DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

CONTENANT

1° POUR LA NOMENCLATURE :

Tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française
et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique;

2° POUR LA GRAMMAIRE :

La prononciation de chaque mot figurée et, quand il y a lieu, discutée;
l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle,
avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue;

3° POUR LA SIGNIFICATION DES MOTS :

Les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique,
avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres;
les synonymes principalement considérés dans leurs relations avec les définitions;

4° POUR LA PARTIE HISTORIQUE :

Une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains
depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle,
et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent;

5° POUR L'ÉTYMOLOGIE :

La détermination ou du moins la discussion de l'origine de chaque mot établie par la comparaison des mêmes formes
dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc;

PAR É. LITTRÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



TOME PREMIER

A — C

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND (W. C.)

1873



PRÉFACE.

Il y a cent soixante-dix ans que l'auteur anonyme de la préface du Dictionnaire de Furetière (Furetière était mort avant la publication de son livre) disait :

« Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus « grands services ni plus promptement ni à plus de gens que les dictionnaires ; et, « si jamais on a pu s'apercevoir de cette favorable disposition du public par les « fréquentes réimpressions ou par la multiplicité de cette sorte d'ouvrages, c'est « surtout en ces dernières années ; car à peine pourroit-on compter tous les diction- « naires ou réimprimés ou composés depuis quinze ou vingt ans. Rien donc ne « pourroit être plus superflu que d'entreprendre ici la preuve si souvent donnée par « d'autres de l'utilité de cette sorte de compilations. »

Rien n'a changé depuis lors ; les dictionnaires ont continué à se faire et à se refaire, et le public a continué de les accueillir et d'en user. Ajouter à ce genre de compositions une composition de plus pour quelque amélioration que l'on imagine et que l'on exécute, est donc chose ordinaire. Pourtant, comme un dictionnaire de la langue française, même lorsqu'il porte le moins le caractère d'une élaboration originale et le plus celui d'une compilation, est toujours une œuvre et bien longue et bien lourde, je ne me serais pas décidé à me détourner de mes études habituelles et à consacrer vingt années à une pareille entreprise, si je n'y avais été entraîné par le plan que je conçus. C'est donc ce plan qu'il importe d'exposer aux lecteurs ; car il renferme toute la cause, si je puis ainsi parler, de ce dictionnaire. Un plan, quand il apparaît à l'esprit, le séduit et le captive, il est tout lumière, ordre et nouveauté ; puis, lorsque vient l'heure d'exécution et de travail, lorsqu'il faut ranger dans le cadre et dans les lignes régulières qu'il présente, la masse brute et informe des matériaux amassés, alors commence l'épreuve décisive. Rien de plus laborieux que le passage d'une conception abstraite à une œuvre effective. Mais, quoi qu'il advienne de celle-ci, un plan qui a changé le point de vue habituel et haussé le niveau a pu seul m'engager dans ce travail qui a là son originalité principale.

Avant tout, et pour ramener à une idée mère ce qui va être expliqué dans la *Préface*, je dirai, définissant ce dictionnaire, qu'il embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, afin de donner à l'usage présent toute la plénitude et la sûreté qu'il comporte.

La conception m'en fut suggérée par mes études sur la vieille langue française ou langue d'oïl. Je fus si frappé des liens qui unissent le français moderne au français ancien, j'aperçus tant de cas où les sens et les locutions du jour ne s'expliquent que par les sens et les locutions d'autrefois, tant d'exemples où la forme des mots n'est pas intelligible sans les formes qui ont précédé, qu'il me sembla que la doctrine et même l'usage de la langue restent mal assis s'ils ne reposent sur leur base antique.

Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir. Il n'est pas douteux que des changements surviennent et surviendront progressivement, analogues à ceux qui, depuis l'origine, ont modifié la langue d'un siècle à l'autre. Le style du dix-septième siècle, celui qui a été consacré par nos classiques, n'a pas pour cela été à l'abri des mutations, et la main du temps s'y est déjà tellement fait sentir, qu'à bien des égards il nous semble appartenir à une langue étrangère, mais avec cette particularité qui n'est pas sans charme, une langue étrangère dont nous comprenons les finesses, les élégances, les beautés. Le style du dix-huitième siècle, plus voisin de nous par le temps et par la forme, a innové sur l'âge précédent; le dix-neuvième siècle innove à son tour, et il n'est personne qui ne soit frappé, quand il se place au sein du dix-septième, de l'invasion du néologisme soit dans les mots, soit dans les significations, soit dans les tournures.

On conçoit pourquoi le néologisme naît à fur et à mesure de la durée d'une langue. Sans parler des altérations et des corruptions qui proviennent de la négligence des hommes et de la méconnaissance des vraies formes ou des vraies significations, il est impossible, on doit en convenir, qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe. En effet l'état social change; des institutions s'en vont, d'autres viennent; les sciences font des découvertes; les peuples, se mêlant, mêlent leurs idiomes : de là l'inévitable création d'une foule de termes. D'autre part, tandis que le fond même se modifie, arrivant à la désuétude de certains mots par la désuétude de certaines choses, et gagnant de nouveaux mots pour satisfaire à des choses nouvelles, le sens esthétique, qui ne fait défaut à aucune génération d'âge en âge, sollicite, de son côté, l'esprit à des combinaisons qui n'aient pas encore été essayées. Les belles expressions, les tournures élégantes, les locutions marquées à fleur de coin, tout cela qui fut trouvé par nos devanciers s'use promptement, ou du moins ne peut pas être répété sans s'user rapidement et fatiguer celui qui redit et celui qui entend. *L'aurore aux doigts de rose* fut une image gracieuse que le riant esprit de la poésie primitive rencontra et que la Grèce accueillit; mais, hors de ces chants antiques, ce n'est plus qu'une banalité. Il faut donc, par une juste nécessité,

que les poëtes et les prosateurs innovent. Ceux qui, pour me servir du langage antique, sont aimés des cieux, jettent, dans le monde de la pensée et de l'art, des combinaisons qui ont leur fleur à leur tour, et qui demeurent comme les dignes échantillons d'une époque et de sa manière de sentir et de dire.

Le contre-poids de cette tendance est dans l'archaïsme. L'un est aussi nécessaire à une langue que l'autre. D'abord on remarquera que, dans la réalité, l'archaïsme a une domination aussi étendue que profonde, dont rien ne peut dégager une langue. On a beau se renfermer aussi étroitement qu'on voudra dans le présent, il n'en est pas moins certain que la masse des mots et des formes provient du passé, est perpétuée par la tradition et fait partie du domaine de l'histoire. Ce que chaque siècle produit en fait de néologisme est peu de chose à côté de ce trésor héréditaire. Le fonds du langage que nous parlons présentement appartient aux âges les plus reculés de notre existence nationale. Quand une langue, et c'est le cas de la langue française, a été écrite depuis au moins sept cents ans, son passé ne peut pas ne pas peser d'un grand poids sur son présent, qui en comparaison est si court. Cette influence réelle et considérable ne doit pas rester purement instinctive, et, par conséquent, capricieuse et fortuite. En examinant de près les changements qui se sont opérés depuis le dix-septième siècle et, pour ainsi dire, sous nos yeux, on remarque qu'il s'en faut qu'ils aient été toujours judicieux et heureux. On a condamné des formes, rejeté des mots, élagué au hasard sans aucun souci de l'archaïsme, dont la connaissance et le respect auraient pourtant épargné des erreurs et prévenu des dommages. L'archaïsme, sainement interprété, est une sanction et une garantie.

L'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire. C'est en effet pour apprendre comment aujourd'hui l'on parle et l'on écrit, qu'un dictionnaire est consulté par chacun. Il importe de constater cet usage aussi complétement qu'il est possible; mais cette constatation est œuvre délicate et difficile. Pour peu qu'à ce point de vue on considère les formes et les habitudes présentes, on aperçoit promptement bien des locutions qui se disent et ne s'écrivent pas; bien des locutions qui s'écrivent, mais qui sont ou dépourvues d'autorité ou fautives. C'est là le fond où le néologisme commence; c'est là qu'apparaît le mouvement intestin qui travaille une langue et fait que la fixité n'en est jamais définitive. Mais, au milieu de ce mouvement instinctif et spontané hors des limites anciennes, il est à propos que la critique essaye un triage, distinguant ce qui est bon, et prévoyant ce qui doit surnager et durer.

Ainsi toute langue vivante, et surtout toute langue appartenant à un grand peuple et à un grand développement de civilisation, présente trois termes : un usage contemporain qui est le propre de chaque période successive; un archaïsme qui a été lui-même autrefois usage contemporain, et qui contient l'explication et

la clef des choses subséquentes; et, finalement, un néologisme qui, mal conduit, altère, bien conduit, développe la langue, et qui, lui aussi, sera un jour de l'archaïsme et que l'on consultera comme histoire et phase du langage.

Chez nous, l'usage contemporain, pris dans un sens étendu, enferme le temps qui s'est écoulé depuis l'origine de la période classique jusqu'à nos jours; c'est-à-dire que, commençant à Malherbe, il compte aujourd'hui plus de deux cents ans de durée. Cet intervalle est rempli par une foule d'écrivains de tout genre, dont les uns font autorité et dont les autres, sans jouir de la même renommée et du même crédit, méritent pourtant d'être consultés. Cela forme un vaste ensemble dans lequel les plus anciens touchent à l'archaïsme et les plus récents au néologisme. Dans le plan que je me suis fait d'un dictionnaire, les uns et les autres ne peuvent manquer d'entrer en ligne de compte et d'occuper une place très-importante. Leur présence, à l'aide d'exemples empruntés à leurs ouvrages, constate les emplois, autorise les locutions, agrandit les significations, et est l'appui le plus sûr de celui qui prétend associer la lexicographie à la critique.

Ainsi, selon la manière de voir qui m'a guidé, un dictionnaire doit être, ou, si l'on veut, ce dictionnaire est un enregistrement très-étendu des usages de la langue, enregistrement qui, avec le présent, embrasse le passé, partout où le passé jette quelque lumière sur le présent quant aux mots, à leurs significations, à leur emploi. Je me suis arrêté à ces limites et n'ai point inscrit les mots de la vieille langue tombés en désuétude; c'est l'objet d'un autre travail, tout différent du mien, et qu'il importe de recommander vivement à l'érudition. Mais, même en de telles limites, l'enregistrement n'est pas complet, car il faudrait avoir tout lu la plume à la main, et je n'ai pas tout lu; il faudrait n'être pas le premier dans ce travail, et je suis le premier qui en ait réuni et rapproché les matériaux, et surtout qui ait tenté de les faire servir d'une façon systématique et générale à l'étude de la langue.

Deux ouvrages seulement sont entrés simultanément avec le mien dans la voie où je suis entré : le Dictionnaire de M. Dochez et celui auquel travaille l'Académie française. M. Dochez, qui, privé par une mort prématurée de la satisfaction souvent refusée à un long labeur, n'a pas vu la publication de son livre, a, comme moi, recueilli un choix d'exemples classiques et d'exemples antérieurs à l'âge classique; mais c'est le seul point où nous concourions. L'usage que nous faisons de ces deux catégories d'exemples est tout à fait différent : il met les exemples classiques à la suite les uns des autres, moi je les distribue suivant les significations; quant aux exemples antérieurs, il n'en use ni pour l'étymologie, ni pour la grammaire, ni pour la classification des sens. Semblablement, je dirai, en parlant du dictionnaire historique préparé par l'Académie française, que le plan qu'elle suit et le mien ne se ressemblent aucunement. D'ailleurs l'illustre compagnie n'a encore publié qu'un fascicule comprenant seulement les premiers mots de la lettre A. Ces tentatives montrent qu'un

dictionnaire qui fonde l'usage présent sur l'histoire de la langue intéresse de plus en plus le public, mais qu'un travail ainsi conçu restait à faire.

Un travail ainsi conçu se fait en ce moment même en Allemagne. Deux célèbres érudits, les frères Grimm, associant en cela comme presque toujours leurs travaux, ont entrepris de donner à leur pays un dictionnaire historique de sa langue. Cette grande publication, commencée depuis quelques années, se poursuit avec succès, nonobstant le malheur qui vient de la frapper et de lui enlever un des deux frères. Elle est une preuve de plus de ce désir d'histoire qui occupe les esprits.

Mon dictionnaire à moi a pour éléments fondamentaux un choix d'exemples empruntés à l'âge classique et aux temps qui l'ont précédé, l'étymologie des mots et la classification rigoureuse des significations d'après le passage de l'acception primitive aux acceptions détournées et figurées. Si l'on considère l'ensemble et la connexion de ces éléments, on reconnaît qu'ils donnent précisément l'idée d'un dictionnaire qui, usant de la part d'histoire inhérente à toute langue, montre quels sont les fondements et les conditions de l'usage présent, et par là permet de le juger, de le rectifier, de l'assurer.

Certaines personnes seront peut-être disposées à penser qu'un dictionnaire où intervient l'histoire est principalement une œuvre destinée à l'érudition. Il n'en est rien. L'érudition est ici, non l'objet, mais l'instrument; et ce qu'elle apporte d'historique est employé à compléter l'idée de l'usage, idée ordinairement trop restreinte. L'usage n'est vraiment pas le coin étroit soit de temps, soit de circonscriptions, où d'ordinaire on le confine; à un tel usage, les démentis arrivent de tous côtés, car il lui manque d'avoir en soi sa raison. L'usage complet, au contraire, a justement sa raison en soi, et il la communique à tout le reste. C'est ainsi qu'un dictionnaire historique est le flambeau de l'usage, et ne passe par l'érudition que pour arriver au service de la langue.

Imposer à la langue des règles tirées de la raison générale et abstraite telle que chaque époque conçoit cette raison, conduit facilement à l'arbitraire. Un dictionnaire historique coupe court à cette disposition abusive. Comme il consigne les faits, il remplit, quant à la langue, le rôle que remplissent les observations positives et les expériences quant aux sciences naturelles. Ces faits ainsi donnés, l'analyse, j'allais dire la raison grammaticale, s'y subordonne, et, en s'y subordonnant, trouve les vraies lumières. Il faut en effet transporter le langage des sciences naturelles dans la science des mots, et dire que les matériaux qu'elle emploie sont les équivalents des faits expérimentaux, équivalents sans lesquels on ne peut procéder ni sûrement ni régulièrement. Puis intervient le rôle de la critique lexicographique et grammaticale, s'efforçant de tirer de ces faits toutes les informations qui y sont implicitement renfermées. De la sorte la raison générale se combine avec les faits particuliers, ce qui est le tout de la méthode scientifique.

Un dictionnaire ainsi fondé peut être défini un recueil d'observations positives et d'expériences disposé pour éclairer l'usage et la grammaire.

Telle est l'idée et le but de ce dictionnaire. Voici maintenant comment l'arrangement des différentes parties a été conçu. Cet arrangement n'est point indifférent, si l'on veut d'une part que le lecteur trouve la clarté par l'ordre, et d'autre part qu'il mette sans retard la main sur ce qu'il cherche. La disposition commune à tous les articles est la suivante : le mot; la prononciation; la conjugaison du verbe, si le verbe a quelque irrégularité; la définition et les divers sens classés et appuyés, autant que faire se peut, d'exemples empruntés aux auteurs des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles; des remarques, quand il y a lieu, sur l'orthographe, sur la signification, sur la construction grammaticale, sur les fautes à éviter, etc.; la discussion des synonymes en certains cas; l'historique, c'est-à-dire la collection des exemples depuis les temps les plus anciens de la langue jusqu'au seizième siècle inclusivement, exemples non plus rangés suivant les sens, mais rangés suivant l'ordre chronologique; enfin l'étymologie. Il ne sera pas inutile d'entrer en quelques détails sur chacune de ces subdivisions.

I. NOMENCLATURE DES MOTS.

C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.

Des mots tombent en désuétude; mais, dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit définitivement être rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus. En effet, il faut bien se garder de ce jugement dédaigneux de l'oreille qui repousse tout d'abord un terme inaccoutumé et le rejette parmi les archaïsmes et, suivant l'expression méprisante de nos pères, parmi le langage gothique ou gaulois. Pour se guérir de ce dédain précipité, il faut se représenter que chacun de nous, même ceux dont la lecture est le plus étendue, ne possède jamais qu'une portion de la langue effective. Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps. Il n'en est pas moins vrai que la désuétude entame journellement la langue et qu'il y a là un terrain qu'on ne peut fixer avec sûreté. Ma tendance a toujours été d'augmenter la part d'actif de l'archaïsme, c'est-à-dire d'inscrire plus de mots au compte du présent qu'il ne lui en appartient peut-être réellement. Ce qui m'y a décidé, c'est d'abord cette incertitude qui existe

en certaines circonstances sur le véritable état civil d'un mot : est-il mort? est-il vivant? En second lieu, c'est la possibilité qu'un terme vieilli effectivement n'en revienne pas moins à la jeunesse; on rencontrera plus d'un exemple de ce genre de résurrection dans le dictionnaire; plusieurs mots condamnés par l'usage ou par un purisme excessif sont rentrés en grâce; il n'est besoin ici que de rappeler *sollicitude*, que les puristes Philaminte et Bélise, dans *les Femmes savantes*, trouvent *puant étrangement son ancienneté*, et contre lequel nul n'a plus les préventions de ces dames. Enfin la qualité même et la valeur du mot m'ont engagé plus d'une fois à le noter, soit qu'il n'ait plus d'équivalent dans la langue moderne, soit qu'il complète quelque série; et je l'ai mis, non sans espérance que peut-être il trouvera emploi et faveur, et rentrera dans le trésor commun d'où il est à tort sorti. Pas plus en cela qu'en autre chose il ne faut gaspiller ses richesses, et une langue se gaspille qui sans raison perd des mots bien faits et de bon aloi.

Quand en 1696 l'Académie française prit le rôle de lexicographe, elle constitua, à l'aide des dictionnaires préexistants et de ses propres recherches, le corps de la langue usuelle. Ce corps de la langue, elle l'a, comme cela devait être, reproduit dans ses éditions ultérieures, laissant tomber les mots que l'usage avait abandonnés et adoptant certains autres qui devaient à l'usage leur droit de bourgeoisie. On peut ajouter que, dans la dernière édition, qui date de 1835, elle a conservé certains mots plus vieux et plus inusités que d'autres qu'elle a rejetés. Quoi qu'il en soit, ce corps de langue a été rigoureusement conservé dans mon dictionnaire; il n'est aucun mot donné par l'Académie qui ne se trouve à son rang. Mais, comme la nomenclature a été notablement augmentée, comme il est toujours curieux de savoir si un mot appartient à la nomenclature de l'Académie, et qu'il est quelquefois utile d'en être informé quand on parle ou qu'on écrit, enfin comme cette notion est exigée par certaines personnes qui se font un scrupule d'employer un terme qui n'ait pas la consécration de ce corps littéraire, j'ai eu soin de noter par un signe particulier tous les mots qui sont étrangers au Dictionnaire de l'Académie.

Ces additions sont considérables et proviennent de diverses sources.

La première est fournie par le dépouillement des auteurs classiques. En effet, quand on les lit la plume à la main et dans une intention lexicographique, on ne tarde pas à recueillir un certain nombre de mots qui ne sont pas dans le Dictionnaire de l'Académie. De ces mots les uns sont archaïques, les autres sont encore de bon usage; mais, à mon point de vue, les uns et les autres doivent être admis. Ceux qui sont devenus archaïques veulent être inscrits, pour que, rencontrés, on puisse en trouver quelque part l'explication. Un dictionnaire qui dépasse les limites de la langue purement usuelle et contemporaine doit cette explication aux lecteurs qui en ont besoin, et cette inscription aux auteurs classiques eux-mêmes, à qui ce serait faire dommage de laisser perdre ces traces de leur pensée et de leur style. Quant aux

termes que l'usage n'a pas abolis, ou auxquels leur forme ou leur sens permet sans peine de rentrer dans l'usage, ils appartiennent de plein droit à une nomenclature qui essaye d'être complète.

Une autre source de mots très-abondante serait fournie par les auteurs du seizième siècle, du quinzième, et même par les auteurs antérieurs, s'il était possible d'y puiser sans réserve. Mais ici la plus grande discrétion est commandée; ce qui est tout à fait mort doit être abandonné. Cependant, dans ce riche amas de débris, il n'est pas interdit de choisir quelques épaves qui peuvent être remises dans la circulation, parce que les termes ainsi restitués ne choquent ni l'oreille ni l'analogie, et qu'ils se comprennent d'eux-mêmes.

L'Académie a donné dans son Dictionnaire un certain nombre de termes de métiers; mais depuis longtemps les lexicographes ont pensé qu'il fallait étendre davantage cette nomenclature. Furetière et Richelet ont effectivement dirigé leurs recherches de ce côté et fourni un complément notable. Depuis, ce complément s'est beaucoup agrandi, d'autant plus que l'industrie, s'incorporant davantage à la société, a rendu utile à tout le monde la connaissance d'un grand nombre de ces termes particuliers. A ce genre d'intérêt qui est le premier, la langue des métiers en ajoute un autre qui n'est pas sans prix : c'est qu'on y rencontre de temps en temps de vieilles formes, de vieux mots ou de vieux sens, qui, perdus partout ailleurs et conservés là, fournissent plus d'une fois des rapprochements explicatifs. Ici aussi la nomenclature n'est fixe que du côté du passé, elle est mobile et progressive du côté du présent et de l'avenir: de nouveaux procédés se créent tous les jours et exigent concurremment de nouveaux termes et de nouvelles locutions.

La question des termes scientifiques est de même nature. La science elle aussi influe de toutes parts sur la société, et dès lors les termes qu'elle emploie se rencontrent fréquemment dans la conversation et dans les livres; de là la nécessité, pour un lexicographe, de les enregistrer et d'augmenter le fonds qui est déjà dans le Dictionnaire de l'Académie. Avant tout il faut remarquer que la langue scientifique diffère essentiellement de celle des métiers. En effet, tandis que la langue des métiers est toujours populaire, souvent archaïque, et tirée des entrailles mêmes de notre idiome, la langue scientifique est presque toute grecque, artificielle et systématique; là l'étymologie se présente d'elle-même. Ce qui est difficile, c'est de donner brièvement des explications claires de choses souvent compliquées. La langue scientifique, il est à peine besoin de l'ajouter, est dans une rénovation et une extension perpétuelles; car chaque jour les connaissances positives se modifient et s'amplifient. Puis le champ est immense et, pour ainsi dire, sans limite. Pour ne citer que la botanique et la zoologie, les espèces y sont, dans chacune, au nombre de bien plus de cent mille, toutes pourvues d'un nom spécifique. Enfin, dans cet amas de termes souvent changeants et qui plus d'une fois dépendent de principes et de systèmes

différents, il y a bien des cas où un dictionnaire général ne peut faire comprendre en peu de mots tant de dépendances, encore moins tenir lieu de dictionnaire technique. En conséquence il m'a semblé qu'il fallait faire un choix, prendre les termes qui ont chance de se rencontrer et d'être de quelque besoin à un homme cultivé, demeurer non en deçà mais au delà de cette mesure, et pour le reste s'en remettre aux dictionnaires spéciaux, qui seuls ici peuvent tout donner et tout faire comprendre.

Telles sont les idées qui ont réglé la nomenclature de ce dictionnaire.

II. CLASSIFICATION DES SIGNIFICATIONS DES MOTS.

Au point de vue lexicographique, on peut nommer mot compliqué celui qui a beaucoup d'acceptions; or, dans un mot compliqué, il ne doit pas être indifférent de ranger les acceptions en tel ou tel ordre. Ce n'est point au hasard que s'engendrent, dans l'emploi d'un mot, des significations distinctes et quelquefois très-éloignées les unes des autres. Cette filiation est naturelle et partant assujettie à des conditions régulières, tant dans l'origine que dans la descendance. En effet un mot que rien dans sa création primitive, d'ailleurs inconnue, ne permet de considérer comme quelque chose de fortuit, l'est encore moins dans des langues de formation secondaire telles que les langues romanes et, en particulier, le français; il est donné tout fait avec un sens primordial par le latin, par le germanique, par le celtique ou par toute autre source dont il émane. C'est là que gît la matière première des sens qui s'y produiront; car, il suffit de le noter pour le faire comprendre, ceux de nos aïeux qui en ont fait usage les premiers, n'ont pu partir que de l'acception qui leur était transmise. Cela posé, les significations dérivées qui deviennent le fait et la création des générations successives, s'écartent sans doute du point de départ, mais ne s'en écartent que suivant des procédés qui, développant tantôt le sens propre, tantôt le sens métaphorique, n'ont rien d'arbitraire et de désordonné.

Ainsi la règle est partout au point de départ comme dans les dérivations: c'est cette règle qu'il importe de découvrir.

Le Dictionnaire de l'Académie n'entre point dans ce genre de recherches, ou, pour mieux dire, il obéit à une tout autre considération, qui, sans pouvoir être dite arbitraire, n'a pourtant aucun caractère d'un arrangement rationnel et méthodique. Cette considération est le sens le plus usuel du mot : l'Académie met toujours en premier rang la signification qui est la principale dans l'usage, c'est-à-dire celle avec laquelle le mot revient le plus souvent soit dans le parler, soit dans les écrits. Quelques exemples montreront comment elle procède. Dans le verbe *avouer*, la première signification qu'elle inscrit est *confesser*, *reconnaître;* mais, sachant que *avouer* est formé de *vœu*, on comprend que tel ne peut pas être l'ordre des

idées. Dans *commettre*, elle note d'abord le sens *faire* (commettre un crime); mais *commettre*, signifiant proprement *mettre avec*, ne peut être arrivé au sens de *faire* qu'après un circuit. Dans *débattre*, ce qu'elle consigne en tête de l'article est *contester*, *discuter*; mais *débattre*, dans lequel est *battre*, ne reçoit le sens de contestation et de discussion qu'à la suite d'un sens propre et physique que l'Académie ne consigne qu'après le sens figuré.

Sans doute, en un dictionnaire qui ne donne ni l'étymologie ni l'historique des mots, ce procédé empirique a été le meilleur à suivre. Dans l'absence des documents nécessaires à la connaissance primitive des sens et à leur filiation, on échappait au danger de se méprendre et de méconnaître les acceptions fondamentales et les dérivées; et, en plaçant de la sorte au premier rang ce que le lecteur est disposé à trouver le plus naturel comme étant le plus habituel, on lui donne une satisfaction superficielle il est vrai, mais réelle pourtant. Toutefois cet avantage est acheté au prix d'inconvénients qui le dépassent de beaucoup. En effet ce sens le plus usité, le premier qui se présente d'ordinaire à la pensée quand on prononce le mot, le premier aussi que l'Académie inscrit, est souvent, par cela même qu'il est habituel et courant dans le langage moderne, un sens fort éloigné de l'acception vraie et primitive; il en résulte que, ce sens ayant été ainsi posé tout d'abord, il ne reste plus aucun moyen de déduire et de ranger les acceptions subséquentes. La première place est prise par un sens non pas fortuit sans doute, mais placé en tête fortuitement; une raison étrangère à la lexicographie, c'est-à-dire une raison tirée uniquement d'un fait matériel, le plus ou le moins de fréquence de telle ou telle acception parmi toutes les acceptions réelles, a fixé les rangs; les autres sens viennent comme ils peuvent et dans un ordre qui est nécessairement vicié par une primauté sans titre valable. N'oublions point que ce n'est pas un caractère permanent pour une signification, d'être la plus usuelle; les exemples des mutations sont fréquents. Ranger d'après une condition qui n'a pour elle ni la logique ni la permanence, n'est pas classer.

Autre a dû être la méthode d'un dictionnaire qui consigne l'historique des mots et en recherche l'étymologie. Là, tous les éléments étant inscrits, on peut reconnaître la signification primordiale des mots. L'étymologie indique le sens originel dans la langue où le mot a été puisé; l'historique indique comment, dès les premiers temps de la langue française, ce mot a été entendu, et supplée, ce qui est souvent fort important, des intermédiaires de signification qui ont disparu. Avec cet ensemble de documents, il devenait praticable, et, j'ajouterai, indispensable de soumettre la classification à un arrangement rationnel, sans désormais rien laisser à ce fait tout accidentel de la prédominance de tel ou tel sens dans l'usage commun, et de disposer les significations diverses d'un même mot en une telle série, que l'on comprît, en les suivant, par quels degrés et par quelles vues l'esprit avait passé de l'une à l'autre.

Afin que l'on conçoive nettement la méthode qui a dirigé la marche, je citerai trois exemples très-simples et très-courts. Prenons le substantif *croissant;* l'Académie le définit par son acception la plus usuelle : *la figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier.* Mais il est certain que *croissant* n'est pas autre chose que le participe présent du verbe *croître* pris substantivement. Comment donc a-t-on eu l'idée d'exprimer par ce participe une des figures de la lune? Le voici : il y a une acception peu usuelle, que même le Dictionnaire de l'Académie ne donne pas, qui se trouve pourtant dans certains auteurs, et qui est *l'accroissement de la lune;* par exemple, le cinquième jour du croissant de la lune. Voilà le sens primitif très-positivement rattaché au participe *croissant.* Puis, comme la lune, étant dans son croissant, a la forme circulaire échancrée qu'on lui connaît, cette forme à son tour a été dite *croissant.* De là enfin les instruments en forme de croissant de lune; si bien qu'un *croissant*, instrument à tailler les arbres, se trouve de la façon la plus naturelle et la plus incontestable un dérivé du verbe *croître*.

Prenons encore le verbe *croupir.* L'Académie dit qu'il s'emploie en parlant *des liquides qui sont dans un état de repos et de corruption :* c'est là, en effet, un des sens les plus usuels. Mais *croupir* vient de *croupe ;* comment concilier cette étymologie certaine avec cette signification non moins certaine? Après le sens qui lui a semblé le plus usuel, l'Académie en ajoute un autre ainsi défini : *croupir se dit aussi des enfants au maillot et des personnes malades qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linge.* Ce sens aurait dû précéder l'autre où il s'agit de liquides. En effet, l'historique fournit une acception ancienne qui n'existe plus et qui explique tout. *Croupir* a eu le sens que nous donnons aujourd'hui à *accroupir.* La série des sens est donc : 1° s'accroupir; 2° être comme accroupi dans l'ordure; 3° par une métaphore très-hardie, être stagnant et corrompu en parlant des liquides. Dès lors la difficulté est levée entre *croupe* et *croupir,* entre l'étymologie et le sens; tout paraît enchaîné, clair, satisfaisant.

Examinons enfin, de la même manière, un mot très-usuel, *merci*, que l'Académie définit par *miséricorde.* Il est certain que *merci* vient du latin *mercedem*, signifiant proprement *salaire*, puis *faveur*, *grâce.* Si l'on passe en revue les anciens textes, on voit qu'il n'en est pas un à l'interprétation duquel *grâce*, *faveur* ne suffise; ainsi la dérivation de la signification latine est expliquée. La dérivation de la signification française s'explique en remarquant que le sens de *faveur*, de *grâce*, s'est particularisé en cette *faveur*, cette *grâce* qui épargne; d'où l'on voit tout de suite en quoi *merci* diffère de *miséricorde*, qui renferme l'idée de *misère.* On disait jadis *la Dieu merci*, *la vostre merci*, et cela signifiait par la grâce de Dieu, par votre grâce; de là le sens de *remercîment* qu'a reçu *merci.* Mais comment, dans ce passage, est-il devenu masculin contre l'usage et l'étymologie? Il y avait la locution très-usuelle *grand merci*, dans laquelle, suivant l'ancienne règle des adjectifs, *grand* était

au féminin; le seizième siècle se méprit, il regarda *grand* comme masculin, ce qui fit croire que *merci* l'était aussi.

C'est là ce que j'appelle donner l'explication d'un mot : on comble par les intermédiaires que fournissent les différents âges de la langue les lacunes de signification, et l'on montre comment les mots tiennent à leur étymologie par des déductions délicates, mais certaines.

Le classement des sens, quand ils sont nombreux et divers, est un travail épineux. Parfois on a de la peine à déterminer exactement quelle est l'acception primordiale. Mais le plus souvent la difficulté gît dans l'enchaînement, qu'il s'agit de trouver, des dérivations. L'esprit vivant et organisateur qui préside toujours à une langue est, on peut le dire, aussi visible dans ces transformations qu'il l'est dans la création des racines, des mots et des significations primitives. Quand on examine cette élaboration d'un mot par la langue, élaboration qui, partant de tel sens, arrive à tel autre souvent très-éloigné, on est frappé des intuitions vraies, profondes, délicates, plaisantes, métaphoriques, poétiques, qui, suivant les circonstances, ont agrandi le champ de l'acception et créé de nouvelles ressources au langage. C'est une création secondaire sans doute, mais c'est certainement une création. Elle s'est poursuivie pendant des siècles; et notre langue tient mille ressources de ces élaborations qui, se portant tantôt sur un mot tantôt sur un autre, l'ont fait se renouveler par une sorte de végétation.

Ces considérations montrent qu'établir la filiation des sens est une opération difficile, mais nécessaire pour la connaissance du mot, pour l'enchaînement de son histoire, surtout pour la logique générale qui, ennemie des incohérences, est déconcertée par les brusques sauts des acceptions et par leurs caprices inexpliqués.

III. PRONONCIATION.

Après chaque mot et entre parenthèses est placée la prononciation. Dans les langues qui ont appliqué aux sons nationaux un système orthographique provenant de la tradition d'une langue étrangère, par exemple le français appliquant l'orthographe latine, il y a souvent un grand écart entre la prononciation réelle et l'orthographe. Cela oblige, quand on veut figurer cette prononciation, autant que cela se peut faire par l'écriture, de recourir à certaines conventions qui ramènent à des types connus les discordances orthographiques. Un tableau annexé à la fin de la *Préface* indique le procédé de figuration que j'ai employé.

Il est notoire que la langue a varié dans les mots mêmes qui la constituent, malgré leur enregistrement dans les livres et dans les documents de toute espèce. A plus forte raison a-t-elle varié dans la prononciation qui, de soi, est plus fugitive et

qui d'ailleurs est plus difficile à consigner par l'écriture. Nous n'avons rien de précis sur la prononciation du français pendant le moyen âge, dans le douzième siècle et dans les siècles suivants. Cependant Génin[1] a pu soutenir, et, je pense, avec toute raison, qu'en gros cette prononciation nous a été transmise traditionnellement, et que les sons fondamentaux du français ancien existent dans le français moderne. On peut en citer un trait caractéristique, à savoir l'*e* muet. Il est certain qu'il existait dès les temps les plus anciens de la langue; car la poésie d'alors, comme la poésie d'aujourd'hui, le comptant devant une consonne, l'élidait devant une voyelle.

Toutes les fois que j'ai rencontré des indications de prononciation pour les temps qui ont précédé le nôtre, je les ai notées avec soin. Ce sont des curiosités qui intéressent; ce ne sont pas des inutilités. En effet, un traité de prononciation tel que je le concevrais devrait, en constatant présentement le meilleur usage, essayer de remonter à l'usage antérieur, afin de déduire, par la comparaison, des règles qui servissent de guide, appuyassent de leur autorité la bonne prononciation, condamnassent la mauvaise, et introduisissent la tradition et les conséquences de la tradition.

Je tiens de feu M. Guérard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, homme que l'amitié ne peut assez regretter ni l'érudition assez louer, un souvenir qui vient à point : un vieillard qu'il fréquentait et qui avait été toute sa vie un habitué de la Comédie française, avait noté la prononciation et l'avait vue se modifier notablement dans le cours de sa longue carrière. Ainsi le théâtre, qu'on donne comme une bonne école et qui l'a été en effet longtemps, subit lui-même les influences de l'usage courant à fur et à mesure qu'il change. La prononciation de notre langue nous vient de nos aïeux, elle s'est modifiée comme toutes les choses de langue; mais, pour juger ces modifications et jusqu'à un certain point les diriger, il importe d'examiner à l'aide des antécédents quelles sont les conditions et les exigences fondamentales.

Cette réflexion n'est point un conseil abstrait; elle s'applique à la tendance générale qu'on a, de nos jours, à conformer la prononciation à l'écriture. Or, dans une langue comme la nôtre, dont l'orthographe est généralement étymologique, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrupteur qu'une pareille tendance. Voici un exemple qui fera comprendre comment, dans la langue française, l'écriture est un guide très-infidèle de la prononciation : *altre*, de l'ancienne langue, vient du latin *alter*, et conserve sous cette forme son orthographe étymologique; mais les peuples qui de *alter* formèrent *altre*, ne faisaient pas entendre l'*l* dans *al* et donnaient à cette combinaison orthographique le son de *ô*. Sans doute, plus tard, la combinaison *al* a fait place à la combinaison *au;* ce fut un essai pour conformer l'orthographe à

1. En son livre des *Variations du langage français*, qui contient beaucoup de paradoxes, mais qui est plein de vues, Génin, que les lettres regrettent, a laissé une trace dans l'étude du vieux français.

la prononciation; mais, derechef, on se trouva embarrassé pour figurer le son qui s'entend dans la première syllabe de *autre*, et l'adoption de *au* n'est que la substitution d'une convention à une autre. Faire prévaloir ces conventions sur la chose réelle, qui est la prononciation traditionnelle, est un danger toujours présent.

L'écriture et la prononciation sont, dans notre langue, deux forces constamment en lutte. D'une part il y a des efforts grammaticaux pour conformer l'écriture à la prononciation; mais ces efforts ne produisent jamais que des corrections partielles, l'ensemble de la langue résistant, en vertu de sa constitution et de son passé, à tout système qui en remanierait de fond en comble l'orthographe. D'autre part, il y a, dans ceux qui apprennent beaucoup la langue par la lecture sans l'apprendre suffisamment par l'oreille, une propension très-marquée vers l'habitude de conformer la prononciation à l'écriture et d'articuler des lettres qui doivent rester muettes. Ainsi s'est introduit l'usage de faire entendre l'*s* dans *fils*, qui doit être prononcé non pas *fis'*, mais *fi;* ainsi le mot *lacs* (un lien), dont la prononciation est *lâ*, devient, dans la bouche de quelques personnes, *lak* et même *laks'*. On rapportera encore à l'influence de l'écriture sur la prononciation l'habitude toujours croissante de faire sonner les consonnes doubles: *ap'-pe-ler*, *som'-met*, etc. Dans tous les cas semblables, j'ai soigneusement indiqué la bonne prononciation fondée sur la tradition, et réprouvé la mauvaise.

On peut citer d'autres exemples de cet empiétement de l'écriture sur les droits de la prononciation. Les vieillards que j'ai connus dans ma jeunesse prononçaient non *secret*, mais *segret;* aujourd'hui le *c* a prévalu. Dans *reine-claude* la lutte se poursuit, les uns disant *reine-claude*, les autres *reine-glaude*, conformément à l'usage traditionnel. *Second* lui-même, où la prononciation du *g* est si générale, commence à être entamé par l'écriture, et l'on entend quelques personnes dire non *segon*, mais *sekon*.

Il est de règle, bien que beaucoup de personnes commencent à y manquer, qu'un mot, finissant par certaines consonnes, qui passe au pluriel marqué par l'*s*, perde dans la prononciation la consonne qu'il avait au singulier : *un bœuf*, *les bœufs*, dites *les beû; un œuf*, *les œufs*, dites *les eû*, etc. Si l'on cherche le motif de cette règle, on verra que, provenant sans doute du besoin d'éviter l'accumulation des consonnes, elle se fonde sur le plus antique usage de la langue. En effet, dans les cas pareils, c'est-à-dire quand le mot prend l'*s*, la vieille langue efface de l'écriture et par conséquent de la prononciation la consonne finale : *le coc*, *li cos*. C'est par tradition de cette prononciation qu'en Normandie *les coqs* se prononce *les cô;* et, vu la prononciation de *bœufs*, d'*œufs*, où l'*f* ne se fait pas entendre, c'est *cô* que nous devrions prononcer, si, pour ce mot, l'analogie n'avait pas été rompue. Je le répète, dans les hauts temps la consonne qui précédait l'*s* grammaticale de terminaison ne s'écrivait pas, preuve qu'elle ne se prononçait pas.

L'ancien usage allongeait les pluriels des noms terminés par une consonne : *le chat*, *les châ*, *le sot*, *les sô*, etc. Cela s'efface beaucoup, et la prononciation conforme de plus en plus le pluriel au singulier; c'est une nuance qui se perd.

Il est encore un point par où notre prononciation tend à se séparer de celle de nos pères et de nos aïeux, je veux dire des gens du dix-huitième et du dix-septième siècle : c'est la liaison des consonnes. Autrefois on liait beaucoup moins; il n'est personne qui ne se rappelle avoir entendu les vieillards prononcer non les *Étà-z-Unis*, comme nous faisons, mais les *Étà-Unis*. A cette tendance je n'ai rien à objecter, sinon qu'il faut la restreindre conformément au principe de la tradition qui, dans le parler ordinaire, n'étend pas la liaison au delà d'un certain nombre de cas déterminés par l'usage, et qui, dans la déclamation, supprime les liaisons dans tous les cas où elles seraient dures ou désagréables. Il faut se conformer à ce dire de l'abbé d'Olivet : « La conversation des honnêtes gens est pleine d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que, si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant ou d'un provincial. »

Dans la même vue on notera que, dans un mot en liaison, si deux consonnes le terminent, une seule, la première, doit être prononcée. Ainsi, dans ce vers de Malherbe :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;

plusieurs disent : *la mor-t-a*.... mais cela est mauvais, il faut dire *la mor a*. Au pluriel la chose est controversée; il n'est pas douteux que la règle ne doive s'y étendre : *les mor et les blessés;* mais l'usage de faire sonner l'*s* comme un *z* gagne beaucoup : *les mor-z et les blessés;* c'est un fait, et il faut le constater.

Telles sont les idées qui m'ont dirigé dans la manière dont j'ai figuré la prononciation et dans les remarques très-brèves qui accompagnent quelquefois cette figuration. Je voudrais que cela pût susciter quelque travail général où l'on prît en considération d'une part le bon usage et la tradition, d'autre part la lutte perpétuelle entre l'orthographe et la prononciation.

IV. EXEMPLES TIRÉS DES AUTEURS CLASSIQUES OU AUTRES.

La citation régulière et systématique d'exemples pris aux meilleurs auteurs est une innovation qui paraît être en conformité avec certaines tendances historiques de l'esprit moderne. Du moins c'est surtout de notre temps qu'on s'est mis à insérer, dans la trame d'un dictionnaire français, des exemples pris dans les livres. Richelet en a quelques-uns, mais clair-semés, et sans aucun effort pour concentrer sur chaque mot les lumières qui en résultent. De nos jours les dictionnaires de M. Bescherelle et de M. Poitevin ont fait une place plus large à cet élément; dans le Dictionnaire

de M. Dochez[1] et dans le mien il est partie constituante de l'œuvre ; il l'est aussi dans le Dictionnaire historique que l'Académie prépare et dont il a paru un premier fascicule.

Voltaire avait songé à des collections d'exemples pour un dictionnaire de la langue française, et, parlant de celui auquel l'Académie travaillait alors, il dit : « Il me semble aussi qu'on s'était fait une loi de ne point citer; mais un dictionnaire sans citation est un squelette. » (*Lettre à Duclos*, 11 d'août 1760.) Sans admettre d'une manière absolue l'expression de Voltaire, puisqu'un dictionnaire peut être fait à bien des points de vue, il est certain qu'une littérature classique fondée il y a plus de deux cents ans, reçue comme le plus beau des héritages dans le dix-huitième siècle, entretenue avec des renouvellements dans le dix-neuvième, offre de quoi largement alimenter la lexicographie; et, si la nomenclature des mots avec des exemples créés exprès est un squelette, il est facile de lui redonner du corps et de l'ampleur avec tant et de si précieux éléments. Ce n'est que continuer ce qui fut à l'origine; car les littératures, précédant les dictionnaires, en fournirent les premiers éléments. Voltaire pensait qu'il fallait laisser pénétrer les exemples, soutenir l'usage par les autorités, et établir entre les mots et ceux qui s'en sont heureusement servis le lien réel qui est consacré par les livres. C'est ce que pratiquent les dictionnaires qui citent; et c'est ce qui a suggéré à Voltaire de dire qu'un dictionnaire sans citation est décharné.

Quand on a sous les yeux une collection d'exemples et qu'on cherche à les faire tous entrer dans le cadre des significations, tel qu'il est tracé par les dictionnaires ordinaires et en particulier par celui de l'Académie, il arrive plus d'une fois que ce cadre ne suffit pas et qu'il faut le modifier et l'élargir. L'emploi divers et vivant par un auteur qui à la fois pense et écrit, donne lieu à des acceptions et à des nuances qui échappent quand on forme des exemples pour les cadres tout faits. Sous les doigts qui le manient impérieusement, le mot fléchit tantôt vers une signification, tantôt vers une autre; et, sans qu'il perde rien de sa valeur propre et de son vrai caractère, on y voit apparaître des propriétés qu'on n'y aurait pas soupçonnées. L'on sent que le mot qui paraît le plus simple et, si je puis parler ainsi, le plus homogène, renferme en soi des affinités multiples que les contacts mettent en jeu et dont la langue profite. Mais il faut ajouter que celui qui, faisant un dictionnaire, se donne pour tâche de ranger les acceptions dans l'ordre le plus satisfaisant, éprouve des difficultés particulières dans la classification des exemples. C'est un très-grand travail que de déterminer les places où ils conviennent logiquement. L'intercalation des exemples est une épreuve dont la classification des sens sort presque toujours modifiée, corrigée, élargie. Il n'en faut laisser aucun hors cadre ; aussi m'efforcé-je toujours

1. Voyez ce que j'en ai dit plus haut.

de leur trouver un compartiment convenable à la nature du mot et à l'intention de l'auteur.

D'autres fois les exemples offrent des combinaisons que les dictionnaires n'ont pas. Entre beaucoup on peut citer celui-ci : cherchez dans le Dictionnaire de l'Académie à *date* la locution *sans date*, vous y trouverez *lettre sans date;* et en effet il ne doit pas y avoir autre chose tant qu'on ne fait pas intervenir les exemples. Mais ouvrez les *Harmonies* de M. de Lamartine, et vous rencontrerez :

> Ce furent ces forêts, ces ténèbres, cette onde
> Et ces arbres *sans date* et ces rocs immortels....

et dès lors vous inscrivez à sa place *sans date* avec le sens d'*immémorial*, du moins dans la poésie.

Il arrive que les passages cités ainsi donnent une explication précise ou élégante, ou contiennent quelque détail curieux, quelque renseignement historique. Bien que j'aie tourné mon attention sur ce motif de choisir les exemples, cependant le genre d'utilité qui en résulte ne m'a frappé qu'assez tardivement. Aussi maints passages utiles m'ont échappé sans doute; mais, arrivé au terme d'un si long labeur, il a fallu me contenter de ce que j'avais amassé depuis près de vingt ans.

Comme les plus anciens de nos auteurs classiques touchent au seizième siècle et que même, à vrai dire, il n'y a qu'une limite fictive entre les deux époques, les exemples qu'on leur emprunte donnent plus d'une fois la main à ceux de l'âge précédent inscrits à leur place chronologique. De la sorte la transition apparaît telle qu'elle fut entre la langue parlée et écrite de la fin du seizième siècle et celle du commencement du dix-septième.

Pour citations, les plus anciens exemples doivent être préférés aux nouveaux. En effet l'objet de ces citations est de compléter l'ensemble de la langue et la connaissance des significations, connaissance qui n'est donnée que par les origines. Plus on remonte haut, plus on a chance de trouver le sens premier, et, par lui, l'enchaînement des significations. Les textes modernes ont leur tour; car ils témoignent de l'état présent de la langue; mais ils sont réservés pour indiquer ce qui leur est propre, c'est-à-dire les nouvelles acceptions, les nouvelles combinaisons, en un mot les nouvelles faces des mots. Ils sont les autorités de l'usage nouveau, comme les autres sont les autorités de l'usage ancien.

Enfin, indépendamment de ces avantages, les exemples ne sont pas sans quelque attrait par eux-mêmes. De beaux vers de Corneille ou de Racine, des morceaux du grand style de Bossuet, d'élégantes phrases de Massillon plaisent à rencontrer; ce sont sans doute des lambeaux, mais, pour me servir de l'expression d'Horace, si justement applicable ici, ce sont des lambeaux de pourpre.

V. REMARQUES.

Sous ce chef, j'ai réuni quelques notions complémentaires qui n'entrent pas d'ordinaire dans les plans lexicographiques, mais qui pourtant ne me semblent pas dénuées d'intérêt et d'utilité.

Sans qu'un dictionnaire puisse jamais devenir un traité de grammaire, il se rencontre de temps en temps des mots qui, par leur nature et par leur emploi, invitent à quelques recherches et à quelques décisions grammaticales. Je n'ai pas voulu me refuser, par le silence et la prétermission, à ces naturelles invitations, et c'est de la sorte que, dans ce dictionnaire, un paragraphe s'est ouvert, sous le titre de *Remarques*, à des observations de grammaire.

Ces remarques se rapportent essentiellement à des difficultés. En plus d'un cas l'usage est chancelant; on ne sait ni comment dire, ni, s'il s'agit d'écrire, comment écrire. Les grammairiens se sont beaucoup appliqués à la discussion de ces cas. Il a donc suffi souvent de résumer leurs décisions et de les présenter sous une forme concise. Mais il est arrivé aussi que soit l'examen du fait en lui-même, soit l'abondance des renseignements fournis par les exemples et par l'histoire, ont conduit à modifier leur décision, ou bien à introduire des cas nouveaux auxquels ils n'avaient pas songé. Ces remarques, de leur nature, sont très-diverses. Cependant, j'indiquerai comme exemples la discussion des locutions *dans ce but*, *remplir un but*, *imprimer un mouvement*, *sous ce rapport*, *se suicider*, *sous ce point de vue*, *se faire moquer de soi*.

D'autres fois ces remarques sont relatives à des faits rétrospectifs de grammaire, mais appartenant toujours à l'âge classique de la langue et de la littérature. Des constructions et des emplois de mots ont varié; c'est ainsi que *davantage que* (je cite celui-là entre beaucoup d'autres), après avoir été usité chez les meilleurs écrivains du dix-septième siècle, a été condamné par les grammairiens et est finalement exclu du bon usage. Pour un double motif cette sorte de remarques méritait d'avoir une place : ou bien, comme ces tournures se trouvent dans d'excellents auteurs bien qu'elles soient condamnées par la grammaire présente, le lecteur qui les rencontre se pourrait croire autorisé à en user, et pourtant il pècherait contre la correction contemporaine; ou bien, comme elles sont aujourd'hui qualifiées de fautes, il serait porté à imputer aux auteurs classiques qui les lui offrent, des péchés contre le bon langage qui n'y sont pas; car dans leur temps la grammaire n'avait rien dit contre et l'usage les justifiait.

Il est enfin un dernier ordre de remarques, tantôt mises sous ce chef, tantôt incorporées dans la série des acceptions du mot. Il s'agit de l'interprétation de certaines locutions figurées ou proverbiales. J'ai, toutes les fois que cela m'a été possible,

expliqué d'où provenait la locution et comment on devait en comprendre l'origine et l'application; mais je conviens sans hésitation que, malgré mes efforts, cette partie est loin d'être complète. En effet, à moins que l'interprétation ne s'offre d'elle-même, ou que des renseignements précis n'aient été conservés, il n'est guère que le hasard qui fasse rencontrer, en cela, ce que l'on cherche; je veux dire que le succès dépend des chances de lecture qui amènent sous les yeux quelque passage explicatif.

VI. DÉFINITIONS ET SYNONYMES.

Un dictionnaire ne peut pas plus contenir un traité de synonymes qu'un traité de grammaire; c'est aux ouvrages spéciaux qu'il faut renvoyer les développements que comporte un sujet aussi étendu et aussi important. Cependant la synonymie touche à la lexicographie par quelques points qui ne doivent pas être négligés.

La définition des mots est une des grandes difficultés de la lexicographie. Quand on fait un dictionnaire d'une langue morte ou d'une langue étrangère, la traduction sert de définition; mais, quand il faut expliquer un mot par d'autres mots de la même langue, on est exposé à tomber dans une sorte de cercle vicieux ou explication du même par le même. Ainsi, le Dictionnaire de l'Académie définit *fier* par *hautain*, *altier;* et il définit *hautain* par *fier*, *orgueilleux*. Évidemment il y a là un défaut duquel il faut se préserver.

Je ne prétends pas, malgré mon attention, m'en être partout préservé; mais la discussion des synonymes m'a souvent averti de prendre garde aux nuances et de ne pas recevoir comme une véritable explication le renvoi d'un terme à l'autre. C'est entre tant d'objets qu'un dictionnaire doit avoir en vue un de ceux auxquels j'ai donné le plus d'attention.

L'exemple cité plus haut de *hautain* et *altier* signale un autre côté par où la synonymie donne un utile secours à la lexicographie, en la forçant à préciser des idées très-étroitement unies. Il s'agit des mots qui ne diffèrent que par un suffixe : *hautain* et *altier* proviennent d'un même radical, le latin *altus;* joignez-y *haut* dans le sens moral, et vous aurez trois termes identiques radicalement, ayant par conséquent un fond commun de signification, et n'étant distingués que parce que *haut* est sans suffixe, *haut-ain* pourvu du suffixe *ain*, et *alt-ier* du suffixe *ier*. Ce sont là des nuances qui sont difficiles à exprimer et qui pourtant influent sur les définitions.

VII. HISTORIQUE.

Ici se termine ce que j'appellerai l'état présent de la langue. Ceux qui ne voudront rien de plus pourront s'arrêter là et laisser une dernière partie que la disposition typographique en a tout à fait séparée. Mais ceux qui seront curieux de voir comment un mot a été employé d'âge en âge depuis l'origine de la langue jusqu'au seizième siècle; ceux qui iront jusqu'à désirer de connaître l'étymologie entreront dans l'histoire du mot, et trouveront, au-dessous de cette histoire, l'étymologie qui très-souvent en est dépendante.

Je donne le nom d'*historique* à une collection de phrases appartenant à l'ancienne langue. Lorsqu'un mot a été exposé complétement tel qu'il est aujourd'hui dans l'usage, lorsque les sens y ont été rangés d'après l'ordre logique, lorsque des exemples classiques, autant que faire se peut, ont été rapportés à l'appui, lorsque la prononciation a été indiquée et, au besoin, discutée, lorsque enfin des remarques grammaticales et critiques ont touché, dans les cas qui le comportent, à l'emploi du mot ou aux difficultés qu'il présente, alors s'ouvre un nouveau paragraphe pour les textes tirés de la langue d'oïl. Ainsi placé, c'est le prolongement naturel d'une série que l'on tronque quand on s'arrête à notre temps et aux temps classiques. Après avoir vu comment écrivent Corneille, Pascal, Bossuet, Voltaire, Montesquieu et nos contemporains, on pénètre en arrière et l'on voit comment ont écrit Montaigne, Amyot, Commines et Froissart, Oresme et Machaut, Joinville, Jean de Meung, Guillaume de Lorris, Villehardouin, le sire de Couci, le traducteur du livre des Psaumes, et Turold, l'auteur de la *Chanson de Roland*.

Ce n'est point, je l'ai déjà dit et je le répète, un dictionnaire de la vieille langue que j'ai entendu faire; on ne trouve pas ici tous les mots qui nous ont été conservés dans les livres de nos anciens auteurs. Mon plan est plus restreint; la vieille langue ne figure qu'à propos de la langue moderne. Toutes les fois qu'un mot d'aujourd'hui a un historique, c'est-à-dire n'a pas été formé et introduit depuis le dix-septième siècle, il est suivi d'un choix de textes qui en montrent l'emploi dans les siècles antérieurs. Il y a deux cents ans que quelque chose d'analogue avait été conseillé par l'auteur anonyme de la préface du Dictionnaire de Furetière : « L'on pourra avec le temps faire porter à ce dictionnaire le titre d'universel en toute rigueur; il faudroit pour cela y enfermer tous les mots qui étoient en usage du temps de Villehardouin, de Froissart, de Monstrelet, du sire de Joinville et de nos vieux romanciers...... On y pourroit insérer l'histoire des mots, c'est-à-dire le temps de leur règne et celui de leur signification. Il faudroit observer à l'égard de ces vieux termes ce qu'on pratique dans les dictionnaires des langues mortes, c'est de coter les passages de

quelque auteur qui les auroit employés. On ne feroit pas mal non plus de se répandre sur les ouvrages des anciens poëtes provençaux; et rien ne serviroit plus à perfectionner la science étymologique qu'une recherche exacte des mots particuliers aux diverses provinces du royaume; car on connoîtroit par là l'infinie diversité de terminaisons et d'altérations de syllabes que souffrent les mots tirés de la même source; ce qui donneroit une nouvelle confirmation et plus d'extension aux principes de cet art, et justifieroit plusieurs conjectures qui ont servi de raillerie à quelques mauvais plaisants. »

Je reviendrai ci-après sur les patois, le provençal et les autres langues romanes, et je continue l'explication de cet *historique*.

Pendant que, dans l'article consacré à l'usage présent, les acceptions sont rigoureusement classées d'après l'ordre logique, c'est-à-dire en commençant par le sens propre et en allant aux sens de plus en plus détournés, ici tout est rangé d'après l'ordre chronologique. Le principe de succession prévaut sur le principe de l'ordre des significations; ce qui importe, c'est de connaître comment les emplois se succèdent les uns aux autres et s'enchaînent. D'un coup d'œil on saisit toute cette filiation; et, allant de siècle en siècle, on voit le mot tantôt varier d'usage, de signification et d'orthographe, tantôt se présenter dès les plus hauts temps à peu près tel qu'il est aujourd'hui. La curiosité qu'excite naturellement un tel déroulement ne se satisfait pas sans éveiller une foule de réflexions spontanées qui rendent la langue plus claire, plus précise, et, si je puis dire ainsi, plus authentique, et qui, faisant sentir le prix de la tradition, inspirent le respect des aïeux, et, au lieu du dédain pour le passé, la reconnaissance.

L'antiquité des langues romanes est fort grande; elle se confond avec l'origine de toutes les choses modernes en Occident, puisque c'est du centre romain que sont parties les influences de civilisation qui ont agi sur la Germanie, conquise par Charlemagne, christianisée par la conquête et par les missionnaires, et rendue féodale du même coup. Quand on considère l'Occident européen dans son ensemble et comme corps politique, on y aperçoit trois groupes : le groupe allemand, le groupe roman, le groupe anglais, tous trois distincts par la langue. Le premier, comme le nom l'indique, est de langue germanique; le second est de langue latine; le troisième est intermédiaire, germanique d'origine, mais fortement mélangé de roman par l'effet de la conquête normande. Le premier est le plus ancien, je parle des monuments de langue : on remonte, dans le domaine germanique, jusqu'au quatrième siècle, aux Goths et à Ulfilas, à une époque où le latin était encore vivant, et où il n'était aucunement question des langues romanes. Le second est postérieur, et son idiome commence à se dégager vers le neuvième siècle. Le troisième est le dernier en date; au quatorzième siècle l'anglais se forme de la combinaison d'un fonds germanique avec un mélange français. C'est ainsi que se partage l'histoire des langues dans l'Occident.

La langue française, en tant que langue distincte du latin, a commencé d'exister dans le courant du neuvième siècle, du moins à en juger par les monuments écrits. Un trouvère du douzième siècle, Benoît, nous apprend que des vers satiriques en cette langue furent faits contre un comte de Poitiers qui s'était mal conduit dans un combat avec les pirates normands. Ces vers du neuvième siècle ne nous sont point parvenus, et nous n'avons d'une aussi haute antiquité que le serment des fils de Louis le Débonnaire.

Le dixième siècle n'est guère plus riche en textes. La langue vulgaire, cela est certain, ne faisait que bégayer, et, quand il s'agissait d'écrire, c'était au latin que l'on recourait. Deux très-courts échantillons du parler d'alors nous ont été conservés : c'est le Chant d'Eulalie et le Fragment de Valenciennes. Le Chant d'Eulalie est une petite composition qui n'a que vingt-huit vers; le Fragment de Valenciennes est un lambeau de sermon trouvé sur la garde d'un manuscrit, décollé à grand'peine et lu avec non moins de difficulté. Quelque courts qu'ils soient, ces textes sont précieux et curieux par leur date.

C'est au onzième siècle que commencent les grandes compositions poétiques; mais comme ces compositions, d'abord écrites en assonances, furent remaniées dans le siècle suivant en rimes exactes, il ne nous reste que bien peu de poëmes que l'on puisse faire remonter avec certitude jusque-là. Cependant ce n'est point une témérité que d'attribuer au onzième siècle la Chanson de Roland, qui a conservé les assonances primitives et qui porte d'ailleurs toute sorte de caractères d'ancienneté. Les Lois de Guillaume, imposées par le conquérant à l'Angleterre lorsqu'il y établit le système féodal, sont incontestablement du onzième siècle; seulement les textes que nous en avons ne sont pas purs de toutes retouches ni de ces influences qui donnèrent au français parlé en Angleterre un cachet particulier. Rien de pareil ne peut être reproché au Poëme de Saint Alexis, qui est un excellent texte de la langue écrite du onzième siècle. Il n'y a que ces trois documents pour la période qui compte ses années depuis 1001 jusqu'à 1100.

Celle qui les compte de 1101 à 1200 voit se développer dans son essor le mouvement et le travail commencés dans le siècle précédent. Le douzième siècle est l'âge classique de l'ancienne littérature. C'est alors que se composent ou se remanient les grandes chansons de geste et que se font les poëmes du cycle breton sur la Table ronde et Artus. Les textes abondent; et, ne pouvant tout citer, il faut faire un choix. On trouvera à l'*historique*, particulièrement mis à contribution, la geste des Saxons, le poëme si remarquable de Raoul de Cambrai, les chansons du sire de Couci, le poëme si bien écrit et si travaillé sur le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, les traductions du livre des Psaumes, de Job, des Rois, des Machabées et des sermons de saint Bernard, Benoît et sa Chronique de Normandie, Wace et ses poëmes de Brut et de Rou. De la sorte, on a sous les yeux un suffisant témoignage de la manière de parler et d'écrire du temps de Louis le Gros et de Philippe Auguste.

Le treizième siècle est à tous égards la continuation du douzième; il n'innove pas, mais il ne laisse rien dépérir, et il cultive tous les genres créés dans l'âge précédent. Seulement le nombre des textes conservés est plus grand; c'est une immensité, si à ce qui est publié on ajoute ce qui demeure inédit dans les bibliothèques. Les exemples de l'*historique* sont empruntés à Villehardouin et à Joinville, ces deux historiens, l'un du commencement, l'autre de la fin de ce siècle, à la Chronique de Rains, à Beaumanoir, au Renart, épopée burlesque et vive satire de la société féodale, à la Rose, aux fabliaux, à la Chanson d'Antioche, à Berte aux grands pieds, à Marie de France, etc.

Le quatorzième siècle perd le goût des compositions qui avaient fait le charme des âges précédents, et pourtant il n'est pas en état d'y suppléer par des créations de son fonds; l'originalité languit, mais cela n'empêche pas les textes d'être fort nombreux. Quelques-uns seulement figurent dans l'*historique :* pour la poésie, le roman héroïcomique de Baudoin de Sebourg, la vie de Bertrand du Guesclin, Machaut, Girart de Rossillon, etc.; pour la prose, Oresme, le traducteur d'Aristote, Bercheure, le traducteur de Tite Live, Modus, qui est un traité sur la chasse, le Ménagier de Paris, qui est une espèce de guide de l'administration d'une maison et d'un ménage, les Chroniques de Saint-Denis, etc.

Dans le quinzième siècle, on trouvera des citations de Froissart, qui clôt le quatorzième siècle et qui meurt dans le quinzième, d'Alain Chartier, de Christine de Pisan, de Charles d'Orléans, d'Eustache Deschamps, de Coquillart, de la spirituelle comédie de Patelin, de Commines, de Villon, de Perceforest, l'un de ces romans en prose qui remplacèrent les anciennes chansons de geste, du petit Jehan de Saintré. C'est par ces écrivains que le quinzième siècle passe sous les yeux du lecteur.

Au seizième siècle se termine la partie archaïque de la langue; on ne le quitte que pour entrer dans l'âge classique. Rabelais, Amyot, Calvin, Montaigne, d'Aubigné, Marguerite de Navarre, le conteur des Perriers et quelques autres ont été dépouillés; Olivier de Serres et Ambroise Paré l'ont été aussi pour le langage technique de l'agriculture et de la chirurgie. Les poëtes, dans cette période, n'ont pas atteint à la hauteur des prosateurs; cependant les deux Marot, le père et le fils, Joachim du Bellay, Ronsard, donnent encore un contingent important.

Tels sont les principaux auteurs et ouvrages, mais les principaux seulement, qui ont fourni des échantillons de leur langage. Quand la série est complète, c'est-à-dire quand on a des exemples jusqu'au onzième siècle (en avoir plus haut est rare, puisque des deux siècles précédents quelques lignes seulement nous sont parvenues), une même vue montre d'âge en âge comment le mot s'est comporté, et quelles modifications graduelles l'ont fait ce qu'il est aujourd'hui.

En ceci, le classement par significations troublerait tout; le classement par ordre de temps éclaircit tout. Je citerai quelques exemples. Toutes les personnes familia-

risées avec la latinité ne peuvent manquer d'être frappées du mot *choisir* très-voisin d'*élire* par le sens. *Élire* est, si je puis ainsi parler, du cru; il nous appartient par droit d'héritage; mais comment avons-nous l'autre, et quel est-il? L'*historique* donne la réponse. En le suivant dans son ordre chronologique, on voit que *choisir* a le sens d'apercevoir, de voir, et n'a que ce sens; puis, peu à peu, à côté de cette signification fondamentale apparaît la signification d'élire, de trier; puis, entre les deux significations, le rapport devient inverse : c'est celle d'élire qui prédomine; l'autre n'a plus que de rares exemples; si bien qu'au seizième siècle elle est un archaïsme, abandonné tout à fait dans le dix-septième. On comprend comment l'idée d'apercevoir s'est changée en une idée dérivée, celle de trier. A ce point, l'étymologie se présente sans conteste; et notre mot vient du germanique *kausjan*, voir, regarder.

Danger peut encore être allégué comme un de ces mots que l'*historique* éclaire particulièrement. Avant toute histoire et toute ancienne citation, on a été porté à y voir un dérivé du latin *damnum;* par exemple, *damniarium*, d'où *danger* ou *dangier*. Mais d'abord l'idée de dommage n'est pas tellement voisine de celle de péril, qu'une simple conjecture, sans preuve de textes, suffise à établir le passage de l'une à l'autre. De plus, la langue du droit a, dans quelqu'un de ses recoins, conservé des emplois où *danger* ne signifie aucunement péril, mais signifie la défense qu'impose une autorité. Enfin, ce qui est décisif, l'*historique* élève deux objections fondamentales : la première, que la forme primitive est non pas *danger*, mais *dongier* ou *donger;* la seconde, que le sens primitif est non pas péril, mais pouvoir, autorité, et, par suite, interdiction, défense. Il faut donc, quant à l'étymologie, ne considérer que cette forme et ce sens; on satisfait à l'une et à l'autre à l'aide du latin *dominium*, seigneurie, pouvoir, fournissant par dérivation la forme fictive *dominiarium*, ou la forme réelle *dongier*. On voit les conditions précises imposées à l'étymologie; il faut qu'elle soit explicative de la forme et du sens. Elle vient pour ces deux, forme et sens, d'expliquer *dongier;* il lui reste à expliquer *danger*. C'est une habitude beaucoup plus étendue dans l'ancienne langue, mais dont il reste des traces dans la moderne, de changer *o* des latins en *a*, *on* ou *un* en *en* ou *an :* ainsi *dame*, de *domina*, *damoiseau*, de *dominicellus; volenté*, de *voluntas; mains* pour *moins; cuens* pour *coms* (de *comes*, comte), etc. A cette catégorie appartient *danger*, qui figure dans les textes à côté de *donger*, et qui n'en est qu'une variante dialectique. Voilà pour la forme; quant au sens, on voit, en suivant la série historique, que vers le quatorzième ou quinzième siècle se trouve *estre au danger de quelqu'un*, qui signifie également être en son pouvoir et courir du péril de sa part. Là est la transition; dès lors le sens de péril devient prédominant; on oublie l'autre peu à peu, si bien que, quand l'ancienne et propre signification est exhumée des livres, on la méconnaît; et l'on douterait de l'identité, si l'on ne tenait tous les chaînons.

Ce sont ces chaînons qui permettent de rattacher *dais* au latin *discus* dans le

sens de table à manger. Les anciens textes sont concordants : un *dais* y est toujours la table du repas, et particulièrement du repas d'apparat, de celui des princes et des seigneurs. Puis, comme le repas d'apparat occupait un endroit élevé au-dessus du sol, *dais* passe au sens d'estrade; enfin, comme l'estrade est souvent recouverte de draperies qui la décorent, le sens actuel de dais s'établit, et les autres qui ont servi d'intermédiaire tombent en désuétude.

Les mots, comme les familles, sont exposés à perdre leur noblesse et à descendre des significations élevées aux basses significations. L'historique, qui est leur arbre généalogique, en fait foi. Voyez *donzelle;* c'est un terme du langage familier, d'un sens très-dédaigneux et appliqué à des femmes dont on parle légèrement. Tel n'était point l'usage originel : *donzelle*, ou *doncele*, ou *dancele* (ces formes sont équivalentes) n'avait pas d'autre emploi que *demoiselle* ou *damoiselle*, dont il est la contraction : c'était la jeune dame, la jeune maîtresse, la fille de la maison, du manoir féodal; et cette signification prenait sa source dans le latin; car *demoiselle* est la représentation française de *dominicella*, diminutif de *domina*. C'est encore au sein de la hiérarchie domestique que *valet*, après avoir été dans le haut, descend dans le bas. D'abord, il fut bien loin d'appartenir aux serviteurs de la maison et de jamais prendre l'acception défavorable qui lui vient quand il sert à caractériser une complaisance servile et blâmable. *Valet*, et, selon l'orthographe véritable, *vaslet*, est le diminutif de *vassal*, proprement *le petit vassal;* or, dans le langage du moyen âge, ce *petit vassal* est le jeune homme des familles nobles qui en est à son apprentissage dans les fonctions domestiques et militaires. Le sens propre est resté dans *varlet*, qui ne se dit plus qu'en parlant des temps féodaux et qui est le même mot, l'*r* se substituant quelquefois à l'*s*. *Vassal* avait deux sens très-distincts dans le vieux français : il signifiait et celui qui était subordonné à un autre dans la hiérarchie féodale, et celui qui se distinguait à la guerre par sa vaillance et sa prouesse. On peut croire que l'idée de *vassal*, perdant sa dignité, à mesure que la société féodale dépérissait, est descendue jusqu'à celle de *valet;* mais l'on voit par l'exemple de *donzelle*, que l'usage n'a pas même besoin de ces prétextes pour faire passer un mot des rangs élevés dans les humbles positions.

Il en est de certaines locutions comme des sens détournés; si elles sont difficiles, il n'y a guère que l'historique qui en fournisse l'explication; s'il manque à la fournir, les conjectures ne mènent d'ordinaire qu'à des incertitudes. Qui, par exemple, sans l'historique, peut deviner ce qu'est *chape chute?* Une *chape* et une *chute*, que veut dire cela? Et si, dans l'impuissance d'expliquer ces deux mots, on cherche à les interpréter en attachant à *chape* et à *chute* un autre sens que celui qui leur est propre, quelle confiance avoir en d'aveugles tâtonnements? Rien n'est à changer au sens de ces mots; c'est bien de *chape* qu'il s'agit; *chute* est le participe *chu* ou *chut*, devenu substantif dans notre mot *chute*, conservé dans la seule locution *chape chute*, qui dès lors signifie chape tombée. Or cette *chape chute* ou chape tombée

figure dans un vieux récit du trouvère Wace sur la justice rigoureuse du duc Rollon ou Rou en Normandie. Une femme s'empare d'une *chape chute* et est punie; de là vient la locution de *chape chute* pour chose de quelque valeur que l'on trouve, et dont on s'empare; et c'est ainsi que, dans la Fontaine, le loup, rôdant autour de la maison où l'enfant pleurait, attendait *chape chute*, c'est-à-dire quelque aubaine.

Par une efficacité de même genre, l'historique ramène parfois à des origines distinctes des mots qui sont allés se confondant par une vicieuse assimilation. Le *dé à jouer* et le *dé à coudre* est-ce étymologiquement la même chose? Et, s'ils sont différents, quelle est la forme primitive de chacun? Du premier coup d'œil, la lecture des textes successifs tranche la question, montrant que le *dé à jouer* est toujours *dé*, et ne change pas en remontant vers les anciens temps, au lieu que le *dé à coudre* quitte une apparence trompeuse, cesse d'être assimilé à l'autre et devient *deel*, lequel indique le latin *digitale*.

Chaque époque a son genre de néologisme. L'historique en donne la preuve : tels mots n'apparaissent qu'au quatorzième siècle, tels autres datent du quinzième ou du seizième. Ce sont des additions continuelles; il est vrai que des pertes non moins continuelles agissent en sens inverse; tous les siècles font entrer dans la désuétude et dans l'oubli un certain nombre de mots; tous les siècles font entrer un certain nombre de mots dans l'habitude et l'usage. Entre ces acquisitions et ces déperditions, la langue varie tout en durant. Un fonds reste qui n'a pas changé depuis le onzième et le douzième siècle; des parties vont et viennent, les unes périssant, les autres naissant. C'est cette combinaison entre la permanence et la variation qui constitue l'histoire de la langue.

VIII. PATOIS; LANGUES ROMANES.

Les patois, dans l'opinion vulgaire, sont en décri, et on les tient généralement pour du français qui s'est altéré dans la bouche du peuple des provinces. C'est une erreur. Je montrerai plus loin, à l'article *Dialectes*, que les patois sont les héritiers des dialectes qui ont occupé l'ancienne France avant la centralisation monarchique commencée au quatorzième siècle, et que dès lors le français qu'ils nous conservent est aussi authentique que celui qui nous est conservé par la langue littéraire. Cela étant, un dictionnaire comme celui-ci ne pouvait pas les négliger; car ils complètent des séries, des formes, des significations.

En fait de langue et de grammaire, des exemples mettent les choses bien plus nettement sous les yeux que ne font les raisonnements. Je prends de nouveau notre mot *danger*, pour en faire l'étude par les patois comme j'en ai fait l'étude par l'historique, et pour y montrer comment les patois et l'historique se donnent

souvent la main. De quelque manière qu'il soit devenu synonyme de *péril*, qui est le terme propre, le terme d'origine latine (*periculum*), le français littéraire ne donne rien au delà de cette acception présente. Mais allons aux patois; aussitôt la signification s'étend et ouvre des aperçus dont il faut tenir compte. *Dangier*, en normand, signifie domination, puissance; et *dangi*, en wallon, nécessité, péril. Sont-ce des sens arbitraires et nés de caprices locaux? Pas le moins du monde; la série des textes écarte une aussi fausse interprétation. Dans l'ancien français, *danger* signifie autorité, contrainte, résistance, et le sens de *péril* n'y paraît qu'assez tard. L'historique, les patois, le sens d'aujourd'hui, voilà donc les éléments de toute discussion sur le classement des significations du mot *danger* et sur son étymologie.

Certaines formes pures qui ont disparu du français sont demeurées dans les patois. Si l'on doutait que *lierre* fût une production fautive née de l'agglutination de l'article avec le mot (*l'-ierre*), les patois suffiraient à en fournir la preuve; tous n'ont pas suivi la langue littéraire dans la corruption où elle est tombée; et *hierre*, du latin *hedera*, se trouve dans la bouche des paysans de plusieurs provinces, tandis que les lettrés sont obligés de dire et d'écrire ce barbarisme, *le lierre*. Non pas que je veuille, grammairien ou lexicographe rigoureux, conseiller en aucune façon de revenir sur ce qui est accompli et d'essayer, par exemple, de restaurer *hierre* à la place du vicieux usurpateur *lierre;* y réussir serait un mal. En effet, qu'arriverait-il? L'oreille s'accoutumant à *hierre*, *lierre* deviendrait un barbarisme insupportable, et tous les vers de notre âge classique, où *lierre* figure honorablement, seraient déparés. On n'a que trop fait cela au dix-septième siècle, quand, déclarant entre autres *dedans*, *dessus*, *dessous*, adverbes au lieu de prépositions qu'ils avaient été jusque-là, on a rendu désagréables pour nous tant de beaux vers de Malherbe et de Corneille. Il est des barbarismes et des solécismes qu'il est moins fâcheux de conserver, qu'il ne le serait de les effacer.

D'autres fois les patois offrent un secours particulier à l'étymologie. Dans notre mot *ornière*, si l'on prend en considération le commencement *or*... et le sens, on sera très-porté à y trouver un dérivé du latin *orbita*, roue (l'ornière étant la trace d'une roue), par l'intermédiaire d'une forme non latine *orbitaria*, mais qu'on peut supposer. Cependant des scrupules étymologiques persistent, et la présence de l'*n* au lieu du *b* entretient les doutes; car *orbita*, par l'intermédiaire d'*orbitaria*, aurait dû donner *orbière*, non *ornière*. Si *orbière* était quelque part, il éclaircirait *ornière*, qui ne pourrait pas en être séparé. Il est en effet quelque part; le wallon a *ourbîre*, qui signifie ornière, et de la sorte le chaînon nécessaire est trouvé.

Un fait qui est certain, bien qu'il n'ait pas été très-remarqué, c'est que de temps en temps il s'introduit dans la langue littéraire des mots venus des patois, particulièrement des patois qui, avoisinant le centre, ont avec lui moins de dissemblance pour le parler. Cela n'est point à regretter; car ce sont toujours des mots très-français et souvent des mots très-heureux, surtout quand il s'agit d'objets ruraux et

d'impressions de la nature. Cette introduction se fait principalement par les récits de comices agricoles et de congrès provinciaux, par les journaux, par les livres. Il est possible que, grâce à une plume célèbre, le mot *champi* (enfant trouvé), qui est usité dans tout l'Ouest, prenne pied dans la langue littéraire.

Pour ces raisons, j'ai fait usage des patois. Malheureusement toutes ces sources de langue qui coulent dans les patois sont loin d'être à la portée du lexicographe. Il s'en faut beaucoup que le domaine des parlers provinciaux ait été suffisamment exploré. Il y reste encore de très-considérables lacunes. C'est aux savants de province à y pourvoir; et c'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres à encourager les savants de province.

La place que j'ai accordée aux patois est petite et ne dépasse pas la rubrique que j'ai intitulée ÉTYMOLOGIE. Là je recueille toutes les formes qu'ils fournissent, autant du moins que les glossaires qui ont été publiés me l'ont permis; je les mets les unes à côté des autres, et souvent elles me servent à la discussion étymologique, quelquefois à la détermination des sens et à leur classification; dans tous les cas elles complètent l'idée totale de la langue française, en rappelant qu'elle a eu des dialectes, et qu'avant d'être une elle a été nécessairement multiple, suivant la province et la localité.

Je dirai des langues romanes ce que je viens de dire des patois : je leur donne une petite place à l'ÉTYMOLOGIE, citant avec soin les mots qu'elles m'offrent en correspondance avec le mot français; et là elles me servent à la discussion étymologique et à la détermination du sens.

A l'article *langues romanes*, dans le *Complément* de cette préface, j'exposerai avec quelques développements les rapports des langues romanes entre elles et la position que le français y occupe. Pour le moment, je veux seulement expliquer l'usage de ce dictionnaire, c'est-à-dire indiquer quelles sont les parties qui le composent, quelle place ces parties y occupent et à quel office elles sont employées.

Dans la plupart des cas, un mot français n'est point un mot isolé dans l'Occident, mais il est également provençal, espagnol, italien, soit qu'il provienne du latin, ce qui est l'ordinaire, soit qu'il provienne du germanique ou d'autres sources. Cette simultanéité ne peut pas ne pas être consultée pour l'étymologie; l'étymologie, à son tour, réagit sur la connaissance des acceptions primitives et sur leur filiation. Et dès lors il devient nécessaire de faire une place, petite sans doute, mais déterminée, à la comparaison des langues romanes, pour chaque mot qu'elles ont eu commun.

IX. ÉTYMOLOGIE.

L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses radicaux ou parties composantes, et, reconnaissant le sens de chacune de ces parties, elle nous permet de

concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivées et complexes.

L'étymologie est primaire ou secondaire : primaire, quand il s'agit d'une langue à laquelle, historiquement, on ne connait point de mère; secondaire, quand il s'agit d'une langue historiquement dérivée d'une autre. Ainsi l'étymologie romane, et, en particulier, française, est secondaire, remontant pour la plupart des mots au latin, à l'allemand, au grec, etc. Puis l'étymologie latine, ou grecque, ou allemande, est primaire; ces idiomes n'ont pas d'ascendants que nous leur connaissions, mais ils ont des frères, le sanscrit, le zend, le slave, le celtique; ce sont autant de termes de comparaison pour l'étymologie primaire, qui s'efforce d'isoler les radicaux irréductibles, de déterminer quel en fut le sens et d'en faire la nomenclature.

Dans ce dictionnaire, il n'est question que de l'étymologie secondaire et seulement de la langue française. Le problème à résoudre est de trouver pour chaque mot français le mot ancien dont il procède et l'origine de la signification que prend le mot ancien en devenant le mot moderne. Il s'en faut, certes, que le problème soit résolu pour tous les mots; mais il l'est pour beaucoup; et sur ce terrain de l'étymologie secondaire, qui est plus rapproché de nous et plus historique, on a d'amples et précieux documents qui enseignent comment l'esprit d'un peuple, à l'aide d'un fonds préexistant, fait des mots et des significations : ce qui jette du jour sur le terrain plus éloigné et moins historique de l'étymologie primaire.

Mais l'étymologie est-elle une science à laquelle on puisse se fier, et dépasse-t-elle jamais le caractère de conjectures plus ou moins ingénieuses et plausibles? Cette appréhension subsiste encore chez de bons esprits, restés sous l'impression des aberrations étymologiques et des moqueries qu'elles suscitèrent. L'étymologie fut, à ses débuts, dans la condition de toutes les recherches scientifiques, c'est-à-dire sans règle, sans méthode, sans expérience. La règle, la méthode, l'expérience ne naissent que par la comparaison des langues, et la comparaison des langues est une application toute nouvelle de l'esprit de recherche et d'observation. Les savants qui les premiers s'occupèrent d'étymologie, ne pouvant consulter que la signification et la forme apparente des mots, ne réussissaient que dans les cas simples : ils n'avaient aucun moyen de traiter les cas complexes et difficiles sinon par la conjecture et l'imagination; et dès lors les aberrations étaient sans limites, puisqu'il ne s'agissait que de satisfaire tellement quellement au sens et à la forme.

Désormais les recherches étymologiques sont sorties de cette période rudimentaire; et l'ancien tâtonnement a disparu. L'étude comparative a établi un certain nombre de conditions qu'il faut remplir; le mot que l'on considère est soumis à l'épreuve de ces conditions; s'il la subit, l'étymologie est bonne; s'il la subit incomplétement, elle est douteuse; s'il ne peut la subir, elle est mauvaise et à rejeter. De la sorte tout arbitraire est éliminé; ce sont les conditions qui décident de la valeur d'une éty-

mologie; ce n'est plus la conjecture ni l'imagination. Voici, pour l'étymologie française, l'énumération de ces conditions; ce sont : *le sens*, *la forme*, *les règles de mutation propres à chaque langue*, *l'historique*, *la filière* et *l'accent latin*. Quelques mots sont nécessaires sur chacune de ces divisions.

1. Le *sens* est la première condition; il est clair qu'il n'y a point d'étymologie possible entre deux mots qui n'ont point communauté de sens. Ainsi entre *louer*, donner ou prendre à location, et *louer*, faire l'éloge, il ne faut chercher aucun rapport étymologique; si on en cherchait, on s'égarerait : l'un vient de *locare*, l'autre de *laudare*. Mais il ne faut pas se laisser tromper non plus par les détours divers, quelquefois très-prolongés et difficiles à suivre, que prennent les significations. Dans l'ancien français on trouve *louer*, *loer*, avec le sens de conseiller; y verra-t-on autre chose que le verbe *laudare?* Non. Celui qui conseille *loue* ce qu'il conseille à celui qui le consulte, il en fait l'éloge; de là ce sens détourné qu'anciennement *louer* avait pris. Et pour mentionner un exemple de notre temps, se laissera-t-on empêcher, par la différence des sens, de voir un seul et même mot dans *cour*, espace libre attenant à une maison, et *cour de prince*, ou encore *cour de justice?* En aucune façon; une étude exacte des significations, appuyée sur l'histoire, montre que la *cour* fut d'abord une habitation rurale, d'où le sens de cour de maison; puis l'habitation rurale d'un grand seigneur franc, d'où la signification relevée de résidence des princes ou des juges.

2. La *forme* est d'un concours non moins nécessaire que le sens. Des mots qui n'ont pas même forme soit présentement, soit à l'origine, n'ont rien de commun, et appartiennent à des radicaux différents; mais l'identité de forme n'implique pas toujours l'identité de radical; témoin les deux *louer* cités tout à l'heure. Les lettres qui composent un mot en sont les éléments constitutifs; elles ne peuvent pas se perdre, elles ne peuvent que se transformer, ou, si elles se perdent, l'étymologie doit rendre compte de ce déchet. Je comparerai volontiers les métamorphoses littérales dans le passage d'une langue à l'autre aux métamorphoses anatomiques que le passage d'un ordre d'animaux à l'autre donne à étudier. Que deviennent les os dont est formé le bras de l'homme, quand ce bras se change en patte de devant d'un mammifère, en aile d'un oiseau, en nageoire d'une baleine, en membre rudimentaire d'un ophidien? Semblablement, que deviennent les lettres d'un mot latin ou allemand qui en sont les os, quand ce mot se change en mot français? Des deux parts, pour l'étymologiste comme pour l'anatomiste, il y a un squelette qui ne s'évanouit pas, mais qui se modifie.

Il faut pousser plus loin la comparaison entre l'anatomie et l'étymologie. L'anatomie a ses monstruosités où des parties essentielles se sont déformées ou détruites; l'étymologie a les siennes, c'est-à-dire des fautes de toute nature sur la signification, la contexture ou l'orthographe du mot. Ces infractions n'ont, des deux côtés, rien qui abolisse les règles; elles sont des accidents qui en partie ont des règles secondaires, en partie constituent des cas particuliers, expliqués ou

inexpliqués. Ce sont les règles générales et positives qui permettent de dire qu'il y a faute là même où l'on ne peut connaître les circonstances ou les conditions de la faute, et de diviser tout le domaine en partie régulière et correcte et en partie altérée et mutilée par les inévitables erreurs du temps et des hommes.

Parmi les lettres, les consonnes sont plus persistantes que les voyelles; et, parmi les voyelles, les longues plus que les brèves. Voyez *peindre* du latin *pingere*, et *plaindre* de *plangere*; l'*e* bref disparaissant, il en devait résulter *peingre* et *plaingre*. Mais, au moment de la transformation, l'oreille, du moins l'oreille française, ne put guère supporter entre la nasale *n* et la liquide *r*, que la dentale *d*; et ainsi naquirent *peindre* et *plaindre*; l'habitude fut de rendre par *ei* ou, moins bien, par *ai*, les combinaisons latines *en*, *in*, *em*, *im*. *Louange* est un peu plus compliqué : c'est le verbe *louer*, avec un suffixe *ange*, ou plutôt *enge* (car telle est l'orthographe ancienne) : or *vendange*, de *vindemia*, nous apprend que ce suffixe représente *emia*; ce qui nous conduit à un bas-latin *laudemia*, qui existe en effet; de sorte que *louange* est fait sur le même modèle que *vendange*. Pour la forme comme pour le sens, on doit prendre garde aux transformations; elles conduisent quelquefois bien loin un mot, qu'on méconnaîtra si on ne tient pas les gradations qui en ont changé la figure. A première vue, on ne saura, par exemple, ce que peut être notre adverbe *jusque*; et si l'on spécule tant qu'il est dans cet état, on entreverra sans doute qu'il tient au latin *usque*, mais sans pouvoir en fournir la démonstration. Il y tient en effet; la forme primitive est *dusque*, ce qui mène à *de usque*, sorte d'adverbe composé comme l'est la préposition *dans* (*de intus*); *de* ou *di* latin se changea souvent, sous l'exigence de l'oreille française, en *j* ou *g* sifflant. *Jour* peut aussi servir à mesurer l'espace parcouru, sans se dénaturer, par un mot qui se transforme; dans l'ancienne langue il est *jorn*, en italien *giorno*, tous deux du latin *diurnus*, qui lui-même provient de *dies*; si bien que, très-certainement, *dies* et *jour*, n'ayant plus aucune lettre commune, mais en ayant eu, sont liés l'un à l'autre.

3. A la forme du mot on rattachera étroitement les *règles de permutation des lettres*. Toute forme d'un mot ne dépend pas des règles de permutation; mais toute permutation influe sur la forme. On entend par règles de permutation le mode uniforme selon lequel chacune des langues romanes modifie un même mot latin. Il ne faut pas croire, en effet, que ces langues traitent capricieusement les combinaisons latines de lettres, et que la même combinaison soit rendue par chacune d'elles, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Non, là aussi la régularité est grande et prime les exceptions. Chaque langue romane eut, à l'origine, son euphonie propre, instinctive, spontanée, qui lui imposa les permutations de lettres en les réglant, et qui fit que tel groupe de lettres en latin est uniformément rendu, dans les cas les plus variés, par tel groupe de lettres en roman. Le latin *maturus* devient : en italien, *maturo*; en espagnol, *maduro*; en provençal, *madur*; en français, *meür*

et, par contraction, *mûr*. Ce petit tableau ou diagramme montre comment un même mot peut être traité par chacune des quatre langues : l'italien est aussi voisin que possible du latin; l'espagnol change la consonne intermédiaire; le provençal la change aussi et efface la finale; le français, qui efface semblablement cette finale, supprime de plus la consonne médiane. Supprimer les consonnes médianes des mots latins est un des caractères spécifiques du français, par rapport aux autres langues romanes, et ce qui l'écarte le plus, en apparence, non au fond, du latin.

On peut, pour le français, citer entre autres les habitudes ou règles suivantes : en général, dans le corps du mot, les syllabes non prosodiquement accentuées sont supprimées, d'où résulte une contraction du mot latin, comme dans *sollicitare*, soulcier (soucier); *ministerium*, mestier (métier); *monasterium*, moustier (moutier); *cogitare*, cuider; *cupiditare*, mot du bas-latin, convoiter; *æstimare*, esmer, etc. Il arrive souvent qu'une consonne est supprimée, ce qui produit le rapprochement des voyelles, rapprochement que nos aïeux paraissent avoir aimé : *securus*, seür (sûr); *maturus*, meür (mûr); *regina*, reïne (reine); *adorare*, aorer (adorer); *fidelis*, féal; *legalis*, loyal, etc. Enfin, quand deux consonnes sont consécutives dans le latin, le français a deux modes de les traiter : ou bien il en supprime une, *adversarius*, aversaire (le *d* a reparu dans le français moderne), *advocatus*, avoué, etc.; ou bien l'une d'elles se fond avec la voyelle antécédente pour en modifier le son : *alter*, autre; *altar*, autier, aujourd'hui autel, etc. La partie initiale du mot est en général respectée par le français, sauf un seul cas, celui où le mot commence par une *s* suivie d'une autre consonne; alors le français, qui trouve cette articulation pénible, la facilite par un *e* prosthétique : *scribere*, escrire (écrire); *species*, espèce; *stringere*, estreindre (étreindre); *spissus*, espois (épais), etc. On comprend que les mots tels que *statue*, *spécial*, etc. ne sont que des exceptions apparentes; l'ancienne langue a dit *especial* et aurait dit *estatue*. Pour le reste, le français conserve cette partie initiale telle que le latin la donne; on ne peut plus mentionner que des exceptions très-rares, comme l'addition du *g* dans *g-renouille*, qui vient de *ranuncula*; le changement de *t* en *c* dans *craindre*, qui vient de *tremere*. Surtout, notre langue ne se permet pas ces suppressions, qui sont fréquentes dans l'italien, comme *rena* pour *arena*, le sable, *badia*, abbaye, etc. On ne peut guère citer, et encore dans l'ancien français, que *li vesque* pour *li evesques*, qui d'ailleurs se disait aussi (*vesque* ayant été formé par une influence provençale ou italienne : en provençal, *vesque*; en italien, *vescovo*).

Quant à la partie finale du mot, je me contente de noter ces particularités : la terminaison latine *ationem* devient *aison* : *sationem*, saison; *venationem*, venaison; *orationem*, oraison; la finale *sionem* ou *tionem* se change généralement en *son* : *mansionem*, maison; *potionem*, poison; *suspicionem*, soupçon, etc. La finale *iculus*, *icula*, *iculum*, devient *eil* ou *il* : *periculum*, péril; *vermiculus*, vermeil; la finale *alia* devient *aille* : *animalia*, aumaille; la finale *ilia* devient *eille* : *mirabilia*, merveille; la finale *aculum* devient souvent

ail : suspiraculum, soupirail ; quelquefois simplement *acle : miraculum*, miracle. La finale *arius* devient *aire* ou *ier : contrarius*, contraire, *primarius*, premier. La finale *aticus*, *aticum*, s'exprime par *age : viaticum*, voyage. Les finales *enge*, *inge*, *onge*, proviennent de *emia*, *imius*, *omia* ou *omnia : simius*, singe ; *somniari*, songer. Le double *w* germanique se rend par *gu : guerre*, de *werra*. L'*n* suivie d'une *r* exige souvent l'intercalation d'un *d : veneris dies*, *ven'ris dies*, vendredi ; *ponere*, *pon're*, pondre.

Ces exemples, qu'il serait facile d'étendre davantage, suffisent ici. Une fois que les règles de permutation ont été ainsi obtenues par la comparaison de beaucoup de cas, on s'en sert comme d'une clef. Prenons le verbe *ronger :* comparé à *songer*, qui vient de *somniari*, *ronger* viendra de *rumniare*, dit, par l'épenthèse très-commune d'un *i*, pour *rumnare ;* de sorte que *ronger* est proprement *ruminer*. Cette déduction, que la théorie suffirait pour assurer, est vérifiée de fait par les patois, qui disent en effet *ronger* pour *ruminer*. De la même façon, on trouvera une élégante étymologie de notre mot *âge :* l'accent circonflexe indique une contraction ; en effet, la forme complète est *eage* ou *aage*, et, dans les plus vieux textes, *edage ;* dès lors tout est clair : le corps du mot est *ea* ou *eda*, représentant *œta*, du latin *œtatem ;* la finale *age* représente *aticum ;* et l'on remonte sans conteste à un mot bas-latin *œtaticum*, réel ou fictif, qui sert d'intermédiaire entre le français *âge* et le latin *œtas*. Ce que sont les mots bas-latins ainsi formés, on le comprend ; ils n'ont rien de commun avec les intermédiaires imaginés par les anciens étymologistes. Ceux-ci ne connaissaient pas les règles de permutation, et ils inventaient des thèses pour justifier leur étymologie ; elle dépendait de ces intermédiaires qui en dépendaient à leur tour ; c'était un cercle vicieux. Aujourd'hui rien de semblable ; on sait exactement quelle est la forme qui en bas-latin peut répondre à la forme romane ; et quand, ne la trouvant pas, on la reconstitue, on ne fait que mettre complétement sous les yeux du lecteur une série d'ailleurs assurée ; cela sert à représenter l'explication, non à la fonder.

4. L'*historique*, en regard des formes diverses données par les langues romanes, fournit les formes et les significations primitives. Sans la connaissance de ces formes et de ces significations, il n'y a guère d'étymologie qui puisse être cherchée avec sécurité, je parle des étymologies non évidentes de soi. C'est par le défaut d'historique qu'il est en beaucoup de cas impossible d'expliquer les noms de métier. Quand on n'a que la conjecture, des chemins divers sont ouverts pour atteindre la forme primitive, le sens primitif ; mais, quand on a un historique, le chemin prend une direction fixe dans laquelle il faut s'engager. Ainsi *basoche* vient de *basilica*, cela est certain ; mais comment est-ce certain ? C'est que tous les lieux qui portent le nom de *basoche* ont *basilica* pour nom latin ; cela posé, *basilica* donne *baselche*, réel ou fictif, peu importe, car on sait par des exemples suffisants que le latin *ilica* ou *ilice* donne *elce* ou *elche ;* puis, par le changement connu de *el* en *eu* ou *o*, *baselche* devient

basoche, avec l'accent tonique sur la syllabe qui est, en latin, accentuée (*basilica*); d'ailleurs le sens convient, puisque la *basilique* désignait un édifice où se rendait la justice.

Il est encore un autre service que l'historique rend à l'étymologie, c'est de lui signaler les cas où un mot s'établit par une circonstance fortuite. Dans l'ignorance de cette circonstance, on s'égare à mille lieues, cherchant à interpréter par la décomposition ou par la ressemblance un mot qui, d'origine, ne tient ni par la forme ni par le sens à aucun élément de la langue. Si l'on ne savait que *espiègle* vient d'un recueil allemand de facéties intitulé *Eulenspiegel* (le Miroir de la Chouette), où n'irait-on pas en cherchant à ce mot une étymologie plausible? Si le dix-huitième siècle ne nous avait pas appris que la *silhouette* est dite ainsi d'un financier d'alors, dont on tourna en ridicule les réformes et les économies, y aurait-il rien de plus malencontreux que de tâcher à décomposer ce mot en éléments significatifs? Un cas de ce genre m'a été fourni par mes lectures, et de la sorte j'ai pu donner une étymologie nécessairement manquée par tous mes devanciers qui n'avaient pas mis la main sur ce petit fait. Il s'agit de *galetas;* Ménage le tire de *valetostasis*, station des valets; Scheler songe au radical de *galerie;* on a cité un mot arabe, *calata*, chambre haute; Diez n'en parle pas, ce qui, en l'absence de tout document, était le plus sage. Quittons le domaine des conjectures qui ne peuvent pas plus être réfutées que vérifiées, et venons aux renseignements particuliers qui, dans des significations que j'appellerai fortuites, contiennent seuls explication. *Galetas* est de l'efficacité de ces trouvailles une excellente preuve; en effet, qui le croirait? c'est la haute et orgueilleuse tour de Galata à Constantinople qui, de si loin, est venue fournir un mot à la langue française. *Galata* a commencé par quitter l'acception spéciale pour prendre le sens général de tour, puis il s'est appliqué à une partie d'un édifice public de Paris; enfin ce n'est plus aujourd'hui qu'un misérable réduit dans une maison. Il n'a fallu rien moins que l'expédition des croisés de la fin du douzième siècle, leur traité avec les Vénitiens qui les détourna de la terre sainte sur Constantinople, la prise de cette ville, l'établissement momentané d'une dynastie française à la place des princes grecs, pour que le nom d'une localité étrangère s'introduisît dans notre langue et y devînt un terme vulgaire. *Galetas* est allé toujours se dégradant; parti des rives du Bosphore dans tout l'éclat des souvenirs de la seconde Rome, il s'est obscurément perdu dans les demeures de la pauvreté et du désordre.

5. La *filière* est, par comparaison avec l'instrument de ce nom, une suite de pertuis par lesquels le mot doit passer; ces pertuis sont les formes qui lui appartiennent dans les langues romanes. Pour qu'une étymologie soit valable, il ne suffit pas qu'elle satisfasse à la condition française du mot; quand ce mot est commun à toutes les langues romanes ou à plusieurs, il faut qu'elle satisfasse à la condition italienne, espagnole, provençale. Soit, par exemple, le mot *encre;* l'italien dit *inchiostro;* il faudra donc trouver un mot latin qui convienne à la fois à *encre* et à *inchiostro;* ce

mot latin est *encaustum*, qui, de la signification d'encaustique, était passé à celle d'encre, dès Isidore et le sixième siècle; et *sacrum encaustum* désignait une encre de pourpre réservée à l'empereur. *Encaustum* avait deux prononciations : l'une latine, avec l'accent sur *caus*, a donné l'italien *inchiostro ;* l'autre grecque, avec l'accent sur *en* (ἔγκαυστον), a donné le français *encre*. Autre exemple : dans la finale *age*, qui répond à la finale latine *aticus*, la filière est pleinement satisfaisante; *sauvage*, de *sylvaticus*, présente la forme où l'étymologie est le plus masquée; l'italien, par les deux *gg* (*selvaggio*), fait connaître que la finale avait plus d'une consonne; enfin le provençal met à découvert la seconde consonne (*selvatge*). En revanche, ce qui rend l'étymologie du verbe *aller* si difficile, et, à vrai dire, impraticable jusqu'à présent, c'est la filière qui ne laisse pas passer toutes les formes romanes; ces formes sont : en italien, *andare ;* en espagnol, *andar ;* en provençal, *anar ;* en français, *aller*, et aussi, dans l'ancienne langue, *aner*. Il est malaisé de voir, dans ces mots qui se touchent par le sens et même un peu par la forme, des mots différents; mais il est impossible qu'ils traversent tous la filière : où l'un passe, l'autre est arrêté ; telle forme latine (*aditare*) qui donnerait très-bien l'italien *andare*, s'il était seul, ne donne plus le provençal ou le français. Si on les prend comme ayant même radical, on ne peut rendre compte de la transformation ; si on les prend comme ayant des radicaux différents, on perd la garantie de la comparaison, et on n'a plus que des conjectures plus ou moins plausibles.

La particule péjorative *mes* (*mésestimer*, *mésuser*, *mespriser*, etc.) est un des exemples où ressort particulièrement la nécessité de la filière. A première vue on croirait qu'elle représente la particule allemande *miss* (en anglais *mis*), qui a même sens et même forme; avec le français seul et surtout avec l'italien qui dit *mis*, il serait impossible d'échapper à cette conclusion. Mais allons plus loin et poussons jusqu'au bout la filière : *mes* ou *mis* devient, dans les mots parallèles, en provençal *mens*, *menes* (*mesprezar*, *mensprezar* ou *menesprezar*, mépriser), en espagnol et en portugais *menos* (*menospreciar*, *menosprezar*). Ce n'est donc pas à la particule allemande *miss* qu'on a affaire; elle ne donnerait ni *mens*, ni *menes*, ni *menos ;* c'est à l'adverbe latin *minus*, moins, qui donne *menos*, *menes*, *mens*, et, par la suppression non rare de la nasale devant l'*s*, *mes*, puis, par altération de la voyelle, *mis* en italien.

6. Enfin l'*accent tonique latin* est, dans la recherche des étymologies romanes, de première importance. On nomme accent tonique ou, simplement, accent, l'élévation de la voix qui, dans un mot, se fait sur une des syllabes. Ainsi, dans *raison*, l'accent est sur la dernière syllabe, et, dans *raisonnable*, il est sur l'avant-dernière syllabe. L'accent tonique peut être dit l'âme du mot; c'est lui qui en subordonne les parties, qui y crée l'unité et qui fait que les diverses syllabes n'apparaissent pas comme un bloc informe de syllabes indépendantes. En français, il n'occupe jamais que deux places : la dernière syllabe, quand la terminaison est masculine; l'avant-dernière, quand la terminaison est féminine. L'une et l'autre de ces places ont leur

cause dans l'accentuation latine. Celle-ci, sans avoir une règle aussi simple que l'accentuation française, est beaucoup moins compliquée que l'accentuation grecque. En voici la règle essentielle en deux mots : la langue latine recule l'accent tonique jusqu'à la syllabe antépénultième du mot. Ainsi dans *anima*, *animas*, *dominus*, *dominos*, l'accent est sur *an*, sur *dom*; il importe peu que la finale soit longue, l'accent garde sa place. Mais si la syllabe pénultième est longue, alors l'accent se déplace et vient se fixer sur cette pénultième : *dólor*, *dolórem*: l'accent, qui est d'abord sur *do*, passe sur *lo*.

Toutes les langues romanes obéissent à l'accent latin. Dans chaque mot, la syllabe accentuée en latin est la syllabe accentuée en français, en espagnol, en italien, en provençal; les exceptions elles-mêmes confirment la règle, c'est-à-dire qu'il est toujours possible de les expliquer, en montrant que la règle les domine. Cette puissance de l'accent est surtout remarquable dans le français, qui mutile singulièrement le mot latin; car toutes ces mutilations portent sur les syllabes non accentuées; la syllabe accentuée est toujours respectée. Considéré dans sa forme par rapport au latin et dans son origine, je définirais le français, une langue qui conserve la syllabe accentuée, supprime d'ordinaire la consonne médiane et la voyelle brève; puis, cela fait, reconstruit le mot suivant l'euphonie exigée par l'oreille entre les éléments littéraux qui restent; et de la sorte établit sa nouvelle et propre accentuation, qui porte toujours sur la dernière syllabe en terminaison masculine, et sur l'avant-dernière en terminaison féminine. On définirait autrement les autres langues romanes; mais il demeure avéré, pour lui comme pour elles, que toute étymologie qui pèche contre l'accent latin est à rejeter, si elle n'a pas d'ailleurs quelque explication précise et valable.

Telles sont les conditions déterminées que désormais l'étymologie doit remplir. La recherche a des limites qui l'assurent et, j'allais dire en songeant à quelques rêveries anciennes ou modernes, des garde-fous qui la protégent. En dehors de ces limites commence la conjecture, que dès lors on donne uniquement pour ce qu'elle vaut. En dedans de ces limites s'exerce l'habileté étymologique; car, pour avoir posé les règles, on est loin d'avoir tout fait, on a seulement mis l'outil entre les mains de l'ouvrier. Les difficultés étymologiques sont, dans les langues romanes, beaucoup plus grandes et plus nombreuses qu'on ne le croit communément.

Dans la composition des articles de ce dictionnaire, j'ai placé l'étymologie tout à fait en dernier lieu; c'est qu'en effet elle ne peut être discutée à fond qu'après que tous les documents ont passé sous les yeux, à savoir les significations, les emplois, l'historique, les formes des patois et celles des langues romanes. Les éléments de la discussion une fois rassemblés, il ne reste plus qu'à en tirer le meilleur parti possible.

C'est dans ce dictionnaire que, pour la première fois, on trouvera traitée dans sa généralité l'étymologie de la langue française. Jusqu'à présent il n'y a eu que des travaux partiels; ici est un travail d'ensemble. Habitué aux méthodes rigoureuses, j'ai peu usé de la conjecture. Aussi reste-t-il de notables lacunes, surtout pour les

termes de métier, qui rarement ont un historique et pour lesquels on est loin de savoir toujours si l'acception est propre ou figurée. Mais j'ai l'espérance que bien des rapprochements qui m'ont échappé ressortiront quand les étymologistes auront sous les yeux ce premier essai d'un travail complet, et que plus d'une lacune sera comblée.

L'étymologie a toujours excité la curiosité. Il est, on peut le dire, peu d'esprits qui ne s'intéressent à ce genre de recherches ; et plus d'une fois ceux qui s'occupent le moins de l'étude des mots ont l'occasion d'invoquer une origine à l'appui d'une idée ou d'une explication. Cet intérêt n'est ni vain ni de mauvais aloi. Pénétrer dans l'intimité des mots est pénétrer dans un côté de l'histoire ; et, de plus en plus, l'histoire du passé devient importante pour le présent et pour l'avenir.

X. CONCLUSION.

Cette préface s'est prolongée d'explication en explication, et elle s'étend encore dans un *Complément* qui en fait partie et qui traite plusieurs questions, séparées du reste comme accessoires, introduites comme éclairant et vivifiant l'ensemble. Sans doute, à un dictionnaire tel que celui dont j'ai exposé la structure a-t-il fallu, pour que le lecteur pût l'apprécier, une longue introduction. Si l'on veut bien s'arrêter encore un moment, je rappellerai que mon travail est constitué de deux parties distinctes mais connexes. L'une comprend les diverses significations rangées suivant leur ordre logique, les exemples classiques ou autres où les emplois du mot sont consignés, la prononciation discutée quand il y a lieu, et les remarques de grammaire et de critique que l'article comporte. L'autre comprend l'historique, les rapports du mot avec les patois et les langues romanes, et, finalement, l'étymologie. Ces deux parties se complètent l'une l'autre ; car la première, celle de l'usage présent, dépend de la seconde, celle de l'histoire et de l'origine. Les séparer peut se faire et s'est fait jusqu'à présent ; mais la première sans la seconde est un arbre sans ses racines, la seconde sans la première est un arbre sans ses branches et ses feuilles ; les avoir réunies est l'originalité de ce dictionnaire.

Arriver à l'idée la plus étendue du mot tant dans sa constitution ou anatomie que dans son emploi ou fonction est le but. Cette idée implique l'histoire, la comparaison, l'étymologie : c'est pourquoi l'histoire, la comparaison, l'étymologie sont devenues les pivots autour desquels tourne mon travail.

Par là se découvre un autre point de vue. Les mots ne sont immuables ni dans leur orthographe, ni dans leur forme, ni dans leur sens, ni dans leur emploi. Ce ne sont pas des particules inaltérables, et la fixité n'en est qu'apparente. Une de leurs conditions est de changer ; celle-là ne peut être négligée par une lexicographie qui entend les embrasser toutes. Saisir les mots dans leur mouvement importe; car un mouvement existe. La notion de fixité est fausse ; celle de passage, de mutation, de développement est réelle.

Je n'ai prétendu à rien de moindre qu'à donner une monographie de chaque mot, c'est-à-dire un article où tout ce qu'on sait sur chaque mot quant à son origine, à sa forme, à sa signification et à son emploi, fût présenté au lecteur. Cela n'avait point encore été fait. Il a donc fallu, pour une conception nouvelle, rassembler des matériaux, puis les classer, les interpréter, les discuter, les employer. Je n'ai certainement suffi ni à les réunir tous ni à tous les éclaircir; et déjà des trouvailles que je rencontre ou qu'on me signale m'apprennent que des choses d'un véritable intérêt m'ont échappé. Aussi, dans un si grand ensemble et dans l'immensité de ces recherches, je n'ai besoin d'aucune modestie pour demander l'indulgence à l'égard des omissions et des erreurs. D'ailleurs un supplément sera ouvert pour tout ce qui se trouve après qu'une œuvre de beaucoup d'années est terminée.

Ce long travail, bien long surtout pour un homme qui est entré dans la vieillesse, ne s'est pas fait sans secours et sans aide. Plusieurs personnes ont dépouillé pour moi les auteurs, recueilli les exemples soit dans les textes classiques, soit dans les textes antéclassiques, compulsé des dictionnaires, préparé des matériaux. Je nommerai M. Braut; M. Huré, aujourd'hui maître de pension; M. Pommier, aujourd'hui professeur de littérature à Saint-Pétersbourg; M. Peyronnet, employé au ministère des finances; surtout M. Leblais, professeur de mathématiques, qui a le plus et le plus longtemps travaillé pour moi et a été mon compagnon le plus assidu. Cette *Préface* est le vrai lieu pour leur donner une marque de ma reconnaissance.

Dans le temps où j'amassais mes provisions, M. Humbert, de Genève, connu par différents travaux, et entre autres par son Glossaire du parler génevois, me remit une riche collection d'exemples pris en grande partie aux tragiques français et à quelques sermonnaires. Depuis, cet estimable savant est mort; mais le témoignage que je lui aurais rendu vivant, je suis encore plus empressé de le rendre à sa mémoire et de dire que ce dictionnaire doit quelque chose à ses labeurs.

Quand, après quinze ans d'un travail non interrompu, il fallut songer à l'impression, il fallut aussi songer à une nouvelle série de collaborateurs. Faire passer un ouvrage de l'état de manuscrit à l'état d'imprimé, est toujours, on le sait, une besogne rude, surtout s'il s'agit d'une aussi grosse masse qu'un dictionnaire. C'est dans cette laborieuse opération que je suis d'abord et principalement aidé par M. Beaujean, professeur de l'Université; il y est mon associé; il revoit la première et la dernière épreuve de chaque feuille. Une tâche d'une aussi longue durée ne l'a pas effrayé; et, comme moi, il ne la quittera que terminée. Je voudrais, si ce travail doit être un titre pour moi, qu'une telle collaboration fût un titre pour lui.

Puis vient le secours de M. Sommer, issu de l'École normale et bien connu par plusieurs publications, et de M. B. Jullien, auteur d'ouvrages estimés de grammaire et de belles-lettres. Tous les deux mettent au service du dictionnaire leurs lectures, leur expérience, leur savoir; et quand j'ai sous les yeux ces épreuves où sont con-

signées leurs observations et leurs critiques, je ne puis jamais assez me féliciter de leur zèle, de leurs lumières et de la sécurité qu'ils me donnent.

J'ai eu quelques auxiliaires bénévoles. Je citerai M. Laurent-Pichat, nom cher aux lettres; il a bien voulu me communiquer d'utiles remarques. Je citerai aussi M. Deroisin, avocat, l'un de mes jeunes amis; lui m'a fourni des indications surtout en ce qui concerne les termes de droit et d'économie politique.

J'aurais quelques remords à laisser sans mention deux autres auxiliaires, tous deux morts depuis longtemps, et dont les travaux inédits et enfouis dans les bibliothèques ne sont connus que de quelques érudits. Je veux parler de Lacurne de Sainte-Palaye et de Pougens. Lacurne de Sainte-Palaye, qui est du siècle dernier, avait préparé un dictionnaire du vieux français dont il n'a été publié qu'un premier tome; les matériaux qu'il avait recueillis remplissent beaucoup d'in-folio qui sont déposés à la Bibliothèque impériale; ces matériaux consistent en exemples pris dans les anciens auteurs; je les ai eus constamment sous les yeux, et j'y ai trouvé de nombreux et utiles suppléments à mes propres recherches. J'en dois dire autant de Pougens. Lui est de notre siècle; il avait projeté un *Trésor des origines de la langue française;* un *Spécimen* en a été publié en 1819, et deux volumes, sous le titre d'*Archéologie française*, en ont été tirés. Pour s'y préparer, il avait fait des extraits d'un grand nombre d'auteurs de tous les siècles; ses dépouillements sont immenses; ils remplissent près de cent volumes in-folio; c'est la bibliothèque de l'Institut qui les conserve, et ils n'y sont que depuis deux ou trois ans; j'y jette les yeux à mesure que j'imprime, et avec cette aide je fortifie plus d'un article, je remplis plus d'une lacune. Les manuscrits de Lacurne de Sainte-Palaye et de Pougens sont des trésors ouverts à qui veut y puiser; mais on ne peut y puiser sans remercier ceux qui nous les ont laissés.

Ici se clôt mon compte de débiteur. On le voit, mon entreprise est œuvre particulière et d'un seul esprit, en tant du moins que conception et direction. Telle qu'elle est, elle a été conduite au point où la voilà par un travail assidu, et, pour me servir des expressions du fabuliste, par *patience et longueur de temps*. Il sera besoin encore de plusieurs années pour terminer l'impression et la publication du tout. Quel est le sexagénaire qui peut compter sur plusieurs années de vie, de santé, de travail? Il ne faut pas se les promettre, mais il faut agir comme si on se les promettait, et pousser activement l'entreprise commencée.

Pour la mener à bien, en ce qui dépend des hommes, une bonne fortune m'est échue, c'est que mon éditeur est mon ami. La plus vieille amitié, celle du collége, nous lie : elle s'est continuée dans une étroite intimité pendant toute notre vie; et maintenant elle se complète et s'achève, moi donnant tous mes soins à ce livre qu'il édite, lui prodiguant tous les secours de son habileté et de sa puissante maison à ce livre que je fais.

COMPLÉMENT DE LA PRÉFACE

OU

COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Mon plan, qui a rendu une préface nécessaire au dictionnaire, rend un complément nécessaire à la préface. En effet, sous la rubrique *historique*, je cite beaucoup de textes qui, rangés par ordre chronologique, montrent l'ordre des changements du langage. Dans l'étymologie j'invoque l'historique; je l'invoque aussi plus d'une fois pour la classification des sens, pour l'explication des locutions, pour des remarques qui confrontent l'usage moderne et l'usage ancien, et de cette confrontation tirent des conseils. Ici donc la vieille langue est auprès de la moderne, lui prêtant appui et lumière. Mais celui qui, pour chercher et consulter, tournera les pages de ce dictionnaire, est en droit de demander : « Qu'est la vieille langue? En quoi ressemble-t-elle à la langue moderne, en quoi en diffère-t-elle? Est-elle barbare, comme on le pense d'ordinaire, ou est-elle régulière? Que disent là-dessus l'érudition et les nouvelles recherches? Puisque des vers sont cités, de quel genre de versification usait-on, et quel est le rapport de notre versification avec l'ancienne? Puisque le français a déjà duré tant de siècles, quelle en est l'histoire? Et enfin quel est, parallèlement à cette histoire, le développement de la littérature? »

La réponse à ces questions est dans sept chapitres qui se suivent et s'intitulent ainsi : 1° *Des règles grammaticales de l'ancien français;* 2° *De l'ancienne orthographe et de l'ancienne prononciation;* 3° *Des règles de l'ancienne versification;* 4° *Des dialectes et des patois;* 5° *Des langues romanes*, au nombre desquelles est la langue française; 6° *Aperçu de l'histoire du français;* 7° *Coup d'œil sur l'histoire de la littérature*, chapitre destiné à montrer quelle valeur et quel intérêt s'attachent aux vieux textes.

I. DES REGLES GRAMMATICALES DE L'ANCIEN FRANÇAIS.

Si l'on rapproche l'usage actuel de l'usage du dix-septième siècle, on note de nombreuses dissemblances. Ainsi on disait alors *autant comme :*

> Tendresse dangereuse autant comme importune.
>
> (CORNEILLE.)

On ne le dit plus. On employait *dessus*, *dessous*, *dedans* comme prépositions; aujourd'hui ils sont uniquement adverbes. La tournure *plus.... plus* se rendait souvent par *d'autant que.... d'autant plus*,

> Et d'autant que l'honneur m'est plus cher que le jour,
> D'autant plus maintenant je te dois de retour.
>
> (CORNEILLE.)

En remontant au seizième siècle, on aperçoit des modifications analogues : des tournures tombent en désuétude, d'autres s'introduisent; mais la syntaxe, dans ce qu'elle a d'essentiel, reste la même; les rapports des mots suivent des règles identiques, et l'accord s'en fait au seizième siècle comme au dix-septième et comme de notre temps.

Il n'en est plus ainsi quand on arrive aux époques anciennes, aux onzième, douzième et treizième siècles. Alors la syntaxe est autre, ressemblant plus à la syntaxe latine qu'à celle de l'usage moderne. Le trait le plus marqué de la dissemblance, quant à la syntaxe, entre le latin et le français actuel, est que l'un a des cas et l'autre n'en a point; eh bien, l'ancien français a des cas, non pas six comme le latin, mais deux, le nominatif ou sujet et le régime.

La formation de ce nominatif et de ce régime se fait dans une certaine catégorie de mots en vertu de l'accent latin qui se déplace du nominatif au régime, et, dans une autre catégorie, à l'aide de l'*s*, qui, dans la deuxième déclinaison latine, appartient au nominatif et disparaît à l'accusatif.

Pour la première catégorie je citerai : *emperere*, *empereor* répondant au latin *imperátor*, *imperatórem* (j'indique par un accent la syllabe qui porte l'accent tonique); *sire*, *seigneur* répondant au latin *sénior*, *seniórem; lerre*, *larron* répondant au latin *látro*, *latrónem; donere*, *doneor* répondant au latin *donátor*, *donatórem; mieudre*, *meilleur* répondant au latin *mélior*, *meliórem; pire*, *pior* répondant au latin *péjor*, *pejórem; abe*, *abé* répondant au latin *ábbas*, *abbátem; enfe*, *enfant* répondant au latin *ínfans*, *infántem*; *prestre*, *prevere* ou *provoire* répondant au latin *présbyter*, *presbýterum*, et ainsi de suite. On rapprochera de cette caté-

gorie les noms latins qui, en changeant de cas, ne changent pas d'accent, il est vrai, mais prennent une syllabe de plus, dont l'effet se fait sentir dans le français : *hom*, *home* répondant au latin *hòmo*, *hòminem; cuens* ou *cons*, *comte*, répondant au latin *còmes*, *còmitem*, etc.

Voici le paradigme :

1re *catégorie des noms masculins.*

	Singulier.	Pluriel.
Nom.	li emperere.	li empereor.
Rég.	le empereor.	les empereors.

Pour la seconde catégorie, le nominatif se marque par une *s* qui provient de l'*s* du nominatif de la seconde déclinaison latine, et le régime par le thème du mot sans l'*s* : *li chevals* (*caballus*) ou *chevaus* ou *chevax* (car les finales *als*, *aus*, *ax* sont grammaticalement équivalentes, sans doute parce qu'elles l'étaient dans la prononciation), *le cheval* (*caballum*) ; *li chevels* ou *cheveus* (*capillus*), *le chevel* (*capillum*) ; *li fils* (*filius*), *le fil* (*filium*), etc. Le neutre latin s'étant perdu dans les langues romanes, les noms neutres de la deuxième déclinaison furent traités comme les noms masculins : *li bras*, *le brac* (*brachium*). Enfin, la règle de l'*s* se généralisant, on la donna, pour distinguer du régime le nominatif, à des mots qui n'appartenaient pas à la deuxième déclinaison : *li rois, le roi; li chiens, le chien; li airs, le air; la maisons, la maison; la riens* (du latin *rem*), *la rien; li dormirs, le dormir*, etc. Il arriva même, l'esprit de régularité grammaticale s'étendant, que cette *s* caractéristique du nominatif en une certaine catégorie fut introduite en l'autre catégorie qui n'en avait pas besoin ; et dans un certain nombre de manuscrits on trouve, ce qui d'ailleurs est moins bon : *li empereres*, *li doneres*, *li enfes*, *li abes*, *li homs*, etc.

Dans les noms de la deuxième déclinaison latine, le pluriel étant en *i*, par exemple *caballi*, et le régime avec une *s*, *caballos*, la langue d'oïl représenta exactement cette formation : *li cheval*, *les chevals* ou *chevaus* ou *chevax* (on voit d'où vient notre pluriel *chevaux*). De la sorte, le pluriel se trouve reproduire inversement le singulier, ayant pour nominatif la forme du régime du singulier, et pour régime la forme du nominatif. Dans l'autre catégorie de noms, le latin étant *imperatores*, *imperatoribus*, la langue aurait dû dire : *li empereors*, *les empereors;* mais l'influence de l'autre catégorie se fit sentir, et le nominatif pluriel, là aussi, resta semblable au régime singulier; de sorte que le tout devint : *li empereor*, *les empereors; li enfant*, *les enfans; li abé*, *les abés; li home*, *les homes*, etc.

Voici le paradigme :

2e *catégorie des noms masculins.*

	Singulier.	Pluriel.
Nom.	li chevals.	li cheval.
Rég.	le cheval.	les chevals.

Les noms féminins à terminaison masculine, comme *maison*, *cité*, *salut*, etc. suivirent la règle commune de l'*s*. Quant aux noms féminins à terminaison féminine, c'est-à-dire ceux qui répondent aux noms de la première déclinaison latine, la règle voulait, au singulier, *la rose*, pour les deux cas, répondant à *rosa*, *rosam;* au pluriel, *les rose* (sans *s*) au nominatif, et *les roses* au régime, répondant à *rosæ*, *rosas;* cela se trouve en effet dans quelques manuscrits. Mais l'usage prévalut de traiter ce genre de mots au pluriel comme au singulier, c'est-à-dire de ne leur donner qu'une terminaison pour les deux cas; cette terminaison fut l'*s : les roses*, au nominatif comme au régime.

Pourvue ainsi de deux cas, la langue eut une syntaxe qui, sans être celle de la latinité, ne fut pas non plus celle du français moderne. Dans les emplois où un mot était sujet ou attribut appartenant au sujet, on lui donna la forme du nominatif; dans ceux où il était complément soit d'un verbe actif, soit d'un verbe neutre, soit d'une préposition, soit d'un autre substantif, on lui donna la forme du régime : *la fille le roi*, la fille du roi; *li chevals l'empereor*, le cheval de l'empereur; *plaire le seigneur*, plaire au seigneur; *li brans Charlon et li Rolant*, l'épée de Charles et celle de Roland. Un souvenir de ces constructions s'est conservé jusqu'à nous dans *fête-Dieu*, *hôtel-Dieu*.

Les adjectifs présentaient une particularité : ceux qui, en latin, avaient une même terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient non plus qu'une seule dans le français. Ainsi, *legalis* ayant donné *loial*, on disait *uns hom loials* et *une femme loials*, au nominatif; *un home loial* et *une femme loial*, au régime. Plus tard, les adjectifs qui, venant des adjectifs latins en *us*, *a*, *um*, changent de finale pour le féminin, tels que *bon*, *bonne*, *vrai*, *vraie*, etc. étant les plus nombreux, il se créa une tendance à l'uniformité qui l'emporta sur la règle d'origine, et l'on finit par soumettre tous les adjectifs, quelle qu'en fût la provenance, à la même flexion, et par écrire *loyale* au féminin. Mais, quand on rencontre les textes où l'accord déterminé par le latin est observé, il ne faut pas se laisser tromper par l'usage moderne et prendre l'usage ancien pour une infraction à la grammaire. Au contraire, l'infraction est dans l'usage moderne et la correction dans cet usage ancien, dont nous avons gardé *grand' mère*, qui serait mieux écrit *grand mère*, et quelques autres.

A la règle des adjectifs tient de très-près celle de la formation des adverbes en *ment*. Les langues romanes laissèrent complétement tomber les adverbes latins en *ter*, comme *prudenter*, prudemment, et en *e*, comme *male*, malement. Ainsi obligées d'inventer, elles créèrent une combinaison nouvelle qui prévalut non-seulement dans le français, mais dans le provençal, l'espagnol et l'italien ; ce fut de prendre le substantif latin *mens*, *mentis*, qui signifie esprit, de lui attribuer le sens de façon, manière, et d'en faire avec l'adjectif un composé organique ayant l'emploi d'adverbe. Cette combinaison implique des conditions grammaticales qui furent exactement remplies. Le mot *mens* étant féminin, il fallut que l'adjectif qui entrait dans cette composition, s'y accordât ; cela fut fait, et l'on dit alors, comme nous disons encore, *bonnement*, *saintement*, *hautement;* on dit *vraiement*, *hardiement*, etc. (ces derniers, nous les avons contractés en *vraiment*, *hardiment*, etc.) ; on dit *loialment*, que nous avons changé en *loyalement* quand les adjectifs de ce genre prirent l'*e* au féminin ; on dit *prudemment*, l'adjectif *prudent*

étant de ceux qui, de par le latin, ont le féminin semblable au masculin; nous avons conservé ce dernier sans lui faire subir le changement qu'a subi *loialment* pour devenir *loyalement;* mais ce changement, il l'avait subi au seizième siècle, où l'on disait *prudentement;* ce néologisme ne se maintint pas, et la forme ancienne, quoique en désaccord avec la réforme apportée aux adjectifs, prévalut et demeura.

Autre différence de syntaxe : le comparatif n'avait pas dans l'ancien français le même complément que dans le français moderne; ce n'est pas le *que* dont on se servait, c'est la préposition *de : plus grant de son frere*, etc. Les langues romanes (car les autres emploient aussi cette tournure) se conforment en cela au latin, rendant de cette façon l'ablatif qui était le complément du comparatif : *major fratre.*

Quant à la conjugaison, la principale observation est que la première personne du singulier ne prend point d'*s*, à moins que cette lettre ne soit du radical : *je voi*, *je vi*, etc. Ces formes sans *s* sont restées dans notre versification à titre de licences; mais, bien loin d'être une licence, c'est une régularité, car l'*s*, conformément à la conjugaison latine, type de la nôtre, n'appartient pas à la première personne (*video*, *vidi*), et c'est à tort que de la seconde personne, dont elle est caractéristique, on l'a étendue à la première. L'imparfait est en *oie*, *oies*, *oit : je aimoie*, *tu aimoies*, *il aimoit:* ce qui représente les désinences latines *abam*, *abas*, *abat;* le conditionnel suit la même formation : *je aimeroie*, *tu aimeroies*, *il aimeroit.* Certains verbes de la première conjugaison subissaient au présent de l'indicatif une modification qui change le son de la voyelle du thème : *je doin*, *tu doins*, *il doint*, de *donner; je aim*, *tu ains*, *il aint*, de *aimer.* On trouve jusque dans le dix-septième siècle : *Dieu vous doint.*

Ces quelques remarques sont surtout destinées à empêcher que les dissemblances qui sauteront aux yeux entre l'usage ancien et l'usage présent ne soient prises pour des fautes. C'était là l'illusion des gens du dix-septième siècle et du dix-huitième; pour Voltaire, ces dissemblances ne sont qu'une rouille de barbarie qui s'est effacée par le progrès des lumières, et il est plein de mépris pour le jargon qui se parlait au temps de saint Louis. Mais il n'y a aucun compte à tenir, en ce cas, de son jugement et de tout jugement pareil, car ce jugement était porté en pleine ignorance des faits; nul ne soupçonnait alors que le vieux français fût une langue à deux cas, et que cette *rouille* apparente, ce jargon prétendu, dépendissent de règles syntaxiques qu'on admirait grandement dans le latin. Une étude positive témoigne que le français ancien est plus voisin du latin que le français moderne, et qu'à ce titre il faut en écarter toutes les imputations de barbarie grammaticale et de jargon grossier; le latin suffit à le protéger.

Ces remarques ont aussi pour but d'aider à comprendre les textes de la vieille langue qui sont abondamment cités dans ce dictionnaire. Un peu de lecture la rend bien vite familière; pour nous le vieux français n'est point une langue étrangère où nous ayons tout à apprendre; c'est notre propre langue dont d'avance nous connaissons le fonds. Dès qu'on a écarté le voile des différences de grammaire, dès qu'on a saisi le sens de quelques mots essentiels, on devient suffisamment maître de la langue pour lire couramment les textes.

II. DE L'ANCIENNE ORTHOGRAPHE ET DE L'ANCIENNE PRONONCIATION.

Il faut, parmi les difficultés qui déconcertent au premier abord, compter les différences d'orthographe. Bien que l'orthographe ancienne soit le fondement de la nôtre, cependant des changements très-notables sont intervenus; on s'en étonnera d'autant moins, vu le long temps qu'embrasse l'histoire de la langue, que le court intervalle qui nous sépare du siècle de Louis XIV a suffi pour nous faire écrire une foule de mots autrement que ne les écrivaient nos pères; ainsi nous figurons par *ai* ce qu'ils figuraient par *oi* (*j'aimois*), par *é* ce qu'ils figuraient par *es* (*teste*), etc.

Quand la langue vulgaire, se dégageant du latin, commença d'être écrite, on eut devant soi une règle naturelle et toute faite que l'on suivit; ce fut l'orthographe latine qui fournit tout d'abord le gros de celle du français. Ainsi *testa* donna *teste; tempestas* donna *tempeste; amare* donna *amer* (aimer), et ainsi de suite. De la même façon, de *alter* on fit *altre;* de *gloria*, *glorie;* mais ici les particularités de la prononciation française se manifestèrent; de très-bonne heure, sinon de tout temps, on prononça *autre* et *gloire;* si bien que l'orthographe étymologique fut obligée de céder à l'orthographe de prononciation, et que, à côté de *altre* et de *glorie*, les textes ne tardèrent pas à présenter *autre* et *gloire.* Il y eut même, dans le quinzième et le seizième siècle, un moment où, combinant vicieusement le principe d'étymologie et le principe de prononciation, on écrivit *aultre.*

Il faut dire un mot de la prononciation, car, ainsi qu'on le voit, elle est intimement liée à l'orthographe. Ce sont deux forces qui réagissent continuellement l'une sur l'autre. Quand l'enseignement grammatical est peu étendu et qu'on apprend sa langue beaucoup plus par les oreilles que par les yeux, alors c'est la prononciation qui modifie l'orthographe et la rapproche de soi. Quand au contraire les livres ont une grande part dans l'enseignement de la langue maternelle, alors l'orthographe prend empire sur la prononciation; la tendance est de prononcer toutes les lettres qu'on voit écrites, et la tradition succombe en bien des points sous cette influence des yeux; nous en avons, dans le parler d'aujourd'hui, de continuels exemples.

Durant le cours de tant de siècles et au milieu de toutes les influences dialectiques, la prononciation a dû varier beaucoup, et il est impossible de la faire connaître exactement, nos aïeux ne nous ayant laissé là-dessus aucun renseignement direct. Toutefois, nous en avons d'indirects, et avec cette aide on peut se faire en gros une idée de la prononciation ou, si l'on veut, des prononciations de notre langue dans les temps anciens. Génin est le premier qui se soit occupé de cette matière, et qui, au milieu de beaucoup de propositions paradoxales et erronées, ait posé un principe vrai et fécond : c'est que, en général, dans les sons fondamentaux, la prononciation d'aujourd'hui reproduit la prononciation d'autrefois, et que, toute déduction faite de certaines différences manifestes d'elles-mêmes, on se rapproche bien plus de l'articulation passée en prononçant un mot comme nous le prononçons maintenant qu'en le prononçant comme il est écrit.

En effet, les articulations propres à la langue moderne existent dans la langue ancienne. Les *ll* mouillées y sont écrites tantôt *ll*, tantôt *li*, tantôt, comme en italien, *gl*. Il en est de même du *gn*, qui est aussi en italien, et qui s'écrit *ñ* en espagnol; il en est de même du *j*, cette lettre particulière au français parmi les langues romanes. On trouve au moins deux *e* : l'*e* muet et l'*é* fermé à la fin des mots. En combinant toutes les prononciations des langues romanes et en les rapprochant du latin, on arrive à déterminer avec probabilité beaucoup d'articulations qui, une fois déterminées, réagissent à leur tour sur le problème de la prononciation de l'ancien français.

Une des plus heureuses applications du principe de Génin a été de constater ce qu'était la combinaison des lettres *ue*. Jusqu'à lui, on y voyait, comme cela est écrit pour nous et selon nos habitudes, deux voyelles énoncées distinctement (*u* et *e*); même on mettait, dans les anciens textes imprimés, un accent sur l'*e*, écrivant, par exemple, *les bués* (les bœufs) : ce qui faisait deux fautes, l'une contre la versification quand le mot se trouvait en vers, puisque, de monosyllabe qu'il est, on en faisait un dissyllabe; l'autre contre la prononciation, puisqu'il doit se prononcer exactement comme aujourd'hui *bœufs* se prononce. Dans la peinture des sons par les lettres, tout est de convention. Le son *eu* se figure aujourd'hui par *e* et *u*; chez nos aïeux il se figurait par *u* et *e*; du moins, c'est la forme à beaucoup près la plus ordinaire; on ne rencontre que rarement notre figuration présente. Ainsi *il puet* doit s'articuler *il peut; cuer* doit s'articuler *cœur*, écrit dans les temps intermédiaires *cueur*; puis, quand l'*ue* se change dans l'écriture en *eu*, le *c* se trouvant alors devant un *e* et ne pouvant avoir la prononciation dure qui appartient à ce mot, on vint à la combinaison présente qui est *cœur*. *Cueillir* est un scandale pour les grammairiens : suivant l'orthographe et la prononciation présentes, on y lirait *ku-e-llir*, non *keu-llir;* mais, si l'on se reporte à l'orthographe ancienne, on voit que c'est la figuration *ue* conservée archaïquement et non remplacée par *eu*, à cause de la difficulté qui s'est présentée de mettre *e* après *c*. Dans le nom de lieu, *la Muette*, qui a toujours été un rendez-vous de chasse, cette même figuration archaïque conservée a rendu le mot méconnaissable; il aurait fallu, quand la mutation d'*ue* en *eu* s'est faite, changer l'orthographe et écrire *la Meute* pour maintenir le son et le sens.

Des remarques semblables s'appliquent aux finales *ex*, *iex*. Tout porte à croire que *iex* se prononçait *yeux*, que *diex* se prononçait comme nous prononçons *dieux*, et que l'*x* n'y est qu'un signe orthographique comme dans notre propre figuration.

Le signe orthographique qui notait le nominatif singulier et le régime pluriel était, suivant les temps et les textes, *x*, *z* ou *s*. De fait, nous avons gardé pour la formation du pluriel l'*x* ou l'*s*, dont telle est l'origine.

L'orthographe ancienne n'aimait pas l'accumulation des consonnes; c'est au seizième siècle que, par une recherche pédantesque de l'étymologie, on en a chargé l'écriture; notre orthographe ne s'est pas suffisamment débarrassée de ce qu'a fait en cela le seizième siècle. Dans les hauts temps on écrivait les *enfans*, non les *enfants;* les *pons*, non les *ponts*, les *saus*, non les *sauts;* les *sers*, non les *serfs;* les *cos*, non les *coqs*, etc. C'est ainsi que *ost*, qui signifiait armée et qui n'a pas complétement disparu de la langue, quand, au nominatif singulier ou au régime pluriel, il prenait l'*s*, devenait *li oz*, *les oz*, et le *buef* (bœuf) devenait *li bues*, *les bues*. Les grammairiens qui ont demandé à diverses reprises et parfois obtenu la suppression du *t* dans les terminaisons plurielles *ants*, *ents*, peuvent invoquer pour eux l'usage antique.

Dans un dictionnaire qui lie incessamment l'ancien français avec le français moderne et qui n'abandonne jamais la tradition, des explications de ce genre sont indispensables.

III. DES RÈGLES DE L'ANCIENNE VERSIFICATION.

L'ancienne versification est le fondement de la nôtre, et rien n'est plus faux que l'opinion de Boileau :

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Bien des siècles avant Villon, toutes les règles de la versification avaient été trouvées, et, durant un long intervalle de temps, appliquées dans une foule innombrable de compositions grandes et petites. Villon n'eut rien à débrouiller; il ne fit, lui et ses successeurs, que se servir des créations d'un âge primordial.

Cet âge primordial est celui où la langue naquit des ruines du latin. Ce fut des mêmes ruines que sortit la versification. L'ancienne métrique, venue de la Grèce à Rome alors que les Romains connurent la littérature grecque et s'en éprirent, était fondée sur la quantité prosodique, c'est-à-dire que le pied, élément du vers, consistait en un certain nombre soit de longues, soit de brèves, soit de longues et de brèves (je laisse de côté ici l'arsis et la thésis). Ce système, dont l'origine se perd dans la plus ancienne histoire de la Grèce, eut progressivement à lutter contre un puissant adversaire, contre l'accent tonique. Celui-ci l'emporta; il réduisit pour l'oreille la quantité prosodique à un rôle subordonné; et, quand cela fut accompli, l'ancien vers à longues et à brèves se trouva sans raison d'être, ne répondant plus aux exigences de l'oreille et n'étant conservé que par la tradition littéraire qui imitait les anciens procédés des classiques. Les choses en étaient là quand les barbares intervinrent : l'empire fut ruiné, et les langues romanes commencèrent à se former. Mais, si le vers antique était tombé en déchéance sans pouvoir se reproduire, puisque les langues modernes suivaient l'accent et non la quantité prosodique, le vers nouveau n'était pas trouvé. Il fallait pourtant qu'il se trouvât; car le monde roman (je me sers de cette expression pour désigner l'ensemble des populations héritières du monde latin) ne pouvait demeurer sans poésie qui se chantât, donnât forme aux effusions de l'âme, racontât les hauts faits et les légendes, en un mot charmât l'imagination curieuse et le sens inné de beauté. Aussi la force spontanément créatrice qui, dans de telles circonstances, appartient à toute civilisation, fit son office; et, sans qu'on sache de qui provient une création

poétique et musicale destinée à un si grand rôle, les décombres de la latinité produisirent le vers de dix syllabes, qui fut le vers héroïque des Italiens, Espagnols, Provençaux et Français, qui satisfait si pleinement l'oreille et qui est un si bel instrument de chant et de poésie.

Mais rien ne vient de rien, et toute chose nouvelle est ou transformation ou prolongement de quelque préexistence. Ainsi en fut-il du vers de dix syllabes. Le latin avait un vers très-harmonieux, un vers qui nous plaît encore particulièrement, sans doute parce qu'il se rapproche plus que les autres des habitudes de notre oreille et de notre harmonie : je veux parler du vers saphique. Ce vers appartenait à l'ode, à la chanson, aux chants d'église ; ce furent ces circonstances qui, le rendant familier et populaire, permirent de le transformer et d'y trouver les éléments du vers nouveau.

Celui-ci est uniquement fondé sur l'accent (plus le nombre des syllabes); toute considération de la quantité prosodique des syllabes est exclue, et le nom de pied qui, dans l'antiquité gréco-latine, désignait, entre autres, une certaine combinaison de syllabes longues ou brèves, ne peut plus se dire qu'abusivement de chacune des syllabes qui le constituent. Formé de dix syllabes (ou de onze, quand la dernière est muette), l'harmonie qui lui est propre résulte de l'arrangement de deux accents ainsi distribués : un à la quatrième syllabe ou à la sixième, l'autre à la dixième ; le reste des accents est facultatif, et sert au poëte à varier la modulation et à la conformer au sentiment qui l'inspire. *Voiez l'orguel de France la loée* est un vers du onzième siècle et pourrait être un vers du dix-neuvième.

L'ancien décasyllabe français se présente sous deux formes : il est à césure ou sans césure (la césure est nommée hémistiche dans le vers alexandrin). La césure, quand elle existe, est placée à la quatrième syllabe, ce qui est le cas de beaucoup le plus commun, ou elle l'est à la sixième ; presque toutes les chansons de geste sont écrites dans le premier système, quelques-unes seulement dans le second. Ces deux modes de versification traitent la césure comme la fin du vers, c'est-à-dire qu'une syllabe muette, quand elle s'y trouve en plus, ne compte pas ; cette manière de versifier est bonne, satisfaisante pour l'oreille, et il est dommage qu'elle se soit perdue. Voici quelques vers en exemple du décasyllabe ayant une syllabe muette à l'hémistiche :

Les treves donent devant midi sonant,
Par la bataille vont les mors reversant ;
Qui trova mort son pere ou son enfant,
Neveu ou oncle ou son apertenant,
Bien poés [pouvez] croire, le cuer en ot dolant.

En voici d'autres en exemple de la césure au sixième pied :

Qu'il vous viene droit faire à vostre estage [résidence],
Si com firent li home de son lignage.

Quand il n'y a point de césure, notre décasyllabe ressemble en tout point au décasyllabe italien, les deux accents suffisent à y marquer l'harmonie fondamentale ; mais ce vers ne s'établit pas en France, on n'a point de poëme écrit en ce mètre, qui se rencontre seulement en des vers isolés et très-rares. Je cite cet exemple :

Sire, choisi avez trop malement,
Selon *maniere* de loial ami.

Et encore celui-ci :

Je pri, pour Dieu, bone amour et requier
Qu'à la plus *bele* rien qui or soit née
Face savoir mon cuer et ma pensée.

Il n'y a point de césure, mais l'accent est à la place qu'il faut, dans les mots écrits en italique. Comme on sait, *rien*, du latin *rem*, signifiait chose, et se disait de la dame des pensées dans le style élevé.

Notre décasyllabe actuel est exactement l'ancien décasyllabe avec la césure à la quatrième syllabe, sauf la faculté que nous avons perdue de ne pas compter une muette en plus après la césure.

La poésie lyrique, les chansons, offrent une anomalie qui était sans doute dissimulée par la musique, mais qui n'en est pas moins très-choquante : c'est que, à l'hémistiche, la quatrième syllabe, celle qui porte l'accent fondamental dans le mètre régulier, peut être une muette. Quand cela arrive, il n'y a vraiment plus de vers, ce n'est qu'une ligne de dix syllabes qui satisfait à la musique de la chanson, mais qui viole l'essence même du décasyllabe.

A côté du décasyllabe qui est le vers fondamental de la versification créée dans les langues romanes pour remplacer la versification de l'antiquité classique, viennent se ranger les autres espèces de vers, d'abord l'alexandrin avec l'hémistiche après la sixième syllabe, et comportant, comme le décasyllabe, à cet hémistiche une syllabe muette en plus ; puis les petits vers de huit syllabes, de sept, de six, de cinq, de quatre, de trois, combinés par les poëtes en des arrangements très-variés. De ce côté-là la versification moderne n'a rien ajouté.

Le vers saphique, d'où le décasyllabe procède, n'est point rimé ; aussi la rime n'est-elle point essentielle au décasyllabe roman, et aujourd'hui encore l'Italie use des vers blancs ; nous pourrions en user de même. Toutefois, de très-bonne heure, la rime s'introduisit dans la poésie romane, du moins sous la forme d'assonance. Les plus anciens poëmes ne sont pas rimés, à proprement parler ; ils sont assonants, c'est-à-dire que l'oreille s'y contente de syllabes où tantôt les voyelles se ressemblent mais non les articulations, et tantôt les articulations se ressemblent mais non les voyelles ; la Chanson de Roland et quelques autres poëmes sont écrits en assonances. Le sentiment qui avait amené l'assonance ne tarda pas à se montrer plus exigeant ; et dès le douzième siècle, la rime complète, exacte, devint une loi impérieuse de la versification, si bien que, à cette époque, on remania les anciennes compositions pour les mettre au goût du jour ; et peu, échappant à ce remaniement, nous sont parvenues avec la forme antique de l'assonance. Nous n'avons, quant à la rime, rien innové, sauf la règle du croisement des rimes masculines et des rimes féminines, règle qui fut étrangère aux compositions de nos aïeux et dont le mérite est d'ailleurs contestable.

Il est des mots dont la prononciation usuelle réduit le nombre des syllabes, par exemple supprimant les *e* muets, disant *ion* monosyllabe au lieu de *i-on* dans *nation*, etc.; mais la versification leur rend toute leur ampleur; aucune syllabe n'est mangée, aucune n'est contractée en une autre. Cela, nous le tenons de la versification ancienne, qui est même plus rigoureuse et plus conséquente. Ainsi, au féminin, *aimée*, *amie*, et toutes les finales de ce genre, ne peuvent entrer maintenant dans le vers qu'à la condition d'être suivies d'une voyelle qui permette l'élision de l'*e* muet, au lieu que jadis elles y étaient admises, non-seulement comme nous faisons, avant une voyelle, mais aussi avant une consonne, et alors *aimée* comptait pour trois syllabes; *aimées*, au pluriel, ne peut se mettre qu'à une fin de vers, autrefois il pouvait occuper toute place. Les mots *plaie*, *joie*, *roue*, etc. sont traités par nous comme les finales en *ée*, c'est-à-dire qu'ils ne trouvent emploi que devant une voyelle; jadis ils étaient traités comme les autres mots terminés en *e* muet, se mettaient devant les consonnes, et leur *e* muet était compté. Il est probable que les mots tels que *plaie*, *joie*, etc. se prononçaient *pla-ye*, *jo-ye*, ou d'une manière approchante.

Ainsi le vers fondamental des populations novo-latines a été trouvé au déclin de l'ancienne versification, sans qu'on sache à qui rapporter l'honneur de l'invention; et, si l'ère des mythologies n'avait pas été irrévocablement passée, l'imagination populaire aurait attribué à quelque Orphée des âges intermédiaires l'œuvre de mélodie et de chant. Une fois trouvé, soit par quelque chantre heureusement inspiré, soit spontanément et par l'oreille commune habituée aux chants saphiques, ce vers est devenu le vers de tout l'Occident latin, en italien, en espagnol, en langue d'oïl, en langue d'oc. Une telle universalité en confirme et en consacre le caractère.

On remarquera la contradiction implicite qui entachait le jugement du dix-septième siècle sur notre ancienne versification; ce siècle admirait l'Italie, dont il se reconnaissait l'élève, comme de l'Espagne, à certains égards. Traiter d'*art confus et grossier* l'art de versifier de ces pays, qui alors versaient leur influence sur la France, aurait paru un sacrilége aux hommes de cet âge; et pourtant, cet art de versifier italien ou espagnol n'est pas autre que celui de nos vieux romanciers; tout, à l'origine, est commun en ce genre entre les nations romanes. Admirer l'un comme un chef-d'œuvre et flétrir l'autre comme quelque chose de barbare est une flagrante contradiction; c'en est aussi une de se plaire à notre versification présente et de répudier celle de nos aïeux, quand on voit, comme je viens de l'expliquer, que la leur et la nôtre sont fondamentalement les mêmes. Les remarques succinctes par lesquelles je l'ai montré suffiront en même temps pour que le lecteur curieux de ces choses scande couramment et sans peine le vers de la langue d'oïl.

IV. DIALECTES ET PATOIS.

On sera peut-être étonné de voir mettre sous une même rubrique deux mots que la pensée n'associe pas d'ordinaire, ou du moins d'entendre parler de dialectes là où l'on n'a jamais entendu parler que de patois. Le fait est qu'il y a eu de vrais dialectes chez nous; que nos dialectes et nos patois ont une communauté fondamentale, et qu'ils ne diffèrent que par l'époque et la culture.

Ceci se rattache à une condition historique de l'ancienne France, de la France féodale. Il y a des dialectes tant que les grands fiefs subsistent; il y a des patois quand l'unité monarchique absorbe ces centres locaux. Au début du moyen âge, le pouvoir périssant entre les mains des Carlovingiens et la suzeraineté prenant la place de la souveraineté, on trouve que les provinces se constituèrent sous des chefs héréditaires qui leur étaient propres, l'Ile-de-France, la Normandie, la Bourgogne, la Champagne, le Vermandois et le reste. Lorsque la royauté eut changé de mains, le roi de France avait pour vassaux tous ces chefs, qui lui devaient foi et hommage, mais rien de plus; et, pour ses possessions directes, il n'était qu'un seigneur.

Ainsi, de grandes provinces étaient constituées en pleine indépendance, sauf le lien féodal. Or, dans la formation de la langue, lorsque le latin devint du français, voici ce qui était arrivé : à cette formation, rien autre n'avait présidé que la parole et l'instinct populaires, puisque tous les lettrés, laïques et ecclésiastiques, écrivaient exclusivement en latin et ne considéraient l'idiome naissant que comme un ensemble de corruption et de fautes vulgaires et rustiques qu'il fallait éviter. Ce latin, ainsi soumis à l'opération qui le changeait, était, il est vrai, un et identique sur toute la face de la Gaule septentrionale; mais il n'était pas, en allant de la Loire vers l'ouest et le nord, en contact avec des populations qui fussent identiques. Chacune de ces populations mettait son cachet particulier à l'altération qui, commune à tout l'Occident latin, créait le type nouveau des mots. De la sorte, quand définitivement le latin fut éteint, quand les lettrés eux-mêmes n'en usèrent plus que comme d'une langue morte, quand le français fut devenu le parler de tout le monde, il se trouva que ce parler différait, d'une façon non pas profonde mais pourtant caractéristique, de province à province. Ces différences sont les dialectes.

Pourquoi des dialectes et non pas des patois? C'est qu'alors l'unité de langage et de littérature n'existait pas. Chacun de ces parlers provinciaux avait autant de droit qu'un autre à soutenir son indépendance; aucun ne primait. En fait de langue, les duchés, les comtés se valaient et valaient même le domaine royal. On en a la preuve dans cette littérature française du moyen âge, si considérable, et dont une bonne partie est encore manuscrite dans les bibliothèques. Là, les textes et les manuscrits ne laissent aucun doute sur leur provenance. Pour peu qu'on soit familiarisé avec ces monuments, on reconnaît à première vue le dialecte picard, le dialecte normand, le dialecte bourguignon, celui de l'Ile-de-France, celui de la Lorraine. Il en est de même des documents officiels; ils sont tous écrits dans la langue du district auquel ils appartiennent. Comme chacun a sa langue, chacun a sa littérature, et il arrive très-souvent que telle composition écrite en normand est remaniée en picard par le scribe picard qui la transcrit, et *vice versa*. A cette haute époque, ce sont les littératures de la Normandie, de la Picardie et de l'Ile-de-France qui ont la primauté par le nombre et la qualité des œuvres.

Quand le quatorzième siècle finit, les seigneuries provinciales ont beaucoup perdu de leur caractère féodal ; la monarchie a pris la prépondérance ; Paris est devenu une capitale, et simultanément il s'est fait une langue une, employée par tous ceux qui écrivent, à quelque localité qu'ils appartiennent. C'est à ce moment que les dialectes cessent d'exister en France ; les patois en prennent la place.

Ainsi l'on définira le patois un dialecte qui, n'ayant plus de culture littéraire, sert seulement aux usages de la vie commune. Cette définition, fondée, comme on voit, sur l'histoire, empêche aussitôt de croire que les patois soient une corruption de la langue correcte : idée fort répandue mais très-fausse ; la généalogie des patois le montre.

Non-seulement les dialectes ne sont pas nés d'un démembrement d'une langue française préexistante, mais, à vrai dire, ils sont antérieurs à la langue française, ou, si l'on veut, elle est un de ces dialectes ayant gagné, par des circonstances extrinsèques et politiques, la primauté. Dans leur temps, le mot de langue française s'appliquait à l'ensemble des dialectes de la France du Nord : nom très-juste, puisque ces dialectes avaient plus de ressemblance entre eux qu'ils n'en avaient avec aucune des autres langues romanes, provençal, espagnol ou italien. Quiconque a une teinture d'histoire sait pourquoi ce fut le dialecte de Paris et de l'Ile-de-France qui prévalut ; mais ce qu'on ne sait pas aussi généralement, c'est qu'au fur et à mesure qu'il devenait la langue du pays, il recevait un considérable mélange de formes normandes, picardes et autres.

Les Italiens nomment textes de langue les textes qui proviennent d'autorités classiques ou du moins d'autorités valables. On peut introduire chez nous cette expression, et dire que, comme textes de langue, les dialectes jouissent d'un plein droit et ont entre eux une parfaite égalité. Il est impossible de nier qu'ils aient transmis cette prérogative aux patois. Sans doute les patois, quand ils ont reçu dans leur sein un mot littéraire, nouveau, scientifique, l'ont estropié ; mais le fond qu'ils tiennent des dialectes est excellent et aussi français que ce qui est dans la langue littéraire : on peut donc en user en sécurité, car ils sont une part réelle et saine de notre idiome. Eux seuls en conservent les caractères locaux qui, à l'origine, furent empreints dans les dialectes. Il est bon de savoir que, dans un grand pays, ce n'est pas la langue une et commune qui forme les dialectes ; ce sont les dialectes qui forment la langue une et commune.

Considérée dans son ensemble, l'étude de la langue comprend l'état présent, et, dans l'état passé, l'état provincial ou dialectique : c'est-à-dire ce qu'elle est aujourd'hui en sa fonction littéraire, politique et administrative ; ce qu'elle fut en ses phases diverses ; ce qu'elle fut en sa formation simultanée sur tous les points du territoire dont chacun lui imprima une marque spéciale. Cette marque spéciale, représentée jadis par les dialectes, est représentée aujourd'hui par les patois.

V. DES LANGUES ROMANES, AU NOMBRE DESQUELLES EST LA LANGUE FRANÇAISE.

Les langues romanes occidentales sont au nombre de quatre, en laissant de côté la langue romane orientale, le valaque, qui, s'étant formé dans de tout autres conditions, peut être ici négligé. Ce sont l'italien, l'espagnol, le provençal et le français. Dans l'espagnol sont compris le portugais et le catalan, qui appartiennent au même domaine. Quant au provençal ou langue d'oc, c'est déjà, et même depuis longtemps, un idiome mort ; les circonstances politiques le tuèrent, et le très-grand éclat qu'il eut dans le haut moyen âge ne l'a pas sauvé.

Le français n'est qu'un membre particulier de la grande formation romane. Si l'on n'avait que des textes d'histoire et non les langues elles-mêmes, on pourrait douter que le latin fût devenu le parler usuel, vulgaire, de la population, non-seulement dans l'Italie, mais dans l'Espagne et dans la Gaule. Sans doute on voit de bonne heure que, soit d'origine ibérienne, soit d'origine gauloise, tous les esprits qui se sentaient quelque aptitude littéraire, abandonnant sans retour leur langue maternelle, n'écrivaient qu'en latin. Pline dit que ceux des Latins qui s'adonnaient à la médecine délaissaient immanquablement leur idiome et composaient en grec, *transfugæ ad Græcos ;* de même les Gaulois et les Ibères lettrés passaient tous en transfuges à la latinité. On voit aussi que l'administration se faisait en langue latine. Mais, malgré cette attraction toute naturelle et le puissant réseau administratif, il aurait pu se faire que le gros des nations ibérienne et gauloise, c'est-à-dire la population des villes et des campagnes, gardât opiniâtrément son parler ; et ce parler aurait reparu quand, les barbares ayant supplanté les Romains, le latin n'eut plus rien qui le soutînt. C'est ce qui advint dans l'Armorique et la Biscaye, où le celtique et le basque, qui étaient indigènes et préexistants, se sont remontrés quand la pression romaine eut été écartée. Mais les langues romanes coupent court à toutes ces suppositions ; elles prouvent par leur caractère, qui est latin, et qui l'est autant en Gaule et en Espagne qu'en Italie, qu'au cinquième siècle, quand les barbares s'établirent définitivement sur les terres, ce qui restait des langues indigènes n'était plus que peu de chose et ne put tenir devant ce dernier et terrible choc. La latinité devint le refuge universel des populations vaincues ; et, quand l'assimilation fut complétée entre les envahisseurs et les envahis, c'est-à-dire à peu près vers le temps de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, il se trouva que, si la Gaule et l'Ibérie avaient disparu dans la latinité, la Germanie transplantée n'y avait pas moins disparu. Seul le latin avait présidé à la production de langue qui s'était faite.

Voici comment, d'après l'état des recherches étymologiques, on classera la part qui revient dans la formation des langues romanes à chacune des populations qui composaient l'Occident latin. La part la plus petite est à l'ibérien, dont le basque est, comme on sait, le représentant moderne ; c'est par le basque qu'on a indiqué quelques origines qui paraissent être ibériennes. Une part plus grande, mais encore peu notable, est au celtique, dont les représentants modernes sont le bas-breton en Armorique, le gallois ou kimry dans le pays de Galles en Angleterre, le gaélique dans les hautes terres d'Écosse et dans l'Irlande ; c'est avec les langues néo-celtiques et quelques rares documents transmis par l'antiquité qu'on détermine un certain nombre d'étymologies qui viennent de ce fonds. L'apport germanique dépasse de beaucoup les deux autres ; les différents dialectes germa-

niques qu'on parle aujourd'hui, allemand, flamand, hollandais, danois, suédois, fournissent les principales données; cependant il est utile de se reporter aux anciens dialectes allemands dont nous avons des textes peu après Charlemagne, et même au gothique qui, par la Bible d'Ulfilas, remonte jusqu'au quatrième siècle. Comme les emprunts faits par les langues romanes à ce domaine datent des hauts temps, ils concordent, dans bien des cas, plus avec les formes archaïques du germanisme qu'avec ses formes modernes. Telles sont les déductions qu'il faut faire dans la latinité des langues romanes; mais, cela retranché, ces langues demeurent avec leur plein caractère de demi-latinité; et pour qui en considère l'évolution, il est manifeste que le latin ne pouvait pas ne pas aboutir à quelque chose de très-semblable, et que ces idiomes méritent véritablement le nom de demi-latin. De même que le celtique de nos jours est dit, par rapport à l'ancien, celtique moderne, de même on dirait les langues romanes du latin moderne, si cette expression n'était réservée chez nous au latin que les modernes écrivent.

On s'étonnera aussi que ces multitudes de Germains qui occupèrent le sol gaulois, Francs, Burgundes, Wisigoths, Ostrogoths, n'aient pas germanisé davantage le langage; cela est étonnant sans doute, mais cela est certain; et c'est la meilleure preuve que, dans la transformation que subirent les éléments latin et germain mis aux prises, la prépondérance appartint à l'élément latin. La latinité victorieuse effaça le celtique, sauf le coin de la basse Bretagne; la latinité mourante absorba la Germanie envahissante, et ne reçut d'elle que quelques mots, assez nombreux pour témoigner du passage des Germains, assez rares pour témoigner de la prépondérance des populations romanes.

Quand le latin eut définitivement effacé les idiomes indigènes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, la langue littéraire devint une pour ces trois grands pays, mais le parler vulgaire (j'entends le parler latin, puisqu'il n'en restait guère d'autre) y fut respectivement différent. Du moins c'est ce que témoignent les langues romanes par leur seule existence; si le latin n'avait pas été parlé dans chaque pays d'une façon particulière, les idiomes sortis de ce parler latin que j'appellerai ici régional, n'auraient pas des caractères distinctifs, et ils se confondraient. Mais ces Italiens, ces Espagnols et ces Gaulois, conduits par le concours des circonstances à parler tous le latin, le parlèrent chacun avec un mode d'articulation et d'euphonie qui leur était propre. De là vint la diversité, et de là se formèrent les quatre compartiments de langues, l'italien, l'espagnol, le provençal et le français. Il se passa, sur une plus grande échelle, ce que j'ai signalé tout à l'heure pour les dialectes et les patois: ces grandes localités qu'on nomme Italie, Espagne, Provence et France, mirent leur empreinte sur la langue comme la mirent ces localités plus petites qu'on nomme provinces. Et la diversité eut sa règle qui ne lui permit pas les écarts. Cette règle est dans la situation géographique qui implique des différences essentielles et caractéristiques entre les populations. Le français, le plus éloigné du centre du latin, fut celui qui l'altéra le plus; je parle uniquement de la forme, car le fond latin est aussi pur dans le français que dans les autres idiomes. Le provençal, que la haute barrière des Alpes place dans le régime gaulois du ciel et de la terre, mais qui les longe, est intermédiaire, plus près de la forme latine que le français, un peu moins près que l'espagnol. Celui-ci, qui borde la Méditerranée et que son ciel et sa terre rapprochent tant de l'Italie, s'en rapproche aussi par la langue. Enfin, l'italien, comme placé au centre même de la latinité, la reproduit avec le moins d'altération. Il y a, de cette théorie de la formation romane, une contre-épreuve qui, comme toutes les contre-épreuves, est décisive. En effet, si telle n'était la loi qui préside à la répartition géographique des langues romanes, on remarquerait çà et là des interruptions du type propre à chaque région, par exemple des apparitions du type propre à une autre. Ainsi, dans le domaine français, au fond de la Neustrie ou de la Picardie, on rencontrerait des formations ou provençales, ou italiennes, ou espagnoles; au fond de l'Espagne, on rencontrerait des formations françaises, provençales ou italiennes; au fond de l'Italie, on rencontrerait des formations espagnoles, provençales ou françaises. Il n'en est rien; le type régional, une fois commencé, ne subit plus aucune déviation, aucun retour vers les types d'une autre région; tout s'y suit régulièrement selon des influences locales qu'on nommera diminutives en les comparant aux influences de région. Il est bien vrai qu'il y a des lisières où le parler est mixte et présente des confusions de type; mais justement ce sont des lisières, c'est-à-dire des territoires placés sur les confins de deux types. Ainsi entre la langue d'oïl et la langue d'oc est une zone intermédiaire; il en est une aux pieds des Pyrénées, entre le provençal et l'espagnol; il en est une autre aux pieds des Alpes, entre le provençal et l'italien; mais, loin d'infirmer le principe, ces zones le confirment en montrant qu'il n'y a de types mixtes que là où il y a passage d'un type à l'autre.

Cette régularité fait pressentir que le fait matériel, c'est-à-dire la latinité admise comme langue par les populations romanes, ne fut pas leur seul lien; ou, si l'on veut, le fait matériel prouve qu'un même esprit les avait pénétrées profondément: et ceci est un des plus grands témoignages qu'on puisse donner de la force d'assimilation qu'eurent alors le génie latin et la civilisation latine. Pour quiconque se reporte en idée à l'officine d'où sortirent les langues romanes, et y voit les mots se forger, les cas disparaître, les conjugaisons se disloquer, la quantité prosodique des syllabes s'oublier, les vers métriques se défaire, les adverbes prendre une finale caractéristique, il semblera que c'est le chaos, ou du moins que chacune des populations romanes, taillant à sa guise dans ces dépouilles désormais abandonnées et faisant, comme il lui plaisait, son triage, devait ne se rencontrer jamais avec sa voisine dans l'admission, le rejet, la transformation des formes et des mots. Pourtant les choses se passèrent autrement; et, au grand étonnement de l'érudit, les mutations s'effectuèrent comme si un concert préalable les avait déterminées. Le champ des divergences était illimité; le point des rencontres était unique; eh bien, ce champ illimité, aucune des langues ne s'y engage; ce point unique, toutes s'y arrêtent. Voici en quoi il consiste essentiellement: la réduction de la déclinaison latine; la suppression du neutre; la création de l'article, l'introduction de temps composés pour le passé dans la conjugaison; la formation d'un nouveau mode, le conditionnel;

le passif exprimé non plus par des désinences, mais par une combinaison du verbe *être* avec le thème; l'organisation des auxiliaires pour le service de la conjugaison; la conception d'un nouveau type de l'adverbe à l'aide du suffixe *ment;* enfin, quand ces langues vont puiser hors du domaine latin pour exprimer de nouvelles idées ou pour remplacer des termes tombés en désuétude, l'adoption à peu près commune des mêmes mots: cela est surtout remarquable pour les mots germaniques; ainsi, même dans le néologisme qui est à leur origine, les langues romanes concourent d'une manière frappante.

Plus on remonte haut dans l'histoire des langues romanes, plus les conformités qui les lient sont apparentes. Et de fait, si l'on avait des textes datés de siècle en siècle, on arriverait jusqu'à l'identité, c'est-à-dire au latin parlé uniformément, sauf les nuances régionales, en Italie, en Espagne et en Gaule. Cette vue d'ensemble suffit pour écarter toute opinion qui supposerait qu'une langue romane dérive d'une autre langue romane; aucune n'a d'antériorité; elles sont toutes contemporaines, et, si je puis dire ainsi, sœurs jumelles. Dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, lorsqu'on avait oublié que la France eut un passé littéraire antérieur à celui de l'Italie, et quand le grand éclat des lettres italiennes éblouissait les yeux, on s'imagina que la formation française était une formation postérieure, et que, là où les deux langues concouraient, l'italien était le prêteur et le français l'emprunteur. Il n'en est rien: l'égalité est complète entre les langues romanes; elles ont formé simultanément leur système particulier, en pleine indépendance l'une de l'autre, si l'on considère le temps, qui est le même, et le lieu, qui est divers; en pleine dépendance, si l'on considère les connexions mentales qui les astreignent à modifier le latin selon des analogies identiques.

Cette simultanéité qui les fait sœurs, cette indépendance qui leur donne leur caractère individuel, cette dépendance qui leur donne leur caractère commun, indiquent que l'histoire de l'une d'elles ne peut pas être complétement séparée de l'histoire de toutes les autres. L'ensemble est nécessaire pour comprendre les parties. Ainsi vue, la discussion d'un mot français n'est une discussion purement française que dans un nombre très-restreint de cas; elle intéresse d'ordinaire à même titre le provençal, l'italien et l'espagnol; ce qui est décidé pour l'un l'est aussi pour les autres, et, réciproquement, le concours de tous est utile, nécessaire même, pour cette décision. C'est pourquoi j'ai, dans ce dictionnaire, mis le groupe roman à une place déterminée.

VI. APERÇU DE L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

L'intérêt de ce dictionnaire, sans permettre les longs détails d'une histoire de la langue, exige pourtant qu'une idée en soit donnée. Cette esquisse destinée à signaler les phases essentielles de la vie, déjà longue, d'un grand idiome, appellera l'attention de ceux surtout qui liront l'historique ou série de textes antérieurs à l'âge classique. Ils verront la langue se modifier de siècle en siècle; mais ils seront avertis que ces modifications, qui ne sont ni arbitraires ni capricieuses, sont concomitantes de mutations littéraires et, plus profondément encore, de mutations sociales.

La langue française, dite dans son état archaïque langue d'oïl, c'est-à-dire langue de oui, est, comme on l'a vu, sœur des autres langues romanes. Le vaste pays qui s'étend des Alpes et des Pyrénées à l'Océan et au Rhin, et qui était la Gaule des anciens, ne forma pas du latin une seule langue; il en forma deux: l'une que l'on nomme le provençal ou langue d'oc, et qui est au delà de la Loire, et l'autre, le français, en deçà de la Loire. C'est là le domaine primitif du français; et même il n'occupe pas, dans ce domaine, tout ce qui avait appartenu autrefois à la Gaule. La lisière du Rhin, l'Alsace, la Flandre, une partie de la Lorraine, fortement occupées par des races germaniques, qui n'avaient point appris à parler latin, ne parlèrent point, par conséquent, la langue dérivée du latin qui s'établit parmi les races romanes; elles gardèrent leurs dialectes allemands: ce qui prouve surabondamment que, dans le reste des pays envahis, les Barbares furent absorbés; car, s'ils avaient absorbé les indigènes comme sur les bords du Rhin, les dialectes germaniques régneraient en place du français, du provençal, de l'espagnol, de l'italien. Le français fut aussi arrêté du côté de l'Armorique par les populations celtiques que raviva une immigration de Celtes de la Grande-Bretagne, et qui conservèrent le langage indigène.

Le français est la création et le propre des pays qui bordent la Loire: du Maine, de l'Anjou, de la Neustrie, plus tard Normandie, de la Picardie, du pays Wallon, qui en est au nord l'extrême limite, d'une partie de la Lorraine, de la Bourgogne et de la contrée qu'arrosent la Seine et la Marne. Comme il est, entre les idiomes romans, celui qui est à la plus grande distance géographique du latin, c'est aussi celui qui, dans la façon des mots, s'éloigne le plus de la forme latine.

On doit fixer l'extinction définitive du latin dans les Gaules à l'époque où l'on ne connut plus l'accent latin. Tant que l'on sut, par exemple, que, dans *fragilis*, l'accent tonique était sur *fra*, peu importait qu'on le prononçât tellement quellement, le prononçât-on même *frêle;* c'était encore du latin. Mais il vint un moment où les termes les plus usuels eurent subi la transformation propre à la langue d'oïl; alors tout le parler fut moderne, le latin fut hors d'usage dans la bouche du vulgaire; l'accentuation s'en perdit, et il fut définitivement mort, c'est-à-dire qu'il cessa de pouvoir fournir à la langue née de lui des mots formés de manière à représenter son propre accent. Dès lors, quand on emprunta au latin, il fallut laisser le mot tel quel, sauf une terminaison française, et, par exemple, faire *fragile* de *fragilis.* Mais pour tous les mots qui ont reçu l'empreinte primitive, on peut dire qu'ils nous représentent la façon dont on prononçait, du moins quant à la syllabe accentuée, aux septième et huitième siècles. En cela, le français, comme les autres langues romanes, est un dialecte latin encore vivant et parlé.

Dans sa partie latine, la langue se décompose en deux portions inégales. La première, qui est la plus considérable, renferme les termes produits quand le latin vivait encore, conformés suivant l'intonation latine et modifiés suivant l'euphonie des pays d'en deçà de la Loire; la seconde com-

prend les termes empruntés postérieurement au latin et se reconnaissant tout d'abord à ce que l'accent latin n'y est pas respecté.

Au moment où une langue moderne se préparait dans les Gaules, le latin qu'on y parlait se présentait, quant à sa riche déclinaison, dans un état singulier : il employait assez bien le nominatif; mais il confondait les autres cas et usait indistinctement de l'un pour l'autre; c'est du moins ce qu'on trouve dans les monuments de l'époque, tout hérissés de ces solécismes. La langue nouvelle qui était en germe, ayant son instinct, porta la régularité dans ce chaos; elle garda le nominatif, et des autres cas fit un seul cas qui fut le régime. Aussi le français, dans sa constitution primitive, n'est point une langue analytique comme le français moderne ou comme le sont l'espagnol et l'italien dans leurs plus vieux textes; il a un caractère synthétique, par conséquent plus ancien, exprimant les rapports des noms entre eux et avec les verbes non par des prépositions, mais par des cas (je me sers de ces termes *synthétique* et *analytique*, pour dire que le latin exprime par des désinences significatives plus de rapports que ne fait le français, qui, lui aussi, à bien des égards, demeure synthétique). C'est, comme on voit, une syntaxe de demi-latinité, syntaxe qu'il a en commun avec le provençal. De sorte que les deux langues des Gaules, c'est-à-dire le français et le provençal, étant l'une et l'autre des langues à deux cas, se ressemblent plus entre elles qu'elles ne ressemblent à l'italien et à l'espagnol, qui, eux, n'ayant point de cas, se ressemblent plus qu'ils ne ressemblent à la langue d'oïl et à la langue d'oc.

Être ainsi une langue à deux cas et retenir comme héritage du latin une syntaxe demi-synthétique ne fut pas dans le français une condition fugitive, qui n'ait laissé de trace que pour la curiosité de l'érudition. L'emploi en dura trois siècles. On ne parla et on n'écrivit que d'après cette syntaxe dans les onzième, douzième et treizième siècles. Le latin, qui est pour nous langue classique, reçoit beaucoup de louanges à cause de la manière dont sa déclinaison fait procéder la pensée. Je n'examine point la supériorité des langues à cas ou des langues sans cas; mais une part de ces louanges doit rejaillir sur l'ancien français, dont la déclinaison est amoindrie mais réelle, et qui, à ce titre, est du latin au petit pied. Si le latin est, comme on le nomme souvent, une langue savante, l'ancien français réclame une part dans cette qualification; et ceux qui ont traité de jargon notre vieille langue parlaient sans avoir aucune idée de ce qu'elle était.

Le français a été une langue à deux cas; il ne l'est plus. Il y a donc un intervalle où la syntaxe s'est défaite, et de synthétique est devenue purement analytique pour les substantifs. Cet intervalle est la dernière moitié du quatorzième siècle. Dans la première moitié, les règles anciennes gardent encore leur empire; les écrivains corrects les observent; et, quel que soit le langage vulgaire, le langage écrit ne se sent pas autorisé à les secouer. Mais vers la fin du quatorzième siècle, les barrières qu'opposait la tradition sont décidément forcées; la syntaxe qui ne reconnaît plus de cas se fait jour de toutes parts, et alors la langue offre le mélange des deux syntaxes. Le même auteur, ne sachant comment il doit écrire, tantôt use du nominatif et du régime comme faisaient les anciens, tantôt n'en a plus la distinction et se sert d'une seule forme, comme feront bientôt sans restriction les générations qui viendront après lui. On peut étudier de très-près les dégradations que subit la langue; les textes abondent, et, pour ce point, ils sont curieux à analyser. On y voit clairement que ce qui se perd, c'est l'intelligence des finales significatives, de celles qui distinguent le nominatif du régime. Ainsi, devant *emperere* qui est sujet et *empereor* qui est régime, les gens du quatorzième siècle ne savent pas trop pourquoi il y a là deux désinences différentes; *emperere* et *empereor* leur semblent la même chose, et finalement l'un devient superflu et périt; l'autre seul reste en usage. Quelquefois les deux cas sont conservés; mais alors chacun reçoit des emplois spéciaux : dans l'ancienne langue, *sire* est le nominatif et *seignor* le régime; aujourd'hui ce sont deux mots si distincts que la plupart de ceux qui les prononcent ne savent pas qu'il y a là un seul et même terme.

Les observations faites sur la langue du quatorzième siècle jettent du jour sur la façon dont se défit le latin à l'origine des langues romanes. Les désinences caractéristiques des cas cessèrent d'avoir un sens précis : on les confondit. Quand le français et le provençal se formèrent, le parler distinguait le nominatif et l'opposait aux autres cas qui, réduits en un seul bloc, représentaient toutes les nuances de l'idée de régime. Quand l'italien et l'espagnol se formèrent, le nominatif avait disparu, et l'on ne connaissait plus que ce bloc des autres cas qui, pour le provençal et le français, avait constitué un régime, et qui, pour l'espagnol et l'italien, servait également de régime et de sujet.

Une syntaxe dont le caractère a été si marqué et qui a duré si longtemps, toute défaite qu'elle est, a laissé des empreintes ineffaçables sur la langue qui s'est formée secondairement. C'est par elle en effet qu'on explique comment une *s* est devenue le signe du pluriel des noms. Dans l'ancien français, le régime pluriel avait une *s*, qui venait du latin : *caballis* ou *caballos*, les chevals (aujourd'hui chevaux); *capillis* ou *capillos*, les chevels (aujourd'hui cheveux); *servis* ou *servos*, les sers (aujourd'hui serfs), etc. La langue moderne, qui recevait de son aînée deux formes pour chaque nom, la forme du nominatif et la forme du régime, a généralement porté son choix sur celle du régime qu'elle a retenue. C'est ainsi que le régime pluriel de l'ancienne langue est devenu le pluriel de la moderne, sans acception de régime ou de sujet. Cette *s*, ainsi employée, n'a rien d'arbitraire en soi ; ce n'est point une invention des grammairiens pour distinguer les deux nombres; si peu qu'elle soit, elle remonte à la plus haute antiquité, passant par la langue d'oïl, et allant rejoindre la déclinaison latine. Si l'on veut en savoir le sens, il faut analyser la déclinaison entière des langues aryennes et chercher quelle est la signification primitive des suffixes qui, s'accolant dans ces langues au radical, ont produit les différents cas.

La fin du quatorzième siècle est témoin d'un singulier solécisme qui, d'abord apparaissant çà et là dans les textes, finit par prendre tout à fait le dessus et expulser la légitime façon de parler. Il s'agit des pronoms possessifs féminins, *ma*, *ta*, *sa*. Dans l'ancienne langue ils étaient traités devant une

voyelle ou une *h* muette comme l'article *la*, c'est-à-dire que la voyelle *a* s'élidait : *m'espée*, *t'ame*, *s'enfance*. L'élision de l'*a* pour l'article et pour les possessifs est identique, et il n'y a rien de plus dur dans l'agglutination de ceux-ci que de celui-là avec le substantif. Pourtant un caprice de l'usage en décida autrement; l'habitude vint de joindre le masculin *mon*, *ton*, *son*, avec les noms féminins qui commençaient par une voyelle ou une *h* muette. Il est difficile de voir un plus criant solécisme. Cette production du quatorzième siècle, qu'il est impossible de ne pas qualifier de grossière, s'implanta définitivement dans la langue ; et bientôt il ne fut plus permis de parler autrement.

Le quinzième siècle vit l'achèvement de la révolution syntaxique qui avait été commencée par le quatorzième : les cas disparaissent entièrement; du début du siècle à la fin l'effacement en devient complet. Dans les premières années on rencontre encore çà et là des nominatifs et des régimes; dans les dernières années on n'en rencontre plus ; le caractère essentiel de la vieille langue est anéanti, et la nouvelle commence ; tous les rapports qui précédemment étaient exprimés par les deux cas conservés du latin le sont dorénavant par des prépositions, et le français est désormais ce que des grammairiens ont nommé une langue analytique. Ici il faut interposer une remarque d'histoire comparée qui n'est pas sans importance. L'espagnol et l'italien ont été langues analytiques bien avant le français moderne, on ne les connaît pas autrement ; au lieu que le vieux français eut un état synthétique, l'espagnol et l'italien n'en ont point eu. Ainsi, tandis que le vieux français est leur aîné, ils sont à leur tour les aînés du français actuel, et celui-ci est, à vrai dire, la plus moderne des langues romanes, puisque, avec ce caractère particulier, il ne date que du quinzième siècle.

Non moins que la syntaxe, la prononciation éprouve des variations, mais qui ne peuvent guère être notées avec quelque sûreté, vu qu'on n'a pour les constater que des inductions insuffisamment garanties. Cependant il est un genre de ces changements qui n'est sujet à aucun doute : c'est celui que l'on reconnaît à l'aide de la mesure des vers et qui consiste dans la réduction des syllabes d'un mot. Ainsi les vers prouvent que l'on prononçait *seür* en deux syllabes, *roont* en deux, *aage* en trois (en comptant l'*e* muet), *raançon* en trois, etc. Tous ces mots ont été réduits d'une syllabe : *sûr*, *rond*, *âge*, *rançon*. C'est surtout dans le quinzième siècle que se fait cette contraction. Une autre contraction y doit aussi être rapportée ; c'est celle qui ne compte plus l'*e* de la troisième personne du pluriel de l'imparfait : dans l'ancienne langue, *prenoient*, *voioient*, *amoient* étaient, non comme aujourd'hui des mots de deux syllabes, mais des mots de trois. Le quatorzième siècle hésite sur cette prononciation : tantôt il les scande à l'ancienne façon, tantôt il les scande à la moderne ; mais le quinzième n'hésite plus, et cet *e* muet y est décidément effacé de la prononciation. Il en est de même de l'*e* muet de certains adverbes : *hardiement*, *vraiement* (telle était l'orthographe de ces adverbes). L'ancienne langue articulait l'*e* muet qui entre dans leur composition ; la langue du quinzième siècle n'est pas constante à cet égard ; on trouve dans la farce de *Patelin*, par exemple, cet *e* tantôt compté, tantôt non compté. Mais la contraction ne tarde pas beaucoup à se faire ; cet *e* cesse de se prononcer, il cesse ensuite de s'écrire, ou bien, comme dans les adverbes en *ument*, *ûment*, *uement*, l'orthographe de l'Académie demeure inconséquente, n'écrivant ces adverbes ni tous avec *e* ni tous sans *e*.

La langue du seizième siècle n'inaugure rien de nouveau ; mais elle assure et confirme ce qui s'était fait au quinzième. Quand on considère combien elle a de caractère et de vraie beauté, quand on la voit cultivée par des écrivains aussi éminents qu'Amyot et Montaigne, on se demande pourquoi le dix-septième siècle se crut autorisé à émonder un parler si ample et si souple, à corriger un instrument d'un si bon usage. Pourtant, en examinant de près la contexture de cette langue du seizième siècle et son histoire, on y trouve certaines particularités qui témoignent de la nécessité d'une réformation et qui montrent que, malgré d'excellentes conditions, on ne pouvait la recevoir pour fixée.

Deux vices compromirent la langue à cette époque, le latinisme et l'italianisme. On était dans une grande ferveur pour l'antiquité classique, et, bien que Henri Estienne eût voulu montrer que le français avait une affinité particulière avec le grec, c'était toujours vers le latin que les emprunteurs se tournaient. Et ils empruntaient outre mesure. La plaisanterie de Rabelais sur l'écolier limousin qui ne parle qu'en mots latins francisés, et qui, serré à la gorge par Pantagruel, ne trouve plus que son patois, est une caricature sans doute, mais une caricature pleine de vérité. Et Rabelais lui-même est plus d'une fois tombé dans le défaut qu'il ridiculisait; tantôt la construction, tantôt l'expression est chez lui trop latine. La chose alla au point que l'on fit une tentative pour changer le genre d'une catégorie de mots. Le français, en adoptant les termes latins abstraits en *or* qui sont tous masculins, les a tous faits féminins : la *douleur*, la *peur*, la *chaleur*, etc.; le petit nombre de mots de cette espèce qui sont actuellement masculins le sont devenus par ces déviations que produit souvent dans le long cours du temps l'oubli des règles les plus effectives : tels sont l'*amour* qui pourtant est resté des deux genres, le *labeur* qui de bonne heure est devenu masculin, et l'*honneur* qui est resté féminin jusqu'à la dernière limite de la transformation moderne. Ce féminin, en contradiction avec le masculin du latin, chagrina les latinistes du seizième siècle ; aimant mieux parler latin que français, ils essayèrent de donner le masculin à tous ces noms, et c'est ainsi qu'entre autres on trouve *humeur* du masculin dans Ambroise Paré.

L'italianisme fut un autre fléau de la langue. Les fréquentes expéditions au delà des monts et les séjours prolongés de tant de Français en Italie avaient rendu l'italien très-familier en France ; mais surtout le grand éclat que jetaient alors les lettres et les arts dans la péninsule séduisait les esprits et donnait le prestige de la mode à tout ce qui était italien. On dénaturait le français, on l'italianisait, et Henri Estienne écrivit un livre plein de raison et de vigueur contre ce mauvais néologisme qui altérait tout sans rien renouveler. Recevoir l'influence italienne était certainement, au seizième siècle, très-salutaire ; mais recevoir en même temps les tournures et les locutions italiennes était un désordre pour la constitution, la pureté, la correction de la langue française.

Ce furent ces deux travers, le latinisme et l'italianisme, qui, lorsqu'on en revint, firent vieillir si rapidement la langue du seizième siècle et ses auteurs, et qui obligèrent le dix-septième à faire révision et épuration. A peine quelques années s'étaient écoulées, et déjà Rabelais, Amyot, Ronsard et même Montaigne étaient devenus archaïques. L'Académie, faisant la première édition de son dictionnaire, ne pouvait citer comme textes de langue des œuvres pourtant si éminentes par le talent et par le style.

Le fait est qu'on ne parlait plus, qu'on n'écrivait plus comme ce siècle et ses écrivains; ils appartenaient à l'histoire de la langue, non à l'usage présent. Ce fut l'engouement pour l'antiquité classique et pour l'Italie devenue classique à son tour qui porta la langue à se défigurer elle-même; mais il faut ajouter qu'au moment où elle s'abandonnait à ce triste goût du pastiche, elle n'avait guère de résistance, de lest et de tradition. On se rappellera ce qui a été dit ci-dessus, qu'en tant que langue sans cas, le français est le plus moderne des idiomes romans; que cette transformation, commencée au quatorzième siècle, ne fut achevée qu'au quinzième, et qu'elle fit tomber dans le plus profond oubli toute la vieille littérature qui avait été la gloire de la France aux yeux de l'Europe. N'ayant plus de passé et n'ayant pas encore de présent, la langue était sans défense contre les emprunts autorisés par les modèles latins ou italiens.

Après ces généralités, il suffira de signaler au lecteur quelques particularités. Ce fut dans le passage du quinzième au seizième siècle que la langue perdit définitivement la notion du véritable emploi du pronom *moi*, *toi* et *lui*. Ces pronoms dans l'ancien français sont des régimes et ne jouent pas le rôle de sujets; on disait : *je qui parle*, *tu qui parles*, *il qui parle*. Du moment que les cas des substantifs furent perdus, la nouvelle langue eut peu de souci de ceux des pronoms; et, bien qu'elle se refusât à dire : *moi parle*, *toi parles*, elle s'accoutuma à dire : *moi qui parle*, *toi qui parles*. Quant à *lui*, non-seulement elle dit : *lui qui parle*, mais en quelques circonstances elle s'en servit directement et sans intermédiaire en place du pronom *il : Les autres se taisaient*, *lui prit la parole*. On comprend maintenant pourquoi, en termes de pratique, on dit : *je soussigné*.... et non : *moi soussigné*.... Le langage technique a conservé un emploi aboli partout ailleurs.

C'est au seizième siècle que la prononciation *aime-t-il*, et autres formes semblables, devient prédominante. Dans les temps primitifs de la langue, au onzième siècle et même au douzième, la troisième personne du singulier au présent de l'indicatif dans les verbes de la première conjugaison est écrite avec un *t : il parlet*, *il donet*, etc. Mais les vers prouvent que ce *t* était purement étymologique, ne se prononçait pas, et laissait l'*e* muet s'élider devant une voyelle. Plus tard, dans le treizième siècle, ce *t* ne s'écrit plus; et derechef les vers prouvent que des formes comme *parle il*, *done il*, étaient articulées sans qu'un *t* s'y fît entendre, puisqu'elles ne sont que de deux syllabes. Mais au seizième siècle il n'en est plus de même; à la vérité l'orthographe ancienne est conservée, et l'on écrit encore *parle il*, *done il;* mais la prononciation ancienne n'est pas conservée, et les grammairiens nous apprennent qu'un *t* non écrit se fait entendre. Maintenant nous écrivons ce *t* et nous le prononçons.

Dans l'ancienne langue, les participes présents sont toujours traités comme des adjectifs, lors même qu'ils sont suivis d'un régime. Le seizième siècle ne déroge pas à cet usage, et il dit : *les hommes craignants Dieu*. Le dix-septième hésita entre l'usage traditionnel et les nouvelles distinctions des grammairiens, et la Fontaine dit très-correctement :

.... Ces rats qui, les livres rongeants,
Se font savants jusques aux dents.

La démarcation que les grammairiens ont tirée entre l'adjectif verbal en *ant* et le participe présent est souvent très-manifeste; mais quelquefois aussi elle est très-subtile. Dans tous les cas elle n'apporte ni clarté, ni utilité à la langue, et dès lors il n'a pas été bon de changer l'ancienne règle, qui, émanant directement du latin, avait duré six ou sept siècles, et d'allonger, par une décision arbitraire, la classe déjà trop étendue des archaïsmes mis hors de service.

Le seizième siècle eut aussi l'habitude de dire *a-vous* pour *avez-vous;* cette contraction n'a pas duré, et il n'y a pas de raison de la regretter. On regrettera encore moins une façon de parler qui fut alors à la mode parmi les gens de cour, ce fut de dire : *j'avons*, *j'aimons*, joignant la première personne du singulier avec la première du pluriel. Heureusement, un si absurde solécisme sortit de l'usage. Vaugelas l'aurait sans doute banni, et il aurait bien fait.

Ce serait dépasser les conditions d'une préface de dictionnaire et prendre une peine superflue que d'étendre ce préambule jusqu'à la langue du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Ici nous touchons à une langue fixée; les variations qui se remarquent dans ce laps de temps ne portent plus le même caractère que celles qui ont été esquissées ci-dessus. Je me contenterai de dire que le dix-septième siècle apporta la correction, la règle et les principaux modèles de la diction; que le dix-huitième siècle, acceptant la langue comme fixée, se tint aussi près que les circonstances le permirent, du type qu'il avait reçu; et que le dix-neuvième siècle, assailli de nouvelles idées, fait au néologisme plus de part qu'il n'en avait eu depuis deux siècles.

VII. COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE JUSQU'AUX ABORDS DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE.

Mon intention n'est pas ici de faire une énumération de noms d'auteurs et de noms d'ouvrages; mais je veux indiquer quels furent les genres de l'antique littérature et quelle en fut la valeur. Cette littérature est restée ensevelie jusqu'à ces derniers temps; le seizième siècle en parle encore quelque peu, et Marot donne une édition refaite du *Roman de la Rose;* mais depuis lors il n'en est plus question. Le dix-septième siècle garde un profond silence sur ce qui s'était fait en France durant tout le moyen âge; on connaît Marot et Villon, mais on ne va pas plus loin; on est terrifié, ce n'est pas trop dire, de l'épaisse barbarie qu'on n'ose af-

fronter, et l'on n'a d'oreilles et d'yeux que pour l'Italie et l'Espagne, et surtout pour l'antiquité latine et grecque. Le dix-septième siècle, dans sa superbe, ignorait le moyen âge et y était indifférent; le dix-huitième siècle était hostile, et il n'eût pas patiemment écouté celui qui lui aurait dit que là étaient des choses qui méritaient d'être examinées, et que nous n'étions pas tellement les descendants directs des Grecs et des Romains qu'il y eût lieu d'écarter avec mépris, de notre généalogie, ces aïeux de qui nous tenions du moins notre langue et tous les éléments de notre existence sociale. Malgré cette hostilité, le mouvement historique qui caractérise le dix-huitième siècle porta même vers ce moyen âge tant oublié ou tant haï certains travailleurs: les Bénédictins avaient commencé l'Histoire littéraire de la France, et l'Académie des inscriptions insérait dans sa collection de bons mémoires sur cette époque.

Pourtant la véritable exhumation de nos vieux monuments littéraires fut reculée jusqu'au dix-neuvième siècle. Alors se commença la publication de tous ces textes que depuis longtemps personne n'avait jugés dignes d'un coup d'œil. On avait beaucoup à faire; non-seulement les bibliothèques de France, mais aussi celles d'Angleterre, d'Italie et des pays du Nord, étaient pleines de manuscrits en langue française. Ce n'était point un engouement passager, car l'intérêt de ces études s'accrut au lieu de décroître; ce n'était pas non plus un objet stérile, car il en sortit des lumières vives et inattendues tant sur l'histoire de la langue que sur celle des lettres françaises et étrangères. Chose singulière! les Français ne furent par les seuls à s'en occuper; ils eurent pour auxiliaires très-actifs et très-savants les Allemands, qui, curieux de tous les genres d'érudition, ne négligèrent pas celui-ci; et maint érudit d'au delà du Rhin, délaissant le grec ou le latin ou le germanique, s'est fait un nom dans le domaine des langues romanes et, en particulier, dans celui de la langue d'oïl; on aime à y voir un témoignage de leur reconnaissance pour le plaisir qu'eurent leurs ancêtres du douzième et du treizième siècle à traduire ou à imiter tant d'œuvres des trouvères ou des troubadours. Les Anglais aussi n'ont pas failli à fournir leur contribution; entre l'époque de la conquête normande et le quatorzième siècle, où la langue anglaise prend le dessus sur le français, il y a un grand intervalle durant lequel les histoires des deux langues sont perpétuellement confondues; et en publiant nos documents de langue d'oïl, ils publient des documents qui intéressent leurs propres annales.

Il est certain que la littérature française remonte au onzième siècle. A la vérité on n'a qu'un très-petit nombre de pièces assignées par une date positive à un temps aussi reculé. Mais, toutes les fois que l'on étudie les monuments appartenant avec certitude au douzième siècle, on est conduit par toutes sortes d'indices à reconnaître que, dès avant le douzième siècle, il existait des œuvres en langue française. C'est donc à partir de l'an mil et peu après l'établissement des Capétiens sur le trône, que les Français, renonçant au latin, s'essayèrent en leur propre idiome à des compositions littéraires. Cette date est à noter; car, dans l'Occident latin, il n'y a que le provençal qui remonte aussi haut. A cette époque, ni l'italien ni l'espagnol n'ont de littérature. Ce qui avait été commencé au onzième siècle prit un très-grand accroissement au douzième, âge d'or de l'ancienne littérature, si l'on considère l'abondance des compositions, l'originalité qui les inspire et la pureté de la langue.

Il faut mettre très-brièvement mais nettement sous les yeux du lecteur les conditions qui étaient imposées au nouveau développement. Ce nouveau développement ne naissait pas parmi les lettrés, qui appartenaient presque exclusivement à l'Église, se servaient du latin, et ne l'employaient guère pour les besoins de l'art profane. Il s'adressait à la société laïque, aux hommes féodaux, rois, barons et vassaux. On n'avait derrière soi comme modèle possible, que l'antiquité à demi oubliée, à demi travestie. La Grèce était absolument fermée; la latinité seule demeurait entr'ouverte. Mais il s'était formé un idéal moitié chrétien, moitié militaire, qui n'avait rien de commun avec l'héroïsme de la vertu païenne et romaine. Ceux pour qui allaient retentir les chants nouveaux voulaient qu'on leur parlât de ce qui les captivait, et qu'on représentât devant eux, dans la louange et dans le blâme, les sentiments et les hauts faits féodaux et chrétiens; et ceux qui allaient prendre la parole dans une société ainsi disposée, emboucher la trompette et appeler les renommées légendaires dans le champ clos de la poésie, n'avaient d'émotion que pour le baron vêtu de fer et son coursier, pour le suzerain et le vassal, pour les dames inspiratrices des exploits chevaleresques, et pour l'Église à laquelle les preux les plus illustres venaient, quand la componction les saisissait, demander pardon de leurs offenses ou pieux repos pour leurs vieux jours.

La poésie, dès lors, ne pouvait pas ne pas être originale: aussi le fut-elle pleinement; notable mérite sans doute, mais mérite qui ne fut pas sans une grande lacune. L'antiquité gréco-latine avait amassé des trésors de style sans lesquels rien d'achevé ne devait plus se produire dans le domaine de la beauté idéale. L'art antique est à la fois un modèle et un échelon pour l'art moderne. Ce modèle et cet échelon, les trouvères ne l'eurent pas. Peut-être, à cette haute époque, où l'on sortait péniblement de la fusion latino-barbare et où le mélange germain n'avait guère préparé les esprits à goûter les beautés classiques, n'y avait-il aucun moyen que les modèles latins eussent de l'influence sur la manière de penser et d'écrire des gens qui commençaient à penser et à écrire dans un monde si différent du monde antique. Quand, près de trois siècles plus tard, Dante, avec Virgile pour guide, entre dans la *cité dolente* et parmi la *gent perdue*, il se vante à l'*âme courtoise du Mantouan* d'avoir appris dans l'étude de l'Énéide *ce beau style qui lui fait tant d'honneur*. Si, à son début, le quatorzième siècle savait se plaire à Virgile et y profiter, le onzième à son début ne le savait pas encore; et nos poëtes primitifs, trop peu développés pour se former à l'école des maîtres latins, furent sans autre inspiration que celle du milieu qui les produisit.

On fera, je crois, à ces temps leur juste part en disant qu'ils furent un âge intermédiaire d'exercice et de préparation. A la langue d'oïl et à la langue d'oc échut cet office; elles peuplèrent le désert qui s'était fait, d'ébauches sans doute, mais d'ébauches pleines de vie, de caractère et de charme pour les contemporains. Ainsi se passa ce qui est années dans

la jeunesse des individus, et ce qui fut siècles dans la jeunesse des nations latines. Après ce temps qu'on doit dire bien employé, les esprits commencèrent à sentir et à goûter l'art littéraire de Rome, et alors éclata en Italie une première renaissance avec Dante, Pétrarque et Boccace. Il fallut un autre intervalle pour atteindre une seconde renaissance, pour sentir et goûter l'art littéraire de la Grèce.

Nos poëtes étaient loin de là. On les nomme *trouvères* en français et *troubadours* en provençal, ce qui signifie ceux qui trouvent et inventent : dénomination originale, très-voisine de celle que les Grecs donnèrent à leurs trouvères (ποιητής, celui qui fait, qui crée ; le latin *poeta* n'en est qu'une traduction). Ils trouvèrent en effet et inventèrent comme on trouve et invente dans ces époques de production spontanée. Le monde occidental avait gardé dans son souvenir le grand empereur qui avait restauré le trône impérial, et qui d'une main avait, au nord, soumis la Germanie, au midi repoussé l'islamisme. La légende s'était emparée de lui, de ses compagnons et de leurs exploits. On en faisait des récits qui confondaient les temps et les lieux et qui n'ont de vrai que l'impression ressentie par les contemporains et grossie par les descendants. C'est là que les trouvères puisèrent à pleines mains, et la matière ne leur faillit que quand le public se dégoûta des barons et de leur empereur, des païens et de leurs guerres. On appelait alors païens, aussi bien que les Germains qui l'étaient en effet, les Musulmans qui n'adoraient qu'un seul Dieu.

C'est ce qu'on nomme le cycle de Charlemagne. Une *geste* est le récit des exploits d'un prince ou d'un preux carlovingien ; et une *chanson de geste* est un poëme de ce cycle. Nulle matière n'a plus abondé sous la plume des trouvères ; les chansons de geste sont très-nombreuses, plusieurs sont très-longues. Les Grecs ont donné le nom de cycliques aux poëtes qui avaient traité les diverses branches de l'histoire de la guerre de Troie. On transportera sans peine cette appellation aux trouvères qui ont chanté les diverses branches de l'histoire légendaire de Charlemagne ; ce sont aussi des cycliques, mais il n'y a pas un Homère parmi eux.

Cependant l'oubli auquel ils ont été condamnés est injuste, et il est facile de montrer que leur labeur n'a point été stérile ni leur poésie perdue et sans écho. Si on ne peut pas citer un poëme qui ait mérité de prendre rang entre les épopées consacrées par l'admiration de l'humanité, on peut du moins citer, parmi les souvenirs qui se sont perpétués, les personnages qu'ils ont créés. Les trouvères ont jeté dans l'imagination du peuple et de l'avenir toute une galerie d'héroïques figures, assez fièrement dessinées et assez originales pour que, depuis leur apparition dans la poésie, on ne les ait plus oubliées. Roland, Renaud, Ogier et quelques autres sont sortis de cette officine poétique ; et, bien que les Iliades qui les avaient chantés aient disparu de la mémoire des hommes, ces preux n'ont pas eu le destin des vers qui rendirent européenne leur renommée : les Achille, les Hector et les Énée, héros classiques, ne sont pas plus souvent évoqués que ces héros de l'âge roman. Il n'appartient jamais, je crois, à une époque postérieure de refaire des réputations éteintes, et la gloire est comme cette île du poëte, dans laquelle on ne rentre plus quand on en est dehors. Mais l'érudition peut réparer des oublis quand ils sont trop complets pour être justes, et rendre une demi-auréole à ceux qui, dans leur temps, ne furent ni sans charme, ni sans honneur, ni sans influence.

Les chansons de geste présentent deux inspirations très-distinctes, suivant qu'elles sont pour l'empereur ou pour les barons. Dans les premières, le vieil empereur (car elles le représentent presque toujours au terme de sa carrière, la barbe blanche, et couronné de tous ses exploits au service de la chrétienté), le vieil empereur a le bras invincible ; il est à la tête des barons de France ; ceux de Normandie, de Bavière et d'Allemagne combattent sous ses ordres, et il guerroie victorieusement contre les païens. Dans les autres, l'empereur est un personnage débile, hardi en paroles, couard en action, et disputant aux seigneurs leurs fiefs légitimes ; en face de lui sont les barons féodaux, la menace à la bouche, le bravant dans sa cour, lui tenant tête sur les champs de bataille ; toute cette branche des chansons de geste chante la féodalité triomphante, la royauté affaiblie, et témoigne que le régime féodal était devenu populaire dans les affections et dans la poésie. Les chansons de geste sont écrites en vers de dix syllabes, rarement en vers alexandrins, et partagées en séries monorimes inégalement longues qu'on nomme des couplets.

Notant, pour mémoire seulement, les poëmes empruntés à l'histoire de Rome ou de la Grèce, je m'arrêterai sur un autre cycle qui eut aussi une très-grande vogue, celui d'Artus ou de la Table ronde. Il est moins ancien, ne naquit que dans le douzième siècle et n'est point indigène ; c'est un emprunt fait aux légendes celtiques. Dès que ces légendes eurent trouvé leur chemin en France, elles furent accueillies avec une faveur extrême, et, cessant d'être bornées aux terres bretonnes du continent et des deux grandes îles, elles devinrent, par l'intermédiaire des trouvères, le bien commun de l'Europe. La renommée de Merlin, de Lancelot du Lac, de Tristan et de la reine Yseult, ne le cède guère à celle de Charlemagne et de ses preux. Seulement là les trouvères ne furent que des metteurs en œuvre ; mais le succès fut immense, et dans ce cycle, comme dans le cycle carlovingien, ils eurent l'habileté de tracer des caractères et des personnages qui ne sortirent plus du fonds commun des souvenirs européens. C'était un de ces poëmes que Françoise de Rimini lisait quand elle répondit à l'amour de celui qui lisait avec elle et qui est devenu son éternel compagnon, son éternel amant, dans les vers douloureux du poëte florentin. Le cycle de la Table ronde n'est pas écrit dans le rhythme du cycle carlovingien ; ce sont des vers de huit syllabes en rimes plates.

A côté des poëmes de ces deux cycles viennent se ranger les compositions auxquelles on a donné le nom de poëmes d'aventures. Ceux-là n'ont pas un fond historico-légendaire comme les chansons de geste, ni un fond d'imaginations celtiques comme les poëmes de la Table ronde. Ce sont des œuvres où tout, héros et situations, est de l'invention de l'auteur. On les comparera très-justement à nos romans, sauf qu'ils sont en vers. Ce genre de littérature a beaucoup fleuri. Ce sont en général des compositions de chevalerie

d'amour et quelquefois de religion. Quelques-unes sont gracieuses et intéressantes; on peut citer surtout *Flore et Blanchefleur*, et *Idoine et Amadas*. *Amadas* rappelle le cycle des *Amadis*, qui, certainement espagnol au seizième siècle, a peut-être des liaisons avec de plus anciennes compositions françaises. Les poëmes d'aventures sont écrits, comme ceux du cycle de la Table ronde, en vers de huit syllabes à rimes plates.

Ces poëmes sérieux n'ont pas manqué d'être accompagnés de poëmes railleurs qui les ont parodiés et ont fait rire des grands coups de lance, des exploits merveilleux et des prodigieux héros. Le plus amusant de ces poëmes, et il est réellement très-amusant, c'est le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*. Le grand empereur, portant majestueusement la couronne et l'épée impériales, passe devant l'impératrice qui lui dit qu'il y a un prince qui porte encore mieux que lui la couronne et l'épée : « Et qui est-ce ? » dit Charlemagne courroucé. L'impératrice veut en vain retirer une parole imprudente, elle est obligée de nommer l'empereur de Constantinople. Charlemagne part aussitôt pour cette ville avec ses preux, jurant que, si le dire de l'impératrice n'est pas vrai, il lui coupera le cou à son retour. Rendus à Constantinople, nos preux *gabent* à qui mieux mieux, c'est-à-dire se vantent d'accomplir les choses les plus prodigieuses; Roland, Olivier et les autres enchérissent sans réserve en fait de prouesses et de merveilles. Un espion qui a été placé auprès d'eux, vient, tout effrayé, rapporter ces propos au prince de Constantinople, qui met nos héros au défi. Ceux-ci se regardent tout interdits, j'allais dire, tout penauds; mais un ange arrive à leur secours; il accomplit leurs plus extravagantes *gaberies;* et Charlemagne, poursuivant son voyage victorieux jusqu'à Jérusalem, rapporte de la ville sainte les précieuses reliques. C'est encore un poëme héroï-comique que le *Moniage Guillaume*, où ce paladin, prenant l'habit religieux, mais ne prenant que cela de la vie monastique, fort comme Hercule, glouton, peu endurant, indocile, devient l'effroi des moines parmi lesquels il s'est retiré. On citera aussi *Baudoin de Sebourg*, qui est d'une époque moins reculée (le quatorzième siècle), et que Génin regardait comme un des vrais et meilleurs précurseurs du charmant poëme de *Roland le Furieux*.

Au genre des poëmes satiriques plutôt qu'à celui des poëmes héroï-comiques appartient le *Roman de Renart*, l'une des plus célèbres compositions du moyen âge français. Ce sont les animaux qui font les rôles. Ces rôles sont féodaux. Le goulpil (*vulpes*) se nomme *Renart;* le loup, *Ysengrin;* la louve, *dame Hersent;* le lion, *roi Noble;* la poule, *Pintain;* le coq, *Chantecler;* l'âne, *Bernard;* le lièvre, *Couard;* l'ours, *Brun;* le moineau, *Drouineau*, etc. *Renart* représente l'astuce, la perfidie, la rapacité, l'adresse; *Ysengrin*, la violence et la brutalité; dans ses luttes avec *Renart*, il a, malgré sa force supérieure, presque toujours le désavantage. Le *roi Noble* essaye en vain de rendre justice et de redresser les torts. Le thème étant donné (et ce thème ne remonte pas à moins que le douzième siècle et peut-être le onzième), les trouvères le développèrent et y ajoutèrent sans cesse des continuations; c'est ce qu'on nomme les *branches de Renart;* elles sont de mains et d'époques très-différentes. Quelques-unes sont fort licencieuses; mais plusieurs se font remarquer par la verve, l'originalité le mordant de la satire. On ne peut rien voir de plus caractéristique et de plus amusant que *Renart* se confessant dévotieusement au *Milan* et mangeant son confesseur.

Les poëmes didactiques sont en grand nombre. Le plus célèbre de tous est le *Roman de la Rose*, qui, commencé par Guillaume de Lorris et achevé par Jean de Meung, est, sous la main du premier, une allégorie amoureuse et, sous la main du second, une espèce d'encyclopédie. A côté on rangera les *Images du monde*, les *Bestiaires*, les *Castoiements* ou *enseignements moraux*, et tant d'autres compositions où l'on s'efforçait d'instruire en plaisant. Ce qui plaisait, c'était la forme versifiée; la prose n'entrait point encore en partage de ces expositions.

Il ne me reste plus dans une revue si sommaire qu'à mentionner deux genres tout à fait originaux et très-dignes d'attention : les chansons et les fabliaux. Les chansons sont innombrables; elles ont été étudiées avec beaucoup de soin par M. Paulin Paris dans le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Il y en a de très-jolies, de très-gracieuses, de vraiment belles; et, suivant moi, on pourrait, d'un choix de ces chansons, composer un volume rivalisant avec les *canzoni* de Pétrarque, qui leur est postérieur de deux siècles; le recueil de *Chants historiques français du douzième au dix-huitième siècle*, par M. Leroux de Lincy, a été formé à un autre point de vue. Ce qu'a fait M. Paulin Paris pour les chansons, M. Le Clerc l'a fait au même endroit pour les fabliaux. Ce sont des contes satiriques, moraux, plaisants; la verve de nos trouvères a été inépuisable; la licence et la grossièreté en déparent plusieurs; mais il en reste beaucoup encore qui sont pleins de sel et de piquant. Ce mérite a été bien senti par ceux des étrangers qui imitaient la littérature française, et alors on l'imitait partout. Boccace ne s'est pas fait faute de s'enrichir des dépouilles de nos conteurs. Souvent ils ont pénétré bien plus loin et dans des endroits où la trace en est perdue. On se rappelle, dans *Zadig* de Voltaire, l'émouvante rencontre de Zadig avec un ermite dont les actions sont inexplicables et qui se transforme en l'ange du destin. Voltaire avait pris l'idée de cet épisode dans un poëte anglais, Parnell; et celui-ci, à son tour, le tenait, par je ne sais quel enchaînement, d'un fabliau français du douzième ou treizième siècle. Un récit aussi original ne s'invente pas deux fois.

La prose fut beaucoup moins cultivée que la poésie. Cependant on doit citer des ouvrages historiques, Villehardouin, Joinville, la *Chronique de Rains*, des romans du cycle de la Table ronde et autres, des écrits sur la législation et le droit, des sermons, des traductions. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de livres comme ceux de Villehardouin et de Joinville, narrateurs de ce qu'ils virent et de ce qu'ils firent. J'ajouterai que ce sont les bons manuscrits de textes en prose qui représentent la langue dans son meilleur état de correction grammaticale.

Il ne suffit pas, pour apprécier cette littérature, de dire ce qu'elle a produit et les genres où elle s'est essayée; il faut dire aussi ce qui en est advenu et quel en a été le succès

Or ce succès a été très-grand; pourtant il faut distinguer, car il y a un succès absolu et un succès relatif.

J'appelle absolu le succès d'une littérature quand, sortant des limites de temps et de lieu, elle se conserve d'âge en âge et devient une propriété commune pour l'esprit humain. Telle n'a pas été la fortune de la littérature du moyen âge français; un oubli profond l'a ensevelie pendant plusieurs siècles; aujourd'hui, exhumée et remise en lumière, on ne peut lui contester une grande importance pour la langue, un intérêt pour l'histoire, et, dans certaines de ses parties, un charme véritable pour l'esprit. Mais une exhumation n'est pas le retour à la vie; cette littérature est et demeurera un terrain réservé et un plaisir d'érudition. Cependant, si le goût qui se manifeste pour les notions de notre passé littéraire s'étend et se fortifie, si l'étude de la langue française est comprise dans un ensemble qui en embrasse les époques et les changements, si même ce dictionnaire contribue pour quelque peu à faciliter et à propager cette manière de concevoir et de connaître le français, on peut penser que le cercle des amateurs s'agrandira, et que ceux qui lisent ajouteront à leurs plaisirs quelques excursions dans la poésie du moyen âge, dans les cycles carlovingiens ou bretons, dans le *Renart*, dans les fabliaux, dans les chansons.

Du côté du succès relatif, rien ne fut à désirer. On demandera sans doute quelle en fut l'extension. S'il s'était borné à la France, et si, pendant deux ou trois siècles, la production originale avait pleinement satisfait aux besoins intellectuels d'un aussi vaste pays, ce serait encore un fait littéraire considérable et qui mériterait d'être consigné dans les annales de l'histoire. *Principibus placuisse viris haud ultima laus est*, a dit Horace; moi je dis que ce n'est pas la moindre des gloires ni un honneur à dédaigner que de plaire à un grand peuple et à une grande époque; car l'époque féodale, dans son plein et dans son beau, est certainement une grande époque. Mais le champ de gloire et d'influence fut bien autrement étendu; il n'eut pas d'autre limite que celle du monde catholique et féodal. Partout en Europe on lut, on traduisit, on imita les compositions françaises, aussi bien en Allemagne et dans l'extrême Nord qu'en Italie et en Espagne; pour l'Angleterre, il est à peine besoin de le dire, puisqu'alors elle était sous une dynastie normande qui lui avait imposé l'usage de la langue française. L'influence extérieure de notre littérature n'a pas été plus forte au dix-septième et au dix-huitième siècle qu'elle ne le fut au douzième et au treizième. Ce témoignage spontané de tant de populations étrangères, ennemies ou rivales, ne doit pas être effacé de notre histoire; c'en est une des belles et bonnes pages. Puis, si l'on creuse un peu profondément, et si l'on recherche ce que sont devenues à leur tour dans le domaine littéraire ces nations qui lisaient et admiraient nos compositions, on remarque que leurs littératures, qui ont jeté et jettent encore tant d'éclat, se sont, à un certain moment de leur développement, incorporé plus d'un élément de l'œuvre française du moyen âge; de sorte que, de ce côté aussi, le labeur de nos aïeux n'a pas été stérile, et qu'une part de leur veine coule encore dans des productions qui ne cesseront de vivre.

Tel est l'apogée de notre littérature primitive, que j'appellerai féodale. Ce terme en désigne suffisamment le caractère, la fortune et la durée. Née avec l'ère féodale, elle ne lui survécut pas. A ce point de vue, le quatorzième et le quinzième siècle sont des temps de décadence. La langue, les idées, les institutions, tout change, et, dans cette perturbation, il ne se produit plus de composition originale; la source d'invention est tarie; la poésie n'a que des imitations décolorées et des remaniements stériles. Machaut, Eustache Deschamps et le prince Charles d'Orléans ne sont pas des poëtes qu'on puisse mettre bien haut; Villon est certainement parmi eux celui qui a le plus de verve, d'entrain et de style. Quand, se retournant vers le passé, on compare ce qui se fait alors avec ce qui se faisait auparavant, on est frappé de l'extrême diminution des forces de conception, d'imagination, d'exécution. Tout ce qui reproduit les anciennes idées est faible et chétif; et ce qui doit les remplacer n'est pas encore venu. On reconnaît sans peine que le terrain est intermédiaire, impropre également aux choses du passé et aux choses de l'avenir; il faut à la fois qu'il se dégage de ce qui l'encombre et qu'il se prépare à la culture et à la moisson. Cette période, littérairement pauvre, forme, historiquement, un très-digne objet d'étude; la durée en est longue; aucunes ténèbres ne l'enveloppent; les textes et les faits abondent. On y apprend donc de la façon la plus claire à concevoir comment, dans une évolution, il y a des espaces relativement mais nécessairement stériles; à remarquer que ces espaces se rencontrent au point de partage entre des régimes différents; et à distinguer le double courant, celui qui emporte les choses tombantes et celui qui apporte les choses naissantes. Ainsi acquises dans une époque où tout est caractérisé, ces notions deviennent un instrument pour reconnaître et apprécier d'autres époques analogues mais moins marquées. C'est de la sorte que, dans l'histoire littéraire de l'Italie et de l'Espagne, on se rend compte des temps qui deviennent moins productifs et moins originaux et où un certain sommeil semble gagner les esprits. C'est de la sorte aussi que, dans la nôtre, on donne leur juste caractère aux transitions qui mènent notre littérature du dix-septième siècle au dix-huitième et du dix-huitième au dix-neuvième.

Dans cette stérilité relative du quatorzième et du quinzième siècle, il y a deux exceptions importantes à faire. La première est pour l'histoire : Froissart et Commines ont laissé à la postérité des ouvrages qu'on lit, non-seulement pour les consulter, mais aussi pour s'y complaire; Froissart surtout, chez qui revit d'une manière brillante toute cette chevalerie guerroyante de la France et de l'Angleterre. La seconde est pour le théâtre, du moins dans le genre de la farce; le *Patelin* en est le plus remarquable échantillon.

Les choses étant ainsi, je n'étonnerai personne en disant qu'à partir de la fin du quatorzième siècle et durant le quinzième, les étrangers ne tournent plus les regards vers la France littéraire; ils n'y trouvent rien qui les attache, rien qu'ils admirent, qu'ils imitent, qu'ils traduisent. Ce grand attrait, qui avait prévalu dans les hauts temps, s'est éteint peu à peu, comme la flamme dans une lampe où l'on ne met plus d'huile. Mais ce délaissement servira lui-même de témoignage pour montrer que l'ancienne admiration des œuvres

françaises tenait non à la France politique et à sa puissance, mais à la France littéraire et à son génie.

Dès que ce génie fut entré en défaillance, les étrangers en détournèrent leur attention. Dans ses mouvements, dans ses allées et venues, l'opinion européenne ne fait pas, si je puis ainsi parler, sa cour; et la France, alors justement abandonnée, avait été jadis justement suivie.

Cet interrègne pour la France n'avait pas été un interrègne partout, et de grands événements littéraires étaient survenus. Les monuments de la Grèce et de Rome avaient été remis en lumière et la Renaissance avait commencé; l'Italie brillait dans les lettres et dans les arts d'un éclat incomparable, et, bientôt après, l'Espagne entra dans la carrière et signala son génie. Sous cette triple influence s'ouvrit ce que j'appellerai le seizième siècle français : il admira et imita la Grèce et Rome, l'Italie et l'Espagne. C'était un retour et un puissant retour vers une nouvelle vie littéraire, une promesse et une riche promesse, et la digne entrée de l'âge classique qui va s'ouvrir. Trop voisin de nous de langue et de pensée pour être oublié, ayant de trop belles parties pour être dédaigné, ses œuvres, malgré le temps qui s'éloigne, ont gardé leurs lecteurs. On remarquera seulement que, malgré certaines productions distinguées, la poésie y est de beaucoup inférieure à la prose.

Nous voici arrivés maintenant, avec le dix-septième siècle, en pleine littérature moderne; et une introduction telle que celle-ci ne comporte pas une revue même sommaire d'une période aussi remplie. Je me contenterai ici d'une remarque comparative qui, rapprochant les anciennes et les nouvelles destinées de la langue française, en fera sentir à la fois l'enchaînement et l'importance. Il y eut, comme on a vu, un assez long intervalle où la France fut sans ascendant littéraire sur le reste de l'Europe; mais il sépare deux époques où cet ascendant, le plus légitime de tous, puisque ceux qui le subissent veulent le subir, fut très-puissant : l'époque que j'ai déjà signalée et qui comprend le douzième et le treizième siècle, et celle qui commence avec le siècle de Louis XIV. Ainsi, par une fortune singulière, la faveur européenne qui avait accueilli les débuts renaquit après tant d'années et d'événements. Et pourtant, quoi de plus dissemblable que les causes et les mérites qui produisirent cette faveur? A l'âge primitif, ce fut l'originalité des créations et le parfait accord des conceptions avec les croyances et avec les mœurs qui recommandèrent à l'Europe notre littérature; à l'âge de maturité, ce fut la correction soutenue, l'élégance parfaite, la haute raison et, bientôt après, la hardiesse philosophique qui firent prendre les livres français à tant de mains étrangères. Il y a là, sur le changement des aptitudes et du génie des nations, un profond enseignement que peut-être on ne voit nulle part ailleurs aussi clairement donné.

TABLEAU

DE LA FIGURATION DE LA PRONONCIATION.

Le principe de figuration que j'ai adopté est de conserver rigoureusement à chaque lettre la valeur qu'elle a dans l'alphabet et de ne lui en attribuer jamais d'autre.

Les sons et articulations de la langue française se divisent en : 1° voyelles simples; 2° voyelles nasales; 3° diphthongues; 4° consonnes.

I. Les voyelles simples sont *a* avec ses deux sons, *e* avec ses quatre sons, *i*, *o* avec ses deux sons, *ou* qualifié à tort de diphthongue, et *u*.

A a deux sons principaux, par exemple *avoir* et *ame;* c'est l'accent circonflexe qui les distingue.

E est marqué pour ses quatre prononciations, ainsi qu'il suit : *e* muet, *reprise*, *re-pri-z'*, *clavecin*, *cla-ve-sin; é* fermé, *lié*, *li-é; è* plus ouvert, *sujet*, *su-jè; ê* tout à fait ouvert et long, *tête*, *tê-t'*, *reine*, *rê-n'*. A la fin des mots, l'*e* muet est marqué par une apostrophe, *âme*, *â-m'*. Je suis, à défaut d'un signe particulier, l'orthographe ordinaire pour les *e* initiaux ou intérieurs; pourtant les *e* marqués de l'accent aigu au commencement ou dans l'intérieur des mots ont le son bien plus ouvert que l'*é* final ; ainsi *intérieur*, *médecin*, se prononcent plutôt *intèrieur*, *mèdecin*, qu'avec l'accent aigu. Toutes les autres formes que l'orthographe emploie, *ai*, *ei*, *es*, *ez*, etc., rentrent dans l'une des quatre prononciations ici indiquées.

I est bref ou long; un accent circonflexe distingue les deux *i*.

Y grec, n'ayant que le son de l'*i*, est banni de la figuration; je ne m'en suis servi que pour représenter la vicieuse prononciation des *ll* mouillés : *ailleurs*, mal prononcé *a-yeur*.

O a deux sons, l'un tel qu'il est dans *croquer*, *police*, etc.; l'autre tel qu'il est dans *hôte*, le *nôtre*, etc. Pour faire la distinction, je conserve l'orthographe ordinaire qui met sur l'*o* grave un accent circonflexe. Il va sans dire que c'est aussi par *ô* que je figure les combinaisons des lettres *au*, *aux*, *eaux*, *os*, qui, quelle qu'en soit l'orthographe, ont, dans beaucoup de cas, le son de *ô*.

OU n'est une diphthongue que pour les yeux; pour l'oreille c'est une voyelle ; il n'y avait aucune raison pour en changer la figuration.

U est bref ou long; l'accent circonflexe marque cette différence.

II. Les voyelles nasales sont *an*, *in*, *on*, *un*. La figuration en est la même que dans l'orthographe usuelle. Il est clair que les variantes orthographiques telles que *en* pour *an* ou *in* sont ramenées, dans

mon système, à *an*. J'ajoute seulement que la consonne qui les termine ne doit jamais, dans cette figuration, être entendue ni s'appuyer sur la voyelle qui suit; elle doit être prononcée comme si elle était isolée : *enivrer*, *an-ni-vré; an* prononcé comme dans *l'an*.

III. Les diphthongues propres sont *ia*, *ié*, *ieu*, *iou*, *ion*, *ui*, *oin*, celles en un mot où l'on entend deux sons en une seule syllabe. Dans la figuration elles sont toutes réduites à l'une de ces six formes, quelle qu'en soit d'ailleurs l'orthographe effective.

IV. Quant aux consonnes, voici les indications.

B ne fait aucune difficulté.

C a été exclu; quand il a le son de l'*s*, il est représenté par *s* : *ceci* est écrit *se-si*; quand il a le son dur, il est représenté par *k*.

F n'a besoin d'aucune remarque, sauf qu'elle remplace partout le *ph* : *philosophe*, *fi-lo-zo-f'*.

G a deux articulations, l'une dure qui est l'articulation propre, l'autre sifflante qui est accidentelle (voy. le *j*). Il n'est ici question que de l'articulation dure : devant *a* ou *o*, ou *l* ou *r* ou toute autre consonne, *g* est conservé dans la figuration : *gamme*, *ga-m'*; *gond*, *gon; gland*, *glan; grand*, *gran; stigmate*, *sti-gmate;* devant *ue* et *ui* il est remplacé par *gh* : *guerre*, *ghé-re; gui*, *ghi; figue*, *fi-gh'*. Voyez plus bas *gn*.

H ne figure que quand elle est aspirée : *hache*, *ha-ch'*; mais *homme*, *o-m'*.

J, qui est une articulation propre à la langue française, est uniquement employé pour figurer cette articulation : *gémir*, *jé-mir; geôle*, *jô-l'*.

K, qui est proprement le *c* dur, est employé pour le figurer ainsi que pour figurer le *q* : *queue*, *keue; cueillir*, *keu-llir*, *ll* mouillées; *camard*, *ka-mar*, etc.

L est figurée par *l*. Quand deux *ll*, ayant chacune l'articulation qui leur est propre, doivent être dédoublées dans la prononciation, je les dédouble en effet, indiquant de la sorte qu'elles doivent toutes deux être entendues : *illisible*, *il-li-zi-bl'*. Voyez plus bas *ll* mouillées.

M, *N*, *P* et *R* n'ont rien de particulier.

S, dans la figuration, a toujours l'articulation qui lui est propre dans *sage*, *conseil*, etc. L'articulation douce est réservée au *z*.

T est toujours *t* dans la figuration; il ne prend jamais l'articulation de l'*s*.

V et *Z* aussi sont conservés avec leur valeur alphabétique.

X, à proprement parler, n'est pas une articulation; c'est la représentation, avec un caractère simple, de deux articulations. Il va sans dire que je l'ai exclu de la figuration, et que j'ai mis chaque fois l'articulation ou les articulations qu'il représente.

Quand deux lettres doublées se font entendre l'une et l'autre, elles sont, dans la figuration, jointes ensemble : *immense*, *i-mman-s'*, sauf pour le cas de l'*l*.

Quand il importe de faire connaître qu'une consonne finale doit sonner, une apostrophe y est jointe : *Te Deum*, *Té-dé-om'*.

Il reste trois consonnes véritables que l'orthographe usuelle exprime par une combinaison de lettres, bien que ce soient des articulations simples; il s'agit de *ch*, de *gn* et de *ll* mouillées.

CH est conservé dans la figuration avec l'articulation qui lui est propre et jamais avec celle de *k*.

GN est une combinaison destinée à rendre un son qui est propre au français, à l'italien et à l'espagnol[1]; il n'y a rien à y changer : *ignorant*, *i-gno-ran; magnanime*, *ma-gna-ni-m'*. Mais il y a quelques cas où *gn* n'est plus combiné pour représenter cette articulation unique, et où sont

1. L'italien le rend par *gn* comme le français, l'espagnol par *ñ*.

conservés au *g* le son dur et à l'*n* le son qui lui est propre; dans ce cas, le *g* est séparé de l'*n* : *stagnant*, *stag-nan*, *igné*, *ig–né*.

L, simple comme dans *péril*, *bail*, ou double comme dans *paille* (dans l'un ou l'autre cas avec un *i* antécédent), forme une articulation qu'on nomme *ll* mouillées et qui a un son particulier, rendu en espagnol aussi par *ll*, et en italien par *gl* (dans l'ancien français on la rendait souvent par *lh* ou par *li*). Je note naturellement cette articulation par *ll*, en ajoutant toujours *ll mouillées : ailleurs*, *a-lleur; bouteille*, *bou-tè-ll'*. La juste prononciation des *ll* mouillées est souvent manquée; en Flandre, on fait entendre seulement une *l : bou-tè-l'* ; à Paris, on les prononce souvent comme un *y : bou-te-ye*, *a-yeur;* partout je préviens contre cette prononciation vicieuse.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES.

A. ou *act.* actif ou activement.
Adj. adjectif.
Adv. adverbe.
Adverb. adverbial ou adverbialement.
Allem. allemand.
Anc. ancien.
Angl. anglais.
Bourguig. bourguignon.
Catal. catalan.
Conj. conjonction.
Conjonct. conjonctif.
Comp. comparatif.
Compar. comparez.
Démonstr. démonstratif.
Espagn. espagnol.
Étym. étymologie.
F. féminin.
Hist. historique.
Interj. interjection.
Ital. italien.
Lat. latin.
Loc. ou *locut.* locution.
M. masculin.
N. neutre.
Part. participe.
Plur. pluriel.
Portug. portugais.
Prép. préposition.
Pron. pronom.
Provenç. provençal.
Réfl. réfléchi.
Rem. remarque.
S. substantif.
Subst. substantivement.
Superl. superlatif.
Syn. synonyme.
V. verbe.
Voy. voyez.

Les sens principaux des mots sont séparés par le signe ||, suivi d'un numéro; les sous-sens et certaines remarques le sont seulement par les deux barres || .

Les deux crochets [ ] servent à enclore les explications ou les mots sous-entendus que l'auteur du dictionnaire ajoute dans un texte. On a laissé à la parenthèse son usage habituel.

Le signe † annonce que le mot qui le porte n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

L'explication des abréviations relatives aux auteurs et à leurs ouvrages sera donnée dans une liste à la fin du dictionnaire.

DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE.

A

A (â), *s. m.* Voyelle et première lettre de l'alphabet. Un grand A. Un petit A. Deux A. Des A mal formés, sans *s* au pluriel. Il y a une géométrie maternelle qui se contente de lignes, de points, d'A + B, CHATEAUB. *Gén. du Chr.* III, II, 1. Une panse d'a, la première partie d'un petit a dans l'écriture cursive. N'avoir pas fait une panse d'a, c'est à dire n'avoir rien écrit, rien copié, rien composé. Si je voulais recevoir tous les ans vos quatre mille livres, sans faire jamais une panse d'a, vous seriez l'homme le plus propre à vous laisser faire, VOIT. *Lett.* CLXXXIV. Ne savoir ni A ni B, ne pas savoir lire, être très-ignorant (voy. A B C). ‖ Il est marqué à l'A se dit d'un homme de bien, d'honneur et de mérite; et ce proverbe est emprunté des monnaies qu'on marquait aux villes de France par ordre alphabétique, selon leur primauté : la monnaie de Paris, réputée du meilleur aloi, était marquée de l'A. ‖ A, dans la musique moderne et notamment dans la musique allemande, le sixième degré de la gamme diatonique et naturelle, ou la dixième corde de la gamme diatonico-chromatique, appelé dans l'ancien solfége a la mi ré, a mi la, ou la. A majuscule, écrit sur une partition, indique l'alto.

— HIST. XIII[e] s. Oiez que tesmoigne li A ; A veut tous tems qu'on la bouche oevre; Tuit [tout] prelat beent à ceste oevre. Icil qui l'A B C para, Fist le commencement par A, *Senefiance* de l'A B C, JUBIN, II, 276.

— ÉTYM. A latin, lequel vient de l'α grec, lequel a été apporté par les Phéniciens sous le nom d'*alpha* (voy. ce mot).

A (a), 3[e] *pers. sing. ind. prés.* du verbe AVOIR.

À (a) *prép.* Lorsque *à* précède l'article masculin suivi d'une consonne autre que l'*h* muette, on les contracte en *au* pour *à le;* lorsqu'il précède l'article pluriel des deux genres, on les contracte en *aux* pour *à les.*

— REM. Ces formes proviennent de l'ancienne langue : *à le* se disait *al*, qui devant une consonne se prononçait ordinairement *au*, comme on le voit dans *autre*, écrit anciennement *altre* et venant du latin *alter.* Pour le pluriel, *à les* se contractait en *as* ou *aus;* d'où notre forme *aux.*

À exprime trois rapports différents : direction, aller à Paris; repos, résider à Paris; extraction, prendre à un tas. Quand, partant de ces trois significations fondamentales, on examine les acceptions telles qu'elles se comportent dans le langage, on rencontre une variété extrême de nuances, qui rend très-difficile le classement des sens. Un mot aussi petit et aussi employé que *à* est devenu très-indéterminé, de manière à se prêter à une foule d'emplois différents. Comme toute préposition, il exprime un rapport, et ne peut être bien apprécié indépendamment des deux termes qu'il lie, aussi bien l'antécédent que le conséquent. Au lieu de la classification par significations, on peut adopter une classification d'après les deux termes du rapport où *à* figure, le sens étant aussi bien déterminé, en beaucoup de cas, par le mot qui précède que par le mot qui suit. En conséquence, on peut considérer *à* dans les positions suivantes :

1° *Entre un substantif et un substantif ou un pronom.* Séjour à Paris. Habitation à la campagne. La vie aux champs. Retour à la ville. L'ascension au haut du pic. L'orientation au nord. La remise à un autre temps. Le recours au juge. Le discours au roi. La réponse à une lettre. L'élévation aux dignités. La disposition à la plaisanterie. La préparation à la communion. La contribution au fonds commun. La légèreté à la course. Le lion à la gueule menaçante. Terre à potier. Vases à huile. Marché aux bœufs. Cruche à anses. Chaise à porteurs. Terre à blé. Tunique à manches. L'emprunt au banquier. L'achat au marchand. La demande au professeur. La suspension au plancher. L'arrachement à toutes les affections. La répugnance au mariage. Le manquement au devoir. L'obéissance au maître. Il n'est rien de cela aux exemples des payens; nous n'avons pas de liaison à eux, PASC. *Pens.* II, 17. Je méditais ma fuite aux terres étrangères, RAC. *Baj.* III, 2.

2° *Entre un substantif et un pronom, construction où à exprime la possession.* Un ami à moi. C'est un ami à moi; je vous le recommande. Il a un style à lui. Vous avez une manière à vous.

3° *Entre un substantif et un verbe.* L'exhortation à combattre. L'encouragement à bien vivre. La disposition à plaisanter. La promptitude à faire. L'habileté à parler. La facilité à comprendre. La répugnance à venir. Le plaisir à obéir. La fermeté à soutenir la vérité. La honte à mentir. Quelque effort que l'on fasse à rompre vos beaux nœuds, CORN. *Her.* I, 4. Il n'a pas de peine à se rendre, LA FONT. *Fab.* VIII, 7, 4. Les biais qu'on doit prendre à terminer vos vœux, MOL. *l'Étourdi*, IV, 1.

4° *Entre un adjectif et un substantif ou un pronom.* Exposé au midi. Porté à la violence. Enclin au mal. Prêt au combat. Parti hostile au gouvernement. Obéissant à la loi. Nuisible à la santé. Plaisant à l'œil. Important à l'État. Habitué aux théâtres. Utile à tous, propre au travail. Affable aux petits. Semblable au loup. Égal aux plus grands. Sa mort fut conforme à sa vie. Attaché à ses habitudes. Rebelle à l'autorité. Répugnant aux sens. Il est loisible à tout homme de.... Il était naturel à Adam et juste à son innocence, PASC. *édit. Cousin.* Ils étaient cruels à ceux qui leur résistaient, BOSS. *Hist.* III, 6.

5° *Entre un adjectif et un verbe.* Disposé à médire. Prêt à partir. Enclin à ne rien faire. Facile à apprendre. Important à comprendre. Chose honteuse à dire. Charmant à contempler. Agréable à faire. Inutile à dire. Le dernier à fuir. Le premier à s'élancer. Prompt à se mettre en colère. Habile à parler. Propre à supporter les fatigues. C'est bientôt le premier à prendre, LA FONT. *Fab.* VIII, 7. Les riches grossiers n'ont pas une âme ouverte à sentir les talents, A. CHÉN. 26.

6° *Entre un adverbe et un nom ou un pronom.* Conformément à ce que vous dites. Semblablement aux feuilles des arbres, les générations humaines se succèdent sur la terre.

7° *Entre le même mot répété sans article, indiquant que personnes ou choses se suivent ou se touchent.* Un à un. Trois à trois. Ils passèrent un à un. On les compta trois à trois. Goutte à goutte. Seul à seul. Tête à tête. Ils s'introduisirent homme à homme. Pas à pas. Mot à mot. Traduire mot à mot. Corps à corps. Lutte corps à corps. Bec à bec. Bout à bout. En termes de jeu, nous sommes fiche à fiche, dix à dix, nous avons chacun une fiche, dix points; et même, elliptiquement, nous sommes fiche à, dix à.

8° *Entre un verbe ayant à pour complément indirect et un substantif ou un pronom.* Se rendre à la ville. Reléguer aux champs. Recevoir au camp. Aller à Rouen, à la campagne. Monter au ciel. Envoyer un livre à quelqu'un. Monter à cheval. Être tourné à l'est. Être exposé au danger. Jeter quelqu'un à terre. Jeter à l'eau. Revenir à soi. J'en viens à un autre objet. Courir à sa perte. Appeler aux armes. Exhorter au travail. Recourir au juge. Descendre aux dernières prières. S'adresser à ses amis. Réduire à l'extrémité. Arracher quelqu'un à son opinion. Élever au rang suprême. Courir au danger. Se préparer au combat. Lever les mains au ciel. Accorder la récompense au mérite. Devoir de l'argent à quelqu'un. Exposer au péril. Se rendre à César. Écrire à quelqu'un. Enseigner les lettres aux jeunes gens. Ajouter à quelque chose. Imputer à crime. Assister au jugement. Plaire à quelqu'un. Il importe à tout le monde. Elle pèse à moi. Il s'accoutume à l'obéissance. Ce vêtement sied bien aux hommes âgés. Il convient à chacun. Ce livre appartient à mon frère. Se joindre à une compagnie. Mettre une chose à sa place. Associer sa cause au salut public. Faire part de sa gloire à quelqu'un. Mêler de l'huile à de la chaux. Comparer Aristote à Platon. Répondre à l'amour. Répugner à certaines démarches. Le chien ressemble au loup. Conformer sa vie aux préceptes de la sagesse. Condamner à mort, aux galères. Puiser de l'eau à une fontaine. Boire à la source. Prendre au tas. Demander quelque chose à quelqu'un. Allumer une

chandelle au feu. Acheter du drap au marchand. Emprunter de l'argent à un ami. Dire une parole, un mot à quelqu'un. Commencer à dormir. Suspendre au plafond. Arracher aux arbres leurs fruits, un fils à sa mère. Dérober au danger. La marcotte a été prise à un bon cep. Dépouilles enlevées à l'ennemi. Retirer sa confiance à quelqu'un. Manquer à son devoir, à ses amis. Toucher à quelque chose. Toucher au terme, au port. La vérité était contraire à vos fins; il a fallu mettre votre confiance au mensonge, PASC. *Prov.* 16. Pensez-vous.... Et quand nous nous mettons quelque chose à la tête, Que l'homme le plus fin ne soit pas une bête? MOL. *Éc. des M.* I, 2. Moi-même la cherchant aux climats étrangers, RAC. *Baj.* III, 4. Enfin je viens à vous, ID. *Phèd.* I, 2. Mais enfin à l'autel il est allé tomber, ID. *Andr.* V, 3. On dit même qu'au trône une brigue insolente Veut placer Aricie et le sang de Pallante, ID. *Phèd.* I, 4. Et Phèdre au labyrinthe avec vous descendue, ID. *ib.* II, 5. Mettons le sceptre aux mains dignes de le porter, ID. *ib.* II, 6. J'aurais trop de regrets, si quelque autre guerrier Au rivage troyen descendait le premier, ID. *Iphig.* I, 2. Le comte d'Harcourt, fortifié par les troupes qui avaient joint son armée, se résolut de marcher à M. le Prince, LA ROCHEF. *Mém.* 202. Cours, assemble au drapeau nos braves combattants, VOLT. *Scyth.* IV, 4. À ce fatal berceau l'instinct m'a rappelé, ID. *Orphel.* II, 3. S'il y a une autorité dans le monde à laquelle la raison doive céder, c'est à celle de la religion chrétienne, MASS. *Vérité.* Elle est donc plongée au tombeau! GILB. *à la Reine.* Et je le donnerais à bien d'autres qu'à moi De se voir sans chagrin au point où je me voi, MOL. *Sgan.* 16. Voilà un homme qui veut parler à vous, ID. *Mal. imag.* II, 2. Il est ce que tu dis, s'il embrasse leur foi; Mais il est mon époux, et tu parles à moi, CORN. *Poly.* III, 2. L'hypocrisie est un hommage Que rend le vice à la vertu, AUBERT, II, 10. J'ai conclu que la recherche de la vérité était une folie, parce que, quand on la trouverait, on ne saurait à qui la dire, BERN. DE S. P. *Ch. ind.*

9° *Entre un verbe et un verbe.* Exhorter à faire. Inviter à venir. Condescendre à traiter. Il en est venu à nous dire. Réduire à capituler. Forcer à mourir de faim. Il incline à prendre ce parti. Se préparer à partir. Apprendre à lire. Enseigner à s'exprimer correctement. Cela contribue à augmenter le patrimoine. Ce discours le portait à céder. Se décider à comparaître. Sa démarche l'exposait à périr. Il se plaît à étudier. Il pense à exécuter son projet. S'accoutumer à obéir. Aimer à donner. Condamner à faire amende honorable. Chercher à comprendre. Donner à copier une lettre. Donner à porter un fardeau. Il reste à finir le travail. Demander à être reçu. Manquer à venir. Répugner à travailler. On l'exhorta à avoir courage, SCARR. *Rom. com.* II, 12. Et je me vois réduit À chercher dans vos yeux une mort qui me fuit, RAC. *Phèd.* II, 2. Essayez un peu, par plaisir, à m'envoyer des ambassades, à m'écrire secrètement de petits billets doux, à épier les moments que mon mari n'y sera pas, MOL. *G. Dand.* I, 6. Manquez un peu, manquez à le bien recevoir, ID. *Sgan.* I. Depuis assez longtemps je tâche à le comprendre, ID. *ib.* III, 1. L'œil ébloui se perd dans leur foule innombrable [des insectes]; Il en faudrait un monde à faire un grain de sable, LAMART. *Joc.* IV, 34. C'est une chose grande et que tout homme envie, D'avoir un lustre en soi qu'on répand sur sa vie, D'être choisi d'un peuple à venger son affront, V. HUGO, *F. d'aut.* 13.

10° *Absolument, devant un nom ou un pronom, exprimant une circonstance, à la façon d'un adverbe ou d'une locution adverbiale.* À Paris. À la ville. Aux champs. Au midi. Au nord. À terre. À l'entrée de l'église. À l'armée. Au feu. À l'ombre. Au soleil. À table. Au doigt. Porter une bague au doigt. Au front. Blessé au front. À l'oreille. Mal à l'oreille. Je vous dirai cela à l'oreille. À tout âge. À l'âge de trente ans. Au temps que les bêtes parlaient. À neuf heures. À midi. Au jour fixé. À échéance. Payer à échéance. Au commencement. À la fin de l'année. Au printemps. À l'année. Louer une maison à l'année. Pension à vie. Travailler à la journée. À la longue. Au point du jour. Au mois de mai. À toutes les heures. À chaque fois. À quelques jours de là. À de longs intervalles. À mon arrivée. À l'approche de Xerxès. À cette vue. À ce récit. Au bruit de sa mort. À la nouvelle que.... À la vue du bourreau. À la prière. À l'instigation des ennemis. À grandes journées. Venir à grandes journées. À la façon des Grecs. À pleines mains. À genoux. À pied. Au toucher. Au goût. À dessein. À souhait. À l'huile. Manger des légumes à l'huile. À l'épée. Se battre à l'épée. À l'aiguille. Broder à l'aiguille. À la paume. Jouer à la paume. À voiles et à rames. À toute vapeur. À la main. Fait à la main. Au poids. À la mesure. À prix d'argent. À bon marché. À un prix élevé. À vingt sous la livre. À gros intérêts. À sept kilomètres de Paris. À dix lieues environ. À une journée de marche. À mon avis. À l'exemple des autres. À ce que je vois. À ce que je sais. À l'enseigne du Lion d'argent. Au Veau qui tette. À la Boule d'or. À la cour de cassation. Conseiller à la cour de cassation. Avocat à la cour d'appel. Commis au ministère de la guerre. Tu reviens seul, Hémon; ô sinistre présage! Que je lis d'infortune aux traits de ton visage! ROTROU, *Antig.* III, 2. Viens, suis-moi, va combattre et montrer à ton roi Que ce qu'il perd au comte, il le retrouve en toi, CORN. *Cid*, III, 6. Et n'est-ce pas depuis ce temps-là qu'Escobar a tant été imprimé de fois en France et aux Pays-Bas? PASC. *Prov.* 11. Cette pratique est juste; elle est autorisée aux Pères de l'Église, ID. *ib.* À demi-lieue de là, L'Étoile commença de se plaindre, SCARR. *Rom. com.* II, 12. Cet usage du mot sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture, BOSS. *Hist.* II, 2. Aux bords que j'habitais, je n'ai pu vous souffrir, RAC. *Phèd.* II, 5..... Ainsi tout mon espoir N'est plus qu'au coup mortel que je vais recevoir, ID. *Iphig.* V, 2. Mais ma force est au dieu dont l'intérêt me guide, ID. *Athal.* IV, 3. Trempa-t-elle au complot de ses frères perfides? ID. *Phèd.* I, 1. De vous laisser au trône où je serais placée, ID. *Britann.* IV, 2. Vous qui gardant au cœur d'infidèles amours, ID. *Mithrid.* IV, 4. Qu'est-ce qu'un nom, pour immortel qu'il soit, s'il n'est écrit au livre de vie? FLÉCH. t. I, p. 53. Si quelques mariages se faisaient à mon voisinage, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. D'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, VOLT. *S. de L. XIV*, chap. 34. Zamore vit encore au cœur de son amante, ID. *Alz.* I, 4. C'est avec éclat Que je veux aujourd'hui me venger au sénat, ID. *Catil.* II, 3. Pour languir aux déserts de l'antique Arabie, ID. *Zaïre*, III, 1. Unis pour le butin, divisés au partage, ID. *Cat.* III, 1. Les mendiants groupés dans l'ombre des portiques Ont moins de haine au cœur et moins de flamme aux yeux, V. HUGO, *Voix*, 1. Et tout ce peuple ingrat pour qui je périrai, Viendra, la joie au front, sourire à mes tortures, C. DELAV. *V. Sicil.* II, 6. Les choses qui se pratiquaient aux siècles passés, DESC. *Méth.* C'était au temps même que le roi de Prusse vers la Saxe et le prince de Conti vers le Rhin empêchaient que les forces autrichiennes ne pussent secourir l'Italie, VOLT. *S. de L. XIV*, III, 302. On fit mourir au même mois soixante-dix personnes, ID. *ib.* III, 389. On vit encore à cette journée quelle était l'inimitié naturelle entre les Suédois et les Danois, ID. *Hist. de Russ.* II, 4. O ciel! qu'aux châtiments ta justice est sévère, Et qu'il est dangereux d'exciter ta colère! ROTROU, *Antig.* III, 9.... À l'orgueil de ce traître, De mes ressentiments je n'ai pas été maître, MOL. *Tart.* V, 3. Je n'en serai point cru à mon serment, et l'on dira que je rêve, ID. *G. Dand.* II, 8. À mon serment l'on peut m'en croire, ID. *Amph.* II, 1. Aux événements de la guerre il faut.... HAM. *Gramm.* 121. Mme de La Tour, à cette scène, venant à se rappeler l'abandon où l'avaient laissée ses propres parents, ne pouvait s'empêcher de pleurer, BERN. DE S. P. *P. et Virg.* Les gardes, sans tarder, l'ont ouverte à genoux, RAC. *Baj.* III, 8. Les emportant aux dents, dans les bois se retirent, LA FONT. *Fab.* III, 13. À toute peine, il regagna le bord, ID. *ib.* VI, 17. Les mauvais effets qui en germent à milliers, MONTESQ. *Lett. pers.* 85. Cette déclaration est suivie d'un prompt courroux qui paraît à notre rougeur, MOL. *Préc.* 5. Ce grand cœur qui paraît au discours que tu tiens, CORN. *Cid*, II, 2. À ce que je puis voir, vous avez combattu, Prince, par intérêt plutôt que par vertu, CORN. *Nic.* II, 3. À ce que je voi, Chacun n'est pas ici criminel comme moi, RAC. *Théb.* I, 5. L'échange en était fait aux formes ordinaires, LA FONT. *Fab.* III, 13. Faire sa ronde ainsi qu'à l'ordinaire, ID. *ib.* IV, 22. Croyant que ces propositions pouvaient être prises au sens de la grâce efficace, PASC. *Prov.* 17. Pour faire croire que nous les soutenons au même sens qu'ils ont exprimé par leurs écrits, ID. *ib.* Condamner ces propositions au sens de Jansénius, ID. *ib.* Il s'est fait un miracle à une religieuse de Pontoise, ID. *ib.* 6. À ton ordre suprême, ils se rendent ici, VOLT. *M. de Cés.* I, 2. Abandonner mon camp en est un [crime] capital, Inexcusable en tous et plus au général, CORN. *Nic.* II, 2. Aux rebelles vaincus il usait de douceur, RÉGNIER, *Ép.* I. Lâches aux dangers et perfides dans l'occasion, P. D'ABLANC. *Tac.* 450. Ils s'engagèrent, à peine de la vie, à.... BOSS. *Hist.* I, 9.

11° *Absolument, devant un pronom interrogatif.* À qui cela? À quoi bon? À quelle fin? À quelle utilité? LA FONT. *Fab.* II, 13. À quoi vos jours, vos années se sont-elles écoulées? MASS. *Conv.*

12° *Absolument, devant un verbe exprimant une circonstance à la façon d'un adverbe ou d'une locution adverbiale.* À vrai dire. À ne pas mentir. À en croire Homère. À y bien regarder. À tout prendre. À compter de ce jour. À partir de telle époque. Que gagnerai-je à vous tromper? Perdre son temps à jouer. Il passe le temps à se lamenter. Il s'arrête à lire les affiches. Le bon sens n'est pas à penser sur les choses avec trop de sagacité, VAUV. *Bon Sens.* Guzman, du sang des miens ta main déjà rougie Frémira moins qu'une autre à m'arracher la vie, VOLT. *Alz.* III, 5. Ils triomphent à montrer là-dessus la folie du monde, PASC. *Pens. div.* 7. Et que deviendra lors cette publique estime, Qui te vante partout pour un fourbe sublime, Et que tu t'es acquise en tant d'occasions À ne t'être jamais vu court d'inventions? MOL. *l'Étourdi*, III, 1. L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre, ID. *Écol. des F.* IV, 6. La curiosité qui vous presse est bien forte, Ma mie, à nous venir écouter de la sorte, ID. *Tart.* II, 2. Il faut avec vigueur ranger les jeunes gens, Et nous faisons contre eux à leur être indulgents, ID. *Éc. des F.* V, 7. À parler franchement, ID. *l'Étourdi*, I, 9. À vous dire la vérité, ID. *D. Juan*, I, 3. Imitez son exemple à ne pardonner pas, MALH. VI, 5. J'entreprendrais sur elle à l'accepter de vous, CORN. *Rod.* III, 4. J'en ferais autant qu'elle à vous connaître moins, ID. *ib.* V, 4. À vaincre sans péril on triomphe sans gloire, ID. *Cid*, II, 2. À les défendre mal je les aurais trahis, ID. *ib.* V. Je deviendrais suspect à parler davantage, ID. *Cinna*, I, 4. À raconter ses maux souvent on les soulage, ID. *Poly.* I, 3.... J'aurais en mon malheur Quelque contentement à flatter ma douleur, RÉGNIER, *Sat.* XV. À commencer par leur fils Hinyas, BOSS. *Hist.* III, 4. Les apôtres, à les regarder par les yeux humains.... ID. *ib.* II, 11. À remonter à la source, c'était.... ID. *ib.* II, 12. À l'entendre, rien n'était difficile, FÉN. *Tél.* XVI. Cette prétendue règle, à la prendre sans restriction, est évidemment fausse, D'OLIV. *Prosod. fr.* Il est faux qu'à s'en abstraire par vertu l'on se fasse mépriser, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 57. J'avilirais le sceptre à venger mon injure, C. DELAV. *V. Sicil.* III, 2.

13° *Absolument, devant un nom de nombre ou devant un pronom suivi d'un nom de nombre.* À quatre. Ils soulevèrent ce fardeau à quatre. À lui seul. À moi seul. Médée, à elle seule, bravait une armée. Ignominie qui, à elle seule.... À trois que nous étions, nous ne pouvions soulever ce fardeau.

14° *Absolument, avec un adverbe de temps.* À quand? À quand le rendez-vous? À demain. À demain, je vous attends. À demain les affaires. À jamais. Événement à jamais déplorable. À toujours. Soyez prêt à demain, CORN. *Cid*, IV, 5.

15° *Elliptiquement, devant un nom ou un pronom.* Au secours! À moi, citoyens! Au voleur! Au feu! À la porte, l'insolent! À table, messieurs! À l'ennemi, soldats! À votre santé! À monsieur un tel (sur une adresse). À Jupiter, très-bon, très-grand. Au revoir (revoir est ici un substantif). À ce soir. À dimanche. À la vie, à la mort. À perpétuité. Concession à perpétuité dans un cimetière. À moi, comte, deux mots, CORN. *Cid*, II, 2. Holà, gardes, à moi! RAC. *Iphig* IV, 7.

16° *Elliptiquement, entre un substantif et un verbe* (équivalent à *bon, propre*). Chose à dire. Lettre à écrire. Homme à pendre. Je ne vous crois pas homme à faire cela. Occasion à ne pas laisser échapper. Affaire à perdre un homme. Procès à ne pas finir. Conte à dormir debout. Chambre à coucher. Pierre à aiguiser. Arbres à transplanter. Compte à revoir. Travail à refaire. Lettre à porter. Par abréviation : à revoir, à refaire, à porter. Un voile à couvrir d'autres flammes, MOL. *Dépit am.* I, 1. Un cœur qui jamais n'a fait la moindre chose À mériter l'affront où ton mépris l'expose, ID. *Sgan.* 16. La couronne n'a rien à me rendre content, MOL. *D. Garc.* V, 6. Cherchons une maison à vous mettre en repos, ID. *l'Étourdi*, V, 3. Je me sens un cœur à aimer toute la terre, ID. *D. Juan*, I, 2. Je n'ai point un courroux à l'exhaler en paroles vaines, ID. *ib.* I, 3. Si je te disais le nom de toutes celles qu'il a épousées en divers lieux, ce serait un chapitre à durer jusqu'au soir, ID. *ib.* I, 1. Sous quel astre ton maître a-t-il reçu le jour? Sous un astre à jamais ne changer son amour, ID. *l'Étourdi*, I, 4. De taille à se défendre hardiment, LA FONT. *Fab.* I, 5. C'était une clameur à rendre les gens sourds, ID. *ib.* VIII, 12. Ce n'était pas un homme à conquérir des royaumes, VOLT. *S. de L. XIV*, IV, 155.

17° *Elliptiquement, devant un verbe.* Demain, à recommencer. Après-demain, à dîner. À revoir,

monsieur Finissons ; mais demain, muse, à recommencer, BOIL. *Sat.* VII.

18° *Locutions avec le verbe être.* Cela est à moi. Tout était à l'ennemi. C'est à vous de prendre garde. Ce n'est pas à nous d'examiner. On ne peut être à soi un seul instant. Cet homme est à lui-même une énigme. C'est bien fait à vous. C'est à un bon consul de prévoir ce qui arrivera. C'est à faire à lui. C'est folie à vous de croire. Cinq est à quinze comme vingt est à soixante. À cette partie de trictrac, nous étions cinq trous à dix. Dans cette partie de billard, nous sommes quatre à six. Je suis ici à l'attendre. Je suis encore à savoir comment. Cet homme est à craindre. *Avec ellipse de soit* : Honneur aux braves, c'est-à-dire honneur soit aux braves, et ainsi pour les exemples suivants : Gloire à Dieu dans le ciel ! Guerre aux châteaux et paix aux chaumières ! Malheur aux vaincus ! Les fureurs de la terre Ne sont que paille et que verre À la colère des cieux, MALH. II, 2. L'amour que j'ai pour vous est tout à votre gloire, CORN. *D. Sanche*, II, 2. Qui n'est point au vaincu ne craint pas le vainqueur, ID. *M. de Pomp.* I, 1. C'était bien dit à lui ; j'approuve sa prudence, LA FONT. *Fab.* III, 18. L'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature. Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même, PASC. *édit. Cousin.* Elle était à la conversation comme si elle n'avait eu autre chose à faire, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. Chaque juge est un homme à moi, BÉRANG. *M. du S. E.* Elle revint longtemps après ; j'étais à chanter sous la treille, ID. *Print. et Aut.* Les clameurs des soldats par la crainte étouffées Sont un faible rempart au chef audacieux Qui brave le courroux d'un ministre des cieux, C. DELAV. *Paria*, I, 1. La bonne grâce est au corps ce que le bon sens est à l'esprit, LA ROCHEF. *Réflex.* 67. C'est bien à vous, infâme que vous êtes, à vouloir faire l'homme d'importance, MOL. *Préc.* 14. Il est encore à revenir, SÉV. 212. Est-ce donc une chose à dire gaiement ? et n'est-ce pas une chose à dire, au contraire, tristement, comme la chose du monde la plus triste ? PASC. *Pens.* II, 2.

19° *Locutions avec avoir.* Avoir affaire à quelqu'un. Il y a de la folie à croire que.... Je n'avais rien à vous écrire. Vous n'avez qu'à parler. J'ai à vous entretenir. Il y aurait à craindre. Le temps que j'ai à vivre. L'argent que j'ai à dépenser. Ils eurent un peu à souffrir sous ses successeurs, BOSS. *Hist.* II, 5. Si c'était une paysanne, vous auriez maintenant toutes vos coudées franches à vous en faire la justice à bons coups de bâton, MOL. *G. Dand.* I, 3.

20° *Locutions avec faire suivi d'un infinitif.* J'ai fait faire un habit à mon tailleur. Il a fait accepter un cadeau à son ami. Faire prendre les armes à la troupe. Ils l'ont fait recevoir [la bulle] au clergé, PASC. *Prov.* 16.

21° *Locutions avec se laisser et un infinitif.* Se laisser séduire aux voluptés. Se laissant conduire à leurs inclinations et à leurs désirs. Ne nous laissons pas abattre à la tristesse, PASC. *édit. Cousin.* J'avance cette opinion ; mais, parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au temps, ID. *Prov.* 6. Ce peuple se laissait conduire à ses magistrats, BOSS. *Hist.* III, 7. On se laissait dominer à l'amour, ID. *ib.* II, 11. Et ne vous laissez pas séduire à vos bontés, MOL. *F. Sav.* V, 2. Et que j'aurais cette faiblesse d'âme De me laisser mener par le nez à ma femme, ID. *ib.* V, 2. Vous vous laissez tenter à l'envie de causer, SÉV. 402. Quand je vous écris, je me laisse conduire à ma plume, BALZ. liv. XV, lett. XV. Ne vous laissez point abattre à la douleur, FÉN. *Tél.* XXIII. Ne vous laissez point vaincre à votre malheur, ID. *ib.* II.... Ce héros Laisse aux pleurs d'une épouse attendrir sa victoire, RAC. *Iphig.* IV, 4.

22° *Locutions avec ouïr dire, voir faire, entendre dire*, etc. J'ai ouï dire à des vieillards.

— **REM.** Des lexicographes ont critiqué cette locution, comme étant amphibologique et pouvant signifier : j'ai entendu qu'on disait à des vieillards ; ils voulaient que l'on mît : « J'ai ouï dire par des vieillards. » Mais ce scrupule est excessif ; ouï dire est une locution inséparable et on ne peut jamais intercaler quelque chose entre ouï et dire, ni supposer, j'ai ouï quelqu'un dire à des vieillards. Cela étant impossible, le sens de la locution ne prête à aucune amphibologie. On dira de même : j'ai entendu dire à votre frère que vous viendrez, c'est-à-dire j'ai entendu votre frère qui disait ; j'ai vu faire à ces hommes une action généreuse, c'est-à-dire j'ai vu ces hommes faisant. Mais il n'en serait plus de même si un pronom intervenait au lieu d'un nom : je lui ai entendu dire ; je lui ai vu faire ; je lui ai vu donner ; l'amphibologie commence, et il y a à distinguer deux cas : 1° si le verbe à l'infinitif ne peut avoir de régime indirect avec *à*, la locution est bonne, l'amphibologie n'existe pas : je lui ai vu franchir le fossé ; on ne dit pas franchir à quelqu'un, le cas n'est pas douteux : je l'ai vu franchissant le fossé ; je lui ai vu faire une action généreuse ; on ne dit pas faire à quelqu'un, le sens est donc, je l'ai vu faisant. 2° Si le verbe à l'infinitif peut avoir un régime indirect avec *à*, l'amphibologie commence réellement : je lui ai vu donner un soufflet pourrait également signifier, je l'ai vu donnant un soufflet, et j'ai vu qu'on lui donnait un soufflet. On évitera donc cette tournure.

23° *Locutions avec attendre.* J'ai attendu à vous parler que tout le monde fût sorti. Elle.... Attend l'ordre d'un père à choisir un époux, CORN. *Cid*, I, 1. Qu'attendons-nous à nous soumettre ? BOSS. *Hist.* II, 13. Attendez à les lui donner quand il aura assez de force, FÉN. *Tél.* XXI. Le feu demeure caché dans les veines des cailloux, et il attend à éclater jusqu'à ce que le choc d'un autre corps l'excite, ID. *Exist. de Dieu*, 15.

24° *Locutions avec trouver.* J'ai trouvé à votre ami un air soucieux. Trouver à dire. Écoutez si vous trouvez l'air à votre goût, MOL. *Préc.* 10.

25° *Devant de.* Rien ne plaît à des gens malades. Répondez avec fermeté à de telles prétentions. Il se livre à des extravagances. À de plus hauts partis Rodrigue doit prétendre, CORN. *Cid*, I, 3. La nature, féconde en bizarres portraits, Dans chaque âme est marquée à de différents traits, BOIL. *Art. Poét.* III. Cette locution s'explique par la construction partitive (VOY. DE).

26° *De....* À. De Paris à Rouen il y a trente lieues. D'eux à moi il y a cette différence. D'homme à homme. Elliptiquement : vingt à trente, dix à douze, pour de vingt à trente, de dix à douze. Du matin au soir. De la tête aux pieds. Du jour au lendemain. De vous à moi. De nation à nation. Vivre de pair à compagnon. Traiter de Turc à More. De gré à gré.

27° *Locution à qui.* C'était à qui partirait le premier. Ils se disputent à qui sera préféré à l'autre. Tirons à qui jouera le premier. Eh bien ! gageons nous deux À qui plus tôt aura dégarni les épaules Du cavalier, LA FONT. *Fab.* VI, 3. Hélène adorée vit les peuples et les dieux combattre à qui la posséderait, P. L. COUR. I, 39.

28° *Locutions par pléonasme.* À est suivi d'un pronom personnel reproduisant le pronom possessif qui précède. C'est mon opinion à moi. Votre devoir à vous, est de partir. Sa manière à lui, c'est de parler par sentences. Leur gain à eux est de cent francs.

29° *Locution populaire, la barque à Caron.* Cette tournure n'est plus usitée que dans cette locution, et ce serait une faute que de s'en servir autre part. Pourtant elle n'est qu'un archaïsme, et, aujourd'hui encore, on dit parmi les ouvriers et les gens de campagne : la femme à Jean, la fille à Thomas, la sœur au bedeau.

— **REM. 1.** À étant entre deux substantifs où le conséquent détermine l'antécédent, le conséquent doit-il prendre le pluriel, quand l'antécédent change de nombre, ou quand le conséquent peut représenter une pluralité ? En d'autres termes, si l'on écrit fruit à noyau, faut-il écrire, au pluriel, fruits à noyau ou à noyaux ; et faut-il écrire arbre à fruit ou à fruits ? Il y a quatre cas : 1° L'antécédent est au singulier ou au pluriel, et le conséquent n'est pas susceptible de pluralité ; alors on met toujours le singulier : pomme à cidre et pommes à cidre ; mouche à miel et mouches à miel ; machine à vapeur et machines à vapeur ; une arme à feu, des armes à feu ; un moulin à eau, des moulins à eau ; une rente à perpétuité, des rentes à perpétuité ; 2° l'antécédent est au singulier ou au pluriel, et le conséquent indique la pluralité : une bête à cornes, des bêtes à cornes ; un serpent à sonnettes, des serpents à sonnettes ; un homme à projets, à préjugés ; 3° le conséquent est nécessairement singulier ; alors quand l'antécédent est mis au pluriel, on peut maintenir le conséquent au singulier, attendu qu'il est unique pour chaque antécédent, ou le mettre au pluriel en considérant qu'il y en a autant que d'antécédents : une comète est un astre à queue ; les comètes sont des astres à queue ou à queues ; manchette à dentelle, manchettes à dentelle ou à dentelles ; couteau à ressort, couteaux à ressort ou à ressorts ; cuiller à pot, cuillers à pot ou à pots. L'usage le plus ordinaire est de mettre le singulier ; mais, comme on voit, le pluriel n'est pas une faute ; 4° le conséquent, bien que multiple, peut être considéré comme un nom collectif, par exemple, fruit, feuille, fleur, puisqu'on dit le fruit de cet arbre, la fleur du poirier, la feuille de l'acacia. Dans ce cas, on peut mettre le nombre que l'on veut, que l'antécédent soit au singulier ou au pluriel : arbre à fruit ou à fruits, arbres à fruit ou à fruits ; mais si le conséquent ne se prend pas habituellement au sens collectif, il faut toujours le mettre au pluriel. Ainsi on ne dira pas fleur à pistil, mais à pistils, fruit à noyau, mais fruit à noyaux, à moins, bien entendu, que la fleur n'ait qu'un pistil, le fruit qu'un noyau. Considérer ces mots-là comme collectifs se peut à la rigueur ; mais c'est leur attribuer un usage qu'ils n'ont pas, et dès lors il vaut mieux suivre l'idée naturelle, qui est celle du pluriel. || **2.** On lisait dans l'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* : il y avait sept à huit personnes dans cette assemblée. La dernière édition et tous les grammairiens modernes condamnent cette locution. On ne peut employer la préposition *à* qu'entre deux nombres qui en laissent supposer un intermédiaire ou qu'entre deux nombres consécutifs, quand il s'agit de choses qu'on peut diviser par fractions. Mais, dans l'exemple cité, il faut la conjonction *ou*, parce qu'une personne ne se divise pas. Les bons auteurs ont reconnu la règle donnée ici. On a pris ou tué aux Allemands sept à huit cents hommes, RAC. *Lett. à Boil.* XLI. Les deux jeunes bergères assises voyaient, à dix pas d'elles, cinq ou six chèvres, LA FONT. *Psyché.* Il y avait dans la maison du paysan où je logeais cinq ou six femmes et autant d'enfants qui s'y étaient réfugiés, BERN. DE S. P. *Études*, 13. Je fus étonné de voir jusqu'à sept ou huit personnes se rassembler sous ce même toit, LA BRUY. 13. La faute vulgaire provient d'une extension non raisonnée du cas où la locution convient, sept à huit livres, au cas où elle ne convient pas, sept à huit hommes. || **3.** *C'est à lui à qui on en veut.* Dites c'est à lui qu'on en veut, ou c'est lui à qui on en veut. L'usage actuel condamne la répétition de *à* ; et c'est en effet un pléonasme. Ainsi on trouve une faute dans ce vers de Boileau : C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler, *Sat.* IX. Mais si Boileau y avait vu une faute, il lui était bien facile de l'éviter, en mettant : Oui, c'est vous, mon esprit, à qui je veux parler. Le fait est que de son temps cela n'était pas considéré comme une faute. Ses contemporains ne se font aucun scrupule de répéter *à*. Que de son cuisinier il s'est fait un mérite, Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite, MOL. *Misanth.* II, 5. Ce sera à vos oreilles à qui j'ajusterai la cadence de mes périodes, BALZ. liv. VII, lett. XXI. Les auteurs plus anciens usent également de cette façon de parler. Aujourd'hui on rejette absolument ce pléonasme. || **4.** On dit, à Paris, à Bordeaux, quand il s'agit de la demeure, soit fixe, soit passagère. Il est à Paris, il réside à Paris, il passera quelques jours à Paris ; autrement, on peut dire *dans* : il y a douze cent mille habitants dans Paris. || **5.** À devant les noms de lieux. 1° On se sert toujours de *à* devant les noms de villes ou de villages : aller ou résider à Paris, à Meudon, à Saint-Cloud ; 2° de *en* devant les noms de continents, de pays, de provinces, quand ils sont féminins. Aller ou résider en France, en Afrique, en Algérie, en Angleterre, en Normandie ; 3° de *à*, s'ils sont masculins : aller ou résider au Japon, au Mexique, au Canada, au Perche, au Maine. Cependant on dit : en Portugal, en Danemark, en Béarn, bien qu'ils soient masculins ; 4° autrefois la distinction entre l'emploi de *à* et celui de *en* n'était pas faite, et l'on disait aller à l'Amérique. L'un des trois jouvenceaux Se noya dès le port, allant à l'Amérique, LA FONT. *Fab.* XI, 8. Solon passa à Chypre, FÉN. *Solon.* De cet ancien usage il est resté, à la Chine : aller à la Chine ; mais on commence à dire de préférence, en Chine. || **6.** C'est à vous à faire cela ; c'est à vous de faire cela. Ces deux tournures s'emploient l'une et l'autre et sont équivalentes ; il est impossible de fixer entre elles une nuance réelle et fondée sur l'usage. C'est au prince à juger de ses ministres, D'ABLANC. dans BOUHOURS. Ce n'est pas à vous d'élire quelle charge et quelle fonction vous devez faire, *l'abbé* RÉGNIER dans BOUHOURS. C'était à lui à vous faire entendre.... BOSS. *Hist.* II, 6. Ces deux tournures, autorisées par l'usage, n'ont pas un titre égal devant la grammaire. C'est à vous de parler s'explique grammaticalement : de parler est à vous. Mais c'est à vous à parler ne s'explique pas ; il faut y voir une incorrection causée par l'oreille, que le premier *à* décida à en vouloir un second. || **7.** On doit répéter la préposition *à* devant chacun de ses compléments : il écrit à Pierre et à Jean, et non, il écrit à Pierre et Jean ; il aime à lire et à écrire, et non à lire et écrire. Ainsi on n'imitera pas ces exemples de Molière : On

sait bien que Célie A causé des désirs à Léandre et Lélie, *l'Étourdi*, v, 3. Comme si j'étais femme à violer la foi que j'ai donnée à mon mari et m'éloigner jamais de la vertu, ID. *G. Dand.* II, 10. Exceptions : Parmi tous les romans de l'antiquité, je donne la préférence à Théagène et Chariclée, parce que ces deux mots Théagène et Chariclée, étant le titre d'un ouvrage, ne font qu'une expression unique. Par la même raison on dira, il aime à aller et venir, parce qu'aller et venir forment une locution. On pourra semblablement supprimer *à* quand deux verbes placés l'un à côté de l'autre ressembleront à une locution; ce qui est délicat à apprécier. On pourra encore supprimer *à*, du moins en poésie, quand la phrase est longue, comme ici : Pour de l'esprit, j'en ai, sans doute, et du bon goût À juger sans étude et raisonner de tout, À faire aux nouveautés, dont je suis idolâtre, Figure de savant sur les bancs d'un théâtre, Y décider en chef et faire du fracas À tous les bons endroits qui méritent des ah! MOL. *Misanth.* III, 1. Supprimer *à* n'est point une faute contre la logique ou la grammaire; c'est seulement une faute contre un usage qui, dans le fait, est favorable à la clarté. C'est avec cette remarque que l'on appréciera les phrases suivantes de bons auteurs : Moïse qui m'a dit que j'étais fait à l'image et ressemblance de Dieu, BOSS. *Connaiss. de D.* IV, 8. La disposition qu'a le corps, dans les passions, à s'avancer ou se reculer, ID. *ib.* IV, 3. Il ne songe plus qu'à vivre et avoir de la santé, LA BRUY. 8. Une animosité qui commençait à aigrir et troubler votre cœur, MASS. *Profes. relig. Serm.* 4. || **8.** À se répète avec *l'un et l'autre*. Cela convient à l'un et à l'autre, et non à l'un et l'autre. Cependant, en poésie, la règle ne s'observe pas. À l'une ou l'autre enfin votre âme à l'abandon Ne lui pourra jamais refuser ce pardon, CORN. *Perth.* IV, 1. || **9°** *Locut. vic.* Le fils à Guillaume. *Loc. corr.* Le fils de Guillaume. Le rapport d'origine n'est plus marqué par la prép. *à*. Ne dites pas non plus, la maison à mon père. *Loc. vic.* Je suis l'aîné à mon frère qui est à Paris. *Loc. corr.* Je suis l'aîné de mon frère qui est à Paris. *Loc. vic.* Je suis cousin à votre apothicaire. *Loc. corr.* Je suis cousin de votre apothicaire. *Loc. vic.* Sept ôtés de dix, reste à trois. *Loc. corr.* Sept ôtés de dix, reste trois; comme s'il y avait, il reste trois. *Loc. vic.* Il demeure à la grande rue. Avez-vous votre mouchoir à la poche? *Loc. corr.* Il demeure dans la grande rue. Avez-vous votre mouchoir dans votre poche?

— HIST. IXe s. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, *Serment.*

— Xe s. Chi [qui] rex eret à cels dis sovre pagiens, *Eulalie.* Ad une spede [épée] li roverent tolir le chief, *ib.* Jonas propheta habebat mult laboret e mult penet à cel populum, *Fragm. de Valenc.* p. 468. Dunc si rogavit Deus ad un verme que percussist cel edre [lierre], *ib.* p. 468.

— XIe s. Car fut l'espée à moult noble vassal, *Ch. de Roland*, LXXXVI. Trahi vous a, qui à garder vous ot, *ib.* XCI. Or je sai bien, n'avons gueres à vivre, *ib.* CXLI. Sire, à pied estes, et je sui à cheval, *ib.* CLVII. Conseillez moi à dreit et à honur, *ib.* CLXXIV. Puis il s'escrie à sa voiz grant et haute : Baron franceis as chevals et as armes! *ib.* CCXII. Seigneur baron, à Charlemagne irez, *ib.* V. Sa coustume est qu'il parole à loisir, *ib.* X. Que nous seions conduit à mendier, *ib.* III. Quand [il] le dut prendre, si lui cheït [tomba] à terre, *ib.* XXV. Tant vous [mon épée] [je] aurai en court à rei portée, *ib.* XXXIII. En France ad Ais s'en doit ben repairer [aller], *ib.* III.

— XIIe s. La nuvele vint al rei Salomun que Adonias fud al tabernacle, *Rois*, p. 26. David parla à nostre Seigneur al jur qu'il l'out delivred de tuz ses enemis, *ib.* p. 205. E sis peres le fist al ostel porter, *ib.* p. 317. Entrer vuel [je veux] en sa terre à [avec] mon barnage fier, *Sax.* 6. Qui donc veïst le duc soi un cheval gascon, Poindre parmi les rues, à sa main un baston..., *ib.* 8. Quant li dux fu ocis à duel et à tourment, *ib.* 12.... il ot fait asembler Touz les princes qu'il pot à sa terre trover, *ib.* 13. Et si escrie : Or à eux [allons sur eux], chevalier, *Ronc.* p. 57. À ces paroles [ils] font les grailles [trompettes] sonner, *ib.* p. 57. Au duel [deuil] qu'il ot, li cuens [comte] cheït pasmé, *ib.* p. 93. À icest mot l'a Roland coneü, *ib.* p. 93. Vous fustes fils au bon comte Reynier, *ib.* p. 99. À voiz escrie : Car chevauchez, baron, *ib.* p. 71. Freins à or, *ib.* p. 5. À toute vostre vie, *ib.* p. 11. À honte et à vilté, *ib.* p. 16. À une lieue erent [étaient] jà li glouton, *ib.* p. 47. À [avec] mil franzois [il] s'est de Rolant partis, *ib.* p. 57. Vers le palais qui fut au roi Gibon, *ib.* p. 120. Garez en vous, gentils fils à baron, *ib.* p. 140. Si estes suer [sœur] al marquis Olivier, *ib.* p. 161. [Il] mit jambe à terre du bon destrier corant, *ib.* p. 152. Las! quel amour à duel est departie! *ib.* p. 163. À Marsile en alai, ad enviz ou de gré, *ib.* p. 199. À ces paroles li saint anges descent, *ib.* p. 173. Ne m'i laissez mourir à tel tourment, *Couci*, XI. Car vostre [je] sui, et serai à tous dis [jours], *ib.* XVII. Et nule riens [chose] n'est tant à mon desir, *ib.* XIX. Ou cil qui aime du cuer à son pooir, *ib.* XX. À la douçor du tens qui raverdoie, Chantent oisel et florissent verger, *ib.* XXI. Mais il convient qu'à sa volenté [je] soie, *ib.* XXI. Que me partir [je] n'en pourroie à nul jor, *ib.* XVII. Tuit [tout] mi penser sont à ma dame amie, *ib.* II. Vous pouvez bien savoir par ma chanson Et à mes diz, que je n'aim se vous non, *ib.* II. Tant s'est amors afermée En mon cuer à long sejor, *ib.* I. Or à mari autre que vous n'aurai, *Romancero*, p. 72.

— XIIIe s. Là trouverent il le comte Looys à moult plenté de bone gent et de moult bone chevalerie, VILLEH. XXXII. Il s'agenoilla tout plorant et leur jura sur sains que il à bonne foi tenroit les convenances [conventions], *ib.* XIX. Quar à si grant chose convient moult à penser, *ib.* XIII. Et sachez qu'il n'avoient viandes entre aus [eux] tous à plus de trois semaines, *ib.* LXXIV. Et les gens du païs vindrent à merci au fil de l'empereur de Constantinople, et tant lui donnerent que paix firent à lui, *ib.* LX. Adonc issi li empereres Alexis par une autre porte, à [avec] toute sa force, *ib.* LXX. Au roy [ils] aporterent divers joiaus à present, JOINV. 279. Je te donrai victoire de desconfire l'empereur de Perse, qui se combatra à toi à tout [avec] trois cent mille hommes, ID. 264. À un coup je ferai la teste trebucher, *Berte*, XIX. À ses mains [elle] avoit trait [tiré] un petit [peu] de fougere, *ib.* XL. Me gardez que [je] ne soie prise à [par] beste cuiverte [malfaisante], *ib.* XXXVI. À l'issue d'avril, un temps dous et joli, *ib.* I. Car nuls ne vient à vie, ne conviene [qui ne doive] finer [finir], *ib.* III. À Pepin [ils] orent guerre qu'avez ouï conter, *ib.* III. Car il ne plot à Dieu, qui tout a à garder, *ib.* III. À tous se fit aimer Berte, tant vous en di, *ib.* LXIX. Que jamais ne dirai que soie fille à roi, *ib.* XLIII. Mais de lui vous lairons ore à parler ici, *ib.* LIX. Les dismes furent establies et donées anciennement à sainte eglise soustenir, BEAUM. XI, 39.

— XIVe s. Mais à ce que je voy.... N'estes pas asseür [en sûreté], *du Guesclin*, 8455. Et à ceux qui sont en eage moyen, amis leur sont necessaires à leurs bonnes actions acomplir, ORESME, *Éth.* 229. À ce que dit est s'acorde ce que disoit un philosophe appellé Eudoxus, ID. *ib.* 28.

— XVe s. Le duc de Bourgogne y [à Aire] establit à demeure le vicomté de Meaux, FROISS. II, II, 1. Le roi de France, qui tint à bonne et belle ceste chevauchée..., ID. II, II, 1. Edouard II, qui fut pere au gentil roi Edouard, ID. I, I, 2. Quand ils eurent bien considéré toutes leurs besognes et la dure guerre qu'ils avoient aux Anglois, ID. I, I, 75. Messire Thomas avoit escrit aux seigneurs qu'ils ne vinssent à Bordeaux à [avec] toute leur puissance, ID. II, II, 4. Il leur avoit donné à capitaine un moult gentil prince, ID. I, I, 34. Les Hainuyers se logerent assez près de la ville et considererent au quel lez [côté] elle estoit plus prenable, ID. I, I, 102. Ils furent moult esbahis : neanmoins ils se mirent à defense, ID. I, I, 110. Il l'appela et dit : Sire de Maubuisson, parlez à moi, ID. I, I, 119. Ils sentoient le comte de Foix à trop cruel.... Mieux leur valoit à estre ses prisonniers que là mourir honteusement par famine, ID. II, III, 7. Une treve fut accordée à durer quatre mois tant seulement, ID. I, I, 159. Volontiers il eust attendu à bataille le roi d'Angleterre, ID. I, I, 164. Là il monta en mer, et cinglerent tant au vent et aux estoiles qu'ils arriverent au havre de Bayonne, ID. I, I, 216. Et il atourneroit tel le pays que, à quarante ans après, il ne seroit pas recouvré, ID. I, I, 202. Monseigneur mon frere et madame la comtesse de Hainaut vous recevront à grand joie, ID. I, I, 14. Et souvent y avoit des chevauchées, des rencontres et des faits d'armes des uns aux autres, ID. I, I, 113. Et fit dire à sa sœur qu'elle vuidast tost et hastivement son royaume, ou il l'en feroit vuider à honte, ID. I, I, 11. Le roi Philippe de France, qui avoit grands alliances au roi d'Escosse, ID. I, I, 304. À saillir un fossé, le coursier trebucha et rompit à son maistre le col, ID. I, I, 325. Et à ce temps là, les Escots [Écossais] aimoient et prisoient assez peu les Anglois, et encore font ils à present, ID. I, I, 34. Les Escots n'ont que faire de chaudieres ne de chaudrons, car ils cuisent bien leur chair au cuir des bestes memes, quand ils les ont escorchées, ID. I, I, 34. C'est à vous à qui je boy, BASSELIN, XX. Par la croix où Dieu s'estendy, C'est à vous à qui je vendy Six aunes de drap, *Me P. Patelin.* Cherchant rompre le dit voyage à leur pouvoir [autant qu'ils pouvaient], COMM. V, 17. Il pourroit sembler au lecteur que je disse ces choses pour quelque haine particuliere que j'aurois à eux, ID. VII, 11. Il preschoit que l'estat de l'Eglise seroit reformé à l'espée, ID. VIII, 2. Ceste povre et jeune princesse, car ainsi se povoit elle bien appeller, non point seulement pour la perte qui.... mais à se trouver entre les mains des persecuteurs de sa maison, ID. V, 17. Et n'estoient point les trous entre les barreaux plus grans que à y bouter ung bras à son aise, ID. IV, 9. À peu de defense fut desconfit le dit duc et mis en fuite, ID. V, 3. La quelle chose lui fut à très grant prejudice et desplaisir, ID. V, 7. Et aux paroles d'hommes insensés il delibera d'attendre la fortune, ID. V, 8. La joie fut très grande au roi de se veoir au dessus de tous ceux qu'il hayoit [haïssait], ID. V, 12. À ceste cause tindrent conseil les dits Pisans, ID. VII, 7. Au temps que le roi Henri regnoit, ID. I, 2. Ce povre rey de Portugal, qui estoit très bon et juste, mist à son imagination qu'il yroit devers le duc de Bourgogne, ID. V, 17. À toute diligence, ID. I, 3. Il se mettoit à chemin, ID. I, 3. Il avoit esté dit que l'on se reposeroit deux fois au chemin pour donner haleine aux gens de pied, ID. I, 3. Les autres ont trop d'amour à leurs biens, à leurs femmes et à leurs enfants, ID. IV, 11. Il avoit eu à espouse et à femme la sœur du dit roi Ferrand, ID. VII, 11. Ceulx qui sont aux grans auctoritez vers les princes doivent beaucoup craindre.... ID. III, 11. Les langages dont ils devront user à ceux qui les enquerront, ID. I, 9. Il estoit né et marié au dit pays de Guyenne, ID. II, 15. À ceste fois, ID. III, 7.

— XVIe s. À ce qui me peut souvenir, Fut un bruit comme l'empereur Devoit vers Pesquiere venir, J. MAROT, V, 164.... en leur faisant à cognoistre et sentir que.... ID. V, 298. J'attends à ce soir M. de Villars et ma niece, MARGUER. *lett.* XCVII. Pensant vous voir à ces pasques, ai attendu à vous escrire, ID. *lett.* CVII. Le comte de Carman, à ce que j'ai entendu, vous mene une bande de bons hommes et bien esperimentés, ID. *lett.* CXIV. Le roy de Navarre, lequel je pense estre à chemin.... ID. *lett.* CXXIII. Si est-ce qu'il se resolut d'en avoir raison, à peril que ce fust, ID. *Nouv.* 44. Elles estoient belles à l'œil et delitieuses on goust, RAB. *Pant.* II, 1. À les veoir, eussiez dit que c'estoient..... ID. *ib.* II, 1. Donnez dessus à [avec] vostre mast, ID. *ib.* II, 29. Puis à tout son baston de croix, guaigna.... ID. *Garg.* I, 27. Toutes les langues ont esté formées d'un mesme jugement à une mesme fin, DU BELLAY, I, p. 3, *verso.* Je laisserai cest argument choisir Aux plus savants et aux plus de loisir, ID. VII, p. 29, *verso.* Afin qu'à son retour le malheureux se voye Manger aux avocats, ID. VIII, p. 50, *verso.* Il n'y a jour auquel les personnes soient si tristes qu'à celui-là, AMYOT, *Numa*, 18. Il fut si effrayé qu'il se partit à la plus grande diligence qui luy fut possible, ID. *Thém.* 32. Subjuguant toutes les nations qui par avant ne recognoissoient point les Romains à seigneurs, ID. *Cés.* 14. Il se teint sans rien entreprendre dedans sa maison, comme personne qui se deliberoit de vivre à soy petitement, sans plus s'entremettre d'affaires quelconques, ID. *Gracq.* 32. Ilz ne pensoient à autre chose qu'à prendre les plus precieux meubles qu'ilz eussent pour s'enfouir à touz es deserts de la Scythie, ID. *Crass.* 40. Il ne fut pas si tost retourné à Sparte que Aratus lui prit à son dos la ville de Caphyes, ID. *Agés. et Cléom.* 28. C'est à Dieu, auquel il faut avoir tout son recours, LANOUE, 30. À ceux qui cheminent encore par les sentiers des doctrines estranges, ils leur donnent des noms ignominieux, ID. 71. Il suffit donc, à ce que [pour que] quelqu'un soit nostre prochain, qu'il soit homme, ID. 72. À ceux qui plus sont despourvus des facultés de nature, c'est à ceux-là auxquels il faut plus adjouster d'art, ID. 112. J'ai assez dit : c'est à vous à penser, ID. 156. Les hommes brûlés à centaines dedans les granges, D'AUBIGNÉ, *Hist.* I, 66. À cachettes, MONTAIGNE, I, 4. Blecé à mort, ID. I, 16. Un homme à qui chascun avoit veu bien faire en la meslée, ID. I, 8. À jamais, ID. I, 270. À celui qui en estoit requis, c'estoit titre de gaing, ID. I, 15. Au hasard du combat, ID. *ib.* Un tabourin à porter à la guerre, ID. I, 15. Reverence à la religion, ID. I, 17. Les choses mortes ont encore des relations occultes à la vie, ID. I, 20. À belles dents, ID. I, 21. À pleine bouche, ID. I, 24.

À tort ou à droit, ID. I, 21. À ce compte, ID. I, 25. À peine est-il en son pouvoir de.., ID. I, 227. À la vérité, ID. I, 22. À l'abri des coups, ID. I, 25. À l'exemple des Thraces, ID. I, 23. Au royaume de Fernate, ID. I, 21. À l'advenir, ID. I, 230. À nage, ID. I, 277. Les moyens qu'ils ont à y employer, ID. I, 24. À quoi faire voulez vous.., ID. I, 85. Il l'envoya subjuguer le monde à tout [avec] seulement 30000 hommes, ID. I, 180. Les yeux me troublent à monter [quand je monte], ID. I, 224. À parler en bon escient, ID. I, 227. Il le somma de sortir à parlementer, ID. I, 16. Estre deslogé à force, ID. I, 26. Ne craindre point à mourir, ID. I, 69. C'est à Dieu seul à qui gloire appartient, ID. III, 10. Ce n'est pas moi que l'on abuse ainsi : Qu'à quelque enfant ces ruses on employe, LA BOET. 445. De m'esmayer depuis ce presage ne cesse; Mais j'en consulterai sans plus à ma maistresse, ID. 505. Sœur de Pàris, la fille au roy d'Asie, RONS. 106.

— ÉTYM. *Ad* et *ab* qui se sont confondus; bourguig. *ai*; provenç. espagn. et ital. *a*.

† **ABAISSANT, ANTE** (a-bè-san, san-t'), *adj.* Qui abaisse. Cela serait abaissant. Conduite abaissante. Langage abaissant.

ABAISSE (a-bê-s'), *s. f.* D'après le Dictionnaire de l'Académie, pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie. Mais cette explication est inexacte. L'abaisse est un morceau de pâte qui a été *abaissé*, c'est à dire dont on a diminué la hauteur en le passant sous le rouleau, jusqu'à ce qu'il soit devenu mince. Une abaisse est une pièce de pâte mince que l'on emploie de diverses manières.

— ÉTYM. *Abaisser*.

ABAISSÉ, ÉE (a-bè-sé, sée), *part.* et *adj.* || 1° S'emploie au propre et au figuré. Des regards abaissés. Une autorité abaissée. Tiens, insolente, tiens cette vue abaissée, ROTROU, *Bel.* I, 6. Il faut, dit saint Augustin, parler d'une façon abaissée et familière pour instruire, FÉN. t. XXI, p. 167. L'Inde esclave et timide et l'Égypte abaissée, VOLT. *Mah.* II, 5. En reconnaissance de l'humiliation volontaire où il est réduit et où il se tient abaissé pour nous, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 264. Sion, jusques au ciel élevée autrefois, Jusqu'aux enfers maintenant abaissée, RAC. *Esth.* I, 2. Cette fierté si haute est enfin abaissée, ID. *Alex.* V, 3. || 2° En termes de blason, abaissé se dit de toutes les pièces de l'écu qui se trouvent au-dessous de leur situation ordinaire : vol abaissé, chevron abaissé, pal abaissé, se disent de l'oiseau dont les ailes sont pliées ou dont le bout est tourné vers la pointe de l'écu, du chevron, du pal, dont la pointe finit au cœur de l'écu.

ABAISSEMENT (a-bê-se-man), *s. m.* || 1° Action d'abaisser ou de s'abaisser; état de ce qui est abaissé. Abaissement d'une soupape, des paupières. || 2° Fig. Abaissement de la voix, qui indique trois choses : le passage de la voix haute à la voix basse; le passage des syllabes accentuées aux syllabes qui ne le sont pas; le passage de la voix aiguë à la voix grave, dans la musique. || 3° Diminution. Abaissement du prix des denrées. Au moral, abaissement de courage. L'abaissement des caractères. || 4° Action de faire déchoir, état de déchéance, humiliation volontaire ou forcée. Après l'abaissement des Carthaginois, Rome fut sans rivale. Abaissement de fortune. Se tenir dans l'abaissement devant Dieu. On tomba dans un tel abaissement.... Cette famille est réduite à vivre dans l'abaissement. Son grand dessein a été d'affermir l'autorité du prince et la sûreté des peuples par l'abaissement des grands, LA BRUY. 10. Et la mort ou l'exil ou les abaissements Seront pour vous et moi ses vrais remercîments, CORN. *Othon*, II, 4. Un peu d'abaissement suffit pour une reine, ID. *Nic.* V, 7. Un si doux ennemi par ses abaissements N'a-t-il pas étouffé tous vos ressentiments? ROTROU, *Bel.* IV, 6. Ce triste abaissement convient à ma fortune, RAC. *Iph.* III, 5. Vous avez vu ma honte et mon abaissement, VOLT. *Brut.* IV, 1. Un homme religieux et désintéressé dans ses abaissements volontaires, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 178. La mesure de nos abaissements en ce monde sera la mesure de notre gloire dans l'autre, ID. *ib.* t. II, p. 166. Le dieu que nous adorons n'a acception de personne, ni de celui qui est dans la grandeur, ni de celui qui est dans l'abaissement, ID. *ib.* t. III, p. 194. Son humilité la sollicite à venir prendre part aux abaissements de la vie religieuse, BOSS. *La Vallière*, *Profession.* || 5° Terme d'art ou de science. En chirurgie, abaissement de la cataracte, opération par laquelle on fait descendre au-dessous du niveau de la pupille le cristallin devenu opaque. Abaissement de la matrice, lésion par laquelle la matrice descend plus bas qu'elle n'est dans l'état de santé. || 6° En algèbre, abaissement d'une équation, réduction d'une équation à un degré moindre. || 7° En blason, abaissement, addition dans un écu de quelque pièce qui en abaisse la valeur.

REM. Abaissement peut s'employer au pluriel. On ne dirait pas, il est dans les abaissements, au lieu de, il est dans l'abaissement. Mais, toutes les fois qu'il comporte une idée de pluralité, on peut s'en servir au pluriel. Corneille et Rotrou l'ont fait, et on en trouve aussi des exemples dans les auteurs en prose : Les abaissements que Marie avait soufferts sur la terre, MASS. *Myst. assompt.*

— SYN. BASSESSE, ABAISSEMENT. Défaut d'élévation par rapport à la condition et à l'âme. La bassesse est une manière d'être; l'abaissement, un état qui résulte d'une action : on est dans la bassesse; on s'est mis ou on a été mis dans l'abaissement. A bassesse est attachée l'idée de permanence; à abaissement l'idée de quelque chose d'accidentel. On dit la bassesse naturelle à l'homme, la bassesse de la naissance. On appelle abaissement, l'état auquel on descend volontairement ou malgré soi. De la sorte, bassesse peut se prendre pour abaissement, mais non abaissement pour bassesse; on dira tomber dans la bassesse, mais on ne dira pas l'abaissement de la naissance; tout ce qui est permanent, naturel, reçoit bassesse et non abaissement. Bassesse est absolu, et abaissement relatif. L'un se prend toujours en mauvaise part; on est dans la bassesse soit par le vice, soit par une condition à laquelle aucune considération n'est attachée. L'autre est relatif; il se prend en mauvaise part ou en bonne, suivant que l'abaissement est le résultat de fautes ou d'une infériorité, ou suivant qu'il est volontaire et un acte d'humilité. On censure la bassesse des flatteurs; mais si on blâme l'abaissement des caractères, on loue les abaissements de la vie religieuse, et le chrétien s'efforce de chérir, à l'exemple de J. C. et de ses disciples, l'abaissement et les souffrances, LAFAYE. L'abaissement du style sera une qualité si, ayant pris un ton trop haut, on se remet au ton véritable; un défaut, si le ton est au-dessous du sujet. Mais la bassesse du style est toujours condamnable.

— HIST. XII° s. [Il] refusé a lor povreté, Si qu'il n'en a de rien gusté [des mets offerts]; Abaissement li fust e laiz [ce lui eût été abaissement et honte], BENOIT, II, 10937.

— ÉTYM. *Abaisser*; provenç. *abaisamen*; anc. catal. *abaxament*; espagn. *abaxiamento*; ital. *abbassamento*.

ABAISSER (a-bè-sé; quelques-uns disent a-bé-sé. Ai prend le son è ou ê, quand la syllabe qui suit est muette : il a-bè-se-ra ou a-bê-se-ra), *v. a.* || 1° Rendre moins haut, faire descendre. Abaisser un terrain. Il faut abaisser ce mur d'un mètre. Abaisser la paupière. Abaisser un store. Abaissez vos regards sur lui. Ayant un corps qui vous aggrave et vous abaisse vers la terre, PASC. *édit. Cousin.* Abaissons la [l'âme] à la matière, ID. *ib.* Jamais étoile, lune, aurore, ni soleil, Ne virent abaisser sa paupière [du dragon] au sommeil, CORN. *Méd.* II, 2. Disposez de sa main, et pour première loi, Madame, ordonnez-lui d'abaisser l'œil sur moi, ID. *Tite et Bér.* IV, 3. || 2° Fig. Rendre moins élevé, faire décroître, diminuer. Abaisser la voix. Abaisser le prix des denrées. La découverte des gisements de la Californie a abaissé la valeur de l'or. Car enfin n'attends pas que j'abaisse ma haine, CORN. *M. de Pomp.* III, 5. De moment en moment son âme plus humaine Abaisse sa colère et rabat de sa haine, ID. *Méd.* III, 2. || 3° Déprimer, humilier, ravaler. Abaisser le pouvoir de quelqu'un. Abaisser l'orgueil. Abaisser la majesté des lois. Abaisser la vertu. Pour abaisser notre orgueil et relever notre abjection, PASC. *édit. Cousin.* Aujourd'hui devant vous abaissant sa hauteur, VOLT. *Brut.* I, 1. Une esclave chrétienne et que j'ai pu laisser Dans les plus vils emplois languir sans l'abaisser, ID. *Zaïre*, IV, 5. Ils abaissent les Grecs, ils triomphent du Maure, ID. *Tancr.* II, 1. Pensez-vous abaisser les rois dans leurs ministres? ID. *Brut.* V, 2. Plutôt que jusque-là j'abaisse mon orgueil.... ID. *Zaïre*, I, 2. Mais nous aurons bientôt abaissé son audace, DUCIS, *Oth.* I, 2. Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux, Sous qui César m'abaisse à force de l'accroître, ROTROU, *Bel.* II, 17. Mais, croyez-moi, l'amour est une autre science, Burrhus, et je ferais quelque difficulté D'abaisser jusque-là votre sévérité, RAC. *Brit.* III, 1. || 4° Abaisser pris absolument. Que s'il plaît au Seigneur, qui selon les conseils de sa sagesse élève et abaisse..., BOURD. *Pensées*, t. II, p. 212. || 5° En termes de chirurgie, abaisser la cataracte, faire descendre, à l'aide d'une aiguille introduite dans la chambre postérieure de l'œil, le cristallin au-dessous du niveau de la pupille. || 6° En termes d'algèbre, abaisser une équation, en diminuer le degré. || 7° En termes de géométrie, abaisser une perpendiculaire sur une droite, mener d'un point pris hors d'une ligne une perpendiculaire à cette ligne. || 8° En termes de pâtisserie, abaisser la pâte, l'étendre avec le rouleau et la rendre aussi mince qu'on veut. || 9° En termes d'horticulture, abaisser une branche d'arbre, la raccourcir. || 10° En termes de fauconnerie, abaisser l'oiseau, diminuer la nourriture habituelle de l'oiseau, afin de le rendre plus léger au vol et plus avide à la proie.

S'ABAISSER, *v. réfl.* || 1° Devenir plus bas. Ces nuages s'abaissent vers la terre. Le terrain va en s'abaissant. Là où les collines commencent à s'abaisser. Le soleil s'abaisse. Sur le chaume de ces demeures Déjà le soir s'est abaissé, MILLEV. *Élég.* I. Et vous, sous sa majesté sainte, Cieux, abaissez-vous, RAC. *Esth.* III, 9. || 2° Fig. S'abaisser, devenir plus bas, se proportionner à, condescendre. La voix s'abaisse. S'abaisser à la portée de ses élèves. Chercher la popularité en s'abaissant. Il s'abaissait jusqu'à converser avec une femme de Samarie, MASS. *av. Disp.* Faites bien concevoir à M. Despréaux combien vous êtes reconnaissant de la bonté qu'il a de s'abaisser à s'entretenir avec vous, RAC. *Lettres à son fils.* Et fait comme je suis, au siècle d'aujourd'hui, Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui? BOIL. *Sat.* I. Peut-elle s'abaisser jusqu'à souffrir ma vue? CORN. *Perth.* II, 4. || 3° S'humilier, en bonne et en mauvaise part, se courber, se dégrader. S'abaisser devant Dieu. S'abaisser sous la main divine qui châtie. S'abaisser aux prières. S'abaisser jusqu'à plaider sa cause. Je ne m'abaisserai pas au point de.... Votre fierté, Porus, ne se peut abaisser, RAC. *Alex.* V, 3. Est-il juste après tout qu'un conquérant s'abaisse Sous la servile loi de tenir sa promesse? ID. *Andr.* IV, 5. Vous voulez que le roi s'abaisse et s'humilie.... ID. *Mithr.* III, 1. Vestibules profonds, parvis silencieux, Où viennent s'abaisser les cœurs religieux, LEMERC. *Fréd. et Brun.* I, 1. De savoir si peu m'abaisser, céder dans les rencontres, supporter un mépris.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 405. Je rougis que mon père, Pour l'intérêt d'un fils, s'abaisse à la prière, VOLT. *Alz.* I, 1. Voudra-t-il qu'on s'abaisse à ces honteux moyens? ID. *Zaïre*, II, 1. D'un cœur tel que le sien l'audace inébranlable Ne sait point s'abaisser à des déguisements, ID. *Ad.* II, 5. Ne vous abaissez pas à soupirer pour elle, ID. *Orphel.* IV, 2. S'il se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante.... Forcé à s'abaisser d'une ou d'autre manière.... Et s'il ne s'abaisse à cela, PASC. *édit. Cousin.* Qui nous retrace dans le souvenir comment il a quitté le sein de son père et il s'est abaissé jusqu'à nous, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 300. Est-il une démarche si humiliante où il ne s'abaisse, dès qu'il croit qu'elle peut le conduire à son terme? ID. *ib.* t. II, p. 172.

— SYN. || 1° BAISSER, ABAISSER. Faire descendre, faire aller de haut en bas. Baisser est absolu et Abaisser est relatif. Baisser une chose, c'est la mettre plus bas qu'elle n'était; abaisser, c'est la mettre plus bas qu'une autre ou du moins la faire descendre jusqu'à une autre qui était plus bas qu'elle. Au fond, abaisser, c'est baisser vers, LAFAYE. C'est là le fond de la différence entre baisser et abaisser. Toutes les fois qu'on voudra faire sentir cette idée de direction, on préférera abaisser à baisser. Ainsi le chevalier baissa la lance ou abaissa la lance; on dira plutôt le premier pour indiquer que la lance est baissée sans aucune intention; on dira plutôt le second pour indiquer que le chevalier la baisse vers un objet déterminé, la met en arrêt par exemple. || 2° ABAISSER, RABAISSER, RAVALER, HUMILIER, AVILIR. Tous ces mots ont le sens général de déprécier. Abaisser n'a rien de plus que le sens général. La malignité humaine abaisse la vertu. Rabaisser est plus fort; on rabaisse ce qui est beaucoup trop élevé, l'arrogance, la présomption. L'envie, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, tâche à le rabaisser. Ravaler exprime une idée analogue à rabaisser, mais avec plus de violence et d'emportement. Avilir attire la honte, imprime la flétrissure. Le grand homme peut être humilié, ravalé, mais non pas avili. De grands motifs nous engagent à nous humilier, à nous abaisser, aucun à nous avilir. L'homme modeste s'abaisse, on rabaisse la présomption, l'esprit de parti ravale les hommes éminents, le lâche s'avilit, le pénitent s'humilie, ROUBAUD.

— HIST. XIIe s. David guerria fierement les Philistins et moult les abaissa, *Rois*, 146. Ses grant orguels [sera] abaissez, *Ronc.* p. 21. Sainte iglise dreit lui abaissier [il] ne lerra, Ne à laie [laïque] justice les clers ne livrera, *Th. le mart.* 27. Moult durement vers lui en ire [le roi] s'enflamba, Et très bien lui pramet [promet] que il l'abaissera, Et là où il le prist que il le remetra, *ib.* 28. Il s'abaissa [se baissa], si a pris un cuillier; Le portier [il] fiert parmi le hanepier [la nuque]; Li sans en chiet dusqu'au talon derrier, *Bat. d'Aleschans*, 3886. || XIIIe s. Fu regnis Jofrois qu'il alast à Andrenoble et qu'il meïst conseil à ce que ceste guerre fust abaissie [finie], VILLEH. CXIX. Cis feus [ce feu] fu si grans et si oribles que nel pot nuls abaissier ne esteindre, ID. XCI. Bien fust la crestienté essaucie [exhaussée] et non mie abaissie, ID. XXXIV. Mais or ne pensez plus pour riens Que je m'amour donner vous doie [doive]; Trop durement [je] m'abaisseroie, *Blonde et Jehan*, 884. On ne doit pas penre [prendre] garde s'il [le prix] monte ou abaisse au marché, BEAUM. XXXVII, 4. De la fontaine m'approssai [m'approchai]: Quand je fui près, si m'abaissai Pour veoir l'iaue qui couroit, *la Rose*, 1532. || XIVe s. Icelle femme desmenti plusieurs fois le suppliant en abaissant honneur de sa personne et de son office, DU CANGE, *abassare*. || XVe s. Certes, seigneurs, Jean Lyon se souffre maintenant et abaisse la teste bien bas, FROISS. II, II, 52. Or entendez au soustenir [soutenez-le]; Car je le voy bien qu'il s'abesse, *la Pass. de N. S. J. C.* || XVIe s. Le peintre eut charge d'abaisser de couleur l'endroit qui estoit par trop enluminé, D'AUB. *Fœn.* IV, 11. Ils ne se pressoient pas beaucoup de partir et attendoient la chaleur à s'abaisser [que la chaleur fût tombée], DES PERIERS, *contes*, 39.

— ÉTYM. *À* et *baisser;* provenç. *abaissar;* espagn. *abaxar;* ital. *abbassare.*

ABAISSEUR (a-bè-seur, ou, suivant la prononciation de quelques-uns, a-bé-seur), *adj. masc.* et *s. m.* || **1°** Terme d'anatomie. Nom donné à des muscles qui abaissent certaines parties du corps. Le muscle abaisseur de l'angle des lèvres. L'abaisseur de l'œil. || **2°** Terme de chirurgie. Abaisseur de la langue, instrument de forme variée destiné à abaisser et à maintenir la langue, quand on examine le fond de la bouche.

† **ABAIT** (a-bè), *s. m.* Terme de pêche. Appât. Peu usité.

— HIST. XIIIe s. Car la vielle set trop d'abet (ruse), *Renart*, t. III, p. 312.

— ÉTYM. Norm. *abet*, appât pour le poisson; *abéter*, mettre un appât; provenç. *abet*, ruse; angl. *abet*, instigation; bas-lat. *abettum;* de *à* et de l'ancien français *beter*, mettre un mors, du germanique; anglo-sax. *bætan*; flamand, *beeten;* allem. *beizen*, faire mordre la bride, et aussi exciter.

ABAJOUE (a-ba-joue), *s. f.* Poche située de chaque côté de la bouche, entre les joues et les mâchoires, chez certains mammifères quadrumanes, chiroptères et rongeurs, qui y mettent leurs aliments en réserve pendant quelques instants.

— ÉTYM. Ce mot paraît venir de *à* et *bajoue* (voy. ce mot). Cependant l'espagnol offre *abazones*, qui ne se rapporterait pas à cette étymologie, et qui d'ailleurs n'a pas non plus de mot espagnol d'où il puisse provenir.

† **ABALOURDI, IE** (a-ba-lour-di, die), *part. passé.* Enfant abalourdi par de mauvais traitements.

† **ABALOURDIR** (a-ba-lour-dir), *v. a.* Rendre balourd, hébété. Populaire.

— ÉTYM. *À* et *balourd.*

ABANDON (a-ban-don), *s. m.* On verra à l'Étymologie quelle est la série réelle des significations. || **1°** Remise entre les mains de.... L'abandon à la Providence. Il faut tout trancher par l'abandon envers Dieu, BOSS. *Lett. Corn.* I. [Elle] lui gagnerait le cœur d'un prince libéral, Et de tous ses trésors l'abandon général, CORN. *Méd.* II, 2. || **2°** Terme de droit. Cession, acte par lequel un débiteur délaisse ses biens à ses créanciers. Il a fait à ses créanciers l'abandon de ses terres. || **3°** Facilité dans le discours, simplicité, négligence heureuse. Parler avec abandon. Cette femme a dans ses manières un abandon séduisant. Gracieux abandon. Doux abandon. On trouve dans l'exécution de ce tableau un heureux abandon. Rock en son lyrique abandon Dit qu'il dévore la couronne Dont Phébus lui promit le don. Apparemment Phébus lui donne Une couronne de chardon, MILLEV. *Épigr.* || **4°** Confiance entière. Il m'a parlé avec abandon, avec un entier abandon. Dans l'abandon de sa vive amitié, Henri à son rival Montfort s'est confié, C. DELAV. *V. Sic.* I, 2. Et dans ce trouble heureux dont j'aimais l'abandon, ID. *Paria*, I, 2. || **5°** Action d'abandonner. L'abandon des intérêts communs. Or ce péché ne peut être mieux puni que par l'abandon de Dieu, BOURD. *Carême*, t. I, p. 212. Et de ses intérêts un si grand abandon, CORN. *Sert.* IV, 2. Ce sont là de ces exemples rares et terribles de la justice de Dieu sur les hommes; et s'il y en a eu sur la terre, ils prouvent seulement jusqu'où peut aller quelquefois son abandon et la puissance de sa colère, MASS. *Car. évid. de la loi.* Il y aurait un lâche abandon de moi-même à souffrir qu'on me déshonore, VOLT. dans *Laveaux.* || **6°** État d'une personne ou d'une chose abandonnée. Ce vieillard est dans l'abandon. L'homme sent alors son néant, son abandon, PASC. *édit. Cousin.* Mes mains désespérées Dans ce grand abandon seront plus assurées, VOLT. *Œd.* IV, 4. || Abandon a le sens actif et le sens passif. L'abandon des amis peut également signifier ou qu'on abandonne ses amis ou qu'ils nous abandonnent. L'abandon du sénat, l'abandon où le sénat est laissé, et l'abandon où il laisse. Il faut donc, toutes les fois qu'on se servira de cette construction, prendre garde à l'amphibologie et, s'il reste du doute sur le sens, changer la tournure. || 7° À L'ABANDON, *loc. adv.* Sans soins, sans réserve. Camp à l'abandon. Son enfant fut à l'abandon. Il laissa ses terres à l'abandon. On le logea et on lui mit toute la maison à l'abandon. Tout l'occident est à l'abandon, BOSS. *Hist.* III, 7. Comme un pays laissé à l'abandon, ID. *Polit.* Vous laisserez à l'abandon votre santé et votre vie, ID. *Dév.* 2. Tu laisses aller tes affaires à l'abandon, MOL. *Mal. imag.* 1er *interm.* L'épargne de mon père entièrement ouverte, Lui met à l'abandon tous les trésors du roi, CORN. *Méd.* II, 4. Mais je m'étonne fort de voir à l'abandon Du prince Héraclius les droits avec le nom, ID. *Hér.* II, 8. A l'une ou l'autre enfin votre âme à l'abandon Ne lui pourra jamais refuser ce pardon, ID. *Perth.* IV, 1. Après avoir.... mis à l'abandon ton pays désolé, REGNIER, *Ép.* I. L'œil farouche et troublé, l'esprit à l'abandon, ID. *Sat.* II. || **8°** Terme de bourse. Acte par lequel l'acheteur renonce à un marché conclu en consentant à payer la prime.

— HIST. XIIIe s. Va, si li di qu'il vigne [vienne] à mei; M'amor li metrai à bandun, MARIE DE FR. I, 488. Mais tost s'en parte à habandon, *Fabl. et Cont. anc.* I, 70. Amis, ques [quel] hom es-tu? Di moi com tu as nom, Qui le sepulcre Dieu baises si à bandon? *Ch. d'Ant.* I, 184. Et li bourgeois le rechurent [reçurent] volentiers et lui mirent à abandon cor et avoir et ville, *Chr. de Reims*, 230. Nuls hom ne peut penre [prendre] de son plege [gage] par abandon, sans soi plaindre à justice, BEAUM. XLIII, 13. || XVe s. Et mettrons tout le royaume à vostre abandon, FROISS. I, I, 14. Vous perdez le temps; car, sur l'abandon de nos testes, les Escots s'en sont allés très devant mie nuit, ID. I, I, 44. || XVIe s. De tout autre butin il y avoit une quantité si grande que ou l'on n'en faisoit compte, ou on le consommoit en tout abandon, AMYOT, *Lucul.* 25. Comme le vent souffle à son abandon Le duvet blanc du vieux chenu chardon... ID. *Morales*, t. IV, p. 444.

— ÉTYM. Provenç. *abandon;* espagn. *abandono;* ital. *abbandono.* Par les exemples historiques on voit que abandon est un mot composé de *à* et *bandon*. *Bandon*, en vieux français et en provençal, signifie permission, autorisation, décret; il répond à un mot bas-latin *bando, bandonis*, de même signification que *bandum*, *band* en danois, *bannen* en allemand, ordre, prescription; et en définitive c'est simplement une autre forme de notre mot *ban* (voy. ce mot). Dès lors on voit la série des significations: mettre à bandon, c'est mettre à permission, à autorité; c'est donc remettre, céder, confier, laisser aller et finalement délaisser.

† **ABANDONNATAIRE** (a-ban-do-na-têr), *s. m. et f.* Terme de jurisprudence. Celui ou celle au profit de qui est fait un abandon de biens.

ABANDONNÉ, ÉE (a-ban-do-né, née), || **1°** *Part. passé* de *abandonner.* Abandonné par ses parents. Abandonné de ses amis. Il faut être bien abandonné de Dieu et des hommes pour faire telle chose. Un enfant abandonné. Inquiet de se voir ainsi abandonné. Propriétés abandonnées (sans maître). Postes abandonnés. Othon avait eu une enfance abandonnée. Ville abandonnée au pillage. Abandonné à soi-même. Les chevaux abandonnés à eux-mêmes. Cette carrière est abandonnée de la jeunesse. Usages abandonnés. Abandonné des médecins. Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela, PASC. *Prov.* 6. Non pas que ce Dieu, dont il est séparé et entièrement abandonné, ne soit plus le Dieu de l'univers, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 64. J'entre dans le lieu saint; et qu'est-ce à mes yeux que cette maison de Dieu? c'est un désert, et le désert le plus abandonné, ID. *ib.* p. 310. Là, poursuivi d'une populace animée, abandonné aux plus indignes traitements d'une insolente et brutale soldatesque, ID. *Pensées*, t. III, p. 376. Si Dieu les eût livrés à la corruption de leur cœur, il n'y eût point eu de pécheurs plus perdus et plus abandonnés à tous les vices, ID. *ib.* t. II, p. 155. Je ne vous crois pas assez abandonné du Seigneur pour y songer, HAMILT. *Gramm.* 6. Une femme, nommée Pantée, était abandonnée de tous les médecins, FÉN. *Empéd.* Loin de ses parents, aux fers abandonnée, VOLT. *Zaïre*, III, 4. Aux bourreaux se vit abandonné, ID. *Alz.* III, 4. C'est un de ces mortels du sort abandonnés, ID. *Mérope*, II, 1. Un vieil oiseau qui se sent abandonné de ses ailes vient s'abattre auprès d'un courant d'eau, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 6. Ces paisibles vertus au peuple abandonnées, A mon héros aussi le ciel les a données, GILBERT, *Au Pr. de Salm.* Alors je compris par expérience ce que j'avais souvent ouï dire à Mentor, que les hommes mous et abandonnés aux plaisirs manquent de courage dans les dangers, FÉN. *Tél.* IV. || **2°** *Adj.* et, pris aussi dans ce sens, *substantivement.* Qui est sans frein, et, par suite, sans mœurs. Si nous étions assez abandonnés pour dire.... C'est une abandonnée. Quelque libertin et quelque abandonné qu'il puisse être, il y a toujours de secrets reproches de la conscience qui le troublent, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 94. J'ose dire qu'il n'y a point de pécheur si abandonné qui porte jusque-là le désespoir, ID. *ib.* t. I, p. 386. Il faut que vous passiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais, PASC. *Prov.* 16. J'aime fort la beauté qui n'est pas profanée, Et ne veux pas brûler pour une abandonnée, MOL. *l'Étourdi*, III, 3. Cette lettre était un tissu d'ordures à faire trembler les plus abandonnés, S.-SIM. 61, 31. Si nous étions assez abandonnés pour vouloir persuader au public.... VOLT. *Mœurs*, *Moïse.* Il y a bien peu de femmes assez abandonnées pour aller jusque-là, MONTESQ. *Let. pers.* 26.

— HIST. XVIe s. Les autres ont escrit que ceste Phaa estoit une brigande, meurtriere et abandonnée de son corps, AMYOT, *Thésée*, 11. Il nous fit de merveilleuses caresses et abandonnés traitements, CARL. VIII, 18.

ABANDONNEMENT (a-ban-do-ne-man), *s. m.* || **1°** Remise à.... L'abandonnement des plus chers intérêts entre les mains d'un ami. On prendra soin d'entretenir les malades dans un saint abandonnement à la Providence, BOSS. *Règle.* Son abandonnement à la Providence de Dieu, FLÉCH. *Serm.* I, 121. || **2°** Cession. L'abandonnement de ses biens à ses créanciers. On dit plutôt aujourd'hui abandon. Abandonnement que je lui ferai de tout ce que j'ai de biens, PELLISS. II, 115. || **3°** Action d'abandonner; état d'une personne abandonnée. Dans l'abandonnement où il est de tous ses amis. Ne tenir nul compte du triste abandonnement où votre inflexible roideur le précipite, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 129. L'entier abandonnement de sa personne entre les mains de ses supérieurs pour se laisser conduire selon leur gré et selon leurs vues, ID. *ib.* p. 367. On me fait les offres les plus engageantes; et, si je les rejette, me voilà dans le dernier abandonnement et dans la dernière misère, ID. *ib.* t. I, p. 19. Vous devriez vous attendre, de la part du ciel, à un funeste abandonnement, ID. *ib.* t. II, p. 461. L'abandonnement le plus général qui me réduirait dans la dernière misère, ID. *ib.* t. I, p. 291. L'abandonnement où sont tous ceux qui manquent de fortune, LA MOTHE LE VAYER, p. 315. Dans l'abandonnement où je me suis trouvée, MOL. *Scapin*, III, 9. Cet abandonnement de sa propre cause, BOURD. *Carême*, III; *Passion*, 181. Il tombe dans un affreux abandonnement de la part de Dieu, ID. *Pensées*, t. III, p. 361. L'abandonnement des pauvres, FLÉCH. *Serm.* I, 112. Dans l'abandonnement et la disette, ID. I, 183. La reine l'avait aimée [la duchesse de Marlborough] avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'abandonnement de toute volonté, VOLT. *S. de L. XIV*, chap. 22. || **4°** Action de se laisser aller avec trop de facilité. L'entier abandonnement de ce prince à d'indignes favoris. Votre abandonnement à une passion funeste. Votre abandonnement à d'infâmes passions qui corrompent le sang, VOLT. *Jenni*, 9. || **5°** Pris absolument. Déréglement excessif dans la conduite, dans les mœurs. Vivre dans le dernier abandonnement. Le funeste abandonnement où il vit, BOURD. *Domin.* IV, *Désir et dégoût*, 380. Tant d'em-

portements honteux ! tant de faiblesse et d'abandonnement ! lui qui s'était piqué de raison, d'élévation, de fierté devant les hommes, MASS. *Mort du pécheur*. Quand il s'agit de retourner à votre Dieu et de réparer une vie entière de corruption et d'abandonnement, ID. *Car. Pécheresse*. Ce degré d'abandonnement qui fait les âmes égarées et criminelles, ID. *ib. Tiédeur*. Un abandonnement qui ne connaît plus ni règle, ni pudeur, ni bienséance, ID. *Paraph.* Psaume 15. Votre cœur que vous avez prostitué avec tant d'abandonnement aux créatures, ID. *ib.* Psaume 11.

— SYN. 1° ABANDON, ABANDONNEMENT. L'idée commune est qu'on laisse une personne ou une chose, qu'une personne ou une chose demeure laissée. Abandon est plus souvent passif et exprime l'état d'une chose ou d'une personne délaissée; abandonnement est plus souvent actif et exprime qu'on délaisse une personne ou une chose. Mais, dans le fait, ces deux mots se prennent souvent l'un pour l'autre, et tous deux ont le sens passif ou le sens actif. Cela est laissé à l'écrivain ; pourtant on remarque que abandon, ne provenant pas d'un verbe, indique quelque chose d'absolu et de vague, et abandonnement, provenant d'un verbe, quelque chose de relatif et de plus déterminé. Au fond la nuance est que abandonnement a de soi l'idée d'un fait, d'un acte, et que abandon ne l'a pas; les deux mots peuvent, il est vrai, s'employer l'un pour l'autre, l'usage le permet. Mais la pensée quand elle sera précise, et le langage quand il sera délicat, tâcheront de tenir compte de la nuance. || 2° ABANDONNEMENT, ABDICATION, RENONCIATION, DÉMISSION, DÉSISTEMENT. On fait un abandonnement de ses biens, une abdication de sa dignité et de son pouvoir, une renonciation à ses droits et à ses prétentions, une démission de ses charges, emplois et bénéfices, et l'on donne un désistement de ses poursuites. Il ne faut abandonner que ce qu'on ne saurait retenir, abdiquer que lorsqu'on n'est plus en état de gouverner, renoncer que pour avoir quelque chose de meilleur, se démettre que quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur, et se désister que lorsque les poursuites sont injustes ou inutiles ou plus fatigantes qu'avantageuses, GIRARD.

— HIST. XIIIe s. Ses escus ert [était] moult renommés; Despit de mort estoit nommés ; Bordés fu d'abandonnement À tous perils..., *la Rose*, 15743. || XVe s. Au mois de janvier fut publié parmi Paris l'abandonnement de toutes gens d'armes qui seroient trouvés sur les champs, JUV. DES URSINS, 1415.

— ÉTYM. *Abandonner* ; ital. *abbandonamento*.

† **ABANDONNÉMENT** (a-ban-do-né-man), *adv.* D'une manière abandonnée, sans réserve. Le premier président leur était trop indignement et trop abandonnément vendu pour être plaint de personne, ST-SIMON, 518, 126. Mot usité encore, comme on voit, au XVIIIe siècle et bon à employer.

— HIST. XIIIe s. Nos mariniers veoient la montagne par dessus la brume, et pour ce firent nager habandonnéement, JOINV. 283. || XIVe s. Le marquis demanda qui il estoit qui si abandonnéement rouvoit ouvrir la porte, DU CANGE. *abandonnare*. || XVe s. Et entrerent les Anglois abandonnéement dedans les fossés, FROISS. II, II, 65.

— ÉTYM. *Abandonnée* au féminin, et *ment* (voy. MENT); provenç. *abandonadamen*; ital. *abbandonatamente*.

ABANDONNER (a-ban-do-né), *v. a.* || 1° Remettre à la discrétion de.... au soin de..., céder, faire cession. Abandonner son sort à la Providence. J'ai abandonné le soin de mes affaires à un homme intelligent. Abandonner tout au vainqueur. Abandonner le reste au ciel. Abandonner cela à la fortune. Abandonner un ecclésiastique au bras séculier. Vous vous plaignez de cet homme; je vous l'abandonne : c'est-à-dire pensez-en ce qu'il vous plaira; faites à son égard ce que vous voudrez. Je vous abandonne ce point, je vous cède là-dessus. Il abandonne ses biens à ses créanciers. Apprends de leurs indices L'auteur de l'attentat, et l'ordre, et les complices; Je te les abandonne.... CORN. *Mort de P.* IV, 4. Un nombre de mots.... Que mutuellement nous nous abandonnons, MOL. *Femmes sav.* III, 2. Porte aux Grecs cet enfant que Pyrrhus m'abandonne, RAC. *Andr.* III, 1. Dites au roi, Seigneur, de vous l'abandonner, ID. *Esth.* II, 1. Au cours de mes destins j'abandonnais ma vie, DUCIS, *Othello*, II, 7. || 2° Livrer à. Abandonner une ville au pillage. Abandonner à la merci de.... Il abandonna la barque au courant du fleuve. Dieu abandonne souvent les méchants à leur sens réprouvé. Nous savons à quel désespoir Judas fut abandonné de Dieu, et à quelle fin malheureuse il s'abandonna lui-même, [illegible] *Pensées*, t. III, p. 368. On peut dire de ces [illegible] que l'Église les abandonne à leurs [illegible] et à leurs égarements, ID. *ib.* t. II, p. 410. J'abandonnai mon âme à des ravissements.... CORN. *Hor.* I, 3. J'abandonne ce traître à toute ta colère, RAC. *Phèd.* IV, 2. Pourquoi ne puis-je à ma joie abandonner mon âme? ID. *Andr.* III, 3. J'abandonnai ma vie à des malheurs certains, VOLT. *Œd.* V, 2. Tandis qu'à la [illegible] j'abandonnais mon âme, ID. *ib.* IV, 1. || 3° Renoncer à. Abandonner une poursuite. Abandonner ce qu'on a pris. Abandonner une entreprise, une guerre commencée. Abandonner la lutte. Abandonner le barreau. Abandonner ses travaux. Abandonner une vaine tentative. Abandonner une prétention. Abandonner son opinion pour celle d'un autre. J'abandonne le reste, c'est-à-dire je le passe sous silence. Trône, à t'abandonner je ne puis consentir, CORN. *Rod.* V, 1. J'avais fait serment d'abandonner plutôt la vie que de me résoudre à perdre cette liberté, [illegible] *Prin. d'Él.* IV, 1. La Grèce et la Sicile ont vu des [illegible] *Tim.* [illegible] sujets d'abandonner le jour ! RAC. *Théb.* V, 1. Par [illegible] le frère de [illegible] abandonna la vie, ID. *Brit.* I, 1. || 4° Délaisser, déserter, laisser sans secours, se séparer de... Abandonner son général, son poste, le parti qu'on avait embrassé. [illegible] parti du sénat [illegible] abandonner la cause commune. Philoctète fut abandonné dans l'île de Lemnos. Abandonner un enfant, l'exposer et le laisser à la charité publique. Abandonner sa femme et ses enfants. Les médecins ont abandonné ce malade, c'est-à-dire ils l'ont laissé, ne sachant plus lui être utiles en rien. Avec un nom de chose pour sujet : Son courage l'abandonne. L'appétit, le sommeil l'ont abandonné. Mon esprit, volage et sans arrêt, m'abandonne et se porte partout ailleurs, [illegible] *Pensées*, t. II, p. 13. Abandonnant le corps, n'abandonnez pas l'âme, [illegible] *Fénel.* V, 1. Si vous nous abandonnez plus longtemps sans secours.... RAC. *Brit.* V, 8. [illegible] me dédaigne, un autre l'abandonne, ID. *Andr.* II, 1. Tout semble abandonner tes sacrés étendards, ID. *Esth. Prol.* Le courage les abandonne, FÉN. *Tél.* XVI. Comme un malade désespéré qu'on abandonne, ID. *ib.* XII. || 5° Quitter, lâcher. Abandonner l'Italie. Abandonner Paris. Abandonner la ville pour les champs. Abandonner ses armes. [illegible] abandonne pas le gouvernail. Tenez ferme; n'abandonnez pas cette corde. Abandonner les études, les quitter et quelquefois les perdre. Comme il avait un désir extraordinaire de s'instruire et de connaître les mœurs des étrangers, il abandonna sa patrie et tout ce qu'il avait pour voyager, [illegible] *Philos. Pythag.* Il fallait en fuyant ne pas abandonner Le fer qui dans ses mains sert à te condamner, RAC. *Phèd.* IV, 2. || 6° Négliger, ne pas cultiver. Il ne faut pas abandonner vos liaisons dans le monde. N'abandonnez pas votre voix, SÉV. 3. || 7° En fauconnerie, abandonner l'oiseau, le lâcher dans la campagne pour l'égayer.

S'ABANDONNER, *v. réfl.* || 1° Se remettre à, se laisser aller à, se livrer à. S'abandonner à la fortune, au vainqueur, au gré de la tempête. S'abandonner au chagrin, à la douleur, à la joie, aux pleurs, à toutes sortes de plaisirs, à la débauche. Il s'abandonne sans réserve au goût de la magnificence. Personne ne s'abandonne à ce point à sa colère. Le tout est de savoir s'abandonner à Dieu en pure foi, BOSS. *Lett. Corn.* 4. Mon âme à tout mon sort s'était abandonnée, RAC. *And.* IV, 5. Souffre qu'à mes transports je m'abandonne en proie, ID. *Théb.* V, 4. Allons, à tes conseils, Phœnix, je m'abandonne, ID. *Andr.* II, 5. Vous vous abandonniez au crime en criminel, ID. *Andr.* IV, 5. Quoi ! tandis que Néron s'abandonne au sommeil.... ID. *Brit.* I, 1. Télémaque s'abandonnait à une douleur amère, FÉN. *Tél.* XVI. Astarbé s'abandonna à son ressentiment, ID. *ib.* III. Il s'abandonna à l'amour des femmes, BOSS. *Hist.* I, 6. Non, non, à trop de paix mon âme s'abandonne, MOL. *Sgan.* 8. Ce monarque étonné À ses frayeurs déjà s'était abandonné, CORN. *Nic.* V. 8. Je connais Marianne, et sais qu'elle est trop sage Pour s'être abandonnée à tenir ce langage, TRISTAN, *Marianne*, I, 3. || 2° Perdre courage, se manquer à soi-même. Vous êtes perdu si vous vous abandonnez. Il les exhorte à ne pas s'abandonner. || 3° Se négliger. Il ne faut pas s'abandonner ainsi (se négliger dans le maintien, dans l'habillement), quand on veut plaire. || 4° Se lancer sans ménagement. Dans l'improvisation, cet orateur s'abandonne. L'épée à la main, il s'abandonna sur son adversaire, au risque de se perdre. Plus il s'abandonnait, plus il était terrible, [illegible] *Fonc.* X, 1. || 5° Avoir de l'abandon. Ne vous roidissez pas, abandonnez-vous. Cet acteur ne s'abandonne pas assez. || 6° En parlant des enfants. Il s'abandonne déjà, il commence à faire quelques pas seul et sans être soutenu. || 7° En parlant des femmes, se livrer. Elle s'est abandonnée à ceux qu'elle aimait, [illegible] *Nouv. Cath.* Anne de Boulen eut l'adresse de ne se pas abandonner entièrement et d'irriter la passion du roi, VOLT. *Mœurs*, 135. Votre amour qui s'abandonne Ne refusa jamais personne, [illegible] *Mo*[illegible] || 8° Terme d'équitation. Le cheval s'abandonne, il ralentit sa marche.

— REM. Abandonner peut se construire avec *à* suivi d'un infinitif. Aussi n'aurais-je pas Abandonné mon cœur à suivre ses appas, MOL. *Éc. des Mar.* II, 9. Le moindre défaut des femmes qui se sont abandonnées à faire l'amour, c'est de faire l'amour, LA ROCHEF. *Réfl.* 131.

— SYN. 1° ABANDONNER, DÉLAISSER. Abandonner se dit des choses et des personnes; délaisser ne se dit que des personnes. Nous abandonnons les choses dont nous n'avons pas soin ; nous délaissons les malheureux à qui nous ne donnons aucun secours. Au participe, délaissé a une énergie d'universalité qu'on ne donne au premier qu'en y joignant quelque terme qui la marque précisément. Ainsi l'on dit : C'est un pauvre délaissé ; Il est abandonné de tout le monde, GIRARD. || 2° QUITTER, ABANDONNER, RENONCER. Idée commune, cesser de garder une chose, de s'en occuper ou de la demander. Les thérapeutes abandonnent leurs biens à leurs parents ou à leurs amis; ils quittent leurs pères, leurs mères; ils renoncent à tous les attachements terrestres, CONDILLAC. On renonce toujours volontairement, avec quelque peine, avec regret, en se faisant violence; on renonce au [illegible], au monde, à une profession qui convenait. Quitter et abandonner n'impliquent pas l'idée de renoncement, et signifient seulement qu'on se sépare d'une chose agréable ou pénible, utile ou nuisible. La différence entre quitter et abandonner est que l'on quitte de toutes les manières, ce mot en lui-même étant indifférent, au lieu que dans abandonner il y a toujours l'idée d'une sorte de délaissement, de désertion, comme dans ce vers de Racine : Je quittai, mon pays, j'abandonnai mon père, LAFAYE.

— HIST. XIe s. Franceis mourront, si à nous s'abandunent, *Ch. de Rol.* LXXII. [Il] broche [pique] le bien [son cheval], le frein lui abandune, *ib.* CXV. || XIIe s. Or vus abandouns jo mun regne et mun païs, Estampes, Orliens, e Chartres et Paris, *Th. le Mart.* 101. || XIIIe s. Et le Soudan leur abandonna que il s'alassent venger de.... JOINV. 274. Et plus punis devroient estre Devant l'empereor celestre Ceus qui s'abandonnent aux vices. Que les gens laiz [laïques], simples et nices, *la Rose*, 18865. Cis [celui-ci] m'abandonna le passage De la haie moult doucement, *ib.* 2806. Mais jà certes n'iert [ne sera] femme bonne, Qui, por dons prendre, s'abandonne, *ib.* 4578. Quant il sevent que lor femes s'abandonnent à autrui.... BEAUM. LVII, 10. || XIVe s. Jà n'en seroit meilleur tant comme il fust habandonné à telles passions, ORESME, *Éth.* 4. || XVe s. Elle ne vouloit mie que le roi s'abandonnast trop de la regarder, FROISS. I, I, 192. Ceux du chastel ne furent onques si recrus qu'ils ne s'abandonnassent au defendre si vaillamment, par quoi ceux de l'ost pussent rien gagner sur eux, ID. I, I, 259. Il n'a point de regret Au cidre qu'il nous donne ; En eust-il une tonne, Il l'abandonneroit, BASSELIN, 42. L'un vers l'autre desloyaument se mene ; Aux mauvais est la terre abandonnée, DESCHAMPS, *Souffrance du peuple*. Onques sanglier escumant ni loup enragé plus fierement ne s'abandonna, *Hist. de Boucicaut*, I, 24. C'est assavoir, se le doffin [dauphin] rompoit la pais, qu'il abandonnoit à ses gens de aller servir le duc Jehan, P. DE FENIN, 1419. || XVIe s. Il y en eut deux qui abandonnerent l'entreprise de peur, AMYOT, *Lyc.* 9. Cette hardiesse et constance assurée qu'il avoit en bataille contre l'ennemy l'abandonnoit incontinent qu'il se trouvoit en une assemblée du peuple à la ville, ID. *Marius*, 48. Les proprietaires les luy abandonnoient à bien vil prix, ID. *Crassus*, 3. Il résolut d'abandonner sa vie [se laisser mourir], ID. *Démétr.* 52. Il seroit estrange que nous qui voulons estre tenus pour gens de bien, laississions porter par terre nostre vertu et l'abandonnissions, ID. *De la mauv. honte*, 21. La meilleure part de l'entreprinse, ils l'abandonnent à la fortune, MONT. I, 132. Estant abandonné des medecins pour un aposteme, ID. I, 254. S'abandonner aux delices, ID. II, 4. Il abandonna [s'éloigna] de si peu son fort, ID. I, 26. Les

filles se peuvent abandonner [se livrer à un homme], ID. I, 111.

— ÉTYM. *Abandon;* bourguig. *ebandenai ;* provenç. et espagn. *abandonar;* ital. *abbandonnare.*

ABAQUE (a-ba-k'), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Tailloir, partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave. || 2° Terme d'antiquité. Tableau couvert de poussière, sur lequel on traçait des nombres et on enseignait le calcul; et aussi sorte de carré long, évidé, qui était muni de boules passées dans des fils tendus et qui servait à compter.

— ÉTYM. Provenç. *abac;* ital. *abbaco;* de *abacus*, de ἄϐαξ, table ou tablette.

† **ABAS**, *s. m.* Voy. ABAT.

ABASOURDI, IE (a-ba-zour-di, die), *part. passé.* Abasourdi par un coup de tonnerre, par un malheur imprévu.

ABASOURDIR (a-ba-zour-dir; d'autres disent a-ba-sour-dir), *v. a.* || 1° Assourdir par un grand bruit. Ce bruit soudain et violent nous a abasourdis. || 2° Consterner. Voilà dans sa famille une mort imprévue qui l'abasourdira. Bruit abasourdissant. Nouvelle abasourdissante.

— ÉTYM. Génev. *abassourdir;* bourguig. *ébazodi;* de *sourd* (voy. ce mot) et de *aba*, qui est probablement le même que dans abajoue, c'est-à-dire formé de *à* et *ba* ou *be* indiquant une mauvaise disposition.

† **ABAT** ou **ABAS** (a-ba ou a-bâ), *s. m.* Averse, pluie abondante. Ces vapeurs peuvent causer un vent d'abas, DESC. *Météor.* 7. L'accumulation des neiges, les pluies et les orages y déterminent des avalanches et des abats de boues et de pierres, qui descendent dans les vallées jusqu'à des altitudes de mille mètres, BURAT, *Constitutionnel du* 3 *septembre* 1858.

— ÉTYM. *À* et *battre.* Dans l'arrondissement de Caen, la pluie d'abat est une pluie abondante, *Dict. du patois normand* par MM. Duméril. Si on suivait l'orthographe de Descartes, l'étymologie serait *à* et *bas.*

ABATAGE (a-ba-ta-j'), *s. m.* || 1° Terme forestier. Action d'abattre. L'abatage des bois se fait en automne. || 2° En termes de marine, l'abatage d'un bâtiment est l'opération par laquelle on l'incline sur le côté pour l'abattre en carène. || 3° En termes d'administration militaire, l'abatage des bestiaux est la mise à mort des animaux destinés à la nourriture de la troupe. || 4° En termes de police sanitaire, l'abatage est la mise à mort des grands animaux domestiques, soit parce qu'ils sont vieux ou incurables, soit par précaution, quand ils sont suspects ou atteints d'une maladie contagieuse. L'abatage des chevaux est nécessaire en cas de morve. || 5° En termes de vétérinaire, action de renverser et de fixer les grands animaux sur un lit de paille, quand ils doivent subir des opérations chirurgicales.

— REM. L'Académie n'y met qu'un seul *t;* mais elle en met deux à *abattre;* la conséquence veut qu'on mette deux *t* à *abatage*, ou qu'on n'en mette qu'un à *abattre.*

— HIST. XIIIe s. Et si a li cuens [comte] à l'abataige des pourceaux soixante dix sols par an, DU CANGE, *abatere.*

— ÉTYM. *Abattre.*

† **ABATANT** (a-ba-tan), *s. m.* || 1° Pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb. || 2° Partie du comptoir d'un marchand qu'on lève et qu'on abaisse.

ABÂTARDI, IE (a-bâ-tar-di, die), *part. passé.* Plantes abâtardies. Ames abâtardies. Restes abâtardis d'une nation puissante. Jamais on n'a vu votre empire si lâche, si abâtardi, si indigne des anciens Romains, FÉN. t. XIX, p. 180.

ABÂTARDIR (a-bâ-tar-dir : quelques-uns disent a-ba-tar-dir par un *a* bref; mais la plupart disent *bâ* comme dans *bâtard*), *v. a.* || 1° Faire dégénérer, au propre et au figuré. La mauvaise culture abâtardit les plantes. Ils ne voyaient là que des moyens d'abâtardir les courages. || 2° S'abâtardir, *v. réfl.* Dégénérer. Les arbres fruitiers s'abâtardissent si on ne les soigne constamment. S'abâtardir dans l'oisiveté. La pureté de la doctrine était abâtardie par les Vaudois, BOSS. *Var.* XI.

— HIST. XIIe s. Com nostre lois est hui abastardie, *Ronc.* p. 116. || XIIIe s. Bien est France abastardie, Seigneur baron, entendez, Quant femme [la reine Blanche] l'a en baillie, Et tele comme savez, HUE DE LA FERTE, *Rom.* p. 188. || XVIe s. Ceste arrogance grecque, admiratrice seulement de ses inventions, n'avoit loi ni privilege de legitimer ainsi sa nation, et abastardir les autres, DU BELLAY, I, 4, *recto.* La peur descouvre un cœur abastardi, ID. IV, 6, *verso.* Sitost qu'on se detourne de la parole, l'oraison est quant et quant abastardie, CALV. *Inst.* 704. Ils se sont abastardis en degenerant de leurs peres, ID. *ib.* 747. Ceux qui seront convaincus de s'estre abastardis de leur origine, ID. *ib.* 838.

— ÉTYM. *À* et *bâtard;* provenç. *abastardir;* anc. espagn. *abastardar.*

ABÂTARDISSEMENT (a-bâ-tar-di-s'-man), *s. m.* Dégénération au propre et au figuré. L'abâtardissement des arbres fruitiers, des esprits.

— REM. Des grammairiens ont desiré que l'Académie supprimât l'accent circonflexe. Il est de fait que certains prononcent abatardissement, *a* bref, au lieu de *a* long ; mais la plupart suivent dans ce mot la prononciation de bâtard où l'*a* est long. L'accent circonflexe qui indique ici et l'étymologie et la prononciation doit donc être conservé.

— HIST. XVIe s. De ceux là, y en a aucuns qui se trompent eux mesmes; et les autres sont trompés par l'abastardissement des coustumes, LANOUE, 117. La trop grande et indocte multitude des escrivains qui de jour en jour s'eleve en France, au grand deshonneur et abastardissement de nostre langue, DU BEL. III, 2, *recto.*

— ÉTYM. *Abâtardir.*

ABATÉE (a-ba-tée), *s. f.* Terme de marine. Mouvement par lequel un navire, obéissant au vent, à la lame, à la marée, tourne sur une verticale qui passerait par son centre de gravité, et écarte la proue de la ligne du vent. Le mouvement par lequel le navire revient de l'abatée à la ligne du vent se dit *auloffée*, LEGOARANT. L'abatée est involontaire; l'auloffée est volontaire.

— REM. L'Académie ne met qu'un *t;* mais il en faudrait deux, à moins qu'on n'en retranche un dans *abattre;* faire autrement, c'est multiplier inutilement les exceptions et les difficultés de l'orthographe.

— ÉTYM. *Abattre.*

† **ABATELLEMENT** (a-ba-tè-le-man), *s. m.* Terme de commerce du Levant. Sentence portant interdiction contre ceux qui désavouent leurs marchés, ou qui refusent de payer leurs dettes, *Acad.* 1762.

† **ABAT-FAIM** (a-ba-fin), *s. m.* au plur. des *abat-faim.* Terme de cuisine. Pièce de résistance qu'on sert la première sur table.

— ÉTYM. *Abattre* et *faim.*

† **ABAT-FOIN** (a-ba-foin), *s. m.* au plur. des *abat-foin.* Terme d'économie rurale. Ouverture pratiquée dans un grenier au-dessus de l'écurie ou de l'étable et par laquelle on jette le foin ou la paille.

— ÉTYM. *Abattre* et *foin.*

ABATIS (a-ba-ti), *s. m.* Il faudrait écrire *abattis* ou écrire *abatre.* || 1° Amas de choses abattues. Abatis d'arbres. Faire un abatis de bois. Embarrasser la plaine par de larges abatis d'arbres. || 2° En termes de chasse, faire un grand abatis de gibier. || 3° Au figuré. À la guinguette instruisant ces recrues, D'obscurs lauriers j'ai fait large abatis, BÉR. in-8. || 4° Terme de chasse, petit chemin que se font les jeunes loups en allant et venant au lieu où ils sont nourris. || 5° Terme de cuisine, les pattes et la tête, le cou et les ailerons d'une volaille. || 6° Terme de boucherie. Peau, graisse et tripes des bêtes tuées par les bouchers.

— HIST. XIIe s. Dedans la maistre porte fut grans l'abateïs, *Ch. d'Antio.* VI, 93.

— ÉTYM. *Abattre.* L'ancien mot est *abateïs*, venant d'une forme du bas-latin : *abateticius*, dérivé du verbe *abattere.*

ABAT-JOUR (a-ba-jour), *s. m.* au plur. des *abat-jour.* || 1° Sorte de fenêtre dont le plafond et l'appui sont inclinés en biseau de dehors en dedans, afin que le jour qui vient d'en haut se communique plus verticalement dans le lieu où elle est pratiquée. || 2° Cadre ou réflecteur en métal ou en papier que l'on place sur les lampes pour en rabattre la lumière. || 3° Volet plein ou à claire-voie, toile plus ou moins serrée, que l'on place devant les ouvertures des habitations pour arrêter les rayons solaires et les insectes.

— ÉTYM. *Abattre* et *jour.*

† **ABAT-SONS** (a-ba-son), *s. m.* Se dit des lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises qui garantissent les beffrois de la pluie et renvoient le son vers le sol. Au plur. des *abat-sons.*

† **ABATTABLE** (a-ba-ta-bl'), *adj.* Qu'on peut abattre. Ces chevaux sont abattables.

ABATTEMENT (a-ba-te-man), *s. m.* || 1° Action d'abattre; état de ce qui est abattu. Être dans l'abattement. Relever quelqu'un de l'abattement. Un douloureux abattement de cœur. L'abattement profond de son âme. L'abattement du désespoir. L'abattement du parti vaincu était extrême. Des langueurs et des abattements. Il ne supporte pas la chaleur; elle le jette dans des abattements auxquels il ne peut résister. On a honte de sa faiblesse passée et de l'abattement où l'on est tombé, BOURDAL. *Pens.* t. II, p. 24. Pourquoi ces abattements et ces désolations où vous tombez? ID. *ib.* p. 356. Et cet abattement que lui cause la peste, CORN. *Œd.* V, 1. À cet abattement que vous laissez paraître, J'ai, s'il faut l'avouer, peine à vous reconnaître, LEMERC. *Fréd. et Br.* I, 2. Sans tristesse, sans abattement, SÉVIG. 388. Il est des jours d'ennui, d'abattement extrême, Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même, DUCIS, *Macb.* III, 3. || 2° Terme de médecine. L'abattement exprime une lésion fonctionnelle dont les conditions organiques nous échappent et qui a pour symptôme une diminution notable et soudaine des phénomènes vitaux dépendant de l'action nerveuse, du mouvement, des sensations, de l'entendement, des affections, des instincts.

— ÉTYM. *Abattre;* provenç. *abatemen, abatamen;* cat. *abatiment;* espagn. *abatimiento;* ital. *abbattimento.*

ABATTEUR (a-ba-teur), *s. m.* Celui qui abat. Ce bûcheron est un grand abatteur de bois. Vous êtes, je vois bien, grand abatteur de quilles, RÉGNIER, *Sat.* II. Cette locution se dit d'un homme qui fait beaucoup de besogne, et souvent, par ironie, d'un homme qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites.

— HIST. XVe s. Et plus de cent mille choses que ces abatteurs de femmes savent tout courant et par cœur, L. XI, *Nouv.* 22.

— ÉTYM. *Abattre;* Berry, *abateux d'ouvrage.*

ABATTOIR (a-ba-toir), *s. m.* Lieu destiné à l'abatage des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc. qui servent à la nourriture de l'homme. Les abattoirs sont placés hors des murs d'enceinte des villes.

ABATTRE (a-ba-tr'), *v. a.* || 1° Jeter à terre d'une façon quelconque. Abattre un cheval, un cavalier. Abattre des olives, des noix. Abattre un arbre. Abattre une maison. Il lui abattit une main d'un coup de sabre. Abattre la tête. Il l'abattit d'un coup de fusil. Ce chasseur abat bien du gibier. Puisque l'arbre est si près de sa chute et que le coup qui doit l'abattre va bientôt partir et le renverser.... BOURD. *Pens.* t. III, p. 72. C'est ainsi qu'il abat de leur trône les potentats qui se confiaient en leur pouvoir, ID. *ib.* p. 143. Pour le faire tomber, j'abattrai son appui, CORN. *Rod.* V, 1. Il a de votre sceptre abattu le soutien, ID. *Cid*, II, 9. Et j'abattrai d'un coup sa tête et son orgueil, ID. *Hér.* III, 3. Les livres sur Évrard fondent comme la grêle Qui, dans un grand jardin, à coups impétueux, Abat l'honneur naissant des rameaux fructueux, BOIL. *Lutr.* V. Sous le glaive étranger j'ai vu tout abattu, VOLT. *Orphel.* I, 2. Chacun se disputait la gloire de l'abattre, RAC. *Andr.* V, 3. .... mais, lorsque tu m'abats, Je me relève encor pour insulter ton bras, LAMART. *Jonath.* 330. Comme la pluie abat et fait languir le soir une fleur qui était le matin, pendant la naissance de l'aurore, la gloire et l'ornement des vertes campagnes, FÉN. *Tél.* XXI. || 2° Fig. Abattre la puissance romaine. Il résolut d'abattre celui qui l'avait élevé. Dieu abat les puissants. Ce combat avait abattu les forces des ennemis. L'orgueil des Chaldéens est abattu, BOSS. *Hist.* II, 4. Le peuple romain, ayant abattu les Gaulois et les Africains, ne voit plus rien à craindre et combat dorénavant sans péril, ID. *ib.* I, 8. Les victoires de Léonce avaient abattu les Sarrasins et rétabli la gloire de l'empire en Orient, ID. *ib.* I, 11. || 3° Laisser tomber, abaisser. Abattre sa robe. Il abattit sa toge. || 4° Faire retomber. Abattre la poussière. Abattre les bouillons d'un liquide en ébullition. || 5° Ôter les forces du corps ou de l'âme, faire tomber. Abattre les forces d'un malade. La moindre fièvre l'abat. Abattre le courage. La peur nous abat. Le sage ne se laisse pas abattre par le malheur. Abattre l'audace, l'insolence. La pluie, dit-on, abat le vent. Me laissant abattre à la plus légère infirmité qui m'arrive, BOURD. *Pens.* t. II, p. 406. On lui en cache une partie, afin de ne le pas étonner dès l'entrée de la carrière et de ne lui pas abattre le cœur, ID. *ib.* t. I, p. 89. Elle est tellement abattue de la perte de M. de la Rochefoucault, SÉV. 421. Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté, RAC. *Ath.* II, 5. .... tu ne prétends pas qu'il [le destin] m'abatte le cœur Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur, CORN. *Mort de Pompée*, III, 4. Abattons sa superbe avec sa liberté, ID. *ib.* I, 1. Et du premier revers la fortune l'abat, ID.

Cinna, IV, 5. Les pensées pures qui le rendraient heureux, s'il pouvait toujours les soutenir, le fatiguent et l'abattent, [illegible] Le vrai courage ne se laisse jamais abattre, FÉN. *Tél.* XV. Pour abattre [illegible] La prospérité [illegible] abat [illegible] MASS. *Mart.* La [illegible] Petite pluie abat grand vent, c.-à-d. peu de chose suffit pour calmer une grande querelle. || 4° [illegible] Mettre à [illegible], en parlant d'animaux. || 5° Abattre du bois, ou Abattre de la besogne, faire beaucoup d'ouvrage. || 6° En termes de marine, abattre un navire, le mettre sur le côté pour le réparer. Abattre, *v. n.* se dit d'un bâtiment qui tourne sur lui-même autour de son axe vertical. || 7° Au jeu de trictrac, abattre du bois, jouer beaucoup de dames de la pile, afin de caser plus aisément. || 8° Aux cartes, abattre son jeu, le mettre sur table pour le montrer. || 9° Fauconn. Abattre l'oiseau, le tenir serré entre les deux mains pour lui faire prendre quelque médicament. || 10° Corroierie. Abattre les cuirs, [illegible] les animaux. || 11° Vétérinaire. Abattre un cheval, le coucher sur un lit de paille, dans une position favorable soit pour l'opérateur, soit pour l'opération. || 12° En maréchalerie, abattre du pied, enlever une partie de corne qui est sur la face inférieure du sabot. C'est avec [illegible] que le maréchal abat du pied. || 13° Manège. Abattre l'eau d'un cheval, essuyer l'eau d'un cheval lorsqu'il sort de l'eau ou lorsqu'il est en sueur. || 14° Abattre la frisquette et le tympan, se dit du mouvement que fait l'imprimeur après que sa feuille a été placée sur le tympan.

S'ABATTRE, *v. réfl.* || 1° Se jeter à terre, et aussi tomber, descendre en volant. Ces deux rivaux veulent s'abattre. Le cheval s'étant abattu. Le vautour s'abattit sur.... Aigle qui s'abat doucement. L'oiseau s'abattit mourant. De la force du coup pourtant il [le sanglier] s'abattit, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. [illegible] sa valeur ce grand guerrier s'abat, CORN. *Cid*, II, 5. Nous [illegible] Quand un pigeon vient s'abattre à ses pieds, [illegible] *Pig.* II. Il est tombé en ruine par sa vie [illegible], le comble s'est abattu sur les murailles, et ces murailles sur le fondement, BOSS. *La Vallière, Profession.* || 2° S'apaiser. Le vent s'abat. Son ressentiment s'abattit peu à peu. Dès le premier effort sa colère s'abat, MAIR. *Mort d'Asdr.* IV, 1.

— SYN. ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER, RUINER, DÉTRUIRE. Idée générale, faire tomber. L'idée propre d'abattre est celle de jeter à bas : on abat ce qui est élevé, haut. Celle de démolir est de rompre la liaison d'une masse construite : on ne démolit que ce qui est bâti. Celle de renverser est de mettre à l'envers ou sur le côté, ce qui était bien placé ou debout, droit, sur pied : on renverse ce qui peut changer de sens et de direction. Celle de ruiner est de faire tomber par morceaux : on ruine ce qui se divise et ce qui se dégrade. Celle de détruire est de dissiper entièrement l'apparence et l'ordre des choses : Le temps détruit tout, GUIZOT.

— HIST. XIe s. Ki abatte femme à terre par faire lui force.... *L. de Guill.* 19. De Saragoce [il] a la porte abatue, *Ch. de Rol.* 267. Mort il l'abat sur un buisson petit, *ib.* 243. O ses cadables les turs [il] en abatiet, *ib.* 8. || XIIe s. Des abatus est la terre jonchée, *Ronc.* p. 137. Diex sait bien du felon abattre la bobance, *ib.* p. 197. En mi la place [il] l'abat tout estendu, *ib.* p. 61. .... lor orguels qu'est si grans Fust abatus.... *ib.* p. 27. Il [les guerriers] fauchent et abatent com vilain en essart, *Saxons*, 19. Toute plaine sa lance [il] l'abat mort au sentier, *ib.* 11. || XIIIe s. Et li Venicien firent abatre les murs et les tors, VILLEH. 56. S'il [le faucon] abat aue [oie] ou autre oisiel, *l'Escoufle.* Li cuens [comte] de Champaigne Et li rois d'Espaigne Fussent vil et abattu, Et France fust en vertu, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, 191. Je m'ocirai s'autres que Garin m'ait [pour femme]; Dieus le me doint! Tous ces maus [il] abatrait, *ib.* p. 72. Maint chastel abatu, mainte vile essilie [ruinée], *Berte*, 2. Le servise que il li fera doit estre conté raisnablement et abatu de la dette, *Ass. de Jér.* I, 189. Il est tenu et gardé à droit que les lois soient abatues par desacostumance, *Livre de justice*, 6. Mahom [Mahomet], chou [ce] dist li sains hermites, Tu desloiaux et pleins de rage, Abateras saint mariage, *Rom. de Mahomet*, 51. Et s'il.iere si bien apris Qu'el [l'envie] ne peüst de tot son pris Rien abatre ne desprisier.... *la Rose*, 274. Et dit l'en que ces choses viennent du paradis terrestre, que le vent abat des arbres qui sont en paradis, JOINV. 220. Iceulx Blancs [Manteaux, ordre religieux] furent abatus au concile de Lyon, que Gregoire le Xe tint, ID. 299. L'an mil deux cens soixante trois furent abatus li mansois [sorte de monnaie], [illegible] *abatare* [illegible]. Toutes autres monnoyes soient abatues [démonétisées], ID. *abatere* [illegible] || XVe s. Les cardinaux apaisoient les Romains et abaissoient leur ire ce qu'ils pouvoient, FROISS. II, [illegible] 20. Et à mes pieds l'a abatu à terre, CH. D'ORL. [illegible] || XVIe s. Il faut dire que le zele est bien abattu, quand il s'abat pour si peu, CALVIN, 275. Le sacrifice plaisant à Dieu est un esprit abbatu, ID. *Inst.* 692. Les chevaux s'en courent à bride abbatue avec leur charriot devers la ville de Rome, AMYOT, *Publ.* 26. Valerius fait abattre sa maison et la raze jusques en terre, ID. *ib.* 18. L'on commencea à user d'engins de baterie pour abbatre grosses murailles, ID. *Péric.* 52. Elle fit serrer les portes et abbatre les grilles et les barres qui se fermoient à grosses serrures et fortes barrieres, ID. *Artox.* 39. Il fut contraint d'abattre sa barbe, DES PÉRIERS, *Cont.* 19. Les forces abbatues par l'aage, MONT. I, 19. Les courages s'en abattoient, ID. I, 20. Il m'advient souvent en telle sorte de propos abbattus et lasches, propos de contenance, de.... ID. III, 277.

— ÉTYM. *A* et *battre*; bourguig. *abaure*; wall. *abate*; provenç. *abatre*; catal. *abatrer*; espag. *abatir*; ital. *abbattere*.

ABATTU, UE (a-ba-tu, tue), *part. passé.* || 1° Jeté à terre. Blés abattus par le vent. Perdrix abattue d'un coup de fusil. Les statues de Néron abattues par l'ordre du sénat. On le croirait toujours abattu sans elle, CORN. *Cid*, II, 2. Et ma tête abattue ébranlerait la vôtre, ID. *Sert.* IV, 2. J'adore [illegible] sans force et sans vertu, Reste d'un tronc par les vents abattu, Qui ne peut se sauver lui-même, RAC. *Esth.* II, 9. Mon cœur, respectant sa vertu, N'accable pas encore un rival abattu, ID. *Alex.* III, 2. || 2° Affaibli, privé de son pouvoir, de ses forces, de son courage, de son énergie. Abattu par la maladie. Parti abattu. Carthage abattue par les revers de la deuxième guerre punique. Je me sens tout abattu. Abattu par le chagrin. Esprits abattus. Il n'est pas abattu, malgré les mauvaises nouvelles. Le cœur de son père se repose sur elle, comme un voyageur abattu par les ardeurs du soleil se repose à l'ombre sur l'herbe tendre, FÉN. *Tél.* XVII. La douce vapeur du sommeil ne coule pas plus doucement dans les yeux appesantis et dans tous les membres fatigués d'un homme abattu que les paroles flatteuses de la déesse s'insinuaient pour enchanter le cœur de Mentor, ID. *ib.* VII. Moi-même, Arnauld, ici, qui te prêche en ces rimes, Plus qu'aucun des mortels par la honte abattu, En vain j'arme contre eux une faible vertu, BOIL. *Ép.* III. Ces mortels ennemis, sur qui l'on avait eu l'avantage, et qui semblaient abattus et vaincus, commencent à se relever, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 106. Vous êtes l'âme la plus abattue au premier péril, MASS. *Car. Par.* Visage abattu, CORN. *Sert.* V, 3. Je demeure immobile et mon âme abattue Cède au coup qui la tue, ID. *Cid.* I, 1. Pison a l'âme simple et l'esprit abattu, ID. *Oth.* II, 4. La main qui me tue Rend sous mes déplaisirs ma constance abattue, ID. *Cinna*, IV, 4. Je m'agite, je cours languissante, abattue, RAC. *Bérén.* IV, 1. Sa vue a ranimé mes esprits abattus, ID. *Ath.* II, 5. Et que puis-je au milieu de ce peuple abattu? ID. *Ath.* I, 1. Cœur abattu, ID. *Alex.* V, 4. Du vieux père d'Hector la valeur abattue Aux pieds de sa famille expirante à sa vue, ID. *Andr.* IV, 5. Sous le joug étranger j'ai vu tout abattu, VOLT. *Orph.* I, 2. .... Et le peu qui m'en reste [d'amis] Sous un joug étranger baisse un front abattu, ID. *Mér.* V, 4.

† **ABATTUE** (a-ba-tue), *s. f.* || 1° Terme d'archit. peu usité aujourd'hui et ayant le même sens que RETOMBÉE (voy. ce mot). || 2° Salines. Travail d'une chaudière pleine d'eau salée, depuis le moment où on allume le feu jusqu'à celui où on la laisse reposer.

ABATTURE (a-ba-tur'), *s. f.* || 1° Terme forestier. L'action d'abattre, particulièrement les glands. || 2° *f. plur.* Terme de chasse. Trace qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé. Le cerf se reconnaît à ses abattures.

ABAT-VENT (a-ba-van), *s. m.* Au plur. des *abat-vent.* Appentis, claie, paillasson, mur, pièce de toile, bois, etc. placé au-dessus des ouvertures des habitations, et au-devant des plantes, pour les abriter contre le vent et la pluie. Les abat-vent des clochers servent aussi à rabattre le son des cloches.

ABAT-VOIX (a-ba-voî), *s. m.* Au plur. des *abat-voix.* Le dessus d'une chaire à prêcher, lequel sert à rabattre vers l'auditoire la voix du prédicateur. Les abat-voix sont utiles à celui qui parle et à ceux qui écoutent.

ABBATIAL, ALE (a-ba-si-al, si-al'; au *plur.* a-ba-si-ô). || 1° *Adj.* Qui appartient à l'abbé, à l'abbesse ou à l'abbaye. Maison abbatiale. Droits abbatiaux. Fonctions abbatiales. || 2° Abbatiale, *s. f.* La maison abbatiale. Le P. Lallement allait écumer le plus souvent qu'il pouvait ce qui se passait à l'abbatiale de Saint-Germain des Prés, ST SIMON, 370, 157.

— HIST. XVIe s. Et cependant il fit grant chere des escus abbatiaux, DES PERIERS, *Contes*, 90.

— ÉTYM. *Abbatialis*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABBAYE (a-bè-ie), *s. f.* || 1° Monastère d'hommes ou de filles. Une abbaye fort riche. || 2° Le bénéfice attaché au titre d'abbé. Il avait jusqu'à trois abbayes. || 3° Les bâtiments du monastère. L'abbaye de Saint-Germain brûla en 1793. Quant à vous, suivez Mars, ou l'amour, ou le prince; Allez, venez, courez; demeurez en province; Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement; Les gens en parleront, n'en doutez nullement, LA FONT. *Fab.* III, 1. || Abbaye en règle, celle à laquelle on ne peut nommer qu'un religieux. Abbaye en commande, celle à laquelle on peut nommer un ecclésiastique séculier. || Prov. Pour un moine l'abbaye ne faut pas; c.-à-d. pour un qui fait défaut, une partie ne manque pas, un projet ne s'en exécute pas moins.

— HIST. XIe s. Se ceo fust u evesqué u abbeie.... *L. de Guill.* 1 || XIIe s. Se delivrast al regne nul liu [lieu] cum eveschiez, Priorez, abeies, u nuls arceveschiez, Li reis en saisireit les rentes et les fiés, *Th. le Mart.* 61. Deu [elle] servira dedens une abaïe, *Ronc.* 148. A la riche abaie du baron St-Maart [Médard], *Sax.* 29. Vous estes de l'abaïe As [aux, des] s'offre à tous (vous etes de celles qui s'offrent à tous); Si ne vous nommera..., *Romancero*, 89. || XIIIe s. St Estienne, une abaie qui estoit à trois lieues de Constantinoble, VILLEH. 61. Et avant en devroit porter heritage uns cousins en tiers degré ou en quart, de lignage du pere au religieus, que ses fix qui isteroit [sortirait] de l'abbeie pour avoir heritage, BEAUM. LVI, 2. Et puis [il] se rendit moine dedens une abeie, *Berte*, 2. || XVe s. Car amour, en son abbaye Se tenoit chef de son couvent Ou [au] temps qu'ay congneu en ma vie, CH. D'ORL. *Ball.* 52.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abadia*; ital. *abbadia*, de *abbatia*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABBÉ (a-bé), *s. m.* || 1° Celui qui gouverne ou possède une abbaye. Abbé crossé et mitré. Élire un abbé. || Abbé régulier, abbé qui était religieux lui-même et portait l'habit de son ordre. || Abbé en second, prieur d'un monastère. || Abbé des abbés, titre de l'abbé du Mont-Cassin, parce que tous les moines de l'Occident avaient reçu leur règle de cette abbaye. || Abbé cardinal, titre honorifique accordé par le pape, particulièrement aux abbés en chef, lorsque des abbayes qui avaient été réunies se séparaient. || Prov. Pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé, c'est-à-dire que l'absence d'un homme n'empêche pas un projet de s'exécuter. || Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé, c'est-à-dire, s'il ne vient pas à l'heure fixée, nous ne l'attendrons pas. || Le moine répond comme l'abbé chante, c'est-à-dire les inférieurs se conforment aux habitudes de leurs supérieurs. || Jouer à l'abbé, jeu où l'on est obligé de faire tout ce que fait celui qui a été désigné pour chef et qu'on nomme abbé. || Se promettre la vigne de l'abbé, se promettre une vie de délices. || 2° Tout homme qui porte un habit ecclésiastique. Un jeune abbé. Un abbé de cour. Qui peut concevoir que certains abbés, à qui il ne manque rien de l'ajustement, de la mollesse et de la vanité des sexes et des conditions, qui entrent auprès des femmes en concurrence avec le marquis et le financier, et qui l'emportent sur tous les deux, qu'eux-mêmes soient, originairement et dans l'étymologie de leur nom, les pères et les chefs de saints moines et d'humbles solitaires, et qu'ils en devraient être l'exemple? LA BRUY. 14.

—HIST. XIe s. Assez i a evesques et abéz, *Ch. de Rol.* 209. || XIIe s. Donc enveia li bers au comte dous [deux] abéz, Qu'il lui doinse [donne] conduit.... *Th. le Mart.* 51. Quatorze rois i ot à heure de souper, Evesques et abbés, que je ne sai nomer, *Sax.* 13. || XIIIe s. Là trova il moult grant gent et maint abbés et maint barons et maint autres homes du païs de Bourgogne, VILLEH. 28. La justice laie les doit penre [prendre] et rendre à lor abbés, BEAUM. LVI, 1. Quant evesque et abbé reviendront de signer [faire le signe de la croix], *Berte*, 11. Lors fu li abes molt dolent, Pleins fu de maltalent e d'ire, *Grégoire le Grand*, p. 44. || XVIe s. Plusieurs allans le chemin de Paris voyoient chapeaux et manteaux par terre qu'on ne daignoit amasser, les prenoient pour fils venant de St-Mathurin ou pour gens qui jouoient à l'abbé de Maugouverne, D'AUB. *Hist.* I, 134.

— ÉTYM. Provenç. *abbat;* espagn. *abad;* portug. *abbade;* ital. *abbate;* de *abbatem*, au nominatif *abbas*, du syrien *aba* qui signifie père. Dans l'ancien français au nominatif singulier *li abe* [e muet], venant de *ábbas* avec l'accent sur la première syllabe; *le abé, li abé, les abés* [e fermé] au régime singulier, au nominatif pluriel et au régime pluriel, venant de *abbátem, abbátes*, avec l'accent sur la seconde syllabe.

ABBESSE (a-bè-s'), *s. f.* Supérieure d'un monastère de filles et ayant droit de porter la crosse. Nommer, élire une abbesse.

— HIST. XIIIe s. Pierres Abailart reconfesse Que suer Heloïs, l'abeesse Du Paraclet, qui fut s'amie, Acorder ne se vouloit mie Por riens, qu'il la preïst à femme, *la Rose*, 8800.

— ÉTYM. Provenç. *abbadessa;* espagn. *abadesa;* ital. *abbadessa;* de *abbatissa*, de *abbas* (voy. ABBÉ).

ABC (a-bé-sé) *s. m.* L'Académie écrit ABC en séparant les lettres; d'autres écrivent ABC en les joignant; d'autres A, B, C, avec des virgules. || 1° Petit livre contenant l'alphabet et la combinaison des lettres pour apprendre à lire aux enfants. Cet ABC est commode. || 2° Fig. Le commencement, le rudiment d'un art, d'une science. C'est le fondement et l'ABC de toute notre morale, PASC. *Prov.* 5. L'enchanteresse Nérie Fleurissait lors, et Circé Au prix d'elle en diablerie N'eût été qu'à l'Abc, LA FONT. *Coupe ench.* || Loc. Par Abc, par toutes les lettres de l'alphabet. Il l'a maudit par Abc, il lui a donné toutes les malédictions du monde. || Prov. Renvoyer quelqu'un à l'Abc, le traiter d'ignorant. Remettre quelqu'un à l'Abc, le remettre aux éléments.

— HIST. XIIIe s. Il vos apenra l'abc, *F. et Contes*, IV, p. 436. Lor novoz [neveux] sont avant chanoine, Qu'il aient apris l'abecé, *ib.* I, p. 305. || XIVe s. Pour ceste science plus clerement entendre, je veul exposer aucuns mos selon l'ordre l'a b c, ORESME, *Éth.* 334. || XVe s. Nous avons tenu à l'escole le dit Henri dès ce qu'il fust mis à l'abeçoy, DU CANGE, *abecedarium.* || XVIe s. Rendre nos soldats autres qu'eux mesmes, les remettre à l'abc de leurs pas et paroles, D'AUB. *Hist.* II, 486.

† **ABCD** (a-bé-sé-dé) *s. m.* Se dit quelquefois pour ABC.

ABCÉDÉ, ÉE, (ab-cé-dé, dée), *part. passé.* Terme de chirurgie. Tumeur abcédée, tumeur qui s'est terminée par un abcès.

ABCÉDER (ab-sé-dé; *cé* devient grave quand la syllabe qui suit est muette : abcède; non au fut. et au condit. : abcédera, abcéderait), *v. n.* Terme de chirurgie. Se terminer par un abcès. Cette tumeur est dure; elle n'abcédera pas. La tumeur abcédant, la peau se décolla. Ce verbe se conjugue avec *être* ou *avoir*. La tumeur est abcédée, en parlant d'un état durant déjà depuis quelque temps. Elle a abcédé, pour exprimer l'action même de s'ouvrir.

— REM. On trouve quelquefois dans des livres de médecine *s'abcéder*, comme si abcéder était un verbe réfléchi. C'est une faute, abcéder est un verbe neutre, et on ne peut pas plus dire s'abcéder que se procéder.

— ÉTYM. *Abcedere*, de *ab* signifiant sortie, et *cedere*, aller, se porter (voy. CÉDER).

ABCÈS (ab-sè; l'*s* en liaison ne se prononce pas d'ordinaire dans la conversation. L'abcès est ouvert, dites : l'ab-sè est ouvert. Mais, dans la lecture soutenue, on dirait : l'ab-sè-z est ouvert), *s. m.* || 1° Terme de chirurgie. Amas de pus dans une cavité accidentelle dont la formation est due à la production de ce liquide au milieu des tissus. On reconnaît les abcès par la fluctuation. Ouvrir, percer un abcès. Vider un abcès. Il y avait un abcès dans la poitrine qui s'est crevé, SÉVIG. 364. || 2° Fig. [Par la confession] dès qu'on a percé l'abcès et qu'on l'a jeté dehors, on sent tout à coup la sérénité se répandre dans l'âme, BOURD. *Pens.* t. I, p. 330.

— SYN. ABCÈS, ÉPANCHEMENT DE PUS, INFILTRATION DE PUS. L'abcès est dans une cavité accidentelle; l'épanchement de pus est dans une cavité naturelle du corps; il y a un épanchement de pus dans l'articulation. Dans l'infiltration purulente, le pus est en contact immédiat avec les tissus, tandis que, dans l'abcès, il en est séparé par une couche molle de nouvelle formation.

— ÉTYM. *Abcessus*, de *abcedere*, abcéder.

ABCISSE (ab-si-s'), *s. f.* Voy. ABSCISSE.

ABDALAS (ab-da-lâ), *s. m. plur.* Nom général que les Persans donnent aux religieux.

— ÉTYM. Arabe *abd*, serviteur, et *Allah*, Dieu, serviteur de Dieu (voy. ALLAH).

ABDICATION (ab-di-ca-sion), *s. f.* || 1° Action d'abdiquer; se dit de celui qui abdique et de la chose qui est abdiquée. L'abdication de Sylla, de Dioclétien, de Charles-Quint. Faire abdication. L'abdication de la couronne, de l'empire. || 2° Dans l'ancienne jurisprudence, l'acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait dans la succession : l'abdication était une exhérédation prononcée pendant la vie.

— ÉTYM. *Abdicàtio*, de *abdicare*, abdiquer.

ABDIQUÉ, ÉE (ab-di-ké, kée), *part. passé.* La couronne de Suède abdiquée par Christine.

ABDIQUER (ab-di-ké), *v. a.* || 1° Abandonner le pouvoir suprême, de hautes fonctions. Dioclétien abdiqua l'empire. Abdiquer le consulat. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne, VOLT. *Mœurs*, 89. J'abdique pour jamais le rang de sénateur, ID. *Catil.* IV, 2. || 2° Fig. Renoncer à.... **Abdiquer sa liberté. Si j'étais l'offensée**, écoutant l'indulgence, J'abdiquerais pour vous le droit de la vengeance, M. J. CHÉN. *Tib.* IV, 3. || 3° *v. n.* Charles X abdiqua en 1830 en faveur de son petit-fils. Lors de la fin du schisme, un pape fut forcé d'abdiquer. Un inconstant vieillard, lassé du diadème, Abdique imprudemment et s'en repent de même, DUCIS, *Lear*, I, 1.

— SYN. ABDIQUER, SE DÉMETTRE. C'est en général quitter un emploi, une charge. Abdiquer ne se dit guère que des postes considérables. Se démettre s'applique plus aux petites places qu'aux grandes. L'abdication peut être forcée aussi bien que la démission, GUIZ. Il semble aussi que l'abdication se fait plutôt d'une manière publique, éclatante. Une autre différence tient à celle des préfixes *ab* et *dé*. Abdiquer exprime un acte brusque, s'achevant en un seul coup, au lieu que se démettre désigne quelque chose de successif, une délibération. Abdiquer exprime le fait; se démettre le représente s'accomplissant, ou dépeint le travail qui y mène, LA FAYE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abdicar;* ital. *abdicare;* de *abdicare*, de *ab*, indiquant séparation, et *dicare*, faire connaître, publier. Bien que l'*i* soit bref dans *dicare*, et long dans *dicere*, cependant ces deux mots ne sont probablement que deux formes différentes d'un même mot.

ABDOMEN (ab-do-mè-n), *s. m.* Terme d'anatomie. Le ventre, c'est-à-dire l'une des trois cavités splanchniques, la plus grande, située au-dessous de la poitrine, et bornée en haut par le diaphragme, en bas par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, en avant par des plans musculeux.

— HIST. XVIe s. Les membranes de l'abdomen qui sont parties grandement sensibles, PARÉ, 20 *bis*, 1.

— ÉTYM. Le latin *abdomen*, dont l'étymologie est incertaine. Il semble que le verbe *abdere*, cacher, y a la part principale; mais la finale *omen* est-elle un suffixe verbal, comme *imen* dans *regimen* de *regere?* Pourquoi alors le mot n'est-il pas *abdimen?* La finale *omen* est-elle, au contraire, une autre forme de *omentum*, épiploon, de sorte que le mot signifierait qui cache l'épiploon? Mais on ne connaît rien qui justifie l'admission de *omen* pour *omentum*. Enfin faudrait-il prendre *omen* dans son sens de présage, et entendre, ce qui cache le présage, à cause que l'on consultait les entrailles des victimes pour savoir l'avenir? Comme on voit, le mot reste douteux.

ABDOMINAL, ALE (ab-do-mi-nal', nale; au *plur.* ab-do-mi-nô), *adj.* Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. Muscles abdominaux. Parois abdominales.

— ÉTYM. *Abdomen.*

ABDUCTEUR (ab-duk-teur). || 1° *Adj. m.* Terme d'anatomie. Qui produit l'abduction. Muscles abducteurs. || 2° *S. m.* L'abducteur de l'œil.

— HIST. XVIe s. Le muscle abducteur ou rameneur des doigts, PARÉ, IV, 32.

— ÉTYM. Voy. ABDUCTION.

ABDUCTION (ab-du-ksion), *s. f.* Terme d'anat. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan mitoyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. Pour la main et le pied, plusieurs anatomistes ont admis une ligne médiane particulière et ont appelé abduction le mouvement par lequel les autres doigts s'écartent de celui du milieu.

— HIST. XVIe s. Des interrossels, l'externe monte pour estendre la paume de la main et aider l'abduction des doigts du poulce, PARÉ, IV, 29.

— ÉTYM. *Abductio*, de *abducere*, emmener, de *ab*, indiquant écartement, et *ducere*, mener (voy. DUIRE).

† **ABEAUSIR** (S') (a-bô-sir), *v. réfl.* Marine. Se mettre au beau. Le temps s'abeausit.

ABÉCÉDAIRE (a-bé-sé-dê-r'), *adj.* || 1° Qui est rangé suivant les lettres de l'alphabet. **En ce sens**, abécédaire ne diffère d'alphabétique qu'en ce qu'il est moins usité. || 2° Qui en est à l'Abc. Enfant abécédaire. Ignorance abécédaire. || 3° *S. m.* Petit livre où s'apprend l'Abc. Donnez un abécédaire à cet enfant. Les abécédaires ne sont pas aisés à faire.

— HIST. XVIe s. La folle chose qu'un vieillard abecedaire; on peut continuer en tout temps l'estude, mais non l'escholage, MONT.

— ÉTYM. *Abecedarius*, mot composé des quatre premières lettres de l'alphabet, et de la terminaison adjective *arius*.

ABECQUÉ ou **ABÉQUÉ, ÉE**, *part. passé.* Petits oiseaux abecqués par leur mère.

ABECQUER ou **ABÉQUER** (a-bè-ké), *v. a.* Donner la becquée. Abecquer un oiseau, et, par extension, abecquer un enfant.

— REM. Entre les deux orthographes indiquées par l'Académie, la meilleure est abecquer, à cause qu'elle indique la prononciation de la seconde syllabe qui est celle de bec, un *e* moins fermé que l'*e* fermé proprement dit. De plus, il n'est pas besoin de changer l'accent, ce qu'il faut faire avec abéquer, mettant un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : abèque, mais au futur abéquerai.

— ÉTYM. *À* et *bec;* génev. *abécher.*

ABÉE (a-bée), *s. f.* Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait aller un moulin. On l'a aussi définie ouverture par où l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas.

— ÉTYM. *À* et *bée*, ouverture, aujourd'hui *baie* (voy. ce mot). On a prétendu, ce qui est possible, que *abée* est une corruption, une méprise, qui de *la bée* a fait *l'abée*, d'où *abée*. *Abée* se trouve dans LAURIÈRE, *Dict. du droit.*

ABEILLE (a-bè-ll'; ll mouillées), *s. f.* Insecte qui produit le miel et la cire, et qui appartient au genre des insectes hyménoptères. Un essaim d'abeilles se compose d'une femelle, de mâles et de neutres ou ouvrières; les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon long d'environ deux lignes. L'aiguillon de l'abeille reste presque toujours dans la piqûre, si l'insecte a été chassé brusquement. L'abeille recueille le miel dans les fleurs. Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile, Aller piller le miel que l'abeille distille, BOIL. *Sat.* I. Les lieux où croît l'encens, où murmure l'abeille, DUCIS. *Abuf.* I, 5. Je suis chose légère et semblable aux abeilles, A qui le bon Platon compare nos merveilles, LA FONT. *Ép. à Huet.* Et semblable à l'abeille en nos jardins éclose, De différentes fleurs j'assemble et je compose Le miel que je produis, J. B. ROUSS. *Ode au C. de Luc.* Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente, L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante, L'abeille à composer son miel, LAMART. *Nouv. méd.* V. Et que mes doux regards soient suspendus au tien Comme l'abeille avide aux feuilles de la rose, ID. *ib.* X. || La reine des abeilles. Autrefois on croyait que c'était un roi. Jusqu'au son de sa voix [de Louis XIV] et à l'adresse et à la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne le faisaient distinguer jusqu'à sa mort comme le roi des abeilles, ST-SIM. 406, 68. || Le manteau impérial et les armoiries de Napoléon étaient semées d'abeilles d'or. Aussi a-t-on dit quelquefois les abeilles pour l'Empire. || Constellation australe qu'on nomme aussi Mouche indienne.

— HIST. XIIIe s. Et se il trovent aucun emblant ées (abeilles) en la forest, cil qui i seront trové feront au seigneur soixante sols d'amende, DU CANGE, *apicularii.* Il m'avironnerent aussi comme es, *Psautier*, f. 143. || XVe s. Le suppliant et Colin trouverent une bezanne [ruche] d'abeilles, la levèrent et en prirent tout le couppeau et le miel de dedans, DU CANGE, *besana.* Une multitude d'avilles, ce sont mouches qui font la cire et le miel, ID. *avillarium.* || XVIe s. Les ruches sont pleines quand les abeilles chassent opiniastrement de leurs ruches les freslons ou abeillauds, OL. DE SERRES, 447. Les abeilles ou avettes, les guespes, les freslons, PARÉ, 23, 34. Ainsi qu'au mois d'avril, on voit de fleur en fleur, De jardin en jardin, l'ingénieuse abeille Voleter et piller une moisson vermeille, RONS. *Sonn. à des Caurres.*

— ÉTYM. Berry, *avette;* picard, *ès, eps;* provenç. *abelha;* espagn. *abeja;* ital. *ape.* L'ital. *ape*, l'anc. franç. *ée*, le picard *ès, eps* viennent de *apis;* le berry vient d'un diminutif en *ette*, *apette* ou *avette;* le français, le provenç. et l'espagn. d'un diminutif *apicula*. Dès les premiers temps du bas-latin, on trouve une tendance à substituer le *b* au *p* du mot primitif: par ex. De furtis abium, *Lex Sal.* LASPEYRES, p. 26.

ABERRATION (a-bè-rra-sion), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Mouvement apparent observé dans les étoi-

les et qui résulte du mouvement annuel de la terre. L'étoile pouvait donner quelque marque d'aberration, VOLT. *Newton*, II, 1. L'aberration des étoiles dépend de la vitesse de leur lumière, combinée avec celle de la terre dans son orbite, LAPLACE, *Exp.* IV, 17. || 2° Terme d'optique. Aberration de réfrangibilité, diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui dépend de ce que, les rayons diversement colorés n'ayant pas la même réfrangibilité, la lentille ne peut les concentrer tous dans le prolongement de son axe. Aberration de sphéricité. Autre genre de diffusion des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui tient à ce que la figure des lentilles ne permet qu'aux rayons très-voisins de l'axe de concourir sensiblement en un point commun, tous les autres, qui éprouvent une réfraction plus forte, coupant l'axe en deçà de ce point; d'où il suit que le foyer, au lieu de représenter un point, est réellement un espace d'une certaine étendue, et que l'image principale, celle qui se produit à l'endroit où se réunissent le plus de rayons, est comme offusquée par une multitude d'autres images qui rendent la vision confuse. || 3° Fig. Erreur de jugement, égarement. Aberration des sens, du jugement. Les aberrations de la philosophie sophistique. Des aberrations morales. Ce mot n'a pris le sens figuré que dans le courant du XVIIIe siècle; il s'introduisit grâce à l'usage qu'on en faisait dans le langage scientifique.

— ÉTYM. *Aberratio*, de *aberrare*, de *ab*, loin, et *errare* (voy. ERRER).

ABÊTI, IE (a-bê-ti, tie; quelques-uns disent a-bé-ti), *part. passé.* Enfant abêti par de mauvais traitements. Esprits abêtis par la superstition. Il est tout abêti.

ABÊTIR (a-bê-tir; quelques-uns disent a-bé-tir). || 1° *V. a.* Rendre bête. Une crainte perpétuelle abêtit l'esprit. Cela vous fera croire et vous abêtira, PASC. *Moyens*, 1. Ils n'ont songé [le roi et Mme de Beauvilliers], s'écriait-il [le duc de Berry], qu'à m'abêtir et à étouffer tout ce que je pouvais être, ST-SIM. 243, 252. || 2° S'abêtir, *v. réfl.* L'esprit s'abêtit dans l'oisiveté complète. || 3° Abêtir, *v. n.* Devenir bête. Les enfants qu'on maltraite abêtissent de jour en jour.

— REM. L'Académie dans ses précédentes éditions écrivait abétir; c'est qu'en effet la prononciation, devant une finale aussi sonore, a une grande tendance à changer l'*e* ouvert en *e* fermé.

— SYN. ABÊTIR, RABÊTIR. Rabêtir indique une action plus forte, de la résistance à vaincre dans le sujet. Un maître abêtit l'enfant, quand il laisse ses facultés sans exercice; il le rabêtit, si, toutes les fois que l'élève manifeste quelque tendance à se développer, le maître la refoule. On abêtit peu à peu, lentement; on rabêtit par des réprimandes infligées par occasions. On a abêti cet enfant par une mauvaise éducation. Il est tout rabêti par les reproches qu'il vient de recevoir, LAFAYE.

— HIST. XVe s. Et j'ai pris à mes despens Ce de quoi je me hontioie [j'avais honte]: Dont grandement m'abestioie: Car mieux vaut science qu'argens, FROISS. *Buisson de jeun.* Gens qui cuident estre si sages, Qu'ils pensent plusieurs abestir, Si bien ne se sauront couvrir Qu'on n'aperçoive leurs courages, CH. D'ORL. *Rond.* Il sembloit que ses ennemis fussent aveugles et abestis, COMM. VIII, 4. || XVIe s. Combien ai-je veu d'hommes abestis par temeraire avidité de science! MONT. I, 181. Il nous fault abestir pour nous assagir, ID. II, 214. Laissant ces pompes de farces qui esblouissent les yeux des simples et abestissent leurs sens, CALV. *Inst.* 1062. En la fin, ayant là fiché leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestis, ID. *ib.* 59. Ung homme par maulvais gouvernement se peult abestir, PALSG. p. 773. A sa contenance, il ressembla proprement à une personne estonnée ou abestie, et qui a perdu le sens et l'entendement, ne se souvenant plus qu'il estoit le grand Pompeius, AMYOT, *Pomp.* 102. Le plus souvent les princes s'abestissent De deux ou trois que mignons ils choisissent, RONS. 651.

— ÉTYM. *À* et *bête*.

† **ABÊTISSEMENT** (a-bê-ti-se-man), *s. m.* Action d'abêtir. L'état de celui qui est abêti. L'abêtissement de cet enfant.

AB HOC ET AB HÂC (a-bo-kè-ta-bak, et non, comme quelques personnes, a-bo-ké a-bak), *loc. adv. et famil.* Confusément, sans raison. Il parle ab hoc et ab hac.

— HIST. XVIe s. Il en prend ab hoc et ab hac [se dit d'un homme peu scrupuleux quant à l'argent]. H. EST. *Précell.* p. 77.

— ÉTYM. Locution latine signifiant *de celui-ci et de celle-là*, de *ab* et de *hoc* et *hac* (voy. HOC). L'Académie met sur hac un accent circonflexe que rien ne légitime, sinon la coutume de nos rudiments de grammaire latine.

ABHORRÉ, ÉE (a-bo-rré, rrée), *part. passé.* Abhorré comme il est. Abhorré de tous. Abhorré de tout ce qui l'environne. Néron abhorré par Rome et par les provinces. Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré, BOIL. *Art poét.* III. Le nom de Polyphonte est partout abhorré, VOLT. *Mér.* V, 8. .... Et, changeant la gloire en outrage, T'offrir un triomphe abhorré, LAMART. *Médit.* XIX.

— REM. *Abhorré de*, *abhorré par*. L'un et l'autre se disent. Plutôt *de*, quand abhorré est surtout considéré comme indiquant un état; plutôt *par*, quand abhorré est surtout considéré comme participe passif. Néron, abhorré de ses sujets, succomba sous l'indignation générale. Néron a été abhorré par ses sujets. Plutôt *de* que *par* quand le nom n'a pas d'article. Abhorré de tous.

ABHORRER (a-bo-rré), *v. a.* || 1° Éprouver de l'horreur pour, repousser avec horreur. Abhorrer quelqu'un. Se faire abhorrer de quelqu'un. Il abhorre la calomnie. Abhorrer le nom de roi. Dans l'éternel oubli je dormirais encore; Mes yeux n'auraient pas vu ce faux jour que j'abhorre, LAMART. *Médit.* XVII. Il déteste l'autre, il l'abhorre, parce qu'il y voit tout à la fois et Dieu déshonoré et l'homme perdu, BOURD. *Pens.* t. III, p. 367. Le Roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire, BOSS. *R. d'Anglet.* C'est ce qui me le fait justement abhorrer, RAC. *Phèd.* I, 5. Honteux d'avoir poussé tant de vœux superflus, Vous l'abhorriez: enfin, vous ne m'en parliez plus, ID. *Andr.* I, 1. .... Oracles que j'abhorre, Sans vos ordres, sans vous, mon fils vivrait encore, VOLT. *Œd.* IV, 1. Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'abhorre, MOL. *Tart.* IV, 3. || 2° S'abhorrer, *v. réfl.* || 1° Se haïr réciproquement. Ces deux hommes s'abhorrent. || 2° Se haïr soi-même. Je hais le monde entier, je m'abhorre moi-même, VOLT. *Zaïre*, V, 6.

— SYN. ABHORRER, DÉTESTER, HAÏR. Les deux premiers mots marquent également des sentiments d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, et l'autre, l'effet de la raison et du jugement, ou pour mieux dire, suivant l'étymologie, on abhorre tout ce pour quoi on a une horreur, une répulsion; on déteste tout ce que l'on veut écarter, tenir loin de soi. Dans abhorrer et détester, le sentiment que l'on ressent n'est pas le même: avec le premier on frissonne, avec le second on repousse. C'est pour cela que les auteurs de synonymes ont dit que détester s'applique à ce qu'on ne peut estimer, à ce que l'on condamne, à ce que l'on juge mauvais; et que abhorrer s'applique à ce qui excite antipathie, répugnance. Cela exposé, on voit quelle nuance sépare ces deux verbes, et comment ils peuvent être pris l'un pour l'autre. Haïr est le terme général, par conséquent il exprime une nuance moins forte. On hait tout ce qu'on déteste et ce qu'on abhorre; mais dans haïr ne sont pas marquées les distinctions qu'impliquent détester et abhorrer.

— HIST. XVIe s. C'est la cause pour quoi de tous sont hués et abhorrez, RAB. *Garg.* I, 40. Ilz crachoient dedans les platz, affin que les houstes [hôtes], abhorrens leurs infames crachatz, desistassent manger, ID. *Pant.* III, 16. Ceux qui souffroient de fait tout ce que peuvent les rois à leurs subjets, detestoient et abhorrissoient encore neantmoins ce nom de roi, AMYOT, *Ant.* 16.

— ÉTYM. Provenç. *aborrir*, *aorrir*; espagn. *aborrecer*; ital. *aborrire*; de *abhorrere*, de *ab*, indiquant séparation, et de *horrere*, avoir horreur (voy. HORREUR). La conjugaison a été en *ir* en provençal, en français et en italien, le verbe latin ayant été transformé en *abhorire*. C'est après le XVIe siècle qu'on a dit, d'après le latin, *abhorrer* au lieu *d'abhorrir*.

ABIGÉAT (a-bi-jé-a), *s. m.* Terme d'ancien droit criminel. Délit de celui qui détourne les troupeaux d'autrui pour se les approprier.

— ÉTYM. *Abigeatus*, enlèvement de troupeau, de *abigeus*, voleur, de *abigere*, chasser, éloigner, détourner, de *ab*, indiquant séparation, et *igere* pour *agere*, mener (voy. AGIR).

† **ABIGOTI, IE** (a-bi-go-ti, tie), *adj.* Devenu bigot, rendu bigot. Mot bon à remettre en usage.

— HIST. XVIe s. Ce moine [Jacques Clément] ayant donc esté receu du roi [Henri III], comme estoient les moines de cet esprit abigoti, il receut sa lettre estant à la chaise percée, D'AUB. *Hist.* III, 102.

— ÉTYM. *À* et *bigot*.

ABÎME (a-bî-m'), *s. m.* || 1° Cavité profonde ou sans fond. Les abîmes de la terre. Il s'est formé plusieurs abîmes. Rouler dans un abîme. Il n'est guère de hauteur qui ne soit voisine d'un abîme. Sondez cet abîme, si vous le pouvez, MASS. *Conf.* .... du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas, RAC. *Ath.* III, 5. Je frémis quand je vois Les abîmes profonds qui s'ouvrent devant moi, ID. *Esth.* III, 1. Sur cent premiers peuples célèbres, J'ai plongé cent peuples fameux Dans un abîme de ténèbres, Où vous disparaîtrez comme eux, BÉR. *Temps.* Pour se rabaisser jusqu'aux derniers abîmes du néant, PASC. *Conv. du péch.* Tout à coup le terrain s'affaisse et ouvre un abîme, FÉN. *Tél.* XXI. || 2° L'abîme, les flots, l'océan. Il se précipita dans l'abîme. || 3° L'enfer, dans le langage de l'Écriture. Les puits de l'abîme. Ils tombent dans les abîmes éternels, BOSS. *Prédic.* I. Puisqu'il suit l'âme jusque dans le fond de l'abîme, où il la tient captive et asservie, quand, malgré lui, sera-t-elle en état d'en sortir? BOURD. *Pens.* t. III, p. 69. L'Hébreu.... invoque l'abîme et les cieux et Dieu même, VOLT. *Henr.* V. Par exagération poétique. Sa sombre tyrannie entassait les victimes, Et des prisons d'État il peuplait les abîmes, M. J. CHÉN. *Ch. IX*, III, 1. || 4° Ce qui est extrême, le dernier degré: précipice, ruine, perte. C'est un abîme de vices. Se jeter dans un abîme de débauches. Cette maison est un abîme. Le luxe est un abîme qui engloutit tout. Tomber du faîte des grandeurs dans l'abîme. Mes ennemis me poussent dans l'abîme. Nous dormons sur les bords de l'abîme. L'homme impatient est entraîné dans un abîme de malheurs, FÉN. *Tél.* XXIV. Il est toujours dans l'abîme de la douleur, SÉV. 219. Pour moi qui ne vois rien dans le trouble où je suis, Qu'un gouffre de malheurs, qu'un abîme d'ennuis, CORN. *Rodog.* V, 4. Sous mes pas, c'est creuser un abîme, ID. *ib.* V, 1. Didon regarde avec horreur autour d'elle et ne voit que des abîmes, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 2. Mes frères, quel abîme qu'une grande place! MASS. *Louis.* Ses yeux s'étaient fermés sur les bords de l'abîme, VOLT. *Alz.* V, 2. Dans l'abîme effroyable où je suis descendu, ID. *Tancr.* II, 6. .... sur le bord de l'abîme où votre aveuglement vous a conduit par le crime, ID. *Catil.* I, 5. Dans quel abîme affreux vous me précipitez! RAC. *Mithr.* II, 6. De piége en piége et d'abîme en abîme, ID. *Ath.* IV, 3. Vous qui portez sur la conscience les abîmes d'une vie entière de désordre, MASS. *Av. Bonh.* L'homme n'est qu'un abîme de faiblesse, ID. *Prière*, 1. Faut-il que vous soyez un abîme de contradictions? ID. *Délai.* Fait-elle monter de l'abîme de sa douleur les cris d'un repentir sincère? ID. *Impén.* Cet abîme de soins et d'embarras ne lui laissait pas le loisir de chercher dans les prophéties d'Isaïe.... ID. *Bonh.* Si vous ne sortez pas de l'abîme où vous vivez, ID. *Car. Conv.* Les Juifs tombèrent dans un autre abîme, BOSS *Erreur.* Replonger dans de nouveaux abîmes, LA BRUY. 1. || 5° Dans un sens favorable. Cet homme est un abîme de science, il est très-savant. Les habitants de l'Élysée sont plongés dans cet abîme de délices, comme les poissons dans la mer, FÉN. *Tél.* XIX. L'âme va se perdre dans le vaste abîme de ses perfections, BOSS. *Excel. de Dieu.* || 6° Lieu, chose impénétrable, mystère. La nature a caché la vérité au fond d'un abîme. L'âme humaine a des abîmes impénétrables. L'infini est un abîme pour l'esprit humain. Il se figure des abîmes inconnus dans sa conscience, MASS. *Tiéd.* I. O mon Dieu! je n'ose regarder d'un œil fixe les abîmes de vos jugements et de votre justice, ID. *Car. Nombre des élus.* Je ne viens pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, FLÉCH. *Tur.* Dieu, dont les jugements sont des abîmes, ID. *ib.* Dieu seul de nos esprits pénètre les abîmes, ROTROU, *Bél.* V, 5. Des plus affreux complots il perce les abîmes, VOLT. *Sém.* I, 3. Je n'ai jamais d'Helmonde approfondi le crime; Mes yeux ont toujours craint de percer cet abîme, DUCIS, *Lear*, I, 2. || 7° Terme de blason. Centre de l'écu lorsqu'il porte une ou plusieurs pièces qui ne chargent aucune des autres. Il porte trois besans d'or, avec une fleur de lis en abîme. || 8° Géolog. Cavité naturelle presque perpendiculaire, d'une grande profondeur et ne renfermant aucun liquide. || 9° Chand. Auge de bois contenant le suif fondu. || Prov. L'abîme appelle l'abîme, un malheur en appelle un plus grand. Un abîme attire un autre abîme, et une médisance une autre médisance, BOURD. *Pens.* t. III, p. 167.

— REM. On n'écrit plus *abyme*, malgré l'étymologie.

— HIST. XIIe s. Molt est griés chose d'eschevir l'abisme des vices, S. BERN. p. 167. Li quatre venz eissent d'abisme, BENOIT, II, 2055. || XIIIe s. Et puis recheoit [le navire] si profond que avis estoit qu'elle cheïst en l'abisme et avenoit priès la tere el fons,

Ch. de Rains, 47. || xive s. Son jugement [de Dieu] est un abisme; N'est homs qui en sache la disme, MACHAULT, p. 97. || xve s. Tant sur terre comme en abysmes [en mer], FROISS. *Buiss. de jeun.* Pourquoi ne dirons-nous abysme de hardement et de prouesse estre en celui vaillant mareschal et sa noble compaignie, *Bouc.* II, 22. || xvie s. Toi qui du cœur les abysmes connois, DU BELLAY, II, 35, *recto.* Je vois sortir des abysmes Une orque pour m'abysmer, ID. II, 37, *recto.* Certainement il entendoit combien estoit grande l'abysme de nos pechés, CALV. *Inst.* 498. Que l'abysme de ta misericorde engloutisse l'abysme de nos pechés, ID. *ib.* 500. Il a les grand'eaux amassées En la mer comme en un vaisseau ; Aux abysmes les a massées, Comme un tresor en un monceau, MAROT, IV, 272. Là de la terre et là de l'onde Sont les racines jusqu'au fond De l'abysme la plus profonde, RONSARD, 356.

— ÉTYM. Provenç. *abis* et *abisme*; espag. *abismo;* ital. *abisso;* de *abyssus*, de ἄβυσσος, de α priv. et βυσσός, fond, sans fond. Βυσσός est de même radical que *bout* (voy. ce mot). *Abisme* en français et en provençal, *abismo* en espagn. est un substantif superlatif représentant *abyssimus*, le gouffre le plus profond, comme en latin *oculissimus*, *dominissimus*. Les formes provençales et italiennes *abis* et *abisso* reproduisent directement le latin *abyssus*. Ce mot a été féminin dans le xvie siècle, sans aucune raison, si ce n'est la terminaison en *e* muet.

ABÎMÉ, ÉE (a-bi-mé, mée), *part. passé.* || 1° Jeté dans le fond. Le vaisseau abîmé dans les flots. La flotte abîmée ou dispersée par la tempête. Il est arrivé plusieurs fois que des terrains mis à sec ont été recouverts par les eaux, soit qu'ils aient été abîmés, ou que les eaux aient été seulement portées au-dessus d'eux, CUV. *Rév.* 21. Le petit espace que je remplis et même que je vois abîmé dans l'infinie immensité des espaces que j'ignore, PASC. *Édit. Cous.* || 2° Fig. Le Messie abîmé dans la douleur, BOSS. *Hist.* II, 4. Possédé de Dieu et abîmé dans la gloire, ID. *Culte.* Vous vous trouverez abîmés devant lui dans un sentiment de respect, ID. *Retr.* La douleur où elle se voit abîmée, CORN. *Ex. du Cid.* L'autre, par Néron dans le vice abîmé, Ramènera ce luxe où sa main l'a formé, ID. *Oth.* III. 3. Le roi [Charles XII] paraissait abîmé dans une rêverie profonde, VOLT. *Ch. XII*, 1. Toujours abîmé dans sa philosophie, SÉV. 542. Le pauvre chevalier était bien abîmé de douleur, ID. 211. Mme de Vias est abîmée dans ses procès, ID. 422. J'étais abîmé dans la plus amère douleur, FÉN. *Tél.* II. Bacchus était tel qu'il parut à la malheureuse Ariane, lorsqu'il la trouva seule, abandonnée et abîmée dans la douleur sur un rivage inconnu, ID. *ib.* XVII. Une tendre amante abîmée dans la douleur, HAM. *Gramm.* 11. Un homme abîmé dans la débauche, MASS. *Doute.* Le crime où vous êtes abîmés depuis tant de temps, ID. *Délai.* || 3° Ruiné, abattu, endommagé, en parlant des personnes et des choses. Il est abîmé. Abîmé dans une discussion. Pays abîmé par les impôts. Routes abîmées par les pluies. Robe tout abîmée. Sire, ce sont mes dettes; je suis abîmé, SÉV. 111. Voilà une femme bien abîmée, ID. Tout le monde est abîmé [sans argent], ID. 127. Un tribut que le prince lèverait difficilement sur des sujets abîmés, MONTESQ. *Esprit*, V, 15.

ABÎMER (a-bi-mé), *v. a.* || 1° Précipiter dans un abîme. Jehova abîma Sodome. Un tremblement de terre abîme parfois une maison. Nous ne pouvons abîmer Télémaque dans les flots de la mer, FÉN. *Tél.* XIX. Dieu résolut enfin.... D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux, BOIL. *Sat.* XII. || 2° Fig. Abîmer dans la douleur, dans les dettes. Cette nouvelle l'abîma en de graves réflexions. En l'esclavage un autre hymen l'abîme, CORN. *Sert.* 1. Faites qu'elle aime ailleurs et punisse son crime Par ce désespoir même où son change m'abîme, ID. *Perth.* II, 1. L'inceste où malgré vous tous deux je vous abîme, Recevra de ma main sa première victime, ID. *Œd.* V, 10. || 3° Ruiner, endommager, gâter, tacher. Les procès ont abîmé sa fortune. L'ouragan abîme les blés. Les pluies abîment les chemins. Son chapeau est tombé dans la boue ; il est tout abîmé. Le soleil abîme certaines étoffes. Maux qui sont capables d'abîmer l'État, BOSS. *Lett.* XXXIV. Pour soutenir tes droits.... Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église, BOIL. *Lutrin*, I. Un procès, une saison cruelle, une taxe qui vous abîme, MASS. *Visit.* || 4° Dans une discussion. Abîmer son adversaire, ne lui laisser rien de bon à répondre. On voit en tous ces endroits comme il les abîme [ces théologiens], BOSS. *Avertiss.* VI.

S'ABÎMER, *v. réfl.* || 1° Tomber dans un abîme. Le vaisseau s'abîma dans la mer. Une grande partie s'abîma dans le fleuve. L'infanterie s'abîma dans un marais. Troie s'abîma dans les flammes. Au fond de l'eau bouillante elle s'est abîmée, ROTROU, *M. de Chrispe*, V, 10. Mourez ; tout doit mourir, et nos saints monuments S'abîment avec nous sans laisser plus de trace, C. DELAVIGNE, *Paria*, IV, 7. Terre où je n'ai plus rien que mon cœur puisse aimer, Ouvre-toi ! Dans tes flancs puissé-je m'abîmer ! LEMERC. *Fréd. et Br.* IV, 4. || 2° Fig. Tout s'abîme dans l'oubli. S'abîmer dans l'étude. Il s'abîme dans de tristes pensées. S'abîmer dans le désespoir. Toi donc qui vois les maux où ma muse s'abîme, BOIL. *Sat.* II. Et dans les doux torrents d'une allégresse entière Tu verras s'abîmer tes maux les plus amers, CORN. *T. d'or*, *Prol.* Que les tristes pensers où votre âme s'abîme, Ne vous empêchent pas de prévenir son crime, MAIR. *Sol.* II, 8. Ces tristesses profondes où vous vous abîmez, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 65. Occupé de tout cela, rempli d'admiration à la vue de tout cela, on voudrait de quelque manière s'abîmer et s'anéantir, ID. *ib.* p. 386. Boufflers s'abîma en respects, et répondit [au roi] que de si grandes marques de satisfaction le récompensaient au-dessus de ce qu'il pouvait mériter, ST-SIM. 214, 144. Je m'abîme dans ces pensées, SÉV. 12, 6. Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'abîme, P. L. COURR. 1, 176. || 3° Être gâté ou endommagé. Certaines étoffes s'abîment au soleil.

ABÎMER, *v. n.* Tomber dans un gouffre, se perdre. Sodome abîma en une nuit. Toute sa fortune abîmera quelque jour. Sa maison a abîmé dans le tremblement de terre. Il semblait que le monde dût abîmer, PERROT D'ABLANC. *dans* FERAUD. Jurant à faire abîmer la ville de Valence, SCAR. *Rom. com.* II, 14. || Peu usité en cet emploi.

— REM. Ce mot offre une idée de profondeur. Pourquoi, dit Voltaire dans ses remarques sur Corneille, dit-on abîmé dans la douleur, dans la tristesse? C'est que l'on peut y ajouter l'épithète de profonde. Des grammairiens ont reproché à l'Académie d'avoir admis abîmer avec le sens de gâter : un habit abîmé. L'Académie n'a fait en cela que constater un usage, peu élégant sans doute, mais qui est très-réel. En tout cas, cet usage n'a point amoindri le mot abîmer, qui garde dans sa plénitude sa grande signification.

— HIST. xvie s. Il estoit homme désordonné, dissolu et desbordé en despense et abysmé de dettes, AMYOT, *Galba*, 26. En toute autre sumptuosité de faire jouer jeux et donner festes publiques, il abysma, par manière de dire, la magnificence de tous ceulx qui s'estoient efforcés d'en faire auparavant, ID. *César*, 6. Si que les nefs sans crainte d'abismer Nageoient en mer à voiles avallées, MAROT, II, 249. Dont plus n'auront crainte ne doute, Et deust trembler la terre toute, Et les montagnes abismer Au milieu de la haute mer, ID. IV, 291. Sers-moi de phare et garde d'abismer [que ne s'abîme] Ma nef qui flotte en si profonde mer, RONSARD, 595. Dont il est necessaire que les uns soient par desespoir jettés en un gouffre qui les abysme, CALV. *Inst.* 662. Tous ensemble forment une indissoluble amitié pour abysmer les Lutheriens, CARL. VIII, 16. Oh ! quantes fois de ton grave sourcy Tu abysmas ce faulx peuple endurcy ! DU BELLAY, III, 93, *verso.*

— ÉTYM. *Abîme;* Berry, *abisser;* provenç. *abissar;* anc. catal. *abisar;* espagn. *abismar;* ital. *abissare.* Le patois du Berry, ainsi que d'autres, ont suivi *abyssus* et non *abyssimus*.

AB INTESTAT (a-bin-tes-ta), *loc. adv.* Terme de jurisprud. A la suite d'une mort sans testament. Héritier ab intestat, succession ab intestat. Dix têtes viennent ab intestat partager sa succession, LA BRUY. 11. Les lois restreignirent le nombre de ceux qui pouvaient succéder ab intestat, MONTESQ. *Espr.* XXVII.

— ÉTYM. *Ab intestato*, de *ab*, de, et *intestatus*, intestat (voy. ce mot).

AB IRATO (a-bi-ra-to), *loc. adv.* Sous l'influence de la colère. Lettre écrite ab irato. Testament fait ab irato.

— ÉTYM. *Ab*, par, et *iratus*, en colère, de *ira*, colère, ire (voy. IRE).

ABJECT, ECTE (ab-jè-kt' ou ab-jè, au fém. ab-jè-kt'), *adj.* Qui est rejeté et digne de l'être; et, par conséquent, vil, méprisable. Les âmes abjectes. Il est d'une naissance abjecte. Tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'abject, PASC. *Édit. Cous.* A peine peuvent-ils souffrir que l'Église soit dans l'éclat où elle est maintenant; ils voudraient qu'elle fût aussi dépendante des puissances temporelles, aussi pauvre et aussi abjecte qu'elle l'était du temps des premiers Césars, BOURD. *Sermons pour les dimanches*, t. IV, p. 233. Un sauveur pauvre, un sauveur abject et humilié, un sauveur souffrant et pénitent, ID. *Pensées*, t. III, p. 232. Et moi, tout méprisable, tout néant que je suis, vile et abjecte créature, ID. *ib.* t. II, p. 12. Le reconnaître, malgré son état pauvre et abject, pour le Dieu et le souverain maître de l'univers, ID. *ib.* t. III, p. 244. Le sang le plus abject vous était précieux, RAC. *Brit.* IV, 3. De quoi peut satisfaire un cœur si généreux Le sang abject et vil de ces deux malheureux? CORN. *Mort de Pomp.* IV, 1. Un choix abject, ID. *Sert.* V, 4. Et dans les plus bas rangs les noms les plus abjects Ont voulu s'ennoblir par de si hauts projets, ID. *Cinna*, IV, 4. [Elle] ne prendra jamais un cœur assez abject Pour se laisser réduire à l'hymen d'un sujet, ID. *Nic.* I, 1. Rang abject, ID. *ib.* II, 1. Exemple abject, ID. *Œd.* II, 4. Esclave abject, ID. *Agés.* II, 1. Fortune abjecte, ROTROU, *St-Gen.* I, 7. Au contraire, cet autre, abject en son langage, Fait parler les bergers comme on parle au village, BOIL. *Art poét.* II. J'avoue que la modestie des ministres et des pasteurs de l'Église ne doit avoir rien d'abject et de méprisable, MASS. t. X, p. 298. Le mot esclave ne se présente à notre esprit qu'avec des idées abjectes, DIDER. *Ess. sur Richardson.*

—REM. 1. Il se met après son substantif; dans quelques circonstances on peut le placer avant, mais surtout avec des noms féminins : abjecte naissance, abjecte créature. || 2. La prononciation de ce mot est incertaine. Plusieurs prononcent ab-jè-kt', et de même au pluriel; d'autres ne font pas sentir le *c*, et disent abjè, comme dans sujet; mais au féminin, ab-jè-kt'. Le fait est que dans le xviie siècle Corneille a fait rimer *abject* avec *sujet* et *projet* (voy. les exemples), ne prononçant pas le *c*. Je crois que c'est en effet la meilleure prononciation, et qu'il faut prononcer abject au masculin singulier ou pluriel comme on prononce sujet et projet, qui d'ailleurs sont composés de même; et si la langue avait été conséquente, le *c* aurait disparu d'abject comme il a disparu des mots précités. On pourrait ainsi formuler la règle : quand la voix pourra s'arrêter sur abject, on ne fera entendre ni le *c* ni le *t* : un homme abject, prononcez abjè; mais quand la voix ne s'y arrêtera pas, on fera sentir le *c* et le *t* : et dans ce vers de Boileau, Au contraire cet autre abject en son langage, on dira : ab-jè-kt en son langage. L'intervention de l'Académie pour décider ce cas de prononciation serait nécessaire.

— HIST. xvie s. N'y ayant si pauvre, vil et abjet, criminel et prisonnier à qui cette permission [de faire l'aumône] soit jamais par aucune loi refusée, MARIE STUART, *Lettre du* 15 *mai* 1585.

— ÉTYM. *Abjectus*, de *abjicere*, rejeter, de *ab*, marquant éloignement, et *jicere* pour *jacere*, jeter (voy. ce mot).

† **ABJECTEMENT** (ab-jè-kte-man), *adv.* D'une façon abjecte.

— ÉTYM. *Abjecte* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABJECTION (ab-jèk-sion), *s. f.* || 1° État abject. Tomber dans l'abjection. Il vécut dans la débauche et l'abjection. L'abjection des sentiments. Pour abaisser notre orgueil et relever notre abjection. On ne remarque chez cette nation [espagnole] aucun de ces tours de phrase qui annoncent l'abjection des pensées, CHATEAUB. *Abenc.* 165. || 2° Terme de dévotion. Humiliation profonde devant Dieu. Une abjection volontaire et une entière abnégation des honneurs. || 3° En style de l'Écriture, rebut. L'opprobre des hommes et l'abjection du peuple.

— SYN. ABJECTION, BASSESSE. Signification commune, défaut d'élévation. La nature a placé des êtres dans l'élévation et d'autres dans la bassesse : mais elle ne place personne dans l'abjection : l'homme s'y jette de son choix ou y est plongé par la dureté d'autrui, GUIZOT. En effet bassesse exprime un état où l'on est, et abjection un état où l'on a été jeté. La bassesse, quoique aussi grande que l'abjection, n'excite pas autant de mépris. Dans la bassesse on est au plus bas degré, dans l'abjection on inspire la répugnance et le dégoût. Dans la bassesse du langage et des sentiments, il y a manque de dignité; dans l'abjection, il y a quelque chose d'ignominieux qui repousse, LAFAYE.

— ÉTYM. Provenç. *abjectio;* ital. *abbiezzione;* de *abjectione*, de *abjectus* (voy. ABJECT).

ABJURATION (ab-ju-ra-sion), *s. f.* Action d'abjurer, se dit et de celui qui abjure et de la chose abjurée. L'abjuration de Henri IV. L'abjuration du calvinisme par ce prince. L'abjuration du christianisme par Porphyre. L'abjuration qu'il fit de ses plus chères amitiés. L'abjuration de ses anciens principes lui a fait le plus grand tort. || Faire abjuration, se dit d'une

cérémonie publique par laquelle on quitte sa religion et on entre dans le sein du catholicisme. Elle fit abjuration au couvent de la Visitation, J. J. ROUSS. *Conf.* I.

— REM. On a prétendu qu'il ne pouvait y avoir abjuration que dans le sein du christianisme, c'est-à-dire que le mot ne s'employait que pour exprimer l'action de passer d'une secte chrétienne dissidente dans le sein du catholicisme. Cela n'est pas fondé. Abjuration ne comporte rien d'aussi précis, et on peut dire en parlant d'un juif : l'abjuration du judaïsme.

— HIST. XVIe s. Abjuration est un serment que home ou feme prennent, quant ils ont commis felonie, et fui à l'Eglise pour tuition de leurs vies, eslisant plustost perpetuel bannissement que à ester à la loi, RASTALL, *abjuration*. || XVIe s. Celuy-là en les jesuites dressèrent la forme d'abjuration que nous avons alleguée, D'AUB. *Hist.* II, 484.

— ÉTYM. *Abjuratio*, de *abjurare*, abjurer (voy. ABJURER).

† ABJURATOIRE (ab-ju-ra-toi-r'), *adj.* Qui concerne l'abjuration. Formule abjuratoire.

— ÉTYM. *Abjurer.*

ABJURÉ, ÉE (ab-ju-ré, rée), *part. passé.* Le calvinisme abjuré par Henri IV. De vieilles haines, depuis longtemps abjurées.

ABJURER (ab-ju-ré), *v. a.* || 1° Renoncer solennellement à. Abjurer un culte profane. La seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de l'aumônier, BOSS. *R. d'Angleterre.* Quel spectacle que celui d'un vénérable vieillard [Galilée] abjurant à genoux, contre le témoignage de sa propre conscience, la vérité qu'il avait prouvée avec évidence! LAPLACE, *Exp.* V, 4. || 2° Abandonner. Des calvinistes abjurèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes. || 3° Fig. Abjurer ses principes. Abjurer ses erreurs. Il abjura ses préventions. Abjurer le monde. Le prince abjure toute prudence et se perdit. || 4° S'abjurer, être abjuré. L'hérésie s'abjurait. Des erreurs peuvent s'abjurer.

— HIST. XVIe s. A cela fut ajoustée une forme de serment pour abjurer le roi d'Espagne, D'AUB. *Hist.* II, 171.

— ÉTYM. *Abjurare*, de *ab*, indiquant éloignement, et *jurare*, jurer.

† ABLACTATION (a-bla-kta-sion), *s. f.* Terme de médecine. L'action de cesser d'allaiter. Il a été employé pour exprimer la cessation de l'allaitement considérée par rapport à la mère, le mot *sevrage* s'appliquant plus particulièrement à l'enfant.

— ÉTYM. *Ablactatio*, de *ab*, indiquant séparation, et *lac*, lait (voy. LAIT).

† ABLAIS (a-blè), *s. m. plur.* Blés coupés qui sont encore dans le champ.

— ÉTYM. Bas-latin, *abladium*, de *ad*, à, et bas-latin, *bladum*, blé (voy. BLÉ).

† ABLAQUÉATION (ab-la-kué-a-sion), *s. f.* Action de creuser autour du pied d'un arbre une petite fosse destinée à retenir l'eau.

— ÉTYM. *Ablaqueatio*, de *ab*, exprimant extraction, et *laqueare*, arroser, de *lacus*, lac (voy. LAC).

ABLATIF (a-bla-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Le sixième cas de la déclinaison latine. L'ablatif est au parfois le cas latin, parce qu'il n'existe pas en grec. || Ablatif absolu, nom d'une forme particulière à la langue latine, où un mot, accompagné d'un participe ou d'un adjectif, se mettait à l'ablatif, sans être en rapport avec un autre mot dans la phrase. Nous avons imité cette tournure : les partis étant faites, le lion parla ainsi. Abusivement, puisqu'il n'y a pas de cas en français, on a donné quelquefois le nom d'ablatif absolu à ces membres de phrases, détachés de tout le reste.

— HIST. XVIe s. Quant rencontré a un accusatif Qui sa robe lui a fait ablative, CH. D'ORL. *Rond.* 68.

— ÉTYM. *Ablativus*, de *ab*, indiquant séparation, et de *lativus*, exprimant l'action de porter. Ainsi l'ablatif est le cas qui indique l'extraction. *Lativus*, mot inusité, vient de *latum*, supin du verbe *ferre*. *Latus*, porté, est pour *tlatus*, qui, se rapportant au grec τλάω, est de même radical que le latin *tolerare* (voy. TOLÉRER).

ABLATION (a-bla-sion), *s. f.* || 1° Terme de chirurgie. Action d'enlever, de retrancher. L'ablation d'un membre, d'une tumeur, d'une exostose. || 2° Terme de grammaire. C'est la même chose que l'aphérèse, le retranchement d'une lettre au commencement d'un mot.

— HIST. XVIe s. Ces maladies ne se peuvent guerir sans ablation du virus, PARÉ, XVI, 4. Souventes fois s'en ensuit ablation de l'action des muscles du thorax et des autres servans à la respiration, ID. VII, 10.

— ÉTYM. *Ablatio* (voy. ABLATIF).

ABLATIVO (a-bla-ti-vo). Mot populaire qui ne s'emploie que dans ce cas : ablativo tout en un tas, c'est-à-dire tout ensemble, avec confusion et désordre.

— ÉTYM. *Ablativus* (voy. ABLATIF).

ABLE (a-bl'), *s. m.* ou ABLETTE (a-blè-t'), *s. f.* Petit poisson blanc bon à manger, dont les écailles servent à la fabrication de l'essence d'Orient.

— HIST. XVe s. Es-tu le fol vieillart gregeois Qui nos deux ne prise deux ables? *Myst. de St Denys.*

— ÉTYM. Bas-lat. *avola*, de *abula* qui se trouve dans les gloses pour désigner une sorte de poisson, de *albus*, blanc (voy. AUBE). *Ablette* est le diminutif de *able*.

† ABLE, suffixe. Ce suffixe a deux significations. Dans la première, il est passif et indique ce qui est digne de recevoir l'action exprimée par le radical : de *aimer*, *aimable*, qui mérite d'être aimé ; de *exécuter*, *exécutable*, qui peut être exécuté. Dans la seconde signification, ce suffixe est actif et indique ce qui peut produire l'action exprimée par le radical : de *faveur*, *favorable*, qui donne faveur ; de *secours*, *secourable*, qui donne secours. Dans cette seconde acception le suffixe *ible* est plus souvent employé.

— ÉTYM. *Abilis*, suffixe latin.

ABLÉGAT (a-blé-ga ; le *t* ne se prononce pas), *s. m.* Vicaire d'un légat. L'ablégat est un commissaire chargé de porter à un cardinal qui vient d'être promu la barrette et le petit bonnet carré.

— ÉTYM. *Ab*, et *legatus*, dérivé de *ablegatus*, légat.

ABLERET (a-ble-rè), *s. m.* Terme de pêche. Filet carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on prend des ables et d'autres petits poissons.

— HIST. XIVe s. Nous defendons les ableres, ou DUCANGE, *ableia*. || XVIe s. Un sac à pechier poisson, une abliere et quatre filets, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Able*, s. m.

† ABLUANT, ANTE (a-blu-an, an-t'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui lave, qui déterge. Les préparations abluantes agissent surtout par leurs particules aqueuses. Peu usité.

— ÉTYM. *Abluer.*

ABLUÉ, ÉE (a-blu-é, ée), *part. passé.* Parchemin ablué.

ABLUER (a-blu-é), *v. a.* Terme technique. Laver, passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur du parchemin ou du papier pour faire revivre l'écriture.

— ÉTYM. *Abluere*, de *ab*, indiquant séparation, et *luere*, laver (voy. LOTION).

ABLUTION (a-blu-sion), *s. f.* || 1° Action d'abluer. Dans la messe, l'ablution désigne le vin que le prêtre prend après la communion, et aussi le vin et l'eau qu'on verse sur ses doigts et dans le calice après qu'il a communié. M. de Metz, ayant pris la première ablution et voyant au visage des petites burettes qu'il restait peu de vin pour la seconde, en demanda davantage, ST-SIM. 329, 62. || 2° Pratique religieuse qui consiste à se laver diverses parties du corps. Se purifier par une ablution. Faire une ablution. Combien toutes ces ablutions et ces expiations remplissaient l'esprit de superstitions, FONTEN. *Oracl.* I, 15.

— HIST. XVIe s. Les indulgences font du sang des martyrs ablution des péchés, CALV. *Inst.* 523. Et subit lui fait ablution d'Egyptiac, avec un petit d'eau de vie, PARÉ, VIII, 15.

— ÉTYM. *Ablutio*, d'*abluere*, abluer.

ABNÉGATION (ab-né-ga-sion), *s. f.* Renoncement. Faire abnégation de ses intérêts. Agir avec abnégation. L'abnégation est un sacrifice. Avec une parfaite abnégation de ses désirs, BOSS. *Lettr. abb.* CL. Est-il un plus beau sacrifice? est-il une abnégation de soi-même et une mortification plus parfaite? BOURD. *Pens.* t. III, p. 153. Le grand avantage de la vie religieuse, c'est l'abnégation chrétienne, c'est la mortification des sens, c'est la croix, ID. *ib.* t. II, p. 362. La pratique de cette abnégation évangélique en quoi consiste le vrai christianisme et par conséquent le salut, ID. *ib.* t. I, p. 88. C'est une qualité dans les individus que l'abnégation de soi-même, STAEL, *Allem.* I, 2.

— HIST. XVIe s. La justice de Dieu git en abnegation de nous mesmes et obeissance de sa volonté, CALV. *Inst.* 491. A tous autres de la dite religion, d'en venir faire abnegation dans six mois, D'AUB. *Hist.* II, 483.

— ÉTYM. *Abnegatio*, de *ab*, indiquant séparation, et de *negare*, nier (voy. NIER).

ABOI (a-boi), *s. m.* || 1° Cri du chien. L'aboi des différentes espèces de chiens. Dans la rage, l'aboi du chien est modifié d'une façon caractéristique. Leur maître les rompit, Bien que de leurs abois ils perçassent les nues, LA FONT. *Fab.* XII, 23. Trois pasteurs, enfants de cette terre, Le suivaient, accourus aux abois turbulents Des molosses..., A. CHÉN. 23. || 2° S. m. plur. Moment où le cerf, serré par les chiens qui aboient après lui, est à l'extrémité. Le cerf est aux abois. Il tient les abois. Son frère ayant couru mainte haute aventure, Mis maint cerf aux abois, maint sanglier abattu, LA FONT. *Fab.* VIII, 24. || 3° Fig. Dernière extrémité. Ils sont aux abois. Les assiégés étaient réduits aux derniers abois. Mais pardonne aux abois d'une vieille amitié, Qui ne peut expirer sans me faire pitié, CORN. *Cinna*, III, 2. [Il] nous surprend, nous assiége, et fait un tel effort, Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord, ID. *Rod.* I, 6. Unissons ma vengeance à votre politique Pour sauver des abois toute la république, ID. *Sert.* I, 3. Ah! quel âpre tourment! quels douloureux abois! ID. *Méd.* V, 5. Ah! je m'en souviendrai jusqu'aux derniers abois [la mort], ID. *Théod.* I, 2. En cet heureux moment rappelés des abois, [Ils] Rendent grâces au Ciel d'une commune voix, ID. *Œd.* V, 11. Et ces esprits légers, approchant des abois, Pourraient bien se dédire une seconde fois, ID. *Nic.* IV, 2. J'en laissai deux sans vie et mis l'autre aux abois, ID. *Œd.* I, 6. De sa haine aux abois la fierté se redouble, ID. *Soph.* V, 8. D'effroyables remords, mégères éternelles, Invisibles bourreaux des âmes criminelles, Vous persécuterez jusqu'aux derniers abois, ROTROU, *Antig.* V, 5. Sans languir si longtemps aux abois, ROTROU, *Dial.* Une nymphe fuyante qui, réduite aux abois..., ID. *Ep.* I. On l'en voit tous les jours l'innocence aux abois, BOIL. *Sat.* I. Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux abois, ID. *ib.* VII. Cette idée est capable de me réduire aux abois, MOL. *L'intern. de la Princ.* Louis XIV réduisant l'hérésie aux derniers abois, LA BR. ... *Disc. à l'Acad.* Il semblait, à me voir, que je fusse aux abois, ID. *Épît.* XXII, 19. Réduire un esprit aux abois, ID. *Je vous prends sans verd*, 3. Nous sommes réduits aux abois, BOSS. *Pent.* I. Philisbourg est aux abois en huit jours, ID. *L. de Bourb.* L'idolâtrie qui semblait aux abois, ID. *Hist.* II, 12. || 4° Tenir quelqu'un en aboi, le repaître de vaines espérances.

— REM. Voltaire, sur le vers de *Nicomède* cité plus haut, remarque que l'expression *des abois*, qui par elle-même n'est pas noble, n'est plus d'usage aujourd'hui. Néanmoins cette expression est restée, à juste titre, dans l'usage, et elle n'a rien qui l'empêche d'entrer dans le meilleur style. Seulement, on en usera plus librement qu'au XVIIe siècle, et on peut voir plus haut quelques emplois qu'en fait Corneille et qui paraissent un peu surannés.

— SYN. ABOI, ABOIEMENT. Aboi se dit particulièrement de la qualité naturelle du cri du chien. Ce chien a un aboi perçant. Aboiement se dit plutôt des cris mêmes : de longs aboiements, des aboiements continuels. On dit : Faites cesser les aboiements de ce chien, et non pas : Faites cesser son aboi ou ses abois, LAVEAUX.

— HIST. XIIIe s. Il n'a garde d'aba de chien, RUTEB. 253. Renart li commença à rire, Si lui a jeté un abai : Certes, fait-il, je me gabai ; Ce fis je pour vous p... ... *Ren.* 1785. || XVe s. Quand il eut esté bien reprouvé et rigolé de ses compagnons, et, comme un sanglier, mis aux abois de tous costés, LOUIS XI, *Nouv.* 19. || XVIe s. Las! quantes fois par rochers et par bois, Les chiens courans l'ont tenu aux abbois, MAROT, IV, 82. Avoir pour son exercice Force oiseaux et force abbois, DU BELL. III, 87, *recto*. Et finirent leur vie, chantans jusques aux derniers abois un cantique, D'AUB. *Hist.* I, 67. L'authorité duquel doit bien rabattre tous les abois de ce chien mastin, CALV. *Inst.* 321. Par leur importunité, comme par aboi, ils arrachent..., ID. *ib.* 875. L'empereur avoit deja rendu les abbois [cédé] et fait toutes submissions proposées par le duc Maurice, CARL. IV, 25. L'autre pressant le cerf d'abois, Devient satyre des bocages, RONS. 882. Car tant seulement mangeoit pour refrener les abois de l'estomac, RABEL. *Garg.* I, 23. Rendre les abbois [n'en pouvoir plus] a bonne grâce en ce passage de BELLEAU : Aussitost que ces advocas Nous ont empietez une fois, Ils nous font rendre les abbois, H. EST. *Précell.* p. 90.

— ÉTYM. Voy. ABOYER.

ABOIEMENT ou ABOÎMENT (a-boi-man), *s. m.* || 1° Cri du chien. Les aboiements redoublés des chiens de garde réveillèrent les habitants de la maison. || 2° Au fig. Les aboiements de l'Envie.

— REM. Ce mot était anciennement de quatre syllabes, a-boi-ye-man ; et quelques personnes ont conservé cette prononciation. L'usage tend à contracter les mots de cette nature. On a demandé à l'Acadé-

mie de se prononcer entre les deux orthographes ; il n'est peut-être pas nécessaire absolument qu'elle le fasse ; mais il serait nécessaire qu'elle fût conséquente et que tous les mots de cette catégorie fussent traités de même, autant que faire se peut.

— ÉTYM. *Aboyer*.

ABOIS (a-boî), *s. m. plur.* Voy. ABOI.

ABOLI, IE (a-bo-li, lie), *part. passé.* Usage aboli. Termes abolis. Ses honneurs abolis, son palais déserté Sont autant de liens qui retiennent Junie, RAC. *Brit.* II, 3. Les histoires seront abolies avec les empires, et il ne se parlera plus de tous ces faits éclatants dont elles sont pleines, BOSS. *L. de Bourb.* Ah ! si quelques années après votre mort vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux pour ne voir pas votre nom terni, votre mémoire abolie, ID. *Letel.*

ABOLIR (a-bo-lir), *v. a.* || 1° Mettre à néant. Abolir une loi. Les actes de ce gouvernement furent abolis. Des sectes ont voulu abolir le mariage. Les parlements furent abolis par l'Assemblée constituante. Dans les républiques anciennes, on abolissait quelquefois en partie les dettes pour soulager la plèbe obérée. En vain l'hérésie lui a-t-elle refusé ce culte suprême, et, par une audace insoutenable, a-t-elle entrepris de l'abolir, BOURD. *Pens.* t. III, p. 262. Pour en abolir la mémoire, BOSS. *Hist.* I, 10. L'idolâtrie allait abolir la loi de Dieu, ID. *ib.* II, 109. On verra de David l'héritier détestable Abolir tes honneurs, profaner tes autels, RAC. *Ath.* V, 6. Et veulent aujourd'hui qu'un même coup mortel Abolisse ton nom, ton peuple et ton autel, ID. *Esth.* I, 4. Une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit et qui ne sera pas la dernière, LABRUY. 13. Il abolit la dignité de patriarche, quoique assez dépendante de lui, et par là se trouva plus maître de son église, FONTEN. *Czar Pierre.* J'abolis les faux dieux, VOLT. *Mah.* II, 5. Tu juras toi-même D'abolir pour jamais l'autorité suprême, ID. *M. de Cés.* I, 3. || 2° Terme d'ancien droit criminel. Abolir une créance, en interdire les poursuites. Mes services.... Pour le faire abolir [mon crime] sont plus que suffisants, CORN. *Cid*, II, 1. || 3° S'abolir, être aboli. Cet usage s'est aboli peu à peu. Une maison de confusion où les plus anciennes pratiques s'abolissent, BOURD. *Pens.* t. II, p. 386. [Liberté] Tes purs adorateurs, étrangers sur la terre, Voyant dans ces excès ton saint nom s'abolir, Ne le prononcent plus, LAMART. *Méd.* II, 20. Tout crime s'abolit au bout d'un certain nombre d'années, *Acad.*

— SYN. ABOLIR, ABROGER. Idée commune, mettre hors d'usage. Abolir est plus général que abroger ; tout ce qui met hors d'usage abolit, mais tout ce qui abolit n'abroge pas. La désuétude, l'oubli, l'indifférence abolissent une loi, mais ne l'abrogent pas ; pour qu'elle soit abrogée, il faut un acte solennel et régulier de la puissance publique. C'est pour cela qu'une loi seule, un édit, un règlement sont abrogés ; tandis qu'une coutume, une tradition, en usage sont abolis.

— HIST. XVIe s. Jésus dit qu'il n'est point venu pour abolir la loy, mais pour l'accomplir, CALV. *Inst.* 267. L'Église est establie gardienne de la verité de Dieu, afin qu'elle ne s'abolisse point en ce monde, ID. *ib.* 820. Les pierres moyennant lesquelles Deucalion et Pyrrha restituoient le genre humain aboly par le deluge, RAB. *Pant.* III, 8. Le temps me peut abolir avant eage, Et mon malheur me garder de vous voir Beaucoup de jours, ST-GELAIS, 171. Voilà comment Timoleon alloit coupant et arrachant les tyrannies de la Sicile et y abolissant toutes guerres, AMYOT, *Tim.* 46. Onques puis le peuple n'en voulut user [de l'ostracisme] et en abolit l'usage entierement, ID. *Arist.* 18. Ils conspirerent ensemble de ruiner et abolir à Athenes l'autorité du peuple, ID. *ib.* 32.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abolir ;* ital. *abolere ;* de *ab*, indiquant diminution, et de *olescere*, croître, par conséquent faire décroître. La comparaison d'*abolere* avec *adolescere*, *inolescere*, *exolescere*, montre un radical commun *ol*, qui signifie croître. Les langues néo-latines ont changé *abolere* en *aboliscere*, d'où la conjugaison de ce mot en italien, *abolisco*, etc.

† **ABOLISSABLE** (a-bo-li-sa-bl'), *adj.* Qui mérite d'être aboli, qui peut être aboli.

— ÉTYM. *Abolir.*

ABOLISSEMENT (a-bo-li-se-man), *s. m.* Action d'abolir. L'abolissement de la constitution. L'abolissement de la faculté de sentir et de se mouvoir dans l'apoplexie. Ce qui contribua le plus à l'abolissement du duel, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées, VOLT. *Mœurs*, 100.

— HIST. XVIe s. Pour l'abolissement du ciel et de la terre, les fideles ne laissent point d'estre establis devant Dieu, CALV. *Inst.* 334. Au dernier abolissement de leur chair, qui sera parfait en la fin de cette vie mortelle, ID. *ib.* 1056. Aussi leur advient aux cuisses un refroidissement et abolissement de sentir et mouvoir, PARÉ, XIV, 15. Abolissement des lettres et arts, M. DU BELLAY, *Prol.*

— ÉTYM. *Abolir.*

ABOLITION (a-bo-li-sion), *s. f.* || 1° Action d'abolir. La paralysie est l'abolition du mouvement et de la sensibilité. L'abolition de l'ordre des Templiers. Y a-t-il rien de si grand que ce qu'il [Louis XIV] faisait pour détruire l'hérésie ? Et comptez-vous pour rien l'abolition des duels ? dit d'un air content un autre homme...? MONTESQ. *Lettr. pers.* LIX. || 2° En termes de droit ancien, le pardon que le prince accordait d'autorité absolue pour un crime. Abolition d'un crime et abolition d'une peine. Obtenir une abolition. Lettres d'abolition. Le duc de Bourgogne [l'assassin du duc d'Orléans] daigna prendre des lettres d'abolition, VOLT. *Mœurs*, 79. .... ou l'autre qui poursuit des abolitions, RÉGNIER, *Sat.* V. Son père [le cardinal de Bouillon] tint deux fois de son souverain la dignité de duc et pair, après avoir pensé renverser l'État, après avoir vécu d'abolitions, ST-SIMON, 279, 31. || 3° Dans un sens qui n'est plus de la langue du droit, effacement, remise. C'est par là que Magdeleine, cette fameuse pécheresse et cette pénitente aussi célèbre, obtint l'entière abolition de tous les déréglements de sa vie, et qu'elle parvint à un degré si éminent de sainteté, BOURD. *Pens.* t. II, p. 165.

— SYN. On a cherché une différence entre abolissement et abolition ; mais il est impossible d'en trouver une qui soit fondée, si ce n'est que seul abolition se dit pour la remise d'un crime, d'une peine.

— HIST. XVIe s. Ces gens-là trop ceremonieux n'ont pas voulu prendre sur leurs consciences l'abolition de tant de meurtres et ravissements, D'AUB. *Fœn.* III, 17. Il monstre quelle est l'abolition de la loi, et aussi quel est l'usage d'icelle, CALV. *Inst.* 1056. Et se firent plusieurs autres traittés, et mesme de l'abolition de la pragmatique sanction, M. DU BELLAY, 21. Au different que le peuple eut avec les nobles touchant l'abolition des debtes, AMYOT, *Alc. et Cor. comp.* 5. Il se fit decerner abolition generale de tout le passé, et pour l'advenir licence de faire mourir qui bon lui semblerait, ID. *Sylla*, 68.

— ÉTYM. Provenç. *abolitio ;* espagn. *abolicion ;* ital. *abolizione ;* de *abolitio* (voy. ABOLIR).

† **ABOLITIONNISTE** (a-bo-li-sio-ni-st'), *s. m.* Se dit, aux États-Unis, des partisans de l'abolition de l'esclavage.

ABOMINABLE (a-bo-mina-bl'), *adj.* || 1° Qui mérite répulsion, aversion. Ils ont tenu des propos abominables. Jours abominables. C'est une femme abominable. Projets abominables. Tout ce qui est dans les hommes, est abominable, PASC. *Édit. Cousin.* Des plaisirs abominables, ID. *ib.* De l'offrir [le saint sacrifice de l'Eucharistie] pour avoir de quoi contenter nos passions, de quoi nourrir nos cupidités... ne serait-ce pas l'usage le plus abominable ? BOURD. *Pens.* t. III, p. 291. Ah ! quel abominable maître me vois-je obligé de servir, MOL. *Festin de Pierre*, I, 14. Voilà, je vous l'avoue, un homme abominable, ID. *Tart.* IV, 6. Qui ? ce chef d'une race abominable, impie, RAC. *Est.* II, 1. Fourbe abominable, VOLT. *Zaïre*, IV, 5. L'abominable arrêt de ce conseil farouche, ID. *Alz.* V, 4. || 2° Par exagération, se dit de tout ce qui est très mauvais. Une odeur abominable. Il fait un temps abominable. || Se dit des personnes et des choses, et se met avant ou après le substantif, suivant l'oreille, surtout dans le style poétique et passionné ; car dans le style ordinaire il se met presque toujours après.

— HIST. XIIIe s. Ces malades estoient si despis que les privés sergeants du benoit roi en estoient abominables [en avaient de l'abomination, du dégoût], JOINV. 352. || XIVe s. Chose naturelment abhominable, ORESME, *Thèse de Meunier.* || XVe s. Finalement ils regarderont et considereront entre eux que cette mesaise ils ne pouvoient longuement souffrir ni porter, tant leur estoit la punaisie abominable, FROISS. I, I, 115. || XVIe s. C'estes vous qui vous justifiez devant les hommes ; mais ce qui est haut est abominable à Dieu, CALV. *Inst.* 593. Icelle ostée, toutes les choses qu'on lui presente non-seulement sont fatras, mais ordures puantes et abominables, ID. *ib.* 609.

— ÉTYM. Provenç. *abhomenable ;* espagn. *abominable ;* ital. *abbominabile ;* de *abominabilis*, de *abominor*, détester, de *ab*, indiquant l'éloignement, et *omen*, présage : *abominable*, ce qui doit être écarté comme un mauvais présage. *Omen*, d'après les Latins, signifie proprement un augure qui se fait par la bouche des hommes, comme l'explique Cicéron, *De div.* I, 45, et par extension toute espèce de présage bon ou mauvais. Ainsi, pendant que les Romains délibéraient après la destruction de Rome par les Gaulois, s'ils iraient s'établir à Veies, un centurion qui faisait ranger sa troupe, cria : Porte-drapeau, arrête le drapeau, nous serons très-bien ici. Le sénat, entendant cette parole, s'écria qu'il acceptait l'augure (*omen*). En conséquence, les Latins ont fait venir *omen*, archaïque *osmen*, de *os*, bouche (voy. ORAL).

ABOMINABLEMENT (a-bo-mi-na-ble-man), *adv.* D'une manière abominable.

— ÉTYM. *Abominable*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ABOMINATION (a-bo-mi-na-sion), *s. f.* || 1° Aversion, répulsion. Avoir en abomination. Il est en abomination à tout le monde. Ce sacrement qu'elles auraient en abomination, PASC. *Prov.* 16. Vous laisserez votre nom en abomination à mes élus, ID. *Proph.* 23. || 2° Chose abominable. Il serait à souhaiter que ces abominations fussent ensevelies dans un éternel oubli, BOURD. *Pens.* t. III, p. 135. Les désordres et les abominations de toute sa vie, MASS. *Injust. du monde.* L'abomination entre jusque dans le lieu saint, ID. *Médis.* Il a vu les abominations en honneur au milieu de son peuple, ID. *Conv.* Nos prières et nos vertus sont abomination devant Dieu, PASC. *Rel.* 46. || 3° Dans les sermonnaires, abomination signifie particulièrement le culte des idoles, et même toute fausse religion. Manassès qui avait introduit l'abomination dans le lieu saint, MASS. *Mélange.* Mahomet était déjà prêt de (prêt à) venir placer l'abomination dans le lieu saint, MASS. *Franc.* L'abomination était répandue sur toute la terre, PASC. *Juifs*, 20. Les abominations où tu es tombé sous Achaz, BOSS. *Hist.* II, 10. On voit l'abomination dans le temple, ID. *ib.* II, 4. || 4° En style de l'Écriture, l'abomination de la désolation. Vous verrez l'abomination de la désolation, BOSS. *Hist.* II, 9, c'est-à-dire les plus grandes profanations.

— HIST. XIIIe s. La menthe conforte l'estomac et donne appetit de manger et oste abomination [dégoût], DU CANGE, *abominatio.* || XIVe s. De tout mensonge ou tout comme mensonge, il a horreur et abomination, ORESME, *Eth.* 134. || XVe s. Le seigneur de Cohan avait en abomination les pommes ; et pour ce le meirent en un grenier où il y en avoit à foison, pour le mettre à finance, JUV. DES URSINS, 1411. || XVIe s. Votre encens m'est abomination, CALV. *Inst.* 609.

— ÉTYM. Provenç. *abhominatio ;* espagn. *abominacion ;* ital. *abbominazione ;* de *abominatio* (voy. ABOMINABLE).

† **ABOMINER** (a-bo-mi-né), *v. a.* Avoir en abomination. Ce verbe, très-ancien dans la langue, mérite d'être repris ; il se comprend sans peine, et n'a rien qui choque, puisqu'on a abominable et abomination.

— HIST. XIVe s. Il est inutile à telles collocutions et esbattements ; car il n'i confere et n'i fait rien, mes est triste en toutes choses et abhomine gieu qui est necessaire, ORESME, *Eth.* 138. || XVe s. [choses] Dont Dieux et le ciel s'abhomine, EUST. DESCH. dans RAYNOUARD, *abhominar.* || XVIe s. Certaines nations abominent la.... MONT. II, 226. Qu'est-ce que veut dire cela, que le Seigneur rejette et abomine si fort l'observation de la loi ?... CALV. *Instit.* 609. Quant aux menetriers et decepteurs, Celui qui terre et ciel domine, Les abomine, MAROT, IV, 234.

— ÉTYM. Berry, *abominer ;* provenç. *abominar ;* ital. *abbominare ;* de *abominari* (voy. ABOMINABLE).

† **À-BON-COMPTE**, *s. m.* Terme d'administrat. milit. Payement à régulariser. || *Au plur.* des à-bon-compte.

ABONDAMMENT (a-bon-da-man), *adv.* Avec abondance. Cette source fournit de l'eau abondamment. Nourrir abondamment. Boire abondamment. Cette ville était abondamment pourvue. Fumer la terre abondamment. Cette question sera abondamment traitée. Cet avocat parla plus abondamment que son adversaire. Parce qu'il ne jeûnait et qu'il ne payait si abondamment la dîme que par orgueil, BOURD. *Pens.* t. II, p. 136. Le Seigneur se communiquait à eux [aux saints] plus abondamment, MASS. *Myst. Purific.* Animés plus abondamment de son esprit [on parle de Dieu], FLÉCH. *Serm.* I, 228.

— SYN. ABONDAMMENT, EN ABONDANCE. Beaucoup ; l'adverbe convient mieux en parlant de ce qui arrive : boire abondamment, suer abondamment. La locution adverbiale se dit seulement en parlant de

ce qui est : les mets étaient en abondance sur la table. C'est là la différence essentielle. Il pleure abondamment, et il verse des pleurs en abondance. la manifestent encore, bien que sous une forme peu subtile à saisir, LAVAUX.

— HIST. XVe s. Dont entrerent ils abondamment dedans la ville sans contredit, et se logerent toutes gens les uns çà et les autres là, FROISS. II, II, 48.

— ÉTYM. Abondant, ancien féminin, et le suffixe ment (voy. MENT).

ABONDANCE (a-bon-dan-s'), *s. f.* || 1° Grande quantité. L'abondance du produit, en parlant de la vigne. Vivre dans l'abondance de toutes choses. L'abondance des hommes, de l'argent dans ce pays. L'abondance des mauvaises herbes étouffe la moisson. L'abondance des humeurs dans le corps. Ses aumônes.... et, s'étendant par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, elles adoucissaient leur aigreur, BOSS. *R. d'Anglet.* Par leur frugalité et leur travail, ils se sont mis dans l'abondance des choses nécessaires à une vie simple, FÉN. *Tél.* VI. On arriva en un pays beaucoup meilleur, où, trouvant abondance de toute chose, VAUGELAS, *Q. Curce*, 498. Y portez-vous à la confession cette vivacité de componction, cette abondance de douleurs, ce désir sincère de réparer le passé? MASS. *Car. Communion.* C'est aux âmes les plus vigilantes, les plus attentives sur elles-mêmes que vous vous [Dieu] communiquez avec plus d'abondance, BOURD. *Pens.* t. II, p. 16. || 2° Absolument. Abondance de choses bonnes, utiles, nécessaires. L'abondance règne dans le camp. Faire régner l'abondance dans la ville. Vivre, nager dans l'abondance. Avoir tout en abondance. On lui fournit tout en abondance, des vivres et toutes sortes de provisions. Le sang coulant en trop grande abondance. Ce peuple est dans l'abondance, FÉN. *Tél.* II. Si vous mettez les peuples dans l'abondance, ID. *ib.* XIII. Ils jouissent de l'abondance, ID. *ib.* V. Malheur à ceux qui sont dans l'abondance! MASS. *Immut.* De là jusqu'au milieu de l'abondance les plus sordides épargnes, BOURD. *Pens.* t. III, p. 147. Si la sûreté, l'ordre et la propreté ne rendaient pas le séjour des villes si délicieux, et n'y avaient pas amené, avec l'abondance, la douceur et la société, LA BRUY. 10. Heureux, dit-on, le peuple florissant Sur qui ces biens coulent en abondance, RAC. *Esth.* II, 9. Pour elles, à sa porte élevant ce palais, il leur y fit trouver l'abondance et la paix, ID. *ib. Prol.* Objets charmants y sont en abondance, LA FONT. *Rém.* Au sein de l'abondance, VOLT. *Brut.* III, 1. Vos pleurs compatissants coulent en abondance, M. J. CHÉN. *Fén.* II, 3. || 3° Abondance de cœur, épanchement. Il fallait que la bouche parlât selon l'abondance du cœur, FÉN. t. XXI, p. 103. Je suis sûr que cela a été écrit d'abondance de cœur, VOLT. *Roi de Pr.* 2. Abondance de cœur et abondance du cœur se disent également et ont le même sens. Seulement, quand abondance est sans article, il faut de cœur, et non du cœur. || 4° Parler d'abondance, parler sans avoir préparé son discours, ou sans réciter de mémoire. Ce député parle toujours d'abondance, soit qu'il improvise, soit qu'il ait préparé son discours. || 5° Au fig. en parlant du discours, du style. Démosthène a beaucoup d'abondance. Abondance de pensées. Une vaine abondance de mots. Parler avec abondance. Il a traité ce sujet avec une grande abondance. L'abondance des pensées produit l'abondance des expressions. Ce n'est point par une abondance de paroles que l'on s'énonce; souvent la bouche ne dit rien, et l'âme sent, BOURD. *Pens.* t. III, p. 308. Partout il fait paraître beaucoup de richesse et d'abondance géométrique, FONTEN. *Viviani.* Justement confus de mon peu d'abondance, Je me fais un chagrin du bonheur de la France, BOIL. *Ép.* VI. Souvent trop d'abondance appauvrit la matière, ID. *Art. poét.* III. Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile, Et ne vous chargez pas d'un détail inutile, ID. *ib.* I. || 6° Corne d'abondance, corne remplie de fleurs et de fruits et qui est le symbole de l'abondance, la même que la corne de la chèvre Amalthée qui avait nourri Jupiter. || 7° Abondance, mélange d'un peu de vin et de beaucoup d'eau qu'on donne aux enfants dans les colléges, ainsi nommée parce qu'elle peut se boire en grande quantité, ou parce que l'eau y abonde.

— HIST. XIIIe s. Home [tu] fesis à ta sanlance [ressemblance], Après lui donas habondance Del fruit que avoies planté, *Fl. et Bl.* 921. Je ne sai pas où je coumance; Tant ai de matiere abondance Por parlier de ma povreté, RUTEB. 1. [La fortune] est si perverse Que les bons en la boue verse, Et les mauvais en haut eslieve, Et leur donne à grans abondances Dignités, honors et poissances, *la Rose*, 6193. || XVe s. Là trouverons de tous biens habondance, CH. D'ORL. Prince, s'on doit avoir vaillance Pour monter à grant habondance, Et pour faulte d'entretenir, Vous verrez maison venir A grant hontage, n'en doubtez rien, ID. *Bal.* 119. || XVIe s. De l'abondance du cœur la bouche parle, expression tirée des propres mots de la Sainte Escriture, H. EST. *Precell.* 185. Ainsi respondit : De tant grosse habondance J'ay ay..., MAROT, V, 264. Tu sçais que de l'abondance du cœur la langue parle, PALISSY, 352.

— ÉTYM. Bourguig. *abondance*; provenç. *abondantia*, *habundancia*, *abondansa*, *aondansa*; espagn. *abundancia*; ital. *abbondanza*, *abbondanza*, *abondanza*; d'*abundantia*, d'*abundans* (voy. ABONDANT). A Genève, *abondances*, betteraves.

ABONDANT, ANTE (a-bon-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Qui est en abondance. Moissons abondantes. Prendre une nourriture abondante. La récolte avait été peu abondante à cause de la sécheresse. Verser des larmes abondantes. Le minerai de fer est abondant en ce pays. D'abondantes aumônes. Et parce que l'iniquité jamais ne fut plus abondante qu'elle l'est, ni plus dominante,... BOURD. *Pens.* t. I, p. 233. || 2° Qui a en abondance. Pays abondant en toute chose. Maison abondante en richesses. Province abondante en blé. Îles abondantes en pâturages. Et de quelque façon que l'on me considère, Abondante en richesse ou puissante en crédit, Je demeure toujours la fille d'un proscrit, CORN. *Cinna*, I, 2. || 3° Absolument. Source abondante. Eux les pauvres dont les jours les plus abondants seraient pour vous les jours d'austérités, MASS. *Jeûne.* Redoublant dans son mérite la plus abondante, elle a deux effets : l'un..., BOURD. *Pens.* t. III, p. 190. || 4° Au fig. en parlant du discours ou de l'orateur. Style abondant. Orateur abondant. Éloquence abondante. Langue plus abondante. Chez Bossuet la pensée est abondante. Traiter sèchement un sujet abondant. Jamais orateur ne fut plus nourri, plus abondant. Le sujet le plus simple était pour lui la plus abondante matière et une source intarissable, BOURD. *Pens.* t. II, p. 45. Les difficultés où les commentateurs et les scholiastes eux-mêmes demeurent court, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs, LA BRUY. 14. || 5° D'ABONDANT, *loc. adv.* De plus, outre cela. Je vous ai dit ces raisons. J'ajouterai d'abondant. Et d'abondant la vache..., LA FONT. *Jum.* Cette locution a vieilli, mais elle n'est pas inusitée.

— HIST. XIIe s. Restroiz [restreint] est, chier sires, tes sainz par jugement; deslace ta cinture, et si vien habondanz de pitiet, S. BERN. p. 566. || XIIIe s. Et il si firent; et d'abondant lui envoierent tous les os le [du] Comte Gautier de Brienne pour mettre en terre benoite, JOINV. 261. || XIVe s. Pour ceste science plus clerement entendre, je veul [veux] de habondant exposer aucuns mos selon l'a b c, ORESME, *Eth.* 334. Et comme il soit ainsi que latin est à present plus parfait et plus habondant langaige que françois, ID. *Prol.* Et avient aucune foiz qu'une personne est abondant en grans biens pour lonc temps, ID. *ib.* 22. || XVIe s. Je ferai de beaux acquestz ung de ces matins, n'en doute, et d'abondant seray grant retireur de rentes, RAB. *Pant.* III, 9.

— ÉTYM. Provenç. *habundant*; de *abundans*, d'*abundare*, abonder.

† **ABONDE** (a-bon-d'), *s. f.* Dame Abonde, la fée Abonde, la principale des fées bienfaisantes.

— HIST. XVe s. Et si pensay en tout par moy Qu'il n'est richesse tant habonde [abondante] Qui vaille rien enmy ce monde, *Livre du bon Jeh.* 8.

— ÉTYM. Berry, *abonde*, abondance; bas-lat. *abundia*, la fée Abonde (voy. ABONDER).

ABONDER (a-bon-dé), *v. n.* Se conjugue avec le verbe *avoir.* || 1° Affluer, venir en grande quantité. Les eaux abondent en ce canal. Tout abonde pour toi. Les grands écrivains abondèrent en Grèce. Londres où l'argent abonde. Les vivres abondaient dans le camp. Le poisson abonde en cette rivière. Les trois enfants.... Admiraient.... De sa bouche [d'Homère] abonder les paroles divines, A. CHÉN. 32. Il se plaît de faire abonder la profusion de ses grâces pardessus l'excès de notre malice, BOSS. *Nativ.* 1. Les miracles y abondaient avec les vertus, ID. *Hist.* I, 11. Mais quoi! c'est un chef-d'œuvre où tout mérite abonde, MALH. VI, 25. Depuis que la richesse entre ses murs abonde, CORN. *Cinna*, II, 1. Répandre abondamment sa grâce [de J. C.] où le péché avait abondé, voilà notre ministère. MASS. *Car. Confess.* || 2° Avoir en quantité. La vigne abonde en raisin. Abonder de tout. Cette famille a abondé en hommes éminents. Je le vois bien, madame; et vous et ce cher frère Abondez en raisons pour cacher le mystère, CORN. *Suréna*, II, 3. Eh! qui peut prévenir tous les maux dont abonde La guerre en cruautés, en ruines féconde? SAURIN, *Spart.* III, 4. Si les hommes abondent de biens, FÉN. ... 16. || 3° Présenter un grand volume, tenir de la place. Cette source abonde. Cent hommes de cette espèce [des bavards] qu'on rencontre partout] abondent jusque dans nos rues et nos champs, MONTESQ. *Lettr. pers.* LXXXVII. || 4° Abonder, se livrer sans mesure. Je suis bien d'abonder dans mon sens, ... 614. Chacun en son sens, selon son choix abonde, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Au lieu de se modérer en parvenant au souverain pouvoir, Jacques II abonda dans les mesures propres à le perdre, CHATEAUB. *Stuarts*, 309. || 5° En jurisprudence, ce qui abonde ne vicie pas ou ne nuit pas, c'est-à-dire ce qui est de trop, formalité non prescrite, raison surabondante, etc., n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure, etc.

— HIST. XIIe s. Molt estoit petite li lumiere de Deu, et li feblece estoit si habondose [abondée], ke li charitez estoit ... com tote refroidiete, S. BERN. p. 527. La terre habondevet [abondait] ceste espece [la pauvreté], ID. ib. p. 533. || XIIIe s. Dit li ors, ours : Par le cors saint Gil, Cel miel, Renart, dont d'où vous abonde? *Ren.* 10248. Sis manieres de fous dont la folie abonde, *Les six manières de fols.* || XVIe s. Dites qu'en nous tout bien abonde; Dames sont les tresors du monde, J. MAROT, V, 304. Il ne leur chaut d'avoir abondance : mais toute leur sollicitude est de ne rien reserver de ce qui leur abonde, LANOUE, 535. Chacun abunde en son sens, mesmement en choses foraines, externes et indifferentes, RAB. *Pant.* III, 7. Ce lieu abonde en sorciers, ID. *Pant.* III, 16.

— ÉTYM. Provenç. *abondar*, *abundar*, *habundar*, *aundar*, *aondar*; espagn. *abundar*; ital. *abbondare*; de *abundare*, de *ab*, marquant écoulement, et *unda*, onde. *Abundare* exprime donc étymologiquement l'affluence de l'eau et, par extension, l'affluence de toutes choses.

ABONNÉ, ÉE (a-bo-né, née), || 1° *Part. passé.* Abonné à un journal. Abonné avec un chemin de fer. Abonné avec la compagnie du gaz. Les débitants abonnés payent à la régie une somme de.... || 2° *S. m.* Celui qui a un abonnement à ou avec. Ce journal a beaucoup d'abonnés. Les abonnés de ce théâtre. L'enfer a trouvé cette invention de distribuer, chaque matin, à 20 ou 30 mille abonnés une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense, P. L. COUR. I, 241.

ABONNEMENT (a-bo-ne-man), *s. m.* Convention à un prix déterminé, au-dessous du prix ordinaire, pour l'acquit d'une taxe, d'un impôt, d'un service, pour le droit d'assister à des spectacles, de recevoir un journal, de voyager sur un chemin de fer, etc. Faire un abonnement. Payer par abonnement. Les débitants font des abonnements avec la régie. Un abonnement avec un chemin de fer est économique quand on va et vient fort souvent.

— HIST. XVe s. Et avoient ceux de Lourdes leurs abonnemens [propriétés] en plusieurs lieux, FROISS. II, III, 50. *Abonnement* est pour *abornement*, et peut signifier abonnement et bien-fonds.

— ÉTYM. *Abonner.*

ABONNER (a-bo-né), *v. a.* || 1° Faire au nom de quelqu'un un abonnement. Je vous ai abonné au journal. Abonner une province pour l'impôt. La régie abonne les débitants quand ils le demandent. Abonner les voitures qui font le service de telle route. || 2° S'abonner, *v. réfl.* prendre un abonnement. Je me suis abonné au journal. Les marchands de vin se sont abonnés avec la régie. On s'abonnait jadis avec les curés pour la dîme, *Acad.* || 3° En termes de jurisprudence, abonner, c'est réduire à une certaine somme, un droit, un prix certain, qui est à payer.

— HIST. XIVe s. Car ligence proprement gist Entre son prince et son vassal, Qui adonc doit estre feal, Quand un prince a un fief donné A son vassal et abonné, *Le livre du bon Jeh.* 3921. Et les arrentez ou abosnez doivent chascun an deux moitons froment, DU CANGE, *arrentare.* Comme le suppliant eust voulu faire marché et soi amoidier ou abourner du vin qu'il vendroit à detail, ID. *amodium.* || XVe s. Et furent à donc departis, divisés et abonnés les deux royaumes de Portingal et de Castille, FROISS. II, III, 31.

— ÉTYM. Bas-lat. *abonare*, *abonnare*, mettre des bornes dans les terres des vassaux, et aussi racheter les droits féodaux, faire une convention qui limite une certaine prestation. *Abonner* veut donc dire, étymologiquement, mettre des bornes et, par extension, limiter par une convention une certaine redevance. C'est le même qu'*aborner* (voy. ce mot). DIEZ pense que c'est non pas *borne*, mais *bon* qui est dans le mot, exprimant une bonification de prix pour celui qui s'abonne. Mais les formes de l'ancien français,

abosner, *abourner*, ne permettent pas cette explication et ne sont conciliables qu'avec *borne*.

ABONNI, IE (a-bo-ni, nie), *part. passé*. Vin abonni dans une cave. Enfant abonni par une sage éducation.

ABONNIR (a-bo-nir). || **1°** *V. a.* Rendre bon. Les caves fraîches abonnissent le vin. || **2°** *V. n.* Devenir bon. Le vin abonnit dans la cave. Cet homme n'abonnit pas en vieillissant. || **3°** S'abonnir, *v. réfl.* Devenir bon. Le vin s'abonnit dans la cave. || **4°** Poterie. Faire sécher la terre à demi, la mettre en état d'être rebattue.

—HIST. XIIe s..... à ce soufrir Ne se vourrent [voulurent] plus aboenir, *Rom. de S. Graal*, 2377.

— ÉTYM. Provenç. *abonesir;* ital. *abbonire;* de *à* et *bon*.

ABORD (a-bor; le *d* ne se prononce jamais en liaison; un abord agréable, dites, a-bor-a-gréable; au pluriel, la liaison de l'*s* est douteuse. La prononciation moderne et affectée tend à la faire sentir: des abords agréables, abor-zagréables. Mais la prononciation ancienne et meilleure ne fait pas sentir l'*s* : des abords agréables, a-bor agréables), *s. m.* || **1°** Venue à bord. À notre abord dans l'île nous fûmes attaqués, *Acad.* Ce port est de facile abord. L'abord de cette côte est difficile. || **2°** Arrivée, venue en général, accès. Lieu de facile abord. La Germanie était d'un abord peu facile pour les Romains. Du premier abord, c'est-à-dire à l'arrivée. L'abord de ce magistrat dans la ville. L'abord des gendarmes effraya tout le village. Mon abord en ces lieux, MOL. *Sgan.* 22. Mila ne se put défendre d'une secrète terreur à l'abord de ce lieu redoutable, CHATEAUB. *Natchez*, II, 190. Les jeunes rendaient l'abord de cette solitude formidable, MASS. *Bénéd.* Déjà de leur abord la nouvelle est semée, RAC. *Iph.* I, 4. Vous ne m'attendiez pas, madame, et je vois bien Que mon abord ici trouble votre entretien, ID. *Andr.* IV, 5. Mon abord en ces lieux Me fit voir Polyeucte, et je plus à ses yeux, CORN. *Poly.* I, 3. De l'abord de Pompée elle espère autre issue, ID. *Mort de P.* I, 2. Elle m'envoie Savoir à cet abord ce qu'on a vu de joie, ID. *ib.* 3. De ces vieux ennemis va soutenir l'abord, ID. *ib.* Ces rapides coursiers, qui sous eux font la guerre, Pouvaient à leur abord épouvanter la terre, VOLT. *Alz.* II, 4. Là comme dans un fort son audace enfermée Aux plus hardis guerriers en défendait l'abord, RAC. *Alex.* V, 3. || **3°** Approche de deux personnes et accueil qu'on se fait réciproquement. En ce sens abord n'a pas de pluriel. Abord facile. Homme d'un difficile abord. Empêcher l'abord de quelqu'un. Son abord inspire le respect. Mais enfin cet abord ne permet plus de douter, MOL. *D. J.* I, 3. Après l'abord et l'ayant salué, LA FONT. *Or.* Notre abord fut si tendre pour vous, SÉV. 380. Notre abord le rend tout interdit, CORN. *Sert.* IV, 3. Et du méchant l'abord contagieux N'altère point son innocence, RAC. *Ath.* II, 9. || **4°** *S. m. plur.* Ce qui entoure un monument, une localité, une place de guerre. Aux abords de l'église. Les abords de la forteresse furent défendus. Les abords de cette maison de campagne sont charmants. Les abords du Parthénon étaient merveilleusement disposés. || **5°** Affluence de personnes ou de choses. L'abord des marchands était jadis considérable dans les foires. Les autres n'étaient que des hôteliers que le grand abord des étrangers enrichissait, FONTEN. *Orac.* I, 14. || **6°** À L'ABORD, *loc. adv.* Au premier abord, à la première rencontre. A l'abord, ces hommes furent froids l'un envers l'autre; puis la conversation s'anima. Aux traits dont à l'abord vous savez les frapper, MOL. *l'Étourdi*, V, 13. Une lionne Rugissante à l'abord et qui..., RÉGNIER, *Sat.* III. || **7°** D'ABORD, TOUT D'ABORD, AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD, DÈS L'ABORD, *loc. adv.* En premier lieu, au premier instant, avant tout. D'abord ils pensent que.... Faire d'abord une chose. Partons d'abord. Entrer tout d'abord dans le Pirée. De prime abord il le traita fort mal. Nous autres grands médecins, nous connaissons d'abord les choses, MOL. *Méd. malgré lui*, II, 6. Au nom de l'Empereur, je viens vous informer D'un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, RAC. *Brit.* I, 2. O ciel! que tes rigueurs seraient peu redoutables, Si la foudre d'abord accablait les coupables, ID. *Ath.* III, 2. Ce n'est plus cette reine éclairée, intrépide, Qui d'abord accablait ses ennemis surpris, RAC. *Ath.* III, 2. Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes yeux si funeste Présenterait d'abord Pilade aux yeux d'Oreste? ID. *Andr.* I, 1. On le souffre d'abord, mais la suite importune, CORN. *Nic.* I, 2. D'abord modeste et simple, il voulut nous servir, VOLT. *Tanc.* I, 1. Ils se flattaient que rien ne leur résisterait ni dans le nouveau monde ni sur nos mers; leurs espérances furent d'abord trompées, ID. *Louis XIV*, 31. Celui qui se contente de recevoir J. C. et qui ne le conserve pas et le chasse d'abord de son cœur, ne l'a pas reçu spirituellement, MASS. *Car. Comm.* Le secret de vos cœurs fut d'abord entendu, DUCIS, *Oth.* I, 5. La première guerre punique apprit aux Romains à combattre sur la mer; ils furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connaissaient pas, BOSS. *Hist.* I, 8. Il attaque Carthage la Neuve, comme s'il eût agi par inspiration, et ses soldats l'emportèrent d'abord, ID. *ib.* Dieu n'a qu'à vouloir, et les choses sont d'abord faites, FÉN. t. XVIII, p. 288. Je ne promets pas aux autres de les satisfaire de prime abord, DESC. *Préf.* Je l'étranglerai tout d'abord, LA FONT. *Fab.* I, 6. Ces répétitions ne sont que superflues; Dès l'abord mon esprit a compris tout le fait, MOL. *l'Étour.* IV, 1. Consumant dès l'abord toute leur patience, CORN. *Poly.* III, 2. Mais porter dès l'abord les choses à l'extrême, ID. *Sert.* IV, 2. Dès l'abord il sut vaincre, ID. *Sert.* V, 1. C'est peu de tant d'attraits dont l'heureux assemblage Sans doute a dès l'abord emporté votre hommage, C. DELAV. *Paria*, III, 4. Bien qu'elle paraisse extraordinaire au premier abord, BOSS. *Nat.* III, 1. || **8°** DANS L'ABORD, *loc. adv.* Au commencement. Dans l'abord il se met au large, LA FONT. *Fab.* II, 9. J'en ai, je crois, dit un mot dans l'abord, ID. *Berc.* Dans cet abord Joconde Voulut les envoyer dormir en l'autre monde, ID. *Joc.* Dans l'abord agissons doucement, MOL. *D. Garc.* II, 1. Elle m'a dans l'abord servi de bonne sorte, ID. *Éc. des f.* II, 4. || **9°** D'ABORD APRÈS, *loc. adv.* Aussitôt après. Pour vous voir retomber d'abord après avec plus de honte et de faiblesse, MASS. *Car. Pass.* C'est une ignominie pour la religion que, d'abord après avoir offert au Seigneur des prières pures, vous alliez lancer.... ID. *Car. Médisance.* || **10°** D'ABORD QUE, *loc. conj.* Dès que. Je n'en ai point douté, d'abord que je l'ai vue, MOL. *Éc. des f.* V, 9. D'abord que je serai à Paris, BOSS. *Lettres Quiét.* LXVI. || Marine. Mettre une chose en abord, la placer le plus près possible de la face intérieure de la muraille d'un bâtiment.

—HIST. XVIe s. Il vint à la cour en poste, et, deux heures après son abord, Pellicar.... D'AUB. *Hist.* II, 183.

—ÉTYM. *À* et *bord;* bourguig. *aibor*.

ABORDABLE (a-bor-dabl'), *adj.* || **1°** Qu'on peut aborder. Cette côte n'est pas abordable. || **2°** Au fig. de facile abord. Cet homme est très-abordable. Cet adjectif suit toujours son substantif.

— ÉTYM. *Aborder*.

ABORDAGE (a-bor-daj'), *s. m.* || **1°** Action d'aborder un vaisseau; se dit des combats de mer. L'équipage se prépare à l'abordage. Vaisseau pris à l'abordage. J'enlevai le commandant à l'abordage, qu'il ne me refusa pas, JEAN-BART, dans JAL, *Gl. nautique*. Harold, le sabre en main, s'élance à l'abordage, LAMART. *Harold*, 18. L'abordage! l'abordage! On se suspend au cordage, On s'élance des haubans, V. HUGO, *Orient.* 5. || **2°** Rencontre fortuite et choc de deux vaisseaux. Les vaisseaux portent la nuit des feux pour éviter les abordages, *Acad.*

— HIST. XVIe s. Il conclud à l'abordage sous la faveur de Gozi à gagner la cité, D'AUB. *Hist.* I, 244. Les Rochellois dès l'abordage [des navires], se jettent sur le pont de corde, ID. *ib.* II, 179. Après que ceux de Ré leur eurent deffendu l'abordage [de l'île].... ID. *ib.* II, 274.

— ÉTYM. *Aborder*.

ABORDÉ, ÉE (a-bor-dé, dée), *part. passé*. || **1°** Abordé par une frégate, le navire fut pris. Des vaisseaux abordés. || **2°** Qui est abordé en un lieu. Abordés dans l'île, les marins cherchèrent de l'eau. Et ma famille enfin à Corinthe abordée, CORN. *Méd.* I, 1. Si mon frère, abordé sur cette terre impie, M'eût confié plus tôt le secret de sa vie, VOLT. *Orest.* V, 2. Eh quoi! deux malheureux, en ces lieux abordés, D'un œil si soupçonneux seraient-ils regardés? ID. *ib.* II, 3.

† **ABORDÉE** (a-bor-dée), *s. f.* À L'ABORDÉE, D'ABORDÉE, *loc. adv.* En abordant. On fit marcher les régiments des gardes françaises et suisses droit au village de Nerwinden, qu'ils attaquèrent d'abordée avec furie, ST-SIM. 12, 137. L'air ouvert de M. le duc d'Orléans et ce qu'il dit d'abordée au maréchal de Berwick le rassurèrent, ID. 175, 77.

— HIST. XVIe s. Ils se jectent d'abordée dans la franchise de la coustume, MONT. I, 118. Mais d'abordée l'evesque et sept de meilleure marque donnerent du nez à terre, D'AUB. *Hist.* I, 344. Ils les emporterent d'abordade, quoique bien retranchés, ID. *Hist.* I, 226. Ceremonies qu'il faut observer à la premiere abordade d'un tel prince, CARL. VIII, 20. De premiere abordade, les nostres mirent deux des siennes à fond, ID. I, 9. La defiance de mes forces m'a, de premiere abordée, gelé de crainte l'encre dans ma plume, YVER, 521. A faulte d'avoir vivement de premiere abordée couru sus aux ennemis, AMYOT, *Nic.* 39.

ABORDER (a-bor-dé). || **1°** *V. n.* Venir à bord. Le navire aborde à Toulon. Ils n'avaient pu aborder dans l'île. Il aborda en Afrique sur un misérable esquif. Enfin l'esquif aborde, on l'invite à descendre, CORN. *M. de Pomp.* II, 2. Déjà il se préparait, selon l'ordre qu'il en avait reçu, à aller aborder secrètement dans une petite île qui est auprès de la grande, FÉN. *Tél.* IX. || **2°** Arriver en général, affluer. On aborde sans peine dans cette église. Le peuple abordait de toutes parts sur la place publique. Cet enfant abordait à peine dans la maison, qu'il fut saisi d'une attaque d'épilepsie. ....Verras-tu d'un esprit bien tranquille Chez ta femme aborder et la cour et la ville? BOIL. *Sat.* X. Elle y voit aborder le marquis, la comtesse, Le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse, ID. *Sat.* I. Les marchands y abordent [à Tyr] de toutes les parties du monde, et ses habitants sont eux-mêmes les plus fameux marchands qu'il y ait dans l'univers, FÉN. *Tél.* III. || **3°** Aborder de, s'approcher de. Cet emploi est maintenant hors d'usage; mais on le trouve dans de bons auteurs du XVIIe siècle. La ville était battue des flots de tous côtés.... et le mur qui était avancé dans la mer et escarpé empêchait qu'on ne pût en aborder, VAUGEL. *Q. C.* 209. Dieu ne vous permettra pas d'en aborder, BOSS. *Rech.* 2. Ils ne peuvent aborder du trône de Dieu, ID. *Asc.* 2. || **4°** *V. a.* Arriver à. Aborder un rivage. Côte qu'on ne peut aborder. Ils abordèrent la ville par la route du nord. Ses cheveux se dressent sur sa tête quand il aborde le noir séjour de l'impitoyable Pluton, FÉN. *Tél.* XVIII. Ils [les compagnons d'Ulysse] abordèrent un rivage Où la fille du Dieu du jour, Circé, tenait alors sa cour, LA FONT. *Fab.* XII, 1. Je chante les combats et cet homme pieux Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausonie, Le premier aborda les champs de Lavinie, BOIL. *Art poét.* III. || **5°** Joindre quelqu'un. Abordez-le et exposez-lui votre affaire. Il n'y avait personne qui ne pût aborder le prince. Il se laissait facilement aborder. Mon ami m'aborda dans la rue. Il m'aborda avec amitié, FÉN. *Tél.* II. Ce tigre que jamais je n'abordai sans crainte, RAC. *Phèd.* IV, 6. Moi-même, de quel œil dois-je ici l'aborder? RAC. *Mith.* II, 3. Je verrai le témoin de ma flamme adultère, Observer de quel front j'ose aborder son père, ID. *Phèd.* III, 3. Si vous l'abordez, demeurez avec elle le moins de temps qu'il vous sera possible, MOL. *Pr. d'Él.* III, 2. Deux inconnus armés m'ont abordé soudain, VOLT. *Mér.* II, 2. || **6°** Fig. En venir à un sujet. Aborder une cause. La discussion fut abordée avec beaucoup de fermeté. J'aborde la suite de mon sujet. || **7°** En termes de guerre, aborder l'ennemi, marcher à l'ennemi pour l'attaquer. Le régiment aborda avec beaucoup d'ardeur la troupe qui occupait la hauteur. On aborda le village qui était barricadé. || **8°** Terme de marine. Aborder un vaisseau, l'accrocher pour que l'assaillant passe dessus et cherche à le prendre de vive force; et aussi le heurter par accident. La frégate manœuvra pour aborder le vaisseau ennemi. Dans la nuit le bateau à vapeur aborda une barque de pêcheur qui coula aussitôt. Leurs voiles étaient meilleures que les nôtres; le vent les favorisait; ils nous abordent, nous prennent, et nous emmènent prisonniers en Égypte, FÉN. *Tél.* II. || **9°** En termes de chasse, aborder la remise, s'approcher de l'endroit où la perdrix s'est réfugiée. || **10°** S'aborder, *v. réfl.* s'approcher pour se parler. Nous nous sommes abordés dans la rue. Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises, sans se connaître, VOLT. *L. XIV*, I. || **11°** Se heurter. Les vaisseaux s'abordèrent, et reçurent l'un et l'autre de graves avaries. || **12°** A L'ABORDER, *loc. adv.* A l'aborder, il est froid; mais cela ne dure pas. *Aborder* est pris ici substantivement. || **13°** Marine. Aborder de franc étable, se dit de deux navires qui se choquent par les étraves.

— REM. Aborder, *v. n.* se conjugue avec *avoir* ou *être* : ils ont abordé, ils sont abordés. Le sens est différent : ils ont abordé signifie l'action d'aborder : ils ont abordé et ont aussitôt marché vers la ville. Ils sont abordés exprime l'état de ceux qui sont dans le lieu qu'ils ont atteint : ils sont abordés depuis quelques heures. Le prince d'Orange est abordé, SÉV. 486 : c'est-à-dire il reste en Angleterre.

— SYN. ABORDER, AVOIR ACCÈS, APPROCHER. On a accès où l'on entre. On aborde les personnes à qui l'on veut parler. On approche celles avec qui l'on est souvent. Qui a beaucoup de connaissances peut avoir accès en beaucoup d'endroits. Qui a de la hardiesse aborde sans peine tout le monde. Qui joint à la hardiesse un esprit souple et flatteur peut

approcher les grands avec plus de succès que d'au [illegible] marque un fait, avoir accès, une [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] sembloit de prime face homme ig[illegible] faire pour prendre vivres ou faire eau, ID. [illegible] gylus, qui venoit de [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ABORIGÈNE [illegible]

— ÉTYM. *Aborigines*, de *ab*, dès, et *origo*, ori[illegible]

ABORNÉ, ÉE [illegible], *part. passé*. [illegible]

ABORNEMENT [illegible] L'abornement [illegible]

— ÉTYM. *Aborner*.

ABORNER (a-bor-né), *v. a.* Mettre des bornes à un terrain. Faire aborner son champ.

— ÉTYM. *À* et *borner*; Berry, *aborner*; wallon, *aboner*.

ABORTIF, IVE [illegible] 2° *S. m.* [illegible] de médecine. Substance à laquelle on attribue la propriété de [illegible] sont ordinairement de violents emménagogues ou des drastiques. Ce charlatan prescrivit des abortifs qui causèrent la mort de la femme.

— HIST. XVIe s. [illegible] sions la maniere que j'ai dite av[illegible] tif, c'est-à-dire qui n'a encore la coquille ferme et dure, ID. t. XVIII, 6. [illegible] naistront inutiles. Ainsi qu'enfans abortifs, qui ont forcé leur naissance, RONSARD, 363.

— ÉTYM. *Abortivus*, de *aboriri*, de *ab*, indiquant privation, et *oriri*, naître (voy. [illegible]

† **ABOT** (a-bo), *s. m.* Espèce d'entrave que l'on met au paturon pour retenir les chevaux.

ABOUCHÉ, ÉE (a-bou-ché, chée), *part. passé*. Ces deux hommes abouchés ensemble [illegible] longtemps. Un tuyau abouché avec un autre.

ABOUCHEMENT (a-bou-che-man), *s. m.* || 1° Mise face à face, entrevue, conférence. On ménage un abouchement entre les deux adversaires. || 2° [illegible] L'abouchement de deux vaisseaux, leur union, leur jonction.

— HIST. XVIe s. L'abouchement qui fut fait auprès de Toury en Beausse par la reine, le roi de Navarre et le prince de Condé, pour aviser aux moyens d'appaiser les differens survenus, LANOUE, 556.

— ÉTYM. *Aboucher*.

ABOUCHER (a-bou-ché), *v. a.* Mettre face à face, en conférence. Je voulais en secret vous aboucher tous deux, MOL. *l'Étourdi*, IV, 1. L'on doit l'aboucher avec vous, ID. *l'Av*. II, 1.

S'ABOUCHER, *v. réfl.* || 1° Conférer avec quelqu'un. Ils se sont abouchés, et sont convenus de la marche à suivre. || 2° En anat. se dit de deux vaisseaux qui communiquent. Le canal thoracique s'abouche dans la veine sous-clavière.

— HIST. XVe s. Et savez où elle [une grotte, un conduit souterrain] vide, ni où elle abouche [débouche], dit messire Gautier, FROISS. II, III, 23. || XVIe s. Les refformés ne peurent faire autre chose que d'emplir et couvrir les canons, abouchés en terre, d'un grand amas de poudre et y mettre le feu, D'AUB. *Hist.* I, 157. Que trente chevaux legers de part et d'autre, six heures devant que s'aboucher [venir en conférence], descouvriroient la campagne, LANOUE, 557.

— ÉTYM. *À* et *bouche*; *aboucher* à Genève veut [illegible]

† **ABOUGRISSEMENT** [illegible]

ABOUT [illegible] 3° [illegible]

— ÉTYM. *À* et *bout*.

ABOUTAGE [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **ABOUTÉ, ÉE** [illegible], *part. passé*. [illegible] pointes.

† **ABOUTEMENT** [illegible], *s. m.* [illegible] d'abouter. État de ce qui est abouté.

— ÉTYM. *Abouter*.

† **ABOUTER** [illegible], *v. a.* [illegible]

— ÉTYM. *Bout*.

ABOUTI, IE [illegible], *part. passé*. || 1° [illegible] || 2° [illegible] Une tumeur [illegible]

ABOUTIR [illegible] aboutit au cœur ou dans le cœur. L'esplanade aboutit au gymnase. Les [illegible] Cet arbre aboutit en pyramide. [illegible] plusieurs chemins. Puisses-tu voir....de Marseille au [illegible] Comme un centre où aboutissent toutes les lignes de la fortune, FLÉCH. *Rég.* Selon son dessein, tout doit aboutir à Pétersbourg, qui, par sa situation, serait un entrepôt du monde, [illegible] *Czar Pierre*. [illegible] qui y aboutissent, BERN. DE S. P. *Arcad.* 2. || 2° [illegible] Voyons où aboutira tout ceci. Ces terreurs n'aboutiront qu'à.... Une vie sordide et misérable qui [illegible] Ses projets aboutirent à la ruine. Ses desseins le [illegible] Cette conduite si peu religieuse, où doit-elle enfin aboutir? BOURD. *Pens.* t. II, p. 393. C'est à quoi aboutit cette distinction de l'école, BOSS. *Or.* 4. Des questions qui n'aboutissent à rien, MASS. [illegible] || 3° [illegible] à suppuration. Cette tumeur aboutira. Faire aboutir un clou.

— REM. Aboutir se conjugue avec *avoir* ou *être* suivant le sens [illegible] puis quelques heures; par là on indique l'état où est la tumeur.

— HIST. XVIe s. Ce cerveau se resserroit de toutes parts et alloit aboutissant en pointe comme un œuf à l'endroit où la corne prenoit le commencement de la racine, AMYOT, *Pér.* 9. Ilz tenoient l'extremité de l'Italie, qui va aboutissant aux grandes Alpes, ID. *Paul Ém.* [illegible] aboutissent tous les grands chemins de l'Italie, ID. *Galb.* 30. C'est une croppe de montagne rude et aspre de tous costez, aboutissant en poincte, ID. *Sylla*, 38. Quelques uns d'eux portants des croix blanches abouties de fleurs de lis, et appelerent ces marques des contre-ligues, D'AUB. *Hist.* II, 439. Son gouvernement de Mets aboutit [s'étend] jusque en Allemaigne, CARL. VIII, 17. Les Allemagnes bornent et aboutissent les terres du grand Seigneur vers l'orient, ID. VIII, 22.

— ÉTYM. *À* et *bout*; Berry, *aboter*, *abouter*; wall. *abosi*, dans le sens de suppurer.

ABOUTISSANT, ANTE (a-bou-ti-san, san-t'). || 1° *Adj.* Qui aboutit. Une pièce de terre aboutissante à. Par une porte aboutissante aux champs, LA FONT. *Or.* || 2° *Au plur. m.* Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre, les pièces qui y sont adjacentes, qui la bornent de tous les côtés. On dit aussi, avec l'article répété, les tenants et les aboutissants. || 3° Fig. Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire, en connaître tous les détails.

— HIST. XVIe s. Il decouvrit toutes vos assemblées et entreprises par tenans et aboutissans, *Sat. Mén.* 130.

— ÉTYM. *Aboutir*.

ABOUTISSEMENT (a-bou-ti-se-man), *s. m.* || 1° Action d'aboutir. Tel est l'aboutissement de nos efforts. || 2° Suppuration. L'aboutissement d'un abcès. || 3° [illegible] que l'on ajoute à une autre qui est trop courte.

— HIST. XVIe s. [illegible] qui est partie et [illegible] [de l'omoplate], PARÉ, XIV, 11.

— ÉTYM. *Aboutir*.

AB OVO [illegible], *loc. adv.* Dès le commencement. Prendre un récit ab ovo.

— ÉTYM. Mots latins : *Ab*, dès, et *ovo*, œuf (voy. [illegible]), dès l'œuf.

ABOYANT, ANTE (a-bo-ian ou aboi-ian, iante', [illegible]) || 1° Qui aboie. Meute aboyante. || 2° Fig. Comme l'oiseau du ciel qui [illegible] sur ce gouffre aboyant, [illegible] *Chute du Rhin*. || 3° Fig. Qui [illegible] Cette abbaye causa tant [illegible] que les aboyants, outrés de la voir donner [illegible] ce que c'était que cet [illegible] 260, 234.

ABOYÉ, ÉE [illegible]; la prononciation varie), *part. passé*. || 1° Un sanglier aboyé par les chiens. || 2° Fig. Un débiteur aboyé de tous ses créanciers. Le prince de Conti faisait un triste et humiliant personnage, accueilli de personne, aboyé de tous, ST-SIM. 48, 67. || 3° Recherché ardemment, postulé. Après une si nombreuse promotion, j'attendrais longtemps un régiment vacant, aboyé des familles et des officiers, ST-SIMON, 102, 89.

ABOYER [illegible]; la prononciation [illegible] *i* quand un *e* muet suit : il aboie; il aboiera. Il faut un *y* et un *i* pour l'imparfait, nous aboyions, vous aboyiez, et le présent du subjonctif, que nous aboyions, que vous aboyiez. La [illegible] du XVIIe siècle. Ma fortune.... Qui n'abaye et [illegible] *Sat.* III. Ou toutes ces grandeurs après qui l'on abaye, ID. *ib.* XVI).

|| 1° *V. n.* Se dit du cri du chien et de quelques autres animaux du même genre; le renard par exemple. Le chien aboie. Le chien du garde aboie au voleur, après le voleur, contre le voleur. Quoi! mes chiens même aboient après moi. Quand avons nous manqué d'aboyer au larron? RAC. *Plaid.* III, 3. Tu [illegible] comme un chien qui aboie contre tous les passants, FÉN. t. XIX, p. 285. Quoique toujours, sous son empire, L'usurpateur nous ait chassés, Nous avons laissé, sans mot dire, Aboyer tous les plus pressés, BÉ[illegible] *Requête*. || 2° Fig. Crier contre quelqu'un, [illegible], faire des réclamations. Nous avons de tous côtés des gens qui aboient après nous, MOL. *Scap.* I, 7. Lorsque je vois ce moderne Sisyphe Nous aboyer, je trouve qu'il fait bien, J. B. ROUSS. liv. I, ép. IX. Jean-Jacques.... En nouveau Diogène aboie à nos beautés, [illegible] Il se mit à aboyer contre Brancas sur le jansénisme, ST-S. 344. || 3° Aboyer après, poursuivre ardemment. Aboyer après une place. Cet ambitieux aboie après les grandeurs. || 4° *V. a.* Les chiens aboyaient le renard. La plupart des chiens se contentent de l'aboyer [le hérisson] et ne se soucient pas de le saisir, BUFF. *Hérisson*. Aboyer quelqu'un, invectiver contre lui. Aboyer une place, la poursuivre avec passion. Dans cette phrase de Diderot : Moi je ne tue pas un chien qui m'aboie, *Essai sur Cl.*, aboyer peut être transitif direct ou indirect : *il aboie moi* ou *il aboie à moi*. || 5° S'aboyer, *v. réfl.* Si vous voyez deux chiens qui s'aboient... LA BRUY. 12. C'est ou *aboyer soi* ou *aboyer à soi*. || 6° Proverbes. Tous les chiens qui aboient ne mordent pas, c'est-à-dire tous les gens qui menacent ne sont pas à craindre. || Aboyer à la lune, crier inutilement. || Jamais bon chien n'aboie à faux, un homme sage ne se fâche pas sans raison.

—SYN. ABOYER, JAPPER. Le premier se dit du cri des gros chiens, le second de celui des petits. Cependant on dit souvent d'un petit chien, il aboie, et d'un gros, il jappe. C'est qu'alors celui-là est en colère, et que celui-ci n'est animé contre aucun objet.

— HIST. XIIe s. Comment, Sire, je suis vils come chiens à ceus de Juda, come cil ki est chef des fols ki abaient vers David, *Rois*, 129. || XIIIe s. A si grand chose, com à l'empire de Constantinople, poés [vous pouvez] croire que mout i en avoit aboans et envians, VILLEH. 109. Par foi, tant en a chien qui nage; Quand est arrivés, il aboie, *la Rose*, 15101. || XIVe s. Comme les chiens, quand il oent [entendent] heurter, il abaient tantost sans atendre que il aient conoissance se celui qui heurte est ami ou non, ORESME, *Eth.* 205. Desormais travailler [il] n'ose, Abayer ne mot sonner; On lui doit bien pardonner; Un vieillart peut peu de chose, CH. D'ORLÉANS, *Rondeau*. Qui ne peut mordre, si abaye, VILLON, *Baill. et Mal.* Aussi l'a-

veut qui plaidye Les causes, raisons et moyens, Pourvu qu'il ait la main garnye, Sera pour les deux abbayans, [illegible] *Simple et rusé*, de te pays, sans plus m'abayer, que tu penses de me payer, *Patelin*. || XVIe s. Ces compagnies ne le firent qu'abaier entre Longuive et le faubourg, à l'entrée du quel Mortemar chargea et le mesla, D'AUB. *Hist.* II, 128. Le chien veut mal à celui à qui il abbaye, AMYOT, *Cimon*, 33. Il lui fut advis qu'une lyce asprement courroucée abbayoit contre lui, et que parmi son abboi elle jettoit une parole humaine, ID. *ib.* Nous nous courrouceons contre les chiens qui nous abayent et contre les asnes qui nous regibbent, ID. *Comm. refr. la col.* 30. Il delibera de contenter un jeune homme pauvre, son fidele ami, aboyant après les richesses, MONT. II, 317. En certain abbayer du chien le cheval cognoist qu'il y a de la cholere, ID. II, 158. Ce chien se meit à abbayer contre lui tant qu'il put, ID. II, 192. Les autres, en abbayant leur parchemin jour et nuit, et barbotant leur breviaire, vendent leurs coquilles au peuple, CALV. *Inst.* 708.

—ÉTYM. Berry, *abayer*; de *ad*, à, et *baubari*, aboyer : grec βαΰζειν ; allem. *bellen*. Le simple *baier* était aussi usité dans l'ancien français. Parce que li quien s'engressent [s'irritent] de baier, BEAUMAN. XXXIX, 16.

ABOYEUR (a-bo-ieur ou aboi-ieur; la prononciation n'est pas fixée), *s. m.* || **1°** Terme de chasse. Sorte de chiens qui aboient à la vue du sanglier sans en approcher. || **2°** Fig. Celui qui poursuit ardemment une chose. Un aboyeur de successions. || **3°** Celui qui fatigue par des criailleries, par des importunités pressantes. Il a beaucoup d'aboyeurs; ce sont ses créanciers. Ce critique n'est qu'un aboyeur. C'est un terrible aboyeur. Quelque Fréron.... Vient l'entamer de sa dent mercenaire; A l'aboyeur il reste abandonné, VOLT. *Ép.* LXXX. || **4°** Crieur qui se tient à la porte des théâtres pour appeler les voitures, et aussi crieur qui dans les rues vend des complaintes, des nouvelles, etc. || **5°** *Adjectivement.* Des dogues aboyeurs || Rien n'empêche d'employer aboyeur au féminin : aboyeuse.

—HIST. XIIIe s. Se l'une estoit maistre abaeresse [aboyeuse], Et l'autre maistre lecharesse [gourmande], Moult furent bien les deux d'un cuer [cœur], *Ren.* 137. || XVIe s. Une meutte de chiens, de limiers, des aboieurs, des chiens pour le fauve, D'AUB. *Fœn.* I, 5. Ils chassent seulement avec la arquebuse ou arbalestre et l'abbayeur, CALV. IV, 12.

ABRACADABRA (a-bra-ca-da-bra), *s. m.* Mot auquel on attribuait des vertus magiques. De vos mains grossières, Parmi des poussières, Écrivez, sorcières : Abracadabra, V. HUGO, *Ball.* 14.

—ÉTYM. Proprement *abrasadabra*, car en grec il s'écrit ΑΒΡΑΣΑΔΑΒΡΑ. On fait venir ce mot de l'hébreu *ab*, père, *ruah*, esprit, et *dabar*, parole. D'après cette étymologie, il désignerait la Trinité. GROTEFEND (*Ersch's und Gruber's Encyclopædie*, 1) le regarde comme composé du mot persan *abrasas*, dénomination mystique de la divinité, et de l'hébreu *dabar*, parole, parole divine.

† **ABRAS** (a-brâ), *s. m.* Terme d'art. Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge.

— ÉTYM. *À* et *bras*.

† **ABRASION** (a-bra-zion), *s. f.* Terme de médecine. || **1°** Séparation, par petits fragments, de l'épithélium qui recouvre les membranes muqueuses. || **2°** Action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérée, et celle d'enlever le tartre des dents.

— ÉTYM. *Abrasio*, de *ab*, indiquant séparation, et *radere*, racler (voy. RAS).

ABRAXAS (a-bra-ksas'), *s. m.* Pierre précieuse sur laquelle étaient gravés des caractères et qu'on portait en amulette.

—ÉTYM. *Abraxas*, mot persan signifiant Dieu (voy. ABRACADABRA).

ABRÉGÉ, ÉE (a-bré-jé, jée), *part. passé.* Route abrégée. Méthode abrégée d'enseignement. Livre abrégé. Magistrature dont la durée est abrégée. Si mes jours sont abrégés. Ceci est une répétition abrégée de ce qui vous a été amplement recommandé. L'exemple, vous le savez, est la voie abrégée de la persuasion, MASS. *Conférence, Excell. du sacerd.* L'enfer se déchaîne : les temps de la paix sont abrégés, MASS. *Orais. fun. Dauph.* C'était là une ample matière à exercer un génie tel que le sien, car le long chemin pouvait être et abrégé et facilité, FONTEN. *Czar Pierre.*

ABRÉGÉ (a-bré-jé), *s. m.* **1°** Réduction d'un plus grand ouvrage en un plus petit. C'est un abrégé de toute la loi, BOSS. *Hist.* II, 3. Voulez-vous, disait saint Grégoire, pape, un abrégé de la règle de saint Benoît ? considérez sa vie; et voulez-vous, ajoutait le même pontife, un précis de la vie de saint Benoît, considérez sa règle, BOURD. *Pens.* t. III, p. 403. || **2°** Par analogie, Image en raccourci. Le peuple juif est un abrégé symbolique de la race humaine, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 2. Ce canon est l'abrégé de tous les mystères, BOSS. *Jean*, 3. La science du salut, science suréminente, l'abrégé de toutes les sciences, BOURD. *Pens.* t. III, p. 229. Ce sacrement incompréhensible, ineffable, l'abrégé de toutes les merveilles du Seigneur, ID. *ib.* p. 386. || **3°** En abrégé, en peu de paroles. Je ne dis ces choses qu'en abrégé ; elles sont assez expliquées ailleurs, BOSS. *Relat.* Elle renferme en abrégé toute la doctrine, ID. *Thér.* 3. La suite de la religion mise en abrégé devant vos yeux, ID. *Hist.* II, 13. Voilà en abrégé les principes de dénoûment pour les passages des Pères, ID. *S. Écrit.* Ce canon contient en abrégé toutes les raisons, ID. *Lett. abb.* 554. C'est faire en abrégé votre panégyrique, MOL. *l'Étourdi*, II, 14. || **4°** En abrégé, par abrégé, par abréviation. Écrivez ce mot en abrégé. || **5°** Musique. Mécanisme qui dans l'orgue transmet le mouvement des touches du clavier.

SYN. ABRÉGÉ, SOMMAIRE, ÉPITOMÉ, PRÉCIS, RÉSUMÉ. L'abrégé est un ouvrage, mais la réduction d'un plus grand à un moindre volume. Le sommaire n'est point un ouvrage ; il ne fait simplement qu'indiquer en peu de mots les principales choses contenues dans l'ouvrage ; on le place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou division, pour permettre à l'esprit d'embrasser l'ensemble de ce qui va être détaillé. L'épitomé est, ainsi que l'abrégé, un ouvrage, mais plus succinct : ce mot d'ailleurs est purement grec, et n'est employé que pour le titre de certains ouvrages, GUIZOT. Le précis se distingue par sa rigueur ; il signifie un abrégé dans lequel ne se trouve rien de superflu ; l'abrégé est court ; mais le précis est substantiel. Aussi peut-on dire : j'ai fait l'abrégé et le précis de ce livre. Le résumé est un abrégé, non pas séparé de l'ouvrage, mais mis à la fin en guise de conclusion ; c'est, pour la place, l'opposé du sommaire ; c'est encore une sorte d'abrégé destiné seulement à rappeler ce qu'on sait, à revoir rapidement ce dont on a besoin de se ressouvenir, LAFAYE.

—ÉTYM. *Abréger.*

† **ABRÉGEMENT** (a-brè-je-man), *s. m.* Action d'abréger. L'état de ce qui est abrégé. L'abrégement d'un livre. Ceux qui ont voulu introduire les tables ont été trompés par l'abrégement des paroles, *Port-Royal, dans* BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Mot utile et justifié par un usage constant.

— HIST. XIIIe s. Et aussi ne peut nus [nul] doner abregement de servitutes de fief, BEAUM. XLV, 25. Quant on est semons por service de tix [tels] fiés, on doit offrir à son segneur ce qui est duz por le [la] reson de l'abregement, ID. XXVIII, 7. || XVe s. Mais, pour l'abregement de l'œuvre, De point en point [je] le te descœuvre, LA FONT. 923.

— ÉTYM. *Abréger.*

† **ABRÉGÉMENT** (a-bré-jé-man), *adv.* D'une manière abrégée. Adverbe usité autrefois et qui n'a rien qui l'empêche d'être usité de nouveau, puisqu'il se comprend sans peine.

— HIST. XVe s. Pour abregement guerir ou mourir, Plus ne puis fournir, Se sens ne m'aprent, CH. D'ORL. *Rondeau.* Et le plus abregement que faire se peut, le bailli comanda qu'on depeschast notre pauvre coquart, L. XI, *Nouv.* 75

— ÉTYM. *Abrégé*, par contraction pour *abrégée*, et *ment* suffixe (voy. MENT).

ABRÉGER (a-bré-jé). *L'é* se prononce *è* quand il est suivi d'une voyelle muette : j'a-brè-ge), *v. a.* || **1°** Rendre bref, réduire à une moindre étendue, à une moindre longueur. Abréger le temps. Éclaircir et abréger le discours. Abréger une narration. Voulant abréger son humiliation. C'est un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les tentations avec les jours de Madame, BOSS. *Duch. d'Orl.* On croit qu'il expose les troupes : il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques, ID. *L. de Bourbon.* Les plaisirs pris sans modération abrégent plus les jours des hommes que les remèdes ne peuvent les prolonger, FÉN. *Tél.* XVII. Cours par un prompt trépas abréger ton supplice, RAC. *Mithr.* II, 6. Mais aussitôt ma main, à moi seule funeste, D'une infidèle vie abrégera le reste, ID. *Andr.* IV, 1. Je la voyais bientôt, abrégeant son absence, revenir empressée, DUCIS, *Oth.* I, 5. Le cardinal de Richelieu avait abrégé ses jours par les inquiétudes qui le dévorèrent, VOLT. *Mœurs*, 177. || **2°** Faire un abrégé. Cet auteur a abrégé lui-même son livre. || **3°** Faire paraître moins long. La conversation abrége le chemin. || **4°** Faire brève une syllabe. Quelques personnes abrégent l'o dans rôti, et disent roti. || **5°** *V. n.* Chemin qui abrége. || **6°** Faire court, s'exprimer en peu de mots. En abrégeant. Abrégeons. J'abrége et je poursuis. Pour abréger, la chose s'exécute, LA FONT. *Rich.* || **7°** S'abréger, *v. réfl.* Devenir plus court. La vie, déjà si courte, s'abrége souvent par les excès de tout genre.

—HIST. XIIe s. Ne ne porteit mis cors soffrir Travail ne peine ne labor ; Kar dès or s'abregent mi jor; Molt [illegible], II, 8223. || XIIIe s. Ains voil [je veux] ma parole abregier Por vos oreilles alegier, *la Rose*, 19671. Je ne puis souffrir à abregier le plain service qu'on tient de moi, BEAUM XXVIII, 7. S'aucuns abrege le fief qui est tenu de li, ID. XLV, 25. Se il viaut [veut] son plait abregier, *Ass. de Jerus.* I, 237. || XIVe s. Ils lui dirent qu'il abregeast ses paroles, *le Menagier*, I, 9. || XVe s. Temps sans honneur et sans vray jugement, Aage en tristour, qui abrege la vie, E. DESCHAMPS, *Temps présent.* Elle [m'amie] m'a dit que je boy trop souvent Et que cela m'abregeroit la vie, BASSEL. 31. N'abregeons point nostre vie Par trop nous atedier, ID. 46. On dit que ses ans il [le buveur] abbrege, ID. 38. Avancez-vous, prenez votre robe, abregez-vous [hâtez-vous]; qu'il ne vous trouve ici, car vous seriez mort et moi aussi, LOUIS XI, *Nouv.* 34. Pour abreger [bref], ID. *ib.* 75. || XVIe s. Le ciel m'a esté si benin et si favorable que d'abrevier un long martyre, YVER, 592. Il vouloit bien abreger son chemin et passer par lieux bien habités, AMYOT, *Ant.* 52. Notaires, c'est à dire ecrivains qui par notes et lettres abregées figurent toute une sentence, ID. *Caton d'Ut.* 35.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *abreviar;* ital. *abbreviare* ; bas-lat. *abbreviare* ; de *ad*, indiquant la direction de l'action, et *brevis*, bref (voy. BREF).

† **ABREUVAGE** (a-breu-va-j'), *s. m.* Action d'abreuver. L'abreuvage des chevaux.

—HIST. XVIe s. Aux prairies, sur toutes à celles d'abbruvage [qu'on arrose], les fumiers de telle volaille sont de grande utilité, O. DE SERRES, 98.

—ÉTYM. *Abreuver ;* provenç. *abeuratge*, boisson.

ABREUVÉ, ÉE (a-breu-vé, vée), *part. passé.* Au propre et au figuré. Troupeaux abreuvés. On renvoya les convives bien abreuvés. Terres abreuvées. L'Égypte abreuvée par les débordements du Nil. Une plante abreuvée par une eau abondante. Plaie abreuvée d'une humeur malsaine. Abreuvé d'amertume. Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée, RAC. *Phèdre*, IV, 6. Sa langue abreuvée de fiel et de vinaigre, BOSS. *Hist.* II, 4. Et le jour me retrouve abreuvé de mes larmes, VOLT. *Œd.* I, 1. Et j'ai sur ces chemins de carnage abreuvés.... ID. *Mér.* I, 2.

† **ABREUVEMENT** (a-breu-ve-man), *s. m.* Action d'abreuver les animaux domestiques. L'abreuvement exige certaines précautions, par exemple couper l'eau avec du son ou de la farine, ou la faire tiédir, si l'animal est en sueur. On donne l'avoine plutôt après l'abreuvement qu'avant. On risque de causer des ruptures ou la pousse, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'abreuvement.

—HIST. XIIIe s. Cil qui sera fet mesureur de sel paiera por son abuvrement et por son past huit livres, *Livre des Mét.* 336. || XVe s. Le prevost a de chascun bouchier, qui est fait nouvel bouchier, de l'aboivrement [pourboire] que l'on a accoustumé à faire au commencement, une maille d'or, DU CANGE, *abuvragium.*

—ÉTYM. *Abreuver.*

ABREUVER (a-breu-vé), *v. a.* || **1°** Faire boire des animaux. Rivière où l'on a coutume d'abreuver les bestiaux. Les puits qu'ils avaient creusés pour abreuver leurs troupeaux. On mena abreuver nos chevaux, SÉV. 45. || **2°** Faire boire abondamment quelqu'un. Il abreuva largement la compagnie. On l'abreuvait pour lui faire perdre la raison et s'emparer de lui. Le cruel d'une main semblait m'ouvrir le flanc, Et de l'autre à longs traits m'abreuver de mon sang, CRÉB. *Atrée*, II, 2. || **3°** Mouiller, pénétrer d'eau, arroser. La terre est abreuvée. Ces prairies ont besoin d'être abreuvées. Le sol est abreuvé d'eau. Les cèdres qu'abreuve la rosée du ciel. Une grande abondance d'humeurs abreuve cette plaie; il faut la dessécher. || **4°** Fig. Remplir, saturer. Abreuver quelqu'un d'outrages. On abreuve les alliés de dégoûts. Tout le fiel.... Dont un amant fut jamais abreuvé, MALH. V, 27. Tout le fiel dont on vous abreuva, BOURD. *Pens.* t. III, p. 362. On dit aussi, dans un sens opposé, l'abreuver de joie. || **5°** En termes d'art, mettre sur un fond poreux une couche d'huile, d'encollage, de couleur ou de vernis pour en boucher les pores et en rendre la surface unie. || Terme de tonnelier. Abreuver des tonneaux, les emplir d'eau pour s'assurer s'ils ne fuient point. || En termes de marine, abreuver un vaisseau, y faire entrer de l'eau, avant de le lancer, pour voir s'il n'y a pas une voie d'eau. || **6°** S'abreuver, *v. réfl.* Les chevaux s'abreuvent ici. Après s'être abreuvé de vin

[illegible] *Sat.* XII.

— HIST. [illegible] *Ant.* 50. Chascun en ayant esté abbruvé ce [illegible] [d'un [illegible] Toutes [illegible] abruvent de [illegible] La sotte imagination dont leur [illegible] sentences les a abbruvez leur a [illegible] que tout fust conduit [illegible] témoins], mieux preuve, LOYSEL, 770.

Qu'un seul pain de fourment [illegible] XVIe s. Puis en [illegible] les plis de leurs [illegible] aller au fourrage ou pour abbreuver leurs chevaulx, ID. *Ant.* 50.

— ÉTYM. Wall. *aburrer*, [illegible] quant la direction de l'action, et *bibere*, boire (voy. [illegible]), sauf de rares exceptions, [illegible] a dit *abreuver*.

ABREUVOIR (a-breu-voir), *s. m.* || 1° Lieu où l'on mène les bestiaux et les chevaux boire et se baigner. [illegible] qui est un petit canal. [illegible] || 2° [illegible] || 3° [illegible] ne se cicatrise jamais parfaitement, et souvent elle produit un [illegible] *Exp. sur les* [illegible] || 4° Fig. [illegible] mouches, large balafre. Il lui fit d'un coup de sabre un abreuvoir à mouches. Le ceste est encore taché Du sang et du cerveau séché, Quand Hercule, après mainte touche, Lui fit un abreuvoir à [illegible] son ceste... [illegible] || 5° [illegible] que les maçons laissent entre les pierres pour y faire entrer du mortier. || 6° [illegible] tout seul à l'abreuvoir, se dit de ceux qui se lèvent de table pour aller [illegible] servir.

— HIST. XIVe s. [illegible] lui rueroit [jetterait] ung abeuvrouer ou verre à la teste [illegible] breuvoir pour le bestail, CALV. *Inst.* 1105. Un abbreuvoir à mousches, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Abreuver*; [illegible] *abbeveratojo*.

ABRÉVIATEUR (a-bré-vi-a-teur), *s. m.* || 1° Auteur qui abrège l'ouvrage d'un autre. [illegible] teur [de [illegible]] [illegible] || 2° [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ABRÉVIATIF, IVE [illegible] *adj.* [illegible]

— ÉTYM. *Abbreviatus*.

ABRÉVIATION [illegible] bares et presque indéchiffrables à cause des fréquentes [illegible]

— HIST. [illegible] taines notes et abbreviations, qui en peu de traits [illegible]

— ÉTYM. *Abbreviatio*, de *abbreviare*, qui, dans l'ancien français, a donné *abréger* (voy. ce mot), et [illegible] du XVIe s.

† **ABRÉVIATIVEMENT** [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *ment*.

ABRI [illegible] abri au vaisseau. Cette rade [illegible] du torrent ignoré, Quelque rustique abri [illegible] [de la liberté] sur ce concours immense Forme un [illegible] || 2° [illegible] dignité. Sous l'abri [illegible] grand nom sûr de l'impunité, À d'horribles excès leur orgueil s'est porté, C. DELAV. *V. Sicil.* II, 2. || 3° [illegible] son. Dans une rade où ils se trouvèrent à l'abri, [illegible] *P.* I, 4. Il fallut se mettre à l'abri, [illegible] || 4° À [illegible] Être à l'abri du froid. Afin que les défenseurs fussent [illegible] n'est à l'abri du mal. A l'abri des railleries. Le port [illegible] foudre fatal, RAC. *Esth.* I, 3. Les montagnes mettent cette côte à l'abri des vents, FÉN. *Tél.* III. [illegible] les mépris qu'à l'abri du [illegible] || 5° À [illegible] l'orage. Il se mit à l'abri du fleuve. A l'abri de son [illegible] amis qu'ils vous mettront en tête, et, à l'abri de ces protecteurs, ils sont en état de [illegible] coups et de résister à tous vos efforts, BOURD. *Pens.* t. II, p. 264. Et vous et vos enfants, vos amis, votre époux, [illegible] *Mort d'Asd.* IV, 4. À l'abri de ce trône attendez [illegible] *Esth.* [illegible] naissiez à l'abri du feuillage Dont je couvre le voisinage, [illegible] métier Est de courir le jour de quartier en quartier, Et d'aller à l'abri d'une perruque blonde De ses [illegible] douceurs fatiguer tout le monde, BOIL. *Sat.* IV. || 6° Proverbe. L'homme sans abri est un oiseau sans nid.

— HIST. XIIe s. [illegible] cel encloistre [clos] pur [pour] abri aveir [illegible] *Rois*, 251. [illegible] 97.

— ÉTYM. Bourguign. [illegible] exposé [illegible] la forme ; *apricus* ayant l'accent sur la seconde syllabe, l'accent est resté dans les langues romanes sur [illegible] vation. La signification seule fait difficulté. Mais [illegible] *se mettre à couvert*, parce que les choses exposées au soleil sont en quelque sorte à couvert du froid et du mauvais temps. D'ailleurs la signification d'ex[illegible] *aber*, exposé au soleil, anc. haut allem. *âpon*, serein, qui paraissent [illegible] étymologie, y objectant que l'i[illegible] mettre en sûreté; d'où, par une métathèse [illegible]

ABRICOT [illegible] a-bri-kô ou a-bri-ko; la prononciation varie, les uns [illegible] vant la règle qui est que l's du pluriel rend la voyelle [illegible], *s. m.* Fruit de l'abricotier. L'a[illegible] grosseur se rapproche de celle de la pêche. Abricot [illegible] vent est meilleur que l'abricot d'espalier.

[illegible] Le fruit est en espalier; le fruit est [illegible] palier.

— HIST. XVIe s. Ne pouvans sortir par la porte, [illegible] delicieux jardin manger des abri[illegible]

— ÉTYM. [illegible] avec l'article, *al birkouk*; l'arabe vient du [illegible] on voit, un singulier exemple de la propagation et de l'altération des mots; c'est par l'intermédiaire de l'a[illegible] romanes.

† **ABRICOTÉ** (a-bri-ko-té), *s. m.* Terme de confiseur. Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

— ÉTYM. *Abricot*.

ABRICOTIER (a-bri-ko-tié), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées. Le nom scientifique de l'abricotier est *prunus armeniaca*.

— HIST. XVIe s. Nous voyons du noyau d'abricot venir un abricotier et non le pommier, parce que nature garde toujours son genre et espece, PARÉ, XIX, 20.

— ÉTYM. *Abricot*.

† **ABRIER**, *v. a.* Terme de marine. Intercepter en parlant du vent.

— ÉTYM. Voy. [illegible]

ABRITÉ, ÉE (a-bri-té, tée), *part. passé.* Vignes abri[illegible] ments. Navire abrité dans le port. Si notre accueil le touche, Si, par nous abrité, Il [l'exilé] s'endort sur la couche De l'hospitalité.... BÉRANGER, *Exilé*.

ABRITER (a-bri-té). || 1° *v. a.* Mettre à l'abri. Abriter les arbres à fruit. Ce mur abrite le plant de salade. Un rocher élevé abrite les navires contre le vent du large. Pourtant je m'étais dit : Abritons mon navire ; Ne livrons plus ma voile au vent qui la déchire, V. HUGO, *Odes*, III, 4. Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles Les regrets du passé, les songes du futur : J'y viens vivre, et, couché sous vos berceaux fertiles, Abriter mon repos obscur, LAMART. *Nou*[illegible] || 2° S'abriter, *v. réfl.* Il pleut : venez vous abriter ici. Le petit oiseau s'abrite sous les ailes de sa mère. Il s'abritait sous le nom d'un homme puissant.

— HIST. XIIIe s. Si ot [vieillesse] d'une chape forrée Moult bien, si cum je me recors, Abrié et vestu son cors, *la Rose*, 400. || XIVe s. [illegible] || XVe s. [illegible] *Rondeau*. || XVIe s. Tout cela mis en ruines ; et de sept casemattes, les unes abriées de ruines ou aveuglées, [illegible] *Hist.* II, 16. [illegible] sans beaucoup de peine, abrierent le rouage [les affûts] de fascines gouildronnées, ID. *ib.* III, 479. De rejecter [illegible] en maniere qu'elle les abriast tous deux, MONT. I, 96.

— ÉTYM. *abri;* picard et norm. *abrier;* Berry, *abrier*, *abrisser;* provenç. *abriar, abricar;* espagn. *abrigar.*

† **ABRIVENT** (a-bri-van), *s. m.* || 1° Petite hutte de bivouac pour une garde, pour un poste. || 2° Paillasson servant à protéger contre le vent.

— ÉTYM. *Abri* et *vent.*

ABROGATION (a-bro-ga-sion), *s. f.* Action d'abroger. L'abrogation d'une loi, d'une coutume, d'une cérémonie.

— HIST. XVI[e] s. Et de fait, saint Paul demonstre bien clairement une telle abrogation de la loy, CALV. *Inst.* 267.

— ÉTYM. *Abrogatio*, de *ab*, indiquant retranchement, et *rogare*, demander et aussi porter une loi (voy. ROGATION).

ABROGÉ, ÉE (a-bro-jé, jée), *part. passé.* Lois abrogées.

† **ABROGEABLE** (a-bro-ja-bl'), *adj.* Qui peut être abrogé. Ces lois sont abrogeables.

ABROGER (a-bro-jé: on intercale un *e* devant *a* ou *o*: il abrogea, nous abrogeons). || 1° *V. a.* Mettre hors d'usage. Abroger une loi, une ordonnance. Le sénatus-consulte fut abrogé. || 2° S'abroger, *v. réfl.* Être abrogé. Cette coutume s'est abrogée d'elle-même par désuétude, *Acad.*

— HIST. XVI[e] s. Ils disent que la loi est abroguée et cassée aux fideles, CALV. *Inst.* 267. Il fit publiquement decerner la guerre contre Cleopatra et abroguer la puissance et l'empire d'Antonius, AMYOT, *Ant.* 77.

— ÉTYM. *Abrogare* (voy. ABROGATION).

ABROUTI, IE (a-brou-ti, tie), *adj.* Terme d'eaux et forêts. Le bois est abrouti quand les premières pousses ont été mangées par le bétail et sont mal venues.

— ÉTYM. *À* et *brout.*

† **ABROUTISSEMENT** (a-brou-ti-se-man), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. État d'un bois qui a été brouté par les bestiaux ou le gibier. L'abroutissement finit par faire périr les arbres. Ces arbres, souvent gâtés par l'abroutissement du bétail, ne s'élèvent pas, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2[e] *série.*

— ÉTYM. *Abrouti.*

ABRUPT, TE (a-bru-pt, pt'), *adj.* || 1° Qui est en pente rapide et comme rompu. Montagnes abruptes. La pente abrupte diffère de la pente roide, en ce que celle-là ne permet pas une ligne droite et que l'autre la permet. || 2° Fig. Style abrupt, style coupé.

— ÉTYM. Voy. ABRUPTO.

† **ABRUPTEMENT** (a-bru-pte-man), *adv.* D'une façon abrupte. La côte se présentait abruptement. Phrase coupée abruptement.

— HIST. XVI[e] s. J'ai quasi oublié un autre defaut bien usité et de très mauvaise grace; c'est quand la sentence est trop abruptement coupée, DU BELLAY, I, 33, *recto.*

— ÉTYM. *Abrupte* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABRUPTO (EX) (è-ksa-bru-pto), *loc. adv.* Brusquement, sans préambule. Parler ex abrupto. Exorde ex abrupto, exorde vif et sans précaution oratoire.

— ÉTYM. *Ex*, de, et *abruptus*, abrupt, de *ab*, indiquant séparation, et *ruptus*, rompu (voy. ROMPRE).

ABRUTI, IE (a-bru-ti, tie), *part. passé.* Homme abruti. Nations abruties par l'ignorance et la misère. Enfant abruti par les mauvais traitements. Claude était comme abruti, DIDER. *Essai sur Cl.* Eh! le peuple romain, dès longtemps abruti, De sa grandeur première a perdu la mémoire, LEGOUVÉ, *Ep. et Néron*, I, 3. Le genre humain abruti ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles, BOSS. *Hist.* II, 166.

ABRUTIR (a-bru-tir), *v. a.* || 1° Rendre brute. Il finit par abrutir un esprit peu ouvert. Vous l'abrutiriez par cette méthode, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il éteint et abrutit sa raison, MASS. *Bonh.* || 2° S'abrutir, *v. réfl.* Devenir brute. Il s'est abruti par le vin. Excès où l'on s'abrutit dans les sens, où l'on éteint toutes les lumières de sa raison, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 268. A mesure qu'il s'est abruti [l'homme corrompu], il a tâché de se persuader que l'homme était semblable à la bête, MASS. *Car. Vérité d'un avenir.*

— HIST. XVI[e] s. Ces colleges où on les envoye les abrutissent ainsi, MONT. I, 181. Il confesse que la prosperité a hebeté et abruti tous ses sens, CALV. *Inst.* 550. Elle abestit et abrutit toute la sagesse, resolution, prudence, et toute operation de l'ame, CHARRON, *Sagesse*, I, 23.

—ÉTYM. *À* et *brute.*

ABRUTISSANT, ANTE (a-bru-ti-san, sant'), *adj.* Les plaisirs abrutissants de la table, MASS. *Avent, J. de Noël.*

— ÉTYM. *Abrutir.*

ABRUTISSEMENT (a-bru-ti-se-man), *s. m.* Action d'abrutir. État d'une personne abrutie. Cet homme d'un esprit distingué a été jeté par le vin dans l'abrutissement. Les abrutissements sont de causes diverses, par exemple la misère, les mauvais traitements, les excès.

— ÉTYM. *Abrutir.*

† **ABRUTISSEUR** (a-bru-ti-seur), *s. m.* Qui abrutit. Je voudrais bien que les Turcs fussent chassés du pays des Périclès et des Platon; il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont abrutisseurs; Dieu nous défasse des uns et des autres, VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Abrutir.*

ABSCISSE (a-bsi-s', ou, suivant la prononciation réelle, a-psi-s'), *s. f.* Terme de géométrie. L'une des coordonnées (l'autre s'appelle ordonnée) par lesquelles on définit la position d'une ligne ou d'une courbe plane. Axe des abscisses, axe des ordonnées, droites indéfinies qui se coupent, et de l'intersection desquelles se mesurent les abscisses et les ordonnées. L'abscisse est horizontale.

— ÉTYM. *Abscissus*, coupé, de *ab*, indiquant séparation, et *scindere*, couper, scinder (voy. ce mot).

ABSENCE (a-bsan-s', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-s'), *s. f.* || 1° Non-présence. Pendant mon absence. Faire de longues absences. Vous me pardonnerez mon absence. L'absence du maître est préjudiciable. Son absence de la cour fut remarquée. Votre absence de ces lieux est un malheur. Pourvu que vous ayez ce courage, notre absence ne vous nuira point, FÉN. *Tél.* XXIII. Ce héros intrépide Consolait les mortels de l'absence d'Alcide, RAC. *Phèd.* I, 1. Toute votre vie est une absence continuelle de vous-même, MASS. *Conf.* || 2° Absence se prend absolument. Les regrets de l'absence. L'absence affaiblit les affections comme les haines. Mais enfin je la quitterai, quoique je sache que l'absence peut me la faire perdre, FÉN. *Tél.* XXII. L'absence est aussi bien un remède à la haine Qu'un appareil contre l'amour, LA FONT. *Fab.* X, 12. L'absence aux vrais amants est encor plus funeste, CORN. *Œdip.* I, 1. || 3° Manque. L'absence des défauts dans un livre ne compense pas l'absence des qualités. Ce philosophe pensait que l'absence de la douleur était le but de sa vie, FÉN. *Phil. Épic.* || 4° Fig. Absence d'esprit, et absolument absence, distraction, perte de connaissance. Il est sujet à des absences d'esprit. Il est fort distrait; il a des absences singulières. Ce sont là des surprises et des absences d'un moment, MASS. *Pent.* Les médecins trouvèrent le pouls si mauvais qu'ils ne balancèrent pas à proposer au roi, qui revenait cependant de son absence, de ne pas différer à recevoir les sacrements, ST-SIMON, 405, 41. Quand une personne est un peu interdite, c'est ce qu'on fait passer pour des absences d'esprit; ce terme est fort en usage, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 43, *en* 1668. || 5° En termes de droit, absence d'une personne dont on n'a point reçu de nouvelles depuis une certaine époque, et dont la résidence actuelle n'est pas connue; et encore, défaut de présence à une assignation. || 6° EN L'ABSENCE DE, *loc. adv.* En l'absence du maître, en l'absence du soleil. En mon absence. Élire des tribuns en leur absence.

— HIST. XIV[e] s. Un homme est dit attrempé [modéré], en ce qu'il n'a pas de tristesse de l'absence des choses delettables, ORESME, *Eth.* 96.

— ÉTYM. *Absentia;* provenç. *absensa, absencia;* espagn. *ausencia;* ital. *absenzia, assenza* (voy. ABSENT).

ABSENT, ENTE (a-bsan, san-t', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan), *adj.* || 1° Qui n'est pas présent. Être absent. Absent par congé. Vous avez été longtemps absent. C'est donc ainsi qu'absent vous m'avez obéi, MOL. *Éc. des f.* II, 2. Absent comme présent, il voyait le fond des cœurs, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 381. Faut-il l'exhorter beaucoup et le solliciter de penser à la personne dont il est épris? que dis-je, peut-il même n'y penser pas et l'oublier? Tout absente qu'elle est, il ne la perd, en quelque manière, jamais de vue, et elle lui est toujours présente, ID. t. II, p. 52. Présente, je vous fuis; absente, je vous trouve, RAC. *Ph.* II, 2. || 2° Avec *de* et un nom de lieu. Absent de Paris. Il est depuis longtemps absent de chez lui. Absente de la cour, je n'ai pas dû penser, Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer, RAC. *Brit.* II, 3. De ce même rivage absent depuis un mois, ID. *Iph.* II, 1. || 3° Avec *de* et un nom de personne. Quand j'ai été absent de Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu voir, MONTESQ. *Temple de Gnide*, 5. Être absent de quelqu'un, VOLT. II, 168. Tant de jours ennuyeux, Que je m'en vais passer absent de vos beaux yeux, MONTREUIL, II, 71. Et qu'un rival absent de vos divins appas, MOL. *D. Garcie*, I, 3. Absent de vous, je vous vois, vous entends, FONTEN. X, 468. || 4° En parlant des choses. Les choses absentes sortent de la mémoire. La fausseté des plaisirs présents et l'ignorance des plaisirs absents. || 5° Distrait, inattentif. Son esprit est parfois absent. || 6° *Subst.* Souvenez-vous d'un absent. Défendre les absents. Mesdames, ne parlez pas mal d'une absente, des absentes. Et ce vieux droit d'aînesse est souvent si puissant Que, pour remplir un trône, il rappelle un absent, COR. *Nic.* IV, 3. || 7° En termes de droit, se dit des personnes absentes dont on n'a point reçu de nouvelles depuis un certain temps et dont on ne connaît pas la résidence actuelle. || 8° Proverbe. Les absents ont tort, on néglige les intérêts des personnes absentes. || Absent ne se met qu'après son substantif.

— HIST. XIV[e] s. Ils n'estoient pas absens pour creinte, BERCHEURE, f. 36. || XVI[e] s. Nul heur, nul bien ne me contente, Absent de ma divinité, FRANÇOIS I.

— ÉTYM. Provenç. *absens;* catal. *absent*; espagn. *ausente;* ital. *assente;* de *absens*, de *abs*, indiquant éloignement, et de *ens*, étant, participe inusité du verbe *sum*, je suis (voy. ESSENCE).

† **ABSENTÉISME** (a-bsan-té-i-sm', ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-té-i-sm'), *s. m.* L'habitude de grands propriétaires anglais et irlandais de ne pas résider sur leurs terres, dans leur pays, et d'aller dépenser ailleurs leurs revenus. On comptait l'absentéisme parmi les maux de l'Irlande.

— ÉTYM. Angl., *absenteeism*, d'*absentee*, celui qui s'absente de son pays ou de son emploi, de *absenter* (voy. ce mot).

ABSENTER (S') (a-bsan-té, ou, suivant la prononciation réelle, a-psan-té), *v. réfl.* Se rendre absent. Je m'absenterai durant trois mois. Ne vous absentez pas dans la soirée, j'irai vous voir. Si vous devez vous absenter. S'absenter de l'armée, d'un repas. *Loc. vic.* J'ai absenté, dites: Je me suis absenté.

— HIST. XIV[e] s. Le suppliant s'est absenté du pais, DU CANGE, *absentandus.* || XV[e] s. Le duc d'Anjou, frere de Charles V, en fut absenté, FROISS. II, II, 70. Quoique le roi de France l'absentast au lit de mort et l'eloignast des besognes de France, le duc d'Anjou ne s'en absenta ni esloigna pas trop, ID. II, II, 70. || XVI[e] s. Quoy que ce soit, cestui Celer s'absenta de Rome et se retira au pays de la Thoscane, AMYOT, *Rom.* 15. Ains que plus tost il s'absentast pour un temps, afin qu'il fust une autre fois cause de preserver son pays, ID. *C. d'Utique*, 46. Lors on envoye ces noveaulx mariez veoir leur oncle, pour les absenter de leurs femmes, quoique souvent ilz n'ayent ne oncle ne tante, RAB. *Pant.* III, 4. Il s'estoyt absenté de toutes compaignies et vivoyt en son privé, ID. *Pant.* IV, *Prol.* Absentez-vous pour ung peu, si vous me voulés croire, PALSGR. p. 415.

— ÉTYM. *Absentare*, éloigner, de *absens*, absent. *Absenter* dans l'ancien français était actif et signifiait éloigner. A Genève on dit *absenter*, *v. n.* au lieu de *s'absenter.*

ABSIDE (a-bsi-d', ou, suivant la prononciation réelle, a-psi-d'), *s. f.* Terme d'architecture. || 1° Le sanctuaire d'une église, cette partie du chœur où le clergé se rangeait autrefois en cercle à droite et à gauche de l'évêque, *Acad.* Les prêtres remplirent le demi-cercle de l'abside, CHATEAUB. *Mart.* II, 47. || 2° Les architectes nomment abside la partie d'une église située derrière le maître autel, où les trois nefs sont ordinairement rompues pour faire place à une seule coupole. || 3° Châsse où l'on mettait les reliques des saints.

— ÉTYM. *Absida* ou *absis*, du grec ἁψίς ou ἀψίς, signifiant la jante d'une roue et l'arceau d'une voûte; il vient de ἅπτειν, qui veut dire toucher, joindre, unir (voy. APTE).

ABSINTHE (a-bsin-t', ou, suivant la prononciation réelle, a-psin-t'), *s. f.* || 1° Plante aromatique et très-amère. L'absinthe se nomme aussi aluine; le nom scientifique est *artemisia absinthium.* || 2° Espèce de liqueur faite avec l'absinthe. Prendre un verre d'absinthe. || 3° Fig. Amertume. Quand tu la vois si dignement Adoucir toutes nos absinthes, MALH. III, 3. La vie est continuellement mêlée d'absinthe, SÉV. 190. Il vaut mieux ne se nourrir que d'un pain d'absinthe et d'amertume, MASS. *Dégoûts.* Si votre langue n'est pas toujours trempée dans l'absinthe, ID. *Pardon.* Dieux! de-

puis que l'amour me tient à la [illegible] in l'absinthe toute pure. [illegible]

REM [illegible] Dont un amant fut jamais [illegible]

— HIST. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ABSOLU, [illegible] être maître absolu, MOL. *Préc.* 5. Et vous quittez ainsi la [illegible] les hommes, [illegible] d'opprimer ta patrie. D'abandonner [illegible] malheureux combat d'un cœur irrésolu! CORN. *Cinna*, IV, [illegible] p. 122. Dans l'absolue et affreuse incertitude [illegible] trop abs[illegible] || 3° En termes de grammaire et de logique [illegible] un terme absolu, père est un terme relatif. || 4° En termes de [illegible] par [illegible] || 5° [illegible] torité sans restriction. Un roi absolu. Les derniers [illegible] solues et si redoutées, BOSS. *R. d'Angl.* Une créance [illegible] sens, imposer silence à ma raison, lui faire violence, et la [illegible] t. III, p. 185. Un pouvoir fondé sur une mission divine et absolue ne se peut ni restreindre, ni circonscrire, MIRAB. *Collection*, [illegible] un gouvernement absolu, qui ne roule que sur le [illegible] heureux, [illegible] comme sur tous je dois être absolu, CORN. *Perth.* I, 4. Mais je sais que sur lui vous êtes absolue, ID. *Attila*, IV, [illegible] absolu, ID. *Sert.* IV, 3. Mais songez que les rois veulent être absolus, ID. *Cid*, II, 1. L'empereur, libre [illegible] nous écouterait moins, ID. *Andron.* I, 3. Ô vue! ô sur mon cœur regards trop absolus, ID. *Agés.* V, [illegible] || 6° [illegible] voir royal, quand il n'est pas limité par une constitution, et que le prince peut faire des lois, en abroger, et lever des impôts sans consulter les représentants de la nation. || 7° Qui commande, qui veut être obéi. Il a un caractère absolu. Absolu dans sa famille. Une mère absolue. Vous le prenez là d'un ton bien absolu, MOL. *F. sav.* V, 3. C'est elle qui gouverne, et d'un ton absolu Elle dicte pour loi ce qu'elle a résolu, ID. *ib.* I, 3. Antiope pleura, ne voulant point y aller; mais il fallut exécuter l'ordre absolu de son père, FÉN. *Tél.* XXIII. Gens humbles et souples jusqu'à la bassesse devant les puissances qui sont sur leur tête; mais absolus et fiers jusqu'à l'insolence envers ceux qu'ils ont sous leur domination, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 223. || 8° En termes de chimie, pur, sans mélange. Alcool absolu, alcool sans eau. || 9° Le jeudi absolu se disait autrefois pour le jeudi saint. || 10° En termes de métaphysique, qui n'est pas relatif, qui n'a rien de contingent. Les idées absolues sont celles qui, d'après la métaphysique, ne viennent pas de l'expérience. || 11° S. m. En termes de métaphysique, l'absolu, ce qui existe [illegible] l'absolu. L'absolu [illegible] L'absolu, de quelque genre qu'il soit, n'est ni du [illegible] humain, [illegible] tantif.

— SYN. [illegible] faible : sans [illegible] GUIZOT.

— HIST. [illegible] te], *Ch. de Rol.* 168. || XIII° s. [illegible] demanda [illegible] aux poures le jeudi [illegible] nte], Qui [illegible] nous ert tolue, Dont j'ai le cuer [illegible] marri, RUTEB. 61. || XV° s. Et pourtant le dit [illegible] et de maux [illegible] voluntaire, [illegible] yeux de cette réponse ab[illegible] Or, quand je n'auroy, comme j'ai, ceste juste res[illegible] absolute et universelle, qui...., MARTIN DU [illegible] en tout sçavoir liberal, RAB. *Pant.* II, 8. Un sermon [illegible] je vous [à son frère Henri IV] ai donné sur mes vol[illegible] peut faire changer.... *Lett. de Ca*[illegible] *des Chartes*, 4° série, t. III, p. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] suite absoudre (voy. ABSOUDRE); provenç. [illegible] espagn. *absoluto*; ital. *assoluto*.

ABSOLUMENT (a-bso-lu-man, ou, suivant la prononciation réelle, ap-so-lu-man), *adv.* || 1° D'une manière [illegible] complétement, tout à fait. Je ne suis pas absolument décidé à.... Ignorer absolument. Il n'y avait absolument personne. Il n'y avait absolument [illegible] Dont on avait perdu la mémoire, tant elle était absolument passée, PASC. *Prov.* 3. Entre [illegible] délicat et ne l'être pas du tout, il faut demeurer d'accord que, quand on souhaite d'être délicat, on n'est pas loin de l'être absolument, PASC. *édit. Cousin*. La [illegible]ité de la restitution est un principe universellement reçu, nul ne l'ignore; mais la pratique de la restitution est une chose presque absolument inconnue, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 150. Encore, mon Dieu, ce que j'ose vous demander, ce n'est point absolument que je le demande, mais autant que vous verrez qu'il me peut être utile et salutaire, ID. *ib.* t. II, p. 78. Dites absolument que je ne suis qu'un sot, MOL. *l'Étourdi*, II, 1. || 2° En maître. Il dispose absolument de tout dans sa maison. Un bailli y jugeait absolument des affaires criminelles. || 3° Déterminément, malgré toute remontrance. Il voulut absolument partir. Je n'en ferai absolument rien. Nier absolument. || 4° Indispensablement. Il faut absolument que vous payiez cette dette. || 5° Sans restriction. La parole du sage est générale, et il ne dit pas seulement quelques justes, mais il dit absolument et sans restriction le juste, quel qu'il soit, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 223. || 6° Absolument parlant, à parler de la chose en général. Cette raison n'est pas mauvaise, absolument parlant; mais ici elle ne va pas au fait. A prendre la chose absolument, je sais quelle est la vertu du sacrement de pénitence, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 219. Offrande la plus précieuse, non point absolument et en soi, mais par rapport à celui qui l'a faite, ID. *ib.* t. II, p. 148. || 7° En termes de grammaire, prendre, employer un [illegible] Dans la phrase : cet arbre ne produit pas, *produire* [illegible]

— HIST. [illegible] simplement, telles choses faites par paour [peur] [illegible] sans lui assigner lieu auquel il exerce son office, CALV. *Inst.* 871. [illegible] c'est ceste nature mesme qui [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ABSOLUTION [illegible] Absolution lui fut donnée par la voix publique. On peut recevoir l'absolution du prince, BOSS. [illegible] 56. || 2° En termes de droit, jugement qui [illegible] il est vrai, mais dont le crime ou le délit n'est puni par aucune loi. L'absolution diffère de l'acquittement [illegible] 3° [illegible] remet les [illegible] Il aurait fallu vous disposer par l'amendement à l'absolution [illegible] et humilié. Les anciens ont donné l'absolution avant la [illegible] lui demandions [à Dieu] que, si, par l'entremise de ses ministres, il veut bien nous donner l'absolution [illegible] et quelles demandes! BOURD. *Pensées*, t. II, p. 60. || 4° Courte prière que récite l'officiant à chaque nocturne des matines.

— SYN. ABSOLUTION, PARDON, RÉMISSION. Ces trois termes, qui ont cela de commun qu'ils expriment l'effacement d'une faute, d'un crime, d'une accusation, ont cela de particulier qu'ils se rapportent le premier à un accusé, le second à un offenseur, le troisième à un coupable. Un père pardonne à son fils; un tribunal absout un accusé; le prince remet à un coupable une peine encourue.

— HIST. XII° s. Mais à la pardefin dignement l'amend[illegible]; Absolution prist et à Dieu s'acorda, *Th. le Mart.* 76. || XIII° s. Trestout s'ageneillerent sans noise et sans tenson; Coupable se rendirent par bone entencion, Et puis si atendirent lor absolucion, *Ch. d'Ant.* I, 862. Les evesques de Bretaingne ont tenu le comte de Bretaingne bien sept ans en escommeniement, et puis a eu absolucion par la court de Rome, JOINV. 290. Quand le comte vit ce, il vint au patriarche et lui requist absolucion, ID. 270. || XIV° s. L'absolucion [solution] de ceste question appert par la descripcion de felicité qui a esté devant mise, ORESME, *Eth.* 21. Et absolucion [je] vous irai impetrer De trestouz vos pechiez de tuër et embler, *Guesclin*, 7287. || XV° s. Bien savoit il que les nobles d'Angleterre pour toutes ses absolutions ne chevaucheroient point trop avant si l'argent n'alloit devant, FROISS. II, II, 207. Elle requit son confesseur qu'il la voulsit absoudre par vertu d'une absolution [indulgence], la quelle estoit à Loches, MONST. III, 25. Je lui ai pieçà pardonné, et lui en baille derechef tout maintenant devant vous l'absolution, L. XI, *Nouv.* 63. Nostre hoste fit du bon compagnon, mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont l'absolution [solution] le fit rougir, ID. *ib.* 66.

— ÉTYM. Provenç. *absolutio*; catal. *absoluciô*; espagn. *absolucion*; ital. *assoluzione*; de *absolutio*, de *absolvere*, absoudre.

† **ABSOLUTISME** (a-bso-lu-ti-sme, ou plutôt ap-so-lu-ti-sm'), *s. m.* Système de gouvernement où le pouvoir est absolu. Néologisme.

— ÉTYM. *Absolu.*

† **ABSOLUTISTE** (ab-so-lu-ti-st'), *s.* et *adj.* Partisan de l'absolutisme. Opinion absolutiste. C'est un absolutiste. Néologisme.

ABSOLUTOIRE (ab-so-lu-toi-r'), *adj.* Qui porte absolution. || Il ne se met qu'après le substantif: Un jugement absolutoire.

— HIST. XVIe s. Quand il vint à prononcer la sentence des juges, qui estoit absolutoire, AMYOT, *Pomp.* 8.

— ÉTYM. *Absolutorius*, de *absolvere*, absoudre.

ABSORBANT, ANTE (ab-sor-ban, ban-t', ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-ban), *adj.* || **1°** Qui absorbe l'humidité. Des terres absorbantes. || **2°** Fig. Qui absorbe l'esprit, qui l'occupe tout entier. Pensées absorbantes. Son occupation est absorbante. || **3°** En termes d'anatomie, *Système absorbant*, l'ensemble des vaisseaux et des glandes, qui étaient supposés produire l'absorption; et substantivement *les absorbants*, les vaisseaux qui font partie de ce système. Bichat avait donné le nom de *système absorbant* à l'ensemble des vaisseaux et ganglions lymphatiques. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de système absorbant, et que l'absorption s'opère d'une autre façon. || **4°** En pharmacie, se dit des substances qui ont la propriété d'absorber les acides dans l'estomac. La magnésie est une terre absorbante. || **5°** Substantivement. Tout cet appareil d'absorbants me paraît une pure charlatanerie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || **6°** En chirurgie, on appelle absorbants des substances molles, spongieuses et propres à s'imbiber des liquides épanchés. || Il ne se met guère qu'après son substantif.

ABSORBÉ, ÉE (ap-sor-bé, bée), *part. passé.* || **1°** Poison absorbé. Pluies avidement absorbées par la terre. || **2°** Biens absorbés par les procès, en procès. || **3°** Au figuré. Absorbé par les affaires, absorbé par une grande douleur, absorbé dans ses réflexions. Je suis absorbé dans la composition. Mais ce n'est là qu'une faible voix absorbée, pour ainsi dire, par le bruit formidable de la multitude, MASS. *Profession religieuse, Sermon.* Absorbé dans ses spéculations, il devait naturellement être et indifférent pour les affaires et incapable de les traiter, FONTEN. *Newton.* La volonté est absorbée en Dieu, PASC. *édit. Cousin.* Quand je considère la petite durée de ma vie absorbée dans l'éternité, ID. *ib.* || **4°** Absolument. Qui ne prête pas attention aux choses du dehors. Voyez-le; il est tout absorbé.

ABSORBER (ab-sor-bé, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-bé), *v. a.* || **1°** Faire entrer en soi. Ce que la terre absorbe. Tu avais absorbé tant de vin. L'éponge absorbe l'eau. Le sang absorbe l'oxygène de l'air atmosphérique. Jusqu'à ce que l'olive ait absorbé le sel. Le mercure est absorbé dans l'estomac. Le poison une fois absorbé manifeste ses effets. Il conçoit que les comètes sont des taches du soleil.... elles s'élèvent jusqu'à une certaine distance et retombent ensuite dans le soleil qui les absorbe de nouveau et les dissout, FONTEN. *Hartsoëker*.... Seigneur.... Entends du haut du ciel le cri de mes besoins; Et, comme le soleil aspire la rosée, Dans ton sein à jamais absorbe ma pensée, LAMART. *Médit.* XVI. || **2°** Faire disparaître, épuiser, consumer. Le noir absorbe la lumière. Les procès ont absorbé son patrimoine. Les intérêts absorbent le capital. La Chine et l'Inde absorbent une grande partie du numéraire de l'Occident. Les impôts ont absorbé leur fortune. Un faible cri absorbé dans la clameur de la multitude. Mon temps est absorbé par mille affaires de détail. Enfin les riches, en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, avaient absorbé et confondu la plupart des terres communes, VERTOT, *Rév.* III, 227. [illegible] *Lettr.* 81. [illegible] bée par la gloire, PASC. *édit. Cous.* Une vicissitude d'affaires qui absorbe toute leur vie, MASS. *Temps.* || **3°** Appliquer l'esprit, occuper entièrement. Absorber l'attention. Cette affaire l'absorbe tout entier. Pensées qui absorbent. Ceux qu'absorbe le soin du salut de l'État. Le spectacle absorbait tellement les spectateurs.... Cette récompense nous absorbe tout à fait en Dieu, [illegible] *Or.* 10. Qu'un plus sublime objet absorbe ma pensée, C. DELAV. *Par.* II, 3. || **4°** S'absorber, *v. réfl.* Être absorbé. L'oxygène s'absorbe dans le poumon. Le Rhin s'absorbe dans les sables. Il s'absorbe dans sa douleur. S'absorber dans l'étude des mathématiques.

— SYN. ABSORBER, ENGLOUTIR. Idée commune, disparition de la chose qui est absorbée ou engloutie. Mais absorber indique une action successive, [illegible] d'un seul coup. On absorbe peu à peu; on engloutit à la fois. Un fleuve englouti dans un [illegible] s'absorbe dans les sables. Un patrimoine est englouti dans une fausse spéculation; il est absorbé par les procès. Au figuré, la synonymie cesse. On est absorbé dans ses peines, dans sa douleur, mais non englouti.

— HIST. XIIIe s. Deables le puist asorber, Quand il nous fet tant de mal traire, *Ren.* 5892. De ce me merveil sans doutence, Quant la mer, qui est nete et pure, Souffroit son pechié et s'ordure, Et qu'enfers ne l'asorbissoit, RUTEB. II, 111. || XIVe s. Pour ce que li sire lui fist Les deux ieus asorbir au chef, DU CANGE, *absorbere*. Si que les dicts engins [de pêche] assorboient si touz petis poissons flevoins [de fleuve] et autres, que se pourveance n'eust esté faicte.... *Ord. de Philippe le Long*, *Bibl. des Ch.* 3e série, t. IV, p. 54. Cette delettation est aussi comme evanouie et absorbée, ORESME, *Eth.* 89. La delettation qu'il a en sa vertu asorbe et annichile toute tristesse, ID. *ib.* 90. || XVe s. Que l'en [on] y dist grandement estre adommagié et assorbi [diminué], DU CANGE, *ib.*

— ÉTYM. *Absorbere*, de *ab*, indiquant séparation, et *sorbere*, avaler.

ABSORPTION (ab-sor-psion, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sor-psion; de quatre syllabes en poésie), *s. f.* || **1°** Action d'absorber. L'absorption de l'âme en Dieu. L'absorption des pluies par la terre. || **2°** En termes de physique, phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un gaz ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. || **3°** En termes de physiologie, action des tissus organiques par laquelle des molécules extérieures pénètrent dans leur substance. L'absorption est une propriété générale de tous les tissus vivants; et il n'y a point de vaisseaux ou d'organes qui en soient particulièrement chargés.

— ÉTYM. *Absorptio* (voy. ABSORBER).

ABSOUDRE (ab-sou-dr' ou plutôt ap-sou-dr'), j'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais. J'ai absous. J'absolus. J'absoudrai. Absous. Qu'il absolve. Absolvons, absolvez, qu'ils absolvent. Que j'absolve, que tu absolves, qu'il absolve, que nous absolvions, que vous absolviez, qu'ils absolvent. Que j'absolusse. J'absoudrais. Absolvant. Absous, absoute J'absolus et j'absolusse sont peu usités; mais on ne doit pas les exclure de l'usage, puisqu'on dit je résolus et je résolusse. *v. a.* || **1°** Renvoyer de l'accusation. Absoudre du crime de prévarication. Il fut absous par dix voix contre cinq. Les juges le renvoyèrent absous. Il a été absous à pur et à plein. Un témoin dont le nom vous eût absous du crime, VOLT. *Cat.* III, 4. || **2°** En termes de droit, absoudre et acquitter ne sont pas synonymes. Le tribunal absout une personne qui est reconnue coupable du délit à elle imputé, mais dont le délit n'est pas qualifié punissable par la loi. Il acquitte un accusé reconnu innocent. || **3°** En termes de théologie, remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence. Absoudre un pénitent. Absoudre les cas réservés, *Acad.* || **4°** Au figuré. Pardonner. Je vous absous de votre imprudence. On était disposé à l'absoudre de tous ses méfaits. Tous ces crimes d'État qu'on fait pour la couronne, Le ciel nous en absout alors qu'il nous la donne, CORN. *Cinna*, V, 2. De tes grandeurs tu sus te faire absoudre, France, et ton nom triomphe des revers, BÉRANGER, *Enf. de la France.* || **5°** Absolument. Dix voix suffisaient pour absoudre. Le prêtre a pouvoir d'absoudre en cas de mort. L'Église donne aux prêtres qui nous assistent tous les pouvoirs; elle ne se réserve rien, et elle leur confère toute sa juridiction pour pardonner et pour absoudre, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 311. Là votre voix décide; elle absout ou condamne; Ici vous périrez.... VOLT. *Scyth* III, 1. || **6°** S'absoudre, *v. réfl.* Il ne put s'absoudre lui-même de la faute qu'on lui avait pardonnée.

— HIST. XIe s. De sa main destre [il] l'ad assols et [illegible], *Ch. de Rol.* 25. Assoldrai vous por vos ames guarir, *ib.* 87. || XIIe s. Quant [je] vous aurai assous et beneïs, *Ronc.* IV, 56. Bien sont assolz, quite de leur pechiez, *ib.* 57. || XIIIe s. Et si les assoloit [illegible], VILLEH. 55. Et il dit que si feroit il volentiers, mais que le patriarche l'absousist jusques à leurs revenir, JOINV. 270. Et je li dis: je vous assolz de tel pooir comme Dieu m'a donné, ID. 246. Se le legat ne me absoloit de mon serrement, ID. 276. [illegible] que Dieu absoille, ID. 210. Chil qui est escommeniés pot [illegible] jusques à tant qu'il soit absolu, [illegible]. Et on se doit [illegible] prendre plus près en jugement d'assaure que de condampner, ID. XXXVI, 6. [illegible] à nom Berte, [illegible] assolue, *Berte*, 52. Des quels dis livres de parisis il se tiennent assouls et apaié, DU CANGE, *absolutus.* Mais il meïsmes i respont, Et la cause nous en espont, Com cil qui bien de raison use, Et les diex assolt et escuse, *la Rose*, 6388. || XVe s. Ils estoient devers le roi de France absols et nommés quittes, et encore leur delivroit on or et argent, FROISS. III, IV, 20. Le feu roi que Dieu absolve, COMM. VII, *Prol.* || XVIe s. Le peuple absolut à toute peine Pelopidas, MONT. I, 3. Estre absouls de son debvoir, ID. I, 30. Sera il absoult.... ID. I, 128. Il resolut de mourir, afin que ses citoyens ne passent jamais estre absoulz de leur serment, AMYOT, *Lyc.* 61. Il voulut que celui qui auroit fait le meurtre fut absoult à pur et à plein, moyennant que.... ID. *Publ.* 21. Il se rencontra que les voix qui le condamnoient estoient une de plus que celles qui l'absolvoient.... il donna la derniere voix qui l'absolut judiciellement, ID. *Caton d'Utique*, 23. En Lacedemone il y avoit une loi, laquelle declaroit les enfants absouls d'aider à leurs peres en vieillesse, quand ils avoient esté nonchalans de les faire instruire en jeunesse, LANOUE, 116. Il n'appartient pas à un prestre de savoir pour certain si le pecheur est absous, mais à celui du quel il faut demander absolution, CALV. *Inst.* 501. Nul ne peut estre lié ou absous, sinon celui qui en est digne, ID. *ib.* 503. Leurs pensées les condamnent ou absoudent devant Dieu, ID. *ib.* 946. Combien plus vous doit elle delivrer et absoudre des liens humains? ID. *ib.* 1026. Il leur remonstra qu'ilz n'estoyent mie absouldz de leurs promesses, RAB. *Garg.* I, 20.

— ÉTYM. Provenç. *absolver*, *absolvre*, *asolver*; anc. catal. *absolrer*; catal. mod. *absoldrer*; espagn. *absolver*; ital. *assolvere*; d'*absolvere*, de *ab*, indiquant séparation, et *solvere*, délier (voy. SOLUTION). Du temps de PALSGRAVE on écrivait *assouldre*, et on prononçait *assoudre*, p. 23.

ABSOUS, ABSOUTE (ab-sou, sou-t' ou plutôt ap-sou), *part. passé.* Il fut renvoyé absous. Absous du crime qu'on lui imputait. Un pénitent absous par le confesseur. Vous sortez du tribunal de la confession absous, mais non justifié.

ABSOUTE (ab-sou-t' ou plutôt ap-sou-t'), *s. f.* || **1°** Terme de la liturgie catholique. Absolution publique et solennelle qui se donne en général au peuple et dont la cérémonie se fait le jeudi saint au matin ou le mercredi au soir dans les cathédrales. || **2°** Cérémonie qui se fait autour du cercueil, dans l'office des morts.

— ÉTYM. *Absoudre.*

ABSTÈME (ab-stè-m'), *s. m.* et *f.* Qui ne boit pas de vin. Telle qu'est celle (l'exception) des abstèmes, qui ne peuvent boire de vin, BOSS. *Déf. comm.* Nous serions tous abstèmes si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans, ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *Abstemius*, de *abs* privatif, et *temetum* vin.

† **ABSTENANT, ANTE** (ab-ste-nan, nan-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui s'abstient. Dans les élections, le nombre des abstenants fut très considérable.

ABSTENIR (S') (ab-ste-nir. Se conjugue comme tenir), *v. réfl.* || **1°** Se priver de, ne pas se laisser aller à. S'abstenir de vin. S'abstenir de toute hostilité. S'abstenir de combattre. S'abstenir de manger, de mentir. S'ils ne s'abstiennent pas d'écrire. Il ne s'est pas abstenu d'y toucher. Il s'abstient de se défendre. Abstenez-vous de nuire à votre ennemi. C'est une question sur laquelle nous nous sommes abstenus de nous prononcer. Que la communion, quelque fréquente qu'elle soit, ne nous rend pas impeccables, et que ce n'est pas toujours une raison de s'en abstenir que de légères fautes qui échappent aux plus vigilants, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 321. Quiconque n'avait pas eu soin de se purifier et ne s'était pas abstenu des plaisirs les plus légitimes, ID. *ib.* p. 355. Avare de mon sang, quand je verse le sien, Aux dépens de ses jours [il] s'est abstenu du mien, CRÉB. *Rhad.* V, 6. Voilà par quel motif, injurieux peut-être, Je me suis devant elle abstenu de paraître, DUCIS, *Lear*, II, 4. || **2°** Absolument. On voudrait s'abstenir; et on se laisse aller par fausse honte à.... Dans le doute, abstiens-toi. || **3°** S'abstenir, se dit aussi pour garder l'abstinence, c'est-à-dire ne pas manger. Il vaut mieux s'abstenir que de manger ce qui fait mal. || **4°** En termes de jurisprudence, ce juge s'abstient, il se récuse; cet héritier s'est abstenu de la succession, il n'a point fait acte d'héritier.

— REM. Ce verbe veut la préposition *de*, soit avec un substantif, soit avec un infinitif. Le participe s'accorde avec le sujet: [illegible] s'est abstenu, elle s'est abstenue; ils se sont abstenus, elles se sont abstenues.

— HIST. [illegible] *Eth.* [illegible] desquelles [illegible] glois apperceurent [illegible] de vin sur [illegible] 49.

— ÉTYM. Provenç. [illegible] et *tenere* [illegible]

ABSTENTION [illegible], *s. f.* [illegible] L'abstention de ce juge [illegible] teurs [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

† **ABSTENU, UE** [illegible] *part. passé* [illegible] sera à [illegible] ne [illegible] l'absence de ceux [illegible] rement abstenus [illegible] Cet emploi [illegible]

ABSTERGÉ, ÉE [illegible] *part. passé.* Plaie bien [illegible]

ABSTERGENT, ENTE [illegible] *adj.* Terme de [illegible] stergents, et, substantivement, au masculin, les abstergents. On emploie les abstergents pour enlever les matières visqueuses et putrides.

— HIST. [illegible] grande peine avec drogues, tant soient-elles abstergentes, [illegible]

— ÉTYM. *Absterger.*

ABSTERGER [illegible] der au *g* le son doux), *v. a.* Terme de médecine. Nettoyer. Absterger une plaie. Ce médicament sert à absterger.

— HIST. XVIe s. [illegible] toute plaie faite d'estoc, PARÉ, VIII, 32.

— ÉTYM. *Abstergere*, de *abs*, [illegible] et *tergere*, essuyer, [illegible] suivant.

ABSTERSIF, IVE (ab-stèr-sif, siv'), *adj.* Terme de chirurgie. [illegible]

— HIST. XVIe s. Tous simples qui sont dessiccatifs, abstersifs, [illegible]

— ÉTYM. *Absterger.*

ABSTERSION (ab-ster-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Action d'absterger.

— HIST. XVIe s. La plaie, d'autant qu'elle est sordide, demande abstersion, [illegible]

— ÉTYM. *Absterger.*

ABSTINENCE [illegible], *s. f.* || 1° Action de s'abstenir. L'abstinence du vin. L'abstinence des plaisirs. L'abstinence entière de la viande est une cause d'affaiblissement. || 2° Absolument. Action de s'abstenir du manger et du boire. Il jeûne et fait abstinence. Les temps et les jours consacrés à l'abstinence. La pratique de l'abstinence. Les rigueurs de l'abstinence. Le médecin lui a recommandé l'abstinence. Faire faire abstinence à un malade. Le seul chanoine Évrard d'abstinence incapable, BOIL. *Lutr.* IV. Donnons à ce grand œuvre une heure d'abstinence, ID. *ib.* || 3° *Au plur.* Action de s'abstenir de certains aliments. Les abstinences et les jeûnes. Employant à la charité les restes de sa pauvreté et les fruits de ses abstinences, FLÉCH. *Panég.* II, 392. En observant les abstinences de la loi, MASS. *Riche.* || 4° Jours d'abstinence, chez les catholiques, jours où l'on doit s'abstenir de manger de la viande sans être obligé de jeûner.

— HIST. XIIe s. [Il] saintefiad Ysaï et ses fiz, car il les fit estre en abstinence encontre le sacrefise, *Rois*, 58. || XIIIe s. Que abstinence [il] doit avoir, Et, por verité le vous di, Qu'il doit juner au venredi, *Fabl. Barbaz.* I, 70. Tu vas preeschant astenance. —Voire voir, mès j'emple ma panse De bons morciaus et de bons vins, *la Rose*, 11425. Et bien voloit, par amis, alongier l'astenanche [attermoiement], toutes les fois qu'il en seroit requis, BEAUM. LX, 3. || XIVe s. Fut accordé que attenance [trêve] fut prise entre la comtesse d'Artois et Robert son fils, DU CANGE, *attenantia*. Comme seroit concupiscence et mauvais desirs [illegible] abstinence [illegible] *Thes. de Maunier* [illegible] nces et souf- [illegible] glois apperceurent quelques abstinences que le dit [illegible] *Hist. de Bourg.* [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *abstinensa, abstinencia*; espagn. *abstinencia*; ital. *astinenza*; de *abstinentia*, de *abstinere* (voy. [illegible]).

ABSTINENT, ENTE (ab-sti-nan, nant'), *adj.* [illegible]

— ÉTYM. [illegible] de *abstinere* [illegible]

† **ABSTRACTEUR** [illegible], *s. m.* On [illegible] plaît aux abstractions. De subtiles abstracteurs, de [illegible] la nature humaine, DIDER. *Lett. de Rivet* [illegible]

— ÉTYM. Voy. [illegible]

ABSTRACTIF, IVE (ab-stra-ktif, kti-v'), *adj.* [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *abstractiu*; espagn. *abstractivo*, [illegible] *abstractivus*, de *abstrahere* [illegible]

ABSTRACTION [illegible] syllabes), *s. f.* || 1° Action d'abstraire, opération intellectuelle [illegible] de cette action. Sans l'abstraction, l'esprit humain ne pourrait conduire aucun raisonnement [illegible]qué. L'abstraction ne crée pas des êtres et n'est qu'un artifice logique. Le pouvoir d'abstraction [illegible] La blancheur [illegible] abstraction [illegible] des choses [illegible] abstractions pour des réalités [illegible] *Mém.* XII. On est souvent forcé [illegible], pour l'intérêt public, de la rigoureuse [illegible] *Collection* [illegible] entre des contes d'enfants et des [illegible] || 2° Faire abstraction de, écarter, ne pas faire entrer en compte. Faire abstraction des inconvénients. [illegible]ction faite des hommes et du temps. Il faut [illegible] lui-même et faire abstraction de la fortune. En faisant abstraction de tout sens, [illegible] abstraction faite de sa grandeur, J. J. ROUSS. *Contr.* IV, 3. || 3° *Au plur.* Dans un sens défavorable, idées trop métaphysiques, mal soutenues par les faits. C'est un esprit chimérique [illegible] || 4° *Au plur.* Rêverie, préoccupation. Le voilà de nouveau dans ses abstractions.

— SYN. [illegible] ABSTRAIRE. Faire abstraction, c'est ne pas tenir compte de. Abstraire, c'est exécuter l'opération intellectuelle par laquelle on isole, dans un objet, un caractère. On abstrait pour généraliser; on fait abstraction de, quand on n'a pas égard à ceci ou à cela.

— HIST. XIVe s. A ce peut l'en respondre : la cause est pour ce que les choses de mathematiques sont cogneues par abstraction, imagination et phantasie, ORESME, *Eth.* 181.

— ÉTYM. Provenç. *abstraccio*; catal. *abstracció*; espagn. *abstraccion*; ital. *astrazione*; de *abstractio*, de *abstrahere*, abstraire.

ABSTRACTIVEMENT (ab-stra-kti-ve-man), *adv.* D'une manière abstractive, d'une manière qui abstrait. || Il ne se met guère qu'après le participe passé : Il a considéré abstractivement cette qualité.

— SYN. L'Académie confond absolument cet adverbe avec abstraitement; la nuance est en effet petite; pourtant abstractivement exprime une action, et abstraitement un état. Une considération abstractive est une considération qui abstrait; une considération abstraite est une considération dans laquelle l'abstraction est déjà opérée.

— ÉTYM. *Abstractive*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABSTRAIRE (ab-strê-r'), j'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient. J'abstrayais, nous abstrayions, vous abstrayiez. J'abstrairai. Abstrais, qu'il abstraie, [illegible] qu'il abstraie, que nous abstrayions, que vous abstrayiez, qu'ils abstraient. [illegible] Abstrayant. Le parfait défini et l'imparfait du subjonctif ne sont pas usités, *v. a.* || 1° Terme de philosophie. Considérer isolément, dans un objet, un de ses caractères. Dans un objet blanc on abstrait la blancheur, qui devient un terme général. En arithmétique, on abstrait les nombres de toute valeur particulière. Les origines du langage témoignent que les hommes ont abstrait les qualités pour faire les substantifs généraux. || 2° Absolument. Le [illegible] C'est que, par la faculté que toutes les personnes auraient d'abstraire, elles [illegible] géomètres, DIDER. *Lettr. sur les sourds et muets.* || 3° Abstraire son esprit, le séparer de tout autre objet que celui que l'on considère. [illegible] pour abstraire son esprit et se livrer à des méditations profondes. Abstraire un personnage du temps où il a vécu, une idée de la société où elle a pris naissance. Abstraire a ici son sens propre de séparer.

— HIST. XVIe s. Comme un elixir et quintessence tirée et abstraite, non-seulement des harangues, [illegible] *Sat. Mén.*

— ÉTYM. *Abstrahere*, de *abs*, indiquant séparation, et *trahere*, tirer, traire (voy. TRAIRE).

ABSTRAIT, AITE (ab-strè, strè-t'). || 1° *Part. passé.* Séparé. Ils [les grands hommes] ne sont pas suspendus en l'air, tout abstraits de notre société, PASC. *P. div.* 107. Les choses immortelles, universelles, abstraites de la matière, LA MOTHE LEVAY. 80. || 2° *Adj.* Qui a le caractère d'une abstraction. La contemplation des choses abstraites. Les vérités abstraites des mathématiques. Les vérités ou les erreurs abstraites. La plus abstraite analyse. || 3° Terme [illegible], terme qui exprime une qualité considérée indépendamment du sujet, comme la blancheur, la [illegible]leur. || 4° Nombre abstrait, nombre énoncé sans désignation d'aucun objet particulier, sept, neuf, etc. par opposition à nombre concret, sept [illegible], neuf francs. || 5° Idée abstraite, idée qui ne s'applique pas à un objet particulier. L'humanité, en tant qu'indiquant l'espèce humaine, est une idée abstraite. Tout édifice bâti sur des idées abstraites est un temple élevé à l'erreur, BUFF. *Animaux, systèmes de génération.* || 6° *S. m.* L'abstrait, par opposition au concret. La rondeur est un abstrait, et le rond est un concret. || 7° Science abstraite, celle qui s'applique aux lois des phénomènes, et non à un corps particulier. Les mathématiques sont une science abstraite, s'appliquant aux nombres, aux formes et aux mouvements. La chimie est une science abstraite, s'appliquant aux lois de composition et de décomposition de toutes les substances, tandis que la géologie, la minéralogie sont des sciences concrètes, s'appliquant à l'étude de corps particuliers, la terre, les minéraux. J'avais passé beaucoup de temps dans l'étude des sciences abstraites, BOUHOURS, *Nouv. rem.* N'étant point, dans leur état, à portée de ces sciences abstraites et trop relevées pour eux, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 275. Le monde moderne lui doit tout [à la religion chrétienne] depuis l'agriculture jusqu'aux sciences abstraites, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. || 8° Difficile à saisir, à pénétrer. Un esprit abstrait. Raisonnements abstraits. Discours abstraits. Écrivain abstrait. Kant est un philosophe abstrait. Argumentation trop abstraite. || 9° Qui n'a d'attention que pour l'objet intérieur qui le préoccupe; qui rêve. C'est un homme fort abstrait; il est abstrait, rêveur. Un esprit trop abstrait se jetant loin du sujet de la conversation. Théocrine est abstrait, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas, LA BRUY. 1. || Abstrait se met d'ordinaire après son substantif.

— SYN. ABSTRAIT, DISTRAIT. Signification commune, défaut d'attention, avec cette différence que ce sont nos propres idées, nos méditations intérieures qui nous rendent abstraits, tandis que nous sommes distraits par les objets extérieurs, qui nous attirent et nous détournent, GUIZOT.

— ÉTYM. *Abstractus*, de *abstrahere*, abstraire (voy. ABSTRAIRE); provenç. *abstrayt*; catal. *abstret*; espagn. *abstracto*; ital. *astratto*. Dans le XVIIe siècle à côté d'*abstrait* on disait aussi *abstract*.

† **ABSTRAITEMENT** (ab-strè-te-man), *adv.* Par abstraction. Aimerait-on la substance de l'âme d'une personne abstraitement? PASC. *Pens. div.* 57.

— ÉTYM. *Abstraite*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ABSTRUS, USE (ab-stru, struz'), *adj.* || 1° Diffi-

lement accessible à l'entendement. Une recherche si abstruse et si embarrassante, BOSS. *Avert.* III. Je sais tout ce qu'on a dit sur cette matière abstruse, VOLT. *Dial.* 24, 17. Il pénétrait déjà dans la géométrie la plus abstruse et la perfectionnait par ses découvertes, à mesure qu'il l'étudiait, lorsqu'en 1684 la face de la géométrie change presque tout à coup.... FONTEN. *Bernoulli.* || **2°** En un sens défavorable, philosophe abstrus. || Abstrus se met après le substantif : Raisonnement abstrus, question abstruse.

—SYN. ABSTRUS, ABSTRAIT. Une chose abstruse est une chose qu'on ne peut comprendre que par une suite de raisonnements, et qu'à force d'efforts; une chose abstraite n'est malaisée à comprendre qu'à cause de la généralité qui y est inhérente. Une chose abstruse est toujours difficile; une chose abstraite peut être aisée pour un esprit habitué aux spéculations philosophiques.

— HIST. XVIe s. Des moyens si estranges [singeries des sorciers] semblent venir de quelque abstruse science, MONT. I, 96. L'anatomie de la philosophie en laquelle les plus abstruses parties de notre nature se penetrent, ID. I, 169.

— ÉTYM. *Abstrusus*, de *abs*, indiquant éloignement, et *trudere*, pousser. Comparez *intrus* et *intrusion*.

ABSURDE (ab-sur-d', ou, suivant la prononciation réelle, ap-sur-d'), *adj.* || **1°** Qui est contre le sens commun. Peut-on rien dire de plus absurde? Une hypothèse étrangement absurde. Il est absurde de croire que.... Une opinion absurde. Un absurde raisonnement. Un merveilleux absurde est pour moi sans appas, BOIL. *A. P.* III. Laisse là tes combats et cet absurde usage Qui met souvent le crime à l'abri du courage, *Anne de Boleyn*, III, 4. || **2°** En parlant des personnes, qui parle ou agit contre le sens commun. Raisonneur absurde. C'est un homme absurde. || **3°** *S. m.* Absurdité. Tomber dans l'absurde. Réduire un homme, son homme à l'absurde. Démontrer une proposition par la réduction à l'absurde. L'absurde ne peut être cru. Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur De vouloir par raison combattre son erreur : Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile, LA FONT. *Fab.* IX, 1. || **4°** Absurde à, avec un verbe à l'infinitif. Il mentait à son cœur en voulant expliquer Ce dogme absurde à croire, absurde à pratiquer, VOLT. IIe *Disc. sur l'homme*, 123.

— HIST. XVIe s. Voilà un bon mot et un utile desir, mais pareillement absurde, MONT. II, 379. Il n'est aulcun absurde, selon nous, plus extreme que de maintenir que le feu n'eschauffe point, ID. II, 356.

—ÉTYM. *Absurdus.* On fait venir habituellement *absurdus* de *ab* et *surdus*, sourd; mais on ne voit pas comment cela pourrait signifier *absurde.* Dès lors on a cherché ailleurs : *absurdus* a le même sens que *absonus*, et signifie par conséquent *qui sonne mal*, d'où *absurde.* Le *surdus* de *absurdus* est rattaché au radical sanscrit *sur*, sonner, avec un suffixe, *dus*.

ABSURDEMENT (ab-sur-de-man, ou, suivant la prononciation réelle, ap-sur-de-man), *adv.* D'une manière absurde. Il a raisonné absurdement. Il a absurdement raisonné. Il était ridicule d'augmenter le conseil, déjà absurdement nombreux, ST-SIMON, 509, 212.

— ÉTYM. *Absurde* et *ment* (voy. MENT).

ABSURDITÉ (a-bsur-di-té, ou, suivant la prononciation réelle, a-psur-dité), *s. f.* || **1°** Vice de ce qui est absurde. L'absurdité d'un raisonnement. Ouvrir les yeux sur l'absurdité de ces disputes. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie. || **2°** La chose même qui est absurde. Quelle absurdité! Que sert de réfuter ces absurdités? Les impies sont tombés dans toutes les absurdités, BOSS. *Hist.* II, 13. || **3°** En parlant des personnes. L'absurdité de cet homme est choquante.

— HIST. XVIe s. De toutes les absurdités, la plus absurde aux epicuriens est de desadvouer la force et l'effet des sens, MONT. II, 12.

— ÉTYM. *Absurditas*, de *absurdus*, absurde (voy. ABSURDE).

ABUS (a-bu), *s. m.* || **1°** Usage mauvais qu'on fait de quelque chose. Abus de la force. La Grèce a dû sa ruine à l'abus de la liberté. Tout commence par la nécessité et finit par l'abus. Ils font abus de nourriture. De quoi les hommes savent-ils user sans abus? Comme il y a dans les conditions élevées plus de faux désirs, plus d'abus de son âme que dans les états inférieurs, les grands sont sans doute de tous les hommes les moins heureux, BUFF. *Nature des anim.* Qu'est-ce de communier indignement? quel abus du saint même des saints! BOURD. *Pensées*, t. III, p. 314. Laisser impunie une profanation est un abus si énorme, ID. *ib.* p. 362. Un superflu qui me deviendrait pernicieux et nuisible par l'abus que j'en ferais, ID. *ib.* t. II, p. 77. Je sais que dans l'amitié dont je parle il y a divers degrés d'abus et de désordres, ID. *ib.* p. 259. Les ministères publics sont des assujettissements perpétuels et très-réels, à moins qu'on ne veuille, par un abus énorme, en négliger toutes les fonctions et en abandonner tous les devoirs, ID. *ib.* p. 486. Le peu qu'on en cite est un abus du texte, BOSS. *Avert.* Voilà le plus grand abus qu'on ait jamais fait de l'Évangile, ID. IV, *écrit*, 30. Mais qui peut arrêter l'abus de la victoire? VOLT. *Alz.* I, 1. Ne prends point pour vertu l'abus de la victoire, SAURIN, *Spartacus*, V, 5. || **2°** Coutume, usage mauvais qui s'introduit. Telle est la force des abus. Un abus qui s'introduit depuis quelque temps. On a retranché ces abus. Cet abus subsiste, comme tant d'autres, par la raison qu'il est établi. Ils réforment tous les abus, BOSS. *Hist.* II, 4. Comment ils doivent reprendre et réprimer les abus, ID. *ib.* II, 6. Les abus du gouvernement, ID. *ib.* II, 12. Tenir les abus nécessaires dans les bornes précises de la nécessité qu'ils sont toujours prêts à franchir, les renfermer dans l'obscurité à laquelle ils doivent être condamnés, et ne les en tirer pas même par des châtiments trop éclatants, FONTEN. *Argenson.* Nous préservent les cieux d'un si funeste abus, Berceau de la mollesse et tombeau des vertus, VOLT. *Brut.* II, 4. Philippe Auguste saisit le temporel des évêques d'Orléans et d'Auxerre pour n'avoir pas rempli cet abus devenu un devoir [conduire leurs vassaux à la guerre], ID. *Mœurs*, 50. Les bons mots ne sont qu'un abus; Pourtant, messieurs, permettez-nous d'en dire, BÉRANGER, *Gourmands.* Trinquer est un plaisir fort sage Qu'aujourd'hui l'on traite d'abus, ID. *Trinquons.* || **3°** APPEL COMME D'ABUS, appel interjeté d'une sentence rendue par un juge ou supérieur ecclésiastique, qu'on prétend avoir excédé ses pouvoirs ou contrevenu aux lois. C'est une assez faible consolation que celle des appels comme d'abus, PASC. *Pensées*, *Pape*, 7. Le bruit se répandit que le procureur général appellerait comme d'abus de tout ce que le pape pourrait faire au préjudice des libertés de l'Église gallicane, ST-SIMON, 502, 82. Ce qu'il y eut de plus intéressant, ce fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit, VOLT. *Mœurs*, 75. || **4°** En jurisprudence, abus de pouvoir se dit quand un fonctionnaire outre-passe le pouvoir qui lui est confié et fait des actes qui ne lui sont pas permis. || **5°** Abus de confiance, délit dont on se rend coupable en abusant de la confiance qui avait été accordée. || **6°** En termes de grammaire, abus des mots, sens détourné et forcé qu'on leur donne. || **7°** Erreur. C'est un abus de croire. Lourd et grossier abus! croyance ridicule! ROTROU, *Bélis.* V, 8. Qu'un si charmant abus serait à préférer A l'âpre vérité qui vient de m'éclairer! CORN. *Hér.* III, 1. Et semant de nos noms un insensible abus, ID. *Hér.* IV, 4. Mais il faut renoncer à des abus si doux, ID. *Pulch.* II, 1. Dans les moments où Dieu vous a affligé, vous vous êtes adressé à lui; vous avez ouvert les yeux sur l'abus de ce monde misérable, MASS. *Carême*, *Prospérités temp.* Que sais-je si, au premier jour, votre fin soudaine et surprenante ne fournira pas à ceux qui m'écoutent de grandes mais d'inutiles réflexions sur l'abus du monde et de ses espérances, ID. *ib.* *Impénitence finale.* Travailler serait un abus : J'ai cinquante écus, BÉR. *Cinquante écus.* || **8°** Proverbe. Le monde n'est qu'abus et vanité.

— HIST. XIVe s. Et aucuns se delettent en abus de deliz [plaisirs] charnels, ORESME, *Eth.* 203. || XVIe s. S'il est question de corriger quelques abus..., LANOUE, 85. Les appellations comme d'abus ont lieu quand il y a contravention contre les saints decrets, libertés de l'Église gallicane, arrest des cours souveraines, jurisdiction seculiere ou ecclesiastique; et tient-on qu'elles sont de l'invention de messire Pierre de Cugnieres, ores qu'elles semblent plus modernes, LOYSEL, 888. En appelant d'Atropos trop irée Comme d'abus, MAROT, II, 272.

— ÉTYM. Provenç. *abus;* espagn. et ital. *abuso;* de *abusus*, de *ab*, indiquant perversion, et *usus*, usage (voy. US).

ABUSÉ, ÉE (a-bu-zé, zée). || **1°** *Part. passé.* Trompé. Abusé par de vaines promesses. Abusé sur l'état des choses. Abusé et dépouillé. Nous étions bien abusés, PASC. *Prov.* 11. En vain du sang des rois dont je suis l'oppresseur, Les peuples abusés m'ont cru le défenseur, VOLT. *Mér.* I, 4. Ma jeunesse, nourrie à la cour de Néron, S'égarait, cher Paulin, par l'exemple abusée, RAC. *Bérén.* II, 2. || **2°** ABUSÉE, *s. f.* Je plains cette abusée, et c'est moi qui la suis, CORN. *Oth.* III, 1. || **3°** En parlant d'une femme séduite. Jeune fille abusée.

ABUSER (a-bu-zé), *v. n.* || **1°** User mal, se prévaloir de. Ayant abusé de leurs talents. Abuser de l'ignorance de quelqu'un. Abuser cruellement de la victoire. Pour seconder les criminelles intentions d'un ami, lequel abusait de votre crédulité, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 261. Vous croyez qu'abusant de mon autorité Je prétends attenter à votre liberté, RAC. *Mithr.* I, 2. J'abuse, cher ami, de ton trop d'amitié, ID. *Andr.* III, 1. Avez-vous prétendu que muet et tranquille, Ce héros qu'armera l'amour et la raison, Vous laisse pour ce meurtre abuser de son nom? ID. *Iph.* I, 1. Et nos seuls ennemis, altérant sa bonté, Abusaient contre nous de sa facilité, ID. *Brit.* V, 3. La perfide abusant de ma faiblesse extrême.... ID. *Phèd.* V, 7. Et que de mon bonheur vous avez abusé Jusqu'à plus attenter que je n'aurais osé, CORN. *M. de Pompée*, III, 2. Prince, vous abusez trop tôt de ma bonté, ID. *Nic.* II, 3. Je vous remets ce droit dont j'allais abuser, VOLT. *Orphel.* V, 6. Vous ne voudrez jamais, abusant de mon âge..., ID. *Brut.* II, 4. Il abuse en ces lieux de son pouvoir fatal, ID. *Sém.* II, 1. Ils ont tous abusé de leur nouveau pouvoir, ID. *Alz.* II, 2. Depuis qu'aux cieux l'amour est retenu, De son beau nom vous abusez encore, MALFIL. *Narc.* I. || **2°** Absolument. Usez, n'abusez pas. L'homme est disposé à abuser. || **3°** Abuser de quelqu'un, ne pas se comporter avec lui comme il conviendrait. J'abuse de vous en vous entretenant si longuement de mes propres affaires. Abuser d'un domestique, le faire trop travailler. On dit dans le même sens abuser d'un cheval. Vous abusez d'une infinité de personnes en leur faisant accroire que les points sur lesquels vous essayez d'exciter un si grand orage sont essentiels à la foi, PASC. *Prov.* 17. || **4°** Abuser d'une fille, la posséder. Pour venger sa fille dont Roderic abusait, BOSS. *Hist.* I, 11. Nous flétrissons du nom d'incestueux le frère qui abuse de sa sœur, VOLT. *Métaph.* 9. Alexandre VI était accusé d'abuser de sa propre fille Lucrèce, ID. *Mœurs*, 110. || Abuser, *v. n.*, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

ABUSER, *v. a.* || **1°** Tromper. Abuser quelqu'un d'un vain espoir. Nous nous laissons abuser par les opinions du vulgaire. Ils sont grossièrement abusés, PASC. *Prov.* 11. La flamme de vos yeux.... Ne se lasse donc point.... d'abuser les vœux dont elle est désirée, MALH. IV, 3. Car, sans le revenu, l'étude nous abuse, RÉGNIER, *Sat.* III. Dites s'il me détrompe ou m'abuse en effet, CORN. *Héracl.* II, 6. Notre profond silence abusant leurs esprits, Ils n'osent plus douter de nous avoir surpris, ID. *Cid*, IV, 3. Sors du trône et te laisse abuser comme moi, ID. *Héracl.* I, 2. Moi, j'aurais l'âme assez méchante pour abuser une personne comme vous! MOL. *D. J.* II, 2. Je vous abuserais si j'osais vous promettre Qu'entre vos mains, seigneur, il voulût le remettre, RAC. *Andr.* I, 1. Je crains, je crains qu'un songe ne m'abuse, ID. *Phèd.* II, 2. C'est pleurer trop longtemps une mort qui t'abuse, ID. *Esth.* I, 1. Est-ce ainsi qu'on m'abuse et qu'on croit me jouer! VOLT. *Orphel.* III, 3. Une image trompeuse ne vient-elle pas abuser mes yeux? FÉN. *Tél.* IV. Je reconnus, mais trop tard, les chimères qui m'avaient abusé, J. J. ROUSS. *Hél.* IIIe part. Liv. 18. || **2°** Abuser une fille, la séduire. Une fille abusée était punie avec le séducteur, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

S'ABUSER, *v. réfl.* Se faire illusion. En cela, je me suis abusé. A moins que je ne m'abuse. Voulant nous affranchir, Brute s'est abusé, CORN. *Cinna*, II, 2. Mais tu t'abuseras, MOL. *l'Étourdi*, I, 10. Vois si je m'abuse, RAC. *Baj.* III, 3. Mais moi-même.... me serais-je abusée? ID. *Baj.* III, 6. Penses-tu que je sois moins épouse que mère? Tu t'abuses, cruel.... VOLT. *Orphel.* IV, 6. En conseiller d'État, de discours je m'abuse, RÉGNIER, *Élég.* II.

— REM. Pascal a dit : Il n'est pas possible de s'abuser à prendre un homme pour un ressuscité. Cet emploi, qui peut très-bien être accepté, est un archaïsme. Voyez-en un exemple plus bas dans un texte de Lanoue.

— HIST. XIVe s. Comme Phalaris qui tenoit une enfant et avoit concupiscence de abuser en par delettation de luxure inconveniente, ORESME, *Eth.* 104. || XVe s. ..... Me faites, vous et raison, Aucune declaration; Ou de votre fait suis abus, Pour ce que dit avez dessus, LA FONT. 675. Povre homme, tu t'abuses bien; Par ce chemin ne feras rien, Si tu ne marches d'autre pas, *Nat. à l'Alch.* 31. Las! ne suis le premier de France Qui sotement s'est abusé, CH. D'ORL. *Rond.* 34. Ausquels fut dit pour le dict seigneur, qu'ils s'abusoient et que le dict seigneur

aimeroit mieux mourir que d'estre contre le roi, J. DE TROYES, 1475. Et avec telles mensonges se abusent bien aucunesffois les maistres, COMM. II, 2. On abusoit le roi quand on lui conseilloit entreprendre ceste guerre, ID. III, 2. || XVIe s. Ils sçavent l'arithmetique si parfaitement que jamais ne s'abusent à conter, LANOUE, 183. Cet enfant nous abuse, car les estables ne sont jamais on hault de la maison, RAB. *Garg.* I, 12. Laissons les abuser de leur loisir, MONT. I, 187. Il me venoit compassion du pauvre peuple abusé de ces folies, ID. I, 200. On ne peult abuser que des choses qui sont bonnes, ID. II, 60. Elle n'y trouva les efforts repondants à sa taille, beauté et jeunesse par où elle avoit été prinse et abusée, ID. III, 371. Il usa d'une ruse par laquelle il abusa l'une et l'autre partie pour le bien de la chose publique, AMYOT, *Solon*, 21. Solon pour vrai est un fol abusé, Qui de son gré lui même a refusé Un si grand heur que lui offroient les dieux, ID. *ib.* 22. Stesimbrotus s'abuse grandement pour n'avoir pas bien pris garde à la suitte des temps, ID. *Thém.* 3. Son filz abusoit un peu trop de l'affection que lui portoit sa mere, et de lui aussi semblablement par le moyen d'elle, ID. *Thém.* 36. Abusant la jeunesse de vaine espérance, ID. *Fab.* 51. Les Lacedemoniens abuserent d'Alcibiades plus tost qu'ils n'en userent, ID. *Alc. et Cor.* 4. Il abusa de son eloquence à calomnier et faussement charger et accuser ceux qui valoient mieux que lui, ID. *Pélop.* 44. Celui qui ne vise à la voie par où il va, faut et s'abuse, MAROT, III, 59.

— ÉTYM. *Abus*; provenç. et espagn. *abusar*; ital. *abusare*.

ABUSEUR (a-bu-zeur), *s. m.* Celui qui abuse, qui trompe.

— HIST. XIVe s. Se le dit tel abuseur avoit aucune chose prins ou gaingné sous ombre de la dite abusion, DU CANGE, *abusor*. || XVe s. Et trouva on que ce n'estoit qu'un abuseur; si le fit prendre et emprisonner et eut sa finance qui estoit grande, J. DES URSINS, 1389. Et se trouva un cordelier forgé qui de lui-même prit debat au dit frere Hieronime [Savonarole], l'appellant heretique et abuseur de peuple, COMM. VIII, 19. || XVIe s. C'estoyent divinateurs, enchanteurs et abuseurs du simple peuple, RAB. *Pant.* IV, 58. [Traitz] dont le cruel abuseur plein d'attraits A bien souvent faict mainte plaie amere, MAROT, II, 280. D'un petit nombre d'abuseurs sont sorties plusieurs sectes, CALV. *Inst.* 89.

— ÉTYM. *Abuser*.

ABUSIF, IVE (a-bu-zif, zi-v'), *adj.* || 1° Qui tient de l'abus. Tout privilége qui tend à l'exemption de cette contribution étant injuste et abusif, VAUBAN, *Dîme*, 104. || 2° En termes de grammaire, emploi abusif d'un mot.

— HIST. XIVe s. Faire une comparaison abusive de choses qui ne sont pas comparables, ORESME, *Thèse de Meunier*. || XVIe s. Tout ce que les hommes apprennent de Dieu par les images est frivole et mesme abusif, CALV. *Inst.* 56. Il rompit et annulla cette coustume comme abusive, pleine de larcin, CARLOIX, V, 32.

— ÉTYM. *Abusivus*, de *abusus*, abus.

ABUSIVEMENT (a-bu-zi-ve-man), *adv.* || 1° D'une manière abusive. On avait établi abusivement cette mesure. || 2° En termes de grammaire, employer abusivement un mot.

— ÉTYM. *Abusive* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

† **ABUTER** (a-bu-té), *v. a.* et *v. n.* || 1° Terme de marine. Mettre bout à bout, ou toucher par un bout. Ces pièces de bois abutent. || 2° Au jeu de boule ou de palet, lancer la boule ou le palet vers un but pour savoir qui jouera le premier. Eh bien, abutons.

— HIST. XVIe s. Le temple St-Sorlin fut gagné à coups de canon par les assiegés : ce qui fit tenir conseil en la place St-Georges, et resoudre de mettre le feu en toutes les rues qui aboutissent à la maison de ville, D'AUB. *Hist.* I, 38. Articulation, c'est-à-dire jointure : sçavoir quand iceux os sont tellement abuttés et alliés que.... PARÉ, IV, 43. Fault luy [à l'âme] fournir d'object où elle s'abbutte, MONT. I, 21.

— ÉTYM. À et *but*.

† **ABUTILON** (a-bu-ti-lon), *s. m.* Botanique. Plante d'agrément des Antilles, cultivée dans quelques parties de l'Europe, à écorce filandreuse, de la famille des malvacées.

ABYME (a-bi-m'), *s. m.* Voy. ABÎME.

ABYMER (a-bi-mé), *v. a.* Voy. ABÎMER.

ACABIT (a-ka-bi; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Qualité bonne ou mauvaise des choses. Ces fruits sont de bon acabit. Ce mouton, ce drap sont de mauvais acabit. || 2° En parlant des personnes. Ce sont gens de même acabit. Vous ne le corrigerez pas, tel est son acabit, *Acad.* || *Loc. vic.* Poires d'une bonne acabit, dites d'un bon acabit.

— HIST. XVe s. Se en cest mal lieu et labit Nous mourons par quelque acabit [accident], Ame n'y a qui bien nous fasse, VILLON, *Baill. et Mal.* On a dit aussi *acabie* : BOURSAULT, *Ésope*, IV, 3 : Et de quelle acabie étoit il conseiller? Le féminin n'est plus usité.

— ÉTYM. Bas-latin, *acapita*, *acapitis*, *acapitagium*, mots qui signifient au propre l'action de se constituer vassal d'un seigneur, mot à mot, action de prendre pour chef; par extension, droit d'entrée, et, par une nouvelle extension, toute espèce d'achat. *Acabit* veut donc dire achat, débit, et, comme le remarque MÉNAGE, des fruits d'un bon acabit signifient proprement des fruits d'un bon débit. *Acapita*, *acapitagium* sont composés de *ad* et *capitagium*; *capitagium*, de *caput*, chef (voy. CHEF).

ACACIA (a-ka-sia; Castel et Béranger l'ont fait, en vers, de trois syllabes, et la prononciation ordinaire ne lui en donne non plus que trois; mais on pourrait aussi, en vers, le faire de quatre syllabes, suivant l'habitude de notre poésie, qui tend plus à allonger les mots qu'à les raccourcir), *s. m.* || 1° En botanique, nom d'un genre de la famille des légumineuses, dont deux espèces fournissent la gomme arabique et la gomme du Sénégal. Suc d'acacia, suc exprimé des gousses pilées du mimosa nilotica. Suc d'acacia indigène, suc tiré du fruit non encore mûr du prunellier. Le suc d'acacia est astringent. || 2° Dans le langage ordinaire, l'acacia est le faux acacia ou acacia blanc, arbre d'agrément, espèce de robinier à rameaux épineux et à fleurs blanches et odorantes. Ses gais refrains vous égalent en nombre, Fleurs d'acacia qu'éparpillent les vents, BÉRANGER, *Ém. Debraux*. Sous l'acacia léger j'aurais placé Delille, CASTEL, *les Plantes*, IV. || Au pluriel, des acacias.

— HIST. XVIe s. Berberis, sumac, acacia et leurs semblables, PARÉ, VIII, 33. Quant aux sucs solides et endurcis, comme l'aloès, l'acacia.... ID. XXV, 27.

— ÉTYM. Provenç. *acassia*; du latin *acacia*, du grec ἀκακία. Ce mot paraît venir de ἀκακία, défaut de méchanceté [de α privatif, et κακός, méchant], parce que ce végétal, bien que couvert d'épines, fournit de bonnes choses.

ACADÉMICIEN (a-ka-dé-mi-siin; en vers, il est de six syllabes; par exemple, dans l'épigramme de Piron : Ci-gît Piron, qui ne fut rien, Pas même académicien. Cependant on pourrait aussi suivre la prononciation ordinaire et le faire de cinq syllabes), *s. m.* || 1° Philosophe de la secte de l'Académie. Cicéron était académicien. || 2° Celui qui fait partie d'une société de gens de lettres. De zélés académiciens. Les réceptions de nouveaux académiciens. Il fit lever le plan de cette mer [Caspienne], et, grâce à ce conquérant académicien, on en connut enfin la véritable figure, FONTEN. *Czar Pierre.* Il possédait souverainement les qualités d'académicien, c'est-à-dire, d'un homme d'esprit qui doit vivre avec ses pareils, profiter de leurs lumières et leur communiquer les siennes, ID. *Dodart*.

— REM. Académicien a quelquefois un féminin. L'Académie de peinture a nommé quelques femmes académiciennes. Il y a en Italie des académiciennes.

— SYN. ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE. Le premier se dit de celui qui est d'une académie de gens de lettres, et le second de celui qui est d'une académie où l'on apprend à monter à cheval, à tirer des armes, etc. Cette distinction s'est introduite assez tard; la comédie de Saint-Évremond contre l'Académie était intitulée la comédie des *Académistes*.

— ÉTYM. *Académie*.

ACADÉMIE (a-ka-dé-mie), *s. f.* || 1° Jardin près d'Athènes où Platon enseigna. || 2° La doctrine même de Platon et de ses successeurs. || 3° Par extension, compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes. L'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, l'Académie des sciences morales et politiques; ces cinq académies réunies forment ce qu'on nomme l'Institut. L'esprit de discussion est assez contraire à celui de décision; mais l'Académie doit plus examiner que décider, suivre attentivement la nature par des observations exactes, et non pas la prévenir par des jugements précipités, FONTEN. *Dodart*. Je veux établir chez vous une académie de beaux esprits, MOL. *Préc. Rid.* 10. || 4° Absolument, l'Académie française. Discours de réception à l'Académie. Le Dictionnaire de l'Académie. L'Académie, dépositaire des bienséances et de la pureté du goût. || 5° Par métaphore, en fait de style, forme académique. Les oreilles sont flattées par l'académie et l'arrangement des paroles, BOSS. *Par. de Dieu*, 1. || 6° Académie royale de musique, le théâtre de l'Opéra à Paris, ainsi dénommé dans les lettres-patentes de son établissement. || 7° Lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation et d'autres exercices du corps. Tenir académie. Faire son académie. Pour m'entretenir à l'académie, HAMILT. *Gramm.* 3. En 1691, je commençais à monter à cheval à l'académie des sieurs de Mémon et Rochefort, SAINT-SIMON, 1, 21. Sans avoir fait son académie, un voyageur monte à cheval, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* II. || 8° Les écoliers mêmes qui fréquentaient une académie. Ce jour-là tel écuyer fit monter toute son académie à cheval. || 9° Lieu où l'on donne à jouer en public. Les académies de jeux sont souvent des coupe-gorges. Il y a un livre intitulé Académie des jeux, qui donne les règles des jeux en usage. Il a perdu son argent dans une académie. Ma maison n'est point une académie, PICARD, *les Deux phil.* II, 19. On dit maintenant maison de jeu. || 10° Division de l'Université de France dirigée par un recteur. || 11° En termes de peinture, une figure entière qui est peinte ou dessinée d'après un modèle, et qui n'est pas destinée à entrer dans la composition d'un tableau.

— ÉTYM. *Academia*, du grec ἀκαδημία et ἀκαδήμεια. Ce mot vient d'Académus, personnage de l'âge héroïque. Dans la guerre que les Lacédémoniens firent à Athènes pour reprendre Hélène enlevée par Thésée, Académus leur révéla où elle était cachée. En récompense de ce service, ils ménagèrent dans leurs ravages sa maison de campagne, qui était à 1000 pas d'Athènes. L'orthographe n'est pas constante; on écrit aussi Hecadémus, Ἑκάδημος et par conséquent ἑκαδημία. Dans Horace, Ep. II, II, 45, *Atque inter silvas Academi quærere verum*, on trouve la variante *Ecademi*. Ἀκάδημος vient sans doute de ἄκος, remède, et δῆμος, peuple, qui guérit le peuple; et ἑκάδημος de ἑκάς, loin, qui est loin du peuple.

ACADÉMIQUE (a-ka-dé-mi-k'), *adj.* || 1° Qui appartient à la doctrine de Platon. La philosophie académique. || 2° Qui appartient ou qui convient à des académiciens, à une académie. Questions académiques. Séances académiques. || 3° Plus particulièrement, qui appartient à l'Académie française. Discours académique. Fauteuil académique. || 4° En parlant du style, des compositions littéraires et aussi des peintures correctes, élégantes, mais où la correction et l'élégance font tort à la vérité et à la simplicité. Pourquoi appelle-t-on académique un discours fleuri, élégant, ingénieux, harmonieux, et non un discours vrai et fort, lumineux et simple? VAUVEN. *Nouv. max.* 12. || 5° Dans les beaux-arts, figure académique, figure d'étude, traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau. || 6° En parlant des personnes, digne d'être de l'Académie. Sujet académique, homme qui mérite d'être élu de l'Académie.

— ÉTYM. *Académie*.

ACADÉMIQUEMENT (a-ka-dé-mi-ke-man), *adv.* D'une manière académique. Cela est écrit académiquement.

— ÉTYM. *Académique*, et *ment* (voy. MENT).

ACADÉMISTE (a-ka-dé-mi-st'), *s. m.* || 1° Celui qui, dans une académie, se forme à certains exercices. Les gens de cette sorte sont académistes, écoliers, PASC. *Préf. g.* Avec un extérieur austère il [Harley fils] était aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune académiste, ST-SIMON, 470, 107. || 2° Celui qui tient une académie et enseigne les exercices.

— ÉTYM. *Académie*.

ACAGNARDÉ, ÉE (a-ka-gnar-dé, dée), *part. passé*. Acagnardé par la fainéantise.

ACAGNARDER (a-ka-gnar-dé), *v. a.* || 1° Rendre cagnard. La mauvaise compagnie l'a acagnardé, *Acad.* || 2° S'acagnarder, *v. réfl.* Devenir cagnard. S'acagnarder dans un fauteuil. Ces enfants se sont acagnardés au coin du feu. || *Loc. vicieuse* : acagnardir ou s'acagnardir. Ce verbe est de la conjugaison en *er*.

— HIST. XVIe s. Je ne me peux contenter de moi mesme, me voyant ici oisif, acagnardé à un foyer, YVER, 563. Vous avez secouru des personnes qui estoient dans les rues ou accagnardées près du feu; je vous demande l'aumosne pour des gens qui servent nuit et jour, HENRI IV, *Lettres*.

— ÉTYM. À et *cagnard*; Genevois, *s'acagnardir* et aussi *s'acagner*, se blottir.

ACAJOU (a-ka-jou), *s. m.* || 1° Bois d'acajou ou

simplement acajou, bois rougeâtre et susceptible d'un beau poli, employé dans l'ébénisterie, la tabletterie, etc. et fourni par un arbre de l'Amérique Méridionale (Swietenia Mahogoni et Cedrela odorata). Meuble d'acajou. Lit d'acajou. || Au pluriel, des acajous. || **2°** Noix d'acajou, fruit en forme de rein, lisse, coriace, et d'un brun grisâtre. Sous l'enveloppe se trouve un suc huileux, noir et caustique. A l'intérieur est une amande bonne à manger. Ce fruit est fourni par l'*anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des térébinthacées. La

— ÉTYM. Reiff le tire du brésilien *acajaba*.

ACANTHE (a-kan-t'), *s. f.* || **1°** Plante dite vulgairement branche-ursine et remarquable par ses belles-feuilles découpées et recourbées vers l'extrémité. On a dit que la feuille d'acanthe avait servi de modèle pour l'ornement du chapiteau corinthien. Voici la fête d'Olympie! Tressez l'acanthe et le laurier, V. HUGO, *Odes*, IV, 10. **2°** Ornement d'architecture imité de la feuille d'acanthe.

— ÉTYM. *Acanthus*, de ἄκανθος, de ἄκανθα, épine, mot dans lequel est la racine ἀκή, pointe, aiguille (voy. AIGU).

† **À CAPELLA** (a ka-pèl-la). Terme de musique d'église, signifiant que les instruments marchent à l'unisson ou à l'octave avec les parties chantantes. Style à capella, style grave, posé, sans instruments.

— ÉTYM. Ital. *A capella*, à chapelle.

† **ACARE** (a-ka-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Sorte d'animaux articulés de la classe des arachnides, dont un genre renferme le petit ciron qu'on trouve dans les vésicules de la gale, tant chez l'homme que chez le cheval. Le soufre ne guérit la gale qu'en tuant les acares.

— ÉTYM. Ἄκαρι, sorte de petit insecte.

ACARIÂTRE (a-ka-ri-â-tr'), *adj.* Qui est d'une humeur fâcheuse et aigre. || Il se met toujours après le substantif : Une femme acariâtre ; un esprit acariâtre.

— HIST. XVIe s. A tant de gens qui sont acariatres, RAB. *Garg.* I, 2.

— ÉTYM. Picard, *accarienne*. Ce mot vient de l'ancien français *acarier*, confronter, d'où l'adjectif désignant, avec le sens défavorable qu'a la finale *âtre*, celui qui tient tête dans la confrontation, et de là de difficile humeur. *Acarier* vient de *à* et de *cara*, face, visage (voy. CHÈRE).

† **ACATALECTIQUE** (a-ka-ta-lé-kti-k'), *s. m.* et *adj.* Terme de métrique ancienne. On appelait ainsi les vers auxquels il ne manquait aucune syllabe.

— ÉTYM. Ἀκαταληκτικὸς, qui n'a pas de finale, de α privatif, et de καταληκτικός, qui a une finale ; καταληκτικός, de καταλήγειν, finir, de κατά, à, et λήγειν, cesser.

ACATALEPSIE (a-ka-ta-lé-psie), *s. f.* Expression technique de Pyrrhon et des philosophes sceptiques, qui désigne l'impossibilité de connaître.

— ÉTYM. Ἀκαταληψία, de α privatif, et κατάληψις, compréhension : impossibilité de comprendre, et par conséquent absence de certitude dans les connaissances humaines (voy. CATALEPSIE).

ACATALEPTIQUE (a-ka-ta-lé-pti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'acatalepsie.

— ÉTYM. *Acatalepsie*.

ACAULE (a-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a pas de tige apparente.

— ÉTYM. A privatif, et *caulis*, tige (voy. CHOU).

ACCABLANT, ANTE (a-kâ-blan, blan-t'), *adj.* || **1°** Qui accable. Un poids accablant. Une charge accablante. Une douleur accablante. Des reproches accablants. A ces mots, Idoménée parut comme un homme qu'on soulage d'un fardeau accablant, FÉN. *Tél.* XII. Les affaires les plus désagréables, les embarras les plus accablants, les dégoûts et les déboires les plus affreux, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 142. Le nombre des matériaux nécessaires devient toujours plus accablant pour le géographe, et, s'il se pique de précision, tous ceux qu'il peut recouvrer lui sont nécessaires, FONTEN. *Éloges*, *Delisle*. Les remarques sont jugées accablantes pour M. de Cambrai, BOSS. *Lett. quiét.* 371. Ces foudroyants regards, ces accablants reproches, TH. CORN. *Ari.* IV, 5. Ah! penser accablant où mon cœur s'abandonne! CAMPIST. *Andron.* V, 4. Il n'avait répondu que par un silence accablant à ses supplications, MASS. *Prière*, 2. Mais qu'il est accablant de parler de sa honte! VOLT. *Brut.* II, 1. || **2°** Importun, incommode. Un homme accablant. Visites accablantes. || Il se met avant ou après le substantif : Une nouvelle accablante ; une accablante nouvelle.

ACCABLÉ, ÉE (a-kâ-blé, blée), *part. passé.* || **1°** Cédant, succombant sous le poids. Accablé sous un fardeau trop lourd. Dante a peint les avares accablés sous des chapes de plomb. La vigne était accablée sous son fruit, FÉN. *Tél.* I. || **2°** Fig. Accablé de maux. Accablé de dettes. Il fut accablé par le nombre. Cet homme d'État, accablé par ses ennemis. Le régiment accablé par des forces supérieures. Accablé d'affaires. Accablé d'honneurs. Accablé d'outrages. Accablé d'une aussi haute fortune. Je suis accablé de voir que le mal a fait tant de progrès. Une femme qui n'avait nuls signes de grossesse, accablée d'ailleurs d'un grand nombre d'incommodités très-cruelles, FONTEN. *Littre.* Accablé des malheurs où le destin me range, CORN. *Cid.* I, 8. Il semble à l'âme que son mal est sans remède, tant elle en est possédée et accablée, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 22. Tâche de les convaincre par une multitude de preuves dont ils devraient être accablés, ID. *ib.* p. 274. ... j'allais, accablé de cet assassinat, Pleurer Britannicus, César et tout l'État, RAC. *Brit.* V, 5. Non, non, je ne puis vivre accablé de sa haine, ID. *Alex.* IV, 4. Vous pensez.... qu'un cœur, accablé de tant de déplaisirs, De son persécuteur ait brigué les soupirs? ID. *Andr.* II, 1. Lusignan, ce vieillard accablé de douleurs, VOLT. *Zaïre*, III, 6. Si je l'ai jusqu'ici de tant d'honneur comblée, De tant de faveurs accablée.... CORN. *Agés.* V, 2.

ACCABLEMENT (a-kâ-ble-man), *s. m.* || **1°** État d'une personne, d'un corps, d'un esprit, d'un peuple accablés. Être dans l'accablement de la douleur. Son accablement est extrême. Plongé dans l'accablement. Et je préférerais un peu d'emportement Aux plus humbles devoirs d'un tel accablement, CORN. *Sert.* IV, 1. On croit cette imposition prématurée dans l'accablement où sont les peuples, BOSS. *Lett. quiét.* 472. Quand il dort, c'est d'accablement, SÉV. 502. Des infortunés qui vivent dans l'accablement, MASS. *Affl.* Vous qui n'avez jamais de sourire moqueur Pour les accablements dont une âme est troublée, V. HUGO, *Crép.* 38. || **2°** Action d'accabler. Pour dernier accablement, son adversaire lui donna un coup de pied, SCARR. *Rom. com.* 10. || **3°** Surcharge. Accablement d'affaires. Que deviennent les lois et le prodigieux accablement de leurs commentaires? LA BRUY. 12. Si c'est trop de se trouver chargé d'une seule famille, si c'est assez d'avoir à répondre de soi seul, quel poids, quel accablement que celui que donne un royaume! ID. 10.

— SYN. ACCABLEMENT, ABATTEMENT, DÉCOURAGEMENT. L'idée commune est un état de langueur de l'âme. L'accablement est plus fort que l'abattement. L'homme abattu peut se relever ; l'homme accablé a succombé sous le poids, et ses forces sont brisées. Pour l'abattement et l'accablement, il y a toujours une cause extérieure et antérieure, un coup porté, une surcharge imposée. Le découragement, au contraire, est plus général, et ne suppose pas nécessairement quelque chose de grave qui ait précédé. Certains hommes sont pris de découragement pour des motifs fort légers ; on peut avoir perdu courage et n'être ni abattu ni accablé, mais l'abattement et l'accablement ôtent le ressort de l'âme et impliquent le découragement.

— ÉTYM. *Accabler.*

ACCABLER (a-ka-blé), *v. a.* || **1°** Faire succomber sous. Accabler de coups de poing. Être accablé sous un fardeau. Ce fardeau énorme vous accable, quelque fort que vous soyez. Le poids des entreprises qu'il a commencées l'accable. Ses dettes finiront par l'accabler. Il fut accablé par la chute d'un rocher. J'irai sous mes cyprès accabler ses lauriers, CORN. *Cid*, IV, 2. Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits, Et la gloire du trône accable les sujets, CORN. *Prol. de la Toison d'or*, 1. Sous tant de morts, sous Troie, il fallait l'accabler, RAC. *Andr.* I, 1. || **2°** Vaincre, ruiner, faire succomber. Il a été accablé par le nombre des ennemis. Ce désastre les accabla. Accabler un innocent. Ce dernier témoignage l'accabla. Accabler l'ennemi. Ainsi tout m'accable à la fois. Il a accablé ses adversaires de tant d'arguments. Je suis assez puni ; ne m'accablez pas. Rome.... ne désarma point sa fureur vengeresse Qu'elle n'eût accablé l'amant et la maîtresse, RAC. *Bér.* II, 2. C'en est fait, le cruel n'a plus rien qui l'arrête ; Le coup qu'on m'a prédit va tomber sur ma tête ; Il vous accablera vous-même à votre tour, RACINE, *Brit.* V, 7. Fuyons tous deux, fuyons un spectacle funeste, Qui de notre constance accablerait le reste, ID. *Bér.* III, 1. Assez et trop longtemps mon amitié t'accable, ID. *Andr.* III, 1. Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes, Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes, ID. *Bérén.* IV, 5. .... mon cœur, respectant la vertu, N'accable pas encore un rival abattu, ID. *Alex.* III, 1. Ami, n'accable pas un malheureux qui t'aime, ID. *Andr.* I, 1. Ne rougissez-vous pas d'accabler ma misère? VOLT. *Orphel.* IV, 4. Est-il donc permis de se mettre si aisément au hasard de la violer, cette justice qu'on ne connaît pas, et qui peut être toute pour une partie adverse que l'on accable? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 260. Tout cela formera contre lui un témoignage qui l'accablera et qui ne lui laissera nulle excuse pour se justifier, ID. *ib.* p. 431. || **3°** Fig. Il est accablé de maladies. Un si grand malheur m'accable. Je suis si accablé de douleur que.... On l'accable d'injures, d'outrages. Accabler quelqu'un de questions. Depuis qu'il est en place, ses connaissances l'accablent de sollicitations. Le sommeil l'accablait. Le combat qu'elle [la vertu] soutient au dedans contre tant de tentations qui accablent la nature humaine, BOSS. *Reine d'Angleterre.* L'ambition, l'amour, le dépit, tout m'accable, VOLT. *Brut.* II, 1. Et plus vous la pouvez accabler d'infamie, CORN. *Nic.* III, 4. Le poids de mes habitudes m'accable, la multitude et la grièveté de mes offenses m'effraye, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 159. S'il pouvait apprendre que son fils ne sait imiter ni sa patience ni son courage, cette nouvelle l'accablerait de honte, et lui serait plus rude que tous les malheurs qu'il souffre depuis si longtemps, FÉN. *Tél.* II. La mort de M. de Guise dont je suis accablée, SÉV. 73. || Absolument. Cette nouvelle accable, ID. 147. || **4°** Être à charge. Et sans doute elle attend le moment favorable Pour disparaître aux yeux d'une cour qui l'accable, RAC. *Bér.* I, 3. Je me suis laissé accabler de visites, SÉV. 463. Un homme de ce caractère nous accabla pendant deux heures de lui, de son mérite, MONTESQ. *Lett. pers.* 50. || **5°** Charger en bonne part. Accabler de biens, de louanges, de politesses. Ceux au contraire que la fortune, aveugle, sans choix et sans discernement, a comme accablés de ses bienfaits, en jouissent avec orgueil et sans modération, LA BRUY. 11. Il me comble d'honneurs, il m'accable de biens, CORN. *Cinna*, III, 3. Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler ; Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler, ID. *Cinna*, V, 3. Je sais ce que je dois au souverain bonheur Dont me comble et m'accable un tel excès d'honneur, ID. *Mort de P.* IV, 5. Madame, achevez donc de m'accabler de joie, ID. *Perth.* III, 3. || **6°** Absolument. Vous m'accablez, vous êtes trop bon, trop poli, etc. || **7°** S'accabler, *v. réfl.* Il ne faut pas s'accabler de travail. Ne vous accablez pas d'inutiles douleurs, RAC. *Alex.* IV, 2.

— SYN. ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER. Accabler exprime l'idée la plus générale ; il veut dire simplement faire succomber sous le poids ; il se prend en bonne et en mauvaise part : accabler de chagrin, accabler de bienfaits. Les Romains accablèrent les Carthaginois. Opprimer ne se prend qu'en mauvaise part : le fort opprime le faible ; un roi opprime ses sujets ; un tyran domestique opprime sa femme et ses enfants. Oppresser n'indique qu'une action physique : une respiration gênée est oppressée ; oppressé par la douleur. De ce côté, oppresser redevient équivalent à accabler, sauf que oppresser indique plutôt la gêne de la suffocation, et accabler l'anéantissement des forces. C'est l'usage seul qui a introduit une différence entre opprimer et oppresser ; car ils sont de même origine, si bien que l'oppresseur est non pas celui qui oppresse, mais celui qui opprime.

— HIST. XVe s. Raoulin vint au suppliant, l'achabla et tira à terre, DU CANGE, *cabulus*. || XVIe s. Des arbres qui aient suffisante force pour soutenir la vigne sans s'accabler eux-mesmes, O. DE SERRES, 192. Le comble de la galerie tumba sur les garsons qui estoient demourés dessous, et les accabla tous, AMYOT, *Cimon*, 29.

— ÉTYM. *À* et ancien français *caabler*. DU CANGE, au mot cité, rapporte ceci : De abattre à terre, que l'on appelle *caable* ; ce qui est traduit en latin : De prostratione ad terram quod quadablum (ou cadabalum) dicitur. *Caabler* ou *chaabler* veut donc dire renverser, et il vient du bas-latin *cadabalum* ou *chadabula*, en vieux français, *chaable* qui signifie une machine de guerre (voy. CHABLIS).

† **ACCALMIE** (a-kal-mie), *s. f.* Terme de marine. Calme momentané qui succède à un coup de vent très-violent.

— ÉTYM. À et *calme*.

ACCAPARÉ, ÉE (a-ka-pa-ré, ée), *part. passé.* Tout le sucre étant accaparé par quelques spéculateurs.

ACCAPAREMENT (a-ka-pa-re-man), *s. m.* L'action d'accaparer ou le résultat de cette action. Vu les accaparements de blé qu'il avait faits.

— ÉTYM. *Accaparer.*

ACCAPARER (a-ka-pa-ré), *v. a.* || 1° Acheter ou arrêter tout ce qu'il y a sur le marché de denrées, de marchandises, afin de devenir maître du cours. Ces spéculateurs s'entendirent pour accaparer les sucres. || 2° Fig. Prendre tout pour soi. Ce candidat a su accaparer les voix des électeurs. Accaparer la faveur du peuple. Cet avocat accapare toutes les affaires.

— ÉTYM. *Ac* pour *ad*, et le bas-lat. *caparra*; ital. *caparra* et *caparrare*; provenç. *caparr*; espagn. *caparra*; mots qui signifient *arrhes*, et qui viennent de *cap* pour *capere* (voy. CAPACITÉ), et *arrhes* (voy. ARRHES).

ACCAPAREUR, EUSE (a-ka-pa-reur, reû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui accapare.

— ÉTYM. *Accaparer*.

† **ACCASTILLAGE** (a-ka-sti-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Terme de marine. Partie de l'œuvre morte d'un grand bâtiment qui reçoit des sculptures et des ornements. Voilà un bel accastillage. Les accastillages sont bien soignés dans ce port. || 2° Dans l'ancienne marine, le château de l'avant et le château de l'arrière d'un vaisseau.

— ÉTYM. *Accastiller*.

† **ACCASTILLÉ, ÉE** (a-ka-sti-llé, ée, *ll* mouillées), *part. passé*. || 1° Vaisseau bien accastillé. || 2° Dans l'ancienne marine, il se disait d'un vaisseau qui a un château sur son avant et un autre sur son arrière.

† **ACCASTILLER** (a-ka-sti-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Garnir un vaisseau de son accastillage. S'occuper de l'accastillage d'un vaisseau.

— ÉTYM. *A* et *castellum*, château (voy. CHÂTEAU).

ACCÉDER (a-ksé-dé. Pour l'accent aigu ou grave sur é, on observe la règle du verbe céder. Il ne se conjugue qu'avec l'auxiliaire *avoir* : j'ai accédé), *v. n.* Entrer dans des engagements déjà contractés par d'autres, donner son assentiment à. Cette puissance accède au traité déjà conclu. J'accède à votre proposition. Accéder aux désirs de quelqu'un. Il accéda enfin au parti qu'on lui fit comprendre devoir être incessamment le plus fort.

— ÉTYM. *Accedere*, de *ad*, à, et *cedere*, aller (voy. CÉDER).

ACCÉLÉRATEUR, TRICE (a-ksé-lé-ra-teur, tri-s'), *adj.* || 1° En physique, force accélératrice, celle qui, continuant d'agir sur un corps mobile après son départ, lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. Le rapport de la vitesse acquise au temps, est constant pour une même force accélératrice; il augmente ou diminue, suivant que ces forces sont plus ou moins grandes; il peut donc servir à les exprimer, LAPLACE, *Exp.* III, 2. || 2° En anatomie, muscle accélérateur, muscle qui accélère une évacuation. || Il ne se met qu'après le substantif : Muscles accélérateurs, force accélératrice.

— ÉTYM. *Accélérer*.

ACCÉLÉRATION (a-ksé-lé-ra-sion), *s. f.* || 1° Augmentation de vitesse. L'accélération du mouvement dans la chute des corps graves. || 2° En médecine, accélération du pouls, accélération de la respiration se dit quand, dans un temps donné, il y a plus de pulsations ou de respirations qu'en état de santé. || 3° Prompte exécution, prompte expédition. L'accélération des travaux, d'une affaire, d'un jugement.

— ÉTYM. *Accélérer*.

ACCÉLÉRÉ, ÉE (a-ksé-lé-ré, ée), *part. passé*. || 1° Marche accélérée. Respiration accélérée. Pouls accéléré. L'affaire a été accélérée par son activité. || 2° En termes militaires, pas accéléré, sorte de pas plus rapide que le pas ordinaire. || 3° Voiture accélérée, ou simplement Accélérée, *s. f.* et Accéléré, *s. m.* Voiture qui fait un trajet donné avec une vitesse plus grande qu'on ne faisait auparavant.

ACCÉLÉRER (a-ksé-lé-ré. L'accent sur la syllabe *lé* est aigu ou grave, suivant la règle qui est observée pour le verbe céder), *v. a.* Augmenter la célérité, rendre plus rapide, plus prompt. La pesanteur d'un corps qui tombe en accélère le mouvement. Il voulait qu'on accélérât la marche des troupes. Il accélérait sa mort par des imprudences continuelles. Accélérer le pouls, la respiration. Accélérer un travail, la terminaison d'une affaire. Son fils, ce faible enfant qu'il porte entre ses bras, D'un cher et doux obstacle embarrasse ses pas, Des pas que va bientôt accélérer la joie, DUCIS, *Oscar*, III, 5. Quelle ardeur violente accélère mon sang en ma tête brûlante? LEMERCIER, *Charles VI*, III, 4.

— HIST. XVI[e] s. Là-dessus le roi les licencia, leur commandant d'accélérer le procès, CARLOIX, II, 13. La tunique charnue de l'œsophage est tissue de filaments transversaux pour accelerer tant le boire et le manger que les vomissements et vents rejettés de l'estomac au dehors, PARÉ, II, 20.

— ÉTYM. *Accelerare*, de *ad*, à, et *celerare*, hâter (voy. CÉLÉRITÉ).

ACCENSE (a-ksan-s'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Officier subalterne attaché à quelque fonctionnaire dans l'ordre civil et militaire, sorte d'appariteur.

— ÉTYM. Les étymologistes latins ont varié sur l'origine de ce mot. Varron le fait venir tantôt de *ciere*, appeler, convoquer, tantôt de *censere*. Cette dernière étymologie est la plus probable; *accensus* de *accensere*, ajouter, adjoindre, de *ad*, à, et *censere*, compter (voy. CENS).

ACCENT (a-ksan; ne prononcez pas à-san comme font les méridionaux), *s. m.* || 1° Terme de grammaire. Élévation de la voix sur une syllabe dans un mot, c'est-à-dire intensité donnée à une syllabe relativement aux autres : cela s'appelle accent tonique. || 2° Inflexions particulières à une nation, aux habitants de certaines provinces. Accent anglais, italien. Accent gascon. On connaît à son accent de quelle province il est. L'air de cour est contagieux. Il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise, LA BRUY. 8. L'accent du pays où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur, comme dans le langage, LA ROCHEF. *Réflex.* 342. || 3° Absolument. Prononciation des personnes de province par rapport au parler de la capitale. Pour bien parler il ne faut pas avoir d'accent; cette phrase veut dire qu'il faut donner l'accent consacré par le bon usage parmi ceux qui parlent bien. Il a perdu, conservé son accent. || 4° Accent oratoire ou pathétique, inflexion de la voix par rapport aux sentiments ou aux pensées. Je trouve qu'il prend toujours l'accent le plus convenable à son sujet. Il avait dans les morceaux pathétiques un accent de tristesse. J. J. Rousseau a fait confusion entre l'accent oratoire et l'accent proprement dit, en écrivant : Se piquer de n'avoir point d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases leur énergie, *Ém.* I. || 5° Langage, chant dans le style élevé et la poésie. Les accents de la passion, de la colère. De tristes accents. J'entends vos divins accents. Écoute les accents de sa mourante voix, CORN. *Médée*, V, 8. Ce sont les accents de la nature qui causent ce plaisir : c'est la plus douce de toutes les voix, MONTESQ. *Esprit*, XXVI, 4. Ces accents de la mort sont la voix de Ninus, VOLT. *Sém.* I, 3. Son aspect, ses accents Ont fait trembler mon bras, ont fait frémir mes sens, ID. *Oreste*, IV, 5. Aux accents de l'airain sonnant, les homicides.... M. J. CHÉN. *Ch. IX*, V, 2. .... des clairons les belliqueux accents Pour la première fois font tressaillir mes sens, C. DELAV. *Paria*, I, 1. Enfin sa bouche the... prendre un noble accent, BÉRANGER, *Judas*. || 6° Petite marque qui se met sur une syllabe, soit pour en indiquer la prononciation, soit pour la caractériser grammaticalement.

— REM. La grammaire française a trois espèces d'accents : l'accent *aigu*, l'accent *grave*, l'accent *circonflexe*. || 1. L'accent aigu se met sur tous les *é* fermés qui terminent la syllabe, ou qui sont seulement suivis d'un *s*, signe du pluriel : *bonté*, *vérité*, *assemblée*, *les procédés*, *les prés émaillés*. Mais on écrira sans accent l'*e* fermé de *nez*, de *berger*, parce qu'ici ce n'est point l'*e* qui termine la syllabe. || 2. L'accent grave se met sur tous les *è* ouverts qui terminent la syllabe : *pèle*, *règle*, *prophète*, *il mène*; ou qui sont suivis d'un *s* qui achève le mot : *procès*, *succès*, *décès*, *après*. Exceptions : *ces*, *les*, *mes*, *tes*, *ses*.... *j'appelle*, *terre*, *coquette*. En effet, dans ces trois derniers mots, le redoublement de la consonne donne à la voyelle un son ouvert et rend inutile l'accent grave. Il faut remarquer que l'*è* est toujours ouvert lorsqu'il termine la syllabe et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e* muet : *il espère*, *il pèse*, *modèle*. Sont exceptées les phrases interrogatives : *aimé-je*, *dussé-je*, *veillé-je*, etc. où l'*e* est fermé comme dans *bonté*. On a excepté aussi, du moins pour l'écriture, *sacrilége*, *sortilége*, *collége*, qu'on écrit par un accent aigu; mais la prononciation usuelle met un accent grave et dit comme s'il y avait *sacrilège*, *sortilège*, *collège*. C'est un cas où l'Académie devrait intervenir. Dans plusieurs mots l'accent grave ne sert que de distinction grammaticale : *à* préposition et *il a*; *dès* article partitif et *dès* préposition; *où* adverbe de lieu et *ou* conjonction; *là* adverbe de lieu et *la* article féminin. || 3. L'accent circonflexe s'emploie : 1° lorsque la voyelle est longue, et surtout lorsqu'il y a suppression de lettre, comme dans les mots *âge*, *bâiller*, *tête*, *épître*, *côte*; 2° sur l'avant-dernier *e* de quelques mots en *ême*, comme *extrême*, *blême*; 3° sur l'*i* des verbes en *aître*, en *oître*, dans tous les temps où *i* est suivi de *t* : *naître*, *paraître*, *accroître*, *il naît*, *il paraîtra*, *nous accroîtrons*; 4° sur *o* qui précède les finales *le*, *me*, *ne*, comme dans *pôle*, *rôle*, *dôme*, *fantôme*, *trône*. On en fait également usage à la première et à la deuxième personne du pluriel du prétérit défini de l'indicatif, et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif : *nous aimâmes*, *vous aimâtes*, *vous reçûtes*, *qu'il fût*, *qu'il eût*, *qu'il aimât*, *qu'il reçût*. Dans cet emploi l'accent circonflexe indique la suppression d'une lettre ou la longueur de la voyelle comme dans *lâche*, *apôtre*; tantôt il indique seulement la longueur de la syllabe, sans suppression de lettre, comme dans *pôle*, *trône*; tantôt enfin il indique seulement la suppression d'une lettre sans que la voyelle soit allongée, comme dans *hôpital*, où l'*o* n'est pas long. Dans certains cas, l'accent circonflexe ne sert non plus que de distinction grammaticale : *du*, article composé pour *de le*, et *dû*, participe passé du verbe *devoir*, anciennement *deu*; *tu*, pronom personnel, et *tû*, participe passé du verbe *taire*, anciennement *teu*; *sur*, préposition, et *sûr*, adjectif, anciennement *seur*. Ces accents, qui servent de signes dans l'écriture, sont très-différents dans le grec et dans le français, qui pourtant les a pris du grec. Les accents aigu, grave et circonflexe, dans le grec, servent uniquement à noter la syllabe qui a l'accent tonique, et désignent des nuances de cette intonation. En français, l'accent tantôt dénote la prononciation de quelques voyelles, tantôt indique la suppression d'une lettre, tantôt est employé à distinguer l'un de l'autre deux mots qui, ayant des acceptions très-différentes, s'écrivent, sauf cet accent, de même.

Il y a, comme on voit, quatre sortes d'accents qu'il ne faut pas confondre, et que l'on confond souvent : 1° *l'accent tonique*, qui est l'élévation de la voix sur une syllabe d'un mot : dans *donne*, l'accent tonique est sur la pénultième; dans *amour*, il est sur la dernière. Dans la langue française l'accent tonique n'occupe jamais que l'une de ces deux places. Dans le latin, l'accent tonique est en général sur la pénultième syllabe, si cette syllabe est longue, et sur l'antépénultième, si la pénultième est brève. C'est l'accent latin qui a déterminé la forme des mots français d'origine. La syllabe qui avait l'accent en latin l'a conservé en français : *présbyter*, prêtre, *frágilis*, frêle, *ánima*, âme. Le français, quoi qu'on en ait dit, a un accent très-marqué : l'accent, en chaque mot, se trouve sur la dernière syllabe, si elle n'est pas terminée par un *e* muet, et sur l'avant-dernière, si la dernière est terminée par un *e* muet. Dans le parler, les mots non accentués s'appuient sur les mots accentués et ne font qu'un avec eux; ainsi dans ce vers tout monosyllabique de Racine : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur; il y a cinq accents, un sur *jour*, un sur *pas*, un sur *pur*, un sur *fond* et un cinquième sur *cœur*, de sorte que pour l'oreille il n'y a vraiment que cinq mots. Le vers français, comme le vers italien, anglais ou allemand, est fondé sur l'accent aussi bien que sur le nombre des syllabes. Dans le vers alexandrin, il faut deux accents : l'un à la sixième syllabe, et l'autre à la douzième; dans les vers de dix syllabes, il en faut deux aussi : l'un à la quatrième et l'autre à la dixième syllabe. 2° *L'accent provincial*, qui est l'intonation propre à chaque province et différente de l'intonation du bon parler de Paris, prise pour règle. 3° *L'accent oratoire*, qui est l'inflexion donnée aux mots conformément aux affections de l'âme de celui qui parle ou qui lit. 4° *L'accent*, signe grammatical servant dans l'orthographe à différents usages.

— HIST. XVI[e] s. Ses propos estoient belles chansons, estans les paroles accompagnées de chants, de gestes et d'accents pleins de douceur et de gravité, AMYOT, *Lyc.* 1

— ÉTYM. Provenç. *accent*; espagn. *acento*; ital. *accento*; d'*accentus*, de *ad*, à, et *cantus*, chant (voy. CHANT).

† **ACCENTUABLE** (a-ksan-tu-a-bl'), *adj.* Qui peut être accentué. Syllabe accentuable.

— ÉTYM. *Accentuer*; provenç. *accentual*.

ACCENTUATION (a-ksan-tu-a-sion), *s. f.* || 1° Manière d'accentuer, c'est-à-dire d'élever la voix sur une syllabe. Les règles de l'accentuation française sont très-simples (voy. ACCENT); celles de l'accentuation grecque sont beaucoup plus compliquées. || 2° Action de poser la petite marque dite accent. L'accentuation n'a été que tardivement introduite

dans les livres. Les manuscrits français du moyen âge n'ont aucune accentuation.

— ÉTYM. *Accentuer.*

ACCENTUÉ, ÉE (a-ksan-tu-é, ée), *part. passé.* Syllabe accentuée, celle sur laquelle porte l'accent tonique. Langue très-accentuée, langue où l'accent tonique est très-marqué et très-varié. *É* accentué, *e* marqué d'un accent.

ACCENTUER (a-ksan-tu-é), *v. a.* || **1°** Prononcer suivant les règles de l'accent tonique. Le Français accentue uniformément la dernière syllabe d'un mot si elle est masculine, ou la pénultième si la dernière est féminine; l'Italien accentue souvent l'antépénultième. || 2° Donner l'accent oratoire, et aussi appuyer sur une phrase pour la faire remarquer ou sentir. Cet homme est fatigant, il accentue tout ce qu'il dit. || **3°** Poser convenablement les accents dans l'écriture. Les grammairiens Alexandrins sont les premiers qui aient accentué les mots grecs. Il n'y a pas longtemps qu'en français on accentue les *e* et autres voyelles.

— HIST. XIIIe s. Lire sais tu, voire chanter; L'on le sait bien à l'accenter, DU CANGE, *accentuare.* || XVIe s. Je ne puis pas accentuer à droyt en la langue latine; car ma langue françoise m'empesche, PALSGR. p. 415.

— ÉTYM. Bas-lat. *accentuare;* provenç. *accentuar;* espagn. *acentuar;* ital. *accentuare; d'accentus*, accent (voy. ACCENT).

ACCEPTABLE (a-ksè-pta-bl'), *adj.* || Qui peut être accepté. Conditions acceptables. Cela n'est pas acceptable. Ce sacrifice a été reçu et est acceptable à Dieu, PASC. *Prov.* 4. || Il suit toujours le substantif : Une proposition acceptable.

— HIST. XIIe s. Offrir dei [je dois] à Deu sacrefise ki li seit acceptable, *Rois*, 219. E jo di ceste parole que la tue [tienne] parole seit ferme et acceptable cume sacrifice, *ib.* 170. Tel offrende n'est acceptable, *Adam, Myst.* p. 47. || XVe s. Ce n'estoit pas honorable ni acceptable de prendre en treve et en repit ville, chastel ni forteresse, FROISS. II, II, 221. || XVIe s. Dieu a pour acceptable ce qui y est de bien, CALV. *Inst.* 660.

— ÉTYM. *Acceptabilis*, de *acceptare*, accepter.

† **ACCEPTANT, ANTE** (a-ksè-ptan, ptant') *s. m.* et *f.* || **1°** En termes de pratique, celui, celle qui accepte un legs, un don fait par un acte constatant cette acceptation. En présence du donataire et de l'acceptant, LEGOARANT. || **2°** En parlant de la bulle *Unigenitus*, les acceptants et les refusants, ceux qui l'acceptaient et ceux qui la refusaient.

— HIST. XVIe s. La grace qu'ils appellent acceptante n'est autre chose que la bonté gratuite du Pere celeste, dont il nous embrasse et reçoit en Jesus-Christ, CALV. *Inst.* 615.

ACCEPTATION (a-ksè-pta-sion), *s. f.* || **1°** Action d'accepter. L'acceptation que Dieu fait du sacrifice, PASC. *Prov.* 4. Elle [la prière] peut devenir même plus agréable au Seigneur par l'acceptation des peines que vous y souffrez, MASS. *Car. Prière.* || **2°** En termes de banque, acceptation d'une lettre de change, promesse de la payer à son échéance. || **3°** En termes de droit, consentement légal de celui à qui on fait une offre. Acceptation de donation. Acceptation de communauté, acte par lequel une femme, après la dissolution de la communauté, déclare accepter sa part dans l'actif et le passif de la communauté. || **4°** Hist. eccl. Action d'accepter les constitutions des papes, ou acte par lequel on les accepte.

— HIST. XIVe s. Combien que l'acceptation soit naturel, ORESME, *Eth.* 76. || XVIe s. La justice n'est pas d'acceptation gratuite, mais de saincteté et vertu, inspirée par l'essence de Dieu laquelle reside en nous, CALV. *Inst.* 573. La reine, en l'acceptation de son offre, n'y procedoit point de mauvaise intention, LANOUE, 563.

— ÉTYM. *Accepter.*

ACCEPTÉ, ÉE (a-ksè-pté, ptée), *part. passé.* Offres acceptées. Sacrifice accepté par les dieux. La paix acceptée des deux partis ou par les deux partis. Le débat étant accepté. Présage accepté. Le prix est de cent francs; accepté. || *Accepté* invariable se met sur un papier de commerce pour indiquer acceptation. Accepté pour la somme de....

ACCEPTER (a-ksè-pté; prononciation vicieuse, acceter), *v. a.* || **1°** Agréer, consentir à, prendre ce qui est offert ou ce qui se présente. Il ne voulut rien accepter d'eux. Accepter la paix, une condition. L'excuse fut acceptée. Accepter une chose. J'accepterai tous les coups de la fortune plutôt que.... Accepter le débat en justice. Accepter un arrêt, une peine. Accepter un héritage. Il accepta l'invitation à dîner. Le sacrifice fut accepté de Dieu. L'empire qu'il n'avait accepté que par force. Acceptant ce qu'il avait refusé d'abord. Ce traité ne fut pas accepté par la cour de France. Il fait de fausses offres, mais extraordinaires, qui donnent de la défiance et obligent de rejeter ce que l'on accepterait inutilement, LA BRUY. 10. De grand cœur j'accepte la condition, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 80. Dans le fond, il doit se réputer digne des plus mauvais traitements, et les accepter, ID. *ib.* p. 129. J'ai dû prévoir tout cela : que dis-je? je l'ai même prévu ; et en le prévoyant, je l'ai accepté, ID. *ib.* p. 418. Il ne rejetait pas ces victimes, il voulait bien les accepter, ID. *ib.* t. II, p. 421. Jésus soutint le supplice de la croix, dit l'apôtre, et il accepta toute la confusion de la mort la plus infâme, ID. *ib.* t. I, p. 329. Ce peuple abandonnerait son pays, ou se livrerait à la mort plutôt que d'accepter la servitude, FÉN. *Tél.* VIII. J'accepte aveuglément cette gloire avec joie, CORN. *Hor.* II, 3. Renoncer à la gloire, accepter pour jamais L'infamie et l'horreur qui suivent les forfaits, ID. *Sert.* V, 4. Cependant c'en est peu [de prudence] que de n'accepter pas Le bonheur qu'on recherche au péril du trépas, ID. *Cinna*, II, 2. Je t'adopte pour fils, accepte-moi pour père, ID. *Hér.* V, 3. Et faisons qu'à ses fils il ne puisse dicter Que les conditions qu'ils voudront accepter, RAC. *Mithr.* I, 5. Il me fit d'un empire accepter l'espérance, ID. *Esth.* I, 1. J'accepte tous les dons que vous me voulez faire, ID. *Phèd.* II, 3. Il vient en m'embrassant de m'accepter pour gendre, ID. *Iphig.* III, 3.... puis-je espérer encore Que vous accepterez un cœur qui vous adore? ID. *Andr.* I, 4. En citoyen zélé, j'accepte votre fille, VOLT. *Tancr.* I, 1. Acceptez aujourd'hui Rome pour votre mère, Son vengeur pour époux, Brutus pour votre père, ID. *Brut.* III, 5. J'entre, je me présente, on accepte ma foi, ID. *Fanat.* II, 1. || **2°** Accepter un défi, promettre de faire ce dont on a été défié, et, plus particulièrement, accepter un duel. || **3°** Accepter le combat, se montrer prêt à soutenir le combat. || **4°** J'en accepte l'augure, je souhaite qu'il en soit comme on me le fait espérer. J'accepte avec plaisir un présage si doux, RAC. *Bérén.* III, 2. || **5°** En termes de banque, accepter une lettre de change, s'engager à la payer à l'échéance. || **6°** Absolument. On tira parole de cet homme qu'il accepterait. Un faible roi ne sachant ni refuser ni accepter. || **7°** S'accepter, *v. réfl.* Être accepté. Cela peut s'accepter. Enfin l'offre s'accepte, et la paix désirée Sous ces conditions est aussitôt jurée, CORN. *Hor.* I, 4.

— HIST. XIVe s. Que si li rois englois ne voloit acepter Et tenir loialment, sans lui aparjurer, La paix si faitement qu'on l'ot foit ordener, *Guesclin*, 21367. || XVIe s. Il accepta à prendre du vin qu'il avoit refusé, MONT. II, 129.

— ÉTYM. Provenç. *acceptar;* espagn. *aceptar;* ital. *accettare;* de *acceptare*, fréquentatif de *accipere*, recevoir, de *ad*, à, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

ACCEPTEUR (a-ksè-pteur), *s. m.* Terme de banque. Celui qui accepte une lettre de change.

— HIST. XVIe s. Dieu n'est point accepteur de personne, lequel elit ce qu'il veut, MARGUER. *Nouv.* 2.

— ÉTYM. *Acceptor*, de *accipere*, de *ac* pour *ad*, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPABLE).

† **ACCEPTILATION** (a-ksè-pti-la-sion), *s. f.* Terme de droit romain. Acte par lequel un créancier décharge un débiteur sans avoir reçu de payement.

— ÉTYM. *Acceptilatio*, de *acceptum*, chose reçue, et *latio*, action de porter.

ACCEPTION (a-ksè-psion ; en poésie, de quatre syllabes, a-ksè-psi-on), *s. f.* || **1°** Action d'admettre par préférence. La loi ne fait pas acception des personnes. Ne faire acception de personne. Si l'on voit une acception de personnes dans la chaire de saint Pierre.... BOSS. *Lettr. quiét.* 129. Le Dieu du ciel et de la terre qui n'a acception de personne, VOLT. *Zad.* 7. || **2°** Manière de prendre un mot, sens qu'on lui donne. Ce mot a plusieurs acceptions. Acception propre, acception figurée. On prend ce mot dans une double acception.

— HIST. XVe s. Soyez renommé en administration de vraie justice, et à icelle puissamment exercer et executer, sans acception de personne, J. DES URSINS, *Ch.* VI, 1410. XVIe s. Sans nulles acceptions de personnes, D'AUB. *Hist.* II, 229. Sans acception ne exception de personne, ID. *ib.* Les fideles sont justes devant Dieu, non point par les œuvres, mais par acception gratuite, CALV. *Inst.* 590.

— ÉTYM. Provenç. *acceptio;* catal. *accepció;* espagn. *accepcion;* de *acceptio*, de *accipere*, recevoir, de *ad*, à, et *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

ACCÈS (a-ksè; l'*s* se lie), *s. m.* || **1°** Arrivée à, entrée dans. Lieux d'un difficile accès. Comme personne n'avait accès dans le temple. Pour ne laisser aucun accès aux abeilles. Si on ne laissait aucun accès à l'air. Les verres de télescopes, qui avaient été sa première occupation, lui donnèrent beaucoup d'accès à l'Observatoire, FONTEN. *Hartsoëker.* Les sables et les bancs cachés dessous les eaux Rendent l'accès mal sûr à de plus grands vaisseaux, CORN. *Mort de P.* II, 2. La montée était torte et de fâcheux accès, RÉGNIER, *Sat.* II. Nous avons accès à l'autel de sa miséricorde, BOSS. 3 *Purif.* Et depuis quand, Seigneur, entre-t-on dans ces lieux, Dont l'accès même était interdit à nos yeux? RAC. *Baj.* I, 1. De ce triste chemin, route affreuse, homicide, Un voyageur osa me disputer l'accès, VOLT. *Œd.* III, 4. De ce dépôt sacré, tu sais quel est l'asile; Tu n'es point observé; l'accès t'en est facile, ID. *Orphel.* I, 6. Quelque accès m'est ouvert en ce séjour sacré, ID. *Sémir.* I, 1. Non, plus d'accès Aux procès ; Vidons, joyeux Français, Nos caves renommées, BÉRANGER, *Gr. org.* || **2°** Entrée auprès de quelqu'un pour le voir, pour l'entretenir. Soyez d'un facile accès. Avoir accès auprès du ministre. Donner accès à quelqu'un. Ils étaient du nombre de ces petits à qui Jésus-Christ donnait un accès si facile auprès de sa personne, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 425. C'est la paix qui chez vous me donne un libre accès, CORN. *Hor.* I, 4. J'aurai déjà gagné chez elle quelque accès, ID. *Ment.* I, 6. L'amant eut à la fin accès chez sa maîtresse, LA FONT. *Rem.* Il me fermera tout accès auprès d'elle, MOL. *Sic.* 5. Toute sorte d'accès m'est fermé auprès d'elle, ID. *Médecin malgré lui*, II, 9. Leur donnant un libre accès auprès de lui, BOSS. *Hist.* I, 10. Il est rare qu'elle ait accès auprès du trône, MASS. *Obst.* Ceux qui ont accès auprès des rois, FLÉCH. *Mont.* Leurs yeux [des gens que leur fortune aveugle], leur démarche, leur ton de voix et leur accès marquent longtemps en eux l'admiration où ils sont d'eux-mêmes, LA BRUY. 11. || **3°** Fig. La pitié eut accès dans son âme. Donner accès à l'amitié. Un accès plus facile aux honneurs. Le peuple aurait accès aux premières dignités. Laisser peu d'accès à la vérité. La colère ne trouve pas d'accès dans l'âme du sage. La brigue n'aura pas d'accès dans son palais. Pour trouver de l'accès dans le cœur des femmes, HAM. *Gram.* 6. Tes discours trouveront plus d'accès que les miens, RAC. *Phèd.* III, 1. Mais peut-être ma voix, la voix de l'innocence, Trouvera dans les cœurs plus d'accès qu'on ne pense, BRIFF. *Ninus* II, I, 10. Ouvrez-moi, m'a-t-il dit, un accès dans son cœur, C. DELAV. *V. Sicil.* I, 5. || **4°** Invasion périodique ou non d'accidents morbides. Accès de folie. Accès de goutte. Les accès réguliers d'une fièvre intermittente. Il est justement arrivé le jour de mon accès. M. de Pâris a eu quelques accès de fièvre tierce, BOSS. *Lettr. quiét.* 367. Elle a eu trois accès marqués de fièvre quarte, SÉV. 322. || **5°** Fig. Invasion passagère de certains mouvements de l'âme. Dans un accès de fureur. Il a des accès de libéralité. J'ai ressenti de nouveaux accès de joie à toutes les lettres, PASC. *Prov.* I. Ce fer si près de moi sur l'édit de Narsès De ma juste frayeur renouvelle l'accès, ROTROU, *Bél.* II, 9. Je vois de vos chagrins les funestes accès, VOLT. *Adél.* II, 7. C'est toi seul que je plains, intraitable rimeur; Ta mère te conçut dans un accès d'humeur, GILBERT, *Apol.* || **6°** En droit canon, au conclave, lors de l'élection d'un pape, ballottage qui se fait entre les cardinaux proposés au scrutin, sans qu'aucun ait réuni le nombre nécessaire de voix, et qui a pour conclusion l'accession de la pluralité des voix à un des noms. L'accès est ainsi nommé, parce que la formule est *accedo domino*.... Je me joins à.... Il fut fait pape à l'accès, *Acad.* || **7°** Faculté de posséder un bénéfice vacant par l'incompétence d'âge ou par la mort du titulaire.

— HIST. XVe s. Un poure accès de fievre l'homme efface, Ou aage viel qui est determiné, E. DESCHAMPS, *Profiter de la jeunesse.* Le dit legat se partit de Paris et s'en ala au pays de Picardie et de Flandres, cuidant avoir leur acceps d'entrer au dit pays, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1480. || XVIe s. L'accès que la fortune m'a donné aux chefs des divers partis, MONT. I, 103. Peu de fiebvre, subject à accez et remises, ID. I, 209. Ces trois choses n'ont nul accez prez de Dieu, ID. II, 226. Qui me deffendroit l'accez de quelque coing des Indes, je.... ID. IV, 242.

— ÉTYM. *Accessus*, de *accedere*, approcher (voy. ACCÉDER).

† **ACCESSIBILITÉ** (a-ksè-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est accessible. Dans ce qui s'écrit sur la

religion maintenant, de quoi est-il question? De la lumière du Thabor, de l'immaculée conception, de l'accessibilité, P.-L. COUR. I, 195.

— ÉTYM. *Accessibilitas*, de *accessibilis*, accessible.

ACCESSIBLE (a-ksè-si-bl'), *adj.* || 1° Où l'on peut arriver, pénétrer. Le rivage n'était pas accessible. Le temple de Cérès n'était pas accessible aux hommes. Rendre un coteau accessible. || 2° Fig. La vertu est accessible à tous. Sous l'ancienne monarchie, beaucoup de charges n'étaient pas accessibles aux roturiers. || 3° En parlant d'une personne qui se laisse approcher et reçoit avec bienveillance. Il était accessible au dernier des citoyens. Être accessible aux plaintes des malheureux. Il se rend accessible à tous les janissaires, RAC. *Baj.* I, 1. Ce prince se rendit affable et accessible à tout le monde, MONTESQ. *Espr.* XIX, 2. Ceux qui ne savent pas tirer parti des autres sont ordinairement peu accessibles, VAUVEN. 99. Plus vif et moins austère, on te peignait sensible, Ami des malheureux, bienfaisant, accessible, M. J. CHÉN. *Gracq.* I, 1. || 4° Ouvert à. Il est accessible à de mauvaises suggestions. Accessible à la brigue. Si ton cœur sensible à la compassion peut se rendre accessible, CORN. *Médée*, IV, 5. Et, se montrant alors à la peur accessible, MAIRET, *Sophon.* II, 4. Plus il brûle pour vous, Plus il est accessible à des soupçons jaloux, DUCIS, *Oth.* III, 4.

— ÉTYM. *Accessibilis*, de *accedere*, approcher (voy. ACCÉDER).

ACCESSION (a-ksè-sion), *s. f.* || 1° Action d'adhérer à, de donner son consentement. Les puissances du Nord ont promis leur accession à ce traité. || 2° En jurisprudence, droit d'un propriétaire sur ce que produit sa propriété mobilière ou immobilière, ou sur ce qui s'y unit et s'y incorpore; la chose même sur laquelle ce droit est exercé. Les atterrissements insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain sont des accessions et appartiennent au propriétaire par voie d'accession. || 3° Accession au trône, l'action d'y monter.

— **HIST.** XVIe s. Et pourroit faire avecques ceste accession de forces un tel et si grand accroissement à la republique chrestienne que nul autre depuis Charles le Grand n'en auroit fait de pareil, M. DE BELLAY, 295. Je ne trouve pas estrange que aux bonnes parties qui jà estoient en toy, il y ait une accession et accroissement si grand, AMYOT, *Com. refr. la col.* 2. Les accessions externes prennent saveur et couleur de l'interne constitution, MONT. I, 318. La durée n'est aulcune accession à la sagesse [ne la rend pas plus grande], ID. II, 274.

—ÉTYM. *Accessio*, de *accedere*, accéder.

ACCESSIT (a-ksè-sit'), *s. m.* Nomination décernée, dans les écoles ou dans les académies, à ceux qui ont le plus approché du prix. Obtenir un accessit.

— **REM.** Au pluriel, les accessit ou les accessits. Il vaut mieux faire rentrer ce mot dans la classe des substantifs ordinaires et écrire les accessits.

— ÉTYM. *Accessit*, 3e personne du sing. du prétérit d'*accedere*; mot à mot, il s'est approché (voy. ACCÉDER).

ACCESSOIRE (a-ksè-soi-r'). || 1° *Adj.* Qui est regardé comme la dépendance de quelque chose de principal. Dans notre projet, cela n'est qu'accessoire. J'ai dit qu'un grand État devenu accessoire d'un autre s'affaiblissait, MONTESQ. *Esprit*, XXVI, 23. || 2° *Subst. m.* Ce qui dépend du principal. L'accessoire suit le principal. Il est bien juste que le principal l'emporte sur l'accessoire, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 103. Mon sujet est petit, cet accessoire est grand, LA FONT. *Fab.* XII, 10. Tous ces hommes qui m'ont sacrifié, qui ont disposé de moi comme d'un accessoire dans leur vie, STAEL, *Delph.* V, 6. || 3° *Au plur.* Les accessoires, dans ce tableau, sont parfaitement traités. Les costumes, les décorations sont des accessoires dans un ouvrage dramatique. || 4° Au théâtre, accessoires, certains objets qui peuvent être nécessaires à la représentation, tels que bourse, écritoire, etc. || 5° Malencontre. Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel accessoire, C'est de me renfermer dans une grande armoire, MOL. *Éc. des Femmes*, IV, 6. || Ce dernier sens, tombé en désuétude, est ancien, comme on peut le voir à l'historique.

— **HIST.** XVe s. Chevance et avoir ne sont qu'accessoires et serves à vertu et comme chamberieres, AL. CHART. *Quadril. invectif.* || XVIe s. La prise de Velitres fut comme un accessoire de ceste expedition, car elle luy fut rendue sans coup ferir, AMYOT, *Cam.* 71. Estimant que vaincre les ennemis par armes n'estoit qu'un accessoire, au prix de bien dresser et aguerrir ses citoyens par bonne discipline, ID. *P. Ém.* 6. L'accessoire qu'il adjoustoit à ses facultez montoit plus que le principal qu'il avoit eu et herité de ses parents, ID. *Caton*, 15. Detestant et maudissant Neoptolemus, par lequel il avoit esté reduit à si piteux accessoire, ID. *Eumene*, 11. Ils fussent venus [illegible] nostre ville jusques à nos portes, et vous eussent mis en merveilleux accessoire, *Sat. Mén.* 131. Cette proposition, pour avoir esté iniquement interpretée, le meit autrefois et teint longtemps en grand accessoire à l'inquisition de Rome, MONT. I, 161.

— ÉTYM. Provenç. *accessori*; espagn. *accesorio*; ital. *accessorio*; de l'ancien latin *accessorius*, d'*accessor*, de *accedere*, s'attacher (voy. ACCÉDER).

ACCESSOIREMENT (a-ksè-soi-re-man), *adv.* D'une manière accessoire. Cet auteur, autour du sujet principal, a groupé accessoirement d'autres questions.

— ÉTYM. *Accessoire* et *ment* (voy. MENT); provenç. *accessoriamen*; espagn. *accesoriamente*; ital. *accessoriamente*.

† **ACCIDENCE** (a-ksi-dan-s'), *s. f.* Terme de philosophie. Qualité, état, possibilité d'être de l'accident.

— ÉTYM. *Accidentia*, de *accidens*, accident.

ACCIDENT (a-ksi-dan), *s. m.* || 1° Ce qui advient fortuitement. Des accidents bons et mauvais. Tous les accidents de la fortune. Quelque accident qu'il plaise à la fortune de m'envoyer. La fortune, qui se plaît à répandre dans toutes nos vies des accidents extraordinaires. Un pur accident le décida à son [illegible]. || 2° Malheur, événement malheureux. Les accidents de la vie humaine. Dans les hôpitaux où se passent toutes les infirmités et tous les accidents de la vie humaine. Cet accident le déconcerta. Mille accidents nous ravissent nos biens. Enlevé par un accident imprévu. Il fut choisi pour être médecin du Châtelet : le grand agrément de cette place pour lui était de lui fournir des accidents rares et plus d'occasions de disséquer, FONTEN. *Littre*, 7. L'amitié... C'est une protection contre l'injustice, c'est un remède contre les accidents et les revers de la fortune, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 255. Il semble qu'il vous soit arrivé quelque accident, SÉV. 45. Secourez la princesse, Qu'un accident subit prive de mouvement, ROTROU, *Bél.* IV, 7. À nouvel accident trouvons nouveau remède, ID. *ib.* IV, 5. Et pour garder enfin ses États d'accident, ID. *Venceslas*, I, 1. Oyez un accident qui me transit d'effroi, ID. *Antig.* I, 2. Mais nous ne verrons point de pareils accidents, Lorsque Rome suivra des chefs moins imprudents, CORN. *Cinna*, II, 2. Je te donnai sa place en ce triste accident, ID. *ib.* V, 1. J'ai su, sans rien savoir de tous ces accidents...., ID. *Médée*, V, 1. || 3° En termes de médecine, phénomène inattendu qui survient dans une maladie et qui l'aggrave. Il a eu une fièvre qui d'abord semblait légère, puis il est survenu des accidents tout à fait alarmants. || 4° En termes de philosophie, ce qui est accidentel, par opposition à la substance. La substance est le support des accidents. Dans la cire, la blancheur n'est qu'un accident. En logique, les qualités abstraites, comme la blancheur, la rondeur, sont considérées comme des accidents. Ni l'édifice n'est plus solide que le fondement, ni l'accident attaché à l'être plus réel que l'être même, BOSS. *Duch. d'Orléans*. Tout poëme où le merveilleux est le fond et non l'accident du tableau, pèche essentiellement par la base, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 2. || 5° En termes de grammaire, tous les changements que les mots peuvent éprouver. Les genres et les nombres sont les accidents des noms; les temps, les personnes, les modes, les voix sont ceux des verbes. || 6° En termes de théologie, et en parlant du saint sacrement de l'Eucharistie, on appelle accidents la figure, la couleur, la saveur, etc., qui restent dans le pain et le vin après la consécration. || 7° Disposition variée du terrain, de la lumière. Les accidents de la lumière font un excellent effet dans ce tableau. Les accidents du terrain favorisaient les assaillants. Les rayons du soleil enrichissaient de mille accidents ce tableau, J.-J. ROUSS. *Ém.* I. Réunissez un moment, par la pensée, les plus beaux accidents de la nature, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 2. || 8° Musique. Se dit des bémols, dièses ou bécares qui, n'étant point à la clef, se trouvent dans le courant du morceau. || 9° D'ACCIDENT, *loc. adv.* Qui n'est pas essentiel par soi-même. L'esclavage dans la conquête est une chose d'accident, MONTESQ. *Espr.* X, 3. Une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, ID. *Rom.* 16. || 10° PAR ACCIDENT, *loc. adv.* Fortuitement. Le feu prit par accident. Par accident, il se trouvait en lieu de réunion des conjurés. Il aurait regardé la France comme un théâtre propre à faire éclater la gloire de Dieu, et, par accident, la sienne propre, [illegible] II, 137.

— **HIST.** XIVe s. Se aucun veut rendre à celui à qui il est deu son depost ou son gage, et il est contraint à non rendre, l'en doit dire que il fait injuste par accident, ORESME, *Éth.* I, 58. Felicité est de Dieu principalement causée, qui est generalement cause de toutes choses, et très especialment de felicité plus que de nul autre accident, ID. *ib.* 24. Bien qui est substance est, par nature, devant bien qui est accident, ID. *ib.* VI, 10. || XVIe s. A quoy s'accorde et se conforme aussi un accident qui lui advint en la ville d'Amphipolis, que l'on ne sçauroit referer ailleurs qu'à la faveur des dieux, AMYOT, *P. Ém.* 39. Il n'y eut cueur si dur en toute la ville de Rome à qui ce grand accident ne feist pitié, ID. *ib.* 57. Ceulx qui eurent avantage au rencontre de Rochelabeille, faisants grand feste de cet accident, MONT. I, 248. S'ils avoient privilege qui les exemptast d'un si grand nombre d'accidents, ID. I, 406. Le poids, la couleur, et touts accidents sensibles, ID. II, 199. Non seulement les mauvais accidents et insupportables, ID. II, 387. Ce sont là les pensées qu'on fait après un accident favorable, LANOUE, 645. L'accident, et tres legier, foule aux pieds la substance, et le vent emporte le corps, tant l'on est esclave de la vanité, CHARRON, *Sagesse*, I, 38.

— ÉTYM. Provenç. *accident*; espagn. et ital. *accidente*; de *accidens*, participe présent de *accidere*, advenir, de *ad*, à, et *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

ACCIDENTÉ, ÉE (a-ksi-dan-té, tée), *adj.* Qui présente des accidents, des dispositions variées. Ce terrain est très accidenté, c'est-à-dire il a des hauteurs, des fonds, des ruisseaux, etc.

— ÉTYM. *Accident*.

ACCIDENTEL, ELLE (a-ksi-dan-tèl, tè-l'), *adj.* 1° Qui advient par accident. Une mort accidentelle. Tant de causes accidentelles de mort. || 2° En termes de musique, signes accidentels, dièse ou bémol non indiqué à la clef; lignes accidentelles, lignes au-dessus ou au-dessous de la portée. || 3° En termes de logique, qui est dans un sujet par accident, qui n'y est pas adhérent, par opposition à immanent. Dans un boulet de fer la pesanteur est immanente, mais la rondeur est accidentelle. || 4° En termes de grammaire, ce qui n'est pas essentiel à une chose. Le sujet, le verbe et l'attribut étant les termes essentiels d'une proposition, les compléments sont des termes accidentels. Les formes accidentelles des mots sont la même chose que les accidents. || 5° En termes de médecine, se dit des symptômes qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle, et des tissus qui se développent à la suite d'un travail morbide. Dans la fièvre intermittente le vomissement est accidentel; les brides qui, après une inflammation, unissent la plèvre costale à la plèvre pulmonaire, sont un tissu accidentel. || Suit toujours le substantif : Une circonstance accidentelle.

— **HIST.** XVIe s. Quelque qualité ou vice accidental, CALV. *Inst.* 523. Les fievres accidentelles au lieu des essentielles, PARÉ, XX, 6. Le froid semblablement, non de sa propre nature, mais accidentale, eschauffe, ID. XXV, 3. La beauté spirituelle estoit icy principale; la corporelle, accidentale et seconde, MONT. I, 211. Il se fault servir de ces commodités accidentales et hors de nous, ID. I, 280.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *accidental*; ital. *accidentale*; d'*accidentalis*, d'*accidens* (voy. ACCIDENT). L'ancienne langue variait entre la terminaison *al* et la terminaison *el*.

ACCIDENTELLEMENT (a-ksi-dan-tè-le-man), *adv.* D'une manière accidentelle. Il n'est qu'accidentellement impliqué dans cette affaire; ou Il n'est impliqué qu'accidentellement dans cette affaire.

— **SYN.** ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT. Accidentellement, par accident; fortuitement, par fortune ou cas fortuit. Ce qui arrive accidentellement est un événement qui survient contre notre attente, sans que nous nous reportions à la cause, qui nous est inconnue, mais qui est réelle. Ce qui arrive fortuitement est considéré comme arrivant sans cause. C'est accidentellement, non fortuitement, que le choléra a éclaté il y a quelques années; c'est fortuitement et non accidentellement que, suivant Épicure, les choses du monde ont été produites. Mais il y a nombre de cas où la nuance importe peu à l'écrivain et où l'on emploie l'un pour l'autre.

— **HIST.** XVIe s. Or peuvent bien toutes ces choses estre advenues accidentellement et par cas fortuit, AMYOT, *Cæsar*, 83.

— ÉTYM. *Accidentelle* au féminin, et *ment* (voy.

MENT); provenç. *accidentalmen;* espagn. et ital. *accidentalmente*.

† **ACCIPITRIN, INE** (a-ksi-pi-trin, trin'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des rapports avec un oiseau de proie.

— ÉTYM. *Accipiter*, épervier, de *accipere*, prendre (voy. ACCEPTER).

ACCISE (a-ksi-z'), *s. f.* Taxe levée en Angleterre sur les boissons et autres objets de consommation. En Angleterre, l'administration de l'accise a été empruntée des fermiers, MONTESQ. *Espr.* XIII, 19.

— ÉTYM. Bas-latin, *accisia*. Suivant du Cange, *accisia* est dit pour *assisia* ou *assessio*, assiette de l'impôt; *assisor*, celui qui répartit les taxes; *assisa rerum venalium*, règlement pour la qualité, le poids des choses qui se vendent; *assisia*, l'impôt même accordé par les assemblées appelées assises. Toutefois, malgré ces indications, je crois qu'on ne peut pas ne pas tenir compte de la forme du mot *accise*. *Accisia* vient donc plutôt de *accidere*, couper, tailler, et signifie taille; de *ad*, à, et *cidere* pour *cædere*, couper (voy. CÉSAR).

† **ACCLAMATEUR** (a-kkla-ma-teur), *s. m.* Celui qui concourt à des acclamations. Des acclamateurs à gages. Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, il avait pour premiers acclamateurs Sénèque et Burrhus, LAVEAUX. *Gramm.*

— ÉTYM. *Acclamer*.

ACCLAMATION (a-kkla-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes, a-kkla-ma-si-on), *s. f.* || 1° Action d'acclamer. Pousser des acclamations. Saluer quelqu'un par des acclamations. Exciter des acclamations. Ce discours ayant provoqué des acclamations. Une foule d'auditeurs qu'on traîne après soi, leur assiduité, leur attention, leurs acclamations, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 208. Les acclamations de ce puissant empire, VOLT. *Sémir.* I, 5. Ils en admiraient la beauté avec une acclamation extraordinaire, LAMOTHE LEV. 299. Je vous demanderai compte de ces talents éclatants qui vous avaient attiré les bénédictions des justes et les acclamations même des mondains, MASS. *Avent, Jug. univ.* Nous l'avons vu entrer au bruit des acclamations publiques, ID. *Car. Pass.* || 2° Par acclamation, *loc. adv.* Tout d'une voix et sans qu'il soit besoin de voter. Les Allemands s'étaient donnés à Charlemagne par acclamation, VOLT. *Mœurs*, 32.

— HIST. XVIe s. Aussi ne fault il pas inconsidereement user de toutes sortes d'acclamations à la louange du disant, AMYOT, *Comment il faut ouïr*, 22.

— ÉTYM. *Acclamatio*, de *acclamare* (voy. ACCLAMER).

† **ACCLAMÉ, ÉE** (a-kkla-mé, mée), *part. passé.* La proposition fut acclamée, c'est-à-dire accueillie par des acclamations.

† **ACCLAMER** (a-kkla-mé). || 1° *V. n.* Pousser des cris marquant la joie ou l'approbation. Ils acclamèrent à cette proposition. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° *V. a.* La foule acclama le triomphateur. Je recommandai au duc d'Orléans d'en saisir les premiers élans d'amour et de reconnaissance [des états généraux] pour se faire acclamer en conséquence des renonciations, et en tirer brusquement un acte solennel en forme de certificat du vœu unanime, SAINT-SIMON, 397, 151.

— REM. Ce mot n'est pas un néologisme, puisque Saint-Simon l'emploie; dans tous les cas il est bon, et on ne doit pas se faire scrupule de l'employer.

— ÉTYM. *Acclamare*, de *ad*, à, et *clamare*, crier (voy. CLAMEUR).

† **ACCLAMPÉ, ÉE** (a-klan-pé, pée), *part. passé.* Terme de marine. Mât acclampé.

† **ACCLAMPER** (a-klan-pé), *v. a.* Terme de marine. Fortifier un mât, une vergue, en y attachant des pièces de bois par les côtés. Acclamper un mât.

— ÉTYM. Ce mot paraît être de même radical que le provençal *aclapar*, amasser, entasser, de *à* et *clap*, tas, amas (comparez CLAPIER).

† **ACCLIMATATION** (a-kli-ma-ta-sion), *s. f.* Action d'acclimater. Société d'acclimatation, société qui a pour objet d'acclimater en France des animaux et des plantes exotiques.

— ÉTYM. *Acclimater*.

ACCLIMATÉ, ÉE (a-kli-ma-té, tée), *part. passé.* Plantes acclimatées. Le cerisier transporté en Italie par Lucullus était, cent ans après, acclimaté dans la Grande-Bretagne. Troupes acclimatées. Le cheval depuis longtemps acclimaté en Amérique.

† **ACCLIMATEMENT** (a-kli-ma-te-man), *s. m.* Résultat de l'acclimatation, état de ce qui est acclimaté. L'acclimatement des hommes, des animaux, des plantes. Favoriser l'acclimatement. Le succès des acclimatements. L'acclimatement résulte d'une modification plus ou moins profonde produite dans le corps par un séjour prolongé en un climat qui diffère notablement de celui où l'on a vécu. Plus la différence des deux climats est grande, plus l'acclimatement est difficile.

ACCLIMATER (a-kli-ma-té). || 1° *V. a.* Habituer à un nouveau climat, tellement qu'on n'en ressente plus aucune mauvaise influence. La mortalité est grande aux Antilles parmi les Européens qui ne sont pas encore acclimatés. Il faut du temps pour acclimater une plante étrangère. || 2° S'acclimater, *v. réfl.* Les Européens s'acclimatent difficilement dans les Indes.

— REM. Raynal paraît être le premier qui ait employé ce mot. L'Académie ne l'a reconnu que dans son édition de 1798.

— SYN. ACCLIMATER, NATURALISER. Il faut distinguer entre acclimater et naturaliser, entre acclimatation et naturalisation. Acclimater se dit des individus et des espèces; naturaliser ne se dit que des espèces.

— ÉTYM. *À* et *climat*.

† **ACCLINÉ, ÉE** (a-kkli-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une partie qui en couvre une autre par le côté.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *clinis*, penché.

† **ACCOINÇON** (a-koin-son), *s. m.* Partie de charpente qu'on ajoute à un toit, pour le rendre égal.

ACCOINTANCE (a-koin-tan-s'), *s. f.* || 1° Fréquentation et familiarité. Lors de faire accointance, LAFONT. *Contes, Fér.* Je suis bien aise, en vérité, De cette honorable accointance, VOLT. *Épît.* XIII. Elles n'évitaient pas avec moins de soin l'accointance des petits habitants, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 2° Liaison entre deux personnes de sexe différent. Il a eu des accointances avec cette femme.

— HIST. XIIe s. [Son beau visage] Par quoi mes cuers se mit en l'acointance, *Couci*, XVII. Dolente, sans conseil, mar [je] vi onques le jour, Que premier [je] vi d'Ugon l'acointance et l'amour, *Romanc.* 32. || XIIIe s. Miex aim morir recordans ses beautés Et son grant sens et sa belle acointance, R. DE NAV. 29. Por ce [il] amoit moult l'acointance De richesse et la bienvoillance, *la Rose*, 1125. Ainsi va des amis poissans; Douz est à lor mescognoissans Lor service et lor acointance Par le defaut d'experience, *ib.* 18781. J'aimeroie mieux l'acointance Cent mille tans du roi de France Que d'ung povre, par nostre Dame! *ib.* 11433. || XVe s. Je te feray avoir d'eulx accointance; Là trouverons de tous biens habondance, CH. D'ORL. I. Nonobstant qu'il n'eust onques à lui guere d'acointance, *Bouciq.* I, 15. Et il [mon gosier] ne peut durer s'il n'a de l'acointance Avec eux [les vins] ses voisins, BASSEL. 28. Plusieurs femmes d'estat dont autreffois il avoit eu grant privaulté et grant accointance, COMM. III, 7. Le dit prince de Salerne fut à Venise, parce qu'il y avoit grant accointance, ID. VII, 1. Après plusieurs paroles d'accointance, le bon homme... L. XI, *Nouv.* 24. Celle dont il desiroit l'accointance et la jouissance, ID. *ib.* || XVIe s. Celui là est certes bien indigne de son accointance [de la vertu], qui.... MONT. I, 70. On trouve facilement des hommes propres à une superficielle accointance, ID. I, 217. Elle eut l'accointance de plusieurs grands personnages de la Grece, AMYOT, *Pér.* 46.

— ÉTYM. *Accointer;* provenç. *accoindansa*.

ACCOINTÉ, ÉE (a-koin-té, tée), *part. passé.* Accointé avec des gens de mauvaise vie.

ACCOINTER (S') (a-koin-té), *v. réfl.* Faire accointance. Il s'est accointé d'un homme, avec un homme de fort mauvaise réputation.

— HIST. XIIe s. Et pur ce que li reis l'aveit tant eshaucié, E mustré lui avoit sovent grant amistié, Qu'en tote rien lui out son conseil acointié, Ains ne trova li reis qui plus l'out corecié [courroucé], *Th. le Mart.* 37. Le jur meesmes puis li fu bien acuintié, Et dui riche barun lui unt pur veir nuncié, Que s'il alout à curt, si ert aparillié, Il ert mis en prisun, ne verra mais sun pié, *ib.* 35. Celle [ma dame] me fut crueus à l'acointier, *Couci*, XXI. Mar [je] acointai sa très bele figure Pour ces douleurs et pour ces maus atraire, *ib.* 126. Il les firent andeux [tous deux] en une isle nagier [passer]; S'es [si les] ont andeux laissiez as armes acointier, *Sax.* 4. Mar acointa Charles ton fier courage [à malheur Charles fit connoissance avec], *Ronc.* 14. Cil s'acointa et dit à Guenelon, *ib.* Qui à mes coups n'est encore acointiés, *ib.* [illegible] *Ch. de Rois*, p. 14. Et puis vint au castiel, et s'acointa au castelain de laiens [léans], et dist qu'il estoit menestreus de vielle, *ib.* p. 54. À un moine courtois m'acointai tellement.... *Berte*, 1. Onque si douce chose [je] ne vi ne n'acointai, *ib.* 57. Quand je vois [vais] à Rome ou en Frise Porter nostre marcheandise, Vous devenez tantost si cointe; Car je sai bien qui m'en acointe, Que partout en va la parole, *la Rose*, 8516. Fox est qui s'acointe d'oiseuse [oisiveté]; S'accointance est trop perilleuse, *ib.* 3017. Miex me venist estre alé pendre, Au jor que je dui fame prendre, Quant si cointe fame acointai, *ib.* 8879. Bon fait acointier hommes riches, S'il n'ont les cuers avers et chiches, *ib.* 13309. Donques t'en vien aveques moi, Et je t'acointerai au roi Et à ma dame la roïne, *Ren.* 12212. || XVe s. Et emmena avec lui quinze jeunes et preux chevaliers d'Angleterre, pour eux accointer des seigneurs et des chevaliers qui là devoient estre, FROISS. I, I, 27. Les Anglois escripvirent au duc de Bretaigne comme à leur accointié qu'il les voulust aider, J. DES URSINS, Ch. VI, 1387. Car je te vueil avecques moi mener Vers un seigneur dont te fault acointier, CH. D'ORL. I. Nostre gouge fit un beau fils, dont le pere adoptif s'acointa grandement, et de la mere aussi, L. XI, *Nouv.* 22. C'est de se acointer et approcher de lui gens vertueux et honnestes, COMM. II, 3. En passant par Lyon il s'accointa d'un medecin appellé maistre Simon de Pavie, ID. IV, 13. || XVIe s. Il s'accointa de cette Larentia et l'aima tellement qu'il la laissa son heritiere, AMYOT, *Rom.* 6. Les prestres se crevent les yeux pour acointer les daimons, MONT. I, 112. Autant qu'elles ont accointé de masles, ID. I, 114.

— ÉTYM. Bourguig. *s'accointai;* provenç. *acoindar*, *aconjar;* ital. *accontare*, se rencontrer, s'aboucher, *accontato*, informé, *acconto*, ami intime; angl. *to acquaint;* de *à* et d'un radical roman qui existe en italien, *conto*, ami, connoissance. Bien qu'on trouve dans l'allemand *kund* qui a le même sens, il n'y a aucune raison pour ne pas chercher l'étymologie dans le latin *cognitus*, connu, de *cognoscere* (voy. CONNAÎTRE). *Cognitus* avec l'accent sur *co* donne régulièrement *conte* ou *conto*.

† **ACCOISÉ, ÉE** (a-koi-zé, zée), *part. passé.* Apaisé. || Usité dans le XVIIe siècle.

† **ACCOISEMENT** (a-koi-ze-man), *s. m.* Apaisement. || Usité dans le XVIIe s; inusité aujourd'hui.

— HIST. XVIe s. La mortelle operation du venin ne put plus estre empechée, mais elle fut bien un peu retardée par un acasement de cette violente douleur, YVER, p. 591.

— ÉTYM. *Accoiser*.

† **ACCOISER** (a-koi-zé). || 1° *V. a.* Rendre coi, calme, tranquille. Adoucissons, lénifions et accoisons l'aigreur de ses esprits, MOL. *Pourceaugnac*, acte I, sc. 2. Accoisez tous les mouvements de votre intérieur pour écouter cette parole, BOSS. *Év. 74e jour.* || 2° *V. réfl.* Si les couleurs semblent voguer au milieu de l'air, si elles s'affaiblissent peu à peu, si enfin elles se dissipent, c'est que, le coup que donnait l'objet présent ayant cessé, le mouvement qui reste dans le nerf est moins fixe, qu'il se ralentit, et enfin s'accoise tout à fait, BOSS. *Conn. de Dieu*.

— REM. On voit que ce verbe était en bon usage au XVIIe s.; il est aujourd'hui tombé en désuétude, à tort, et un emploi intelligent, s'autorisant de Bossuet, pourrait être essayé.

— HIST. XIe s. Franceis se taisent; as les vous [les voilà] aquisez, *Rol.* 18. || XIIe s. Durement [il] s'esmerveille quant ele ne s'acoise, *Romanc.* p. 16. Tuit ont de mi envie; mais si me desmoterrai teil à ols [eux] que tuit cil qui lor envie acoyseront seront bieneuret, ST BERN. 524. || XIIIe s. Après vinrent li conte et li grant seigneur, et prisent [prirent] trives à trois jours, et là dedens fut la cose acoisie et apaisiée, *Chr. de Rains*, p. 12. Nuls n'en n'ose parler, l'un pour l'autre s'aquoise, *Berte*, 62. Li baron sont tuit à repos; Par la sale n'i a tant os [hardi] Qui i face ne cri ne noise; Li rois parla; Renart s'acoise, *Ren.* 13634. Quant il fu un poi acoisiez.... *ib.* 6441. Car manjue [démangeaison] s'acoise, qui ung petit la grate, J. DE MEUNG. *Test.* 844. || XIVe s. Et si faites cesser et acoisier vo gent, Tant que dit vous aurai mon fait tout pleinement, *Guesclin*, 20290. || XVe s. Le temps cessa et la mer s'aquassa, FROISS. I, I, 198. En cel ardour, en ce desir, M'ala souvenir de ma dame; Lors m'alai acoisier, par m'ame, ID. *Épinette amoureuse*. Et ceux qui contre lui avoient proposé lui grever pour la mort du duc d'Orleans, furent tous acoisez, P. DE FÉNIN, 1410. Non mie que je vueille dire que tous les jeunes en chiéent [tombent] ès inconveniens susdits et que mains n'en y ait d'accoisiez et assez, [illegible] *Charles V*, I, [illegible] seroit appaisée La fumée et toute accoysée La mer.... LA FONT. 1028. [illegible]

[illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACCOLADE [illegible] || 1° [illegible] || 2° [illegible] || 3° [illegible] || 4° [illegible] sine, accolade de lapereaux, deux [illegible] || 5° [illegible]

— HIST. [illegible] colade, [illegible] plus souvent [illegible] Lors, que de clercs et grandes [illegible] 471.

— ÉTYM. Accoler.

† ACCOLADER [illegible]

† ACCOLAGE [illegible] et d'agriculture. [illegible] des espaliers [illegible] de la vigne ou les branches des arbres fruitiers.

— ÉTYM. Accoler.

ACCOLÉ, ÉE (a-ko-lé, lée). 1° *Part. passé.* [illegible] || 2° [illegible] réuni, mis ensemble. Ces deux noms accolés. || 3° En termes de blason, [illegible] de Malause portait les armes de Bourbon, qui choqueraient le roi accolées avec les siennes [de Pontchartrain], ST-SIMON, 44, 5. || 4° En jardinage, attaché à l'espalier, aux échalas. Sarments accolés.

† ACCOLEMENT (a-ko-le-man), *s. m.* Action d'accoler, de joindre, de réunir. État de ce qui est accolé. Quelque monstrueux que fût l'accolement de la dignité de pair de France avec la qualité de conseiller de cour souveraine, l'indignation publique fut étouffée sous le poids du duc de Guise, ST-SIMON, 374, 4. || 2° Terme d'architecture. Espace de terrain entre les fossés d'un chemin et les bords du pavé, servant d'encaissement.

— HIST. XVIe s. Après les accolements et honneurs dignes de sa grandeur, YVER, 546.

— ÉTYM. *Accoler.*

ACCOLER (a-ko-lé), *v. a.* || 1° Embrasser en jetant les bras autour du cou .... Lors, se tournant vers moi, M'accole à tour de bras.... RÉGNIER, *Sat.* VIII. || 2° Accoler la cuisse, la botte à quelqu'un, lui embrasser la cuisse, la botte, ce qui était une marque de grande soumission et d'infériorité. || 3° Accoler la vigne, l'échalasser. || 4° Réunir par une accolade. Accoler deux ou plusieurs articles dans un compte. || 5° Fig. Faire figurer ensemble. Il accola ces deux hommes, ces deux noms dans son discours. || 6° S'accoler, *v. réfl.* Se donner l'accolade || 7° S'embrasser, s'unir, en parlant de la vigne, du houblon, etc.

— HIST. XIIe s. Et vous avez, par Dieu, meilleur envie D'un bel valet baiser et accoler, QUENES, *Romanc.* p. 108. Et doucement les a touz acolez, *Ronc.* 202. || XIIIe s. Ensanle [ensemble] dorment douce ment, Acolé sont estroitement, *Fl. et Bl.* 2597. Assez fu Buiemons baisié et acollé, *Ch. d'Ant.* III, 477. Briefment, tuit clerc fors escoler Vuelent avarisce acoler, RUT. 222. Charles Martiaus meïsmes court son fil [fils] acoler, *Berte*, 3. || XVe s. Si les festa liement et baisa et accola chacun de grant cœur, FROISS. I, II, 185. Lors j'accolle mon oreille et crie: [illegible] s'il lui plaist, d'une estolle, MAROT, I, 257. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACCOLURE [illegible] || 2° [illegible] mises de bûches d'un train à flotter. || 3° Ligature [illegible]

ACCOMBANT, ANTE [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACCOMMODABLE [illegible] qu'après [illegible] statut.

— HIST. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACCOMMODAGE [illegible] || 1° [illegible] || 2° [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACCOMMODANT, ANTE (a-ko-mo-dan, dan-t'), *adj.* [illegible] nt. L'autre est un esprit doux, [illegible] plus facile, plus accommodant, FLÉCH. *Mont.* Elle ne chercha pas des docteurs de la loi faciles et [illegible] Quand vous [illegible] *Prov.* 13. .... Sinon, qu'ils soient d'humeur accommodante, LA FONT. *Cont. le Ca*[illegible]

† ACCOMMODATION (a-ko-mo-da-sion), *s. f.* || 1° Action d'accommoder ou de s'accommoder. L'ac[illegible] || 2° Terme de [illegible] || 3° [illegible] à qui on l'enseigne.

ACCOMMODÉ, ÉE (a-ko-mo-dé, dée), *part. passé.* || 1° Ajusté, arrangé. || 2° Apprêté, en parlant d'un [illegible] || 3° [illegible] || 4° [illegible] Pensées ou réflexions sensibles, familières, instructives, accommodées au simple peuple, [illegible] LA BRUY. *Prologue.* || 5° Pourvu de. Les magasins pleins, [illegible] *Siége de Dunk.* 10. || Être peu accommodé des biens de la fortune. Un homme assez accommodé des biens de la fortune. [illegible] des biens de la fortune, Socrate se tint dans les termes d'un désintéressement parfait, FÉN. *Socr.* Absolument. À l'aise, riche. J'ai découvert sous main qu'elles ne sont pas fort accommodées, MOL. *l'Av.* I, 2. Le seigneur Anselme est.... un gentilhomme qui est noble, doux, posé, sage et fort accommodé, ID. *ib.* I, 7. Mon père était des premiers et des plus accommodés de son village, SCARRON, *Rom. Com.* I, 13. M. et Mme de Ventadour ne voulaient pas ouïr parler d'un cadet fort peu accommodé, ST-SIMON, 21, 250. Les ouvriers en avaient encore construit un grand nombre d'autres [échafauds pour un spectacle], qu'ils avaient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées, VERTOT, *Rév.* IX, p. 250.

—REM. Accommodé a un peu vieilli dans ce dernier sens, et, pour l'employer, il faudrait quelque précaution, c'est-à-dire que l'emploi en fût tel, qu'aucun doute sur le sens ne pût s'élever.

ACCOMMODEMENT (a-ko-mo-de-man), *s. m.* 1° Arrangement, restauration. Il faut faire à cette maison [illegible] || 2° Action de mettre d'accord des hommes, d'arranger une affaire, une [illegible] Par voie d'accommodement. Un [illegible] Entrer en voie d'accommodement. Il y eut entre eux tentative d'accommodement. [illegible] Quel est donc [illegible] *Pensées*, t. II, p. 262. En matière d'accommodement, il est nécessaire que [illegible] ID. *ib.* Je l'ai vu.... dans les accommodements, calmer les esprits [illegible] BOSS. *Louis de Bourbon.* Les ac[illegible] CORN. *Cid*, II, 3. Mais si, jusques au jour de l'accommo[illegible] de ménager quelque accommodement, [illegible] dans quelque accommodement, BOSS. *Déf.* [illegible] || 3° Expédients pour concilier, arranger [illegible] Mais on trouve avec lui des accommodements, MOL. *Tart.* IV, 5. || C'est un homme d'accommodement, de [illegible] lui. || 4° Terme de peinture. Manière dont les draperies et les ajustements sont [illegible]

SYN. ACCOMMODEMENT, RACCOMMODEMENT. L'accommodement se fait entre des personnes qui sont en procès, en querelle, mais qui auparavant ne se connaissaient pas ou étaient indifférentes l'une à l'autre. Le raccommodement se fait entre des amis, des parents qui se sont brouillés : le raccommodement d'un père avec son fils.

— HIST. XVIe s. [illegible] D'AUB. *Fæn.* III, 22.

— ÉTYM. *Accommoder.*

ACCOMMODER (a-ko-mo-dé; quelques-uns prononcent [illegible]), *v. a.* || 1° Donner de la commodité, de l'aisance, con[illegible] Des terres qui [illegible] à accommoder tout le monde. Tout ce qui vous accommode vous appartient déjà, MASS. *Prosp.* Rechercher avec un empressement extrême des superfluités qui m'accommodent, BOURD. *Pensées*, [illegible] || 2° Arranger, agencer, ajuster. Accommoder sa maison, son jardin. Accommoder ses affaires, les mettre en meilleur état. Accommoder le feu, [illegible] *Lett.* 115. L'idée Que j'ai sur le papier en prose accommodée, MOL. *Femmes S.* III, 2. Un geai prit son plumage, Puis après se l'accommoda, LA FONT. *Fab.* IV, 8. Accommoder une personne, lui arranger son lit, sa toilette, etc. [illegible] || 3° Accommoder, apprêter, en parlant d'un mets. Que voulez-vous qu'on vous accommode pour votre dîner? Accommoder des champignons. || 4° Coiffer, arranger des cheveux. Accommoder une perruque. Accommoder quelqu'un. Il est allé chez le coiffeur se faire accommoder. || 5° Bien accommoder, bien traiter. Cet aubergiste accommode bien ses hôtes. Ce marchand accommode bien ses pratiques. || *Ironique* et *familier.* Il l'a bien accommodé; je l'accommoderai comme il faut : c'est à dire, Il l'a maltraité; je le traiterai durement. Est-ce qu'on n'en voit pas de toutes les espèces Qui sont accommodés chez eux de toutes pièces? MOL. *Éc. des Femmes*, I, 1. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes pièces, ID. *l'Av.* III, 5. Il me prend des tentations d'accommoder tout son visage à la compote, ID. *G. D.* II, 4. || Il est étrangement accommodé, il a ses habillements en mauvais état ou en désordre. Un cabriolet l'a éclaboussé, le voilà bien accommodé. || 6° Concilier, terminer à l'amiable. Accommoder un procès, une affaire. Accommoder deux adversaires. Tout est accommodé, MOL. *l'Étour.* V, 7. Il se résout d'accommoder l'affaire sans bruit, CORN. *Ex. du Cid.* Elle a fait trop de bruit pour ne pas s'accorder, Puisque déjà le roi veut les accommoder, ID. *Cid*, II, 3. On arrête les procès, on accommode les différends, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 137. Ils accommodent la religion avec les plaisirs, FLÉCH. *Dauph.* Il y a certains intérêts délicats que les dévots ne savent que

trop accommoder avec leur vertu, ID. *ib.* t. II, p. 138. Accommoder Dieu avec le monde, ID. *Serm.* I, 86. On ne songe nullement à accommoder l'affaire, BOSS. *Lettr. Quiét.* 326. Accommoder une brouillerie, ST-RÉAL. IV, 7. Son ambition [d'Alexandre] le porta aux Indes, quand il pouvait accommoder la gloire et le repos, SAINT-ÉVREM. II, 65. || **7°** Céder par vente ou autrement à quelqu'un un objet qui lui convient. Je vous prie de l'accommoder de ces objets qu'il désire. Le libraire l'accommoda de très-beaux livres. Si vous avez quelque manuscrit persan, vous me ferez plaisir de m'en accommoder, MONTESQ. *L. pers.* 142. Le roi avait aidé le maréchal d'Humières à accommoder Mouchy, SAINT-SIMON, 23, 12. Vous voilà tous pourvus; n'est-il point quelque fille Qui pût accommoder le pauvre Mascarille? MOL. *l'Étour.* V, 16. Je fais un échange avec Paul, afin de me loger; mais Paul n'a pas de quoi m'accommoder; il substitue de l'argent en la place du logement que je lui demande, BOSS. *Pensées chrét.* 34. || **8°** Conformer, approprier. Accommoder son discours aux circonstances. Il accommodait les lois à ses passions. On accommode la règle aux personnes, loin de juger les personnes par la règle, MASS. *Car. Prosp. tempor.* Vous nous reprocherez peut-être un jour d'avoir accommodé la sainte vérité de votre Évangile aux indulgences et aux adoucissements de nos siècles, ID. *Car. Par. de Dieu.* On veut accommoder tout le monde à soi, FLÉCH. *Serm.* I, 234. J'accommode ma flamme au bien de mes affaires, CORN. *Médée*, I, 1. Il faut que l'air soit accommodé aux paroles, MOL. *B. G.* I, 2.

S'ACCOMMODER, *v. réfl.* || **1°** Se donner des commodités, des aises. Voyez comme il s'accommode. || **2°** Bien s'accommoder, devenir riche. Je l'ai vu pauvre, mais il s'est bien accommodé. || **3°** Se concilier. Ils se sont accommodés. Leur différend s'accommodera. Il y a trop de peine à s'accommoder pour le profit, PASC. *Prov.* 8. Le maréchal s'est accommodé avec ses créanciers, SÉV. 29. Si la soif des grandeurs, l'amour de commander Avec son joug étroit pouvaient s'accommoder, RAC. *Ath.* III, 3. Peut-être pensez-vous que la prospérité et la religion ne s'accommodent guère ensemble, FLÉCH. t. III, p. 283. || **4°** S'accommoder à, se conformer à. Sachant s'accommoder à tous les goûts, FÉN. *Tél.* XVI. Il faut qu'il [le roi] s'accommode à leurs faiblesses [des hommes], qu'il les corrige en père, qu'il les rende sages et heureux, ID. *ib.* XXIV. Est-ce ainsi qu'à nos vœux il sait s'accommoder? RAC. *Baj.* IV, 1. C'est une vie à laquelle il ne peut s'accommoder, PASC. *édit. Cousin.* Pour s'accommoder à la faiblesse des hommes, PASC. *Prov.* 7. Si vos résolutions s'accommodaient à nos désirs, SÉV. 421. Pour s'accommoder à la dépravation de nos désirs, MASS. *Car. Prosp. temp.* Le Seigneur, attentif à ce qui se passe dans nos cœurs, et indigné de n'y rien trouver pour lui, s'est accommodé à nos souhaits, ID. *ib.* Je n'aurai pas besoin, pour m'accommoder à mon sujet, de vous donner des titres spécieux, MASS. *Villars.* Qui s'accommode à toutes les dispositions, aux faibles et aux forts, aux sains et aux malades.... BOURD. *Pensées*, t. III, p. 399. Qu'il faut vivre avec ses amis, qu'il faut s'accommoder à eux, faire comme eux, ou rompre avec eux, ID. *ib.* t. II, p. 267. Je ne sais comment il me sera possible de m'accommoder au temps et de ne pas trahir mon honneur, VAUGEL. *Q. Curce*, 369. || **5°** S'accommoder de, accepter avec facilité et sans humeur. Il s'accommode de tout. C'est un homme dont je m'accommodais très-bien. Ma fille a de la complaisance, et vous verrez qu'elle s'accommodera entièrement de vous, MOL. *Mar. forcé*, 14. Cela est fort agréable et fort divertissant, et je m'en accommoderais assez, ID. *Fest. de Pierre*, I, 2. Le moyen, mon oncle, qu'une fille un peu raisonnable se pût accommoder de leur personne? ID. *Les Préc. rid.* 5. Vous ne serez pas de ces maris incommodes, qui veulent que leurs femmes vivent comme des loups-garous; je vous avoue que je ne m'accommoderais pas de cela et que la solitude me désespère, ID. *Mar. forcé*, 4. L'orgueil de votre nom ne s'accommode guère de ce qui suit.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 115. On ne s'accommode nulle part d'un homme noté et décrié, ID. *ib.* p. 195. Ce seul terme de clôture marque déjà, par soi-même, quelque chose de triste et dont la nature ne doit pas s'accommoder, ID. *ib.* p. 480. Les méchants s'accommodent mieux des bons, FÉN. *Tél.* VIII. Peu d'écrivains s'accommodent de ce style, LA BRUY. 1. Une vie dont l'anachorète le plus pénitent aurait de la peine à s'accommoder, MASS. *Car. Jeûne.* || **6°** S'accommoder d'une chose, l'acheter, l'acquérir. Il s'en accommoda au prix qu'on voulut. Je voudrais vous prier de les voir [ces esclaves] et de les entendre pour les acheter, s'ils vous plaisent, ou pour leur enseigner quelqu'un de vos amis qui voulût s'en accommoder, MOL. *le Sicil.* 8. || **7°** Proverbes. On l'a accommodé tout de rôti, c'est-à-dire on l'a fort maltraité. || Accommodez-vous, le pays est large, se dit à un homme qui prend ses commodités sans se gêner suffisamment.

— HIST. XVIe s. Si tu te veux accommoder à nos façons de faire et adorer le roi, tu le pourras veoir et parler à lui, AMYOT, *Thém.* 29. Il se sçavoit dextrement accommoder à toutes compaignies, ID. *Péricl.* 8. Accommodant la matiere à ma force, MONT. I, 104. Enfin, Cinna, je t'ay rendu si accommodé et si aysé que.... ID. I, 129. D'une façon noble et accommodée au temps et au lieu, ID. I, 182. Ils se prestent et accommodent aux inclinations naturelles, ID. II, 234. La noblesse en seroit plus accommodée d'argent et moins endettée, LANOUE, 95. Et s'il a esté aspre pour la parachever [sa maison], il ne l'est pas moins pour l'accommoder par dedans, ID. 167. [Les chefs] pour estre bien parés s'accommodent de la moitié des payes des soldats, ID. 264. Il accommode le soulier à nostre pied, c'est à dire la despense à nostre pauvreté, ID. 276.

— ÉTYM. Bourguign. *equemodai;* Berry, *acmoder;* wallon, *ak'moide ;* d'*accommodare*, de *ad*, à, et *commodus* (voy. COMMODE).

† **ACCOMPAGNAGE** (a-kon-pa-gna-j'), *s. m.* Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE (a-kon-pa-gna-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Terme de musique. Celui, celle qui accompagne la partie principale d'un morceau. || Le néologisme a créé accompagnateur; et ce serait pécher contre l'usage que de dire accompagneur.

— ÉTYM. *Accompagner.*

ACCOMPAGNÉ, ÉE (a-kon-pa-gné, gnée), *part. passé.* || **1°** Accompagné d'une foule nombreuse. Craignant une attaque, il sortit bien accompagné. Peu accompagné. || **2°** Fig. Un présent accompagné d'une lettre polie. Quels coups accompagnés de regards effroyables.... RAC. *Mithrid.* V, 4. Quelques dehors spécieux, accompagnés de beaucoup de confiance et de présomption, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 197. || **3°** Terme de musique. Soutenu par un ou plusieurs instruments, une ou plusieurs voix. Il est mal accompagné. || **4** En termes de blason, se dit des pièces qui sont réparties auprès d'une pièce principale et particulièrement des croix, sautoirs, chevrons, etc., lorsqu'ils sont également disposés dans les quatre cantons de l'écu. || **5°** En termes de vénerie, se dit du cerf lorsque, pressé par les chiens, il se joint à d'autres bêtes pour donner le change.

— REM. Le roi accompagné de ses gardes. Télémaque accompagné par Minerve. En général on préférera *par* à *de*, quand la personne dont nous sommes accompagnés, nous est supérieure pour le rang et la qualité.

ACCOMPAGNEMENT (a-kon-pa-gne-man), *s. m.* || **1°** Il fut choisi pour l'accompagnement de la princesse. La dernière de ces conférences [entre le maréchal de Boufflers et le prince d'Orange] fut plus nombreuse en accompagnement, et les suites se mêlèrent et se parlèrent avec force civilité, ST-SIMON, 49, 77. || **2°** Fig. Ce qui accompagne, ce qui est accessoire. Le mérite et son accompagnement ordinaire, l'estime publique. La figure principale de ce tableau aurait besoin de quelques accompagnements. Quand il est seul et sans ces accompagnements, PASC. *P. div.* 10. || **3°** En termes de blason, tout ce qui est hors de l'écu, comme les supports, le cimier. Porter des armoiries sans aucun accompagnement. || **4°** Union des instruments avec la voix. Chanter avec accompagnement de piano. Quel accompagnement sublime Pour les chants inspirés du barde audacieux Que le bruit du canon.... LAMART. *Ép. à A. de Percev.* Un organiste lui a donné quelques leçons d'accompagnement, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Une leçon d'accompagnement est celle où l'on enseigne l'art d'accompagner et non pas celle où l'on accompagne. C'est une faute grave, quoique très-commune chez les jeunes pianistes, surtout celles qui sont un peu avancées, d'appeler leçons d'accompagnement celles qui leur sont données par un violoniste qui joue avec elles. C'est presque toujours une leçon de style ou une leçon d'ensemble donnée par accompagnement. La longueur de la phrase explique, mais ne justifie pas une locution fausse. || **5°** En chirurgie, accompagnement de la cataracte, matière blanchâtre et visqueuse qu'on a vue quelquefois autour du cristallin, et aussi lambeau de la membrane cristalline devenue opaque.

— HIST. XIIIe s. Et aucune fois fait on tex acompaignemens, parce que li uns a plus de paine en aministrer les besongnes de le [la] compaignie que li autres, BEAUM. XXI, 33.

— ÉTYM. *Accompagner.*

ACCOMPAGNER (a-kon-pa-gné), *v. a.* || **1°** Aller de compagnie. Il m'accompagne dans tous mes voyages. J'accompagnais partout le vieillard. La reine qui l'accompagna au cœur de l'hiver, BOSS. *R. d'Anglet.* A en juger selon l'estime du monde profane et corrompu, vous vous voyez dans une espèce de nécessité de seconder cet ami [en un duel], de lui offrir votre secours, de l'accompagner, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 272. Et partout Xipharès accompagne ses pas, RAC. *Mithr.* IV, 1. Oser accompagner ma fuite, ID. *Phèdre*, V, 1. De mon heureux rival j'accompagnai les armes, ID. *Bérén.* I, 4. || **2°** Fig. La fortune semble l'accompagner. Ces anathèmes partis du siége apostolique et secondés de tant d'autres qui les ont accompagnés ou suivis dans les églises particulières.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 342. Toutes les traverses dont le faux bonheur du monde est accompagné, ID. *ib.* p. 374. L'amour de la sagessse lui fit préférer la douceur du célibat aux soins qui accompagnent le mariage, FÉN. *Philos. Thalès.* Courage, mon garçon! Tout heur nous accompagne, MOL. *l'Étour.* III, 5. ....un traître qui n'est hardi qu'à m'offenser, De qui nulle vertu n'accompagne l'audace, RAC. *Mith.* II, 4. Et toujours quelque crainte accompagne l'amour, ID. *Brit.* V, 3. || **3°** Suivre par honneur, conduire en cérémonie, reconduire par honneur. Ce prince est toujours accompagné d'une suite nombreuse. C'est lui qui a la charge d'accompagner l'ambassadeur à l'audience. Quand il s'en alla, on l'accompagna jusqu'à sa voiture. || **4°** Escorter. Il se fait toujours accompagner, il ne sort que bien accompagné, à cause de ses ennemis. || **5°** Convenir à, aller avec. Sa voix, son geste accompagnent son visage, LA BRUY. 8. La mode qui fait la tête des femmes la base d'un édifice à plusieurs étages.... qui éloigne les cheveux du visage, bien qu'ils ne croissent que pour l'accompagner, ID. 13. || On y joint souvent l'adverbe *bien :* Cette garniture accompagne bien la robe. || **6°** Accompagner de, joindre à, ajouter. Il accompagne ses remontrances de menaces. || **7°** En termes de musique, faire un accompagnement. Si vous voulez chanter, je vous accompagnerai sur le piano, avec le piano. J'irais de la pastourelle Accompagner les chansons, BÉRANG. *Petit oiseau.* || Accompagner se dit aussi absolument. Il accompagne bien, il accompagne mal. || **8°** S'ACCOMPAGNER, *v. réfl.* Il s'accompagna de gens de main pour faire le coup. Si vous vous accompagnez en ce voyage de vos muses et de vos papiers, nous n'aurons que faire pour nous entretenir, BALZ. *Lettr.* I, 16. || **9°** En musique, se faire à soi-même l'accompagnement. Il chanta en s'accompagnant du piano, de la guitare. || **10°** Être accompagné. La fièvre s'accompagnait de délire.

— SYN. ACCOMPAGNER, ESCORTER. Nous escortons par précaution, pour empêcher les accidents qui pourraient survenir, ou pour mettre à couvert de l'insulte de l'ennemi qu'on peut rencontrer dans sa marche. Accompagner est plus général qu'escorter. On peut dire accompagner au lieu d'escorter, mais on ne peut pas dire toujours escorter pour accompagner.

— HIST. XIIe s. Et tuit si frere l'aiderent, et tuit cil qui estoient acompaigné od son pere, *Machab.* I, ch. 3. A Guenelon icil s'aconpagna, *Ronc.* p. 72. || XIIIe s. Se tu te voloies acompaigner à moi, je te porterai foi et loiauté, et porrions conquerre assés de ceste contrée, VILLEH, 133. Acompaignié [associés] sont li baron En poi d'heure por le bacon [jambon], *Ren.* 7053. Et tiex puet on acompaignier Dont l'en a puis grant enconbrier, *ib.* 7530. Ensemble vous et lui vous acompaignerai, *Berte*, 57. Se tele compaignie [société, association] se fait, ne sont il pas compaignon de toz lor biens, mais des choses tant solement de quoi il s'acompaignerent [s'associèrent], BEAUM. XXI, 30. Ay acompagnié et acompagnons Monseigneur le duc et ses hoirs à toutes les choses que j'ay, DU CANGE, *associare.* || XIVe s. Nous l'acompaignons des ores en avant en tous les biens faits en nostre église, ID. *ib.* || XVe s. Feu Thomas a donné aux dits religieus, afin qu'il soit acompaignié en leurs aumosnes et oraisons, ID. *ib.* Et si s'acompagnoient à un pilot [pièce de bois] vingt ou trente, et s'escueilloient et puis boutoient de grant randon contre le mur, FROISS. I, I, 137. || XVIe s. Selon sa grace infinie, J. C. s'accompagne avec nous qui sommes bas et contemptibles, CALV. *Inst.* 363. Voilà pourquoi saint Paul ac-

compagne la doctrine avec la foi d'un lien inséparable, ID. *ib.* 121. Afin que ceux au nom desquels il s'était fussent accompagnez aux fidèles qui estoient venus pour maintenir la vraie religion, ID. *ib.* 320. Il s'accompagnant honteusement à l'Église et enseigne des infidèles, MARN. [illegible], 418. Nos romans disent ordinairement adestrer pour accompagner, MENAG. I, 358. Ils se promettent une vie terrestre accompagnée de toutes sortes de plaisirs, ID. II, 252. J'escrivois cecy, accompagné de telle douleur en la vessie..., ID. III, 12. Mais toujours de douleur le plaisir s'accompagne, PASSERAT, 266. Ainsi qu'avec l'Espaigne La France s'accompaigne [Isabelle], DU BELLAY, VIII, 10, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. *acompanhar*; catal. *acompanyar*; espagn. *acompañar*; ital. *accompagnare*; de *a* et du verbe roman qui se trouve en provençal et en italien, *companhar*, *compagnare* (voy. COMPAGNON).

ACCOMPLI, IE (a-kon-pli, plie). || **1°** *Part. passé* Effectué, achevé. Vœu accompli. Prophéties accomplies. L'oracle est accompli. Les ordres le plus sûrement accomplis sont ceux.... Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait accompli Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli, BOIL. *Art.* p. III. Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours Des prodiges fameux accomplis de nos jours, RAC. *Ath.* I, 1. || **2°** Révolu. Il a trente ans accomplis. Depuis douze siècles presque accomplis. Le terme est accompli. Les temps sont accomplis, princesse, il faut parler, RAC. *Ath.* I, 2. || **3°** *Adj.* Pourvu de tout ce qui complète. Accompli de tout point, accompli en tout genre. Un ouvrage accompli. Une beauté accomplie. Turenne fut un général accompli. Rome n'a rien produit de plus accompli que ces deux hommes. Le roi Henri VIII, prince en tout le reste accompli, BOSS. *R. d'Anglet.* Seize années d'une prospérité accomplie, ID. *ib.* Le modèle d'un roi accompli, ID. *Hist.* II, 4. Il faut auparavant que je donne l'idée d'une méthode encore plus éminente et plus accomplie, PASC. *Pensées*, part. I, 2. D'où il paraît que les hommes sont dans une impuissance naturelle et immuable de traiter quelque science que ce soit dans un ordre absolument accompli, ID. *ib.* Ce serait un roi accompli s.... FÉN. *Tél.* XI. J'étais né pour servir d'exemple à ta colère, Pour être du malheur un modèle accompli, RAC. *Andr.* V, 5.

— REM. Balzac a dit *accompli de* : Les périodes sont accomplies de tous leurs nombres, *Lettr.* I, 4.

— SYN. ACCOMPLI, PARFAIT. Le sens de l'un et de l'autre est à qui il ne manque rien. Ces deux mots peuvent se prendre souvent l'un pour l'autre ; et la nuance qui les sépare n'est pas tranchée. Pourtant on remarque que parfait se dit plutôt d'une qualité, d'un talent considéré isolément, et accompli, d'un ensemble de qualités, de mérites. Un musicien parfait ; un poëte parfait ; mais un homme accompli, parce que l'on considère alors l'ensemble des qualités. Si l'on dit, Turenne fut un général parfait, cela appellera plutôt l'attention sur sa supériorité en tant que général; si l'on dit, il fut un général accompli, cela appellera plutôt l'attention sur l'ensemble de ses qualités militaires.

ACCOMPLIR (a-kon-plir), *v. a.* || **1°** Mener à complément, à terme, à exécution. Quand le temps convenu sera accompli. Elle n'a plus pensé qu'à accomplir son temps de pénitence. Accomplir son noviciat, son apprentissage. Accomplir un vœu, son devoir. Il accomplira ses bonnes résolutions. Vos vengeances ne sont-elles pas encore accomplies? Ainsi fut accompli de point en point l'ancien oracle. Accomplissant ce que le plus grand des philosophes avait dit autrefois. Que pouvait penser le prince, si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils que les occasions? BOSS. *Louis de Bourbon.* Ce sont ces choses simples : gouverner sa famille, édifier ses domestiques.... accomplir le bien que Dieu veut et souffrir les maux qu'il envoie.... ID. *ib.* À en juger selon la prudence du siècle, c'était un dessein chimérique ; et l'on sait néanmoins avec quelle ardeur ils s'y employèrent, avec quelle constance ils le soutinrent, avec quel bonheur ils l'accomplirent, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 188. Motif nécessaire et sans lequel il n'est pas possible de remplir tout le précepte de la charité chrétienne, ID. *ib.* p. 239. N'ayant rien à souffrir de personne, comment accomplirions-nous cette divine leçon de saint Paul : Supportez-vous les uns les autres? ID. *ib.* p. 297. Il faut, pour accomplir cette course, que la lune aille cinq mille six cents fois plus vite qu'un cheval de poste, LA BRUY. 16. Doit-elle se mettre en peine, pourvu que j'accomplisse ma promesse? MOL. *D. Juan.* II, 5. Promets au roi Louis, à l'Europe, à ton père, De ne point accomplir cet hymen odieux, Avant que le pontife ait éclairé tes yeux, VOLT. *Zaïre*, III, 4. J'ai reçu ta parole ; il faut qu'on l'accomplisse, VOLT. *Œd.* I, 4. J'accomplis l'ordre de Mithridate, RAC. *Mithr.* V, 2. Une esclave emporée qui, contrat de Roxane accomplir le dessein, ID. *Baj.* III, 4. Rien ne me retient plus, et je puis dès ce jour Accomplir le dessein qu'a formé mon amour, ID. *Baj.* II, 1. Et l'empereur ne fait qu'accomplir à regret Ce que toute la cour demandait en secret, ID. *Brit.* III, 3. Résolu d'accomplir ce cruel sacrifice, J'y voulus préparer la triste Bérénice, ID. *Bérén.* II, 2. Que peut-on m'ordonner que mon bras n'accomplisse? CORN. *Cid.* V, 8. Le prêtre accomplissait les mystères divins, C. DELAV. *V. sicil.* III, 1. Si le ciel veut se faire obéir, Qu'il me donne des lois que je puisse accomplir, VOLT. *Orph.* IV, 6. || Accomplir la loi, faire ce que la loi exige. Ceux qui accomplissent la loi, sont ses amis, BOSS. *Pent.* 2. || **2°** Teinture. Accomplir la cuve, y mettre un nouveau brevet. || **3°** S'accomplir, s'effectuer. Les prophéties s'accomplirent. Une promesse s'accomplit tôt ou tard. Tant de prédictions qui se sont accomplies. J'en ai fait le serment, il faut qu'il s'accomplisse! VOLT. *Fanat.* III, 7. Avec quelle douleur verra-t-il s'accomplir en lui ce reproche du prophète!... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 240.

—HIST. XII° s. Puis fu set ans acomplis et entiers, *Ronc.* p. 31. Quant on me fiert d'un roit espieu tranchant, J'en preng vengeance molt tost au riche brant; Vers le bastard vuell acomplir cest champ, *R. de Cambrai*, 193. Beaus fils, se tu voleies escerchier les escris, Plusurs reis troveres que Deus out ains eslis; Quant il les out au mund muntez et enchierz, Mal unt encontre deu lur mestiers acompliz, *Th. le mart.* 75. Fuiez, fait li Reinalz, quant se fu purpensez.—Nel ferai, fait li sainz; ici me troverez, Et vos grans malveistiez ici acumplirez, *ib.* 148. Elle a pooir d'acomplir Mon vouloir toute ma vie, *Couci*, 15. Toute leur volentez or en iert [sera] acomplie, *Sax.* 20. Mais d'itant sui esbahis Que j'ai si très haut pensé Qu'à peines ert [sera] acomplis Li servirs dont j'atent gré, *ib.* 12. Benoit seies tu de nostre seignur Deu; kar jo ai acumpli sun cumandement, *Rois*, 55. || XIII° s. Et cis, pour leur proiere acomplir et pour le besoing qu'il veoit, dit qu'il iroit mout volentiers, VILLEH. 119. Il savoit bien certainement que, sans cele ost, ne pooit li servises nostre Seigneur estre acomplis, ID. 55. Moult avoit grant desir d'acomplir son vouloir, *Berte*, 65. Et se il a bois au bail, il ne doit estre copés devant qu'il ait sept ans acomplis, BEAUM. XV, 22. Quant li terme du service ne sunt acompli..., ID. XXIX, 20. La fame n'a nulle poesté de son, de ses convenances acomplir sans la volenté de son mari, ID. XXXIV, 50. El n'acomplit tout mon voloir; Si m'en estuet plaindre et doloir, *la Rose*, 4155. Il nous promist que char [chair] prendroit, Et que de nous lui souviendroit; Ses promesses sont acomplies, J. DE MEUNG, *Tr.* 732. || XIV° s. Il ne font faute de despendre [dépenser] pour acomplir leur concupiscence, ORESME, *Eth.* 109. || XV° s. Ils avoient acompli et achevé leur desir à l'aide de Dieu, tout à leur plaisir, FROISS. I, I, 22. Tout fut acordé et acompli, COMM. III, 11. || XVI° s. Rien ne peut combattre la durée d'une histoire eloquente, acomplie des qualitez qu'elle doit avoir, AMYOT, *Préf.* III, 28. Estimant estre raisonnable qu'il accomplit la paction que lui mesme avoit faite, ID. *Rom.* 6. Ce fut un acte de vertu si accomplie qu'il n'est pas possible de le deuement exprimer, ID. *Rom. et Thés. comp.* 2. Quand le temple fut de tout point accomply, et qu'il eut tous ses ornements et embellissements, ID. *Publ.* 27. Toutefois l'on dit que ceste prophetie fut accomplie par un autre exploit, ID. *Nicias*, 26. Là est toujours le parfait et accompli usage de toutes choses, MONT. I, 234.

— ÉTYM. Bourguig. *ecompli;* de *à* et un ancien verbe *complir* (voy. COMPLET).

ACCOMPLISSEMENT (a-kon-pli-se-man), *s. m.* Action d'accomplir, état de ce qui est accompli. Hâter l'accomplissement d'un ouvrage. L'accomplissement de vos désirs. Leur sacrifice a reçu son accomplissement. Ils voient l'accomplissement des menaces de Dieu. Ne trouvant aucune résistance dans l'accomplissement de leurs volontés. La prophétie eut un manifeste accomplissement, BOSS. *Hist.* II, 5. Les prophéties ont eu un accomplissement manifeste, ID. *ib.* 6. Il faut.... Faire avoir à nos vœux leur accomplissement, MALH. II, 8. Que ce soit pour mourir, ou que ce soit pour vivre, Notre siècle va voir un accomplissement, V. HUGO, *Crép. Prél.* C'est dans l'accomplissement de ce désir qu'est renfermée toute mon espérance, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 13.

— HIST. XIII° s. Et qui à cele table pooit seoir les accomplissemens de son cuer avoit en toutes manieres, MERLIN, f° 51, *recto*. || XIV° s. Enquerre la verité des crimes et faire, sur ce, accomplissement de justice, *Bibl. des Chartes*, 4° série, t. II, p. 69. La fin et l'accomplissement d'une operacion est ou temps que l'en la fait, ORESME, *Eth.* 48. || XVI° s. Les devins le prenent en mauvaise part, craignans que ce ne fust l'accomplissement de la prophetie qui..., AMYOT, *Nic.* 26.

— ÉTYM. *Accomplir.*

ACCON (a-kon), *s. m.* Terme de marine. Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau, et qui sert principalement, dans les Antilles, au chargement des navires de commerce. || Bateau à fond plat employé dans la pêche des huîtres. || Petit bateau à fond plat, qui sert à aller sur des vases, quand la mer est retirée.

— ÉTYM. Les Poitevins appellent ainsi ces petits bateaux avec lesquels ils vont par les marais, et que celui qui est dedans mène en poussant la terre avec le pied, MÉNAGE. Origine inconnue. Ménage tire ce mot de *acus*, aiguille, parce que ces bateaux sont terminés en pointe; mais cette étymologie ne peut se soutenir.

ACCOQUINER (a-ko-ki-né), *v. a.* Voy. ACOQUINER.

† **ACCORAGE** (a-ko-ra-j'), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Action d'accorer. || **2°** Ensemble des pièces de bois qui servent à maintenir un navire d'aplomb, pour le réparer.

— ÉTYM. *Accorer.*

ACCORD (a-kor; le *d* ne se lie pas : un accord harmonieux, a-ko-r harmonieux. L's du pluriel ne se lie pas davantage : des accords harmonieux, des a-ko-r harmonieux. Cependant, d'après une autre prononciation, l'*s* se lie : des a-kor-zharmonieux), *s. m.* || **1°** Réunion des cœurs ou des esprits sur un même point, assentiment. L'accord des sentiments et des volontés. Le bon accord entre parents. Ces frères passèrent leur vie dans un parfait accord. Comme par un accord général. || **2°** Être d'accord, s'entendre, être du même avis. Les moins sévères lois en ce point sont d'accord, CORN. *Hor.* V, 3. Ils sont parfaitement d'accord entre eux, FÉN. *Tél.* VI. Quoiqu'ils parussent n'être jamais d'accord en rien, ID. *Tél.* XIII. Quand deux personnes qui pensent sont d'accord sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison, VOLT. *Lettre à d'Alembert.* Je devrais bien plutôt d'accord avec les dieux.... ID. *Œd.* V, 2. Je ne suis pas si bien d'accord avec vous du jugement que vous faites de nos deux poëtes, VOIT. *L.* 187. || **3°** Être d'accord de, consentir à. Quels que soient ses mépris, peignez-vous bien sa mort, Madame, et votre cœur n'en sera pas d'accord, CORN. *Perth.* II, 1. Toute votre justice en est-elle d'accord? ID. *Cid.* V, 8. || **4°** Être d'accord, confesser, reconnaître. Le roi même est d'accord de cette vérité, ID. *Cid*, IV, 2. César est généreux, j'en veux être d'accord, ID. *M. de Pomp.* V, 1. Qu'aux pressantes clartés de ce que je puis être, Lui-même soit d'accord du sang qui m'a fait naître, MOL. *Amph.* III, 5. Vaillant, j'en suis d'accord, mais vain, fourbe, flatteur, ROTROU, *Venc.* I, 1. Autant qu'il est d'accord de vous avoir aimée, MOL. *Amph.* II, 6. || **5°** Être d'accord, être conclu, arrangé. Je vais appeler mon père pour lui dire que tout est d'accord, MOL. *Le Mar. forcé*, 16. Mon affaire est d'accord, CORN. *Ment.* III, 1. || Voltaire condamne cette expression, prétendant qu'elle ne se dit que des personnes; mais on dit : Tout est d'accord, et cela justifie Corneille. || **6°** Être d'accord, s'accorder avec, être concordant. La forme du corps et le tempérament sont d'accord avec la nature, BUFF. *le Chat.* || **7°** Tomber d'accord, s'accorder, consentir à, reconnaître. Si son père et le mien ne tombent point d'accord, CORN. *Ment.* V, 4. Ces cœurs en sa faveur tombent soudain d'accord, ID. *Théod.* IV, 4. J'en ai fait tomber d'accord ma mère, SÉV. 247. Je tombe d'accord que c'est un bœuf, HAM. *Gramm.* 7. || Marg. Buffet, dans ses *Observ.* p. 32 (en 1668), prétend que : Il est tombé d'accord de cette affaire, est une locution vicieuse, et qu'il faut dire : Il est demeuré d'accord. Il est certain qu'elle est bizarre et peu facile à expliquer. Tomber d'accord, c'est comme si on disait tomber du même avis; et il faut prendre tomber dans le sens de cette phrase-ci: Cela tomba parfaitement pour lui. Les puristes du XVII° siècle ne voulaient pas recevoir cette locution qui alors n'était pas fort ancienne, mais qui, on le voit, était employée par Corneille. L'usage l'a confirmée. Pourtant demeurer d'accord n'est sujet à au-

cune objection. || 8° Demeurer d'accord, avouer, reconnaître. Il faut demeurer d'accord que ce terme était familier aux spirituels, BOSS. *Or*, 6. Pour demeurer d'accord de sa capacité, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. On doit demeurer d'accord que les Français ont quelque chose en eux de poli, de galant, que n'ont point les autres nations, ID. *Sic.* 14. Je demeure d'accord que je trouve bien mieux mon compte avec l'un qu'avec l'autre, ID. *Pr. d'El.* II, 2ᵉ *interm.* Une grâce dont il faut que vous demeuriez d'accord, ID. *Les Pr.* 5. J'en demeure d'accord, CORN. *Ex. d'Hor.* Il demeure d'accord de tout, SÉV. 44. Il ne pouvait demeurer d'accord de ce que le fils d'Ulysse lui disait, FÉN. *Tél.* XXIII. || 9° D'accord, *loc. adv.* j'en conviens, j'y consens. Eh bien! d'accord, j'ai commis une faute. || 10° Mettre d'accord, accorder. J'y veux mettre d'accord l'amour et la nature, Être père et mari dans cette conjoncture, CORN. *Nic.* IV, 3. Le feu, l'air et le temps, les enfers et le sort, Pour nous faire périr, se sont tous mis d'accord, MAIR. *M. d'Asdrub.* I, 3. Mettez-nous d'accord, monsieur, MOL. *F. de Pierré*, II, 5. Aussi n'est-ce que par là que je vous veux mettre d'accord, ID. *ib.* Dites-moi donc, seigneur, ce qu'en jugent vos yeux, S'ils laissent votre cœur d'accord de vos promesses, CORN. *Agés.* II, 2. || 11° Convention, accommodement. L'accord conclu entre la France et l'Allemagne. Il fait un tel effort Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord, CORN. *Rod.* I, 6. Il voudrait qu'un accord, avantageux ou non, L'affranchît d'un emploi qui ternit ce grand nom, ID. *Sert.* I, 2. Conclure un accord, ID. *ib.* III, 2. Argatiphontidas ne va point aux accords [à l'arrangement des affaires d'honneur], MOL. *Amph.* III, 8. Les vainqueurs firent divers accords et divers partages, BOSS. *Hist.* III, 7. Tout accord entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même, MASS. *Car. Passion.* || 12° Accords, *au plur.* convention préliminaire d'un mariage. On a signé les accords. O belles fleurs sans fruits! accords sans hyménée! ROTROU, *Antig.* V, 4. || 13° Union, association. Et nouons entre nous de si parfaits accords Que nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme en deux corps, ROTR. *Bél.* I, 6. L'orgueil s'assortit mal avec le mauvais sort; Et tous deux, insolents, font un mauvais accord, ID. *Antig.* IV, 3. Le ciel n'a point encor, par de si doux accords, Uni tant de vertus aux grâces d'un beau corps, CORN. *M. de Pomp.* III, 3. J'épouse une princesse en qui les doux accords Des grâces de l'esprit avec celles du corps Forment le plus brillant et plus noble assemblage, ID. *Suréna*, II, 1. .... je vois en vous les accords Des grâces de l'esprit et des beautés du corps, ID. *D. Sanche*, II, 7. || 14° Convenance, juste rapport, ensemble. Il y a un merveilleux accord entre les parties du corps humain. L'accord entre la nature d'un pays et ses productions vivantes. Ces bateliers ne rament pas d'accord. || 15° Union de plusieurs sons entendus à la fois et formant harmonie. Accord parfait. Accords consonnants, dissonants. || 16° État d'un instrument dont les cordes sont montées juste au ton où elles doivent être. Mettre un violon, un piano d'accord. Ce piano ne tient pas l'accord. || 17° Chants, vers, poésies, surtout poésie lyrique. Comme autrefois David par ses accords touchants Calmait d'un roi jaloux la sauvage tristesse, RAC. *Esth.* III, 3. Lévites, de vos sons prêtez-moi les accords, ID. *Athal.* III, 7. Achitoas les interrompait de temps en temps par les doux accords de sa voix et de sa lyre, dignes d'être entendus à la table des dieux, FÉN. *Tél.* VIII. L'on entendait les tendres accords d'une voix avec une lyre, ID. *ib.* XVII. Oui, j'irai sur les tourelles Former des accords plaintifs, BÉR. *Pet. Ois.* || 18° En termes de peinture, bon effet résultant de l'harmonie des couleurs, des lumières, des ombres. Il y a un bel accord dans ce tableau. On y voit [à Palmyre] une espèce d'arbre dont le feuillage échevelé et les fruits en cristaux forment avec les débris pendants de beaux accords de tristesse, CHATEAUB. *Gén.* III, 5, 4. || 19° Terme de grammaire, convenance d'après laquelle deux ou plusieurs mots qui se rapportent à un seul et même objet prennent, autant qu'il est possible, les mêmes formes accidentelles. Accord est opposé à régime; il exprime le rapport d'identité, quand celui-ci exprime le rapport de différence. || Proverbe. Être de tous bons accords, être d'une humeur aisée et consentir à ce que les autres veulent.

— HIST. XIᵉ s. Se ceste accorde me voulez otrier, *Ch. de Rol.* 32. || XIIᵉ s. L'apostolies i a sovent ses briefs tramis As conciles qu'il unt de l'acorde entre els pris, *Th. le mart.* 104. || XIIIᵉ s. Et bien tesmoigne li livres apertement que plus de la moitié de l'ost estoient en leur accort, VILLEH. 68. Par l'accort et par la volonté aux autres, ID. 16. Dist Ysengrin: N'en parlez pas; Je voil qu'on m'arde en-es-le-pas [aussitôt], Quand je à lui prendrai acorde, *Ren.* 14723. Li acors des amis fu tix [tel] qu'il marierent le [la] demoiselle de l'aage de dix ans, BEAUM. XV, 29. Li quix [lequel] acors doit estre fes [fait] en le [la] presence du seigneur, ID. 81. Le Temple et l'Ospital lui respondirent d'un acort, que il estoit bon que l'en essayast à prenre la cité, JOINV. 275. Il prisrent un commun acort qui fu tel.... ID. 203. || XIVᵉ s. Et est verité que presque tous sont d'un accord et confessent que ce est quant au nom, ORESME, *Eth.* 4. || XVᵉ s. Il s'en decouvrit bien secretement à aucuns chevaliers de Picardie, qui tous furent de son accord, car la prise de Calais leur touchoit trop malement, FROISS. I, I, 326. S'ils sont d'accord de rendre le chastel, je ne le debattrai jà; et s'ils sont d'accord du tenir, quel fin que j'en doive prendre, j'en atendrai l'aventure avecques eux, ID. II, III, 8. Et eust le dit roi Robert vu volontiers qu'on eust les dessus dits rois mis à accord et à fin de leur guerre, ID. I, I, 123. Les douze pers et barons de France s'assemblerent à Paris et donnerent le royaume d'un commun accord à messire Philippe de Valois, ID. I, I, 49. || XVIᵉ s. .... qui en accords plus divins qu'angeliques Alloient chantant à l'envy maints beaux vers, MAR. III, 305. Bientost après, allans d'accord tous quatre, Par les preaux toujours herbus s'esbattre, ID. III, 308. D'un commun accord, CALV. *Inst.* 959. L. Marcius sema des entrejects d'accord, MONT. I, 23. Venir à accord, ID. I, 25. Traité d'accord, ID. I, 25. L'ephore ne s'esmoie pas si la musique en vault mieux, ou si les accords en sont mieulx remplis, ID. I, 121. Ce seroit un meslange de trop mauvais accord [les harangues et la joie], ID. I, 121. Cette narration d'Aristote n'a non plus d'accord avecques nos terres neuves [l'Amérique], ID. II, 233.

— ÉTYM. *Accorder;* bourguig. *écor;* provenç. *acort;* anc. catal. *acord;* espagn. *acuerdo;* ital. *accordo.* Dans l'ancien français on disait *accord*, *s. m.* et *accorde*, *s. f.*

ACCORDABLE (a-kor-da-bl'), *adj.* Qui peut s'accorder, se dit dans toutes les acceptions d'accorder. Ces plaideurs ne sont pas accordables. Cette grâce est accordable. Ce piano n'est plus accordable. || Se met toujours après son substantif.

— HIST. XIIIᵉ s. Et chose plus accordable au monde est garder ce qui est enconvenancé [convenu] entre les genz, *Livre de just.* 100. || XVᵉ s. [Les envoyés] commencerent à traiter et cheirent sur aucunes voies assez accordables, FROISS. I, I, 144. Par longue accoustumance il ramena à douceur et accord mesuré et plaisant à ouïe, sa voix qui souloit estre laide et mal accordable, *Hist. de Boucicq.* IV, 10.

— ÉTYM. *Accorder.*

ACCORDAILLES (a-kor-dâ-ll'; ll mouillées, et non a-kor-dâ-ye), *s. f. plur.* Réunion pour signer un contrat de mariage. Il se trouva peu de parents aux accordailles.

— ÉTYM. *Accorder.*

ACCORDANT, ANTE (a-kor-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Ancien terme de musique. Qui s'accorde. Plusieurs sons mêlés ensemble seront accordants ou discordants, DESC. *l'Homme.* N'ayant lieu entre les sons accordants que par accident.... ID. *Mus.* Aujourd'hui on dit plutôt consonnant. || 2° Qui consent, qui concorde. Il est impossible qu'ils soient accordants avec toutes les diverses opinions des hommes, DESC. *Méth.* 6.

— HIST. XIIIᵉ s. Et tout cil qui s'i acordent doivent estre mis en escrit comme acordans, BEAUM. 81. || XVIᵉ s. Bref, rien n'y faut sinon que ton plaisir Soit accordant à mon ardant desir, MAROT, I, 333. Nourrissant en mesme giste, d'une societé accordante et paisible, le crime et le juge, MONT. I, 396. Une assemblée de quatre si accordants et si unis d'amitié, ID. IV, 326.

† **ACCORDE** (a-kor-d'). Terme de marine. Commandement que l'on fait aux rameurs pour qu'ils rament ensemble. Et *substantivement*, commander l'accorde.

— ÉTYM. Impératif du verbe *accorder.*

ACCORDÉ, ÉE (a-kor-dé, dée), *part. passé.* || 1° Mis d'accord. Les deux adversaires ayant été accordés. Ces passages, en apparence contradictoires, étant accordés. || 2° Concédé. Privilége accordé. Demande accordée par le sénat. Ces principes étant accordés. || 3° Absolument. Accordé, je vous l'accorde, j'y consens. Vous demandez de l'argent, accordé. || 4° En termes de musique, mis d'accord. Un clavecin bien accordé ne fournit que des touches qui expriment la juste valeur de chaque son, FÉN. t. XXI, p. 146.

ACCORDÉ (a-kor-dé), *s. m.* **ACCORDÉE** (a-kor-dée), *s. f.* Homme, femme liés réciproquement par un engagement de mariage. L'accordé et l'accordée. Le domestique amène l'accordée au fils de son maître, CHATEAUB. *Gén.* II, 6, 3. Je vous dis que vous ne caressiez point nos accordées, MOL. *Le F. de pierre*, II, 3.

— HIST. XVIᵉ s. Le chevalier Salviati, oncle de son accordée, rompit son mariage, D'AUB. *Vie*, 27.

— ÉTYM. *Accorder.*

† **ACCORDEMENT** (a-kor-de-man), *s. m.* Action d'accorder. L'accordement de deux adversaires.

— REM. Il n'y a aucune raison de ne pas accepter ce mot qui est ancien et qui se comprend sans peine.

— HIST. XIIᵉ s. N'i pout avoir accordement Ne par amiz ne par parent, *Rou*, 7699.

† **ACCORDÉON** (a-kor-dé-on), *s. m.* Nom donné à un instrument de musique à soufflet et à touches qu'on tient et qu'on manœuvre avec les mains.

— ÉTYM. *Accorder.*

ACCORDER (a-kor-dé), *v. a.* || 1° Mettre en bonne intelligence, concilier, arranger. Accorder deux plaideurs. Accorder des ennemis. Accorder un différend. Comme le sujet de leur querelle fut public, elle fut accordée au sortir du palais par M. le duc d'Orléans, LAROCHEF. *Mém.* 182. Le ciel, qui de sa main daigna nous accorder, Doit faire que l'effet à l'attente réponde, ROTROU, *Antig.* I, 4. || 2° Effacer les contrariétés, les désaccords, concilier. C'est celle qui accorde les contrariétés par un art tout divin, PASC. *édit. Cousin.* Il accorde en peu de mots l'immatérialité de l'âme avec le pouvoir qu'a la matière d'altérer ses fonctions, ID. *ib.* Mais d'ailleurs comment pourrions-nous accorder avec l'infinie bonté de Dieu, notre Créateur et notre père, de nous avoir appelés à un état où il ne nous fût pas possible d'obtenir la souveraine béatitude? BOURD. *Pensées*, t. I, p. 77. Accordez ces discours que j'ai peine à comprendre, CORN. *Mort de P.* V, 3. D'Albe avec mon amour j'accordais la querelle, ID. *Hor.* I, 4. Accordez le respect que mon trône vous donne Avec cet attentat sur ma propre personne, ID. *Sert.* II, 2. Vous saurez accorder votre amour et ma gloire, ID. *Sert.* III, 4. Quelle convention peut-il y avoir entre J. C. et Bélial, et comment peut-on accorder le temple de Dieu avec les idoles? BOSS. *Hist.* II, 358. Pour accorder le franc arbitre et la prédestination, LA MOTHE LEVAYER, 12. Comment peut-on avec tant de colère Accorder tant d'amour? RAC. *Ath.* III, 8.... je saurai peut-être accorder quelque jour Les soins de ma grandeur et ceux de mon amour, ID. *Andr.* I, 2. Il a accordé une piété solide avec une profonde érudition, FONTEN. *Oracl.* 9. Il faut accorder les contradictions qui ne sont qu'apparentes; il faut faire un choix bien raisonné, quand elles sont réelles, ID. *de Lisle.* J'étais fatigué de me trouver toujours entre deux hommes que je ne pouvais accorder [qui conseillaient des choses opposées], FÉN. *Tél.* XIII. Pouvant accorder la résidence avec la cour, SÉV. 453. || Accorder en ce sens prend *avec*, et quelquefois *à*: Je ne sais s'il y a moyen pour donner des règles fermes, pour accorder les discours à l'inconstance de nos caprices, PASC. *Pens.* I, 3.... un prince aimable Qui sait accorder si bien.... Aux talents d'un capitaine Les vertus d'un citoyen, CHAUL. *à Vendôme.* || 3° Demeurer d'accord, avouer. J'accorde cette proposition, ce fait. Oui, j'accorde qu'Auguste a droit de conserver L'empire où sa vertu l'a fait seule arriver, CORN. *Cinna*, II, 1. De quel poids peut être le suffrage d'un homme comme moi, d'un homme sans lettres et sans étude? On vous l'accorde; l'Église peut fort bien se passer de votre suffrage, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 347. Plutôt que d'accorder qu'il faille dire la forme d'un chapeau, j'accorderais que.... MOL. *le Mar. forcé*, 6. Ils ne nient ces choses ni ne les accordent; ils n'y pensent point, LA BRUY. 16. Au cas qu'on ait accordé les principes, et qu'on demeure ferme à les avouer, PASC. *Pensées*, I, 3. || 4° Concéder. Accorder un privilége, une grâce, une demande. Il lui accorda de venir auprès de lui. Accordez-moi une audience. Ne rien accorder aux faiblesses de la nature. Les dieux ne lui ont pas accordé de revoir sa patrie, FÉN. *Tél.* III. Je ne te veux qu'un mot; accorde ma prière, ROTROU, *St-Genest*, IV, 4. Puisque vous le voulez, j'accorde qu'il le fasse, CORN. *Cid*, IV, 5. Une vie où l'on n'accorde rien aux passions extrêmes, MASS. *Rich.* Accorder à Dieu une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement, PASC. *édit. Cousin.* On se remet en grâce avec eux; on leur pardonne, et on leur demande qu'ils nous accordent le même pardon, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 300. Il est vrai, reprit Jésus-

Christ, Moïse vous l'a accordé, mais il ne l'a accordé qu'à la dureté de votre cœur, ID. *ib.* p. 360. De n'avoir point de repos que les superfluités ne me soient accordées, ID. *ib.* p. 165. Lorsqu'on verra qu'elle s'accorde tous les soulagements et se ménage toutes les douceurs qu'il est en pouvoir de se procurer, ID. *ib.* p. 167. Il semble que l'on n'entre dans un emploi que pour pouvoir ... et n'en rien faire, la chose la plus prompte et qui se présente d'abord, c'est le refus; et l'on n'accorde que par réflexion, LA BRUY. II. || 5° Accorder une fille, la promettre en mariage. Mon père est près de m'accorder, LA FONT. *Nic.* || 6° Terme de musique, mettre d'accord. Accorder la voix avec un instrument. Accorder un piano. On a un vieux clavecin, l'usage l'accorde, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Peut accorder ma flûte avec ton instrument, RÉGNIER, *Sat.* X. Il semble.... Que Phébus à leur ton accorde sa vielle, ID. *Sat.* XI. Près du temple sacré, les Grâces demi-nues Accordent à leurs voix leurs danses ingénues, VOLT. *Henr.* IX. C'est ressembler à un musicien qui se contenterait de trouver des sons harmonieux, et qui ne se mettrait point en peine de les unir et de les accorder pour en composer une musique douce et touchante, FÉN. *Tél.* XVII. || 7° En peinture, accorder les tons, assortir les couleurs et les nuances. || 8° Terme de grammaire, mettre l'accord entre les mots. Accorder un verbe avec son sujet en personne et en nombre. || 9° S'accorder, *v. réfl.* S'arranger, être arrangé à l'amiable. Leur différend s'est accordé. Les deux adversaires se sont accordés. Tu n'as dans leur querelle aucun sujet de craindre; Elle a trop fait de bruit pour ne pas s'accorder, CORN. *Cid*, II, 3. || 10° Être d'accord, en bonne intelligence. Moi-même, je ne m'accorde pas toujours avec moi-même, BOSS. *Conn. de Dieu.* Les nôtres bien souvent s'accordent mal ensemble, CORN. *Pomp.* IV, 6. L'enfant et le héros s'accordent mal ensemble, ID. *Œd.* II, 4. Est-il possible que celui-là m'estime, en l'estime duquel tous nos ennemis s'accordent? BALZ. *Lett.* I, 2. On dit communément ami jusqu'aux autels, pour signifier que, dans toutes les autres choses qui n'ont nul rapport à la religion, et qui d'ailleurs ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, on peut s'accorder avec un ami, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 273. Hélas! combien se sont liés et accordés ensemble aux dépens du pauvre et de l'innocent, ID. *ib.* p. 304. Réunissons trois cœurs qui n'ont pu s'accorder, RAC. *Andr.* V, 5. Un roi qui meurt, et laisse après lui, pour venger son trépas, Deux fils infortunés qui ne s'accordent pas, ID. *Mithr.* I, 1. Si sa bouche s'accorde avec la voix publique, ID. *Bérén.* I, 3. La vérité s'accorde avec la renommée, ID. *Baj.* I, 2. Que ta voix s'accorde avec ce que j'écris, ID. *Iph.* I, 1. Tous deux jaloux de plaire et plus de commander, Ils sont montés trop haut pour pouvoir s'accorder, VOLT. *Catil.* I, 6. [Ils] rapprocheront trois cœurs qui ne s'accordaient pas, ID. *Irène*, V, 3. Les Anglais avec moi pourraient mal s'accorder, ID. *Adél.* IV, 5. Nos volontés ne s'accordaient pas avec les siennes, LESAGE, *le Bach.* I, 139. On était prêt à passer à une guerre ouverte, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle, FÉN. *Philos. Thalès.* Accordez-vous donc avec vous-mêmes, MASS. *Injust.* Qu'il est rare, mes frères, que la nature s'accorde avec la grâce, ID. *Car. Vocation.* Cette république [l'Europe chrétienne], quoique divisée, s'était accordée longtemps dans les projets des croisades, VOLT. *Ess. sur l'hist. gén.* I, 333. Hélas! ces deux partis, sans pouvoir se détruire, Ne se sont accordés qu'à déchirer l'empire, DUCIS, *Macbeth*, I, 4. || 11° Demeurer d'accord, consentir à. Les provinces s'accordaient encore à cette forme de gouvernement, PERROT D'ABL. *Tac.* 3. Madame, enfin Galba s'accorde à nos souhaits, CORN. *Oth.* II, 3. Je ne désespère pas de me pouvoir accorder de cela avec vous, VOIT. *Lett.* 52. Étant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, ils se sont avisés de s'accorder de ce terme de prochain, que les uns et les autres disaient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement, PASC. *Prov.* 1. A tout ce qu'on disait, doucet je m'accordais, RÉGNIER, *Sat.* X. Charnacé stipule qu'il le couchera [le tailleur], le nourrira et le payera avant de le renvoyer; le tailleur s'y accorde et se met à travailler, ST-SIM. 59, 236. || 12° Être en accord, en conformité, en rapport. Ces maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, PASC. *Prov.* 5. La force s'accorde avec cette bassesse, PASC. *édit. Cousin.* Mon récit ne s'accorde guère avec ce que raconte cet auteur, BOSS. *Hist.* I, 7. Sa demande s'accorde à mon désir, MOL. *Mis.* V, 2. Le moyen de lui résister quand elle [la voix de la nature] s'accorde à la voix du cœur? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 10. Toute religion qui pourrait s'accorder avec le code, serait admise; toute religion qui ne s'y accorderait pas, serait proscrite, ID. *Ém.* I, 147. Il n'y a aucun de ces tempéraments qui puisse, en quelque manière, s'accorder non-seulement avec le christianisme le plus exact et le plus étroit, mais avec le christianisme le plus modéré et le moins sévère, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 259. Le zèle de la religion et l'amour des richesses, principes bien opposés, s'accordaient à augmenter tous les jours le nombre des découvertes dans les climats lointains, FONTEN. *Delisle.* Tout cela, évalué avec toutes les précautions nécessaires, s'accordait à donner à la Méditerranée la même étendue que les observations astronomiques dont on voulait se défier, ID. *ib.* || 13° Être concédé. Des grâces pareilles s'accordent difficilement. Comme cette dignité ne s'accorde pas toujours au mérite. || 14° En grammaire, prendre, autant qu'il est possible, les mêmes formes accidentelles. L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec son substantif, c'est-à-dire qu'il en prend le genre et le nombre. Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet, c'est-à-dire qu'il se met au même nombre et à la même personne. || Proverbe. Accordez vos flûtes, c'est-à-dire faites vos préparatifs, vos arrangements.

— REM. 1. S'accorder, dans le sens d'être d'accord, régit l'infinitif avec *à*: Les évangélistes s'accordent à nommer saint Pierre devant tous les apôtres. On se sert aussi, bien que plus rarement, de la préposition *de*: Ils s'accordèrent tous de prendre ce parti. || 2. Accorder, dans le sens de reconnaître, régit l'indicatif ou le subjonctif, si la phrase est affirmative: J'accorde que cela est ou que cela soit, qu'il le fera ou qu'il le fasse; mais le subjonctif seulement, si elle est négative: Je n'accorde pas que cela soit. Quand la phrase est affirmative, le sens est différent avec le subjonctif ou l'indicatif: J'accorde que cela soit, signifie une concession provisoire; je ne sais si cela est, mais je l'accorde. Au contraire, j'accorde que cela est indique une concession définitive: vous m'avez convaincu; je donne mon assentiment. || 3. Accorder, dans le sens de octroyer, veut toujours le subjonctif: J'accorde que vous fassiez cela. J'ai accordé à mon fils qu'il allât à Paris. On pourrait aussi, au temps passé, se servir du conditionnel: Il lui accorda qu'il irait à Paris. Autrement, on emploie *de* avec l'infinitif: Je vous accorde de faire cela, d'aller à Paris.

— SYN. ACCORDER, RACCOMMODER, RÉCONCILIER. Mettre l'union entre des personnes qui sont en opposition. On accorde ceux qui sont en dispute pour des prétentions ou des opinions. On raccommode ceux qui se sont brouillés. On réconcilie ceux qui entretiennent entre eux des inimitiés. Entre les gens qu'on accorde, il peut n'y avoir rien de personnel; entre les gens qu'on raccommode ou qu'on réconcilie, des affaires personnelles, des passions, des intérêts sont toujours intervenus. La nuance est faible entre raccommoder et réconcilier. Raccommoder est plus familier que réconcilier, et quand il est nécessaire de les distinguer, il y a entre eux la différence qu'il y a entre la brouille et l'inimitié.

— HIST. XIe s. A Charlemagne [il] se voudrat acorder, *Ch. de Rol.* 185. Mais Guenelon fai (fais) acorder au rei, *ib.* 285. || XIIe s. Se m'i poez par enging acorder, *Ronc.* p. 4. A cel conseil s'acordent tel cinq cent chevaliers, *Sax.* 16. Les enemis faisiens [nous faisions] acorder et païer [mettre en paix], *ib.* Sire, car faites mander Vos barons et acorder, HUES DE LA FERTÉ, *Romanc.* p. 191. Bien fust ore la terre de mon pere escillie [ruinée], Se la guerre ne fust acordée et païe [appaisée], AUDEFROI LE BASTARD, *Rom.* p. 12. || XIIIe s. Si ne se purent à cele fois acorder, por ce qu'il lor sembla qu'il n'avoient mie encore deniers assez, VILLEH. 8. Et s'acorderent entre aux [eux] à ce qu'il se trairoient envers Venise, ID. *ib.* 10. Dame, bien m'i puis acorder, *la Rose*, 5523. Li aucun des homes voelent dire que.... mais je ne m'i accort pas, BEAUM. X, 9. En heritages qui sont tenu en vilenages, s'acorde nostre coustume à l'usage de France, ID. XVIII, 24. Et por ce je m'acort que longe prison li soit baillie, ID. XXX, 19. Que la vieille sa mere s'est au roi acordée.... *Berte*, 16. Ensi s'accorderent tout au mainsné [puîné], *Chr. de Rains*, p. 3. Au conseil que nous lui donames s'acorda li rois, dont la royne fu moult lie, JOINV. 288. Je lui demandai au quel avis il s'acordoit, et il me dit: Je m'acorde que nous nous laissons tous tuer; si nous en irons tous en paradis. Mais nous ne le creumes pas, ID. 240. Le traité de l'acorder fu tel que l'en devoit rendre au soudanc Damiete... ID. 237. Ainsi li rois acorda le comte de Champaigne à la royne de Chypre, ID. 204. A tant qu'il sceust se li amiraus de Egypte lui acorderoient la treve que il avoient rompue, ID. 161. Acordé fu que le roy descendroit à terre le vendredi devant la Trinité, ID. 214. || XIVe s. David li prophete jadis, Quant il voloit apaisier l'ire De Dieu, il acordoit sa lire, Dont il harpoit si proprement, MACHAULT, p. 9. Quand les paroles s'acordent as œuvres, il [elles] sont creues, ORESME, *Eth.* 295. A chose vraye toutes choses s'acordent, ID. *ib.* 17. || XVe s. Adonc je congneu que ma pensée Accordoit à ma destinée, CH. D'ORL. *Bal.* 62. Ains accorderent ses ennemis entre eux paisiblement et firent secretement savoir à la roine, FROISS. I, I, 9. Ainsi et sur cet estat fut la journée accordée de combattre [il fut convenu de combattre], ID. I, I, 91. Il leur accorda tout ce qu'ils demandoient, ID. II, III, 8. Et disoient les deputés au comte de Flandre: Cher sire, accordez vous tellement que nous reportions paix en la ville de Gand, ID. II, 2, 55. Et à ce s'accorde Aristote semblablement, Seneque et tous les autres sages, selon le contenu de leur dit, CHR. DE PISAN, II, 4. Leur capitaine saillit dehors à sureté pour en cuider composer, il ne peut accorder, COMM. III, 9. Et le marquis s'y accorda et son oncle y contredit, ID. VIII, 6. Et si l'on dit que par là.... je m'accorderai assez que ung jeune roy le fist, ID. VI, 13. Disant au dit duc que ceulx qui estoient en Bretaigne pourroient bien acorder sans lui.... ID. II, 5. || XVIe s. Il n'a pu accorder avecques le pape, parce que il y demandoit excessive somme d'argent pour l'investiture de ses terres, RAB. *Ep.* 14. La tourterelle en gemit, et en meno Semblable deuil; et j'accorde à leurs chants, MAR. III, 298.... je confesse ce point, Que ce seul don ne t'accorderois point, ID. IV, 59. Disant: Mon fils, ma parole et ma voix Trop de leger s'acorda à la tienne, ID. *ib.* Nous avons aussi un autre ancien pere qui accorde à notre opinion, CALV. *Inst.* 280. Et encore que nous leur accordissions que ceste dissimulation fust bonne pour quelque temps, ID. *ib.* 667. Par quoy ces deux choses s'accordent très bien, ID. *ib.* 904. Ils n'estiment point qu'un homme soit chrestien, sinon qu'il s'accorde à toutes leurs exterminations, ID. *ib.* 928. Le roi accorda trefve pour quelques jours, MONT. I, 23. Dionysius se mocquoit des musiciens qui accordent leurs flutes et n'accordent pas leurs mœurs, ID. I, 145. Et cet aultre que Plutarque vouloit induire à s'accorder avecques son frere, ID. I, 207. S'il advient que mes humeurs plaisent et accordent à quelque honneste homme.... ID. IV, 114. Il advient souvent que les jugements d'aultruy ne s'accordent pas aux miens, ID. IV, 123. A la fin ils accorderent entre eux qu'ils decideroient ce differend par le vol des oiseaux, AMYOT, *Rom.* 14. Accorder une lyre ou une viole, ID. *Thém.* 2. Il arriva des ambassadeurs avec plein pouvoir d'accorder et appointer tous differends, ID. *Alc.* 23. Deidamia, estant encore petite garse, avoit esté accordée à Alexandre fils d'Alexandre le Grand et de Roxane, ID. *Pyrrh.* 7.

— ETYM. Bourguig. *écordai*; provenç. et espagn. *acordar*; ital. *accordare*. D'après Ménage, *accorder* vient de *corda*, corde. C'est une erreur; il vient de *à* et *cor*, cœur (voy. ce mot), comme le prouvent le mot français *concorder* et les mots latins parallèles, *concors*, *vecors*, *excors*. *Concordare* a en latin presque tous les sens d'*accorder*, et Ovide a dit: « Concordant carmina nervis. » Accorder, dans l'acception de mettre d'accord un instrument de musique, est donc non la signification propre, mais la signification figurée.

ACCORDEUR (a-kor-deur), *s. m.* || 1° Celui qui cherche à arranger les différends. || 2° Celui qui accorde certains instruments. Un accordeur de pianos. Il n'est guère usité aujourd'hui que dans ce dernier sens.

— HIST. XVIe s. Ils se moquoient des grandes differences de religion, louoient les accordeurs.... D'AUB. III, 363.

— ÉTYM. *Accorder.*

ACCORDOIR (a-kor-doir), *s. m.* Sorte d'outil qui sert à accorder certains instruments de musique.

— ÉTYM. *Accorder.*

ACCORE (a-ko-r'), *s. m.* || 1° Terme de marine. Contour d'un banc, d'un écueil. || 2° Pièce de bois qu'on dresse pour étayer. Les accores sont des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation. || 3° *Adj.* Une côte, une terre est accore, quand elle est coupée verticalement à la surface de la mer ou fortement inclinée.

— ÉTYM. *À* et l'anglais *shore*, rivage, accore, étai ; *to shore up*, accorer.

ACCORÉ, ÉE (a-ko-ré, rée), *part. passé*. Navire accoré.

ACCORER (a-ko-ré), *v. a.* Terme de marine. Étayer avec des accores un bâtiment en construction ou en réparation.

— ÉTYM. *Accore*.

† **ACCORNÉ, ÉE** (a-kor-né, née), *adj.* Terme de blason. Il se dit des animaux qui ont des cornes, quand elles sont d'une autre couleur que l'animal.

— ÉTYM. *À* et *corne*.

ACCORT, ORTE (a-kor, kor-t'), *adj.* || **1°** Qui est de gentil esprit, qui est à la fois avisé et gracieux. Il poursuivait Pompée et chérit sa mémoire ; Il veut tirer à soi, par un courroux accort, L'honneur de sa vengeance et le fruit de sa mort, CORN. *M. de Pomp.* IV, 4. Son éloquence accorte, enchaînant avec grâce L'excuse du silence à celle de l'audace, ID. *Oth.* II, 1. Voyant une beauté folâtrement accorte, RÉGNIER, *Sat.* VII. Je ne sais comment Il faut se taire accort ou parler faussement, ID. *Sat.* III. || **2°** Insinuant et quelquefois flatteur. Je vis de jeunes Grecques, vives, jolies, accortes, CHATEAUB. *Itin.* II, 45. D'humeur accorte, PERRAULT, *Chaper. rouge*, 20. Aussi ce prince [Germanicus] était-il d'un esprit doux et accort, PERROT D'ABL. *Tacite*, 29.

— HIST. XVIe s. C'est bien le plus grand mal qu'un homme puisse avoir, Que servir une femme accorte à decevoir, RONS. 125. Le libertin courtisan est si accort, qu'il n'oublie aucun artifice pour couvrir ce qu'il sçait bien que plusieurs reprouvent, LANOUE, 510. Lyon, regnard ; car vous tenez de la hardiesse et valeur de l'un, et estes accort, prevoyant et advisé comme l'autre, CARLOIX, V, 25. Tant estoit accort et ruzé en ses responses, ID. VIII, 14.

— ÉTYM. Voltaire, tout en remarquant que ce mot n'est plus en usage dans le style noble (ce qui est vrai ; pourtant on pourrait l'y faire rentrer dans quelques cas bien choisis), le tire de *accord*. C'est une erreur ; *accort* vient de l'italien *accorto*, avisé, de *accorgere* (*accorgersi*, s'apercevoir) pour *accoreggere*, de *a* et *correggere* (voy. CORRIGER) : *accorto*, mot à mot, qui s'aperçoit, avisé, habile.

† **ACCORTEMENT** (a-kor-te-man), *adv.* D'une manière accorte. Ma bouche accortement saura s'en acquitter, CORN. *Méd.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Quand il apparoit y avoir grande injustice en icelui [commandement], ne vaut-il pas mieux qu'il s'excuse accortement de l'accomplir [le commandement] ? LANOUE, 220. Le nombre n'est pas petit de ceux qui sont abreuvez de ceste fausse opinion et qui la publient accortement es lieux où ils frequentent, ID. 492.

— ÉTYM. *Accorte* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

ACCORTISE (a-kor-ti-ze), *s. f.* Humeur accorte. L'accortise italienne calma la vivacité française, VOLT. *Louis XIV*, 37. Ses souplesses [d'Orry] et son accortise l'avaient attaché et lié avec M. de Luxembourg et ses amis, ST-SIMON, 131, 196. Mme d'Espinoy n'était qu'une mortelle qui vivait avec Mme de Soubise dans l'accortise et la subordination de sa beauté et de sa faveur, ID. 59, 245.

— ÉTYM. *Accort*.

ACCOSTABLE (a-ko-sta-bl'), *adj.* Qu'on peut aborder facilement. Les plats.... N'avaient ni le maintien ni la grâce accostable, RÉGNIER, *Sat.* X. Si le maire était noble de son chef, nous le trouverions accostable, P. L. COUR. II, 297.

— HIST. XVIe s. L'ayant trouvé bien conditionné et de conversation fort accostable.... CARL. III, 7. Lors vous trouvant aussi douce et traitable Qu'auparavant vous n'estiez accostable.... RONS. 817.

— ÉTYM. *Accoster*.

† **ACCOSTANT, ANTE** (a-ko-stan, stan-t'), *adj.* Qui accoste avec facilité, lie facilement conversation. Termes était poli et accostant, mais à peine lui répondait-on en fuyant, ST-SIMON, 129, 177.

† **ACCOSTE** (a-ko-st'). Terme de marine. Commandement d'approcher. Accoste au quai. *Substantivement*, commander l'accoste.

— ÉTYM. Impératif du verbe *accoster*.

ACCOSTÉ, ÉE (a-ko-sté, stée), *part. passé*. || **1°** Accosté par un individu de mauvaise mine. Le vaisseau fut accosté par une chaloupe. || **2°** En blason, se dit de toutes les pièces de longueur, mises en pal ou en bande, quand elles en ont d'autres à leur côté.

ACCOSTER (a-ko-sté), *v. a.* || **1°** Aborder quelqu'un qu'on rencontre. [Gens qui] vous viennent accoster comme personnes ivres, RÉGNIER, *Sat.* II. || **2°** S'accoster de, *v. réfl.* Prendre pour compagnon, hanter, fréquenter. N'ayant point dîné, Je m'accostai d'un homme à lourde mine, VOLT. *P. Diable.* Accostez-vous de fidèles critiques ; Fouillez, puisez dans les sources antiques ; Lisez les Grecs, savourez les latins ; Je ne dis tous, car Rome a ses Cotins, J. B. ROUSS. *Ép.* III, 1, *à Marot*. || **3°** En termes de marine, en parlant d'un bâtiment, d'une embarcation, venir se placer le long et à côté de. La chaloupe accosta le vaisseau. Ce vapeur accosta le quai.

— HIST. XIIe s. Ses homes se acosterent à lui, si li distrent : Bel pere, se li prophetes te deïst que..... *Rois*, 363. Lez Oliver s'acoste le meschin [il se met près du jeune Olivier], *Ronc.* 50. Et à un pilier [il] s'est tenuz et acostez, *Th. le Mart.* 148. || XIIIe s. Maintes fois avint que en esté il aloit seoir au bois de Vincennes, après sa messe, et se acostoioit à un chesne, JOINV. 199. Lez un fossé se plaint et plore, Et cil lui corent andoi seure Là où il se fu acostez, *Ren.* 18573. || XIVe s. Au lez devers la mer [il] les a fais acoster ; Les pors lor a tolus, et les pas destournez, *Guesclin*, 14782. || XVe s. Les archers d'Angleterre estoient accostés aux deux lez du chemin, FROISS. I, I, 218. || XVIe s. J'avois le latin si prest et si à la main que mes precepteurs craignoient à m'accoster, MONT. I, 194. Junia s'estant accostée d'elle familierement, elle la repoussa rudement, ID. III, 180. M. de Vendosme vint acoster M. de Vielleville, CARLOIX, IV, 16. Toutefois il s'acosta de lui pour se descharger de sa creance, ID. II, 7. [Dans le cortége] les archevesques de Cologne et de Mayence accostoyent [étaient à côté] l'empereur, SLEIDAN, p. 18.

— ÉTYM. Wallon, *acoister* ; provenç. et espagn. *acostar* ; ital. *accostare* ; de *ad*, à, et *costa*, côte (voy. CÔTE). Joinville a dit *acostoier*, verbe fait de *à* et *costoyer*, que nous disons *côtoyer*. Il y avait, dans l'ancien français, le substantif *acost*, qui signifiait action d'accoster : Et Renart si s'en vait fuyant Qui n'avoit soing de son acost, *Ren.* 25915. On remarquera que nos anciens auteurs écrivaient généralement par un seul *c* accoster et les mots composés semblablement. Cela prouve qu'ils n'en prononçaient qu'un seul. Nous n'en prononçons qu'un seul non plus ; pourquoi ne faisons-nous pas comme eux ? C'est une simplification digne d'être recommandée à l'Académie.

ACCOTÉ, ÉE (a-ko-té, tée, *part. passé*. || **1°** Accoté contre un arbre. || **2°** En blason, se dit des pièces qui sont posées à côté d'une autre pièce de l'écu.

† **ACCOTEMENT** (a-ko-te-man), *s. m.* || **1°** Terme d'horlogerie. Rencontre vicieuse d'une roue et d'un pignon. || **2°** En termes de ponts et chaussées, espace compris entre la chaussée et le fossé, entre le ruisseau et la maison.

— ÉTYM. *Accoter*.

ACCOTER (a-ko-té), *v. a.* || **1°** Soutenir à l'aide d'une cale, appuyer par côté. Accoter sa tête. Accoter un pot, de peur qu'il ne se renverse. || **2°** S'accoter, *v. réfl.* S'accoter contre une muraille. Heurtant contre une porte, en pensant m'accoter, RÉGNIER, *Sat.* X. || **3°** *V. n.* Être couché sur le côté par la force du vent, en parlant d'un navire. || **4°** En horlogerie, frotter l'une contre l'autre, en parlant des pièces.

— HIST. XIIIe s. Dedenz le cortil au vilein, S'entrerent andui tout à plein ; Le vilein ont moult redoté ; Lez la paroi sont acoté, *Ren.* 12250. || XVe s. Et je me sarray cy à terre, Et m'acoteray sur le coute, Afin que j'entende et escoute, *Myst. Resurr. de N. S.*

— ÉTYM. Norm. *acout*, appui, *acouter*, appuyer ; wallon, *ascot*, appui, *ascoter*, accoter. Dans le génevois, il y a *cotte*, étai, cale, *cotter*, serrer, assujettir ; dans le franc-comtois, *coute*, appui. Notre verbe vient donc de *à* et d'un radical *cote* ou *cotte*, radical qui est sans doute celui du verbe *cotir* (voy. COTIR). Dans l'ancien français il est souvent difficile de distinguer *accoter* et *accouder*, qui se disait *acouter*.

ACCOTOIR (a-ko-toir), *s. m.* || **1°** Ce qui sert à s'appuyer par côté. Les accotoirs d'un carrosse, d'un fauteuil. Cela vous servira d'accotoir. || **2°** Étai sur lequel on appuie les navires en construction.

— ÉTYM. *Accoter* ; bourguig. *écotôrre*, appui, dossier.

† **ACCOUARDI, IE** (a-kou-ar-di, die), *part. passé.* Rendu couard, devenu couard

† **ACCOUARDIR** (a-kou-ar-dir), *v. a.* Rendre couard. || Bon mot, anciennement français, et qui se comprend sans aucune explication.

— HIST. XIIIe s. Par parole sont moult hardi ; Mais tost restent acoardi, Quant vienent à un poi d'effort, *Ren.* 16712. || XIVe s. Il estoit preux es armes, couraigeux et hardis ; Oncques en un bon fait ne fut acouardis, *Girard de Ross.* v. 1375. || XVe s. Ma dame, que Jhesus honneure ! Me regardoit, ce m'estoit vis, Si liement que tous ravis Estoie, en soi seule esgardant ; Mais tous m'aloie acouardant, FROISS. *Ép. Am.* || XVIe s. La demeure de la maison n'acouardit pas tellement ceux qui la suivent, qu'une bonne partie ne soit en bonne disposition de bien faire quand l'honneur le commande, LANOUE, 210. Si du front m'as osté L'honneur, la honte et l'audace premiere, Acouardant mon ame prisonniere, Serve à ta volonté, RONS. 185.

— ÉTYM. *À* et *couard*.

ACCOUCHÉE (a-kou-chée). || **1°** *Part. passé f.* Cette femme ayant été accouchée par le forceps. || **2°** *S. f.* Femme qui vient d'accoucher. || Proverbe. Elle est parée comme une accouchée, se dit d'une femme fort parée, à cause de l'habitude qu'avaient les femmes de recevoir en toilette, dans leur lit, les visites de leurs amies. || Le caquet de l'accouchée, conversation frivole, que l'on nomme ainsi à cause du babil ordinaire dans les visites qui se rendent aux femmes en couches.

— HIST. XVIe s. Aux accouchées laissons Ces douceresses boissons ; Ce bon cidre caressons, J. LE HOUX, 41.

ACCOUCHEMENT (a-kou-che-man), *s. m.* || **1°** Tout le travail de la mise au monde de l'enfant depuis les premières douleurs jusqu'à la terminaison. Accouchement heureux, laborieux. || **2°** Action d'aider une femme à accoucher. Faire un accouchement, un cours d'accouchement. || **3°** Fig. Difficulté qu'on éprouve à dire une chose, à prendre un parti. C'était un accouchement pour lui que de traiter ce point délicat.

— SYN. ACCOUCHEMENT, ENFANTEMENT. Le premier est un terme de médecine, et le second est un terme général. Le premier indique non-seulement l'enfantement, mais tout ce qui le précède et le suit immédiatement ; le second n'indique que l'action de mettre l'enfant au monde. Le premier a un sens passif : l'accouchement de cette femme par une sage-femme ; le second n'a qu'un sens actif.

— ÉTYM. *Accoucher*.

ACCOUCHER (a-kou-ché). || **1°** *V. n.* Mettre au monde. Accoucher à terme, avant terme. Elle est accouchée de deux jumeaux. Et la triste Émilie est morte en accouchant, CORN. *Sert.* V, 2. Que ses parents et ses voisins l'avaient vue grosse de la fille dont elle avait accouché, VERTOT, *Rév. rom.* V, 60. Elle vient d'accoucher d'un garçon, SÉV. 3. || **2°** Fig. et dans le style badin ou critique. L'un enfante des volumes, l'autre accouche d'épigrammes. Que votre esprit accouche enfin de ce que.... Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher ; Car c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher, MOL. *F. sav.* III, 1. Mais enfin j'accouche d'un dessein Qui passera l'effort de tout le genre humain, REGNARD, *Lég.* IV, 2. Monsieur avait accouché de projets toute la nuit, RETZ, III, 176. Si quelquefois il n'enfantait pas heureusement ses idées, du moins il savait faire accoucher heureusement ses auditeurs des vérités cachées qui étaient en eux, DESFONT. *Éloge de Renau.* || **3°** S'expliquer. Parlez, accouchez enfin, et voyons ce qui vous inquiète. Le roi insistant, il fallut bien accoucher, et Chamillart lui dit que.... ST SIMON, 105, 120. || **4°** *V. a.* Aider une femme à accoucher. Accoucher une femme. Ce chirurgien accouche bien.

— REM. Accoucher, *v. n.* se conjugue avec *être* quand il s'agit d'exprimer l'état, et avec *avoir* quand il s'agit d'exprimer l'acte : Elle est accouchée depuis un mois ; Elle a accouché heureusement. *Loc. vic.* : Elle a accouché d'hier. Dites : Elle est accouchée d'hier.

— HIST. XIIIe s. Mahius de Montmorency accoucha malades, et tant fu agrevés qu'il morut, VILLEH. 89. Li quens del Perche s'acoucha de maladie, ID. 29. La comtesse Marie si acoucha d'une fille, ID. 180. Novellement est acouchée, À chascun [petit] donoit sa bouchée, *Ren.* 363. Et pour les dites maladies [j'] acouchai au lit malade en la mi careme, JOINV. 237. Car trois jours devant ce que elle acouchast, lui vinrent les nouvelles que li rois estoit pris, ID. 252. Et avint antre ces entrefates que la reïne fust preste d'acouchier ; et lo jor devant que ele acouchast.... MERLIN, f° 68, *recto*. || XIVe s. Si le [Piètre] leva de fons [fut sa marraine] la roÿne jolie, Qui d'une fille estoit à ce temps acouchie, *Guesclin*, 8621. || XVe s. Après advint que celle dame fut enceinte, et le dit roi, son mari, accoucha malade au lict de la mort, FROISS. I, I, 49. L'abbesse, qui belle et jeune et en bon point lors estoit, nagueres s'acouche malade, L. XI, *Nouv.* 21. Advint qu'elle fut malade et au lit de la mort acou-

chée, ID. *Nouv.* 51. Là accoucha malade messire Henry de Bar en une ville que on nomme Trevise, *Bouc.* I, 27. || XVIe s. Ci dessous gist estendue et couchée, Une qu'amour si bien vaincue avoit, Que plusieurs fois elle en fust accouchée; Mais c'estoit d'un mal dont elle relevoit, ST-GELAIS, 157. .... Où les femmes s'accouchent sans plainte et sans effroy, MONT. I, 113. Une montagne fut quelquefois en travail d'enfant, et puis enfin elle s'accoucha d'une souris, AMYOT, *Ages.* 63. Elle s'accoucha en la prison d'un beau fils que.... ID. *Dion*, 72.

— ÉTYM. Bourguig. *écouchai;* picard, *acouker.* On voit par l'historique que *acoucher* ou *s'accoucher* signifie proprement se coucher, s'aliter; ce n'est que peu à peu qu'il a pris le sens exclusif de se mettre au lit pour enfanter. De *à* et *coucher.*

ACCOUCHEUR, EUSE (a-kou-cheur, cheû-z'), *s. m. et f.* Celui, celle qui pratique les accouchements. S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir par l'accoucheur, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— ÉTYM. *Accoucher.*

ACCOUDÉ, ÉE (a-kou-dé, dée), *part. passé.* Accoudé sur le balcon, il regardait la foule.

† **ACCOUDEMENT** (a-kou-de-man), *s. m.* || **1°** L'action de s'accouder. || **2°** Art militaire. État de rapprochement des soldats d'infanterie dans les rangs.

— ÉTYM. *Accouder.*

ACCOUDER (S') (a-kou-dé), *v. réfl.* S'appuyer du coude. Il s'était accoudé sur la table.

— HIST. XIIe s. Sur l'erbe verte ont les tapis getez; Raoul s'i est couchiés et acoutez, *R. de Cambrai*, 51. || XIIIe s. Et la mauvaise vieille s'est lez lui acoutée, *Berte*, 16. En un anglet je m'alai toute seule acouter, *ib.* 112. Deleiz le roi s'est Rollan acouteiz, *Ger. de Viane*, 1227. Et Renart, qui tant à mal est, Desus les pailes s'est acoutez, Grains et marriz et trespensez, *Ren.* 6315. Et ainçois que li rois fust couchés, entrerent il en la sale où li rois Henris estoit acousté sour une coute, *Chr. de Rains*, p. 41. || XIVe s. Dessus une fenestre s'est alé acouter, *Guesclin*, dans DU CANGE, *accubitus.* || XVIe s. Et s'estant acouldé à l'une des fenestres de sa chambre, CARLOIX, II, 9.

— ÉTYM. Norm. *acouter;* picard, *akeuter;* provenç. *acodar, acoudar, acoltar;* espagn. *acodar;* de *adcubitare*, de *ad*, à, et *cubitus*, coude (voy. COUDE).

ACCOUDOIR (a-kou-doir), *s. m.* || **1°** Ce qui sert à s'accouder. || **2°** En architecture, balustrade ou mur à hauteur d'appui devant une croisée, ou à l'extrémité d'un mur de terrasse, ou entre les piédestaux et les socles des colonnes. || *Loc. vic.* Une accoudoire.

— HIST. XVIe s. Meetre en la dicte garde robe troys plattes-bendes et, par le devant, acouldouers, *Bibl. des Chartes*, 4e *série*, t. III, p. 63. On a dit aussi *accoudiere :* Il donna de l'esperon à son cheval, et le fit sauter par dessus les accoudieres dedans la Loire, DES PERIERS, *Cont.* 57.

— ÉTYM. *Accouder.*

† **ACCOUÉ, ÉE** (a-kou-é, ée), *part. passé.* Attaché par la queue. Chevaux accoués ensemble.

† **ACCOUER** (a-kou-é), *v. a.* || **1°** Attacher des chevaux ensemble, de manière que le licou de celui qui suit soit lié à la queue de celui qui précède; de la sorte ces animaux marchent à la file. || **2°** Terme de chasse. Se dit de l'action du veneur qui suit le cerf et le joint pour lui donner le coup au défaut de l'épaule ou lui couper le jarret. Le veneur vient d'accouer le cerf. Le cerf est accoué.

— HIST. XVIe s. Nous n'avons pas faict marché, en nous mariant, de nous tenir continuellement accouez l'un à l'aultre, MONT. IV, 108.

—ÉTYM. *À* et *queue.* Provençal, *acoatar;* italien, *accodare.* Accouer est proprement suivre à la queue.

ACCOUPLE (a-kou-pl'), *s. f.* Terme de vénerie. Lien avec lequel on attache les chiens ensemble.

— HIST. XVe s. Les acouples de ses nerfs qui les tenoient ensemble, PERCEFOR, t. V, f. 95.

ACCOUPLÉ, ÉE (a-kou-plé, plée), *part. passé.* || **1°** Bœufs accouplés. Mots mal accouplés ensemble. || **2°** En termes d'architecture, colonnes accouplées, celles qui, étant deux à deux, s'entre-touchent par leurs bases et leurs chapiteaux. || **3°** Au jeu de trictrac, dames accouplées, deux dames sur la même flèche.

ACCOUPLEMENT (a-kou-ple-man), *s. m.* || **1°** Assemblage par couples. Accouplement de bœufs pour la charrue. Accouplement de colonnes, arrangement de colonnes disposées deux à deux. || **2°** Conjonction du mâle et de la femelle, en parlant des animaux. Le mulet vient de l'accouplement de l'âne et de la jument. Dans l'espèce des cailles il y a des accouplements, et pas un seul couple. || **3°** Conjonction en parlant des hommes; mais alors ce mot a une acception odieuse, ou bien il est modifié par quelque épithète qui sert de correctif à l'idée trop physique d'accouplement. Des cavités où l'on a dit que ces gens-là faisaient leurs accouplements, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Des colosses debout regardant autour d'eux Ramper des monstres nés d'accouplements hideux, V. HUGO, *Orient.* I. Accouplement fatal et des dieux déteste, MALH. Tu menais le blond hyménée Qui devait solennellement De ce fatal accouplement Célébrer l'heureuse journée, ID. IV, 5.

— HIST. XVIe s. L'homme en l'accouplement.... PARÉ, XVIII, 39.

— ÉTYM. *Accoupler.*

ACCOUPLER (a-kou-plé), *v. a.* || **1°** Disposer par couples, deux à deux. Ces deux personnes sont mal accouplées. Accoupler des bœufs, les mettre ensemble sous le joug. Accoupler des mots qui ne vont pas ensemble. Les âmes humaines veulent être accouplées pour valoir tout leur prix, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 13. || **2°** En parlant des animaux, apparier le mâle et la femelle. || **3°** S'accoupler, *v. réfl.* S'unir pour la reproduction, en parlant des animaux. Les ours s'accouplent au commencement de l'hiver.

— HIST. XIe s. Si's acoplons deus et deus as chevaus, *Ronc.* 150. || XIIIe s. Deus ciens [chiens] acoples, *Ch. d'Ant.* VI, 502. Moult menace Tybert et jure, À lui se voudra acoupler [assaillir], Se jamais le puet encontrer, *Ren.* 2499. Li braconier les chiens descoplent; Et li brachet au feu s'acoplent; Li Ysengrin moult se herice, *Ren.* 4222. Li veneres sans plus d'arest A fait acopler les levriers, *ib.* 22337. Leurs engins avoient si acouplez aus chaucées que l'ost avoit fait pour boucher le flum, que nulz n'osoit aler aus chas chastiaus, JOINV. 223. || XIVe s. Au mast ils ont les enfants loiés liés et acouples, Et il reclamoient Dieu, qui en crois fu pénés, *Baud. de Seb.* IX, 500. Lances y et pilars qui firent à blasmer; Bertran les fit tretous lier et acoupler, *Guesclin*, 20383. || XVe s. Si ce diable le commença à acoupler et le bon chevalier de soi deffendre, L. XI, *Nouv.* 70. || XVIe s. Jamais l'homme ne vendroit s'accoupler avec la femme, PARÉ, XVIII, 1. Force beaux [lurons] dont il accouployt souvent les hommes et les femmes, en compaignies où ils estoyent serrez, RAB. *Pant.* II, 16. Il accoubla les doigz, de mode que le pouce dextre touchoyt le guausche, et le petit guausche touchoyt le dextre, ID. *Pant.* II, 19. C'est mal accouplé, ce me semble, Vivre à l'aise et savoir ensemble, MAROT, IV, 155. Car si tu as des mots tant seulement soucy, Tu seras bien grossier et lourdaut, ce me semble, Si par art tu ne peux en accoupler ensemble Quelque peu.... DU BELLAY, IV, 85, *recto.* Il mist aussi tost la main à l'espée; mais ainsi comme ilz estoient accouplez ensemble [aux prises].... AMYOT, *Alex.* 27.

— ÉTYM. *À* et *couple;* Berry, *accoubler.*

ACCOURCI, IE (a-kour-si, sie), *part. passé.* Par un chemin accourci. Une phrase heureusement accourcie. Ceux qui.... Virent dès le matin leur beau jour accourci, MALH. I, 4. Le bras du Seigneur est-il accourci? FLÉCH. *Serm.* I, 168.

† **ACCOURCIE**, *s. m.* Terme de marine. Passage ménagé dans le fond de cale et des deux côtés pour aller de la poupe à la proue le long du vaisseau.

ACCOURCIR (a-kour-cir), *v. a.* || **1°** Rendre plus court. Accourcir une robe, un bâton, un discours, une scène. Les Parques ont accourci le fil de ses jours, FÉN. *Tél.* XIX. Et ma jalouse humeur t'est un monstre plus fort Que tous ceux dont tes bras ont accourci le sort, ROTROU, *Herc. m.* I, 3. Que n'ont tant de géants accourci mon destin? ID. *ib.* III, 3. Le beau fil de tes jours ne peut être accourci, TRISTAN, *Mariane*, III, 3. || **2°** Accourcir son chemin, prendre un chemin de traverse qui diminue la distance. || Absolument : Prenez le bois, et vous accourcirez. || **3°** Rendre brève une syllabe qui est longue. Un Romain aurait sifflé un acteur qui eût allongé ou accourci une syllabe mal à propos, D'OLIVET, *Pros. Fr.* || **4°** Terme de chasse. Accourcir le trait, le ployer à demi ou tout à fait pour tenir le limier plus court. || **5°** S'accourcir, *v. réfl.* Devenir plus court. [Il] s'allonge, s'accourcit, Ses muscles étendant, RÉGNIER, *Sat.* I. S'il arrive que ce muscle s'accourcit, DESC. *Pass.* 7. Je souhaitai que ma vie pût s'accourcir, FÉN. *Tél.* V. Lorsque les jours s'accourcissaient, le roi travaillait le soir chez Mme de Maintenon, ST-SIMON, 417, 13. || *Locut. vic.* Les jours accourcissent. Dites : Les jours s'accourcissent, ou les jours diminuent. Accourcir n'est pas un verbe neutre.

— SYN. ACCOURCIR, RACCOURCIR. Proprement raccourcir devrait signifier accourcir de nouveau ce qu'on a déjà accourci. L'usage ne lui a pas laissé ce sens précis, et il l'a confondu avec accourcir. Il est fâcheux que la nuance que donnait la composition du mot ait disparu.

— HIST. XIIe s. Cortoisement se sont aparillié; Li auquant ont lor estriers acorcié, *R. de Cambrai*, 94. || XIIIe s. Les quarante jours que li home poent prendre, ne lor pot li quens [comte] acorchier, mais alongier les pot, s'il veut, BEAUM. LXV, 4. Dieu a pooir d'alongier nos vies et d'acourcir, JOINV. 260. Car maints acorcent bien lor vie, Ains que l'umor soit defaillie, *la Rose*, 17193. || XIVe s. Si le voyage y estoit accoursé, les chrestiens y viendroient communement, toujours conquerant avant, FROISS. III, IV, 15. || XVIe s. Ny les maladies ne l'accourcissent [l'espoir d'une longue vie], MONT. I, 75. Nous accourcirons le temps à force d'honnestes propos, MARG. *Nouv.* 10. La main de Dieu n'est point accourcie, qu'il ne nous puisse sauver, et son oreille n'est point estoupée, qu'il ne nous puisse ouïr, CALV. *Inst.* 589. Il s'avança pour desloger Pluviaud de Marans, et, par là, commencer d'accourcir le commerce et les vivres aux Rochelois, D'AUB. *Hist.* I, 325. Je ferai accourcir ceux qui s'eleveront contre moi, ID. *ib.* III, 461. ....la pauvreté, des muses l'héritage, La quelle est à ceux-là reservée en partage, Qui, dedaignant la cour, fascheux et mal plaisans, Pour allonger leur gloire accourcissent leurs ans, DU BELLAY, *le Poëte courtisan.*

— ÉTYM. *À* et *court;* provenç. *acorchar, accorsar;* catal. *acursar;* espagn. *acortar;* ital. *accorciare.* Dans l'ancien français le verbe est généralement de la première conjugaison, *acorcier.*

ACCOURCISSEMENT (a-kour-si-se-man), *s. m.* Diminution d'étendue ou de durée. Accourcissement du chemin, des jours.

— HIST. XVIe s. Boiteux à raison de l'accourcissement de la jambe, PARÉ, XVII, 13.

— ÉTYM. *Accourcir.*

ACCOURIR (a-kou-rir), *v. n.* J'accours, j'accourus, j'accourrai, accourant, accouru; se conjugue comme courir. Courir vers. Il accourt à Paris. On accourait de toutes parts vers le lieu de l'incendie. On accourut lui annoncer l'heureuse nouvelle. J'accours, pour vous en faire un funeste rapport, CORN. *Rod.* V, 4. Mon père, à ma venue, accourt les bras ouverts, ROTROU, *Herc. m.* IV, 2. Quand verrai-je de toutes parts Tes peuples en chantant accourir à tes fêtes? RAC. *Esth.* I, 2. A vos genoux bientôt s'il accourait se rendre? DUCIS, *Abuf.* I, 3. Accourez, peuples; venez contempler dans la première place du monde la rare et majestueuse beauté d'une vertu toujours constante, BOSS. *Marie-Thérèse.* Au premier bruit d'un mal si étrange on accourait à Saint-Cloud, ID. *Duch. d'Orl.* Phalante accourait au secours de son frère, FÉN. *Tél.* XVI. Quand on fit les funérailles du roi, pendant quarante jours les peuples les plus reculés y accoururent en foule, ID. *ib.* II. Vous m'êtes, en dormant, un peu triste apparu; J'ai craint qu'il ne fût vrai; je suis vite accouru. Ce maudit songe en est la cause, LA FONT. *Fab.* VIII, 11.

— REM. Accourir se construit avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être.* L'on se sert du premier quand on a particulièrement l'intention d'exprimer l'action d'accourir; et du second, quand on a l'intention d'exprimer l'état d'une personne qui est accourue. Elles ont accouru en hâte nous porter secours; elles sont accourues et ont contemplé ce triste spectacle.

— HIST. XIe s. De son palais vers les autres [il] acurt, *Ch. de Rol.* 182. || XIIe s. Li Sarazins acort à grant espois [hâte], *Ronc.* p. 26. Jo n'ai pas trait m'espée, ne jo ne li cur sure; N'autrui ne baillerai la cruiz, qui k'i acure [quelque soit celui qui y accoure], *Th. le Mart.* 36. || XIIIe s. Lor gent les en relevent qui là sont accouru, *Berte*, 101. S'ele est bele, tuit i aquerent, Tuit la porsivent, l'eneurent, *la Rose*, 8629. Por Dieu et por sa mere ne nous decevons pas, Nous veons que la mort aqueurt plus que le pas, J. DE MEUNG, *Test.* 162. || XVe s. Et vinrent messagers accourans jusques à Paris, FROISS. II, 265. || XVIe s. Tel defaut nous contraint d'accourir aux medecins en la necessité, O. DE SERRES, 885.

— ÉTYM. *À* et *courir;* provenç. *accorre;* espagn. *acorrer;* ital. *accorrere.*

† **ACCOURRES** (a-kou-r'), *s. f. plur.* Plaines entre deux bois, où l'on place les dogues et les levriers qui doivent coiffer l'animal au débucher.

† **ACCOURSE** (a-kour-s'), *s. f.* Terme d'architecture. Galerie extérieure par laquelle on communique dans les appartements.

ACCOURU, UE (a-kou-ru, rue), *part. passé* d'accourir. La foule accourue à ce spectacle.

ACCOUTRÉ, ÉE (a-kou-tré, trée), *part. passé.* || **1°** Femme simplement accoutrée. || **2°** Fig. Accoutré de toutes pièces, maltraité en paroles ou en actes.

ACCOUTREMENT (a-kou-tre-man), *s. m.* || **1°** Le vêtement considéré dans son ensemble. L'or.... N'est pas moins en leurs mœurs qu'en leurs accoutrements, MALH. VI, 10. Le bailli, grave personnage, Endossera l'accoutrement Sous lequel assez rarement Il rend justice en ce village, CHAUL. *à la Duch. du Maine.* || **2°** En mauvaise part, vêtement arrangé bizarrement. Dans un misérable accoutrement. L'intendant qui devait accompagner le roi fut choqué de l'accoutrement de MM. les Scrittori, P. L. COUR. *Lettr.* II, 81.

— HIST. XVIe s. Accoustré et revestu tout ne plus ne moins et des mesmes accoustremens que le sont tels ouvriers, AMYOT, *Alc.* 65. Comme les accoutremens nous eschaufent, non de leur chaleur, mais de la nostre qu'ils conservent, CHARRON, *Sagesse*, I, 17.

— ÉTYM. *Accoutrer;* bourguig. *écoutreman;* Berry, *accoustrement* (l'*s* se prononce).

ACCOUTRER (a-kou-tré), *v. a.* || **1°** Mettre des habits sur le corps de quelqu'un. On l'a plaisamment accoutré. || **2°** Fig. Maltraiter en paroles ou en actes. Pendant son absence, on a parlé de lui, et on l'a accoutré de toutes pièces. Le pèlerin.... de horions laidement l'accoutra, LA FONT. *Contes, Coc.* || **3°** S'accoutrer, *v. réfl.* Cette femme n'a pas de goût, elle s'accoutre ridiculement.

— HIST. XIIIe s. Luxure confond tout là où ele s'acoutre, J. DE MEUNG, *Test.* 1809. || XVe s. Et ses divers tours m'a monstrez, Biens et maulx ensemble accoustrez, Non pas petis, mais tous oultrez, AL. CHART. *Livre des quatre Dames.* Car d'eulx vous prenez la matiere, Et des cieulx la forme premiere Pour quanque soit que labeuriez, Ou à vos labeurs acoustriez, *l'Alch. à Nat.* 42. Quelque deux mille lances.... qui n'estoient point si bien acoustrez que ceulx de dedans Paris pour la longue paix qu'ils avoient eue, COMM. I, 8. Les mieulx parés et acoustrez qui pourroient estre, ID. II, 4. Luy fist faire quatre grosses nefz qu'il luy fist acoustrer au port de la Vere [Hollande], ID. III, 6. || XVIe s. Ils leur permettoient d'accoustrer leurs cheveux et embellir leurs armes et leurs habillemens, AMYOT, *Lyc.* 46. Pisistratus donna à entendre que ce avoient esté ses ennemis, qui l'avoient ainsi mal accoustré [blessé], ID. *Sol.* 63. Il fit aussi accoustrer et fortifier le fort de Piræe, ID. *Thém.* 38. Toutes sortes de viandes exquisement accoustrées, ID. *Lucull.* 80. Ses gens lui avoient fait accoustrer à disner, CARL. III, 12.

— ÉTYM. Berry, *accoustrer* (l'*s* se prononce); bourguig. *écoutrai;* provenç. *acotrar.* Mot d'origine obscure. Sylvius le tire de *adconsternere;* Caseneuve, de *cultellatus* qui, dans le moyen âge, a signifié plissé, *vestis cultellata*, habillement plissé, et, de là, habillement en général; mais rien n'indique que ce mot ait passé dans la langue vulgaire. D'autres le tirent de *cotte*, jupe, ancien allemand *chozza.* Génin le tire de *coustre, cuistre, custos : Accoutrer*, dit-il, c'est arranger, mettre en ordre, comme faisoit le *coustre* des ornements de l'église. On peut penser, à cause du sens et de l'orthographe, à *coudre, cousu, cousture;* et Diez a donné cette étymologie. Il y a pourtant une objection : c'est le provençal *acotrar*, qui, dans cette hypothèse, devrait être *acostrar.* Il faut remarquer que les exemples cités par Raynouard appartiennent seulement à la *Chronique des Albigeois*, écrit qui est du XIIIe siècle; on pourrait supposer qu'il est venu du français dans le provençal : mais cela n'est qu'une conjecture, et l'étymologie de *accoutrer* reste incertaine.

† **ACCOUTREUR** (a-kou-treur), *s. m.* Ouvrier tireur d'or qui resserre et polit le trou de la filière.

— ÉTYM. *Accoutrer.*

ACCOUTUMANCE (a-kou-tu-man-s'), *s. f.* Action de s'accoutumer. La jeunesse change de goûts par l'ardeur du sang, et la vieillesse conserve les siens par l'accoutumance, LAROCHEF. *Réfl.* 109. C'est une marque de l'accoutumance au péché, que de pécher sans remords, BOSS. *Habit.* 1. Lorsque J. C. a assuré que son joug était doux et léger, il nous a ordonné en même temps de le porter chaque jour : l'onction est attachée à l'accoutumance, MASS. *Carême, Salut.* L'accoutumance ainsi nous rend tout familier, LA FONT. *Fab.* IV, 10.

— REM. « Ce mot, dit Bouhours, qui commençait à vieillir du temps de Vaugelas, s'est rétabli peu à peu; on le dit et on l'écrit tous les jours. » Cependant Marg. Buffet, *Observ.* p. 60, en 1668, remarque que c'est un méchant terme qui ne se dit plus. Aujourd'hui, il est de nouveau devenu peu usité; mais il n'est pas perdu, et ce serait en effet dommage de le perdre.

— HIST. XIIIe s. Il ne s'en pooit pas tenir Qu'il ne lui portast reverence Par la force d'accoustumance, *la Rose*, 6268. || XIVe s. Les autres par malvese acoustumance, les autres pour la très grant malice et perversité de leur nature, ORESME, *Eth.* 203. Et est telle qualité acquise par estude ou par acoustumance, ID. *ib.* 32. Convient que l'ame de l'auditeur soit preparée par bones acoustumances à ce que elle se delette et esjoisse en bien, ID. *ib.* 325. || XVe s. Urbain VI voult retrancher aux cardinaux plusieurs choses de leur droit et outre leurs acoustumances, FROISS. II, II, 48. || XVIe s. Elle gaigna cela par l'accoustumance qui.... MONT. I, 105.

— ÉTYM. *Accoutumer ;* picard, *acoutumanche;* provenç. *acosdumnansa ;* ital. *accostumanza.*

ACCOUTUMÉ, ÉE (a-kou-tu-mé, mée), *part. passé* et *adj.* || **1°** Qui a pris une habitude. Accoutumé à la guerre. Accoutumé, dès la jeunesse, aux luttes populaires. Tribu accoutumée à vivre sous les armes. Peu accoutumé à entendre la vérité. Une âme accoutumée aux grandes actions Ne se peut abaisser à des soumissions, CORN. *Cid.* II, 7. Vous irritez un roi dont vous voyez l'armée Nombreuse, obéissante, à vaincre accoutumée, ID. *Nic.* III, 2. Vos maux sont accoutumés désormais à ces divins remèdes, MASS. *Recherch.* Nourri dans l'abondance, au luxe accoutumé, VOLT. *Henr.* X. À ces viles grandeurs ton âme accoutumée, ID. *Fanat.* I, 4. Mon âme à la vengeance est trop accoutumée, ID. *Orphel.* V, 4. Ma raison, chaque jour, s'y voit accoutumée, ID. *Zaïre*, I, 1. Accoutumé à vivre de peu, FÉN. *Tél.* V. || **2°** Passé en habitude, habituel, ordinaire. A l'heure accoutumée. Cérémonies accoutumées. Cela a manqué à la fortune accoutumée de César. Reprends auprès de moi ta place accoutumée, CORN. *Cinna*, V, 3. Forme accoutumée, ID. *Othon*, III, 4. Au milieu d'un petit nombre de témoins domestiques et accoutumés, le personnage cesse, et l'homme prend sa place, MASS. *Or. fun. Madame.* || **3°** À l'accoutumée, *loc. adv.* À l'ordinaire, comme de coutume. Me promenant un jour, à l'accoutumée, BALZ. *le Prince*, *avant-propos.* Vous agirez donc à l'accoutumée, par le seul sentiment de la vertu, ID. liv. VIII, lett. IV. Le pape n'osa recevoir l'hommage annuel du royaume de Naples, que le connétable Colonne se préparait à lui rendre à l'accoutumée, SAINT-SIMON, 96, 22. Il [le P. Tellier] ne me parla plus pour cet emploi, mais d'ailleurs toujours à son accoutumée, ID. 369, 129. David jouait de la harpe devant Saül comme à l'accoutumée, VOLT. *Phil.* IV, 315. Nous entrons enfin dans la grotte dont il tient la clef; tout s'y passe comme à l'accoutumée, ARNAULT, *le Sexagénaire*, t. III, p. 232.

ACCOUTUMER (a-kou-tu-mé) || **1°** *V. a.* Faire prendre une coutume. Vous avez accoutumé votre fils à ne point vous cacher ses secrets. Accoutumer un taureau à la charrue. Accoutumer un État libre à la servitude. Il accoutuma ses troupes à.... La bonne éducation des enfants qu'on accoutumait à l'obéissance, au travail, à la sobriété, à l'amour des arts ou des lettres, FÉN. *Tél.* II. Accoutumez vos peuples à suivre inviolablement les règles, ID. *ib.* III. D'autres peuples, profitant de votre imprudence, attirent chez eux les étrangers et les accoutument à se passer de vous, ID. *ib.* Il trouve moyen de nous apaiser, de nous accoutumer insensiblement au discours de sa passion, MOL. *Préc. Rid.* 5. Et l'indigne prison où je suis renfermé, A la voir de plus près m'a même accoutumé, RAC. *Baj.* II, 6. La main qui vous opprime et que vous soutenez, Les accoutume au joug que vous leur destinez, CORN. *Sert.* III, 2. || **2°** Avoir accoutumé, *v. n.* (Usité seulement aux temps composés : j'ai accoutumé, j'aurai accoutumé, que j'aie accoutumé, que j'eusse accoutumé; il veut, avec un infinitif, la préposition *de*) Avoir coutume. Il cite ce passage selon les Septante, comme il avait accoutumé, BOSS. *Hist.* II, 7. Les hommes n'ayant pas accoutumé de former le mérite, PASC. *Rel.* 51. Je n'ai point accoutumé de dissimuler mes défauts, CORN. *Ex. d'Hor.* La colère du roi, comme dit Salomon, Est terrible, et surtout celle du roi lion; Mais ce cerf n'avait pas accoutumé de lire, LA FONT. *Fab.* VIII, 14. Allez, monsieur, on voit bien que vous n'avez pas accoutumé de parler à des visages, MOL. *Mal. im.* III, 6. Comme les rois, par grandeur et par dignité, ont accoutumé de traiter leurs grandes affaires par l'entremise de leurs ministres, FLÉCH. *Panég.* I, 279. Ils sont accablés d'un fardeau qu'ils n'ont pas accoutumé de porter, ID. *ib.* II, 354. Quelles précautions n'avait-il pas accoutumé de prendre! ID. *Letell.* Je ne sais; mais vous n'avez pas accoutumé d'être ainsi, BRUEYS, *le Muet*, III, 2. Les animaux qui ont accoutumé de ne sortir que pendant la nuit, FÉN. *Tél.* XVIII. Thalès avait accoutumé de remercier les dieux de trois choses : d'être né raisonnable plutôt que bête; homme plutôt que femme; grec plutôt que barbare, ID. *Philosoph. Thalès.* L'ambition dont il était dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie, VERTOT, *Rév. rom.* VII, 217. L'avocat ou conseil qu'on avait accoutumé de donner aux accusés, VOLT. *L. XV*, chap. 42. Une terre sur laquelle nous avions accoutumé de lever le cens, MONTESQ. *Esprit*, XXX, 15. Les vierges avaient accoutumé de laver leurs robes d'écorce dans ce lieu, CHATEAUB. *Atala*, 235. || En ce sens, accoutumer prend aussi pour sujet un nom de chose. La connaissance des premiers principes n'a pas accoutumé d'être appelée science, DESC. *Rép.* 2. Mes lettres n'avaient pas accoutumé de se suivre de si près ni d'être si étendues, PASC. *Prov.* 16. || Construit ordinairement avec l'auxiliaire *avoir*, il peut prendre aussi l'auxiliaire *être :* On est accoutumé de se laisser aller au péché par les caresses des femmes, PASC. *Prov.* 15. Le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines et mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver, fit dire à Pascal.... VOLT. *L.* XIV, chap. 37. Cette solitude, il [le duc d'Orléans] était trop accoutumé du bruit pour la pouvoir supporter, SAINT-SIMON, 326, 19. || Des grammairiens ont signalé comme une locution vicieuse l'emploi de l'auxiliaire *être;* on voit que de très-bons auteurs s'en sont servis, et il ne peut y avoir aucun scrupule à s'en servir aussi après eux. || On remarquera que, neutre, ce verbe n'est employé qu'aux temps composés; mais il n'en faut pas conclure qu'il ne soit pas verbe neutre; l'emploi que nous en faisons de cette manière n'est qu'un débris de l'ancien usage, suivant lequel accoutumer pouvait être neutre aux temps simples comme aux temps composés (voy. HISTORIQUE).

S'ACCOUTUMER, *v. réfl.* Contracter une habitude. S'accoutumer aux armes. Il s'était accoutumé à se contenter de peu. Une volonté indocile qui ne peut s'accoutumer au joug, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 74. Ses yeux même pourront s'accoutumer aux miens, RAC. *Bérén.* III, 2. Ah! ma sœur, puisqu'enfin mon destin éclairci Veut que je m'accoutume à vous nommer ainsi.... CORN. *Hér.* III, 1. Bientôt on s'accoutume à des maîtres nouveaux, VOLT. *Irène*, V, 6. Descends du haut des cieux, auguste vérité, Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre, ID *Henr.* I. Comment avez-vous pu vous accoutumer au secret dans une si grande jeunesse? FÉN. *Tél.* III. Ils deviendraient comme un homme qui a de bonnes jambes et qui, perdant l'habitude de marcher, s'accoutume enfin au besoin d'être toujours porté comme un malade, ID. *ib.* VIII. Mais du nom des Césars Rome toujours charmée, Sous un si noble joug s'est trop accoutumée, *M. de Néron*, V, 1. || S'accoutumer veut d'ordinaire *à* avec l'infinitif; mais on dit aussi *de.* On s'accoutume de donner, comme le monde, à toutes les passions, des noms adoucis, MASS. *Conf. Fuite du monde.* Il vous importe de vous accoutumer de bonne heure de haïr l'injustice, VOLT. *Lett.* 9. || S'accoutumer avec. Il a eu beaucoup de peine à s'accoutumer avec ce voisin que le hasard lui a donné. Il faut s'accoutumer de bonne heure avec ces sortes d'idées, si l'on veut se les rendre familières.

— SYN. S'ACCOUTUMER À, S'ACCOUTUMER AVEC. On emploiera de préférence *avec*, quand s'accoutumer s'approchera du sens de se familiariser. On s'accoutume avec quelqu'un, quand on se fait à ses manières. S'accoutumer avec le péril, c'est devenir familier avec le péril et en faire une sorte de connaissance; s'accoutumer au péril, c'est, y étant souvent exposé, le considérer comme une chose habituelle et qui ne surprend plus. S'accoutumer avec exprime donc quelque chose de plus intime, de plus étroit.

— HIST. XIIIe s. En leur terres n'est il mie accoustumé que il le facent, VILLEH, 94. Il apartient au bailli savoir quix avocas acoustument à pledier par devant lui, BEAUM. V, 19. Nous n'avons pas accoustumé que homs de poesté face procureur, ID. *ib.* 86. Li tiers ensoines si est, s'il est acoustumés de maladie qui vient soudainement, ID. *ib.* 6. Si vous prie je pour l'amour de Dieu premier et pour l'amour de moi, que vous les acoustumez à laver [les pieds aux

[illegible] le jeudi saint], [illegible] 195. || XIVe s. Il prouva [illegible] le commun parler accoustumé, [illegible] 28. Nulle chose ne se peut accoustu[mer] au contraire de ce qu'elle a de nature, [illegible] 33. || XVe s. [illegible] en Jherusalem [illegible] saint Sepulcre, qu'il visita très [illegible] fut par tous les saints lieux accoustumés, [illegible] 15. C'est chose assez accoustumée que.... [illegible] Les Suisses ont tant accoustumé [illegible] avoient petite connoissance par avant, [illegible] 4. || XVIe s. Les cerimonies qu'on avoit accoustumé en telles choses, MONT. I, 17. J'ai accoustumé de considerer, ID. I, 68. Pratiquons le, accoustumons le [illegible] Accoustumer les hommes à.... [illegible] 106. Sa femme, le [illegible] accoustumées, ID. III, 127. Ils [illegible] de prendre [illegible] de gents armez, [illegible] 21. [illegible] ment accoustumera l'asnon [s'habituera à le nourrir], [illegible] 311. Numa [illegible] ses gens à les servir ni ne parler [illegible] en passant, AMYOT, *Numa*, 25. Les maux qui ont accoustumé de travailler les hommes, [illegible] 32. La chambre où ils avoient accoustumé de coucher estoit au plus haut estage, ID. *Pél.* 65. Tu es tout accoustumé à.... là où, quant à moi, je n[illegible] accoustumé [illegible] *Cat.* 18. [illegible] estoit tousjours le premier à aller et le dernier à retourner, ID. *Phil.* 5. Accoustumez de [illegible] [illegible] 34.

— ÉTYM. À et *coutume*; bourguig. [illegible]; provenç. [illegible]; espagn. *acostumbrar*; [illegible] *costumare*.

ACCRÉDITÉ, ÉE (a-kré-di-té, tée), *part. passé.* || 1° [illegible] des personnes. Banquier accrédité. Être accrédité au barreau. Le chef le plus accrédité parmi les [illegible]. Gens peu accrédités. C'est un [illegible] casser un témoignage [illegible] entre les mains d'un juge accrédité dans sa compagnie, [illegible] *Pensées*, t. I, p. [illegible] Il voit l'iniquité dominante, l'iniquité honorée, accréditée, [illegible] puissante, ID. *ib.* p. 32. Son beau père très accrédité auprès de Darius, [illegible] *Hist.* I, 8. Et voyant contre Dieu le libertinage accrédité N'osoit qu'en bégayant prêcher la vérité, BOIL. *Ép.* XII. Ambassadeur accrédité auprès d'une cour étrangère. || 2° En parlant des choses. L'opinion la plus accréditée est que.... C'est là une tradition accréditée. Erreurs accréditées. La vérité, pour s'établir sur la terre, a souvent eu à combattre des erreurs accréditées qui, plus d'une fois, ont été funestes à ceux qui l'ont fait connaître, [illegible] *Ep.* V, 1.

ACCRÉDITER (a-kré-di-té), *v. a.* || 1° Mettre en crédit, en réputation. La probité est ce qui accrédite le mieux un négociant. || 2° Accréditer un ministre auprès d'un gouvernement étranger, l'en faire reconnaître. || 3° Donner cours, autoriser. Accréditer un bruit, une opinion. Cette crédulité était si accréditée que.... Des bruits trop répandus que la haine accrédite, B. CONSTANT, *Walstein*, I, 1. || 4° S'accréditer, *v. réfl.* Se mettre en crédit. Ce chef s'accrédite partout par son activité et son ardeur. Il savait combien il lui était important pour la conversion des infidèles de s'accréditer dans leurs esprits, afin qu'ils devinssent par là plus dociles à l'écouter, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 195. || 5° Prendre cours ou faveur. La chose s'accrédite. Les bruits de guerre s'accréditaient. Fausse opinion qui s'est accréditée. L'alchimie s'accrédita singulièrement durant le moyen âge. On dirait que, pour s'accréditer, La fable en sa naissance ait voulu l'imiter, L. RAC. *Relig.* III. Quand ses disciples, s'apercevant que l'école de leur maître commençait à déchoir, et que celle de Jésus-Christ s'établissait de jour en jour et s'accréditait, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 181.

— ÉTYM. À et *crédit*.

† ACCRÉMENTITIEL, ELLE (a-kkré-man-ti-si-èl, è-l'), *adj.* Terme de physiologie. Génération accrémentitielle, celle qui consiste en ce qu'une partie organique, brisant les liens qui l'unissaient à l'individu par lequel elle a été formée et avec lequel elle ne formait qu'un primitivement, se développe en un individu distinct et en tout semblable à celui d'où elle procède. Cela a lieu dans beaucoup de végétaux et d'animaux inférieurs.

— ETYM. Voy. ACCRÉMENTITION.

† ACCRÉMENTITION (a-kkré-men-ti-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Génération par accrémentition, phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ils ont fourni ou fournissent peu à peu ; d'où [illegible] des tissus.

— ÉTYM. Mot [illegible] du latin *accrementum*, accroissement, de *accrescere*, accroître (voy. ACCROÎTRE).

ACCRESCENT, ENTE (a-kkrè-ssan, ssan-t'), *adj.* [illegible] botanique, des parties de la fleur, autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation.

— ÉTYM. *Accrescens*, de *accrescere* (voy. ACCROÎTRE).

ACCRÉTION (a-kkré-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Action de croître, de se développer.

— ÉTYM. *Accretio*, de *accrescere* (voy. [illegible]).

ACCROC (a-kro ; le c ne se lie pas : [illegible] à la robe ; dites un a-kro à la robe. Au *plur.* des a-kro, ou, suivant d'autres, des a-kr[illegible]), *s. m.* || 1° Déchirure faite par ce qui accroche, un clou, une épine, etc. [illegible] un accroc. || 2° Ce qui accroche. [illegible] || 3° Fig. Ce qui retarde, ou empêche la conclusion d'une affaire, d'une entreprise, etc. [illegible] Il [illegible] Autre accroc fait à [illegible] distraction, [illegible] *Les Vêpres*.

— ÉTYM. [illegible]

ACCROCHÉ, ÉE (a-kro-ché, chée), *part. passé.* || 1° [illegible] Accroché à des ronces, à un clou. Voiture accrochée par une charrette qui la renverse. Accroché à l'improviste par ce qu'il a [illegible] || 2° Fig. Mais à Alcmène [illegible] par trop vous êtes accrochées, MOL. *Amph.* II, 5. || 3° Arrêté, empêché. Notre procès demeura accroché jusqu'à [illegible] ST-SIMON, 26, 19.

ACCROCHE-COEUR, *s. m.* Petite mèche de cheveux en boucle plate sur la tempe. Des accroche-cœur.

ACCROCHEMENT (a-kro-che-man), *s. m.* || 1° Action d'accrocher. L'accrochement de deux voitures. || 2° Fig. Difficulté, embarras. Bien des accrochements survinrent dans cette affaire.

— HIST. XVIe s. [illegible] à sa Majesté toutes les difficultés et accrochements qui [illegible] à la conclusion de la paix, [illegible] IX, VII, 22.

— ÉTYM. *Accrocher*.

ACCROCHER (a-kro-ché), *v. a.* || 1° Attacher, suspendre à un crochet, à quelque chose de crochu. Accrochez ce tableau au clou qui est à la muraille. Le hasard a-t-il accroché, par un concours d'atomes, les parties du corps avec l'esprit? [illegible] *Inst.* 45. || 2° Arrêter en [illegible] Prenez garde à ce clou, il accrochera votre habit. Les buissons accrochent la laine des brebis. || 3° En termes de marine, accrocher un vaisseau, y jeter les grappins pour en venir à l'abordage. || 4° Arrêter, heurter une voiture avec le moyeu d'une autre, qui en passe trop près. Cette charrette va accrocher votre voiture. D'un carrosse en tournant il accroche une roue, BOIL. *Sat.* VI. || Absolument. Ce cocher est maladroit, il accroche souvent. || 5° Fig. Embarrasser, retarder. Les bâtards ne songèrent plus qu'à embarrasser et accrocher l'affaire, ST-SIMON, 466, 115. || 6° Attirer à soi une personne, gagner, obtenir quelque chose. À force de démarches il a accroché une bonne place. D'Huxelles accrochait de jeunes officiers qu'il adomestiquait, ST-SIMON, 116, 7. Sa rivale n'avait pas manqué de l'accrocher de conversation, HAM. *Gram.* 7. || 7° S'accrocher, *v. réfl.* Votre habit va s'accrocher à ces ronces. Les atomes s'accrochent ensemble. Nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux, BOIL. *Sat.* III. || 8° Fig. S'accrocher à tout, faire tout ce qu'on peut pour se soutenir. S'accrocher à quelqu'un, s'attacher à la fortune de quelqu'un. L'amour-propre s'accroche à tout, BOSS. *Obl.* 2. Nous tenons à tout, nous nous accrochons à tout, J. J. ROUS. *Ém.* II. Cette âme simple qui ne cherche qu'à s'accrocher à ce qui l'environne, ID. *Hél.* I, 64. Ce vilain et dangereux escargot [l'abbé de Vaubrun] se produisit à la cour et chercha à s'y accrocher, ST-SIMON, 78, 4.

— HIST. XIIIe s. As autres choses que son aversaire aura dittes, responde le miaus [mieux] que il saura, sanz ce que il s'acroche à prover autrement que par sa saisine et sa teneure, *Ass. de Jer.* 110. Coveitise ne sait entendre À riens qu'à l'autrui acrochier, *la Rose*, 192. Et s'ele [la femme] plusors en acroche [hommes], Gart, comment que la chose cueure [coure], Qu'ele ne mete à deus une heure, *ib.* 13805. Qui en porroit ung [bouton] acrochier, Il le devroit avoir moult chier [cher], *ib.* 1659. || XVe s. Si [ils] les jetoient [les crocs] dedans les nefs de l'une à l'autre, et les acrochoient ensemble, FROISS. I, I, 121. || XVIe s. Les puissans accrochent tous jours sur leurs pouvres voysyns, PALSGR. p. 417.

— ÉTYM. *Accroc*; bourguig. *ecrôché*.

ACCROIRE (a-kroi-r'. D'après Vaugelas on prononçait de son temps *accraire*. Le dictionnaire de 1786 indique les deux prononciations, a-krè-re et a-kroi-re), *v. a.* usité seulement à l'infinitif et avec *faire*. || 1° Faire accroire, faire croire ce qui n'est pas vrai. Non qu'il y fût par un désir de gloire, Comme possible alors il vous l'a fait accroire, MAIRET, *Sol.* II, 2. Quand on voudrait faire accroire une chose fausse, PASC. *Prov.* 9. J'aurais assez d'audace pour faire accroire à votre père que.... MOL. *L'Étour.* II, 4. On lui fera accroire toutes choses, d'où elles servent à sa louange, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 220. Faire accroire à tout un peuple que ce sont là les livres anciens, BOSS. *Hist.* II, 13. || 2° En faire accroire, conter des sornettes à quelqu'un, le tromper par de belles paroles. Ce n'est pas vous, Monseigneur, à qui on peut faire accroire, BALZ. liv. VI, lett. VI. || 3° S'en faire accroire, présumer trop de soi-même, s'attribuer un mérite qu'on n'a pas. Comme gens entendus [ils] veulent s'en faire accroire, RÉGNIER, *Sat.* II. Vous savez mieux que personne au monde si je m'en fais accroire dans ce que je viens de vous dire, SCARR. *Rom. com.* 2e *part.* 14. Je ne m'en fais pas accroire... MARMONT. *Cont. mor.* I, 235.

— HIST. XIIe s. Si idunkes fu ocis et al coeu [cuisinier] fu livrez; La kews manga le cuer; quant li fu [illegible]; Fist al seignur acreire que senz cuer [illegible], *Th. le Mart.* 31. || XIIIe s. Et li rois li carga [illegible] sa lettre de procure et d'acroire, s'il en avoit mestier, *Chr. de Reins*, 244. Nus ne vos devoit tant deçoivre, Que ne deüssiez aperçoivre Qui mensonge vous fait acroire Et qui vous conte chose voire, *Ren.* 13709. || XVe s. Adonc fit le comte de [illegible]quinghen asavoir parmi la cité que, si ses gens avoient rien acru [pris à crédit], on se traïst avant, et on seroit payé, FROISS. II, II, 83. Et quand à l'accroire [à faire crédit] on ne leur faisoit bonne chere, ils disoient : Que nous demandez-vous? encore vaut il trop mieux que nous despendons les biens de ce pays que les François les trouvent et aient aise, ID. II, II, 36. Je irai ; mais il fait mal d'accroire ; Ce savez-vous bien à l'estraine, *le Patelin.* || XVIe s. Ferons nous accroire à nostre peau que les coups d'estrivière la chatouillent? MONT. I, 301. Les propres condamnations sont tousjours accrues, les louanges mescrues, ID. IV, 34. Ilz ont feinct d'avoir communication avec les dieux, fiction utile et salutaire à ceulx mesmes à qui ilz le faisoient à croire, AMYOT, *Numa*, 8. Numa leur faisoit à croire qu'il avoit veu quelques visions estranges, ID. *Numa*, 13. C'estoient hommes qui pouvoient facilement persuader et faire à croire tout ce qu'ilz vouloient, ID. *Caton*, 47. Les armes prent, et d'un hardy courage Passe les monts pour venger cest outrage ; Cent ans d'accru [pris à crédit] à une heure se paye, J. MAROT, V. 87.

— ÉTYM. À et *croire*; Berry, *accreire* et *ancreire*; wallon, *acreûre*, faire crédit (comme dans Froissard) ; provenç. *acreire* ; espagn. *acreer*. La langue ancienne a souvent confondu *acroire* avec *à croire*, écrivant *faire acroire* ou *faire à croire*, surtout dans un temps où les accents n'existaient pas ; mais il est certain qu'il y a eu un verbe *acroire*, et qu'il vaut mieux écrire dans les anciens textes *faire acroire* que *faire à croire*.

ACCROISSEMENT (a-kroi-se-man), *s. m.* || 1° Action de croître, de pousser. L'accroissement de nos corps. L'accroissement des plantes. Pendant que Bernard plante et arrose, Dieu donne l'accroissement, FÉN. t. XVII, p. 237. Plantons, arrosons, et laissons au Seigneur l'accroissement, MASS. *Incarn.* Plus ces membres croissent et se fortifient, plus le corps prend d'accroissement et acquiert de force, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 314. Le faon ne quitte pas sa mère dans les premiers temps, quoiqu'il prenne un assez prompt accroissement, BUFF. *Cerf.* || 2° Augmentation, agrandissement, extension. L'accroissement du fleuve. Un conquérant enflé de l'accroissement de son empire. De perpétuels accroissements d'honneur et de gloire. Les accroissements successifs de la Russie. Les soucis accompagnent l'accroissement de la fortune. La gloire de Turenne reçut un nouvel accroissement. Une reine, si grande par tant de titres, le devenait tous les jours par les grandes actions du roi et par le continuel accroissement de sa gloire, BOSS. *Marie-Thérèse.* Le Seigneur, éloigné de ce lieu saint par vos profanations, ne donne plus l'accroissement à nos travaux, MASS. *Car Respect. temples.* L'indulgence d'Auguste en fait l'ac-

croissement [de ce mal], TRISTAN, *Mort de Chrisp.* IV, 1. Tant cette doctrine reçoit d'accroissement par le temps, PASC. *Prov.* 13. Demandons à l'esprit de Dieu qu'il anime nos discours et qu'il nous porte par sa grâce à un accroissement de vertus que nous remarquons dans ce saint, FLÉCH. *Panég.* II, 180. En voyant les accroissements de ces pernicieuses doctrines, ID. *ib.* II, 217. Ces accroissements de charité que la grâce produit dans les cœurs dociles, ID. *ib.* II, 469. || 3° Terme de droit. En parlant d'une chose, d'une valeur, d'un fonds territorial, action par laquelle cela accroît au profit du possesseur. Les terres que l'atterrissement ajoute à un rivage appartiennent au propriétaire par droit d'accroissement. || 4° En minéralogie, accroissement des cristaux, propriété des cristaux de se grossir sans changer de forme.

— HIST. XIIIe s. Tels miracles comme vous avez oï, et tel acroissement à l'empire de Constantinople fist nostre Sires as chrestiens à celui termine, H. DE VAL. X. || XIVe s. La congnoissance de ceste fin donne grant aide et grant acroissement de bien à vie humaine, ORESME, *Eth.* 2. Une de celles puissances ou vertus est cause de nourissement et de acroissement, ID. *Eth.* 30. Par convivre et converser avecques les bons est faitte une exercitation et accroissement de vertu, si comme disoit le poete Theognis, ID. *Eth.* 284. Puissance augmentative par quoy est fait acroissement, ID. *ib.* IX, 15. || XVIe s. Arminius qui seul empeschoit l'accroissement de la domination en ces contrées-là, MONT. III, 236. Ce n'estoit pas un petit accroissement de forces et d'authorité, AMYOT, *Phil.* 25.

— ÉTYM. *Accroître;* provenç. *acreisemen;* espag. *acrecimiento;* ital. *accrescimento.*

† **ACCROÎT** (a-kroi), *s. m.* En parlant d'une plante, Facilité à croître.

— HIST. XVIe s. Il bordera ses allées d'arbres, de ceux qui seront de plus facile accroist, et de plus grand profit et plaisir, O. DE SERRES, 16.

ACCROÎTRE (a-kroî-tr'). Se conjugue comme *croître :* j'accrois, j'accrus, accroissant, accru. Un dictionnaire de 1786 donne pour prononciation *a-krê-tr'*, prononciation aujourd'hui tout à fait abandonnée; il ne parle pas d'*a-kroî-tr'*). || 1° *V. a.* Donner de la croissance, de l'agrandissement, de l'extension. Accroître sa fortune. Cette ardeur d'accroître tous les jours son nom. Le royaume de Juda fut accru par de nouvelles conquêtes. Peut-être [ils] ne feroient qu'accroître mon malheur, RAC. *Ph.* V, 7. Ne cours point à ta honte, et fuis l'occasion D'accroître sa victoire et ta confusion, CORN. *Méd.* V, 8. Ils ont beau vers le ciel leurs murailles accroître, MALH. II, 12. J'accroîtrai, s'il se peut, son rang et ses emplois, ROTROU, *Bél.* I, 2. || 2° Accroître quelqu'un, lui donner plus de pouvoir, d'honneur. Ce prince avait tellement accru son ministre.... Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux Sous qui César m'abaisse à force de l'accroître, ROTROU, *Bélis.* II, 17. || 3° *V. n.* Devenir plus grand. Son avidité accroît avec sa richesse. Vos dangers sont accrus VOLT. *Adél.* IV, 5. Mes désirs toutefois sont accrus de moitié, Depuis que j'ai connu votre ardente amitié, MAIR. *Soph.* IV, 1. La beauté de l'infante était beaucoup accrue, LA FONT. *Fiancée.* || 4° En termes de droit, revenir au profit de quelqu'un. La part des absents accroît aux présents. || 5° S'accroître, *v. réfl.* Prendre de l'accroissement. Cette propriété s'est accrue entre mes mains. Rome s'accroît de la ruine d'Albe. Sa famille s'accrut d'une fille. Ton courage ne fera que s'accroître. Sa réputation s'accroissait de jour en jour. Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits, RAC. *Mith.* III, 5. Cet amour s'est longtemps accru dans le silence, ID. *Mithr.* I, 1. Rome s'accroissait, mais faiblement, BOSS. *Hist.* I, 7. Je sais qu'il [ton état] doit s'accroître, et que tes grands destins Ne se borneront point chez les peuples latins, CORN. *Hor.* I, 1.

— REM. Accroître, *v. n.* se construit avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être.* Dans le premier cas on pense à l'acte d'accroissement; dans le second, à l'état d'accroissement. Ses richesses ont accru par un heureux coup de bourse; ses richesses sont accrues à un point incroyable.

— HIST. XIe s. Les humes le rei sont venu devant le rei David, si lui ont dit : Deus accreissed le num Salemun sur le tuen, *Rois*, 226. E vit Judas et si frere que li mal sunt acreü en la terre, *Machab.* I, 3. || XIIIe s. Quant il furent acreü de gent, si s'esbaudirent plus et chevauchierent plus seürement que devant, VILLEH. 155. De chou [ce] que vous iestes accreü, est il biel [beau] à monseigneur, H. DE VAL. 16. La gent nostre seigneur va tousjours acroissant, Et li Turs orguillous forment amenuisant, *Ch. d'Ant.* VIII, 1350. Li peuples comencha à accroistre, et guerres et maltalent furent commencié, BEAUM. XLV, 31. Vous en acrestroiz [accroîtrez] votre pris, *Rom. de la Poire.* Se cist s'amie eüst creüe, Moult eüst sa vie accreüe, *la Rose*, 15970. Guillaumes, par la grace de Dieu, rois des Romains et toudis acroissans, DU CANGE, *augustus.* || XIVe s. Donques est delettacion bonne chose, car tout bien en est acreu, ORESME, *Eth.* 296. Encore acroist la misere par la memoire du bon temps passé, ID. *ib.* 22. || XVe s. Naturellement la plus part des gens ont l'œil ou à s'accroistre ou à se saulver, COMM. I, 9. Il combattoit pour gens qui ne l'accreurent jamais, pour service qu'il leur fist, ID. VIII, 9. || XVIe s. Les nuisibles herbes s'accroissans parmi, au vide qu'elles y treuvent, le suffoquent, O. DE SERRES, 113.

— ÉTYM. Provenç. *acreisser;* espagn. *acrecer;* ital. *accrescere;* d'*accrescere*, de *ad*, à, et *crescere* (voy. CROÎTRE).

ACCROUPI, IE (a-krou-pi, pie), *part. passé.* || 1° Assis sur ses talons. Accroupi auprès du feu. || 2° En termes de blason, se dit des animaux assis.

ACCROUPIR (S') (a-krou-pir), *v. réfl.* S'asseoir sur les talons. La vieille s'accroupit auprès du feu. Chacune sur le cul au foyer s'accroupit RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XIIIe s. Quand il est à l'eve venus, Si s'acropi por soi laver, *Ren.* 5852. Desus Renart s'est acroupiz : Haï ! fait-il, com sui traïz! *Renart*, 7793. || XIVe s. Ay, Dieux! ce dit Pietre, voi me ci acroupi; Je serai atrappé, et si ai tant fuï, *Guescl.* 16413. Quele ribaudaille sont ceux-là qui nous veullent acroupir? CARPENTIER, t. I, col. 49. || XVIe s. Logez pesle mesle plusieurs ensemble dessoubs petites tentes et cabannes estouffées, demourans accroupis tout le long du jour, sans pouvoir rien faire, AMYOT, *Péric.* 66. Je luy ay appris à faire acroupir le chapeau à ses perruques, D'AUB. *Conf.* II, 1. Renjeunissez, saillez de vos cavernes, Vieux accroupis, par aage exanimés, MAROT, II, 232.

— ÉTYM. *À* et *croupir;* bourguig. *écrepi;* provenç. *acropit*, vil, avili.

ACCROUPISSEMENT (a-krou-pi-se-man), *s. m.* État d'une personne accroupie.

— ÉTYM. *Accroupir.*

ACCRU, UE (a-kru, krue), *part. passé.* Ses biens accrus par une sage économie. L'hérésie accrue par tant de factions et de cabales. Athènes par mon père accrue et protégée, RAC. *Phèdre*, II, 2. .... accru de leurs soldats, Nous verrons notre camp grossir à chaque pas, ID. *Mithr.* III, 1.

ACCRUE (a-krue), *s. f.* || 1° Agrandissement d'un terrain par le retrait des eaux, par l'extension des bois, etc. || 2° Maille qu'on ajoute à chaque rangée pour accroître la largeur d'un filet.

— HIST. XVIe s. Toutes accrues [terres envahies par les bois voisins] sont reputées vaines pastures, LOYSEL, 248.

— ÉTYM. *Accroître.*

ACCUEIL (a-keull; *ll* mouillées), *s. m.* Action d'accueillir, réception que l'on fait à quelqu'un. Tout l'accueil qu'il lui fit, ce fut de lui tendre la main. Faire un brillant accueil à quelqu'un. On ne sentait point en l'approchant ces inquiétudes secrètes que forme le succès douteux de l'accueil, MASS. *Dauphin.* Grand roi, faites leur bon accueil, MALH. VI, 4. Penses-tu que, plus vieille, en la maison céleste Elle eût eu plus d'accueil? ID. VI, 18. L'accueil gracieux qu'il recevait de vous, CORN. *Hor.* I, 3. Et vos yeux la verront, par un superbe accueil, Immoler à vos pieds sa haine et son orgueil, ID. *M. de Pomp.* IV, 3. Lui faire tout le meilleur accueil qu'il vous sera possible, MOL. *l'Av.* III, 5. Vous ne me dites rien? quel accueil! quelle glace! RAC. *Brit.* II, 6. Quel est l'étrange accueil qu'on fait à votre père? ID. *Ph.* III, 5. Être d'un bon accueil à tout le monde, FLÉCH. *Serm.* II, 311. Elle m'a fait sentir à ce premier accueil Autant d'humanité qu'Assur avait d'orgueil, VOLT. *Sém.* II, 1. ...je n'attendais pas l'accueil que je reçois, CRÉB. *Rhad.* I, 3. || Faire accueil, se dit toujours en bonne part et signifie faire une réception civile et honnête. A quel étrange office, amour, me réduis-tu? De faire accueil au vice et chasser la vertu! ROTROU, *Vencesl.* I, 2. || Mon accueil, son accueil, leur accueil, signifie d'ordinaire l'accueil que je fais, qu'il fait, qu'ils font. Mais il s'est pris aussi quelquefois au sens passif pour l'accueil que je reçois, qu'il reçoit, qu'ils reçoivent. Quoi que notre faible pouvoir En votre accueil ose entreprendre, MALH. III, 1.

— HIST. XIIe s. Les douze pairs a mis en mal acuel, *Rom. de Roncevaux dans* DU CANGE, *colligere.* || XIIIe s. Mais que vous n'i soiez que troi; Et soit avec vous Bel-acueil, *la Rose*, 15202. || XVe s. Quant plaisance lui monstrera à l'ueil Gente beauté pleine de doulx acueil, CH. D'ORL. I.

— ÉTYM. *Accueillir;* provenç. *acuelh.* L'orthographe de ce mot est restée celle de l'ancienne langue où notre son *eu* était exprimé par *ue;* ce qui l'a maintenue, ce qui a empêché que *ue* ne devînt *eu* comme dans les autres cas, ce fut la nécessité de laisser au *c* le son d'un *k.* Mais l'orthographe actuelle n'en demeure pas moins fautive, puisque la combinaison *ue* n'a plus le son de *eu.* On remédierait à cet inconvénient en écrivant *acœuil* comme *cœur*, ou *acœil* comme *œil.*

† **ACCUEILLANT, ANTE** (a-keu-llan, llan-t'; *ll* mouillées, et non a-keu-yan), *adj.* Qui fait bon accueil. Accessible, accueillant, honnête, FLÉCH. *Letell.* C'était [le duc de Berry] le plus beau et le plus accueillant des trois frères, ST-SIMON, 356, 196. Je me représente notre prélat avec cet air affable et serein, toujours accessible, toujours accueillant.... MASS. *Villars.*

ACCUEILLI, IE (a-keu-lli, llie; *ll* mouillées, et non a-keu-yi), *part. passé.* Bien accueilli partout. Il fut accueilli du nonce. Mal accueilli par son maître. Accueilli par les huées de la foule. Le vaisseau accueilli par l'orage. Les propositions les plus cruelles étaient les mieux accueillies.

ACCUEILLIR (a-keu-llir', *ll* mouillées, et non a-keu-yir. Se conjugue comme cueillir : accueillant, accueilli, j'accueille, j'accueillis, j'accueillerai), *v. a.* || 1° Recevoir bien ou mal une personne ou une chose. Accueillir quelqu'un chez soi. Il m'accueillit avec bonté. Nulle part la députation ne fut bien accueillie. Ils accueillirent favorablement ces ouvertures. Les paroles de l'orateur furent accueillies avec des acclamations. Ce discours fut bien accueilli par le peuple. Accueillir légèrement une médisance, une accusation. Accueillir avec chaleur une idée. Jamais son père ne l'accueillit [l'enfant prodigue] avec plus de douceur ni plus d'affection; jamais il ne parut plus sensible pour lui, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 285. || 2° Accueillir, sans adverbe ou locution adverbiale qui le modifie, signifie toujours bien accueillir. Accueillir une proposition. Ils accueillaient cet espoir de liberté. J'ai daigné dans ces lieux D'une femme plaintive accueillir la prière, BRIF. *Ninus* II, III, 4. On m'accueille, on me flatte, VOLT. *Mér.* III, 4. On y voit avec joie, on accueille, on honore Tous ceux qu'à votre nom le zèle attache encore, ID. *Tancr.* III, 1. Et toi, Marseille, assise aux portes de la France, Comme pour accueillir ses hôtes dans tes eaux.... LAMART. *Harm. A l'acad. de Marseille.* || 3° Accueillir, en parlant d'événements fâcheux qui surviennent. Nous fûmes accueillis de la tempête à la sortie du port. Un feu meurtrier accueillit le régiment. Depuis que cette tache eut obscurci ma vie, Il n'est point de malheur qui ne m'ait accueillie, MAIR. *Soph.* I, 2.

— REM. Bouhours dit : « Ce verbe est presque passé; on ne s'en sert plus en bonne part. On pourrait encore l'employer en mauvaise part dans le figuré : Accueilli de toutes sortes de malheurs. » Et Th. Corneille, approuvant, ajoute qu'au lieu de : Il a été favorablement accueilli, on dit : Il a été bien reçu. Le fait est qu'on ne trouve pas souvent accueillir au sens actuel dans les auteurs du siècle de Louis XIV; mais le fait est aussi que accueillir est rentré dans la plénitude de l'usage.

— HIST. XIe s. Les aquillit et tempeste et oret, *Ch. de Rol.* 53. || XIIe s. Droit vers Espaigne [il] a sa voie acoillie, *Ronc.* 89. Donc se sont enbrunchié li quatre forsené, N'acuilent ses salus, ne ne l'ont salué, *Th. le Mart.* 139. L'arcevesques Thomas sovent le mercia De son bel acuilleir, et que tant l'onura, *ib.* 58. De saint Jame par Flandres son chemin [il] acuilli, *ib.* 51. Sire, fait il, pur Deu, nel faites pas ainsi; Laissiez ester cel plait, qu'avez ore acuilli, *ib.* 42. Lor agait mettent dedens un val parfunt; La proie acollent et à val et à munt, *Raoul de C.* 230. S'avec ces biens [beauté et courtoisie] acuilliez felonie, Vostre fin cuer en feriez blasmer, *Couci*, XXI. || XIIIe s. Tybert a laissié le plaidier; Si aqeut [prend] l'andoille à mangier, *Ren.* 2390. Lietard, qui plus celer ne veut, Ne se targe que il n'aquelt [aborde] Le garçon que il doute et crient, *ib.* 16388. En vostre foi, car dites ore Qui est li pires ne li mieudre; Chascun se velt as bons acueudre, *ib.* 8534. Il convient faire preuve comment il puisse acuillir la preuve à soi, quand besoin lui est, *Ass. de Jér.* 109. Je n'acueill le congié sans la paie de ce que voz me devez, *ib.* I, 210. Me gart l'heür que beste m'y aient acueilloite, *Berte*, 29. Un grant cerf ont trové, celui ont acueilli [se sont mis à sa poursuite], *ib.* 108. Chapelez ont de fleur ver-

meille Qui trop est bele à grand merveille. Quant ele est fraischement cueillie; Mais quant li chauz l'a acueillie, Tost est morte, matie et mate, BERTE, II, 31. Se sont il mort, je les tuerai, s'il ne m'acueillent, *la Rose*, 11206. Quant il ot aqueillie sa proie [proie], ... 272. Pour accueillir moi et mes successeurs en leur priere, DU CANGE, *adcolligere*. || XIVe s. Jehan [...] se allia ou accueilla à un maistre du dit mestier, ID. *ib.* || XVe s. Sur le point du jour ils vinrent devant Courtray, accueillirent, et leur soleil levant, toute la proie de là environ, FROISS. I, I, 107. || XVIe s. Quand les Romains se perforçoient de gravir contre mont, ilz estoient accueilliz de force coups de dard et de trait qu'ilz leur donnoient de ca et de là par les flancs, AMYOT, *Flam.* 5. La bouche de la riviere du Rosne avoit accueilli tant de vase et si grande quantité de sable, que les ondes de la mer y amassoient et entassoient, que.... ID. *Marius*, 25. A Aubigné s'accueillent [se joignent] trente gentils-hommes ou capitaines, D'AUB. *Hist.* II, 449.

— ÉTYM. Wallon, *acoï*, assaillir; provenç. *acuelhir*; catal. *acullir*; ital. *accogliere*; de *accolligere*, de *ad*, à, et *colligere* (voy. CUEILLIR). L'italien est le seul qui ait été fidèle à la conjugaison latine; les autres ont changé la conjugaison de *ĕre* en *īre*: *accolligīre* pour *accollīgĕre*. Le vieux français qui avait un infinitif *acueudre*, *akeudre*, le tirait par contraction de *accolgere*, d'où une conjugaison qui se suivait sur ce type.

ACCUL (a-kul), *s. m.* || **1°** Lieu où l'on est acculé, qui n'a point d'issue. Les voleurs, poussés dans un accul, y furent pris. || **2°** Fig. Pontchartrain fut fort blâmable de n'avoir point senti de quel accul de fortune il [Pelletier] l'avait tiré, SAINT-SIMON, 59, 140. || **3°** Le fond du terrier où les chiens poussent les renards, les blaireaux, etc. Le renard est à l'accul. || **4°** En termes de marine, une espèce de crique trop petite pour les grands bâtiments. || **5°** En termes d'artillerie, piquets qu'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon.

— ÉTYM. *A*, et *cul*.

ACCULÉ, ÉE (a-ku-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Mis dans un accul, au propre et au figuré. Le renard acculé. Cet homme acculé et ne sachant plus que dire. La comtesse de Roucy me répondit, acculée et dans l'excès de sa colère, qu'enfin Praslin était lieutenant général, et que son mari ne l'était pas, SAINT-SIMON, 104, 107. || **2°** En termes de blason, se dit du cheval et du lion quand ils sont cabrés, et de deux canons placés sur leurs affûts, et dont les culasses sont opposées l'une à l'autre.

† **ACCULÉE** (a-ku-lée), *s. f.* Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe.

† **ACCULEMENT** (a-ku-le-man), *s. m.* Action d'acculer, au propre et au figuré. Je le laissai dire [le duc d'Orléans] et comme prendre haleine de l'acculement où j'avais réduit son incomparable fausseté, SAINT-SIMON, 511, 5.

— ÉTYM. *Acculer*.

ACCULER (a-ku-lé), *v. a.* || **1°** Pousser dans un accul. Les chiens avaient acculé le sanglier. Le prince d'Orange se retrancha à la hâte [à l'abbaye de Pure] et se repentit bien de s'y être laissé acculer si promptement, SAINT-SIMON, 11, 126. || **2°** Fig. Acculer quelqu'un, le mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir. || **3°** S'acculer, *v. réfl.* S'adosser. Poursuivi par quatre hommes, il s'accula contre la muraille et se défendit. || **4°** En termes de manége, le cheval s'accule lorsque, arrivé sur ses voltes, il marche de côté en rapprochant sa croupe du centre; lorsqu'il recule vers un obstacle et y reste fixé contre la volonté du cavalier; ou encore lorsqu'il se jette brusquement sur les jarrets au moment où on l'arrête.

— REM. Dans les premières éditions de son dictionnaire, l'Académie tolérait l'expression d'*acculer ses souliers*; mais les dernières ne permettent plus que le verbe éculer. Acculer s'est dit autrefois en ce sens (voy. l'historique).

— HIST. XIIIe s. Ordonc, Bernart, qui fors rains as, Va, si t'accule à cel huiset, Et si l'entr'ovre un petitet, *Ren.* 13345. || XVIe s. ....où se sied et accule, Et là, seant, en toute pars specule, MAROT, IV, 48. Il se veaultroyt par les fanges, acculoyt [mettait à cu, éculait] ses souliers, RAB. *Garg.* I, 11. De sa lance, rompoyt ung huis, enfonceoyt ung harnois, aculoit une arbre, ID. *Garg.* I, 23. Où Dragut se voyant aculé et amusant les chrestiens de quelque petit fort.... D'AUB. *Hist.* I, 39.

— ÉTYM. *Accul*.

ACCUMULATEUR, TRICE (a-ku-mu-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui accumule.

— ÉTYM. *Accumuler*.

ACCUMULATION (a-ku-mu-la-sion), *s. f.* || **1°** Action d'accumuler, résultat de cette action. L'accumulation de la population. || **2°** En jurisprudence, accumulation de droit, augmentation de droit sur quelque chose. || **3°** Fig. Accumulation de preuves. C'est une accumulation de mots. L'accumulation, figure de rhétorique.

— ÉTYM. *Accumulatio*, de *accumulare*, accumuler.

ACCUMULÉ, ÉE (a-ku-mu-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Terre accumulée. Trésors accumulés depuis des siècles. || **2°** Fig. Arguments accumulés. Les maux accumulés sur sa tête.

ACCUMULER (a-ku-mu-lé), *v. a.* || **1°** Mettre ensemble, entasser. Accumuler de la terre au pied des arbres. Il accumule chez lui tant de trésors. Sa race accumulait d'immenses héritages, VOLT. *Tanc.* I, 1. D'autres n'ont garde d'abandonner un bénéfice qu'ils possèdent; il est dans leurs mains, mais leurs mains ne sont pas remplies; que leur faut-il donc? Accumuler bénéfices sur bénéfices, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 360. || **2°** Absolument, amasser des richesses. Il ne songe qu'à accumuler. Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. Des avares, accumulant pour enfouir encore, Recueillent dans la fange une poussière d'or, DELILLE, *Homm.* IV, 11. || **3°** Fig. Au sens moral. Accumuler les honneurs sur la tête de quelqu'un. Accumuler faute sur faute. Si je multipliais tout cela, si je le redoublais, si je l'accumulais sans mesure, après y avoir épuisé toutes les puissances de mon âme, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 29. D'où il s'ensuit qu'ayant toujours jusqu'à présent accumulé péché sur péché, je n'ai fait, dans tout le cours de mes années, qu'accumuler dettes sur dettes, ID. *ib.* t. II, p. 79. Je l'ai vu contre vous accumuler les crimes, VOLT. *Mér.* III, 5. Quels maux sont en ces lieux accumulés sur moi? ID. *Mér.* II, 1. || **4°** S'accumuler, *v. réfl.* Devenir accumulé. Les denrées s'accumulent dans les magasins. Les honneurs s'accumulent sur sa tête. Les dettes s'accumulaient. Les prospérités qui s'accumulent sur vous.

— ÉTYM. Provenç. *acomolar;* espagn. *acumular;* ital. *accumulare;* de *accumulare*, de *ad*, à, et *cumulare*, combler (voy. ce mot).

ACCUSABLE (a-ku-za-bl'), *adj.* Qui mérite d'être accusé, qui peut être accusé. Suis-je accusable encor du meurtre de Gustave? PIRON, *Gust. Wasa*, IV, 6.

— HIST. XVIe s. Les trois siennes sont accusables et punissables, CHARRON, *Sagesse*, I, 45.

— ÉTYM. *Accusabilis*, de *accusare*, accuser (voy. ce mot).

ACCUSATEUR, TRICE (a-ku-za-teur, tri-s'). || **1°** *S. m.* et *f.* Celui, celle qui accuse en justice. L'accusateur public. Se porter pour accusateur. Susciter un accusateur. Le père le plus tendre est son accusateur, VOLT. *Tancr.* IV, 2. Les deux accusateurs que lui-même a produits.... CORN. *Nic.* III, 8. A votre accusateur que pourrai-je répondre? RAC. *Ph.* III, 3. Pourquoi, par quel caprice Laissez-vous le champ libre à votre accusatrice? ID. *Phèd.* V, 1. .... on cabale, on suscite Accusateurs et gens grevés par ses arrêts. De nos biens, disent-ils, il s'est fait un palais, LA FONT. *Fab.* X, 10. || **2°** *Adj.* Tout peut se réparer.... qu'un peuple accusateur Du forfait qu'il condamne ose nommer l'auteur, LANCIVAL, *Hect.* IV, 6.

— ÉTYM. *Accusator*, de *accusare*, accuser.

—SYN. ACCUSATEUR, DÉNONCIATEUR, DÉLATEUR. Celui qui informe l'autorité qu'un tel a commis une action coupable. L'accusateur non-seulement dénonce, mais poursuit celui qu'il accuse. Le dénonciateur révèle un fait, le rend public, le défère à l'autorité : il ne se cache pas. Dans les troubles publics, les voisins sont souvent les dénonciateurs les uns des autres. Le dénonciateur est, suivant les motifs qui l'animent, à louer ou à blâmer. Le délateur fait toujours un métier odieux; il se cache; ses rapports sont secrets; il cherche d'ordinaire ou à nuire à l'objet de ses délations, ou à flatter les passions de celui à qui il les fait.

—HIST. XIIIe s. Comme accuseur contre celi à qui on met sus le cas de crieme, BEAUM. VI, 12. || XIVe s. Et li accuseur aura cinq sols, *Ordonn. des R. de Fr.* 1313, t. I, p. 521.

— ÉTYM. Provenç. *acuzaire*, *acusador;* ital. *accusatore;* de *accusator*, de *accusare* (voy. ACCUSER). *Accusator*, acc. *accusatorem*, a donné au nominatif, avec l'accent sur l'*a*, en provençal *acuzaire*, et dans l'ancien français aurait donné *acusere*, toutefois ici sans exemple; et au régime, avec l'accent sur l'*o*, en provençal *acusador*, et en français *acuseor*, *acuseür* et les formes italiennes et espagnoles. *Accuseür* au sujet, comme dans l'exemple de l'historique, serait une faute, si le XIVe siècle ne commençait pas à perdre la distinction du cas sujet et du cas régime. Quant à *accusateur*, il a été refait directement sur le latin : la forme française d'origine serait *accuseur*.

ACCUSATIF (a-ku-za-tif), *s. m.* Terme de grammaire. Cas, dans les langues où les noms se déclinent, qui sert principalement à indiquer le régime direct des verbes actifs ou transitifs, et celui de certaines prépositions. C'est par abus de terme qu'on a nommé en français accusatif le complément direct d'un verbe actif. En français, le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut se déplacer, FÉN. XXI, 192.

— HIST. XVe s. Quant rencontré a un accusatif, CH. D'ORL. *Rond.* 68.

— ÉTYM. *Accusativus*, de *accusare*, accuser; provenç. *acusatiu;* espagn. *acusativo;* ital. *accusativo.*

ACCUSATION (a-ku-za-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Action en justice par laquelle on accuse quelqu'un. Les chefs d'accusation. Accusation d'empoisonnement. Intenter une accusation contre quelqu'un. Dresser une accusation. Par son éloquence, l'avocat ruina l'accusation. Il se lava de l'accusation de péculat. Il défendit aux tribunaux d'admettre les accusations de fourberie. L'accusation qu'il suscita contre cet ecclésiastique, PASC. *Prov.* 16. || **2°** Toute espèce de reproche, d'imputation. Ne prêtons pas l'oreille aux accusations. Il fut indisposé contre moi par des accusations mal fondées. Former des accusations contre quelqu'un, BOIL. *Sat.* XII, *avertiss.* || **3°** Au sens passif, l'accusation de quelqu'un, l'accusation dont il est l'objet. Encore que ses accusations soient incessamment aux oreilles de V. M.... PELLISSON, II, 161. || **4°** Action de révéler, de confesser. Nous entendons tous les jours des pécheurs qui mêlent à l'accusation de leurs fautes les maximes du siècle et le langage des passions, MASS. *Carême*, *Confession*.

— HIST. XIIIe s. Verités est que toutes accusations de foy, à savoir mon qui croit bien en le [la] foy et qui non, la conoissance en appartient à sainte Eglise, BEAUM. II, 2. || XVIe s. Le peuple ayant mis en justice d'accusation capitale ses capitaines, MONT. I, 3.

—ÉTYM. Provenç. *accusation;* espagn. *acusacion;* ital. *accusazione;* de *accusatio*, de *accusare*, accuser. Dans l'ancien français, on ne se servait guère que d'*accusement* dont les exemples abondent. Accusement a été employé jusque dans le XVIe s. : Le riche dessous toy ne craint point que son bien Par faux accusement ne demeure plus sien, RONS. 857. Quant à *accusation* cité plus haut de Beaumanoir, c'est une forme faite directement sur le latin et non un mot d'origine. La forme d'origine eût été *acusaison*, comme *raison*, *oraison*, *etc.*

ACCUSÉ, ÉE (a-ku-zé, zée). || **1°** *Part. passé.* Accusé d'un crime. Accusé d'aspirer au trône. Les vents, les mêmes vents si longtemps accusés Ne te couvriront pas de ses vaisseaux brisés? RAC. *Iph.* V, 4. Un homme, justement accusé d'adultère, vint lui demander s'il lui était permis de se justifier par serment, FÉN. *Philosophes*, *Thalès.* Selon vous, on est coupable dès qu'on est accusé; un soupçon mérite la mort, ID. *Tél.* XX. || **2°** Accusé, accusée, *s. m.* et *f.* Celui, celle qui est accusé en justice. C'est lui qui est l'accusé. Se consacrer à la défense des accusés. Qui fonde vos soupçons? de vains cris? de faux bruits? Quels sont les accusés?... M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 4. Dieu, jugez entre nous; Les accusés tremblants sont ici devant vous, DUCIS, *Lear*, III, 8. || **3°** Accusé de réception, mot d'écrit par lequel on reconnaît avoir reçu une lettre, un paquet.

ACCUSER (a-ku-sé), *v. a.* || **1°** Imputer un crime à quelqu'un. Il fut accusé de brigue, de violence. Accuser quelqu'un d'un crime capital. On l'accusa d'avoir fui du combat. Socrate fut accusé de nier les dieux que le peuple adorait. Pour vous justifier du crime dont ma raison vous accusait.... MOL. *Fest. de Pierre*, I, 3. Je n'accuse personne et vous tiens innocent, CORN. *Rod.* V, 4. Ce n'est pas qu'après tout tu doives espérer Celui qu'un père mort t'obligeait d'accuser, ID. *Cid*, IV, 2. D'un amour criminel Phèdre accuse Hippolyte, RAC. *Phèd.* IV, 2. Je le crois criminel, puisque vous l'accusez, ID. *ib.* V, 7. || **2°** Dans le droit criminel actuel, poursuivre, en vertu d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, une personne devant la cour d'assises. || **3°** Accuser un acte faux, soutenir qu'un acte est faux. || Cette locution a vieilli. On dit présentement, arguer un acte de faux. || **4°** En général, imputer, reprocher. Tu pouvais, pour toi, m'accuser de froideur, MOL

l'Étour. I, 6. Il l'avait accusé de discours médisants, ID. *ib.* III, 5. Quand vous devez la vie aux soins de ce grand homme, Vous osez l'accuser d'avoir trop fait pour Rome, VOLT. *Catil.* V, 1. Ah! si nous périssons, n'en accusez que vous, RAC. *Baj.* II, 3. La vie n'était pour lui qu'un esclavage et une triste captivité; et sans en accuser la Providence ni s'en plaindre.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 45. || **5°** Gourmander, blâmer. D'Egmont.... De l'incertain Mayenne accusait la lenteur, VOLT. *Henr.* VIII. Mais avec quel courroux, avec quelle tendresse Mahomet de mes sens accusa la faiblesse! ID. *Fanat.* IV, 3. Contre l'effort des vents ces myrtes sans appuis Accusent notre indifférence, C. DELAV. *Paria*, II, 5. N'accuse point mon sort; c'est toi seul qui l'as fait, CORN. *Cinna*, III, 4. Par des ambassadeurs accuser ma paresse, RAC. *Mithr.* III, 1. Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse Semblait du jour trop long accuser la paresse? BOIL. *Lutr.* II. .... En vain de ton départ Les tiens impatients accusent le retard, DELILLE, *Énéide*, III. || **6°** En parlant des choses, servir de preuve, d'indice. Le fait même l'accuse. Devant les dieux vengeurs, mon désespoir m'accuse, VOLT. *Sémir.* I, 5. Voyons qui son amour accusera des deux, RAC. *Mithr.* III, 4. Et son silence même accusant sa noblesse Nous dit qu'elle nous cache une illustre princesse, ID. *Iph.* I, 2. Caché sous des lambeaux, un reste de richesse Semble encor de son rang accuser la noblesse, DUCIS, *Lear*, II, 2. || **7°** À certains jeux de cartes, accuser son jeu, en faire connaître ce que les règles veulent qu'on déclare. || **8°** Accuser juste, accuser faux, être exact, inexact dans son récit. Chamillart convenait que Catinat accusait vrai en tout et partout, ST-SIMON, 105, 120. La renommée accuse juste en contant ce que vous valez, MOL. *Préc.* 10. || **9°** Accuser une douleur, accuser son âge, dire qu'on sent une douleur, qu'on a tel âge. || **10°** Accuser la réception ou accuser réception d'une lettre, d'un paquet. M. Plet ne nous accusa ni la réception de cette lettre ni celle d'un assez gros paquet que je lui avais adressé, VOLT. *Lettr. Prusse*, 35. Je n'ai de temps que pour en accuser la réception, BOSS. *Lettr. Quiét.* 190. La plupart commencent par accuser la réception de ma lettre, SÉV. 243. || **11°** En termes de peinture, faire sortir certaines parties qui sont recouvertes par quelque enveloppe. Accuser les muscles, les os. || **12°** S'accuser, *v. réfl.* Se dire coupable. Il s'accuse d'homicide. S'accuser d'une faute, de sa crédulité. Elle s'accusait de ralentir ma marche. Vient-elle s'accuser et se perdre elle-même? RAC. *Ph.* III, 6. Votre cœur s'accusait de trop de cruauté, ID. *Brit.* IV, 3. Je m'accuse, moi-même, d'en avoir trop entendu, MOL. *F. de Pierre*, I, 3. Je me suis accusé de trop de violence, CORN. *Cid*, III, 4. || **13°** S'accuser, déclarer ses péchés au prêtre dans la confession. S'accuser d'avoir rompu le jeûne.

— REM. Régnier a dit : Un rêveur m'accuse Que je ne suis pas net.... *Sat.* II. Cette tournure est insolite, et l'on dit d'habitude *de* avec l'infinitif : De n'être pas net. Cependant elle n'a rien qui soit fautif en soi.

— HIST. XIIe s. S'aucuns est acuseis qu'il ait aucun ochis.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 491. Et feissent deux homes avant venir, qui Naboth acusassent et sur lui testemoniassent que il out mesparlé de Deu meïme et del rei, *Rois*, 331. || XIIIe s. Cil cui je n'avoie riens mesfait, m'acusoient, *Psautier*, f. 48. Par iceste maniere bien nous acuserons [nous prouverons notre fait], *Berte*, 23. Qui est accusé de cas de crieme, il ne se puet defendre par procureur, BEAUM. 80. En cas de crieme dont on pot perdre vie ou membre, li acusés n'est pas tenus à jurer, se li cas n'est de gages, ID. XX, 9. Li mariages fu après acusés, et fu depeciés [cassé], et fut tenu por malvès, ID. XVIII, 18. Tretout ansinc vous dis pour voir [vrai] Que li cristal, sans decevoir, Tout l'estre du vergier accusent À ceux qui dedans l'iaue musent, *la Rose*, 1569. || XIVe s. Et encore eüst on tout occis et tué, S'il n'eüssent nommé l'englois et accusé Qui les armes pendi de Bertran l'aduré, *Guesclin*, 19767. Dame, dist Galerans, jà n'aie je pardon, Se je vous en accuse par nulle entention, *Baud. de Seb.* II, 90. || XVIe s. Ils ne nous accusoient [dénonçaient] jamais aux ennemys, CARLOIX, V, 6. Ceux qui accusent les hommes de.... MONT. I, 11. Les vieux du Senat accuserent [blâmèrent] cette pratique, ID. I, 23. Les mesmes paroles qui accusent [indiquent] ma maladie, ID. I, 34.

— ÉTYM. Provenç *accusar;* espagn. *acusar;* ital. *accusare;* de *accusare*, de *ad*, à, et d'un radical sur lequel on a varié. Priscien dit que ce radical est *cusare*, fréquentatif de *cudere*, qui veut dire forger. Mais il est plus vraisemblable de le rattacher à *causa*, cause (voy. ce mot). Ce qui ajoute quelque probabilité à cette étymologie, c'est que Bède dit que *accusare* s'est aussi écrit avec deux *ss*, orthographe qui est aussi celle de *causa*, *caussa*.

† .... **ACÉ** (a-sé), suffixe employé surtout pour désigner des catégories de plantes ou d'animaux; les liliacées, les crustacés.

—ÉTYM. *Aceus*, suffixe latin indiquant le rapport et la ressemblance.

ACENS (a-san), *s. m.* Terme d'anciennes coutumes. Terre ou héritage quelconque tenu à cens.

—ÉTYM. *À* et *cens*.

ACENSÉ, ÉE (a-san-sé, sée), *part. passé.*

ACENSEMENT (a-san-se-man), *s. m.* Terme d'anciennes coutumes. Action de donner à cens.

— HIST. XIVe s. La seureté de tout le vendaige ou acensissement des dis moulins, DU CANGE, *accensamentum*.

— ÉTYM. *Acenser;* provenç. *acessamen*, *assensament*.

ACENSER (a-san-se), *v. a.* Terme d'anciennes coutumes. Donner à cens, c'est-à-dire sous la redevance d'une rente.

— HIST. XIIIe s. Il ont acensi pour els et por les oirs du roi de Navarre les maisons le roi qui sont.... DU CANGE, *accensare*. Et s'il avenoit que je acensesisse mon winage, ID. *ib.* || XIVe s. Que toutes les revenues de la dicte ville seront acensées, ID. *ib.* || XVe s. Les communes de Paris s'esmurent et arment, et occisent tous ceux qui avoient assencé ces gabelles et ces impositions, FROISS. II, II, 137. Robaut dist au suppliant qu'il se achenssast et composast par devers Jehan, DU CANGE, *ib.*

—ÉTYM. *Acens;* Berry, *accenser;* provenç. *acessar;* ital. *accensare*.

ACÉPHALE (a-sé-fal'), *adj.* Terme didactique. || **1°** Qui n'a point de tête. Un monstre acéphale. || **2°** Fig. Qui n'a point ou qui ne reconnaît pas de chef. Concile acéphale. Secte acéphale. || **3°** Dans la versification ancienne, vers acéphale, vers tronqué au commencement, et particulièrement l'hexamètre qui commençait par une brève. || **4°** *S. m.* Espèce fabuleuse d'hommes sans tête. St Augustin assure qu'il a vu des acéphales, VOLT. *Oreilles*, 5. || **5°** En termes d'histoire naturelle, animaux qui n'ont point de tête. Les huîtres sont des acéphales.

—ÉTYM. Ἀκέφαλος, de α privatif, et κεφαλή, tête, (voy. CÉPHALIQUE).

† **ACÉRAIN, AINE** (a-sé-rin, rè n'), *adj.* Qui tient de la nature de l'acier. Fer acérain. Mine acéraine.

— HIST. XIIe s. Pinabaux de Sorence tint le brant acerin, *Ronc.* p. 194. Le roi [il] servi au bon branc acerin; De plusors gueres il fist maint orfenin, *R. de Cambrai*, 8.

—ÉTYM. *Acier*.

ACERBE (a-ser-b'), *adj.* || **1°** D'un goût âpre. Fruits acerbes. || **2°** Fig. Sévère et dur. Des paroles acerbes. C'est un homme acerbe. Il m'écrivit sur un ton très-acerbe.

— ÉTYM. *Acerbus*. Ce mot a une parenté évidente avec *acer*, âcre (voy. ÂCRE), et avec tous les mots qui, formés avec le radical *ac* différemment varié, ont le sens de pointu et de piquant.

ACERBITÉ (a-sèr-bi-té), *s. f.* || **1°** Qualité de ce qui est acerbe. L'acerbité de ce fruit. || **2°** Fig. L'acerbité de son langage. L'obligation de raconter le fait lui rappelle la mémoire plus vive de l'acerbité d'un événement qui.... P. L. COUR. I, 71.

—ÉTYM. *Acerbitas*, de *acerbus*, acerbe.

† **ACÈRE** (a-sè-r'), *adj. m.* Histoire naturelle. Il se dit d'insectes qui n'ont point d'antennes et de mollusques dont la tête est dépourvue de tentacules.

— ÉTYM. A privatif, et κέρας, corne (voy. CORNE).

ACÉRÉ, ÉE (a-sé-ré, rée), *part. passé.* || **1°** Rendu tranchant par l'acier, affilé, aigu. Fer à pointe acérée. La plainte qu'on permet à des désespérés Ne te sauvera pas de ses traits acérés, ROTROU, *Herc. mour.* V, 3. Un serpent blessait Zadig au cœur de sa langue acérée, VOLT. *Zadig*, 7. || **2°** Fig. Qui blesse profondément. Les traits acérés de la calomnie. Langue acérée. Plaisanteries acérées.

ACÉRER (a-sé-ré). La syllabe *ce* prend l'accent aigu quand la syllabe qui la suit est sonnante, j'acérais, et l'accent grave quand cette syllabe est muette, j'acère), *v. a.* || **1°** Garnir d'acier un instrument pour le rendre tranchant. || **2°** Fig. Quelques motifs particuliers acéraient encore les calomnies et les haines qui doivent préparer les dissensions de Marseille, MIRAB. *Collection*, t. III, p. 107.

— HIST. XIIe s. Hanste [il] eut moult fort, li fers fu acerez, *Ronc.* p. 36. Vostre espée est reburse, ses brans est acerez; S'il traist sur vus s'espée, sustenir nel purrez, *Th. le Mart.* 36. L'escu [il] saisi, qui fu à or bendez, Et prent l'espié qui fu bien acerez, *R. de Cambrai*, 24. || XIIIe s. Les portes [ils] desferrerent à grans pels [pieux] acerés, *Ch. d'Ant.* VI, 843. || XVe s. Et tenoit un glaive roide et fort à un long fer bien aceré, FROISS. I, I, 135. || XVIe s. Il n'y a harnois si bien trempé et aceré qui eust pu preserver un cœur de leur pointe, YVER, p. 539. Saichant que cueur d'amye ou vray amant Est aceré trop plus que dyamant Contre infortune, J. MAROT, V, 209. De sa lance asserée verde et roide rumpoyt un huys, RAB. *Garg.* I, 23. Ilz ont les gryphes tant fortes, longues et asserées, que rien ne leur eschappe, depuys que une foys l'ont mis entre leurs serres, ID. *Pant.* V, 11. Cela que le soudart aux espaules ferrées, Que le cheval flanqué de bardes acerées, Ne put faire par force, amour le fait seulet, RONS. 662. Il faut roidir son courage, affermir son ame, l'endurcir et acerer à jouir, sçavoir, entendre, juger toutes choses, CHARRON, *Sag. Préface.*

—ÉTYM. *Acier;* provenç. *aceirar;* espagn. *acerar;* ital. *aciajare*.

† **ACÉRURE** (a-sé-ru-r'), *s. f.* Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce qu'on veut acérer.

ACESCENSE (a-sè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. Disposition à s'aigrir.

—ÉTYM. *Acescent*.

ACESCENT, ENTE (a-sè-ssan, ssant'), *adj.* Terme didactique. Qui commence à devenir acide.

—ÉTYM. *Acescens*, de *acescere*, devenir acide, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

† **ACÉTABULE** (a-sé-ta-bu-l'), *s. m.* || **1°** Terme d'antiquité. Sorte de vase destiné au vinaigre. || **2°** Mesure répondant à la cotyle grecque et contenant 0,27 litres. || **3°** Les anatomistes appelaient autrefois acétabules les cavités articulaires qu'on nomme aujourd'hui cavités cotyloïdes. Ils donnaient aussi le nom d'acétabule à des enfoncements qui se voient à l'intérieur de la matrice chez les chèvres, les brebis, etc. || Histoire naturelle. Suçoir des bras des mollusques céphalopodes.

— HIST. XVIe s. L'air est conduit.... de la grand artere aux arteres de la matrice et cotilidoines, qui sont au chorium, par les acetables, et des acetables à l'umbilic de l'enfant, par la veine umbilicale, PARÉ, t. II, p. 631. Iceux orifices ont esté appellés des Grecs cotyledons, et des Latins acetables, ID. XVIII, 6.

—ÉTYM. *Acetabulum*, de *acetum*, vinaigre (voy ACÉTIQUE).

ACÉTATE (a-sé-ta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Se dit des sels produits par les combinaisons de l'acide acétique avec une base. De l'acétate de morphine, un grain dans une cuve se perd, en une cuillerée tue, P. L. COUR. II, 381.

— ÉTYM. *Acétique*.

ACÉTEUX, EUSE (a-sé-teû, teû-se), *adj.* Qui a le goût du vinaigre. Acide acéteux, nom anciennement donné au vinaigre ordinaire, que l'on croyait différer de l'acide acétique concentré, par un degré moindre d'oxygénation.

— HIST. XVIe s. Toutes ces choses aceteuses sont fort louées, parce qu'elles irritent l'appetit, PARÉ, XXIV, 2.

—ÉTYM. *Acetum*, vinaigre, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

† **ACÉTIFICATION** (a-sé-ti-fi-ka-sion), *s.f.* Réaction chimique qui transforme l'esprit-de-vin en vinaigre.

— ÉTYM. *Acetum*, vinaigre, et *facere*, faire.

ACÉTIQUE (a-sé-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide acétique, acide qui est le principe du vinaigre.

— ÉTYM. *Acetum*, vinaigre, d'un radical *ac* qui se trouve dans *acide* (voy. ACIDE).

† **ACHALANDAGE** (a-cha-lan-da-j'), *s. m.* L'ensemble des chalands.

— ÉTYM. *Achalander*.

ACHALANDÉ, ÉE (a-cha-lan-dé, dée), *part. passé.* Qui a beaucoup de chalands. Boutique achalandée. Ce marchand est très-achalandé. Il y a des artisans bien plus achalandés les uns que les autres, plus forts et plus adroits, et qui gagnent par conséquent davantage, VAUBAN, *Dîme*, p. 94.

ACHALANDER (a-cha-lan-dé), *v. a.* || **1°** Achalander une boutique, y faire venir des chalands. || **2°** Fig. Procurer la vogue. Il fallait bien des cérémonies, bien du temps pour achalander un oracle, VOLT. *Mœurs*, *Oracle.* || **3°** S'achalander, *v. réfl.* Devenir achalandé.

— ÉTYM. *À* et *chaland*.

ACHARNÉ, ÉE (a-char-né, née), *part. passé.* || **1°** Attaché furieusement à sa proie, au propre et au figuré. Accusateur acharné. C'est un joueur

acharné. Elles n'étaient pas moins acharnées les unes contre les autres, BOSS. *Hist.* II, 8. D'un peuple d'assassins les troupes effrénées, Par devoir et par zèle au carnage acharnées, VOLT. *Henr.* II. On dit que ces brigands aux meurtres acharnés.... ID. *Orphel.* I, 5. Je courais, furieux dans ma rage homicide, Sur ses fâcheux acharné, d'ennemi perfide, [illegible] *Rom.* IV, 5. Ce n'était plus, dans cet horrible combat, des hommes acharnés les uns sur les autres, que [illegible] vengeance, FÉN. *Tél.* XX. || 2° [illegible] Il y a de l'acharnement. Un combat acharné. On fait une guerre acharnée. Partie acharnée.

ACHARNEMENT (a-char-ne-man), *s. m.* || 1° Action d'un animal qui s'attache opiniâtrement à la chair qu'il dévore. || 2° Fureur avec laquelle se battent des animaux ou des hommes. Combattre avec acharnement. On poursuivit l'ennemi avec acharnement. || 3° Fig. Animosité opiniâtre. L'acharnement des passions. L'acharnement des guerres civiles. L'acharnement odieux du chasseur. S'acharner contre le vaincu.

— ÉTYM. *Acharner.*

ACHARNER (a-char-né), *v. a.* || 1° Donner aux chiens, aux oiseaux de proie le goût de la chair. || 2° Irriter des hommes, des animaux les uns contre les autres. Ce n'est point, madame, et ce ne peut point être votre dessein d'acharner les fidèles contre les fidèles, BALZ. *Disc. à la Reine.* Le premier sang versé rend sa fureur plus forte; Il l'aiguillonne, il l'acharne, il en éteint l'horreur, CORN. *Nicom.* V, 4. Puisse leur liberté, préparant leur ruine, Acharnant les époux, les pères, les enfants..., CORN. *Scyth.* V, 4. [illegible] par le renvoi de la délibération? [illegible] moment décisif, acharner notre amour propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas [illegible] conçu, [illegible] *Collection*, t. II, p. 182. || 3° S'acharner, *v. réfl.* Mettre fureur et opiniâtreté dans la lutte. S'acharner sur les vaincus. Ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait à ce combat. On s'acharne, on combat sur le corps d'Indatire, VOLT. *Scyth.* IV, 7. [illegible] s'acharne peu souvent Sur un corps qui ne vit, ne meut ni ne respire, LA FONT. *Fab.* V, 20. Leur extrême rigueur S'acharne sur mon cœur, MOL. *Princ. d'Él.* III, 2. [illegible] term. 2. || 4° S'attacher avec opiniâtreté. Ils s'acharnent à diffamer cette harangue. Ils s'acharnèrent contre le baptême des petits enfants, BOSS. *Var.* II.

— HIST. XV[e] s. Et tout estoit sur eulx acharné qu'après eulx es jardins ficher se vouloit, *Bouciq.* I, 20. || XVI[e] s. Bertrand leur remit le cœur en disant qu'il falloit s'acharner sur la personne du baron de Mareuil, *Guesd. Mém.* 8. Il se verroit maistre de ces vices qui sont habituez et acharnez en luy, MONT. I, 397. Qui a jamais leu d'homme si obstinement acharné envers femme, que de celui-là envers Poppée? ID. IV, 382. [illegible] Tout acharné de meurtre et de furie, Enflé d'orgueil, enflé de vanterie, RONS. 652. Prince né avec un esprit vif, prompt à tout, acharné à toutes sortes d'amour, D'AUB. *Hist.* II, 420.

— ÉTYM. À et *chair*; voy. charnel; Berry, *acharger*; bourguig. *écharné*.

ACHAT (a-cha; le *t* se lie: l'achat et la vente, dites: l'acha-t et la vente; au pl. à cha, rimant avec pas; d'autres prononcent a-cha, comme aussi [illegible]; l's se lie: les achats et les ventes, dites: les acha-z et les ventes), *s. m.* || 1° Action d'acheter. Il fit achat d'un château, LA FONT. *Fiancée.* Faites achat d'un vin qui pousse à vivre, MAYNARD, *Mon tombeau.* || 2° La chose achetée. Je veux vous montrer mes achats.

— HIST. XIII[e] s. Et garde que nus qui l'achat n'i puisse faire bon achat, *la Rose*, 13218. Ce ne puet estre que Jehans tiengne un ceval par title d'achat et par title d'empruunt, BEAUM. XI, 26. Je fais savoir que tous les acas.... DU CANGE, *accatum.* || XIV[e] s. Les volontaires sont teles comme vendicion, achat, prest, plegerie, usage, ORESME, *Eth.* 145. || XVI[e] s. L'achet de paradis estoit taxé à certains deniers, CALV. *Inst.* 522. ... perdit sa chalemie et son pipeau d'avaine, Qui valoient bien d'achat quatre toisons de laine, *Rons.* 743.

— ÉTYM. Voy. ACHETER.

† ACHATE (a-ka-t'), *s. m.* Fidèle compagnon. C'est son fidèle Achate.

— ÉTYM. *Achates*, nom, dans l'*Énéide*, du fidèle compagnon d'Énée, et qui est devenu, dans notre langue, un nom commun.

ACHE (a-ch'), *s. f.* Plante ombellifère qui ressemble au persil. Le front couronné d'ache toujours verte, nous nous excitions à jouir de la vie, CHATEAUBR. *Mart.* 150.

— HIST. XVI[e] s. Nous disons quand quelqu'un est bien malade et en grand danger de la vie, qu'il ne lui faut plus que l'ache, c'est à dire la sepulture, pour ce que nous avons accoustumé [illegible] les sepultures des morts avec ceste herbe, AMYOT, *Timol.* 35.

— ÉTYM. *Apium*, du grec ἄπιον.

† ACHÉE (a-chée), *s. f.* Appât pour la pêche à la ligne.

— ÉTYM. Voy. AICHE.

ACHEMINÉ, ÉE (a-che-mi-né, née), *part. passé.* || 1° Mis en chemin [illegible] acheminés. [illegible] L'affaire assez acheminée pour pouvoir former le dessein de l'arrêter [M. le Prince], [illegible] *Mém.* 105. || 2° [illegible]

ACHEMINEMENT (a-che-mi-ne-man), *s. m.* [illegible] fut un acheminement à [illegible] vie est un [illegible] *Hist.* II, 9. [illegible] conservassions les effets de l'histoire, toutes les circonstances [de la tragédie] ou, comme je viens de les nommer, les acheminements [illegible] pouvoir, CORN. *Ex. de Rodog.*

— ÉTYM. *Acheminer.*

ACHEMINER (a-che-mi-né), *v. a.* || 1° Mettre dans le chemin, au propre et au figuré. [illegible] la paix, [illegible] 329. Il [illegible] cette affaire par des voies raisonnables, BOSS. *Projet.* [illegible] Chaque moment de plaisir l'achemine, [illegible] || 2° En termes de manége, [illegible] un cheval [illegible] à marcher devant lui. || 3° S'acheminer, *v. réfl.* Se mettre en chemin, partir pour. Je n'ai point trouvé étrange de les voir arrivés où je les avais vus s'acheminer, BALZ. 7[e] *Disc. sur la cour.* Le maréchal [illegible] acheminé pour aller à Trèves...., SÉV. 205. Une troupe mutine, Maîtresse de la ville, au palais s'achemine, CORN. *Paus.* V, 1. || 4° Fig. Arriver à son but, à ses fins. Sa sagesse.... S'achemine à grands pas à l'empire du monde, CORN. *Nic.* V, 1. Depuis ce coup fatal le pouvoir d'Agrippine Vers sa chute à grands pas chaque jour s'achemine, RAC. *Brit.* I, 1. L'œuvre de Dieu s'acheminait, BOSS. *Hist.* II, 5. [illegible] but soit plus évident et où le poëte s'y achemine plus droit, [illegible] *Lettr. à* [illegible] à pas la raison s'achemine, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 3. On est trop heureux de n'être trompé que dans des choses [illegible] les grands ne laissent pas de s'acheminer; et c'est la seule chose dont un grand homme [illegible], FÉN. *Tél.* XXII.

— HIST. XI[e] s. [Il] entre en sa veie, si s'est acheminez, *Ch. de Rol.* 26. Vers doulce France tuit sont acheminé, *ib.* [illegible] à haut ne à bas lur [illegible] tant s'acheminerent, *Th. le Mart.* 50. Quant il [illegible] ensemble, tant cum voldrent, parlé, Muntent sur lur chevals et sunt acheminé, *ib.* 118. [illegible] *ib.* 50. || XIII[e] s. Il issent de la ville; es les acheminés, *Ch. d'Ant.* III, 588. Jusques à l'endemain que sont acheminé, *ib.* III, 477. Ysengrin s'est acheminez, Et erre tant qu'il vint à cort, *Renart*, 8248. Lors après cele depeste, Eschivant la destre partie, Vers la senestre m'achemin Por querre le plus brief chemin, *la Rose*, 10063. Si [elle] l'a tant poursuivi [le sentier] et tant acheminé.... *Berte*, 45. Au temps que les cornoilles braient Et la froidure s'achemine.... RUTEB. II, 66. || XV[e] s. Si s'en achemina [de Dynant] vers Vennes, FROISS. I, I, 208. || XVI[e] s. Chose à quoy nature mesme nous achemine, MONT. I, 11. Il s'achemina de ce pas au supplice, ID. I, 19. Mon opinion est de les acheminer tousjours aux meilleures choses et plus proufitables, ID. I, 159. [Cette chose] acheminant [illegible] ID. I, 206. Estant donc les Barbares acheminez en ceste intention vers Rome.... AMYOT, *Cam.* 34. Ses affaires estoient jà si bien acheminez qu'il les tenoit pour achevez, ID. *Tim.* 12. Quand toute la monstre de son triomphe fut acheminée, luy mesme monta dessus son chariot triomphal, ID. *Marc.* 10. Lucullus [illegible] plus tost qu'il lui fut possible, ID. *Lucull.* 41. Ces choses ainsi faites, Lucullus s'achemina devers la [illegible] ID. [illegible] 18.

— ÉTYM. À et *cheminer*; picard, *akeminer*.

ACHÉRON (a-ché-ron), *s. m.* Terme de mythologie. Fleuve des enfers. Les poëtes le prennent pour l'enfer ou pour la mort. Un mal qui répand la terreur.... La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, Capable d'enrichir en un jour l'Achéron, LA FONT. *Fabl.* VII, 1.

— ÉTYM. Ἀχέρων.

ACHETÉ, ÉE (a-che-té, tée), *p. passé.* || 1° Acquis à prix d'argent. Des noirs achetés à la côte d'Afrique. [illegible] où je fus acheté, RAC. *Esth.* II, 1. || 2° Gagné par corruption. Applaudissements achetés. Un témoin acheté. [illegible] que la reine La sème d'assassins achetés par sa haine, [illegible] *Vic.* I, 1. || 3° [illegible] avec peine. Récompense achetée au prix d'un grand travail. L'honneur d'un si beau choix serait trop acheté...., CORN. *Hor.* II, 8. Ce reste malheureux de vie serait trop acheté, S'il faut le conserver par une lâcheté, RAC. *Baj.* II, 3. Au prix du déshonneur quelques restes de plus Lui sembleraient trop achetés, [illegible] 200. Pierre le Grand, emportant avec lui la science de la construction des vaisseaux, acquise en [illegible] de deux ans, parce qu'il l'avait acquise par lui-même, et achetée [illegible] par une espèce d'abdication de la dignité royale, FONTEN. *Czar Pierre.* Il est si ordinaire à l'homme de n'être pas heureux, et si essentiel à tout ce qui est un bien d'être acheté par mille peines, qu'une affaire qui [illegible] devient suspecte, LA BRUY. [illegible] II.

ACHETER (a-che-té; ne prononcez pas a-je-té, ni [illegible] comme Vaugelas le défend aussi, a-jè-ter. La syllabe *che* est muette quand la syllabe qui suit est sonnante, et prend l'accent grave quand cette syllabe qui suit est muette; gardez-vous donc bien de prononcer, comme font quelques personnes, ach'trai pour a-chè-te-rai, et ainsi de suite), *v. a.* || 1° Acquérir une chose à prix d'argent. Acheter une maison. Les gens qui font la traite achètent des noirs sur la côte d'Afrique. Des étrangers achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de jeter dans la mer, FÉN. *Philosophes. Thalès.* Comme une pierre précieuse qu'on n'achète qu'en se défaisant de tout le reste et le vendant, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 90. Une femme de qui il achetait des herbes au marché, LA BRUY. *Disc. sur Théoph.* M'habiller de bonnes étoffes et me nourrir de viandes saines, et les acheter peu, ID. 10. Les huit ou dix mille hommes sont au souverain comme une monnaie dont il achète une place ou une victoire; s'il fait qu'il lui en coûte moins.... ID. 10. || Absolument. La manie d'acheter. || 2° Acheter un homme, lui donner une somme pour qu'il serve en place d'un autre à l'armée. || 3° Acheter des soldats, donner à un gouvernement étranger de l'argent pour qu'il fournisse des soldats. Dans la guerre d'Amérique, l'Angleterre acheta plusieurs régiments dans les petits États de l'Allemagne. || 4° Procurer à prix d'argent une chose qui n'est pas vénale, corrompre à prix d'argent. Acheter ses juges. Il acheta par des largesses l'attachement des soldats. Et des mêmes présents qu'il verse dans mes mains, J'achète contre lui les esprits des Romains, CORN. *Cinna*, I, 2. Je gage, s'il naît un Voltaire, Qu'on emprunte pour l'acheter, BÉR. *Poëte de Cour.* || 5° Fig. Obtenir avec peine et difficulté. Acheter la bienveillance par des flatteries. Il acheta la victoire au prix du sang de ses meilleurs soldats. ....Ceux qui de leur sang m'ont acheté l'empire, CORN. *Cinna*, V, 1. Ce que de tout mon sang je voudrais acheter, ID. *Pol.* IV, 3. N'achetez point si cher une gloire inutile, RAC. *Alex.* V, 3. J'entrevois vos mépris, et juge, à vos discours, Combien j'achèterais vos superbes secours, ID. *Iph.* IV, 6. Nul ne leur a plus fait acheter la victoire, ID. *Mithr.* V, 5. Il a par trop de sang acheté leur colère, ID. *Andr.* I, 4. Vous achetiez sa mort avec mon hyménée, VOLT. *Mér.* IV, 2. Que les jours de mon fils n'achètent point ses jours, ID. *Orphel.* II, 3. Il achetait par ses propres périls sa réputation, FLÉCH. *Mar.-Th.* Les plaisirs qui se font acheter par des remords, MASS. *Prod.* Chactas avait acheté la vertu par l'infortune, CHATEAUB. *Atala*, 207. Si les hommes ne sont point capables d'une joie plus sensible que de connaître qu'ils sont aimés, et si les rois sont hommes, peuvent-ils jamais trop acheter le cœur de leurs peuples? LA BRUY. 10. Fallût-il donc l'ache-

ter [le salut] par les mêmes supplices, par les mêmes sacrifices [que les martyrs], nous y devons être disposés, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 98. Qu'est-ce après tout que ce retour? et, si j'ose le dire, doit-il être d'un grand mérite devant Dieu, lorsqu'on le lui a fait acheter si cher? ID. *ib.* p. 283. || 6° S'acheter, *v. réfl.* Être vénal. C'est un bien qui ne s'achète pas. || 7° Proverbe. Qui bon l'achète, bon le boit, se dit du vin et en général de toute marchandise.

— SYN. ACHETER À, ACHETER DE. À quel marchand avez-vous acheté cela, ou de quel marchand? Le premier est plus usité dans le langage ordinaire; mais voici toute la différence. D'après Lafaye, on dira le premier quand on voudra aller trouver le marchand pour acheter un objet semblable, et le second quand on aura seulement l'intention d'indiquer la provenance : *à* désignant vers qui l'on est allé, à qui l'on s'est adressé, et *de* désignant de qui on tient la chose achetée. Mais l'usage confond tout à fait ces deux emplois. Et en effet, soit qu'on achète *à*, soit qu'on achète *de*, il faut toujours aller à celui qui vend.

— REM. Je me suis acheté un manchon, c'est-à-dire j'ai acheté un manchon pour moi, est une locution qui peut se dire, puisqu'il n'y a aucune amphibologie. Mais déjà l'amphibologie commence si l'on met : On m'a acheté un manchon, qui peut signifier : on a acheté pour moi, ou de moi, un manchon. On peut voir au n° 5 que Corneille s'en est servi; mais elle mérite beaucoup d'attention, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Le danger de l'amphibologie augmente dans une phrase comme celle-ci qu'on entend tous les jours et qui est en effet dans le dictionnaire de l'Académie : J'ai acheté une montre à mon fils, avec le sens de pour mon fils; mais qui peut aussi signifier : J'ai acheté de mon fils une montre, il m'a vendu une montre. On prendra donc bien garde, en s'en servant, à l'amphibologie; et, en tout cas, on remarquera qu'ici l'emploi de *à* au lieu de *pour* est du parler vulgaire et négligé.

— HIST. XIe s. E il ait testimoines que il l'achatad al marchied le rei, *L. de Guill.* 25. || XIIe s. Respundi li reis : n'iert pas issi [ce ne sera pas ainsi]; mais jo l'acheterai à tei, *Rois*, 219. Qui l' pourra prendre moult m'aura' achaté [m'aura rendu un grand service], *Roncisv.* p. 183. Si en [par largesse] puet l'on acheter L'amour au roi de Paradis [de Dieu], LE COMTE DE BRET. *Romanc.* p. 162. || XIIIe s. Jà n'i verrez joiel, tant soit de chere vente, Que je ne vous achate, *Berte*, 111. La paour que [elle] a eüe, [vous] eüssiez achetée [payée cher], *ib.* 115. Voirs est se je demande aucun heritage, por ce que je di que je l'acetai, et li defenderes met resons encontre.... BEAUM. VII, 7. Ençois [plutôt] voulons soffrir martire Et travail por nos amender Et por Dame Deu achater, *Ren.* 13246. || XVe s. Si achapterent le chasteau des Anglois ceux de Bayonne quatre mille francs, FROISS. II, II, 39. || XVIe s. Il en achapte force mestayryes, force granges.... RAB. *Pant.* IV, *Nouv. Prol.* Les Acheens les retirerent et achepterent tous à cinquante escus par teste, AMYOT, *Flam.* 28.

— ÉTYM. Picard et norm. *acater;* bourguig. *echetai;* provenç. *acaptar*, prendre à redevance; anc. espagn. *acaptar;* anc. portug. *achatar;* bas-lat. *accapitare*. Diez le tire de *ad-captare;* mais la forme *accapitare* ne le permet pas. Le mot vient de *ad*, à, et *caput*, tête (voy. CAPITAL), et signifie prendre pour chef, prendre à bail, à redevance, acheter. C'est ainsi que *capital* est devenu *cheptel*, qui signifie toute espèce d'avoir, en ancien français, *chetel* ou *catel*.

ACHETEUR, EUSE (a-che-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui qui achète. L'empire trouva un acheteur, BOSS. *Hist.* I, 10. Son livre, aimé du ciel et chéri des lecteurs, Est souvent chez Barbin entouré d'acheteurs, BOIL. *A. P.* I. || 2° Celui ou celle qui a la manie d'acheter. C'est un grand acheteur, c'est une grande acheteuse.

— HIST. XIIIe s. Se il vent cel uzage à grengneur personne, estimations doit estre fete à l'aceteur, selonc ce que li venderes en pooit uzer, BEAUM. XXIV, 18. L'avoir, le pris a li vendierres, Si que tout pert li achatierres, *la Rose*, 10833. || XVe s. Les acatours des prises, DU CANGE, *accatum.* || XVIe s. Et pourtant parloit il lui mesme à part aux achepteurs qui mettoient à l'enchere, AMYOT, *C. d'Ut.* 48.

— ÉTYM. *Acheter.*

† **ACHEVAGE** (a-che-va-j'), *s. m.* Dernière façon qu'on donne à une poterie moulée.

† **ACHEVALER** (a-che-va-lé), *v. a.* et *n.* Terme de guerre. Mettre à cheval sur, être à cheval sur un fleuve, une rivière, en occuper les deux rives.

† **ACHEVANT, ANTE** (a-che-van, van-t'), *adj.* Les esprits qui entreprennent sont communs; les esprits achevants ne le sont pas.

ACHEVÉ, ÉE (a-che-vé, vée). || 1° *Part. passé.* Mené à terme. La moisson achevée. Les travaux achevés sont agréables. Le péché n'est pas achevé, si la raison ne consent, PASC. *édit. Cousin.* Chacun reste interdit, l'œil et le bras levé; Le coup demeure en l'air et n'est point achevé, ROTROU, *Antig.* I, 2. Ma honte est confirmée et son crime achevé, RAC. *Andr.* IV, 3. || 2° *Adj.* Accompli en bien ou en mal. Orateur achevé. Épicurien achevé. Scélérat achevé. La France le vit alors accompli par ces derniers traits, et avec ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus, BOSS. *Louis de Bourbon.* C'était une pièce achevée, SÉV. 422. Voilà le principe le plus achevé de toute votre morale. PASC. *Prov.* 9. Dans le dessein que vous avez d'avoir un portrait achevé de la personne que vous aimez, MOL. *Sic.* 2. Jamais on n'a vu tyran plus achevé, CORN. *Perth.* IV, 2. Ces francs pêcheurs, pleins et achevés, PASC. *Prov.* 4. C'est une pièce achevée dans le style de Diafoirus, P. L. COUR. I, 80. || 3° Fou. Elles sont achevées, MOL. *Préc.* 5. Le petit voyage qu'elle a fait l'a ramenée plus achevée qu'elle n'était, ID. *Comtesse*, 1. || 4° Réduit à l'extrémité, excédé. Achevé par tant de malheurs. Achevé par les importunités et le bavardage.

— REM. Des grammairiens ont dit que *achevé*, en parlant des personnes, se prend toujours en mauvaise part; et qu'en parlant des choses il se prend toujours en bonne part. Cette distinction n'est pas confirmée par l'usage des auteurs : un orateur achevé est un excellent orateur.

ACHÈVEMENT (a-chè-ve-man), *s. m.* || 1° Action d'achever. Donner l'achèvement à un ouvrage. Et pour l'achèvement d'une plus grande chose, MAIR. *Soph.* III, 1. || 2° Fig. La perfection dont un ouvrage est susceptible. Il y a toujours de l'imperfection aux œuvres de la nature, et elle n'apporte jamais tant de soin à l'achèvement de ce qu'elle fait qu'elle ne laisse quelque côté plus faible, BALZ. *Les Romains.* Elles m'ont donné l'achèvement d'une joie parfaite, SÉV. 100. || 3° En termes de critique littéraire, l'achèvement est ce qui complète le dénoûment d'un ouvrage. Dans l'*Iliade*, la réconciliation d'Achille et d'Agamemnon est le dénoûment; la mort d'Hector est l'achèvement.

— HIST. XVe s. En pensant à l'achevement de cette oreille, L. XI, *Contes*, 11.

— ÉTYM. *Achever.*

ACHEVER (a-che-vé. La syllabe *che* est muette quand la syllabe qui suit est sonnante; elle prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette), *v. a.* || 1° Mener à terme. Achevons notre entretien. César acheva de subjuguer la Gaule. Quelques-uns achèvent de se corrompre par de longs voyages, et perdent le peu de religion qui leur restait, LA BRUY. 16. Achevez de vous convaincre par cette méthode d'étudier, que c'est la paresse des hommes qui.... ID. 14. Voici ce qui glacera le cœur, ce qui achèvera d'éteindre la voix, ce qui répandra la frayeur dans toutes les veines.... BOSS. *Anne.* || 2° Rendre complet. Et ce qui achève notre impuissance à connaître les choses, PASC. *édit. Cousin.* Laisse-les, je te prie, achever leur repas, LA FONT. *Fab.* XII, 13. Il fixa l'année à 365 jours et borna chaque mois à 30 jours; à la fin de chaque douzaine de mois il ajoutait cinq jours pour achever l'année, FÉN. *Thalès.* Puisqu'en un même jour l'ardeur d'un même zèle Achève le destin de son amant et d'elle, CORN. *Hor.* V, 3..... dislui que je cours achever sa vengeance, ID. *Pomp.* V, 1. Comme si je vivais, achevez l'hyménée, ID. *Hor.* II, 4. .... laissons-les sans nous achever leurs querelles, ID. *Rod.* III, 5. Arrêtez, n'achevez pas ce souhait étrange, MOL. *Princ. d'Élide*, II, 1. Je voulais que ton zèle achevât en secret De confondre un amour qui se tait à regret, RAC. *Bérén.* II, 2. L'amour achèverait de sortir de mon cœur, ID. *Andr.* I, 1. Je tremble qu'Athalie, à ne vous rien cacher, N'achève enfin sur vous ses vengeances funestes, ID. *Ath.* I, 1. Heureux si, sur son temple achevant ma vengeance, Je puis convaincre enfin sa haine d'impuissance, ID. *ib.* III, 3. Rigoureuse fortune, achève ton courroux, ID. *Théb.* V, 3. Le dessein en est pris, je le veux achever, ID. *Andr.* III, 1. Vérité que j'implore, achève de descendre, ID. *Esth.* III, 4. Ma vengeance s'étonne et craint d'être achevée, QUINAULT, *Agripp.* V, 2. On croit faire grâce à des malheureux quand on n'achève pas de les opprimer, FLÉCH. dans GIR. DUVIVIER. Ah! Madame, empêchez qu'on n'achève le crime, VOLT. *Mér.* III, 4. Il vit pour achever le malheur de Zamore, VOLT. *Alz.* V, 4. J'ai tout Calot hormis une seule estampe, qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages; au contraire, c'est une des moindres, mais qui achèverait Calot, LA BRUY. 13. || 3° Absolument. Parle, achève, ô mon Dieu! Ce sont là de tes coups, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Heureux si sa fureur, qui me prive de toi, Se fait bientôt connaître en achevant sur moi! CORN. *Rod.* V, 4. || 4° Venir au terme de. Œdipe en achevant sa triste destinée, RAC. *Théb.* I, 3. Hécube près d'Ulysse acheva sa misère, ID. *Andr.* I, 2. J'aurais loin de Jocaste achevé mon destin, VOLT. *Œd.* I, 1. Qu'il m'aime ou me haïsse, il est temps d'achever Des jours que sans horreur je ne puis conserver, ID. *Orphel.* V, 1. Il est certain que la lune n'achève par jour que cinq cent quarante mille lieues, LA BRUY. 16. || 5° Porter le dernier coup, le coup mortel à quelqu'un qui est déjà blessé. Et nos soldats trahis ne l'ont pas achevé! CORN. *Hor.* III, 6. Il faut donc l'achever [la raison], PASC. *édit. Cousin.* || 6° Figurément et familièrement, consommer la ruine, le désappointement, les contrariétés de quelqu'un. Notre maison de Paris m'assomme, et Livry m'achève, SÉV. 34. Vienne encore un procès, et je suis achevé, CORN. *Ment.* II, 10. Souvent, pour m'achever, il survient une pluie, BOIL. *Sat.* VI. On dit de même : il ne lui manquait plus que cela pour l'achever. || 7° Terme de manége. Achever un cheval, le dresser entièrement.

S'ACHEVER, *v. réfl.* Devenir achevé, terminé. Sa vie s'achevait en paix. Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite; Et je meurs s'il s'achève ou ne s'achève pas, CORN. *Cid*, I, 5. Pour briser en vainqueur cet hymen s'il s'achève, ID. *Sert.* III, 4. Dès qu'elle [la trêve] a commencé, faut-il qu'elle s'achève? RAC. *Théb.* II, 3. Ou plutôt leur hymen me servira de loi; S'il s'achève, il suffit.... ID. *Iph.* II, 1. Notre paix qui s'achève Rompt de tous nos soldats le repos et la trêve, MAIR. *Asdr.* IV, 4. Cet horrible attentat ne s'achèvera pas, VOLT. *Tancr.* III, 3. Que ce rêve est brillant! mais hélas! c'est un rêve. Il commençait alors; maintenant il s'achève, LAMART. *Médit.* XVIII. Il n'y a point au monde un si pénible métier que celui de se faire un grand nom : la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage, LA BRUY. 2.

— SYN. ACHEVER, TERMINER, FINIR. Faire en sorte qu'une chose soit faite et non plus à faire, et qu'un arrêt y soit mis. Achever c'est, il est vrai, mener à terme, mais avec idée que la chose menée à terme est parfaite et accomplie. Terminer, c'est simplement y mettre un terme, qu'elle soit parfaite ou non, complète ou non, finie ou non. Finir, c'est non-seulement la terminer, mais la mener jusqu'au bout; seulement elle peut n'être pas achevée, c'est-à-dire n'avoir pas reçu toute la perfection qu'elle comporterait. Mon livre est terminé; des circonstances m'ont obligé de n'y pas donner tout le développement que j'avais conçu. Mon livre est fini, mais j'ai besoin de le corriger. Mon livre est achevé, je l'imprime. Comme on le voit par ces exemples, il y aura beaucoup de cas où il importera peu de prendre un de ces termes pour l'autre.

— HIST. XIe s. Sans home mort [la bataille] ne puet estre achevée, *Rol.* 260. || XIIe s. De Compiegne se sont li messagier turné; Et frere Franc ad bien son message achevé, *Th. le Mart.* 55. E se li arcevesque ad vers li trespassé, Par els soit adrescié, jugié et achevé, *ib.* 58. Mieux [j'] aime à lui faillir [ne pas réussir auprès d'elle], si me promete [pourvu qu'elle me promette], Qu'à une autre achever [réussir auprès d'une autre], *Couci*, 6. Il n'i a roi en cest païs, Se autretel plait avoit quis, Qui par force ou par avoir Jà l'akievast, si com j'espoir, *Fl. et Bl.* 1773. Et que par lui sera toute l'evre achevée, *Berte*, XVI. Car forment [fortement] le hastoit de la chose achever, *ib.* XVII. || XVe s. J'y vueil envoyer le cueur, au lieu du corps, pour mon vœu achever, FROISS. I, I, 47. || XVIe s. Si ma femme se mocquoit de ma calamité, ce seroit pour m'achever de peindre, RAB. *Pant.* III, 9. Encore que ton aage ne soit pas achevé, ta vie l'est, MONT. I, 89. À treize ans je sortis du college, j'avois achevé mon cours, ID. I, 195. Ils acheverent de perdre les reliques de la romaine liberté [en se tuant], ID. II, 31. J'adjouste au bout de chasque livre le temps auquel j'ay achevé de le lire, ID. II, 112. Achever un ennemy, ID. III, 110. Il acheva sa vie avant son œuvre, AMYOT, *Solon*, 66. Paulus estoit assis auprès d'une roche, attendant que quelqu'un des ennemis vinst l'achever de tuer, ID. *Fab.* 33. Tous ces petits affaires acheverent dans la mi septembre, D'AUB. *Hist.* II, 93.

— ÉTYM. À et *chef*, fin, but (voy. CHEF); bourguig. *echevy*.

† **ACHEVEUR** (a-che-veur), *s. m.* || 1° Celui qui achève. || 2° Le plus grand de tous les vases que les batteurs d'or emploient.

— HIST. XVe s. Il donna plus de cent coups de dague à l'acheveur, L. XI, *Contes*, 11.

— ÉTYM. *Achever*.

† **ACHEVOIR** (a-che-voir), *s. m.* || 1° Outil avec lequel on donne la dernière façon à certains ouvrages. || 2° Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les achever.

ACHILLÉE (a-chil-lée), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes à fleurs radiées et disposées en corymbe. Les plantes à fleurs sont innombrables [en Amérique] : le lis du Canada, l'achillée rose, le dahlia..., CHATEAUB. *Amér.* 26.

— ÉTYM. Ἀχίλλεια, d'Ἀχιλλεύς, Achille, héros d'Homère.

ACHIT (a-chi), *s. m.* Terme de botanique. Espèce de vigne sauvage qui croît dans l'île de Madagascar.

ACHOPPEMENT (a-cho-pe-man), *s. m.* || 1° Ce qui fait achopper. Regarde d'où provient L'achoppement qui te retient, LA FONT. *Fab.* VI, 18. || 2° Pierre d'achoppement, occasion de faillir. Il doit être la pierre d'achoppement et de scandale, PASC. *Proph.* 21. Il devient une pierre d'achoppement à ses frères, MASS. *Vices* || 3° Pierre d'achoppement, obstacle imprévu. La pierre d'achoppement [à mon mariage] était la vocation [de ma future], ST SIMON, 15, 174.

— ÉTYM. *Achopper*.

† **ACHOPPER** (a-cho-pé), *v. n.* || 1° Heurter du pied en marchant, trébucher. || 2° Fig. Faillir. Et c'est là où tous ont achoppé, PASC. *Dispr.* 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIIe s. Et ses palefrois acopa et chei à genouz, MERLIN, *ms.* 7170, f° 48, *verso*. À une pierre s'acopa, Si chiet en la fosse tout plat, *Ren.* 22958. Mais li chevax Renart acope, Li flans li bat desoz la crope, *ib.* 10921. || XIVe s. Si comme se l'en disoit que pleuresie est plus grant mal que achoper ou hurter son pié, ORESME, *Eth.* 169. Alain bouta arriere de li le dit Geoffroy, et en ce boutement acopa le dit Geoffroy, DU CANGE, *assopire*. Pour achoper le dit mariage, ID. *ib.* Comme icelluy suppliant se fust acoupé ou aheurté à un jeune homme, ID. *ib.* || XVe s. Le suppliant rencontra une pierre ou motte où il se acouppa et cuida cheoir, ID. *ib.* Le chevalier n'a pas mestier, se il se trouve en bataille à l'encontre de nous, que son cheval achoppe; car, s'il estoit pris, sa rançon seroit payée, FROISS. III, IV, 18. || XVIe s. Dieu garde si soigneusement ses serviteurs, qu'il ne les laissera pas achopper à une pierre, CALV. *Inst.* 150. Nostre raison s'achoppe à tant d'empeschemens, et si souvent tombe en perplexité qu'elle est bien loin de nous guider certainement, ID. *ib.* 202.

— ÉTYM. À et *chopper*.

ACHORES (a-ko-r'), *s. m. plur.* Terme de médecine. Teigne muqueuse, c'est-à-dire maladie pustuleuse qui siége principalement au cuir chevelu et à la face.

— ÉTYM. Ἀχώρ, gourme des enfants.

ACHROMATIQUE (a-kro-ma-ti-k'), *adj.* Terme d'optique. Qui fait disparaître les irisations produites par certains verres de lunettes.

— ÉTYM. A privatif, et χρῶμα, couleur (voy. CHROME).

† **ACHROMATISATION** (a-kro-ma-ti-za-sion), *s. f.* Action d'achromatiser.

† **ACHROMATISÉ, ÉE** (a-kro-ma-ti-zé, zée), *part. passé.* Verre achromatisé.

† **ACHROMATISER** (a-kro-ma-ti-zé), *v. a.* Terme d'optique. Détruire les couleurs irisées que l'on aperçoit dans l'image d'un objet. Achromatiser la lumière. Achromatiser un verre, le rendre achromatique.

— ÉTYM. Voy. ACHROMATIQUE.

ACHROMATISME (a-kro-ma-ti-sm'), *s. m.* Qualité des lunettes achromatiques.

— ÉTYM. Voy. ACHROMATIQUE.

ACHRONIQUE. Fausse orthographe de ce qui doit être écrit ACRONYQUE (voy. ce mot).

† **ACHTHÉOMÈTRE** (a-kté-o-mè-tr'), *s. m.* Instrument destiné à évaluer la surcharge des voitures sur les routes.

— ÉTYM. Ἄχθος, poids, et μέτρον, mesure.

† **ACICULAIRE** (a-si-ku-lê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est mince et allongé en forme d'aiguille.

— ÉTYM. *Acicula*, diminutif d'*acus*, aiguille (voy. ce mot).

ACIDE (a-si-d'), *adj.* || 1° Qui a la saveur du vinaigre. Le fruit encore verd, la vigne encore acide Tentent de ton palais l'inquiétude avide, A. CHÉN. 61. || 2° En chimie, qui jouit des propriétés des acides. || 3° Pris substantivement. Il [le lait] tourne facilement à l'acide, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— HIST. XVIe s. Ce phlegme ou pituite est doux ou insipide et non salé ni acide, PARÉ, XX, 25.

— ÉTYM. Provenç. *aci*; espagn. et ital. *acido*; d'*acidus*, du radical qui est dans le latin *acus*, aiguille (voy. AIGUILLE), dans *acutus* (voy. AIGU), et dans le grec ἀκίς, pointe; il faut aussi en rapprocher le radical grec ox dans ὀξύς, aigu (voy. OXYDE).

ACIDE (a-si-d'), *s. m.* || 1° Substance qui produit sur la langue une saveur analogue à celle du vinaigre, et qui fait passer au rouge les couleurs bleues végétales. Les acides sont des corps d'une saveur plus ou moins piquante. || 2° En chimie, on donne le nom d'acides aux corps composés qui ont pour caractère: d'avoir la saveur acide; de rougir la teinture bleue de tournesol; de saturer complétement ou incomplétement les alcalis et de se porter au pôle positif de la pile dans la décomposition; et aussi à des corps composés sans saveur acide, mais jouant le rôle de l'élément électro-négatif, par exemple la silice.

— ÉTYM. *Acide*, adjectif.

† **ACIDIFIABLE** (a-si-di-fi-able), *adj.* Terme de chimie. Qui peut se convertir en acide.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† **ACIDIFIANT, ANTE** (a-si-di-fi-an, an-t'), *adj.* Qui acidifie, qui fait passer à l'état d'acide. L'oxygène a été d'abord considéré comme le seul principe acidifiant qui existât. La chimie actuelle reconnaît qu'il n'est pas possible d'admettre de principe acidifiant.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† **ACIDIFICATION** (a-si-di-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de chimie. Conversion en acide.

— ÉTYM. *Acidifier*.

† **ACIDIFIÉ, ÉE** (a-si-di-fi-é, ée), *part. passé.*

† **ACIDIFIER** (a-si-di-fi-é), *v. a.* || 1° Terme de chimie. Convertir un corps liquide, solide ou gazeux en acide. || 2° S'acidifier, *v. réfl.* Devenir acide.

— ÉTYM. *Acide* et *ficare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

ACIDITÉ (a-si-di-té), *s. f.* Qualité de ce qui est acide.

— HIST. XVIe s. Sa qualité seconde, sçavoir acidité et aigreur, PARÉ, VI, 23. Le vinaigre mixtionné avec eau estanche merveilleusement la soif, par la vertu de sa froideur et acidité, ID. XXIV, 23.

— ÉTYM. *Aciditas*, de *acidus*, acide.

† **ACIDULANT, ANTE** (a-si-du-lan, lan-t'), *part. prés. pris adjectivement.* Des substances acidulantes.

— ÉTYM. *Acidule*.

ACIDULE (a-ci-du-l'), *adj.* Légèrement acide.

— ÉTYM. *Acide*.

ACIDULÉ, ÉE (a-si-du-lé, lée), *part. passé.* Boissons acidulées.

ACIDULER (a-si-du-lé), *v. a.* Rendre acidule.

— ÉTYM. *Acidule*.

ACIER (a-sié; l'*r* ne se lie jamais; l'acier et le fer, dites : l'asié et le fer), *s. m.* || 1° Fer combiné avec le carbone et devenu susceptible d'acquérir par la trempe un grand degré de dureté. || 2° Par extension, arme blanche, glaive, poignard. J'ai senti tout à coup un homicide acier Que le traître en mon sein a plongé tout entier, RAC. *Ath.* II, 5. Mais l'acier des bourreaux fut plus prompt à trancher.... CORN. *Héracl.* II, 6. Cette mère [au siége de Paris] Enfonce, en frémissant, le parricide acier, VOLT. *Henr.* X. Mourir noyé! dit-il, lorsqu'au rivage J'entends le feu, je vois luire l'acier, BÉRANGER, *Poniatowski.* || 3° Fig. Ces cœurs d'acier s'obstinent, CORN. *Hor.* III, 2. Mon cœur n'est pas fait de l'acier des blancs, CHATEAUB. *Natch.* II, 318. Cette roche de foi, cet acier de courage, MALH. I, 3.

— HIST. XIe s. [Ils] ceignent espées de l'acer vianeis, *Rol.* 77. || XIIe s. Car onc ne lui rendimes Costume ne peage, fors de nos aciers froids, *Sax.* 33. [Il] brandist la hanste, dont bien tranche l'acer, *Roncisv.* p. 62. Parmi le cors [il] lui fait le froid acier passer, *Berte*, III. Aciers est de la meisme coustume et de la meisme droiture que fer est en foire et hors de foire, *Livre des Mét.* 320. Li un portent espiez d'acier; Li autre arc et sajetes tiegnent, *Ren.* 16150. || XVe s. Lesquelles clefs il ne trouva pas appareillées; car elles estoient en un coffret long, tout de fin acier et fermé d'une petite clef d'acier, FROISS. III, IV, 23. Disoient les fols et les outrageux [de Gand] : Laissons les ouvrer, se Audenarde estoit ores d'acier, si ne pourroit elle durer contre nous, quand nous voudrons, ID. II, II, 63. Qui ne sauroit desnoer tous ses neux, Teste d'acier y fauldroit fort armée, CH. D'ORL. *Bal.* 97.

— ÉTYM. Provenç. *acier*, *acer*, *assier*; anc. catal. *asser*; espagn. *acero*; ital. *acciajo*; du bas-latin *aciarium*, de *acies*, proprement pointe, d'un radical *ac* (voy. ACIDE).

† **ACIÉRATION** (a-sié-ra-sion), *s. f.* Opération par laquelle l'acier se produit; formation de l'acier.

— ÉTYM. *Acierer*.

ACIÉRÉ, ÉE (a-sié-ré, rée), *part. passé.*

ACIÉRER (a-sié-ré; la syllabe *cie* prend l'accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au condit. j'aciérerai, j'aciérerais, *v. a.* || 1° Convertir en acier. || 2° S'aciérer, *v. réfl.* Se transformer en acier.

— ÉTYM. *Acier*.

† **ACIÉREUX, EUSE** (a-sié-reû, reû-z'), *adj.* Technologie. Qui peut être converti en acier. Fer aciéreux. Fonte aciéreuse.

— ÉTYM. *Acier*.

† **ACINACIFORME** (a-si-na-si-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un sabre.

— ÉTYM. *Acinaces*, sabre, et *forme*.

† **ACINIER** (a-si-nié), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'aubépine.

† **ACISELER** (a-si-ze-lé), *v. a.* Terme d'agriculture. Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACIÉRIE (a-sié-rie), *s. f.* Usine où l'on fabrique l'acier.

— ÉTYM. *Acier*.

ACOLYTE (a-ko-li-te), *s. m.* || 1° Clerc promu à l'un des quatre ordres mineurs, et dont l'office est de porter les cierges, de préparer le feu, l'encensoir, le vin et l'eau, et de servir à l'autel le prêtre, le diacre et le sous-diacre. || 2° Familièrement et en plaisantant, celui qui accompagne quelqu'un. Au moment de son arrivée [de Cellamare] avec ses deux acolytes [Dubois et Leblanc], un détachement de mousquetaires s'empara des portes et de la maison, ST-SIMON, 522, 196.

— HIST. XVIe s. En ces petits exercices, comme de lecteurs et d'acolytes, il n'y avoit pas grand danger, veu qu'on ne les recevoit qu'en charge de bien peu d'importance, CALV. *Inst.* 864.

—ÉTYM. *Acolythus*, *acoluthus* et *acolithus*, de ἀκόλουθος, suivant, et non, comme dit Ménage, de ἀκώλυτος, non empêché, de α priv. et κωλύειν, empêcher, parce que, dit-il, l'acolyte, tout en ne remplissant pas les fonctions ecclésiastiques, n'était pas écarté de la société des personnes qui les remplissaient. Mais il est certain que la formation n'est pas régulière; il n'y a de correct que la forme latine *acoluthus*, par conséquent en français ce devrait être *acoluthe*. Quelques-uns écrivent *acolythe;* cela est plus conforme à l'étymologie.

ACOMAS ou **ACOMAT** (a-ko-ma) *s. m.* Terme de botanique. Arbre des Antilles dont le bois est propre à la menuiserie.

† **ACOMPTE** (a-con-t'), *s. m.* Payement partiel que l'on fait sur une dette. Je vous envoie un léger acompte dans celle que renferme cette boîte, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 15. || *Au plur.* des acomptes. À compte, employé adverbialement, s'écrit en deux mots. Voilà mille francs à compte sur ce que je vous dois.

— ÉTYM. *À*, *compte*.

ACONIT (a-ko-ni-t'), *s. m.* Terme de botanique. Plante fort vénéneuse, de la famille des renonculacées.

—HIST. XVIe s. L'aconit est une herbe qu'aucuns appellent luparia, parce qu'elle tue les loups, PARÉ, XXIII, 44. La terre par le ciel encor n'estoit maudite; Son sein ne produisoit encores l'aconite, RONS. 723.

—ÉTYM. Ἀκόνιτον. D'après Théophraste, ce nom vient de Aconis, ville de Bithynie, où l'aconit était très-abondant. D'autres le font venir de ἀκόνη, roche, parce que l'aconit croît dans les lieux rocailleux.

ACOQUINANT, ANTE (a-ko-ki-nan, nan-t'), *adj.* Qui acoquine.

ACOQUINÉ, ÉE (a-ko-ki-né, née), *part. passe.* Mon Dieu, qu'à tes appas je suis acoquiné! MOL. *Dép. amour.* IV, 4.

ACOQUINER (a-ko-ki-né), *v. a.* || 1° Faire contracter des habitudes, des attachements. Et je crois tout de bon que nous les verrions [les femmes] nous courir, sans tous ces respects et ces soumissions où les hommes les acoquinent, MOL. *Princ. d'Él.* III, 3. || 2° S'acoquiner, *v. réfl.* S'attacher trop, s'adonner trop. On s'acoquine à servir ces gredins-là, je ne sais pourquoi, REGNARD, *La Sérén.* 9. || Il est familier.

— HIST. XVIe s. Ils se souillent en se pensant delecter, et, s'acoquinans aux escrits de mensonge, ils desdaignent ceux où reluit la verité, LANOUE, 146. Tous les hommes sont accoquinez à leur estre miserable, MONT. III, 197. Six mois après, vous raurez si bien accoquiné vostre estomach que.... ID. IV, 289. Si vous vous acoustumez d'aynsi accocquiner,

les gens vous tiendront pour ung belistre deshonté, PALSGR. p. 504.

— ÉTYM. *À* et *coquin;* bourguig. *s'écôquignai.*

ACOTYLÉDONE (a-ko-ti-lé-don'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes dont les semences sont dépourvues de cotylédons. || 2° *S. f.* La classe des acotylédones. Les acotylédones forment, dans la méthode de Jussieu, la première des trois grandes divisions du règne végétal. Les acotylédones forment un embranchement qui correspond à la cryptogamie de Linné.

— ÉTYM. *À* privatif, et *cotylédon* (voy. ce mot)

† **ACOTYLÉDONÉ, ÉE** (a-ko-ti-lé-do-né, née), *adj.* et *s. f.* Les végétaux acotylédonés et les Acotylédonées. S'emploie comme acotylédone.

— ÉTYM. *Acotylédone.*

† **ACOTYLÉDONIE** (a-ko-ti-lé-do-nie), *s. f.* Terme de botanique. Classe des acotylédones, première classe de la méthode naturelle de Jussieu.

— ÉTYM. *Acotylédone.*

† **ACOUMÈTRE** (a-kou-mè-tr'), *s. m.* Instrument propre à mesurer l'étendue du sens de l'ouïe chez l'homme.

— ÉTYM. Ἀκούειν, entendre, et μέτρον, mesure.

À-COUP (a-kou; le *p* ne se prononce jamais), *s. m.* Mouvement saccadé, arrêt brusque. *Au plur.* des à-coup.

— ÉTYM. *À* et *coup.*

ACOUSTIQUE (a-kou-sti-k'). || 1° *Adj.* Qui sert à produire ou à modifier les sons. Cornet acoustique. || 2° Terme d'anatomie. Qui sert à l'ouïe. Nerf acoustique. || 3° *S. f.* Partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet.

— ÉTYM. Ἀκουστικός, de ἀκούειν, entendre.

ACQUÉREUR (a-ké-reur), *s. m.* Celui qui acquiert [surtout des biens immeubles]. Ce domaine n'a pas trouvé d'acquéreurs. Acquéreur de biens confisqués.

— HIST. XIV[e] s. La dite femme qui estoit acqueteresse, DU CANGE, *acquittare.* || XVI[e] s. Plus que Cesar des Gaules acquereur, MAROT, II, 311.

— ÉTYM. *Acquérir.*

ACQUÉRIR (a-ké-rir; ne prononcez pas a-krir, comme en quelques provinces. J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, etc. J'acquerrai, etc. J'acquis, etc. Acquiers, qu'il acquière, acquérons, acquérez, qu'ils acquièrent. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, etc. J'acquerrais, etc. Acquérant, Acquis. La syllabe *quie* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette), *v. a.* || 1° Devenir propriétaire par achat ou échange. Acquérir des terres. Acquérir à prix d'argent. || 2° En général, se procurer, venir à posséder. Acquérir un héritage. Acquérir de l'argent. Acquérir des richesses. La France a acquis par une expédition promptement terminée le territoire d'Alger. En moins d'un siècle l'Angleterre a acquis l'Inde. Ceux par le sang desquels ce territoire fut acquis. La passion d'acquérir du bien pour soutenir une vaine dépense, corrompt les âmes les plus pures, FÉN. *Tél.* XXII. || 3° Absolument. Il se rendait propriétaire de l'héritage; ainsi les parjures étaient sûrs d'acquérir, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 18. La fureur d'acquérir corrompit leur justice, VOLT. *Scyth.* IV, 2. || 4° Avec une personne pour sujet, attirer sur soi, appeler sur soi, en bonne ou en mauvaise part. Acquérir les bonnes grâces de quelqu'un. S'acquérir des amis, de la gloire. S'il voyait le monde pour se faire un nom, pour acquérir du crédit, de la réputation, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 492. Ils y auraient beaucoup mieux rempli que moi la place que j'occupe, et y auraient acquis bien d'autres mérites que moi, ID. *ib.* p. 453. N'acquérez point ma haine en perdant votre temps, CORN. *Théod.* II, 4. C'était le vrai moyen d'acquérir sa tendresse, MOL. *l'Étourdi*, IV, 1. [Elle] Efface son estime et s'acquiert des mépris, ROTROU, *Vencesl.* I, 1. Ne vous acquérez pas par votre dureté Un renom odieux à la postérité, ID. *Antig.* II, 2. Quelle gloire il acquit dans ces tristes combats! VOLT. *Zaïre*, I, 1. || 5° Procurer, faire avoir, en bonne ou en mauvaise part. Cela lui a acquis l'estime publique. Ses services lui ont acquis une position honorable. Il n'est point de climat où mon amour fatale N'ait acquis à mon nom la haine générale, CORN. *Médée*, III, 3. Mon bonheur ordinaire M'acquiert les volontés de la fille et du père, ID. *Méd.* I, 1. Vous ai-je acquis sur eux en ce dernier effort La puissance absolue et de vie et de mort? ID. *Pomp.* III, 2. Ces fameux Lévites.... qui.... Et par ce noble exploit vous acquirent l'honneur D'être seuls employés aux autels du Seigneur, RAC. *Athal.* IV, 3. || 6° Gagner. Cet artiste acquiert de l'habileté. Ce terrain acquiert de la valeur. Avec le secours d'en haut, on peut s'y former [à la prudence], on peut l'acquérir; on l'acquiert par la réflexion et par de fréquents retours sur soi-même, BOURD. *Pens.* t. II, p. 478. L'autre se fait écouter comme un maître, tant il paraît avoir acquis de connaissances et être versé en tout genre d'érudition, ID. *ib.* p. 199. Et, à mesure que l'on acquiert d'ouverture dans une nouvelle métaphysique, y perdre un peu de sa religion, LA BRUY. 16. || 7° Absolument. Devenir meilleur, en parlant des personnes et des choses. Cet orateur acquiert tous les jours. Ce vin acquiert en vieillissant. || 8° Acquérir quelqu'un, acquérir sa foi, son cœur, gagner son affection, ses services, et, en parlant d'une femme, son amour, sa main. Ce cœur vous est acquis après le diadème, CORN. *Rod.* III, 4. Ce qui touche mon cœur, ce qui charme mes sens, C'est Laodice acquise à mes vœux innocents, ID. *Nic.* V, 5. Quand, pour vous acquérir, je gagnais des batailles.... ID. *Perth.* I, 4. Il pense m'acquérir par cette perfidie, ID. *Tois. d'Or*, IV, 7. Et si vous refusez par là de m'acquérir, Vous ne sauriez vous-même éviter de périr, ID. *Attila*, IV, 6. Le désespérer ce n'est pas l'acquérir, ID. *Théod.* II, 6. ....ne me perdez pas en voulant m'acquérir, ID. *ib.* III, 5. Sa tête est le seul prix dont il peut m'acquérir, ID. *Cinna*, I, 2. Et c'est pour l'acquérir [Émilie] qu'il nous fait conspirer, ID. *ib.* III, 1. Je viens de la trouver tout à fait adorable; Et je suis en suspens si, pour me l'acquérir, Aux extrêmes moyens je ne dois point courir, MOL. *l'Étourdi*, III, 2. Il faut se multiplier en quelque façon par la charité et avoir autant d'esprits et autant de cœurs qu'on a de sujets qu'on veut acquérir à l'Église, FLÉCH. *Panég.* II, p. 361. Ma foi lui fut acquise et lui fut enlevée, VOLT. *Irène*, I, 1. || 9° Obtenir. J'ai acquis la preuve de ce que je vous dis. De ses feux tôt ou tard j'acquerrai quelque indice, DUCIS, *Othel.* IV, 1. Ces mortels dont l'État gage la vigilance, Ont de tous ses projets acquis la connaissance, ID. *ib.* V, 5. || 10° S'acquérir, *v. réfl.* Être acquis. Tout ce qui peut s'acquérir par l'expérience. Les amitiés s'acquièrent par les services.

— REM. Il n'y a point de verbe sur l'orthographe et sur la conjugaison duquel les auteurs aient varié davantage. L'abbé Grosier, Le Gendre, l'abbé de Mably ont dit au présent il acquière pour acquiert; et les deux derniers, ils acquèrent pour ils acquièrent. D'autres écrivains, au nombre desquels il faut mettre Corneille, ont dit au futur simple et au conditionnel, acquérera et acquérerait, au lieu de acquerra et acquerrait; ni l'un ni l'autre ne doivent être imités.

— HIST. XII[e] s. Là vint Rolant, mais il fu si aquis [fatigué], *Ronc.* p. 103. Par Guenelon, qui cest mal nous aquit, *ib.* p. 180. Dont s'escrierent et Gautiers et Geris : Cuivers bastars, com or estes aquis [réduit à l'extrémité] ! *R. de Cambrai*, 204. || XIII[e] s. Que j'ai sans ma desserte tel mescheance aquise, *Berthe*, 31. Mieux [je] veuil mourir que vivre, tant sui de deuil acquise, *ib.* 100. Mais qui amis vodra avoir, Si n'ait mie chier son avoir, Ains par biaus dons amis acquiere, *la Rose*, 1163. Par eus n'aqeudrez mauvais los, *Ren.* 8137. Cascuns n'est tenus à respondre, fors de tant qu'il enportera de le [la] coze mal aquise, BEAUM. VII, 8. || XIV[e] s. Quant cils jeunes roys vint à terre, Moult s'entremist d'onneur aquerre, GUIART, *Roy. lign.* 190. Le riche pecunieux souvent aquert ou pert ses richesses par violence ou par force, ORESME, *Eth.* IV, 10. Et les choses que l'en fait pour aucun bien acquerir, l'en les fait avecques delettacion, ID. *ib.* 50. Des anemis avez par de çà et de là; Se en aquerés plus, grant folie sera, *Baud. de Seb.* X, 1011. || XV[e] s. Ils vous sauront bien conseiller de quels seigneurs vous vous pourrez bien aider et lesquels et comment vous les pourrez mieux acquerir, FROISS. I, I, 62. Depuis, en bien peu de temps, il gagna tant et acquit et profita par rançons, par prises de villes et de chasteaux, qu'il devint si riche que.... ID. I, I, 325. A quarante ans depuis ce me trouvay Nices et foulz, chetis, poures, dolens; Tous esbahis, de mon cuidier plouray, Et commençay lors à estre acquerans, E. DESCH. *Erreurs de la jeunesse.* Les ennemys qu'il avoit lui mesme acquis à son advenement au royaulme, COMM. I, 10. || XVI[e] s.... homme ne suit la guerre, Que pour honneur ou profit y aquerre, MAROT, I, 358. Il eut enfin la paix par luy acquise ; Tant quise l'as, qu'enfin tu l'as acquise, ID. IV, 199. Se contentant par piperie de s'acquerir l'ignorante approbation du vulgaire, MONT. I, 157. Acquérir des cognoissances, ID, II, 243. Ils ne se sont point souciez d'acquerir ce dont ils n'eussent point voulu user, AMYOT, *Arist et Cat.* Il admonestoit ses gens d'y passer sans y faire aucun dommage, comme en païs qui leur estoit jà tout acquis, ID. *Flam.* 8.

— ÉTYM. Provenç. *acquirir;* de *acquirere*, de *ad*, à, et *quærere*, querir (voy. QUERIR). *Acquérir*, provençal *acquirir*, vient d'un verbe à conjugaison changée, *acquirire* avec l'accent sur *ri*; *acquerre*, qui s'est dit aussi, est formé régulièrement de *acquirere* qui a l'accent sur *qui.*

ACQUÊT (a-kê; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les acquêts et les propres, dites: les a-kê-z et les propres), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Chose acquise par donation ou testament. || 2° *Au plur.* Biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux et qui tombent dans la communauté; par opposition à propres, ceux qui ne tombent pas dans la communauté. Dans les pays où une coutume locale a disposé des propres, Bodin dit très-bien qu'il ne faudrait confisquer que les acquêts, MONTESQ. *Espr.* V, 15. || 3° Profit, gain. Le prophète parlant à ces riches qui entassent acquêts sur acquêts et joignent maisons à maisons.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 360. Des acquêts de son lit accroître son domaine, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Il y a des gens qui gagnent leur réputation par supercherie, mais la vôtre est un légitime acquêt, BALZ. *Livre* V, *Lettre* XV. || 4° Acquêts, droit jadis dû au roi ou au seigneur par les roturiers acquéreurs de fiefs. || 5° Proverbe. Il n'y a si bel acquêt que le don; c'est-à-dire il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui nous est donné.

— REM. Ce mot, dans la signification d'un immeuble acquis à titre onéreux ou lucratif par une personne pendant le mariage, ne se dit qu'au pluriel; mais dans son sens primitif on l'emploie au singulier.

— HIST. XIII[e] s. Se li mueble ne pooient soufire, on doit penre les aquês, BEAUM. XXI, 6. Après, la mere morut, et li enfant demanderent la moitié du fief, par la raison de l'aqueste lor mere, ID. XIV, 20. Por ta malice te consentira Dieux à destruire à tes anemis, et à chacier de ton terrien aquest, *Psautier*, *B. M.* 258, f. 63. || XV[e] s. Il n'est pas apparant qu'il se fust mis en peril pour si peu de choses, où il ne povoit avoir acquest ne nulle gloire, COMM. V, 1. Jamais mal acquest ne profite, VILLON, *Ball. Leçon aux enfants perdus.* || XVI[e] s. Tous biens sont reputés acquests, s'il n'appert du contraire, LOYSEL, 222. Mais tu as eu par un don liberal De leurs francs cueurs un acquest general, MAROT, II, 312. Afin que ce ne fust pas un acquest, mais une naturelle possession, MONT. I, 152. Les afflictions employées à l'acquest d'une resjouissance éternelle, ID, I, 283.

— ÉTYM. Provenç. *acquit, aquest;* ital. *acquisto;* par contraction de *acquisitum*, de *acquirere*, acquérir (voy. ACQUÉRIR). En Berry, *acquêt*, abatis de volaille.

ACQUÊTÉ, ÉE (a-kê-té, tée), *part. passé.*

ACQUÊTER (a-kê-ter), *v. a.* Terme de jurisprudence. Acquérir un immeuble par un acte quelconque. || Vieux.

— HIST. XIII[e] s. Guillaume aquesta ledit heritage, et le peust donner, aumosner ou vendre sans retraite, BEAUM. XLIV, 2. Je ne di pas qu'en doingne quan qu'en a acquesté, Mais selon l'aisement que Diex t'ara presté, J. DE MEUNG, *Test.* 369. || XIV[e] s. Par l'us ou la coustume du pays, au cas où home ou femme bastars acquestoient aucuns heritages, DU CANGE, *acquistum.* || XVI[e] s. Car par vous seule il faut que je l'acqueste, ST-GEL. 86. La cour de parlement a esté contrainte de leur faire deffence de plus acquester, CARL. III, 20.

— ÉTYM. *Acquêt;* ital. *acquistare.*

ACQUIESCEMENT (a-ki-è-se-man), *s. m.* Action d'acquiescer. Donner son acquiescement. J'apporte un entier acquiescement d'esprit à tout ce que vos lettres contiennent, BALZ. *Liv.* V, *Lett.* XV. Faire un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, BOSS. *Mand.* Elles affectèrent de donner à leur acquiescement la forme d'un acte volontaire, DID. *Sur les lettr. d'un fermier.* Il faut donner à la grâce une force invincible qui ne soit pas une violence; à la liberté, un acquiescement qui ne soit pas une contrainte, FLÉCH. *Panég. Saint-Augustin.*

— ÉTYM. *Acquiescer.*

† **ACQUIESCENCE** (a-ki-è-ssan-s'), *s. f.* Action d'acquiescer. Nous prenons d'ordinaire l'acquiescence donnée à la détermination pour un jugement libre et un acte volontaire, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 8.

— ÉTYM. *Acquiescer;* ital. *acquiescenza.*

ACQUIESCER [illegible] Se soumettre à [illegible] à la volonté de [illegible] Vous [illegible] à la fin à votre [illegible] on y voit les [illegible] BOSS. *Préf.* [illegible] ID. *Lett.* [illegible] 201. [illegible] de Moïse, vous aviez trouvé un [illegible] à la voix de [illegible] les [illegible] à ce qu'on [illegible] *Pens.* [illegible] p. 18. [illegible] acquiescer à cette doctrine. [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] d'acquiescer [illegible] qu'à abuser, CALV. *Inst.* 170. [illegible] qui sont transitoires, ID. *ib.* [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACQUIS, ISE [illegible] *part. passé* d'acquérir. || 1° [illegible] d'argent [illegible] acquis. L'impunité leur fut acquise. Il est vrai, dit-on, cette [illegible] plus le bien qu'on quitte est nobl[illegible] *Cinna,* II, 1. [illegible] des âmes, ID. [illegible] à ses travaux. [illegible] d'un [illegible] *Héra.* [illegible] un bien mal acquis que j'aime mieux vous rendre, ID. *Nic.* I, 2. [illegible] pour moi-même. Il [illegible] à mon devoir, VOLT. *Zaïre,* II, 3. || 2° Dévoué. Cet homme vous est acquis. Assurez-vous sur moi, je vous suis tout acquise, CORN. *Sert.* II, 1. Vous savez comme quoi je vous suis toute acquise, ID. *Rod.* I, 5. Je vous suis trop acquis pour vous pouvoir sans peine [illegible] ROTROU, *Bél.* V, 2. [illegible] fort acquis, SÉV. 168. [illegible] plus acquis [illegible] *Lett.* [illegible] tacher? ils leur sont déjà acquis [illegible] veut l'être, [illegible] *L. pers.* 124. Vous direz à son Excellence que je lui suis acquis, LA FONT. *Petit ch.* J'ignore ses complots, mais on sait que dans Pise Du prince à ses désirs l'âme était toute acquise. DUCIS, *Rom.* I, 1. || 3° Obtenu par l'étude, le travail, par opposition à naturel. Qualités acquises. Dans certains fruits la douceur du goût est acquise. Grâce de langage naturelle et non acquise.

ACQUIS (a-ki), *s. m.* Instruction acquise, connaissances acquises. Homme qui a beaucoup d'acquis. C'est une merveille surprenante qu'elle [une dame] ait plus d'acquis à dix-huit années que celles qui ont trois fois son âge, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 285. Comme il lui trouvait peu de véritable vocation pour l'état dont il portait l'habit, et d'ailleurs beaucoup d'acquis dans la physique.... FONTEN. *Chirac.* L'éléphant a plus d'acquis que les autres animaux, parce qu'il est plus à portée d'acquérir, BUFFON, *Éléphant.* Il le pourvoit d'un acquis de facile étalage, J. J. ROUSS. *Ém.* II. L'acquis de notre expérience est l'éducation des choses, ID. *ib.* I.

— HIST. XVIe s. Biron s'acquitta suffisamment de sa charge [d'ambassadeur], comme n'estant point despourveu des dons de l'esprit, non plus que du courage.... Il avoit, avec le naturel, l'acquis, comme il parut un jour que, le roi demandant l'interpretation d'un emblesme grec, Biron la jeta par dessus l'espaule, comme honteux de l'avoir fait, D'AUB. *Hist.* V, 10. Il est certain qu'en chose pareille le naturel vaut mieux que l'acquis, CHARRON, *Sagesse,* II, 3.

— ÉTYM. *Acquis,* part. passé d'*acquérir.*

ACQUISITION (a-ki-zi-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'acquérir. Conclure une acquisition [illegible] les [illegible] 11. || 2° [illegible] 3° [illegible] 4° [illegible] J. C. [illegible]

— HIST. [illegible] *Fab.* [illegible] pour ceulx qui lui e[illegible] la plus [illegible] acquisition qu'il eust sceu faire, AMYOT, [illegible]

— ÉTYM. *Acquisitio,* de *acquirere,* acq[illegible]

† **ACQUISIVITÉ** [illegible] *s. f.* [illegible] phrénologues à l'instinct qui porte [illegible] à acquérir.

ACQUIT [illegible] *s. m.* || 1° Terme de finance. Quittance, décharge. [illegible] douane, reçu constatant [illegible] les droits d'entrée ou de sortie. || Payer [illegible] chose [illegible] qu'il fût goûté, pourvu qu'il [illegible] SÉV. [illegible] 238, 180. || Faire quelque chose par manière d'acquit, [illegible] [illegible] quit au concile de Nicée, VOLT. *Phil.* II, 353. || Au jeu, jouer à l'acquit, se dit lorsque, dans une partie de plusieurs personnes, ceux [illegible] || 2° Acquit de comptant, lettres patentes exp[illegible] sommes qui étaient remises au roi. || 3° Acquit au jeu de billard, premier coup par lequel on ne fait que placer sa bille, sur laquelle l'adversaire doit jouer. Donner l'acquit.

— HIST. XIIIe s. Il sunt [illegible] *des Mét.* 281. Il disoit avoir baillié aucune [illegible] acquit de le [la] dette, BEAUM. XI, 47. || XVe s. Il sembloit bien à leur habit Qu'ilz fussent gen[illegible] acquit, VILLON, *Repues franches,* || XVIe s. Par maniere de descharge et acquit de conscience, AMYOT, *Numa,* 18. Numa pensa qu'il falloit que ses subjects n'ouyssent rien du service divin, par maniere d'acquit, en faisant autre chose, ID. *ib.* 24. Il avoit déjà bandé sa part de deux douzaines d'eteufs, et jouoit à l'acquit, DES PERRIERS, *Contes,* 12. Ils n'y employent la deliberation et le conseil que par acquit, MONT. I, 132. Personne n'estudie à vivre; l'on s'occupe plus tost à toute autre chose; l'on ne sauroit rien faire par acquit, sans soin et sans attention, CHARRON, *Sagesse,* I, 36.

— ÉTYM. *Acquitter.*

ACQUIT-À-CAUTION (a-ki-ta-kô-sion), *s. m.* Autorisation que les employés d'une administration financière délivrent sur papier timbré, pour que telle marchandise qui n'a point encore payé les droits puisse librement circuler d'un entrepôt à un autre.

— ÉTYM. *Acquit, à, caution.*

ACQUIT-PATENT (a-ki-pa-tan), *s. m.* Voy. PATENT.

— ÉTYM. *Acquit, patent.*

ACQUITTÉ, ÉE (a-ki-té, tée), *part. passé.* || 1° Acquitté de ses dettes. Dettes acquittées. Acquitté envers vous de ce que je vous devais. Acquitté enfin de ses devoirs publics. || 2° Déclaré non coupable. Acquitté de l'accusation.

— SYN. ACQUITTÉ, QUITTE. Qui a satisfait à des obligations. La seule distinction essentielle qui existe [illegible] exprime la pleine et entière libération. Acquitté de [illegible] envers vous, je pars.... Quitte de tout [illegible]

ACQUITTEMENT [illegible] *s. m.* || 1° Ac[illegible] 2 [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ACQUITTER [illegible] *v. a.* || 1° [illegible] une personne ou une propriété. Il a acquitté son am[illegible] ce qu'il ne doit pas et acquitte les pécheurs de ce qu'ils doivent, BOSS. *Hist.* [illegible] || 2° [illegible] acquitté toutes [illegible] de la condamnation, un legs. Si je dois à ce prix vous [illegible] Castor et Pollux acquittassent le reste.... LA FONT. *Fab.* I, 14. || 3° [illegible] au [illegible] || 4° [illegible] un vœu, acquitter une dette de reconnaissance. Rien ne saurait m'acquitter envers [illegible] sa promesse, TRIST[illegible] *M. de Chrisp.* IV, 10. Et, sans lui [illegible] et protége sa fuite, VIENNET, *Clovis,* III, 8. [illegible] nace et m'acquitte envers vous, RAC. *Mithr.* III, 5. || 5° [illegible] || 6° [illegible] L'accusé fut acqu[illegible]

S'ACQUITTER, *v. réfl.* || 1° Se libérer de ce qu'on [illegible] Il s'est acquitté envers vous. Il songeait à s'acquitter de ce qu'il devait à César. [illegible] amour et de tant de bienfaits, Mon [illegible] m'acquitter jamais? RAC. *Ath.* IV, [illegible] là de ce que je vous dois, MOL. *l'Étour.* V, 16. || 2° S'acquitter de. Satisfaire à un devoir, une obligation. Je lui ai une obligation dont il faut [illegible] quitte avant toutes choses, MOL. *le Fest. de P.* III, 6. Souffrez que je lui rende ici ce qu'il m'a [illegible] *ib.* III, 6. Quelques pratiques communes dont ils s'acquittent avec beaucoup de négligence et de tiédeur, [illegible] par un récit fidèle, De leur paix en passant vous [illegible], Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds, RAC. *Baj.* III, 2. Et moi, je suis venu, détestant la lumière.... m'acquitter, seigneur, du malheureux emploi.... ID. *Phèd.* V, 6. Et n'ai-je pris sur moi le soin de tout l'État Que pour m'en [illegible] par un assassinat? ID. *Andr.* IV, 3. Allons, il faut partir, il faut que je m'acquitte Des funestes tributs que sa cendre mérite, VOLT. *Œd.* V, 2. Je m'acquitte en tremblant de cet affreux devoir, ID. *Tancr.* V, 5. || 3° S'acquitter d'une chose, la faire, l'exécuter. Il veut danser, mais il s'en acquitte mal. On doit être bien aise de s'en acquitter comme vous faites, SÉV. 35. || 4° Au jeu, s'acquitter, regagner ce qu'on avait perdu, et rester quitte à quitte. Il a joué avec lui jusqu'à ce qu'il se fût acquitté. || 5° Au jeu de billard, s'acquitter, jouer le premier coup. On dit plus ordinairement, donner l'acquit.

— REM. Des grammairiens ont prétendu qu'on ne pouvait pas dire s'acquitter vers quelqu'un; le fait est qu'on dit ordinairement *envers.* Mais, comme *vers* ne contient rien en soi qui en fasse un barbarisme ou un solécisme et l'exclue, c'est l'usage qui doit décider. Or, les meilleurs écrivains se sont exprimés ainsi. On s'acquitte vers eux par des chants de victoire, CORN. *Hor.* IV, 2. Vous prendrez donc le soin de m'acquitter vers lui, ID. *Oth.* III, 3. .... ne sont pas des exploits qui laissent à ton roi Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi, ID. *Cid,* IV, 13. À m'acquitter vers toi d'une telle promesse, MOL. *le Dép.* I, 2. Vers la couronne et vers vous acquitté, J'implore une faveur de Votre Majesté, ROTROU, *Vencesl.* V, 9. La mort a respecté ces jours que je te doi, Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi, VOLT. *Alz.* II, 2. Racine s'en est aussi servi, comme on peut

voir dans un exemple cité plus haut. Il n'y a donc aucune raison de signaler cette locution comme une faute; elle est moins usitée que *envers*, voilà tout.

—SYN. ACQUITTER, S'ACQUITTER. On acquitte un devoir, un vœu, une promesse, et on s'en acquitte. Rien de plus voisin que ces deux locutions; la seule différence qui y apparaisse, c'est que, dans la seconde, il y a un retour sur le sujet. J'acquitte ma promesse, c'est-à-dire elle est acquittée; je m'acquitte de ma promesse, c'est-à-dire j'en suis délivré. Ainsi, tout en comprenant que ces deux expressions sont généralement équivalentes, on choisit l'une de préférence à l'autre, suivant l'idée qui, au moment, prédomine dans l'esprit.

— HIST. XIe s. Se de mon cors [je] voeil aquiter [obtenir] la vie, *Ch. de Rol.* 36. || XIIe s. J'aqiterai d'Espagne une part grant, *Roncisv.* p. 39. Qu'il l'aura ainz par le champ [combat en champ clos] aqité, *ib.* p. 185. Là li dut li reis faire cinc cenz marz aporter; Dunt il porreit ses detes à cele hure aquiter, *Th. le Mart.* 119. || XIIIe s. Nous ne sommes mie tant de gent que nous puissions estre acquité de nostre passage paier, VILLEH. XXXV. Li venderes et li achateres se aquiteront le jour chascun pour un denier, *Livre des Mét.* 345. La Magdelene [il] visita, De toz ses pechiez l'acuita, Et la fist saine, RUTEB. II, 5. Et se il le sert tant que il s'aquite, en servant le, vers lui de la dette, il deit estre maintenant quitte et delivre, *Ass. de Jérus.* I, 189. Et je, pour mon serrement aquiter.... JOINV. 212. Je promis à ma dame la royne vostre mere, que je feroye cest livre; et, pour moy aquitier de ma promesse, l'ai je fait, ID. 192. || XVe s. Qu'il lui voulust renvoyer sa femme; car il [Édouard II] s'en vouloit acquitter à Dieu et au monde, et que ce n'estoit pas sa coulpe qu'elle estoit partie de lui.... FROISS. I, I, 11. Et fit à la porte mesmement trois de ses fils chevaliers, qui aussi se acquitterent moult bien en leur nouvelle chevalerie, ID. I, I, 102. Seigneur, il est bien vrai que le roi de France m'a envoyé en ceste ville et en ce chastel pour le garder et defendre à mon loyal pouvoir; vous savez comment je m'en suis acquitté et voudroie encore faire, ID. I, I, 242. Soyez seure, ma doulce amye, Que je vous ayme loyaument; Or vous requier et vous supplie: Acquittez vous pareillement, CH. D'ORL. *Ball.* XIV. Pour ne s'estre bien acquité à la reformation de l'Eglise comme il devoit.... COMM. VIII, 2. || XVIe s. Pour acquitter les vœux qu'il avoit faits, AMYOT, *Lys.* 38. Je vous absouls et descharge, comme très bien et sainctement acquitez de la foy que vous avez jurée à vostre capitaine, ID. *Eum.* 36. Il l'acquitta d'une infinie somme de debtes, ID. *Pomp.* 83. Plusieurs se sont trouvez qui ont maintenu qu'il faloit prendre la moitié de leurs biens pour en acquitter le roy [payer ses dettes], veu que le peuple est incapable pour sa pauvreté d'y satisfaire, LANOUE, 98. La pluspart de ceux qui doyvent le service s'en acquitent avec l'argent, ID. 232. Du petit on vient au grand, et qui s'acquite bien de l'un est mieux preparé pour se bien acquiter de l'autre, ID. 293. J'ai bien esprouvé que, pour cent francs de melancolie, n'acquitterons pas pour cent sols de dette, DES PERIERS, *Contes*, 1.

— ÉTYM. Provenç. *aquitar;* espagn. *aquitar;* bas-latin, *acquitare*, de *ad*, à, et *quittare*, quitter (voy. ce mot).

ACRE (a-kr'; *a* bref), *s. f.* Mesure de terre employée en divers pays, et d'une étendue différente suivant les localités. L'acre anglaise vaut 40 ares 467. L'Angleterre contient, dans toute son étendue, 39 038 500 acres.

— REM. Quelques auteurs font acre du masculin; entre autres Vauban: La mesure de la province de Normandie est l'acre. Cet acre est composé de 160 perches carrées, et la perche de 22 pieds carrés (22 pieds en carré, c'est-à-dire 484 pieds carrés); mais les pieds sont différents; la mesure la plus commune les fait d'onze pouces, et le pouce de douze lignes, *Dime*, 46.

— HIST. XVIe s. Les plus communes sont aujourd'hui entre nous: arpents, journées, asnées, journaux, sesterées, acres, couples de bœufs, O. DE SERRES, 10.

—ÉTYM. Bas-lat. *acrum*, *acrus;* allem. *acker;* angl. *acre;* celt. *acair;* comp. le latin *ager*, le grec ἀγρός, et le sanscrit *ájras*, plaine.

ÂCRE (â-kr', *â* long), *adj.* || 1° Qui a quelque chose de piquant et de corrosif au goût. Saveur âcre. Vin âcre. || 2° Qui exerce une action piquante et corrosive. Humeurs âcres. || 3° Fig. Son humeur est âcre. Paroles âcres. Je ne sais quelle volupté qui n'a rien d'âcre et de sensuel, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23.

— REM. Acre et âcre sont des paronymes qui se distinguent par ceci, que l'un a l'*a* bref, et l'autre l'*a* long.

— SYN. ÂCRE, ÂPRE. Ces deux termes s'appliquent aux aliments et aux boissons: ils marquent dans le goût une sensation désagréable. Le premier donne l'idée d'une saveur forte et brûlante comme celle du piment ou de la moutarde; le second, l'idée d'une saveur acide et astringente comme celle des fruits verts.

—ÉTYM. Bourguig. *ancre*, *aincre;* de *acer*. On ne trouve pas *âcre* dans l'ancien français; c'est sans doute une forme nouvelle calquée sur le latin, et qui s'est implantée à côté de la forme ancienne *aigre* (voy. ce mot).

ÂCRETÉ (â-kre-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est âcre. Avoir de l'âcreté. Âcreté des humeurs. L'âcreté de mes pleurs, LAMART. *Joc.* VI, 212. || 2° Fig. L'âcreté de son humeur, de ses paroles.

—ÉTYM. *Âcre.*

ACRIMONIE (a-kri-mo-nie), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui exerce une action piquante et corrosive. L'acrimonie des humeurs. || 2° Fig. Il y a de l'acrimonie dans ses paroles.

— HIST. XVIe s. On les guerit enfin par une autre injection d'eau bien astringente et dessiccative sans acrimonie, PARÉ, V, 21.

—SYN. ACRIMONIE, ÂCRETÉ. Qualité de ce qui est âcre, mordant, corrosif. Deux différences existent entre ces deux mots. D'abord acrimonie se dit non de ce qui a une saveur âcre, mais de ce qui exerce une action âcre. En second lieu, acrimonie désigne une disposition constante à l'âcreté, tandis que âcreté peut s'appliquer à ce qui se fait sentir actuellement ou vient de se faire sentir. L'âcreté de son humeur peut signifier une âcreté actuelle; l'acrimonie de son humeur signifie une humeur habituellement âcre. Ces nuances une fois conçues, on sent quand et comment il y aura lieu de distinguer.

—ÉTYM. *Acrimonia*, de *acer*, âcre (voy. ce mot).

ACRIMONIEUX, EUSE (a-kri-mo-ni-eû, eû z'), *adj.* || 1° Qui a de l'acrimonie. Humeurs acrimonieuses. || 2° Fig. Paroles acrimonieuses.

—ÉTYM. *Acrimonie.*

† **ACROAMATIQUE** (a-kro-a-ma-ti-k'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui est reçu par l'oreille. L'enseignement acroamatique est l'enseignement oral, par opposition à l'enseignement par les livres. De là il a pris aussi le sens de profond, le maître communiquant de vive voix à des élèves choisis un enseignement qu'il ne mettait pas dans les livres et pour l'usage du vulgaire.

—ÉTYM. Ἀκροαματικός, d'ἀκροᾶσθαι, entendre.

ACROBATE (a-kro-ba-t'), *s. des deux genres.* Danseur ou danseuse de corde.

— ÉTYM. Ἀκροβατεῖν, mot à mot marcher sur les extrémités, d'ἄκρος, extrême, haut (voy. ACROTÈRE), et βατεῖν, marcher, de βαίνειν (voy. BASE).

† **ACROBATIQUE** (a-kro-ba-ti-k'), *adj.* Terme de mécanique. Propre à monter des fardeaux.

† **ACROCHIRISME** (a-kro-ki-ri-sm'), *s. m.* Terme de gymnastique ancienne. Espèce de lutte avec le bout des doigts seulement.

— ÉTYM. Ἄκρος, extrême, et χείρ, main.

† **ACROCHORDON** (a-kro-kor-don), *s. m.* Terme de médecine. On a décrit sous ce nom des productions organiques des paupières, dures, grêles, surtout vers leur extrémité adhérente, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance, soit par leur forme, soit par leur mobilité, avec un bout de corde.

— HIST. XVIe s. Acrochordon est une verrue pendante, ayant sa base fort petite, estant calleuse, sans douleur, de figure ronde, PARÉ, V, 21. Il y en a d'autres nommées acrochordon.... les Latins les appellent verrues pensiles, ID. XVIII, 85.

— ÉTYM. Ἀκροχορδών, de ἄκρος, extrême (voy. ACROTÈRE), et χορδή, corde (voy. CORDE).

† **ACROMIAL, ALE** (a-kro-mi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'acromion. Artère acromiale. Les ligaments acromiaux.

— ÉTYM. *Acromion.*

† **ACROMION** (a-cro-mi-on), *s. m.* Terme d'anatomie. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

— ÉTYM. *Acromium*, de ἄκρος, qui est au sommet (voy. ACROTÈRE), et ὦμος, épaule (voy. OMOPLATE).

ACRONYQUE (a-kro-ni-k'), *adj.* Terme d'astronomie. Se dit quand un astre se lève au coucher du soleil, ou quand il se couche au lever. Coucher, lever acronyque.

—ÉTYM. On a écrit aussi *achronique*, ce qui voudrait dire qui ne prend aucun temps; mais cela n'a point de sens. Le mot est *acronyque*, ἀκρόνυχος, de ἄκρος, indiquant l'extrémité (voy. ACROTÈRE), et νύξ, nuit (voy. NUIT).

† **ACROPOLE** ou **ACROPOLIS** (a-kro-po-l' ou a-kro-po-lis'), *s. f.* Terme d'antiquité. Nom de la ville élevée ou citadelle dans les cités grecques. Deux montagnes ressemblaient assez par leur coupe aux acropolis de Corinthe, d'Athènes et de Pergame, CHATEAUB. *Itin.* II, 87. || Acropole est plus usité.

—ÉTYM. Ἀκρόπολις, de ἄκρος, haut (voy. ACROTÈRE), et πόλις, ville (voy. POLITIQUE).

ACROSTICHE (a-kro-sti-ch'). || 1° *S. m.* Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom pris pour sujet, chaque vers commençant par une des lettres de ce nom prises de suite. Non-seulement on fit des vers sibyllins, mais on les fit en acrostiches, VOLT. *Mœurs*, *Sibyll.* || 2° *Adj.* On fit des vers grecs acrostiches imputés à une sibylle, VOLT. *Phil.* V, 49.

—ÉTYM. Ἀκρόστιχον, de ἄκρος, indiquant la pointe, l'extrémité (voy. ACROTÈRE), et στίχος, rangée, ligne, vers, de στίζειν, piquer (voy. STIGMATE). Quand, réfléchissant sur l'enchaînement des significations, on descend de l'idée de vers à celle de ligne dans une page, de l'idée de ligne à celle de rangée, de l'idée de rangée à celle de l'acte par lequel on fixe et détermine les points qui constituent cette rangée, on assiste à un travail curieux de l'esprit humain, qui se reproduit dans toutes les acceptions détournées et abstraites.

ACROTÈRE (a-kro-tè-r'), *s. m.* Terme d'architecture. || 1° Piédestaux des figures que les anciens plaçaient sur les extrémités rampantes et aux sommets des frontons des temples. Les pinacles, les acrotères du temple, VOLT. *Phil.* V, 44. || 2° Espèce de piédestaux que l'on met d'espace en espace dans les balustrades.

— ÉTYM. Ἀκρωτήριον, de ἄκρος, placé à l'extrémité, pointu, du radical *acr* ou *ac*, qui signifie pointe (voy. ACIDE).

ACTE (a-kt'), *s. m.* || 1° Terme très-général qui, se rapportant à *agir*, s'applique à tout ce qu'on fait ou peut faire. Acte glorieux. Acte criminel. Son départ est un acte de désespoir. Il ne fera jamais acte d'homme. C'est un acte de citoyen. De soi-même un bon acte est l'objet et le prix, ROTROU, *Bélis.* II, 16. Ne m'ordonnez point un acte de faiblesse, ID. *Venc.* I, 3. Je ne me repens pas d'un acte de vertu, ID. *ib.* II, 2. Je fais un acte généreux de m'éloigner de vous, SÉV. 284. Elle crut faire acte de repentante, LA FONT. *Contes*, *Diable.* Que venez-vous de faire?—Un acte de justice, CORN. *Hor.* IV, 6. Je veux donc d'un tyran un acte tyrannique, ID. *Perth.* III, 3. J'ai prescrit, je le sais, des actes de rigueur; Je révoque aujourd'hui l'ordre de la vengeance, M. J. CHÉN. *Charles* IX, IV, 2. .... Sur tous actes noirs je hais l'ingratitude, MAIR. *Soph.* IV, 7. Emploie cette épée à cet acte d'amour, ID. *ib.* II, 6. Le don de mon empire et de ma liberté Est l'acte le plus grand de mon autorité, VOLT. *Sém.* II, 7. || 2° En termes de religion, mouvement vertueux que l'âme produit au dedans d'elle-même. Il exerce les mêmes actes que le reste des chrétiens, BOSS. *Or.* 6. Il n'a pas prétendu faire un acte plus parfait, ID. *ib.* 10. Former un acte d'amour de Dieu, ID. *Avert.* 2. Vous produisez des actes intérieurs de toute espèce, ID. *Retr.* La perfection ne consiste pas à faire ou à ne pas faire de tels actes, ID. *Préf.* Former des actes de détachement, ID. *Imp.* 1. On peut toujours faire l'acte de contrition, PASC. *Prov.* 6. || 3° En logique, acte, ce qui est réalisé, opposé à puissance, ce qui peut être réalisé. Réduire la puissance à l'acte. || 4° Acte d'hostilité, agression par laquelle un gouvernement ou un parti se met en guerre contre un autre. || 5° Acte de présence, action de se présenter en quelque endroit pour satisfaire à quelque devoir ou par pure politesse. Après avoir fait acte de présence, il se retira. || 6° En termes de jurisprudence, tout ce qui se fait entre particuliers, avec ou sans le ministère d'un officier de justice, soit en jugement, soit hors de jugement. Acte notarié. Acte sous seing privé. || 7° Déclaration faite devant un tribunal soit spontanément, soit d'après l'ordre de la justice, et dont on a constaté la réalité. Demander acte, prendre acte. L'acte qui en fut dressé le 25 septembre.... PASC. *Prov.* 15. || Dans le langage ordinaire, prendre acte de.... déclarer qu'on se prévaudra de.... Je prends acte, pour l'autre vie, de ma conduite en celle-ci, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Par ces vers j'en prends acte afin que.... RÉGNIER, *Sat.* IX. || 8° Actes de l'état civil, ceux par lesquels des officiers civils constatent les naissances, les décès, les

mariages, etc. Acte de naissance. Acte de mariage. || 9° Acte d'accusation, exposé des faits imputés à un accusé. || 10° Décision de l'autorité publique. Acte d'amnistie. Les actes du gouvernement. Je signe le premier cet acte vénérable, Qui par tous les partis fut longtemps désiré, M. J. CHÉN. *Charles IX*, I, 3. Ma main a pu signer cet acte abominable! LEMERC. *Charles VI*, V, 3. || 11° *Au plur.* Recueils, registres où sont réunies les décisions de l'autorité. Les actes du parlement anglais. Les actes des conciles. Il appela un recueil code du droit des gens, parce qu'il ne contenait que des actes faits par des nations en leur nom, des déclarations de guerre, des manifestes, des traités de paix ou de trêve.... VOLT. *Leibnitz.* || 12° *Au plur.* Journaux, mémoires faits par certaines sociétés savantes. Les actes de la société de Leipzick. || 13° En termes d'antiquité romaine. Actes diurnes, espèce de journal qui paraissait à Rome et où l'on insérait les jugements, les mariages, etc. || 14° En histoire ecclésiastique, récits consacrés. Les actes de la mission de J. C. ont été publiés à toute la terre, BOSS. *Hist.* II, 13. Les actes du martyre de saint Justin prouvent qu'il versa son sang pour sa religion avec la même simplicité qu'il écrivit pour elle, CHATEAUBR. *Gén.* I, 1. Le juge interroge; et l'écrivain grave sur des tablettes les actes du martyre...; ID. *Mart.* II, 25. || 15° Les actes des apôtres, livre canonique écrit par saint Luc et contenant une partie de l'histoire des apôtres. || 16° Terme d'école. Dispute publique où l'on soutient des thèses. Faire un acte. Soutenir un acte. || 17° Acte dans l'art dramatique, chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée, qui sont formées de scènes et entre lesquelles est un intervalle. On dit quelquefois absolument un acte pour une pièce en un acte. Cet auteur vient de donner un joli acte à la Comédie-française. .... Faisant de cet ouvrage Une ample comédie à cent actes divers, Et dont la scène est l'univers, LA FONT. *Fab.* V, 1. Le commandeur voulait la scène plus exacte; Le vicomte indigné sortait au second acte, BOIL. *Épît.* VII. || 18° L'acte constitutionnel, la charte, la constitution.

—SYN. ACTE, ACTION. Tous deux donnent l'idée de quelque chose qui se fait. L'action est la manifestation de la puissance qui agit; l'acte est l'effet manifesté et le résultat de cette action. Action, étant un déploiement visible de force, ne se dit pas des inspirations intérieures de l'âme; c'est acte dont il faut se servir. Nos actions sont nos œuvres proprement dites; mais nous faisons des actes de foi, d'espérance, de charité; action ici ne serait pas bon. Au moral, action devient souvent tout à fait synonyme d'acte, et alors il peut s'employer au pluriel: Cet homme a fait plusieurs actions vertueuses, comme on dit plusieurs actes de vertu. Il faut remarquer que le mot acte est souvent suivi de la préposition *de*, suivie elle-même d'un nom abstrait ou d'un nom concret, tandis que action n'est accompagné que d'une épithète: Acte de bravoure, de vertu, etc.; et non pas action de bravoure, de vertu, etc.; mais action de héros, action d'insensé.

— HIST. XVIe s. Le dernier acte d'une comedie, MONT. I, 67. Ce sont actes de son personnage, non pas du nostre, ID. I, 124. Ce prince est le souverain patron des actes hazardeux, ID. I, 133. Ils demeurerent depuis le commencement d'avril jusques au treziesme sans acte d'hostilité, D'AUB. *Hist.* I, 7. Il fit assembler les prisonniers en deux actes, comme ils appellent [auto-da-fé], le premier desquelz fut exploité à Valedolid, ID. *Hist.* I, 119.

—ÉTYM. *Actus*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

ACTEUR, TRICE (a-kteur, ktri-s'), *s. m. et f.* || 1° Celui qui joue un rôle, prend une part dans une affaire, dans un événement. Il a été le principal acteur dans ce grand événement. L'apôtre en vain les avertit que ceux qui sont entrés dans la milice de Jésus-Christ ne doivent plus se livrer aux embarras du siècle; ils en sont les principaux acteurs; on les voit à la tête des intrigues.... MASS. *Conf. Fuite du monde.* Il portait ses découvertes aux conférences de feu l'abbé Bourdelot, dont il était un des bons acteurs.... FONTEN. *Poupart.* M. de Malézieu occupait ses talents moins sérieux à imaginer ou à ordonner une fête, et luimême y était souvent acteur, ID. *Malézieu.* || 2° Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre; celui, celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne. Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur, Émouvoir, étonner, ravir un spectateur! BOIL. *Ép.* VII. Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie, Promena par les bourgs cette heureuse folie, Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau, Amusa les passants d'un spectacle nouveau, ID. *A. P.* III. || 3° Familièrement celui qui prend part à des parties de jeu, à des parties de plaisir. Il nous manque un acteur.

— SYN. ACTEUR, COMÉDIEN. Dans le sens propre, on nomme ainsi ceux qui jouent des pièces de théâtre. Acteur est relatif aux personnages qui agissent dans une pièce, et par suite aux personnes qui les représentent. Comédien est relatif à la profession. Vous l'entendrez: qui sont les acteurs dans ce drame? et: que fait cet homme? Il est comédien. Enfin des élèves qui représentent une pièce dans leur collége, sont acteurs et ne sont pas comédiens. Dans le sens figuré, ces deux termes conservent encore la même distinction à beaucoup d'égards. Acteur se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir; comédien, de celui qui s'est fait un art, et, pour ainsi dire, un métier de bien feindre les passions, les sentiments qu'il n'a point, de celui dont la conduite est dissimulée et artificieuse. Le premier terme se prend en bonne ou en mauvaise part, selon la nature de l'affaire où l'on est acteur; le second ne se prend jamais qu'en mauvaise part, puisque la dissimulation, qui fait le comédien dans la vie, est toujours une chose odieuse.

— ÉTYM. *Actor*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

ACTIF, IVE (a-ktif, kti-v'), *adj.* || 1° Qui est agissant, diligent, laborieux. Homme actif. Actif à la guerre. Vieillesse active et occupée. Se montrant si actif dans ces événements. .... et là, plus actif, volant vers ces remparts, De ses soldats surpris il attire les regards, HENR. *Ninus*, II, 1, 4. Mais redoutez de son ami la main trop active, M. J. CHÉN. *Gracq.* III, 2. Cruel dans l'indolence, actif en sa mollesse, Sa violente ambition s'aiguisait par sa paresse, DUCIS, *Macb.* II, 6. || 2° Par extension, en parlant des choses qui agissent avec promptitude, avec force, avec énergie. Remède actif. Poison actif. Quelques sucs bienfaisants dont la puissance active Rappelle en notre esprit sa vertu fugitive, DUCIS, *Lear*, IV, 5. Part active, rôle qu'on joue, action qu'on a. Il a pris, il a eu une part active dans ces événements. || 3° En matière de dévotion, vie active, celle qui consiste dans les actes extérieurs de piété, par opposition à vie contemplative, qui consiste dans les sentiments et dans les affections de l'âme. || 4° En affaires, dettes actives, sommes dont on est créancier, par opposition à dettes passives, celles dont on est débiteur. || 5° En parlant d'élections, avoir voix active et passive, avoir droit d'élire et d'être élu. || 6° En philosophie, qui agit ou qui a la vertu d'agir, par opposition à passif. Principe actif. Qualités actives. Le feu est une force active. Ils attribuaient la force à la partie active de la matière. L'âme étant active de sa nature. || 7° Citoyen actif, celui qui jouit des droits politiques. || 8° En parlant de l'armée, service actif, temps durant lequel un soldat est sous les drapeaux. || 9° Terme de grammaire. Se dit des verbes et des participes exprimant une relation de syntaxe dans laquelle le complément du verbe lui est joint sans préposition. || A un autre point de vue, le verbe actif est celui qui exprime une action, et se décompose en verbe qui ne reçoit pas de complément direct: *il agit*, *il court*; c'est le verbe neutre des grammairiens; et en verbe qui reçoit un complément direct sans préposition: *il aime son fils*; c'est le verbe transitif direct de plusieurs grammairiens. || Se dit aussi de ce qui a rapport, de ce qui est propre à ces verbes, à ces participes. Voix actives. Ce mot a une signification active, BOSS. *Nouv. myst. réf.* || 10° *S. m.* L'actif, la voix active. Conjuguer l'actif d'un verbe. || 11° *S. m.* Somme dont on est créancier. Balance de l'actif et du passif.

— HIST. XIIe s. [Je] vos ai pieça jà descovert Com ceste lasse vie active Si me tout [ôte] la contemplative, BENOIT, II, 12179. || XIVe s. L'autre est vie civile et attive, ORESME, *Eth.* V, 9. Aucuns excellens et bien bezoignans selon vie attive tiennent que felicité est honnour, ID. *ib.* Elle sert de bon cuer Dieu en la vie active, Et très devotement en la contemplative, *Girart de Ross.* v. 2697. || XVIe s. J'ay, sans offense de poids, passifve ou actifve, escoulé tantost une longue vie, MONT. IV, 167. Il ne faut estre aux affaires retif; La royauté est un metier actif, RONS. 652. Et estoit sa chaleur active aux affaires de la chose publique jà toute refroidie, AMYOT, *Pompée*, 64.

—ÉTYM. Provenç. *actiu*; de *activus*, de *agere*, agir (voy. AGIR).

† **ACTINIMORPHE** (a-kti-ni-mor-f'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une forme rayonnée.

— ÉTYM. Ἀκτίν, rayon, et μορφή, forme.

ACTION (a-ksion; en poésie, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Opération, œuvre. Dépouiller la matière de l'action qui lui est propre. Si ta nature est plus propre à l'action. Homme d'action. Le conseil et l'action. L'action du remède fut salutaire. Ce poison a une action si puissante qu'il tue en peu d'instants. L'action violente de la chaleur. L'action des vents sur la température de l'air. L'action de la lumière sur la végétation. C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant; entre ces mains où tout est action, où tout est vie; rien ne s'affaiblit, ni ne se relâche, ni ne se ralentit jamais, BOSS. *Anne de Gonz.* Sans envie, sans fard, sans ostentation, toujours grand dans l'action et dans le repos, il parut à Chantilly comme à la tête des troupes, ID. *Louis de Bourbon.* Il semble que la perfection de chaque chose consiste en son action; car chaque chose a son action, ID. *Pensées chrét.* 33. Leur donnant l'action, le poids, le mouvement, ROTROU, *St-Genest*, IV, 2. || 2° En termes de grammaire, l'action exprimée par le verbe. L'action de penser, de parler. || Ce mot ne peut s'employer qu'avec les verbes qui marquent une action: il est ridicule de dire, comme font plusieurs, l'action de languir. || 3° Chose faite par l'homme. Pour faire une méchante action, PASC. *Prov.* 8. Quand ai-je fait quelque action d'union avec les hérétiques ou de schisme avec l'Église? PASC. *Prov.* 17. Le grand art de la guerre attend quelquefois l'âge; Le temps y fait beaucoup; et de mes actions Il vous a plu tirer quelques instructions.... CORN. *Sert.* III, 2. Vous savez l'action, vous la venez d'entendre, ID. *Hor.* V, 2. M. de Boufflers a fait une fort jolie action, SÉV. 579. C'est ici que le sang et la condition Ne vous permettent pas une lâche action, LA MOT. *Antig.* III, 5. Une bonne action se produit toute nue, ID. *Bél.* II, 19. Partant pour cette grande et fameuse action. Vous en mîtes le prix à sa discrétion, ID. *Venc.* I, 1. Tant que nous regarderons l'homme par les yeux du corps, sans y démêler par l'intelligence ce secret principe de toutes nos actions qui, étant capable de s'unir à Dieu, doit nécessairement y retourner.... BOSS. *Madame.* Il croit récompenser une bonne action, RAC. *Esth.* III, 1. Je ne m'étais chargé dans cette occasion Que d'excuser César d'une seule action, ID. *Brit.* I, 2. Il faut des actions et non pas des paroles, ID. *Iph.* III, 7. L'indigne action que vous voulez faire, FÉN. *Tél.* XV. Le père est en droit de punir chacun de ses enfants qui fait une mauvaise action, ID. *Tél.* VIII. Les princes qui ont fait les plus grandes actions, ID. *Tél.* II. D'indignes passions Ne doivent pas souiller les nobles actions, VOLT. *Mariane*, II, 5. Dans nos grands intérêts souvent nos actions Sont (vous le savez trop) l'effet des passions, ID. *Olymp.* I, 5. Une détermination volontaire au bien ou au mal, et aussi une action bonne ou mauvaise, est ce qu'on appelle vertu ou crime, LA BRUY. 16. Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires; il est taillé pour eux et sur leur mesure; mais c'est une parure pour ceux qui ont rempli leur vie de belles actions, ID. 2. || 4° En termes de dévotion. Combien d'actions de piété sont demeurées sans effet! FLÉCH. I, 110. Il importe donc de vous marquer les préparations qui doivent vous conduire à cette action redoutable [la communion], MASS. *Car.*, *Comm.* || 5° Action de grâces, remercîment, témoignage de reconnaissance. Le *Te Deum* fut chanté en action de grâces. On lui rendit des actions de grâces. || 6° Activité. Ils ont vécu avec si peu d'action qu'à peine leur nom est-il venu jusqu'à nous, BOSS. *Hist.* III, 4. Sa vieillesse n'a pas été sans action ID. *Gornay.* || Être en action, se donner du mouvement. Tenir en action, donner du mouvement. Je le tenais sans cesse en action, marchant avec lui au soleil et à la pluie, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Quand je vois cette multitude confuse de gens qui vont et qui viennent, toujours occupés de leurs desseins, et toujours en action pour y réussir et les conduire à bout, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 23. || 7° Véhémence. Parler avec action. || 8° Tout engagement entre des troupes. Un jour d'action. L'action fut chaude. Engager l'action. Sans me contenter de celle [gloire] que j'ai acquise et de la part qu'un roi qui fait le métier de véritable capitaine, a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence.... PELLISS. *Conversat. de L. XIV devant Lille*, p. 51. || Il faut remarquer que, quand on parle d'un combat déterminé, action ne s'applique qu'à une petite affaire. Ainsi on ne peut pas dire l'action de Fontenoy; il faut dire la bataille de Fontenoy. || 9° L'action oratoire ou théâtrale, le débit et les gestes. L'action est comme le langage du corps. Il avait une action pleine de chaleur. Je reconnais même ce sourire fin, cette action négligée, cette parole douce, simple et insinuante, FÉN. *Tél.* IX. Elle avait encore les cheveux aussi blonds et en

aussi grande quantité que si elle n'eût eu que vingt ans, la taille haute, l'action impérieuse et hautaine, Mlle DE LA FORCE, *R. de Nav.* 1e part. p. 71. || **10°** Discours public, tel qu'un sermon, une harangue, un plaidoyer. Vieux en ce sens. Interrompre les avocats au milieu de leur action, LA BRUY. 14. [Le prédicateur] a si bien mis dans tout son jour tout ce qui pouvait être admiré; il a fait des traits d'éloquence et des coups de maître si à propos et de si bonne grâce, que tout le monde, je dis tout le monde, s'en est écrié; et chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée, SÉV. 202. Le discours est de deux sortes.... Sous la première espèce, les entretiens familiers et les lettres sont comprises; sous la seconde, les actions publiques, soit qu'elles louent les grands personnages, soit qu'elles traitent des affaires d'État.... GODEAU, *Disc. sur Malherbe.* || **11°** Action, en parlant de quelques anciens conciles, ce qui dans les derniers conciles a été appelé session. || **12°** Demande, poursuite en justice, droit qu'on a de former une demande en justice. || **13°** Principal événement qui fait le sujet d'une pièce de théâtre ou d'un poëme épique. || **14°** Part qu'on a dans les bénéfices d'une compagnie de commerce ou de quelque autre société utile; titre qui constitue cette part. On fit une compagnie qui eut un nombre considérable d'actions, MONTESQ. *Espr.* XXII, 10. La baisse, la hausse des actions de chemin de fer. || Ses actions haussent, baissent, se dit figurément de quelqu'un dont le crédit, dont la réputation croît ou diminue. || **15°** En termes de mathématiques, quantité d'action, le produit de la masse par la vitesse. || **16°** En termes d'équitation, avoir de l'action, se dit d'un cheval qui a de l'ardeur. Ce cheval a la bouche en action, il mâche sans cesse son mors, et jette beaucoup d'écume.

— SYN. BONNES ACTIONS, BONNES ŒUVRES. On entend par bonnes actions tout ce qui se fait par principe de vertu; on n'entend guère par bonnes œuvres que certaines actions particulières qui regardent la charité du prochain. Toute bonne œuvre est une bonne action; mais toute bonne action n'est pas une bonne œuvre, à parler exactement, GUIZOT.

— HIST. XIIIe s. Et si li vesques fait mon serf clerc contre me [ma] volenté, j'ai action contre celi de demander mon damace, BEAUM. XLV, 17. Quand li enfant seroient aagié, il aroient action de demander le trop à lor tuteur, ID. XVII, 8. Et se aucuns a action encontre toi, ne le croi pas, jeusques à tant que tu en saches la verité, JOINV. 301. || XIVe s. Action est operacion, ORESME, *Thèse de Meunier.* || XVIe s. Les loix ont action d'homicide contre nous, MONT. II, 26. Le corps demeure cependant sans action, s'atterre et s'attriste, ID. III, 290. Action de grâces est la recognoissance par laquelle la louange de tous biens lui est rendue, CALV. *Inst.* 283. Toutes actions [judiciaires] sont de bonne foy, LOYSEL, 690. Toutes actions d'injures sont tollues par an et jour, ID. 713. En douaire et autres actions qui ne sont encore nées, le temps de la prescription ne commence à courir que du jour que l'action est ouverte, ID. 732. L'action personnelle ne se prescrit que par trente ans, ID. 719. L'action hypothecaire se prescrit, par un tiers, par dix ans entre presens, ID. 720. [Les mineurs, etc.] ne pouvoient intenter ni estre contraints de defendre en action petitrice, de ce dont ils estoient saisis comme heritiers, ID. 187.

— ÉTYM. Provenç. *accio;* espagn. *accion;* ital. *azione;* de *actio*, de *agere*, agir (voy. ce mot).

ACTIONNAIRE (a-ksio-nè-r'), *s. m.* et *f.* Terme de finance et de commerce. Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une entreprise de finance ou de commerce.

— ÉTYM. *Action.*

ACTIONNÉ, ÉE (a-ksio-né, née). || **1°** *Part. passé.* Actionné par ses créanciers. || **2°** *Adj.* Occupé, affairé. La nourrice très-actionnée autour de l'enfant. || En ce sens, c'est un emploi familier qui n'est pas dans le dictionnaire de l'Académie.

ACTIONNER (a-ksio-né), *v. a.* Terme de droit. Citer quelqu'un devant la justice.

— HIST. XVIe s. Combien il faut que les matieres metalliques soyent subtiles pour actionner et reduire en metal, sans les desformer, les choses desquelles je te veux parler, PALISS. 219. Si tu avois consideré la cause qui peut actionner la vegetation des fruits.... ID. 326. Puisque la chaleur de la marne n'est pas la cause actionale des vegetations seminales, par quelle vertu la marne pourroit-elle actionner ces terres infertiles? ID. 332. Les couleurs actionnées [produites] par la reverberation du soleil, ID. 205.

— ÉTYM. *Action.*

† **ACTIVANT, ANTE** (a-kti-van, van-t'), *adj.* Qui active. L'engrais possède des qualités activantes qui....

† **ACTIVÉ, ÉE** (a-kti-vé, vée), *part. passé.* La végétation activée par des pluies fécondantes.

ACTIVEMENT (a-kti-ve-man), *adv.* || **1°** D'une manière active. Servir activement l'État. Activement occupé de cette affaire. || **2°** En termes de grammaire, à la façon d'un verbe actif, c'est-à-dire d'un verbe qui a un complément direct. Dans la célèbre phrase de Bossuet, *dormez votre sommeil*, dormir est employé activement.

— ÉTYM. Provenç. *activamen;* ital. *attivamente;* de *active* au féminin, et *ment.*

† **ACTIVER** (a-kti-vé), *v. a.* Néologisme. Donner de l'activité, hâter, pousser. Activer les travaux. Le vent active le feu.

— ÉTYM. *Actif.*

ACTIVITÉ (a-kti-vi-té), *s. f.* || **1°** Puissance d'agir. L'âme a conscience de son activité. L'activité d'un poison, d'un remède. Un esprit qui se consume par sa propre activité. C'est Dieu qui, depuis la création du monde, renouvelle à chaque moment l'activité de ce feu [le feu d'enfer], et qui, sans terme, sans fin, le fera subsister au-delà des siècles, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 67. || **2°** En physique, sphère d'activité, espace dans lequel un agent exerce son action, son influence. La sphère d'activité du soleil s'étend jusqu'aux planètes les plus éloignées. || Fig. Le cercle, l'étendue des travaux, des idées, des entreprises dont un homme s'occupe. || **3°** Par extension, diligence. Homme plein d'activité. Pressant les préparatifs avec la plus grande activité. Cela lui a donné de l'activité. Activité stérile. Les Anglais y mirent moins d'activité. Quel désir de la gloire.... Nous marquait d'un héros la noble activité! PRADON, *Ph. et Hipp.* II, 3. Mais ce n'est point assez, Seigneur, si votre zèle Avec activité ne féconde le mien, BRIF. *Ninus*, II, 1, 2. Le monde donne de l'activité aux paresseux, et leur inspire un feu et une vivacité qui les porte partout et que rien ne ralentit, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 106. [Turenne et Condé] tantôt opposés front à front et redoublant l'un dans l'autre l'activité et la vigilance, BOSS. *Louis de Bourbon.* || **4°** Passivement, la diligence avec laquelle une chose est faite. L'activité des travaux, l'activité d'une correspondance. || **5°** En activité, *loc. adv.* Au sens actif: Les tribunaux sont en grande activité. Être en activité de service, ou, simplement, en activité, exercer actuellement les fonctions de sa place. || Au sens passif: Les travaux sont en activité. La vendange est en pleine activité.

— ÉTYM. Provenç. *activitat;* espagn. *actividad;* ital. *attività;* d'*activitas*, d'*activus*, actif (voy. ACTIF).

ACTRICE (a-ktri-s'), *s. f.* Voy. ACTEUR.

† **ACTUALITÉ** (a-ktu-a-li-té), *s. f.* Néologisme. État de ce qui est actuel; chose actuelle.

— ÉTYM. *Actuel.*

ACTUEL, ELLE (a-ktu-èl, e-l'), *adj.* || **1°** Effectif, réel. Une actuelle et entière séparation, FLÉCH. I, 241. Une attention actuelle qui prend d'abord des mesures solides de changement, MASS. *Car. Confess.* L'âme peut, avec l'aide de Dieu, s'établir dans une résolution actuelle et véritable de s'éloigner pour jamais du péché, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 306. || **2°** Présent, qui a lieu présentement. Le moment actuel, les mœurs actuelles. Content de sa position actuelle. Le langage actuel. || **3°** En parlant des personnes en activité de service. Le président actuel de la chambre. || **4°** En termes de théologie et de philosophie, grâce actuelle, par opposition à grâce habituelle; péché actuel, par opposition à péché originel; volonté actuelle, par opposition à volonté potentielle; intention actuelle, par opposition à intention virtuelle. || **5°** En termes de chirurgie, cautère actuel, le fer rouge, par opposition à cautère potentiel, les caustiques chimiques. || Actuel ne se met qu'après son substantif; cependant quand il y a deux adjectifs, il peut se mettre devant, comme dans l'exemple de Fléchier.

— HIST. XVIe s. Les mauvaises œuvres ou les pechez actuels qu'on appelle [les péchés par action, en opposition aux péchés d'intention], CALV. *Inst.* 470. Les gouverneurs des biens ecclesiastiques se mirent par force en possession actuelle de quelques biens qui appartenoient à l'Eglise, ID. *ib.* 983. Les benefices qui ont charge d'ame requierent residence personnelle et actuelle, P. PITHOU, 72. Application des cauteres tant actuels que potentiels, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *actual;* ital. *attuale;* de *actualis*, de *actus*, acte (voy. ACTE).

ACTUELLEMENT (a-ktu-è-le-man), *adv.* Au moment dont il s'agit, présentement. Il [Moïse] a joint aux choses passées, qui contenaient l'origine et les anciennes traditions du peuple de Dieu, les merveilles que Dieu faisait actuellement pour sa délivrance, BOSS. *Hist. univ.* I, 3. Toute l'autorité du gouvernement était entre ses mains; il était actuellement consul, VERT. *Rév. rom.* XIV, 291. Un tribun du peuple fit assigner L. Manlius, qui sortait actuellement de la dictature, sous ce prétexte que ce patricien traitait un de ses enfants avec trop de dureté, ID. *ib.* VIII, 256. Quand je pourrais me flatter de l'avantage d'être actuellement et parfaitement réconcilié avec vous, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 54. Vous à qui je parle et de qui il s'agit actuellement entre vous et moi, ID. *ib.* p. 346.

— HIST. XVIe s. On doit appliquer choses calefactives, non seulement potentiellement, mais aussi actuellement, PARÉ, VIII, 41.

— ÉTYM. Provenç. *actualment;* espagn. *actualmente;* ital. *attualmente;* de *actuelle* au féminin, et *ment.*

† **ACUITÉ** (a-ku-i-té), *s. f.* Qualité de ce qui est aigu. L'acuité d'un son. L'acuité de la douleur.

— HIST. XVIe s. Tel sang coule avec acuité et douleur, PARÉ, XVIII, 45. L'on trouve au goust de la langue la mordication et acuité dudit sel, PALISS. 148.

— ÉTYM. *Acutus*, aigu (voy. AIGU).

† **ACULÉIFORME** (a-ku-lé-i-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme d'aiguillon.

— ÉTYM. *Aculeus*, aiguillon (voy. ce mot), et *forme.*

ACUMINÉ, ÉE (a-ku-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Se dit des feuilles, des bractées, des divisions du calice, dont l'extrémité offre une pointe allongée et aiguë.

— ÉTYM. *Acuminatus*, de *acumen*, extrémité pointue, de *acuere*, aiguiser, *acutus*, aigu (voy. AIGU).

ACUPONCTURE (a-ku-pon-ktu-r'), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à enfoncer dans une partie du corps une aiguille métallique.

— ÉTYM. *Acus*, aiguille (voy. AIGUILLE), et *punctura*, piqûre, de *pungere*, piquer (voy. POINDRE).

ACUTANGLE (a-ku-tan-gl'), *adj.* Terme de géométrie. Dont les angles sont aigus.

— ÉTYM. *Acutus*, aigu (voy. ce mot), et *angulus*, angle (voy. ce mot).

† **ACYROLOGIE** (a-si-ro-lo-jie) ou **AKIROLOGIE** (a-ki-ro-lo-jie), *s. f.* Terme de grammaire. Impropriété d'expression. || Peu usité.

— ÉTYM. Provenç. *acirologia;* de ἀκυρολογία, de ἄκυρος, impropre (de α privatif, et κῦρος, force, effet), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

ADAGE (a-da-j'; l'*a* de *da*, qui se prononce comme dans cage, se prononçait autrefois comme dans âge: Chifflet, dans sa grammaire qui est de la fin du XVIIe siècle, dit qu'on prononce a-dâ-ge), *s. m.* Sentence, dire populaire. Qui aime bien châtie bien, est un adage. Suivant l'adage, il faut cacher sa vie; Je ne suis plus qu'un vieil ermite, un ours, MILLEV. *Épigr. l'Indépendant.*

— ÉTYM. *Adagium*, de *ad*, vers, et *agere*, pousser: sentence qui pousse vers, conseil.

ADAGIO (a-da-dji-o). Terme de musique. || **1°** *Loc. adv.* Sans se presser, lentement. Ce morceau doit être joué adagio. || **2°** *S. m.* L'air même qui se joue lentement. Un bel adagio. || *Au plur.* des adagios.

— ÉTYM. Ital. *adagio*, de *ad*, à, et *agio*, aise (voy. AISE).

† **ADAM** (a-dan), *s. m.* || **1°** Nom du premier homme. || **2°** Proverbe. Il se croit de la côte d'Adam, il se croit d'une haute naissance. || **3°** En théologie, l'homme, l'humanité; le vieil Adam, l'homme en état de péché.

† **ADAMANTIN, INE** (a-da-man-tin, ti-n'), *adj.* Terme didactique. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant.

— ÉTYM. *Adamantinus*, de *adamas*, diamant (voy. DIAMANT).

† **ADAMIQUE** (a-da-mi-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Race adamique, race humaine primitive.

— ÉTYM. *Adam.*

† **ADAMITE** (a-da-mi-t'), *s. m.* Membre d'une secte qui, prétendant se conformer à Adam, rejetait l'usage des vêtements.

— ÉTYM. *Adam.*

ADAPTATION (a-da-pta-sion), *s. f.* Action d'adapter.

— ÉTYM. *Adapter.*

ADAPTÉ, ÉE (a-da-pté, ptée), *part. passé.* Un tuyau adapté à l'orifice. Style adapté au sujet.

ADAPTER (a-da-pté), *v. a.* || 1° Ajuster une chose à une autre. Adapter un robinet à un tonneau. Adapter des ornements avec goût. Adapter son langage aux temps et aux lieux. Les êtres destinés à s'adapter le sont continuellement à leurs désirs, STAËL, *Delph.* 5e part. Fragm. 1. || 2° S'adapter, *v. réfl.* Ce couvercle s'adapte bien au vase. Ce passage s'adapte mal au sermon. Les parties de l'univers s'adaptent si bien.... Ce vers s'adapte à la situation.

— HIST. XVe s. Et l'a devant moi en ce veue par les choses, furent tous de guet.... qu'elle se adaptat contre le duc de Bourgogne, *Geste des nobles*, MIREAUX, p. 140. || XVIe s. Et y seront adaptées promptement des emplastres, PARÉ, XXII, 40.

— ÉTYM. *Adaptare*, de *ad*, à, et *aptare*, de *aptus*, apte (voy. ce mot).

ADATIS (a-da-tis), *s. m.* Mousseline des Indes orientales.

† **ADDITIF, IVE** (a-ddi-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui s'ajoute.

ADDITION (a-ddi-sion; plusieurs disent a-di-sion. Palsgrave, au XVIe siècle, recommande, p. 23, de prononcer les deux *d*. Il est bon de les prononcer pour éviter la confusion avec adition), *s. f.* || 1° Ce qui est ajouté à quelque chose. L'addition d'un mot, d'une lettre. Faire une addition à la loi. Cet ouvrage auquel j'ai fait beaucoup d'additions. Si je vois quelqu'un, je vous ferai une addition à cette lettre, SÉV. 310. || 2° En termes d'ancienne pratique, informer par addition, ajouter une nouvelle information à une première. || 3° La première règle d'arithmétique, enseignant à ajouter plusieurs nombres les uns aux autres. Un enfant ayant fait une addition suivant ses règles, PASC. *Méth.* || 4° En termes d'imprimerie, se dit des dates, des sommaires, des petites notes, d'un texte, placés hors de la justification.

— HIST. XIIIe s. Ceste addition fu fete en l'an de grace mil deux cens quatre vins et quatorze au mois de juignet, *Liv. des Mét.* 300. || XIVe s. La croissement ou addicion qui est faite par chascune singuliere espece.... n'est pas convenable, ORESME, *Eth.* 77.

— ÉTYM. Provenç. *additio*; espagn. *adicion*; ital. *additione*; de *additio*, de *addere*, de *ad*, à, et *dare*, donner (voy. DONNER).

ADDITIONNÉ, ÉE (a-ddi-sio-né, née, ou a-di-sio-né, née), *part. passé.* || 1° Sommes additionnées. || 2° En chimie ou en pharmacie, à quoi on a ajouté. Un liquide additionné de quelques gouttes d'alcool.

ADDITIONNEL, ELLE (a-ddi-si-o-nèl, nè-l', ou a-di-si-o-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui est en sus, qui s'ajoute. Un article additionnel. Les arbres augmentent en grosseur par des couches additionnelles de nouveau bois qui se forment à toutes les sèves entre l'écorce et le bois ancien, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e mém. || 2° En matière d'imposition, sous, centimes additionnels, partie aliquote d'un impôt, qui s'y ajoute et qu'on fait payer en sus par les contribuables.

— ETYM. *Addition.*

ADDITIONNER (a-ddi-sio-né ou a-di-sio-né), *v. a.* || 1° Ajouter plusieurs nombres l'un à l'autre. || 2° En chimie et en pharmacie, additionner de sucre un sirop, y ajouter un peu de sucre.

— ÉTYM. *Addition.*

ADDUCTEUR (a-ddu-kteur). || 1° *Adj. m.* Terme d'anatomie. Qui rapproche de l'axe du corps. Un muscle adducteur. || 2° *S. m.* Les adducteurs de la jambe.

— ÉTYM. *Adductor*, de *adducere*, de *ad*, à, et *ducere*, conduire (voy. DUC).

ADDUCTION(a-ddu-ksion), *s. f.* Terme d'anatomie. Action des muscles adducteurs.

— HIST. XVIe s. Aucuns ont voulu dire que ce muscle aide aussi à l'adduction des doigts vers le poulce, PARÉ, IV, 29.

— ÉTYM. *Adductio* (voy. ADDUCTEUR).

† ....**ADE**, suffixe, tiré du participe passé féminin espagnol *ada* ou italien *ata*, correspondant au participe passif du latin en *atus*, et exprimant une action qui s'est faite, comme dans *œillade*, *canonnade*, etc.

† **ADELPHE** (a-dèl-f'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les filets des étamines soudés ensemble.

— ÉTYM. Ἀδελφός, frère.

ADEMPTION (a-dan-psion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Révocation d'un legs, d'une donation.

— ÉTYM. *Ademptio*, de *ad*, à, et *emere*, prendre.

† **ADÉNITE** (a-dé-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine Inflammation des glandes.

— ÉTYM. Ἀδήν, glande.

† **ADÉNOLOGIE** (a-dé-no-lo-jie), *s. f.* Terme d'anatomie. Partie qui traite des glandes.

— ÉTYM. Ἀδήν, glande, et λόγος, discours (voy. LOGIE).

† **ADENS** (a-dan), *adv.* À plat ventre. Il était tombé d'un arbre, je l'ai trouvé par terre adens, phrase d'un paysan des environs de Paris. Ce mot, un des plus anciens de la langue, rend ce que nous n'exprimons que par une phrase; usité encore dans le peuple, il pourrait peut-être rentrer dans l'usage. Il y avait dans l'ancien français *adenter*, coucher sur le ventre, *s'adenter*, se coucher sur le ventre, tous mots excellents et qu'il est bien dommage de voir perdus.

— HIST. XIe s. L'uns gist sur l'autre et envers et adenz, *Rol.* 123. || XIIe s. Li cuens les adenz, durement s'umelie, *Roncev.* p. 53. La quens Rolans se gent gist adens as pré, *ib.* p. 101. || XIIIe s. Sur la fontaine, tout adens, Se mist lors pour boire dedens, *la Rose*, 1480. Tu commenceras à frailir, À tres saillir, à demener; Sor costé t'estoura torner, Une heure envers, une heure adens, Com fait hons qui a mal as dens, *ib.* 2446. || XVe s. Il dit qu'il a mal de teste ou de dens; Au lict se met, puis envers, puis adens, ST-GELAIS, *Le debat des deux fortunes*. || XVIe s. L'un dessus l'autre adentez tomberont, RONS. 646.

— ÉTYM. À et *dent*.

† **ADENT** (a-dan), *s. m.* Terme de charpentier. Entailles que l'on fait en sens inverse sur les faces opposées de deux pièces de bois afin d'assurer leur parfaite liaison.

— ÉTYM. À et *dent*.

ADEPTE (a-dè-pt'; ne prononcez pas *adette* comme on fait dans quelques provinces), *s. m.* et *f.* || 1° Un adepte, une adepte. En alchimie, celui qui croyait être parvenu au grand œuvre. On ne douta point que l'auteur de la lettre ne fût un adepte en alchimie, ou à peu près; il fut reçu avec honneur dans le laboratoire et prié d'y faire les fonctions de secrétaire, FONTEN. *Leibnitz.* || 2° Celui, celle qui est initié, initiée aux mystères d'une doctrine, d'une secte, d'une science. Eudore traversa le groupe des sophistes, qui le prenaient pour un adepte, CHATEAUB. *Mart.* II, 70. Je montrerai la copie de votre inscription d'Oropus aux adeptes, s'il y en a en ce pays-ci, P. L. COUR. *Lett.* I, 52.

— ÉTYM. *Adeptus*, qui a acquis, de *adipisci*, atteindre.

ADÉQUAT, ATE (a-dé-koua, koua-t'), *adj.* Terme de philosophie. Entier, total, d'une étendue, d'une compréhension égale à.... On ne peut avoir de Dieu une idée adéquate, c'est-à-dire égale à son objet. La monade de Dieu qui n'a que des idées adéquates, VOLT. *Newt.* I, 9.

— ÉTYM. *Adæquatus*, de *adæquare*, de *ad* à, et *æquare*, égaler (voy. ÉGALER).

† **ADEXTRÉ, ÉE** (a-dè-kstré, trée), *adj.* Terme de blason qui se dit des pièces qui en ont une autre à leur droite. Pal adextré d'une croix.

— HIST. XIe s. Donner la main droite, conduire, Espaneliz fors le vait adestrant, *Rol.* 488. || XIIIe s. Garsions tout pleins d'ire a hautement parlé: « Alés, si m'amenés le françois deffaé. » Et paien i corurent, si li ont adestré, *Ch. d'Ant.* V, 298. Maint haut baron l'adestrent moult debonairement, *Berte*, 9. || XVe s. La roine de France adextrée et menée parmi l'eglise et le chœur jusques au grant autel, FROISS. III, IV, 1. Le roi d'Angleterre monta sur un petit palefroy, un blanc baston en sa main, adextré de ses mareschaux, ID. I, I, 284.

—ÉTYM. *Ad*, à, et *dexter*, droit (voy. DEXTÉRITÉ).

† **ADFORMANT**, **ANTE** (ad-for-man, man-t'), *adj.* Terme de grammaire hébraïque. Qui sert à la formation. Lettres adformantes.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *former*.

ADHÉRENCE (a-dé-ran-s'. Palsgrave, p. 19, recommande de prononcer avec l'*h* aspirée, ad-hérence), *s. f.* || 1° État d'une chose qui tient, qui est collée à une autre. L'adhérence de deux corps entre eux. L'adhérence du pistil. Le poumon avait contracté des adhérences avec la plèvre. Il s'était formé une adhérence entre la paupière et le globe de l'œil. || 2° Fig. Quiconque aime l'unité doit avoir une adhérence immuable à l'ordre épiscopal, BOSS. *Bourg.* 2. La foi est une adhérence de cœur à la vérité éternelle, ID. *Char.* 1. Vous n'avez pas bien fait de vous confesser de l'adhérence à cette prière, ID. *Lett. abb.* 213. L'adhérence du cœur à des biens invisibles et éternels, MASS. *Myst. Assomption.*

— SYN. ADHÉRENCE, ADHÉSION. Union, jonction d'une chose qui tient à une autre. L'adhérence est l'état d'une chose qui adhère; l'adhésion est l'action même d'adhérer. De là découle, quand il y a lieu de distinguer, la différence dans l'emploi des deux mots. L'adhérence, étant un état, est involontaire; l'adhésion, étant une action, est volontaire (voy. INHÉRENCE, COHÉRENCE).

— HIST. XVIe s. Pour monstrer tout ce que contient ledit muscle, et ses adherences et mixtions avec le cuir, PARÉ, IV, 3. Lesquels aussi leur presteroient assistance et adherance pour le pacifier et accorder avec le roi, M. DU BELLAY, 209.

— ÉTYM. Provenç. *adherencia*; ital. *aderenza* (voy. ADHÉRENT).

ADHÉRENT, ENTE (a-dé-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui tient à une chose, qui y est collé. Une pierre adhérente à la vessie. || 2° Terme de botanique. Adhérent se dit du calice ou de l'ovaire quand ces organes sont soudés. || 3° *S. m.* Celui qui est du sentiment, du parti de. Il avait perdu tous ses adhérents. Les miracles, dernière ressource des adhérents d'un chef malheureux, VOLT. *Mœurs*, 108. Jules II excommuniait Jean d'Albret, comme adhérent du concile de Pise, ID. *Mœurs*, 114. La mauvaise part, ses fauteurs et adhérents. || Il ne se met qu'après son substantif.

— SYN. ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ. Une chose est adhérente à une autre naturellement, par une disposition naturelle: l'écorce est adhérente au bois. Une chose est attachée à une autre par des liens indépendants et étrangers: les voiles sont attachées au mât. Une chose est annexée à une autre par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaine: pays annexé à la France; acte annexé à la minute; le sacerdoce auquel la royauté était annexée.

— HIST. XVe s. Les guerres, les batailles et les rencontres que ces deux rois et leurs adherens et aidans avoient eu l'un et l'autre, FROISS. II, III, 18. || XVIe s. J'esperois qu'en bref cette reverie, ne trouvant nul adherent, s'evanouiroit, CALV. *Inst.* 25. Quant au senat, Lycurgus l'establit premierement de ceulx qui furent adherens à son entreprise, AMYOT, *Lyc.* 53.

— REM. Il serait peut-être mieux d'écrire *adhérant*, puisque c'est le participe de adhérer pris adjectivement; et de réserver *adhérent* pour le substantif. Mais l'Académie écrit *adhérent*, *précédent*, pour le substantif comme pour l'adjectif.

—ÉTYM. *Adhærens*, de *adhærere*, adhérer.

ADHÉRER (a-dé-ré. L'accent de *dhé* est grave, quand la syllabe suivante est muette; excepté aux futur et condit. Ce verbe se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*: j'ai adhéré), *v.n.* || 1° Être attaché, collé à quelque chose. L'écorce de cet arbre adhère fortement au bois. || 2° Fig. Elle implore les moyens d'arriver à lui, d'y adhérer éternellement, PASC. *Conv. du P.* C'est trop adhérer à vos peines, BOSS. *Lett. abb.* 48. || 3° Être du parti de, du sentiment de. Adhérer à l'avis, au sentiment de quelqu'un. De ce côté ils adhèrent trop visiblement à l'erreur, BOSS. *Or. add.* C'est un crime de haute trahison de prendre les armes contre le roi, ou d'adhérer à ses ennemis, FÉN. t. XXII, p. 411. Le roi obligea M. de Cambrai à souffrir que son livre fût examiné par ses adversaires ou par des prélats qui leur adhéraient, ST-SIMON, 46, 24. || 4° Terme de pratique. Confirmer ou approuver un premier acte par un acte subséquent. La cour adhérant aux conclusions du procureur général....

— HIST. XVe s. Et quant aux requestes qu'ils avoyent faictes tant de adherer à la determinacion des cardinaux, comme à leur donner conseil...., CHR. DE PISAN, *Ch.* V, 3, 54. || XVIe s. Le vice adhere toujours aux entrailles de celuy qui s'en est une fois emparé, AMYOT, *Du vice et de la vertu*, 3. Tu leveras ce muscle large avec ledit cuir, auquel immediatement il adhere, PARÉ, IV, 3. La matiere terrestre du sang, s'adherant contre la tunique de l'artere, s'endurcist et devient osseuse, ID. V, 30.

— ÉTYM. *Adhærere*, de *ad*, à, et *hærere*, être attaché, dont *hæsitare* est le fréquentatif (voy. HÉSITER). L'ancien français était *aerdre*, provençal *aderdre* et *aerdre*, venant, avec changement de conjugaison, de *adhærĕre* au lieu de *adhærēre*. Pourtant le provençal, à côté de *aderdre*, avait *adherir*, *aherir*, qui, tout en changeant la voyelle, avaient conservé l'accent sur la même syllabe que dans le latin.

† **ADHÉSIF, IVE** (a-dé-zif, zi-v'), *adj.* Terme de pharmacie. Qui adhère, qui colle. Substance adhésive.

— ÉTYM. *Adhérer.*

ADHÉSION (a-dé-zion; de quatre syllabes dans les vers), *s. f.* || 1° Union, accolement. L'adhésion de l'écorce avec le bois. || 2° Fig. Action d'adhérer, de donner son assentiment. L'adhésion fut générale. Donner son adhésion à quelqu'un, à un projet.

— ÉTYM. *Adhæsio*, de *adhærere* (voy. ADHÉRER).

† **AD HOC** (a-do-k), *loc. adv.* Expressément, pour l'objet même. Répondez ad hoc. Proclamons la Sainte Alliance, Faite au nom de la Providence Et que signe un congrès ad hoc Entre Alger, Tunis et Maroc, BÉRANGER, *Sainte Alliance*.

— ÉTYM. *Ad*, à (voy. À), et *hoc*, cela (voy. HOC).

† **AD HOMINEM** (a-do-mi-nè-m'), *loc. adv.* Argument ad hominem, argument attaquant directement la personne à qui l'on s'adresse.

— ÉTYM. Mots latins : *ad*, à, et *hominem*, l'homme ; à l'homme.

AD HONORES (a-do-no-rès), *loc. adv.* Pour l'honneur, sans fonction ni émolument. C'est une place ad honores.

— ÉTYM. *Ad*, à (voy. À), et *honores*, les honneurs, de *honor*, honneur (voy. HONNEUR).

ADIANTE (a-di-an-t'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des fougères, dont deux espèces sont employées en médecine, sous le nom de capillaires.

— RÉM. Le dictionnaire de l'Académie fait ce mot féminin; mais les éditions précédentes le faisaient masculin, genre que lui donnent aussi les livres de botanique; c'est donc une faute de la 6e édition.

— HIST. XVIe s. Scolopendre, adianthe, politricon, PARÉ, 64. || N'écrivez pas adianthe par un *th*.

— ÉTYM. Ἀδίαντος, qui ne se mouille pas, de α privatif, et διαίνειν, mouiller.

ADIEU (a-dieu, *au plur.* a-dieû). || **1°** *Loc. adv.* dont on se sert par civilité en prenant congé. Dire adieu. Adieu, j'assiégerai Néron de toutes parts, RAC. *Brit.* III, 5. || **2°** Dire adieu signifie quelquefois prendre congé. Il est allé dire adieu à son ami. Je n'ai pas encore dit adieu à Eucharis, FÉN. *Tél.* VII. Elle recevait des visites d'adieu dans les formes, HAMILT. *Gramm.* 8. La faculté dit adieu là-dessus, LA FONT. *Cont. Abb. mal.* || **3°** Je ne vous dis pas adieu, ou sans adieu, se dit familièrement à une personne qu'on se propose de revoir bientôt. || **4°** Adieu vous dis, locution familière et qui vieillit, pour adieu simplement. || Fig. Adieu vous dis, il ne faut plus compter sur.... Mais si dorénavant votre imprudence éclate, Adieu vous dis, mes soins, pour l'espoir qui vous flatte, MOL. *l'Étour.* II, 1. Adieu vous dis, qui n'est plus usité en ce sens, est ici une sorte d'adverbe composé. || **5°** Fig. Dire adieu à quelque chose, y renoncer. Il a dit adieu à la poésie. Quoi! votre muse en monstre érige la sagesse! Vous blâmez ses enfants, et leur crédit vous blesse! Vous, jeune homme! au bon sens avez-vous dit adieu? GILB. *Le XVIIIe siècle*. Que Dorval, à la roulette, A tout son or dise adieu, BÉRANG. *Homme rangé*. || **6°** Absolument et figurément, adieu exprime la disparition, la perte. L'âge la fit déchoir : adieu tous les amants, LA FONT. *Fab.* VII, 5. Haranguez de méchants soldats; Ils promettent de faire rage : Mais, au moindre danger, adieu tout leur courage, ID. *ib.* IX, 19. Adieu mes nourrissons, si vous les rencontrez, ID. *ib.* X, 18. Adieu notre braverie! MOL. *Préc.* 16. Puisqu'il n'y a autour de la lune ni vapeurs assez grossières, ni nuages pluvieux, adieu l'arc-en-ciel avec l'aurore, FONTEN. *Mondes*, 3e *soir*. Je vais combattre, Agnès l'ordonne. Adieu repos; plaisirs adieu! BÉRANG. *Charles VII*.

ADIEU, *s. m.* || **1°** Un dernier adieu. Des adieux touchants. Il faisait ses adieux à ses amis. Sous une autre couleur, lui faire mes adieux, CORN. *Sert.* I, 2. Quel adieu gai nous leur faisions! SÉV. 430. Et je viens donc vous dire un éternel adieu, RAC. *Bérén.* I, 4. Pendant que les rois faisaient leurs adieux.... FÉN. *Tél.* XII. Le temps de faire ses derniers adieux à sa famille ID. *ib.* XIV. Vous avez entendu son adieu magnanime, VOLT. *Œdip.* III, 4. Digne épouse, reçois mes éternels adieux, ID. *Orphel.* V, 5. [ô nature] Quoi donc! n'aimes-tu pas au moins celui qui t'aime? N'as-tu pas de pitié pour notre heure suprême? Ne peux-tu, dans l'instant de nos derniers adieux, D'un nuage de deuil te voiler à mes yeux? LAMART. *Harold*, 2. || **2°** Fig. Dire un adieu, faire ses adieux, renoncer à. J'ai dit à vos autels un éternel adieu, ROTROU, *St-Genest*, III, 6. Vous allez dire au monde un adieu éternel, MASS. *Prof.* 1. || **3°** Proverbe. Adieu paniers, vendanges sont faites, se dit d'une affaire manquée sans ressource, et quelquefois simplement d'une affaire complétement terminée.

— SYN. ADIEU, BONJOUR, BONSOIR, BONNE NUIT. Formules de salutation où l'idée commune est celle d'un souhait de bonheur. Adieu se dit quand on prend congé; bonjour, quand on se rencontre; bonsoir, quand on prend congé le soir; bonne nuit, quand on quitte quelqu'un qui va se coucher. En certaines provinces on emploie mal le mot adieu : ainsi l'on dit : Adieu, comment vous portez-vous? Dites : Bonjour, comment vous portez-vous? Adieu doit se réserver pour le départ.

— HIST. XIIIe s. Sire, dit-elle, adieu! Saluez moi, mon frere, *Berte*, IV. || XVe s. C'est bien desiré quant on rechappe, Sans desbourser pas ung denier, Et dire adieu au tavernier En torchant son nez à la nappe, VILLON, *la Repue franche du souffreteux*. Il se conforte des gracieuses paroles qu'il avoit eu au dire-adieu et de l'espoir qu'elle lui avoit baillé, LOUIS XI, *Nouv.* 48. Je vous baille le grand congé et vous dis le grand adieu; velà l'huis, prenez ce chemin, ID. *ib.* 68. || XVIe s. Ils estoyent venus sans convey [invitation]; aussi se sont ils retirez sans dire adieu, CARL. IV, 26.

— ÉTYM. *À* et *Dieu*, c'est-à-dire je vous recommande à Dieu; picard, *adé;* bourguig. *aidieu*, *aidey;* provenç. *a dieu;* espagn. *adios;* ital. *addio*.

† **ADIEU-VA** (a-dieu-va), *s. m.* Terme de marine. Commandement que le timonier donne à l'équipage d'un bâtiment pour virer de bord vent devant.

ADIPEUX, EUSE (a-di-peû, peû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Graisseux. La même cause a fait que la veine nommée adipeuse s'est haussée, DESC. *Fœtus*, 4.

— HIST. XVIe s. Elle n'est que membrane simple, meslée par cy par là avec la gresse à soy subjacente : et pour ce peut estre dite pannicule adipeux, PARÉ, I, 5. Et sont dites veines adipeuses, ID. I, 25.

— ÉTYM. *Adeps*, graisse. On trouve dans Hésychius ἄλειψ ; c'est le mot latin avec changement de *l* en *d*, comme le *d* a été changé en *l* entre *lacryma* et δάκρυον, larme. Ἄλειψ a la même racine que ἀλείφειν, oindre, qui est sans doute de même racine que λῖπος ou λίπος, graisse (voy. ALIPTIQUE).

ADIPOCIRE (a-di-po-si-r'), *s. f.* Terme de chimie. Nom du gras des cadavres, qui est un savon ammoniacal, produit par l'altération spontanée des matières animales enfouies dans la terre ou plongées dans l'eau.

— ÉTYM. *Adeps*, graisse (voy. ADIPEUX), et *cire*.

ADIRÉ, ÉE (a-di-ré, rée), *part. passé*. Égaré, perdu. Pièces adirées.

ADIRER (a-di-ré), *v. a.* Perdre, égarer. || N'est usité qu'en jurisprudence. Adirer une pièce.

— HIST. XIe s. Altersi de aver endirez et de altre troveure, *L. de Guill.* 7. || XIIIe s. Moult ai le cuer du ventre irié, Dont j'ai Bel-accueil adirié, *la Rose*, 3778. [celui] Qui nostre frere nous ramaine, qui perduz iert et adirez, RUTEB. II, p. 314. Oez une nouvelle histoire, Qui bien devroit estre en memoire, Lonc tens a esté adirée; Mais or l'a uns mestres trovée, *Ren.* 20493. Une fois un pasteur ot adirée une seue beste, si se fu ferue en la forest, *Rom. des sept Sages*, 22. Il disoient qu'il avoient perdue et adirée la soie, *Livr. des Mét.* 337. || XVIe s. Telle a esdiré (adirée, *éd. de* 1595; il y avait d'abord, Telle a perdu).... MONT. III, 344. L'Italien ne s'en osoit assurer du premier coup, vu le long temps qu'il l'avoit adiré, DES PERRIERS, *Contes*, 26. Voici venir Bellin qui seul avoit erré Tout un jour à chercher son belier adiré, RONS. 742.

— ÉTYM. Bas-lat. *adirare*, *adiratus*, *adisratus*, *addisratus*. Étymologie fort obscure. Du Cange propose *adæratus*, qui veut dire évalué à prix d'argent et par suite dont on doit restituer la valeur, puis l'italien *adirato*, irrité, parce que les gens en colère, s'en allant, ne reviennent plus; ces deux origines sont manifestement fausses. Henschel, le nouvel éditeur de Du Cange, propose *a-dextratus*, éloigné de la main, qui n'est pas sous la main; ici le sens est bon, mais la forme résiste. De Chevallet, *Orig. et form. de la langue franç.* I, p. 149, propose *aderrare;* mais il ne paraît pas que *errare* puisse donner *irer;* et les formes *endirer*, *esdirer* (voy. L'HISTORIQUE) indiquent pour radical non *irer*, mais *direr*. On peut donc en revenir à l'opinion de Nublé dans Ménage. Nublé tire ce mot de *à dire*, signifiant en effet *manquer* dans la locution suivante : *Il s'y est trouvé à dire un écu*. Et qu'on ne croie pas cette locution récente, on la rencontre dès le XIIe s. Aisi cum nef n'en fu à dire, I arrivent à sauvement, BENOIT, *Chr. de Norm. f.* 169. De là au verbe *adirer*, il y a très-près; et il faudra considérer comme des formes moins exactes *en-direr* et *es-direr*. Voy. pour des mots composés de cette façon, AFFAIRE, AFFAIRÉ, ALARME, ALARMÉ, ALERTE, etc.

ADITION (a-di-sion), *s. f.* Terme de droit usité dans cette seule locution, adition d'hérédité, acceptation d'une succession.

— ÉTYM. *Aditio*, de *ad*, à (voy. À), et *ire*, aller (voy. le fut. IRAI).

ADJACENT, ENTE (a-dja-san, san-t'), *adj.* || **1°** Situé auprès. Lieux adjacents. Acquérir des terres adjacentes aux siennes. L'Algérie est adjacente à ce qu'on appelle le Désert. L'élévation du sol de l'Égypte s'opère en même temps que cette extension de sa surface, et le fond du lit des fleuves s'élève dans la même proportion que les plaines adjacentes, CUV. *Révol.* p. 149. || **2°** En géométrie, angles adjacents, angles immédiatement contigus l'un à l'autre, de manière à avoir un côté commun. || Ne se met qu'après son substantif.

— HIST. XVIe s. Ils eurent charge d'aller par tout le Peloponese, et de là passer dans le pays des Locriens, en toute la terre ferme adjacente, jusques en la contrée de l'Acarnanie, AMYOT, *Péricl.* 37.

— ÉTYM. Provenç. *adjacent;* espagn. *adyacente;* de *adjacens*, de *ad* (voy. À), et *jacēre*, gésir (voy. GÉSIR).

ADJECTIF (a-djè-ktif, kti-v'). || **1°** *Adj. m.* Terme de grammaire. Nom que l'on joint à un substantif pour le qualifier ou le déterminer. *Grand*, *bon*, *utile*, sont des noms adjectifs. || **2°** Avec les deux genres : Qui tient de l'adjectif. Une forme adjective. || **3°** *S. m.* *Heureux* est un adjectif. En anglais l'adjectif est toujours indéclinable. Les adjectifs se divisent en deux classes : les adjectifs déterminatifs ou articles, c'est-à-dire ceux qui, sans rien ajouter à la compréhension du substantif, indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut appartenir dans la circonstance; tels sont *le*, *la*, *les*, *tout*, *aucun*, etc. et les adjectifs qualificatifs ou proprement dits, ceux qui, sans déterminer, restreindre le substantif, y ajoutent une idée accessoire; tels sont *blanc*, *rond*, etc. JULLIEN, d'après DUMARSAIS, BEAUZÉE et DE TRACY. || **4°** Terme de chimie. Couleur adjective, couleur qui ne peut être fixée sur une étoffe qu'à l'aide d'une autre substance.

— REM. **1.** L'accord de l'adjectif avec le substantif présente un cas qui fait difficulté. C'est celui où il se rapporte à plusieurs substantifs de différents genres. Si le dernier substantif est masculin, la chose va de soi : l'adjectif se met au pluriel masculin : Il avait sa vie et son bonheur attachés au succès. Mais si le dernier substantif est féminin, faut-il suivre la même règle? faut-il dire Son bonheur et sa vie attachés au succès; Il a le cœur et la bouche ouverts à vos louanges? Ce serait la rigueur de la règle; mais l'oreille et l'euphonie réclament, et déjà Vaugelas décide que, dans ce cas, l'adjectif doit se rapporter au dernier, c'est-à-dire être mis au féminin singulier. Vaugelas a raison; on dira donc : Son bonheur et sa vie attachée au succès : Il a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges. Mais, pour que cet usage ait lieu, il faut que l'adjectif ne soit séparé par aucun verbe; car on doit dire : Un lieu, où le temps et la peine sont bien employés : au masculin pluriel. Cependant Bossuet a dit : Les temps, les personnes et les circonstances étaient bien différentes, *Variat.* 11. En somme, pour décider cette question, l'oreille doit être surtout consultée. || **2.** Faut-il dire les cotes personnelle, mobiliaire et somptuaire, ou bien la cote personnelle, la mobiliaire, la somptuaire? Les grammairiens se sont partagés. Évidemment, rien dans la grammaire n'empêche que les deux ne soient bons. Mais l'usage a établi une certaine différence. Le premier appartient plus au langage technique et a par conséquent quelque chose de peu élégant. Les poésies anglaise, française et italienne, ou la poésie anglaise, la française et l'italienne, les livres deuxième et quatrième de l'*Énéide*, ou le deuxième et le quatrième livre, se diront suivant le style dans lequel on écrira.

— ÉTYM. *Adjectivus*, qui s'ajoute, de *adjicere*, ajouter, de *ad*, à, et *jacere*, jeter (voy. JET).

† **ADJECTION** (a-djè-ksion), *s. f.* Terme didactique. Jonction d'une chose à une autre.

— ÉTYM. *Adjectio*, de *adjicere* (voy. ADJECTIF).

ADJECTIVEMENT (a-djè-kti-ve-man), *adv.* En manière d'adjectif. Mot employé adjectivement.

— ÉTYM. *Adjective* au féminin, et *ment*.

ADJOINDRE (a-djoin-dr'). || **1°** *V. a.* Se conjugue comme joindre. Joindre une ou plusieurs personnes à une ou à plusieurs autres pour faire une chose. On lui adjoignit un aide. Il s'adjoignit un collègue. Ceux que la fortune lui avait adjoints pour compagnons. Adjoignez-vous des gens capables. || **2°** S'adjoindre, *v. réfl.* Se faire associé. Il s'était adjoint à des voyageurs qu'il avait rencontrés. Adjoignez-vous à des gens capables.

— HIST. XIIIe s. Por diverses œvres de misericorde que on feit et fera en ladite abaïe et en l'ospital ajouint, TAILLIAR, *Recueil*, p. 253. Por quei il sereit mis en faus gages, por ce qu'il aureit ajoint le cop au murtre, *Ass. de Jér.* 148. || XIVe s. La vie de ceulx

qui œuvrent selon vertu n'a mestier d'autre delectacion, qui à elle soit adjoncte, car tele vie a sa delectacion et son propre delit en soy et de soy meisme, ORESME, *Eth.* 19. || XVIᵉ s. Le comte de Meurs se rendit chef de son armée, et y ajoingnit quelques places, D'AUB. *Hist.* II, 160.

— ÉTYM. *Adjungere*, de *ad*, à (voy. À), et *jungere*, joindre (voy. JOINDRE).

ADJOINT, TE (a-djoin, join-t'), *part. passé.* Un professeur adjoint. Membre adjoint à une commission.

ADJOINT (a-djoint), *s. m.* || 1° Celui qui est associé à un autre. Momus a pris pour adjoints Des rimeurs d'école, BÉRANGER, *Gaudriole.* || 2° Officier qui assiste le maire. || 3° Terme de grammaire. Mot qui est ajouté à une proposition sans en faire partie. Dans ce vers de Deshoulières : Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux! hélas est un adjoint. Les adjoints sont pour la plupart des interjections.

— HIST. XVIᵉ s. En la place du duc de Parme fut establi le comte Charles de Manfeld avec deux adjoints, sans lesquels il n'ordonnoit rien, D'AUB. *Hist.* III, 320.

— ÉTYM. *Adjoint.*

ADJONCTION (a-djon-ksion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Jonction d'une personne ou d'une chose à une autre. L'adjonction de cet homme d'affaires à la commission. L'adjonction d'une lettre à un mot. Les adjonctions à la liste électorale. On ne jugea pas à propos d'en faire signer davantage [des pairs], pour en réserver en adjonction, ST-SIMON, 283, 166. || 2° En termes de grammaire, sorte d'ellipse par laquelle on retranche, dans une section de phrase, un mot exprimé dans une section voisine (voy. ZEUGMA).

— HIST. XIVᵉ s. Les mesons canoniaux que les chanoines ont à present hors du cloistre avec toutes les adjonctions, DU CANGE, *adjunctiones.* Puisqu'il est ainssi que Dieux m'a tolu touz les hoirs de mon cors par mon pechié, il me convient querre et pourchacier autres filz d'ajonsion, ID, *ib.*

— ÉTYM. *Adjunctio*, de *adjungere*, adjoindre.

ADJUDANT (a-dju-dan), *s. m.* || 1° Officier ou sous-officier d'état-major destiné à seconder les chefs dans le commandement. Adjudant-major, officier chargé de commander le tour de service des officiers, de surveiller les consignes, l'instruction, de veiller à la police générale. Adjudant sous-officier, chef des sous-officiers du régiment sous les ordres des adjudants-majors. || 2° Adjudant de place, officier chargé des détails du service dans les villes de guerre ou du commandement de quelque fort qui dépend d'une ville de guerre. || 3° On dit aussi adjudant général, adjudant commandant. La princesse de Santa Croce a lancé son fils dans l'armée française; et le voilà digne d'être adjudant général, P. L. COUR. *Let.* I, 30.

— ÉTYM. Espagn *ayudante*, de *ayudar*, aider, de *adjuvare*, aider (voy. ADJUVANT).

ADJUDICATAIRE (a-dju-di-ka-tê-r'), *s. des deux genres.* Celui, celle à qui on adjuge quelque chose dans une vente publique ou faite sous la sanction de l'autorité. Un philosophe trouvait sous Séjan moins d'adjudicataires qu'un cuisinier, DIDER. *Essai sur Richardson.*

— ÉTYM. *Adjudicare*, adjuger (voy. ADJUGER).

† **ADJUDICATEUR** (a-dju-di-ka-teur), *s. m.* Celui qui adjuge.

ADJUDICATIF, IVE (a-dju-di-ka-ti-f, ti-v'), *adj.* Qui adjuge. Jugement adjudicatif.

— ÉTYM. *Adjudicare*, adjuger (voy. ce mot).

ADJUDICATION (a-dju-di-ka-sion), *s. f.* Acte par lequel on adjuge une chose. Travaux qui doivent être faits par adjudication. Pendant l'adjudication. Mettre en adjudication l'habillement d'une armée. Obtenir des travaux publics par adjudication.

— HIST. XVIᵉ s. Heritages vendus par decret sont sujets à retrait dans l'an de l'adjudication, LOYSEL, 453.

— ÉTYM. *Adjudicatio*, de *adjudicare*, adjuger (voy. ce mot).

ADJUGÉ, ÉE (ad-ju-jé, jée). || 1° *Part. passé.* Biens adjugés au plus offrant. || 2° Adjugé, se dit, dans les encans, par ellipse, pour exprimer que la chose est adjugée.

ADJUGER (ad-ju-jé. Dans le XVIᵉ s. Palsgrave et Bèze disent qu'on prononce *ajuger*; dans le XVIIᵉ, Chifflet remarque que le *d* ne se prononce pas; aujourd'hui le *d* se prononce. Partout où le *g* est devant *a* ou *o*, on intercale un *e* pour conserver la prononciation), *v. a.* || 1° Terme de pratique. Déclarer en jugement qu'une chose contestée entre deux parties appartient de droit à l'une d'elles. || 2° Adjuger au demandeur ses conclusions, rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur. || 3° Déclarer par autorité de justice qu'une personne devient propriétaire d'un bien meuble ou immeuble mis à l'enchère. || 4° Se dit de même des fournitures, des travaux proposés au rabais. On vient de lui adjuger l'éclairage des rues. || 5° Dans le langage général, attribuer, décerner. Adjuger le prix. Il s'adjugea la chose en litige. Il voulait que le prix fût adjugé au trésor public, BOSS. *Hist.* III, 7.

— HIST. XIIIᵉ s. Chose ajugée par la cort, *Bibl. des Chartes*, 4ᵉ *série*, t. II, p. 467. || XIVᵉ s. Le marié peut cognoistre sa cousine non pas comme son cousin, mais comme son mari adjugé par l'Église, ORESME, *Eth.* 164. || XVᵉ s. Si l'adjugerent [le duché de Bretagne] à messire Charle de Blois, et en osterent le comte de Montfort, FROISS. I, I, 154. || XVIᵉ s. Dettes privilegiées sont celles qui sont adjugées par sentences, services de mercenaires, louages de maisons, etc. LOYSEL, 684.

— ÉTYM. *Adjudicare*, de *ad* à (voy. À), et *judicare*, juger (voy. JUGER).

ADJURATION (a-dju-ra-sion ; en poésie de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Formule dont l'Église catholique se sert dans les exorcismes. || 2° En langage général, prière instante, sommation avec prière. Après de longues adjurations, il lui fit avouer....

— HIST. XVIᵉ s. Et de fait, par une semblable adjuration que font les Pharisiens de l'evangile saint Jean, il appert.... CALV. *Inst.* 290.

— SYN. ADJURATION, CONJURATION, signifient en liturgie les paroles dont on se sert pour exorciser. Là une nuance est visible : l'adjuration n'est qu'une partie de l'acte, le commencement; la conjuration est l'acte tout entier et dans sa plénitude; les verbes adjurer et conjurer suivent la même distinction. Mais adjuration, conjuration, adjurer, conjurer, dans le langage général, ne comportent plus la même distinction : ils sont très-voisins; seulement adjurer paraît exprimer quelque chose de plus impérieux, et conjurer quelque chose de plus suppliant. On adjure quelqu'un de dire la vérité; on le conjure de se laisser fléchir. Il n'est pas besoin d'ajouter que dans la locution conjurer un orage, un péril, conjurer n'a plus pour synonyme adjurer.

— ÉTYM. *Adjuratio*, de *adjurare*, adjurer.

ADJURÉ, ÉE (a-dju-ré, rée), *part. passé.* Adjuré de dire ce qu'il savait.

ADJURER (a-dju-ré. Au XVIᵉ s. Bèze dit qu'on prononçait a-jurer), *v. a.* || 1° Commander, au nom de Dieu, de faire ou de dire quelque chose, particulièrement dans les exorcismes. || 2° Dans le style oratoire, sommer en faisant appel à la conscience. Je vous adjure, au nom de la patrie....

— HIST. XVIᵉ s. Il adjura, par serment, son fils Joseph d'y faire porter son corps, CALV. *Inst.* 333.

— ÉTYM. *Adjurare*, de *ad*, à, et *jurare*, jurer.

† **ADJUTEUR** (a-dju-teur), *s. m.* Celui qui aide.

— HIST. XVIᵉ s. L'esprit de Dieu qui besongne en toi est celui qui aide ceux qui besongnent; ce nom d'adjuteur monstre que toi aussi fais quelque chose, CALV. *Inst.* 244.

— ÉTYM. *Adjutor*, de *adjuvare*, aider (voy. AIDER).

† **ADJUVANT, ANTE** (a-dju-van, van-t'), *adj.* || 1° Qui aide, auxiliaire. || 2° En termes de pharmacie, un médicament adjuvant, ou *subst. m.* un adjuvant, médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action de celui qu'on regarde comme plus énergique.

— HIST. XVIᵉ s. Faut que les causes adjuvantes concurrent pour servir d'aide, PARÉ, VI, 23.

— ÉTYM. *Adjuvare*, aider (voy. AIDER).

AD LIBITUM (a-dli-bi-to-m'), *loc. adv.* A volonté, d'une ou d'autre façon.

— ÉTYM. *Ad*, à (voy. À), et *libitum*, volonté, de *libere*, plaire, agréer.

ADMETTRE (a-dmè-tr'). Se conjugue comme *mettre*). || 1° *V. a.* Laisser entrer, recevoir. Admettre dans sa maison. J'entends qu'on n'admette personne chez moi. Il ne m'admit pas en sa présence. Refuser d'admettre un suppliant. On l'admit à l'audience du pape. Ils furent admis au pied du trône. Être admis devant quelqu'un. Caron admet dans sa barque le jeune Grec, FÉN. *Tél.* XVIII. En vous le produisant, je ne crains pas le blâme D'avoir admis chez vous un profane, madame, MOL. *F. Sav.* III, 5. C'est ainsi qu'elle parle, et j'ai dû lui promettre Qu'à vos pieds en ces lieux vous daigneriez l'admettre, VOLT. *Orphel.* III, 1. Respectant ce vieillard qui daigne ici t'admettre, ID. *Tancr.* III, 6. .... devant moi je veux qu'il soit admis, ID. *Mér.* IV, 1. || 2° Fig. Admettre quelqu'un parmi ses amis. Ceux que l'Église admettait au nombre des siens. Les plébéiens furent admis aux honneurs. Il admet dans sa confiance ceux qui.... On ne doit admettre dans cette école que les jeunes gens qui.... Il fut admis dans l'amitié de ce grand homme. Ils l'admettaient dans tous leurs conseils. Il déclara qu'il n'admettait personne à partager le prix de la victoire. Idoménée régla sa table, où il n'admit que du pain excellent, du vin du pays.... FÉN. *Tél.* XII. L'admettre dans sa confidence et dans sa plus entière familiarité, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 133. Dans un désir ardent d'être admise à la béatitude céleste, ID. *ib.* p. 447. Rome.... N'admet avec son sang aucun sang étranger, RAC. *Bérén.* II, 2. Admettons-nous quelque autre à cet honneur suprême? VOLT. *Mort de Cés.* II, 4. Digne, un jour, d'être admis parmi nos citoyens, ID. *Orphel.* I, 1. On le leur amène, cet homme propre à parer les avenues d'une foire, et à être montré en chambre pour de l'argent; ils l'admettent dans leur familiarité, LA BRUY. 13. || 3° Admettre à, permettre de. Il fut admis à défendre son projet. Admettre quelqu'un à se justifier. Admettez l'innocence à réprimer l'outrage, ROTROU, *Bélis.* V, 5. Il n'y avait point d'homme si souillé que la religion du Christ n'admît à repentir, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 2. || 4° Reconnaître pour véritable. Admettre un privilége. Les épicuriens admettaient des dieux oisifs. Les astronomes admettent la gravitation pour cause du mouvement des corps célestes. Tout le monde admet aujourd'hui que le soleil est au centre du monde. .... Mon cœur, qui s'ignore, Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre? VOLT. *Zaïre*, I, 1. L'esprit docile admet la vraie religion, et l'esprit faible ou n'en admet aucune ou en admet une fausse, LA BRUY. 16. Admettre les pensées creuses, écartées des notions communes, ou tout au plus les subtiles et les ingénieuses, ID. *ib.*.... ou, comme vous parlez quelquefois, les merveilles du hasard que vous admettez seul pour cause première de toutes choses, ID. *ib.* Les admettre tous [les récits de magie] ou les nier tous, paraît un égal inconvénient, ID. 14. || 5° Tenir pour bon, agréer pour valable. J'admets vos raisons. Ses excuses furent admises. L'action judiciaire ne fut pas admise. Mon esprit n'admet point un pompeux solécisme, Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux barbarisme, BOIL. *A P.* I. || 6° Supposer. Admettre qu'il en soit ainsi. Admettons qu'il y ait des auspices. J'admets qu'il y ait six mille graines semées qui meurent. || 7° En parlant des choses, comporter, souffrir. Cette affaire n'admet point de retard. L'adverbe admet le comparatif. Ce haut rang n'admet point un homme sans honneur, CORN. *Cid*, I, 8. L'hymen chez les Romains n'admet qu'une Romaine, RAC. *Bér.* I, 5.

— REM. 1. On dit *admettre à* quand la chose où l'on admet ne se présente pas facilement à l'esprit comme un lieu : Admettre aux honneurs, au consulat; admettre au nombre. Avec un infinitif, c'est toujours *à* : On l'admit à siéger. *Admettre dans*, quand la chose où l'on admet peut se présenter comme un lieu : Admettre dans un séjour, dans la familiarité; mais même alors la préposition *à* n'est pas exclue : Admettre à sa familiarité. *Admettre parmi*, *entre*, quand une idée de nombre se présente à l'esprit : On les admit parmi les privilégiés. || 2. *Admettre que*, au sens de reconnaître pour vrai, veut l'indicatif, s'il n'y a pas de négation; et, s'il y en a, le subjonctif : j'admets qu'il en est ainsi; je n'admets pas qu'il en soit ainsi. Au sens de supposer, il veut toujours le subjonctif : admettant que cela soit vrai.

— SYN. ADMETTRE, RECEVOIR. C'est donner entrée ou accès. La différence est que celui qui admet prend une détermination qui lui est propre, et que celui qui reçoit consent à ce qui lui est proposé. On admet quelqu'un qu'on désire, qu'on trouve digne, etc. On reçoit celui qui est présenté. On admet une vérité qu'on a examinée. On reçoit une opinion sur parole, par tradition.

— HIST. XVIᵉ s. Le nid ne peult recevoir ny admettre que l'oyseau qui l'a basti, MONT. II, 198. Le peuple ne voulut point admettre ny recevoir son excuse, AMYOT, *Cam.* 53.

— ÉTYM. Provenç. *Ametre* et *admettre;* espagn. *admitir;* portug. *admittir;* ital. *ammittere;* de *admittere*, de *ad*, à (voy. À), et *mittere*, envoyer (voy. METTRE). On voit que l'espagnol et le portugais ont changé la conjugaison, et supposent une forme bas-latin *admittire.*

ADMINICULE (ad-mi-ni-ku-l'), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Ce qui, sans former une preuve complète, contribue à faire preuve. Il n'y a pas de preuves formelles, il n'y a que des adminicules. || 2° Dans le langage général, secours. Nous sommes

obligés d'avoir recours à des secours étrangers, à des règles, à des principes, à des instruments; tous ces adminicules sont des ouvrages de l'esprit humain, BUFF. *Animaux*, || 3° *S. plur.* Ornements qui entourent la figure sur une médaille.

— ÉTYM. *Adminiculum*, échalas, et, en général, toute espèce d'appui, de *ad*, à (voy. À), et *miniculum*, radical dont on a donné deux étymologies: 1° *manicula*, petite main, de là aide, appui; 2° le radical *min*, qui se trouve dans *eminere*, *prominere*. Ce mot semble de même racine que *minister* (voy. MINISTRE).

† **ADMINISTRANT, ANTE** (a-dmi-ni-stran, stran-t'), *adj.* Qui administre. Dans le ministère de l'instruction publique, il y a la partie enseignante et la partie administrante.

ADMINISTRATEUR, TRICE (a-dmi-ni-stra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui régit les biens, les affaires d'un grand établissement. Administrateur de toutes les affaires. Entrerai-je dans le huitième denier ou dans les aides? Serai-je avare partisan ou administrateur? LA BRUY. 14. || 2 Qui est chargé de quelque partie du gouvernement. || 3° Absolument, qui sait bien administrer. Ce préfet n'est point administrateur. D'une égale capacité comme militaire et comme administrateur.

— HIST. XIII° s. Li sires veut que li deerains procureres soit aministreres des chozes aussi du tans passé comme du tans à venir, BEAUM. 85. On cuidoit que la dete fust à Pierre, ou on cuidoit que Pierres fust encore serjans et amenistreres de ses besognes, ID. VII, 18. || XVI° s. La parole de Dieu, de la quelle ils sont constituez administrateurs, CALV. *Inst.* 926. En l'hospital des malades il y avoit un general administrateur, cinq medecins.... D'AUB. *Hist.* III, 87. Ayans soubs eulx des commis, des receveurs et administrateurs, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 43.

—ÉTYM. Provenç. *administraire*, *aministraire*, *aministrador*; espagn. *administrador*; ital. *amministratore*; de *administrator* (voy. ADMINISTRER). Le vieux français *aministreres*, et le provençal *administraire* sont au nominatif, et viennent du nominatif *administrator*; le régime est *administreor* et *administrador*, et vient de l'ablatif latin *administratore*; c'est la forme du régime qui est celle des autres langues romanes. On remarquera que l'ancien français n'écrivait pas le *d*.

ADMINISTRATIF, IVE (a-dmi-ni-stra-tif, ti-v'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à l'administration. Talents administratifs. Science administrative. Règlements administratifs.

— ÉTYM. *Administrativus*, de *administrare*, administrer.

ADMINISTRATION (a-dmi-ni-stra-sion), *s. f.* || 1° Gestion, conduite, des affaires publiques ou privées. L'administration du Trésor. Il leur confia l'administration des biens publics. Avoir l'administration d'une province, d'un hôpital. Vous êtes chargé de l'administration de ces biens. Dans l'administration des choses temporelles. Entrer dans l'administration des affaires. On vous regardait comme un homme à l'épreuve dans l'administration de votre charge. Jonathan prit l'administration du royaume, BOSS. *Polit.* Protésilas, à qui j'avais confié l'administration de mes plus grandes affaires, FÉN. *Tél.* XIII. Cherchez dans vos impositions et dans vos administrations publiques ces proportions de justice et de charité, FLÉCH. II, 219. || 2° L'administration de la justice, l'exercice de la justice avec autorité publique. Chargé de la principale administration de la justice. Pur et ferme dans l'administration de la justice. || 3° Avec un sens actif, en parlant de celui qui administre. Solon réduisit à dix ans l'administration des archontes. La loi établissait les magistrats; c'était elle qui châtiait leur mauvaise administration. Ce qui couronna sa glorieuse administration. Sous l'administration du grand Colbert. Il n'y eut, sous l'administration de Louis XIV, qu'une seule conspiration. || 4° Absolument, l'administration, la gestion des affaires publiques. La science de l'administration. Entrer dans l'administration. Se tenir éloigné de l'administration. || 5° Corps d'administrateurs et d'employés chargés collectivement de quelque partie de l'administration publique. L'administration des contributions indirectes. On emploie aussi administration pour gouvernement, considéré surtout dans son action administrative. L'administration a fait connaître ses intentions par une circulaire aux préfets. || 6° L'administration des sacrements, l'action de conférer les sacrements. || 7° *Au plur.* Secours spirituels. Voilà les opérations et les administrations du Saint-Esprit, FLÉCH. III, 105. Soit dans nos délibérations, soit dans nos administrations, ID. *Serm.* II, 218. || 8° Maison religieuse qui ne contenait qu'un petit nombre de religieux.

— HIST. XV° s. [Le duc d'Anjou] pour ce temps, de droit avoit le regard et l'administration dessus ses freres, FROISS. II, II, 135. || XVI° s. Disant que où l'aministration du royaume lui aviendroit, qu'il les feroit filer [les femmes d'Hérode] avec les esclaves et servantes, JOSEPHE, *Guerre*, I, 17, *Trad. de* DES ESSARS. Ils veulent que pour eulx les aultres soient nonchalans et oublians du devoir en l'administration d'un magistrat, en leurs jugements et en leurs actions, AMYOT, *De la mauvaise honte*, 19. Non qu'il eust ainsi soigneusement fait ce procès verbal de toute son administration pour approuver sa foy.... ID. *Cat. d'Ut.* 51.

—ÉTYM. Provenç. *administracio*, *aministracio*; espagn. *administracion*; ital. *amministrazione*; de *administratio*, d'*administrare*, administrer.

† **ADMINISTRATIVEMENT** (a-dmi-ni-stra-ti-veman), *adv.* Suivant les formes, les règlements administratifs. Décider une affaire administrativement.

— ÉTYM. *Administrative* au féminin, et *ment*.

ADMINISTRÉ, ÉE (a-dmi-ni-stré, strée), *part. passé.* || 1° États bien administrés. Les finances administrées par Colbert. Une justice quelquefois mal administrée. || 2° Qui a reçu l'extrême-onction. Malade administré. || 3° Donné en remède. Ce purgatif administré à tort. || 4° *S. m.* Se dit du citoyen par rapport à l'administration. Ils [le procureur du roi et le commandant de la gendarmerie] sont serviteurs l'un de l'autre contre l'administré qui les paye tous deux, P. L. COUR. I, 175.

ADMINISTRER (a-dmi-ni-stré), *v. a.* || 1° Gérer les affaires publiques ou privées. Administrer une maison. Mal administrer sa fortune. Il avait administré le royaume. Il est bon de veiller sur des enfants, sur des domestiques, sur toute une famille, d'en administrer les biens et d'en ménager les intérêts, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 212. Elle [l'opinion de Descartes] dit que les mouvements des animaux ne sont point administrés par les sensations, BOSS. *Connaiss.* V, 13. || 2° Administrer la justice, rendre la justice. || 3° Administrer les sacrements, conférer les sacrements. || Administrer un malade, phrase elliptique pour: administrer à un malade les derniers sacrements, le viatique et l'extrême-onction. Qui de nous voudrait, durant les rigueurs de l'hiver, être réveillé, au milieu de la nuit, pour aller administrer au loin le moribond expirant sur la paille, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || 4° Donner. Administrer un remède. || Populairement, administrer des férules, des coups de bâton. || 5° En termes de pratique, administrer des preuves, des titres, les produire. || 6° S'administrer, *v. réfl.* Le restant de son bien s'administra si mal, que bientôt il n'y eut plus rien.

— HIST. XIII° s. Il est mestiers que cil qui sont en longes langeurs [maladies] aient qui aministrent lor besongnes, BEAUM. 72. Le quint est qu'il ressuscita Et quarante jours habita En terre avec ses esleuz, Et pluseurs fois les visita Et reput et administra, J. DE MEUNG, *Tr.* 785. Procurators est cil qui aministre autrui besoignes par le commandement à celi cui eles sont, TANCR. *Li ordinaires*, f° 16. || XIV° s. Dous penser et bonne esperance Li font avoir douce plaisance, Et li amenistrent matiere Dont il fait à plus lie chiere Que cils qui vit dolentement, MACHAULT, p. 10. Il ouvrera [opérera] tous jours et fera très bien selon les circonstances et la qualité des choses que fortune lui administrera, ORESME, *Eth.* 25. Il administra l'empire par conseils privez, BERCHEURE, f. 24, *recto.* || XV° s. Je fus douze semaines en son hostel, et très bien administré et delivre de toutes choses, FROISS. II, III, 18. Pour administrer vivres et pourveances, ID. I, I, 61. Et si tu y veux adjouster chose estrange, ou administrer Soulphre, sel, huyle, n'aultres riens, Pour voir, ton faict ne vaudra riens, LA FONTAINE, 994. La confortant et administrant, à leur leal pouvoir, de tout ce qu'elles sentoient que bon lui fust, L. XI, *Nouv.* 21. || XVI° s. Administrer les sacrements, CALV. 259. Il est bon toutesfois, quand on est pressé d'une grosse force et de capitaines determinez, de red[illegible] bler son sein, et penser que le [illegible] tout administre des ailes, LANOUE, 665. Il semble ou que vous n'estimez pas beaucoup vos magistrats [charges], ou que vous n'avez pas beaucoup d'hommes que vous jugiez dignes de les administrer, AMYOT, *Cat.* 15.

—ÉTYM. Provenç. *administrar*, *aministrar*, *amenistrar*; espagn. *administrar*; ital. *amministrare*; de *administrare*, de *ad*, à (voy. À), et *ministrare*, *minister*, ministre (voy. ce mot). Le *d* ne s'écrivait guère dans l'ancienne langue.

ADMIRABLE (a-dmi-ra-bl'), *adj.* || 1° Qui mérite ou attire l'admiration. Homme d'une éloquence admirable. Le spectacle admirable des cieux. Statue d'un travail admirable. Femme d'une admirable beauté. Le sage Nosophuge était moins admirable par ses remèdes que par le régime qu'il conseillait pour prévenir les maux et pour rendre les remèdes inutiles, FÉN. *Tél.* XVII. Elle eut une magnificence royale.... Ses autres vertus n'ont pas été moins admirables, BOSS. *R. d'Angl.* Ô mère, ô femme, ô reine admirable et digne d'une meilleure fortune.... ID. *ib.* Au lieu de l'histoire d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'histoire d'une admirable, mais triste mort, ID. *Duch. d'Orl.* Je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai représenté tant de belles qualités qui la rendaient admirable au monde.... ID. *ib.* Tout est grand et admirable dans la nature; il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au coin de l'ouvrier, LA BRUY. 16. Combien d'hommes admirables et qui avaient de très-beaux génies sont morts sans qu'on en ait parlé! ID. 2. Vastes cieux, qui cachez le Dieu qui vous a faits! Terre, berceau de l'homme, admirable palais! LAMART. *Médit.* XVIII. Ô spectacle! Ô triomphe admirable à mes yeux, RAC. *Esth.* I, 1. Antigone est parfaite, Ismène est admirable, CORN. *Œd.* I, 3. || 2° Ironiquement, singulier, étonnant, et, par suite, qui est mal venu à. Ils sont admirables de vouloir prendre le parlement pour dupe, PASC. *Prov.* 19. Hermolaüs n'est-il pas admirable de vouloir que je m'oppose à Jupiter? VAUGEL. *Q. C.* 468. Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé durant la vie d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique pour quand il n'en a plus que faire, MOL. *Fest. de P.* III, 7. Chose admirable! On aime la sévérité de la pénitence partout et en tout, hors en soi-même, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 358. || 3° Terme de chimie. Sel admirable, sel de Glauber; sulfate de soude. || Admirable se met d'ordinaire après son substantif; on peut le mettre devant, quand le substantif peut soutenir la prononciation: Cette admirable loi.

— HIST. XIII° s. Quar n'a François remés en la crestienté, Qui ça outre ne soit à navie passé, Antioche ont assise [assiégée], l'amirable cité, *Ch. d'Ant.* V, 519. Vers Paris s'en avale [elle descend], l'amirable cité, *Berte*, 81. || XVI° s. Eleazare saisit d'une force amirable un roi eslevé de la muraille, lequel il renversa de si grand roideur.... JOSÈPHE, *Guerre*, III, 9. *Trad. de* DES ESSARS. On voit que l'ancienne prononciation était *amirable*.

—ÉTYM. *Admirabilis*, de *admirari*, admirer.

ADMIRABLEMENT (a-dmi-ra-ble-man), *adv.* D'une manière admirable. Il s'est conduit admirablement, il s'est admirablement conduit. Femme admirablement belle. La plaisanterie sert admirablement l'orateur. Ces deux adverbes joints font admirablement, MOL. *F. Sav.* III, 2.

— REM. L'Académie donne parmi ses exemples: Il danse admirablement bien. On a critiqué cette locution, arguant qu'on ne peut dire: il danse bien d'une façon admirable. Pourquoi cela ne se dirait-il pas, *admirablement* qualifiant *danser bien*? On trouve dans un recueil de lettres cette phrase de Voltaire: Il était admirablement bien fait.

— ÉTYM. *Admirable*, et *ment* (voy. MENT).

ADMIRANT, ANTE (a-dmi-ran, ran-t'), *adj.* Qui admire. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant, étaient les uniques voies de lui plaire [à Louis XIV], ST-SIMON, 406, 75.

ADMIRATEUR, TRICE (a-dmi-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui admire. Ce style a ses admirateurs. Le grand philosophe Montaigne et sa jeune admiratrice, Mlle de Gournay. La vertu a cela d'heureux qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle sait se passer d'admirateurs, de partisans, de protecteurs, LA BRUY. 13. Un homme dévoué à l'État, à sa famille, au chef de sa famille; autant admirateur du mérite que s'il lui eût été moins propre et moins familier.... ID. 2. Qu'il est rare d'être les censeurs sévères et incommodes de nos admirateurs, MASS. *Confér. Fuite du monde.* Qui toujours des Romains admirateur secret.... RAC. *Mithrid.* II, 3. || 2° *Adj.* Ces cris enivrants qu'un peuple admirateur Élève en son transport vers un libérateur.... ARNAULT, *Bianch. et M.* I, 4.

— ÉTYM. *Admirator*, de *admirari*, admirer.

ADMIRATIF, IVE (a-dmi-ra-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Porté à admirer. Ils deviennent peu à peu admiratifs, BOSS. *Pass.* 78. || 2 Terme de grammaire. Point admiratif, point qui se marque ainsi ! et qui

[illegible] ...utiles, les u[illegible] ...qu'is son substantif.

— HIST. XVIe s. [illegible]

— ÉTYM. *Admiratious*, de *admirari*, [illegible]

ADMIRATION [illegible], *s. f.* 1 [illegible] merveil[illegible] [illegible] *Pub. d'Or.* [illegible] *Revue d'Angl.* [illegible] ...eur avait été [illegible] *Hist.* II, 5. [illegible] *Hist.* III. [illegible] *Hist.* III. [illegible] [illegible] en expirant [illegible] d'horreur ou d'admiration, [illegible] ‖ 2° [illegible]

— HIST. XIVe s. [illegible] Quand il vit ceste couronne, il fit une grande admiration, feignant que rien n'en sust, L. XI, *Nouv.* 60. ‖ XVIe s. Il a bien appris à dire toutes les admirations comme Jesus, le plus du monde, oh, oh, il y a de l'excès, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *admiratio*; espagn. *admiracion*; ital. *admirazione*; de *admiratio*, de *admirari*, admirer (voy. ADMIRER).

ADMIRÉ, ÉE (ad-mi-ré, rée), *part. passé.* Chose admirée du peuple. Ce général a été même par ses ennemis. [illegible] résolut de le faire [illegible] Crète' admirée de tous les étrangers et fameuse par ses cent villes, ID. *ib.* V. [illegible] *Philos. Pythag.*

— REM. *Admiré de, admiré par.* On est admiré par tout le monde, quand on reçoit de tout le monde des marques d'admiration; on est admiré de tout le monde, quand on inspire à tout le monde des sentiments d'admiration, LAFAYE.

ADMIRER (a-dmi-ré), *v. a.* ‖ 1° Considérer avec admiration. Adraste admirait malgré lui ce qu'il venait de voir, et n'osait le louer, FÉN. *Tél.* XX. La Grèce, l'Asie et toutes les îles l'ont admiré [Ulysse] malgré ses défauts : mille qualités merveilleuses les font oublier. Vous serez trop heureux de pouvoir l'admirer aussi et de l'étudier sans cesse comme votre modèle, FÉN. *Tél.* XII. Quel excellent maître que celui qui fait des ouvrages, je ne dis pas que les hommes admirent, mais qu'ils craignent! LA BRUY. 16. La cour.... Distingua le naïf du plat et du bouffon, Et laissa la province admirer le Typhon, BOIL. *A. P.* I. On admire en secret [illegible] sort, RAC. *Iph.* V, 6. Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes qualités de Madame, BOSS. *Duchesse d'Orl.* Admirons ici la piété de la reine, qui a su si bien conserver les précieux restes de tant de persécutions, ID. *Reine d'Anglet.* Si l'on eût pu avancer ces belles années dont nous admirons maintenant le cours glorieux.... ID. *ib.* [illegible] *Or.* [illegible] *Mab.* I. [illegible] 2 Admirer, se [illegible] *Médit.* [illegible] l'inquisition a été mal concertée pour [illegible] *Pr.* [illegible] 4. Mais admire avec moi le sort dont la poursuite [illegible] ...ons-nous pas [illegible] ...ligieuse elles [les [illegible] duire un si grand [illegible] jusqu'aux [illegible] vous n'ayez pas cessé de publier qu'ils étaient tou[illegible] ID. *ib.* 17. Pourquoi admirez-vous [illegible] avec une telle prudence que.... ID. [illegible] reine Le donne pour époux à l'objet de sa haine? [illegible] *F.* I, 6. [illegible] ID. *ib.* III, 4. L'homme admire de [illegible] y reconnaître nous-mêmes [dans la peinture du peuple athénien], nos amis, nos ennemis, ceux [illegible] des hommes séparés par tant de siècles soit si en[illegible] le *que* avec l'indicatif : Admirez Que ces pri[illegible] même avec lui conjurés Sous cette illusion [illegible] *Hérácl.* V, 7. [illegible] ‖ 5° Par critique [illegible] qui paraît excessif, étrange. Je vous admire de vouloir qu'on suive en tout vos conseils. J'admire avec quelle hardiesse ces personnes entreprennent de parler de Dieu, PASC. *édit. Cousin.* J'admire ma simplicité et la faiblesse de mon cœur, MOL. *Fest. de Pierre*, I, 3. J'admirais cet impertinent; et, pendant qu'il parlait tout haut, je disais tout bas.... MONTESQ. *Lettr. pers.* 50.

S'ADMIRER, *v. réf.* Une âme [illegible] qui s'admire elle-même. L'ignorance toujours est prête à s'admirer, BOIL. *A. P.* I. Loué, exalté et porté jusqu'aux cieux par de certaines gens qui se sont promis de s'admirer réciproquement, LA BRUY. 1.

— HIST. XVIe s. J'admire de les veoir si doulces et molles [les guerres civiles], MONT. I, 170.

— ÉTYM. Bourg. [illegible] *admirai*; de *admirari*, de *ad*, à (voy. À), et *mirari*, regarder (voy. MIRER). *Admirer* paraît être récent dans la langue. Anciennement on disait *se merveiller*. Cependant *amirable* se trouve dans les textes du XIIIe siècle.

ADMIS, ISE (a-dmi, mi-z'), *part. passé.* ‖ 1° Reçu. Députés admis. Ces gens admis à la table du prince. Admis dans une corporation. Citoyen nouvellement admis. Admis au partage. Les conversations légères, les cercles, la fine plaisanterie, les lettres enjouées et familières, les petites parties où l'on était admis seulement avec de l'esprit, tout a disparu, LA BRUY. 13. ‖ 2° Reçu, en parlant des choses. C'est une coutume admise parmi les hommes. ‖ 3° Reconnu pour vrai. La version la plus généralement admise est que.... C'est un fait admis.

† **ADMISSIBILITÉ** (a-dmi-ssi-bi-li-té), *s. f.* État d'une chose ou d'une personne admissible. L'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics.

ADMISSIBLE (a-dmi-ssi-bl'), *adj.* Qui peut être admis. Homme admissible dans la corporation. Proposition, excuse admissible.

ADMISSION (a-dmi-ssion), *s. f.* Action par laquelle on est admis. Donner l'admission. L'admission dans l'ordre des patriciens.

— ÉTYM. *Admissio*, de *admittere*, admettre (voy. ce mot).

† **ADMIXTION** (a-dmi-kstion; le *t* gardant le son qui lui est propre), *s. f.* Action d'ajouter en mélangeant.

— HIST. XVIe s. Des apostemes d'un seul humeur pur et louable, ne peschant qu'en quantité, sans admixtion d'autre humeur, PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. *Admixtio*, de *ad*, à (voy. À), et *mixtio*, mixtion (voy. ce mot).

ADMONESTER (a-dmo-nè-sté), voy. ADMONÉTER.

† **ADMONESTATION** ou **ADMONÉTATION** (a-dmo-nè-sta-sion ou a-dmo-nè-ta-sion), *s. f.* Action d'admonéter.

— HIST. XIIIe s. Uns clers empetra lettres dou roi à l'abé de Saint-Benoît sus Loire, qu'il le porveïst; et en ces letres n'avoit nule amonestation, *Liv. de Jost.* 21.

— ÉTYM. *Admonéter*; provenç. *amonestassio*; espagn. *amonestacion*.

ADMONESTÉ, ÉE ou **ADMONÉTÉ, ÉE** (a-dmo-nè-sté, stée ou a-dmo-né-té, tée), *part. passé.* ‖ 1° [illegible] fut admonestée, qui est une très légère peine, SÉV. 422. ‖ 2° *S. m.* En termes judiciaires, acte par lequel on admonétait. L'admonété n'emportait point d'infamie.

ADMONÉTER ou **ADMONESTER** (a-dmo-né-té ou a-dmo-nè-sté). Les deux prononciations sont usitées. Dans le XVIe s. Bèze prononce *amonester*, et Palsgrave, p. 23, écrit *ammonest* et prononce les deux *m*. La syllabe *ne*, dans *admonéter*, prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette, mais au futur et au condit. : amonéterai, amonéterais), *v. a.* ‖ 1° Terme de jurisprudence dont on se servait autrefois, lorsqu'un particulier ayant commis une faute qui ne méritait pas une grande punition, le juge le mandait pour lui faire une remontrance. Mme de Dreux sortit hier de prison; elle fut admonestée, SÉV. 422. ‖ 2° En général, faire une remontrance à. De ces mêmes discours ses fils il admoneste, RÉGNIER, *Sat.* V. On aurait..... obligation A qui pourrait..... Admonéter par nom et par surnom [illegible] de la raison, VOLT. *Étrennes aux sots.*

— HIST. XIIe s. Entre vous et le rei avez esté meslé; L'apostolies l'en a sovent araisuné; Li prelat du reaume l'en unt amonesté, *Th. le Mart.* 84. Et celle qui sa mort desire, De l'autre part li amoneste Qu'isnelement li trant [tranche] la teste, *la Charette*, 2920. ‖ XIIIe s. Il est convenable coze au segneur qu'il les amoneste qu'il y metent de lors volenté soufisament, BEAUM. XLIX, 5. Et doit cis meffès estre amonestés par sainte Eglise, ID. XI, 13. De pecheor misericorde, Puisque franchise s'i acorde, Et le vous prie et amoneste; Ne refusés pas sa requeste, *la Rose*, 3325. ‖ XIVe s. Il n'appartient pas au magnanime fuir ou refuser celui qui le admoneste en raison, ORESME, *Eth.* 120. Il ensaignoit les mariniers et amonestoit que il gardassent bien.... ID. *ib.* 4. ‖ XVe s. Messire Gui de Flandres qui admonestoit et prioit tous les compagnons de bien faire FROISS. I, I, 69. Et [Louis XI] dit au dit herault plusieurs autres raisons pour admonester le roy d'Angleterre de prendre appoinctement avecques lui, COMM. IV, 5. Comme amour et vaillance chevaleureuse admonestent souvent le courage des bons à entreprendre choses honorables, *Hist. de Boucicq.* I, 16. ‖ XVIe s. Ses amis l'admonestoient qu'il regardast à ce qu'il disoit, AMYOT, *Sol.* 65. Estant bien confessé et admonesté, aiant baisé sa femme et ses enfants, D'AUB. *Fœn.* III, 2. Qui est admonesté est à demy armé, PALSGR. p. 417.

— ÉTYM. Berry, *amonéter* et *amonnéter*; provenç. et espagn. *amonestar*; portug. *admoestar*; d'un verbe bas-latin, *admonestare*, fait d'une forme bas-latin *admonestum* ou *admonistum*, de *admonere*, avertir, de *ad*, à, et *monere*, avertir (voy. MONITION).

† **ADMONITEUR** (a-dmo-ni-teur), *s. m.* ‖ 1° Celui qui fait des admonitions. Pour les hommes supérieurs, la religion est un admoniteur sévère qui leur apprend à s'humilier, CHATEAUB. *Pensées*, 287. ‖ 2° Au noviciat des jésuites, admoniteur est un titre d'office; c'est un des plus fervents novices qui est chargé d'avertir les autres de ce qu'ils ont à faire. Le

général du même ordre a son admoniteur, qui est une espèce de surveillant, nommé par la congrégation générale, pour l'avertir en secret de ses fautes. || **3°** Quelques congrégations de filles ont aussi des officières qui portent le nom d'admonitrices.

—ÉTYM. Voy. ADMONITION. L'ancien français disait *admonesteur*.

ADMONITION (a-dmo-ni-sion), *s. f.* || **1°** Action d'admonéter. L'admonition a été abolie. || **2°** Avertissement. Après avoir inutilement tenté près de moi les admonitions charitables, Marcellin employa les mesures sévères, CHATEAUBR. *Mart.* 132.

— HIST. XIIIe s. Et s'il n'obeist à l'ammonission, il doit estre escommeniés publiquement, BEAUM. XI, 13. || XVIe s. Que ceux qui sont rebelles à son admonition soient notés et marqués afin que chacun les fuie, CALV. 298. Sachant que sa femme estoit retrouvée par l'admonition du bon archidiacre, MARGUER. *Nouv.* 61. Amonition, O. DE SERRES, p. 26.

—ÉTYM. Provenç. *amonicio;* ital. *ammonizione;* de *admonitio*, de *ad*, à (voy. À), et *monitio*, monition (voy. ce mot).

† **ADNÉ, NÉE** (a-dné, dnée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est immédiatement attaché à une chose et paraît faire corps avec elle.

— ÉTYM. *Adnatus*, de *ad*, à, et *natus*, né.

† **ADNOTATION** (a-dno-ta-sion), *s. f.* Terme de chancellerie. Réponse du pape à une supplique, quand cette réponse ne consiste qu'en une signature.

— ÉTYM. Voy. ANNOTATION.

ADOLESCENCE (a-do-lè-ssan-s'), *s. f.* L'âge qui succède à l'enfance et qui commence avec les premiers signes de la puberté.

— SYN. ADOLESCENCE, JEUNESSE. Dans le langage scientifique adolescence et jeunesse sont synonymes et expriment l'âge compris entre l'enfance et l'état adulte. Mais dans le langage ordinaire il y a une nuance, et adolescence désigne de préférence la première partie de la jeunesse.

— HIST. XIVe s. Et n'est que bien et onnesteté de ainsi passer l'aage de vostre adolescence feminine, *Menagier*, *Prologue.* || XVe s. Car jeunesse et adolescence (C'est son parler, ne moins ne mais) Ne sont qu'abus et ignorance, VILLON, *Grand Test.* || XVIe s. Considerez que par nous allaictez Avez esté en vostre adolescence, J. MAROT, V, 285. L'adolescence, qui commence depuis dix-huit ans jusques à vingt et cinq, est la temperée et moyenne entre tous excès, PARÉ, *Introduc.* 5. Sa beauté se maintint tousjours florissante en son enfance, en son adolescence, et encore après qu'il fut devenu homme parfait, AMYOT, *Alc.* 2.

—ÉTYM. Provenç. et espagn. *adolescentia;* ital. *adolescenza;* de *adolescentia*, de *adolescens*, adolescent.

ADOLESCENT, ENTE (a-do-lè-ssan, ssan-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence. || **2°** Se dit surtout des garçons, et alors souvent en plaisantant. Un jeune adolescent. L'essai et l'apprentissage d'un jeune adolescent qui passe de la férule à la pourpre et dont la consignation a fait un juge, est de décider souverainement des vies et des fortunes des hommes, LA BRUY. 14. || **3°** *Adj.* Encore adolescent il avait quitté Rome, ARN. *Mar. à Mint.* I, 2. Mérovée est ardent, et la pitié naissante Bientôt mène à l'amour une âme adolescente, LEMERC. *Fréd. et Brun.* I, 2.

— HIST. XVe s. Quelle hardiesse te meut, o jeune adolescent royal, ne quelle fiance presumes tu de mettre la mayn aux nymphes, J. LEMAIRE, dans PALSG. p. 351. || XVIe s. L'ardeur du courroux que l'on sent Au premier age adolescent, Me fit trop nicement t'escrire, RONS. 454.

—ÉTYM. *Adolescens*, de *adolescere*, croître, de *ad*, à (voy. À), et *olescere*, *olere*, croître. Quelques-uns ont rattaché ce radical à ὅλος, entier (voy. SOLIDE pour ce mot); mais l'opinion préférable est celle de Benfey, I, 70, qui le rattache à *alere*, nourrir (voy. ALIMENT), de même racine qu'un radical grec ἄλω, je fais croître, d'où ἀλδαίνειν, faire croître; radical qui appartient aussi aux mots congénères: gothique, *alds*, qui a crû, âgé (voy. ALDERMAN); allem. *alt*, âgé; celt. *altruim*, nourrir, *alt*, nourriture.

† **ADOMESTIQUÉ, ÉE** (a-do-mè-sti-ké, kée), *part. passé.* Gens adomestiqués.

† **ADOMESTIQUER** (a-do-mè-sti-ké), *v. a.* || **1°** Faire de sa maison. Villars l'avait adomestiqué [Heudicourt], protégé, et lui avoit souvent donné de l'argent, ST-SIMON, 278, 10. || **2°** S'adomestiquer, *v. réfl.* Se faire de la maison.

— HIST. XVe s. Par la douçour de doulz nourrissement S'aprivoisist mainte beste sauvage, S'adomesche.... E. DESCHAMPS dans RAYNOUARD. || XVIe s. Par ce moien le cardinal, de qui les meschancetez avoient esté odieuses auparavant, se reconcilia avec Sigismond; s'etant adomestiqué, persuada à son cousin d'ouïr messe tous les matins, D'AUB. *Hist.* III, 506.

—ÉTYM. À (voy. ce mot), et *domestique;* provenç. *adomesgar*, *adomesjar;* ital. *addomesticare.* L'ancienne forme française est *adomescher; adomestiquer* a été refait postérieurement sur le latin.

† **ADONC** (a-don-k), *adv.* En ce moment, alors. Adonc Darius pousse sa dague, et d'aventure n'atteignit que le mage, P. L. COUR. II, 191. || Vieux.

— HIST. XIIe s. Adonc aurez vostre guerre finie, *Roncisv.* p. 28. Adonc florist mes cuers et mes vouloir En bone amour.... *Coucy*, VIII. || XIIIe s. Il estoit adonc quaresmes, VILLEH. 18. Adont tenoient Franc les Tyois [Allemands] pour amis, *Berte*, V. || XVe s. Ce fut l'an de grace nostre seigneur 1326, le jour de Noel [que fut couronné Édouard III], et pouvoit avoir adonc environ seize ans, FROISS. I, I, 27. Il n'estoit adoncques riens dont il eust si grant crainte que de perdre son auctorité, COMM. VI, 7. || XVIe s. Les gendarmes ont jeté le sort, qui se tiroit adonc d'un chapeau ou d'un bocal, CALV. 150. Et si tout est confus, qui adoncques dira Les hymnes de ta gloire et ton nom benira? RONS. 872. Quand le sentiment du feu fut passé jusques à la chair vifve, adonc commencerent les bœufs à se debatre, AMYOT, *Fab.* 17.

—ÉTYM. *À* et *donc;* wallon, *adon;* provenç. *adonc;* anc. catal. *adonchs;* ital. *adunque.*

ADONIEN ou **ADONIQUE** (a-do-niin ou a-do-ni-k'), *adj.* et *s. m.* Terme de prosodie grecque et latine. Se dit d'un vers composé d'un dactyle et d'un spondée.

— ÉTYM. *Adonius*, de *Adonis* (voy. ce mot).

ADONIS (a-do-ni-s'), *s. m.* || **1°** Dans la mythologie, nom d'un jeune homme célèbre par sa beauté et qui fut aimé de Vénus. || **2°** *Ironiquement*, jeune homme qui fait le beau et qui est très-soigneux de sa parure. || **3°** Terme de botanique. Plante à fleurs rouges ou citrines, qui approche de la renoncule et qui vient dans les prés.

—ÉTYM. *Adonis*, de Ἄδωνις ou Ἄδων, de l'hébreu *Adan*, seigneur. *Adonai* en hébreu est le nom de Dieu. *Adonis* est la forme grecque du nom d'une divinité phénicienne; la langue des Hébreux et celle des Phéniciens étaient deux dialectes d'une même langue.

ADONISÉ, ÉE (a-do-ni-zé, zée), *part. passé.* Paré et adonisé.

ADONISER (a-do-ni-zé), *v. a.* || **1°** Parer avec une grande recherche. || **2°** S'adoniser, *v. réfl.* S'ajuster avec un trop grand soin. Se dit surtout en parlant des hommes.

— HIST. XVIe s. Quand ses cheveux troussés dessus l'oreille, D'une Venus imitent la façon; Quand d'un bonnet sa teste elle adonise, Et qu'on ne sçait, tant neutre elle deguise Son chef douteux, s'elle est fille ou garçon, RONS. 51.

ADONNÉ, ÉE (a-do-né, née), *part. passé.* Qui s'applique à. Adonné à l'étude, au vin. Grande âme, aux grands travaux sans repos adonnée, MALH. IV, 2. Je chante dans ces vers les filles de Minée, Troupe aux arts de Pallas dès l'enfance adonnée, LA FONT. *Filles de Minée.* L'abondance d'hommes adonnés à la guerre, FÉN. *Tél.* XIII.

ADONNER (S') (a-do-né), *v. réfl.* || **1°** Se livrer, s'appliquer à quelque chose avec ardeur, habituellement. S'adonner à l'étude, aux plaisirs. S'adonner à boire. Il s'adonnera aux exercices de la religion sans en négliger aucun, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 97. Les exercices auxquels ils s'adonnent, FÉN. *Tél.* X. La jeunesse ne s'adonne plus aux lettres, ID. *ib.* XIV. || **2°** Fréquenter habituellement. S'adonner à une société, à un lieu. || **3°** Ce chien s'est adonné à moi; m'ayant rencontré par hasard, il s'est attaché à moi. || **4°** Se diriger, en parlant d'un chemin, d'une chasse, etc. Le seigneur de Thouars mandait à celui d'Oiron, qu'il chasserait un tel jour dans son voisinage, et qu'il eût à abattre une certaine quantité de murs de son parc, pour ne point trouver d'obstacles, au cas que la chasse s'adonnât à y entrer, ST-SIMON, 75, 223. Est-ce jamais par là que son chemin s'adonne? LA CHAUSSÉE, *Préjugé à la mode*, I, 6. || **5°** Adonner, *v. n.* Terme de marine. Devenir plus favorable, en parlant du vent qui était contraire.

— REM. Quoique l'Académie n'indique que le verbe réfléchi *s'adonner*, il semble qu'on pourrait très-bien dire, comme dans le XVIe siècle, adonner son cœur, son esprit, etc., à une chose.

— SYN. SE DONNER À, S'ADONNER À. Se mettre à un certain genre de travail. Se donner à l'étude, c'est s'y livrer sans réserve; s'adonner à l'étude, c'est simplement s'y appliquer. Il y a donc une nuance entre ces deux expressions; et la première est plus forte que l'autre.

— HIST. XVe s. Le jeune Edouard, qui fut depuis roi d'Angleterre, s'adonnoit plus et s'inclinoit de regard et d'amour sur Philippe [fille du comte Guillaume] que sur les autres, FROISS. I, I, 15. Adonné à tous les plaisirs, COMM. V, 18. || XVIe s. Mais Dieu ce bien ne m'a donné Que vostre chemin adonné Se soit icy.... MAROT, II, 110. Fut l'humain genre asprement estonné, Et tout le monde à l'horreur adonné [en proie], ID. IV, 22. Sçavoir voulut toutes sciences bonnes, Et qui est celle à quoy tu ne t'adonnes, ID. IV, 199. Encore que mon feu pere eust adonné tout son estude à ce que je prouffictasse.... RABEL. *Pant.* II, 8. Quant à la congnoissance des faictz de nature, je veulx que tu te y adonnes curieusement, ID. *Pant.* II, 8. A raison de quoy il le fault tousjours addoner [l'entendement] à ce qui est le meilleur, AMYOT, *Péricl.* I. Ils s'addonnent aux exercices que plus vous honorez, ID. *Cat.* 15. L'estude de la philosophie à laquelle il s'adonna, ID. *Pélop.* 4. On peut affermer, quand ils s'adonnent à bien, qu'ils sont excellents, LANOUE, 85. Pour sauver quelques maisons de gentils hommes et Gergeau, si le besoin s'y adonnoit, D'AUB. *Hist.* II, 191. Afin aussi d'adonner nos cœurs à l'amour d'icelle [justice] et à une haine d'iniquité.... CALV. *Inst.* 273. Qu'on suive hardiment l'esprit, lequel ne demandera rien de mal, moyennant qu'on s'adonne à sa conduite, ID. *ib.* 470. Il ne laissoit pas de prier au milieu de la multitude, si l'opportunité s'y adonnoit, ID. *ib.* 709. Pour s'adonner du tout à la devotion, MONT. I, 113. J'ay veu nos princes s'y adonner depuis en personne [à l'exercice louable de la comédie], ID. I, 198. Son chemin s'adonnant au travers d'une eglise, il ne passoit jamais qu'il.... ID. I, 403. Si quelque serviteur s'y adonne [s'attache à lui].... ID. II, 79.

—ÉTYM. *À* et *donner;* provenç. et espagn. *adonar;* ital. *adonare.*

ADOPTANT (a-do-ptan), *s. m.* Terme de droit. Celui qui adopte.

ADOPTÉ, ÉE (a-do-pté, ptée), *part. passé.* || **1°** Octave adopté par César. Vous étiez des enfants dans son cœur adoptés, VOLT. *M. de Cés.* III, 3. || *Substantivement*: l'adoptant et l'adopté. || **2°** Fig. Proposition adoptée à l'unanimité. Règlement adopté bientôt par toutes les nations. || **3°** Adopté, formule de vote qui indique que la proposition est reçue.

ADOPTER (a-do-pté), *v. a.* || **1°** Choisir quelqu'un pour fils ou pour fille et lui en donner les droits civils, en remplissant certaines formalités légales. Jamais, sans ses avis, Claude, qu'il gouvernait, n'eût adopté mon fils, RAC. *Brit.* III, 3. Toutes les fois, tyran, qu'on se laisse adopter, CORN. *Héracl.* V, 3. || **2°** Par extension, prendre un enfant et le traiter comme sien. Hélas! ce Juif jadis m'adopta pour sa fille, RAC. *Esth.* III, 4. Mais mon cœur, plus prudent, l'adopta par vengeance, CRÉB. *Atr.* I, 3. Je t'adopte pour fils, adopte ma vengeance, DUCIS, *Rom.* III, 5. || **3°** En général, se porter vers, s'attacher à. Adopter un parti. Adopter un plan, un genre de travail. Adoptant l'opinion de cet auteur. Le peuple adopta la loi proposée. Jusque-là on n'avait adopté de l'antiquité que des erreurs. L'Amérique à genoux adoptera nos mœurs, VOLT. *Alz.* I, 1. N'a-t-il pas adopté Nos climats et nos mœurs et notre liberté? DUCIS, *Abuf.* III, 4. Il apprend mon dessein, l'adopte, l'autorise, C. DELAV. *Vêpr. sic.* I, 1.

— HIST. XVIe s. Aphidnus adopta les Tyndarides pour ses enfants, comme Pylius avoit adopté Hercules, AMYOT, *Thés.* 42.

—ÉTYM. *Adoptare*, de *ad*, à, et *optare*, opter (voy. À et OPTER).

† **ADOPTIEN, IENNE** (a-do-psien, psiè-n'), *s. m.* et *f.* Membre d'une secte chrétienne qui soutenait que Jésus était seulement le fils adoptif de Dieu.

ADOPTIF, IVE (a-do-ptif, pti-v'), *adj.* || **1°** Qui a été adopté. Fils adoptif. || **2°** Qui a adopté. Père adoptif. || **3°** Qui a rapport à l'adoption. Le droit de bourgeoisie à vos peuples donné Ne perd rien de son prix sur un front couronné; Sous ce titre adoptif, étant ce que vous êtes, Je pense bien valoir une de mes sujettes, CORN. *Sert.* II, 2. || Se met toujours après son substantif.

— HIST. XVIe s. Thales eut un fils adoptif, il adopta un sien nepveu nommé Cybistus, fils de sa sœur, AMYOT, *Sol.* 10. Lorsque son pere adoptif fut tué, il estoit en la ville d'Apollonie, ID. *Brut.* 27.

—ÉTYM. *Adoptivus* (voy. ADOPTER); provenç. *adoptiu;* espagn. *adoptivo;* ital. *adottivo.*

ADOPTION (a-do-psion; en poésie, de quatre syl[illegible] s. f. || 1° [illegible] Hist. [illegible] 2 [illegible] adoption [illegible] V. de [illegible] [illegible] puis un [illegible] 2 [illegible] sa patrie d'adoption. L'adoption que Rome fai[illegible] ain de [illegible] 3 [illegible] un autre. Ces adoptions de [illegible]

— HIST. XVI° s. [illegible] temps [illegible]

— ÉTYM. Provenç. [illegible] adoptio [illegible]

ADORABLE (a-do-ra-bl'), adj. || 1° Digne d'être adoré. Dieu seul est adorable [illegible] mystère de votre providence, ID. ib. p. 56. || 2° En [illegible] 2. O dieux qui, comme vous, la rendez adorable, [illegible] Cinna. III. 4 || 3° Par exagération, se dit de tout ce que l'on estime ou on aime extrêmement. Il est adorable du bon courage qu'il a de vouloir ve[illegible] F. Sar. III, 5. || Ne peut se mettre avant le substantif que quand le substantif n'est pas monosyllabe, ou, étant monosyllabe, ne commence pas par une voyelle, ni par une h muette.

— ÉTYM. *Adorabilis*, de *adorare*, adorer.

ADORATEUR, TRICE (a-do-ra-teur, tri-s'), s. m. et f. || 1° Celui, celle qui adore. Les Guèbres sont adorateurs du feu. Si le monde n'attachait les hommes que par le bonheur de leur condition [illegible] MASS. *Dauphin.* D'adorateurs zélés à peine un petit nombre Ose des premiers temps nous retracer une ombre, RAC. Ath. I, 1. || 2 [illegible] Pensées, t. II, p. 200. Et de leur chaîne antique adorateurs heureux, VOLT. *Brut.* I, 2. || 3° Celui qui aime, courtise une femme. Et je triompherai, voyant périr mes fils, De ses adorateurs et de mes ennemis, CORN. *Rod.* IV, 3. .... je brûle pour Thésée; Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers, Volage adorateur de mille objets divers, RAC. *Phèdr.* II, 5. Laissons là, je vous prie, les adorateurs, reprit-elle, et parlons du soleil, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. || 4° *Adj.* Je n'ai percé qu'à peine Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur, RAC. *Bér.* I, 3.

— HIST. XVI° s. L'adorateur se tourne vers l'Orient, et puis se retourne devers le Dieu, AMYOT, *Numa*, 25.

— ÉTYM. Provenç. *adoraire*, *adorador;* espagn. *adorador;* ital. *adoratore;* de *adorator*, de *adorare*, adorer. En provençal, *adoraire* est le nominatif, de *adorátor*, avec l'accent sur *rá*, *adorador* le régime, de *adoratórem*, avec l'accent sur *tó*. Dans l'ancien français, le sujet serait *aorere*, et le régime *aoreor;* *adorateur* a été refait sur le latin.

ADORATION (a-do-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1° Action par laquelle on adore. L'adoration proprement dite n'est due qu'à Dieu seul. L'adoration que tous les peuples lui rendent, BOSS. *Honneur*, 1. Ils rendaient à J. C. une adoration extérieure, ID. *Euch.* 2. Si avec toutes ces doctrines, toutes ces pratiques et tous ces cultes de Rome, avec l'adoration et avec l'oblation du corps du Sauveur.... ID. *Variat.* 15. L'adoration qu'ils rendent à l'Eucharistie, PASC. *Prov.* 16. Les adorations qu'ils rendent à l'idole, ID. *Prov.* 5. Conservez toutes vos adorations pour l'Arène, FLÉCH. *Panég.* II, p. 126. [illegible] 2 [illegible] tous les cardinaux [illegible] préalable. || 3° Par extension, amour, attachement [illegible] Scipion Ce [illegible] 4 [illegible] les amis de M. de La T[illegible] 5 [illegible]

— HIST. [illegible] ture, se submettant à sa [illegible] *Instit.* [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ADORÉ, ÉE (a-d[illegible]) part. passé. [illegible] déchirés; Ainsi le vent jetait [illegible] *Jeanne la R*[illegible]

— REM. [illegible] Alexandre adoré par les Perses; ce roi adoré de ses sujets.

ADORER (a-do-ré), v. a. || 1° Rendre à la divinité le culte qui lui est dû. Dieu veut être adoré de ses créatures. J'adore la bonté de Dieu, je l'admire, j'y mets ma confiance, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 67. Et comme ces rois de l'aurore [illegible] âme [illegible] *Méd.* XV. [illegible] Il faut s'y [illegible] Comme les [illegible] Rappeler en tout leur image, Et faire adorer le [illegible] *Harold*, 39. Il voulut se faire adorer comme un dieu, BOSS. *Hist.* III, 4. De l'ombre de Ninus l'oracle est adoré, VOLT. *Sémir.* V, 1. || 2 Adorer la croix [illegible] J. C. en parlant d'une des cérémonies du culte catholique. On dit de même : Adorer les reliques. || 3° Adorer se dit aussi absolument. De tous les endroits de la terre, les Israélites étaient obligés d'y venir adorer [dans le temple], MASS. *Car. Respect des temples.* L'immobilité d'un corps anéanti et la profonde religion d'une âme qui adore, ID. *ib.* || 4° Se prosterner devant. D'où vient, lui dit Alexandre, que tu ne m'adores pas? MONTESQ. *Lysim.* || 5° Fig. Je ne vais pas au Louvre adorer la fortune, BOIL. *Sat.* II. Détestais-tu la tyrannie? Adorais-tu la liberté? De l'oppression impunie Ton œil était-il révolté?..... LAMART. *Harm.* IV, 1. Les uns, sacrifiant leur vie à leur mémoire, Adorent un écho qu'ils appellent la gloire, ID. IV, 11. || 6° En termes de spiritualité, se soumettre avec adoration. Que j'adore en silence l'ordre de votre providence, PASC. *Prière.* Ils adorent les jugements de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 4. Ne laissez pas d'adorer la main qui nous l'enlève, FLÉCH. *Aig.* || 7° En général, dans le même sens. Puisqu'ils font des heureux, adorez leur ouvrage, CORN. *Pomp.* I, 1. ....permettez Que jusques au tombeau j'adore vos bontés, ID. *Nic.* V, 9. Et le peuple, inégal à l'endroit des tyrans, S'il les déteste morts, les adore vivants, ID. *Cinna*, I, 3. Ils adorent la main qui les tient enchaînés, RAC. *Brit.* IV, 4. Je sais rendre aux sultans de fidèles services; Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices, ID. *Baj.* I, 1. J'adore avec dépit cet excès de courage, VOLT. *Orphel.* IV, 4. || 8° Aimer avec passion. Il adore Émilie, il est adoré d'elle, CORN. *Cinna*, III, 1. Vous que de tout mon cœur j'ai toujours adorée, ID. *Théod.* III, 3. Rome sait vos hauts faits, et déjà vous adore, ID. *Nic.* IV, 4. Cette princesse se fait adorer de toute la cour, SÉV. 118. [illegible] Rac. *Andr.* II, 5. [illegible] *Brit.* [illegible] J. J. ROUSS. *Hél.* I, 1. Je te jure, à mon tour, de n'adorer que toi, LAMART. *Méd.* II, 10. || 9° Proverbial et ironiquement, adorer le veau d'or, faire la cour à un homme de peu de mérite, à cause de ses richesses.

S'ADORER, v. réfl. 1° S'adorer l'un l'autre. Ces deux amants s'adorent. || 2° Être en adoration de soi. Cet homme n'est occupé que de lui; il s'adore véritablement.

— REM. C'est par abus qu'on emploie *adorer* pour *aimer beaucoup*, quand il s'agit d'objets que l'on ne peut supposer sensibles à notre adoration. Delille dit que Voltaire *adorait le café*. Un autre *adore les huîtres*. De telles expressions, dites sérieusement, corrompent la langue.

— SYN. [illegible] Rendre des hommages, un culte ou une espèce de culte. Honorer [illegible] l'idée d'un amour profond et sans bornes.

— HIST. XI° s. Dieu le glorieus, que deüsse aürer, *Ch. de Rol.* 9. N'i ad paien, [qui] nel prit [illegible] *ib.* 16. Touz ses idoles que il seult adorer, *ib.* 185. || XII° s. Et de cil Deu qu'aorent li Persant, *Roncisv.* p. 28. Mais par Mahom, cui je doie aourer, *ib.* p. 78. Ainz [je] l'aim et serf et aor [illegible] mon penser descouvrir, *Couci*, 19. Dame, dit-il, que très bon jour Vous doint cil que j'aime et aour, [illegible] LE BAST. *Romanc.* p. 9. || XIII° s. Qui plus a à soufrir, plus vous doit aourer, *Berte*, 43. Par toz les sainz que l'en [on] acure, Et se dame diex me [illegible] *Ren.* 97 9. Car de cent amis aparens, Soient compaignons ou parens, S'uns lor en pooit demorer, Dieu en devroient aorer, *la Rose*, 4904. Lors je plorai et rendis graces à Dieu, et li dis [illegible] aouré soies tu de ceste soufraite que tu me fais, [illegible] || XIV° s. Le commencement et premier article parle de adourer et du lever, *le Menagier*, I, 1. Et aourez de tout vostre cuer, *ib.* I, 2. || XV° s. Et l'adoroient toutes gens comme leur dieu, pour tant qu'il avoit donné le conseil dont.... FROISS. II, II, 160. || XVI° s. Ils baiseront la terre où vos piez marcheront, Ils iront après vous, ils vous adoreront, Leurs cueurs seront bruslants aus rais de vostre flame, DU BELLAY, *Olimpe*.

— ÉTYM. Picard, *aorer;* provenç. *adorar*, *azorar;* espagn. *adorar;* ital. *adorare;* de *adorare*, de *ad*, à (voy. A), et *orare*, parler, de *os*, bouche (voy. ORAISON, ORAL). D'après quelques étymologistes, *adorare* signifie proprement porter à la bouche, baiser, de là adorer : *adorare purpuram principis*, se présenter au prince, parce qu'en l'abordant, on baisait le bas de sa robe. D'autres, prenant en considération le sens de *orare* qui est parler, ne voient dans *adorare* que parler à, s'adresser à, et, finalement, prier. Cette dernière explication est la plus simple. L'ancien français était *aorer*, suivant la tendance à supprimer les consonnes et à rapprocher les voyelles. Le picard a gardé cette forme.

ADOS (a-dô), s. m. Terme de jardinage. Terre en pente inclinée vers le midi et favorable aux primeurs. Ils sont tout étonnés de lui voir diriger des ados avec plus d'intelligence.... J. J. ROUSS. *Ém.* V. Les ados qui sont des talus de terre qu'on ménage dans les potagers ou le long des espaliers, BUFF. *Exp. sur les végét.* 4e mém.

— ÉTYM. Berry, *adous*, s. m. et *adouse*, s. f. de *à* et *dos*.

ADOSSÉ, ÉE (a-dô-sé, sée), part. passé. || 1° Adossé à un mur ou contre un mur. Corinthe adossée à une montagne. Le théâtre [à Sparte] était adossé à la citadelle, CHATEAUB. *Itin.* 102. || 2° En termes de blason, se dit de deux pièces d'armoiries qui sont placées dos à dos. Il porte de gueules à deux lions adossés. || 3° En termes de dessin et d'antiquités, têtes adossées, deux têtes mises sur une même ligne en sens opposé.

† **ADOSSEMENT** (a-dô-se-man), *s. m.* || **1°** État de ce qui est adossé. L'adossement de votre maison à un coteau. || **2°** En termes d'anatomie, adossement de deux membranes, connexion de deux membranes qui s'appliquent l'une à l'autre par des faces opposées.

ADOSSER (a-dô-sé), *v. a.* || **1°** Mettre le dos contre quelque chose. Il adossa ses hommes à une muraille. || **2°** Placer une chose contre une autre qui lui sert d'appui. Adosser son camp à un fleuve. L'architecte veut adosser la maison au coteau. || **3°** S'adosser, *v. réfl.* Il s'adossa contre un arbre et se défendit vaillamment. Le général voulait s'adosser à un marais impraticable.

— HIST. XIIe s. Par l'apostolie sont de lur mestier sevré; Pur la poür del rei ont Deu tut adossé [ils ont tourné le dos à Dieu], *Th. le mart.* 69. || XIIIe s. Jà coars n'enterra [entrera] en paradis celestre; Si n'est nuns si coars qui bien n'i vousist estre; Mais tant doutent mesaize et à guerpir lor estre, Qu'il en adossent Dieu et metent à senestre, RUTEB. 140. Bien avez vergoigne adossée, Qui honissiez vostre espousée, *Ren.* 14301. Contremont vers le mur ont puié les degrés; El haut estage vienent, qu'est el mur adossés; A une des fenestres es-les vous [les voilà] acoutés, *Ch. d'Ant.* VI, 486. Or prions Dieu le glorious, Que il mete tel sens en nous, Que nous puissommes adosser Les fols delis et oublier, *Unicorne et serpent.* || XIVe s. Tel vie menerent longuement, et adoserent nostre Seigneur et ses commandemens; et nostre Sire les adosa, si comme vous oirez ci après, *Chr. St-Denis*, III, 10. Aussi est il des gens de religion qui le monde ont adossé et guerpi, *ib.* IV, 6. || XVe s. Quand il vit que on l'avoit ainsi adossé, il ordonna ses besognes et se despartit de Paris tout melancolieux, FROISS. III, IV, 21. Si estoit arresté aux champs, et avoit adossé un noyer, et là se combattoit, ID. II, II, 61. Non pourtant elle s'apaisa, et adossa la tendeur feminine, et s'adouba de virile vertu, LOUIS XI, *Nouv.* 26.

— ÉTYM. Ital. *adossare;* de *à* et *dos*.

ADOUBER (a-dou-bé), *v. n.* || **1°** N'est guère usité qu'au trictrac et aux échecs, quand on dit j'adoube, indiquant qu'on touche un pion pour l'arranger, non pour le jouer. || **2°** Terme de marine. Réparer, raccommoder.

— HIST. XIe s. Escuz au col et lances adubées, *Ch. de Rol.* 54. Li empereres touz primerains s'adube, *ib.* 213. Adubez-vous; sempres aurez bataille, *ib.* 226. || XIIe s. Cil adoba le roi Marsillion, *Roncisv.* p. 29. Desor un mont s'est Rolant adobez, *ib.* p. 36. [Chevaliers] Qu'il ot fait adober en son maistre donjon, *Sax.* 8. || XIIIe s. Il dist qu'à pentecoste chevaliers [il] les fera, Droit au Mans la cité; là les adoubera, *Berte*, 108. Es vous par la bataille le frere dant Tangré [du seigneur Tancrède]; On l'apeloit Guillerme, un chevalier membré; En lui ot moult bel homme de novel adobé; Son sens ne puet tenir, puisque on l'ot armé, *Ch. d'Ant.* III, 92. || XIVe s. De ce qui lui failli, l'ont très bien adoubé, *Guesclin*, 1744. || XVe s. Les deux bretons qui n'entendoient que à malice, pourveirent cette tour de trente compagnons bien armés et adoubés, FROISS. III, IV, 11. Et si ne sçavoit le duc de Bourgongne adouber [arranger] avec eux le fait du connestable, COMM. IV, 6. Le chemin est tel que la nature l'a fait, et n'y a a rien adoubé, ID. VIII, 5. Et lui fut adoubée sa playe, qu'il avoit au col, ID. I, 4.

— ÉTYM. Wallon, *adobé*, qui a reçu un fort coup; bas-lat. *adobare;* provenç. *adobar;* espagn. *adobar;* ital. *addobbare.* Du Cange dérive ce mot de *adoptare*, dans le sens de *adouber chevalier;* Ménage, de l'italien *addoppiare*, doubler; Henschel, et après lui Diez, du mot germanique *dubban*, frapper (voy. DAUBER), parce qu'en effet, dans le cérémonial, on frappait le chevalier en l'armant. Cette dernière opinion est confirmée par l'ancien anglais *dub*, ou coup, et *to dub*, adouber chevalier. On comprend comment *ad-douber*, c'est-à-dire toucher à, frapper à, a pu donner les sens divers de *adouber*, *adobare*, qui a signifié orner, réparer. Le wallon est le seul qui ait conservé le sens primitif, dont on ne trouve aucun exemple dans les anciens textes.

ADOUCI, IE (a-dou-si, sie), *part. passé.* L'amertume du breuvage adoucie par du sucre. Voix adoucie. Froid adouci. Se servir d'un terme adouci. Pente adoucie. Voyons d'un esprit adouci Comment vous vous prendrez à soutenir ceci, MOL. *Mis.* V, 4. Des mœurs aussi délicates pour ainsi dire et aussi adoucies que les nôtres, FONTEN. *Czar Pierre.* [Elle] ....veut lier les mains au destin adouci Qui m'offre en d'autres lieux ce qu'on me vole ici, CORN. *Œd.* II, 2. Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est incertain, LA BRUY. 11.

† **ADOUCI** (a-dou-si), *s. m.* Première façon qu'on donne aux glaces brutes ou au cristal ébauché pour la taille.

ADOUCIR (a-dou-sir), *v. a.* || **1°** Rendre doux. Adoucir l'amertume, l'âpreté des fruits. Adoucir des fruits par la culture. Il n'est rien de si amer dont cette onction céleste n'adoucisse l'amertume, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 100. || **2°** Par extension, ôter les qualités qui blessent. La pluie adoucit le temps [le rend moins froid]. Adoucir sa voix, parler d'un ton moins élevé, moins aigre. Adoucir la prononciation d'une langue. S'il m'en restait un seul, j'adoucirais ma plainte, LA FONT. *Fab.* III, 6. .... cher amour, épanche ta douleur; J'adoucirai ta peine en écoutant ta plainte, Et mon cœur versera le baume dans ton cœur, LAMART. *Nouv. Médit.* X. Ses aumônes, s'étendant, par leur abondance, même sur les ennemis de la foi, adoucissaient leur aigreur et les ramenaient à l'Église, BOSS. *Reine d'Anglet.* Elle [Cérès] montrait à ces hommes grossiers l'art d'adoucir la terre, FÉN. *Tél.* XVII. Cécrops, apportant des lois utiles de l'Égypte, qui a été pour la Grèce la source des lettres et des bonnes mœurs, adoucit les naturels farouches des bourgs de l'Attique et les unit par les liens de la société, ID. *ib.* XIX. Ne pourrai-je adoucir vos inflexibles mœurs? VOLT. *Alz.* IV, 1. || **3°** Au moral, rendre plus supportable. Ô vous, admirables personnes, qui, par la douceur de vos chants, avez l'art d'adoucir les plus fâcheuses inquiétudes.... MOL. *Prince d'Él.* IV, *interm. sc.* 1. Si l'espoir de régner et de vivre en mon cœur Peut de son infortune adoucir la rigueur.... RAC. *Bérén.* III, 1. Vous seule adouciriez le destin des vaincus, VOLT. *Orphel.* IV, 5. S'il ne tarit, au moins il adoucit mes larmes, DUCIS, *Osc.* III, 2. Ce qui porte avec soi quelque difficulté, il le propose comme difficile et ne cherche point à l'adoucir par de faux tempéraments, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 88. || **4°** Calmer, apaiser. Adoucir la colère. On parvint à adoucir son ressentiment. Rien ne pouvait l'adoucir. Le juge que l'avocat doit adoucir. Je l'irritais encore au lieu de l'adoucir, VOLT. *Orph.* I, 3. Comme par sa prudence il a tout adouci.... CORN. *Rod.* V, 4. Ce qui irrite la douleur en un temps, l'adoucit en un autre, FÉN. *Tél.* XXI. Il ne faut quelquefois qu'une jolie maison dont on hérite, qu'un beau cheval ou un joli chien dont on se trouve le maître, pour adoucir une grande douleur, LA BRUY. 11. || **5°** Polir, ôter les aspérités. On adoucit le bois avec la prêle. On adoucit les glaces avec l'émeri. || **6°** En peinture et en sculpture, adoucir, rendre moins saillant, moins tranchant; adoucir les contours. || En un sens analogue, cette coiffure adoucit l'air du visage. Adoucissez ce front et ce regard austère, ANCELOT, *Fiesque*, I, 4. || **7°** Mitiger, atténuer, présenter d'une façon plus excusable, plus acceptable. Adoucir une expression, des reproches. Je puis me vanter, répliquai-je, que je vous adoucis bien tout ce système, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir*. Eux seuls [les gens de bien] vous épargnent, cachent vos vices, adoucissent vos défauts, excusent vos fautes, MASS. *Injust. du monde.* || **8°** S'adoucir, *v. réfl.* Devenir plus doux, au propre et au figuré. Le raisin s'adoucit en mûrissant. Le froid s'étant adouci. Que la voix s'adoucisse. Les mœurs se sont adoucies. Le vainqueur ne s'est pas adouci à l'égard des vaincus. Le peuple par leur mort pourrait s'être adouci, CORN. *Nic.* V, 4. Un vainqueur s'adoucit auprès de sa captive, ID. *ib.* IV, 3. Et déjà son courroux semble s'être adouci, RAC. *Andr.* I, 1. Quand même ma fierté pourrait s'être adoucie.... ID. *Phèd.* I, 1. Ils se persuadent que les devoirs rigoureux que l'Évangile prescrivait d'abord aux premiers âges de l'Église, se sont adoucis avec le relâchement des mœurs, MASS. *Car. Immutab.* Votre cœur malgré vous s'émeut et s'adoucit, VOLT. *Alz.* I, 1.

—SYN. **1°** ADOUCIR, MITIGER, MODÉRER, TEMPÉRER. Tous ces verbes sont opposés au trop et en expriment le retranchement. On adoucit par quelque chose de doux; on mitige par quelque chose de débonnaire; on modère par quelque chose qui apporte de la mesure; on tempère par quelque chose qui apporte du mélange. De là vient ce qu'il y a de commun et ce qu'il y a de différent dans ces quatre verbes. On adoucit l'amertume de la douleur; on mitige une pénalité sévère; on modère la passion; on tempère la crainte avec l'espérance. || **2°** ADOUCIR, RADOUCIR. Rendre doux, au propre et au figuré. Souvent ces deux verbes ont un même sens et s'emploient l'un pour l'autre; mais, quand ils sont distincts, radoucir se dit des choses ou des personnes qui, étant douces, ont été changées, et en général qu'on ramène à la douceur. La pluie adoucit le temps; mais la pluie a radouci le temps signifie que le temps s'était mis au froid et qu'il redevient doux. On adoucit l'humeur d'une personne rude naturellement; mais un homme en colère se radoucit.

— HIST. XIIIe s. Dit Renoars : Or vois je [je vais] aprenant; Des ore iré [j'irai] mes cox [coups] plus adouçant, *Bat. d'Aleschans*, 5757. Quant Pierres l'a oï, s'el [alors il le] prent à adolchier, *Ch. d'Ant.* VII, 915. || XVe s. Lorsqu'il est en grant courroux, Voulez-vous Lui adoucir le couraige? Faites lui tout seulement Promptement Boire quelque breuvage, BASSEL. 36. || XVIe s. J'espère, si le temps s'adoulcist ou qu'elle fasse une pierre, que ce sera la guerison, MARGUER. *Lettr.* 40. Les chants addoucissoient les cueurs felons des escoutans, et les induisoient à aimer les choses honnestes, AMYOT, *Lyc.* 4. Il voulut entremesler le rire parmy leurs convives et autres assemblées, comme une saulse plaisante pour adoulcir le travail et la dureté de leur regle de vivre, ID. *Lyc.* 54. Ils desguisoient et addoulcissoient des plus gracieux noms qu'ils pouvoient, les faultes qu'il faisoit, ID. *Alcib.* 28.

— ÉTYM. Picard. *adouchir;* bourguig. *édouci;* provenç. *adolzar*, *adoulzar*, *adolcir*, *adossir;* espagn. *adolcir*, et anc. espagn. *adulzar;* portug. *aducir*, *adoçar;* ital. *addolcire*, *addolcare* et *addolciare;* de *ad*, à (voy. À), et *dulcis*, doux. Les conjugaisons romanes viennent de deux formes bas-latin, *addulcire* et *addulcare*. L'ancien français *adoucer* est tombé en désuétude; il n'est resté que *adoucir*.

† **ADOUCISSAGE** (a-dou-si-sa-j'), *s. m.* || **1°** Sorte de poli qu'on donne aux métaux, au moyen de la poussière de diverses substances. || **2°** Poussière servant à adoucir. || **3°** Terme de teinturier. Manière de rendre une couleur moins vive en y mêlant des substances qui l'éclaircissent.

ADOUCISSANT, ANTE (a-dou-si-san, san-t'). || **1°** *Adj.* Terme de médecine. Qui adoucit, calme l'inflammation, la douleur, l'irritation. || **2°** *S. m.* Les principaux adoucissants sont les liquides émulsifs, le lait, les plantes mucilagineuses.

ADOUCISSEMENT (a-dou-si-se-man), *s. m.* || **1°** Action d'adoucir, état de ce qui est adouci, au propre et au figuré. L'adoucissement d'une liqueur acide. L'adoucissement du temps, qui devient moin froid. L'adoucissement de l'humeur, de la colère. Donner de l'adoucissement à un mal. Les adoucissements de la douleur. L'espérance, seul adoucissement des peines des hommes, n'est plus un bien qui me regarde, FÉN. *Tél.* XX. Pourvu qu'ils [les exercices de piété] s'accordent avec l'extrême attention que vous avez à votre santé et à toute votre personne; car voilà tous les adoucissements et toutes les facilités que vous voulez trouver, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 348. Ils ne trouvent aucun adoucissement à leur esclavage, BOSS. *Hist.* II, 8. Je suis libre en prison, et ma garde est ma foi; C'est l'adoucissement qui se trouve en ma peine, DU RYER, *Scévole*, II, 3. Il a un mouvement de tête et je ne sais quel adoucissement dans les yeux, dont il n'oublie pas de s'embellir, LA BRUY. 13. || **2°** Atténuation, tempérament. Pour préparer des adoucissements à sa doctrine, BOSS. *Somm. de la Doctr.* Si vous voulez vous juger vous-mêmes.... vous verrez que tous vos discours et toutes vos démarches ne sont que des adoucissements de la vérité, MASS. *Avent, Epiph.* Vous nous reprocherez peut-être un jour d'avoir accommodé la sainte sévérité de votre Évangile aux indulgences et aux adoucissements de nos siècles, MASS. *Car. Parole de Dieu.* Les complaisances et les adoucissements de l'usage, ID. *Villeroi.* Dès que les gens de bien se permettent certains plaisirs innocents, c'est alors que le monde triomphe des adoucissements de leur piété, ID. *Panég. S. Jean-Bapt.* J'ose même espérer Des adoucissements à leur arrêt funeste, VOLT. *Scyth.* V, 4. || **3°** En termes d'architecture, procédé par lequel on rattache un ornement saillant et anguleux au nu du mur; la moulure même employée à cet effet. || **4°** Terme de peinture. Procédé par lequel les couleurs sont finement noyées. || **5°** L'adoucissement des métaux par les recuits. || **6°** Aplanissement des glaces.

ADOUÉ, ÉE (a-dou-é, ée), *part. passé.* Terme de chasse. Accouplé, apparié. Les perdrix sont adouées.

— HIST. XIVe s. En aoust l'on treuve bien des perdris qui en cest an furent couvées au plus tart et se adouerent plus tart que les autres, *Menagier*, III, 2.

— ÉTYM. À et *deux*.

† **ADOUX** (a-dou), *s. m.* Terme de teinturier. Pastel qui commence à jeter une fleur bleue, après avoir été mis dans la cuve.

AD PATRES (a-dpa-trè-s', ou plus communément

[illegible] Aller et [illegible] mourir. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] et *parv*. [illegible]

ADRAGANT ou **ADRAGANTE** [illegible], *adj.* Gomme adragant [illegible] gomme qui sort [illegible] en bandelettes tortillées, des [illegible] de plusieurs arbrisseaux du genre des astragales. On a dit aussi gomme d'adragant.

— HIST. [illegible] s. [illegible] tablettes de sucre rosat, de tragacanthe [illegible] tragacanthe, [illegible].

— ÉTYM. [illegible] *tragant* est une altération.

ADREM [illegible] tégorique, précise, sans réplique. Ce raisonnement [illegible] j'entraînai l'assemblée, P. L. [illegible] *Lett.* I, 61.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *res*, chose [illegible].

† **ADRESSANT, ANTE** (a-drè-san, san-t'), *adj.* Qui s'adresse, qui est adressé. [illegible] à un tel. Des lettres adressantes à M.... [illegible] vieux.

— HIST. XVe s. Plusieurs lettres adressantes à [illegible] seigneur de Normandie, COMM. [illegible] mite nous bailla une lettre adressante à [illegible] nommoyt Alban [illegible] *Paul.* [illegible] sur des pierres des paroles addressant [illegible] AMYOT, *Thém.* 16.

ADRESSE (a-drè-s'), *s. f.* || 1° Indication de la personne à qui il faut s'adresser, [illegible] du lieu où il faut aller, [illegible] L'adresse d'une lettre. Une lettre à l'adresse de son père. [illegible] l'écriture, [illegible] en marque le secret, [illegible] *Bélis.* [illegible], 8. Elles avaient un billet d'adresse ; mais il n'en fut pas besoin, [illegible] HAMILT. *Gramm.* 10. [illegible] thaumaturge écrit une lettre au diable ; la lettre parvient à son adresse, VOLT. *Phil.* II, 471. [illegible] pas que ce grand pays [la Grande-Grèce], où tout est grec, ne me fournît [illegible] P. L. COUR. *Lettr.* I, 149. On n'en trouverait aucun vestige [de Persépolis], si l'Araxe n'en donnait l'adresse, VOLT. *Q. E.* [illegible] l'adresse [illegible] malin est dirigé contre lui. || Bureau d'adresse, établissement où l'on s'adresse pour obtenir des renseignements. || Figurément, bureau d'adresse se dit d'une maison où l'on débite beaucoup de nouvelles, ou d'une personne qui aime à savoir et à répandre les nouvelles. Allant trouver cette [illegible] qui est un vrai bureau d'adresses, qui sait toutes les nouvelles, BOSS. *Sol.* 3. || 2° Écrit ayant pour objet une demande, une adhésion, une félicitation, etc., présenté par un corps constitué, par une réunion de citoyens. L'adresse de la chambre des pairs en réponse au discours de la couronne. [illegible] point d'adresse aux évêques, BOSS. *Lettr. Quiét.* 446. Richard Cromwell n'emporta [de Whitehall] que [illegible] grandes malles remplies des adresses qu'on lui avait présentées pendant son petit règne, [illegible] *Stuarts*, 289. || 3° Habileté à s'y prendre soit dans les exercices du corps, soit dans les choses de l'intelligence. Son adresse à manier un fusil, un cheval. Un tour d'adresse. Persuadé qu'il fallait user d'adresse. Certes, ma sœur, le conte est fait avec adresse, CORN. *Pomp.* I, 3. L'avis de Léonice est sans doute une adresse, ID. *Rod.* III, 2.... mais j'aurais tort d'instruire ton adresse, ID. *Sert.* [illegible] va par quelque adresse amuser sa visite, ID. *Théod.* III, 6. Et j'ai trouvé l'adresse, en lui faisant la cour, De relever mon sort sur les ailes d'amour, ID. *Méd.* I, 1. Enfin, j'ai vu le monde et j'en sais les finesses ; Il faudra que mon homme ait de grandes adresses, Si message ou poulet de sa part peut entrer, [illegible] *Éc. des F.* IV, 5. Il s'est soustrait d'adresse, et pour un bel ouvrage, ROTROU, *Antig.* I, 2. [illegible] effrayer Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adresses, Des princes malheureux nourrissent les faiblesses, RAC. *Phèd.* IV, 6. Le ciel punit ma faute et confond votre adresse, ID. *Baj.* II, 5. Vous savez sa coutume, et sous quelles tendresses Sa haine sait cacher ses trompeuses adresses, ID. *Mithr.* I, 5. Île éternellement mémorable par les conférences de deux grands ministres, où l'on vit développer toutes les adresses et tous les secrets d'une politique si différente.... BOSS. *Marie-Thérèse.* Il avait eu l'adresse de sortir de prison, FÉN. *Tél.* II. Les hommes sont fort pénétrants sur les petites adresses qu'on emploie pour se louer, VAUVEN. *Contre la* [illegible] [illegible] d'une manière de peindre précise et spirituelle. [illegible] facilité.

— HIST. XVe s. Et crois bien que [illegible] verez toute adresse de bon conseil, FROISS. I, I, 12. [illegible] roient avoir aucun confort et aucune adresse pour [illegible] par des routes omb[illegible]... MONT. I, 176. Nos conseils fourvoyent, parce qu'ils n'ont pas d'adresse et de but, ID. II, 9. Estant don[illegible] qui cognoissoit le païs et sçavoit les [illegible] 15. Quand ce vint à com[illegible] bloit avoir une naturelle addresse à la lucte, ID. *Phil.* [illegible] ce qui apartient à toutes les parties de la vie [illegible] que, les preceptes divins exceptez, on ne pourroit [illegible] estre aidez, CALV. *Inst. Epit.* Sachant bien les adresses de la [illegible] 56. Ceux qui connoissoient les adresses des chemins [illegible] qui eschapperent, MARG. *Préf.* [illegible] leur bon droit par l'adresse [requête] que lui avoit faicte M. Bouchart, CARL. III, 17. Tu t'en vas droict en Avignon ; Vers Paris je [illegible] mon adresse, MAR. II, 189. De tes sentes et adresses Veuilles moi estre enseigneur, ID. IV, 2[illegible].

— ÉTYM. [illegible] indication pour aller trouver quelqu'un ; dans l'ancien français, chemin qui mène où l'on veut aller ; puis manière d'aller à droit, c'est-à-dire [illegible]. Bourguig. *aidroisse* ; picard, *adrèche* ; wallon, *adr*[illegible]. Dans le Berry, *adresse* signifie direction, et *les adresses*, comme au XVIe s. les êtres d'une maison.

ADRESSÉ, ÉE (a-drè-sé, sée), *part. passé.* Une lettre adressée au ministre. Cet homme adressé à un grand personnage. Coup bien adressé.... une victime à moi seule adressée, RAC. *Andr.* IV, 3. Je fixe ses regards à moi seul adressés, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Ce beau nom que l'amour grava dans votre cœur N'est point dans cette lettre à Tancrède adressée, ID. *Tancr.* II, 1.

ADRESSER (a-drè-sé), *v. a.* || 1° Envoyer avec une indication. Il leur adressa son ami avec beaucoup de recommandations. Je vous ai adressé à l'homme qui pouvait le mieux vous renseigner. Je ne savais où vous adresser ma lettre. Montrons l'ordre cruel qui vous fut adressé, RAC. *Baj.* I, 2. La voici ! mon bonheur me l'adresse, ID. *Brit.* III, 2. || Mal adresser, donner une fausse adresse, une fausse indication. Paix, voici votre père ; le vilain usurier est avec lui. — Vient-il demander ce que je lui dois ? — Il serait mal adressé, REGNARD, *Sérénade*, IV. || 2° Par extension, adresser la parole à quelqu'un, lui parler directement. Adresser une question, des vœux. Je ne vous adresse pas ce reproche. Il ne m'a pas trouvée assez bien faite pour m'adresser ses vœux, MOL. *Princ. d'Élide*, V, 2. Mon esprit, il est vrai, trouve une étrange voie Pour adresser mes vœux au comble de leur joie, ID. *l'Étour.* IV, 2. Entre [illegible] qui t'adressent leurs veilles, BOIL. *Disc. au Roi.* [illegible] *St-Gen.* III, 6. Quoi ! c'est lui dont les vœux [illegible] *Orphel.* I, 1. || 3° Fig. [illegible] à l'adresse de quelqu'un, dire [illegible] qui est à son adresse. Sans doute [illegible] en vue], MASS. [illegible] Mais votre frère Attale [illegible] mais vous [illegible] ici mes [illegible] *St Gen.* II, 8. [illegible] c'est ici [illegible] *Orphe.* IV, 3. Il [le] [illegible] armes, [illegible] l'homme qui fut d'abord [illegible] en la voie où le Sei[gneur] [illegible] pour sa [illegible] *Psaume.* Il a établi la [illegible] pour adresser nos pas à la bonne voie, [illegible] *Serm.* *Quinq* [illegible].

S'ADRESSER, *v. réfl.* || 1° Aller trouver, avoir recours. S'adresser par écrit à quelqu'un. Je m'adresse à vous pour [illegible] ce que je dois faire. Au [illegible] qu'à s'adresser, LA FONT. *Mazet.* Les Juifs a d'autres dieux osèrent s'adresser, RAC. *Esth.* III, 4. .... Dieu, maître des rois, à qui mon cœur s'adresse, VOLT. *Orphel.* V, 6. || 2° Familièrement. [illegible] adressez-moi. À qui croyez-vous vous adresser ? se dit quand on avertit quelqu'un [illegible] || 3° Se diriger, aller. Nous sommes aperçus, quelqu'un vers nous s'adresse, ROTROU, *Antig.* III, 7. Mais son chemin, je crois, s'adresse par ici, DU RYER, *Scév.* II, 2. Tout le monde courant çà et là pour ses affaires, on ne sait où s'adresse le chemin de chacun, PERROT D'ABL. *Tac.* 250. Où s'adressent tes pas ? MOL. *Amph.* I. Quelle est donc cette pompe où s'adressent [illegible] *Alz.* II. || 4° S'adresser à quelqu'un, adresser la parole à quelqu'un. Il s'a[illegible] aux malades que [illegible] s'adresse. [illegible] Quand je dis vous, [illegible] MASS. [illegible] s'adressant aux sens d'une voix expres[sive] [illegible] *Orphel.* V, 1. || 5° Cette lettre s'adresse à lui ; la suscription fait voir qu'elle lui doit être rendue. || Figurément, cela s'adresse à vous, se dit d'une chose qui concerne indirectement quelqu'un dans un discours, une critique, etc. Cela s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, LAF. *Fabl.* V, 16. || 6° Être dirigé. Toute métaphore s'adresse à nos sens. Mais pourquoi, trompeuse déesse, S'il est vrai que tu n'as point d'yeux, Est-ce plutôt à de hauts lieux Qu'à des toits de bergers que ta rigueur s'adresse ? [illegible] *Antig.* III, 1. Mon frère, au nom des dieux protecteurs de la Grèce, Car vers eux maintenant votre zèle s'adresse, ID. *ib.* II, 2. C'est à toi que dans cette guerre Les flèches des méchants prétendent s'adresser, RAC. *Ath.* IV, 6. Je vois qu'en m'écoutant vos yeux au ciel s'adressent, ID. *Esth.* II, 7. Le seul [cœur] où mes regards prétendaient s'adresser, ID. *Andr.* III, 1.

ADRESSER, *v. n.* Toucher droit où l'on vise. [illegible] n'est pas petite affaire, LA FONT. *Fab.* I, 17. C'est assez.... qu'une aveugle pensée.... vous ait fait adresser Au plus haut objet de la terre, MALH. V, 8.

— REM. Pascal a employé adresser dans le sens de dresser : On les avertirait de l'embûche qu'on leur adresse, *Prov.* 11. C'est un archaïsme (voy. l'historique).

— HIST. XIIe s. Face le sis prelaz en sa chartre lancier ; Qu'il ne puisse jamais hors d'iluec repeirier ; Iluec pourra, s'il volt, ses mesfeiz adrecier [redresser], *Th. le Mart.* 31.

— XIIIe s. Nous otroions le pardon à tous ceux qui confès morront, por cest forfait adrecier, VILLEH. 98. Dont fist li rois Richars atourner ses nés [nefs], et monta sour mer, et s'adrecha au plus droit et au mius qu'il pot vers Alemaigne, et prist port, *Chron. de Reims*, p. 46. Belle Doette [illegible] en estant dressie ; Voit l'escuier, vers lui s'est adrecie, *Romancero*, p. 47. Vers une riviere m'adresce, Que j'oi près d'ilecques bruire, *la Rose*, 104. En tex peris les met jonesce, Qui les cuers à delit adresce, *ib.* 4486. Et tel sentier si furent fait pour soi adrecier de grant quemin [chemin] à autre, BEAUM. XXV, 2. Fai premier ce qu'il afiert à Dieu, et il te adrescera toutes ces autres besoignes, JOINV. 191. Li rois de France, qui sot [sut] que il estoient là, s'adreça tout droit là pour combattre à eulx, ID. 104. Et se il ne vouloient adrecier la treve que il avoient rompue.... ID. 261. Et se il i a aucune chose à amender, si l'amende et adresce [redresse], et les [tes sujets] tien en faveur et en amour, ID. 301.

— XIVe s. C'est la conclusion de cest chapitre que Dieu nous adresce à bien faire en delectations et en tristesces, ORESME, *Eth.* 39.

— XVe s. Et tant y sont avenues d'aventures, et tant de batailles adressées, FROISS. I, I, 1. Si s'en vint sa voie, et s'adressa sur Monseigneur Geffroy, et là, en parlant à lui, il changea un peu de contenance, ID, I, I, 329. Là endroit [avant la bataille] se confessa et adressa chacun à son loyal pouvoir, ID. I, I, 41. Et celui qui parlera pour le roi de France adrecera ces paroles au roi et duc et dira ainsi.... ID. I, I, 53. De premiere venue il y eut dure encontre, et s'adresse le roi dessus messire Eustache de Ribeumont, lequel estoit moult fort chevalier, ID. I, I, 328. En leur priant humblement excuser et supployer à mon ignorance et adresser ce que y seroit mal mis, J. DE TROYES, *Chron.* 1460. Garni et adressé de tout ce qu'on saurait louer en noble homme, LOUIS XI, *Nouv.* 28.

— XVIe s. Le premier à qui il s'adressa estoit vestu d'une robe.... RAB. *Pant.* V, 18. Dieu permet bien que les trompeurs adressent quelquefois à dire verité, CALV. *Inst.* 130. Pour estre esclairez et adressez en la vraye religion, il nous faut commencer par la doctrine celeste, ID. *Inst.* 29. Ce n'est pas à l'homme d'adresser ses pas. Les pas de l'homme sont adressez de Dieu, ID. *ib.* 138. Et puis leur gibier ne s'adresse pas [ne vient pas] par deçà, DES PERIERS, *Cymb.* 158. A toy s'est adressée Ma clameur jours et nuits, MAR. IV, 332. A un qui est soigneux, qui s'adresse et exerce, le bien lui vient toujours plus tost qu'à un autre, LA BOËT. 200. Tu t'adresses aux armes, ID. 201. Les Dieux sont amoureux de ceux dont ils purifient les meurs, et les addressent à la vertu, AMYOT, *Num.* 7. Ainsi que dit Epicharmus, en un petit traitté qu'il a escrit et addressé à Antenor, ID. *ib.* 15. On doibt former les meurs des enfants, et les duire et addresser dès et depuis leur naissance à une mesme fin, ID. *Lyc. et Num.* 9. Minutius, adressant sa parole à Brutus et à tous les assistants, leur dit.... ID. *Publ.* 4. Il mit en pieces les premiers des ennemis, ausquelz il s'adressa et arresta tout court les autres, ID. *Cor.* 10. Il receut sur son propre corps plusieurs coups qui estoient addressez à Æmylius, ID. *Marc.* 14. Adressant leurs corps et les endurcissant à la peine, ID. *Eum.* 7. On ne s'adresse [on ne s'en prend] pourtant qu'à lui, MONT. I, 99. On reçoit ces advis comme adressez au peuple, ID. I, 116. S'adresser aux loix pour avoir raison d'une offense, ID. I, 119. N'adresse elle [redresse-t-elle] pas quelques fois nos conseils et les corrige [la fortune]? ID. I, 254. Il faut adresser et arrester nos desirs aux choses les plus aysées, ID. III, 277. Puis addressant son propos à son oncle, ID. IV, 324.

— ÉTYM. Picard, *adrécher;* wallon, *adiersî;* rouchi, *adercer;* provenç. *adressar, adreysar;* espagn. *aderezar;* ital. *addirizzare;* de *à* et *dresser:* signification première, *mettre à droit*, ce que nous disons aujourd'hui *redresser*, puis diriger, conduire, porter vers.

ADROIT, OITE (a-droi, droi-t'), *adj.* || **1°** Qui a de l'adresse, soit de corps, soit d'esprit. Adroit tireur. Adroit à tous les exercices. Homme adroit et entreprenant. Les gens adroits à tromper. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie...? Ni les chevaux ne sont vites, ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur, BOSS. *Anne de G.* L'homme seul se trouverait-il être sans action? La nature l'aura-t-elle destiné à une oisiveté éternelle ? L'aura-t-elle formé si beau, si adroit, si désireux de savoir, pour le laisser toujours inutile ? ID. *Pensées chrét.* 33. Que la nature est adroite et qu'elle sait bien ménager ses intérêts ! Nous pensons nous défaire d'une passion ; que fait la nature? en la place de cette passion, elle en substitue une autre toute contraire, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 428. Ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il en faut attribuer la cause, puisque l'air y est excellent [en France], les habitants laborieux, adroits, pleins d'industrie; mais aux guerres et au défaut d'économie, VAUB. *Dîme*, p. 27. || **2°** En parlant des choses, où il y a de l'adresse. La louange agréable est l'âme des beaux vers; Mais je tiens, comme toi, qu'il faut qu'elle soit vraie, Et que son tour adroit n'ait rien qui nous effraie, BOIL. *Ép.* IX. Adroit mensonge, RAC. *Mithr.* III, 4. Son adroite vertu ménage son crédit, ID. *Brit.* IV, 4.

— REM. Du temps de Corneille on prononçait aussi *adret, adrète;* ce qui est la prononciation normande. Ma sœur vous êtes plus adroite; Souffrez que je ménage un moment de retraite, CORN. *Agés.* II, 1 D'abord j'appréhendais que cette ardeur secrète Ne fût du noir esprit une surprise adroite, MOL. *Tart.* III, 3. La prononciation *adret* est fort ancienne, dit Chifflet, *Gramm.* p. 201.

— SYN. ADROIT, HABILE. Ils donnent l'un et l'autre l'idée d'une action facile et heureuse. Habile exprime davantage l'aptitude générale; adroit, l'application particulière de cette aptitude générale. Un homme adroit n'est pas nécessairement habile ; un homme habile est nécessairement adroit, et s'il ne l'est pas en une circonstance donnée, c'est qu'il s'oublie. L'adresse ne suppose pas l'habileté; c'est quelque chose d'inférieur. L'habileté au contraire ne va pas sans adresse. L'étymologie même indique la nuance; l'habile, *habilis*, de *habere*, a une disposition générale qui est bonne pour tout; l'adroit, de *à* et *droit*, met les choses comme droit est, c'est-à-dire se prend bien à ce qu'il fait , à un objet quelconque.

— HIST. XIIe s. Et moult adroit [il] est arrer retourné, *Roncisv.* p. 190. || XIIIe s. En la forest fu Berte, qui est gente et adroite; D'aler aval le bois moult durement s'esploite, *Berte*, 29. || XIVe s. Semblablement celui qui juge adroit des operacions humaines, qui est sain selon l'ame, ORESME, *Eth.* 19. Et quiconque conselle bien, il fait adroit, ID. *ib.* 182. || XVIe s. Carneades souloit dire que les enfants des roys et des riches n'apprenoient rien adroit, qu'à picquer et manier les chevaulx, AMYOT, *Comment discerner le flat. de l'ami*, 30. Des combattants bien aguerriz et adroicts aux armes, ID. *Tim. et P. Æm. comp.* Leurs vaisseaux adroits et legers pour bien servir en un bon affaire, ID. *Pomp.* 36.

—ÉTYM. Wallon, *adrèût*, convenable; Berry et norm. *adret;* picard, *adrot*, d'une façon adroite; de *à*, *droit* (voy. DROIT, *adj.*). Dans plusieurs des exemples anciens, *adroit* pourrait s'écrire aussi bien en deux mots, *à droit*, et est une espèce d'adverbe: juger adroit ou à droit ; n'apprendre rien adroit ou à droit; c'est aussi de cette façon que le picard emploie son *adrot*. Quelques étymologistes, trompés par une des significations de droit, font venir droit et adroit de *dexter;* c'est une erreur; il vient de *addirectus*, proprement, dirigé vers, adressé.

ADROITEMENT (a-droi-te-man), *adv.* D'une manière adroite.... cette prompte ruse Divise adroitement trois frères qu'elle abuse, CORN. *Hor.* IV, 2. Elle prévient ma plainte et cherche adroitement A la faire passer pour un ressentiment, ID. *Nic.* III, 4. Sachez adroitement ce qu'on dit à la cour, TH. CORN. *Ari.* IV, 3. Je savais bien que vous aviez une manière particulière de raisonner et d'envelopper adroitement ceux à qui vous aviez affaire, FONTEN. *Mont. et Socrate.*

— ÉTYM. *Adroite* au féminin, et *ment.*

ADULATEUR, TRICE (a-du-la-teur, tri-s'). || **1°** *S. m.* et *f.* Celui, celle qui donne des louanges excessives. L'adulateur qui ne cherche qu'à plaire. Cette femme est une grande adulatrice. Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, Ni fade adulateur ni parleur trop sincère, LA FONT. *Fab.* VII, 7. Comme si c'était être indiscret que de n'être pas adulateur et prévaricateur de son ministère, MASS. *Confér. Scandales.* La grandeur, je le sais, ne manque guère d'adulateurs, mais les grands manquent souvent d'amis, ID. *Villeroy.* De leur malheureux roi lâches adulateurs, VOLT. *Marianne*, I, 2. De vingt maîtres divers adulateur banal, MILLEV. *Indépend. du poëte.* Soit qu'il fasse au sénat courir les sénateurs, D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs, BOIL. *Art. p.* II. || **2°** *Adj.* Langage adulateur. D'un peuple adulateur l'ardente idolâtrie..., Tout pénétra mes sens de langueur et d'ivresse, C. DELAV. *Par.* I, 1. Si pour caresser sa faiblesse, Sous tes pinceaux adulateurs, Tu parais du nom de sagesse Les leçons de ses corrupteurs.... LAMART. *Médit.* XIX.

— HIST. XIVe s. Celui qui est adulateur ou flateur est ami ou aimé superexcedanment, ORESME, *Eth.* 242. Adulateurs, menteeurs et flatteurs, ID. *ib.* 109. Et est manifeste que celui qui est ami est autre que n'est le flatteur ou adulateur, ID. *ib.* 300. || XVe s. Comme sont les aduleurs ou flateurs, portans venim angoisseux, CHR. DE PISAN, *Charl.* V, I, 10.

— ÉTYM. *Adulator*, de *adulari*, aduler.

— SYN. ADULATEUR, FLATTEUR. Qui loue excessivement. On a essayé de trouver une différence, en disant que l'adulateur flatte plus que le flatteur. Là n'est pas la différence. D'abord il y a la distinction qui résulte de leur usage : flatteur est du langage ordinaire, adulateur appartient au langage relevé; puis le flatteur peut être vrai; l'adulateur ne l'est pas. Dans la *Princesse Aurélie*, de C. DELAVIGNE, III, 6, après une tirade où Alphonse peint toute l'ardeur de son amour en rappelant à Aurélie le bonheur que son peuple avait à la revoir, celle-ci lui répond : « Flatteur ! » Adulateur serait un contre-sens.

ADULATION (a-du-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Flatterie. L'impudence de l'adulation alla si loin.... De vaines adulations. Si vous prétendez vous en rendre digne par des bassesses, des soins, des assiduités, des adulations, des sollicitations humaines, vous êtes un profane qui achetez le don de Dieu, MASS. *Conf. Amb. des clercs.* Il n'estimait la voix de l'adulation Qu'en ce qu'elle a d'utile à son ambition, LEMERC. *Clovis*, I, 1.

— SYN. ADULATION, FLATTERIE. Adulation diffère de flatterie parce que le premier appartient au langage relevé, et que le second est de l'usage commun; puis parce que adulation emporte une idée de servilité et de fausseté qui n'est pas dans flatterie. Boileau disant que lui, le satirique, a parlé de Louis XIV comme l'histoire, c'est une flatterie, mais ce n'est pas une adulation.

— HIST. XIIIe s. Par barat estuet barater, Servir, chuer, blandir, flater Par hours, par adulacions, *la Rose*, 7427. || XIVe s. Et pour ce plusieurs aiment que l'on leur face adulacion, ORESME, *Eth.* 242. || XVe s. Sera recité par moy veritablement et sanz aucune adulation le principe et mouvement de ceste present petite compillation, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, *Prologue.*

— ÉTYM. *Adulatio*, de *adulari*, aduler; provenç. *adulatio, azulatio;* espagn. *adulacion;* ital. *adulazione.* Ce mot, qui était encore peu usité aux XIIIe et XIVe siècles, était tombé en désuétude au XVIe siècle. Il fut repris à la fin du XVIIe siècle.

ADULÉ, ÉE (a-du-lé, lée), *part. passé.* Louis XIV adulé par une cour idolâtre.

ADULER (a-du-lé), *v. a.* Flatter. Vite un prix au sot qui l'adule, BÉRANGER, *Denys.*

— SYN. ADULER, FLATTER. Une différence d'aduler avec flatter, c'est qu'aduler est du langage relevé et n'a d'emploi que là, tandis que flatter a un emploi général. Une autre, c'est qu'aduler implique une servilité et une fausseté qui ne sont pas nécessairement dans flatter.

— HIST. XVe s. La haulte genealogie des nobles roys de France nous peut aydier en ceste partie comme preambule de gloire non adulant, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 5.

— ÉTYM. *Adulari*, sur l'origine et la racine duquel les étymologistes ne s'accordent pas.

ADULTE (a-dul-t'), *adj.* || **1°** Qui est parvenu à la période de la vie comprise entre l'adolescence et la vieillesse. Âge adulte. || **2°** *S. m.* Un adulte. Cette maladie attaque rarement les adultes.

— ÉTYM. Provenç. *adulto;* catal. *adult;* espagn. et ital. *adulto;* de *adultus*, part. passif de *adolere*, croître, dont *adolescens* est le part. présent (voy. ADOLESCENT).

ADULTÉRATION (a-dul-té-ra-sion), *s. f.* || **1°** Terme de jurisprudence. Action de gâter, de fausser. L'adultération des monnaies. || Mot peu usité en ce sens. || **2°** En pharmacie, action d'adultérer les médicaments ou le résultat de cette action.

—ÉTYM. *Adulteratio*, de *adulterare*, adultérer.

ADULTÈRE (a-dul-tê-r'). || **1°** *S. m.* et *f.* Celui ou celle qui viole la foi conjugale. Les fornicateurs et les adultères. Faut-il que sur le front d'un profane adultère Brille de la vertu le sacré caractère? RAC. *Phèdre*, IV, 2. || **2°** *Adj.* Qui viole la foi conjugale. Époux adultère. Tableaux ou estampes qui représentent la femme adultère de l'Évangile. Flamme adultère, RAC. *Phèdre*, III, 3. || **3°** Par extension, ce qui offre un mélange vicieux, coupable. Pour rendre à d'autres dieux un honneur adultère, RAC. *Esth.* I, 1. || **4°** Fig. Votre lumière ne luit pas sur les âmes adultères et corrompues, MASS. *Prod.*

— REM. On donnait autrefois un complément à adultère. Par le moyen de Mucilia, dont il [Séjan] était l'adultère, PERR. D'ABL. *Tac.* 200. On dirait aujourd'hui l'amant ou la maîtresse.

— HIST. XIIIe s. Et un autre homme elle a choisi, En guise d'avoutre ou d'ami, JUBIN. *Contes*, t. II, p. 37.

— ÉTYM. *Adultère* est une formation récente faite sur le modèle d'*adulterium*, et comme s'il y avait un mot latin *adulterius.* La forme ancienne est *avoutre* ou *aoutre;* provenç. *adultre, avoutre, avoutro.* En effet, le latin *adulter* ayant l'accent sur *du*, le mot français dut l'avoir sur la même syllabe : ce qui est dans *avoutre*, dans le provençal, dans l'italien et l'espagnol *adultero.* On trouve dans un texte du XIe siècle : Ben li leist, cest pernes ceste la avultere [la femme adultère], *L. de Guill.* 37. Il faudrait donc admettre un bas-latin *adulterius* ayant l'accent par conséquent sur *te.* Mais le texte des *Lois de Guillaume* a été écrit en Angleterre, et il est

défectueux ; on peut croire qu'il faut y lire *la avul-tre*.

ADULTÈRE (a-dul-tè-r'), *s. m.* [illegible] adultère. Né d'un adultère. [illegible] *Pol.* [illegible] se peut-il couronner. Si pour [illegible] adultère [illegible] terme d'[illegible] adultère [illegible]

— HIST. [illegible] *Eth.* [illegible] *la Rose* [illegible] Et en [illegible] adultere, larcin, homicide [illegible] selon elles [illegible] *Eth.* [illegible] Il est escript en [illegible] *Myst.* [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *adulteri*; espagn. et ital. *adulterio*; de *adulterium*, de *ad*, à, et *alter*, un autre, autre (voy. [illegible]). L'ancien français, *avoultiere*, *avoutire*, [illegible] *adultère*, sont réguliè-rement formés du latin [illegible] l'accent sur la syllabe qui correspond à *te* accentué en latin. La forme *avultérie* n'y déroge qu'en apparence ; c'est une dif-férence d'orthographe pour *avultiere*, comme *aposto-lie* pour [illegible].

ADULTÉRÉ, ÉE (a-dul-té-ré, rée), *part. passé.* Médicaments adultérés.

ADULTÉRER (a-dul-té-ré. La syllabe *té* prend un accent aigu, quand la syllabe qui suit est son-nante ; et un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu reste), *v. a.* || 1° Terme de pharmacie. Falsifier, mettre en place de substances actives et chè-res des substances inertes et moins chères. || 2° En jurisprudence, adultérer les monnaies, adultérer les marchandises. || 3° Fig. Fausser, vicier. Il adul-tère tous les ouvrages de Dieu, BOSS. *Démons*, 2. || Régnier a dit *adultériser* : Voilà comme à pré-sent chacun s'adultérise, *Sat.* V.

— HIST. XVe s. Et ne peut adulterer l'espouse in-corrompue de Jesus Christ, MONSTREL. t. II, f° 160. || XVIe s. Les nouvelles qui viennent de si lointain pays, ou se broüillent comme les vins, ou sont falsifiées comme les pierreries, ou sont adulterées comme tout, [illegible] *Contes*, I. Son amant la con-naissant de bonne [illegible] et sage, au reste de la faute que lui mesme avoit commise, ne voulut point adulterer n. estre cause ailleurs d'un mauvais mariage [illegible] l'épousa, MARG. *Nouv.* 44.

— ÉTYM. Provenç. *adulterar*, *avoutrar*; espagn. *adulterar*; ital. *adulterare*; de *adulterare* (voy. ADUL-TÈRE).

ADULTÉRIN, INE (a-dul-té-rin, ri-n'), || 1° *Adj.* Qui est né d'adultère. Il n'est pas question, dans ces pays, d'enfants adultérins, MONTESQ. *Espr.* XXIII, 6. || Cet adjectif suit toujours son substantif. || 2° *S. m.* Les adultérins ne peuvent jamais être reconnus.

— HIST. XVIe s. Vostre [illegible] (les politiques disent adulterin)..... *Satyr. Mén.* p. 93.

— ÉTYM. *Adulterinus*, de *adulter* (voy. ADUL-TÈRE).

†**ADURENT, ENTE** (a-du-ran, ran-t'), *adj.* Terme de médecine. Brûlant. Fièvre adurente et soif plus que cynique, J. B. ROUSS. *Épigr.* I, 5.

— ÉTYM. *Adurens*, part. prés. de *adurere*, de *ad*, à (voy. À), et *urere*, brûler (voy. USTION).

ADUSTE (a-du-st'), *adj.* Terme de médecine. Qui est brûlé. On donnait autrefois cette épithète au sang et aux humeurs; la sécheresse du corps, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang tiré des veines, le peu de sérosité qui s'en séparait, étaient les indices de cet état prétendu du sang. Nous avons d'abord entendu Ce fameux ennemi d'Au-guste, Qui depuis peu nous a rendu, Par un pla-card, le sang aduste, CHAUL. *A la duch. du Maine.* Un sang aigri et aduste qui les rend fous [les hommes] en cent manières différentes, VOLT. *Babyl.* 3.

— HIST. XVIe s. Mais les autres [métaux] plus im-purs sont, [illegible] *Nat. à l'alch errant*, 180. || XVIe s. Chair engendrée d'un sang [illegible] aduste [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *adust*; espagn. et ital. *adusto*; de *adustus*, de *adurere* (voy. ADURENT).

ADUSTION (a-du-stion), *s. f.* Terme de médecine. Combustion d'une partie du corps à l'aide du feu [illegible] *Hom. et animaux*.

— HIST. XVIe s. [illegible] à raison qu'elles [illegible] *Introd.* 5.

— ÉTYM. Provenç. *adustio*; espagn. *adustion*; ital. *adustione*; de *adustio*, de *adurere* (voy. AD-[illegible]).

ADVENIR [illegible] Voy. AVENIR.

ADVENTICE (a-dvan-ti-s'), *adj.* || 1° Terme de [illegible] || 2 [illegible] || 3° [illegible]

— ÉTYM. *Adventitius*, de *advenire* (voy. AD-VENIR).

ADVENTIF, IVE (a-dvan-tif, ti-v'), *adj.* || 1° En droit romain, se dit d'une sorte de pécule [illegible] || 2 Terme de jardinage. Bourgeon adventif, racine adventive, bourgeon, racine qui naissent artificiellement et ailleurs que dans les points où l'on a coutume de les voir. Un œil adventif.

— ÉTYM. *Adven*[illegible].

ADVERBE (a-dvèr-b'), *s. m.* Terme de gram-maire. Partie invariable du discours qui modifie les verbes ou les adjectifs.

— HIST. XIIIe s. Averbes et pars d'oraison, *Bat. des sept Arts.*

— ÉTYM. Provenç. *adverbe*, *adverbi*; espagn. *ad-verbio*; ital. *avverbio*; de *adverbium*, de *ad*, à, et *verbum*, verbe (voy. VERBE).

ADVERBIAL, ALE (a-dvèr-bi-al, a-l'; *au plur.* adverbiaux), *adj.* Qui a le caractère de l'adverbe. Les suffixes adverbiaux. Locution adverbiale. Sage-ment est un adverbe ; avec sagesse est une locution adverbiale.

— ÉTYM. *Adverbialis*, de *adverbium*, adverbe; provenç. et espagn. *adverbial*; ital. *avverbiale*.

ADVERBIALEMENT (a-dvèr-bi-a-le-man), *adv.* D'une manière adverbiale.

— ÉTYM. *Adverbiale* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

†**ADVERBIALISER** (a-dvèr-bi-a-li-ser), *v. a.* Don-ner à un mot une désinence d'adverbe; employer adverbialement un mot, une locution.

— ÉTYM. *Adverbial*.

ADVERBIALITÉ (a-dvèr-bi-a-li-té), *s. f.* Terme de grammaire. Qualité d'un mot considéré comme adverbe.

ADVERSAIRE (a-dvèr-sè-r'), *s. m.* || Celui qui s'oppose à, qui lutte contre. Être l'adversaire de quel-qu'un. Il a été l'adversaire de cette loi. Cette femme a été un adversaire persévérant. Ils auront toujours en eux de puissants adversaires, PASC. *Prov.* 1. Qui se hasarderait contre un tel adversaire? CORN. *Cid.* IV, 5. Mais comme il s'est vu seul contre trois ad-versaires.... ID. *Hor.* III, 6.... mes plus dangereux et plus grands adversaires, Si tôt qu'ils sont vaincus, ne sont plus que mes frères, ID. *Pomp.* III, 2. Je vous ai de la paix immolé l'adversaire, ID. *Sert.* V, 3. J'ai tué justement un injuste adversaire, VOLT. *Mér.* IV, 2. Le détail de l'exactitude que les experts apportè-rent à cette affaire est imprimé; ils se convainqui-rent parfaitement que l'adversaire de M. Delisle était un plagiaire, FONTEN. *Éloges*, *Delisle*.

— HIST. XIe s. L'ame de lui emportent averser [les diables], *Rol.* 116. Serpenz et guivres, dragon et averser, *ib.* 181. || XIIe s. Verrunt lur adversarie el temple, *Rois*, 4. L'ame de lui emporte l'averser, *Ronc.* p. 62. Par mi la porte s'en ist tos eslaissiés; Diex! com l'esgardent li paien adversier, *B. de Cambr.* 270. [Il] a veü et trové moult mortel aver-saire, *Saxons*, 31. || XIIIe s. Il avoient, entre grans et petis vaissiaus, dix set, et lor aversaire en avoient bien soixante, VILLEH. 170. La seconde es-ciele [escadron] les secouru vighereusement, et moult chargierent lor aviersaires, *Chr. de Rains*, p. 76. Jà [elle] avoit en son cuer le conseil l'a-versier [du diable], *Berte*, 11. Nostre mort fu presque acordée, dont il avint ainsi que un ami-rant qui estoit nostre adversaire, cuida que en [on] nous deust touz occire, JOINV. 248. || XIVe s. Se un grant segneur e[illegible] se humilioit de-vant son adversaire par paour de mort.... ORESME, *Eth.* 49. Paix entre nous et nos adversaires, *le Mena-gier*, I, 3. || XVe s. Guerroyer contre les ennemis de N. S. J. C. et les adversaires de la foi chrestienne, FROISS. I, I, 47. Nous en aurons le cueur plus chaud, Et vaincrons mieux nostre adversaire, BASSEL. 47. || XVIe s. Ce n'est que la violence des tyrans et la lascheté des peuples qui lui soit adversaire [opposée], MONT. I, 212. Soubtenir hardiement l'effort des ad-versaires, ID. III, 169. Pour aller veoir un peu noz adversaires, J. MAROT, V, 151.

— ÉTYM. Provenç. *adversari*, *aversari*; espagn. *adversario*; ital. *avversario*; de *adversarius*, de *ad-versus* (voy. ADVERSE). L'ancien français disait *aversier* et *aversaire*, tous deux réguliers, ayant l'accent sur la syllabe qui répond à la syllabe accentuée du la-tin. *Adversarius*, *Aversier* signifiait souvent le dia-ble, c'est-à-dire le grand ennemi.

ADVERSATIF, IVE (a-dvèr-sa-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui marque quelque différence entre ce qui précède et ce qui suit. Les conjonctions adversatives sont : *mais*, *quoique*, *bien que*, *cepen-dant*, etc. ; elles indiquent une opposition, une res-triction. Une proposition adversative est celle qui est composée de deux propositions dont la seconde s'oppose à la première ou la restreint.

— ÉTYM. *Adversativus*, de *adversus*, adverse (voy. ADVERSE).

ADVERSE (a-dvèr-s'), *adj.* || 1° Contraire, opposé. Il n'est guère usité que dans ces locutions : For-tune adverse ; Partie adverse, celle contre laquelle on discute, on plaide ; Avocat adverse, avocat qui plaide contre nous. Quand on n'a ouï qu'une partie, on est toujours de ce côté-là ; mais l'adverse fait chan-ger, PASC. *P. Jés.* 55. Comme elle change [la for-tune], adverse ou favorable, Nous changeons tous ainsi, GARN. *les Juives*, IV. Chargé de tous les traits de la fortune adverse, DU RYER, *Thémist.* I, 1. Ne croyant pas que son adverse partie eût des armes, VOLT. *Cand.* 9. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui est placé à l'opposite d'une chose ou tourné vers elle.

— REM. On pourrait étendre l'emploi du mot ad-verse, et dire, par exemple : Les circonstances ad-verses où il se trouve.

— HIST. XIe s. Grans sont les oz armées de celle gent averse, *Rol.* 185. || XIIIe s. Aucun sont qui bien se presentent dedens hore de miedi, et après s'en vont de la cort sans congié ou quant lor averse par-tie veut plaidier, BEAUM. 67. Et quant chest, tombe] en autele amende vers le segneur, comme s'averse partie seroit, s'il avoit prové s'entencion, ID. XXXIX, 19. || XIVe s. Car meilleur [chevalier] n'a de vous de ci jusqu'en Surie, Ne plus aventurant contre ad-verse partie, *Guesclin*, 18134. || XVe s. L'evesque qui avoit esté esleu, qui estoit la partie adverse de cellui que soutenoit le duc de Bourgogne, COMM. IV, 1. || XVIe s. Mais si très bien nous nous esvertuerons, Que devant toi noz advers tue-rons, J. MAROT, V, 18. Les responses impourveues de sa partie adverse le rejectent de son bransle, MONT. I, 40.

— ÉTYM. Provenç. *advers*; espagn. *adverso*; ital. *avverso*; de *adversus*, de *ad*, contre (voy. À), et *versus*, tourné (voy. VERSION).

ADVERSITÉ (a-dvèr-si-té), *s. f.* Fortune adverse. Être dans l'adversité. Secourir un innocent dans l'adversité. Grand dans l'adversité. Une probité éprouvée par l'adversité. Souffrir héroïquement les grandes adversités. La patience dans les adversités. Ils ont, selon le cours des choses humaines et selon les conjonctures, leurs contradictions, leurs tra-verses à essuyer; ils ont leurs chagrins, leurs en-nuis, leurs dégoûts, leurs adversités, leurs souf-frances à porter, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 214. Acceptez toutes sortes d'adversités temporelles et de calamités, plutôt que de consentir à un seul péché, ID. *ib.* p. 294. Ma gloire me suivra dans mon adver-sité, VOLT. *Œd.* V, 1. Pour avoir comme moi vaincu l'adversité, VOLT. *Mér.* IV, 2. Il faut se faire un cœur capable de résister aux adversités, FLÉCH. *Pa-nég.* II, p. 502. Il [Dieu] répand tantôt des prospé-rités, tantôt des adversités, ID. *Serm.* II, p. 151.

— HIST. XIIIe s. Ha! fait il, tante adversité Ai fait de moi et tant dangier, *Lai de l'Ombre.* Dont lor profite aversités Plus que ne fait prosperitez, *la Rose*, 4973. Se Dieu t'envoie adversité, si le re-çoif en patience, JOINV. 300. || XVe s. Tant pour adversité [opposition] des meurs et conditions que

pour les violences.... COMM. VI, 6. || XVI s. Baïf. qui, comme moy, prouves l'adversité, Il n'est pas tous jours bon de combattre l'orage, DU BELLAY, VI, 18, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. *adversitat*, *aversitat*; espagn. *adversitad*; portug. *adversidade*; ital. *avversità*; de *adversitatem*, de *adversus* (voy. ADVERSE), état de ce qui est tourné contre.

ADYNAMIE (a-di-na-mie), *s. f.* Terme de médecine. Profonde prostration des forces.

— ÉTYM. Ἀδυναμία, de α privatif, et δύναμις, force (voy. DYNAMIQUE).

ADYNAMIQUE (a-di-na-mi-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a le caractère de l'adynamie.

† **ADYTUM** (a-di-tom'), *s. m.* Terme d'antiquité. Chambre particulière ou secrète dans un temple.

— ÉTYM. *Adytum*, ἄδυτον, de α privatif, et δύω, je pénètre.

† **ÆDICULE** (é-di-ku-l'), *s. f.* Terme d'antiquité. Petit temple.

— ÉTYM. *Ædicula*, petit temple, de *ædes*, temple, édifice.

† **ÆOLIPYLE** (é-o-li-pi-l'), voy. ÉOLIPYLE.

† **AÉRAGE** (a-é-ra-j'), *s. m.* Action de renouveler l'air dans un espace clos. L'aérage d'un navire, de la chambre d'un malade, d'une mine.

† **ÆRARIUM** (è-ra-ri-om'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Trésor public à Rome.

— ÉTYM. *Ærarium*, de *æs*, cuivre (voy. AIRAIN).

† **AÉRATION** (a-é-ra-sion), *s. f.* L'action d'exposer à l'air une substance, pour qu'elle en reçoive quelque modification. L'aération de l'eau a pour but de faire absorber de l'air à ce liquide. L'aération de certaines étoffes a pour but de les blanchir. On dit aussi aération dans le sens d'aérage.

AÉRÉ, ÉE (a-é-ré, rée). || 1° *Part. passé.* Bâtiment aéré à l'aide d'un ventilateur. De l'eau aérée, de l'eau qui a reçu de l'air en soi. || 2° *Adj.* Qui est en grand air, en bel air. Je jouis d'une maison plus aérée que n'était celle de Hugues-Capet, VOLT. *Dial.* 4.

AÉRER (a-é-ré. La syllabe *er* prend l'accent aigu, quand la syllabe qui suit est sonnante; et l'accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu reste), *v. a.* || 1° Renouveler l'air dans un espace clos. Il faut aérer les salles des hôpitaux. || En ce sens il a pour subst. aérage. || 2° Exposer une substance à l'air. Aérer du blé pour lui faire perdre quelque mauvaise odeur. || En ce sens il a pour substantif aération. || Ne dites pas : il faut airer cet appartement; dites aérer. Airer, qui a été usité, ne l'est plus.

— HIST. XVI° s. Esprit est une substance subtile, aerée, transparente et luisante, PARÉ, *Introd.* 10. Saveur aerée ou aquée, ID. XXV, 7. Le meilleur seroit de ne se tenir du tout point en maison qui fut mal aerée, AMYOT, *De la curiosité*, 1. Ayrés ces craps de paour de vers, PALSGR. p. 419. Voilà comment on met en avant plusieurs mots, comme ceux qui disent : Voici une maison bien aerée, au lieu de dire ærée, BEROALDE DE VERVILLE, *Le cabinet de Minerve*, p. 151.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR); genev. *airer*; Berry, *airé*, ce qui est, comme on voit, un archaïsme; provenç. *ayreiar*; espagn. *arear*; portug. *areiar*.

† **AÉRER** (a-é-ré), *v. n.* Terme de chasse. Faire son aire. Dit par corruption au lieu de *airer*, qui est la forme correcte.

† **AÉRICOLE** (a-é-ri-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une plante ou d'un animal qui vit dans l'air.

— ÉTYM. *Aer*, air, et *colere*, habiter.

AÉRIEN, ENNE (a-é-riin, riè-n'; en poésie, il est de quatre syllabes, a-é-ri-in, ri-è-n'), *adj.* || 1° Qui est d'air, qui est comme l'air, qui vit dans l'air. Les champs aériens. Une forme aérienne. Une taille aérienne. Les météores aériens sont la pluie, la neige, le brouillard, etc. Esprits aériens de la terre et des eaux, C. DELAV. *Par.* II, 6. Et mon œil aime à se suspendre À ce foyer aérien; Et je leur dis sans les comprendre : Flambeaux pieux, vous faites bien, LAMART. *Harm.* I, 3. Ce peuple aérien, dont la vive allégresse Chante la liberté, la joie et la tendresse, ROSSET, *Agric.* VI. Ces chants aériens des oiseaux sont mes concerts chéris, V. HUGO, *Odes*, IV, 3. || 2° En anatomie, voies aériennes, conduits aériens, l'ensemble des canaux qui conduisent l'air. Vésicule aérienne, vésicule qui contient de l'air chez les poissons. || 3° En peinture, s'emploie particulièrement pour spécifier cette partie de la perspective dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur. || Il se met après son substantif.

— HIST. XV° s. Parmi la region aerine, LE MAIRE, *Illustration des Gaules*, p. 87. || XVI° s. La manne, appelée par Galien miel aerien, PARÉ, XXV, 2. Tout bestail terrestre, aquatique et aerin, O. DE SERRES, 488. Venez tost, aerins gendarmes; Demons, volez à mon secours, RONS. 57.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR); provenç. *aerenc*. Autrefois on a dit *aerin* aussi bien qu'*aérien*.

AÉRIFÈRE (a-é-ri-fè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui porte l'air. Voies aérifères, ce qu'on nomme plus ordinairement voies aériennes. Les conduits aérifères des insectes portent le nom de trachées.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR), et *ferre*, porter.

† **AÉRIFICATION** (a-é-ri-fi-ka-sion), *s. f.* Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR), et *ficare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

AÉRIFORME (a-é-ri-for-m'), *adj.* Qui ressemble à l'air. Tous les gaz sont des fluides aériformes, parce qu'ils ont la transparence et l'élasticité de l'air atmosphérique.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR), et *forma*, forme (voy. FORME).

† **AÉRISER** (a-é-ri-zé), *v. a.* Terme de physique et de chimie. Réduire à l'état d'air ou de gaz.

† **AÉRODYNAMIQUE** (a-é-ro-di-na-mi-k'), *s. f.* Partie de la physique qui traite des lois présidant aux mouvements des fluides élastiques, ou de celles qui règlent la pression qu'exerce l'air extérieur.

— ÉTYM. *Aer*, air (voy. AIR), et *dynamique* (voy. DYNAMIQUE).

AÉROGRAPHIE (a-é-ro-gra-fie), *s. f.* Description de l'air.

— ÉTYM. Ἀήρ, *air* (voy. AIR), et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

AÉROLITHE (a-é-ro-li-t'), *s. m.* Pierre tombée du ciel. Les aérolithes sont des composés pierreux qui viennent d'au delà de l'atmosphère, la traversent en s'échauffant beaucoup, et tombent sur la terre avec fracas.

— ÉTYM. Ἀήρ, air (voy. AIR), et λίθος, pierre (voy. LITHIASIE).

AÉROLOGIE (a-é-ro-lo-jie), *s. f.* Traité sur l'air, théorie de l'air.

— ÉTYM. Ἀήρ, air (voy. AIR), et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

AÉROMANCIE (a-è-ro-man-sie), *s. f.* Art prétendu de deviner par l'air et par les phénomènes aériens.

— ÉTYM. Ἀήρ, air, et μαντεία, divination (voy. MANCIE).

† **AÉROMANCIEN** (a-è-ro-man-siin), *s. m.* Qui pratique l'aéromancie.

— ÉTYM. *Aéromancie.*

— HIST. XVI° s. Autres sont nommés aéromanciens ou prognostiqueurs de la disposition future, parce qu'ils devinent par l'air, sçavoir est par le vol des oiseaux, ou par tourmentes, orages, tempestes et vents, PARÉ, XIX, 31.

† **AÉROMEL** (a-é-ro-mel), *s. m.* La manne.

— ÉTYM. *Aer*, air, et *mel*, miel.

† **AÉROMÈTRE** (a-é-ro-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui sert à mesurer la condensation ou la raréfaction de l'air.

— ÉTYM. Ἀήρ, air (voy. AIR), et μέτρον, mesure (voy. MÈTRE).

† **AÉROMÉTRIE** (a-é-ro-mé-trie), *s. f.* Mesure de la constitution physique de l'air et de ses effets mécaniques.

— ÉTYM. *Aéromètre.*

AÉRONAUTE (a-é-ro-nô-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat.

— ÉTYM. Ἀήρ, air, et ναύτης, navigateur, de ναῦς, vaisseau (voy. NEF).

† **AÉRONAUTIQUE** (a-é-ro-nô-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à l'aéronaute. Une expérience aéronautique. || 2° *S. f.* L'art de l'aéronaute.

— ÉTYM. *Aéronaute.*

† **AÉROPHOBE** (a-é-ro-fo-b'), *s. m.* Terme de médecine. Celui qui craint l'air. Les aérophobes ne peuvent supporter l'action, sur la peau, de l'air en mouvement.

— ÉTYM. Ἀήρ, *air* (voy. AIR), et φόβος, crainte.

† **AÉROPHOBIE** (a-é-ro-fo-bie), *s. f.* Terme de médecine. Crainte de l'air. L'aérophobie est un symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et d'autres affections nerveuses.

— ÉTYM. *Aérophobe.*

† **AÉROPHORE** (a-é-ro-for'), *adj.* Qui porte l'air. || Le même que aérifère.

— ÉTYM. Ἀήρ, air, et φορός, qui porte.

† **AÉROSPHÈRE** (a-é-ro-sfè-r'), *s. f.* Terme de physique. Masse d'air qui entoure le globe terrestre. On dit plutôt atmosphère.

— ÉTYM. *Aer*, air, et *sphæra*, sphère.

AÉROSTAT (a-é-ro-sta; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Grand ballon rempli d'un air échauffé ou d'un gaz plus léger que l'air, et qui, par ce moyen, s'élève et se soutient dans l'air.

— ÉTYM. Ἀήρ, air (voy. AIR), et στατός, arrêté, de στάω, je suis debout, en latin *stare* (voy. STABLE).

AÉROSTATION (a-é-ro-sta-sion), *s. f.* Art d'employer les aérostats.

AÉROSTATIQUE (a-é-ro-sta-ti-k'). || 1° *Adj.* Qui a rapport à l'aérostation. || 2° *S. f.* Partie de la physique recherchant les lois de l'équilibre de l'air. Après avoir rampé longtemps comme un ver, il est tout à coup pourvu de quatre ailes brillantes; plus habile que Icare, il traverse les airs en se jouant avec les vents, sans apprentissage et sans aucune connaissance de l'aérostatique, BERN. DE ST-P.... *Harm.* V, *Harm. anim.*

† **AÉROSTIER** (a-é-ro-stié), *s. m.* Celui qui dirige un aérostat. || S'est dit d'un corps d'ingénieurs qui fut créé et attaché aux armées pendant la Révolution pour observer en ballon la position de l'ennemi.

ÆSTHÉTIQUE, *s. f.* voy. ESTHÉTIQUE.

† **ÆTHRIOSCOPE** (é-tri-o-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à mesurer la chaleur qui rayonne de la surface de la terre vers les espaces célestes.

— ÉTYM. Αἰθρία, sérénité de l'air (voy. ÉTHER), et σκοπεῖν, explorer.

ÆTIOLOGIE, *s. f.* voy. ÉTIOLOGIE.

AÉTITE (a-é-ti-t'), *s. f.* Pierre d'aigle, parce qu'on a prétendu qu'elle se trouvait dans le nid des aigles. C'est du tritoxyde de fer. On lui attribuait des vertus merveilleuses qu'elle ne possède aucunement.

— ÉTYM. Ἀετίτης, de ἀετός, aigle.

† **AFATONIER** (a-fa-to-nié), *s. m.* L'un des noms vulgaires du prunellier.

AFFABILITÉ (a-fa-bi-li-té), *s. f.* Qualité de celui qui reçoit, écoute et entretient avec bienveillance ceux qui s'adressent à lui. La douceur et l'affabilité si nécessaires dans les grands emplois. N'avait-il pas réconcilié la grandeur avec l'affabilité? MASS. *Villeroy.*

— HIST. XIV° s. Il determine d'une vertu qui peut estre appellée affabilité ou amiableté, ORESME, *Eth.* 130.

— ÉTYM. Provenç. *afablitat*; catal. *afabilitat*; espagn. *afabilidad*; ital. *affabilità*; de *affabilitatem*, de *affabilis*, affable.

AFFABLE (a-fa-bl'), *adj.* || 1° Qui a de l'affabilité. On affecte une certaine modestie extérieure; on est honnête, prévenant, affable, LOURD. *Pensées*, t. II, p. 106. Doux, humbles, patients, affables à tout le monde, et ne cherchant à l'égard de tout le monde que les sujets de faire plaisir et d'obliger, ID. *ib.* t. I, p. 197. Libéral, intrépide, affable et sans orgueil, CORN. *Sert.* II, 2. Lui, parmi ces transports, affable et sans orgueil, À l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil, RAC. *Ath.* V, 1. Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans fâcher les autres, BOSS. *duch. d'Orl.* L'extérieur paraît affable, ce qui fait quelque montre de modestie, ID. *Pensées chrét.* 22. || 2° Pris substantivement. [Il] doit mêler à propos l'affable et le sévère, ROTROU, *Vencesl.* I, 1.

— REM. Bouhours, *Nouvelles Rem.* dit, au sujet de *affable* et *affabilité* : « Ces deux mots ne plaisaient point à M. Patru. Ils sont françois, me dit-il un jour, mais laissons-les dire aux autres. Racine s'est servi d'affable, qu'on trouve aussi dans l'*Oraison de la Dauphine* : Applaudie de tous, mais affable et civile à tous. M. l'abbé Regnier se sert de ces deux mots. Il ne faut pas, après cela, s'arrêter à l'antipathie de M. Patru. » De son côté, Caillières disait, en 1690 : « Affable n'est plus guère dans le commerce des gens du monde; honnête a pris sa place, de même que honnêteté a pris la place d'affabilité. » || Ces deux mots sont en plein usage aujourd'hui; ils remontent jusqu'au XIV° siècle.

— HIST. XIV° s. Celui qui le fait selon ce qu'il convient et appartient, il peut estre appellé amiable ou affable ou agreable, ORESME, *Eth.* 30.

— ÉTYM. *Affabilis*, de *ad*, à, et *fari*, parler (voy. FABLE).

AFFABLEMENT (a-fa-ble-man), *adv.* D'une manière affable.

AFFABULATION (a-ffa-bu-la-sion), *s. f.* Partie d'une fable qui en explique le sens moral; c'est ce qu'on nomme plus souvent la moralité.

— ÉTYM. *Ad*, à (voy. À), et *fabula*, fable (voy. FABLE); ce qui se joint à la fable.

AFFADI, IE (a-fa-di, die), *part. passé*. Vin affadi. Ragoût affadi. Estomac affadi. Votre cœur en est affadi, SÉV. 233. Il a longtemps le teint pâle et le cœur affadi, BOIL. *Lutr.* II. Et n'estimant dignes d'eux [illegible] que les héros par l'amour affadis, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 2.

AFFADIR (a-fa-dir), *v. a.* || 1° Rendre fade. Affadir une sauce. || 2° Fig. Ôter le sel, le piquant. Affadir une épigramme. Vous avez fardé la peinture; Vous affadissez l'opéra, J. B. ROUSS. *Palinodie*. || 3° Causer une sensation désagréable au palais, à l'estomac, par quelque chose de fade. Le miel affadit le cœur. Comme il y a de certaines viandes qui affadissent le cœur, il y a un mérite fade en des personnes qui dégoûtent avec des qualités bonnes et estimables, LA ROCHEF. *Pensées*, 18[illegible]. || 4° Les [illegible] l'affadissaient, L'endormaient [illegible] leur [illegible], LA FONT. *Petit Ch.* || 5° S'affadir, *v. réfl.* Devenir fade. De Molière oublié le sel s'est affadi, VOLT. *Ép.* [illegible]. Dans le monde, il faut se prêter, s'accommoder, s'affadir avec les enfants de la terre, mais oui devons en être le sel, MASS. *Conf. Fuite*. L'éloquence, toujours flatteuse dans les monarchies, s'est affadie par des adulations dangereuses aux meilleurs princes, MASS. *Louis le Grand*.

— HIST. XVIe s. Comme le vin se perd et s'affadist par l'eau, et toute la force s'en va par le [illegible], CALV. *Inst.* 463. Cettuy [illegible] avec larmes et caresses, fut renvoyé si plein de douceurs qu'il en affadit ses compagnons au retour, D'AUB. *Hist.* I, 252. Je suis si affady après la santé, que qui me délivreroit [illegible] de quelque voyage des Indes, j'en viendrois volontiers [illegible] mal à mon aise, MONT. IV, 212. Au lieu de m'aiguiser l'appetit par ces preparations et avantjeux, on me lasse et affadit, ID. II, 407. C'est le goust d'une molle fortune, qui s'affadit aux choses ordinaires et accoustumées, ID. IV, 283.

— ÉTYM. *À* et *fade*.

† **AFFADISSANT, ANTE** (a-fa-di-san, san-t'), *adj.* Qui affadit. Une saveur affadissante. Des louanges affadissantes.

AFFADISSEMENT (a-fa-di-se-man), *s. m.* || 1° Effet que produit la fadeur. Les choses trop douces causent de l'affadissement. || 2° Fig. Louer jusqu'à l'affadissement. Tellier se promit toutes choses de l'affadissement du sel de la terre (du faiblesse du clergé; voy. S'AFFADIR), qu'il reconnut en plein dans les assemblées des évêques sur cette affaire, ST-SIM. 345, 25.

— ÉTYM. *Affadir*.

AFFAIBLI, IE (a-fè-bli, blie), *part. passé*. Corps affaibli par l'âge. Armée affaiblie par les désertions et les maladies. Courage affaibli par de longs malheurs. Son esprit n'est point affaibli. Style affaibli par trop de minutie. Couleurs affaiblies. Se servir d'un terme affaibli. Quand les hommes veulent quitter le mal, le mal semble encore les poursuivre longtemps; il leur reste de mauvaises habitudes, un naturel affaibli, des erreurs invétérées..., FÉN. *Tél.* XXII. Quoi! pour Britannicus votre haine affaiblie.... RAC. *Brit.* IV, 4. Sur tant de fondements sa puissance établie Par vous-même aujourd'hui ne peut être affaiblie, ID. *ib.* III, 3. Mes yeux, mes tristes yeux, affaiblis par les ans, Hélas! avez-vous pu le chercher si longtemps? VOLT. *Alz.* II, 2. Ces hautes idées, ces grands objets n'étant plus affaiblis ou par les fausses préventions d'un esprit indocile ou par les aveugles cupidités d'un cœur passionné, BOURD. *Sermon pour les dimanches*, t. IV, p. 180. Il est vrai d'ailleurs que la foi n'est point non plus tellement affaiblie ni altérée dans tout le christianisme, qu'il n'y ait encore, jusques au milieu du siècle, de parfaits chrétiens, ID. *Pensées*, t. I, p. 179. N.... est moins affaibli par l'âge que par la maladie; car il ne passe point soixante huit ans, LA BRUY. 11.

AFFAIBLIR (a-fè-blir), *v. a.* || 1° Rendre faible, au propre et au figuré. Affaiblir le corps. L'âge affaiblissait son esprit. Affaiblir un malade par la saignée et par la diète. On avait affaibli la garnison par des détachements. L'usage des lunettes affaiblit quelquefois la vue. Affaiblir la puissance d'un État. Pour ne pas affaiblir sa gloire. Affaiblir l'autorité d'un témoignage. La vieillesse languissante et ennemie viendra rider ton visage, courber ton corps, affaiblir tes membres, faire tarir dans ton cœur la source de la joie.... FÉN. *Tél.* XIX. Peut-être croirait-on, en se soumettant, affaiblir l'autorité dont on est maître; c'est au contraire ce qui l'affermirait, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 359. Comme les aliments dans un corps malade, bien loin de le fortifier et de le nourrir, l'affaiblissent et se tournent en corruption jusqu'à détruire le principe de la vie..., ID. *Carême*, t. I, p. 106. La première maxime en matière de guerre est d'affaiblir son ennemi et de le fatiguer, ID. *Carême*, t. I, p. 228. Quelques jeunes personnes ne connaissent point assez les avantages d'une heureuse nature; elles affaiblissent les dons du ciel, si rares et si fragiles, par des manières affectées et par une mauvaise imitation, LA BRUY. 3. La loi de l'histoire ne nous a permis ni de rien déguiser ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure, VOLT. *Russie*, II, 10. Je vous ai montré l'art d'affaiblir son empire, CORN. *Sert.* III, 2. Sa perte m'affaiblit, et son [illegible], ID. *Cid*, II, 7. Pourquoi nous déchirer par des guerres civiles, Où la mort des vaincus affaiblit les vainqueurs? ID. *Hor.* I, 4. Tant de précautions affaiblit votre règne, RAC. *Brit.* IV, 4. [illegible] en naissant, pour comparer à sa sœur, Nous affaiblit bien moins qu'un lâche défenseur, ID. *ib.* II, [illegible]. Mes malheurs [illegible] affaibli plus encor que mes ans, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Vous qui du poids des ans n'êtes point affaiblis, ID. *Tancr.* V, 2. || 2° Affaiblir se prend aussi absolument. Trop retoucher un ouvrage, c'est moins perfectionner qu'affaiblir. Je me sens affaiblir, quand je vous encourage, CORN. *Rod.* III, 5. Je sens affaiblir ma force et mes esprits, RAC. *Mithr.* V, *scène dern.* || 3° Affaiblir les monnaies, les espèces, en diminuer le poids ou le titre. || 4° S'affaiblir, *v. réfl.* Devenir faible, au propre et au figuré. Ses forces s'affaiblissent. Sa douleur s'affaiblit. J'ai vu nos espérances s'affaiblir. La raison de son père s'était affaiblie. Nous laissons s'affaiblir l'autorité [illegible] à votre [illegible] s'affaiblit et s'étonne! RAC. *Ath.* I, 2. Ma vue s'affaiblit, dit Irène. Prenez des lunettes, dit Esculape. Je m'affaiblis moi-même, continue-t-elle; je ne suis ni si saine ni si forte que j'ai été. C'est, dit le dieu, que vous vieillissez, LA BRUY. 11. || 5° En peinture et gravure, affaiblir marque l'abus ou l'exagération de l'adoucissement; en architecture, c'est diminuer l'épaisseur d'un mur ou la grosseur d'une pièce de charpente.

— SYN. AFFAIBLIR, ÉNERVER. Diminuer la puissance. On affaiblit ce qui est fort; on énerve ce qui est nerveux. Toutes les fois que fort et nerveux ne pourraient être confondus, affaiblir et énerver ne doivent pas l'être. Puis affaiblir est beaucoup plus général: l'âge affaiblit naturellement; une diète sévère affaiblit, mais pour procurer la santé. Au lieu que énerver indique quelque chose d'accidentel et de malfaisant: Se laisser énerver par les délices, par l'oisiveté.

— HIST. XIIe s. Mult sunt li bon et li hardi Amenuisé et afiebli, *Rou*, 6750. Li remananz est mout afebliez, *Ronc.* p. 70. Vous i morrez, France en ert [sera] afeblie, *ib.* p. 82. Lors sa parole prist à afebloier, *ib.* p. 99. En la cause veïmes l'apostolie afeblir, Qu'il ne pout l'arcevesque contre tuz maintenir, *Th. le Mart.* 101. Car j'en sui si meüz et afoibliz, *Couci*, V. || XIIIe s. Et bien furent mort en cele voie quarante chevalier; dont li os [armée] fu durement afebloiés et apovris, VILLEH. 122. Esclas couroit souvent sour lui, et l'afoibloioit mout de gent et d'amis et de chastiaus, H. DE VAL. 10. Ce vont li trois portier disant: Mais, que qu'il aillent devisant, Forment en sunt afebloié, *la Rose*, 14805. Or te voil dire et conseillier Que l'amors metes en obli, Dont je te voi si afoibli, Et si conquis et tormenté, *ib.* 3033. Lor dru [elles] ne vont pas oubliant; Molt aloient afoibloiant, *Lai d'Ignaurès*. Dont commencent li prince forment à empirier; Li cors lor affebloient, et lor corant destrier, *Ch. d'Ant.* VII, 258. || XVe s. Nous sommes affoibliz de toute foi et loyauté les uns envers les autres, COMM. II, 6. Ha! le sacrement de l'autel, Je suis affoibli [j'ai peur], qu'est ceci? VILLON, *Arch. de Bagnol.* || XVIe s. Toutes fois, monseigneur, je la vois sans cesse affoiblir; en sorte que, si je le vous celois, je ne vous serois telle que je suis, MARGUER. *Lett.* 90.

— ÉTYM. *À* et *faiblir*; picard, *affleboyer;* bourguig. *éfoibli;* provenç. *afeblir*, *aflebir*, *afflebleiar*. Il y avait deux formes en vieux français et en provençal: *afeblir* ou *afoiblir*, suivant les dialectes, et *afebloier* ou *afoibloier*. La première seule a survécu, sauf dans le picard, où la seconde est conservée.

AFFAIBLISSANT, ANTE (a-fè-bli-san, san-t'), *adj.* Qui affaiblit. Régime affaiblissant.

AFFAIBLISSEMENT (a-fè-bli-se-man), *s. m.* || 1° Diminution de force, au propre et au figuré. L'affaiblissement des forces, de la santé, de la vue, du courage. L'affaiblissement de la lumière du soleil dans une éclipse. Recourons à Dieu dans les affaiblissements où la vertu tombe comme en défaillance, FÉN. t. XVIII, p. 195. Pour s'opposer au relâchement des mœurs, aux affaiblissements de la discipline, MASS. *Car. Mélange*. Il est rare que leurs grâces [des grands] ne soient pas le prix de nos affaiblissements et de nos complaisances, ID. *Conf. Scand.* Soit par la désertion de quelques uns de ses enfants, soit par l'affaiblissement de la charité du plus grand nombre, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 345. || 2° Affaiblissement des monnaies, abaissement de leur titre.

† **AFFAINÉANTI, IE** (a-fè-né-an-ti, tie), *part. passé* et *adj.* Devenu fainéant. Ils parlaient dans ces lettres en vrais étourdis, et y traitaient le roi Louis XIV de gentilhomme campagnard affainéanti auprès de sa vieille femme, M. L. M. D. L. F. *Mémoires*, p. 261, *Amsterdam*, 1734. || Mot très bon et à employer.

† **AFFAINÉANTIR (S')** (a-fè-né-an-tir), *v. réfl.* Devenir fainéant. Les grandes possessions des biens de la fortune sont cause que l'on s'affainéantit et que l'on néglige de posséder les biens de la vertu, *Francion*, livre IV, p. 180.

— ÉTYM. *À* et *fainéant*.

AFFAIRE (a-fè-r'), *s. f.* || 1° Ce qui est l'objet de quelque travail; occupation, soin, devoir, fonction. Une petite affaire. Une affaire importante. N'avoir pas d'affaire. C'était l'affaire d'un jour. Charger le fusil et tuer la bête fut l'affaire d'un instant. Je ne me suis mêlé d'aucune affaire. Être accablé d'affaires. C'est mon affaire; vous n'avez rien à y voir. L'étude est son unique affaire. Ils ont pour unique affaire de toucher leurs rentes. C'est l'affaire d'un bon juge de.... Il est tout à son affaire. Vie douce et paisible, sans bruit, sans embarras d'affaires, sans inquiétude, sans soin, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 348. Le czar en partant de Paris avait d'autres affaires qu'à vérifier des passages de saint Épiphane, VOLT. *Hist. de Russ.* II, 9. Je suis en affaires avec l'abbé, SÉV. 228. J'ai quelque affaire Là dedans avec certain frère, LA FONT. *Cord.* || Faire son affaire d'une chose, s'en charger, en répondre. J'avancerai les frais et j'en fais mon affaire. As-tu fait ton affaire principale de sa justice? MASS. *Nécess.* I. C'est là que je mets toute mon affaire, ID. 5, *Vêtur.* 1. Quelle ne sera pas la lenteur des progrès de la sagesse dont si peu d'hommes se font une affaire? DIDER. *Essai sur Claude*. C'est mon affaire que la conversion, PASC. *Myst.* 2. C'est l'affaire des dieux, ce n'est pas la nôtre, DIDER. *Princ. de polit.* 75. Qu'il brûle encor pour elle, ou la quitte pour moi, Ce n'est pas votre affaire, CORN. *Othon*, II, 5. Ce qu'on y voit de plus pompeux n'est l'affaire que d'une scène, MASS. *Drap.* Former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour, J. J. ROUSS. *Écon.* 2. Cliton n'a jamais eu, toute sa vie, que deux affaires, qui est de dîner le matin et de souper le soir, LA BRUY. 11. Nous devons travailler à nous rendre très-dignes de quelque emploi: le reste ne nous regarde point, c'est l'affaire des autres, ID. 2. || Faire son affaire d'une chose, savoir la mettre à profit. Que dans mes mains pleuve de l'or, De l'or, De l'or, Et j'en fais mon affaire, BÉRANGER, *Él. de la rich.* || 2° Tout ce qui est l'objet d'un intérêt. Abandonner un ami dans une affaire qui intéresse l'honneur. Il faut tenter l'affaire. On parle du salut comme d'une affaire souverainement importante, et on a raison d'en parler de la sorte; mais c'est trop peu dire: il faut ajouter que c'est une affaire absolument nécessaire, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 9. Sire, j'en ai trop dit, mais l'affaire vous touche, CORN. *Hor.* V, 3. Tantôt son père Au sortir du conseil doit proposer l'affaire, ID. *Cid*, I, 2. Tout le monde craint d'avoir quelque affaire avec lui, FÉN. *Tél.* III. || Affaire d'honneur, ou absolument, affaire, un duel, un combat singulier. Il a une affaire d'honneur. Une première affaire, un premier duel. J'ai appris qu'il avait eu quelques affaires en Italie et qu'il s'y était battu plusieurs fois, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 45. || Affaire d'amour, un commerce de galanterie. || Affaires d'esprit, les matières de goût. Il veut qu'on le consulte sur toutes les affaires d'esprit. || 3° C'est une affaire de, une question de.... Elle était de sa nature une affaire de religion chez les païens, FONTEN. *Oracles*, chap. I, *Introd.* La foi de beaucoup d'hommes est une affaire de géographie, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. C'est une affaire de soumission et d'humilité, BOSS. *Lett.* 53. || 4° C'est une affaire, la chose est difficile. Ce n'est pas une affaire, la chose n'est pas importante. On se persuade que, comme ce n'est pas une affaire d'en [de certains défauts] être coupable, il n'y a pas aussi grand mal d'en être censeur, MASS. *Car. Médis.* Et conter pour conter me semble peu d'affaire, LA FONT. *Fab.* VI, 1. Ce ne serait pas une affaire, SÉV. 68.

Ce dieu fripon ressemble assez aux rois, Le bien servir n'est pas petite affaire, VOLT. *Poés. mél.* 150. On faisait une grande affaire de rien, SÉV. 395. Par le chaud, c'était une affaire, ID. 287. D'en avoir toujours les preuves présentes, c'est trop d'affaire, PASC. *Moyens*, 3. Il faudrait bien des affaires pour leur faire entendre [aux Tartares] ce que c'est qu'un financier parmi nous, MONTESQ. *Esp.* XXX, 13. || **5°** Ce qu'il faut, ce qui convient. Ceci est bien mon affaire. La place qu'il a obtenue fait parfaitement son affaire. Mais le moindre grain de mil Serait bien mieux mon affaire, LA FONT. *Fab.* I, 20. Deux minutes feront l'affaire, ID. *Nic.* Ce choix était mieux votre affaire, MOL. *Mis.* I, 1. Votre fille n'est point l'affaire d'un bigot, ID. *Tart.* II, 2. C'est moi qui ferai votre affaire mieux que personne, ID. *Préc. Rid.* 10. Je n'irais pas bien loin pour trouver mon affaire, ID. *Femmes sav.* IV, 3. Le chaud fera mon affaire [me fera du bien], SÉV. 284. Je voudrais bien que vous pussiez y faire l'affaire du roi et la vôtre, ID. 102. .... ah! Monsieur, si feu mon pauvre père Était encor vivant, c'était bien votre affaire, RAC. *Plaid.* I, 5. || **6°** Faire son affaire [à soi-même], faire son affaire [à un autre]. Faire son affaire [à soi-même], c'est se mettre à l'abri, s'arranger, réussir. Il fait tout doucement son affaire. Il songe à se retirer à la campagne, son affaire est bientôt faite. Quand on connaît bien les péchés mortels, on tâche de ne pas commettre de ceux-là, et l'on fait son affaire, MONTESQ. *Lettr. pers.* 57. || Faire son affaire [à un autre], c'est le châtier, lui donner une leçon, même le tuer. Son affaire est faite, il a été châtié, puni, tué. L'espion fut découvert, et on lui fit son affaire. S'il le rencontre, il lui fera son affaire. Le chat fut trois jours sans manger et sans pouvoir remuer ni pied ni patte; mais il est bien heureux qu'il n'y a point de chats médecins; car ses affaires étaient faites, et ils n'auraient pas manqué de le purger et de le saigner, MOL. *l'Amour méd.* II, 1. || **7°** Avoir son affaire, en bonne part, avoir ce qui convient; en mauvaise part, recevoir correction, châtiment, leçon. Vouliez ou non, elle aura son affaire, LA FONT. *Rém.* || **8°** Point d'affaire, signifie en aucune façon. Point d'affaire, marquis, MOL. *Fâch.* III, 4. Point d'affaire, signifie encore c'est en vain. J'ai beau lui faire signe et montrer que c'est ruse; Point d'affaire, il poursuit sa pointe jusqu'au bout, MOL. *l'Étour.* III, 5. || **9°** *S. f. plur.* Les affaires de quelqu'un, ce qui l'intéresse particulièrement, ce qui constitue sa situation. Il sent que l'âge vient, et il songe à mettre ordre à ses affaires. Être bien dans ses affaires. Ceux qui sont mal dans leurs affaires. Nous sommes mal, monsieur, dans nos affaires, MOL. *Mis.* IV, 4. Un valet conseiller y fait mal ses affaires [ne gagne rien de bon], ID. *l'Étour.* I, 2. Si je savais chanter, J'en ferais bien mieux mes affaires, ID. *la Princ. d'Él.* II, *Interm.* Enfin j'ai fait mes affaires, Je suis procureur du roi, BÉRANGER, *Ventru.* Vous n'avez, vous ni lui, pensé qu'à vos affaires, CORN. *Othon*, II, 6. Chacun des deux partis y fit mal ses affaires, LA FONT. *Fianc.* Mais que répondrons-nous? — J'ai d'autres affaires présentement, dit un mondain. — Et quelles sont-elles, ces autres affaires? — L'affaire de mon établissement, ajoute-t-il, l'affaire de mon agrandissement, les affaires de ma maison, en un mot tout ce qui regarde ma fortune temporelle, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 105. || **10°** Transaction, marché. J'ai fait affaire avec lui. Il me vend sa maison, l'affaire est conclue. En achetant cette terre, il a fait une mauvaise affaire, une bonne affaire. Ce mariage est pour lui une bonne affaire. L'adjudication est remise à quinzaine; mais je crois que je ferai affaire avant ce temps, P. L. COUR. *Lettr.* II, 123. Si elle le peut épouser, elle fera une très-bonne affaire, SÉV. 21. J'étais lié, dit saint Augustin, par ma propre volonté, plus dure que le fer, et, sans un dernier effort de la vertu d'en haut, je n'aurais jamais conclu mon affaire [sa conversion] que je désirais, mais qui devait coûter si cher à mon cœur, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 282. || **11°** Absolument, les affaires, le commerce, l'industrie, la banque. Il est dans les affaires. Il a quitté les affaires. Les grandes affaires. Les hommes d'affaires, les gens d'affaires. L'esprit même d'affaires ne s'était pas refusé à lui, FONTEN. *Malézieu.* || *Au sing.* Organiser, lancer une affaire. || En mauvaise part, faiseur d'affaires. || **12°** *S. f. pl.* Tout ce qui concerne la fortune et les intérêts de l'État. Le mouvement des affaires. Les affaires d'État. Ce ministre est depuis longtemps aux affaires. Les affaires publiques sont dans une telle situation..... Loisirs que laissent les affaires. La vieillesse éloigne des affaires. Ceux qui sont à la tête des affaires, MASS. *Conv.* Il faisait négligemment les affaires de l'empire, BOSS. *Hist.* I, 11. La tentation, dans les grandes charges, dans les grandes affaires, c'est qu'on les trouve si importantes, qu'on y donne tout, et que l'affaire du salut s'oublie, ID. *Pensées détachées*, 11. Il parle bas dans la conversation, et il articule mal, libre néanmoins sur les affaires publiques, LA BRUY. 6. Personne presque n'a assez de fonds pour remplir le vide du temps sans ce que le vulgaire appelle des affaires, ID. 2. Que faut-il à un homme d'affaires, ou que ne lui faut-il pas pour vaquer dignement et en chrétien soit au service du prince dont il est le ministre, soit au service du public dont il a les intérêts à ménager? Quelle étendue de soins.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 401. || Affaires spirituelles, affaires qui concernent la religion; affaires temporelles, celles qui concernent le monde. || **13°** Embarras, peines, querelles. On lui a suscité mille affaires désagréables et fâcheuses. Voulez-vous qu'avec lui je me fasse une affaire? MOL. *Mis.* II, 3. Pourquoi chercher à lui faire des affaires [des ennemis]? MOL. *Impr.* 3. Voici bien des affaires, ID. *l'Étour.* I, 2. Vous ferez-vous toujours des affaires nouvelles? BOIL. *Sat.* IX. Cette réserve pourrait m'attirer des affaires, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. De peur de me faire des affaires avec le prince, HAMILT. *Gram.* 7. Je crains que cela ne lui fasse une affaire, SÉV. 322. Tout le monde veut que j'aie des affaires à Rome, BOSS. *Lettr. rel.* 83. Ce n'est point du tout mon intention de vous faire des affaires, ID. *Lettr. abb.* 73. Il composa un livre fort curieux, mais qui lui fit quelques affaires, VOLT. *Microm.* I. Si quelqu'un eût osé ouvrir la bouche.... on lui eût fait des affaires dont il ne se fût jamais tiré, FONTEN. *Oracles*, ch. 13. Rome, qui avait toujours usurpé, avait continuellement de grandes affaires, MONTESQ. *Esp.* XI, 17. || **14°** Se tirer d'affaire, se tirer d'embarras, sortir d'affaire, sortir d'embarras. ..... se plaint qu'elle [mouche] agit seule et qu'elle a tout le soin; Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Les sueurs me tireront d'affaire [me guériront], SÉV. 245. Il faut remercier Dieu du bonheur qui vous tira d'affaire, ID. 78. Il est hors d'affaire [il est guéri], ID. 84. || Une mauvaise affaire, une affaire où l'honneur, la fortune, la vie sont engagés; une bonne affaire, une affaire où il y a beaucoup d'argent à gagner. || **15°** Procès, contestation, démêlé. La plus petite affaire d'argent. Suivre une affaire. Affaire civile. Affaire criminelle. Plaider une affaire. Instruire une affaire. Les affaires du barreau. Voyant un président, je lui parle d'affaire, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Il plaide depuis quarante ans, plus proche de sortir de la vie que de sortir d'affaires, LA BRUY. 11. || **16°** Dans un sens très-vague, chose, circonstance, conjoncture. Qu'en ce mois le manteau leur est fort nécessaire [aux voyageurs]; Les Latins le nommaient douteux pour cette affaire, LA FONT. *Fab.* VI, 3. || **17°** En t. de guerre, combat. L'affaire fut courte, mais chaude. On perdit beaucoup de monde dans cette malheureuse affaire. L'affaire avait été fort mal engagée. Il l'en remercia quand l'affaire fut finie, HAMILT. *Gramm.* 5. || **18°** Avoir affaire de, avoir besoin de. L'un allume du feu dont j'avais bien affaire, RÉGNIER, *Sat.* XI. Vous n'avez pas trop affaire de ce détail, SÉV. 87. Si Pluton a affaire d'un mort, il ne sait plus où le prendre, FONTEN. *Jugement de Pluton.* Vous trouverez un statuaire; Mais vous n'en avez plus affaire, VOLT. *Ép.* 79. Qu'un lion d'un rat eut affaire.... LA FONT. *Fab.* II, 11. Qu'avons-nous affaire du monde et de ses emplois? BOSS. *Lett.* 27. Qu'avions-nous affaire de son amour naturel? ID. *Relat.* Vénus, Saturne et Mars, dont je n'ai point affaire, MOL. *F. sav.* II, 7. Un pouvoir dont le malheureux, Madame, n'aura plus affaire, ID. *Psych.* I, 3. Qu'avions-nous affaire de vie, Si nous ne pouvions être à vous? ID. *ib.* V, 2. Le mohatra est quand un homme qui a affaire de vingt pistoles, achète d'un marchand des étoffes pour trente pistoles, payables dans un an, et les lui revend à l'heure même pour vingt pistoles comptant, PASC. *Prov.* 8. Qu'avons-nous affaire que leur assurance dépende de là? ID. *ib.* 19. Qu'ai-je affaire, disait-il aux Juifs, des fruits de la terre que vous apportez dans mon temple? BOURD. *Pens.* t. II, p. 413. Dieu veut qu'il y ait entre nous un rapport naturel et continuel, que nous ayons affaire les uns des autres... ID. *ib.* p. 226. Qu'ai-je affaire d'aller me tuer à travailler pour des gens dont.... MONTESQ. *Lett. pers.* 11. Qu'avez-vous affaire de décrier le luxe? FLÉCH. *Serm.* II, 220. Qu'ai-je affaire du trône et de la main d'un roi? TH. CORN. *Ariane*, III, 4. Qu'avons-nous affaire d'un nouvel auteur qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes? ST-ÉVREM. t. IV, p. 2. || Ironiquement. J'ai bien affaire de lui, je me soucie bien de lui! J'ai bien affaire de tout cela! Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire, Et des livres qu'ils font la cour a bien affaire! MOL. *F. sav.* IV, 3. J'avais bien affaire qu'il attaquât ma réputation! FONTEN. *Didon*, *Stratonice.* Il avait bien affaire de s'aller.... HAMILT. *Gramm.* 9. La république a bien affaire De gens qui ne dépensent rien! LA FONT. *Fab.* VIII, 9. || **19°** Avoir affaire à quelqu'un, avoir à lui parler, à débattre avec lui. Et, s'il avait affaire à quelque maladroit ... CORN. *Poly.* V, 1. L'homme à qui nous avons affaire n'est pas des plus fins de ce monde, MOL. *l'Am. méd.* III, 3. Il n'a pas affaire à un sot, et vous savez des rubriques qu'il ne sait pas, ID. *Méd. m. lui*, III, 7. Il vaudrait autant avoir affaire à des gens qui.... PASC. *Prov.* 7. Ayant affaire à des personnes de toutes sortes, ID. *ib.* 5. Ils ont affaire à un homme bien vigilant, SÉV. 562. Saint Cyrille avait affaire à un de ces dialecticiens.... BOSS. *Conc.* On ne sait si on a affaire à un chrétien ou à un païen, ID. *Avert.* 1. || Par menace. Si vous tenez ce langage, vous aurez affaire à lui, il vous cherchera querelle, il vous en fera repentir. Quiconque rira aura affaire à moi, MOL. *Pourc.* IV, 1. || **20°** Avoir affaire avec quelqu'un, avoir à traiter d'affaires avec lui. J'ai affaire ce matin avec le ministre. Ceux avec qui ils ont affaire tous les jours, FÉN. *Tél.* XXIII. || Absolument. Il a affaire, il ne peut quitter, BOSS. *Princ. de P.* 2. || **21°** En termes de fauconnerie, un oiseau est de bonne affaire, quand il est bien affaité, bien dressé pour la volerie. || Par extension. Un autre était muet et d'amoureuse affaire, LA FONT. *Fianc.* Sa femme était encor de bonne affaire, ID. *Berceau.* || **22°** En parlant d'une femme, avoir ses affaires, avoir ses règles. || **23°** Faire ses affaires, aller à ses affaires, satisfaire ses besoins naturels. Autrefois, chez le roi, on appelait chaise d'affaires la chaise percée, et brevet d'affaires, le privilége d'entrer dans le lieu où le roi est sur sa chaise d'affaires. On sait que le roi Henri III fut blessé mortellement, par Jacques Clément, étant sur sa chaise d'affaires. || **24°** Proverbes. Corsaires à corsaires, L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Avoir affaire à la veuve et aux héritiers, c'est-à-dire avoir affaire à forte partie. || Ceux qui n'ont point d'affaires, s'en font, c'est-à-dire l'oisiveté fatigue, et on se fait des occupations. || À demain les affaires, c'est-à-dire ne songeons aujourd'hui qu'à nous divertir. || Chacun sait ses affaires, se dit quand on ne veut pas entrer dans les motifs de la conduite de quelqu'un. || Il a plus d'affaires que le légat, c'est-à-dire il est très-occupé.

— SYN. AVOIR AFFAIRE À QUELQU'UN, AVOIR AFFAIRE AVEC QUELQU'UN, se trouver en rapport avec lui. Les auteurs de synonymes disent que *à* marque supériorité, autorité, pouvoir de celui à qui on a affaire, et dépendance, infériorité, besoin de celui qui a affaire. Cette distinction est sans fondement; la seule réelle, c'est que *à* est plus général : on a affaire à quelqu'un pour toutes sortes de choses; on a affaire avec quelqu'un pour traiter avec lui, et en raison d'une certaine réciprocité qui n'est pas impliquée par *à*.

— REM. Dans la locution *avoir affaire de*, pour avoir besoin, quelques-uns écrivent *à faire* en deux mots. Cela ne peut être considéré comme une faute; car *à faire* ici convient mieux que *affaire*; mais l'usage est d'écrire *affaire* en un seul mot dans cet emploi.

— HIST. XIIe s. Dire brevement l'affaire, *Machab.* II, *Mouchet*, n° 9. Là ont de leur afaire leur parlement tenu, *Sax.* XXVIII. [Que chaque baron aille Pour aprester ses homes, son cors et son afaire, *Sax.* XXXI.

— XIIIe s. Vous avez empris le plus grant afaire et le plus perilleus que onques maïs gent entrepreissent, VILLEH. LXII. Endementres que ce fu fait, li empereres Baudoins avoit ja fait tous ses afaires en Salenique, ID. CXXII. Ou [au] mantiau n'ot pas penne vaire Mès moult viés et de povre afaire, D'agniaus noirs velus et pesans, *la Rose*, 216. Mès sans failie tu ne savoies À quel seignor afaire avoies, *ib.* 4258. Mes de tout ce qu'en ai-ge afaire, S'ele est cortoise et debonnaire? *ib.* 4079. Que mon afaire va tousjours de mal en pis, *Berte*, XXX. Qui de si grant afaire [de si haute position] fust à tel meseür [malheur], *ib.* XLI. Conté [elle] m'a son afaire et tout son errement, *ib.* XLVII. Quant li messagiers eut son afaire apresté, *ib.* LXVII. Son afaire [elle] appareille, mains [moins] qu'ele peut, detrie [tarde], *ib.* LXXII. Li quex [lequel] est coustumiers de dire vilonie au bailli ou as jugeurs ou à la partie à qui il a à fere, BEAUM. V, 15.

— XVI[e] s. Mais quant vint au fait de l'affaire, [illegible] Charles ne sçut que faire, Ne ses gens en [illegible] *Le du Loy. Jeh.* 1387.

— XV[e] s. Ces quatre chevaliers chevauchoient si [illegible] approchoient de moult près les Anglois [illegible] bien aviser et nombrer leur grande [illegible] de leur affaire de leurs dispositions [illegible] Et n'est nul en Angleterre tant [illegible] grand affaire [illegible] le grand Dieu [illegible] *la Pass.* [illegible] *Résurr. de J. C.* Un curé voyant cest affaire, De la femme fut amoureulx, VILLON, *Repues* [illegible] qu'il avoit fait de [illegible] en avoit affaire, qu'il [illegible] ch. 22 [illegible] *Bat. des Chartres* [illegible] p. 140 [illegible] de merveilleuses choses [illegible] *Jeh. de Saintré*, ch. 61.

— XVI[e] s. [illegible] *Ménag.* En guerre, en paix, en affaires [illegible] avez vous [illegible] *Pant.* IV. 21 [illegible] *Inst.* 544. Il n'est pas seulement requis qu'il ait bonne cause en quelque affaire particulier, mais qu'il ait une justice [illegible] ID. *ib.* 645. [illegible] ID. *ib.* 656. Mon esprit se donne plus d'affaire à soy mesme, MONT. I, 33. [illegible] I, 97. [illegible] II, 167. [illegible] II, 424. [illegible] ni autrui, LANOUE, 22. En nulle action passée, on n'auroit eu tant d'afaire qu'on auroit en ceste-ci, ID. 437. Ils couroient qu'il y auroit de l'affaire à chasser les pigeons de ce colombier, ID. 581. [Affaire est tantôt *masculin* et tantôt *féminin* dans DAVILER, LOUIS XI, DESPERIERS, MARGUERITE et YVER]. Il est une commune affection que l'on a vers les meschans, pendant que l'on a affaire d'eulx : ne plus ne moins que ceulx qui ont affaire du fiel et du venin de quelques bestes venimeuses, AMYOT, *Rom.* 23. Les [illegible] dont on ne se peult passer, et dont on a tous les jours à faire, ID. *Lyc.* 44. Il chassa de Sparte les estrangers, sinon ceulx qui y auroient necessairement affaire, ID. *Lyc.* 57. La ville estoit contaminée de quelques cas abominables, qui avoient necessairement affaire de purgation, ID. *Solon*, 19. Hannibal estima qu'il le falloit attirer au combat, ou autrement que les affaires des Carthaginois s'en alloient ruiner, ID. *Fab.* 12. Il luy envoya un officier luy faire commandement de descendre de cheval, et de venir à pied, si d'adventure il avoit aucune chose à faire avec luy, ID. *ib.* 18. Elle ne trouvoit pas à qui se marier pour sa pauvreté, et avoit beaucoup affaire à vivre, ID. *Arist.* 66. J'ai veu plusieurs jurisconsultes et grands hommes d'Etat s'estendre sur cet affaire [le duel], D'AUB. *Fœn.* I, 9. On dit qu'elle a fait ses affaires [ordures] dans ses chausses, ID. *ib.* IV, 19.

— ÉTYM. Bourguign. *aifaire;* wall. *afé;* provenç. *afar, afaire;* anc. catal. *afaire;* ital. *affare;* de *à* et *faire.* Ce mot était masculin dans l'ancien français, dans le provençal; il l'est encore dans l'italien. Le premier exemple du féminin est, ici, du XV[e] siècle. Ce mot était nécessairement, à l'origine, du masculin, puisque c'est un infinitif, et que tous les infinitifs pris substantivement sont de ce genre. Ce qui aura probablement induit à le faire féminin, c'est sa terminaison féminine. Dans le XVIII[e] siècle la chancellerie avait conservé l'ancien genre, et sur les dépêches du roi on mettait : Pour les exprès affaires du roi, et non expresses. Chapelain, voulant se rendre raison du genre masculin dans l'ancien usage, dit que c'est que nous l'avons tiré de l'italien *affare* qui est de ce genre : c'est une erreur; affaire ne vient pas de l'italien *affare.* Il est, dès le XII[e] siècle, dans les textes français, à une époque où le français n'empruntait rien à l'italien.

AFFAIRÉ, ÉE (a-fè-ré, rée), *adj.* Qui a beaucoup d'affaires. Un homme affairé. Avoir l'air affairé. Elle [illegible] HAMILT. *Gramm.* 7.

HIST. XVI[e] s. Un riche malaysé, necessiteux, affaireux, me semble plus miserable que [illegible] MONT. I, 311. La mediocrité est veritablement plus affaireuse que n'est la souffrance, ID. III, 165. J'aime mieulx une [illegible] affaireuse, ID. IV, 77. [illegible]

AFFAISAGE (a-fè-za-j'), *s. m.* Terme de faucon[illegible] AFFAITAGE.

AFFAISSÉ, ÉE (a-fè-sé, sée), *part. passé.* Terres [illegible] affaissées. Affaissé sous le poids de l'âge. Pendant que l'empire d'Occident était affaissé sous un mauvais gouvernement, [illegible] MONTESQ. *Rom.* 23.

AFFAISSEMENT (a-fè-se-man), *s. m.* || **1°** État de ce qui est affaissé. L'affaissement des terres, du sol. L'affaissement des forces. || **2°** En géologie, système des affaissements, celui qui explique la formation des montagnes par l'abaissement des terres environnantes.

AFFAISSER (a-fè-sé), *v. a.* || **1°** Faire ployer sous le faix. Une trop grande charge a affaissé le [illegible] || **2°** [illegible] Les grandes pluies affaissent les terres. || **3°** Fig. Accabler, affaiblir. Le grand âge n'a point affaissé votre esprit. || **4°** [illegible] || **5°** S'affaiblir, succomber. Le corps s'affaisse par la faiblesse. Rome s'affaissa sous le poids de sa propre grandeur. Esprit qui s'affaisse.

— HIST. XIII[e] s. Durement s'estent et s'afaisse ; [illegible] *Ren.* 24352. || XVI[e] s. La vessie s'affaisse et reserre selon que l'urine sort, PARÉ, XI, 49.

— ÉTYM. *À* et *faix;* provenç. *afaissar.*

AFFAITAGE (a-fè-ta-j'), *s. m.* Terme de fauconnerie. Éducation d'un oiseau de proie.

— ÉTYM. *Affaiter.*

AFFAITÉ, ÉE (a-fè-té, tée), *part. passé.* Terme de fauconnerie. Bien affaité.

AFFAITEMENT (a-fè-te-man), *s. m.* || **1°** Terme de fauconnerie. Action d'apprivoiser l'oiseau de proie. || **2** [illegible] les peaux à la tannerie.

— ÉTYM. *Affaiter.*

AFFAITER (a-fê-té), *v. a.* Terme de fauconnerie. Apprivoiser un oiseau de proie.

— HIST. XI[e] s. Il duist sa barbe, afaita son guernon, *Ch. de Rol.* 15. || XIII[e] s. Li Cyrien avoient ce pont rompu, et li baron firent toute jor labourer l'ost, et le pont afaitier toute la nuit, VILLEH. 74. Tantost à mangier lor afete Tel viande con ele pot, *Ren.* 24576. Car si cum li loirres [leurre] afaite, Por venir au soir et au main, Le gentil espervier à main.... *la Rose*, 7558. Ne fu [beauté] [illegible] gnée; Car el n'avoit mie mestier De soi tifer ne d'afetier, *la Rose*, 1010. Chascun home qui sereit grant et fort, ou qui sereit champion afaitié, poreit par ce [illegible] moult de gens, *Ass. de Jerus.* 150. Par priere de affaictée demande, Interrogé se l'ung ou l'autre avoue, À ce respons, s'aucuns le me demande, Entre deux eaues comme le poisson noue [nage], CH. D'ORLÉANS, *Bal.* 105.

— ÉTYM. Provenç. *afaitar, afachar;* anc. espagn. *afeitar;* portug. *affeitar;* ital. *affaitare;* du latin *affectare,* de *ad,* à, et *factare,* fréquentatif de *facere,* faire. Dans l'ancien français *afaiter* ou *afaitier* avait le sens général de préparer, disposer, et est, au fond, le même que *affecter.*

AFFALÉ, ÉE (a-fa-lé, lée), *part. passé.* Arrêté sur la côte. Au point du jour, nous nous trouvâmes affalés à la côte, CHATEAUB. *Itin.* II, 100.

AFFALER (a-fa-lé), *v. a.* || **1°** Abaisser, soulager un cordage pour l'aider à courir dans sa poulie et à descendre. || **2°** Pousser vers la côte, en parlant du vent. Les vents ont affalé ce navire. Le navire est affalé. || **3°** S'affaler, *v. réfl.* En parlant d'un marin, se glisser le long d'un cordage. En parlant d'un navire, s'échouer.

— ÉTYM. On le tire du flamand *afhalen*, tirer en bas. Le bas-breton *affala* ou *affela*, retomber, paraît emprunté au français.

AFFAMÉ, ÉE (a-fa-mé, mée), *part. passé.* || **1°** Pressé par la faim. Ventre affamé. Parasite affamé. Une garnison affamée par l'ennemi.... dans la disette, une muse affamée Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée, BOIL. *A. P.* IV. || **2°** *Substantivement.* Il mange comme un affamé. Il ne leur épargne aucune de ces malpropretés dégoûtantes, capables d'ôter l'appétit aux plus affamés, LA BRUY. II. || **3°** Fig. Avide. Ce cœur nourri de sang et de guerre affamé, RAC. *Mithr.* II, 3. Si de sang et de mort le ciel est affamé, ID. *Iphig.* V, 2. C'était du grand Henri la redoutable armée.... lasse du repos et de sang affamée, VOLT. *Henr.* VI. Ton courage affamé de péril et de gloire, Court d'exploits en exploits, de victoire en victoire, BOIL. *Sat.* VIII. .... je ne puis souffrir ces auteurs renommés, Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés, ID. *A. P.* IV. Où sera le juge assez hardi, assez affamé de faire un coupable.... PELLISS. II, 134. Un bel air dont je suis affamée, SÉV. 445, Je suis affamée de jeûne et de silence, ID. 447. J'y vois des gens affamés de richesses, des gens affamés d'honneur.... BOURD. *Pensées,* t. I, p. 18. Tous leurs désirs sont satisfaits, et leur plénitude les élève au-dessus de tout ce que les hommes vides et affamés cherchent sur la terre, FÉN. *Tél.* XIV. Proverbe. Ventre affamé n'a point d'oreilles, c'est à dire quand on a faim on n'écoute rien.

AFFAMER (a-fa-mé), *v. a.* || **1°** Priver de vivres, faire souffrir de la faim. Affamer une ville, l'ennemi. Quand Porsenna affamait les Romains dans leurs murailles.... BOSS. *Hist.* III, 6. || **2°** Terme de pêche. Attirer à l'aide d'un appât les sardines à fleur d'eau, à l'endroit où on tend un filet.

HIST. XIII[e] s. Je ne manjai pieça, toute sui afamée, *Berte*, XVII. Si. Il se sont à lui clamé Que batu sont et afamé, *Ren.* 486. Renart à porpenser s'est pris. Et dit que il est fox naïs, Se einsi se let afamer, *ib.* 24535. Grant grace nous fist nostre Seigneur que il nous delivra, laquelle ville nous ne deussions pas avoir prise sans affamer, JOINV. 216. Et ce poons nous voir tout cler, pource que par affamer la prist le roy Jehan au tens de nos peres, ID. *ib.* [Le demon] qui nos tenoit en grief servage, Qui venoit les armes [âmes] tenteir, Et n'en voloit panre [prendre] autre gage. Pour les chetives affameir En sa chartre antive et ombrage, RUTEB. II, 11. || XIV[e] s. Il fit vilainement ceux dedens afamer, Dont ilz se commencerent moult à espoanter, *Guesc.* 1202. || XV[e] s. Il les pensoit plutost avoir par affamer que par assaut, FROISS. I, I, 139. L'intention des Anglois estoit de tenir ces Escots là endroit assiegés.... et les cuidoient bien affamer en leur pays, ID. I, I, 42. Monseigneur, pour Dieu merci ! prenez garde dessus vostre fils, car il s'affame là en la prison où il gît, ID. II, III, 13. || XVI[e] s. Au contraire Alexandre affamé d'avarice, RONS. 664.

— ÉTYM. Wallon, *afahant*, affamé; bourguig. *efanti, efaimai;* provenç. *afamar;* ital. *affamare;* de *ad* (voy. À) et *fames*, faim (voy. FAIM).

† **AFFANGISSEMENTS** (a-fan-ji-se-man), *s. m. plur.* Terme d'eaux et forêts. Amas de vase dans le lit des cours d'eau.

— ÉTYM. *Affangir*, verbe qui ne se trouve pas, mais qui est régulièrement formé de *à* et *fange.*

† **AFFANURE** (a-fa-nu-r'), *s. f.* Salaire en nature que reçoivent les ouvriers employés à faire les récoltes.

— ÉTYM. *Affanner,* autre forme du verbe *ahaner,* cultiver la terre (voy. AHANER).

† **AFFÉAGE** (a-fé-a-j'), *s. m.* Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

— ÉTYM. *Afféager.*

AFFÉAGÉ, ÉE (a-fé-a-jé, jée), *part. passé.*

AFFÉAGEMENT (a-fé-a-je-man), *s. m.* Action d'afféager.

AFFÉAGER (a-fé-a-jé), *v. a.* Terme d'anciennes coutumes. Aliéner une partie de son fief à tenir en arrière-fief ou en roture.

— ÉTYM. *À* et *fief.*

† **AFFECTANT, ANTE** (a-fè-ktan, ktan-t'), *adj.* Qui affecte, qui touche, qui cause de la peine. Ce récit est très-affectant.

AFFECTATION (a-fè-kta-sion ; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Manière qui s'éloigne du naturel. Affectation dans la parure, dans le langage, dans le style. Sans affectation. Il avait de l'affectation dans le port et dans les manières, HAMILT. *Gramm.* 6. Ne montrez aucune affectation en quoi que ce soit, BOSS. *Lett. Corn.* 59. On remarqua que les hérétiques le faisaient par affectation, ID. *Comm.* Que dirai-je de ces affectations de voir et d'être vues ? FLÉCH. t. III, p. 59. L'affectation dans le geste, dans le parler et dans les manières est souvent une suite de l'oisiveté ou de l'indifférence ; et il semble qu'un grand attachement ou de sérieuses affaires jettent l'homme dans son naturel, LA BRUY. 11.

La mignardise et l'affectation l'accompagnent [une femme coquette] dans la douleur et dans la fièvre, elle meurt parée et en rubans de couleur, ID. 3. || **2°** Imitation, faux-semblant. Affectation de douleur, de vertu. L'affectation de l'archaïsme est sensible chez cet écrivain. Il n'y a dans ce discours qu'affectation et mensonge. La réflexion de saint Augustin est bien vraie, qu'il n'y a personne qui se pare avec plus d'affectation ni plus d'ostentation de l'apparence de la vérité et de son nom, que les docteurs du mensonge et les partisans de l'hérésie, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 276. Il a du bon et du louable, qu'il offusque par l'affectation du grand et du merveilleux, LA BRUY. 11. || **3°** Attribution, imputation. L'affectation de cette somme aux dépenses courantes. || En droit canon, attribution exclusive d'une place, d'un bénéfice ou d'une prébende à certains sujets. || En jurisprudence, obligation dont un héritage est chargé par hypothèque. || Faculté que l'on accorde à un établissement d'industrie de prendre, à un prix modique et pendant un certain temps, les bois nécessaires à l'alimentation de cet établissement.

— SYN. AFFECTATION, AFFÉTERIE. Avoir de l'affectation ou de l'afféterie, c'est s'éloigner du naturel; mais ce qui les distingue, c'est que affectation est un terme général qui exprime toutes les manières par lesquelles on peut s'éloigner du naturel; tandis que l'afféterie est spécialement l'affectation des grâces. L'affectation est fausse; l'afféterie est mignarde.

— HIST. XVIe s. Affectation [désir], RAB. *Nouv. prol.* liv. IV. Toute affectation, nomméement en la gayeté, est mesadvenante au courtisan, MONT. I, 192. Le trop d'affectation servit aux François à faire voir le but du livret, D'AUB. *Hist.* II, 64.

— ÉTYM. *Affectatio*, de *affectare* (voy. AFFECTER).

AFFECTÉ, ÉE (a-fè-kté, ktée), *part. passé* et *adj.* || **1°** Qui a de l'affectation, où il y a de l'affectation. Ce qui est affecté déplaît ou ne plaît pas longtemps. Geste affecté. Style affecté. On n'aime pas une prononciation affectée. Marchant d'un pas affecté, BOSS. *Vall.* 2. Vous dites que vous êtes incompatible avec cette personne, que toutes ses manières semblent affectées pour vous aigrir, MASS. *Car. Pardon des off.* Si je n'avais à sa mine affectée Lu de sa passion les signes évidents, RÉGNIER, *Élég.* II. Des termes qui, sans être étudiés ni affectés, me font concevoir les plus hautes idées de l'Être divin, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 421. || **2°** Simulé. Douleur affectée. Avec une déférence affectée. La fausse délicatesse de goût et de complexion n'est telle au contraire, que parce qu'elle est feinte et affectée; c'est Émilie qui crie de toute sa force sur un petit péril qui ne lui fait pas peur, LA BRUY. 11. || **3°** Attribué, assigné, imputé. Les fonds affectés à cette dépense. Les eaux étaient affectées à l'arrosement. Suivant l'intention de ce système, les fonds [du roi] doivent être affectés sur tous les revenus du royaume, de quelque nature qu'ils puissent être, VAUB. *Dime*, p. 132. On ne s'avisa de bâtir cette ville que pour assurer la mémoire de Bucéphale, et, par conséquent, elle est affectée à l'honneur des chevaux, FONTEN. *Démétrius*, *Érostrate*. || **4°** En termes de spiritualité, tombant sous le coup de. Je me déclare prévaricateur, c'est à dire transgresseur affecté de la loi.... Vous êtes des blasphémateurs affectés du Dieu véritable, MASS. *Car. Rechute.* || **5°** Ému, touché. Plus affecté qu'il n'était convenable. Affecté par ce récit jusqu'aux larmes. || **6°** En termes de médecine, affligé. Affecté d'un catarrhe. Notre malade est attaqué, affecté, possédé de cette sorte de folie, MOL. *Pourc.* I, 11.

— SYN. AFFECTÉ, APPRÊTÉ, COMPOSÉ. Ces trois termes, qui ne sont que peu synonymes, ne se touchent que parce qu'ils désignent un changement que l'on fait à dessein dans sa propre manière d'être. Affecté est des trois le plus général; on est affecté de toutes les façons, tandis que l'on n'est composé ou apprêté que d'une seule. Celui qui est composé a l'apparence de la gravité; celui qui est apprêté a de la roideur, comme la toile gommée ou la dentelle empesée, et est dépourvu d'aisance.

AFFECTER (a-fè-kté), *v. a.* || **1°** Rechercher avec ambition, rechercher avec soin, rechercher avec trop de soin, avoir une sorte de prédilection pour. L'Angleterre affectait la souveraineté des mers. Cet auteur affecte l'archaïsme. La place que cette dame affecte dans l'église. Il aimait à emprunter et à faire valoir les idées des autres, et il aurait plutôt affecté que manqué l'occasion de leur en rendre une espèce d'hommage, FONTEN. *Dodart.* L'empire de la mer que leur république affectait, BOSS. *Hist.* I, 8. Il fut soupçonné d'affecter la tyrannie, ID. *Hist.* III, 7. Il avait affecté la divinité, ID. *Démons*, 2. Les hommes affectent une liberté farouche qui ne connaît aucune règle et ne veut dépendre que de son inclination, ID. *Pensées chrét.* 33. Il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie, VERTOT, *Révol. rom.* liv. VII, p. 267. Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire, De porter l'encensoir et d'affecter l'empire? VOLT. *Fanat.* II, 5. Diane même, dont vous affectez tant l'exemple, n'a pas rougi de pousser des soupirs d'amour, MOL. *Princ. d'Él.* II, 1. Vous buviez sur son reste et montriez d'affecter Le côté qu'à sa bouche elle avait su porter, ID. *L'Étour.* IV, 5. Je n'ai jamais aimé que vous, et jamais je n'aimerai que vous. C'est vous, madame, qui m'avez enlevé cette qualité d'insensible que j'avais toujours affectée, ID. *Pr. d'Él.* V, 2. Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressants, Affecta d'enfermer moins de mots que de sens, BOIL. *A. P.* II. || **2°** Faire un usage fréquent de. Le souvenir de la jeunesse est tendre dans les vieillards; ils aiment les lieux où ils l'ont passée; ils affectent quelques mots du premier langage qu'ils ont parlé, LA BRUY. 11. || **3°** Faire ostentation de. Ils se plaignent que j'affecte de parler contre.... On affecta de le montrer aux armées. Certaines qualités dont ils affectent de se parer. Ceux dont il affecte de surpasser les déréglements. Le doute où l'on affectait d'être de sa vertu. Sommes-nous chrétiens? ne le sommes-nous pas? Si nous ne le sommes pas, pourquoi affectons-nous de le paraître? BOURD. *Pensées*, t. I, p. 176. Pour éblouir les yeux, la fortune arrogante Affecta d'étaler une pompe insolente, BOIL. *Épît.* IX. Je serai fort ravi qu'on ne vous trouve point si belle, et vous m'obligerez de n'affecter point tant de le paraître à d'autres yeux, MOL. *Sicil.* 7...leur majesté terrible Affecte à leurs sujets de se rendre invisible, RAC. *Esther*, I, 3. S'il fait un payement, il affecte que ce soit dans une monnaie toute neuve, LA BRUY. *Théophr.* 21. || **4°** Feindre, simuler. Il affecte de compter là-dessus. Affecter la douleur. S'il avait pour cet homme le mépris qu'il affecte.... Vous avez affecté de ne me plus connaître, RAC. *Brit.* IV, 2. Il affecte un repos dont il ne peut jouir, ID. *Baj.* I, 1. D'une mère facile affecter l'indulgence, ID. *Brit.* I, 2. Oui, je te le confesse, J'affectais à tes yeux une fausse fierté, ID. *Baj.* II, 1. Mais que sert d'affecter un superbe discours? ID. *Phèd.* I, 1. Il affecte pour vous une fausse douceur, ID. *Athal.* I, 1. Narcisse veut en vain affecter quelque ennui, ID. *Brit.* V, 5. Mais quand on peut sans honte être sans fermeté, L'affecter au dehors est une lâcheté, CORN. *Hor.* III, 5. N'affectez point ici des soins si généreux, VOLT. *Mér.* I, 3. Puis affectant un visage tranquille.... MILLEV. *Mancenilier.* || **5°** En parlant des choses, avoir disposition à. Le sel marin affecte la forme cubique. || **6°** Exercer une impression et aussi rendre souffrant, malade. Tout ce qui affecte le sens de la vue. Les fleurs affectent le cerveau. Maux qui affectent la tête. Conditions d'insalubrité et de mauvaise nourriture qui affectent la poitrine. Il affecte puissamment ces corps naissants, J. J. ROUSS. *Émile*, I. || **7°** Faire impression sur l'âme, émouvoir, affliger. J'ai été péniblement affecté de la nouvelle. Voyez comme un rien l'affecte. || **8°** S'affecter, *v. réfl.* Être simulé. Il est difficile qu'une véritable douleur s'affecte. || **9°** S'affecter, contracter une lésion. Le poumon s'affecte facilement. || **10°** S'affecter, être affligé. Il s'affecta singulièrement de ce départ. C'est un homme qui s'affecte facilement. Ces hommes sentent vivement, s'affectent de même. Je crus qu'il s'affecterait de mon inconstance, J. J. ROUSS. *Confess.* III.

— SYN. AFFECTER, SE PIQUER. On a discuté la synonymie de ces deux expressions, qui au fond ne sont aucunement synonymes. Celui qui se pique de probité, n'affecte pas la probité, mais il la possède ou croit la posséder, et s'en rend témoignage. Celui qui affecte la dévotion, en fait parade, impose aux autres, mais ne se trompe pas lui-même, et, dans son cœur, ne se pique pas d'être religieux. En un mot, affecter, c'est simuler, faire paraître au dehors; se piquer, c'est s'attribuer en soi.

— HIST. XVe s. Et y avoit des presbstres ou curez si affectez à mauldicte inclination, que aucuns les refusoient à baptiser, JUVÉN. *Charles VI*, 1418. || XVIe s. Affecter l'ignorance de qualités si vulgaires, MONT. I, 288. Je n'ay rien jugé de si rude en l'austerité de vie que nos religieux affectent, que.... ID. III, 289. M. Manlius affecta depuis la royauté, ID. IV, 160. Pource qu'est le propre subject de l'histoire traitter de toutes hautes matieres, il semble qu'elle leur [aux rois] soit plus particulierement qu'à nulz autres affectée, AMYOT, *Préf.* 16, 44. Mais tout cela qu'est-ce sinon amasser des occasions affectées d'ingratitude envers la fortune? ID. *de la Tranq. d'âme*, 18. Tous les particuliers d'un parti aussi bien que leurs grands n'affectoient [désiraient] qu'un repos de mesme mesure, D'AUB. *Hist.* II, 3. Il en rendit surtout innocent Monsieur, du portrait duquel coppié avec une douceur affectée il fit present à toutes les personnes qui avoient pouvoir en l'affaire, ID. *ib.* II, 64.

— ÉTYM. Provenç. *affectar;* espagn. *afectar;* ital. *affettare;* de *affectare*, de *ad* (voy. À), et *factare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE). Ce mot n'est pas autre qu'une forme moderne et refaite sur le latin *affectare*, de l'ancien français *affaiter*, *afeter*, *affaitier*. Aussi ne trouve-t-on *affecter* qu'au XVe et au XVIe siècle.

AFFECTIF, IVE (a-fè-ktif, kti-v'), *adj.* || **1°** Qui inspire de l'affection, qui émeut, qui touche l'âme. Que n'ai-je ce style tendre et affectif dont il se sert pour reconnaître sa misère, pour louer les miséricordes de son libérateur? FLÉCH. *Panég.* I, p. 293. || **2°** En style philosophique, qui se rapporte, dans l'âme, aux besoins et aux passions. La partie affective de l'âme. Facultés affectives par opposition à facultés intellectuelles. Les premières sensations des enfants sont purement affectives, ils n'aperçoivent que le plaisir et la douleur, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— ÉTYM. Voy. AFFECTION; provenç. *affectiu;* espagn. *afectivo;* portug. *affectivo;* ital. *affettivo.*

AFFECTION (a-fè-ksion; de quatre syllabes, en poésie), *s. f.* || **1°** Ce que le corps éprouve, surtout en fait de maladie. Les affections causées par l'impression d'un air froid et humide. Dans ces sortes d'affections l'exercice est nécessaire. Il a une affection rhumatismale. Les affections de poitrine. || **2°** Manière d'être de l'âme considérée comme touchée de quelque objet. Les affections de l'âme. Les affections de nos âmes sont dans un flux continuel. Ah! j'en conviens, et telle est notre misère : il y a de ces temps orageux où l'on n'est proprement maître ni de son esprit par rapport à l'attention que demande la prière, ni de son cœur par rapport à une certaine affection, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 28. Cet ordre d'idées, cette suite de pensées qui existe au dedans de nous-mêmes, quoique fort différente des objets qui les causent, ne laisse pas que d'être l'affection la plus réelle de notre individu, BUFFON, *Comp. des anim. et des végét.* || **3°** En un sens philosophique plus restreint, toute situation passive de l'âme. || **4°** Sentiment d'amitié, d'amour, d'attachement pour une personne ou une chose. Les affections de la famille. Les anciens disaient que l'amour de la famille renferme toutes les affections. Avoir de l'affection pour quelqu'un. L'affection que je vous ai toujours portée. La malveillance essayait de lui faire perdre votre affection. C'est par des services que se gagne l'affection. Les affections aveugles. Chacun se rappelait les objets de ses affections. Cette ville, vos plus chères affections. Car enfin n'attends pas de mon affection Un lâche repentir d'une bonne action, CORN. *Cid*, III, 4. Je donnai par devoir à son affection Tout ce que l'autre avait par inclination, ID. *Pol.* I, 3. Une affection parfaite vaut mieux que toutes choses; celle que j'ai à vous servir est à un si haut point.... VOIT. *Lett.* 30. Vous avez mis votre affection à une créature mortelle, FLÉCH. *Serm.* II, 216. Affection d'un père pour ses enfants, ID. I, 139. Il s'appliqua à gagner l'affection des vieux capitaines, FÉN. *Tél.* XV. Quiconque met ses affections ici-bas n'a plus de droit à la patrie, MASS. *Mart.* Ressouviens-toi qu'une action Ne peut avoir peu de mérite, Ayant beaucoup d'affection, MALH. IV, 5. L'âme, afin de suppléer la présence de l'objet qu'elle aime, fait effort pour rendre sa douleur immortelle: son affection envers la mémoire de son ami et le désir de le faire revivre lui fait prendre tous les moyens qui peuvent réparer sa perte, BOSS. *Pensées chrét.* 38. || **5°** D'affection, *loc. adverb.* Avec intérêt, de cœur. Il est impossible de se la représenter parlant d'affection de quelque chose, SÉV. 115. || **6°** Affection à, désir de. Pour des choses où il a plus d'affection, PASC. *P. div.* 75. M. de Noailles savait par le roi même l'affection qu'il avait à ce projet [siége de Barcelonne], ST-SIM. 25, 16. En se dépouillant du péché et des affections au péché, FLÉCH. *Serm.* II, p. 126. N'est-il resté aucun péché, aucune affection au péché dans votre cœur? ID. *ib.* 132. || **7°** État maladif. Affection nerveuse, aiguë, chronique. || **8°** En géométrie, cette courbe a telle affection, elle a telle propriété. || En ce sens il est vieux.

— HIST. XIIe s. Je sai bien ke li orguillous engele sunt trespasseit en affection de malice et de felonie, et k'il par non sachance et par enfermeteit ne pecharent mie, ST-BERN. 524. || XIVe s. Il ne reçoit ou accepte les paroles des autres ou ne les contredit pas

par amisté ne par affection d'amour ou de haine, ORESME, *Eth.* 131. Il se esjouissent de tel honneur comme d'un signe de la bonne affection des segneurs à eulz, ID. *ib.* 243. || XVe s. Aux œuvres non aux paroles se demonstrent les affections du vaillant preux, *Bouciq.* I, 16. [Les bourgeois tenoient le capitaine de la ville prisonnier pour le forcer de consentir à capituler avec les Anglois] Le chevalier perçut bien l'affection qu'ils avoient aux Anglois et comment ils le tenoient en danger, FROISS. I, I, 234. Monseigneur Charles de France et Monseigneur de Charolois estoient à une fenestre et parloient eulx deux de très grant affection, COMM. I, 5. || XVIe s. .... de lui porter affection de nuisance, CALVIN, *Instit.* 1205. Son affection [goût] mesme y contredisant, MONT. I, 44. Ou luy affection [émotion] peult estre plus aspre et plus juste, que celle des amis de Pompeius [le voyant massacrer]? ID. I, 63. J'ay en particuliere affection cette matiere, ID. I, 84. La resolution à la guerre et affection à leurs femmes, ID. I, 238. Antigonus ayant prins en affection un de ses soldats pour sa vertu, ID. II, 5. Je m'en remets à vostre jugement, vous priant sans m'espargner luy en vouloir conseiller ce qu'il en doit faire, sans regarder affection particuliere, MARG. *Lett.* 79. Je vous prie de prendre ceste maison en telle affection que j'ay tousjours eue et ay la vostre, ID. *ib.* 83. La jeunesse qui est si ardante en ses affections.... LANOUE, 120. Ce prince ayant parlé à ces mots, comme il faisoit ordinairement quand il parloit d'affection [avec animation], lui repliqua.... D'AUB. *Vie*, ch. 10. Là de vostre costé vous avez apperceuë La moindre affection que pour vous j'ay receuë, RONS. 787.

— ÉTYM. *Affectio*, de *afficere*, de *ad* (voy. A) et *facere* (voy. FAIRE); provenç. *affectio*; espagn. *afeccion*; ital. *affezione*.

AFFECTIONNÉ, ÉE (a-fè-ksi-o-né, née), 1° *Part. passé.* Aimé. Affectionné par toute la maison. || 2° *Adj.* Attaché de cœur à, dévoué. Il est très-affectionné à ses amis. Je suis français très-affectionné à ma patrie, et très-reconnaissant des grâces et des bontés avec lesquelles il a plu au roi de me distinguer depuis si longtemps, VAUB. *Dîme*, p. 2. Mon Linck est affectionné pour mon service, HAMILT. *Gramm.* 7. || 3° *Substantivement.* Le roi d'Espagne défendait à Aquaviva de le voir [Giudice], et lui ordonnait d'intimer la même défense à tous ses sujets et affectionnés à Rome, ST SIMON, 173, 30. || 4° En style épistolaire et à la fin des lettres : Votre très-humble et très-affectionné serviteur, un tel. Autrefois, on disait votre affectionné à vous rendre service; cette formule a vieilli.

† **AFFECTIONNÉMENT** (a-fè-ksi-o-né-man), *adv.* D'une manière affectionnée.

— HIST. XVIe s. Il n'y a homme, s'il est aimé d'une dame, mais qu'il sache poursuivre sagement et affectionnément.... MARG. *Nouv.* 9.

— ÉTYM. *Affectionné* par contraction pour *affectionnée*, et *ment* (voy. MENT).

AFFECTIONNER (a-fè-ksi-o-né), *v. a.* || 1° Avoir de l'affection pour. Il affectionne singulièrement cette personne. Un singe que le prince affectionnait. Il affectionne sa maison de campagne. Les Grecs affectionnaient cette étude. || 2° Produire l'affection, attacher, intéresser. Vous souhaiteriez de gagner les cœurs et de vous affectionner la maison, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 475. Est-on maître de recueillir son esprit et d'affectionner son cœur? ID. *ib.* p. 28. Ces usages auront l'avantage d'affectionner les Polonais à leur pays, J. J. ROUSS. *Pol.* 3. || 3° S'affectionner, *v. réfl.* S'attacher à, se passionner pour. Le peuple s'affectionne à l'argent; il ne s'affectionne plus aux affaires, MONTESQ. *Esp.* II, 2. Nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien, LA BRUY. 4. Les citoyens s'affectionnaient à leur pays, BOSS. *Hist.* III, 5. Que je suis édifié de voir Mme votre sœur s'affectionner à son office de chantre! ID. *Lett. abb.* 197. Il s'affectionne tout entier à cet ouvrage, ID. *Satir.* 4. Toutes s'affectionneront au chant, ID. *Ord.* Elles s'affectionneront à la sainte pauvreté, ID. *Règl.* Les enfants se moquent du corbeau et s'affectionnent tous au renard, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Certaines dispositions où il s'affectionnait à ses devoirs, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 441. Je ne veux pas faire entendre par là que nous vivions dans une indolence qui ne s'affectionne à rien et que rien n'émeut, ID. *ib.* t. I, p. 49.

— SYN. S'AFFECTIONNER À, S'AFFECTIONNER POUR. S'affectionner à, dit Marmontel, c'est s'attacher; s'affectionner pour, c'est s'intéresser vivement, se passionner.

— REM. Bouhours dit dans ses *Remarques* : les personnes très-polies disent affectionner en un sens particulier : « Les faiseurs de comédie doivent affectionner les spectateurs. » Ce sens n'a pas prévalu. On a créé, en place, impressionner.

— HIST. XVIe s. Ceux qui s'affectionnent aux guenons et petits chiens, MONT. I, 21. Il s'y affectionne et s'y embesogne [à ces exercices], ID. II, 358. Conservant tant de nations si esloignées, si mal affectionnées, ID. IV, 85. L'avocat estant affectionné [animé] va dire : Monsieur le president, un mot, DESPER. *Contes*, XIX. Le plus affectionné serviteur et ami qu'elle ait, MARG. *Nouv.* IX. Si quelque beau pere affectionné au couvent, vient à lire ceci.... LANOUE, 63. La concorde, qui nous rend affectionnez au bien les uns des autres, ID. 66. Le tout representé si vivement, qu'en le lisant nous nous sentons affectionnez, comme si les choses n'avoient pas esté faictes par le passé, ains se faisoient presentement, AMYOT, *Préf.* XIV, 42. Il estoit si fort affectionné à l'estude, qu'il en oublioit toute autre chose, ID. *ib.* XXIV, 52. Et qu'il soit vrai que Martius fust ainsi alors affectionné, il le monstra bien tanstost après evidemment par ses effets, ID. *Cor.* 33. Ilz n'ozerent jamais se mettre aux champs pour les aller secourir : tant estoient leurs cueurs espris de deffiance, et mal affectionnez à la guerre, ID. *ib.* 49. Sa Majesté affectionnait beaucoup M. le mareschal, CARL. IX, 12. Un bon historien doit escrire la verité, sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part, M. DU BELL. *Préf.* Mon ami, je vous convie suivant vos juremens à venir mourir avec votre affectionné, D'AUB. *Vie*, CX.

AFFECTUEUSEMENT (a-fè-ktu-eû-ze-man), *adv.* D'une manière affectueuse. Il m'a parlé affectueusement. C'est par le sentiment et l'impression de ce désir du salut que le saint roi David s'écriait si souvent et disait si affectueusement à Dieu.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 44.

— HIST. XIIIe s. Car si affectueusement Ne si très amoreusement Riens que je saiche ne me point, J. DE MEUNG, *Tr.* 479. || XVe s. Il fit Hue le Despensier le roi d'Angleterre escrire au Saint-pere, en suppliant assez affectueusement qu'il voulust escrire et mander au roi Charles de France qu'il lui voulust renvoyer sa femme.... FROISS. I, I, 11. Ces parolles d'appointement plaisoient au roy et audit conte de Charolois comme je luy ay ouy compter depuis, et si affectueusement parloient d'achever le dem[e]urant qu'ilz ne regardoient point où ilz alloient, COMM. I, 13. || XVIe s. Je ne me suis point espargné de servir à l'eglise de Dieu en cest endroit, le plus affectueusement qu'il m'a esté possible, CALVIN, *Inst. épit.* Si vous avez ce que vous demandez, qui vous contraint d'en parler si affectueusement? MARG. *Nouv.* X.... Dont il se prit à l'aimer et honorer fort affectueusement, AMYOT, *Lyc.* 16. Il le pria le plus affectueusement qu'il luy fut possible, qu'il retournast en volunté de vivre, ID. *Péric.* 36. Les soudards de Fimbria venoient saluer ceulx de Marius et leur aidoient bien affectueusement à faire leur trenchée, ID. *Sylla*, 52. Ne doutant point qu'une telle et si rare perle ne deust estre fort affectueusement recherchée, CARL. I, 26.

— ÉTYM. *Affectueuse* au féminin, et *ment*; provenç. *affectuosamens*.

AFFECTUEUX, EUSE (a-fè-ktu-eû, eû-z'), *adj.* Qui montre beaucoup d'affection. Je m'étais conduit comme un ami très-affectueux. Lettre affectueuse. Discours affectueux. On assiste les pauvres parce que naturellement on est sensible aux misères d'autrui, et qu'on a le cœur tendre et affectueux, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 211.

— REM. Ce mot est fort bon, et se dit, surtout en matière de piété, pour marquer ce qui vient du cœur : Ces mouvements de dévotion tendres et affectueux, BOUHOURS, *Nouv. Rem.*

— ÉTYM. Provenç. *affectuos*; espagn. *afectuoso*; ital. *affettuoso*; d'*affectuosus*, d'*affectus*, impression, d'*afficere* (voy. AFFECTION).

† **AFFENAGE** (a-fe-na-j'), *s. m.* Terme d'agriculture. Action d'affener.

— ÉTYM. *Affener.*

† **AFFENÉ, ÉE** (a-fe-né, née), *part. passé.*

† **AFFENER** (a-fe-né. La syllabe *ne* prend l'accent grave, quand celle qui suit est muette; et elle est sans accent, quand la syllabe qui suit est sonnante), *v. a.* Terme d'agriculture. Donner la pâture aux bestiaux.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *fenum*, foin (voy. FOIN).

AFFÉRENT, ENTE (a-fé-ran, ran-t'), *adj.* En termes de droit, il se dit de la part qui revient à chaque intéressé dans un objet indivis. Portion afférente.

— HIST. XIe s. Ice plait aferent à la couronne le rei, *Lois de Guill.* 2. || XIIe s. Il n'afiert pas à vous que nuls s'en plaigne, *Couci*, 9. || XIIIe s. Lors furent li ostel desparti à chascun endroit soi, tel comme il aferoit, VILLEH. 49. Car ce n'aferist mie à l'homme Que sens et proesce renomme, *la Rose*, 6427. || XIVe s. Le gai [guet] fu d'autre part, qu'on ala ordenant, Et avoit fait son tour, si com est aferant, *Guescl.* 16547. || XVe s. Si honorablement comme à celle damoiselle qui devoit estre roine d'Angleterre afferoit, FROISS. I, I, 46. || XVIe s. Tel est vestu de cappe hespagnolle, qui, en son couraige, nullement n'afiert à Hespaigne, RAB. *Garg.* I, *Prol.* Mais pour autant qu'il afiert aux amis Et serviteurs, jamais ne celer rien A leurs aymez, soit de mal soit de bien..... MAROT, II, 72. Il n'affiert qu'aux grands poetes d'user des licences de l'art, MONT. I, 166.

— ÉTYM. Provenç. *afferir*; bas-lat. *affirere*, dans un texte du XIIe siècle. M. Burguy le tire de *ad* et *ferire*, frapper (voy. FÉRIR). La conjugaison y invite en effet, et elle est parfaitement régulière; dès lors le sens sera : frapper à, aller à, convenir. Comme on voit, *afferir*, avec le sens de convenir, avait un usage étendu et n'était pas borné au participe présent.

AFFÉRENT, ENTE (a-fé-rant, ran-t'), *adj.* En termes d'anatomie, qui apporte. On appelle vaisseaux afférents les vaisseaux lymphatiques qui, marchant vers leurs réservoirs centraux, arrivent aux ganglions situés sur leur trajet, et y apportent les liquides absorbés.

— ÉTYM. *Afferens*, apportant, de *afferre*.

† **AFFERMAGE** (a-fèr-ma-j'), *s. m.* Action d'affermer. Les propriétés nationales, proposées d'abord au prix de 10 années de leur affermage annuel, s'élevèrent avec les succès de la république [d'Angleterre], CHATEAUB. *Stuarts*, 255.

— ÉTYM. *Affermer.*

† **AFFERME** (a-fèr-m'), *s. f.* Fermage. On ne peut moins donner que deux moulins à chaque lieue carrée, chacun desquels pourra rendre d'afferme, l'un portant l'autre, pour le maître et pour les valets, trois cent trente livres, VAUB. *Dîme*, p. 76. || Terme vieilli.

— HIST. XVIe s. En cas d'afferme, que le seigneur accorde avec son fermier du prix du revenu de son bien, O. DE SERRES, 57.

AFFERMÉ, ÉE (a-fèr-mé, mée), *part. passé.* || 1° Donné à ferme. Terre affermée par le propriétaire à un homme actif. || 2° Pris à ferme. Terre affermée par un homme actif qui la fera bien valoir.

AFFERMER (a-fèr-mé), *v. a.* Donner à ferme ou à bail; prendre à ferme ou à bail. J'ai affermé mes terres à un excellent fermier. Mon fermier a affermé une terre qui me restait. Affermer la perception des impôts. Cet entrepreneur afferma la fourniture des chevaux. Les financiers, sous l'ancienne monarchie, affermaient, pour un prix qu'ils payaient à l'État, les impôts.

— SYN. AFFERMER, LOUER. Ces deux mots signifient l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède à un autre la jouissance et l'usufruit, au moyen d'une somme annuelle. Mais affermer ne se dit que des biens ruraux, des impôts ou des fournitures, et louer est un terme plus général qui s'applique à tout, aux terres, comme aux logements, ustensiles, animaux.

— HIST. XVIe s. Nous voions quel bien nous pouvons affermer ou arrenter et quel tenir à nostre main, OL. DE SERRES, 57.

— ÉTYM. *À* et *ferme*, *s. f.*

AFFERMI, IE (a-fèr-mi, mie), *part. passé.* Rendu ferme. Affermi sur ses pieds. Maison affermie sur ses fondements. Trône affermi dans la maison de Hugues Capet. Un État affermi. Paix affermie. Autorité mal affermie. Affermi dans son opinion. Le tremblement de terre de Lisbonne empêche-t-il que vous n'ayez fait le voyage de Madrid à Rome sur la terre affermie? VOLT. *Dial.* XXIV, 4. Ce même Bajazet, sur le trône affermi, Méconnaîtra peut-être un inutile ami, RAC. *Baj.* I, 1. Les Dieux m'ont secourue, et mon cœur affermi N'a rien dit ou du moins n'a parlé qu'à demi, ID. *Mithr.* II, 4. Mais si dans son devoir votre cœur affermi Voulait ne point s'entendre avec son ennemi.... ID. *Brit.* III, 1. Rien ne remuait en Judée contre Athalie : elle se croyait affermie par un règne de six ans, BOSS. *Hist.* I, 6. Un prince est sur son trône à jamais affermi, Quand il est honoré du nom de son ami, CORN. *Nicom.* III, 2. Enfin notre bonheur est-il bien affermi? ID. *Hor.* I, 4. Je vois que Cécile l'accuse; Dans un projet coupable il le fait affermi, TH. CORN. *Essex*, II, 3.

AFFERMIR (a-fèr-mir), *v. a.* || 1° Rendre ferme

au propre et au figuré. Affermir une colonne. Le vinaigre affermit certains légumes. Cet événement affermissait la paix. Affermir le courage de quelqu'un. Vous m'avez affermi dans cette opinion. Ma raison me rappelle ces grands motifs qui m'ont toujours déterminé à croire, et m'ont paru jusqu'à présent les plus propres à m'affermir dans la foi où j'ai été élevé, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 160. Or, qui peut le déterminer, l'affermir, le mettre à toute épreuve? C'est la religion, ID. *ib.* p. 229. Tout ce qu'on a fait d'efforts pour la détruire [la religion chrétienne] n'a pu l'ébranler, et l'a plutôt affermie, ID. *ib.* p. 244. Enfin des légions l'entière obéissance Ayant de votre empire affermi la puissance...., RAC. *Brit.* IV, 2. Oui, c'est moi qui longtemps contre elle et contre vous Ai cru devoir, madame, affermir votre époux, ID. *Iphig.* V, 6. Affermis par ma mort ta fortune et la mienne, CORN. *Pol.* V, 2. Fais-lui, fais-lui savoir le glorieux dessein De m'affermir au trône en lui donnant la main, ID. *Sert.* II, 1. || **2°** S'affermir, *v. réfl.* Devenir ferme. Les chemins se sont affermis par la gelée. Si votre santé s'affermissait. Pourvu que nous nous affermissions davantage dans la vertu. Et son cœur s'affermit au lieu de s'ébranler, CORN. *Pol.* III, 4. ....ce cœur infatigable, Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable, RAC. *Mith.* III, 2. || **3°** Terme de manége. Affermir la bouche d'un cheval, l'accoutumer à la bride. || Affermir un cheval sur les hanches, l'accoutumer à tenir les hanches basses.

— SYN. AFFERMIR, RAFFERMIR, CONFIRMER. Le sens est donner de la fermeté. Ces trois verbes ne sont synonymes qu'au figuré. Cet événement m'affermit dans mon opinion; j'avais l'opinion, et il m'y rend ferme. Il me raffermit dans mon opinion; j'étais ébranlé, il m'y rend ferme de nouveau. Il me confirme dans mon opinion; j'avais l'opinion, rien ne l'a ébranlée; ce qui survient ajoute une nouvelle raison pour y demeurer.

— HIST. XIe s. Afermet [il] est à ses estreus [étriers] d'or fin, *Ch. de Rol.* CXLIX. || XIIe s. Tant s'est amours affermée En mon cuer à long sejor, *Couci*, I. Quant plus se fut bone amour entr'eus mise Par loiauté affermée et reprise, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 6. || XVe s. Ce mariage fut tantost octroyé et affermé d'une part, FROISS. I, I, 46. || XVIe s. [Dans Rabelais, on trouve fréquemment *affermer* pour *affirmer* et pour *affermir*.] Tout ce que le cours de l'eau emmene aval s'y attache et s'y lie si bien, que l'un par le moyen de l'autre s'y affermit et prend une fermeté asseurée, AMYOT, *Philop.* 12. Puis au laict sera ajoustée la pressure pour le cailler et affermir, O. DE SERRES, 285. Le coing s'affermit à la chaleur du sirop, ID. 865.

— ÉTYM. Provenç. *affermar;* espagn. *afirmar;* ital. *affermare*. L'ancienne forme est *afermer* qui a son analogue dans le provençal, l'italien et l'espagnol, et qui vient du latin *affirmare*, affermir, rendre ferme, de *ad*, à, et *firmus*, ferme. La forme *affermir* provient du même mot par un changement de conjugaison; elle ne paraît qu'au XVIe siècle dans le langage écrit; mais elle doit être plus ancienne dans le langage parlé, car ce n'est pas au XVIe siècle qu'on aurait changé la conjugaison d'un verbe latin.

AFFERMISSEMENT (a-fèr-mi-se-man), *s. m.* || **1°** Action d'affermir, de consolider; résultat de cette action. Affermissement des chairs, des gencives. || **2°** Fig. L'affermissement de la santé. L'affermissement des empires. Nous voyons combien il est de notre intérêt que cette église subsiste, et combien il nous importe de travailler tous et de concourir à son affermissement, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 315. Pour son honneur, son affermissement et son agrandissement, ID. *ib.* p. 329.

— HIST. XVIe s. Au temps des extremes froidures, il faudra aider à l'affermissement du laict par le feu, O. DE SERRES, 284. ....Craincte de l'importun affermissement, auquel les meles [nèfles] sont sujettes, ID. 868.

— ÉTYM. *Affermir.*

AFFÉTÉ, ÉE (a-fé-té, tée), *adj.* Qui a de l'afféterie; qui marque de l'afféterie. Jeune homme affété. Manières affétées. Si quelque autre affétée, en sa douce malice..., RÉGNIER, *Sat.* VII. Je laisse aux doucereux ce langage affété, BOIL. *Sat.* IX. Et sous l'indigne appât d'un coup d'œil affété, CORN. *Rodog.* III, 3. L'Ésope des Français.... A de la Champmeslé vanté la voix aimable, Ses accents amoureux et ses sons affétés, VOLT. *Ép.* 85.

— HIST. XIIe s. Olivers fut courtois et afaitiez, *Ronc.* p. 65. || XIIIe s. Li neims le vit [le chevalier] si affeité [poli], Si franc, si bel, si enseigné, *Lai del desiré.* Maint vaillant homme a mis à glaive Cis mireors, car li plus saive [sage], Li plus preus, li miex afetié [instruit] Y sunt tost pris et aguetié [attrapés], *la Rose*, 1589. || XVe s. Ouquel soubz un langaige affaité sont enclos les commencemens et ouvertures de mettre rigueur en la court amoureuse, AL. CHART. *Requête aux dames.* C'est ung très beau roy. Il ayme fort les femmes. Il pourroit trouver quelque affettée à Paris qui luy pourroit bien dire tant de belles parolles qu'elle luy feroit envye de revenir, COMM. IV, 10. Le mari se fit mander querir par un messager affaicté pour aller vers un seigneur du pays, LOUIS XI, *Nouv.* 56. Elle, comme femmes savent bien faire, trouva une bourde toute affectée, ID. *ib.* 65. || XVIe s. Un autre respondit de mesme à son confesseur; mais il sembloit estre un peu plus affaité [rusé], DESPER. *Contes*, XLII. Il n'y a amour si secrete, qui ne soit sue, ni petit chien si affeté [dressé] ni fait à la main, duquel on n'entende le japper, MARG. *Nouv.* LXX. Les poetes et orateurs qui se veulent garder d'une façon affettée et non pure, LA BOÉTIE, *Règles de mariage.* Les uns cerchent un langage affetté, qu'ils appellent fleuri, D'AUB. *Hist. préf.* 3. Il n'entroit en leur païs aucun affetté rhetoricien pour enseigner à finement plaider, AMYOT, *Lyc.* 15. Il étoit bien affetté [sournois, trompeur] et faisoit toujours quelque chatonnie [malice], DESPER. *Contes*, XII. Une beauté molle, affettée, delicate, artificielle, MONT. I, 177.

—ÉTYM. Le même mot, sauf l'orthographe, que *affaiter* ou *affecter* (voy. ces mots). Il n'y a qu'à parcourir l'historique pour s'en convaincre.

AFFÉTERIE (a-fé-te-rie), *s. f.* Recherche mignarde dans les manières ou dans le langage. Eut recours aux regards remplis d'afféterie, LA FONT. *la Coupe.* Dont l'œil rit mollement avec afféterie, RÉGNIER, *Sat.* IX. Rien ne se refuse dans les embrassements d'une femme artificieuse.... les moindres de ses afféteries emportaient les grâces des criminels, BALZAC, *le Prince*, ch. XI.

— HIST. XVIe s. J'eus honte que mes caprioles et affecteries de cour me fissent entrer sans barbe où ces vieillards estoient refuzés, D'AUB. *Hist.* I, 154. Vous n'estes point subjecte à faire des affaiteries [coquetteries] comme la plupart d'elles font, CARL. VI, 36. Langage sans affeterie [tromperie], AMYOT, *Lyc.* 44.

— ÉTYM. *Affété.*

AFFETTUOSO (a-ffet-tou-ô-zo), *adv.* Terme de musique, indiquant qu'un morceau doit être rendu avec une expression tendre.

— ÉTYM. Ital. *affettuoso* (voy. AFFECTUEUX).

† **AFFEURAGE** (a-feu-ra-j'), *s. m.* || **1°** Droit que les seigneurs mettaient sur les boissons et sur certaines denrées. || **2°** Fixation du prix des denrées.

— ÉTYM. *Ad*, et *forum*, marché.

† **AFFICHAGE** (a-fi-cha-j'), *s. m.* Action de poser un certain nombre d'affiches. On m'a demandé tant pour l'affichage.

AFFICHE (a-fi-ch'), *s. f.* || **1°** Feuille imprimée ou manuscrite que l'on applique sur les murs, pour donner connaissance au public de quelque chose. Poser une affiche. Il annonça par une affiche qu'il vendrait.... Tous les murs de Paris sont couverts d'affiches. || **2°** Petites Affiches, feuille périodique d'annonces. || **3°** En termes de pêche, petit engin dont on se sert pour tendre un verveux. Longue perche ferrée pour arrêter et fixer les bateaux.

— HIST. XVe s. Non trop curieux en deguisements; ne moult ne s'y entend, ne amuse, ni ne dore son corps par diverses affiches, *Bouciq.* IV, 7. || XVIe s. Il denoncea et publia par affiches que ce mesme jour là il vouloit lever gens pour la guerre, AMYOT, *Cam.* 76. Dans Rabelais, ce mot signifie épingle.

— ÉTYM. Voy. AFFICHER.

AFFICHÉ, ÉE (a-fi-ché, chée), *part. passé.* Ordonnance affichée dans toutes les rues. Honte affichée, rendue publique par celui-là même qui a commis l'action honteuse. Homme affiché, devenu très-connu en bien ou surtout en mal. Femme affichée, femme dont la galanterie est notoire. Quand une fois ma personne fut affichée par mes écrits, J. J. ROUSS. *Prom.* 6.

AFFICHER (a-fi-ché), *v. a.* || **1°** Appliquer au mur des affiches. Afficher une loi, une vente. Charles XII fit afficher qu'il n'était venu que pour donner la paix. Quoi! mes pères, afficher vous-mêmes dans Paris un livre si scandaleux, avec le nom de votre P. Meynier à la tête! PASC. *Prov.* 16. || **2°** Par extension. Un ministre veut m'enrichir Sans qu'au Moniteur on m'affiche, BÉRANGER, *Refus.* || **3°** Faire étalage de. Afficher la douleur. Afficher la prétention de connaître à fond. Il affiche sa honte, ses vices. Plutôt que d'afficher notre impuissance à l'égard de certains désordres. Vous abjureriez la philosophie pour afficher la dévotion, VOLT. *Dial.* 30. || **4°** Afficher une femme, rendre public le commerce de galanterie qu'on a ou qu'on veut faire croire qu'on a eu avec elle. || **5°** S'afficher, *v. réfl.* Ne se prend qu'en mauvaise part. N'avez-vous point de honte de vous afficher ainsi? S'afficher pour un homme sans mœurs.

— SYN. AFFICHER, AFFECTER. Faire montre de.... c'est là la signification commune à ces deux verbes, en tant que synonymes. La différence est que affecter implique qu'on ne ressent pas les sentiments dont il s'agit : affecter la douleur, c'est faire montre d'une douleur qu'on ne ressent pas. Afficher n'implique rien de pareil : afficher une douleur, c'est faire montre d'une douleur qu'on ressent ou qu'on ne ressent pas.

— HIST. XIe s. Puisqu'il l'a dit, mout s'en est afiché [résolu], *Ch. de Rol.* CLXXXVIII. La bataille est mout dure et afichée, *ib.* CCXLVI. || XIIe s. Affichez [affermi] s'est sur les estriers dorés, *Ronc.* p. 53. Et puis remontent [à cheval], si se sont afichez, *ib.* p. 57. De ce qu'oit [eut] dit, est forment afichez [il tient fortement à ce qu'il a dit], *ib.* p. 119. Pur ço esguard par raisun, e bien l'os afichier, Que, se li clers forfait à perdre sun mestier, Face le sis prelaz en sa chartre lancier, *Th. le Mart.* 31. E jure les oilz deu e volt bien afichier Que jamais à cel puint ne purra repairier, *ib.* 110. || XIIIe s. Li empereres s'afficha bien d'eus destruire selonc son pooir, H. DE VALENC. XXXIII. Or voil-je bien afichier Que n'a si loial ne si sage En ma cort, ne de tel corage, *Ren.* 6048. Li porc li vint gole baée, Et li chevaliers tint l'espié, A un chesne s'est afichié, *Ren.* 22508. Car il dit, et por voir l'affiche En son noble livre Aureole Qui fait bien à lire en escole, *la Rose*, 8604. Si ne di-ge pas ne n'afiche Que roi doient estre dit riche Plus que les personnes menues Qui vont nuz piez parmi les rues, *ib.* 18761. Car usurier, bien te l'afiche, Ne pourroient pas estre riche, Ains sunt tuit povre et soffreteus, Tant sunt aver et convoiteus, *ib.* 5083. Richece ot une porpre robe, Ici ne tenés mie à lobe [fable], Que je vous di bien et afiche Qu'il n'ot si bele, ne si riche Ou monde, ne si envoisie [gaie], *ib.* 1062. Li plus poures se tint à rice, Et de grant hardement s'afice, *Fl. et Bl.* 1349. Li quens Raimons s'afiche de faire une envaïe, *Ch. d'Ant.* IV, 57. Quant li vesques oï Buiemont afichier Que il ne veut la lance par nul endroit baillier, *ib.* VIII, 115. Garsions s'enfoï, por sa vie alongier, Amont el haut castel qui siet en haut rochiez; Bien avoit de hautesse un trait d'arbalestrier; En la porte s'afiche que firent aversier, *ib.* VI, 1020. || XIVe s. C'est à dire gens de forte sentence affichiés et ahurtés, qui sont fors à persuader, ORESME, *Eth.* 214. Il s'afiche ès estriers comme homs amanevis, *Baud. de Seb.* VI, 371. || XVe s. Et pour ce Dieu le trabucha, Ou font d'abisme l'aficha Et nous aussi qui l'ensuïsmes, *Nat. de J.C.* Si s'afichierent à oster les pilots [pilotis], dont il en y avoit en l'Escaut semé grand foison, FROISS. I, I, 426. || XVIe s. Et furent decapitez, et leurs testes affichées sur les portes de la ville, CARLOIX, X, 14 Et firent afficher par les carrefours de la ville l'edict du roy, ID. *ib.* Dans Rabelais, *afficher* est mis pour *greffer*.

— ÉTYM. À et *ficher;* picard, *affiker;* provenç. *aficar*, *afiquar;* espagn. *afijar;* ital. *afficcare*.

AFFICHEUR (a-fi-cheur), *s. m.* Celui qui pose les affiches.

— ÉTYM. *Afficher.*

AFFIDÉ, ÉE (a-fi-dé, dée), *adj.* || **1°** En qui on a confiance; sur qui l'on compte. Favori de Philippe et si affidé à Alexandre que.... VAUGEL. *Q. C.* 383. S'il plaisait à S. M. d'envoyer nombre de gens de bien affidés dans les provinces, pour en faire une visite exacte jusqu'aux coins les plus reculés et les moins fréquentés, VAUB. *Dîme*, p. 165. Ne voyant point revenir une servante qui lui était allée querir une sage-femme affidée, elle s'était sauvée heureusement, SCARR. *Rom. com.* ch. 13. || **2°** *Substantiv.* C'est un de ses affidés. Aposter quelqu'un de ses affidés. || Il se place toujours après son substantif : Un homme affidé; une femme affidée.

— HIST. XIIe s. Quatre anz i fu li ber, qui en Deu sul s'afie, *Th. le Mart.* 98. Sire Rolant, vous m'aviez afiée [fiancée], *Roncisv.* p. 175. || XIIIe s. Vous disiez que afiée Estoit la pais et bien jurée, *Ren.* 1781. Ensemble trestuit trois s'alient, Et s'entrejurent et affient Qu'à lor pooir s'entraideront, *la Rose*, 15318. C'est li rois souverains en cui du tout [je] m'afie, *Berte*, 59. || XVe s. Il s'affioit tant en sa

puissance et prospérité et grandeur.... FROISS. I, I, 218. Et non pourtant, soit ou sens ou folie, Je m'y acertes [attends], et en luy je m'afie, CH. D'ORL. Bal. 12. J'en suys grandement scandalisé, je vous affie, et ne m'en peux pas taire, RAB. *Pant.* III, 22. Charles de Blois lui depescha des personnes affidées, *Mém. s. du G.* ch. 10.

— ÉTYM. Ital. *affidato*; d'*affidare*. *Affidé* est un mot tiré de l'italien au XVIe s. et qui a dépossédé le mot véritablement français, qui est *afié*, du verbe *afier*; provenç. *afiar*, *afidar*, *afizar*; anc. espagn. *afiar*; ital. *affidare*; de *à* et *fides* (voy. FOI).

† **AFFIER**, *v. a.* Planter ou provigner des arbres de bouture.

— ÉTYM. À et le verbe *fier*, confier, dit aussi par métaphore.

† **AFFILAGE** (a-fi-la-j'), *s. m.* Technologie. Action d'affiler un outil.

— ÉTYM. *Affiler*.

† **AFFILE** (a-fi-l'), *s. m.* Terme d'art et métier. Nouet de toile plein de graisse, pour aider à affiler certains outils de fer.

— ÉTYM. Voy. AFFILER.

AFFILÉ, ÉE (a-fi-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Couteau mal affilé. Lame bien affilée. C'est ainsi que Dieu, comme un chirurgien, avec son couteau affilé et à deux tranchants, qui est sa parole, pénètre les jointures, les moelles, les pensées, les intentions les plus secrètes, BOSS. *Pensées chrét.* 8. || **2°** Fig. et fam. Avoir la langue affilée, parler beaucoup. Vous avez le caquet bien affilé, pour une paysanne, MOL. *Bourg. Gent.* III, 3. || **3°** Se dit des blés, quand la gelée en a rendu les fanes petites, pointues et filiformes.

AFFILER (a-fi-lé), *v. a.* || **1°** Donner le fil à un tranchant. Affiler un couteau, un canif. Le glaive qui a tranché les jours de la reine est encore levé sur nos têtes; nos péchés en ont affilé le tranchant fatal, BOSS. *Marie-Thérèse.* || **2°** Fig. C'est là qu'on dévoile tous les événements de la chronique scandaleuse, c'est là qu'on affile avec soin le poignard, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Nous les laissons affiler les armes dont elles nous subjuguent, ID. *Ém.* IV. Je ne crois pas qu'il soit plus conforme aux convenances de la politique qu'aux principes de la morale d'affiler le poignard dont on ne saurait blesser ses rivaux, sans en ressentir bientôt sur son propre sein les atteintes, MIRAB. *Collect.* t. III, p. 378. || **3°** Par une autre figure. Les uns affilent leurs langues de serpent, FLÉCH. *Serm.* I, 331. || **4°** Planter des arbres à la file les uns des autres. || **5°** Mettre un lingot d'or ou d'argent dans la filière.

— HIST. XIe s. Sur l'herbe verte li clairs sangs s'en afile [coule en filets], *Ch. de Rol.* CXXIV. || XIIIe s. S'a dedenz un rasoir trové Qui moult estoit bien afilé, *Ren.* 3264. Vers lui [elle] a sa corne tournée, Plus tranchant et plus afilée Qu'onques nus homs ne vit rasoir, *Unicorne et Serpent.* Se ele [l'épée] fust droit afilée, De Jehan fust chose finée [Jehan eût été tué], *Bl. et Jeh.* 4154. À leur coutaus qu'il ont trenchans et afilés, Escorchoient les Turs, aval parmi les prés, *Ch. d'Ant.* V, 50. || XIVe s. S'il a homme ceans dont je soie adesez, De ce coustel sara s'il est bien afilez! *Guescl.* 6856. || XVe s. Un large fer de Bordeaux aussi tranchant et affilé que nul rasoir pourroit estre.... FROISS. II, II, 5. ||XVIe s. En le frayant contre sa gorge, il se coupe le gosier de ce tranchet, qui estoit si bien effilé, DESPER. *Contes*, XXI. Langue je n'ay diserte et affilée Pour haranguer devant une assemblée, AMYOT, *Comment il faut nourrir les enfants*, 15.

— ÉTYM. Provenç. *afilar;* ital. *affilare;* de *à* (voy. À) et *fil* (voy. ce mot).

† **AFFILEUR** (a-fi-leur), *s. m.* Terme de manufacture. Celui qui affile les outils.

— ÉTYM. *Affiler.*

AFFILIATION (a-fi-li-a-sion), *s. f.* || **1°** Association à une compagnie, à une corporation. Il y a affiliation entre ces deux académies. Il n'y a pas affiliation entre toutes les loges maçonniques. On ne voit pas grande affiliation apparente entre la famille de Rosny de Sully et la vôtre, P. L. COUR. II, 369. || **2°** Par extension, affiliation à des sociétés secrètes, à un complot. || **3°** Communication qu'un ordre religieux fait de ce qu'il a de plus précieux et de plus saint.

— ÉTYM. *Affilier;* provenç. *afilhamen.*

AFFILIÉ, ÉE (a-fi-li-é, ée). || **1°** *Part. passé.* Affilié à une corporation. Affilié aux ennemis de l'État. || **2°** *S. m.* Les sociétés secrètes ont des affiliés jusque dans les campagnes.

AFFILIER (a-fi-li-é), *v. a.* || **1°** Associer à une corporation, à une société. Affilier une société à une autre. || **2°** S'affilier, *v. réfl.* Il s'est affilié à beaucoup de sociétés.

— ÉTYM. Provenç. *afilhar*, catal. *afillar;* espagn. *ahijar;* de *ad*, à (voy. À), et *filius*, fils (voy. ce mot). On ne trouve pas d'emploi ancien de ce mot; cependant il est probable qu'il n'est pas nouveau, vu qu'il se trouve dans le provençal.

† **AFFILOIR** (a-fi-loir), *s. m.* || **1°** Instrument d'acier qui sert à affiler. || **2°** Sorte de pince avec laquelle le ratureur tient le fer tranchant qui sert à raturer le parchemin.

— ÉTYM. *Affiler.*

† **AFFILOIRES** (a-fi-loi-r'), *s. f. plur.* Terme de menuiserie. Pierres à aiguiser, assorties et fixées dans du bois.

AFFINAGE (a-fi-na-j'), *s. m.* || **1°** Action d'affiner. L'affinage du fer; l'affinage des métaux. || **2°** Affinage du sucre, du salpêtre; on dit mieux raffinage pour ces deux substances. || **3°** Meilleure et dernière tonte qu'on peut donner aux draps. || **4°** Dernière façon donnée aux aiguilles pour les adoucir par la pointe. || **5°** En reliure, action de coller une bande de papier sur le côté du carton destiné à être passé dans les mors du volume. || **6°** En agriculture, opération qui a pour but de diviser la terre.

— ÉTYM. *Affiner.*

AFFINÉ, ÉE (a-fi-né, née), *part. passé.* || **1°** De l'or affiné. Ce fromage est bien affiné. || **2°** Fig. Les connaisseurs croiront trouver, sous ce langage barbare [des Maximes des saints], un pur quiétisme, délié, affiné, S.-SIM. 45, 14.

† **AFFINEMENT** (a-fi-ne-man), *s. m.* || **1°** Action d'affiner. Affinement des métaux. || **2°** Fig. L'affinement des esprits.

— HIST. XVIe s. L'affinement des esprits n'est pas l'assagissement, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

AFFINER (a-fi-né), *v. a.* || **1°** Purifier. Affiner l'or, l'argent. || **2°** Rendre plus délié. Affiner du chanvre. || **3°** Donner un goût plus fin. Le temps, la cave affine le fromage. || **4°** Fig. en ce sens. C'est s'affiner le goût, de connaître et de voir, RÉGNIER, *Sat.* III. || **5°** Tromper. Maître Mitis Pour la seconde fois les trompe et les affine, LA FONT. *Fab.* III, 18. || **6°** Dans l'industrie, faire la pointe des clous, en les passant sur la meule. || Réduire le ciment en poudre très fine. || Renforcer le carton. || Chauffer le verre à un tel degré qu'il n'y ait plus de bulle sur le bain. || **7°** En termes de marine, devenir beau, en parlant du temps. || **8°** S'affiner, *v. réfl.* L'or s'affine, devient plus pur. Ce fromage s'affinera, prendra un goût plus fin. || **9°** Fig. L'esprit s'affine par la conversation.

— REM. Le Dictionnaire de l'Académie donne affiner du sucre, affiner du salpêtre; ce qui est la vraie locution : mais on dit aujourd'hui abusivement, de préférence, *raffiner* en cet emploi.

— HIST. XIIIe s. Quar il est près de mie nuit, Et à tele eure sunt nez li purs, li fins, li afinez, RUT. II, 220. || XIVe s.... de plomb il n'est nulle mine Es pays ou l'en en affine Que pour vray le grain fin n'y soit, *Trait. d'Alch.* 324. || XVe s. Car il [l'or] endure et froit et chault, Ne de gros feu il ne lui chault, Mais tant plus s'amende et affine, Et bien affiné define, Tant est parfaict en sa nature, *L'alch. à Nat.* 451. || XVIe s. Deux millions d'or affiné à 24 karatz, RAB. *Garg.* I, 50 Le dyable ne m'affineroyt [tromperait] pas, car je suis de la lignée de Zopire, ID. *Pant.* II, 24. Ce sont quelques fines gens, je dy fins à dorer, fins comme une dague de plomb, fins non affinez, mais affinans, passez par estamine fine, ID. *ib.* V, 27. Je voy maint œil où s'embrase et affine Le traict d'amour, qui tousjours est en queste, Faisant des cœurs gracieuse rapine, ST-GEL. 203. Il prend à gentillesse, quand il le veoid affiner son compaignon par quelque malicieuse desloyauté et tromperie, MONT. I, 107. L'amitié ne prend accroissance qu'en la jouissance, l'ame s'affinant par l'usage, ID. I, 209. Les sangliers affinent leurs deffenses, ID. II, 164. Pitheus luy persuada, ou bien par quelque ruse l'affina, AMYOT, *Thésée*, 4; *Lyc.* 13; *Agésil.* 57. Les Lacedœmoniens dissimulant le malcontentement qu'ilz avoient de se veoir ainsi affinez par luy, le renvoyerent sain et sauf, ID. *Thém.* 37. Cela procede de faulte d'avoir le jugement affiné et le discours espuré par raisons de philosophie, ID. *Aratus*, 12.

— ÉTYM. Bourguign. *efeignai;* provenç. et espagn. *afinar;* ital. *affinare;* de *à* et *fin*, adjectif.

AFFINERIE (a-fi-ne-rie), *s. f.* || **1°** Lieu où l'on affine. Affinerie de fer; affinerie de cuivre. || **2°** Petite forge où l'on tire le fer et le fil d'archal.

— ÉTYM. *Affiner.*

AFFINEUR (a-fi-neur), *s. m.* Ouvrier qui affine.

— HIST. XIVe s. Cela je sçay Par experience certaine, Et n'y ay pas eu si grant peine, En suivant le dict des mineurs Et la façon des affineurs, *Traité d'Alchim.* 352. || XVIe s. Les orfevres, affineurs, fondeurs de lettres, PARÉ. XXIV, 17. Interroge un peu les teinturiers et les affineurs de sucre, PALISSY, 172.

— ÉTYM. *Affiner;* provenç. et espagn. *afinador;* ital. *affinatore.*

AFFINITÉ (a-fi-ni-té), *s. f.* || **1°** Degré de proximité avec la famille de celui ou de celle qu'on a épousée. L'Église a fini par déclarer empêchements dirimants de mariage tous les degrés d'affinité, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 10. || **2°** Affinité spirituelle, alliance établie par la cérémonie du baptême entre les parrains et les marraines. || **3°** Conformité, convenance, rapport entre plusieurs choses. Affinité de goûts. Les païens disaient que l'âme a de l'affinité avec les dieux. Les poëtes ont beaucoup d'affinité avec les orateurs. Il n'y a aucune affinité entre cette émotion et le désir, PASC. *Médit.* 6. Étoiles de justice, qui avez beaucoup d'affinité avec l'or, VOLT. *Zadig*, 3. || **4°** En chimie, on appelle affinité la force en vertu de laquelle des molécules de différente nature se combinent ou tendent à se combiner. Il donna, en 1718, un système singulier et une table des affinités ou rapports des différentes substances en chimie; ces affinités firent de la peine à quelques-uns qui craignaient que ce ne fussent que des attractions déguisées, d'autant plus dangereuses que d'habiles gens ont déjà su leur donner des formes séduisantes, FONTEN. *Geoffroy.* || **5°** En musique, affinité des tons. Le ton d'*ut* a de l'affinité avec les tons de *sol* et de *fa* ses adjoints, ou de *la* mineur son relatif.

— HIST. XIIe s. Cist [ceux-ci] les affinitez [voisinages] germaines [de Germanie] E les paluz meotidanes Conquistrent, puis.... BENOIT, I, 461. || XIIIe s. Aucune foiz apele l'en droit besoing; si comme droit en aucune chose ou par lignage ou par affinité, *Liv. de just.* 3. Note que affinité nuit en esposales, *ib.* 202.... ou s'il y a grant afinité d'amor à le [la] veue et à le [la] seue du commun, BEAUM. V, 19. || XIVe s. Et vertu moral semble avoir grant affinité et estre appropriée as passions, ORESME, *Eth.* 318. || XVe s. Pour laquelle alliance et affinité, le dict roy de Hongrie lui manda et fit savoir par un herault, que Bazat venoit sur luy, *Bouciq. Hist.* I, ch. 21.

— ÉTYM. Provenç. *affinitat*, *afenitat;* espagn. *afinidad;* ital. *affinità;* de *affinis*, de *ad* (voy. À) et *finis*, fin, limite (voy. FIN, substantif).

AFFINOIR (a-fi-noir), *s. m.* Instrument au travers duquel on passe le chanvre ou le lin pour l'affiner.

— ÉTYM. *Affiner.*

† **AFFIQUAGE** (a-fi-ka-j'), *s. m.* Opération qui consiste à passer l'extrémité d'une grosse patte de homard dans tous les points de la broderie du point d'Alençon, pour les faire ressortir.

— ÉTYM. Même radical qu'*affiquet.*

AFFIQUET (a-fi-ké), *s. m.* || **1°** Petit objet d'ajustement. Mme de Montauban était une bossue, pleine de blanc, de rouge et de filets bleus, de parures et d'affiquets, S.-SIM. 140, 43. Les affiquets, les habits à changer, LA FONT. *Cal.* Ces femmes jolies, Qui par les affiquets se rendent embellies, RÉGNIER, *Sat.* IX. || Ce mot dans ce sens s'emploie presque toujours au pluriel. || **2°** Porte-aiguille à tricoter.

— HIST. XIVe s. D'avoir et de riqueches le vaissel bien querqua [chargea]; Couronnes et capiaus et affiques i a, *Baud. de Seb.* II, 431. || XVe s. Tant d'ameçons et tant d'affiques, VILLON, *Repues franches*, *l'acteur.* Tant de bullettes pendantes à chaines d'or, tant de carquans, tant d'affiquetz, DE LABORDE, *Émaux*, p. 173. || XVIe s. Il n'entroit en leur pais ny orfevre ny joyaulier pour y faire ou y vendre aucuns affiquetz d'or et d'argent à parer les dames, AMYOT, *Lyc.* 14. Ses bagues, ses petits affiquetz d'or, ID. *Timol.* 22.

— ÉTYM. Diminutif de *affique*, qui s'est dit pour *affiquet* et qui est la prononciation picarde de *affiche;* mot à mot, ce qu'on attache (voy. AFFICHE).

AFFIRMATIF, IVE (a-fir-ma-tif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui affirme. Il fit un geste affirmatif. Discours, ton affirmatif. || **2°** Proposition affirmative, en termes de logique, toute proposition exprimée sans négation. Le mode affirmatif, le mode indicatif. || **3°** Affirmative, *s. f.* Toute proposition par laquelle on affirme. Ils sont pour l'affirmative, moi pour la négative. Il prouve l'affirmative de la question par Moïse, BOSS. *Hist.* II, 7. Quand on est détrompé, il parle encore pour l'affirmative, LA BRUY. 10. || **4°** *S. m.* Nom que l'inquisition donnait à ceux qui avouaient et sou-

tenaient leurs erreurs. || Il suit toujours son substantif : Un raisonnement affirmatif; une proposition affirmative.

— HIST. XIIIe s. Quand la preuve chiet sur la parole afirmative et non pas sur la negative, *Ass. de Jérus.* 109. Li clerc si dient, et il dient voir, que negative ne doit pas queoir [tomber] en proeve, mais afirmative i queoit, por ce qu'on le [la] pot et doit prouver, BEAUM. XXXIX, 47. || XVe s. Affirmatif d'une chose incertaine, CH. D'ORL. *Bal.* 111. || XVIe s. Ils n'estiment point qu'un homme soit chrestien, si non qu'il s'accorde à toutes leurs determinations, tant affirmatives que negatives, CALV. *Inst.* 928.

— ÉTYM. *Affirmativus*, de *affirmare*, affirmer (voy. AFFIRMER); provenç. *affirmatiu;* espagn. *afirmativo ;* ital. *affermativo.*

AFFIRMATION (a-fir-ma-sion ; de cinq syllabes en poésie), *s. f.* || 1° Action d'affirmer. J'avais besoin de votre affirmation pour croire ce fait. || 2° En termes de logique, caractère d'une proposition affirmative. L'affirmation est opposée à la négation. || 3° En termes de palais, assurance avec serment. Prendre acte d'affirmation.

— SYN. AFFIRMATION, AFFIRMATIVE. L'affirmation est l'action d'affirmer ; l'affirmative est une proposition qui a la propriété d'affirmer. Il soutint son affirmation, il soutint ce qu'il avait affirmé; il soutint l'affirmative, il soutint la proposition qui affirmait une opinion.

— HIST. XIIIe s. Et cix afirmemens doit estre provés par tesmoins ou par recort d'ommes, BEAUM. XXXIX, 48. || XIVe s. Et aussi comme affirmacion et negacion sont en la pensée ou entendement, semblablement et proporcionellement sont en l'appetit prosecution et fuite, ORESME, *Eth.* 171.

— ÉTYM. *Affirmatio* (voy. AFFIRMER) ; provenç. *affirmatio ;* espagn. *afirmacion ;* ital. *affermazione. Affirmation* ne paraît être que du XIVe s.; auparavant on a dit *afirmement.*

AFFIRMATIVE (a-fir-ma-ti-v'), *s. f.* Voy. AFFIRMATIF.

AFFIRMATIVEMENT (a-fir-ma-ti-ve-man), *adv.* D'une manière affirmative. Nous croyons qu'il est ridicule de parler affirmativement et avec chaleur de quoi que ce soit, VAUVEN. *Sur les anciens et les mod.*

AFFIRMÉ, ÉE (a-fir-mé, mée), *part. passé.* [Dans la magie] Il y a des faits embarrassants affirmés par des hommes graves qui les ont vus, ou qui les ont appris de personnes qui leur ressemblent, LA BRUY. 14.

AFFIRMER (a-fir-mé), *v. a.* || 1° Assurer qu'une chose est vraie. Affirmer avec serment. J'ose affirmer que.... Ne rien affirmer. || 2° En termes de logique, exprimer l'affirmation. Toute proposition affirme ou nie. || 3° En termes de palais, jurer, assurer par serment.

— HIST. XIIe s. Mais il ne voleit pas la cote verte oster; Kar jo quid bien pur veir, e sil puis afermer, Qu'il out desuz [dessous] la haire, qu'il ne volt pas mustrer, *Th. le mart.* 162. || XIIIe s. Lors fu mandé li messager que Salehedin i avait envoiié, si lor fu dit et affremé que il averoient bataille au jour que il avoient requis, *Chr. de Rains*, 26. Seigneur, se là fussiés, por voir vous puis conter, Très bien peüssiés dire et pour voir afermer Qu'ainc ne veïstes gent si vaillament errer, *Ch. d'Ant.* v. 401. Se li barons [mari] revient.... et dist que li enfant sont bastart, en afermant qu'il ne fu el païs par nuit ne par jor, BEAUM. XVIII, 14. || XIVe s. Il avait donné à entendre de bouche et affermé aux dits courretiers.... *Bibl. des Chart.* 2e série, t. III, p. 424. || XVe s. Les Anglois se vantoient et affermoient que [les Bretons] les avoient mandés, et se tenoient leurs soudoyers, FROISS. II, II, 68. || XVIe s. Clitomachus affermoit n'avoir jamais sceu.... MONT. II, 238. Peu de gents faillent, notamment aux choses malaysées à persuader, d'affermer qu'ils l'ont veue, ID. IV, 179. Sylvestre la [la puissance du pape] prefere à tous conciles et tous decrets, affermant que toute la vertu de l'Escriture depend d'icelle, SLEIDAN, *F.* 3. La mere afferma qu'elle avoit conceu les deux enfants du Dieu Mars, AMYOT, *Rom.* 6.

— ÉTYM. *Affirmare*, de *af* pour *ad* (voy. A), et *firmare*, rendre ferme (voy. FERME et FERMER); provenç. *affermar ;* espagn. *afirmar ;* ital. *affermare. Affirmer* est la forme moderne du mot, dont *affermer* est la forme ancienne (voy. aussi AFFERMIR). On a dit *affermer* dans tout le cours de la langue, même au XVIe s., conformément à l'analogie française qui de *firmus* avait fait *ferme*, et qui, par conséquent, *d'affirmare* faisait *affermer*. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'*affirmer* a supplanté *affermer*, sans doute pour établir une distinction entre *affermer*, donner à ferme, et *affermer*, assurer.

† **AFFIXE** (a-fi-ks'). || 1° *Adj.* Terme de grammaire. Il se dit des particules ou des lettres qui s'ajoutent aux mots pour en modifier le sens. Particules affixes. || 2° *S. m.* Un affixe. Affixe est le nom commun des préfixes et des suffixes.

— ÉTYM. *Affixus*, de *ad* (voy. À) et *fixus* (voy. FIXE).

† **AFFLEURAGE** (a-fleu-ra-j'), *s. m.* || 1° Action de délayer la pâte du papier. || 2° Se dit de la farine lorsqu'elle rend beaucoup.

† **AFFLEURANT, ANTE** (a-fleu-ran, ran-t'), *adj.* Terme de papeterie. Il se dit d'une pile qui délaye la pâte à maillet nu.

AFFLEURÉ, ÉE (a-fleu-ré, rée), *part. passé.* || 1° Mis de niveau. Deux planches exactement affleurées. Les bords étaient affleurés par l'eau qui croissait encore. || 2° En termes de géognosie, stratifications affleurées, stratifications, qui, en raison de leur épaisseur croissante, se rapprochent de la direction horizontale.

† **AFFLEURÉE** (a-fleu-rée), *s. f.* Terme de papeterie. Pâte fournie par une pile affleurante.

† **AFFLEUREMENT** (a-fleu-re-man), *s. m.* || 1° Action d'affleurer; état de ce qui est affleuré. || 2° En termes de mines, condition d'un filon qui se rapproche de la surface du sol.

AFFLEURER (a-fleu-ré), *v. a.* || 1° Mettre de niveau deux corps contigus, de manière que l'un ne fasse pas saillie sur l'autre. Affleurer les battants d'une armoire. || 2° En termes de physique, enfoncer dans un liquide jusqu'à une marque précise. Affleurer un aréomètre. || 3° Arriver jusqu'à être de niveau. La rivière affleure ses bords. || 4° Être tangent, en parlant du fil à plomb. || 5° *V. n.* Ces pièces de bois affleurent bien, elles sont bien de niveau. || 6° En termes de tourneur, rendre uni. || 7° Délayer la pâte du papier. || 8° Mêler ensemble de l'orge, du seigle et du froment.

— HIST. XVIe s. Ces remedes repoussent le sang et les autres humeurs qui affleuroient à la partie, à cause de la douleur et inflammation, PARÉ, X, 8.

— ÉTYM. *À* et *fleur* (voy. FLEUR). On a dit dans le XVIe s. *fleurer:* Enterrés des grands vazes de terre ou de bois, jusques à la gueule fleurans le plan de la terre, O. DE SERRES, 625.

† **AFFLEURIE** (a-fleu-rie), *s. f.* La fine fleur de la farine.

— ÉTYM. *À* et *fleur.*

AFFLICTIF, IVE (a-fli-ktif, kti-v'), *adj.* Qui frappe directement la personne. Ce qu'il y a d'afflictif dans les peines. Peines afflictives. On y voit l'esprit du vainqueur dans les peines afflictives, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 1. || Il ne se place qu'après le substantif.

— REM. Bien que afflictif se dise particulièrement au féminin et dans la locution, peine afflictive, il n'y a cependant aucune raison pour ne pas employer ce mot au masculin et d'une façon générale.

AFFLICTION (a-fli-ksion ; de quatre syllabes en poésie), *s. f.* || 1° Peine morale. Profonde affliction. Être plongé dans l'affliction. Si vous voyez quelqu'un dans l'affliction. Le temps amortit les afflictions. Dieu, qui voyez mon trouble et mon affliction, RAC. *Athal.* V, 7. Quelque soulagement pour votre affliction, CORN. *Hor.* V, 2. Les enfants ont des joies immodérées et des afflictions amères sur de très-petits sujets; ils ne veulent point souffrir de mal et ils aiment à en faire : ils sont déjà des hommes, LA BRUY. 11. Si, de tous les hommes, les uns mouraient, les autres non, ce serait une désolante affliction que de mourir, ID. 11. Soyons tous dans les larmes, retranchons toutes les visites, comme au jour d'une grande affliction.... BOSS. *Pensées chrét.* 7. Pendant que tant de mondains sur la terre nous assurent encore tous les jours et nous prennent à témoin qu'il n'y a pour eux dans le monde qu'amertume, que trouble et affliction d'esprit.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 456. Calypso ressent une nouvelle fureur, voyant que l'affliction augmente la beauté d'Eucharis, FÉN. *Tél.* VII. || 2° Malheur, tribulation. Il succomba sous les afflictions. Les pertes, les afflictions, les disgrâces. L'affliction et la misère publique dans les empires. Si toutes ces souffrances et toutes ces afflictions étaient prises, acceptées, offertes en sacrifice et présentées par un esprit de foi, tout profiterait alors pour la vie éternelle, et rien ne serait perdu, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 215. Dans mes afflictions, dans toutes mes traverses et tous les chagrins inséparables de la misère humaine, ID. *ib.* p. 413. || 3° En termes de spiritualité, le pain de l'affliction. Nourri du pain de l'affliction.

— SYN. AFFLICTION, DOULEUR. L'idée commune à ces mots est de représenter notre âme comme sujette à une action qui lui cause du mal. La différence est que affliction porte l'esprit sur une cause qui a agi, tandis que, dans douleur, l'action de la cause est présente. On éprouve de la douleur; on reçoit une affliction ; mais, lorsque le coup est porté, être plongé dans la douleur ou être plongé dans l'affliction est d'une synonymie à peu près complète.

— HIST. XIe s. [Qu'il] les prie et serve par grant afflictiun, *Ch. de Rol.* CCXXXVII. || XIIe s. [Il] s'en est entrez à grant affliction, *Ronc.* p. 116. Quant ert entré laenz, dunc jut en oreisun, E en plur e en lermes e en afflictiun, *Th. le Mart.* 101. Certes je prierai al seignur de vertuz : Venge le sanc des tuens, Deus, qui est espanduz, E les afflictiuns, dunt numbres est oüs [eu], *ib.* 76. || XIIIe s. Humeliez me sui en afflictions ; sire Dieux, met moi en vie pardurable, *Psautier*, f° 146. || XIVe s. Si comme aucune afflicion ou peine corporel, ORESME, *Eth.* 49. Car eulx punissent et establissent peines et afflictions à tous ceux qui font mal, ID. *ib.* 72. || XVIe s. Il n'appartient pas aux fideles d'affliger [frapper, punir] ne faire nuisance. Mais aussi ce n'est pas faire nuisance ni afliger, de venger par le mandement de Dieu les afflictions des bons, CALVIN, *Inst.* 1198. Ils s'attendoient bien de recepvoir toutes les plus extremes afflictions et peines, que peuvent souffrir les vaincus d'un vainqueur justement indigné, AMYOT, *Démétr.* 55.

— ÉTYM. *Afflictio* (voy. AFFLIGER) ; provenç. *afflictiion;* espagn. *affliccion;* ital. *afflizione.*

AFFLIGÉ, ÉE (a-fli-jé, jée), *part. passé.* || 1° Atteint d'un malheur. Affligé d'une peste terrible. Affligé d'un cancer. Affligé par tant de maux. [Gens] qui, par la délicatesse de leur complexion ou le dérangement de leur santé, sont affligés de fréquentes maladies, d'infirmités habituelles, souvent même de douleurs très-aiguës, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 217. || 2° Qui a de la tristesse. Il est très-affligé de cette mort. Un cœur affligé. Une âme affligée. Il parut presque aussi affligé que moi, il versa des larmes, FÉN. *Tél.* XV. Combien de fois l'a-t-on vu inquiété de leur salut, affligé de leur résistance, consolé par leur conversion ! BOSS. *Louis de Bourbon.* Sa mort m'a changée D'implacable ennemie en amante affligée, CORN. *Cid*, V, 7. || On dit par antiphrase : Il est affligé de cent mille livres de rente, d'une santé robuste. || 3° *Substantivement.* Il est bon de consoler les affligés, de compatir à leurs peines et de les secourir dans leurs besoins, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 212. Quoi que j'aie pu dire ailleurs, peut-être que les affligés ont tort; les hommes semblent être nés pour l'infortune, LA BRUY. 11. || On fait suivre affligé de *de* avec un infinitif ou de *que* avec le subjonctif : Je suis affligé de voir les choses en cet état. Je suis affligé que vous ayez perdu votre procès.

— SYN. AFFLIGÉ, ATTRISTÉ, FÂCHÉ, MORTIFIÉ. L'idée commune à ces quatre mots est, péniblement affecté. Mais attristé, venant de triste, indique quelque chose de général : on est attristé par tout ce qui cause la tristesse, aussi bien par des événements malheureux que par des modifications intérieures de l'âme. Une journée pluvieuse peut nous attrister, mais elle ne nous afflige pas. Affligé au contraire suppose un mal considérable qui nous est arrivé : on est affligé de la perte de ce qu'on aime, des malheurs publics. Fâché a le même sens, sauf qu'il se rapporte à des peines moins grandes et surtout à des contrariétés. On fâche quelqu'un en suscitant sa mauvaise humeur ; on l'afflige en portant des coups à son cœur. Mortifié s'adresse à l'amour-propre. On est mortifié d'une défaite, d'un manque d'égards, d'un refus d'honneur, des fautes qu'on a commises, d'un affront.

AFFLIGEANT, ANTE (a-fli-jan, jan-t'), *adj.* Qui afflige, qui cause de l'affliction. Des infirmités affligeantes. Cette vue est affligeante. À peine leur reste-t-il quelque lueur pour se conduire ; situation affligeante et presque accablante.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 19. || Il est affligeant de, *loc. impers.* Il est fâcheux, triste de. Il est affligeant de voir comme ils se conduisent. || On peut mettre cet adjectif avant son substantif, quand l'harmonie le permet : Une nouvelle affligeante et Cette affligeante nouvelle.

AFFLIGER (a-fli-jé. On met un *e* muet après le *g* devant l'*a* et l'*o*), *v. a.* || 1° Causer un grand dommage, désoler, tourmenter. De longues guerres ont affligé l'Europe. Un grand malheur eût affligé l'État. Être affligé d'une maladie cruelle. Le

choléra, parti de l'Inde, vint affliger l'Occident. La guerre est le plus grand des maux dont les dieux affligent les hommes, FÉN. Tél. X. Je serai du parti qu'affligera le sort, RAC. Her. I, 1. Il affligera d'impôts la [illegible] du royaume, PASC. Proph. 25. Quand la faute afflige un corps innocent, PASC. [illegible] Veut encor m'affliger par une longue vie, [illegible] Bern. [illegible] Tout cela [les pénitences imposées par le confesseur] devient impossible; pourquoi? [illegible] tout cela afflige les sens et qu'on ne prétend rien leur retrancher de leurs commodités et de leurs aises, BOURD. Pensées, t. I, p. [illegible] De quelles austérités affligez-vous votre corps? ID. ib. [illegible] On s'insinue auprès de tous les hommes, soit en les flattant dans les passions qui occupent leur âme, ou en compatissant aux infirmités qui affligent leur corps, LA BRUY. [illegible] || 2° Cause de l'affliction. Cette mort nous afflige. Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous afflige. Je viens de l'affliger, c'est à moi d'adoucir les déplaisirs mortels qu'elle a dû ressentir, VOLT. Zaïre, III, [illegible] Il m'afflige, [illegible] et les mêmes douleurs qui m'affligent [illegible] le tourmentaient ailleurs, RAC. Mithr. II, [illegible] Je l'afflige [illegible] achever, ID. Phèd. V, 5. Son visage odieux m'afflige et me poursuit? ID. Esth. II, 1. J'ai tantôt sans respect affligé sa misère, ID. Iphig. II, [illegible] Ô Dieu, vous plaît-il de m'abaisser ou de m'élever, de m'affliger ou de me consoler, de traverser mes desseins ou de les favoriser? BOURD. Pensées, t. II, p. 73. || Par extension. Ils voudraient toucher les cœurs et ne font qu'affliger les oreilles. || 3° Mortifier. Vous pouvez réparer, en affligeant votre chair, vos voluptés criminelles, MASS. Car. Vocation. L'austérité d'une haire presque perpétuelle affligeait l'innocence de son corps [de Saint-Louis], ID. St Louis. J'ai affligé mon âme par le jeûne, ID. Resp. Comment as-tu pensé.... que, pendant que tu te permets tout, tu eusses le droit d'affliger tous mes désirs? MONTESQ. Lettr. pers. [illegible] || 4° S'affliger, v. réfl. Éprouver de l'affliction. S'affliger des malheurs d'un ami. Je m'afflige de voir que.... La contrition est une douleur et, par conséquent, un acte de la volonté qui s'afflige, qui hait, qui déteste, BOURD. Pensées, t. I, p. 288. Sans vous en affliger, présumez avec moi.... CORN. Poly. I, 3. Ne nous affligeons point vainement l'un et l'autre, RAC. Baj. III, 4.

— HIST. XIIe s. Par venuet par oie eret li justes, si manoit entre ceaz ki de per en per afilent l'arme [illegible] del juste par lor malvaises ovres, Job, 441. Cant la severiteiz de la deventriene [intérieur] visitation enflammet l'afflite pensée encontre soi-mimes.... ib. 484. Elyphas, qui premiers entre les amis Job parolet, si forvat juske al ramponnement del afflit, ib. 476. || XIIIe s. C'est le Baudrain qui fist nostre roi si afflire Que par force le fist desus son arçon aire, DU CANGE, afflegere. || XVe s. Et vers la nuit les Bessois.... prindrent le roy qui moult estoit las et afflict, J. DE TROYES, Chron. 1465. || XVIe s. Affligé de longue hydropisie.... MONT. II, 26. J'ay aultrefois esté employé à consoler une dame vrayement affligée, ID. III, 291. Il n'est pas raisonnable de laisser et abandonner l'affligé en son affliction sans luy donner quelque reconfort, AMYOT, Démosth. 31. Nous souspirons avec les affligés, compatissons à leur mal, CHARRON, Sagesse, I, 33.

— ÉTYM. Wall. affligi, bossu; de affligere, de ad (voy. λ) et fligere, frapper. Fligere est le même que le grec πλήγειν (voy. PLAIE). Le latin affligere, ayant l'accent sur fli, n'aurait pu donner, que par méprise de conjugaison, affliger; aussi ne l'a-t-il pas donné dans l'ancien français. Le verbe y est aflire et le participe aflit, de afflictus. C'est au XVIe siècle que affliger, calqué sur le latin, a fait oublier l'ancienne forme régulière.

† **AFFLORINEMENT** (a-flo-ri-ne-man), s. m. L'ensemble de l'évaluation des fiefs. D'autres gentilshommes ont demandé si c'est mon père ou moi qui paye l'afflorinement des fiefs, terme barbare que j'espère voir bientôt bannir de la langue provençale, MIRAB. Collect. t. I, p. 115.

— ÉTYM. À et florin. En Provence les contributions étaient réparties entre les trois ordres. C'étaient les biens et non pas les personnes qui les devaient. La noblesse répartissait entre les fiefs la part d'impôt qui retombait à sa charge. À cet effet, la valeur de chaque fief était représentée par un certain nombre d'unités qu'on nommait florin. Le florin, monnaie de l'empire, n'était plus en Provence, ni une monnaie de compte, ni une monnaie ayant cours; c'était une mesure commune qui servait à estimer le prix et le revenu de chaque fief.

† **AFFLOUAGE** (a-flou-a-j'), s. m. Terme de marine. Action d'afflouer un navire.

† **AFFLOUER** (a-flou-é), v. a. Terme de marine. Ramener un bâtiment échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

— ÉTYM. À et flot.

AFFLUENCE (a-flu-an-s'), s. f. || 1° Écoulement abondant d'eau, de liquides. L'affluence des eaux fit déborder la rivière. L'affluence des humeurs. || 2° Fig. Grande abondance de choses. Une affluence considérable de marchandises. Le bonheur du peuple ne consiste pas seulement dans l'affluence des fruits de la terre, FÉN. t. XXII, p. 375. Cette affluence, ce crédit, cette autorité, ces titres, ces trésors, voilà ce que Dieu abandonne ordinairement au vice et au libertinage, BOSSUET, Pensées, t. I, p. [illegible] L'auguste maison d'Autriche, où, durant l'espace de quatre cents ans, on ne trouve que des têtes d'empereurs et une si grande affluence de maisons royales, avec tant d'États et de royaumes, qu'on a prévu, il y a longtemps, qu'elle en serait surchargée, BOSS. Marie-Thérèse. || 3° Grand concours de monde. Affluence extraordinaire. Au milieu de l'affluence des spectateurs. Il y eut une grande affluence à ses obsèques. Les habitants sortirent des villes et des bourgades en affluence. L'affluence des étrangers dans cette ville.

— SYN. AFFLUENCE, CONCOURS. Il n'est pas besoin d'indiquer que ces deux mots diffèrent essentiellement de multitude et de foule, par l'idée de mouvement qui y est ajoutée. Concours et affluence se confondent souvent; pourtant toutes les fois qu'il importera de distinguer l'arrivée en masse d'une foule ou l'arrivée successive d'une foule, on se servira dans le premier cas de concours et dans le second d'affluence.

— HIST. XVIe s. Et non seulement vescurent en affluence plantureuse de tous biens, ains encores amasserent ilz de l'argent pour fournir aux frais de la guerre, AMYOT, Timol. 31.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. afluencia; ital. affluenza; de affluentia, de affluens (voy. AFFLUENT).

AFFLUENT, ENTE (a-flu-an, an-t'). || 1° Adj. En parlant d'un cours d'eau, qui se mêle, se jette dans un fleuve ou dans une autre rivière. Le Rhin et les rivières affluentes. || 2° S. m. L'Indre et le Cher sont des affluents de la Loire. La Seine a de nombreux affluents. Fleuves, rivières qui se jettent à la mer. Le Danube est un des affluents de la mer Noire. || 3° Adj. En termes de médecine, se dit des humeurs qui se portent en abondance dans quelque partie. Sang affluent; [illegible], salive affluente.

— ÉTYM. Affluer.

AFFLUER (a-flu-é), v. n. || 1° Couler vers. Les fleuves affluent dans la mer. Le sang afflue vers le cœur. || 2° Fig. Abonder, survenir en grande quantité. Les biens, les honneurs, tout leur afflue. Voilà pourquoi tout afflue à Paris, J. J. ROUSS. Ém. V. || 3° Survenir en grand nombre. Les étrangers affluent à Paris. On affluait à Rome de toutes les parties du monde.

— HIST. XIVe s. Ge donne et laisse à tousjours mes aux paroissiens affluans chacun an en l'église de Juigné au jour de Pasques.... DU CANGE, receptio.

— ÉTYM. Affluere, de ad, à, et fluere, couler (voy. FLUX).

AFFLUX (a-flu), s. m. Terme de médecine. Action d'affluer, en parlant des liquides du corps. L'afflux du sang vers la tête.

— ÉTYM. Affluxus, de ad, à, et fluxus, flux (voy. FLUX).

† **AFFOLAGE** (a-fo-la-j'), s. m. Maladie des anémones qui les fait pousser en feuilles et les empêche de fleurir.

— ÉTYM. Affoler, 1.

AFFOLÉ, ÉE (a-fo-lé, lée), part passé. || 1° Rendu fou et, par extension, qui aime d'une manière folle. Vous ne sauriez croire comme elle est affolée de ce Léandre, MOL. Méd. m. lui, III, 7. || 2° En termes de marine, aiguille affolée se dit de l'aiguille d'une boussole qui est dérangée soit par le voisinage du fer, soit par un orage.

† **AFFOLEMENT** (a-fo-le-man), s. m. Action de devenir fou et surtout fou par amour.

— HIST. XVIe s. Lorsqu'Apollon vient troubler sa prestresse De son divin et sainct affollement.... DU BELLAY, V, 34, verso. Ta raison toujours attrempée Ne veut souffrir estre trompée Par leur mignard affolement [des passions et des plaisirs], RONS. 519.

1. **AFFOLER** (a-fo-lé; dans le XVIe s. Palsgrave, p. 23, recommande de prononcer les deux fl, r, a), || 1° Rendre fou, et particulièrement rendre fou d'amour. Il y a de quoi l'affoler. Cette femme l'a affolé. || 2° En termes de marine, déranger l'aiguille aimantée. Un coup de foudre qui frappa le bâtiment, affola la boussole. || 3° S'affoler, v. réfl. S'affoler de quelqu'un, de quelque chose. Voyez-vous pas de tous côtés De très décrépites beautés.... S'affoler de dévotion? VOLT. Ép. 31.

— HIST. XIIe s. [Je] Chanterai pour mon courage, Que je veuil reconforter; Car avec [malgré] mon grant domage, Ne veuil mourir n'afoler, Dame de Faiel dans Couci. Plus est ferms que la piere qui [illegible] Vecanes est [illegible], bien seis, n'est pas ventvole; Duns, presens ne preiere jà [illegible], Th. le Mart. 86. || XIIIe s. Nule autre [illegible], Ne me sers jamès autrement, Et [illegible] le fol Dieu qui si t'afole, la Rose, 6928. || XVIe s. Carneades se trouva si affolé de la soif de sçavoir qu'il n'eut plus le loisir de se faire le poil et les ongles, MONT. I, 181. En espandant toutes ces mocqueries sur cet homme, qui, au demeurant, n'estoit pas guere sage, ils le gasterent et l'affolerent encore davantage, AMYOT, Démétr. 17. Ceste passionnée affection de Dionysius estoit un malheur à Platon, car il en estoit affolé, ne plus ne moins que sont les jaloux de leurs amours, ID. Dion, 19. Heureux celui que ta folie [Calliope] affole, RONS. 397. [illegible] tant le plaisir l'affole, Tout à la fois de [illegible] sa parole, ID. 612.

— ÉTYM. À et fou (voy. FOU); provenç. afolir.

2. **AFFOLER** (a-fo-lé), v. a. Blesser, endommager, léser. Ce qui me console, c'est que la pauvreté comme moi les affole, RÉGNIER, Sat. II. Il m'a perdue, il m'a toute affolée, LA FONT. Papef. || Ce mot est tombé en désuétude.

— HIST. XIIe s. Defendez nos de honte et d'afoler, Ronc. p. 2. Jà fust Rolandtel mes et afolé, ib. p. 91. Hom ne doit pas son baron afoler [faire tort à], ib. p. 180. Lors verrez vous son corps destruire et afoler, ib. p. 201. || XIIIe s. Miex vosisse, voir, qu'afolé M'eüst l'en d'un pié ou d'un oïl, Ren. 5558. Sunt en terre establi li juge.... Por ceus pugnir et chastoier Qui, por ceste amor renoier, Murdrissent les gens et afolent, Ou ravissent, emblent et tolent, la Rose, 5490. Mès li archiers qui moult s'efforce De moi grever et moult se paine, Ne m'i lest mie aler sans paine; Ains m'a fait, por miex afoler, La tierce flesche au cuer voler, ib. 1771. Ne voil ge pas que se gent sachent le cele Amor dont il se claiment Et le fin las, chetis, dolant, Tant les va amors afolant, ib. 4364. N'est pas grans los, si con je cuit, Se il les deus enfans afole, Fl. et Bl. 3020. Si comme se uns hons convenence à un autre qu'il tuera un home por cent livres, ou afolera, ou batera.... BEAUM. XXXIV, 2. Si est aussi comme s'on me prestoit un ceval de vingt livres sain de toz membres, et il afoloit avant que je le rendisse, ib. XXXIV, 18. Se je l'ai servi de ronci [cheval] sain, et il l'afole tant comme il le tient, ID. XXVIII, 5. Sur ses piez.... tu acolas [tes cheveux] En baisier les, et en mouiller De tes lermes dont feis courcier [courroucer] Dyables que lors tu affolas, J. DE MEUNG, Tr. 888. || XVe s. Grand foison y en eut de mors et d'affolés, Boucicq. I, ch. 30. [Messire Olivier d'Auterme et autres] se contrevengerent sur des navieurs de la mort de leur cousin et les decouperent trop vilainement.... et les renvoyerent à Gand ainsi affolés.... FROISS. II, II, 61. Luy sembloit [au roy] que son pays [du duc de Bourbon] estoit foible et que tantost l'auroit affolé, COMM. I, 2. || XVIe s. Vous nous affolerez de coups, monsieur, cela est seur, RAB. Pant. IV, 16. Et leur sembloit que c'estoit affoler les mysteres de Venus que de les oster du retiré sacraire de son temple, MONT. II, 350. Les flesches, pierres et traictz les alloient assener jusques là où ilz estoient escartez au loing, de maniere qu'il y en eut beaucoup affolez, AMYOT, Marcel. 25. Ilz venoient à deschirer leurs playes davantage, et consequemment à se perdre et affoler eulx mesmes, ID. Crass. 47.... Qu'il ne chaloit point aux dieux, si aucun s'estant affolé un pied [boiteux] venoit à estre roy, mais..., ID. Agésil. 4.

— ÉTYM. À et fouler; provenç. afolar, afoliar.

† **AFFOLIR** (a-fo-lir), v. n. Devenir fou. Cet homme affolit tous les jours.

— REM. Ce mot est encore dans la 1re édition du Dictionnaire de l'Académie. Il est vieux, mais n'est pas tout à fait hors d'usage. Il mériterait de ne pas périr tout à fait.

— ÉTYM. À et fou.

AFFORAGE (a-fo-ra-j'), s. m. Terme de féodalité. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin. Prix mis par autorité de justice à une chose vénale.

— HIST. XVe s. Les religieux ont certain droit

seigneurial en ladite ville de Laigny, appellé droit d'afforaige ou tavernerie, DU CANGE, *afforagium*.

— ÉTYM. Bas-lat. *afforagium*, du bas-lat. *afforare*, mettre un prix, de *af* pour *ad* (voy. À), et *forum*, marché (voy. FOR, FUR, FORUM).

† **AFFORER** (a-fo-ré), *v. a.* Terme de féodalité. Mettre le prix aux vins, aux denrées.

† **AFFORESTAGE** (a-fo-rè-sta-j'), *s. m.* Droit d'usage qu'on exerce dans une forêt.

† **AFFORESTER** (a-fo-rè-sté), *v. a.* Concéder un droit d'usage dans une forêt.

— ÉTYM. À et *forêt*.

AFFOUAGE (a-fou-a-j'), *s. m.* Droit de prendre dans une forêt la quantité de bois nécessaire pour se chauffer, ou répartition, entre les habitants d'une commune, du bois dont ils ont la propriété en commun. || Entretien en combustibles d'une usine. || Terme d'anciennes coutumes. Droit sur chaque feu ou maison.

— HIST. XIVe s. Donnons encore aus diz religieux l'affouage pour le four, et pour leur affouage de la dite maison à prendre dou mort boys, DU CANGE, *affoagium*.

— ÉTYM. Bas-lat. *affoagium*, du bas-lat. *affocare*, mettre au foyer, de *ad*, à (voy. À), et *focus*, foyer (voy. FEU).

† **AFFOUAGEMENT** (a-fou-a-je-man), *s. m.* Terme d'ancienne administration. Impôt payé par feux. Les fonctions des municipalités consistent principalement à choisir et à établir des impositions suffisantes pour produire la somme qu'exige la quotité de leur affouagement, opération très-simple, qui rend en quelque sorte l'impôt volontaire par le choix de ceux qui doivent le supporter, MIRAB. *Collect.* t. II, p. 378.

— ÉTYM. Voy. AFFOUAGE.

† **AFFOUILLEMENT** (a-fou-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action produite par les eaux dont le courant a fouillé, a dégradé un ravin, une pile de pont, une berge. Il faut réparer le dommage causé par cet affouillement.

— ÉTYM. *À* et *fouiller*.

† **AFFOURAGÉ, ÉE** (a-fou-ra-jé, jée), *part. passé.*

† **AFFOURAGER** (a-fou-ra-jé), *v. a.* Donner du fourrage sec aux bestiaux à l'écurie, à l'étable ou à la bergerie.

— HIST. XIVe s. Et quant Grisilidis au vespre revenoit et ramenoit ses bestes à l'hostel de son pere, elle les affouragoit, *Ménagier*, I, 6. Que vos bestes soient bien afouragées pour la nuit, *ib.* II, 3. || XVIe s. Qu'on se donne bien garde de les desdaigner de manger par trop de viande, comme cela avient quand desordonnement on les affourage, le trop leur ostant l'appetit, O. DE SERRES, 282.

— ÉTYM. À et *fourrage*.

AFFOURCHE (a-four-ch'), *s. f.* Terme de marine. Ce qui sert à affourcher un bâtiment. Ancre, câble d'affourche.

— ÉTYM. *À* et *fourche*.

AFFOURCHÉ, ÉE (a-four-ché, chée), *part. passé.* || 1° Qui est à califourchon. Un jour un villageois sur son âne affourché Trouva par un ruisseau son passage bouché, J. B. ROUSS. *Fable.* || 2° En termes de marine, bâtiment affourché.

AFFOURCHER (a-four-ché), *v. a.* || 1° Mettre à califourchon. Affourcher un enfant sur un âne. || 2° S'affourcher, *v. réfl.* Changé sera lors en rhinocéros L'ailé cheval qu'on appelle Pégase; Et l'on verra sur une selle rase Maître curé s'affourcher sur son dos, CHAUL. *à Mme du Maine.* || 3° En charpenterie, joindre ensemble deux pièces de bois, dont l'une est à languette, et l'autre à rainure. || 4° En termes de marine, disposer les câbles de deux ancres en fourche. Affourcher un bâtiment. || *V. n.* Le vaisseau affourche. || S'affourcher, *v. réfl.* On s'affourche pour mieux tenir contre le vent.

— ÉTYM. À et *fourcher*.

† **AFFOURÉ, ÉE** (a-fou-ré, rée), *part. passé.*

† **AFFOURER** (a-fou-ré), *v. a.* Synonyme d'*affourager*. Il s'applique plus spécialement aux bêtes à laine. Affourer le troupeau.

— ÉTYM. *À* et *feurre* ou *fouarre*, paille.

† **AFFRAÎCHIE** (a-frê-chie), *s. f.* Terme de marine. Se dit du vent lorsqu'il devient plus fort.

— ÉTYM. *À* et *fraîchir*.

AFFRANCHI, IE (a-fran-chi, chie), *part. passé.* || 1° Esclaves affranchis par leur maître. Les esclaves des colonies anglaises et françaises ont été affranchis. Les Américains du Nord affranchis de la domination de la Grande-Bretagne. Affranchi de tout souci. [Doctes interprètes des lois] Tout l'univers a les yeux sur vous : affranchis des intérêts et des passions, sans yeux comme sans mains, vous marchez sur la terre semblables aux esprits célestes, BOSS. *Letellier.* Sortis des figures qui passent et des ombres qui disparaissent, nous arrivons au règne de la vérité, où nous sommes affranchis de la loi des changements, ID. *duch. d'Orl.* Sans attendre, comme d'autres, qu'on lui fasse honnêteté pour l'inviter à monter plus haut, il se croit affranchi de cette loi de hiérarchie et prévient de lui-même cette cérémonie, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 104. Il demandait à Dieu d'être affranchi de l'esclavage où le vice le tenait captif et comme enchaîné, ID. *ib.* t. I, p. 281. D'une si longue erreur pleinement affranchie, CORN. *Cinna*, V, 3. Promettez : affranchi du péril qui vous presse, Vous verrez de quel poids sera votre promesse, RAC. *Baj.* II, 3. || 2° *Substantivement.* Esclave à qui on a donné la liberté. Horace était fils d'un affranchi. Une affranchie. Rome à trois affranchis fut longtemps asservie, RAC. *Brit.* I, 2. Jamais un affranchi n'est qu'un esclave infâme; Bien qu'il change d'état, il ne change point d'âme, CORN. *Cinna*, IV, 7. Un affranchi vient lui parler en secret : c'est Parménon, qui est favori, qu'elle soutient.... LA BRUY. 3. || 3° Fig. Il n'y eut que les trois affranchis du parlement, Noailles, Canillac et d'Effiat, qui trouvèrent cette grâce [faite au premier président] bien placée, ST-SIMON, 454, 139.

AFFRANCHIR (a-fran-chir), *v. a.* || 1° Rendre franc, exempt d'impôt. Le roi affranchit cette ville de la taille. Cette marchandise est affranchie de tous droits à l'entrée. || 2° En termes de féodalité, affranchir un héritage, libérer un héritage de quelque servitude, de quelque charge. || 3° Affranchir une lettre, un paquet, en payer le port en envoyant la lettre, le paquet. || 4° Rendre libre. Affranchir un esclave. Les noirs des colonies ont été affranchis moyennant indemnité. Thrasybule affranchit des trente tyrans la ville d'Athènes. Dieu ayant affranchi son peuple de la tyrannie des Égyptiens, BOSS. *Hist.* I, 4. La gloire d'affranchir le lieu de ma naissance, CORN. *Cinna*, III, 3. .... je veux l'affranchir ensemble et la venger, ID. *ib.* II, 2. Et d'un si rude joug affranchissons ces lieux, ID. *Nic.* IV, 6. || 5° Délivrer, en général, de ce qui gêne. Affranchir d'un tribut, de la crainte, du chagrin. || 6° Figurément. Délivrer d'un mal. Si je puis de sa honte affranchir mon époux, CORN. *Hor.* V, 3. Allons donc l'affranchir de ces frivoles craintes, ID. *Pomp.* III, 3. Combats pour m'affranchir d'une condition Qui me livre à l'objet de mon aversion, ID. *Cid*, V, 1. J'attendais que, le temple en cendres consumé, Elle vînt m'affranchir d'une importune vie, RAC. *Athal.* V. 2. J'aurai d'une rivale affranchi votre amour, ID. *Baj.* V, 6. On affranchit Néron de la foi conjugale, ID. *Brit.* III, 3. .... vos invincibles mains Ont de monstres sans nombre affranchi les humains, ID. *Phèd.* V, 3. || 7° En termes d'équitation, affranchir un fossé, sauter par delà. || 8° Affranchir un tonneau, le nettoyer, le purifier, quand le bois est neuf. || 9° Affranchir un animal, le châtrer. || 10° Terme de marine. Affranchir la pompe, lui faire jeter une quantité d'eau plus considérable que celle qui entre dans le bâtiment. || 11° S'affranchir, *v. réfl.* À Rome, les esclaves pouvaient s'affranchir à l'aide de leurs épargnes. Tel fut l'accord de la Gaule pour s'affranchir que.... Quand les âmes se seront affranchies des liens du corps. S'affranchir d'une règle. Pour s'affranchir d'un joug injustement imposé, BOSS. *Polit.* Un homme gémit de l'esclavage où il est [de ses passions]; et un fonds d'équité, de droiture, de conscience qu'il a dans l'âme, lui fait désirer cent fois de secouer le joug et de s'affranchir d'une telle tyrannie, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 229. Il se faut affranchir des lois de votre empire, MALH. V, 11. Et pour s'en affranchir, tout s'appelle vertu, CORN. *Cinna*, II, 1. Je saurai m'affranchir, dans ces extrémités, Du secours dangereux que vous me promettez, RAC. *Iphig.* V, 2. Tu voudrais t'affranchir du joug de mes bienfaits, ID. *Brit.* V, 6. Et c'est pour m'affranchir de cette dépendance Que je la fuis partout, que même je l'offense, ID. *ib.* II, 2. || 12° S'affranchir, en jardinage, se dit d'un arbre greffé, quand de l'endroit greffé se produisent des racines qui s'enfoncent en terre.

— SYN. AFFRANCHIR, DÉLIVRER. Affranchir, c'est rendre franc; délivrer, c'est rendre libre. Rendre franc, c'est élever d'une condition servile à celle d'homme franc; rendre libre, c'est ôter tout ce qui captive. Délivrer est donc beaucoup plus général et moins précis. Délivrer des esclaves peut aussi bien s'entendre d'esclaves auxquels on donne la liberté, que d'esclaves qu'on arrache au pouvoir de l'ennemi. En revanche, on ne dira pas affranchir des prisonniers, mais affranchir des esclaves, des serfs. L'affranchissement ne s'applique qu'au passage d'une condition sociale à une autre; la délivrance s'applique à toute sortie hors d'une situation où la liberté nous est ôtée. Quant au sens métaphysique, ces deux mots se confondent beaucoup.

— HIST. XIIe s. Vendre [elle] me peut ou donner, Ses sers [je] sui sans racheter; Jà ne m'en quier afranchir, *Couci*, p. 123. || XIIIe s. Se clers est marceans, il ne pot pas afrancir se [sa] marceandise par le priviliege de se [sa] clergie, BEAUM. XI, 36. Il laist bien à afranquir ses enfans et non à aservir, ID. XLV, 21. || XIVe s. Et se tu veus dire que tu ne Es mie subgès de fortune, Et que ta grant attrasion [descendance] Afranchist ta condition, MACHAULT, p. 96. || XVe s. Nous voulons que tu nous affranchisses à tous les jours du monde [les paysans révoltés au roi d'Angleterre], FROISS. II, II, 113. || XVIe s. À fin que sa mort l'affranchist de l'obligation.... MONT. I, 30. Qu'ils les delivroient de toutes garnisons, et affranchissoient de toutes tailles, subsides et impots, AMYOT, *Flamin.* 19. Trouvant un fossé, le voulut affranchir : et l'ayant sauté.... PARÉ, XIX, 7. Ceux des quartiers de Bordeaux qui vendent le bois avec le vin ne se peinent que d'affranchir [purifier] leurs tonneaux neufs pour une seule fois, O. DE SERRES, 205, etc. Mesme les beliers sont affranchis [purgés de mauvais goût] par le chastrement, bien que longuement ils aient servi à saillir les brebis, ID. 222.

— ÉTYM. Provenç. *afranquir*, *afrancar;* espagn. *afrancar;* ital. *affrancare;* de *af* pour *ad* (voy. À), et *franc*, adj.

AFFRANCHISSEMENT (a-fran-chi-se-man), *s. m.* || 1° Action d'affranchir. L'affranchissement de ces esclaves. L'affranchissement des colonies qui devinrent les États-Unis. || 2° Exemption de charges, d'impôts. L'affranchissement d'une terre, d'une ville. || 3° Acquittement préalable des frais de port soit d'une lettre, soit d'un paquet. L'affranchissement des journaux et des circulaires est obligatoire. || 4° Affranchissement de l'esprit, de la pensée. La possession de ces vérités, l'affranchissement de ces erreurs ne sauraient être plus longtemps le privilége exclusif des naturalistes. || 5° Terme de jardinage. État d'un arbre affranchi.

— HIST. XVIe s. Il y feit proclamer publiquement et solennellement la delivrance et affranchissement general de toute la Grece, AMYOT, *Flamin.* 20. Par divers moyens l'on parvient à tel affranchissement [purification des tonneaux], tels que ceux qui s'ensuivent, O. DE SERRES, 205. Et suffit pour tout affranchissement [pour ôter le mauvais goût aux béliers] d'estordre les genitoires, puisqu'avec la force engendrante s'esteint de mesme la chaleur qui en rend mauvaise la chair, ID. 223. Cest affranchissement se pratique à souhait es meuriers de tous aages.... sur les plus petits arbres de la bastardiere, O. DE SERRES, 464.

— ÉTYM. *Affranchir;* provenç. *afranquiment*.

† **AFFRANCHISSEUR** (a-fran-chi-seur), *s. m.* || 1° Celui qui affranchit. || 2° Homme qui fait le métier de châtrer les animaux.

— HIST. XVIe s. Le protecteur et affranchisseur de la Grece, AMYOT, *Flamin.* 20.

— ÉTYM. *Affranchir*.

AFFRE (a-fr'), *s. f.* Grand effroi. Après les affres de la mort, elle ressentit les horreurs de l'enfer, BOSS. *Anne.* Mme de Montespan était tellement tourmentée des affres de la mort, qu'elle payait plusieurs femmes dont l'emploi unique était de la veiller, ST-SIMON, 180, 155. Les premiers moments du vide extrême que laissait la mort de la Dauphine, la douleur, les affres dont elle [Mme de Maintenon] était aiguisée, ID. 325, 4.

— HIST. XVe s. Il leur dit que, jour de sa vie, n'eut si belles affres [frayeur] qu'il avoit à cette heure eues, LOUIS XI, *Nouv.* LXXV.

— ÉTYM. Anc. haut-allem. *eiver*, *eipar*, âcre, hérissé; comp. l'ital. *afro*, âpre, aigre; *afrezza*, âpreté; *afretto*, aigrelet.

AFFRÉTÉ, ÉE (a-fré-té, tée), *part. passé.* Pris à louage. Ce navire est affrété.

AFFRÉTEMENT (a-fré-te-man), *s. m.* Action d'affréter.

— ÉTYM. *Affréter*.

AFFRÉTER (a-fré-té. La syllabe *fre* a un accent aigu, quand la syllabe qui suit est sonnante; et un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu est conservé), *v. a.* Terme de marine. Prendre un bâtiment à louage.

— HIST. XVIe s. L'esprit est si estroictement af-

fretté au corps, qu'il m'abandonne, à touts coups, pour le suyvre, MONT. III, 310.

— ÉTYM. Provenç. *afretar*, équiper; ital. *affretare*; espagn. *afretar*; de *à* et *fret* (voy. FRET).

AFFRÉTEUR (a-fré-teur), *s. m.* Celui qui prend un bâtiment à louage.

— ÉTYM. *Affréter.*

AFFREUSEMENT (a-freû-ze-man), *adv.* D'une manière affreuse. On l'a tourmenté affreusement.

— ÉTYM. *Affreuse* au féminin, et *ment* (voy. MENT).

AFFREUX, EUSE (a-freû, freû-z'), *adj.* || 1° Qui excite une sorte de terreur, au sens physique et au sens moral. C'est affreux. La blessure qu'il a reçue est affreuse. Une affreuse tempête. Nous passâmes une nuit affreuse. Vie plus affreuse que la mort. Ses malheurs et les miens viennent d'une passion qui cause les désastres les plus affreux; c'est l'amour, FÉN. *Tél.* XV. Les taureaux les plus furieux qui auraient mugi dans leurs combats, n'auraient pas fait un bruit aussi affreux, ID. *ib.* Cette vie, tout affreuse qu'elle est, m'eût paru douce loin des hommes ingrats et trompeurs, ID, *ib.* Pour mieux comprendre l'extrême folie et l'affreux dérèglement de raison où tomba ce pécheur, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 386. J'ajoute à ces tableaux la peinture effroyable De leur concorde impie, affreuse, inexorable, CORN. *Cinna*, I, 3. Que vois-je durant ce temps? Quel trouble! Quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux! BOSS. *Anne de G.* À son âge et avec un corps nourri si mollement, on n'entre pas dans une carrière si affreuse à la nature corrompue, comme dans un chemin couvert de fleurs, MASS. *Ste Madeleine.* || 2° Extrêmement désagréable, mauvais, détestable, laid. Un temps affreux. La pluie a rendu les chemins affreux. D'affreuses habitudes. Des mœurs affreuses. J'ai recueilli les voix et je leur prononce [aux femmes] de la part de tous les hommes, ou de la plus grande partie, que le blanc et le rouge les rendent affreuses et dégoûtantes, LA BRUY. 3. Pour moi, j'arrivai dans des déserts affreux; on y voit des sables brûlants au milieu des plaines.... FÉN. *Tél.* II. Un dévot aux yeux creux et d'abstinence blême, S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu, BOIL. *Sat.* II. || C'est un homme affreux, il est capable des actions les plus noires. || Je ne l'aurais pas cru, c'est bien mal, c'est affreux. || Il est affreux d'assister à un tel spectacle. Il est affreux que le sang ait coulé dans cette circonstance. Il m'est affreux, seigneur, de vous déplaire, VOLT. *Zaïre*, III, 6.

— SYN. AFFREUX, HIDEUX, HORRIBLE. Le sens de ces trois adjectifs est, qui blesse les sens ou l'âme. Mais une distinction y est manifeste : affreux indique ce qui fait peur; hideux, ce qui soulève le dégoût; horrible, ce qui fait frissonner.

— HIST. XVI[e] s. Sautant du lict elle s'est resveillée : Nuds pieds, sans robe, affreuse [en désordre], eschevelée, RONS. 630.

— ÉTYM. *Affre.*

AFFRIANDÉ, ÉE (a-fri-an-dé, dée), *part. passé.* || 1° Rendu friand. L'enfant affriandé par de la pâtisserie. || 2° Fig. Affriandé par des promesses. || 3° Affriandé de ou à, qui est friand de. Les soldats étaient affriandés au butin. Je ne restai pas même affriandé de jolies femmes, J. J. ROUSS. *Conf.* II.

AFFRIANDER (a-fri-an-dé,) *v. a.* || 1° Rendre friand. N'affriandez pas les enfants. || 2° Attirer par l'appât de quelque chose d'agréable au goût. On affriande les oiseaux, les poissons par l'appât. || 3° En termes de fauconnerie, affriander c'est encourager un oiseau, en lui offrant une nourriture qu'il aime. || 4° Fig. Attirer par quelque chose d'agréable, d'avantageux. Rien n'affriande comme l'espoir du gain.

— HIST. XVI[e] s. Aucuns d'iceux sont aussi afriandez des soldes estrangeres, LANOUE, 179. Affriandé au travail par la beauté de sa besongne, D'AUB. *Hist.* II, 485. Le millet frit dans du miel affriandit les pigeons dans le colombier pour ne l'abandonner jamais, O. DE SERRES, 400. Les Florentins, Luquois, Genevois afriandez de la grandeur du profit, apporterent une infinité d'or et d'argent en France, J. BOYVIN, *Disc. sur les monnoyes.* Elle l'a trop affriandé [en parlant d'un enfant], PALSG. p. 483.

— ÉTYM. *À* et *friand*; bourguig. *efriandé.*

† **AFFRICHER** (a-fri-ché). *v. a.* Laisser un terrain en friche.

— ÉTYM. *À* et *friche.*

AFFRIOLÉ, ÉE (a-fri-o-lé, lée), *part. passé.*

AFFRIOLER (a-fri-o-lé), *v. a.* || 1° Attirer par des friandises. || 2° Fig. Il s'est laissé affrioler. || Il est familier.

— HIST. XVI[e] s. Vous affriollez cet enfant tant que vous le gastez, PALSGR. p. 483. Affriollez le ainsi dans sa jeunesse, et vous aurez de lui un beau veau en brief, ID. p. 488.

— ÉTYM. À et l'ancien verbe *frioler*, qui veut dire frire légèrement. On trouve dans le patois normand *frieler*, avoir grande envie.

† **AFFRITER** (a-fri-té), *v. a.* En termes de cuisine, affriter une poêle neuve, la rendre propre à faire une bonne friture, en la préparant par divers moyens.

— ÉTYM. À et *frit*, de *frire.*

AFFRONT (a-fron; le *t* se lie : un affron-t odieux; au pluriel l's se lie : des affron-z indignes), *s. m.* || 1° Acte ou parole d'un mépris jeté en face. Les affronts à l'honneur ne se réparent point, CORN. *Cid.* II, 3. Quand je lui fis l'affront, ID. *ib.* 2. Dès que j'ai vu l'affront, j'ai prévu la vengeance, ID. *ib.* S'il en veut vous faire un affront par des paroles, PASC. *Prov.* 7. Celui qui veut nous faire un affront, ID. *ib.* 14. Le chevalier nous fit un grand affront, SÉV. 479. Voilà l'affront que je fais à vos lettres, ID. 324. Il faut que cette offense de Dieu, que cette perte de la grâce de Dieu me tienne plus au cœur que l'affront le plus sanglant qui me couvrirait de confusion, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 291. || Boire, avaler, dévorer un affront, le souffrir patiemment. || Essuyer un affront, le subir, le recevoir. || Ne pouvoir digérer un affront, en garder le souvenir, en conserver du ressentiment. || 2° Déshonneur, honte. Il fait affront à toute sa famille. Sauvez-moi de l'affront de tomber à leurs pieds, CORN. *Rod.* V, 4. Qui n'est point de son sang ne peut faire d'affront Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front, ID. *Hor.* V, 3. Sauvons de cet affront mon nom et sa mémoire, RAC. *Bér.* III, 1. Mais si dans le combat Le destin plus puissant Marque de quelque affront son empire naissant, ID. *Baj.* I, 1. Pour éviter l'affront de tomber dans leurs mains, ID. *Mithr.* V, 4. || 3° Familièrement. Sa mémoire lui a fait un affront, la mémoire lui a manqué, il est resté court. || 4° Faire l'affront de quelque chose à quelqu'un, le lui reprocher. Chut! je veux à vos yeux leur en faire l'affront, MOL. *l'Étour.* III, 10. || 5° En avoir l'affront, ne pas réussir. S'il voulait m'aider à terminer cette affaire, je crois que je n'en aurais pas l'affront, SÉV. 565.

— SYN. 1° FAIRE AFFRONT, FAIRE UN AFFRONT. Entre ces locutions est une nuance assez marquée; le premier a plus d'étendue et annonce une suite d'actes d'où naissent la honte, le déshonneur; au lieu que le second indique un seul acte. L'enfant qui fait affront à sa famille, est celui dont les habitudes vicieuses font rougir ses honnêtes parents; le prédicateur à qui la mémoire fait un affront, est celui qui une fois manque de mémoire. || 2° AFFRONT, INSULTE, OUTRAGE. Ces trois mots expriment une offense, et ils sont synonymes dans une grande étendue de leur signification. Quand, dans le *Cid*, le comte donne à D. Diègue un soufflet, il lui fait un affront, une insulte, un outrage, comme on voudra. Mais outrage, dérivant de la préposition *outre*, et indiquant que l'on passe toute mesure, est plus général et s'applique à tout ce qui offense; aussi dit-on l'outrage du temps, tandis qu'on ne dit ni l'insulte ni l'affront du temps. En effet affront est ce qui s'attaque directement au front, à la face de la personne offensée, et n'implique pas, comme quelques-uns l'ont dit, la présence de témoins; l'insulte est une agression physique ou morale. Mais ces deux mots se distinguent en ce que insulte est plus étendu, désignant ou pouvant désigner toute espèce d'agression offensante. Ainsi, dans cette phrase, Les tribuns à Rome avaient été créés pour protéger la plèbe contre les insultes des patriciens, affront ne conviendrait pas; il ne dirait pas assez.

— HIST. XVI[e] s. Faire un affront pour braver un homme est de notre siecle [est une expression nouvelle], PASQUIER, *Recherches*, VIII, p. 662. Il faut que les harquebusiers soyent à la teste pour faire ce dommage à l'affront [attaque], LANOUE, 322. Nostre cavallerie a une furieuse boutée à l'affront, ID. 360.

— ÉTYM. *À* et *front.* Le sens propre de ce mot est front à front, attaque.

† **AFFRONTAILLES** (a-fron-ta-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* Limites d'une terre, ligne où elle touche d'autres terres.

— ÉTYM. *Affronter.*

AFFRONTÉ, ÉE (a-fron-té, tée), *part. passé.* || 1° Bravé. Après tant de périls affrontés. || 2° Trompé. Plusieurs marchands affrontés par ses fourberies se plaignaient de lui. ....Monsieur, comme il détale! Et vite, Béatrix! nous sommes affrontés, TH. CORN. *D. Cés.* V, 7. || 3° En termes de blason, il se dit de deux animaux qui se regardent et sont figurés front contre front. || 4° Mis de niveau. Des pièces de bois affrontées.

† **AFFRONTEMENT** (a-fron-te-man), *s. m.* Action d'affronter, de mettre de niveau.

— HIST. XVI[e] s. Parlons de l'affrontement de deux escadrons, LANOUE, 312.

— ÉTYM. *Affronter.*

AFFRONTER (a-fron-té), *v. a.* || 1° Se mettre avec intrépidité en face de. Affronter l'ennemi. || 2° Fig. Affronter la mort, les tempêtes, les périls de la mer. Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte, BUFF. *Cheval.* Et s'il faut affronter les plus cruels supplices, CORN. *Poly.* I, 1. Pourquoi, vouloir affronter des travaux infinis? RAC. *Mithr.* III, 1. Vous allez de la mort affronter la présence, ID. *Baj.* II, 5. Ma prompte obéissance Va d'un roi redoutable affronter la présence, ID. *Esth.* I, 4. || 3° En termes d'art, mettre front à front, de niveau. Ces deux panneaux sont bien affrontés. || 4° Tromper effrontément quelqu'un jusqu'à l'outrager et à s'exposer à sa vengeance. Courons donc le chercher, ce pendard qui m'affronte, MOL. *Sgan.* 17. Si j'y retombe plus, je veux bien qu'on m'affronte, ID. *Éc. des f.* II, 6. Ah! vous me faites tort! s'il faut qu'on vous affronte, Croyez qu'il m'a trompé le premier à ce conte, ID. *l'Étour.* IV, 7. Un cœur ne pèse rien, alors que l'on l'affronte, ID. *Dép. am.* II, 4. Par votre foi, le Mogol est-il homme Que l'on osât de la sorte affronter? LAFONT. *Mandr.* [Il] instruit ce malheureux pour affronter Carlos, CORN. *D. San.* V, 4. || 5° S'affronter, *v. réfl.* Si vous voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'affrontent, qui se mordent.... LA BRUY. 12.

— HIST. XII[e] s. Le jor [il] eüst maint des noz [nôtres] lapidé [tué]; Mès Renoars l'ot moult tost affronté À [avec] son tinel [massue] qui devant fu ferré, *Bat. d'Aleschans*, 5330. || XIII[e] s. Ja n'i viengne il sainte ne saint; Vassal, vassal, se Diex me saint [sauve], À poi que ge ne vous affronte [frappe sur le front, tue], *la Rose*, 15037. N'il ne m'osent veoir de honte, Par quoi que chascun ne s'afronte [se déshonore], *ib.* 10162. De voir sachiez que cil s'afronte Qui le mauvais loe et amonte, ALARS DE CAMBRAI, *ms. de Gaignat*, f° 160, dans STE PALAYE. || XVI[e] s. Affronter les ennemis, MONT. I, 5. Ces esquadrons de lances, s'estans affrontez avecques nos files de gendarmerie, les ont aisement renversées, LANOUE, 288. Encores que l'esquadron de lances face sa charge valeureusement, il n'en peut succeder grant effect; car à l'affronter, il ne tue personne, ID. 312. Autres courent par ci et par là, pour tromper et affronter ceux.... ID. 477. Il ne fault point faire compte de tout cela, ains aller droit affronter les hommes et s'attacher hardiment à eulx, AMYOT, *Thém.* 15. Les uns reculoient, les autres n'ozoient affronter ce bataillon de Macedoniens, ID. *P. Æm.* 33. Il avait toujours esté choisi pour estre du nombre des trois ou quatre qui s'affrontoient hardiment dans les deliberations avec les deputez du roy, D'AUB. *Vie*, CII. Encores le pont pour en sortir estoit affronté et bloqué de bons retranchemens garnis de mousqueterie, ID. *Hist.* II, 436. Il donna tant de vollées dans les bataillons que l'amiral avoit affrontés [mis en front] au ruisseau, que.... ID. *ib.* I, 304.

— ÉTYM. *Affront*; provenç. *afrontar*; ital. *affrontare.*

AFFRONTEUR, EUSE (a-fron-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Qui trompe. Et ainsi, c'est vous qui êtes l'affronteur, BALZ. *Liv.* VII, *lett.* IV. Un affronteur public, D'ALEMB. V, 221. Voilà comme vous faites, bons affronteurs, vous ordonnez souvent les choses à tort et à travers, HAUTER. *Crispin M.* III, 12.

— ÉTYM. *Affronter*; bourguig. *efronteu*; provenç. *afrontier.*

† **AFFRUITER (S')** (a-frui-té), *v. réfl.* Terme de jardinage. Se mettre à fruit, en parlant d'un arbre. Ce poirier s'est affruité cette année.

— HIST. XIII[e] s. Je ne voi que ma chose à nessun bien s'afruite, *Berte*, 37.

— ÉTYM. *À* et *fruit.* Dans le Berry, *affruiter* est verbe neutre : cet arbre bien taillé affruitera.

AFFUBLÉ, ÉE (a-fu-blé, blée), *part. passé.* Affublé d'une robe. Être affublé de ridicules, être couvert de ridicules.

AFFUBLEMENT (a-fu-ble-man), *s. m.* Action d'affubler; ajustement singulier, ridicule. Que signifie cet affublement? c'est une vraie mascarade.

— ÉTYM. *Affubler.* On trouve dans l'ancien français *afublail*, *Rois*, 93, et dans le provençal *afublalh.*

AFFUBLER (a-fu-blé), *v. a.* || 1° Habiller d'une manière irrégulière, bizarre, ridicule. Ce fut elle [la maréchale de Villeroy] qui sans y penser affubla

M. de Brissac de ce bonnet qu'ils ont mis [dans leurs armes], ST-SIM. 40, 115. || **2°** S'affubler, *v. réfl.* Il s'était affublé d'un costume singulier.

— HIST. XIe s. Afublez est d'un mantel zabelin. *Ch. de Rol.* XXXIV. || XIIe s. [Il] afublé ot un petit mantel gris, *Ronc.* p. 14. Il fu bien afublez d'une pelice vaire, *Sax.* XXXI. À la curt en ala, quant il i fu mandez; Par desus le surpliz s'est de l'estole armez, D'une chape à canoine par desus afublez, *Th. le Mart.* 37. || XIIIe s. Lors prent li air son mantel inde, Qu'il vest trop volentiers en Inde, Si s'en afuble, et si s'apreste De soi cointir et faire feste, *la Rose*, 18215. Si tost com povreté l'afuble De son hideus mantel onuble.... *ib.* 4811. El [pauvreté] n'avoit plus que afubler, Grant loisir avoit de trembler, *ib.* 453. Quant les borgoises du chastel, Affublées de lor mantel, RUTEB. II, 177. || XVe s. Affublé d'un mantel, FROISS. II, II, 30. Philippe se leva moult tost et affubla une gonne, ID. II, II, 192. La damoiselle fut affublée par son serviteur d'un seau d'eau et de cendres, LOUIS XI, *Nouv.* XXXVII. Si ce ne fust pas l'amour de vos bons amis, je vous ferois affubler la prison de ceans, ID. *ib.* XCIV. || XVIe s. Il s'en va le coiffer comme d'un chapeau d'albanois, le lui affublant du costé qu'il estoit rompu, DESPER. *Contes*, XXII. Puis s'affubla la teste avec sa robbe, AMYOT, *Démosth.* 42. Luy s'estoit retiré à part, sans lumiere, gisant la teste affublée, de peur de voir personne, ID. *Crassus*, 52. Puis un beau guimple affubla par dessus, Prime, dougé [délicat au toucher], filé de main sçavante, RONS. 638. Generalement toutes les opinions superstitieuses dont sont affublés les enfans, femmes et esprits foibles, CHARRON, *Sagesse*, I, 41.

— ÉTYM. *Affubler* est pour *affibler*, de *af* pour *ad* (voy. À), et *fibula*, boucle, diminutif de *fiber*, qui est à l'extrémité (voy. FIBRE); bourguig. *effeublai;* normand, *affluber;* picard, *affuler;* wall. *afûler;* ital. *affibbiare;* bas-lat. *affibulare*, *affiblare*.

† **AFFUSION** (a-fu-zion), *s. f.* Terme de médecine. Moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappe et seulement de quelques centimètres de hauteur une certaine quantité d'eau sur une partie du corps. L'affusion diffère de la douche, en ce que, pour celle-ci, l'eau est versée d'un lieu élevé.

— HIST. XVIe s. Comme la lumiere d'une lampe qui est amortie par affusion de trop d'huile, PARÉ, XVIII, 73.

— ÉTYM. *Affusio*, de *affundere*, de *ad*, à, et *fundere*, verser (voy. FUSION).

AFFÛT (a-fu. Le *t* ne se lie pas : l'affût est brisé, dites l'afu est brisé), *s. m.* || **1°** Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier. Le chasseur qui est à l'affût. La chasse à l'affût. Tirer un lièvre à l'affût. || Par extension. Ceux qui devaient se mettre à l'affût aux environs de Péronne, HAMILT. *Gramm.* 5. || **2°** Fig. Être à l'affût, épier le moment favorable pour faire une chose. Être à l'affût des occasions. Il est à l'affût de ce qui se dit sur son compte. Cupidité toujours à l'affût. || **3°** Pièce ou assemblage de diverses pièces de bois ou de métal qui supporte une bouche à feu. Je dormis sur l'affût des canons meurtriers, V. HUGO, *Odes*, V, 9. || Par extension. L'affût d'un télescope. || **4°** Scie à découper.

— ÉTYM. *À* et *fût*. L'accent circonflexe est mis à ce mot et aux suivants, à cause de *fût;* mais pourquoi ne le met-on pas à *futaie*, *futaille*, *futé*, qui ont aussi *fût* pour radical? *Af-fût*, c'est *au bois*.

AFFÛTAGE (a-fu-ta-j'), *s. m.* || **1°** Action d'affûter, d'aiguiser des outils. || **2°** Assortiment d'outils nécessaires à un ouvrier. || **3°** Autrefois, action d'affûter un canon.

— ÉTYM. *Affûter*.

AFFÛTÉ, ÉE (a-fû-té, tée), *part. passé.* Burin affûté.

AFFÛTER (a-fu-té), *v. a.* || **1°** Aiguiser un outil. Les graveurs affûtent leur burin. Affûter un crayon, en refaire la pointe. || **2°** Ajuster les outils aux fûts qui servent à les maintenir dans la position la plus propre pour les faire couper. || **3°** Autrefois, affûter un canon, le disposer pour tirer; maintenant on dit mettre en batterie.

— HIST. XVe s. Et affuterent grant nombre d'artillerie, COMM. I, 9. || XVIe s. Aprèz, les afusta justement vene contre vene, nerf contre nerf, spondyle contre spondyle, affin que il ne feust torty colly, RAB. *Pant.* II, 30. Or mouchez vos nez, petits enfans, et vous aultres, vieulx resveurs, affustez voz besicles, et pesez ces motz ou poys du sanctuaire, ID. *Progn. Pant. préf.* Le medecin a besoing de trop de pieces pour affuster justement son desseing, MONT. III, 217. Le gouverneur nommé Mousa court à l'alarme, les soldats s'affustent et crient au marchand qu'il s'arrestast, D'AUB. *Hist.* III, 298. Qu'ils aient si bien affusté leur cas, que.... CARL. I, 37.

— ÉTYM. *Affût;* bourguig. *efusté*. Autrefois *affuster* avait le sens général de disposer; et on trouve dans la 1re édition du dict. de l'Académie : *affusté* (l'*s* se prononce), préparé : Il s'est affusté pour cela.

AFFÛTIAU (a-fu-tiô), *s. m.* Bagatelle, brimborion. Je ne saurais trouver dans tous vos affûtiaux, HAUTER. *Crispin M.* II, 11. || Terme populaire.

— ÉTYM. *Affûter*.

AFIN (a-fin), *conj.* Marque la fin pour laquelle on agit, le but qu'on se propose. *Afin* se joint à la préposition *de*, suivie d'un infinitif, ou à la conjonction *que*, suivie du subjonctif. Ils envoyèrent un courrier afin de faire savoir. Afin que cela soit plus facile. Afin que les mauvais exemples et les mauvais discours ne surprennent point leur ignorance, FLÉCH. *Serm.* II, 286. La plupart des hommes croient faussement qu'il leur suffit d'être inutiles ou dans l'indigence, afin que la république soit engagée à les placer ou à les secourir, LA BRUYÈRE, 2. Afin de tourner ensuite nos armes contre cet autre ennemi plus puissant, FÉN. *Tél.* XI. Le marchand surfait sa marchandise pour la vendre plus cher qu'elle ne vaut; il a des marques fausses et mystérieuses, afin qu'on croie n'en donner que son prix; un mauvais aunage, pour en livrer le moins qu'il se peut; et il a un trébuchet, afin que celui à qui il l'a livrée, la lui paye en or qui soit de poids, LA BRUY. 6. Tu m'as laissé la vie, afin qu'elle te serve, CORN. *Héracl.* I, 2.

— REM. **1.** Peut-on commencer par *afin de* et finir par *afin que?* Par exemple, peut-on dire : Afin de faire voir mon innocence à mes juges, et que l'imposteur ne triomphe pas de la vérité? Du temps de Vaugelas, plusieurs blâmaient cette manière de parler. Mais c'est pousser trop loin le scrupule; de bons auteurs ont donné l'exemple de cette tournure, qui a quelquefois de l'élégance en variant la construction. Afin de juger plus sainement, et que nous ne pensions pas que... DESC. *Méth.* Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire; il a le cati et les faux jours, afin d'en cacher les défauts et qu'elle paraisse bonne, LA BRUY. 6. || **2.** Quand on veut mettre entre *afin* et le verbe qu'il régit une incise, il faut toujours se servir de *afin que*, et non de *afin de :* Charles XII projetait de passer l'hiver dans l'Ukraine, afin que, s'étant assuré de ce pays, il pût conquérir la Moscovie au printemps prochain, VOLT. *Ch.* XII, 4.

— SYN. AFIN, POUR. Ces deux mots signifient qu'une chose est faite en vue d'une autre, et, dans une foule de circonstances, ils sont exactement synonymes. Il travaille pour s'instruire, ou il travaille afin de s'instruire n'offrent aucune différence sensible. Cependant il y aura des cas où le sens étymologique, qui est dans *afin* (à fin), se réveillera et indiquera un but plus particulier, une intention plus précise. Ainsi, toutes les fois que cette idée précise manquera, il faudra se servir de *pour*, qui est plus indéterminé. Dans cette phrase : Pour faire telle chose, il suffit que.... il faut que.... il est nécessaire de.... *pour* est préférable à *afin*. En résumé, *afin* ne peut pas se mettre dans tous les cas où *pour* s'emploie; mais *pour* peut se mettre dans tous les cas où *afin* est usité, *pour* étant plus général.

— HIST. XIVe s. Si comme l'armeuriers tent affin que le cheval soit bien armé; et le chevalier le veult affin que il se combate, ORESME, *Eth.* 11. Afin que par semblables guises il peussent les leurs terres deffendre et gouverner, BERCHEURE, f° 1. Afin de les chacier de la terre et de les arester, ID. f° 7, *verso.* || XVe s. Afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, *Bibl. des Chartes*, 1re *série*, t. V, p. 487. Il se commença à aider et escarmoucier d'icelle pelle, afin de pouvoir trouver et recouvrer ses diz chaperon et bonnet, *ib.* p. 489. || XVIe s. Et si avez, afin que l'entendez, Son arc alors et ses yeux desbandez, MAROT, I, 344. Par leurs mains seras sous-levé, Afin que d'adventure Ton pied ne choppe et soit grevé Contre la pierre dure, ID. IV, 306. À fin qu'ils n'attirassent l'ire des dieux sur eulx, ID. I, 19.

— ÉTYM. *À* et *fin*, *s. f.* picard, *achafin;* vermandois, *acerfin*.

AGA (a-ga), *s. m.* Chef militaire chez les Turcs. Aga des janissaires. Hier.... J'avais quarante agas contemplant mon visage, V. HUGO, *Orient.* 16.

AGAÇANT, ANTE (a-ga-san, san-t'), *adj.* || **1°** Qui agace, qui fait mal aux nerfs. Ce bruit est agaçant. Cette femme est agaçante par son bavardage. || **2°** Qui excite, qui attire. Propos agaçants, manières agaçantes. Des yeux pleins de feu, des regards agaçants, HAMILT. *Gramm.* 6. Petite bonne agaçante et jolie, BÉRANG. *Célib.*

AGACE ou **AGASSE** (a-ga-s'), *s. f.* Oiseau appelé ordinairement pie. Le hasard les [aigle et pie] assemble en un coin détourné; L'agace eut peur; mais l'aigle, ayant fort bien dîné, La rassure.... LA FONT. *Fab.* XII, 11.

— HIST. XIIIe s. Et tout aussi comme l'agache Par son crier et agachier Nul oisel ne laisse anichier Près de li, ains les fait fuir.... DU CANGE, *agazia*.

— ÉTYM. Bourguig. *aiguaisse;* picard, *agache;* Berry, *aguiasse*, *ageasse*, *égeasse*, *ouasse;* angoumois, *ajasse;* wallon, *aguèse;* norm. *agase;* bas-lat. *agasia*, *aigatia;* provenç. *agassa*, *gacha*, *guacha;* ital. *gazza*, *gazzera;* romagnol, *argaza;* de l'anc. haut-allem. *agalstra*, pie; allem. *ælster*, *elster;* holland. *aakster*, *aaxter*.

AGACÉ, ÉE (a-ga-sé, sée), *part. passé.* || **1°** Qui éprouve de l'agacement. Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en sont agacées, BERNARDIN DE ST PIERRE. *Ch. Ind. préamb.* || **2°** Qui reçoit des agaceries. Le chat était souvent agacé par l'oiseau, LA FONT. *Fab.* XII, 2. Le cardinal de Retz avait beaucoup d'esprit; mais il était très-laid : ce qui ne l'empêcha pas d'être agacé par les plus jolies femmes, DIDER. *Princ. de polit.*

AGACEMENT (a-ga-se-man), *s. m.* || **1°** Sensation désagréable produite par le contact des substances acides, et l'action de la lime et des sons aigus sur les dents. Agacement des dents. Ce bruit me cause un agacement tout à fait désagréable. || **2°** Irritation légère. Agacement des nerfs.

— HIST. XIIIe s. Se vous volés removoir le aacement des dens qui sovent avient.... ALEBRAND, *Régime*, f° 37, *verso*.

— ÉTYM. *Agacer*.

AGACER (a-ga-sé. Le *c* prend une cédille quand il se trouve devant un *a* ou un *o*), *v. a.* || **1°** Causer de l'agacement. Ce bruit agace les dents. || **2°** Agacer les nerfs, causer une irritation intérieure. || **3°** Figurément, faire des agaceries. Je voudrais qu'on les agaçât pour les exciter à parler, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Las de l'avoir inutilement agacé sur d'autres sujets, HAMILT. *Gramm.* 4. Mme Duplessis agaçait ma fille; ma fille la battait, SÉV. 70. Au salon ou sur la pelouse, Laure, jamais ne m'agacez, BÉRANG. *Passez*, *j. filles.* || **4°** S'agacer, *v. réfl.* Devenir agacé. Cette femme s'agace d'un rien. || S'agacer l'un l'autre. Quel plaisir de.... Manger sur nos genoux nos fruits et notre pain, Nous agacer du coude et nous prendre la main, LAMART. *Joc.* IX, 342. Et plus loin des valets l'un l'autre s'agaçans, BOIL. *Sat.* VI.

— REM. Boileau a accordé ce participe présent, suivant en cela l'ancienne règle qui le traitait absolument comme un adjectif; depuis, la grammaire a changé; et, en des cas pareils, ce serait aux poëtes à voir s'ils veulent ou non suivre l'archaïsme.

— HIST. XIIIe s. De la noix [ils] vont rongeant l'escorce, Mais ne savent qu'il a dedens; Pechez leur aace les dens, *saint Léocade*, *éd.* BARBAZAN, I, 277. Pautonniers qui.... Et le descirent et agacent [un fou], *Amadis et Ydoine*, *ms.* 6987. || XVIe s. Les Israelites, ayans esté longuement affligez de diverses calamitez, avoyent un proverbe commun, que leurs peres avoyent mangé du vert-jus, et que les dens des enfans en estoyent agacées, CALV. *Instit.* 287. Avoyt il mangé prunes aigres sans peler? avoyt il les dens esguassées? RAB. *Pant.* IV, *nouv. prol.* Il les agacea tant enfin par ses paroles picquantes, que.... MONT. I, 353. Les viandes aigres agassent les dents, O. DE SERRES, p. 906. Il me voulut volontiers agacer, PALSGR. p. 657. Les arquebuzades et les zagayes des Mores qui agaçoient à toute heure l'armée.... BRANT. *Gouast.*

— ÉTYM. Norm. *agasser*, crier après quelqu'un avec aigreur; picard, *agacher*, *agucher;* bourguig. *agaçai;* ital. *agazzare*, provoquer. Ménage tire ce mot de l'italien *allegare* qui a le sens de agacer les dents; mais *agacer* est ancien dans la langue, et n'a pas une origine italienne. Diez le fait venir de l'ancien haut-allemand *hazjan*, nouvel allemand *hetzen*, poursuivre, harceler, avec la particule romane *à*, ce qui a permis de changer *h* en *g*. Cette dérivation a beaucoup pour soi. Cependant il faut faire entrer en considération l'ancienne forme *aacer;* elle ne s'explique ou qu'en supposant un verbe composé de *à* et un radical *acer*, comme *aorrir*, *aorer*, *aiiner*, etc. (mais alors comment ce radical n'a-t-il pas gardé l'*h* de *hazjan*, et n'est-il pas *ahacer?*); ou bien qu'en admettant que le *g* est tombé, comme tombaient beaucoup de consonnes intermédiaires entre deux voyelles. Mais cette seconde hypothèse conduirait à considérer *aacer* comme formé de *agacer*.

pie, par cette suppression très commune d'une consonne intermédiaire et non commençant le mot. En Normandie on dit qu'un oiseau agace, en parlant des pies quand son nid est attaqué, et les vers cités au mot AGASSE établissent cette dérivation. La série des sens serait agacer, crier comme la pie qui chasse les autres oiseaux, puis piquer, exciter, provoquer, et enfin irriter les dents. Près Paris, on dit *agacher* un chien. Comme on voit, il y a deux étymologies en présence : le verbe allemand *hetzen* et le mot français *agace*. Dans Olivier de Serres, on trouve *agassin* avec le sens de bourgeon venu sur le bois dur (p. 170) et avec celui de cor au pied (p. 900) ; ainsi dit, dans le premier cas, parce que le bourgeon venu sur le bois dur a quelque chose de laid et qui provoque ; dans le second, parce qu'un cor au pied est quelque chose d'agaçant.

AGACERIE (a-ga-se-rie), *s. f.* Mines, manières, paroles par lesquelles on cherche à attirer l'attention. Elle lui fait des agaceries dont il n'est que plus dépité, J. J. ROUSS. *Ém.* v. Il y a un air d'agacerie au travers de tout cela, SÉV. 35. Elle me fait mille agaceries jour lui, ID. 537. Donnant tête baissée dans les premières agaceries de la vanité, le moi, HAMIL. *Gramm.* 6. Mme du Châtelet ne sait comment répondre à ces agaceries séduisantes, VOLT. *Lettres, Pruss.* 16.

— REM. On distinguera soigneusement agacement et agacerie. L'agacement est une sensation désagréable des dents, des nerfs. L'agacerie est une provocation agréable et piquante qui, se disant surtout des femmes, a cependant aussi d'autres emplois.

— ÉTYM. *Agacer.*

† **AGAILLARDIR** (S') (a-ga-llar-dir, *ll* mouillées), *v. réfl.* Devenir plus gaillard.

— ÉTYM. *À* et *gaillard.*

† **AGALACTIE** (a-ga-la-ktie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de lait dans les mamelles.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et γάλα, lait. On trouve quelquefois *agalaxie* ; mais c'est une mauvaise orthographe.

AGAME (a-ga-m'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes auxquelles on ne connaît point d'organes sexuels, tels que certains champignons et des algues.

— ÉTYM. Ἄγαμος, de α privatif, et γάμος, mariage (voy. GAMIE).

AGAMI (a-ga-mi), *s. m.* Oiseau de l'Amérique méridionale, de la classe des gallinacés. On apprend aux agamis à faire à peu près ce que font nos chiens, BUFF. *Agami.*

† **AGAMIE** (a-ga-mie), *s. f.* Terme de botanique. État des plantes agames. L'agamie est une subdivision de la cryptogamie. Dans la cryptogamie la fructification n'est que cachée ; dans l'agamie les plantes sont ou paraissent dépourvues de fructification, et se reproduisent au moyen de propagules.

— ÉTYM. Voy. AGAME.

† **AGANTER** (a-gan-té), *v. a.* Terme de marine. Prendre, atteindre, saisir.

AGAPE (a-ga-p'), *s. f.* Repas que les premiers chrétiens faisaient en commun. Vous voyez que la communion était générale, comme les repas nommés agapes, FÉN. t. XVII, p. 505. Les bénéfices réguliers durent leur origine aux agapes, CHATEAUB. *Génie.* IV, III, 2. Il faut, quand on fait le repas des agapes, envoyer les meilleurs plats à l'évêque, VOLT. *Phil.* II, 225.

— ÉTYM. Ἀγάπη, amour, amitié.

AGAPÈTES (a-ga-pè-t'), *s. m.* et *f. plur.* S'est dit jadis de clercs que des religieuses gardaient parmi elles dans leurs couvents, et de filles ou veuves que les moines gardaient dans leur couvent parmi eux.

— ÉTYM. Ἀγαπητός, digne d'être aimé, de ἀγαπᾶν (voy. AGAPE).

AGARIC (a-ga-rik), *s. m.* On donne ce nom à plusieurs champignons dont quelques-uns appartiennent au genre bolet, caractérisé par un grand nombre de trous sous le chapeau. On trouve parmi les agarics des champignons recherchés comme comestibles, tels que le champignon de couche, le mousseron, l'oronge, la morille, et de très-vénéneux, tels que la fausse oronge. Deux agarics sont employés en médecine : 1° l'agaric blanc ou bolet du mélèze ; c'est un violent purgatif, il est émétique aussi ; on ne l'emploie plus guère qu'en médecine vétérinaire ; 2° l'agaric de chêne ou bolet amadouvier ; c'est l'agaric des chirurgiens, dont on sert pour arrêter les hémorragies ; il agit en s'adaptant exactement à l'orifice des vaisseaux et en favorisant ainsi la formation d'un caillot.

— HIST. XVI[e] s. Apozemes aperitifs et relaxatifs de sené, agaric, rhubarbe, PARÉ, XX, 22.

— ÉTYM. *Agaricus*, ἀγαρικόν, d'Agaria, d'après Dioscoride, ville de Sarmatie, où ce champignon abondait.

† **AGARICE** (a-ga-ri-s'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de calcaire blanche et spongieuse, nommée aussi agaric minéral, farine fossile, moelle de pierre et lait de lune.

AGASSE (a-ga-s'), *s. f.* Voy. AGACE.

† **AGASSIN**, *s. m.* Bouton de vigne qui est placé le plus bas et d'où il ne sort jamais de grappe. (voy. l'étymologie d'AGACER).

AGATE (a-ga-t'), *s. f.* ‖ 1° Variété de quartz ou cristal de roche ; c'est de la silice à peu près pure, à cassure terne et cireuse, de couleurs variées. Après le prix, ces pierres, soit agates, soit espèces de marbres et de cailloux, sont fort communes, VOLT. *Sing.* ‖ 2° Tout ouvrage en agate. Il y a dans ce musée une collection d'agates très précieuses. ‖ 3° Instrument dans lequel est enchâssée une agate, et qui sert à brunir l'or.

— HIST. XIII[e] s. Et ciers beriels et filates, Jaspes, topaces et acates, *Fl. et Bl.* 659. ‖ XVI[e] s. Acathe où du soleil le signe est imprimé.... Chez presque toute elle donne à l'air cherté.... RONS. 244. Lettres d'agathe blanche, petits gazons de laict, ID. 286. De tels vers fut son epitre achevée, Puis la seella d'une agathe engravée, ID. 633.

— ÉTYM. Ἀχάτης, achates, ainsi appelée d'un fleuve de Sicile, près duquel cette pierre abondait.

† **AGATÉ, TÉE** (a-ga-té, tée), *adj.* Qui contient de l'agate. Jaspe agaté.

— ÉTYM. *Agate.*

† **AGATHE** (a-ga-t'), *s. f.* Nom d'une fleur. De cette fleur il passe à l'agathe, FAVIN, v. 13.

† **AGATHÉE** (a-ga-tée), *s. f.* Arbrisseau d'ornement, à fleurs bleues du Cap.

† **AGATIFÈRE** (a-ga-ti-fè-r'), *adj.* Qui contient de l'agate.

— ÉTYM. *Agate* et *fer*, de *ferre*, qui porte.

† **AGATIFIÉ, ÉE** (a-ga-ti-fi-é, ée), *adj.* Transformé en agate.

— ÉTYM. *Agate* et *fieri*, devenir, passif de *facere* (voy. FAIRE).

† **AGÂTIS** (a-ga-ti), *s. m.* Dommage causé par les bestiaux dans les héritages des voisins.

— ÉTYM. *À* et *gâter.*

† **AGATISER** (S') (a-ga-ti-sé), *v. réfl.* Se transformer en agate. Pierre agatisée.

— ÉTYM. *Agate.*

† **AGATOÏDE** (a-ga-to-i-d'), *adj.* Semblable à l'agate.

— ÉTYM. *Agate* et εἶδος, ressemblance (voy. IDÉE).

AGAVÉ (a-ga-vé), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des amaryllidées, qui a le port des aloès, mais qui est propre à l'Amérique du Sud. Une espèce s'est naturalisée sur les côtes de la Méditerranée, on l'appelle pitte ou aloès. Les faisceaux de fibres des feuilles servent à faire des cordes. L'agavé vivipare s'élevait plus haut dans les criques salées, et présentait une forêt d'herbes de trente pieds perpendiculaires, CHATEAUB. *Voy. en Amérique*, 417.

— ÉTYM. Ἀγαυός, admirable, de ἄγαμαι, j'admire.

† **....AGE**, suffixe indiquant d'abord la disposition à : volage ; puis, de là, l'emploi, l'action de : affiner, affinage ; ombre, ombrage ; assembler, assemblage.

— ÉTYM. Le suffixe latin *aticus* ; provenç. *atge* ; ital. *aggio* ; composé lui-même de *at*, qui est le suffixe du participe passif, et de *icus* ; ainsi *umbra*, ombre, *umbratus*, qui est ombragé, *umbraticus*, qui a beaucoup d'ombre.

† **AGE** (a-j'), *s. m.* Partie de la charrue destinée à transmettre au corps de l'instrument le mouvement qui lui est donné. L'age est horizontal ou incliné, droit ou courbe.

— ÉTYM. *Age*, dans ce sens, doit tenir à un ancien mot français, *agiot* ou *agiau*, qui a eu le sens d'affiquet, et dont l'étymologie est inconnue.

ÂGE (â-j'), *s. m.* ‖ 1° Durée ordinaire de la vie. L'âge de l'homme ne passe pas communément quatre-vingts ans. Il faut épargner le temps de la jeunesse ; celui qui reste au fond n'est pas seulement le plus court, mais le plus mauvais et comme la lie de tout l'âge, BOSS. *Pensées chrét.* 31. ‖ Âge d'homme, l'âge viril : Quand cet enfant sera parvenu à l'âge d'homme. ‖ Âge d'homme, la durée commune de la vie : Il n'a pas vécu âge d'homme. ‖ 2° Temps qu'il y a qu'on est en vie. Celui qui continue de cacher son âge pense enfin lui-même être aussi jeune qu'il veut le faire croire aux autres, LA BRUY. 14. Eh ! quel âge avez-vous ? vous avez bon visage, RAC. *Plaid.* I, 7. L'empereur Charles VI mourut au mois d'octobre 1740, à l'âge de 55 ans, VOLT. *Louis XV*, 5. ‖ Il ne paraît pas son âge, il ne paraît pas avoir l'âge qu'il a réellement. ‖ 3° Carrière de la vie que l'on a à parcourir et qui a un commencement, un milieu et une fin. Les progrès de l'âge ; avancer en âge ; mon âge avance. Être à la fleur de l'âge. Louis et Thérèse passeront leur âge en ces lieux, RAC. *Poésies*, I. Ce peu d'hommes saintement passés parmi les plus rudes épreuves, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli, BOSS. *Duch. d'Or.* Plus nous avançons dans l'âge, ID. *Pén.* 2. Ce vice [l'avarice] est plutôt l'effet de l'âge et de la complexion des vieillards, qui s'y abandonnent aussi naturellement qu'ils suivaient leurs plaisirs dans leur jeunesse ou leur ambition dans l'âge viril, LA BRUY. 11. Qu'un long âge apprête aux hommes généreux Au bout de leur carrière un destin malheureux ! CORN. *Cid.* II, 9. Mais dès que le long âge Eut glacé le pauvre animal, La même cuisine alla mal, LA FONT. *Fab.* X, 4. Les vieillards étonnés de voir ce qu'ils n'auraient osé espérer dans la suite d'un si long âge, FÉN. *Tél.* XXI. Ce n'est pas une honte ni une faute à un jeune homme que d'épouser une femme avancée en âge ; c'est quelquefois prudence, c'est précaution ; l'infamie est de.... LA BRUY. 14. Et quel est ce temps [de la grâce] ? Une conjoncture favorable que Dieu ménage ; un âge plus avancé et plus mûr, où le feu de la passion commence à s'amortir, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 281. Mais la jeune et brillante image, Que le regret vient embellir, Dans mon sein ne saurait vieillir : Comme l'âme, elle n'a point d'âge, LAMART. *Médit.* I, 9. Quand l'âge dans mes nerfs a fait couler sa glace, CORN. *Cid*, I, 7. Vous perdez le respect ; mais je pardonne à l'âge, ID. *ib.* II, 7. Mais je suis né robuste et n'ai point passé l'âge, A. CHÉN. 72. Les fils des dieux n'attendent presque rien du temps et des années ; le mérite chez eux devance l'âge, LA BRUY. 2. ‖ 4° La durée d'une génération. Ce vieillard dans le chœur a déjà vu quatre âges, BOIL. *Lutr.* I. Ce vieillard qui a vécu trois âges d'homme, FÉN. *Tél.* XV. Il lui racontait toutes les aventures de sa jeunesse et tout ce qu'il avait vu faire de plus remarquable aux héros de l'âge passé, ID. *ib.* XV. ‖ 5° Les diverses époques de la vie. Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs, BOIL. *Art poét.* III. Tous les âges, tous les états changent quelque chose en nous : quand sera-ce que nous changerons pour la vertu ? BOSS. *Pensées chrét.* 8. Le fer ne connaîtra ni le sexe ni l'âge, RAC. *Esther*, I, 3. En cet âge penchant Où mon peu de lumière est si près du couchant, MALH. VI, 31. ‖ Bas âge, jeune âge. Son fils encore en bas âge, BOSS. *Hist.* I, 9. Laissant des enfants en bas âge, ID. *Hist.* III, 5. Plût au ciel que, dès l'âge le plus tendre et dès les premières années de la vie, on travaillât à se purifier de la sorte ! BOURD. *Pensées*, t. I, p. 367. ‖ Le bel âge, la jeunesse. Toi-même, ô mon fils, qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose, FÉN. *Tél.* XIX. ‖ Moyen âge, âge intermédiaire de la vie. Un homme de moyen âge. Et tirant sur le grison, LA FONT. *Fab.* I, 17. Aussi a-t-on remarqué que c'est dans le moyen âge que les hommes sont le plus sujets à ces langueurs de l'âme, à cette maladie intérieure, à cet état de vapeurs dont j'ai parlé, BUFF. *Nature des anim.* ‖ Âge de raison, âge mûr, âge avancé. ‖ Sur l'âge, sur le retour. Le prieur, déjà un peu sur l'âge, était un très-bon ecclésiastique, VOLT. *Ingénu*, 1. Quoique père de famille, et déjà sur l'âge, M. Caffe s'obstina à rester sur le pont, CHATEAUBR. *Itin.* III, 91. ‖ Âge critique, âge où les femmes cessent d'avoir leurs règles. ‖ En particulier, l'âge requis par les lois pour certains actes, certaines fonctions. Elle ne peut pas se marier, parce qu'elle n'est pas en âge. Lettres de bénéfice d'âge, de dispense d'âge, lettres par lesquelles le prince accordait à quelqu'un le privilége de posséder, d'exercer une charge avant l'âge prescrit par les lois. ‖ Président d'âge, celui qui, provisoirement, préside une assemblée, parce qu'il en est le plus âgé. ‖ Être d'âge à, en âge de, avoir un âge qui permet de. Ils assemblent les hommes en âge de combattre, FÉN. *Tél.* X. Il était en âge de se marier, CORN. *Ex. de Pomp.* Que prétend il que vous fassiez ? n'êtes-vous pas en âge d'être mariée ? MOL. *L'Am. méd.* I, 4. ‖ Être entre deux âges, n'être ni jeune ni vieux. Elle était entre deux âges, d'une figure fort noble, J. J. ROUSS. *Conf.* II. ‖ Famil. Être d'un certain âge, n'être plus jeune. Elle est d'un certain âge. Un certain âge est un âge trop certain. La dévotion vient à quelques-uns, et surtout aux femmes, comme une passion ou comme le faible d'un certain

âge, ou comme une mode qu'il faut suivre, LA BRUY. 3. || 6° Il se dit du nombre d'années qu'a un cheval, un chien, un arbre, un bois. Quel âge a ce cheval, ce chien? Quel est l'âge de ce chêne, de ce taillis? || 7° Terme d'astronomie. L'âge de la lune, le temps qui s'est écoulé depuis le renouvellement de la lune. || 8° Par analogie. Je ne sais si l'on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait [au temps depuis lequel il est venu aux nourrices], J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 9° Fig. L'amour n'a point d'âge, il est toujours naissant, PASC. *Amour.* La grandeur musulmane est à son dernier âge, VOLT. *Tancr.* I, 1. || 10° *S. pl.* Les siècles dans leur succession indéfinie. Les différents âges de la nature. Les premiers âges de la monarchie. De sorte qu'après d'immenses révolutions d'âges et de temps qui auraient dû l'affaiblir, elle [la religion chrétienne] est toujours la même, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 246. Le monde, de qui l'âge avance les ruines, Ne peut plus enfanter de ces âmes divines, BOIL. *Lutr.* III. Les sages lui dénoncèrent qu'en remuant ce seul point, il mettait tout en péril, et qu'il donnait, contre son dessein, une licence effrénée aux âges suivants, BOSS. *Reine d'Angleterre.* Que l'on célèbre ses ouvrages Au delà des temps et des âges, RAC. *Esth.* III, 9. Tu cessas de parler : l'oubli, la main des âges Usèrent ce grand nom empreint dans tes ouvrages, LAMART. *Médit.* I, 28. || 11° *S. sing.* Le temps présent. Il est le vrai héros de notre âge. Vous qui ne pouvez souffrir vos frères, sans doute que vous êtes parfait et le seul parfait; à vous entendre, vous devez être le modèle de votre âge, BOSS. *Pensées chrét.* 12. || 12° L'âge du monde, le temps qui s'est écoulé depuis la création. || 13° Les quatre âges du monde, les quatre périodes imaginées par les poëtes, et qu'ils ont désignées sous les noms d'âge d'or, d'âge d'argent, d'âge d'airain, d'âge de fer. On dit figurément un âge d'or pour désigner une époque de prospérité; et un âge de fer pour désigner un temps de guerre et de calamité. Un des captifs avait ramené l'âge d'or dans ces déserts, FÉN. *Tél.* II. Mettez votre gloire à renouveler l'âge d'or, ID. *ib.* XXIV || 14° Le moyen âge, le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II. || 15° En géologie, âge des terrains, âge des diverses formations de roches; ordre de succession des substances minérales stratifiées. || 16° D'âge en âge, *locut. adv.* De siècle en siècle, de génération en génération. Les secrets de la nature sont cachés; le temps les révèle d'âge en âge. Ce souvenir sera conservé d'âge en âge. || 17° Prov. L'âge n'est fait que pour les chevaux, c'est-à-dire, peu importe l'âge qu'on a pourvu qu'on le porte bien, ou encore il est d'un mal appris de parler d'âge devant des personnes âgées.

— SYN. À NOTRE ÂGE, À NOS ÂGES. À nos âges on n'est plus bon pour.... dites : À notre âge on n'est plus bon pour.... Ce substantif n'a de pluriel que dans ces exemples-ci : les quatre âges de l'homme; l'homme entre deux âges, etc. c'est-à-dire lorsqu'il désigne une des époques principales de la vie humaine, et non un des points si nombreux marqués par chaque année. Ce qui fait que la locution *à nos âges* est mauvaise, c'est qu'au fond il ne s'agit que d'un seul âge, celui que vous et moi nous avons. Mais un homme de 60 ans qui dirait à un adolescent de 20 ans : À nos âges la vie offre des aspects bien différents, parlerait correctement ; car ici il s'agirait réellement de deux âges différents. Ainsi dans LESAGE, *la Tontine*, 16 : Pour moi je n'aurais jamais pensé à Mlle Mariane, à cause de la disproportion de nos âges.

— REM. 1. Aage a été de trois syllabes dans l'ancienne poésie; il n'a cessé de l'être, et la contraction des deux *a* ne s'est faite, bien que l'ancienne orthographe subsistât, que vers le XVe siècle. || 2. Âge était fort souvent du féminin au commencement du XVIIe siècle. Que d'hommes fortunés en leur âge première.... MALH. I, 3. ....et de qui les yeux Font un visage d'or à cette âge ferrée, ID. I, 4. Outre l'âge en tous deux un peu trop refroidie, Cela sentirait trop sa fin de comédie, CORN. *la Galerie du palais*, V, 8.

— HIST. XIe s. Qui durerat à trestout ton edage, *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Assez [je] vel mieux devancer mon aage [mourir avant le temps], *ib.* p. 47. Ainçois me dout [je crains] qu'en trestout mon aage [je] Ne puisse assez lui et s'amour servir, *Couci*, XIX. Tous li clergés et li home d'eage Qui en aumosne et en bien fais mainront, QUESNES, *Romancero*, p. 94. Certes, ne sera-il en trestout mon aage, *Sax.* XXVI. Quand [ils] eurent leur aage, sen [sens] et discretion, *ib.* III. Jofnes [jeune] hom fu de poi d'eage, *Chr. de Norm.* 35659. Vieux ert Hunfreiz et bien d'aage, *ib.* 32002. || XIIIe s. Nous poons trover autrement l'aage de la lune, quele ele est en cascun jor du mois, *Comput*, f° 9. Ou vintiesme an de mon aage, Ou point qu'Amors prend le paage Des jones gens, couchiez estoie Une nuit.... *la Rose*, 21. Li enfant demorent en le [la] saizine, et li ples en l'estat où il estoit quant li peres morut, dusqu'à l'aage des enfans, BEAUM. 69. Ch'est tout cler que li sires tenist le [la] moitié du conquest dusqu'à tant que li enfes venist en aage, ID. XII, 10. Comment on doit son cors garder en chascun aige, ALEBRAND, *Régime*, f° 2, *verso*. || XIVe s. Et en aucun eage a l'en entendement aussi comme la nature de l'eage en fust cause, ORESME, *Eth.* 185. Et à ceulz qui sunt en eage souvrain, c'est à dire moien, amis leur sont necessaires à leur bonnes attions accomplir, ID. *ib.* 229. [Majorité] toutefoiz qu'il plaira au dit Daurri, lui venu en aaige, ou à son tuteur ou cureur, DU CANGE, *aagiatus*. Se nous leur voulons donner aage, par quoi que il fussent hors de tutirie, ID. *ib.* || XVe s. Qu'est devenu le temps où je cuidai, Quant je me vi en l'aage de vint ans.... E. DESCHAMPS, *Erreurs de la jeunesse.* Le jeune comte Louis de Flandre qui point n'avoit quinze ans d'aage.... FROISS. I, I, 310. L'ancien aage du duc Philippe lui fist endurer ce pacienment, COMM. I, 2. Estant en assez jeune aage, ID. IV, 9. || XVIe s. Les enfans d'aage, qui ont esté circoncis, ont figuré seulement les enfans spirituels qui sont regenerez par la parole de Dieu, CALV. *Instit.* 1077. L'homme d'aage [par opposition au petit enfant]. Les grands d'aage [même sens], ID. *ib.* 1083. Les gens d'aage [hommes] doivent estre instruits et croire avant qu'estre baptizez, ID. *ib.* 1086. Les années encloses entre ceste eage courante, l'an 1550, RAB. *Pant.* V, *prol.* Voire, en la saison la plus licentieuse de mon aage, MONT. I, 77. Les pensées serieuses d'un homme d'aage [homme fait], ID. I, 190. Une femme hors d'aage, ID. I, 226. L'aage doré [d'or], ID. I, 235. En ces nouvelles terres descouvertes en nostre aage, ID. I, 228. J'ay restitué plusieurs passages par conjecture, avec l'aide de quelques uns des plus sçavans hommes de ceste aage en lettres humaines, AMYOT, *Préf.* XXV, 54. Estant jà sur son aage, il disoit ordinairement ce vers : Je deviens vieil en aprenant tousjours, ID. *Solon*, 3. Ceulx qui estoient en aage de porter les armes, ID. *Péric.* 24. On estimoit chascun desdits ouvrages devoir à peine estre parachevé en plusieurs aages, ID. *ib.* 26. Un desir plus ambitieux que ne portoit l'aage en laquelle il se trovoit alors, ID. *Marcel.* 46. Prenant en mariage une fille, qui n'estoit ny de maison convenable à sa dignité, ny d'aage sortable à la sienne, ID. *Arist. et Cat.* 12. Aage est un cours ou espace de la vie, par lequel la constitution et temperature du corps, de soy mesme, sans survenue d'aucun accident, est changée evidemment, PARÉ, *Introd.* V. Aage viril ; aage caduque et decrepitée, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bourguig. *aige;* picard, *ache;* provenç. *atge;* d'une forme bas-latin non conservée, *ætaticum*, dont le sens propre serait accumulation d'âge, comme ombrage, de *umbraticum*, est accumulation d'ombre. *Ætaticum* vient de *ætas*, qui est pour *ævitas*, de *ævum*, âge, siècle, en grec αἰών (voy. ÉTERNEL). *Ætas* avait, par *ætatem*, donné directement dans l'ancien français les formes *eded*, *aé*, *eé*, usitées concurremment avec *aage*, *eage*, *edage*, et correspondant aux formes provençales *etat*, *edad*, espagnole *edad*, italienne *età*. Toutefois il y a une différence à noter; tandis que ces mots des autres langues romanes sont, comme ils doivent être, féminins, vu qu'ils viennent d'*ætatem, aé, eé, eded*, du vieux français, sont constamment masculins, par une faute manifeste qui suppose un mot barbare *ætatum*.

ÂGÉ, ÉE (â-jé, jée), *adj.* Qui a un certain nombre d'années. Un enfant âgé de dix ans. Un homme âgé de trente, de quarante, de cinquante ans. Les plus jeunes enfants conduisent les moutons dans les pâturages; les autres, qui sont plus grands, mènent déjà les troupeaux; les plus âgés labourent avec leur père, FÉN. *Tél.* XII. || Absolument. Qui est avancé en âge. Il paraît plus âgé qu'il n'est. Sésostris qui était fort âgé, FÉN. *ib.* II.

— HIST. XIIIe s. Certaine coze est que li hoirs malles est aagiés [majeur], par nostre coustume, quant il a quinze ans acomplis et le [la] femme quant ele a douze ans acomplis, BEAUM. XV, 14. || XIVe s. Une chose est terrible à un enfant qui n'est pas terrible à un homme aagey, ORESME, *Eth.* 80. Nobles personnes, messire Jean de Hodene, dame Marie sa femme et Martin leur fils aisné et aagié [majeur], DU CANGE, *aagiatus*. || XVIe s. Ceulx qui sont ignorans des choses advenues avant qu'ilz fussent nez, quoy qu'ilz soient sur-aagez, demeurent toujours enfans, AMYOT, *Préf.* VII, 33.

— ÉTYM. *Age.*

† **AGEASSE** (a-jea-s'), *s. f.* Pie-grièche grise.

AGENCE (a-jan-s'), *s. f.* || 1° Emploi, charge d'agent. Il a obtenu l'agence de cette compagnie. || 2° Ancienne fonction d'agent du clergé. L'abbé d'Aquin aurait plu au roi dans l'exercice de son agence du clergé, ST-SIMON, 63, 49. L'abbé de Maulevrier avait eu deux agences du clergé de suite, ID. 281, 69. Appelé à l'agence dans ces temps périlleux, où l'autorité du gouvernement mal affermie ne laissait espérer aux droits de l'Église qu'une faible protection, il ne fit paroître ni moins de zèle, ni moins de fermeté, MASS. *Villars.*

— ÉTYM. *Agent.*

AGENCÉ, ÉE (a-jan-sé, sée), *part. passé.* || 1° Arrangé. Ces ornements sont mal agencés. || 2° Familièrement, ajusté, paré. Vous êtes singulièrement agencé.

AGENCEMENT (a-jan-se-man), *s. m.* || 1° Action d'agencer. L'agencement des os est une chose admirable. L'agencement des mots. || 2° En termes de peinture, arrangement des groupes, des figures, ajustement des draperies, disposition des accessoires.

— HIST. XVIe s. C'est un bel et grand adgencement sans doubte que le grec et le latin, mais on l'achete trop cher, MONT. I, 193.

— ÉTYM. *Agencer;* provenç. *agensamen.*

AGENCER (a-jan-sé. Le *c* prend une cédille quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o*), *v. a.* || 1° Ajuster, mettre en arrangement. Agencez tout cela le mieux possible. || 2° Par extension. J'accommodais ma grâce, agençais mon visage, RÉGNIER, *Dial.* || 3° En termes de peinture, arranger des groupes, des figures, ajuster les draperies, disposer les accessoires. || 4° S'agencer, *v. réfl.* De rubans piolés s'agencent proprement, RÉGNIER, *Sat.* IX. On a beau s'agencer et faire les doux yeux, ID. *Sat.* XIII.

— HIST. XIIIe s. Quant li rois voit qu'il velt tencier, Si commença à agencier, Si li respondi mot à mot, *Ren.* 8412. Or en ferai apareillier Tout à vostre los un chapel; Et por agencier le plus bel.... *ib.* 2526. || XIVe s. En milieu des bachins fu li enfes petis; Il ot assez menguiet, ne fu mie famis; Regarde les florins gaunes [jaunes] et agensis, *Baud. de Seb.* I, 1072. Aletaire a à nom le paen dont je di; N'a que dix huit ans, le corps a agensi, *Guescl.* 15729. Le beau chemin qui tost adresse Tous ceulx qui y vont, et agence En tout honneur, c'est diligence, BRUYANT dans *Menagier*, t. II, p. 20. || XVIe s. Les contenances et façons simples, et mal agencées des escoliers, au prix des honnestetez, courtoisies et dexteritez de ces jeunes gentils hommes, LANOUE, 122. L'on voit communement les maisons des simples bourgeois et marchans (mesmement es païs bas) si joliment agencées et de peu, que les nobles devroyent avoir honte de tenir les leurs si salles, ID. 168. Les traducteurs françois ne se sont pas seulement estudiez à bien agencer leurs traductions, mais ont aussi adjousté.... ID. 139. Les Parthes laissent croistre leurs cheveux à la mode des Tartares, sans les agencer ny peigner aucunement, AMYOT, *Crassus*, 45. Quelque bigearre et rebours que soit le lieu [emplacement], il se peut neantmoins agencer, O. DE SERRES, 18.

— ÉTYM. Picard, *agincher;* wallon, *ajancener;* provenç. *agensar*, plaire, embellir; catal. *agenzar;* anc. ital. *agenzare;* de *à* (voy. À) et *gent* (voy. GENT, *adj.*) : rendre gent, gentil.

AGENDA (a-jin-da), *s. m.* Petit livret destiné à noter les choses qu'on doit faire. J'oubliais la principale affaire; je ne l'ai pas mise sur mon agenda, LESAGE, *Turc.* III, 9. || *Au plur.* les agendas.

— ÉTYM. *Agenda*, choses qui doivent être faites, participe futur passif de *agere*, faire (voy. AGIR).

† **AGENDE** (a-jan-d'), *s. f.* || 1° Administration municipale. En ce temps l'ancienne agende fut changée, BOSS. *Var.* 15. || Terme aujourd'hui inusité. || 2° L'office des morts en neuf leçons chez les chartreux.

— ÉTYM. Voy. AGIR.

† **AGÉNÉSIE** (a-jé-né-zie), *s. f.* Terme de médecine. Impossibilité d'engendrer.

— ÉTYM. À privatif, et γένεσις, génération (voy. GÉNÉRATION).

AGENOUILLÉ, ÉE (a-je-nou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Tous deux agenouillés. Statue agenouillée.

† **AGENOUILLEMENT** (a-je-nou-lle-man, *ll* mouillées, et non a-je-nou-ye-man), *s. m.* Action de s'agenouiller.

— HIST. XVIe s. Si par le mot agenouillement l'apostre signifioit la vraye adoration que rendent les fideles à Dieu, CALV. *Inst.* 528. Quant aux testes nues et agenoillements qui sont ordinaires devant la face de nostre roy, CARLOIX, II, 2.

— ÉTYM. *Agenouiller*; provenç. *aginolhamen*.

AGENOUILLER (S') (a-je-nou-llé, *ll* mouillées), *v. réfl.* Se mettre à genoux. Il s'agenouille toujours sur la pierre. S'agenouiller devant quelqu'un.

— REM. Des auteurs de synonymes ont voulu distinguer s'agenouiller et se mettre à genoux, disant que s'agenouiller ne se prend qu'au physique et se dit seulement de la position du corps qu'il représente; que se mettre à genoux ajoute une idée morale et exprime de plus le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe. Les incrédules quelquefois s'agenouillent dans les églises : les dévots seuls s'y mettent à genoux. Cette distinction n'a aucun fondement dans l'usage; l'un et l'autre se prennent tantôt au figuré et tantôt au propre.

— HIST. XIIe s. Rolant le conte [il] en fist agenoiller, *Ronc.* p. 50. Devant le roi [il] se vait agenoiller, *ib.* p. 129. Humblement vint à l'uis, iloec s'agenoilla, En plur e en larmes grament i demura, *Th. le Mart.* 160. Li quens Raoul belement l'en apele; Il s'agenoille, vestue ot sa gounelle; Par grant amor li a dit raison bele, *R. de Cambray*, 99. || XIIIe s. Lors s'agenoillerent li sis message à leur piés, moult plorant, VILLEH. XVII. Encoste [de] la reine [elle] se va agenoiller, *Berte*, XI. Si qu'il l'ont contre terre par force agenouilliée, *ib.* XXI. Et tout li chevalier et les dames qui illuec estoient s'agenouillerent devant li à ses piés et li crierent merci pour son filg, *Chr. de Rains*, 222. Devant eus vous agenoilliés, Jointes mains, *la Rose*, 7495. Quant la royne le vit entrer en la chambre où elle estoit, si s'agenoilla contre li, et le chevalier se ragenoilla contre li [devant la reine] aussi, JOINV. 280. || XIVe s. Mais devant lui m'ageloinguay, MACHAULT, p. 20. || XVe s. Adonc se trait sagement ce Jacques Lambe devers Yvain et se agenouilla devant lui, FROISS. II, II, 30. || XVIe s. Et n'y a nul empeschement qu'un malade qui ne se peut agenouiller, ne prie tout droit, CALVIN, *Instit.* 969. Ils ne s'agenoillent nullement, et en sont quittes pour une reverance d'entrée et d'issue de la salle, CARL. II, 2.

— ÉTYM. *À* et *genouil* (voy. GENOU); wall. *s'aglégni*; rouchi, *s'agligner*; bressan, *s'azenoiller*; provenç. *agenolhar*, *aginollar*; ital. *agginocchiare*.

AGENOUILLOIR (a-je-nou-lloir, *ll* mouillées), *s. m.* Petit escabeau sur lequel on s'agenouille.

— ÉTYM. *Agenouiller*.

AGENT (a-jan), *s. m.* **AGENTE** (a-jan-t'), *s. f.* || 1° Tout ce qui agit, opère. Agent naturel, agent chimique. Bien que l'agent et le patient soient fort différents, DESC. *Pass.* I, 1. Mon âme et mon corps Sont-ils d'un autre agent les aveugles ressorts? VOLT. *Disc.* 2. Je parle, je chemine: Je sens en moi certain agent; Tout obéit dans ma machine À ce principe intelligent, LA FONT. *Fab.* X, 1. Sans jamais trouver aucun agent commun qui les dirige, J. J. ROUS. *Ém.* IV. Dans ce phénomène la nature est la principale agente. || 2° Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction, d'une mission publique ou privée. Les agents du roi. Agent et émissaire de cet homme. Le crédit qu'on a dans une secte dont on devient le chef ou l'un des principaux agents.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 430. ....Rome à ses agents donne un pouvoir bien large, CORN. *Nicom.* III, 3. A-t-il eu près de vous un plus soigneux agent Pour hâter les renforts et d'hommes et d'argent? ID. *ib.* IV, 2. Et j'en bannis par là ces rois et leurs agents, ID. *Attila*, III, 1. Cassandre par le prince est si persécutée Et d'agents si puissants pour lui sollicitée, ROTR. *Vencesl.* III, 2. Tibère.... Sur ses propres agents punissait ses forfaits, M. J. CHÉN. *Tib.* III, 3. || En mauvaise part. Dans cette intrigue, elle était la principale agente. Suis cet agent fatal de tes mauvais destins, CORN. *Poly.* I, 3. || Agent d'une compagnie. || Agent diplomatique, homme chargé de fonctions diplomatiques. || Agent de change, autrefois changeur, entremetteur autorisé pour la négociation des effets publics. Ne m'as-tu pas dit que tu connaissais un agent de change qui te donnerait de l'argent à l'heure même? LESAGE, *Turc.* II, 3. || Agent de police, employé subalterne attaché à la police d'une ville. || Agent d'affaires, celui qui se charge de diriger et de régler des affaires d'intérêt. || Agent comptable, celui qui est particulièrement chargé des recettes et des dépenses. || Les agents d'une faillite, les gérants provisoires d'une faillite qui l'administrent pendant quinze jours et quelquefois jusqu'à la nomination des syndics provisoires. || Agents du clergé se disait autrefois de deux ecclésiastiques de second ordre choisis, pour avoir soin des affaires du clergé, par les deux provinces ecclésiastiques qui étaient en droit de les nommer. Qu'attendez-vous ici du ministère de notre agent? Une criminelle complaisance....? MASS. *Villars.* || 3° En philosophie, l'être qui possède la faculté de se déterminer.

— HIST. XIVe s. Et celui qui feroit injuste à se meisme, il seroit agent ou faisant et pacient tout ensemble ou [au] regart de se meisme, ORESME, *Eth.* 168 || XVIe s. Il attribua le gouvernement de ce monde à une pure intelligence, laquelle separe, comme cause premiere agente, les substances, etc. AMYOT, *Pér.* 6. Nature, laquelle est principale agente en cecy.... PARÉ, XVI, 12. Celui qui hayt est patient; le hay est agent, au rebours du son des mots, CHARRON, *Sagesse*, I, 27. L'ouye est un sens spirituel, c'est l'entremetteur et l'agent de l'entendement, ID. *ib.* I, 12.

— ÉTYM. *Agens*, de *agere* (voy. AGIR).

† **AGÉRASIE** (a-gé-ra-zie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de vieillesse, vieillesse verte et vigoureuse.

— ÉTYM. Α privatif, et γῆρας, vieillesse.

† **AGGLOMÉRAT** (a-glo-mé-ra), *s. m.* Terme de minéralogie. Masse de plusieurs substances formées à des époques diverses et réunies par un ciment quelconque.

AGGLOMÉRATION (a-glo-mé-ra-sion), *s. f.* Action d'agglomérer; état de ce qui est aggloméré. L'agglomération des sables. L'agglomération des hommes dans les grandes villes.

— ÉTYM. *Agglomeratio*, de *agglomerare* (voy. AGGLOMÉRER).

AGGLOMÉRÉ, ÉE (a-glo-mé-ré, rée), *part. passé.* || 1° Réuni en tas. Des sables agglomérés. || 2° Se dit en botanique pour désigner des organes entassés ou rapprochés en masse compacte, qu'ils soient ou non adhérents ensemble.

AGGLOMÉRER (a-glo-mé-ré. La syllabe *mé* prend un accent grave, quand la syllabe qui suit est muette; et garde l'aigu au futur et au conditionnel : agglomérerai). || 1° *V. a.* Assembler, réunir, entasser. La richesse du sol agglomère les hommes dans cette contrée. || 2° S'agglomérer, *v. réfl.* S'entasser.

— ÉTYM. *Agglomerare*, de *ad*, à (voy. À), et *glomus*, *eris*, peloton. *Glomus* ne paraît être qu'une forme de *globus*, globe (voy. ce mot).

† **AGGLUTINABLE** (a-glu-ti-na-bl'), *adj.* Qui peut s'agglutiner.

— HIST. XVIe s. Les vieilles gens ont les os plus secs et plus durs, et par consequent moins agglutinables, PARÉ, VIII, 10.

— ÉTYM. *Agglutiner*.

AGGLUTINANT, ANTE (a-glu-ti-nan, nan-t'). || 1° *Adj.* Qui est propre à recoller, à rejoindre. Substances agglutinantes. On appelait autrefois remèdes agglutinants, ceux auxquels on supposait la propriété de recoller des parties divisées. On appelle aujourd'hui agglutinants ou mieux agglutinatifs les substances emplastiques qui adhèrent fortement à la peau. || 2° *S. m.* Un agglutinant. || 3° En linguistique, langues agglutinantes, celles dans lesquelles prédomine le procédé de l'agglutination. Les langues de l'Amérique du Nord sont agglutinantes.

— HIST. XVIe s. Si tel flux vient de rupture, il sera gueri par choses agglutinantes, PARÉ, XV, 55.

† **AGGLUTINATEUR, TRICE** (a-glu-ti-na-teur, tri-s'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la vertu d'agglutiner. Un travail agglutinateur.

— HIST. XVIe s. La faculté agglutinatrice, PARÉ, XV, 52.

— ÉTYM. *Agglutiner*.

AGGLUTINATIF, IVE (a-glu-ti-na-tif, ti-v'). || 1° *Adj.* Se dit des emplâtres qui ont la propriété de s'attacher promptement et d'adhérer fortement à la peau. Emplâtres agglutinatifs. Bandelettes agglutinatives. || 2° *S. m.* Un bon agglutinatif.

— HIST. XVIe s. Mettant un linge delié beaucoup plus grand que la playe, couvert de beaume agglutinatif, PARÉ, VII.

— ÉTYM. *Agglutiner*.

AGGLUTINATION (a-glu-ti-na-sion), *s. f.* || 1° Action d'agglutiner. En termes de médecine, recollement de parties contiguës accidentellement divisées; c'est la première période de l'adhésion des plaies. || 2° En linguistique, l'agglutination est le procédé par lequel un ou plusieurs mots, étant dans un rapport de dépendance avec un autre mot, s'introduisent, à l'aide de certaines modifications, dans le corps du mot dont ils dépendent, ou se joignent à lui, de manière à composer avec lui un mot unique. Ainsi, par exemple, il y a des langues où, dans cette phrase : *Le cerf que j'ai chassé hier*, les mots *que j'ai chassé hier* s'incorporent avec *cerf* et en suivent toutes les modifications.

— HIST. XVIe s. Les choses estranges empeschent l'agglutination de la playe, PARÉ, VII, 5. Ils [les vieilles gens] ont le sang moins propre à faire l'agglutination, ID. VIII, 10.

— ÉTYM. *Agglutiner*.

AGGLUTINÉ, ÉE (a-glu-ti-né, née), *part. passé.* || 1° Recollé, rejoint. Les lèvres de la plaie étant agglutinées. || 2° En botanique, agglutiné se dit des organes collés comme avec de la glu, de manière à pouvoir être détachés sans déchirure. || 3° En linguistique, se dit d'un mot réuni à un autre et fondu en lui.

AGGLUTINER (a-glu-ti-né). || 1° *V. a.* Terme de médecine. Recoller, réunir les chairs, la peau. || 2° S'agglutiner, *v. réfl.* Être réuni, recollé. Les lèvres de la plaie s'agglutinent. En italien, souvent le pronom s'agglutine au verbe.

— HIST. XVIe s. Il faut que le sang afflue à la partie qui doit estre nourrie, puis qu'il soit fiché et agglutiné, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. *Agglutinare*, de *ad*, à (voy. À), et *gluten*, colle (voy. GLU).

AGGRAVANT, ANTE (a-gra-van, van-t'), *adj.* Qui rend plus grave, plus grief. Circonstance aggravante, circonstance qui ajoute à la gravité d'une faute. Ce qui est aggravant dans cette affaire, c'est que....

— HIST. XVIe s. Les navrés sentent en la partie une douleur aggravante, une stupeur et endormissement, PARÉ, IX, 2e *Disc.*

AGGRAVATION (a-gra-va-sion), *s. f.* || 1° Terme de droit. Augmentation de peine; ce qu'on ajoute à une condamnation. || 2° En termes de médecine, augmentation. Il y a aggravation. L'aggravation du mal, des symptômes.

— ÉTYM. *Aggravatio*, de *aggravare* (voy. AGGRAVER).

AGGRAVE (a-gra-v'), *s. f.* Seconde fulmination d'un monitoire avec menace des dernières censures de l'Église.

— ÉTYM. *Aggraver*.

AGGRAVÉ, ÉE (a-gra-vé, vée), *part. passé.* || 1° Au propre, appesanti. Achevant son somme, Et les yeux encore aggravés, LA FONT. *Ann.* || Vieux en ce sens. || 2° Augmenté. Peine aggravée. Péchés aggravés par l'impénitence. Maladie aggravée par l'imprudence du malade.

† **AGGRAVÉE** (a-gra-vée), *s. f.* Terme de vétérinaire. Maladie du pied du chien qui consiste en une inflammation du réseau vasculaire situé au-dessous de l'épiderme épais et dur, dont les tubercules plantaires sont recouverts à leur surface d'appui. On a aussi observé, chez les porcs surmenés, des aggravées, que l'on guérit en conduisant à l'eau les animaux malades ou en enveloppant de cataplasmes argileux ou astringents les pieds affectés.

† **AGGRAVEMENT** (a-gra-ve-man), *s. m.* Synonyme d'AGGRAVÉE.

AGGRAVER (a-gra-vé), *v. a.* || 1° Rendre plus lourd. Un corps qui nous aggrave et nous abaisse vers la terre, PASC. *édit. Cous.* Pourquoi vous faites-vous de nouveaux liens? pourquoi aggravez-vous votre fardeau? BOSS. *Pensées détachées*, 12. || 2° Porter, prononcer une aggrave. || 3° Fig. Rendre plus grief. Aggraver une peine. Il aggrave sa faute. Les fatigues aggravèrent sa maladie. || 4° S'aggraver, *v. réfl.* Devenir plus lourd. La main du Seigneur s'aggrava sur les Azotiens, VOLT. *Phil.* IV, 283. || 5° Devenir plus grief. Le mal s'aggrava rapidement.

— HIST. XIIe s. Dunc agreva Deus sa main sur cels de Azote e de la cuntrée, e forment les descunfist, *Rois*, 18. Sire Bernier, frans chevaliers membrez [illustre], Vivrés en vous? gardez, nel me celez. Oïl voir, sire, mais molt sui agreveiz, *R. de Cambrai*, 202. || XIIIe s. Quant il se senti agrevé, si manda au roi Phelippe son filleul que il venist à lui, *Chr. de Rains*, p. 43. Mahius de Monmorency acoucha malades, et tant fu agrevé qu'il morut, VILLEH. 39. || XIVe s. L'estat de la personne agrave le fait, ORESME, *Eth.* 61. En icelle heure que mes yeulx seront si aggravés de l'obscureté de la mort.... *Menagier*, I, 1. || XVe s. Fut pris et mené en Espaigne [le sire de l'Esparre], et là fut plus d'un an et demi; car il estoit tous les jours agrevé du [persécuté par le] lignage de ceux de Pommiers, FROISS. II, II, 1. Nerci [noirci] de dueil

et aggravé de peine, A. CHARTIER, *Complainte contre la mort.* || XVIe s. Ce corps qui est corruptible aggrave l'ame, et l'habitation terrienne deprime le sens pensant maintes choses, CALVIN, 57. Le crime de Manassé est fort aggravé par ceste circonstance, ID. *Instit.* 964. L'ame est lors aggravée de profondes pensées, MONT. I, 10. Si extremement aggravé de travail et de faulte de dormir, que.... ID. I, 341. Aggravé de vieillesse, ID. II, 19. En moy, la proximité n'allege pas les defaults, elle les aggrave plus tost, ID. IV, 96. Comme on voit un pavot agravé de pluie, baisser tristement la teste contre terre, YVER, p. 641. Cela fut rapporté à Rome, qui aggrava bien encore plus le mescontentement que l'on avoit de luy, AMYOT, *Fab.* 19. Il est vraysemblable que Caton l'escrivit en ceste sorte pour aggraver le crime et le rendre plus atroce, ID. *Flamin.* 36. Estant aggravé de travail et de faulte de dormir, il se coucha dessoubs quelque arbre à l'ombre, ID. *Sylla*, 60.

— ÉTYM. Provenç. *agreviar*, *agrieviar*; espagn. *agravar*; ital. *aggravare*; de *aggravare*, de *ad*, à, et *gravare*, charger, de *gravis*, pesant (voy. GRAVE et GRIEF).

AGGRÉGAT, AGGRÉGATION, AGGRÉGER, voy. AGRÉGAT, AGRÉGATION, AGRÉGER.

† **AGI, IE** (a-ji, jie), *part. passé.* Poussé, mis en mouvement. Toute âme chrétienne est mue et agie, BOSS. *Nouv. myst.* 8. Un corps est modifié par la seule puissance de Dieu; il n'agit en rien; il est seulement agi, FÉN. *Exist.* 67.

— REM. Ce participe n'est pas en usage. Cependant l'autorité de Bossuet et de Fénelon pourrait en justifier l'emploi dans le langage philosophique.

† **AGIAU** (a-ji-ô), *s. m.* || 1° Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le livret qui contient les feuilles d'or. || 2° Familièrement, colifichet de femme. Les agiaux de la mariée de village, affiquets, bijoux. Terme vieilli. || Voilà bien des agiaus et une longue kirielle, se dit d'un long discours, d'une longue affaire. || En somme, mot peu usité aujourd'hui.

— HIST. XIIIe s. Ci poés vos trover les agies [portraits] des douze apostres assis, WILARS DE HONECORT, *Planche 2 de l'album.* || XVe s. Faut-il faire tant d'agios? Commencez, mes petits deablos, ARNOUL GRESBAN, *Mystère de la Passion.* Après un grand tas d'agios [façons], se part la compagnie de l'hermite, et vindrent à l'hostel tout devisant, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. || XVIe s. Je ne veidz oncques tant de sandeaulx, tant de flambeaulx, de torches, de glimpes et d'agiaux, RAB. *Pant.* V, 10.

— ÉTYM. Origine incertaine; à moins qu'on ne veuille y voir, comme l'ont dit quelques-uns, le mot grec ἅγιος, souvent répété dans des prières ou litanies. Il est possible aussi que *agies* de Wilars vienne de ἅγιος, et signifie un portrait de saint.

AGILE (a-ji-l'), *adj.* Qui a facilité à agir, à se mouvoir, dispos, léger, souple. Un homme robuste, agile. Un pas agile. Une main agile. Une langue agile. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église : agiles instruments d'un prompt écrivain et d'une main diligente, hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantin et les Théodose, BOSS. *Le Tellier.* Il [l'amour] rend agile à tout l'âme la plus pesante, MOL. *Éc. des f.* III, 4.

— HIST. XIVe s. Agonie [exercice], agonization, agonizement sont une chose la quelle est exercitation pour faire les corps agiles et fors, ORESME, *Thèse de Meunier.* || XVe s. Or ça, Jehanne, ma doulce fille, Vollez vous donques estre armée? Vous sentez vous assez agille Que vous n'en soyez pas grevée? *Bibl. des Ch.* 4e *série*, t. V, p. 362 || XVIe s. La beaulté des vaisseaux de Demetrius n'empeschoit point qu'ilz ne fussent bons et agiles pour combatre, AMYOT, *Demétr.* 60.

— ÉTYM. *Agilis*, de *agere*, agir (voy. AGIR). *Agile* est un mot introduit dans la langue au XIVe siècle, peut-être par Oresme; s'il y était entré d'origine, *agilis*, ayant l'accent sur *ag*, aurait donné *aile* ou *ele*, comme *fragilis* a donné *freile* ou *frele.*

AGILEMENT (a-ji-le-man), *adv.* Avec agilité. Il s'est élancé agilement sur son cheval.

— ÉTYM. *Agile* et *ment.*

AGILITÉ (a-ji-li-té), *s. f.* Légèreté dans les mouvements. L'agilité du lièvre. L'agilité du cavalier. On n'a guère ménagé la terre, et pour une grosse masse aussi pesante qu'elle est, on lui demande bien de l'agilité, FONTEN. *les Mondes*, 1er *soir.* Où ils croient découvrir les grâces du corps, l'agilité, la souplesse, la dextérité, ils ne veulent plus y admettre les dons de l'âme, la profondeur, la réflexion, la sagesse, LA BRUY. 2. Vous voyez les oiseaux; ils ont des ailes et ils en sont chargés; mais ce qui les charge fait leur agilité, et plus ils en sont chargés, plus ils deviennent agiles, BOURD. *Carême*, t. I, p. 457. || En musique, agilité des voix, exécution rapide d'une mélodie.

— HIST. XIVe s. Celui qui vouldroit avoir domination et victoire as luttes ou es courses ou autres gieux as quiex agilité de corps est requise, ORESME, *Eth.* 44. || XVIe s. Leur legereté et agilité estoit encore plus digne d'estre regardée, que non pas leurs magnificences et sumptuosité [des vaisseaux], AMYOT, *Démétr.* 60. Qui jette les hommes à la folie, à la manie, que la pointe, l'agilité et la force propre de l'esprit? CHARRON, *Sagesse*, I, 35.

— ÉTYM. *Agilitas*, de *agilis*, agile (voy. AGILE); genevois, *agileté*; provenç. *agilitat*; espagn. *agilidad*; ital. *agilità.* Ce mot a peut-être été introduit par Oresme, au XIVe siècle.

AGIO (a-jio), *s. m.* || 1° Terme de banque. Bénéfice qui résulte du change de la monnaie et de l'échange des effets de commerce contre l'argent. Agio est un terme de banque publique qui, dans son origine, signifie la différence entre l'argent courant et l'argent de banque ou le billet, MELON, *Essai politique sur le Commerce*, XXI, 1734. || 2° Spéculation sur la hausse et la baisse des effets publics. Les usuriers avaient gagné gros à trafiquer les papiers du roi; on appelait ces gens-là agioteurs, et leur manége s'appelait agio, ST-SIMON, 286, 133.

— ÉTYM. Ital. *aggio*, qui, en ce sens, n'est qu'une autre forme de *agio*, aise (voy. AISE); l'agio étant considéré comme une aisance. St-Simon, plusieurs auteurs et la 2e édition du *Dictionnaire de l'Académie* écrivent *agiot.* Ce *t* est une lettre euphonique ajoutée pour former *agioter*, *agiotage*, *agioteur*. *Agio*, dans le sens qu'il a aujourd'hui, est né dans les dernières années de Louis XIV. Le *Dictionnaire des Arrêts de Brillon*, imprimé en 1727, au mot *agio*, dit que c'est un terme venu d'Italie et usité en Hollande pour marquer la différence entre l'argent de banque et l'argent courant, laquelle dépend de la rareté des lettres de change. On s'en est servi, ajoute-t-il, en France, depuis vingt ans environ, en disant : Cet homme entend l'agio, pour marquer celui qui connaissait le fort et le faible des effets de commerce, et le profit qu'on y pourrait faire. Cela ne supposait pas qu'il en fît un mauvais usage. Depuis, le mot agioteur a été pris en mauvaise part, pour caractériser un commerce illicite sur les papiers publics et autres, entrepris dans l'espoir de grands bénéfices, et consistant surtout à rechercher les porteurs de papier obligés de le lâcher à vil prix. Brillon cite deux *Déclarations de* 1706 et 1707, qui condamnent au carcan et aux galères ceux qui faisaient des négociations usuraires de billets royaux connues dans le public sous le nom d'*agio*; car, pour désigner le nouveau genre d'usure, il a fallu aussi inventer un nouveau terme. Le *Dictionnaire du Commerce de Savary des Bruslons* (1723) dit : *Agio*, le change de l'argent en monnaie de banque; se dit aussi du profit, distinct de l'intérêt, d'une avance faite pour le commerce; *Agioteur*, terme nouvellement en usage parmi les marchands, banquiers et gens d'affaires, pour désigner une personne qui place son argent à gros intérêts en prenant des billets, promesses et autres semblables papiers sur un pied très-bas pour les remettre dans le public sur un pied plus haut. D'Aguesseau, *Mémoire sur le Commerce des Actions de la Compagnie des Indes*, 1720, dit : *Agio*, dans sa véritable signification, est ce qui se donne à un courtier ou à un agent de commerce ou à un banquier, pour le change ou pour sa peine et son industrie, ou pour l'escompte d'une lettre de change qu'il se charge de négocier.

AGIOTAGE (a-jio-ta-j'), *s. m.* Trafic sur les effets publics, jeu sur la hausse ou la baisse, manœuvre pour faire hausser ou baisser les fonds publics, ou faire varier le prix de certaines marchandises en vue d'un profit. L'agiotage a commencé au premier discrédit de la caisse des emprunts, s'est multiplié à mesure de l'augmentation des billets, et enfin est monté au comble par les opérations de notre banque, MELON, *Essai politique sur le Commerce*, XXI.

— ÉTYM. *Agioter.* « Agiotage pourrait bien n'être autre chose, dans sa signification ordinaire, que la manière de gagner par l'agio; mais aujourd'hui il signifie cette espèce de commerce de papier qui ne consiste que dans l'industrie et dans le savoir-faire de celui qui l'exerce, par le moyen duquel il trouve le secret de faire tellement baisser ou hausser le prix du papier, qu'il puisse acheter à bon marché et vendre bien, D'AGUESSEAU, *Mémoire sur le Commerce des Actions de la Compagnie des Indes.*

AGIOTER (a-jio-té). || 1° *V. n.* Faire l'agiotage. Ils ont agioté sur les fonds publics et gagné beaucoup d'argent. || 2° *V. a.* L'Angleterre a bonifié toutes les dettes de l'État, quoique les particuliers les aient agiotées à 50 et 40 pour 100, LAW, 2e *Mémoire sur les Banques.* || On dit qu'un fameux agioteur, interrogé par ses connaissances sur les personnes avec qui il avait agioté, nomma des prélats, des grands seigneurs et des magistrats, MELON, *Essai polit. sur le Comm.* XXI. Qui eût dit autrefois à la noblesse française qu'un jour leurs enfants commerceraient, agioteraient même? *l'Ami des Hommes*, 2e partie, p. 131.

AGIOTEUR (a-jio-teur), *s. m.* Celui qui fait l'agiotage. Les usuriers qui avaient gagné gros à trafiquer les papiers du roi, on appelait ces gens-là des agioteurs, ST-SIMON, 286, 133. D'agio est venu le terme d'agioteur, donné odieusement en France à ceux qui font le commerce des papiers publics, MELON, *Essai polit. sur le Comm.* XXI. Ils se seraient associés dans votre capitale avec des agioteurs, avec des vampires, MIRAB. *Collect.* t. I, p. 327.

— ÉTYM. *Agioter.* Duhautchamp, *Hist. des finances pendant la minorité de Louis XV*, raconte que, lorsque le papier s'introduisit, pendant la guerre qui suivit la paix de Ryswick, certains courtiers s'établirent dans la rue Quincampoix, sous le nom de banquiers, pour faire le commerce des papiers publics (billets de monnaie en usage depuis 1702 et suiv. 1704 à bureau ouvert; on les appela agioteurs. Il y a une pièce de Dancourt, de 1710, intitulée *les Agioteurs;* l'agioteur y est défini un homme qui change le papier en argent et l'argent en papier. L'agioteur est aussi mis en scène dans *l'Usurier gentilhomme* de Legrand, 1713.

AGIR (a-jir. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*), *v. n.* || 1° Faire quelque chose. Le moment d'agir est venu. Il faut agir et non délibérer. Il sait mieux parler qu'agir. Tout le mérite de la vertu consiste à agir. Rester sans agir. Homme que l'ambition seule fait agir. [Un grand homme] il a fait, il a agi avant que de savoir, ou plutôt il a su ce qu'il n'avait jamais appris, LA BRUY. 2. Il n'y a point de péché qui ne méritât des larmes éternelles, si la divine miséricorde n'agissait en notre faveur, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 343. Ils se livrent au penchant naturel, ils suivent l'attrait, ils entreprennent, ils agissent.... ID. *ib.* p. 280. Ils croient et pour cela ils agissent; et, parce qu'ils agissent, leur foi croît à mesure, ID. *ib.* p. 178. Un défaut qui empêche les hommes d'agir, c'est de ne sentir pas de quoi ils sont capables, BOSS. *Pensées chrét.* 33. Ce n'est pas notre intérêt qui nous fait agir, PASC. *Prov.* 8. Laissons donc agir ce serpent et cette Ève, ID. *Édit. Cons.* La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère? RAC. *Athal.* I, 1. La sagesse seule agissait en eux, FÉN. *Tél.* V. Ma vertu tout entière agit sans s'émouvoir, CORN. *Cinna*, IV, 6. La force et la vengeance agiront à leur tour, ID. *Sertor.* II, 5. Fais agir ta constance en ce coup de malheur, ID. *Cid*, II, 3. En vain on fait agir la force ou la prudence, ID. *ib.* II, 3. Rends-moi mon Curiace ou laisse agir ma flamme, ID. *Hor.* IV, 5. C'est lui qui de Pyrrhus fait agir le courroux, RAC. *Andr.* III, 4. || 2° Opérer un effet, produire une impression. Les plantes qui agissent le plus énergiquement. Les remèdes agissent moins vite que les maux. Laissez agir le remède. L'état de l'atmosphère agit sur les hommes. Rien n'agit plus puissamment sur la multitude que la superstition. Toutes les autres grâces qui sans ce brillant et sans ce bruit agissent intérieurement sur l'âme.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 118. Cela vous persuade que le péché est détruit, lorsqu'il vit en nous plus que jamais, lorsqu'il y agit et qu'il y domine, ID. *ib.* t. I, p. 390. Dans la dévotion même, il y a toujours, si l'on n'use d'une extrême vigilance, quelque chose d'humain et un fond de notre nature corrompue qui s'y glisse et qui agit imperceptiblement, ID. *ib.* p. 433. Le temps agit seul, LA FONT. *Matr.* Et le ciel qui pour moi fit pencher la balance, Dans ce temps-là sans doute agissait sur son cœur, RAC. *Esth.* I, 1. Il ne veut point sur lui faire agir sa justice, CORN. *Poly.* III, 2. || 3° Négocier, s'employer en quelque affaire. Il agit beaucoup auprès de l'archevêque de Chieti, BOSS. *Lett. quiét.* 253. L'intérêt va faire agir le Sénat, ID. *Hist.* II, 12. Mais songe à bien agir pour moi, MOL. *l'Étour.* I, 10. On fit agir tant de femmes, qu'il y eut, après la bulle, plus de jansénistes que jamais, VOLT. *Louis XIV*, 37. Ils servent à l'envi la passion d'un homme Qui n'agit que pour soi, feignant d'agir pour Rome, CORN. *Cinna*, III, 1. Agis de ton côté, je la laisse avec toi, ID. *Héracl.* IV, 5. Il fit agir Pompée et son autorité, ID. *Pomp.* I, 3.... il me reste un moyen De faire agir pour toi son crédit et le

[illegible] *Cinna*, I, 4. || 4° Se comporter de telle ou telle [illegible]. Agissez avec toute la rigueur du droit. [illegible] Vous avez agi en ami. [illegible] à votre égard. Il [illegible] [illegible] [illegible] enfin, madame, en [illegible] [illegible] III, 4. Tout chrétien qu'on est, on [illegible] [illegible] *Pensées*, t. I, p. 240. ... qui, dans [illegible] [illegible] *ib.* p. 197 [illegible] [illegible] qu'ils ne [illegible] [illegible] *Pensées détachées*, 21. || 5° Agir contre, [illegible] [illegible] [illegible] *Pensées*, t. I, p. 47.

6° [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Il s'agit [illegible] du peuple romain. Il s'agit de vous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Tél.* XX. [illegible] souverain maître [illegible] *Pensées*, t. I, p. 124. [illegible] *Hérac.* IV, 4. [illegible] [illegible] *le Fest.* II, 10. [illegible] beaucoup. La même re- [illegible] d'accusations énormes portées contre lui, ST-SIM. [illegible] [illegible] même de respect, rien de tou [illegible] [illegible] autres exceptions de *que*, parce que [illegible] d'une particule d'un si grand usage, j'ai cru.... R. DESMARAIS, *Tr.* [illegible] [illegible] prejugé, surtout ne s'agissant pas d'un crime personnel du pape, mais de la doctrine qu'il avait reçue de ses prédécesseurs depuis tant de siècles? BOSS. *Variat.* 5.

— REM. 1. Ne dites pas : votre frère en a mal agi envers moi; dites, votre frère a mal agi envers moi, ou en a mal usé. On voit, dans une lettre de Racine à son fils, qui était fort jeune, qu'il le reprend d'avoir dit *en agir* pour *en user* bien ou mal avec quelqu'un. Bouhours, qui condamne expressément cette façon de parler, dit que plusieurs provinciaux s'en servent. || 2. Ne dites pas : l'affaire dont s'agit; dites, l'affaire dont il s'agit; il ne peut pas être supprimé. || 3. « On dit agir d'autorité, et non pas agir de puissance, comme l'a dit Corneille. Agissez donc, seigneur, de puissance absolue, » VOLT. *sur Pertharite*, a. IV, sc. 3. La critique de Voltaire est trop rigoureuse. || 4. Les grammairiens disent que s'agir n'est pas usité; cependant on ne voit pas pourquoi on ne dirait pas : Il doit s'agir d'affaires importantes dans cette réunion.

— HIST. XVIe s. Si l'imaginer et desirer un agir plus noble que le nostre, produisoit la repentance.... MONT. III, 268. La dignité de la cause qui s'agit [dont il s'agit] est aussi quelquesfois telle, et la qualité des associez si grande, que.... LANOUE, 566.

— ÉTYM. *Agere*, ἄγειν, pousser, presser; sanscrit, *aj*, mouvoir. *Agir* ne paraît d'abord que dans des textes du XVIe s. Cependant on a peine à croire qu'il ne soit pas plus ancien. Ce qui le fait penser, c'est le changement de conjugaison : au XVIe s. *agere* aurait donné *ager;* et *agir*, qui suppose un verbe *agire*, doit remonter au temps où le latin était remanié pour devenir du français.

AGISSANT, ANTE (a-ji-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui agit, qui est actif. Un général aussi agissant qu'il le doit être. L'excellence des œuvres, si ce sont les fruits d'une foi vive et agissante.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 216. Concevons la dévotion la plus vigilante et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'enfin elles les rend[illegible] [illegible] *Pensées*, t. II, [illegible] *Tarc.* [illegible] *Othon*, [illegible] || 2° [illegible] Remède agissant. [illegible] [illegible] qui a recours à [illegible] *Cous.* || Il [illegible] Un homme agissant; [illegible] [illegible]nte.

— SYN. [illegible] [illegible] *agissant* [illegible] [illegible] Quand on dit qu'un homme est agissant, [illegible] actif, mais encore qu'il agit effectivement.

† **AGITABLE** [illegible], *adj.* Qui peut être agité.

— HIST. XVIe s. Leur ame, pour estre crasse et ob[illegible] [illegible] r. IV, [illegible]

— ÉTYM. *Agiter.*

AGITANT, ANTE [illegible], *adj.* Qui agite. [illegible] nouvelles sont singulièrement agitantes.

AGITATEUR (a-ji-ta-teur), *s. m.* || 1° Celui qui cherche à troubler, à soulever le peuple. || 2° Nom donné [illegible] de chimie à une baguette en verre, dont les bouts sont arrondis et qui est employée à remuer les réactifs dans les verres.

— ÉTYM. *Agitator*, de *agitare*, agiter (voy. AGITER).

AGITATION (a-ji-ta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Ébranlement, mouvement irrégulier [illegible] [illegible] agitations [illegible] [illegible] matière céleste qui est d'une subtilité et d'une [illegible] [illegible] *Mondes*, 4e soir. [illegible] [illegible] 104. Il voit dans les enfers de tous côtés voltiger les ombres, [illegible] [illegible] titude infinie, il est saisi d'une horreur [illegible] [illegible] FÉN. *Tél.* XVIII. Il était comme un homme qui, dans un songe, est oppressé jusqu'à perdre la respiration, et qui, par l'agitation pénible de ses lèvres, ne peut former aucune voix, ID. *ib.* XXIV. || 2° Fig. Les agitations populaires. L'État était dans l'agitation. Il y a beaucoup d'agitation dans la ville; des groupes se forment.... Exciter, calmer l'agitation. Poussé par la cabale, Chaville le vit tranquille durant plusieurs mois au milieu de l'agitation de toute la France, BOSS. *Letellier.* Il laissa l'empire dans une grande agitation. ID. *Hist.* I, 11. Quelle force, quel transport, quelle intempérie a causé ces agitations et ces violences? ID. *Reine d'Angleterre.* Toutes ces manières et toutes ces agitations extérieures ont je ne sais quel air d'importance dont le cœur se laisse aisément flatter, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 437. Vous convenez que les agitations du monde, des affaires, des plaisirs vous occupent presque tout entiers, MASS. *Car. Salut.* Quand nous ne gagnerions, en nous tournant à Dieu, que de secouer le joug du monde, que de nous mettre au-dessus de ses espérances, de ses événements, de ses agitations et de ses vicissitudes éternelles, MASS. *Car. Dégoûts.* Il y voit partout des agitations qu'on appelle plaisirs, et il ne voit nulle part de bonheur, ID. *Car. Bons et méchants.* || 3° Trouble de l'âme; trouble intérieur. Une grande agitation d'esprit. En proie à l'agitation. Il [J. C.] voit leurs sollicitudes, leurs agitations, leurs entreprises, et il les laisse faire, MASS. *Avent, Disposit. à la comm.* Vous n'aviez pas tantôt ces agitations, CORN. *Cinna*, III, 2. Mille agitations que mes troubles produisent, ID. *Poly.* III, 1. Pendant que les princes étaient dans cette agitation [produite par le conflit de Télémaque et de Phalante], toutes les troupes étaient consternées, FÉN. *Tél.* XVI. Il n'est point nécessaire pour cela de ressentir les mêmes serrements de cœur, d'entrer dans les mêmes agitations, que si l'on venait nous annoncer quelque infortune humaine et quelque désastre où nous fussions intéressés, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 295. O que vous vous seriez épargné de mouvements et d'agitations, soit dans vous-même, soit hors de vous-même, si de bonne heure vous aviez écrasé ce ver qui vous pique et qui vous ronge! ID. *ib.* p. 382. || 4° En termes de médecine, mouvement irrégulier et continuel. On dit qu'un malade a de l'agitation quand il éprouve un malaise qui le fait changer continuellement de position.

— HIST. XVIe s. Le mesme sue reduit en forme de liniment, par forte agitation dans un mortier de plomb, est.... PARÉ, V, 29. Jactation et agitation de tout le corps, ID. XX, 20. L'agitation est vrayement la vie de l'esprit et sa grace, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. Provenç. *agitacio;* espagn. *agitacion;* ital. *agitazione*, de *agitationem*, de *agitare*, agiter (voy. AGITER).

† **AGITATO** (a-ji-ta-to), *adv.* Terme de musique. Indique dans l'exécution une expression vague et agitée.

— ÉTYM. Ital. *agitato*, de *agitare* (voy. AGITER).

AGITÉ, ÉE (a-ji-té, tée), *part. passé.* Mer agitée. L'empire agité par des discordes. Sommeil agité. Agité de soucis. Un malade agité. La question agitée par les philosophes. Quoi, disait-il, tant de devoirs, tant de périls [pour les rois].... enfin tant de tourments horribles dans les enfers, après avoir été si agité, si envié, si traversé dans une vie courte! FÉN. *Tél.* XIX. Dans une nation agitée et en désordre, on trouve souvent des gens injustes et artificieux qui sont déjà en autorité, ID. *ib.* XXIV. Télémaque agité au dedans par une peine secrète.... ID. *ib.* XXIV. Ses yeux et ses sourcils montraient je ne sais quoi d'agité, de sombre et de farouche, ID. *ib.* XIV. Mon cœur était sans cesse agité de désirs nouveaux, de crainte et d'espérance, ID. *ib.* XVIII. L'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir; et, plus agitée en sa terre et dans ses ports mêmes que l'Océan qui l'environne.... BOSS. *Reine d'Angleterre.* De soins plus importants je l'ai crue agitée, RAC. *Andr.* I, 2. À mes sens agités venez rendre la paix, ID. *Athal.* II, 3. Elle finit le cours d'une vie agitée, ID. *Baj.* II, 3. Jeunes et tendres fleurs par le sort agitées, ID. *Esth.* I, 1. Du triste état des Juifs nuit et jour agité, ID. *ib.* I, 1. Le bonheur de l'impie est toujours agité, ID. *ib.* II, 9. Dans le doute mortel dont je suis agité.... ID. *Phèd.* I, 1. Dans quelque retraite profonde, Sous les arbres par lui plantés, Nous verrons couler comme l'onde La fin de nos jours agités, LAMART. *Médit.* I, 25.

— SYN. AGITÉ, ÉMU, TROUBLÉ. L'émotion est la mise en mouvement, de *e* et *movere*, mouvoir hors, le commencement de l'action. L'agitation est plus que l'émotion, c'est le mouvement qui, commencé, se continue. Le trouble est la confusion que cause l'agitation. M. Guizot a très-bien expliqué cela : « Être ému, c'est éprouver un mouvement; être agité, c'est éprouver une succession rapide de mouvements produits en différents sens et réagissant les uns sur les autres. Être troublé, c'est être mis en désordre par un mouvement quelconque. » Émotion, agitation et trouble, bien qu'exprimant d'ordinaire un état pénible de l'âme, ne l'impliquent pas nécessairement. On est quelquefois ému délicieusement; l'espérance du bonheur peut nous agiter, et un trouble charmant s'emparer de l'âme.

AGITER (a-ji-té), *v. a.* || 1°. Ébranler, remuer en différents sens. Agiter une urne. Les vents agitent la cime des arbres. Les vagues agitaient le vaisseau. Avant que de bercer les enfants, il faut être sûr qu'il ne leur manque rien, et on ne doit jamais les agiter au point de les étourdir, BUFF. *De l'enfance.* || 2° Fig. La Grèce fut violemment agitée. Des démagogues agitaient le peuple. || 3° Exciter divers mouvements dans l'âme. Les passions qui agitent les hommes. Le remords agitait son âme. Terrible et plein du dieu qui l'agitait sans doute, RAC. *Iphig.* V, 6. Il faut réprimer cette ambition qui vous agite, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 378. C'est assez de cette passion pour vous agiter et pour vous faire votre supplice, ID. *ib.* p. 381. || 4° Examiner, discuter. Cette affaire fut agitée dans le sénat. Ils agitèrent s'ils devaient fermer l'accès des Alpes. Agiter une question. Avant que de passer outre, je voudrais bien agiter au fond cette matière, MOL. *Le mar. f.* 5. || 5° S'agiter, *v. réfl.* Être en mouvement, se tourmenter. La mer s'agite. Je m'agite, je cours, languissante, abattue, RAC. *Bérén.* IV, 1. Vous ne ferez qu'éloigner vos affaires en vous agitant, BOSS. *Lett. Corn.* 97. Ses lèvres s'agitent pour former des paroles, FÉN. *Tél.* XIX. || 6° Être discuté.

Une importante question s'agite en ce moment. Si un grand intérêt s'agite. || Impersonnellement. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambord sur la Loire, VOLT. *S. de L. XIV*, 23.

— HIST. XIVe s. Je parle adonc des elemens; Car par contraires qualitez Sont transmuez et agitez De leur propre en autre nature, *Nat. à l'alch.* 170. || XVIe s. Nous sentons nostre corps agité au bransle de nos imaginations, MONT. I, 92. L'inspiration ayant agité le poëte à la colere, au dueil, frappe encore par le poëte l'acteur, ID. I, 266. Nos ames se treuvent souvent agitées de diverses passions, ID. I, 268. Les affaires de vos enfants vous ont agitée par tous les coings de France, ID. II, 69. Sa saincte eglise agitée comme nous la voyons de tant de troubles et orages, ID. III, 6. En un corps de maux agité Tu remets le courage, J. LE HOUX, XVI.

— ÉTYM. *Agitare*, fréquentatif de *agere*, pousser (voy. AGIR).

AGLOMÉRATION, **AGLOMÉRER**, voy. AGGLOMÉRATION, AGGLOMÉRER.

AGLUTINANT, **AGLUTINATIF**, **AGLUTINATION**, **AGLUTINER**, voy. AGGLUTINANT, AGGLUTINATIF, etc.

† **AGNAN** (a-gnan), *s. m.* Terme de marine. Petite plaque de fer ou de cuivre percée d'un trou et servant à supporter le rivet des clous employés à relier les bordages à clins.

AGNAT (ag-na), *s. m.* || 1° Terme de droit romain. Membre d'une famille. || 2° *S. m. plur.* Terme de droit ancien. Collatéraux descendant par mâles d'une même souche masculine. Les plus proches parents par mâles qu'on appela agnats, MONTESQ. *Esp.* XXVII, 4.

— ÉTYM. *Agnatus*, de *ad* (voy. À) et *natus*, né (voy. NÉ).

AGNATION (ag-na-sion), *s. f.* Qualité des agnats; lien de consanguinité entre eux.

— ÉTYM. *Agnatio*, de *agnatus* (voy. AGNAT).

AGNATIQUE (ag-na-ti-k'), *adj.* Qui appartient aux agnats.

— ÉTYM. *Agnat.*

AGNEAU (a-gnô), *s. m.* **AGNELLE** (a-gnè-l'), *s. f.* || 1° Petit d'une brebis. L'agneau et l'agnelle. || 2° Viande de boucherie, chair d'un agneau. Cet agneau est fort tendre. Côtelette d'agneau. || 3° Agneau pascal, l'agneau que les Juifs mangeaient à la fête de Pâques. || 4° Fig. Le lion rugissant est un agneau paisible. RAC. *Esth.* II, 9. Faibles agneaux livrés à des loups furieux, ID. *ib.* I, 5. Et lions au combat, ils meurent en agneaux, CORN. *Poly.* IV. 6. || Proverbe. Être doux comme un agneau, être d'une humeur, d'une nature fort douce. Il est doux comme un agneau en particulier, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. Avec Destin seul, il était doux comme un agneau, SCARR. *Rom. com.* ch. V. || 5° En langage mystique, l'agneau sans tache, l'agneau qui efface les péchés du monde, Jésus-Christ. || 6° En termes de blason, symbole de la douceur et de la franchise. Agneau pascal, celui qui est peint tenant une banderole.

— HIST. XIIe s. [Ils sont] Et simple comme aignel, et fier comme liepart, *Sax.* XXIX. || XIIIe s. Dehors semblans aigniaus pitables, Dedens sommes leus ravissables, *la Rose*, 1192. Ou [au] mantiau n'ot pas penne vaire, Mès moult viés et de poure afaire, D'agniaus noirs, velus et pesans, ID. 215. Sept signaulx y a en ung livre Que Dieu qui siet ou trosne livre A l'aignel qui sept cornes a Et sept yeulx.... J. DE MEUNG, *Tr.* 123. || XVIe s. L'aigneau qui plus en son parc lui plaisoit, MAROT, II, 218. Un aigneau ayant trois testes en une, PARÉ, XIX, 20. L'agneau qui aura teté une chevre sera plus farouche que ne porte son naturel, PARÉ, XVIII, 24.

— ÉTYM. Bourguig. *ainille*; picard, *aignieu*; Berry, *aigneau*, *igneau*; wallon, *ognai*; Namur, *agnia*; provenç. *agnel*, *anhel*; ital. *agnello*; d'*agnellus*, diminutif d'*agnus*, agneau; dans l'anc. lat. *arnus*. L'ancien français déclinait ce mot: nominatif *li agnaus*, régime *le agnel*; pluriel *li agnel*, régime *les agnaus*. Ménage dit: «Tous les Parisiens généralement prononcent *anneau*, au lieu d'*agneau* : *un quartier d'anneau*, qui est une prononciation très vicieuse à cause de l'équivoque; et cependant, ces messieurs étant les maîtres du langage, il faut parler comme eux.» La prononciation véritable a repris le dessus sur celle que Paris avait au XVIIe siècle; il est possible que cette prononciation qui supprime le *g* ait d'anciennes racines; car il y avait dans la haute antiquité française, en certains lieux du moins, tendance à atténuer les consonnes; et dans le bourguignon, comme on a vu, le *g* est supprimé aussi.

AGNEL (a-gnel), *s. m.* Ancienne monnaie d'or française dont le type était un agneau pascal.

— HIST. XIVe s. Celle monnoie à l'aignel.... li denier d'or à l'aignel, *Ordonn. des R. de Fr.* 1304, t. I, p. 536 et 537.

— ÉTYM. Voy. AGNEAU.

† **AGNELAGE** (a-gne-la-j'), *s. m.* Mise bas de la brebis.

— ÉTYM. *Agneler*

AGNELER (a-gne-lé), *v. n.* Mettre bas, en parlant de la brebis. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. L'Académie ne dit pas s'il faut écrire : elle agnèle ou agnelle, agnèlera ou agnellera. Comme elle n'a rien décidé, on fera bien d'adopter agnèle, agnèlera, etc.

— HIST. XIIIe s. Une brebix ot aingnelé, MARIE, *Fable*, 44. || XIVe s. Pierre dist à son berger ces paroles : Tu ne fais pas bien de moy laisser en ceste saison, qui est la plus necessaire de l'an pour les bestes qui aignelent, DU CANGE, *aignelines*. || XVIe s. Une brebis conceut et aignela d'un lyon, chose monstrueuse en nature, PARÉ, XIX, 20. Ainsi les brebis de la metairie empreignées les premieres, les premieres aussi aignelent elles, O. DE SERRES, 318.

— ÉTYM. *Agneau*; wallon, *ogneler*; Namur, *agnièler*; Berry, *igneler*.

AGNELET (a-gne-lè), *s. m.* Petit agneau. À poursuivre les loups les agnelets s'ébattent, MOL. *Le Dép.* II, 8. Et moi loup j'en ferai scrupule.... Thibaut l'agnelet passera Sans qu'à la broche je le mette, LA FONT. *Fab.* X, 6.

— HIST. XIIIe s. Et li bergiers li a osté Son aingnelet, si l'emporte, MARIE, *Fable*, 44. Cist r'ont en lor rais atachies, Dont jamès n'ierent relachies, Les noires brebis dolereuses, Lasses, chetives, morineuses, Qui ne voldrent aler la sente Que li biaus aignelés presente, *la Rose*, 20414. || XVIe s. .... Voulut gaiger à Jecquet son compere, Contre un veau gras, deux aignelets bessons, MAROT, I, 218. Les petits aignelets qu'allaictera une chevre, auront leur laine plus dure, PARÉ, XVIII, 24.

— ÉTYM. *Agnel.* Dans l'ancien français, le nominatif était *li agnelès*, le régime *le agnelet.*

† **AGNELIN** (a-gne-lin), *s. m.* Peau d'agneau mégissée à laquelle on a laissé la laine.

AGNELINE (a-gne-li-n'), *adj. f.* Terme de commerce. Laine agneline, laine des agneaux tondus pour la première fois.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet metre aignelins avec laine pour draper, et se il le fet, il est de chascune drapée en dix sous d'amende, *Liv. des Mét.* 121. Nus chapeliers de feutre ne doit faire chapiaus de feutre fors que d'aignelins purs sanz bourre, ID. 248.

— ÉTYM. *Agnel.*

† **AGNELLE**, *s. f.* Voy. AGNEAU.

† **AGNELLEMENT** ou **AGNÈLEMENT** (a-gnè-le-man), *s. m.* Action d'agneler. L'agnellement a lieu vers le cent-cinquantième jour après la conception.

— HIST. XVIe s. Et encores que les meres aiment leurs petits, sera bon qu'ils demeurent ensemble les deux premiers jours de l'aignellement, O. DE SERRES, 318.

— ÉTYM. *Agneler.*

AGNÈS (a-gnès'), *s. f.* Jeune fille très-innocente et très-timide. Cette fille est une Agnès. La fausse Agnès, comédie de Destouches.

— ÉTYM. Nom propre pris ici pour un nom commun, Ἁγνής, de ἁγνός, pur, chaste, du sanscrit *yaj*, vénérer.

AGNUS (a-gnus'), *s. m.* Cire bénite par le pape, sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. On donnait ces agnus aux petits écoliers qui disaient bien leur leçon. Il est mort [Satan]! disent tous les moines; On n'achètera plus d'agnus, BÉRANG. *Mort du Diable.* Chercher à la fois Et les agnus de Rome et les faveurs des rois, VOLT. *Lett.* vers. 76. Jusqu'au lever de l'astre de Vénus, Il reposait sur la boîte aux agnus, GRESSET, *Ververt*, ch. I.

— ÉTYM. *Agnus*, agneau.

AGNUS-CASTUS (ag-nus' ka-stus'), *s. m.* Arbrisseau, dit aussi *vitex*, gattilier commun (*vitex agnus castus*, *L.*) et dont les branches sont pliantes. Ses fleurs en longs épis d'un blanc violet, étaient l'emblème de la chasteté chez les anciens.

— HIST. XVIe s. Prenez une dragme de semence d'agnus castus, PARÉ, XXIII, 20.

— ÉTYM. Mot hybride formé de ἄγνος, nom grec de l'agnus castus, dit ainsi de ἁγνός, pur, à cause que les femmes couchaient dessus lors de la célébration de certaines fêtes à Athènes, et du mot latin *castus* (voy. CHASTE), qui n'est que la réduplication de la même idée.

† **AGNUS DEI** (ag-nu-sdé-i), *s. m.* Terme de liturgie. L'endroit de la messe où le prêtre, se frappant la poitrine, répète trois fois à haute voix une prière qui commence par les mots *Agnus Dei.* La messe en était à l'agnus Dei.

— ÉTYM. *Agnus*, agneau (voy AGNEAU), et *Dei*, de Dieu (voy DIEU).

† **AGONALES** (a-go-na-l'), *s. f. plur.* Terme d'antiquité romaine. Fêtes en l'honneur de Janus.

— ÉTYM. *Agonalia*, de *agonalis*, de ἀγών, combat (voy. AGONIE).

AGONIE (a-go-nie), *s. f.* || 1° État dans lequel le malade lutte contre la mort. L'agonie n'a lieu que dans les maladies où la vie s'éteint par degrés. L'agonie des adultes est ordinairement pénible et douloureuse. L'agonie est caractérisée par une altération profonde de la physionomie, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue, des lèvres, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités qui s'étend graduellement au tronc. Il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de fortune, ou la devoir à l'agonie de nos proches, LA BRUY. 6. Les tourments mérités d'une lente agonie, DELAV. *Vêpres sicil.* IV, 4. || Il a été à l'agonie, il a été dans un extrême danger de mort. Le pauvre Léon a été à l'agonie, SÉV. 86. La cloche funèbre sonne ses dernières agonies [du trappiste], CHATEAUBR. *Génie*, IV, III, 6. || 2° Fig. L'empire romain étant à l'agonie. || 3° Extrême angoisse, grande peine d'esprit. Il est dans de continuelles agonies. Jésus sera en agonie jusqu'à la fin du monde, PASC. *Myst.* 1.

— HIST. XVIe s. Ceulx qu'on veoid defaillants de foiblesse en l'agonie de la mort, MONT. II, 54. Il passa la nuict en grande agonie, et puis mourut, AMYOT, *Sylla*, 175. Il y demoura toute la nuict en grande detresse et grande agonie de divers pensemens [perplexité], ID. *Cicéron*, 59.

— ÉTYM. Ital. *agonia*; de ἀγωνία, combat, angoisse, de ἀγών, lieu d'assemblée, combat, de ἄγειν, conduire, mener (voy. AGIR). On trouve *agonie* dans Oresme, XIVe s. mais avec le sens grec d'exercice.

† **AGONIR** (a-go-nir), *v. a.* Accabler d'injures. || Mot populaire et du plus mauvais langage.

— ÉTYM. Norm. *Agonir.* On a demandé s'il ne serait pas pour *ahonir*, verbe ancien, encore usité en Normandie, pour faire honte.

AGONISANT, ANTE (a-go-ni-zan, zan-t'). || 1° *Adj.* Qui est à l'agonie. Un malade peut être agonisant, et cependant revenir à la vie. Quand elle vit que les forces du roi étaient épuisées et qu'il était comme agonisant.... FÉNEL. *Tél.* VIII. || 2° *S. m.* La prière des agonisants. Le ministre saint s'entretient avec l'agonisant de l'immortalité de son âme, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 11. || Il ne se place qu'après le substantif: Un homme agonisant, une femme agonisante.

AGONISER (a-go-ni-zé), *v. n.* || 1° Être à l'agonie. L'abbé se meurt: il agonise, SÉV. 54. || 2° Fig. La nuit quand la veilleuse agonise dans l'urne, V. HUGO, *F. d'aut.* 23.

— ÉTYM. Ital. *agonizzare*; de *agonizare*, de ἀγωνίζειν, combattre (voy. AGONIE).

AGONISTIQUE (a-go-ni-sti-k'), *s. f.* Partie de la gymnastique chez les anciens, qui avait rapport aux combats des athlètes.

— ÉTYM. Ἀγωνιστική, de ἀγωνίζειν, combattre (voy. AGONISER).

AGONOTHÈTE (a-go-no-tè-t'), *s. m.* Président des jeux sacrés chez les Grecs.

— ÉTYM. Ἀγωνοθέτης, de ἀγών, combat (voy. AGONIE), et τιθέναι, poser (voy. THÈSE).

† **AGORA** (a-go-ra), *s. f.* Le marché, la place publique dans les villes grecques.

— ÉTYM. Ἀγορὰ, de ἀγείρειν, rassembler.

† **AGORANOME** (a-go-ra-no-m'), *s. m.* Sorte d'édile à Athènes.

— ÉTYM. Ἀγορανόμος, de ἀγορά, marché, et νέμειν, diriger, gouverner.

AGOUTI (a-gou-ti), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Quadrupède de l'ordre des rongeurs, qui a l'apparence du lapin.

AGRAFE (a-gra-f'), *s. f.* || 1° Sorte de crochet qui s'attache à un anneau. Porte de l'agrafe, petit anneau auquel on attache le crochet. Agrafe de diamants, agrafe montée en diamants. || 2° En termes d'architecture, crampon de fer qui sert à empêcher que les pierres ne se désunissent. || Ornement sculpté placé en tête des arcs. || Espèce de boucle en fer qui sert à fermer en même temps la croisée et les volets.

— HIST. XVIe s. Ils vindrent jusques au pied de la muraille, et avecques une longue pique, et une chorde, ayant une agraffe de fer, ils y monterent, LANOUE, 664. Pieges, agraffes, fosses, trapes, rets,

ponts, amorces, O. DE SERRES, 995. Ne plus ne moins que les chirurgiens se servent des tiredents et des agraphes à joindre les levres des playes, AMYOT, *De la Tranq. d'âme*, 11.

— ÉTYM. *A* et un radical *graf* ou *gra* (voy. GRAPPIN). Dans les textes du XVe siècle on trouve *agrape*.

AGRAFÉ, ÉE (a-gra-fé, fée), *part. passé*. Une robe agrafée.

AGRAFER (a-gra-fé), *v. a.* Attacher avec une agrafe.

— HIST. XIIe s. Et si aucunes gens viennent à els [eux] pour els rescorre, s'il puent ensemble o ceus qu'il puyent [peuvent], agrapper, ST BERN. 522. || XIIIe s. Facent tant tuit que cil lor doignent Sorcot en cote ou gans ou moufles, Et ravissent cum uns escofles Quan qu'il en porront agraper, *la Rose*, 13921. || XVe s. Ainsi surprins et agrapé, CH. D'ORL. *Rond.* 73. || XVIe s. Elle se fait decrochetée par son agathe; mais las! elle estoit agrafée d'un autre crochet bien difficile à relascher, YVER, p. 567. Tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafez, *Satyr. Men.* p. 12.

— ÉTYM. *Agrafe*. *Agrafer* et *agraper* sont deux formes d'un même mot, l'*f* et le *p* permutant facilement.

AGRAIRE (a-grê-r'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Loi agraire, loi qui avait pour objet la distribution des terres conquises entre les citoyens. || Dans l'histoire moderne, loi agraire se dit, d'une façon plus générale, des lois qui tendent à changer soit le mode de distribution, soit le mode de possession de la terre. Le communisme veut une loi agraire.

— ÉTYM. *Agrarius*, de *ager*, champ, ἀγρός (comp. AGRESTE).

AGRANDI, IE (a-gran-di, die), *part. passé*. Un parc agrandi. Une scène agrandie. Un empire agrandi. Ô de la liberté vieille et sainte patrie.... Ton empire est tombé, tes héros ne sont plus; Mais dans ton sein l'âme agrandie Croit sur leurs monuments respirer leur génie, LAMART. *Médit.* I, 21.

AGRANDIR (a-gran-dir), *v. a.* || **1°** Rendre plus grand. Agrandir une maison, la ville. Le chirurgien fut obligé d'agrandir la plaie. Agrandir ses terres, ses possessions. Rome agrandissait incessamment son domaine. Puis-je oublier les soins d'agrandir votre empire? CORN. *Sert.* IV, 2. || **2°** Par analogie, rendre plus puissant. Agrandir la puissance de l'État. Si l'on cherche à élever sa maison et à l'agrandir, qu'on pense que les chrétiens ont une postérité qui ne dépend pas des grandeurs de ce monde, BOSS. *Pensées chrét.* 23. Rome a voulu le perdre, et non pas m'agrandir, CORN. *Nicom.* IV, 5. Le roi, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il agrandissait de jour en jour, avait marié deux de ses filles à deux princes du sang, ST-SIM. 11, 40. || **3°** Fig. Agrandir les idées, les vues. Il y a des passions qui resserrent l'âme, et il y en a qui l'agrandissent, PASC. *édit. Cousin.* ....l'aspect du péril agrandit le courage, M. J. CHÉN. *Gracq.* III, 5. || Donner un caractère de grandeur. Agrandir un sujet. Corneille a agrandi la scène française. || **4°** Faire paraître plus grand. Ce vêtement agrandit la taille. || **5°** Exagérer. Cet homme agrandit tout ce qu'il raconte. Méfiez-vous de ses récits : il agrandit toujours. Ce mot est familier en ce sens.

S'AGRANDIR, *v. réfl.* || **1°** Devenir plus grand, au propre et au figuré. Cette ville s'agrandit rapidement. Lorsque la république romaine se fut agrandie. Son courage s'agrandissait avec les dangers. Il ne suffit pas de s'agrandir dans les choses qu'on dédaignera aussi bien que les autres, quand on sera le maître : il faut chercher quelque chose qui soit digne de satisfaire un grand cœur : la vertu, BOSS. *Pensées chrét.* 16. Déjà, déjà je nage en des flots de lumière; L'espace devant moi s'agrandit, et la terre Sous mes pieds semble fuir, LAMART. *Médit.* I, 27. On sent le feu [de l'amour] s'agrandir, PASC. *édit. Cous.* Puisqu'elle [Rome] va combattre, elle va s'agrandir, CORN. *Hor.* I, 1. Seigneur, qui des mortels eût jamais osé croire Qu'un nom à qui la guerre a trop fait applaudir, Dans l'ombre de la paix trouvât à s'agrandir? ID. *Sertor.* III, 1. Jamais, pour s'agrandir, vit-on dans sa manie Un tigre en factions partager l'Hyrcanie? BOIL. *Sat.* VIII. Un ambitieux qui se laisse dominer par la passion de s'agrandir, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 172. Lorsqu'un juge veut s'agrandir et qu'il change en une souplesse de cœur le rigide ministère de la justice, BOSS. *Letellier.* || **2°** Accroître ses propriétés. Il emploie tout son argent à s'agrandir.

— SYN. AGRANDIR, ÉTENDRE. Agrandir c'est rendre plus grand. Étendre, c'est rendre plus étendu. Toutes les fois que l'idée d'étendue, c'est-à-dire de prolongement dans une direction déterminée, soit au physique soit au figuré, prévaudra, c'est étendre qu'on emploiera. On se servira au contraire d'agrandir, s'il est question d'une augmentation qui ne soit pas seulement en étendue. C'est pour cela qu'on dira étendre un empire ou l'agrandir, suivant la circonstance; mais on ne peut employer qu'agrandir en parlant d'un homme dont on augmente la puissance ou le crédit.

— HIST. XVe s. S'abandonnoient aucuns jeunes chevaliers et escuyers des François pour eux monter et agrandir leur renommée, FROISS. II, II, 76. || XVIe s. Il est assez grand pour agrandir une femme, de laquelle les enfans ne porteront point le nom, D'AUB. *Fœn.* III, 19. Ils demanderent le lendemain, si au lieu de remparer la breche, on vouloit qu'ils l'agrandissent, ID. *Hist.* III, 296. Jusques à quand l'abbé enverra-t-il ses enfants d'un mesme laict? Car s'ils n'agrandissent jamais jusques à porter quelque legere viande, il est certain que jamais ils n'auront esté nourris de bon laict, CALV. *Inst.* 667.

— ÉTYM. *À* et *grandir;* ital. *aggrandire*. Ce verbe ne paraît pas avoir été usité dans l'ancien langage; cependant on y trouve *agrandoier* : mais le véritable verbe de ces temps était *agreger* ou *engreger*, composé de *à* ou *en*, et *grandior*, plus grand.

AGRANDISSEMENT (a-gran-di-se-man), *s. m.* Action d'agrandir, résultat de cette action. Il faut travailler à l'agrandissement de sa maison. Agrandissement d'un royaume. Travailler à l'agrandissement de sa famille.

— HIST. XVIe s. Jamais les plaisirs amoureux ne lui [César] firent perdre une heure du temps qu'il pouvait employer à son agrandissement, CHARRON, *Sagesse*, I, 21.

— ÉTYM. *Agrandir*.

† **AGRASSOLE** (a-gra-so-l'), *s. m.* Nom vulgaire du groseillier à maquereau.

AGRAVANT, AGRAVATION, AGRAVER, voy. AGGRAVANT, AGGRAVATION, AGGRAVER.

AGRÉABLE (a-gré-a-bl'). || **1°** *Adj.* Qui plaît, qui est agréé. Lieu agréable. Jeune fille d'une figure très-agréable. Être agréable à l'oreille, au goût. Vin agréable à boire. Son arrivée me fut très agréable. Ne recevoir que des nouvelles agréables. La victime fut agréable aux dieux. Compagnon agréable. Vieillard agréable. Des femmes agréables de corps et d'esprit, FÉN. *Tél.* XIV. Apollon montre à tous ces bergers les arts qui peuvent rendre la vie agréable, ID. *ib.* II. Nos arbres touffus nous donnaient une ombre plus agréable que les lambris dorés des palais des rois, ID. *ib.* Bientôt il devint grand, robuste, agréable et adroit à tous les exercices du corps, ID. *ib.* XXIV. Ses bonnes qualités, ses manières engageantes, son humeur agréable, son naturel doux et condescendant, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 288. Point d'assemblées profanes, mais du reste une société agréable, visites, promenades, campagnes.... ID. *ib.* t. I, p. 348. Chacune de ces victoires demandera de vous bien des combats, et chacun de ces combats bien des sacrifices plus agréables à Dieu que tous les sacrifices de l'ancienne loi, ID. *ib.* p. 374. Au milieu de sa prospérité et jusque dans le plus agréable sentiment de ce bonheur humain dont il jouit, il y a toujours un ver de la conscience qui.... ID. *ib.* p. 405. On les voit eux-mêmes, dans l'usage du monde descendre à tant d'autres petits soins et d'autres minuties, pour se rendre agréables à un prince, à un grand, à toutes les personnes qu'ils veulent gagner, ID. *ib.* p. 420. Il me suffit que ce soit une maison de salut pour me la rendre non-seulement supportable, mais agréable, mais aimable, ID. *ib.* t. II, p. 364. ....agréable colère! Digne ressentiment à ma douleur bien doux! CORN. *Cid*, I, 5. Sérieux autant qu'agréable père de famille, dans les douceurs qu'il goûtait avec ses enfants, il ne cessait de leur inspirer les sentiments de la véritable vertu, BOSS. *Louis de Bourbon*. Eh! est-il possible, dit-on, que Dieu m'ait si étroitement défendu ce que lui-même m'a rendu si agréable? ID. *Pensées chrét.* 7. Des gens sages me disaient d'une part : la matière est solide, utile, agréable, inépuisable, vivez longtemps et traitez-la sans interruption pendant que vous vivez, LA BRUY. *Prologue*. Il lui amena un jour son fils, qui était jeune, d'une physionomie agréable, et qui avait une taille fort noble, ID. 3. || Il est agréable de.... Il est agréable de voir.... || Avoir pour agréable ou avoir agréable, trouver bon. Et je vous supplierai d'avoir pour agréable Que je me fasse.... MOL. *Mis.* I, 1. Afin que vous ayez agréable qu'elle soit admise, BOSS. *Vêtur.* I. Nous prions Dieu d'avoir pour agréables les oraisons, ID. *Asc.* 2. L'Académie supplie S. M. de vouloir bien lui faire l'honneur de marquer un ou deux de ceux [commissaires] qu'elle aura le plus agréable qui soient nommés, FÉN. XXI, 155. Ô Dieu, ayez agréable mon corps, PASC. *Prière*. Eh bien! mes souverains, aurez-vous agréable Que, n'ayant pu la voir.... MAIRET, *Soph.* V, 7. || **2°** *S. m.* Il ne faut pas sacrifier l'utile à l'agréable. Où ils voient l'agréable, ils en excluent le solide, LA BRUY. 2. || **3°** *S. m.* et *f.* Un agréable, une agréable, un homme, une femme qui cherche à plaire par une élégance de manières affectées et un langage de galanterie. Je vous apprendrai à connaître l'abbé que peut-être vous n'avez regardé que comme un agréable, DIDER. *Lett. à Mlle Voland*. Après le sort du petit agréable qui s'attache à elle, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Non, milord, je n'ai pas besoin que les agréables de Motiers m'en chassent. ID. *Lett.* VI, p. 42. || Faire l'agréable, mettre beaucoup d'empressement à plaire. J'ai voulu faire l'agréable auprès d'une petite coquette, HAMILT. *Gramm.* 11. Vous avez entendu des femmes faire les agréables sur l'histoire des évangiles, VOLT. *Phil.* III, 256. || Cet adjectif veut la préposition *à* : Agréable à son maître, agréable à voir.

— HIST. XIIIe s. Et avons et aurons, pour la dicte commune et en son nom, aggreable et estable tout ce que.... *Bibl. des Chartes*, 4e *série*, t. IV, p. 456. || XIVe s. S'ot en mi lieu un arbrissel, De fleurs et de feuilles si bel, Si bel, si gent, si aggreable.... MACHAUT, p. 12. Celui qui le fait selon ce qu'il convient et appartient, il peut estre appellé amiable ou affable ou aggreable, ORESME, *Éth.* 50. Les choses pesantes et de grant auctorité sont delectables et bien agreables à gens ou [au] langaige de leurs pays, ID. *Prol.* || XVe s. Et si l'une de ces trois offres vous est agreable, *Bouciq.* II, ch. 31. Sur tous les lieux plaisans et agreables Que l'en pourroit en ce monde trouver, E. DESCH. *Le bois de Vincennes*. Et aussi le Roy l'avoit bien agreable, et si me sembloit necessaire, COMM. VIII, 9. Ils y parvinrent en brefs jours, tant leur fut le vent agreable et propice, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Les Lacedæmoniens n'auroient rien si cher ni tant agreable, que de tenir la ville de Athenes en leur puissance, AMYOT, *Pélop.* 27. Il se trouvoit justement lors en la plus agreable fleur et en la plus belle saison de son aage, ID. *Agésil.* 59.

— ÉTYM. Berry, *agheriabe;* provenç. *agradaole;* portug. *agradavel;* ital. *aggradevole* (voy. AGRÉER). Les puristes du XVIIe s. taxaient de locution bourgeoise *avoir pour agréable*, et voulaient que l'on dît *avoir agréable* ou *trouver bon*.

AGRÉABLEMENT (a-gré-a-ble-man), *adv.* D'une manière agréable. Cet éclat et ces honneurs dont le monde est si jaloux et dont il cherche à repaître si agréablement son orgueil.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 227. Malheur à vous qui passez vos jours agréablement et dans la joie, ID. *ib.* p. 356. [Le maître d'une maison délicieuse] Il n'est plus, il n'en a pas joui si agréablement ni si tranquillement que vous; il n'y a jamais eu un jour serein.... LA BRUY. 6. Cet art de donner agréablement qu'elle avait si bien pratiqué durant sa vie, l'a suivie, je le sais, jusqu'entre les bras de la mort, BOSS. *Duch. d'Orléans*. On hait la médisance, la galanterie grossière : pourvu qu'on la tourne agréablement, on n'en a plus horreur, ID. *Pensées détachées*, 17.

— ÉTYM. *Agréable* et *ment*.

1. **AGRÉÉ, ÉE** (a-gré-é, ée), *part. passé*. Reçu, admis, accueilli. Ma recherche a été agréée. Ses présents furent agréés (voy. AGRÉER 1).

2. **AGRÉÉ** (a-gré-é), *s. m.* Défenseur admis à plaider devant un tribunal de commerce.

— ÉTYM. *Agréer* 1.

3. **AGRÉÉ, ÉE** (a-gré-é, ée), *part. passé*. Terme de marine. Pourvu d'agrès. Vaisseau agréé complétement (voy. AGRÉER 2).

1. **AGRÉER** (a-gré-é). || **1°** *V. a.* Recevoir favorablement, trouver bon. Veuillez agréer l'amitié d'un homme si désireux de la vôtre. Je l'agrée pour gendre. Il agréa mes bons offices. Ses propositions ont été agréées. Toutes les fois que nous nous élevons contre Dieu, parce qu'il semble n'avoir pas agréé nos demandes.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 91. Je vous supplie de faire agréer ce présent à leurs majestés, BOSS. *Lett.* 289. Afin que les saints agréent le présent que j'ai à leur faire, ID. *Serm. Sept.* Agréerez-vous, madame, un fidèle service? CORN. *Othon*, IV, 1. Si vous le voulez perdre, agréez ma retraite, ID. *Nicom.* V, 5. On agréera mon choix aveuglément, ID. *D. San.* I, 3. Nos hôtes agréeront les soins qui leur sont dus, LA FONT. *Philém. et Bauc.* Pour gendre aussitôt le père l'agréa, ID. *la Coupe*. Et vous, aux étrangers que le ciel nous envoie, Faites, ô Tyriens,

agréer ce séjour, MALFIL. *Génie de Virgile.* Ovide, ah! qu'à mes yeux ton infortune est grande! Non pour n'avoir pu faire aux tyrans irrités Agréer de tes vers les lâches faussetés, A. CHÉNIER, *Ép.* I. || Agréez mes civilités, mes hommages, mes respects, formules de politesse qu'on emploie en terminant une lettre. || 2° Agréer que, suivi du subjonctif, trouver bon, approuver que. Vous, madame, agréez pour votre grand héros Que ses mânes vengés goûtent un plein repos, CORN. *Sertor.* V, 8. Agréez, monsieur, que je vous félicite de votre mariage, MOL. *Mar. f.* 12. Mesdames, agréez que je vous présente ce gentilhomme-ci, ID. *Préc. rid.* 12. Agréez, mesdames, que je m'arrête à ces dernières paroles, FLÉCH. *Mont.* || 3° *V. n.* Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* Plaire. Cet homme m'agrée infiniment. Ce mariage aurait agréé à toute la famille, si.... La voix de l'homme nous agrée plus que les autres, DESC. *Mus.* Elle a eu le bonheur d'agréer aux augustes personnes, MOL. *Impr.* 3. L'homme paraît chercher à vous servir, et la femme à vous agréer, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Consultons des grands dieux la majesté sacrée, Et voyons si ce change à leurs bontés agrée, CORN. *Hor.* III, 2. Et si de t'agréer je n'emporte le prix, J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris, LA FONT. *Dédicace.* Peu de gens Ont le don d'agréer infus avec la vie, ID. *Fab.* IV, 5. On ne peut nier que cette méthode n'agrée tout autrement au monde que.... PASC. *Prov.* 9. Il n'y a qu'à suivre l'avis qui agrée le plus, ID. *Prov.* 5. L'art de persuader consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de convaincre, tant les hommes se gouvernent plus par caprice que par raison, ID. *Pensées*, art. 3, part. I. Il paraît que leur intention a plutôt été d'instruire que d'agréer, BALZ. *à Richelieu.* || Proverbe. Quand on doit, il faut payer ou agréer, il faut donner de l'argent ou de bonnes paroles.

— REM. Au futur et au conditionnel de ce verbe, où il y a deux *e*, les poëtes ordinairement en suppriment un; ou, si on les conserve, les deux *e* ne comptent que pour un. En prose cette suppression serait une faute d'orthographe; mais, du reste, la prononciation de la syllabe est la même qu'en poésie.

— SYN. AGRÉER, *v. n.* PLAIRE. Il n'est pas facile de trouver une nuance entre ces deux verbes; et la plupart du temps ils se confondent. Pourtant plaire a une signification plus générale, et indique tout espèce de *plaisance;* au lieu que agréer signifie précisément être au gré de. Ce qui plaît fait plaisir; ce qui agrée est pris en gré. Il y a donc dans agréer une intervention de la personne qui n'est pas dans plaire. Ainsi, dans ce vers de La Fontaine : Le berger plut au roi par ces soins diligents, on ne mettrait pas *agréer au roi*, parce qu'il ne s'agit pas ici d'être au gré du roi. Au contraire, dans cette phrase de Pascal : Il n'y a qu'à suivre l'avis qui agrée, le verbe *plaire* ne conviendrait pas, vu qu'il ne s'agit pas de plaire, et que l'avis qui agrée peut n'avoir rien qui plaise.

— HIST. XIIe s. Voit la [l'épée] Rollant, mervelle lui agrée, *Ronc.* p. 66. Li quens Rolant, cui la raisons agrée, *ib.* p. 83. Nule chançon ne m'agrée, *Couci*, I. Au païs [je] sui où cele est qui m'agrée, VIDAME DE CHARTRES, *Romancero*, p. 114. || XIIIe s. Et li rois leur otroie; mout lui put agreer, *Berte*, III. Mais si viennent les chose com Dieu plaist et agrée, *ib.* LXVIII. Et sachiés que moult m'agrea, Quant Cortoisie m'en pria, Et me dist que je karolasse, *la Rose*, 801. Si tost que je pris ce qui me fu laissié el testament, il apert que je agrée le testament, et por ce ne le puis je puis [ensuite] debatre, BEAUM. XII, 23. || XIVe s. L'hom peult l'ayder, quand elle s'ayde; Elle agrée ores le remede, *Traité d'Alch.* 466. || XVIe s. Je crois qu'il sentit du plaisir en une si noble action, et qu'il s'y agrea plus qu'en aultre de celles de sa vie, MONT. II, 118. Exiler pour cela seul d'agreer trop à leurs citoyens, ID. III, 154. Ceulx qui s'agreent en eulx mesmes, et estiment ce qu'ils tiennent au dessus du reste, ID. IV, 68. On se plainct de quoy je me suis agreé à continuer cet exercice, marié et vieil, ID. IV, 105. Ou il ne se fault point approcher des princes, ou il leur fault complaire et aggreer, AMYOT, *Solon*, 59. Ils se meirent tous à occuper les lieux qui plus leur aggreerent, ID. *Cam.* 55.

— ÉTYM. *À* et *gré;* provenç. *agreiar*, *agreyar*, *agradar;* espagn. *agradar;* ital. *aggradare*, *aggradire.*

2. **AGRÉER** (a-gré-er), *v. a.* Terme de marine. Mettre les agrès. Agréer un vaisseau. || On dit aujourd'hui plutôt gréer.

— ÉTYM. *À* et *gréer.*

AGRÉEUR (a-gré-eur), *s. m.* Terme de marine. Celui qui prépare et fournit les agrès d'un bâtiment. On dit maintenant gréeur.

— ÉTYM. Voy. AGRÉER 2.

AGRÉGAT (a-gré-ga), *s. m.* Terme didactique. Masse produite par la réunion de substances diverses qui ont été unies ensemble à l'époque de leur formation.

— ÉTYM. *Aggregatum*, de *aggregare* (voy. AGRÉGER).

† **AGRÉGATIF, IVE** (a-gré-ga-tif, ti-v'), *adj.* En langage technique, qui rapproche, qui réunit.

— ÉTYM. *Aggregare* (voy. AGRÉGER); provenç. *agregaciu.*

AGRÉGATION (a-gré-ga-sion), *s. f.* || 1° Association, admission dans un corps, une compagnie. || 2° Dans l'université, admission, après concours ou examen, au titre d'agrégé. || 3° En termes de physique, assemblage de parties sans liaison propre. L'agrégation des atomes.

— ÉTYM. Provenç. *agregacio*, *agreguacio;* espagn. *agregacion;* ital. *aggregazione* (voy. AGRÉGER).

AGRÉGÉ, ÉE (a-gré-jé, jée), *part. passé.* || 1° Les Gentils agrégés aux Juifs, BOSS. *Hist.* II, 7. || 2° Se dit, en botanique, des parties de plante qui naissent plusieurs ensemble d'un même point. Fleurs agrégées, celles qui, simplement et distinctement pédicellées, naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige et sont réunies de manière à n'en former qu'une seule, mais alors ont leurs anthères distinctes, ce qui les distingue des fleurs composées. Fruits agrégés, ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes. Une espèce de trèfle, aux environs de Paris, porte de plus des semences agrégées en forme de fraises, BERN. DE ST-P. *Études*, I. || 3° En géologie, se dit des roches composées de matériaux divers.

AGRÉGÉ (a-gré-jé), *s. m.* || 1° Celui qui dans l'université a été admis, après un concours, au rang de professeur supplémentaire. Un agrégé à la faculté de.... || 2° Dans l'enseignement secondaire, l'agrégé est celui qui, ayant subi heureusement l'épreuve de l'agrégation, est apte à recevoir le titre de professeur dans un lycée. || On appelait autrefois professeur-agrégé, maintenant professeur divisionnaire, le professeur non titulaire chargé d'une division, quand la classe est partagée en deux ou plusieurs divisions.

† **AGRÉGÉ** (a-gré-jé), *s. m.* En termes de philosophie, se dit d'un amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de liaison naturelle. Un monceau de sable, un tas de blé sont des agrégés. || On dit présentement plutôt agrégat.

AGRÉGER (a-gré-jé. La syllabe *ge* conserve son *e* devant *a* et *o*. On écrit agrége, agrégerai, mais on prononce agrège, agrègerai), *v. a.* || 1° Associer à un corps, à une compagnie. Il appelle les Gentils pour les agréger à son peuple, BOSS. *Hist.* II, 4. Dieu ne s'était pas contenté de l'appeler au christianisme et de l'agréger au corps de son Église, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 431. || 2° En termes de physique. Elle agrége dans le sein de la terre les grains de sable en cristaux, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. || 3° S'agréger, *v. réfl.* Les Gentils ne cessent de s'agréger [à ce peuple], BOSS. *Hist.* II, 13.

— ÉTYM. Provenç. *agreguar;* espagn. *agregar;* ital. *aggregare;* de *aggregare*, rassembler, de *ad* (voy. À) et *grex*, *gregis*, troupeau.

AGRÉMENT (a-gré-man), *s. m.* || 1° Consentement, approbation. Donner son agrément pour une chose. Il ne saurait disposer de cette maison qu'avec mon agrément. J'ai présupposé qu'elle avait l'agrément de Madame, BOSS. *Lett. abb.* 33. Depuis la perte d'Antoine, ce fut un agrément quasi général pour la conduite d'Auguste, ST-ÉVREM. II, 109. || 2° Qualité de ce qui plaît. L'agrément des lieux. Les agréments de l'esprit et du langage. Ayant plus d'agréments que de sagesse. Homme qui ne manque pas d'agrément. Les agréments de la figure. Dieu avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse, BOSS. *Reine d'Angleterre.* Leurs esprits se sont frappés d'un agrément égal; ç'a été un coup double, SÉV. 357. Il ne se fait point dans sa chambre un concours de monde de tous les états et de tous les sexes pour le féliciter sur l'agrément et la politesse de son langage, LA BRUY. 15. Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans les lettres plus d'esprit, plus de tour, plus d'agrément et plus de style que l'on en voit dans celles de Balzac et de Voiture, ID. 1. Ce qui est de certain, c'est qu'avec tous ses agréments et tous ses charmes, le monde n'a rien de comparable à ces saintes délices et à ces joies secrètes que la religion nous fait goûter, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 226. Pleine d'agrément et d'esprit, HAMILT. *Gramm.* 6. Sa compagne, ou je meure, a beaucoup d'agrément, CORN. *le Ment.* V, 4. La dame avait un peu plus d'agrément, LA FONT. *Quipr.* Il avait de l'esprit et de l'agrément, LA BRUY. 12. Il avait vu ailleurs combien l'art des agréments aide à la nature à faire des personnes aimables, FONTEN. *Czar Pierre.* D'un agrément inépuisable dans la bonne fortune, HAMILT. *Gramm.* 5. || 3° Plaisir, sujet de contentement. Les fables ont beaucoup d'agrément. Cette terre est une propriété d'agrément. La France, où les connaissances ont été portées aussi loin et les agréments de la vie plus loin que partout ailleurs, FONT. *Czar Pierre.* Je ne savais pas qu'il eût eu tant d'agrément à Versailles, SÉV. 554. Une femme qui fait tout l'agrément de votre vie, ID. 144. Je l'ai reçu et je le lis avec agrément, BOSS. *Lett.* 164. Louis XIV s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir, VOLT. *S. de Louis XIV*, 25. || 4° Ornement que l'on met aux vêtements et aux meubles. Je fis cinq charges en tout: j'en fus quitte pour la croupière de mon courtaud coupée, et un agrément d'or de mon habit bleu déchiré, ST-SIM. 12, 140. || 5° Sons accessoires qui donnent au chant plus d'élégance et de grâce. Ce chanteur fait trop d'agréments. || Notes d'agrément, dans la musique écrite, notes plus petites qu'on est libre de faire ou de ne pas faire. || 6° Arts d'agréments, arts comme la musique et la danse qu'on apprend pour son plaisir et le plaisir des autres. || 7° Lavement. Usité au XVIIe siècle; inusité aujourd'hui, l'on dit remède.

— REM. Vaugelas dit: « Agrément s'écrit et se prononce *agrément* et non pas *agréement* avec deux *e.* » Plusieurs écrivaient et prononçaient ainsi dans le XVIIe siècle.

— ÉTYM. *Agréer* 1; ital. *agradimento.*

† **AGRENER** (a-gre-né. La syllabe *gre* prend un accent grave devant une syllabe muette: j'agrène), *v. a.* Terme de chasse. Donner de la nourriture au gibier à plumes pour le fixer quelque part.

— ÉTYM. *À* et *grain.*

† **AGRÉNER** (a-gré-né), *v. a.* Terme de marine. Vider l'eau d'une chaloupe ou d'un navire au moyen des pompes.

AGRÈS (a-grê), *s. m. plur.* || 1° Terme de marine. Tout ce qui n'est pas la coque, les mâts, les munitions ou les armes, entre dans les agrès, qui comprennent ainsi, en outre du gréement, gouvernail, ancres, avirons et autres objets de rechange en voiles, cordages, etc. Construire un vaisseau et le munir de tous ses agrès, VOLT. *Russie*, I, 9. Déjà le sort a soufflé dans les voiles, Déjà l'espoir prépare les agrès, BÉRANG. *Comm. de voy.* || 2° Moufles et cordages de la chèvre des maçons.

— HIST. XVe s. Si tost que fus arrivé en ceste vostre ville de Rouen, j'y envoyai en toute diligence querir mon lieutenant, lequel estoit allé mener des aggrais à Honnefleur pour armer vos navires, LOUIS, *duc d'Orléans*, au roy, 9 juin 1491, *Hist. de Charles VIII*, in-folio, p. 613. La valeur du radoub, aggreils, apparaux et victuailles, *Guidon de la mer*, ch. XIX, art. 6.

— ÉTYM. Voy. AGRÉER 2.

AGRESSEUR (a-grè-seur; d'autres prononcent les deux *s*), *s. m.* Celui qui attaque le premier. C'est là la seule fois que M. du Hamel ait forcé son caractère jusqu'à prendre le personnage d'agresseur.... FONTEN. *du Hamel.* Il conçut que dans le célibat il courait risque non-seulement de se défendre plus mal, s'il se présentait de pareilles occasions [galanteries], mais d'être l'agresseur, ID. *Ozanam.* On a tué ton père, il était l'agresseur, CORN. *Cid*, IV, 5. Et du moins l'un des deux sera juste agresseur, ID. *Hor.* I, 6.

— HIST. XVIe s. Je maintiens que l'aggresseur a commys crime de leze-majesté, CARL. IX, 39. Surattendant que l'empereur fut aggresseur indubitable, M. DU BELL. 289.

— ÉTYM. *Aggressor*, de *aggredi*, attaquer, de *ad* (voy. À) et *gradi*, marcher (voy. GRADE).

† **AGRESSIF, IVE** (a-grè-sif, si-v'; d'autres prononcent les deux *s*), *adj.* Qui tient de l'agression. Un discours agressif. Des paroles agressives. || Mot nouveau reçu et méritant de l'être.

— ÉTYM. Voy. AGRESSEUR.

AGRESSION (a-grè-sion; d'autres prononcent les deux *s*), *s. f.* Action de celui qui attaque.

— SYN. AGRESSION, ATTAQUE. On a dit que l'agression est une attaque inattendue, sans raison, sans provocation; tandis que l'attaque ne surprend pas; elle vient d'un ennemi connu dont on se défie. Ce n'est pas là la vraie différence. Attaque porte simplement l'idée sur un combat, une lutte qui commence d'un côté; mais l'agression porte l'idée sur l'acte pre-

mier qui est la cause du conflit. Il est possible que celui qui attaque ne soit pas l'agresseur. L'agression pouvait consister en toute autre chose qu'une attaque. Attaque est l'acte, le fait; agression est l'acte, le fait considéré moralement et pour savoir à qui est le premier tort.

— HIST. XVIe s. Et nous rendre coulpables d'une aggression publique et generale, LANOUE, 605. Je vueil entierement que le tort et blasme de l'aggression tombe sur luy, M. DU BELL. 290.

— ÉTYM. *Aggressio* (voy. AGRESSEUR).

AGRESTE (a-grè-st'), *adj.* || **1°** Qui a un caractère de rusticité sauvage. Tous les étrangers ne sont pas barbares, et tous nos compatriotes ne sont pas civilisés; de même que toute campagne n'est pas agreste et toute ville n'est pas polie, LA BRUY. 12. De même que l'espèce humaine paraît agreste, contrefaite et rapetissée dans les climats glacés du Nord..., BUFF. *Chien.* || **2°** Il se dit aussi quelquefois en parlant des personnes. Homme agreste. Manières agrestes. Les Romains étaient un peuple agreste. || On le met avant son substantif en consultant l'oreille.

— SYN. AGRESTE, CHAMPÊTRE. Agreste n'est pas synonyme de champêtre. Agreste emporte avec lui l'idée de sauvage; champêtre, l'idée de la culture et des agréments qui l'accompagnent. Un lieu agreste présente quelque chose de triste à la vue; un lieu champêtre offre un spectacle gai et riant.

— HIST. XIVe s. Et le vicieux qui deffaut en ceste matiere est appellé agre, agreste et dur, ORESME, *Eth.* 138. Et celui qui fuit touz tiex deliz de corps, il est agreste et insensible, ID. *ib.* 37.

— ÉTYM. Provenç. *agrest*; espagn. et ital. *agreste*; d'*agrestis*, de *ager*, ἀγρός, champ. *Agreste* paraît avoir été introduit par Oresme.

† **AGREYEUR** (a-grè-ieur), *s. m.* Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière.

AGRICOLE (a-gri-ko-l'), *adj.* || **1°** Adonné à l'agriculture. Peuple, pays agricole. Une nation agricole peut, moins qu'une autre peut-être, se passer du plus grand crédit, MIRAB. *Collection*, t. IV, p. 230. || **2°** Qui a rapport à l'agriculture. Travail, industrie agricole. Produits agricoles. || **3°** *S. m.* Agriculteur. Ce sens, qui est le sens propre et d'étymologie, est tombé en désuétude. On dit agriculteur. Choiseul est agricole et Voltaire est fermier, VOLT. *Temps présent.* || Il se place toujours après le substantif : Peuple agricole, nation agricole.

— HIST. XVIe s. C'est le moien descrit par Columelle, duquel se servoit Marc Columelle son oncle, sçavant agricole, pour rendre fertiles ses terres à grains et ses vignes, O. DE SERRES, 71.

—ÉTYM. *Agricola*, de *ager*, champ (voy. AGRESTE), et *colere*, cultiver (voy. CULTURE). On voit qu'Olivier de Serres l'emploie au sens latin comme substantif.

AGRICULTEUR (a-gri-kul-teur). || **1°** *S. m.* Celui qui cultive la terre. || **2°** *Adj.* Il abandonne pour moi le soc agriculteur, M. J. CHÉN. *Cyrus*, III, 2.

— REM. Des lexicographes ont attaqué agriculteur comme néologique et barbare. C'est un néologisme en effet; car agriculteur n'a commencé à se dire que dans le XVIIIe siècle, et Voltaire s'en est souvent servi. Mais ce n'est point un terme barbare; on dit que *culteur* n'est pas français : en effet; mais *agri* ne l'est pas davantage, et cette objection frapperait *agricole* que l'on recommandait en place. Agriculteur est la transcription du latin *agricultor*, qui est une formation très-correcte.

— SYN. AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON. L'agriculteur est celui qui s'occupe d'agriculture; il se dit par rapport à la campagne en général; il se prend adjectivement, et l'économie politique distingue les peuples agriculteurs des peuples chasseurs et pasteurs. Cultivateur se dit par rapport à un champ particulier qu'on exploite; il désigne celui qui laboure, qui sème, qui taille, qui récolte. Aussi dit-on un petit cultivateur, et non un petit agriculteur. Le colon fait partie de la population des campagnes; il y habite : voilà tout ce que le mot indique.

— ÉTYM. *Agricultor*, de *ager*, champ (voy. AGRESTE), et *cultor*, qui cultive, de *cultum*, supin de *colere*, cultiver (voy. CULTE).

AGRICULTURE (a-gri-kul-tu-r'), *s. f.* Art de cultiver la terre. On a besoin, pour l'agriculture, de distinguer les saisons et d'en connaître le retour, LA PLACE, *Expos.* V, 1. Dans la suite tout ce pays sera peuplé de familles vigoureuses et adonnées à l'agriculture, FÉNEL. *Tél.* XII. On a soin de réserver ce qu'il y a de mieux dans les grands troupeaux de bœufs pour faire fleurir l'agriculture, ID. *ib.* V. L'agriculture, qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens, ID. *ib.* XX.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *agricultura;* ital. *agricoltura*; d'*agricultura* (voy. AGRICULTEUR); mot mis en usage dans le XVIe siècle.

AGRIE (a-grie), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné par quelques auteurs à la dartre rongeante.

— ÉTYM. Ἄγριος, sauvage, de ἀγρός, champ (voy. AGRESTE).

† **AGRIER** (a-gri-é), *s. m.* ou **AGRIÈRE** (a-gri-è-r'), *s. f.* Terme de droit ancien. Certaine quotité du produit d'un champ levée comme impôt. Des rentes seigneuriales, les unes sont fixées en argent, en grain, en volailles, etc. et c'est à proprement parler ce qu'on appelle rentes seigneuriales; les autres se lèvent en espèces lors de la récolte, à une certaine quotité, plus ou moins, selon la quantité des gerbes que la terre donne, et c'est ce qu'on appelle champart ou agrier, VAUBAN, *Dîme*, 71.

— HIST. XVe s. Ilz avoient prins sept quinteaulz de gerbes par droit d'agrier ou terrage, DU CANGE, *agrarium*.

— ÉTYM. Provenç. *agreira*; bas-lat. *agrerium*, *agreria*, *agrarium*; de *agrarius* (voy. AGRAIRE).

AGRIFFÉ, ÉE (a-gri-fé, fée), *part. passé*. Un chat agriffé à un arbre.

AGRIFFER (S') (a-gri-fé), *v. réfl.* S'attacher avec ses griffes.

— ÉTYM. À et *griffer*.

† **AGRIMENSEUR** (a-gri-man-seur), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Arpenteur.

— ÉTYM. *Ager*, champ (voy. AGRESTE), et *mensor*, qui mesure, de *metiri*, mesurer (voy. MESURER).

† **AGRIOPHAGE** (a-gri-o-fa-j'), *s. m.* Homme qui se nourrit d'animaux sauvages.

— ÉTYM. Ἄγριος, sauvage, de ἀγρός, champ (voy. AGRESTE), et φαγεῖν, manger (voy. PHAGE, suffixe).

AGRIPAUME (a-gri-pô-m'), *s. f.* Terme de botanique. Plante labiée à fleurs pourpres ou blanches, qui passait autrefois pour tonique, vermifuge et cardiaque (*leonurus cardiaca*, L.).

— HIST. XVIe s. Thym, origan, agripaume, sabine et autres semblables, PARÉ, XVIII, 83. Agripaume, appelée en latin *cardiaca*, vient sans nul soin, en lieux mal cultivés, O. DE SERRES, 627.

AGRIPPÉ, ÉE (a-gri-pé, pée), *part. passé.* La bourse agrippée adroitement.

AGRIPPER (a-gri-pé), *v. a.* Prendre, saisir avidement.

— HIST. XVe s. Bertrand agrappa la pique, DU CANGE, *arrapare*.

— ÉTYM. Autre forme d'*agriffer*, l'*f* se permutant sans peine en *p*.

† **AGRIPPINIEN** (a-grip-pi-niin), *s. m.* Terme d'histoire ecclésiastique. Disciple d'Agrippin, suivant qui le baptême administré par les hérétiques n'est pas valable.

† **AGROGRAPHIE** (a-gro-gra-fie), *s. f.* Description de ce qui a rapport à la culture des champs.

— ÉTYM. Ἀγρός, champ (voy. AGRESTE), et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

† **AGROLLE** (a-gro-l'), *s. f.* Nom vulgaire de la corneille noire.

† **AGROLOGIE** (a-gro-lo-jie), *s. f.* La science qui a pour objet la connaissance des terrains dans leur rapport avec l'agriculture.

— ÉTYM. Ἀγρός, champ (voy. AGRESTE), et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

AGRONOME (a-gro-no-m'), *s. m.* Celui qui est versé dans l'agriculture. Les agronomes les plus habiles.

— ÉTYM. Ἀγρονόμος, qui vit dans les champs, de ἀγρός, champ (voy. AGRESTE), et νόμος, loi, de νέμειν, diriger (voy. NOME).

AGRONOMIE (a-gro-no-mie), *s. f.* Théorie de l'agriculture.

— ÉTYM. Ἀγρονομία (voy. AGRONOME).

AGRONOMIQUE (a-gro-no-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'agronomie. Science agronomique. Société agronomique.

— ÉTYM. *Agronome.*

† **AGROSTIDE** (a-gro-sti-d'), *s. f.* Genre de plantes annuelles ou vivaces de la famille des graminées. Les agrostides sont recherchées des bestiaux.

— ÉTYM. Ἄγρωστις.

† **AGROUELLE** (a-grou-èl'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Nom vulgaire donné, dans quelques cantons, à la scrofulaire noueuse, à cause qu'on lui attribue de l'efficacité contre les écrouelles. || **2°** En zoologie, nom vulgaire de la crevette des ruisseaux ou gammare pulex, parce que, d'après un préjugé populaire, cet animal engendre des ulcères dans la bouche, si on l'avale ou si l'on boit de l'eau où il a séjourné. On dit aussi agrouette.

— ÉTYM. Altération d'*écrouelles* (voy. ce mot).

† **AGROUPÉ, ÉE** (a-grou-pé, pée), *adj.* Terme d'art. Disposé en groupes, ajusté. Les contrastes savants des membres agroupés, Grands, nobles, étendus et bien développés, MOL. *La gloire du Val de Grâce.* Il faut que les membres soient agroupés aussi bien que le corps, *dans* TRÉVOUX.

† **AGROUPER** (a-grou-pé), *v. a.* Mettre en groupe.

— ÉTYM. À et *grouper*. On a prétendu que ce mot est un barbarisme; mais il est formé très-régulièrement de *à* et *groupe*, et Molière l'a employé.

AGUERRI, IE (a-ghè-ri, rie), *part. passé* et *adj.* Accoutumé à la guerre, ou, figurément, à tout ce qui peut être considéré comme une sorte de guerre. Soldats aguerris. Être aguerri aux coups de la fortune. Plus aguerri contre les larmes. Était-ce par faiblesse que ce peuple demandait la paix? Vous voyez bien que non, puisqu'il est si aguerri et soutenu par des voisins redoutables, FÉN. *Tél.* X. Mes peuples aguerris sous votre discipline, CORN. *Sertor.* V, I. Ganictor né timide et dans la paix nourri, Aux belliqueux accords n'était point aguerri, MILLEV. *Élég.* liv. II. Aguerri à l'adulation, D'ALEMB. II, 34.

AGUERRIR (a-ghè-rir, et non a-ghè-rrir, comme disent quelques uns), *v. a.* || **1°** Accoutumer à la guerre. Aguerrir une armée par de fréquentes expéditions. || **2°** Fig. Accoutumer à une chose pénible. Il a peine à s'accoutumer à la raillerie; il faut l'y aguerrir. || **3°** S'aguerrir, *v. réfl.* Les Moscovites s'aguerrissaient tous les jours. Tâchez de vous aguerrir contre les voluptés.

— ÉTYM. À et *guerre*. Il est singulier que le mot ne se trouve pas avant le XVIIe siècle. Il y avait *aguerroier* avec un sens différent, faire la guerre à.

AGUETS (a-ghè), *s. m. plur.* || **1°** Embuscade. Être aux aguets, se tenir aux aguets, épier pour surprendre ou pour éviter d'être surpris. Elles sont souvent aux aguets et aux embûches, BALZ. 4e *disc. sur la Cour.* Notre cagot s'était mis aux aguets, LA FONT. *Herm.* Que l'innocent ne tombe aux aguets du méchant, RÉGNIER. *Sat.* II. || **2°** *Au sing.* Quand l'aguet d'un pirate arrêta leur voyage, MALH. I, 4. || **3°** D'aguet, *loc. adv.* Je me tapis d'aguet derrière une muraille, RÉGNIER, *Sat.* XI.... le laissant d'aguet, j'eusse pu faire gile, ID. *Sat.* VIII. Je passe outre d'aguet sans en faire semblant, ID. *Sat.* X. Feignant de m'en aller, d'aguet je me retourne, ID. *Sat.* XIII.

— REM. L'Académie ne donne *aguets* que dans les locutions comme : se tenir aux aguets, être aux aguets, mettre aux aguets; mais on pourrait le dégager de cette chaîne et le remettre dans la circulation, non-seulement au pluriel, mais aussi, comme Malherbe, au singulier, et dire les aguets de la fraude, l'aguet avait été dressé.

— HIST. XIIe s. Lors chevalchierent droitement à Soissons, Lor agait metent dedens un val parfunt, *Raoul de C.* 230. || XIIIe s. Dont se parti par nuit de Constantinoble à grant plenté de son ost, et se mist en un aguet où cil devoient venir, VILLEH. XCIX. Quant Salehedin vit que sa premiere esciele se desconfissoit, si en fu moult coureciés et manda son aguait qu'il avoit repus [caché], et se ferirent tout à un es os [dans les camps], *Chr. de Rains.* 26. Qu'il ne face riens, ne ne die Qui ja puist aguet resembler, *la Rose*, 21719. Murdres, si est quant aucuns tue ou fet tuer autrui en agait apensé [avec préméditation] puis soleil couquant dusqu'à soleil levant, BEAUM. XXX, 3. || XIVe s. Et pour celui qui fait mal par aguet cuide bien que celui à qui il le fait souffre injuste, ORESME, *Eth.* 159. En la dite mellée qui estoit meue chaleureusement et sans aguet, DU CANGE, *aventurerius.* || XVe s. Retraiez vous, regart mal avisé; Vous cuidez bien que nulluy ne vous voie; Certes, aguet par tous lieux vous convoye Privéement, en habit desguisé, CH. D'ORL. *Rondel.* 40. Si se doit le prince contenir en telle maniere qu'on ne cuide mie qu'il vueille partir pour fuyr, mais qu'il vueille appareiller son agait [prendre position], CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 33. Le vaillant mareschal par son sens et par son aguet leur estoit sur le col avant que ils s'en donnassent de garde, *Bouciq.* I, ch. 23. Et se mirent et establirent en trois aguets, afin que cils ne leur pussent mie eschapper, FROISS. I, I, 108. || XVIe s. Il la fault tendre [l'âme] et roidir d'aguet [par une forte volonté], MONT. II, 126. Il fault au mariage des fondemens plus solides et plus constans, et y marcher d'aguet, ID. III, 319. A l'heure qu'il vit ce singe en aguet, il

commença à se mettre ce tranchet contre la gorge, DESPER. *Contes*, XXI. Le frere ores ne craint rien Que les aguets de son frere, YVER, p. 526. Il avoit mis aguets par les passages, pour surprendre lesdits seigneurs, M. DU BELL. 482. Romulus a esté soupçonné d'avoir par aguet fait mourir Tatius, AMYOT, *Numa*, 9. Quoy faict, il se remeit incontinent à poursuivre son ennemy à la trace, lequel lui dressa plusieurs aguets et embusches, mais jamais il ne donna dedans pas une, ID. *Marcel.* 40. Il est plus vraysemblable que Ctesias ait sceu certainement le temps auquel elle executa son aguet et sa trahison, ID. *Artax.* 7.

— ÉTYM. À et *guet;* wallon *awád; awát*; provenç. *agach*, *aguag*, *aguait*, *agah*, *agaze;* cat. *aguayt;* ital. *agato*, *agguato*.

† **AGUIMPÉ, ÉE** (a-ghin-pé, pée), *adj.* Garni de guimpe. Qu'à soi montrer ès parloirs aguimpées, LAFONT. *Mazet.* || Terme vieux.

— ÉTYM. À et *guimpe*.

† **AGYNAIRE** (a-ji-nê-r'), *adj.* Terme de botanique. De Candolle nomme ainsi les fleurs formées par les téguments floraux et les étamines transformées, et dans lesquelles le pistil manque.

— ÉTYM. 'A priv. et γυνή, femme (voy. GYNÉCÉE).

† **AGYNIEN** (a-ji-niin), *s. m.* Terme d'histoire ecclésiastique. Chrétiens du VIIe siècle, qui proscrivaient le mariage.

— ÉTYM. 'A privatif, et γυνή, femme.

† **AGYNIQUE** (a-ji-ni-que), *adj.* Terme de botanique. On dit que l'insertion des étamines est agynique, quand ces organes n'ont pas d'adhérence avec l'ovaire.

— ÉTYM. 'A priv. et γυνή, femme (voy. GYNÉCÉE).

AH! (â), *interj.* || 1° Sert à marquer la joie, la douleur et les affections vives de l'âme. Ah! de quel souvenir viens-tu frapper mon âme? RAC. Ah! Rome! ah! Bérénice! ah! prince malheureux! RAC. *Bérén.* IV, 6. Ah! que de la vertu les charmes sont puissants! TH. CORN. *Essex*, III, 4. Ah! que la renommée est injuste et trompeuse! VOLT. *dans Girault-Duvivier.* || 2° Ah! souvent ne sert qu'à donner plus de force à la phrase. Ah! gardez-vous de le croire! Ah! que me dites-vous? Ah! si du fils d'Hector la perte était jurée, RAC. *Andr.* I, 2. Ah! si d'une autre chaîne il n'était point lié, ID. *Baj.* III, 8. || 3° Il se redouble quelquefois; alors il exprime la surprise ou l'ironie. Ah! ah! vous en convenez enfin. Ah! ah! vous me la donnez belle. || 4° Employé substantivement, il est invariable au *plur.* Il poussait des *ah* à chaque mot.

— REM. Différence entre *ah* et *ha;* si l'on éprouve un sentiment de joie, de douleur, une émotion vive, on l'exprime en proférant le son prolongé *ah*, et c'est l'*h* qui, placée après ce son, peint cette durée. Un homme, plongé dans ses réflexions, marche sans regarder devant lui; il trouve quelque chose qui l'arrête: un fossé par exemple; il fait un mouvement, et dans sa surprise s'écrie: *ha!*

AHAN (a-an), *s. m.* Grand effort, tel celui que fait un homme qui fend du bois ou soulève un fardeau pesant. Suer d'ahan, faire une chose très-pénible.

— REM. Ce mot populaire, très-usité jadis, tombe en désuétude. Pourtant il serait bon de faire des efforts pour le conserver; car il est expressif et a des liaisons avec toutes les langues romanes.

— HIST. XIe s. Moult [ils] ont eü et peines et ahans, *Ch. de Rol.* XIX. Que Guenes meure par merveilleus ahan, *ib.* CCXCI. || XIIe s. Par cui [il] seüst nostre grant ahanage, *Ronc.* p. 81. À mout grant peine et à mout grant ahan, *ib.* p. 84. || XIIIe s. Cest premier an Me gart cil Diex en mon droit san, Qui por nous ot paine et ahan, Et me gart l'ame, RUTEB. 15. || XVe s. Tu n'as ne femme ne enfans, Tu n'as ne terre ne ahans [champs labourés], Qui ne soient tous mis à cense, FROISS. *Buisson de jonece.* || XVIe s. Ce villain mot de concluer M'a fait d'ahan le front suer, MAROT, II, 196. Chacun se plainct que j'ay perdu Milan En grant enhan par guerre mal menée, J. MAROT, V, 231.

— ÉTYM. Provenç. *afan;* catal. *afany;* anc. espagn. *afan;* ital. *afa*, *affanno*. Mot d'origine incertaine. Diez le regarde comme né en France et passé de là aux autres langues romanes. On trouve le composé *enhaner*, ce qui suppose un radical *haner;* aussi du Cange le tire-t-il d'une exclamation de peine, de fatigue, *han!* Diez n'est pas éloigné d'adopter cette étymologie; cependant il note le mot kymri *afan*, combat, trouble. Mais un mot ainsi isolé ne donne rien de sûr.

AHANER (a-ha-né), *v. n.* Éprouver une grande fatigue en faisant quelque chose. || Peu usité.

— HIST. XIIIe s. Sarteurs ne charbonniers ne vilains ahanant, *Berte*, CVII. Et prendoit [Richard] proies es paysans, et tourbloit si le pays qu'on n'i semoit ne ahanoit nient, *Chr. de Rains*, p. 73. S'aucuns por fole amor se sunt entredampné, Là seront mis ensemble, joint et enchaainé, Batu et desrompu, froissié et ahané, Et maudiront le jour qu'il furent d'Adam né, J. DE MEUNG. *Test.* 1971. || XIVe s. Encor [j'] ai dix chevaus dont j'ahenne les blez, Et cinq cens gras moutons, *Guescl.* XIV, 138. À ces felons quetis [prisonniers] donrai si mal douaire, La terre ahanneront mon frere roy Islaire, Et si seront batu comme asne de Cesaire, *Baud. de Seb.* V, 102. || XVe s. C'est un povre homs, nez de petites gens de labours, qui encore hanent les terres en nostre pays, CHR. DE PISAN, *Charles* V, liv. III, ch. 19. || XVIe s. Ne vois tu point comment ahane Athlas? MAROT, IV, 71. Mon très cher fils, je vois que tu ahanes [que tu t'impatientes] D'estre à repos, J. MAROT, V, 128. Je sçais combien ahanne mon ame en compaignie d'un corps si tendre, MONT. I, 165. Ils croyent que l'ame d'un homme accablé soubs une ruyne, traisne et ahanne longtemps à sortir, ID. II, 291. Plus j'ahanne à le trouver, plus je l'enfonce en l'oubliance, ID. III, 358. Cependant que j'ahanne À mon blé que je vanne À la chaleur du jour, DU BELLAY, *Au vent.*

— ÉTYM. Voy. AHAN; genev. *affaner*, gagner avec peine. Dans l'ancien français, *ahaner* veut souvent dire cultiver la terre; *ahan*, la culture; *ahanable*, cultivable.

AHEURTÉ, ÉE (a-eur-té, tée), *part. passé* et *adj.* Qui se heurte à, qui ne veut pas aller outre. Monsieur jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi aheurté, RETZ, IV, 82. De tout temps elle a été aheurtée à cela, MOL. *Mal. imag.* I, 5. Ils étaient aheurtés à ne jamais vouloir croire que.... BOSS. *Conc.* Entrant dans la pensée des autres, point aheurté à la sienne, ID. *Polit.*

AHEURTEMENT (a-heur-te-man), *s. m.* Attachement opiniâtre à un sentiment, à une opinion. Le régent prétendit n'avoir trouvé que aheurtement aveugle dans le chancelier esclave de toutes formes contre les raisons péremptoires de Law, ST-SIM. 479, 192. Ces sortes d'aheurtements demandent la même douceur, BOSS. *Lett. abb.* 3. Je doute fort qu'une simplicité, accompagnée d'un tel aheurtement et de tant d'opiniâtreté, doive être traitée de bonne foi, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 353.

— HIST. XVIe s. De là sourdent tant de schismes, tant d'erreurs et opinions perverses, tant de scandales et aheurtements de notre foi, CALVIN, *Inst.* 30.

— ÉTYM. *Aheurter.*

AHEURTER (S') (a-heur-té), *v. réfl.* Se heurter à quelque chose, s'opiniâtrer, s'obstiner. S'aheurter à un sentiment, à une opinion. Elle ne s'était jamais aheurtée à les défendre, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. Mais [elle] s'aheurte où sans plus quelque appât la convie, RÉGNIER, *Sat.* IX. Sans cela on ne se serait pas aheurté à J. C. PASC. *Proph.* 24.

— HIST. XIIIe s. Je cuide estre mescreant, pource que je ne puis mon cuer ahurter à ce que je croie ou sacrement de l'autel, JOINV. 197. || XVe s. Quant [les sujets] reçoivent familiarités Des souverains, ils en sont ahurtés À faire moins devoir, obedience, E. DESCH. *Comment les roys et les princes etc.* || XVIe s. Gardons nous sur toutes choses de ce rocher, auquel on ne peut ahurter sans malencontre, CALV. *Instit.* 775. Il vault mieulx prester au coup, que, s'aheurtant à ne rien relascher, donner occasion à.... MONT. I, 126. Les plus aheurtez à cette si juste persuasion de l'immortalité, ID. II, 305. Il y en a de si aheurtez en leurs opinions, que.... LANOUE, 480. Depuis il passa oultre le devoir et s'aheurta trop opiniastrement à vouloir empescher l'accroissement de Scipion, AMYOT, *Fab.* 51. Ceulx qui se aheurtent obstinéement à leurs opinions, et ne se veulent jamais accommoder à autruy, demeurent à la fin tous seuls, AMYOT, *Cor.* 20. Le roi fut conseillé d'eluder ces demandes, au lieu de s'y ahurter, D'AUB. *Hist.* II, 107. Ces puissantes familles animées et aheurtées l'une contre l'autre, sans espoir de reconciliation, *Satyr. Mén.* p. 119.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *heurter;* picard, *ahurter*.

AHI! (a-i), *interj.* Cri qui exprime le sentiment d'une vive douleur. Ahi! ahi! ahi! vous ne m'avez pas dit que les coups en seraient, MOL. *Préc.* 14.

— HIST. XIIe s. Aï! francs cuers, qui tant convoit [convoite], *Couci*, III. Aha! fel Guenes, pourquoi alas querant?... *Ronc.* p. 151. || XIIIe s. Cil l'esgarde, puis li escrie: Ha! ha! le leu! ahie! ahie! *Ren.* 1212.

— ÉTYM. Il est possible que *ahi* soit une simple exclamation composée des deux voyelles *a* et *i;* mais il se peut aussi que *ahi* ou *aï*, et surtout *ahie*, soit pour *aie*, qui est une ancienne forme d'*aide* (voy. AIDE).

† **AHRIMANE** ou **AHRIMAN** (a-ri-ma-n' ou a-ri-man), *s. m.* Mythologie persane. Principe du mal chez les anciens Perses.

— ÉTYM. Zend, *agra*, méchant, et *mainyus*, esprit, d'un radical *man*, qui se trouve dans la plupart des langues aryennes et qui signifie esprit (voy. MENTAL).

AHURI, IE (a-u-ri, rie). || 1° *Part. passé* et *adj.* Troublé. Je suis ahuri par la foule et le bruit. Elle est tout ahurie. || 2° *Subst.* Il a l'air d'un ahuri.

AHURIR (a-u-rir), *v. a.* Étonner, interdire, troubler. Vous ahurissez ce pauvre enfant par votre brusquerie.

— HIST. XIIIe s. La gent barbée et ahurie, *Robert le Diable*, cité dans Diez, *Etym. W.*

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *hure* (voy. ce mot). *Hure* a voulu dire chevelure hérissée, *ahuri*, hérissé, de là le sens moderne.

AÏ (a-i), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Quadrupède muni d'une queue et se mouvant avec une extrême lenteur.

— HIST. XVIe s. En Afrique se trouve une beste nommée des sauvages haiif, fort difforme, et est presque incredible qu'il en soit de telle qui ne l'auroit veuë.... Ce haiif estant pris jette de grands soupirs, PARÉ, *Monstres*, App. 3.

† **AÏ** (a-i), *s. m.* Terme de chirurgie. Crépitation douloureuse des tendons. Cette affection, qui peut attaquer tous les tendons, siége particulièrement dans ceux de l'avant-bras.

— ÉTYM. Ce mot provient sans doute de l'exclamation de douleur qu'arrache cette affection.

† **AÏ** (a-i), ville de France (Marne), dont les environs produisent un excellent vin. Le vin d'Aï ou simplement l'aï, *s. m.* est un vin de Champagne. Chloris, Églé me versent de leur main D'un vin d'Aï dont la mousse pressée, De la bouteille avec force élancée, Comme un éclair fait voler le bouchon, VOLT. *Mondain* [Le peuple] Pour qui nos fontaines Versent, toujours pleines, Le beaune et l'aï, BÉRANGER, *Cocagne*.

† **AÏAUT** (a-iô), *s. m.* Nom vulgaire du pseudonarcisse dans divers départements.

† **AICHE** ou **ÈCHE** (é-ch'), *s. m.* Nom que les pêcheurs donnent aux vers de terre employés comme appât.

— ÉTYM. *Esca*, appât; ancien français, *esche*, amadou. Il faudrait écrire ce mot èche.

† **AICHER** (é-ché), *v. a.* Terme de pêche. Amorcer une ligne.

† **AIDABLE** (ê-da-bl'), *adj.* Qui peut être aidé. Il n'y a guère d'aidables que les gens qui s'aident eux-mêmes en quelque chose.

— ÉTYM. *Aider. Aidable* se trouve dans l'ancien français, mais avec la signification contraire de, qui peut aider, secourable. Et firent tant qu'ils furent [dans la forteresse] plus de quinze cents hommes tous aidables et pourvus de vivres, FROISS. I, I, 253.

AIDANT, ANTE (ê-dan, dan-t'). || 1° *Adj.* Qui aide. Donc toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes, médiatement et immédiatement, et s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, PASC. *Pensées*, part. I, art. 6. || 2° *S. m. plur.* Lui et tous ses aidants. Il le fera malgré vous et vos aidants. On a prétendu que la locution malgré lui, malgré ses dents, est une corruption pour malgré lui et ses aidants. Rien n'autorise à le penser: aidant étant un mot usuel, il est difficile qu'il se soit altéré. Puis, malgré ses dents est une expression métaphorique qui se comprend.

— HIST. XIIIe s. Et li apostoles le fist escumenier par toute crestienté et tous ses aidans en toute maniere, *Chr. de Rains*, 157. || XVe s. Malgré le propre roi et tous ses aidans, FROISS. I, I, 22.

— ÉTYM. *Aider.*

AIDE (ê-d'), *s. f.* || 1° Secours, protection. Demander de l'aide à quelqu'un. Leur aide nous fut très-utile. Il recourra, dans le besoin, à notre aide. Ils appelèrent le temps à leur aide. Il fit cela avec l'aide de ses amis. Vous êtes toute son aide. Il n'a pas eu d'autre aide que les livres qui étaient sous sa main. Pompée a besoin d'aide, il vient chercher la vôtre, CORN. *Pomp.* I, 1. Tu t'es vengé sans aide et tu veux m'en donner, ID. *ib.* III, 4. Et puisqu'il faut en faire une aide à ma faiblesse, ID. *Rodog.* II, 2. Ce monsieur, son pédant à son aide réclame,

REGNIER, *Sat.* X. Reposez-vous : usez du peu que nous avons; L'aide des dieux a fait que nous le conservons, LA FONT. *Phil. et Bau.* || 2° Donner aide, assister.... je puis vous donner aide En ce besoin, LA FONT. *Fab.* || 3° Être, venir en aide, seconder, secourir. || Dieu vous soit en aide! locution dont on se sert quand quelqu'un éternue. Toute ma conversation se passe à dire grand merci à ceux qui me disent : Dieu vous soit en aide, BALZ. *Lett.* 12, liv. VII. D'un Dieu vous soit en aide alors qu'on éternue, MOL. *Sganar.* 2. || Ainsi Dieu me soit en aide, espèce de serment pour affirmer solennellement une chose. Je le ferai, ainsi Dieu me soit en aide. || 4° À l'aide! *loc. adv. elliptique*, venez au secours, à l'aide. Aïe! aïe! à l'aide! au meurtre! au secours! on m'assomme! MOL. *l'Étour.* II, 9. || 5° À l'aide de, *loc. prépos.* Par le moyen de. À l'aide d'un temps favorable il débarqua dans l'île. À l'aide de cette erreur. Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur, Émouvoir, étonner, ravir un spectateur! BOI. *Ép.* VII. || 6° Église, chapelle, succursale d'une église paroissiale dont les habitants sont trop éloignés. Sainte Marguerite était une des aides de la paroisse Saint-Paul. || 7° *S. f. plur.* Se disait des subsides, des levées de deniers qui se faisaient sur le peuple, pour aider à soutenir les dépenses de l'État. Octroi des aides, fermier des aides. Les aides montent à tant. Les contributions indirectes ont remplacé les aides. Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides, J.J. ROUSS. *Conf.* IV. Entrerai-je dans le huitième denier ou dans les aides? LA BRUY. 14. || Cour des aides, compagnie supérieure, qui jugeait des affaires concernant ces sortes de subsides. Président, conseiller à la cour des aides. Le président Amelot fut désavoué publiquement par la cour des aides, RETZ, IV, 133. || Il se disait aussi du lieu où cette compagnie s'assemblait. Vous le trouverez à la cour des aides. || Au figuré et par plaisanterie, aller à la cour des aides, aller aux emprunts, faire faire une partie de son travail par un autre. || 8° En termes de manége, aide s'entend des moyens par lesquels le cavalier agit sur son cheval. Les aides supérieures sont celles des mains; elles agissent par l'intermédiaire des rênes. Les aides inférieures sont celles des jambes; elles agissent par les cuisses, les jarrets, le gras des jambes, l'éperon et l'étrier. Le cavalier a les aides fines quand il les emploie avec méthode et précision. Le cheval a les aides fines lorsqu'il est très-sensible aux aides. On le dit quelquefois au singulier: Le cheval sans aucune aide.... Donner les aides extrêmement fines, bien manier un cheval. || Proverbes. Un peu d'aide fait grand bien. || Bon droit a besoin d'aide, c'est-à-dire quelque évident que soit un droit, il est bon de le faire appuyer.

SYN. AIDE, ASSISTANCE, SECOURS. Aide est le terme le plus général : on aide quelqu'un quand on lui rend un service dont il a besoin; il ne peut faire une chose, il n'est pas assez fort; on lui vient en aide. On lui vient en aide encore par de l'argent. Secours est plus particulier : il indique non pas seulement que la personne a besoin de quelque chose, mais qu'elle est précisément dans un péril, dans une situation pénible, embarrassée. Celui qu'on aide fait quelque chose qu'il ne peut terminer seul ; celui qu'on secourt a besoin qu'on le tire de gêne, d'embarras, de péril. Assistance se rapproche beaucoup d'aide, sauf en un point, c'est que assistance rappelle à l'esprit son étymologie qui est *assister*, être présent à, être auprès de ; cela limite beaucoup l'emploi de ce mot. À plus forte raison faut-il écarter de la synonymie appui, que quelques-uns font entrer ici : appui a toujours avec lui son sens étymologique qui indique en quelles circonstances on peut le préférer à aide, à secours, à assistance.

— HIST. IXe s. E in adjudha, *Serment.*

— XIe s. De Mahomet ja n'i aurez aiude. *Ch. de Rol.* CII. Chevauche, reis, besoin [nous] avons d'aïe, *ib.* CXXIV.

— XIIe s. Dex me soit en aïe.... *Ronc.* p. 28. Mais comandez qu'il ait aïue grant, *ib.* p. 35. Tres dout [je crains fort] qu'il faillit d'aïe [qu'il manquât à secourir] Au roi où il fut alés, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 126. Car bien doit losangier qui mestier [besoin] a d'aïe.... *Sax.* VII. Nos forces, nos aïes [nous] lui metons en defois [refus], *ib.* XVIII. Si me feront aïde, se Deu plait, bonement, *ib.* XXI.

— XIIIe s. À l'aïde de Dieu sa voie [elle] a rassenée [reprise], *Berte*, XLVI. Bien a Diex et sa mere hui esté en m'aïue, *ib.* LII. Là [elle] remest [demeure] toute seule, Diex lui soit en aïe, *ib.* CIX. Si vraiement me fasse Diex à la fin aïue, *ib.* CXXIV. Et li autre s'en alerent à Genes et à Pise, pour savoir quel aïe il vouldroient faire à la terre d'outre-mer, VILLEH. XX. Biel signor, se vous voliés, je entreprendroie ceste besoigne et le [la] meneroie à fin à l'aiuwe de Dieu et le la vostre, *Chr. de Rains*, p. 155. Et li papes li remanda que, s'il ne le faisoit, il l'escumenieroit et lui et toutes ses aydes, *ib.* 157. Quant Eve voit qu'ele a perdue Sa brebiz, s'ele n'a aïue, Brait et crie forment, ha! ha! *Ren.* 68. Chasteé, qui dame doit estre Et des roses et des boutons, Iert assaillie des gloutons, Si qu'el avoit mestiers [besoin] d'aïe, Car Venus l'avoit envaïe, *la Rose*, 2864.... car quant il vodront, Lor aïdes au roi tolront, Et li rois tous seus demorra Si tost com li pueple vorra, *ib.* 5324. Por ce ne doit il pas aler à l'aide de l'autre partie, BEAUM. V, 12. Il est grans besoins que cascune jurediction mete s'ayde en fere tenir les testamens qui sont à droit fet, ID. XII, 4. Qui tel ayde au bani du segneur, ne le recete, il quiet en l'amende du segneur à se [sa] volenté, ID. XXXIV, 32. L'aide que Dieu li fist fu tele, JOINV. 202. Et disait li rois que le conte de la Marche l'avoit envoyé querre; car il disoit que il trouverait grant aide en France, ID. 206.

— XVe s. Le duc d'Anjou avoit en Languedoc cueilli une aide si grande et si grosse qu'elle avoit bien monté à deux cent mille francs, FROISS. II, II, 28. Et si avoit [le duc de Normandie] son partage en bonne valleur, car il prenoit tailles et aydes, et n'y avoit le roy riens que son hommage et ressort, COMM. II, 15. Les hommes liges font à leur seigneur cinq droites aides, DU CANGE, *auxilium*. Tailles ne sont mie aydes; car tailles sont levées par cas de necessité et de volenté de prince; mais celles aydes nul ne peut lever, si ce n'est au cas pour quoy elles sont deues, ID. *ib.* Aydes chevels sont dits chevels pour ce que l'on les doit rendre as seigneurs chevels, ID. *ib.* Aide de relief est deue quand le seigneur meurt et son hoir releve vers celui de qui il tenoit son fief, ID. *ib.*

— XVIe s. En cela nous avons une bonne aide pour conformer nos consciences à la foi que nous devons avoir en luy, CALV. *Inst.* 188. Je vous prie bien affectueusement luy donner en son dict affaire le meilleur ayde que vous pourrez, MARG. *Lett.* 80. J'ay grant peur que sans vostre bonne aide et celle de Dieu, nous aurons bien affaire à sa fille, ID. *ib.* 102. L'on doit venir par action [en justice, non par saisie] pour loyaux aides ou chevels, LOYSEL, 604. Loyaux aides (ou aides en 4 cas) sont coutumierement dus pour chevalerie du seigneur ou de son fils ainé; pour mariage de fille ainée; pour rançon et voyage en la terre sainte, ID. 605. Les catholiques qui pensaient avoir aide [part] à la prise, qui mesmes venoient avec armes pour vanter leur assistance, furent traittez de mesme, D'AUB. *Hist.* I, 146. Car l'esprit ne sent rien que par l'ayde du corps, RONS. 238.

—ÉTYM. Berry, *aïde;* picard, *ayude, eyude;* provenç. *ajudha, ajuda, ahia;* espagn. *ayuda;* ital. *aita;* d'un bas-latin *adjuta*, du supin *adjutum*, de *adjuvare*, de *ad*, à (voy. À), et *juvare*, aider, plaire. Les anciennes formes françaises sont *aiude*, *aiue*, *aïde*, *aïe*. Les formes *ahia*, *aita*, *aïde*, *aïe*, qui sont congénères, ne s'expliquent qu'en supposant qu'à côté d'*adjūtum* avec *u* long, il y a eu un *adjŭtum* avec *u* bref, d'où un déplacement de l'accent et par suite, *aïde*. À Paris, dans le peuple on dit souvent *aïde*. On prononçait ainsi dans le XVIe siècle, comme l'indique Palsgrave, p. 11. Dans le XVIIe s. Chifflet, *Gramm.* p. 197, recommande de ne séparer jamais l'*i*, ainsi que quelques-uns qui prononcent mal.

AIDE (ê-d'), *s. m.* et *f.* || **1°** Se dit des personnes qui prêtent leur concours à une autre. Ce chirurgien a deux aides très-adroits. Cette infirmière est une aide intelligente. Si tu cherches un aide à traiter d'imposteur, Un roi qui t'a fermé la porte de mon cœur, CORN. *Perth.* III, 4. || **2°** Aide-maçon ou aide à maçon, manœuvre qui aide le maçon. Que celui d'un fripier ou d'un aide à maçon, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || **3°** Aide de cuisine, celui qui sert sous le chef de cuisine. || **4°** Aide des cérémonies, officier qui sert sous le grand maître des cérémonies. || **5°** Aide de camp, officier attaché à un général. Au bout de quelques années, il se défit du régiment pour s'attacher plus particulièrement à la personne du roi, qu'il suivit toujours dans ses campagnes, en qualité de son aide de camp, FONTEN. *Dangeau.* || Aide-major ou aide-chirurgien, chirurgien adjoint ou chirurgien-major. Sous-aide, celui qui est subordonné à l'aide-major. || Aide-major ou aide-major de corps, officier placé sous la direction immédiate du major de corps et le remplaçant en cas d'absence. Ce grade n'existe plus, GÉNÉRAL BARDIN. || Aide-major de place, officier sous la direction du major de place. Ce grade est aujourd'hui remplacé par celui d'adjudant de place. || Aide-major général, titre qui se donne aux officiers généraux directement employés sous les ordres du major général. Autrefois il y avait eu sous ce nom des officiers majors de corps exerçant auprès des détachements les fonctions de major général. || Aide-major des logis, officier dont les fonctions étaient analogues à celles des officiers d'état-major des armées républicaines. || **6°** Aide de plongeur, dans la pêche des perles, pêcheur qui se tient dans une barque prêt à retirer le plongeur au premier signal que celui-ci donne au moyen d'une corde. || **7°** Aide maître de pont ou chableur, celui qui aide à conduire les bateaux dans les passages difficiles. || **8°** Aide ou assistante, religieuse qui aide celle qui est en charge. || **9°** Dans la marine, officier marinier de canonnage, de timonerie, de charpentage, sous le maître et le second maître de chacun de ces états. On appelle aussi aides deux matelots appariés pour s'assister réciproquement dans leurs fonctions. || **10°** Aide, domestique du bourreau. L'exécuteur et ses aides.

— HIST. XIIIe s. Li mestre du mestier a la petite joustice et les amendes des maçons, des plastriers et des morteliers et de leurs aydes et de leurs aprentis, *Livre des Mét.* 110. || XVIe s. J'estois aide d'enseigne au regiment de Chappes. Aide-enseigne est un honneste homme qui aide à porter le drapeau; comme on dit aide de camp, aide de sergent major, aide de sergent de bataille; on commence à dire aide de caporal, aide de tambour. Tout se fait par aides; j'ai veu qu'on ne parloit d'aides de lict qu'en Pologne, D'AUB. *Fœn.* IV, 15. J'aimerois mieux estre bon aide de sommelier, ID. *ib.* L'un estoit aide à maçon, CARL. VIII, 32.

— ÉTYM. *Aide.*

AIDÉ, ÉE (ê-dé, dée), *part. passé.* || **1°** Aidé par tous ses amis. Aidé de ses amis. Aidé de la lecture des anciens. Aidé de son courage. || **2°** Ce qui n'est pas spontané. Sa mort a été aidée. On s'apercevait bien que la vocation avait été aidée, ST-SIMON, 52, 125.

† **AIDEAU** (ê-dô), *s. m.* Morceau de bois qu'on passe dans les barres d'une charrette pour soutenir les charges élevées. || Au *plur.* les aideaux.

AIDER (ê-dé). || **1°** *V. a.* Donner de l'aide. Aider quelqu'un de ses conseils, de sa bourse. Ainsi donc aidez-moi. Il l'aida à sortir d'embarras. Cette méthode aide la mémoire. Le télescope aide les astronomes dans leurs découvertes. Parlez, mes frères, parlez; je ne suis ici que pour aider vos réflexions, BOSS. *Anne de Gonz.* Hercule, lui dit-il, aide-moi; si ton dos A porté la machine ronde, Ton bras peut me tirer d'ici.... Hercule veut qu'on se remue; Puis il aide les gens..., LA FONT. *Fab.* VI, 18. Comptez-vous pour rien de servir votre roi, de l'aider dans tous les biens qu'il veut faire et de rendre tant de peuples heureux? FÉN. *Tél.* XIV. En quels lieux sommes-nous? aidez mes faibles yeux, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Au lieu d'aider la grâce contre la tentation, vous aidez la tentation contre la grâce même, et vous détruisez celle-ci par l'autre, BOURD. *Carême*, p. 229. Remettez à leurs bras les communs intérêts, Et n'aidez leurs desseins que par des vœux secrets, CORN. *Cinna*, I, 2. || **2°** *V. n.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Il parut sensible à l'attention que j'eus de lui aider à sortir du bateau, J. J. ROUSS. *Prom.* 2. Dans nos études, quand mon thème était fini, je lui aidais à faire le sien, ID. *Confess.* liv. I. Serait-ce quelque chose où je vous puisse aider? MOL. *Méd. malgré lui*, I, 5. Télémaque, voyant Mentor qui lui tendait la main pour lui aider à nager, ne songea plus qu'à sortir de l'île fatale, FÉN. *Tél.* VII. J'aidai au Rhodien à se relever, ID. *Tél.* V. Ils lui aidaient à tromper le roi, ID. *Tél.* III. Les hommes ne peuvent par leurs délibérations établir aucun bien effectif, si les femmes ne leur aident à l'exécuter, ID. t. XVII, p. 5. Dois-je demeurer auprès de mon fils pour avoir soin de ses affaires et lui aider à gouverner ses États? Mme DACIER, *Odyss.* XIX. Il est toujours bien aise qu'on lui aide à se défaire de cette estime, FLÉCH. *Serm.* I, 347. Le pape ne l'avait-il pas conjuré plusieurs fois de lui aider à porter le faix du monde chrétien? ID. *Panég.* I, p. 198. Nous [les prêtres] sommes à Dieu, appelés à lui aider, ID. *Serm.* II, 254. Sans lui tendre la main et lui aider à sortir de cet abîme, MASS. *Car. Lazare.* Ne point aider au mérite, faire servir la piété à son ambition, LA BRUY. 13. [Vous] Aiderez aux Romains à faire essai d'un maître,

CORN. *Sertor.* III, 2. Pour aider à mon frère à vous persécuter, ID. *Nicom.* I, 1. || 3° En parlant des choses. Il fallait, en fuyant, ne pas abandonner Le fer qui dans ses mains aide à te condamner, RAC. *Phèd.* IV, 2. Par mon commandement, la garde en fait de même, Et, se tenant cachée, aide à mon stratagème, CORN. *Cid*, IV, 3. Le meuble et l'équipage aidaient bien à la chose, LA FONT. *Fab.* VII, 15. Découvrir quels sont en nous les penchants qui ont aidé aux occasions et facilité nos chutes, MASS. *Conf. Retr. curés.* C'est une de ces choses à la vérité desquelles on est bien aise d'aider, et qui persuadent, parce qu'on y est favorable, FONTEN. I, 25. Je ne sais où je vous ai vu; votre mémoire aidera peut-être à la mienne, FÉN. *Tél.* VIII. || 4° Aider à la lettre, pénétrer un sens qui n'est pas manifeste. On comprend le passage, mais il faut aider à la lettre. Cette façon de parler vient de ce que, dans les manuscrits, il y avait des abréviations qu'il fallait déterminer par le sens. Au figuré, aider à la lettre, c'est ou bien entrer dans l'intention de celui qui écrit, qui parle, ou bien altérer la vérité soit pour tromper, soit pour amuser. || Dieu aidant, avec l'aide de Dieu. || Proverbes. Aide-toi, le ciel t'aidera, c'est-à-dire, il faut soi-même s'évertuer. || Dieu aide à trois sortes de personnes, aux fous, aux enfants et aux ivrognes. || A qui se lève matin Dieu aide et prête la main.

S'AIDER, *v. réfl.* || 1° Chacun s'aide soi-même. Je saurai m'aider. || 2° S'aider de, se servir. Il s'aide de toutes ses armes. Qui ne peut s'aider de ses membres. [Il] Crut qu'il fallait s'aider de la peau du renard, LA FONT. *Fab.* III, 3. On ne connaît point la hauteur d'une étoile; elle est, si j'ose ainsi parler, immensurable; il n'y a ni angles, ni sinus, ni parallaxes dont on puisse s'aider, LA BRUY. 16. || 3° S'aider, s'assister réciproquement. Aidons-nous mutuellement, La charge des malheurs en sera plus légère, FLOR. *Aveugle et Paralyt.* .... mêlant nos douleurs, Nous nous aidions l'un l'autre à porter nos malheurs, RAC. *Brit.* I, 3.

— REM. Aider veut la préposition *à* et l'infinitif: aider quelqu'un à payer ses dettes; aidez-lui à soulever ce fardeau.

— SYN. AIDER À QUELQU'UN, AIDER QUELQU'UN. Les grammairiens ont essayé d'établir une distinction entre ces deux emplois, disant que aider à quelqu'un, c'est partager personnellement le travail, la peine de quelqu'un, tandis que aider quelqu'un est plus général et se dit de toutes les espèces d'aide. Mais, quand on examine la locution, Dieu aide aux fous et aux enfants, et la phrase de Bossuet, On doit s'aider les uns aux autres, il est clair que nulle différence n'est sensible. Et en effet, tout ce qu'il y a de différent, c'est que, dans l'un des cas, aider est verbe neutre, et dans l'autre, verbe actif.

— HIST. XIe s. Prudhon i ot pour son seigneur aider, *Ch. de Rol.* III. Et lui aidez et pour seigneur tenez, *ib.* XXVI. Si lui trouvez qui très bien lui aiut, *ib.* LX. Chrestientet aidez à soutenir, *ib.* LXXXVII. Respont li quens : Car lui alons aider, *ib.* CXXV. Contre Franceis [je] lui sui venut aider, *ib.* CLXXXIX. Dient Franceis : Dames Deus nous aït, *ib.* CCXLIII. Il s'escria : Aïez nous, Mahom, *ib.* CCLXVI. Aït vous Deus qui onques ne mentit, *ib.* CXXXVIII.

— XIIe s. Celui aidiez et s'honneur li gardez, *Roncisv.* p. 18. J'en seroie aïdans, *ib.* p. 27. Se m'aït Dex, *ib.* p. 29. Si m'aiderez de [contre] Rollant le marquis, *ib.* p. 30. Guenes repond : Bien i poez aidier, *ib.* p. 35. Son bon auberc lui aident à vestir Si home liege, *ib.* p. 55. [Vous] Qui de baston en estor vous aidez, *ib.* p. 65. Les oz [armées] s'aprosment, Dex soit as nos [aux nôtres] aidans, *ib.* p. 135. Mout ovre [opère] bien cui dame Dex aïue, *ib.* p. 147. Quant du poing ne du bras [je] ne me puis plus aider, *ib.* p. 195. Diex! quant crieront outrée, Sire, aidiez à pelerin, Pour qui [je] sui espouvantée; Car felon sont Sarazin, *Couci*, *Dame de Faiel.* Ne nuls, fors vous, ne l'en peut bien aidier [aider en cet objet], QUESNES, *Romancero*, p. 102. Mais [que] cil en ait l'honneur cui Dex voudra aidier, *Sax.* IV. Bien lui sisrent [lui furent séantes] les armes, si s'en sut bien aidier, *ib.* IV. Se vostre homme vous vuelent par droite foi aidier, *ib.* VI.

— XIIIe s. Et cil de Constantinoble leur venoient aidier en barges et en nés [nefs], VILLEH. LXXII. Et cil qui l'avoient aidié à eschaper, ID. XLII. Or somes nous honis se nos ne leur aidons à prendre, ID. XLVIII. Onques gens ne se aidierent plus asprement sor mer, ID. XCVI. S'aidoient li uns l'autre contre les Arabis, *Berte*, V. L'autre fut [illegible], mout s'en sut bien aidier, *ib.* XI. Aïde Diex, fait-ele, qui feïs mer salée, *ib.* XLVI. Ha Diex! disoit chascuns, Sainte-Marie aïue, *ib.* CXXXVIII. Et li apostoles le fist escumeniier par toute crestienté et tous ses aidans en toute maniere, *Chr. de Rains*, p. 157. Car art aide moult à nature, *ib.* 13804. Se de riens vous i puis aidier, Jà ne m'en quiers faire prier, *ib.* 2815. Li sous-aagiés se pot aidier de ce qu'il n'estoit pas en aage de fere creantement ne convenence, BEAUM. XII, 35. Voz jurés, se Dix vos ahit, et li saint, et les saintes paroles qui sunt en cest livre, ID. XL, 6. Et moult de gent dient que le conte eust foulé la royne et le roy, se Dieu n'eust aidié au roy à cel besoing, JOINV. 202. Entre les autres, li manda que il estoit prest de li aidier à conquerre la terre sainte, et de delivrer Jherusalem de la main aus Sarrazins, ID. 214. Aides au droit, et soutien la querelle du poure jeusques à tant que la verité soit desclairiée, ID. 301.

— XIVe s. Et avecques ce elle aide à faire et establir et composer loys humaines justes et proffitables, ORESME, *Eth. Prol.* Car fiance n'aront, selon m'entencion, Que li un doie l'autre aidier à son besoin, *Guescl.* 15776. .... Dieu dit : Aide toy, je te aideray; Ou ce senon, je te fauldray; Car cilz qui aidier ne se veult En grant poverte enfin se treult [trouve], *le Livre des trois Rois.*

— XVe s. Et, si Dieu m'aist, le courage m'en sied trop bien que nous en viendrons à notre dessus.... FROISS. I, I, 17. Et le convint retraire pour le vilain horion, et porter au logis, ainsi que celui qui ne se put depuis aider ni armer de grand temps, ID. I, 102. Malgré le propre roi et tous ses aidans, ID. I, I, 22. Le roy et son conseil monstroient de luy vouloir aider, COMM. VI, 1. Je ne pense pas que fussiez si peu courtois, que vous n'aidissiez à garder mon honneur, LOUIS XI, *Nouv.* XVIII.

— XVIe s. Retirez-vous, et nous ayderons ici à Panurge, RAB. *Pant.* II, 25. Ainsi m'aid' Dieux, J. MAROT, V, 244. Mais il [le roi aux échecs] est tant de vous fortifié, Que tous perdrons du mat l'intelligence, Aïdant Dieu, vous et ma diligence, ST-GEL. p. 80. Cela ayderoit à continuer, MONT. I, 15. Homme, pour n'estre aydé que de l'experience et du naturel, d'un jugement bien net, ID. I, 256. Ils se sont aydez de l'eloquence plus que des armes, ID. I, 380. Ma façon n'ayde rien à la matiere, ID. III, 36. Il luy aida à gouverner et ordonner son royaume, AMYOT, *Num.* 2. Le jour de devant il avait receu un coup de pied de cheval en la cuisse, et encore qu'il ne se peust pas bien aider, il se feit neantmoins amener un cheval, ID. *P. Æm.* 32. Sa langue lui estoit un util, dont il se sçavoit très bien aider à faire de belles et grandes choses, ID. *Arist. et Caton comp.* 4. Aristides aida Themistocles son ennemy capital en ses plus beaux actes, ID. *ib.* 11. Si luy pria de la vouloir aider à faire la cuisine, ID. *Philop.* 3. La fortune aide aux hommes courageux, RONS. 601. Un gentil cœur aide tousjours autruy, ID. 640.

— ÉTYM. Picard, *aidier;* Berry, *aïder, ajider;* provenç. *adjudar, ajudar, agudar;* espagn. *ayudar;* ital. *aiutare* (voy. AIDE). On dit souvent à Paris et dans les environs *aïder* en trois syllabes. Ménage, qui a noté aussi cette prononciation, recommande de prononcer *aider* en deux syllabes.

† **AIDEUR** (ê-deur), *s. m.* Celui qui aide. Ce mot, rarement usité, pourrait être repris; car il se comprend tout de suite, et sert à compléter la série de aider.

— HIST. XIIe s. Et conseillanz et aïdieres. Vos qui li estes aideor Et maistre et amonesteor, BEN. *Chron.* v. 39392. || XIII s°. Que dame Diex de gloire par la soie pités Vos soit à icel jor aidiere et avoés, *Ch. d'Ant.* 742. St Pol dit que nous summes de Dieu aïdeme, J. DE MEUNG, *Test.* 1669.

— ÉTYM. *Aider.* Dans l'ancien français le nominatif était *aidiere*, et le régime *aideor;* d'un bas-latin, nominatif *adjutator*, régime *adjutatorem.*

AÏE! (a-ie), *interj.* Cri de souffrance, de douleur. Aïe! aïe! que je souffre! Aïe! aïe! à l'aide! MOL. *l'Étour.* II, 9.

— ÉTYM. *Aïe*, qui dans l'ancien français signifie *aide* (voy. AIDE).

AÏEUL (a-ieul), *s. m.* || 1° Grand-père. Aïeul paternel. Aïeul maternel. M. de Montausier racontait avec plaisir les services que son aïeul avait rendus à Henri IV, FLÉCH. *Montausier.* J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux, RAC. *Phèd.* IV, 6. || 2° Au *plur.* Aïeuls, le grand-père paternel et le grand-père maternel, et aussi le grand-père et la grand'mère. Ses deux aïeuls ont assisté à ce mariage. || 3° Il a aussi été employé pour désigner tous les ascendants soit paternels, soit maternels. La généalogie des Rabutin que doit publier Bussy lui paraît d'avance [à Mme de Sévigné] un livre admirable; elle est beaucoup moins occupée de ses aïeuls maternels, L'ABBÉ DE VAUXELLES, *Notice sur Sév.*

AÏEUX (a-ieu), *s. m. plur.* Tous ceux de qui l'on descend, ou ceux qui ont vécu dans les siècles passés. Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux, VOLT. *Mér.* I, 3. Ce long amas d'aïeux, que vous diffamez tous, Sont autant de témoins qui parlent contre vous, BOIL. *Sat.* V. Le ciel, tout l'univers est plein de mes aïeux, RAC. *Phèd.* IV, 6. Plus d'honneur, plus de lois; Rome est anéantie; De l'univers et d'elle il [César] triomphe aujourd'hui; Nos imprudents aïeux n'ont vaincu que pour lui, VOLT. *M. de César*, II, 3. Il est de ces esprits favorisés des cieux, Qui sont tout par eux-même et rien par leurs aïeux, ID. *Fanatisme*, I, 4.

—REM. 1. Au *plur.* on distingue aïeuls et aïeux : l'un signifiant le grand-père et la grand'mère, l'autre les ancêtres. Cette distinction, qui peut être conservée, n'avait pas cours autrefois; voyez ces exemples [illegible] écrits dans certaines éditions de Massillon : [illegible] grands] n'ont point d'autre gloire que celle de leurs aïeuls, MASS. *P. Car. Grandeur de J. C.* Le souvenir de leurs aïeuls devient leur opprobre, ID. *ib.* Des aïeuls dont il ne reste qu'une vile poussière, ID. *ib.* Les glorieux vestiges de ses aïeuls, PERR. D'ABLANCOURT, *Tac.* p. 77. D'autre part Ménage remarque : Tous nos poëtes généralement riment *aïeuls* avec *dieux*, *cieux*, *lieux* et autres mots semblables; cette rime est très-mauvaise, car on prononce *aïeuls* en faisant sentir *l* et non *aïeux*. Ce qui prouve que de son temps on faisait sonner *l* au pluriel. || 2. M. Jullien dit : « On prend souvent aïeux pour le pluriel d'aïeul; c'est une erreur : l'aïeul est le grand-père; il est après le bisaïeul, et, dans ce sens, il a pour pluriel aïeuls qui est régulier : Ses deux aïeuls ont rempli les premières charges. Aïeux, au contraire, signifie tous ceux dont on descend, et non pas le grand-père, la grand'mère : Nos aïeux; suivre la trace de ses aïeux. C'est dans ce sens qu'on dit d'un malade qu'il est allé voir ses aïeux, LA FONT. *Fab.* V, 12, et non pas ses aïeuls qui peuvent très-bien lui survivre. De là on peut conclure que La Bruyère a fait une faute quand il a dit, *Caractères*, ch. 11 : Les hommes de génie n'ont ni aïeuls ni descendants. Il fallait aïeux, qui est pris ici au figuré; La Bruyère voulait dire que la gloire ne se transmet pas par le sang. Pour des aïeuls les hommes de génie en ont eu très-certainement comme tous les autres, un du côté de leur père, un du côté de leur mère. » Chez La Bruyère, ce n'est pas une faute, c'est une manière de parler de son temps. [illegible] du pluriel [illegible] aïeuls et aïeux [illegible] point de vue, aïeux n'est pas [illegible] c'est un nom collectif qui n'a pas de singulier. Mais cela n'est vrai que pour l'idée, ce ne l'est pas pour la grammaire. Étymologiquement, aïeux est le véritable pluriel d'aïeul.

— HIST. XIIe s. Tes aious [ton aïeul] qui prist d'Anju L'honour, eüst cest [celui-là] vil tenu, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 191. Al tens à sun aiol [illegible] desfait. [illegible] qui erent pris à [illegible], *Th. le Mart.* [illegible] || XIIIe s. [illegible] *la Rose*, 12192. Letre que l'ael au dit Raoul les avoit quitez [exemptés] de service, DU CANGE, *aviones.* Le [la] quele tere li descendi de son pere ou de se [sa] mere ou de son aiol ou de [illegible] VI, 7. || XIVe s. Li roys [illegible], ayeul à celuy dont nous parlons, FROISS. I, I, 59.

— ÉTYM. Wallon, *aïouz*, aïeux; Berry, *aïol*; provenç. *avio*; espagn. *abuelo*; ital. *avolo*, [illegible] *avus*, grand-père, qu'on peut comparer au gothique *avô*, [illegible] anc. h. all. *ano*, grand-père.

AÏEULE (a-ieu-l'), *s. f.* Grand'mère; la mère du père ou de la mère. Aïeule paternelle. Aïeule maternelle.

— HIST. XIIIe s. [illegible] *Fab.* [illegible] nostre aiole la raine Blanche, DU CANGE, *accollagere.* L'aiole le conte de Brienne fu fille à la royne de Cypre, et femme le grant conte Gautier de Brienne, JOINV. 204.

— ÉTYM. Voy. AÏEUL.

† **AIGAGE, AIGUAGE, AIGUERIE** (è-ga-j', è-ghe-rie), *s. f.* Droit d'aqueduc au travers du fonds d'autrui.

— ÉTYM. Ancien français, *aigue* (voy. EAU).

† **AIGAIRE** [illegible], *s.* [illegible] Terme d'agriculture. Profonde rigole qui, séparant les billons, sert à l'écoulement des eaux pluviales.

— ÉTYM. Ancien français, *aigue* (voy. EAU).

AIGLE [illegible], s. m. || 1° Un des plus grands et [illegible] prétendant [illegible] || C'est [illegible] Oue lui [illegible] jésuite est un aigle chez eux [illegible] *Lett. Pruss.* 57. || C'est [illegible] d'un homme qui [illegible] du conseil [illegible] 201. L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre, [illegible] soit qu'elle se pose sur le haut de quelques rochers, [illegible] enfin qu'elle [illegible] *Disc.* [illegible] 3° [illegible] publique et de l'empire. [illegible] de douleur et de haine, Parmi ses étendards [illegible] ter l'aigle romaine [illegible] murmurant leurs aigles devant vous, ID. [illegible] 2. L'aigle abattait l'aigle, et de chaque cô[illegible] grė nos chaînes, Avons-nous combattu sous les aigles romaines? [illegible] *Coroll.* I, 8. L'aigle impériale, [illegible] de l'empire d'Autriche, qui sont une aigle à deux têtes. Cependant on l'a fait aussi masculin. Rendre à l'aigle éperdu sa première vigueur, BOIL. [illegible] || 4° S. m. [illegible] aux ailes étendues. || 5° Décoration. [illegible] de Prusse. [illegible] 6° Papier grand aigle ou du grand aigle, papier d'un grand format. || 7° En zoologie, aigle pêcheur, le balbuzard. Aigle de mer, oiseau de proie, dit aussi huard et orfraie. || 8° En astronomie, constellation de l'hémisphère septentrional. || 9° Nom spécifique d'une raie des mers d'Europe. || 10° Aigle, s. m. Nom d'une monnaie d'or aux États-Unis, que l'*Annuaire des Longitudes* [illegible] 27 fr. 60 c. Il y a des demi-aigles valant 13 fr. 80 c. et des double-aigles valant 55 fr. 20 c. || 11° Pierre d'aigle, voy. AÉTITE. || 12° Bois d'aigle, voy. BOIS. || 13° En chimie, aigle blanc, muriate de mercure doux. Aigle noir, cobalt sublimé. Aigle étendu, sel ammoniac sublimé. Aigle céleste, sorte de panacée préparée avec du mercure.

— REM. 1. Aigle est féminin toutes les fois qu'il s'agit précisément de la femelle : Cette belle aigle [illegible] dit deux œufs. || 2. Aigle, dans le *Dictionn. de l'Académie*, n'est, au sens propre, que du masculin; mais les meilleurs auteurs l'ont fait aussi féminin, et il n'y aurait aucune faute à lui donner ce genre. Aigle est toujours masculin quand, pris figurément, il indique la supériorité; il est féminin quand il désigne les armoiries, les étendards. Cependant Mairet l'a fait masculin en ce sens : Clair soleil, la terreur de [illegible] *Fable* 13. Et une aigle venoit [illegible] leur temps les a[illegible] *Philippe Proesme.* [illegible] d'aigle [illegible] qui jouë [illegible] 36. Il feit tourner tout court le portenseigne qui [illegible] d'Inde, pierres d'aigles, PARÉ, XXV, 7.

ETYM. [illegible] pour racine le sanscrit *açu* équivalent à ὠκύς, [illegible] Il y [illegible]

† AIGLEFIN [illegible], s. m. Voy. [illegible]

AIGLETTE [illegible], s. f. Terme de blason (voy. [illegible]

AIGLIAU [illegible] s. m. Terme de blason. Une jeune aigle représentée sans [illegible]

AIGLON (è-glon), s. m. AIGLONNE [illegible], s. f. || 1° Le petit de l'aigle. Mais pour l'aiglon, fils [illegible] bats de l'aile, Mère, tes aiglons sont éclos, V. [illegible] 3° [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] l'aire d'une aigle, dedans laquelle il y avoit sept petits aiglets, [illegible]

ETYM. *Aigle.*

AIGLON (è-glon), s. m. Terme de blason (voy. [illegible]

— ETYM. *Aigle.*

† AIGLURE (è-glu-r'), s. f. Terme de fauconnerie. Il se dit des taches rousses dont le plumage des oiseaux est parsemé.

AIGRE (è-gr'), adj. || 1° Qui a une acidité dé[illegible]; fruits aigres. || 2° Qui a l'odeur du vinaigre. Ce bouillon a une odeur aigre. || 3° Perçant, désagréable, en parlant des sons et de la voix. Cet instrument, cette cloche a un son aigre. Sa voix est aigre. Tel un coursier qu'amour vient assaillir, Mort pour la gloire, entend sans tressaillir L'aigre clairon qui l'appelle aux alarmes, MILLEV. *Emma et Eginard.* || 4° Fig. L'air, le vent est aigre, il n'est pas doux. || 5° En termes de peinture, couleurs aigres, couleurs mal accordées; tons aigres, tons qui ne sont pas fondus. || 6° Fer, cuivre aigre, fer, cuivre non ductile, non malléable. || 7° Au moral, fâcheux, désagréable. Rien de plus aigre que votre sœur. Aigres réprimandes. Railleries aigres. Ces supérieures brusques dans leurs manières, sèches dans leurs paroles, aigres dans leurs réprimandes, fâcheuses dans leurs humeurs, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 471. Il n'y a guère de gens plus aigres que ceux qui sont doux par intérêt, VAUV. *Max.* 54. Ce qui rend mon mal plus aigre et plus cuisant, RÉGNIER, *Plainte.* Dans vos discours chagrins plus aigre et plus mordant Qu'une femme en furie ou Gauthier en plaidant, BOIL. *Sat.* IX. Mais Évrard, en passant coudoyé par Boirude, Ne sait point contenir son aigre inquiétude, ID. *Lutr.* V. || 8° S. m. Un goût, une odeur d'aigre. Cela sent l'aigre. [illegible] Il y a encore de l'aigre dans l'air. [illegible] || 10° Aigre de cèdre, [illegible] ou de cédrats à demi [illegible] non pour [illegible] pour l'usage des parfumeurs.

— SYN. AIGRE, ACIDE, ACERBE. Au propre, ces trois mots désignent une impression particulière du goût. Ils se distinguent nettement; et, comme dit M. Lafaye, ce qui est aigre n'est plus doux, ce qui est acide n'est pas doux, ce qui est acerbe n'est pas encore doux. Aigre indique une saveur qui provient de quelque altération : du lait aigre; du vin aigre; aussi est-elle toujours désagréable. Acide indique une saveur franche, spontanée : la groseille est un fruit acide. Acerbe indique la saveur qui appartient aux fruits non mûrs : la nèfle sur laquelle la gelée n'a pas passé est acerbe. Au moral [illegible] aigre et acerbe. La distinction qui existait au physique [illegible] : des paroles aigres sont dictées par le ressentiment, la mauvaise humeur; des paroles acerbes le sont par l'âpreté naturelle de la personne qui parle. Des paroles aigres sont plus piquantes; des paroles acerbes sont plus âpres et plus dures.

HIST. XIIe s. Par plus aigre main de penitence, [illegible] XIIIe s. Cil qui sont regratier de cervoises [illegible] ne les vendent pas si bones ne si loiaus, come cil qui les font en leur hostieuz, et les vendent [illegible] quar il ne les scevent point me[illegible] Tu es moult egres, si [illegible] les povoirs à un [illegible] XIVe s. Et le vicieux qui deffaut en ceste matiere est appelé aigre, agreste [illegible] En culx avoit [illegible] et le monde con[illegible] *Chr. du duc Phil.* Le roy retourna en santé.... et lui exposa on bien les manieres qu'avoient tenu ses parens.... et plusieurs autres choses les plus aigres que faire se pouvoient, JUVEN. *Charles VI*, 1411. Le comte de Hainaut, qui trop durement avait pris cette guerre en cœur, et qui estoit plus aigre que nul des autres, FROISS. I, I, 138. Le seigneur de Jumont, qui moult estoit aigre chevalier et expert sur les ennemis, ID. III, IV, 50. || XVIe s. Avoyt il mangé prunes aigres sans peler? [illegible] RAB. *Pant.* IV, *nouv. prol.* Plus ne paistrez le trefle fleurissant, Ne l'aigre feuille au saule verdissant, MAROT, IV, 7. Ils penserent que cette sorte de vengeance debvoit estre plus aigre que [illegible] I, 240. Tout ainsi que l'ennemy se rend plus aigre à nostre fuitte, ID. I, 305. Ce bruit [illegible] nant que font les limes, ID. II, 367. Aigres sont choses qui se cassent aisement avec un marteau, PALISSY, 377. Lors le fer devenoit si aigre et si esclatant, que l'on ne pouvoit plus battre ne forger, AMYOT, *Lyc.* 13. Desguiser les viandes avec quelque saulse aigre et picquante, ID. *Anton.* 29. L'abeille treuve naturellement es plus aigres fleurs et parmy les plus aspres espines le plus parfaict miel et le plus utile, ID. *Com. lire les poëtes*, 49.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *agre*; ital. *agro*; du latin *acer*; en grec ἄκρος, pointu, de ἀκίς, ἀκή, pointe. Comp. *acier* (voy. aussi ÂCRE). Dans l'ancien français *aigre* a souvent le sens de actif, vaillant, comme *acer* en latin.

AIGRE-DOUX, DOUCE (è-gre-dou, dou-s'), adj. || 1° Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux. Un fruit aigre-doux. || 2° Fig. Il se dit de la voix, des paroles, des manières, du style. Il y avait toujours eu quelques propos aigres-doux entre quelques-uns de nous et M. de Luxembourg, ST-SIM. XIX, 222. || 3° Subst. Puisque vous souhaitez une phrase plus claire, Je vous dirai, monsieur, que j'ai vu le jaloux, Qui m'a reçu d'un air qui tient de l'aigre-doux, REGNARD, *Folies am.* sc. 7. || Au *plur.* Aigres-doux, aigres-douces. || Il se met toujours après le substantif. Un fruit aigre-doux, des oranges aigres-douces.

— HIST. XVIe s. Lazare de Baïf a donné à nostre langue le nom d'epigrammes et d'elegies, avecq ce beau nom composé aigredoux, à fin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelqu'autre, DUBELL. I, 39, *verso.* Nous sentons au dedans je ne sçais quelle aigre doulce poincte de volupté maligne, MONT. III, 236.

— ÉTYM. *Aigre, doux.*

AIGREFIN (è-gre-fin), s. m. || 1° Homme rusé et qui vit d'industrie. Défiez-vous de cet homme, c'est un aigrefin. || 2° En termes d'histoire naturelle, aigrefin ou ègrefin, poisson du genre gade, à chair blanche, ferme et feuilletée; on dit aussi ânon ou aiglefin.

— HIST. XVI. s. Merlans, esperlans, aigrefins, turbots, PARÉ, XXIV, 22.

— ÉTYM. *Aigrefin*, au sens d'homme rusé et même de poisson, vient peut-être d'*aigre faim*, faim très-vive (homme, poisson affamé) : Que le faucon ait aigre faim, *Modus*, fo LXXXI. Il y a eu une monnaie dite *aiglefin* ou *aigrefin*, du persan *aschrafi*.

AIGRELET, ETTE (è-gre-lè, lè-t'), *adj.* || 1° Un peu aigre. Ce fruit est aigrelet. Ces poires sont aigrelettes. || 2° Fig. Il se dit de la voix et des manières. Il a un ton aigrelet. Ses paroles sont aigrelettes. || Il suit toujours le substantif.

— ÉTYM. *Aigre.*

AIGREMENT (è-gre-man), *adv.* D'une manière aigre, avec aigreur. || Il ne se dit point au propre. Il lui a répondu aigrement.

— HIST. XIIe s. Cil respundi egrement e par rampodne, si li dist.... *Rois*, 377. E li reis Benadab egrement s'en curuchad, e ses messages al rei Achab enveiad, *ib.* 324. Tel i out des prelaz parla si egrement Que la pape li dist : fratre, tempréement, *Th. le Mart.* 55. E quant vers saint iglise volt li reis rien mesprendre, Qui la devreit par tut e tenser e defendre, Li evesque l'en deivent mult egrement reprendre, *ib.* 71. || XIIIe s. Le comte de Flandres et ses gens y coururent sus moult aigrement et vigueureusement et à pié et à cheval, JOINV. 233. || XIVe s. Vous m'estes venue tencer Et reprendre fort aigrement, *Pach. à nat.* 155. || XVe s. Et ils savoient bien qu'il avoit en la cité grand avoir assemblé ; car tout le pays d'entour y estoit affui ; si se penoient d'assaillir chacun jour plus aigrement, FROISS. I, I, 161. || XVIe s. Son secretaire qui l'avoit voulu empoisonner, il ne le punit pas plus aigrement que d'une mort simple, MONT. II, 128.

— ÉTYM. *Aigre* et *ment;* provenç. *agramen, aigrament;* catal. *agrament;* ital. *agramente* (voy. AIGRE).

AIGREMOINE (è-gre-moi-n'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de la famille des rosacées ; le type de ce genre, aigremoine eupatoire, est appelé plus particulièrement aigremoine.

— HIST. XVIe s. On corrobore les entrailles avec les trochisques d'aigremoine, PARÉ, XX, 36. Absinthe, eupatoire ou agrimoine, ID. XXV, 6. Aigremoine est appelée eupatorium, d'Eupator roi, qui le premier la mit en reputation, O. DE SERRES, 612.

— ÉTYM. Par corruption pour *argémone* (voy. ce mot).

AIGREMORE (è-gre-mo-r'), *s. m.* Charbon pulvérisé, préparé pour les feux d'artifice.

— ÉTYM. Étymologie ignorée. Ce mot, donné par l'Académie, est d'ailleurs tout à fait inconnu.

AIGRET, ETTE (è-grè, grè-t'), *adj.* Un peu aigre. Fruit, goût aigret.

— SYN. AIGRET, AIGRELET. On a essayé de trouver une différence entre ces deux diminutifs. On a dit que aigrelet désignait quelque chose de moins aigre que aigret, ou quelque chose de plus petit, à quoi serait attachée la qualité aigre, vu que aigret est le diminutif simple, et que aigrelet est un diminutif de diminutif. Cela est vrai ; mais la distinction est illusoire. Aigret ou aigrelet signifient, l'un et l'autre, légèrement aigre, sans nuance appréciable.

— HIST. XVe s. Après l'aigret trouve on la doulce meure, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Des cerises aigrettes, PARÉ, XX, 25.

— ÉTYM. *Aigre.*

AIGRETTE (è-grè-t'), *s. f.* || 1° Sorte de héron blanc qui porte une aigrette. || 2° Bouquet de plumes effilées et droites, qui orne la tête de quelques oiseaux. || 3° Plumes en faisceau, qui servent à la coiffure des femmes, à l'ornement des dais et des casques, et que, dans les grandes cérémonies, on place sur la tête des chevaux. Quoi Lisette, est-ce vous? Vous avec des bijoux! Vous avec une aigrette! BÉRANGER, *Ce n'est plus Lisette.* || 4° Pompon en forme d'aigrette. Les colonels portent une aigrette. || 5° Bouquet de diamants, de perles en forme d'aigrette. Elle a trouvé dans sa corbeille une aigrette en brillants. || 6° En termes de physique, rayon lumineux qu'on aperçoit aux extrémités des corps électrisés. || 7° En termes de botanique, filets déliés qui surmontent les graines de certaines plantes. L'aigrette est la partie supérieure du calice. || 8° Terme de blason. L'oiseau de ce nom qui paraît dans l'écu de profil et passant.

— HIST. XVIe s. Touchant les poulailles estrangeres.... les poules d'eau, le heron, l'otarde, le hallebran, l'aigrete, O. DE SERRES, 345.

— ÉTYM. Belon et après lui Ménage tirent aigrette, dans le sens de touffe de plumes, de *aigrette*, sorte de héron, à cause que cet oiseau porte en effet une aigrette. Puis ils pensent que l'aigrette oiseau a été nommée ainsi de l'aigreur de sa voix. Mais Diez, avec raison, rapproche ce mot de l'italien *aghirone*, du provençal *aigron*, en patois du Berry, *égron* (voy. HÉRON).

AIGRETTÉ, ÉE (è-grè-té, tée), *adj.* Pourvu d'une aigrette. Une graine, une semence aigrettée.

— ÉTYM. *Aigrette.*

AIGREUR (è-greur), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est aigre. Ce vin, ce lait a de l'aigreur. Le goût ne nous dit rien des sucs exprimés sur notre langue, ni comment ils doivent être faits pour nous causer du plaisir ou de la douleur, de la douceur ou de l'aigreur ou de l'amertume, BOSS. *Conn.* III, 8. || 2° Rapports que causent certains aliments ou des aliments mal digérés. Je suis sujet à des aigreurs d'estomac. || 3° Fig. Disposition d'esprit qui se traduit en paroles piquantes. L'aigreur de la discussion. Plaisanteries pleines d'aigreur. Cela leur donne de l'aigreur. Dans toute la maison Il règne un air d'aigreur et de division, GRESS. *le Méch.* I, 1. Conservant toute l'aigreur qu'ils ont l'un pour l'autre, SÉV. 412. Je ne garde pour lui, monsieur, aucune aigreur, MOL. *Tart.* IV, 1. Et l'aigreur de la dame à ces sortes d'outrages, Dont la plaint doucement le complaisant témoin, Est un champ à pousser les choses assez loin, MOL. *Éc. des mar.* I, 6. Ses aumônes, s'étendant par leur abondance même sur les ennemis de la foi, adoucissaient leur aigreur et les ramenaient à l'église, BOSS. *Reine d'Angl.* Pour ne rien rabattre de ses aigreurs et de ses caprices, MASS. *Culte.* Pour contenter l'aigreur dont ils étaient animés, il ne leur suffisait pas de parler; il fallait que la gloire.... BOURD. *Pensées*, t. III, p. 355. Est-ce un adoucissement que nous prétendons mettre aux avis que nous lui donnons [au prochain], pour en tempérer l'aigreur et pour les lui faire mieux goûter? ID. *ib.* t. II, p. 299. Chacune a son sujet d'aigreur ou de tendresse, CORN. *Pomp.* V, 2. L'impérieuse aigreur de l'âpre jalousie, ID. *Sertor.* I, 1. || 4° Sentiment pénible. Il y a de l'aigreur entre eux, il y a un commencement de brouillerie. Mon épargne depuis en sa faveur ouverte, Doit avoir adouci l'aigreur de cette perte, CORN. *Cinna*, II, 4. Mais comme il est, seigneur, de la fatalité, Que l'aigreur soit mêlée à la félicité.... ID. *Pomp.* V, 5. Voltaire a reproché à Corneille l'emploi d'aigreur dans ces vers, disant qu'il fallait amertume. Mais aigreur peut très-bien avoir le sens donné par Corneille, et on le trouvera à l'historique, employé dans Montaigne de la même façon : les aigreurs du mariage. || 5° Qualité aigre, en parlant d'un métal. Le fer même s'adoucit dans le feu et sous le marteau, et corrige son aigreur naturelle, BOSS. *Connais.* V, 4. || 6° Au *plur.* En termes de graveur, tailles trop profondes.

— HIST. XVIe s. Rondeau où toute aigreur abonde, Va veoir la douceur de ce monde. Telle douceur t'adoucira, Et ton aigreur ne l'aigrira, MAROT, II, 416. Les cavitez qui sont entre lesdits grains, causent une aigreur et rudesse à la meule d'où vient sa puissance et action d'aiguiser les outils, PALISSY, 283. Aussi la peur surmonte elle en aigreur [force, vivacité] touts aultres accidents, MONT. I, 63. Les aigreurs comme les doulceurs du mariage se tiennent secrettes par les sages, ID. III, 343. Son stile sent un beuveur d'eau, un grand travail, et ensemble une aigreur et austerité de nature, AMYOT, *Cicér. et Démos.* 2.

— ÉTYM. *Aigre;* provenç. et catal. *agror.*

AIGRI, IE (è-gri, grie), *part. passé.* Devenu aigre, au propre et au figuré. Vin aigri. Les cœurs sont aigris. Aigri par le malheur. Thésée, aigri par mes avis, Bornera sa vengeance à l'exil de son fils, RAC. *Phèd.* III, 3. Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, RETZ, IV, 41.

† **AIGRIÈRE** (è-gri-ê-r'), *s. f.* Petit-lait aigri qu'on mêle avec du son et qu'on donne aux cochons.

† **AIGRIN** (è-grin), *s. m.* Terme de jardinage. Nom donné aux jeunes pommiers et poiriers, sans doute parce que le fruit en est aigre.

AIGRIR (è-grir), *v. a.* || 1° Rendre aigre. La chaleur aigrit le lait. Le temps n'aigrit pas toutes sortes de vins. || 2° Fig. Irriter. Je parlais pour l'aigrir, et non pour me défendre, CORN. *Cinna*, V, 2. Mais sans doute, seigneur, ma présence l'aigrit, ID. *Nicom.* IV, 2. Si le mal vous aigrit, que le bienfait vous touche, RAC. *Esth.* III, 1. Les reproches ne faisaient qu'aigrir les esprits, BOSS. *Hist.* III, 3. Sa mauvaise fortune avait aigri son esprit, SÉV. 315. Connaissez donc Titus, voyez toute son âme, Le courroux qui l'aigrit, le poison qui l'enflamme; Il brûle pour Tullie.... VOLT. *Brut.* I, 4. Je vous plains de servir sous ce maître farouche, Que le mérite aigrit, qu'aucun bienfait ne touche, ID. *ib.* II, 2. || 3° En parlant des choses. Seigneur, trop d'amertume aigrirait vos reproches, RAC. *Iphig.* III, 7. ....Vient de son désespoir aigrir l'inquiétude, ID. *Brit.* V, 8. Aigrir les soupçons de quelqu'un, ID. *ib.* I, 2. La vraie vertu a pour les princes quelque chose d'âpre; elle leur paraît trop austère et trop indépendante; elle les effraye et les aigrit; ils se tournent vers la flatterie, FÉN. *Tél.* XXIV. Une douceur que rien n'émeut ni aigrit, dont rien ne trouble la paix, et qui s'applique partout à la maintenir, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 90. Ceux même dont ma gloire aigrit l'ambition, ID. *Iphig.* I, 1. Rougissez d'un silence Qui de vos maux encore aigrit la violence, ID. *Phèd.* I, 3. Pourquoi venir encore aigrir mon désespoir? ID. *Bér.* V, 5. Allons, suivons ses pas, aigrissons ses ennuis, VOLT. *Brutus*, II, 3. Ils ont aigri les maux, loin d'y remédier, MASS. *Écueils.* Vous dirai-je les noms de ces grands personnages Dont j'ai dépeint les morts pour aigrir les courages? CORN. *Cinna*, I, 3.

AIGRIR, *v. n.* Devenir aigre. Le vin aigrit dans un tonneau malpropre. Ce lait a aigri par l'influence du tonnerre. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

S'AIGRIR, *v. réfl.* || 1° Devenir aigre. Le vin s'aigrit à l'air. Le vin s'aigrit dans mon gosier Chez un traiteur maussade, BÉRANG. *Éloge de la Rich.* Les nourritures végétales donnent un lait plus prompt à s'aigrir, J. J. ROUSS. *Ém.* I. La voix se durcit ou s'amollit, elle s'enfle ou se rétrécit, elle va même jusqu'à s'aigrir, D'OLIVET, *Prosodie franç.* || 2° S'irriter. Il s'aigrissait de jour en jour contre son frère. Vous savez que sa bile assez souvent s'aigrit, MOL. *l'Étour.* I, 2. Il s'aigrit et s'irrite contre la vertu, FÉN. *Tél.* III. Je crains.... Que son courroux ému ne s'aigrisse à me voir, CORN. *Pomp.* IV, 2.

— HIST. XVIe s. Telle douceur t'adoucira, Et ton aigreur ne l'aigrira, MAROT, II, 416. Les cueurs ne s'en aigrirent à l'encontre de Pericles, AMYOT, *Péricl.* 66. Lui voyant que le peuple en estoit indigné, l'aigrit et irrita encore davantage, ID. *Alc.* 22.

— ÉTYM. *Aigre.* L'ancien français a le verbe *aigrier*, qui veut plutôt dire tourmenter.

† **AIGRISSEMENT** (è-gri-se-man), *s. m.* || 1° Action de devenir aigre. L'aigrissement du lait. || 2° Fig. L'aigrissement des esprits.

— ÉTYM. *Aigrir.*

AIGU, UË (è-gu, gue), *adj.* || 1° Terminé en pointe ou en tranchant. Javelot, fer, bâton aigu. Feuilles aiguës. || 2° En parlant de la voix et des sons, clair, perçant. Un sifflement aigu. || Substantivement. Le désordre est dans ses chants [du rossignol], il saute du grave à l'aigu, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 5. || 3° Fig. Violent, excessif. Souffrance, colique aiguë. Avec des peines si aiguës dans le corps, BOSS. *Lett. abb.* 51. || 4° Fig. Qui pique. Épigramme aiguë. Il n'y a pas longtemps qu'ils [les prédicateurs] avaient des chutes et des transitions si ingénieuses, quelquefois même si vives et si aiguës, qu'elles pouvaient passer pour épigrammes, LA BRUY. 15. On y associe [dans la conversation] les maximes et les saillies, la satire aiguë, l'adroite flatterie et la morale austère, J. J. ROUSSEAU, *Hél.* II, 14. || 5° En termes de médecine, affection, maladie aiguë, rapide dans sa marche et son développement. || 6° En termes de grammaire française, accent aigu ['], accent qui se met sur l'*é* fermé. || 7° En termes de grammaire grecque et latine, accent aigu, accent qui indique l'intensité de la voix sur la syllabe qui le porte. || 8° En termes de géométrie, angle aigu, angle qui est moins ouvert que l'angle droit. || Il se place toujours après le substantif : Un fer aigu; une maladie aiguë.

— HIST. XIe s. [Il] broche le bien des aguz esperons, *Ch. de Rol.* CXVII. || XIIe s. Un haume agu lui lacent por amor, *Ronc.* p. 54. || XIIIe s. Mainte ronce y trouvai et mainte espine ague, *Berte*, LII. Ele [la flèche] iert ague por percier, Et trenchans cum rasoir d'acier, *la Rose*, 1855. || XIVe s. Les fors es operacions et faiz perilleux sont acus et aspres, constans et perseverans, ORESME, *Eth.* 82. Et celui qui jouxte d'une lance ferrée et acue et quide qu'elle soit sans fer et ronde au bout devant, ID *ib.* 62. || XVe s. Adont les voulentez agues et sensuelles sont alumées et avivées, CHRIST. PISAN, *Charles V*, I, ch. 9. Aumousniere de vieulx naveaulx, Gardianne de vieulx drappeaulx, Le dos esgu comme une hotte, COQUILL. *Enquête de la Simple.* Entrementes que j'avoie, Dieu merci! engin clair et aigu pour concevoir tous les faits, FROISS. II, III, 1. Dieu sait qu'il fut servi d'une chere bien rechinée et d'un agu et enflambé visage, LOUIS XI. *Nouv.* 1.

|| XVIe s. Estans poussez d'un appetit pervers d'estre [illegible] C'est un amusement d'esprits aigus et [illegible] I, 47. Plus nostre sagesse est aigue et [illegible] I, 132. Une subtilité aigue et eslevée [illegible] aigue que nous, [illegible] 71. Ils [illegible] De là vient que les [illegible] VIII, 52.

— ÉTYM. [illegible]

AIGUADE [illegible] 1° [illegible] douce pour les vaisseaux. [illegible] 2° [illegible] Aiguade n'est employé aujourd'hui que dans le sens de lieu où l'on fait de l'eau.

— ÉTYM. [illegible] *aguada*.

AIGUAGE [illegible]

AIGUAIL [illegible] *ll* mouillées, *s. m.* Terme de chasse. Rosée [illegible] les [illegible] Ma fille, [illegible] ver si matin? Le soleil n'a pas bu l'aiguail de la prairie, [illegible]

— HIST. XVIe s. [illegible] soleil [illegible] [illegible] destin, comme il nous est à bout, à l'egal du matin, La ruse d'un vieil cerf.... RONS. 210.

— ÉTYM. Ancien français, *aigue*, eau (voy. [illegible]).

AIGUAYÉ, ÉE [illegible] *part. passé*. [illegible]

AIGUAYER [illegible] deux [illegible] préférable, car cela distingue aiguayer d'égayer, *v. a.* Baigner, rafraîchir, laver. Aiguayer un cheval, c'est le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir. Aiguayer du linge, c'est le laver et le remuer quelque temps dans l'eau avant de le tordre.

— HIST. XVIe s. D'autres ne touchent à leurs tonneaux, sans souffrir d'estre aucunement soulevés et esgaiés par derriere, pour en faire du tout escouler le reste du vin, O. DE SERRES, 201.

— ÉTYM. Anc. franç. *aigue*, eau (voy. EAU); Berry, *aigueyer*, *gueyer*.

† AIGUE [illegible] *s. f.* Ancien nom de l'eau, encore usité en certaines provinces.

— HIST. Voy. EAU.

AIGUE-MARINE (è-ghe-ma-ri-n'), *s. f.* Pierre précieuse d'une couleur [illegible] semblable à l'eau de la mer. Aigue-marine orientale, nom donné par les lapidaires au corindon hyalin vert. || Au *plur.* Des aigues-marines.

— ÉTYM. Anc. franç. *aigue*, eau (voy. EAU), et *marin* (voy. ce mot).

† AIGUÈRIE (è-ghe-rie), *s. f.* Voy. AIGAGE.

AIGUIÈRE (è-ghiè-r'), *s. f.* || 1° Vase où l'on met de l'eau pour le service de la table. Une belle esclave verse de l'eau d'une aiguière d'or sur un bassin d'argent et donne à laver à Ulysse, FÉN. XXI, 364. .... sur ses mains, dans l'aiguière d'argent, Par une jeune esclave une eau pure est versée, A. CHÉN. 51. || 2° En blason, l'aiguière paraît dans l'écu de profil, l'anse tournée à senestre.

— HIST. XVIe s. Deux esguieres de verre, PARÉ, XIII, 25.

— ÉTYM. Ancien français, *aigue*, eau (voy. EAU); Berry, *aiguière*, rigole dans les champs.

AIGUIÉRÉE (è-ghié-rée), *s. f.* Ce que contient une aiguière pleine. Je lui jetai une aiguiérée d'eau par le nez, BARON, *Coquette*, II, 1.

— ÉTYM. *Aiguière*.

AIGUILLADE (è-güi-lla-d', *ll* mouillées, et non è-güi-ya-d'), *s. f.* Gaule armée d'une pointe pour piquer les bœufs.

— ÉTYM. *Aiguille*.

AIGUILLAT (è-güi-lla, *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Espèce de chien de mer, ainsi nommé parce qu'il a une pointe cornée au-devant des nageoires dorsales.

— ÉTYM. *Aiguille*.

AIGUILLE (è-gui-ll', *ll* mouillées, et non è-gui-ye. Dans le XVIIe siècle on prononçait la syllabe *gui* comme aujourd'hui, Chifflet dit, *Gramm.* p. 218 : Prononcez *ui* en diphthongue, comme huile), *s. f.* || 1° Petite verge de métal, pointue par un bout et percée par l'autre pour y passer un fil. Enfiler une aiguille. Travailler à l'aiguille. [illegible] *Coupe*. Si vous voulez des aiguilles [illegible] 225. || 2° Aiguille à passer, grande aiguille dont les femmes se servent pour passer un lacet. || 3° Par extension, métier de couturière. Pour le théâtre ayant quitté l'aiguille, [illegible] *Bonne fille*. || 4° Locutions diverses. [illegible] une contestation [illegible] De fil en aiguille, en passant d'une chose à une autre. [illegible] ch. 5. [illegible] *Sat.* XII. [illegible] 517, 141. || Chercher une aiguille dans une botte de foin, chercher au milieu [illegible] très difficile à trouver. [illegible] d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, dit l'Évangile. || [illegible] on le ferait passer par le trou d'une aiguille. || 5° Aiguille [illegible] de bois [illegible] 6° Aiguille à cataracte, [illegible] du cristallin. || 7° Aiguille d'horloge, de pendule, de montre, de boussole, de balance. On souhaite que cette aiguille marche, [illegible] 8° [illegible] en pyramide, très-pointu. On dit plus ordinairement flèche. De blancs minarets dont l'aiguille s'élance, [illegible] *Orient.* 3. [illegible] hérissées, ID. *Ball.* 15. || 9° Obélisque antique. L'aiguille de St-Pierre de Rome. || 10° Ornement en forme de petit obélisque qui surmonte [illegible] gothiques. || 11° Se dit de plusieurs espèces de poissons de mer qui sont longs et menus et ont la tête pointue. || 12° En termes de [illegible] Quand les aiguilles [illegible] 13° [illegible] 14° En minéralogie, cristaux de forme allongée et déliée. || 15° Se dit des portions de rails qui [illegible] les changements de voie sur un chemin de fer. || 16° Maladie des faucons occasionnée par [illegible] des poux qui s'engendrent dans leur [illegible] || 17° Pièces de bois [illegible] qui servent à ouvrir ou à intercepter le passage de l'eau. || 18° Aiguille pendante, pièce de bois servant à soutenir le milieu des entraits par un échelon de bois. || 19° Pièce de bois verticale sur laquelle sont assemblés les arbalétriers d'un comble pyramidal.

— HIST. XIIIe s. [illegible] fors tant que le paagier puet prendre une aiguille, *Liv. des Mét.* 293. [illegible] enfiler, *la Rose*, 92. De fil en aguille, *Nouveau recueil de Fabliaux et Contes anciens*, t. II, p. 455 [la tour] Haute est amont comme clokier ; Longe est soissante piés l'aiguille, *Fl. et Bl.* 1817. || XVIe s. Rejetons donc ces arguments qui sont fondés sur la pointe d'une aiguille, CALV. *Inst.* 464. Aiguillon, ainsi nommé pour ce que c'est une aiguille de terre en la conjonction de ces eaux, D'AUB. *Hist.* I, 318. Le mouvement de l'esguille marine vers le nord, PARÉ, XX, 19. La racine de geranium, autrement ditte esguille de berger, O. DE SERRES, 929.

— ÉTYM. Picard *agouille*; Berry, *agueille*, *agulle*; wallon, *awéie*; Namur, *awie*; rouchi, *éuile*; provenç. *agullia*, *agulla*; esp. *aguja*; ital. *aguglia*; de *acicula*, diminutif de *acus*, aiguille, du radical *ac* qui se trouve dans *aigu*, *âcre*, *acer* (voy. ces mots).

AIGUILLÉ, ÉE (è-güi-llé, llée *ll* mouillées), *part. passé*. Le cristallin ayant été aiguillé.

AIGUILLÉE (è-güi-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Longueur de fil, de soie, etc. convenable pour le travail à l'aiguille.

— HIST. XIIIe s. Puis filent [les nuées], et quand ont filé, Si font voler de lor filé Grans aiguillies de fil blanches, Aussi cum por coudre lor manches, *la Rose*, 18099.

— ÉTYM. *Aiguille*.

AIGUILLER (è-güi-llé, *ll* mouillées), *v. a.* || 1° Terme d'oculiste. Faire l'opération de la cataracte par abaissement, abaisser le cristallin opaque avec une aiguille à cataracte. Il n'est plus usité. || 2° Nettoyer la [illegible] des aiguilles quand elle est sur le dévidoir.

AIGUILLETAGE (è-gui-lle-ta-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Action d'aiguilleter ou le résultat de cette action.

— ÉTYM. *Aiguilleter*.

AIGUILLETÉ, ÉE (è-güi-lle-té, tée, *ll* mouillées), *part. passé*. Orné d'aiguillettes. Un homme aiguilleté.

— ÉTYM. *Aiguillette*.

AIGUILLETER (è-güi-lle-té. La syllabe *lle* est muette, quand elle est suivie d'une syllabe sonnante; elle est sonnante et prend deux *t*, quand elle est suivie d'une syllabe muette : j'aiguillette ; ou, suivant la règle générale, j'aiguillète, comme j'achète. L'Académie ne dit rien sur cette conjugaison), *v. a.* || 1° Attacher ses chausses à son pourpoint avec des aiguillettes. || 2° Aiguilleter des lacets, les ferrer. || 3° En termes de marine, lier avec un cordage deux objets qui ne croisent pas et qui même ne se touchent pas.

AIGUILLETTE (è-güi-llè-t', *ll* mouillées, et non è-gui-yè-t'), *s. f.* || 1° Cordon ferré par les deux bouts qui servait à attacher le haut-de-chausses au pourpoint. Une aiguillette de soie. Il porte [illegible] aiguillette, LA FRETY. 15. Nouer les [illegible] aiguillettes, être avare. || 2° Lâcher l'aiguillette, se débarrasser le ventre. [illegible] || 3° Nouer l'aiguillette, faire un maléfice qu'on suppose capable d'empêcher la consommation du mariage. Il n'y a rien à craindre en les excommuniant comme les sauterelles et comme ceux qui nouent l'aiguillette, VOLT. *Dial.* 21. Ce que dit Montgobert de cette aiguillette nouée, SÉV. 332. || 4° Courir l'aiguillette, avoir des aventures galantes. Une jeune fillette Experte dès longtemps à courir l'aiguillette, RÉGNIER, *Épît.* II. || 5° Cordon, employé simplement comme ornement. Les laquais portaient l'aiguillette, et l'on ne me la donna pas, J. J. ROUSS. *Confess.* II. || 6° Dans l'armée, ornement tissu en fil d'or ou argenté pour les officiers ; soie ou partie or ou argent et laine pour les sous-officiers ; et en laine ou poil de chèvre pour les autres militaires, aux bouts duquel sont suspendus des ferrets, et qui est porté, suivant les différents corps, à l'épaule gauche ou à l'épaule droite. Les gendarmes portent l'aiguillette à l'épaule gauche. Les officiers de l'état-major, les aides de camp et les aspirants de marine la portent à l'épaule droite. || 7° Morceau de peau et de chair coupé en longueur. Découper un canard par aiguillettes || 8° Terme de marine. Petit cordage pour aiguilleter. Aiguillettes de bouée, d'amarrage. || 9° Terme de manége. Nouer l'aiguillette, se dit du sauteur quand il rue entièrement du train de derrière, en allongeant les jambes dans toute leur étendue. || 10° Terme de pêche. Sorte de verge de fer qui est terminée par une espèce de bouton, et qui sert à tirer du sable certains coquillages.

— HIST. XIVe s. Pour livres de soies de plusieurs couleurs, pour faire les tissus et aiguillettes aus dits harnois, faire sautouers [étriers], DU CANGE, *saltatoria*. || XVe s. Il y a encore à son porpoint ses aiguillettes à armer, qui sont un vrai habillement de guerre ; car sans elles on ne peut armer, LOUIS XI, *Nouv.* V. Il lui demanda s'en son village avoit rien de beau pour aller courir l'aiguillette, ID. *ib.* IX. || XVIe s. Ce petit prestre tira avec un fer d'eguillette dans son breviaire et rencontra pour sa bonne fortune cet evangile.... D'AUB. *Conf.* I, 4. Si Me la maréchale eust bien des esplingues des esmoluments de l'armée, son mary ne faillit pas d'avoir encores plus richement ses esguillettes, CARL. IV. 31.

— ÉTYM. Diminutif d'*aiguille*; wallon, *anguiette*; provenç. *aiguilleta*; catal. *agulleta*; espagn. *agujeta*; port. *agulheta*.

AIGUILLETTIER (è-güi-llé-tié, ou plutôt, malgré l'orthographe, è-güi-lle-tié, comme coffretier; *ll* mouillées), *s. m.* Ouvrier qui fait les aiguillettes, les lacets.

— ÉTYM. *Aiguillette*.

† AIGUILLEUR (è-güi-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Celui qui tourne le robinet d'une machine par où s'échappe la vapeur, lorsque l'aiguille marque un trop haut degré de tension. || 2° Celui qui est préposé à la garde d'une aiguille, c'est-à-dire un mécanicien qui est destiné à faire passer les trains d'une voie sur une autre dans les chemins de fer.

— ÉTYM. *Aiguille*.

† AIGUILLIER, ÈRE (è-gui-llé, llè-r', *ll* mouil-

lées), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui fait des aiguilles.

— ÉTYM. *Aiguille.*

AIGUILLIER (è-gui-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Petit étui où l'on met les aiguilles. || Il a vieilli; on dit étui.

— HIST. XIIIe s. Bien doint orillier, ou toaille, Ou cuevrechief, ou aumosniere, Mès qu'el ne soit mie trop chiere; Aguilher, ou laz, ou ceinture, Dont peu vaille la ferreure, *la Rose*, 14617. Lors [je] trais une aguille d'argent D'ung aguiller mignot et gent, Si pris l'aguille à enfiler, *la Rose*, 92.

— ÉTYM. *Aiguille*,

† **AIGUILLIÈRE** (è-gui-llè r', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pêche. Filet que l'on tend entre deux eaux.

AIGUILLON (è-gui-llon, *ll* mouillées, et non è-gui-yon. Dans le XVIe s. on prononçait la syllabe *gui* comme aujourd'hui, c'est-à-dire en diphthongue, ainsi que dans *huile;* voy. *Palsgrave*, p. 16. Au contraire un dictionnaire du XVIIIe s. donne la prononciation è-ghi-llon. Maintenant la prononciation è-gui-llon est la seule bonne), *s. m.* || 1° Pointe de fer fixée à un long bâton, et dont on se sert pour piquer les bœufs. Faire sentir l'aiguillon. Un dieu qui d'aiguillons pressait leurs flancs poudreux, RAC. *Phèd.* V, 6. || 2° Espèce de dard rétractile, par lequel se termine le dernier anneau de l'abdomen chez quelques insectes. Laisser son aiguillon dans la piqûre. || 3° Fig. L'aiguillon de la douleur. Toutes ces choses qui auraient dû nourrir mes peines en émoussaient au contraire l'aiguillon, CHATEAUB. *René*, 212. Les douleurs n'étaient que les aiguillons de votre corruption, MASS. *Affl.* Paul sent au dedans l'aiguillon honteux de Satan qui l'humilie, ID. *Resp.* || 4° Tout ce qui excite à faire quelque chose. Proximité de la mort, qu'il s'est efforcé, pour ainsi dire, de nous faire sentir comme l'aiguillon le plus vif et le plus capable de nous piquer, BOURD. *Carême*, t. I, p. 38. Nul aiguillon divin n'élève leur courage, RÉGNIER, *Sat.* IX. Ces bruits furent un aiguillon pour la gloire, HAMILT. *Gramm.* 11. Les enfants de Port-Royal auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire tombent dans la nonchalance, PASC. *édit. Cous.* || 5° Dans la langue de l'Écriture, l'aiguillon de la chair, les tentations de la chair. || 6° Terme de botanique. Piquant qui adhère à l'écorce. Il ne faut pas confondre les aiguillons avec les épines; l'aiguillon ne tient qu'à l'épiderme; l'épine se continue intérieurement avec le corps ligneux de la tige. || 7° Terme de chasse. Il se dit de la pointe qui termine les fumées ou fientes des bêtes fauves.

— HIST. XIIe s. Kar rebuchié furent lur hustilz de fer, les uns e les altres, jesque à l'aguillon, *Rois*, 44. Et por ce ke chascuns, combien que il unkes ait en ceste vie esploitiet, sent encore l'aguilhon de sa corruption, *Job*, 483. Li cuers espris des aguilhons de sa iror fremist, li cors tremble.... *ib.* 514. || XIIIe s. Vencu l'aguillon de la mort, *Psautier*, B. M. 258, f° 191. Cil point l'asne de l'aguillon Par derriere sur le crespon, Des esperons le destraingnoit, Et du chevestre le feroit, *Ren.* 221. || XVIe s. Il aimoit uniquement les saucisses.... les harengs saurs, et tous semblables aiguillons à vin, DESPER. *Contes*, LXXIX. Par l'aiguillon du plaisir, RABL. XVIII, 1.

— ÉTYM. Genev. *avouillon;* wallon, *awion;* rouchi, *èwiglion;* Berry, *agullon;* provenç. *agulion;* catal. *agulló;* espagn. *agujon;* ital. *aguglione;* d'une forme non latine *aculeonem*, régime d'*aculeo*, augmentatif d'*aculeus*, de même radical que *acutus*, piquant, qui lui-même est dérivé de *acus*, aiguille (voy. ce mot), avec un suffixe.

† **AIGUILLONNANT, ANTE** (è-gui-llo-nan, nan-t', *ll* mouillées), *part. prés. pris adject.* Des passions aiguillonnantes.

AIGUILLONNÉ, ÉE (è-gui-llo-né, née, *ll* mouillées), *part. passé.* || 1° Des bœufs aiguillonnés. Un homme aiguillonné par la faim. Des courages aiguillonnés par la nécessité. On dit le plus souvent aiguillonné *par;* cependant en quelques circonstances on peut employer *de :* aiguillonné de désirs. || 2° Terme de chasse. Se dit des fumées terminées en aiguillon.

† **AIGUILLONNEMENT** (è-gui-llo-ne-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action d'aiguillonner; résultat de cette action.

— HIST. XVIe s. Et sentira le patient prurit, avec un petit aiguillonnement, RAB. XV, 10.

— ÉTYM. *Aiguillonner;* provenç. *agulionamen.*

AIGUILLONNER (è-gui-llo-né, *ll* mouillées, et non pas è-gui-yo-né), *v. a.* || 1° Piquer avec l'aiguillon. Aiguillonner les bœufs. || 2° Fig. Une ardente faim l'aiguillonne, A. CHÉN. *Le Mendiant*, 47. || 3° Inciter, animer. Aiguillonner le courage. Le besoin aiguillonnera la paresse de cet homme.

— HIST. XIIe s. [Il] n'atent ne mais sul tens e leu De tolir à chacun son feu [fief]; Sovent en est aguillonez, E de plusors amonestez, BENOIT, II, 8944. || XIIIe s. E li enemis de nature [le diable], qui d'autre chose n'avoit cure, Eguilonot et somoneit Celui que deceivre voleit, *Grégoire le Grand*, p. 8. || XVIe s. La beaulté de l'acte en soy estoit ce qui plus le sollicitoit et l'esguillonnoit, AMYOT, *Pélop.* 57. Icelle humeur a une petite acrimonie piquante et aiguillonnante, PARÉ, XVIII, 1. Mais je ne sçay comment ce dæmon de Jodelle.... M'aiguillonne, m'espoint, m'espouvante, m'affolle, DU BELLAY, VI, 41, *recto.*

— ÉTYM. *Aiguillon.*

† **AIGUILLOT** (è-gui-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Mamelon des gonds fixés au gouvernail d'un bâtiment.

† **AIGUISAGE** (è-gui-za-j'), *s. m.* Action d'aiguiser un instrument de fer.

AIGUISÉ, ÉE (è-gui-zé, zée), *part. passé.* || 1° Couteau bien aiguisé. Des esprits aiguisés par la controverse. Appétit aiguisé. Épigramme aiguisée. || 2° En blason, se dit de toutes les pièces dont les extrémités peuvent être aiguës, comme le pal, la fasce, la croix, le sautoir,

AIGUISEMENT (è-gui-ze-man. Telle est la prononciation actuelle; mais au XVIIIe s. on a prononcé è-ghi-ze-ment), *s. m.* Action d'aiguiser.

— HITS. XVe s. Les soubtilles raisons sont l'aiguisement de l'engin et entendement, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 11.

— ÉTYM. *Aiguiser.*

AIGUISER (è-gui-zé, et non, comme quelques-uns prononcent, èghizer. La prononciation gui en diphthongue, comme dans *huile*, est celle du XVIIe siècle, CHIFFLET, *Gramm.* p. 228, et du XVIe, PALSGRAVE, p. 10 et 16. Au contraire un dictionnaire du XVIIIe siècle n'admet que la prononciation è-ghi-zé), *v. a.* || 1° Rendre pointu ou tranchant. Le sanglier aiguise ses défenses. Il aiguisait son couteau. Le lion aiguise ses dents et ses griffes, attendant le moment favorable, FÉN. *Tél.* XVIII. Sa faux qu'elle aiguisait sans cesse, ID. *ib.* XVIII. Si leur haine, de Troie oubliant la querelle, Tourne contre eux le fer qu'ils aiguisent contre elle, RAC. *Iphig.* IV, 1. || Aiguiser ses couteaux, se préparer au combat. || 2° Fig. Rendre plus vif. Une promenade vous aiguisera l'appétit. Certains jeux aiguisent l'esprit des enfants. Et n'allez point toujours d'une pointe frivole, Aiguiser par la queue une épigramme folle, BOIL. *A. P.* II. Au lieu de fades épigrammes, Qu'il aiguise un couplet gaillard, BÉRANGER, *Désaug.* Afin d'éviter toute ambiguïté et de déjouer toutes les insinuations qui ne tendent qu'à aiguiser ici les méfiances.... MIRAB. *Collect.* t. II, p. 177. Au lieu d'aiguiser contre les lois la subtilité des hommes et leur fatale industrie à les éluder.... ID. *ib.* t. III, p. 26. Ils ont aiguisé leurs langues comme celle du serpent, et de leurs bouches empestées ils ont lancé le plus subtil venin de l'esprit, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 355. || 3° Aiguiser l'appétit, au figuré, exciter la convoitise.... leur beauté Aiguisait l'appétit, LA FONT. *Tab.*

S'AIGUISER, *v. réfl.* Le fer s'aiguise par le fer. Des esprits qui se sont aiguisés par l'exercice.

— HIST. XIIe s. E ces de Israel veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier e le soc, e le picois, e la cuignée, e la houe, *Rois*, 44. || XIIIe s. Il aguiserent leur langues sī comme serpent, *Psautier*, B. M. 258, f. 169. S'or ne set moult Renart de frape, Il est chaoit [tombé] en male trape: Chascun sor lui ses denz acuse, *Ren.* 13571. Et va ses ongles aguisant, *ib.* 2143. Tybert, lessiez le menacier, Et sor moi lor denz aguisier, *ib.* 10512. De toi s'esleveront mi flanc; De toi acuisera mon sanc, Si acroistrai mon hardement; Moult m'en douteront plus la gent, *ib.* 7750. Toute morsure venimeuse Garist celle croix precieuse En cuer qui la scet aiguisier, J. DE MEUNG, *Tr.* 627. || XIVe s. Afin que fureur soit adrescie, menée et conduite par vertu, et que vertu soit enasprie et acuisée et enforcie par fureur, ORESME, *Eth.* 84. Là fust Bertran enclos à chascune partie De queux, de boutillier et de penneterie, Li uns tient ung tinel, l'autre perche aguisie, *Guescl.* 981. || XVe s. Si quist on grand bois de chesnes; et puis furent tantost ouvrés et aguisés devant.... FROISS. I, I, 137. Nostre appetit le vin aguise, Et aide à la digestion, BASSELIN, LX. || XVIe s. Les difficultez aiguisent et rehaulsent le plaisir divin que.... MONT. I, 70. J'instruis et aiguise mon appetit à ces commoditez, ID. I, 285. L'elephant aiguise et esmould ses dents, ID. II, 164. Pericles aguisa et incita le peuple à perseverer opiniastrement en ce qu'il avoit une fois ordonné contre les Megariens, AMYOT, *Péric.* 57. Ne plus ne moins que la cueux bise Le trenchant de l'espée aguise, ID. *ib.* 64. Ils furent par luy nourriz aux armes, et dès leur naissance aguisez et acharnez à cela [la guerre], ID. *Pyrrh.* 18. Il feit remplir les dittes fosses et trenchées de paux pointus aguisez par les bouts, ID. *Pomp.* 88. Jour et nuit ils te nuisent [le soin et l'envie], Et sur ton cœur aiguisent L'aiguillon qui te poind, RONS. 401.

— ÉTYM. Norm. *agucher;* bourguig. *égusè;* Berry, *aguiser*, *aguser*, *aguer;* wallon, *awehi;* provenç. *agusar;* ital. *aguzzare;* d'un bas-latin *acutare* ou plutôt *acutiare*, de *acutus* (voy. AIGU). *Acutare* est dans Du Cange; *acutiare* n'y est pas; mais on y trouve *acutia*, *acuties*, *acutiator.*

† **AIGUISEUR** (è-gui-zeur), *s. m.* Celui qui aiguise. Les aiguiseurs des manufactures d'armes sont sujets à une phthisie particulière causée par la poussière siliceuse et metallique au milieu de laquelle ils vivent.

— HIST. XVIe s. La terre qu'on treuve sur les meules des esguiseurs, O. DE SERRES, 960.

— ÉTYM. *Aiguiser.*

† **AIGÛMENT** (è-gu-man), *adv.* D'une manière aiguë.

— HIST. XVIe s. C'estoit bien la plus doulce et la plus aggreable compagnie d'homme qu'il estoit possible, et qui rencontroit aussi plaisamment et aussi aiguëment, AMYOT, *Flam.* 33.

— ÉTYM *Aiguë*, au féminin, et *ment.*

AIL (all, *ll* mouillées, et non aye) *s. m.* Au *plur.* aulx (ô). || 1° Espèce d'oignon d'une odeur très-forte, composé de plusieurs petites gousses réunies sous une seule enveloppe. Une tête d'ail, une gousse d'ail. Tu peux choisir, ou de manger trente aulx, Ou.... LA FONT. *Pays.* Ne vous souvenez-vous plus des premiers consuls, dont les paroles sentaient les aulx et la viande crue? BALZ. *Lettr.* I, 9. || 2° En termes de botanique, et considéré comme plante, il fait *ails* au pluriel. Il cultive des ails de plusieurs espèces. || 3° Ail de chien, nom vulgaire du muscari en grappe (liliacées). || Proverbe. Le mortier sent toujours les aulx, c'est-à-dire on se ressent toujours de son éducation, de ses anciennes habitudes, etc.

— HIST. XIIIe s. Trop tost se vante qui aulx plante, *Chans. historiques*, *Leroux de Lincy*, t. I, p. 264. Tousjours le mortier sent les aulx, *ib.* t. I, p. 323. Li ails vaut contre morsure de beste venimeuse, et por chou [cela] l'apele on triacle de vilains, ALEBRANT, f. 58. Tuit cil qui sont dehors Paris, et verdent à Paris auz, oingnons, poiraus.... doivent chascun quatre deniers l'an, *Liv. des Mét.* 334. Ne lor lessasse demorer Vaillant ung ail, se ge peüsse, Que tout en ma borce n'eüsse, *la Rose*, 13123. Ne qu'el n'ait pas ses levres ointes De sopes, d'aulx, ne de char grasse, *ib.* 13515. Tant et mangié bon buef as aus, Et du cras humé qui fu chaus, Que la pance ne fu pas mole, Ainz li tent com corde à citole, RUTEB. 282. Ne bone char de buef as auz, *Fabl. Barb.* IV, p. 83. || XIVe s. On dit que compaignie ne vault un ayl pellé, S'amour et courtoisie n'y est et loyauté, *Guescl.* 862, var. || XVe s. Oignons, aulx, pois, fèves, olietes, FROISS. II, III, 35. || XVIe s. Il delaissera toutes espiceries, ails, oignons, etc. PARÉ, V, 9. On fera essay premierement en y appliquant des aulx pilés dessus, ID. V, 21. Une gosse d'ails, ID. XV, 26. Le suc exprimé d'un ail cuit, meslé avec un peu d'aloé, ID. XVIII, 57. Teste d'ail, ID. XXIV, 27.

— REM. Le pluriel *aulx* devient de moins en moins usité.

— ÉTYM. Provenç. *alh*, *aill;* catal. *all;* espagn. *ajo;* ital. *aglio;* de *allium* ou *alium.*

†....**AIL**, suffixe, qui, quand il est véritablement suffixe et ne fait pas partie intégrante du mot, répond au suffixe latin *aculum*, et exprime quelque chose d'instrumental: *gouvern ail* : *gubern aculum.*

AILE (è-l'), *s. f.* || 1° Membre qui sert aux oiseaux à voler. On donne aussi ce nom aux parties à l'aide desquelles beaucoup d'insectes et quelques mammifères se soutiennent dans l'air. Les ailes des chauves-souris sont membraneuses. || Poétiquement. Iris volant d'une aile légère, FÉN. *Tél.* XVI. || Fig. et poétique. Les ailes des zéphyrs. Sur les ailes du temps la tristesse s'envole, LA FONT. *Fab.* VI, 21. Mon esprit diminue, au lieu qu'à chaque instant On aperçoit le vôtre aller en augmentant : Il ne va pas, il court, il semble avoir des ailes, ID. *ib.* XII, 1. Dieu que la lumière environne, Qui voles sur l'aile des vents, RAC. *Esth.* I, 5. Si nous montons sur les ailes des vents.... MASS. *Temples.* On a beau être porté sur les ailes de la

fortune au-dessus de tous les autres, MASS. *Myth.* L'aimant, de nos vaisseaux seul dirigeant les ailes, A. CHÉN. 0. Ne donnons pas à l'hymen les ailes de l'amour, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 10. Viens, mon coursier.... Prête-nous tes ailes à la mort, BEAUV. *Ch. du Cosaque*. L'automne accourt et sur son aile humide M'apporte encore de nouvelles douleurs, ID. *Voy. imaginaire*. On ne vole point des mêmes ailes pour sa fortune, que l'on fait pour des choses frivoles et de fantaisie, LA BRUY. 6. || 2° Locutions diverses. Le mal a des ailes, il arrive promptement. La peur donne des ailes, elle précipite la marche du plus lent. || Familièrement. Battre de l'aile, être mal à son aise. Ne battre que d'une aile, être déchu de son premier état, ne plus jouir de la même considération. || En avoir dans l'aile, être atteint d'une maladie grave, d'une disgrâce imprévue, et aussi être amoureux. Pour quelque belle, Mon doucereux neveu, vous en avez dans l'aile, VOLTAIRE?. *Fille capt.* I, 9. || Tirer une plume de l'aile à quelqu'un, lui arracher une concession, en obtenir un sacrifice. Rogner les ailes à quelqu'un, retrancher ses profits, son autorité, ses moyens d'action. Votre intendant qui m'a rogné les ailes, MOL. *L'Avare*, V, 2. || Voler de ses propres ailes, être en état de se passer d'aide. || Vouloir voler sans avoir des ailes, entreprendre une chose au-dessus de ses forces. || C'est la plus belle plume de son aile, c'est le plus clair de son revenu, sa plus belle prérogative, etc. || Tirer pied ou aile d'une chose, en tirer un profit, un avantage, si médiocre qu'il soit. Tous les gens de quelque considération qui avaient eu des places dans les conseils en tirèrent pied ou aile, ST-SIM. 520, 156. Il n'est fils de bonne mère qui n'ait en bonne tout pour être présenté, avec l'espoir fondé d'emporter pied ou aile, comme on dit, du budget, P. L. COUR. I, 205. || 3° Fig. Protection. Être sous l'aile de sa mère, sous sa surveillance, sous sa protection. Les moments que les frères et les sœurs passent réunis sous l'aile de leurs vieux parents, CHATEAUB. *René*, 204. Sa mère encor la tenait sous son aile, LA FONT. *Avenir*. L'Église nous a tenus sous ses ailes comme des petits qu'elle enfantait, MASS. *Résurr.* L'a-t-elle tenue pour ainsi parler sous ses ailes? BOSS. *Come*. Pour vous mettre à couvert, jetez-vous sous l'aile de la pauvreté, ID. *Serm. Sept.* || Dans le langage de l'Écriture, l'aile, les ailes du Seigneur, la protection de Dieu. Il les met à couvert sous l'aile de sa protection, BOSS. II, *Pass.* 3. Montrons ce jeune roi que vos mains ont sauvé, Sous l'aile du Seigneur dans le temple élevé, RAC. *Athal.* I, 2. Un ange du Seigneur, sous son aile sacrée, A donc conduit vos pas et caché votre entrée? ID. *Esth.* I, 3. || 4° Partie charnue d'une volaille, depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses. Servez-moi une aile. || 5° Fig. et par extension. Les ailes d'un moulin, les châssis garnis de toile que le vent met en mouvement et qui font tourner la meule. Le vent a cassé une aile au moulin. || 6° Les ailes d'un édifice, les deux parties qui de chaque côté sont jointes au corps principal. Aile droite, aile gauche, doivent s'entendre non par rapport à la personne qui regarde, mais par rapport au bâtiment même. || Chez les anciens, ailes d'un temple, les murs latéraux avec ou sans péristyle. || Chez quelques auteurs modernes, ailes d'une église, bas côtés ou nefs latérales. || 7° Les ailes d'une armée, d'une flotte, les deux extrémités d'une armée rangée en bataille; l'aile droite, l'aile gauche d'une armée. || 8° Terme de fortifications. Les côtés d'un ouvrage avancé qui tient au corps de la place. || 9° En horlogerie, les ailes d'un pignon, les dents d'un pignon. || Dans les corderies, les ailes d'un touret, les deux planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret, lorsqu'il est près d'être rempli. || 10° En anatomie, les ailes du nez, les côtés extérieurs des narines. || 11° En architecture, ailes de mouches, les ancres employées aux angles des coffres de cheminées de brique. || 12° En fauconnerie, monter sur l'aile, se dit d'un oiseau quand il s'incline sur une aile, et qu'il s'élève par le mouvement de l'autre. || 13° Bande de plomb qui sert à engager les losanges du verre dans le panneau des vitres. || 14° Terme de pêche. Ailes de filet, bandes de filet qu'on ajoute aux côtés des filets en manche.

— HIST. XIIe s. Devers l'eele del nort s'en est li bers alez, E à un pilier s'est tenuz e acostez, *Th. le Mart.* 148. || XIIIe s. Cil croisa moult de peule [peuple] et s'en allerent à deus ales : li premiere ale arriva à Acre à une saint Michiel.... *Chr. de Rains*, p. 89. Des eles commence à ferir Et à batre, et s'en va volant Desus un orme haut et grant, *Ren.* 5442. || XVe s. Les archers sur ele et les gens d'armes au front, FROISS. II, II, 67. Ainsi en eux dessaulant et boutant hors de la presse, ils s'en vinrent sur un costé de la bataille, et firent une aelle, ID. II, II, 79. Ce duc [d'Anjou] se tenoit communement à Paris, et supportoit dessous ses aeles ceux de Paris, ID. II, II, 165. Estre devroient diffamez, S'ilz ne voloient de bonne aele Vers les grans biens qui sont en elles, CH. D'ORL. *Rondel.* 38. Et voloient de si haulte aele, que à peine on en osoit parler, J. D'AUT. *Charles VI*, 1392. || XVIe s. Si vous souffrez qu'un oyseau de basse aelle Au nid de l'aigle aille à force loger.... J. MAROT, V, 65. Dont il revint tost en vie et si sain Qu'il s'en vola battant l'une et l'autre aile, ST-GEL. 200. Elle vous tire à tous les coups quelque argent de sous l'aile, DESPER. *Contes*, X. Le president des Pars sons donna ces ailes à la paix, D'AUB. *Hist.* II, 119. Le regiment de Cambelle fut le premier qui arriva en Haynault avec quelque trouppe de noblesse, qui marcherent sous son aile, ID. *ib.* I, 385. Les ailes du nez, PARÉ, IV, 2. Je ne le puis si peu racointer [Plutarque], que je n'en tire cuisse ou aile, MONT. III, 355. On les a veu voler d'une aile si haulte que.... ID. I, 41. || On remarquera qu'au XVIe siècle la locution tirer pied ou aile était tirer cuisse ou aile; ce qui se rapporte mieux à une volaille qu'on découpe.

— ÉTYM. Berry, *ale*; bourguig. *aile*; provenç. *ala*; esp. et portug. *ala*; de *ala*, qu'on regarde *ala* comme une contraction de *axla*, comme *tela*, toile, est pour *tex'la*, et *axa* est le radical d'*axilla* (voy. AISSELLE).

AILE (è-l'), s. f. Mauvaise orthographe d'un mot anglais qu'il faut écrire *ale* si l'on veut garder l'orthographe originale, et *èle* si l'on veut figurer la prononciation, mais non *aile*, ce qui le confond avec *aile* d'oiseau (voy. ÈLE).

— ÉTYM. Angl. *ale*; dan. et suéd. *öl*.

AILÉ, ÉE (é ou è-lé, lée), *adj.* || 1° Qui a des ailes. Les chants mystérieux du peuple ailé des airs, MILLEV. *Œdipe roi*, IV, 3. || 2° Se dit de certains animaux à qui il n'est pas ordinaire d'avoir des ailes. Des poissons ailés. Pégase, cheval ailé. || 3° En iconologie. Un foudre ailé, symbole de victoire et de puissance. || 4° Par allusion aux voiles de vaisseaux. Je montrai le premier aux peuples du Mexique L'appareil, inouï pour ces mortels nouveaux, De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux, VOLT. *Alz.* I, 1. || 5° En termes de blason, se dit des oiseaux, quand leurs ailes sont d'un autre émail que leur corps.

— HIST. XVIe s. Pressant la legere fuyte Des cerfs aislez par la peur, RONSARD. III, 80, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. *alat*; espagn. *alado*; ital. *alato*; de *alatus*, de *ala* (voy. AILE).

AILERON (è-le-ron), *s. m.* || 1° Extrémité de l'aile d'un oiseau, à laquelle tiennent les grandes plumes. Cet oiseau a un aileron rompu. || 2° Nageoires de quelques poissons. Les ailerons d'une carpe. || 3° Par analogie. Il porte un pourpoint à ailerons, LA BRUY. 13. || 4° Petites planches qui garnissent les roues d'un moulin à eau, et servent à le faire tourner. || 5° En architecture, se dit de petites consoles dont on décore les lucarnes. || 6° En termes de marine, se dit des deux planches que l'on cloue momentanément sur le gouvernail, pour en augmenter l'effet dans les passes étroites. || 7° Petit bord d'étoffe qu'on mettait aux pourpoints, pour couvrir les coutures du haut des manches. || 8° En serrurerie, aileron d'une fiche, partie d'une fiche qui entre dans le bois comme un tenon dans sa mortaise.

— HIST. XVIe s. L'armée presenta de ce costé 3000 lansquenets en gros, et tous leurs arquebusiers françois à divers ailerons, D'AUB. *Hist.* I, 285. Le reste en deux æslerons aux costez, et quelques-uns en confusion devant, ID. *ib.* II, 170. Les autres se servent de ces deux pieces appellées ailerons, et les mettent à costé des tenailles : l'une dessus et l'autre dessous [pour tirer la pierre], PARÉ, XV, 45. Il semble voir l'artichau sortir freschement du jardin, avec ses ailerons pointus et entiers, et sa naïfve couleur verte, O. DE SERRES, 856.

— ÉTYM. *Aile*.

† AILETTE (è-lè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Avant-corps ajouté à un corps de bâtiment, et plus petit qu'une aile. || 2° Pièce qu'on ajoute sur le côté d'un soulier, d'un bas, d'une manche de chemise, pour servir de renforcement.

AILLADE (a-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Sauce faite avec de l'ail. Pour suppléer au défaut de l'aillade [repas], LA FONT. *Pays.*

— HIST. XIIe s. Et Renoarz vet [va] deus aues [oies] sachier; Si les touelle en l'aillie au mortier, *Bat. d'Aleschans*, 5894.

— ÉTYM. Provenç. *alhada*; anc. catal. *allada*; ital. *agliata* (voy. AIL). *Aillade* vient du provençal; l'ancien français disait *aillie*.

† ....AILLE, suffixe qui indique la pluralité et a un sens collectif comme dans *canaille*; il répond à *alia*, *ilia*, pluriel neutre de noms latins : *aum-aille*, de *animalia*; *ou-aille*, de *ov-ilia*. Au contraire, il n'est pas suffixe et fait partie intégrante du thème du mot dans *paille*, de *palea*, *maille*, de *macula*, et autres semblables.

† AILLER (a-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Grand filet pour prendre des cailles; on dit aussi cailler.

AILLEURS (a-lleur. L's ne se lie pas. Ailleurs on est mieux, prononcez : a-lleur on est mieux. Ayez soin de mouiller les *ll* et de ne pas dire, comme plusieurs, a-yeur. Ménage remarque que les badauds de Paris prononçaient a-li-eurs en trois syllabes, ce qu'il réprouve; on entend encore quelquefois cette prononciation; elle est très fautive), *adv.* || 1° Dans un lieu autre que celui où l'on est. Ailleurs qu'au théâtre. Nulle part ailleurs. Vous êtes distrait, votre esprit est ailleurs. Il les a envoyés se consoler ailleurs, SÉV. 155. Il se lève déconcerté et chagrin et va dire ailleurs qu'il veut se remarier, LA BRUY. 5. Ne le cherchez pas ailleurs que dans la maison de ce riche qu'il gouverne, ID. 5. || 2° Partout ailleurs, en tout autre lieu. || 3° Ailleurs, dans un autre passage, en parlant d'un livre. Nous avons dit ailleurs.... Ailleurs il est dit.... || 4° Chez une autre personne. Son cœur était donné ailleurs. Il vous hait; son âme ailleurs éprise.... RAC. *Andr.* II, 2. Quoi! s'il aimait ailleurs, serais-je dispensée.... CORN. *Poly.* III, 2. [Cléante et sa femme] Chacun de sa part fait tout le plaisir et tout l'agrément des sociétés où il se trouve : l'on ne peut voir ailleurs plus de probité, plus de politesse... LA BRUY. 5. || 5° D'ailleurs, d'un autre endroit, d'un autre côté, au propre et au figuré. Vous croyez que ces fruits viennent de Touraine; ils viennent d'ailleurs. Nous dépendons des supérieurs; ils dépendent d'ailleurs, PASC. *Prov.* 2. Hermippe tire le jour de son appartement d'ailleurs que de la fenêtre; il a trouvé le secret de monter et de descendre autrement que par l'escalier, LA BRUY. 14. || 6° De plus, outre cela. Et vous avez d'ailleurs Laodice en otage, CORN. *Nicomed.* V, 3. Et d'ailleurs Polyeucte est d'un sang qu'on révère, ID. *Poly.* III, 5. || 7° Pour le reste, du reste. Homme d'ailleurs plein de savoir. Père injuste, cruel, mais d'ailleurs malheureux, RAC. *Mithr.* II, 6. Nestor et Philoctète, ces deux capitaines d'ailleurs si sages et si expérimentés, n'étaient pas assez secrets dans leurs entreprises, FÉN. *Tél.* XVI. Les commentateurs et les scholiastes, si fertiles d'ailleurs, si abondants et si chargés d'une vaine et fastueuse érudition dans les endroits clairs et qui ne font de peine ni à eux ni aux autres, LA BRUY. 14. || 8° Par ailleurs, par une autre voie. Il faut faire venir vos lettres par ailleurs.

— HIST. XIIe s. En Normandie vint, aler aillors ne sout, *Rou*, 2528. Ne ma joie ne peut venir d'aillors, *Couci*, VII. Tant [j']ai en lui [elle] ferme assis mon courage, Qu'aillors [je] ne pense..., *ib.* XIX. Puisqu'allours [je] n'ai convoitise [d'amour], *ib.* p. 119. N'i a cel des messages [messagers] [qui] ne vousissit [voulût] estre aillors, *Sax.* XXVII. Après celui [ils] eslurent dant Garin le Pohyier; [ils] Ne sorent la corone allors mieux emploier, *Sax.* IV. || XVe s. Si ordonna le roi de France à garder le passage par où il convenoit que les Anglois passassent et non par ailleurs, FROISS. I, I, 277. Si monstre bien semblant que ailleurs sont ses pensées, *Boucig.* IV, ch. 6. Toutefois il eut semblables lettres par ailleurs, COMM. II, 5. || XVIe s. Prens t'en ailleurs, MONT. VI, 22. Des honnestes hommes d'ailleurs, ID. I, 37. Un homme qui pense ailleurs, ne..., ID. III, 55. Accident que l'on ne sçauroit referer ailleurs qu'à la faveur des dieux, AMYOT. *P. Æm.* 39.

— ÉTYM. Provenç. *alhors*; non pas de *alia hora*, comme le veut Raynouard, mais de *aliorsum*, comme le dit Diez; *aliorsum* pour *alioversum*, de *alius*, autre (voy. ALIÉNER), et *versus*, tourné (voy. VERSION).

† AILLOLI (a-llo-li, *ll* mouillées), *s. m.* Coulis d'ail finement pilé avec de l'huile d'olive.

— ÉTYM. *Ail*.

AIMABLE (è-ma-bl'), *adj.* || 1° Qui est digne d'être aimé. Pour être aimé soyez aimable. J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus aimable, CORN. *Sertor.* IV, 2. Quoi! l'empire et Pison n'ont pour vous rien d'aimable? ID. *Othon*, IV, 4. Et quiconque peut tout, est aimable en tout temps, ID. *Sertor.* II, 1. Néoptolème me promit de m'emmener; alors je m'écriai : O heureux jour! ô aimable Néoptolème, digne de la gloire de son père, FÉN. *Tél.* XV. || 2° Qu'on aime, qui plaît, en parlant des choses.

Caractère aimable. La lettre aimable que vous lui avez écrite. Hélas! disait-il, faut-il que je vous quitte, ô aimable grotte, où le sommeil paisible venait toutes les nuits me délasser des travaux du jour! FÉN. *Tél.* XIV. Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable, BOIL. *A. P.* I. Que le Seigneur est bon! que son joug est aimable! RAC. *Esth.* III, 9. Aimable pudeur, ID. *ib.* I, 1. Je quitte le séjour de l'aimable Trézène, ID. *Phèd.* I, 1. Noble et dure contrainte! aimable tyrannie! CORN. *Cid*, I, 10. Jamais la liberté ne cesse d'être aimable, ID. *Cinna*, II, 2. Jamais ma raison N'avoua de mes yeux l'aimable trahison, ID. *Poly.* I, 3. Aimable pitié, VOLT. *Zaïre*, III, 6. || **3°** Dans le langage de la société, qui a le don de plaire. N'ai-je pas de la bonté, de la franchise, du courage? ne suis-je pas aimable en société?... STAEL, *Corinne*, I, 3. || **4°** Aimable de, suivi d'un infinitif. Vous êtes un aimable homme d'être revenu si ponctuellement.... FÉN. XXI, 42. || **5°** Cela est aimable. C'est une attention aimable. Cela est affectueux et poli, c'est une attention affectueuse et polie; ou ironiquement, cela est aimable, voilà un trait blessant, déplaisant. || **6°** Aimable à. Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non-seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère à ses peuples, BOSS. *Reine d'Anglet.* Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable, CORN. *Cid*, I, 2. Quoiqu'elle ait soin de tout, et qu'elle soit chargée de corriger, de refuser, d'épargner (choses qui font haïr presque toutes les femmes), elle s'est rendue aimable à toute la maison, FÉN. *Tél.* XXII. || **7°** Substantivement. Faire l'aimable, se donner de la peine pour paraître aimable. || On peut le placer avant ou après le substantif : Un homme aimable ou un aimable homme.

— HIST. XIIIᵉ s. Ki rist volentiers si est benignes et amables, ALEBRAND, f. 70. || XIVᵉ s. Les choses aimables ou que l'en fait à ses amis et par lesquelles il semble que les amistés soient determinées vienent des choses aimables que l'en se fait à soy meismes, ORESME, *Eth.* 263. || XVIᵉ s. L'empire romain ne fut jamais ne plus aimable, ne plus redoutable aux habitans de la Sardagne qu'il fut soubz son gouvernement, AMYOT, *Caton*, 13. Ne pensez point que ne soyez aymable, MAROT, III, 129. Il n'y a aucune d'elles, pour malotrue qu'elle soit, qui ne pense estre bien aimable, MONT. III, 284.

— ÉTYM. Bourguig. *emiaule;* provenç. *amable;* ital. *amabile;* de *amabilis*, de *amare* (voy. AIMER).

† **AIMABLEMENT** (è-ma-ble-man), *adv.* D'une manière aimable. Vous me répondez trop aimablement, SÉV. 378.

— REM. Cet adverbe, qui manque dans le Dictionnaire de l'Académie, est autorisé par l'analogie et par de bons auteurs.

— ÉTYM. *Aimable* et *ment.*

AIMANT (è-man), *s. m.* || **1°** Minerai de fer oxydulé dont une des propriétés est d'attirer le fer. Cet aimant est l'aimant naturel dit aussi pierre d'aimant. On distinguait autrefois l'aimant en aimant mâle et aimant femelle : le premier, de couleur bleuâtre, et le meilleur, venant de la Chine et du Bengale; le second, d'un roux noirâtre, et se trouvant en Allemagne et dans quelques endroits d'Italie. L'aimant artificiel est un barreau de fer aimanté par frottement à l'aide de la pierre d'aimant ou de toute autre façon. || Les deux pôles d'un aimant, les deux points où sa faculté attractive est la plus puissante. || Armer un aimant, l'envelopper d'une plaque de fer doux qui en rend la puissance plus grande. || **2°** Fig. Qualité de ce qui attire. La douceur est un aimant qui attire les cœurs. Vous attirez les cœurs avec un tel aimant, Que qui n'a point d'amour n'a point de sentiment, RACAN, *Bergeries*, *Tisimandre*, II, 3. La Providence a attaché les pieds de chaque homme à son sol natal par un aimant invincible, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 14.

— HIST. XIIIᵉ s. [L'étoile polaire] S'est ele encor de tel nature Qu'à l'aïmant fait le fer traire, *Lais inédits*, p. 111. Car tout en autretel maniere Cum la pierre de l'aïment Trait à soi le fer soutiiment, Ausinc atrait les cuers des gens Li ors qu'en donne et li argens, *la Rose*, 1165. Ceste, si li actor ne ment, Perceroit pierre d'aïment, Por qu'ele fust bien de li pointe [piquée]; Car ele a trop aguë pointe, *la Rose*, 15596.

— ÉTYM. Provenç. *aziman*, *ayman*, *ariman;* espagn. *iman;* de *adamantem*, de *adamas*, diamant et aussi quelquefois aimant, de ἀδάμας, fer, acier, diamant, d'ἀ privatif et δαμάω, je dompte (voy. DOMPTER); mot à mot, l'indompté. *Adamantem* a donné en provençal *aziman*, en ancien français *aïmant*, d'où par contraction *aimant*, qui du reste est le même mot que *diamant* (voy. DIAMANT).

AIMANT, ANTE (è-man, man-t'), *adj.* Porté à aimer. Naturel aimant; âme aimante. Malheur au cœur aimant que leur charme séduit! DELAV. *Paria*, II, 5. || Il suit toujours son substantif.

† **AIMANTAIRE** (è-man-tê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Fer aimantaire, aimant naturel.

† **AIMANTATION** (è-man-ta-sion), *s. f.* Terme de physique. Action d'aimanter. L'aimantation d'un paratonnerre par la foudre.

AIMANTÉ, ÉE (è-man-té, tée), *part. passé.* Aiguille aimantée. Barreau de fer aimanté par un coup de foudre. Elle se communique au fer aimanté dans un certain sens, J. J. ROUSS. *Ém.* III. On a observé qu'une lame d'acier, après avoir été fortement aimantée, conserve le même poids qu'auparavant, LA PLACE. *Exp.* IV, 16.

AIMANTER (è-man-té), *v. a.* || **1°** Communiquer la propriété de l'aimant à un autre corps. Aimanter une aiguille. || **2°** S'aimanter, *v. réfl.* Prendre la propriété de l'aimant. Le fer s'aimante par divers procédés.

— ÉTYM. *Aimant.*

AIMANTIN, INE (è-man tin, ti-n'), *adj.* Qui appartient à l'aimant. || Vieux. On dit aujourd'hui magnétique.

— HIST. XVIᵉ s. Ha trop heureux, si le cruel destin N'eust emmuré d'un rempart aimantin Si chaste cœur dessous si belle face! RONS. 3. Un court despit, une aimantine foy, ID. 13

— ÉTYM. *Aimant.*

AIMÉ, ÉE (è-mé, mée), *part. passé.* || **1°** Aimé parce qu'il était bienfaisant. Aimé de ses concitoyens. Aimé de Dieu. Ô rives du Jourdain, ô champs aimés des cieux! RAC. *Esth.* I, 2. || **2°** Substantivement. [Elle].... verrait en l'aimé ce qu'il y faut blâmer, Si ce même devoir lui commandait d'aimer, CORN. *Perthar.* I, 2.

— REM. Aimé de, aimé par. Il n'y a point de règle précise pour l'emploi de l'une ou de l'autre préposition; il n'y a que des nuances quelquefois sensibles, et qui d'autres fois se confondent. On se sert généralement de *de*, à l'exclusion de *par*, quand le nom n'a point d'article : Aimé de tous ceux qui le connaissent; aimé de chacun; cependant il n'y aurait pas de faute à dire aimé par chacun, par tous ceux qui le connaissent. Quand aimé n'est plus simplement participe, mais verbe passif, il faut *par* de préférence : Cette femme a été aimée par son cousin; Louis XII fut aimé par ses sujets; mais on dirait aussi sans faute : Fut aimé de ses sujets. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'aimé *de* porte plutôt l'idée sur aimé considéré comme adjectif et exprimant un état; et aimé *par*, sur aimé considéré comme participe passif et exprimant une action reçue.

AIMER (è-mé), *v. a.* || **1°** Avoir un sentiment d'affection, de tendresse pour. Aimer son père, ses enfants. Il aime sa patrie avec sincérité. Aimer Dieu. Je me fis aimer de tous les bergers, FÉN. *Tél.* II. Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi.... BOSS. *Le Tellier.* Qu'un père vous ait aimé, je ne m'en étonne pas; c'est un sentiment que la nature inspire; mais qu'un père si éclairé.... ID. *L. de Bourbon.* Celui qui se persécute soi-même doit avoir un quelque chose qu'il aime plus que soi-même, ID. *Profession de la Vallière.* Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime; Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours : Quand tout change pour toi, la nature est la même, Et le même soleil se lève sur tes jours, LAMART. *Médit.* I, 6. C'est peu de croire en toi, bonté, beauté suprême; Je te cherche partout, j'aspire à toi, je t'aime! ID. *ib.* I, 16. || **2°** Absolument. Ô âme, vous connaissez et vous aimez; c'est là ce que vous avez de plus essentiel, et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur, qui n'est que connaissance et qu'amour, BOSS. *Profession de la Vallière.* || **3°** Éprouver la passion de l'amour. Il aime cette femme. Cette jeune fille a épousé l'homme qu'elle aimait. || **4°** Dans le même sens, absolument. Il aima longtemps sans espoir. Et même en n'aimant plus il est doux d'être aimé, CORN. *Pulch.* IV, 2. Il n'est plus temps d'aimer alors qu'il faut mourir, ID. *Héracl.* I, 4. Quoique Scythe et barbare, elle a pourtant aimé, RAC. *Phèd.* III, 1. Qu'un autre vous réponde, ô sages de la terre! Laissez-moi mon erreur : j'aime, il faut que j'espère, LAMART. *Médit.* I, 5. Aimons donc, aimons donc! De l'heure fugitive, Hâtons-nous, jouissons! L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive; Il coule et nous passons! ID. *Médit.* I, 13. J'ai quelquefois aimé : je n'aurais pas alors Contre le Louvre et ses trésors.... LA FONT. *Fab.* IX, 2. Ah! si mon cœur osait encor se renflammer! Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête? Ai-je passé le temps d'aimer? ID. *ib.* || **5°** Aimer quelqu'un de, l'aimer à cause de. Je vous aime d'avoir ainsi pris sa défense. Au moins sais-je bien que vous les devez aimer [les fleurs] de cela, qu'il n'y en a pas une qui n'accompagne sa beauté de quelque vertu, VOIT. *Lettr.* 73. Je l'aimerai toute ma vie du courage qu'il a eu de vous aller trouver, SÉV. dans LAVEAUX. || **6°** Avoir du goût pour, se plaire à. Il aime les animaux. Il aime les tableaux. Il aime le théâtre, la musique, les chevaux. Il aime les fruits, le lait, les huîtres. J'aime la musique de ce compositeur. J'aime la manière de ce peintre. Cet homme est méchant, il aime les procès, les querelles. Mais, dites-vous, comment estimerons-nous et comment aimerons-nous ce qui nous rabaisse dans l'opinion des hommes? BOURD. *Exhort.* t. I. p. 511. Et que signifient ces expressions, si nouvelles peut-être pour vous, estimer les injures, aimer les injures, se réjouir dans les injures? ID. *ib.* p. 512. Aime, aime cette mort qui fait notre bonheur, CORN. *Hor.* IV, 5. Je n'aime mon bonheur que pour le mériter, ID. *Poly.* II, 1. Qui aime son péril, aime sa mort, BOSS. *Intég.* 3. Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie, J'aime de tes concerts la sauvage harmonie, Comme j'aime le bruit de la foudre et des vents, LAMART. *Médit.* I, 2. || **7°** En parlant des choses. La violette aime l'ombre. Le saule aime l'humidité. La vertu aime les sacrifices. Le vice aime les ténèbres. || **8°** Aimer à, suivi d'un infinitif, avoir du plaisir à. On aime à voir dans les disputes le combat des opinions; mais de contempler la vérité trouvée, point du tout, PASC. *Pensées*, part. I, art. 3. L'homme n'aime point à s'occuper de son néant et de sa bassesse, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. J'aime à voir comme vous l'instruisez, RAC. *Athal.* II, 7. J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice, ID. *Andr.* IV, 5. On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit tant, CORN. *Nicom.* II, 1. Puisqu'il aime à périr, je consens qu'il périsse, ID. *Poly.* V, 3. Tout favorise une jeune personne, jusqu'à l'opinion des hommes, qui aiment à lui accorder tous les avantages qui peuvent la rendre plus souhaitable, LA BRUY. 3. Il y a des lieux que l'on admire; il y en a d'autres qui touchent et où l'on aimerait à vivre, ID. 4. Ah! c'est là qu'entouré d'un rempart de verdure, D'un horizon borné qui suffit à mes yeux, J'aime à fixer mes pas, et, seul dans la nature, À n'entendre que l'onde, à ne voir que les cieux, LAMART. *Médit.* I, 6. || **9°** Aimer de, même sens. Monseigneur aimait les peuples, et il aimait d'en être aimé, MASS. *Dauph.* Cette passion [l'amour] fait qu'on aime de s'unir à ces choses et de les avoir en sa puissance, BOSS. *Conn.* I, 6. Pourquoi pour la justice ai-je aimé de souffrir? LAMART. *Socrate*, 347. Aimer d'être estimé pour soi-même, FLÉCH. *Serm.* I, 337. Nous le conjurons [Dieu] de nous délivrer de la tentation, et nous aimons d'y succomber, MASS. *Car. Prière.* Une religion qui n'aimerait pas d'être approfondie et qui craindrait l'examen serait suspecte, ID. *Carême, Vérité relig.* Elle aime la conversation et surtout de plaire au roi, SÉV. 414. || **10°** Aimer que, suivi du subj. Savoir gré, être content. J'aime qu'on soit sincère avec moi. Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue, BOIL. *Art poét.* I, || **11°** Aimer mieux, préférer. Quoiqu'à peine à mes maux je puisse résister, J'aime mieux les souffrir que de les mériter, CORN. *Hor.* I, 3. Et si tu n'aimes mieux que l'un ou l'autre meure, ID. *Héracl.* V, 5. Et j'ai bien mieux aimé me voir aux mains d'un autre Que ne pas mériter un cœur comme le vôtre, MOL. *Éc. des mar.* III, 10. Il y a telle femme qui aime mieux son argent que ses amis, et ses amants que son argent, LA BRUY. 3. L'électeur de Cologne aimait mieux se promener que le séjour de nos villes de France, ST-SIM. 165, 179. Il aimera mieux s'attirer le mépris que contrister l'objet de sa passion, MASS. *J. Bapt.* On aime mieux se rendre nécessaire à l'assemblée des méchants que d'être inutile au parti des gens de bien, ID. *Villeroy.* || Il ne faut pas confondre aimer mieux, qui signifie simplement préférer, avec aimer mieux pris absolument, qui peut signifier aimer davantage. Ne fais point d'autre crime, et j'atteste les dieux Qu'au lieu de te haïr, je t'en aimerai mieux; Oui, je te chérirai... CORN. *Hor.* II, 6.

S'AIMER, *v. réfl.* || **1°** Aimer soi. Cet homme s'aime trop pour aimer les autres. Il s'aime beaucoup, il a beaucoup d'amour-propre, il est uniquement préoccupé de sa personne. Dieu se connaît soi-même, il s'aime soi-même, et c'est là sa vie, BOSS. *Profes-*

sion de la Vallière. || 2° S'aimer dans un lieu, s'y [illegible]. Pourquoi me chasses-tu? Pourquoi fuis-tu [illegible] de moi. — Je m'aime [illegible] *Mére*, I, 1. Il s'aime mieux dans [illegible] que dans un [illegible] trône, MASS. *Prov.* 2. C'est là dessus [illegible] siècle, en le sentant, ils s'en plaint et ont s'y [illegible] MASS. *Myst. Visit.* 3. Les [illegible] s'aiment en [illegible] dans les lieux sablonneux. || 4° S'aimer l'un l'autre. Ils s'aiment comme frères. Les hommes [illegible] ne s'aiment point, FÉNEL. 3. Ceux qui s'aiment d'abord avec la plus violente passion, contribuent bientôt, chacun de leur part, à s'aimer moins, et ensuite à ne se [illegible] LA BRUY. [illegible] On [illegible] aime bien [illegible] de reprendre quelqu'un [illegible] nous aiment doivent [illegible] nos intérêts, se joindre à nous. || Qui m'aime aime mon chien ; quand on aime une personne, on aime [illegible] qui lui appartient. || Aimer mieux deux œufs qu'une prune ; préférer un grand avantage à un moindre.

REM. 1. [illegible] à faire, mais d'une impression reçue ou d'un état, on peut supprimer la préposition *à*, par exemple : Il aime entendre une bonne musique. L'usage est contre un pareil emploi. Tout ce qu'on peut accorder, c'est que la poésie use de cette licence, qui, n'ayant rien de contraire à la grammaire, ne serait qu'un archaïsme. || 2. On remarquera que aimer mieux, suivi d'un infinitif, ne prend ni *à*, ni *de* : Saint Louis aimait mieux mourir que pécher. || 3. Faut-il dire : Il aime mieux faire cela que de faire autre chose ; ou bien : il aime mieux faire cela que faire autre chose? L'usage des auteurs montre qu'on peut à volonté mettre ou omettre ce *de*. La seule remarque à faire, c'est qu'il vaut mieux le mettre quand la première alternative est une longue proposition, et le supprimer quand elle est courte. On dira plutôt : J'aime mieux mourir que pécher, qu'on ne dirait : J'aime mieux mourir que de pécher. || 4. Aimer mieux, présente quelquefois une construction difficile. Par exemple : J'aime mieux que vous alliez à Paris [illegible] temps chez vous. Ces deux *que* sont lourds. Pour les éviter, on en a parfois supprimé un : J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure [illegible] pour [illegible] MOL. *Tart.* III, [illegible] J'aimerais mieux mourir qu'un autre que moi vous eût mandé.... SÉV. 29 avril 1687. Ce moyen est mauvais; les deux *que* sont nécessaires. On a eu recours à *non pas* intercalé entre les deux verbes. J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher que non pas qu'elle l'attende chez moi, DANCOURT, *Chevalier à la mode*, V, 4. J'aurais mieux aimé qu'elles eussent été des [illegible] que [illegible] des carrières, VOLT. *Dict. phil. Monde.* Cette tournure est bonne ; seulement elle a un peu vieilli ; on pourrait la remettre en honneur ; car elle s'applique à tous les cas. En certaines circonstances, on substitue au second subjonctif un infinitif précédé de *de* : Il vaut mieux que vous soyez heureux que de briller à la cour. Enfin, et c'est aujourd'hui le procédé général de remédier à cette difficulté, on substitue au second *que* la conjonction *si* : J'aime mieux que vous alliez à Paris que si vous perdiez votre temps chez vous. Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse, MOL. *Tart.* IV, 1. Il vaut mieux que l'innocent périsse que si toute la nation allait se révolter contre César, MASS. *Petit carême, vendredi saint.* Voy. JULLIEN, *Gramm.* p. 274. || 5. Aimer de suivi d'un infinitif est devenu un archaïsme ; mais, soutenu par d'excellents auteurs et n'ayant rien d'incorrect, la poésie et le haut style ont toujours licence de s'en servir.

— SYN. 1° AIMER, CHÉRIR. Aimer a un sens plus étendu que chérir. Quand il s'agit de la passion de l'amour, aimer dit tout ce qui peut être dit ; chérir n'ajouterait rien, et même affaiblirait le sens, car ici il serait moins précis. Maîtresse chérie n'exprime pas plus que maîtresse aimée ; et femme chérie est moins précis que femme aimée ; car dans femme aimée il s'agit de l'amour entre les deux sexes, et femme chérie peut s'appliquer à nos mères, à nos sœurs. Mais aimer ayant des acceptions étendues et comportant tous les degrés du sentiment qui nous incline vers son objet, chérir en marque le plus haut degré. || 2° AIMER MIEUX, AIMER PLUS. Il y a un cas où ces deux locutions se confondent : c'est quand aimer mieux répond à aimer bien ; alors aimer mieux est tout à fait synonyme de aimer plus. Je vous aimais bien de à, mais depuis que vous vous êtes ainsi comporté, je vous aime mieux. Dans l'autre emploi, aimer mieux marque non pas une affection, un sentiment, mais seulement une préférence d'option ; [illegible] qu'il arrive qu'on a à choisir entre deux [illegible]. Au contraire, aimer plus marque non pas une option, mais une affection, une inclination, un sentiment. M. Guizot donne cet exemple-ci : Une âme honnête et juste aimerait mieux être déshonorée par les calomnies les plus atroces que de se déshonorer elle-même par la moindre des injustices, parce qu'elle aime plus la justice que son honneur même.

— HIST. XIe s. Ne n'estoit [illegible] la pour [illegible] plus [illegible] que la pelle jeune fille, non amast le demeure, [illegible] *Eulalie*.

— XIIe s. [illegible] Je ne vous aime [illegible] *Ch. de Rol.* XXII. [illegible] *ib.* XXXVI. [illegible] *ib.* XII.

— XIIe s. Ne [illegible] *Rom.* p. 15. [illegible] p. 24. [illegible] *ib.* p. 18. [illegible] *Couci*, I. Onques [illegible] *ib.* [illegible] et [illegible] *ib.* V. Assez [illegible] Que [illegible] *ib.* IX. [illegible] cuer]..... *ib.* X. Et tous les [illegible] qui [illegible] par amer amez. Faites ainsi, se joer en voulez, *ib.* XIV. Onques Tristans, cil qui but le breuvage, Plus loiaument n'ama sans repentir, *ib.* XIX. Ou cil qui aime du cuer à son povoir, *ib.* XX. Puisque [illegible] *ib.* XXIV. [illegible] et de moult haut parage, [illegible] *Romancero*, p. 109. [illegible] *ib.* p. 110. [illegible] *Sax.* XXII. [illegible] est trestoz [illegible] *La prise d'Orange*, 366.

— XIIIe s. [illegible] *Berte*, [illegible] amast assez mieux que elle eüst mentit [elle aimerait mieux avoir menti], *ib.* LIII. Il l'amoient [illegible] de cuer comme bien enseignée, *ib.* LX. Jà est-ce la [illegible] *Ren.* 10241. [illegible] cors en prison remeint, Gardés au mains qui li cuers [illegible] *la Rose*, 1021. [illegible] *ib.* 1979. [illegible] [envie] fondoit d'ire et ardoit, Quant aucuns qu'ele regardoit, Estoit ou preus, ou biaus, ou gens, Ou amés, ou loés des gens, *ib.* 290. Et de ceste vertu descendent deus autres, qui grant mestier poent avoir à maintenir son estat et à li avancier et [illegible] JOINV. 21. Biau filz, fist il, je te prie que tu te faces amer au peuple de ton royaume, JOINV. 193. Or vous demande je, fist-il, lequel vous ameriez miex, ou que vous feussiez mesiaus [lépreux], ou que vous eussiez fait un pechié mortel, ID. 194.

— XVe s. [illegible] I, 14. Qui m'aime, si me suive, ID. II, II, 32. Elle laissoit le boire et le manger pour aimer par amour, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVIII.

— XVIe s. J'ayme mieulx que le sachez par sa confession que par ma parolle, RAB. *Garg.* I, 46. Car vraie amour qui le sien cueur enflame, Plaignoit celluy qu'au monde plus elle ame, J. MAROT, V, 86. C'est à bon droict que je vous sers et ame, ID. V, 256. Il aime ailleurs, et de luy suis haye, ID. V, 325. Si quelque ennuy ne vient ramentevoir Le povre humain d'invoquer Dieu, qui l'ame.... MAROT, II, 266. Toutesfois si les lecteurs aiment mieux d'ouir un recit des tesmoignages de la loy.... je tascheray de satisfaire à ceci, CALVIN, *Instit.* 327. Frere bienaymé, MONT. I, 22. Je n'aime ny à conseiller ny à suyvre une vertu si sauvage, ID. I, 224. Ils ayment mieulx la mort que de relascher.... ID. I, 241. Les femmes s'aiment le mieulx où elles ont plus de tort, ID. II, 84. J'aimeroy bien mieulx regler mes affaires par le sort des dez que par ces songes, ID. 45. Je m'aimerois mieulx bon escuyer, que bon logicien, ID. IV, 74. Les amants, pour l'affection vehemente qu'ils porteroient à leurs aimez, ne les abandonneroient jamais, AMYOT, *Pélop.* 33. Il n'est rien si cruel ne si aimant le sang qu'est un tyran couard, ID. *Artax.* 37. Les Lacedemoniens aimants mieux que leurs citoyens fussent obeissants que qu'ils eussent la presidence sur tous les Grecs, ID. *Arist.* 3. Elles aiment d'avoir quelque chose qui donne plus de lustre à leur beauté, [illegible] 96. M. de Chasteaubriant s'y aimoit tant, qu'il y a sejourné, CARL. III, 5.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *amar* ; ital. *amare* ; de *amare*, aimer. On remarquera que l'ancien français conjuguait *aimer* au singulier du présent de l'indicatif : J'aim, tu aims, il aint, ou j'am, tu ams, il ant. Pourtant on trouve aussi la forme actuelle.

† **AIN** (in), *s. m.* Terme de manufacture par lequel on désigne un certain nombre des fils de la chaîne, en sorte que les draps employés pour les troupes étant de 18 ains et de 22 ains dans le même lé, ces derniers sont plus fins, LEGOARANT.

— ÉTYM. D'après M. Legoarant, *ain* serait provenu d'une abréviation de *centain* (C^{ain} et définitivement ain) ou *centaine*, les toiles se désignant par les centaines de fils dont la chaîne était composée.

† **AINARD** (è-nar), *s. m.* Ganse dont les pêcheurs se servent pour attacher le bord de leur filet sur une ralingue qui la borde.

AINE (è-n'), *s. m.* Le pli de la cuisse au bas du ventre. Des taureaux auxquels ils [les bourreaux] mirent dans l'aine des fers ardents, VOLT. *Phil.* V, 81.

— HIST. XIIe s. Si le navrunt el aine.... *Job*, 444.

— XIIIe s. N'one por Adonis n'ot tel paine, Quant li sengliers l'ot mors en l'aine, Dont il morut à grant hascie, *la Rose*, 10550.

— ÉTYM. Wallon, *ine* et *eine* ; provenç. mod. *lengue*, pour *l'engue* ; espagn. *engle*, ital. *inguine* ; *inguen*, aine ; sanscr. *anji*, parties honteuses.

† **AINE** (è-n'), *s. f.* || 1° Technologie. Petit bâton qu'on passe dans la tête des harengs destinés à être fumés. || 2° Aine et demi-aine, pièce de peau de mouton qui sert à joindre une éclisse et une têtière dans un soufflet d'orgue.

AÎNÉ, ÉE (è-né, née), *adj.* || 1° Celui des enfants qui est né le premier. Fils aîné. Fille aînée. Frère aîné. Sœur aînée. || 2 Le fils aîné de l'Église, qualification donnée autrefois au roi de France. || 3° La fille aînée des rois de France, titre que prenait autrefois l'université. || 4° *S. m.* Fils aîné. C'est là l'aîné de mes fils. De deux princes jumeaux nous déclarer l'aîné, CORN. *Rodog.* I, 1. Quel intérêt Nous fait [illegible] deux aînés quand et comme il vous plaît? ID. *ib.* IV, 6. || 5° *S. f.* Aînée, fille aînée. Il a marié l'aînée de ses filles. || 6 Frère aîné. Il est jaloux de son aîné. || 7° Qui est plus âgé qu'un autre. C'est mon aîné. Respectons nos aînés. || 8° Aîné de Normandie, aîné particulièrement avantagé. J'ai vu 54 lettres de cachet dans ma famille, et j'en ai eu 17 pour ma part ; ainsi, vous voyez que j'ai été partagé en aîné de Normandie, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 106.

— HIST. XIIIe s. A cinq labiaus de gueule l'ainsnés fils le porta [porta son écu], *Berte*, CXXXI. Li aisnés et non Robers, et li mains né Loeys, *Chr. de Rains*, p. 2. En tel point que ses ainsnés fix n'avoit pas aage d'entrer en l'ommage de ce que se [sa] mere avoit aquesté, BEAUM. XII, 10. Tant fust ce que eles fussent ains nées des premiers mariages, ID. XIII, 6. Son ainzné frere qui eust mis contredit et chalonge, s'il faire le peust, *Ass. de Jérus.* I, 220. || XVe s. La roine et son ains-né fils, FROISS. I, I, 9.

— ÉTYM. L'historique, décomposant le mot, montre l'étymologie : *ains*, avant (VOY. AINS) et *né* : né avant (VOY. NÉ). Espagn. *entenado*, enfant d'un premier lit ; ital. *antenato*, ancêtre.

AÎNESSE (è-nè-s'), *s. f.* Priorité d'âge entre frères et sœurs. Le dernier peut-être d'une famille nombreuse, ou du moins exclu des droits et des prérogatives de l'aînesse, vous vous seriez vu réduit dans le monde à une portion de cadet toujours fort mince dans les maisons les plus anciennes, MASS. *Revenus ecclésiastiques.* Et ce vieux droit d'aînesse est parfois si puissant Que pour remplir un trône il rappelle un absent, CORN. *Nic.* IV, 3. L'invention des arts étant un droit d'aînesse, Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce, LA FONT. *Fab.* III, 1.

— HIST. XIIIe s. Entre femeles n'a point de enneece, *Liv. de Just.* 233. Li fiés qui vient as hoirs en descendant, il y a ainsneece, BEAUM. XIV, 8.

— ÉTYM. *Aîné.* On voit que l'ancienne forme est *ainsneece*, et que *aînesse* est une contraction ; par

conséquent, elle suppose un substantif *ante-natitia*, donnant régulièrement *ains-neece*.

† **AINETTE** (è-nè-t'), *s. f.* Petite baguette pour embrocher des harengs qu'on veut saurer.

AINS (in-s'. On ne sait comment il se prononçait autrefois ; aujourd'hui on fait sentir l'*s*), *conj.* Mais. Digne non de pitié, ains de compassion, RÉGNIER, *Sat.* VII. Car il ne faut jurer.... Ains changer par le temps et d'amour et de flamme, ID. *Épit.* II.

— REM. Ce mot est hors d'usage; mais s'il était possible de le faire rentrer dans la langue, cela serait à désirer; car nous avons parfois des *mais* qui, s'échelonnant, deviennent fastidieux; *ains* se mettrait en place avec beaucoup d'avantage.

— HIST. XIe s. Einz i ferai un peu de legerie, *Ch. de Rol.* XXI. Einz demain nuit bele en iert [sera] l'amendise, *ib.* XXXVIII. Ainz que Rolanz se seit aperceüt.... *ib.* CL. Ainz qu'on alast un seul arpent de champ.... *ib.* CLXIII. Onc einz ne puis ne fut si fort [bataille] justée, *ib.* CCXLVI.

— XIIe s. Ains [mais] de s'espée ne fu li pons [la poignée] guerpis [lâchée], *Ronc.* p. 24. Ainz [auparavant] i mourra maint chevaliers eslis, *ib.* p. 72. Fors de la presse comme ainz il put s'est mis, *ib.* p. 103. [Il] nel salue, ainz [mais] l'a contralié, *ib.* p. 186. Ainz que j'aille outremer.... *Couci*, VI. [Ses beaux yeux] M'eurent ainz pris que [je] m'osasse doner, *ib.* VI. Je ne m'en puis mie ariere retraire; Ainz me convient otroier et graer, *ib.* II. Ne me vout [voulut] pas Diex pour neant donner Tous les soulas qu'ai eüs en ma vie; Ainz les me fait cherement comparer [payer], *ib.* XXII. Quatorze rois i eut ainz que table fust mise, *Sax.* XXIII. Ainz [il] i lairroit la teste que il fust asservis, *ib.* XXVI. De grant outrage faire nuls hom ne monteplie, Ainz se monte et essauce qui son cuer humilie, *ib.* XXXII. Amis doit secorre autre, ainz que il soit prié, *ib.* t. II, p. 97.

— XIIIe s. Ains [avant] que l'en commençast à chanter la grant messe, li dus de Venise monta el letrin, VILLEH. XXXIX. J'iroie ains [auparavant, plutôt] d'uis en huis mes aumosnes rouver [demander], ID. XLIII. Onc puis [elle] ne fu levée, ains [mais] a tousjours geü, ID. LXXIX. Mes ains pria qu'il travaillassent Tant por li, que sa mort venjassent, *la Rose*, 8683. Puis fu par ceste mesprison Apius mis en la prison, Et là s'occist hastivement Ains le jor de son jugement, *ib.* 5674. C'est cele qui à la karole, La soe merci, m'apela, Ains que nule, quant je vins là, *ib.* 1240. Blasmer le doit l'en et reprendre, Ains qu'en li laist folie emprendre, *ib.* 4152. Mais l'en puet tiex songes songier, Qui ne sunt mie mençongier, Ains sont après bien aparant, *ib.* 5. Arier est cascuns retornés Dedens la sale, qui ains ains [à qui le plus vite], *Fl. et Bl.* 838.

— XVe s. Ils esperoient un grant fait à faire ains leur retour, FROISS. I, I, 160. Ains que je la commence [l'histoire], je requiers au Sauveur de tout le monde.... qu'il veuille...: ID. *Prol.* Certes, dame, voyez ci votre chevalier qui ne vous fauldroit pour mourir, si tout le monde vous failloit, ains ferai tout mon pouvoir de vous et de monseigneur votre fils conduire, ID. I, I, 14. Pensant que le roi ne tint point ces places, ains que les rendroit, COMM. VII. 8.

— XVIe s. Le cler soleil, ains qu'estre en occident, Lairra espandre obscurité sus eile, RAB. *Garg.* I, 58. Lors je ne me reputerai totalement mourir, ains [mais] passer d'ung lieu en aultre, ID. *Pant.* II, 8. Vous n'estes jeunes, qui est qualité competente pour en vin, non en vain, ains [plus, plutôt] physicalement philosopher, ID. *ib.* III, *Prol.* Conclusion : Roy nostre souverain, De cuer humain vous prions, et bon zelle, C'est qu'il vous plaist ains à nuyt que demain Venir en France, J. MAROT, V, 221. Mais ains que fusse entré au gouffre noir, Je voy à part un autre vieil manoir, MAROT, I, 248. Mille ans ains sa venue, ID. IV, 201. Ce n'est point une isle, ains terre ferme, MONT. I, 232. Cela n'est point la faulte de l'histoire, ains des hommes partiaux, qui abusent indignement de ce nom, AMYOT, *Préf.* XII, 39. Ou me transforme, ou bien fay moi mourir : La seule mort me pourra secourir, Ains que l'ardeur de ce bouquin je sente, RONS. 961.

— ÉTYM. Provenç. *ant*, *ans*, *anz*; catal. *ans*; espagn. *antes*; ital. *anzi*; de *ante*, avant.

AINSI (in-si), *adv.* || 1° De cette manière. Il s'exprima ainsi. Les choses étant ainsi. Quand les peuples seront ainsi dans la paix et dans l'abondance, les délices les corrompront, et ils tourneront contre moi les forces que je leur aurai données, FÉN. *Tél.* XII. Ainsi on s'embrouille, ainsi on s'entête, ainsi les hommes prévenus vont devant eux avec une aveugle détermination, BOSS. *Variat.* 14. Ainsi la pieuse reine consolait la captivité des fidèles, ID. *R. d'Anglet.* Ainsi me tançait-il d'une parole émue, RÉGNIER, *Sat.* IV. Tu me veux de sa main plutôt que de la mienne, Mais ne crois pas qu'ainsi jamais je t'appartienne, CORN. *Cinna*, III, 4. Ainsi mes ennemis sentiront mon courroux, Ainsi je punirai les erreurs insensées, Les révoltes du cœur et les moindres pensées, VOLT. *Fanat.* V, 4. Ainsi dit, ainsi fait : les mains cessent de prendre, LA FONT. *Fab.* III, 2. Croyons ce bœuf. — Croyons, dit la rampante bête. Ainsi dit, ainsi fait, ID. *ib.* X, 2.... Tous les enfants Qui sont passés entre vos dents, N'avaient-ils ni père ni mère? Ils en avaient. — S'il est ainsi, Et qu'aucun de leur mort n'ait nos têtes rompues.... ID. *ib.* X, 13. || 2° Elliptiquement. Ainsi des autres choses, ainsi du reste; il en est ainsi des autres choses.... || 3° En forme de souhait. Ainsi le ciel vous soit propice! Ainsi tes honneurs florissants De jour en jour aillent croissants! MALH. V, 5. Conservez le souvenir d'un héros dont la bonté avait égalé le courage; ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien ! Ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus! BOSS. *L. de Bourbon.* || 4° Ainsi soit-il, formule elliptique qui sert d'expression à un vœu, et qui termine certaines prières. Et seriez-vous mort avec tant d'ignominie, si, en participant à votre croix, nous ne devions pas partager un jour avec vous la gloire de votre immortalité ? Ainsi soit-il! MASS. *Car. la Passion.* || 5° Ainsi donc, c'est donc ainsi que. Ainsi donc mon amour était récompensé, RAC. *Baj.* IV, 5. || 6° Est-ce ainsi que.... Formule de reproche. Est-ce ainsi que vous obéissez à votre maître? Est-ce donc ainsi, ô jeune téméraire, que tu es venu dans mon île pour échapper au juste naufrage que Neptune te préparait? FÉN. *Tél.* VII. Où êtes-vous, ô Mentor ? est-ce ainsi que vous soutenez Télémaque contre le vice auquel il succombe ? ID. *ib.* || 7° De la même façon. Le fini s'anéantit en présence de l'infini, et devient un pur néant; ainsi notre esprit devant Dieu ; ainsi notre justice devant la justice de Dieu, PASC. *Pensées*, part. II, art. 3. Comme celui qui darde une flèche contre un autre est coupable de sa mort, ainsi celui qui nuit à son frère et qui dit : Je ne l'ai fait qu'en riant, FLÉCH. *Serm.* II, 70. Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice fond sur elle sans l'abattre, ainsi la reine se montre le ferme soutien de l'État, BOSS. *R. d'Angleterre.*

AINSI, *conj.* || 1° Par conséquent, par telle raison. Il vous a promis, il est fidèle à sa parole; ainsi comptez sur lui. Bien loin de gêner le commerce par des impôts, on promettait une récompense à tous les marchands qui pourraient attirer à Salente le commerce de quelque nouvelle nation; ainsi les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts, FÉN. *Tél.* XII. || 2° Ainsi donc, *conj.* redoublée, qui a le sens de donc. Ainsi donc, sans cet avis fidèle, Deux traîtres dans son lit assassinaient leur roi? RAC. *Esth.* II, 2. || 3° Ainsi que, *loc. conj.* Comme. Ainsi que je vous l'ai dit. Ainsi que je l'espère. Ainsi que par César on jure par sa mère, RAC. *Brit.* I, 2. L'un et l'autre parti, cruel également, Ainsi que dans le crime, est dans l'aveuglement, VOLT. *Henr.* II. L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours, LA FONT. *Fab.* VII, 4. Tous regardent l'empire ainsi qu'un bien commun, CORN. *Pulch.* IV, 2. Je crains que, l'avenir détruisant le passé, Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé, RAC. *Brit.* I, 1. Vous prenez la chose ainsi qu'il la faut prendre, ID. *Plaid.* I, 7. Hercule ainsi que moi commença sa carrière, VOLT. *Mérope*, IV, 2. Je réponds de son cœur ainsi que de moi-même, ID. *Fanat.* III, 3. Marcher écarquillés ainsi que des volants, MOL. *Éc. des Mar.* I, 1. Et les avaliez tous ainsi que des pois gris, MOL. *L'Étour.* IV, 5. || 4° Comme ainsi soit que... Puisque ainsi est que.... Puisque ainsi va que.... locutions qui ont à peu près le même sens et qui signifient vu que, attendu que. Comme ainsi soit que la terre a un mouvement de rotation.... Puisque ainsi est que l'argent est plus estimé que la vertu.... Puis que ainsi va que l'expérience des pères ne sert pas aux enfants. || 5° Par ainsi, en conséquence. Cette locution a vieilli, et n'est restée que dans l'usage du peuple. Par ainsi, tout esprit n'est propre à tout sujet, RÉGNIER, *Sat.* I. || 6° S'il est ainsi que.... S'il est ainsi que les étoiles sont des soleils, on peut croire que chaque étoile a un cortége de planètes. S'il est ainsi que des choses futures L'école d'Apollon apprend la vérité.... MALH. II, 2. Cette locution a vieilli un peu; elle est pourtant très-bonne et peut sans scrupule être employée. || 7° Quand ainsi serait que.... quand il serait vrai que.... Puis, quand ainsi serait que, selon ta prière, Elle aurait obtenu D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière, Qu'en fût-il advenu? MALH. *à Duperrier.* Mais quand ainsi serait que ce passage aurait une signification douteuse.... BOSS. *Conf.* || 8° Qu'ainsi ne soit, n'en doutons pas, voyons, voyez. Vous n'aurez plus de moi que des prières et des remerciements, et je vous ferai bien avouer que j'importune mieux que je ne loue; qu'ainsi ne soit, madame, je vous envoie déjà plusieurs maux en même temps, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 23. C'est le cœur seul qui peut rendre tranquille; Le cœur fait tout, le reste est inutile. Qu'ainsi ne soit, voyons d'autres états, LA FONT. Quoique notre raison ne se mêle pas dans l'altération corporelle de l'organe et dans la sensation qui s'excite immédiatement après, ces deux choses ne laissent pas de se faire convenablement par la raison supérieure qui gouverne tout; qu'ainsi ne soit, nous n'avons qu'à considérer ce que la lumière fait dans notre œil, nous verrons qu'il n'y a rien de plus convenable ni de plus suivi, BOSS. *Connaiss.* V, 3. Qu'ainsi ne soit, un fat apprivoisé Parle de tout, sûr de la réussite, J. B. ROUSS.

— REM. 1. Cette dernière locution est difficile. Manifestement *qu'ainsi ne soit* est le contre-pied de *ainsi soit;* et puisque celle-ci acquiesce, celle-là n'acquiesce pas. Le complément de l'ellipse paraît être : ne dites pas qu'ainsi ne soit, qu'il n'en est pas ainsi. Cette locution n'est plus du tout usitée, et ne peut pas renaître. Elle avait pris un sens fort éloigné de la signification simple des mots; la tradition s'en est rompue; et quand on la lit, on a beaucoup de peine à la comprendre. Si donc on l'écrivait, on ne serait pas compris. || 2. Avec *ainsi que*, placé entre deux substantifs, faut-il mettre le verbe au singulier ou au pluriel? faut-il dire : Le français ainsi que l'italien dérive ou dérivent du latin? L'un et l'autre sont bons; cela dépend uniquement de la vue de l'esprit et de l'intention de celui qui parle ou écrit. Si l'on veut exprimer une comparaison, on mettra le singulier : Le français, ainsi que l'italien, dérive du latin. Si on ne considère *ainsi que* que comme unissant les deux mots sans idée de comparaison, on mettra le pluriel : Le français ainsi que l'italien dérivent du latin. || 3° Ne dites pas : Ainsi par conséquent, c'est un pléonasme tout à fait désagréable; dites simplement ainsi.

— SYN. AINSI QUE, DE MÊME QUE, COMME. *Comme* se dit quand il s'agit de la comparaison de qualités : blanc comme neige, faux comme un jeton, hardi comme un lion. *De même que* se rapporte à la manière : il a opiné de même que son voisin, son opinion a été la même. *Ainsi que* exprime la réalité, l'événement : faire une chose ainsi qu'un autre, c'est la faire aussi ; il a parlé ainsi que vous, c'est-à-dire vous avez parlé et il a parlé aussi; il a parlé de même que vous, il a tenu le même langage. Outre son usage spécial, *comme* s'emploie en place de *ainsi que* et de *de même que*, sans avoir égard aux deux points de vue spécifiés plus haut : il a parlé comme vous, pouvant signifier ainsi que vous ou de même que vous. A côté de ces distinctions, qui sont justes et que marquent les auteurs de synonymes, il faut noter que *ainsi que* n'est pas restreint au sens indiqué plus haut : *de même que* ne peut pas se prendre pour *ainsi que*, mais *ainsi que* peut se prendre pour de *même que*.

— HIST. XIe s. E pur un porc un dener, et issi tres que huit, *Lois de Guill.* 6. Dient Paien : issi peut-il bien estre? *Ch. de Rol.* IV. Laissez les morz tout issi come il sont, *ib.* CLXXIV.

— XIIe s. Et par quel gent esploit il issi tant ? *Ronc.* p. 20. Beaus sires Dex, tout issi voirement Com vous donastes.... *ib.* p. 102. Ensi le croi-je, sire, Tierris lui respondit, *ib.* p. 192. Ensi l'ont fait as fourches contre mont sus lever, *ib.* p. 197. Car ensi doit-on faire de traïtor felon, *ib.* p. 200. Ne m'laissez ensi desconseillé, *Couci*, VII. Nennil, pour voir; il ne peut estre ensi, *ib.* IX. J'aim mieux ensi souffrir et endurer Ces très dous maus.... *ib.* X. Et vous, seigneur, qui par amour amez, Faites ensi, se jouir en voulez, *ib.* XIV. Et qu'il vous plaist à ouïr ma priere, Ensi com je l'espoir, *ib.* XVIII. Puis qu'ainsi est qu'à lui [contre elle] [je] ne puis contendre.... *ib.* XXI. Vous qui robez les croisés, Ne despendez mie l'avoir ainsi, QUESNES, *Romancero*, p. 96. Si me doinst Dieux de la très bele née Joie et soulas, ainsi com je desir, VIDAME DE CHARTRES, p. 114. Ensi [ils] fierent de haches comme vilain de flael, *Sax.* IX. Tout ainsi que li asnes qui regarde le faix.... *ib.* XV.

— XIIIe s. Ensi come il fu devisés fu fait, VILLEH. CIV. Ensi fina la chose, que de faire les chartres fut pris jors à l'endemain, et bien furent faites et devi-

sées, VILLEH. XVIII. Dame, ce vous remandrai, puisqu'il vous plest ainsi, *Berte*, LIX. Quant Tybers et les serve voient qu'il va ainsi, *ib.* LXXXIX. Puis qu'ainsi est que vous estes des gens à nostre roy ... *ib.* CXV. Vingt ans avoit Pepins; ainsi [je l'oui esmer, *ib.* ... l'ot dist qu'ainsi le fera, n'eut talent d'escondire, *ib.* XIV. Tout ainsi s'en aleient, sans message acointer, *ib.* XIX. Ainsi a nom [tel est le nom de] la dame qui à Pepin est drue, *ib.* LII.

— XVe s. Puis qu'ainsy est, dist-elle, mon enfant, Que de savoir son nom desirez tant ... CH. D'ORL. 10. Enfin ilz rendirent la ville au roy, par ainsi qu'ilz s'en yroient leurs corps et leurs biens saufs, JUVEN. 1412. Ainsi qu'ils assembloient, les coureurs dessus nommés s'en vinrent ferir sur eux.... FROISS. I, I, 140. Si fut durement courroucé et se tint ainsi que pour deçu, ID. I, I, 189. Donc se logea le roi en la ville mesmement; et, tout ainsi que les seigneurs venoient, ils se logeoient, ID. I, I, 278. Mes les aucuns en s'opposent Qu'il sont ame, puis qu'amer croient, ID. *Espinette amour.* Là demanda [le roi de Behaigne à la bataille de Crecy] aux chevaliers qui de lez lui estoient, comment l'ordonnance de leurs gens se portoit. Cils lui en recorderent la verité et lui dirent: Monseigneur, ainsi et ainsi, tous les Genevois sont desconfits, ID. I, I, 288. Toutefois que s'il avoit dit ne fait chose qui fust contre l'honneur du roi et que ainsi se trouvast par information.... COMM. I, I.

— XVIe s. Ainsy perisse qui feaulx serviteurs blasmera, RAB. *Gar.* I, 47. Et, ainsy que il feut en droit d'entre eulx, il luy demanda.... ID. *Pant.* II, 9. Ainsi que je reguardoys ce beau feu, sortirent plus de six cens chiens, ID. II, 14. Par ainsi, je ne plaincz point ce que m'a cousté à les bancqueter, ID. II, 17. .... Comme si le temps, ainsi que les vins, rendoit les poësies meilleures, DUBELL. I, 21, *recto.* J'avois horreur des trop maigres, ainsi comme j'avois des trop grasses aussi, ID. IV, 75, *recto.* S'il vouloit faire paix, il y venoit aussi, Et en toute autre chose en usoit tout ainsi, ID, VIII, 51, *recto*....Quand on lui donne pour pourtraict quelque piece de pierre, de bois ou d'or, comme ainsi soit qu'il [quoiqu'il] remplisse tout de son essence infinie, CALV. *Instit.* 53. Comme ainsi soit que les hommes ayent un amour d'eux mesmes desordonné et aveuglé, ils se feront volontiers accroire qu'il n'y a rien en eux digne d'estre desprisé, ID. *ib.* 169. Ainsi soit que l'homme en sa creation ait eu faculté d'eslire la vie ou la mort, mais que sera-ce si nous respondons qu'il l'a perdue? ID. *ib.* 247. Et qu'il soit ainsi, nous ne le forgeons pas au plaisir de nostre cerveau, ID. *ib.* 1063. Voilà comment ce qui en soy peut advenir ainsi ou ainsi [d'une ou d'autre façon], est determiné en une sorte au conseil de Dieu, ID. *ib.* 143. Monseigneur, ainsin que je voulois commancer cette lectre, cele qu'il vous a pleu escripre par mon homme est arrivée, MARG. *Lett.* XXXVIII. Ainsi marcha, ainsin alla, MONT. *Avis* VIII. Elle se forge ainsin [de la sorte] une prinse frivole, ID. I, 21. Il n'est pas dangereux, comme en une drogue medicinale, en un conte ancien, qu'il soit ainsin ou ainsi, ID. I, 104. Ainsi du reste, ID. I, 104. Ainsi [pendant] qu'il faisoit le conte de la conjuration, ID. I, 255. .... Par ainsin ils nous representent bien plus vifvement que les aultres.... ID. II, 89. Il voulut mourir, disant qu'ainsi comme ainsi luy falloit il, un jour, franchir ce pas, ID. II, 386. Or comme ainsi soit que les familles soient composées de differentes personnes, les unes pour commander, les autres pour obeïr, si ne doit-il pourtant y avoir aucun respect qui exempte les uns plus que les autres d'en user [d'un esprit de concorde], LANOUE, 44. Comme ainsi soit que la haine produise ordinairement le discord, toutesfois.... ID. 54. Il ne voyoit que sans defenses expresses, et ainsi qu'ainsi declaratives d'hostilité, il peut retirer ses subjects de la frequentation des pays de l'empereur, M. DU BELL. 505. S'ainsin estoit, toute peine fatale Me seroit douce et ne me chaudroit pas, RONS. 25. Ainsin Endymion soit tousjours ton amy, Ainsi soit-il toujours en ton sein endormy, ID. 147.

— ÉTYM. Bourguig. *ansin;* picard, *ensin;* provenç. *aissi*, *ayssi*, *aici;* espagn. *asi;* portug. *assim.* Diez pense que *ainsi* vient de *æque sic;* ce qui l'y détermine, ce sont les formes *acsi* dans le texte provençal du Boece, v. 145, le romagnol *acsè*, le brescian *icsi*, et le lombard *inscì;* de la sorte, il y rattache l'ital. *così*, le commencement du mot s'étant perdu, ce qui n'est pas rare dans cette langue. Néanmoins je ne puis acquiescer à cette opinion : la forme la plus ancienne du français est *issi*, puis *ensi*, et ces deux formes conduisent à *in sic*, mot à mot en ainsi; et *ainsi* serait composé comme *avant.* Quant aux formes *acsi*, je les croirais plutôt produites par *ac si*, et ainsi, et l'italien *così* par *cum sic*, avec ainsi.

1. AIR (èr), *s. m.* || 1° Fluide invisible, transparent, sans odeur ni saveur, pesant, compressible, élastique, qui forme autour de la terre une couche nommée atmosphère, et qui est composé de 0,79 d'azote et de 0,21 d'oxygène. L'air était un des quatre éléments de l'ancienne physique. L'air n'est pas un élément, c'est un corps composé. Les nuages sont portés dans l'air. L'air est l'aliment de la respiration. Un air pur, un air vif, un air tempéré. Ces émanations ont infecté l'air. Un air lourd et épais. Si l'air était plus épais, il n'aurait pas cette douceur qui fait une nourriture continuelle du dedans de l'homme, FÉN. *Exist.* 14. Ces gardes, cette cour, l'air qui nous environne, Tout dépend de Pyrrhus et surtout d'Hermione, RAC. *Andr.* III, 1. Je sais trop que je dois au bien de votre empire Et le sang qui m'anime et l'air que je respire, CORN. *Cid.* IV, 3. || Les habitants de l'air, les oiseaux. || 2° Au pluriel, les airs, l'espace au-dessus de nos têtes. Le ballon s'enleva dans les airs. Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit? RAC. *Iph.* I, 1. Hélas! ma prière inutile Se perdra-t-elle dans les airs? J. B. ROUSS. *Cantate*, 5. Ses foudres impuissants se perdaient dans les airs, VOLT. *Henr.* V. || 3° Dans un sens général, air signifie gaz. L'oxygène, l'azote et l'hydrogène sont des airs différents. L'ancienne chimie donnait le nom d'airs à tous les fluides aériformes qu'on appelle gaz aujourd'hui; de là le nom d'air atmosphérique attribué souvent à l'air proprement dit. Dans l'ancienne chimie, l'air fixe est le gaz acide carbonique; l'air inflammable est l'hydrogène. || 4° Air libre, l'espace ouvert. On dit dans le même sens le plein air. Arbres de plein air, arbres en plein air. || Air confiné, désigne, par opposition à air libre, l'air des enceintes dans lesquelles séjournent des êtres vivants, et qui se trouve par conséquent plus ou moins vicié. || 5° En termes de théologie, le prince de l'air, Satan; les puissances de l'air, les démons. || 6° Mettre, exposer à l'air, soumettre une chose à l'influence, à l'action de l'air. || 7° Prendre l'air, respirer le frais, se promener. Je marche et je prends l'air avec plaisir, SÉV. 261. Se faire porter dans son carrosse pour prendre l'air, ID. 40. Il faudrait prendre l'air quand il est bon, ID. 517. Prendre l'air à sa fenêtre, MOL. *l'Av.* II, 6. || Fig. Prendre l'air, prendre la fuite. Il n'est rien tel que de mettre son crime ou son innocence au grand air [s'enfuir quand on est accusé], SÉV. 402. || 8° Fendre l'air, en parlant d'un oiseau, voler; et fig. traverser l'espace avec rapidité. Les oiseaux fendent l'air. La flèche fend l'air et vient frapper le but. L'exécution fut prompte : le jeune homme fendit les airs, MONTESQ. *Lett. pers.* 141. || 9° Donner de l'air à une chambre, en ouvrir les fenêtres et en renouveler l'air. || Fig. Donner de l'air à un tableau, en détacher les différents plans, de sorte que l'air semble circuler entre eux. || 10° Air natal, le pays où l'on est né. C'est l'air natal qui séchera tes larmes, BÉRANG. *Nostalg.* || 11° Vent. Il fait beaucoup d'air. Il ne fait pas un souffle d'air. || Courant d'air, air en mouvement qui pénètre par les ouvertures d'un appartement. La porte et la fenêtre ouvertes feront un courant d'air. Ne vous mettez pas dans le courant d'air ; vous en seriez incommodé. || Coup d'air, fluxion ou douleur qui survient à la face, au cou, aux mâchoires, et qui est souvent causée par l'impression d'un air froid. || 12° Prendre l'air du feu, un air de feu, se chauffer un moment, en passant. || 13° Cela est dans l'air, se dit de certaines conditions physiques ou morales qu'on croit provenir de la nature d'un pays, d'une société, etc. || 14° Porter le mauvais air en quelque endroit, y porter la contagion; prendre le mauvais air, gagner la contagion. || Fig. L'air du monde est contagieux, la fréquentation du monde n'est pas salutaire au moral. L'air de cour est contagieux; il se prend à Versailles, comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise, LA BRUY. 8. On suit le train du monde, on est de toutes ses compagnies, on en prend toutes les manières; et est-il surprenant alors que dans un air si corrompu on s'empoisonne et qu'au milieu de tant de scandales on fasse des chutes griëves et mortelles? BOURD. *Pensées*, t. I, p. 85. || 15° Fig. et familièrement. L'air du bureau, ce qui paraît en bien ou en mal des dispositions de ceux qui ont la décision d'une affaire. || 16° Diverses locutions familières, proverbiales et figurées. Être libre comme l'air, n'avoir aucune sujétion. || Ne faire que battre l'air, se donner inutilement beaucoup de peine. || Vivre de l'air du temps, être dans la plus profonde misère, n'avoir rien pour subsister. || En l'air, *loc. adv* Au milieu de l'air, dans les airs. Tirer en l'air, un coup en l'air, tirer sans viser de but, et fig. Faire une démarche sans résultat. || Paroles, projets en l'air, paroles, projets sans fondement, sans réalité. Ce ne sont pas là, mes pères, des contes en l'air comme les vôtres, PASC. *Prov.* 16. Ils dépendent d'un discours en l'air, de mille occasions imprévues, ID. *Conv.* I. Vous l'accusez seulement en l'air de quatre faussetés, ID. *Réfut. de la rép. à la 12e Lett.* Et si d'une offre en l'air votre âme encor frappée Veut bien s'embarrasser du rebut de Pompée.... CORN. *Sertor.* IV, 2. Ces menaces en l'air vous donnent trop de peine, ID. *ib.* V, 4. Un discours en l'air qu'il forge, ID. *Le Ment.* V, 2. Et d'une cause en l'air il le faut bien leurrer, RAC. *Plaid.* III, 2. Moïse ne parle point en l'air, il particularise et circonstancie toutes choses, BOSS. *Hist. univ.* II, 3. Ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air, ID. *ib.* II, 13. La sincérité ne permet pas de donner des paroles en l'air, ID. *Lett.* 52. Que de suppositions bâties en l'air! ID. *Déf. com.* Il ne s'agit pas d'un soupçon en l'air, ID. *Rem.* Quoiqu'il ait trouvé plus aisé de parler en l'air du droit des peuples, ID. *Avert.* 5. Ce n'est point un fait qu'on avance en l'air, ID. *Hist.* II, 12. Ce n'est pas ici une prédiction en l'air, MASS. *Car. Communion.* Il est venu arrêter les pensées vagues de l'esprit humain et fixer ses raisonnements en l'air, BALZ. *Socrate*, *Disc.* 1. Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux, BOIL. *Sat.* IX. Il est qui fait la moue aux chimères en l'air, RÉGNIER, *Sat.* X. Parler ainsi, c'est parler en l'air, et vouloir être cru sur tout ce qu'on s'imagine, FÉN. *Exist.* 78. Ne vous amusez pas à vous inquiéter en l'air, SÉV. 215. Je vous dis cela extrêmement en l'air, ID. 210. Il me le dit en l'air, ID. 379. C'est une chose qu'on dit souvent en l'air, ID. 34. Il dit une parole en l'air à M. de Lavardin, ID. 584. Sur des soupçons en l'air je m'irais alarmer, MOL. *Le Dép.* I, 1. Contes en l'air, ID. *Tart.* IV, 3. Les personnages qu'il représente sont des personnages en l'air, ID. *Imp.* 3. A considérer cet ouvrage comme un systeme, j'en trouve le fondement bien incertain, bien en l'air, DIDER. *Lett. de Ramsay.* Je n'ai pas prétendu faire un système en l'air et qui n'eût aucun fondement, FONTEN. *Mondes*, *Préface.* Il fut question de Mlle d'Armagnac et de Mlle de La Trémouille, mais fort en l'air, ST-SIM. 28, 61. || Être, mettre en l'air, en mouvement, dans l'agitation. Cette affaire met toutes les têtes en l'air. Puisque vous êtes en l'air, SÉV. 339. Je suis tellement en l'air que je m'en vais.... ID. 540. Enfin j'ai un pied en l'air [je suis prête à partir], ID. 142. Il faudra n'être plus ici un pied en l'air, comme vous y êtes toujours, ID. 399. || En parlant des choses, être en l'air, en désordre. Dans son cabinet tout est en l'air. || N'être pas solide. Toute sa fortune est en l'air. || En termes militaires, on dit qu'une troupe est en l'air, quand elle n'est pas appuyée sur son flanc par un obstacle quelconque. L'aile droite de l'armée était en l'air. || En termes de fauconnerie, prendre l'air se dit d'un oiseau qui s'élève fort haut. Nouer [nager] entre deux airs, manière de voler particulière aux oiseaux de proie.

— REM. En termes de marine, air de vent, chacune des trente-deux divisions du vent. Je suivais le même air de vent pour toute règle, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Les marins ont pris l'habitude d'écrire *air de vent;* mais ce n'en est pas moins une faute et une confusion d'*air* avec *aire;* l'expression propre est une *aire de vent* (voy. AIRE), c'est-à-dire la 32e partie de la surface ou cercle qui renferme la direction des trente-deux vents. On trouve aussi *air* pour vitesse : Ce vaisseau a de l'air, il va vite. C'est encore une faute, et c'est *erre* qu'il faut mettre (voy. ce mot) : ce vaisseau a de l'erre.

— REM. Airs *au plur.* se prend dans deux sens différents. Air s'emploie pour gaz; en ce sens l'azote, l'hydrogène sont des airs différents l'un de l'autre. L'examen approfondi des propriétés nous apprend qu'il existe des airs d'espèces très-diverses, c'est-à-dire plusieurs airs, BIOT. C'est là le pluriel comme on l'entend ordinairement. Quand au contraire on dit : s'élever dans les airs, entend-on parler de plusieurs airs, en tant qu'ils diffèrent les uns des autres? Non assurément; on veut seulement désigner la généralité de l'air; ce pluriel n'a donc qu'un sens collectif et non pas le sens distributif qu'exige la définition ordinaire du nombre pluriel, JULLIEN.

— HIST. XIIIe s. Eles repairent à lor premiere matere et deviennent airs ainsi come uns aniaus pert sa forme au fu et devient ors ou argens que il estoit ançois, *Comput*, f. 13. Et mout estoit li airs de froide atrempeüre, *Berte*, XLII. || XIVe s. Ele vit de l'aer

non pas pur et sans mangier, ORESME, *Eth.* 23. || XV[e] s. Car estoit tané de tant avoir esté à Bruges sans changier air, G. CHASTEL. *Chr. des D. de Bourg.* III, ch. 159. Et pour la puantise des bestes que on tuoit en l'ost, l'air en estoit ainsi qu'à demi corrompu.... et vint le roi loger, telle fois fut, à Male, pour esloigner ce mauvais air, FROIS. II, II, 232. || XVI[e] s. [Le vent] barbe et cheveux tous blancs me fait branler, Ne plus ne moins que feuilles d'arbre en l'air, MAROT, I, 395. D'un toict de tortue qui eschappa des pattes d'un aigle en l'air, MONT. I, 74. L'on ne leur demandoit qu'un titre en l'air, au lieu de quoy on leur offroit realement et de faict les choses dont ilz avoient plus grant besoin, AMYOT, *Sertor.* 35. Si tost que les deux compagnons ouirent parler de cette rumeur, ils prirent l'air sous couleur d'aler à la guerre, et depuis on a su leurs projets, D'AUB. *Hist.* III, 60. Ou je suis fol, encores vaut-il mieux Aimer en l'air une chose incogneue Que n'aimer rien.... RONS. 215.

— ÉTYM. Bourguig. et Berry, *ar;* provenç. *aer*, *air*, *aire;* ital. *aria*, *aere;* espagn. *aire;* du latin *aer*, le même que le grec ἀήρ.

2. **AIR** (êr), *s. m.* || **1°** Apparence extérieure. D'abord on ne l'avait point regardé, à cause de ses habits simples et négligés, de sa contenance modeste, de son silence presque continuel, de son air froid et réservé, FÉN. *Tél.* VI. Ne vous y fiez pas, elle a, ma foi, les yeux fripons; je lui trouve l'air bien coquet, BOIL. *Héros de romans.* Les blessures du visage y donnent d'ordinaire certain air violent et guerrier qui ne sied pas mal, HAMILT. *Gramm.* 7. Je ne suis point d'avis qu'on vous peigne en amazone; vous avez l'air trop doux, FONTEN. *Lett.* XLI. Elle a l'air bien furibond, VOLT. *L'Écoss.* I, 5. Elle avait l'air timide, embarrassé, ID. *L'Enf. prod.* IV, 7. Qu'elle est laide à présent, et qu'elle a l'air mauvais! REGNARD, *Dém. amour.* IV, 7. De grâce, dites-moi, parlant sincèrement, Sous l'habit de Vénus aurais-je l'air charmant? ID. *ib.* Mon Dieu! qu'elle est jolie et qu'elle a l'air mignon! MOL. *L'Étour.* III, 11. Je l'ai vu; son même air, son même habit de lin, RAC. *Athal.* II, 5. J'admirais sa douceur, son air noble et modeste, ID. *ib.* Elle a l'air doux et semble assez docile, COL. D'HARLEV. *Célib.* III, 10. Un inconnu qui avait un air majestueux, FÉN. *Tél.* XXIV. Votre père me regardait avec un air de compassion, ID. *ib.* XV. Protésilas reprenant son air sévère et hautain, FÉN. *Tél.* XIV. || **2°** Un air de famille, une sorte de ressemblance. Avoir un faux air de quelqu'un. Vous avez un peu de l'air de Mme de Sottenville, SÉV. 153. Elle a de l'air du coadjuteur, ID. 86. || **3°** Manière, façon. Il est vrai, madame, que ce jeune prince a fait voir une adresse peu commune, et que l'air dont il a paru a été quelque chose de surprenant, MOL. *Princesse d'Él.* III, 5. Parlez, Don Juan, et voyons de quel air vous saurez vous justifier, ID. *Fest.* I, 3. Et traitent du même air l'honnête homme et le fat, ID. *Mis.* I, 1. Au contraire, j'agis d'un air tout différent, ID. *L'Étour.* V, 13. Vous preniez tout l'air d'un méchant garnement, ID. *Tart.* I, 1. Les gens de mon air, ID. *Mis.* III, 1. Et je me vis à demeurer d'accord Que l'air dont vous viviez vous faisait un peu tort, ID. *ib.* III, 5. Et l'école du monde en l'air dont il faut vivre Instruit mieux à mon gré que ne fait aucun livre, ID. *Éc. des mar.* I, 2. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris; il s'est aussi répandu dans les provinces, ID. *Préc. rid.* 1. Et voyez cependant de quel air on m'écrit, CORN. *Sertor.* I, 2. Promenades où il n'y ait ni dissipation dans les airs ni indécence dans les habits, FLÉCH. *Serm.* II, 334. Ces dévotions superficielles qui retranchent à l'extérieur quelques airs mondains et qui laissent au cœur la liberté de ses désirs, ID. *Panég.* II, p. 315. Qu'est-ce que ces airs de franchise, de simplicité, de cordialité, que nous affectons quelquefois en parlant au prochain, et lui disant certaines vérités très-désagréables? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 299. Ils disent d'un air envenimé ce qui n'avait été dit qu'avec des intentions innocentes, MASS. *Pard.* Rien ne l'égalait [Louis XIV] ni pour les grâces de sa personne, ni pour la grandeur de son air, HAMILT. *Gram.* 5. Ce fut d'un air et d'un regard à lui faire croire que c'était Vénus avec toutes ses grâces qui venait de lui parler, ID. *ib.* 8. Elle connut à l'air et aux manières de son mari.... ID. *ib.* Il n'y avait point à la cour d'homme de meilleur air, ID. *Gram.* 9. Il me lâcha par la ville pour perdre l'air de la campagne, ID. *ib.* 3. J'avais tellement l'air de la cour et du monde.... ID. *ib.* 3. Elle n'aura point un air de gouvernante, BOSS. *Lett. abb.* 108. Elles auront assez de l'air d'une dame de province, SÉV. 220. Il a pris le mauvais air des officiers subalternes, ID. 336. Le roi l'avait regardée d'un bon air, ID. 523. || **4°** Accueil. Elle nous fit un air honnête, SÉV. 419. Vous avez vu l'air gracieux que S. M. m'a fait, HAMILT. *Gram.* 5. || **5°** En termes de peinture et de sculpture, un air de tête, des airs de tête, l'attitude d'une tête. Pour former ce vif coloris, ces attitudes si variées, ces airs de tête si passionnés, FÉN. *Exist.* 8. || **6°** Le bel air, les manières élégantes. J'ai vu les personnes du bel air, MOL. *Pourc.* III, 2. Apprendre le bel air des choses, ID. *Préc.* 5. Croyant introduire le bel air en traitant les Anglais d'étrangers, HAMILT. *Gramm.* 6. Les beaux esprits et les gens du bel air traiteront d'imbécile un homme qui professe le désintéressement, DIDER. *Disc. prélim.* Ce n'est plus la mode du bel air, SÉV. 42. Votre frère est dans le bel air, ID. 42. Un chapeau du bel air, ID. 106. Quand on la voit habillée du bel air, ID. 282. Ils ont pourtant été d'un assez bel air, ID. 232. Tout le bel air [le beau monde] était sur le théâtre, ID. 112. Les dames, les jeunes gens, tout le bel air de la cour était pour M. de Luxembourg, ST-SIM. XVII, 201. || **7°** Le grand air, le ton du grand monde. Quels biens sur vous un prince va répandre! D'abord viendra l'étiquette aux grands airs, BÉRANG. *Belges.* || Grand air, un grand air, une belle et noble apparence. La duchesse de Bourgogne avait un grand air, une taille noble, VOLT. *Louis XIV*, 27. || En mauvaise part, les grands airs, des manières hautaines et fastueuses. Barbezieux, avec tous ses grands airs, sentait plus l'intendant que le général d'armée, ST-SIM. 23, 5. || **8°** Bon air, manière élégante, distinguée; mauvais air, les manières de la mauvaise compagnie. On voit l'impudence devenue un bon air, MASS. *Pan. Ste-Agnès.* Vous accoutumez les pécheurs à regarder la débauche comme un bon air en l'opposant au ridicule de la vertu, ID. *Car. Inj. du monde.* La profession d'incrédulité est presque devenue un bon air parmi nous, ID. *Doutes.* L'extérieur de la piété est un mauvais air dont on se cache, MASS. *Vices.* Il y en a à Vitré qui ont fort bon air, SÉV. 555. Il cherchait le bon air, PASC. *edit. Cous.* Cela n'est point du bon air, ID. *Préf. génér.* Il n'affecte point d'avoir son chapeau cloué sur sa tête pour montrer qu'il sait les bons airs, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 9. Vous avez tout à fait bon air avec cet habit, MOL. *Bourg.* III, 4. M. le comte a tout à fait bon air, ID. *Comtesse*, 29. Il est bien fait, oui, ce petit pendard, il a bon air, bonne physionomie, ID. *la Princ.* III, 5. || Absolument. Elle n'avait point de taille, encore moins d'air, HAMILT. *Gramm.* 6. Il avait le visage fort agréable, la tête assez belle, peu de taille et moins d'air, ID. *ib.* 8. Au lieu de mettre de l'accent dans son parler, il y met de l'air, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Bon air, en parlant des choses. Rien n'est d'un meilleur air pour la maison que de bâtir pendant le procès, SÉV. 479. Un château qui a le meilleur air du monde, ID. 354. Le carrosse qu'on avait fait pour le roi n'avait pas trop bon air, HAMIL. *Gramm.* 7. || **9°** Sorte de manière affectée qui consiste à faire entendre ce qu'on ne témoigne pas. Faire une chose par air. Tout cela était un air pour me faire savoir qu'elle a un équipage, SÉV. 69. Quand je vous ai demandé si vous n'aviez point jeté mes lettres, c'était un air, ID. 98. || Prendre, se donner des airs, de grands airs, affecter un ton, des manières au-dessus de son état. Bien loin de se donner de ces airs que prennent les gouverneurs en pareille occasion, HAMILT. *Gramm.* 8. Vous voyez les airs qu'elle se donne, ID. *ib.* 8. S'étant aperçue des airs que Sydney se donnait, ID. *ib.* 10. Avec cela, on fait le fier, on se donne des airs, VOLT. *L'h. aux 40 écus.* || Se donner l'air de, prendre l'air de, se montrer comme.... Pour parer mon discours et me donner l'air d'habile homme, MOL. *Méd. m. lui*, III, 1. Ces airs mystérieux qu'on se donne, FLÉCH. *M. de Mont.* Je ne saurais me donner des airs de singularité, MASS. *Visit.* Mme Guyon continue à se donner un air prophétique, BOSS. *Relat.* Pour leur apprendre à prendre un air de guerre, SÉV. 559. || Familièrement. Se mettre sur son air, prendre une certaine manière d'être. Enflé de ses premières prospérités, il s'était mis sur son air vainqueur pour achever cette dernière conquête, HAMILT. *Gramm.* 6. || **10°** En parlant des choses, avoir l'air, avoir un air de, paraître. Votre dernière lettre a un air de gaieté, SÉV. 491. Nous voulûmes donner à cette chambre un air d'accouchement, ID. 5. Cela a toujours l'air d'un miracle, ID. 478. Quoique ces paroles aient un air de dureté bien sec, BOSS. *Dév.* I. Et ses effets soudains ont de l'air des miracles, MOL. *Éc. des f.* III, 4. || **11°** En termes de manége, allure du cheval. Airs bas, ceux où le cheval manie près de terre; airs relevés, ceux où le cheval s'enlève davantage. || **12°** Suite de tons et de notes qui composent un chant. Il se dit aussi du chant et des paroles. Chanter des airs à boire. J'ai fait pour toi des airs, je te les veux chanter, A. CHÉN. 16. Vivent les grands airs Du conservatoire! BÉRANG. *Musique.* Que leur nom retentit dans les airs que l'on chante, RÉGNIER, *Sat.* III. || N'être pas dans l'air, ne pas chanter exactement un air. || Fig. Je connais des paroles sur cet air-là, j'ai déjà entendu les mêmes choses, les mêmes opinions, les mêmes excuses, etc. || Fig. Avoir l'air à la danse, annoncer des dispositions à réussir dans ce qu'on fait, être disposé à faire ce dont il s'agit, être vif et dispos.

— REM. 1. Elle a l'air fâché ou fâchée. L'adjectif se rapporte également au sujet du verbe ou à son propre substantif. Quelques grammairiens ont voulu régler l'emploi de ces deux accords et fonder sur des nuances fines, mais arbitraires, le choix de l'un ou de l'autre; mais l'usage a rejeté avec raison ces distinctions, et conserve à celui qui parle ou qui écrit une entière liberté. Il est toujours entendu que, pour que cette liberté existe, l'adjectif doit pouvoir se rapporter aux deux substantifs. S'il était impossible qu'il se rapportât à l'un des deux, il faudrait nécessairement l'accorder avec l'autre. Ainsi on dira : Cette femme a l'air enceinte, et non pas l'air enceint, puisque enceint n'a pas de masculin dans ce sens. Ils ont l'air fâchés de ce qu'ils viennent d'apprendre, parce que le complément de ce qu'ils viennent d'apprendre ne peut être une cause de fâcherie que pour les personnes et non pour l'air, JULLIEN, p. 234. On peut ajouter que, quand le sujet est un nom de chose, il vaut mieux accorder l'adjectif avec ce nom qu'avec air. Cette poire a l'air mûre; cette maison a l'air gaie. En effet, on ne peut que difficilement concevoir que l'air de la poire, de la maison, soit mûr ou gai. Cette proposition n'a pas l'air sérieuse, VOLT. *Remarque sur les Horaces.* Cependant quelques écrivains ont, même en ces cas, accordé l'adjectif avec air. La tuile a l'air plus propre et plus gai que le chaume, J. J. ROUSS. *Émile.* En voilà une [statue] qui a l'air bien grossier, FÉN. *Fable*, XXV, 3. || **2.** Grand air, air grand. Ce sont deux choses bien différentes. On dit d'un homme qui vit en grand seigneur : il a le grand air. On dit d'un homme dont la physionomie est noble et la mine haute, qu'il a l'air grand. BOUHOURS, *Remarques sur le langage.* || **3.** De même, ne confondez pas mauvais air avec air mauvais, bon air avec air bon, etc. Il a mauvais air, il a des manières de mauvaise compagnie; il a l'air mauvais, il paraît méchant. Il a bon air, il a des manières de bonne compagnie; il a l'air bon, il paraît d'un bon caractère. || **4.** De Caillières (1690) remarque qu'à la cour on dit : Il se donne d'un air d'homme à bonne fortune; ces sentiments-là vous donnent d'un air de vieillard; et Bouhours, *Nouv. rem.* dit : « Prendre l'air, c'est ainsi qu'on parle; prendre de l'air, comme disent quelques-uns, c'est mal dit. » Ces locutions sont mauvaises, et le *de* ne peut être accepté. Mais que faut-il penser de ces phrases-ci : Cela a bien de l'air d'une chimère, LE PRÉSIDENT HÉNAULT; et : Vous ne devez pas trouver étrange que, vous aimant comme je le fais, je sois si facile à m'alarmer sur toutes les choses qui ont de l'air d'une faute, RACINE, *Lettre 19 à son fils.* Féraud fait observer, à l'occasion de ces deux phrases, que ce *de* est inutile et contre l'usage; en effet, ce n'est que quand on parle de la ressemblance qui existe entre les traits du visage de deux personnes, que le *de* s'emploie avant le mot *air :* Ils ont bien de l'air l'un de l'autre; ils ont beaucoup d'air l'un de l'autre. Mais ici on doit dire que ce *de* est partitif, et atténue la force de l'expression dans la phrase de Racine, ainsi : sur toutes les choses qui ont de l'apparence d'une faute. Quant à l'exemple du président Hénault, le *de* est sans doute amené par l'adverbe de quantité *bien* qui le précède.

— SYN. AIR, MINE. Les auteurs de synonymes adjoignent d'ordinaire physionomie; mais physionomie ne s'appliquant qu'au visage, ne peut pas être synonyme de mine et d'air qui s'appliquent à toute la personne. Mine et air sont très-voisins. Ce qui paraît le plus les distinguer, c'est que mine se rapporte plutôt à l'apparence de la personne, et air plutôt aux manières et au maintien. Un homme de bonne mine, c'est un homme dont la personne est d'un bon aspect; un homme de bon air est un homme dont les manières sont bonnes. Un malade a meilleure mine, quand des signes du retour de la santé se manifestent. Un jeune homme a meilleur air, quand il s'est habitué à la politesse du monde.

— HIST. XI[e] s. Ahi! cuivert, mauvais hom de pute aire, *Ch. de Rol.* 69. || XII[e] s. Mais se vos œil ne mi sont de male aire, *Couci*, 2. || XIII[e] s. Kar estes fel et de put aire, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 377. Nés fu de Mazovie et nourri de vostre aire DU CANGE, *area.*

|| XVIe s. C'est une ladrerie spirituelle qui a quelque air de santé, MONT. I, 62.

— ÉTYM. Provenç. *aire*; catal. *ayre*; anc. ital. *aire* (*essere di bon aire*). Les dictionnaires confondent air, fluide gazeux, et air, manière, façon. Il est bien difficile de voir comment l'air atmosphérique aurait fini par signifier l'apparence, la manière. Diez a senti la difficulté, et il tire *air* dans le second sens de l'allemand *art*, manière, façon. Mais on ne voit pas comment le *t* aurait disparu. Dans un travail subséquent, il est disposé à réunir *air* de l'atmosphère et *air* manière, par le sens de souffle, *spiritus*, qui, devenant esprit, conduirait à manière, caractère. Le vieux français, à ma connaissance, n'emploie pas *aire* dans le sens d'air atmosphérique; et il a *air* auquel il ne donne pas le sens de manière. Le provençal, qui a *aer*, air atmosphérique, ne s'en sert pas pour signifier manière, non plus que l'ancien catalan de son *aer*, et l'italien de son *aer* ou *aere*. Le provençal et l'espagnol emploient *aire*, *ayre*, dans le double sens de manière et d'air atmosphérique; c'est donc sur *aire* seul que porte le double sens; c'est *aire* seul qui a permis une confusion; car en effet *aire* (voy. AIRE) existe, dans l'ancien français du moins, avec le sens de place et nid. Voici dès lors comment je conçois la filiation des sens: place et nid; demeure, famille; qualité, manière. Puis *air* et *aire* se seraient confondus dans les langues romanes. *Air de vent* et *aire de vent* est un exemple d'une confusion analogue. C'est, je crois, la fauconnerie qui, en signalant le faucon *de bon aire*, a permis le passage d'idée entre *aire*, nid, et extraction, famille, qualité.

† **AIRAGE** (è-ra-j'), *s. m.* Technologie. On nomme ainsi l'angle que forment les ailes d'un moulin à vent, ou mieux la voile de chaque aile, avec le plan de leur circulation, lequel est perpendiculaire à la direction du vent; et, chaque aile étant une surface gauche, l'airage varie généralement de 9 à 26 degrés, aux différents points d'attache de la voile, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Air.*

AIRAIN (è-rin), *s. m.* || 1° Alliage de cuivre et d'étain, plus sonore et plus fusible que le cuivre. Statue, vase d'airain. Le fer et l'airain, n'étant plus polis par les Cyclopes, commençaient à se rouiller, FÉN. *Tél.* II. Aussitôt on assembla des ouvriers pour travailler sur le fer, sur l'acier, sur l'airain, ID. *ib.* XII. Tandis que l'ennemi, par ma fuite trompé, Tenait après son char un vain peuple occupé, Et, gravant en airain ses frêles avantages, De mes États conquis enchaînait les images.... RAC. *Mithr.* III, 1. La campagne autour est couverte d'hommes qui taillent et qui coupent, qui roulent et qui charient le bois du Liban, l'airain et le porphyre, LA BRUY. 6. || 2° Un ciel d'airain, sécheresse excessive. Les cieux par lui fermés et devenus d'airain, RAC. *Athal.* I, 1. Le ciel est d'airain sur sa tête, BOSS. *Pass.* I, 3. L'Égypte, ce climat si fertile sous un ciel d'airain, J. J. ROUSS. *Sciences.* || 3° Un front d'airain, un front sans pudeur qui ne rougit jamais. Ce sont des monstres [ces femmes] qui ont un front d'airain, SÉV. 452. Pour le nier il faut avoir un front d'airain, BOSS. *Avert.* 1. S'étant fait un front d'airain, il fit semblant de ne pas le reconnaître, HAMILT. *Gramm.* 11. || Un front d'airain signifie aussi une attitude inébranlable. À ces adversités oppose un front d'airain; Reçois d'un visage serein La nouvelle de ta défaite, CHAUL. *La vie champ.* || 4° Avoir un cœur d'airain, être impitoyable. || 5° En termes de mythologie, le siècle d'airain, le siècle intermédiaire entre le siècle d'argent et le siècle de fer. || Un siècle d'airain, un temps de calamité. || 6° Un mur d'airain, une barrière infranchissable. || 7° Fig. et poétiquement, canon. J'entends l'airain tonnant de ce peuple barbare, VOLT. *Alz.* II, 6. || 8° Cloche. Les pontifes saints autour de mon cercueil, Appelés aux accents de l'airain lent et sombre, A. CHÉN. 90. Ou l'airain gémissant, dont les sons éperdus Annoncent aux mortels qu'un malheureux n'est plus, LAMART. *Médit.* I, 5. Écoutez.... l'airain sonne, il m'appelle, il vous crie Que l'instant est venu de sauver la patrie, DELAV. *Vêpr. Sicil.* IV, 4. || 9° Dans le langage de l'Écriture, l'airain sonnant, un vain bruit. Les vérités les plus terribles ne sont pour eux qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante, MASS. *Parole.* Nous ne sommes plus pour vous qu'un airain sonnant, ID. *Car. Inconst.* || 10° En termes d'antiquité, airain de Corinthe. C'était un composé d'or ou d'argent et de cuivre, dont on coulait des statuettes et des vases fort recherchés. || Proverbe. Les injures s'écrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable; on se souvient des unes, et on oublie facilement les autres.

— HIST. XII° s. Soient buisines d'arain et de metal, *Ronc.* p. 78. E arain tolit de grant maniere prist de dous citez Adadezer, Bethe e Beroth, *Rois*, 147. || XIII° s. Ne keuvres [cuivre], ne arains, ne estains, ne fiers, TAILLIAR, *Recueil*, p. 25. Arains, cuivres et tout autre maniere de metal fors mis or et argent, monnees et à monnoier, chascun fès à home, soit petis soit grans, doit obole de rivage, *Liv. des Mét.* 304. Par devers destre il y a un oisel: D'arain est trestous tresgetés, Onques mais ne fu veus tes [tel], *Fl. et Bl.* 1980. || XV° s. Li marissaus [le maréchal] a bien tout che fait acordé; Il a un cor d'arain ... et sonné, *Baud. de Seb.* X, 748. || XVI° s. Oeil d'airein, quand l'oeil est rous, fier et estincelant comme un lion: ainsi les ont les lubres, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. Provenç. *aram*, *eram*; portug. *arame*; espagn. *arambre*, *alambre*; ital. *rame*, cuivre; de *æramen*, airain, de *æs*, airain, cuivre. Comp. l'allem. *eisen*, fer; angl. *iron*; goth. *eisarn*; celt. *iarann*; sanscr. *ayas*, fer.

AIRE (è-r'), *s. f.* || 1° Surface unie et dure où l'on bat les blés. L'aire d'une grange. || 2° Toute surface plane. L'aire d'un plancher. L'aire d'un bassin, le fond d'un bassin. Aire d'un pont, partie sur laquelle on marche. Aire d'une maison, espace compris entre les murs. Il eût fallu commencer par nettoyer l'aire et écarter tous les vieux matériaux, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || 3° En termes de géométrie, surface terminée par des lignes, eu égard surtout à l'évaluation de sa superficie. L'aire d'un carré, l'aire d'un triangle. Appliquant l'attention de mon esprit à l'aire qu'ils renferment, DESC. *Médit.* 6. || 4° En astronomie, l'espace parcouru dans un temps donné par le rayon vecteur d'un astre. Toute planète décrit des aires égales en temps égaux, VOLT. *Newt.* III, 2. Quels sont, dans les révolutions des planètes, les rapports des aires parcourues en temps égaux? J. J. ROUSS. *Sciences.* 2. || 5° Terme de marine. Aire de vent, direction du vent. On distingue trente-deux aires de vent principales. Quelle aire de vent devons-nous tenir? CHATEAUB. *Itin.* II, 91. Plusieurs marins font ce mot du masculin et l'écrivent *air*; c'est une faute (voy. AIR). || 6° Nid, c'est-à-dire surface plane de rocher où l'aigle fait son nid, et, par extension, nid des grands oiseaux de proie. C'est un aiglon qui retombe dans son aire, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 7° Le plus petit des bassins carrés d'un marais salant. || 8° Dessus d'une grosse enclume. || 9° Terme d'eaux et forêts. Couper les bois à tire et à aire, les couper entre les lisières marquées, en ne laissant que les arbres de réserve et sans choisir çà et là. || 10° On trouve aussi, en termes de marine, aire pour vitesse, sillage d'un vaisseau; ce navire a de l'aire (voy. ERRE).

— HIST. XII° s. Les aires des salines [areas salinarum], *Machab.* I, ch. 2. Il est venus à l'aire [place] où cele est qui ses bons Est preste d'asseuir [suivre sa volonté].... AUDEF. LE BAST. *Romancero*, p. 34. Salomons de Bretaigne fu en pié en mi l'aire [le lieu de l'assemblée], *Sax.* XXXI. Quant il vindrent al aire Nachor, Oza estendid sa main vers l'arche, *Rois*, 140. Fist l'emperere el paleiz faire Banc à siege envirun l'aire, WACE, *Rou*, 8275. || XIII° s. S'il s'enfuioit, le edefises de se [sa] maison seroit abattus; et li meuble et li aire seront l'eveske, TAILLIAR, *Recueil*, p. 511. À terre l'estut sommeillier; S'ele dormi, ce ne fu gaires; N'ot pas toz jors geü en aires, RUTEB. II, 119. Quant li ostoirs [autour] se fu assis, Ses oiseaux [ses petits] laidist et blasma, Par maltalent leur reprova, Que vingt ans ot aire tenue, Unques si grant desconvenue Si oisel ne li firent mès, MARIE, *fable* 80. Se tu veus trouver l'aire du triangle equilatere.... *Comput*, f° 16. Et certaine chose est, se la meson ardet, l'en ne doit pas loage ne de l'aire ne des pareiz, *Liv. de Just.* 134. || XIV° s. Chacun sextier dou mellieur, qui ès aires dou dit Pont sera vendu, DU CANGE, *aera.* Nidos seu ayres avium de rapina, DU CANGE, *area.* Desoresnavant à tous jours li dit religieus se souffreront de clore et de bailier à prez, à aires ou à autre waingnage [pâturage] plus que clos et baillié en ont, ID. *ib.* Au trait d'un arc de leur dit aire [des éperviers], *Ménagier*, III, 2. || XV° s. Une aire de bois contenant environ demi arpent, ID. *ib.* Aire de marais salant, ID. *ib.* Aires où se font les lins, ID. *ib.* Icelui Bustor dit qu'il estoit bon maronier [marinier] et qu'il savoit bien en quel are de vent la lune et le soleil estoient, ID. *ib.* || XVI° s. Le vaultour est chose bien rare, et mal aisée à veoir, et ne treuve l'on facilement leurs aires, AMYOT, *Rom.* 14. Afin que ladite eau soit bien preparée et eschauffée auparavant qu'elle soit mise dedans les aires salans, PALISSY, 253. Helas! pren donc mon cœur avecque ceste paire De ramiers que je t'offre, ils sont venus de l'aire De ce gentil ramier dont je t'avois parlé, RONS. 161. En cependant que les rides ne font Cresper encor l'aire de notre front.... ID. 117. Ores en un aire environné Du bien de Cerès engrainé, GARNIER, *Porcie*, II.

— ÉTYM. *Area.* Aire est tantôt féminin et tantôt masculin, comme *aire* dans le sens de façon, manière (voy. AIR, 2). Dans le bas latin, on trouve *aera*, nid, *aera*, place à battre le blé, *aerea*, *aria*, *acria*, emplacement non cultivé, étable à porcs.

AIRÉE (è-rée), *s. f.* Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire d'une grange.

— HIST. XIV° s. Le quel Pierre avoit perdu deux solz en une airée ou place ou l'on bat le blé, DU CANGE, *area.*

— ÉTYM. *Aire.*

AIRELLE (è-rè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Sous-arbrisseau (vaccinium) portant des baies dites aussi airelles, grosses comme la merise, noires, violettes, aigrelettes.

— ÉTYM. Portug. *airella.*

AIRER (è-ré), *v. n.* Faire son nid, en parlant des oiseaux de proie. L'aigle avait airé sur un rocher escarpé. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Aire.*

† **AIRURE** (è-ru-r'), *s. f.* Terme de minéralogie. Extrémité d'une veine de charbon de terre, qui finit en s'amincissant.

— ÉTYM. *Aire.*

AIS (ê), *s. m.* || 1° Planche de bois. Il se trouve derrière un long ais de menuiserie que porte un ouvrier, LA BRUY. 11. L'un me heurte d'un ais dont je suis tout froissé, BOIL. *Sat.* VI. Sur l'ais qui le soutient auprès d'un Avicenne Deux des plus forts mortels l'ébranleraient à peine, ID. *Lutrin*, V. À ces mots, il saisit un vieil infortiat, Inutile ramas de gothique écriture, Dont quatre ais mal unis formaient la couverture, ID. *ib.* Ses ais [du lutrin] demi-pourris, que l'âge a relâchés, Sont à coups de maillet unis et rapprochés, ID. *ib.* III. La table où l'on servit le champêtre repas Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas, LA FONT. *Philém.* Six douves de poinçon servaient d'ais et de barre, RÉGNIER, *Satire* II. On mange sur un ais dans le carrosse, SÉV. 425. Ce fut bien pis quand l'homme de Mayence [Gutenberg] eut imaginé de serrer entre deux ais la feuille qu'un autre fit de chiffons réduits en pâte, P. L. COUR. I, 240. || 2° Au jeu de paume, un coup d'ais, le coup que la balle donne de volée dans un ais qui est du côté du service. || 3° Sorte de planchette à l'usage des relieurs. || 4° Établi sur lequel le boucher débite la viande. || 5° Outil du fondeur en sable.

— HIST. XIII° s. Me fet crever le cuer ou ventre Li ors vens del pertuis punais; Miex vosisse estre sor un ais D'une privée [latrines] où me geüsse, *Ren.* 17176. Lors veïst on celes et ceus Qui en la chambre erent adès, Hurtez as parois et as es Lor chies [têtes].... *L'escoufle.* Nous entendons de certein que tous les es de vostre nef sont tous eslochez, JOINV. 283. || XV° s. Et là le [le pont] trouverent-ils fort pourvu de Flamands qui le defaisoient ce qu'ils pouvoient; et quand ils en avoient osté un ais, ils le couvroient de fiens, FROISS. II, II, 175. Le dessus du pont estoit couvert d'aiz seullement pour la pluye, COMM. IV, 9. Il se força tant, qu'il arracha l'ais percé du retrait et le repporta à son col, LOUIS XI, *Nouv.* LXXII. Deux charges de aes ou assennes, DU CANGE, *aes.* Jehan, qui avoit sur son espaulle ung aes, ID. *ib.* || XVI° s. Il rompit un ais qui estoit entre la chambre de sa maistresse et celle où il couchoit, MARG. *Nouv.* I. Je ne sçay s'il le demande [relié] en aix de bois, ou en aix de papier [carton], DESPER. *Cymbal.* 74. Ung infini nombre d'aisses semées de poinctes.... pour la deffence d'une bresche, CARL. V, 32.

— ÉTYM. Berry, *ais*, prononcé aisse; espagn. *exe*; portug. *eixe*; ital. *asse*; de *assis*, planche.

AISANCE (è-zan-s'), *s. f.* || 1° Absence de peine, facilité. Porter avec aisance un fardeau. || 2° Liberté de corps ou d'esprit. Il fait toute chose avec aisance. L'aisance de ses manières. La liberté et l'aisance doivent régner dans les conversations. || 3° État de fortune qui permet de se procurer les commodités de la vie. Il est dans l'aisance; il jouit d'une honnête aisance. Ces gâteaux étaient les seuls présents que Virginie pût faire de l'aisance de l'habitation, BERN. DE ST. P. *Paul et Virg.* || 4° Au *plur.* Lieux, cabinet, fosse d'aisances; latrines.

|| 5° Terme de jurisprudence. Servitude, commodité, service qu'un voisin retire d'un autre en vertu de convention ou de prescription.

— REM. « Plusieurs personnes entendent par là, un air aisé et dégagé. Il y a pourtant des gens délicats qui ne peuvent souffrir ce mot, à cause de la signification qu'il a au pluriel, » BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Heureusement cette puérilité n'a pas prévalu; et aisance est resté dans le bon usage.

— HIST. XVIe s. Ils s'abstenoyent tant qu'il estoit possible de tout ce qui appartenoit à l'aisance et soulagement du corps, CALVIN, *Instit.* 1013. Cette aysance que les bons esprits ont de rendre ce qu'ils veulent vraysemblable, MONT. II, 329. L'aysance qu'il a trouvé à desgosiller un passant, ID. I, 402. Si aucun a jardin ou terre labourable, estable, cheminée ou aisances contre un mur metoien, il y doit faire contre mur, LOYSEL, 291. Il avoit à faire bien long chemin sans trouver aisance d'eau quelconque, AMYOT, *Pomp.* 53. Et estoit une belle assiette pour loger un camp à seureté, ayant commodité et aisance de toutes choses, ID. *Marius*, 38.

— ÉTYM. *Aise.* On trouve dans les contrats de vente de la fin du XVe s. : Maison, court, puits, lieux, aisances et appartenances, ainsi qu'elle se comporte. De là, selon M. Léon de Laborde, lieux d'aisance (par abus).

† **AISCEAU** (è-sô), *s. m.* Terme de tonnellerie. Instrument recourbé qui sert à polir le bois.

AISE (ê-z'), *s. f.* || **1°** Sentiment de bien-être et de contentement. Ils avaient toute l'aise que la situation comportait. L'aise est vive et peut se manifester par des mouvements du corps. Tressaillir d'aise. Saint Jean l'entend et il saute d'aise, BOSS. II, *Visit.* 1. Ce pêcheur d'aise tout transporté, CORN. *D. Sanc.* V, 8. Vous le pardonnerez à l'aise de vous voir, ID. *le Ment.* I, 5. L'aise de voir la terre à son pouvoir soumise, ID. *Pomp.* III, 1. Ne dois-je point encore en témoigner de l'aise? ID. *Médée*, I, 5. En l'aise de la victoire Rien n'est si doux que la gloire, MALH. II, 2. Aime.... maintenant l'aise de nos yeux, ID. II, 8. Sans jamais en son aise un mal-aise éprouver, ID. I, 4. Prince, l'aise et l'amour des âmes et des yeux, RACAN, *Sonnet.* || **2°** État commode et agréable, liberté. Il est à son aise partout, comme s'il était chez lui. J'étais là bien à mon aise pour mentir, CHATEAUB. *Itin.* 209. Je me trouve fort à mon aise toute seule, SÉV. 222. Il est bien à son aise quand il est avec elle, ID. 580. Que j'en ai de vous voir belle et bien à votre aise, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Voilà les ecclésiastiques bien à leur aise, PASC. *Prov.* 6. || À votre aise, elliptiquement, à votre commodité, quand vous voudrez. || Être mal à son aise, être indisposé. J'étais mal à mon aise, SÉV. 359. Quand l'enfant pleure, il est mal à son aise, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Être mal à son aise, être embarrassé. Devant lui il était mal à son aise. || **3°** Mettre quelqu'un à son aise, l'encourager, dissiper sa timidité. Le prêtre l'écoutait, le mettait à son aise, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Se mettre à son aise, pousser la familiarité jusqu'à l'oubli des convenances. Il se met à son aise partout, et nulle considération ne le gêne. || **4°** Familièrement. N'en prendre qu'à son aise, travailler en son temps, ne faire que ce qui plaît. || **5°** En parler à son aise, discourir de sang-froid des choses au succès desquelles on n'est pas intéressé. Vous en parlez bien à votre aise, PASC. *Prov.* 2. Vous en parlez bien à l'aise, MOL. *Fem. sav.* II, 9. À votre aise vous en parlez, ID. *Prol. Amph.* Ce missionnaire fait son métier, il en parle bien à son aise, FLÉCH. *Serm.* II, 208. Elle lui dit qu'il en parlait fort à son aise, HAMILT. *Gramm.* 10. || **6°** Être, vivre à son aise, être dans une situation de fortune modeste, mais heureuse. Des louanges toutes pures ne mettent pas un homme à son aise, MOL. *le Bourg. G.* I, 1. On ne vaut et l'on n'est heureux qu'autant qu'on se voit à son aise et bien pourvu, BOURD. *Exhort.* t. I, p. 465. L'argent est rare, c'est pour cela que les paysans sont à leur aise, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. Celui qui travaille est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu sans travailler, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 29. Voilà un homme bien riche, bien à son aise, SÉV. 608. Ceux qui sont mal à leur aise, PASC. *Prov.* 8. || Il n'est malade que de trop d'aise, se dit d'un homme riche qui a de fréquentes incommodités. || **7°** Paix et aise, doucement, commodément. Il n'a pas un grand bien, mais il vit chez lui paix et aise (vieux dans cette construction). Je ne demande que paix et aise. || **8°** *S. f. plur.* Les commodités de la vie. Dieu se contente de vous priver d'une partie de vos aises, FLÉCH. *Serm.* II, 203. Les petites règles qu'il s'est faites et qui tendent toutes aux aises de sa personne, LA BRUY. II, 45. Elle nous prive du commode, c'est-à-dire des aises de la vie qui, quoique absolument permises, ne laissent pas de fomenter la rébellion de la chair, BOURD. *Carême*, t. I, p. 86. || **9°** À l'aise, *loc. adv.* Commodément, librement. Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cottin, BOIL. *Sat.* IX. Celui qui n'a de partage avec ses frères que pour vivre à l'aise bon patricien, veut être officier, LA BRUY. 6. || Mettre à l'aise, donner de l'espace. Les spectateurs étaient fort serrés; on les mit à l'aise avec des bancs qu'on apporta. || Fig. L'expédient pour rendre intelligible un auteur si concis et étroitement enveloppé dans son style, c'est de mettre ses pensées plus à l'aise dans une juste étendue de discours. || À son bel aise, *loc. adv.* À son aise. À son bel aise aura lieu de s'instruire, LA FONT. *Mazet.* La Fontaine a fait ici aise du masculin; aise en effet a été longtemps d'un genre indécis; mais aujourd'hui il est fixé au féminin; et il ne faudrait pas employer cette locution de La Fontaine.

— REM. Locution vicieuse : On ne peut pas avoir tous ses aises; dites : on ne peut pas avoir toutes ses aises.

— SYN. AISES, COMMODITÉS. Les aises disent quelque chose de voluptueux et qui tient de la mollesse. Les commodités expriment quelque chose qui facilite les opérations ou la satisfaction des besoins, et qui tient de l'opulence. Les gens délicats et valétudinaires aiment leurs aises. Les personnes de goût, et qui s'occupent, recherchent leurs commodités, GUIZOT.

— HIST. XIIe s. Car qui a à la gloire celestial partir, Li covient estre el cors à les eises fuïr, Ensi cum sainz Polz dict.... *Th. le Mart.* 79. Jamais [nous] n'aurons tel aise [facilité] de nos hontes vengier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Lors furent li nostre mout à aise et mout riche, VILLEH. CXXXII. || XVe s. L'aise que j'ay, dire je ne sauroye, CH. D'ORL. *Bal.* 38. En ce mortel monde ne faut y prendre ses aises ni constituer sa fin, AL. CHART. *Consolation des trois vertus.* Et ainsi qu'ils venoient [les Écossais], ils se logeoient à l'usage de leur pays, et n'avoient pas tous leurs aises, FROISS. II, II, 235. C'est un mol chevalier qui ne veut autre chose que ses aises, de boire et de manger et de aloer le sien follement, ID. II, III, 12. Je le remercie grandement des beaux presens qu'il m'a presentés; mais ce n'est mie l'aise ni la paix du roi d'Angleterre, monseigneur, que je les retienne, ID. I, I, 300. Pour avoir l'aise de eux et de leurs chevaux, ID. II, II, 3. Le roy d'Angleterre lequel aymoit fort ses aises et ses plaisirs, COMM. IV, 3. Et prierent le dit Anthoine qu'il se parteist de leur escot et les laissast à leur privé et faire leur aise, DU CANGE, *aisamenta.* || XVIe s. Ne pleurons plus si ce n'est de grand'aise, Puis qu'envers nous l'ire de Dieu s'appaise, Tant nous aymant, que de mortel mesaise Tire le roy, MAROT, II, 272. Et de ma part, tant pour vostre aise que pour la nostre, il vous en prie autant que luy est possible, MARG. *Lett.* 1. Je sens vostre aise tel pour avoir Mme la Mareschale avecques vous, qu'il ne vous souvient de vos amys, ID. *ib.* 2. Là, assis à nos aises, chacun dira quelque histoire, MARG. *Nouv. Préface.* Vous en parlez bien à votre aise; mais.... ID. *Nouv.* 18. Elle vequit longtemps, par sa finesse fort à son aise; — c'est un aise bien malheureux, dit Oisille, quand il est fondé sur le peché, ID. *ib.* XXXIX. Se mettre à son ayse, MONT. I, 8. L'ame doibt faire luire jusques au dehors son repos et son aise, ID. I, 175. Les sœurs de Pernette estoient jalouses de son aise, et de ce qu'elle marchait la première, DESPER. *Contes*, CXXIX. Puis l'ayant prié de prendre son aise [de s'asseoir], commencerent à deviser de diverses choses, YVER, p. 638. Le reste de l'armée eut tout loisir de marcher à son aise jusques là, AMYOT, *Fab.* 17. Ceste nouvelle joye survenue par dessus l'aise de la victoire.... ID. *Marius*, 38.

— ÉTYM. Bressan, *éso;* franc-comtois, *aze;* bourguign. *ase;* wallon, *âhe;* namurois, *auje;* provenç. *ais;* anc. ital. *asio;* ital. mod. *agio;* anc. catal. *aise;* portug. *azo;* angl. *ease;* anglo-sax. *âdhe*, *eadhe*, facile; vieux sax. *ôdhi*, *ôthi*, facile; gaél. *âthais*, *adhais*, aise; corn. *aizia*, mettre à l'aise; bas-bret. *éaz*, *ez*, aisé. Mot d'origine incertaine. On l'a rattaché au gothique *azêts*, aisé. Quant au basque, *aisia*, *aisina*, il paraît venir du provençal et non en être l'origine. En somme, il y a dans l'allemand et dans le celtique une racine *adh*, *az*, *ais*, qui est sans doute la source du mot roman.

AISE (ê-z'), *adj.* || **1°** Qui a de l'aise, qui est content. Combien il sera aise, en apprenant cette nouvelle! Je suis aise que vous ayez réussi. Cela me rend fort aise. On peut juger si Camille était aise, LA FONT. *Court.* Elle était aise de parler à quelqu'un, SÉV. 12. Elle ne pouvait rien promettre qui me fît si aise, VOIT. *Let.* 56. Ce que vous me dites me fait aise, MOL. *Fest.* II, 2. Votre lettre me trouvera bien sain et me fera bien aise, P. L. COUR. *Lett.* I, 27. Elle en sort plus aise de s'être acquittée d'un devoir onéreux où elle n'a trouvé rien de plus consolant que le plaisir de le voir finir, MASS. *Car. Chute*, *Tiédeur.* Cette joie d'un père toujours aise de voir ses enfants, ID. *Conf. Zèle pour les âmes.* Aussi aise d'être employé aux ministères les plus obscurs qu'aux plus éclatants, ID. *Conf. Vices.* Je suis bien aise d'apprendre cela, MOL. *Scapin*, II, 5. Je suis bien aise de cette rencontre, ID. *Mar. f.* 2. J'ai voulu vous parler en secret d'une affaire, Et suis bien aise ici qu'aucun ne nous éclaire, ID. *Tart.* III, 3. Mais vous seriez pour lui fort aise d'obéir, CORN. *Agésil.* II, 7. Je serai fort aise de vous dépeindre ce pays, FÉN. *Tél.* VIII. Vous serez bien aise de recevoir Nestor, ID. *ib.* XXI. On fut aise de le visiter, avant que la cour y vienne, SÉV. 295. || Je suis aise que, veut le subjonctif : Il est bien aise que vous lui ayez écrit.

—SYN. AISE, CONTENT. On donne aussi ravi comme synonyme; mais ravi est un terme d'une bien plus grande énergie et sur lequel personne ne peut se tromper. Aise et content expriment tous deux un état qui affecte l'âme agréablement; mais on aura une idée de la nuance qui les sépare en comparant ces deux exemples : Je suis content de mon sort; je suis aise de mon sort; le premier signifie que mon sort me satisfait et que je ne désire rien de plus; le second signifie que mon sort me cause un sentiment de bien-être qui dépasse le contentement. Là est la distinction entre les deux termes, qui se manifeste aussi dans cette phrase : Je suis aise que vous soyez content de moi.

— HIST. XIIIe s. Or est ele mout aise, mais tost sera dolente, *Berte*, X. Je ne sui pas si aise com le poisson qui noe [nage], *ib.* XXXIII. Et mais [elle] ne sera aise de ci qu'aura seü Se c'est Berte sa fille, *ib.* CXXIII. Je vous di que soiés tout aese, que vostre estat plet miex à nostre seigneur en ce cas que ne fait le mien, JOINV. 198. || XVe s. Comment ils pourroient faire pont pour passer cette riviere et les crolieres [fondrières] plus aise et plus seurement, FROISS. I, I, 133. Et la tint toute aise selon son estat [le sire d'Aubrecicourt qui reçut la reine Isabelle], ID. I, I, 12. Et si en mourray plus aise [si vous accomplissez mon vœu], ID. I, I, 47. Un souper est tantost passé, vous serez demain plus aise [mieux traité], LOUIS XI, *Nouv.* XCIX. || XVIe s. Des tristes tristeur destournoit, Et l'homme aise en aise tenoit, MAROT, XI, 232. La bonne comtesse a esté très-aise de veoir que le roy se porte bien, MARG. *Lett.* 38. Je suis bien aise que vous estes de mon opinion, ID. *Nouv.* LXX. Auguste fut bien ayse d'avoir trouvé un.... MONT. I, 129. Ceux là sont pleins et ayses [riches] qui peuvent non pas seulement entretenir leur maison, mais encores la combler de reserves, LA BOÉTIE, 199. Les uns bien aises de son malheur, AMYOT, *Timol.* 20.

— ÉTYM. Provenç. *ais* (voy. AISE, *s. f.*).

AISÉ, ÉE (è-zé, zée), *adj.* || **1°** Qui se fait ou qui est sans peine. Tout deviendra aisé. Il est aisé de prouver. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle, BOSS. *Reine d'Angl.* Il était encore plus aisé au roi de lever des soldats que de les armer, ID. *ib.* Ce beau feu dont pour vous ce cœur est embrasé, Trouvera tout possible et l'impossible aisé, ROTR. *Vencesl.* V, 2. Il n'est pas bien aisé de m'obtenir de moi, CORN. *Rodog.* III, 4. Que vous êtes heureuse! et qu'un peu de soupirs Fait un aisé remède à tous vos déplaisirs! ID. *Poly.* II, 2. Sans doute il est aisé de s'en laisser troubler, VOLT. *Zaïre*, IV, 7. Il est aisé de juger à quels mouvements et à quelles contentions tout cela engage, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 259. De grands pécheurs ouvrent les yeux, écoutent les remontrances qu'on leur fait, reviennent de leurs égarements; et plus même ils sont grands pécheurs, plus il est quelquefois aisé de les émouvoir, ID. *ib.* p. 208. Sous ce terme nous comprenons tout ce qu'il y a dans le monde qui peut éblouir les yeux, charmer les sens, piquer la curiosité, nourrir l'amour-propre, rendre la vie aisée, commode, agréable, molle et délicieuse, ID. *ib.* p. 224. Votre profession et tous les engagements, bien loin d'être encore pour vous un fardeau aussi pesant qu'ils l'étaient ou qu'ils vous le semblaient, vous deviendront aisés, et vous porterez le joug du Seigneur avec une sainte allégresse, ID. *ib.* t. II, p. 396. Il y a des places, des rangs, des professions, où la réputation est beaucoup plus précieuse, plus délicate, plus aisée à blesser que dans les autres, ID. *ib.* t. III, p. 161. Gloire aisée, RAC. *Phèd.* II, 1. Vous avez trouvé toutes choses si aisées qu'elles se pouvaient

quasi [illegible] mêmes, BALZ. *liv.* II, *lett.* 18. || [illegible] est aisé à [illegible], se dit quand quelqu'un [illegible] || 2° Où l'on est à l'aise. [illegible] Un habit aisé. [illegible] || 3° [illegible] Manières aisées. || 4° En termes de peinture, [illegible] celui dont la touche est [illegible] || 5° [illegible] || 6° Facile, [illegible] Des vers naturels et aisés. [illegible] que j'aime bien mieux [illegible] || 7° Qui jouit de quelque fortune. C'est un homme aisé. [illegible] || 8° Familièrement. Cet homme n'est pas aisé, il est d'une humeur, d'un caractère difficile. || Cet homme est aisé à vivre, il est d'un caractère facile et doux. Les [illegible] les plus aisés à vivre selon le monde sont les plus difficiles à vivre selon Dieu, PASC. *P. jés.* 19. || 9° S. m. plur. Les gens à leur aise, qui ont quelque fortune. La taxe des aisés. Le rôle des aisés. Vieux en ce sens. [illegible] substantif.

— REM. Il est aisé (impersonnel) prend *de* avec l'infinitif : Il est aisé de voir. Cependant, au temps de Descartes, [illegible] à vivre. Mme de Sévigné a dit [illegible] Si j'étais aussi aisée à succomber à la [illegible]

— SYN. AISÉ, FACILE. [illegible] ce sens ils sont à peu près synonymes, [illegible] ile; cela est aisé à [illegible] Mais les distinctions [illegible] à vivre, et aisé à vivre. [illegible] c'est-à-dire à être cru; mais une personne est facile à croire, c'est-à-dire qu'elle croit facilement.

— HIST. XIIIe s. De quoi je sui certain que se il eussent esté en leur cloistre, il ne fussent pas si aisié comme il sont avec le roy, JOINV. 288. [illegible] devant, ID. 260. || XVIe s. Et s'il te plaist, [illegible] briseras, Aussi aisé comme un vaisseau de terre, MAROT, IV, 228. Au demeurant vous m'avez laissé en une compaignie tant aisée à vivre, que je n'ay encores ouy une seule parole que une seur ne deust dire à l'autre, MARG. *Lett.* XCVIII. Enfin, Cinna, je t'ai rendu accommodé et si aysé [à son aise, riche] [illegible] ID. I, 129. [illegible] concevoir qu'un conte de Boccace, ID. I, 180. A mesure qu'elle se trouve plus molle, il est plus aisé à y empreindre quelque chose, ID. I, 199. Je suis bien aysé que les tesmoings nous sont plus à main où nous en avons plus affaire, ID. I, 309. J'avais prins un cheval bien aysé, ID. I, 52. Un mesme pas de cheval me semble [illegible] aysé, ID. II, 324. Ceulx qui estoient plus aysez desfrayoient les plus necessiteux, [illegible] sont un, ID. II, 151. Sa voix estoit doulce, sa langue diserte et sa parole aisée, AMYOT, *Péric.* 11. Il n'est pas aisé de dire quelle raison l'en detourna, ID *Fab.* 34. Entendement aisé [vif, pénétrant], ID. *Marcel.* 27. Son pere luy faillit en l'aage de sept ans, et le laissa assez aisé, car son bien ne valoit gueres moins de quinze talents, ID. *Démosth.* 6. Quant à Marius, qui estoit pesant et mal aisé de sa personne, AMYOT, *Marius*, 67.

— ÉTYM. Participe de l'anc. franç. *aiser*, *aisier*, faciliter; picard, *aisié* ; provenç. *aisado* ; angl. *easy* (voy. AISE).

AISEMENT (è-ze-man), *s. m.* Commodité. À son point et aisement, à ses bons points et aisements, à son aise, à son loisir. || Vieux.

— HIST. XIIIe s. Si ferai je certainement, Se j'en puis avoir l'aisement, *la Rose*, 21638. Je ne dis pas qu'en doigne [donne] quan qu'en a requesté, Mais selon l'aisement que Diex t'ara presté, J. DE MEUNG, *Test.* 370. Aisemens d'hostel, c'est assavoir vaissel où l'on met vin et tout aisement d'or et d'argent, [illegible] *aisamenta*. Une place où ils pourront edifier à l'aisement une mareschaussée, ID. *ib.* [illegible] || XVe s. [illegible] Il nous fit fuir le dit sergent tout au hors [illegible] 88.

— ÉTYM. Anc. franç. *aiser*, [illegible]

AISÉMENT (è-zé-man), *adv.* || 1° Sans peine. [illegible] son otage aisément, CORN. *Nicom.* V, 5. [illegible] *Tél.* VI. || 2° Commodément. [illegible]

— SYN. AISÉMENT, À L'AISE. [illegible] commodément. Où l'on marche aisément, on marche sans difficulté; où l'on marche à l'aise, on marche sans embarras ni gêne.

— HIST. XIVe s. [illegible] *Menagier*, II, 5. || XVe s. Entrementes fut le pont refait, bon et fort pour passer son ost aisement et sans peril, FROISS. I, I, 273. || XVIe s. Aiséement, AMYOT, *Phil.* 11.

— ÉTYM. *Aisée* et *ment.* L'adverbe régulier est, comme dans Amyot, *aiséement*, d'où par contraction *aisément*. *Aisement* de Froissart est l'adverbe de *aise*.

† **AISSADE** (è-sa-d'), *s. f.* Terme d'agriculture. Sorte de pioche en fer pointue.

† **AISSANTE** (è-san-t'), *s. f.* Technologie. Bout de planche mince qui sert à faire une couverture de toit.

† **AISSAUGUE**, **ASSAUGUE** ou **ESSAUGUE** (è-sô-gh', a-sô-gh'), *s. m.* Terme de pêche. Filet formé de deux ailes ou bras, avec un manche placé au milieu.

† **AISSEAU** (è-sô), *s. m.* Petit ais ou planche très-mince, qui sert à couvrir comme la tuile.

AISSELLE (è-sè-l'), *s. f.* || 1° Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule. Au printemps, on les [les vers à soie] arrose de vin et d'eau tiède : ils sont couvés sous les aisselles des femmes, FÉN. XIX, 470. || 2° Terme de jardinage. Intérieur de l'angle formé par une feuille avec un rameau, par un rameau avec une branche, par une branche avec une tige. || 3° Terme de marine. Aisselles d'une ancre, angles formés par la verge et les bras de l'ancre. || 4° En architecture, partie de la voûte d'un four, depuis la naissance de cette voûte jusqu'à la moitié de sa hauteur.

— HIST. XIIIe s. Le roy sailli en la mer, dont il fu en yaue jusques aus esseles, JOINV. 215. Et il mist le glaive dessous s'essele et l'escu devant li, et eust couru sus aus Sarrazins, se ses preudeshomes li eussent souffert, ID. *ib.* || XVe s. Messire Tresilien fut delivré au bourrel.... et puis pendu au gibet du roi par les aisselles. Ainsi fina messire Robert Tresilien, FROISS. II, III, 76. Boutant son sac soubz son esselle, Il vint racompter la nouvelle À ses compaignons, et comment Il falloit faire sagement, VILLON, 2e *Repue fr.* || XVIe s. Avoir l'eseille surette et les pieds fumants, [illegible] *Fam.* IV, 7. La puanteur des aisselles vient.... PARÉ, XVI, 39.

— ÉTYM. Provenç. *aissela* ; catal. *axella* ; ital. *ascella* ; du latin *axilla*. Allem. *Achsel*; suéd. *axel*; anc. haut all. *ahsala* ; gael. *achlais*, *asgall*, *aslaich*, bras, aisselle, sein.

AISSIEU (è-sieu), *s. m.* Voy. ESSIEU.

† **AISSON** (è-son), *s. m.* Terme de marine. Petite ancre à quatre bras.

AITIOLOGIE (é-ti-o-lo-jie), *s. f.* Voy. ÉTIOLOGIE.

† **AJOINTER** (a-join-té), *v. a.* Technologie. Joindre des tuyaux bout à bout; joindre deux planches ensemble.

AJONC (a-jon), *s. m.* Arbuste fort épineux, à fleurs légumineuses, dit aussi genêt épineux.

— HIST. XIIIe s. Autres terres qui sont appelées adjoubs, DU CANGE, *adjotum*. Pour la moitié d'un adjoub, seant vers le bois de Arcies, ID. *ib.* || XIVe s. Pour ce que le dit Pierre Sarre, sans congié ou consentement du dit chevalier, en icelle terre ou fief, avoit cueilli et emblé certains biens et choses du dit chevalier appelez ajoous selon le langage du pays [diocèse de Luçon].... ajous sont défendus de cueillir et prendre sanz licence de celui à qui il appartient; et veeulx ajous avoit mis sur une jument et sur une mule.... ID. *ib.* En laquelle terre avoit ajoous, IS. *ib.* || XVIe s. Ajous, furze, sorte de genêt, COTGR. *Dict. gall. angl.*

— ÉTYM. Berry, *aujon*, *ajon*, *ajonsi*; bas-lat. *adjotum*, *ajoudum*. Les formes de l'ancien français et du bas-latin ne permettent pas de rattacher ce mot à *jonc*. Un *adjoub*, *adjotum*, est une terre plantée d'ajoncs. Faudrait-il y voir la préposition *à* et une forme altérée de *genista?* Il y a, dans l'ancien français, *jaam*, avec une signification très-analogue : De hous et de jaam sauvage, *Vie du bienheureux Thomas*.

AJOUPA (a-jou-pa), *s. m.* Espèce de hutte portée sur des pieux et qu'on recouvre promptement de feuilles et de ramée. Je te ferai avec les feuilles [illegible] un ajoupa pour te mettre à l'abri, BERN. DE ST. P. *Paul et Virg.* p. 72. La pureté de l'air et la douceur du climat nous permettaient de dormir sous un ajoupa au milieu des bois, ID. *ib.* p. 107.

† **AJOURÉ, ÉE** (a-jou-ré, rée), *adj.* Terme de blason. Il se dit de pièces percées à jour.

— ÉTYM. À et *jour*.

AJOURNÉ, ÉE (a-jour-né, née), *part. pass.* || 1° Ajourné à comparaître. || 2° Différé. Nos projets sont ajournés.

AJOURNEMENT (a-jour-ne-man), *s. m.* || 1° Terme de pratique. Assignation, sommation de comparaître en justice à un jour désigné. Exploit d'ajournement. Être décrété d'ajournement. Dès le lendemain de la représentation il reçut un ajournement personnel, BALZ. *Le prince*, ch. XXV. || 2° Remise d'une affaire. Il y a ajournement à quinzaine. || 3° En général, retard. Ajournement d'une décision.

— HIST. XIIIe s Sire, sauve vostre grace, je n'enten que je tel ajornement deie acuillir, come voz me faites, *Ass. de J.* 81. || XIVe s. Illec se reposa jusqu'à l'adjornement [retour du jour], *Guescl.* 1358 || XVe s. Aucuns preux chevaliers et bacheliers d'Ecosse chevaucherent à la fois, et par vesprées, et par adjournemens, reveiller l'ost aux Anglois, FROISS. I, I, 58. Droit à un ajournement et un petit devant soleil levant arriverent à Mortaigne, ID. I, I, 79. || XVe s. Tous ajournemens doivent estre faits à personne ou domicile, LOYSEL, 691.

— ÉTYM. Provenç. *ajornament* Voy. AJOURNER.

AJOURNER (a-jour-né), *v. a.* || 1° Assigner quelqu'un en justice à un jour marqué. || 2° Renvoyer une affaire à un autre jour. Ajourner une affaire, une délibération. || 3° Remettre à un temps indéterminé. Ajourner un projet, un travail, une dépense. Ajourner la guerre. Trop de sécurité fit ajourner les précautions.

— HIST. XIe s. Com pesmes [très mauvais] jurz nous est hoi ajurnez [s'est levé pour nous]! *Ch. de Rol.* CLXVIII. || XIIe s. Quant li rois vit le matin ajorner, *Ronc.* p. 157. Tute la nuit erreient entresqu'à l'ajurner; E le jur se muçowent d'ici qu'à l'avesprer, Od muines, od noneins, en bois, pur els celer, *Th. le Mart.* 49. || XIIIe s. Lors commença à ajorner, et li os [ost] commença à armer tout communalment, VILLEH. LXXXV. Devant l'aube aparant, ains qu'il fust ajourné.... *Berte*, XV. Me sire li rois vous semont et ajourne à Paris, sa cité, d'ui en quarante jours, *Chr. de Rains*, p. 132. Et estoit ainsi establi que, se nus des ouvriers des mestiers dessuz diz fussent adjourné devant le dit

mestre Fouques, et il defailloit de venir.... *Liv. des Mét.* 106. Au matin, quant il ajorna, Sire Lietart s'apareilla, *Ren.* 17527. Diex! quant sera il ajorné? Trop ai en ce lit sejorné, *la Rose*, 2503. Bien furent trente mil sor les chevaux monté, Et ont tant chevalchié et tant esperonné Qu'ils vienent à Artois encontre un ajorné, *Ch. d'Ant.* III, 537. Je voz ajorne à respondre à voz lettres, BEAUM. X, 4. Ne li ajorné n'aloient pas à lor jor, ID. 54. Et le roi l'ajourna au parlement à Paris, et le roy Thibaut de Navarre le secont, qui là estoit pour oyr et pour droit fere aus parties, JOINV. 289. || XVe s. Et l'avoient les douze pairs et les barons de France donné à messire Philippe de Valois, d'accord et ainsi comme par jugement, sans appeler ne ajourner partie adverse, FROISS. I, I, 62. Ledit duc seroit adjourné à comparoir en parlement à Paris, COMM. III, 1. || XVIe s. Te faudroit voir tous ces vieux romans et poetes françois, où tu trouveras un ajourner, pour faire jour; que les praticiens se sont faict propre; et mil autres bons mots, que nous avons perdus par nostre negligence, DUBELL. I, 29, *recto*. D'une entresuivante fuyte Il ajourne, et puis ennuyte [il fait nuit], ID. III, 78, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. *ajornar;* ital. *aggiornare;* de *à* et *jour*. Dans l'ancien français *ajourner* signifiait faire jour, et assigner à un jour dit : double signification très-bien en rapport avec l'étymologie. Il est fâcheux que nous ayons perdu la première des deux; car nous sommes réduits à une périphrase : il fait jour, le jour naît.

AJOUTAGE (a-jou-ta-j'), *s. m.* Terme d'arts mécaniques. Chose ajoutée à une autre.

— ÉTYM. *Ajouter.*

AJOUTÉ, ÉE (a-jou-té, tée), *part. passé.* || 1° Passage ajouté à un livre. La guerre ajoutée à la peste. La province ajoutée à l'empire, par la conquête. || 2° *S. m.* Addition faite à un manuscrit. Il y a des ajoutés à toutes les pages.

AJOUTER (a-jou-té), *v. a.* || 1° Mettre en plus. Ajouter ce travail à tous les autres. Ajouter une aile à une maison. Un bon régime ajoute des années à la vie. Des arbres ajouteraient du prix à cette maison. César ajouta la gloire des lettres à celle des armes. Les alluvions ont ajouté plus d'une lieue à ce rivage. Aux auteurs déjà nommés il faut ajouter Cicéron. Ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus, BOSS. *L. de Bourbon.* Gardez-vous bien d'ajouter à la faute de votre promesse celle de l'accomplir contre les lois de la nature, FÉN. *Télém.* V. Il n'y a point dans le cœur d'une jeune personne un si violent amour auquel l'intérêt ou l'ambition n'ajoute quelque chose, LA BRUY. 3. Mille petites pratiques qui ont passé en coutume et qu'une sainte ferveur ajoute à la règle, ne sont plus dans son estime que des minuties et des dévotions de novice, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 389. Elle n'a point prétendu par là vous dresser un piége, ni vous exposer au péril d'ajouter péché sur péché, ID. *Carême*, t. I, p. 114. À ce fils supposé dont il me faut défendre, Tu parles d'ajouter un véritable gendre, CORN. *Héracl.* III, 3. Et vous ne deviez pas envelopper d'un crime Ce que votre victoire ajoute à votre estime, ID. *Nicom.* II, 2. J'ajoute à ces tableaux la peinture effroyable De leur concorde impie, affreuse, inexorable, ID. *Cinna*, I, 3. Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de tes crimes, Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes, RAC. *Brit.* V, 6. Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage? ID. *Iphig.* IV, 6. Ajoutez cette grâce à tant d'autres bontés, ID. *Baj.* V, 4. || 2° Ajouter foi à quelqu'un, le croire. Ajouter foi à quelque chose, y croire. Je ne veux pas que vous m'ajoutiez foi, LA FONT. *Cal.* || 3° Pris absolument. Votre départ a ajouté à mon affliction. Il fut obligé d'ajouter du sien. Cela ajoutait encore à l'horreur du crime. L'habitude a ajouté à l'affection. Les dernières nouvelles ont ajouté à l'inquiétude générale. Ajoutez quelquefois, et souvent effacez, BOIL. *A. P.* I. Vous avez ajouté à des désordres qui n'ont jamais été pardonnés, MASS. *Car. Rechute.* Mon fils, que la clémence ajoute à votre gloire, VOLT. *Alz.* IV, 4. Au poids de nos fers il [l'amour] ajoute, Elle [l'amitié] nous aide à les porter, BÉRANG. *Amitié.* || Ajouter au conte, ajouter à la lettre, amplifier, exagérer. Ne vous fiez pas sans réserve à ses discours; il ajoute à la lettre. || Ajoutez, ajoutons; de plus, en outre. Ajoutez à cela que.... Ajoutez que j'aime son père. Ajoutez que si je reste.... Ajoutons que les vieillards apprennent encore. || 4° Dire en sus, écrire en sus. Il ajouta que.... Je n'ajouterai plus rien. Quelque obstacle imprévu rompra de si doux nœuds, Ajoutais-je.... CORN. *Pulch.* II, 1. Si vous me fâchiez, j'ajouterais peut être.... ID. *Nic.* III, 2. || 5° S'ajouter, *v. réfl.* Être ajouté. Toute chose ne s'ajoute pas à une autre. À la vieillesse s'ajoutait la cécité. Une seule année s'ajoutant à votre travail. Cet homme qui vient s'ajouter à mes ennemis. De nouvelles affaires s'étant ajoutées aux anciennes. Il ne se peut rien ajouter à ces excès contre la piété, PASC. *Prov.* 11.

— HIST. XIe s. Quatre cent mille [il] en ajustet en trois jours, *Ch. de Rol.* LXXI. [Que] Devant Marsile as autres si s'ajust, *ib.* LXXII. Franz et payens aslesvous [voilà] ajustez [aux prises], *ib.* XC. Onques mais homs ne vit tel [bataille] ajustée, *ib.* CXI. || XIIe s. Et je ferai nos Franzois ajoster [ranger en bataille], *Ronc.* p. 47. Gelers s'ajouste à la gent honorée, *ib.* p. 53. À l'ajouster fut la noise esbaudie, *ib.* p. 58. En la grant presse à Rolant [il] s'ajosta, *ib.* p. 80. Iluekes [ici] sunt andui [tous deux] lié [unis] et ajusté, Qu'il seront mais ami en estabilité, *Th. le Mart.* 99. As altres chambres out une chambre ajustée, Par unt la veie esteit al cloistre plus privée, *ib.* 146. E vindrent es herberges, et ajosterent soi od eaus [eux], *Machab.* I, ch. 3. *Mouchet*, n° 9. Et avoec ce nous adjostons que les dimes de vos bestes nuls ne vos osece demander, TAILLIAR, *Recueil*, p. 501 || XIIIe s. Cil qui sont adjostei à le [la] banlieue, *ib.* p. 327. Tu ajousteras jours seur les jours de ton roi, *Psautier*, B. M. 258, f. 71. Or entendés come grans domages ce fu, quant il ne furent avec aus [eux] ajousté; tous jors mais en fust crestienté haucie, VILLEH. C. Uns singes qui fu nez d'Espaingne S'est ajostez à la conpaingne, *Ren.* 9026. Li Diex d'Amors se fu bien pris À une dame de haut pris, Et delez lui iert ajoustés : Icele dame ot non Biautés, *la Rose*, 995. || XIVe s. Se un autre bien, ja soit ce qu'il soit très petit, est adjousté.... ORESME, *Eth.* VIII, 15. || XVe s. Ledit duc n'y adjousta point de foy, COMM. IV, 13. || XVIe s. Ceste oraison ne me prouffictera de rien, car je n'y adjouste point de foy, RAB. *Garg.* I, 42. Adjoustant que ce n'estoit raison de molester ainsy ses voisins, ID. I, 47. Il adjouste que les dicts ambassadeurs.... MONT. I, 59. Les ambassadeurs lui adjousterent qu'il avoit cinquante mille hommes.... ID. I, 229. Il conseilla au peuple de n'adjouster foy quelconque à personnes qui estoient si manifestement convaincues de mensonge, AMYOT, *Nic.* 18.

— ÉTYM. Provenç. *ajostar, ajustar;* de *à* (voy. À) et *juxta*, près (voy. JOUTER). Quelques étymologistes l'ont fait venir de *justus;* mais le sens est bien plus favorable à *juxta* qu'à *justus.* Dans l'ancien français, il est impossible de distinguer *ajouster* d'*ajuster.*

AJOUTOIR (a-jou-toir), *s. m.* Voy. AJUTAGE.

† **AJOUX** (a-jou), *s. m.* Les deux lames de fer qui servent à retenir les filières du tireur d'or.

† **AJUS** (a-ju) ou **AJUST** (a-ju; cette dernière orthographe est préférable), *s. m.* Terme de marine. Action de faire un aboutage, c'est-à-dire de réunir par un nœud les bouts de deux cordages ou d'un cordage cassé.

— ÉTYM. *Ajuster.*

AJUSTAGE (a-ju-sta-j'), *s. m.* || 1° Terme de monnayeur. Action d'ajuster, de donner à une pièce le poids légal. || 2° En général, action d'ajuster ensemble les différentes pièces d'un instrument, d'une machine. L'ajustage d'un fusil.

— ÉTYM. *Ajuster.*

AJUSTÉ, ÉE (a-ju-sté, stée), *part. passé.* || 1° Rendu juste. Une balance ajustée. || 2° Accommodé. Cette pièce est bien ajustée. Tout est bien ajusté ensemble. Faux cheveux ajustés sur la tête. || 3° Orné, paré. Cette femme est très-bien ajustée. || Ironiquement. Vous voilà bien ajusté! en parlant d'un homme dont les vêtements sont en désordre ou qu'une voiture a éclaboussé. || Maltraité en parole ou en action. Parbleu! chevalier, te voilà mal ajusté, MOL. *Crit.* sc. 7. C'est ainsi Que les fourbes.... sont ajustés ici, ID. *l'Étourd.* IV, 1. || 4° Visé. Un lièvre ajusté.

AJUSTEMENT (a-ju-ste-man), *s. m.* || 1° Action par laquelle on ajuste quelque chose. L'ajustement d'un poids. L'ajustement d'une machine. || 2° Accommodement, conciliation. Chercher des ajustements dans une affaire. Ils ne connaissent point ces relâchements, ces ajustements, comme on parle aujourd'hui en Italie, BALZ. 6e *disc. s. la cour.* || 3° Disposition, arrangement. L'ajustement d'une maison, d'un jardin. || 4° Parure. C'est un ajustement des mouches emprunté, LA FONT. *Fab.* IV, 3. Pour moi je tiens que la braverie et l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles, MOL. *l'Amour méd.* I, 1. Je ne comprends pas comment un mari, qui est trop négligé dans son ajustement.... LA BRUY. 3. J'appelle superflu, femme mondaine, ce que vous dépensez, disons mieux, ce que vous prodiguez en mille ajustements frivoles qui entretiennent votre luxe, BOURD. *Carême*, t. I, p. 173. || 5° Action de réduire les flans de monnaies au poids qu'ils doivent avoir avant d'être frappés sous le balancier.

— SYN. AJUSTEMENT, PARURE, TOILETTE. Ces mots donnent l'idée de la recherche et du soin qu'on met à s'orner dans son habillement. Toilette est plus général que ajustement et parure, n'ayant pas le sens spécial que l'un ou l'autre emporte. L'ajustement exige du temps, du talent et du goût; la parure veut des objets qui aient de l'éclat et qui soient propres à relever la figure. La toilette embrasse à la fois l'ajustement et la parure. Toilette en ce sens ne se dit guère que des femmes; ajustement peut se dire aussi des hommes.

— ÉTYM. *Ajuster;* provenç. *ajustamen.*

AJUSTER (a-ju-sté), *v. a.* || 1° Rendre conforme à, rendre juste. Il ajuste la balance. Ajuster une pièce de monnaie. || 2° Accommoder une chose en sorte qu'elle s'adapte à une autre. Vous ajusterez ce manche à la bêche. Bien qu'au moins mal qu'il pût, il ajustât l'histoire, Le loup fut un sot de le croire, LA FONT. *Fab.* XI, 6. Pour ajuster les temps de l'histoire sainte avec ceux de la profane, BOSS. *Hist.* I, 6 || 3° En termes de musique, rendre juste. Ajuster un tuyau d'orgue. Ajuster un diapason. || Familièrement. Ajustez vos flûtes, se dit à un homme qui n'est pas d'accord avec lui-même; à plusieurs personnes qui ne peuvent s'entendre. || 4° Ajuster deux personnes, les concilier. Il n'est pas aisé de nous ajuster ensemble, BALZ. liv. 7, lettre 12. Ajuster un différend, le terminer à l'amiable. || 5° Mettre une chose en état. Ajuster une machine. Et c'est ce même Dieu de qui la main puissante De ma frêle machine ajusta les ressorts, CHAUL. *Sur la mort.* Mon hymen ajustait vos affaires, MOL. *Femmes sav.* V, 5. || Ajuster toutes choses pour quelque dessein, prendre toutes les mesures nécessaires pour réussir. || 6° Embellir, disposer. Il se divertit fort à faire ajuster cette maison, SÉV. 164. Elle s'amusa à faire ajuster l'appartement de M. de Montpensier, ID. 12. || 7° Disposer avec soin, avec goût les choses de la toilette. On ne peut venir à bout de l'ajuster. Ajustons un peu nos cheveux au moins, et soutenons notre réputation, MOL. *Préc. rid.* sc. 7. Après s'être peigné et avoir ajusté ses canons, ID. *ib.* sc. 10. || Fig. On l'a ajusté de toutes pièces, on l'a maltraité en paroles ou en actions. || 8° Viser. Ajuster son coup. Ajuster un lièvre. || Absolument. Il ajuste bien. || Fig. Ce sont les conseillers fidèles Dont il prend les avis pour ajuster ses coups, CORN. *Agésil.* I, 3. || 9° Terme de manége. Dresser un cheval aux divers exercices. Ce terme ne paraît plus usité aujourd'hui dans les manéges. || Ajuster les rênes, rendre chaque rêne égale. || 10° Terme de marine. Réunir deux cordages entre eux par le nœud appelé ajust.

S'AJUSTER, *v. réfl.* || 1° Être unies, adaptées, en parlant de plusieurs choses. Ces deux pièces s'ajustent bien. Combien de ces sortes de mouvements doivent s'ajuster pour opérer cet effet, BOSS. *Conn. de Dieu*, V, 3. || 2° Être d'accord. Ces deux hommes ne sauront jamais s'ajuster. Elle viendra tantôt elle-même en personne, Vous vous ajusterez ensemble en quatre mots, REGNARD, *le Joueur*, I, 4. || 3° S'accommoder. Tout le globe de l'œil s'allonge ou s'aplatit selon l'axe de la vision, pour s'ajuster aux distances, comme les lunettes à longue vue, BOSS. *Conn.* IV, 2. Elle leur fait [à ses fils] une destinée au gré de ses souhaits, sans consulter si les conseils éternels s'ajustent avec la témérité de ses espérances, MASS. *Car. Voc.* Tout ce qui ne s'ajuste pas à nos vues et à nos lumières dans l'arrangement des choses d'ici bas, trouve auprès de nous sa condamnation et sa censure, ID. *Pur.* 1. Que votre langage à mon faible s'ajuste, MOL. *le Dép.* II, 7. Cela s'ajuste assez mal au dessein.... ID. *Sicil.* 7. Ne voyez-vous pas bien que tout ceci n'est fait que pour nous ajuster aux visions de votre mari? ID. *B. gent.* V, 7. Suivons, suivons l'exemple, ajustons-nous au temps, ID. *Psyché*, I, 1. Tâchez de vous ajuster aux mœurs, SÉV. 29. || 4° Se parer. Chacun s'ajuste au mieux qu'il peut.

— HIST. XIIIe s. Et doit avoir cil cui la mesure est, pour la mesure, soit mine, soit minot, quatre deniers pour l'ajouster et pour le seigneir, *Liv. des Mét.* 22. || XVIe s. Afin de pouvoir ajuster toutes les contrarietez qui s'y rencontreroient, D'AUB *Vie*, CXII. Il lui demanda s'il n'y avoit pas moyen de l'en retirer en s'ajustant de bonne foi et en cherchant quelque temperament pour concilier les controverses qui divisoient les esprits, ID. CXIV. Synarthrose : quand la jointure des os est serrée et adjutée de près, PARÉ, IV, 43.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *juste;* ital. *aggiustare.*

Dans l'ancien français *ajouster* et *ajuster* se confondent, quant à la forme, d'une manière qu'on ne peut guère discerner. Mais dans le XVIe siècle la distinction devient évidente; elle l'est en italien, *aggiustare* ne venant que de *giusto*, juste.

AJUSTEUR (a-ju-steur'), *s. m.* || 1° Celui qui ajuste les monnaies. || 2° Ouvrier qui, dans un art quelconque, assemble les pièces exécutées par d'autres ouvriers.

— ÉTYM. *Ajuster*; ital. *aggiustatore* (voy. AJUSTER).

AJUSTOIR (a-ju-stoir), *s. m.* Petite balance où l'on pèse et l'on ajuste les monnaies. On dit présentement trébuchet.

— ÉTYM. *Ajuster*.

† **AJUSTURE** (a-ju-stu-r'), *s. f.* Terme de maréchalerie. Légère concavité donnée au fer pour qu'il soit approprié au pied.

AJUTAGE ou **AJUTOIR** ou **AJOUTOIR** (a-ju-ta-j', a-ju-toir, a-jou-toir. Le premier est le plus usité), *s. m.* Terme d'hydraulique. Tuyau court qu'on adapte à un orifice d'écoulement pour en augmenter la dépense. L'ajutage produit cet effet en détruisant la contraction de la veine fluide.

— ÉTYM. *Ajouter*.

† **ALABASTRITE** (a-la-ba-stri-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Variété saccharoïde de sulfate de chaux, avec laquelle on sculpte des vases et des statuettes.

— ÉTYM. Voy. ALBÂTRE.

† **ALAISE** (a-lè-z'), *s. f.* Voy. ALÈZE.

ALAMBIC (a-lan-bik), *s. m.* || 1° Appareil qui sert à distiller, et qui se compose d'une cucurbite, d'un chapiteau et d'un serpentin. Les huiles qu'on fait passer plusieurs fois à l'alambic sont plus aisées à distiller, DESC. *Fœtus*, 2. Peut-être êtes-vous occupé à présent autour d'un alambic? VOLT. *Lett. vers*, 3. || 2° Fig. Passer une affaire à l'alambic, l'examiner avec un très-grand soin. || 3° Mettre à l'alambic, subtiliser sur. Voilà, sans mettre saint Clément à l'alambic, ce qu'il a voulu dire, BOSS. *Nouv. myst.* 12. Ils mettent leurs avis à l'alambic et les réduisent à néant à force de les subtiliser, BALZ. 3° *disc. s. la cour.* Les raisonnements [du mémoire du duc de Chevreuse] en étaient tellement tirés à l'alambic qu'ils l'impatientèrent [le chancelier], ST SIM. 299, 94.

— HIST. XIIIe s. Por quoi donc en tristor demores? Je vois maintes fois que tu plores Cum alambic sus alutel, *la Rose*, 6406. || XVIe s. Pour distiller toutes sortes d'eaux, deux vaisseaux sont principalement necessaires, qu'on nomme en un mot alembic : l'un d'iceux est appelé proprement cucurbite ou vaisseau contenant; l'autre est dit chapiteau ou chape, auquel sont amassées les vapeurs, PARÉ, XXVI, 5.

— ÉTYM. Provenç. *elambic*; catal. *alambi*; espagn. *alambique*; ital. *lambicco*, *limbicco*, de l'arabe *al anbiq*. Ce mot, venu aux Occidentaux par l'intermédiaire des Arabes, comme l'indique l'article arabe qu'il a conservé, dérive du grec ἄμβιξ, vase, et en particulier vase à distiller.

ALAMBIQUÉ, ÉE (a-lan-bi-ké, kée), *part. passé.* || 1° Passé à l'alambic. Inusité en ce sens. Et Jupiter, te répandre encor [sur Danaé], Alambiqué d'amour, en grosses gouttes d'or, RÉGNIER, *Élég.* IV. || 2° Fig. Trop subtil, trop raffiné. Ils s'égaraient dans des discours alambiqués, BOSS. *Var.* 11. Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée, ID. *Lett. Corn.* 102.

ALAMBIQUER (a-lan-bi-ké), *v. a.* || 1° Fatiguer à des choses subtiles. N'allons pas là-dessus nous alambiquer la cervelle. Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions, BOSS. *Avert.* 6. || 2° Absolument. Subtiliser. Aller au fait sans alambiquer. || 3° S'alambiquer, *v. réfl.* Même sens. [Ces gens] À qui l'ambition la nuit tire l'oreille, De qui l'esprit avare en repos ne sommeille, Toujours s'alambiquant après nouveaux partis, Qui pour Dieu ni pour loi n'ont que leurs appétits, RÉGNIER, *Sat.* XII. Pour moi j'ai déjà vu cent contes de la sorte; Sans nous alambiquer [tourmenter], servons-nous en : qu'importe? MOL. *l'Étour.* IV, 1.

— HIST. XVIe s. Mais le mal par les yeux ne s'allambique pas; De quoi donques nous sert ce fascheux larmoyer? DUBELL. VI, 17, *recto*. Ou de tes yeux appaise mes douleurs, Ou bien les miens alambique en fontaine, RONS. 97. Cacher sous un glaçon des flammes allumées, S'alambiquer l'esprit, se paistre de fumées, ID. 212.... Car sans honneur la muse, consommée De long travail, s'alambique en fumée, ID. 680.

— ÉTYM. *Alambic*; espagn. *alambicar*.

† **ALAMBIQUEUR** (a-lan-bi-keur), *s. m.* Celui qui alambique, qui subtilise.

— ÉTYM. *Alambiquer*.

† **ALANDIER** (a-lan-dié), *s. m.* Technologie. Bouche ou foyer placé à la base d'un four.

ALANGUI, IE (a-lan-ghi, ghie), *part. passé.* Ces longues nuits qu'on passe.... À retourner son corps alangui par la fièvre, LAMART. *Joc.* IV, 162.

ALANGUIR (a-lan-ghir), *v. a.* || 1° Rendre languissant. Pourquoi cette marche molle et pesante, dans une circonstance si critique? Était-ce notre artillerie et nos bagages qui nous avaient tant alanguis? SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, ch. 2. || 2° S'alanguir, *v. réfl.* Devenir languissant.

— HIST. XVe s. Entre tous biens, je suis de mal quintaine [but], Alangoré entre les vigoreux, CH. D'ORL. *Ball.* 112. || XVIe s. Et trois facilement couchant et alanguissant mon esprit, MONT. I, 34. Ils ont veu les petis enfans mourir à la mamelle de leurs meres allangouries, *Satire Ménip.* p. 110. Abatus et alangouris de longue maladie, ID. p. 159. Et faut leur donner des grains pour les maintenir en estat et les garder d'alangourir, O. DE SERRES, 334.

— ÉTYM. À et *languir*; wallon, *s'alanchi*. *Alangorer*, *alangourir*, sont d'anciennes formes.

† **ALANGUISSEMENT** (a-lan-ghi-se-man), *s. m.* État de langueur. Un tiède alanguissement énerve toutes mes facultés, et l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés, J. J. ROUSSEAU, *Prom.* 2.

— ÉTYM. *Alanguir*.

ALARGUER (a-lar-ghé), *v. n.* || 1° Gagner le large, s'éloigner de la terre ou d'un autre vaisseau. Il a vieilli en ce sens. || 2° Porter plus largue, c'est-à-dire manœuvrer de telle sorte que le vent devienne plus largue. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. À et *largue*.

ALARMANT, ANTE (a-lar-man, man-t'), *adj.* Qui alarme. Situation alarmante. Des bruits alarmants. Dans la plupart des romans, ce ne sont que conversations tendres, que sentiments passionnés, que peintures séduisantes, que situations alarmantes pour la pudeur.

ALARME (a-lar-m'), *s. f.* || 1° Cri, signal pour faire courir aux armes. Au premier cri d'alarme. Sonner l'alarme. L'alarme fut donnée par des feux. Il entend déjà le beffroi des villes et crier à l'alarme, LA BRUY. 10. J'écoute, je distingue les coups du canon d'alarme, CHATEAUB. *René*, 214. || Fig. Le chien donne l'alarme par des aboiements réitérés. || 2° Émotion causée par l'approche réelle ou supposée de l'ennemi. L'alarme est au quartier, au camp. Lui vêtu des armes d'Achille, Patrocle mit l'alarme au camp et dans la ville, LA FONT. *Fab.* XII, 9. Oh! dit-il, j'en fais faire autant Qu'on m'en fait faire! ma présence Effraye aussi les gens! je mets l'alarme au camp, ID. *ib.* II, 14. La fusée mit l'alarme au camp, SÉV. 412. || Fig. L'alarme est au camp, se dit d'une société, d'un parti qui a des appréhensions communes. Voilà l'alarme au camp, ID. 58. || En termes de guerre, donner des alarmes à une place assiégée, l'inquiéter par de fausses attaques. || 3° Frayeur, épouvante subite. À la première alarme. À la moindre alarme. Répandre l'alarme. Il a pris l'alarme bien légèrement. En cette alarme universelle, LA FONT. *Fab.* II, 9. Il s'en allait Mettre l'alarme en tout le voisinage, ID. *Rém.* Celle-ci par ses cris mettait tout en alarme, ID. *Matr.* Il n'eût pas été propre à donner cette fausse alarme, CORN. *Exam. d'Hor.* || 4° Vive inquiétude, souci; dans ce sens il s'emploie le plus souvent *au plur.* Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude, MOL. *Tart.* V, 7. Tant de médisances et tant de faux rapports que cela mit toute la cour en combustion et en alarme, PASC. *Prov.* 15. Les forts et les faibles sont en alarme et en trouble, VOIT. *Lett.* 143. Mais, moi qui veux me garantir de ces alarmes et de ces agitations secrètes, BOURD. *Carême*, t. I, p. 35. Ce qu'on aime, on craint de le perdre; et plus on l'aime, plus les alarmes sont fréquentes; car on les prend aisément, ID. *Pensées*, t. III, p. 148. Ce soin de couvrir ses crimes et de les tenir cachés, ces alarmes secrètes mais pleines d'effroi, ces agonies mortelles, convaincu qu'il est de ce qu'il a fait et de ce qu'il mérite.... ID. *Carême*, t. I, p. 273. Ah! dissipez ces indignes alarmes, RAC. *Andr.* II, 1. Ne me suis point, si ton cœur en alarmes Prévoit qu'il ne pourra commander à ses larmes, ID. *ib.* IV, 1. Quand Tryphon me donna de si rudes alarmes, CORN. *Rodog.* II, 3. Milord avait pris les mêmes alarmes, HAMILT. *Gramm.* 8. Ma fille, tu as tort de prendre de telles alarmes, MOL. *la Princ.* II, 4. Des projets de mon cœur ne prenez point d'alarme, ID. *Femmes sav.* I, 4. Autour de ces rois voltigeaient, comme des hiboux dans la nuit, les cruels soupçons, les vaines alarmes, FÉN. *Tél.* XVIII. || 5° Vivre, être nourri dans les alarmes, être accoutumé à la guerre et à ses dangers.

—HIST. XIVe s. Lors la gaite renois [renégat, renié] Voit bien qu'ès fossez sont les nobiles françois, Adont a escrié alarme à haute vois, *Guescl.* 19486. On crie parmi l'ost : traït! car vous armés! Alarme! alarme! crient; chascun s'est adoubés, *Baud. de Seb.* VIII, 224. || XVe s. Nous sommes armés comme il faut : Alarme! à l'assaut! à l'assaut! BASSELIN, XLVII. || XVIe s. Courez y tous, et alarme sonnez, RAB. *Garg.* I, 2. Et quant orrez ces miens presens alarmes, Ayez bon cueur et contenez vos larmes, MAROT, II, 55. À peine sera jamais crainct Le combattant qui est contrainct D'emprunter, quand vient aux alarmes, De son adversaire les armes, ID. II, 199. Ainsi tu scez combien par faux alarmes, La mort a fait, pour toi, jeter des larmes, ID. III, 8. Et de prieres et de larmes, Leur donnois souvent force allarmes Pour les gagner.... ID. IV, 180. La majesté de Dieu en se faisant sentir leur dresse nouveaux alarmes, CALVIN, *Instit.* 8. Comment pourrions-nous tenir bon tant peu que ce soit contre les alarmes continuelles qu'il [Satan] nous dresse? ID. *ib.* 115. Quant il demeure en ce païs, vous pouvez dormir en sureté, combien que l'on luy donne assez d'alarmes; mais son bon sens prouvoit à tout, MARG. *Lett.* XCV. L'ame troublée de plusieurs diverses alarmes, MONT. I, 96. Je demeurerai en crainte et en alarme, ID. I, 128. Les Romains, oyant l'alarme, prirent chascun le premier baston qu'ils trouverent, AMYOT, *Cam.* 47. Tantost il s'approchoit de luy, et luy faisoit donner des alarmes en son camp, tantost.... ID. *Fab.* 12. Lors marcherent les trompettes sonnans un son tel que l'on le sonne à une alarme, ID. *P. Æm.* 56. Gardez que ce ne soit quelque faulse alarme que l'on vous ait donnée pour vous estonner, ID. *Pélop.* 19. L'on fait une procession devant laquelle marche une trompette sonnant à l'arme, ID. *Arist.* 52. Seleucus tout effrayé se jetta incontinent en piedz et feit sonner l'allarme, ID. *Démétr.* 70. Pour un faux alarme qui luy fut donné, M. DU BELL. 146. Ils donnerent l'alarme aussi chaude comme si.... eux qui bien oyoient ce chaut alarme, feirent sonner la retraite, ID. 371.

— ÉTYM. Bourguig. *ailarme*; provenç. *alarma*; espagn. *alarma*; ital. *allarme*; de *à* (voy. À), *l'* (voy. LE), et *arme*. Dans le XVIIe siècle on écrivait volontiers *allarme*, et beaucoup de livres ont cette orthographe. Dans le XVIe on faisait indifféremment *alarme* masculin ou féminin.

ALARMÉ, ÉE (a-lar-mé, mée), *part. passé.* Tout le pays est alarmé de ces préparatifs de guerre. Alarmés sur leur situation. Alarmé par un bruit subit. Alarmé de tout ce qu'il entendait. Je suis tout alarmé de la maladie de mon père. Je pensais en voyant sa tendresse alarmée.... RAC. *Andr.* II, 5. Vous l'accusiez pourtant quand votre âme alarmée Craignait qu'en expirant ce fils vous eût nommée, CORN. *Rodog.* V, 4. Je ne vis point sa pudeur alarmée, HAMILT. *Gramm.* 11. Les matelots furent alarmés jusqu'à perdre l'esprit, BOSS. *Reine d'Anglet.* Parmi les frayeurs d'une conscience alarmée et les douleurs de l'enfer, BOSS. *Anne de Gonzague.* Et passant du Jourdain les ondes alarmées, Cueillir mal à propos les palmes idumées, BOIL. *Sat.* IX.

ALARMER (a-lar-mé), *v. a.* Donner l'alarme. Les bruits qui couraient alarmèrent la ville. Il m'importe de me souvenir qu'en mille occasions cette censure des hommes m'alarme, me déconcerte, m'humilie, m'abat, BOURD. *Carême*, t. I, p. 249. Un ordre qui d'abord a pu vous alarmer, RAC. *Brit.* I, 2. Cet enfant dont la vie alarme tant d'États, ID. *Andr.* I, 1. Ces discours commencés, ce visage interdit Pourraient de quelque ombrage alarmer mon esprit, VOLT. *Mérope*, III, 6. Heureux si ses discours craints du chaste lecteur, Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur, Et si du son hardi de ses rimes cyniques, Il n'alarmait souvent les oreilles pudiques, BOIL. *A. P.* II.

S'ALARMER, *v. réfl.* || 1° Prendre l'alarme, s'effrayer, être ému. On s'alarma d'autant plus qu'on ne s'attendait à rien de tel. Nous nous alarmons, nous nous troublons, nous nous désespérons, à mesure que les biens du monde nous échappent et que nous nous en voyons privés, BOURD. *Carême*, t. I, p. 2. Vous vous alarmez peu d'une telle menace, CORN. *Sertor.* IV, 2. Mais je m'alarme trop et Rome est plus égale, ID. *Nicom.* IV, 6. On ne voit pas mon peuple à mon nom s'alarmer, RAC. *Brit.* IV, 3. Tous vos voisins s'alarment pour vous, FÉN. *Tél.* XIV. Nulle raison de crainte; et, loin de s'alarmer, Confiant, il se livre aux délices d'aimer, A. CHÉN. *Élég.* 33. || 2° Fig. Sa pudeur s'alarma d'abord, mais elle céda à l'utilité publique, MONTESQ. *Esp.* VIII, 11.

— ÉTYM. *Alarme. Alarmer*, dont on n'a pas d'exemple pour le XVIe siècle, paraît être venu en usage dans le XVIIe.

ALARMISTE (a-lar-mi-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui se plaît à répandre des bruits alarmants. C'est un alarmiste. Défiez-vous des alarmistes. || Mot né dans les alarmes de la Révolution.

— ÉTYM. *Alarmer.*

ALATERNE (a-la-ter-n'), *s. m.* Terme de botanique. Espèce de nerprun, arbrisseau toujours vert.

— ÉTYM. *Alaternus.*

† **ALBARELLE** (al-ba-rè-l'), *s. f.* Champignon bon à manger, qui croît sur le châtaignier et le peuplier blanc.

ALBÂTRE (al-bâ-tr'), *s. m.* || **1°** Espèce de pierre fort blanche. Les minéralogistes désignent par ce nom deux espèces de pierres tendres, blanches, demi-transparentes : l'une, l'albâtre gypseux, est la chaux sulfatée compacte; l'autre, l'albâtre calcaire, est la chaux carbonatée compacte. Cette dernière a été employée en médecine comme absorbante. || Blanc comme l'albâtre, très-blanc. || **2°** Par extension, blancheur éclatante. Il [Dieu] se plut à pétrir d'incarnat et d'albâtre Les charmes arrondis du sein de Pompadour, VOLT. *Ép.* 75.

— HIST. XIIIe s. En celle chambre n'oit noienz De chaux, d'areine, de cimenz, Enduit, ne moillerons n'emplaistre; Tote entiere fu d'alambastre, DU CANGE, *alabaustrum.* || XVIe s. Elle a très bien cette gorge d'albastre, Ce doux parler, ce cler taint, ces beaux yeux, MAROT, III, 78. Et dont la petite folastre Dessus la gorge d'allebastre De sa dame, si doucement, MAROT, III, 152. Marbre blanc, albastre.... O. DE SERRES, 905. Alabastre, ID. 906.

— ÉTYM. Provenç. *alabastre;* de ἀλάβαστρον.

ALBATROS (al-ba-tros'), *s. m.* Oiseau palmipède très-vorace. Une des espèces d'albatros, connu aussi sous le nom de mouton du Cap, nous offre le plus grand des oiseaux aquatiques.

— ÉTYM. Corruption de l'espagnol *alcatraz*, nom donné à l'onocrotale. Quant à la dérivation d'*alcatraz*, elle est incertaine. L'Académie espagnole, dans son dictionnaire, regarde *alcatraz* comme une onomatopée du bruit que l'oiseau fait dans l'eau avec son bec. Mais cela paraît douteux.

ALBERGE (al-ber-j'), *s. f.* Sorte de pêche dont la chair est si adhérente au noyau qu'on ne peut la partager. || On disait aussi *auberge.*

— HIST. XVIe s. Les noiaux des menus abricots, des auberges et des peches, O. DE SERRES, 634. Il y a diverses qualités d'auberges toutes symbolisans avec les abricots. Les auberges incarnates d'un costé, jaunes de l'autre, colorées de rouge brun en la chair attachée au noiau, sont fort prisées; celles aussi de jaune doré, duracines, ayans la chair ferme, ID. 678.

— ÉTYM. Espagn. *alberchigo* et *alberchiga.* Mot douteux; Ménage le tire de *albus*, blanc (voy. ALBUM), à cause de la blancheur du fruit.

ALBERGIER (al-ber-jié), *s. m.* Arbre qui produit des alberges.

† **ALBERTINE** (al-bèr-ti-n'), *s. f.* Terme de jardinage. Espèce d'anémone nommée aussi parangon.

† **ALBIFICATION** (al-bi-fi-ca-sion), *s. f.* Terme d'ancienne chimie. Action de rendre blanc.

— HIST. XVIe s. Afin qu'en si long chemin la matiere soit preparée à concoction et albification, PARÉ, I, 27.

— ÉTYM. *Albus*, blanc (voy. ALBUM), et *ficare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

† **ALBINISME** (al-bi-ni-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Anomalie congénitale d'organisation qui consiste dans la diminution ou même l'absence totale du pigment destiné à colorer la peau d'une race quelconque, humaine ou animale. L'albinisme peut être total ou partiel. || Albinisme des plantes, état maladif d'une plante dont les parties, ordinairement vertes, sont blanchies par suite de la résorption de la matière colorante. On l'obtient en faisant végéter une plante en un lieu obscur; il se produit quelquefois sur une culture en plein air.

— ÉTYM. Voy. ALBINOS.

ALBINOS (al-bi-nos'), *s. m.* Individu qui est affecté d'albinisme. On a prétendu que les facultés intellectuelles des albinos étaient très-faibles; la meilleure histoire que nous possédions de l'albinisme chez l'homme a pourtant été écrite par un albinos, Sachs, qui, en 1812, a parfaitement décrit l'état que lui et sa sœur présentaient. Il y a très-peu de ces albinos, dont un a été présenté à l'Académie des sciences de Paris, VOLT. *Russie*, I, 4.

— ÉTYM. Espagn. *albino*, de *albo*, blanc, de *albus* (voy. AUBE). Il faudrait dire *albino* au singulier et *albinos* au pluriel; *albinos* est le pluriel espagnol d'*albino*, et barbare au singulier. Mais ce mot est trop entré dans l'usage pour qu'on puisse le corriger.

ALBRAN, *s. m.* Voy. HALBRAN.

ALBRENÉ, *adj.* Voy. HALBRENÉ.

ALBUGINÉ, ÉE (al-bu-gi-né, née), *adj.* Terme d'anatomie. Il se dit des membranes, des tissus dont la couleur est blanche. Membrane albuginée. La tunique albuginée de l'œil ou sclérotique. La rétraction des tissus albuginés.

— ÉTYM. *Albugo* (voy. ce mot).

ALBUGINEUX, EUSE (al-bu-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Blanchâtre. Une peau albugineuse sortit de ses yeux [de Tobie], VOLT. *Phil.* IV, 438.

— HIST. XVIe s. Le tiers et dernier humeur de l'œil est le vitreux ou plustost albugineux, ainsi nommé à cause qu'en consistence et couleur il est semblable au verre, ou bien au blanc d'un œuf, PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. *Albugo* (voy. ce mot).

ALBUGO (al-bu-go), *s. m.* Terme de médecine. Tache blanche qui se forme à l'œil, et qui est causée par le dépôt d'une matière blanchâtre dans les lames de la cornée. L'Académie fait ce mot du féminin; mais les livres médicaux le font du masculin.

— ÉTYM. *Albugo*, même signification; de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

ALBUM (al-bom'), *s. m.* || **1°** Livre sur lequel les voyageurs consignent leurs observations. Un Allemand porte son album chez tous les savants, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || **2°** Cahier sur lequel on prie d'inscrire quelques lignes de prose, quelques vers, un dessin. Que bien longtemps cet album vous redise Qu'un chansonnier.... Fut un moment la dupe de vos yeux, BÉRANG. *Coupl. d'alb.* || **3°** Terme d'antiquité romaine. Tablettes recouvertes d'un enduit de plâtre sur lesquelles étaient inscrits les actes du préteur.

— ÉTYM. *Album*, neutre de *albus*, blanc; grec, ἀλφός, tache blanche; celtique, *alb.*

† **ALBUMEN** (al-bu-mèn'), *s. m.* || **1°** Terme de botanique. Nom donné par quelques botanistes à la substance qui environne l'embryon dans quelques graines, telles que celle du froment. || **2°** Terme d'anatomie. Mot quelquefois employé pour désigner le blanc d'œuf.

— ÉTYM. *Albumen*, blanc d'œuf (voy. ALBUMINE).

ALBUMINE (al-bu-mi-n'), *s. f.* Principe immédiat des animaux et des végétaux qui compose le blanc de l'œuf et se coagule par la chaleur.

— HIST. XIIIe s. Oile [huile] violat mellé à aubun d'uef, ALEBRANT, *Régime du corps*, ms. n° 7929, f. 34, *verso.*

— ÉTYM. *Albumen*, blanc d'œuf, de *albus*, blanc (voy. ALBUM). La forme de l'ancien français *aubun* ou *albun* est régulière; *albumen* ou, au régime, *albumine*, ayant l'accent sur *bu*, donne *albun*. *Albumine* a été fait récemment sur le cas régime, et n'a plus rien de commun avec l'accent latin.

† **ALBUMINÉ, ÉE** (al-bu-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une graine qui est pourvue d'albumine.

ALBUMINEUX, EUSE (al-bu-mi-neû, neû-z'), *adj.* Qui contient de l'albumine.

— ÉTYM. *Albumine.*

† **ALBUMINOÏDE** (al-bu-mi-no-i-d'), *adj.* Terme de physiologie. On désigne sous le nom de matières albuminoïdes un groupe de corps azotés, neutres, incristallisables, décomposables au feu, putrescibles, assimilables et par conséquent nutritifs; telles sont l'albumine, la fibrine et d'autres.

— ÉTYM. *Albumine*, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **ALBUMINURIE** (al-bu-mi-nu-rie), *s. f.* Terme de médecine. Pissement d'albumine, c'est-à-dire émission d'urines qui contiennent de l'albumine; c'est le symptôme de diverses affections, et entre autres d'une lésion des reins.

— ÉTYM. Mot hybride, composé de *albumine* et οὐρεῖν, pisser (comp. URINE).

† **ALBURNO** (al-bur-no), *s. m.* Sorte de vêtement des Maures. Des lances ornées de pennons blancs et bleus, des alburnos étaient rangés auprès des boucliers, CHATEAUB. *D. des Abenc.* 154.

— ÉTYM. C'est le même que *burnous* (voy. ce mot) avec l'article arabe *al.*

ALCADE (al-ka-d'), *s. m.* Nom de certains magistrats en Espagne. Un cacique, un corrégidor, des régidors et des alcades formaient le corps militaire, civil et politique, des Réductions, CHATEAUB. *Génie*, IV, IV, 5.

— ÉTYM. Espagn. *alcalde;* portug. *alcaide;* de l'arabe, *al*, le, et *kadi*, juge, ou *caid*, gouverneur.

† **ALCAEST** ou **ALCAHEST** (al-ka-èst), *s. m.* || **1°** Terme d'alchimie. Liqueur qui était supposée propre à guérir toute sorte d'engorgements. || **2°** Dissolvant universel, capable de ramener tous les corps de la nature à leur première vie.

— ÉTYM. Ce mot a été inventé par Paracelse, et ne paraît avoir aucune étymologie.

ALCAÏQUE (al-ka-i-k'), *adj.* || **1°** Vers alcaïque, sorte de vers grec inventée par Alcée, et adoptée par les Latins. || **2°** Strophe alcaïque, strophe grecque ou latine, où entre le vers alcaïque. || **3°** Substantivement. Le grand, le petit alcaïque. Le grand alcaïque avait deux pieds de plus que le petit.

— ÉTYM. Ἀλκαϊκός, de Ἀλκαῖος, nom du poëte Alcée. Ἀλκαῖος veut dire le fort et vient de ἀλκή, force (voy. ALCÉE).

ALCALESCENCE (al-ka-lè-ssan-s'), *s. f.* Terme de chimie. Mouvement par lequel une substance devient alcaline.

— ÉTYM. *Alcalescent.*

ALCALESCENT, ENTE (al-ka-lè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme de chimie. Qui prend ou qui a déjà les propriétés alcalines.

— ÉTYM. *Alcali.*

ALCALI (al-ka-li), *s. m.* || **1°** Plante marine qui produit la soude du commerce. || **2°** Produit salin de l'alcali réduit en cendres. || **3°** Toute substance qui a des propriétés analogues à celles de la soude. Chez les anciens chimistes, alcalis fixes, la soude et la potasse; alcali volatil, l'ammoniaque. Loin de donner aucun vestige d'alcali volatil, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || **4°** En chimie, les alcalis sont des corps composés qui ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de ramener au bleu les couleurs bleues végétales rougies par les acides, de remplir le rôle de base en présence des acides dans les combinaisons connues sous le nom de sels.

— HIST. XVIe s. Des sels, comme ammoniac, alkali.... PARÉ, XXV, 32.

— ÉTYM. Provenç. *alcali;* de l'arabe *al*, le, et *kali*, nom de la *salsola soda* de laquelle on extrait l'alcali.

† **ALCALIFIANT, ANTE** (al-ka-li-fi-an, an-t'), *adj.* Terme de chimie. Qui produit les alcalis. Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le principe alcalifiant; opinion erronée, puisque beaucoup d'alcalis ne contiennent pas d'azote.

— ÉTYM. *Alcali*, et *ficare*, fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

† **ALCALIMÈTRE** (al-ka-li-mè-tr'), *s. m.* Terme de chimie. Instrument propre à mesurer la quantité réelle d'alcali que contient une soude ou une potasse du commerce, d'après celle d'acide sulfurique qu'il faut employer pour saturer une quantité donnée de l'une ou de l'autre de ces substances.

— ÉTYM. *Alcali*, et μέτρον, mesure (voy. MÈTRE).

† **ALCALIMÉTRIE** (al-ka-li-mé-trie), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné aux procédés de dosage à l'aide desquels on détermine la proportion du volume d'alcali contenu dans un liquide.

— ÉTYM. *Alcalimètre.*

ALCALIN, INE (al-ka-lin, li-n'), *adj.* Qui a rapport aux alcalis. Sel alcalin. Substance alcaline.

— ÉTYM. *Alcali.*

† **ALCALINITÉ** (al-ka-li-ni-té), *s. f.* Terme de chimie. État ou caractère d'une substance qui possède les propriétés des alcalis.

† **ALCALISATION** (al-ka-li-za-sion), *s. f.* Terme de chimie. Action d'alcaliser.

— ÉTYM. *Alcaliser.*

ALCALISÉ, ÉE (al-ka-li-zé, zée), *part. passé.*

ALCALISER (al-ka-li-zé), *v. a.* Terme de chimie. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, la partie acide qui y était contenue, de manière qu'il ne reste plus que la partie alcaline.

— ÉTYM. *Alcali.*

† **ALCALOÏDE** (al-ka-lo-i-d'), *s. m.* || **1°** Terme de chimie. On nomme ainsi certains corps qu'on extrait des végétaux et qu'on regarde comme des alcalis parce qu'ils neutralisent les acides. La morphine est un alcaloïde. || **2°** Il y a aussi des alcaloïdes azotés ou animaux, qui sont des composés neutres, ou qui jouent le rôle de base auprès de quelques acides, l'urée par exemple.

— ÉTYM. *Alcali*, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **ALCANTARA** (al-kan-ta-ra), *s. m.* Ordre militaire d'Espagne, institué en 1170.

— ÉTYM. *Alcantara* est le nom d'une ville d'Espagne dont le nom signifie le pont. *Alcantara* ou *alcantera*, dans la basse latinité, signifie pont;

ce mot vient de l'arabe *al*, le, et *cantharah*, pont, de *cantharah*, courber, former en arc.

ALCARRAZA (al-ka-ra-za), *s. m.* Vase d'une terre très poreuse, dans lequel l'eau se rafraîchit promptement à l'aide du refroidissement que cause la prompte évaporation. || Au pluriel, des alcarrazas.

— REM. L'Académie écrit au singulier *alcarrazas*; mais il n'y a aucune raison pour ne pas suivre l'orthographe espagnole, *alcarraza*; surtout il faut supprimer au singulier l's qui est signe du pluriel, et qui rend le mot tout à fait barbare.

— ÉTYM. Espagn. *alcarraza*, de l'article arabe *al*, et de *qurraz*, cruche.

ALCÉE (al-sée), *s. f.* Belle plante herbacée, nommée aussi passe-rose ou rose trémière. Nous traversâmes une prairie semée d'alcées à grandes roses, CHATEAUB. *Amér.* 118. Les vignes sauvages s'élançaient du tulipier à l'alcée, ID. *Atala*, 294.

— ÉTYM. Latin, *alcea*; grec, ἀλκέα, de ἀλκεῖν (d'où vient ἀλκή), être fort, secourir.

ALCHIMIE (al-chi-mie. Le dictionnaire grammatical de 1784 dit qu'on prononce alkimie; aujourd'hui on prononce alchimie, comme chimie), *s. f.* Chimie du moyen âge, qui, au lieu d'avoir pour but l'étude de la composition des corps, cherchait la panacée universelle et la transmutation des métaux. L'alchimie a été la précurseur de la vraie chimie. Mazarin se faisait un mérite de ce qu'il avait fait comme avec un peu de poudre d'alchimie cette nuée de prétendants, RETZ, II, 375.

— HIST. XIIIe s. Ou d'alquemie tout apreigne Que tous metaus en color taingne, Qu'el [l'art] se porroit ainçois tuer, Que les especes remuer, Se tant ne fait qu'el les ramaine A lor nature premeraine, *la Rose*, 16267. || XIVe s. Le penser est erreur infaicte Contre le noble art d'alchymie Et profonde philosophie, *L'alch. à nat.* 728. || XVe s. Il fauldroit faire l'arquemie, Qui vouldroit forgier faulseté, Tant qu'elle devint loyaulté, Quant en malice est endurcie, CH. D'ORL. *Rondel.* Il avoit accointance à tous les habiles hommes du monde qui estoit le meilleur arquemiex que on peust trouver, et avecques faisoit escuz d'arquemie les plus beaulx que on pourroit dire, FROISSART, *arquemiex*. Y dussai-je employer mon bien, Je ne vueil point d'autre alchymie: Encore n'y perdrai je rien; Car bon vin contente ma vie, BASSELIN, XI. || XVIe s. A la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur arquemie se pourroit plus proprement dire art qui mine, ou art qui n'est mie, DESPER. *Contes*, XIV.

— ÉTYM. Provenç. *alkimia*; espagn. *alquimia*; ital. *alchimia*; de l'article arabe, *al*, et *chimie*.

ALCHIMILLE (al-ki-mi-ll'), *s. f.* Terme de botanique. Plante de la famille des rosacées, dite aussi pied-de-lion, et employée à l'extérieur comme astringente, vulnéraire et détersive.

— ÉTYM. On tire ce mot de l'arabe *alkemelich*, à cause de l'importance de cette plante pour les alchimistes, qui avaient cru trouver dans la rosée recueillie sur ses feuilles un adjuvant pour la transmutation des métaux vils en or.

ALCHIMIQUE (al-chi-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'alchimie.

ALCHIMISTE (al-chi-mi-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe d'alchimie. Tu vas, dis-tu, vieux et pauvre alchimiste, Tirer de l'or des métaux indigents, BÉRANG. *Alchim.*

— HIST. XVIe s. Le commun langage des alquemistes, c'est qu'ils promettent un monde de richesses, DESPER. *Contes*, XIV. On pourra toucher ces ulceres avec eau alumineuse, ou eau des alkemistes corrigée et adoucie, comme celle qui aura jà operé (qui est bleüe) eau de sublimé, PARÉ, XVI, 13. Les alchymistes tiennent une autre forme de traiter les fievres, que ne font pas les medecins qui suivent la doctrine de Galien, ID. XX, 4.

— ÉTYM. *Alchimie*.

† **ALCIDE** (al-ci-d'), *s. m.* Nom d'Hercule dont on se sert pour désigner un homme très-fort. C'est un alcide.

— ÉTYM. Ἀλκείδης.

ALCOOL (al-ko-ol. On écrivait autrefois alcohol), *s. m.* || 1° Esprit-de-vin, liquide obtenu par la distillation du vin. La glace factice aurait autant de feu que l'alcool le plus pur, VOLT. *Fu.* II, 2. || 2° En général, liqueur obtenue, par distillation, de la liqueur vineuse que fournissent toutes les matières qui, contenant du sucre, sont susceptibles de fermenter. || 3° En termes de chimie, nom générique d'une classe de composés neutres formés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, dont les fonctions chimiques sont semblables à celles de l'alcool de vin, et dont les éléments sont semblablement disposés. || 4° Alcool absolu, alcool qui ne contient pas d'eau.

— HIST. XVIe s. Collyre est un médicament approprié aux yeux, fait de medicamens bien subtilement pulverisés, que les Arabes disent comme alcohol, PARÉ, XXV, 31.

— ÉTYM. L'article arabe *al*, le, étant mis à part, on est en doute sur l'étymologie du reste; les uns tirent *cohol* de *qochl*, poudre très fine, de *qachal*, enduire d'une poudre fine, d'un collyre; les autres de *kaly*, rôtir, griller (voy. ALCALI). La première de ces dérivations paraît pour la forme la plus directe; mais on ne comprend pas tout d'abord comment le sens a passé d'une poudre très fine à l'esprit de vin. La seconde, qui ne rend pas compte de la forme du mot, est plus favorable au sens, puisque c'est par le feu que la distillation s'opère. Mais on remarquera que le mot *alcohol*, dans la pharmacie ancienne, désigne deux choses: 1° une poudre très fine; 2° l'esprit de vin. Or ces deux significations attachées au même mot portent, par cela seul, à croire que ce mot ne provient pas de deux sources; et de plus, les deux significations, bien que très différentes, se rencontrent en cela qu'elles expriment des objets d'une très grande ténuité; l'étymologie de *qochl* est donc véritable. Dans la sixième édition de son dictionnaire, l'Académie a supprimé l'*h* étymologique qu'elle mettait précédemment au mot *alcohol*.

† **ALCOOLAT** (al-ko-o-la), *s. m.* Terme de pharmacie. On donne ce nom à tout médicament liquide qui résulte de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales; c'est ce que l'on nommait autrefois esprit.

— ÉTYM. *Alcool*.

† **ALCOOLATE** (al-ko-o-la-t'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'alcool avec un sel.

† **ALCOOLATURE** (al-ko-o-la-tu-r'), *s. f.* Terme de pharmacie. Médicament liquide qu'on obtient en faisant macérer des substances organiques avec l'alcool.

† **ALCOOLÉ** (al-ko-o-lé), *s. m.* Terme de pharmacie. Alcool qui, par la macération, la digestion, l'infusion et la décoction, a été chargé des principes solubles d'une ou de plusieurs substances.

— ÉTYM. *Alcool*.

ALCOOLIQUE (al-ko-o-li-k'), *adj.* Qui contient de l'alcool. Liqueurs alcooliques, le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table.

— ÉTYM. *Alcool*.

† **ALCOOLISATION** (al-ko-o-li-za-sion), *s. f.* Terme de chimie. Développement, dans les liquides, des propriétés qui caractérisent l'alcool.

— REM. Alcoolisation s'est dit, dans l'ancienne pharmacie, pour l'action de réduire une substance en poudre fine.

ALCOOLISÉ, ÉE (al-ko-o-li-zé, zée), *part. passé.* Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool ou dans lequel il s'en est développé.

ALCOOLISER (al-ko-o-li-zé), *v. a.* || 1° Mêler de l'alcool avec un autre liquide. || 2° Dans l'ancienne pharmacie, réduire en poudre fine, à cause de la signification primitive d'alcool, qui est poudre fine.

† **ALCOOLISME** (al-ko-o-li-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Alcoolisme chronique, maladie caractérisée par une détérioration graduelle de la constitution et par des accidents nerveux; elle s'observe surtout dans les pays froids, où les travaux pénibles exigent l'emploi des boissons alcooliques de la part des ouvriers; ce qui en conduit beaucoup à abuser de ces boissons.

— ÉTYM. *Alcool*.

† **ALCOOLOMÈTRE** (al-ko-o-lo-mè-tr'), *s. m.* Terme de chimie. Pèse-liqueur employé pour déterminer ce qu'un liquide contient d'alcool absolu.

— ÉTYM. *Alcool*, et μέτρον, mesure (voy. MÈTRE).

ALCORAN (al-ko-ran), *s. m.* || 1° Le livre qui contient la loi de Mahomet. Ajouter un chapitre à l'alcoran, BOSS. *Hist.* II, 13. Le glaive et l'Alcoran dans mes sanglantes mains Imposeraient silence au reste des humains, VOLT. *Fanat.* II, 5. Pour moi, je lis la Bible autant que l'Alcoran, BOIL. *Lutr.* IV. || 2° Familièrement. Je n'y entends pas plus qu'à l'Alcoran, je n'y entends rien.

— REM. On dit aussi le Coran, et sans doute mieux, puisque *al* est l'article arabe et signifie le, ce qui fait avec notre article, une sorte de double emploi; mais Alcoran est consacré par l'usage, et coran, bien que recommandé par les orientalistes, ne peut pas le bannir.

— HIST. XVe s. Turc ne serai vraiment, Car l'alcoran defent Le vin, qui n'est creé que pour l'humain usage, BASSELIN, XXIV. || XVIe s. Quand le deputé du Languedoc s'avança pour luy dire qu'il avoit tiré le plus beau et le meilleur de son propos de l'alcoran de Machiavel, FROUMENTEAU, *Finances*, III, p. 417.

— ÉTYM. L'article arabe, *al*, et *coran* (voy. ce mot).

ALCÔVE (al-kô-v'. Le dictionnaire grammatical de 1784 dit que l'*o* est bref: al-ko-ve. Aujourd'hui il est long), *s. f.* Enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer un lit. Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée, BOIL. *Lutr.* I. Son lit de velours rouge est dans son alcôve, SÉV. 443. Là, sous l'alcôve sombre.... Une jeune beauté dort sur un lit d'ébène, LAMART. *Harold*, VI. Le Caveau avait un lit dans une alcôve où Monseigneur couchait souvent l'hiver, ST-SIM. 91, 195. || Quelques uns font mal à propos alcôve masculin.

— ÉTYM. Genev. *alcovre*; espagn. *alcoba*; portug. *alcova* ou *alcova*; ital. *alcova*; de l'arabe *al*, le, et *koba*, petite maison, ou *kubbet*, voûte, tente. D'autres ont cherché une étymologie allemande; mais le mot est espagnol et, par conséquent, arabe.

ALCYON (al-si-on), *s. m.* || 1° Oiseau de mer assez semblable à l'hirondelle, dit aussi martin-pêcheur. Les anciens racontaient que la mer demeure calme pendant que les alcyons font leurs nids. Pour tout bruit le cri des alcyons et le murmure des vagues, CHATEAUB. *Itinér.* 217. Oiseaux chers à Thétys, doux alcyons, pleurez, A. CHÉN. *Élég.* 20. || 2° Nids d'alcyon, nids de la salangane ou hirondelle du rivage de la Cochinchine. Les nids d'alcyon sont construits avec une matière gélatineuse que les cryptes du jabot de cet animal sécrètent au temps de la ponte. Ils sont employés en Chine comme aliment.

— ÉTYM. Ἀλκυών, de ἅλς, la mer (pour les rapports de ce mot, voy. SEL), et de κύων, qui fait ses petits, de κύειν, faire des petits, parce que l'alcyon fait son nid sur la mer. M. Benfey, II, 165, rattache la dernière partie du mot à κύων, chien (voy. CHIEN). A cause de l'étymologie quelques-uns écrivent en latin *Halcyon* et *Halcyone*.

† **ALCYONE** (al-si-o-n'), *s. f.* Etoile tertiaire, la plus brillante des Pléiades, marquée η dans les cartes.

ALCYONIEN (al-si-o-niin), *adj. m.* Qui appartient à l'alcyon. Jours alcyoniens, les sept jours qui précèdent et les sept jours qui suivent le solstice d'hiver, pendant lesquels l'alcyon, dit-on, fait son nid, et la mer passe pour calme.

— ÉTYM. *Alcyon*.

ALDÉBARAN (al-dé-ba-ran), *s. m.* Terme d'astronomie. Nom d'une étoile de première grandeur, qui est dans l'œil du Taureau.

— ÉTYM. Arabe, *al*, le, et *debaran*, nom de l'étoile en question.

ALDÉE (al-dée), *s. f.* Terme de géographie. Sert à désigner les bourgs et les villages des possessions européennes en Afrique et dans les Indes.

— ÉTYM. Espagn. *aldea*; portug. *aldea* et *aldeia*, village, et de là *aldeião*, villageois, *aldeiar*, diviser par villages; de l'arabe, *al*, le, et *daiah*, fonds de terre. On a indiqué d'autres étymologies; mais l'arabe est le seul qui explique bien la terminaison *ea*.

ALDERMAN (al-dèr-man'), *s. m.* Officier municipal en Angleterre.

— ÉTYM. Anglais, *alderman*; suédois, *ælderman*; de l'anglo-sax. *ealdor*, ancien; danois, *ældre*; allem. *alt*, vieux; et de *man*, homme. Pour les mots germaniques qui signifient âgé, voyez ADOLESCENT. Quant à *mann*, homme, il tient au sanscrit *manu*, homme, auquel tient aussi le latin *mas*, mâle (voy. MÂLE).

† **ALE** (é-l'; on suit la prononciation anglaise), *s. f.* Sorte de bière anglaise où il entre moins de houblon que dans le porter.

— ÉTYM. Angl. *ale*; dan. et suéd. *æl*.

ALÉATOIRE (a-lé-a-toi-r'), *adj.* || 1° Terme de droit. Dépendant d'un événement incertain, quant au gain ou à la perte. Vendre une récolte avant qu'elle ne soit mûre, est une vente aléatoire. L'assurance est un contrat aléatoire. || 2° Dans le langage général, soumis aux chances du hasard. Tout cela est fort aléatoire. L'urne aléatoire Nous jette bien souvent la honte pour la gloire, V. HUGO, *F. d' Aut.* 37.

— ÉTYM. *Aleatorius*, de *alea*, jeu de dés.

† **ALECTON** (a-lè-kton), *s. f.* Terme de mythologie. Une des trois furies. Et l'inflexible Hécate et l'horrible Alecton, J. B. ROUSS. *Circé*.

— ÉTYM. Ἀληκτώ et Ἀλλήκτω, de ἄλληκτος, de ἀ privatif, et λήγειν, cesser, qui ne cesse pas.

† **ALECTRYOMANCIE** (a-lè-ktri-o-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Sorte de divination qui se pratiquait à l'aide d'un coq et de grains de blé.

— ÉTYM. Ἀλεκτρυών, coq, et μαντεία, divination (voy. MANCIE).

ALÈGRE, *adj.* Voy. ALLÈGRE.

ALÉGREMENT, *adv.* Voy. ALLÉGREMENT.

ALÉGRESSE, *s. f.* Voy. ALLÉGRESSE.

ALÉGRETTO, *adv.* Voy. ALLÉGRETTO.

ALÉGRO, *adv.* Voy. ALLÉGRO.

† **ALEMBROTH** (a-lan-brot), *adj.* et *s. m.* Sel alembroth ou sel de la sagesse, nom que les alchimistes avaient donné au produit que l'on obtient en sublimant ensemble du deutochlorure de mercure et du chlorure ammonique.

ALÊNE (a-lê-n'), *s. f.* || **1°** Poinçon de fer dont on se sert pour percer et coudre le cuir. || **2°** Terme de pêche. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

— HIST. XIIIe s. Fers de alene, greiffies, aguilles, estamines, *Liv. des Mét.* 321. Laiens s'est li païens trestout seus [seul] enfermés; Deus bons cotiaus d'acier en a o lui portés, Et poinchons et alesnes; moult bien est apensés, *Ch. d'Ant.* VI, 358. De s'alesne son œil [il] cassa [creva] dont il cousoit sa caucemente [soulier], DU CANGE, *calceus.* Onc ne fu faus plus esmolue, Ne nule alesne plus ague, *Unicorne et serpent.* || XVIe s. Il lui feit percer la langue avec trois coups d'alesne en trois endroits, AMYOT, *Artax.* 17. Tu perceras lesdits os avec alaines quarrées, PARÉ, IV, *Chap. compl.*

—ÉTYM. Berry, *alègne, alogne;* limousin, *lerno;* provenç. *alena;* ital. *lesina;* espagn. *lesna* et *alesna;* de l'anc. haut allem. *alansa*, transposé en *alasna;* suisse, *alasme;* allem. mod. *ahle* (comp. LÉSINE).

† **ALÉNÉ, ÉE** (a-lé-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme d'alêne. Feuille alénée. On dit plus communément subulé.

ALÊNIER (a-lè-nié), *s. m.* Celui qui fait et vend des alènes.

— ÉTYM. *Alêne.*

ALÉNOIS (a-lé-noi), *adj. m.* Il ne s'emploie que dans cette dénomination : cresson alénois, le cresson des jardins.

— HIST. XIIIe s. Aus et oingnons à longue alaine ! Puis après cresson de fontaine! Vey-ci bon cresson orlenois, G. DE LA VILLENEUVE, *Cris de Paris*, v. 29.

— ÉTYM. L'historique montre que *alénois* est une corruption pour *orlenois*, c'est-à-dire cresson d'Orléans.

† **ALENTI, IE** (a-lan-ti, tie), *part. passé.* Qui est devenu plus lent. Non que ma passion s'en soit vue alentie, CORN. *Sert.* IV, 2.

† **ALENTIR** (a-lan-tir). || **1°** *V. a.* Rendre plus lent. Votre passion alentissant son cours, MOL. *l'Étour.* IV, 5. Un exemple si lâche alentit leur ardeur, MAIRET, *Mort d'Asdr.* IV, 3. || **2°** *V. n.* Et laissant alentir les flammes légitimes, QUINAULT, *Mort de Cyrus*, IV, 4. || **3°** S'alentir, *v. réfl.* La fureur s'alentit par le retardement, ROTR. *Antig.* IV, 3. [J'avais vu] De César irrité le courroux s'alentir, ID. *St. Genest*, IV, 2. [Il] ne sent pas que par là son ardeur s'alentit, MAIRET, *Soph.* II, 4. || Mot très-bon, employé par Corneille, Molière et Rotrou.

— HIST. XIIIe s. Les fenestres [ils] ouvrirent, ne sont pas alenti, *Berte*, LXXXIV. Des nouviaus chevaliers nuls ne s'en alenti, *ib.* CVIII. Tout ce dist il, mais il menti; N'onques por ce ne s'alenti De ma grant honte porchacier, *Ren.* 8330. || XIVe s. Bertran s'en vint à li, et si l'ala saisir, Et li dit doucement : « A pié puissiez venir; Il vous faut remonter sans point de l'alentir », *Guesclin*, 8850. || XVe s. Dame, j'i vois [vais] sans alentir; Ne tarderay ne pas une heure, *la Nativité de N. S. J. C.* || XVIe s. Nouveau Sylvain j'alenterois l'ardeur Du feu qui m'ard d'une flamme trop vive, RONS. 78. Mais la fievre d'amours Qui me tourmente, Demeure en moy tousjours Et ne s'alente, *ib.* 459. Plus je m'efforce alenter son ardeur, Plus d'aiguillons elle me lance au cœur, *ib.* 643. Il fut resolu à Blois de traiter une paix, ou à bon escient ou pour alentir les desseins des refformez, D'AUB. *Hist.* II, 268. J'en treuve qui se mettent inconsidereement et furieusement en lice, et s'alentissent en la course, MONT. IV, 168. Leurs forces s'estoient plus alenties et diminuées par cinq ou six ans de paix que par dix ans de guerre ouverte, *Satire Mén.* p. 132. Car l'arc tendu trop violentement Ou s'alentit ou se rompt vivement, RONSARD, 115. Pour rompre et alentir un peu l'impetuosité du fil de l'eau, AMYOT, *César*, 30.

— ÉTYM. *À* et *lent;* provenç. *alentar* et *alentir.* Dans l'ancien français il y avait aussi les deux formes *alentir* et *alenter.*

† **ALENTISSEMENT** (a-len-ti-se-man), *s. m.* Action d'alentir.

ALENTOUR ou **À L'ENTOUR** (a-lan-tour), *adv.* || **1°** Aux environs. Tourner alentour. Rôder alentour. Elle répandait alentour une puanteur insupportable, MASS. *Rech.* Loth vit alentour une contrée fertile, douce, aimable, riante, telle que son cœur la souhaitait, ID. *Car. Salut.* || **2°** D'alentour, des environs. La ville et les villages d'alentour étaient pleins de jeunesse, FÉN. *Tél.* XIII. Le temple et les bâtiments d'alentour, BOSS. *Hist.* II, 9. L'horrible cri d'une troupe d'orfraies A rempli d'un grand bruit tous les lieux d'alentour, ROTR. *Antig.* V, 5. Des postes d'alentour il faut te rendre maître, VOLT. *Catilina*, IV, 3. || **3°** *Prép.* Les voilà tous à l'entour de lui; courage! ferme! MOL. *la Princ. Interm.* sc. 1. À son réveil il trouve L'attirail de la mort alentour de son corps, LA FONT. *Fab.* III, 7. Le malheureux lion se déchire lui-même, Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs, ID. *ib.* II, 9. Il eût perdu son temps alentour de la dame, ID. *Coupe.* Alentour du muet toutes huit accoururent, ID. *Mazet.*

— REM. **1.** L'Académie dit que *alentour de*, *préposition*, a vieilli. Mais il a pour lui de bons auteurs, il se comprend bien, et pourrait s'employer. || **2.** L'orthographe reste indécise entre *alentour* et *à l'entour;* et, de fait, il importe assez peu de la fixer. Seulement quand alentour est précédé de la préposition *de*, il n'y a plus de choix, et il faut écrire *alentour* d'un seul mot.

— HIST. XVe s. Ung seul saige homme on ne l'entremet à l'entour [près des jeunes seigneurs], COMM. I, 10. || XVIe s. J'espere le trouver par dessa Tournon. Mais le grant seneschal luy doit donner à l'entour de Vienne quelques chasses qui le pourront retarder, MARG. *Lett.* XXXVI. Elles n'eussent point planté leur camp dedans la propre ville d'Athenes, si premierement elles n'eussent conquis le païs d'alentour, AMYOT, *Thés.* 33. Ils se perdent eulx mesmes, dansant, comme l'on dit en commun proverbe, la danse d'alentour du puis, ID. *Comment disc. le flatt.* 47. Le païs d'alentour est une vallée ceinte et environnée de montagnes, ID. *Fab.* 15. L'offrande estoit un rameau d'olive sacrée entortillé, à l'entour, de laine blanche, ID. *Thés.* 21. Et la [cette danse] dansa premierement Theseus à l'entour de l'autel, ID. *ib.* 25. On monstre encore de leurs sepultures à l'entour de la ville de Scotuse, ID. *ib.* 35. Tarpeïa leur vendit la place, pour l'envie qu'elle eut d'avoir les bracelets d'or qu'ilz portoient à l'entour de leurs bras, ID. *Rom.* 26. Vous avez fait trancher la teste à l'escuyer Merveilles mon ambassadeur residant à l'entour de vostre personne, M. DU BELLAY, 200. Il envoya sonner le tabourin alentour de la ville, RAB. *Garg.* I, 26. Qu'elle ne puisse porter joyaux d'or à l'entour de sa personne, MONT. I, 337. Les taureaux respandent et jectent la poussiere à l'entour d'eulx, ID. *ib.* II, 164. Il munit son corps, et le crouste tout à l'entour de limon bien paistri, ID. *ib.* II, 164.

— ÉTYM. *À*, *le* et *entour.*

ALENTOURS (a-lan-tour), *s. m. plur.* || **1°** Lieux circonvoisins. Les alentours de la ville. L'ennemi infestait tous les alentours. Les alentours des bivouacs étaient jonchés des corps de plusieurs milliers de chevaux, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, ch. 11. La Suisse se trouva, dès sa naissance, puissance militaire : son sol, sa pauvreté, ses alentours, tout l'appelait à être guerrière, mais à ne l'être que pour se défendre, FERRAND, *Esprit de l'histoire*, t. I, p. 223. || **2°** En parlant des personnes, ceux avec lesquels on est en commerce suivi. Cependant Louis XVI l'aurait fait s'il avait été moins dominé par ses alentours, MIGNET, *Révol. fr.* I, 57.

— ÉTYM. *Alentour.*

† **ALÉPINE** (a-lé-pi-n'), *s. f.* Sorte d'étoffe de soie et de laine. La dame apparaît sombre dans ses vêtements d'alépine noire, sous son chapeau et sous son voile noir, *Roman moderne.*

— ÉTYM. La ville d'*Alep.*

ALÉRION (a-lé-ri-on), *s. m.* Terme de blason. Petit aigle aux ailes étendues, sans pied ni bec. La marquise du Chastelet porte les armes pleines de Lorraine, avec trois fleurs de lis d'argent sur la bande, au lieu des trois alérions de Lorraine, ST-SIM. 39, 204.

— HIST. XIIe s. Un dart molu tenoit li gloz felon, Envers Guillaume le lança de randon; Si bruit li cops comme un alerion, *Li coronemens Looys*, v. 961. || XIIIe s. Sire Frobert le gresillon Plus tost que un alerion Vint poingnant encontre Renart, *Ren.* 27608. || XIVe s. Tout ainssin [ils] le redoubtent com beste le lion, Et com font li oisel le fort alerion, *Girart de Ross.* v. 3380.

—ÉTYM. On lit dans J. Salisbery, *De nugis curial.* I, 13 : « Aquila namque sicut rex avium est, si non « alarionem excipias, quæ forte aquilarum species « potentissima est. » Le nouvel éditeur de Du Cange ajoute que dans Salisbery *alarionem* est sans doute une faute et qu'il faut lire *valeriam*, d'après Pline, X, 3, qui dit : « Aquila valeria viribus præci« pua. » Mais nos textes français du XIIe et du XIIIe siècles prouvent qu'*alerion* est un mot réel et qu'*alario* doit être conservé dans J. de Salisbery. Ces anciens textes montrent que l'*alérion* était non pas seulement une figure de blason, mais aussi un oiseau véritable, et le passage de J. de Salisbery, que c'était une grande espèce d'aigle. Il est probable qu'*alario* vient de *aquilario*, augmentatif barbare de *aquila* (voy. AIGLE). Qu'ensuite le blason en ait fait un petit aigle sans pied ni bec, il n'y a pas beaucoup à s'en étonner.

1. **ALERTE** (a-lèr-t'), *loc. interj.* Debout, garde à vous. Alerte! alerte! voici nos gens qui accourent. Alerte, cet homme peut nous échapper à tous les moments, RETZ, III, 97. Melac avait réussi à faire peur de son nom et à tenir alerte vingt lieues, à sa portée, de pays ennemi, ST-SIM. 110, 191.

— HIST. XVIe s. Le pilot, prevoyant ung grain, commenda tous estre à l'herte, tant nauchiers et mousses que nous aultres voyagiers, RAB. *Pant.* IV, 18. Eschylus a beau se tenir à l'airte, le voylà assommé d'un toict.... MONT. I, 74. Et se contenta d'avoir cinq cents bons chevaulx d'eslite, pour se tenir allerte, et secourir à propos ceulx qu'il verroit en avoir plus grand besoin, CARL. VIII, 36.

— ÉTYM. Ital. *all'erta;* espagn. et portug. *alerta;* de l'ital. *all'*, à la, sur la, et *erta*, côte, pente, mot à mot, être sur un lieu éminent d'où l'on voit tout ce qui se passe à l'entour; de là être vigilant, prêt, sur ses gardes; de là donner une alerte, c'est-à-dire appeler à la vigilance. *Erta* est le féminin du participe *erto*, qui veut dire dressé, élevé, et qui est une abréviation de *eretto*, même signification, du verbe *erigere* ou *ergere*, qui est le français *ériger* (voy. ÉRIGER).

2. **ALERTE** (a-lèr-t'), *s. f.* Appel à la vigilance; inquiétude subite. Donner une alerte. Avoir une alerte. Dans une alerte. La souris ne sort de son trou que pour chercher à vivre; elle ne s'en écarte guère, y rentre à la première alerte.... BUFF. *Souris.*

— ÉTYM. *Alerte* 1.

3. **ALERTE** (a-lèr-t'), *adj.* || **1°** Qui est vigilant, qui se tient sur ses gardes. Notre chat vit de loin Son rat qui se tenait alerte et sur ses gardes, LA FONT. *Fab.* VIII, 22. Combien j'ai sans cesse l'oreille alerte! J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **2°** Prompt à voir et à saisir. Les fripons sont toujours alertes. À Colin toujours alerte, Ne faites pas les yeux doux, BÉRANG. *Mère av.* || **3°** Vif, agile. Ce garçon, cette jeune fille est très-alerte. Trajet de trois jours pour des gens alertes. Domestique peu alerte.

— ÉTYM. *Alerte*, 1.

† **ALÉSAGE** (a-lè-za-j'), *s. m.* Technologie. Action d'aléser.

— ÉTYM. *Aléser.*

† **ALÈSE** (a-lè-z'), *s. f.* Voy. ALÈZE.

† **ALÉSÉ, ÉE** (a-lé-zé, zée), *part. passé.*

† **ALÉSER** (a-lé-zé. La syllabe *le* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu reste), *v. a.* || **1°** Technologie. Unir la surface intérieure d'un objet qui a été foré. || **2°** Aléser les monnaies, en redresser les bords.

— ÉTYM. Berry, *aliser;* espagn. *alisar*, rendre poli. L'espagnol vient de la préposition *a* et de *liso*, lisse, poli. Je pense que le verbe français est le même (le berry *aliser* servant d'intermédiaire), et a par conséquent la même origine (voy. LISSE).

† **ALÉSOIR** (a-lé-zoir), *s. m.* Technologie. Instrument qui sert à aléser, c'est-à-dire à polir à l'intérieur un objet foré.

— ÉTYM. *Aléser.*

† **ALESTER** ou **ALESTIR** (a-lè-ster ou a-lè-stir), *v. a.* || **1°** Terme de marine. Rendre plus léger un bâtiment ou son gréement. || **2°** S'alestir, *v. réfl.* Se disposer à faire quelque travail dans un navire.

— ÉTYM. *À*, donnant un sens verbal, et *leste.*

† **ALÉSURE** (a-lé-zu-r'), *s. f.* Débris qui tombent quand on alèse.

— ÉTYM. *Aléser.*

† **ALETTE** (a-lè t'), *s. f.* || **1°** Terme d'architecture. Petite aile, jambage sur le pied droit. Bords d'un trumeau qui dépasse une glace ou un pilastre. || **2°** Terme

de cordonnerie. Cuir cousu à l'empeigne d'un soulier.

† **ALEUROMANCIE** (a-leu-ro-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Divination qui se pratiquait au moyen de la farine de froment.

— ÉTYM. Ἄλευρον, farine, et μαντεία, divination.

† **ALEVIER** (a-le-vié), *s. m.* Voy. ALEVINIER.

ALEVIN (a-le-vin), *s. m.* Menu poisson qui sert à peupler les étangs.

— ÉTYM. On écrivait aussi *alvin* et *alvain*. Ménage fait venir ce mot du latin *albamen*, qui signifie la partie blanche d'une chose, et qui vient de *albus*, blanc. Suivant lui, on appelle le menu poisson employé à peupler les étangs, *alvin*, par la même raison qui fait qu'on nomme poissons blancs une certaine catégorie de poissons. Mais, cette étymologie ne rendant pas compte de l'e du mot *alevin*, il faut chercher ailleurs. Du Cange a *allevamnum*, plant, pépinière, *allevamentum*, même signification, *allevaticius*, enfant trouvé; l'italien, *allevare*, nourrir, élever; l'ancien français, *alever* pour *élever*, comme dans ce vers de *Berte*, cxv : Depuis l'avons nourrie et alevée; *alevée*, plant nouveau; *alevin* et *allevan*, enfant trouvé. Il résulte du rapprochement de ces mots que dans la basse latinité, dans le vieux français et dans l'italien moderne on emploie *alever* dans le sens de élever, nourrir. Dès lors, rien de plus naturel que de rattacher à ces mots *alevin*, qui signifie pour le poisson ce qu'on appelle élève pour les bestiaux. Au reste on peut citer, en confirmation, le mot *nourrain*, venant évidemment de nourrir, et qui signifie, comme *alevin*, le menu poisson destiné à peupler un étang. Quant à *alever*, synonyme de élever, il indique comme lui, porter à un point plus élevé, et de là faire croître, grandir; il vient du latin *allevare*, élever, de *ad*, vers (voy. À), et de *levare*, lever, lever vers soi (voy. LEVER). *Alevin* dérive régulièrement de la forme non latine *allevamen*, et serait mieux écrit *alevain*, comme *levain* de *levamen*; mais *alevinier*, maintenant consacré, s'oppose à ce qu'on prenne cette orthographe.

ALEVINAGE (a-le-vi-na-j'), *s. m.* || **1°** Art de conserver et de propager l'alevin. || **2°** Il se dit aussi d'un petit poisson que les pêcheurs rejettent dans l'eau.

— ÉTYM. *Aleviner*.

ALEVINÉ, ÉE (a-le-vi-né, née), *part. passé*. Étang aleviné.

ALEVINER (a-le-vi-né), *v. a.* Jeter de l'alevin dans un étang pour le peupler.

— ÉTYM. *Alevin*.

† **ALEVINIER** (a-le-vi-nié), *s. m.* Petit étang où l'on élève de l'alevin.

ALEXANDRIN (a-lè-ksan-drin). || **1°** *Adj. m.* Il se dit du vers français de douze syllabes. Les vers alexandrins sont aussi appelés vers héroïques. || **2°** *S. m.* Quel trait d'orgueil! dira la calomnie : Ferait-on plus pour des alexandrins? BÉRANG. *In-Octavo.*

— HIST. XVIe s. Encores que les vers alexandrins respondent plus aux senaires des tragiques qu'aux magnanimes vers d'Homere et de Virgile, RONS. 581.

— ÉTYM. On ne sait pas au juste d'où vient cette dénomination. « Quelques-uns ont cru, dit Ménage, que c'est parce qu'Alexandre Paris, vieux poëte français, s'est servi particulièrement de ce genre de vers; et les autres, à cause que Lambert li cors, c'est-à-dire le court, Alexandre Paris, Pierre de St-Cloct et Jean li Nivelois s'en servirent en écrivant la vie d'Alexandre le Grand. » Quoi qu'il en soit, ce mot vient d'Alexandre, Ἀλέξανδρος, de ἀλέξειν, protéger, et de ἀνήρ, homme; qui protége les hommes. Pour ἀλέξειν, voy. ALEXITÈRE; et pour ἀνήρ, voy. ANDR....

ALEXIPHARMAQUE (a-lè-ksi-far-ma-k'). || **1°** *Adj.* Terme de médecine. Se dit des remèdes qui expulsent du corps les principes morbifiques, ou qui préviennent l'effet des poisons pris à l'intérieur. || **2°** *S. m.* Un alexipharmaque.

— HIST. XVIe s. On peut dire que le plomb est alexipharmaque et antidote contre les ulceres malins, PARÉ, V, 9.

— ÉTYM. Ἀλεξιφάρμακον, de ἀλέξειν, protéger (voy. ALEXITÈRE), et φάρμακον, remède; remède qui protége (voy. PHARMACIE).

ALEXITÈRE (a-lè-ksi-tê-r'). || **1°** *Adj.* Terme de médecine, en parlant des médicaments qui préviennent l'effet des poisons et des venins. || **2°** *S. m.* Un alexitère.

— HIST. XVIe s. Et est [le feu] par ce moyen le vrai alexitere et contre poison du mal qu'il avoit causé, PARÉ, X, 9.

— ÉTYM. Ἀλεξιτήριος, de ἀλέξειν, protéger, médicament protecteur. Ἀλέξειν est une forme pour ἀλκεῖν, être fort, à quoi se rattache ἀλκή, force (voy. ALCÉE). Mot incorrectement formé; il faudrait dire *alexétère*.

ALEZAN, ANE, ou **ALZAN, ANE** (a-le-zan, za-n', ou al-zan, za-n'). || **1°** *Adj.* Ne s'emploie qu'en parlant du cheval ou de la jument. Il désigne ce genre de robe dans laquelle le corps est recouvert de poils rouges ou bruns plus ou moins foncés, les crins et les extrémités étant de même couleur ou d'une nuance plus claire. L'alezan fauve, l'alezan clair, l'alezan cerise, l'alezan doré, l'alezan châtain, l'alezan brûlé : telles sont les espèces que l'on distingue. On voit au côté droit, sur un cheval alezan, un cavalier enveloppé dans un manteau rouge, LES. XIV, 335. || **2°** *S. m.* Un alezan.

— ÉTYM. Espagn. *alazan;* portug. *alazão.* On le fait venir de l'arabe : ou *al hasan*, le beau, l'élégant; ou *al hisan*, cheval beau et de race; ou *al' athan*, la fumée, par comparaison avec la couleur qu'indique alezan.

ALÈZE (a-lè-z'), *s. f.* || **1°** Linge d'une certaine étendue dont on se sert pour garnir le lit des malades, afin de le garantir du sang, du pus, de l'urine, etc. Un drap ordinaire, plié en plusieurs doubles, fait une bonne alèze. || **2°** Technologie. Planche étroite qu'on ajoute à une autre pour l'élargir. || **3°** Allonge d'osier pour fixer une branche.

— HIST. XVIe s. Envelopper les fébricitans de bonnes alaises chaudes.... PARÉ, XX *bis*, 27.

— ÉTYM. À, 2 (voy. À) et *aise* (voy. AISE) : parce que ce drap ainsi placé met les malades à l'aise.

† **ALÉZÉ, ÉE** (a-lé-zé, zée), *adj.* Terme de blason. Raccourci. Sautoir alézé. Croix alézée. On dit aussi alisé. Sautoir alisé. Pal alisé.

— ÉTYM. Ce mot est le même que le verbe *aléser*.

† **ALFANGE** (al-fan-j'), *s. f.* Sorte de cimeterre. Contre nous de pied ferme ils tirent leurs alfanges, De notre sang au leur font d'horribles mélanges, CORN. *Cid*, IV, 3. || Il est hors d'usage.

—ÉTYM. Espagn. et portug. *alfange*, de l'arabe *al chandjar* (VOY. KANJAR).

ALGALIE (al-ga-lie), *s. f.* Terme de chirurgie. Sonde creuse.

— SYN. On distingue l'algalie, la sonde et le cathéter en ce que : la sonde est le terme général pour désigner tout instrument qu'on introduit dans un trajet naturel ou accidentel; l'algalie est une sonde creuse qu'on introduit dans la vessie par le canal ordinaire pour évacuer l'urine ou pour explorer l'organe; et le cathéter est une sonde solide et cannelée dont on se sert pour faire l'opération de la taille.

— HIST. XVIe s. Algaries, sondes droites et courbées, closes et ouvertes, conducteurs, PARÉ, t. III, p. 639.

— ÉTYM. Bas-lat. *algalia*, *argalia*. Des dictionnaires signalent ce mot comme venant de l'arabe, sans indiquer le radical auquel on le rattache. Au reste cette étymologie est fausse; et Ménage a montré la véritable. *Algalie* ou *argalie* vient du mot de basse grécité ἀργαλεῖον, 1° instrument de charpentier, 2° vase, 3° instrument à injecter de l'eau. Ἀργαλεῖον est une corruption pour ἐργαλεῖον qui, dans la basse grécité, a les mêmes significations que ἀργαλεῖον, mais qui dans le grec ancien signifie instrument. Ἐργαλεῖον vient de ἔργειν, travailler, lequel est la racine de ὄργανον, instrument, organe (voy. ORGANE).

ALGANON (al-ga-non), *s. m.* Chaîne qu'on met aux galériens qui ont la permission de circuler hors du bagne; on dit aussi arganeau.

— ÉTYM. Bas-lat. *arganum*, toute espèce d'engin; espagn. *arganel*, petit anneau. Le mot précédent (*algalie*) fait voir le changement de *ar* en *al ;* celui-ci en est aussi un exemple, et *alganon* provient d'une forme non latine, *argano*, *onis*, qui a le même radical que *algalie*.

ALGARADE (al-ga-ra-de), *s. f.* || **1°** Incursion militaire. J'ai rendu compte à M. Louvois de l'expédition que M. de Bellefonds a faite à Roncevaux, où il a marché avec 2000 hommes par ordre du roi, qui lui avait mandé d'aller faire une algarade aux Espagnols, *Mémoires de Foucault*, Bibl. impér. Ms. suppl. fr. n° 150, f° 39 bis. || Vieilli en ce sens. || **2°** Vive sortie contre quelqu'un, insulte brusque, inattendue. Le duc de Noailles ne pouvait plus souffrir les algarades et les scènes que je lui faisais essuyer, ST-SIM. 170, 214. Je ne me trompe point! — Oui, ventrebleu, c'est moi, Vous venez de me faire une rude algarade, REGNARD, *Légat.* III, 7. Mon basque les suivit avec les laquais de Clérante, qui leur firent une infinité d'algarades pendant les chemins, FRANCION, liv. VI, p. 255.

— HIST. XVIe s. Le duc, indigné de toutes les algarades que luy faisoit cet aventurier, jura.... qu'il ne le relascheroit jamais, *Mém. sur du G.* ch. IV. Ayant apprins toutes les traverses et algarades [mauvais tours] qu'elle avoit jouées à son mari, DESPER. *Contes*, CXXVII. Pour lui donner une brave algarade [une gaillarde bienvenue] à une lieue ou deux de Nancy, CARL. VI, 44. Cette-ci avoit fait plusieurs algarades à Montal, lieutenant de Roi en la basse Auvergne, mesme lui aiant de nouveau deffait deux compagnies, D'AUB. *Hist.* II, 168. À la veuë et approche des asnesses, ils font mille algarades, desordonnans tout un marché, O. DE SERRES, 341.

— ÉTYM. Portug. *algazara*, algarade, tintamarre; espagn. *algara*, troupe à cheval, *algarada*, cris de gens de guerre qui se battent, *algarear*, crier, *algazara*, cri des Maures sortant d'une embuscade pour tomber sur l'ennemi; basse latinité, *algara*, tumulte militaire, *algaru*, *algarum*, nom des expéditions militaires des Maures; de l'arabe *al*, le, et *gharet*, expédition de cavaliers pour piller le territoire ennemi, de *gâr*, faire des incursions sur l'ennemi.

† **ALGAROTH** ou **ALGEROTH** (al-ga-rot' ou al-je-rot') (**POUDRE D'**). Terme de pharmacie. C'est un oxychlorure d'antimoine. Cette poudre est émétique, purgative et diaphorétique.

† **ALGASELLE** (al-ga-zè-l'), *s. f.* Histoire naturelle. Antilope à longues cornes courbes; elle habite la Nubie et le Sénégal. Cuvier écrit *algazel* et le fait masculin.

— ÉTYM. *Gazelle* avec l'article arabe *al*.

ALGÈBRE (al-jè-br'), *s. f.* || **1°** Science des grandeurs considérées d'une manière absolument générale et sous des signes généraux. Quoique l'Italie ait été, du moins en Europe, le berceau de l'algèbre, cette science n'y avait pas encore beaucoup prospéré du temps de M. Guglielmini, et elle avait trouvé les climats du Nord bien plus favorables, FONTEN. *Guglielmini.* Ils ont résolu une question d'algèbre, PASC. *Div.* 2. || **2°** C'est de l'algèbre pour moi, se dit d'une chose à laquelle on ne comprend rien. || **3°** Traité d'algèbre. L'Algèbre de Bezout.

— ÉTYM. Espagn. *algebra*, algèbre, et aussi l'art de remettre les membres disloqués; ital. *algebra;* basse latinité, *algebra;* de l'arabe *al*, le, et *djabroun*, réunion de plusieurs parties séparées; en mathématiques, réduction des parties au tout ou des fractions à l'intégralité, de *djabara*, il a relié, consolidé, réuni.

ALGÉBRIQUE (al-jé-bri-k'), *adj.* Qui appartient à l'algèbre. Quantité algébrique. Calcul algébrique. || Il se met après son substantif.

† **ALGÉBRIQUEMENT** (al-jè-bri-ke-man), *adv.* D'une manière algébrique, selon les règles de l'algèbre.

— ÉTYM. *Algébrique* et *ment*.

ALGÉBRISTE (al-jè-bri-st'), *s. m.* Celui qui est versé dans l'algèbre. Il est vrai que, si tous ceux qui jouent étaient de bons joueurs, ils seraient ou grands algébristes ou nés pour l'être, FONTEN. *Dangeau.* Il ne faut pas être grand algébriste pour voir.... J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. Ce sont des métaphysiciens ou des algébristes qui font la réputation des poëtes et des musiciens, VAUVEN. *Max.* CCLXXXI. Maudit soit à jamais le pointilleux sophiste Qui le premier nous dit en prose d'algébriste : Vains rimeurs, écoutez mes ordres absolus, GILB. *XVIIIe siècle.*

— ÉTYM. *Algèbre*.

† **ALGÉNIB** (al-jé-nib'), *s. m.* Terme d'astronomie. Nom d'une étoile de la deuxième grandeur qui est située dans la constellation de Pégase.

† **ALGEROTH**, voy. ALGAROTH.

ALGIDE (al-ji-d'), *adj.* Terme de médecine. Qui fait éprouver une vive sensation de froid. Fièvre algide, fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le commencement de l'accès est marqué par un froid glacial. Période algide du choléra, période du choléra dans laquelle le malade est glacé.

— ÉTYM. *Algidus*, froid, de *algere*, avoir froid. On a rattaché ce mot au grec ἄλγος, douleur, parce que le froid cause de la douleur.

† ....**ALGIE** (al-jie), finale de différents substantifs tirés du grec, laquelle signifie douleur.

— ÉTYM. Ἄλγος, douleur.

†....**ALGIQUE** (al-gi-k'), finale de différents adjec-

tifs tirés du grec, laquelle signifie causant de la douleur.

— ÉTYM. Voy. ALGIE.

† **ALGOL** (al-gol), *s. m.* Terme d'astronomie. Nom d'une étoile de deuxième grandeur située dans la constellation de Persée. On l'appelle aussi tête de Méduse. C'est la plus remarquable des étoiles changeantes; car, dans sa période qui dure 2 jours 2 heures 40 minutes, son éclat varie entre la deuxième et la quatrième grandeur

† **ALGONQUIN** (al-gon-kin), *s. m.* Individu appartenant à une tribu de sauvages qui habitait dans le Canada, et dont on emploie quelquefois le nom pour désigner un homme qui ignore les usages reçus. C'est un algonquin. Il a l'air d'un véritable algonquin. Le chef branlant, la tête chauve, Les yeux vairons, le regard fauve, L'air farouche d'un Algonquin, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 13.

† **ALGORITHME** (al-go-ri-tm'), *s. m.* || 1° En termes d'algèbre, procédé de calcul. || 2° Genre particulier de notations. Algorithme différentiel.

— HIST. XIIIe s. Cette senefiance est apelée algorisme de le [la] quele nous usons de tels figures: 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, *Comput*, f. 15. Quatre parties sont d'angorisme, assembler, abatre, dividier, multeplier, *ib.* || XVe s. Arismetique est science de gecter et compter par le nombre de angorisme et autre nombre commun, EUST. DESCHAMPS, *Art de faire chansons.* || XVIe s. Avecques eulx [les Vénitiens] leur duc serenissime, Qu'on peut juger un chiffre [zéro] en algorisme, J. MAROT, I, 80.

— ÉTYM. Ἀριθμὸς, nombre, avec l'article arabe, d'après Adelung et Étienne Quatremère ; d'après M. Reinaud, d'*al Korismi*, le Kharismien, célèbre mathématicien arabe, qui vivait sous le calife Almamoun, dans le premier tiers du IXe siècle; étymologie bien préférable, puisqu'elle rend compte du *g*. Au XIIIe siècle, *algorithme* signifiait l'arithmétique avec les chiffres arabes.

ALGUAZIL (al-goua-zil), *s. m.* || 1° Officier de police en Espagne. || 2° Par extension, tout agent de la justice ou de la police. On rira des erreurs des grands, On chansonnera leurs agents, Sans voir arriver l'alguazil, BÉRANG. *Ainsi-soit-il.* J'aurais pu rester longtemps dans les griffes des alguazils, si on n'eût pas parlé de moi, P. L. COUR. *Lett.* II, 73.

— ÉTYM. Portug. *alguazil, alvacil, alvacir;* espagn. *alguacil, alvacil*; basse latinité, *algatzarius, algatzerius, algozirius, alguazirus;* de l'arabe *al*, le, et de *vazir*, vizir (voy. VIZIR).

ALGUE (al-gh'), *s. f.* || 1° Sorte d'herbe qui croît dans l'eau, soit douce, soit salée. Comme l'algue fugitive, Sur quelque sable de la rive La vague aura roulé mes os, LAMART. *Méd.* II, 26. || 2° En botanique, classe de plantes acotylédones, entièrement composée de végétaux d'une structure très-simple et vivant pour la plupart dans l'eau.

— HIST. XVIe s. Les gens de guerre estoient contraints de prendre de la mousse et de l'algue qui croist en la mer, après en avoir lavé la salure avec de l'eau doulce, pour la donner à manger à leurs chevaulx, AMYOT, *César*, 68.

— ÉTYM. *Alga.*

† **ALHAMBRA** (al-an-bra), *s. m.* Palais des rois Maures à Grenade.

ALIAIRE (a-li-ê-r'), *s. f.* Voy. ALLIAIRE.

ALIBI (a-li-bi), *s. m.* Terme de palais. Présence d'une personne dans un autre lieu que celui où a été accompli le crime ou le délit dont on l'accuse. Plaider l'alibi. || *Au plur.* les alibi.

— REM. Il vaudrait mieux ne pas faire d'exception et écrire au pluriel des alibis; d'autant plus que l'Académie, pour ce genre de mots, n'est pas partout conséquente avec elle-même, et qu'elle écrit des bonis, des macaronis, des parolis. On trouve d'ailleurs, dans d'anciens textes, alibis au pluriel (voy. ALIBIFORAIN).

— HIST. XVIe s. Et, se desrobant, vint en diligence trouver le roi en son camp, afin de témoigner, par cet alibi, qu'il n'estoit assistant à ce forfait, YVER, p. 621.

—ÉTYM. *Alibi*, ailleurs, de *alius*, autre, et *ibi*, ici (voy. Y).

ALIBIFORAIN (a-li-bi-fo-rin), *s. m.* Propos sans rapport avec la chose en question; défaite. N'avoir à la bouche que des alibiforains. || Vieilli.

— REM. On écrivait autrefois en deux mots, alibi forain. Un matou qui m'écrit sur les reins Des griffes et des dents mille alibis forains, RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XVe s. Les femmes sont coutumieres d'en user pour trouver les echappatoires et alibis forains, LOUIS XI, *Nouv.* C.

— ÉTYM. *Alibi*, ailleurs (voy. ALIBI), et *forain*, étranger (voy. FORAIN).

ALIBILE (a-li-bi-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui est propre à nourrir. En physiologie, on entend par substance alibile la portion du chyme destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en notre substance.

— SYN. ALIBILE, ALIMENTAIRE. Substance alibile diffère de substance alimentaire; car les substances alimentaires ou les aliments contiennent, outre la partie alibile, une substance non alibile ou excrémentitielle.

— ÉTYM. *Alibilis*, de *alere*, nourrir (voy. ALIMENT).

† **ALIBILITÉ** (a-li-bi-li-té), *s. f.* Terme de physiologie. Qualité qu'a un aliment de renfermer plus ou moins de substances alibiles.

— ÉTYM. *Alibile.*

ALIBORON (a-li-bo-ron), *s. m.* || 1° Maître aliboron, l'âne. Arrive un troisième larron Qui saisit maître aliboron, LA FONT. *Fab.* I, 13. || 2° Homme ignorant et stupide. C'est un maître aliboron.

— HIST. XIIIe s. Et herbes i trova assez Dont li rois sera respassez; Aliboron [sorte d'herbe] i a trové Que plusors genz ont esprové, *Ren.* 19309. || XVe s. Se je fusse roi ou regent, Ou un grant maistre aliboron, Chascun ostast son chaperon, *Mir. de Ste Genevieve.* || XVIe s. Sur ce point nous despeschasmes ce maistre aliborum du Fay, justement trompeur et trompé, D'AUB. *Conf.* II, 3. Qu'il vienne de là les monts quelque messer qui se vante d'estre un maistre aliboron en tout et guerir de toutes maladies, POISSENOT, *l'Esté*, f. 110, *verso.*

— ÉTYM. Mot d'origine douteuse. Dans le procès d'Egidius de Rays (1440), cité par Du Cange, *aliborum* est dit signifier le diable; et dans la dernière édition de Du Cange on propose l'étymologie allemande *altboran*, de *alt*, vieux, et de *boran*, ennemi, le vieil ennemi. Aliboron, on le voit à l'historique, a signifié aussi une plante. Ménage adopte l'opinion de Huet, qui regarde *aliborum* comme le génitif de *alibi*, pensant que *maître aliborum* a été dit premièrement d'un homme fécond et subtil à trouver des alibi. On fait venir aussi ce mot de *ari*, va, et *bourou*, baudet (voy. BOURRIQUE). Cette dernière étymologie ne peut se concilier avec aliboron, plante, et avec le sens primitif qui est, personnage de conséquence.

† **ALIBOUFIER** (a-li-bou-fié), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire du styrax officinal, arbre qui fournit le baume appelé styrax.

† **ALICATE** (a-li-ka-t), *s. f.* Sorte de pince dont se servent les émailleurs à la lampe.

† **ALICHON** (a-li-chon), *s. m.* Planche de bois sur laquelle l'eau tombe pour faire tourner une roue de moulin.

† **ALICONDE** (a-li-kon-d'), *s. m.* Arbre de Nigritie, dont on file l'écorce.

ALIDADE (a-li-da-d'), *s. f.* || 1° Règle de bois ou de métal munie d'une pinnule à chaque extrémité, et servant à tracer, sur un instrument appelé planchette, les lignes déterminant la direction des objets visés à travers les pinnules. || 2° Règle mobile qui, tournant autour d'un cercle divisé en degrés, sert à mesurer les angles; celle-ci est munie d'un vernier et porte également des pinnules ou une lunette.

— ÉTYM. Bas-lat. *alidada, alhidada*, de l'arabe *al*, le, et *idad*, computation.

† **ALIÉNABILITÉ** (a-li-é-na-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE (a-li-é-na-bl'), *adj.* Qui peut être aliéné. Domaine aliénable. Les majorats n'étaient pas aliénables. || Il se place toujours après le substantif.

† **ALIÉNATAIRE** (a-lié--na-tê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle en faveur de qui on aliène.

† **ALIÉNATEUR, TRICE** (a-li-é-na-teur, tri-se), *s. m.* et *f.* Celui ou celle qui aliène.

ALIÉNATION (a-li-é-na-sion), *s. f.* || 1° Vente, transport d'une propriété, d'un fonds. || 2° Fig. Aliénation des esprits, aversion que des personnes ont les unes pour les autres. Combien par là ne voit-on pas de mérites qui, par l'aliénation des cœurs ou par la contrariété des intérêts, bien loin d'activer la bienveillance et l'amour, excitent plutôt la jalousie et la haine, BOURD. *Avent*, 13. Des commandements qui, pouvant être exécutés à l'instant même, auraient créé dans la France un déplorable état de choses, mis l'aliénation à la place de la confiance, et fait avorter toutes vos intentions généreuses, MIRAB. *Collection*, t. I, p. 327. Ô corps mortel avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder, et à chaque moment il faut rompre! Ô inconcevable union, et aliénation non moins surprenante! BOSS. *Pensées chrét.* 37. || 3° Aliénation d'esprit, aliénation mentale, égarement d'esprit, folie. J'ai vu en elle de l'aliénation d'esprit, MOL. *l'Am. méd.* III, 6. C'était une aliénation de sens, une maladie surnaturelle, BALZ. *Socrate, disc.* 3. || Absolument. Folie. On a dit que la colère est une courte aliénation.

— HIST. XIIIe s. Li rois, par ceste establison, jugea que les alienacions des clers fetes des fiez [fiefs] sanz la volenté le roi, fussent nules, *Liv. de just.* 11. || XVIe s. Combien qu'ils aient une fois conferé ensemble, neanmoins il y avoit telle alienation, qu'ils s'en retournerent sans aucun accord, CALVIN, *Inst.* 208. Excusant sa confession sur l'alienation de son esprit, causée par le vin, YVER, p. 565. Alienation d'esprit, syncopes.... PARÉ, VIII, 23. Ces hargnes et riottes engendrent de grandes alienations de voulentez entre les personnes, AMYOT, *P. Æm.* 7. Ptolomæus adonc revenant comme d'une pasmoison ou d'une alienation d'entendement en son bon sens.... ID. *C. d'Utiq.* 47.

— ÉTYM. Provenç. *alienatio; de alienationem*, de *alienare*, aliéner.

ALIÉNÉ, ÉE (a-li-é-né, née), *part. passé.* || 1° Dont la propriété a été transférée. Bien aliéné. Terre aliénée. || 2° Séparé. C'est déjà un scandale qu'un pasteur soit aliéné de ses brebis; mais c'est une profanation et le comble du désordre qu'il s'autorise là-dessus à leur refuser les saints mystères, MASS. *Confér. Amour des past.* || 3° Éloigné, en parlant des esprits. Cœurs aliénés. Combien voyons-nous de chrétiens aliénés de la vie de Dieu! FÉN. t. XVII, p. 328. Les soucis ou les espérances le tenaient toujours aliéné, VAUVEN. *Cléon, Var.* || 4° Rendu fou. Il a l'esprit aliéné. Il est aliéné d'esprit. Il est aliéné. Canillac trouve le duc d'Orléans versant des larmes, aliéné par le désespoir, VOLT. *Louis XIV*, 27. Ah! seigneur, pardonnez à mes sens éperdus, d'horreur aliénés, ID. *Guèbres*, II, 7. || 5° *S. m.* et *f.* Un aliéné, une aliénée, un fou, une folle. L'hôpital des aliénés.

ALIÉNER (a-li-é-né. La syllabe *én* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette, il aliène, excepté au futur et au conditionnel, il aliénera), *v. a.* || 1° Transférer à un autre une propriété. Aliéner son bien, son revenu. Dieu, quoiqu'il vous en ait laissé l'usage [des biens ecclésiastiques], n'en a aliéné ni le fonds, ni la propriété, puisqu'il peut vous les ôter par la mort, par l'injustice des hommes.... MASS. *Usage des biens ecclés.* || Fig. Il ne vous est pas permis d'aliéner un pareil soin, J. J. ROUSS. I, 17. || 2° Fig. Rendre hostile. Par là il aliéna les esprits des peuples, BOSS. *Hist.* I, 11. Je choquerai le maître qui m'emploie; j'aliénerai de moi le protecteur qui m'a placé, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 18. Par ses fureurs déplacées, elle aliène l'esprit de son fils.... DIDER. *Ess. sur. Claude.*

S'ALIÉNER, *v. réfl.* || 1° Être aliéné, vendu. Cette terre ne peut s'aliéner. Si un homme peut légitimement s'aliéner à un autre, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Il n'est pas permis de s'aliéner à des princes auxquels on ne doit rien, ID. *Hél.* I, 34. || 2° S'aliéner, se séparer. Toute société partielle s'aliène de la grande, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 3° S'abstraire. Je sais aussi m'aliéner, talent sans lequel on ne fait rien qui vaille, DIDER. *Lettr. à Mme Riccoboni.* || 4° Tourner à la folie. Son esprit s'aliène. Cet homme s'est aliéné tout à coup.

—HIST. XIIIe s. Bourgois ne puet pas aliener la chose de la commune sanz le commandement le roi, *Liv. de just.* 47. Et se le clamant dit que.... fié ne se peut vendre ne aliener, que par l'assise des ventes ou par partie de servise.... *Ass. de J.* 63. Chascun peut le sien doner et aliener par sa volenté, *ib.* I, 183. || XIVe s. Et se leur tristece est alegée ou alienée pour l'une cause ou pour l'autre, nous n'en diron plus à present, ORESME, *Eth.* 289. Laquelle chose eust le pueple aliené en celui temps très perilleux, BERCHEURE, f. 38, *recto.* || XVe s. Le chevalier s'excusa et dit que l'heritage du roi d'Angleterre, il ne pouvoit vendre, donner ni aliener que il ne fust trahistre, FROISS. II, III, 10. || XVIe s. Ils vous diront que vostre doux langage Les cœurs humains aliene et engage, ST-GEL. 32.... Et si du tout aliénés vous n'estes Par nos deffauts de nous et nos requestes,... ID. 217. Il approuva seulement les donations qui ne seroient point procedées de sens aliené par quelque griefve maladie, AMYOT, *S..on.* 40. Ilz se partirent l'un d'avec l'autre, encore plus alienez qu'ilz n'estoient auparavant, ID. *Lucul* 72.

[illegible] et aligner ce qui appete [illegible] 14 [illegible] [illegible] tost sans aucune [illegible] que les [illegible] d'allée [pri-vé] [illegible] qu'ils [illegible] que la [illegible] *Hist.* [illegible] Les susdits humeurs se con[illegible] semblent e[illegible] à plusieurs c[illegible] p. 420. Vous avés aliené ce jeune homme de [illegible] ID. *ib.*

— ÉTYM. [illegible] autre; [illegible]

† ALIÉNISTE [illegible], *s. m.* Médecin de fous.
— ÉTYM. [illegible]

† ALIFÈRE [illegible], *adj.* Terme d'histoire na-turelle. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *ferre*, porter.

† ALIFORME (a-li-for-m'), *adj.* Terme techn[illegible]. Qui est en forme d'[illegible].

— ÉTYM. [illegible] *forma*, [illegible]

ALIGNÉ, ÉE (a-li-gné, gnée), *part. passé.* Ar-bres alignés. Les soldats [illegible] ir la rive, comme ces avenues dont les châteaux de France sont décorés, CHATEAUB. *Itin.* 6ᵉ partie.

ALIGNEMENT [illegible], *s. m.* ‖ 1° Arran-gement sur une ligne droite. Pas une pierre ne pousse hors de son alignement, BALZ. *le P*[illegible] ‖ 2° Direction [illegible] Rues sans alignement. Cette maison n'est pas [illegible] l'alignement. ‖ 3° L'action d'aligner, en [illegible] de con[illegible] 4° [illegible] de corps; [illegible] ‖ 5° Terme d'antiquités. [illegible] pierres brutes élevées par les Druides.

— HIST. XVIᵉ s. Les os sont joints par alignement, que l'on dit harmonie, quand les os opposés [illegible] pariés vis à vis et teste à teste l'un de l'autre, sont joints par le moyen d'une seule ligne, PARÉ, IV, 14. Afin qu'en nos vergiers rien ne defaille, diverse-ment les ordonnerons, c'est à sçavoir, et en aligne-ment et en [illegible] ID. [illegible]

— ÉTYM. *Aligner*; [illegible] *alignamen*. On a écrit souvent dans le XVIIᵉ siècle *allignement*.

ALIGNER (a-li-gné [illegible]), *v. a.* ‖ 1° Ranger sur une ligne droite. Aligner des maisons. Nous alignons [illegible] ‖ 2° Dis-poser en ligne droite. On alignera successivement les rues. Aligner les troupes. ‖ 3° Fig. Aligner ses phrases, ses mots, écrire, parler avec recherche et prétention. ‖ 4° En termes de vénerie, couvrir, en parlant du loup. Un loup aligne une louve. ‖ 5° Terme de marine. Dans les constructions navales, dis-poser certaines parties suivant une ligne droite ou courbe, selon les circonstances. ‖ 6° S'aligner, *v. réfl.* Se ranger sur une même ligne. ‖ 7° Populairement. S'aligner, se battre en duel.

— HIST. XIIᵉ s. Si font les mençonges rimer Et les paroles alinier, *Roman du Ren.* éd. [illegible] MICHEL, p. 48. ‖ XIIIᵉ s. Lors commença en [on commencen] à aliner les nés et les galies por movoir, VILLEH, XXXIV. Ty-bert li chaz, n'en dotez mie, Sera o vous par compa-gnie, Et Ysengrin et sa mesnie Qui moult est bele et alignie, *Ren.* 26822. Si ot Beauté le vis vesgé cler et alis, Et fu greslete et alignie, *la Rose*, 1007. ‖ XIVᵉ s. Droit qui tout adresse et aligne, Et qui ne fait riens fors à ligne.... BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 28. ‖ XVIᵉ s. Et prenoit luy-mesme la peine de faire planter les paux, aligner le cordeau, nive-ler, etc. CARL. I, 31. Qu'il s'esbahissoit qu'il n'avoit encores mis en l'allignement de ses fortifications, avec la haute et la basse ville et les fauxbourgs, toute la banlieue; qu'il faudroit plus de dix mille hommes pour garder tout ce qui estoit alligné et où il avoit fait planter les paux, ID. V, 4. Il commencea à faire aligner et tirer le cordeau pour la citadelle, ID. VI, 41.

— ÉTYM. À et *ligne* (voy. [illegible]); [illegible] *har*; espagn. *aliñar*.

† ALIGNETTE (a-li-gnè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Ba-guette avec laquelle on embroche les harengs à saurer.

† ALIGNOIR (a-li-gnoir), *s. m.* Instrument qui [illegible]

† ALIGNOLE [illegible], *s. m.* Terme de marine. Filet employé par les pêcheurs de la Méditerranée.

ALIMENT [illegible], *s. m.* ‖ 1° [illegible] aliment est un terme [illegible] qui sert à désigner toutes les matières, quelle qu'en soit la [illegible] la nutrition. Au point de [illegible] les aliments sont [illegible] et aliments proprement dits, compos[illegible] poisons mortels les aliments [illegible]és à conserver la vie, FÉN. *Tél.* XVII. Si l'on [illegible] l'insinua-tion de l'aliment dans les parties qui le reçoi-vent... BOSS. *Conn.* III, 6. ‖ 2° *Au plur.* Terme de jurisprudence. Les frais de nourriture et d'entre-tien d'une personne. Il fallait prendre une autre femme pourvu qu'on fournît les aliments à la pre-mière, BOSS. *Déf.* ‖ 3° Action de nourrir. Des biens [illegible] des pauvres. ‖ Peu usité en ce [illegible] 4° [illegible] *Tr. amr* II, 1. ‖ 5° [illegible] aire ali-ment [l'eucharistie], où nous participons par la com-munion, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 313. L'aliment de votre âme le plus salutaire, c'est le sacrement de [illegible]

— SYN. [illegible] ces deux mots, c'est que aliment désigne un [illegible] et nourriture une action. L'aliment est la [illegible] uit dans le corps pour le nourrir; la nourriture est l'action de nourrir. A ce point d[illegible] nourriture de son sens propre, il devient synonyme d'aliment: les ali-[illegible] des aliments abondants ou une [illegible] abondante; le bœuf est une nourriture substantielle ou un aliment substantiel.

— HIST. [illegible] sont sans terme; son aliment est doubte, ambi-[illegible]

— ÉTYM. *Alimentum*, [illegible] siècles, au lieu d'*aliment*, on di[illegible] nourrir.

ALIMENTAIRE [illegible], *adj.* ‖ 1° Qui a rapport à l'alimentation. Substances alimentaires. Principes alimentaires. ‖ 2° En termes de physiolo-gie, régime alimentaire, régime que l'on suit [illegible] après l'avoir mâchée et réduite en bol. Canal ou conduit alimentaire, le canal digestif. ‖ 3° Terme de jurisprudence. Pension alimentaire, somme fixée par autorité de justice pour frais de nourriture et d'entretien. Provision alimentaire, somme at-tribuée par les juges à l'une des parties jusqu'à la fin d'un procès. ‖ Se place toujours après le sub-stantif.

— ÉTYM. *Alimentarius*, de *alimentum* (voy. ALIMENT).

ALIMENTATION (a-li-man-ta-sion), *s. f.* ‖ 1° Ac-tion de nourrir, de se nourrir. Pour que l'alimen-tation soit suffisante, il faut qu'elle fournisse une quantité de principes assimilés égale à la quantité des principes désassimilés, ou, si l'individu croît encore, qu'elle soit en rapport avec les conditions de développement des jeunes sujets. ‖ 2° Terme de physique. Alimentation des chaudières à vapeur, renouvellement de l'eau.

— ÉTYM. *Alimenter*.

ALIMENTÉ, ÉE (a-li-man-té, tée), *part. passé.* Des populations alimentées insuffisamment devien-nent malades et dépérissent. Des haines alimentées par l'opposition des intérêts.

ALIMENTER (a-li-man-té), *v. a.* ‖ 1° Nourrir, fournir des aliments. Les provinces alimentent Pa-ris. ‖ 2° Fig. Ces matières alimentaient l'incendie. Des sources qui ne tarissent pas alimentent ce ruisseau. Ce qui alimentait la rivalité de Rome et de Carthage.

— HIST. [illegible] Ne sans vie durer; Une toute chose elemen[illegible] Est d'elemens alimentée, *l'Alch. à nat.* 734.

— ÉTYM. *Aliment*.

ALIMENTEUX, EUSE (a-li-man-teû, teû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a des propriétés nu-tritives. Sucs, médicaments alimenteux.

— HIST. XVIᵉ s. Les remedes propres aux ulceres de l'estomach doivent estre medicamenteux et ali-menteux, PARÉ, XI, 18.

— ÉTYM. *Aliment*.

† ALIMENTIVITÉ (a-li-man-ti-vi-té), *s. f.* Nom donné par les phrénologues à l'instinct qui porte l'animal à prendre de la nourriture.

† ALIMOCHE (a-li-mo-ch'), *s. m.* Terme d'orni-tholo-gie. Un des noms du vautour percnoptère.

ALINÉA (a-li-né-a). ‖ 1° *Loc. adv.* A la ligne. En dictant, on disait autrefois alinéa pour indiquer qu'il faut quitter la ligne pour en commencer une autre. En ce sens, l'Académie aurait dû écrire à linéa. ‖ 2° *S. m.* Ligne nouvelle dont le premier mot rentre sur les autres lignes. ‖ 3° Par extension, passage compris entre deux alinéa. J'ai indiqué au crayon quelques alinéa remarquables.

— REM. L'Académie écrit des alinéa. Mais il serait mieux qu'elle fît rentrer ce mot dans la règle com-mune, et qu'elle dît des alinéas, comme elle dit des sophas, des opéras.

— ÉTYM. *A*, *ab*, de, et *linea*, ligne (voy. LIGNE).

† ALINETTE (a-li-nè-t'), *s. f.* Le même que ALI-GNETTE.

† ALIPÈDES (a-li-pè-d'), *s. m. plur.* Terme de zoologie. Voy. CHIROPTÈRES.

— ÉTYM. *Ala*, aile, et *pes*, pied.

† ALIPTIQUE [illegible], *s. f.* Art d'appliquer des onctions pour l'entretien de la santé et le trai-tement des maladies.

— ÉTYM. [illegible], de [illegible], oindre.

ALIQUANTE (a-li-kan-t'), *adj.* Terme de mathé-matiques usité seulement dans cette locution: Par-tie aliquante, partie qui n'est pas exactement con-tenue dans un tout. Deux est une partie aliquante de trois.

— ÉTYM. *Aliquantus*, composé de *ali* pour *alius*, autre (voy. AUTRE), et de *quantus*, combien grand, c'est-à-dire d'une certaine grandeur. *Aliquantus*, dans l'ancien français, avait donné *li auquant*, qui signifiait quelques-uns.

ALIQUOTE (a-li-ko-t'). ‖ 1° *Adj.* Terme de mathé-matiques. Se dit des parties contenues un certain nombre de fois et exactement dans un tout. Deux, trois, quatre, six, sont des parties aliquotes de douze. ‖ 2° *S. f.* A des aliquotes précises, il substitue des aliquotes par appréciation, J. J. ROUSS. *Ém.* II. ‖ 3° Se dit, en musique, des parties égales en les-quelles se divise spontanément une corde pour pro-duire, avec le son principal, les sons secondaires ou concomitants qu'on nomme ses harmoniques. Cette dix-septième est produite par une aliquote de la corde entière, savoir la cinquième partie, J. J. ROUSS. *Dict. de mus.* au mot *Dix-septième*.

— ÉTYM. *Aliquot*, de *ali* pour *alius*, autre (voy. AUTRE), et de *quot*, combien (voy. QUOTE-PART), c'est-à-dire un certain nombre.

ALISE (a-li-z'), *s. f.* Fruit de l'alisier. L'alise est un peu astringente.

— REM. Les botanistes écrivent alise; l'Académie écrit alize.

— HIST. XIIᵉ s. Il ne valt pas la moitié d'une alie, *Ronc.* p. 174. Je te deffen toute ma manantie, Jà n'i prendras vaillissant une alie, *Raoul de C.* 75. ‖ XIVᵉ s. Car il vouloit donner journée A Charles et prenre mellée; Car bien veoit que courtoisie n'y valoit vaillant une allie, *le Livre du bon Jehan*, 829.

— ÉTYM. Berry, *alis*; espagn. *aliso*, aune; bas-lat. *alierius*, alisier, *alizariæ*, *aliguerium*, lieu planté d'alisiers; sans doute de l'allemand *els* ou *else*, alisier et aune; anc. haut-allem. *eliza*.

ALISIER (a-li-zié), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées; il croît naturellement dans les bois, et produit des fruits appelés alises.

— REM. Les botanistes écrivent alisier; l'Académie écrit alizier.

— HIST. XIIᵉ s. Baron, dist Wedes, nobile cheva-lier, Hons sans mesure ne vaut un alier, *Raoul de C.* 83. ‖ XIIIᵉ s. Fuz qui soient bon et loial à fere leur mestier, c'est à savoir de fin cuer de chaisne sanz aube, de perier, d'alier et d'erable, *Liv. des Mét.* 103. Benus [ébène], plantoine, n'alyer, Ente nule ne boins figiers, *Fl. et Bl.* 2024. ‖ XVIᵉ s. Les ali-ziers ou mycacouliers, coudriers, meuriers.... O. DE SERRES, 785.

— ÉTYM. Génev. *alier*, comme dans l'ancien fran-çais.

ALITÉ, ÉE (a-li-té, tée), *part. passé.* Couché dans le lit. Le malade est alité depuis hier.

ALITER (a-li-té), *v. a.* || **1°** Forcer à se mettre au lit. Il n'y a qu'une grande maladie qui puisse l'aliter. || **2°** En termes de pêche, aliter des sardines, les arranger par lits. || **3°** S'aliter, *v. réfl.* Se mettre au lit. Il a été contraint de s'aliter.

— SYN. S'ALITER, SE METTRE AU LIT. Se mettre au lit est plus général; on se met au lit pour se coucher; les élèves se mettent au lit à neuf heures dans ce collége; on se met aussi au lit pour cause de maladie; la fièvre le prit, il se mit au lit, et ne se releva plus. S'aliter, c'est, exclusivement, se coucher parce qu'on se sent malade, parce qu'on ne peut plus se tenir debout.

— HIST. XIII[e] s. Bien la [la maladie] porta une quinzaine Li bers, ains qu'il s'en alitast, *l'Escoufle*. Cis maus m'a si alité Que la mort est au degré, Qui me defie, *Hist. litt.* t. XXIII, 586. Ains qu'il soient en lor pechiés morteus Alité.... MÄTZNER, p. 67. || XV[e] s. Une maladie le prit sur le chemin, dont il le convint aliter et mourir, FROISS. I, I, 147. || XVI[e] s. Deux mois avant que mourir, elle s'allita pour cause d'une fievre continue, PARÉ, V, 19.

— ÉTYM. *À* et *lit*.

† **ALITRONC** (a-li-tron), *s. m.* Terme de zoologie. La partie postérieure du tronc des insectes sur laquelle les ailes sont placées.

— ÉTYM. *Ala*, aile, et *truncus*, tronc.

† **ALITURGIQUE** (a-li-tur-gi-k'), *adj.* En liturgie, se dit des jours qui n'ont point d'office particulier.

— ÉTYM. *A* privatif et *liturgie*.

† **ALIVRER** (a-li-vré), *v. a.* Terme de commerce. Diviser par poids d'une livre.

† **ALIZARI** (a-li-za-ri), *s. m.* Nom commercial de la racine de garance.

† **ALIZARINE** (a-li-za-ri-n'), *s. f.* Principe colorant que la chimie retire de la garance, en lui faisant subir divers traitements.

— ÉTYM. *Alizari*.

ALIZE, *s. f.* Voy. ALISE.

ALIZÉ (a-li-zé), *adj. m.* Vents alizés, vents qui soufflent généralement entre les tropiques, de l'est à l'ouest. Ils se servirent des moussons et des vents alizés qui étaient une espèce de boussole pour eux, MONTESQ. *Esp.* XXI, 9. Sur le soir, la pluie cessa, le vent alizé du sud-est reprit son cours ordinaire, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* Pour l'observateur qui se croit immobile, l'air paraît souffler dans un sens opposé à celui de la rotation de la terre, c'est-à-dire d'orient en occident, c'est en effet la direction des vents alizés, LA PLACE, *Exp.* IV, 13.

— ÉTYM. Espagn. *alisios*. On a fait venir ce mot de l'italien *alito*, souffle, étymologie bien peu probable; car il faudrait que les Espagnols et les Français eussent pris à l'italien *alito* qui n'est pas dans leur langue pour en former un mot qui n'est pas dans l'italien. « Grande question, dit l'abbé de Choisy, *Journal du voyage de Siam*, in-4, 1087, p. 392: L'avis le plus suivi est qu'il faudrait dire *vents elisez*, comme qui dirait vents *electi*, vents choisis. » On a cité le bas-breton *avel e-leiz*, le vent en plein; mais comment admettre sans document qu'un mot bas-breton a pris domicile dans l'espagnol? L'espagnol *alisios* fait penser à *alisar* qui signifie lisser, rendre uni; à l'ancien français *alis*, uni; par conséquent *alisios*, *alisés*, seraient les vents unis, réguliers (voy. LISSE). Voici des exemples de cet ancien adjectif *alis*: Vestue fu la dame par cointise; Moult est bele, grele, gente et alise, *Romanc.* p. 9. Si ot [Beauté] le vis [visage] cler et alis, *la Rose*, 1006. Pain trop levé, pain aliz, *Livre des Mét.* 16. Atant [ils] manjuent aus dens la miche alise, Tant que chascune a sa force reprise, DU CANGE. *assisiæ*. Alizes sont les choses serrées comme le caillou, et le pain broyé auquel n'a esté donné lieu de se lever, et toutes choses qui sont si bien condensées qu'il n'y a aucuns pores apparens, PALISSY, 377.

ALIZIER (a-li-zié), *s. m.* Voy. ALISIER.

† **ALKAEST** (al-ka-èst'), *s. m.* Voy. ALCAHEST.

ALKALI (al-ka-li) et dérivés. Voy. ALCALI, etc.

ALKÉKENGE (al-ké-kan-j'), dit aussi ALKÉKENGÈRE, COQUERET ou COQUERELLE, *s. m.* Plante vivace dont les baies, arrondies, d'un rouge orangé, renfermées dans un calice vésiculeux très-large et rougeâtre, sont acidules, légèrement rafraîchissantes et diurétiques. Ces baies entrent dans le sirop dit *de chicorée*.

— ÉTYM. Arabe, *al*, le, et *kakendj*, mot d'origine incertaine, qui est expliqué dans le dictionnaire de FREYTAG, par *resina arboris in montibus Herati crescentis, cui usus in medicina est*.

† **ALKÉKENGÈRE** (al-ké-kan-jê-r'), *s. f.* Voy. ALKÉKENGE.

ALKERMÈS (al-kèr-mès'). || **1°** *Adj.* Confection alkermès, élixir alkermès, médicaments composés renfermant le suc du kermès animal. || **2°** *S. m.* Se dit pour la confection et pour l'élixir. L'élixir est parfois appelé alkermès liquide, alkermès des Italiens.

— HIST. XVI[e] s. Des potions cordiales qui se feront de confection d'alkermes, PARÉ, XX, 31. Graine d'alkermes, ID. XXI, 2. Les sachets du cœur doivent estre faits de soye cramoisie ou sandal, parce que telles matieres sont teintes en escarlate, de laquelle la graine nommée alkermes resjouit le cœur, ID. XXV, 39.

— ÉTYM. Arabe, *al*, le, et *kirmiz* (voy. KERMÈS).

† **ALLA BREVE** (al-la brè-vé), *loc. adv.* C'est un terme italien qui marque une sorte de mesure à deux temps fort vites, et qui se note néanmoins avec une ronde pour chaque temps. Cette mesure n'est en usage que dans la musique d'église.

— ÉTYM. Ital. *alla breve*, à la brève.

† **ALLAGITE** (al'-la-gi-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de manganèse silicifère.

ALLAH (al-la), *s. m.* Nom que les Arabes donnent à Dieu.

— ÉTYM. Mot arabe signifiant *Dieu*, de même racine que l'hébreu *al* ou *el*, dieu.

† **ALLAISE** (a-lê-z'), *s. f.* Amas de sable qui se forme en travers des rivières.

ALLAITANT, ANTE (a-lè-tan, tan-t'), *adj.* Qui allaite. J'ai six brebis dont deux allaitantes.

† **ALLAITE** (a-lè-t'), *s. f.* Terme de chasse. Il se dit des tettes de la louve.

ALLAITÉ, ÉE (a-lè-té, tée), *part. passé.* || **1°** Nourri de lait. Un enfant allaité par sa mère. || **2°** Fig. Dans l'ivresse, l'orgueil et le luxe allaité, VOLT. *Triumv.* IV, 4.

ALLAITEMENT (a-lè-te-man), *s. m.* Action d'allaiter; alimentation d'un enfant par le lait.

— ÉTYM. *Allaiter*.

ALLAITER (a-lè-té), *v. a.* Nourrir de son lait.

— HIST. XII[e] s. Ke faites vos, signor roi, ke faites-vos? Aoreiz-vos donc un alaitant enfant en une vil bordele et envolepeit en vils dras? ST-BERN. p. 550. || XIII[e] s. Et vostre filz qui mès n'alete [se nourrit de lait], Qui a en cest an esté nez, Aura, se vos si le volez, À son mengier cel veelet Qui est tendre et est de let, *Ren.* 6136. Ceste l'aleta de son lait; N'ot autre boulie à li pestre, *la Rose*, 10182. Autre amor naturel i a, Que nature es bestes crea, Par quoi de lor faons chevissent, Et les aleitent et norrissent, *ib.* 5789. Vierge fu norrie, Vierge Dieu porta, Vierge l'aleta, Vierge fu sa vie, RUTEB. II, 8. Là où la mere vuet son enfant alaitier, Ne trove ele en son pis qu'il en puisse sucier, Les ieus clot, si se muert por le grant desirier, *Ch. d'Ant.* VII, 267. Quant les meres sont mortes, si crient li enfant, Sor les pis lor montoient, les mamelles querant, La mere morte alaitent [tettent], ce fu dolor moult grant, *ib.* III, 41. Donques porroit uns enfes qui alaiteroit encore se [sa] mere, dessaisir se de son heritage, BEAUM. XV, 22. || XV[e] s. Et durant le chemin prirent plusieurs enfants allaitans leurs meres, et les jetoient sur les espines et sur les haies en les lapidant très horriblement, MONSTREL. liv. II, ch. 39. Ces Anglois mangeoient des raisins à foison, quand ils en pouvoient avoir, ce qui estoit chaud, doux et alaitant, FROISS. II, III, 83. || XVI[e] s. Semblablement les enfans allaitans nourrices verollées en sont infectés, PARÉ, XVI, 2. L'un Bissipat, que neuf sœurs allaicterent, MAROT, III, 308.

— ÉTYM. *Allactare*, de *al* pour *ad* (voy. À), et *lactare*, donner du lait, de *lac*, lait (voy. ce mot).

† **ALLA MILITARE** (al-la mi-li-ta-ré), *loc. adv.* Terme de musique. Indique le caractère des marches militaires.

— ÉTYM. Ital. *alla militare*, à la militaire.

ALLANT, ANTE (a-lan, lan-t'), *adj.* || **1°** Qui aime à aller, à courir. Elle voulut se promener; elle savait que le marquis n'était pas allant, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. C'était [la princesse d'Harcourt] une grande et grosse créature, fort allante, couleur de soupe au lait, ST-SIM 413, 230. || Suit toujours le substantif. || **2°** *S. m.* Celui qui va. Usité seulement dans cette expression : Les allants et les venants. Je ne suis pas si bien ici qu'à Luynes pour causer avec toi; une maudite auberge, des allants et venants, un vacarme de diable, P. L. COUR. *Lett.* II, 97.

— HIST. XII[e] s. Truvad le vesche Hely al entrée, ki asis iert, qu'il as alanz e as venanz parole de salu mustrast, *Rois*, p. 3.

— ÉTYM. *Aller*.

ALLANTOÏDE (al-lan-to-ï-d'), *s. f.* Terme d'anatomie. L'une des membranes qui appartiennent au fœtus de certains animaux.

— HIST. XVI[e] s. L'autre tunique est appelée allantoïde, et la tierce amnios, PARÉ, I, 35.

— ÉTYM. Ἀλλαντοειδής, de ἀλλᾶς, boudin, et εἶδος, forme (voy. IDÉE), parce que cette membrane a une certaine analogie avec un boudin.

† **ALLANTOÏDIEN, IENNE** (al-lan-to-ï-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit du liquide contenu dans la cavité de l'allantoïde.

— ÉTYM. *Allantoïde*.

† **ALLANTOÏNE** (al-lan-to-ï-n'), *s. f.* Terme de physiologie. Substance neutre qui existe dans le liquide allantoïque de la vache, par l'évaporation duquel on l'obtient. Elle a été aussi appelée acide allantoïque.

† **ALLANTOÏQUE** (al-lan-to-i-k'), *adj.* Le même que ALLANTOÏDIEN.

— ÉTYM. *Allantoïde*.

† **ALLA OTTAVA** (al-la o-tta-va), *loc. adv.* Terme de musique. Indique qu'un passage doit être exécuté à l'octave au-dessus ou au-dessous.

— ÉTYM. Ital. *alla ottava*, à l'octave.

† **ALLA PALESTRINA** (al-la pa-lè-stri-na), *loc. adv.* Terme de musique. Indique un contre-point fugué, ainsi appelé du nom du musicien célèbre qui le premier sut y mettre la majesté convenable à la musique d'église.

— ÉTYM. Ital. *alla Palestrina*, à la façon de Palestrina.

† **ALLA POLACCA** (al-la po-la-ka), *loc. adv.* Terme de musique. À la polonaise, indique un mouvement à trois temps modéré et rhythmé d'une façon particulière.

— ÉTYM. Ital. *alla polacca*, à la polonaise.

† **ALLARGUER** (a-lar-gué), *v. n.* Terme de marine. Porter largue pour éviter un danger.

† **ALLA TURCA** (al-la tour-ka), *loc. adv.* Terme de musique. Rondeau alla turca.

— ÉYM. Ital. *alla turca*, à la turque.

† **ALLA ZOPPA** (al-la zop-pa), *loc. adv.* Terme de musique, qui indique un mouvement contraint et syncopant entre deux temps, sans syncoper entre deux mesures, ce qui donne aux notes une marche inégale et comme boiteuse.

— ÉTYM. Ital. *alla zoppa*, à la boiteuse.

ALLÉ, ÉE (a-lé, lée), *part. passé.* Monti, allé à Madrid pour le plaisir de le voir [Albéroni], revêtu de la pourpre, eut peine à voir le roi et la reine d'Espagne, ST-SIM. 478, 164. Maulevrier allé en Espagne, comme un malade aux eaux, demeure à Madrid, ID. 443, 94.

— REM. Des grammairiens disent que allé ne peut pas s'employer sans son auxiliaire. Cela est en effet peu usité; mais il n'y a aucune raison pour ne pas s'en servir comme de descendu, de sorti, ainsi qu'a fait Saint-Simon.

† **ALLÉCHANT, ANTE** (a-lé-chan, chan-t'), *adj.* Le plaisir alléchant d'un bon dîner.

ALLÉCHÉ, ÉE (a-lé-ché, chée), *part. passé.* Attiré. Maître renard par l'odeur alléché, LA FONT. *Fabl.* I, 2. L'un alléché d'espoir de gagner vingt pour cent, RÉGNIÈR, *Sat.* XIV.

ALLÈCHEMENT (a-lè-che-man), *s. m.* || **1°** Moyen par lequel on allèche. Par offres, par conseils ou par allechements, ROTROU, *S. Gen.* III, 6. || **2°** En termes de graveur, se dit de la beauté et de la netteté du burin, et du soin qui paraît avoir été pris à le conduire.

— HIST. XIV[e] s. Les alechemens que fesoient li tribun pour celle folle largicion, BERCHEURE, f° 42, *verso*. || XVI[e] s. Nous renonçons aux allechemens et delices presentes pour.... CALV. *Instit.* 791. Par l'importunité et allichement de deux grandes promesses, CARL. III, 1. Les allechements du plaisir, AMYOT, *Comment il faut lire les poëtes*, 3.

— ÉTYM. *Allécher*.

ALLÉCHER (a-lé-ché; la syllabe *lé* prend l'accent grave, quand suit une syllabe muette : j'allèche, excepté aux fut. et cond.), *v. a.* || **1°** Attirer par quelque appât. Les noix allèchent les souris. || **2°** Fig. Attirer, séduire. On l'avait alléché par la promesse d'une grande place.

— HIST. XIII[e] s. De cuer tres mit devons haïr mortel pechié, Dont moult de gens, c'est duel [deuil], sunt sovent entechié; Par droite accoustumance i sunt si alechié, Que Dieu veoir ne pueent.... J. DE MEUNG, *Test.* 1510. || XVI[e] s. Ce n'a pas esté son appetit inferieur seulement, ou sensualité, qui l'a alleché à mal, CALV. *Inst.* 177. Les pescheurs usent d'appast puants pour allicher les poissons, PARÉ, *Mumie*, 8. Puis donne voile, et sans plus t'allecher [te laisser

allée aux plaisirs. Va t'en ailleurs ta fortune chercher, RONS. 633. Tout le reste de la multitude alléchée du gain qu'ilz faisoient, AMYOT, *Sylla*, 55.

— ÉTYM. Bourguig. *alicher*; ital. *allettare*; du latin *allectare*, de *allicere*, attirer, de *ad*, vers, et de *lacere* pour *lacere*, prendre, attirer. *Lacere* est le radical de *laqueus*, lacs (voy. ce mot). On aurait pu croire que *allécher* venait de *lécher*; mais la comparaison avec l'italien et le latin montre qu'il s'agit ici du verbe *allectare*.

ALLÉE (a-lée), *s. f.* || **1°** L'action d'aller. Pour aller à cette chapelle, il faut toujours monter; l'allée est très-rude, le retour est facile. || Familièrement, au pluriel. Allées et venues, courses, démarches. Il perd son temps en allées et venues. || Fig. La nature de l'homme n'est pas d'aller toujours; elle a ses allées et ses venues, PASC. *Édit. Cous.* || **2°** Passage étroit entre deux murs, conduisant du dehors dans l'intérieur d'une maison. J'entre dans une allée pour échapper aux spectateurs, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 21. || **3°** Voie entre deux rangs d'arbres. Aristote choisit dans le Lycée un lieu où il y avait de belles allées d'arbres, FÉN. *Philos. Arist.* Je l'ai trouvé, seigneur, au bout de cette allée, Où la clarté du ciel semble toujours voilée, CORN. *Rodog.* V, 4. C'est lui qui a inventé les machines à transporter de gros arbres tout entiers sans les endommager, de sorte que, du jour au lendemain, Marly changeait de face, et était orné de longues allées arrivées de la veille, FONTEN. *Sébastien.* || Proverbe. Il lui a donné l'allée et le venir; il lui a donné un soufflet sur l'une et l'autre joue. Tiens, fat, voilà l'allée et le venir, SCARR. *Rom. com.*

— HIST. XIIIe s. Et en poi de tans furent ces nouvelles si espandues que c'estoit merveilles; et i avoit moult grant alée, *Chr. de Rains*, 169. Il est drois que toutes tes voies, Et tes alées et ti tour Soient tout ades là entour, *la Rose*, 2397. L'alée i estoit si perilleuse, car le lieu là où nous devions aler estoit le perilleus, JOINV. 276. Et lors demanda le roy à ses freres et aus autres barons et au conte de Flandres, quel conseil il li donroient de s'alée ou de sa demourée, ID. 255. Seigneur, fist il, je vous mercie moult à tous ceulz qui m'ont loé de aler en France, ID. 256. || XVe s. Et ne sembloit pas que il y eust allée seulement dedans terre, FROISS. II, III, 23. Ces allées ne plaisoient pas à tous, COMM. I, 12. Et incontinent qu'il eut dit le mot après plusieurs allées et venues.... ID. II, 4. Tousjours avoit allées et venues des François aux Anglois et aussi des Anglois aux François, JUVEN. *Charles VI*, 1389. Et fut appelée celle allée le voyage de l'escluse, *Boucicq* I, ch. 13. || XVIe s. Elle estoit aussi ennuyée du retour de son mari qu'elle avoit esté de son allée, MARG. *Nouv.* III. Quand il fut au bout de l'allée [du jardin], où nul ne les pouvoit voir, ID. *ibid.* De belles allées couvertes, AMYOT, *Cimon*, 24.

— ÉTYM. *Allé*; bourguig. *aullée*. Du Cange a dit, et après lui on a répété que *l'allée*, anciennement *l'alée*, était une faute de prononciation pour *la lée* (*lée* signifiant une voie dans une forêt), faute qui s'est impatronisée dans le langage: mais cela n'est pas admissible. *Allée* dans le sens de chemin se trouve déjà dans des textes du XIIIe et du XIVe siècle, époques auxquelles une pareille confusion ne se conçoit pas encore. On a dit *allée* pour action de cheminer, comme on dit *sortie* pour action de sortir; de là, par une métonymie, le lieu où l'on chemine, l'allée.

ALLÉGATION (al-lé-ga-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Citation d'une autorité, d'un passage, d'un fait. L'allégation des passages de Cicéron qui prouvent que.... || **2°** Proposition avancée, assertion. Détruire, prouver, réfuter une allégation.

— HIST. XIIIe s. Nous renonçons à toutes autres exceptions, allegations et barres, *Bib. des Chartes*, 4e *série*, t. II, p. 1467. || XIVe s. Constitucions, allegacions, proposicions par lesquelles il pourroit estre sur ce empeschiez, *ib.* 4e *série*, t. III, p. 426. Doncques par les raisons dessus dites et par autres raisons et allegacions, il sembleroit à aucuns que.... ORESME, *Eth.* 162. || XVIe s. Cette allegation n'est point du tout fausse, CALV. *Inst.* 767. Et qu'ils ne pensent me battre d'authorité, de multitude d'allegations d'autrui.... CHARRON, *Sagesse*, *Préface.*

— ÉTYM. *Allegationem*, de *allegare* (voy. ALLÉGUER).

ALLÉGE (a-lè-j'. Bien que l'Académie mette un accent aigu sur ce mot, on le prononce comme s'il y avait un accent grave), *s. f.* || **1°** Embarcation qui suit un bâtiment pour le décharger ou le charger. Il se trouva 198 vaisseaux de guerre en comptant les allèges, VOLT. *Louis XIV*, 29. || **2°** En termes d'architecture, mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure. || **3°** Terme de marine. Chameau ou sorte de machine au moyen de laquelle on soulève un vaisseau. || **4°** En termes de chemin de fer, chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon.

— ÉTYM. Bas-lat. *allegium* (voy. ALLÉGER). On a dit dans le XIIIe s. *alevioire*. Et toutes aleviores sont quites [de péage], ù ke li grans neif soit u amont ou aval, TAILLIAR, *Recueil*, p. 484.

ALLÉGÉ, ÉE (a-lé-jé, jée), *part. passé.* Le fardeau ayant été allégé. L'homme allégé de son fardeau. Une douleur allégée. C'est bien, je le confesse, une juste coutume, Que le cœur affligé, Par le canal des yeux vidant son amertume, Cherche d'être allégé, MALH. *à Duperrier.*

† **ALLÉGEABLE** (a-lé-ja-bl'), *adj.* Qui peut être allégé. Une douleur allégeable.

— HIST. XVIe s. Seulement tu peux bien par tes vers recevoir À ta playe amoureuse un secours allegeable [qui allége], RONS. 178.

— ÉTYM. *Alléger.*

1. **ALLÉGEANCE** (a-lé-jan-s'), *s. f.* Faculté de consoler, d'alléger; adoucissement, consolation. Porte à ses déplaisirs cette faible allégeance, CORN. *Pomp.* V, 1. Enfin mon père est mort; j'en demande vengeance Plus pour votre intérêt que pour mon allégeance, ID. *Cid*, II, 9. Et quand ses déplaisirs auront quelque allégeance.... MOL. *L'Étour.* II, 4. || N'est guère usité qu'en poésie.

SYN. ALLÉGEANCE, ALLÉGEMENT. Il y a entre ces deux mots la nuance, que allégeance indique l'action d'alléger, et allégement l'accomplissement de l'action d'alléger; comme la résonnance d'une voûte est l'acte ou le mouvement par lequel elle résonne, et le résonnement est le son qu'elle rend.

— HIST. XIIe s. Car li reis li dut rendre par fine covenance Quanqu'il ot pris del suen e des suens à vaillance; Ne l'en volt sainz Thomas faire nule alegeance, *Th. le Mart.* 119. || XIIIe s. Au revenir [je] plains et souspire, Car ma dolor croist et empire, Si que je n'ai mes esperance De garison ne d'alejance, *la Rose*, 1844. Cil Dame Diex qui le fist nestre La doint si chevance, Et li envoit sa soustenance, Et me doint encore alejance Ou à dier li puisse.... RUTEB. II, 15. || XVIe s. En tant qu'ils jugeront estre expedient pour en rapporter une vraye allegeance, CALV. *Instit.* 495. Après quelques propos consolatoires pour l'allegeance du deuil paternel, YVER, p. 630. L'ostracisme estoit comme un contentement et une allegeance de l'envie de la commune, AMYOT, *Thésée*, 43. Ces remedes acres donnent allegeance, PARÉ, XXI, 20.

— ÉTYM. *Alléger.*

2. **ALLÉGEANCE** (al-lé-jan-s'), *s. f.* Serment d'allégeance en Angleterre, acte d'obéissance au roi, qui regardait uniquement la souveraineté temporelle du monarque.

— ÉTYM. Angl. *allegiance;* bas-lat. *allegiantia;* de *al* pour *ad*, vers, et de *lige*, fidèle (voy. LIGE). On voit que *allégeance* soulagement, et *allégeance* fidélité, malgré une identité apparente, dérivent de radicaux totalement différents.

ALLÉGEMENT (a-lè-je-man), *s. m.* || **1°** Diminution d'un poids supporté. Allégement d'un plancher, d'un navire. || **2°** Soulagement, adoucissement. Et tout l'allégement qu'elle en peut espérer, C'est.... CORN. *Hor.* III, 3. Ne me refusez pas ce triste allégement, ID. *Médée*, V, 4. Mon âme avait trouvé, dans le bien de te voir, L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir, ID. *Cid*, III, 4. Si cela fait à votre allégement [si cela peut vous consoler], MOL. *le Dép.* III, 4. Un solide allégement, PASC. *édit. Cous.* || **3°** En termes de graveur, action de la main qui forme des tailles ou des hachures en appuyant moins dans un endroit que dans l'autre.

—HIST. XIIe s. Quant de lui [d'elle] [je] n'ai confort n'alegement, *Couci*, XXII. Conforteir lo travaillhant, ce est ester avoc lui en travailh, car aligemenz est del travailh la veue del travailhant compagnion, *Job.* p. 467. || XIIIe s. Quant ele oï ce serement, Moult li fut grant alegement Du grant duel qu'ele demenoit, *la Rose*, 16452. Amors ne viaut [veut] pas que je meure, Ains viaut que j'aie alegement, *ib.* 1861. Nus ne doit noient de l'alegement de sa nef, ne par grant iaue, ne par petite, *Liv. des Mét.* 287. || XVe s. Voulez-vous sans allegement En douleur finer vostre vie? CH. D'ORL. *Bal.* 6. || XVIe s. Cela au moins apporte quelque gracieux et honeste allegement à leur passion, AMYOT, *Comm. refrén. la colère*, 8. Par ainsi ce sera un allegement bien meigre ou du tout nul aux pecheurs, CALV. *Instit.* 504. Ils cerchoient allegement de leur douleur, ID. *ib.* 531. Si le malade sent allegement de sa douleur, PARÉ, XXI, 20.

— ÉTYM. *Alléger;* provenç. *aleviament.* L'Académie écrit allégement avec un accent aigu; mais la prononciation est comme s'il y avait un accent grave.

ALLÉGER (a-lé-jé; la syllabe *lé* garde l'accent aigu même devant une syllabe muette: j'allége, j'allégerai), *v. a.* || **1°** Soulager d'une partie d'un fardeau, d'une charge. Alléger un homme. Alléger un bateau, un vaisseau. || **2°** Diminuer le poids d'une chose. Alléger le fardeau. Allégeons la charge du cheval. || **3°** Fig. Alléger les contribuables. Alléger les charges publiques. || **4°** Fig. Calmer, rendre moins vif. Alléger la douleur de quelqu'un. || **5°** S'alléger, *v. réfl.* S'alléger d'une partie de son fardeau. || Devenir plus léger, moindre. Ma douleur s'est un peu allégée. Volontiers les ennuis s'allégent aux discours, RÉGNIER, *Dial.* || **6°** En termes de graveur, alléger la main, faire une hachure ou un trait plus léger dans un endroit que dans l'autre. || Terme de marine. Dans une manœuvre courante, synonyme d'AFFALER. || En termes de menuiserie, rapetisser, diminuer. || En termes de manége, alléger ou allégérir un cheval consiste, de la part du cavalier, à porter son corps en arrière, à rapprocher les jambes et à tendre les rênes, afin que le cheval allégé entame plus facilement le chemin.

— HIST. XIe s. Qui faus jugement fera, seit en la forfeiture le rei, s'il ne pot alejer [justifier] que plus dreit faire ne sout [sut], *L. de Guill.* 41. || XIIe s. Alegiez moi mes maus et mes doulors, *Couci*, VII. || XIIIe s. Et prier mult devotement, Que Deus alegast lur torment, MARIE, *Purgatoire*, v. 1473. Qu'il ne quidast toz jors morir, quant il ne la veoit; et quant il la veoit, si alejoit un poi de ses douleurs, MERLIN, *ms.* 7170, fo 58, *recto.* Li laz entor le col [il] serra, Et avec furent li dui piez, De quoi auques fu aligiez, Que maintenant fust estranglez, *Ren.* 21548. Les paniers a bien soufraichiez, Si les a auques alegiez Que deus granz anguilles enporte, *ib.* 882. Et Renart le governail serre, Si l'a bien à terre apoié, Et Ysengrin mist hors le pié Et de son cors la nef aliege, *ib.* 23023. Le veoir [le bouton] sans plus et l'odor M'alegeoient moult ma dolor, *la Rose*, 1740. Li sires y doit metre conseil, car autrement porroient-il carquier [charger] autres, por eus alegier, BEAUM. XXV, 16. Li vomirs espurge les malvaises humeurs ki à l'estomac sont contraires, et aliege le [la] tieste, ALEBRANT, fo 20. || XIVe s. Quant les infortunés sont tristes, leur tristece est alegée par ce que leurs amis se contristent et douloient avecques eulz, ORESME, *Eth.* 289. || XVe s. Cela allege le cueur [de parler à un ami], COMM. V. 5. || XVIe s. Quelquefois les docteurs anciens exhortent les pecheurs de confesser leurs fautes à leurs pasteurs, afin d'en estre allegez, CALV. *Instit.* 505. Des souliers aux semelles plombées, pour s'alleger au courir et à saulter, MONT. II, 17. Le lion, se sentant allegé de son mal et soulagé de cette douleur, ID. II, 193. En moy, la proximité n'allege pas les defaults, elle les aggrave plustost, ID. IV, 96. Dire son mal allege la douleur, RONS. 631.

— ÉTYM. Provenç. *aleviar;* ital. *alleviare*, *alleggiare;* espagn. *aleviar*, *aliviar;* du latin *allevare*, de *al* pour *ad* (voy. À), et de *levis*, léger (voy. LÉGER).

† **ALLÉGÉRIR** (a-lé-jé-rir), *v. a.* Voy. ALLÉGER.

ALLÉGI, IE (a-lé-ji, jie), *part. passé.*

ALLÉGIR (a-lé-jir), *v. a.* || **1°** Terme d'arts et métiers. Diminuer en tous sens le volume d'un corps. Allégir une poutre. Allégir un châssis. || **2°** Terme de manége. Rendre un cheval plus léger du devant. || **3°** Terme de serrurerie. Rapetisser, aiguiser.

ALLÉGORIE (al-lé-go-rie), *s. f.* || **1°** Sorte de métaphore continuée, espèce de discours qui est d'abord présenté sous un sens propre, et qui ne sert que de comparaison pour donner l'intelligence d'un autre sens qu'on n'exprime point. Quand Pythagore disait: N'attisez point le feu avec l'épée, il voulait dire: Ne donnez pas des armes à des gens en colère; il ne défendait pas d'employer une épée pour attiser son feu. La religion se tournait en allégories, BOSS. *Hist.* II, 12. L'allégorie habite un palais diaphane, LEMIERRE. || **2°** Ouvrage dans lequel on représente un objet pour donner l'idée d'un autre. L'apologue et la parabole sont des espèces d'allégories. Il fait une allégorie de ce livre à celui de l'Apocalypse, PASC. *Prov.* 5.

— ÉTYM. Ἀλληγορία, de ἄλλος, autre, et ἀγορεῖν, dire; dire autre chose que ce qu'on paraît dire. Ἄλλος, *alius*, *autre*, ont même radical (voy. AU-

TRE). Αγορεῖν, parler, dire, vient de ἀγορὰ, place publique, attendu que les affaires se discutaient sur la place publique (voy. AGORA).

ALLÉGORIQUE (al-lé-go-ri-k'), *adj.* Qui appartient à l'allégorie; qui tient de l'allégorie. L'oracle eut l'esprit de rendre à l'empereur une réponse allégorique, FONTEN. *Oracles*, ch. 16. Sera-ce la dureté du caillou, ou la séve du chêne, dont vous ferez un être allégorique? CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 2. || En prose, il suit toujours le substantif: Discours allégorique.

— ÉTYM. *Allegoricus* (voy. ALLÉGORIE).

ALLÉGORIQUEMENT (al-lé-go-ri-ke-man), *adv.* D'une manière allégorique.

— ÉTYM. *Allégorique* et *ment*.

ALLÉGORISÉ, ÉE (al-lé-go-ri-zé, zée), *part. passé.* Les récits d'Homère allégorisés par certains interprètes.

ALLÉGORISER (al-lé-go-ri-zé), *v. a.* Expliquer selon le sens allégorique. Plusieurs philosophes allégorisaient les récits de la mythologie. Comme on allégorisait tout, on avait dit que.... VOLT. *Phil.* V, 364.

— HIST. XVe s. Si comme la Bible, en trois manieres, c'est assavoir le texte, et puis le texte et les gloses ensemble, et puis d'une autre maniere allegorisée, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 12. || XVIe s. Ce n'est pas en ceste maniere qu'il faut allegoriser sur le huitieme jour de la circoncision, CALVIN, *Instit.* 1076.

— ÉTYM. *Allegorizare*, de *allegoria* (voy. ALLÉGORIE).

ALLÉGORISEUR (al-lé-go-ri-zeur), *s. m.* Celui qui subtilise pour chercher des allégories.

— ÉTYM. *Allégoriser*.

ALLÉGORISTE (al-lé-go-ri-st'), *s. m.* Celui qui explique les auteurs en un sens allégorique. Origène passe pour un allégoriste.

— ÉTYM. *Allégoriser*.

ALLÈGRE (a-lè-gr'; quelques-uns disent, ce qui est moins bon, al-lè-gre), *adj.* Dispos, prompt à faire. Esprit, caractère allègre. Rendre le corps si léger, si allègre, DESC. *L'homme*. Les voyant tous passés, je me sentis allègre, RÉGNIER, *Sat.* XI. Pour s'échapper de nous Dieu sait s'il est allègre, RAC. *Plaid.* I, 1. || On le place toujours après son substantif: Un homme allègre; une femme allègre.

— HIST. XIIe s. Si m'aïst Diex! bien nos poez conquerre; Sor nos arçons en gisent nos boeles [entrailles]; Li plus halegres n'a soing d'aller en destre, *Li coronement Looys*, v. 2166. || XIIIe s. Aureliens retourna à son seigneur et le rendit lié et haligre de la bonne responce de la damoiselle, *Chr. de St-Denis*, I, 16. Baron, car vous hastés, Alés tost à la porte, orendroit enterrés [vous entrerez]; Vo compaignon sont tout haliegre et en santés, *Ch. d'Ant.* V, 847. || XVe s. Chacun luy nuist, riens ne lui est alegre; Tout luy messiet, et reconfort l'enaigre [l'irrite], A. CHART. *Le débat des deux fortunes*. Ores que sommes allaigres Et en santé, Dieu mercy, Laissons là ces cidres maigres; Je treuve bon cestuy-ci, BASSELIN, XLVI. || XVIe s. La facilité subtile et alegre promptitude à faire toutes ces choses.... CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. Nivernais, *aligre*, maigre, cheval *aligre;* ital. *allegro;* espagn. *alegre;* du latin *alacer*. Quoique cette étymologie paraisse très-naturelle, cependant elle présente quelques difficultés. L'*a* est bref dans *alacer*, par conséquent l'accent est sur le premier *a*, *álacer*, et ce mot aurait dû faire en français *algre*. Il faut donc supposer que les populations romanes avaient prononcé *alăcer*, peut-être à cause de la forme *alacris*. De plus *alacer* ne rend pas compte des deux *ll* de l'italien *allegro;* enfin l'*h* même de l'ancien français *haligre* fait quelque difficulté: celle-là est la moindre, témoin *huile* qui vient d'*oleum*. Raynouard, frappé sans doute de ces difficultés, le tire de *ad* et de *lætus*, ancien français *lié*, provençal *let;* cela est impossible.

ALLÉGREMENT (a-lè-gre-man; quelques-uns disent, moins bien, al-lè-gre-man; pourquoi l'Académie met-elle un accent aigu à allégrement, puisque allègre a un accent grave, et que la prononciation est la même dans les deux cas?), *adv.* D'une manière allègre. Nous continuâmes notre voyage aussi allégrement que nous l'avions commencé, J. J. ROUSS. *Conf.* III. Je descendrai au tombeau très allègrement, VOLT. *Roi de Prusse*, 218.

— HIST. XVIe s. Tous viendront à son rencontre: les uns allaigrement, les autres avec regret, CALV. IV, 23.

— ÉTYM. Provenç. *alegramen;* catal. *alegrament;* espagn. *alegremente;* ital. *allegramente;* de *allègre* (voy. ALLÈGRE) et *ment*.

ALLÉGRESSE (a-lé-grè-s'; quelques-uns disent al-lè-grè-s', moins bien), *s. f.* || 1° Joie qui éclate. Des transports d'allégresse. Je me suis étonné de son peu d'allégresse, RAC. *Phèd.* IV, 1. Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse Confirment à leurs yeux la foi de nos serments, ID. *Brit.* V, 1. Sa frayeur a paru sous sa fausse allégresse, CORN. *Pomp.* III, 1. Avec une allégresse aussi pleine et sincère, ID. *Hor.* II, 3. Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse; Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse, ID. *Cid*, III, 5. Cet amour les comble d'allégresse, ID. *ib.* I, 2. Et mon âme en a pris une allégresse extrême, MOL. *D. Garc.* II, 5. Dans vos yeux doit briller l'allégresse, ID. *l'Étour.* V, 3. || 2° Les sept allégresses, certaines prières à la Vierge dans lesquelles on exprime les différents sujets de joie qu'elle a eus.

— HIST. XVIe s. Il vouloyt, pour declairer l'excès de son alegresse pour cestes bonnes nouelles, faire, quoy que il coustast, quelque chouse spectable, RAB. *Sciomachie*. Je l'ai veu par delà 60 ans se mocquer de nos alaigresses [agilités], MONT. II, 17. L'alaigresse [vigueur, santé....] où je suis, le plaisir et la force, ID. I, 82. Je vouldrois jouir, selon la condition de mon aage, de leur alaigresse et de leurs festes, ID. II, 78. À cett' heure le chagrin predomine en moy, à cett' heure l'alaigresse, ID. II, 324. Il arriva en son camp le 4 juillet, où fust faict grandissime allaigresse pour sa reconvalescence, CARL. IV, 31. Sonnez, trompette, une allaigresse; car vous ferez tantost bonne chere, ID. V, 7. Et sur cette allegresse il me donna congé, ID. VII, 6.

— ÉTYM. *Allègre;* bourguig. *aulegresse;* provenç. *allegresa*, *alegreza;* anc. espagn. *alegreza;* ital. *allegrezza*.

ALLÉGRETTO (al-lè-gré-tto). || 1° *S. m.* Terme de musique. Air d'un mouvement gracieux et léger. || 2° *Adv.* D'un mouvement vif et léger. || *Au plur.* des allégrettos.

— ÉTYM. Ital. *allegretto*, diminutif de *allegro*.

ALLÉGRO (al-lé-gro). || 1° *S. m.* Terme de musique. Air vif. Jouer un allégro. || 2° Celle des parties d'une sonate ou d'une symphonie dont le mouvement est vif. || 3° *Adv.* D'un mouvement vif. || *Au plur.* des allégros.

— ÉTYM. Ital. *allegro* (voy. ALLÈGRE).

ALLÉGUÉ, ÉE (al-lé-ghé, ghée). || 1° *Part. passé.* Cité, mis en avant. Un auteur allégué à faux. Les raisons alléguées par votre ami. Quelle est cette rigueur tant de fois alléguée? RAC. *Andr.* II, 2. || 2° *S. m.* Chose qu'on allègue. Son frère [de l'abbé Caudelet] prouva si nettement la fausseté de tous les allégués, que le P. de La Chaise fit tout ce qu'il put pour obtenir un gros évêché à l'abbé de Caudelet, ST-SIM. 54, 155. M. Fagon, par ses coups de tête, approuvait cependant cet énorme allégué, ID. 326, 12. Quelque étrange qu'un semblable allégué doive paraître à qui n'a pas connu le duc de Chevreuse, je suis convaincu qu'il se trompait soi-même, ID. 299, 94.

ALLÉGUER (al-lé-ghé. Palsgrave, p. 23, dans le XVIe siècle, prononce les deux *ll*. La syllabe *le* prend l'accent grave, quand elle est suivie d'une syllabe muette: j'allègue, excepté au futur et au conditionnel, où elle garde l'accent aigu: j'alléguerai; contradiction à faire disparaître), *v. a.* || 1° Citer une autorité, un passage; un fait. Alléguant ses autorités. Ce verset que je vous ai allégué pour mon texte, BOSS. *Serm. Quinq.* 2. Après avoir allégué deux passages de saint Jean Chrysostome, ID. *Avent.* Saint Paul ne cesse d'alléguer ce que Moïse a dit, ID. *Hist.* II, 13. Je n'allègue pas aux Israélites d'autres témoins que leurs yeux. ID. *Hist.* II, 3. Je pourrais ici alléguer cet illustre prélat qui.... ID. *Cornet.* || 2° Mettre en avant, s'appuyer de. Les excuses que vous alléguez. C'est un prétexte qu'on allègue pour flatter les princes, FÉN. *Tél.* XII. N'alléguez point des droits que je veux oublier, RAC. *Andr.* IV, 3. S'il ose m'alléguer une odieuse loi, ID. *Baj.* I, 3. Les faits dont on allègue la preuve, BOSS. *Hist.* II, 12. Chaque mère à sa loi l'alléguait pour patron, LA FONT. *Matr.* Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaster, ID. *Fab.* III, 2. Elles savent assez alléguer Artémise, Disputer du devoir et de la foi promise, MALH. VI, 25. C'est cette demoiselle que vous estimez si fort, qui vous allègue sans cesse et qui rend de grands témoignages à votre mérite, BALZ. I, 263.

— HIST. XIIIe s. Et, quel que maniere que aucuns soit semons devant le prevost, ou devant le baillif, il i doit venir par droit, se il n'a son privilege, s'il a, por soi deffendre, *Liv. de just.* 84. Ou quant li demanderes demande dette ou convenence, et li deffenderes alligue respit, BEAUM. VII, 3. Le [la] longue tenure qu'il alliguent ne lor vaut riens, ID. XXII, 7. || XIVe s. Et allegoient comme fols plusieurs raisons l'un contre l'autre, *Ménagier*, I, 6. Il priva de sepulture le roi Servius en alleguant que Romulus estoit peris et morz sans ensevelir, BERCHEURE, f° 23, *verso*. || XVe s. Et par ces raisons alleguées tarchoient fort de remettre le roy en ceste guerre, COMM. III, 1. Ni ne vous allegue riens des histoires passées pour exemple, ID. III, 4. Et ay ouy estimer quatre-vingtz mil escuz l'an ce qu'il tenoit en ces choses alleguées [offices] dans son patrimoine, ID. III, 4. || XVIe s. Combien que les fideles alleguent Dieu pour tesmoin et juge de leur innocence contre la mauvaistié des hypocrites.... CALV. *Inst.* 645. Ce precepte est souvent allegué en Platon, MONT. I, 12. Antigonus alleguoit que c'estoit raison, ID. I, 26.

— ÉTYM. Provenç. *allegar*, *alleguar;* espagn. *alegar;* ital. *allegare;* de *allegare*, de *al* pour *ad*, vers, et de *legare*, envoyer, envoyer vers, citer, invoquer (voy. LÉGUER).

ALLELUIA (al-lé-lui-ia. L'Académie devrait mettre un accent aigu sur la syllabe *le*, puisque c'est la règle moderne), *s. m.* || 1° Mot de réjouissance que l'Église chante au temps de Pâques, à la fin des traits et versets. L'antique alleluia de Jacob faisait retentir le dôme des églises, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 7. || 2° Fig. Un alleluia éternel dont on entend retentir Jérusalem, BOSS. *Hist.* II, 6. Afin que vous chantiez avec tous les saints cet alleluia, ID. *Lett. abb.* 70. || 3° Fig. et famil. Faire l'alleluia d'une chose, d'une personne, la louer beaucoup. || 4° Petite plante dont les feuilles ont un goût aigrelet et qui fournit la substance nommée sel d'oseille. L'alleluia est ainsi appelé parce qu'il fleurit vers le temps de la fête d'alleluia. On dit aussi surelle, pain de coucou; oseille de bûcheron. || *Au plur.* des alleluias.

— HIST. XIIIe s. Les termes de septuagesime, quant l'aleyluie chiet [tombe].... *Comput*, f° 6.

— ÉTYM. Mot hébraïque composé de *halelu*, louez, et de *iah*, Dieu; louez Dieu.

ALLEMAND (a-le-man), *s. m.* Ce mot est employé dans quelques phrases proverbiales: Une querelle d'allemand, c'est-à-dire une querelle sans sujet. || C'est de l'allemand, c'est du haut allemand pour moi, c'est-à-dire je n'y entends, je n'y comprends rien.

— HIST. XIIe s. N'il ne cremi les reis l'Engleis ne le Francur, Aleman ne Tieis, ne duc n'empereür, *Th. le Mart.* 100. || XIIIe s. Et ne porquant isnelemant, Se il ne fussent alemant, Les nommaisse; mès ce seroit Tens perdus, qui les nommeroit, RUTEB. II, 154. || XVIe s. Ils seroient bien aises de vous dresser une querelle d'Allemaigne, CARL. IV, 18.

— ÉTYM. Quoique ce mot ait donné lieu à beaucoup d'étymologies, cependant il faut encore s'en rapporter à Agathias, qui dit: « Les Allemands, s'il faut en croire Asinius Quadratus, Italien qui a écrit avec exactitude l'histoire des Germains, sont des hommes rassemblés de divers endroits et mêlés ensemble; c'est ce que signifie le nom qu'ils portent. » Cette opinion doit d'autant plus être acceptée, qu'elle se justifie sans peine par les langues germaniques: *all*, tout, et *mann*, homme. Le *d* qui se trouve dans *mand* provient de la forme danoise *mand*, homme, pour *mann*. Quant à *allemand*, dans la locution querelle d'allemand, il s'agit bien, sans doute, des Allemands. Pourtant on en a donné une étymologie différente: on écrit alors *alleman*, et l'on cite le dicton: Gare la queue des Alleman! Ce dicton a appartenu au Dauphiné, dont la région montagneuse entre le Drac et l'Isère était occupée par une puissante et nombreuse famille de seigneurs portant tous le nom d'Alleman. Malheur au voisin qui provoquait un membre de cette famille! il se les attirait tous sur les bras. De l'ardeur avec laquelle cette famille vengeait la plus petite injure est aussi venu, dit-on, le proverbe: Faire une querelle d'allemand; et Oudin (*Curiosités franç.* p. 462) écrit, en raison de cette origine: Querelle d'alleman. Mais je remarque qu'à la fin du XVIe siècle, Carloix dit querelle d'Allemaigne, ce qui montre que, dès ce temps-là, on regardait, dans la locution, allemand comme le nom de peuple.

ALLEMANDE (a-le-man-d'), *s. f.* || 1° Danse vive à deux temps. Danser une allemande. || 2° Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer une allemande. || 3° Dans le siècle dernier, l'allemande était aussi un pas de danse qui consistait à prendre sa danseuse par les deux mains et à tourner une fois avec elle. En ce sens, l'allemande entrait comme élément dans plusieurs contredanses.

— HIST. XVIe s. [illegible] leur sonna des allemandes, [illegible] c'est leur dance ordinaire, CARL. IV, 12.

— ÉTYM. *Allemand.*

† **ALLEMANDERIE** (a-le-man-de-rie), *s. f.* Atelier où l'on [illegible] le fer pour le calibrer.

† **ALLER** (a-lé), *v. n.* et *irrég.* Je vais ou je vas (celui-ci est beaucoup moins usité que je vais, qui est seul admis dans la forme interrogative : où vais-je?), tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont; j'allais; j'allai; j'irai; j'irais; va, qu'il aille, allons, allez, qu'ils aillent; que j'aille, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent; que j'allasse; allant, allé, allée; il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. **1°** Marcher, s'avancer. **2°** Marcher, au figuré. **3°** Se diriger vers, en parlant des personnes. **4°** Même sens, mais figuré. **5°** Marcher, en parlant des choses; avoir un mouvement, se diriger vers, s'étendre jusqu'à, aboutir, s'élever à [un prix]. **6°** Avancer, faire des progrès en bien ou en mal, s'avancer jusqu'à un certain point. **7°** Aller à l'âme, toucher. **8°** Être configuré de telle ou telle manière. **9°** Être dans tel ou tel état, se trouver bien ou mal. **10°** Impersonnellement, il en va.... la chose se fait, se passe.... **11°** Marcher, opérer, fonctionner, en parlant d'un mécanisme. **12°** S'adapter, convenir, résister. **13°** Durer, vivre. **14°** Aller contre, s'opposer. **15°** Ne point aller sans, être nécessairement accompagné de, au propre et au figuré. **16°** Aller au-devant, aller à la rencontre, et, au figuré, prévenir, s'opposer. **17°** Aller bon pas. **18°** Évacuer par bas. **19°** Aller, suivi d'un infinitif, être sur le point de, se disposer à. **20°** N'aller pas, suivi d'un infinitif, s'abstenir de. **21°** Aller, suivi d'un participe présent, exprimant la continuité. **22°** Emploi particulier de l'impératif, pris comme une interjection. **23°** Y aller, faire une chose d'une certaine manière. **24°** Y aller, en terme de jeu, mettre au jeu une certaine somme. **25°** Impersonnellement, il y va de, il s'agit de, on court le risque de. **26°** Laisser aller, ne pas retenir, ne pas empêcher; se laisser aller à, s'abandonner, se livrer. **27°** Faire aller, attraper. **28°** S'en aller, s'éloigner, partir pour. **29°** S'en aller, mourir. **30°** S'en aller, s'écouler, se dissiper, se flétrir, disparaître, en parlant des choses. **31°** S'en aller, avec un participe passé, exprimant que la chose va être faite prochainement. **32°** Suivi d'un participe présent, marquant progrès, continuité. **33°** Il s'en va temps, il est temps de. **34°** En termes de jeu, s'en aller d'une carte, s'en défaire, la jouer. **35°** S'en aller, suivi d'un infinitif, indique les motifs, la fin, le prochain accomplissement d'une action. **36°** Locutions diverses et proverbiales. **37°**, **38°** et **39°** Vénerie, Manége, Escrime.

1° Aller et revenir promptement. Va, cours et reviens. Aller au soleil. Nous allons à grands pas. Aller à pied, à cheval, par terre, par eau, par mer. Aller en avant, en arrière. Ces bâtiments vont à la voile, à la vapeur. Il ne fait qu'aller et venir. Ce cheval va bien. Il va, vient d'une façon extravagante, MOL. *Méd. m. lui*, I, 5. Elle va, vient, fait l'empressée, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Légère et court vêtue, elle allait à grands pas, ID. *ib.* VII, 10. || **2°** Fig. Aller bien, mal, être dans la bonne, la mauvaise voie. || Aller de bon cœur, se porter volontiers à une chose. || Aller aux voix, aux opinions, les recueillir. || Aller aux informations, aux renseignements, se renseigner. || Aller au plus pressé, s'occuper de l'affaire qui admet le moins de retard. || Aller de pair avec quelqu'un. L'espoir va encore plus vite que la crainte. Le temps va toujours. Il ne faut qu'aller simplement pour connaître le devoir, MASS. *Salut.* Comme ces trois puissances [exécutive, législative et judiciaire], par le mouvement nécessaire des choses, sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert, MONTESQ. *Esp.* XI, 6. || Aller vite, aller lentement, faire une chose vite, lentement. Ce copiste va vite. Cet orateur va bien lentement. || **3°** Aller à la campagne. Nous irons en Italie, en Angleterre. Ce malade est allé en des climats plus chauds. Aller chez quelqu'un. Allez-vous chez votre médecin? On va dans une antique forêt. Partout où il allait. Où va-t-on? On y va. Aller à l'ennemi. Aller au feu, aller où la bataille est engagée, et où l'on échange des coups de fusil et des coups de canon. Aller à la mort, en exil. Aller en justice, avoir affaire devant les tribunaux. Aller au bois, aux vivres, aller faire provision de bois, de vivres. Aller voir la fête. J'irai dîner chez vous. Il ordonna à son régiment d'aller attaquer la redoute. L'armée alla prendre ses quartiers d'hiver. Allez annoncer. Qu'à père André l'on aille de ce pas, LA FONT. *Alix.* Ils ne veulent aller au [illegible] par l'ordre, [illegible] fut l'abbé [illegible] plénipotentiaire du roi à Rome, et général des troupes, s'il y en allait, ST-SIM. 207, 54. Aller à Jésus-Christ comme ce peuple charnel, non parce qu'il a les paroles de la vie, mais parce qu'il multiplie un pain terrestre, MASS. *Conf. État eccl.* J'allai, selon ma coutume, errer parmi les ruines, CHATEAUB. *Itinér.* 1re partie. || **4°** Aller d'une autorité à l'autre. Les hommes vont à la gloire par la vertu. Il me paraît qu'il allait au bien [Gracchus] et qu'il haïssait toute sorte d'injustice, ST-ÉVREM. II, 83. Il [Auguste] allait toujours au bien des affaires, mais il voulait que les affaires allassent au bien des hommes, ID. *ib.* 97. Quand on va du mal au bien, SÉV. 64. Qui n'allât de vie à trépas, LA FONT. *Fab.* III, 6. Vous voulez aller à la foi et vous n'en savez pas le chemin, PASC. *Édit. Cous.* Qu'il aille de lui-même à Dieu, ID. *ib.* Allant à Dieu par la docilité de son cœur, FLÉCH. *Dauph.* Il ne va pas à moins qu'à vous déshonorer, MOL. *Tart.* III, 5. Il n'a pas voulu se déferer [Poncet, un des juges de Fouquet] et aller à [voter] la mort sans nécessité, SÉV. 19 *déc.* 1664. Mais certes, c'en est trop d'aller jusqu'à la joie, CORN. *Hor.* I, 1. Quoi! même vous allez jusques à faire grâce? ID. *Nicom.* III, 2. Pourquoi n'alla-t-il pas après la victoire qu'il avait remportée? FLÉCH. *Serm.* I. Ah! maître sot, vous allez d'abord aux remontrances, MOL. *le Festin*, III, 1. || **5°** Le feu va où sa nature le porte. Le système du monde va d'un mouvement uniforme. Les cours d'eau qui allaient à la mer. Cette région va jusqu'au Rhin. L'artère pulmonaire va du cœur au poumon. La ville où va ce chemin. L'eau leur allait aux genoux. Sa robe allait jusqu'à terre. Ce domaine ira à cent mille francs. Si l'on dit que la rivière fait aller la roue, BOSS. *Lib. arb.* Les citoyens en Perse payent une taxe qui ne va pas à un écu par an, VOLT. *Mœurs*, 158. Toute la différence ne va qu'à quelques titres de plus ou de moins, FLÉCH. *Mont.* || **6°** Aller bien dans une étude, y faire des progrès. S'il en est ainsi, tout ira de soi-même. Cela va sans dire. Maladie qui va de mal en pis. L'impudence de l'adulation alla si loin que.... Aller jusqu'au bout, pousser les choses à l'extrême. Je n'irai pas plus loin, je n'en dirai pas davantage. Il irait jusqu'à payer cent mille francs. J'ai forcé ma colère à te prêter silence, Pour voir à quel excès irait ton insolence, CORN. *Héracl.* I, 2. Lorsque la valeur ne va point dans l'excès, ID. *Cid*, IV, 3. Tout beau! que votre haine en son sang assouvie N'aille point à sa gloire, il suffit de sa vie, ID. *Pomp.* III, 2. Peut-être on vous a tu jusqu'où va son courroux, ID. *Rodog.* III, 4. Mais sa fureur ne va qu'à briser nos autels, ID. *Poly.* I, 3. Je sais que c'est sa sœur à qui va cet hommage, ID. *Agésil.* II, 7. Ne m'apprendrez-vous point où vont ses sentiments? ID. *Sertor.* IV, 1. Mon dessein ne va qu'à vous faire justice, ID. *D. Sanche*, III, 3. Sa haine ira toujours plus loin que son amour, RAC. *Mithrid.* I, 5. Sa poursuite obstinée allant à l'insolence, TH. CORN. *D. César*, I, 1. Lorsque l'injure a une fois éclaté, notre honneur ne va point à vouloir cacher notre honte, mais à faire éclater notre vengeance, MOL. *Fest.* III, 5. On ne peut voir aller plus loin l'ambition d'un homme mort, ID. *ib.* III, 7. Non, mais il faut savoir que tout cet artifice Ne va directement qu'à vous rendre service, ID. *l'Étour.* I, 10. Je gagerais presque que l'affaire va là, ID. *Fest.* I, 1. J'entends à demi-mot où va la raillerie, ID. *Sgan.* 6. Tous les soins que je prends ne vont pas où tendent les autres, ID. *Princ. d'Él.* II, 4. Il ne faut mettre ici nulle force en usage, Messieurs, et si vos vœux ne vont qu'au mariage, Vos transports en ce lieu se peuvent apaiser, ID. *Éc. des mar.* III, 6. Et, comme je vous dis, toute l'habileté Ne va qu'à le savoir tourner du bon côté, ID. *Éc. des f.* IV, 8. Tout ce qu'on fait ne va qu'à.... ID. *D. Garc.* II, 1. Tous ses soins vont au ciel, ID. *Tart.* I, 1. De quelque manière qu'il pallie ses maximes, celles que j'ai à vous dire ne vont en effet qu'à favoriser les juges corrompus, les usuriers, les banqueroutiers, les larrons, les femmes perdues, PASC. *Prov.* 8. Pour voir jusqu'où irait une si damnable doctrine, ID. *Prov.* 7. Le bon air va à avoir complaisance pour les autres, ID. *Préf. gén.* Son injustice [du monde] va plutôt à outrer leurs obligations [des justes] qu'à justifier leurs faiblesses, MASS. *Concept. de la Vierge.* Votre disposition va à ne compter pour rien le péché en tant qu'il est offense de Dieu et qu'il lui déplaît, ID. *Car. Justice, tiédeur.* Nos premières vues ne vont pas à examiner si nous serons utiles, mais si nous serons applaudis, ID. *Conf. Scandales.* Cette sage et modeste retenue qui va à cacher ses propres dons et à manifester ceux des autres, ID. *Myst. Nouvelle vie.* Le second [préjugé] va [illegible] *Car. Pécheresse.* Si l'on venait vous assurer de sa part [de Dieu] que cette infirmité n'ira point à la mort, ID. *Impénit. finale.* Ces murmures allaient à une sédition tout ouverte, VAUGEL. *Q. C.* 242. Estimant que la gloire d'autrui allait à la diminution de la sienne, ID. *ib.* 335. Une patience dans les fatigues à lasser tout le monde et qui allait presque dans l'excès, ID. *ib.* 569. Toutes ces différences vont à faire voir dans la dernière chute de Jérusalem une justice plus rigoureuse et plus déclarée, BOSS. *Hist.* II, 8. Ces expressions vont à attaquer l'erreur, ID. *Var. Préf.* Les transgressions qui allaient à péché mortel, ID. *Lett. Corn.* 58. La haine qu'elles avaient allait jusqu'à la fureur, ID. *Hist.* II, 8. Arts pernicieux qui ne vont qu'à amollir et qu'à corrompre les mœurs, FÉN. *Tél.* XIX. Les questions qui vont à établir des maximes générales, ID. *ib.* XXIII. Le grand désintéressement de Fabricius et de Curius, qui allait à une pauvreté volontaire, ST-ÉVREM. t. II, p. 30. Toutes vos inclinations vont à la grandeur, BALZ. t. I, p. 189. Tout va à procurer le royaume des cieux à des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, FLÉCH. *Serm.* II, 293. Toute la grâce que Dieu fait aux justes ne va qu'à tempérer l'ardeur de leur convoitise et à réprimer leurs passions déréglées, ID. t. I, p. 81. Hérode s'amuse à des recherches qui ne vont à rien, ID. *Serm.* I, 215. Leur goût n'allait [ne prétendait] qu'à laisser voir qu'ils aimaient, LA BRUY. 12. La chose allant à se battre et à renverser la nacelle, si Caron n'eût mis le holà à coups d'aviron, LA FONT. *Psyché*, l. V, II, p. 180. Des péchés atroces qui vont à la mort, BOURD. *Carême, Éloignement de Dieu*, t. II, p. 444. À quoi va cette pernicieuse maxime? À deux choses également dangereuses, ID. *ib. Prédestinat.* t. I, p. 363. L'horreur qu'il avait des scandales.... irait à exterminer les scandaleux, ID. *ib. Zèle*, t. II, p. 168. Les avis les plus violents allaient à prendre les armes sur-le-champ, VERTOT. *Révol. rom.* t. II, p. 193. Les desseins de César allaient à la tyrannie, ID. *ib.* XIII, p. 265. || Aller à bien, réussir; aller à mal, avoir un mauvais succès. La chose allait à bien par son soin diligent, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || **7°** Aller à l'âme, toucher. Cette musique va à l'âme. Ses paroles bienveillantes m'allaient au cœur. Comme elle allait à l'âme, cette invocation du pauvre matelot à la mère de Dieu! CHATEAUB. *Génie*, I, V, 12. || **8°** Le terrain allait en pente. Chemin qui va en montant. Pyramides qui vont en pointe. || **9°** La chose commence à bien aller. Les choses ne peuvent aller ainsi. Tout va parfaitement chez vous. Le commerce va bien, ou, simplement, le commerce va. Il faut toujours dire que tout va bien, FÉN. *Tél.* XXIII. Mon fils, tout ira bien, pourvu que promptement Vous voyiez Arténice, RACAN, *Bergeries, Polys.* I, 1. J'espère que tout ira bien, SÉV. 1. Voilà qui va bien, leur dis-je, PASC. *Prov.* 1. Ainsi tout alla mal, LA FONT. *Belph.* Puisqu'ainsi va, mettons-nous en prière, ID. *l'Herm.* Or est le cas allé d'autre façon, ID. *Cal.* Les choses iraient en apparence suivant le premier établissement, HAMILT. *Gramm.* 4. Eusèbe a peut-être cru que cette exception n'était rien, mais cela ne va pas ainsi, FONTEN. *Oracles*, 2e part. chap. 1. || Aller bien, aller mal, être en bonne, en mauvaise santé. Aller mieux, se rétablir de maladie. Comment allez-vous? Comment cela va-t-il? Cela va-t-il bien? Comme vous en va? MOL. *Am. méd.* I, 1. || **10°** Impersonnellement. Il ne doit pas en aller ainsi. Et vous verrez comme tout en ira, LA FONT. *Rich.* Il en alla tout autrement, HAMILT. *Gramm.* 6. En ce temps-là il n'en allait pas en France comme à présent, ID. *Gramm.* 2. Vous croyez qu'il en va dans ce pays-ci comme dans le vôtre, ID. *ib.* 4. Parmi les généreux il n'en va pas de même, CORN. *Nicom.* V, 7. Il n'en va pas de même ici, ID. *Ex. de Poly.* 1. Il n'en va pas ainsi du combat de D. Sanche, ID. *Ex. du Cid.* Et il en va de même des autres planètes, FONTEN. *Mondes*, 1er soir. Il en irait donc de la même manière que.... ID. *ib.* Il en allait tout autrement, VAUGEL. *Q. C.* 272. Il n'en va pas ainsi parmi nous, J. J. ROUSS. III, 127. Il n'en va pas ainsi, mon bel ami, ID. *Hél.* I, 20. Il n'en ira pas de même, BOURD. *Carême*, I, *Aum.* 163. D'où vient donc qu'il n'en va pas ainsi? ID. *ib. Jug. dern.* 259. Maître renard croyait qu'il en irait de même Que le jour qu'il tendit de semblables panneaux, LA FONT. *Fab.* XII, 23. || **11°** Cette machine va mal. Ce ressort ne va plus. Ma montre n'allait plus. Les fontaines de Paris vont nuit et jour. Je ne vous demande pas si votre montre va bien, SÉV. 373. || **12°** Croyez-vous que l'habit aille bien? Ce collet, ce manteau va mal. Cette clef va à la serrure. Ces couleurs vont bien ensemble. Ces bottes ne me vont pas. Ce vase va au feu, résiste à l'action du feu. Cette proposition me va, elle

me convient. Cela va bien dans un vers. Le climat ne lui va pas. La colère ne va pas à l'orateur. Malheureusement ce mot ne nous va plus, J. J. ROUSS. *Ém.* III. On peut avoir le sens droit, et ne pas aller également à toutes choses, PASC. *Pensées*, part. I, art. 10. || **13°** Cet habit est vieux ; il n'ira pas jusqu'à l'hiver prochain. Ce vieillard va toujours. Je suis assurée qu'il n'ira pas loin, SÉV. 367. || **14°** Aller contre, s'opposer. Je ne veux pas aller contre le jugement du public, CORN. *Exam. de Pomp.* Contre sa fortune allez à force ouverte, ID. *Pomp.* IV, 1. N'allez pas contre deux vertus qui vous sont si naturelles, VOIT. *Lett.* 17. || **15°** Ne pas aller sans, au propre et au figuré. Cet aveugle ne va pas dans les rues sans un chien. Ce malheur ne va pas sans quelque consolation. De pareils changements ne vont point sans miracle, CORN. *Poly.* V, 6. Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse, ID. *Hor.* V, 1. || **16°** Allez au-devant de votre père. Il alla au-devant des objections. Admirez, messieurs, la sagesse de nos pères, qui, dans un siècle plein d'innocence, n'ont pas laissé d'aller au-devant de la moindre corruption, MAUCROIX, 4e *Verrine.* || **17°** Aller bon pas, marcher d'un bon pas. Aller grand train, marcher très-vite. L'âne allait son pas doucement, PORT-ROYAL, *Phèdre*, I, 15. Il va doucement son train, D'ABLANC. *Lucien*, t. II. Et va ton train, Gai boute-en-train, BÉRANG. *Désaug.* || Fig. Aller grand train, faire beaucoup de dépenses. Aller le droit chemin, procéder, agir franchement. Il ne faut pas prendre, dans ces locutions, aller pour un verbe actif. Une préposition est sous-entendue : Aller de bon pas, de grand train, suivant le droit chemin. || **18°** Aller à la selle ou à la garde-robe, ou, simplement, aller, évacuer par bas. Faire aller, procurer une selle. Ce purgatif le fit bien aller. || Fig. L'envie de lui voir [à l'abbé Caudelet] un si bel évêché et la rage de n'en avoir point firent aller au P. de La Chaise les plus noires calomnies contre l'abbé Caudelet, ST-SIM. 54, 154. || **19°** Il va venir. Les Perses allaient livrer bataille. Je ne condamne plus un courroux légitime, Et l'on vous va, seigneur, livrer votre victime, RAC. *Andr.* II, 4. La paix va refleurir, les beaux jours vont renaître, ID. *ib.* Leur haine va donner un père au fils d'Hector, ID. *Andr.* IV, 1. Écoute, et tu te vas étonner que je vive, ID. *Iph.* II, 1. Je vais donc vous déplaire et vous m'allez haïr, CORN. *Cinna*, III, 4. Va marcher sur leurs pas où l'honneur te convie, ID. *Cinna*, I, 3. Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire, Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire, BOIL. *Lutr.* II. Nous nous connaissons il y a longtemps, et, entre amis, on ne va pas se piquer pour si peu de chose, MOL. *Préc.* 15. || **20°** Ne va pas t'exposer au froid et à l'humidité. N'allons pas nous commettre avec ces gens. Je n'irai pas vous fournir un prétexte. Je n'irais pas faire cette sottise. Je ne suis pas allé faire l'expérience. Par de nouveaux refus n'allez pas l'irriter, RAC. *Mithr.* IV, 21. || **21°** Il allait criant par la ville. Languissait un pauvre malade D'un long mal qui va consumant, MILLEV. *Priez pour moi.* Et, certes, je vais avouant que.... ID. *Poés.* 90. Les opinions probables vont toujours mûrissant, PASC. *Prov.* 12. Qu'elle considère Que je me vas désaltérant.... LA FONT. *Fab.* I, 10. Comme le nombre d'œufs, grâce à la renommée, De bouche en bouche allait croissant.... LA FONT. *Fab.* VII, 12. De telle sorte pourtant Que les fous vont l'emportant, La mesure en est plus pleine, ID. *ib.* IX, 1. || **22°** Va, allons, allez, s'emploient comme locutions interjectives. Allez maintenant, et parlez-moi de vos hauts faits. Va, tu es un honnête garçon. Va, je ne te hais point.... CORN. *Cid.* III, 4. Pour peu qu'il vous appuie, allez, l'affaire est sûre, ID. *Pulch.* I, 3. Allez, vils combattants, inutiles soldats, BOIL. *Pass. du Rhin.* || **23°** Y aller, faire une chose d'une certaine manière. Allez-y doucement. Vous y allez trop brusquement. Il n'y va pas de main morte, il frappe violemment, il agit sans mesure. || **24°** Terme de jeu. J'y vais de vingt francs, mon enjeu est de vingt francs. || **25°** Impersonnellement. Il y va de votre fortune. Il y allait de sa vie. Il y va de la perte ou du salut du reste, CORN. *Hor.* V, 2. Ainsi que de ta vie il y va de ta gloire, ID. *Cid*, V, 1. Il y va de ma gloire, il faut que je me venge, ID. *ib.* III. Un péril où il y va de tout l'État, ID. *Ex. d'Hor.* Il y va, seigneur, de votre vie, RAC. *Brit.* V, 1. Il y va tant de votre intérêt, Que.... LA FONT. *Rich.* Si notre esprit a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine.... BOSS. *Hist.* II, 13. Il y allait de sa vie à fuir, ID. *ib.* III, 6. Il y va de votre conscience de les remettre en leur lieu, ID. *Lett. abb.* 20. Une dispute où il y va du tout pour la religion, ID. II, *Écrit.* Les difficultés qui pourraient m'empêcher de faire réussir un dessein que j'ai pris sur moi-même et où présentement il y va de ma gloire, PELLISS. *Conversat. de Louis XIV devant Lille*, p. 54. Je vois qu'il n'y va pas de la foi, PASC. *Prov.* 17. Ici où il va de tout, ID. *Car.* 14. Procès où il ne va jamais moins que de sa vie, SÉV. 58. || **26°** Laisser aller, ne pas retenir. Je le laisse aller où il veut. Laisse aller tes soupirs, laisse couler tes larmes, CORN. *Héracl.* III, 3. Pour laisser aller ses sentiments en liberté, ID. *Ex. du Cid.* Si je retiens mon bras, je laisse aller ma plainte, ID. *Rodog.* II, 4. Il n'y a qu'à laisser les choses aller leur cours naturel, et vous mourrez tel que vous êtes, MASS. *Car. Fauss. conf.* || Familièrement. Laisser tout aller, abandonner le soin de toutes choses. || Laisser aller sous soi, laisser tout aller sous soi, se dit d'un malade qui n'a plus sa connaissance et qui rend involontairement l'urine et les excréments. || Se laisser aller à, s'abandonner à. J'ai une pente particulière à me laisser aller à tout ce qui m'attire, MOL. *Fest.* III, 7. Ils nous accoutument à nous laisser aller tranquillement à nous-mêmes, MASS. *Inconst.* On se laisse aller aux appas d'une passion, FÉN. *Tél.* VII. On s'est laissé aller au péché par la vue de ces femmes, PASC. *Prov.* 10. Comment vous laissez-vous aller à dire que.... ID. *ib.* 2. || Absolument. Se décourager. Pourquoi vous laisser aller ainsi ? || **27°** Faire aller, attraper. Ce drôle nous a fait aller. Familier et populaire.

S'EN ALLER. || **28°** Ils s'en vont. Allez-vous-en. Va-t'en d'ici. Je vous ordonne de vous en aller. Ils s'en sont allés en France. Je m'en irai en Amérique. Monsieur, je m'y en vais, SÉV. 24. Elle s'y en alla la première [dans une chapelle], et don Carlos la suivit, SCARR. I, 52. || **29°** Fig. Ce malade s'en va, il se meurt. Ma tante est plus mal, elle s'en va tous les jours, SÉV. 140. M. de Jouarre s'en va tout de bon, BOSS. *Lett. abb.* 56. || **30°** Ce tonneau s'en va. Son mal s'en va peu à peu. Son argent s'en va. Tout s'en est allé en fumée, rien n'a réussi. || **31°** La chose s'en va faite, elle est sur le point d'être achevée. Notre rigueur s'en va éteinte, VAUGEL. *Q. C.* 510. La Thrace s'en allait perdue, et la Grèce même avait reçu un grand choc, ID. *ib.* 549. Mais aujourd'hui que mes années Vers leur fin s'en vont terminées, MALH. III, 3. La conjuration s'en allait dissipée, CORN. *Cinna*, III, 4. Comme ce rôti s'en allait cuit, arrive un autre homme à cheval, pour dîner dans ce cabaret, ST-SIM. 100, 64. || **32°** Le fleuve s'en allait grossissant. L'hérésie s'en va croissant. || **33°** Gallicisme. Il s'en va midi. Il s'en va temps que je reprenne Un peu de force et d'haleine, LA FONT. *Fabl.* VI, *Épilogue.* Il s'en va temps, monsieur, que je parte, P. L. COUR. II, 298. || **34°** Aux jeux de cartes. Vous avez eu tort de vous en aller de votre as. En écartant, vous vous en êtes allé de vos plus belles cartes. || **35°** Ils s'en vont chercher des nouvelles. Je m'en allais vous trouver. Ce malade s'en va mourir. Il ne s'agit pas de plaire aux hommes dans un temps où je m'en vais répondre à Dieu, FLÉCH. *Serm.* I, 127. Avec beaucoup de peines On s'en va la [la mort] chercher en des rives lointaines, LA FONT. *Fab.* VII, 12. M'en irai-je, moi seul, rebut de la fortune, Essuyer l'inconstance aux Parthes si commune? RAC. *Mithrid.* III, 1. Cambyse embrassant Nitétis l'appelait du nom de son père, et elle s'en va lui dire : Ô roi, tu ne vois pas qu'on te trompe, P. L. COUR. II, 132. Je m'en vais réparer l'erreur que j'ai commise, MOL. *l'Étour.* I, 10. Je m'en vais voir ce qu'elle m'en dira, ID. *la Princ. d'Él.* III, 2. Le voici qui s'en va venir, ID. *Sicil.* sc. 18. Le jour s'en va paraître, ID. *Éc. des f.* V, 1. Je m'en vais la traiter du mieux qu'il me sera possible, ID. *Sicil.* 19. Elle [une comédie] s'en allait être conduite à bonne fin quand le diable s'en mêla, SCARR. I, 5. Tout le trouble poétique À Paris s'en va cesser, BOIL. *Épig.* 29. Avec la liberté Rome s'en va renaître, CORN. *Cinna*, I, 3. Par de feintes raisons je m'en vais l'abuser, RAC. *Iphig.* IV, 10. Je m'en vais vous unir, ID. *Mithr.* III, 5. Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir L'éternel entretien des siècles à venir, ID. *Iphig.* I, 5. Un cruel (comment puis-je autrement l'appeler?) Par la main de Calchas s'en va vous immoler, ID. *ib.* III, 6. Je m'en vais t'étonner : cette belle Monime.... ID. *Mith.* I, 1. Apprends à mépriser le néant de la vie; Songe qu'au moment que je veux Enseigner l'art de vivre heureux, Elle s'en va m'être ravie, CHAUL. *S. la mort.* Il semble qu'il est en vie et qu'il s'en va parler, MOL. *Fest.* III, 7. Je m'en vais t'étonner : son superbe courage.... VOLT. *Zaïre*, I, 1. Je m'en vais vous mander un petit secret, SÉV. 91.

36° Locutions. C'est un las d'aller, c'est un paresseux. || Aller son petit bonhomme de chemin; vaquer tout doucement à ses affaires. || Aller son grand chemin ; n'entendre point de finesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit. || Il ne faut pas aller par quatre chemins ; il faut s'expliquer franchement. || À force de mal aller, tout ira bien; il faut espérer que le malheur se lassera, et que des circonstances heureuses surviendront. || On va bien loin depuis qu'on est las ; il ne faut pas se laisser aller au découragement. || Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse; à force de s'exposer, on finit par succomber. || Tous chemins vont à Rome; il y a différents moyens pour atteindre un but. || Les premiers vont devant; les plus diligents ont l'avantage. || On l'a bien hâté d'aller; on lui a fait une rude réprimande. || Tout va, la paille et le blé; on n'a rien épargné. || Il s'en est allé comme il est venu; c'est-à-dire il sort d'une affaire comme il y était entré. Jean s'en alla comme il était venu, Mangeant le fonds avec le revenu, LA FONT. || Dites-lui cela, et puis allez vous chauffer à son feu ; osez lui reprocher en face sa faute, et puis demandez-lui quelque service! || Toujours va qui danse; c'est-à-dire une chose se fait bien ou mal. || Aller à tout vent; se laisser influencer par le premier venu, par toutes sortes de personnes. Vous allez à tout vent. Rien de si dangereux que d'aller à tout vent. || **37°** En termes de vénerie, la bête va de bon temps, c'est-à-dire est passée depuis peu de temps. || N'aller plus de temps, être passé depuis un ou deux jours. || Aller au vent, se dit d'un chien qui va le nez haut. || Aller de hautes erres, se dit d'une bête passée il y a plusieurs heures. || Aller sur soi, se dit de la bête qui revient par le même chemin qu'elle avait pris. || **38°** En termes de manége, se dit en parlant du cheval : Aller le pas, l'amble, le trot, le galop, le grand trot, le grand galop. || Aller de l'oreille, se dit d'un cheval qui fait une inclination de tête à chaque pas. || Aller étroit, s'approcher du centre du manége. || Aller large, s'éloigner du centre du manége. || **39°** En termes d'escrime, aller à l'épée, se dit d'un tireur qui s'ébranle et fait de trop grands mouvements avec son épée. Aller à la parade, parer un coup.

— REM. **1.** Le pronom réfléchi complément d'un verbe peut se mettre avant le verbe *aller* placé lui-même devant ce verbe : Aller se battre, ou s'aller battre; il est allé se promener, ou il s'est allé promener. Plus le vase versait, moins il s'allait vidant, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || **2.** À l'impératif, seconde personne du singulier, on écrit *va-t'en*, avec une apostrophe après le *t*, indiquant ainsi que *t'* est pour *te*, pronom personnel. En effet à la première et à la seconde personne du pluriel, le pronom reparaît dans ces expressions : *allez-vous-en*, *allons-nous-en*. || **3.** *Loc. vic.* Je me suis en allé. Dites : Je m'en suis allé. Dans la conjugaison du verbe *s'en aller*, la particule *en* doit toujours être placée immédiatement après le second pronom personnel, comme dans ces phrases : Nous nous en sommes allés; vous vous en étiez allés; ils s'en seront allés; et non, nous nous sommes en allés; vous vous étiez en allés; ils se seront en allés. Une autre locution vicieuse, c'est de redoubler *en* : Mon maître, Dieu me sauve, ne fut jamais qu'un traître, il s'en est en allé, SCARRON, *Jodel.* V, 1. Dans les temps simples, lorsque la particule *y* entre dans la phrase, *y* se met devant *en* : Je m'y en vais; nous nous y en allons; je m'y en allais; je m'y en irai; nous nous y en irions, s'il le fallait; il voulait que je m'y en allasse. L'impératif va-t'y en, qui est tout à fait régulier, est peu usité. Au reste, on ne se trompera pas sur la conjugaison du verbe *s'en aller*, si l'on remarque qu'il se conjugue exactement comme les verbes réfléchis formés de même, s'en flatter, s'en informer, etc. et que *il s'est en allé* est aussi barbare que le serait *il s'est en informé ;* si l'on remarque en outre que, dans les verbes, *y* se met toujours devant il y en faut, j'y en apporte, et que c'est pour cela que la locution populaire *je m'en y vais* est fautive. || **4.** Lorsque la deuxième personne de l'impératif *va* est suivie de *en* ou de *y*, on l'écrit *vas :* Vas-en savoir des nouvelles; vas-y; et l'on prononce va-z-en, va-z-y. Des grammairiens ont contesté cet usage; ils ont dit que vas-y n'était admissible que dans les cas où ce pronom n'est pas immédiatement suivi d'un verbe; ils veulent bien qu'on écrive : Vas-y toi-même; vas-y pour me faire plaisir; mais ils veulent qu'on écrive : Va y porter mes livres; va y chercher ta mère; et condamnent par conséquent : Vas-en savoir des nouvelles. Mais cela est arbitraire; du moment que vas-y est bon, comme il n'est fait

que pour l'oreille, la règle euphonique s'applique à *y* même suivi d'un infinitif et à *en*. || 5. *Locut. vic.* Il a plusieurs endroits à aller. Dites : Il lui faut aller en plusieurs endroits. En effet, on ne peut dire aller un endroit, aller plusieurs endroits. || 6. L'Académie admet la locution : Cette essence fait en aller les taches. Elle a partout consacré cette ellipse par laquelle le langage populaire supprime le pronom personnel; disant : Je l'en ferai souvenir, vous le faites enfuir, etc. Mais, bien entendu, la locution régulière reste toujours avec le pronom personnel : je l'en ferai se souvenir, vous le faites s'enfuir. || 7. Aller au devant. Voici comme il se faut servir de cette phrase, par exemple il faut dire : Il est allé au devant de lui; il lui faut aller au devant de lui; et non pas : il lui est allé au-devant; il lui faut aller au-devant. || 8. Va croissant, va faisant. « Cette façon de parler avec le verbe aller, dit Vaugelas, est vieille, et n'est plus en usage aujourd'hui, ni en prose ni en vers. On n'emploie plus aller que quand il y a un mouvement local. Ainsi on dira bien d'une rivière : elle va serpentant. » Cette remarque de Vaugelas, heureusement, n'a pas prévalu; et l'on dit très bien : Le mal va croissant.

— SYN. 1° ÊTRE ALLÉ, AVOIR ÉTÉ. Ces deux expressions font entendre un transport local; mais la seconde le double. Qui est allé a quitté un lieu pour se rendre dans un autre; qui a été, a de plus quitté cet autre lieu où il s'était rendu. Tous ceux qui sont allés à la guerre n'en reviendront pas. Tous ceux qui ont été à Rome n'en sont pas meilleurs. || 2° ALLER, VENIR. « Aller se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas; venir se dit, au contraire, du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est. Par exemple, si je suis à Paris, je dirai qu'un courrier est allé de Paris à Rome en deux jours, et qu'il est venu de Rome à Paris dans le même temps. Vaugelas, dans sa traduction de Quinte-Curce, a dit néanmoins : Alexandre vint mettre le siége devant Célène : il semble qu'il fallait dire, alla mettre le siége, Quinte-Curce, qui parle, n'étant pas à Célène lorsqu'il écrivait l'histoire d'Alexandre. Notre règle ne reçoit aucune exception à l'égard du mot aller; mais, à l'égard de celui de venir, elle en reçoit plusieurs : 1° Ce mot se dit aussi du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas, lorsqu'on est près de quitter ce lieu où l'on est; par exemple, si je suis sur le point de quitter Paris pour aller en Anjou, je dirai à quelqu'un qui pourrait avoir dessein de faire le même voyage : Voulez-vous venir en Anjou avec moi? 2° Il se dit encore du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas, quand on parle de celui où l'on demeure; ainsi, je dirai à quelqu'un que j'aurai rencontré dans la rue : Voulez-vous venir demain dîner chez moi? » MÉNAGE. En général, la différence entre aller et venir étant que aller indique le mouvement seul, et que venir considère aussi l'arrivée, on pourra mettre venir partout où l'idée d'arrivée sera impliquée.

— HIST. Xe s. Aler in Niniven, *Fragm. de Valenc.* p. 467.

— XIe s. E s'il à la terce fiée [fois] ne pot dreit aver, alt [qu'il aille] à conté, *L. de Guill.* 42. Alez en est en un verger souz l'ombre, *Ch. de Rol.* II. Franc s'en irrunt en France la lur terre, *ib.* IV. Dist à ses homes : Seignur, vous en ireiz, *ib.* VI. Li empereres s'en vait dessouz un pin, *ib.* XII. Mais il me mande que en France m'en alge [aille], *ib.* XIII. Il vait s'apuier souz le pin à la tige, *ib.* XXXVI. Enz au verger s'en est allez li reis, *ib.* XXXVII. Beste [cheval] n'i a qui encontre lui alge [aille], *ib.* CXIII. Seigneur, dist-il, mout malement nous vait, *ib.* CLIV. Ainz qu'en alast un seul arpent de champ.... *ib.* CLXIII. Jointes ses mains [il] est alét à sa fin [est mort], *ib.* CLXXIII. Qu'il ainz [aille] ad Ais où Charles seult plaider [tenir le plaid], *ib.* CLXXXIX. Je vous comant qu'en Saragoce algez [aillez], *ib.*

— XIIe s. Je vei [vais] mostrer, *Ronc.* p. 2. Aut s'en [qu'il s'en aille] en France, *ib.* p. 3. Or, baron, de l'aler [heure est d'aller], *ib.* p. 6. Ne s'en voudra aler, *ib.* p. 8. Se il i vait, *ib.* p. 13. François vont disant, *ib.* Irez à l'amirant, *ib.* N'alez mie atardant, *ib.* p. 14. Qu'alez ici disant, *ib.* p. 20. [Il] s'en va seoir, *ib.* p. 25. Va s'en li jors, si revint la vesprée, *ib.* p. 33. N'i a franzois [qui] sur lui ne soit alant, *ib.* p. 35. Contre le ciel vait mout bien torniant Son fort espié, *ib.* p. 37. Granz quinze lieues en aut la voix [du cor] alée, *ib.* p. 84. L'escu au col [il] lait [laisse] le cheval aler, *ib.* p. 51. Quant [il] eut alé la monte d'un arpent, *ib.* p. 100. De maintes choses [il] se va lors remembrant, *ib.* p. 106. Dist Baligans : car en alez, baron, *ib.* p. 120. Droit en sa chambre [elle] en est courant alée, *ib.* p. 146. Oliviers voit la mort le vait hastant, *ib.* p. 92. En la montaigne où je m'en fu allez, *ib.* p. 94. Conquerre [il] allai d'Espaigne le pais, *ib.* p. 180. Le destrier [il] broche [pique], mout le fait tost aler, *ib.* p. 75. Le plus fort membre qui m'alloit soutenant, *ib.* p. 151. Qui à saint Jacques en vont le droit chemin, *ib.* p. 155. Vez-ci mon gage, je veuil qu'il alle avant, *ib.* p. 181. Nef qui va là où vent l'empaint, *Couci*, III. Ainz que j'aille outremer, *ib.* VI. Ne je ne veuil tout le siecle [m'] ennuier, Ou aler m'en [m'en aller] mourant, *ib.* VIII. Chançon, va-t'en là où mes cuers t'envoie, *ib.* XVI. Je m'en vois, dame; à Dieu le creator [je] Commant vo cors [votre personne], en quel lieu que je soie, *ib.* XXII. Cestui veulent [les dames] et à cestui s'otroient, Cestui tiennent, cestui laissent aler, QUESNES, *Romancero*, p. 87. Vostre clairs vis [visage] qui sembloit fleur de lis, Est si alés ore de mal en pis, qu'il m'est avis que me soiez emblée, *ib.* p. 107. Lasse, fait ele, or m'y va malement; Livrée [je] sui à une estrange gent, *ib.* p. 70. Guiteclins va par terre o sa grant baronie, *Sax.* VII. Vous irez à Cologne la fort cité garnie, *ib.* Quant fu fais li services [divin], si sunt alé laver, *ib.* XIII. Si servez vo [votre] seigneur, où qu'il vait ne quel part, *ib.* XIX. Mais onc homme n'allerent si perilleusement, *ib.* XXI. Ardant irons ses viles, ses chastiax et ses bors, *ib.* XVII. Mais arriere [qu'ils] s'en aillent ainsi com sont venu, *ib.* XXVII. Respundi li evesches : ne t'apelai pas, mais va arriere dormir, *Rois*, p. 11. E quant tu serras del siecle aled, beaus sire reis.... *ib.* 223. L'arcevesque Thomas fut avant s'en ala; La cruiz arceveskal il meïsmes porta, *Th. le Mart.* 39. Là u sist sur le banc, entre lui e le rei, Aloent [allaient] li barun, dui e dui, trei e trei, *ib.* 40. L'escrierent en haut à hu e à desrei : Li traistres s'en vait, veez lei, veez lei, *ib.* 46. Et cil du pais vont et viennent Et enz e fors à lor plaisir, *la Charrette*, 1908. .... à sen annar Là verreiz tant baron por lui plorar, *Gérard de Ross.* p. 294. Quant sera au mostier, annaz en lai [allez-vous-en là], *ib.* p. 363.

— XIIIe s. De là s'en alla-il vers le roi Phelipe d'Amaigne, qui sa serour avoit à fame, VILLEH. XLII. Le conte Gautier de Briene qui s'en aloit en Puille conquerre la terre sa femme, ID. XX. Et se nus en voloit aler encontre, vos li aideriez encontre ceus qui contre li seroient, ID. CX. Et quant notre gent virent ce, si commencierent à aler le petit pas emprès les batailles des Grieus, ID. LXXXII. S'il aloient seur crestiens, il iroient contre la loi de Rome, ID. LII. Qu'à Saint-Denis [j'] iroie pour prier Dieu merci, *Berte*, I. Qui aloient jouant sur l'herbe qui verdie, *ib.* II. Vers le lion [il] s'en va, ou soit sens ou folie, *ib.* Le roy Charle Martel convint à fin aler [mourir], *ib.* III. Il meïsmes ala trois serjans apeler, *ib.* XVII. Ha sire Diex! fait-elle, voirs est qu'ainsi alla [qu'ainsi les choses se passèrent], *ib.* XXV. Et li autre mouroient, sachez qu'ainsi ala, *ib.* CVIII. Que mon afaire va toujours de mal en pis, *ib.* XXX. Car je sai vraiement, morte sui et allée [perdue], *ib.* XLVI. Pere de paradis, or est ma vie alée [finie], *ib.* Quant elle eut, une piece, la sentelette alée, *ib.* Laissez tout ce aler, n'en soit parole dite, *ib.* LIV. A ma mere [je] m'en vois courant, lui monstrerai, *ib.* LVII. [Que] Dame Dieu la consaut [conseille], quele part qu'ele voise, *ib.* LXI. Amis, vous en irez en la vostre contrée, *ib.* LXVIII. Que li rois s'assenti à ce qu'ele y voïst [allât], *ib.* II. Je veuil qu'o vous s'en voist [aille] noble chevalerie, *ib.* LXXII. [Je] ne veuil pas que allez à petite maisnie, *ib.* II. Je lo [conseille] en bonne foy que nous nous en aillons, *ib.* LXXVII. Quant Tybers et les serve voient qu'il va ainsi, *ib.* LXXXIX. Mais contre jugement ne veuil-je mie aler, *ib.* XCVII. Tant [ils] ont par leur journées alé et pourseü, Que sont droit en Hongrie leur pais revenu, *ib.* CI. Tantost connut [elle reconnut] sa mere, as piés lui est alée, *ib.* CXXVI. Endementiers, li desloiaus rois Henris ala tant entour la damoiseile qu'il fut carnelement à li, *Chr. de Rains*, p. 13. Mes qu'est alé n'est à venir, *Lai du conseil.* Or n'a peür que nus le voie; Seürement s'en va sa voie, *Ren.* 7432. Li criz qui après lui engraingne Le fist aler plus que le pas, *ib.* 1913. Bien savoit le bois tot entier, Que mainte foiz l'avoit allé, *ib.* 4891. Onques n'i quist ne sel ne sauge; Encor ançois que il s'en auge, Getera-il son ameçon, Il n'en est mie en soupeçon, *ib.* 840. Mès comment qu'il viegne ne aut, A grant poine s'en est estors, *ib.* 24652. Lors dist Poncet : au Deu plesir; Nos alomes la messe oïr; Tuit alomes vers le mostier, *ib.* 12582. Et la dame et le chevalier Tantost commande appareillier Les chevax, et tost enseler, Contre son pere veult aler [à la rencontre], *ib.* 22644 Que vous iroie-ge flatant? *la Rose*, 6557. Or aut si cum aler porra, Or face Amor ce qu'il vorra, *ib.* 4207. N'il n'est nus qui cele part voise, Que tous li cuers ne li renvoise [devienne plus gai], *ib.* 4027. Li tens qui s'en va nuit et jor, Sans repos prendre et sans sejor, Et qui de nous se part et emble, *ib.* 361. Les roses overtes et lées [larges] Sunt en ung jor toutes alées [passées], *ib.* 1654. Tout li monde vait ceste voie, *ib.* 4355. Li fondement tout à mesure Jusqu'au pié du fossé descent, Et vait amont en estrecent [se retrecissant], *ib.* 3822. Et se tu os [entends] nul mesdisant Qui aille fames desprisant, Blasme-le, et dis qu'il se taise, *ib.* 2128. La sentence de la grignor partie et de la plus seine veit avant, *Liv. de Just.* 29. Li baillif, segont l'ordre de droit, augent [aillent] avant ou [au] plet, *ib.* En tel saisine et en tel teneure come le pere ou la mere avoient quant il alerent de vie à mort, *Ass. de Jér.* I, 246. Ains en seroient tuit coupable cil qui seroient alé en l'ayde du fet, BEAUM. XXX, 58. Et por ce pot on, en tix cas qui sunt apert, aler avant par voie de denonciation, ID. LXI, 2. On ne me porroit pas dire que je allasse contre le jugié, ID. VII, 7. Nous sommes alé contre le commandement Mahommet, qui nous commande que nous gardons le nostre Seigneur aussi comme la prunelle de nostre œil, JOINV. 248. Le grant roy des Commains li bailla unes lettres qui aloient à leur premier roy, ID. 266. Seigneurs, madame la royne ma mere m'a mandé et prié tout comme elle peut, que je m'en voise en France, ID. 254. Le roy feust moult volentiers alé avant, sans arester, en Egypte, ID. 210. Mon cheval s'agenoilla pour le fez [faix] que il senti, et je en alé outre parmi les oreilles du cheval, ID. 225. Seigneurs, vous ne fetes pas bien; car nous sommes là où en [on] nous a commandé, et vous alez outre commandement, ID. 277. Mestre Geffroy, alez dire à la royne que le roy est esveillé, et qu'elle voise vers li pour li apaisier, ID. 287. Je li requis que je et ma gent alissiens jusques hors de l'ost, ID. 217. Il n'ot guieres alé [il n'avait guère fait de chemin] quant il ot plusieurs messages du conte de Poitiers son frere, du conte de Flandres, etc. ID. 227.

— XIVe s. En tele maniere que tu devies et vaises hors de verité, ORESME, *Eth.* 163. Et celui qui est incontinent, il est et va hors de raison, ID. *ib.* 192. Bertran à l'aprochier ung petit l'enclina : Or avant! dit li princes, Bertran, comment vous va? *Guescl.* 1300. La dilacion m'est greveuse, Et la demeure trop ennuyeuse; Car j'ay trop plus chier la bataille Que le trecté, que qu'il en aille [quoi qu'il en arrive], *Liv. du bon Jehan*, 1228.... Ainsin va de la guerre; On voit sovent fortune torner en petit d'ore, *Girart de Ross.* v. 2260.

— XVe s. Il me plait bien que cette ordonnance voise ainsi; mais.... FROISS. I, I, 234. Messire Gautier de Mauny s'en issit hors [du châtel] atout cent ou cent vingt compagnons, et en alloient par outre la riviere de leur costé fourrager, ID. I, I, 260. Si vous disons que nous conseillons mon seigneur, qui cy est, qu'il s'en voise en France veoir le roy san cousin, ID. I, I, 51. Sitost qu'il vit le duc, il [Jean de Norvich] osta son chaperon et le salua. Adonc lui demanda le duc : Jean, comment va? vous voulez vous rendre? ID. I, I, 255. Le diable alla entrer au corps de ce Jacques, ID. II, II, 30. Nous ne pouvons faire meilleur exploit que de aller ce chemin que nos ennemis sont allés, ID. II, II, 237. Le duc.... bien savoit que il faisoit mal et point n'y pourveoit, mais souffroit les choses aller à l'aventure, ID. III, IV, 24. Il seroit bon que par la riviere nous alissions visiter nos ennemis, ID. II, II, 75. De ces responses fut le comte de Hainaut tout grigneux, et dit qu'il n'iroit pas ainsi, ID. I, I, 119. Ils estoient si foibles et si fondus et si affamés qu'à peine pouvoient ils aller en avant, ID. I, I, 44. Gautier, vous en irez à ceux de Calais, et direz au capitaine que.... ID. I, I, 320. Les nouvelles vinrent au roy de France de la besogne comment elle estoit allée, ID. I, I, 134. Et ces brigands brisoient maisons, coffres et escrins, et prenoient quanqu'ils trouvoient, puis s'en alloient leur chemin, chargés de pillage, ID. I, I, 324. Beau frere, dit messire Henri, il ne va point ainsi, ID. I, I, 151. Si allerent à conseil ensemble, ID. I, I, 219. Je ne dy riens que tous ne vont disant, CH. D'ORL. *Bal.* 9. Tant va le pot à l'eau qu'il brise, ID. *Rond.* Donc il advint.... que il ouït dire que un chevalier d'Angleterre.... s'alloit vantant qu'il avoit traversé tout le royaume de France, mais oncques n'avait peu trouver chevalier qui eust osé jouster à luy, *Boucіq.* I, ch. 13. Si advint que un des escuyers qui chevauchoit devant

luy, la vit par une fenestre, et va dire : O que voilà beau chef! *ib.* IV, ch. 7. Et du faict du roy d'Angleterre ne leur challoit au demourant comment il en allast, COMM. IV, 7. Mais alla ledit duc de Bourgongne de nouveau sur les Lyegeois, ID. II, 3. Un an ou deux avant qu'allisions en Italie, ID. VII, 2. Et qui ne fust allé à la bonne foy, c'estoit ung très dangereux chemin, ID. IV, 9. Voulez vous que je voisse toute nue? L. XI, *Nouv.* LXVIII.

— XVI[e] s. Comment te va? MAROT, I, 198. Et par les champs ne voy aucun berger Qui pour la nuit ne s'en voise heberger, ID. I, 319. Mal t'en ira, ID. II, 14. Or t'en va, quand et où il te plaira, ID. II, 183. Il s'en va nuict, et des hauts monts descendent Les umbres grands, qui parmi l'air s'espandent, ID. IV, 7. Et alissiez vous à tous les dyables, je proteste jamais ne vous laisser, RAB. *Pant.* II, 9. Les chemins cheminent comme animaulx. Et veidz que les voyaigiers demandoyent où va ce chemin? ID. *ib.* V, 26. Qu'ils voisent maintenant, et facent un bouclier de leurs allegories, CALVIN, *Instit.* 489. Il va bien que presomptueux qui voudroit imposer loy à Dieu, n'est point arbitre en ceste cause, ID. *ib.* 580. Mais d'affermer cela, et principalement en telle hardiesse qu'ils y vont, qu'est-ce autre chose, que.... ID. *ib.* 701. L'Escriture condescent à nostre petitesse, comme une mere à l'infirmité de son enfant, quand elle le veut apprendre d'aller, ID. *ib.* 738. Ne vous ennuyés de souvent faire savoir comme il vous va à celle que toujours trouverés vostre, MARG. *Lett.* 3. Et encores demain s'en va ma tante de Nemours en Savoye, ID. *ib.* 8. Je m'esclatay la peau dessus le genou de près d'ung empan, mais cela s'en va gary, ID. *ib.* 47. Et pensés, voyant vos affaires aller sy bien, en quel contentement et louange de Dieu s'en va priant pour vostre prosperité, vostre.... ID. *ib.* 127. Elle alloit s'amollissant, MONT. I, 4. Se laisser aller à toute sorte de conseils, ID. I, 196. Si elle feust toujours allée ce train, ID. I, 232. Ils s'y en allerent avecques leurs femmes et enfants, ID. I, 233. Ils vont nus par devotion. Aller la teste couverte, ID. I, 259. Allez vous y en, ID. I, 296. Je m'en vais clorre ce pas par un verset ancien, ID. I, 336. Je m'en voys quant et vous, ID. III, 183. Et qu'elles ne se voisent pas coucher de si bonne heure, DESPER. *Cymbal.* 127. Les Lacedæmoniens le regretterent fort quand il s'en fut allé, AMYOT, *Lyc.* 7. Il prouvoira mieulx à son faict, quand il verra qu'il y ira de sa vie et de son estat ensemble, ID. *Thém.* 32. Autrement, les affaires des Carthaginois s'en alloient ruiner, ID. *Fab.* 12. Remporte donc ton or et ton argent, et t'en va, ID. *Cimon*, 17. Toute la ville s'en alloit deserte sans l'accident qui arriva à la citadelle, D'AUB. *Hist.* II, 326. Le roi qui s'en alloit execrable à son peuple, se rendit inimitable aux devotions, ID. 330. Pour aller trop tes beaux soleils aimant, RONS. 7. Et de ces yeux qui me vont devorant, ID. 19. Voicy les fleurs où son pied va marchant, Quand à soy mesme elle pense seulette, ID. 85. Quelque part où je voise.... ID. 215. Que ne pensoy-je, alors que j'estoy belle, Ce que je vay pensant? ID. 455. Ainsi tout va par fraudes et par fainte, ID. 649. T'embrassant en mon sein pour la derniere fois : Car là bas aux enfers, Adonis, tu t'en vois, ID. 796. S'il se laissent trop aller à prendre plaisir d'en deviser, LANOUE, 137.

— ÉTYM. Bourguig. *aulai*, *ailai*; provenç. et catal. *anar*; espagn. et portug. *andar*; ital. *andare*; ital. ancien, d'après Castelvetro, *anare*. Ici se présente une première question : *aller* et *andare* sont-ils un seul et même mot? Diez paraît l'avoir résolue d'une façon satisfaisante. Il rapporte un vers de Tristan : Que vos anez por moi fors terre; et un vers de la chronique de Benoît : Si qu'en exil nos en anium. A la vérité Burguy, *Gramm.* t. I, p. 286, pense que *anium* est une mauvaise leçon, et qu'il faut *aujun* (comp. *qu'il aut*, qu'il aille), se fondant sur ce que la forme *aner* ne peut appartenir au dialecte normand dans lequel Benoît a écrit. Mais je trouve dans la chanson de Roland, qui est aussi un texte normand, *qu'il ainz*, pour qu'il aille; *ainz* vient d'*aner*. L'objection de Burguy ne subsiste donc pas, et il faut admettre que, dans l'ancien français, à côté de *aller*, il y a eu une forme *aner*, parallèle aux autres formes romanes. La permutation de l'*n* en *l* n'est aucunement sans exemple dans le français : témoin *orphenin* et *orphelin*, *venin* et *velin*, entre lesquels la langue a hésité. Si l'on admet que les verbes romans viennent d'un mot latin (l'allemand *wallen*, aller, qu'on a cité, aurait donné *gualer*), le français et le provençal *aner*, *anar*, supposent *adnare*; l'espagnol *andar* suppose *ambitare* ou *aditare*; l'italien *andare* suppose *aditare*, avec l'intercalation d'une nasale. Diez remarque que *ambitare*, fréquentatif d'*ambire*, aller autour, a pu très-bien donner l'espagnol *andar*, mais que la syllabe *amb* ne se rend pas en italien par *and*, et qu'il faut l'exclure, à moins d'admettre que le mot italien dérive du mot espagnol; dérivation que, historiquement, rien ne justifie. Excluons donc *ambitare*. Diez s'attache à *aditare*, fréquentatif d'*adire*, et employé quelquefois par les Latins eux-mêmes dans le sens d'aller; il fait voir que *aditare* a pu faire *andare* en intercalant une nasale; ce qui arrive, voyez *rendere*, de *reddere*. Le fait est que l'italien *andito* est l'*aditus* latin, et témoigne que le verbe *adire* a laissé des traces. Maintenant entre *adnare* fourni par *anar*, *aner*, et *andare* fourni par *aditare*, quel choix faire? *Aditare* donnerait en français *atter* ou *ander*, en provençal *andar*, mais non *aner* ou *anar*; pour le faire prévaloir, il faudrait admettre qu'ils viennent de l'italien, ce qui n'a dans l'histoire de ces langues aucune preuve. *Adnare*, qui donne *aner* et *anar*, fournira probablement l'espagnol *andar*, bien que je ne connaisse pas de combinaison *dn* qui en espagnol donne *nd*; mais fournirait en italien *annare*, et non *andare*. À la vérité Diez remarque que le catalan supprime souvent le *d*, disant *manar* pour *mandar*; que c'est le catalan qui a fait *anar* de *andar*, et que de là la forme sans *d* s'est étendue dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Mais c'est là un pas que l'on ne peut franchir sans autre exemple que celui-là même qui est en question : le *d* en cette position ne disparaît pas dans ces deux langues. Diez a prouvé pleinement, je crois, que *andare* peut venir de *aditare*; mais il n'a pas prouvé comment *aditare* aurait donné *anar* et *aner*. Il se présente deux solutions de cette difficulté : ou admettre qu'il y a eu deux formations : l'une, de *andare*, qui vient de *aditare*; l'autre, de *anar*, *aner*, qui vient de *adnare*. *Adnare* est cité dans le Glossaire de Papias, avec le sens de venir; Virgile a dit en parlant de Dédale : *Insuetum per iter gelidas enavit ad arctos*, *Æn.* VI, 16; et *adnare* pour aller n'est qu'une métonymie comparable à celle de *adripare* dit pour arriver. Cette solution est la seule qui satisfasse aux exigences de la dérivation dans les langues romanes; mais elle pèche contre une exigence considérable, à savoir l'exigence historique : d'ordinaire la formation est analogue dans les quatre grands embranchements; *aner*, *andare*, *andar* et *anar* sont trop voisins de forme et de sens pour qu'on ne pense pas qu'ils émanent d'une même création. Le problème étymologique en est là : trouver comment *anar* ou *aner* s'accommode avec *andare*, si c'est *aditare* qui est le radical; ou comment *andare* s'accommode avec *anar* ou *aner*, si c'est *adnare* qui est le radical; ou enfin trouver comment il se fait qu'il y ait eu une double formation pour un mot si usuel; s'il faut prendre *adnare* pour les langues cisalpines, et *aditare* pour les langues hispano-italiques; ou bien enfin, dans l'incertitude qui reste, si quelque autre mot encore inexploré n'est pas l'origine.

— REM. La conjugaison d'aller se complète avec deux autres radicaux, savoir celui du futur et du conditionnel, qui se rapporte au verbe latin *ire* (voy. IRAI pour l'étymologie), et celui de je vais, tu vas, il va, ils vont, dérivé du verbe latin *vadere* (voy. VAIS pour l'étymologie). Autrefois, je vais avait un subjonctif, que je voise, conservé dans le picard, que je m'en voiche. Marg. Buffet, *Observ.* p. 79, 1668, dit qu'à Paris la bourgeoisie se sert ordinairement de cette locution : vous voulez que je voise, et que c'est une des plus barbares.

2. **ALLER** (a-lé), *s. m.* || **1°** Action d'aller. Lorsque le chevreuil a confondu par ses mouvements la direction de l'aller et du retour, BUFFON, *Chevreuil.* || Proverbes. Au long aller petit fardeau pèse, c'est-à-dire, à la longue, légère charge devient lourde. || Avoir l'aller pour le venir, faire un voyage, une course, une démarche inutile. || **2°** Le pis aller, le pis qu'il puisse arriver. Voilà votre pis aller, SÉV. 382. || **3°** Au pis aller, avec le plus grand mal qui puisse arriver. Au pis aller, il en sera quitte pour une amende.

— HIST. XII[e] s. Ses ieuz, son vis, qui de joie sautele, Son aler, son venir, Son beau parler et son gent maintenir, *Couci*, XVIII. || XIII[e] s. Puisque l'aler en France ne volez laisser mie.... *Berte*, LXXII. À l'aller que nous feismes outre mer, JOINV. 192. || XV[e] s. Tant à l'aller qu'au retourner, COMM. VII, *Prologue.* || XVI[e] s. Le temps, pour vray, efface toutes choses; Au long aller mes tristesses encloses Effacera.... MAROT, I, 359. Encor posé le cas que l'eusse faict, Au pis aller n'y cherroit qu'une amende, ID. II, 89. Au pis aller je serois trop heureuse de mourir avec tant de vertueuses personnes, MARGUER. *Lett.* 127. Si ne perdit elle point le cœur ni l'aller [la force de marcher], ID. *Nouv.* LXI. Ils aront l'aler pour le venir, DU GUET, dans PALSGR. p. 971.

† **ALLÉSÉ**, **ÉE** (a-lé-zé, zée), *part. passé.*

† **ALLÉSER** (a-lé-zé), *v. a.* Agrandir le calibre d'un canon.

— ÉTYM. Probablement *à l'aise ;* mettre à l'aise.

ALLEU (a-leu), *s. m. Au plur.* alleus. || **1°** Terme de droit féodal. Bien héréditaire. Tenir d'alleu, posséder héréditairement. La loi des Francs ripuaires, fidèle interprète de la loi salique dans le titre des alleus, MONTESQ. *Esprit*, XVIII, 22. || **2°** Franc-alleu, bien héréditaire exempt de tout droit seigneurial. Tenir en franc-alleu, c'est tenir terre de Dieu seulement. Le franc-alleu noble ne doit pas être confondu avec le franc-alleu roturier; quoiqu'ils fussent égaux en franchise, ils différaient en ce que le franc-alleu noble avait droit de justice et que le franc-alleu roturier était terre sans justice.

— HIST. XII[e] s. Qui donc veïst le duc ses alues contredire [défendre], *Sax.* X. || XIII[e] s. Nus, selonc nostre coustume, ne pot pas tenir d'alues, et on apele alues ce qu'on tient sans rendre à nului nule redevance, BEAUM. XXIV, 4. Monsignor Gerart a donné et otroyé en aumogne à l'eglise monsignor S. Pierre de Castenai tout sen [son] alou quanque il avoit à Landeville, DU CANGE, *alodis.* || XVI[e] s. Immeubles sont biens aleux, amortis, feodaux, roturiers, etc. LOYSEL, 210.

— ÉTYM. Provenç. *aloc*, *alluc ;* espagn. *alodio;* ital. *allodio;* basse-latinité, *allodarum*, *allodium*, *allodinum*, *alodes*, *alodis*, *alodium*, *alaudum*, *alaudis*, *aluetum*. On trouve aussi dans l'ancien français les formes *aloud* et *aleuf*. De nombreuses étymologies ont été proposées pour ce mot. La suivante a pu paraître plausible : de *al* pour *ad*, et du mot germanique *lod* ou *loos* qui signifie ce qu'en latin on nommait *sors*, c'est-à-dire une portion de terre assignée par le sort à tout homme libre dans le partage des fonds attribués aux barbares après l'occupation des provinces de l'empire romain. *Allodium* serait ainsi un mot hybride, qu'on représenterait très-bien par le latin barbare *adsortium ;* l'anglais *allot*, attribuer par le sort, favoriserait cette étymologie. Mais la véritable est celle qui tire *alleu* des mots germaniques, *all*, tout, et *od*, bien, propriété, c'est-à-dire propriété entière, complète. Ce qui lève toute incertitude, c'est que le radical *od* avec le sens de bien-fonds, s'est conservé dans le suédois *odal-man*, propriétaire en franc-alleu, *odal-ständ*, ordre des propriétaires, *odla* cultiver, *odling* culture, et dans le danois, *odel*, héritage allodial, *odels-mand*, seigneur foncier. Ces rapprochements ne laissent aucun doute.

† **ALLIABLE** (a-li-a-bl'), *adj.* Qui peut être allié. La difficulté d'ajuster deux choses si peu alliables [le deuil et la joie] le trahit [le duc d'Antin], ST-SIMON, 180, 169.

— ÉTYM. *Allier.*

ALLIACÉ, **ÉE** (al-li-a-sé, sée), *adj.* || **1°** Qui tient de l'ail. || **2°** *S. f. plur.* Nom donné à un groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre *allium.*

— ÉTYM. *Allium* (voy. AIL).

ALLIAGE (a-li-a-j'), *s. m.* || **1°** Combinaison de deux ou plusieurs métaux. || **2°** Fig. Mélange impur. Il y a peu de vertus humaines sans quelque alliage.

ALLIAIRE (al-li-ê-r'), *s. f.* Plante bisannuelle, qui tire son nom de l'odeur d'ail qui la distingue. Elle est regardée comme diurétique et antiscorbutique.

— ÉTYM. *Ail.*

ALLIANCE (a-li-an-s'), *s. f.* || **1°** Acte par lequel on s'allie. || **2°** Union, confédération entre des États. Traité d'alliance. Alliance offensive et défensive. Les Indes recherchent son alliance, BOSS. *Hist.* I, 9. Après avoir fait alliance avec le nouveau roi, FÉN. *Tél.* III. L'alliance qui venait d'être jurée, ID. *ib.* X. Avec nous tu juras une sainte alliance, RAC. *Esth.* I, 3. || Ancienne alliance, alliance que Dieu contracta avec Abraham. Nouvelle alliance, alliance de Dieu avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ. || **3°** Union par mariage. Une riche alliance. Ah! seigneur, songez-vous que toute autre alliance Fait honte aux Césars auteurs de ma naissance? RAC. *Brit.* II, 3. C'est là qu'il les attend pour bénir l'alliance, CORN. *Rodog.* V, 2. Rome vous permet cette haute alliance, ID. *Nicom.* I, 1. || **4°** Bague de mariage. || **5°** Fig. Union, mélange. Pour faire voir l'alliance qu'ils ont faite des maximes de l'Évangile avec celles

[illegible] *Prov.* 7. Tout [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] *Pr[illegible]*. [illegible] [illegible] *[illegible] un règne* Il y a des [illegible] [illegible] il y en a qui sont [illegible] [illegible] [illegible] est très [illegible] [illegible] à [illegible].

SYN. [illegible] traités entre des [illegible] d'appui contractée entre des corps, des partis, des villes, [illegible] mune: [illegible] qui distingue la [illegible] [illegible] pour exécuter une entreprise commune et en partager [illegible] dération, [illegible] de la [illegible] borne. Ligue [illegible] favorable. [illegible] sens que par l'emploi [illegible] la réunion des souverains qui, en 1813 et en 1814, abattirent l'empire français: on s'en servirait [illegible] bien pour exprimer toute ligue analogue; on s'en sert encore, [illegible] dans les assemblées législatives la réunion de plusieurs partis à l'effet de [illegible] tion des [illegible] whig.

— HIST. [illegible] l'arche de [illegible] parlement entre lui et le [illegible] alliance au roi Jehan d'Engleterre et à l'empereur Othon, *Chr. de Rains*, 144 [illegible] vostre [illegible] *ib.* 189. [illegible] de Beuves, *ib.* 144. [illegible] commencissiez la mellée, ne brisissiez l'aliance, *ib.* 217. Brun, fet Renart, [illegible] vasse en vos fiance Et amistiez et alliance, [illegible] que je doi mon fiz Rovel.... *Ren.* 10250. Ou s'il a aucune aliance à li ou [illegible] BEAUM. V, 19. || XIVe s. En la maniere d'aucunes cités qui ont [illegible] ces ensemble [illegible] *Eth.* 256. [illegible] nablement, le conseil se porta tout d'un accord, d'une voix et d'une alliance que on eliroit au conseil deux [illegible] 55. [illegible] au partement dudit prince estoient logez toutes ces alliances [tous ces alliés] [illegible] pour le combattre à l'heure du siege qu'il avoit devant Morat, COMM. V, 3. Prendre alliance avec, COMM. I, 1. || XVIe s. Il retira plusieurs villes de leur alliance, AMYOT, *Pyrrh.* 1. 57.

— ÉTYM. *Allier* (voy. ce mot); provenç. *aliansa*, *alhiansa*; ital. *allianza*; espagn. *alianza*; basse-latinité, *alligantia*.

† ALLIATH [illegible] s. m. Nom de la première étoile de la queue de la Grande-Ourse.

ALLIÉ, ÉE (a-li-é, ée), *part. passé.* || 1° Joint avec. Cuivre allié avec de l'or. La douceur alliée au courage. || 2° Uni par des traités. Ces deux nations sont alliées. Être allié de Rome et s'en faire un appui, CORN. *Nicom.* III, 2. || 3° Uni par ce genre de parenté qu'on nomme affinité, c'est-à-dire où, sans appartenir naturellement à la famille, on est parent du mari ou de la femme. Allié de très-près aux Montmorency. || Être bien allié, avoir, par affinité, des parents bien placés. L'abbé d'Hervault était un homme de condition bien allié, ST-SIM. 14, 156. || 4° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui est jointe à un autre par affinité. C'était mon allié. Beaucoup de parents et d'alliés. Cette fille est alliée de M. d'Arrouy, SÉV. 428. || 5° Confédéré. Les alliés gagnèrent la bataille de Leipsig sur l'empereur Napoléon. Porter plus de respect à de tels alliés, CORN. *Nicom.* II, 3. Fouler aux pieds les droits d'une longue amitié Et m'armer sans pudeur contre mon allié, M. J. CHÉN. *Œd. roi*, III, 2. Je ne souffrirai pas que ce fils odieux Vous fasse des Romains devenir l'alliée, RAC. *Mithr.* III, 5.

† ALLIEMENT [illegible] s. m. [illegible] Nœud de la corde de la grue.

ALLIER (a-li-é), v. a. || 1° Combiner. Allier l'or avec l'argent. || 2° Réunir [illegible] action [illegible] || 3° [illegible] *Avent. Epiph.* [illegible] *Carême, Salut* [illegible] [illegible] vilaines, ID. *Confér. Fuite* [illegible] *Culte* [illegible] || 4° [illegible] du duc. || Par analogie. [illegible] *Avar.* [illegible] 1. || 5° S'allier [illegible] *Rével. rom.* VI, [illegible] *Brit.* [illegible] *Iphig.* III, 3. Que l'orient contre elle à l'occident s'allie. [illegible] avec l'amour, [illegible] *Louis XIV*, 4.

— REM. Des grammairiens ont dit : *Allier avec* [illegible] est difficile d'allier le fer avec l'or. *Allier à* suppose que les choses que l'on allie ont un [illegible] dans l'usage; ce qui le prouve, c'est qu'avec alliance, qui ne comporte pas la préposition *à*, on se sert [illegible] l'alliance de la douceur avec le courage.

— HIST. XIe s. Le dragon [illegible] *Ch. de Rol.* CXVI. [illegible] Alum nous par serement [illegible] Et tuit ensemle nous tenum, WACE, *Rou*, 5975, 6074. Li reis Salumun fud afermez en sun regne; [illegible] rei de Egypte, *Rois*, p. 233. Car il cremi [illegible] e mis Tut pur le guerreier od le rei Loewis, *Th. le Mart.* 97. [illegible] lie, Ne sunt de leauté, ainz sunt de felunie [illegible] raisun, pur destruire clergie, *ib.* 40. [illegible] nul plait valsist [il voulût] vers les clers comencier, Les evesques verreit tuz ensemble aliez, N'ensi ne purreit pas l'arcevesque plaissier, *ib.* 39. || XIIIe s. Et li dona Alexis sa fille, et s'alierent ensemble en tel maniere, VILLEH. CXV. Car si tost cum li portier sorent Que si grant ost encontre eux orent, [illegible] ble tretuit trois s'alient Et s'entre jurent et affient, Qu'à lor pooir s'entr'aideront, *la Rose*, 15317. Li Turc en Antioche sunt dolent del destrier; Isnelement [illegible] montaner, À la porte de fer font lor gent aloier [assembler], *Ch. d'Ant.* IV, 260. Sarrasin et Paien s'alerent allier, Bien furent trente mil à l'estour comencier, *ib.* VI, 899. Puisque ele est aliie par mariage, ele n'a nule [illegible] de soi, de ses convenances acomplir, BEAUM. XXXIV, 50. Quant le soudanc de Damas sot que nous estions aliez à ceulz d'Egypte, JOINV. 268. || XVe s. La si bien le servirent [leur roi] et si avant se bouterent sur les Anglois, que tous y demeurerent, ni onques nul ne s'en partit; et furent trouvés lendemain sur la place autour de leur seigneur et leurs chevaux tous alloiés ensemble, FROISS. I, I, 288. [Urbain] sentoit le royaume d'Espaigne contraire à ses opinions et aloyé à Clement avecques le roi de France, ID. II, II, 207. Les ditz alliez, comme me fut dit par ceulx qui y estoient, pouvoient bien estre trente mil hommes de pied.... COMM. V, 3. || XVIe s. Il ne devoit pas s'allier [par mariage] de celuy, non duquel l'alliance luy estoit plus honorable, mais plus aisée et plus facile à avoir, AMYOT, *Arist. et Cat. comp.* 12. Et si luy arriva encore de renfort le secours de alliez Lucaniens et Samnites, ID. *Pyrrh.* 37.

— ÉTYM. Provenç. *aliar*, *alhiar*; espagn. *aliar* et *alear*, dans le sens d'allier des métaux; ital. *alle-gare*; du latin *alligare*, de *al* pour *ad*, à, et de *ligare*, lier (voy. LIER).

ALLIER (a-li-é), s. m. Terme de chasse. Sorte de filet à prendre des perdrix, qui est tendu sur deux bâtons.

— ÉTYM. Ménage le tire du latin *ales*, oiseau, à l'aide d'un mot forgé par lui, *alitarium*; ce qui ne vaut rien. Le valaque a le mot *haléu*, filet; il serait possible que le mot allier eût le même radical, et que ce radical fût le grec [illegible], pêcheur.

† ALLIGATOR (al-li-ga-tor), s. m. Terme de zoologie. Nom scientifique d'un genre de reptiles sauriens dont les espèces sont appelées vulgairement caïmans et crocodiles. Les eaux du Victoria, en Australie, sont hantées par de redoutables alligators, qui se précipitent avec voracité sur les chevaux.

— ÉTYM. Angl. *a ligator*; allem. *allegarden* dans un passage d'un voyageur de 1549, cité par Gesner, *de Aquat.* p. 306, qui ajoute que *allegarden* n'est pas un mot allemand, et qu'il vient sans doute de l'espagnol *lagarto*, lézard, avec l'article *al lagarto*, d'où, par corruption, les Anglais ont fait *alligator*, comme si le crocodile liait quelque chose (voy. LÉZARD).

† ALLINGRE ou ALLINGUE (a-lin-gr' ou a-lin-gh'), s. m. Petit arrêt construit de perches, qui se fait dans une rivière.

ALLITÉRATION (al-li-té-ra-sion), s. f. Figure de diction qui consiste à répéter ou opposer plusieurs [illegible] la même ou les mêmes lettres, comme dans cet exemple: le riz tente le rat; le rat tenté tâte le riz.

— ÉTYM. *Ad*, à (voy. A), et *littera* (voy. LETTRE).

† ALLIVRÉ, ÉE (a-li-vré, vrée), *part. passé.* Taxé, imposé. Une terre allivrée est une terre imposée suivant son revenu.

† ALLIVREMENT (a-li-vre-man), s. m. Terme d'administration. La quote-part des impositions que supporte chaque commune. Allivrement cadastral d'une commune. Allivrements cadastraux.

— ÉTYM. *Allivrer.*

† ALLIVRER (a-li-vré), v. a. Terme d'administration. Taxer, imposer, répartir les contributions [illegible] en proportion du revenu. Ce verbe vient de ce qu'on appelait *livré* ou *livrée* une portion de terre valant une livre de revenu.

— ÉTYM. *[illegible] livre*, s. f.

ALLOBROGE (al-lo-bro-j'), s. m. || 1° Nom d'un peuple de l'ancienne Gaule, occupant ce que nous appelons Dauphiné et Savoie. || 2° Familièrement. Un homme grossier qui manque de sens. C'est un franc Allobroge. A-t-on jamais vu pareil Allobroge?

— ÉTYM. Un scholiaste de Juvénal, *Schol. in Juven.* p. 317, *édit. Cramer*, dit que les Allobroges sont ainsi appelés parce que les Gaulois nomment *broga*, un champ, et *alla*, autre. On croit retrouver ces mots dans *all*, kimry et bas-breton, autre, et *brô*, terre, ou *broj*, habitation.

ALLOCATION (al-lo-ka-sion), s. f. || 1° Action d'allouer une somme pour dépense; gratification. || 2° Terme de jurisprudence. Approbation donnée aux articles d'un compte. Rang où sont placés les créanciers à titres divers. Attribution même des biens du débiteur.

— ÉTYM. *Al* pour *ad* (voy. A), et *locare*, louer (voy. LOCATION). On disait dans l'ancien français *aloement*.

† ALLOCHROÏTE (al-lo-kro-ï-t'), s. m. Terme de minéralogie. Grenat verdâtre ferrico-calcaire (mélanite).

— ÉTYM. Ἀλλόχοως, différent de couleur, de ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et χρώζω, je colore.

† ALLOCHROMASIE (al-lo-kro-ma-zie), s. f. Terme de physiologie. Changement des couleurs; défaut de l'œil qui perçoit les couleurs autres qu'elles ne sont.

— ÉTYM. Ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et χρῶμα, couleur (voy. CHROME).

ALLOCUTION (al-lo-ku-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. || 1° En termes d'antiquité, harangue que les empereurs ou les généraux adressaient aux soldats. || 2° En général, discours d'une personne qui est en droit de parler. Le général a fait à ses soldats une allocution énergique. || 3° Médaille romaine qui représente un chef haranguant ses soldats. Une allocution bien conservée. || 4° Allocution se disait des lettres par lesquelles les anciens rois de France annonçaient l'arrivée des plénipotentiaires.

— ÉTYM. *Allocutionem*, de *al* pour *ad* (voy. A), et *locutio*, action de parler (voy. LOCUTION).

ALLODIAL, ALE (al-lo-di-al, di-a-l'; au plur. al-lo-di-ô). || 1° *Adj.* Terme de droit féodal. Qui est tenu en franc alleu. Bien allodial. Les terres que possédaient ces hommes libres étaient ce qu'on ap-

pelait terres allodiales, MONTESQ. *Esp.* XXX, 17. || 2° *S. plur. m.* Le clergé avait acquis une grande partie des allodiaux mêmes, MONTESQ. *Esp* XXXI, 9.

— ÉTYM. Bas-lat. *allodialis;* de *allodium* (voy. ALLEU).

ALLODIALITÉ (al-lo-di-a-li-té), *s. f.* Qualité d'un bien tenu en franc alleu.

— ÉTYM. *Allodial.*

† **ALLOÏTE** (al-lo-ï-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété de tuf volcanique ou de pouzzolane.

† **ALLOMORPHIE** (al-lo-mor-fie), *s. f.* Terme de physique et de physiologie. Métamorphose, passage d'une forme à une autre toute différente.

— ÉTYM. Ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et μορφή, forme.

† **ALLOMORPHITE** (al-lo-mor-fi-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Variété de sulfate de baryte.

ALLONGE (a-lon-j'), *s. f.* || 1° Pièce ajoutée à une chose pour l'allonger. On dit aussi rallonge. || 2° Fig. C'est une petite allonge à mon voyage, SÉV. 280. || 3° Terme de marine. Pièce de bois ou membre d'un vaisseau, qui sert à allonger une autre pièce de bois. || 4° Terme de commerce. Morceau de papier qui se colle à une lettre de change, lorsqu'elle est déjà couverte d'ordres. || 5° Technologie. Instrument de verre, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon, dans certaines opérations chimiques. || Se dit, chez les ceinturonniers, des deux bandes qui supportent le pendant; et, chez les cordonniers, d'un morceau de cuir qui se met entre le couche-point et le sous-bout. || Crochet de fer porté par un nerf de bœuf tortillé, et qui sert à attacher la viande. || 6° Terme de vétérinaire. Mode de claudication du cheval dû à l'écart violent des membres postérieurs en arrière ou en abduction forcée, suite de glissement sur le pavé.

— HIST. XIIIe s. Je n'ai mestier de faire alonge [retard], Ne de controver à mençonge, *Ren.* 14235. Or m'en repens sans plus d'aloignes, Et pri que tu le me pardoignes, *la Rose*, 2353.

— ÉTYM. Voy. ALLONGER.

ALLONGÉ, ÉE (a-lon-jé, jée). || 1° *Part. passé.* Rendu plus long. Une robe allongée par la couturière. || 2° Ce qui a une forme longue. Ce poisson a une tête allongée. Ces fruits ont une forme allongée. || En anatomie, moelle allongée, partie de la moelle épinière qui s'étend de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital. || 3° Fig. Un visage allongé, une figure allongée, qui exprime le déplaisir, le désenchantement. M. de Saint-Aignan, revenu chez lui, y trouva la mine de ses gens fort allongée, ST-SIM. 95, 3. Les uns ont le visage allongé d'un demi-pied, SÉV. 119. || 4° En termes de chasse, se dit d'un chien dont le gros nerf crural s'est allongé par une trop forte course. || 5° En termes de fauconnerie, oiseau allongé, celui qui a ses pennes entières et de longueur convenable.

ALLONGEMENT (a-lon-je-man), *s. m.* || 1° Augmentation de longueur. L'allongement d'une rue. || 2° Fig. Retard calculé, lenteur affectée. Il cherche toujours des allongements.

— HIST. XIIIe s. Que vaut alongemens? H. DE VALENC. VII. De ce ne vous ferai plus long aloignement, *Berte*, 9. || XVIe s. Ils eussent esté contrains d'aller cercher la source de la riviere, qui estoit un alongement de plus de soixante lieues, LANOUE, 674. Dont se composera un vin tel, que difficilement se pourra remarquer l'allongement d'icelui, O. DE SERRES, 222.

— ÉTYM. Provenç. *alongament, alonhament;* anc. espagn. *alongamiento;* ital. *allungamento* (voy. ALLONGER).

ALLONGER (a-lon-jé. Devant un *a* ou un *o*, le *g* prend un *e* : il allongea), *v. a.* || 1° Rendre plus long. Allonger une table, une robe. Allonger une rue. Six chevaux pour allonger un équipage, LA BRUY. 7. || Fig. Sidrac, à qui l'âge allonge le chemin, BOIL. *Lutr.* I. || Allonger le visage, rendre triste ou penaud. J'allonge les visages de ceux qui attristaient le mien, VOLT. *Lett. à Cath.* 48. || Allonger le pas, presser sa marche. Notre suisse, allongez le pas, BÉRANG. *Bedeau.* || Fig. Allonger la courroie, traîner en longueur une affaire, ou tirer parti de ressources médiocres. || Allonger le parchemin, faire de longues écritures pour en tirer plus de profit; tirer un procès en longueur. || 2° Déployer, étendre, en parlant de certaines parties du corps. Allonger le bras, le cou. L'éléphant peut raccourcir, allonger, courber sa trompe et la tourner en tous sens. || Absolument. Retarder, apporter des longueurs. Une lettre de M. de Cambrai qui ne sert qu'à allonger, BOSS. *Quiét.* 218. || Familièrement. Allonger un coup d'épée, de poing, de pied; le donner. Un cheval allonge la ruade, il rue. || 3° En langage culinaire, allonger une sauce, c'est y ajouter du bouillon ou de l'eau, et en diminuer ainsi la force. || 4° En termes de chasse, Ce cerf a tout allongé, il a poussé sa nouvelle tête après avoir mis bas. Cet oiseau s'allonge, il se revêt de ses grosses plumes. || 5° En termes de marine, allonger la ligne, augmenter les distances entre les vaisseaux qui la forment. || 6° S'allonger, *v. réfl.* Devenir plus long. Les jours s'allongent du solstice d'hiver au solstice d'été. || 7° S'étendre. Un serpent s'allonge sur l'herbe. Là les heures, pour moi, s'allongeaient dans l'attente, DELAV. *Paria*, II, 5. || 8° Terme de manége. Baisser la main et augmenter progressivement l'effet des jambes.

— REM. Allonger pris absolument ou comme verbe neutre, signifie retarder, apporter des longueurs, et non devenir plus long. C'est donc une locution vicieuse que : les jours allongent; dites : les jours s'allongent.

— SYN. ALLONGER, PROLONGER. C'est rendre plus long. Allonger, c'est ajouter de la longueur; prolonger, c'est ajouter de la longueur dans un sens déterminé. Au propre, on allonge un chemin, quand on fait le chemin plus long, sans autre indication; on prolonge un chemin, quand on le poursuit dans la direction qui lui est donnée. Au figuré, on allonge une discussion, quand on la rend plus longue; on la prolonge, quand, à dessein, on la fait durer. Allongement et prolongement offrent les mêmes distinctions.

— HIST. XIIe s. Grant demi pié [il] les a fait alongier, *Ronc.* p. 189. Fors seul itant qu'ele ne me fait don De lui [l'] amer pour alongier ma vie, *Couci*, II. || XIIIe s. Garsions s'enfoï, por sa vie alongier, Amont el haut castel qui siet en haut rochier, *Ch. d'Ant.* VI, 1017. Se ses sergans avoit le bois vendu et le premier terme assis, n'avoit il pas pooir ne autorité du terme alongier, BEAUM. XXXIV, 7. Li ples ne doit mie por ce demorer ne alongier, par le [la] coustume de le [la] cort laie, ID. V, 20. Et si alonge et met en delay moult de coses par se [sa] parece, lesqueles il deüst haster, ID. 20. Noz traiterons eche [en cet] endroit de le [la] division des lignages, et comment et en quel maniere lignages s'alonge, ID. XIX, 1. || XVIe s. Que ceux qui avoient alongé le serment à la mesure des bonnes mœurs, l'avoient mis à usage d'estrivieres, D'AUB. *Hist.* III, 150. Des vins pressés, trempés, allongés, et autres de mesnage, O. DE SERRES, 219.

— ÉTYM. Bourguign. *elongé;* provenç. *alongar, alongnar, alonjar, alunhar;* anc. catal. *alongar;* ital. *allungare;* de *à* (voy. À) et *long* (voy. LONG).

† **ALLONYME** (al-lo-ni-m'). || 1° *Adj.* Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'un autre. Un livre allonyme. || 2° *S. m.* Un allonyme, un homme qui publie son livre sous le nom d'un autre.

† **ALLOPATHE** (al-lo-pa-t'), *s. m.* Médecin qui traite par l'allopathie.

† **ALLOPATHIE** (al-lo-pa-tie), *s. f.* Nom de la médecine traditionnelle, dans le langage des homéopathes.

— ÉTYM. Ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et πάθος, maladie, affection (voy. PATHOS); ainsi nommée par opposition à *homéopathie* (voy. ce mot), à cause que, dans la médecine traditionnelle, on n'a ni pour but, ni pour effet de produire chez le malade des symptômes semblables à ceux de la maladie.

† **ALLOPATHIQUE** (al-lo-pa-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'allopathie.

† **ALLOPATHIQUEMENT** (al-lo-pa-ti-ke-man), *adv.* D'une façon allopathique.

† **ALLOPATHISER** (al-lo-pa-ti-zé), *v. a.* Traiter allopathiquement.

† **ALLOPHANE** (al-lo-fa-n'), *s. f.* Terme de minéralogie. Variété d'argile.

† **ALLOTEMENT** (al-lo-te-man), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Partage par lots.

† **ALLOTIR** (al-lo-tir), *v. a.* Terme d'ancienne jurisprudence. Partager, distribuer les lots.

— ÉTYM. *À* et *lot.*

† **ALLOTRIOLOGIE** (al-lo-tri-o-lo-jie), *s. f.* Terme scolastique. Défaut qui consiste à introduire, dans un discours ou dans une doctrine, des idées étrangères au fond.

— ÉTYM. Ἀλλότριος, étranger, et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **ALLOTRIOPHAGE** (al-lo-tri-o-fa-j'), *s. m.* Celui qui est atteint d'allotriophagie.

† **ALLOTRIOPHAGIE** (al-lo-tri-o-fa-jie), *s. f.* Terme de médecine. Dépravation de l'appétit qui porte à manger des substances non alimentaires.

— ÉTYM. Ἀλλότριος, étrange, de ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et φαγεῖν, manger (voy. PHAGÉDÉNIQUE).

† **ALLOTROPIE** (al-lo-tro-pie), *s. f.* Terme de physique. État de corps simples pouvant se présenter sous des états différents, et jouir de propriétés chimiques et physiques très-distinctes. Le carbone, sous la forme de charbon ou de diamant, offre un exemple frappant d'allotropie.

— ÉTYM. Ἄλλος, autre (voy. AUTRE), et τρόπος, changement (voy. TROPE).

ALLOUABLE (a-lou-a-bl'), *adj.* Qui peut être alloué, accordé.

— ÉTYM. *Allouer.*

† **ALLOUCHIER** (a-lou-chi-é), *s. m.* Voy. ALOUCHIER.

ALLOUÉ, ÉE (a-lou-é, ée), *part. passé.* || 1° Accordé. Des sommes allouées pour une dépense. || 2° *S. m.* Autrefois, nom du second des juges dans certaines juridictions; le premier se nommait sénéchal, et le troisième, lieutenant.

ALLOUER (a-lou-é), *v. a.* Approuver, accorder une dépense portée dans un compte; accorder une somme comme indemnité. Allouer un supplément de traitement, une gratification, une indemnité.

— HIST. XIe s. [Mon âme] entre les leur et aluée et mise. *Ch. de Rol.* CCVII. || XIIe s. Et en sarquez [cercueils] poser et aloer [les corps], *Ronc.* p. 176. Seignur, fait il à els, tut senz en plait entrer, Ne me deit pas mis sires acuinte demander, Car tut cest grant aveir que ci vus oi numer, En ses busoignes l'ai fait metre e aluer, *Th. le mart.* 43. En malvais estoc vei [je vois] bon ente mal fruchier; Qui malvais arbre aluhe, malvais fruit deit mangier, *ib.* 128. Et sur l'altel la busche et les pieces ordenéement aluad, *Rois.* 317. || XIIIe s. Nulle ne doit alouer autrui aprentice ne autrui ouvriere, *Liv. des Mét.* 81. Cil qui est aloez à un an puet demander son loier de tout l'an, *Li ordinaires*, f° 13. Li un se sont cil qui font monnoie à essient de malves metail et les voelent alouer por bone, BEAUM XXX, 12. S'il avoient le lor folement aloué, il n'ont pas à retorner ne a recouvrer à lor peres ne à lor meres sans lor volenté, ID. XXXI, 12. Et se je, el tans que le [la] coze me fust prestée, l'ai alouée ou perdue.... je sui tenus à rendre la value que le [la] coze valoit, ID. XXXIV, 18. || XIVe s. Jehan coutelier se alloua ou accueilli à un maistre dudit mestier, DU CANGE, *accolligere.* || XVe s. Cils dedans l'artillerie que ils avoient, alouerent [employèrent] si nettement que ils n'avoient mais rien que traire, FROISS. II, III, 8. Des rentes du comté il n'allouoit nulles, mais les mettoit et avoit mises toudis arriere en depost, ID. I, I, 248. || XVIe s. Mais certes monsieur auroit honte De t'allouer dedans le compte De ses plus jeunes apprentifs, MAROT, II, 199. Et quoy qu'ils brassent puis après pour l'honorer et servir, ne sera point aloué en ses contes [compté par Dieu], CALV. *Instit.* 10. Bien-heureux celui auquel Dieu impute ou alloe la justice sans œuvres, ID. *ib.* 571. Il ne doute pas que cela ne lui soit alloé par justice, ID. *ib.* 609. Ayant couché un article de despense de dix talents, qu'il disoit avoir employez où il falloit, le peuple l'alloua sans vouloir enquerir comment, ny en quoy, AMYOT, *Péric.* 43. Ce qu'il denonça au magistrat dit en ce pays-là [Vitré, en Bretagne] l'aloué, lequel.... Ledit aloué fit chercher ce maistre gueux.... PARÉ, XIX, 22.

— ÉTYM. Wall. *alouwer*, dépenser, user, consommer; provenç. *alogar;* ital. *allogare;* de *a* pour *ad* (voy. À), et *locare*, placer (voy. LOUER, LIEU).

† **ALLOXANE** (al-lo-xa-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps qui provient de l'acide urique et de l'acide azotique chauffés ensemble légèrement.

— ÉTYM. Allem. *alloxan;* de *al*, premières lettres de *allantoïne*, et *oxa*, premières lettres de *oxalique*, les chimistes qui ont analysé l'*alloxane* en ayant regardé les éléments comme la somme de ceux de l'*allantoïne* et de l'acide *oxalique.*

ALLUCHON (a-lu-chon), *s. m.* Terme de mécanicien. Dent en bois ou même en fonte qui ne fait point corps avec la roue sur laquelle elle est montée. Les alluchons entrent par leur queue dans des mortaises pratiquées à la circonférence de la roue et y sont retenus par des clavettes; la tête, saillant au-dessus de la circonférence, forme les dents de l'engrenage.

— HIST. XVe s. Icelly Robin dist qu'il venoit du dit moulin afin de faire des alleuchons, DU CANGE, *aleuba.*

— ÉTYM. Berry, *allochon;* anc. franç. *aluchier*, attirer (Luxure est uns pechiés que glotonie aluche. J. DE MEUNG, *Test.* 1749); provenç. *aluchar, alhucar*,

allumer, de *à* et un radical *luc*, lumière, qui est dans *lucide* (voy. ce mot).

† **ALLUMAGE** (a-lu-ma-j'), *s. f.* Action d'allumer; résultat de cette action.

ALLUMÉ, ÉE (a-lu-mé, mée), *part. passé* et *adj.* || **1°** Mis en feu. Des feux allumés. || **2°** Fig. La guerre est allumée. Que le courroux du ciel allumé par mes vœux...., CORN. *Hor.* IV, 5. Prête à suivre partout sa colère allumée, ID. *Nicom.* I, 5. Lorsque des Juifs contre eux la vengeance allumée Chassa tout Amalec de la triste Idumée, RAC. *Esth.* III, 4. La fureur était allumée dans ses yeux, FÉN. *Tél.* V. Cette secte [des Manichéens] avait des charmes pour les imaginations allumées, VOLT. *Phil.* II, 375. Je dis à M. de Beauvilliers, d'un air allumé de crainte et d'espérance, que la conversation de la veille m'avait affligé, ST-SIM. 15, 172. || **3°** Allumé se dit d'une teinte rouge en parlant du visage, de la peau. Le sérieux des passions ardentes est sauvage, sombre et allumé, VAUVEN. *Du sérieux.* Pourquoi êtes-vous allumée, pourquoi votre sang est-il en colère? SÉV. 593. Si les femmes avaient le visage aussi allumé qu'elles se le font par le rouge, LA BRUY. 3. || **4°** En termes de blason, se dit des yeux quand ils sont d'un autre émail que le corps de l'animal; et de la flamme d'un flambeau ou d'un autre objet.

† **ALLUMELLE** (a-lu-mè-l'), *s. f.* Fourneau de charbon.

† **ALLUMEMENT** (a-lu-me-man), *s. m.* Action d'allumer. Ce mot mériterait d'être repris.

— HIST. XIIe s. Dont serat parfaiz li ans de nostre alumement, quand li permanables jugieres aparrat, *Job*, p. 464.

ALLUMER (a-lu-mé), *v. a.* || **1°** Mettre le feu à. Allumer une chandelle, une bougie. Allumer un bûcher. || **2°** Par extension. Allumer du feu, le feu, pour allumer du bois dans un foyer, un poêle. Allumer une lampe, un bougeoir, pour allumer la mèche d'une lampe ou d'une bougie. Allumer un flambeau. (Il) Recherche votre fille et d'un hymen si beau Veut dans Troie embrasée allumer le flambeau, RAC. *Iphig.* I, 1. || **3°** Fig. Quelle guerre intestine avons-nous allumée? RAC. *Esth.* III. J'ai prévu ce tumulte et n'en vois rien à craindre; Comme un moment l'allume, un moment va l'éteindre, CORN. *Nicom.* V, 4. Votre amour contre nous allume trop de haine, RAC. *Andr.* I, 4. Vous avez vu quelle ardente colère Allumait de ce roi le visage sévère, ID. *Esth.* II, 9. Animés du courroux qu'allume l'injustice, ID. *Brit.* III, 7. Il présenta mon cœur aux yeux qui le charmèrent, Il prépara mon âme aux feux qu'ils allumèrent, CORN. *Hérac.* II, 2. Ils allument contre eux une implacable haine, ID. *Pomp.* IV, 3. Moi! j'aurais allumé cet insolent amour! ID. *Rod.* IV, 1. Oui, je ne pus souffrir de les voir si bien ensemble; le dépit alluma mes désirs, MOL. *Fest.* I, 2. Ce qui avait allumé dans son cœur tant de haine contre Ulysse, FÉN. *Tél.* XV. Il allume le zèle des docteurs, FLÉCH. *Tur.* Allumer leur ambition [de leurs époux] par leurs désirs pressants de s'élever au-dessus de leur condition, ID. I, p. 135. Ce ne fut ni l'envie de vaincre ni le désir de se venger qui allumèrent ce jeune courage; ce fut le désir de la paix et de la sûreté publique, ID. *Panég.* t. II, p. 10. Les lâches courtisans se font une étude d'allumer le vice et d'éteindre la vertu, CHATEAUB. *Mart.* 124. Les délais ne servent qu'à allumer la fureur des Juifs, MASS. *Pass.* 2. J'eusse aux rayons d'Homère allumé mon génie, A. CHÉN. 145. || **4°** Mettre en mouvement, agiter. Allumer le sang, la bile, les humeurs. Le chocolat vous allume une fièvre continue, SÉV. 145. Tout vous blesse, tout vous allume, MASSILLON. || **5°** Populairement. Allumer quelqu'un, l'entraîner par des espérances trompeuses à donner son argent. || **6°** En termes de métier, introduire dans une pompe une certaine quantité d'eau pour en faire gonfler les parties intérieures et en expulser l'air. || **7°** S'allumer, *v. réfl.* Prendre feu, s'enflammer. Sur un autel sanglant l'affreux bûcher s'allume, J. B. ROUSS. *Cantate*, *Circé*. La flamme du bûcher d'elle-même s'allume, RAC. *Iphig.* V, 6. || Poétiquement. Et que.... Jamais les feux d'hymen ne s'allument pour elle, RAC. *Phèd.* I, 1. || **8°** Devenir brillant. Ses yeux s'allument et s'éteignent en un moment, PASC. *Amour.* || **9°** Fig. Une nouvelle guerre s'allume, BOSS. *Hist.* I, 10. La guerre civile s'allume, ID. *ib.* III, 7. Le dépit s'allumait dans son cœur, HAMILT. *Gramm.* 8.

— HIST. XIe s. Myrrhe et timoine [ils] i firent alumer, *Ch. de Rol.* CCIX. || XIIe s. Où feu n'eust ni chandele alumée, *Ronc.* p. 156. Puisqu'en vous sont tout mal esteint Et tout bien à droit alumé, *Couci* III. Si m'est au cors une autre amour emprise, Qui me requiert et allume et esprent, QUESNES. *Romanc.* p. 90. Esteigniez, fait lur il, ces cirges alumez, *Th. le Mart.* 52. Car qui veit le bordel [la maison] sun veisin alumé, Il ad poür del suen, *ib.* 90. De la clarted ki est devant lui sunt alumez cil ki furent noir cume charbun, *Rois*, p. 206. || XIIIe s. Et li feus aluma mout haut, si qu'il sembloit que toute la terre ardist, VILLEH. XCV. Lors s'en torna en un essart, Droit devant le chastel Renart, Et vit la cuisine fumer Où il ot fait feu alumer, *Ren.* 938. Ce dist Patous : garde de près, Se del veoir es si engrés; Je n'i ai soing d'abeester, Ne m'i estuet point alumer [regarder fixement], *ib.* 7176. C'est la chandele en la lanterne; Qui mil en i alumeroit, Ja mains de feu n'i troveroit, *la Rose*, 7449. Qui ce qu'il aime plus regarde, Plus alume son cuer et l'arde [brûle], *la Rose*, 2358. Lors escria le roy : alume, alume, et si fist l'en, JOINV. 250. || XIVe s. Lors ala Bonne-voulenté Tantost alumer la chandelle, BRUYANT dans *Ménagier*, II, p. 35. || XVe s. Cessez vostre sermon, dirent les lourdiers tout allumés du feu de concupiscence charnelle, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. Un flambeau allumé, AMYOT, *Cam.* 56. Ilz estoient desja espris du malheureux et calamiteux desir de la Sicile, que depuis Alcibiades alluma d'avantage, ID. *Péric.* 42. Allumer l'air d'esclairs, le troubler de diverses sortes de tempestes, CALV. *Inst.* 18.

— ÉTYM. Wallon, *alumer*, allumer, faire des éclairs; bourguig. *élemai;* provenç. *alumenar*, *alumnar*, *alhumnar;* anc. catal. *alumar;* espagn. *alumbrar;* portug. *alumear*, *allumiar;* ital. *alluminare;* de *al* pour *ad* (voy. À), et *lumen*, lumière (voy. LUMIÈRE).

ALLUMETTE (a-lu-mè-t'), *s. f.* || **1°** Brin de bois ou de chanvre soufré à un bout ou aux deux bouts. Un paquet d'allumettes. || Allumette phosphorique, chimique, préparée avec du phosphore, du chlorate de potasse. || **2°** Fig. Dames qui sont navrées des flèches de vos yeux, et n'ont point de feux dont votre beauté n'ait été l'allumette, *Francion*, liv. VI, p. 227. Muse, de vos chansonnettes Aujourd'hui l'on va tâcher De faire des allumettes Pour ranimer ce bûcher [de l'Émile], BÉRANG. *Muse en fuite.* || **3°** En termes de marine, *au plur.* Sorte d'artifice employé dans les brûlots.

— HIST. XIVe s. Et n'est bon [le soufre] qu'à ces femmelettes Qui botellent des allumettes, *Traité d'alchimie*, 48. || XVe s. Je luy envoye ces sornettes Pour soy desennuyer; combien, S'il veult, face en des allumettes, VILLON, *Grand testam. Legs au sénéchal.* || XVIe s. Les jesuites trouverent des cœurs bien preparez, sur tout en Picardie, qui fut l'allumette de l'embrazement que nous verrons ci après, D'AUB. *Hist.* II, 223. Mais c'est au contraire : la honte sert d'aiguillon et d'allumette, CHARRON, *Sagesse*, I, 23.

— ÉTYM. *Allumer;* bourguig. *élemôte.*

† **ALLUMETTIER** (a-lu-mé-tié), *s. m.* Fabricant d'allumettes.

ALLUMEUR (a-lu-meur), s. *m.* Celui qui est chargé d'allumer régulièrement les réverbères, les becs de gaz.

— ÉTYM. *Allumer.*

† **ALLUMI** (a-lu-mi), *s. m.* Petit morceau de bois allumé dont on se sert pour éclairer l'intérieur d'un four.

† **ALLUMIÈRE** (a-lu-miè-r'), *s. f.* Fabrique d'allumettes. || Boîte aux allumettes.

ALLURE (a-lu-r'), *s. f.* || **1°** Façon de marcher. Ralentir son allure. On reconnaît certaines gens à leur allure. Il était guindé dans toutes ses allures, HAMILT. *Gramm.* 7. || Il se dit du cheval. Les trois allures naturelles du cheval sont le pas, le trot et le galop. || Par extension, en parlant du soleil : Tu dois ta flamme à tout le monde; Et ton allure vagabonde.... MALH. II, 3. || **2°** Fig. Marche habituelle des choses. La monarchie avait son allure par des ressorts qu'il fallait toujours remonter, MONTESQ. *Esp.* XXX, 4. L'intolérance, front levé, Reprendra son allure, BÉRANGER, *Mission.* || Tournure que prend une affaire. Cela prend une mauvaise allure. || **3°** Conduite d'une personne dans une affaire. Son allure n'est pas franche. Je me défie des allures des gens paresseux, SÉV. 302. || **4°** Ce jeune homme a des allures, il a quelque commerce secret de galanterie. Cette locution a vieilli. || **5°** En termes de marine, direction de la route d'un bâtiment par rapport à celle du vent; disposition de voilure appropriée à cette route. || **6°** En termes de chasse, distance de l'empreinte des pieds de devant à celle des pieds de derrière. Allures du cerf, les endroits par où il passe. || **7°** En termes de mineur, état d'un filon dans la roche ou dans le terrain qu'il traverse. || **8°** En termes d'usine, allure d'un feu ou d'un fourneau, sa manière de se comporter dans les opérations métallurgiques.

— HIST. XIIe s. Si tost cum li ber fu sur sun cheval sailluz, Grant alure s'en est à la porte venuz, *Th. le mart.* 47. Sur les chiefs des trefs ki furent defors, furent faiz unes allures de set alnes [aunes] de led [large], *Rois*, 246. Et li reis Achazias chaïd as alures amunt de une sue maisun qu'il out en Samarie, si en fud malade e mahaignez, *ib.* 844. || XIIIe s. Lors m'en alai grant aleure [vitesse], *la Rose*, 513. Dont chevaucha à toute sa bataille vers les fuians grant aleüre, VILLEH. 144. Les messagers le roi ariverent au port d'Antioche et dès Antioche jusques à leur grant roy trouverent bien un an d'aleure à chevaucher dix lieues le jor, JOINV. 262. || XVe s. [Il] ot belle aleure, voix d'omme de beau ton, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 17. || XVIe s. Dont à l'heure Thony s'en vint sur le pré grand alleure Nous accorder, MAROT, I, 221. S'ilz alloyent de cul, vous eussiez estimé estre leur alleure naturelle, RAB. *Pant.* V, 29. L'ennemy n'osa faire contenance de les attendre, ains print le chemin pour se retirer aux grandes alleures à Verceil, M. DU BELL. 251.

— ÉTYM. *Aller.* La forme ancienne régulière est *aleüre*, dont la contraction s'est faite de très-bonne heure et qui suppose un bas-latin, *alatura.*

† **ALLUSIF** (al-lu-zif, zi-v'). *adj.* Qui contient une allusion. Phrase allusive.

ALLUSION (al-lu-zion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Figure de rhétorique consistant à dire une chose qui fait penser à une autre. On distingue les allusions en historiques, quand elles rappellent un trait d'histoire; mythologiques, si elles sont fondées sur un point de la fable; nominales, si elles reposent sur un nom; verbales, si elles consistent dans le mot seulement, c'est-à-dire dans une équivoque. Benserade faisait des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, VOLT. *Louis XIV*, 25. Dieu par ces paroles fait allusion aux Juifs, BOSS. *Var.* 15. C'est une secrète allusion au mystère de l'Incarnation, ID. *Nouv. Myst.* II. || **2°** Application d'un trait de satire ou d'éloge. Le public est prompt à saisir les allusions. || **3°** Allusion de mots, jeu de mots. Ne se dit plus en ce sens.

— ÉTYM. Ital. *allusione;* espagn. *alusion;* d'*allusionem;* de *al* pour *ad*, vers, et de *ludere*, jouer (voy. LUDION).

† **ALLUVIAL, ALE** (al-lu-vi-al, a-l'), *adj.* Terme de géologie. Qui a les caractères, ou qui est le produit d'une alluvion. Plaine alluviale. Terrains alluviaux.

— ÉTYM. Voy. ALLUVION.

† **ALLUVIEN, ENNE** (al-lu-viin, viè-n'), *adj.* Terme de géologie. Se dit des terrains produits par l'action des eaux actuelles; se dit aussi des dépôts meubles dus aux eaux dans les vallées et les plaines.

ALLUVION (al-lu-vion), *s. f.* Accroissement de terrain résultant des dépôts terreux qu'abandonne une rivière. L'alluvion profite aux propriétaires riverains. Pendant ce temps, les alluvions du Nil ont été déposées le long du reste du rivage et l'ont immensément étendu, CUV. *Révol.* p. 148. Il est bon de remarquer que les plaines faites par alluvion sont plus hautes vers les bords des rivières qui les ont produites, et toujours ensuite plus basses, FONTEN. *Guglielmini.*

— HIST. XVIe s. L'on n'estime pas la grandeur d'une riviere de l'eau qui lui est advenue par une subite alluvion et desbordement des prochains torrents et ruisseaux, CHARRON, *Sagesse*, I, 1.

— ÉTYM. Provenç. *alluvio;* espagn. *aluvion;* portug. *alluvião;* ital. *alluvione;* de *al* pour *ad* (voy. À), et *luere*, arroser, laver (voy. LOTION).

† **ALLUVIONNAIRE** (al-lu-vio-nê-r'), *adj.* Qui tient de l'alluvion. Terres alluvionnaires.

† **ALMADIE** (al-ma-die), *s. f.* Sorte de grande pirogue de quelques parties de l'Afrique.

— ÉTYM. Arabe, *al*, le, et *madhi*, qui passe ou fend l'eau.

ALMAGESTE (al-ma-jè-st'), *s. m.* Collection d'observations astronomiques faites par d'anciens astronomes. L'Almageste de Ptolémée. Ce système [de Ptolémée] a subsisté pendant quatorze siècles; aujourd'hui même qu'il est entièrement détruit, l'Almageste, considéré comme le dépôt des anciennes observations, est un des plus précieux monuments de l'antiquité, LA PLACE, *Expos.* V, 2.

— HIST. XIIIe s. Cil qui nous escrit l'Almageste, *la Rose*, 18772.

— ÉTYM. Ital. *almagesto;* bas-lat. *almageste;* mot hybride, composé de l'article arabe *al*, la, et du grec μεγίστη, très-grande. L'almageste de la basse latinité signifie : 1° le grand œuvre des alchimistes,

μεγίστη πραγματεία. 2° une composition astronomique de Ptolémée, μεγίστη βίβλος. Μεγίστη est le superlatif de μέγας, grand (voy. pour les rapports de μέγας, MÉGA, qui entre en composition dans plusieurs mots français).

ALMANACH (al-ma-na. Dans la prononciation soutenue, le *ch* se lie comme un *k* : un al-ma-na-k intéressant. Au pluriel, almana ou al-ma nâ ; dans la prononciation soutenue, l'*s* se lie : des al-ma-nâ-z-encadrés), *s. m.* || **1°** Calendrier qui contient tous les jours de l'année, les fêtes, les lunaisons, etc. Almanach nouveau. Almanach de cabinet. ....Le ciel et les étoiles que le jeune homme considérait avec beaucoup de plaisir et de curiosité; il allait chercher dans les almanachs tout ce qu'ils rapportaient sur ce sujet, FONTEN. *Hartsoeker*. || **2°** Il se dit de certains livres publiés annuellement, et contenant, outre l'almanach, des renseignements divers sur les lieux, sur les personnes, etc. L'almanach royal. || **3°** Faire des almanachs, faire des pronostics. Il ne faut point faire d'almanachs, SÉV. 207. || Un faiseur d'almanachs, un homme qui a la prétention de prévoir et de prédire l'avenir. || Familièrement. C'est un almanach de l'an passé; c'est une chose accomplie, passée. [Les ouvrages de parti] lorsque, le feu et la division venant à s'éteindre, ils deviennent des almanachs de l'autre année.... LA BRUY. I. || **4°** Almanach nautique, recueil où l'on consigne tous les éléments qui peuvent servir aux calculs nautiques. || Proverbe. Une autre fois, je prendrai de ses almanachs, je ne prendrai pas de ses almanachs, se dit d'un homme qui avait prédit ce qui devait arriver, qui s'était trompé sur ce qui devait arriver.

— ÉTYM. Bourguig. et génev. *armana;* ital. *almanacco;* espagn. *almanaque*. Ce mot est fort ancien; il se trouve, avec le sens que nous y attachons, dans EUSÈBE (*Præp. ev.* III, 92, D) sous la forme ἀλμεναχὰ ou ἀλμενιαχά. M. Lenormant (dans Du Cange, dernière édition) propose une étymologie égyptienne : en copte, *al* signifie calcul, et *men*, mémoire, d'où l'on a pu faire le mot composé *almeneg*, calcul pour la mémoire. Il est difficile d'aller au delà du mot tel qu'il est donné par Eusèbe. L'étymologie égyptienne a une certaine probabilité. On a aussi indiqué les suivantes : l'article *al* et l'hébreu *manah*, compter; l'article *al* et le latin *manachus*, cercle tracé sur un cadran solaire et servant à indiquer l'ombre pour chaque mois.

† **ALMÉE** (al-mée), *s. f.* Danseuse indienne.

— ÉTYM. Arabe, *âlmet*, savante, de *alam*, savoir; parce que ces femmes ont reçu de l'instruction dans la poésie, le chant et la danse.

ALOÈS (a-lo-ès'), *s. m.* || **1°** Plante grasse de la famille des asphodèles, originaire de l'Afrique. || **2°** Substance résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs aloès. Il en existe trois espèces dans le commerce : 1° l'aloès socotrin, qui est le meilleur; 2° l'aloès hépatique; il est moins pur; 3° l'aloès caballin; c'est le moins estimé; il est presque noir, et contient beaucoup de matières étrangères. || **3°** Bois d'aloès. On appelle ainsi des bois qui n'ont aucun rapport avec l'aloès; ils sont odorants et originaires de l'Asie orientale.

— HIST. XIIIe s. Ci se reposera Guillaume, Le cui tombel soit plein de baume, D'encens, de mirre et d'aloé, Tant m'a servi, tant m'a loé, *la Rose*, 10598. || XVIe s. L'usage de pillules d'aloé non lavé y est singulier, PARÉ, V, 29. D'aloès bien lavé et pulverisé douze grains, O. DE SERRES, 898. Deux drachmes d'aloès cicotrin en poudre, ID. 902. Mascher noix muscate, du bois d'aloès, d'iris de Florence, ID. 903.

— ÉTYM. Provenç. *aloe, aloeu;* probablement de l'arabe *aluat;* hébreu, *alua*, chose amère.

† **ALOÉTINE** (a-lo-é-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Suc d'aloès purifié.

— ÉTYM. *Aloès*.

ALOÉTIQUE (a-lo-é-ti-k'), *adj.* Terme de pharmacie. Qui contient de l'aloès. Pilules aloétiques.

— ÉTYM. *Aloès*.

† **ALOGIE** (a-lo-jie), *s. f.* Terme scolastique. Absurdité, impertinence.

— ÉTYM. Ἀλογία, de ἀ privatif, et λόγος, raison.

† **ALOGIEN** (a-lo-ji-in), *s. m.* Membre d'une secte qui refusait à Jésus la qualité de Verbe éternel. Le 1er chapitre de saint Jean, que les alogiens ont cru n'être pas de lui, VOLT. *Phil.* III, 285.

— ÉTYM. Ἄλογος, de ἀ privatif, et λόγος, verbe (voy. LOGIQUE).

ALOI (a-loi), *s. m.* || **1°** Titre légal de l'or et de l'argent. De l'or, de l'argent de bon, de mauvais aloi. Or de bas aloi, or qui n'est pas au titre. Je suis un sou de bon aloi; Mais en secret argentez-moi, Et me voilà fausse monnaie, BÉRANG. *Refus*. || **2°** Par extension. Le marchand voit s'il est de bon aloi [le cuvier], LA FONT. *Cuv.* Cette marchandise est de trop bon aloi, CORN. *le Ment.* I, 1. Forte femelle et d'assez bon aloi, LA FONT. *Troq.* || **3°** Fig. Vers de mauvais aloi. Style de bas aloi, médiocre en son genre. Sa tendresse n'est pas d'un bon aloi, SÉV. 110. Il faut avoir un peu de ce bon aloi que nous regrettons, ID. 532.

— HIST. XIIIe s. Tous les mestres et li vallet doivent ouvrer de boine œvre et de loial et de boin aloy selonc ce qui a esté acoustumé en la ville de Paris, *Liv. des mét.* 56. || XVIe s. O Dieu, ton parler d'efficace Sonne plus cler que fin alloy, MAROT, IV, 340. Leurs ames, du plus bas aloy, rapportent faussement le fruict de la science, MONT. I, 149. Il y avoit une grande quantité de pieces antiques de monnoie, les unes d'argent, les autres d'aloi [alliage], desquelles il ne savoit la valeur, DESPER. *Contes*, XXI. Il meit en avant (encores que les deputez de l'empereur fussent contents de prendre les escus marchans et ayans cours) qu'on meist les dits escus au marc et à l'aloy [titre], M. DU BELL. 159. Celui qui dignement voudra chanter ta grace, Ta vertu, tes honneurs, il faudra qu'il se fasse Argentier general ou tresorier d'un roy, Ayant tousjours les doigts jaunes de ton aloy [or], RONS. 910.

— ÉTYM. Bas-lat. *alleium, aleium, alaium*. Ménage suppose un mot latin *adlex* qu'on aura pu dire de même qu'*exlex*, comme qui dirait selon la loi : « Du Haillan, ajoute-t-il, dans son traité de l'Estat de France : Les monnoyes de France sont altérées et de mauvaise loy; la corruption du langage dit alloy, mais il faut dire loy, pource que la monoye est la loy du peuple. Dans les anciennes ordonnances touchant les monnoyes, il n'y a que *loy* : à 24 caras de loy; qui ne sont pas de telle loi, et c'est comme parle M. de Bouteroue. » On trouve dans le provençal *ley* avec le sens de titre : Els no son ni de ley ni de pes, dans Raynouard. Dans l'italien aloi se dit *lega*, et aussi *allegato*, de bon aloi. En espagnol *ley* signifie aussi aloi. Toutes ces concordances paraissent bien démontrer que *aloi* vient de *à* (voy. À) et *loi* (voy. LOI); ce qui est conforme à la loi. Cependant il est difficile de ne pas y remarquer aussi une confusion avec *allier, alliage*. *Lega* italien est plus près de *ligare* que de *lex;* et plusieurs des anciennes formes françaises se rapprochent aussi d'*allier*.

ALONGE, ALONGEMENT, ALONGER (voy. ALLONGE, ALLONGEMENT, ALLONGER).

ALOPÉCIE (a-lo-pé-sie), *s. f.* Chute des cheveux, des sourcils, des poils, accidentelle et prématurée ou sénile, partielle ou totale.

— HIST. XVIe s. Quant à la pelade, que.... ce n'est que certaine chaleur de foie que les medecins appellent alopecie, à laquelle moy et les miens sommes sujets, *Satire Mén.* p. 49. Alopecie vient du mot grec alopex, ...parce que les malades ont cheute de poil comme regnards, PARÉ, *Introd.* 21. L'alopecie, ...dite vulgairement la pelade, ID. XV, 1.

— ÉTYM. Ἀλωπεκία, de ἀλώπηξ, renard.

ALORS (a-lor; l'*s* ne se lie jamais : alors il dit, prononcez a-lor il dit, et non, a-lor-z il dit. Quelques-uns font sentir l'*s* : a-lors', mais c'est une faute), *adv.* || **1°** En ce moment-là. Alors il me dit. Il me dit alors. Que pouvais-je dire alors? Il s'est repenti alors. Quand tout est fini et que nous ne savons plus que faire de notre loisir, alors nous consacrons à quelques pratiques languissantes de religion ces moments de rebut, MASS. *Car. Emploi du temps.* || **2°** Dans ce temps-là, dans le passé ou dans l'avenir. Me souviendrai-je alors de ce qu'il faudra faire? Des témoignages rendus par des milliers de personnes les plus sages qui fussent alors, LA BRUY. 16. Dans quelque prévention où l'on puisse être sur ce qui doit suivre la mort, c'est une chose bien sérieuse de mourir; ce n'est point alors le badinage qui sied bien, mais la constance, ID. 16. || **3°** Alors que, *loc. conj.* S'emploie pour lorsque, surtout dans le style élevé. On n'a point d'amis alors qu'ils sont payés, VOLT. *Scythes*, IV, 2. Je n'aime point Thalie, alors que sur la scène Elle prend gauchement l'habit de Melpomène, ID. *Les deux siècles.* Cependant on vous voit une morne tristesse, Alors que dans vos yeux doit briller l'allégresse, MOL. *l'Étour.* V, 3. Qui vous salue D'un Dieu vous soit en aide alors qu'on éternue, ID. *Sgan.* 2. Il dit qu'il m'aime encore alors qu'il m'assassine, CORN. *Hor.* II, 5. Ils s'estiment heureux alors qu'on les déplore, ID. *ib.* III, 1. || **4°** Jusqu'alors, jusqu'à ce temps-là, jusqu'à ce moment-là. Jusqu'alors il avait vécu avec sagesse. || Proverbe. Alors comme alors; c'est-à-dire quand les choses arriveront, on s'y conformera, on se tirera d'affaire comme on pourra.

— HIST. XIIe s. Alors s'enfuient dolanz et trespensez, *Ronc.* p. 96. || XVe s. Et le duc respondy : qu'alors comme alors, du demain on s'aviseroit comme des autres jours, G. CHASTEL, *Chr. des Ducs de Bourg.* III, ch. 14. || XVIe s. La procession finye, alors que chascun vouloyt recueillir de ceste rosée, et en boyre à plain guodet.... RAB. *Pant.* II, 2. Iniques juges qui remettent à juger alors qu'ils.... MONT. I, 31. L'empereur eust mieux fait de se asseurer par alliance avecques vous avant lesser joindre deux telles puissances; car à peine acceptoiez vous ce que à l'heure vous demandiez, MARG. *Lett.* CX. Les maux que j'ay eus le me rendent si feible que je suis quelquefois huit jours sans le sentir et à l'heure desesperée de l'estre [enceinte], ID. *ib.* CXIX. Il arriva le huictieme jour du mois de juin, que lon appeloit alors Cronius, AMYOT, *Thés.* 14. Par espreuve je sens que les amoureux traits Blessent plus fort de loin qu'à l'heure qu'ils sont près, RONS. 269. Et les vivans, contens de la pasture, Produicte alors sans labour ne culture.... MAROT. IV, 17.

— ÉTYM. Ital. *allora;* de *à* préposition, *l'article*, et *ors* pour *ores*, *ore:* à l'heure, maintenant (voy. OR, adv.). On a dit aussi en français *à l'heure*.

ALOSE (a-lô-z'), *s. f.* Poisson de mer du genre des clupées; il remonte au printemps dans les rivières et est bon à manger.

— HIST. XIIIe s. Les aloses ne li saumon ne doivent point de conduit, s'il n'a avoec autre poisson qui conduit doive, TAILLAR, *Recueil*, p. 15. || XIVe s. Aloze franche entre en mars en saison, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Et adonc, pour les mieux abuser, l'un des deux dessus dits prit une paire des dites aloses et les bailla à iceux portiers, MONSTR. liv. II, ch. 117. || XVIe s. Molues, merlus, saulmons, alouses.... PARÉ, t. III, p. 705.

— ÉTYM. *Alausa, alosa*, dans Ausone; allem. *els* ou *else*, alose.

† **ALOSIER** (a-lô-zié), *s. m.* ou **ALOSIÈRE** (a-lô-ziè-r'), *s. f.* Sorte de verveux ou filet dont on se sert pour prendre des aloses.

† **ALOUCHE** (a-lou-ch'), *s. f.* Fruit de l'alouchier.

— ÉTYM. *Alouche*, autre forme d'*alize*.

† **ALOUCHIER** (a-lou-chié), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'alizier.

— ÉTYM. Voy. ALOUCHE.

† **ALOUE** (a-lou-e), *s. f.* Nom vulgaire de l'alouette des champs.

— ÉTYM. *Aloue* est dans l'ancien français le nom de l'alouette.

ALOUETTE (a-lou-è-t'), *s. f.* || **1°** Oiseau de l'ordre des passereaux; il fait son nid dans les plaines. || S'éveiller, se lever au chant de l'alouette, se lever de très-grand matin. || Proverbes. Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises, se dit d'une supposition absurde. || Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec, ou simplement, lui tombent toutes rôties, se dit d'un paresseux qui voudrait avoir les choses sans peine. || **2°** Terres à alouettes, terres sablonneuses. || **3°** En termes de marine, nœud d'alouette, sorte de nœud qu'on appelle aussi tête de mort. || **4°** Alouette de mer, oiseau du genre des vanneaux, et de l'ordre des échassiers.

— HIST. XIIIe s. Près [je] sui qu'en autel point com pinçon ou aloe Qu'espervier.... *Berte*, XXXIII. Il se misent au fuir sans plus attendre, et s'espaissent li uns chà et li autres là, aussi comme les aloes font por les espreviers, H. DE VALENC. IX. La costume ai à l'esprevier, Qui l'aloe vet tant chacier, Que il la prent par tost voler. Et puis si l'en lest aler, *Ren.* 6446. Là veïssiés les troi si fierement aidier; Ausi comme l'aloe fuit devant l'esprevier, Vont li Turc après aus, nes osent aprochier, *Ch. d'Ant.* VIII, 83. Ce fu au tens que naist la flor, Et l'aloete chante au jor, *Blancandin.* De kalendres bien envoisies Qui chantent cler, et d'aloetes, FABLIAUX, *éd.* BARBAZ. t. IV, p. 91. || XVe s. Entre prime et tierce se commença le jour à reschauffer et le soleil à luire et à monter, et les aloes à chanter, FROISS. II, II, 17. Les biens mondains, les honneurs et les gloires, Qu'on aime tant, desire, prise et loue, Ne sont qu'abus et choses transitoires, Plus tost passans que le vol d'une aloue, A. CHART. *Régime de fortune*. *Ball.* 11.

— ÉTYM. Wallon, *alauie;* bourguig. *aulouette;* Berry, *alouette;* provenç. *alauza, alauzeta;* ital. *allodola, lodola;* anc. espagn. *aloeta;* espagn. mod. *alondra*. *Alouette* est le diminutif d'*aloue; aloue* vient du latin *alauda;* mais *alauda* était un mot

gaulois. Pline, *Hist. nat.* XI, 37, et Suétone, *Vie de César*, nous apprennent que ce général avait donné à une de ses légions, composée d'hommes des Gaules, le nom gaulois d'*alauda*. L'oiseau huppé qu'en gaulois on nomme *alauda*, dit Marcellus Empiricus, ch. 29. Enfin Grégoire de Tours, liv. IV, parle du corydalus que nous nommons, dit-il, *alauda*. Ces témoignages ne laissent pas de doute sur l'origine du mot. On trouve dans le bas breton *alc'houeder* et *alc'houedez* qui signifient alouette. *C'h* est une lettre gutturale analogue au *ch* allemand et étrangère à la langue latine; un mot tel que *alc'houéder*, quelle qu'en ait été jadis la finale, a pu naturellement se transformer en *alauda*.

† **ALOUETTINE** (a-lou-è-ti-n'), *s. f.* Synonyme vulgaire de l'alouette.

† **ALOUMÈRE** (a-lou-mè-r'), *s. f.* Genre d'agaric d'une saveur douceâtre, qui croît au pied des sureaux.

ALOURDI, IE (a-lour-di, die), *part. passé*. Les gens alourdis par le vin.

ALOURDIR (a-lour-dir). ‖ 1° *V. a.* Rendre lourd. Cette chaleur m'alourdit. L'âge alourdit mes pas. ‖ 2° S'alourdir, *v. réfl.* Devenir lourd. Sa tête s'alourdissait.

— HIST. XVIe s. On disait alors eslourdir. C'est bien raison aussi qu'il les eslourdisse et prive de toute raison et sens humain, CALV. *Inst.* 109. Nous en sommes quasi tous eslourdis [éblouis, étourdis], ID. *ib.* 559. Aucunes fois ces venins eslourdissent le cerveau, tant que les malades sont contraints faire plusieurs mouvemens desordonnés, PARÉ, XXXIII, 5. Régnier a dit alourder: .... importuns ils vous suivent, Vous alourdent de vers, *Sat.* II.

— ÉTYM. *À* (voy. À), et *lourd*.

† **ALOURDISSEMENT** (a-lour-di-se-man), *s. m.* État de celui qui est alourdi, de ce qui est alourdi. L'alourdissement des sens.

— HIST. XVIe s. L'Escriture, en nous admonestant de prier continuellement, redarguë nostre eslourdissement en ce que nous ne sentons pas combien un tel soin et diligence nous est necessaire, CALV. *Inst.* 678.

— ÉTYM. *Alourdir*.

† **ALOYAGE** (a-lo-ia-j'), *s. m.* Sorte d'alliage à l'usage des potiers d'étain.

ALOYAU (a-lo-iô; plusieurs disent aloi-iô), *s. m.* Terme de boucherie et de cuisine. Région du bœuf aussi nommée le travers ou le rable. L'aloyau répond à l'extrémité des apophyses transverses des vertèbres lombaires recouvertes par les différents muscles qui s'y attachent. Il est limité en bas par le creux ou la concavité de la région du flanc.

— HIST. XIVe s. Alloyaux de beuf, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Étymologie ignorée. Ménage conjecture: *ad* et *lumbus*, *lumbellus*, dos, chair qui est au dos.

† **ALOYER** (a-lo-ié), *v. a.* ‖ 1° Donner à l'or ou à l'argent l'aloi ou le titre voulu par la loi. ‖ 2° En termes de potier, mettre un alliage dans l'étain.

† **ALPACA** (al-pa-ka), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom vulgaire d'un ruminant sans cornes (auchenia paco), qui habite l'Amérique du Sud. La toison de l'alpaca est formée de poils laineux d'une grande finesse et atteignant parfois 30 centimètres de longueur, et de poils soyeux sur les parties rases du corps.

ALPAGA (al-pa-ga), *s. m.* Étoffe de laine, faite avec le poil de l'alpaca.

— ÉTYM. *Alpaca*.

† **ALPAGE** (al-pa-j'), *s. m.* Droit de faire paître des troupeaux dans les Alpes. En Suisse on appelle alpe tout pâturage de montagne.

— ÉTYM. *Alpes*.

† **ALPES** (al-p'), *s. f. plur.* Nom de la chaîne de montagnes qui sépare la France de l'Italie. Le mot Alpes s'emploie aussi dans le langage géographique pour désigner toute contrée montagneuse.

— ÉTYM. *Alpes*, les Alpes. Servius, à l'occasion d'un vers de *l'Énéide*, IV, 442, dit que *Alpes* signifie en gaulois montagnes élevées. Rien ne paraît contredire cette étymologie. En kymri, *alp*, roche escarpée.

ALPESTRE (al-pès-tr'), *adj.* ‖ 1° Qui est propre, qui a rapport aux Alpes. ‖ 2° En termes de botanique, se dit des plantes qui croissent sur des montagnes peu élevées ou sur la partie moyenne des hautes montagnes.

— ÉTYM. *Alpestris*, de *Alpes* (voy. ALPES).

ALPHA (al-fa), *s. m.* Nom de la première lettre de l'alphabet des Grecs. L'alpha et l'oméga, le commencement et la fin.

— ÉTYM. *Alpha*, du Grec ἄλφα, de l'hébreu *aleph*, qui est la première lettre de l'alphabet hébreu, et qui signifie bœuf. *Aleph* et ἔλαφος, cerf, ont la même origine.

ALPHABET (al-fa-bè), *s. m.* ‖ 1° Ensemble des lettres d'une langue rangées suivant un ordre convenu. L'alphabet grec. ‖ Fig. N'en être qu'à l'alphabet, n'en être qu'aux premiers éléments d'une science, d'un art. ‖ Il faut le renvoyer à l'alphabet, se dit d'un homme qui ne sait pas les premiers principes de la chose dont on parle. ‖ 2° Petit livre qui contient les lettres de l'alphabet et les éléments de la lecture. ‖ 3° Par extension. Ordre alphabétique. De ses revenus écrits par alphabet, RÉG. *Sat.* I. ‖ Suite ou série de choses de même nature. Trop bien sut-il graver en sa mémoire Tout l'alphabet des bateliers de Loire, GRESS. *Vert-vert*, ch. 3. ‖ 4° En termes d'imprimerie, se dit des lettres ornées de fleurons et de figures pour mettre au commencement des sections, livres, chapitres, etc.

— ÉTYM. Provenç. *alphabet*; catal. *alfabet*; ital. espagn. *alfabeto*, de *alpha* (voy. ce mot), et de *bet*, du grec βῆτα, la 2e lettre de l'alphabet grec; mot à mot, AB.

ALPHABÉTIQUE (al-fa-bé-ti-k'), *adj.* Qui appartient à l'alphabet; qui est selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Caractère alphabétique. Table alphabétique. Les documents de la sagesse humaine étaient rangés par ordre alphabétique dans l'Encyclopédie, CHATEAUB. *Génie*, I, I.

— ÉTYM. *Alphabet*.

ALPHABÉTIQUEMENT (al-fa-bé-ti-ke-man), *adv.* Dans l'ordre de l'alphabet. Ranger des noms alphabétiquement.

— ÉTYM. *Alphabétique* et *ment*.

† **ALPHONSINES** (al-fon-si-n'), *adj. f. plur.* Tables alphonsines, tables astronomiques rédigées sous la direction d'Alphonse, roi de Castille, dans le XIIIe siècle.

† **ALPICOLE** (al-pi-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit sur les Alpes.

— ÉTYM. *Alpes*, et *colere*, habiter.

ALPIN, INE (al-pin, pi-n'), *adj.* Qui croît ou habite ou se trouve sur les Alpes, et, par extension, sur les hautes montagnes. Plantes alpines, prairies alpines, rochers alpins. Comme ces plantes alpines dont la racine est plongée dans des glaces éternelles.... CHATEAUB. *Gén.* IV, II, 7.

— ÉTYM. *Alpes*.

† **ALPIOU**, *s. m.* Il se dit au jeu de bassette de la marque qu'on fait à sa carte pour indiquer que l'on double sa mise après avoir gagné.

— ÉTYM. Mot tiré de l'italien, *al più*, au plus; de *a* (voy. À), l'article *lo* (voy. LE), et *più*, plus (voy. PLUS).

ALPISTE (al-pi-st'), *s. m.* Terme de botanique. Nom de plusieurs plantes graminées dont les graines peuvent servir à la nourriture des petits oiseaux.

— ÉTYM. Espagn. *alpiste*, blé des Canaries. C'est sans doute un mot de ces îles.

† **ALQUIFOUX** (al-ki-fou), *s. m.* Nom commercial du minerai de plomb sulfuré.

† **ALRUNES** (al-ru-n'). Terme d'antiquité germanique. Petites statues faites des racines les plus dures des plantes; espèces de poupées couvertes de caractères runiques.

ALSINE (al-si-n'), *s. f.* Voy. MORGELINE.

— ÉTYM. Ἀλσίνη, qui vient d'ἄλσος, bois, parce que cette plante croît dans les lieux ombragés.

† **ALTAÏQUE** (al-ta-i-k'), *adj.* Terme d'ethnologie. Race altaïque, race à laquelle appartiennent les populations s'étendant des sources de l'Oby et de l'Irtisch jusqu'au nord de la Sibérie et au Kamtchatka, et dont le berceau primitif doit être cherché dans les montagnes de l'Altaï. Cette race a été aussi désignée sous le nom d'ougro-finnoise.

† **ALTARISTE** (al-ta-ris-t'), *s. m.* Chanoine particulier de la basilique du Vatican qui a le soin du maître autel et des palliums.

— ÉTYM. *Altare*, autel (voy. AUTEL).

† **ALTAVELLE** (al-ta-vè-l'), *s. f.* Raie-pastenaque.

ALTE, *s. f.* Voy. HALTE.

† **ALTÉRABILITÉ** (al-té-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est altérable.

ALTÉRABLE (al-té-ra-bl'), *adj.* Qui peut être altéré.

— ÉTYM. *Altérer*; provenç. *alterable*.

ALTÉRANT, ANTE (al-té-ran, ran-t'), *adj.* ‖ 1° En termes de médecine, qui modifie profondément et graduellement la constitution. L'iode est un médicament altérant. ‖ 2° *S. m.* Un altérant, un médicament altérant. Les altérants. ‖ 3° Qui cause la soif. Un mets altérant. Une nourriture altérante.

— ÉTYM. *Altérer*.

ALTÉRATION (al-té-ra-sion; en poésie, cinq syllabes), *s. f.* ‖ 1° En termes de physique, changement dans l'état d'une chose. L'altération d'un sel, d'une liqueur. ‖ 2° Dans l'usage ordinaire, changement de bien en mal. Il y a des altérations dans le texte, BOSS. *Hist.* II, 13. Que la copie soit sans altération, ID. *Polit.* Les altérations qu'ils faisaient à loi de Dieu, ID. *Hist.* II, 13. ‖ 3° Falsification des monnaies. On ne saurait trop sévèrement punir l'altération des monnaies. ‖ 4° Émotion pénible qui se manifeste par le changement des traits, de la voix. L'altération de sa voix annonce une émotion profonde. Il répondit avec altération. ‖ 5° Grand besoin de boire. Il éprouve une altération que rien ne peut calmer. ‖ 6° En termes de musique, changement qu'on fait subir à certaines notes d'une gamme ou d'un accord.

— HIST. XIVe s. Alteration est transmutation d'aucune qualité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVIe s. Parce qu'il n'y avait ny enflure ny alteration par le dehors, MONT. I, 100. La mule mouroit d'alteration, DESPER. *Contes*, XCII. Sans qu'on se fust doubté d'aucune alteration ny changement en sa personne, il luy print tout soudain une .. AMYOT, *P. Ém.* 62.

— ÉTYM. Provenç. *alteracio*; esp. *alteracion*; ital. *alterazione* (voy. ALTÉRER).

ALTERCAS (al-tèr-kâ), *s. m.* Altercation, débat. Quoi qu'il en soit, cet altercas Mit en combustion la salle et la cuisine, LA FONT. *Fab.* XII, 8. ‖ Vieux.

— ÉTYM. Voy. ALTERQUER.

ALTERCATION (al-tèr-ka-sion), *s. f.* Débat ou contestation. Une vive altercation. Ils ont de fréquentes altercations.

— HIST. XIIIe s. Il firent une accordance de paix des altercations, DU CANGE, *accordia*. ‖ XIVe s. En mains debas et altercacions, BERCHEURE, f° 44, *verso*. Une autercacions est entre eulz encontrée, *Girart de Ross.* v. 6140. ‖ XVIe s. Sur quoy il avoit tous les jours ordinairement de grandes altercations en la tribune aux harangues alencontre d'Octavius, AMYOT, *Gracques*, 15. Difficultez, disputes et altercations, CARLOIX, VII, 23.

— ÉTYM. Provenç. *altercatio*; espagn. *altercacion*; ital. *altercazione*; d'*altercatio* (voy. ALTERQUER).

ALTÉRÉ, ÉE (al-té-ré, rée), *part. passé*. ‖ 1° Changé de bien en mal. Couleur altérée. Santé altérée. Monnaie altérée. ‖ 2° Peiné, affecté. Un tel discours n'a rien dont je sois altéré, MOL. *Femm. sav.* V, 1. ‖ 3° Qui a soif. Buvons toute cette eau; notre gorge altérée En viendra bien à bout, LA FONT. *Fab.* VIII, 25. ‖ Fig. Ils sont altérés de sang, FÉN. *Tél.* XVI. Ainsi parle en secret l'ange altéré de crime; Et tandis qu'il se couche auprès de sa victime, D'un sourd et long fracas retentissent les monts, GILB. *Mort d'Abel*, ch. VII. Je vois ces fiers chrétiens, de rapine altérés, VOLT. *Zaïre*, I, 2. Le ciel.... Du sang de l'innocence est-il donc altéré? RAC. *Iph.* IV, 4. ‖ On a dit autrefois, substantivement, c'est un altéré, pour c'est un homme âpre au gain. ‖ 4° En musique, se dit des notes naturelles ou diatoniques modifiées par les dièses et les bémols.

† **ALTER EGO** (al-tèr-é-go), *s. m.* ‖ 1° Titre donné, particulièrement dans le royaume des Deux-Siciles et en Espagne, à une personne chargée de remplacer la puissance souveraine. ‖ 2° Familièrement. C'est mon alter ego, c'est un autre moi-même.

— ÉTYM. *Alter ego*, autre moi-même; *alter*, autre (voy. AUTRE), *ego*, je, moi (voy. JE).

ALTÉRER (al-té-ré), *v. a.* ‖ 1° En termes de physique, changer l'état d'une chose. Le sel altérerait ce corps. ‖ 2° Changer une chose de bien en mal. Le soleil altérera ces couleurs. Altérer les mœurs. Altérer l'amitié. La diverse nourriture [éducation], Fortifiant en l'un [chien] cette heureuse nature, En l'autre l'altérant, LA FONT. *Fab.* VIII, 23. Une pitié qui n'altère en rien leur félicité, FÉN. *Tél.* XIX. Mais quel triste mélange altère ce bonheur! VOLT. *Zaïre*, II, 1. Et nos seuls ennemis altérant sa bonté Abusaient contre nous de sa facilité, RAC. *Brit.* V, 3. Et du méchant l'abord contagieux N'altère point son innocence, ID. *Athal.* II, 1. Des interprétations qui en altéraient la pureté, MASS. *Évid.* Ce qui peut aboutir à déranger la fortune et altérer les affaires, ID. *Car. Nombre des élus.* ‖ 3° Agiter, émouvoir péniblement, en parlant des personnes. Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère? BOIL. *Sat.* III. ‖ 4° Altérer la vérité, ne pas s'y conformer. Son ingénuité N'altère point encor la simple vérité, RAC. *Athal.* II, 7. ‖ Altérer un discours, le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé. Altérer un texte, en corrompre le sens. Après avoir altéré saint Grégoire, l'auteur affecte.... BOSS. *Préf.* ‖ Altérer les monnaies, les falsifier. ‖ 5° Exciter la soif. La chaleur

altère tous les animaux. || Absolument. Les salaisons altèrent. || 6° S'altérer, *v. réfl.* Se changer en mal. Le vin s'altère à l'air. Les bonnes coutumes s'altèrent peu à peu. La bonne humeur ne s'altère jamais, BOSS. *Lett. quiét.* 177. Monsieur, votre visage en un moment s'altère, MOL. *l'Étour.* III, 2.

— HIST. XIVe s. Et ainsi sa felicité n'est en riens alterée ne muée, ORESME, *Eth.* 25. || XVe s. Mais qui s'altere en trop chantant Peut bien trois fois ou quatre, Sans vergongne, boire d'autant, BASSELIN, I. || XVIe s. Le vin s'altere aux caves, MONT. I, 20. Ils souffrioient d'estre fouettez jusques à la mort sans alterer leur visage, ID. I, 307. Le degousté charge la fadeur au vin; l'alteré, la friandise, ID. II, 373. Il se sentit tellement embrasé et alteré, que toute son attente n'estoit qu'à complaire à sa chere captive, YVER, p. 544. Et y estoit la peinture en reputation de retenir la vraye perfection, sans y avoir rien de corrompu ny d'alteré, AMYOT, *Aratus*, 14. Il ne beuvoit jamais estant à la guerre que de l'eau, si ce n'estoit aucunefois qu'il se trouvoit excessivement alteré, ID. *Caton*, 3. De ne plus s'alterer contre [se brouiller avec] les femmes, CARL. II, 9. Cela les altera tellement que chacun d'eux taschoit à desarçonner son compagnon, *Satir. Mén.* p. 114. Des estrangers alterez de nostre sang, *ib.* p. 163. La decoction de deux poulets ou chapons alterés avec ozeille, scabieuse.... O. DE SERRES, 947. Estant la personne fort alterée en temps chaud, pourra boire.... ID. 948. Les rois de France et de Polongne, sous couleur de porter un mommon, entrent chez Nantouillet, mettent tout par place jusques à rompre les coffres, piller la vaisselle et l'argent monnoié au profit de quelques alterez qui les suivoient, D'AUB. *Hist.* II, 104.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *alterar;* ital. *alterare;* d'*alterare*, de *alter*, autre (voy. AUTRE). On voit la série des sens : changer, émouvoir, affecter, et, finalement, causer de la soif.

† **ALTERNANCE** (al-tèr-nan-s'), *s. f.* || 1° Action d'alterner. || 2° En botanique, loi d'alternance dans la disposition des pièces qui composent les verticilles floraux, qui fait que chacune d'elles correspond à l'intervalle qui sépare les deux pièces voisines, placées devant ou derrière. || 3° On appelle aussi alternance la superposition des couches de terrain stratifiées. || 4° Succession naturelle des espèces végétales sur un sol non cultivé.

— ÉTYM. *Alternant.*

ALTERNANT, ANTE (al-tèr-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui alterne. Deux professeurs qui font tour à tour le même cours sont des professeurs alternants. || 2° Se dit, en minéralogie, d'une roche dont les feuillets sont alternativement de nature différente.

ALTERNAT (al-tèr-na), *s. m.* Action ou droit d'alterner.

— ÉTYM. Voy. ALTERNER.

ALTERNATIF, IVE (al-tèr-na-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui vient tour à tour. Mouvement alternatif. Culture alternative. Un mouvement alternatif de l'appétit au dégoût, BOSS. *Am. des plais.* || 2° Proposition alternative, proposition contenant deux parties opposées dont l'une doit nécessairement être admise, comme par exemple : Il faut ou payer ou rendre. || 3° En termes de botanique, pétales alternatifs, pétales qui sont insérés aux points qui séparent les lobes du calice. || 4° En termes de droit, obligation alternative, obligation dans laquelle le débiteur a le choix de se libérer par la délivrance d'une des choses spécifiées.

— HIST. XVIe s. Et estoyent les compaignies si alternatives, que, quand les unes se retiroient, il en revenoit d'autres, CARL. V, 1.

— ÉTYM. *Alterner.*

ALTERNATIVE (al-tèr-na-ti-v'), *s. f.* || 1° Succession de deux choses qui reviennent tour à tour. Vivez-vous encore dans ces alternatives de grâce et de péché? MASS. *Rech.* [Si on ne menait une vie égale et uniforme] on ne pourrait comparer, sans beaucoup d'erreur ou d'incertitude, les transpirations de différents temps; une alternative irrégulière d'intempérance et de sobriété brouillerait tout, FONTEN. *Dodart.* || 2° Option entre deux choses, entre deux propositions. Vous jugez bien que dans l'alternative qu'elle me proposait je n'avais qu'un parti à prendre, FONTEN. *Candaule, Gygès.*

— HIST. XVIe s. Par la vicissitude et alternation des heureux succès et malheureux evenemens, M. DU BELL. 294.

— ÉTYM. *Alternatif.*

ALTERNATIVEMENT (al-tèr-na-ti-ve-man), *adv.* Tour à tour. Des plages alternativement sèches et noyées. Ils ont commandé alternativement

— HIST. XVIe s. Et avoient l'authorité souveraine de commander alternativement l'un après l'autre, Aratus et luy, AMYOT, *Arat.* 38. Et affin que l'on tire nuict et jour, il fault que les canoniers alternativement s'entre-raffraischissent, CARL. V, 25.

— ÉTYM. *Alternative*, et le suffixe *ment.*

ALTERNE (al-tèr-n'), *adj.* || 1° Terme de géométrie. Angles alternes internes, ou simplement alternes, angles formés par une sécante et deux parallèles, et situés l'un d'un côté, l'autre de l'autre de la sécante, en dedans des deux parallèles. Angles alternes externes, angles disposés de même, mais en dehors des deux parallèles. || 2° En termes de botanique, feuilles alternes, feuilles disposées les unes au-dessus des autres des deux côtés opposés de la tige.

— ÉTYM. *Alternus*, de *alter* (voy. AUTRE).

ALTERNÉ, ÉE (al-tèr-né, née), *adj.* En termes de blason, se dit des pièces qui se correspondent.

ALTERNER (al-tèr-né), *v. n.* || 1° Faire une chose à deux et tour à tour. Ces deux employés alternent tous les mois. || 2° Se succéder régulièrement. Dans cette allée les ormeaux alternent avec les tilleuls. || 3° Terme d'agriculture. Varier la culture. On alterne chaque année. || 4° *V. a.* Dans le même sens, alterner un champ; alterner une culture.

— HIST. XVIe s. Mais en ton cabinet quelquefois il te plaist De Henry nostre prince escrire les histoires, Ses combas alternez de pertes et victoires, RONS. 866.

— ÉTYM. *Alterne.*

† **ALTERQUER** (al-tèr-ké), *v. n.* Avoir des altercations. Il n'y avait pas moyen d'alterquer beaucoup là dessus, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 12. || Peu usité.

— HIST. XVIe s. Il advient en telle maniere qu'on languist en combat de paroles, que la verité en altercant est perdue, et la charité detruite, CALV. *Inst.* 71.

— ÉTYM. *Altercari*, proprement prendre la parole à son tour, et de là le sens d'altercation qu'il a en latin; de *alter* (voy. AUTRE).

ALTESSE (al-tè-s'), *s. f.* || 1° Titre d'honneur donné ordinairement aux princes et aux princesses du sang.... Je sais, sage princesse, Quelles soumissions je dois à Votre Altesse, ROTROU, *Vencesl.* II, 1. Le cardinal de Bouillon prétendait à Rome l'altesse éminentissime, ST-SIM. 53, 140. L'Italie, fertile en mots honorifiques, nous a donné l'altesse vers 1600, et les gens d'Église même s'en sont emparés; elle est due aux princes du sang, et on la donne par courtoisie aux princes étrangers sortis de maisons souveraines, quand on leur écrit, DE CAILLIÈRES, 1690. || 2° La personne même qui porte ce titre. Je vais au palais d'une altesse, Et j'achète un habit de cour, BÉRANG. *Hab. de cour.*

— ÉTYM. Provenç. *altezza, auteza;* ital. *altezza.* Ce mot est exactement le même que *hautesse.* Seulement dans le premier la prononciation conforme à l'étymologie a prévalu, tandis que dans l'autre la prononciation est conforme à l'usage français qui veut que *al* des Latins se change en *au.* Altesse vient de *altus*, haut (voy. ce mot).

ALTHÆA (al-té-a), *s. m.* Plante, espèce de guimauve.

— HIST. XVIe s. Gargarismes faits de racines de althea, figues, etc. PARÉ, VI, 8.

— ÉTYM. Latin *althæa*, du grec ἀλθαία, du verbe ἄλθω, guérir, parce que la guimauve était regardée comme un remède excellent.

ALTIER, IÈRE (al-tié, tiè-r'. Cet homme altier et dur; dites : al-tié-et-dur. Des grammairiens veulent qu'on prononce al-tiè-r' et-dur; mais cela est mauvais, même en poésie : l'hiatus vaut mieux que cette articulation de l'*r*), *adj.* Qui a de l'orgueil, de la hauteur ou qui marque l'orgueil, la hauteur. Un caractère altier. Humeur altière. Démarche altière. Don Diègue est trop altier, et je connais mon père, CORN. *Cid*, II, 3. Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond Ni l'altier Philistin par d'éternels ravages.... RAC. *Athal.* II, 5. Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce De l'altière Vasthi, dont j'occupe la place, ID. *Esth.* I, 1. Pour un si bas emploi ma muse est trop altière, BOIL. *Sat.* I. Et fausse trop souvent, cette altière sagesse N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa bassesse, GRESSET, *Édouard III*, II, 6. Incapable de ces passions altières et véhémentes qui sont presque les seules sources du sublime, VAUVEN. *Mont. et Pasc.* || En prose, il suit toujours le substantif; en vers et dans la prose élevée, il le précède souvent.

— REM. Quelques grammairiens soutiennent qu'on doit faire sentir l'*r*, et ils s'appuient sur ces deux vers de Boileau : La colère est superbe et veut des mots altiers : L'abattement s'explique en des termes moins fiers, *A. p.* III, 133. Mais d'autres leur répliquent par ces deux vers du même auteur : Ce perruquier superbe est l'effroi du quartier, Et son courage est peint sur son visage altier, *Lutr.* I, 223. La vérité est que la rime d'*altier* et *fier* n'est plus qu'une rime pour les yeux et doit être bannie aujourd'hui; mais autrefois elle était exacte; Chifflet, *Gramm.* p. 188, note que *altier* se prononce comme *enfer, hiver.* Mais alors il ne rimait pas avec *quartier.*

— HIST. XVIe s. Fort altier [en bonne part] en son ame d'avoir eu un si bon visage, et tant de louanges du plus grand capitaine de France, CARL. I, 19.

— ÉTYM. Ital. *altiero;* de *altus*, haut (voy. HAUT).

† **ALTIÈREMENT** (al-tiè-re-man), *adv.* D'une manière altière.

— ÉTYM. *Altière* au féminin, et *ment.*

† **ALTIMÉTRIE** (al-ti-mé-trie), *s. f.* Mauvais mot. Voy. HYPSOMÉTRIE.

† **ALTITUDE** (al-ti-tu-d'), *s. f.* Terme de géographie. Hauteur par rapport au niveau de la mer. Les altitudes de plusieurs localités et de diverses montagnes.

— ÉTYM. *Altitudo*, hauteur, de *altus*, haut (voy. HAUT).

ALTO (al-to), *s. m.* || 1° Instrument à quatre cordes, de même forme, mais un peu plus grand que le violon. On le nomme aussi, mais très-rarement, viole, de son nom italien *viola*, et plus souvent quinte, parce qu'il descend une quinte au-dessous du violon. || *Au plur.* des altos. || 2° Nom donné autrefois au genre de voix intermédiaire entre le dessus ou le soprano et la taille ou le ténor. On dit aujourd'hui contralto en parlant des femmes, et haute-contre en parlant des hommes.

— ÉTYM. Ital. *alto*, haut (voy. HAUT), ainsi nommé, non qu'il ait un son élevé, mais par opposition à *basse.*

† **ALTO-BASSO** (al-to-ba-ssò), *s. m.* Instrument carré, à cordes, et que l'on frappe avec des baguettes. || Dans les quintettes où se trouvent deux parties de violoncelle, on remplace quelquefois la partie de second violoncelle par une seconde partie d'alto; alors le premier alto s'appelle alto-viola, et le second, alto-violoncelle ou alto-basso.

— ÉTYM. Ital. *alto*, haut, et *basso*, bas (voy. ALTO).

† **ALTRUISME** (al-tru-i-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Ensemble des penchants bienveillants. L'altruisme est opposé à l'égoïsme. Mot dû à A. COMTE.

— ÉTYM. *Autrui.*

† **ALTRUISTE** (al-tru-i-st'), *adj.* Qui a rapport à l'altruisme (voy. ce mot).

ALUDE (a-lu-d'), *s. f.* Basane colorée dont on se sert dans la reliure.

— HIST. XIIIe s. Ne bourse d'alue n'est preux, *Livr. des mét.* 206.

— ÉTYM. Provenç. *aluda;* du latin *aluta*, peau à faire des souliers, des sacs, etc.

ALUDEL (a-lu-dèl), *s. m.* Terme de chimie. Assemblage de pots ou chapiteaux qui s'emboîtent les uns dans les autres, de manière à former un tuyau.

— HIST. XIIIe s. Por quoi donc en tristor demores? Je vois maintes fois que tu plores Cum alambic sus alutel, *la Rose*, 6406. || XVIe s. Cornue, cuenne, recipiens, aludel, materas, PARÉ, t. III, p. 638.

— ÉTYM. Mot dont l'origine est inconnue, à moins qu'on ne le fasse venir de *a* et de *lutum*, lut, dont on se sert pour luter les vases employés en chimie. Il signifie le vase en verre employé dans la sublimation; il signifie aussi un chapiteau doublé, ou même quadruplé; c'est un terme des anciens alchimistes.

† **ALUINE** (a-lui-n'), *s. f.* Synonyme d'ABSINTHE.

— HIST. XVIe s. De plant enraciné et de semence s'edifie l'aluine ou absinthe, O. DE SERRES, 565. Les poulailles ayans mangé de l'aluyne, leur chair est amere, PARÉ, XXIII, 4.

— ÉTYM. Sans doute ainsi nommée à cause de son amertume (voy. ALOÈS).

ALUMELLE (a-lu-mè-l'), *s. f.* || 1° Lame de couteau ou d'épée. Vieux. || 2° Terme de marine. Petite plaque de fer qui sert à garnir la mortaise du gouvernail. || 3° Outil d'acier qui sert à polir et à achever les peignes.

— HIST. XIIIe s. Qui tel fait faire li velst. Dui fust qui pitié n'en preist, Quand si veist Dido la bele Sor la pointe de l'alemele, *la Rose*, 13412. Qui a deux cornes à la teste, Si tranchans comme une alemele, *le Bestiaire.* || XIVe s. Portant une grant hache à son col, la quelle avoit bien trente deux poulces [pouces] d'alemelle, DU CANGE, *alumella.* || XVe s. Et ont Irlandois couteaux aigus devant, à large allumelle à deux taillans, FROISS. III, IV, 42.

[Le comte de Foix] fit ouvrir l'huis de la prison, et vint à son fils, et tenoit l'alemelle de son coutel par la pointe, ID. II, III, 13.

— ÉTYM. Norm. *armelle*. *Alumelle* est venu d'*alemelle* par une fausse assimilation avec le verbe *allumer*, qui n'a rien de commun avec *alumelle*. *Alemelle* est composé de la préposition *à*, et de *lamelle*, petite lame (voy. LAMELLE). On trouve dans une *ordonnance de* 1680 la forme correcte : allemelles de couteaux de toutes sortes, le cent pesant payera trente sols.

† **ALUMINAIRE** (a-lu-mi-nê-r'), *adj*. Terme de minéralogie. Se dit des pierres volcaniques qui contiennent de l'alun tout formé.

ALUMINE (a-lu-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Base salifiable qui existe dans l'alun et dans les diverses argiles ; à l'état de pureté, elle est blanche douce au toucher, insipide, adhérente à la langue.

— ÉTYM. *Alumine*, ablatif de *alumen* (voy. ALUN).

† **ALUMINÉ, ÉE** (a-lu-mi-né, née), *adj*. Où on a mis de l'alumine.

† **ALUMINER** (a-lu-mi-né), *v. a.* Mettre de l'alumine.

ALUMINEUX, EUSE (a-lu-mi-neû, neû-z'), *adj*. Qui contient de l'alun. Un terrain alumineux ; terre alumineuse.

— HIST. XVIe s. Galien loue fort l'eau alumineuse, PARÉ, XI, 6. S'il est alumineux, elles auront le goust d'alum, ID. XXV, 41.

— ÉTYM. *Alumine* ; provenç. *alluminos*.

† **ALUMINIUM** (a-lu-mi-ni-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal qui est le radical de l'alumine.

ALUN (a-lun), *s. m.* Sulfate acide d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque, sel d'une saveur astringente. Quatre boites d'onguents, une d'alun brûlé, RÉGN. *Sat.* XI.

— HIST. XIIIe s. Nus tainturiers ne puet ne ne doit metre alun de bouquauz ne fuel de fuelle, car ce sont fausses taintures, *Liv. des mét.* 135. Et sur ces cercles getent piaus de mouton conrées [corroyées] en alun, JOINV. 230. ‖ XIVe s. Tu eus alumz, nitre, atramens, Fonds metaulz, brules orpimens, *Nat. à l'alch. err.* 19. ‖ XVIe s. Alum, escorce de grenade.... un peu d'alun de roche, PARÉ, VI, 8. Alun calciné, ID. VII, 7. Alun de glace, ID. XXV, 12. Alum de roche. Alum de glace bruslé reduit en poudre, O. DE SERRES, 906.

— ÉTYM. Wall. *alon* ; provenç. *alum*, *alun* ; espagn. *allumbre* ; ital. *allume* ; du latin *alumen*. C'est la formation régulière, comme de *legumen*, on fit *leun* ; *alumine*, *légume* sont des formes modernes.

ALUNAGE (a-lu-na-j'), *s. m.* Terme de teinturier. Action de plonger les étoffes dans une dissolution d'alun pour les préparer à la teinture.

— ÉTYM. *Aluner*.

ALUNATION (a-lu-na-sion), *s. f.* Terme de chimie. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

— ÉTYM. *Aluner*.

ALUNÉ, ÉE (a-lu-né, née), *part. passé*. Étoffe alunée.

ALUNER (a-lu-né), *v. a.* Tremper une étoffe dans une dissolution d'alun pour que la couleur y adhère. Aluner une étoffe.

— ÉTYM. Provenç. *alumenar* ; espagn. *alumbrar* ; ital. *alluminare* (voy. ALUN).

† **ALUNERIE** (a-lu-ne-rie), *s. f.* Fabrique d'alun.

† **ALUNEUX, EUSE** (a-lu-neû, neû-z'), *adj*. Qui contient de l'alun. Terrain aluneux.

— ÉTYM. *Alun*.

ALUNIÈRE (a-lu-niê-r'), *s. f.* Lieu d'où l'on tire de l'alun.

— ÉTYM. *Alun*.

† **ALUNIFÈRE** (a-lu-ni-fê-r'), *adj*. Qui porte de l'alun.

— ÉTYM. *Alun*, et *ferre*, porter.

† **ALUNITE** (a-lu-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Roche d'où on tire l'alun du commerce.

† **ALUNOGÈNE** (a-lu-no-jê-n'), *s. m.* Terme de minéralogie. Sulfate d'alumine hydraté, en petites masses blanches, fibreuses ou écailleuses.

ALVÉOLAIRE (al-vé-o-lê-r'), *adj*. Terme d'anatomie. Qui appartient aux alvéoles. Nerfs, artères alvéolaires.

— ÉTYM. *Alvéole*.

ALVÉOLE (al-vé-o-l'), *s. m.* ‖ 1° Petite cellule où l'abeille dépose ses œufs et son miel. Les unes de leurs toits font sortir leur jeunesse Aux rayons du soleil et dans les champs fleuris, Épaississent le miel, ou dans leurs alvéoles De ce nectar si doux amassent les trésors, MALFIL. *Génie de Virg.* ‖ 2° Cavité dans laquelle les dents sont enchâssées.

— REM. Buffon, par une faute assez commune, a fait alvéole du féminin : Les mouches construisent tel nombre d'alvéoles plus grandes que les premières, BUFF. *Abeilles*.

— HIST. XVIe s. Les dents sont fichées dans les mandibules en certaines cavités appellées alveoles, comme un pau fiché en terre, PARÉ, IV, 2. À fin de reduire et rassembler l'alveole qui aura esté eslargie et quelques fois rompu en tirant la dent, ID. XV, 28.

— ÉTYM. *Alveolus*, diminutif d'*alveus*, qui signifie lit d'un fleuve, auge, vase, vaisseau, etc. (voy. AUGE).

† **ALVÉOLÉ, ÉE** (al-vé-o-lé, lée), *adj*. Terme d'histoire naturelle. Qui est pourvu d'alvéoles.

† **ALVIER** (al-vié) ou **ALVINIER** (al-vi-nié), *s. m.* Petit étang destiné à élever de l'alevin pour peupler les grands étangs.

ALVIN, INE (al-vin, vi-n'), *adj*. Terme de médecine. Qui a rapport au bas-ventre. Évacuation alvine. Flux alvin.

— ÉTYM. *Alvinus*, de *alvus*, ventre, radical d'*alveus*, auge (voy. AUGE).

† **ALYSSE** (a-li-s'), *s. f.* ou **ALYSSON** (a-li-sson), *s. m.* Plante d'agrément. Alysse jaune, corbeille d'or.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et λύζειν, avoir le hoquet ; parce que les anciens attribuaient à cette plante la vertu d'arrêter le hoquet.

ALZAN, ANE (al-zan, za-n'), *adj*. Voy. ALEZAN.

† **AMABILE** (a-ma-bi-lé), *adv*. Terme de musique. Marque une exécution douce et gracieuse.

— ÉTYM. Ital. *amabile*, aimable (voy. AIMABLE).

AMABILITÉ (a-ma-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est aimable. L'amabilité de ses manières. Je suis persuadée de toute l'amabilité de la belle Rochebonne, SÉV. 318.

— HIST. XIVe s. Puis que il n'ont en soy chose qui soit aimable ou digne d'estre amée, il ne pevent avoir amiableté à soy meisme, ORESME, *Eth.* 268.

— ÉTYM. *Amabilitas*, de *amabilis* (voy. AIMABLE).

† **AMADE** (a-ma-d'), *s. f.* Terme de blason. Il se dit de trois listes parallèles qui traversent l'écu sans toucher aux bords.

AMADIS (a-ma-dis'), *s. m.* Manche de robe qui s'applique exactement sur le bras et se boutonne sur le poignet.

— ÉTYM. « On appelle ainsi, dit Ménage, depuis quelques années, la manche d'une veste d'homme serrée et boutonnée jusqu'au poignet. Et elle a été ainsi appelée parce que dans l'opéra d'*Amadis* les acteurs avaient de ces sortes de manches. » *Amadis*, nom du héros d'un roman célèbre du moyen âge et qui vient de *amare*, aimer (voy. AIMER).

† **AMADOTE** (a-ma-do-t'). Poire amadote. Terme formé par corruption du mot damoudot ou plutôt dame Oudet, laquelle dame était du village de Demigni, entre Beaune et Châlon, et eut la première de ces fruits en ce pays-là.

AMADOU (a-ma-dou), *s. m.* Substance qui, recevant une étincelle, prend feu. L'amadou est la partie spongieuse de l'agaric du chêne, réduite en plaques minces par le martelage sur un billot en bois, bouillie ensuite dans une solution de nitrate de potasse, puis battue de nouveau et séchée.

— REM. Il y a beaucoup de tendance à faire amadou du féminin ; c'est une faute grossière.

— ÉTYM. Voy. AMADOUER ; génev. *madou*.

AMADOUÉ, ÉE (a-ma-dou-é, ée), *part. passé*. Amadoué par de belles paroles. Qu'on est aisément amadoué par ces animaux-là! MOL. *le Bourg. G.* III, 10. Glorieux de me voir si hautement loué, Je devins aussi fier qu'un chat amadoué, RÉGNIER, *Sat.* VIII.

† **AMADOUEMENT** (a-ma-doû-man), *s. m.* Action d'amadouer.

— HIST. XVIe s. L'autre plus ordinaire est par flatterie et amadouement ; car il ne lui faut pas resister tout ouvertement, CHARRON, *Sagesse*, liv. III, chap. 4.

— ÉTYM. *Amadouer*. Il est écrit amandouement dans COTGRAVE, *Dict.*

AMADOUER (a-ma-dou-é), *v. a.* Flatter quelqu'un, le caresser de manière à le rendre favorable et facile. Voilà les discours qu'elle tenait à son mari ; et l'ayant su amadouer, *Francion*, II, p. 60. Il l'amadoue, elle le flatte, LA FONT. *Fab.* II, 18. Quant à Vulcain, elle le flatte, le supplie, l'implore, l'amadoue, BERN. DE S. P. *Arcad.* Mme de Soubise amadoua et intimida si bien Châteauneuf, qu'elle lui fit écrire sur ses registres que ces messieurs [de Soubise et comte d'Auvergne] n'avaient pas pris l'ordre pour n'avoir pas voulu céder à des cadets de la maison de Lorraine, ST-SIM. 58, 222. Demeure, toi, je veux te parler sans témoins (Il faut l'amadouer, j'ai besoin de ses soins), REGNARD, *Folies am.* I, 3.

— HIST. XVIe s. Puisque desja nous ne sommes que trop enclins à hypocrisie, il n'estoit ja mestier d'attiser le feu, ou bien nous faire crouppir en nos ordures en amadouant nostre paresse, CALV. *Inst.* 317. Il ne nous faut imaginer une fiance, laquelle amadoue l'ame et lui donne un repos souef pour l'endormir, ID. *ib.* 683. Ores le guerroiant comme il pouvoit, ores l'amadouant par trefve, BRANT. *Ferdinand I.*

— ÉTYM. Picard, *amidouler*, *ramiouler* ; wallon, *madoûler*, *amadoûler*, *amidoûler*, et aussi *adawi*, *adoûler*, *amadouler*, *amidouler*, *amilourder* ; et encore, *agnoûler*, *andoûler* ; rouchi, *amadouler*, *amitouler* ; *madoule*, enjôleuse. Ménage tire ce mot de *amatus*, aimé, sans aucun fondement. Diez fait venir non pas *amadouer* d'*amadou*, mais *amadou* d'*amadouer* : l'ancien scandinave *mata*, danois *made*, veut dire donner de la nourriture, par exemple aux petits oiseaux : gothique, *matjan*, manger ; *amadouer* en aurait été formé avec l'introduction de la voyelle de dérivation *ou* (comp. ÉVANOUIR) : *a-mad-ouer*, attirer avec des aliments ; ital. *ad-escare* ; à la vérité, on devrait attendre *amatouer* ; mais que le *t* gothique se change en *d*, c'est ce que prouve *guider* de *vitan* ; la forme picarde est *amidouler*. Cette étymologie est savante et probablement bonne. On remarquera qu'amadouer est récent dans la langue française (je n'ai pas d'exemple plus ancien que le XVIe siècle ; et même amadou n'est pas dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie). On remarquera aussi que amadouer, dans ses diverses formes, appartient aux pays du Nord (Picardie, pays wallon, Namur, Rouchi). Cette circonstance favorise l'opinion de M. Diez, en même temps qu'elle fait croire que c'est du patois de ces pays que le mot a passé dans le français. M. Grandgagnage, vu les formes *adawi*, *adouler*, préfère une étymologie latine, *adulari*, flatter, avec une *m* épenthétique par raison d'euphonie. Toutefois, de mon côté, prenant en considération les formes *agnouler*, *andouler*, je suis porté à croire que les formes ont subi cette dégradation-ci : amadouler, andoûler, agnoûler, adoûler ; par conséquent j'incline du côté de l'opinion de M. Diez.

† **AMADOUEUR, EUSE** (a-ma-dou-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui amadoue.

† **AMADOUVIER** (a-ma-dou-vié), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné particulièrement à l'agaric amadouvier, sorte de champignon.

— ÉTYM. *Amadou*.

AMAIGRI, IE (a-mè-gri, grie), *part. passé*. Rendu maigre. Un bœuf amaigri. Son visage amaigri par la douleur.

AMAIGRIR (a-mè-grir), *v. a.* ‖ 1° Rendre maigre. Le jeûne l'amaigrissait. ‖ Absolument. On prétend que l'usage du vinaigre amaigrit. ‖ 2° Fig. Bien qu'il soit infiniment sensible à la misère et aux plaintes de son peuple, il n'a pu néanmoins s'empêcher de l'amaigrir, BALZ. *Le Prince*, ch. 17. ‖ 3° Amaigrir un terrain, le rendre stérile. Le cheval et la plupart des autres animaux amaigrissent en peu d'années les meilleures prairies, BUFF. *Bœuf*. ‖ 4° Terme d'architecture. Diminuer l'épaisseur. Amaigrir une pierre, une pièce de charpente. ‖ En peinture, amoindrir. Ce muscle est trop fort ; il faut l'amaigrir. ‖ 5° S'amaigrir, *v. réfl.* Se rendre maigre. S'amaigrir par l'abstinence. Pour m'aller amaigrir avec un tel chagrin, MOL. *le Dépit*, I, 2. ‖ En parlant d'un modèle en terre glaise, diminuer de volume, se resserrer en séchant. Cette figure s'est amaigrie.

— HIST. XIIIe s. Icis venirs, icis alers, Icis veilliers, icis parlers Font as amans sous lor drapiaus [vêtements] Durement ameigrir lor piaus, *la Rose*, 2558. À li [papelardise] et as siens est la porte Deveée de paradis ; Car ices gent si font lor vis [visages] Amegrir, a dit l'Evangile, Pour avoir loz parmi la ville, *la Rose*, 433. ‖ XVe s. Il convient qu'il soit amesgriz ; Il a trop grasse la ventraille, *Mart. de S. P. et S. P.* ‖ XVIe s. En lieu d'amaigrir pour le jeune de caresme, elle estoit plus belle et plus fraische qu'à caresme-prenant, MARG. *Nouv.* XXXV. Les ciches emmaigrissent la terre, O. DE SERRES, 100.

— ÉTYM. Provenç. *amagrezir* ; catal. *amagrir* ; espagn. *amagrecer* ; de *à* (voy. À) et *maigrir* (voy. MAIGRIR).

AMAIGRISSEMENT (a-mè-gri-se-man), *s. m.* Diminution d'embonpoint.

— HIST. XVIe s. L'atrophie ou amaigrissement vient d'avoir trop longtemps tenu la partie en repos, et aussi pour l'avoir tenue liée, PARÉ, XIV, 62.

— ÉTYM. *Amaigrir*.

AMALGAMATION (a-mal-ga-ma-sion), *s. f.* Terme d'arts. Procédé métallurgique au moyen du-

quel on sépare l'or et l'argent de leur minerai, à l'aide du mercure.

— ÉTYM. *Amalgamer.*

AMALGAME (a-mal-ga-m'), *s. m.* || **1°** Alliage au mercure avec un autre métal. Quand on dit amalgame d'étain, on indique l'alliage de ce métal avec le mercure. || **2°** Fig. Mélange de personnes ou de choses de nature, d'espèce différente. Un amalgame d'hommes de tous les rangs. Cet homme, étrange amalgame de défauts et de qualités.

— HIST. XVe s. Car si ne fais purs corps et ame, Ja ne feras bonne amalgame, LA FONT. 460. || XVIe s. Amalgame est appellé par les alchimistes l'or, quant il est dissout, et entremeslé avec le vifargent, PALISSY, 377.

— ÉTYM. Ital. *amalgama.* On trouve aussi *algamala* dans du Cange, comme terme d'alchimie. D'après Diez, de μάλαγμα, ramollissement.

AMALGAMÉ, ÉE (a-mal-ga-mé, mée), *part. passé.* L'étain amalgamé constitue le tain des glaces. || Fig. Des opinions incohérentes vainement amalgamées.

AMALGAMER (a-mal-ga-mé), *v. a.* || **1°** Terme de chimie. Combiner le mercure avec un autre métal. || **2°** Fig. Unir des choses différentes. Les philosophes néoplatoniciens essayaient d'amalgamer la mythologie avec des idées prises au christianisme. || **3°** S'amalgamer, *v. réfl.* S'unir. Je ne sais quelle métaphysique de Platon s'amalgame avec la secte nazaréenne, VOLT. *Phil.* II, 69. Fénelon vit Mme Guyon; leur esprit se plut l'un à l'autre; leur sublime s'amalgama, ST-SIMON, 31, 107. Pontchartrain s'était bassement mis sous la protection du maréchal Besons, dont il réclamait la parenté, et d'Effiat par lui, à qui Besons s'était depuis longtemps amalgamé, ID. 421, 74. Il en résultait.... un ensemble d'arts et de talents qui n'en formait qu'un peuple, propre à s'amalgamer avec le reste du genre humain, BERN. DE S.-P. *Arcad. prol.* La civilisation et la nature semblent ne s'être pas encore bien amalgamées ensemble, STAEL, *Allemagne*, I, ch. 2.

— HIST. XIVe s. Qu'il ne falloit pour vraye estoffe Fors prendre le bel vif argent Tout crud, et estre diligent De l'amalgamer avec l'or, *l'Alchim. à nat.* 495.

— ÉTYM. *Amalgame.*

† **AMALGAMEUR** (a-mal-ga-meur), *s. m.* Celui qui est chargé de vérifier l'amalgame, le minerai, en en lavant un peu dans une augette.

† **AMANDAIE** (a-man-dè), *s. f.* Lieu planté d'amandiers.

— HIST. XVIe s. Es olivetes, amendaies et coudraies, cinq ou six toises d'entre-fossé satisferont, O. DE SERRES, 642.

— ÉTYM. *Amande.*

AMANDE (a-man-d'), *s. f.* || **1°** Fruit de l'amandier. || Amandes à la praline, amandes pralinées, ou simplement pralines, amandes cuites dans du sucre brûlant. || Amandes lissées, dragées faites d'amandes couvertes de sucre. || Huile d'amande douce ou d'amandes douces. || En amande, en forme d'amande. Les Arabes ont les yeux grands et coupés en amande, CHATEAUB. *Itin.* II, 192. || **2°** Toute graine contenue dans un noyau. L'amande du noyau de l'abricot. || En termes de botanique, ce qui est contenu dans l'épisperme. || **3°** Dans la fabrication des armes, partie ovale et occupant le milieu de la branche ou garde de l'épée.

— REM. Amandre, prononciation de quelques personnes, est un provincialisme qu'il faut éviter.

— HIST. XIIIe s. Amandie, *Ass. de Jérus.* II, 180. Quiconques est huiliers à Paris, il puet faire huile de olives, de amandes, de nois, de chenevis et de pavoz, *Liv. des Mét.* 159. || XVIe s. Ces glandules sont de grandeur et figure d'une amende, et pour ceste cause sont dites amydales, PARÉ, VI, 6. Huile d'amendes douces, ID. VI, 8. Huile d'amendes tant douces qu'ameres, ID. XXV, 24.

— ÉTYM. Génev. *amandre;* bourguign. *aimandre;* provenç. *amandola, amella, amenta;* ital. *mandorla, mandola;* espagn. *almendra;* portug. *amendoa;* catal. *ametlla;* de *amygdala*, de ἀμυγδάλη, amande.

AMANDÉ (a-man-dé), *s. m.* Boisson faite avec du lait et des amandes broyées et passées. Boire un amandé.

— HIST. XVIe s. Son manger sera panade, orge mondé, et non amendé, pour ce que les amendes causent douleur de teste, PARÉ, VIII, 11.

— ÉTYM. *Amande.*

AMANDIER (a-man-dié. L'*r* ne se lie jamais : un amandier en fleurs, prononcez un a-man-dié en fleurs), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées, qui produit les amandes.

— HIST. XIIe s. Grant masse i avoit de loriers, De figiers et d'alemandiers, *Le beau desconeus*, dans *Arch. des missions scientifiques*, t. V, p. 173. || XIIIe s. Alemandiers i ot planté, Et si ot ou vergier planté Maint figuier et maint biau datier, *la Rose*, 1345. || XVIe s. Le noyer, allemandier, et plusieurs autres especes d'arbres fruitiers, PALISSY, 85. Palmiers, amandiers.... ID. 274. Estant l'amandier arbre primerain, aussi sera-il mis des premiers en terre, O. DE SERRES, 679.

— ÉTYM. *Amande;* provenç. *amelier;* catal. *ametller;* espagn. *almendro;* portug. *amendoeira;* ital. *mandorlo.*

AMANT, ANTE (a-man, man-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Amant, celui qui, ayant de l'amour pour une femme, a fait connaître ses sentiments, et est aimé ou tâche de se faire aimer. Amante, celle qui est attachée à un homme par des sentiments tendres et passionnés. Un amant fidèle, une tendre amante. Elle reçoit les vœux de son nouvel amant, RAC. *Brit.* III, 6. J'aime assez mon amant pour renoncer à lui, ID. *Baj.* III, 1. Et le sultan l'avait chargé secrètement De lui sacrifier l'amante après l'amant, ID. *ib.* V, 11. Ne désespérez pas une amante en furie, ID. *ib.* II, 1. Et vous doutez encor qu'elle en fasse un amant, ID. *Alex.* I, 1. Quels pleurs par un amant ne sont point essuyés! ID. *Iphig.* II, 3. Je sais jusqu'où s'emporte un amant irrité, ID. *ib.* III, 7. Que la mort la rassure [une amante] ou qu'un rival l'emporte, La douleur d'un amant est également forte, CORN. *Rodog.* IV, 6. || **2°** Galant. Cette femme a un amant. || **3°** Il se dit de celui qui aime une chose avec passion. Cet homme, amant de la vérité. Non, je ne puis souffrir, en quelque rang qu'il monte, L'ennemi de ma gloire et l'amant de ma honte, ROTR. *Vencesl.* II, 1. || Les amants des muses, les poëtes. || Poétiquement. Non, ce n'est.... Ni l'or ni la victoire, amante du carnage, Que les fils d'Apollon s'empressent d'obtenir, LEBRUN, *Ode*, I, liv. I. || **4°** *S. m. plur.* En parlant de deux personnes de sexe différent qui s'aiment. La gloire et le plaisir, la honte et les tourments, Tout doit être commun entre de vrais amants, CORN. *Cinna*, V, 2. Mais il faut des amants excuser l'injustice, RAC. *Iphig.* II, 5. Amants, heureux amants, voulez-vous voyager? Que ce soit aux rives prochaines, LA FONT. *Fab.* IX, 2.

— SYN. **1°** AMANT, AMOUREUX. M. Guizot a très-bien indiqué la différence. « Il suffit d'aimer pour être amoureux. Il faut témoigner qu'on aime pour être amant. On est souvent très-amoureux sans oser paraître amant. Quelquefois on se déclare amant sans être amoureux. » || **2°** AMANT, GALANT. Un homme se fait amant d'une personne qui lui plaît. Il devient le galant de celle à qui il plaît, GUIZOT.

— HIST. XIIe s. Et fins amans destrois et angoisseus Doit joie avoir par jugement d'amours, *Couci*, VII. A maint amant [ils] ont fait ire et damage, *ib.* XIX. || XIVe s. Et en amistié aucune fois l'aman accuse l'amey pour ce que il aime plus que il n'est amez, ORESME, *Eth.* 247. Il semble une derision ce que aucuns amans dient simplement que il doivent estre amés autant come il aiment, ID. *ib.* 244. || XVe s. Tu as oy parler les malheureux, Non pas amans qui congnoissent qu'est joye, CH. D'ORL. 1. || XVIe s. L'ame d'un amant vit au corps d'autruy, non pas au sien, AMYOT, *Anton.* 85. Les amants, pour l'affection vehemente qu'ils porteroient à leurs aimez, ne les abandonneroient jamais, ID. *Pelop.* 33.

— ÉTYM. Provenç. *amans*; espagn. et ital. *amante* (voy. AIMER).

† **AMAPER** (a-ma-pé), *v. a.* Terme de marine. Empoigner une voile avec vigueur pour la serrer.

AMARANTE (a-ma-ran-t'), *s. f.* || **1°** Fleur d'automne d'un rouge pourpre et velouté. Des prés semés d'amarantes et de violettes, FÉN. *Tél.* I. Ta louange dans mes vers D'amarante couronnée [rendue immortelle], MALH. II, 2. || **2°** *Adj.* De couleur amarante. Velours, étoffe amarante. Ne dis plus qu'il [ce beau carrosse] est amarante; Dis plutôt qu'il est de ma rente, MOL. *F. sav.* III, 2.

— ÉTYM. *Amarantus, de* ἀμάραντος, *de* ἀ privatif, et μαραίνειν, flétrir; la fleur qui ne se flétrit pas (voy. MARASME).

† **AMAREILLEUR** (a-ma-rè-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Ouvrier chargé des soins qu'exige le parcage des huîtres.

† **AMARESCENT, ENTE** (a-ma-rè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme didactique. Légèrement amer.

— ÉTYM. *Amarescere*, devenir amer, de *amarus* (voy. AMER).

AMARINAGE (a-ma-ri-na-j'), *s. m.* Action d'amariner un bâtiment capturé sur l'ennemi.

— ÉTYM. *Amariner.*

AMARINÉ, ÉE (a-ma-ri-né, née), *part. passé.* Les prises furent amarinées, malgré une grosse mer.

AMARINER (a-ma-ri-né), *v. a.* || **1°** Envoyer du monde à bord d'un vaisseau pris sur l'ennemi pour y tenir garnison. || **2°** Habituer à la mer.

— ÉTYM. *À* et *marin.*

† **AMARQUE** (a-mar-k'), *s. f.* Terme de marine. Bouée ou balise.

— ÉTYM. *À* et *marque.*

AMARRAGE (a-ma-ra-j'), *s. m.* || **1°** Action d'amarrer. || **2°** Union de deux cordages par un autre plus petit qui fait plusieurs tours symétriques, et qui est dit non pas amarre, mais ligne d'amarrage. Les galères hivernèrent à Rouen, et celui qui les y avait amenées devait naturellement les préserver des accidents dont elles étaient menacées dans ce séjour étranger; aussi imagina-t-il une nouvelle sorte d'amarrage, FONTEN. *Chazelles.*

— ÉTYM. *Amarrer.*

AMARRE (a-ma-r'), *s. f.* || **1°** Câble servant à retenir un vaisseau. Ce bâtiment est sur ses amarres, il est à l'ancre. || **2°** Tout cordage employé au service d'un navire. Jeter une amarre dans une embarcation. || **3°** En architecture et charpente, se dit de deux morceaux de bois, percés au milieu d'une ouverture, par où l'on fait passer le bout d'un moulinet.

— ÉTYM. *À* et le holl. *maaren;* angl. *to moor*, amarrer. On a cité l'arabe *marr*, corde; mais il est beaucoup plus naturel de chercher dans les langues du Nord, qui ont fourni tant de termes de marine, l'origine de celui-ci.

AMARRÉ (a-ma-ré), *part. passé.* Le bâtiment étant amarré. Canons amarrés.

AMARRER (a-ma-ré), *v. a.* Attacher, lier avec une amarre. Je m'arrêtai à l'extrémité de l'île, et j'y amarrai mon vaisseau à une grosse roche, FÉN. XXI, 413. || S'amarrer, *v. réfl.* Se fixer avec une amarre.

— HIST. XVIe s. Pour ce que le hable [havre] de ladite ville [de Honfleur] pourroit empirer, dont il convendroit les diz marchans et leurs gens amarer en la ville de Leure, DU CANGE, *amarrare.*

— ÉTYM. *Amarre.*

AMARYLLIS (a-ma-ril-lis'), *s. f.* Terme de botanique. Plante d'agrément de la famille des narcisses.

— ÉTYM. Nom transporté dans la botanique, et qui est celui d'une jeune bergère dans Virgile et Théocrite (Ἀμαρυλλίς). Il est probable que ce mot, pourvu d'une désinence diminutive (*yllis*), qui se trouve dans d'autres noms grecs, est identique pour le reste (*amar*) avec amarante (voy. ce mot), et signifie celle qui ne se fane pas.

AMAS (a-mâ. L'*s* se lie : Un amas immense; dites : un a-mâ-z-immense), *s. m.* || **1°** Ensemble de choses accumulées ou réunies. Un amas de ruines. Amas d'eaux pluviales. Amas d'humeurs. La contagion, suite nécessaire des trop grands amas de toute matière vivant dans un même lieu, BUFF. *Lièvre.* Pourquoi ne voir dans la pyramide de Chéops qu'un amas de pierres et un squelette? CHATEAUB. *Itin.* 6e partie. .... d'un amas confus des vapeurs de la nuit, CORN. *Poly.* I, 1. .... où se garde caché Ce formidable amas de lances et d'épées, RAC. *Ath.* III, 7. Ô vous qui croyez être un amas de boue, sortez donc du monde où vous vous trouvez seul de votre avis, MASS. *Car. Vér. d'un avenir.* || **2°** Par extension. Pendant qu'il faisait amas d'armes et de troupes pour s'emparer, la force à la main, du gouvernement, VERTOT, *Révol. rom.* XII, 174. Hors Céthégus et toi, dignes de mon estime, Le reste est un amas élevé dans le crime, VOLT. *Catil.* I, 1. Si c'est un sénat qu'un amas de bannis, CORN. *Sertor.* III, 2. || **3°** Action d'amasser. Biens dont l'amas ne lui a coûté aucunes peines, BOSS. *Amb.* 2. || **4°** Fig. En lui montrant, comme réunis en un point de vue, cet amas monstrueux de crimes, MASS. *Avent, Bonh. des justes.* Cet amas de civilités mondaines, FLÉCH. *Serm.* II, 9. La justice gémit sous un amas de liens et de formalités, ID. *dans* GIRAULT-DUVIVIER. Il a fait grand amas de matériaux, BOSS. *Soumiss.* 2. En faisant amas de plusieurs expériences, DESC. *Méth.* Mille et mille douceurs y semblent attachées, Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées, CORN. *Héracl.* I, 1. Leur fier amas de puissance et de gloire, ID. *Sertor.* II, 1. Ne lui laissez plus voir ce long amas de gloire Qu'à pleines mains sur vous a versé la victoire, ID. *Nicom.* III, 6. Ou plutôt mille amas de carnage et d'horreur, ID. *Hor.* I, 3. Un long amas d'honneurs rend Thésée excusable, RAC. *Phèd.* I, 1. De cet amas d'honneurs la douceur passagère Fait sur mon cœur à peine une atteinte légère, ID. *Esth.* II, 1. Et tout ce vain amas de superstitions Qui ferment votre temple aux autres nations, ID. *Ath.* II, 4.

|| 5° En géologie, masse informe, bloc irrégulier qui ne constitue pas un terrain.

— HIST. XVe s. Le roi de France faisoit un grand amas des nobles de son royaume, FROISS. I, I, 84. Il [Louis XI] avoit envoyé deux ambassadeurs au Liege pour les solliciter contre ledit duc; lesquelz ambassadeurs avoient si bien diligenté qu'ilz avoient jà fait un grant amatz, et vindrent d'emblée les Liegeois prendre la ville de Thongre, COMM. II, 7. Survint en la ville la vefve dudit chevalier blanc et mere dudit Mathias bien fort acompaignee, car elle estoit riche femme d'argent contant, que son mari avoit laissé, parquoy elle avoit peu faire grant amatz soubdainement, ID. VI, 13. || XVIe s. Des amas et pieces de chair informes mêlés, MONT. I, 31. Il presta lors sa ville à Timoleon pour y faire son amas, et persuada à ses citoyens d'entrer en ligue avec les Corinthiens, AMYOT, *Timol.* 14. Il feit amas de gens de cheval, ID. *Eumènes*, 7. Le prince voyant son amas [armée] pressé de faim, refusé de passage au Liege, D'AUB. *Hist.* I, 339.

— ÉTYM. Provenç. *amas* (voy. AMASSER).

AMASSÉ, ÉE (a-mâ-sé, sée), *part. passé.* Mis en amas. Décombres amassés. Richesses amassées à grand' peine. Eaux amassées dans un creux. Foule amassée. Colère amassée depuis longtemps. Vous cachez les trésors par David amassés, RAC. *Athal.* I, 1. Il s'est fait apporter ces annales célèbres Où les faits de son règne avec soin amassés.... ID. *Esth.* II, 1. Toutes les provisions de guerre et de bouche amassées par les ennemis pour la campagne, VOLT. *Louis XIV*, 23.

AMASSER (a-mâ-sé), *v. a.* || 1° Faire un amas. Amasser des provisions, des matériaux. Ce spectacle amassait la foule. Le jeune Hartsoeker amassa en secret le plus d'argent qu'il put : il le dérobait aux divertissements qu'il eût pris avec ses camarades, FONTEN. *Hartsoeker.* L'abondance est si grande qu'il faut amasser les restes [des pains multipliés par J.-C.], MASS. *Confér. Communion.* Ce général du sénat, qui voulait tirer la guerre en longueur pour avoir le temps d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Épire, VERTOT, *Révol. rom.* XIII, 267. Vingt mille hommes, archers et frondeurs, qu'il avait amassés dans sa province, VAUGEL. *Q. C.* 589. || 2° Absolument. Thésauriser. La vieillesse chagrine incessamment amasse, BOIL. *A. P.* III. || Absolument, mais avec un sens général. Par mon propre bras elle amassait pour lui, CORN. *Nic.* IV, 2. Voltaire a condamné ce vers, disant : Amasser quoi? Mais amasser peut être employé absolument comme beaucoup d'autres verbes. || 3° Fig. Amasser des preuves. Il amassait sur sa tête les malédictions du ciel. || 4° S'amasser, *v. réfl.* Les eaux pluviales s'amassent dans cette citerne. La foule, le monde s'amassait autour de lui. Et ce qu'on voit de peuple autour d'eux s'amasser, Frémit de leur audace et les laisse passer, CORN. *Othon*, IV, 7.

— REM. Dans le XVIIe s. amasser avait le même sens que ramasser présentement. Dans la 1re éd. du Dict. de l'Académie, amasser est défini : Relever de terre ce qui est tombé, amasser ses gants, amasser un papier. La Fontaine a dit : L'un se baissait déjà pour amasser la proie, *Fabl.* IX, 9. Dans le Berry, amasser signifie encore ramasser; mais la langue a varié, et aujourd'hui l'usage a séparé amasser de ramasser, et l'on dit ramasser ses gants, ramasser un papier (voy. SYN.).

— SYN. || 1° AMASSER, RAMASSER. C'est faire un amas. Mais amasser indique simplement l'idée d'amas, tandis que ramasser marque les soins qu'on a pris, la peine qu'on a eue pour rassembler les choses. On amasse de l'argent, quand on en acquiert successivement. On en ramasse de tout côté, dans un besoin pressant, et pour une affaire qui en exige. || 2° AMASSER, ENTASSER, ACCUMULER, AMONCELER. Amasser, c'est réunir ensemble des choses de même nature : un amas de blé, de foin. Entasser, c'est faire un amas de forme déterminée : un tas de blé, de foin. Accumuler, c'est joindre amas sur amas: on accumule des richesses, des héritages. Amonceler, c'est faire une accumulation, en désordre, de choses mêlées : amonceler des ruines, des cadavres.

— HIST. XIIe s. Mais les armes et la despuille Firent coillir et amasser, *Chron. des ducs de Norm.* t. III, p. 216. Nous ferons amasser princes et vavassors, Chevaliers et sergens, les granz et les menors, *Sax.* XXVII. || XIIIe s. Uns vilains entules et riches, Qui moult estoit avers et chiches, Qar de despendre n'avoit cure, En l'amasser ot mis sa cure, *Ren.* 4967. D'oisiaus chantans avoit assés Par tout le vergier amassés, *la Rose*, 678. Car cil qui richeces amassent, *ib.* 5156. || XIVe s. Ils amassent et amoncellent un secret et couvert courroux en leurs cuers, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Pour ce vous vueil je requerir Qu'il vous plaise de me tollir Les maux que m'avez amassez, CH. D'ORL. *Bal.* 40. Et à l'exemple des vaillants anciens.... ne luy chailloit de tresor amasser, *Boucicq.* I, ch. 2. Quand le duc Albert de Baviere.... entendit que le duc d'Irlande estoit venu loger et amasser.... en sa ville de Dourdrech, si pensa sus un petit, FROISS. II, III, 80. Amasser une armée, COMM. VI, 6. À Arras il amassoit gens tant qu'il pouvoit, ID. III, 2. || XVIe s. Ils se baissent à terre pour amasser [ramasser] en du linge son ordure, MONT. I, 110. Qui scauroit le poids d'un sceptre ne daigneroit l'amasser quand il le trouveroit à terre, ID. I, 330. Cette prevoyance d'amasser et espargner pour le temps à venir, ID. II, 186. Je fers sortir de sa playe l'ordure qui s'y amassoit, ID. II, 193. Il estoit homme trape, bien amassé, et mesme qui savoit bien jouer des couteaux, DES PER. *Contes*, L. Tout artifice pour amasser argent y estoit permis aux esclaves, AMYOT, *Lyc. et Numa comp.* 4. Ayant receu le royaume d'un peuple nouvellement amassé, qui ne luy contredisoit en rien.... ID. *ib.* 9. Le sable que les undes de la mer y amassoient et entassoient, ID. *Marius*, 25. Ilz s'amasserent en grosse trouppe, et s'en allerent dans la riviere, ID. *ib.* 32. Il amassa ces lettres et papiers de Sertorius en un monceau, et les brusla toutes, ID. *Sertor.* 44. La bastine de son cheval tumba à terre toute ensanglantée, et un page de celuy qui l'avoit frappé l'amassa, ID. *Artax.* 13. La femme du Pont enquise par lui où estoit son mari, respondit assez brusquement qu'il amassoit des chastaignes à S. Christol, D'AUB. *Hist.* II, 60.

— ÉTYM. À (voy. À) et *masse*; bourguig. *emassey*; provenç. *amassar*; espagn. *amasar*; ital. *ammassare*.

† **AMASSETTE** (a-mâ-sè-t'), *s. f.* || 1° Palette, lame dont les peintres se servent pour amasser les couleurs broyées. || 2° Petit instrument avec lequel on amasse la pâte.

† **AMASSEUR** (a-mâ-seur), *s. m.* Celui qui amasse.

— HIST. XIIIe s. Uns useriés, uns amasseres, DU CANGE, *amassator.* || XIVe s. Si font li amasseur, qui les deniers musis Gardent en leurs escrins, et les vairs et les gris, *Baud. de Seb.* VIII, 1217. || XVIe s. Ne prisant rien que l'avare amasseur, MAROT, IV, 244. Tout à coup les uns tuent les amasseurs de noix, D'AUB. *Hist.* III, 387. Si la nourriture des amasseurs de feuille vous importune, avec de l'argent seul vous vous ferés faire tel service, O. DE SERRES, 460. On est bien aise d'ouïr ceulx qui se nomment amasseurs de sagesse, AMYOT, *Morales*, t. II, p. 441. À pere amasseur fils gaspilleur, COTGRAVE, *Dict.*

— ÉTYM. *Amasser*; provenç. *amassaire*, *amassador*; espagn. *amasador*; ital. *ammassatore*. *Amassere* du vieux français et *amassaire* du provençal sont le nominatif, du bas-latin *amassator*; *amasseor* et *amassador*, le cas du régime, de *amassatorem*.

AMATELOTAGE (a-ma-te-lo-ta-j'), *s. m.* Terme de marine. Action d'amateloter.

AMATELOTÉ (a-ma-te-lo-té), *part. passé.*

AMATELOTER (a-ma-te-lo-té), *v. a.* Terme de marine. Classer deux à deux les matelots d'un équipage pour qu'ils s'aident ou se remplacent dans un même service.

— ÉTYM. À et *matelot*.

AMATEUR (a-ma-teur), *s. m.* || 1° Celui qui a un goût vif pour une chose. Un amateur de peinture, de musique. Ô le soin inutile, diront les fols amateurs du siècle, BOSS. *Fr. de P.* II, 1. On est amateur de son repos : quiconque peut le troubler passe pour importun et fatigue par sa présence, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 252. J'ai parlé avec quelque étendue des ruines d'Athènes, parce qu'après tout elles ne sont bien connues que des amateurs des arts, CHATEAUB. *Itin.* 6e partie. Profanes amateurs de spectacles frivoles, RAC. *Esth. prol.* Les entreprises les plus éclatantes des amateurs du monde, MASS. *Resp.* On se donne pour amateur de la patrie, ID. *Obst.* || 2° Absolument. Celui qui cultive les beaux-arts sans en faire sa profession. C'est un amateur distingué. || 3° En mauvaise part. C'est un amateur, c'est un homme d'un talent médiocre.

— SYN. Il y a une différence entre aimer et être amateur. Aimer est un terme général : j'aime les roses exprime que je les aime, sans ajouter à cette idée rien de particulier. Être amateur indique toujours une préférence particulière et devenue, en quelque sorte, une étude : je suis amateur de roses signifie que je les recherche, que j'en fais collection.

— HIST. XIIe s. Et j'ai plus haute pensée Que tuit li autre ameor [amants], *Couci*, I. Courtois ameor, Qui à sejor [en repos] Gisez en chambre coie, *Romancero*, p. 67. || XIIIe s. Et si cuidast bien li donsiaus Estre ameres de dames beles, *Fables et contes anciens*, t. III, p. 118. Ki a les iex gros et grans et tremblans, si est lens et de grande vie et ameres de femmes, ALEBRANT, f° 69, *verso*. || XVIe s. Amateur de vraye gloire, AMYOT, *Flamin.* 9. Si estoit bien aise de s'ouyr saluer et nommer Philellen, c'est-à-dire amateur des Grecs, ID. *Anton.* 27.

— ÉTYM. *Aimer*; provenç. *amaire*, *amador*; espagn. *amador*; ital. *amatore*. Le vieux français *amere* et le provençal *amaire* sont le nominatif, de *amator*; *ameor* et *amador*, le cas du régime, de *amatorem*. Le français actuel a été directement calqué sur le latin à une époque plus récente.

† **AMÂTINER** (a-mâ-ti-né), *v. a.* Faire couvrir une chienne par un mâtin.

— ÉTYM. À et *mâtin*.

AMATI, IE (a-ma-ti, tie), *part. passé.* Or amati.

AMATIR (a-ma-tir), *v. a.* Terme d'orfévrerie. || 1° Rendre mat, ôter le poli. || 2° Dans les monnaies, blanchir les flans, les rendre mats.

— HIST. XIIe s. L'orgueil Carlon à la barbe florie Amatirez ains l'heure de complie, *Ronc.* p. 126. Quant li sainz veit venir les suens à lui fuitiz, E les enfanchunetz pendre as meres az piz [aux poitrines des mères], E que lui e les suens aveit li reis proscriz, Mielz volsist estre morz, mult fort est amatiz, *Th. le mart.* 65. || XVe s. Lesquels Liegeois generalement demeurerent en leur pays très dolents et amatis de la douleur qui leur estoit advenue, MONSTR. liv. II, ch. 50. Comme les jeunes et tendres fleurettes se sechent et amatissent [se fanent], quand aucun accident leur advient, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Il pensoit que l'empereur à la premiere ville qu'il assaudroit sans en venir au dessus et à son intention, amattiroit et affoibliroit le cœur de ses gens, M. DU BELL. 365.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *mat*. Dans l'ancien français, *mat* a toute l'étendue de sa signification et s'applique à toute chose pour signifier rendre mat, faible, vaincu. La signification, dans le français moderne, en est réduite à ôter le brillant, le poli.

† **AMATIVITÉ** (a-ma-ti-vi-té), *s. f.* Nom que les phrénologues donnent à l'instinct qui préside à la propagation de l'espèce.

— ÉTYM. D'un adjectif *amatif* qui n'existe pas, et qui voudrait dire disposé à aimer.

† **AMATRICE** (a-ma-tri-s'), *s. f.* Féminin d'amateur. Cette capitale est pleine d'amateurs et surtout d'amatrices qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume inventait ses couleurs, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Mot qui, bien que bon et utile, a beaucoup de peine à s'introduire.

— HIST. XVIe s. Parce qu'ils ne se pouvoient persuader que la nature en de telles choses fust dedans le corps humain, comme dedans une ville amatrice et inventrice de nouvelleté, AMYOT, *Propos de table*, *liv.* VIII, *quest.* 9.

— ÉTYM. Voy. AMATEUR; provenç. *amairitz*.

AMAUROSE (a-mo-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Cécité causée par la paralysie de la rétine et du nerf optique.

— ÉTYM. Ἀμαύρωσις, obscurcissement, de ἀ augmentatif, et de μαῦρος, obscur.

† **AMAUROTIQUE** (a-mo-ro-ti-k'). || 1° *Adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à l'amaurose. || 2° *S. m.* et *f.* Un amaurotique, une personne atteinte d'amaurose.

AMAZONE (a-ma-zô-n' ; d'autres prononcent a-a-ma-zo-n'), *s. f.* || 1° Terme de mythologie. Nom de femmes guerrières qui vivaient sans hommes. || 2° Dans le langage général, femme d'un courage mâle et guerrier. C'est une véritable amazone. || 3° Habit d'amazone ou amazone, longue robe de drap que portent les femmes pour monter à cheval.

— ÉTYM. Ἀμαζών, mot d'origine fort incertaine. Les uns l'ont tiré de ἀ privatif, et μαζὸς, mamelle; parce que, dit-on, les Amazones détruisaient une mamelle chez les petites filles ; mais on a un grand nombre de monuments anciens où les Amazones sont figurées et où leur sein n'est pas mutilé ; et Hippocrate, qui parle de cette mutilation, l'attribue non aux Amazones, mais aux femmes scythes ; il dit seulement que les amazones estropiaient, dans le bas âge, les enfants du sexe masculin. Les autres ont fait venir amazone de α augmentatif, et μαζὸς, mamelle; qui a de grosses mamelles ; d'autres, de ἅμα, ensemble, et ζῆν, vivre. Toutes ces étymologies sont incertaines ; et il est possible que amazone soit quelque nom géographique, ou quelque terme mythologique d'une étymologie aujourd'hui méconnaissable.

AMBAGES (am-ba-j'), *s. f. plur.* Circuit de paroles.

Point d'ambages, de circonlocutions, MOL. *Le mar. f.* 6. Emprisonnez, tuez, on n'aurait jamais fait, s'il fallait tant d'ambages et de circonlocutions, P. L. COUR. I, 173. || *Au sing.* L'ambage de ses discours [du duc de Noailles] me fit entrevoir ce qu'il se proposait par le duc de Beauvilliers, ST-SIMON, 318, 119.

— HIST. XIVe s. Menaces des quelles par ambages et par paroles doubteuses il li avoit parlé, BERCHEURE, f° 32, *recto*. || XVIe s. Il y adjousta encores assez d'autres indignitez à l'encontre du roy, en s'involvant et fourrant si avant en ambages et superfluitez de paroles que .... M. DU BELLAY, 349.

— ÉTYM. *Ambage*, circuit, détour, de *amb*, autour (voy. AMBE), et de *agere*, pousser (voy. AGIR).

† **AMBALARD** (an-ba-lar), *s. m.* Brouette qui sert à transporter la pâte dans les papeteries.

AMBASSADE (am-ba-sa-d'), *s. f.* || **1°** Fonction, charge d'ambassadeur. Obtenir une ambassade. || **2°** Députation à un souverain. Envoyer une ambassade. Recevoir ambassade en qualité de reine, CORN. *Nicom.* III, 1. Voilà donc le succès qu'aura votre ambassade, RAC. *Andr.* III, 1. C'est toi dont l'ambassade, à tous les deux fatale, L'a fait pour mon malheur pencher vers ma rivale, ID. *ib.* V, 3. || **3°** La suite d'un ambassadeur. Il fait partie de l'ambassade. || **4°** Hôtel d'un ambassadeur. Je loge à l'ambassade. || **5°** Commission, message entre particuliers. Son frère arrive et lui fait l'ambassade, LA FONT. *Joconde*. || Ironiquement. J'ai fait une belle ambassade, c'est-à-dire ma mission n'a pas été heureuse. O ! juste ciel ! j'ai fait une belle ambassade, MOL. *Amph.* I, 2.

— HIST. XVe s. Et pour certaines matieres, icellui et autres avec lui avons envoié en ambaxade auprès de notre très chier et très amé frere le roy d'Escosse, *Lettre de Charles VII*, dans *Chron. de la Pucelle*, *édit.* VIRIVILLE, p. 76. Avant que le grand-maistre de Saint-Jacques de Portingal et Laurentien Fougasse fussent venus en Angleterre en ambassaderie, FROISS. II, III, 29. || XVIe s. Que le donneur n'en soit repris, Un sold en fit les ambassades, Chasque chose vaut bien son prix, ST-GEL. 138. La parole de reconciliation a esté mise en la bouche des ministres, afin qu'ils portassent ceste ambassade au monde de par Christ, CALV. *Inst.* 526. Jesus a limité tout leur ambassade en ceste sorte, leur commandant d'aller et enseigner.... ID. *ib.* 925. De negociateur il passa pour ambassade [ambassadeur], et fut laissé aller, D'AUB. *Hist.* II, 90. Rome ne fut pas courtoise au commencement aux premiers et seconds ambassades, ID. *ib.* III, 355. Il veut pour ambassade avoir mon lieutenant general, afin d'envoyer ce pendant assaillir mon camp, M. DU BELL. 290. Nous sommes appellés comme par un herault et embassade envoyé du ciel, PARÉ, XXIV, 53.

— ÉTYM. Froissard a dit *ambassaderie ;* dans le XVIe siècle, ambassade est tantôt féminin, tantôt masculin, tantôt avec le sens actuel et tantôt avec le sens de messager. Provenç. *ambaissada*, et masculin, *ambaissat ;* ital. *ambasciata ;* espagn. *embaxada ;* bas-lat. *ambascia*, *ambasiata*, *ambassata*, *ambasseria*, *ambasciata*, *ambaxata*. L'italien a *ambascia*, *ambascio*, dans le sens d'angoisse, peine. *Ambassade* et les formes ci-dessus relatées viennent de *ambactia*, qui figure dans les plus anciens textes du bas-latin (loi salique, loi des Bourguignons et autres), avec le sens de service, emploi, mission. *Ambactia* rappelle aussitôt *ambactus*, homme de service, qui est dans César. César dit en parlant des chevaliers gaulois : *Circum se ambactos clientesque habent*. De son côté, Festus dit : *Ambactus apud Ennium lingua gallica servus appellatur*. Saumaise a prétendu que *ambactus* n'était pas gaulois ; en effet *ambactus* s'expliquerait sans peine par le latin : *amb*, autour, et *actus*, poussé, mené. Mais, outre que *ambactus* n'a aucun emploi et aucun appui dans la latinité, il faudrait ne tenir aucun compte du dire de Festus. Aussi Zeuss (*Gramm. celtique*, I, 89 et 179) a-t-il cherché une origine celtique : kymri *amaet* (pour *ambaeth*, le *b* tombant souvent), laboureur, ouvrier. Mais la difficulté croît, quand on reconnaît que les langues germaniques ont un mot tout à fait analogue : ancien islandais, *ambat*, *ambot*, et anglo-saxon, *æmbeht*, serviteur ; suédois, *embete*, charge, ministère ; hollandais, *ambagt*, métier ; allemand, *amt*, fonction ; gothique *andbaths ;* ancien haut allemand, *ambaht*, serviteur ; gothique, *andbahti*, service. M. Diez remarque, en faveur de l'origine germanique, que le bas-latin *ambactia* ne peut découler de *ambactus*, le suffixe *ia* n'étant pas usité, mais qu'il peut découler du gothique *andbahti*. Tout cela montre en tout cas que *ambactus*, *ambactia*, et par suite les formes romanes, sont dues aux nations que les Latins nommaient transalpines. Cela posé, il est difficile de décider entre le celtique et l'allemand ; mais sans doute en cette circonstance, comme en plusieurs autres, le celtique et l'allemand ont eu une forme très-voisine qui est venue se confondre dans le bas-latin.

AMBASSADEUR (am-ba-sa-deur), *s. m.* || **1°** Représentant d'un souverain, d'une république, près d'une cour étrangère. L'ambassadeur auprès de la cour de France. Les priviléges d'un ambassadeur. Les ambassadeurs que les Scythes envoyèrent à Darius. Le rang d'ambassadeur doit être respecté, CORN. *Nicom.* I, 4. Ambassadeur de France dans cette cour, LA BRUY. 5. Par mes ambassadeurs mon cœur vous fut promis, RAC. *Andr.* IV, 5. Tout petit prince a des ambassadeurs, LA FONT. *Fab.* I, 3. || **2°** Toute personne chargée d'un message. Vous ne pouvez envoyer un plus agréable ambassadeur. Et le baron couvert de gloire Triomphe par ambassadeur, MILLEV. *le Baron Chrétien*.

— SYN. AMBASSADEUR, ENVOYÉ, DÉPUTÉ. De ces trois termes envoyé est le plus général ; l'envoyé a une mission, de quelque part qu'elle vienne, et quel que soit celui à qui elle s'adresse. Aussi peut-on dire l'envoyé de Dieu. Le député est nommé par des citoyens, par des corps particuliers, par des sociétés subalternes, ou bien par des sujets ou des vaincus pour faire des représentations, des demandes ou des prières ; il a un mandat déterminé. Enfin envoyé, par rapport à ambassadeur, exprime un rang inférieur ; l'ambassadeur représente son souverain, au lieu que l'envoyé ne paraît que comme simple ministre autorisé. Si, par une raison d'étiquette ou autrement, on ne veut pas avoir un ambassadeur auprès d'un gouvernement, on y a un envoyé.

— HIST XVe s. Vous ambasseurs et messagiers, Qui alez par le monde es cours Des grans princes pour besongnier, E. DESCH. dans *le Gloss. de* SAINTE-PALAYE. Et devoient les ambaxadeurs .... avoir sauf conduit allant et retournant parmi le royaume d'Angleterre, FROISS. II, II, 216.

— ÉTYM. Provenç. *ambassador*, *embaichador ;* espagn. *embaxador ;* portug. *embaixador ;* ital. *ambasciadore* (voy. AMBASSADE).

AMBASSADRICE (an-ba-sa-dri-s'), *s. f.* || **1°** La femme d'un ambassadeur. C'est madame l'ambassadrice. || **2°** Une femme chargée d'un message. La princesse lui fit sentir qu'elle était indignée que son frère lui dépêchât une telle ambassadrice, VOLT. *S. de Louis XV*, 3.

— ÉTYM. Voy. AMBASSADEUR.

† **AMBATTAGE** (an-ba-ta-j'), *s. m.* Terme de charronnage. Opération par laquelle on garnit une roue de son bandage ou d'un cercle qui en tient lieu.

AMBE (an-b'), *s. m.* Deux numéros qu'on a pris ou qui sont sortis ensemble à une loterie. J'ai gagné un ambe. Ambe déterminé, deux numéros dont l'ordre est indiqué par le joueur. || Au jeu de loto, deux numéros placés sur la même ligne horizontale.

— HIST. XIe s. Ambes [deux] ses mains en levant contre-mont, *Ch. de Rol.* XXXI. || XIIe s. Et d'ambes parz très bien jurer et fiancier, *Sax.* IV. || XVe s. Si y ot, par ces dicts vaillans chevaliers et leurs gens, plusieurs besongnes entre Françoiz et Angloiz, où il ot pertes et gaignes, souventefoiz d'ambe les deux parties, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 25.

— ÉTYM. Latin *ambo*, grec ἄμφω, signifiant tous deux, et venant de la préposition *amb*, *ambi*, qui n'est usitée qu'en composition, en grec ἀμφί, qui signifie autour, et par conséquent des deux côtés. *Ambes*, dans l'ancienne langue, signifiait deux, les deux, tous deux ; de là *ambe*, terme de jeu.

AMBESAS (an-be-zas'), *s. m.* Terme de jeu de trictrac. Deux as. On dit plus souvent bezet.

— HIST. XIIe s. Quant cil denier serunt despendu e alé, E en malvaises genz e en guerre guasté, Malvaisement conquis, malement alué, Li dé serunt mult tost sur ambes as turné, Qui unt esté sovent sur sines ruelé, *Th. le mart.* 157. || XIIIe s. Tant ont fait Lombart que il ont jettés ambe-as, H. DE VALENC. XX. Et se bien retenu les as, Tu n'as pas geté ambesas, *la Rose*, 10436. Or t'est-il cheü ambes as ; Or te tien à ce que tu as, RUTEB. II, 93.

ÉTYM. *Ambe* et *as*.

† **AMBI** (an-bi), *s. m.* Terme de chirurgie. Nom d'une machine employée à réduire la luxation de l'humérus. || On ne s'en sert plus.

— HIST. XVIe s. La sixieme maniere de reduire la luxation de l'espaule, avec le ambi, PARÉ, XIV, 22.

— ÉTYM. Ἄμβη, rebord, à cause du rebord qu'avait la pièce de bois principale.

AMBIANT, ANTE (an-bi-an, an-t'), *adj.* Qui va autour. Fluide ambiant. L'air ambiant, l'air dans lequel un corps est plongé. L'air moins ambiant vous porte une autre sensation au visage, J. J. ROUSS. *Ém.* II. L'air ambiant et pur semblait s'être adouci, Quelques oiseaux posaient sur le givre durci, LAMART. *Joc.* IV, 147. || Il ne se met qu'après le substantif.

— HIST. XVIe s. .... une pelle de fer rouge : à fin que par la reverberation d'icelle, l'air ambiens, c'est à dire qui est à l'entour, soit corrigé, PARÉ, VIII, 14.

— ÉTYM. *Ambiens*, de *ambi*, autour (voy. AMBE), et *iens*, allant, de *ire*, aller (voy. IRAI).

AMBIDEXTRE (an-bi-dèk-str'). || **1°** *Adj.* Qui se sert également des deux mains. Hermagoras vous révélera que Nemrod était gaucher et Sésostris ambidextre, LA BRUY. 5. || **2°** *S. m.* C'est un ambidextre. || Il ne se place qu'après le substantif : Un enfant ambidextre.

— HIST. XVIe s. Où beaulté est, ambidextre je suis, AMYOT, *Comment il faut lire les poëtes*, 11.

— ÉTYM. *Ambidexter*, de *ambo*, deux (voy. AMBE), et *dexter*, droit (voy. DEXTÉRITÉ) ; mot à mot, qui a deux mains droites.

† **AMBIEUX, EUSE** (an-bi-eû, eû-z'), *adj.* Qui a des détours, des tortuosités. [Le duc d'Orléans ressentait] l'aiguillon de l'honneur et de l'esprit ambieux et imaginaire de Mme sa fille [la duchesse de Berry], ST-SIMON, 309, 46. || Mot inusité.

— ÉTYM. Mot mal formé sur le modèle d'*ambiant* (voy. ce mot).

AMBIGU, UË (an-bi-gu, guë. On met le tréma pour indiquer que *gue* ne se prononce pas *ghe*, mais que l'*u* y est articulé), *adj.* || **1°** Qui est à plusieurs sens, et par conséquent d'un sens incertain. Langage ambigu. Martian n'en a parlé qu'en termes ambigus, CORN. *Othon*, I, 3. Ce n'est pas s'expliquer en termes ambigus, MOL. *Sgan.* 16. || **2°** Par extension. Il se tenait dans un état ambigu entre les poissons et les oiseaux, PASC. *P. Jés.* 8. Aristote a dit que le phoque était d'une nature ambiguë et moyenne entre les animaux aquatiques et terrestres, BUFFON, *Phoque*. Le chapeau ambigu, couvert d'un étui de toile cirée, HAMILT. *Gramm.* 8. || **3°** *S. m.* Repas où l'on sert à la fois les viandes et le dessert. On nous a dressé un somptueux ambigu. C'étaient des ambigus qui partaient de France pour renchérir, au milieu de Londres, sur les collations du roi, HAMILT. *Gramm.* 7. || **4°** Fig. Mélange de choses contraires. C'est un ambigu de précieuse et de coquette, MOL. *Préc. rid.* 1. || **5°** Sorte de jeu de cartes qui réunit plusieurs manières de jouer propres à divers jeux, ce qui s'opère avec un jeu dont on retire toutes les figures.

— SYN. AMBIGU, ÉQUIVOQUE, AMPHIBOLOGIQUE, LOUCHE. Ce qui est ambigu offre plusieurs sens. Ce qui est équivoque offre deux sens. Ce qui est amphibologique offre un sens incertain, à cause que la construction grammaticale est mauvaise. Ce qui est louche n'a pas de netteté, par la faute, soit de la construction, soit de l'expression. Ambigu et équivoque sont plus généraux et ne supposent pas une faute, soit d'expression, soit de construction.

— HIST. XVIe s. Le parler obscur, ambigu et fantastique du jargon prophétique, MONT. I, 47. La victoire qui jusques alors avoit esté suspense et en ambigu, se commença d'incliner à l'ennemy, M. DU BEL. 374.

— ÉTYM. *Ambiguus*, de *ambigere*, douter, de *amb*, autour (voy. AMBE), et *igere*, pour *agere*, pousser (voy. AGIR) ; mot à mot, qui pousse de deux côtés.

AMBIGUÏTÉ (am-bi-guï-té. On met un tréma sur l'*i* pour indiquer que *gui* ne s'y prononce pas *ghi*, mais que l'*u* y est entendu. Le mot est de quatre syllabes. Au XVIe s. la prononciation était la même, PALSGR. p. 10), *s. f.* Défaut d'un discours, d'un terme équivoque et à plusieurs sens. Ces passages n'ont aucune ambiguité, BOSS. *Exp. Avert.* Jésus ayant dit ces choses sans aucune ambiguité, ID. *Quinq.* 1. Comme si la profession de foi laissait une ambiguïté dans la créance des fidèles, PASC. *Prov.* 16. Dans tout ce qu'il m'a dit, ce n'est qu'ambiguïté, PIRON, *Courses de Tempé*.

— SYN. AMBIGUÏTÉ, DOUBLE SENS, ÉQUIVOQUE. L'ambiguïté a plusieurs sens, plusieurs interprétations ; d'où obscurité, incertitude. Le double sens présente deux interprétations, qui peuvent être toutes deux manifestes et apparentes ; en cela il est plus général que l'équivoque, où l'un des sens est manifeste, tandis que l'autre, caché, fait une allusion.

— HIST. XVIe s. Les poursuites de l'esprit humain sont sans terme ; son aliment est doubte, ambiguïté, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. *Ambiguitas* (voy. AMBIGU).

AMBIGUMENT (an-bi-gu-man ; l'Académie, qui met un accent circonflexe dans *assidûment*, n'en met pas dans *ambigument*), *adv.* D'une manière ambiguë. L'Église anglicane parle ambigument, BOSS. *Variat.* 15. Il sait encore mieux parler ambigument, LA BRUY. 10. Ceux des cardinaux à qui il [le cardinal de Bouillon] en parla [de la calotte], lui répondirent ambigument, ST-SIMON, 384, 183.

— ÉTYM. *Ambigument* pour *ambiguëment*, pour *ambiguement*, de *ambiguë*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

† **AMBITÉ** (an-bi-té), *adj. m.* Se dit du verre qui, après avoir été affiné, perd sa transparence, et semble rempli de boutons.

AMBITIEUSEMENT (an-bi-si-eû-ze-man), *adv.* || 1° Avec ambition. Bien loin de se produire et de vouloir ambitieusement étaler les études de la loi de Dieu, FLÉCH. *Panég.* I, p. 335. || 2° En parlant du style, avec recherche. Écrire ambitieusement.

— HIST. XIVe s. Tarquinius ha demandé ambitieusement le royaume, BERCHEURE, f° 19, *recto.* || XVIe s. Il se porte trop ambitieusement et chaudement en tout ce qu'il faict, à louer, s'offrir et servir, CHARRON, *Sagesse*, p. 195 dans Lacurne.

— ÉTYM. *Ambitieuse*, au féminin, et *ment* (voy. MENT).

AMBITIEUX, EUSE (an-bi-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de l'ambition, et aussi, qui a l'ambition de. L'ambitieux César. Un homme ambitieux. Ambitieux d'honneurs. Ce n'est plus des Romains l'esclave ambitieuse, CORN. *Nicom.* V, 10. Âme ambitieuse, ID. *Hor.* III, 2. Cœur ambitieux, RAC. *Baj.* V, 4. Ambitieux du pouvoir, ST-ÉVREM. II, 7. Ils [les saints] sont ambitieux de plus nobles richesses, L. RAC. *Relig.* ch. III. Ambitieux de vaincre et non de discourir, ID. *ib.* ch. V. Je suis ambitieux ; tout homme l'est sans doute, VOLT. *Fanat.* II, 5. || 2° Il se dit de tout ce qui annonce de l'ambition. Une politique cruelle et ambitieuse. L'ode avec plus plus d'éclat et non moins d'énergie, Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux, BOIL. *A. p.* II. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers causa de nouvelles révolutions, VERT. *Révol. rom.* XIII, 221. || 3° Fig. Prétentieux, recherché. Style ambitieux. Une traduction ambitieuse. || 4° *S. m.* Celui qui a de l'ambition. Un ambitieux. L'esclave n'a qu'un maître ; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune, LA BRUY. 8.

— REM. Des grammairiens ont prétendu qu'on ne pouvait pas dire *ambitieux de.* C'est à tort ; ni la raison, ni l'usage ne s'y opposent.

— HIST. XVe s. Laissons vivre malheureuses Ces ames ambitieuses, Et joyeusement vivons De si peu que nous avons, BASSELIN, XXXII. || XVIe s. Les hypocrites qui par une monstre ambitieuse de prieres cerchent d'estre glorifiez et favorisez du peuple, CALV. *Inst.* 708. Les serpens ne perdent pas leur venin pour estre engourdis par le froid ; ni l'ambitieux ses vices pour les couvrir par une froide dissimulation, CHARRON, *Sagesse*, I, 21.

— ÉTYM. *Ambitiosus* (voy. AMBITION) ; provenç. *ambecios.*

AMBITION (an-bi-sion ; de quatre syllabes en poésie), *s. f.* || 1° Désir ardent de gloire, d'honneurs, de fortune. Une ambition effrénée. L'ambition chez les princes est une passion dangereuse. Une généreuse, une indigne ambition. De l'ambition, quand un certain âge est passé, où l'on n'a plus assez de force pour la soutenir, on va se perdre dans l'avarice, BOSS. *Pensées chrét.* 7. L'ambition, appelée à tout mériter au lieu de tout envahir, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 26. Ayez moins de faiblesse ou moins d'ambition, CORN. *Cinna*, IV, 4. L'ambition déplaît quand elle est assouvie ; D'une contraire ardeur son ardeur est suivie, ID. *ib.* II, 1. L'indigne ambition que ton cœur se propose, ID. *ib.* III, 4. J'ai de l'ambition ; et, soit vice ou vertu.... ID. *Pomp.* II. 1. Tous ceux qui auront de l'ambition, PASC. *Prov.* 12. Voilà l'ambition d'un cœur comme le mien, RAC. *Bérén.* II, 4. L'ambition des intérêts humains, MASS. *Paraph. psaume* 25. || 2° En un sens général, désir, recherche. Ce qui avait été l'objet de son ambition. Il met son ambition à.... Ce grand nom deviendra l'ambition des rois, CORN. *Hor.* III, 5. Un prince sans ambition d'étendre sa gloire, PERROT D'ABL. *Tacite*, 215. L'ambition d'un nouveau consulat, ID. *ib.* 85. Toute mon ambition est de rendre service aux gens de nom et de mérite, MOL. *le Sicil.* sc. 11.

— REM. Suivant Laveaux, ce mot ne régit pas les noms ; on ne dit pas, l'ambition de la gloire ; mais il régit les verbes et l'on dit, l'ambition d'acquérir de la gloire. Cette règle n'est pas bonne (voy. les exemples).

— HIST. XIVe s. Ambition et convoitise de honneur, BERCHEURE, f° 19, *recto.* || XVIe s. L'ambition, qui est une faim d'honneurs, est une bien douce passion qui se coule aisement es esprits plus genereux et ne s'en tire qu'à peine, CHARRON, *Sagesse*, I, 21.

— ÉTYM. *Ambitio*, de *amb*, autour (voy. AMBE), et *ire*, aller (voy. IRAI).

AMBITIONNÉ, ÉE (an-bi-sio-né, née ; en poésie, de cinq syllabes), *part. passé.* Le duché de Milan ambitionné par François Ier.

AMBITIONNER (an-bi-sio-né ; en poésie, de cinq syllabes), *v. a.* Rechercher avec ardeur. Ambitionner les dignités, les places. La duchesse de Mazarin à qui l'on ambitionnait de plaire. .... Mon cœur n'ambitionnera Que d'être auprès de vous tout ce qu'il vous plaira, MOL. *l'Étour.* V, 3.

— HIST. XVIe s. Je luy appris encore à dire souvent, ...courir risque, symboliser, jalouser, ambitionner, un esprit poly, et mille autres termes en cette façon, à quoy on connoit aujourduy une belle ame, D'AUB. *Conf.* II, 1.

— REM. Ce mot, dénoncé par d'Aubigné comme un néologisme affecté, fut attaqué par Vaugelas, qui déclara qu'il n'était pas du bel usage, par Marg. Buffet, qui dit que ambitionner une charge n'est plus une manière reçue de parler. Mais il fut défendu par Th. Corneille, et aujourd'hui il est en plein usage.

— ÉTYM. *Ambition.*

AMBLE (an-bl'), *s. m.* Allure dans laquelle le cheval lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé. Le magnifique avait un cheval d'amble, LA FONT. *Magn.* || Amble rompu, allure particulière à certains chevaux (voy. TRAQUENARD).

— HIST. XVIe s. Courtaux, bestes d'emble, mulles, mullets et bagage, M. DU BEL. 330. Hacquenées et autres bestes d'ambles, ID. 333. Un cheval d'Espagne fort aisé et allant l'amble, ID. 482. Il m'est permis de vous dire combien Elle me couste, et quel emble elle va, MAROT, III, 119.

— ÉTYM. (Voy. AMBLER) ; génev. *ambe ;* provenç. *amblanza, ambladura ;* ital. *ambiadura.* On disait aussi *ambleure* dans l'ancien français.

AMBLER (an-blé), *v. n.* Aller l'amble. || Terme vieux.

— HIST. XIIe s. Li clers i vint sur un mulet amblant, *Ronc.* p. 163. || XIIIe s. Et fu montés sour un cheval moriel amblant, et ot viestue une grant cape fourrée de cendal vert, *Chr. de Rains*, 170. Et li destrier sor koi [elles] seoient Molt tost et molt souef ambloient, *Lai du trot.* Or s'en vont li baron ensemble ; Diex ! con la mule Grinbert amble ! *Ren.* 10921. || XVe s. Adonc monta le roi anglois sur un petit palefroi moult bien amblant, FROISS. I, I, 93. De beaux mulets tous blancs et très bien amblans, ID. II, III, 39.

— ÉTYM. Provenç. *amblar ;* ital. *ambiare ;* espagn. *amblar ;* valaque, *êmblà*, dans le sens de se promener ; de *ambulare*, se promener.

† **AMBLEUR** (an-bleur), *adj.* || 1° Dont l'amble est l'allure naturelle ou acquise. Cheval ambleur. || 2° Se dit du cerf dont la trace du pied de derrière dépasse celle du pied de devant.

† **AMBLYGONE** (an-bli-go-n'), *adj.* Qui a les angles obtus. || Peu usité.

— ÉTYM. Ἀμβλὺς, obtus, et γῶνος, angle.

† **AMBLYOPE** (an-bli-o-p'), *s. m.* Celui qui est affecté d'amblyopie.

† **AMBLYOPIE** (an-bli-o-pie), *s. f.* Terme de médecine. Affaiblissement de la vue.

— ÉTYM. Ἀμβλυωπία, de ἀμβλὺς, émoussé, et ὤψ, œil (voy. OPTIQUE).

† **AMBOUTISSOIR** (an-bou-ti-soir), *s. m.* Poinçon d'acier trempé qui sert à faire les têtes de clous.

AMBRE (an-br'), *s. m.* Nom donné à deux substances différentes : 1° l'ambre, proprement dit, ou ambre gris : matière concrète, ayant la consistance de la cire et une couleur cendrée, parsemée de taches jaunes et noirâtres, répandant une odeur particulière très-forte, que beaucoup de personnes trouvent suave : 2° l'ambre jaune ou succin (voy. ce mot). [Ils] voguaient vers ces climats où l'Océan pour eux Sur l'ambre et le corail roulait ses flots heureux, DELAV. *Paria*, I, 1. Que l'ambre le plus pur s'exhale à tes festins, MILLEV. *Élég.* liv. II, *Homère.* Qui n'avait pas le goût de musc, civette cu d'ambre, RÉGNIER, *Sat.* XI. Chercher jusqu'au Japon la porcelaine ou l'ambre, BOIL. *Sat.* VIII. Qu'un fat soit l'aigle des salons ; Qu'un docteur sente l'ambre, BÉRANGER, *Marotte.* || Proverbe. Il est fin comme l'ambre, se dit d'un homme d'une grande pénétration.

— HIST. XIIIe s. Il est acordé entre les mestres patrenostriers d'ambre et de gest [jayet] que il ne ouvreront jamès de nuiz des dites patenostres, *Livre des métiers*, 71. Adonc est li sires levez, Et est entrez dedenz sa chambre, Qui tote estoit ovrée à l'ambre, *Ren.* 22161. Moult flerent gent li autre membre, Et plus olant que pomme d'ambre, *la Rose*, 21008. Et toutes ces choses estoient fleuretées de ambre ; et estoit l'ambre lié sur le cristal à beles vignetes de bon or fin, JOINV. 260. || XVIe s. Boire de l'ambre jaune subtilement pulverisé, O. DE SERRES, 931. Du musc, de l'ambre gris, de la civette, ID. 934.

— ÉTYM. Provenç. *ambra, ambre ;* espag. *ambar ;* ital. *ambra ;* de l'arabe *anbar.*

AMBRÉ, ÉE (an-bré, brée), *part. passé* et *adj.* Qui a la teinte de l'ambre jaune ou le parfum de l'ambre gris. Couleur ambrée. Odeur ambrée. L'air qui les enfle et les colore [les bulles de savon], En voltigeant sous nos lambris, Leur donne la fraîcheur de Flore, Ou le teint ambré de l'aurore, Ou le vert inconstant d'Iris, BERNIS, *Sur la mode.* Oh ! si j'étais capitane [femme d'un capitan] Ou sultane, Je prendrais des bains ambrés, V. HUGO, *Orient.* XIX. Si j'avais des melons ambrés au cœur de l'hiver, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

† **AMBRÉINE** (an-bré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière particulière formant les 85 centièmes de l'ambre gris, duquel on l'extrait par l'alcool bouillant.

AMBRER (an-bré), *v. a.* Parfumer avec de l'ambre.

— ÉTYM. *Ambre.*

AMBRETTE (an-brè-t'), *s. f.* Semence provenant d'une plante appelée herbe à la poudre de Chypre et ayant l'odeur de l'ambre. On s'en sert dans certains parfums. || Poire d'ambrette, espèce de poire qui a quelquefois une odeur d'ambre ou de musc.

— ÉTYM. *Ambre.*

— HIST. XIIIe s. Herbe prenez, k'a nun amblete, La racine me fetes nete, E puis mettez au mal de dent, *Manuscr. St-Jean.*

AMBROISIE et quelquefois **AMBROSIE** (an-broi-zie ou an-bro-zie), *s. f.* || 1° Mets des divinités de l'Olympe. L'ambroisie donnait l'immortalité à ceux qui en goûtaient. D'hommes vous faisant dieux vous paissait d'ambroisie, RÉGNIER, *Sat.* V. Il répandit une odeur d'ambroisie dont l'Olympe fut parfumé, FÉN. *Tél.* IX. Tout ce que Nélée boit devient nectar, tout ce qu'il mange devient ambroisie, ID. XIX, 87. || 2° Fig. et poétique. L'abeille, qui pourtant n'avait vécu qu'un matin, comptait déjà son ambroisie par générations de fleurs, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 4. Que vos heureux destins, les délices du ciel, Coulent toujours trempés d'ambroisie et de miel, A. CHÉN. 92. [Elle] Enivre les humains de sa douce ambroisie, GILB. *Au prince de Salm.* Ce fut en vain que Cymodocée pria la Nuit de lui verser l'ambroisie de ses ombres, CHATEAUB. *Mart.* XXXI. Environsnous de poésie ; Elle est un reste d'ambroisie Qu'aux mortels ont laissé les dieux, BÉRANGER, *Sciences.* || C'est de l'ambroisie, se dit familièrement d'un mets délicieux. Ils mangeaient à sa table, avalaient l'ambroisie, RÉGNIER. *Sat.* XIV. || 3° Terme de botanique. Ambroisie du Mexique ou thé du Mexique, nom d'une plante à odeur forte et agréable, saveur âcre et aromatique, employée en infusion comme tonique et digestive. || Ambroisie des jardins, un des noms vulgaires du chénopode ambrosioïde.

— REM. La Fontaine a dit ambroise : Et Tiennette est ambroise, Dit son époux, *les Troqueurs.*

— ÉTYM. Ἀμβροσία, de ἀμβροτος ou ἄβροτος, immortel, de ἀ privatif, et βροτὸς, mortel.

† **AMBROSIAQUE** (an-bro-zi-a-k'), *adj.* Qui a une odeur d'ambroisie, une odeur agréable.

AMBROSIEN, IENNE (an-bro-zien, ziè-n'), *adj.* || 1° Attribué à saint Ambroise, évêque de Milan. Chant ambrosien. || 2° Qui est selon le rite de l'église de Milan. Messe ambrosienne.

— ÉTYM. *Ambrosius*, Ambroise, nom d'homme, de ἀμβροσία (voy. AMBROISIE).

† **AMBULACRE** (an-bu-la-cr'), *s. m.* En horticulture, se dit d'un lieu planté d'arbres en rangées régulières.

— ÉTYM. *Ambulacrum*, promenoir, venant de *ambulare*, se promener (voy. AMBLER).

AMBULANCE (an-bu-lan-s'), *s. f.* || 1° Établissement hospitalier temporaire, formé près des corps ou des divisions d'armée, pour en suivre les mouvements, et destiné à assurer les premiers secours

aux blessés et autres malades. || 2° Établissement provisoire formé pour donner les premiers soins à des blessés ou à des malades. On a établi des ambulances dans chaque quartier. || 3° Emploi d'un commis des contributions indirectes, dont l'office est de parcourir incessamment un certain district.

— ÉTYM. *Ambulant.*

AMBULANT, ANTE (an-bu-lan, lan-t'), *adj.* || **1°** Qui n'est pas fixe, qui ne demeure pas au même lieu. Ils tâchent d'intéresser les voyageurs par le concert ambulant de leur famille errante, STAEL, *Allem.* I, ch. 2, *Mœurs.* || **2°** Hôpitaux ambulants, petits hôpitaux provisoires que l'on établit à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée pour recevoir immédiatement tous les militaires blessés ou malades, jusqu'à ce qu'on puisse les diriger sur un hôpital sédentaire. || **3°** Comédiens ambulants, troupe ambulante, comédiens, troupe sans résidence fixe. || **4°** Receveur ambulant, contrôleur ambulant, receveur, contrôleur des contributions indirectes qui parcourt un certain district. || **5°** C'est un homme fort ambulant, qui mène une vie fort ambulante, c'est un homme qui se déplace sans cesse.

— ÉTYM. *Ambulans*, de *ambulare*, se promener (voy. AMBLER).

AMBULATOIRE (an-bu-la-toi-r'), *adj.* || **1°** Terme de jurisprudence ancienne. Qui n'a pas de siége fixe. Juridiction ambulatoire. || **2°** Variable. La volonté de l'homme est bien ambulatoire, REGNARD, *le Distr.* V, sc. dern. || Ne se met qu'après le substantif.

— ÉTYM. *Ambulatorius*, de *ambulare*, se promener (voy. AMBLER).

† **AMBUSTION** (an-bu-sti-on), *s. f.* Terme de chirurgie, synonyme de cautérisation.

— ÉTYM. *Ambustio*, de *amb*, autour, et *ustio* brûlure (voy. USTION).

ÂME (â-m'), *s. f.* **1°** Principe de vie. **2°** Le principe immatériel de la vie, l'âme après la mort. **3°** L'ensemble des facultés morales et intellectuelles. Grande âme. Avoir de l'âme. Être tout âme. **4°** L'âme, en parlant des relations amoureuses. **5°** Une personne, homme, femme ou enfant. **6°** La vie, l'existence. **7°** Imitation de la vie, chaleur, expression. **8°** Agent, moteur principal, en parlant des personnes. **9°** En parlant des choses. **10°** Emplois techniques. || **1°** Principe de vie. Les anciens philosophes admettaient une âme raisonnable, qui présidait aux fonctions de l'intelligence; une âme sensitive, qui présidait aux sensations; et une âme végétative, qui présidait à la nutrition. L'âme du monde, principe qui, suivant quelques philosophes, vivifie le monde. || **2°** Le principe immatériel de la vie, l'âme après la mort. L'immortalité de l'âme. Évoquer les âmes des morts. Une âme régénérée par le baptême. Les âmes des trépassés. Ainsi voit le monde une âme juste au lit de la mort, MASS. *Mort.* Vigilant, qui n'a pas reçu son âme en vain, ID. *Élus.* || Locution familière : Dieu veuille avoir son âme; sorte de prière pour le repos d'une personne trépassée. || Donner son âme au diable, faire un pacte avec le diable à qui l'on abandonne son âme pour des avantages terrestres. On croyait que les sorciers donnaient leur âme à Satan, et recevaient en échange une puissance surnaturelle. Faust est la plus célèbre de ces légendes où un homme donne son âme au diable. || Une âme en peine, une âme livrée aux peines de l'enfer ou du purgatoire. Il est comme une âme en peine; il est en proie à la plus vive inquiétude, affliction, etc. || Corps et âme, tout entier. Il se donna à lui corps et âme. || C'est un corps sans âme, se dit d'une armée, d'un parti sans chef. || Être comme un corps sans âme, être abattu, sans volonté, sans résolution. || **3°** L'ensemble des facultés morales et intellectuelles. L'aliment de l'âme, c'est la vérité et la justice. Ce qui souille l'âme. Âme bien née, noble, élevée. Âme basse, vénale. Les yeux sont le miroir de l'âme. L'âme humaine peut tout se représenter par la pensée. Une âme généreuse et que la vertu guide, CORN. *Cinna*, III, 4. Ainsi parlent, seigneur, les âmes soupçonneuses, ID. *Sertor.* II, 2. Ne me prenez point tant pour une âme insensible, ID. *Agésil.* IV, 5. Mardochée à vos yeux est une âme trop vile, RAC. *Esth.* II, 1. Mais bien qu'il l'abandonne, il l'adore dans l'âme, CORN. *Sertor.* IV, 2. Le lâche! il vous flattait lorsqu'il tremblait dans l'âme, ID. *Heracl.* I, 1. Je m'en ris dans mon âme, ID. *Nicom.* II, 1. De mon frère en son âme elle prend la moitié, ID. *Pomp.* I. Je voudrais le connaître, Mais connaître dans l'âme, ID. *le Ment.* II, 2. Je vous rappelle un songe effacé de votre âme, RAC. *Mithr.* I, 2. ...la dame, Qui riait sans doute en son âme, LA FONT. *Fianc.* Et je veux qu'un amant pour me prouver sa flamme, Sur d'éternels soupçons laisse flotter son âme, MOL. *Fâcheux*, II, 4. || Grande âme, homme d'un esprit étendu, homme d'un grand caractère. Les plus grandes âmes sont celles qui s'arrangent le mieux dans la situation présente et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir, FONTEN. *Chazelles.* || Avoir de l'âme, avoir un cœur noble, sensible et généreux. Que d'âme et de douceur dans ses regards! || Être tout âme, être doué d'une excessive sensibilité. || **4°** Particulièrement en parlant des relations amoureuses. Son âme ailleurs éprise, RAC. *Andr.* II, 2. L'amour n'est pas un feu qu'on renferme en une âme, ID. *ib.* II, 2. Que vous et Bajazet vous ne faites qu'une âme, ID. *Baj.* IV, 3. Chacun peut à son choix disposer de son âme, ID. *Andr.* III, 2. || **5°** Une personne, homme, femme ou enfant. Qu'on ne laisse monter aucune âme là-haut, RAC. *Plaid.* I, 6. En y comptant les femmes, vous trouverez près de vingt millions d'âmes, VOLT. *Russie*, I, 2. Je fus bien surpris de ne pas trouver une âme chez M. de Luxembourg, ST-SIM. 11, 128. En effet il n'a vu âme vivante, SÉV. 206. Il n'est âme vivante Qui ne pèche en ceci, LA FONT. *Fab.* IX, 11. || Familièrement. C'est une bonne âme. C'est une personne bonne et simple. || Familièrement. On dit d'un homme qui est l'aveugle instrument des volontés d'un autre, quand en soi-même on les condamne comme immorales ou criminelles : c'est son âme damnée. || **6°** La vie, l'existence. Essuyez des pleurs qui m'arrachent l'âme, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 2. Dans cet embrassement dont la douceur me flatte, Venez et recevez l'âme de Mithridate, RAC. *Mithr.* V, 5. Que des pleurs, des baisers de flamme Fassent passer toute mon âme Dans ces dons qu'elle doit toucher, GRESS. *le Chartreux.* || Familièrement. Il a l'âme sur les lèvres, il est près d'expirer. || Il a rendu l'âme, il est mort, il vient de trépasser. Pendant que la pauvre femme rendait l'âme, SÉV. 348. Il a rendu l'âme entre les mains de M. de Condom, ID. 443. Peut-être ils rendent l'âme, RAC. *Plaid.* II, 12. || Familièrement. Sur mon âme, expression affirmative, c'est-à-dire sur ma vie, mon honneur. Mon bras, sur mon âme, LA FONT. *Cal.* || Mon âme, terme de tendresse. Iras-tu, ma chère âme? et ce funeste honneur.... CORN. *Hor.* II, 5. || **7°** Imitation de la vie, expression de vie, chaleur, mouvement. Phidias avait donné de l'âme à l'ivoire. Chanter avec âme. || **8°** Fig. Agent, moteur principal. C'est l'âme de l'entreprise et l'homme de confiance, SÉV. 525. Enfin vous êtes l'âme de tout cela, ID. 491. Elle est l'âme de toute la parure de l'hôtel de Condé, ID. 399. Elle fut l'âme de l'entreprise, FLÉCH. *Aig.* La Renaudie était l'âme du parti, BOSS. *Déf.* Vous qui devez être l'âme d'un État, ID. *Polit.* Si Charlemagne, qui était l'âme des Français sans le paraître.... MABLY, t. II, p. 124. J'étais de ce grand corps l'âme toute-puissante, RAC. *Brit.* I, 1. Âme de mes conseils, et qui seul tant de fois Du sceptre dans ma main as soulagé le poids, ID. *Esth.* II, 5. Toi, pour qui j'ai tout fait; toi, l'âme de ma vie, VOLT. *Alz.* II, 3. || **9°** En parlant des choses. L'ambition, qui est l'âme de notre conduite, MASS. *Conf.* Ma passion pour vous, généreuse et solide, A la vertu pour âme et la raison pour guide, CORN. *Pulch.* I, 1. Les passions qui doivent être l'âme de la tragédie, ID. *Ex. de Nic.* La charité qui est l'âme et la vie de la grâce, PASC. *Prov.* 5. Cette tristesse qui en est l'âme, ne s'y remarque plus, LA BRUY. 15. || **10°** On dit qu'une étoffe n'a que l'âme, quand elle n'a ni force ni consistance. || L'âme d'une devise, les paroles qui l'expliquent. || L'âme d'un violon, d'une basse, le petit morceau de bois placé dans le corps de l'instrument pour soutenir le chevalet et mettre en communication les deux tables de l'instrument. || L'âme d'un soufflet, la soupape de cuir par laquelle l'air pénètre. || L'âme d'un fagot, le menu bois qui se trouve au centre. || L'âme d'une statue, le massif sur lequel on applique la terre qui sert à modeler la statue. || L'âme d'un canon, d'une arme, le creux où l'on introduit la charge. || L'âme d'un tableau, l'esquisse. || Âme d'un cordage, fils que l'on met au milieu des différents torons dont le cordage est composé. || Âme d'une fusée, trou conique ménagé dans le corps d'une fusée volante. || Dans les manufactures de tabac, on appelle âme : 1° un bâton autour duquel le tabac cordé est monté; 2° les petites feuilles qui remplissent le dedans des andouilles de tabac. || Âme de la plume, petite masse sèche et longue que renferme le tuyau d'une plume.

— REM. **1.** Ce mot s'était toujours écrit sans accent circonflexe jusqu'en 1798; mais alors l'Académie, dans son édition, l'a marqué d'un accent circonflexe, et a maintenu depuis cet accent. L'accent, outre qu'il indique la prononciation, représente une lettre supprimée; l'ancien mot était *anme* et, par suite, *alme* et même *arme.* || **2.** Balzac a dit âme pour ce qu'il y a de meilleur dans une chose. Je choisis les oiseaux qui sont engraissés de sucre, et me nourris de l'âme du fruit, *liv.* II, *lett.* 4.

— SYN. ÂME FAIBLE, CŒUR FAIBLE, ESPRIT FAIBLE. Comme âme est plus compréhensif que cœur et esprit, l'âme faible désigne une personne en qui tout est faible; elle est sans ressort et sans vigueur. Le cœur faible est, suivant les deux acceptions du mot cœur, ou trop tendre, trop facile à toucher, à séduire, ou pusillanime et facile à décourager, à effrayer. Un esprit faible est incapable d'examen, crédule et inhabile à sentir la vérité et la raison.

— HIST. XIe s. Wart l'om que l'om l'anme ne perde, que Dex rachatat de sa vie, *Lois de Guill.* 41. Assoudrai vous pour vos anmes guarir, *Ch. de Rol.* LXXXVII. Toutes vos anmes ait Deus li glorieus, *ib.* CLX. || XIIe s. Pour la moie arme messes chanter ferez, *Ronc.* p. 18. Se plaist Jhesu, qui l'ame m'a donnée, *ib.* p. 49. Qui donc veïst le duc nostre seignor prier Qu'il ait merci de s'arme, com de son chevalier.... *Sax.* XI. Li clers deivent les lais [laïques] e lur anemes guarder, *Th. le Mart.* 30. Ore, mis sires, veirement vit Deus ta aneme, ki t'ad guarded que ne voises avant, *Rois*, 100. Ço fud grant demustrance ke les anmes furent salvées devant Deu, *ib.* 202. Ellevos [voici que] en ta main est, mais nequedent l'anrme de lui guarde, *Job.* 448. || XIIIe s. Si ne troverent nule ame qui venist encontre aus, VILLEH. CVII. Mainte ame en fut de corps sevrée et departie, *Berte*, 11. [Dieu] Qui en ame et en corps en soit toujours gardere, *ib.* IV. Sire, que la vostre ame soit de Dieu couronnée, *ib.* XLVI. Lors regarde tot contreval Le bois, por savoir s'alme orroit [entendroit], Et quant il nule alme ne voit.... *Ren.* 24715. Et qui premiers istra fors en la praerie, Se martire reçoit ne que arme l'ocie, Devant nostre seigneur ira s'ame florie, *Ch. d'Ant.* VIII, 174. Et une autre dame qui estoit à l'autre part du lit, ne li souffri mie; ainçois [mais] disoit que il avoit encore l'ame ou cors, JOINV. 207. Et, ainsi, biaus sire Diex, je leverai m'amme à toy, et je me fie en toy, ID. 201. || XVe s. Les Pisains.... respondirent.... que qui guerre leur feroit, bien et bel se defendroient, et qu'ils ne craignoient ame [personne], *Boucicq.* III, chap. 11. Si très tost que cette petite fistule laira le couler et sechera, vous mourrez sans point de remede, mais vous avez quinze jours au plus de loisir pour vous aviser et penser à l'ame [le médecin à Charles V], FROISS. II, II, 70. L'espie entra ens ès fossés où point d'eau n'a ni ne peut avoir, car ils sont de sablon bouillant; et regarda dessous et dessus, et n'y ouit ni ne vit ame, et tout ce rapporta il ainsi à son maistre, ID. II, II, 13. Il n'avoit ame avec luy, mais avoit envoyé ses serviteurs pour.... COMM. III, 2. || XVIe s. Vous lui direz le contenu en une petite ame [billet] escripte de ma main, que vous trouverez en ceste lettre, ou la luy monstrerez, MARG. *Lett.* 149. Un bastiment capable de deux ou trois cents ames, MONT. I, 237. Ils croyent les ames eternelles, ID. I, 238. La fermeté du courage et de l'ame — Rendre l'ame, ID. I, 243. Si ce ne sont quelques uns, qui ont (comme on dit) l'ame de travers, les autres sentent assez le fruit qui en revient [de la concorde], LANOUE, 44. Des benefices qui vaqueroyent les premiers, qui sont sans charge d'ames... ID. 129. Considerez que la Roine mere est l'ame de l'Estat, elle qui est sans ame, D'AUB. *Hist.* II, 10. Chascun pour sauver sa vie et respirer une ame precaire se faisoit bourreau de son compagnon, ID. *ib.* II, 122. Il lui donna un bouquet d'olive, de laurier et de cyprès, avec un sonnet qui servoit d'ame à cet embleme, ID. *ib.* II, 186. Voyant que le Roy, de sa propre ame [de son propre mouvement], luy faisoit ce present, CARL. II, 16. Ame couarde en un beau corps logée, RONS. 635.

— ÉTYM. Provenç. *anma*, *arma*; espagn. et ital. *alma*; de *anima*, dont la signification primitive est souffle, vent, et, par extension, respiration, vie, esprit, âme. On voit par là l'identité de ce mot avec l'ἄνεμος des Grecs, qui a conservé exclusivement l'acception de vent; *anima* et ἄνεμος ont pour radical le sanscrit *ana*, respirer. Cela montre comment les mots abstraits dérivent de ceux qui servent à désigner les objets matériels. *Aneme* dans certains textes anciens n'est un mot de trois syllabes que pour les yeux; la mesure du vers prouve qu'on ne donnait au mot que deux syllabes; cette orthographe était un archaïsme reproduisant de plus près la forme latine.

AMÉ, ÉE (a-mé, mée), *adj.* Terme de chancel-

lerie. Aimé. À nos amés et féaux conseillers, etc. Henri V [d'Angleterre] nomma son très aimé fils Henri, héritier, régent du royaume, VOLT. *Mœurs*, 185.

— ÉTYM. *Amatus* (voy. AIMER).

† **AMELET** (a-me-lè), *s. m.* Petit listel ou filet qui orne les chapiteaux.

† **AMÉLIORANT, ANTE** (a-mé-li-o-ran, ran-t'), *adj.* Qui améliore. Culture améliorante, culture qui accroît la fécondité du sol.

AMÉLIORATION (a-mé-li-o-ra-sion), *s. f.* || 1° Changement en mieux; meilleur état. Il y a une grande amélioration dans l'état de ce malade. || 2° En parlant d'un bien-fonds. Il a fait une amélioration considérable dans sa terre. || 3° En termes de droit, améliorations voluptuaires, améliorations d'agrément.

— HIST. XVI° s. Cet argent se consommera pour ses edifices et en l'amelioremcnt de sa maison, CARL. I, 31. Outre l'ameliorement de la chair par le chastrer, la furie de ces coqs est abbatue, O. DE SERRES, 366.

— ÉTYM. *Améliorer*.

AMÉLIORÉ, ÉE (a-mé-li-o-ré, rée), *part. passé.* Des terres améliorées par la culture. Des hommes améliorés par l'éducation.

AMÉLIORER (a-mé-li-o-ré). || 1° *V. a.* Rendre meilleur. Leurs travaux ont amélioré le sol. Cet événement a amélioré sa fortune. || 2° Dans l'ancienne chimie, améliorer un métal, l'épurer. || 3° S'améliorer, *v. réfl.* Devenir meilleur. Sa santé, sa conduite s'améliore de jour en jour.

— HIST. XII° s. Car or savum bien senz devise Que Deus nos a toz regardez; Tant nos somes ameillorez, Que reial sumes; mult vait bien, BENOIT, II, 14971. || XVI° s. La terre est ameilleurée par la marne l'espace de dix ou trente ans, PALISSY, 329. L'eau y charrie de la graisse tant fertile, que le fonds s'en emmeliore beaucoup, O. DE SERRES, 95.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *meilleur*.

† **AMÉLIORISSEMENT** (a-mé-li-o-ri-se-man), *s. m.* Terme particulier à l'ordre de Malte, et qui signifiait la même chose qu'amélioration. Un commandeur ne pouvait passer d'une commanderie à une autre meilleure, s'il ne prouvait qu'il avait fait des améliorissements dans celle qu'il voulait quitter.

— ÉTYM. *Améliorer*.

AMEN (a-mèn'), *s. m.* || 1° Mot hébraïque usité dans les prières de l'Église, et signifiant : Ainsi soit-il. Le prélat fait l'action de grâce; l'assistant répond amen, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 8. Les élus auront un autre nom et un amen bienheureux, BOSS. *Hist.* II, 1. || 2° Il sert à exprimer le consentement. Amen, soit. Il dit amen à tout, il ne fait aucune objection. J'ai été ravie que vous ayez dit amen sur toutes les bagatelles que je vous mandais, SÉV. 530. || 3° Familièrement. La fin d'une chose. Il m'a tout dit jusqu'à amen. || De pater à amen, du commencement à la fin.

— HIST. XIII° s. L'oroison dist apertement Tybert et le per omnia, Devant l'autel s'agenoilla, Et Renart respondi amen; Puis li a dit : levez vos en, Et si alez fermer ces huis, Je dirai benedicamus, *Ren.* 21369. || XVI° s. Il ne faut pas prendre cela comme l'opinion d'un seul homme, car tous disent amen après lui, CALV. *Instit.* 65. Toutes les promesses de Dieu sont Oui et Amen en Jesus Christ, ID. *ib.* 320. Tant qu'il y a de promesses de Dieu, elles sont en lui Oui et Amen : c'est-à-dire ratifiées, ID. *ib.* 448.

— ÉTYM. Hébreu *amen*.

† **AMENAGE** (a-me-na-j'), *s. m.* La peine et les frais pour amener, voiturer quelque chose.

— HIST. XVI° s. Les frais de l'amenage du sel sont par trop grands, PALISSY, 255.

— ÉTYM. *Amener*.

AMÉNAGÉ, ÉE (a-mé-na-jé, jée), *part. passé.* Forêts, prés aménagés.

AMÉNAGEMENT (a-mé-na-je-man), *s. m.* Action de régler les coupes d'une forêt; résultat de cette action.

— REM. Au pluriel il a été abusivement employé pour emménagement, terme de marine.

— ÉTYM. *Aménager*.

AMÉNAGER (a-mé-na-jé), *v. a.* || 1° Régler les coupes d'une forêt, d'un pré. || 2° S'aménager, *v. réfl.* Être aménagé. Des prés qui sont regardés communément comme le bien qui rend le plus et qui s'aménage avec le moins de frais, VAUBAN, *Dîme*, p. 193. || 3° Débiter en bois de charpente. Aménager un arbre. || *Ge* devant *a* et *o* : aménageant.

— HIST. XV° s. Le suppliant amesnagié [pourvu] de chevaux, bestiaux, DU CANGE, *auctorabilis*. Quand messire Jean de Vienne, qui capitain estoit de Calais, vit que le roi d'Angleterre se ordonnoit et amenageoit pour là tenir le siege.... FROISS. I, I, 297. || XVI° s. S'il retourne s'amesnager chez soy, et qu'il ait donné forme à une famille complete, il ne prisera pas, comme il doist, sa femme et ses enfans, ni le revenu de sa maison, LANOUE, 149.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *ménage*.

AMENDABLE (a-man-da-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être amendé, corrigé. Sol, terre amendable. || 2° Sujet à l'amende. Cas amendable. || Vieux en ce sens. || 3° En droit féodal, crimes amendables, crimes dont on évitait le châtiment en payant une certaine somme.

— ÉTYM. *Amender*.

AMENDE (a-man-d'), *s. f.* || 1° Peine pécuniaire. Mettez des amendes sur ceux qui.... FÉN. *Tél.* XII. On a condamné à des amendes tous les donatistes, BOSS. *Let.* 237. Me mettrait-on à l'amende? Non, LA FONT. *Cas.* Dix mille francs, dix mille francs d'amende! Dieu! quel loyer pour neuf mois de prison! BÉRANGER, *Dix m. f.* || 2° Amende honorable, peine infamante, aveu public et forcé d'un crime. Son arrêt qui était de faire amende honorable devant Notre-Dame, SÉV. 296. || Fig. Faire amende honorable, demander publiquement pardon. Si on ne vous eût fait amende honorable pour l'affront... HAMILT. *Gramm.* 9. Il a fait une grande amende honorable de sa vie passée, SÉV. 173. Va, va-t'en faire amende honorable au Parnasse.... MOL. *Femmes sav.* III, 5. Pour lui faire amende honorable de ses infidélités, BOSS. *Prière*, 3. || Proverbe. Les battus payent l'amende, celui à qui une réparation serait due, souffre un nouveau dommage. Hé quoi donc? les battus, ma foi! paieront l'amende, RAC. *Plaid.* II. Outre la perte de son procès, le battu payait encore l'amende à l'époque où la plupart des différends se vidaient dans un champ de bataille à coups de mains.

— HIST. XII° s. Sire Reinaus, je m'en escondirai [excuserai] : À cent puceles, sur sains [je] vous jurerai Qu'oncques nul home fors vostre cors [je] n'aimai ; Prenez l'emmende, et je vous baiserai, *Romancero*, p. 60. || XIII° s. Pour Dieu, prendés l'amende [réparation] que li rois vous offre, *Chr. de Rains*, p. 143. Et s'il i a nule parole Que sainte eglise tiengne à fole, Prest sui qu'à son voloir l'amende, Se ge puis suffire à l'amende, *la Rose*, 15504. Il fut jugié que li taverniers seroit en amende envers Pierre, BEAUM. XXVI, 15. Se cil devant Dieu li demande, Je ne respont pas de l'amende, RUTEB. 73. Nous establissons que nulz de nos baillifs ne lieve amande pour debte que nos subjez doivent, ne pour malefaçon, se ce n'est en plein plet où elle soit jugée et estimée, JOINV. 295. La quarte amende fu telle, que frere Hugue de Joy, qui estoit marechal du Temple, fut envoié au soudanc de Damas de par le mestre du Temple, ID. 268. || XV° s. Ceux de l'ost estoient moult courroucés, et ne savoient sur qui prendre l'amende, FROISS. II, II, 76. Et, quant pour parler il avoit reçu quelque dommage [Louis XI] ou en avoit soupçon, et le vouloit reparer, il usoit de ceste parole au personnage propre : Je sçay bien que ma langue m'a porté grand dommage, aussi m'a elle fait quelquesfois du plaisir beaucoup ; toutes fois c'est raison que se repare l'amende, COMM. I, 10. || XVI° s. Par l'amende et reparation qu'il en fit aux ombres des amants morts, YVER, p. 549. Les autres furent condamnez en l'amende, partie honorable et partie profitable, CASTELNAU, 5. Si l'enfant est jà formé, qu'il [celui qui fait avorter] en perde la vie : mais s'il n'est encore formé, qu'il soit condamné à amende pecuniere, PARÉ, XXVII, p. 658.

— ÉTYM. *Amender;* bourguig. *aimande.*

AMENDÉ, ÉE (a-man-dé, dée), *part. passé.* Un sol amendé. Une terre amendée. Projet de loi amendé.

AMENDEMENT (a-man-de-man), *s. m.* || 1° Changement en mieux. L'amendement d'une terre, d'un sol. Il n'y a point d'amendement à sa santé, à sa conduite. L'amendement que les années apportent à ma pauvre cervelle, SÉV. 421. Ceux qui récidivent, sans qu'on y voie aucun amendement, PASC. *Prov.* 10. Satisfaites les deux par votre amendement, ROTROU, *Antig.* V, 5. || 2° En agriculture, moyens par lesquels on améliore ou on modifie le sol, à l'aide du colmatage, de la chaux, de la marne, du sable, de l'argile, de l'humus, ou par le mélange des terres. || 3° Modification d'un projet de loi. On a proposé plusieurs amendements. || 4° Dans l'ancienne jurisprudence, correction d'un jugement. Il voulut que l'on pût demander amendement des jugements rendus dans ses cours, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 29.

— SYN. AMENDEMENT, CORRECTION, RÉFORME, c'est changement en mieux. La correction ôte une faute, un défaut, un vice. L'amendement rend meilleur. La réforme modifie tout à fait le sujet. On se corrige d'un défaut; on s'amende, en gagnant des qualités; on se réforme, en substituant à un genre de vie déréglé un genre de vie tout contraire.

— HIST. XII° s. Quant par amendement lur ad Deus pardoné, N'erent par mun escrit el siecle vergundé, *Th. le Mart.* 136. Encuntre saint Iglise a esté lungement, Mais des ore trarra à sun delivrement, La pietez de Deu l'a trait à amendement, *ib.* 72. || XIII° s. Quant aucuns se deut d'aucun tort qu'on li a fet, dont il veut avoir amendement par justice, il convient qu'il face.... BEAUM. 45. Li sires, à qui li amendemens apartient, doit donner jor de veue, ID. IX, 9. Sire, je dirai pour Pierre, par amendement de li et de son conseil.... ID. V, 7. Ce ne soufist pas, ains convient qu'il raporte l'heritage, à tout [avec] son amendement, ID. XIV, 13. Li labeurs et li amendemens qu'on met sur le liu fet le [la] seurté, par coustume, vers celi qui baille se [sa] terre, ID. XXXIV, 17. Et se li quens voit que ce soit li porfit du pais et li amendemens du cemin, bien le doit soufrir, ID. XXV, 7. Et s'il a avoué, il doit presenter li et son avoé, et se presenter par amendement d'armes, ID. LXIV, 4. || XIV° s. Mais il n'a en mesfaire fors que amendement, *Baud. de Seb.* VII, 34. Nous voulons que nos amendements soient faiz par la main de nos executeurs, DU CANGE, *amendamentum*. Le dit Johannin mena une chartée d'amendement [fumier] aux champs, ID. *ib.* || XV° s. Les deux principaulx et les complices, lesquelx et non autres feront l'amandise du meffait, ID. *ib.* || XVI° s. En ces bains-là demeurerent tous les malades, jusqu'à ce que, par leur amendement, ils connurent qu'ils s'en pouvoient retourner, MARG. *Préf.* Puisque le bon traitement que je vous ai fait n'a pu servir à votre amendement, ID. *Nouv.* VI. Je voy que l'amendement ne vault pas la douleur qu'il en fault endurer, AMYOT, *Marius*, 9.

— ÉTYM. *Amender;* provenç. *amendament.*

AMENDER (a-man-dé), *v. a.* || 1° Rendre meilleur. Les labours amendent les terres. Les bons exemples ont amendé ce jeune homme. Le réveille-matin eut la gorge coupée; Ce meurtre n'amenda nullement leur marché, LA FONT. *Fab.* V, 6. J'espère avec usure amender mon défaut, RÉGNIER, *Élég.* IV. || 2° Modifier un projet de loi. On a amendé le projet présenté par le ministre. || 3° Autrefois, amender signifiait aussi condamner à l'amende. || 4° *V. n.* Faire des progrès en mieux. Ce malade n'a point amendé depuis sa saignée. || 5° Baisser de prix. L'abondance étant universelle, et le blé étant amendé, SCARR. I, 62. Vieux en ce sens. || 6° *V. réfl.* S'amender. Cette terre s'est bien amendée. Et disais à part moi : mal vit qui ne s'amende, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Proverbe. Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome; c'est-à-dire on ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

— HIST. XI° s. E qui enfraint la pais le rei, cent solz le amendés, *Lois de Guill.* 1. || XII° s. Dame, valeur, beauté et courtoisie [il y] A tant en vous qu'on n'y sait qu'amender, *Couci*, XXI. Al gentil rei Englois, conte d'Ango, Henri, Duc norman, aquitan, sun seignur e ami, Thomas li arcevesques, qui jadis le servi, Mais or est suens en Deu, saluz e ovres si Qu'il guerpisse e ament tuz mals que a fait ci, *Th. le Mart.* 71. Et se li reis Henris a de rien meserré Encuntre l'arcevesque, par els seit amendé, *ib.* 56. Ainc mais si bon romans ne fu faiz ne trovez; À Cantorbire fu e faiz e amendez; N'i ad mis un seul mot qui ne seit veritez, *ib.* 166. || XIII° s. Sont en terre establi li juges Por estre deffense et refuge À cel cui li monde forfet, Por faire amender le meffet, *la Rose*, 5486. Bele robe et biau garnement Amende les gens durement, *ib.* 2154. Dangier, si Diex m'amant [me favorise], Vous avez tort vers cel amant, Quant par vous est si mal menez, *ib.* 3269. Se chevaliers maine chevaliers, il ne les garantist pas, ne escuiers escuiers, ains convient que cascuns amende le meffet en se [sa] personne, BEAUM. XXX, 58. Li hoirs a bone reson de soi deffendre, à qui on demande qu'il amende le meffet que ses peres ou si devancier firent, ID. VII, 8. Et par cex doit estre osté et amendé ce que li baillis a fet trop, ID. 30. C'est bone seurté quant cil qui le [la] coze prent y met toz jors du sien en amendant le lieu dusqu'à tant que ce vient au despouillier [récolte], ID. XXXVIII, 12. Or vous agenoillés et m'amendés ce que vous y estes alés contre ma volenté, JOINV. 268. Par cest establissement [le roi] amenda moult le royaume, ID. 296. Ils cuevrent [couvrent] dedans la terre les fourmens, les orges, les ris, et viennent si bien que nulz n'i sauroit qu'amender, ID. 220. Après la mo-

nace, quant le mauvais serjant ne se veut amender, le seigneur fiert ou de mort ou.... ID. 197. Le comte de la Marche, comme cil qui ne le pot amender, s'en vint en la prison le roy, ID. 206. || XVe s. Le roi Edouard sejournoit à Vilvort.... et perdoit son temps, dont il lui ennuyoit moult, et ne le pouvoit amender, FROISS. I, I, 78 Bonne gens, que vous faut? Qui vous meut? Pourquoi estes-vous si troublés sur moi? En quelle maniere vous puis-je avoir courroucé? Dites le moi, et je l'amenderai pleinement à votre volonté, ID. I, I, 248. Si manda tantost à celui Parot le Biernois, que incontinent rendist les forteresses et amendast les forfaitures, *Boucq.* I, ch. 20. Et deux grans princes qui se voudroient bien entr'aimer, ne se devroient jamais voir, mais envoyer bonnes gens et sages, l'un vers l'autre, et ceux les entretiendroient ou amenderoient les fautes, COMM. I, 14. Et ne pense point mentir de dire que depuis ceste premiere bataille de Granson jusques au trespas du roy nostre maistre, lesdictes villes et particuliers ont amendé de nostre roy d'ung million de florins du Rhin, ID. V, 2. À l'heure que fut achevé le mariage dessus dit, leurs affaires n'en amendoient gueres, car ils estoient jeunes tous deux, ledit duc Maximilien n'avoit congnoissance de riens, ID. VI, 3. Je confesse bien que tousjours en y a en telles mutations [révolutions des royaumes entre eux] qui en ont joye, et qui en amendent, ID. VIII, 17. Dites-moi, je vous requiers, qui a esté votre recteur, ou, par saint François, vous l'amenderez [le payerez]! LOUIS XI, *Nouv.* LX. || XVIe s. Il y a peu de paroles qui ne se puissent amender, mais la vie perdue ne se peut recouvrer, MARG. *Nouv.* X. La medecine qu'elle lui bailloit pour amender sa douleur la lui rendoit beaucoup plus forte, ID. *ib.* Il n'y a mefait ne crime qui ne se puisse amender; mais après la mort, n'y a point d'amendement.—Comment sauriez-vous amender la honte? dit Longarine, ID. *ib.* XXXII. Le medecin lui dict que son habitude s'en pourroit amender, MONT. I, 91. Non seulement ils n'amendent pas ce qu'on leur commet, mais l'empirent, ID. I, 146. On disoit à Socrates que quelqu'un ne s'estoit aulcunement amendé en son voyage, ID. I, 275. Chascune des parties esperoit que sa condition amenderoit par le changement, AMYOT, *Solon*, 60. Il alloit flattant et caressant les femmes pour en amender [tirer profit], ID. *Crassus et Nicias*, 2. A mesure que son ulcere couloit, tousjours alloit en amendant, de façon qu'il recouvra du tout sa veue, PARÉ, VIII, 25.

— ÉTYM. *Emendare* (de *e*, indiquant extraction, et *mendum*, faute), altéré de très-bonne heure dans le français et même le provençal (voy. AMENDEMENT) en *amendare*.

AMENÉ, ÉE (a-me-né, née). || 1° *Part. passé.* Amené devant le tribunal. Un cheval amené par la bride. Cet homme amené à résipiscence. || 2° *S. m.* En termes de droit, un amené sans scandale, ordre d'amener quelqu'un devant le juge, sans bruit, sans lui faire affront. Tout doux! un amené sans scandale suffit, RAC. *Plaid.* II, 14.

AMENER (a-me-né; se conjugue comme *mener*), *v. a.* || 1° Mener vers. Je l'amènerai dîner chez vous. Amène-le devant nous. Cet ingénieur amena les eaux de fort loin dans la ville. Le lapin ne fait sortir ses petits de leur retraite pour les amener en dehors que quand ils sont tout élevés, BUFF. *Lapin.* Quels motifs jusqu'ici peuvent nous l'amener? CORN. *Sertor.* I, 2. Hélas! qui peut savoir le destin qui m'amène? RAC. *Andr.* I, 1. || Mandat d'amener, ordre de comparaître devant un juge. || 2° Fig. Amener quelqu'un à une opinion, à un sentiment, faire qu'il l'adopte. Il amena les autres à ses sentiments. L'amour où je voulais amener sa tendresse, RAC. *Brit.* IV, 2. A quel excès d'amour m'avez-vous amenée! ID. *Bérén.* IV, 5. Jouis de mes travaux, mais crains d'empoisonner Ce bonheur difficile où j'ai su t'amener, VOLT. *Alz.* I, 4. || Amener quelqu'un à faire une chose, à prendre un parti, etc. || 3° Tirer à soi. Il amène à lui tout le tapis. L'accoucheuse a amené un enfant fort et bien portant [du sein de la mère]. || 4° En termes de marine, abaisser, faire descendre. Enfin, nous amenâmes la voile, CHATEAUB *Itin.* II, 18. || Amener pavillon, et, absolument, amener, se rendre. || 5° Introduire, donner occasion à. Ce sont les jeunes gens et les femmes qui amènent les modes. C'est vous qui avez amené l'entretien. Les brusques changements amènent les maladies. || Amener un incident, une reconnaissance, un dénoûment, les préparer avec art. Il a très-bien amené cette comparaison, il l'a présentée d'une manière heureuse et naturelle. || 6° Terme de jeu de dé, de trictrac. Amener beset, double deux, sonnez, double six.

— HIST. XIe s. E s'il pot dedenz un an e un jur trover le laron e amener à la justice... *Lois de Guill.* 4. Diz blanches mules fist amener Marsiles, *Ch. de R l.* VII. || XIIe s. Et vint ostages qui ci sunt amenez, *Ronc.* p. 31. On lui amene un destrier de Ongrie, *ib.* p. 55. Si m'ament [qu'il m'amène] Aude, qui tant a le vis clair, *ib.* p. 167. Tant qu' [il] ait ocis celui qui sa terre lui art, Ou il l'en amaint pris en chaaine ou en hart, *Sax.* XIX. Et sainz Pols ne se repentivet [repentait] mie de ceu k'il ses disciples avoit ameneiz à tristece, ST. BERN. 564. || XIIIe s. Pour la raison de ce qu'o moi [je] l'ai amenée [la terre], *Berte*, XVI. Et je fui amenée en la cit de Paris, *ib.* XXX. Qu'ele amaint, s'ele peut, ou Rainfroy ou Heudri, *ib.* LXXI. Ou Heudri ou Rainfroi [j']en amenrai o mi [avec moi], *ib.* LXXI. En leur galies monterent et en amenerent avec eux le bon conte Perron de Bretaingne, JOINV. 249. Nous l'amenames à la meson, là où le roy et la royne et touz les barons la reçurent moult honorablement, JOINV. 212. || XVe s. Là une anesse trouverez Liée, vous la deslierez, Et la m'amarrez maintenant, *la Pass. de N. S. J. C.* Ils trouverent les nefs et les vaisseaux tous prests que on leur avoit amenés d'Angleterre, FROISS. I, I, 20. Il ameine avec lui grant monde pour quelque occasion de guerre, COMM. VI, 3. || XVIe s. Et me semble qu'il n'en faudra point amener [produire] de grandes preuves, LANOUE, 147. Les propres parents ne peuvent demeurer longtemps ensemble, sans entrer en des debats, qui après les amenent aux armes, ID. 247. Estant fort, vous amenez vos ennemis à raison bien tost, soit par victoire ou composition, ID. 416. En suivant le fleuve, on abonderoit de toutes provisions necessaires qui s'ameneroient par icelui, ID. 422. Comme ceux de la caraque lui commanderent de ameiner, il abat et amure sa grand voile tout d'un coup, D'AUB. *Hist.* II, 60. Les Portugais ne crurent pas qu'ils osassent parler à eux jusqu'à ce qu'ils crierent ameine, ID. *ib.* II, 208. Voyla cinq esclaves, mange-les, et nous t'en amerrons davantage, MONT. I, 129. Il desfeit et meit en pieces dix mille barbares, et en amena très grande quantité de butin, AMYOT, *P. Æm.* 13.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *mener;* bourguig. *emené;* Berry, *j'amerrai*, j'amènerai (archaïsme); provenç. *amenar*.

AMÉNITÉ (a-mé-ni-té), *s. f.* || 1° Agrément accompagné de douceur. Aménité d'un lieu. Aménité de l'air, de la température. Vous pourrez jouir de l'aménité de la France, que vous aimez, MONTESQ. *Corresp.* 17. || 2° Douceur accompagnée de grâce et de politesse. D'Artaguette offrait en lui la loyauté des anciens jours et l'aménité des mœurs du nouvel âge, CHATEAUBR. *Natch.* III, 159.

— REM. Laveaux conteste à l'Académie sa définition d'aménité : Ce qui fait qu'une chose est agréable. Suivant lui, l'aménité ne se dit pas des choses, et on ne peut dire avec l'Académie : L'aménité d'un lieu. Malgré la remarque de Laveaux et bien qu'en effet aménité soit plus souvent employé en parlant des personnes, cependant on peut suivre l'Académie et le dire des choses.

— ÉTYM. Provenç. *amenitat;* d'*amœnitatem*, d'*amœnus*, agréable.

† **AMÉNORRHÉE** (a-mé-no-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Absence du flux mensuel chez une femme en âge d'être réglée ; suppression de la menstruation par maladie.

— ÉTYM. 'A privatif, μὴν, mois (voy. MOIS), et ῥεῖν, couler.

AMENTACÉES (a-man-ta-sée), *s. f. plur.* Nom donné à la famille des plantes à chatons.

— ÉTYM. *Amentum*, qui signifie lien, courroie, attache.

† **AMENTIFÈRE** (a-man-ti-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des chatons.

— ÉTYM. *Amentum*, chaton, *et ferre*, porter.

† **AMENTIFORME** (a-man-ti-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de chaton.

AMENUISÉ, ÉE (a-me-nui-zé, zée), *part. passé.* Rendu menu. Un bâton amenuisé. Bien.... Qu'elle ait sèche la chair, le corps amenuisé, RÉGNIER, *Sat.* II.

AMENUISER (a-me-nui-zé). || 1° *V. a.* Rendre plus menu. Amenuiser une planche. || 2° S'amenuiser, *v. réfl.* Devenir plus menu. Le cœur se dilate au dedans, quand il s'apetisse et s'amenuise au dehors, BOSS. *Connaiss.* II, 3.

— HIST. XIIIe s. Einsi aloit li os [armée] amenuisans de jor en jor, VILLEH. LIV. Amant ne me vuelent prisier, Ains s'efforcent d'amenuisier Mes biens, quant ge les lor depart, Et les regietent d'autre part, *la Rose*, 10298. Ne ne soufferiont nos droiz que il soient soustrait, ne osté, ne amenuisié, JOINV. 294. Nulz vers ne la puet pertuisier, Ne son vernis amenuisier, Car elle est de tous vers tueuse, J. DE MEUNG, *Tr.* 635. || XVe s. Quand ceux de Wanvich veirent qu'ils n'estoient confortés de nul costé, et que les vivres leur amenuisoyent, FROISS. I, I, 53.

— ÉTYM. *À* (voy. À) et *menu* (voy. ce mot).

AMER, ÈRE (a-mèr, mê-r'), *adj.* || 1° Qui a une certaine saveur désagréable, comme l'absinthe ou le quinquina. Avoir la bouche amère, sentir dans la bouche un goût d'amertume. || En poésie, l'onde amère, l'eau de la mer. Les chevaux du soleil, sortant de l'onde amère, FÉN. *Tél.* IV. || 2° Fig. Triste, pénible. Une douleur amère. Sa perte, que je veux, me deviendrait amère, CORN. *Cinna*, I, 2. Cependant mon destin est à ce point amer, ID. *Agésil.* V, 5. Ce sont des répugnances qui ne sont amères qu'aux sens, MASS. *Car. Dégoûts.* La piété et la vie chrétienne sont trop amères à la nature pour être jamais le parti du plus grand nombre, ID. *Car. Élus.* Les dégoûts de la vertu ne sont pas si amers que ceux du monde, ID. *Dégoûts.* Pour épargner les moments les plus amers d'une sainte tristesse, ID. *Mélanges.* Ils menèrent une vie pauvre, dure, amère, ID. *Confér. Revenus.* Ce bonheur amer que la crainte empoisonne, DELAV. *Paria*, I, 2. Mes premières paroles furent amères à mon père... MONTESQ *Lett. pers.* 67. || En style marotique et en parlant d'une maîtresse, cruelle. Depuis le jour qu'amour trouva Celle qui me fut tant amère, CHAUL. t. I, 210. || Larmes amères, celles qu'une profonde douleur fait répandre. Je versais des larmes amères, FÉN. *Tél.* IV. Malgré les pleurs amers dont j'arrose ces lieux, CRÉB. *Électre*, I, 6. || 3° Dur, offensant. Une raillerie amère. Un reproche amer. Le zèle des saints Pères était encore bien plus amer, SÉV. 344. || Familièrement, il est d'une bêtise amère il est extrêmement sot. || 4° *S. m.* Ce qui est amer. L'amer et le doux sont deux qualités contraires. || 5° Fiel de quelques poissons. L'amer d'une carpe. L'amer d'un brochet. On le dit aussi en parlant du bœuf : l'amer du bœuf. || 6° *S. m. plur.* Les amers. Terme de médecine. Groupe de médicaments remarquables par leur amertume plus ou moins prononcée. || Proverbes. Qui est amer à la bouche est doux au cœur; c'est-à-dire des choses désagréables peuvent être salutaires. || On ne peut mâcher amer et cracher doux; c'est-à-dire les mauvais traitements aigrissent le caractère.

— HIST. XIIe s. Puis il fu en Egipte asez plus qu'emperere, E guardi ses parenz de la famine amere, *Th. le Mart.* 65. || XIIIe s. Li nature a une vesie qui se tient à une des brances du foie, qui est apelée l'amer, ALEBRAND, f° 39. Ne soiez vers les pauvres ne sure ne amere, *Berte*, IV. Lasse! com j'ai trouvé gent mauvaise et amere, *ib.* XVIII. Car la nuit qu'ai passée, [j'] ai trouvé mout amere, *ib.* XLIV. Se vers moi [vous] eüssiez eü pensée amere Si comme avoit Tybers, *ib.* CXI. Ysengrin a fet sor Renart Fol jugement et fol esgart; Trop est d'aus deus la guerre amere, *Ren.* 18031. Certes, Honte, ja n'amerai Ne vous, ne Raison votre mere, Qui tant est as amans amere, *la Rose*, 20982. Amant sentent les maulx d'amer [aimer], Une hore dous, autre hore amer, *ib.* 2193. Comment le maulvais empereur Neron, par sa grande fureur, Fist devant luy ouvrir sa mere, Et la livrer à mort amere, Parceque veoir il vouloit Le lieu où conceü l'avoit, *ib.* 6198. || XIVe s. Et les choses qui sont douces selon verité leur semblent aucune foiz ameres, ORESME, *Eth.* 70. || XVe s. Vrais Diex, en qui n'a point d'amer, Vueilles nous secourir, sy te plaist; Perdu avons, dont nous desplait, L'estoille qui nous conduisoit, *le Jeu des trois rois.* || XVIe s. A vous elle est trop plus douce que miel, Aux desloyaux plus amere que fiel, MAROT, I, 287. Le sens est une puissance naturelle de discerner et cognoistre autant le blanc comme le noir, et non plus le doulx que l'amer, ou le mol et enfondrant comme le dur et le ferme, AMYOT, *Démétr.* 1.

— ÉTYM. Berry, *amar;* provenç. *amar;* espagn. *amargo;* ital. *amaro;* d'*amarus*.

AMÈREMENT (a-mè-re-man), *adv.* Avec amertume. Il ne s'emploie qu'au figuré. Regretter amèrement. Je pleurais amèrement en vous écrivant, SÉV. 42.

— HIST. XIIe s. E Fenenna iço li turna à repruce, e acoustuméement l'en atarjout, e amerement rampodnout, *Rois*, 3. Por ceu plorerent li engele de paix amerement, et si disoient.... ST. BERN. 547. || XVe s. Ce bon orfevre avoit un serviteur qui estoit amoureux et jaloux tres amerement de sa dame, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXV. Si commença à soi desmenter et crier plus amerement que devant, ID. *ib.* 98. || XVIe s. Or c'est ma cruelle ennemie Vengée bien amerement, MAROT, II, 243. Ce que le roy ayant entendu [illegible] aigrit et courroucea si amerement,

qu'il commanda incontinent que l'on luy tranchast la teste, AMYOT, *Artax.* 18.

— ETYM. *Amère*, au féminin, et *ment*; provenç. *amarament*; ital. *amaramente*.

AMERS (a-mèr), *s. m. plur.* Terme de marine. Marques apparentes sur les côtes, telles que clochers, tours, rochers, propres à guider les navigateurs qui sont à vue de terre.

— ETYM. [illegible]

AMERTUME (a-mèr-tu-m'), *s. f.* || 1° Saveur amère. L'amertume de l'absinthe. || 2° Fig. Peine, déplaisir, tristesse. L'absence jette une certaine amertume qui serre le cœur, SÉV. 209. Elles me font sentir plus tristement l'amertume de votre absence, ID. 136. Il [illegible] l'amertume à son commencement, MALH. V, 23. Pour repasser dans l'amertume de son âme toutes les années de sa vie, [illegible] *Paraph.* L'amertume de leur pénitence, ID. *Serm.* I, 229. Si la douleur sera grande à ce que je présume, Mais j'en saurai sur l'heure adoucir l'amertume, CORN. *Rod.* IV, 4. Il trouve l'amertume Au milieu des plaisirs, RAC. *Esth.* II, 9. Ma plus grande amertume, en ce funeste sort, C'est d'en tenir Alvarez prononcer notre mort, VOLT. *Alz.* V, 4. Il meurt dans l'amertume, et son âme [illegible] Demande en soupirant si vous êtes clémente, ID. *Zaïre*, II, 5. [illegible] toutes les amertumes de votre pénitence passée, MASS. *Confer. Jubilé.* Vous écrivez contre moi, dans le livre de votre colère, toutes les amertumes de mes passions, ID. *Avent. Mort du péch.* Répandez des amertumes sur des passions insensées, ID. *Prof.* 2. L'amour du monde répand sur le cœur une amertume universelle, ID. *Prière.* Vous êtes venu répandre l'amertume de votre cœur au pied des tribunaux sacrés, ID. *Rech.* Il faut boire toute l'amertume de ce calice, ID. *Car. Dégoûts.* Répandre mille amertumes sur leurs plaisirs, BOSS. *Souff.* 1. Ils ont goûté en esprit les amertumes de la croix, ID. *Hist.* II, 2. Cet inconnu m'a répondu comme un homme qui écoute à peine ce qu'on lui dit et qui est plein d'amertume, FÉN. *Tél.* XXIV. Âmes mercenaires, qui ne peuvent veiller une heure en amertume avec Jésus agonisant, ID. t. XVII, p. 268. Le Christ a bu jusqu'à la lie le calice d'amertume, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 8. M. de La Trappe excusait tout ce qu'il ne pouvait nier, et avalait à longs traits l'amertume de ce calice [les duretés de Gervaise], ST-SIMON, 61, 23. Bien que tout réconfort lui soit une amertume, Avec quelque douceur qu'il lui soit présenté, MALH. VI, 11. || 3° Ce qu'il y a d'amer, d'offensant, de mordant dans des paroles, des écrits, etc. Seigneur, trop d'amertume aigrirait vos reproches, RAC. *Iphig.* III, 7. L'amertume et le zèle d'Élie sur les scandales et l'idolâtrie d'Israël, MASS. *Car. Passion.*

—HIST. XIIe s. Mais de co est en mun quer grant amerté asise Que ne vus ai el chief la corune d'or mise Sulunc la dignité de nostre mere iglise, *Th. le Mart.* 129. Et tuz ces ki furent en anguisse, e ces ki furent traveillez pur dette qu'il durent, e ki furent en amertume de lur curage, s'asemblerent od David, *Rois*, 85. Envelopeiz soit d'amertume, *Job*, 459. || XIIIe s. Que lupin soient tempré en l'ewe, tant que leur amertume soit ostée, ALDEBRANT, f° 51. Ki qui bien les esproveroit, Tant d'amertume i troveroit, Qu'il s'i craindroit moult à bouter; Tant fait lor grace à redouter, *la Rose*, 18784. Vierge qui du haut fil de Dieu t'enceinturas, Qui le dous fruit de vie en tes flans meuras, Dont toute l'amertume du monde assavoras, Ne nos oblie mie.... J. DE MEUNG, *Test.* 2123. || XVIe s. Voy mes compaings lesquels ont de coustume Faire grands plaints de pareille amertume, MAROT, I, 316. Sçais-tu pas bien qu'amour a de coustume D'entremesler ses plaisirs d'amertume? ID. I, 340. Elle engendre en l'ame une mauvaise habitude, que l'on appelle cholere, laquelle finablement devient un feu d'ire soudain, une amertume vindicative, AMYOT, *Comm. refren. la cholere*, 4.

— ETYM. Provenç. *amarums*; de *amaritudinem*, de *amarus* (voy. AMER). On a dit aussi *amerté* dans l'ancien français.

† **AMESTRER** (a-mè-stré), *v. a.* Terme de teinturier. Mêler le carthame lavé avec de la cendre gravelée, en les piétinant par petites portions.

AMÉTHYSTE (a-mé-ti-st'), *s. f.* Pierre précieuse, de couleur violette. C'est le nom donné par les lapidaires au quartz hyalin violet des minéralogistes. || Fausse améthyste, le spath-fluor violet.

— HIST. XIe s. Pierres i a, ametiste et topaze, *C. de Rol.* CXIII. || XIIe s. Jagonces, safirs, calcedoine, Esmeraudes, bonnes sardoines, Et bons corau et crisoltes, Et diamans et amatistes, *Romancero*, p. 59. || XIIIe s. Pe[illegible] les [perles], coraus et crisolites, Et diamans et am[illegible] cites, *Fl. et Bl.* 657. || XVIe s. Les tant entaillé en u[illegible] camaieu d'amatiste, YVER, p. 588.

— ETYM. Ἀμέθυστος, de ἀ privatif, et μεθύειν, enivrer, de μέθυ vin, à cause que l'on attribuait à cette pierre la vertu de prévenir l'ivresse.

— REM. On lit dans Ménage : « Du Bartas et Bel[illegible] l'ai ont dit *am*éthyste, et plusieurs le disent encore aujourd'hui. Pourtant la meilleure et la plus saine partie des [illegible] vains disent *amathyste*, de l'italien et l'espagnol *amatista* : il y a plus de 200 ans qu'on dit ainsi : Vermeille comme une amathyste, VILLON. On ne parle pas autrement à la cour. » Aujourd'hui on dit qu'*améthyste*.

AMEUBLEMENT (a-meu-ble-man), *s. m.* Tous les meubles qui garnissent un appartement, une pièce.

— ETYM. *Ameubler*, verbe fictice, de *à* (voy. À) et *meubler*.

AMEUBLI, IE (a-meu-bli, blie), *part. passé.* Biens ameublis. Des terres bien ameublies.

AMEUBLIR (a-meu-blir), *v. a.* || 1° Terme de droit. Faire entrer ses immeubles dans la communauté. Un des époux peut ameublir ses immeubles en tout ou en partie. || 2° Terme d'agriculture. Rendre meuble. On ameublit un terrain par des labours, labours, binages, hersages, etc. qui divisent la terre, et le rendent à la couche superficielle plus perméable aux engrais, aux agents atmosphériques, aux racines, et plus léger aux semences.

— ETYM. À et *meuble*, adj.

AMEUBLISSEMENT (a-meu-bli-se-man), *s. m.* || 1° Action d'ameublir, état de ce qui est ameubli. Par l'ameublissement les époux font entrer dans la communauté tout ou partie de leurs immeubles présents ou à venir. || Clause d'ameublissement, celle par laquelle on fait entrer des immeubles en communauté, en leur donnant fictivement la qualité de meubles. || 2° Terme d'agriculture. Action d'ameublir un sol.

— ETYM. *Ameublir.*

† **AMEULONNER** (a-meu-lo-né), *v. a.* Terme d'économie rustique. Mettre les foins, les pailles en meule, pour les conserver.

— ETYM. À et *meule*.

AMEUTÉ, ÉE (a-meu-té, tée), *part. passé.* Chiens ameutés. La foule ameutée.

AMEUTEMENT (a-meu-te-man), *s. m.* || 1° Assemblage de chiens dans une meute. || 2° Action d'ameuter. Ces ameutements, en apparence contre les ducs, ne furent en effet pratiqués que pour se fortifier contre les princes du sang, ST-SIM. 252, 186.

— ETYM. *Ameuter.*

AMEUTER (a-meu-té), *v. a.* || 1° Mettre les chiens en meute pour chasser. || 2° Fig. Attrouper pour un but de désordre ou de sédition. Il ameuta les oisifs du quartier. Il ameuta les faubourgs. Ces peuples avilis qui se laissent ameuter par des ligueurs, J. J. ROUSS. *Pol.* 6. Est-ce moi qui menace? ai-je ameuté l'empire? M. J. CHÉN. *Tibère*, III, 3. || 3° S'ameuter, *v. réfl.* Le peuple s'ameuta contre les patriciens.

— REM. Ameuter, *v. n.* s'est dit pour se réunir à la meute, et, figurément, se réunir à un parti, à une coterie. Chamillart l'emporta [sur Bagnols], et Bagnols quitta l'intendance et vint ameuter à Paris, ST-SIM. 199, 148. Inusité en cet emploi.

— HIST. XVIe s. Les reformez, quoique tous esperdus par les divers combats, s'ameutoient à retirer le Prince, D'AUB. *Hist.* I, 216. Trois puissans fleaux de Dieu furent en mesme temps desploiez sur la France occidentale; car la famine et la peste s'ameuterent à la guerre, ID. *ib.* III, 5. Je descouplay mes chiens et for-huant après, Les nommant par leurs noms, il n'y eut ny forès, Montagnes ny chemins, ny lande inhabitée, Qui ne fissent un bruit sous ma chasse amutée, RONS. 676.

— ETYM. À (voy. À) et *meute*.

AMI, IE (a-mi, mie), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui nous aime et que nous aimons. Ami de cœur. Un ami d'enfance. Avoir beaucoup d'amis. Prendre quelqu'un pour ami. Une femme est souvent pour un homme une excellente amie. Qu'un ami véritable est une douce chose! LA FONT. *Fab.* VIII, 11. .... cet ami sincère Du secret de nos cœurs connaît tout le mystère, RAC. *Bérén.* II, 4. Il a été l'ami de votre adversité, MASS. *Rech.* Mais je veux bien vous répondre en amie, CORN. *Nicom.* III, 2. Voilà, mes chers amis, ce qui me met en peine, ID. *Cinna*, II, 1. Il se fit des amis fidèles qui ne le trompèrent jamais, BOSS. *Polit.* Il est un peu de mes amis, MOL. *Fest.* III, 5. Je suis ami de don Juan, ID. *ib.* III, 5. D'une heure encore, ami, mon bonheur se diffère, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Et j'aurais les mortels et les dieux pour amis, En révérant le père et punissant le fils, ID. *Alz.* III, 5. || Ami de table, de jeu, etc. compagnon de plaisir. Vous êtes de l'humeur de ces amis d'épée Que l'on trouve toujours plus prompts à dégaîner Qu'à tirer un teston, s'il le fallait donner, MOL. *l'Étour.* III, 5. || Ami de tout le monde, du genre humain, homme qui accorde indistinctement son amitié à tout le monde. L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait, MOL. *Mis.* I, 1. || Ami de cour, celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié. Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour, MOL. *Mis.* II, 5. || Mon ami, mes amis, termes d'affection avec des égaux, de familiarité avec des inférieurs. || L'ami, se dit à l'égard d'inférieurs. L'ami, ferez-vous ce message pour moi? || Mon petit ami, est quelquefois aussi un terme de hauteur : Mon petit ami, je veux que vous sachiez.... || M'amie, abréviation de ma amie, expression familière en s'adressant à sa femme, à sa fille ou aussi à une femme d'une condition inférieure. || 2° Amie, en langage de chevalerie, dame des pensées. Beaumanoir dit qu'il fallait combattre pour savoir qui avait la plus belle amie, VOLT. *Mœurs*, 76. || 3° Bon ami, bonne amie, se disent familièrement pour amant, maîtresse. Comment Mlle N. traiterait le bon ami de sa maman, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 4° En termes de généalogie, amie, maîtresse, en parlant de bâtardise. Un tel eut d'une telle, son amie, un fils....

5° Allié, en parlant des États. La France tira peu de secours de ses amis. Ceux que tu laisseras en paix te seront bons amis, VAUGEL. *Q. C.* 424. J'en obtiendrai pour fruit le nom de son ami, Je vous verrai, consul, m'en apporter les lois, CORN. *Sertor.* IV, 2. || 6° Ami, qui a de l'attachement pour. Ami de son pays. Lequel de nous deux est l'ami du peuple? || 7° Qui a du goût pour. Les amis des lettres. Ami de la modération. Je suis fort ami de la brièveté. Naturellement, le jeune prélat était plus ami de ses aises que jaloux de commander, ANQUETIL, *Ligue*, III, 167. || 8° Personnes liées par un intérêt de parti, de coterie; fauteurs. Ami de la noblesse. Les amis de Catilina. Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis, MOL. *F. sav.* III, 2. || 9° Qui a de la sympathie pour, en parlant des animaux et des végétaux. Le chien est ami de l'homme. Le concombre est ami de l'eau. || 10° *Adj.* Qui appartient à un ami, favorable. Sentiments amis. Une divinité amie. Visage ami. Toutes les fois, tyran, qu'on se laisse adopter, On veut une maison illustre autant qu'amie, CORN. *Héracl.* V, 3. Jugez si les coups qui partent d'une main si amie et si favorable peuvent n'être pas proportionnés à notre faiblesse, MASS. *Avent, Afflict.* || 11° Allié. Peuples amis, cités amies. Les prenant pour une troupe amie. || Couleurs amies, couleurs qui produisent ensemble un effet agréable. || Pôles amis, les pôles qui s'attirent, en parlant des aimants. || Proverbes. Ami au prêter, ennemi au rendre, c'est-à-dire on se fait souvent un ennemi de celui à qui on a prêté de l'argent, en le lui redemandant. || Jamais honteux n'eut belle amie; en amour, il faut être entreprenant. || Les bons comptes font les bons amis; c'est-à-dire il faut régler les intérêts réciproques et se bien entendre, si l'on veut rester amis.

— REM. Suivant Laveaux, on dit ami *de* quelqu'un, et non ami *avec* quelqu'un, et il ne faut pas imiter Voltaire, dans cette phrase : « Claveret, avec qui il était ami, avait été celui qui avait fait courir cette pièce. » Malgré cette remarque, on peut dire *avec*, qui ne choque en rien la grammaire. || On dit aussi ami *à* : Quelque ami que vous lui soyez, MOL. *Don Juan*, III, 4. La neutralité entre des femmes qui nous sont également amies, LA BRUY. 13. Il faut observer que ce genre de régime ne doit s'employer qu'avec des pronoms qui se mettent avant le verbe.

— HIST. XIe s. Et si nul [quelque] parent n'ami ceste justice deforcent [s'opposent de force].... *Lois de Guill.* 45. Et Pinabel mon ami et mon pair, *Ch. de Rol.* XXVI. Pour sa beauté dames lui sont amies, *ib.* LXXV. Eh! reis amis, que [pourquoi] vous ici nen estes? *ib.* CXXVI. Ami Rolans, Deus mete t'ame en flurs! *ib.* CCIV || XIIe s. Ami prisé, *Ronc.* p. 17. Tant fu blasmés de ses meillors amis, *ib.* p. 24. Tante pucele gaste [privée] de lor amis, *ib.* p. 72. Atant es-vous Braimimonde s'amie, *ib.* p. 115. Li cuens Rolant cui vous estes amie, *ib.* p. 160. Où est Rolant, qui de moi fit s'amie? *ib.* p. 168. Que vous amez [aimiez] vostre loial ami, *Couci*, VII. Tuit mi penser sont à ma douce amie, *ib.* II. Las! pourquoi l'ai de mes ieuz regardée La douce rien qui fausse amie a nom? *ib.* VI. Assez aim [j'aime] mieuz mourir en bon desir Que vivre irez et m'amie haïr, *ib.* IX. Li cuens de Blois devroit bien mercier Force d'amours qui lui dona amie, *ib.* XXI. Rois, vous savez que Diex a peu d'amis; Ne onques mais

n'en ... mestier, ... Romanc. p. 101. Diex! ... à mari Garin, Mon dous amin, *ib.* p. 72. Jamais en nos aages [nous] ne portassions enseigne, [si] Ne fust vos bons amis li cuens Hues du Maine, *Sax.* XXX. Tei amin [tes amis], chier sire, et tei proisme aprocharent et esturent encontre ti, ST-BERN. 555. || XIIIe s. Il furent bon ami sans mal et sans envie, *Berte*, II. Adonc tenoient Franc les Tyois pour amis, *ib.* V. Ha Diex! verrai-je mais, fait-elle, mes amis? *ib.* XXX. Devant lui sont venu si plus privé ami, *ib.* CVIII. Symons en [de Berte] fait sa niece, et Constance s'amie, *ib.* LX. Dame, or alés seoir arriere; Amit avés et cointe et noble, *Lai d'Ignaur.* Si ... que mains en esprovast De ceus qui à son tens vivoient, Qui si ami de bouche estoient, *la Rose*, 5428. Se cil qui tant iert tes amis, En bien amer a son cuer mis, Lors vaudra miex sa compaignie, *ib.* 2713. Biaus amis, que faites-vous là? Fait Cortoisie, ça venez, *ib.* 784. Tex gens ne poent ne ne doivent penre don ne promesse de nului, se ce n'est de lor amis de char, ou de lor sengneurs, BEAUM. XXXII, 33. || XIVe s. Et te souviengne de la guerre Qui a regné en mainte terre Par espicial ou pays Dont tu es toy et tes amis [partisans], *Liv. du bon Jeh.* 65. || XVIe s. L'amour de m'amye, RAB. *Gar.* I, 9. Ce gentilhomme lui sembla n'estre point si riche, qu'il lui dust tenir fort d'avoir sa amie non plus que lui, MARG. *Nouv.* IX. Quoi, m'amie? il n'est point un meilleur mari que le mien, ID. *ib.* XV. Quand il vouloit, il parloit à son amie, ID. *ib.* XXI. Ils estoient amis de leur païs— amis d'ambition et de trouble— Ils n'estoient ni amis l'un de l'autre, ny amis à eulx mesmes, MONT. I, 214. Ma niepce, m'amie, depuis que je t'ay cogneu.... ID. IV, 328. Elle fit apparoir à Alessio s'amie couchée auprès de lui, DESPER. *Contes*, CXXVIII. Le regard du bien public feit que Brutus devint amy de Pompeius, duquel auparavant il estoit ennemy, et ennemy de Cesar, duquel il estoit amy, AMYOT, *Brut. et Dion*, 5. Ces amis de fricassée et de nappe mise, ID. *Comment discern. le flatt.* 17. Au besoin cognoist on l'ami, H. EST. *Précell.* p. 180. La mort n'ha point d'ami, le malade n'en ha qu'un demi; et quant au poure, point du tout, ID. *ib.* p. 167.

— ÉTYM. Bourguig. *aimin, aimie;* Berry, *aimi, émi;* provenç. *amic, amiga, amia;* espagn. *amigo;* ital. *amico;* d'*amicus*, ayant même radical que *amare*, aimer. Dans l'ancien français, nominatif singulier *amis*, régime *ami;* nominatif pluriel *ami*, régime pluriel *amis*.

AMIABLE (a-mi-a-bl'), *adj.* || 1° Doux, gracieux. Paroles amiables. La confraternité, trop oubliée de l'espèce humaine, s'entrelacera par une circulation plus amiable et plus active dans tous les rapports politiques et commerciaux, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 39. Le ciel amiable, MALH. I, 4. || Peu usité en ce sens hors de la poésie. || 2° Amiable compositeur, celui qui est chargé d'accommoder un différend. L'arbitre choisi est un médiateur amiable et non un juge de rigueur, FÉN. *Tél.* XXIII. || Convention ou partage amiable. || 3° À l'amiable, *loc. adv.* Par voie de conciliation, sans procès. Il valait mieux traiter à l'amiable, BOSS. *Lett. quiét.* 139. Si les affaires ne peuvent pas être accommodées à l'amiable avec nos parties, ID. *Var.* 3. Il n'a pas tenu à moi que nous n'ayons terminé notre différend à l'amiable, ID. *Lett.* 183. La charité les obligeait à s'expliquer à l'amiable avec l'auteur, ID. *1er écrit.* || Vente à l'amiable, vente de gré à gré.

— HIST. XIIe s. Naissance plaine de sainteit, honoraule al munde, amiaule as hommes, ST-BERN. p. 530. || XIVe s. Et ceulx qui tantost font l'un à l'autre ouvres amiables, il monstrent par ce que il veulent estre amis, ORESME, *Eth.* 235. || XVe s. Et leur bailla certains articles assez amyables par escript, COMM. II, 3. Il avoit la parolle doulce et amyable, ID. IV, 7. || XVIe s. Les supplians estre traictez plus humainement, en consyderation de ce qu'ilz avoyent de tous temps esté bons et amiables voisins, RAB. *Gar.* I, 26. Ces salades me semblent bien assez bonnes, et quelque peu plus doulces et amiables à l'estomach, ID. *Épi.* 12. Dieu te gard, douce, amiable Calandre, MAROT, III, 115. Le mespris de la mort nous donne le goust pur et amiable de la vie.... MONT. I, 70. Il estoit le plus doulx et le plus amiable envers les autres qu'il estoit possible, AMYOT, *Lyc.* 16. Il estoit courtois, et avoit la parole doulce et amiable, ID. *Solon*, 61. Conquerant aucuns des peuples par force d'armes, et gaignant les autres par amiable voye, ID. *Caton*, 19. Mithridates luy fist ... le bon traittement et amiable recueil qui luy fut possible, ID. *Marius*, 56.

— ÉTYM. Bourguig. *aymiaule;* picard, *amicabe;* provenç. *amicable, amigable* d'*amicabilis*, de *amicus* (voy. AMI).

AMIABLEMENT (a-mi-a-ble-man), *adv.* D'une manière amiable. Je lui ai parlé amiablement. Et l'on prend plaisir à lui enfoncer le trait dans l'âme, d'autant plus avant et plus sensiblement qu'on paraît le faire plus charitablement et plus amiablement, PASCAL, *Pensées*, t. II, p. 30.

— HIST. XIIe s. Puis lui a dit mot amiablement, *Ronc.* p. 172. Or vus requier ... amiablement, Qu'en vostre terre n'ait en nul liu secetment, *Th. le Mart.* 54. E jo frai dreiture à ... amiablement e dulcement, *Rois*, 173. || XIIIe s. ... [Bel-accueil] m'abandonna le passage De la haie moult doucement, Et me dist amiablement.... *la Rose*, 2808. Donnés donc amiablement Biaus prés dons resnablement, Si que n'en cheiez en ...te; Damage i auriés et perte, *ib.* 4239. || XIVe s. Et, à dire verité, nous cuidons que tout homme bon et sage soustient et porte amiablement et convenablement toutes fortunes, ORESME, *Eth.* 25. Et ainsi appert que le malvès n'est pas disposé quant à soy mesme amiablement, car il n'a en soy chose amable ou qui soit d'amiableté, ID. *ib.* 268. || XVe s. Et alla, atout grand route de ses gens, le mareschal [de France] à l'encontre de lui le seigneur de Coucy, et le recueillit moult amiablement, FROISS. II, II, 7. Traicter de leurs affaires le plus amiablement que faire se pourroit, COMM. II, 7. || XVIe s. Les peuples voisins, doulx et gracieux, les ...rent amiablement, AMYOT, *Rom.* 1. C'est une chose divine à Numa qu'il les ait peu contenir en paix, et faire vivre amiablement ensemble, ID. *Lyc. et Numa comp* 10. Pour decider amiablement ce different, ilz eslurent arbitres les ambassadeurs des Parmesans, ID. *Marius*, 46.

— ÉTYM. *Amiable* et *ment*.

AMIANTE (a-mi-an-t'), *s. m.* Substance minérale, naturelle, à filaments nacrés et soyeux, incombustible et infusible. C'est un silicate de magnésie.

— ÉTYM. Ἀμίαντος, de ἀ privatif, et μιαίνειν, souiller (voy. MIASME): qui ne peut être souillé.

AMICAL, ALE (a-mi-kal, ka-l'), *adj.* Inspiré par l'amitié; qui annonce l'amitié. Relations amicales. Protestations amicales.

— REM. L'Académie le dit inusité au pluriel masculin, mais aucune raison n'oblige à ne pas s'en servir. Des conseils amicaux.

— ÉTYM. *Ami;* wall. *amistâve;* namurois, *amichetauve.*

AMICALEMENT (a-mi-ka-le-man), *adv.* D'une manière amicale. Quiconque a vu des masques dans un bal danser amicalement ensemble.... peut se faire une idée du monde, VAUVEN. *Max.* 330.

— ÉTYM. *Amicale* au féminin, et *ment*.

AMICT (a-mi. Le *ct* ne se prononce jamais, même devant une voyelle), *s. m.* Linge bénit que le prêtre met sur ses épaules pour dire la messe.

— HIST. XIIIe s. Au plus tost que il pot venir, S'ala des vestemenz vestir, L'aube et l'amist tot sanz dangier, Et Renart li curut aidier, *Ren.* 3377.

— ÉTYM. *Amictus*, d'*amicire*, couvrir.

† **AMIDE** (a-mi-d'), *s. f.* et mieux *s. m.* Terme de chimie. Radical organique admis hypothétiquement par les chimistes et représentant un sel d'ammoniaque moins un atome d'eau.

† **AMIDINE** (a-mi-di-n') ou **AMIDONE** (a-mi-do-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance opaque ou demi-transparente, blanche, ou d'un blanc jaunâtre, insipide, inodore; elle se forme lorsqu'on abandonne à lui-même l'empois d'amidon à la température de l'atmosphère.

AMIDON (a-mi-don), *s. m.* || 1° Fécule tirée des végétaux, sous forme de poudre blanche grenue, ou formée de petites masses amorphes. L'amidon du commerce est préparé avec la farine gâtée, l'orge ou le froment grossièrement moulus. || 2° En chimie, principe immédiat neutre des végétaux, très-abondamment répandu dans leurs organes.

— SYN. AMIDON, FÉCULE. En chimie amidon et fécule sont des synonymes parfaits; mais l'usage auquel on applique la substance qu'ils désignent leur donne une acception différente. Ainsi, dans les arts, la fécule des céréales s'appelle amidon; appliquée à l'alimentation et à la thérapeutique, la fécule de pomme de terre garde le nom de fécule, et l'on dit aussi fécule d'arrow-root. Amidon est une expression spécifique; fécule un terme générique, LEGOARANT.

— HIST. XIVe s. Fleur d'amidon ou ris, *Ménagier*, I, 5. || XVIe s. Faut prendre lait de tintimal et poudre d'encens incorporés avec un peu de fleur d'amidon, PARÉ, XV, 26. Poudre de ceruse de Venise ou blanc d'amidon, ID. XXV, 41. Celuy qui auparavant estoit rejettoit avec horreur des œufs, de l'amidon et du pain le plus blanc du monde, aujourd'hui mange du pain bis, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 5.

— ÉTYM. Bourguig. *aimidon;* d'une forme allongée faite probablement sur l'italien ou l'espagnol; car dans l'ancien français *amidon* se disait *godron;* ital. *amido;* portug. *amido;* espagn. *almidon;* d'*amylum*, ἄμυλον, de ἀ privatif, et μύλη, meule (voy. MEULE): qui n'a pas été préparé à la meule.

† **AMIDONNE** (a-mi-do-n'), *s. f.* (Voy. AMIDINE).

† **AMIDONNÉ, ÉE** (a-mi-do-né, née), *adj.* Enduit d'amidon. Bandage amidonné, bandage dont les pièces ont été trempées dans une solution d'amidon.

† **AMIDONNER** (a-mi-do-né), *v. a.* Enduire d'amidon.

† **AMIDONNERIE** (a-mi-do-ne-rie), *s. f.* Fabrique d'amidon.

— ÉTYM. *Amidon.*

AMIDONNIER (a-mi-do-nié), *s. m.* Fabricant, marchand d'amidon.

— ÉTYM. *Amidon.*

AMIGDALE (a-mi-gda-l'), *s. f.* Mauvaise orthographe. Voy. AMYGDALE.

† **AMIGNARDER** (a-mi-gnar-dé), *v. a.* Rendre mignard.

— HIST. XVIe s. Les petits enfants se delectent à ouir paroles flateuses et qui les amignardent, PARÉ, XVIII, 24.

— ÉTYM. *À* et *mignard.*

A-MI-LA (a-mi-la). Terme de musique. Il servait à désigner la note *la*, et surtout le ton de *la*. Cet air est fait en a-mi-la. || Il n'est plus usité.

AMINCI, CIE (a-min-si, sie), *part. passé.* Devenu, rendu mince. Sa taille amincie.

AMINCIR (a-min-sir), *v. a.* || 1° Rendre plus mince. Amincissez ces planches, qui sont trop épaisses. || 2° S'amincir, *v. réfl.* Être aminci. La peau s'amincit au-dessus d'un abcès.

— ÉTYM. *À* et *mince.*

AMINCISSEMENT (a-min-si-se-man), *s. m.* Action d'amincir, de diminuer d'épaisseur; état de ce qui est aminci. L'amincissement d'une lame de couteau qui passe sur la meule.

— ÉTYM. *Amincir.*

AMIRAL (a-mi-ral), *s. m.* || 1° Chef suprême des forces navales. Les amiraux. Calmez-vous, amiral; vous, Guise, respectez Un vieillard, ma puissance et la foi des traités, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 4. || 2° Il s'est dit aussi de l'officier qui commandait une flotte, quoiqu'il n'eût pas la charge d'amiral. || 3° Aujourd'hui titre du grade le plus élevé dans la marine militaire. || 4° *Adj.* Le vaisseau amiral, le vaisseau d'une flotte monté par un amiral. L'incendie, attaquant la frégate amirale, Déroule autour des mâts son ardente spirale, V. HUGO, *Orient.* 5. || 5° Dans un port, le vaisseau amiral ou simplement l'amiral, le vaisseau sur lequel se font les inspections, siégent les conseils de guerre, et s'exécutent les jugements qu'ils prononcent. || 6° Amiral ou grand amiral, la quatrième dignité de l'ordre de Malte. || 7° Nom d'une coquille univalve fort jolie, des côtes de la mer des Indes.

— HIST. XIe s. Les amiralles et les filz as conturs [comtes], *Ch. de Rol.* LXVI. Si la tramist [l'espée] li amiralz de Primes, *ib.* LXXV. || XIIe s. Que li [Marsile] tramist un amiral [emir] cortois, *Ronc.* p. 5. Irez à l'amirant, *ib.* p. 13. Li amirauz [émir] de cui nos fiefs tenons, *ib.* p. 117. Seignor baron, dit-il, nobile chevalier, Estes ci assemblé, amirant et princier, *Sax.* VI. Jà Loeys ne lor sera aidans, Ne empereres, ne rois, ne amirans, *Raoul de C.* 154. || XIIIe s. Si i fu li soudans de Coigne.... et cius de Halappe, où li boin chevalier sont de paienie, et moult d'autre soudant et amirant, et s'accorderent tous que.... *Chr. de Rains*, 90. || XIVe s. Y avoit une table qui de vertu ot tant, Que nulz homs ne pooit, ne roy ne amirant, Aporter nul venin qui tant fu mal faisant, *Guescl.* 9110. || XVe s. [Ceux de Karentan] sentoient sur mer l'admirault de France et l'admiral d'Espaigne avec lui gisant à l'ancre, FROISS. II, II, 27. || XVIe s. Les galeres venoient tirer à bout touchant l'esquipage de ce vis-amiral, qui s'estonna moins que l'amiral, D'AUB. *Hist.* II, 302.

— ÉTYM. Provenç. *amirau, amirar, amiralh, amiratz;* espagn. *almirante;* ital. *almiraglio, ammiraglio;* bas-lat. *admiralius, almiragius, meral* dans une chronique de 1190, *amirarius, amiratus, amirati, amirandus, amiraus;* bas grec, ἀμὴρ et ἀμηρᾶς. On fait venir ce mot de l'arabe *amir al bahr*, commandant de la mer. Le mot *bahr* s'étant perdu, il vaut mieux y voir seulement le mot *émir*

(voy. ce mot) pourvu de finales très-différentes, entre lesquelles le français moderne a adopté *al*.

† **AMIRALAT** (a-mi-ra-la), *s. m.* Dignité d'amiral.

— ÉTYM. *Amiral*.

† **AMIRALE** (a-mi-ra-l'), *s. f.* Galère que montait l'amiral des galères.

— HIST. XVIe s. Le feu du ciel brusla son amiralle près de Catare, D'AUB. *Hist.* I, 315. Le comte envoya en course en divers endroits, ne gardant que son amiralle et vice-amiralle, ID. *ib.* II, 87.

AMIRAUTÉ (a-mi-rô-té), *s. f.* || 1° Anciennement, office de grand amiral. || 2° Tribunal qui connaissait de toutes les affaires relatives à la marine. || 3° Administration supérieure de la marine; conseil d'amirauté.

— HIST. XVIe s. Le roi lui donna l'amirauté, D'AUB. *Hist.* III, 116.

— ÉTYM. *Amiral*.

† **AMISSIBILITÉ** (a-mi-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme de théologie et de jurisprudence. Qualité de ce qui est amissible.

— ÉTYM. *Amissible*.

† **AMISSIBLE** (a-mi-ssi-bl'), *adj.* Terme de théologie et de jurisprudence. Qui peut être perdu. La grâce, la justice amissible.

— ÉTYM. Voy. AMISSION.

† **AMISSION** (a-mi-ssi-on), *s. f.* Terme de théologie et de jurisprudence. Perte. L'amission de la grâce.

— ÉTYM. *Amissionem*, de *amittere*, de *a*, *ab*, exprimant séparation, et *mittere*, envoyer: voy. METTRE.

AMITIÉ (a-mi-tié; de trois syllabes), *s. f.* || 1° Sentiment qui affectionne, attache une personne à une autre. Les liens d'une étroite amitié. Mon amitié pour vous. Rompre l'amitié. Retirer à quelqu'un son amitié. Bien placer son amitié. Une haute amitié. Les grandes amitiés vont jusque-là, PASC. *édit. Cousin*. La grande amitié que vous avez faite avec tout l'hôtel de Rambouillet, VOIT. *Lett.* 130. Oui, monsieur veut faire amitié avec vous et lier ensemble un petit commerce de visites et de divertissements, MOL. *le Mar. forcé*, 12. L'amitié qu'il avait eue avec le roi Philippe, VAUG. *Q. C.* 346. Mais enfin l'amitié n'est pas de même rang, Et n'a point les effets de l'amour ni du sang, CORN. *Hor.* III, 5. Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène! ID. *Hérac*l. III, 1. L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux, VOLT. *Œdipe*, I, 1. Le capitaine prit amitié pour moi, MOL. *l'Av.* V, 5. Leur tuante amitié de tous côtés m'arrête, ID. *Amph.* III, 1. Quoi! vous avez Nestor dans l'Hespérie, et vous n'avez pas su l'engager dans vos intérêts! Nestor dont vous aviez l'amitié, FÉN. *Tél.* X. Télémaque que Narbal prit en amitié, ID. *ib.* VIII. Si je ne vous aimais que d'amitié, j'avoue que je ne vous aimerais pas tant qu'elle, VOIT. *Lett.* 23. J'ai cru qu'il était impossible qu'une personne qui fait naître de l'amitié en tous ceux qui la voient, n'en eût point en elle, ID. *ib.* 25. Veut-il un prêtre qui s'insinue dans l'esprit des grands, qui aime mieux gagner leurs amitiés que leurs âmes? FLÉCH. *Panég.* I, p. 343. || Par bonne amitié, de bonne amitié, à bonne intention. Quoi que ce soit qui apprenne aux hommes à persécuter leurs semblables, par bonne amitié.... DIDER. *Ess. sur la vertu*. || 2° Affection profonde, tendresse, amour. Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle; Et les tristes discours Que te met en l'esprit l'amitié paternelle, L'augmenteront toujours, MALH. *à Duper.* Je voue à votre fils une amitié de père, RAC. *Andr.* V, 3. O Dieux! tant de respects, une amitié si tendre, Que de raisons pour moi si vous pouviez m'entendre! ID. *Andr.* II, 2. Rarement l'amitié désarme sa colère, ID. *Mithr.* I, 5. Je ne murmure pas qu'une amitié commune Se range du parti que flatte la fortune, ID. *Brit.* II, 7. C'est une obligation de l'écriture que les hommes fassent les avances pour gagner l'amitié des dames, PASC. *édit. Cousin*. Vous me gâtez si fort par l'amitié que vous avez pour moi, que je ne puis plus être contente de toutes les amitiés que je vois dans les familles, SÉV. 345. Qui te parle amitié, c'est à lui que tu nuis, MAL. I, 4. || 3° L'affection, l'union des amis. Les unions et les amitiés humaines, MASS. *Car. Offenses*. L'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts, BOSS. *Anne de Gonz.* Sensible aux amitiés raisonnables, FLÉCH. *Panég.* t. II, p. 495. Renonçant aux sentiments les plus naturels des amitiés et des bienséances humaines, ID. *ib.* I, p. 365. || 4° Le sujet de l'affection. On voudrait être l'amitié et, pour ainsi dire, l'idole de tout le monde, FLÉCH. *Serm.* I, 214. || 5° Accord, relations entre nations. Il y a paix et amitié entre les deux puissances. Sa fune amitié pèse à tous mes amis [alliés], RAC. *Mithr.* III, 1. || 6° Bienveillance. Ce ministre a de l'amitié pour vous. Ménélas me reçut avec amitié, FÉN. *Tél.* I. || Faire amitié à quelqu'un, lui témoigner de la bienveillance. || 7° Bon office, service de bienveillance, don. Pleine de trahison, sans âme et sans pitié, Capable de tout faire, hormis une amitié, VOIT. *Poésies*. La vieille Bussy donna presque tout ce qu'elle avait à la duchesse de Noailles, et fit une amitié de 40 000 livres au cardinal d'Estrées, ST-SIM. 117, 25. || Faire l'amitié de, terme de politesse amicale, avoir la bonté de, la complaisance. Faites-moi l'amitié de m'écouter. || 8° Affection de certains animaux pour les hommes. Le chien a de l'amitié pour son maître. || 9° Fig. Attraction, sympathie. Il y a de l'amitié entre le fer et l'aimant. || 10° S. f. plur. Paroles obligeantes, caresses. Il m'a fait beaucoup d'amitiés, les plus tendres amitiés. Mme de Puy du Fou qui vous fait mille amitiés, SÉV. 15. Elle vous dit mille amitiés, ID. 19. Il vient de nous quitter en nous faisant mille sortes d'amitiés, ID. 217. || Proverbe. Les petits présents entretiennent l'amitié.

REM. Faire amitié à quelqu'un, c'est lui témoigner de l'affection, de la bienveillance. Faire des amitiés à quelqu'un, c'est lui faire bon accueil, avoir pour lui des prévenances, lui dire des paroles obligeantes. Faire amitié avec quelqu'un, c'est se lier avec lui par le sentiment de l'amitié.

— SYN. AMITIÉ, AFFECTION, ATTACHEMENT. L'amitié a un sens plus étendu: elle suppose réciprocité, et, d'ordinaire, une certaine égalité entre ceux qui s'aiment. L'affection ne suppose ni réciprocité, ni égalité; elle exprime l'ensemble des sentiments bienveillants que nous ressentons pour une personne, même pour une chose. L'attachement est un sentiment plus vague, sinon plus faible que l'affection; il consiste à tenir d'une manière quelconque aux personnes ou aux choses, à n'y être point indifférent.

— HIST. XIe s. Deuz services et mont granz amistez, *Ch. de Rol.* III. Par amistié, Bel sire, [je] la vous don, *ib.* XLVII. || XIIe s. Par amistié vous en faiz ci le don, *Ronc.* p. 29. E pur ço que li reis l'aveit tant eshaucié, E mustré li aveit sovent grant amistié, *Th. le Mart.* 37. || XIIIe s. Car encor cuidoit elle que ce fust amistié, *Berte*, XV. || XIVe s. Premierement c'est raison, pour ce que amistié est une vertu, ORESME, *Eth.* 228. || XVe s. Longis, ceste lance tenez; En vostre main la porterez, Et ses compaignons aiderez: Je vous en pry par amitié, *la Pass. de N. S. J. C.* Et envoya tantost par certains messages ces lettres et ces amitiés devers le duc et la duchesse, FROISS. II, III, 38. || XVIe s. Comme s'il n'eust eu d'autres bornes pour limiter son amitié ou inimitié, que le droit et la justice seulement, AMYOT, *Brut. et Dion*, 5. Mesurant ses amitiés ou inimitiés à la mesure du bien et de l'utilité publique, ID. *Aratus*, 12. Il ne faut point trencher en deux une amitié; Un est nombre parfait, imparfait le deuxiesme, RONS. 254. Pour amitié garder, faut paroys entreposer, GÉNIN, *Récréat.* II, p. 247.

— ÉTYM. Picard, *amikié*; Berry, *amiquié*; provenç. *amistatz*; catal. *amistat*; espagn. *amistad*; ital. *amistà*; d'une forme non latine, *amicitas*, de *amicus* (voy. AMI). *Amicitia* aurait donné *amiesse*.

AMMAN (a-mman), *s. m.* Titre de dignité que l'on donne en Suisse aux chefs de quelques cantons.

— ÉTYM. Allem. *amman*, de *amt*, fonction, et *mann*, homme.

AMMEISTRE (a-mmè-str'), *s. m.* Titre qu'on donne aux échevins de plusieurs villes d'Allemagne.

— ÉTYM. Allem. *amt*, fonction, et *meister*, maître (voy. MAÎTRE).

AMMI (a-mmi), *s. m.* Plante annuelle de la famille des ombellifères, croissant sur le bord des champs, des prairies, et dont les semences petites, oblongues, striées, comptent parmi les espèces carminatives.

— ÉTYM. Ἄμμι, nom grec de cette plante.

† **AMMODYTE** (a-mmo-di-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui s'enfonce dans le sable.

— ÉTYM. Ἀμμοδύτης, de ἄμμος, sable, et δύειν, entrer dans.

AMMON (a-mmon) (**CORNE D'**), voy. AMMONITE.

— ÉTYM. *Ammon* est le surnom de Jupiter, adoré dans un temple situé au milieu des déserts de la Libye. Les Grecs ont tiré ce mot d'ἄμμος, sable; mais ils se sont laissés aller à leur habitude de chercher l'étymologie des mots étrangers dans leur propre langue. *Ammon* est certainement égyptien et signifiait bélier d'après Plutarque; il figure sous la forme d'*Amon* dans Jérémie, 46, 25; ce qui montre surabondamment que le mot n'appartient pas à la langue grecque.

† **AMMONÉEN, ENNE** (a-mmo-né-in, è-n'), *adj.* Se dit en géologie d'un terrain dans lequel on trouve des cornes d'Ammon.

AMMONIAC, AQUE (a-mmo-ni-ak, a-k'), *adj.* || 1° Terme de chimie. Le chlorure ammoniaque ou chlorhydrate d'ammoniaque a eu le nom de sel ammoniac, parce qu'on le préparait autrefois dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon. || 2° Gaz ammoniac (voy. AMMONIAQUE). || 3° Gomme ammoniaque, gomme-résine d'une odeur forte et d'une saveur âcre.

— HIST. XVIe s. Le sel armoniac, PALISSY, 242. Il y faut appliquer ammoniac et galbanum dissoult en vinaigre et eau de vie, PARÉ, V, 20. De la gomme ammoniac dissoulte en eau de vie, ID. V, 21. Une lozenge d'armoniac rozat, O. DE SERRES, 918.

— ÉTYM. Ἀμμωνιακόν, de Ἄμμων, surnom de Jupiter en Libye (voy. AMMON); Berry, *armoniac*. Du temps de Ménage, l'usage voulait que l'on dît *armoniac*.

AMMONIACAL, ALE (a-mmo-ni-a-kal, ka-l'). || 1° *Adj.* Qui contient de l'ammoniaque. Sel, savon ammoniacal. || 2° *S. m. plur.* Terme de médecine. Les ammoniacaux, médicaments excitants, diffusibles, formés par l'ammoniaque et ses principales combinaisons salines, telles que le carbonate, le chlorhydrate, le sulfate, l'acétate.

— ÉTYM. *Ammoniac*.

† **AMMONIACÉ, ÉE** (a-mmo-ni-a-sé, sée), *adj.* Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIAQUE (a-mmo-ni-a-k'), *s. f.* Terme de chimie. Alcali ainsi appelé parce qu'on le retire du sel ammoniac. On ne peut l'obtenir pur que sous la forme de gaz. Le gaz ammoniac, gaz ammoniacal, ammoniaque gazeuse, est incolore, très-âcre, très-caustique. Ce n'est jamais qu'en dissolution dans l'eau qu'on emploie le gaz ammoniac; il constitue alors l'ammoniaque liquide.

— ÉTYM. *Ammoniac*.

† **AMMONIATE** (a-mmo-ni-a-t'), *s. m.* Ammoniure.

AMMONIQUE, *adj.* Tenant de l'ammoniaque.

AMMONITE (a-mmo-ni-t'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'un genre de mollusques céphalopodes fossiles, appelés cornes d'Ammon, à cause de la ressemblance de la volute de leur coquille avec les cornes de Jupiter Ammon représenté sous la figure d'un bélier.

† **AMMONIUM** (am-mo-ni-om'), *s. m.* Terme de chimie. Nom d'un radical hypothétique composé, que quelques chimistes considèrent comme formant la base de l'ammoniaque.

† **AMMONIURE** (a-mmo-ni-u-r') *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'ammoniaque avec un oxyde métallique, dite aussi ammoniate.

† **AMNÉSIE** (a-mné-zie), *s. f.* Terme de médecine. Diminution notable ou perte totale de la mémoire.

— ÉTYM. Ἀμνησία, de ἀ privatif, et μνάομαι, je me souviens (voy. AMNISTIE).

† **AMNICOLE** (a-mni-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit sur le bord des rivières.

— ÉTYM. *Amnis*, rivière, et *colere*, habiter (voy. CULTURE).

AMNIOS (a-mni-os'), *s. m.* Terme d'anatomie. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus. [L'enfant] était moins comprimé dans l'amnios qu'il n'est dans ses langes, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— HIST. XVIe s. La seconde tunique est appelée amnios ou agnelette, PARÉ, XVIII, 7.

— ÉTYM. Ἄμνιος, d'agneau, sous-entendu ὑμήν, membrane: mot à mot, la membrane d'agneau. L'amnios a sans doute été ainsi dénommé à cause de sa mollesse. Ἄμνιος vient de ἀμνός, qui est le même que ἄρνος, ancien latin *arnus*, puis *agnus* (voy. AGNEAU).

† **AMNIOTIQUE** (a-mni-o-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'amnios.

AMNISTIE (a-mni-stie), *s. f.* || 1° Pardon collectif accordé par le souverain. Il fut compris dans l'amnistie. On donna une amnistie générale au duc de Rohan, ANQUET. *Ligue*, III, 365. || 2° Par extension. Ces jubilés qui amènent les pécheurs à l'amnistie de la religion, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 6.

— SYN. AMNISTIE, GRÂCE. La grâce est individuelle; l'amnistie est collective.

— HIST. XVIe s. Pardonnant tout le passé avec oubliance sempiternelle de toutes offenses precedentes, comme estoit l'amnestie des Athéniens, RAB. dans MÉNAGE.

— ÉTYM. Ἀμνηστία, de ἀ privatif, et μνάομαι, je me souviens, au parfait μέμνημαι, de même radical que le latin *meminisse*, *memoria* (voy. MÉMOIRE). Rabelais disait *amnestie*, reproduisant l'orthographe grecque; nous disons *amnistie*, reproduisant la prononciation dans laquelle l'êta a le son de l'*i*.

AMNISTIÉ, ÉE (a-mni-sti-é, ée). || 1° *Part. passé.* Les chefs de la rébellion amnistiés. || 2° *Subst.* Les amnistiés rentrèrent dans le pays.

— ÉTYM. *Amnistie.*

AMNISTIER (a-mni-sti-é), *v. a.* Accorder une amnistie.

AMODIATEUR (a-mo-di-a-teur), *s. m.* Celui qui prend une terre à ferme.

— ÉTYM. *Amodier.*

AMODIATION (a-mo-di-a-sion), *s. f.* Bail à ferme d'une terre.

— ÉTYM. *Amodier.*

AMODIÉ, ÉE (a-mo-di-é, ée), *part. passé.* Terre amodiée en grain, en argent.

AMODIER (a-mo-di-é), *v. a.* Donner à ferme. Synonyme d'*affermer.*

— HIST. XIVe s. Admuidier ou abourner du vin à vendre en detail, DU CANGE, *amodium.*

— ÉTYM. Bas-lat. *admodiare*, de *ad*, à (voy. À), et *modus*, mesure (voy. MODE).

AMOINDRI, IE (a-moin-dri, drie), *part. passé.* Les revenus amoindris par les impôts. L'autorité royale amoindrie.

AMOINDRIR (a-moin-drir), *v. a.* || 1° Rendre moindre, au propre et au figuré. L'éloignement amoindrit les objets. Seigneur, s'il vous plaisait d'entendre ma défense, Possible que l'excuse amoindrirait l'offense, TRISTAN, *M. de Chrispe*, V, 2. || 2° Absolument. Les lunettes qui amoindrissent, PASC. *Pens.* part. I, art. 2. || 3° *V. n.* Devenir moindre. Votre revenu en amoindrira considérablement. || 4° S'amoindrir, *v. réfl.* Son revenu s'amoindrit tous les jours.

— HIST. XIIe s. Et si vostre penitence estoit amanrie, ST-BERN. 572. || XIIIe s. Il laissa le pleuvoir, s'amenri la froidure, *Berte*, XLII. Par sa très grant convoitice, il amenrisçoit cescun jour les garnisons [provision] de laiens, *Chr. de Rains*, 111. || XIVe s. Mais pourtant sa perfection Amoindrira sans fiction, Et mercure ne sera plus Parfaict, *Trait. d'Alch.* 290. || XVe s. Je ne di mie que nous affoiblissions ni amendrissions l'heritage de monseigneur de Flandre, FROISS. *Discours de Jean Lyon*, II, II, 53. Et pour ce que les pourveances de la cité commencerent à amenrir, FROISS. I, I, 132. Et virent bien que en la fin ils ne le pourroient tenir [le pont]; car les Anglois croissoient toujours, qui issoient hors de Calais, et leurs gens amenrissoient, ID. I, I, 327. Et veulent les aucuns dire que on trouva les viandes toutes entieres que on lui avoit portées, ni rien ne les avoit amenries au jour de sa mort, ID. II, III, 13. || XVIe s. Quand il n'y auroit autre mal, il [Dieu] est amoindri de sa dignité, et est rendu contemptible, CALV. *Inst.* 289. Croistre je voy d'un costé ta douleur, Et amoindrir d'un autre ta couleur, MAROT, II, 217. Il se retiroit en sa maison, où tant de compagnie l'alloit voir, que sa depense n'amoindrissoit guere en son menage, MARG. *Nouv.* LIX. Il declara à ses compagnons son entreprise, sans en amoindrir le peril, D'AUB. *Hist.* III, 11. Son obligation s'en amoindrissoit et luy en poisoit moins, MONT. I, 91.

— ÉTYM. *À* et *moindre.* Une des anciennes formes de moindre était *mendre*, d'où l'ancien verbe *amendrir* ou *amenrir.*

AMOINDRISSEMENT (a-moin-dri-se-man), *s. m.* Action de rendre moindre. L'amoindrissement de votre fortune, de son crédit.

— HIST. XVIe s. La fin du discours fut un jurement de fidelité entr'eus, et l'amoindrissement des Guisars, D'AUB. *Hist.* I, 104.

— ÉTYM. *Amoindrir.*

† **AMOISE** (a-moi-z'), *s. f.* Voy. MOISE.

AMOLLI, IE (a-mo-li, lie), *part. passé.* || 1° Rendu mou. La terre amollie par les pluies. || 2° Énervé. Amolli par les voluptés. || 3° Se dit, en gravure, des contours équivoques, qui ne sont pas assez ressentis.

AMOLLIR (a-mo-lir), *v. a.* || 1° Rendre mou. La chaleur amollit la cire. || 2° Fig. Énerver, adoucir. Amollir le courage. N'amollissez pas l'enfance dans les délices. Pour amollir son cœur, je n'ai rien négligé, CORN. *Poly.* V, 4. Une larme d'un fils peut amollir sa haine, ID. *Rodog.* II, 4. || 3° S'amollir, *v. réfl.* Devenir mou. La cire s'amollit à la chaleur. || 4° Devenir efféminé. S'amollir dans les délices et l'oisiveté, FÉN. *Tél.* III. || 5° S'adoucir. Son cœur s'amollissait par degrés. Courage! ils s'amollissent, CORN. *Hor.* II, 6. || 6° Terme de marine. Le vent s'amollit, devient moins violent.

— HIST. XIIe s. Ke la chars, se ele dist aspres choses, ne l'atraiet à impatience, u, se ele dist losenges, ne l'amolisset à luxure, *Job*, 452. || XIIIe s. Si manderent au connestable que il vint parler à eus; et il i venist, et parlerent ensamble, atant que li empereres s'amollia auques, et si taillerent entre els une pais telle que, etc. H. DE VALENC. XXXII. Molt les a fait amollier Li biaus parlers dou chevalier, *Lai d'Ignaur.* Il [Danger] se set bien amoloier, Par chuer [flatter] et par soploier, *la Rose*, 3147. Mès quant ele ot bien arousé De lermes l'ort vilain housé, Si le convint amoloier, *ib.* 15609. Moult a dur cueur qui n'amolie, Quant il trove qui l'en suplie, *ib.* 3295. || XIVe s. Car onques pour prieres son cuer ne s'amoli, *Guescl.* 12998. Cuidiés-vous pour menaces nous soions esbahis? Nous cuidiez, vous trouver tellement amollis Que nous rendons à vous si tost nos edifis?... *ib.* 21678-21696. || XVe s. Cet exemple amollia grandement le courage du roi d'Angleterre [fléchit la rigueur], FROISS. I, I, 320. Son cueur ne se admollit jamais, COMM. IV, 13. || XVIe s. O bienheureux tombeau! la manne, comme rosée tombante de l'air serein, puisse amollir ta pierre! YVER, p. 567. Il le pria d'amollir son courage en priant, AMYOT, *Sylla*, 49.

— ÉTYM. *À* et *mou.* Dans l'ancien français, il y avait deux formes : *amolir* et *amolier* ou *amoloier.*

AMOLLISSANT, ANTE (a-mo-li-san, san-t'), *adj.* Des voluptés amollissantes.

AMOLLISSEMENT (a-mo-li-se-man), *s. m.* || 1° Action d'amollir; état de ce qui est amolli. L'amollissement de la cire. || 2° Fig. L'amollissement du courage.

— HIST. XVIe s. Et un amolissement aux courages de ses serviteurs, D'AUB. *Hist.* II, 24.

— ÉTYM. *Amollir.*

† **AMOMACÉES** ou **AMOMÉES** (a-mo-ma-sée ou a-mo-mée), *s. f. plur.* Famille de plantes monocotylédones, vivaces, voisine des orchidées.

— ÉTYM. *Amome.*

AMOME (a-mô-m'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes presque toutes exotiques, et douées, en général, d'une saveur piquante et aromatique.

— ÉTYM. Ἄμωμον, aromate de l'Inde.

AMONCELÉ, ÉE (a-mon-se-lé, lée), *part. passé.* Les cadavres amoncelés autour de la redoute.

AMONCELER (a-mon-se-lé. J'amoncelle; j'amoncellerai; j'amoncellerais; j'amoncelai; amoncelant; quelques-uns mettent un accent grave et une seule *l*: j'amoncèle, j'amoncèlerai), *v. a.* || 1° Mettre en monceau. Amonceler des gerbes. || 2° Fig. Amonceler des richesses. Amonceler les preuves, les citations. || 3° S'amonceler, *v. réfl.* Être mis en tas. Les nuages s'amoncellent. Les figures, l'onyx, le cristal, les métaux Partout sur les buffets, sur la table étincellent.... et partout s'amoncellent, A. CHÉNIER, 49. || Fig. Hélas! je vous le dis, ne vous endormez pas, Tandis que l'avenir s'amoncelle là-bas, V. HUGO, *Crép* 15. || 4° *V. n.* En termes de manége, se dit d'un cheval bien ensemble, bien sous lui, et qui marche sur les hanches sans se traverser.

— HIST. XIIIe s. Il amoncele or et argent Por lui leveret essaucier, *Theophilus.* Et en l'esperite de ta forsenerie sont amoncelées les eves [eaux], *Psautier*, f° 183. || XIVe s. Car la douce parole les amis amoncele, *Girart de Ross. v.* 1278. || XVIe s. Nous sommes touts contraincts et amoncelez en nous, et avons la veue raccourcie à la longueur de nostre nez, MONT. I, 170. Lors la cholere et la fureur, s'emmoncelant en un, esclatte touts ses efforts à la premiere charge, ID. III, 351. Je lui appris à escrimer des deux bras, à s'amonceler le ventre, à reculer la teste, à la bordeliner de bonne grace, D'AUB. *Conf.* II, 1. Il a le front refrongné, ridé et amoncelé, ses cheveux se herissent, PARÉ, *Introd.* 18. La tunique cornée se ride et se amoncelle, ID. IV, 6. Aucunes fois les veines sont courbées et repliées en plusieurs circonvolutions emmoncelées, ID. XI, 21. La pluspart du bled en roulant s'emmoncelle dans le fons des lignes, O. DE SERRES, 113. Pour vuider l'humeur que rendent les olives estans amoncelées, O. DE SERRES, 706.

— ÉTYM. *À* et *monceau;* picard, *amoncheler.*

AMONCELLEMENT (a-mon-sè-le-man), *s. m.* Action d'amonceler; état de ce qui est amoncelé. L'amoncellement des sables, à l'embouchure des rivières.

— ÉTYM. *Amonceler.*

AMONT (a-mon), *s. m.* || 1° Le haut d'où descend un fleuve, une rivière, par opposition au bas qui est dit aval. Pays d'amont, pays en amont, le pays situé dans le haut du fleuve, de la rivière. || En amont de, au-dessus de. En amont de la ville. || 2° Vent d'amont se dit, sur les côtes où la terre est au levant, de tout vent qui souffle de l'un des points compris entre le nord-est et le sud-est, passant par l'est. || 3° Terme de fauconnerie. Mettre l'oiseau amont, le jeter. || Tenir amont, se dit de l'oiseau quand il se tient en l'air en attendant qu'il découvre le gibier.

— HIST. XIe s. Gardez [regardez] amunt devers les porz d'Espaigne, *Ch. de Rol.* LXXXV. [Il] Regarde aval et si regarde amont, *ib.* CLXIII. || XIIe s. Il se dresa amont en son esté, *Ronc.* p. 35. Amont le Sebre font les voiles tourner, *ib.* p. 118. Enmi la ville parvinrent en amont, *ib.* p. 120. [Ils se frappent] Amont es haumes où luisent li cristal, *ib.* p. 144. Amont au ciel où joie est esclarcie, *ib.* p. 171. Reynaus passa lès le mais [logis] d'Erembor, Ains ne daigna dresser le chef [la tête] amont [en haut], *Romancero*, p. 49. Amont par mi le Rin li orages [le temps] les guie, *Sax.* VII. || XIIIe s. Le coutel [elle] a saisi, si l'a amont levé, *Berte*, XV. Et Bel-Acueil est en prison Amont en la tor enserré, *la Rose*, 3927. Si ot dedens la pierre escrites Ou [au] bort amont letres petites Qui disoient.... *ib.* 1444. Mès onques si bel [homme] armé ne vi: car il paroit [paraissait] desur toute sa gent dès les espaules en amont [en haut], JOINV. 226. Sire, nous n'avons pooir d'aler au roy parmi ceste gent; maiz alons amont, et metons cest fossé que vous veez devant vous, entre nous et eulz, ID. 227. Et disoient qu'il avoient trouvé merveilles de bestes sauvages, lyons, serpens, oliphans, qui les venoient regarder desus la riviere, aussi comme il aloient amont, ID. 220. || XVe s. J'appelle aussi, et en bas et amont, Loyal espoir; mais je pense qu'il dort, Ou je cuide qu'il contrefait le mort, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Je marche plus sur et plus ferme à mont qu'à val, MONT. I, 161. Le moust bouillant dans un vaisseau, poulse à mont tout ce qu'il y a dans le fond, ID. II, 12. L'aigle s'envolant à mont, signifioit que.... ID. II, 269. Quand la criminelle est descendue, on retire à mont l'eschelle, AMYOT, *Numa*, 18. Il tiroyt à la butte, du bas en mont, d'amont en val, devant, de cousté, en arriere, RAB. *Garg.* I, 23. A ceste heure fays bien à point l'arbre fourchu les piedz à mont, la teste en bas, ID. *Pant.* IV, 19.

— ÉTYM. *À* et *mont.*

AMORCE (a-mor-s'), *s. f.* || 1° Appât pour prendre certains animaux. Mettre l'amorce à l'hameçon. || 2° Fig. Tout ce qui fait mordre à, tout ce qui attire. Se laisser prendre à l'amorce des voluptés. Et quand l'âme une fois a goûté son amorce [de l'amour], CORN. *Hor.* III, 4. Mais au lieu de goûter ces grossières amorces, ID. *Cinna*, V, 3. Permettez cependant qu'à ces douces amorces Je prenne un nouveau cœur et de nouvelles forces, ID. *Pomp.* IV, 3. Je verrai leur amour, j'éprouverai sa force, Sans flatter leurs désirs, sans leur jeter d'amorce, ID. *Rod g.* III, 3. L'hymen où je prétends ne peut trouver d'amorces Au milieu d'une ville où règnent les divorces, ID. *Sertor.* IV, 2. Que pour lui cette gloire eût eu trop peu d'amorces, ID. *D. San.* III, 1. Plus j'y vois de hasard, plus j'y trouve d'amorce, MALH. V, 4. Sa grace et sa vertu sont de douces amorces Qui, pour tirer les cœurs, ont d'effroyables forces, MOL. *l'Étour.* III, 2. Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces, BOIL. *Art poét.* I. Il ne suffit pas d'ôter aux passions les amorces qui les irritent, MASS. *Pécheresse.* || 3° Poudre avec laquelle on enflamme la charge d'un fusil, d'un canon, d'une mine. Je brûle d'abord une amorce dans un pistolet, J. J. ROUSS. *Ém.* I. L'amorce brûla les moustaches du plus jeune spahi, CHATEAUB. *Itin.* 57. L'amorce est déjà conduite, et la mine prête à jouer, LA BRUY. 8. || Prendre une ville sans brûler une amorce, sans tirer un coup de fusil. Puységur eut la gloire de l'occupation de toutes les places espagnoles des Pays-Bas sans brûler une amorce, ST-SIM. 408, 108. Tessé croyait déjà tenir le bâton de maréchal, quoiqu'il n'eût jamais vu d'action, ni peut-être brûlé une amorce, ID. 91, 202. || 4° Technologie. Dissolution d'or, d'argent ou de platine, dans laquelle on trempe les planches, lames ou vases de cuivre qu'on veut plaquer. || Une petite quantité d'eau qu'on verse dans une pompe, pour qu'elle fonctionne.

— HIST. XVIe s. Ce sont amorces pour escumer l'argent des bourses, CALV. *Inst* 957. Ces amorces [promesses] les firent retourner à la charge avec une nouvelle vigueur, *Mém. s. du G.* ch. 29. Pensans que ce fussent les mesmes ruses, et les mesmes amorces de bonne esperance et de belles paroles.... AMYOT, *Timol.* 16. Il appelle la volupté la principale amorche et le plus grand appast de mal faire que les hommes ayent, ID. *Caton*, 5. Ce jeune homme et ses compagnons ne faillirent pas, dès qu'ils ouïrent siffler l'amorce [de la mine], de pren-

dre leur course, D'AUB. *Hist.* II, 135. Il despescha au comte du Ludde pour faire marcher les parties qui restoient de l'entreprise, comme ceci n'estoit que l'amorce, ID. *ib.* 170. Et au lieu qu'on envoie communement quelques sergens et harquebusiers pour faire brusler l'amorce, à ce mestier furent employez trente gentilshommes, ID. *ib.* II, 280. Il les fit loger à la merci des canonnades, desquelles on estoit adverti une partie par le moyen d'une clochette sonnant quand l'amorce brusloit, ID. *ib.* III, 144. Le seigneur se voulant venger, pratiqua dresser une amorse et piége, embusché à ceux de la ville, MONTLUC, 117.

— ÉTYM. *Amors*, participe passé de l'ancien verbe *amordre*, mordre à; proprement, chose à laquelle on mord; wallon, *amoise*, amorce dans le sens de pierre d'attente; le simple est dans l'italien, *morsa*, pierre d'attente. Dans le XVIe siècle on disait *esmorce* à côté de *amorce*. Le provençal a *amorzar*, *amorsar*, amorcer, *amorzamen*, amorcement: ce qui suppose un substantif *amorsa*. L'orthographe *amorce* est mauvaise; il faudrait écrire *amorse*. L'Académie devrait faire ce changement, autorisé d'ailleurs par d'anciennes orthographes en français ou en provençal.

AMORCÉ, ÉE (a-mor-sé, sée), *part. passé.* || 1° Garni d'une amorce. Une ligne amorcée. || 2° Attiré. Les poissons amorcés par l'appât qu'on jetait. Les hommes amorcés par les plaisirs.

† **AMORCEMENT** (a-mor-se-man), *s. m.* L'action d'amorcer. L'amorcement d'une ligne.

— ÉTYM. *Amorcer*; provenç. *amorsamen*.

AMORCER (a-mor-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*: amorçons, j'amorçai), *v. a.* || 1° Garnir d'amorce. Amorcez vos hameçons, vos lignes. Amorcer un fusil, un pistolet, une mine. Quand le pêcheur amorce l'eau, le poisson vient, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Absolument. Amorcer. Vous n'aurez pas le temps d'amorcer. || 2° Attirer avec de l'amorce. Amorcer des poissons, des oiseaux. || 3° Fig. Attirer, par des choses qui flattent, les sens ou l'esprit. Amorcer par des récompenses. Le premier sang versé rend sa fureur plus forte; Il l'amorce, il l'acharne, il en éteint l'horreur, CORN. *Nicom.* V, 4. Vos raisons, comme vous, sont de si peu de force, Que, loin de m'arrêter, cet obstacle m'amorce, ROTROU, *Antig.* III, 5. || 4° Amorcer se dit, en physique, de l'action de faire le vide dans un siphon pour y déterminer l'ascension du liquide qu'on veut transvaser. || Amorcer une pompe, y verser un peu d'eau, afin qu'elle puisse marcher: cela est nécessaire dans une pompe qui laisse passer l'air par de petites fissures. || 5° Technologie. Tremper une plaque de cuivre dans une forte dissolution d'or, de platine ou d'argent. || Commencer à percer, dans une pièce de fer ou de bois, un trou, qu'on achève avec la tarière ou le laceret. || Aplatir un morceau de fer à l'un des bouts, comme un coin.

— HIST. XVIe s. Mais ces fols qui leur font hommage, Amorcez de vaines douceurs, Ne peuvent sentir le dommage Que traynent ces mignardes sœurs, DU BELL. III, 91, *recto*. Il prend une pistole toute preste, bandée et amorcée, CARL. X, 12.

— ÉTYM. *Amorce*; provenç. *amorzar*, *amorsar*. Le vieux français avait *amordre*, qui voulait dire mordre à, attirer. L'orthographe *amorser* serait préférable (voy. l'étymologie d'AMORCE).

† **AMORCEUR** (a-mor-seur), *s. m.* Celui qui amorce.

— HIST. XVIe s. Lors y a que cette amorce fut bruslée [on attira au combat], et les amorseurs deffaits, D'AUB. *Hist.* II, 168.

— ÉTYM. *Amorcer*.

AMORÇOIR (a-mor-soir), *s. m.* || 1° Terme d'arts mécaniques. Outil dont l'artisan qui travaille en bois se sert pour commencer les trous. Synonyme d'ébauchoir, qui est plus usité. || 2° Petit instrument dont on se sert pour amorcer les fusils à piston.

— ÉTYM. *Amorcer*.

† **AMOROSO** (a-mo-ro-zo), *adv.* Terme de musique. Indique une expression tendre et gracieuse et un mouvement un peu lent.

— ÉTYM. Ital. *amoroso*, amoureux (voy. ce mot).

† **AMORPHE** (a-mor-f'), *adj.* Terme didactique. Qui n'a pas de forme déterminée.

— ÉTYM. Ἄμορφος, de ἀ privatif, et μορφή, forme (voy. MORPH....).

† **AMORPHIE** (a-mor-fie), *s. f.* Terme didactique. Absence de forme déterminée, difformité, désordre dans la conformation.

— ÉTYM. *Amorphe*.

AMORTI, IE (a-mor-ti, tie), *part. passé.* Balle amortie. Le coup amorti par les vêtements. Haines amorties par le temps. L'inimitié qui règne entre nos deux partis N'y rend pas de l'honneur tous les droits amortis, CORN. *Sertor.* III, 2. Hélas! il convient de mettre bas les armes; Et déjà son courroux était presque amorti, ROTROU, *Antig.* IV, 7. Et quand une fois la flamme est du tout amortie, RÉGNIER, *Élég.* II. Les passions amorties dégradent les hommes extraordinaires, DIDEROT, *Pens. phil.* 9. Quand la fougue de la jeunesse sera amortie, VOLT. *Ingénu*, 13. Quand de nos jeunes ans l'éclat est amorti, MOL. *Mis.* III, 5. Je vois de votre teint les roses amorties, ID. *Psych.* IV, 3.

AMORTIR (a-mor-tir), *v. a.* || 1° Rendre comme mort, c'est-à-dire rendre plus faible, moins vif, moins violent, moins dur. Un barrage amortissait la force du courant. Amortir un choc, une chute. Amortir le bruit. Le bruit de la lumière. L'âge amortira l'ardeur des passions. Le secret? C'est un feu qu'une maladie et qu'un accident amortissent, PASCAL, *Mort.* Mille choses que le temps devrait avoir amorties, SÉV. 26. || En parlant des herbes, leur faire perdre leur âcreté. Amortir ou faire amortir des herbes, du céleri. || Rendre la viande plus tendre. Certaines viandes ont besoin d'être amorties. || 2° En termes de finances, racheter une dette, une rente, une redevance. || 3° Autrefois, donner aux mainmortables le droit de devenir propriétaires. || Donner un bien sous la condition qu'on sera nourri jusqu'à la mort par le donataire. || Dans l'ancienne jurisprudence, amortir un héritage, diminuer les droits, profits et revenus qui en dépendent. || Amortir la foi et hommage, se faire décharger de la foi et hommage, à la charge de quelque autre redevance. || 4° En termes de marine, ôter à un bâtiment sa vitesse par un moyen quelconque. || *V. n.* Rester échoué pendant le reflux. || 5° S'amortir, *v. réfl.* Devenir amorti. Son ardeur s'est promptement amortie. Ce nectar où tes feux s'amortissent, BÉRANGER, *Bacchante*.

— HIST. XIIIe s. Li cos, qui ert touz amortez, Quant il senti laschier la bouche, Bati ses eles, si s'en touche Et vint volant sur un pomier, *Renart*, 1056. Car ains qu'ele en poüt cheoir, Tost en porroit, sans resortir, La Rose du tout amortir, *la Rose*, 15628. Paor a que ne l'aient perdu la vie: Poignant s'en vient aus murs de la cité antie, Nostre gent i trova dolente et amortie: Devant eus gist l'eschiele qui estoit depecie, *Ch. d'Ant.* VI, 814. Tel uzage qui sont amorti se passeroient par amende du meffet, BEAUM. XXIV, 16. En tous cas, qui apartient à sainte Eglise, si est de toz les biens et de toutes ammosnes qui sont données, ammosnées ou amorties, por sainte Eglise servir et soustenir, ID. XI, 4. Tout soit li heritages venus de lor sers, ce que li serf des eglises aquierent ne demeure pas amorti as eglises, s'il n'est otroié du souverain, ID. XLV, 33. || XIVe s. La mort L'assailli tellement qu'il n'ot ne cuer ne veine Qui ne fust amortis ains la sepmaine pleine, *Guesc.* 2267. || XVe s. Le maistre medecin amortit tout ou en partie le venin qu'il avoit pris et reçu, FROISS. II, II, 70. || XVIe s. Il amortit l'inimitié qu'il avoit portée contre ce duc [sa propre inimitié], MONT. I, 2. En moins de rien lui furent, que vuidés, que accordés, que amortis, deux ou trois cents procès, DES PER. *Contes*, XXXVI. Toutes ces envies, toutes ces haines et detractions à l'encontre de Marius, furent bien tost après esteinctes et amorties par le grand danger qui survint à toute l'Italie du costé du ponent, AMYOT, *Marius*, 16. Sa gloire et son authorité s'alloit petit à petit aneantissant et amortissant par trop demourer en paix sans rien faire, ID. *Marius*, 56. La lassitude du corps amortissoit l'aise et le contentement de l'esprit, ID. *Aratus*, 27. Les privileges que quelques uns avoient de ne contribuer pas esgallement aux levées du pays, c'estoit que, par une somme une fois levée, ils vouloient amortir toutes ces choses, D'AUB. *Hist.* I, 362. Si pour telles choses les porreaux ne s'amortissoient, on les touchera d'huile de vitriol, PARÉ, V, 21. Quelques fois on trouve les viperes si surprises de froid qu'elles demeurent toutes amorties et immobiles, comme si elles estoient gelées, ID. XXIII, 6. Ce qui attise ou amortit le feu, RONS. 820.

— ÉTYM. Bourguig. *émoti*; provenç. *amortir*, *amortar*, *amorsar*; anc. cat. *amortir*; ital. *ammortire*, *ammortare*; de *à* et *mort*. L'ancien français avait aussi *amorter*.

AMORTISSABLE (a-mor-ti-sa-bl'), *adj.* Terme de finances. Qui peut être amorti. Rente amortissable.

— ÉTYM. *Amortir*.

AMORTISSEMENT (a-mor-ti-se-man), *s. m.* || 1° Action d'amortir, d'affaiblir. L'amortissement du coup. L'amortissement des haines. || 2° Faculté donnée autrefois aux mainmortables de devenir propriétaires. || 3° Rachat d'une rente, d'une pension, d'une redevance, etc. Amortissement de la dette publique. Cette confiscation était une espèce de droit d'amortissement pour le prince des taxes qu'il levait sur les Juifs, MONTESQ. *Esp.* XXI, 20. || Caisse d'amortissement, caisse établie pour l'extinction graduelle de la dette publique. || Fonds d'amortissement, fonds destinés à l'amortissement d'une rente. || 4° En termes d'architecture, ce qui termine, ce qui finit le comble d'un bâtiment. || 5° Amortissements, les cavets renversés qui couvrent des corniches, des croisées et des portes extérieures, pour les garantir de la pluie. || 6° En termes de marine, état d'un bâtiment qui est amorti.

— HIST. XVe s. Lesquelz il renta moult richement par amortissement perpetuel, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 11. || XVIe s. L'amortissement [droit pour ce qui passe en mainmorte] de ce qui est tenu immediatement du roi s'estime à la valeur du tiers de la chose, LOYSEL, 78. Peu de temps après ils apperceurent bien que ce partage n'estoit point amortissement d'inimitié, ains plus tost commencement de querelles et de dissensions entre eulx, AMYOT, *Pyrrh.* 23.

— ÉTYM. *Amortir*; provenç. *amortissament*, *amortesimen*; espagn. *amortecimiento*.

† **AMOUILLE** (a-mou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom vulgaire du premier lait fourni par une vache qui vient de vêler.

† **AMOUILLER** (a-mou-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Il se dit d'une vache qui est sur le point ou qui vient de vêler.

† **AMOULER** (a-mou-lé), *v. a.* Technologie. Passer sur la meule, aiguiser, affiler.

— ÉTYM. À et *meule* (voy. MEULE).

AMOUR (a-mour), *s. m.* || 1° Sentiment d'affection d'un sexe pour l'autre. Épris d'amour. Brûler d'amour. Un secret amour. Un amour partagé. L'amour des femmes. Lettre d'amour. Un amour violent aux raisons ne s'amuse, RÉGNIER, *Élég.* II. En amour l'innocence est un savant mystère, ID. *Sat.* XIII. Chloris et moi nous nous aimions d'amour, LA FONT. *Quipr.* En un habit à donner de l'amour, ID. *Or.* Le duc de Richemont mourait d'amour pour elle, HAMILT. *Gramm.* 9. Seigneur, l'amour toujours n'attend pas la raison, RAC. *Brit.* II, 2. L'amour n'est pas un feu qu'on renferme en son âme; Tout nous trahit, RAC. *Andr.* II, 2. À peine cependant Bajazet m'a parlé; L'amour fit le serment, l'amour l'a violé, ID. *Baj.* III, 5. L'amour le plus discret Laisse par quelque marque échapper son secret, ID. *ib.* III, 8. Un véritable amour brave la main des Parques, CORN. *Hor.* IV, 4. L'amour entre les rois ne fait pas l'hyménée, ID. *Nicom.* II, 1. L'amour au désespoir fait gloire encor d'aimer, ID. *Agésil.* IV, 7. L'amour est un tyran qui n'épargne personne, ID. *Cid*, V, 4. Il n'y a point, dans le cœur d'une jeune personne, un si violent amour auquel l'intérêt ou l'ambition n'ajoute quelque chose, LA BRUY. 3. || *Au féminin.* Mais j'ai grand' peur, enfin, que l'amour soit plus forte, RÉGNIER, *Élég.* II. Il disait qu'il m'aimait d'une amour sans seconde, MOL. *Éc. des F.* II, 6. Vous ne pouvez aimer que d'une amour grossière, ID. *Femmes sav.* IV, 2. J'ignore le destin de mon amour ardente, ID. *le Dép.* IV, 3. L'aimes-tu d'une amour qui soit si violente? ID. *Mélic.* I, 2. C'est l'amour, jointe à la tristesse, qui cause la plupart des larmes, DESC. *Pass.* 117. Qu'une première amour est belle! Qu'on a peine à s'en dégager! Et qu'on doit plaindre un cœur fidèle, Lorsqu'il est forcé de changer! QUIN. *Atys*, IV, 1. Outre que tant d'amour vous serait importune, LA FONT. *Joconde.* Votre amour de la mienne eût dû se défier, RAC. *Baj.* V, 6. Amour ignorée, ID. *Brit.* I, 1. De l'amour la plus tendre et la plus malheureuse, ID. *Bérén.* V, 7. Avant que dans son cœur cette amour fût formée, ID. *Baj.* I, 4. Ne l'a point averti de votre amour nouvelle, ID. *ib.* IV, 5. Possédant une amour qui me fut déniée, ID. *Mithr.* III, 5. Sur la foi d'une amour si saintement jurée, ID. *Andr.* II, 1. Tant d'amour n'en peut être effacée, ID. *Bér.* IV, 5. Si d'une égale amour votre cœur est épris, VOLT. *Zaïre*, I, 2. Que vos destins.... Coulent toujours trempés d'ambroisie et de miel, Et non sans quelque amour paisible et mutuelle, A. CHÉN. 92. || *Au plur. f.* De mutuelles amours. Je redoutai du roi les cruelles amours, RAC. *Mithr.* I, 1. Il déshonora son règne par ses amours monstrueuses, BOSS. *Hist.* I, 10. || Commerce amoureux. Mais ce n'est pas assez expier vos amours, RAC. *Bérén.* V, 5. N'allez point par vos pleurs déclarer vos amours, ID. *Baj.* I, 4. L'hymen va succéder à vos longues

amours, RAC. *Bér.* I, 4. Pâris n'ignorait aucune de ses amours [d'Hélène] quand il lui sacrifia les siennes, P. L. COURIER, I, 41. Continuez vos amours av[illegible] vous plaira, MOL. *les Préc. ridic.* 16. || Il se dit aussi dans ce sens *au plur. m.* Et mes premiers amours, et mes premiers serments, VOLT. *Œdipe*, II, 2. Ces dieux justes vengeurs des malheureux amours, DEL. *Énéide*, IV. Et l'on revient toujours À ses premiers amours, ÉTIENNE, *Joconde*. Vient un danseur, nouveaux amours, BÉRANG. *Les cinq étages.* || 2° Locutions diverses. Faire l'amour, courtiser, être en commerce amoureux. Ah! lâche, fais l'amour et renonce à l'empire, RAC. *Bérén.* IV, 4. Non, non, faites l'amour, et vendez aux amants Vos accueils.... RÉGNIER, *Sat.* XIII. Comme en faisant l'amour on se doit maintenir, ID. *Épît.* I. Qui fussent retournés un jour À Mycènes faire l'amour, MALH. VI, 17. Qu'ils viennent vous faire l'amour, MOL. *Préc.* 16. Du temps qu'il faisait l'amour à Mme sa femme, HAMILT. *Gramm.* 11. Il faisait l'amour avec Mlle de N.... SÉV. 534. Il est peu à craindre qu'ils ne sachent pas faire l'amour sans lui, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Est-ce que vous croyez qu'on puisse faire l'amour sans proférer une parole? VOLT. *Microm.* 6. Raimond fit publiquement l'amour à cette princesse [Éléonore, femme de Louis le Jeune], VOLT. *Mœurs*, 55. || Familièrement. Filer le parfait amour, s'aimer longtemps et constamment. La maison de Mme de Mortagne tomba fort; ils [M. et Mme de Mortagne] s'en consolèrent par l'abondance et par filer le parfait amour, ST-SIM. 53, 139. || C'est un vrai remède d'amour, se dit d'une femme fort laide. || En termes de culture, la terre est en amour, elle est dans un état propre à la végétation. || Être en amour, se dit des femelles des animaux, et signifie être en chaleur. || Maison d'amour, maison de filles. On trouve dans Paris d'autres maisons d'amour, RÉGN. *Sat.* XI. || 3° En général, affection profonde. L'amour des parents pour leurs enfants. Pour un fils jusqu'où va notre amour, RAC. *Andr.* III, 4. Ne vous assurez point sur l'amour qu'il vous porte, ID. *Mithr.* I, 5. Même de mon amour craignant la violence, Autant que je le puis, j'évite sa présence, ID. *Athal.* I, 2. Pour le sang de nos rois vous savez son amour, ID. *ib.* II, 6. Son amour [de la fortune pour certaines femmes] est fragile et se rompt comme verre, Et fait aux plus matois donner du nez en terre, RÉGNIER, *Sat.* XIV. J'assigne l'envieux cent ans après la vie, Où l'on dit qu'en amour se convertit l'envie, ID. *ib.* XV. || *Au féminin.* L'empereur qui lui montre une amour infinie [à Sévère], ID. *Poly.* I, 4. Excusez l'ardeur d'une amour fraternelle, ID. *Hor.* I, 5. Le baiser d'amour fraternelle, LA FONT. *Fab.* II, 15. C'est à bon droit Que, seul entre les tiens, par amour singulière, Je t'ai toujours choyé.... ID. *ib.* VIII, 22. Cette amour est extrêmement bonne, PASC. *Pass.* 139. || Pour l'amour de quelqu'un, par affection, par considération pour lui. Il le fit pour l'amour de moi. Je me purgerai pour l'amour de vous, SÉV. 382. || Amour de Dieu, amour que la créature doit porter à son créateur. L'âme est faite pour Dieu, et c'est à lui qu'elle devait se tenir attachée et comme suspendue par sa connaissance et par son amour, BOSS. *La Vallière, Profession.* || Pour l'amour de Dieu, dans la seule vue de plaire à Dieu, sans aucune vue d'intérêt; et aussi, ironiquement, sans soin, mal. Cela est fait pour l'amour de Dieu, cela est mal fait. || Ironiquement. Comme pour l'amour de Dieu, se dit pour exprimer une chose faite à contre-cœur, avec lésinerie. || 4° En parlant des choses, sentiment vif, attachement qu'on éprouve pour une chose. Amour du plaisir, du jeu. Si [illegible] soif de commander.... RAC. *Athal.* III, 3. C'est l'amour des grandeurs qui vous rend importune, CORN. *Cinna*, IV, 4. Tout ce que j'ai d'amour pour la vertu, FÉN. *Tél.* IV. Elle a mis son amour à la dévotion, RÉGNIER, *Sat.* XIII.... quelque excès d'amour [illegible] MALH. II, [illegible] *au fémin.* [illegible] relle qu'on a pour ses sentiments, VAUGEL. *Q. C.* VII, 4. L'amour du bien lui était assez naturelle, ST-ÉVREM. II, 183. || Absolument. Nos peines ne deviennent si douloureuses que par les attachements outrés qui nous [illegible] nos afflictions est toujours la peine de nos amours injustes, MASS. *Avent, Afflict.* La nature a mis en nous des haines et des amours, ID. *Car. Offenses.* Telle est la première source de nos amours et de nos haines : l'injustice et la bizarrerie de notre goût, [illegible] il faut qu'ils aient des opinions opposées, des principes semblables, des haines et des amours diverses, [illegible] *Génie*, II, III, 4. Il semblait que toutes les amours du peuple romain fussent courtes et malheureuses, PERROT D'ABL. *Tacite*, 97. || Dans le langage des arts. Cet ouvrage est fait avec amour, l'artiste s'est complu à le faire. || 5° Objet aimé. J'ai vu mon amour; mais son visage était pâle, CHATEAUB. *Dargo*, chant I. De quel ennui secret ton âme est-elle atteinte? Me dis-tu : cher amour, épanche ta douleur, LAMART. *Méd.* II, 10. S'il parle à de certaines filles Dont il fit longtemps ses amours, BÉRANG. *Av. de Bagn.* Enfant, rêve encore! Dors, ô mes amours! V. HUGO, *F. d'aut.* 20. Les rois qui avaient été l'amour de leurs peuples, FÉN. *Tél.* XIII. Et fussiez-vous du monde et l'amour et l'effroi.... CORN. *Nicom.* I, 1. Cette Esther, l'innocence et la sagesse même, Que je croyais du ciel les plus chères amours, RAC. *Esth.* III, 4. Un jeune lis, l'amour de la nature, ID. *Athal.* II, 9. || M'amour pour ma amour, au féminin. Terme caressant dont on se sert envers son mari, sa femme, sa fille, sa maîtresse. Allez, m'amour, et passez chez votre notaire, afin qu'il expédie ce que vous savez, MOL. *Mal. imag.* II, 8. || 6° L'Amour, les Amours, divinités de la Fable. L'Amour n'enfante que des larmes; Les Amours sont frères des ris, V. HUGO, *Odes*, IV, 2. Fuyez, fuyez, oiseaux d'un noir présage; Cette nacelle appartient aux Amours, BÉRANG. *Comm. du Voyage.* Je vous revois; et le temps, trop rapide, Ternit ces yeux où riaient les Amours, ID. *Déesse.* Dans une taille contrefaite, mais qui s'apercevait peu, sa figure [de Mme la Duchesse] était formée par les plus tendres Amours, ST-SIM. 206, 22. || Fig. et familièrement. C'est un amour, se dit d'une jeune femme très-jolie, d'un enfant très-joli, et aussi de quelque objet très-joli. || 7° Amour de soi, sentiment naturel qui attache chaque homme à ce qui lui est personnel. L'amour de soi est irrépréhensible, utile, et content quand nos vrais besoins sont satisfaits. Ce sont deux sortes d'amours qui sont ici toutes choses : l'un est l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu, c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde; l'autre, c'est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même, c'est ce qui fait la vie nouvelle du christianisme, et c'est ce qui, étant porté à la perfection, fait la vie religieuse, BOSS. *La Vallière, Profession.* || 8° Amour-propre, amour de soi, considéré comme un sentiment excessif pour soi et de préférence sur les autres; opinion avantageuse de soi-même. Cet homme est pétri d'amour-propre. C'est [l'amour de la patrie] un véritable amour-propre, ST-ÉVREM. II, 399. Depuis, le péché étant arrivé, l'homme a perdu le premier de ses amours [l'amour pour Dieu]; et l'amour pour soi-même étant resté seul dans cette grande âme capable d'un amour infini, cet amour-propre s'est étendu et débordé dans le vide que l'amour de Dieu a laissé; et ainsi il s'est aimé tout seul, et toutes choses pour soi, c'est-à-dire infiniment : voilà l'origine de l'amour-propre, PASC. *Pensées*, part. II, art. 18. Faut-il que l'amour-propre aveugle les esprits! LA FONT. *Fab.* IV, 2. L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs, LA ROCHEF. *Réflex.* 2. Notre amour-propre souffre plus impatiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions, ID. *ib.* 13. Si l'amour-propre était un peu plus délicat, on ne compterait pour louanges que celles qui auraient de pareils assaisonnements, FONTEN. *Dodart.* L'homme que vous voyez si attaché à lui-même par son amour-propre, [illegible] ce défaut, BOSS. *la Vall.* || 9° En peinture, amour, un certain duvet qui rend la toile très-propre à recevoir la colle. || 10° En maçonnerie, espèce d'onctuosité que le plâtre laisse dans les doigts. || 11° Jeu de l'amour, sorte de jeu qui ressemble au jeu de l'oie, et qui se joue avec des tableaux et des dés. || 12° En termes de fauconnerie, voler d'amour se dit des oiseaux qu'on laisse voler en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens. || 13° Amour en cage, *s. m.* Terme de botanique. Nom, dans certaines localités, de l'alkékenge et de son fruit. || Pomme d'amour, tomate. || Proverbes. Il n'y a pas de belles prisons ni de laides amours. || Froides mains, chaudes amours; la fraîcheur des mains passe pour annoncer un tempérament ardent.

— REM. 1. Amour, suivi d'un complément de personne, se dit de celui qui éprouve l'affection et de celui qui l'inspire : Une mère entourée de l'amour de ses enfants; ce sont les enfants qui aiment. Cette mère inspirée par un amour aveugle de ses enfants; ce sont les enfants qui sont aimés. || 2. Amour a été masculin et féminin dans les deux siècles derniers. Aujourd'hui il n'est susceptible de recevoir les deux genres que quand il signifie la passion d'un sexe pour l'autre; ailleurs il est masculin. L'Amour, dieu de la Fable, est toujours masculin. Amour au singulier n'est féminin qu'en poésie. Au pluriel, il est féminin non-seulement en poésie, mais dans le parler ordinaire et dans certaines locutions. Des grammairiens ont réclamé contre la conservation de ces deux genres, disant qu'il est temps de ramener partout le singulier et le pluriel au même genre. L'Académie ne prendra pas un tel parti, et il serait fâcheux qu'elle le prît; car cela ferait aussitôt considérer par le gros des lecteurs comme des fautes les passages de nos auteurs où amour est du féminin, grave dommage pour leur mémoire et pour notre plaisir, comme on le voit en plus d'un cas où le rigorisme mal entendu des grammairiens l'a emporté. Amour au féminin est un archaïsme; amour, venant de *amor*, était féminin dans l'ancienne langue, comme tous les noms ainsi dérivés l'étaient et le sont encore : douleur, peur, etc. L'ancien français avait un excellent substantif, *amorie*, substantif féminin, pour exprimer le règne d'amour, les choses d'amour. Ce mot est regrettable.

— SYN. 1° AMOUR DE SOI, AMOUR-PROPRE. Aucune distinction entre ces deux termes n'existait au XVII[e] siècle, qui confondait dans une commune réprobation l'amour de soi et l'amour-propre. Mais depuis on a distingué entre ces deux expressions : l'une n'implique aucun blâme et indique simplement l'intérêt légitime qu'un homme prend à soi-même; l'autre indique que l'amour de soi tend à passer les bornes et à s'approcher de l'égoïsme. || 2° AMOUR, AMOURETTE. La différence qu'il y a du sérieux au badin, à l'égard d'un même objet, fait celle de l'amour et de l'amourette. Celle-ci amuse simplement, et celui-là occupe, GUIZOT.

— HIST. IX[e] s. Pro Deo amur, *Serment.* || XI[e] s. Serai ses hom par amur et par feid, *Ch. de Rol.* VI. La tue amurz me seit hui en present, *ib.* CCXXIV. || XII[e] s. Rolant respont, si le dit por amor, *Ronc.* p. 44. Por itex cops [il] vous a s'amor donée, *ib.* p. 66. Pour amor Deu, pourquoi me rampoinez? *ib.* p. 81. Tout par amor [de bonne volonté] [elle] prendra la loi saintie, *ib.* p. 148. Las! quel amor à duel est departie [séparée], *ib.* p. 163. Nule chançon ne m'agrée S'el ne vient de fine amor, *Couci*, I. Tant s'est amours affermée En mon cuer à long sejor, *ib.* I. Bien [je] cuidai vivre sans amour Dès or en pais tout mon aé [âge], *ib.* III. Et vous, seigneur, qui par amours amez, Faites ainsi, se jouir en voulez, *ib.* XIV. N'est pas amors dont on se peut mouvoir, *ib.* XVIII. Ainçois me dout [je crains] qu'en trestout mon aage [je] Ne puisse assez lui et s'amour servir, *ib.* XIX. Lors recommencent leur premieres amors. *Romancero*, p. 51. Fait li dunc sainz Thomas : tuz nus estuet murir; Ne pur mant de justise ne me verrez flechir; E pur l'amur de Deu voil la mort sustenir, *Th. le Mart.* 143. || XIII[e] s. [Dieu] Veuillez que vostre mere m'ame de s'amour doue [doue mon âme de son amour], *Berte*, XXXIII. L'amour [amitié] que m'avez faite vous soit de Dieu rendue, *ib.* LII. De mauvaise marastre est l'amour mout petite, *ib.* LIV. D'amour et de desir tout li cuers lui esprent, *ib.* CX. Que fine amors a pris au las, *Chanson dans Berte aux grans piés.* Et fit semonre ses amis et ses fievés et par homage et par amours, et assembla si grant ost que ce fu mervelles, *Chr. de Rains*, 175. Ci est le Rommant de la Rose Où l'art d'Amors est tote enclose, *la Rose, titre.* Car chascun qui de ses amors Oit parler, moult s'en esbaudist, *ib.* 2686. Mais de la fole amor se gardent, Dont li cuer esprennent et ardent, Et soit l'amor sans convoitise Qui les faus cuers de prendre atise, *ib.* 4609. Se li lais [legs] li avoit esté fes por aumosne ou por amor carnele, li lais seroit de nule valeur, BEAUM. XII, 45. Ci vous pri, que vous metés votre cuer [illegible] pour l'amour de Dieu et de moi, JOINV. 194. || XIV[e] s. Et à [illegible] niere d'amisté attraient aucuns la fole amour [illegible] personnes, des queles une est bele et [illegible] [illegible] *Eth.* 244. Amour [illegible] [illegible] Ne nullui n'aime par contra[illegible] dans *Ménagier*, t. II, p. 22. || XV[e] s. Si le ferit tantost une estincelle de fine amour au cœur, [illegible] I, I, 165. [Le roi d'Angleterre [illegible]] son intention de fonder un ordre de chevalerie. [illegible] lui accorderent liement, pour ce que leur [illegible] une chose honorable, et où toute amour se nourriroit, ID. I, I, 243. Il laissa au pays de Flandres deux comtes, sages chevaliers et vaillans, pour [illegible] amour les Flamands, et pour mieux montrer que leurs besognes estoient siennes, ID. I, I, 97. Et lui avoit fait ledit roi plus d'amour et de courtoisie en prison qu'il ne fit au dit messire Hervey, ID. I, I, 212. Et pour ceste cause n'y avoit nulle amour entre les deux [le duc de Bourgogne et le comte de Saint Pol], COMM. II, 5. Qui à la fois dit de [illegible]ns

mots Et chante bien : ma douce amour, VILLON dans MÉNAGE. || XVIe s. Amour est fin, et sa parole farde Pour mieux tromper : donnez-vous en donc garde, MAROT, I, 337. Ceux qui font tant de clamours, Ne s'aident qu'à eux complaire Plus qu'à leurs belles amours, ID. II, 250. La chanson fut bien ordonnée Qui dit : m'amour vous est donnée, MAROT dans MÉNAGE. Je ne veux plus, sous couleur apparente D'un feint amour, vivre si mal contente ; Trop est d'amour chere, honneste et gentille ; Je veux aimer, S.-GEL. 241. L'amour de la vie doit estre oubliée pour la bonne renommée, MARG. *Lett.* 55. Amour ne peult estre receu que de son semblable, ID. *ib.* 137. Les desmesurées et preposteres amours de son temps, MONT. I, 117. Cette amour naturelle [des parents] les attendrit trop et relasche, ID. I, 161. Tumber en amour de soy indiscrete, ID. II, 62. L'amour d'un muletier plus que celle d'un gallant homme, ID. II, 213. Le jeune homme desesperant de pouvoir jouir de ses amours, en fut si desplaisant, qu'il se noya, AMYOT, *Thés.* 32. Minos le renvoya franc et quitte, remettant, pour amour de luy, à la ville d'Athenes ce tribut qu'elle luy devoit payer, ID. *ib.* 22. Cessez le combat pour l'amour de nous, ID. *Rom.* 29. La vraye amour et bienvueillance qu'ilz luy portoient, ID. *Timol.* 52. S'estans tous deux enamourez d'une amour, affection et charité divine, qui estoit de servir leur païs, ID. *Pélop.* 8. Il faut s'aimer d'une amour mutuelle, LOYS. 820. Car comme un clou par l'autre est repoussé, L'amour par l'autre est soudain effacé, ID. 821. L'amour de la femme et l'amour du chien, il ne vaut rien qui ne dit : tien, GRUTH. *Récréat.* t. II, p. 241.

— ÉTYM. Bourguig. *aimor*; provenç. et espagn. *amor*; ital. *amore*; de *amorem* (voy. AIMER).

AMOURACHÉ, ÉE (a-mou-ra-ché, chée), *part. passé*. Amourachée de ce jeune homme.

AMOURACHER (a-mou-ra-ché). || **1°** *V. a.* Engager dans un amour peu justifié. Quelques œillades l'amourachèrent de cette comédienne. || **2°** S'amouracher, *v. réfl.* S'éprendre d'un amour peu justifié. Un jeune fou dont elle s'amourache, MOL. *Éc. des f.* IV, 1. Des Alleurs s'amouracha à Strasbourg, où il était employé, les hivers, de Mlle de Lutzbourg, ST-SIMON, 50, 91. Elle s'est amourachée d'un grand benêt de vingt-cinq ans, SÉV. 143. || Fig. Il s'est amouraché des sciences occultes.

— HIST. XVIe s. Tu n'es qu'un fol de l'amourescher, elle n'est pas pour toy, PALSGR. p. 781.

— ÉTYM. Ital. *amoraccio*, amour déréglé; de *amore* (voy. AMOUR). L'ancien français disait *amourer*, mais sans aucun sens défavorable.

AMOURETTE (a-mou-rè-t'), *s. f.* || **1°** Amour sans passion, par amusement. Se marier par amourette, LA BRUY. 14. Des amitiés, des amourettes, On en voit tant que c'est pitié; Mais, de grâce, amour, amitié, Apprenez-moi donc où vous êtes, *Couplet connu.* Que de goguettes! Que d'amourettes! Jamais de dettes! Point de nœuds constants, BÉRANG. *Cocagne.* Nous vous regardions [Henri IV] comme un homme mou et efféminé, que la reine mère avait trompé par mille intrigues d'amourettes, FÉN. t. XIX, 404. || **2°** Amourettes *au plur.* La moelle qui se trouve dans les vertèbres du veau ou du mouton, quand elle est cuite. || **3°** Terme de botanique. Nom vulgaire du briza melia (graminées), dit aussi herbe d'amour et tamisailles. || Amourette des prés, nom vulgaire de la lychnide, fleur de coucou. || Amourette moussue, la saxifrage hypnoïde. || Petite amourette, nom vulgaire de la poa éragrostide (graminées). || **4°** Terme d'entomologie. Nom vulgaire de l'anthrène des musées (coléoptères) dont la larve fait beaucoup de tort aux collections d'histoire naturelle.

— HIST. XIIe s. Et mes fins cuers me fait d'une amorete Si douz present que [je] ne l'os refuser, *Couci*, VI. || XIIIe s. Mi sire Renart vet chantant, Une chançon tote novele D'amoretes qui moult iert bele, *Ren.* 24516. Lambert, petit amés vo testelete, Quant à morir Vous otroiiés pour si courte amourette, *Bib. des Chart*, 1re série, t. V, p. 350. || XVe s. Ils ne sont à riens ressemblans; Car ung jour viennent entamer Le cueur, et après embasmer : Ce sont amouretes tremblans, CH. D'ORL. *Chans.* 88. Et estoit commune renommée, que des dictes joustes estoit venu des choses deshonnestes en matiere d'amourettes, JUVÉN. *Charles VI*, 1389. || XVIe s. Pour estre moyne au temple d'amourettes, MAROT, I, 181. Il delaissa la romaine, pour l'amour d'une estrangere, et qu'il avoit seulement prise par amourettes, AMYOT, *Anton. et Démétr.* 5. Leur inimitié commencea d'amourettes premierement, ID. *Arist.* 4.

— ÉTYM. Diminutif d'*amour*; bourguig. *aimorôte*.

AMOUREUSEMENT (a-mou-reû-ze-man), *adv.* || **1°** Avec amour. Elle faisait fondre chacun en larmes, en se jetant amoureusement sur le corps de cette mourante, qu'elle appelait sa chère mère, MOL. *Scapin*, I, 2. Il ne doit pas accuser de la violence qu'il souffre la mère qui le retient amoureusement, mais ses propres ravisseurs, PASC. dans COUSIN. || **2** En termes d'art, avec grâce et délicatesse. Ce petit tableau est peint amoureusement.

— HIST. XIIIe s. Si amoureusement que mais [elle] ne l'en descloe [ne décloue mon âme de son amour], *Berte*, XXXIII. || XVIe s. Si ta promesse amoureusement faite Estoit venue à fin vraye et parfaicte..., MAROT, I, 342. En plein jour et devant sa fille, il avoit trop amoureusement baisé sa femme, AMYOT, *Caton*, 35.

— ÉTYM. *Amoureuse* au féminin, et *ment* (voy. MENT); provenç. *amorosamen*; espagn. et ital. *amorosamente*.

AMOUREUX, EUSE (a-mou-reû, reû-z'; l'*x* se lie; amoureux et jeune, dites : a-mou-reû-z' et jeu-n'), *adj.* || **1°** Qui aime par amour. Il est amoureux de cette femme. Éperdument amoureux. Il se maria à vingt-trois ans, et, quoique amoureux, il fit un bon mariage, FONTEN. *Malézieux.* Fatime, Bajazet en est-il amoureux? RAC. *Baj.* IV, 5. A force de parler d'amour, on devient amoureux, PASC. *Amour.* Ah! dites bien qu'amoureux et sensible, D'un luth joyeux il attendrit les sons, BÉRANG. *Bonne Vieille.* || **2°** Enclin à l'amour. On dit qu'il y a des nations plus amoureuses les unes que les autres, PASC. *Amour.* || Proverbialement. Il est amoureux des onze mille vierges; il serait amoureux d'une chienne coiffée, se dit d'un homme qui s'amourache de toutes les femmes qu'il voit. || **3°** Qui est passionné pour quelque chose. J'estimais fort l'éloquence, et j'étais amoureux de la poésie, DESC. *Méth.* I, 9. Combien de ces hommes follement amoureux de la valeur et de la gloire, MASS. *Carême, Mort.* La paresse, l'indolence et l'oisiveté, vices si naturels aux enfants, disparaissent dans leurs jeux, où ils sont vifs, appliqués, exacts, amoureux des règles et de la symétrie, LA BRUY. 11. Il rend de vos vertus les peuples amoureux, CORN. *Sertor.* III, 2. Et le peuple amoureux de tout ce qui me nuit...., ID. *Héracl.* I, 1. Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles Sont d'un déclamateur amoureux de paroles, BOIL. *Art p.* III. Lorsque le prince est plus amoureux de ses fantaisies que de ses volontés, MONTESQ. *Esp.* VIII, 6. Pour les âmes généreuses, Du vrai bonheur amoureuses, La mort même a ses douceurs, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 9. || **4°** Substantivement. Tout ce que peuvent faire ces misérables amoureux des grandeurs humaines, c'est de goûter tellement la vie qu'ils ne songent point à la mort, BOSS. *Or. fun. Gornay.* || **5°** En parlant des choses, qui tient de l'amour. Transports amoureux. Langage amoureux. Œil amoureux. Une flamme amoureuse. Un respect amoureux me jette à ses genoux, CORN. *Cid*, V, 8. Que je voie un peu vos dents, je vous prie. Ah! qu'elles sont amoureuses! MOL. *Festin*, II, 2. Chanson amoureuse, MOL. *Princ. d'Él.* II, 2e interm. Ah! prince, que je devrai de grâces à ce stratagème amoureux! ID. *ib.* V, 1. Il faut, il faut tirer à nous ce que d'heureux Pourrait avoir en soi ce projet amoureux, ID. *l'Étour.* III, 7. Je souhaiterais qu'il y eût d'autres mondes pour y pouvoir étendre mes conquêtes amoureuses, ID. *Festin*, I, 2. Allons songer à l'exécution de notre entreprise amoureuse, ID. *ib.* I, 4. Et puis, qui ne sait pas que la mer amoureuse En sa bonace même est souvent dangereuse? MALH. V, 4. Il poursuit seulement ses amoureux projets, RAC. *Andr.* V, 2. J'aime, je l'avouerai, cet orgueil généreux Qui n'a jamais fléchi sous le joug amoureux, ID. *Phèdre*, II, 1. Implacable ennemi des amoureuses lois, ID. *ib.* I, 1. || **6°** En termes de peinture, pinceau amoureux, pinceau dont la touche est moelleuse et douce. || **7°** Substantivement, dans le style familier, amant, amante. Un amoureux transi. C'est là son amoureuse. || **8°** Au théâtre, emploi dans la comédie. Jouer les amoureux, les amoureuses. On dit plus souvent aujourd'hui les jeunes premiers, les jeunes premières.

— HIST. XIIe s. Et si [je] vous aim, dame, tant finement, Que pour autre [je] ne puis estre amorous, *Couci*, VII. Tout a croisés amourous à contendre D'aler à Dieu ou de remanoir ci, *ib.* XXIV. Mais cil faus amorous d'esté N'aiment fors quant talent leur prent, *ib.* p. 121. || XIIIe s. Il a jà bien cincq ans, au moins, En mai estoie, ce songoie El temps amoureus plain de joie, *la Rose*, 48. || XVe s. Les yeux noirs et amoureux là où il lui plaisoit son regard à asseoir, FROISS. II, III, 13. Au fort, martir on me devoit nommer, Se Dieu d'amours fait nulz amoureux saints, Car j'ai des maulx plus que ne sçay compter, CH. D'ORL. *Bal.* 10. .... le pourpris .... estoit si bien entrepris D'arbres et fleurs et de ruisseaux courans sont amoureux et beaux, Qu'onques mais les pareils ne vis; Ce me sembloit un paradis, LA FONT. 92. Demandant s'ils avoient bon vin, Et qu'on luy emplist du plus fin, Mais qu'il fust bon et amoureux, VILLON, *Repues fr. Comment ils eurent du vin.* || XVIe s. Chanter versets d'amoureuses leçons, MAROT, I, 192. Demande à tous ces vieils routiers Qui ont esté vrays amoureux, ID. I, 199. Que jamais il n'avoit mangé si amoureux et si plaisant morceau que celui.... [le cœur d'un ennemi], MARG. *Nouv.* 51. Rendu insensé par un bruvage amoureux, MONT. II, 20. Les amoureux se disent toutes choses des yeulx, ID. II, 158. Les amoureux revoient plus leurs amours, encore qu'ils soyent absens, qu'ilz ne font les autres presents, AMYOT, *Pélop.* 34. Tes boccages soient tousjours pleins D'amoureuses brigades De satyres et de sylvains, RONS. 415. Et bien aymé je suis bien amoureux, ID. 755. Celui qui n'ayme est malheureux, Et malheureux est l'amoureux, ID. 510. Les amoureuses du jourd'huy En se vendant ayment celuy Qui le plus d'argent leur apporte, ID. 510.

— ÉTYM. *Amour*; bourguig. *aimourou*; provenç. *amoros*; espag. et ital. *amoroso*.

AMOVIBILITÉ (a-mo-vi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est amovible. Cette amovibilité ne peut pas s'étendre aux évêques, J. J. ROUSS. *Pol.* 7.

— ÉTYM. *Amovible*.

AMOVIBLE (a-mo-vi-bl'), *adj.* Qui peut être déplacé. Fonctionnaire amovible. || Suit toujours le substantif : Un emploi amovible; une place amovible.

— ÉTYM. *Amovere*, éloigner, déplacer, de *a*, *ab*, exprimant éloignement, et *movere*, mouvoir (voy. MOUVOIR).

† **AMPÉLOGRAPHIE** (an-pé-lo-gra-fie), *s. f.* Description de la vigne; traité sur la vigne.

— ÉTYM. Ἄμπελος, vigne, et γράφειν, décrire.

AMPHÉMÉRINE (an-fé-mé-ri-n'), *s. f.* Terme de médecine. Fièvre quotidienne rémittente.

— ÉTYM. Ἀμφημερινός, de ἀμφί, tout autour, et ἡμέρα, jour.

AMPHI... préfixe qui se met au commencement de certains mots tirés du grec, qui signifie des deux côtés, et qui vient de la préposition grecque ἀμφί, répondant au préfixe latin *amb*, et ayant même radical que ἄμφω, latin *ambo*, tous deux.

† **AMPHIARTHROSE** (an-fi-ar-trô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie. Articulation serrée, comme aux vertèbres et aux carpes, laquelle ne permet pas le glissement des surfaces.

— ÉTYM. Ἀμφί, autour, et ἄρθρον, articulation (voy. ARTHRITE).

AMPHIBIE (an-fi-bie), *adj.* et *s. m.* || **1°** Qui vit sur la terre et dans l'eau. Un amphibie. Les amphibies. Animaux amphibies, ceux qui fréquentent l'eau pour y chercher leur nourriture ou pour d'autres motifs [hippopotame]; ceux qui se tiennent habituellement dans les lieux humides [beaucoup de reptiles]; ceux qui, pouvant plonger longtemps, se tiennent le plus souvent, ou toujours, sur ou dans l'eau, quoiqu'ils aient besoin de respirer l'air de temps en temps et ne puissent jamais respirer que ce fluide [phoques]; ceux qui respirent l'eau à certaines époques de leur vie et l'air à certaines autres [grenouilles]; enfin, ceux qui respirent à la fois l'air et l'eau [protées]. Ces derniers sont les seuls auxquels le nom d'amphibies soit rigoureusement applicable. A moins que les habitants de Jupiter ne soient amphibies.... je ne sais pas trop ce qu'ils deviennent, FONTEN. *les Mondes*, 6e *soir.* || Plantes amphibies, celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau. || **2°** Fig. Elle [la compilation connue sous le nom d'Établissements de saint Louis] formait un code amphibie où l'on avait mêlé la jurisprudence française avec la loi romaine, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 38. Ils sont amphibies; ils vivent de l'église et de l'épée, LA BRUY. 8. Bérétti faisait observer que la conduite de la République était amphibie, et que sa politique tendait à ne pas déplaire au roi d'Espagne sans se rendre suspecte aux autres puissances, ST-SIM. 504, 119. || **3°** C'est un amphibie, se dit familièrement d'un homme qui professe tour à tour des sentiments contraires. || **4°** Il ne se met qu'après son substantif : Un animal amphibie.

— ÉTYM. Ἀμφίβιος, de ἀμφί, des deux parts, de même radical que le latin *ambo* (voy. AMBE), et βίος, vie (voy. VIE).

† **AMPHIBOLE** (an-fi-bo-l'), *s. f.* Terme de miné-

ralogie. Substance terreuse qui se présente sous un très-grand nombre d'aspects.

— ÉTYM. Ἀμφίβολος, ambigu, de ἀμφί, des deux côtés, et βόλος, jet, de βάλλειν, jeter (voy. BALISTIQUE); mot à mot, qui jette des deux côtés, c'est l'équivalent exact d'*ambigu*.

AMPHIBOLOGIE (an-fi-bo-lo-jie), *s. f.* Arrangement des mots d'où résulte un sens douteux. Voici un exemple d'amphibologie dans Molière : Et de même qu'à vous je ne lui suis pas chère, *Mélic.* II, 3. Le sens est : Je ne lui suis pas chère comme à vous, de même qu'à vous. Mais au premier abord le sens paraît être : Je ne vous suis pas chère, et je ne lui suis pas chère. Cette amphibologie résulte de l'inversion.

— ÉTYM. *Amphibologia*, par abréviation, pour *amphibolologia*, de ἀμφίβολος, ambigu (voy. AMPHIBOLE), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE). Ce mot a été taxé de barbarisme; il faudrait en effet dire *amphibolologie* ou *amphibolie* ou *amphilogie*. Mais il n'y a pas à revenir là-dessus; outre que *amphibologia* est déjà dans le latin, l'oreille a produit une contraction du mot comme dans *idolâtrie* pour *idololâtrie*.

AMPHIBOLOGIQUE (an-fi-bo-lo-gi-k'), *adj.* Qui est affecté d'amphibologie. Discours amphibologique.

— HIST. XIV[e] s. Leurs paroles sont aucunes fois doubles, amphibologiques, à deux visaiges, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Amphibologie*.

AMPHIBOLOGIQUEMENT (an-fi-bo-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière amphibologique. Il a parlé amphibologiquement.

— ÉTYM. *Amphibologique* et *ment* (voy. MENT).

† **AMPHIBRAQUE** (an-fi-bra-k'), *s. m.* Terme de prosodie grecque et latine. Pied composé d'une longue entre deux brèves.

— ÉTYM. Ἀμφίβραχυς, de ἀμφί, des deux côtés, et βραχύς, bref.

AMPHICTYONIDE (an-fik-ti-o-ni-d'), *adj. f.* Terme d'histoire grecque. Qui avait droit d'amphictyonie, en parlant des villes de la Grèce.

— ÉTYM. Ἀμφικτυονίς (voy. AMPHICTYONS).

AMPHICTYONIE (an-fik-ti-o-nie), *s. f.* Terme d'histoire grecque. La fédération, le conseil des Amphictyons.

— ÉTYM. Ἀμφικτυονία (voy. AMPHICTYONS).

AMPHICTYONIQUE (an-fik-ti-o-ni-k'), *adj.* Qui a rapport au conseil des Amphictyons. Ligue, décision amphictyonique.

— ÉTYM. *Amphictyons.*

AMPHICTYONS (an-fik-ti-on), *s. m. plur.* Terme d'histoire grecque. Députés des États grecs, qui se réunissaient aux Thermopyles pour délibérer sur des affaires générales.

— ÉTYM. Ἀμφικτύονες, ainsi nommés d'Amphictyon fils de Deucalion, à qui on faisait remonter cette institution. Ce mot paraît être composé de ἀμφί, autour (voy. AMBI), et de κτιών ou κτίων, qui habite, parce qu'ils résidaient autour de Delphes.

† **AMPHIGÈNE** (an-fi-jê-n'), *s. m.* Terme de minéralogie. Minéral qu'on trouve dans les laves du Vésuve.

— ÉTYM. Ἀμφί, des deux côtés, et γενής, né : qui a deux manières de naître.

AMPHIGOURI (an-fi-gou-ri), *s. m.* || 1° Écrit burlesque et qu'on remplit de galimatias. Un plaisant amphigouri. || 2° Discours dépourvu d'ordre et de sens. Pour élaguer les tortillages et les amphigouris, J. J. ROUSS. *Pol.* 7.

— ÉTYM. Origine inconnue. Ce mot ne se trouve dans aucune des éditions antécédentes du dictionnaire de l'Académie. Il paraît être devenu en usage dans le XVIII[e] siècle. On a indiqué comme étymologie : ἀμφί, des deux côtés, et γῦρος, cercle; mais cela aurait fait *amphigyri*, si tant est qu'une pareille finale puisse venir de la finale grecque.

AMPHIGOURIQUE (an-fi-gou-ri-k'), *adj.* Qui n'a ni ordre ni sens. À ce discours amphigourique, je vis la vérité sourire avec indignation, GILB. *le Carnaval des auteurs.*

— ÉTYM. *Amphigouri.*

† **AMPHIGOURIQUEMENT** (an-fi-gou-ri-ke-man), *adv.* D'une manière amphigourique. Il s'est expliqué amphigouriquement.

— ÉTYM. *Amphigourique* et *ment.*

† **AMPHIMACRE** (an-fi-ma-kr'), *s. m.* Terme de prosodie grecque et latine. Sorte de pied formé d'une brève entre deux longues.

— ÉTYM. Ἀμφίμακρος, de ἀμφί, des deux côtés (voy. AMBE), et μακρός, long.

† **AMPHISBÈNE** (an-fi-sbê-n'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Serpents non venimeux, dont la tête n'est pas distincte du corps, et dont la queue obtuse est aussi grosse au bout que la tête; ce qui leur permet de cheminer aussi bien dans un sens que dans l'autre, d'où le nom de doubles-marcheurs.

— ÉTYM. Ἀμφίσβαινα, de ἀμφίς, des deux côtés (voy. AMBE), et βαίνειν, marcher (voy. BASE).

AMPHISCIENS (an-fi-ssiin), *s. m. plur.* Nom qu'on donne aux habitants de la zone torride, parce que, selon que le soleil se dirige vers l'un ou l'autre tropique, leur ombre se porte ou au midi ou au nord.

— ÉTYM. Ἀμφίσκιος, de ἀμφί, des deux côtés (voy. AMBE), et σκιά, ombre.

† **AMPHITHÉÂTRAL, ALE** (an-fi-té-â-tral', a-l'), *adj.* Qui appartient à l'amphithéâtre.

— ÉTYM. *Amphitheatralis.*

AMPHITHÉÂTRE (an-fi-té-â-tr'), *s. m.* || 1° Chez les anciens, édifice de forme ovale ou ronde, ayant plusieurs rangs de gradins pour les spectateurs et un espace central pour les luttes et les combats. || 2° Fig. Les spectateurs. Tout l'amphithéâtre se leva pour le mieux regarder. || 3° Aujourd'hui, la partie d'une salle de spectacle placée vis-à-vis de la scène. || 4° Lieu garni de gradins où un professeur fait son cours. || 5° Fig. Ce terrain s'élève en amphithéâtre. Le village au-dessus forme un amphithéâtre, BOIL. *Épît.* VI. Cette forêt ondoyante et touffue, Amphithéâtre agréable à la vue, De toute part enfermant ce séjour, Borde le pied des coteaux d'alentour, MALFIL. *Narcisse*, III. Des monts et des coteaux le vaste amphithéâtre Disparaît tout à coup sous un voile grisâtre, ST-LAMB. *Saisons*, *l'été.*

— ÉTYM. *Amphitheatrum*, de ἀμφιθέατρον, de ἀμφί, des deux côtés (voy. AMBE), et θέατρον, théâtre (voy. THÉÂTRE).

† **AMPHITRITE** (an-fi-tri-t'), *s. f.* Terme de mythologie. Déesse de la mer, et, poétiquement, la mer elle-même. Du rapport d'un troupeau dont il vivait sans soins, Se contenta longtemps un voisin d'Amphitrite, LA FONT. *Fabl.* X, 2. Étranger, ce taureau qu'au sein des mers profondes D'un pied léger et sûr tu vois fendre les ondes, Est le seul que jamais Amphitrite ait porté, A. CHÉN. *Jupiter et Europe.*

— ÉTYM. *Amphitrite*, du grec Ἀμφιτρίτη.

† **AMPHITROPE** (an-fi-tro-p'), *adj.* Terme de botanique. Embryon amphitrope, celui qui est tellement couché que ses deux bouts se dirigent vers le hile, comme dans les crucifères.

— ÉTYM. Ἀμφί, des deux côtés, et τρέπειν, tourner (voy. TROPE).

AMPHITRYON (an-fi-tri-on), *s. m.* Celui chez lequel, ou aux frais duquel on dîne. Le véritable amphitryon Est l'amphitryon où l'on dîne, MOL. *Amph.* III, 5.

— ÉTYM. Ἀμφιτρύων, nom d'un prince Thébain, mari d'Alcmène, et qui, dans la comédie de Molière, donne un grand repas aux officiers de son armée.

AMPHORE (an-fo-r'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Vase à deux anses où les anciens mettaient le vin et l'huile. || 2° Mesure de capacité qui contenait 19 lit. 44.

— ÉTYM. *Amphora*, de ἀμφορεύς, par abréviation pour ἀμφιφορεύς, de ἀμφί, des deux côtés (voy. AMBE), et φέρειν, porter.

† **AMPHORIQUE** (an-fo-ri-k'), *adj.* Terme de médecine. Résonnance amphorique, son stéthoscopique qui est une variété du tintement métallique, ainsi dit parce que l'oreille appliquée sur la poitrine perçoit un bruit semblable à celui qui s'entend dans une cruche.

— ÉTYM. *Amphore.*

AMPLE (an-pl'), *adj.* || 1° Très-long et très-large. Un manteau ample et flottant. || 2° Considérable, étendu, copieux. Un ample repas. Une ample moisson. Une ample comédie à cent actes divers, LA FONT. *Fab.* V, 1. La gent maudite aussitôt poursuivit Tous les pigeons, en fit ample carnage, ID. *ib.* VII, 8. Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature, PASC. *édit. Cousin.* La diversité est si ample, ID. *ib.* Je me propose un plus ample théâtre, RAC. *Bérén.* II, 2. D'un mépris vengeur la marque la plus ample, ROTROU, *Vencesl.* III, 2. || 3° En termes de droit, ordonner un plus ample informé, un informé plus complet. Renvoyer un accusé jusqu'à plus ample informé.

— HIST. XII[e] s. Trop nos i sunt amples les veies [dans le siècle], BENOIT, II, 12193. A dueil mourront par ces amples vallées, *Ronc.* p. 132. [Il] Ne se plaint mie de sa plaie, Ainz vet[va] et fet ses pas plus emples, *la Charrette*, 1150. || XIII[e] s. Crupe ot grosse et quarée, piés copés et vautis, Narines granś et amples, les iex bruns eclarcis; El regne d'Antioche n'est chevaus si eslis, *Ch. d'Ant.* IV, 184. || XIV[e] s. Quand il se treuve as champz, dessus l'ample païs, Et il ot le calandre et le chant des mauvis, Il s'afiche ès estriez, comme homs amanevis, *Baud. de Seb.* VI, 368. || XV[e] s. [Messire Pierre de Beuil et les autres qui estoient allés querre un engin de guerre] se mirent au retour pour revenir en l'ost, et par un autre chemin que ils n'estoient venus, car il leur convenoit tenir le plus ample chemin pour leur charroy, FROISS. II, II, 5. || XVI[e] s. Plus ample discours sur ceste matiere seroit mieulx convenable à un autre traitté qu'à cestuy-ci, AMYOT, *Cor.* 15. Il aimoit la guerre, comme le plus ample champ et le subject le plus plantureux que la vertu sçauroit avoir pour s'exerciter, ID. *Philop.* 6.

— ÉTYM. Provenç. *ample;* espagn. *amplo;* ital. *ampio;* de *amplus*, composé comme *duplus*, διπλοῦς, de *am*, ἀνά, et un radical *plus*, πλοῦς (voy. DOUBLE).

† **AMPLECTIF, IVE** (an-plè-ktif, kti-v'), *adj.* Terme de botanique. Les rudiments des feuilles non encore développées sont amplectifs, quand ces feuilles sont plissées longitudinalement, et ont leurs deux bords pliés et serrés dans une autre feuille, qui elle-même est pliée de la même manière.

— ÉTYM. *Amplecti*, embrasser, de *am*, autour, et de *plectere*, πλέκειν (voy. PLIER).

AMPLEMENT (an-ple-man), *adv.* D'une manière ample. Quand un carrosse fait de superbe manière, Et comblé de laquais et devant et derrière, S'est avec grand fracas devant nous arrêté, D'où sortant un jeune homme amplement ajusté.... MOL. *Fâch.* I, 1. J'en dirai quelque jour les raisons amplement, LA FONT. *Fab.* VII, 18. Vous en serez tantôt instruits plus amplement, RAC. *Mithr.* II, 2. Elle s'applaudira de cet illustre effet, Et croira Nicomède amplement satisfait, CORN. *Nicom.* V, 4.

— HIST. XV[e] s. Ainsi que plus amplement al chargé au dit Chambon vous escripre, *Lettre de* LOUIS XI, *Bibl. des Chartes*, 4[e] série, t. I, p. 21. || XVI[e] s. Nous en avons plus amplement et plus diligemment escrit ailleurs, AMYOT, *Cam.* 35.

— ÉTYM. *Ample* et *ment;* provenç. *amplamen;* espagn. *ampliamente;* ital. *ampiamente.*

AMPLEUR (an-pleur), *s. f.* || 1° Étendue de ce qui est long et large. Ce manteau a de l'ampleur. || 2° Fig. Ce style a de l'ampleur.

— ÉTYM. *Ample;* provenç. *amplessa.*

† **AMPLEXATILE** (an-plé-ksa-ti-l'), *adj.* Se dit, en botanique, de la radicule, quand elle enveloppe le reste de l'embryon.

— ÉTYM. *Amplexare*, fréquentatif de *amplecti* (voy. AMPLECTIF).

† **AMPLEXICAULE** (an-plè-ksi-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui embrasse la tige. Feuilles amplexicaules.

— ÉTYM. *Amplexus*, qui embrasse (voy. AMPLECTIF), et *caulis*, tige (voy. CHOU).

† **AMPLEXIFLORE** (an-plè-ksi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui embrasse la fleur.

AMPLIATIF, IVE (an-pli-a-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui augmente, qui ajoute. || 2° En termes de grammaire, mot ampliatif, expression ampliative. || *S. m.* L'ampliatif, mot dont s'est servi Beauzée pour désigner notre superlatif absolu. || Ne se met qu'après le substantif : Bref ampliatif, bulle ampliative.

— ÉTYM. Provenç. *ampliatiu* (voy. AMPLIATION).

AMPLIATION (an-pli-a-sion; de cinq syllabes en vers), *s. f.* || 1° Le double, la copie d'un acte. || 2° En termes d'ancienne pratique, lettres d'ampliation, lettres en chancellerie pour expliquer les moyens omis dans une requête civile. || 3° Augmentation de capacité d'une cavité dilatable quelconque. L'ampliation de la poitrine pendant l'inspiration.

— HIST. XVI[e] s. Il fist lire son pouvoir, de l'ampliation [étendue] duquel ils furent merveilleusement esbahys; car il soustrayoit tellement toute l'authorité aux gouverneurs de Toul et de Verdun, que.... CARL. V, 31. Pour s'excuser envers l'empereur, qui tant le pressoit et incitoit en ceste déclaration et ampliation de ligue, M. DU BEL. 178. Auction est ampliation ou augmentation des parties solides, en longueur, largeur et profondité, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. *Ampliatio*, de *ampliare*, augmenter de *amplus* (voy. AMPLE).

† **AMPLIÉ, ÉE** (an-pli-é, ée), *part. passé.*

† **AMPLIER** (an-pli-é), *v. a.* || 1° Terme de droit qui tombe en désuétude. Amplier un terme, le prolonger. Amplier un criminel, retarder sa condamnation. || 2° En termes d'histoire naturelle, rendre plus ample.

— ÉTYM. *Ampliare*, rendre ample, de *amplus*, ample.

† **AMPLIFIANT, ANTE** (an-pli-fi-an, an-t'), *adj.*

Terme de physique. Qui grossit. Le pouvoir amplifiant d'une loupe.

— ÉTYM. *Amplifier.*

AMPLIFICATEUR (an-pli-fi-ka-teur), *s. m.* Celui qui amplifie. || Il se prend en mauvaise part.

— ÉTYM. *Amplificator*, de *amplificare*, amplifier (voy. AMPLIFIER).

† **AMPLIFICATIF, IVE** (an-pli-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme d'optique. Qui sert à amplifier. Le pouvoir amplificatif des lunettes astronomiques.

— ÉTYM. *Amplifier.*

AMPLIFICATION (an-pli-fi-ka-sion ; de six syllabes en vers), *s. f.* || 1° Terme de rhétorique. Figure qui consiste à amplifier ce qu'on dit, par l'énumération des détails. || 2° Le plus souvent, au moyen de cette figure, développement d'un texte, d'un sujet. || 3° Devoir où un élève développe un texte, un sujet donné. Amplification française. Amplification latine. || 4° Augmentation du volume apparent des objets, à l'aide des verres et des lunettes.

— ÉTYM. *Amplificatio*, de *amplificare*, amplifier.

AMPLIFIÉ, ÉE (an-pli-fi-é, ée), *part. passé.* Récit amplifié.

AMPLIFIER (an-pli-fi-é), *v. a.* || 1° Développer par le discours. Amplifier une pensée. L'on retrouvait sous sa dictée [de Napoléon] les phrases ampoulées dont il amplifiait ses ordres du jour, P. L. COURIER, *Lett.* II, 240. || 2° Exagérer. Amplifier une nouvelle. || 3° En optique, grossir, en parlant des verres, des lunettes. Ce microscope amplifie beaucoup les plus petits corps. On est parvenu à faire des objectifs qui amplifient considérablement.

— HIST. XVIe s. Heraclides amplifia la nouvelle veritable de ceste prise de Rome, AMYOT, *Cam.* 39. Il alloit soubz main amplifiant sa propre puissance, ID. *Agésil.* 5. Il faut que promptement le chirurgien amplifie la playe, PARÉ, IX, 3. Un corps, pour amplifier en charnure ou gresse, n'est pas dit s'augmenter, ID. *Introd.* 9. L'Empereur continuoit cependant sa poursuitte de faire confermer, declarer et amplifier ceste ligue, y comprenant l'estat de Gennes, M. DU BELL. 480.

— ÉTYM. *Amplificare*, de *amplus*, ample (voy. AMPLE), et *ficare*, fréquentatif de *facere*, faire; provenç. et espagn. *amplificar*; ital. *amplificare*.

AMPLISSIME (an-pli-ssi-m'), *adj.* Ancien titre donné au recteur de l'université de Paris.

— ÉTYM. *Amplissimus*, superlatif de *amplus*, ample (voy. AMPLE).

AMPLITUDE (an-pli-tu-d'), *s. f.* || 1° Étendue en largeur et en longueur. Dans l'amplitude et immensité de la nature, PASC. *édit. Cousin.* L'un est force et l'autre est amplitude, ID. *Géom.* || 2° Terme de géométrie. Ligne comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole. || 3° Terme d'artillerie. Ligne droite qui sous-tend l'arc parabolique décrit par un projectile sortant d'une bouche à feu. L'amplitude du jet. || 4° Terme de marine. Arc de l'horizon compris entre le point où un astre se lève ou se couche, et l'est et l'ouest de la boussole. || 5° En astronomie, courbe décrite par un astre depuis le point où il se lève jusqu'à celui où il se couche, et dont le milieu indique le méridien.

— SYN. AMPLITUDE, PORTÉE, en parlant d'une pièce d'artillerie. L'amplitude est la distance mesurée depuis la tranche d'une bouche à feu, qui est horizontale, jusqu'au lieu où, s'il n'était arrêté dans sa course, le projectile rencontrerait le plan horizontal passant par son point de départ. La portée est la distance à laquelle une bouche à feu peut chasser son projectile, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Considerant après à part moy les autres provinces selon leur amplitude, ou petitesse, je jugeois que.... LANOUE, 233.

— ÉTYM. Provenç. *amplitut;* espagn. *amplitud;* ital. *amplitudine;* d'*amplitudo*, de *amplus*, ample (voy. AMPLE).

AMPOULE (an-pou-l'), *s. f.* || 1° Fiole, petite bouteille. Inusité en ce sens, excepté dans la locution, la sainte ampoule, la fiole qui contenait l'huile consacrée à l'onction des rois de France, et que l'on croyait avoir été apportée à Saint-Remi par une colombe pour le baptême de Clovis. Henri IV fut couronné à Chartres et oint de l'ampoule de saint Martin, VOLT. *Mœurs*, 13. || 2° Petite tumeur formée par la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme. Le roi des Indes en eut des ampoules pour quinze jours, VOLT. *Babyl.* 1. || 3° Terme de botanique. Nom vulgaire de certains renflements pleins d'air qui se voient sur plusieurs espèces de fucus.

— HIST. XIIe s. Pluisur rei le [St-Thomas] requierent en droit pelerinage, Prelat, moine reclus et maint enpounage ; E ampoles reportent en seigne del vease, *Th. le Mart.* 158. En semblance de vin et d'ewe fait user Deus son sanc par le mund pur les anemes salver; En ewe et en ampoles fait par le mund porter Le sanc de saint Thomas pur li plus honurer, *ib.* 159. || XIIIe s. Et fu sacrés à Rains à roi et enoins de la sainte ampoule, que Diex envoya des cius en terre à saint Remy, *Chr. de Rains*, p. 3. || XVe s. C'est de la sainte ampoule dont monseigneur saint Remi consacra Clovis premier rois chrestien qui fut en France, FROISS. II, II, 74. || XVIe s. De peur qu'il ne survint des pustules ou empoulles.... je trouvay les endroits où avoient touché les oignons n'avoir aucunes vessies ou empoulles, PARÉ, IX, 1er *Disc.* Ainsi que vignerons qui ont es mains l'empoule À force de becher.... RONS. 427.

— ÉTYM. *Ampulla*, de *amp* pour *amb*, autour (voy. AMBI), et de *olla*, vase (voy. OULE); c'est-à-dire que l'ampoule est un vase à ventre ; provenç. *ampola;* ital. *ampolla*.

AMPOULÉ, ÉE (an-pou-lé, lée), *adj.* Enflé, en parlant du style. Discours ampoulé. Phrases ampoulées. Pour savoir former quatre vers ampoulés, RÉGNIER, *Sat.* IV. Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme, BOIL. *Art p.* I. Que devant Troie en flamme Hécube désolée Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée, ID. *ib.* III. Jouet de leurs caresses traîtresses, de leurs compliments ampoulés, J. J. ROUSS. *Prom.* 8.

— SYN. AMPOULÉ, EMPHATIQUE, BOURSOUFLÉ. Trois qualités défectueuses d'un style qui dépasse la mesure. Emphatique marque l'exagération, et indique que l'on fait paraître ou briller les choses plus qu'il ne faut. D'après Marmontel, on appelle un style, un vers, un discours ampoulé, celui où l'on emploie de grands mots à exprimer de petites choses. Bousouflé exprime une rédondance de grands mots vides de sens et d'idées. On remarque que, seul de ces trois mots, emphatique n'a pas toujours une signification défavorable ; par exemple, dans cette phrase de Bossuet : En marquant ce passage décisif, on aurait fait entendre d'abord que le terme *être appelé*, loin d'être diminutif, était emphatique et confirmatif.

— HIST. XVIe s. Je trouvay l'autre costé tout empoullé, PARÉ, IX, 1er *Disc.* Et rapporte au logis les deux mains empoulées, RONS. 894. Maintenant que l'hyver de vagues empoulées Orgueillit les torrens.... ID. 278. Et ceux qui de gands emplombez Meurtrissoient la chair empoullée, ID. 521. Les autres sont trop empoulez et presque creux d'enfleures comme hydropiques, lesquels pensent n'avoir rien fait d'excellent, s'il n'est extravagant, creux et bouffy, ID. 584. Beaucoup plus empoullé que plein de majesté, ID. 660.

— ÉTYM. *Ampullatus*, d'*ampulla*, ampoule (voy. AMPOULE) ; provenç. *ampulhos ;* ital. *ampolloso.* Dans le XVIe siècle, *ampoulé* s'employait aussi pour signifier affecté d'ampoules.

† **AMPOULÉMENT** (an-pou-lé-man), *adv.* D'une manière ampoulée.

— REM. Rien n'empêcherait de se servir de cet adverbe, qui est autorisé par un ancien usage.

— HIST. XVIe s. À mon commencement, quand l'humeur pindarique Enfloit empoulément ma bouche magnifique..... RONSARD, 126.

— ÉTYM. *Ampoulé* et *ment*.

† **AMPOULETTE** (an-pou-lè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'art militaire. Cylindre de saule, d'aune ou de tilleul, qui sert à fermer l'œil d'un projectile creux et à en contenir la fusée. || 2° En termes de marine, se dit de deux petites fioles opposées l'une à l'autre par leur orifice, et formant un sablier dont on se sert pour mesurer la durée d'une demi-minute.

† **AMPULLACÉ, ÉE** (an-pul-la-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une ampoule, d'une vessie ou d'une bouteille.

— ÉTYM. *Ampulla*, ampoule.

AMPUTATION (an-pu-ta-sion ; de cinq syllabes en vers), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on sépare du corps, avec l'instrument tranchant, un membre, une portion d'un membre ou une partie saillante, telle que la mamelle.

— HIST. XVIe s. Lorsqu'on veut faire amputation d'une jambe.... PARÉ, X, 21. L'amputation des testicules, ID. *Au lecteur.*

— ÉTYM. *Amputatio*, amputation (voy. AMPUTER).

AMPUTÉ, ÉE (an-pu-té, tée). || 1° *Part. passé.* Un membre amputé. || 2° *S. m.* Les amputés éprouvent souvent des douleurs dans le membre qu'ils n'ont plus. Un amputé, celui qui a eu un membre coupé.

AMPUTER (an-pu-té), *v. a.* Faire une amputation. Amputer un membre, le sein.

— HIST. XVIe s. Si on connoit par le contraire que ces tumeurs se puissent amputer, il y faut proceder comme s'ensuit, PARÉ, V, 17.

— ÉTYM. *Amputare*, de *am*, *amb*, autour, et *putare*, couper, tailler (voy. PUTATIF).

† **AMSCHASPAND** (a-mcha-spand), *s. m.* Terme de la mythologie des anciens Perses. Les sept amchaspands, les sept esprits purs, dont Ormuzd est le premier, et qui, sous la direction d'Ormuzd, sont les auteurs de la création.

— ÉTYM. Zend, *ameshâ çpentâ*, de *ameshâ*, immortel, et *çpentâ*, saint.

AMULETTE (a-mu-lè-t'), *s. m.* Objet qu'on porte sur soi par superstition, dans l'idée qu'il préserve des maladies ou des maléfices. C'est une espèce d'amulette que les amants portent volontiers, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 28. Théophraste raconte que Périclès malade montrait à un de ses amis certains amulettes que les femmes lui avaient attachés au cou, P. L. COUR. *Lett.* II, 376.

— REM. Amulette ne se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'à partir de l'édition de 1762, où il est masculin ; cependant c'est un mot plus ancien; car il est dans d'Aubigné, qui l'a fait féminin. Chateaubriand aussi l'a fait féminin : Mon hôte avait des amulettes suspendues au cou, *Itinér.* 74. Des grammairiens ont demandé que, prenant en considération la désinence *ette*, qui est partout ailleurs féminine, et l'usage, qui n'est pas assuré, on donnât le genre féminin à ce mot, contre l'étymologie il est vrai, mais en raison de l'analogie des désinences.

— SYN. AMULETTE, TALISMAN. L'amulette est destiné à préserver du mal, des blessures, de la mort. Le talisman est tout objet auquel des idées superstitieuses font attribuer le pouvoir d'exercer une influence extraordinaire.

— HIST. XVIe s. La frayeur croissoit avec les artifices exquis des voluptés, quand monsieur le convertisseur y mit la main avec des amulettes plus puissantes, D'AUB. *Conf.* I, 7.

— ÉTYM. *Amuletum*.

† **AMUNITIONNER** (a-mu-ni-sio-né), *v. a.* Pourvoir une place des munitions nécessaires.

— ÉTYM. À et *munition*.

AMURE (a-mu-r'), *s. f.* Terme de marine. Cordage fixant le point d'en bas, nommé point d'amure, d'une basse voile qui se trouve au vent (voy. ÉCOUTE).

— HIST. XIe s. Contre le ciel [il] vait l'amure [pointe de son épieu] tornant, *Ch. de Rol.* LXXXIX. Du bon espieu au corps [il] lui met l'amure [pointe, lame], *ib.* XCVII. Charles en a l'amure [de la lance dont J. C. fut percé]; mercit Deu, *ib.* CLXXIX. Envers Carlon l'amure [de sa lance] [il] en a tournée, *ib.* CCXL. Du brand d'acier l'amure [il] lui presente, *ib.* CCLXXXVII. || XVIe s. Hau! amure, amure bas, RABEL. *Pantagr.* IV, 10.

— ÉTYM. Ital. *amura, mura;* grec mod. μοῦρα; génois, *amüa;* malt. *mura;* espagn. *amura*, *mura*. D'après Jal, de *a* et *mura*, qu'il tire de *morari;* mais *amure* veut dire proprement pointe, comme on le voit par les exemples de l'ancien français ; c'est en effet le cordage de la pointe, du coin de la voile; l'étymologie en est inconnue ; *amarre* est un autre mot.

AMURÉ, ÉE (a-mu-ré, rée), *part. passé.* Un navire amuré.

AMURER (a-mu-ré), *v. a.* Terme de marine. Fixer l'amure d'une voile selon l'angle qui lui fera recevoir le vent.

— HIST. XIIIe s. Il s'espée devant lui tourne.... La pointe mist devant en som [en haut], Bien tranchant et bien amourée, *Bl. et Jehan*, v. 4134. || XIVe s. Par leurs malvaises langues ont tout renouvelé, Et amurent le roi à si très grant haïne, Que nes [même] pour despit d'eux hoyoit il la roïne, *Girart de Ross.* v. 3118. || XVIe s. Comme ceux de la caraque lui commanderent de ameiner, il abat et amure sa grand voile tout d'un coup, et hinsant la civadiere.... D'AUB. *Hist.* II, 50. Amurer est pezer à force d'hommes sur les couetz d'une voile pour tenir le point de la voile sur le bord, vers le vent, FOURNIER, *Inventaire des mots, dans* JAL, *Glossaire nautique.*

— ÉTYM. *Amure.* Comme on voit, *amuré* voulait dire pointu.

AMUSABLE (a-mu-za-bl'), *adj.* Qui peut être amusé, distrait. Si vous saviez ce que c'est que d'amuser un esprit qui n'est plus amusable, VOLT. *Dial.* 3.

— ÉTYM. *Amuser.*

AMUSANT, ANTE (a-mu-zan, zant-t') *adj.* Qui

amuse. Un homme amusant. Une conversation amusante.

AMUSÉ, ÉE (a-mu-zé, zée), *part. passé.* Amusé par des promesses. Amusé à des bagatelles. Amusé par ce récit. En lui [le prince], toute apparence de galanterie, tout air passionné ou amusé cause un scandale, BOSS. t. XXII, p. 272.

AMUSEMENT (a-mu-ze-man), *s. m.* || **1°** Ce qui amuse, divertissement. Les choses qui font mon amusement. C'était un amusement de le tromper. J'y trouve encore quelque amusement, SÉV. 62. Une lunette qui faisait notre amusement dans le bateau, ID. 223. Faibles amusements d'une douleur si grande, RAC. *Bérén.* II, 2. Lesbos même conquise.... De toute autre valeur éternels monuments, Ne sont d'Achille oisif que les amusements, ID. *Iph.* I, 2. Ces pompeux bâtiments Du loisir d'un héros nobles amusements, ID. *Épît.* I. Le lecteur sage fuit un vain amusement, ID. *Art poét.* III. Leur esprit toutefois se plaît dans son tourment Et se fait de sa peine un noble amusement, ID. *Épît.* XI. N'attendez point de moi de soupirs et de pleurs; Ce sont amusements de légères douleurs, CORN. *Perthar.* IV, 5. La fille aînée de Croissy avait infiniment d'esprit, de grâces et d'amusement dans l'esprit, ST-SIM. 33, 132. || **2°** Perte de temps, retardement. Ah! que d'amusement, MOL. *Mis.* IV, 4. Je t'attends ici pour moins d'amusement, ID. *Tart.* I, 3. || **3°** Tromperie, prétexte. Tu prends d'un feint courroux le vain amusement, MOL. *Sgan.* 6. Hem ! cela, entre nous, est un amusement, Un voile ingénieux, un prétexte, mon frère, À couvrir d'autres feux dont je sais le mystère, ID. *F. sav.* II, 3. La haine entre les grands se calme rarement; La paix souvent n'y sert que d'un amusement, CORN. *Rodog.* I, 7.

— HIST. XVe s. Si firent aux Françoys savoir Que, soubz umbre de parlement, L'en taschoit à les decevoir Et tenir pur admusement, *Vigil. de Charles VII*, part. II, p. 53.

— ÉTYM. *Amuser.*

AMUSER (a-mu-zé), *v. a.* || **1°** Procurer de l'agrément. Cela amuse. Tout ce qui n'est pas Dieu peut l'amuser [l'âme]; mais Dieu seul est capable de la remplir, FLÉCH. III, 419. || **2°** Faire perdre le temps en choses qui amusent. Quand il s'aperçut qu'on l'amusait. Amusez-le du moins à débattre avec vous, CORN. *Nicom.* V, 5. Tous ces désirs de changement qui vous amusent, vous amuseront jusqu'au lit de la mort, MASS. *Carême, Élus.* || Amuser l'ennemi, le tromper par des lenteurs. || **3°** En parlant des choses. Amuser la tristesse, la douleur. Jusques à quand amuserai-je les inquiétudes secrètes de mon âme par de vains projets de pénitence? MASS. *Car. Fausse conf.* La harpe d'un berger amuse sa tristesse [de Saül], et ne la guérit point, ID. *Avent, Conc.* Mon cœur saignait encor des maux qu'il m'avait faits; D'un rayon d'espérance amuser ses souhaits, Malheureuse! c'était compromettre ma gloire, GILB. *la Marq. de Gange.* Pison peut cependant amuser leur fureur, CORN. *Othon*, V, 2. Ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie et qu'ils amusent leurs talents à des choses puériles, MONTESQ. *Lett. pers.* 36. || **4°** Repaître de vaines espérances, abuser, tromper. Il les amusait par des espérances. Il veut que je l'amuse et ne veut rien de plus, CORN. *Sertor.* II, 3. C'est ainsi qu'on déguise un violent dépit.... Et qu'on croit amuser de fausses patiences Ceux dont en l'âme on craint de justes défiances, ID. *Rodog.* IV, 6. Les promesses dont Hananias amusait le peuple, BOSS. *Or.* 7. On ne se laissera pas amuser aux vaines excuses qu'il débite, ID. *Conc.* C'est amuser le monde que de faire des réponses vagues, ID. *Déf. comm.* Quand on raconte de pareilles choses, on veut amuser le monde, ID. *Var.* 7. Les a-t-il jamais amusés par des caresses? FLÉCH. *M. de Mont.* || **5°** Familièrement. Amuser le tapis, dire des choses vaines, des paroles inutiles. Il est bon quelquefois de savoir agréablement amuser le tapis. Ceux qui savent parler sans rien dire et qui amusent une conversation pendant deux heures de temps sans qu'il soit possible de retenir un mot de ce qu'ils ont dit, MONTESQ. *Lett. pers.* 82. || **6°** En termes de jardinage, amuser la séve, laisser à l'arbre plus de bois et de bourgeons que de coutume.

— S'AMUSER, *v. réfl.* || **1°** Se divertir. Les enfants qui aiment à s'amuser. Il s'est fort amusé à cette soirée. S'amuser à lire un auteur. Il a fait cela pour s'amuser. On ne s'amuse pas longtemps de l'esprit d'autrui. || **2°** Perdre le temps. Il broute, il se repose, Il s'amuse à toute autre chose, LA FONT. *Fab.* VI, 10. Morbleu! je suis bien sot de m'amuser à raisonner avec vous, MOL. *le Fest.* III, 1. Comme s'il eût été capable de s'amuser à penser à nous, PASC. *Prov.* 4. || En parlant des choses. Les faibles déplaisirs s'amusent à parler, CORN. *Pomp.* V, 1. Vains transports où sans fruit mon désespoir s'amuse, ID. *Médée*, I, 5. || **3°** S'amuser de, se moquer. S'amuser de quelqu'un. S'étant beaucoup amusé aux dépens de son visage. || **4°** Fig. S'amuser à la moutarde, s'arrêter à des bagatelles.

— SYN. AMUSER, DIVERTIR. Amuser, c'est faire passer le temps avec agrément, s'il s'agit de quelque chose qui plaît. Mais cela aussi explique pourquoi amuser a, en outre, le sens d'abuser, de repaître de vaines espérances. Divertir, c'est, étymologiquement, détourner l'esprit, et, au sens que ce verbe a pris, tourner l'esprit vers des choses agréables. Aussi divertir est-il plus expressif qu'amuser, et les divertissements sont plus vifs que les amusements. L'usage de la conversation tend beaucoup à délaisser le verbe divertir, et par conséquent à donner à amuser tout le terrain que perd celui-là. Mais, en écrivant, on fera bien d'avoir devant les yeux la nuance qui les sépare.

— HIST. XIIIe s. Or l'a Renart tant amusé Que ambedui sont acordé, *Ren.* 1981. || XIVe s. Et pour töy j'en parle souvent, Afin que point tu ne t'abuses, Et qu'en pratiques ne t'amuses À choses que tu ne cognois, *Nat. à l'alch. err.* 324. || XVe s. Le duc d'Anjou.... trouva des cauteles en diverses manieres pour amuser le peuple, JUVÉN. *Charles VI*, 1382. || XVIe s. Vrai est que toutes ses cauteles ne sont que momeries ou jeux de farce et amuse-fols, CALV. *Inst.* 267. Il amusa [occupa] toutes ses heures dernieres, MONT. I, 17. Cyrus amusa une armée plusieurs jours à se venger de.... ID. I, 22. Ils ne s'amuserent [s'occupèrent] qu'à haster les mariniers de..., ID. I, 63. Les Amadis et tels fatras de livres à quoy l'enfance s'amuse, ID. I, 196.

— ÉTYM. *À* et *muser* (voy. MUSER); bourguig. *aubusai.*

AMUSETTE (a-mu-zè-t'), *s. f.* || **1°** Petit amusement. Le fermier vient, le prend, l'encage bien et beau, Le donne à ses enfants pour servir d'amusette, LA FONT. *Fabl.* II, 16. Chaque siècle a son amusette, BÉRANG. *Pèlerin. de Lis.* D'Avaux, notre ambassadeur en Hollande, lassé de toutes les amusettes avec lesquelles on le menait, salua le roi le lendemain, ST-SIMON, 97, 29. || **2°** Pièce d'artillerie de petit calibre; espèce de gros fusil de rempart, monté sur affût.

— ÉTYM. Diminutif tiré d'*amuser*; bourguig. *emusôte.*

AMUSEUR, EUSE (a-mu-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui qui amuse par ses contes, par sa conversation, ou de toute autre manière. Un agréable amuseur. [Mme de Chevreuse disait] que jusque-là je ne m'étais que plaint, parce que l'on m'amusait; mais qu'étant à la reine au point qu'elle était, elle ne lui cèlerait pas que l'on ne pouvait plus amuser l'amuseuse, RETZ, III, 130.

— ÉTYM. *Amuser*; Berry, *un amuseux de filles*, un cajoleur.

AMUSOIRE (a-mu-zoi-r'), *s. f.* Moyen d'amuser, de distraire. Cela n'est pas sérieux; ce n'est qu'une amusoire. || Très-peu usité.

— ÉTYM. *Amuser.*

AMYGDALE (a-mig-da-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Chacune des deux glandes placées, l'une à droite, l'autre à gauche, à l'entrée de la gorge.

— HIST. XVIe s. Spongieuse et molle, comme les amygdales ou salivales.... dense et dure comme les glandules qui sont à la racine de la langue, nommées amygdales — à la racine de la langue, les tonsilles ou amygdales, PARÉ, I, 17.

— ÉTYM. *Amygdala*, amande (voy. AMANDE), à cause de la forme de cette glande.

† **AMYGDALIN, INE** (a-mig-da-lin, li-n'), *adj.* Terme de pharmacie. Qui est fait avec des amandes.

— ÉTYM. *Amygdala*, amande (voy. ce mot).

† **AMYGDALINE** (a-mig-da-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné à une substance qui est dans les amandes amères.

— ÉTYM. *Amygdalin.*

† **AMYGDALITE** (a-mig-da-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des amygdales, appelée aussi angine tonsillaire, esquinancie.

— ÉTYM. *Amygdale.*

AMYGDALOÏDE (a-mig-da-lo-ï-d'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre qui renferme, au milieu de sa pâte propre, d'autres parties ayant la forme d'une amande.

— ÉTYM. Ἀμυγδαλοειδής, de ἀμυγδάλη, amande (voy. ce mot), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

AMYLACÉ, ÉE (a-mi-la-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à l'amidon.

— ÉTYM. *Amylum* (voy. AMIDON).

† **AMYLE** (a-mi-l'), *s. m.* Terme de chimie. Radical hypothétique d'une série de composés, dont l'oxyde hydraté est l'huile de pomme de terre ou alcool amylique.

† **AMYLÈNE** (a-mi-lè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Produit qui se présente sous l'aspect d'un liquide clair, incolore; il est volatil et d'un poids spécifique très-peu considérable; il est anesthésique comme l'éther.

† **AMYLIQUE** (a-mi-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide amylique, acide qui a une couleur citrine, une forte odeur aromatique, une saveur acide et très-piquante. || Alcool amylique, huile de pomme de terre, liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, qu'on retire surtout en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre.

AN (an), *s. m.* || **1°** Le temps que met la terre à faire sa révolution autour du soleil. || **2°** Le premier jour de l'an ou le premier de l'an, le premier jour de l'année. || **3°** La fleur des ans, la première jeunesse. || Les jeunes ans, le temps de la jeunesse. || Les vieux ans, le temps de la vieillesse. || Les ans, la vieillesse. Sous le faix du fagot aussi bien que des ans, LA FONT. *Fab.* I, 16. Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause, ID. *ib.* VII, 16. Dans la nuit du tombeau les ans l'ont fait descendre, VOLT. *Œdipe*, V, 2. Tithon n'a plus les ans qui le firent cigale, MALH. *Ode à Duperier.* || **4°** An du monde, an de la création, de Notre-Seigneur; l'an où l'on est depuis la création, depuis la naissance de Jésus-Christ. || **5°** An I, an II, an VIII s'employaient pour indiquer les années de l'ère de la république française, commencée le 22 septembre 1792. || **6°** Bon an mal an, compensation faite des bonnes et des mauvaises années. Et l'on m'a assuré qu'elle portait d'ordinaire sur elle, bon an mal an, trente quintaux de chair, SCARR. *Rom. com.* ch. VIII, 2e part. Nous payons [au gouvernement], bon an mal an, 900 millions, P. L. COUR. I, 190. || **7°** Par an, chaque année. Il gagne 2000 fr. par an. || **8°** Service du bout de l'an ou simplement bout de l'an, le service qu'on fait dans une église pour une personne un an après sa mort. || **9°** Bon jour et bon an, façon de saluer populaire quand on voit une personne dans les premiers jours de l'année. || **10°** En termes de jurisprudence, an et jour, l'année révolue et un jour en plus.

— SYN. AN, ANNÉE. Ces deux termes s'emploient indifféremment l'un pour l'autre, sauf certaines locutions consacrées où l'on ne peut pas substituer année à an, comme bon an mal an, et sauf que, quand on veut qualifier l'année à l'aide d'une épithète, on se sert non de an, mais d'année. On ne dira pas un bon an, un an abondant, un an heureux, mais une bonne année, une année abondante, une année heureuse.

— HIST. XIe s. À tant cum la cense est de un an, *L. de Guill.* 40. Set anz touz pleinz ad ested en Espaigne, *Ch. de Rol.* I. Ensemble [nous] avons ested et ans et dis [jours], *ib.* CXLIX. || XIIe s. [Charlemagne] a bien passé cent ans, *Roncisv.* p. 26. Puis fu set anz accomplis et entiers, *ib.* p. 31. En vieille geste est escriz de lons ans, *ib.* p. 86. Et pour son fil qu'il eut nourri tant ans, *ib.* p. 142. L'an que rose ne feuille Ne fleur [je] ne voi paroir, *Couci*, VIII. Je souferrai mon domage, Tant que l'an verrai passer, *Dame de Faiel* dans *Couci.* Bien [tu] peuz conquerre France, or est entrez li ans [l'année en est venue], *Sax.* V. || XIIIe s. Trois ans [il] fut chevaliers, pleins fut de courtoisie, *Berte*, II. Vingt ans avoit Pepins, ainsi [je] l'ouï esmer, *ib.* III. Cinq cens livres par an à chascune [il] donra, *ib.* CXXXI. Li an et li jour s'en vont aussi comme l'aigue qui court aval sans retourner, RICHARD DE FOURNIVAL, dans *Hist. litt.* t. XXIII, p. 723. Quant la terre est bien replenie de flors et de fruiz, lors est li anz coronez, *Psautier*, f° 75. Ceste addition fu fete en l'an de grace mil.... *Liv. des mét.* 360. Se baillage escheit à damoiselle qui ait douze ans ou plus d'aage, et le vueille aveir et tenir et user, *Ass. de Jér.* I, 267. Il pot commander à l'eglise à qui li lais [legs] est fes, que il l'oste de se [sa] main et le mete en main laie dedans an et jour, BEAUM. XII, 5. || XVe s. Si Monseigneur de Flandres vouloit, il auroit, tous les ans, un grand profit sur les navieurs dont il n'a maintenant rien, FROISS. II, II, 52. Si fut cette chose si approchée que, droitement la nuit de l'an, la chose fut arrestée d'estre faite, et devoit le dit Aimery delivrer le chasteau de Calais en icelle nuit, ID. LI, 326. || XVIe s. L'an passé est toujours le meilleur, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 242.

— ÉTYM. Provenç. *an;* espagn. *ano;* ital. *anno;* de

annus. On a rapproché *annus* de ἔνος ou ἔνος, l'année, dont il Fένος, φέννος, et aussi de ἔτος, laconien Fέτος, comme du gothique *athn*, année; mais ces rapprochements ne paraissent pas s'accorder avec l'osque *amnud*, équivalent de *anno*. *Amnud* appuie ceux qui disent que *annus* est pour *am nus*, et qui y voient un radical commun aux langues celtiques : cornouail. *amser;* bas-bret. *amzer;* irland. *am;* gaél. *âm*, le temps; sanscrit, *amati*, même signification. L'osque *amnud* empêche de confondre *annus*, an, et *anus*, anneau.

1\. **ANA** (a-na). || 1° Affixe qui se joint à certains noms propres pour indiquer un recueil de pensées détachées, de bons mots, etc. Le Ménagiana, le Segraisiana. C'est dommage qu'on n'ait pas fait un Harleana de tous les dits qui caractérisaient ce cynique [Harlay], ST-SIM. 174, 49. || 2° *S. m.* Recueil de bons mots. Tous nos livres en ana ont répété l'historiette, VOLT. *Mœurs*, 123. Il savait par cœur tous les petits traits des ana, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || *Au plur.* Les ana.

— ÉTYM. Suffixe latin *anus*, exprimant ce qui appartient à : *Virgili-anus*, ce qui appartient à Virgile et ainsi de suite; *dicta virgiliana*, les dits de Virgile, ou, en français, un *virgiliana*, et, par la même analogie, un *huetiana*, les dits de Huet, etc. d'où enfin un *ana*, en faisant de la finale un mot qui comprend ces sortes d'ouvrages.

2\. **ANA**, mot employé par les médecins dans leurs ordonnances, et signifiant autant de l'un que de l'autre.

— ÉTYM. Ἀνά, indiquant répétition.

† **ANABAPTISME** (a-na-ba-ti-sm'), *s. m.* Secte des anabaptistes.

ANABAPTISTE (a-na-ba-ti-st'), *s. m.* Sectaire qui ne croit pas que les enfants puissent être baptisés, et qui les rebaptise quand ils ont atteint l'âge de raison. On a vu les illusions des anabaptistes, et on sait que c'est en suivant les principes de Luther et des autres réformateurs qu'ils ont rejeté le baptême sans immersion et le baptême des enfants, BOSS. *Variat.* 15.

— ÉTYM. Ἀνά, indiquant réduplication, et βαπτιστής, celui qui baptise (voy. BAPTISER).

† **ANABROCHISME** (a-na-bro-chi-sm'), *s. m.* Terme de chirurgie. Opération imaginée autrefois pour remédier, à l'aide d'une aiguille et d'un cheveu, au renversement des cils contre le globe de l'œil.

— ÉTYM. Ἀναβροχισμός, de ἀνά, en sens inverse, et βρόχος, lien.

† **ANACAMPTIQUE** (a-na-kan-pti-k'), *adj.* || 1° Terme de physique. Qui réfléchit, en parlant du son ou de la lumière. || 2° En géométrie, se dit des courbes produites par la réflexion de la lumière sur une ligne ou sur une surface.

— ÉTYM. Ἀνακάμπτειν, réfléchir, de ἀνά, en sens inverse, et κάμπτειν, courber.

ANACARDE (a-na-kar-d'), *s. m.* Fruit en forme de cœur dont l'amande est bonne à manger.

— HIST. XVIe s. Les medicaments septiques, comme moustarde, anacarde, cantharides.... PARÉ, XXXV, 33.

— ÉTYM. Ἀνά, selon, et καρδία, cœur (voy. CŒUR).

ANACARDIER (a-na-kar-dié), *s. m.* Arbre des Indes orientales qui produit l'anacarde (*anacardium orientale*, L.).

† **ANACATHARTIQUE** (a-na-ka-tar-ti-k'), *adj.* et *s. m.* Terme de médecine. Qui excite l'expectoration. Potion anacathartique. Un anacathartique.

— ÉTYM. Ἀνακαθαρτικός, de ἀνά, en haut, et καθαίρειν, purger (voy. CATHARTIQUE).

† **ANACÉPHALÉOSE** (a-na-sé-fa-lé-ô-z'), *s. f.* Terme de philologie. Récapitulation d'un discours, d'un écrit. || Peu usité.

— ÉTYM. Ἀνακεφαλαίωσις, de ἀνά, exprimant retour, et κεφάλαιον, chapitre (de κεφαλή, tête, voy. CÉPHALIQUE) : reprise des chapitres.

ANACHORÈTE (a-na-ko-rè-t'), *s. m.* || 1° Religieux qui vit dans la solitude, par opposition à cénobite, religieux qui vit en communauté avec d'autres. Un bon vieillard, pieux anachorète, Depuis vingt ans sous ce toit résidait, MILLEV. *Charlem. à Pav.* V. Des anachorètes consommés dans une piété éminente par de longues macérations et par une vie angélique, MASS. *Vocat. à l'état ecclésiast.* || 2° Homme qui vit loin du monde. Il mène une vie d'anachorète.

— ÉTYM. Ἀναχωρητής, de ἀνά, indiquant éloignement, et χωρεῖν, aller.

ANACHRONISME (a-na-kro-ni-sm'), *s. m.* Faute contre la chronologie. Pour éviter les anachronismes, cette erreur qui fait confondre les temps, BOSS. *Hist. Pref.* On connaît l'heureux anachronisme de l'Énéide; tel est le privilége du génie, que les malheurs de Didon sont devenus une partie de la gloire de Carthage, CHATEAUB. *Itin.* III, 125. || Anachronisme de costume, erreur qui consiste à attribuer à une époque des vêtements, des meubles qui n'ont existé qu'à une autre époque.

— REM. Anachronisme se disait d'abord d'une erreur qui consiste à placer un fait avant sa date; l'erreur opposée se disait parachronisme; mais parachronisme est devenu peu usité, et anachronisme a pris une acception générale.

— ÉTYM. Ἀνά, indiquant renversement, et χρόνος, temps (voy. CHRONIQUE).

† **ANACLASTIQUE** (a-na-kla-sti-k'). || 1° *Adj.* En termes de physique, se dit du point où un rayon lumineux se réfracte ou se réfléchit. Courbe anaclastique, courbe apparente suivant laquelle une ligne est vue à travers un milieu réfringent. || 2° *S. f.* Partie de l'optique qui traite des réfractions. On ne dit plus que Dioptrique.

— ÉTYM. Ἀνά, indiquant déviation, et κλάω, je romps.

ANACOLUTHE (a-na-ko-lu-t') ou plus rarement **ANACOLUTHIE** (a-na-ko-lu-tie), *s. f.* Terme de grammaire. || 1° Ellipse qui consiste à employer un relatif sans son antécédent. Il y a une anacoluthe dans ce vers : Je vais où va toute chose, c'est-à-dire dans les lieux où.... || 2° Tournure dans laquelle commençant par une construction, on finit par une autre, comme dans ces vers de *Cinna*, V, 1 : Toutes les dignités que tu m'as demandées, Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées.

— ÉTYM. Ἀνακολουθία, et ἀνακόλουθος, de ἀν privatif, et ἀκόλουθος, qui suit (voy. ACOLYTHE).

† **ANACOSTE** (a-na-ko-st'), *s. f.* Terme de commerce. Sorte de serge fabriquée en Normandie.

ANACRÉONTIQUE (a-na-kré-on-ti-k'), *adj.* Qui est écrit dans le goût d'Anacréon; qui écrit dans le genre d'Anacréon. Poésie anacréontique. Poëte anacréontique. J'ai tâché de lui ressembler [à Anacréon] dans les odes que j'appelle anacréontiques, LAMOTTE, *Discours sur la poésie en général*.

— REM. Ce mot, qui ne se trouve pas dans les éditions antécédentes du *Dictionnaire de l'Académie*, paraît dû à Lamotte.

— ÉTYM. Latin, *anacreonticus*, d'Ἀνακρέων, Anacréon, poëte grec qui a donné son nom au genre dans lequel il a chanté.

† **ANADIPLOSE** (a-na-di-plô-z'), *s. f.* Espèce de répétition qui consiste à placer deux fois de suite le même mot à la fin de la phrase qui finit et au commencement de celle de la phrase qui commence, pour donner plus de force à l'expression. Cette phrase de Bossuet, *Or. fun. de la duchesse d'Orléans*, offre une anadiplose : Et les princes et les peuples gémissaient en vain; en vain Monsieur, en vain le roi lui même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements, etc.

— ÉTYM. Ἀναδίπλωσις, de ἀνά, indiquant répétition, et διπλόω, je double.

† **ANAÉROÏDE** (a-na-é-ro-ï-d'), *adj.* Terme de physique. Baromètre anaéroïde, nom donné à un appareil récemment construit pour remplir l'office de baromètre, et dont une boîte vidée d'air est la pièce principale.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ἀήρ, air : sans air.

† **ANAFIN** (a-na-fin), *s. m.* Sorte d'instrument de musique arabe. Au lieu du son des anafins, du bruit des trompettes, un silence profond régnait autour d'Aben Hamet, CHATEAUB. *Abenc.* 157.

ANAGALLIS (a-na-gal-lis'), *s. m.* Voy. MOURON.

— HIST. XVIe s. Du jus de porée, choux, marjolaine, anagallis, hyssope, PARÉ, XXV, 35.

— ÉTYM. Ἀναγαλλίς.

† **ANAGLYPHE** (a-na-gli-f') ou **ANAGLYPTE** (a-na-gli-pt'), *s. m.* Terme d'antiquité. Bas-relief ou vase orné de bas-reliefs.

— ÉTYM. Ἀνάγλυπτος, ἀνάγλυφος, de ἀνά, en haut, et γλύφειν, ciseler.

ANAGNOSTE (a-nag-no-st'), *s. m.* Terme d'antiquité. Esclave qui, chez les riches Romains, faisait la lecture pendant le repas.

— ÉTYM. Ἀναγνώστης, lecteur, de ἀναγινώσκειν, lire, primitivement reconnaître, de ἀνά, indiquant réduplication, et γινώσκειν, connaître (voy. GNOSTIQUE).

† **ANAGOGIE** (a-na-go-jie), *s. f.* Terme de théologie. Ravissement de l'âme dans la contemplation des choses divines, ou efforts qu'elle fait pour découvrir le sens mystique de quelques passages de l'Écriture.

— ÉTYM. Ἀναγωγία (voy. ANAGOGIQUE).

ANAGOGIQUE (a-na-go-ji-k'), *adj.* Terme de théologie. Interprétation anagogique, interprétation qui s'élève du sens littéral à un sens spirituel. Pour distinguer le sens anagogique des phrases hébraïques chez les prophètes, VOLT. *Phil.* IV, 455.

— ÉTYM. Ἀναγωγικός, qui élève, de ἀνά, en haut, et ἀγωγός, qui conduit, de ἄγειν (voy. AGIR).

ANAGRAMMATIQUE (a-na-gra-mma-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'anagramme.

ANAGRAMMATISER (a-na-gra-mma-ti-zé), *v. n.* Faire des anagrammes.

— ÉTYM. *Anagramme*. St Amand dit *anagrammer :* Il me souvient qu'un acrostiche Anagrammé par l'hémistiche.... *dans* MÉNAGE.

ANAGRAMMATISTE (a-na-gra-mma-ti-st'), *s. m.* Celui qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME (a-na-gra-m'), *s. f.* Transposition de lettres, qui d'un mot ou d'une phrase fait un autre mot ou une autre phrase. Les mots nacre, rance et ancre sont les anagrammes les uns des autres. J'aimerais mieux tirer l'oison, Et même tirer à la rame, Que d'aller chercher la raison Dans le replis d'une anagramme, COLLETET, dans MÉNAGE.

— REM. C'est une faute assez commune de faire *anagramme* masculin.

— ÉTYM. Ἀνάγραμμα, de ἀνά, indiquant renversement, et γράφειν, écrire (voy. GRAMME).

ANAGYRE (a-na-ji-r') ou **ANAGYRIS** (a-na-ji-ris'), *s. m.* Terme de botanique. Arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives, et dont les feuilles et l'écorce sont fétides (*anagyris fœtida*, L.); dit vulgairement bois puant.

— ÉTYM. Ἀνάγυρος ou ἀνάγυρις.

† **ANAL, ALE** (a-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'anus. Les veines anales.

ANALECTES (a-na-lè-kt'), *s. m. plur.* Terme de philologie. Morceaux, fragments choisis d'un auteur ou de plusieurs auteurs.

— ÉTYM. Ἀνάλεκτα, de ἀνά, indiquant distribution, et λέγειν, choisir (voy. LIRE).

ANALEMME (a-na-lè-m'), *s. m.* Terme de géographie astronomique. Représentation des cercles de la sphère sur une surface plane, comme on le voit dans les cadrans solaires (voy. aux ADDITIONS).

— REM. Pourquoi ne pas écrire analemme comme on l'écrivait anciennement, et comme on écrit encore aujourd'hui lemme? Irrégularité que l'Académie aura à faire disparaître.

— ÉTYM. Ἀνάλημμα, base ou pied d'estal du cadran, dont on a, par métonymie, donné le nom aux lignes qui forment le gnomon; de ἀνά, en haut, et λῆμμα, prise (voy. LEMME), c'est-à-dire soutien.

† **ANALEPSIE** (a-na-lè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Rétablissement des forces après une maladie.

— ÉTYM. Ἀνάληψις (voy. ANALEPTIQUE).

ANALEPTIQUE (a-na-lè-pti-k'). || 1° *Adj.* Terme de médecine. Qui restaure, qui rétablit les forces épuisées. Médication, alimentation analeptique. || 2° *S. m.* Un bon analeptique.

— ÉTYM. Ἀναληπτικός, de ἀναλαμβάνειν, reprendre, de ἀνά, indiquant reprise, et λαμβάνειν, prendre (voy. LEMME).

† **ANALGÉSIE** ou **ANALGIE** (a-nal-jé-zie ou a-nal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de douleur; insensibilité à la piqûre, au pincement, etc. dans la plupart des cas d'hystérie.

— ÉTYM. Ἀναλγησία, de ἀν privatif, et ἄλγος, douleur.

ANALOGIE (a-na-lo-jie), *s. f.* || 1° Rapport, similitude entre plusieurs choses différentes. Il y a de l'analogie entre le cheval et l'âne. || Raisonner par analogie, former un raisonnement fondé sur les rapports ou sur les ressemblances en tant qu'elles indiquent des rapports. || 2° Rapport que les mots ont entre eux par leur formation. Le mot passionné est formé de passion par la même analogie qu'affectionné est formé d'affection. || 3° En termes de mathématiques, rapport, proportion. Il y a la même analogie entre 2 et 3 qu'entre 6 et 9. Vieux en ce sens. || 4° En philosophie, procédé de l'esprit qui s'élève, par l'observation des rapports, à la raison de ces rapports. || Analogie prochaine, la perception actuelle de la similitude, de la ressemblance de deux ou plusieurs choses présentes; analogie éloignée, celle par laquelle, étant connu le rapport de deux faits, nous concluons l'existence de l'un de l'existence de l'autre. En elle-même, l'analogie n'est que la somme des rapports avec les choses connues, BUFF. *Homme, arithm. morale.* Par la seule chaîne du raisonnement et les probabilités de l'analogie, le péché originel est retrouvé, CHATEAUB. *Génie*, I, III, 3.

— ÉTYM. Ἀναλογία, de ἀνάλογος (voy. ANALOGUE).

ANALOGIQUE (a-na-lo-ji-k'), *adj.* Qui est conforme à l'analogie, qui est appuyé sur l'analogie. Ces mots sont formés d'une manière analogique. || Il se met après son substantif : Expressions analogiques.

— ÉTYM. Ἀναλογικός (voy. ANALOGIE).

ANALOGIQUEMENT (a-na-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière analogique. Procéder analogiquement.

— ÉTYM. *Analogique* et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ANALOGUE (a-na-lo-gh'). || 1° *Adj.* Qui a de la ressemblance, de l'analogie. L'italien et le français sont des langues analogues. || 2° *S. m.* Les ailes des oiseaux sont les analogues des membres antérieurs des quadrupèdes. || 3° En anatomie comparée, théorie des analogues, théorie qui recherche les parties analogues dans les corps organisés. On donne le nom d'analogues à des organes qui, sans avoir la même forme, les mêmes proportions dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins. || 4° En physique, pôle analogue de la tourmaline électrisée, celui qui concorde, par le signe de l'électricité qu'il acquiert, avec le signe de la température.

— ÉTYM. Ἀνάλογος, de ἀνὰ, d'après, et λόγος, raison (voy. LOGIQUE).

ANALYSE (a-na-li-z'), *s. f.* || 1° Résolution d'un tout en ses parties. || 2° Analyse chimique, décomposition d'un composé au moyen de réactifs appropriés, et séparation de ses principes constituants. Cette tache était d'une encore tout extraordinaire, qui résistait à l'analyse, P. L. COUR. I, 79. || Analyse qualitative, celle qui détermine la nature ou qualité des parties d'un composé, sans s'occuper de leur quantité. || Analyse quantitative, celle dans laquelle on détermine le poids et le volume, absolu ou proportionnel, des parties obtenues par l'analyse qualitative. || Analyse immédiate, celle qui sépare les parties dont un corps est composé. Exemple : Séparation d'un sel en son acide et sa base ou ses bases. || Analyse élémentaire, celle dans laquelle on ne s'occupe que du poids et de la nature des éléments chimiques ou corps simples. || 3° En grammaire, analyse, exposé que le maître fait faire de tous les accidents et des propriétés des mots ou des phrases. || L'analyse grammatologique consiste à faire connaître les lettres, les syllabes, les signes orthographiques. || L'analyse spécifique des mots est la décomposition d'une phrase ou d'un discours selon les espèces de mots qui y entrent. || L'analyse étymologique consiste à décomposer tous les mots d'une phrase par rapport à l'étymologie, c'est-à-dire à indiquer les primitifs et les dérivés, les simples et les composés. || L'analyse logique consiste à expliquer exactement la nature, le nombre et la composition des propositions, et à en distinguer et déterminer les différents termes. || L'analyse syntaxique des phrases est celle qui nous fait connaître les rapports que les mots ont les uns aux autres. || L'analyse grammaticale est l'analyse syntaxique et l'analyse spécifique réunies et faites toutes deux à la fois de la même phrase. || 4° En logique, méthode par laquelle on remonte des effets aux causes, ou des conséquences aux principes, du particulier au général, du composé au simple. L'analyse est l'opposé de la synthèse. || 5° En littérature, extrait, précis, examen d'un ouvrage. Je ferai l'analyse des notes et de l'instruction, BOSS. *Lett. quiét.* 199. Si l'on faisait en toute rigueur l'analyse de ce discours, ID. *Or.* 9. En faisant l'analyse des propositions de l'auteur, ID. *Préf.* Voici le temps de lui apprendre à faire l'analyse d'un discours, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 6° Au moral, examen, recherche. L'analyse de nos facultés, des passions. || 7° En termes de mathématiques, l'analyse est l'algèbre. L'analyse transcendante est le calcul différentiel et intégral. On appelle aussi quelquefois analyse l'application de l'algèbre à la géométrie, ou géométrie générale. || 8° En dernière analyse, *loc. adv.* En dernier résultat.

— SYN. ANALYSE, INDUCTION. L'analyse est proprement et essentiellement la résolution du composé en ses éléments, et la synthèse, la reconstitution des éléments en leur composé ; c'est ce que la chimie nous enseigne d'une manière nette et précise. Mais quand on dit que l'analyse est la méthode qui va des effets à la cause, des conséquences au principe, du particulier au général, on ajoute à l'analyse une idée qui en fait la méthode inductive, l'induction. L'induction est donc l'analyse considérée quant à la recherche de la cause, du principe, du général. C'est en ce sens que l'analyse a été dite souvent méthode des découvertes. L'astronomie offrit le plus bel exemple d'analyse ou induction, quand Newton trouva la gravitation, cause des faits particuliers, et de synthèse ou déduction, quand de la gravitation ou loi générale on tira les faits particuliers du système solaire.

— ÉTYM. Ἀνάλυσις, de ἀναλύω, résoudre, de ἀνὰ et λύω, délier.

ANALYSÉ, ÉE (a-na-li-zé, zée), *part. passé.* Les substances analysées par la chimie. Cette comédie analysée par un critique habile. Les facultés de l'entendement analysées à l'aide d'une méthode plus sûre.

ANALYSER (a-na-li-zé), *v. a.* Faire l'analyse. Analyser une substance. Analyser une phrase. Analyser un discours, une pièce de théâtre.

— ÉTYM. *Analyse.*

† **ANALYSEUR** (a-na-li-zeur), *s. m.* Celui qui analyse. Locke, ce profond analyseur des procédés de l'esprit humain..., MIRAB. *Collection*, t. V, p. 32.

— ÉTYM. *Analyser.*

ANALYSTE (a-na-li-st'), *s. m.* Celui qui est versé dans l'analyse mathématique.

— ÉTYM. *Analyse.*

ANALYTIQUE (a-na-li-ti-k'), *adj.* || 1° Qui tient de l'analyse, qui procède par analyse. Méthode analytique. Esprit analytique. J'ai suivi la voie analytique dans mes méditations, DESC. *Rép.* 2. || 2° Géométrie, mécanique analytique, traités qui reposent sur l'emploi de l'algèbre ou du calcul infinitésimal.

— ÉTYM. Ἀναλυτικός (voy. ANALYSE).

ANALYTIQUEMENT (a-na-li-ti-ke-man), *adv.* D'une manière analytique ; par voie d'analyse. Procéder analytiquement.

— ÉTYM. *Analytique* et le suffixe *ment.*

† **ANAMNESTIQUE** (a-na-mné-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui rappelle le souvenir. Signes anamnestiques ou commémoratifs, signes à l'aide desquels on découvre ce qui a précédé.

— ÉTYM. Ἀναμνηστικός, de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, mémoire (voy. MÉMOIRE).

ANAMORPHOSE (a-na-mor-fô-z'), *s. f.* || 1° Image déformée dessinée sur une surface plane, qui, réfléchie par un miroir cylindrique vertical, offre une figure régulière. || 2° En botanique, nom donné à l'ensemble des changements qui se manifestent chez certains lichens et autres cryptogames.

— ÉTYM. Ἀναμόρφωσις, mot fictif, de ἀναμορφόω, autre mot fictif, de ἀνὰ, indiquant transposition, et μορφή, forme.

ANANAS (a-na-nâ), *s. m.* || 1° Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, qui produit le fruit délicieux et rafraîchissant appelé aussi ananas. || 2° Espèce de grosse fraise très-parfumée.

— ÉTYM. Péruvien, *nanas*, nom du fruit.

† **ANANDRE** (a-nan-dr'), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une plante dont les fleurs sont privées d'organes mâles.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ἀνήρ, mâle.

† **ANANTHE** (a-nan-t'), *adj.* Qui ne porte pas de fleurs.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ἄνθος, fleur.

ANAPESTE (a-na-pè-st'), *s. m.* En poésie grecque et latine, pied composé de deux brèves et d'une longue.

— ÉTYM. Ἀνάπαιστος, de ἀνὰ, indiquant réduplication, et παίειν, frapper.

ANAPESTIQUE (a-na-pè-sti-k'), *adj.* Dans lequel entre l'anapeste. Vers, mètre anapestique.

— ÉTYM. Ἀναπαιστικός (voy. ANAPESTE).

† **ANAPHONÈSE** (a-na-fo-nê-z'), *s. f.* Terme de médecine. Exercice ou éclats de la voix ; action de crier. || En thérapeutique, emploi des exercices vocaux pour fortifier les poumons et les voies respiratoires.

— ÉTYM. Ἀναφώνησις, de ἀναφωνέω, de ἀνὰ, en haut, et φωνέω, faire entendre un son.

ANAPHORE (a-na-fo-r'), *s. f.* Figure de rhétorique. Répétition du même mot en tête des phrases ou de membres de phrase. Il y a une anaphore dans ces vers de Delille : Tendre épouse, c'est *toi* qu'appelait son amour, *Toi* qu'il pleurait la nuit, *toi* qu'il pleurait le jour, *Géorg.* liv. IV.

— ÉTYM. Ἀναφορά, de ἀνὰ, de nouveau, et φέρειν, porter.

† **ANAPHRODISIAQUE** (a-na-fro-di-zi-a-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui éteint les désirs vénériens.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et *aphrodisiaque.*

† **ANAPHRODISIE** (a-na-fro-di-zie), *s. f.* Terme de médecine. Absence des désirs vénériens. || Il n'a pas un sens aussi étendu que le mot impuissance.

— ÉTYM. Voy. ANAPHRODITE.

ANAPHRODITE (a-na-fro-di-t'), *adj.* Terme de médecine. Insensible à l'amour.

— ÉTYM. Ἀναφρόδιτος, de ἀν privatif, et Ἀφροδίτη, Vénus (voy. APHRODISIAQUE).

† **ANAPLASTIE** (a-na-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Art de rétablir la forme normale des parties mutilées. On emploie plus généralement le mot autoplastie, qui n'a pourtant pas le même sens.

— ÉTYM. Ἀνὰ, indiquant rénovation, et πλάσσειν, former (voy. PLASTIQUE).

† **ANAPLASTIQUE** (a-na-pla-sti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui se rapporte aux procédés de restauration des parties.

— ÉTYM. *Anaplastie.*

† **ANAPLÉROTIQUE** (a-na-plé-ro-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Médicaments anaplérotiques, médicaments auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs dans les plaies.

— ÉTYM. Ἀναπληρόω, remplir, de ἀνὰ, et πληρόω, emplir.

ANARCHIE (a-nar-chie), *s. f.* Absence de gouvernement, et par suite désordre et confusion. On ne voit que trouble et anarchie. L'anarchie des esprits. De ce que l'ordre est meilleur que la confusion, je conclus qu'il n'y a rien de pire que l'anarchie, c'est-à-dire de vivre sans gouvernement et sans lois, BOSS. *Connaiss.* I, 13. La Hollande du joug en vain s'est affranchie, Sa liberté lui pèse et touche à l'anarchie, LEMIERRE, *Barnevelt*, I, 1.

— ÉTYM. Ἀναρχία, de ἀν privatif, et ἀρχή, commandement (voy. ARCHONTE).

ANARCHIQUE (a-nar-chi-k'), *adj.* || 1° Qui tient de l'anarchie. État anarchique. Dis-lui que ma présence N'autorisera point l'anarchique insolence D'un tas de malheureux qui peuvent m'égorger, ROTROU, *Phocion*, IV, 2. || 2° Favorable à l'anarchie. Opinion anarchique. Discours anarchique.

— ÉTYM. *Anarchie.*

† **ANARCHISER** (a-nar-chi-zé), *v. a.* Néologisme. Rendre anarchique. Une loi qu'il est impossible de faire exécuter, même en anarchisant toutes les parties de l'empire, MIRAB. *Collection*, t. V, p. 403.

— ÉTYM. *Anarchie.*

ANARCHISTE (a-nar-chi-st'), *s. m.* Fauteur d'anarchie, perturbateur.

† **ANARMOSTIQUE** (a-nar-mo-sti-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Se dit des cristaux offrant des faces qui ne sont pas toutes produites par une même loi.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ἁρμόζειν, disposer.

ANASARQUE (a-na-zar-k'), *s. f.* Terme de médecine. Gonflement du corps produit par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire.

— HIST. XVIe s. Quand toute l'habitude du corps est pleine de phlegme blanc, on appelle l'hydropisie anasarca ou leucophlegmatia, PARÉ, VI, 11.

— ÉTYM. Ἀνὰ, indiquant dispersion, et σάρξ, chair (voy. SARCASME).

ANASTOMOSE (a-na-sto-mô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie. Abouchement de deux vaisseaux. Je lui demande un petit éclaircissement sur les veines lactées et sur les anastomoses, et il ne me le veut pas donner, FONTEN. *Jug. de Pluton.*

— HIST. XVIe s. Anastomose est communication de veine avec artere, à fin que si elles ont indigence, qu'elles s'aident, PARÉ, I, 22. Les aneurismes se font par anastomose et diapedese, ruption, erosion et playe, ID. V, 30.

— ÉTYM. Ἀναστόμωσις, de ἀναστομόω, ouvrir, de ἀνὰ, et στόμα, bouche.

ANASTOMOSÉ, ÉE (a-na-sto-mô-zé, zée), *part. passé.* Des veines anastomosées entre elles.

ANASTOMOSER (S') (a-na-sto-mô-zé), *v. réfl.* Terme d'anatomie. Se joindre par anastomose.

† **ANASTOMOTIQUE** (a-na-sto-mo-ti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'anastomose.

ANASTROPHE (a-na-stro-f'), *s. f.* Terme de grammaire. Renversement de construction ; par exemple, en latin, *mecum*, *tecum*, *vobiscum*, au lieu de *cum me*, *cum te*, *cum vobis.*

— ÉTYM. Ἀναστροφή, de ἀναστρέφειν, renverser, de ἀνὰ, indiquant renversement, et στρέφειν, tourner (voy. STROPHE).

ANATHÉMATISÉ, ÉE (a-na-té-ma-ti-zé, zée), *part. passé.* Opinions dangereuses anathématisées par le concile.

ANATHÉMATISER (a-na-té-ma-ti-zé), *v. a.* || 1° Frapper d'anathème, excommunier. || 2° Blâmer avec force, vouer à l'exécration. Nous anathématisons cette opinion comme hérétique, PASC. *Prov.* 1.

— ÉTYM. Ἀναθεματίζειν, maudire, de ἀνάθεμα, anathème (voy. ce mot).

† **ANATHÉMATISME** (a-na-té-ma-ti-sm'), *s. m.* Malédiction. Vouloir trouver un autre sens dans ces

anathématismes du concile, c'est.... BOSS. *Avert.* 6. Tout ce que les premiers conciles œcuméniques ont inséré dans leurs symboles ou dans leurs anathématismes, ID. 6e *Avertissement sur les lettres de Jurieu.*

— ÉTYM. Ἀναθεματισμός, de ἀναθεματίζειν (voy. ANATHÉMATISER).

ANATHÈME (a-na-tè-m'), *s. m.* || **1°** Personne exposée publiquement à la malédiction par l'autorité ecclésiastique. Vous êtes donc là, comme un anathème, séparé de tout le reste de vos frères? MASS. *Temples.* Vous séparer, comme un anathème, de tout le corps des justes, ID. *Conf.* L'assemblée même des fidèles leur était d'abord interdite [aux pénitents publics] comme à des anathèmes, ID. *Respect dû aux Temples.* Dieu vous rejette invisiblement, vous êtes à ses yeux un anathème et un excommunié, ID. *ib.* Vivant comme des anathèmes séparés de l'assemblée sainte, ID. *Carême, Petit nombre des Élus.* N'êtes-vous pas un anathème, si vous n'aimez pas J. C. crucifié? ID. *Carême, Passion.* Vous serez jusqu'à la fin marqué d'un caractère de réprobation, et un anathème caché au milieu d'Israël, ID. *Conférences, État ecclésiastique.* J'ai confiance, ô mon Dieu, qu'il n'y a pas ici, comme autrefois sous les tentes d'Israël, un autre Achan caché dans la foule ni un anathème parmi les fidèles, ID. *Carême, Communion.* C'est ce monde qui doit être pour vous un crucifié, c'est-à-dire un anathème et un objet d'horreur, ID. *Carême, Petit nombre des Élus.* || **2°** Adjectivement. Qu'il soit anathème. Saint Paul a l'autorité d'un père et la tendresse d'une mère; il veut être anathème pour ses enfants, FÉN. XVIII, 363. || **3°** Par extension, retranchement de la communion de l'Église. Le concile frappa d'anathème un évêque coupable, BOSS. *Hist.* I, 11. Josué immola au Seigneur 31 rois du pays, tous soumis à l'anathème, VOLT. *Mœurs, Vict. humaines.* || **4°** Malédiction. Je ne viens pas ici prononcer des anathèmes contre les grandeurs humaines, MASS. *Vices.* La religion ne semble avoir des anathèmes que pour ceux qui.... ID. *Prosp.* Enfin vous avez dit anathème à Satan et à ses œuvres, ID. *Carême, Petit nombre des Élus.* Regarder le moment de la mort comme le plus grand des malheurs, c'est dire anathème à J. C., c'est ne vouloir avoir aucune part avec lui, ID. *Carême, Mort.* L'eau du baptême Ne vous apporte point la mort et l'anathème, VOLT. *Zaïre,* III, 4. || **5°** Fig. Tout l'anathème des malheurs publics tombe sur vous seul, MASS. *Carême, Sur les causes ordinaires de nos rechutes.* || **6°** En parlant des personnes, opprobre, exécration. Vous n'êtes que l'anathème du ciel et le scandale de la terre, MASS. *Carême, Vocation.* Les impies mourront la honte de l'humanité, l'opprobre de la religion et l'anathème du ciel et de la terre, ID. *Paraphrases*, psaume 27. || **7°** Fig. Réprobation, blâme solennel. Cette proposition est frappée d'anathème, PASC. *Prov.* 3. On ose lever l'anathème que saint Paul prononce contre.... ID. *Prov.* 10.

— HIST. XIIe s. L'apostolies les leies [laïques] idunc escumenja [excommunia], E celui, qui qu'il seit, qui jamais les tendra; E desuz anatheme à tuz dis conferma, *Th. le Mart.* 58. || XIIIe s. Por plus enforcier l'anatesme, Quant il a finé son tesme, Li met ou poing une ardant cierge Qui ne fu pas de cire vierge, *la Rose,* 19787.

— ÉTYM. Ἀνάθεμα, exposition, et aussi personne exposée, de ἀνατιθέναι, formé lui-même de ἀνά, en haut, et τιθέναι, poser (voy. THÈME).

ANATIFE (a-na-ti-f'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre de cirrhipèdes, dont les valves sont soutenues sur un pédoncule tubuleux susceptible de s'allonger et de se contracter, d'où le nom de pousse-pieds.

— ÉTYM. *Anatifa*, abrégé d'*anatifère*, d'*anas*, canard, et *ferre*, porter; parce que, dans certains pays du nord, on a cru que ce coquillage produisait des canards sauvages.

† **ANATOCISME** (a-na-to-si-sm'), *s. m.* Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

— ÉTYM. Ἀνατοκισμός, intérêt d'intérêts, de ἀνατοκίζειν, formé lui-même de ἀνά, et de τόκος, génération, et, par suite, intérêt.

ANATOMIE (a-na-to-mie), *s. f.* || **1°** Art de disséquer les différentes parties des corps organisés. L'anatomie du corps humain. L'anatomie d'une plante. || **2°** Science qui a pour objet les corps organisés considérés à l'état de repos, et pour but la connaissance de leur organisation ou constitution. || Anatomie générale, partie de l'anatomie qui a pour sujet les parties du corps qui, une fois observées dans une région de l'économie, sont connues pour toutes les autres, et qui a pour but l'étude de leur organisation. || Anatomie descriptive, partie de l'anatomie qui a pour sujet les parties du corps dont l'examen doit être fait spécialement, et qui a pour but la connaissance de leur mode de connexion et de leur constitution. Anatomie pathologique, celle qui s'occupe des altérations que peuvent éprouver les organes ou leurs tissus. Anatomie chirurgicale et médicale, application de toutes les sections d'anatomie, soit normale, soit pathologique, à l'étude des maladies dites chirurgicales et internes, considérées dans leurs causes, leurs symptômes et leur thérapeutique. Anatomie topographique ou anatomie des régions, étude de toutes les parties que l'on rencontre dans telle ou telle région considérée de la superficie au centre; l'étude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, etc. || Anatomie comparée, étude comparative de chaque partie des êtres par rapport aux modifications de leur structure dans les diverses classes d'animaux et de végétaux. Aussi excellait-il dans l'anatomie comparée, qui est l'anatomie prise le plus en grand qu'il soit possible et dans une étendue où peu de gens la peuvent embrasser, FONTEN. *Du Verney.* || Anatomie artificielle, art de modeler et de représenter avec la cire ou le carton les différents organes ou les différentes parties du corps humain dans l'état sain ou dans l'état de maladie. || **3°** Corps disséqué, imitation d'un corps disséqué. Une pièce d'anatomie. Cabinet d'anatomie. Personne ne doute que des anatomies en cire colorée ne soient des ouvrages d'habiles artistes, VOLT. *Prix d'action,* 1. || **4°** Fig. Analyse, examen. Nous fîmes une anatomie de la Bretagne, SÉV. 238. A faire l'anatomie de ces sortes de discours, ID. 447. Il s'appesantit sur les détails; il fait une anatomie, LA BRUY. I. Je ne ferai point l'anatomie des paroles de Malebranche pour en tirer des conséquences ingénieuses, FÉN. III, 8. Le prédicateur a fait une anatomie des passions du cœur humain qui égale les maximes de M. de La Rochefoucauld, ID. XXI, 5. L'objet perpétuel de l'optique de M. Newton est l'anatomie de la lumière; l'expression n'est point trop hardie; ce n'est que la chose même, FONTEN. *Newton.*

— HIST. XIVe s. Et en ont un livre que il appellent anatomie, ORESME, *Eth.* 29. || XVIe s. Les Ægyptiens faisoient apporter l'anatomie seche d'un corps d'homme mort, pour.... MONT. I, 70. A d'aucuns l'estude des histoires, c'est l'anatomie de la philosophie en laquelle les plus abstruses parties de nostre nature se penetrent, ID. I, 169. Après avoir fait une anatomie [examen] superficielle de ce petit miracle, tout esperdu d'aise, voulut.... YVER, p. 560. Donnant toujours quelques nouveaux attraits à ceux qui la regardoient, et prenant plaisir à faire l'anatomie des cœurs des jeunes gens, DESPER. *Contes,* LXI. L'anatomie, premier et principal fondement de la medecine, PARÉ, *Préf.* J'ai deliberé de poursuivre tout d'un trait l'anatomie des muscles, ID. IV, *Préf.* En grec sceletos, qui signifie anatomie seiche, ID. IV, 43.

— ÉTYM. *Anatomia*, de ἀνατομή, dissection, de ἀνατέμνειν, couper en morceaux, de ἀνά et τέμνειν, couper (voy. TOME).

ANATOMIQUE (a-na-to-mi-k'), *adj.* Qui appartient à l'anatomie.

— HIST. XVIe s. Ils se sont estudiés d'entendre son architecture admirable par dissection anatomique, PARÉ, *Préf.* Dilater la playe, en evitant les nerfs et grands vaisseaux, ainsi que fait le bon et expert chirurgien anatomique, PARÉ, IX, 22.

— ÉTYM. Ἀνατομικός (voy. ANATOMIE).

ANATOMIQUEMENT (a-na-to-mi-ke-man), *adv.* D'une manière anatomique.

— ÉTYM. *Anatomique* et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ANATOMISÉ, ÉE (a-na-to-mi-zé, zée), *part. passé.* || **1°** Corps anatomisé. || **2°** Fig. Jamais le cœur n'a été mieux anatomisé que par ces Messieurs-là, SÉV. 77.

ANATOMISER (a-na-to-mi-zé), *v. a.* || **1°** Faire l'anatomie, disséquer. || **2°** Fig. Le barbare [Newton] a montré aux hommes ce que c'est que la lumière, et il a su anatomiser les rayons du soleil, VOLT. *Dial.* XXIX, 8. Il est inutile de tant anatomiser les sons, D'OLIVET, *Pros. franç.* || **3°** Anatomiser un livre, un discours, l'examiner en détail, en analyser les différentes parties.

— HIST. XVIe s. Encores que durant quatre jours ils eussent anatomisé quatre testes de criminels, CARLOIX, VII, 28. Ceux qui ont anatomisé et decoupé les corps, PARÉ, I, *Préf.* V, 30. A touts les millions de diables qui te puissent anatomiser la cervelle, RAB. *Pant.* IV, 66.

— ÉTYM. Voy. ANATOMIE.

† **ANATOMISME** (a-na-to-mi-sm'), *s. m.* Terme de physiologie. Abus qui consiste à vouloir trouver, dans les parties de structure simple, des dispositions compliquées qu'on suppose capables de rendre compte, physiquement ou chimiquement, des phénomènes organiques ou vitaux qu'elles offrent.

— ÉTYM. *Anatomie.*

ANATOMISTE (a-na-to-mi-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe d'anatomie, qui est versé dans l'anatomie. M. du Verney fut assez longtemps le seul anatomiste de l'Académie, et ce ne fut qu'en 1684 qu'on lui joignit M. Mery, FONTEN. *Du Verney.*

— HIST. XVIe s. Les anatomistes le divisent communement en quatre parties, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. *Anatomiser.*

† **ANATROPE** (a-na-tro-p'), *adj.* Terme de botanique. Se dit de l'ovule végétal qui est réfléchi.

— ÉTYM. Ἀνατρέπω, retourner, de ἀνά, re, et τρέπειν, tourner (voy. TROPE).

ANCÊTRES (an-sè-tr'), *s. m. plur.* || **1°** Dans le style noble, les ascendants qui ont précédé le grand-père. Homme qui compte une longue suite d'ancêtres. Un grand seigneur est un homme qui voit le roi, qui parle aux ministres, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions, MONTESQ. *Lettr. pers.* 88. Attale, était-ce ainsi que régnaient tes ancêtres? CORN. *Nicom.* IV, 6. || **2°** Les hommes qui ont vécu avant nous, sans être de notre famille. Suivant la coutume de nos ancêtres. Quitte un vain préjugé, l'ouvrage de nos prêtres, Qu'à nos peuples grossiers ont transmis nos ancêtres, VOLT. *Alz.* I, 4. || **3°** *S. m.* et *f.* Qu'importe qui puisse être Ni leur père, ni leur ancêtre? MALH. VI, 8. Le Père, ancêtre majestueux des temps, serait-il donc une peinture inférieure à celles de la mythologie? CHATEAUBR. *Génie.* I, 3. Dieu créa une lumière qui, passant d'élu en élu, d'ancêtre en ancêtre de Mahomet, parvint enfin jusqu'à lui, MONTESQ. *Lettres pers.* 39. C'était justement un duc de Parme, ancêtre du duc régnant, VOLT. *dans* LEGOARANT. Un ancêtre important de ce prince, le grand Henri IV, ID. *ib.* Des corps constitués ont dit en parlant à Victoria, reine d'Angleterre, de la reine Élisabeth : La glorieuse ancêtre de Votre Majesté.

— REM. Ce mot, dit Th. Corneille, n'a pas de singulier; il ne faut pas dire : Un tel est mon ancêtre, mais un tel est un de mes ancêtres. Ménage, Trévoux, Féraud approuvent cette décision, et, dans les exemples donnés par l'Académie, ce mot n'est employé qu'au pluriel. Néanmoins, avec Malherbe, Voltaire, Montesquieu et Chateaubriand, on peut employer ancêtre au singulier.

— SYN. ANCÊTRES, AÏEUX, PÈRES. Ces expressions ne sont synonymes que quand on les applique aux hommes qui ont vécu avant nous, sans y attacher l'idée de liens de famille. Voici la gradation : nos pères sont les plus voisins de nous : nous y touchons ; nos aïeux sont plus éloignés : ils touchent à nos grands-pères; enfin les ancêtres sont les plus éloignés de tous.

— HIST. XIe s. Granz [il] est et forz, trait à ces anceisurs, *Ch. de Rol.* CCXXVIII. || XIIe s. Prenez Sissons la grant cité de pris; Moie doit estre, nos ancestres la tint, *Garin le loherain*, t. I, p. 143. Ce tesmoignent li ancissour, AUDEFR. LE BAST. *Romanc.* p. 10. Qui de l'histoire aux Saisnes veut ouïr par raison, Des ancessors ariere doit mouvoir la chanson, *Sax.* III. Ce que à saint iglise unt si ancesur duné, En parmenable almosne li unt tut graanté, *Th. le Mart.* 45. Si l'esracera de ceste bone terre qui à lur ancestres dunad, *Rois*, 293. Por remembrer des ancessours Li fez e li diz e li mours, Deit l'en li livres e li gestes E li estoires lire as festes, WACE, *Rou*, 60. || XIIIe s. Pour ce que si ancestre l'eurent tenu ainçois [auparavant], *Berte*, LXI. Se il n'achate l'iaue de Guerin Dubois à cui ancisseur li rois Phelippe le dona en eritage, *Liv. des mét.* 261. Il avoit eu la garde de Saint Remi de Rains de lonc tans, il et si ancissour, et les menoient trop malement, *Chr. de Rains*, 238. Pour accueillir moi et mes ancesseurs en leurs prieres, DU CANGE, *accolligere.* Ainçois l'en doit on bon gré savoir quant il esclarchissent les cozes que lor anchisseur tinrent orbement, BEAUM. XXIV, 5. Cuides pour ce gentiz hom estre, Encor le fussent ti ancestre? *Dit de gentillesse.* || XIVe s. Nous Jehans contes de Joigny considerans les courtoisies que li dit habitant et leur ancesseur ont fait ou temps passé, DU CANGE, *ancessor.* || XVe s. Vos ancesseurs [il] a servi largement Et tout son temps employé jusques cy, E. DESCH. *Supplicat. au roi.* Et dit ainsi que la guerre a trop duré entre lui et ses ancesseurs au royaume de France et que

trop de vaillants hommes en sont morts, FROISS. III, IV, 41.

— ÉTYM. Provenç. *ancessor;* espagn. *antecesor;* ital. *antecessore;* de *ante*, avant (voy. AINS), et *cedere*, marcher (voy. CÉDER). Le vieux français a *ancestre* et *ancessor* : *ancestre* répond au nominatif *antecessor*, avec l'accent sur *ces*; *ancessor* répond au régime *antecessorem*, avec l'accent sur *so*. On trouve des exemples où l'emploi de ces deux formes est régulier, la première pour le sujet, la seconde pour le régime; mais, de bonne heure, elles furent confondues, comme *prestre* et *provoire*. C'est pour cela que dans le français moderne, la forme sujet *ancêtre* a prévalu contre l'habitude qui a fait généralement prévaloir la forme régime. L'ancien français avait le substantif féminin *ancesserie*, qui désignait l'ensemble des ancêtres; il est dommage que ce mot ait péri.

ANCHE (an-ch'), *s. f.* || 1° Languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans un tuyau, où on la fait vibrer. C'est par une anche qu'on souffle dans les clarinettes, les hautbois et les bassons. || 2° Demi-tuyau de cuivre pour l'orgue. || Jeu d'anches, la série des tuyaux de l'orgue embouchés comme des instruments à anche. || 3° Conduit par lequel la farine tombe du moulin dans la huche.

— HIST. XVIe s. Marsyas qui inventa la hanche pour emboucher le hautbois, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 12. Je ne sçaurois chanter, et quand je le voudrois, Je jure par ton bouc qu'encor je ne pourrois : Car on m'a pris d'emblée à ceste matinée L'anche de mon bourdon que tu m'avois donnée, RONS. 743. Toy Perrot, prens en don ceste belle chevrette [musette] : Son ventre est fait de cerf, son anche de coudrette, Son bourdon de prunier ; jamais ne perd le vent, ID. 745.

— ÉTYM. Anc. haut-allem. *ancha*, jambe, tibia, d'où le français *anche*, avec le sens de tuyau; Berry, *anche*, robinet; d'où le provincialisme, tirer du vin par l'anche; dites par la cannelle.

† **ANCHÉ** (an-ché), *adj. m.* Terme de blason. Il se dit d'un cimeterre recourbé

— ÉTYM. *Anche.*

† **ANCHEAU** (an-chô), *s. m.* Terme de mégisserie. Vase à détremper la chaux.

† **ANCHER** (an-ché), *v. a.* Technologie. Mettre une anche à un instrument.

† **ANCHIFLURE** (an-chi-flu-r'), *s. f.* Technologie. Trou qu'un ver fait à une douve de tonneau dans l'endroit où elle est couverte par le cerceau.

ANCHILOPS (an-ki-lo-ps'), *s. m.* Terme de médecine. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, devant ou à côté du sac lacrymal.

— ÉTYM. Ἀγχίλωψ, mot formé comme αἰγίλωψ, amas de sang, μώλωψ, ecchymose, où il ne faut pas voir des composés de ὤψ, œil.

ANCHOIS (an-choi), *s. m.* Petit poisson de mer que l'on sale pour le conserver, et qui se mange d'ordinaire en hors-d'œuvre. Es-tu prié de quelque fête Que donne ce seigneur courtois Qui toujours entouré d'anchois, Pendant sa podagre passée.... CHAUL. *Au duc de Nevers.*

— HIST. XVIe s. Des barrils d'anchoies, O. DE SERRES, 660.

— ÉTYM. Espagn. *anchoa, anchova ;* portug. *anchova ;* ital. *acciuga;* sicil. *anciova;* veron. *ancioa;* génois, *anciua ;* vénit. *anchioa;* angl. *anchovy.* Diez tire l'italien *acciuga* du latin *aphya, apua*, anchois, avec le suffixe *uga ;* mais alors tous les autres mots seraient altérés. Il est plus vraisemblable que l'italien seul est altéré en raison de quelques assimilations, par exemple avec *acciugare*, sécher. Mahn fait venir *anchora, anchoa*, du basque *antzua, anchua*, qui veut dire sec.

† **ANCHOITÉ, ÉE** (an-choi-té, tée), *adj.* Il se dit des sardines préparées à la manière des anchois.

† **ANCHUSE** (an-ku-z'), *s. f.* Terme de botanique. Orcanette ou buglosse.

— ÉTYM. Ἄγχουσα.

ANCIEN, IENNE (an-si in, si-è-n', ou an-siin, siè-n'. Dans la poésie du XVIIe siècle, ancien est de trois syllabes ; aujourd'hui on le fait souvent de deux. Au XVIe s. on prononçait an-si-an, PALSGR. p. 60), *adj.* || 1° Qui existe depuis longtemps. Une invention ancienne. Notre ancienne amitié. Lettre déjà ancienne. Date plus ancienne. Sacrifice aussi ancien que Rome. || En termes d'administration forestière, arbres anciens, arbres réservés, qui ont plus de trois fois l'âge du taillis, c'est-à-dire qui ont atteint [illegible] ans. || 2° Qui a existé autrefois. Les peuples anciens. La nation ancienne. Virgile est plus ancien que Cicéron. L'histoire des anciens temps. Mots anciens. Le modèle des anciennes mœurs. Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce, LA FONT. *Fables*, VIII, 4. Il est, dit-il, d'un maître tel que moi, De s'éloigner des routes anciennes, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 2. Le génie naturel aux écrivains allemands une couleur ancienne plutôt qu'antique, STAËL. *Allem. Observ. génér.* || 3° En langage mystique, l'ancien homme, l'homme non renouvelé. Qu'il ne vous reste rien de l'ancien homme, BOSS. *Lett. abb.* 65. || 4° Il s'emploie par opposition à nouveau, moderne. L'Ancien et le Nouveau Testament. La jurisprudence ancienne et moderne. L'histoire ancienne. Il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse des vestiges manifestes de la nouveauté du monde, BOSS. *Hist.* I, 2. Il était là maintes filles savantes, Qui mot pour mot portaient dans leurs cerveaux Tous les noëls anciens et nouveaux, GRESSET, *Vert-Vert.* || 5° Qui n'exerce plus une charge, une profession. Un ancien préfet, un homme qui n'est plus préfet. L'ancien gouverneur de la province. L'ancien président de l'assemblée. || Par analogie, mon ancien patron, mon ancien propriétaire. || 6° Substantivement, ancien se dit de celui qui a été avant un autre dans une charge, dans un corps. A l'armée, à grade égal, le plus ancien commande. Villars avait avec lui le maréchal de Boufflers, son ancien, VOLT. *Louis XIV*, 21. La dispute fut jugée et décidée en faveur de Mme d'Halluyn, comme l'ancienne de Mme de Rohan, ST-SIM. 57, 209. || 7° Substantivement, il se dit de ceux qui ont vécu avant nous. Les anciens étaient persuadés que. Un ancien a dit. || Il se dit encore de ceux qui ont existé avant nous et nous ont transmis des œuvres. On ne fait que glaner après les anciens. Les modèles que les anciens nous ont laissés. || 8° Ancien, homme âgé. Nous devons du respect à nos anciens. Les anciens du canton. Et que depuis cent ans sous l'abîme avaient vus Les anciens du vaste empire, LA FONT. *Fab.* VIII, 8. || On dit quelquefois familièrement à un homme âgé : mon ancien. Salut, mon ancien ! Notre ancien, qu'a donc fait l'Espagne ? BÉRANG. *N. ordre du j.* || 9° En termes de l'Écriture, l'Ancien des jours, Dieu. || Chateaubriand a dit par imitation : Ainsi chantait l'ancien des hommes [le vieux religieux], *Atala*, 306. || 10° Titre de dignité. Les anciens du peuple d'Israël, parce que d'abord on choisissait des vieillards pour remplir les fonctions les plus importantes. Ils ne parurent plus assis parmi les anciens d'Israël, MASS. *Louis.* On lit les saintes Écritures : un ancien exhorte le peuple à imiter de si beaux exemples, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 8. || Conseil des Anciens, une des deux sections du Corps législatif, dans la constitution de l'an III.

— SYN. ANCIEN, VIEUX. || 1. Ancien a rapport au siècle ; vieux, à l'âge. Aristote est plus ancien que Cicéron. Cicéron était plus vieux que Virgile. On dit une maison ancienne quand on parle de la famille ; une vieille maison quand on parle du bâtiment. || 2. Un ancien ami, un homme qui n'est plus ami ou du moins avec qui les relations sont devenues moins étroites. Un ami ancien, un homme avec qui on est ami depuis longtemps.

— HIST. XIe s. Il est escrit en l'anciene geste, *Ch. de Rol.* CCLXXII. || XIVe s. A tout viel home ou ancien, l'en ly doit faire reverence selon ce que il appartient à son eage, ORESME, *Eth.* 262. [Une abbesse permettant l'entrée de son couvent].... ce fu, par m'ame, à grant peine ; car pourtant, s'elle est famme De tel honneur, si craint elle le blasme Des anciennes, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.* || XVe s. [Édouard fait complétement évacuer Calais] et ne retint que trois hommes : un prestre et deux autres anciens hommes, bons coutumiers des lois et ordonnances de Calais, et fut pour enseigner les heritages, FROISS. I, I, 324. Le mareschal Joachin, Monseigneur de Crussol, Sallezard, etc.... tous anciens [anciens soldats], COMM. III, 10.

— ÉTYM. Provenç. *ancian ;* espagn. *anciano;* ital. *anziano ;* d'une forme non latine, *antianus*, formé de *ante*, avant (voy. AINS).

ANCIENNEMENT (an-si-è-ne-man ou an-siè-neman ; en vers, de cinq ou de quatre syllabes), *adv.* Autrefois, dans les siècles passés.

— SYN. ANCIENNEMENT, JADIS, AUTREFOIS. Ces mots désignent le temps passé. Anciennement, dans les temps anciens, sert à représenter ce qui se fait ou se pratiquait chez les anciens, parmi nos ancêtres. Autrefois, c'est-à-dire une autre fois, dans d'autres conditions, marque un contraste entre le passé et le présent. Jadis (*jam dies*, c'est-à-dire il y a des jours), moins précis qu'anciennement qui se dit de [illegible] : jadis, dans ma jeunesse, on s'habillait ainsi; soit à une antiquité reculée : jadis, au temps d'Homère; soit à une antiquité indéterminée : jadis, au temps que les bêtes parlaient.

— HIST. XIIIe s. Et à cele partie par où l'on entroit avoit anciennement forteresce de murs et de tours, VILLEH. CLXVI. Ceste franchise ont anciennement les seignors dou roiaume de Jerusalem doné as borgeis, *Ass. de Jér.* 47. Anchiennement, si comme noz avons entendu des segneurs de loys, fu fes uns establissemens comment on mainteneroit la larguesse des voies et des quemins, BEAUM. XXV, 1. || XIVe s. Si comme anciennement souloient faire, *Ord. des rois de Fr.* t. VII, p. 544. || XVe s. Anciennement avoit en la ville de Dan une guerre mortelle de deux riches hommes navieurs et de leur lignage, FROISS. II, II, 52. || XVIe s. Anciennement et auparavant Aristote, on mettoit difference entre le sens de la veue et les autres sens, CHARRON, *Sagesse*, I, 10.

— ÉTYM. *Ancienne* au féminin, et le suffixe *ment* (voy. MENT) ; provenç. *ancianamens.*

ANCIENNETÉ (an-siè-ne-té ; en vers, de cinq syllabes ou de quatre), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est ancien. L'ancienneté d'une loi, d'une coutume, d'un titre. L'ancienneté d'une famille. L'ancienneté des maisons est une des principales marques de leur noblesse, BOUHOURS, *Remarques.* || 2° Priorité de réception dans un corps. Ils ont rang selon leur ancienneté. Droit d'ancienneté. Il est arrivé à son grade par ancienneté. || 3° De toute ancienneté, depuis un temps immémorial, de tout temps.

— HIST. XVe s. Nous laisserions par espée et par conseil le juste titre de notre heritage, au prejudice de notre anciennableté, MONSTR. liv. I, ch. 148. [Les six bourgeois de Calais s'agenouillent devant Édouard] Gentil sire et gentil roi, veez nous cy six, qui avons esté d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands, FROISS. I, I, 321. Lesquelles [villes] d'ancienneté avoient esté ennemyes desdiz Suysses, COMM. V, 1. || XVIe s. L'ancienneté [l'antiquité] a tenu de certaines femmes en Scythie, que.... MONT. I, 101.

— ÉTYM. *Ancien ;* provenç. *ancianetat;* catal. *ancianitat;* espagn. *ancianidad ;* ital. *anzianità.*

ANCILE (an-si-l'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Bouclier sacré que les Romains croyaient tombé du ciel, et à la possession duquel ils supposaient attachée la durée de leur empire.

— ÉTYM. *Ancile*, de *ancula*, servante, de *ancus*, serviteur. *Ancile* ne signifie pas autre chose que instrument pour le service divin.

† **ANCIPITÉ, ÉE** (an-si-pi-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Se dit de toute partie de plante qui est comprimée sur ses deux faces, et qui a deux tranchants.

— ÉTYM. *Anceps, ancipitis*, de *an* pour *amb*, des deux côtés (voy. AMBE), et *cep* pour *caput*, tête (voy. CHEF).

† **ANCOEUR** (an-keur), *s. m.* Voy. AVANT-CŒUR.

— ÉTYM. *An* pour *avant*, et *cœur.*

ANCOLIE (an-ko-lie), *s. f.* Terme de botanique. Nom de l'aquilégie vulgaire, dite aussi gant de Notre-Dame, fleur de parfait amour, manteau royal, herbe de lion et ancolie des jardins. Plante cultivée dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur.

— HIST. XVe s. Et li pluiseur aiment moult l'anquelie, FROISS. *Ball.* La violette donne aussi Douce odeur ; si fait la soussie, La marguerite, l'angorie, EUST. DESCHAMPS dans STE-PALAYE. || XVIe s. Et l'ancolie en semence s'enflant, RONS. 740.

— ÉTYM. Wallon, *âcolète;* dans le latin des botanistes *aquilegia*, d'où, par altération, *ancolie.* Dans du Cange on trouve *aquilea, aquilée*, plante supposée bonne pour les yeux. On a dit que la plante a été nommée *aquilegia*, soit parce que ses nectaires offraient une forme recourbée comme le bec de l'aigle, soit parce qu'on lui attribuait de rendre la vue perçante comme celle de l'aigle, *aquila*, soit de la ville d'Aquilée, dans le territoire de laquelle elle est abondante.

† **ANCONÉ** (an-ko-né), *adj.* et *s. m.* Terme d'anatomie. On donne ce nom aux muscles qui s'attachent à l'olécrane.

— ÉTYM. Ἀγκών, olécrane.

ANCRAGE (an-kra-j'), *s. m.* Lieu propre pour ancrer. Les vaisseaux se mettent à l'abri derrière la jetée de la Goulette, en payant un droit d'ancrage considérable, [illegible] *Itin.* [illegible] 21.

— HIST. XVIe s. Les ancrages contre les tempestes dependent de la bonté du cable sur tout, D'AUB. *Fæn.* III, 1[illegible].

— ÉTYM. *Ancrer.*

ANCRE (an-kr'), *s. f.* || 1° Instrument de fer à

[illegible] ...manuscrit. || 5° Terme de zoologie. Poisson du genre [illegible].

HIST. [illegible] ... Dont il [illegible] rent leur ancre et leur grans cros d'achier ... [illegible] Il les faisoit fouetter oultrageusement, ou b[illegible] un jour debout, ayant une [illegible] Les Estats, conseil de vostre roiaume seul [illegible] ... [illegible]

— ÉTYM. *Ancora*, [illegible] ANKYLOSE) ; provenç. et ital. *ancora*.

ANCRÉ, ÉE (an-kré, krée), *part. passé*. || 1° Au propre. Vaisseau bien ancré. || 2° [illegible] Que de tombeaux grecs et romains, dont les [illegible] étaient [illegible] de fer, ont disparu, [illegible] *Études*, [illegible]. 3° Fig. Établi fortement, affermi. Ce soupçon ancré dans votre esprit. La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se vante, et veut avoir ses admirateurs, PASC. *Pensées*, part. I, art. 5. 4° Terme de blason. Se dit des croix et des sautoirs dont les bouts sont divisés et tournés comme les pattes d'une ancre.

ANCRER (an-kré). || 1° *V. n.* Jeter l'ancre. Ils abordent sans peur, ils ancrent, ils descendent, CORN. *Cid*, IV, 3. Nous ancrâmes, nous descendîmes, VOLT. *Jenni*, 7. || 2° *V. a.* Fig. Affermir. Le mérite qu'il s'était acquis de tout le royaume et qui l'avoit de plus en plus ancré dans la faveur du roi, ST-SIM. 32, 112. || 3° S'ancrer, *v. réfl.* Fig. S'établir, s'affermir dans une situation, dans un poste. [illegible] Enfin chez [illegible] *l'Étour.* III, 5.

— HIST. XIII° s. Les premerains nés [illegible] qui vindrent devant la ville ancrerent et atendirent les autres, VILLEH. XLV. Il ont drecié lor voiles et Diex lor a doné Tel vent qui droit les maine; tant qu'ils ont aancré Desous Constantinoble cele bonne cité, *Ch. d'Ant.* II, 55. Le roy encra au bout d'une terre que l'en appelle la pointe de Limeson, et touz les autres vessiaus entour li, JOINV. 213. Ou il me menroient à terre, ou il me ancreroient enmi le flum, jusques à tant que le vent fust [illegible] XV° s. Mais partis s'en estoyent allés ancrer devant le port de Villefranque, *Boucíq.* III, ch. 21. || XVI° s. Comme nature est en peché ancrée Par [illegible] MAROT, II, 362. Depuis, les Romains ayans desfaict Antiochus, commencerent à ancrer de plus en plus sur la Grece, AMYOT, *Philop.* 30. Il trouva moyen d'ancrer dedans les affaires de la Macedoine par un tel moyen, ID. *Pyrrhus*, 44. Le reste des vaisseaux ancra pour garder les eschouez, D'AUB. *Hist.* II, 300.

— ÉTYM. *Ancre*.

† **ANCRURE** (an-kru-r'), *s. f.* Technologie. || 1° Pli qui se fait au drap que l'on tond, quand il a été mal tendu. || 2° Barreau de fer que l'on passe dans l'œil ou l'anneau d'un tirant, pour s'opposer à la poussée des voûtes, etc.

ANCYLOGLOSSE [illegible]

ANCYROÏDE [illegible]

ANDABATE [illegible] ... 29.

ÉTYM. [illegible]

ANDAILLOT (an-da-llo, *ll* mouillées), *s. m.* [illegible]

ANDAIN [illegible]

HIST. [illegible] *andellus*.

— ÉTYM. Génev. *andan*; picard, *endain*, enjambée, [illegible] jambée; wall. *andeli*; rouchi, *andame*, *ondaime*; [illegible] dans le *Dict. provençal de* PELLAS; bas-lat. *andellus*, [illegible] marche. Il y a deux formes: l'une avec *n*, *andain*; l'autre avec *l*, [illegible] ...urs aussi dans le nord de la France; ce qui [illegible] ...ot une faux. [illegible] ...nt-elles du même radical? ou [illegible] ...aie s'est dit en français; du moins des grammairiens qui ont noté le mauvais langage, ont donné *andaie* comme une forme incorrecte de *andain*.

† **ANDALOUS** (an-da-lou), *s. m.* Cheval andalous, nom du cheval d'Espagne de l'ancienne race dite des genets.

— ÉTYM. *Andalousie*.

† **ANDAMENTO** (an-da-min-tô). 1° *S. m.* Terme de musique. Indique, dans une fugue, un sujet [illegible] mouvement régulier et calme.

— ÉTYM. Ital. *andamento*, action d'aller.

ANDANTE (an-dan-té ou an-dant ; les deux prononciations sont usitées). || 1° *Adv.* Terme de musique. Ni trop vite, ni trop lentement. || 2° *S. m.* Air [illegible] un andante. || *Au plur.* Des andantes.

— ÉTYM. Ital. *andante*, participe présent d'*andare*, aller.

† **ANDANTINO** (an-dan-ti-no). || 1° *Adv.* Terme de musique. D'un mouvement un peu moins lent que l'andante. || 2° *S. m.* Morceau de musique qui doit être joué de ce mouvement. || *Au plur.* Des andantinos.

— ÉTYM. Diminutif de *andante*.

ANDELLE (an-de-l'), *s. m.* Du bois d'Andelle, ou, elliptiquement, de l'andelle, bois qui vient d'auprès d'une rivière de Normandie nommée Andelle et qui est le meilleur à brûler qu'on apporte à Paris. Le bois d'andelle est du bois de hêtre.

† **ANDERS** (an-der), *s. m. pl.* Nom, en Auvergne, d'une maladie cutanée des veaux.

ANDICOLE (an-di-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui habite les Andes, montagnes d'Amérique.

ANDOUILLE (an-dou-ll', *ll* mouillées, et non an-dou-ye), *s. f.* || 1° Boyau de porc rempli de tripes ou de chair hachée du même animal. || Fig. Cela s'en est allé en brouet d'andouille, c'est-à-dire les espérances conçues se sont évanouies. || Vêtu comme une andouille, se dit d'un homme qui se couvre beaucoup. Du temps de Ménage on disait vêtir les andouilles, le vêtis des andouilles, pour dire mettre la chair hachée dans le boyau qui doit la contenir. || 2° Andouille de tabac, botte de feuilles de tabac préparées et liées ensemble. || 3° Terme de papeterie. Pâtons adhérents au papier.

— HIST. XIII° s. Mes par merveilleuse aventure Une grant andoille ont trovée Lez le chemin en une arée terre labourée, *Ren.* 2223. Un poi s'est de lui [illegible] *ib.* 2252. Pourquoi ne doubtent cilz ces avoirs desloiaus, Où n'a de bon [illegible] *Test.* 1160. [illegible] seulement pourront les dicts [illegible] *Ordonn. de la ville d'Issoudun*, dans JAU[illegible]

— ÉTYM. [illegible] *endoille*; [illegible] du bas-lat. *inductilis*, mot par lequel est traduit *boudin* dans un vieux glossaire allemand, de *inducere*, [illegible]

ANDOUILLER (an-dou-llé, *ll* mouillées, et non [illegible]), *s. m.* Terme de vénerie. Petite corne qui vient au bois du cerf, du chevreuil et du daim.

HIST. XVI° s. [illegible] ... Il jugeoit un vieil cerf à la perche, aux espois, à la meule, andouillers et à l'embrunisseure, RONS. 240.

ÉTYM. Angl. *antler*, andouiller. [illegible] de Foix dit *antoillier*, d'où il est porté à tirer ce mot de *ante*, en avant. [illegible] *ante*, avant, et *œil*.

ANDOUILLETTE (an-dou-llè-t', *ll* mouillées, et non an-dou-yè-t'), *s. f.* Petite andouille faite avec la chair de veau.

— ÉTYM. *Andouille*.

† **ANDR....** Préfixe qui signifie homme.

— ÉTYM. Ἀνήρ, ἀνδρός; sanscr. *nar*, homme; anc. italique, *ner*.

† **ANDRÉ (SAINT)** (sin-tan-dré). Ordre de chevalerie fondé par Jacques V, roi d'Écosse, en 1534, dit aussi ordre du Chardon et de la Rue, le collier que les chevaliers portaient étant composé de chardons entrelacés avec la rue. || Ordre de chevalerie fondé en 1698 par Pierre I°, czar de Russie.

† **ANDRIENNE** (an-dri-è-n'), *s. f.* Espèce de robe qui devint fort à la mode à Paris du temps de l'Andrienne de Baron.

† **ANDROECIE** (an-drè-sie), *s. f.* Terme de botanique. Ensemble des étamines, soit que cet ensemble se compose d'un seul ou de plusieurs verticilles, d'une seule étamine ou de plusieurs faisceaux d'étamines.

— ÉTYM. *Andr....* mâle, homme (voy. ANDR....), et οἰκία, maison.

ANDROGYNE (an-dro-ji-n'), *s. m.* || 1° Individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis; androgyne est par conséquent synonyme de hermaphrodite. On imagina des androgynes possédant les deux sexes à la fois, VOLT. *Dial.* 25. Après avoir rendu mes devoirs aux androgynes de Platon, ID. *Ph. ignor.* || 2° *Adj.* Un être androgyne. || 3° En botanique, plantes androgynes, celles qui, étant monoïques, portent des fleurs mâles et des fleurs femelles sur un même pédoncule.

— HIST. XIV° s. Philosophes de monts et vaulx.... Retroicissans le double type, Et ne figurans qu'un principe, Sçavoir cest androgyn metal, Des metaulx le primordial, L'ont appelé dragon volant, *Traité d'alch.* 98.

— ÉTYM. Ἀνδρόγυνος, de ἀνήρ, homme, et γυνή, femme.

ANDROÏDE (an-dro-i-d'), *s. m.* Automate à figure d'homme. Le flûteur de Vaucanson était un androïde.

— ÉTYM. Ἀνήρ, homme (voy. ANDR....), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

ANDROMÈDE (an-dro-mè-d'), *s. f.* Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— ÉTYM. Ainsi nommée d'Andromède, fille de Céphée et femme de Persée, que la fable disait avoir été transportée au ciel. Ἀνδρομέδη, de ἀνήρ, homme (voy. ANDR....), et de μέδων, qui a soin de; μέδων a le même radical que le latin *mederi*, soigner (voy. MÉDECIN).

† **ANDRON** (an-dron), *s. m.* Terme d'antiquité. || 1° Nom de l'appartement des hommes dans les maisons des Grecs. || 2° Corridor ou galerie située entre deux cours, chez les Romains. || 3° Côté réservé aux hommes dans les églises grecques.

— ÉTYM. Ἀνδρών, de ἀνήρ, homme (voy. ANDR....).

† **ANDROPHOBE** (an-dro-fo-b'), *adj.* Terme didactique. Qui craint ou fuit le sexe masculin.

— ÉTYM. Ἀνήρ, homme (voy. ANDR....), et φόβος, crainte.

† **ANDROPHORE** (an-dro-fo-r'), *s. m.* Terme de botanique. Support de plusieurs étamines.

— ÉTYM. Ἀνήρ, homme (voy. ANDRE....) et φορός, qui porte.

ÂNE (â-n'), *s. m.* || **1°** Bête de somme du genre cheval, à longues oreilles. L'âne est d'un naturel aussi sensible, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux, BUFF. *Âne.* Plus bête que l'âne de la fable, je m'inquiétais beaucoup pour savoir de quel maître j'aurais l'honneur de porter le bât, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Fondé d'âne, en forme de dos d'âne, c'est-à-dire ayant deux parties réunies au sommet, et présentant un talus de chaque côté. || Têtu comme un âne, très-opiniâtre. || Sérieux comme un âne qu'on étrille, d'une sévérité affectée. || Méchant comme un âne rouge, difficile, méchant, d'un naturel difficile. || C'est un âne bâté, c'est un homme fort ignorant. || C'est un âne débâté, il est trop adonné aux femmes. || Le pont aux ânes, ce que personne ne doit ni ne peut ignorer; ce qui est si facile que tout le monde doit y réussir. || Bonnet d'âne, bonnet en papier et garni de deux cornes qu'on met sur la tête des enfants en guise de punition. Il n'y a qu'un bonnet d'âne à mettre sur la tête d'un savant qui croit savoir bien ce que c'est que la dureté, la cohérence, etc. VOLT. *Lett. Pruss.* 57. || Oreilles d'âne, cornets de papier imitant la forme d'une oreille d'âne, qu'on met à un enfant, pour le punir d'une faute d'ignorance. || Contes de Peau d'âne, petits contes inventés pour l'amusement des enfants, ainsi nommés de ce qu'il y en a un qui porte précisément ce titre. Si Peau d'âne m'était conté, J'y prendrais un plaisir extrême, LA FONT. *Fab.* VIII, 4. Peau d'âne, employé absolument, est masculin. || **2°** Fig. Homme sans intelligence, esprit fermé. Un gros âne pourvu de mille écus de rente, RÉGNIER, *Sat.* IV. Mais, Rapin, à leur goût, si les vieux sont profanes, Si Virgile, le Tasse et Ronsard sont des ânes, ID. *Sat.* IX. Va, tu n'es qu'un gros âne, LA FONT. *Cuv.* Ma foi de tels savants sont des ânes bien faits, MOL. *Fâch.* III, 2. || Adjectivement. Je n'y suis pas âne [je m'y connais], MOL. *Fâch.* I, 1. || **3°** En astronomie, ânes, étoiles γ et δ de la constellation du Cancer. || **4°** Tête d'âne, sorte de poisson, le chabot des rivières. || **5°** Pas d'âne, espèce de plante médicinale. || Pas d'âne, s'est dit aussi d'une sorte de mors de cheval. || Il s'est dit encore d'une sorte de garde d'épée qui couvre toute la main. C'est une garde à pas d'âne. || **6°** En technologie, étau et outils divers. || Proverbes. L'âne du commun est toujours le plus mal bâté, c'est-à-dire les affaires d'une communauté sont plus mal faites que celles d'un particulier. || À laver la tête d'un âne on perd sa lessive; c'est peine perdue de vouloir instruire une personne stupide. || Il cherche son âne et il est dessus; il cherche ce qu'il a entre les mains. || Pour vous montrer que votre âne n'est qu'une bête; pour vous faire voir que vous vous trompez. || Pour un point, faute d'un point, Martin perdit son âne; c'est-à-dire peu de chose a manqué pour que l'affaire réussît. || Nul ne peut faire un âne boire, si ce n'est quand il a soif; il faut vouloir les choses en leur temps. || Il ressemble à l'âne de Buridan, se dit d'un homme qui ne sait pas se décider. Buridan, dans la scolastique, disait qu'un âne placé à égale distance de deux boisseaux d'avoine, parfaitement égaux entre eux, n'ayant aucune raison de se décider pour l'un plutôt que pour l'autre, mourrait de faim entre les deux.

— SYN. ÂNE, IGNORANT. On est âne par disposition d'esprit, et ignorant par défaut d'instruction. L'ignorant n'a pas appris; l'âne ne peut pas apprendre.

— HIST. XIIe s. Retornum; par aventure, mis peres ad jà les adnes mis à nonchaleir, *Rois*, 29. Quant li baron l'entendent, chascuns s'est arrier trais, Tout ainsi com li asnes qui regarde le fais, *Sax.* XV. || XIIIe s. Tout con li vilains se demente, Timez, ses asnes espanois, Qui ne crient [craint] gelée ne nois, Oï dementer son seignor, *Ren.* 16997. || XIVe s. Et se touz ceulx qui soustiennent perilz et peines par fureur ou autre passion estoient fors de vraye fortitude, les asnes le seroient, ORESME, *Eth.* 86. Pour che dist uns proverbes que dient li pluisour; Qui asne et femme mainne, sans paine n'est du jour, *Baud. de Seb.* VII, 659. Ils ne soient contrains et condamnés à chevaucher un asne, DU CANGE, *asinus.* Il convenoit que le dit Vincent chevauchast un asne par la vile, ID. *ib.* || XVe s. Querir un asne pour icelui asne chevaucher, DU CANGE, *ib.* Il convient chevaucher l'asne, ID. *ib.* Il est de grands clercs en françoys, Qui ne sont que asnes en latin, COQUILL. *Droits nouv.* Bien n'y faut sept pintes, ne huict, Tandis que dorment maistre et dame, Puis après, sans mener grant bruyt, Je leur ramentoy le jeu d'asne, VILLON, *Ball. des femmes de Paris.* || XVIe s. Dans RABELAIS : Deferrer l'asne [aller à pied]; Tirer des pets d'un asne mort [tenter l'impossible]; Faire de l'asne pour avoir du bren [du son]; Il y aura de l'asne [quiproquo, malentendu]; Laver la teste d'un asne [perdre son temps]; Mener l'asne [tenir la chandelle]; Chantez à l'asne, il vous fera des peds. Il adjouste que nul n'est fait nostre frere, que par l'esprit d'adoption, lequel n'est donné que par l'ouie de la foy : je respon que tousjours il retombe de son asne, appliquant mal et sottement aux petits enfans ce qui n'est dit que des gens aagez, CALV. *Inst.* 1091. On commença divers petits jeux, comme escorcher l'anguille, brider l'asne, prendre la grenouille, et autres, YVER, p. 615. Si lors je l'eusse entendu il y eust eu de l'asne [des coups] : je recevois tousjours quelque affront avec ces Normans, D'AUB. *Faen.* II, 13. À rude asne rude asnier, H. EST. *Précell.* p. 179.

— ÉTYM. Maconnais, *óne;* Berry, *aine;* wall. *âgne;* provenç. *asne, aze;* catal. *ase;* espagn. *asno;* ital. *asino;* d'*asinus*, ὄνος; kymr. *asyn;* bas-bret. *azen;* goth. *asilus;* allem. *esel;* angl. *ass.*

ANÉANTI, IE (a-né-an-ti, tie), *part. passé.* || **1°** La discipline militaire anéantie. Des livres depuis longtemps anéantis. Une nation anéantie. Le reste de la terre anéanti pour moi, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Mais laissez-nous le temps d'éveiller un parti Qui, tout faible qu'il est, n'est point anéanti, ID. *Mérope*, V, 3. De notre république à Rome anéantie On y voit refleurir la plus noble partie, CORN. *Sertor.* I, 1. || **2°** Âme anéantie devant Dieu, âme qui s'humilie profondément. || **3°** Fig. Confondu, stupéfait, exténué. Je suis anéanti.

ANÉANTIR (a-né-an-tir), *v. a.* || **1°** Faire rentrer dans le néant. Dieu peut anéantir l'univers. || **2°** Détruire. Les barbares ont anéanti l'empire romain. L'homme anéantit plus d'individus vivants que tous les carnassiers n'en dévorent, BUFF. *Animaux carnassiers.* Ô ciel! anéantis ma fatale existence, VOLT. *Alz.* V, 3. || **3°** Fig. Jeter dans un accablement profond. J'ai vu des femmes que la crainte de la douleur anéantissait. || **4°** Fig. Anéantir un acte. Anéantir une coutume. Ainsi donc un perfide, après tant de miracles, Pourrait anéantir la foi de tes oracles? RAC. *Esth.* I, 4. Son impiété Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté, ID. *Athal.* I, 1. Que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la révérence qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs, jusqu'à la source même de leur sacre? BOSS. *Reine d'Angl.* || **5°** S'anéantir, *v. réfl.* Devenir à rien. Que d'empires se sont anéantis! Cette objection s'anéantit d'elle-même. || **6°** En termes de dévotion, s'abaisser, s'humilier devant Dieu. Il ne sait presque que s'anéantir en la présence de Dieu, MASS. *Prière.* Le sanctuaire devant lequel les princes s'anéantissent, ID. *Resp.* En s'anéantissant devant les yeux de sa majesté, PASC. *Prov.* 4. Il s'est anéanti lui-même jusqu'à prendre la forme d'esclave, BOSS. *Hist.* II, 11.

— HIST. XIIIe s. Cis maus qui si me deffigure, Qui si me vait anientant, *Guill. de Palerme.* Car tous ses cors estoit sechiés De viellece et anoiantis, *la Rose*, 351. Moult consenti Dieux le peuple Israel à anienter por leur pechié, *Psautier*, f. 96. Et quant toutes ces choses aneanties por bones reisons, li rois loe ce que li juge li firent d'endroit le borgois.... *Liv. de just.* 36. Anienti, *Ass. de Jér.* II, 64. L'action qu'il avoit de novele dessaizine est anientie, et ne pot mès pledier fors sor le [la] proprieté, BEAUM. XXXII, 9. Li generax procureres n'est pas por ce anientis, ID. 84. Li chanoines est d'autre part Qui au tresor fait grant essart; Le tresor tres anoiantist, RUTEB. 314. Lors le convient seingner ou prendre medicine; Ainsi s'anientist et degaste et define, J. DE MEUNG, *Test.* 172. || XIVe s. Bonne vie lui [à Bertran] doint li dignes fruis de vie! Car France de sa mort seroit anientie, *Guescl.* 17469. Car tout quanque barat aüne En vingt ans, anientist fortune En une seule heure de jour, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 28. || XVe s. Et anianty les floz de male fortune, soubz quel subjeccion avoit esté degetté par long espace, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 23. Il n'est chose plus impossible à anientir au monde que est matiere escripte en livres, *Boucicq.* IV, ch. 15. || XVIe s. Nous nous laissons si fort aller sur les bras d'aultruy, que nous aneantissons nos forces, MONT. I, 144. Et pour aneantir Ce desir qui tant dure, Il vous faudroit sentir La peine que j'endure, MAROT, II, 357. Et jà ne faut laisser aneantir Mes grans combats executés en Tyr, ID. IV, 129.

— ÉTYM. Provenç. *anientar;* ital. *anientare;* de *à* et *néant*, à l'aide de la terminaison verbale *ir.* On disait dans l'ancien français *anientir* et *anienter.*

ANÉANTISSEMENT (a-né-an-ti-se-man), *s. m.* || **1°** Action d'anéantir; résultat de cette action. L'anéantissement des animaux dont on ne trouve plus que des débris fossiles. L'anéantissement de tous les priviléges. L'anéantissement de toutes nos espérances. Un peuple qui dépérit tous les jours et qui tend à son anéantissement, MONTESQ. *Lett. pers.* 121. || **2°** Terme de dévotion. Abaissement devant Dieu. Porter l'humilité jusqu'à l'anéantissement de soi-même. Saint Paul parlant des anéantissements du Fils de Dieu dans l'incarnation, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 268. || **3°** Abattement, allant jusqu'à la privation momentanée de toute force et de l'exercice des facultés. Saül succombe au mal qui le possède; L'anéantissement à ses fureurs succède, SOUMET, *Saül*, II, 4.

— ÉTYM. *Anéantir.*

ANECDOTE (a-nè-kdo-t'). || **1°** *S. f.* Particularité historique. Il sait beaucoup d'anecdotes. || **2°** *Adj.* Une histoire anecdote. Il apprenait par eux les nouvelles les plus fraîches des mathématiciens, leurs réflexions sur ce qui paraissait au jour, l'histoire anecdote des sciences, FONTEN. *Montmort.* || Vieux en ce sens. On dit plus ordinairement histoire anecdotique.

— ÉTYM. Ἀνέκδοτον, inédit, de ἀν privatif, ἐκ, indiquant extension, et δοτός, donné; ce qui n'est pas donné au dehors. Δοτός ayant le même radical que *don* (voy. ce mot), *inédit* est l'exacte traduction d'*anecdote*, *ineditus*, *in* privatif, *e*, et *ditus* pour *datus*, donné.

ANECDOTIER (a-nè-kdo-tié), *s. m.* Celui qui a l'habitude de raconter des anecdotes le plus souvent fausses. || Familier et peu usité.

— ÉTYM. *Anecdote.*

ANECDOTIQUE (a-nè-kdo-ti-k'), *adj.* Qui tient de l'anecdote; qui contient des anecdotes. Histoire anecdotique. Pièce anecdotique, pièce de théâtre dont une anecdote a fourni le sujet.

— ÉTYM. *Anecdote.*

ÂNÉE (â-née), *s. f.* La charge d'un âne.

— HIST. XIIIe s. Et cil cui le plastre aura esté livré, rabastra de chacune asnée que il aura eue, autant comme.... *Liv. des mét.* 109. Sur laquelle terre nous avons 18 livres de sols viennois de servise et 4 asnées de froment, DU CANGE, *asinata.* || XIVe s. Guillaume avoit contraint le dit Renel de composer à lui à XX asnées de vin, ID. *ib.* || XVe s. Lors dira : Bien suy à vilté Tenue comme une servente; Je n'oseroye mectre en vente Une seule asnie de blé, E. DESCH. *Miroir du mariage.* || XVIe s. On mesure la terre par portions : arpents, asnées, journaux, sesterées, acres, couples-de-bœuf, O. DE SERRES, 10. En autres quartiers de ce royaume, l'on parle [pour les mesures de blé] par asnées, bichets, sacs, raz et autrement, ID. 10.

— ÉTYM. *Âne;* bas-lat. *asinata.*

† **ANÉLECTRIQUE** (a-né-lè-ktri-k'), *adj.* Terme de physique. Épithète donnée aux corps conducteurs de l'électricité, non qu'on ne puisse développer en eux la propriété électrique, mais seulement parce qu'ils la perdent au moment même où elle est produite.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et *électrique.*

† **ANÉMIE** (a-né-mie), *s. f.* Terme de médecine. État opposé à la pléthore, qui consiste non pas, comme le mot l'indique, en une diminution absolue de la masse du sang, mais en un abaissement des globules de ce liquide à un nombre proportionnel plus ou moins au-dessous de leur nombre normal.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et αἷμα, sang.

† **ANÉMOCORDE** (a-né-mo-kor-d'), *s. m.* Terme de musique. Espèce de clavecin dont les cordes sont mues par le vent.

— ÉTYM. Ἄνεμος, vent, et *corde.*

† **ANÉMOGRAPHIE** (a-né-mo-gra-fie), *s. f.* Description des vents.

— ÉTYM. Ἄνεμος, vent (voy. ANÉMOMÈTRE), et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

ANÉMOMÈTRE (a-né-mo-mè-tr'), *s. m.* Instrument qui sert à mesurer la force du vent.

— ÉTYM. Ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure (voy. MÈTRE); ἄνεμος a même radical que *anima* des Latins, âme (voy. ÂME).

ANÉMONE (a-né-mo-n'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Espèce de renoncule dont la fleur est remarquable par l'éclat et la variété des couleurs.

Florise [illegible] qu'une belle [illegible] ne paraîtrait [illegible] *Natch.* III, 70. [illegible] 2° [illegible] des act[illegible].

HIST. XVI° s. La [illegible] feuilles [illegible] de la [illegible] double qui la produit telle, et aussi plus abon[illegible] que le simple, duquel la fleur.... [illegible], 578.

— ETYM. [illegible]

ANÉMOSCOPE [illegible], *s. m.* [illegible] Instrument qui fait connaître la direction du vent. [illegible]

— ETYM. [illegible]

ANÉMOTROPE [illegible], *s. m.* [illegible]

— ETYM. [illegible]

ANENCÉPHALE [illegible], *adj.* et *s. m.* Terme [illegible] d'encéphale.

— ETYM. [illegible] privatif, et [illegible]

ANENCÉPHALIE [illegible], *s. f.* État [illegible]

— ÉTYM. *Anencéphale.*

† **ANÉPIGRAPHE** (a-né-pi-gra-f'), *adj.* Qui est sans inscription, sans titre. Il y a des médailles, [illegible]

— ETYM. [illegible] privatif, et *épigraph*[illegible]

ÂNERIE [illegible], *s. f.* || 1° Stupidité grossière. Cet homme est d'une inconcevable ânerie. || 2° [illegible] sottise. Eh bien! voilà encore de vos âneries! MOL. *Comtesse d'Escarb.* sc. 12. Si les plus savants [illegible] âneries, VOLT. *Princ. d'act.* 23. De pareilles âneries font grand tort, et voilà ce que c'est que d'enchaîner la presse, P. L. COUR. I, 216.

— ETYM. *Âne.*

ÂNESSE (â-nè-s'), *s. f.* La femelle de l'âne.

— SYN. ANESSE, BOURRIQUE. L'ânesse est la femelle de l'âne. La bourrique est l'ânesse considérée comme bête de charge. On dit du lait d'ânesse, et non du lait de bourrique.

— HIST. XII° s. Cil qui fist ciel, terre et mer, Et qui l'asnesse fist parler, WACE, *Vierge Marie*, p. 52. Et cinq cens jous de boes et cinq cens alnesses, *Job*, 495. || XIII° s. Car ce content nostre voisin, Que une anesse parla ja, Que un prophete chevaucha, *Ren.* 269. Renart, qui set de fauve anesse Et de mainte fauve promesse, Respondi que bien li feroit Et qu'à la cort o lui iroit, *ib.* 13737. Hai! fist-il, gentil barnesse, Car fust or si loiax m'asnesse Et chien et leu et autres bestes, Et totes fames com vos estes.. *ib.* 9838. || XV° s. Je suy une grant pecheresse, Plus vile qu'une vieille asnesse, *Mir. de St Gener.*

— ETYM. *Âne.*

† **ANESTHÉSIE** (a-nè-sté-zie), *s. f.* Terme de médecine. Privation générale ou particulière de la faculté de sentir, produite soit par une maladie, soit par des agents anesthésiques, l'éther, le froid, le chloroforme.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et αἰσθάνεσθαι, sentir (voy. ESTHÉTIQUE).

† **ANESTHÉSIQUE** (a-nè-sté-zi-k'), *adj.* Qui appartient à l'anesthésie ; qui produit l'anesthésie. On donne ce nom à diverses substances dont la propriété est d'éteindre momentanément la sensibilité.

ANETH (a-nè), *s. m.* Terme de botanique. Plante ombellifère dont la semence est tonique et carminative. Les mains chargées de branches d'aneth, chaque convive faisait éclater ses transports, CHATEAUB. *Mart.* II, 283.

— ÉTYM. Ἄνηθον, nom de cette plante en grec.

ANÉVRISMAL et mieux **ANÉVRYSMAL, ALE** (a-nè-vri-smal, sma-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient de l'anévrysme ou qui a rapport à l'anévrysme. Tumeur anévrysmale. Les sacs anévrysmaux.

— ÉTYM. *Anévrysme.*

ANÉVRISME et mieux **ANÉVRYSME** (a-nè-vri-sm'), *s. m.* Terme de médecine et de chirurgie. Tumeur produite sur le trajet d'une artère par la dilatation des membranes (anévrysme vrai), et aussi tumeur formée par le sang épanché hors d'une artère (anévrysme faux). Bien aise se rendit célèbre par l'invention de l'opération de l'anévrysme et de l'artère poplitée, ST-SIMON, 7, 95. || Anévrysme du cœur, dilatation des cavités du cœur.

— HIST. XVI° s. Couper une artère qui cause une [illegible], PARÉ, *Introd.* [illegible]

— ETYM. Ἀνεύρυσμα, dilatation, de ἀνευρύνειν, dilater, de ἀνά, et de εὐρύς, large.

ANÉVRYSMATIQUE [illegible], *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à l'anévrysme; qui est affecté d'anévrysme. Une artère anévrysmatique.

ANFRACTUEUX, EUSE (an-fra-ktu-eû, eû-z'), *adj.* Qui a des anfractuosités. Chemin anfractueux. Il y a dans l'organe de l'ouïe un artifice bien sensible, c'est une hélice à tours anfractueux, VOLT. *Melch.* [illegible] *M. ramque les sens.*

— HIST. XVI° s. L'enfant tire et prend son nourrissement des mamelles par certains lieux anfractueux et ambagieux du [illegible] PARÉ [illegible]

— ETYM. *Anfractuosus*, de *anfractus* ou *amfractus*, anfractuosité, de *am* pour *amb*, autour (voy. AMBE), et de *frangere*, briser (voy. FRAGILE) ; ce qui est brisé de tous côtés.

ANFRACTUOSITÉ (an-fra-ktu-ô-zi-té), *s. f.* || 1° Il s'emploie surtout *au plur.* Détours et enfoncements. Je m'enfonçai dans les anfractuosités de la montagne, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. Les huîtres se choisissent les anfractuosités et y construisent leurs coquilles, BERN. DE ST-P. *Harmon.* liv. V. || 2° En anatomie, enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

— HIST. XVI° s. Esprit est fait es anfractuosités des veines et arteres du cerveau, de.... PARÉ, *Introd.* 10. Les grottes, anfractuosités, ou petits labyrinthes contenus en la cavité mastoïde (nommée d'aucuns tabourin).... ID. *ib.* 40.

— ETYM. *Anfractueux.*

ANGAR (an-gar), *s. m.* Voy. HANGAR.

ANGE (an-j'), *s. m.* || 1° Être créé, mais d'une nature purement spirituelle. Bon, mauvais ange. On représente les anges sous la forme de jeunes hommes avec des ailes. L'ange exterminateur. Un ange gardien. C'est les anges que nous devons invoquer comme nos sauveurs, FÉN. t. III, 134. Prince aimable, dis-nous si quelque ange au berceau Contre tes assassins prit soin de te défendre? RAC. *Athal.* IV, 6. || Les neuf chœurs des anges, les esprits heureux qui composent la cour céleste. O Dieu.... qui voles sur l'aile des vents, Et dont le trône est porté par les anges, [illegible] *Esth.* I, 5. || Les anges, pris dans un sens spécial, ceux qui sont du dernier chœur. Les anges sont au-dessous des archanges. Les anges déchus, les démons. On les nomme aussi anges de ténèbres. || Bon ange, mauvais ange, anges qu'une croyance populaire assigne à chaque homme pour présider à sa destinée. Ce parti que son bon ange et le mien nous suggéraient, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Soudain le jeune chevalier, À qui son bon ange est fidèle, Trompe les regards du geôlier, BÉRANG. *Pris. et Chev.* || Fig. Elles [Mmes d'Heudicourt et de Dangeau] le mauvais ange et le bon ange de Mme de Maintenon, ST-SIMON, 218, 184. Vous que je dois nommer l'ange [le messager] de mon bonheur, MOL. *l'Étour.* V, 3. || 2° Personne d'une grande piété, d'une grande vertu, d'une extrême douceur. C'est un ange de douceur. Son gouverneur qui après tout ne sera pas un ange, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Fille, femme charmante, adorable, spirituelle. Avant le mariage, anges si gracieux, BOIL. *Sat.* X. || Comme un ange, fort bien, parfaitement. Vous chanteriez ces airs-là comme un ange, SÉV. 144. Elle était belle comme un ange, ID. 29. On dit qu'il parlait comme un ange, LA FONT. *Pâté.* Ce n'est pas que vous ne soyez jolie comme un ange dans cet habillement, HAMILT. *Gramm.* 9. Avec quelques femmes de ses amies qui ont de l'esprit comme les anges, VAUVEN. *Ernest.* || Mon ange, mon cher ange, mon petit ange, expressions familières d'amitié et d'affection. || 3° Être aux anges, être dans le ravissement. Je chante un roi devenu bœuf : Surtout la cour en fut aux anges, BÉRANG. *Nabuchod.* || Rire aux anges, être transporté de joie. En mauvaise part, rire sans sujet, niaisement. À qui en as-tu donc? Ou si c'est aux anges que tu ris? HAMILT. *Gramm.* 2. || Boire aux anges, ne savoir plus quelle santé porter. || Fig. Voir des anges violets, avoir des visions creuses. Locution qui vieillit. || 4° En termes d'artillerie, boulet coupé en deux, trois ou quatre parties enchaînées ensemble, dont on se servait autrefois dans les combats de mer. || 5° En histoire naturelle, ange de mer, et plus communément ange, poisson du genre des squales, dont la peau sert à polir le bois ou l'ivoire. || Ange de mer est mis ainsi et non pas, comme le disent quelques dictionnaires, lém[illegible]. || 6° Lit d'ange ou lit à l'ange, lit sans colonnes et à rideaux relevés. || 7° Manches d'anges, manches de robes de femmes très-larges et n'allant qu'à la moitié du bras. || 8° Ange de grève, crocheteur; dit ainsi par plaisanterie, à cause que les crocheteurs se tenaient beaucoup sur la place de Grève et que l'on comparait leurs crochets à des ailes.

— HIST. XI° s. Anuit m'avint une avision d'angele, *Ch. de Rol.* LXV. Angle du ciel i descendent vers lui, *ib.* CLXXII. || XII° s. Li angre Deu descendent erramant, *Ronc.* p. 92. Angle enpenné la porte ert chantant, *ib.* p. 106. Le premier roi de France fist Dieu par son commant Couronner à ses anges es dignement en chantant, *Sax.* I. Co sace bien li reis, et tu li deiz mustrer, Que cil ki puet les angeles e hummes guverner, Dous poestez suz sei fist en terre ordener, *Th. le mart.* 90. E de l'enfant Jesu li prist à recorder, Que li angles del ciel fist en Egypte aler, Pur la pour d'Erode.... *ib.* 65. Bien le sai que tu es prudum, e utle e profitables à mun os, si cume uns angeles Deu, *Rois*, 113. || XIII° s. Par le commant de Dieu fu ses lumbers ostes, Et de saint Michel l'angre fu amont relevés, *Ch. d'Ant.* IV, 994. Tant vous ama [Dieu], Dame des angles vous clama, En vous s'enclost, ainz n'entama Vo dignité; N'en perdistes virginité, RUTEB. II, 4. Je en aurai une corone es ciex plus que les angres qui le voient face à face, JOINV. 198. Il leur fist entailler en la chapelle toute nostre creance, l'annonciation de l'angre, la nativité, etc. ID. 262. || XVI° s. Quant S. Pierre estant sorti miraculeusement de la prison, heurta à la maison où ses freres estoyent assemblez, iceux ne pouvans penser que ce fust, ils disoyent que c'estoit son ange, CALV. *Instit.* 107. Allez, maudits, au feu eternel, lequel est preparé au diable et à ses anges, ID. *ib.* 112. Ange de greve, crocheteur!, DES PER. *Contes*, LXX. Et avez-vous oyt jamais parler d'angesses, de cherubines ou seraphines? YVER, p. 555. Ores, mon angellette.... ID. p. 574.

— ÉTYM. *Angelus*, ἄγγελος, messager; bressan, *anzo*; bourguig. *ainge*; provenç. *angel*, *angil*; espagn. *angel*; portug. *anjo*; ital. *angelo*.

ANGÉLIQUE (an-jé-li-k'), *adj.* || 1° Qui est propre à l'ange. Les esprits, les chœurs angéliques. Salutation angélique, prière à la Vierge, paroles que l'ange adressa à la sainte Vierge lorsqu'il lui annonça qu'elle deviendrait mère de notre Seigneur. || 2° Aussi parfait qu'un ange, ou digne d'un ange. Bonté, résignation angélique. Des traits angéliques. Je ne sais dans quelle classe d'êtres angéliques le désir de faire le bien est l'unique désir; cette perfection n'est pas faite pour notre terre, MIRABEAU, *Collect.* t. III, p. 39. || 3° Le docteur angélique, saint Thomas. || Couronne angélique, la couronne de Hongrie. || Voix angéliques, sorte de jeu d'orgue composé de tuyaux à anche. || Habit angélique, ou, absolument, angélique, nom donné à l'habit de certains moines grecs de St Basile. || Angéliques, religieuses qui n'ont que deux maisons en Italie, à Milan et à Crème.

— HIST. XV° s. Tu [fortune] as ung visage angelique, Et l'autre est espouvantable; L'un est bel, gracieux et frique, L'autre est pire qu'ung basilique, *Moralité de Bien-advise*, dans FABRE, *Études sur la bazoche*, p. 245. || XVI° s. La dignité qui est en la nature angelique a de tout temps esbloui beaucoup de gens, CALV. *Instit.* 103. La poudre de mercure, qui pour son excellence a esté d'aucuns nommée poudre angelique, PARÉ, XXV, 32.

— ÉTYM. *Angelicus*, de *angelus*, ange.

ANGÉLIQUE (an-jé-li-k'), *s. f.* || 1° Plante dont la racine nous est apportée sèche de la Bohême, des Alpes et des Pyrénées (*angelica archangelica*, L.). De grandes angéliques et des acanthes formaient des touffes de verdure parmi les débris de marbre [des ruines de Carthage], CHATEAUB. *Itin.* III, 190. || 2° Bonbon fait avec les tiges encore vertes de la plante. Tout le monde n'aime pas l'angélique. || 3° Espèce de guitare.

— HIST. XVI° s. Angelique, tel nom a esté donné à ceste plante, à cause des vertus qu'elle a contre les venims. S'en treuve de deux sortes, l'une sauvage, l'autre domestique.... on la confit avec sucre, au sec, O. DE SERRES, 606.

— ÉTYM. *Angélique.*

ANGÉLIQUEMENT (an-jé-li-ke-man), *adv.* D'une manière angélique.

— ÉTYM. *Angélique* et *ment* (voy. MENT).

† ANGELOLATRIE (an-jé-lo-la trie), *s. f.* Culte des anges.

— ÉTYM. Ἄγγελος, ange, et λατρεία, culte.

1. ANGELOT (an-je-lo), *s. m.* Monnaie française, du règne de saint Louis, qui portait l'image de saint Michel avec un serpent sous ses pieds. Elle valait un écu d'or; mais il y en eut ensuite de moindre prix. Les Anglais fabriquèrent des angelots, sous le règne de Henri V et de Jacques I, où l'on voyait les écus de France et d'Angleterre.

— HIST. XIIIe s. Por neant fust ung angelos [petit ange], Tant est de contenance simple, *la Rose*, 21206. || XVe s. Ung songe, ung bruyt, ung angelot, Vous semble-il que ce ne soit riens; Ha! par le corps bieu je m'en tiens De ceux-là, mais n'en dictes mot, COQUILLART, *Monologue de la botte de foin.* || XVIe s. Et luy devoit-on delivrer deux cents mille angelots [monnaie anglaise] devant le mois expiré, CARL. VIII, 33.

— ÉTYM. Diminutif d'*ange*. Ces monnaies étaient aussi dites *anges*.

2. ANGELOT (an-je-lo), *s. m.* Petit fromage qui se fait en Normandie.

— HIST. XVIe s. La Brie, entre autres, est celebrée pour ses bons fourmages appelés angelots, O. DE SERRES, 286.

— ÉTYM. Ce fromage était surtout renommé à Pont-l'Évêque; on le nommait ainsi parce qu'il portait la figure de la monnaie nommée *angelot*.

† 3. ANGELOT (an-je-lo), *s. m.* Poisson du genre des squales (voy. ANGE).

ANGELUS (an-je-lus'; beaucoup disent an-jé-lus'), *s. m.* || 1° Prière en l'honneur du mystère de l'incarnation. Elle se fait trois fois le jour, le matin, à midi et le soir. || 2° Signal donné par la cloche d'une église au moment où l'on doit faire cette prière. A cinq heures et demie, on sonnera l'angelus, BOSS. *Règle.* On entend l'angelus tinter, et d'un saint bruit Convoquer les esprits qui bénissent la nuit, LAMART. *Harm.* I, 5.

— ÉTYM. Cette prière est ainsi nommée du mot par lequel elle commence.

† ANGEMME ou ANGENNE (an jè-m' ou an-jè-n'), *s. f.* Terme de blason. Fleur imaginaire à feuilles arrondies, tantôt au nombre de cinq comme dans la quintefeuille, tantôt au nombre de six.

— ÉTYM. Origine inconnue.

ANGINE (an-ji-n'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la gorge. Angine pharyngée, angine occupant le pharynx. Angine laryngée, angine occupant le larynx. Angine couenneuse ou membraneuse, angine qui est accompagnée de la production de fausses membranes. Angine gangreneuse, angine avec gangrène.

— ÉTYM. *Angina*, d'*angere*, étrangler, grec ἄγχω, serrer, étouffer. Comparer l'allemand *eng*, étroit, le goth. *aggvus*, et le kymr. *ing*, étroit.

ANGINEUX, EUSE (an-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à l'angine; qui est accompagné d'angine.

— ÉTYM. *Angine.*

† ANGIOCARPE (an-ji-o-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes dont les fruits sont enveloppés et cachés par quelque organe.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, réservoir, et καρπὸς, fruit.

ANGIOGRAPHIE (an-jio-gra-fie), *s. f.* Terme d'anatomie. Description des vaisseaux des corps vivants.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, et γράφω, décrire (voy. GRAPHIQUE). Pour ἀγγεῖον, il vient d'ἄγγος, vase, qui paraît avoir d'étroits rapports avec ἄγχω, serrer (voy. ANGINE).

† ANGIOLEUCITE (an-ji-o-leu-si-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, et λευκός, blanc.

ANGIOLOGIE (an-ji-o-lo-jie), *s. f.* Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux.

— REM. Quelques-uns écrivent et disent, à tort, angeiologie, la diphthongue ει du grec étant représentée en latin et, conséquemment, en français par *i*.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, et λόγος, description (voy. LOGIQUE).

ANGIOSPERME (an-ji-o-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à l'angiospermie.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, et σπέρμα, graine (voy. SPERME).

ANGIOSPERMIE (an-ji-o-spèr-mie), *s. f.* Terme de botanique. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes didynames qui ont leurs graines revêtues d'un péricarpe distinct.

† ANGIOTÉNIQUE (an-ji-o-té-ni-k'), *adj.* Pinel a nommé fièvre angioténique la fièvre appelée communément inflammatoire.

— ÉTYM. Ἀγγεῖον, vaisseau, et τείνειν, tendre *v. a.*

† ANGLAIS, AISE (an-glê, glê-z'), *s.* et *adj.* 1° Nom de peuple. Qui est né en Angleterre. || 2° *S. m.* Cheval anglais. Il montait un anglais fort vite, HAMILT. *Gramm.* 5

—ÉTYM. Les *Angles* étaient un peuple suève occupant une partie de ce qui est aujourd'hui le duché de Mecklembourg; ils ont donné leur nom à l'Angleterre. Dans le XVIe siècle, *anglois* signifiait créancier: Un bien petit de près me venez prendre, Pour vous payer; et si devez entendre Que je n'euz onc anglois de vostre taille, MAROT, II, 372.

ANGLAISE (an-glè-z'), *s. f.* || 1° Espèce de danse d'un mouvement très-vif. || 2° Musique faite pour cette danse. || 3° Gros galon de fil. || 4° Terme de coiffeur. Anglaises, boucles de cheveux allongées que les femmes laissent retomber le long des tempes. || 5° Écriture anglaise ou simplement anglaise, nom d'une sorte d'écriture nommée aussi cursive, plus penchée encore que la coulée. Il écrit bien l'anglaise. || 6° À l'anglaise, *loc. adv.* À la manière des Anglais.

ANGLAISÉ, ÉE (an-glè-zé, zée), *part. passé.* Cheval anglaisé.

ANGLAISER (an-glè-zé), *v. a.* En hippiatrique, enlever les muscles abaisseurs de la queue; opération inventée par les maquignons anglais, afin que la queue se tienne relevée.

— ÉTYM. *Anglais.*

ANGLE (an-gl'), *s. m.* || 1° L'espace indéfini compris entre des lignes ou des plans qui se rencontrent. Les angles saillants d'une montagne se trouvent toujours opposés aux angles rentrants de la montagne voisine, qui en est séparée par un vallon ou par une profondeur, BUFF. *Théorie de la terre*, 2e *disc.* || 2° En termes militaires, angle de fortification, rencontre de lignes géométriques dans un ouvrage d'architecture militaire. Ces angles, ces fossés, ces hardis boulevards, VOLT. *Alz.* II, 6. || 3° Les angles d'un bataillon, les coins d'un bataillon formé en carré. || 4° Angle d'incidence, angle que fait un rayon ou une onde ou une bille qui rencontre un plan. || Angle de réflexion, angle que fait un rayon ou une onde ou une bille réfléchie par un plan. || 5° Angle optique ou visuel, angle fictif ayant pour sommet le centre optique du cristallin, et formé par les rayons qui partent des points extrêmes d'un objet. L'ouverture de cet angle dépend du diamètre de l'objet d'une part, et, d'autre part, de la distance des objets par rapport à l'œil. || 6° Angle facial, angle formé par deux lignes droites, partant de la base des dents incisives supérieures et se portant, l'une au trou auditif, l'autre à la partie la plus saillante du front. Cet angle qui, dans les diverses races de l'espèce humaine, varie de 70° à 80°, se trouve beaucoup plus aigu chez les animaux à cause de l'allongement de la face. || 7° En astrologie, nom de l'ascendant de la 7e et de la 4e maison.

— HIST. XIIe s. E fist faire altels par tuz les angles de Jerusalem à deable, *Rois*, 400. || XIIIe s. Il s'estoit repost en ung angle Par derriers, et nous aguetoit, *la Rose*, 15024. Si porroit-il, espoir, desplaire As fames qui tant ont de jangles; Mès verités ne quiert nus angles, *ib.* 16778. || XIVe s. L'en peut entendre par ces quatre faces ou par ces quatre angles les quatre vertus cardinaulx, ORESME, *Eth.* 24.

— ÉTYM. Provenç. *angle;* espagn. et ital. *anglo;* de *angulus;* umbrien, *anglu.*

† ANGLÉ, ÉE (an-glé, glée), *adj.* Terme de blason. Il se dit d'une croix en sautoir, quand il y a des figures mouvantes qui sortent des angles.

† ANGLER (an-glé), *v. a.* || 1° Terme didactique. Donner la forme d'un angle. || 2° Technologie. Former exactement les moulures dans les petits angles du contour d'une table de menuiserie.

ANGLET (an-glè), *s. m.* Terme d'architecture. Cavité à angles droits qui sépare les bossages.

— HIST. XIIIe s. En un anglet [je] m'alai toute seule acouter [accouder], *Berte*, CXII. || XVe s. Adonc me traït-il à une part en un anglet de la chapelle.... et puis commença à faire son conte.... FROISS. II, III, 22. || XVIe s. Tous les anglets du monde sont pleins des images de la Vierge Marie, qu'on dit qu'il saint Luc a faites, CALV. *Inst.* 162. Il est facile à un chacun de gazouiller en un anglet d'escole.... ID. *ib.* 592.

— ÉTYM. Diminutif de *angle.*

ANGLEUX, EUSE (an-gleû, gleû-z'), *adj.* Noix angleuse, noix dont la substance est renfermée dans des espèces de petits angles.

— ÉTYM. *Angle*

ANGLICAN, ANE (an-gli-kan, ka-n'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la religion dominante en Angleterre. Rite, culte anglican. Église anglicane. || 2° *S.* Celui, celle qui est de la religion anglicane. Un anglican, une anglicane. || Il ne se met qu'après le substantif: Le rite anglican: l'église anglicane.

— ÉTYM. *Anglicanus*, d'*Anglus* (voy. ANGLAIS).

† ANGLICANISME (an-gli-ka-ni-sm'), *s. m.* Religion des anglicans.

— ÉTYM. *Anglican.*

† ANGLICISER (an-gli-si-zé), *v. a.* Rendre anglais. Il y a des variétés dans les bisons, où, si l'on veut, dans les buffaloes, mot espagnol anglicisé, CHATEAUB. *Amér.* 15.

— ÉTYM. Voy. ANGLAIS.

ANGLICISME (an-gli-si-sm'), *s. m.* Façon de parler propre à la langue anglaise.

— ÉTYM. Voy. ANGLAIS.

† ANGLOIS (an-gloi), *s. m.* Sorte de tarte aux prunes.

ANGLOMANE (an-glo-ma-n'), *adj.* et *s.* Qui imite les Anglais. C'est un anglomane. Des préjugés anglomanes.

ANGLOMANIE (an-glo-ma-nie), *s. f.* Passion, avec imitation, pour ce qui est anglais. Redoutons l'anglomanie; Elle a déjà gâté tout, BÉRANG. *Bon Franc.*

— ÉTYM. *Anglo* (voy. ANGLAIS) et *manie.*

† ANGLOPHOBE (an-glo-fo-b'), *adj.* et *s.* Néologisme. Qui a horreur des Anglais.

— ÉTYM. *Anglais*, et φοβεῖν, fuir, craindre.

ANGOISSE (an-goi-s', et non an-goi-z'), *s. f.* || 1° Sentiment de resserrement à la région épigastrique, avec difficulté de respirer et grande tristesse. Ce malade éprouve des angoisses très-douloureuses. || 2° Grande affliction avec inquiétude. Cette nouvelle les tira d'angoisse. Albe en jette [des cris] d'angoisse, et les Romains de joie, CORN. *Hor.* IV, 2. || 3° Poire d'angoisse, poire d'un goût très-âpre. || Familièrement. Avaler des poires d'angoisse, subir des mortifications, de vifs déplaisirs. Je vous présente des poires de bon-chrétien pour des poires d'angoisse que vos cruautés me font avaler tous les jours, MOL. *Escarb.* 15. || Poire d'angoisse, espèce de bâillon en fer dont se servaient les voleurs pour étouffer les cris. || 4° Être à l'eau d'angoisse et au pain de tribulation, se dit des moines que leurs supérieurs enferment, par punition, dans les cachots, et mettent au pain et à l'eau.

— HIST. XIIe s. Telle angoisse [il] a, ne put dire raison, *Ronc.* p. 100. Il dit, n'i puet aler; d'anguisse tressua, *Th. le Mart.* 34. Mais li ber n'i senteit anguisse ne dolur; Et pour ço qu'il s'en rist, fu li reis en irur, *ib.* 101. || XIIIe s. Ensi soufrirent ce travail et cele angoisse, jusques au cler jor, VILLEH. XCVI. Nus n'a mal qui amors n'essaie; Ne cuidiés pas que nus congnoisse, S'il n'a amé, qu'est grant angoisse, *la Rose*, 2974. Ne barre ne doit pas avoir mester à aucun, quant il n'i a angoisse ne peril, *Liv. de just.* 94. || XIVe s. Onques ne furent en telle angoisse ni peur de mort, qu'ils furent le terme qu'ils sejournerent à Ebruich [York], FROISS. I, I, 34. Qui m'a promis qu'à ma seule maistresse Lui fera brief mon angoisse [espoir] savoir, CH. D'ORL. *Bal.* 19. L'argent lui failloit souvent.... et luy en falloit chercher ou emprunter, ou ses gens l'eussent laissé, qui est grant angoisse à ung prince qui ne l'a point acoustumé, COMM. VI, 13. Dieu mercy et Jacques Thibault, Qui tant d'eau froide m'a fait boire, En un bas lieu, non pas en haut, Manger d'angoisse mainte poire, VILLON, *Grand Testament.* || XVIe s. Le sousil et l'ancolie croistront plus que de coustume, avecques abundance de poires d'angoysse, RAB. *Prognost. Pant.* IV. Les affligez et oppressez sont eslargis de leurs angoisses, CALV. *Instit.* 20. Estans sujets à tant d'especes de miseres, il meneront en grant regret et angoisse une vie pleine de trouble et inquietude, ID. *ib.* 9. Vivre en continuelle angoisse [par suite de la crainte], MONT. I, 64. La vue des angoisses [souffrances] d'aultruy m'angoisse materiellement, ID. I, 91. Et se jetta dedans un bois fort espez, où il passa la nuict en grande angoisse, AMYOT, *Marius*, 65. Pour ce que ce galand [le capitaine Gaucher] se trouvoit par fois surchargé de prisonniers qui le contraignoient de retourner au logis premier que d'avoir mis à fin son projet, il inventa une sorte de cadenats faits en forme de poires, aussi les appelloit-il poires d'angoisse; il faisoit ouvrir les dents à ses prisonniers, et leur aiant fait retirer sous le palais cette ma-

chine, [illegible] de mourir de faim, [illegible]

— ÉTYM. [illegible] ital. [illegible]

† ANGOISSÉ, ÉE (an-[illegible]), *part. pass.* [illegible]

† ANGOISSER [illegible]

— REM. [illegible]

— HIST. [illegible] que lui, quand [illegible] *Instit.* 7.

— ÉTYM. [illegible]

ANGON (an-gon), *s. m.* || 1° Demi-pique à l'usage des [illegible] || 2° Crochet [illegible]

— ÉTYM. *Angel* signifiant en allemand crochet, et, l'angon [illegible] ayant deux crochets, il est probable que [illegible] mots ont le même radical.

ANGORA [illegible] naires [illegible]

— REM. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] cien, *Ancyra*, ville de l'Asie Mineure. Ἄγκυρα signifie ancre (voy. ANCRE) ; et la ville avait été ainsi appelée [illegible] que Ptolémée, roi d'Égypte, avait envoyés au secours des Galates, et qui furent pris par Mithridate.

† ANGROIS (an-groi), *s. m.* Technologie. Petit coin qu'on enfonce dans l'œil du marteau pour en assujettir le manche.

† ANGUICHURE (an-ghi-chu-r'), *s. f.* Terme de chasse. Écharpe à laquelle est attaché le cor ou la trompe de chasse.

† ANGUIFORME [illegible], *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une anguille [illegible].

— ÉTYM. *Anguis*, serpent (voy. ANGUILLE), et *forme*.

ANGUILLADE (an-ghi-lla-d', *ll* mouillées, et non an-ghi-ya-d'), *s. f.* Coup cinglé avec une peau d'anguille, avec un mouchoir tortillé comme une anguille ou avec un fouet, et aussi, une suite de ces coups. Ce beau valet.... M'eût donné l'anguillade et [illegible] LA FONT. *Lun.*

— HIST. [illegible] *Pant.* II, 30.

— ÉTYM. *Anguille.* [illegible]

ANGUILLE (an-[illegible]), *ll* mouillées, et non an-[illegible]

[illegible] sûr. || Écorcher l'anguille par la queue, commen-[illegible]

[illegible] proverbe, de Languille ou l'Anguille, nom d'homme ; [illegible] guilles de Melun, non plus qu'aucune autre, [illegible]

— HIST. [illegible] 781. Renart, qui bien sot losengier, Prist [illegible] anguille deux troncons, Qui [illegible] 1035. Où anguilles au broet sont, *Fa*-[illegible] 431. En vain l'anguille [illegible] l'aigle envie, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 238.

— ÉTYM. Picard, *anwile*, *ainguille* ; wallon *anvèie* ; [illegible] *enguila* ; espagn. *anguila* ; portug. *anguia* ; ital. *anguilla* ; de *anguilla*, diminutif de *anguis*, serpent. *Anguis* se rattache au grec ἔχις ; ancien haut allemand *unc* ; zend, *aji* ; sanscrit, *ahi* ; tous mots qui veulent dire serpent. De sorte que le [illegible]χελυς, anguille, paraît formé de ἔχις, comme le latin *anguilla* d'*anguis*.

† ANGUILLER (an-ghi-llé, *ll* mouillées), *s. m.* En termes de marine, se dit des canaux qui règnent [illegible] les eaux à la pompe.

† ANGUILLIÈRE (an-ghi-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Lieu ombragé et bourbeux où l'on conserve des anguilles.

— ÉTYM. *Anguille.*

† ANGUILLULE (an-ghil-lu-l'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Sorte de vers auxquels on attribue la propriété de revenir à la vie quand ils ont été complétement desséchés.

— ÉTYM. Diminutif d'*anguille*.

† ANGUINÉE (an-gui-née, *ui* prononcé comme dans *huile*), *s. f.* Terme de géométrie. Nom donné anciennement à des courbes du 3e degré qui coupent leur asymptote.

— ÉTYM. *Anguis*, serpent (voy. ANGUILLE).

ANGULAIRE (an-gu-lè-r'), *adj.* || 1° Qui a un ou plusieurs angles. L'aveugle-né, opéré, ne pouvait distinguer ce qu'il avait jugé rond d'avec ce qu'il avait jugé angulaire, VOLT. *Newt.* II, 5. || 2° En architecture, qui est à l'encoignure d'un édifice. Pierres angulaires. || Fig. Jésus-Christ est appelé dans l'Écriture la pierre angulaire, parce qu'il soutient l'Église, comme la pierre angulaire soutient l'édifice. || 3° En anatomie, dents angulaires, celles qui correspondent à l'angle des lèvres. Artère angulaire, artère qui passe au grand angle de l'œil. || 4° [illegible] des plus puissantes des douze maisons qui composent le thème généthliaque. || 5° Terme de mécanicien. Vitesse angulaire, celle d'un corps qui se meut circulairement autour d'un axe fixe, et qui, la longueur du rayon une fois donnée ainsi que le temps, se mesure en effet par l'angle décrit. || Il ne se place qu'après les substantifs : Figure angulaire, corps angulaire.

— HIST. XIIIe s. Or t'ai ensignié de totes les figures angulers, *Comput*, f° 18. || XVIe s. La luxation orbiculaire de l'espine est moins dangereuse que l'angulaire, PARÉ, XV, 18.

— ÉTYM. *Angularis*, de *angulus* (voy. ANGLE) ; provenç. *angular* ; ital. *angolare*. *Angular*, dans l'ancienne langue, est masculin et féminin, comme *angularis* lui-même.

† ANGULAIREMENT (an-gu-lè-re-man), *adv.* En forme d'angle.

— ÉTYM. *Angulaire* et le suffixe *ment* (voy. MENT).

† ANGULÉ, ÉE, *adj.* Terme de botanique. Qui offre des angles en nombre déterminé.

— ÉTYM. *Angulatus*, de *angulare*, de *angulus* (voy. ANGLE).

ANGULEUX, EUSE (an-gu-leu, leu-z'), *adj.* || 1° Qui présente des angles. Un rocher anguleux. || 2° Par extension, visage anguleux, visage dont les traits ont une forte saillie. || 3° Fig. Rude. Toute la peine s'évanouit ; rien de rude, rien d'anguleux, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 8.

— ÉTYM. *Angulosus*, de *angulus*, angle; provenç. *angulos* ; espagn. et ital. *anguloso*.

ANGUSTICLAVE (an-gu-sti-kla-v'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Tunique des chevaliers romains ; elle était ornée de bandes de pourpre étroites, par opposition au laticlave des sénateurs orné de bandes fort larges.

— ÉTYM. *Angustus*, étroit (voy. ANGOISSE), et *clavus*, clou (voy. CLOU). La robe des sénateurs et des chevaliers était garnie d'ornements dont la forme n'est pas exactement connue, mais qui avaient été nommés ainsi d'après une certaine ressemblance avec un clou ; par suite *clavus* avait été adopté par l'usage pour désigner la robe même.

† ANGUSTIE (an-gu-stie), *s. f.* Terme de médecine. Rétrécissement, étroitesse.

— ÉTYM. *Angustia* (voy. ANGOISSE).

ANGUSTIÉ, ÉE (an-gu-sti-é, ée), *adj.* Étroit, serré, en parlant d'un chemin. || Vieux.

— ÉTYM. *Angustia*.

† ANGUSTIFOLIÉ, ÉE (an-gu-sti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes qui ont les feuilles étroites.

— ÉTYM. *Angustus*, étroit (voy. ANGOISSE), et *folium*, feuille (voy. FEUILLE).

† ANGUSTURE (an-gu-stu-r'), *s. f.* Écorce dont il y a deux espèces : 1° l'angusture vraie, qui vient d'un arbre de l'Amérique du Sud et qui est amère et tonique; 2° la fausse angusture, qui est un poison actif, et qui vient du vomiquier.

† ANHARMONIQUE (a-nar-mo-ni-k'), *adj.* Terme de mathématiques. Division anharmonique d'une ligne, division telle que les segments soient dans un rapport fractionnaire (voy. AUX ADDITIONS).

— ÉTYM. Ἀν privatif, et *harmonique*.

† ANHÉLATION (a-né-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Respiration courte et fréquente, essoufflement.

— ÉTYM. *Anhelatio*, de *anhelare*, de *an* pour *am*, autour (voy. AMBE), et *halare*, souffler (voy. HALEINE).

† ANHÉLER (a-né-lé), *v. a.* En termes de verrerie, entretenir le feu à un degré convenable.

— ÉTYM. Voy. ANHÉLATION.

† ANHÉLEUX, EUSE (a-né-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine. La respiration est dite anhéleuse, lorsqu'elle est à la fois fréquente et laborieuse.

— ÉTYM. Voy. ANHÉLATION.

† ANHÉMIE (a-né-mie), *s. f.* Voy. ANÉMIE.

† ANHISTE (a-ni-st'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui n'a pas de texture déterminée.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ἱστός, tissu.

† ANHYDRE (a-ni-dr'), *adj.* Terme de chimie. Qui ne contient pas d'eau. Un sel, un acide est anhydre quand il ne contient pas d'eau étrangère à sa composition intime.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ὕδωρ, eau.

ANICROCHE (a-ni-kro-ch'), *s. f.* Ce qui accroche, arrête, empêche. Il s'est trouvé une anicroche à son mariage, SÉV. 144. Tous ces gens-là sont faits de croche et d'anicroche, Je vous dis que je veux.... REGNARD, *le Bal*, sc. 10.

— ÉTYM. Wallon, *hanicrochè*, clou courbé à deux pointes ; *hanicroche* est une sorte d'arme, en cet endroit de Rabelais : Aiguisoient vouges, piques,

rançons, hallebardes, hanicroches. Ce mot semble formé de *hane*, sorte de crochet, et *croche* : *croches hanes*, dit E. Deschamps, édit. CRAPELET, p. 211, pour retirer de dessus le feu les pots, les chaudrons. L'origine de *hane* est inconnue.

† **ANIDROSE** (a-ni-drô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Absence de sueur.

— ÉTYM. 'Α privatif, et ἱδρώς, sueur.

ÂNIER, IÈRE (a-nié, niê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui conduit un âne. Un ânier, son sceptre à la main, LA FONT. *Fab.* II, 10.

— HIST. XIVe s. Les devant diz fermiers, mu niers ou asners des diz moulins, DU CANGE, *asinitas*. || XVe s. Que voulez-vous que je vous die? Je suis pour ung asnyer tenu, Banny de bonne compaignie, Et de nonchaloir retenu, CH. D'ORL. *Bal.* 94.

— ÉTYM. *Asinarius*, de *asinus* (voy. ÂNE).

ANIL (a-nil'), *s. m.* Terme de botanique. Plante dont on tire l'indigo.

† **ANILLE** (a-ni-ll'), *s. f.* Terme de blason. Voy. ANNILLE. || Béquille.

ANIMADVERSION (a-ni-mad-vèr-sion ; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Improbation. Il suscita contre lui l'animadversion publique.

— HIST. XVIe s. La justice a cognoissance et animadversion aussi sur ceulx qui choment, MONT. IV, 65.

— ÉTYM. *Animadversio*, de *animadvertere*, diriger son esprit, faire attention, et, par suite, étant devenu un terme judiciaire, punir après la cause entendue ; de *animus*, esprit (voy. ÂME), de *ad*, vers (voy. À), et de *verto*, tourner (voy. VERSION).

ANIMAL (a-ni-mal), *s. m. Au pluriel*, animaux. || **1°** Être vivant, doué de la faculté de sentir et de mouvoir tout ou partie de son corps. L'homme est un animal raisonnable. Pour se mettre en sûreté, et pour se rendre maître de l'univers vivant, il a fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux, BUFF. *Chien*. Encore que nous ayons quelque chose au-dessus de l'animal, nous sommes animaux, et nous avons l'expérience tant de ce que fait en nous l'animal, que de ce qu'y fait le raisonnement et la réflexion, BOSS. *Connaiss.* V, 3. Des nègres et des négresses transportés dans les pays les plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce, VOLT. *Mœurs, races*. || **2°** Fam. et fig. Personne stupide et grossière. Parce que c'est un animal qui me déplaît, HAMILT. *Gramm.* 4. Nous avons un colonel aide de camp de Masséna, assez mal plaisant animal, P. L. COUR. *Lett.* I, 133. Et toi, peuple animal, Porte encor le bât féodal, BÉRANG. *Carabas*. || **3°** Familièrement. Être animal d'habitude, tenir à ses habitudes. || **4°** *Au fém.* Quelques provinciales, Aux personnes de cour fâcheuses animales, MOL. *Fâch.* II, 3.

— SYN. ANIMAL, BÊTE, BRUTE. Animal est le terme le plus général, puisqu'il comprend même l'homme. Bête renferme tous les animaux, excepté l'homme. Brute désigne la bête dans ce qu'elle a de plus inintelligent et de plus grossier. Ces expressions, appliquées à l'homme, sont des injures indiquant : animal, que l'homme a la grossièreté et la rudesse de l'animal; bête, qu'il en a l'ineptie, l'inintelligence, l'absence de raison; brute, qu'il en a l'aveugle brutalité, avec l'impétuosité féroce et la licence effrénée.

— HIST. XVIe s. De toutes les manieres de disposer des corps morts qui reviennent à cinq, sçavoir les donner aux quatre elements et aux ventres des animaux.... CHARRON, *Sagesse*, II, 2. Prenez bien tant de loisir de vouloir escouter la cause d'ung povre animau que je suis, DES PER. *Cymbal.* 140.

— ÉTYM. Berry, *animau*, prononcé an-nimau; provenç. et espagn. *animal;* ital. *animale*; du latin *animal*, d'*anima*, vie, âme (voy. ÂME).

ANIMAL, ALE (a-ni mal, ma-l'), *adj. Au pluriel masculin*, animaux. || **1°** Qui est propre à l'animal, qui concerne l'animal. Vie animale. Les instincts animaux. Il fallut savoir si, quand il faisait les fonctions animales de l'homme.... VOLT. *Phil.* II, 408. || **2°** Propre à l'animal, en tant qu'opposé à l'homme. Instinct de fureur purement animal et mécanique qui obéit à la voix des officiers, VOLT. *L. XIV*, 18. || Règne animal, l'ensemble de tous les animaux. || Substance, nourriture animale, celle qui provient des animaux. || Chimie animale, la partie de la chimie qui a pour objet l'étude des matières animales. || **3°** Charnel, opposé à spirituel. Les pauvres semblent avoir oublié qu'ils sont hommes autant que les riches; ils se dégradent et ne cherchent que la vie animale, MASS. t. XVIII, p. 537. De là vient par une merveille que l'homme terrestre et animal ne comprend pas.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 368. || Il ne se met qu'après le substantif : Vie animale, facultés animales, esprits animaux.

— HIST. XVIe s. Des muscles, les uns sont consacrés aux parties animales, pour accomplir leurs mouvemens, et sont dits animaux ; les autres, nommés vitaux, aux parties vitales.... PARÉ, I, 10.

— ÉTYM. Voy. ANIMAL, *subst.*

ANIMALCULE (a-ni-mal-ku-l'), *s. m.* Terme didactique. Animal si petit qu'on ne peut le voir qu'à l'aide du microscope. Chaque année, les animalcules des madrépores.... élèvent, au fond des eaux de l'Océan, de nouveaux lits de marbre, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. || Fig. Il y avait là, par malheur, un petit animalcule en bonnet carré, VOLT. *Microm.* 7.

— ÉTYM. Diminutif d'*animal*.

† **ANIMALCULISME** (a-ni-mal-ku-li-sm'), *s. m.* Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par les animalcules spermatiques.

† **ANIMALCULISTE** (a-ni-mal-ku li st'), *s. m.* Partisan de l'animalculisme.

† **ANIMALIER** (a-ni-ma-lié), *s. m.* Néologisme. Se dit des peintres et des sculpteurs qui représentent des animaux.

† **ANIMALISABLE** (a-ni-ma-li-za-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être animalisé.

ANIMALISATION (a-ni-ma-li-za-sion), *s. f.* Terme didactique. Changement de nature qu'éprouvent les aliments végétaux, et qui les rend propres à concourir à l'entretien et à la réparation des corps animaux.

— ÉTYM. *Animaliser*.

ANIMALISÉ, ÉE (a-ni-ma-li-zé, zée), *part. passé*. Un aliment animalisé.

ANIMALISER (a-ni-ma-li-zé), *v. a.* || **1°** Convertir une substance en la propre substance d'un animal. La digestion et la respiration animalisent les aliments. || **2°** S'animaliser, *v. réfl.* S'assimiler à la substance d'un animal.

— ÉTYM. *Animal*.

ANIMALITÉ (a-ni-ma-li-té), *s. f.* || **1°** Ensemble des qualités ou facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal. Les végétaux ne sont pas des animaux renversés, comme on l'a prétendu; car ils n'ont point les facultés ni les organes qui constituent l'animalité, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. || **2°** Les caractères de l'animal par opposition à l'homme. Dans l'état d'animalité dont il s'agit ici.... J. J. ROUSS. *Orig. Notes*. || **3°** Ensemble des animaux, par opposition à l'ensemble des végétaux.

— ÉTYM. *Animal*.

† **ANIMATEUR, TRICE** (a-ni-ma-teur, tri-s'), *adj.* Qui donne la vie. Principe animateur.

— ÉTYM. *Animer*.

ANIMATION (a-ni-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Action d'animer, de donner de la vie. Elle paraît un des premiers mobiles de la végétation et de l'animation, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. || **2°** En particulier, union de l'âme au corps dans l'embryon humain. L'animation du fœtus. || **3°** Fig. Vivacité, chaleur. L'animation qu'il met dans ce qu'il dit.

— ÉTYM. *Animer*.

1. **ANIMÉ, ÉE** (a-ni-mé, mée), *part. passé*. || **1°** Doué de vie. Corps animés. || **2°** Fig. Qui est dans telle ou telle disposition d'esprit. Animé de sentiments bienveillants. Être animé d'une haine violente. Multitude diversement animée. || **3°** Excité, encouragé. Animé par le succès. Animé au carnage. Ce courage qui se sentait animé par les obstacles, BOSS. *Hist.* III, 5. Animés par cet esprit corrompu et déréglé qui est naturel aux hommes, FLÉCH. *Serm.* I, 193. Et par l'espoir du gain votre muse animée Vendrait au poids de l'or une once de fumée, BOIL. *Sat.* IX. || **4°** Irrité. Encore qu'on soit animé les uns contre les autres jusqu'aux épées tirées, BOSS. *Variat.* XV. Il était fort animé contre les Tyriens, FÉN. *Tél.* II. Les Troyens sont animés contre tous les Grecs, ID. *ib.* I. || Absolument. Il était animé et parlait avec chaleur. Je me sentais animé à chaque instant, MONTESQ. *Lett. pers.* 9. Que peut contre le roc une vague animée? PIRON, *Métrom.* III, 7. || **5°** Qui a de l'animation. Parler d'un ton animé. Lutte animée. Rendre la lutte plus animée. Les débats furent très-animés. || Teint animé, teint qui devient plus vif par la chaleur, par une émotion. Beauté froide et qui n'est pas assez animée. || **6°** En physique, poussé. Projectile animé d'une très-grande force. || **7°** En termes de blason, cheval animé, cheval qui est en action et qui montre un désir de combattre. || Cheval dont il y a la tête seule lorsque l'œil est de différent émail. || **8°** *S. m.* Le vivant et l'animé, au lieu d'être un degré métaphysique des êtres, est une propriété physique de la matière, BUFF. *Comp. des animaux et des végét.*

† 2. **ANIMÉ** (a-ni-mé), *s. f.* Terme de pharmacie. Résine d'un jaune de soufre et très-odorante, qui découle d'incisions faites au tronc de l'*hymenæa courbaril*, L.

ANIMER (a-ni-mé), *v. a.* || **1°** Donner l'âme, la vie. Le principe qui anime les corps vivants. Prométhée anima Pandore. || Par extension. Dieu commande au soleil d'animer la nature, RAC. *Athal.* I, 4. || **2°** Fig. Jadis une multitude vivante animait cette enceinte, VOLNEY, *Ruines*, 2. || **3°** Remplir d'ardeur, échauffer. Une même passion anime tous les cœurs. Si les Français peuvent tout, c'est que leur roi est partout leur capitaine; et, après qu'il a choisi l'endroit principal qu'il doit animer par sa valeur, il agit de tous côtés par l'impression de sa vertu, BOSS. *Marie-Thérèse*. Usez de plus de douceur et d'indulgence envers ceux en qui la faiblesse et la fragilité ont plus de part à leur chute qu'un fonds de malice et de mépris de la religion.... animez leur mollesse et leur pusillanimité par l'espérance des secours de la grâce, MASS. *Conf. Zèle, âmes*. Voilà depuis un an le seul soin qui m'anime, RAC. *Andr.* II, 2. Son exemple doit animer toute l'armée, FÉN. *Tél.* XII. Lorsque, dans les occasions périlleuses, il fallait animer le soldat, MONTESQ. *Lett. pers.* 74. Le seul amour de Rome a sa main animée, CORN. *Hor.* V, 3. Il faut venger un père et perdre une maîtresse; L'un m'anime le cœur, l'autre retient mon bras, ID. *Cid*, I, 10. Votre rigueur les condamne à chérir Ceux que vous animez à les faire périr, ID. *Cinna*, IV, 3. On commence à se défaire, parmi les chrétiens, de cet esprit d'intolérance qui les animait, MONTESQ. *Lett. pers.* CO. || **4°** En physique, pousser, mouvoir. La force qui anime le boulet. || **5°** Irriter, mettre en colère. Animant le peuple contre la noblesse, BOSS. *Hist.* I, 9. Toutes ces pensées m'animent contre ces docteurs qui.... MONTESQ. *Lett. pers.* 83. || **6°** Donner de la force, de la chaleur à un écrit, à un discours. || **7°** Donner de l'éclat, de la vivacité. Quel courroux animait ses regards! RAC. *Ath.* II, 2. Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre Anime la fin d'un beau jour, A. CHÉNIER, *Iamb.* 4. || **8°** Communiquer un air de vie à une œuvre d'art. Ce peintre anime toutes ses figures. L'aiguille sous tes doigts n'anime plus des fleurs, A. CHÉN. 85. || **9°** S'animer, *v. réfl.* Prendre de la vie, de la vivacité. La statue de la déesse lui parut s'animer et se mouvoir. Son teint s'anime. Ses traits se sont animés. || **10°** S'exciter, s'encourager. Je me crois des élus, je m'anime à les suivre, L. RAC. *Grâce*, ch. IV. Elle s'animait à s'anéantir avec Jésus-Christ, à naître avec lui, à mourir et à ressusciter avec lui, FLÉCH. dans GIRAULT-DUVIVIER. S'animer à lui être désormais plus fidèle, MASS. *Prière*, 2. Tout le monde s'animera au travail, FÉN. *Tél.* XII. || **11°** S'irriter. Contre ce cher époux Valère en vain s'anime, CORN. *Hor.* V, 3. || **12°** Devenir comme vivant, en parlant d'une œuvre d'art. La nature s'anime sous son pinceau.

— HIST. XIVe s. Le juge est comme droit animé et vivant, ORESME, *Eth.* 162. || XVe s. Et parla Arle velle au peuple, tousjours les animant à la guerre, JUVEN. DES URS. *Charles VI*, 1381. || XVIe s. Si on la voit animé [irrité], Rude estoit en defense, MAROT, III, 256. Encelade est là dedans Qui anime de sa gorge La cyclopienne forge, DUBELL. II, 43. Voi le cy comme il anime Les bandes du ciel, qui vont Là où plus fort s'envenime L'assaut que les geans font, ID. II, 44, *recto*. Les sainctes sœurs, qui me feront revivre Mieux que la main qui anime le cuyvre, ID. III, 9, *verso*. Ou quand alors qu'on l'animoit, À coup de patte il escrimoit, ID. VII, 40, *verso*. Puis d'une voix guerriere Camille la derniere Ces beaux vers anima, ID. VIII, 8, *recto*. S'animer des bravades de l'ennemy, MONT. I, 4. Il estoit fort animé contre la ville, ID. I, 4. Cela l'anime à poursuyvre sa poincte, ID. I, 204. Animons et preparons nos gens à vaincre, LANOUE, 642. La plaine que vous venez de passer, parut à nos yeux, un matin, animée de la plus genereuse noblesse de France, sous mesme soleil sanglante, et deux jours après puante de dix mille charongnes de guerriers excellents, D'AUB. *Hist.* III, 541. L'eau se convertit en or et argent par les divers moulins qu'elle anime.... O. DE SERRES, 751. Ou si j'estois assez subtil Pour animer par un outil La toile muette ou le cuivre.... RONS. 544.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *animar;* ital. *animare;* d'*animare*, de *anima*, vie, âme (voy. ÂME).

† **ANIMISME** (a-ni-mi-sm'), *s. m.* Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir, dans les corps organisés, considérés comme inertes,

l'âme pour principe d'action, pour cause première.

— ÉTYM. *Anima* (voy. ÂME).

† **ANIMISTE** (a-ni-mi-st'), *s. m.* Partisan de l'animisme.

ANIMOSITÉ (a-ni-mô-zi-té), *s. f.* || 1° Sentiment permanent de haine qui porte à nuire. Avoir de l'animosité contre quelqu'un. Contraint tout d'un coup de s'opposer aux entreprises extravagantes et aux animosités envenimées de quelques-uns de ses confrères, FLÉCH. *Panég.* II, 451. Nourrir les envies, des animosités, des délicatesses, MASS. *Avent. Disp. à la comm.* Une animosité qui commençait à aigrir et troubler votre cœur, ID. *Profession religieuse, Serm.* I. Quelle est la manie de quelques hommes qui, sans aucune animosité, se font un devoir d'attaquer les grandes réputations.... VAUVEN. *Max.* 53. || 2° Violence et acharnement dans une discussion, un débat. Il y avait de part et d'autre dans ce débat trop d'animosité.

— HIST. XIVe s. Pleins de animosité ou hardiesse, Sans animosité ou sans grant courage, ORESME, *Trois de* MEUNIER. || XVIe s. Partant se void l'animosité et illegalité manifeste des accusateurs, MONT. I, 99. Poussés d'une incredible animosité, CALV. I, 10. Aux craintifs, la faculté vitale et animosité qui est au cœur, est imbecile, PARÉ, I, 18. Laissant à part ses animosités [vivacités, injures], lesquelles estime luy estre eschappées.... ID. *Licorne, réplique.*

— ÉTYM. Provenç. *animositat*; espagn. *animosidad*; ital. *animosità*; d'*animositas*, d'*animus*, esprit, le même que *anima* (voy. ÂME).

ANIS (a-ni ; l's se lie : l'anis odoriférant, dites l'a-ni-z odoriférant), *s. m.* || 1° Plante odoriférante de la famille des ombellifères (*Pimpinella anisum*, L.). Anis étoilé, dit aussi Badiane étoilée ou simplement Badiane. Anis âcre, un des noms vulgaires du Cumin officinal, appelé absolument Cumin. || 2° Le fruit de l'anis. L'anis sert à aromatiser. || 3° Espèce de dragées faites avec de l'anis. Anis de Verdun. || 4° Pomme d'anis, nom du fenouillet, sorte de pomme.

— ÉTYM. Ἄνισον, anis.

ANISÉ, ÉE (a-ni-zé, zée), *part. passé.* Une liqueur anisée.

ANISER (a-ni-zé), *v. a.* Donner à une chose le goût de l'anis.

— ÉTYM. *Anis.*

ANISETTE (a-ni-zè-t'), *s. f.* Liqueur composée avec des semences d'anis macérées dans l'eau-de-vie.

— ÉTYM. *Aniser.*

† **ANISIQUE** (a-ni-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide anisique, produit de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'essence d'anis concrète.

† **ANISODONTE** (a-ni-zo-don-t'). || 1° *Adj.* Terme de zoologie. Qui a des dents inégales. || 2° *S. m.* Terme de botanique. Genre de labiées.

— ÉTYM. Ἄνισος, inégal (de ἀν privatif, et ἴσος, égal), et ὀδούς, dent (voy. DENT).

† **ANISOMÈRE** (a-ni-zo-mê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est formé de parties inégales ou irrégulières.

— ÉTYM. Ἄνισος, inégal (de ἀν privatif, et ἴσος, égal), et μέρος, partie.

† **ANISOPÉTALE** (a-ni-zo-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des pétales inégaux.

— ÉTYM. Ἄνισος, inégal (de ἀν privatif, et ἴσος, égal), et *pétale* (voy. PÉTALE).

† **ANISOPHYLLE** (a-ni-zo-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles d'inégale grandeur.

— ÉTYM. Ἄνισος, inégal, et φύλλον, feuille (voy. FEUILLE).

† **ANKYLOGLOSSE** (an-ki-lo-glo-s') ou **ANCYLOGLOSSE** (an-si-lo-glo-s'), *s. m.* Terme de chirurgie. Adhérence de la langue, soit avec la face postérieure des gencives, soit avec la partie inférieure de la bouche.

— ÉTYM. Ἀγκύλος, courbe (voy. ANKYLOSE), et γλῶσσα, langue (voy. GLOTTE).

ANKYLOSE (an-ki-lô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Diminution ou impossibilité absolue des mouvements d'une articulation naturellement mobile. L'ankylose est vraie ou fausse.

— ÉTYM. Ἀγκύλωσις, courbure, de ἀγκύλος, courbe, de même radical que *ancre* (voy. ce mot). L'ankylose est ainsi appelée parce qu'en général elle déforme la rectitude du membre.

† **ANKYLOSÉ, ÉE** (an-ki-lo-zé, zée), *part. passé.* Genou ankylosé.

† **ANKYLOSER** (an-ki-lo-zé). || 1° *V. a.* Terme de chirurgie. Causer une ankylose. Une inflammation peut ankyloser le genou. || 2° S'ankyloser, *v. réfl.* Contracter une ankylose. Je crois que son coude s'ankylose.

† **ANKYROÏDE** (an-ki-ro-i-d'). || 1° *Adj.* Terme didactique. Qui est en forme de crochet. || 2° *S. m.* Sorte de pince.

— ÉTYM. Ἄγκυρα, ancre (voy. ANCRE), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

ANNAL, ALE (a-nnal, nna-l'), *adj.* Au pluriel, annaux. Terme de jurisprudence. Qui ne dure qu'un an; qui est valable seulement une année. Droits annaux. Location annale. || Possession annale, possession absolue pendant an et jour. || Il ne se met qu'après le substantif : Procuration annale.

— HIST. XVIe s. Toute prescription annale ou moindre, coutumiere, court contre les absens et mineurs, sans esperance de restitution, LOYSEL, 721. Aucuns parlerent d'un dictateur perpetuel et de consuls annaux, *Satir. Mén.* p. 199.

— ÉTYM. *Annalis*, de *annus* (voy. AN); provenç. *annal*; ital. *annale*.

ANNALES (a-nna-l'), *s. f. plur.* || 1° Récit des événements année par année. La plupart des cités les plus célèbres de l'antiquité ont péri avec leurs annales et la langue même que parloient leurs habitants, LA PLACE, *Expos.* V, 1. Et ces catastrophes fatales Dont l'histoire emplit ses annales, LAMART. *Harm.* III, 9. Il s'est fait apporter ces annales célèbres Où les faits de son règne avec soin amassés Par de fidèles mains chaque jour sont tracés, RAC. *Esth.* II, 1. || 2° Dans le style élevé, histoire. Son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérants, mais il ne le sera pas parmi les bons rois, MASS. *Petit carême. Tentations.*

— ÉTYM. Latin *annales*, d'*annalis* (voy. ANNAL).

ANNALISTE (a-nna-li-st'), *s. m.* Celui qui écrit des annales.

— ÉTYM. *Annales.*

ANNATE (a-nna-t'), *s. f.* Ancien droit du pape sur les bénéfices consistoriaux desquels le revenu montait au moins à vingt-quatre ducats; ce droit consistait ordinairement dans une année du revenu. Le grand maître de Malte retirait une annate de toutes les commanderies de grâce. Les commandeurs de la Toison ont trouvé le moyen de s'accommoder avec Rome, en payant tous les cinq ans une modique annate pour leur commanderie, ST-SIM. 152, 218. Chaque diocèse se gouverna par son évêque; on ne paya plus d'annates, VOLT. *Mœurs*, 71.

— HIST. XVIe s. D'autre part qu'il ne se souloit prendre qu'une annate du benefice qu'on impetroit : mais de present on la fait payer de tous les autres benefices qu'on impetre par dispense, M. DU BELL. 171.

— ÉTYM. Bas-lat. *annata*, revenu d'un an (voy. ANNÉE).

ANNEAU (a-nô; d'après Palsgrave, p. 23, au XVIe siècle on prononçait les deux *n*; d'après Ménage, au XVIIe, on reprochait aux Parisiens leur prononciation *agnau*, qui est encore celle de quelques provinces), *s. m.* || 1° Cercle régulier ou non, fait de métal ou de matière dure et servant à attacher. Des anneaux d'or, de fer. Un petit anneau d'ivoire. || 2° Fig. Ici se forge le premier anneau de cette longue chaîne dont l'ordre social est formé, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Remontant depuis le dernier anneau de la chaîne des êtres jusqu'à l'homme, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 9. La royauté.... De la chaîne d'airain qui lie au ciel les trônes A retrouvé l'anneau perdu, V. HUGO, *Odes*, III, 4. || 3° Bague. Les chevaliers romains portaient tous un anneau semblable. || Anneau nuptial, bague de mariage. || Anneau pastoral, épiscopal, gros anneau que portent les cardinaux et les évêques. || L'anneau du pêcheur, le sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour de Rome. Les brefs donnés sous l'anneau du pêcheur. || 4° Boucle de cheveux frisés. Ses beaux cheveux [d'Ulysse], tombant par gros anneaux, ombrageaient ses épaules, FÉN. t. XXI, 354. || 5° Fig. Le serpent se traîne en longs anneaux. || 6° Terme d'histoire naturelle. Saillie, marque, rangée circulaire. Les cornes du bélier croissent tous les ans d'un anneau, BUFF. *Mouton.* || 7° En anatomie, les anneaux sont des ouvertures naturelles, circulaires ou obrondes, que présentent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui, le plus souvent, servent au passage de quelque vaisseau ou conduit. || 8° En botanique, anneau du champignon, débris du bord infléchi du chapeau déchiré en raison de la croissance rapide de la partie charnue du chapeau, et resté autour du pédicule. || 9° Terme de jardinage. Greffe en anneau, en flûte ou en sifflet. Elle se fait par l'application, sur un sujet en pleine séve, d'une portion d'écorce annulaire plus ou moins grande, de longueur différente, garnie d'un œil ou gemme. || 10° Anneau d'une clef, la partie qu'on tient à la main pour tourner la clef dans la serrure. L'anneau est à l'une des extrémités de la tige qui le réunit au panneton. || 11° En astronomie, cercle qui entoure la planète Saturne. L'anneau de Saturne est formé de deux anneaux concentriques d'une très-mince épaisseur, LA PLACE, *Expos.* IV, 9. || Anneau astronomique, instrument pour mesurer la hauteur du soleil et de la lune. || Anneau solaire ou horaire, espèce de petit cadran portatif. || 12° Cercle de fer que l'on emploie à retenir les vaisseaux dans les ports et les bateaux sur les quais au moyen de longs cordages. || 13° Cercle de fer employé autrefois pour mesurer le bois; trois anneaux composaient une voie.

— HIST. XIe s. De l'altre dei qui ported l'anel, *L. de Guill.* 13. || XIIe s. Donnez.... cest annel, *Ronc.* p. 31. [Elle] Ot un anel où durement se fie, *ib.* p. 162. Vait s'en la gaite, que plus n'i atendi, Dès qu'à la chambre dant Wedon le hardi, L'anel loiga [remua] : li chambrelains l'oï, *Raoul de C.* 78. || XIIIe s. Cel anel de vo doit o moi [j'] emporterai, *Berte*, VII. Car onques mieudre dame n'ot en son doi anel, *ib.* LXXXV. Et s'il i a deffiement, Sor sains vous jur que vraiement Bel Acuel iert mis es aniaus, Ars en feu.... *la Rose*, 7897. Et li deit l'on oster l'aniau dou bras, et peut aler et venir quitte et delivre, *Ass. de Jér.* I, 189. Et li met l'anel au doit qui senefie roi, *ib.* I, 30. Un geu que l'en dit des aniaus, A quoi l'en gaaingne et pert, Savoit-ele tout en apert, RUTEB. II, 162. || XIVe s. Je sui mieulx prisé que par le doy, Et fort enserré d'un anneau, S'a fait un visage si beau Qui m'a tout conquesté à soy, CH. D'ORL. *Rond.* || XVe s. Plusieurs cherchoient fort sa bonne grace, les uns pour l'amour seulement, les autres pour l'anneau [mariage]; car, outre sa beauté, elle estoit fort riche, MARG. *Nouv.* LIII.

— ÉTYM. Picard (Béthune), *ongnieau*; wallon *onai*, Namur, *ania*; Berry, *angniau*, *anniau*; provenç. *anel*; catal. *anell*; espagn. *anillo*; ital. *anello*; d'*anellus* ou *anellus*. On a tiré ce mot de *annus*, année, à cause de la révolution circulaire du soleil; mais l'orthographe *anellus* et la forme *amnu*, année, dans l'osque, s'y opposent.

ANNÉE (a-née, et non, comme disent quelques-uns, surtout les gens du Midi, an-née, où *an* est prononcé comme dans *antérieur*), *s. f.* || 1° Temps d'une révolution complète de la terre dans son orbite autour du soleil. Les quatre saisons de l'année. Année civile, année de trois cent soixante-cinq jours. || Année bissextile, année de trois cent soixante-six jours, dans laquelle le mois de février a vingt-neuf jours. || Année julienne, année déterminée par le calendrier qu'adopta Jules César. L'année julienne commence douze jours après la nôtre. || Années grégoriennes, années écoulées depuis 1582, époque de la réforme du calendrier par Grégoire XIII. || Année solaire ou année tropique, année de 365 jours et un quart, ou, exactement, 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes. || Année lunaire (voy. LUNAIRE). || Année synodique (voy. SYNODIQUE). || Année sabbatique (voy. SABBATIQUE). || Grande année, période de 36000 ans au bout de laquelle les platoniciens et les stoïciens prétendaient que les astres se trouveraient exactement au même point, et qu'une ère nouvelle commencerait son cours. || Année républicaine, l'année de la république française commençant à l'équinoxe d'automne. || Année scolaire ou scolastique, le temps de l'année consacré aux études classiques. || Année de probation, année de noviciat. || Année théâtrale, le temps qui s'écoule depuis la rentrée de Pâques jusqu'à la semaine sainte. || Année désigne aussi la révolution des autres planètes autour du soleil. L'année de Jupiter. || 2° Durée de douze mois. Il y a bien des années que nous ne nous sommes vus. || 3° Année d'exercice, celle où l'on exerce actuellement une charge que plusieurs officiers ont droit d'exercer l'un après l'autre. Être en année, d'année. La tête tourna au duc d'Aumont, qui se mêla de toutes ces fêtes à la place du duc de Beauvilliers, qui était en année, mais qui ne put les ordonner à cause de ses fonctions auprès des enfants de France, ST-SIM. 51, 109. || 4° Année, par rapport à la température. Année pluvieuse, année chaude, sèche. || Par rapport aux productions de la terre. Bonne, mauvaise année, année où la récolte est bonne, mauvaise. Demi-année, année où la terre ne donne qu'une demi-récolte. || 5° Somme à payer ou à recevoir par année. Je suis d'une année en retard. Son fermier lui doit trois années. || 6° Les différents âges de la vie. Perdre les plus belles années de sa vie. Un plus puissant démon veille sur vos années, CORN. *Cinna*, II, 1.

— HIST. XIIIe s. Ains qu'ele i eust mes [demeuré] anée ne demie, *Berte*, LX. L'eritage si sont cozes qui ne poent estre mues et qui valent par anées as seigneurs à qui eles sont, BEAUM. XXIII, 3.

— ÉTYM. Bas-lat. *annata*, d'*annus* (voy. AN), mot à mot la durée d'un an.

ANNELÉ, ÉE (a-ne-lé, lée), *part. passé.* || 1° Arrangé en anneaux. Cheveux annelés. || **2°** En termes d'architecture, se dit d'une colonne coupée par des espèces d'anneaux. || **3°** En histoire naturelle, se dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet; de certains reptiles dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines. || **4°** Annelés, *s. m. plur.* Animaux invertébrés pairs, et articulés ou annelés extérieurement, ils constituent le premier des quatre embranchements en lesquels se subdivise la grande division des invertébrés de Lamarck (annelés, mollusques, radiaires, spongiaires).

ANNELER (a-ne-lé), *v. a.* J'annelle, j'annelais, j'annelai, j'annellerai, annelant. || **1°** Arranger en anneaux, en parlant des cheveux. Anneler la chevelure. || **2°** Se dit de l'action de passer un anneau au groin des cochons pour les empêcher de fouiller la terre.

— HIST. XVIe s. Pour à quoi remedier, conviendra anneler les pourceaux, c'est à dire leur mettre de petits anneaux en fer au groin.... car pour la douleur qu'ils sentent ainsi annelés, desistent de fouiller, O. DE SERRES, 337. L'asne de couleur noire ou grise obscure, barré et annellé de noir, ès jarrets et sur les espaules, faisans la croix, ID. 310. Et ses cheveux ondez, annelez et tressez Sont de feuilles de myrte et de rose enlacez, RONS. 707.

— ÉTYM. *Annel*, ancienne forme d'*anneau*.

ANNELET (a-ne-lè), *s. m.* || **1°** En blason, petit anneau. || **2°** En architecture, les annelets sont de petites pièces carrées qui se placent au chapiteau de l'ordre dorique, et qu'on nomme aussi filets ou listaux.

— HIST. XIIIe s. Berte prent l'anelet, qu'elle plus n'i delaie, *Berte*, VIII. En son doit [elle] ot un anelet, *Lai d'Ignaur.* Et li cuens, comme fol et mal enseigniés, trait un anelet de son doit, et rend à l'empereor la baillie de tout le roiaume de Salenyque, H. DE VALENC. XXII. Toute l'uevre qui li menestrel du mestier devant dit font, doit estre bien et leaument et netement appareillie ausinc dedens come dehors, et especiaument li anelet que il font doivent estre ouvré aussi ouni et aussi net dedens comme dehors, *Liv. des Mét.* 98. || XVIe s. Les annelets de la trachée artere sont organes de la voix, PARÉ, II, 9.

— ÉTYM. Diminutif d'*anneau*, par *annel;* provenç. *anelet;* espagn. *anillejo;* ital. *anelletto.*

ANNÉLIDES (a-nné-li-d'), *s. m. plur.* Terme d'histoire naturelle. Les annélides ou vers à sang rouge forment la première classe de la subdivision des vers.

ANNELURE (a-ne-lu-r'), *s. f.* Frisure des cheveux par anneaux. Plus Satan y touchait, moins l'annelure se lâchait, LA FONT. *Ch. imp.* || Peu usité.

— ÉTYM. *Anneler.*

† **ANNEXATION** (a-nnè-ksa-sion), *s. f.* Action d'annexer.

ANNEXE (a-nnè-ks'), *s. f.* || **1°** En droit féodal, domaine attaché à une seigneurie sans en dépendre. || **2°** Succursale d'une église paroissiale. Toutes les annexes relèvent d'une cure. || **3°** Tout ce qui est uni à une chose principale. Tout l'ancien territoire de la baie d'Hudson fera bientôt une riche annexe du Canada. Ils deviennent l'annexe d'une monarchie étrangère, BOSS. *Avert.* 5. Ces annexes inséparables du premier commandement ont la même étendue que le commandement, ID. 2e *écrit*, 4. || **4°** Pièces jointes à l'appui d'un rapport, d'un procès-verbal, etc. || **5°** Droit d'annexe, en ancienne jurisprudence, droit par lequel les bulles et expéditions de la cour de Rome ne pouvaient être exécutées dans le ressort du parlement de Provence, avant qu'il ne les eût enregistrées.

— HIST. XIIIe s. Amors, se bien sui apensée, C'est maladie de pensée Entre deus personnes annexes, Franches entr'eus, de divers sexes, *la Rose*, 4391. || XIVe s. Puisque verecunde et paour de mort sont corporeles en ce que il ont annexes transmutacions corporeles.... ORESME, *Eth.* 138. Et après, ou [au] quart livre, il determine des autres vertus annexes à vie humaine, ID. *ib.* 78. || XVIe s. Le pape ne peut faire aucunes unions ou annexes des benefices de ce royaume à la vie des beneficiers, ny à autre temps, [illegible] ne declaré les choses qui composent nostre corps, et quelques unes de leurs annexes, PARÉ, *Introd.* 10.

— ÉTYM. *Annexus*, annexé, de *annectere*, de *ad*, à, et *nectere*, attacher.

ANNEXÉ, ÉE (a-nnè-ksé, sée), *part. passé.* Joint à, attaché à. Le droit de corriger les abus était annexé à la royauté, BOSS. *Var.* 10. Le sacerdoce auquel la royauté était annexée, ID. *Hist.* II, 5.

ANNEXER (a-nnè-ksé), *v. a.* Joindre à. Annexer un titre à un dossier. La Bretagne fut annexée au royaume. || S'annexer, *v. réfl.* être annexé.

— HIST. XIIIe s. [Jésus] Qui tant par grace s'apressa De nous, qu'en lui nous ennexa Sanz jamais faire departie, J. DE MEUNG, *Tr.* 1253. || XIVe s. Après la putrefaction Se faict la generation Par chaleur qui est annexée Dedans l'euvre jà commencée, *Nat. à l'alch. err.* 327. Nous avons approprié, uni et annexé, approprions, unions et annexons perpetuellement à nous, à nos successeurs et au domaine de la couronne de France, DU CANGE, *appropriare.* Les sommes contenues au rolle parmi lequel ces presentes [lettres] sont annexées, *Compte de dépense*, *Bulletin de la langue*, t. II, no 1, p. 56. || XVe s. Les bonnes villes et les eglises estoient si fort annexées et liées en Urbain.... que on ne les en pouvoit oster, FROISS. II, II, 204. || XVIe s. Le pericarde est annexé par ses membranes avec la base du cœur, PARÉ, II, 10. Ilz sont si fort annexez qu'on ne les peult separer d'ensemble, PALSGR. p. 132.

— ÉTYM. *Annexe.*

† **ANNEXION** (a-nnè-ksion), *s. f.* Action d'annexer.

— ÉTYM. *Annexio* (voy. ANNEXE).

† **ANNEXIONNISTE** (a-nnè-ksio-ni-st'). || **1°** *Adj* Qui a pour objet l'annexion d'un pays à un autre. Les tentatives annexionnistes que font les États-Unis sur les provinces du Mexique. || **2°** *S.* Partisan de l'annexion.

ANNIHILATION (a-nni-i-la-sion), *s. f.* Action d'annihiler. Annihilation d'un acte, d'un testament. Les idées de création et d'annihilation, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XIVe s. Se anichilacion est possible, creacion de niant est possible, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Annihiler.*

ANNIHILÉ, ÉE (a-nni-i-lé, lée), *part. passé.* Acte annihilé, donation annihilée.

ANNIHILER (a-nni-i-lé), || **1°** *v. a.* Mettre à néant. || **2°** S'annihiler, *v. réfl.* Devenir à néant.

— HIST. XIVe s. Il adnichilloient droiture Contre Dieu, sens et mesure, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 27. La delettation que il a en sa vertu asorbe et anichille toute tristece, ORESME, *Eth.* 90. || XVe s. Les Anglois veant la prudence et la valeur du souverain prince, par lequel leur bonne fortune estoit malement adnichilée, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, l. II, ch. 39. Par lesquelles tribulations le dit duc de Bedfort fut très courroucé en cœur contre son frere, doutant que par telles divisions les alliances ne fussent du tout corrompues et annichillées, MONSTREL. II, ch. 23. L'evesque anichila le mariage de la cordouanniere au barbier, LOUIS XI, *Nouv.* LXVII. || XVIe s. Aucuns ne peuvent porter que la vertu de l'homme soit destruite et annichilée, pour edifier en lui celle de Dieu, CALV. *Instit.* 180. Il nous faut amener la vraye definition: laquelle, quand elle sera approuvée par bons tesmoignages, elle annichillera facilement les autres, ID. *ib.* 480. Palais dont la superbe structure annihiloit la gloire des pyramides du Caire, YVER, p. 522. Iceux articles ne sont recevables pour ce qu'ils annichilent l'autorité des conciles, SLEIDAN, p. 27. Ariere donc, royne Pantasilée, Maintenant est ta gloire anichilée, MAROT, II, 308.

— ÉTYM. Bas-lat. *annihilare*, de *ad*, à, et de *nihil*, rien; *nihil* est composé de *ni* pour *ne* (voy. NE), et de *hilum*, le hile de la fève (voy. HILE).

† **ANNILLE** (a-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Terme de blason. Sorte de croix ancrée ou figure en forme de deux crochets adossés. || **2°** Technologie. Fer qu'on met autour des moyeux de moulin pour les fortifier. L'annille du blason et l'annille fer de moulin n'ont pas la même forme.

ANNIVERSAIRE (a-ni-vèr-sê-r'), *adj.* || **1°** Qui ramène le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour, une ou plusieurs années auparavant, Jour, fête, cérémonie, service anniversaire. || **2°** *S. m* Un glorieux anniversaire. || **3°** Service qu'on fait pour un retour annuel du jour de son décès. Il a constitué une rente pour qu'on lui fît un anniversaire.

— HIST. XIIIe s. Diex, com leur avient bien à faire anniversaires, Et à porter tuertiz et autres luminaires, J. DE MEUNG, *Test.* 1229. || XVIe s. Il pensoyent bien estre quittes s'ils fondoyent quelques anniversaires, pour effacer la memoire de toute leur meschanceté, CALV. *Instit.* 1139. Anniversaire, AMYOT, *Marcel.* 4.

— ÉTYM. *Anniversarius*, de *annus*, an (voy. ce mot) et de *vertere*, tourner (voy. VERSION) ; mot à mot, ce que ramène l'année.

† **ANNOMINATION** (a-nno-mi-na-sion), *s. f.* Terme de rhétorique. Traduction ou dérivation qui s'applique à un nom propre. Ainsi il y a une annomination dans ce passage de l'Évangile de saint Matthieu, XVI, 18 : Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église.

— ÉTYM. *Ad* et *nominare* (voy. NOMMER).

ANNONAIRE (a-nno-nê-r'), *adj.* Terme d'antiquité. Loi annonaire, loi qui chez les Romains pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas.

— ÉTYM. *Annonarius*, qui se rapporte à la récolte, d'*annona* récolte. *Annona* vient d'*annus*, et signifie le produit d'une année en biens de la terre (voy. AN).

ANNONCE (a-non-s'), *s. f.* || **1°** Avis par lequel on fait parvenir une chose à la connaissance du public. Annonce d'une publication. Faire une annonce. Mettre une annonce dans les journaux. Jupiter eut jadis une ferme à donner; Mercure en fit l'annonce et gens se présentèrent, LA FONT. *Fab.* VI, 4. || **2°** Fig. Cette apparente stupidité qui est l'annonce des âmes fortes, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **3°** En diplomatique, déclaration que portent les chartes et les diplômes, et qui a pour objet de constater telle ou telle condition.

— HIST. XVIe s. Elle incita et força quelques ecclesiastiques de proclamer ses annonces [de mariage], D'AUB. *Hist.* I, 258.

— ÉTYM. Voy. *Annoncer.*

ANNONCÉ, ÉE (a-non-sé, sée) *part. passé.* La victoire annoncée aussitôt. Un spectacle annoncé. Annoncé par le domestique, il entra. L'avenir annoncé par les devins. Le printemps annoncé par les hirondelles.

† **ANNONCEMENT** (a-non-se-man), *s. m.* Action d'annoncer. || Rien n'empêche de reprendre ce mot, qui est ancien.

— HIST. XIIIe s. C'est cil qui par anoncement Prist en la Virge aombrement, RUTEB. II, 142.

— ÉTYM. *Annoncer.*

ANNONCER (a-non-sé. On met une cédille sous le *c*, quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o :* annonçant, annonçons), *v. a.* || **1°** Rendre connu, faire savoir. Annoncer une bonne nouvelle. Comme on annonçait des choses terribles au sujet des comètes. Il ne m'annonce pas même par une lettre ce qu'il a fait. Croirai-je le bonheur que ta bouche m'annonce? RAC. *Esth.* III, 2. || **2°** Dire le nom de quelqu'un qui va entrer; faire savoir l'arrivée de quelqu'un. Au moment où j'écris ceci, on m'annonce votre parent. Annoncez-nous. Quelle est cette dame qui entre à ma toilette sans se faire annoncer? VOLT. *Dial.* 1. || **3°** Publier, faire connaître au public. Annoncer une vente, un spectacle. Le curé annonce au prône les fêtes et les jeûnes. Quoique j'eusse quelquefois annoncé des partitions, je ne comprenais pas comment un homme pouvait faire six parties, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || **4°** Dire en commençant. Dans cette partie de mon ouvrage, il m'est bien permis d'annoncer.... || **5°** Prêcher, expliquer la parole de Dieu. Annoncer l'Évangile. Moins il peut souffrir Qu'on vous ose annoncer un Dieu qu'il doit haïr, VOLT. *Zaïre*, IV, 1. || **6°** Dire d'avance, prédire. Pour rendre l'auditeur attentif, annonçons que.... Les prophètes ont annoncé la venue du Messie. Tout annonce le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres, VOLT. *Zaïre* II, 3. || **7°** Indiquer, présager, être un pronostic, un signe. Prodiges qui annonçaient le courroux du ciel. Ce vent annonce la tempête. Plantes qui annoncent les saisons. Toilettes qui annoncent le luxe. Quel est donc ce grand mal que leur courroux annonce? RAC. *Theb.* II, 2. Combien d'avant-coureurs annoncent ta ruine! L. RAC. *Rel.* IV. Et tout de Syracuse annonçait la ruine, VOLT. *Tancr.* I, 1. La clémence et la majesté peintes sur le front de cet auguste enfant nous annoncent déjà la félicité de nos peuples, MASS. *Petit car. Humanité.* || Annoncer de, tournure rare et peu usitée. Ces devoirs religieux, vous supposant réuni avec votre frère, deviennent des dérisions si vous ne l'êtes pas, déposent contre vous [illegible] autels et vous annoncent de sortir de l'assemblée sainte comme un publicain et un infidèle, MASS. *Carême, Pardon* || **8°** Montrer, faire preuve. Ceux qui annoncent de l'instruction. || **9°** S'annoncer, *v. réfl.* Se faire connaître, se manifester. La colère s'annonce

par [illegible] s'annonçant comme consul! Dès que [illegible] Il y a des caractères qui s'a[illegible] en naissant, J. J. ROUSS. *Hél.* [illegible] s'annonçant tous les jours par [illegible] les lettres, et les arts par de nouveaux progrès, [illegible]

HIST. [illegible] *Ch. de Rol.* [illegible] Au roi [illegible] parole, si lui a annuncié [illegible] *Rom.* p. 186. [illegible] Trestoutes leur pour [illegible] je] ne vous veul annoncier, *Berte*, [illegible] mesaventure [elle] ne leur puet anoncer, [illegible] Et qui de Blanchefleur nouvelles anonça, *ib.* [illegible]

— ÉTYM. Berry, *annoncer*; provenç. *annunciar*, [illegible] *annunciar*; [illegible] *annunziare*; [illegible] *annunciare*, de *ad* (voy. À) et *nuncius*, messager (voy. [illegible]).

ANNONCEUR (a-non-seur), *s. m.* Celui qui annonce [illegible] du comédien qui venait, vers la fin du spectacle, faire l'annonce des pièces qu'on devait jouer le lendemain.

HIST. XVI° s. Le celeste annonceur [illegible] Mercure, [illegible] 95. Si quelqu'un fust venu à predire ce qui depuis est avenu, on l'eust assommé comme un annonceur de [illegible]

— ÉTYM. *Annoncer.*

ANNONCIADE (a-non-si-a-d'), *s. f.* || 1° Ordre de religieuses fondé par Jeanne, reine de France, fille de Louis XI. L'ordre de l'Annonciade. || 2° *S. f.* Une annonciade, une religieuse d'un couvent de l'Annonciade. || 3° *S. m.* Les Annonciades, ordre de chevaliers militaires institué sous le nom d'ordre du collier par Amédée VI, comte de Savoie, en 1362.

— ÉTYM. Ainsi dit de l'*annonciation* de l'ange Gabriel à la Vierge (voy. ANNONCER).

† **ANNONCIATEUR** (a-non-si-a-teur), *s. m.* || 1° Qui annonce, qui prédit. || 2° Officier ecclésiastique qui avertissait les fidèles des fêtes à observer dans l'Église grecque.

— HIST. XVI° s. Pour ne vouloir estre annonciateur de tant de maux, [illegible] 22.

— ÉTYM. *Annoncer.*

ANNONCIATION (a-non-si-a-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action d'annoncer. Dans l'énonciation que Charles le Chauve fit au peuple de la partie de ce traité qui le concernait, [illegible] XXXI, 25. || 2° Message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation [illegible] où l'Église célèbre ce mystère. La fête de l'Annonciation le vingt-cinq mars.

— HIST. XII° s. Dex.... qui en la Virge preïs anoncion, *Ronc.* p. 47. [illegible] XIII° s. [illegible] joie', par tel devise, Quant par sa sainte anoncion Deu sains Esperit fus emprise, [illegible] 17. [illegible] au moustier saint Pierre [illegible] à Barlet à cause de l'anon [illegible]: Vint en Jherusalem par Deu anoncion, *Ch. d'Ant.* I, 178.

— ÉTYM. Provenç. *annunciatio*, *annunciacion*; espagn. *anunciacion*; ital. *annunziazione*; d'*annuntiatio* (voy. ANNONCER).

† **ANNONE** (a-nno-n'), *s. f.* Terme d'histoire romaine. L'ensemble des denrées nécessaires à la vie, et particulièrement le blé.

— ÉTYM. *Annona*, de *annus*, an, la récolte d'une année.

ANNOTATEUR (a-nno-ta-teur), *s. m.* Celui qui fait des notes sur un texte.

— ÉTYM. *Annoter.*

ANNOTATION (a-nno-ta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Notes explicatives faites sur un texte. Je donne le manuscrit tel que je le trouve, tantôt sous la forme d'un récit, tantôt sous celle d'un journal, quelquefois en lettres ou en simples annotations, CHATEAUB. *Amér.* 332. || 2° Dans l'ancienne pratique, inventaire de biens saisis par autorité de justice.

— HIST. XVI° s. Grande annotation au jeune chirurgien : c'est qu'aux playes faites aux boyaux, ne faut donner clysteres, PARÉ, VIII, 35.

— ÉTYM. Provenç. *annotation*; espagn. *anotacion*; ital. *annotazione*; d'*annotatio* (voy. ANNOTER).

ANNOTÉ, ÉE (a-nno-té, tée), *part. passé.* Ce texte annoté par un critique habile.

ANNOTER (an-no-té'), *v. a.* || 1° Faire des notes sur un texte. Annoter les œuvres de Pline. || 2° Dans l'ancienne pratique, dresser l'inventaire des biens saisis par autorité de justice. On a saisi et annoté ses biens.

— ÉTYM. *Annotare*, de *ad*, à, et *notare*, noter (voy. À et NOTER).

ANNUAIRE (a-nnu-ê-r'), *s. m.* Ouvrage qui, paraissant chaque année, consigne ce qui est relatif à cette année, en fait de statistique, de commerce, d'événements. Annuaire militaire. Annuaire du Bureau des longitudes.

— ÉTYM. *An.*

ANNUALITÉ (a-nnu-a-li-té), *s. f.* Néologisme [illegible] de ce qui est annuel.

ANNUEL, ELLE (a-nnu-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui dure un an. A Rome, le consulat était annuel. || 2° Qui a lieu tous les ans. Le vote annuel de l'impôt. || 3° Qui est perçu ou payé par année. Rente annuelle. || 4° Plantes annuelles, celles qui ne vivent qu'un an. On les désigne par ce signe ⊙. || 5° Mais des annuelles, celles qui se manifestent chaque année à la même époque. || 6° En liturgie, se dit des principales fêtes, telles que Pâques, la Pentecôte, etc. || *S. m.* Annuel majeur, fête du premier ordre. Annuel mineur, fête du second ordre. || Se met après le substantif: Dignité annuelle.

— HIST. XII° s. [illegible] *Th. le Mart.* 85. XIII° s. [illegible] nuel, ne a autre fust [illegible] par le derrien coup de vespres, *Liv. des mét.* 367. Feste annuel, *ib.* [illegible] Toutes les festes annuels, [illegible] touz les [illegible] de l'ost; dont il convenoit que le roy empruntast aucune fois de ceulz que j'avoie semons, [illegible] 267. [illegible] Une [illegible] qui duroit à vie et n'estoit pas annuel comme estoient les autres, [illegible] Les [illegible] rentes ou autres redevances annuelles, [illegible] 166. Il vendoit tout à un coup tous les fruits qu'il recueilloit de son revenu annuel, AMYOT, *P. rie.* 55. Il proposa un decret, que les capitaines annuels [illegible] que tous ceulz..., ID. *ib.* 58. Il fut un an prevost annuel de la ville d'Athenes, ID. *Arist.* 1.

— ÉTYM. Provenç. *annual*; espagn. *anual*; ital. *annuale*; d'*annualis*, d'*annus* (voy. AN). Dans l'ancien français le féminin se déclinait comme le masculin: au singulier, nominatif, *annuels*, *annuals*, *annuaus*, régime, *annuel*; au pluriel, nominatif, *annuel*, régime, *annuels*, *annuals*, *annuaus*.

ANNUEL (a-nnu-èl), *s. m.* Messe que l'on fait dire tous les jours, pendant une année, pour un mort, à compter du jour de la mort.

— HIST. XIV° s. Le quel escuyer traita avec les amis des supplians, qu'ils feroient chanter un anné pour l'ame du dit Collin, DU CANGE, *annalis.*

ANNUELLEMENT (a-nnu-è-le-man), *adv.* Par chaque année.

— HIST. XIII° s. Que lor heir en rendreient [du fief] deux s. [illegible] annuement, *Bibl. des chartes*, [illegible] 1, V, p. 88. XVI° s. Ces jeux se celebreront annuellement au jour de son trespas, AMYOT, *Timol.* 53.

— ÉTYM. *Annuelle* et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ANNUITÉ (a-nnu-i-té), *s. f.* Somme payée pendant un certain nombre d'années, et qui libère le débiteur des intérêts et du principal de sa dette.

— HIST. XV° s. Si tost que le mariage sera solemnisé, Mme Isabelle aura acquis son douaire ou annuité de vingt mille nobles d'Angleterre, GODEFROY, *Annot. sur l'hist. de Charles VI*, p. 583.

— ÉTYM. Voy. AN.

† **ANNULABLE** (a-nnu-la-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut, qui doit être annulé.

— ÉTYM. *Annuler.*

ANNULAIRE (a-nnu-lê-r'), *adj.* || 1° Qui ressemble à un anneau. Forme annulaire. || 2° Qui est propre à recevoir un anneau. Doigt annulaire, ou substantivement, l'annulaire, le quatrième doigt, où l'on met l'anneau. || 3° En termes d'astronomie, éclipse annulaire, éclipse du soleil pendant laquelle il ne reste de son disque qu'un anneau lumineux. Ces passages de Mercure sont de véritables éclipses annulaires du soleil qui nous prouvent que cette planète en emprunte sa lumière, LAPLACE, *Exp.* I, 5. || Il se met toujours après le substantif.

— HIST. XVI° s. Les cartilages annulaires, toutesfois incomplettes, de la trachée artere, PARÉ, II, 19. Deux au petit doigt, deux au doigt medecin ou annulaire, et un au moyen, ID. IV, 24.

— ÉTYM. *Annulus*, et, sous une autre forme, *anellus*, anneau (voy. ANNEAU).

† **ANNULATIF, IVE** (a-nnu-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui annule. Sentence annulative.

— ÉTYM. *Annuler.*

ANNULATION (a-nnu-la-sion), *s. f.* Action d'annuler.

— ÉTYM. Provenç. *anullatio*; espagn. *anulacion*; ital. *annullazione* (voy. ANNULER).

1. **ANNULÉ, ÉE** (a-nnu-lé, lée), *part. passé.* Les lois annulées par la violence.

2. **ANNULÉ, ÉE** (a-nnu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des anneaux.

— ÉTYM. *Annulus*, anneau (voy. ANNEAU).

† **ANNULEMENT** (a-nnu-le-man), *s. m.* En termes de marine, [illegible] par un signal le signal précédent.

ANNULER (a-nnu-lé), *v. a.* || 1° Rendre nul. L'adultère n'annulait pas le sacrement du mariage, VOLT. *Mœurs*, 55. || 2° Annuler quelqu'un, lui ôter toute action, toute influence. || S'annuler, *v. réfl.* Devenir nul.

— SYN. ANNULER, INFIRMER, CASSER, [illegible] Mettre hors d'usage ce qui a autorité. Annuler est le plus général: il signifie rendre nul sans rien spécifier de plus, ni quant à ce qui annule, ni quant à ce qui est annulé. Il s'applique en même temps à l'autorité qui avait constitué la chose à retirer. L'édit de Nantes, accordé par Henri IV, révoqué par Louis XIV. Casser indique une autorité supérieure qui annule l'acte d'une autorité inférieure. La Cour de cassation casse en dernier ressort les arrêts ou jugements. Infirmer appartient, en jurisprudence, à un tribunal supérieur qui défait l'arrêt d'un tribunal subalterne, et, dans le langage général, est une expression adoucie de casser.

— HIST. XVI° s. Puisque les vices sont consommés et confermez ou endurcis, c'est fort de les destruire ou adnuller, [illegible] *Eth.* 74. Sa beauté en est comme honnie et annullée, [illegible] 20. La juridiction des eschevins [illegible] et la deffendons et annullez, *Ord. des Rois*, t. VII, p. 545. || XVI° s. Si on cassoit et annulloit generalement tout ce qui auroit esté fait soubs son authorité, il seroit force que l'on annulast aussi tout ce que luy avoit manié [illegible] *C. d'Ut.* 53.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *nullus*, nul (voy. NUL); provenç. *anullar*, *anullar*, *anulhar*; espagn. *anular*; ital. *annullare*. C'est le *d* de *ad* qui, étymologiquement, a fait doubler l'*n* dans ce mot et dans les autres semblables.

† **ANNULIFÈRE** (a-nu-li-fè-r') ou **ANNULIGÈRE** (a-nu-li-jè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des anneaux colorés.

— ÉTYM. *Annulus*, anneau (voy. ce mot), et *ferre* ou *gerere*, porter.

ANOBLI, IE (a-no-bli, blie). || 1° *Part. passé.* Qui a été fait noble. || 2° *S. m.* Celui qui a été fait noble. Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des anoblis, par des roturiers qui avaient acheté chèrement des offices, VOLT. *Hist. de Russ.* II, 7.

ANOBLIR (a-no-blir), *v. a.* || 1° Faire noble, donner un titre de noblesse. Orgon à prix d'argent veut anoblir sa race, GILB. *Le XVIII° siècle.* || En ce pays le ventre anoblit, se dit d'un pays où l'on est réputé noble pourvu qu'on soit né d'une mère noble. Allié à la maison de la Prudoterie, maison où le ventre ennoblit [anoblit], et qui, par ce beau privilége, rendra vos enfants gentilshommes, MOL. *G. Dandin*, I, 4. || 2° S'anoblir, *v. réfl.* Acheter des titres de noblesse.

— SYN. ANOBLIR, ENNOBLIR. Anoblir signifie donner, conférer la noblesse; ennoblir signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance. Cette distinction est toute récente : bien qu'arbitraire en soi, elle est actuellement reçue, et il faut la suivre. Les écrivains du XVI° siècle ne la connaissent pas, comme le montre l'historique. Elle n'est pas plus connue de ceux des deux derniers siècles, comme le montrent les exemples suivants : L'amour n'anoblit-il pas tous les sentiments? J. J. ROUSS. *Hél.* V, 13. L'idée de faiblesse que les hommes attachent à la vertu tombe dès qu'elle est anoblie de vos mœurs [des Grands], MASS. *Petit car. Grands.* Des passions qui suivaient toujours les lois de la raison et qui anoblissaient tous leurs objets, FLÉCH. *Serm.* t. I, p. 191.

— HIST. XVI° s. Les difficultez anoblissent, aiguisent et rehaussent la vertu, MONT. I, 70. Ceulx qui ont anobli leur vie par renommée, ID. I, 73. Les lois prennent leur autorité de la possession et de l'usage; il est dangereux de les ramener à leur naissance; elles grossissent et s'anoblissent en roulant, comme nos rivieres, ID. II, 349. Il s'est anobly par ses valeureux exploicts, AMYOT, *Marius et Pyrrh.* 4. Escussons et blasons de leurs premiers ayeux, Que la guerre annoblit par faits victorieux, RONS. 700.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *nobilis*, noble; d'où l'orthographe *annoblir*, qui se prononçant comme *ennoblir*, les a confondus longtemps.

ANOBLISSEMENT (a-no-bli-se-man), *s. m.* Action d'anoblir. Lettres d'anoblissement. Si jamais on en vient à l'anoblissement des serfs, J. J. ROUSS. *Pol.* 7.

— ÉTYM. *Anoblir.*

ANODIN, INE ou **ANODYN, YNE** (a-no-din, di-n'), *adj.* || **1°** Terme de médecine. Qui calme la douleur. Il lui a proposé un petit remède anodin, SÉV. 58. || Substantif. masc. On emploie les anodins contre les névralgies. || **2°** Fig. Remède anodin, moyen, ressource peu efficace, à cause que, en médecine, les remèdes anodins adoucissent plutôt le mal qu'ils ne le guérissent. Dans l'état où sont les choses, il ne faut pas des remèdes anodins, SÉV. 197. || **3°** Dans un sens railleur, pour se moquer, vers anodins, couplets anodins, méchants vers, couplets sans esprit. Il se dit aussi en ce sens des personnes. Peignez-nous ce personnage anodin.

— HIST. XVIe s. Tel cataplasme a grande vertu anodine et sedative de douleur, PARÉ, VIII, 25.

— ÉTYM. Ἀνώδυνος, de ἀν privatif, et ὀδύνη, douleur; éolien, ἐδύνα; sanscrit, *vedanâ*.

† **ANODONTIE** (a-no-don-tie), *s. f.* Terme d'anatomie. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et ὀδοὺς, ὀδόντος, dent (voy. DENT).

† **ANODYNIE** (a-no-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de douleur.

— ÉTYM. *Anodin.*

† **ANOLIS** (a-no-lis'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de reptiles qui ressemblent au lézard, et qu'on trouve aux Antilles (*anolis bullaris*).

ANOMAL, ALE (a-no-mal, ma-l'), *adj. Au plur. masc.* anomaux. || **1°** Qui présente des inégalités, des irrégularités. Pour l'anatomiste, les monstres ne sont que des êtres anomaux. || **2°** Terme de grammaire. Irrégulier. *Aller* est un verbe anomal. || **3°** Maladies anomales, maladies dont la marche n'est pas régulière. || **4°** Fleurs anomales, fleurs dont la forme est irrégulière.

— HIST. XIIe s. Devant la pape esturent li messagier real; Alquant diseient bien, pluisur diseient mal; Li alquant en latin, tel ben, tel anomal; Tel qui fist personel de verbe impersonal, *Th. le Mart.* 55. || XVIe s. Tant anomale est l'inicquité, RAB. *Pant.* III, 42.

— ÉTYM. Ἀνώμαλος, irrégulier, de ἀν privatif, et ὁμαλός, égal, uni.

ANOMALIE (a-no-ma-lie), *s. f.* || **1°** État de ce qui est anomal; irrégularité. Les anomalies que présentent les langues dérivées du latin. Les anomalies de la situation. || **2°** En termes d'astronomie, la distance angulaire du lieu vrai ou moyen d'une planète à l'aphélie ou à l'apogée. Relativement au soleil, distance angulaire du lieu de la planète à l'aphélie; relativement à la lune, distance angulaire à l'apogée; relativement à un satellite de Jupiter, distance angulaire à l'apojove. Cette distance se compte jusqu'à 180 degrés d'un côté ou de l'autre.

— ÉTYM. Ἀνωμαλία (voy. ANOMAL).

† **ANOMALIPÈDE** (a-no-ma-li-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des animaux dont les pattes ne se ressemblent pas ou offrent quelque anomalie.

ANOMALISTIQUE (a-no-ma-li-sti-k'), *adj.* Terme d'astronomie. Année anomalistique, temps que la terre, étant aphélie, met à redevenir aphélie; elle est de 365 jours 6 heures 13 minutes 59 secondes.

— ÉTYM. *Anomalie.* Cette année a été ainsi nommée, parce qu'elle exprime le retour du soleil à une même valeur de l'élément angulaire dit *anomalie.* Elle est plus longue que l'année sidérale, qui elle-même est plus longue que l'année tropique. L'année tropique a été la première connue, puis l'année sidérale, puis l'année anomalistique.

ANOMIE (a-no-mie), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Genre de coquilles créé par Linné, et que les auteurs systématiques rangent parmi les ostracées.

— ÉTYM. Ἄνομος, irrégulier, de ἀ privatif, et de νόμος, loi (voy. NOME).

† **ANOMOCARPE** (a-no-mo-car-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits anomaux.

— ÉTYM. Ἄνομος, irrégulier (voy. ANOMIE), et καρπὸς, fruit.

† **ANOMOCÉPHALE** (a-no-mo-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Dont la tête offre accidentellement quelque difformité.

— ÉTYM. Ἄνομος, irrégulier (voy. ANOMIE), et κεφαλὴ, tête (voy. CÉPHALIQUE).

ÂNON (â-non), *s. m.* || **1°** Petit d'un âne et d'une ânesse. Quoi qu'on dise, un ânon ne deviendra qu'un âne. || **2°** Aigrefin, poisson du genre des gades.

— HIST. XIIIe s. Dites nos comment il a nom; Fot-il fut il donques pelez asnon? *Ren.* 12182.

— ÉTYM. Diminutif de *âne.*

ÂNONNÉ, ÉE (â-no-né, née), *part. passé.* Une leçon ânonnée. Mes pauvres lettres n'ont de prix que celui que vous y donnez en les lisant comme vous faites; elles ne sont pas supportables quand elles sont ânonnées ou épelées, SÉV.

ÂNONNEMENT (â-no-ne-man), *s. m.* Action d'ânonner.

— ÉTYM. *Ânonner.*

ÂNONNER (â-no-né). || **1°** *V. n.* Lire ou réciter d'une manière pénible et hésitante. Son éloquence ne nous a pas séduites, elle nous a diverties; nous admirions comme, en ânonnant, il ne laissait pas de sortir heureusement de toutes ses périodes, SÉV. 575. M. de Chaulnes répète : Monsieur; il ânonne; bref, il se démonte au point qu'il ne peut lire, ST-SIMON, 315, 116. || **2°** *V. a.* Il ânonna misérablement cette pièce de vers.

— ÉTYM. Berry, *dnichoner.* Ménage dit : « MM. de l'Académie le dérivent d'*asnon;* car ils l'ont écrit par un *s* et ils l'ont mis sous *asne.* Je crois que c'est une onomatopée, ceux qui parlent de la sorte disant souvent *an, on.* » L'opinion de l'Académie paraît préférable. *Anonner*, c'est faire l'*ânon*, le malhabile. La faute populaire de dire *âner*, au lieu de *ânonner*, vient en confirmation de cette étymologie.

ANONYME (a-no-ni-m'), *adj.* || **1°** Qui est sans nom. Auteur anonyme. Pamphlet anonyme. La cour de la duchesse de Bourgogne fut longtemps à être déterminée; les lettres anonymes abondèrent, les délations, les faux rapports, ST-SIMON, 38, 185. || **2°** En termes de commerce, société anonyme, société dont la raison n'est pas connue du public. || **3°** *S. m.* Ce libelle est d'un anonyme. || Garder l'anonyme, faire un secret de son nom.

— ÉTYM. Ἀνώνυμος, de ἀν privatif, et de ὄνυμα, ὄνομα, nom.

† **ANONYMIE** (a-no-ni-mie), *s. f.* Qualité d'anonyme. Une anonymie transparente laissait deviner l'auteur.

† **ANOPLOTHÈRE** (a-no-plo-tê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de mammifères dont on ne connaît que des ossements fossiles.

— ÉTYM. Ἀν privatif, ὅπλον, arme, et θήριον, bête; bête qui n'a pas d'armes, de défenses.

† **ANORDIE** (a-nor-die), *s. f.* Terme de marine. Vent qui vient du nord.

† **ANORDIR** (a-nor-dir), *v. n.* Terme de marine. Venir du nord, en parlant du vent.

— ÉTYM. *À* et *nord.*

† **ANOREXIE** (a-no-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Absence d'appétit qu'il ne faut pas confondre avec le dégoût.

— ÉTYM. Ἀνορεξία, de ἀν privatif, et ὀρέγομαι, désirer.

† **ANORMAL, ALE** (a-nor-mal, ma-l'), *adj. Au pluriel masculin*, anormaux. Contraire aux règles.

— HIST. XIIIe s. Et conferment lor euvres males Par exceptions anormales, *la Rose*, 19848. Conjugacions anormales, Qui à decliner sont moult males, *Bataille des 7 arts.*

— ÉTYM. Cet adjectif paraît hybride et formé de *à* privatif, et *norma*, règle (voy. NORMAL). D'autres pensent qu'il provient d'une confusion avec *anomal.* L'Académie ne l'a pas reçu; toutefois il est très-souvent employé, et on voit qu'il est ancien dans la langue.

† **ANOSMIE** (a-no-smie) ou **ANOSPHRÉSIE** (a-no-sfré-zie), *s. f.* Terme de pathologie. Diminution ou perte complète de l'odorat.

— ÉTYM. Ἀν privatif, ὀσμή, odeur, ou ὄσφρησις, flair.

† **ANOSTÉOZOAIRES** (a-no-sté-o-zo-ê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des animaux qui n'ont point d'os.

— ÉTYM. Ἀνόστεος, sans os, de ἀν privatif, et ὀστέον, os (voy. OS), et ζωάριον, petit animal.

† **ANOTTO** (a-no-tto), *s. m.* Terme de commerce. Matière résineuse colorante, dite aussi rocou.

† **ANOURE** (a-nou-r'), *adj.* et *s. m.* Terme de zoologie. Se dit des animaux qui n'ont point de queue.

— ÉTYM. Ἀν privatif, et οὐρὰ, queue.

ANSE (an-s'), *s. f.* || **1°** Partie saillante de certains ustensiles, qui sert à les saisir et à les porter. Anse d'un panier. La maison du garde fait partie de la forêt; c'est une raillerie de prétendre avoir vendu le pot et non l'anse, P. L. COURIER, *Lett.* II, 119. || Fig. Faire danser l'anse du panier, se dit d'une cuisinière qui gagne sur les denrées qu'elle achète. || Faire le pot à deux anses, mettre les mains sur les hanches en arrondissant les coudes; et par suite dans le langage familier et par plaisanterie, donner le bras à deux dames à la fois. || **2°** Par comparaison, tout ce qui est recourbé comme l'anse d'un vase. Une anse d'intestin, une anse nerveuse ou vasculaire, une anse de fil. || **3°** En géométrie, anse de panier, courbe composée d'arcs de cercles raccordés et ressemblant à une demi-ellipse. || **4°** En architecture, arc de voûte à plusieurs centres. || **5°** En termes de serrurerie, partie demi-circulaire d'un cadenas. || **6°** En artillerie, anneaux de fer qui sont de chaque côté de l'œil d'une bombe. || **7°** En termes de marine, petite baie peu profonde. Les navires se refugièrent dans une anse.

— HIST. XIVe s. Quatre grans paelles à ance, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Girard Gossoyn, Jehan Marceau, Desprins de biens et de parens, Qui n'ont vaillant l'anse d'ung ceau, VILLON, *Pet. test.* || XVIe s. Et Opimius, prenant ceste anse [occasion], s'en esleva, et se meit à mouvoir et inciter le peuple d'en faire la vengeance, AMYOT, *Gracq.* 47. Les sciences mathematiques ne sont pas si proprement les anses de la philosophie, comme vouloit dire Xenocrates, comme le sont les passions des jeunes gens, AMYOT, *De la vertu morale*, 29. Bion accomparoit telles manieres de gens à des vases à deux anses, qui se transportent aisement par les aureilles là où l'on veult, ID. *Mauv. honte*, 24. Que toutes choses ont deux anses et deux visages, qu'il y a raison partout, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. *Ansa.*

ANSE (an-s'), *s. f.* Ligue. Voy. HANSE.

ANSÉATIQUE (an-sé-a-ti-k'), *adj.* Voy. HANSÉATIQUE.

† **ANSÉ, ÉE** (an-sé, sée), *adj.* Qui porte une anse, qui a la forme d'une anse. Croix ansée, croix suspendue à une anse; symbole usité chez les Égyptiens.

† **ANSER** (an-sé), *v. a.* Technologie. Garnir d'une anse.

† 1. **ANSÉRINE** (an-sé-ri-n'), *adj. f.* Terme didactique. Peau ansérine, ce qu'on appelle vulgairement chair de poule.

— ÉTYM. *Anserinus*, d'oie; de *anser*, oie; allem. *Gans;* grec, χήν; sanscrit, *hansa.*

† 2. **ANSÉRINE** (an-sé-ri-n'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des chénopodées, où l'on remarque l'ansérine vermifuge, dont le nom indique la propriété; et le bon-henri, dont on mange les feuilles comme celles de l'épinard.

— ÉTYM. *Anser*, oie, parce que l'ansérine vermifuge a été dite quelquefois *pied-d'oie.*

† **ANSETTE** (an-sè-t'), *s. f.* || **1°** Terme de marine. Ourlet de voiles. || **2°** Technologie. Attache dans laquelle on passe le ruban d'une croix.

— ÉTYM. Diminutif d'*anse.*

† **ANSIÈRE** (an-siè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet qu'on tend dans les anses ou petites baies.

— ÉTYM. *Anse.*

ANSPECT (an-spèk), *s. m.* Terme de marine. Levier dont l'extrémité est garnie d'une armature de fer.

— ÉTYM. Angl. *handspike*, de *hand*, main, et de *spike*, barreau pointu.

ANSPESSADE (an-spè-sa-d'), *s. m.* Dans l'ancienne armée française, bas-officier d'infanterie subordonné au caporal. Officier aux gardes de son métier, anspessade de la colonelle, qui tue régulièrement deux hommes toutes les semaines, DANCOURT, *les Vendanges*, 12.

— ÉTYM. Mot corrompu de l'italien *lancia spezzata*, lance brisée (voy. LANCE, et pour *spezzata*, mise en pièces, voy. PIÈCE). D'après Guichardin les *anspessades* ou mieux *lancespessades* étaient des soldats d'élite qui étaient tenus hors des compagnies pour donner au besoin un coup de main. D'après un auteur cité dans Ménage, l'anspessade était un chevau-léger qui en un combat avait rompu sa lance honorablement; si son cheval lui était tué, on le mettait dans l'infanterie avec la paye de chevau-léger; depuis, on le fit aide de caporal. *Anspessade* pour *lanspessade* est une aphérèse remarquable causée par l'*l* que l'oreille a prise pour un article.

†.... **ANT**, désinence des participes présents et des adjectifs issus de ces participes. Elle provient de la désinence latine *ans, antis*, qui est celle des participes présents actifs. Dans la prononciation le *t* se lie : charmant et léger, dites char-man t et léger; au pluriel l'*s* se lie : charmants et légers, dites charman z et légers.

ANTAGONISME (an-ta-go-ni-sm'), *s. m.* || **1°** Résistance que s'opposent deux forces, deux puissances contraires. || **2°** Fig. Opposition d'idées, de doctrines.

— ÉTYM. Ἀνταγώνισμα, de ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et ἀγώνισμα, venu de ἀγὼν, combat (voy. AGONIE).

ANTAGONISTE (an-ta-go-ni-st'), *s. m.* || **1°** Celui qui lutte contre. Un redoutable antagoniste. Cette femme est un dangereux antagoniste. || **2°** En physiologie, un muscle antagoniste d'un autre muscle, c'est celui qui tend à communiquer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement opposé à celui que produit l'autre muscle. Il y a des muscles opposés, dont le jeu est contraire, on les appelle antagonistes, [illegible] *Connaiss.* [illegible]

— HIST. XVIe s. Les deux autres muscles antagonistes, c'est à dire qui leur sont contraires, sont.... [illegible], XVIII, 28.

— ÉTYM. Ἀνταγωνιστής, antagoniste, de ἀντί, et ἀγωνιστής, combattant (voy. ANTAGONISME).

ANTAN (an-tan), *s. m.* L'année qui précède celle qui court. Avec trois brins de sauge, une figue d'antan, [illegible], *Sat.* XI. Il n'est resté aujourd'hui que dans cette locution : Je ne m'en soucie non plus que des neiges d'antan.

— HIST. XIIIe s. Et se tu veus savoir leus quelle la leur fu antan, *Comput*, f° 9. || XVe s. Bien savez-vous et vous le savez que Monseigneur fut antan à Toulouse, [illegible], III, IV, 23. Dictes moy ou n'en quel pays Est Flora la belle romaine.... Echo parlant quant bruyt on maine Dessus riviere ou sus estan, Qui beaulté eut trop plus qu'humaine? Mais où sont les neiges d'antan? VILLON, *Ballade des Dames*. || XVIe s. Helas, dist Panurge, voicy pas que antan, [illegible], *Pant.* IV, 33. Mais où sont les neiges d'antan? c'estoit le plus grand soucy qu'eust Villon le poete parisien, ID. *ib.* 2.

— ÉTYM. Provenç. *antan*; espagn. *antaño*; de *ante*, avant (voy. AINS), et *annus*, an.

ANTANACLASE (an-ta-na-kla-z'), *s. f.* Terme de rhétorique. Répétition d'un même mot en des sens différents.

— ÉTYM. Ἀντανάκλασις, de ἀντί, contre, et ἀνάκλασις, réfraction, celui-ci formé de ἀνά, marquant réduplication, et κλάσις, percussion ; mot à mot, répercussion.

† **ANTANAGOGE** (an-ta-na-go-j'), *s. f.* Figure de rhétorique. Récrimination.

— ÉTYM. Ἀντί, contre, et ἀναγωγή, action d'élever, de dresser (voy. ANAGOGIE).

† **ANTANIER, ÈRE** (an-ta-nié, niè-r'), *adj.* En termes de fauconnerie, se dit d'un faucon de l'année précédente.

— ÉTYM. *Antan*.

† **ANTAPODOSE** (an-ta-po-do-z'), *s. f.* Terme de rhétorique. || **1°** Seconde partie d'une similitude qui répond exactement à la première. || **2°** Membre de période répondant à un autre.

— ÉTYM. Ἀνταπόδοσις, de ἀντί, contre (voy. ANTI....), et ἀπόδοσις, restitution (voy. APODOSE).

ANTARCTIQUE (an-tar-kti-k'), *adj.* || **1°** Qui est opposé au pôle arctique, c'est-à-dire qui est au sud. Pôle antarctique, le pôle sud. Cercle polaire antarctique, le cercle voisin du pôle sud. || **2°** En termes d'histoire naturelle, se dit d'animaux et de plantes qui habitent les contrées froides de l'hémisphère méridional.

— ÉTYM. Ἀνταρκτικός, de ἀντί, à l'opposite, et de ἀρκτικός (voy. ARCTIQUE); provenç. *antartic*; espagn. *antarctico*; ital. *antartico*.

† **ANTARÈS** (an-ta-rès'), *s. m.* Nom d'une étoile fixe de la première grandeur, qui est dans le cœur du Scorpion.

† **ANTE** (an-t'), *s. f.* Technologie. Petit manche sur lequel on fixe le pinceau à laver. || Avance en bois qu'on met aux ailes d'un moulin. || Antes, en architecture, pilastres carrés qui accompagnent les jambages des portes, ou qui forment les angles d'un édifice. Se dit aussi de tous les ordres de pilastres d'encoignure.

† **ANTE** ou **ANTÉ....** Préfixe qui a deux sens : 1° avant, comme dans *antédiluvien*; il vient du latin *ante* (voy. AINS); 2° contre, comme dans *antechrist*; c'est le seul cas où *ante* ait ce sens; il vient alors d'ἀντί (voy. ANTI....).

† **ANTE-BOIS** (an-te-boi), *s. m.* Terme de menuiserie. Tringle mise sur le parquet d'une chambre, le long du mur, afin d'empêcher le frottement des meubles contre la paroi.

ANTÉCÉDEMMENT (an-té-sé-da-man), *adv.* Antérieurement.

— ÉTYM. *Antécédent*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

† **ANTÉCÉDENCE** (an-té-sé-dan-s'), *s. f.* || **1°** Néologisme. État de ce qui est antécédent. || **2°** En astronomie, se dit de la marche en apparence rétrograde des planètes de l'est à l'ouest.

— ÉTYM. *Antécédent*.

† **ANTÉCÉDENT, ENTE** (an-té-sé-dan, dan-t'), *adj.* Qui précède dans l'ordre des temps. Des actes antécédents au jugement. [illegible]

— ÉTYM. *Antecedens*, de *ante*, avant (voy. AINS), et *cedere*, aller (voy. CÉDER); provenç. *antecedent*; espagn. et ital. *antecedente*.

† **ANTÉCÉDENT**, *s. m.* || **1°** Fait antérieur qui se rattache à un autre fait. Les antécédents de quelqu'un, les faits qui se rapportent à sa vie passée. Il a de bons, de mauvais antécédents. [illegible] || **2°** Terme de grammaire. Le nom auquel le pronom relatif qui, lequel, etc. se rapporte. || **3°** Terme de logique. La première proposition d'un enthymème, dont la seconde est appelée conséquent. || **4°** Terme de mathématiques. Le premier des deux termes d'un rapport; le second terme est appelé conséquent.

— HIST. XIVe s. Il [illegible] *Eth.* 61. || XVe s. Cette cause qui necessairement [illegible], *Infid.* 19.

ANTÉCESSEUR (an-te-sè-sseur), *s. m.* Titre donné autrefois au professeur en droit dans une université.

— ÉTYM. *Antecessor*, qui précède (voy. ANTÉCÉDENT).

ANTECHRIST (an-te-kri. Ne dites ni antécri, comme quelques-uns, ni, comme d'autres, antécrist), *s. m.* || **1°** Imposteur qui, suivant la Bible, viendra à la fin des temps, vers la fin du monde, et qui s'opposera à celle de Jésus-Christ. Ils serviront à la continuation de l'Église jusqu'à l'Antechrist, PASC. *P. Jés.* 45. || **2** Ennemi du Christ. Les deux papes Clément, Urbain se traitaient mutuellement d'antechrist, VOLT. *Mœurs*, 75. || **3°** Populairement, c'est un antechrist, c'est un méchant homme, un diable. || *Au plur.* Des antechrists.

— HIST. XIIe s. Tu es de la semblance à la gent antecriste, *Berte*, XCII. Et dame Astenance contrainte, Qui de Faus semblans est enceinte Preste d'enfanter antecrist, *la Rose*, 14947. Ce sui des varlez antecrist, Des larrons dont il est escript Qu'il ont habiz de sainteté, *ib.* 11917. || XVIe s. L'antechrist est desjà né, ce m'a l'on dict, RAB. *Pant.* I, I, 26.

— ÉTYM. Provenç. *antecrist*; de *antichristus*, de *anti*, contre (voy. ANTI), et *Christus* (voy. CHRIST) : *antechrist* c. pour *anti*.

† **ANTÉCIEN** ou **ANTŒCIEN** (an-té-si-in), *adj.* et *s. m.* Terme de géographie ancienne. On nommait ainsi les habitants de la zone qui fait face à la nôtre, c'est-à-dire de la zone tempérée, les anciens regardant la zone torride comme inhabitable aussi bien que les zones glaciales.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite, et οἶκος, maison.

ANTÉDILUVIEN, IENNE (an-té-di-lu-viin, viè-n'), *adj.* Qui a existé avant le déluge. Pour une imagination vigoureuse, c'était pourtant une belle carrière à parcourir qu'un monde antédiluvien, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 4.

— ÉTYM. *Ante*, avant (voy. AINS), et *diluvium*, déluge (voy. DÉLUGE).

† **ANTÉFIXE** (an-té-fi-ks'), *s. f.* Terme d'architecture ancienne. Ornement qui s'appliquait au bord des toits couverts de tuiles creuses pour en masquer les vides.

— ÉTYM. *Antefixus*, de *ante*, avant (voy. AINS), et *fixus*, fixé (voy. FIXE).

† **ANTENAIS** (an-te-nè), *s. m.* Voy. ANTENOIS.

† **ANTENNAIRE** (an-tè-nnè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a rapport aux antennes des insectes.

ANTENNE (an-tè-n'), *s. f.* || **1°** Terme de marine. Vergue très-inclinée et fixée au mât par le tiers de sa longueur, dont les deux tiers s'élèvent ainsi au-dessus du mât. L'antenne soutient la voile triangulaire de certains bâtiments. Ses voiles ouvertes et pleines Aspiraient le souffle des flots, Et ses vigoureuses antennes Balançaient sur les vertes plaines Ses ponts chargés de matelots, LAMART. *à Mme Desbordes-Valmore*. || Fortes aiguilles ou traverses de bois qui appuient et retiennent, du côté de terre, le mât principal et les bigues d'une machine à mâter. || Rang transversal de gueuses, ou de barriques, ou de caisses arrimées dans la cale d'un navire. || **2°** En histoire naturelle, appendice articulé et mobile que les insectes portent à la partie antérieure et supérieure de la tête. Les antennes sont certainement des organes de toucher.

— HIST. XVe s. Tantost et vistement fit faire une grande et forte eschelle de deux antennes de galées, *Boucic.* I, ch. 33.

— ÉTYM. Provenç. *antenna*; espagn. *entena*; ital. *antenna*; du latin *antenna*.

† **ANTENNIFÈRE** (an-tè-nni-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des antennes.

— ÉTYM. *Antenne*, et *ferus*, qui porte.

ANTENNULE (an-tè-nnu-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Antenne très-courte et très-petite.

— ÉTYM. Diminutif d'*antenne*.

† **ANTENOIS, OISE** (an-te-noi, noi-z') ou **ANTENAIS, AISE** (an-te-nè, nè-z'), *adj.* et *s.* Nom que prend l'agneau ou l'agnelle à douze ou quinze mois. Ils portent ce nom jusqu'au vingt-cinquième ou trentième mois.

— ÉTYM. *Antan*; c'est-à-dire agneau de l'année précédente ; wallon *antinehan*, *antinai*, *antinia*.

† **ANTÉNUPTIAL, ALE** (an-té-nu-psi-al, a-l'), *adj.* Qui est antérieur au mariage. Des dons anténuptiaux.

— ÉTYM. *Ante*, avant (voy. AINS), et *nuptial*.

† **ANTÉOCCUPATION** (an-té-o-ku-pa-sion), *s. f.* Figure de rhétorique par laquelle on va au-devant des objections et on y répond d'abord; c'est la même que la prolepse ou anticipation.

— ÉTYM. *Ante*, avant (voy. AINS), et *occupation*.

ANTÉPÉNULTIÈME (an-té-pé-nul-tiè-m'). || **1°** *Adj.* Qui précède le pénultième, c'est-à-dire qui est le troisième à partir du dernier. Cette fameuse réponse se trouve presque mot à mot dans l'antépénultième chapitre du Koran, VOLT. *Mœurs*, 7. || **2** *S. f.* Syllabe qui précède l'avant-dernière syllabe d'un mot.

— ÉTYM. *Ante*, avant (voy. AINS), et *pénultième*.

† **ANTÉPRÉDICAMENT** (an-té-pré-di-ka-man), *s. m.* Terme de logique ancienne. Question préliminaire.

— ÉTYM. *Ante*, avant (voy. AINS), et *prédicament*.

ANTÉRIEUR, EURE (an-té-ri-eur, eu-r'), *adj.* **1°** Qui précède dans l'ordre des temps. Il fut antérieur à Plaute. Les temps antérieurs. || **2°** Placé en avant. Les poteaux antérieurs. La partie antérieure d'un bâtiment. En ce sens, il ne prend pas la préposition *à*. || **3°** En termes de grammaire, passé antérieur, futur antérieur, temps qui exprime une action passée antérieurement à une autre action.

— REM. On ne dit pas, plus antérieur : Clovis est plus antérieur à saint Louis que Charlemagne, est une phrase fautive. La raison en est que antérieur emporte par lui-même une idée de comparaison.

— SYN. ANTÉRIEUR, ANTÉCÉDENT, PRÉCÉDENT. Antécédent est un terme didactique qui se trouve naturellement séparé des deux autres. Antérieur diffère de précédent, d'abord parce qu'il peut recevoir des compléments, ce que ne peut précédent : un événement antérieur à un autre; mon droit est bien antérieur au vôtre; bataille antérieure de plusieurs années; ensuite, parce que précédent spécifie ce qui est arrivé immédiatement avant ce dont on parle, et antérieur exprime une priorité vague et indéterminée. Un événement antérieur est arrivé auparavant; l'événement précédent est le dernier arrivé avant celui dont il est question.

— ÉTYM. *Anterior*, comparatif formé de la préposition *ante*, avant (voy. AINS); mot à mot, plus en avant.

ANTÉRIEUREMENT (an-té-ri-eu-re-man), *adv.* Précédemment. || Il se construit avec la préposition *à*. Antérieurement à ces faits, il s'en est passé d'autres.

— ÉTYM. *Antérieure*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

ANTÉRIORITÉ (an-té-ri-o-ri-té), *s. f.* Priorité de temps. L'antériorité est primauté de date et non pas primauté de rang ou d'ordre. Je dois le gain de mon procès à l'antériorité de mon titre.

— ÉTYM. *Antérieur*.

† **ANTÉVERSION** (an-té-vèr-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Inclinaison du fond de l'utérus en avant.

— ÉTYM. *Ante*, avant, et *versio*, action de tourner (voy. VERSION).

† **ANTHÉLIE** (an-té-lie), *s. f.* Terme de météorologie. Apparence lumineuse placée à l'opposite du soleil.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite, et ἥλιος, soleil (voy. HÉLIAQUE).

† **ANTHÉLIX** (an-té-liks'), *s. m.* Terme d'anatomie. Éminence du pavillon de l'oreille qui s'étend depuis la conque jusqu'à la rainure de l'hélix, et qui est située au-devant de celui-ci.

— ÉTYM. Ἀντί, en face, et *hélix*.

† **ANTHELMINTHIQUE** (an-tèl-min-ti-k'), *adj.* et

s. m. Terme de médecine. Synonyme de VERMIFUGE.

— ÉTYM. Ἀντὶ, contre, et ἕλμινς, ver.

† **ANTHÉMIS** (an-té-mis'), *s. m.* Terme de botanique. Nom scientifique de la camomille.

— ÉTYM. Ἀνθεμίς.

ANTHÈRE (an-tê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Partie de l'étamine qui renferme, avant la fécondation, le pollen ou poussière fécondante.

— ÉTYM. Ἀνθηρὸς, fleurissant, lequel vient de ἄνθος, fleur.

† **ANTHÉRIDIE** (an-té-ri-die), *s. f.* Terme de botanique. Organe mâle de la plupart des cryptogames.

— ÉTYM. Diminutif de *anthère*.

† **ANTHÉRIFÈRE** (an-té-ri-fê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des anthères.

— ÉTYM. *Anthère*, et *ferus*, qui porte.

† **ANTHÉRIN, INE** (an-té-rin, ri-n'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'insectes qui vivent sur les fleurs.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur.

† **ANTHÉROLOGIE** (an-té-ro-lo-jie), *s. f.* Terme de rhétorique. Style orné, fleuri.

— ÉTYM. Ἀνθηρὸς, fleuri (voy. ANTHÈRE), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **ANTHÉROPHAGE** (an-té-ro-fa-j'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de coléoptères.

— ÉTYM. Ἀνθηρὸς, fleuri, et φαγεῖν, manger.

† **ANTHÈSE** (an-tê-z'), *s. f.* Terme de botanique. Ensemble des phénomènes que les fleurs présentent quand elles s'épanouissent.

— ÉTYM. Ἄνθησις, inflorescence.

ANTHOLOGIE (an-to-lo-jie), *s. f.* || **1°** Choix, collection de fleurs. || Peu usité au propre. || **2°** Fig. Recueil de petites pièces de vers choisis. L'anthologie grecque. L'anthologie française. M. de La Rochette nous donnera-t-il enfin cette anthologie? P. L. COURIER, *Lett.* II, 57. || **3°** En histoire naturelle, traité des fleurs.

— ÉTYM. Ἀνθολογία, de ἄνθος, fleur (voy. ANTHÈRE), et de λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **ANTHOPHAGE** (an-to-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui mange des fleurs, qui vit de fleurs.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur, et φαγεῖν, manger.

† **ANTHOPHILE** (an-to-fi-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui se tient d'habitude sur les fleurs.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur, et φίλος, ami.

† **ANTHOPHORE** (an-to-fo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte une ou plusieurs fleurs.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur, et φορὸς, qui porte.

† **ANTHORE** (an-to-r'), *s. m.* Terme de botanique. Espèce d'aconit (*aconitum anthora*, L.).

— ÉTYM. Contraction de *antithora*, *anti*, contre, et *thora*, sorte de renoncule vénéneuse ; parce qu'on supposait, ce qui est faux, que cet aconit était un contre-poison de cette renoncule.

† **ANTHORISME** (an-to-ri-sm'), *s. m.* Terme de rhétorique. Contre-définition, sorte de correction par laquelle on change un mot pour en mettre à la place un autre qu'on regarde comme plus fort ou plus exact.

— ÉTYM. Ἀντὶ, contre, et ὁρισμὸς, définition (voy. HORIZON).

† **ANTHOSTOME** (an-to-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de certains animaux dont la bouche est entourée d'appendices qui lui donnent l'apparence d'une fleur.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur, et στόμα, bouche.

† **ANTHOZOAIRE** (an-to-zo-ê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit d'animaux qui ressemblent plus ou moins à des fleurs.

— ÉTYM. Ἄνθος, fleur, et ζωάριον, petit animal.

† **ANTHRACIFÈRE** (an-tra-si-fê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient du charbon ou de la houille.

— ÉTYM. *Anthrax*, charbon, et *ferus*, qui porte.

† **ANTHRACITE** (an-tra-si-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Carbone presque entièrement privé de principes volatils pyrogénés, d'origine végétale, comme la houille. On le trouve dans les terrains de transition, au milieu des roches schisteuses et arénacées, au-dessous des houilles, ou formant des veines au milieu des couches de celles-ci.

— ÉTYM. *Anthrax*, charbon.

† **ANTHRACOLITHE** (an-tra-co-li-t'), *s. f.* L'un des noms de l'anthracite.

— ÉTYM. Ἄνθραξ, charbon, et λίθος, pierre.

† **ANTHRACOTHÈRE** (an-tra-ko-tê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de mammifères fossiles, dont on trouve les débris dans les terrains carbonifères.

— ÉTYM. Ἄνθραξ, charbon, et θήριον, animal.

ANTHRAX (an-traks), *s. m.* Terme de médecine. Tumeur inflammatoire affectant le tissu cellulaire sous-cutané et se terminant toujours par la gangrène. Le roi eut un anthrax au cou qui ne parut d'abord qu'un clou, mais qui donna beaucoup d'inquiétude, ST-SIM. 38, 184.

— HIST. XVIe s. Charbon, anthrax pestifereux, PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. Ἄνθραξ, charbon; ainsi dit à cause que la surface malade semble charbonnée.

† **ANTHRÈNE** (an-trê-n'), *s. m.* Anthrène des musées, dit aussi amourette, sorte d'insecte qui dévaste les collections.

— ÉTYM. Ἀνθρήνη, sorte d'abeille sauvage ou guêpe.

† **ANTHROPÉIEN** (an-tro-pé-iin), *adj.* Terme de géologie. Se dit du terrain appartenant à la formation dans laquelle a apparu l'homme.

— ÉTYM. Ἀνθρώπειος, de ἄνθρωπος, homme.

† **ANTHROPOFORME** (an-tro-po-for-m'), *adj.* Qui a forme d'homme. Il est encore parlé de ces animaux anthropoformes, J. J. ROUSS. *Orig. notes.*

— ÉTYM. Mot hybride et mauvais, d'ἄνθρωπος, homme, et *forme*; dites *anthropomorphe*, si vous voulez vous servir d'un mot grec.

† **ANTHROPOGRAPHIE** (an-tro-po-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Description de l'homme, en tant qu'être faisant partie de la série animale.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

† **ANTHROPOÏDE** (an-tro-po-i-d'), *s. m.* Terme de paléontologie. Nom donné par les anciens géologues à des pétrifications humaines.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et εἶδος, forme.

† **ANTHROPOKAIE** (an-tro-po-kè), *s. m.* Brûleur d'hommes. Les plus barbares des mortels étaient ces rechercheurs anthropokaies [les inquisiteurs], VOLT. *Babyl.* 11.

— ÉTYM. Mot forgé par Voltaire, de ἄνθρωπος, homme (voy. ANTHROPOLOGIE), et καίειν, brûler (voy. CAUSTIQUE).

† **ANTHROPOLÂTRIE** (an-tro-po-lâ-trie), *s. f.* Adoration d'un homme comme s'il était un dieu.

— REM. L'Académie met un accent circonflexe à *idolâtrie*, et n'en met pas au simple *latrie*. C'est une anomalie. Pour *anthropolâtrie*, il faut sans doute suivre *idolâtrie* plutôt que *latrie*.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et λατρεία, adoration (voy. LATRIE).

† **ANTHROPOLITHE** (an-tro-po-li-t'), *s. f.* Débris fossile attribué à l'espèce humaine.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et λίθος, pierre.

ANTHROPOLOGIE (an-tro-po-lo-jie), *s. f.* || **1°** Histoire naturelle de l'homme. || **2°** Figure de style, par laquelle on attribue à Dieu des affections, des actions humaines. Comme l'Écriture est faite pour les simples comme pour les savants, elle est pleine d'anthropologies, MALEBRANCHE.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **ANTHROPOLOGIQUE** (an-tro-po-lo-ji-k'), *adj.* || **1°** Qui a rapport à l'anthropologie, histoire naturelle de l'homme. Les discussions anthropologiques. || **2°** Qui a rapport à la figure de style dite anthropologie. Les expressions de la Sainte Écriture étant, selon Malebranche, figurées et anthropologiques, on n'en peut rien conclure, FÉN. III, 75.

† **ANTHROPOMAGNÉTISME** (an-tro-po-ma-gné-ti-sm'), *s. m.* Magnétisme dit animal.

† **ANTHROPOMANCIE** (an-tro-po-man-sie), *s. f.* Divination qui se pratiquait en examinant les entrailles d'un enfant ou d'un homme égorgé.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et μαντεία, divination (voy. MANCIE, suffixe).

† **ANTHROPOMÉTRIE** (an-tro-po-mé-trie), *s. f.* Terme didactique. Art de mesurer les proportions des parties de l'homme bien conformé.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et μέτρον, mesure.

† **ANTHROPOMORPHE** (an-tro-po-mor-f'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un homme.

— ÉTYM. Ἀνθρωπόμορφος, de ἄνθρωπος, homme, (voy. ANTHROPOLOGIE), et μορφὴ, forme : formé à l'image de l'homme.

ANTHROPOMORPHISME (an-tro-po-mor-fi-sm'), *s. m.* Doctrine de ceux qui attribuent à Dieu une forme humaine.

— ÉTYM. Voy. ANTHROPOMORPHE.

ANTHROPOMORPHITE (an-tro-po-mor-fi-t'), *s. m.* Ancien sectaire qui attribuait à Dieu une forme humaine. Nous sommes pour la plupart de vrais anthropomorphites, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— ÉTYM. Voy. ANTHROPOMORPHE.

† **ANTHROPOPATHIE** (an-tro-po-pa-tie), *s. f.* || **1°** Figure de style plus connue sous le nom d'anthropologie. || **2°** Terme de philosophie. Système qui attribue à la divinité les affections de l'humanité.

— ÉTYM. Ἄνθρωπος, homme, et πάθος, affection.

ANTHROPOPHAGE (an-tro-po-fa-j'). || **1°** *Adj.* Qui mange de la chair humaine. Peuple anthropophage. || **2°** *S. m.* Les anthropophages sont aussi appelés Cannibales.

— ÉTYM. Ἀνθρωποφάγος, de ἄνθρωπος, homme (voy. ANTHROPOLOGIE), et φαγεῖν, manger (voy. PHAGE, suffixe).

ANTHROPOPHAGIE (an-tro-po-fa-jie), *s. f.* Habitude de manger de la chair humaine. Si c'est un crime détestable et une cruelle anthropophagie (car ce sont les termes ordinaires dont se servent les calvinistes) que de manger le corps de N. S. BOSS. *Euch.* III, 2.

— ÉTYM. *Anthropophage.*

† **ANTHYLLIDE** (an-til-li-d'), *s. m.* Terme d'horticulture. Joli arbrisseau connu sous les noms de barbe de Jupiter, arbuste argenté.

— ÉTYM. Ἀνθυλλίς.

† **ANTHYPOPHORE** (an-ti-po-fo-r'), *s. m.* Terme de rhétorique ancienne. Figure qui consiste à répondre à une objection qu'on se fait à soi-même.

— ÉTYM. Ἀνθυποφορὰ, de ἀντὶ, contre, et ὑποφορὰ, objection.

....**ANTI**, préfixe qui exprime ou l'opposition comme dans *antiscorbutique* : dans ce cas elle vient de ἀντὶ; ou l'antériorité, la situation antérieure, comme dans *antidate*, *antichambre* : dans ce cas elle représente le latin *ante*, avant (voy. AINS).

ANTIAPOPLECTIQUE (an-ti-a-po-plè-kti-k'), *adj.* Terme de médecine. Bon contre l'apoplexie.

— ÉTYM. Ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et *apoplectique*.

† **ANTIAR** (an-ti-ar), *s. m.* Voy. UPAS ANTIAR.

† **ANTIARINE** (an-ti-a-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe actif de l'upas antiar.

† **ANTIARISTOCRATE** (an-ti-a-ri-sto-cra-t'), *s. m.* et *f.* Néologisme. Celui, celle qui est opposé à l'aristocratie.

† **ANTIBACCHIAQUE** (an-ti-ba-kki-a-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. Se dit de vers où l'on trouvait quatre fois l'antibacchius.

† **ANTIBACCHIUS** (an-ti-ba-kki-us) ou **ANTIBACQUE** (an-ti-ba-k'), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Pied composé de deux longues et d'une brève.

— ÉTYM. Ἀντὶ, indiquant renversement, et *bacchius*, pied d'une brève et de deux longues.

† **ANTI-BOIS** (an-ti-boi), *s. m.* Voy. ANTE-BOIS.

† **ANTIBULLE** (an-ti-bu-l'), *s. f.* Bulle d'un antipape.

— ÉTYM. *Anti* et *bulle*.

† **ANTICABINET** (an-ti-ka-bi-nè), *s. m.* Terme d'architecture. Pièce qui précède un cabinet.

ANTICHAMBRE (an-ti-chan-br'), *s. f.* Pièce d'entrée d'un appartement. Une antichambre pleine de laquais, SÉV. 318. Parbleu! coquins, je vous apprendrai à laisser monsieur Dimanche dans une antichambre, MOL. *Festin*, IV, 1. Ses vers.... Iraient dans l'antichambre amuser Pacolet, BOIL. *Épît.* IX. Vous qu'on ne voit assis dans le sanctuaire du Dieu vivant que pour avoir été longtemps debout dans les antichambres des grands.... MASS. *Villeroy.* Qu'un valet change ses galons, Sans changer d'antichambre, BÉRANG. *Marotte.* M'a-t-on jamais vu dans une antichambre T'exposer au mépris d'un grand? ID. *Mon habit.* || Propos d'antichambre, propos de valets. || Faire antichambre, attendre le moment d'être introduit. || Faire faire antichambre, faire longtemps attendre quelqu'un avant de le recevoir.

— REM. C'est une faute assez commune de faire antichambre du masculin. Dites une belle antichambre, et non un bel antichambre.

— ÉTYM. *Anti* pour *ante*, avant (voy. AINS), et *chambre*.

ANTICHRÈSE (an-ti-krê-z'), *s. f.* Terme de pratique. Abandon des revenus d'une propriété pour les intérêts d'un emprunt.

— ÉTYM. Ἀντίχρησις, de ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et de χρῆσις, usage (voy. CHRIE).

ANTICHRÉTIEN, IENNE (an-ti-krè-tiin, tiè-n'), *adj.* Qui est opposé à la religion chrétienne. L'air infecté partout de maximes antichrétiennes, BOSS. *Prédic.* 1. Cependant, poursuit cet auteur, le papisme est l'empire antichrétien, ID. *Var.* 13.

— ÉTYM. Ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et *chrétien*.

† **ANTICHRISTIANISME** (an-ti-kri-sti-a-ni-sm'), *s. m.* Caractère de ce qui est antichrétien. Encore qu'ils n'aient cessé d'animer le peuple par ces idées d'antichristianisme, BOSS. *Var.* 13. Ce mystère d'iniquité est fait pour éprouver les élus, et il consiste dans la corruption des maximes de l'Évangile et l'établissement de l'antichristianisme, BOSS. *Pensées détachées*, 7.

— ÉTYM. *Antichrétien.*

† **ANTICHTHONE** (an-ti-kto-n'), *s. f.* 1° Terme de cosmographie ancienne. Terre imaginaire qui, selon les Pythagoriciens, tournait autour du soleil en opposition avec la nôtre, et ne pouvait jamais être vue. || 2° Terre des antipodes.

— ÉTYM. Ἀντί (voy. ANTI), et χθών, terre.

† **ANTICIPANT, ANTE** (an-ti-si-pan, pan-t'), *adj.* En termes de médecine, se dit des phénomènes périodiques qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. Une fièvre est anticipante quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, reparaît plus tôt.

ANTICIPATION (an-ti-si-pa-sion), *s. f.* || 1° Action d'anticiper, de faire une chose avant l'époque déterminée. Anticipation de payement. || 2° Lettres d'anticipation, lettres qu'on prenait en chancellerie pour anticiper un appel. || 3° Terme de finance. Sorte d'emprunt remboursable sur les perceptions à faire. || 4° Usurpation faite sur un droit, un bien. Anticipation sur un droit, une terre. || 5° Antilogie. Les savants se fondent sur des anticipations, sur des contradictions apparentes, VOLT. *Mœurs*, *Moïse*. || 6° Par anticipation, *loc. adv.* Avant le temps. Il m'a payé par anticipation. || 7° Figure de rhétorique, prolepse, réfutation anticipée d'objections prévues. || 8° En musique, se dit d'un accord ou d'une note qu'on entend avant le temps. || 9° Dans la philosophie de Kant, jugement *a priori*.

— HIST. XVIe s. Lors se voulut excuser aussi, disant qu'il avoit fait sa course, et que les autres assaillants ne permettoient pas qu'il fist sur eulx ceste anticipation, CARL. VII, 27. Le troisiesme jour la fievre le print par anticipation à deux heures du matin, PARÉ, XX, 33. Par anticipation, crainte et apprehension de l'advenir, CHARRON, *Sagesse*, I, 32.

— ÉTYM. Provenç. *anticipacio*; espagn. *anticipacion*; ital. *anticipazione*; d'*anticipationem* (voy. ANTICIPER).

ANTICIPÉ, ÉE (an-ti-si-pé, pée), *part. passé.* Fait, pris d'avance. Le payement anticipé par le débiteur. L'avenir anticipé par l'imagination. Vieillesse anticipée. Opinion anticipée. La carte contenait, sur de certaines éclipses de M. Cassini, les corrections anticipées et fort importantes, qui ont été justifiées depuis par des observations incontestables, FONTEN. *Chazelles*.

ANTICIPER (an-ti-si-pé), *v. a.* || 1° Prévenir, devancer. Anticiper un payement. Nous ne tenons jamais au présent; nous anticipons l'avenir comme trop lent, et comme pour le hâter; ou nous rappelons le passé, pour l'arrêter comme trop prompt, PASC. *Pensées dir.* 14. Et pour anticiper l'heure de mon trépas, Le fer ni le poison ne te manqueront pas, PÉCHANTRÉ, *Mort de Néron*, IV, 4. Le cœur s'arrête à peine dans le présent, et anticipe les maux qui le menacent, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 3. || 2° En termes de pratique ancienne, anticiper un appel, faire assigner un appelant qui diffère de relever son appel. || 3° *V. n.* Anticiper sur, usurper, empiéter. Anticiper sur les droits, sur les terres de quelqu'un. Anticiper sur son voisin. Anticiper sur ses revenus, en dépenser une partie d'avance. Anticipant tous les jours sur la somme, LA FONT. *Belph.* Vous anticipez sur nos espérances, SÉV. 457. On ne pense pas que l'on anticipe malheureusement sur son existence toutes les fois que l'on s'affecte de la destruction de son corps, BUFF. *Probabilités de vie.* || 4° Anticiper sur les temps, sur les faits, donner à un fait une date antérieure à la véritable.

— HIST. XIVe s. Le dictateur, pourvoians que il ne convenist pas aus Roumains avoir guerre aus Latins et aus Volques ensemble, les anticipa et desavança, BERCHEURE, f° 35, *recto*. || XVe s. Puisque Atropos a ravy Dyopée, Contre humain cours prinse et anticipée, Cupido ! plus je ne vous serviray, CH. D'ORL. *Rond.* Le bon seigneur, prevenu et anticipé, fut tout esbahi en son courage de ce que la bonne femme dit, LOUIS XI, *Nouv.* c. || XVIe s. Ainsi commenceoyt escamper de la chambre; mais la vieille anticipa [prit les devants], et sortit en un courtil prez sa maison, RAB. *Pant.* III, 17. Ceux qui requierent l'aide du magistrat pour eux ou pour les autres, anticipent ceste vengeance de Dieu, CALV. *Inst.* 1207. Il y en a qui de frayeur anticipent la main du bourreau, MONT. I, 91. D'anticiper les accidents de la fortune; coucher sur la dure, etc. c'est l'action d'une vertu excessive, ID. I, 280. Tous les accès de ceste triple tierce anticipoient, PARÉ, XX, 33. Le monde avec ses opinions anticipées et suppositions, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

—ÉTYM. Provenç. *anticipar*; ital. *anticipare*; du latin *anticipare*, de *anti* pour *ante*, avant (voy. AINS), et de *capere*, prendre (voy. CAPABLE).

† **ANTICIVIQUE** (an-ti-si-vi-k'), *adj.* Contraire au civisme. Procurer aux prélats et aux pasteurs aristocrates une facilité pour renforcer leur influence anticivique, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 452.

— ÉTYM. *Anti*, contre (voy. ANTI), et *civique*.

† **ANTICIVISME** (an-ti-si-vi-sm'), *s. m.* Néologisme. Sentiment, conduite contraire au civisme.

† **ANTICLINALE** (an-ti-cli-na-l'), *adj.* Terme de géologie. Ligne anticlinale, la ligne à partir de laquelle les couches plongent dans deux directions opposées, en parlant de la stratification d'un pays.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite, et κλίσις, gisement (voy. CLINIQUE).

† **ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE** (an-ti-kon-sti-tu-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Qui est opposé à la constitution d'un pays. Loi anticonstitutionnelle.

† **ANTICONTAGIONNISTE** (an-ti-kon-ta-jio-ni-st'), *s. m.* Terme de médecine. Celui qui soutient qu'une maladie n'est pas contagieuse, lorsque d'autres la regardent comme telle.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *contagionniste*.

† **ANTICRÉPUSCULE** (an-ti-kré-pu-sku-l'), *s. m.* Terme de physique. Lumière qui se manifeste du côté opposé au crépuscule réel.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite, et *crépuscule*.

† **ANTIDACTYLE** (an-ti-da-kti-l'), *s. m.* Le même que l'anapeste (voy. ce mot).

— ÉTYM. Ἀντί, indiquant renversement, et *dactyle*.

ANTIDARTREUX, EUSE (an-ti-dar-treû, treû-z'), *adj.* Terme de médecine. Bon contre les dartres.

— ÉTYM. Ἀντί, contre (voy. ANTI), et *dartreux*.

ANTIDATE (an-ti-da-t'), *s. f.* Date fausse et antérieure à la date véritable

— ÉTYM. *Anti* pour *ante*, avant (voy. AINS), et *date*.

ANTIDATÉ, ÉE (an-ti-da-té, tée), *part. passé.* Des pièces antidatées. Le regent offrit à Cheverny et à Canillac des brevets antidatés qui les feraient conseillers d'État avant Dubois, ST-SIM. 451, 141. Si les Esquimaux venaient nous donner des annales antidatées de plusieurs siècles.... VOLT. *Mœurs*, *premiers peuples qui ont*, etc.

ANTIDATER (an-ti-da-té), *v. a.* Mettre une date antérieure à celle du jour où l'on écrit. Antidater un contrat, un acte sous seing privé.

— HIST. XVIe s. Il les date ou antidate avec son urinal quand il luy plaist, *Satire Mén.* p. 86.

— ÉTYM. *Antidate*.

† **ANTIDÉMONIAQUE** (an-ti-dé-mo-ni-a-k'), *s. m.* Terme d'histoire ecclésiastique. Celui qui nie l'existence des démons.

—ÉTYM. Ἀντί, contre, et δαιμονιακός, démoniaque

† **ANTIDESPOTE** (an-ti-dè-spo-t'), *s. m.* Néologisme. Celui qui est opposé au despotisme Lorsque j'ai fait dans la suite à Paris l'antidespote et le fier républicain, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— ÉTYM. Ἀντί, contre, et *despote*.

† **ANTIDÉVELOPPÉE** (an-ti-dé-ve-lo-pée), *s. f.* Terme de mathématiques. Non-seulement il tire du mouvement d'une courbe sur elle-même une roulette ou cycloïdale décrite à la manière ordinaire par un point fixe de la courbe mobile, mais encore la caustique par réflexion, et de plus deux courbes, dont il appelle la première antidéveloppée, la seconde péricaustique, FONTEN. *Bernoulli*.

† **ANTIDIARRHÉIQUE** (an-ti-di-a-rré-i-k'), *adj.* Terme de médecine. Bon contre la diarrhée.

— ÉTYM. Ἀντί, contre, et *diarrhée*.

† **ANTIDOGMATISME** (an-ti-do-gma-ti-sm'), *s. m.* Terme didactique. Doctrine qui combat le dogmatisme: c'est le scepticisme.

— ÉTYM. *Anti* et *dogmatisme*.

† **ANTIDOTAIRE** (an-ti-do-tê-r'), *s. m.* Mot qui, dans l'ancienne médecine, avait passé du sens de livre des antidotes à celui de livre des médicaments.

— ÉTYM. *Antidote*.

ANTIDOTE (an-ti-do-t'), *s. m.* || 1° Contre-poison. L'antidote est une substance non toxique, capable de neutraliser les propriétés toxiques d'autres corps. || 2° Fig. L'air, les raisins, le vin des bords de la Garonne et l'humeur des Gascons sont d'excellents antidotes contre la mélancolie, MONTESQ. *Correspondance*, 9. Contre l'humeur qui nous irrite Quels antidotes souverains [que les chansons] ! BÉRANG. *Bouquet.* Cet ouvrage sera un antidote destiné à réparer en moi un tempérament affaibli.... DIDER. *A mon frère.* Que l'amour qu'elle a prise et qu'elle m'a ravie, Lui serve d'antidote et de contre-poison, TRIST. *Mort de Chrispe*, V, 1.

—ÉTYM. Ἀντίδοτος, de ἀντί, contre (voy. ANTI), et δοτός (voy. DOT), donné : ce qui est donné contre.

† **ANTIDOTÉ, ÉE** (an-ti-do-té, tée), *adj.* Pourvu d'antidote. Nous instruisant par gracieux préceptes Et par sermons de joie antidotés, J. B. ROUSS. *Épît.* III, 1, *à Marot*.

— HIST. XVIe s. Les fanfreluches antidotées, trouvées en un monument antique, RAB. *Garg.* I, 2.

— ÉTYM. *Antidote*.

† **ANTIDRAMATIQUE** (an-ti-dra-ma-ti-k'), *adj.* Néologisme. Qui est contraire aux règles de l'art dramatique et surtout à l'effet qu'on cherche à produire au théâtre.

— ÉTYM. *Anti* et *dramatique*.

† **ANTIDYSSENTÉRIQUE** (an-ti-di-san-té-ri-k'), *adj.* et *s. m.* Bon contre la dyssenterie.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *dyssenterie*.

ANTIENNE (an-tiè-n'; *tiè* monosyllabe), *s. f.* 1° Passage de l'Écriture, qu'on chante en tout ou en partie, avant un psaume, et qu'on répète en entier après. Lisez et mûrement. Dieu et raison Vous recommandent cette antienne, LA FONT. *Pâté....* Fig. Chanter toujours la même antienne, répéter toujours la même chose. || Fig. Annoncer une triste antienne, annoncer une triste nouvelle. || 2° Chant que l'on exécutait autrefois à deux chœurs qui alternaient.

— HIST. XIIIe s. Ovrez les huis de cest chancel; Nos i verrons encor bien cler; As antiennes n'estuet torner, *Ren.* 24300. || XIVe s. Pour avoir par chacun dimanche une antienne, verset et oraison ordinaire des morts sur la sepulture de moy, DU CANGE, *antiphona*. || XVe s. Une hymne ou anthaine de St Nicolas, IB. *id.*

— ÉTYM. Provenç. *antifona*, *antifena*; ital. *antifona*; du latin, *antiphona*, qui vient du grec ἀντίφωνα, de ἀντί, contre (voy. ANTI), et de φωνή, voix (voy. PHONIQUE); mot à mot, chant qui se répond. L'antienne était dans l'origine le chant de deux chœurs chantant alternativement des psaumes.

† **ANTIÉVANGÉLIQUE** (an-ti-é-van-jé-li-k'), *adj.* Néologisme. Qui est contraire à l'Évangile

— ÉTYM. *Anti* et *évangélique*.

ANTIFÉBRILE (an-ti-fé-bri-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui est bon contre la fièvre.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *fébrile*.

† **ANTIGOUTTEUX, EUSE** (an-ti-gou-teû, teû-z'), *adj.* Terme de médecine. Bon contre la goutte.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *goutte*.

† **ANTIGRAPHE** (an-ti-gra-f'), *s. m.* Terme de paléographie. Manuscrit; copie manuscrite.

— ÉTYM. Ἀντίγραφον, copie, de ἀντί, en place de, et γράφειν, écrire.

ANTILAITEUX, EUSE (an-ti-lè-teû, teû-z'), *adj.* et *s. m.* Les médicaments antilaiteux ou simplement les antilaiteux, médicaments auxquels on supposait la propriété de diminuer la sécrétion du lait, ou médicaments qu'on employait contre les maladies dites laiteuses, c'est-à-dire causées par la rétrocession du lait.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *laiteux*.

† **ANTILAMBDA** (an-ti-lan-bda), *s. m.* Terme de paléographie. Signe (<) servant à indiquer les citations, comme nos guillemets.

—ÉTYM. *Anti*, indiquant renversement, et *lambda*, l'*l* de l'alphabet grec.

† **ANTILOGARITHME** (an-ti-lo-ga-ri-tm'), *s. m.* Terme de mathématiques. Complément d'un logarithme. || Vieux.

— ÉTYM. *Anti* et *logarithme*.

ANTILOGIE (an-ti-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Contradiction de langage, d'idées.

— ÉTYM. Ἀντιλογία, de ἀντί, contre (voy. ANTI), et de λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **ANTILOGUE** (an-ti-lo-gh'), *adj.* Terme de minéralogie. Pôle antilogue, celui des deux sommets de la tourmaline électrisée par échauffement ou par refroidissement, qui se montre électrisé négativement quand la température est croissante, et positivement quand elle est décroissante.

— ÉTYM. Voy. ANTILOGIE.

ANTILOPE (an-ti-lo-p'), *s. f.* Genre de ruminants à cornes creuses non caduques, chez lesquels la protubérance de l'os frontal qui supporte les cornes est solide, sans cavité centrale proprement dite. La gazelle, le chamois, le bubale des anciens appartiennent à ce genre.

† **ANTIMÉTABOLE** (an-ti-mé-ta-bo-l'), *s. f.* Synonyme de ANTIMÉTATHÈSE.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite (voy. ANTI), μετά, indiquant changement, et βάλλειν, jeter (voy. BALISTIQUE).

† **ANTIMÉTALEPSE** (an-ti-mé-ta-lè-ps'), *s. f.* Synonyme de ANTIMÉTATHÈSE.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite (voy. ANTI), et μετάληψις, métalepse.

† **ANTIMÉTATHÈSE** (an-ti-mé-ta-tè-z'), *s. f.* L'antimétathèse ou le renversement est : 1° une figure de grammaire par laquelle deux ou plusieurs lettres d'un mot se mettent l'une à la place de l'autre, comme *utile* et *tuile*; 2° une figure de mots par laquelle deux phrases font pour ainsi dire entre elles l'échange des mots qui les composent, de manière que chacun se trouve à son tour à la même place et dans le même rapport où était l'autre; exemple : Courbe la tête, fier Sicambre; adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré.

— ÉTYM. Ἀντί, à l'opposite (voy. ANTI), et *métathèse*; proprement, contre-déplacement.

† **ANTIMILITAIRE** (an-ti-mi-li-tê-r'), *adj.* Contraire à l'esprit militaire. Tâchez de vous conserver, sans oublier cependant que la mort vaut mille fois mieux, je ne dis pas qu'une lâcheté, mais la moindre grimace antimilitaire, DE MAISTRE, *Correspondance. A son fils officier.*

ANTIMOINE (an-ti-moi-n'), *s. m.* || 1° Métal d'un blanc bleuâtre avec lequel on prépare l'émétique. || 2° Antimoine diaphorétique. Les pharmacologistes donnent ce nom au produit de la calcination d'une partie de protosulfate d'antimoine avec une partie et demie de nitrate de potasse.

— HIST. XVIe s. Adjoustant antimonium, aloës, mastic, PARÉ, XVI, 14. Prenez antimoine cru, subtilement pulverisé et passé par le cicotrin, ID. XVI, 27. Il y en a de deux especes [d'antimoine], à sçavoir masle et femelle, ID. XXIV, *Ch. compl.* Lorsque l'antimoine est calciné ou bruslé, qu'aucuns appellent preparé, il est rendu plus sec et plus dur. Estant crud et non calciné, il.... ID. *ib.* Ny le pront argent vif, principe de metaux, Ny tout ce que Pluton cache en son patrimoine, Ny des fortes poisons l'execrable antimoine, RONS. 723.

— ÉTYM. Mot d'une origine douteuse. On l'a fait venir, d'après sa composition apparente, d'*antimoine*, c'est-à-dire contraire aux moines. Mais cette étymologie ne se fonde absolument sur rien, aucune anecdote de quelque authenticité ne nous apprenant comment un pareil sobriquet aurait pu être donné à ce métal. Quelques-uns le font venir de ἀντὶ et de μόνος, parce que ce métal ne se trouve jamais seul; certains, d'ἀντιμένειν, parce qu'il fortifie les corps. *Antimonium* se trouve dans les écrits de Constantin l'Africain, *De gradibus*, p. 381, médecin salernitain qui vivait à la fin du XIe siècle. D'autres, avec raison, ce semble, tirent ce mot de l'arabe *athmoud* ou *ithmid*. *Athmoud* est devenu facilement, dans le latin barbare, *antimonium*. D'un autre côté, la forme propre de l'arabe est *ithmid*, et vient sans aucun doute du grec στίμμι, qui est dans *stibié* (voy. ce mot); de sorte que, par un jeu singulier de l'altération des langues, *antimoine* et *stibié* seraient un mot identique.

† **ANTIMONACAL, ALE** (an-ti-mo-na-kal, ka-l'), *adj.* Néologisme. Qui est opposé aux moines, aux couvents de moines.

— ÉTYM. *Anti* et *monacal*.

† **ANTIMONARCHIQUE** (an-ti-mo-nar-chi-k'), *adj.* Néologisme. Qui est opposé au gouvernement monarchique.

— ÉTYM. *Anti* et *monarchique*.

ANTIMONIAL, ALE (an-ti-mo-ni-al, a-l'). || 1° *Adj.* Qui est fait avec l'antimoine. Préparations antimoniales. || 2° *S. m. plur.* Les antimoniaux, médicaments dont le principe actif est l'antimoine.

— HIST. XVIe s. Ledit vin antimonien fera tel effet que la poudre, PARÉ, XXIV, *Ch. compl.*

† **ANTIMONIATE** (an-ti-mo-ni-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec une base.

† **ANTIMONIDES** (an-ti-mo-ni-d'), *s. m. plur.* Terme de minéralogie. Famille de minéraux qui contiennent de l'antimoine.

† **ANTIMONIÉ, ÉE** (an-ti-mo-ni-é, ée) et **ANTIMONIFÈRE** (an-ti-mo-ni-fè-r'), *adj.* Qui contient de l'antimoine.

† **ANTIMONIQUE** (an-ti-mo-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide antimonique, c'est le même que le peroxyde d'antimoine.

† **ANTIMONIURE** (an-ti-mo-ni-u-r'), *s. m.* Terme de chimie. Alliage d'antimoine.

† **ANTINATIONAL, ALE** (an-ti-na-sio-nal, na-l'), *adj.* Néologisme. Contraire à la nation, à ses intérêts. Le roi, dit-on, pourra donc faire des guerres injustes, des guerres antinationales? MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 332.

— ÉTYM. *Anti* et *national*.

ANTINOMIE (an-ti-no-mie), *s. f.* || 1° Contradiction réelle ou apparente entre deux lois. Concilier une antinomie, des antinomies. || 2° En philosophie, nom donné par Kant à une contradiction naturelle, par conséquent inévitable, qui résulte non d'un raisonnement vicieux, mais des lois mêmes de la raison, toutes les fois que, franchissant les limites de l'expérience, nous voulons savoir de l'univers quelque chose d'absolu, étant alors dans l'alternative ou de ne pas répondre à l'idée de l'absolu ou de dépasser les limites de notre intelligence qui n'atteint que les phénomènes. C'est ainsi que l'on peut soutenir à la fois par des arguments d'égale valeur que le monde est éternel et infini, ou qu'il a un commencement dans le temps et des limites dans l'espace.

— SYN. ANTILOGIE, ANTINOMIE, ANTIPHRASE. Trois substantifs dont le premier signifie contradiction de langage, et se dit aussi des contradictions de sens dans le discours. Le second est un terme de jurisprudence ou de philosophie, qui signifie contradiction entre deux lois. Le troisième se dit pour contre-vérité, par ironie ou par crainte.

— HIST. XVIe s. Souldre et sortir d'une ambiguité, difficulté, antinomie, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Ἀντινομία, de ἀντί, contre, et de νόμος, loi (voy. NOME).

† **ANTINOMIEN** (an-ti-no-miin), *s. m.* Sectaire du XVIe siècle qui enseignait que les œuvres de la loi divine ne sont point nécessaires au salut.

— ÉTYM. Ἀντὶ, contre, et νόμος, loi.

† **ANTINOÜS** (an-ti-no-us'), *s. m.* Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère boréal, située au midi de l'Aigle.

— ÉTYM. Nom propre de l'antiquité grecque.

ANTIPAPE (an-ti-pa-p'), *s. m.* Celui qui prétend passer pour pape au préjudice du pape choisi légitimement, et qui cause par cette prétention un schisme dans l'Église. Gerson osait s'opposer aux fureurs de quatre antipapes, VOLT. *Phil.* II, 221.

— HIST. XVIe s. A ceste cause ils pourroient tenir un autre concile, et y creer un antipape qui approuvast leurs heresies, M. DU BELL. 184.

— ÉTYM. *Anti* et *pape*.

† **ANTIPAPISME** (an-ti-pa-pi-sm'), *s. m.* || 1° État de celui qui est antipape. || 2° Opinion religieuse qui ne reconnaît pas la suprématie du pape.

† **ANTIPAPISTE** (an-ti-pa-pi-st'), *s. m.* Qui est opposé au papisme.

† **ANTIPARALLÈLE** (an-ti-pa-ra-llè-l'). || 1° *S. m.* Terme de rhétorique. Mot employé pour désigner une sorte de répétition où les mots répétés le sont en ordre inverse. || 2° *Adj.* En termes de mathématiques, se dit de deux droites formant avec une troisième des angles égaux, mais dirigés en sens contraire.

— ÉTYM. *Anti* et *parallèle*.

† **ANTIPARASTASE** (an-ti-pa-ra-sta-z'), *s. f.* Figure de rhétorique, qui consiste en ce qu'un accusé maintient qu'il devrait être loué plutôt que blâmé, s'il avait fait ce qu'on lui impute.

— ÉTYM. Ἀντι, contre (voy. ANTI), et παράστασις, preuve, de παρὰ, auprès, et στάσις, position (voy. STASE).

ANTIPATHIE (an-ti-pa-tie), *s. f.* || 1° Aversion naturelle et non raisonnée. Il y a entre votre père et lui une antipathie naturelle, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 7. A moins d'une secrète et forte antipathie, CORN. *Sertor.* I, 2. Mille manières forment entre elles l'antipathie, LA BRUY. 3. Le cœur toujours plein de jalousies, d'antipathies, de désirs d'élévation et de faveur, MASS. *Carême, Culte.* Est-il si naturel d'être toujours en garde contre son propre cœur, d'en vaincre les antipathies, d'en réprimer les penchants? ID. *Car. Injust. du monde.* Le mariage a ses antipathies et ses fureurs, ID. *Avent, Afflict.* Sous le joug du mariage, on se plaint que ses antipathies mettent un obstacle au salut, ID. *Conc.* Vous ne nourrissez pas des antipathies secrètes, ID. *Prof.* 2. || 2° Défaut d'affinité entre les choses. L'eau et l'huile ont de l'antipathie. || 3° En peinture, défaut d'harmonie des couleurs.

— ÉTYM. Ἀντιπάθεια, de ἀντί, contre (voy. ANTI), et de πάθος, affection, passion (voy. PATHOS).

ANTIPATHIQUE (an-ti-pa-ti-k'), *adj.* Se dit des personnes et des choses qui se repoussent l'une l'autre. Caractères, sentiments antipathiques. || Familièrement. Cet homme m'est antipathique; j'ai de l'aversion pour lui.

† **ANTIPATRIOTIQUE** (an-ti-pa-tri-o-ti-k'), *adj.* Opposé au patriotisme. Cette allégation [qu'un seigneur ne saura où les placer, s'il ne fait ses filles religieuses] est inhumaine, antipatriotique, VOLT. *l'H. aux 40 écus, sur les moines.*

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *patriotique*.

† **ANTIPÉRIODIQUE** (an-ti-pé-ri-o-di-k'), *adj.* et *s. m.* Terme de médecine. Qui combat les maladies périodiques.

ANTIPÉRISTALTIQUE (an-ti-pé-ri-stal-ti-k'), *adj.* Terme de physiologie. On nomme mouvement antipéristaltique de l'estomac et des intestins, le mouvement de contraction de ces organes de bas en haut, de manière que les matières qu'ils contiennent se trouvent reportées en sens inverse de leur cours habituel, qui est déterminé par les mouvements normaux ou péristaltiques.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *péristaltique*.

ANTIPÉRISTASE (an-ti-pé-ri-sta-z'), *s. f.* Terme didactique. Action de deux qualités contraires dont l'une sert à rendre l'autre plus vive et plus puissante. De la glace et du chocolat.... je veux vous demander si vos entrailles n'en sont point offensées, et si elles ne vous font point de bonnes coliques pour vous apprendre à leur donner de telles antipéristases : voilà un grand mot, SÉV. 94.

— HIST. XVIe s. L'hiver augmente la chaleur du corps, par antiperistase, c'est-à-dire par contrariété de l'air voisin, PARÉ, *Introd.* 5.

— ÉTYM. Ἀντιπερίστασις, de ἀντί, contre (voy. ANTI), et περίστασις, circonstance; mot à mot, contre-circonstance. Περίστασις est composé de περί, autour, et de στάσις, station (voy. STASE).

ANTIPESTILENTIEL, ELLE (an-ti-pè-sti-lan-si-el, è-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui est propre à combattre la peste, à en préserver.

† **ANTIPHERNAUX** (an-ti-fèr-nô), *adj. m. plur.* Terme de pratique. Biens antiphernaux, biens que le mari donne à sa femme par contrat de mariage.

— ÉTYM. Ἀντὶ, en place de, et φερνή, dot.

ANTIPHILOSOPHIQUE (an-ti-fi-lo-zo-fi-k'), *adj.* Qui est contraire aux principes de la philosophie.

† **ANTIPHLOGISTIQUE** (an-ti-flo-ji-sti-k'), *adj.* || 1° En termes de chimie, qui combat la théorie du phlogistique. || 2° En termes de médecine, qui combat l'inflammation. Traitement antiphlogistique. || 3° *S. m. plur.* Les antiphlogistiques.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *phlogistique*.

ANTIPHONAIRE (an-ti-fo-nê-r') ou **ANTIPHONIER** (an-ti-fo-nié), *s. m.* Livre d'église où se trouvent notés les antiennes et tous les chants de l'office.

— ÉTYM. Provenç. *antifonari;* bas-latin, *antiphonarium* (voy. ANTIENNE).

ANTIPHRASE (an-ti-frâ-z'), *s. f.* Emploi d'un mot ou d'une proposition dans un sens contraire à son véritable sens ; ainsi le mot Euménides, qui signifie bienveillantes, est formé par antiphrase. Le nom de bœuf que le roitelet porte dans plusieurs provinces, lui est donné par antiphrase à cause de son extrême petitesse, BUFF. *Roitelet.*

— SYN. ANTIPHRASE, CONTRE-VÉRITÉ. Contre-vérité est plus général et se dit de toute espèce de contre-vérité, renfermée soit dans un seul mot, dans une dénomination, soit dans une proposition, dans un discours. Antiphrase se dit d'une contre-vérité réduite à un seul mot, à une seule dénomination. Ainsi contre-vérité peut se dire en place d'antiphrase ; mais antiphrase ne peut pas se dire dans tous les cas pour contre-vérité.

— HIST. XVIe s. Les aultres [plantes] ont leur nom par antiphrase et contrarieté, RAB. *Pant.* III, 48.

— ÉTYM. Ἀντίφρασις, d'ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et PHRASE.

† **ANTIPHYSIQUE** (an-ti-fi-zi-k'), *adj.* Qui est contre la nature.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *physique*.

† **ANTIPIED** (an-ti-pié), *s. m.* Terme de zoologie. Pied ou patte de devant d'un mammifère.

— ÉTYM. *Anti*, en avant, et *pied*.

† **ANTIPINDARIQUE** (an-ti-pin-da-ri-k'), *adj.* Opposé à Pindare. Perrault l'antipindarique.... BOIL. *Épigr.* 29.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *pindarique*.

ANTIPODE (an-ti-po-d'), *s. m.* || 1° Celui qui habite à l'extrémité d'un diamètre de la terre en opposition à celui qui habite à l'autre extrémité. Pythagore disait que la terre était ronde, qu'elle était habitée en tous sens, et par conséquent qu'il y avait des antipodes qui marchaient les pieds opposés aux nôtres.... FÉNEL. *Phil. Pyth.* Saint Paulin vit un possédé qui marchait la tête en bas comme un antipode, VOLT. *Phil.* III, 297. || 2° Fig. Cet homme est l'antipode du bon sens; ses raisonnements, ses actions n'ont pas le sens commun. Il faudrait être l'antipode de la raison pour ne pas confesser que Paris.... MOL. *Préc. rid.* sc. 10. Pour faire en sorte que tout ce qui est en nous ne soit qu'erreur, il faut que Dieu ait formé tout exprès de rien un être tout

nouveau qui soit l'antipode de la raison, FÉNEL. *Exist.* 11. Ces Tournebroches [chiens dressés à tourner la broche], par le peuple plus communs en France Y font un corps à part, gens fuyant les hasards, Peuple antipode des Césars, LA FONT. *Fab.* VIII, 24. || 3° Il se dit des lieux. Les antipodes de Paris sont au sud-est de la Nouvelle-Zélande. || Familièrement. Je voudrais que cet homme fût aux antipodes, bien loin, le plus loin possible. Pour vous ôter l'idée que je suis aux antipodes, SÉV. 219.

REM. On trouve, dans St-Simon, antipode employé singulièrement pour signifier caractère opposé à : La netteté de son esprit [du chancelier], l'agrément de ses manières, surtout son antipode de pédanterie plaisaient infiniment au roi, ST-SIMON, 358, 227.

— ÉTYM. Ἀντίπους, d'ἀντί, contre (voy. ANTI), et πούς, pied (voy. PIED).

† ANTIPOÉTIQUE (an-ti-po-è-tik'), *adj.* Contraire à la poésie. Une religion qui a donné l'idée des amours d'Adam et Ève n'est pas une religion antipoétique, CHATEAUBR. *Génie*, II, V, 12.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *poétique*.

† ANTIPOLITIQUE (an-ti-po-li-ti-k'), *s. f.* Politique opposée à la saine politique. Avec ces belles maximes et cette antipolitique.... ils ont gouverné le monde, BALZ. 2e *Discours. De la Cour.*

ANTIPSORIQUE (an-ti-pso-ri-k'), *adj.* et *s. m.* Qui convient contre la gale.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *psorique*.

† ANTIPTOSE (an-ti-pto-z'), *s. f.* Figure de syntaxe. Emploi d'un cas pour un autre.

— ÉTYM. Ἀντί, en place de (voy. ANTI), et πτῶσις, cas.

ANTIPUTRIDE (an-ti-pu-tri-d'), *adj.* et *s. m.* Terme de médecine. Qui s'oppose à la putridité.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *putride*.

ANTIQUAILLE (an-ti-kâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* 1° Chose antique de peu de valeur. Sa chambre est remplie d'antiquailles. Pour avoir la permission d'attaquer la vieille antiquaille de cheminée, SÉV. 381. || 2° Familièrement. Bien qu'après coup tous ces croquants Osent me traiter d'antiquaille, BERANG. *Prétint.* Ils veulent déterrer les Grecs du monument, Les Latins, les Hébreux et toute l'antiquaille, Et leur dire en leur nez qu'ils n'ont rien fait qui vaille, RÉGNIER, *Sat.* IX.

— HIST. XVIe s. Au demourant je me suis estudié de recueillir des choses qui ne sont pas communes à tout le monde, que d'autres ont par cy par là escrites, ou que j'ay retirées de quelques antiquailles, ou de quelques anciens registres, dont j'ay tissu.... AMYOT, *Vicias*, 2.

— REM. Dans le milieu du XVIIe siècle, antiquaille prit momentanément un sens favorable. « Est-il quelque chose qui ne sera pas nouveau, par exemple, un livre ou quelque ouvrage de la main, on dit : vous aimez l'antiquaille. Ce mot d'antiquaille est bien reçu, on le fait nouveau, » MARG. BUFF. *Observ.* p. 59.

— ÉTYM. Ital. *anticaglia*; du bas lat. *antiqualia*, neutre pluriel d'un adjectif *antiqualis*, qui n'existe pas, mais qu'on peut supposer dérivé d'*antiquus* (voy. ANTIQUE). Les noms latins neutres, au pluriel, forment souvent, dans les langues romanes, des noms féminins au singulier.

ANTIQUAIRE (an-ti-kê-r'), *s. m.* || 1° Celui qui s'applique à l'étude de l'antiquité, en expliquant les anciennes médailles, les inscriptions, l'usage et la forme des vases et des instruments antiques, en restituant les vieux manuscrits, et cherchant d'autres lumières qui puissent jeter du jour sur l'histoire et les usages des anciens temps. Les papas me disent qu'ils avaient vu des antiquaires anglais, CHATEAUBR. *Itin.* 96. Antiquaire d'une nouvelle espèce, il me fallut apprendre à la fois à restaurer ces monuments des révolutions passées et à en déchiffrer le sens, CUV. *Révol.* p. 7. || 2° En paléographie, copiste qui écrivait en lettres capitales antiques.

— ÉTYM. *Antiquarius*, de *antiquus* (voy. ANTIQUE).

ANTIQUE (an-ti-k'), *adj.* || 1° Il se dit de ce qui est d'une époque très-reculée. Monument antique. Je viens suivant l'usage antique et solennel, RAC. *Ath.* I, 1. Je veux que la valeur de ses aïeux antiques Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques, BOIL. *Sat.* V. || 2° Qui était auparavant. Dieu de Sion rappelle, Rappelle en sa faveur tes antiques bontés, RAC. *Athal.* III, 7. Heureux Helvétiens, Nos antiques amis et nos concitoyens, VOLT. *Fontenoy.* || 3° Fig. Homme d'une vertu, d'une probité antique, de mœurs antiques; homme d'une grande probité, de mœurs très-pures. || 4° En termes d'arts, ayant le caractère des productions de l'antiquité. Ouvrage d'une simplicité, d'une majesté antique. || 5° Qui est hors de mode, hors du goût du moment. Vêtements, meubles antiques. Négliger vêpres comme une chose antique, LA BRUY. 13. Une femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne en revient aussi antique que si elle s'y était oubliée trente ans, MONTESQ. *Lettres pers.* 99. || 6° Par raillerie, en parlant de personnes avancées en âge. Une antique beauté. Très rarement les antiques discrètes Logeaient l'oiseau ... GRESSET, *Vert Vert.* || 7° *S. m.* L'ensemble des ouvrages des artistes de l'ancienne Grèce et de l'ancienne Italie. Étudier, copier l'antique. Pour certains enthousiastes l'antique est toujours beau. Le comte de Bussy traduisit de l'antique les amours d'Hélène, P. L. COURIER, I, 82. || 8° *S. f.* Ce qui nous reste de l'antiquité, armes, médailles, statues, vases, etc. Une belle antique. Un Anglais en fait dessiner quelques antiques, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Lord Elgin découvrit des antiques que je n'ai point vues, CHATEAUB. *Itin.* 201. Les élèves de Rome sont entretenus aux frais du roi ; ils y dessinent les antiques, VOLT. *Louis XIV*, 32. Sa main creusa les traits de ton visage étique [de Voltaire], Et plus d'un connaisseur le prend pour une antique, ID. *Pégase.* || 9° À l'antique, *loc. adv.* D'une façon antique, à l'ancienne mode. S'habiller à l'antique. Comme homme simple et qui vis à l'antique, LA FONT. *Orais.* || 10° En termes de blason, se dit des couronnes à pointes de rayons, des coiffures anciennes, vêtements, bâtiments, etc.

— HIST. XIIe s. Est descendus devant la tour antie, *Ronc.* p. 115. Clair luit la lune par la cité antie, *ib.* p. 147. Riches fu li tournois desous la tour antive, GEOFFR. LE BAST. p. 18. Et nous repairerons vostre chemin antif, *Sax.* XXIV. Andui montérent el grant palais anti ; Ele l'apele, maint baron l'ont oï, *Raoul de C.* 39. || XIIIe s. En la maison Symon, en la forest antie, *Berte*, IX. || XIVe s. Li heraux est entrez en la cité antie, Le cappitaine vit avec sa compaignie, *Guescl.* 1567. || XVIe s. Les fanfreluches antidotées, trouvées en un monument antique, RAB. *Garg.* I, 2. Si ceste antique estoyt mise en or, ce seroyt une belle chose, PALSGR. p. 487.

— ÉTYM. Provenç. *antic*; catal. *antig*; espagn. *antiguo*; ital. *antico*; de *antiquus*, dérivé de *ante*, avant (voy. AINS). L'ancien français est *antif* au masculin, *antie* ou *antive* au féminin.

† ANTIQUEMENT (an-ti-ke-man), *adv.* D'une façon antique.

— HIST. XIVe s. Armilles estoient certains aornemenz que l'en portoit antiquement ou bras, BERCHEURE, f° 10.

— ÉTYM. *Antique*, et le suffixe *ment*.

† ANTIQUER (an-ti-ké), *v. a.* En termes de relieur, enjoliver la tranche d'un livre de figures de diverses couleurs; relier à la manière antique.

ANTIQUITÉ (an-ti-ki-té), *s. f* || 1° Ancienneté très-reculée. Elles ont une antiquité au-dessus d'Esdras, BOSS. *Hist.* II, 13. De nos arts, de nos lois l'auguste antiquité, VOLT. *Orphel. de la Chine*, I, 1. || 2° De toute antiquité, *loc. adv.* De tout temps. Terres censuelles, dont le cens avait de toute antiquité appartenu au roi, MONTESQ. *Esp.* XXX, 15. || 3° Collectivement, les hommes qui ont vécu dans les siècles éloignés du nôtre. L'antiquité raconte. On peut opposer les deux Scaligers à la plus savante antiquité, BALZAC *dans* RICHELET. || 4° *Au plur.* Monuments, œuvres d'art qui nous restent de l'antiquité. Des antiquités romaines. Les antiquités d'une ville. Les mœurs antiques qu'Homère et Hésiode nous représentent, ne servent pas peu à nous faire entendre les antiquités beaucoup plus reculées et la divine simplicité de l'Écriture, BOSS. *Hist. univ.* I, 25. Clément XI lui donna par une bulle l'intendance générale sur toutes les antiquités de Rome, auxquelles il était défendu de toucher sans sa permission, FONTEN. *Bianchini.* || Il s'emploie en ce sens, mais plus rarement, au singulier. On voit près de cette ville une belle antiquité.

— HIST. XIe s. C'est l'amiral le viel d'antiquitet, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XIIe s. As reis d'antiquité devriez reguarder, Qui les comandemenz Deu ne voldrent guarder, *Th. le Mart.* p. 78. || XIIIe s. Bien sembloit l'ermitage de viel antiquité, *Berte*, XLV. Il meismes ses cors a le fu alumé En un palais d'encoste qui fu d'antiquité, *Ch. d'Ant.* VII, 580. Sire, dist l'Arabis, en orés verité; Cil sont bon chevalier de viele antiquité; Si conquistrent Espagne par lor grand poesté, *ib.* VIII, 335. || XVIe s. Nous en voyons mille exemples en l'antiquité, MONT. III, 120.

— ÉTYM. Provenç. *antiquitat*; espagn. *antiguedad*; ital. *antichità*; de *antiquitatem* (voy. ANTIQUE).

† ANTIRAISONNABLE (an-ti-rè-zo-na-bl'), *adj* Opposé à la raison. L'usage qu'en a fait [des ruines de l'antiquité] Warburton pour bâtir son système antiraisonnable, VOLT. *Phil.* III, 99.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *raisonnable*.

† ANTIRAISONNEUR (an-ti-rè-zo-neur), *s. m* Celui qui raisonne contre. Aucun de mes antiraisonneurs ne m'a intimidé pendant quatre ans, VOLT. *Lett. à Cath.* 111.

† ANTIRATIONALISME (an-ti-ra-sio-na-li-sm'), *s. m.* Doctrine opposée au rationalisme.

— ÉTYM. *Anti* et *rationalisme*.

† ANTIRÉALISME (an-ti-ré-a-li-sm'), *s. m.* Doctrine opposée au réalisme.

— ÉTYM. *Anti* et *réalisme*.

† ANTIRÉFORMISTE (an-ti-ré-for-mi-st'), *s. m.* Ennemi de la réforme, de toute réforme.

— ÉTYM. *Anti* et *reformiste*.

† ANTIRELIGIEUX, EUSE (an-ti-re-li-ji-eû, eû-z'), *adj.* Contraire à la religion.

— ÉTYM. *Anti* et *religieux*.

† ANTIRÉPUBLICAIN, AINE (an-ti-ré-pu-bli-kin, kè-n'), *adj.* Ennemi de la république; qui est contraire, hostile à la république.

† ANTIRÉVOLUTIONNAIRE (an-ti-ré-vo-lu-sio-nè-r'), *adj.* et *s. m.* Ennemi des révolutions, des mouvements et de l'esprit révolutionnaires.

† ANTISATIRE (an-ti-sa-ti-r'), *s. f.* Réponse à une satire.

— ÉTYM. *Anti* et *satire*.

ANTISCIENS (an-ti-ssiin), *s. m. plur.* Peuples qui habitent, sur le même méridien, les uns en deçà, les autres au delà de l'équateur, et dont à midi les ombres sont opposées.

— ÉTYM. *Antiscii*, de ἀντί, à l'opposé (voy. ANTI), et σκιά, ombre (voy. SCIATÉRIQUE).

ANTISCORBUTIQUE (an-ti-scor-bu-ti-k'), *adj.* et *s. m.* Terme de médecine. Qui sert contre le scorbut.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *scorbutique*.

† ANTISCRIPTURAIRE (an-ti-scri-ptu-rê-r'), *s. m.* Membre d'une secte qui ne reconnaissait point l'authenticité de l'Écriture.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *scriptura*, l'Écriture.

† ANTISCROFULEUX, EUSE (an-ti-scro-fu-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui sert contre les scrofules. || *S. m.* Les antiscrofuleux.

ANTISEPTIQUE (an-ti-sè-pti-k'), *adj.* et *s. m.* Terme de médecine. Qui prévient la putréfaction.

— ÉTYM. *Anti*, contre (voy. ANTI), et *septique*.

† ANTISIGMA (an-ti-si-gma), *s. m.* Terme de paléographie. Sigle (Ɔ) indiquant qu'il faut changer l'ordre des vers devant lesquels il est placé. || Antisigma ponctué (Ɔ), sigle indiquant qu'entre vers dont le sens est le même, on ne sait auquel accorder la préférence.

— ÉTYM. *Anti*, exprimant renversement, et *sigma*, l's de l'alphabet grec.

ANTISOCIAL, ALE (an-ti-so-si-al, a-l'), *adj.* Contraire à la société, qui tend à la dissoudre. Système antisocial. Principes antisociaux. Je réponds, sur la possession [l'usage] de n'avoir payé que d'une manière volontaire, que l'impôt que l'on demande aux deux premiers ordres est précisément volontaire, non pour les individus, ce qui serait absurde et antisocial, mais pour la nation, MIRABEAU, *Collection*, t. I, 76.

— ÉTYM. *Anti* et *social*.

† ANTISOPHISTE (an-ti-so-fi-st'), *s. m.* Néologisme. Ennemi des sophistes.

— ÉTYM. *Anti* et *sophiste*.

ANTISPASMODIQUE (an-ti-spa-smo-di-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui sert contre les spasmes. || *S. m.* Les antispasmodiques.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *spasmodique*.

† ANTISPASTE (an-ti-spa-st'), *s. m* Pied grec ou latin, composé d'un iambe et d'un trochée, ou de deux brèves entre deux longues. C'est l'opposé du choriambe.

— ÉTYM. Ἀντίσπαστος, de ἀντί, en sens inverse (voy. ANTI), et σπαστός, tiré (voy. SPASME).

† ANTISPASTIQUE (an-ti-spa-sti-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. C'était un vers où se trouvait l'antispaste.

† ANTISPIRITUALISME (an-ti-spi-ri-tu-a-li-sm'), *s. m.* Doctrine opposée au spiritualisme; matérialisme.

— ÉTYM. *Anti* et *spiritualisme*.

ANTISTROPHE (an-ti-stro-f'), *s. f.* || 1° Division particulière dans la poésie lyrique des Grecs, et la contre-partie de la strophe. || 2° L'antistrophe était aussi une sorte de répétition plus souvent nommée épiphore. || 3° Figure de pensée, nommée chez nous rétorsion, ou, de son nom grec, antimétathèse.

— ÉTYM. 'Αντιστροφή, de ἀντὶ, à l'opposite (voy. ANTI), et *strophe*.

ANTISYPHILITIQUE (an-ti-si-fi-li-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Propre à guérir la syphilis. || *S. m.* Les antisyphilitiques.

— ÉTYM. 'Αντὶ, contre (voy. ANTI), et *syphilitique*.

† **ANTITHÉÂTRAL, ALE** (an-ti té-â tral, tra l'), *adj.* Néologisme. Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

— ÉTYM. *Anti* et *théâtre*.

† **ANTITHÉNAR**, *s. m.* Terme d'anatomie. Portion de la main qui s'étend depuis la base du petit doigt jusqu'au poignet.

— ÉTYM. *Anti*, à l'opposite, et *thénar*.

ANTITHÈSE (an-ti-tè-z'), *s. f.* || 1° Figure de rhétorique qui exprime une opposition de pensées ou de mots. Ceux qui font les antithèses en forçant les mots, PASC. *P. Éloq.* 6. L'antithèse est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre, LA BRUY. I. L'antithèse d'expression n'est pas cachée, celle d'idées l'est : l'une est variée, l'autre non, MONTESQ. *Des beautés.* || 2° En philosophie, proposition opposée à une thèse. La thèse et l'antithèse composent une antinomie. || 3° En algèbre, transposition des termes d'une équation. Inusité aujourd'hui.

— ÉTYM. 'Αντίθεσις, de ἀντὶ, contre (voy. ANTI), et *thèse*.

ANTITHÉTIQUE (an-ti-tè-ti-k'), *adj.* || 1° Qui tient de l'antithèse. Le tour antithétique de certains auteurs. || 2° En termes de philosophie, qui contient une antithèse.

ANTITONNERRE, *s. m.* anc. syn. de paratonnerre.

† **ANTITRINITAIRE**, *s. m.* (an-ti-tri-ni-tê-r'). Terme d'histoire ecclésiastique. Nom que l'on donne aux hérétiques qui ne croient pas à la Trinité, et particulièrement aux sociniens.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *trinité*.

† **ANTITROPE** (an-ti-tro-p'), *s. m.* Mot qu'on a employé pour désigner collectivement l'ironie, le sarcasme, l'euphémisme.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *trope*.

† **ANTITROPE** (an-ti-tro-p'), *adj.* Terme de botanique. Embryon antitrope, embryon dirigé en sens contraire de la graine.

— ÉTYM. 'Αντὶ, en sens inverse, et τρέπειν tourner (voy. TROPE).

† **ANTIUNIONISTE** (an-ti-u-ni-o-ni-st'), *s. m.* Celui qui est opposé à la réunion de deux sectes religieuses, de deux pays, de deux peuples.

— ÉTYM. *Anti* et *union*.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE (an-ti-vé-né-riin, riè-n'), *adj.* Terme de médecine. Propre à guérir les maux vénériens. || *S. m.* Les antivénériens.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *vénérien*.

ANTIVERMINEUX, EUSE (an-ti-vêr-mi-neû, neû-z'), *adj.* Qui est propre à détruire les vers.

— ÉTYM. *Anti*, contre, et *vermineux*.

† **ANTIZYMIQUE** (an-ti-zi-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui empêche la fermentation de se développer.

— ÉTYM. 'Αντὶ, contre, et ζύμη, fermentation.

† **ANTLIE** (an-tlie), *s. f.* Terme de zoologie. Instrument oral des papillons.

— ÉTYM. *Antlia*, pompe.

† **ANTOECIEN** (an-té-siin). Voy. ANTÉCIEN.

† **ANTOILLIER** (an-toi-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de vénerie. Le même que ANDOUILLER.

† **ANTOINE (SAINT-)**. Ordre de St-Antoine, ordre militaire institué en Hainaut, l'an 1382, par le comte Albert de Bavière, par reconnaissance de la guérison d'une maladie appelée feu St-Antoine. La marque de l'ordre était un collier en forme de corde d'ermite auquel pendait un bâton pour s'appuyer et une petite cloche.

† **ANTOISER** (an-toi-zé), *v. a.* Mettre du fumier en tas.

† **ANTOIT** (an-toi), *s. m.* Terme de charpentier de marine. Sorte de levier coudé, en fer, et pointu par une de ses extrémités.

† **ANTONIN** (an-to-nin), *s. m.* Nom d'un ordre religieux (chanoines réguliers de St-Antoine), fondé dans le XIe siècle sous la règle de Saint-Augustin, par un prieur viennois, nommé Antoine, pour prendre soin des malades atteints du feu sacré ou feu St-Antoine. Ils portaient sur leurs habits la figure d'un T ; elle représente une potence pour marcher.

ANTONOMASE (an-to-no-mâ-z'), *s. f.* Sorte de synecdoque qui consiste à prendre un nom commun pour un nom propre, ou un nom propre pour un nom commun. Un Zoïle pour un critique ; l'Orateur romain pour Cicéron.

— HIST. XVIe s. Il a esté si plaisant en sa vie, que, par une antonomasie, on l'a appelé le Plaisantin, DESPER. *Contes*, I.

— ÉTYM. 'Αντονομασία, de ἀντὶ, en place de (voy. ANTI), et ὄνομα, nom ; ὄνομα et *nom* ayant même radical, voy. NOM.

† **ANTONYMIE** (an-to-ni-mie), *s. f.* Opposition de mots ou de noms qui offrent un sens contraire.

— ÉTYM. 'Αντὶ, opposition, et ὄνυμα ou ὄνομα, nom.

ANTRE (an-tr'), *s. m.* || 1° Caverne, grotte naturelle profonde et obscure. Ces antres, ces trépieds qui rendent les oracles, VOLT. *Œdipe*, II, 5. || 2° Fig. Les antres de la police, de l'inquisition. || 3° Terme d'anatomie. Nom donné à certaines cavités des os.

— SYN. ANTRE, CAVERNE, GROTTE. Caverne, lieu vide, concave, en forme de voûte, est le terme générique. L'antre et la grotte sont des cavernes ; mais l'antre est une caverne profonde, obscure, noire ; la grotte est une caverne pittoresque, faite par la nature ou de main d'homme.

— ÉTYM. *Antrum*, ἄντρον ; sanscrit, *antara*, fente, caverne. *Antara* signifie proprement intervalle et se rattache ainsi à la préposition latine *inter* (voy. ENTRE). Provenç. *antre* ; espagn. et ital. *antro*.

ANTRUSTIONS (an-tru-sti-on), *s. m. plur.* Volontaires qui, chez les Germains, suivaient les princes dans leurs entreprises. Les formules de Marculfe désignent ces volontaires par le nom d'antrustions, MONTESQ. *Esp.* XXX, 16.

— ÉTYM. Bas-lat. *antrustio*, mot d'origine germanique, de *an*, en, et *trust*, fidélité.

† **ANUER** (a-nu-é), *v. a.* Terme de chasse. Choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer.

ANUITÉ, ÉE (a-nui-té, tée), *part. passé.* Surpris par la nuit. Ces voyageurs anuités s'égarèrent.

ANUITER (S') (a-nui-té), *v. réfl.* Être surpris en chemin, par la nuit.

— HIST. XIIIe s. Ensi s'empartirent, quant il fu anuitié, le petit pas, VILLEH. CXLV. Quant ore voit la dame qu'ens au bois lui anuite, *Berte*, XXXVII. Povre hostel ot la dame, quant vint à l'anuitier, *ib.* XXXVIII. Et la pierre si clere estoit, Que, maintenant qu'il anuitoit, L'en s'en veïst bien au besoing Conduire d'une liue loin, *la Rose*, 1107. Or disons ainsi, que à l'anuitier revenimes de la perilleuse bataille desus dite, JOINV. 230. || XIVe s. Et tant ala Bertran et avant et arrier, Que le bon duc d'Anjou trouva ung anuitier, Qui Bertran honnoura et le volt festier, *Guescl.* 17334. || XVe s. Environ l'anuiter, ce jeudi au soir vinrent les nouvelles à Bruges de la deconfiture de la bataille, FROISS. II, II, 199. || XVIe s. Te faudroit voir tous ces vieux romans et poetes françois où tu trouveras un anuicter, pour faire nuict.... et mil' autres bons mots, que nous avons perdus par nostre negligence, DU-BELLAY. I, 29, *recto*. D'une entre suivante fuyte Il ajourne, et puis enuyte, ID. III, 78, *verso*. .... et quand il anuytoit, Le fier Énée en songe l'agitoit, ID. IV, 19, *verso*.

— ÉTYM. Anc. franç. *anuit*, de *à* et *nuit*. *Anuit*, qui signifiait cette nuit, était un excellent mot encore conservé dans quelques provinces.

† **ANURIE** (a-nu-rie), *s. f.* Terme de médecine. Suppression de la sécrétion urinaire.

— ÉTYM. 'Αν ou ἀ privatif, et οὖρον, urine (voy. URINE).

ANUS (a-nus'), *s. m.* || 1° Orifice du rectum. || 2° En zoologie, dépression qu'offre assez souvent, en avant du sommet, la partie dorsale de la face externe d'une valve de coquille bivalve, quand on l'envisage sur les deux valves à la fois.

— HIST. XVIe s. Les parties chaudes et humides, comme sont les parties honteuses, la bouche, la matrice, l'anus, PARÉ, X, 17.

— ÉTYM. Lat. *anus*.

ANXIÉTÉ (an-ksi-é-té), *s. f.* || 1° Angoisse d'esprit. Être dans une grande anxiété. || 2° En termes de médecine, état de trouble et d'agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale. Inquiétude, anxiété et angoisse sont trois degrés du même état.

— ÉTYM. *Anxietas*, de *ango*, serrer (voy. ANGINE) ; provenç. *anxietat* ; ital. *ansietà*.

† **ANXIEUX, EUSE** (an-ksi-eû, eû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui a le caractère de l'anxiété, qui exprime l'anxiété. Un regard anxieux.

AORISTE (a-o-ri-st'. L'Académie dit qu'on prononce *oriste* ; cette prononciation n'est pas en usage, et, dans les colléges, on dit a-o-riste), *s. m.* Terme de grammaire. Temps de la conjugaison grecque qui répond à notre passé défini, je fus, je fis. || Dans la conjugaison française, quelques-uns donnent ce nom au prétérit simple ou défini.

— ÉTYM. 'Αόριστος, de ἀ privatif, et ὁριστὸς, défini, de ὁρίζω, borner (voy. HORIZON).

AORTE (a-or-t'), *s. f.* Artère qui sort du ventricule gauche du cœur.

— ÉTYM. 'Αορτή. Ce nom est employé par Hippocrate pour signifier les bronches. Plus tard Aristote l'appliqua à la grande artère. 'Αορτή vient du verbe ἀόρω, suspendre, et signifie ce qui est suspendu, dénomination qui convient assez bien aux bronches. 'Αόρω tient à αἴρω, lever (comparez ARTÈRE).

† **AORTIQUE** (a-or-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui tient à l'aorte ; qui a rapport à l'aorte. Ouverture aortique du diaphragme.

† **AORTITE** (a-or-ti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation qui affecte la tunique externe de l'aorte, la seule qui soit vasculaire.

AOÛT (ou ; l'*a* ne se prononce pas ; pourtant quelques personnes prononcent a-ou ; le *t* ne se lie pas ; la mi-aoùt, dites la mi-ou), *s. m.* || 1° Le huitième mois de l'année grégorienne. Je consens de bon cœur, pour punir ma folie, Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie, Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers, Et qu'à peine au mois d'août on mange des pois verts, BOIL. *Sat.* III. || 2° La mi-août, le quinze du mois d'août, l'Assomption de la Vierge. || 3° L'août, la moisson. L'août n'a pas commencé. Je vous paîrai, lui dit-elle, Avant l'août, foi d'animal, LA FONT. *Fab.* I, 1. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août, ID. *ib.* V, 9. || On a promis telle somme à ce valet pour son août, pour son travail pendant la moisson. || Proverbes. En août et vendanges, il n'y a fêtes ni dimanches. || Août donne goût, c'est la température du mois d'août qui fait que le vin est bon ou mauvais.

— HIST. XIIIe s. Après la mi aoust, [je] ne quiers que vous en mente, *Berte*, X. Et en cel delai pendant, se blés venoit à meillor marcié par l'aoust qui venroit en cel delai ou par autre coze, BEAUM. XXXVII, 4. || XIVe s. Qui trespassa le lundi à XIII jours d'ahoust, l'an MCCCLXXXI. *Bibl. des Chartes*, 2e *série*, t. II, p. 513. En l'aoust et moisson, DU CANGE, *augustus*. || XVe s. Le jour de la Notre-Dame en mi-aoust, FROISS. II, III, 6. Le pays.... est si chaud que à l'entrée du mois de juin l'aoust y est passé, ID. II, III, 60. Cinq gerbes de blé par lui prinses à diverses fois es champs et aoust, quant il venoit de labourer et aouster, ID. *ib.* Le suppliant aloit en esperance de bailler son aoust à compaignons demeurant illec, ID. *ib.* || XVIe s. Quelle est la saison de l'année quand plus lasche le faits ?—Aoust (Fredon ne répond que par monosyllabes), RAB. *Pant.* V, 18. Es parties septentrionales, les bleds ne sont couppés qu'en aoust, duquel mois, à telle cause, la cueillette en porte le nom, de lui, en tels endroits, dite l'aoust, O. DE SERRES, 129. Nous avons une diphthongue de *a* et *ou* que nous escrivons par *aou*, comme en ce mot, aoust ; c'est en ce seul mot qui se prononce aujourd'hui par la simple voyelle *oust*, et n'est jà besoin pour un mot de faire une regle, RAMUS *dans* MÉNAGE.

— ÉTYM. Berry, *aoùt*, en deux syllabes ; picard, *eut*, moisson ; bourguig. *oou* ; wallon *awous*, *aous*, moisson ; génev. *ouste* ; provenç. *agost*, *aost* ; espagn. et ital. *agosto* ; du latin, *augustus*, mois ainsi nommé d'après l'empereur Auguste (voy. AUGUSTE). Au XVIe s. Palsgrave, p. 11 et 15, dit qu'on prononçait *âô*. Mais dès ce temps-là, comme on le voit à l'historique, beaucoup le faisaient monosyllabe. Dans les temps antérieurs, *aoust* était de deux syllabes, comme les vers le montrent.

AOÛTÉ, ÉE (a-ou-té, tée), *part. passé.* || 1° Mûri par la chaleur. Melons aoûtés. || 2° En termes de jardinage, se dit des jeunes branches dont le bois s'est endurci avant l'hiver. Les bourgeons n'étant pas parvenus à ce degré de maturité que les jardiniers appellent aoûté, BUFF. *Exp. sur les végét.* 4e *mém.*

† **AOÛTEMENT** (a-ou-te-man), *s. m.* Action de s'aoûter. L'aoûtement peut être provoqué et précipité par la chaleur, par la ligature ou l'incision annulaire, par l'ablation de l'extrémité des rameaux.

— ÉTYM. *Aoûter*.

AOÛTER (a-ou-té) || 1° *V. a.* Rendre mûr. || Peu usité excepté au participe. || 2° *V. n.* ou *v. réfl.* Devenir mûr. On dit vulgairement que les bourgeons aoûtent, ou mieux qu'ils s'aoûtent, se fortifient.

— HIST. XIIIe s. Quand il vendengent et aoustent, Pour ce leur pain rongent et broustent, DU CANGE, *augustare*. || XIVe s. Il s'en estoit alé aouster pour gaigner parmi son labour du blé pour sa femme et enfans, ID. *ib.* Comme le dit Estienne, sa femme et

un jeune valeton soiassent [sciassent] et aoustassent [illegible] de blé, [illegible], *augustare*.

— ÉTYM. [illegible]

AOUTERON [illegible], s. m. Ouvrier loué pour [illegible] de la campagne dans le [illegible]

— HIST. XVe s. Les autres aousteurs [illegible] au [illegible], *augustare*.

— ÉTYM. *Aoûter*, picard, *aouteur*, [illegible]

† AP... ou APO... Préfixe qui indique [illegible] séparation, distinction, intervalle, et qui est [illegible] ἀπό. Ἀπὸ est la [illegible]

† APAGOGIE (a-pa-go-[illegible]), s. f. Terme de [illegible]. Sorte de démonstration par laquelle on [illegible] la vérité d'une chose en prouvant l'impossibilité [illegible] du contraire.

— ÉTYM. Ἀπαγωγή, action d'emmener, de ἀπό, indiquant séparation, et [illegible], conduire (voy. [illegible]).

APAISÉ, ÉE (a-pè-zé, zée), *part. passé*. On la [illegible]. La sédition apaisée. Les flots apaisés [illegible] qu'on ne put être apaisé que par [illegible] *Hist*. I, 8. Arrêtez-vous, Seigneur, et d'une âme apaisée Souffrez que je vous [illegible], CORN. *Poly*. V, 6. Je veux [illegible] après vous que tout est apaisé, ID. *Rodog*. [illegible]

† APAISEMENT (a-pè-ze-man), s. m. Action d'apaiser, état de ce qui est apaisé. L'apaisement des [illegible], des esprits. J'ai subi [illegible] en entrant dans une église, un certain apaisement des troubles du cœur (pour parler comme nos vieilles Bibles), [illegible] *Italie*, 90

— REM. Ce mot, qui n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est ancien et d'un [illegible] usage.

— HIST. XIVe s. [illegible] mes, lesquels estoient chargés du demourant du pays pour [illegible] apaisement, [illegible] II, III, 58. De toutes ces choses, [illegible] apaisemens [illegible] au conte de Fl[illegible] II, II, 188. Quant ils virent ladite noise, chacun s'employa à l'apaisement d'icelle, [illegible] Tant pour son bien comme pour son appaisement, G. CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg*. [illegible]

— ÉTYM. *Apaiser*.

APAISER (a-pè-zé), v. a. || 1° Mettre la paix, faire cesser l'émotion, la colère, en parlant des personnes ou des choses personnifiées. Apaiser un père [illegible] contre son fils. Apaiser le peuple. Apaiser un chien en lui jetant à manger. Apaiser les mânes, la terre, par des sacrifices. [illegible] plaintive, RAC. *Phèd*. V, 6. Je m'apaiserai Rome avec votre supplice, CORN. *Pomp*. [illegible] || 2° Faire cesser; rendre moins violent, moins agité, en parlant des choses. Comment on pourrait apaiser la colère des Dieux. Apaiser une sédition. Apaiser des querelles. Apaiser les souffrances, la douleur, les chagrins, les regrets. Apaiser la faim, la soif. Apaiser les flots, la mer, la tempête, le vent. Apaisez donc sa crainte, CORN. *Polyeuct*. [illegible] Apaise, [illegible], apaise ta douleur, ID. *Cid*, II, 3. Apaisez son courroux, ID. *ib*. 2. Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux, RAC. *Esth*. III, 3.

S'APAISER, v. réfl. || 1° Être en paix, n'être plus en colère; en parlant des personnes ou des choses personnifiées. Il s'apaisera bientôt. Cette grande colère s'apaisera bientôt. Apaise-toi. Il ne s'apaise que pour... RAC. [illegible] Je ne m'apaise point, MOL. *l'Étour*. III, 5. Les dieux vont s'apaiser... RAC. *Iph*. III, 3. Mon cœur court après elle et cherche à s'apaiser, ID. *Andr*. II, 5. || 2° Devenir moins violent. La douleur physique s'apaise. La douleur morale s'apaise avec le temps. La sédition venant à s'apaiser. Le vent, la tempête s'apaise. L'incendie s'apaisa peu à peu. Cela s'apaise en vingt-quatre heures, SEV. 81.

— REM. L'Académie écrit apaiser par un seul *p* et appauvrir par deux. Il faudrait établir la conséquence, et mettre partout ou un seul *p* pour simplifier l'orthographe, ou deux *p* pour témoignage de l'étymologie.

— SYN. APAISER, CALMER. Apaiser, c'est rendre la paix; calmer, c'est rendre le calme. Comme calme est d'une signification plus étendue que paix, calmer est plus compréhensif que apaiser. On apaise un homme, quand on fait disparaître sa colère; on le calme non-seulement dans ce cas, mais aussi quand il est livré à la peur, à l'inquiétude, à l'impatience, à la curiosité. Cette distinction indique la signification de ces deux verbes dans les emplois divers qu'ils reçoivent.

— HIST. XIIe s. Pour ce voulons qu'elle soit apaisée, *Ronc*. p. 23. Il et Rolant me firent apaier [faire paix], *ib*. p. 165. Por la destroite guerre finer et apaier, *Sax*. IV. XIIIe s. Quand Constance li voit, tous li cuers l' [lui] en apaie [en devient apaisé, satisfait], *Berte*. LVIII Ne vous chaut, dit li [illegible] apaiés, *ib*. [illegible] Il en eust esté [illegible] la reine Blanche [illegible], qui fist tant [illegible] à son fils, *Chr. de Rains*, 191. [illegible] apaisé, [illegible] le bouton [illegible], *la Rose*, 7285 [illegible] apaise, qu'el ne soit troble à poi de vent, *ib*. [illegible] apaier, Ains [illegible] Se tu verras par aventure [illegible] *ib*. [illegible] Mais certes qui le voir vrai en [illegible] Mout [illegible] à Dieu grant honte, comme [illegible] et desvoiés. Quant ne se tiennent apaiés De [illegible] que Dieu lor done, *ib*. 5050. Se li premiers [illegible] rent conte au deerrain, tel qu'il se tiengne apaiés, [illegible] *Psautier*, [illegible] 101. De ces gens estranges que le roy avoit [illegible] bien, quant il ne les laissoit guerroier, JOINV. 292 [illegible] ID. 217. [illegible] de Bretaigne [illegible] ID. 289. [illegible] li amiral se tindrent bien apaié [illegible] là estoient, ID. 247. Que cil, en tour que li valés se [illegible] *Tr. des mot*. [illegible] XIVe s. [illegible] seroient apaisés envers messire Charles, quit [illegible] rien de leur [illegible], FROISS. I, I, 176. Force et povoir puist [qu'il puisse] [illegible] *Du nom du roi Charles*. || XVIe s. Par oraisons et sacrifices apaiser l'ire des dieux, [illegible] I, 64. Et combien que la commune mutinée [illegible] un fort grand bruit, toutefois quand elle le [illegible], elle s'appaisa, et luy donna paisible audience, AMYOT, *Cor*. 61. La tourmente, comme par miracle, [illegible] expressement appaisée, et estoit devenue la mer [illegible] calme et tranquille, AMYOT, *Timol*. 28.

— ÉTYM. Bourguig. *apaisai*; provenç. *apagar*, *apag*[illegible], *apazar*, *apaziar*; espagn. *apagar*; ital. [illegible]*agare*; de *ad* (voy. À), et *pacare*, faire paix (voy. PAIX).

† APAISEUR (a-pè-zeur), s. m. Celui qui apaise.

— HIST. XIIIe s. Benoit soient tuit li apaiseur, JOINV. 242.

— ÉTYM. *Apaiser*.

APALACHINE (a-pa-la-chi-n'), s. f. Terme de botanique. Arbrisseau qui croît particulièrement sur les monts Apalaches, en Amérique, et dont les feuilles se prennent en infusion théiforme.

APANAGE (a-pa-na-j'), s. m. || 1° Terme de féodalité. Terres ou certaines portions du domaine royal qu'on donne aux princes pour leur subsistance, mais qui reviennent à la couronne après l'extinction de leurs descendants mâles. || 2° Par analogie. [illegible] donnée en apanage à Lucifer, LA FONT. *Papef*. || 3° Le droit ou le pouvoir exercé. Dans ce sens on disait avoir apanage sur une contrée. || 4° Fig. Ce qui est le propre de quelqu'un, de quelque chose. Les infirmités sont l'apanage de la vieillesse. Le fanatisme et les contradictions sont l'apanage de la nature humaine, VOLT. *Mœurs, Inde*. Le présent seul est de notre apanage, Et l'avenir peut consoler le sage, Mais ne saurait altérer son repos, ID. *Épît*. XLI, 22. La liberté, la paix, qui font notre apanage, ID. *Scythes*, IV, 2. C'est l'apanage de la créature d'être sujette au changement, BOSS. *Lettres abb*. 72. Le duc d'York s'étant persuadé qu'elle [la dame] était de son apanage, HAMILT. *Gramm*. 9.

— HIST. XIVe s. Le dit Jehan son frere ne devoit, ne ne povoit demander en la dite comté de Blois que apanage tant seulement, DU CANGE, *apanare*. || XVe s. Et depuis le roi leur offrit bailler le païs de Champaigne et Brie, pour le dit ampanaige, J. DE TROYES, *Chron*. 1465.

— ÉTYM. Forme non latine *apanaticum*, de *ad* (voy. À) et *panis*, pain; action de donner du pain; provenç. *apanar*, nourrir. On trouve *apanager* dans le sens de mettre les pourceaux au gland, mais alors il vient de *pastinagium*, pâturage

APANAGÉ, ÉE (a-pa-na-jé, jée), *part. passé*. Saint-Cloud avait été une source de besoins à Monsieur si prodigieusement apanagé, ST-SIMON, 307, 26.

APANAGER (a-pa-na-jé; la syllabe *ge* garde son *e* devant *a* et *o*: j'apanageais), v. a. || 1° Donner un apanage. Le prince Antonio de Parme, que le duc son frère disait n'avoir pas moyen d'apanager, ST-SIM. 450, 27. || 2° [illegible] jurisprudence, donner à un de ses enfants quelques biens à titre d'établissement, en le faisant renoncer à la succession paternelle.

— HIST. XIVe s. Jehan demandoit à avoir sa portion de la succession des biens de leur dame et mere; et Loys disoit que il le devoit apanner tout seulement, quar il estoit ainsnez, DU CANGE, *apanare*.

— ÉTYM. *Apanage*.

APANAGISTE (a-pa-na-ji-st'). || 1° *Adj*. Qui possède un apanage. Un prince, une princesse apanagiste. || 2° S. m. et f. Un, une apanagiste.

— ÉTYM. *Apanage*.

† APANTHISME (a-pan-ti-sm'), s. m. Terme didactique. Chute des fleurs.

— ÉTYM. Ἀπό, exprimant chute, et ἄνθος, fleur.

† APANTHROPIE (a-pan-tro-pie), s. f. Terme de médecine. Fuite loin des hommes et des lieux habités.

— ÉTYM. Ἀπό, exprimant éloignement, et ἄνθρωπος, homme.

† APAPELARDIR (S') (a-pa-pe-lar-dir), v. réfl. Devenir papelard.

— ÉTYM. *À* et *papelard*.

† APARITHMÈSE (a-pa-rit-mè-z'), s. f. Synonyme d'énumération. Figure de pensée la plus commune qui consiste à séparer un tout en ses diverses parties, que l'on énumère successivement.

— ÉTYM. Ἀπαρίθμησις, de ἀπό, indiquant séparation, et ἀριθμεῖν, compter (voy. ARITHMÉTIQUE).

APARTÉ ou mieux A PARTE (a-par-té). Ce sont deux mots latins qui signifient à part, de côté, séparément. || 1° *Adv*. Ce vers doit être dit aparté par l'acteur, c'est-à-dire à part, ou de manière que les autres personnages ne l'entendent pas. || 2° *S. m*. Un aparté, des aparté, ce qu'un acteur sur le théâtre dit aparté. || 3° Terme de philosophie scolastique. S'employait pour restreindre à un seul côté, à une seule partie ce qui pouvait être considéré en deux ou plusieurs sens. On distinguait par exemple l'éternité *a parte ante*, savoir dans le passé, et *a parte post*, savoir dans l'avenir; et de même l'universel *a parte rei*, du côté de la chose, et *a parte personæ*, du côté de la personne.

— ÉTYM. *À*, *ab*, et *pars*, partie (voy. PART s. f.).

APATHIE (a-pa-tie), s. f. || 1° Terme de philosophie. État d'une âme qui ne se laisse émouvoir à aucune passion. L'apathie du sage des Stoïciens. || 2° Indolence à agir, à sentir. Il est d'une apathie dont rien ne peut le faire sortir.

— HIST. XVIe s. Une apathie bestiale des ames basses et plattes du tout, CHARRON, *Sagesse*, II, 1.

— ÉTYM. Ἀπάθεια, de ἀ privatif, et de πάθος affection, passion (voy. PATHOS).

APATHIQUE (a-pa-ti-k'), adj. || 1° Qui est insensible à tout. Un homme apathique, une femme apathique. Apathique humeur. C'était un gros homme, d'une figure calme et apathique, CHATEAUBR. *Itin*. 147. || 2° Nom donné par les grammairiens grecs aux vers où il n'y avait pas de faute de quantité ni d'altération matérielle des mots.

— ÉTYM. *Apathie*.

† APATHISTE (a-pa-ti-st'), s. m. Sectaire qui regardait l'apathie comme un moyen de salut.

— ÉTYM. *Apathie*.

† APELLITE (a-pèl-li-t'), s. m. Sectaire qui attribuait à Jésus-Christ un corps aérien, méprisait la loi et les prophètes, et niait la résurrection.

— ÉTYM. *Apelles*, qui, d'abord sectateur de l'hérésie de Marcion, fut rejeté par lui et fut auteur d'une nouvelle secte.

† APENS (a-pan), s. m. Vieux mot usité seulement dans cette locution guet-apens (voy. GUET-APENS).

APEPSIE (a-pè-psie), s. f. Terme de médecine Mauvaise digestion; défaut de digestion.

— ÉTYM. Ἀπεψία, de ἀ privatif, et de πέσσω, cuire; comme πέσσω et *coquere* ont le même radical, voy. CUIRE.

† APERCEPTIBILITÉ (a-pèr-sè-pti-bi-li-té), s. f. || 1° Qualité de ce qui est aperceptible. || 2° Terme didactique. Faculté de percevoir les impressions.

† APERCEPTIBLE (a-pèr-sè-pti-bl'), adj. Terme didactique. Susceptible d'être aperçu, perçu.

— ÉTYM. *Appercipere* (voy. APERCEVOIR).

† APERCEPTIF, IVE (a-pèr-sè-ptif, ti-v'), adj. Terme didactique. Qui a la faculté d'apercevoir, de percevoir.

† APERCEPTION (a-pèr-sè-psion), s. f. Terme de philosophie. Opération de l'esprit quand il se consi-

dère comme le sujet qui perçoit ou sent une impression quelconque. Le sceau de la divinité est dans les aperceptions d'un ciron, VOLT. *Colim.* 3. Les éléments du plus vil excrément n'ont pas l'aperception, ID. *Newt.* I, 9 || Aperception pure, dans le système de Kant, conscience primitive de nous-mêmes, qui précède toute pensée et se mêle à toute pensée.

— ÉTYM. Voy. APERCEVOIR.

APERCEVABLE (a-pèr-se-va-bl'), *adj.* Qui peut être aperçu.

— HIST. XIVe s. Choses plus sensibles et plus apercevables, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Apercevoir.*

APERCEVANCE (a-pèr-se-van-s'), *s. f.* Faculté d'apercevoir.

— HIST. XIIIe s. Li cordelier dedens Pontoise Vousissent estre; mult lor poise Que la dame de ce parole; Quar poor ont d'apercevance, RUTEB. 267. Par quoi Renart dou tot faudra A ce que promis li avez, Se vos fere ce li savez Coiement sanz aparcevance, *Ren.* 16489. || XIVe s. Et tele apercevance est selon soy delettable, ORESME, *Eth.* 286. || XVe s. De Pontoise estoit capitaine un gentilhomme nommé Maurigon, qui ne s'en doubtoit point, ny n'en voioit aucune appercevance, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1417. || XVIe s. Et m'avoit la coustume osté l'appercevance de cette estrangeté, MONT. I, 110, C'est le privilege des sens d'estre l'extreme borne de nostre appercevance, ID. II, 357.

— ÉTYM. Voy. APERCEVOIR.

†**APERCEVANT** (a-pèr-se-van), *adj. m.* Terme d'hippiatrique. Cheval apercevant, cheval dont les yeux sont trop saillants.

APERCEVOIR (a-pèr-se-voir), j'aperçois, tu aperçois, il aperçoit, nous apercevons, vous apercevez, ils aperçoivent; j'apercevais, nous apercevions; j'aperçus, nous aperçûmes; j'apercevrai, nous apercevrons; j'apercevrais, nous apercevrions; aperçois, apercevons, apercevez; que j'aperçoive, que tu aperçoives, qu'il aperçoive, que nous apercevions, que vous aperceviez, qu'ils aperçoivent; que j'aperçusse, que nous aperçussions; apercevant; aperçu, ue, *v. a.* || 1° Commencer à voir; découvrir. Les objets qu'on peut apercevoir. Vapeur si subtile qu'on ne peut l'apercevoir. Se laisser, se faire apercevoir. Apercevoir de loin. Il n'a pas aperçu Jeannette, MOL. *l'Étour.* IV, 7. || 2° Fig. Apercevoir ce qu'il y a de vrai dans chaque chose. Il aperçut qu'on le trompait. Si vous apercevez que j'y manque d'un mot, MOL. *l'Étour.* II, 1. || 3° Suivi d'un infinitif, voir. Mais j'aperçois venir sa mortelle ennemie, RAC. *Phèd.* V, 6. Je sais.... mais Vinius, que j'aperçois venir.... CORN. *Othon*, I, 1. || 4° Absolument, en termes de métaphysique, recevoir des perceptions. Apercevoir est un des degrés de la connaissance.

S'APERCEVOIR, *v. réfl.* || 1° Se voir imparfaitement. Je me suis aperçu dans la glace. Ils se sont aperçus de loin, ils se sont aperçus l'un l'autre. || 2° Remarquer, connaître. L'ennemi s'aperçut du départ. De sorte qu'on s'aperçut de son arrivée avant que.... Je m'aperçois que tu as fait beaucoup de progrès. Sans qu'on s'en aperçoive. On vieillit sans s'en apercevoir. [Les saintes femmes au tombeau] Croyant parler à l'homme, chose étrange, Leurs regards dessillés s'aperçurent de l'ange, LAMART. *Joc.* III, 108. La Perse s'aperçut bientôt que.... BOSS. *Hist.* I, 8. || Avec suppression, comme en quelques autres verbes, du pronom *se*. Maulevrier eut soin de la laisser apercevoir [la princesse des Ursins] des privances.... ST-SIM. 157, 57. || 3° Être aperçu. Il ne se passe nuit que les morts ne s'aperçoivent avec des formes étranges et un attirail épouvantable, BALZ. *le Prince*, ch. VII.

— REM. 1. L'Académie écrit apercevoir par un seul *p*. Voyez la remarque là-dessus, à APAISER. || 2. D'après Laveaux et quelques grammairiens, on devrait écrire : Elle s'est aperçu de son erreur. Aujourd'hui l'usage est établi, et l'on écrit sans conteste : Elle s'est aperçue de son erreur; ils, elles se sont aperçus, aperçues de leur erreur; comme on écrit : Elle s'est tue; elle s'est écriée. Mais le fait est que *s'apercevoir de* reste une locution difficile à expliquer. S'apercevoir veut dire voir soi. Comment voir soi peut-il signifier remarquer? Voici l'explication de cette difficulté : on comprend que, si apercevoir a été pris au sens neutre, il aura pu se conjuguer avec le pronom réfléchi, comme tant de verbes neutres, se taire, s'écrier, se pâmer, etc. Or, si on ne trouve pas d'exemple d'apercevoir au sens neutre, on en trouve, ce qui équivalent, de percevoir : Qu'on ne perciust de son iestre [qu'on ne s'aperçût de son être], *Ph. Mouskes*, v. 28448. *Apercevoir de*, puis *s'apercevoir de*, afin de lui donner le sens réfléchi, si naturel avec ces verbes, se taire, s'écrier, se pâmer, etc. En un mot, *s'apercevoir de* est fait comme se connaître en, s'entendre à; et ceux-ci à leur tour sont faits comme les verbes neutres réfléchis, se taire, et, dans l'ancienne langue, se dormir, se gésir. On remarquera que s'apercevoir de est une locution très-ancienne; il est certain, à cause de cet emploi du pronom réfléchi, qu'on n'aurait pas pu la former dans les temps modernes, pas plus qu'on ne peut former se gémir sur le modèle de se taire. || 3. Les poëtes peuvent supprimer l'*s* à la 1re personne du présent. Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçoi, BOIL. *Sat.* VIII. Cette orthographe, qu'ils prennent pour la rime, est non une licence, mais un archaïsme.

— SYN. APERCEVOIR, S'APERCEVOIR. Apercevoir marque le fait en lui-même et l'action de voir; s'apercevoir y ajoute l'idée de remarque, d'observation. Il aperçut qu'on le suivait, il vit qu'on le suivait. Il s'aperçut qu'on le suivait, il remarqua qu'on le suivait.

— HIST. XIe s. Ainz que Rolanz se seit aperceüt, *Ch. de Rol.* CL. Li amiralz auques s'en aperceit, *ib.* CCLIX. || XIIe s. Trois manieres de sainteit poons apparzoivre en cez trois festes, ST BERN. p. 542. Et si nos eswardons la cause de nostre exil, tost par aventure porons aperzoyvre cum covenaule chose soit ke nos fussiens delivreit maiment [mêmement] par lo fil, ID. p. 522. Ne voloit pas qu'il fust aperceü, *Ronc.* p. 103. Au matin par som l'aube, quand aperçut le jour, *ib.* p. 198. || XIIIe s. Si tost com il porent apercevoir le jor, cueillirent leur voiles, VILLEH. CXLVIII. La serve l'aperçoit, plus n'i a sejourné, *Berte*, XV. Quant Berte l'aperçut, mout fut espoentée, *ib.* XLVI. Bien [il] s'aperçoit comment Berte lui fut changie, *ib.* XC. Mès qu'il ne puissent aparçoivre Que vous li beés à deçoivre, *la Rose*, 7455. S'il avient que tu aperçoives T'amie.... *ib.* 2403. Dès le commencement que il vint à son royaume tenir et il se sot aparcevoir [se reconnaître], il commença à edefier moustiers et pluseurs mesons de religion, JOINV. 298. Gel connois bien à cel senblant, Que vos en alez repentant; Orainz m'apercui au plorer, *Parth. de Blois*, 6437. || XIVe s. Il prendront et apercevront [percevront] chascun an sur les lieus qui s'ensuivent, DU CANGE, *accipere.* || XVe s. Et quand elles [les rentes du roi de Hongrie] seront retournées et recouvrées.... il plaise vous savoir qu'il y pourvoira si grandement que vous vous en apercevrez, FROISS. III, IV, 59. Se logerent tout environ [Auberoche], tellement que nul ne pouvoit entrer en la garnison qu'il ne fust aperçu, ID. I, I, 227. Car bien pevent apparcevoir, Ce n'est que miracles d'Amours, CH. D'ORL. *Bal.* 18. L'abbesse, qui veoit clair et estoit bien apercevante, connut tantost à ses reponses.... LOUIS XI, *Nouv.* XLVI. || XVIe s. Il fût apperçeu par.... MONT. I, 49. Lors il s'appercevoit de ses eschauldures et meurtrisseures, MONT. I, 93. Les ouïes des creatures de ça bas ne le peuvent appercevoir [percevoir], ID. I, 407. Ayants apperceu que les Portugais usoient d'une aultre.... ID. I, 239. S'appercevants combien son usage estoit pernicieux, ID. I, 380.

— ÉTYM. *À* et *percevoir;* bourguig. *éporsu*, aperçu; Berry, *aparcevoir;* picard, *aperchevouer;* provenç. *apercebre*, *apercepre;* espagn. *apercebir;* portug. *aperceber.*

† **APERCHER** (a-pèr-ché), *v. a.* Terme d'oiseleur. Apercher un oiseau, c'est remarquer l'endroit où il se retire, où il se perche pour y passer la nuit.

— ÉTYM. *À* et *percher.*

† **APERÇOIR** (a-pèr-soir), *s. m.* Technologie. Plaque de tôle qui se met à chaque côté du billot de la meule de l'épinglier.

— ÉTYM. *À* et *percer.*

APERÇU, ÇUE (a-pèr-su, suc), *part. passé* d'*apercevoir.* || 1° Aperçu de loin. Cette vérité aperçue par les anciens philosophes. Aperçu de tous, il cheminait en butte aux coups de feu. || 2° *S. m.* Aperçu, une première vue, une vue rapide sur un objet. Je n'ai sur cet objet qu'un aperçu. || 3° Estimation au premier coup d'œil. Un aperçu de la dépense. || 4° Exposé sommaire. Donner un aperçu de la cause. || 5° En termes de marine, pavillon d'aperçu, celui qui indique qu'on a vu et compris un signal.

APÉRITIF, IVE (a-pé-ri-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui ouvre. Vertu apéritive d'une clef, PASC. *P. Eloq.* 37. Inusité en ce sens. || 2° En termes de médecine, qui ouvre les pores, qui rend les humeurs plus fluides et facilite le mouvement des liquides. Le lait doit être presque apéritif, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || *S. m.* Les apéritifs, un apéritif.

— HIST. XVIe s. Attenuans, incisifs et aperitifs, PARÉ, V, 11.

— ÉTYM. Provenç. *apertiu*, *aperitiu;* espagn. *aperitivo;* ital. *apertivo*, *aperitivo;* de *aperitivus*, de *aperire*, ouvrir.

† **APERTEMENT** (a-pèr-te-man), *adv.* D'une façon ouverte. Ce qui répugne apertement aux lois de la nature, DESC. *Lettres à Mersenne*, 15 *septembre* 1632. Là, dans la chambre, et par tout l'appartement, on lisait apertement sur les visages.... ST-SIM. 293, 940.

— HIST. XIIIe s. Et li empereres conut apertement que il le devoit faire, VILLEH. CXII. Apertement lui va Pepins tel cop doner, *Berte*, III. Assez [vous] dites apertement De cest conseil vostre talent, *Lai du Conseil.* Quant li rois Felippe le vist, si traïst l'espée et li courut sus apiertement, et le quida ferir parmi la teste, *Chr. de Rains*, p. 15. Car li plusor songent de nuitz Maintes choses couvertement Que l'en voit puis apertement, *la Rose*, 20. Mal apertement se partirent les Turs de Damiete, quant il ne firent coper le pont, qui grant destourbier nous eust fait, JOINV. 215. || XVe s. Furent le duc d'Anjou et les capitaines en conseil comment on pourroit le plus tost et le plus apertement grever ceux de Bergerac, FROISS. II, II, 3. || XVIe s. Il deliberoit de toutes choses à part soi, et puis commandoit apertement ce qu'il avoit arresté luy tout seul, AMYOT, *Démétr.* 37. Eschappé suis d'elle secretement, Et suis venu vers toi apertement, MAROT, I, 340. || Adverbe tombé en désuétude, mais bon à reprendre.

— ÉTYM. *Aperte*, et le suffixe *ment* (voy MENT); provenç. *apertamen;* espagn. *abiertamente;* ital. *apertamente. Apert* est, dans l'ancien français, un adjectif qui vient de *apertus*, ouvert, de *aperire. Apertement* avait, dans l'ancien français, deux significations : ouvertement et adroitement.

† **APERTISE** (a-pèr-ti-z'), *s. f.* Preuve d'adresse, de force, de courage. Montant chevaux à poil et faisant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé à faire, VOLT. *Mœurs*, 80.

— HIST. XIVe s. En chasses de bois se deportoit [Dagobert] assiduelment, en apertisses et en legiereté de cors estoit moult aüsés, *Chr. de St-Denis*, dans DU CANGE, *apparentia.* || XVe s. Ces quatre se tinrent vaillamment plus de demie heure et y firent de grandes apperties d'armes, FROISS. II, II, 229. Et là y eut plusieurs belles bacheleries et appertises d'armes faites, ID. I, I, 69. Un homme estoit à Paris qui faisoit plusieurs apertises sur cordes tendues hault en l'air, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 10. Voyant les peres et les meres prendre grand plaisir à voir leurs enfans jouer et faire souplesses et appertises, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Par vous seront faictes apertises d'armes non encore veues de nostre memoire, RAB. *Pant.* IV, 39.

— ÉTYM. Anc. franç. *apert*, ouvert, manifeste, d'où *apertise*, signifiant chose manifeste, et, de là, exploit, prouesse.

APÉTALE (a-pé-ta-l') ou **APÉTALÉ, ÉE** (a-pe ta-lé, lée), *adj.* || 1° Terme de botanique. Qui n'a point de pétales, et, par conséquent, point de corolle. || 2° *S. f. plur.* Apétales, nom donné à un groupe de plantes dicotylédones composé de celles qui manquent de pétales.

— ÉTYM. 'A privatif, et *pétale.*

† **APÉTALIE** (a-pé-ta-lie), *s. f.* Absence de pétales.

APETISSÉ, ÉE (a-pe-ti-sé, sée), *part. passé.* Rendu plus petit. Sa fortune apetissée peu à peu par des pertes successives.

APETISSEMENT (a-pe-ti-se-man), *s. m.* Diminution.

— HIST. XIIIe s. L'on est [est pour ist, sort] de sa compaignie par mort ou par apeticement de chief [perte de rang], et par reniement et par besong, *Livr. de just.* 168.

— ÉTYM. *Apetisser*

APETISSER (a-pe-ti-sé). || 1° *V. a.* Rendre plus petit. Apetisser un manteau. On dit plus ordinairement rapetisser. .... Cadeaux, festins, bienfaits Apetissaient les fonds de l'ambassade, LA FONT. *Belph.* || 2° *V. n.* Devenir plus petit. Ce tas apetisse tous les jours. || 3° S'apetisser, *v. réfl.* Devenir plus petit, se raccourcir. Cette étoffe s'apetisse à l'eau. Dans la systole le cœur s'apetisse et s'allonge, BOSS. *Conn. de Dieu*, II, 3.

— HIST. XIIe s. Quant voit Gerars, cui fine amours justise, Que sa dolors de neant n'apetise, AUDEFR. LE BAST. *Romanc.* || XIIIe s. Ele [la guerre] n'apetisa mie, ains crut plus et plus, VILLEH. XCIX. Et li dist que la garnisons [les vivres] estoit jà si apeticie qu'il ne i avoit ou poi ou nient laiens, *Chr. de Rains*,

p. 111. [illegible] acrossoit les noveles. Quant [illegible] Et les [illegible], *la Rose*, 14785. [illegible] au mains, et [illegible], *ib.* 276. [illegible] ne apetize pas pechié, ainz le croist, *Liv. de* [illegible] S. Meesmement quant li [illegible] au seigneur, [illegible] XXVI, 8. [illegible] toutes les [illegible] et garde que on ne leur soustraie [illegible] biens et leur aumosnes [illegible], *Guescl. Var. du vers* 11241. [illegible] *Bouciq.* II, ch. 22. [illegible] COMM. III, 11. [illegible] leur duc [illegible] qu'il [illegible] en leur pays, ID. V, 14. [illegible] ID. VIII, 7. [illegible] en avoir faulte, AMYOT, *Timol.* 26. L'envie de [illegible] se passe au prix que la [illegible] *Philop.* 31. [illegible] les grandes choses s'apetissent, [illegible]

— ÉTYM. À et *petit*; [illegible]. Pour l'orthographe par un seul *p*, voyez [illegible].

† **APETTE** [illegible], *s. f.* [illegible] de l'abeille domestique.

— ÉTYM. Voy. [illegible].

† **APEX** [illegible], *s. m.* || 1° Terme de botanique. [illegible] || 2° Terme de philologie. Apices, pluriel latin de *apex* (voy. APICES).

— ÉTYM. *Apex*, sommet.

† **APHANIPTÈRES** [illegible], *s. m. plur.* Terme d'histoire naturelle. Ordre d'insectes. Le genre puce est le type de cet ordre.

— ÉTYM. [illegible], invisible, de ἀ privatif, et [illegible], et πτερόν, aile.

† **APHANITE** (a-fa-ni-t'), *s. f.* Terme de géologie. Sorte de roche.

— ÉTYM. Ἀφανής, non apparent, à cause que les parties fondues de cette roche ne se laissent pas reconnaître à l'œil.

APHÉLIE (a-fé-lie), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus éloignée du soleil. L'aphélie est l'opposé du périhélie. || 2° *Adj.* La terre est aphélie [illegible].

— ÉTYM. Ἀπό, pour ἀπό, marquant éloignement, et ἥλιος, soleil (voy. HÉLIAQUE).

APHÉRÈSE (a-fé-rè-z'), *s. f.* || 1° Figure de grammaire par laquelle on retranche une syllabe ou une lettre au commencement d'un mot. || 2° Action de retrancher; partie de la chirurgie qui traite des opérations dans lesquelles on retranche du corps une partie quelconque.

— ÉTYM. Ἀφαίρεσις, de ἀφαιρέω, enlever, de ἀπό pour ἀπό, marquant l'éloignement, et αἱρέω, prendre (comp. HÉRÉSIE).

† **APHIDIEN, IENNE** (a-fi-diin, di-è-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a rapport aux pucerons.

† **APHLOGISTIQUE** (a-flo-ji-sti-k'), *adj.* Terme didactique. Lampe aphlogistique, lampe qui brûle sans flamme. C'est une lampe inventée par Davy.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et *phlogistique* (voy. ce mot).

† **APHONE** (a-fo-n'), *adj.* Terme didactique. Qui n'a pas de son ; qui n'a pas de voix. Une affection du larynx rend aphone ce malade.

— ÉTYM. Ἄφωνος (voy. APHONIE).

APHONIE (a-fo-nie), *s. f.* Perte plus ou moins complète de la voix.

— ÉTYM. Ἀφωνία, de ἀ privatif, et φωνή, voix (voy. PHONIQUE).

APHORISME (a-fo-ri-sm'), *s. m.* Sentence renfermant un grand sens en peu de mots. Les aphorismes d'Hippocrate. On a de Mahomet quelques aphorismes de médecine, VOLT. *Mœurs*, 6.

— REM. Ce mot, qui était borné d'abord à la médecine, s'est étendu, et l'on dit maintenant des aphorismes politiques.

— HIST. XVIe s. Les propositions et verités y sont espesses, mais souvent toutes seches et crues, comme aphorismes, ouvertures et semences de discours, CHARRON, *Sagesse. Préf. de la 2e édit.*

— ÉTYM. Ἀφορισμός, de ἀφ' pour ἀπό, marquant séparation, et ὁρίζω, borner (voy. HORIZON) ; mot à mot, ce qui sépare du reste et détermine.

† **APHORISTIQUE** (a-fo-ri-sti-k'), *adj.* Qui tient de l'aphorisme. Concision aphoristique.

— ÉTYM. Ἀφοριστικός, d'ἀφορισμός (VOY. APHORISME).

APHRODISIAQUE (a-fro-di-zi-a-k'). || 1° *Adj.* Terme de médecine. Qui a la propriété d'exciter aux plaisirs de l'amour. || 2° *S. m.* Un aphrodisiaque. On [illegible] aux demandent souvent des aphrodisiaques aux médecins européens.

— ÉTYM. Ἀφροδισιακός, de Ἀφροδίτη, Vénus.

† **APHRONITRE** (a-fro-ni-tr'), *s. m.* Fleur de nitre qui se formait autrefois dans les salpêtrières, lorsque la [illegible] ou par d'autres moyens que [illegible].

— ÉTYM. Ἀφρός, écume de même que le sanscrit [illegible], et *nitre*.

APHTHE (a-ft'), *s. m.* Terme de médecine. Petite ulcération qu'on observe sur les membranes muqueuses, et qui affecte particulièrement l'intérieur de la bouche.

— ÉTYM. [illegible] *alphes*, *alphites*; de ἅπτω, lequel vient de ἅπτω, enflammer. Ἅπτω, enflammer, et ἅπτω, joindre, [illegible], parce que, pour allumer le feu, on le frotte, pratique encore usitée chez les sauvages. Ἅπτω, joindre, a la [illegible] *aptus* (voy. [illegible]).

† **APHTHEUX, EUSE** [illegible], *adj.* Qui tient des aphthes. [illegible], angine aphtheuse. || Maladie ou fièvre aphtheuse, chez les animaux, maladie éruptive et contagieuse, caractérisée par le développement d'aphthes sur la membrane buccale, sur les trayons, [illegible].

APHYLLE [illegible], *adj.* Terme de botanique. Plante aphylle, plante qui n'a pas de feuilles.

— ÉTYM. Ἄφυλλος, de ἀ privatif, et de φύλλον, feuille (voy. FEUILLE).

API (a-pi), *s. m.* Petite pomme ordinairement colorée d'un seul côté, d'un rouge très vif. Une pomme d'api.

— ÉTYM. Ital. *appiuola* et *mela appiuola*, pomme d'api; du latin *appianum*, pomme d'api.

† **APIAIRE** (a-pi-ê-r'). || 1° *Adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à une abeille. || 2° *S. m. plur.* Les apiaires, la tribu des abeilles.

— ÉTYM. *Apiarius*, de *apis* (voy. ABEILLE).

† **APICAL, ALE** (a-pi-kal, ka-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport au sommet d'une chose.

— ÉTYM. *Apex*, sommet.

† **APICES** (a-pi-sès'), *s. m. plur.* Terme de philologie. Les petits signes, tels que les accents, qu'on mettait dans l'écriture du grec.

— ÉTYM. Pluriel de *apex*, sommet.

† **APICIFLORE** (a-pi-si-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs terminales.

— ÉTYM. *Apex*, sommet, et *flos*, fleur.

† **APICULE** (a-pi-ku-l'), *s. f.* et *m.* Terme d'histoire naturelle. Pointe aiguë, courte et peu consistante.

— ÉTYM. Diminutif d'*apex*, pointe, sommet.

† **APICULÉ, ÉE** (a-pi-ku-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est terminé au sommet en pointe courte et aiguë.

† **APICULTEUR** (a-pi-kul-teur), *s. m.* Qui élève des abeilles.

— ÉTYM. Voy. APICULTURE.

† **APICULTURE** (a-pi-kul-tu-r'), *s. f.* Art d'élever des abeille.

— ÉTYM. *Apis*, abeille (voy. ce mot), et *culture*.

† **APIQUAGE** (a-pi-ka-j'), *s. m.* Terme de marine. Action d'apiquer.

† **APIQUER** (a-pi-ké). || 1° *V. n.* Terme de marine. On dit que le câble apique, quand le vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée et que le câble commence à se roidir et à être perpendiculaire. || 2° *V. a.* Disposer les vergues d'un bâtiment à peu près verticalement.

— ÉTYM. À et *pic*.

† 1. **APIS** (a-pis'), *s. m.* Terme d'astronomie. Petite constellation de l'hémisphère austral. On la nomme aussi Abeille.

— ÉTYM. *Apis*, abeille (voy. ce mot).

† 2. **APIS** (a-pis'), *s. m.* Terme de la religion de l'ancienne Egypte. Le bœuf Apis, bœuf adoré par les Égyptiens, aux yeux de qui il était une incarnation perpétuelle du Dieu suprême Phtah en une succession de veaux, dont la naissance était regardée comme divine à certains signes.

— ÉTYM. Mot égyptien.

APITOYÉ, ÉE (a-pi-to-ié, iée ou a-pi-toi-ié, iée), *part. passé.* Apitoyé par les souffrances de ces pauvres gens.

† **APITOIEMENT** (a-pi-toi-man), *s. m.* Action de s'apitoyer. Cœur porté à l'apitoiement.

APITOYER (a-pi-to-ié ou a-pi-toi-ié). || 1° *V. a.* Toucher de pitié. Tâchez de l'apitoyer. || 2° S'apitoyer, *v. réfl.* Être ému de pitié, compatir.

— ÉTYM. À et *pitié*. Pour l'orthographe par un seul *p*, voyez APAISER.

† **APIVORE** (a-pi-vo-r'), *adj.* Qui dévore les abeilles.

— ÉTYM. *Apis*, abeille (voy. ce mot), et *vorare*, dévorer (voy. VORACE).

† **APLAIGNER** (a-plè-gné) ou **APLANER** (a-pla-né), *v. a.* Technologie. Diriger du même côté les brins de la laine d'un drap.

— ÉTYM. Le même que *aplanir*.

† **APLANER** (a-pla-né), *v. a.* Voy. APLAIGNER.

APLANI, IE (a-pla-ni, nie), *part. passé.* || 1° Rendu plan, uni. Terrain aplani. Le calme est revenu sur la mer aplanie, [illegible], *Veste*, II, 1. || 2° Fig. Difficulté aplanie. Il croit s'en voir par là les chemins aplanis, CORN. *Attila*, IV, 1.

APLANIR (a-pla-nir), *v. a.* || 1° Rendre plan ou uni ce qui ne l'était pas. Aplanir un terrain. Aplanir une route. || 2° Fig. Phébus a-t-il pour vous aplani le Parnasse? [illegible], *Sat.* IX. Et leur osent du crime aplanir le chemin, RAC. *Phèd.* IV, 6. Vous avez su du trône aplanir le chemin, VOLT. *Mér.* I. Vous qui [illegible] iez devant lui les duretés des cœurs obstinés et qui aplanissiez les hauteurs des esprits superbes, [illegible] *Paneg.* II, p. 280. Aplanissons les [illegible] de notre conversion, MASS. *Épiph.* C'est à [illegible] à aplanir les difficultés qui s'y trouvent, ID. *Paraole*. En prenant soin d'aplanir les difficultés, [illegible], *Lett.* 159. Il faut de ces périls m'aplanir la sortie, [illegible] *Rod.* III, 1. || 3° S'aplanir, *v. réfl.* Le terrain s'aplanit du côté des montagnes. On promit que toutes les difficultés s'aplaniraient.

— HIST. XVIe s. L'aspreté de leurs regles est incontinent applanie par l'acoustumance, MONT. I, 283. Et s'il avenoit qu'eussions esté repoussez du premier assaut, on continueroit encore de tirer cinq ou six mille coups de canon pour aplanir les bresches, LANOUE, 451. Et ayant la place en peu de jours esté nettoyée et aplanie, Timoleon y feit edifier des salles et auditoires à tenir la justice, AMYOT, *Timol.* 32. Gens de bras pour applanir les chemins, ID. *Lucul.* 49. L'ignorance des fortificateurs de ce temps là estoit de hausser les contr'escarpes et ne les applanir pas, D'AUB. *Hist.* II, 145. On pique à pointe de marteau les meules de moulin, quand elles sont trop applanies, pour les rendre aspres et raboteuses, PALI. IV, 2.

— ÉTYM. À et *plan*. Le vieux français était *aplanier* ou *aplanoier*. Les autres langues romanes font ce verbe de la première conjugaison : provenç. *aplanar*; espagn. *allanar;* ital. *appianare.* Pour l'orthographe par un seul *p*, voyez APAISER.

APLANISSEMENT (a-pla-ni-se-man), *s. m.* Action d'aplanir; le résultat de cette action.

— ÉTYM. *Aplanir.*

† **APLATER** (a-pla-té), *v. a.* Terme de marine. Répartir les matelots sept par sept pour manger au même plat.

— ÉTYM. À et *plat*, substantif.

APLATI, IE (a-pla-ti, tie), *part. passé.* || 1° Rendu plat. La terre est aplatie vers les pôles. Vers un bord moins battu par les flots Où d'un roc aplati le sommet sort des eaux, LEMIERRE, *G. Tell*, V, 3. || 2° Fig. Étouffé, assoupi, abaissé. Des caractères aplatis. L'affaire des poisons est toute aplatie, SÉV. 404.

APLATIR (a-pla-tir). || 1° *V. a.* Rendre plat. Tâche de l'aplatir à grands coups de marteau, LA FONT. *Ch. imp.* Newton prouva que le mouvement de rotation de la terre a dû l'aplatir à ses pôles, LAPLACE, *Exp.* V, 5. || 2° S'aplatir, *v. réfl.* Devenir plat. La tumeur s'aplatit.

— ÉTYM. À et *plat*, adjectif. Berry, *aplatzir;* provenç. *aplatir, aplatar;* ital. *appiatare.* Pour l'orthographe par un seul *p*, voyez APAISER.

APLATISSEMENT (a-pla-ti-se-man), *s. m.* Action d'aplatir; état de ce qui est aplati. Ce voyage [à Cayenne] a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, VOLT. *Louis XIV*, 31. La rotation du sphéroïde terrestre l'aplatit à ses pôles, et cet aplatissement, combiné avec l'action du soleil et de la lune, donne naissance à la précession des équinoxes, qui, avant la découverte de la pesanteur universelle, ne paraissait avoir aucun rapport au mouvement diurne de la terre, LAPLACE, *Expos.* IV, 14.

— HIST. XVIe s. Par le moien d'un petit aplatissement que pour ce service-ci on laisse à la rusche, O. DE SERRES, 450.

— ÉTYM. *Aplatir.*

† **APLATISSERIE** (a-pla-ti-se-rie), *s. f.* Atelier où l'on aplatit les barres de fer.

† **APLATISSEUR** (a-pla-ti-seur), *s. m.* Celui qui aplatit. Vous devez, mon cher aplatisseur de ce globe.... VOLT. *Lettre à Maupertuis*, 6 octobre 1741.

† **APLATISSOIRE** (a-pla-ti-soi-r'), *s. f.* Cylindres

entre lesquels on passe les barres de fer, dans une forge, pour les aplatir.

† **APLET** (a-plè) ou **APPELET**, *s. m.* Filet pour la pêche du hareng. || Corde garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons.

— HIST. Mal fera soc ne coltre ne apleit remuer.... A la charue apleiz, soc et coltre laissa, *Rou*, v. 1979 et 1993. || XIVe s. Pour estre à un profit de peschier, l'apploit ou harnois du dit Colin fu plus grevé, RAYNOUARD, *apleg*.

— ÉTYM. *À* et *plet*, radical qui se trouve dans *em-plet-te* (voy. ce mot). Provenç. *apleg*, *apleit*, outil. *Apleit* ou *aploit* signifiait toute espèce d'outil ou, comme on disait, de harnois.

APLOMB (a-plon; le *b* ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Verticalité. Prendre l'aplomb des colonnes. Ce mur a perdu son aplomb. || 2° Fig. Assurance dans la manière de se présenter, d'agir. Cet acteur a un aplomb étonnant. || 3° Se dit, en physiologie, de la répartition régulière du poids du corps sur les membres, et de la direction la plus favorable de ceux-ci considérés comme supports pour le soutien du tronc et l'exécution des mouvements du corps. || 4° Terme de peinture. Juste pondération des figures. Ces figures manquent d'aplomb, c'est-à-dire ont l'air de tomber. || 5° En musique, indique la précision dans la mesure. || 6° D'aplomb, *loc. adv.* Verticalement. Le soleil s'élève, il faut gagner la forêt avant qu'il soit d'aplomb sur nos têtes, BERN. DE S.-P. *l'Arcadie*, II. || Être d'aplomb, être ferme sur ses jambes. Cet enfant est d'aplomb sur ses petites jambes. || Retomber d'aplomb, retomber droit, en équilibre. Il retomba d'aplomb sur ses pieds.

— ÉTYM. *À* et *plomb*, parce que le fil à plomb sert à déterminer la verticalité.

† **APLONOME** (a-plo-no-m'), *adj.* En minéralogie, se dit des substances dont les cristaux dérivent de lois très-simples.

— ÉTYM. Ἁπλόος, simple, et νόμος, loi, règle.

† **APLOSTOME** (a-plo-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

— ÉTYM. Ἁπλόος, simple, et στόμα, bouche.

† **APNÉE** (a-pnée), *s. f.* Terme de médecine. Défaut de respiration, suspension de la respiration.

— ÉTYM. Ἄπνοια, de ἀ privatif, πνεῖν, souffler, respirer (voy. PNEUMATIQUE).

APOCALYPSE (a-po-ka-li-ps'), *s. f.* Livre canonique qui contient les révélations faites à saint Jean dans l'île de Patmos. Des monstres plus affreux que toutes les bêtes de l'Apocalypse, HAMILT. *Gramm.* 11. || Style d'Apocalypse, style obscur. || Fig. C'est le cheval de l'Apocalypse, se dit d'une mauvaise haridelle.

— HIST. XIIIe s. De bele taille la devis [je la vois]; Mès ung poi fu pale de vis; Et resembloit, la pute lisse, Le cheval de l'Apocalipse, *la Rose*, 12263.

— ÉTYM. Ἀποκάλυψις, de ἀπό, indiquant séparation, et de καλύπτω, cacher; mot à mot, dé-cacher, autrement dit, découvrir, révéler.

APOCALYPTIQUE (a-po-ka-li-pti-k'), *adj.* Qui est dans le genre de l'Apocalypse ; difficile à comprendre. Auteur apocalyptique; style apocalyptique.

— ÉTYM. *Apocalypse*.

† **APOCATASTASE** (a-po-ka-ta-sta-z') *s. f.* Révolution idéale ramenant, selon les anciens philosophes, les astres à un certain point pris pour point initial.

— ÉTYM. Ἀποκατάστασις, restitution, de ἀπό, marquant retour, et κατάστασις, position (voy. CATASTASE).

APOCO (a-po-ko), *s. m.* De peu de valeur. Traiter quelqu'un d'apoco, le traiter avec mépris. Peu usité.

— ÉTYM. Ital. *ha*, 3e personne du verbe *avere*, avoir (voy. AVOIR), et *poco*, peu (voy. PEU); mot à mot, il a peu.

† **À POCO À POCO** (a-po-ko-a-po-ko) ou, simplement, **POCO À POCO**, *adv.* Terme de musique. Joint aux mots crescendo et decrescendo, indique qu'on doit successivement renforcer ou diminuer le son petit à petit.

— ÉTYM. Ital. *à*, à, et *poco*, peu (voy. PEU).

APOCOPE (a-po-ko-p'), *s. f.* Figure de grammaire. Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot; par exemple, encor pour encore.

— ÉTYM. Ἀποκοπή, de ἀπό, indiquant ablation, et κόπτω, couper (voy. COUPER).

† **APOCOPÉ, ÉE** (a-po-ko-pé, pée), *adj.* Terme de grammaire. Qui a subi une apocope. Mots apocopés.

APOCRISIAIRE (a-po-kri-zi-ê-r'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire. Chez les Grecs du Bas-Empire, officier primitivement chargé de porter les réponses des empereurs, et plus tard dignitaire chargé de l'expédition des édits et des actes. || 2° Ancienne fonction ecclésiastique. Député d'une église pour quelque commission. Les apocrisiaires dans les monastères étaient chargés du soin des affaires temporelles. C'était encore un titre d'office à Cluny, peu de temps avant la Révolution. || 3° Sous Charlemagne, le grand aumônier.

— ÉTYM. Bas-grec, ἀποκρισιάριος, du grec ἀπόκρισις, réponse, celui qui fait réponse; de ἀπό, indiquant émission, et κρίσις, jugement (voy. CRISE); mot à mot, émission de jugement, réponse.

APOCRYPHE (a-po-kri-f'). || 1° *Adj.* Dont l'authenticité n'est pas établie. Auteur apocryphe. Faire passer l'Évangile pour une histoire apocryphe, PASC. *Prov.* 16. Tous les contes ramassés dans les livres les plus apocryphes, BOSS. *Conc.* Alexandre, si l'anecdote n'est pas apocryphe, conjura l'hiérophante de brûler la lettre, VOLT. *Mœurs*, *Myst.* Si maints tableaux ne sont point apocryphes, LA FONT. *Papef.* || 2° *S. m.* Un apocryphe. Les apocryphes, les ouvrages composés par d'anciens hérétiques et attribués par eux à des auteurs sacrés. || 3° Originairement, les livres de l'Ancien Testament que les juifs de Palestine n'admettaient pas dans leur recueil sacré. || 4° Nouvelle apocryphe, fausse nouvelle.

— HIST. XVe s. Chose apocriphe et sans grant foy, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 6.

— ÉTYM. Ἀπόκρυφος, de ἀπό, indiquant éloignement, et de κρύπτω, cacher (voy. CRYPTE).

APOCYN (a-po-sin), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des apocynées, qui vient de l'Amérique et de l'Asie boréales.

— ÉTYM. Ἀπόκυνον, de ἀπό, indiquant hostilité, et κυῶν, chien (voy. CHIEN); ennemi des chiens. L'apocyn des Grecs, ainsi nommé parce qu'on lui attribuait la propriété de tuer les chiens et les loups, paraît être le *cynanchum erectum*, *L.*

† **APOCYNÉES** (a-po-si-née), *s. f. plur.* Terme de botanique. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes.

APODE (a-po-d'). || 1° *Adj.* Terme didactique. Qui est sans pieds. || 2° *S. m.* Poisson dépourvu de nageoires ventrales, tel que les anguilles.

— ÉTYM. Ἄπους, de ἀ privatif, et πούς, pied (voy. PIED).

APODICTIQUE (a-po-di-kti-k'), *adj.* || 1° En termes d'école, un argument apodictique est un raisonnement démonstratif, suivant la signification grecque du mot. || 2° Dans la philosophie de Kant, qui obtient ou qui exprime l'adhésion la plus complète de l'esprit, et porte le caractère de la nécessité absolue. La certitude apodictique porte les caractères d'universalité et de nécessité absolues : elle ne dérive donc point de l'expérience, qui ne peut établir qu'une certitude analogique, VILLERS, *Kant*, p. 217.

— ÉTYM. Ἀποδεικτικός, de ἀπό, indiquant écartement, extension, et δεικνύω, montrer.

† **APODIE** (a-po-die), *s. f.* Terme didactique. Absence de pieds.

— ÉTYM. *Apode*.

† **APODOSE** (a-po-dô-z'), *s. f.* Terme de rhétorique. Le second membre de la phrase, par rapport au premier qu'on nomme protase.

— ÉTYM. Ἀπόδοσις, restitution, de ἀπό, re, et δόσις, don (voy. DOSE).

† **APODYTÉRIUM** (a-po-di-té-ri-om'), *s. m.* Terme d'architecture ancienne. Lieu où l'on se déshabillait dans une palestre ou dans des bains publics.

— ÉTYM. Ἀποδυτήριον, de ἀπό, exprimant enlèvement, et δύειν, vêtir.

APOGÉE (a-po-jée), *s. m.* || 1° Terme d'astronomie. Point de l'orbite de la lune où elle se trouve à sa plus grande distance de la terre. La lune a son apogée et son périgée, VOLT. *Newt.* II, 6. || 2° *Adj.* La lune est apogée. || 3° Fig. Le degré le plus élevé. Sa puissance est à son apogée. Ce grand capitaine [M. de Turenne] était dans l'apogée de sa faveur, ST-SIM. 58, 218. Un corps sain, un esprit joyeux Et quelque prose mélangée De vers badins ou sérieux Me feront trouver l'apogée De la félicité des Dieux, J. B. ROUSS. *Rép. à Chaulieu.*

— REM. Apogée ne se dit que de la lune, parce que seule elle tourne directement autour de la terre. En parlant des planètes, le point de leur orbite où elles sont le plus loin de la terre dépendant de leur position et de celle de la terre, on dit qu'elles sont en opposition.

— ÉTYM. Ἀπόγαιος, de ἀπό, indiquant éloignement, et de γαῖα, terre.

APOGRAPHE (a-po-gra-f'), *s. m.* || 1° Copie d'un écrit original, par opposition à autographe. || 2° Nom d'un nouvel instrument dont on sert pour copier les dessins.

— ÉTYM. Ἀπόγραφον, copie, de ἀπό, indiquant transport, γράφω, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **APOJOVE** (a-po-jo-v'). || 1° *S. m.* Terme d'astronomie. Point de l'orbite des satellites de Jupiter où ils sont le plus éloignés de cette planète. || 2° *Adj.* Quand un des quatre satellites est apojove.

— ÉTYM. Mot hybride, de ἀπό, indiquant éloignement, et *jove*, formé de *Jovis*, génitif de *Jupiter*.

† **APOLLINARISTE** (a-pol-li-na-ri-st'), *s. m.* Hérétique qui croyait qu'il y avait deux fils de Dieu, l'un né de Dieu, l'autre de la Vierge, et qui empruntait plusieurs opinions au manichéisme.

— ÉTYM. *Apollinaire*, nom de l'auteur de la secte.

APOLLON (a-po-llon), *s. m. nom prop.* Terme de mythologie. Le Dieu des beaux-arts et de la poésie. Les favoris d'Apollon, les poëtes.

— ÉTYM. Ἀπόλλων.

† **APOLLONIEN, IENNE** (a-pol-lo-niin, niè-n'), *adj.* En géométrie, se dit des sections coniques.

— ÉTYM. *Apollonius de Perge*, célèbre géomètre grec qui a écrit sur ces courbes.

APOLOGÉTIQUE (a-po-lo-jé-ti-k'). || 1° *Adj.* Qui contient une apologie. Lettre apologétique. || 2° *S. m.* L'Apologétique, la défense des chrétiens par Tertullien. Chateaubriand l'a fait du féminin, à tort. Chose étrange ! que l'Apologétique aux Gentils soit devenue l'Apologétique aux chrétiens ! *Génie*, III, IV, 2. || 3° *S. f.* L'apologétique, la partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques.

— ÉTYM. Ἀπολογητικός, de ἀπολογέομαι, faire une apologie (voy. APOLOGIE).

APOLOGIE (a-po-lo-jie), *s. f.* || 1° Discours, paroles pour défendre ou justifier. Faire l'apologie de quelqu'un. L'apologie du plaisir et de la mollesse. Il venait recevoir les éloges comme on vient faire des apologies, FLÉCH. *Tur.* M. Arnaud fait ses apologies où il donne sa proposition, PASC. *Prov.* 3. Vous faisiez autrefois l'apologie de vos passions, MASS. *Épiph.* || 2° Par extension, tout ce qui justifie. Sa conduite depuis quelque temps fait son apologie.

— HIST. XVIe s. Le titre me semblera, advis, bon tel : Excuse composée par Jacques de Bourgoigne pour le purger vers la majesté impériale; car le mot d'apologie n'est pas usité en françois, CALVIN, *Lettres à J. de Bourgoigne*, p. 143. Ceux qui voudront voir les apologies en cet affaire, les trouveront en l'histoire du païs bas, D'AUB. *Hist.* III, 97.

— ÉTYM. Ἀπολογία, d'ἀπό, indiquant écartement, et λόγος, discours (voy. LOGIQUE) ; discours qui écarte une inculpation, etc.

† **APOLOGIQUE** (a-po-lo-ji-k'), *adj.* Qui a le caractère de l'apologie. Discours apologique.

APOLOGISTE (a-po-lo-ji-st'), *s. m.* || 1° Celui qui fait l'apologie de quelqu'un, de quelque chose. Les apologistes de la foi chrétienne. Les gens de bien tout seuls vous excusent, vous justifient, sont les apologistes de vos vertus ou les sages dissimulateurs de vos vices, MASS. *Car. Injustice.* Environné d'apologistes des passions qui soufflaient encore le feu de la volupté, ID. *Louis le Grand.* Quel malheur pour les grands de trouver d'indignes apologistes de leurs vices parmi ceux qui en auraient dû être les censeurs! ID. *Petit Car. Tentation.* || 2° Absolument. Les apologistes, ceux qui se livrent à l'apologétique, qui défendent les dogmes du christianisme.

— HIST. XVIe s. Je ne suis apologue d'aucun parti, D'AUB. *Hist.* II, 146.

— ÉTYM. *Apologie*.

APOLOGUE (a-po-lo-gh'), *s. m.* Exposé d'une vérité morale sous une forme allégorique, et dans lequel l'enseignement est presque toujours donné par une assimilation de l'espèce humaine aux êtres que l'on fait parler ou agir. L'apologue est un don qui vient des immortels, LA FONT. *Fabl.* VII, *à Mme de Montespan.*

— SYN. APOLOGUE, FABLE, PARABOLE. La fable est le terme le plus général; c'est tout ce qu'on dit, tout ce qu'on raconte; il y a dans les fables de Phèdre et de La Fontaine des contes ingénieux qui ne sont pas du tout des apologues. L'apologue est toujours fondé sur une allégorie, dont on a fait l'application à l'homme. La parabole est un apologue contenu dans l'Écriture sainte; on dit la parabole de l'enfant prodigue, et non l'apologue, bien que ce soit, au fond, la même chose.

— HIST. XVIe s. Comme un des traducteurs du Tasse, qui a choisi pour son apologue [dédicace] le prince de Conti, D'AUB. *Conf. préf.*

— ÉTYM. Ἀπόλογος, récit, de ἀπό, et λόγος, discours (voy. LOGIQUE.)

† APOLTRONNIR (S') (a-pol-tro-nir), v. réfl. || 1° Devenir poltron. Mot qui, se comprenant sans peine, peut être repris. || 2° V. a. Terme de fauconnerie. Empêcher un oiseau de chasse le gros gibier en lui coupant les ongles de derrière.

— HIST. XVI° s. Un jeune homme dont esveiller sa vigueur et le garder de moisir et s'apoltronnir, MONT. IV, 259.

— ÉTYM. À et poltron.

† APOLYSE (a-po-li-z'), s. f. Nom que les Grecs donnent à la partie de leur messe qui répond à notre *Ite, missa est.*

— ÉTYM. Ἀπόλυσις, action de détacher, de congédier, de ἀπό, indiquant séparation, et λύειν, détacher.

† APOMÉCOMÈTRE (a-po-mé-ko-mè-tr'), s. m. Terme de géométrie. Instrument qui sert à mesurer la distance des objets éloignés.

— ÉTYM. Ἀπό, indiquant éloignement, μῆκος, longueur, et μέτρον, mesure.

† APOMÉCOMÉTRIE (a-po-mé-ko-mé-trie), s. f. Terme d'art militaire. Art de mesurer une distance au moyen des pas d'un homme qui marche.

— ÉTYM. Voy. APOMÉCOMÈTRE.

APONÉVROSE (a-po-né-vrô-z'), s. f. Terme d'anatomie. Membrane blanche, luisante, très-résistante, servant ou de terminaison ou d'attache aux muscles ou d'enveloppe aux membres.

— HIST. XVI° s. Les aponevroses des muscles obliques et transversaux, PARÉ, I, 7.

— ÉTYM. Ἀπονεύρωσις, de ἀπό, indiquant changement, et νεύρωσις, formation de nerf (voy. NERF); mot à mot, transformation du muscle en nerf, parce que dans l'antiquité on considérait comme nerveuses les parties tendineuses et albuginées.

APONÉVROTIQUE (a-po-né-vro-ti-k'), adj. Qui appartient, a rapport aux aponévroses.

— ÉTYM. Aponévrose.

† APONÉVROTOME (a-po-né-vro-to-m'), s. m. Terme de chirurgie. Instrument servant à diviser l'aponévrose abdominale dans l'opération de la taille au-dessus du pubis.

— ÉTYM. *Aponévrose*, et τομή, action de couper (voy. TOME).

† APOPHASE (a-po-fa-z'), s. f. Terme de rhétorique. Dénégation, réfutation. Peu usité.

— ÉTYM. Ἀπόφασις, de ἀπό, exprimant l'action d'ôter, et φάσις, affirmation, de φημί (voy. FATIDIQUE).

APOPHTHEGME (a-po-ftè-gm'), s. m. Dit notable de quelque personnage illustre. Les sentences et les apophthegmes sont les fruits recueillis du long usage et des conclusions de l'expérience, BALZ. *Disc. critiq.* Il possédait 118 apophthegmes tirés des anciens, MONTESQ. *Lett. pers.* 87. Je ne puis achever mieux [le portrait de Villars] que par cet apophthegme de la mère de Villars qui lui disait toujours : Mon fils, parlez toujours de vous au roi, et n'en parlez jamais à d'autres, ST-SIM. 111, 207. || Ne parler que par apophthegmes, parler d'une manière sentencieuse.

— ÉTYM. Ἀπόφθεγμα, de ἀποφθέγγομαι, prononcer, de ἀπό, indiquant extraction, et φθέγγομαι, parler, dont le radical se trouve dans *di-phthongue.*

† APOPHYGE (a-po-fi-j'), s. f. Terme d'architecture. Endroit où la colonne, sortant de sa base, commence à s'élever.

— ÉTYM. Ἀποφυγή, sortie, issue, de ἀποφεύγω, s'enfuir, de ἀπό, et φεύγω, fuir (voy. FUIR).

APOPHYSE (a-po-fi-z), s. f. Terme d'anatomie. Partie saillante d'un organe, et particulièrement d'un os.

— HIST. XVI° s. Le soutir et eslever est fait aux apophyses mammillaires, produites de la propre substance du cerveau.... PARÉ, *Introd.* 9. Les apophyses transverses des vertebres, ID. I, 11.

— ÉTYM. Ἀπόφυσις, de ἀπό, indiquant ce qui sort et fait saillie, et φύσις, croissance (voy. PHYSIQUE); mot à mot, ex-croissance.

APOPLECTIQUE (a-po-plè-kti-k'), adj. || 1° Qui appartient à l'apoplexie. Symptôme apoplectique. || 2° Disposé à l'apoplexie. Complexion apoplectique. Faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, VOLT. *Mœurs*, 94. Phelippeaux, tout apoplectique qu'il était revenu des eaux, ne put rien gagner sur son neveu, ST-SIM. 201, 186. || 3° *Substantivement.* C'est un apoplectique.

— ÉTYM. Ἀποπληκτικός (voy. APOPLEXIE).

APOPLEXIE (a-po-plè-ksie), s. f. || 1° Terme de médecine. Maladie qui cause une perte subite et plus ou moins complète des sensations et du mouvement, sans que la respiration et la circulation soient suspendues. Il tomba dans une apoplexie épouvantable, SÉV. 17. La princesse de Conty est tombée en apoplexie, ID. 146. C'est dire qu'il ne faut ni faire diète dans la pléthore, ni être saigné dans l'apoplexie, VOLT. *Dial.* 24, 10. Le 1er février 1725, il fut frappé d'apoplexie et mourut le 3, sans avoir eu aucune connaissance dans tout cet espace de temps, FONTEN. *Littré.* || 2° Épanchement de sang. L'apoplexie du poumon, de la rate. Cette extension est due à ce que l'apoplexie ordinaire est causée la plupart du temps par un épanchement de sang dans le cerveau.

— REM. *Loc. vic.* Un tel est tombé d'apoplexie, dites : est tombé en apoplexie.

— HIST. XV° s. .... Et tant en but et à tel outrage, que le sang du corps lui refroidit, et commença fort à entrer en foiblesse de popelesie et à perdre la force de ses membres et le mouvement de sa parole, FROISS. III, IV, 20. Le mal du roy [Charles VIII] fut un caterre ou apoplexie, COMM. VIII, 20.

— ÉTYM. Ἀποπληξία, de ἀπό, et πλήσσω, frapper, de πλήσσω, asséner un coup. Comme πλήσσω a le même radical que le latin *plaga*, voyez PLAIE. Provenç. *apoplexia*; espagn. *apoplegia*; ital. *apoplessia.*

† APORIE (a-po-rie), s. f. Figure de rhétorique. Synonyme de dubitation.

— ÉTYM. Ἀπορία, embarras, de ἀ privatif, et πόρος, passage (voy. PORE); absence d'issue.

† APOSIOPÈSE (a-po-si-o-pè-z'), s. f. Figure de rhétorique. Synonyme de réticence.

— ÉTYM. Ἀποσιώπησις, de ἀπό, et σιωπᾶν, se taire.

APOSTASE (a-po-stâ-z'), s. f. Terme de médecine. Formation d'un abcès.

— ÉTYM. Ἀπόστασις, dépôt, abcès (voy. APOSTASIE).

APOSTASIE (a-po-sta-zie), s. f. || 1° Changement de religion, et particulièrement abandon de la foi chrétienne. Par ses paroles il revint de son apostasie, PASC. *Prov.* 15. || 2° Action d'un religieux qui renonce à ses vœux. || 3° Par extension, désertion d'un parti, abandon d'une doctrine, d'une opinion.

— HIST. XVI° s. Penserons nous qu'il y ait là siege apostolique, où nous ne voyons qu'une horrible apostasie? CALV. *Instit.* 916.

— ÉTYM. Ἀποστασία, de ἀπό, indiquant éloignement, et στάσις, stase (voy. STASE); mot à mot, action de se tenir à l'écart, de s'écarter.

APOSTASIER (a-po-sta-zi-é), v. n. Tomber dans l'apostasie, renoncer à sa foi religieuse, à ses principes. Il leur a fallu apostasier de la foi de ceux qui les avaient consacrés, BOSS. *Pasc.* Les magistrats de Genève le décrétèrent de prise de corps comme imposteur apostat qui avait fait apostasier sa femme, VOLT. *Louis XIV, Écrivains, Saurin.*

— HIST. XV° s. Aussy fut l'un apostater Et li autres ydolatrer, *Mart. de S.-Denis.* || XVII° s. Apostater de la foi et religion chrétienne, *Statuts synodaux de l'évêque de St Malo*, 1618.

— ÉTYM. *Apostasie*; provenç. *apostatar*; ital. *apostatare.* On a dit aussi, en français, *apostater*, d'*apostat.*

APOSTAT (a-po-sta; le *t* ne se lie pas; au *plur.* l'*s* se lie : des apostats effrontés, dites : des a-posta-z effrontés; en poésie, des apostats rime avec bras). || 1° *Adj. m.* Qui a apostasié, c'est-à-dire abandonné sa religion, renié ses vœux monastiques ou ses opinions. Un moine apostat. Une simple interrogation le rend apostat et parjure, MASS. *Pass.* || 2° *S. m.* Puis-je vivre et me voir en ce funeste état De la sœur d'un martyr femme d'un apostat? CORN. *St Gen.* IV, 5. || 3° Fig. Qu'on m'ose prôner des sophistes pesants, Apostats effrontés du goût et du bon sens; Alors, certes, alors ma colère s'allume, GILBERT, *le Dix-huitième siècle.*

— HIST. XIII° s. Peu en est qui de court vueillent estre apostate; Je ne m'en merveil pas, car chascuns les y lâte, J. DE MEUNG, *Test.* 611. || XV° s. Autre nom leur convient bailler, C'est apostat, qui pour doubtance D'avoir un peu de penitance, Ont voulu Loyaulté souiller, CH. D'ORL. *Rondeau de Bouciquaut.* || XVI° s. Quand l'homme se destourne totalement de Dieu, et est apostat de toute la chrestienté [le christianisme], CALV. *Inst.* 1. 154. Ils ne se peuvent faire imitateurs des Levites, qu'ils ne soyent apostats de Jesus Christ, ID. *ib.* 1185. Je quitte, apostat des amours, La soulde, le camp et les armes, BAÏF, 571.

— ÉTYM. Ἀποστάτης (voy. APOSTASIE); provenç. et ital. *apostata.*

APOSTÉ, ÉE (a-po-sté, tée), *part. passé.* Des gens apostés tout exprès par un ennemi.

APOSTÈME (a-po-stê-m'), s. m. || 1° Terme de chirurgie. Abcès. || 2° Fig. Piqué de ne pouvoir démêler le véritable apostème, ni son remède par conséquent, ST-SIM. 237, 150.

— HIST. XVI° s. Tumeur contre nature, vulgairement aposteme, PARÉ, V, 1.

— ÉTYM. Ἀπόστημα, de ἀπό, indiquant écartement, et de στάω, se tenir (voy. STASE); mot à mot, écartement, et par suite abcès.

† APOSTEMENT (a-po-ste-man), s. m. L'action d'aposter. L'apostement des assassins.

— ÉTYM. *Aposter.*

APOSTER (a-po-sté), v. a. Placer quelqu'un dans un poste pour guetter ou exécuter quelque chose, le plus souvent quelque chose de mal. Aposter des espions, des assassins. Aposter des témoins, en produire de faux.

— HIST. XVI° s. Combattre par fuittes appostées et recharges inopinées, MONT. I, 23. Non une obstination apostée contre son sentiment, ID. I, 93. Ils luy ont dressé cette querelle apostée, ID. I, 97. Ses parents aposterent un prebstre pour luy dire.... ID. II, 32. On luy apposta une faulse accusation et preuve, ID. IV, 22. Il commence à presser ce coutelier de quelques propos apostés [préparés, prétextés], et l'embesogna tellement, qu'il.... DESPER. *Contes*, XXXIII. Il ne laisse cependant, par des apostez qu'il a à ma suicte, de faire proposer en mon conseil ceste rupture de paix, CARL. IX, 32. En la quelle assemblée il y eut quelques orateurs appostez qui irriterent et mutinerent la commune à l'encontre de luy, AMYOT, *Cor.* 61.

— ÉTYM. À et *poster*; ital. *appostare.* Pour l'orthographe avec un seul *p*, voy. APAISER.

A POSTERIORI (a po-sté-ri-o-ri), voy. POSTÉRIORI.

† APOSTILLATEUR (a-po-stil-la-teur), s.m. Nom donné autrefois à ceux qui faisaient des notes sur les anciens jurisconsultes.

— ÉTYM. À et *postille* (voy. APOSTILLER).

APOSTILLE (a-po-sti-ll', *ll* mouillées, et non a-po-sti-ye), s. f. || 1° Annotation en marge ou au bas d'un écrit. Écrire en apostille. Ce que j'ai lu dans l'apostille de votre lettre ne m'a pas extrêmement plu, BALZ. *liv.* VIII, *lett.* 45. Luther, dans les apostilles qu'il fit sur la bulle, BOSS. *Var.* 1. || 2° Recommandation ajoutée à une pétition, à un mémoire.

— HIST. XVI° s. Firent si bien leur apostille [entreprise apostée], Que, sans faire aulcun desarroy, Le chasteau fut rendu au roy, J. MAROT, V, 163. Qui fera ung tel apostille, Comme feist Sapho la subtille, Qui composa de si beaulx vers, ID. V, 301.

— ÉTYM. À et *postille*; *postilla*, dans le bas-latin, signifiant explication, note.

APOSTILLÉ, ÉE (a-po-sti-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* À quoi une apostille a été mise. Les placets étaient reçus par un maître des requêtes qui les rendait apostillés, VOLT. *Louis XIV*, 29.

APOSTILLER (a-po-sti-llé, *ll* mouillées, et non a-po-sti-yé), v. a. Mettre une apostille, des apostilles. Apostiller une demande, une pétition. Son dessein était de me prier d'apostiller son mémoire, BERN. DE S. P. *Harm. aquat. air*, liv. III. Vous verrez des officiers qui passent leur vie à apostiller en marge les lettres à répondre, P. L. COUR. *Lett.* I, 76.

— HIST. XVI° s. Le bannissement de Noailles pour avoir escrit sur son lit ces vers : Nul heur, nul bien ne me contente, Absent de ma divinité. Le roy lors de Navarre y avoit apostillé de sa main : N'appellés pas ainsi ma tante, Elle aime trop humanité, D'AUB. *Conf.* I, VII.

— ÉTYM. *Apostille.*

† APOSTIS (a-po-sti), s. m. Terme de marine. Pièces de bois aux deux côtés d'une galère, qui servent à porter toutes les rames, avec le secours d'une grosse corde.

— ÉTYM. À et *poste.*

APOSTOLAT (a-po-sto-la; le *t* ne se lie pas), s. m. || 1° Le ministère d'apôtre. Saint Paul en son apostolat. || 2° Par extension, propagation de doctrine. L'apostolat des nouvelles idées.

— HIST. XIII° s. Guillaume de Jerusalem et legat de l'apposteilat [papauté], DU CANGE, *apostolicus.* || XVI° s. Saint Paul voulant approuver son apostolat, ne dit point que.... CALV. *Inst.* 848.

— ÉTYM. *Apostolatus*, de *apostolus* (voy. APÔTRE), provenç. *apostoliat*; espagn. *apostolado*; ital. *apostolato.*

† APOSTOLICITÉ (a-po-sto-li-si-té), s. f. Terme de théologie. Conformité de doctrine avec les apôtres.

— ÉTYM. *Apostolique.*

† **APOSTOLIN** (a-po-sto-lin), *s. m.* Nom des religieux d'un ancien ordre, qui se prétendait institué par saint Barnabé; Sixte-Quint les unit aux Ambroisiens.

APOSTOLIQUE (a-po-sto-li-k'), *adj.* || **1°** Qui procède des apôtres. Doctrine, tradition apostolique. Le saint-siége apostolique. Mission apostolique, la mission des apôtres. || **2°** Qui tient des apôtres. Vie, zèle apostolique. Que par une règle inviolable, ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat, qui ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques, BOSS. *Le Tellier.* Ces deux vertus jointes ensemble qui font le tempérament d'un homme apostolique, ont été le caractère de saint Ignace, FLÉCH. *Panég.* II, 202. Xavier, cet homme apostolique, ou pour mieux dire cet apôtre, ID. *ib.* 224. Il n'est pas difficile au Seigneur de porter sur ses ailes, à travers les mers, des hommes apostoliques, MASS. *Car. Fausse confiance.* Par les soins des hommes apostoliques coulaient des fleuves de charité, ID. *Car. Aumône.* Il permet que nous succédions à ces hommes apostoliques, ID. *Parole.* On fit dans nos campagnes des courses apostoliques; les pauvres furent évangélisés, ID. *Villars.* || **3°** Qui dépend ou émane du saint-siége. Nonce apostolique. Bref apostolique. || **4°** Notaire apostolique, notaire qui, dans chaque diocèse, était autorisé à rédiger les actes en matière ecclésiastique. || **5°** Les Hongrois donnent le nom d'apostolique à leur royaume et celui d'angélique à leur couronne. || **6°** *S. m. plur.* Apostoliques, hérétiques du XIIIᵉ siècle, dont l'erreur consistait à prétendre que tout le monde devait renoncer au mariage et aux biens du monde, comme les apôtres.

— HIST. XVᵉ s. Il leur fit lire plusieurs lettres patentes apostoliques et imperiales noblement et authentiquement de plomb et d'or scellées, FROISS. III, IV, 50. || XVIᵉ s. Ceux qui negligent l'un et l'autre, faussement pretendent d'estre en l'estat apostolique, CALV. *Inst.* 849.

— ÉTYM. *Apostolicus*, de *apostolus* (voy. APÔTRE).

APOSTOLIQUEMENT (a-po-sto-li-ke-man), *adv.* À la manière des apôtres.

— ÉTYM. *Apostolique*, et le suffixe *ment.*

APOSTROPHE (a-po-stro-f'), *s. f.* || **1°** Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'orateur, s'interrompant tout à coup, adresse la parole à quelqu'un ou à quelque chose. || **2°** Trait mordant lancé à quelqu'un. Il ne s'attendait pas à cette dure apostrophe. || **3°** Familièrement, coup. À ces cris redoublés et dont je riais fort, J'accours et je vous vois étendu sur la place Avec une apostrophe au milieu de la face, REGNARD, *Folies amour.* sc. 11. || **4°** Terme de grammaire. Petit signe ['] qui marque l'élision. L'enfant, l'homme, pour le enfant, le homme.

— ÉTYM. Ἀποστροφή, de ἀπό, et de στροφή (voy. STROPHE), tour; mot à mot, détour, c'est-à-dire détour par lequel le discours quitte la personne à qui il s'adressait et en interpelle une autre. L'apostrophe, marque orthographique, a été ainsi nommée parce qu'elle détourne et remplace la lettre élidée. Cette marque n'est pas ancienne dans notre langue; nos anciens manuscrits ne la connaissent pas. Jacques Peletier (XVIᵉ siècle), dans son *Dialogue sur l'orthographe*, dit qu'elle a été inventée de son temps. Des grammairiens ont dit que *apostrophe*, signe grammatical, devait être masculin; en effet *apostrophus* en latin est masculin, mais par une erreur; car l'apostrophe se dit en grec ἡ ἀπόστροφος, sous-entendu στιγμή, ce qui veut dire la marque qui détourne. Il n'y a donc rien à changer dans le genre.

APOSTROPHÉ, ÉE (a-po-stro-fé, fée), *part. passé.* Durement apostrophé par son adversaire.

APOSTROPHER (a-po-stro-fé), *v. a.* || **1°** Adresser directement la parole. Ici Ver-vert, en vrai gibier de grève, L'apostropha d'un : la peste te crève, GRESS. *Ver-vert.* ch. IV. Un pédant qu'à tout coup votre femme apostrophe Du nom de bel esprit, MOL. *F. sav.* II, 9. || **2°** Adresser à quelqu'un quelque parole désagréable, mortifiante. || **3°** Familièrement. Apostropher quelqu'un d'un soufflet, lui appliquer un soufflet. Un magister s'empressant d'étouffer Quelque rumeur parmi la populace, D'un coup dans l'œil se fit apostropher, J. B. ROUSS. *Épigr.*

— ÉTYM. *Apostrophe.*

APOSTUME (a-po-stu-m'), *s. f.* || **1°** Abcès. J'ai, dit la bête chevaline, Une apostume sous le pied, LA FONT. *Fabl.* V, 8 (Des éditions portent un apostume). || **2°** Fig. Il ne me persuada pas [le duc de Noailles] contre ce que je savais, mais je crus sage de ne pas presser une telle apostume, ST-SIM. 378, 149. Je suis ravi de vous voir en colère, c'est signe que j'ai mis le doigt sur l'apostume, ID. 390, 6. || Il faut que l'apostume crève, se dit figurément de quelque chose qui doit éclater.

— REM. L'Académie fait ce mot masculin. Mais tous les auteurs anciens et modernes et les dictionnaires de Furetière et de Richelet le font féminin.

— HIST. XIIIᵉ s. Sire, ne sai quel maladie, Ou fievre ou goute ou apostume, *la Rose*, 14561. Je envoiai querre ma gent, et leur di que je estoie mort, que j'avoie l'apostume en la gorge, JOINV. 240. Car cil qui d'autri bien se duelent et mal paient, De mortel apostume navrent leurs cuers et plaient, J. DE MEUNG, *Test.* 1067. || XIVᵉ s. Si comme le medecin conseille se il guerira l'empostume par evacuacion et par prendre medecine, ORESME, *Eth.* 68. || XVᵉ s. Si lui prit une grosse apostume au corps, FROISS. II, III, 85. J'ay une apostume en la gorge, *la Passion de N. S. J. C.* || XVIᵉ s. Ce venerable Ilot fut averti De quelque argent que m'avez departi Et que ma bourse avoit grosse apostume, MAROT, *Ép. au roi pour avoir été dérobé par mon valet.* Une apostume, M. DU BELL. 176.

— ÉTYM. Berry, *postume*, pus, sanie. *Apostume* par corruption pour *apostème* (voy. ce mot). *Mortel apostume* dans J. de Meung est au féminin, suivant l'ancienne règle des adjectifs, et ne fait point exception au genre usité chez les autres auteurs.

APOSTUMÉ, ÉE (a-po-stu-mé, mée), *part. passé.* Une tumeur apostumée. Vieux; on dit aujourd'hui abcédée.

APOSTUMER (a-po-stu-mé), *v. n.* Venir à suppuration. Votre abcès apostumera bientôt. || Vieux. On dit aujourd'hui, la tumeur abcédera.

— HIST. XVᵉ s. Jà est celle detestable playe [le schisme] comme apostumée et tournée en accoustumance, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 54. || XVIᵉ s. Et où ces glandules s'apostemeroient, on fera apertion avec la lancette, PARÉ, VI, 6. Elle sont cause d'enflamber la playe et la faire apostumer, ID. VII, 5. Ces endroits s'apostumerent, et jetterent assez grande quantité de boue, D. VIII, 14. Les dents peuvent apostumer et pourrir comme les autres os, ID. XV, 26.

— ÉTYM. *Apostume.*

† **APOTHÉCION** (a-po-té-sion), *s. m.* ou **APOTHÉSIE** (a-po-té-zie), *s. f.* Terme de botanique. Corps fructifère, femelle des lichens.

— ÉTYM. Ἀποθήκη, réservoir (voy. APOTHICAIRE).

† **APOTHÈME** (a-po-tê-m'), *s. m.* || **1°** Terme de géométrie. Perpendiculaire menée du centre sur le côté d'un polygone régulier. || La hauteur d'une quelconque des faces triangulaires d'une pyramide régulière. || **2°** Terme de chimie. Précipité brun qui se forme peu à peu dans les dissolutions des extraits végétaux.

— ÉTYM. Ἀπό, de, et τίθημι, poser; action de mener en bas, de déposer (voy. THÈME).

APOTHÉOSE (a-po-té-ô-z'), *s. f.* || **1°** Mise au rang des dieux; réception parmi les dieux. On lui décerna l'apothéose. L'apothéose des empereurs romains. Mais à parler sans fard de tant d'apothéoses, CORN. *Poly.* IV, 6. || **2°** Par extension. J'ai vu que le fils de Pépin, Redoutant son apothéose [la mort], Disait à l'évêque Turpin, BÉRANG. *Mort de Charlem.* || **3°** Honneurs, éloges extraordinaires dispensés par l'opinion publique. Les sages feront votre apothéose de votre vivant, VOLT. *Lett. à Cath.* 10.

— SYN. APOTHÉOSE, DÉIFICATION. Donner l'apothéose, c'est mettre au rang des dieux; déifier, c'est transformer en dieu. On donnait l'apothéose aux héros et aux rois, aux empereurs, en les agrégeant aux êtres célestes; c'était une divinité de plus. On déifie en attribuant un pouvoir divin, une nature divine à ce qui n'a rien de tel. Quand la crainte ou l'espérance déifiaient les objets naturels, elles n'en faisaient pas l'apothéose.

— ÉTYM. Ἀποθέωσις, de ἀπό, et θεός, Dieu (voy. DIEU).

† **APOTHÉRAPIE** (a-po-té-ra-pie), *s. f.* Terme de médecine. Chez les anciens, terminaison de la cure par les bains et autres soins.

— ÉTYM. Ἀπό, indiquant ce qui vient après, et θεραπεία, thérapie.

† **APOTHÈSE** (a-po-tê-z'), *s. f.* || **1°** Terme de chirurgie. Position qu'il convient de donner à un membre fracturé, après que la fracture a été réduite et maintenue par un bandage. || **2°** Terme de rhétorique. Chute finale, trait piquant.

— ÉTYM. Ἀπόθεσις, mot à mot, disposition, de ἀπό, et θέσις (voy. THÈSE).

† **APOTHÉSIE** (a-po-té-zie), *s. f.* Voy. APOTHÉCION.

APOTHICAIRE (a-po-ti-kê-r'), *s. m.* Celui qui prépare et vend des médicaments. Pharmacien est présentement plus usité. || Familièrement. M. de Brissac avait infiniment d'esprit, avec une figure de plat apothicaire, ST-SIM. 64, 56. || Mémoire d'apothicaire, compte sur lequel il y a beaucoup à rabattre. || Faire de son corps une boutique d'apothicaire, faire abus de médicaments. || Un apothicaire sans sucre, un homme qui n'est pas fourni des choses de sa profession.

— HIST. XIIIᵉ s. Tuit cirier, tuit pevrier, et tuit apotecaire, se il metent avant au samedi es hales ou u marchié, chascun doit obole de coutume, *Liv. des mét.* 322. Fisicien, n'apoticaire, Ne me puent doner santé, RUTEB. 37.

— ÉTYM. Bas lat. *apothecarius*, du latin *apotheca*, du grec ἀποθήκη, boutique, de ἀπό, indiquant la mise à l'écart, en réserve, et de τίθημι, mettre (voy. THÈME et BOUTIQUE).

APOTHICAIRERIE (a-po-ti-kê-re-rie), *s. f.* || **1°** Officine ou magasin de drogues pour médicaments. || **2°** Art de l'apothicaire. On dit aujourd'hui de préférence pharmacie. || **3°** Le lieu d'un couvent où l'on met les drogues.

— ÉTYM. *Apothicaire*, qui devrait former *apothicairie; apothicairerie* suppose un substantif *apothicairier.*

† **APOTHICAIRESSE** (a-po-ti-kê-rè-s'), *s. f.* Religieuse qui prépare les remèdes pour les malades de son couvent.

† **APOTOME** (a-po-to-m'), *s. m.* || **1°** Ancien terme d'algèbre. Reste de deux grandeurs incommensurables dont l'une est retranchée de l'autre. || **2°** Terme de musique ancienne. Partie du ton, tantôt plus grande, tantôt plus petite que le semi-ton moyen. Les Grecs distinguaient plusieurs apotomes.

— ÉTYM. Ἀποτομή, retranchement, de ἀπό, indiquant séparation, et τομή, action de couper (voy. TOME).

APÔTRE (a-pô-tr'), *s. m.* || **1°** Nom donné aux douze disciples que Jésus-Christ chargea de prêcher l'Évangile. Après la mort de N. S. on donna le nom d'apôtre à saint Mathias, élu pour remplacer Judas, à saint Paul et à saint Barnabé. Les apôtres tiennent le concile de Jérusalem, où saint Pierre parle le premier, comme il fait partout ailleurs, BOSS. *Hist.* I, 10. Les apôtres (c'était encore au temps de la passion), assemblés autour de leur maître, lui montraient le temple et les bâtiments d'alentour, ID. *ib.* II, 9. || L'apôtre des gentils, des nations, le grand apôtre ou simplement l'apôtre, saint Paul. || Le prince des apôtres, saint Pierre. || Les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul. || **2°** Par extension, celui qui le premier a prêché la foi dans un pays. Saint Denis est l'apôtre de Paris. || Prêcher en apôtre, comme un apôtre; prêcher avec onction. || **3°** Nom qu'on donne aux douze pauvres à qui on lave les pieds le jeudi saint. || **4°** Fig. Celui qui, par ses paroles ou ses exemples, propage une doctrine, une opinion. Il s'est fait l'apôtre de cette doctrine nouvelle. || **6°** Familièrement. Si Bacchus, dont je suis l'apôtre, Ne m'inspire un joyeux transport, BÉRANG. *Mort subite.* Mes bons amis, que je vous prêche à table, Moi, l'apôtre de la gaieté, ID. *Mes cheveux.* || **6°** Ironiquement et par antiphrase. Bon apôtre, homme fin et de mauvaise foi. Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre, RAC. *Plaid.* I, 1. Grippeminaud le bon apôtre, Jetant des deux côtés la griffe en même temps, Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre, LA FONT. *Fab.* VII, 16. Là, Cormoran le bon apôtre.... Vous les [poissons] prenait sans peine, ID. *ib.* X, 4. Il doit l'avoir gagné; car c'est un bon apôtre, ID. *Orais.* || Faire le bon apôtre, contrefaire l'homme de bien.

— HIST. XIᵉ s. Dès les apostles ne fut hom tel prophete, *Ch. de Rol.* CLXIV. [Il] Reclame Deu et l'apostle de Rome [le pape], *ib.* CCXIII. || XIIᵉ s. Saint et martir, apostre et innocent Se plainderoient de vous au jugement, QUESNES, *Romancero*, p. 102. L'apostole [le pape] s'apreste pour la messe chanter, *Sax.* XIII. L'apostoiles de Rome fu en mi le palais, *ib.* XV. || XIIIᵉ s. Se tu lui fais nul mal, par l'apostre saint Pierre.... *Berte*, XX. || XIVᵉ s. Clement, par la divine pourveance apostole de l'eglise de Rome, DU CANGE, *apostolicus.* De nostre pere l'apostoile Voulsisse qu'il semblast l'estoile Qui ne se muet [je voudrais que le pape ressemblât à l'étoile], ID. *ib.* || XVᵉ s. Là tins-je de la foy escole, Comme pastron et apostole De France et de tout le païs, *Mir. de sainte Genev.* || XVIᵉ s. Tous ministres de l'Eglise se peuvent nommer apostres, d'autant qu'ils sont envoyez de Dieu, et sont ses messagers, CALV. *Instit.* 849.

— ÉTYM. *Apostolus*, de ἀπόστολος, de ἀπό, indiquant envoi, mission, et στέλλω, disposer, envoyer (voy. STOLE). Provenç. *apostol;* espagn. *apostol;* ital. *apostolo.* Dans le vieux français, le pape se

disait l'apostle ou l'apostole; cette dernière forme est ou bien un mot relativement moderne calqué sur le latin *apostolus*, ou une dérivation exacte d'une forme non latine *apostolius*. Dans la vraie formation française, *apóstolus*, ayant l'accent sur *pó*, n'a pu donner que *apostle*, *apostre*.

APOZÈME (a-po-zè-m'), *s. m.* Terme de médecine. Décoction ou infusion d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments simples ou composés.

— HIST. XVIe s. Quant aux medicamens cholagogues comme apozemes et potions, seront ordonnés par le prudent et docte medecin, PARÉ, V, 12.

— ÉTYM. Ἀπόζεμα, de ἀποζέω, bouillir, de ἀπό, et ζέω, bouillir; provenç. *apozisma*; ital. *apozema*.

† APP.... L'Académie écrit par deux *p* les mots composés de *ad*, à, et d'un mot commençant par un *p*: elle écrit par un seul *p* les mots composés de même qui précèdent; anomalie qui ne sert qu'à compliquer l'orthographe (voy. la remarque à APAISER).

† APPÂLISSEMENT (a-pâ-li-se-man), *s. m.* Action de rendre pâle ou de devenir pâle. L'appâlissement des caractères dans un poëme, BARTH. ST-HILAIRE, *J. des sav.* 1860, 6e *article sur le Râmâyana*.

APPARAÎTRE (a-pa-rè-tr'), j'apparais, j'apparaissais, j'apparus, j'apparaîtrai, apparaissant, apparu, *v. n.* || 1° Devenir visible, se montrer. Si ce rameau d'or apparaissait à mes yeux!... Étoiles apparaissant tout à coup. Une voile apparaît à l'horizon. La nouvelle terre qui apparaissait à Christophe Colomb. Il apparaît de temps en temps des génies qui.... Voici d'une monade couchée entre des fleurs, Tout près de ce m'est apparue, LA FONT. *Fab.* VIII, 11. Il n'apparaît qu'à ses disciples, il ne se montre que dans les lieux solitaires et écartés, MASS. *Car. Jour de Pâques*. Les patriarches lui dressèrent des autels [à Dieu] en certains endroits où il leur avait apparu, ID. *Respect.* || 2° Fig. La mort lui apparaissait glorieuse. Quand du sein de la nuit qui les recèle encore, Apparaîtront au jour ces funestes secrets, M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, II, 2. || 3° Être clair, évident. Cela apparaît. || 4° Sembler. Il m'apparaît que vous êtes là, et il me semble que je vous parle; mais il n'est pas assuré que cela soit, MOL. *Mar. forcé*, 8. || 5° Terme de chancellerie. Faire apparaître de ses pouvoirs, les notifier selon les formes. || En termes de palais, s'il vous apparaît que cela soit; si, examen fait, vous trouvez que cela soit ainsi. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être* : Ces spectres m'ont apparu ou me sont apparus; ils m'ont apparu au moment où j'éteignais ma lumière; ils me sont apparus, et j'ai pu longtemps les contempler.

— REM. On a employé autrefois ce verbe avec *se*; c'est un archaïsme, comme on peut voir à l'historique. Il était naturel que J. C. glorieux s'apparut à celui qui devait enseigner J. C. crucifié, BOSS. II. I, 147. L'ange du Seigneur s'apparut à lui [Jochin] avec une grande lumière, VOLT. *Phil.* V, 110. Il faudra voir l'endroit où les Muses se sont apparues à vous, BALZ. *liv.* IV, *lett.* 17. Alors s'apparait à elle la belle et véritable idée d'une vie hors de cette vie, BOSS. *Connaiss.* V, 6.

— HIST. XIe s. Mout grant damage lui est apareut, *Ch. de Rol.* CL. || XIIe s. Deu [il] reclama qui fut aparissant Aux trois Maries.... *Ronc.* p. 100. Passe la nuiz, si aparist li jours, *ib.* p. 148. [Vous, Jésus-Christ] Apareüstes [à vos disciples] loiaument sans boizdie [fraude], *ib.* p. 173. || XIIIe s. Il reprouvent le service que il ont à nous fait, tel come toute la gent sevent, et come il est aparissant, VILLEH. XCIV. Si s'aparust [l'amour], et sor mon chief Me mist sa main.... *la Rose*, 10347. Tout fust il ainsi que nus ne se fust aparus contre eus, BEAUM. 54. Mult s'enfui isnelement, Et cil la suit apertement, Cui n'aparoit point de vieillece, De faintise ne de perece, RUTEB. II, 132. || XVe s. Et toujours se tenoit le siege, sans ce que aucunes gens apparussent de par messire Charles de Blois pour lever le siege, FROISS. I, I, 208 || XVIe s. De ses dens il rumpit dudict tymbre un morceau, comme tres bien apparoyst, RAB. *Pant.* II, 4. L'ombre au matin nous voyons ainsi croistre, Sur le midy plus petite apparoistre, Puis s'augmenter devers la fin du jour, DUBELL. V, 36, *verso*. La nuict en dormant, la deesse Vesta s'apparust à luy, qui lui defendit de le faire, AMYOT, *Rom.* 4. On dit qu'il apparut à Remus six vaultours, et à Romulus douze, ID. *Rom.* 14. L'on disoit qu'il y apparoissoit des fantasmes, ID. *Solon*, 19. On dit qu'il s'apparut en l'air une grande flamme, ID. *Thém.* 29.

— ÉTYM. *Apparescere*, de *ad* (voy. À), et un mot non latin *parescere*, paraître; provenç. *aparer*, *apareysser*; catal. *aparexer*; espagn. *aparecer*.

APPARAT (a-pa-ra), *s. m.* || 1° Pompe et solennité. Discours, festin d'apparat. Il fait tout avec apparat. Le second fils de M. de Bouillon était élevé pour l'Église, et soutenait une thèse en Sorbonne en grand apparat, ST-SIM. 110, 186. On opina d'apparat, et il est constant que cette matière [admettre ou non la récusation du premier président] fut épuisée, RETZ, III, 18. || 2° Livre rédigé en forme de dictionnaire pour faciliter l'étude d'une langue, et surtout d'un auteur classique. L'apparat de Cicéron, le dictionnaire des mots et des locutions qu'il a employés. On dit aussi *apparatus*. || Apparat royal, Petit dictionnaire français-latin à l'usage des commençants.

— SYN. APPARAT, APPAREIL. Ces deux mots n'ont rien de commun par l'étymologie, le premier venant de *parare*, préparer, et le second de *pareil*, disposition des choses pareilles, appareil pour une opération. Ils se rencontrent dans le sens de magnificence. Mais en raison de leur étymologie, apparat, signifiant préparation, indique le soin qu'on a pris, la recherche, et un certain excès qu'on est disposé à blâmer. Rien de semblable n'est dans appareil. Un festin d'apparat, c'est un festin où l'on déploie sa magnificence. L'appareil d'un festin, c'est la disposition d'un grand festin.

— HIST. XVIe s. Il alla à la messe à S. Denis le vingt unieme juillet, avec tout l'aparat que le lieu et le temps permettoient, D'AUB. *Hist.* III, 294.

— ÉTYM. *Apparatus*, préparation; de *ad* (voy. À) et *parare*, préparer (voy. PARER).

APPARAUX (a-pa-rô), *s. m. plur.* Mot que tous les marins instruits regardent comme le pluriel d'appareils. On entend par apparaux ou appareils la réunion de diverses machines funiculaires ou autres, nécessaires pour une grande opération. Les agrès et appareils ou apparaux d'un bâtiment sont la collection de son gréement et de ses machines. Ceux qui ont fourni les agrès, les apparaux, les vivres, MONTESQ. *Esp.* XX, 6.

— REM. On voit que Montesquieu a employé apparaux dans le vrai sens et non dans celui que l'Académie lui donne : voiles, vergues, ancres, etc.

— HIST. XVIe s. Le prince qui ne pouvoit entrer demeura sur le havre sans artillerie et sans apparaus, D'AUB. *Hist.* II, 304 (voy. APPAREIL).

— ÉTYM. Pluriel de *appareil*.

APPAREIL (a-pa-rèll, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Disposition de ce qui a grandeur ou pompe. Appareil de guerre. Appareil de fête. Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil, BOSS. *Marie-Thérèse*. Les traités de paix ne sont que comme l'appareil d'une nouvelle guerre, MASS. *Louis le Grand*. .... Et de ce grand hymen suspendu l'appareil, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Le tyran règle tout; il semble qu'il apprête L'appareil du carnage et non pas d'une fête, ID. *Mérope*, IV, 5. Je montrai le premier au peuple du Mexique L'appareil inouï pour ces mortels nouveaux De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux, VOLT. *Alz.* I, 1. || 2° Pompe, magnificence. Quand la bienséance exigeait de lui en certaines occasions de la dépense et de l'appareil, il était magnifique sans aucun regret et de très-bonne grâce, FONTEN. *Newton*. Je fuis des cours le pompeux appareil, BÉRANG. *Nouv. Diog.* Vous avez fait un dîner de grand appareil, SÉV. 236. N'empruntant rien de l'appareil, devant tout à lui-même, MASS. *Conty*. Et vous allez au temple Y changer l'allégresse en un deuil sans pareil, La pompe nuptiale en funèbre appareil, CORN. *Rodog.* V, 5.... Pour haut appareil d'une pompeuse gloire, ID. *Hor.* II, 6. Vous même avez dicté tout ce triste appareil, RAC. *Esth.* III, 1. J'ai moi-même ordonné La suite et l'appareil qui vous est destiné, ID. *Mithr.* III, 1. || 3° Fig. Un monde où vous ne servez plus que d'un appareil incommode, MASS. *Prod.* || 4° Terme de sciences et d'arts. Assemblage de pièces, d'instruments propres à une opération. || En physique, collection des instruments et ustensiles nécessaires pour faire une expérience et vérifier les lois d'un phénomène. || En chimie, assemblage méthodique de vases, de tubes et d'ustensiles destinés à une opération chimique. || 5° En chirurgie, assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération ou faire un pansement. || Par extension. Plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour les pansements, telles que bandes, compresses, etc. || L'ensemble des pièces de pansement qu'on applique pour une lésion. Un appareil à fracture. Nous lui avons mis le premier appareil que nous lèverons demain, SÉV. 70. Le premier appareil avait été levé, ID. 44. || Fig. Vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur malade, J. J. ROUSS. *Héloïse*, II, 2. Souffrir sans murmure est le seul appareil Qui peut guérir l'ennui.... MALH. VI, 2. L'absence est aussi bien un remède à la haine Qu'un appareil contre l'amour, LA FONT. *Fabl.* X, 12. || On désigne sous les noms de Haut ou Grand appareil, Bas appareil, les diverses méthodes suivant lesquelles on pratique la lithotomie. || 6° En anatomie, les appareils sont des subdivisions très-complexes du corps, constituant un tout coordonné, et se subdivisant à leur tour en parties plus simples de diverses natures, appelées organes, ou, réciproquement, un appareil est un assemblage d'organes divers. L'appareil digestif. || 7° En termes d'architecture, l'art de tracer, de disposer la pose des pierres dans les constructions suspendues, comme voûtes, arcades, dômes. || Les maçons nomment appareil, l'épaisseur d'une pierre. Une pierre de grand appareil, c'est-à-dire fort épaisse. || Bel appareil, les assises qui sont de hauteur égale et dont les joints sont bien faits. || 8° En termes de marine, l'appareil de la pompe signifie le piston. || 9° Les meuniers donnent le nom d'appareil à de petites planches dont ils se servent pour retenir l'eau. || Locution proverbiale qui vieillit : Faute de bon appareil ou autrement, c'est-à-dire faute de soins ou de quelque autre façon.

— SYN. APPAREIL, PRÉPARATIFS, APPRÊTS. Les préparatifs se font d'avance pour une opération qui peut être fort éloignée. Les apprêts sont des préparatifs qui se font pour une opération immédiate. Les préparatifs de la guerre ; les apprêts de la bataille. L'appareil se déploie et porte l'attention sur la grandeur et la complication des moyens.

— HIST. XIIIe s. .... dist à ses senescaus Que voisent en la vile ès plus maistres casaus, Et gardent que moult soit riches ses aparaus, *Ch. d'Ant.* I, 764. || XVe s. Entrementes que le roi d'Angleterre faisoit son appareil pour recevoir seigneurs, dames.... FROISS. I, I, 244. Le jour devant, si fis mon appareil De me couchier, sitost que le soleil Je vy retrait et sa clarté mussée, CH. D'ORL. *Bal.* 73. Dans le four est mis l'appareil, Tu en doibz avoir un pareil, LA FONTAINE, 781. Chacun des supplians ayant son appareil ou charrue de bœufs pour labourer, DU CANGE, *apparamenta*. Les Turcs firent très grant appareil, mais ce fut si celéement que oncques le roi n'en sceut rien, *Bouciq.* I, 24. Ainsi fit là son appareil moult grandement et très honorablement Messire Boucicquaut, *ib.* I, 16. Estant en ce povre appareil, le duc de Lorrayne.... COMM. V, 7. || XVIe s. Le barbier, qui, ayant accommodé son premier appareil, me lava.... D'AUB. *Fœn.* II, 10. De la maniere d'extraire les pierres aux hommes, qu'on appelle le grand et haut appareil, PARÉ, XV, 45. Hommes d'armes armez à hault appareil, AMYOT, *Lucul.* 75. J'ay pensé qu'il falloit jà faire grant appareil pour le soupper, ID. *ib.* 81.

— ÉTYM. Voy. APPAREILLER. Provenç. *aparelh*; anc. catal. *aparell*; espagn. *aparejo*; portug. *apparelho*; ital. *apparecchio*. Dans le vieux français, le mot était *apareils*, *apareux*, *aparaux*, au nominatif singulier; *apareil*, au régime singulier; et au pluriel, *appareil* au nominatif, et *apparaux* au régime; c'est ce qui explique la forme *apparaux* dans le langage de la marine.

† APPAREILLADE (a-pa-rè-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de chasse. Formation des couples de perdrix pour la reproduction.

— ÉTYM. *Appareiller*.

APPAREILLAGE (a-pa-rè-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Terme de marine. Préparatifs pour mettre à la voile. Faire son appareillage. || 2° En économie rurale, choix de deux ou plusieurs animaux d'après leur conformation, leurs aptitudes, leur taille, leurs forces, pour les faire travailler au même joug, à un service commun.

— ÉTYM. *Appareiller*.

APPAREILLÉ, ÉE (a-pa-rè-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé*. Des chevaux appareillés. Ne t'alarme pas trop d'être appareillé avec un criminel au char de la vie, CHATEAUB. *Natch.* V, 219.

APPAREILLEMENT (a-pa-rè-lle-man, *ll* mouillées, et non a-pa-rè-ye-man), *s. m.* || 1° Action d'appareiller deux objets. || 2° En économie rurale, choix raisonné, selon le but qu'on se propose, de deux animaux domestiques, soit pour la reproduction, soit pour le travail. On dit aussi appatronnement.

— HIST. XIIIe s. Tous armés de blans garnimens Et de tels appareillemens, Com li blans chevaliers avoit, *Robert le Diable*, dans DU CANGE, *apparamenta*. L'appareillement c'on fait, si com de saler, de mangier rostis, fris, en ewe.... ALEBRANT, f° 63.

— ÉTYM. *Appareiller*; provenç. *aparelhamen*,

aparellamen; anc. espagn. *aparejamiento;* ital. *apparecchiamento.*

APPAREILLER (a-pa-rè-llé, *ll* mouillées), *v. a.* || 1° Trouver un pareil à quelque chose. Il faut appareiller ces gants, ces souliers, ces pistolets. || 2° En termes d'architecture, marquer les pierres selon qu'elles doivent être taillées. || 3° En économie rurale, et en parlant des animaux domestiques, choisir deux individus pour les faire concourir simultanément à un but commun. On dit aussi appatronner. || 4° En termes de pêche, appareiller un filet, le disposer pour la pêche. || 5° Technologie. Apprêter le mélange des poils et des laines pour faire un chapeau. || 6° Joindre ensemble des planches de même longueur et de même épaisseur. || 7° *V. n.* Terme de marine. Mettre à la voile. Nous appareillâmes le lendemain pour retourner en Angleterre, VOLT. *Jenni,* 12. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 8° S'appareiller, *v. réfl.* Se joindre à un de ses pareils. Ils sont dignes de s'appareiller. || 9° S'accoupler, en parlant des oiseaux. Quand la tourterelle a perdu sa compagne, elle ne s'appareille plus avec une autre, RICHELET.

— HIST. XI s. L'aveir Carlon est-il apareillez? *Ch. de Rol.* L. Et de bataille sont tuit apareillez, *ib.* LXXXVIII. || XIIe s. Plus grant navie [flotte] ne fut apareillée, *Ronc.* p. 118. De beles armes [ils] furent aparellié, *ib.* p. 186. Le terme vous dirai de vous aparoillier; D'hui cest jour en un an soiez prest d'ostoier [entrer en campagne], *Sax.* XVI. || XIIIe s. Et l'empereres Alexis avoit appareillies grans gent pour assaillir aus trois portes, VILLEH. LXXXI. Menestrel s'apareillent pour faire leur mestier, *Berte,* XI. Son afaire [elle] appareille, mains [moins] qu'ele peut, detrie [tarde], *ib.* LXXII. Et lors fu mout trestout appareilliés li lis [le lit], *ib.* LXXV. Nous sommes tout aparelliet de deffendre le roiaume et vous et nous et nos hommes, *Chr. de Rains,* 24. Et li veneres moult se peine De ses levriers apareillier, *Ren.* 22209. Lors te vendra en remembrance Et la façon et la semblance A cui nule ne s'apareille, *la Rose,* 2447. Especialment l'espée temporel doit toz jors estre apareillie por garder et deffendre Sainte Eglise toutes les fois que mestiers est, BEAUM. XLVI, 12. En ce point que je appareilloie pour mouvoir, JOINV. 208. Ainçois manjoit ce que ses queus li appareilloient devant li, ID. 193. || XVe s. La dame fit appareiller toutes ses besognes, et payer et delivrer aux hostes.... FROISS. I, I, 12. Où le roy Philippe estoit tout appareillé de le recevoir [Édouard à Amiens], ID. I, I, 52. Pour eviter tous ces grans perilz qu'il veoit appareiller contre luy, COMM. IV, 8. Noz œuvres envers luy [Dieu] ne d'ung costé ne d'autre n'estoient point dignes de recepvoir cette longue paix qui nous estoit appareillée, ID. V, 13. || XVIe s. Si estoit le peuple prest et appareillé de proceder par la pluralité des voix au bannissement de l'ostracisme, AMYOT, *Alc.* 20. Surprendre les ennemis en desarroy, estans empeschez à faire leur logis et appareillez à soupper, ID. *Timol.* 16. Ilz le firent advertir qu'il se gardast du poison qu'on luy avoit appareillé, ID. *Flamin.* 41. Les Ægyptiens qui s'appareilloient pour voguer aprèz eulx, ID. *Pomp.* 110. La merci est appareillée à toutes fautes, quand le pecheur se retourne par devers la clemence du Seigneur, CALV. *Instit.* 437. Cela donna moien à Lansac, appareillant de bon matin, de prendre sa place au siege, D'AUB. *Hist.* II, 300.

— ÉTYM. *À* et *pareil;* mettre ensemble des choses pareilles, assortir, arranger; provenç. *aparelhar;* espagn. *aparejar;* ital. *apparecchiare.*

APPAREILLEUR (a-pa-rè-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Chef-ouvrier qui trace la coupe de la pierre à ceux qui la doivent tailler. || 2° Ouvrier qui apprête les bas et les bonnets. || 3° Ouvrier qui prépare les soies pour fabriquer les étoffes.

— ÉTYM. *Appareiller.*

APPAREILLEUSE (a-pa-rè-lleû-z', *ll* mouillées), *s. f.* Terme injurieux. Femme qui s'entremet dans de mauvais commerces d'amour.

— ÉTYM. *Appareilleur.*

APPAREMMENT (a-pa-ra-man), *adv.* || 1° Manifestement. Ce sens a vieilli; il a été très-usité autrefois. Un psaume qui apparemment est de Salomon, BOSS. *Polit.* Quoi qu'il en soit, deux choses sont assurées, l'une que le miracle de l'apparition de l'étoile servit de règle à Hérode pour étendre son massacre; l'autre que celui qu'il cherchait fut le seul apparemment qui lui échappa, ID. *Élévations sur les mystères,* 19e *semaine,* 4. Ce discours apparemment véritable, VAUGEL. *Q. C.* 273. || 2° Selon les apparences, vraisemblablement. C'est la nécessité de ce concours de tant de qualités.... qui fait apparemment que le génie est toujours si rare, VAUVENARGUES, *Du génie.* || 3° En apparence. Le coadjuteur ne laissa apparemment d'employer la dignité de son caractère et ses persuasions pour calmer les orages, LAROCHEF. *Mém.* 30. Tant que Galba vivra, le respect de son âge, Du moins apparemment, soutiendra son suffrage, CORN. *Othon,* III, 5. Une puissance apparemment assurée, ST-ÉVREM. II, 459. En public elle me persécutait apparemment avec plus d'animosité que les autres, SCARR. *Rom. com.* II, 14. O ciel! ta providence, apparemment prospère, Au gré de mes soupirs de deux fils m'a fait père, ROTROU, *Vencesl.* IV, 6.

— REM. On le met au commencement d'une phrase ou après le verbe : apparemment il viendra, ou il viendra apparemment. On dit aussi : apparemment qu'il viendra.

— HIST. XVIe s. Ces injustices-ci et autres semblables, si apparemment mauvaises, ne sont gueres commandées, si ce n'est par quelques-uns qui ont l'esprit et le cœur barbares, LANOUE, 218.

— ÉTYM. *Apparemment* est pour *apparent-ment,* de *apparent* au féminin, suivant l'ancienne déclinaison des adjectifs, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

APPARENCE (a-pa-ran-s'), *s. f.* || 1° Ce qui paraît d'une chose. Il ne faut pas toujours juger sur les apparences, SÉV. 461. L'apparence nous trompe, et je sais en effet.... CORN. *Héracl.* IV, 6. L'apparence t'abuse, il m'aime au fond de l'âme, ID. *Sert.* II, 3. De votre changement la flatteuse apparence M'avait rendu tantôt quelque faible espérance, RAC. *Bérén.* V, 7. Son esprit était éclairé d'une foi constante et inébranlable que les apparences humbles et pauvres ne pouvaient blesser, FLÉCH. I, 118. Vous le pourriez avec d'autant plus d'apparence de raison que.... FÉN. *Tél.* XX. Non, non, vous vous laissez tromper à l'apparence, MOL. *Tart.* III, 6. Elle donnerait au public quelques apparences en faveur du duc, HAMILT. *Gramm.* 8. || 2° Absolument, belle apparence, belles apparences. Dans le hameau, cette maison a quelque apparence, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le règne de Dieu ne viendrait point avec apparence, FLÉCH. *Serm.* I, 20. Il ne fallait que la revêtir [l'idolâtrie] de quelque apparence et l'expliquer en paroles dont le son fût agréable à l'oreille pour la faire entrer dans les esprits, BOSS. *Hist.* II, 12. || Sauver les apparences, ne laisser rien apercevoir de blâmable. Pourvu qu'elles sauvent les apparences, MOL. *Impr.* 1. Il tâche de sauver les apparences, BOSS. II, *Pénit.* 3. Ils ne lui donneront un baiser de paix que pour sauver les apparences, MASS. *Pass.* Tous ceux qui ont passé le Styx après moi [Tatius], m'ont assuré que tu [Romulus] n'as pas même sauvé les apparences [de mon assassinat], FÉN. XIX, 164. Afin d'en sauver à tout le moins l'apparence.... vous direz .... que c'est la traduction d'une ode, BALZ. *Liv.* VII, *lett.* 27. On garde encore à la vérité les apparences, MASS. *Pardon.* || 3° Forme, figure. Sous une apparence mortelle. || 4° Marque, vestige. Il ne reste à cette femme aucune apparence de beauté. Sans qu'il y ait jamais eu aucune apparence de danger, SÉV. 249. || 5° Vraisemblance, probabilité. Peut-être, et ce soupçon n'est pas sans apparence, CORN. *Poly.* III, 5. Il y avait quelque apparence qu'il n'en était pas échappé, ID. *Ex. du Cid.* C'est elle dont je tiens cette haute espérance Qui flatte mes désirs d'une illustre apparence, ID. *Pomp.* IV, 3. Croyais-tu que son cœur, contre toute apparence, Pour la persuader trouvât tant d'éloquence? RAC. *Baj.* III, 3. ....Un roi qui naguère avec quelque apparence De l'aurore au couchant portait son espérance, ID. *Mithr.* III, 1. ....cette guerre, Arcas, selon toute apparence, Aurait dû.... ID. *Iph.* I, 1. Parmi tous ces discours dépourvus d'apparence, ROTR. *Antigone,* IV, 5. Ils n'étaient pas moins en admiration de leur rétablissement fait contre toute apparence, BOSS. *Hist.* II, 5.. N'est-ce pas une témérité insupportable d'avancer des impostures si noires non-seulement sans la moindre preuve, mais sans la moindre ombre et sans la moindre apparence? PASC. *Prov.* 2. Vous n'avez pu donner la moindre apparence à une accusation qu'il n'eût été permis d'avancer qu'avec des preuves invincibles, ID. *ib.* 16. Je le quittai, et je ne vois guère d'apparence d'y retourner, ID. *ib.* 10. Il va à droite et à gauche, selon qu'il y voit de jour et d'apparence, LA BRUY. 6. Son voyage finira bientôt, selon toutes les apparences, ID. 223. Je le croirais bien, il y a toutes les apparences du monde, MOL. *Préc. rid.* sc. 6. Je vois trop d'apparence à tout ce qu'il a dit, ID. *le Dép.* I, 5. Il n'y a nulle apparence à cela, ID. *Préf. de Tart.* On peut juger avec grande apparence Que.... LA FONT. *Rich.* Je ne vois pas d'apparence qu'ils disposent de moi, HAMILT. *Gramm.* 8. Selon les apparences, ils perdirent courage, FÉN. *Tél.* VI. || Il y a apparence que. Il n'y aurait point d'apparence qu'un particulier fît.... DESC. *Méth.* Il y a apparence que je me ressentirai de votre faveur, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 2. Il y a de l'apparence que nous lui gagnerons son argent, HAMILT. *Gramm.* 3. Il y a apparence qu'on ira voir cette personne, SÉV. 408. Je la crois telle aujourd'hui qu'elle a toujours été, et il n'y a pas d'apparence qu'elle se perfectionne jamais.... DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* Il n'y a pas d'apparence que je puisse vous voir sitôt, BOS. *Lett. Corn.* 31. Quelle apparence y avait-il qu'ils [les mages] demeurassent dans leurs palais, tandis que Jésus-Christ était dans sa crèche? FLÉCH. *Serm.* I, 208. Quelle apparence y a-t-il qu'on puisse les réduire et les ramener à Dieu [ses sens et ses pensées] quand on veut? ID. *Panég.* II, 239. || Il n'y a pas apparence de avec un infinitif. Il n'y a point d'apparence d'être prodigue dans la pauvreté, BALZ. *Liv.* V, *lett.* 9. Il n'y avait pas d'apparence d'abandonner mon ami dans un si grand accablement d'affaires, SCARR. I, 104. || Elliptiquement. Mais l'apparence, ami, que vous puissiez lui plaire, Teint du sang de celui qu'elle aime comme un père? CORN. *Cinna,* II, 2. Quelle apparence de pouvoir remplir tous les goûts? LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* Quelle apparence de dire que je veux envoyer des troupes? FÉN. *Tél.* XII. Quelle apparence qu'il vienne dans une île si éloignée? ID. *ib.* XIV. Quelle apparence de s'en prendre à un pécheur qui se repent? FLÉCH. *Serm.* I, 289. Mais quelle apparence de m'étendre davantage sur un sujet où, si je veux me louer de votre bonté.... PELLISSON, *Disc. à l'Académie.* || 6° Faux-semblant. Ils couvrent leurs passions sous une apparence de piété, FLÉCH. *Lam.* Vices déguisés sous les apparences de la vertu, FÉN. *Tél.* III. Allons chercher fortune autre part, je vois bien qu'on n'aime ici que la fausse apparence, MOL. *Préc. rid.* sc. 18. || 7° En apparence, *loc. adv.* D'après ce qui paraît, ce qu'on voit. La condition la plus heureuse en apparence a ses amertumes. Qu'elles le soient effectivement et non en apparence, BOSS. *Polit.* Du prince, en apparence, elle reçoit les vœux, Mais elle les reçoit pour les rendre à Roxane, RAC. *Baj.* I, 1. Hermione, seigneur, au moins en apparence, Semble de son amant dédaigner l'inconstance, ID. *Andr.* I, 1. Et qui croira qu'un cœur, si grand en apparence.... ID. *Brit.* III, 6. Si l'on guérit le mal, ce n'est qu'en apparence, CORN. *Cid,* II, 3. || 8° En perspective, l'apparence d'un objet est le point par lequel on suppose que passe une ligne qui vient directement à l'œil.

— REM. L'Académie dit : sous apparence de l'amitié. Cela ne paraît pas correct; il faut, ou sous l'apparence de l'amitié, ou sous apparence d'amitié, ou sous une apparence d'amitié.

— HIST. XIIIe s. Se uns estranges areste en une vile un an ou deus, sans fere aparance de voloir y demorer, BEAUM. LVI, 3. En tel cas il poent estre prové à bastart par l'aparance du fet, *ib.* XVIII, 14. || XIVe s. Et souffist parler de ceulx qui de prime face ont aucune apparence, ORESME, *Eth.* 111. || XVe s. Et veulent dire les aucuns que ce dimanche, selon les apparences que on y vit depuis, le duc de Bretagne ot traité aux Anglois, FROISS. II, II, 215. Les apostres ne le doulz Jhesu Crist Ne porterent draps de grant apparance, E. DESCH. *L'habit ne fait pas l'homme.* || XVIe s. Chose qui eust eu apparence [qui eût semblé vraie] en un autre siecle, MONT. I, 27. Ambassadeur par effect, mais par apparence homme privé, ID. I, 38. On peut dire avecques apparence que.... ID. I, 121. Il n'y a pas grande apparence que cette isle soit ce monde.... ID. I, 232. L'alteration des sainctes escritures est deffendue, non sans apparence [raison], ID. I, 399. Cest argument certes a apparence; neantmoins.... LANOUE, 230. Le François est prompt d'embrasser les choses où il void quelque apparence d'y recevoir louange, ID. 235. Un autre dessein fut tenté par lui (qui ne fut non plus executé) auquel il y avoit, ce me semble, plus d'apparence, ID. 553. Tant en apparence qu'en effect, ID. 605. Il n'y a point d'apparence que je m'y doive fier, CARL. IV, 14. Que les affaires de la religion estoient beaucoup plus en apparence d'avoir pis qu'en esperance de mieux avoir, M. DU BELL. 185. Je porte la peine de ce que je ne suis pas beau filz ny homme de nulle apparence, AMYOT, *Philop.* 3.

— ÉTYM. Provenç. *apparencia, aparensa;* espagn. *apariencia;* ital. *apparenza;* du latin *apparentia,* de *apparens,* apparent.

APPARENT, ENTE (a-pa-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Visible, évident, manifeste. Des vices apparents. Bourgeon bien apparent. Apparent et croyable attentat,

[illegible] Il est apparent qu'ils [M. le duc du Maine et Mme du Maine] essuyèrent des scènes du [illegible] || 2° Remarquable entre les autres. La maison la plus apparente de la ville. Une [illegible] des nymphes l'avait reçue jusque par delà le [illegible], et après une inclination très profonde, la plus [illegible] lui fit un espèce de compliment, LA FONT. Psyché, liv. I, p. 35. || Substantivement. Les plus apparents, ceux qui occupent le principal rang. Les [illegible] furent de l'avis de Perdiccas, [illegible] || 3° Spécieux. Voilà ce qu'on pourrait dire de plus apparent pour soutenir cet état, BOSS. Lett. quiét. 12. || 4° Qui n'est qu'en apparence. Un prétexte apparent. [illegible] Le mouvement apparent du soleil autour de la terre. Le sens apparent de l'Écriture. || En astronomie, le diamètre apparent d'un astre, l'angle sous lequel le diamètre en est vu. Il y a aussi apparence, hauteur au-dessus de l'horizon, ne tenant pas compte de la réfraction et de la parallaxe. || 5° En jurisprudence, servitudes apparentes, celles qui s'annoncent par des ouvrages extérieurs, tels qu'une porte, une fenêtre, un aqueduc.

— SYN. APPARENT, VRAISEMBLABLE, PROBABLE, PLAUSIBLE. Ce qui est apparent a une certaine apparence en sa faveur. Ce qui est vraisemblable est conforme au train ordinaire des choses; il n'y a ni contradiction, ni impossibilité. Ce qui est probable a en sa faveur un commencement de preuve positive. On voit que ces trois expressions désignent trois degrés croissants de crédibilité. Plausible signifie digne d'être applaudi, digne d'assentiment. Une opinion plausible, une excuse plausible, c'est une opinion, une excuse à laquelle nous devons ou pouvons acquiescer. On voit que dans plausible on considère moins l'apparence, la vraisemblance ou la probabilité que l'effet que la chose plausible produit sur nous.

— HIST. XIIe s. Mal guerredon leur en fu aparant, Ronc. p. [illegible] [illegible] la nuiz, li jors est aparanz, ib. p. [illegible] || XIIIe s. Mais l'en puet tiex songes songier Qui ne sunt mie mençongier; Ains sunt après bien apparant, la Rose, 5. Je me puis bien fere partie de ce où je [illegible] dommage apparant, BEAUM. XII, 12. || XIVe s. Ils cheminèrent par apparent ainsi que gens qui demandent bataille, FROISS. II, II, 66. [illegible] apparent de confort de nul costé, II, I, I, 234. En vertu d'une procuration apparent suffisamment, qui là fut apportée de par le roi d'Angleterre, ID. I, I, 46. [illegible] l'hiver, et s'ils n'avoient encore fait nul fait d'armes, nul apparent n'estoit du faire, ID. I, I, 81. L'orgueil seroit si grand en toutes communautés que tous gentilshommes s'en douteroient, et jà en avoit on vu l'apparent en Angleterre, ID. II, II, 205. Tousjours les sages veullent chercher quelque bonne couleur et ung peu apparente, COMM. III, [illegible] [illegible] ce pays en grant trouble, et a esté jusques icy et est apparent de faire.... ID. VI, 3. || XVIe s. Il est mieulx deu aux plus apparents de se faire attendre [au rendez-vous], MONT. I, 51. Une si grossiere et apparente ou ignorance ou couardise, ID. I, 56. Sans cause apparente, ID. I, 65. Les plus apparents de la court.... ID. I, 110. Il avoit desjà pourveu au places où il estoit apparant que l'ennemy s'attaqueroit, M. DU BELL. 94. Il crea cent conseillers, les plus apparents et les plus gens de bien de la ville, lesquelz il appela Patriciens, AMYOT, Rom. 19. Il estoit apparent que le combat y seroit aspre et penible, à cause de la malaisance du lieu, ID. Rom. 27. Cela le rendit grandement, et non sans apparente raison, suspect d'avoir esté luxurieux, ID. Arist. et Caton comp. 12. Cherchant quelque occasion apparente de nous faire la guerre, ID. Lucull. 26.

— ÉTYM. Apparens, de apparere (voy. APPAROIR).

APPARENTÉ, ÉE (a-pa-ran-té, tée), *part. passé*. || 1° Qui a une parenté. Bien apparenté, mal apparenté, qui a une parenté en bonne, en mauvaise position. L'abbé de Cîteaux se trouvait lors une fort bonne tête et fort apparenté dans la robe, ST-SIM. 65, 88. Un M. de G***, capitaine en France et apparenté dans le conseil, J. J. ROUSS. Conf. I. C'est une femme fort à son aise qui a de bonnes rentes sur la ville, des maisons à Paris; Lucile est fort bien apparentée au moins, REGNARD, le Retour imprévu, 2. || 2° Fig. Bonaparte avoit d'abord admiré les feux [de Moscou] comme un spectacle apparenté à son imagination, CHATEAUB. Outre-tombe, t. VI, p. 78, 1849.

APPARENTER (a-pa-ran-té), *v. a.* || 1° Donner parenté par alliance. Bien, mal apparenter ses enfants. Voilà ce qui commença à apparenter et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrées, ST-SIM. 370, 146. || 2° S'apparenter, *v. réfl.* Prendre parenté. S'apparenter à la bourgeoisie.

— HIST. XIIIe s. Povres parenz nus [nul] n'aparente, RUTEB. 226. || XVe s. Devers le pere, je ne fois [fais] de [illegible] qu'il ne soit bien apparenté, Lett. du temps de L. XI, Bibl. des Chartes, 6e série, t. I, p. 49. Avoit grandes intelligences au pays du dit duc, où il estoit tout apparenté, COMM. III, 11. || XVIe s. Sous la faveur de la duchesse, laquelle estant du sang royal, apparentée de ceux de Guise.... D'AUB. Hist. I, 293. J'ai eu beaucoup de parents, et tous les enfants de ceux qui ont espousé des princesses de sang me voulaient apparenter, [illegible] III, 3.

— ÉTYM. À et parent.

† **APPARESSER** (a-pa-rè-sé), *v. a.* || 1° Rendre paresseux. Je ne voulais pas leur montrer [au duc et à la duchesse d'Orléans] tous mes ressorts pour ne les pas ralentir et apparesser par compter trop sur moi in[illegible], ST-SIM. 267, 105. || 2° S'apparesser, *v. réfl.* Devenir paresseux.

— HIST. XVIe s. Pour garder que les forces de nostre esprit ne s'apparessent, MONT. II, 15. Le corps et l'esprit s'apparessent en moi par la repletion, ID. IV, 288.

— ÉTYM. À et paresse.

† **APPARIATION** (a-pa-ri-a-sion), *s. f.* Action d'apparier, de mettre en comparaison.

— HIST. XVIe s. Nostre arrogance nous remet tousjours en avant ceste blasphemeuse appariation, MONT. II, 208.

— ÉTYM. *Apparier.*

APPARIÉ, ÉE (a-pa-ri-é, ée), *part. passé*. Mis par paire. Des bœufs appariés.

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT** (a-pa-ri-man), *s. m.* Action d'apparier, d'unir par couple, d'assortir par paire.

— ÉTYM. *Apparier.*

APPARIER (a-pa-ri-é), *v. a.* || 1° Assortir par paire ou couple. Apparier des chevaux de carrosse, de labour. Apparier des gants, des bas. || 2° Mettre ensemble le mâle et la femelle; ne se dit que des oiseaux, et en particulier des pigeons et des tourterelles. || Par plaisanterie. Ah! par ma foi je crois qu'il en fera de belles, Si le diable vous tente et veut vous marier, Qu'il cherche un autre objet pour vous apparier, REGNARD, Legat. I, 5. || 3° S'apparier, *v. réfl.* Se mettre par couple de mâle et de femelle. Dans cette saison, les tourterelles s'apparient. || 4° Par extension. Ils travaillent un mois à chercher comme à fils Pourra s'apparier la rime de Memphis, [illegible], Élégie à une dame, 84.

— HIST. XVe s. Ce seroit une belle paire, Et Diex doinst qu'amour nous apaire, FROISS. Espinette amour. || XVIe s. Cecy se pourroit apparier [comparer] à ce qu'on veit dernierement, MONT. I, 6. Ceulx qui apparioient Plaute à Terence, ID. II, 102. En quoi la tourterelle, qui jamais ne s'apparie qu'à un, leur doit faire grand honte, YVER, p. 569. Il n'y en avoit point que nous luy puissions plus raisonnablement apparier que Eumenes, AMYOT, Sert. 1.

— ÉTYM. À et paire; provenç. apariar; espagn. aparear.

† **APPARIEUR, EUSE** (a-pa-ri-eur, eu-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui apparie. Une marieuse de gens, on appelle vulgairement cela une apparieuse, TALLEMANT, VIII, p. 70.

— ÉTYM. *Apparier.*

APPARITEUR (a-pa-ri-teur), *s. m.* || 1° Sergent d'une cour ecclésiastique. || 2° Huissier attaché à une faculté. || 3° En général, huissier. Coriolan, naturellement fier et hautain, ayant renvoyé l'appariteur avec mépris, comme les tribuns l'avaient bien prévu.... VERT. Rév. rom. II, 142.

— ÉTYM. Apparitor, mot à mot celui qui est présent, par conséquent qui surveille; de apparere (voy. APPAROIR).

APPARITION (a-pa-ri-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Manifestation d'un phénomène. Apparition des astres, du soleil. À l'apparition de la nouvelle lune. || 2° Action de se produire, arrivée, séjour. Alors notre ami fit son apparition. Sa brusque apparition les surprit. Il ne fit là qu'une courte apparition. D'Effiat ne venait presque jamais à la cour, et encore en apparition, ST-SIM. 393, 86. || 3° Fig. Naissance, commencement. Le tribunat, dont l'apparition eut lieu au milieu des guerres civiles. Dès l'apparition de la maladie. Depuis l'apparition de la philosophie de Descartes. || 4° Manifestation d'un objet qui se rend visible. Les apparitions des dieux. Apparition nocturne. L'apparition d'un spectre. Au plus haut point de sa gloire, sa joie est troublée par la triste apparition de la mort, BOSS. Le Tellier. Tu n'y vécus pas seul; sous des formes divines, Tes apparitions peuplèrent ce beau lieu; Tu voyais tour à tour passer sur ces collines L'esprit de la tempête et le souffle de Dieu, LAMART. Harm. I, 11. Ces apparitions sont comme les images.... TRISTAN, Mariane, I, 2. || 5° Spectre, vision, fantôme. Il y a dans les campagnes bien des gens qui croient encore aux apparitions.

— HIST. XVe s. Et mesmes, pour plus grant apparucion montrer, le Dauffin mist hors ceux qui lui avoient donné ce conseil, FENIN, 1419. || XVIe s. Le dit cabinet semblera estre tout d'une piece, parce qu'il n'y aura aucune apparition [apparence] de jointures, PALISSY, 60. Ceste apparition miraculeuse.... AMYOT, Timol. 11.

— ÉTYM. Apparitio, de apparere (voy. APPAROIR). On a dit aussi apparution, qui est tombé en désuétude.

APPAROIR (a-pa-roir), *v. impers.* Usité seulement à l'infinitif et à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif: il appert. Terme de palais. Être constaté. Comme il appert par jugement du tribunal. Il a fait apparoir de son bon droit. Votre respectable père signa toujours de Rony, ainsi qu'il appert sur votre propre extrait de baptême, P. L. COURR. II, 368. Appert-il mieux des dispositions des hommes que par un acte signé de leur main? LA BRUY. 14.

— REM. À l'infinitif, ce verbe ne se dit qu'au palais; cependant La Bruyère a dit, ch. 7: Ne faire qu'apparoir dans sa maison. C'est un archaïsme.

— HIST. XIe s. Tresvait la nuit, et apert la claire aube, Ch. de Rol. LVII || XIIIe s. Devant l'aube aparant, ains qu'il fust ajourné, Berte, XV. [Que] Leur male traison devant tous en appert, ib. XXXIV. Ains que guerres de jour là en droites apere.... ib. XLIV. Car quant ainsinc apert par air, la Rose, 5961. Or sus, or sus, fait il, barons; Se tantost armés n'aparons, Por secoure ce fin amant.... ib. 15282. Et cil qui povres apparront, Lor propres freres les harront, ib. 8217. Je vins à ore et à tens por mon jor garder, et l'ai gardé si come je dei, trusque as esteilles aparans el ciel, Ass. de Jér. 86. || XIVe s. Si comme entre innombrables exemples peult apparoir de ceste très commune proposition, ORESME, Eth. Prol. Par quoy il appert clerement que nostre bon roy Charles peult estre dit Charles grant en sagesse, ID. ib. Et pour ce comme il apperra après par Aristote, ceste science appartient par especial et principalement aus princes.... ID. ib. Et ce que dit est que prudence est vers choses singulieres, il peut apparoir par signe, ID. ib. 181. || XVe s. Les archers anglois traioient si ouniement et si roidement que à peine ne s'osoit nul apparoir, FROISS. I, I, 208. Il ne parle pas chrestien Ne nul langage qui appere, Patelin. Ils ne se montroient ne apparoient, sachant.... LOUIS XI, Nouv. XXVI. || XVIe s. Cacher mon dueil, afin que mieux appere, MAROT, II, 390. Or voy-je bien, amy, et bien appert Que maugré toi en cestuy bois desert Suis demourée, ID. II, 5. Au reste comment Dieu fleschit et tourne çà et là tous evenemens par la bride de sa providence, il nous apperra par un exemple notable, CALV. Inst. 143. Alors tout ce qui est en ce lieu nous appert ou vert, ou jaune, ou violet, MONT. II, 371. Ilz n'avoient que l'honneur et le nom de roys tant seulement, sans autre qualité qui les feist apparoir par dessus le commun populaire, AMYOT, Lyc. 7. Solon feit apparoir aux juges que.... ID. Sol. 16. Par lesquels discours apperra clairement de la richesse de ceste nouriture, O. DE SERRES, 459. Les lieux moites, y apparant l'eau tant peu que ce soit, ès grandes secheresses d'esté, ID. 752.

— ÉTYM. Provenç. aparer; ital. apparere; du latin, apparere, de ad, à, et parere (comp. PARAÎTRE). Il apert n'est point une irrégularité de conjugaison; au contraire c'est la forme régulière: appárere, avec l'accent en latin sur re, donne apparoir avec l'accent sur la même syllabe en français; appáreo, appáres, appáret, avec l'accent sur pa, donnent j'aper, tu apers, il apert, avec l'accent en français sur la même syllabe.

APPARTEMENT (a-par-te-man), *s. m.* || 1° Logement composé de plusieurs pièces. Un bel appartement. L'appartement du premier. Madame, retournez dans votre appartement, RAC. Brit. I, 1. || 2° Autrefois, cercle qui se tenait chez le roi. Le roi tient appartement aujourd'hui. Le soir, il y avait appartement; ce qu'on appelait appartement était le concours de toute la cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix, ST-SIM. 2, 45. || On dit aujourd'hui cercle dans ce sens. || On disait aussi tenir appartement, recevoir compagnie chez soi avec les formalités établies par l'usage.

— REM. *Locut. vicieuse*: Il loge au second appartement; dites au second étage. Ne dites pas non plus appartement pour une simple chambre.

— ÉTYM. Bas-lat. *appartiamentum*, qui signifie division, de *ap* pour *ad*, et de *partiri*, partager (voy. PARTIR); mot à mot, ce qui est partagé, divisé, d'où le sens actuel d'appartement.

APPARTENANCE (a-par-te-nan-s'), *s. f.* || 1° Ce qui appartient à une chose, ce qui en dépend. Faire les lois, donner les dispenses sont des appartenances de l'autorité souveraine, BOSS. II, *Conc.* 1. Souhaitant que le feu du ciel ne laissât dans les appartenances du Carmel aucune trace d'une grandeur et d'une magnificence séculière, FLÉCH. *Panég.* II, 266. Il fallait [à Marly] des cuisines aux princesses, et d'autres appartenances, ST-SIM. 268, 113. || 2° Les appartenances de la selle, les parties qui ne la composent pas essentiellement. Les appartenances de la selle sont : les sangles, le surfaix, le poitrail, la croupière, les étriers; la housse est un accessoire.

— HIST. XIIe s. Tutes les choses ki furent Saül, e sun maisnil, e tutes les apurtenances, tut rend al fiz tun seignur, *Rois*, 150. || XIIIe s. Il auroient Andrenoble et toutes les apartenances, VILLEH. CLIX. Car icel jor, bien le recors, Ne nous toldra fors que le cors, Et toutes les apartenances De par les corporex sustances, *la Rose*, 8173. S'il brise ou depiece ou pert aucune coze qui est des apertenances du pressoir, BEAUM. XXXVIII, 19. Et ces deux freres tindrent du conte Henri touz leur heritages et leur apartenances, JOINV. 205. || XIVe s. La qualité et la quantité de la fortune, et l'appartenance ou procheneté et valour de la personne, ORESME, *Eth.* 26. Yconomie est art de gouverner ung hostel et les appartenances pour acquerir richesses, ID. *ib.* 11. || XVe s. Lille, Douay et Bethune et toutes les appartenances qui doivent estre tenues de la comté de Flandres, FROISS. I, I, 97. || XVIe s. La remission des pechez, sans laquelle nous n'avons aucune alliance ni appartenance avec Dieu, CALV. *Instit.* 829. Ils avoient une maison spacieuse accompagnée de grands jardins et appartenances, D'AUB. *Hist.* II, 162. La beatitude remplit toutes les appartenances et advenues de la vertu, MONT. I, 70. Ces cognoissances ne sont pas de leur appartenance, ID. II, 278. Seulement luy laissa l'on par pitié le royaume de la Macedoine, avec les appartenances, AMYOT, *Aratus*, 64.

— ÉTYM. *Appartenir;* provenç. *apartenensa;* ital. *appartenenza.*

APPARTENANT, ANTE (a-par-te-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Terme de droit. Qui appartient de droit. Maison à lui appartenante. Domaines à lui appartenants. Le peuple pilla plusieurs maisons appartenantes aux sénateurs soupçonnés de favoriser les Autrichiens, VOLT. *Louis XV*, 21. Le pape avait pris les duchés de Castro et de Ronciglione appartenants à Odoard Farnèse, duc de Parme, ID. *ib.* 39. || 2° Qui dépend de. La philosophie et les questions appartenantes.

— REM. La langue du droit a conservé à ce participe l'accord semblable à celui des adjectifs, accord que tous les participes avaient autrefois; mais il est évident que, dans les exemples cités de Voltaire, on pourrait se servir du participe présent indéclinable, comme le veut la syntaxe actuelle.

— HIST. XIIe s. Les trives [ils] donnent devant midi sonnant; Par la bataille vont les mors reversant; Qui trova mort son pere ou son effant, Neveu ou oncle ou son apertenant.... *Raoul de C.* 126. || XIVe s. Et sera mort bien et selon raison appartenante à felicité, ORESME, *Eth.* 22. || XVe s. D'esmouvoir guerre au roi d'Angleterre, ce n'estoit pas chose qui fust appartenante, FROISS. I, I, 8. || XVIe s. Ilz l'envoyerent sommer de leur rendre la ville de Fidenes, comme à eulx appartenante, AMYOT, *Rom.* 39. Quand il faisoit aucune chose appartenante à l'office de celle presbtrise, ID. *P. Æm.* 5.

APPARTENIR (a-par-te-nir), j'appartiens, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent; j'appartenais; j'appartins, j'appartiendrai; appartenant; appartenu, *v. n.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 1° Être la propriété de. L'Algérie appartient à la France. Tout cela m'appartient. Rendre à chacun ce qui lui appartient. || Fig. Je m'appartiens. Il faut que l'âme s'appartienne à elle-même. || 2° Être le droit ou le privilége de, être le propre, le caractère particulier. Le droit de grâce appartient au souverain. Chez les Gaulois, le jugement appartenait aux druides. Cette qualité n'appartient qu'à vous. L'inconstance appartient à la fortune. La parole n'appartient qu'à l'homme. C'est un trait de vertu qui n'appartient qu'à vous, CORN. *Poly.* IV, 5. || 3° Être au service de quelqu'un; être attaché ou dévoué à quelqu'un. Cet homme vous appartient. Je ne savais pas que ce laquais vous appartînt. Tu m'écris que tu lui appartiens corps et âme. || 4° Faire partie de. Il n'appartient d'aucun côté à la famille de.... Il appartenait à d'honnêtes bourgeois. Ce qui suivit appartient à l'année où.... Cet animal appartient à tel genre. || 5° Avoir rapport à, concerner. Comme si cela n'appartenait en rien à la religion. Choses qui appartiennent à la philosophie. || 6° Impersonnellement. Il appartient, il est de convenance, de devoir. Il m'appartient de.... Il appartient à un bon juge de.... C'est à la cour qu'il appartient de statuer. Je ne sais trop ce qu'il m'appartient de faire. Il n'appartient qu'à un roi sans religion et sans amour pour ses sujets d'entreprendre la guerre pour contenter son ambition, PELLISSON. *Conversat. de Louis XIV devant Lille*, p. 46. Il n'appartient qu'à la religion d'instruire et de corriger les hommes, PASC. dans GIRAULT-DUVIVIER. Il ne m'appartient point de vous offrir l'appui De quelques malheureux qui n'espéraient qu'en lui, RAC. *Baj.* V, 11. || Par antiphrase. Il vous appartient bien de parler de générosité, il ne vous convient pas, il vous sied mal. Il vous appartient bien, après cela, de venir accuser les justes, MASS. *Car. Injustice.* || 7° Terme de palais. Ainsi qu'il appartiendra, c'est-à-dire selon qu'il sera convenable. || À tous ceux qu'il appartiendra, à tous ceux qui y auront intérêt ou qui voudront en prendre connaissance. || Dans le langage général, avec le même sens. Aux dépens de qui il appartiendra, SÉV. 236. Mon père dit au porteur de la dépêche, qu'il retînt bien, pour en avertir où il en appartiendrait, que, si on se jouait encore à lui, il ne ménagerait rien, ST-SIM. IX, 109. Je me suis résolu d'être médecin aux dépens de qui il appartiendra, MOL. *Méd. m. lui*, III, 1.

— HIST. XIIIe s. [Je vis] caiens [céans] une pucele entrer; Ne sai se li apartenés : Par ma foi, vous la resanlés, *Fl. et Bl.* 1535. Mes heritages de par mon pere ne revient pas à me [ma] mere, ançois esquieut [échoit] au plus prochain qui m'apartient de par le pere, BEAUM. XIV, 23. || XIVe s. Et ce appartient meismement as philosophes, ORESME, *Eth.* VI, 10. Et de telles operacions aucunes sont où il ne appartient pas loenge, ID. *ib.* 49. || XVe s. Et n'aymoit nulle chose qui y appartinst [à la guerre], COMM. I, 4. || XVIe s. Cela appartient à celuy qui donne la loy, non à.... MONT. I, 59. Ceulx qui sont exercitez à lire l'histoire ainsi qu'il appartient, deviennent.... AMYOT, *Préf.* VII, 33. Puisque tu es divin, aye pitié de moy : Il appartient aux dieux d'avoir pitié des hommes, RONS. 237.

— ÉTYM. Provenç. *apertener;* ital. *appartenere;* de *ad*, à (voy. À), et *pertinere*, appartenir (voy. PERTINENT).

APPARTENU (a-par-te-nu), *part. passé* invariable d'appartenir.

APPARU, UE (a-pa-ru, rue), *part. passé* d'apparaître. On parlait du spectre apparu à cet homme épouvanté.

APPAS (a-pâ; l'*s* se lie), *s. m. plur.* || 1° Les beautés qui dans une femme excitent le désir. Cette ardeur que j'ai pour ses appas, Bérénice en mon sein l'a jadis allumée, RAC. *Bérén.* II, 2. Ses périls, ses respects et surtout vos appas, Tout cela de son cœur ne vous répond-il pas? ID. *Baj.* I, 3. Une maîtresse serait sans appas pour vous, HAMILT. *Gramm.* 6. Et déjà leurs appas ont un charme si fort.... MALH. *Sonnet au Dauphin.* Mais n'est-ce point assez célébrer notre belle? Quand j'aurai dit les jeux, les ris et la sequelle, Les grâces, les amours, voilà fait à peu près! — Vous pourrez dire encor les charmes, les attraits, Les appas, LA FONT. *Clymène*, 462. D'Estrée à son amant prodiguait ses appas, VOLT. *Henr.* IX. || 2° En parlant des choses, attraits. Arbres épais, et vous, prés émaillés, La beauté dont l'hiver vous avait dépouillés, Par le printemps vous est rendue; Vous reprenez tous vos appas, MOL. *Princ. d'Él. Interm.* III, 2. Si pour vous la retraite avait quelques appas, ID. *l'Étour.* V, 3. Ce nœud n'a-t-il pas des appas? ID. *F. sav.* I, 1. Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'appas, ID. *Tart.* IV, 1. Mais l'argent, dont on voit tant de gens faire cas, Pour un vrai philosophe a d'indignes appas, ID. *F. sav.* V, 1. Suivant de l'honneur les aimables appas, MALH. II, 1. Seigneur, ainsi qu'à vous la liberté m'est chère; Quoique né sous un roi, j'en goûte les appas, VOLT. *Brutus*, II, 2. Y trouver des appas [aux plus cruels supplices], CORN. *Poly.* I, 1.

— REM. Appas est le pluriel de appât. L'ancienne orthographe était *appast;* au pluriel, *appasts* ou *appas.* La faute a été de faire de ce mot unique deux mots différents. De là toute sorte d'irrégularités qu'on trouve dans les auteurs; d'abord la plus forte de toutes, qui est *appas* au singulier. Qui dort en sûreté sur un pareil appas, Et le plaint, ce galant, des soins qu'il ne prend pas, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. Si jamais une flamme eut pour vous quelque appas, CORN. *Sert.* III, 4. Puis *appas* dit pour *appâts;* mais ceci n'est qu'une affaire d'orthographe. .... ce blé couvrait d'un lacs Les menteurs et traîtres appas, LA FONT. *Fab.* IX, 2. Enfin l'emploi de *appas* pour exprimer les attraits qu'un homme peut avoir : Si Votre Majesté Est curieuse de beauté, Qu'elle fasse venir mon frère; Aux plus charmants il n'en doit guère.... Là-dessus Astolphe répond.... Voyons si nos beautés en seront amoureuses, Si ses appas le mettront en crédit, LA FONT. *Joc.* Le seul remède aujourd'hui à apporter à la confusion serait d'assigner à *appas*, *substantif pluriel*, le sens spécial de beautés qui attirent; puis, cela fait, de ne voir aucune différence entre *appas* et *appâts*, au pluriel, pour signifier ce qui amorce, ce qui charme, ce qui attire; fusion qui, ne faisant que rétablir la réalité du fait, aurait l'avantage d'ôter l'apparence d'irrégularité au cas où nos bons auteurs ont dit *appas* ce que nous disons aujourd'hui *appâts*.

APPÂT (a-pâ; le *t* ne se lie pas; *au plur.* l'*s* se lie comme dans *appas*), *s. m.* || 1° Terme de chasse ou de pêche. Pâture pour attirer et prendre le gibier ou le poisson. Aux appâts d'un hameçon perfide, J'amorce en badinant le poisson trop avide, BOIL. *Ép.* 6. Quand à quelques-uns [poissons] l'appât serait fatal, Mourir des mains d'Annette est un sort que j'envie, LA FONT. *Fabl.* X, 11. Amusez les rois par des songes, Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges, Quelque indignation dont leur cœur soit rempli, Ils goberont l'appât, vous serez leur ami, ID. *ib.* VIII, 19. || 2° Ce qui attire. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, BOSS. *Reine d'Angl.* Se voir exposé aux yeux de toute l'Europe comme sur un grand théâtre, s'y voir par son éloquence dans les premiers rangs : Calvin ne s'en peut taire; c'est pour lui un doux appât, et c'est celui qui a fait tous les hérésiarques, ID. *Variations*, 9. [Il] Mord si bien à l'appât de cette faible ruse, MOL. *l'Étour.* III, 2. Ce marchand déguisé, Introduit sous l'appât d'un conte supposé, ID. *ib.* IV, 7. Mais perdez cette erreur dont l'appât vous amorce, BOIL. *Épît.* X. Je reconnais l'appât dont ils m'avaient séduite, RAC. *Baj.* IV, 5. Les spectacles, les dons, invincibles appâts, Vous attiraient les cœurs du peuple et des soldats, ID. *Brit.* IV, 2. Sous le vain appât d'un songe ridicule, ID. *Athal.* I, 4. Je ne vois sous l'éclat dont il est revêtu Que de traîtres appâts qu'il tend à ma vertu, ROTR. *Vencesl.* II, 1. Et sous l'indigne appât d'un coup d'œil affété, CORN. *Rodog.* III, 3. Quelque appât que lui-même il trouve en Laodice, ID. *Nicom.* IV, 2. C'est trop semer d'appâts et c'est trop inviter Par son impunité quelque autre à l'imiter, ID. *Cinna*, II, 2. Mon cœur, d'un saint zèle enflammé, Ne goûte plus l'appât dont il était charmé, ID. *Poly.* IV, 2. J'apprenais à mes yeux à former des appâts, RÉGNIER, *Dial.* Ta funeste bonté, qui fait aimer tes fers, Et qui n'est qu'un appât pour tromper l'univers, VOLT. *M. de Cés.* II, 5. Examine-le bien, ce plaisir prétendu Dont l'appât tâche à te séduire, LAFARE, *Odes*, VII, 90.

— SYN. APPÂT, LEURRE. L'appât est une pâture que l'on offre et qui cache un hameçon. Le leurre est un objet apparent que l'on montre, qui attire, et qui cache un piége. L'appât a de trompeuses douceurs; le leurre a de trompeuses apparences.

— HIST. XVIe s. Bestes toujours sont prinses aux appastz, J. MAROT, V, 100. En lieu d'appaist et bonne nourriture, Ils vont donnant esventée pasture À leurs troupeaux, MAROT, I, 315. On leur apprenoit à se demesler des appasts de la volupté, MONT. I, 152.

— ÉTYM. À et l'ancien français *past* (voy. PAÎTRE).

APPÂTÉ, ÉE (a-pâ-té, tée), *part. passé.* || 1° À qui on a présenté un appât. Des poissons appâtés. || 2° Fig. Où se serait emporté un peuple appâté de sang, BOSS. *Déf.*

APPÂTER (a-pâ-té), *v. a.* || 1° Attirer avec un appât. Appâter des poissons, des oiseaux. || 2° Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux. || 3° Familièrement. Donner à manger à quelqu'un qui ne peut pas se servir de ses mains. Il faut l'appâter comme un enfant.

— HIST. XVIe s. C'est le tumbeau, là où les vers s'appastent Du bon vieillard.... MAROT, III, 260. Et tous les arts dont la vieille rusée Sçait appaster la jeunesse abusée, DUBELL. VII, 55, *verso.* Ils en faisoient provision et les appastoient [nourrissaient], MONT. I, 106. Un gendre qui sceust appaster commo-

dement mes vieux ans, et les endormir, ID. IV, 75. Nous appastons le cheval dès lors qu'il est nay, pour le apprivoiser à servir, ID. IV, 356. Il ne faut point pas de leur jetter à chascun quelque gros de somme d'argent, pour les attraire et appaster, AMYOT, Phoc. 40. Il fut apasté d'un bon evesché; mais il est de l'humeur de ceux qui tirent l'eschelle après eux, car il a trouvé l'invention de mettre les appas si avant dans l'hameçon, que le poisson est pris, sans que l'appas soit avalé, D'AUB. *Conf.* I, 9.

— ÉTYM. *Appât.* Dans le XVIe siècle on disait aussi *appasteler.*

† **APPATRONNEMENT** (a-pa-tro-ne-man), *s. m.* Voy. APPAREILLEMENT.

† **APPATRONNER** (a-pa-tro-né), *v. a.* Terme d'économie rurale. Synonyme d'appareiller.

— ÉTYM. À et *patron*, modèle.

APPAUMÉ, ÉE (a-pô-mé, mée), *adj.* Terme de blason, qui signifie une main ouverte, dont on voit la paume ou le dedans.

— ÉTYM. À et *paume.*

APPAUVRI, IE (a-pô-vri, vrie), *part. passé.* || 1° Rendu pauvre. Un pays appauvri par la guerre. Ce ménage appauvri par la maladie de l'homme. Sol appauvri. Langue appauvrie. L'âme raisonnable, née riche par les biens que lui avait donnés son auteur, et appauvrie volontairement pour s'être détachée de son premier [illegible], *La Vallière.* || 2° Le sang est appauvri quand il est pâle et sans consistance, qu'il contient moins de globules et d'albumine. On appelle au [illegible] leur [illegible] pour principe qu'un sang épuisé et appauvri, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

APPAUVRIR (a-pô-vrir), *v. a.* || 1° Rendre pauvre. Ses dépenses l'ont appauvri. || 2° Fig. D'abord qui t'a parlé, sa [illegible] insidieux. D'appauvrir les autels et le culte des dieux? M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. Souvent trop d'abondance appauvrit la matière, BOIL. *Art p.* III. || Appauvrir une langue, la rendre moins abondante. || Appauvrir un terrain, l'épuiser, en diminuer la fertilité. Songez-y, les enfants divisés par la haine, Appauvrissent bientôt le paternel domaine, [illegible] *Jaloux.* [illegible] || 3° S'appauvrir, *v. réfl.* Devenir pauvre. Les riches qui se sont appauvris pour aider les pauvres, BOSS. *Hist.* II, 7. || 4° Fig. Cette terre s'appauvrit d'année en année. || Un filon s'appauvrit lorsqu'il devient moins épais ou moins riche en parties métalliques. || On s'appauvrit en peu de temps par la vaine ambition d'imaginer, VAUVEN. *Max.* CCLXXII. || Proverbe. Donner à Dieu n'appauvrit jamais; c'est-à-dire l'aumône, la charité n'est jamais une perte.

— HIST. XIIe s. De trois cent Francs en fu France apovrie, *Ronc.* p. 142. Deus les ad à neent remis et apovris, *Th. le mart.* 75. || XIIIe s. Et bien furent mort en cele voie quarante chevalier; dont li os fu durement afebloiés et apovris, VILLEH. CXXII. Et la terre en fu mout en maint lieu apovrie, *Berte*, LX. Se il les lessast bien apovrir, il ne li courroient pas sus si tost, comme se il estoient bien riche, JOINV. 292. || XVe s. Et le pays durement foulé et appovri, FROISS. I, I, 251. || XVIe s. Cela est fascheux de s'appauvrir par ces extravagantes folies et puis encore estre mocqué, LANOUE, 164. Quand cauteleusement on apourit son prochain, en le trompant et decevant, CALV. *Inst.* 306. Il appauvrit et espuisa la ville de Rome d'or et d'argent, AMYOT, *Sylla et Lys.* 5.

— ÉTYM. *À* et *pauvre;* provenç. *apaubrir.* Il y avait dans l'ancien français une forme *apourier, apouroier.*

APPAUVRISSEMENT (a-pô-vri-se-man), *s. m.* || 1° Réduction à l'état de pauvreté. L'appauvrissement d'une famille, d'un peuple. || 2° Par extension, appauvrissement du sol, état d'une terre épuisée. || Appauvrissement d'une langue, état d'une langue devenue moins abondante, moins expressive. || Appauvrissement du sang, état du sang qui a perdu une partie de ses principes constituants. || Détérioration des caractères et des qualités d'une race domestique.

— HIST. XVIe s. En après les guerres civiles sont survenues, et en ceste maniere est venu son apauvrissement [la ruine de la noblesse], LANOUE, 159.

— ÉTYM. *Appauvrir.*

APPEAU (a-pô), *s. m.* || 1° Engin imitant le cri des oiseaux, et servant à les appeler et à les attirer dans un piége. || 2° Fig. Et ce beau cuisinier armé d'un grand couteau? Reviendrais-tu pour cet appeau? LA FONT. *Fab.* VIII, 21. || 3° Oiseau dressé à attirer les autres. || 4° Petit timbre qui sert à sonner les quarts et les demi-heures. || *Au pluriel*, des appeaux.

— HIST. XVe s. Aussi il fist si bonne main Qu'il fut esleu sans nul appeau Pour estre varlet de cuysine, VILLON, *Repues fr.* Leurs maris, qui avoient assez bon bec [illegible], et qui s'attendoient à l'appeau [appel] de leurs femmes, donnoient au plus tost, LOUIS XI, *Nouv.* XXX.

— ÉTYM. *Appel*, dans l'ancien français, fait au nominatif singulier *apels, apes, apiz*, prononcé *apeu* ou *apau;* de là le mot *appeau.* Voy. APPEL.

APPEL (a-pèl), *s. m.* || 1° Action d'appeler. Ce cri est un appel. || Faire un appel à la générosité de quelqu'un, à la charité publique, à un parti, en [illegible]. || 2° Action de prononcer à haute voix les noms des membres d'une assemblée, d'un corps. Faire l'appel; manquer à l'appel; ne pas répondre à l'appel. || Appel nominal, appel des membres d'une assemblée délibérante, pour qu'ils rendent leur vote. || Je vais faire le dénombrement de l'Amérique septentrionale: beaucoup de tribus manqueront à l'appel, CHATEAUB. *Amér.* 253. || 3° Signal donné par la trompette ou le tambour pour rassembler les soldats. On sonne à trois heures le premier appel. || 4° Terme d'escrime. Attaque faite par un simple battement du pied. || 5° Provocation en duel. Je m'en pris à lui [au comte d'Harcourt] : je lui fis un appel à [illegible], RETZ, I, 3. [illegible] *H*[illegible], 57. [illegible] || 6° Terme de manége et de chasse. Appel de langue, action d'exciter un chien ou un cheval en donnant de la langue. || 7° Manière de sonner du cor pour animer les chiens. || En musique, appel de cors, traits de cors dans une symphonie qui offre quelque ressemblance avec les appels de chasse. || 8° En termes de conscription, action d'appeler sous les drapeaux. On fera au mois de janvier prochain l'appel de la classe de cette année. || 9° Terme de finances. Appel de fonds, demande du versement de nouveaux fonds à des actionnaires ou à des associés. || 10° Terme de procédure. Recours à un juge supérieur. Cour d'appel.

— HIST. XIe s. [illegible] *L. de Guil.* 25. || XIIe s. Par la cit d'Antioche font lor apel soner, Plus de [illegible] mil se courent adober, *Ch. d'Ant.* V, 413. Qui veaut [veut] faire apeau de murtre, il doit savoir que est murtre, *Ass. de Jér.* 85. Et il a grant difference entre les apiax qui sont fet des jugemens des baillis et les apiax qui sont fet des jugemens des hommes, BEAUM. 30. Puisque la sentence est passée sans apel, ID. *ib.* XVIII, 46. || XIVe s. À son moustier revient li predons honnorés, Il a dit à son clerc : or tost l'apel sonnés, *Baud. de Seb.* XII, 398. || XVIe s. Des sentences feut appellé par les parties condemnées : toutes feurent confirmées : les appeaulx renversez à neant [illegible], RAB. *Pant.* III, 39. L'amende du fol appel, LOYSEL, 860. Ce qui est avoir mis tout l'avantage de l'appel [cartel] de mon costé, D'AUB. *Vie*, XLVII.

— ÉTYM. Voy. APPELER.

† **APPELABLE**, *adj.* Dont on peut appeler. Instance appelable, DE BROSSES, *Lettr. Ital.* I, 2.

APPELANT, ANTE (a-pe-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Terme de palais. Qui appelle d'un jugement. Je suis appelant. Elle se rend appelante. || 2° *Subst.* L'appelant et l'intimé. || 3° Fig. Pour être reçu appelant de la soumission de tant de siècles, MASS. *Doutes.* || 4° Oiseau tenu en captivité pour appeler les autres et les attirer dans le piége. On dit aussi appeleur. || 5° Nom donné aux évêques et aux prêtres qui avaient interjeté appel au futur concile de la bulle Unigenitus. || Il ne se met qu'après le substantif : la partie appelante.

— HIST. XIVe s. La loi de talion fut introduite, tant contre l'appellant, que contre l'appellé, LOYSEL, 819. Que tout appellant comme estant celui qui blesse le droit du roy, fust degradé de noblesse, D'AUB. *Fœn*, I, 9.

— ÉTYM. *Appeler.* On disait dans l'ancien français *apeleur.*

APPELÉ, ÉE (a-pe-lé, lée), *part. passé.* || 1° Qu'on fait venir. Appelé par son nom. Les ministres appelés successivement chez le roi. Nos vaisseaux par les vents semblaient être appelés, RAC. *Iphig.* I, 1. || 2° En parlant de la prédestination, beaucoup d'appelés, et peu d'élus. || En un sens analogue, appelé à de hautes destinées. Cet état où tout le monde n'est pas appelé, BOSS. *Préf.* || 3° Qui a tel nom. Octave appelé ensuite Auguste.

— SYN. APPELÉ, NOMMÉ. Appelé, employé substantivement, comme dans la phrase suivante : je l'ai vu avec l'appelé Richard, n'est pas bon. On dira : je l'ai vu avec le nommé Richard. Appelé, pris substantivement, garde sa signification primitive : les appelés et les élus.

APPELER (a-pe-lé), *v. a.* j'appe'le, tu appelles, il appelle, nous appelons, vous appelez, ils appellent; j'appelais, nous appelions; j'appelai, nous appelâmes; j'appellerai, nous appellerons; j'appellerais, nous appellerions; appelle, appelons, appelez; que j'appelle, que tu appelles, qu'il appelle, que nous appelions, que vous appeliez, qu'ils appellent; que j'appelasse; appelant. (l'Académie exprime ici par *ell* le passage de l'*e* muet à l'*e* ouvert; ailleurs elle rend ce passage par *èle*, comme dans je gèle; il serait bien utile d'adopter pour tous les cas une orthographe uniforme.) || 1° Crier pour faire venir quelqu'un; prononcer à haute voix une suite de noms, faire signe de venir. 2° Mander, inviter, au propre et au figuré; admettre, attirer. 3° Provoquer, défier. 4° Citer quelqu'un en justice; procéder au jugement d'une cause. 5° Convoquer sous les drapeaux. 6° Invoquer. 7° Choisir pour une fonction, désigner. 8° Réclamer, exiger, nécessiter. 9° Donner un nom, désigner par un nom, nommer. 10° *V. n.* Recourir à un tribunal supérieur. 11° En appeler, ne pas se soumettre, en appeler à, avoir recours à. 12° En termes de marine, une manœuvre appelle. 13° *V. réfl.* S'appeler, avoir pour nom. || 1° Appeler quelqu'un à haute voix. Appeler chacun par son nom. Qui m'appelle? || Appeler les lettres de l'alphabet, les nommer successivement l'une après l'autre. || En termes de palais, appeler une cause, dire à haute voix le nom des parties. || Appeler son chien, l'appeler de la voix ou en sifflant. || Il se dit des animaux. La brebis appelle son agneau; la poule appelle ses poussins. || Absolument. Il appelle, et personne ne vient. || Fig. Appeler à son aide sa vertu. Celui qui sent sa faiblesse, appelle à son secours le manége et l'intrigue. Il appelle les idolâtres à la connaissance de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 7. Quelquefois elle appelle Oreste à son secours, RAC. *Andr.* I, 1. Par les dieux qu'en pleurant tes serments appelèrent, REGNIER, *Eleg.* II. Il appelait à témoin les dieux et les hommes que la république était trahie, VERTOT, *Révol. rom.* III, 274. || Appeler des oiseaux, les attirer en se servant d'un appeau. || Absolument, en termes de chasse. Quelque terrier, dit-il, a sauvé mon galant; Mes chiens n'appellent point au delà des colonnes, LA FONT. *Fab.* XII, 23. || Ce chien appelle en faux, il aboie dans l'endroit où les perdrix ont été, ou à la rencontre du frai des perdrix. || 2° Louis XIV appela Colbert dans ses conseils. Si tu appelles le médecin. Les destinées nous appellent. Appeler la bienveillance par ses bons offices. La corneille appelle la pluie. Le coq appelle le jour. Une fourberie en appelle une autre. N'est-ce pas vous enfin de qui la voix pressante Nous a tous appelés aux campagnes du Xanthe? RAC. *Iphig.* I, 3. Les cloches dans les airs de leurs voix argentines Appelaient à grand bruit les chantres à matines, BOIL. *Lutr.* II. Nos vaisseaux sont tout prêts et le vent nous appelle, RAC. *Andr.* III, 1. Les champs, malheureux par leur fécondité, Appellent l'avarice et la férocité Des brigands du midi, du nord et de l'aurore, VOLT. *Tancr.* I, 1. Au pied de ses remparts quel intérêt m'appelle? RAC. *Iphig.* IV, 11. L'infidèle en nos murs appelle l'étranger, VOLT. *Tancr.* II, 4. Enfin, las d'appeler un sommeil qui le fuit.... RAC. *Esth.* II, 1. Argos nous tend les bras, et Sparte nous appelle, ID. *Phèdr.* V, 1. || Par extension. Dieu vient de l'appeler à lui, il vient de mourir. Je sens que Dieu m'appelle à lui, je sens que ma fin approche. || 3° Appeler un adversaire au combat. Appeler à une lutte de talents. || Appeler en duel ou simplement appeler, provoquer à un combat singulier. Je l'irais appeler comme mon adversaire, RÉGNIER, *Sat.* VI. Il fit appeler le duc de Buckingham, HAMILT. *Gramm.* 11. Je sais de bonne part qu'on t'a fait appeler, MOL. *Fâch.* III, 4. || 4° Appeler quelqu'un en justice. Les uns sont condamnés, les autres ne sont pas même appelés. || Appeler quelqu'un en témoignage ou comme témoin. || Appeler quelqu'un en garantie. || 5° Appeler des soldats sous les drapeaux. Appeler les vétérans. On appelle le contingent de cette année. || 6° Tous les vœux l'appellent. Appeler le malheur, la vengeance du ciel sur quelqu'un. Armée qui appelle le combat de tous ses vœux. Appeler sur quelqu'un les bénédictions du ciel. Il appelait sur vous la haine et le mépris. || 7° Appeler quelqu'un à une charge. Il fut appelé au trône. Être appelé au consulat. Appeler quelqu'un à siéger dans le sénat. Appeler à une chaire un professeur habile. Il ne faut pas résister quand Dieu nous appelle. Le génie de Turenne l'appelait au commandement des armées. Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire,

Qui l'avez appelé de si loin à l'empire.... RAC. *Brit.* I, 1. || **8°** Cette conduite appelle votre sévérité. Les affaires intérieures appelèrent son attention. Ce crime appelle la vengeance des lois. Ton audace à la fin appelle ma vengeance, LAMART. *Médit.* II, 18. || **9°** Appeler une chose de plusieurs manières. Appeler quelqu'un le sauveur de la patrie. Je n'appellerai jamais libre un homme.... J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon, BOIL. *Sat.* I. Il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Familièrement. Appeler les choses par leur nom, ne pas affaiblir par des mots ce que certaines vérités peuvent avoir de dur. || **10°** *V. n.* Appeler de, recourir à un tribunal supérieur. Appeler d'un jugement. Loi qui permit d'appeler au peuple des consuls. BOSS. *Hist.* I, 8. Et nous faire désirer au moins que Dieu existât, à qui nous pussions appeler du jugement des hommes, LA BRUY. 16. Il lui remontra qu'encore qu'il n'y ait point de juge à qui l'on puisse appeler de lui, il faut qu'il en appelle lui-même au tribunal de sa conscience, FLÉCH. *Panég.* II, p. 91. || Appeler comme d'abus, appeler d'un tribunal ecclésiastique à l'autorité laïque. || Fig. Appeler de, ne pas se soumettre. J'appelle de votre décision. Jupin, de ton arrêt j'appelle; Ta balance et tes poids sont faux, BÉRANG. *Bluets.* || Avec le sens actif, en droit féodal, appeler son seigneur de faux jugement, c'était dire que son jugement avait été faussement rendu, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 27. || **11°** En appeler. Celui qui n'a pas fait sa fortune à la cour, est censé ne l'avoir pas dû faire ; on n'en appelle pas, LA BRUY. 8. Vauban est infaillible; on n'en appelle point, ID. 12. || En appeler à, s'en référer à, recourir. Souffrez, mes frères, que j'en appelle à votre conscience, MASS. *Évid.* Charles I était brave ; il pouvait en appeler à l'épée, CHATEAUB. *Stuarts*, 197. || Familièrement. Il en a appelé, se dit d'un homme qui a échappé à une maladie dangereuse. || **12°** En termes de marine, une manœuvre appelle droit, si elle arrive directement au point où la force est appliquée ; elle appelle de loin, quand le lieu où elle est amarrée est éloigné || **13°** *V. réfl.* Avoir pour nom. Comment t'appelles-tu? Parce que je m'appelle lion. Cette maladie s'appelle avarice. La mort ne peut s'appeler un mal. || Voilà qui s'appelle un témoignage de véritable amitié; c'est là un témoignage de véritable amitié. D'après de Caillières, voilà qui s'appelle, était une locution de la cour. || Voilà qui s'appelle parler, voilà un langage ferme et franc. Nous disons aujourd'hui de préférence : Voilà ce qui s'appelle. Je vais, victime de mon zèle, M'envelopper dans ma vertu. — Voilà, voilà ce qui s'appelle Être légèrement vêtu, MÉRY et BARTHÉLEMY, *le Congrès des ministres.* || Se donner un titre. Le monarque de la Perse s'appelle dans ses inscriptions le roi des rois. || S'appeler, s'inviter l'un l'autre à venir. Pour ne pas se séparer dans le bois, ils s'appelaient de temps en temps. || Proverbe. Il est comme le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle, se dit en parlant d'un homme qui ne fait rien de ce que l'on souhaite.

— REM. Il y a des personnes qui confondent appeler, terme de justice, et rappeler. On dit appeler et non rappeler d'un jugement.

— HIST. XIe s. Se alquens [aucun] est apeled de larecin u de roberie.... *L. de Guill.* 4. Que est forfeng en angleis apeled, *ib.* 6. Dist Blancandrins : apelez le franceis, *Ch. de Rol.* XXXVII. À sei [il] apele son fil et les deus reis, *ib.* CCXXXVIII. || XIIe s. Veez mei ici, kar tu m'apelas, *Rois*, p. 12. La fist Joyeuse Charles maine apeler [son épée], *Ronc.* p. 111. Tel chose [le comte Tibaut] a faite en sa vie Dont [il] deüst estre apelés [en champ clos], HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 187. Salomons les apele devant le duc Richart, *Sax.* XXIX. Quant veit li arcevesques, prist sei à purpenser, La curt à l'apostolie li estut apeler, Saveir s'il se purreit par issi delivrer, *Th. le mart.* 41. || XIIIe s. Et après i envoia un cardonnal qui est appelés maistre Pieron de Capes, VILLEH. I. Constance à ce conseil fu mout tost apelée, *Berte*, CXV. De la moie part le desfie ; Si l'apele de felonie, *Ren.* 18116. Pintain [il] apele, où moult se croit; À une part l'a apelée, *ib.* 1422. Nus ne doit fere enqueste seus [seul], qu'il n'apiat bone gent avec li por fere l'enqueste, BEAUM. XL, 17. S'on apele du jugement et li jugemens est trovés malvès, ID. 29. S'il apeloit son home de murdre ou de traïson, ID. 36. Le capitre qui parole des deffenses à l'apelé, ID. VI, 19. Quant il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre, JOINV. 363. || XIVe s. Du dittateur ne pooit on apeler au peuple, BERCHEURE, f° 2, *verso.* || XVIe s. Ilz en appelloyent à Rome, CALV. *Inst.* 900. Faisant requeste à Dieu de l'appeller à lui, MONT. I, 252. Il l'appella deux ou trois fois par son nom pour l'esveiller, ID. I, 339. Appellant sur eulx la vengeance divine, ID. II, 33. Nations moins barbares en cela que la grecque qui les en appelle, ID. II, 48. Il se feit porter où le besoing l'appeloit, ID. III, 94. J'ay ma chevance mieulx logée qu'en des coffres appelant sur moy la haine, ID. IV, 11. Cela est ce vivre heureusement? cela s'appelle il vivre? LA BOÉTIE, 67. Aux provinces où il y a un satrape qu'ils appellent, celuy là a le soin et superintendance de l'un et de l'autre, ID. 137. Pourtant t'appelle je mon pere, ne trouvant autre appellation plus venerable, AMYOT, *Fab.* 28. Il s'alla camper près du bourg qui s'appelle Cannes, ID. *ib.* 31. La vieillé injure appelle la nouvelle, RONS. 607.

— ÉTYM. Bourguig. *aipelai;* provenç. *appellar;* espagn. *apelar ;* ital. *apellare ;* du latin *appellare*, de *ad*, à (voy. À), et *pellare*, inusité et signifiant parler.

† **APPELET** (a-pe-lè), *s. m.* Voy. APLET.

† **APPELEUR** (a-pe-leur), *s. m.* Terme de chasse. Oiseau qui sert d'appeau.

— ÉTYM. *Appeler.*

APPELLATIF, IVE (a-pèl-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Nom appellatif, nom qui convient à toute une espèce. Nom commun, qui a le même sens, est plus usité.

— HIST. XVIe s. [Ce titre, Satire ménippée] S'est fait commun et appellatif, au lieu qu'il estoit auparavant propre et particulier, *Satire Mén.* p. 226.

— ÉTYM. Provenç. *appellatiu;* espagn. *apelativo ;* ital. *appellativo ;* d'*appellativus* (voy. APPELER).

APPELLATION (a-pèl-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Appel à haute voix. Appellation des lettres de l'alphabet, action d'appeler les lettres de l'alphabet. || **2°** Terme de palais. Appel d'un jugement. La cour a mis l'appellation au néant. Les plébéiens établirent que ce serait devant eux que les appellations seraient portées, MONTESQ. *Esp.* XI, 18. || **3°** Nom donné à une chose. C'est un coteau à qui l'on fera porter quelques-unes de ces douces appellations de la patrie, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 4. Hélas! j'ai vu s'animer de mille appellations charmantes les arbres, les fontaines, BERN. DE S. P. *Paul et Virg.*

— HIST. XIIe s. Obedience offristes ainz e subjectiun; En refui de ço faites puis appellatiun, *Th. le mart.* 85. || XIVe s. Et pour ce que l'appellacion et notacion est faite selon le plus.... ORESME, *Eth.* 278. || XVIe s. Ils en appelloyent à Rome; et les evesques estoient plus convoiteux de recevoir telles appellations qu'il n'eust esté de besoin, CALV. *Inst.* 904. Les appellations sont personnelles, LOYSEL, 878. Il prolongea par refus et appellations, selon les advis [des avocats], D'AUB. *Hist.* I, 102.

— ÉTYM. Provenç. *appellation;* espagn. *apelacion ;* ital. *appellazione ;* d'*appellationem* (voy. APPELER).

† **APPENDANCE** (a-ppan-dan-s'), *s. f.* Terme didactique. Chose qui est appendue, qui tient à....

— HIST. XIIIe s. Por le conmun profit de elles, de leur mestier, des apartenances et appendances de nostre seingneur le roy et de tous marchans, *Liv. des mét.* 383. || XVe s. Lille et Douay et les appendances, FROISS. I, I, 310. || XVIe s. Sacrement n'est jamais sans que la parole de Dieu precede; mais est à icelle adjoustée comme une appendance ordonnée pour la signer, la confirmer et de plus fort certifier envers nous, CALV. *Inst.* 1027.

— ÉTYM. *Appendre.*

† **APPENDANT, ANTE** (a-ppan-dan, dan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui est suspendu à.

— ÉTYM. *Appendre.*

APPENDICE (a-pin-di-s'; plusieurs disent a-pan-di-s'), *s. m.* || **1°** Partie qui semble appendue, ajoutée à une autre plus grande. || **2°** Supplément qui se joint à la fin d'un ouvrage. Ces feuilles peuvent être regardées comme un appendice de mes confessions, J. J. ROUSS. *Prom.* 1. || **3°** Partie dépendante d'une autre. La trigonométrie n'est qu'un appendice de la géométrie. || **4°** En anatomie, partie adhérente ou continue à un corps, auquel elle est comme surajoutée. L'appendice xiphoïde ou sternal. || **5°** En botanique, prolongement de la fleur ou de la feuille qui accompagne le pédoncule ou le pétiole. || **6°** En histoire naturelle, partie ajoutée symétriquement sur les côtés du tronc d'un animal quelconque.

— REM. **1.** Ce mot, qui est aujourd'hui masculin, a varié, et on le trouve souvent féminin d'après le latin. Les bras des polypes sont comme des appendices faites en manière de boutons formés en façon de tasse, dont le bord est dentelé, PERRAUT, *Essais* t. I, *dans* RICHELET. || **2.** On disait autrefois aussi appendix. C'est ce qui est rapporté dans l'appendix des actes de ce concile, VOLT. *Phil.* II, 390.

— HIST. XVIe s. La matrice est liée à ces parties par plusieurs petites appendices fibreuses qui procedent du peritoine, PARÉ, I, 34. Le rayon a deux epiphyses ou appendices.... ID. IV, 26.

— ÉTYM. *Appendix*, de *appendere* (voy. APPENDRE).

† **APPENDICIFORME** (a-ppin-di-si-for-m' et aussi a-ppan-di-si-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à un appendice.

— ÉTYM. *Appendice* et *forme.*

† **APPENDICULAIRE** (a-ppin-di-ku-lê-r' et aussi a-ppan-di-ku-lê-r'), *adj.* Qui est de la nature des appendices ou qui appartient à un appendice. Organes appendiculaires. || En botanique, les feuilles, écailles, bractées, sépales, pétales, étamines et carpelles, sont des organes appendiculaires.

† **APPENDICULE** (a-ppin-di-ku-l' et aussi a-ppan-di-ku-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Diminutif d'appendice, petit appendice.

† **APPENDICULÉ, ÉE** (a-ppin-di-ku-lé, lée et aussi a-ppan-di-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Garni d'un ou de plusieurs appendices.

APPENDRE (a-ppan-dr'), *v. a.* Suspendre quelque chose, ordinairement avec une idée de solennité. Appendre des étendards à la voûte de l'église.

— HIST. XIIIe s. Le noir escu bendé de nuit Ot Larrecin au col pendu, Et d'unes forches apendu, *Ms.* n° 7615, t. II, f° 191, dans STE-PALAYE.

— ÉTYM. *À* et *pendre.* Il y avait, dans l'ancien français, un verbe très-semblable dans une partie de la conjugaison : il apent, il apendoit, apendant; il signifiait appartenir, et venait de *appendĕre*, tandis que appendre vient de *appendĕre*.

APPENDU, UE (a-ppan-du, due), *part. passé* d'appendre. Une offrande appendue aux colonnes du temple.

† **APPENSION** (a-ppan-sion), *s. f.* Terme didactique. Suspension d'une partie à l'aide d'une écharpe ou de tout autre moyen.

— ÉTYM. *Appendre.*

APPENTIS (a-pan-ti), *s. m.* Demi-comble en auvent, à un seul égout, appuyé à une muraille et porté par des piliers. Il est dit que les prêtres logeaient dans des appentis de bois adossés à la muraille, VOLT. *Mœurs*, *Temples.* Cet appentis couvert et vitré fut ordonné avec tant de hâte, que les fêtes et les dimanches ne furent pas exceptés de ce travail, ST-SIM. 351, 171.

— HIST. XIIe s. E devers le temple ert [était] uns apentis cume encloistres sur columpnes levez, *Rois*, 250. || XVe s. [Les Anglais étaient venus jusqu'à St-Cloud] Adonc s'esmut le roi Philippe, et fit abattre tous les appentis de Paris, pour chevaucher plus aisement parmi Paris.... FROISS. I, I, 273. Et avecque ce, firent abattre plusieurs appentis d'aucunes maisons, afin que par les rues on pust plus à plain traire [tirer], MONST. liv. I, ch. 25. || XVIe s. Il feit aussi edifier auprès, comme un appenty de son theatre, une autre maison, AMYOT, *Pomp.* 57. Ceux qui d'assaillans estoient devenus assaillis, n'eurent en partage qu'un appenti, la porte duquel estoit brulée.... D'AUB. *Hist.* II, 431. Les maisons estoient des trouz en terre couvers de quelques appentis de paille ou de chaume, M. DU BELL. 613.

— ÉTYM. Bas-lat. *appendicium;* de *appendere*, appendre.

APPERT (IL) (a-per), *v. impers.* Voy. APPAROIR.

APPESANTI, IE (a-pe-zan-ti, tie), *part. passé.* || **1°** Rendu pesant. Les yeux appesantis. Corps appesanti par l'intempérance de la veille. Appesanti par sa blessure. Il soulevait encor sa main appesantie, RAC. *Mithr.* V, 4. Consumé de travaux, appesanti par l'âge, VOLT. *Alz.* I, 1. Il semble que de Dieu la main appesantie.... CORN. *Héracl.* II, 2. Votre main sur eux appesantie À leurs persécuteurs les livrait sans secours, RAC. *Esth.* III, 4. || **2°** Fig. Esprit appesanti. Ces hommes si appesantis vers la terre nous écouteront-ils, quand nous ne parlerons que de croix et de mort? FÉNEL. XVII, 153.

APPESANTIR (a-pe-zan-tir), *v. a.* || **1°** Rendre plus pesant. La pluie avait appesanti ses habits. || Par extension. Le sommeil n'avait pu appesantir ses paupières, FÉN. *Tél.* XVII. || **2°** Fig. Dieu a appesanti son bras sur ce peuple, il l'a frappé de châtiments terribles. Quand il a voulu appesantir sa main sur elles, MASS. *Aff.* Il appesantissait sa main sur une infinité de malheureux, ID. *ib.* César a-t-il jamais De son pouvoir sur vous appesanti le faix? VOLT. *Mort de Cés.* III, 8. || **3°** Rendre moins agile, moins actif. La vieillesse et l'oisiveté appe-

santissent le corps. L'âge n'a point encore appesanti son esprit. Sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit et qui n'interrompt presque point les actions, BOSS. *La Vallière*. Un cœur que mille désirs terrestres appesantissent, MASS. *Profession*, 3e *sermon*. Les affections terrestres qui nous appesantissent, FLÉCH. III, 110. || 4° S'appesantir, *v. réfl.* Devenir pesant. Les ailes des oiseaux ont des plumes avec un duvet qui s'enfle à l'air et qui s'appesantirait dans les eaux, FÉN. *Exist.* 19. Chargés d'un feu secret, vos yeux s'appesantissent, RAC. *Phèd.* I, 4. Le joug de ces malheureux s'appesantit, BOSS. *Hist.* II, 9. La main de Dieu s'est visiblement appesantie sur cette flotte, SÉV. 178. Une main céleste qui allait s'appesantir pour le frapper, FÉN. *Tél.* XX. || 5° Insister sur une chose, en parler trop longuement. Au lieu de s'appesantir [nos historiens] sur les sièges de quelques châteaux..., VOLT. *Mœurs*, 50. || Familièrement. Je veux bien ne pas m'appesantir là-dessus, ne pas examiner la chose à fond.

— HIST. XVIe s. Appesantis de leurs corps pour avoir mangé à panse pleine, AMYOT, *Marius*, 33.

— ÉTYM. À et *pesant*.

APPESANTISSEMENT (a-pe-zan-ti-se-man), *s. m.* || 1° État d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit. Saint Augustin se comparant à un homme endormi qui se réveille, et qui voudrait se lever, mais que l'appesantissement où il est replonge aussitôt dans son premier sommeil, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 454. || 2° Action d'appesantir. C'est un appesantissement de la main de Dieu, PASC. *Préf.* 9.

— ÉTYM. *Appesantir*.

APPÉTÉ, ÉE (a-ppé-té, tée), *part. passé*. Désiré. Les objets appétés par l'âme.

APPÉTENCE (a-ppé-tan-s'), *s. f.* Terme didactique. Sentiment particulier qui porte l'animal à rechercher ce qui peut satisfaire les besoins de son organisme.

— SYN. APPÉTENCE, APPÉTIT. Appétence est beaucoup plus général qu'appétit, d'abord parce qu'il se dit aussi bien des animaux que de l'homme, tandis que appétit est réservé à l'homme plus particulièrement; ensuite, parce que appétence est un terme didactique qui exprime une inclination innée sans la qualifier aucunement; tandis que appétit, appartenant davantage au langage général, exprime ce qu'il y a de plus sensuel, de plus grossier parmi les appétences de l'homme.

— ÉTYM. *Appetentia*, de *appetere* (voy. APPÉTER).

APPÉTER (a-ppé-té. La syllabe *pé* prend l'accent grave devant une syllabe muette : il appète, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu est gardé : il appétera, ce qui est une contradiction, puisque la prononciation est la même que dans il appète), *v. a.* Terme didactique. Les êtres vivants appètent ce qui est nécessaire à leur existence. || Absolument, avoir des appétences. L'homme doit plus connaître qu'appéter, et l'animal doit plus appéter que connaître, BUFFON, *Nature des animaux*.

— HIST. XIVe s. Et sont aucuns telx qui ne appetent pas les choses des autres, ORESME, *Eth.* 110. Toutes sciences et ars appetent et desirent aucun bien, ID. *ib.* VIII (13). La partie [de l'âme] qui congnoist peut estre appellée sens, et celle qui appete est nommée appetit sensitif, ID. *ib.* 32. || XVIe s. Nostre nature s'ennuye et se fasche bien tost de ce que nagueres elle avoit ardemment appeté, AMYOT, *Préf.* XIII, 41. La volonté, de laquelle l'office est d'appeter ce que l'intelligence lui propose, CALV. *Inst.* 129.

— ÉTYM. *Appetere*, de *ad*, et *petere*, demander (voy. PÉTITION). Provenç. *appetar;* espagn. *apetecer;* ital. *appetere*.

† **APPÉTIBILITÉ** (a-ppé-ti-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Faculté d'appéter. Si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ... MOL. *Mar. for.* 6.

— ÉTYM. *Appetibilis*, de *appetere* (voy. APPÉTER).

† **APPÉTIBLE** (a-ppé-ti-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être appété.

— HIST. XIVe s. Telles delectacions sont choses appetibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

APPÉTISSANT, ANTE (a-pé-ti-san, san-t'), *adj.* Qui excite l'appétit, en parlant des mets. Mets appétissant. || Familièrement. Elle est appétissante, se dit d'une jeune personne qui a de la fraîcheur et de l'embonpoint. Votre petit nez fripon, vos lèvres appétissantes, MOL. *Mar. forcé*, 4.

— HIST. XIVe s. Lait de vache est plus appetissant, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Qu'elles mangent peu de ce qui est trop appetissant, DESPER. *Contes*, I.

— ÉTYM. *Appétit*.

APPÉTIT (a-pé-ti; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : des appétits insatiables, dites des a-pé-ti-z insatiables; il faut se garder de la mauvaise prononciation a-pti), *s. m.* || 1° Désir d'un objet en vue de la satisfaction des sens. J'ai tâché de mortifier mes appétits sensuels, BOSS. *Bourg.* 2. Les appétits, qui consistent à remplir les organes corporels, se finissent, à cause que les organes sont bornés, BOSS. *Pensées détachées*, 30. Qui pour dieu ni pour loi n'ont que leurs appétits, RÉGNIER, *Sat.* XII. La voix du devoir succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, J. J. ROUSS. *Contr.* I, 8. || 2° Dans le langage de la philosophie, principe d'action qui a pour origine un besoin du corps, et qui par conséquent est non continu, mais intermittent. || Appétit concupiscible, faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle croit un bien. || Appétit irascible, faculté par laquelle l'âme s'éloigne de ce qu'elle croit un mal. || 3° Goût, inclination. Or, sans me tourmenter de divers appétits, RÉGNIER, *Sat.* V. Paul et elle s'amusaient avec transport de leurs jeux, de leurs appétits et de leurs amours, BERN. DE S. P. *Paul et Virg.* || 4° Passion, vif désir. Notre esprit dont l'appétit est de savoir. Mais quoi! rien ne remplit Les vastes appétits d'un faiseur de conquêtes, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. Et soûlent du butin son avare appétit, MAIR. *Sophon.* II, 4. Ni rancune, ni appétit de vengeance, PERROT D'ABL. *Tac.* 387. Ayez appétit de ce pain céleste, BOSS. *Par. de Dieu.* || 5° Désir amoureux. Fille pleine de suc et donnant appétit, LA FONT. *Serv.* || 6° Désir de manger. Donner de l'appétit; mettre en appétit. On peut à moins gagner de l'appétit, LA FONT. *Or.* Je mange avec appétit, SÉV. 257. On ne laisse pas quelquefois d'avoir bon appétit, DESC. *Pass.* 100. Mon appétit s'ouvre, Et mon œil découvre Les portes d'un Louvre En tourte arrondi, BÉRANG. *Cocag.* La liberté m'enchante, Mais j'ai grand appétit, ID. *Vocation.* || Fig. Ou de tout leur pouvoir, de tout leur appétit Dormaient les deux pauvres servantes, LA FONT. *Fab.* V, 6 || Bon appétit, formule dont on se sert en parlant à quelqu'un qui va manger. || Familièrement. Chercher ses appétits, prendre ses appétits, choisir les mets pour lesquels on a le plus de goût. Cette locution vieillit. || Fig. C'est un homme de bon appétit, se dit de quelqu'un qui prend places, argent, et à qui tout semble bon. Il n'est bon courtisan s'il n'a bon appétit, RÉGNIER, *Sat.* XII. Saumery avait plusieurs enfants et de l'appétit, ST-SIM. 366, 90. || C'est un cadet de grand appétit, c'est un jeune homme à qui tout est bon. || Avoir l'appétit ouvert de bon matin, désirer prématurément une chose. Vous avez l'appétit ouvert de bon matin, CORN. *le Ment.* I, 4. || Demeurer sur son appétit, limiter ses désirs, ses prétentions. || 7° Appétits, nom qu'on donne vulgairement au hareng fumé, à la ciboule, et autres substances qui aiguisent l'appétit. || 8° À l'appétit de, *locut. adverb.* Par désir d'avoir. Il a laissé tomber un mur à l'appétit de quelques centaines de francs qu'il fallait dépenser pour le réparer. Pâlir dessus un livre à l'appétit d'un bruit [réputation], RÉGNIER, *Sat.* IV. || Proverbes. L'appétit vient en mangeant, c'est-à-dire, plus on a, plus on veut avoir. || Il n'est chère que d'appétit, c'est-à-dire la faim est le meilleur assaisonnement.

— SYN. APPÉTIT, FAIM. La faim est essentiellement l'expression d'un besoin, elle ne peut être ni provoquée ni excitée, comme l'appétit. Celui-ci se prononce pour tel aliment de préférence à un autre; la faim appelle également toute espèce d'aliment pour lequel on n'a pas de répugnance. En mangeant on apaise toujours la faim, tandis qu'on donne quelquefois lieu à l'appétit de se développer.

— HIST. XIIIe s. Il ara petit appetit de mengier et grant talent de boire, ALEBRANT, f° 16. Ainsinc, est-il, biau filz, par m'ame, De tout homme et de toute fame, Quant à naturel apetit, Dont loi les retrait ung petit, *la Rose*, 14289. || XIVe s. Il convient à entendre et regarder à quelles choses nous sommes par notre appetit enclins et de legier mouvables, ORESME, *Eth.* 54. Encor appert il que l'appetit sensitif obeist aucunement à raison, ID. *ib.* 32. L'en pardonne plus volentiers, et raison est, as choses qui sont faites par appetis naturels que as autres, ID. *ib.* 206. Où chascuns fu, ce m'est avis, À point honnourez et servis Aussi de vin et de viande, Com corps et appetit demande, MACHAULT, p. 87. || XVe s. À apetit d'aucuns fault estre duit Et que francs cuers au felon s'umilie, E. DESCH. *Douleur advenant à ceux*.... Les biens et les honneurs ne se departent point à l'appetit de ceulx qui les demandent, COMM. *Prolog.* Et se douloit de quoy il luy avoit ainsi couru sus à l'appetit d'autruy, ID. III, 3. Nostre dict frere et cousin, à l'apetit de qui que ce soit, a puis nagueres recueilli ung grant nombre de gens de guerre vivans sur nostre peuple, *Lettre de Charles VIII*, *Bulletin du Comité de la langue*, t. III, p. 589. || XVIe s. Ils divisent l'appetit en concupiscence et volonté, CALV. *Instit.* 129. Fuir ou appeter est une semblable chose en l'appetit, que nier ou approuver en l'entendement, ID. *ib.* 130. L'appetit de manger et de boire.... MONT, I, 98. C'est une incivile importunité de chocquer tout ce qui n'est pas de nostre appetit [goust], ID. I, 166. Mon appetit est accommodable indifferemment à toutes choses de quoy on se paist, ID. I, 184. Qu'il n'y avoit nul propos de les faire geler tous, l'espace d'une longue nuict, à l'appetit d'un soupçon, peut estre, mal fondé, LANOUE, 589. Ils ont toujours l'appetit ouvert, comme la bourse d'un medecin, YVER, p. 598. Si ce pont fust esté faict à l'appetit de peu [pour peu de dépense], BRANT. t. III, p. 241, *édit. de Montmerqué*.

— ÉTYM. Bourguig. *aupetit;* provenç. *appetit*, *apetit;* espagn. *apetito;* portug. *apetite;* ital. *appetito;* d'*appetitus*, d'*appetere* (voy. APPÉTER).

† **APPÉTITIF, IVE** (a-pé-ti-tif, ti-v'), *adj.* Qui fait appéter. Pensez-vous que le libre arbitre soit une puissance appétitive? VOLT. *Phil. ign.* 13.

— HIST. XIVe s. Selon Aristote, cinc puissances ou parties de l'ame sont, c'est assavoir la vegetative, la sensitive, l'appetitive, l'intellective, la motive, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Que l'une faculté soit nommée appetitive, laquelle combien qu'elle n'ait point de raison en soy, toutesfois, estant conduite d'ailleurs, obtempere à raison; l'autre soit nommée intellective, CALV. *Instit.* 129. Des trois actions de l'ame, l'imaginatifve, l'appetitifve et la consentante, les pyrrhoniens reçoivent les deux premieres, MONT. II, 230.

— ÉTYM. Provenç. *appetitiu;* espagn. *apetitivo;* ital. *appetitivo;* d'*appetitivus*, d'*appetere* (voy. APPÉTER).

† **APPÉTITION** (a-ppé-ti-sion), *s. f.* Action d'appéter.

— HIST. XVIe s. Les passions de ceste partie de l'ame sont inclinations, consentements, appetitions, mouvements, AMYOT, *de la Vertu morale*, 15.

— ÉTYM. *Appetitio*, d'*appetere* (voy. APPÉTER.)

† **APPIÉCEMENT** (a-piè-se-man), *s. m.* Action de rapiécer.

— REM. L'Académie, bien que ce mot ne soit pas dans son dictionnaire, force de l'écrire avec un accent aigu malgré la prononciation et en vertu de la double règle contradictoire qui, dans les verbes où l'accent aigu est radical, le change en accent grave au présent, et le conserve partout ailleurs.

— ÉTYM. À et *pièce*.

† **APPILER** (a-pi-lé), *v. a.* Technologie. Mettre en pile.

— ÉTYM. À et *pile*.

APPLAUDI, IE (a-plô-di, die), *part. passé*. Discours, acteur chaudement applaudi par les assistants. Applaudi de tous ses amis. Mais d'un aveu trompeur voir ma flamme applaudie, MOL. *Mis.* IV, 3.

APPLAUDIR (a-plô-dir). || 1° *V. n.* Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Battre des mains en signe d'approbation. À son entrée tout le monde applaudit. Tel vous semble applaudir, qui vous raille et vous joue, BOIL. *Art p.* I. On ne le vit pas briguer des auditeurs pour lui applaudir, FLÉCH. II, 68. Ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || 2° Donner approbation. Pourvu qu'on n'applaudisse pas à leurs crimes, MASS. *Prosp.* Il s'anéantit lui-même tandis que tout l'univers lui applaudit, FLÉCH. II, 115. Va chercher des amis dont l'estime funeste Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste, RAC. *Phèd.* IV, 2. Et lorsqu'à mes désirs elle a feint d'applaudir, CORN. *Nicom.* IV, 5. || 3° *V. a.* Accueillir par des applaudissements. Applaudir un orateur. Cette tirade fut applaudie. Le public dédaigneux hait ce vain artifice; Il siffle la coquette, il applaudit l'actrice, DORAT, *la Déclamation*, ch. I. Tout le peuple à grands cris applaudit sa victoire, SAURIN, *Spartac.* II, 1. Son armée à grands cris applaudit son courage, DELILLE, *Én.* X. || 4° Fig. Je dois de votre cœur me montrer satisfait, Et l'applaudir ici du beau choix qu'il a fait, MOL. *Sganar.* 21. Ce sénat... Qui vient vous applaudir de votre cruauté, RAC. *Bérén.* V, 5. Combien Bossuet n'eût-il pas applaudi l'instruction si sage et si touchante que notre jeune monarque adressa aux curés de son royaume! D'ALEMB. II, 291. || 5° S'applaudir, *v. réfl.* Se vanter, se glorifier. Il est seul à s'estimer et à s'applaudir. Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui Et ne s'applaudit point des qualités d'autrui, BOIL. *Épit.* IX. || 6° Se féliciter. Je m'applaudis du parti que j'ai pris. Il s'applaudissait d'avoir si bien deviné. ....Je m'applaudissais de retrouver en vous, Ainsi que les vertus, le cœur de mon époux, VOLT.

Œdipe, IV, 4. Son grand cœur s'applaudit d'avoir au champ d'honneur Trouvé des ennemis dignes de sa valeur, ID. *Henr.* ch. VIII. Ma fille.... Peut-être s'applaudit des bontés de son père, RAC. *Iphig.* I, 1. Laissez-le s'applaudir d'un triomphe frivole, ID. *Esth.* III, 2. Je m'en applaudissais quand soudain Polyclète.... CORN. *Cinna*, IV, 5. Tandis que de leur rang l'inutile fierté S'applaudit d'une vaine et fausse égalité, ID. *Sertor.* II, 1. Vis-tu ces temps d'innocence, Où, quand rien n'était maudit, Dieu, content de sa puissance, Fit le monde et s'applaudit? V. HUGO, *Odes*, IV, 9.

— REM. 1. Faut-il dire : Ils se sont applaudi ou ils se sont applaudis de cette action? Sans doute, on pourrait écrire, applaudir étant aussi verbe neutre, ils se sont applaudi, c'est-à-dire ils ont applaudi à eux, comme on écrit, ils se sont succédé. Mais une observation décide la question. L'usage ne permet pas : applaudir à quelqu'un d'une action; mais il permet : applaudir quelqu'un d'une action. Par conséquent on écrira : ils se sont applaudis de cette action, c'est-à-dire qu'on accordera le participe avec le sujet. || 2. Les auteurs de synonymes ont essayé de trouver une différence entre applaudir, *v. a.* et applaudir *v. n.* disant qu'avec le premier c'est faire effectivement l'action propre, physique, marquée par le verbe; et qu'avec le second, c'est, dans un sens étendu, moral, idéalisé, y adhérer, y donner assentiment. Les exemples qui sont ici rapportés montrent que cette distinction n'est pas réelle.

— HIST. XIVe s. Thomas dist qu'il l'avoit frappé d'une fourche, combien que en verité il n'en feust riens; mais le dist pour aplaudir et colourer son fait, DU CANGE, *applausivus*. || XVIe s. Ceulx qui la laissent faire et qui lui applaudissent, MONT. I, 91.

— ÉTYM. Espagn. *aplaudir;* ital. *applaudire* et *applaudere;* du latin *applaudere*, de *ad* (voy. A) et *plaudere* (voy. PLAUSIBLE). La 3e conjugaison latine a été changée en 4e dans les langues romanes.

APPLAUDISSEMENT (a-plô-di-se-man), *s. m.* || 1° Manifestation d'approbation par des battements de mains. Un tonnerre d'applaudissements. || 2° Approbation, louange accordée avec éclat. Opinions reçues avec applaudissement, PASC. *Préf. Vide.* Les machines qui l'avaient guindé si haut par l'applaudissement et les éloges, sont encore toutes dressées pour le faire tomber dans le dernier mépris, LA BRUY. 8. Plusieurs de nos symphonies et surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissements chez les autres nations, VOLT. *Louis XIV*, *Musiciens.* Pour s'attirer les applaudissements du monde, MASS. *Vérité.* Je connais mal Junie ou de tels sentiments Ne mériteront pas ses applaudissements, RAC. *Brit.* III, 8. M. l'abbé Mongin, vainqueur dans trois concours, fit encore, avec l'applaudissement de la compagnie, un autre essai de son éloquence, D'ALEMB. V, 312. Dans un applaudissement général de tout l'empire, Auguste ne pouvait résister à de petits chagrins, ST-ÉVREM. II, 106. Ils sentent le génie avec une vivacité qui devrait faire naître beaucoup de grands hommes, s'il suffisait de l'applaudissement pour le produire, STAEL, *Corinne*, II, 1. La cour, qui lui préparait à son arrivée les applaudissements qu'il méritait, BOSS. *Louis de Bourbon.*

— SYN. APPLAUDISSEMENT, LOUANGE. La louange s'accorde à des objets très-divers, aux qualités par exemple aussi bien qu'aux actions des personnes; les applaudissements ne s'accordent qu'aux discours ou aux actions. La louange s'exprime par la parole; les applaudissements, qui signifient proprement le battement des mains pour exprimer le contentement, n'impliquent pas l'idée du langage articulé. La louange vante, célèbre, glorifie; les applaudissements ne font qu'approuver, mais avec une certaine vivacité que la louange ne suppose pas toujours.

— HIST. XVIe s. Ne cherchons honneur n'y applausement des hommes, mais la verité seule, RAB. *Pant.* II, 18. Par tout le discours du tournoy precedent feut le bruyt et applausement des spectateurs grand en toute circumference, ID. *Sciomachie.* Tous feirent applausement de joye et alaigresse, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Applaudir.*

APPLAUDISSEUR (a-plô-di-seur), *s. m.* Celui qui applaudit. Des applaudisseurs à gages.

— ÉTYM. *Applaudir.*

APPLICABILITÉ (a-pli-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est applicable.

— ÉTYM. *Applicable.*

APPLICABLE (a-pli-ca-bl'), *adj.* || 1° Qui doit ou qui peut être appliqué. Cet édit est applicable ici. Argent applicable à cette dépense. Le vers du poëte est applicable à bien des personnes. || 2° Susceptible d'être mis en pratique. Ce procédé n'est pas applicable. || Il ne se met qu'après son substantif.

— ÉTYM. *Appliquer.*

† **APPLICAGE** (a-pli-ka-j'), *s. m.* Technologie. Action d'appliquer quelque chose pour l'ornement ou la solidité.

— ÉTYM. *Appliquer.*

† **APPLICATA** (a-ppli-ka-ta), *s. m. plur.* Terme d'hygiène. Les applicata, les choses qui sont appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

— ÉTYM. *Applicata*, nominatif neutre pluriel, les choses appliquées (voy. APPLIQUER).

† **APPLICATIF, IVE** (a-pli-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. La préfoliaison est applicative, lorsque les feuilles, avant leur épanouissement, sont appliquées face à face, sans être roulées ou pliées.

APPLICATION (a-pli-ka-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'appliquer une chose sur une autre; superposition. L'application d'un topique sur le lieu malade. || En termes d'architecture, action d'appliquer des matières d'ornement sur la pierre, la brique, le moellon ou le bois. || 2° Chose appliquée. On me tint deux jours avec des applications dessus [le bras] pour dissiper le mal, ST-SIM. 130, 190. || Familièrement. Chien d'homme! oh! que je suis tenté d'étrange sorte, De faire sur ce mufle une application [y appliquer un soufflet], MOL. *Dépit amoureux*, II, 7. || 3° Fig. Action d'appliquer à quelqu'un ou à quelque chose un apologue, une parole, un vers, etc. Des vers dont on faisait l'application au favori. L'application de l'apologue me semble dangereuse, VOLT. *Lettr.* 91. Ils suppriment les noms pour détourner les applications, LA BRUY. 5. Sans donner lieu aux applications les plus odieuses, DIDER. *Ess. sur Claude.* Le monde en a fait des applications particulières, SÉV. 236. Je trouvai cela plaisant, et j'en fais l'application, ID. 285. J'ai fermé le temple de Janus; il me semble que voilà qui est fort bien appliqué; ce sont vos *Carthages* qui m'ont engagée dans cette application, ID. 445. A l'application [prenez ceci pour vous], ma chère Pauline, ID. 603. Il est temps que nous fassions une application de cette belle doctrine, BOSS. *Amb.* 1. Elle fit l'application de la comparaison aux vérités de la religion, ID. *Anne.* Vous devez à l'autorité de cette parole un esprit de sincérité et d'application sur vous-même, MASS. *Car. Parole de Dieu.* On convient de la règle; on s'abuse sur l'application, ID. *Revenus ecclésiastiques.* On ne fait aucune application sur soi des devoirs de la piété, FLÉCH. *Serm.* I, 145. || 4° En théologie, l'application des mérites de J. C. le bienfait par lequel J. C. transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par sa vie et par sa mort. || 5° Mise en pratique, mise en usage, mise à exécution. L'application, opposée à la théorie. Des règles dont on prévoit l'application. Ce mot n'a d'application qu'en parlant des personnes. Toutes ces choses sont d'une application étendue. L'application rigoureuse de la loi. || 6° Attribution d'une somme à telle dépense. Cet argent a son application. || 7° En mathématiques, l'application de l'algèbre à la géométrie, cette branche des mathématiques qui est due à Descartes, et dans laquelle on exprime les quantités géométriques par des équations algébriques. || 8° Action d'appliquer l'esprit à. Mettre son application à une chose. Il est capable d'application. Cela ne se peut faire sans quelque application de mémoire, PASC. *Prov.* 9. Je fus élevé avec un grand soin et une grande application, ST-SIM. 1, 20. Si chacun avait application à faire cet acte, BOSS. *Ord.* Quelle application n'eut-il pas pour établir la discipline parmi.... FLÉCH. *Or. fun. de Lamoign.* L'application qu'elles avaient à sa parole [les troupes de gens qui suivaient J. C.], ID. III, 345. L'esprit de Dieu est en nous un principe d'action, de mouvement et d'application pour notre salut, ID. III, 114. L'extrême application que les prêtres avaient à fourber.... FONTEN. *Or.* I, 12. S'il servait avec application, on aurait soin de lui, SÉV. 500. Ce que je désire, c'est que vous ayez de l'application à votre santé, ID. 80. J'ai la dernière application pour sa santé, ID. 3. Plaire au roi, c'est son unique application, ID. 414.

— SYN. ATTENTION, APPLICATION, CONTENTION. Trois mots qui expriment l'action volontaire et plus ou moins forte de l'intelligence. Attention est le terme le plus général. L'application est une attention soutenue et persévérante. On fait une chose avec attention; on travaille avec application. La contention est un effort momentané comme l'attention, mais un effort violent et qui absorbe toute la force de l'esprit. Perdu dans cet abîme de pensées désolantes, il tombe dans une si grande contention d'esprit, qu'aucun de ceux qui l'approchent n'en peut tirer une parole, SÉGUR, *Hist. de Napoléon*, IX, 3.

— HIST. XIVe s. Or prenons donques nostre applicacion de la descripcion de vertu, ORESME, *Eth.* 48. || XVIe s. Autant par le benefice de mon application que par le benefice de mon invention et de ma force, MONT. I, 157.

— ÉTYM. Provenç. *application;* espagn. *aplicacion;* ital. *applicazione;* de *applicationem*, de *applicare* (voy. APPLIQUER).

APPLIQUE (a-pli-k'), *s. f.* Terme d'art. Accessoire qu'on ajoute à une pièce pour l'orner ou la rendre solide. || En orfévrerie, pièce d'applique, toute pièce qui s'assemble ou qui s'enchâsse avec une autre.

APPLIQUÉ, ÉE (a-pli-ké, kée), *part. passé.* || 1° Mis sur. Un emplâtre appliqué sur une tumeur. || Par extension, soufflet bien appliqué. || 2° Dont on a fait l'application, comme d'un apologue. Si vous ne trouvez cela bien appliqué et bien joli [il s'agit d'un vers italien mis en inscription], SÉV. 445. || 3° Employé à. Argent appliqué à des dépenses utiles. || Par extension, science appliquée aux arts, science dont les principes éclairent et dirigent les procédés de l'industrie. || 4° Appliqué à, attentif, désireux de servir. Le roi, à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqués, LA BRUY. 8. Votre enfant est appliqué à son devoir, SÉV. 533. Je vous recommande la santé de ma fille : soyez-y appliqué, ID. 65. Ainsi se sont sanctifiés dans tous les siècles et dans tous les pays les solitaires pénitents, les prêtres appliqués à l'autel saint, les maîtres et les esclaves, MASS. *Car. Evidence.* || 5° Absolument, studieux, qui fait sa besogne avec soin. C'est un jeune homme, un employé appliqué. Dans le temps qu'il est le plus appliqué, LA BRUY. 11. Louis XIV voyait les choses avec des yeux moins appliqués, VOLT. *Louis XIV*, 18. || 6° Appliquées, *s. f. plur.* Lignes géométriques, qui s'appellent aujourd'hui ordonnées.

APPLIQUER (a-pli-ké), *v. a.* || 1° Mettre une chose sur ou contre une autre. Appliquer des échelles contre la muraille. Appliquer quatre fois des couleurs sur un tableau. || Par extension, appliquer un coup de bâton sur la tête, frapper la tête avec un bâton. || Appliquer un homme à la question, le soumettre aux tortures qu'on nommait la question. || 2° Se servir de.... pour un objet déterminé. Il fallut appliquer à la maladie un nouveau traitement. Les instruments de la nouvelle alliance sont des instruments du Saint-Esprit qui servent à nous appliquer la grâce, BOSS. *Doctr. de l'Église*, ch. 9. N'attendez pas de moi de regrets ni de larmes, Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes, CORN. *Pomp.* V, 1. Ils vous ont appliqué avec joie [comme remède] le sang de l'agneau, MASS. *Résur.* Il nous lave de nos souillures en nous appliquant le prix de son sang, MASS. *Circ.* || Appliquer un système, une science, introduire dans la pratique les principes d'un système, d'une science. || Appliquer une science à une autre, faire usage des principes d'une science pour en développer une autre. Appliquer l'algèbre à la géométrie. || 3° Transporter à quelqu'un ce qui est dit d'un autre. Appliquer un vers à quelqu'un. Appliquer un proverbe à propos. Ne vous appliquez pas ce reproche. Il s'applique à lui-même tout ce qui se dit, BOSS. *Prédic.* 2. Pour appliquer cette parole à l'homme parfait, ID. *Nouv. myst.* Pour appliquer cette maxime à mon sujet, MASS. *Parole.* || 4° Attribuer, imputer. S'appliquer une qualité, un avantage. S'appliquer le nom de sage. Il s'appliquait les émoluments dus au travail d'autrui. || 5° Mettre sous le coup de, infliger. On lui appliquera telle disposition de la loi. Le maximum de la peine lui fut appliqué. || 6° Occuper fortement quelqu'un à quelque chose. C'est ainsi qu'ils se donnaient mutuellement un repos qui les appliquait chacun tout entier à son action, BOSS. *Louis de Bourbon.* Un bon roi applique ses sujets à l'agriculture, FÉN. *Tél.* V. On l'appliqua [St Benoît] à l'étude des lettres humaines pour polir son esprit, FLÉCH. *Panég.* I, 373. Aussi à peine le premier homme fut-il sorti de ses mains, [que le créateur] l'appliqua à la culture de ce lieu de délices qui devait être sa demeure, MASS. *Car. Vocation.* En vain l'ordre de ceux qui ont droit de disposer de nous, nous y applique [à des fonctions qui nous déplaisent]; on allègue mille prétextes de santé, d'insuffisance, ID. *Conf. Zèle, vices.* || Absolument, exiger une grande attention. Les échecs appliquent beaucoup. La vie de la cour est un jeu qui applique, LA BRUY. 8. || Appliquer son esprit, son attention à. Ce n'est pas assez d'avoir

l'esprit bon; mais le principal est de l'appliquer bien, DESC. *Méth.* I. Appliquer son esprit à la recherche de la vérité, *Port Roy. Logique*, 3e partie. || 7° S'appliquer, *v. réfl.* Être appliqué, apposé sur. Les emplâtres qui s'appliquent sur la peau. || 8° Apporter une attention soutenue. À vous le mettre bien je me veux appliquer, MOL. *F. sav.* III, 6. Je me suis appliquée à chercher les moyens De lui faciliter tant d'heureux entretiens, RAC. *Baj.* IV, 4. Achille seul, Achille à son amour s'applique, ID. *Iphig.* I, 2. Tout mon cœur s'applique Aux moyens de rétablir un jour la république, CORN. *Sertor.* III, 2. Appliquez-vous, mes frères, à ces vérités importantes, MASS. *Carême*, *Impénitence fin.* Tous les citoyens s'appliquent au commerce, FÉN. *Tél.* III. Quand on s'appliqua à regarder Mentor, on découvrit dans son visage je ne sais quoi de ferme et d'élevé, ID. *Tél.* VI. Ne s'est-elle pas appliquée, en toutes rencontres, à conserver cette même intelligence entre la France et l'Angleterre? BOSS. *Reine d'Anglet.* || 9° S'adapter, convenir à. Ce mot s'applique surtout à celui qui.... La clémence peut s'appliquer même aux innocents. Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale, LA FONT. *Fab.* III, 2. || 10° S'adjoindre, se subordonner. L'esprit d'égalité eût subsisté plus longtemps; un citoyen se fût moins appliqué à un autre, ST-ÉVREM. II, 77.

— REM. Quand appliquer signifie mettre une chose sur une autre, il régit la préposition *sur* : appliquer un emplâtre sur un mal. Quand il signifie fixer, attacher une chose à une autre, il régit la préposition *à* : il appliqua la coupe à ses lèvres.

— HIST. XIVe s. Et aussi ne voudrent il point que les diz biens fussent appliquez au commun proufit, BERCHEURE, f° 28, *verso*. Et ne adaptoit pas chascun leres les sermens et ses lois à sa volenté par interpretation, aincès appliquoit ses meurs et ses condicions à yceulles, ID. f° 57, *verso*. Il applique la diffinicion de vertu as autres particulieres vertuz et passions, ORESME, *Eth.* 33. Et pour ce applique il sa medecine selon la complexion de chascun singulier que il entent à garir, ID. *ib.* VII, 13. Quelles choses il convient apliquer à guarir le corps, ID. *ib.* 170. Election est desir appliqué à acceptacion ou execucion, ID. *ib.* 66. || XVe s. Avec lequel orfevre le suppliant s'appliqua [se prit] de paroles, DU CANGE, *applicare*. || XVIe s. Une medecine faible et mal appliquée, MONT. I, 125. Il n'y trouva meilleur conseil que de s'appliquer du poison et de tuer ses gambes, ID. II, 25.

— ÉTYM. *Applicare*, de *ad*, à, et *plicare*, plier (voy. PLIER). Bourguig. *epliquai;* provenç. et espagn. *aplicar;* ital. *applicare*. Au XVIe siècle, d'après Palsgrave, p. 23, on prononçait les deux *p*.

† **APPOGGIATURE** (a-ppo-dgia-tou-r'), *s. f.* Terme de musique. Petite note sur laquelle on appuie avant d'attaquer la note principale. || Notes plus ou moins nombreuses qui n'appartiennent point à l'harmonie et qui se trouvent aux temps forts des mesures ou aux parties fortes des temps.

— ÉTYM. Ital. *appoggiatura,* d'*appoggiare*, appuyer (voy. APPUYER).

APPOINT (a-poin), *s. m.* Terme de commerce. || 1° Somme qui fait le solde d'un compte. || 2° Complément d'une somme en petite monnaie. Pour faire cent francs en écus de trois livres, il fallait trente-trois écus et un appoint de vingt sous.

— HIST. XVIe s. Quant il vit son appoint [sa belle, le bon moment], il s'en vint devant le palais, DESPER. *Contes*, XXVI. Le jeune homme voyant son apoint, dit à sa mere.... MARG. *Nouv.* XLIV. Ils veulent asseoir leurs garnisons en plusieurs et diverses parties d'icelle, pour après, à leur apoint, l'assaillir, M. DU BELL. 228.

— ÉTYM. À et *point*.

† **APPOINTAGE** (a-poin-ta-j'), *s. m.* Dernier foulage des cuirs avant de les passer au suif.

APPOINTÉ, ÉE (a-poin-té, tée), *part. passé.* || 1° Terme d'ancienne pratique. Procès appointé, procès sur lequel un appointement a été prononcé. J'y avais déjà été [à Rouen], une fois que mon procès y fut appointé, ST-SIM. 153, 232. || Appointé que, formule dont les juges se servaient quand ils appointaient une cause. Appointé que les parties mettront leurs productions au greffe. || Ils sont appointés contraires, façon de parler proverbiale tirée du palais, et signifiant ils sont brouillés ensemble. Vous serez étonnés de voir qu'à tous moments Ils [les éléments] seront appointés contraire, LA FONT. *Fab.* XII, 8. (La Fontaine a écrit contraire, c'est une faute). || *S. m.* Appointé en droit, synonyme d'appointement en droit. || 2° Qui a des appointements. Commis appointé. Un jardin royal des plantes, avec un démonstrateur appointé, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || 3° Appointé, *s. m.* Ancien terme militaire signifiant un soldat qui avait la haute paye, ou qui conservait la paye, quoique dispensé du service. || 4° En termes de blason, appointé, qui se touche par les pointes.

APPOINTEMENT (a-poin-te-man), *s. m.* || 1° Terme de palais. Règlement en justice par lequel, avant de faire droit aux parties, le juge ordonne de produire par écrit, ou de déposer les pièces sur le bureau, ou encore de prouver par témoins les faits articulés. || Appointement en droit, ordre aux parties de produire par écrit. || Appointement à mettre, ordre aux parties de mettre leurs pièces sur le bureau. On dit aujourd'hui instruction par écrit et délibéré. || 2° *S. m. plur.* Salaire annuel d'une place, d'une fonction, d'un grade. On lui a donné les mêmes appointements qu'à la dame d'honneur, SÉV. 393. Atticus recevait les appointements de général des armées de Rome, MONTESQ. *Rom.* 19. S'il eût pris cette occasion de demander des appointements plus forts, s'il ne l'eût même fait naître que dans cette vue, on ne l'eût pas blâmé d'accorder son intérêt avec celui du public, FONTEN. *Mery.* || Familièrement. C'est lui qui fournit à l'appointement, aux appointements; il subvient à la dépense d'une personne, d'une maison.

— HIST. XVe s. Venus à paix et à appointement [accommodement] envers le comte, FROISS. II, II, 56. Tel appointement [parti, résolution] leur sembla bon, et à celle conclusion se teinrent, *Boucig.* II, ch. 29. Toutes paroles d'apoinctement s'estoient rompues, COMM. I, 12. Ilz avoient fait ung appoinctement et paix avec ledit seigneur, ID. II, 1. || XVIe s. À la fin, conseilloyt qu'on feit appoinctement avecques Grandgousier, RAB. *Gar.* I, 47. Et promit double paye et notable appoinctement [place, emploi] à quiconques luy en appourteroit une de broc en bouc, ID. *Pant.* IV, 46. Je blasme les particuliers capitaines, qui vont ainsi distribuans les appointemens et les honneurs par grace et par faveur, non par merite, AMYOT, *Fab.* 40. Alcibiades proposa de rompre l'appointement comment que ce fust, ID. *Alc.* 21.

— ÉTYM. *Appointer*; provenç. *apontamen;* catal. *apuntament;* espagn. *appuntamiento;* ital. *appuntamento*. *Appointement* signifiait accommodement, résolution, fonction.

APPOINTER (a-poin-té), *v. a.* || 1° Terme de palais. Régler un appointement en justice. Les parties ont été appointées à fournir des débats de compte. L'affaire, ne pouvant être jugée que sur rapport, a été appointée. On appointe la cause, RAC. *Plaid.* I, 7. L'arrêt donna gain de cause à M. de Luxembourg sur l'érection de 1662, et l'appointa sur celle de 1581, ST-SIM. 36, 162. || 2° Donner des appointements. Au premier janvier, on appointera tous les surnuméraires. || 3° Dans les troupes, appointer d'une corvée, d'une garde, l'imposer par punition. || 4° Appointer un procès, un différend, l'arranger. Doucement, en riant, j'appointais nos procès, RÉGNIER, *Sat.* I. || 5° Rendre pointu. Appointer un bâton. || 6° Technologie. Fouler un cuir pour la dernière fois, avant de le mettre au suif. || Faire deux ou trois points à un matelas ployé en deux pour qu'il ne se déploie pas. || Coudre les bouts d'une pièce d'étoffe afin qu'elle ne se déploie pas.

— HIST. XIIIe s. Li sires deffent à porter coutel apoinlé ou aucune armeure molue, BEAUM. XXX, 34. Et pour les quatre deniers, le mestre des crieurs li doit adrecier ses mesures et apointier [mettre justes], *Liv. des mét.* 24. || XVe s. Il s'esbayroit bien tost si le cas le touchoit de quelque chose, et seroyt homme pour appointer [s'accommoder] bien legierement et nous laisser en la fange, COMM. I, 5. En somme ses amis estoient si las et si foulez pour l'avoir tant attendu, que le pape avoit appointé [s'était accommodé], et les barons du royaume aussi.... ID. VII, 1. Il acheta une lamproye qu'à sa femme envoya pour apointer [apprêter], afin de festoyer son curé, LOUIS XI, *Nouv.* XXXVIII. || XVIe s. Un pigne grand de 100 cannes, appoincté de grandes dens d'elephanz toutes entieres, RAB. *Garg.* I, 37. Il est allé chez le mareschal, soy faire esguiser et appoincter les gryphes, ID. *Pant.* IV, 47. Cestuy homme de bien appoinctoyt plus de procez que il n'en estoyt vuydé en tout le palays de Poictiers, ID. *ib.* III, 41. Ils ont des espées de bois appointées par un bout, MONT. I, 239. D'un costé elles vont en eslargissant, et s'appoinctant et estrecissant par l'aultre, ID. II, 372. On recourt à eulx pour appoincter les differends, ID. III, 7. Par ceste response les Romains cogneurent bien qu'il n'y avoit point de moyen d'appointer avec ce roy Brennus, AMYOT, *Cam.* 28. Avec promesse de les traiter et autant avantageusement appointer que capitaines de l'armée, CARL. I, 13.

— ÉTYM. *Appoint;* wallon *aponti*, apprêter; provenç. *apontar*, *apointar;* espagn. *apuntar;* ital. *appuntar*.

† **APPOINTEUR** (a-poin-teur), *s. m.* Celui qui arrange. Un appointeur de procès. Ces plaintes n'étaient rien au prix de l'embarras Où se trouva réduit l'appointeur des débats; Aucun n'était content; la sentence arbitrale À nul des deux ne convenait, LA FONT. *Fab.* XII, 28.

— HIST. XVe s. Si se devoient assembler ces appointeurs en une chapelle, FROISS. I, VI, 4. || XVIe s. Comment Bridoye narre l'hystoire de l'appoincteur de procez, RAB. *Pant.* III, 41.

— ÉTYM. *Appointer*.

† **APPONDURE** (a-pon-du-r'), *s. f.* Terme d'arts et métiers. Morceau de perche servant à fortifier le chantier d'un train.

† **APPONTEMENT** (a-pon-te-man), *s. m.* Échafaudage formant une espèce de pont. Des pieux chassés dans le sable soutenaient cette espèce d'appontement, qu'on eût pu croire capable de supporter les chocs les plus violents, LANGLOIS, *Division navale devant Kinburn*, *Correspondant*, *nouvelle série*, t. XII, p. 104.

— ÉTYM. À et *pont*.

APPORT (a-por), *s. m.* || 1° Lieu d'une ville où l'on apporte les denrées. C'est dans ce sens qu'on appelait le marché du grand Châtelet l'apport de Paris ou l'apport-Paris. || 2° Terme de droit. Biens qu'un époux apporte dans la communauté. || 3° Terme de commerce. Mise de fonds de chaque associé. Les bénéfices sont en proportion de l'apport social. || 4° En termes de pratique, action de faire le dépôt des pièces.

— HIST. XIIIe s. Li païs maint present lui fist; Li uns cras bues, li autres pors; De maintes pars eut grans apors, *Bl. et Jeh.* 5183. || XVIe s. Elle avoit esté nourrie en maison d'apport [commerce], et savoit suivre et entretenir toutes sortes de bons propos, DESPER. *Contes*, XVIII. La ville n'est pas grande, mais fort ancienne et bien renommée pour l'apport qu'il y a, à cause de l'apparition de certaines deesses qui y sont reclamées et que l'on appelle les Meres, AMYOT, *Marcel.* 31. Il y avoit un temple et un oracle de Pasiphaé auquel y avoit grant apport en la ville de Thalamos, ID. *Agésil. et Cléom.* 11.

— ÉTYM. Voy. APPORTER.

APPORTÉ, ÉE (a-por-té, tée), *part. passé.* Apporté par eau ou par charroi. Les dommages apportés par les inondations. Le soin apporté à l'affaire.

APPORTER (a-por-té), *v. a.* || 1° Porter au lieu où est une personne. Apportez-moi le livre qui est sur ma table. Le courrier a apporté de bonnes nouvelles. La marée apporte sur la rive les débris du naufrage. Le flot qui l'apporta recule épouvanté, RAC. *Phèdre*, V, 5. || Absolument. Je mange chez moi; on m'apporte de chez un restaurateur assez passable, P. L. COUR. *Lett.* II, 171. || Par extension. Les vices que nous apportons en naissant. En est-ce fait, Julie? et que m'apportez-vous [annoncez]? CORN. *Hor.* III, 2. Chimène à vos genoux apporte sa douleur, ID. *Cid*, II, 8. Votre rivale en pleurs Vient à vos pieds sans doute apporter ses douleurs, RAC. *Andr.* III, 3. || 2° Fournir pour sa part. Dans cette société les uns apportent leur industrie, les autres leurs capitaux. Elle apporte en mariage dix mille livres de rente. || 3° Employer, mettre. Il a apporté beaucoup de soin à l'examen de cette affaire. Quelque soin qu'on apporte à.... Depuis plus de quatre ans vous voyez quelle adresse J'apporte à rejeter l'hymen de la princesse, CORN. *Héracl.* IV, 4. Puis nous verrons quel ordre on y doit apporter, ID. *Nicom.* II, 2. || Apporter remède, remédier à une chose. || Apporter des obstacles à une chose, en rendre l'exécution, le succès difficile. || Apporter des facilités, rendre facile. || 4° Causer, produire. Apporter du profit. Les exemples des morts généreuses des Lacédémoniens et autres ne nous touchent guère; car qu'est-ce que tout cela nous apporte? PASC. *Pens.* part. II, art. 17. Si mon retour t'apporte quelque joie, Arsace, rends-en grâce à mon seul désespoir, RAC. *Bérén.* V, 2. La fausse paix que cette confiance téméraire apporte.... PASC. *Prov.* 9. Pour éviter la confusion que la multitude des paroles apporte, ID. *Pens.* part. I, art. 2. Les sens abusent la raison par de fausses apparences; et cette même piperie qu'ils lui apportent, ils la reçoivent d'elle à leur tour, ID. *ib.* part. I, art. 6. || 5° Alléguer, citer. Saint Cyprien en apporte la raison : c'est dit-il.... BOURD. *Carême*, I, *Impénit. fin.* 461. En apportant quelque mauvaise défaite

sur la dernière [décision], vous voulez faire croire que vous avez répondu sur toutes les deux, PASC. *Réfut. de la rép. à la 12e lettre.* La différence essentielle que St Paul apporte de ces deux états, c'est que.... FLÉCH. III, 335.

— HIST. XIe s. De Saragoce [je] vous aporte les clefs, *Ch. de Rol.* LIII. Males nouvelés il lui aporte et dit, *ib.* CCLV. || XIIe s. Et les escriz que je ai aportez, *Ronc.* p. 22. Moult firent grant folie li mès [messagers], ce m'est avis, Qui tel chose aporterent à nous en cest pays, *Sax.* XXV. Par ço delivrement une espée aportez, *Rois*, 236. || XIIIe s. Li une lui aporte à manger d'un poucin, *Berte*, LV. || XVe s. Et puis nagerent à plein voile, ainsi que le temps l'apportoit, FROISS. I, I, 195. || XVIe s. La parole n'est pas moins requise à la foy, que la racine vive d'un arbre pour lui faire apporter fruict, CALV. *Instit.* 446. Ces vignes apportent du vin qui n'est pas moins estimé qu'hippocras, PALISSY, 350.

— ÉTYM. *Apportare*, de *ad*, à, et *portare* (voy. PORTER); bourguig. *épotai;* provenç. et espagn. *cportar;* ital. *apportare.*

†**APPORTIONNEMENT** (a-por-sio-ne-man), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Sorte de légitime, dans quelques provinces.

— ÉTYM. À et *portion.*

APPOSÉ, ÉE (a-pô-zé, zée), *part. passé.* Le timbre apposé aux feuilles d'impression.

APPOSER (a-pô-zé), *v. a.* || **1°** Mettre sur. Apposez votre cachet sur cette pièce. || **2°** En termes de droit, apposer les scellés, appliquer juridiquement un sceau sur une porte, sur un meuble, pour empêcher de l'ouvrir. || Apposer sa signature, signer. || Apposer une clause à un contrat, l'y introduire.

— HIST. XIIIe s. Et encore aposerent il pechié à J. C. *Psautier*, f° 93. Que il otreast [octroyât] la dite aumoune et la dite vende, et que il apousast en ceste presente charte son saiau [sceau], *Bibl. des Chartes*, 3e série, t. V, p. 85. || XVIe s. Et quand revint à le cacheter et y apposer son seau, AMYOT, *Lysand.* 37. Le chirurgien prendra garde en y apposant les astelles, qu'elles ne pressent sur les jointures, PARÉ, XIII, 17. Il fut remis en son estat avec quelques conditions apposées en l'investiture, M. DU BELL. 163.

— ÉTYM. À et *poser.*

† **APPOSITIF, IVE** (a-pô-si-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Construction appositive, construction par apposition (voy. ce mot).

APPOSITION (a-pô-zi-sion), *s. f.* || **1°** Action d'apposer. L'apposition d'un sceau, des scellés, d'une signature. || **2°** Adjonction de corps de même nature. Les minéraux croissent par apposition. || En physiologie, génération par apposition, production, à la surface de tissus déjà existants, d'éléments anatomiques qui diffèrent de ceux qui constituent ces tissus. || **3°** En termes de grammaire, apposition ou prosthèse, adjonction de quelque lettre. L'hébreu exprimant les nuances de la pensée par la seule apposition d'une lettre, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 3. || On appelle aussi apposition l'état de deux substantifs se rapportant l'un à l'autre, et se suivant immédiatement, comme : une table, meuble utile, Pierre apôtre.

— HIST. XVIe s. Par le moyen de la bonne temperature se fait attraction, concoction, apposition et assimilation, PARÉ, XI, 5.

— ÉTYM. *Appositionem* (voy. APPOSER); provenç. *appozicio;* espagn. *aposicion;* ital. *apposizione.*

†**APPRÉBENDER** (a-pré-ban-dé), *v. a.* S'est dit pour recevoir une chanoinesse, et lui donner droit à toucher prébende.

— ÉTYM. À et *prébende.*

† **APPRÉCIABILITÉ** (a-pré-si-a-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est appréciable.

APPRÉCIABLE (a-pré-si-a-bl'), *adj.* Qui peut être apprécié. Quantité à peine appréciable aux sens. Un mérite appréciable à tous. || Dans l'acoustique, sons appréciables, sons compris entre l'ut produit par une corde qui fait 32 vibrations par seconde, et la 8e ou 9e octave ; au delà, les sons ne sont plus appréciables.

— ÉTYM. *Apprécier.*

APPRÉCIATEUR, TRICE (a-pré-si-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui apprécie. Cet homme est un juste appréciateur du mérite. Une philosophie appréciatrice de toutes choses.

— ÉTYM. *Apprécier.*

APPRÉCIATIF, IVE (a-pré-si-a-tif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui marque l'appréciation. État appréciatif des marchandises. || **2°** En termes de théologie, amour appréciatif de Dieu, amour de préférence qui fait mettre Dieu au-dessus de tout ce qui n'est pas lui. Cette haine du péché que les théologiens, selon leur langage ordinaire, nomment appréciative, parce qu'elle maintient tous les droits de Dieu.... BOURD. *Pensées*, t. I, p. 295.

APPRÉCIATION (a-pré-si-a-sion), *s. f.* || **1°** Action de déterminer le prix d'une chose. Appréciation d'une propriété. || **2°** Fig. L'appréciation du mérite d'un homme. L'appréciation du vrai. Ce qui est soumis à l'appréciation de l'oreille. Grâce à une délicate appréciation des saveurs. Je laisse cela à votre appréciation.

— HIST. XVIe s. Toutes appretiations de bleds, vins, bois, et autres choses, se doivent faire sur le registre du rapport qui s'en fait en justice, et selon l'estimation commune de l'année qu'elles estoient dues, LOYSEL. 689.

— ÉTYM. *Apprécier.*

APPRÉCIÉ, ÉE (a-pré-si-é, ée), *part. passé.* Une distance mal appréciée à l'œil. Un talent justement apprécié.

APPRÉCIER (a-pré-si-é), *v. a.* || **1°** Déterminer le prix. Un jury apprécie les propriétés dans les indemnités pour expropriation. C'est son sang qu'à Sylla tu prétends que je vende; Pour acheter sa tête il faut l'apprécier, ARNAULT, *Marius à Mint.* II, 3. || **2°** Fig. Les sons ne peuvent être appréciés que par l'oreille. On ne peut apprécier rigoureusement la grandeur du soleil. On peut apprécier le talent de cet avocat par les discours qu'il a laissés. Apprécier sainement les choses. Nous apprécierons en temps et lieu cette opinion. || **3°** Faire cas de. On apprécie dignement sa libéralité. Où l'on sache t'apprécier. Se faire apprécier par les honnêtes gens.

— SYN. ESTIMER, APPRÉCIER, PRISER. C'est faire cas de. Estimer un homme se dit quand on a pour lui le sentiment de l'estime, de la considération, de la confiance en ce qu'il vaut. L'apprécier se dit quand on en fait l'appréciation, quand on sait combien il vaut. Le priser se dit quand on rend hommage à ses mérites.

— HIST. XVIe s. Les moisons, cens et rentes foncieres en grain, dues à certain jour et lieu, seront appreciées au plus haut pris qu'elles ont valu en l'an, LOYSEL, 689.

— ÉTYM. *Appretiare*, de *ad*, à, et *pretium* (voy. PRIX); provenç. et espagn. *apreciar;* ital. *apprezzare*, *appregiare.*

APPRÉHENDÉ, ÉE (a-pré-an-dé, dée), *part. passé.* || **1°** Saisi. Craignant d'être appréhendé au corps. || **2°** Craint. Tant d'autres malheurs que leur singularité rend plus terribles, et cependant moins appréhendés, MASS. *Carême*, *Sur la mort.*

APPRÉHENDER (a-pré-an-dé), *v. a.* || **1°** Terme de pratique. Saisir au corps. || **2°** Craindre. J'appréhende un conflit. Il appréhendait de le voir. Il appréhenda qu'on ne se saisît de lui. Qui n'appréhende rien, présume trop de soi, CORN. *Poly.* II, 6. L'amitié le consent, si l'amour l'appréhende, ID. *Rodog.* IV, 1. Et n'appréhendez point Rome ni sa vengeance, ID. *Nicom.* IV, 2. La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues, LA BRUY. 1. J'appréhende un peu qu'il ne vous retienne, RAC. et BOIL. *Lett.* 13. N'appréhendez-vous point que tous vos domestiques Ne soient déjà gagnés par mes sourdes pratiques? CORN. *Nicom.* V, 7. Mon Dieu! qu'ils n'appréhendent rien; je leur garantis le succès de leur pièce, MOL. *Impr.* 3. Et si le ciel n'a rien que tu puisses appréhender, appréhende du moins la colère d'une femme offensée, ID. *Festin*, I, 2.

— REM. **1**. On met le second verbe au subjonctif avec *ne.... pas*, quand on désire que la chose arrive : j'appréhende qu'il ne vienne pas; parce que je désirerais qu'il vînt. On met le second verbe au subjonctif avec *ne* seulement, quand, au contraire, on craint que la chose n'arrive, ou, ce qui est la même chose, quand on désire que la chose n'arrive pas; ainsi : j'appréhende qu'il ne vienne; parce que je voudrais qu'il ne vînt pas. || **2**. Appréhender ne se construit pas sans préposition avec un infinitif. C'est une locution vicieuse que : j'appréhende lui parler.

— HIST. XVIe s. Nostre parole le dict, mais nostre intelligence ne l'apprehende [comprend] point, MONT. II, 267. Il leur [illegible] si peu de bon succès pour mettre en terreur toute la chrestienté, que desjà j'apprehende un tel inconvenient, LANOUE, 388. Combien qu'apprehendions [saisir, comprendre] subitement et facilement, nous sommes legers et muables en nos apprehensions et opinions, PARÉ, III, 6.

— ÉTYM. *Apprehendere*, saisir (voy. APPRENDRE); provenç. *aprehendre.* Ce verbe est nouveau dans la langue; s'il était ancien, il aurait la forme *apprehendre.* Appréhender signifie proprement saisir des mains, puis saisir de l'esprit, puis prévoir, et, par le passage de la prévision à la crainte, redouter.

† **APPRÉHENSIBILITÉ** (a-pré-an-si-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui peut être saisi par l'esprit.

† **APPRÉHENSIBLE** (a-pré-an-si-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être saisi par l'esprit.

— ÉTYM. Voy. APPRÉHENSION.

APPRÉHENSIF, IVE (a-pré-an-sif, si-v'), *adj.* Timide, craintif.

— HIST. XVIe s. La souvenance desquels maux a rendu les hommes si apprehensifs que les seules paroles leur font peur, LANOUE, 92. La faculté motive est divisée en progressive ou ambulative, et apprehensive [qui saisit], PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. Voy. APPRÉHENSION; provenç. *aprehensiu;* espagn. *aprehensivo.*

APPRÉHENSION (a-pré-an-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Facilité à comprendre. Il avait l'appréhension vive, le discernement bon, une sagesse singulière, ST-SIM. 365, 67. L'extrême facilité de son appréhension et l'agilité ferme et forte de son élocution blessaient souvent le duc de Beauvilliers, ID. 69, 143. || **2°** En termes de logique, première idée qu'on prend d'une chose. Les idées simples sont non-seulement les premières appréhensions qui nous viennent par les sens, mais encore les premières comparaisons que nous faisons de ces appréhensions, BUFF. *Animaux. Reprod.* L'évidence qui nous vient par les sens n'est qu'une appréhension nette d'objets ou d'images, ID. *Homme, arithmétique morale.* || **3°** Crainte. L'appréhension que vous avez eue de la justice des hommes, PASC. *Prov.* 13. Une guerre qui a donné tant d'appréhensions à David, BOSS. *Polit.* Cette appréhension fait naître mon souhait, CORN. *Cid*, V, 5. J'en prends, quoi qu'il en soit, peu d'appréhension, ID. *Œdipe*, I, 5. L'appréhension qu'ont les Numides de notre infanterie, PERROT D'ABL. *Tac.* 209.

— HIST. XVe s. Es choses sensibles et es especes, es apprehansions, es vertus et es aages.... CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 12. || XVIe s. Il y voyoit si clair, d'une apprehension si prompte, d'un jugement si sain, que.... MONT. I, 147. J'avois l'esprit lent, l'apprehension tardive, ID. I, 195. Elle print une si vifve apprehension de la beatitude celeste, qu'elle solicita son mary [de demander à Dieu sa mort], ID. I, 252. Il en arrive de mesme aux bestes, hors de toute apprehension de dangier, ID. IV, 2. La nature, m'ayant desarmé de force, m'a armé d'insensibilité et d'une apprehension reglée ou mousse, ID. IV, 4. Je vous prie, quelle correspondance y a-il des sens corporels avec cette apprehension si haute et si noble de savoir mesurer le ciel? CALV. *Instit.* 16. Je suis pressé de digerer les dures amertumes d'une aprehension assez bien fondée de prison perpetuelle, LANOUE, 306. Le bruit et la fumée des harquebusades les effraye, les blessures les arrestent, les apprehensions des hommes leur font tenir bride, ID. 323. Toutes ces paroles, dites avec grace et dexterité aux ames qui sont simples, ont une merveilleuse force pour les reculer de toutes bonnes apprehensions [pensées], ID. 497.

— ÉTYM. *Apprehensio*, de *apprehendere* (voy. APPRÉHENDER), par l'intermédiaire du participe passé *apprehensus.*

APPRENDRE (a-pran-dr'), j'apprends, ils apprennent, j'apprenais, j'appris, j'apprendrai, que j'apprenne, apprenant, appris, *v. a.* || **1°** Acquérir une connaissance, retenir dans sa mémoire. Il avait appris tout ce qu'on peut apprendre. On croirait qu'il n'a jamais rien appris. Apprendre à jouer du piano. Apprendre à lire. Apprendre les danses les plus nouvelles. Apprendre à fond. Apprendre par cœur. Apprenez ces vers. Apprendre facilement. Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire, LA FONT. *Fab.* VIII, 25. Trois sceptres conquis Font voir à quelle école il en a tant appris, CORN. *Nic.* III, 2. || Absolument. Il apprend continuellement. || **2°** Contracter une disposition, une habitude. Ils avaient appris à ne perdre que leurs drapeaux. J'appris à supporter le malheur. Et que les pauvres apprennent à ne désirer pas avec tant d'ardeur ce qu'on peut quitter avec joie, BOSS. *Le Tellier.* N'apprendra-t-il pas dans la [illegible] un peu de complaisance? FLÉCH. II, [illegible]. N'apprendras-tu jamais, âme basse et grossière, À voir par d'autres yeux que les yeux du vulgaire? CORN. *Rodog.* II, 2. L'ingrate, qui mettait son cœur à si haut prix, Apprend donc à

... en tout à souffrir des mépris, RAC. *Andr.* II, 1. ... qu'en vous aimant, vos fils apprennent à vous craindre, [illegible] *Le. des Pères*, II, 5. || 3° [illegible] ... Il apprend à qui je suis. Apprenez ... rien n'a jamais été si heureux. || 4° Être in[formé]. J'ai appris par votre lettre.... J'apprends que [votre] ennemi est mort. Apprends le reste. [illegible] ... d'où j'ai appris cela si bien. J'avais appris de fâcheuses nouvelles. J'ai tout appris de lui et par [lui]. Dès que César eut appris par ses éclaireurs.... De votre bouche, ô ciel! puis-je l'apprendre? RAC. *Brit.* IV, 3. || 5° Enseigner. Apprendre à quelqu'un les belles lettres. Il lui apprenait à monter à cheval. L'habitude apprend à supporter la fatigue. L'expérience nous a appris.... Mes exemples, un jour, ayant fait place aux vôtres, Ce que je vous apprends, vous l'apprendrez à d'autres, CORN. *Sertor.* III, 2. On n'apprend pas aux hommes à être honnêtes gens, et on leur apprend tout le reste, PASC. *dans* BOUHOURS. || S'apprendre, enseigner à soi. Cette dame s'est appris à filer. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils méditent ce dessein, ils se sont appris à tourmenter les gens sur la bulle et sur les brefs d'Innocent X, PASC. *Prov.* 19. || Faire savoir. On m'a appris la mort de votre oncle. L'histoire ou la tradition nous apprend.... Des auteurs dignes de foi nous apprennent.... Quel est donc ce secret que tu me veux apprendre? RAC. *Esth.* II, 1. || Familièrement. Apprendre à vivre à quelqu'un, l'obliger à se conduire autrement. Apprendre à parler à quelqu'un, le corriger de son peu de retenue dans ses discours. La Vauguyon dit à Mme Pelot qu'il ne savait ce qui le tenait qu'il ne lui mît la tête en compote pour lui apprendre à l'appeler poltron, ST-SIM. 44, 161.

6° S'apprendre, être appris. Là où le droit civil s'apprend.

— REM. 1. Dans le sens d'acquérir des connaissances, on dit apprendre quelque chose de quelqu'un. Dans le sens d'enseigner, instruire : on apprend quelque chose à quelqu'un. Dans les deux sens, le verbe apprendre régit *à* devant les verbes. || 2. Pourtant quelques auteurs ont dit apprendre *de*. Tous mes efforts ne m'ont de rien servi qu'à m'apprendre de ne plus tenter une chose impossible, VOITURE, II, 26. Une maxime qui nous apprendra d'estimer la vie, BOSSUET. Il n'y a aucune faute de grammaire à mettre *de* après apprendre; mais l'usage actuel rejette cette tournure, qui reste un archaïsme. || 3. On entend parfois dire : je n'ai besoin de personne pour apprendre mon fils; il faut pour enseigner mon fils. Cette locution, aujourd'hui rejetée, n'est pourtant qu'un archaïsme. Apprendre avec le régime direct de la personne se trouve dans les auteurs du XVII[e] siècle. Oiseaux qu'ils ont appris à chanter toutes sortes de ramages, VAUGEL. *Q. C.* 473. De cet emploi viennent les locutions, mal appris, bien appris. || 4. Des grammairiens ont prétendu qu'on ne devait pas employer apprendre dans le sens d'enseigner, par exemple : apprendre le latin à un enfant; et que cette tournure n'était fondée que sur l'autorité insuffisante de quelques dictionnaires. C'est une erreur; apprendre en cet emploi est dans Corneille, et dans l'ancien français, comme on peut le voir à l'historique.

— SYN. 1. APPRENDRE, ENSEIGNER, INSTRUIRE. Instruire, c'est donner l'instruction, rendre instruit. Enseigner, c'est donner des leçons d'un objet déterminé : on enseigne le latin, les mathématiques à un enfant. Apprendre a le même emploi qu'enseigner, mais d'une façon plus vague, et en ne portant pas l'esprit aussi précisément sur la leçon qui se donne. On instruit quelqu'un de son devoir, en le lui exposant. On lui enseigne son devoir, en lui en faisant la leçon. On lui apprend son devoir, en le lui faisant connaître d'une façon quelconque. || 2. APPRENDRE, FAIRE SAVOIR, INFORMER. Je vous apprends une nouvelle d'une façon quelconque, soit qu'elle vous intéresse ou non, soit qu'elle soit sûre ou non. Je vous la fais savoir par une lettre ou un message. Je vous en informe, si elle vous importe, et si j'ai des renseignements fidèles.

— HIST. XI[e] s. Molt ad appris, qui bien conut ahan, *Ch. de Rol.* CLXXXI. || XII[e] s. Demande et apren qui je sui et qui sont li prince qui me aident, *Machab.* I, 10. Jà nel [ne le] deüst ne soufrir ne vouloir La douce riens qui tant est bien aprise, *Couci*, XVII. À moi [près de moi] en peut li plus sages aprendre, *Couci*, V. Et les dames qui courtoises estoient [jadis], Ont tout laissé pour apenre à bourser, QUESNES, *Romancero*, p. 87. Se leur pese de ce que [je] vous ai di, Si s'en prennent à mon maistre d'Oisi, Qui m'a apris à chanter dès enfance, *ib.* p. 98. Bele, nous nous entraimions Quant à l'escole aprenions, *ib.* p. 62. Je m'occirai, s'autre que Garin m'ait [pour femme]; Ou je ferai quanque'a nonns m'aprendrait [m'apprendra], *ib.* p. 92. Ne cil ne sont bien appris ne courtois Qui m'ont repris, se j'ai dit mot d'Artois, *ib.* p. 83. [Un messager] Qui molt pesmes nouveles a as François aprises, *Sax.* XXIII. Merveille est de sage humme e des letres apris, Qu'il la cremur de Deu a si ariere mis, *Th. le mart.* 85. || XIII[e] s. Pour aprendre françois leur filles et leur fils, *Berte* I. François savoit Aliste, car leans l'ont apris, *ib.* V. A enherber [empoisonner] m'aprist jadis une Juïse [juive], *ib.* LXXVI. Fille, dist-il, de cortoisie Ne de sens ne m'aprenés mie, *la Rose*, 6626. S. que cil qui s'entremettront de l'office de baillie puissent aprendre aucun exemple, BEAUM. 17. Et le roy li demanda où il avoit apris françois, et il dit que il avoit esté crestian, JOINV. 251. || XIV[e] s. Encor est-il verité que toute science, quant est de soy, il semble qu'elle peut estre aprise, ORESME, *Eth.* 173. Et cel aigle felon tenir et attraper Et mettre en ma geole pour apprendre à parler, *Guesel.* 20536. Nous ordonnons qu'il [y] ait un cler qui apprendra nos filles, DU CANGE, *apprehendere*. Courtoys estoit et bien aprins, *Liv. du bon Jeh.* 1016. || XV[e] s. Ils lui chaufferent si fort et appreingnirent [serrèrent] les plantes des piés que les soles d'iceulx lui en sont cheutes, DU CANGE, *attridere*. Ce vous veil [je veux] apenre, *la Pass. de N. S. J. C.* On n'a pas sitost appris une terre ni un air où on ne fut encques, FROISS. II, III, 83. || XVI[e] s. La douceur de sa grace, quelque souefve qu'elle soit, apprend les hommes de s'e merveiller avec crainte, CALV. *Inst.* 140. Les filles feurent bien apprises, et à tous presentarent plains hanapz de vin, RAB. *Pant.* IV, 54. .... Non : mais afin que si bien j'en apprinse Que toy, qui ès des pastoureaux le prince, Prinsses plaisir à mon chant escouter, MAROT, I, 221. Que philosopher, c'est apprendre à mourir, MONT. I, 68. Les Romains avoient apprins d'amollir ou d'estendre ce mot en periphrases, ID. I, 72. Qui apprendroit les hommes à mourir leur apprendroit à vivre, ID. I, 81. Il faut apprendre aux enfants de haïr les vices.... et leur en apprendre la naturelle difformité, ID. I, 108. Il fault que ce soit une personne trop mal apprise, AMYOT, *Solon*, 39. Ayant composé quelques vers, il les apprit par cueur pour les prononcer en public, ID. *Solon*, 11. Il employoit à tous propos ce qu'il avoit appris de Anaxagoras, ID. *Péric.* 13. Et ensemble s'apprenoient et s'exercitoient à l'experience de la marine, ID. *Péric.* 22. .... maintenant faut apprendre D'estre humble et doux et ne plus abboyer : Il faut apprendre à flechir et ployer, RONS. 739.

— ÉTYM. *Apprehendere*, de *ad*, à, et *prehendere*, prendre, saisir par l'esprit (voy. PRENDRE). Picard, *bien apprins*; bourguig. *éprarre*, *éparre*; provenç. *aprendre*, *apenre*, *aprener*; catal. *apender*; espagn. *aprender*; ital. *apprendere*.

APPRENTI, IE (a-pran-ti, tie), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est en apprentissage, qui travaille pour apprendre un métier. Un apprenti est docile, il écoute son maître, il profite de ses leçons, et il devient maître, LA BRUY. 15. || 2° Fig. Personne peu habile. Ronsard, en son métier, n'était qu'un apprenti, RÉGNIER, *Sat.* IX. Le plus jeune apprenti Est vieux routier.... LA FONT. *Cuv.* La république de Platon Ne serait rien que l'apprentie De cette famille amphibie, ID. *Fabl.* X, 1. || 3° Adjectivement. Pour le rendre maître, soyez partout apprenti, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Ils n'étaient plus apprentis à manier les armes, VAUG. *Q. C.* 552. Quoi! ce Fulcinius, apprenti sénateur, Descend par habitude au rang de délateur! M. J. CHÉN. *Tibère*, III, 3.

— REM. 1. L'orthographe ancienne était *apprentif*, et le féminin *apprentive*, l'un et l'autre inusités aujourd'hui. Qui soit douce et nicette, apprentive au métier, RÉGNIER, *Épit.* III. Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur? BOIL. *Sat.* X. || 2. Au féminin, ne dites pas, ce que font quelques-uns, une apprentice; c'est un archaïsme aujourd'hui rejeté.

— HIST. XIII[e] s. Aprentif jugleor et escrivain marri, *Berte*, I. Nulle fillaresse de soie à grans fuiseaus ne puet ne ne doit avoir que trois aprentices tant seulement, *Liv. des mét.* 81. Il peut avoir tant d'apprentis et de vallés come il li plaist, *ib.* 18. A chanter furent ententi Li oisillon qui aprenti Ne furent pas ne non sachant, *la Rose*, 680. || XVI[e] s. Je ne sçais pas faire mes besongnes d'une puerile et apprentisse intelligence, MONT. II, 100. Les apprentifs et qui ne sont pas de si haulte leçon, s'enfarinent le visage, ID. II, 104. Cette gentille infante, qui n'etoit apprentive en telles pratiques, YVER, p. 610. Il n'est apprenti en cela, HENRI EST. *Précell.* p. 79.

— ÉTYM. *Apprendre*, par un adjectif bas-latin *apprehendivus*, d'où *apprentif*; bourguig. *épranti*; wallon, *aprendice*; namurois, *apurdice*; provenç. *aprentiz*; espagn. *aprendiz*.

APPRENTISSAGE (a-pran-ti-sa-j'), *s. m.* || 1° Action d'apprendre un métier. Nous nous mettons tous deux en apprentissage, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Fig. Vous n'en êtes pas à votre apprentissage, CORN. *le Ment.* I, 1. Ces agonies lui servaient d'apprentissage à bien mourir, FLÉCH. *Mont.* || 2° Le temps qu'on met à apprendre un métier. Il est à la fin de son apprentissage. || 3° Fig. Faire son apprentissage, en être à son apprentissage, se dit des premiers essais que l'on fait. Et qui, sur son époux, fit son apprentissage, A bien pu, sur un fils, achever son ouvrage, CORN. *Rodog.* V, 4. De quelque adresse.... Qu'il eût fait son apprentissage, MALH. IV, 5. Il fait son apprentissage de la pauvreté, BOSS. *Fr. d'Ass.* 1. Il lui fit faire son apprentissage par une guerre contre les Arabes, ID. *Hist.* III, 3. Et n'en étant qu'à son apprentissage, LA FONT. *Psaut.* || Faire l'apprentissage de, s'instruire à, s'habituer à. Voudrais-tu qu'à mon âge Je fisse de l'amour le vil apprentissage? RAC. *Baj.* I, 1. Mais moi, qui vois plus loin; qui par un long usage, Des maximes du trône ai fait l'apprentissage, ID. *Baj.* IV, 7. Ce héros.... Pour elle, de la crainte a fait l'apprentissage, ID. *Iphig.* IV, 1. Nous sommes sous un roi si vaillant et si sage, Et qui si dignement a fait l'apprentissage De toutes les vertus propres à commander, MALH. II, 5. Cette femme est une catéchumène qui fait l'apprentissage des pleurs que J. C. demande à ses servantes, CHATEAUB. *Mart.* II, 205.

— HIST. XVI[e] s. Ils les approuvent aussi [les voyages] pour l'apprentissage des langues vulgaires, LANOUE, 120. Heureux celui qui, pour devenir sage, Du mal d'autrui fait son apprentissage, ST-GELAIS, 171. Il fut nourry en cest apprentissage de la discipline militaire, AMYOT, *Flamin.* 1. Cleopatra devoit à ceste Fulvie l'apprentissage de l'obeissance que portoit Antonius aux femmes, AMYOT, *Anton.* 11.

— ÉTYM. *Apprenti*. D'après Palsgrave, p. 9, on prononçait, au XVI[e] siècle, *apprentissaige*.

† **APPRES** (a-prè), *s. m.* Voy. APPRÊT 2.

† **APPRESSÉ, ÉE** (a-prè-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Rapproché et appliqué.

— ÉTYM. *À* et *pressé*.

1. **APPRÊT** (a-prê; le *t* se lie; l'apprêt et la recherche, dites : l'a-prê-t et la recherche; au pluriel, l'*s* se lie; des apprêts infinis, dites : des a-prê-z infinis), *s. m.* || 1° Action d'apprêter, d'arranger. L'apprêt de tout ce qui lui était nécessaire pour son voyage. Sans apprêt et dans toute leur grossièreté, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Ou reposer dans des grottes tranquilles, Sur le duvet de la mousse et des fleurs, Lits sans apprêts, véritables asiles Du doux sommeil et des songes flatteurs, MALFIL. *Narcisse*, I. || 2° Fig. Affectation dans les manières, le style, le langage. Apprêt dans le style. L'apprêt de ses manières. Un esprit plein d'apprêt. || 3° Préparation des mets. L'apprêt des viandes. Propreté toucha seule aux apprêts du régal, LA FONT. *Tabl.* || 4° *S. m. plur.* Préparatifs. Faire les apprêts de la noce. Faire de votre mort les funestes apprêts, RAC. *Phèd.* I, 3. D'un voyage important les soins et les apprêts, ID. *Mith.* II, 5. J'ai pu reprendre haleine; et, sous de faux apprêts.... CORN. *Rodog.* II, 2. Des liens, des bourreaux.... ces apprêts d'infamie, VOLT. *Tancr.* II, 7. || 5° L'apprêt, manière d'apprêter les étoffes, les toiles, les cuirs. L'apprêt que l'on donne au drap. || 6° La matière même qui sert à l'apprêt. Toile sans apprêt. || Terme de drapier. Eau gommée qui lustre le drap et le rend plus ferme. || Terme de bonnetier. Sorte de lustre qu'on met dans la marchandise pour la rendre plus belle et plus brillante. || Terme de chapelier. Eau bouillie où il y a de la gomme, dont le chapelier se sert pour donner plus de corps et de lustre aux chapeaux. || 7° En termes de peinture, préparation, enduit que l'on étend sur la toile, le bois, la muraille avant de peindre. || L'art de peindre le verre s'est nommé l'apprêt des couleurs. Vieux en ce sens.

— HIST. XV[e] s. En la fin duquel mois, le dit duc de Bourgogne qui avoit fait grandes apprestes et preparations.... MONSTR. II, ch. 140. Cecy estoit comme ung appreste des maulx qui depuis advinrent audit duc de Bourgongne, COMM. IV, 12. || XVI[e] s. Personne n'y avoit pensé, et les apprests des choses y necessaires n'eussent pas esté faciles à faire, AMYOT, *Lucul.* 87. Estans les apprests du Turc si grands et si prochains pour invader la chrestienté, M. DU BELLAY, 185.

— ÉTYM. Voy. APPRÊTER; bourguig. *eproo* ou *epro*.

† 2. **APPRÊT** (a-prè) ou **APPRÈS**, *s. m.* Terme de tonneliers. Petit coin de bois qui leur sert à serrer les parties d'un tonneau.

— ÉTYM. À et *près*.

† **APPRÊTAGE** (a-prê-ta-j'), *s. m.* Technologie. Emploi de l'apprêt, en parlant des étoffes.

— ÉTYM. *Apprêter*.

APPRÊTE (a-prê-t'), *s. f.* || **1°** Mouillette. Il vieillit. || **2°** Terme de marine (voy. APPRÊTÉE).

— ÉTYM. *Apprêter*.

APPRÊTÉ, ÉE (a-prê-té, tée), *part. passé.* || **1°** Rendu prêt. Armes apprêtées. || **2°** Accommodé. Voilà un ragoût bien apprêté. || **3°** Cartes apprêtées, arrangées pour tromper au jeu. || **4°** Fig. Dépourvu de naturel. Exorde apprêté. Grâces apprêtées.

— REM. On a dit jadis apprêté dans le sens de prêt. Les oiseaux.... Apprêtés à chanter dans les bois se réveillent, MALH. I, 4.

— SYN. APPRÊTÉ, COMPOSÉ, AFFECTÉ. Épithètes qui désignent une certaine recherche dans les manières. Apprêté et affecté impliquent toujours une idée de blâme, laquelle n'est pas inhérente à composé. Un maintien composé est un maintien qu'on se fait, à la vérité, et qui n'est pas celui qu'on a d'habitude, mais qui peut être bienvenu pour la circonstance. Dans le vice de la recherche, apprêté signale particulièrement la roideur, et affecté la mignardise. M. Guizot a dit : « On est principalement apprêté dans le discours, composé dans l'air et la contenance, affecté dans le langage et les manières. La précieuse est apprêtée; la prude, composée; la minaudière, affectée. Le pédantisme est apprêté; l'hypocrisie est composée; la coquetterie est affectée. »

† **APPRÊTÉE** (a-prê-tée) ou **APPRÊTE** (a-prê-t'), *s. f.* Terme de marine. Munitions préparées pour le combat.

APPRÊTER (a-prê-té), *v. a.* || **1°** Rendre prêt. Apprêtez ce qu'il me faut. Apprêtez le dîner. Il apprêtait ses armes. Apprêter ses moyens de défense. Entrez et recevez l'honneur qu'on vous apprête, RAC. *Esth.* III, 2. Revêtons-nous d'habillements Conformes à l'horrible fête Que l'impie Aman nous apprête, ID. *Esth.* I, 5. || Fig. (Hommes cruels) qui mettez à profit les misères publiques, qui apprêtez les larmes et l'indigence de votre frère, et qui ne lui tendez la main que pour achever officieusement de le dépouiller, MASS. *Villars.* || **2°** Accommoder des mets. Comment le lièvre aura été apprêté. || **3°** Fabriquer, façonner, travailler. Apprêter des drogues, des laines, des cuirs. || **4°** En termes de jardinage, apprêter ou toucher la figue ; c'est toucher l'œil de la figue avec une plume effilée, trempée dans de l'huile d'olive pour hâter la maturité du fruit. || **5°** S'apprêter, apprêter à soi-même, s'attirer. Vous vous apprêtez de grands embarras. Je vous connais, je sais tout ce que je m'apprête, RAC. *Mithr.* IV, 4. Je sais trop quels tourments je m'apprête à moi-même, ID. *ib.* II, 6. || **6°** *V. n.* Apprêter à manger, faire la cuisine, préparer les mets. || Absolument. Ce cuisinier apprête bien, il prépare, il assaisonne bien les mets. || **7°** Technologie. Donner de l'apprêt, du lustre, de l'apparence, limer. || **8°** Apprêter à rire, donner occasion de rire à ses dépens. N'apprêtons point à rire aux hommes, En nous disant nos vérités, MOL. *Amph. prol.* N'apprêtez point à rire à ceux qui vous entendent, ID. *Critique.*

S'APPRÊTER, *v. réfl.* || **1°** Se préparer, se mettre en état de faire une chose. Il s'apprêtait à partir. À suivre ce grand chef, l'un et l'autre s'apprête, BOIL. *Lutr.* II. Bientôt il s'apprête À mériter son trône en marchant à leur tête, VOLT. *Henr.* I. Après ce rare exploit, je veux que l'on s'apprête À me peindre en héros.... MOL. *l'Étour.* II, 11. Ce grand pouvoir lui pèse, il s'apprête à le rendre, CORN. *Sertor.* III, 4. Laonice, vois-tu que le peuple s'apprête Au pompeux appareil de cette grande fête? ID. *Rodog.* II, 2. Dieu s'apprête à te joindre à la race parjure, RAC. *Athal.* III, 5. À combien de chagrins il faut que je m'apprête? ID. *Brit.* II, 2. || **2°** Être préparé. Le temple où leur hymen s'apprête. Un orage s'apprête.

— SYN. APPRÊTER, PRÉPARER, DISPOSER. Il y a dans le mot apprêter, une idée d'industrie et de recherche; dans le mot préparer, une idée de prévoyance et de diligence; dans le mot disposer, une idée d'intelligence et d'ordre, GUIZOT.

— HIST. XIe s. Ses granz dromonds il a fait aprester, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XIIe s. Des douze pers i ot set aprestez, *Roncisv.* p. 53. Pour bien ferir iloques [il] s'apresta, *ib.* p. 80. [Il] Met soi es rans, de ferir aprestez, *ib.* p. 143. L'apostole s'apreste pour la messe chanter, *Sax.* XIII. [Soyez] Aprestė d'ostoyer, chascuns selon sa guise. *ib.* XXIII. [Que chaque baron aille] Pour aprester ses homes, son cors et son afaire, *ib.* XXXI. Li malices qui dunc ert aprestez, *Th. le mart.* 43. Li Philistien aprestèrent treis cunreis pur curre par la terre, *Rois*, 44. || XIIIe s. Plus tost qu'il onques purent, font leur vivre aprester, *Berte*, III. Et je irai la chose tout à point aprester, *ib.* XVII. Et il i sont venu, de l'aler aprestė [disposés à marcher], *ib.* CXXV. Et li trahistres mande à l'empereour que il est aprestés de jurer sor sains que jamais ne sera contraires à lui, H. DE VAL. XXXVIII. Pardurable maleïçons leur est aprestée, *Psautier*, f° 146. Ciaus ou celui por qui il portent la garentie deivent aveir un home aprestė qui die por eaus [eux] leur parole, *Ass. de Jér.* 124. || XIVe s. Si fut commandé et ordené que chascun se aprestast, BERCHEURE, f° 37, *recto.* || XVe s. En me disant : Tu dors trop longuement; Esveille toy, et aprestes briefment, CH. D'ORL. 10. || XVIe s. Apprester à rire à ses compaignons, MONT. I, 49. Philosopher, c'est s'aprester à mourir, ID. I, 68. Ils les cuisent et apprestent à diverses saulces, ID. I, 106. Il ne se courroucea jamais pour chose qu'il [son serviteur] luy eust apprestée à son disner, AMYOT, *Caton*, 3.

— ÉTYM. Bourguig. *aiprótai;* provenç. et espagn. *aprestar;* ital. *apprestare;* de *à* et *prêt*, *adj.*

APPRÊTEUR (a-prê-teur), *s. m.* Terme d'arts. Celui qui donne l'apprêt, qui fait les préparations. || Celui qui sait peindre le verre. Vieux en ce sens.

— ÉTYM. *Apprêter.*

† **APPRÊTOIR** (a-prê-toir), *s. m.* Selle de bois à l'usage du potier d'étain.

† **APPRIMÉ, ÉE** (a-pri-mé, mée), *adj.* En botanique, poils apprimés, poils couchés et appliqués sur l'organe qui les porte.

— ÉTYM. *Apprimere*, de *ad*, à, et *premere*, presser.

APPRIS, SE (a-pri, pri-z'), *part. passé* du verbe apprendre. || **1°** Qu'on a étudié et retenu. Leçon apprise par cœur. || **2°** Dont on est informé. Nouvelle apprise. || **3°** Instruit. À toi, qui dès jeunesse, appris en son école, RÉGNIER, *Sat.* VI. Dès l'enfance appris à cela [mendier], P. L. COUR. I, 311. || **4°** Familièrement. Homme mal appris, homme sans éducation, sans usage. Les enfants indociles ou mal appris, BOSS. *Hist.* II, 2. Ou soit belle ou soit laide, ou sage, ou mal apprise, RÉGNIER, *Sat.* VII. Allez, langue maudite, et des plus mal apprises, MOL. *Éc. des mar.* I, 3. Et que l'audace est mal apprise De ceux qui.... MALH. VI, 17. || Dans un sens opposé, bien appris. Et fait.... Son compliment comme homme bien appris, LA FONT. *Orais.* || Substantivement. C'est un mal appris.

† **APPRISE** (a-pri-z'), *s. f.* Ancien terme de palais. Une sommaire apprise était l'estimation d'un fonds, pour en connaître l'état et la valeur.

— HIST. XIIIe s. Et li juge, de son office, doit apenre du cas qui li est denonciés; et s'il trueve le cas par l'aprise.... BEAUM. XXI, 17. Le [la] difference qui est entre aprise et enqueste est tele que enqueste porte fin de querele, et aprise n'en porte point, ID. XL, 16.

— ÉTYM. *Appris*, participe passé d'*apprendre.*

† **APPRIVOISABLE** (a-pri-voi-za-bl'), *adj.* Que l'on peut apprivoiser.

— ÉTYM. *Apprivoiser.*

APPRIVOISÉ, ÉE (a-pri-voi-zé, zée), *part. passé.* Rendu privé. Un animal apprivoisé. Ce tigre que jamais je n'abordai sans crainte, Soumis, apprivoisé, reconnaît un vainqueur, RAC. *Phèd.* IV, 6.

† **APPRIVOISEMENT** (a-pri-voi-ze-man), *s. m.* Action par laquelle on apprivoise. L'apprivoisement des bêtes les plus féroces s'est fait par l'industrie des hommes.

— ÉTYM. *Apprivoiser.*

APPRIVOISER (a-pri-voi-zé), *v. a.* || **1°** Rendre privé. Apprivoiser un lion. Apprivoiser des oiseaux. Avec une lyre il apprivoisait les bêtes farouches, FÉN. *Tél.* VIII. || **2°** Fig. Si les tigres les plus sauvages Enfin apprivoisent leurs rages, MALH. V, 23. C'est un mérite que j'ai apprivoisé, SÉV. 308. Le temps sait apprivoiser la bienséance, HAMILT. *Gramm.* 11. Que faire pour apprivoiser une impertinente vertu? ID. *ib.* 9. Et pour apprivoiser ce respect ennemi, Il faut qu'en dépit d'elle elle s'offre à demi, CORN. *Othon*, III, 1. Il s'éloigne et reprend sa morne rêverie; Mais la chanson du pâtre assis dans la prairie Apprivoisa du moins sa farouche douleur, LA HARPE, *Épît. à M. le comte de Schowaloff.* Il parle, il adoucit la superbe Carthage, De sa puissante reine apprivoise l'orgueil, DELILLE, *Én.* I. Au lieu d'apprivoiser ses mœurs, L'âge n'a fait qu'aigrir ses farouches humeurs, ID. *Conversation*, 2. || Familièrement, apprivoiser une femme, l'accoutumer à entendre qu'on lui parle d'amour. Tout doucement il vous l'apprivoisa, LA FONT. *Herm.* || **3°** S'apprivoiser, *v. réfl.* Devenir apprivoisé. L'ours s'apprivoise aisément. || **4°** S'accoutumer, se familiariser avec. S'apprivoiser avec le danger. La raillerie a été le premier métier des sages, qui par là se sont apprivoisés avec le peuple, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. Ce qui nous paraissait terrible et singulier S'apprivoise avec notre vue, Quand ce vient à la continue, LA FONT. *Fab.* IV, 10. Les grandes choses étonnent, et les petites rebutent; mais nous nous apprivoisons avec les unes et les autres par l'habitude, LABRUY. 12.

— HIST. XIIIe s. Les [bêtes d'] Evain assauvagissoient, Et les [celles d'] Adam aprivoisoient, *Ren.* 99. C'est cil qui por aprivoisier Bat son chat et puis le rapele Por le lier à sa cordele, *la Rose*, 9770. Li leus garous le fil le roi Acole de ses quatre piés; Si est de lui aprivoisés, GUILL. DE PALERME. || XIVe s. Icelles bestes aprivoise l'en et attrait l'en par faire leurs plaisirs, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Ne le laissiez reposer ne dormir Ne nuit, ne jour, s'il ne me fait hommaige, Aprivoisiez ce compaignon sauvaige, CH. D'ORL. 10. De ce faulx vilain aveugler, Dieu scet si j'en suis desireux; Nul ne le peut aprivoiser, ID. *Bal.* 69. || XVIe s. J'envie ceulx qui sçavent s'apprivoiser au moindre de leur suitte, MONT. III, 278. Ils s'apprivoisent de luy obeïr, LA BOËTIE, 13. Nous appastons le cheval, dès lors qu'il est nay, pour l'apprivoiser à servir, ID. 29. Qui ne s'apprivoisent jamais de la subjection, ID. 43.

— ÉTYM. À et un adjectif fictif *privois*, qui suppose un bas-latin *privensis*, dérivé de *privus* (voy. PRIVÉ); provenç. *aprivadar;* Berry, *appriver.*

APPROBATEUR, TRICE (a-pro-ba-teur, tri-s'). || **1°** *S. m.* et *f.* Celui, celle qui approuve une chose. L'approbateur du médisant devient son complice, FLÉCH. *Serm.* I. 333. Quelle surprise agréable pour les pécheurs de le trouver [le mauvais prêtre] non-seulement spectateur tranquille, mais approbateur public et complice par ses mœurs de leurs désordres. MASS. *Confér. Bon exemple.* Ceux qui sont bien décidément réputés fauteurs ou approbateurs des menées de l'aristocratie.... MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 350. || **2°** *Adj.* Geste, regard approbateur. || **3°** *S. m.* S'est dit autrefois d'un censeur qui avait donné son approbation publique à un livre. Les approbateurs de son livre furent tels et tels docteurs.

— HIST. XVIe s. L'acte de nostre chrestien moderne, que j'ay recité, n'eut par aventure pas moins d'aprobateurs, LANOUE. 315. En le faisant [Dieu] tesmoin et approbateur [certificateur] de fausseté, CALV. *Inst.* 290.

— ÉTYM. *Approbator* (voy. APPROUVER).

APPROBATIF, IVE (a-pro-ba-tif, ti-v'), *adj.* Qui exprime l'approbation. Signe approbatif. Sentence approbative.

— HIST. XVe s. Donnerons et ferons donner et faire à notre dit fils, le roi Henri, lettres-patentes approbatoires et confirmatoires, MONSTREL. I, ch. 234.

— ÉTYM. Provenç. *aprobatiu;* espagn. *aprobativo;* de *approbativus*, de *approbare* (voy. APPROUVER).

APPROBATION (a-pro-ba-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Agrément, consentement. Donner son approbation à un projet. Avec votre approbation. La loi fut revêtue de l'approbation du sénat. || **2°** Jugement ou témoignage favorable. Ce discours eut l'approbation générale. Signes nombreux d'approbation. Approbation bruyante. Ils recherchèrent l'approbation des Égyptiens, BOSS. *Hist.* III, 3. L'approbation des hommes est quelque chose de forcé, et qui ne demande qu'à finir, FONTEN. *Tournefort.* L'injustice des hommes, toujours portés à ne donner leur approbation qu'aux succès, ID. *Chazelles.* Il est vrai que j'ai l'avantage de ne me point faire d'ennemis, et que tous mes ouvrages ont l'approbation des savants, MOL. *Impr.* 3. || **3°** Autorisation donnée par un censeur pour l'impression et la publication d'un livre. Avec approbation et privilége du roi. Imprimée sans approbation ni privilége, PASC. *Prov.* 2. La Sorbonne n'a pas voulu donner son approbation à mon livre, BOSS. *Rép. Exp.* Il était naturel de penser qu'Albani, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quesnel ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfondrate, VOLT. *Louis XIV*, *Jansénisme.* || **4°** En termes de théologie, pouvoir qu'un évêque donne à un prêtre de prêcher et de confesser dans son diocèse.

— SYN. APPROBATION, SUFFRAGE. Celui qui donne son approbation à un homme, à une action, à un livre, fait quelque chose d'aussi favorable au fond, mais de moins éclatant dans la forme que celui qui donne son suffrage. L'approbation peut être tacite, le suffrage est manifeste.

— HIST. XVI[e] s. Pour donner quelque approbation [preuve] de leur chrestienté, CALV. 227. Après souper pour recreation, le roy voulut veoir l'approbation [la preuve] De la beauté de sa cité de Bresse, J. MAROT, V, 151. C'est une tacite approbation [aveu] du perissement de l'ame avecques le corps, lors qu'ils se veulent à plein rassasier de biens terrestres, pour ce qu'ils ignorent les celestes, LANOUE, 501.

— ETYM. *Approbatio*. Voy. APPROUVER. Anciennement on a dit *approuvement*, et, si on avait formé un mot d'*approbationem*, il eût été *approvaison*.

† **APPROBATIVEMENT** (a-pro-ba-ti-ve-man), *adv.* Néologisme. D'une manière approbative.

— ETYM. *Approbative*, et le suffixe *ment*.

† **APPROCHABLE** (a-pro-cha-bl'), *adj.* Dont on peut approcher. Cet homme n'est pas approchable.

APPROCHANT, ANTE (a-pro-chan, chan-t'), *adj.* || **1°** Qui approche de. Un sage assez semblable au vieillard de Virgile, Homme égalant les rois, homme approchant des dieux, LA FONT. *Fabl.* XII, 20. Au nom de Tamerlan, on s'imagine un barbare approchant de la brute, VOLT. *Mœurs*, 87. Indignation approchante du mépris, GRAFFIGNY, *Lett. d'une Péruv.* 178. Il y a peu de pensées synonymes, mais beaucoup d'approchantes, VAUVEN. *Mar.* 373. Suivant une ligne qui est moins approchante de la droite, DESC. *Monde*, 9. Les sciences ne sont point si approchantes de la vérité que les simples raisonnements, ID. *Méth.* Aucun homme qui ait enseigné rien de divin approchant de cela, PASC. *Proph.* 15. Nous n'avons rien d'approchant de tout cela dans nos articles, BOSS. *Relat.* Plus ces choses sont approchantes, et plus on est sujet à les confondre, plus il faut prendre soin de les distinguer, ID. *Connaiss.* I, 2. Jamais rien d'approchant ne se fit en ces lieux, CORN. *Médée*, II, 5. Vous vous rappelez le mot des Espagnols : Non comme Français, mais comme hérétiques; ces messieurs [Furia, etc.] disent bien ici quelque chose d'approchant, P. L. COUR. I, 86. Suis-je un sot?... Non.... mais.... quelque chose approchant, MOL. *l'Étour.* IV, 1. Maximes plus approchantes de la république de Platon que de la manière dont il faut gouverner les hommes, VOLT. *Louis XIV*, 38. || **2°** Approximatif. Les calculs astronomiques, qui ne roulent que sur des à peu près, quoique extrêmement approchants, il les voulait amener à être des calculs algébriques, exempts de tout tâtonnement, FONTEN. *Louville.* || **3°** Proche. La nuit de plus était fort approchante, LA FONT. *Orais.* || **4°** *Adv.* À peu près. Il a vingt ans approchant. || **5°** *Prépos.* Aux environs de, en parlant d'époques. Jean Choinart, approchant l'août, va voir ses blés, trouve sa moisson trop belle, P. L. COUR. II, 286. Il paraît donc indubitable qu'il faut en placer le commencement vers la fin de la 76[e] olympiade, et approchant l'année 280 de Rome, BOSS. *Hist.* I, 8.

— REM. Approchant *préposition* ne se construit pas avec *de :* nous partîmes approchant six heures, et non, approchant de six heures. C'est comme si l'on disait : six heures approchant.

— HIST. XVI[e] s. Menander, comme on le tansoit, approchant le jour auquel il avoit promis une comedie, MONT. I, 190. Accident approchant à celui de la ville des Xantiens, ID. I, 297.

— ÉTYM. *Approcher.*

APPROCHE (a-pro-ch'), *s. f.* || **1°** Action de s'approcher ou d'être approché. L'approche des ennemis. L'approche du doigt fait cligner l'œil. Le mouvement de la terre, l'approche ou l'éloignement des étoiles, REGNARD, *Voy. en Pologne.* Ma foi, pour te servir j'ai diablement couru; Ces notaires sont gens d'approche difficile, ID. *Légat.* II, 7. Je ne m'étonne plus de cet ordre cruel Qui m'aurait interdit l'approche de l'autel, RAC. *Iphig.* II, I. De son cœur le trop juste reproche Lui fait peut-être, hélas! éviter cette approche, ID. *Baj.* III, 3. || **2°** Rencontre, combat. À voir de tels amis, des personnes si proches, Venir pour leur patrie aux mortelles approches, CORN. *Hor.* III, 2. || **3°** En parlant des animaux, rapprochement sexuel. La femelle refuse constamment l'approche du mâle, J. J. ROUSS. *Orig.* 1. Chez les poissons, la femelle est féconde sans les approches du mâle, VOLT. *Newt.* I, 8. || **4°** Proximité. Aux approches de l'hiver. Parmi les souffrances et dans les approches de la mort s'épure, comme dans un feu, l'âme chrétienne, BOSS. *le Tellier.* Et quelle force il faut aux objets mis en place, Que l'approche distingue, et le lointain efface, MOL. *la Gloire du Val de Grâce.* L'approche de l'air de la cour a donné à son ridicule de nouveaux agréments, ID. *Comt. d'Escarb.* 1. On pensait à changer de vie aux approches de la Pâque, MASS. *Comm.* L'approche d'un combat qui le glaçait d'effroi, RAC. *Théb.* III, 3. Quand de ce triste adieu je prévis les approches, ID. *Bérén.* V, 6. De ce triste entretien détournons les approches, ID. *Iphig.* II, 7. Réduit à sentir de la faim les premières approches, LA FONT. *Lione.* Et tous, tant que nous sommes, Nous nous laissons tenter à l'approche des biens, ID. *Fab.* VIII, 7. Pourvu que, de ma mort respectant les approches.... RAC. *Phèd.* I, 3. Il s'affaiblissait, ce grand prince, mais la mort cachait ses approches, BOSS. *Louis de Bourbon.* || **5°** Terme de guerre. Accès d'une place forte. L'approche, les approches de la ville. || Travaux pour approcher, à couvert, d'une place assiégée. Les approches furent meurtrières. Déjà, de tous côtés, s'avançaient les approches, MALH. II, 12. Faire les approches d'une ville, VAUG. *Q. C.* 516. Il nous laissa faire les approches de sa place, HAMILT. *Gramm.* 8. || **6°** Lunette d'approche, lunette qui agrandit l'angle visuel et fait paraître plus proches les objets. Les avantages que nous donne la lunette d'approche, PASC. *Préf. Vide.* || **7°** Terme d'agriculture. Greffe en approche, greffe par le contact de deux branches voisines. || **8°** Terme d'imprimerie. Espace, distance entre les lettres. || Réunion fautive de deux mots.

— HIST. XVI[e] s. Ces approches de si près mirent la ville de Rome en grand trouble et en grand effroy, AMYOT, *Cor.* 46. Le flatteur vient de long tournant tout à l'entour, et puis fait ses approches petit à petit, sans le rebuter, ID. *Comm. disc. le flatteur*, 25. D'Aubigné entra dans cette place, comme ledit admiral en faisoit les approches, avec 50 soldats et près de 200 arquebusiers à cheval, D'AUB. *Vie*, L. À l'approche, nous le recongnusmes pour le maire de Villesaleron, CARL. V, 18.

— ÉTYM. Voy. APPROCHER. Provenç. *aproche;* espagn. *aproches;* portug. *aproxes;* ital. *approccio.*

APPROCHÉ, ÉE (a-pro-ché, chée), *part. passé.* Mis, amené auprès. Échelles approchées des murs. Le poignard approché de son sein. Cet homme approché du prince par les circonstances.

† **APPROCHEMENT** (a-pro-che-man), *s. m.* Action d'approcher. Ce petit approchement du soleil rétablit le dérangement que les planètes opèrent, VOLT. *Newt.* III, 8.

— HIST. XII[e] s. Respundi David : si de aprecement à femme demandés.... *Rois*, 83. || XIII[e] s. Fuir doivent la compagnie Des femmes ententivement Et lor charnel aprochement, *Bestiaire* dans DU CANGE, *appropinquare.* || XV[e] s. Ils trouverent le roy Edouard à Montreuil sur la mer; et là eut grandes cognoissances et approchemens d'amour [entre les chevaliers des deux nations], FROISS. I, 1, 52.

APPROCHER (a-pro-ché), *v. a.* || **1°** Mettre auprès, faire avancer vers. Approcher les échelles des murailles. Quand on approche son corps du feu. Le vent nous approchait de la terre, FÉN. *Tél.* VI. || Cette lunette approche les objets; elle les fait paraître plus proches. On dit plus souvent rapprocher. || **2°** Fig. Elle est belle cette religion! elle approche le cœur de la justice, CHATEAUB. *Mart.* 259. Le frère rarement laisse jouir ses frères De l'honneur dangereux d'être sorti d'un sang Qui les a de trop près approchés de son rang, RAC. *Baj.* I, 1. Par elle, Bajazet, en m'approchant de lui, Me va contre lui-même assurer un appui, ID. *Baj.* I, 1. La grandeur de Dieu demande.... que toute la gloire qui vient des hommes ne soit qu'un songe et qu'une erreur lorsque vous l'approchez de la sienne, MASS. *Car. Respect humain.* || Le prince, le ministre, cet homme éminent l'a approché de lui, il l'a admis dans sa familiarité, lui a donné un emploi auprès de sa personne. || **3°** En termes de sculpture, amener successivement un ouvrage à fin, par le travail qu'on fait avec divers outils sur le bloc dégrossi. || **4°** En termes de manége, approcher les talons ou les éperons, serrer les lombes pour avertir le cheval. || **5°** Se placer auprès de. La pauvreté ne peut-elle approcher les autels? Le gardien n'approchait ce lion qu'en tremblant. Ne nous approchez pas. Arrête, a-t-elle dit, et ne m'approche pas, RAC. *Iph.* V, 6. || Aborder, avoir accès. C'est un homme qu'on ne peut approcher. Ce seigneur approchait le roi. Aucun d'eux du tyran n'approche la personne, CORN. *Héracl.* II, 7. Indigne de vous plaire et de vous approcher, Je ne dois désormais songer qu'à me cacher, RAC. *Phèd.* III, 4. Son caractère [de la vraie grandeur] est noble et facile.... on l'approche tout ensemble avec liberté et avec retenue, LA BRUY. 2. || **6°** *V. n.* Venir près, s'avancer, arriver. Approcher de la porte. Approche. Celui qui approchait le plus de lui. Les endroits dont il désespère d'approcher. Le bruit approche. De ce temple profane osez-vous approcher? RAC. *Ath.* II, 5. Grippeminaud leur dit : Mes enfants, approchez, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. || Approcher du but, mettre près du but; et au figuré, deviner à peu près, n'être pas loin d'atteindre le résultat qu'on poursuit. || Fig. Nous approchons de juillet. J'approchais de quinze ans, CORN. *Héracl.* III, 1. || Devenir proche, être près de se faire. Le printemps approchait. Le moment approche où.... La vieillesse qui approche. La mort approche. On ne les sent aussi [les remords] que quand le coup approche, CORN. *Cinna*, III, 2. || **7°** Avoir du rapport, de la ressemblance avec, rivaliser. Approcher des dieux, de la vérité. Votre gloire approche de celle de ce grand homme. L'éléphant est l'animal qui approche le plus de l'homme par l'intelligence. Parfois le faux approche tant du vrai. Nulle de ses sœurs n'approche de sa beauté, SÉV. 437. Un air de magnificence dont M. de Chaulnes n'approchait pas, ID. 597. Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçu qu'à mesure qu'il approche de plus près d'un éloge profane, LA BRUY. 15. || **8°** S'approcher, *v. réfl.* S'avancer, venir près de quelqu'un ou de quelque chose. Approchez-vous de moi. Approchez-vous du feu. L'ennemi s'approchait de la ville. Approchez-vous, Néron, et prenez votre place, RAC. *Brit.* IV, 2. || Fig. Pourvu que ce qu'on dit ici soit vrai, qu'il n'y a plus rien entre le roi et la reine sa mère, qui les empêche de s'approcher, BALZ. *Liv.* I, *lett.* 11. || **9°** Être proche, être sur le point d'arriver. L'éternité s'approche. Et je meurs! de sa froide haleine Le vent funeste m'a touché; Mon printemps commençait à peine, Et mon hiver s'est approché, MILLEV. *Chute des feuilles.*

— SYN. S'APPROCHER DE QUELQU'UN, APPROCHER QUELQU'UN. S'approcher de quelqu'un exprime un acte, un mouvement corporel par lequel on vient près de la personne. Le second signifie l'habitude de venir auprès de quelqu'un, l'accès qu'on a auprès de lui, la privauté qu'on a avec lui.

— HIST. XI[e] s. En cest pais [ils] nous sont tant aproeciez, *Ch. de Rol.* CXCVI. || XII[e] s. Quant il aprochent vers la terre major, *Roncisv.* p. 37. De maintenant nes [ne les] osent approchier, *ib.* p. 94. La morz m'aproce, n'i a nul recouvrer, *ib.* p. 98. Pour la chalor qui s'aloit aprochant, *ib.* p. 152. Or leur defaut tristors et aproche liesse, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 25. À tant vit devers lui deux Saisnes [Saxons] approchier, *Sax.* XI. || XIII[e] s. La ville, qui tant estoit aprochie de prendre [d'être prise], VILLEH. CLXXII. Johannis qui tant avoit aprochié de prendre le Dimot, ID. CLXI. D'aprochier [avancer] la besoigne plus ne destrierai, *Berte*, VII. [Il] Ne laissoit aprochier nului fors lui tout seul, *ib.* XIX. Li jours va à declin, si aproche la nuit, *ib.* XXXVI. Atant s'aproient les os [armées] et jousterent ensamble, et moult en i ot d'abatus et de navrés, *Chr. de Rains*, p. 76. Ensi come les amis dou requerant veulent le plait apreuchier, que ciaus [ceux] dou defendant le aloignent, *Ass. de Jér.* 73. || XIV[e] s. Comme Johan soit approuchiez [accusé] en nostre cour d'avoir fait raire et fausser par un clerc et alongner un date de nos lettres, DU CANGE, *appropinquare.* La chose qui est la partie d'un tout approce plus de son tout que le tout ne approce de la partie, ORESME, *Eth.* 250. || XV[e] s. Or eurent conseil ceux de l'ost, pour leur besogne approcher.... FROISS. II, II, 5. Si fut cette chose [ce projet] si approchée que, droitement la nuit de l'an, la chose fut arrestée d'estre faite, ID. I, I, 326. Entrementes que ces choses s'approchoient et ordonnoient, ID. II, II, 65. Armez-vous tost et appareillez, car vezci gens d'armes qui approchent cette forteresse, ID. I, I, 131. Dès ceste premiere journée furent les choses bien approchées [de l'arrangement]; car les deux parties en avoient grant envye, COMM. IV, 8. Or s'approcha le temps qu'icelle parcellé dut estre donnée à ce seigneur ancien, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVI[e] s. Si le croyez, vous n'approchez ne de piedz ne de mains à mon opinion, RAB. *Garg.* I, *Prol.* Toutes les hieroglyphiques d'Egypte n'approucharent jamais de ce gergon, ID. *Pant.* V, 18. Indigne est bien, quand il veult approucher L'honneur de cil qu'homme ne deust toucher, MAROT, II, 221. Prince, le temps et le terme s'approche, ID. II, 233. Quand elle approche aux fleuves ou estangs.... Et s'elle approche une ville ou bourgade, Le plus hardi se muce ou chet malade, ID. III, 290. La peur des voiles ægyptiennes qui commenceoient à les approcher.... MONT. I, 63. Ces escripts nous approcheroient bien prez de l'honneur de l'antiquité, ID. I, 206. La froideur commencea à s'approcher des parties vitales, ID. II, 91. Il m'a semblé que je pouvois monter jusques à Romulus, puisque j'estoye approché si près de son temps,

AMYOT, *Thésée*, 1. Tarchetius communiqua cest oracle à l'une de ses filles, et luy commanda qu'elle s'approchast du monstre, ID. *Rom.* 3. Ilz allerent avec une puissante armée devant la ville de Rome, laquelle estoit alors difficile à approcher, ID. *ib.* 21. L'authorité de ce magistrat est si grande qu'elle approche de la tyrannique, ID. *Fab.* 8.

— ÉTYM. Bourguig. *éprôchai*; wallon, *aprèpi*; provenç. *apropchar*, *apropjar*; ital. *approcciare*; de *à* et *proche*. On a dit dans l'ancien français *aproismer*, d'*approximare*, et *apresser*, de *près*.

† **APPROCHEUR** (a-pro-cheur), *s. m.* Ouvrier qui amène le bois à l'endroit où l'on construit un train.

— ÉTYM. *Approcher.*

† **APPROFITER** (a-pro fi-té), *v. a.* Tirer profit de. Vieux.

— HIST. XVIe s. C'est l'entendement qui veoid et qui oyt, c'est l'entendement qui approfite tout, MONT. I, 163. Par ce moyen le jeune fils approufita le latin que lui avoit apprins M. le curé, DESPERIERS, *Contes*, 23.

— ÉTYM. *À* et *profiter*; provenç. *aprofechar*.

APPROFONDI, IE (a-pro-fon-di, die), *part. passé.* || 1° Rendu plus profond. Une fosse approfondie. || 2° Examiné à fond. L'étude approfondie des anciens.

APPROFONDIR (a-pro-fon-dir), *v. a.* || 1° Rendre plus profond, creuser plus avant. Approfondir un puits, un fossé. || Fig. Et la gloire qui suit vos plus nobles travaux, Ne fait qu'approfondir l'abîme de leurs maux, CORN. *Sertor.* III, 2. Ce malheureux combat ne fit qu'approfondir L'abyme dont Valois voulait en vain sortir, VOLT. *Henr.* III. || 2° Fig. Pénétrer dans la connaissance de quelque chose. Nous approfondirons ce point dans la dernière partie de cet essai, DIDER. *Ess. s. le mérite.* Peu approfondissent les choses, PASC. *Prov.* 2. Enfin de Mahomet les sublimes desseins Que n'ose approfondir l'humble esprit des humains, VOLT. *Fanat.* II, 4. A force de vouloir approfondir un cœur, ID. *Catil.* I, 4. || 3° S'approfondir, *v. réfl.* Devenir plus profond. L'abîme s'approfondit tous les jours. || 4° S'examiner. Vous devez avoir sans cesse sous les yeux d'un côté l'état de votre âme, de l'autre les vérités que nous annonçons, vous mesurer sur cette règle, vous approfondir dans cette lumière, MASS. *Parole.* Que l'homme s'examine, s'analyse et s'approfondisse, il reconnaîtra bientôt la noblesse de son être, BUFF. *Nature des animaux.*

— HIST. XIIIe s. Li flun estoient si creü et si aparfongié que li pré et la tierre en estoit tout couvert, H. DE VALENC. XXVIII. || XIVe s. Necessités est de plusieurs rivieres apporfondir, DU CANGE, *approfundare*. Car avis li estoit, si com l'estoire crie, C'une fosse veoit grande et aprofondie, Obscure, tenebreuse, machonnée, effortie, *Baud. de Seb.* VI, 27.

— ÉTYM. *À* et *profond*. *Aparfongier* était de la 1re conjugaison.

† **APPROFONDISSEMENT** (a-pro-fon-di-se-man), *s. m.* || 1° Action d'approfondir; résultat de cette action. L'approfondissement des fossés. || 2° Fig. Il [St Bernard] ne chercha pas à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes ni à se faire honneur de certains approfondissements qui flattent par leur singularité, MASS. *St Bernard.*

— ÉTYM. *Approfondir.*

APPROPRIATION (a-pro-pri-a-sion), *s. f.* || 1° Action d'approprier, de rendre propre à. L'appropriation d'un local au service des malades. || 2° Action de s'approprier une chose. Cet homme déloyal n'a pas craint de se faire l'appropriation d'un dépôt. || Par extension. On n'est jamais surpris de voir qu'on s'est trompé; on quitte sans peine une pensée qu'on avait sans appropriation, FÉN. II, 240. || 3° Terme de chimie ancienne. Disposition de deux corps à se combiner par l'addition d'un troisième.

— ÉTYM. *Approprier*; provenç. *apropriatio*; espagn. *apropriacion*; ital. *appropriazione*.

APPROPRIÉ, ÉE (a-pro-pri-é, ée), *part. passé.* || 1° Rendu propre à. Un marais approprié à la culture par des travaux bien entendus. || 2° Convenable à, adapté à. Ayant fait un discours approprié aux circonstances. Mesure appropriée à leur caractère. Des remèdes appropriés. Traitement approprié à chaque maladie. || 3° Mis dans un état de propreté, dans un nouvel état d'agencement. Une maison appropriée. || 4° En droit canon, bénéfice approprié, bénéfice dont le revenu est annexé à quelque dignité ou communauté, et qui est desservi par un vicaire.

APPROPRIER (a-pro-pri-é), *v. a.* || 1° Rendre propre à, convenable à. Il sera difficile d'approprier ce que j'ai à dire au tribunal où je comparais, J. J. ROUSS. *Sciences.* || 2° Mettre en état de propreté, disposer convenablement. Approprier une maison, une chambre, un cabinet. Mettez ordre à tout [Nausicaa], dépêchez-vous de les laver [vos vêtements], de les approprier, FÉN. XXI, 348. L'instinct d'approprier son domicile et d'y faire un plancher, pour n'être pas incommodée de l'humidité, BUFF. *Loutre.* || 3° Fig. Faire qu'une chose devienne comme la propriété d'un autre. Et son intérêt lui doit conseiller de faire cesser les misères que sa compassion lui appropria, BALZ. *Disc. à la Régente.* || 4° S'approprier, approprier à soi, usurper la propriété. Ils se sont approprié un dépôt.... Vous êtes fort plaisante De vouloir m'enlever un cœur comme le sien, Et vous approprier si hardiment mon bien, REGNARD, *Ménech.* V, 2. || Fig. Il y a apparence que Dieu s'est approprié cette affaire, PASC. dans COUS. Il s'approprie une nature étrangère, BOSS. *Hist.* II, 11. S'appropriant toujours le sort des malheureux, De ses concitoyens mon époux fut le père, ROYOU, *Phocion*, II, 2. Je m'approprie de telle sorte vos joies et vos déplaisirs, que ce sont les bonnes et les mauvaises nouvelles que je reçois de vous, qui font mes bons et mes mauvais jours, BALZ. *Lett. à Conrard*, I, 1, dans RICHELET. || 5° S'approprier, *v. réfl.* Se conformer à, se mettre à la portée de. Cet auteur songe peu à s'approprier à ses lecteurs. Les maîtres se sont appropriés à leurs élèves.

— SYN. S'APPROPRIER, S'ARROGER, S'ATTRIBUER. Se donner une chose de son chef. S'approprier indique la prise de propriété; la chose ne nous appartient pas; nous la prenons, et nous la faisons nôtre. S'arroger n'implique aucune idée de propriété; aussi s'applique-t-il à toutes choses : privilèges, autorité, droits, etc. seulement il emporte arrogance, hauteur, prétention à la supériorité. S'attribuer exprime que celui qui s'attribue s'adjuge une chose qui est contestée et à laquelle d'autres prétendent : Les deux partis s'attribuèrent la victoire.

— HIST. XIIIe s. Quant Renart ot en sa reson Bien definée s'oroison Et apropriè son chapitre, *Ren.* 29617. Que ce qui commun ert devant, Comme le soleil et le vent, Par convoitise approprierent, Quant as richeces se lierent, *la Rose*, 9693. Ainsinc Barat a tout honni, Par qui li biens jadis ouni [unis, communs] Furent as gens approprié, *ib.* 5173. Coses sacrées, si sont celes qui sont benoites et apropriées à fere le service nostre Segneur, BEAUM. XI, 15. Et tel damace doit il bien recevoir, parce qu'il voloit le gaige malvesement aproprier à soi, ID. LXVIII, 10. Et c'est grant faute de language, quant l'en approprie au dyable l'omme ou la femme qui est donné à Dieu dès que il fu baptiziés, JOINV. 293. || XIVe s. Nom approprié, ORESME, *Eth.* 48. Chescune delettacion est appropriée à l'operacion que elle parfait, et a à elle une affinité, ID. *ib.* 306. || XVIe s. Les apostres approprient à Jesus Christ ce qui est dit au psaume huitieme, CALV. *Instit.* 363. Il n'est point licite de transferer à l'homme mortel ce que Dieu s'approprie à soy, ID. *ib.* 949. Il ne faut point attendre aage d'homme pour sanctifier les enfans à Dieu; mais ils lui doivent estre reservez et appropriez des leur naissance, ID. *ib.* 1091. Qu'il oublie, s'il veult, d'où il tient ces preceptes; mais qu'il se les sache approprier, MONT. I, 162. Comme un soulier ne convient pas à tous pieds, aussi un fait ne se peut aproprier à tous païs, LANOUE, 90. Plusieurs d'eux s'aproprieront des choses dont ils n'estoient auparavant qu'usufructiers, ID. 102. Si on regarde l'infinité de belles maisons qu'elle possede, si bien apropriées et pourveuës de tout ce qui fait besoing, ID. 148. Beaucoup de gentilshommes furent contraints de vendre leurs fiefs aux ignobles, qui eurent permission du Roy de les pouvoir acheter; car auparavant ils ne pouvoyent s'en approprier, ID. 229. Comme celuy qui se vouloit approprier la gloire d'Achilles, plus par imitation de sa vertu que pour estre issu de son sang.... AMYOT, *Pyrrh.* 14. Affin d'en approprier [rendre propriétaire] un de ses neveux, CARL. II, 10. Il me rendra bon compte de toutes les richesses qui sont là dedans, et ne se appropriera de pas une, ID. IV, 29. Des remedes appropriés aux qualités des corps, PARÉ, *Au lect.* Tenir les lins arrousés, aiant la commodité de l'eau, à ce appropriant le plan pour la donner à propos à la Figueraie, O. DE SERRES, 733.

— ÉTYM. Berry, *appropzir*; provenç. *apropriar*; espagn. *apropiar*; ital. *appropriare*; du latin *appropriare*, de *ad*, à, et *proprius* (voy. PROPRE). *Approprier* veut dire faire sien, de là ensuite, rendre propre à soi, puis rendre propre, convenable en général, disposer, arranger, de là enfin, dans un sens plus étroit, nettoyer.

APPROUVÉ, ÉE (a-prou-vé, vée), *part. passé* Son avis fut fort approuvé. Opinion qui n'est pas approuvée des Stoïciens. Et, pour être approuvés, De semblables projets veulent être achevés, RAC. *Mithr.* III, 1. C'est la situation de presque tous les hommes, et même des plus sages et des plus approuvés dans le monde, MASS. *Car. Élus.* || Approuvé, forme elliptique, invariable, s'emploie au bas d'un acte, d'un compte, etc. qu'on approuve après lecture et examen. Approuvé l'écriture ci-dessus.

APPROUVER (a-prou-vé), *v. a.* || 1° Agréer, consentir à. Approuver un avis. Je dirai pourquoi je n'approuve pas cette division. Le gouvernement approuve l'envoi d'une flotte. Approuver les conditions. Le roi n'approuve pas que l'ambassadeur revienne. || 2° Juger louable, trouver digne d'estime, louer. Je suis enchanté que vous approuviez ma conduite. Je l'approuve d'être si vivement touché. J'aurais approuvé tout ce qui a été fait. Approuver quelqu'un par un geste. J'écoute vos conseils, j'ose les approuver, RAC. *Brit.* II, 2. || 3° Autoriser par un acte authentique. Le conseil de l'Université a approuvé cet ouvrage. || 4° S'approuver, *v. réfl.* Se donner à soi-même un témoignage d'approbation. Ne pense pas Qu'innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même, RAC. *Phèd.* II, 5.

— HIST. XIIIe s. La damoisele approba et accepta cele exception, *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 475. Et ce ai je veu aprover par un jugement, BEAUM. XXVII, 13. Et que ce soit voirs, il est aprovés par un jugement, ID. XIV, 12. Et par ce est il aprovés bastart, par l'aparance de lonc tans, ID. XVIII, 5. Procuration scelée d'arcevesque ou d'evesque ou de roi ou de prince ou d'aucun autre juge qui ait seel bien conneu et bien aprové, ID. 78. || XVe s. Et ce plusieurs approuveroient [prouveraient], s'il estoit besoin, MONSTREL. I, ch. 47. Li grant Alexandre jadis Et plusieurs rois en firent gloire [de boire]; L'excez [je] n'en approuve pourtant, BASSELIN, I. || XVIe s. A grand peine pourra-il rien avoir en quoy il s'approuve disciple de Christ, CALV. *Instit.* 566. Voisent maintenant les hypocrites, et s'efforcent de s'approuver à Dieu par leurs bonnes œuvres, ID. *ib.* 609. Non qu'il eust ainsi soigneusement fait ce procès verbal de toute son administration pour approuver sa foy et faire cognoistre sa loyauté, AMYOT, *C. d'Ut.* 52. Quoy que ce soit, les evenemens approuvoient ce que disoit cet Ægyptien [devin], ID. *Anton.* 40. Non qu'il approuvast la democratie.... ID. *Dion*, 15.

— ÉTYM. *Approbare*, de *ad*, à, et *probare* (voy. PROUVER); provenç. *aproar*, *aprobar*; espagn. *aprobar*; ital. *approvare*.

APPROVISIONNÉ, ÉE (a-pro-vi-zi-o-né, née), *part. passé.* Garni de provisions. Ville bien approvisionnée.

APPROVISIONNEMENT (a-pro-vi-zi-o-ne-man), *s. m.* || 1° Action d'approvisionner. L'approvisionnement de Paris. || 2° Provisions rassemblées. Cette place a des approvisionnements suffisants. Nos approvisionnements sont épuisés.

— ÉTYM. *Approvisionner.*

APPROVISIONNER (a-pro-vi-zi-o-né), *v. a.* || 1° Garnir de provisions. Approvisionner une ville, un camp. || 2° S'approvisionner, *v. réfl.* Se munir de provisions. L'armée s'était approvisionnée de tout ce qui était nécessaire à une longue marche.

— ÉTYM. *À* et *provision*.

† **APPROVISIONNEUR** (a-pro-vi-si-o-neur), *s. m.* Celui qui approvisionne.

APPROXIMATIF, IVE (a-pro-ksi-ma-tif, ti-v'), *adj.* Qui est fait par approximation. Estimation approximative. Calcul approximatif.

— ÉTYM. Voy. APPROXIMATION.

APPROXIMATION (a-pro-ksi-ma-sion), *s. f.* || 1° Terme de mathématiques. Opération par laquelle on s'approche de plus en plus de la valeur d'une quantité. || 2° En général, estimation faite à peu près. Voyez par approximation ce que cela peut coûter. [En agriculture] Les usages sont fondés sur des expériences continuellement répétées, dont les résultats sont des espèces d'approximations du vrai, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.*

— ÉTYM. *Approximare*, de *ad*, à, et *proximare*, de *proximus*, très-proche, superlatif de *prope* (voy. PROCHE).

APPROXIMATIVEMENT (a-pro-ksi-ma-ti-ve-man), *adv.* D'une manière approximative. Évaluer approximativement.

— ÉTYM. *Approximative*, et le suffixe *ment*.

APPUI (a-pui), *s. m.* || 1° Ce qui supporte soutient. Cette muraille a besoin d'appui. Mur d'appui, mur qui soutient des terres. Il veut faire un mur d'appui

dans son parterre, SÉV. 588. || 2° Fig. Aide, secours. La vérité est sans force et sans appui. L'argent est un puissant appui. Sur ces deux grands appuis ma constance affermie..., CORN. Sertor. II, 1. En lui votre prière tombant trouverait un appui, ID. Rodog. II, 3. S'il est assez fort pour me servir d'appui, ID. Pomp. III, 2. Soyez votre appui, ID. D. Sanche I, 4. Un monarque, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même, Sur la richesse et l'or ne met point son appui, RAC. Athal. IV, 2. Pour se donner de l'appui dans sa frayeur, BOSS. Hist. I, 10. Seigneur, je viens pour elle implorer votre appui, RAC. Iphig. III, 5. Ah! je le prends déjà, seigneur, sous mon appui, ID. Ath. V, 2. Sous quel appui tantôt mon cœur s'est-il jeté? ID. Mithr. II, 6. C'est son appui qu'on cherche en cherchant votre appui, ID. Brit. IV, 4. Je sais qu'un fils perd tout appui, CORN. Héracl. IV, 4. La vertu trouve appui contre la tyrannie, ID. Nicom. III, 2. Bien loin de vous prêter l'appui dont vous parlez, ID. Nic. I, 2. Et sous l'appui des lois tout la faible innocence, ID. Poét. IV. || 3° La partie d'une fenêtre, d'une balustrade, etc. sur laquelle on peut s'appuyer. Mettre sur l'appui des pots de fleurs. || À hauteur d'appui, à la hauteur ordinaire du coude d'un homme qui se penche. Les palissades sont à hauteur d'appui, SÉV. 70. || Fig. Si vous savez qu'ils sont petits de près et combien ils sont quelquefois empêchés de leurs personnes, vous les remettrez bientôt à hauteur d'appui, SÉV. 111. || 4° Terme de mécanique. Point d'appui ou simplement appui, le point sur lequel le levier s'appuie. || 5° En termes de grammaire, appui de la voix sur une syllabe, élévation ou plutôt intensité de la voix sur cette syllabe. || 6° En termes de manége, sensation qu'éprouve la main du cavalier par la pression du mors sur les barres du cheval. Ce cheval a l'appui lourd. Ce cheval n'a point d'appui, il n'a point de bouche. || Appui de main, sorte d'aide qu'on donne au cheval par la bride. || Appui du collier, le point d'union de l'encolure avec les épaules, ou l'espèce de creux que ces parties présentent en avant. || Appui posé en foulée, le temps pendant lequel un membre est employé à soutenir le corps sur le sol. || 7° Technologie. Pièce du banc des tourneurs. || 8° À l'appui de, loc. prépos. À l'appui de mon dire. Pièces à l'appui d'un compte, ou, simplement, pièces à l'appui. L'événement vint à l'appui. || 9° Au jeu de boule, aller à l'appui de la boule, jeter sa boule de manière à avancer celle du joueur avec qui l'on est de moitié; et figurément, appuyer, favoriser : faites la proposition, j'irai à l'appui de la boule.

— REM. D'excellents écrivains, Racine, Boileau, ont dit : sous l'appui. Pourtant on est sur un appui, contre un appui, et non sous un appui. Pour justifier cette locution, il ne faut plus voir en appui que le sens figuré. Mais cet emploi n'est pas à recommander, et il faut louer les écrivains qui l'ont évité.

— ÉTYM. Voy. APPUYER. Bourguig. *aipui*, namurois, *aspoio*.

APPUI-MAIN (a-pui-min), *s. m.* Baguette sur laquelle les peintres appuient la main qui tient le pinceau. || *Au plur.* Des appuis-main.

— ÉTYM. *Appui, main.*

APPUYÉ, ÉE (a-pui-ié, iée), *part. passé.* || 1° Qui pèse sur. Appuyé sur le coude. Appuyé sur sa lance. || 2° Qui porte contre. Appuyé contre un mur. || 3° Fig. Qui se repose sur, secondé. Appuyé sur la faveur populaire. Appuyé par le ministre dans son élection. Sur son jugement seul ce grand homme appuyé, VOLT. *Tancr.* IV, 5. Après mille serments appuyés de mes larmes, RAC. *Bérén.* II, 2. Appuyé de Sénèque et du tribun Burrhus, ID. *Brit.* III, 3. Elle n'est en ces lieux que trop bien appuyée, ID. *Andr.* IV, 6. || 4° Marqué, significatif. Ces derniers mots furent prononcés avec une gravité appuyée qui surprit fort l'assistance, ST-SIM. 68, 12. D'un ton grave et d'un accent appuyé, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 5° Absolument. Appuyé, formule d'assentiment à une proposition, etc. Le projet doit passer par acclamation.— Appuyé!

APPUYER (a-pui-ié), *v. a.* J'appuie, j'appuierai, j'appuierais. On écrivait autrefois, j'appuye, j'appuyerai, j'appuyerais. On écrit aussi j'appuirai, j'appuirais; ce qui indique la prononciation. L'*y* n'est plus conservé qu'à l'infinitif, et dans tous les temps où il est suivi d'une voyelle autre que l'*e* muet : appuyant, appuyé, appuyons; je veux que nous appuyions; il appuya, etc. || 1° Donner un appui à. Appuyer une muraille par des piliers. Appuyer un édifice par des arcs-boutants. || Appuyer contre, faire porter une chose contre une autre, de manière qu'elle soit soutenue ou abritée. Appuyer l'échelle contre le mur. || Appuyer sur, poser sur ce qui peut soutenir. Appuyer ses mains, ses coudes sur une table. || 2° Fig. Vous n'appuyez votre bonheur que sur le mensonge, MASS. *Prov.* 17. ...La vertu sur leur faiblesse appuyaient leur défense, RAC. *Andr.* I, 1. Un père est toujours père, et sur cette assurance J'ose appuyer encore un reste d'espérance, CORN. *Poly.* V, 3. C'est bâtir sur le sable que d'appuyer les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, 303. || 3° Faire peser. Il appuie trop le pied en marchant. Il lui appuya le genou sur la poitrine. || 4° Tenir tout contre. Il m'appuya son pistolet contre la poitrine. || 5° En termes de manége, appuyer l'éperon à son cheval, et emphatiquement, appuyer des deux, appliquer l'éperon, les deux éperons à son cheval. || 6° En termes d'escrime, appuyer la botte, appuyer le fleuret sur le corps de son adversaire après l'avoir touché, et, figurément, presser, embarrasser quelqu'un. || 7° En termes d'art militaire, appuyer la droite d'un corps de troupes à un bois, à un mamelon, la disposer de manière qu'un bois, qu'un mamelon la protége. || 8° En termes de marine, *v. a.* Soutenir les vergues du bord du vent contre un vent qui souffle grand largue. || 9° Soutenir, aider. Fallait-il appuyer une prétention raisonnable? FLÉCH. *Mont.* On ne le voit pas se mettre en peine d'appuyer une douteuse réputation par l'intrigue et par la cabale, ID. *Panég.* II, 68.... Vous appuyez vous-même son courroux, RAC. *Brit.* III, 1. Il venait par la force appuyer son partage, ID. *Mithr.* II, 3. Vous-même en expirant appuyez ses discours, ID. *Phèd.* III, 3. Un bruit que j'ai pourtant soupçonné de mensonge, Appuyant les avis qu'elle a reçus en songe, ID. *Ath.* II, 4. La sultane, à ce bruit, feignant de s'effrayer, Par des cris douloureux eut soin de l'appuyer, ID. *Baj.* I, 1. Et son trouble appuyant la foi de vos discours, ID. *Esth.* III, 6. Vous daignerez appuyer sa demande, MOL. *F. sav.* I, 2. Le pape et tout Constantin appuya le décret, BOSS. *Hist.* I, 11. César qu'à Ciceron appuyait au sénat, VOLT. *Catil.* I, 2. Tu n'as de fils qu'Octave, et nulle adoption N'a d'un autre César appuyé ta maison, ID. *M. de César* I, 1. Un homme savant appuya ce que disait la marquise, ID. *Cand.* 22. || Absolument. Personne à la cour ne veut entamer; on s'offre d'appuyer, parce que jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'entamera, et qu'on sera ainsi dispensé d'appuyer, LA BRUY. 8. || 10° En termes de chasse, appuyer les chiens, les exciter du cor et de la voix. || 11° *V. n.* Peser fortement sur une chose. Appuyer sur un cachet, sur un bouton. N'appuyez pas, l'endroit est sensible. || Fig. Insister avec force. Cet argument sur lequel on appuie avec tant de force, BOSS. *Préf.* Il avait un peu trop appuyé sur ce dernier article, HAMILT. *Gramm.* 10. Je n'ai point appuyé là-dessus et j'ai bien fait, SÉV. 493. || En termes de musique, appuyer sur une note, y donner plus de force. Appuyer sur un mot, le prononcer avec plus d'intensité. || 12° En termes d'art militaire, appuyer sur la droite ou à droite, se porter du côté droit. || 13° En termes de manége, ce cheval appuie sur le mors, il porte la tête basse et fatigue la main du cavalier. || 14° S'appuyer, *v. réfl.* S'aider, se servir comme d'un appui, d'un soutien. S'appuyer contre la muraille. Il s'appuyait sur sa canne. || Fig. S'appuyant sur la faveur du ministre. Sur qui dans son malheur voulez-vous qu'il s'appuie? RAC. *Phèd.* I, 5. Cependant, cher Osmin, pour s'appuyer de moi, L'un et l'autre ont promis Atalide à ma foi, ID. *Baj.* I, 1. M. de Cambrai prétend s'appuyer de Blosius, BOSS. *Lett. quiét.* 399. Il se veut appuyer du décret de saint Étienne, ID. *Bibl.*

— HIST. XIe s. [Il] Vait s'appuier souz le pin à la tige, *Ch. de Rol.* XXXVI. || XIIe s. Dueil ot li rois qui s'apuie à Naymon [dont l'appui est en], *Ronc.* p. 154. L'espée [il] i apoia, par vertu l'a boutée, *ib.* p. 196. Dux Miles se redresse, si se cuide efforcier, Apuiant à s'espée se tint vers un moustier, *Sax.* XI. Li dus Bueves sans barbe s'apoia à un dois [ductus], *ib.* XVIII. La cruiz arceveskal il meismes porta, À nul ne l'ad baillie; car forment se duta; De sur un banc s'assit et à Deu s'apuia, *Th. le mart.* 39. Bien se puet apuier li reis à ma reisun, *ib.* 32. || XIIIe s. Là s'apoia la bele, qui de plorer fut roe [rouge], *Berte*, XXXIII. Mal se volt [il se voulut] ou songe appuier, *la Rose*, 6534. Il lui apoia le coustel à costés, *Bibl. des Chart.* 2e série, t. III, p. 425. Mes voisins pot apoier son merien contre mon mur qui joint à li, BEAUM. XXIV, 2. Et puis s'apoierent à droit sor ce que cascune partie avoit proposé, ID. LXI, 63. Il m'apoia, au passer que je fis, de son glaive entre les deus espaules, JOINV. 225. En ce point que je estoie illec, le roy se vint apuier à mes espaules, et me tint ses deus mains sur la teste, ID. 256. || XIVe s. Je croi au vo conseil, bien m'i veil apoier, *Guescl.* 9832. Li marechaus de St Leu(?) a broché le destrier, Tint sa lance en sa main, si s'en va embracier; Encontre les deux cents est venus apoier, *ib.* 15032. || XVe s. Adonc furent eschelles drecées et mises et appoiées contre le mur, FROISS. I, I, 23. Il chevauchèrent jusques aux murs de la cité, et trouva Jean de Norwich qui s'appuyoit aux creneaux, ID. I, I, 275. || XVIe s. On cherche à former et appuyer nostre religion par la prosperité de nos entreprinses, MONT. I, 248. Un eschafaud appuyé sur des colonnes, ID. II, 35. Les uns estoient appuyez du Pape, les autres de l'Empereur, et exerçoyent toutes sortes de cruautés, LANOUE, 26. Lesquels, venans après à considerer qu'ils ne sont nullement appuyez, après avoir rompu leurs lances, retournent, ID. 291. Serrez et portans leurs piques droites apuyées contre l'espaule, ID. 320. Huit jours après le massacre, il vint une grande multitude de corbeaux s'appuier sur le pavillon du Louvre, D'AUB. *Hist.* II, 29.

— ÉTYM. Picard, *apoier*; wall. *aspoï*; namurois, *aspouï*; bas-lat. *appodiare*, de *ad*, à, et *podium*, hauteur, élévation (voy. PUI ou PUY).

† **APPUYÉE** (a-pui-iée), *s. f.* Terme de marine. État d'un bâtiment qui, incliné par la force du vent, ne se relève pas et n'éprouve pas de mouvement de roulis.

— ÉTYM. *Appuyer.*

† **APPUYOIR** (a-pui-ioir), *s. m.* Technologie. Instrument pour appuyer.

— ÉTYM. *Appuyer.*

ÂPRE (â-pr'), *adj.* || 1° Qui cause une impression désagréable, soit sur le goût, soit sur l'ouïe, soit sur le toucher, par la rudesse de son action ou par les inégalités de surface. Un fruit âpre. Un corps âpre au toucher. Un chemin âpre et difficile. Une voix rude et âpre. || Poétiquement. Ses yeux creux pleins d'un feu âpre et farouche, FÉN. *Tél.* III. || 2° Fig. Sévère, dur, violent. Âpre vertu, CORN. *Hor.* II, 3. Âpre jalousie, ID. *Sertor.* I, 1. Et je garde, au milieu de tant d'âpres rigueurs, Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs, ID. *Hor.* I, 1. L'âpre déplaisir, ID. *Pomp.* IV, 1. Aux plus âpres tourments un chrétien est en butte, ID. *Poly.* I, 1. Qu'un si charmant abus serait à préférer À l'âpre vérité qui vient de m'éclairer, ID. *Hérac.* III, 1. Et cet âpre courroux, quoi qu'elle en puisse dire, Ne s'obstinera point au refus d'un empire, RAC. *Alex.* II, 3. [L'hymen] y joint [à l'amour], dit Climène, une âpre jalousie, LA FONT. *Filles de Min.* La haine devenait plus âpre, BOSS. *Hist.* I, 10. Leur âpre austérité que rien ne peut gagner, N'est dans ces cœurs hautains que la soif de régner, VOLT. *Brut.* I, 4. || 3° Difficile. Quelques grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile et plus âpre de se rendre digne d'y être placé, LA BRUY. 8. || 4° Cupide, avide. Homme âpre. Âpre au gain. Les curés les plus durs, les plus âpres à exiger leurs droits, sont ceux qui vivent d'une manière plus sordide et plus indécente, MASS. *Disc. Syn. Avarice.* || On dit d'un chien : Il est âpre à la curée, c'est-à-dire, il est avide, vorace. Fig. Il se dit aussi d'un homme avide d'argent et de places. || On dit qu'un faucon est âpre à la proie, quand il se sert vigoureusement du bec et des ongles.

— HIST. XIIe s. Ne feras mès pechié qui te soit aspre, *Li coronements Looys*, v. 395. Or ne leroie, por nul home que saiche, Ne por paien, tant soit ne fier ne aspre.... *ib.* v. 402. [Espines] poignans et aspres qui ne peuvent florir, *Ronc.* p. 155. Un plus aspre juïse [jugement] par temps vous eslirons, *ib.* p. 199. Jà de plus aspre mort nel povez justicier, *ib.* p. 200. Car veez cum li peres chastie sun enfant Par mult dulce parole e par aspre e mordant, E mainte feiz le bat de la verge trenchant, *Th. le mart.* 78. || XIIIe s. Se il dient que en cesti cloistre l'en peut mener aspre vie pour l'ame sauver, JOINV. 288. || XIVe s. Car il sont d'assalir si aspre et si engrant, Qu'il ne doubtent la mort un denier valissant, *Baud. de Seb.* IV, 231. || XVe s. Et que en leur partie ils fissent bonne guerre et aspre aux Anglois, FROISS. II, II, 13. [Les] autres jours se faisoit la guerre tant aspre qu'il estoit possible, COMM. I, 11. Celluy qui leur est voisin, s'il est fort et aspre, ilz le laissent vivre; mais s'il est foible, il ne sçait où se mettre, ID. V, 18. || XVIe s. L'aspre condemnation du peuple romain contre les soldats.... MONT. I, 55. Quelle affection peult estre plus aspre et plus juste, que celle des amis de Pompeius [assistant à sa mort]? ID. I, 63. Le soleil estant extremement aspre, ID. II, 193. Voilà, ce me semble, qu'on devroit respondre

à ces gens qui sont si aspres au sang, LANOUE, 84. Qui estoient plus aspres à ceste curée qu'un chiquanaux à gripper, ID. 141. Des rochers forts aspres à monter, AMYOT, *Cam.* 44. Et estimoit on qu'il deviendroit si aspre en son courroux qu'il seroit bien malaisé de l'appaiser, ID. *Fab.* 21. A la fin il devint un peu trop aspre et trop ardent à acquerir, ID. *Caton*, 45. La guerre sourdit forte et aspre de tous costez à Demetrius, ID. *Démétr.* 61. Un feu aspre, PARÉ, XXVI, 4.

— ÉTYM. *Asper*; provenç. *aspre*; espagn. *aspero*; ital. *aspro*.

ÂPREMENT (â-pre-man), *adv.* Avec âpreté, d'une manière dure. Réprimander âprement. Je voyais de la tour le choc des deux armées, L'une et l'autre au combat âprement animées, ROTR. *Antig.* I, 2. Courir âprement après les honneurs, FLÉCH. *Serm.* I, 164. Le temps viendra qu'âprement à ton tour Tu languiras, comme moi, de l'amour, BAÏF, *Amour veng.* stance 87.

— HIST. XIIe s. Se jo [j'] achat abeïes u haltes eveschiez, Dunt jo seie en cest siecle levez e eshalciez, Devant Deu en serai asprement chalengiez, *Th. le mart.* 121. || XIIIe s. Asprement vivoie, et mon boivre melloie à plour, *Psautier*, f° 120. Onques gens ne se aidierent plus asprement sor mer, VILLEH. XCVI. Regardai le tournoiement Qui commença trop asprement, *la Rose*, 15314. || XIVe s. Les uns et les autres se combatent asprement et avecques fureur, ORESME, *Eth.* 87. Concupiscence nous assault et nous tempte plus souvent; mes ire nous tempte plus asprement et moins souvent, ID. *ib.* 40. Et par elles mesmes seriez vous asprement corrigée, *Ménagier, Prologue.* || XVe s. On ne vit oncques de si peu de gens si bien tenir ni defendre que les Escots faisoient, ni aussi chastel assailli si asprement, FROISS. II, II, 15. Sy les tourmenterons apprement, *Jeu des 3 rois.* Un autre homme volt essayer par redarguer et ledengier asprement ycellui, se il auroit pacience de philosophe, CHR. DE PISAN, *Charles V*, p. 3, ch. 27. Il eust beaucoup plus asprement parlé, COMM. I, 1. || XVIe s. Asprement indigné contre luy, AMYOT, *Cam.* 20. Tant ilz le haïssoient asprement, ID. *Timol.* 20.

— ÉTYM. *Âpre* et le suffixe *ment*; provenç. *aspramment*; catal. *asprement*; espagn. *asperamente*; ital. *aspramente*.

APRÈS (a-prê. L'*s* se lie : après un an, dites : a-prè-z un an), *prépos.* et *adv.* || 1° *Préposit.* Marquant la postériorité, c'est-à-dire qu'une chose en a suivi ou en suivra une autre dans l'espace ou dans le temps. Marcher après quelqu'un. Après le départ. Six mois après la prise de Moscou. Le repos après le travail. Après le coucher du soleil. Ils furent massacrés les uns après les autres. Ceux qui viendront après nous. Tout auteur qui voudra vivre encore après lui [lui-même], Doit s'acquérir votre suffrage, LA FONT. *Fab.* VII, *Dédic.* || Après cela, les choses étant ainsi, c'est-à-dire, puisqu'il en est ainsi. Doit-on, après cela, s'étonner que, véritablement, il y avait bien quelque peine à les développer; où l'un trouvait un sens moral, l'autre en trouvait un physique; mais, après cela, ils convenaient que vous aviez tout su, FONTEN. *Homère*, *Ésope.* || Après quoi, *loc. adv.* Après cela, ensuite. Réfléchissez, après quoi vous agirez. || Après tout, *loc. adv.* Tout bien considéré, quoi qu'il en soit. Après tout, la nature a des beautés nocturnes, BERN. DE S. P. *Ch. ind.* La reine, après tout.... Sachant ce que je puis, me pousse trop à bout, CORN. *Nicom.* II, 3. Pensez-vous qu'après tout ses mânes en rougissent? RAC. *Andr.* III, 8. Que m'importe, après tout, que Néron, plus fidèle, D'une longue vertu laisse un jour le modèle? ID *Brit.* I, 1. || Après coup, *loc. adv.* Après qu'une chose est faite, trop tard. || 2° Marquant l'ordre, le rang, c'est-à-dire qu'une personne ou une chose n'a que le second rang. Le premier après le roi. Le plus savant après Varron. Immédiatement après ceux-là. || Après Dieu, locution par laquelle on réserve l'intervention divine. Après Dieu, c'est à vous que je dois la vie. || 3° Marquant le lieu, c'est-à-dire signifiant plus loin, derrière. Le fleuve qui était après notre camp. Les esclaves qui marchaient après lui. Fuir sans regarder après soi. Les maux que la guerre traîne après soi. Il tient après son char un vain peuple occupé.... RAC. *Mithr.* III, 1. Et les portes d'airain, se fermant après moi, M'ont vomi loin du temple et m'ont poussé vers toi, CORN. *Œd.* V, 2. Ils attirent tout après eux, MASS. *Circ.* C'est alors qu'il eût tout attiré après lui, ID. *Incarn.* || Familièrement. Après lui, il faut tirer l'échelle, c'est-à-dire il est l'homme par excellence, on ne peut faire mieux que lui. || 4° Marquant la tendance, vers, contre. Soupirer après quelque chose. Mes chiens aboient après moi. S'emporter après quelqu'un. Être après une affaire, après sa toilette. Être toujours après quelqu'un, le fatiguer. Faire attendre après soi. J'attends après vos ordres. Je suis dans l'angoisse : j'attends après le médecin, après des nouvelles. Ce n'était qu'un cri après lui. J'allais comme un limier après la venaison, RÉGNIER, *Épit.* II. Qu'on se mette après lui, RAC. *Plaid.* II, 14. Le bon berger va après sa brebis perdue, BOSS. *Conv.* 1. De crainte qu'après moi vous n'eussiez envoyé, CORN. *Cinna*, V, 3. Ils étaient une douzaine de possédés après mes chausses, MOL. *Pourc.* II, 4. Attaché dessus vous comme un joueur de boule Après le mouvement de la sienne qui roule, MOL. *l'Étour.* IV, 5. Plusieurs médecins ont déjà épuisé leur science après elle, ID. *Méd. m. lui*, I, 5. Que Marinette est sotte après son gros René, ID. *le Dépit*, IV, 4. Chacun se trompe ici-bas : On voit courir après l'ombre, LA FONT. *Fab.* VI, 17. Qui ne court après la fortune? ID. *ib.* VII, 12. Or, sans plus m'amuser après le contenu, RÉGNIER, *Sat.* XI. Courir après les fumées, PASC. dans COUS. || Elliptiquement, dans le même sens. Il a couru après d'une course précipitée, BOSS. *Bonté*, I. || Après à, suivi d'un infinitif, être occupé à. Je suis après à conclure avec Mme Guyon, BOSS. *Lett. quiét.* 34. Je suis après à m'équiper, MOL. *Fourb.* II, 8. || Après, expression interrogative dont on se sert pour engager à continuer. Ce n'est pas là tout ce que vous avez à dire.... après?... eh bien! après? || 5° D'après, en conséquence de, conformément à. D'après le testament. D'après l'avis du conseil. D'après son extrême bonté, je suis convaincu.... D'après votre ordre. Peindre d'après nature. Tableau d'après Raphaël. Je ne peins le monde que d'après votre cœur, MASS. *Bonh.* || D'après, *loc. adv.* qui se met après un nom de temps, et signifie d'ensuite. Ils s'enfuirent l'instant d'après. Dix magistrats absolus, qu'on créa l'année d'après sous le nom de décemvirs, rédigèrent les lois des XII Tables, BOSS. *Hist.* I, 8. L'année d'après, toute l'Idumée reçut la loi de Moïse avec la circoncision, ID. *ib.* I, 9. || Corneille l'a employé, à tort, avec le sens d'ordre, de succession. Et si Léon devait l'empire à votre appui, Lui qui vous y ferait le premier d'après lui, *Pulch.* IV, 4. || 6° Après, *adv.* Cinquante ans après. Peu de temps après. Peu après. Bientôt après. Longtemps après. Et après, je ne l'ai plus revu. Il le plaça le premier, et me mit immédiatement après. Les raisons me viennent après; mais d'abord la chose m'agrée, PASC. *Pens. div.* 1. M'informant après de la doctrine, ID. *Prov.* 1. Après, je contemple les divers emplois.... BOSS. *Serm. Quinq.* 2. Je t'enrichis après des dépouilles d'Antoine, CORN. *Cinna*, V, 1. Et nous verrons après par nouveaux sacrifices, Si les dieux voudront être à nos vœux plus propices, CORN. *Rodog.* V, 5. Quatre mots seulement, Après ne me réponds qu'avecque cette épée, ID. *Cid*, III, 4. Et n'employons après que nous à notre mort, ID. *Hor.* IV, 7. Tel on déteste avant, que l'on adore après, VOLT. *Catil.* I, 1. Pour me traiter après de faible, de jaloux, MOL. *D. Garc.* I, 5. Votre rival après sera bien étonné, ID. *l'Étour.* II, 7. Et d'abord après, les Allemands à qui on avait offert des présents s'en indignèrent, MONTESQ. *Rom.* 28. || 7° Ci-après, *loc. adv.* Un peu plus loin, dans la suite du discours. Vous verrez ci-après. || 8° Après que, *loc. conj.* qui veut l'indicatif; après, avec le parfait de l'infinitif. Après que je fus venu. Onze jours après vous avoir quitté. Alexandre, après avoir ôté son anneau, le remit à Perdiccas. Après qu'entre les morts on ne le put trouver, CORN. *Poly.* I, 4. Après avoir deux fois essayé la menace.... ID. *ib.* V, 3. || Après se met aussi devant le présent de l'infinitif. Après boire, il n'est plus capable de rien. Après lire, ce que j'aime le mieux, c'est.... Après souper, SÉV. 582. || 9° Proverbes. Après la pluie, le beau temps, c'est-à-dire souvent la joie succède à la tristesse. || Après la panse vient la danse, c'est-à-dire après la bonne chère les divertissements. || 10° Locutions vieillies. Par après. Les en ôter, afin d'y en remettre par après d'autres meilleurs, DESC. *Arith.* J'ai peur.... Que j'aie peine aussi d'en sortir par après, MOL. *l'Étour.* III, 5. || Puis après. Les soldats, puis après, en amis de la paix, RÉGNIER, *Sat.* VI. || En après. L'ange en après lui fait un long sermon, LA FONT. *Fér.*

— REM. 1. Des grammairiens ont contesté qu'on pût dire : il m'a couru après; voulant qu'on dît : il a couru après moi. Mais d'une part on emploie *après* adverbialement ou absolument; et de l'autre on dit : Il lui a couru sus. Rien donc n'empêche de dire : Il m'a couru après; mais cela est du style familier. || 2. Peut-on dire : Demander après quelqu'un, pour S'informer où il est, désirer qu'il vienne? Des grammairiens condamnent cette locution : mais elle est certainement usitée; et d'ailleurs elle est ancienne et se trouve dans Froissard. || 3. On admet : Il est après sa toilette; et l'on condamne : La clef est après la porte. Ces deux locutions pourtant sont, à part le sens figuré, identiques grammaticalement, et toutes deux fondées sur ce que *après*, étymologiquement, est *à près*, *touchant à*, *tenant à*. || 4. Quelquefois on entend dire : Il est après s'habiller. C'est une faute. Il faut : Il est après à s'habiller. Voy. n° 4 les exemples de Bossuet et de Molière. Cette locution, qui a vieilli et pour laquelle on dit maintenant de préférence il est à s'habiller, s'explique ainsi : *il est après* y est pris absolument, comme *il est à même*, et, quand nos pères voulurent le joindre à un infinitif, ils le joignirent par la préposition *à*. || 5. Après qu'il eut fini, se disait autrefois, après ce qu'il eut fini. Grammaticalement, la langue ne pouvait donner tout d'abord à *après* un régime aussi compliqué qu'est celui-ci; et *que*, étant une conjonction, ne se prêtait pas à servir de complément à une préposition. Aussi la vieille langue a-t-elle surmonté la difficulté en disant *après ce que*, qui s'explique par *après ce, à savoir que*; et la nouvelle langue dès lors a pu faire l'ellipse de *ce* et dire *après que*.

— HIST. XIe s. E [que] cil vienge pois après, *Lois de Guill.* 5. Del dei après le polcier, *ib.* 13. Après ice i est Naymes venus, *Ch. de Rol.* XVI. Veiz [voici] Baligant qui après tei [à ta poursuite] chevauche, *ib.* CCXI. || XIIe s. Si compeignon après lui vont siguant, *Ronciv.* p. 38. Après ma mort en ert France doutée, *ib.* p. 49. Et en après [il occit] Gerart de Roussillon, *ib.* p. 88. Et la guerre dura tante mainte saison, Li uns rois après l'autre la reprist en son nom, *Sax.* III. Après parla dus Bueves li proz et li cortois, *ib.* XXXIII. || XIIIe s. En l'an après que cis preudoms ot commencié à parler de Dieu, VILLEH. II. Après vinrent li Wandre, une gent maleïe, *Berte*, II. Après la mi aoust, *ib.* X. Droit après ce que Berte fu de Paris partie, *ib.* LX. Après le roy mon pere si fort li cuers me tire, *ib.* LXXXVIII. Faites aler après [à sa poursuite], jà s'en sera fuïe, *ib.* XC. Après Dieu [je] sui par eus de la mort garantie, *ib.* CXXVIII. Après demain, se il s'en tient, Fetes le à force amener, *Ren.* 9917. Après se sont mis en chemin Nobles avant et Ysengrin, Et puis en après dant Renart, Qui moult par est plains de mal art, *ib.* 5707. Après ce que le roy fut couronné, JOINV. 201. || XIVe s. Après ce qu'il out oré [prié] par grant devocion, *Girart. de Ross.* v. 4389. Le roy descendi après mangier ou prael [au pré] desouz la chapelle, JOINV. 195. || XVe s. Je, Jean Froissard, commence à parler, après la relation de monseigneur Jean le Bel, FROISS. I, I, 1. Si pria tantost le duc de Normandie son cousin, et en après tous les comtes et les princes et les barons qui là estoient, ID. I, I, 154. Lors demanda-t-il après le roi d'Allemagne son fils et dit : Où est messire Charles mon fils? ID. I, I, 288. Quand ce vint après diner, ID. II, II, 215. Tous jours fuyez, et après vous je cours, CH. D'ORL. *Chans.* 57. Après cette doulereuse journée et que toutes les parties furent retraites, FENIN, 1415. Chascun de nous la congnoist tard [l'esperance en Dieu], et après ce que nous en avons eu besoing, COMM. I, 16. Que plusieurs fois je avoye veu armé de toutes pieces après son maistre, car telle est l'usance des prelaz d'Allemagne, ID. II, 7. Après, tous les hommes d'armes monterent à cheval, ID. I, 3. || XVIe s. Quelque jour Pantagruel se pourmenoyt aprez soupper avecques ses compaignons, RAB. *Pant.* II, 6. Et, aprez que ilz se feurent saluez, lui demanda, ID. *ib.* Les ennemys, aprez soy estre reveillez, ID. *ib.* II, 28. Aussi bien n'eust il par aprez rien presté, ID. *ib.* III, 3. Le patient demande tout expres L'eau defendue, et est tousjours aprés, ST-GEL. 200. Ils produisent en après le tesmoignage de l'Ecclesiastique, CALVIN, *Instit.* 452. Le monde est après pour me troubler, ID. *ib.* 594. Aprez beaucoup de difficultez, MONT. I, 4. L'ame se relaschant aprez aux larmes, ID. I, 8. Aprez qu'on l'eut desarmé, ID. I, 8. Aprez l'avoir ouï, ID. I, 19. S'opiniastrer aprez quelque science, ID. I, 154. Courir aprez un beau mot, ID. I, 191. Ils les perçoient de traits et les pendoient aprez, ID. I, 240. Un homme qui se laisse aler aprez son appetit naturel, ID. II, 212. Toutes les cognoissances qu'il a, et qu'il peult acquerir par aprez, ID. II, 243. Quand les peintres nous tirent, aprez le naturel, un subject.... ID. II, 282. Il possedoit toute l'Egypte et estoit aprez à conquerir Cypre, ID. III, 103. Il leur commanda de luy ordir une piece de toile; ces filles estoient tout le jour après, AMYOT, *Rom.* 3. A l'après, les monstres generales furent

faictes, CARLOIX, V, 32. Pensez à cette ingratitude que, Dieu vous ayant toujours couru après pour vous sauver, vous avez toujours fuy devant luy pour vous perdre, S. FR. DE SALLES, *Vie dév.* t. I, p. 465, Desrez, 1836.

— ÉTYM. *À* et *près;* bourguig. *aipré*, Berry, *au près;* provenç. *apres;* ital. *appresso*. L'ancien français a dit aussi *emprès*.

APRÈS-DEMAIN (a-prè de-main), 1° *Adv*. Le second jour après celui où l'on est. Nous serons à Paris après demain. || 2° *Subst. m*. Quand cet après-demain sera passé.

— ÉTYM. *Après, demain*.

APRÈS-DÎNÉ, *s. m*. Voy. APRÈS-DÎNÉE.

APRÈS-DÎNÉE (a-prè di-née), *s. f.* ou **APRÈS-DÎNER**, **APRÈS-DÎNÉ** (a-prè di-né), *s. m*. Temps depuis le dîner jusqu'au soir. Nous passâmes une après-dînée à l'arsenal, SÉV. 44. L'après-dînée m'a semblé fort longue.— Et moi je l'ai trouvée fort courte, MOL. *Critique*, 4. || *Au plur*. Des après-dînées, des après-dîners, des après-dînés. On peut écrire aussi des après-dînée, des après-dîner, des après-dîné.

— REM. Des grammairiens ont accusé l'Académie d'avoir gardé après-dînée, parce que la dînée étant un repas fait en voyage ne peut exprimer le dîner ordinaire. Mais l'Académie n'a fait ici qu'enregistrer un usage qu'il n'est plus loisible de changer.

— ÉTYM. *Après, dinée;* bourguig. *aipré daignée*.

APRÈS-DÎNER, *s. m*. Voy. APRÈS-DÎNÉE.

APRÈS-MIDI (a-prê-mi-di), *s. f.* Partie du jour, de midi jusqu'au soir. Vous savez que le sommeil surprend aux sermons de l'après-midi, FÉN. XXI, 55.

— REM. Plusieurs le font masculin, et l'Académie. Il est en effet des deux genres, puisqu'on peut sous-entendre ou partie ou temps.

— ÉTYM. *Après, midi*.

APRÈS-SOUPÉE (a-prê-sou-pée), *s. f.* ou **APRÈS-SOUPER**, **APRÈS-SOUPÉ** (a-prê-sou-pé), *s. m*. Temps depuis le souper jusqu'au coucher. Si je ne vous croyais l'âme trop occupée, J'irais parfois chez vous passer l'après-soupée, MOL. *Éc. des mar.* I, 5. L'après soupée se passa en jeu, en conversation, SÉV. 447. Pour mieux comprendre ce qui s'y passa, il faut expliquer en deux mots la mécanique de l'après-souper du roi de tous les jours, ST-SIMON, 261, 258. || *Au plur*. Des après-soupées, des après-soupers, des après-soupés. On peut aussi conserver le substantif au singulier.

— REM. On a reproché à l'Académie d'avoir mis après-soupée, attendu que soupée n'est pas usité. Mais l'Académie a enregistré, et elle a bien fait, l'usage tel qu'il est. Quand nous prenons nos participes substantivement, nous prenons tantôt le masculin, le dîné, le soupé, tantôt le féminin, l'allée, la venue; tantôt les deux genres, le levé ou la levée d'un plan. Quant à *soupée*, bien que n'existant pas, il a pu exister aussi bien que *tombée*, qui est en usage : la tombée de la nuit.

— ÉTYM. *Après, souper*.

ÂPRETÉ (â-pre-té), *s. f.* Qualité de ce qui est âpre, au propre et au figuré. L'âpreté des chemins. L'âpreté au goût. L'âpreté du style. L'âpreté de la saison, VOLT. *Hist. de Russie*, I, 17. Oui, jusque dans tes fers ton amant a porté Des monts qui l'ont nourri la sauvage âpreté, DELAV. *Paria*, I, 2. Une âpreté de naturel, ST-ÉVREM. II, 13. L'âpreté et la dureté qui exigent les revenus, MASS. *Disc. Syn. Avar.* L'âpreté pour vos intérêts, ID. *Disc. Syn. Divisions*. Saint Bernard aplanissant non pas l'âpreté du sentier évangélique, mais celle des cœurs rebelles, ID. *St Bernard*. La voie du ciel conserverait toute son âpreté pour les justes, ID. *Immut.* Auteur de tous mes maux, dont l'âpreté rigide, Dont le cœur inflexible à ce coup m'a porté, VOLT. *Scythes*, IV, 5. [Ils] Préféraient de nos mœurs la grossière âpreté Aux attentats commis avec urbanité, ID, *ib.* I, 5.

— HIST. XIIe s. Si tu redotes l'aspreteit de la medecine, S.-BERNARD dans RAYNOUARD, *aspre*. || XIIIe s. .... Il ot soif por l'aspreté Du chault et por la lasseté Qui li ot tolue l'alaine, *la Rose*, 1484. || XIVe s. Pour cause de ost, de chevauchée et de toute autre aspreté ou maniere de servitude, DU CANGE, *asperitas*. || XVIe s. Il le fault rompre à la peine et aspreté des exercices, pour le dresser à la peine et aspreté de la cholique, du cautere, de la torture, MONT. I, 165. L'aspreté et malaisance du chemin, AMYOT, *P. Æm.* 24. Si on trouve aspreté, c'est signe que l'os est rompu, PARÉ, VIII, 3.

— ÉTYM. Provenç. *asperitat, aspredad, aspretat;* anc. espagn. *asperidad;* ital. *asprità*, de *asperitatem*, de *asper* (voy. ÂPRE). On a dit, dans l'ancien français, *aspreur* et *aspresse*.

À PRIORI (a-pri-o-ri). Voy. PRIORI.

À-PROPOS (a-pro-pô), *s. m*. Voy. PROPOS.

1. **APSIDE** (a-psi-d'), *s. f.* Voy. ABSIDE.

2. **APSIDE** (a-psi-d'), *s. f.* Terme d'astronomie. Point de l'orbite d'une planète ou d'un satellite où cette planète se trouve le plus près ou le plus loin du soleil, où ce satellite se trouve le plus près ou le plus loin de sa planète. Apside supérieure, l'aphélie, l'apogée, l'apojove; apside inférieure, le périhélie, le périgée, le périjove. Cette gravitation est la cause de la révolution des apsides de la lune en neuf ans, VOLT. *Newton*, III, 10.

— REM. L'Académie fait apside du masculin, sans doute par une faute de typographie.

— ÉTYM. Voy. ABSIDE.

† **APSYCHIE** (a-psi-chie), *s. f.* Terme de médecine. Syncope.

— ÉTYM. Ἀψυχία, de ἀ privatif, et ψυχή, âme.

APTE (a-pt'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui a les qualités requises. Apte et idoine. Apte à succéder, à posséder. || 2° Qui a de l'aptitude, de la disposition à. Il est apte à tout.

— HIST. XIIIe s. La main ke l'en use plus ate l'avum veue, *Distiques de Caton*, dans *les Proverbes français*, édit. LE ROUX DE LINCY, t. II, p. 372.

— ÉTYM. Provenç. *apte;* espagn. *apto;* ital. *atto*, de *aptus*, venant du latin *apo* (inusité), attacher, ajuster, grec ἅπτω, attacher; sanscrit, *āptas*, obtenu, gagné, de *āpa*, pénétrer, obtenir, gagner.

APTÈRE (a-ptè-r'), *adj.* et *s. m*. Terme d'histoire naturelle. Qui est sans ailes. Il se dit des insectes qui n'ont point d'ailes, et, en botanique, de certaines graines.

— ÉTYM. Ἄπτερος, de ἀ privatif, et de πτερόν, aile.

APTITUDE (a-pti-tu-d'), *s. f.* || 1° Terme de droit. Capacité, habileté à posséder un emploi, à recevoir un don, un legs. || 2° Disposition naturelle à. Il n'a guère d'aptitude aux mathématiques. Le goût est une aptitude à bien juger des objets de sentiment, VAUVEN. *du Goût*. || 3° En agronomie, disposition naturelle d'un animal ou d'une race pour un usage déterminé : telle est la disposition à prendre facilement la graisse, à donner beaucoup de lait, à courir très vite.

— SYN. APTITUDE, DISPOSITION, TALENT. Aptitude et talent se distinguent de disposition; ils sont plus spéciaux; la disposition est plus générale. On a de l'aptitude ou du talent pour une chose; on a de la capacité ou des dispositions pour l'ensemble des choses qui forment l'intelligence et le moral. A leur tour, aptitude et talent se distinguent en ce que aptitude est du langage technique, philosophique ou physiologique, tandis que talent est du langage général. D'ailleurs l'aptitude est le moyen d'arriver au talent, et le talent est le résultat de l'aptitude et de l'exercice.

— REM. « Ce mot, qui est tout latin, n'est guère connu à la cour. On peut absolument s'en passer comme d'un mot un peu barbare et peu nécessaire. On juge des personnes par l'aptitude qu'elles pourroient avoir aux sciences, » BOUHOURS, *Nouv. Rem.* Ce mot aujourd'hui est pleinement passé dans l'usage.

— HIST. XVIe s. S'estant toujours montré, de son aptitude naturelle, plus curieux d'amis que d'escus, CARL. V, 13. Il s'exercita principalement à l'eloquence, surmontant par soing, labeur et diligence, ceulx qui de nature y avoient plus d'aptitude que luy, AMYOT, *Crassus*, 5.

— ÉTYM. *Apte*.

APURÉ, ÉE (a-pu-ré, rée), *part. passé*. Vérifié définitivement. Comptes apurés.

APUREMENT (a-pu-re-man), *s. m*. Terme de finances. Vérification définitive d'un compte, d'après laquelle le comptable est reconnu quitte. L'apurement d'un compte.

APURER (a-pu-ré), *v. a.* || 1° Terme de finances. Opérer l'apurement d'un compte. D'Auneuil avait longtemps avant sa mort apuré ses comptes à la Chambre des Comptes, ST-SIM. 435, 50. || 2° Technologie. Laver l'or moulu dans plusieurs eaux, après avoir amalgamé au feu.

— ÉTYM. *À* et *pur*.

APYRE (a-pi-r'), *adj.* Terme de minéralogie et de chimie. Qui résiste à l'action du feu; infusible.

— ÉTYM. Ἄπυρος, de ἀ privatif, et πῦρ, feu (voy. PYRITE).

† **APYRÈNE** (a-pi-rê-n'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fruits ne contiennent pas de graines.

— ÉTYM. Ἀ privatif et πυρήν, noyau.

† **APYRÉTIQUE** (a-pi-ré-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui n'est point accompagné de fièvre.

— ÉTYM. Voy. APYREXIE.

† **APYREXIE** (a-pi-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de fièvre, l'état dans lequel se trouve le malade dans l'intervalle des accès de fièvres intermittentes. La durée de l'apyrexie dépend du type de ces fièvres.

— HIST. XVIe s. Elle fait la fievre intermittente, c'est-à-dire qui a remission franche et absoluë, que les Grecs appellent apyrexie, PARÉ, XX, 12.

— ÉTYM. Ἀπυρεξία, de ἀ privatif, πῦρ, fièvre (voy. PYRITE), et ἔχειν, avoir (voy. HECTIQUE).

AQUARELLE (a-koua-rè-l'), *s. f.* Dessin au lavis et de plusieurs couleurs, espèce d'enluminure, à laquelle on emploie des couleurs transparentes et ayant le moins possible d'épaisseur. Une belle aquarelle. L'aquarelle est assez en usage pour peindre des fleurs, des oiseaux, de petits paysages.

— ÉTYM. Ital. *acquerello*, détrempe, diminutif de *acqua*, eau (voy. EAU).

† **AQUARELLISTE** (a-koua-rè-li-st'), *s. m*. Peintre à l'aquarelle.

† **AQUARIEN** (a-koua-riin), *s. m*. Terme d'antiquité romaine. Employé chargé de veiller aux aqueducs.

— ÉTYM. *Aqua*, eau (voy. EAU).

† **AQUARIUM** (a-koua-ri-om'), *s. m*. Petit réservoir ou même vase dans lequel on entretient des plantes ou des animaux d'eau douce ou d'eau de mer.

— ÉTYM. *Aquarium*, réservoir, de *aqua* (voy. EAU).

† **AQUATILE** (a-koua-ti-l'), *adj.* Qui vit dans l'eau. Plante aquatile.

— ÉTYM. *Aquatilis*, de *aqua* (voy. EAU).

AQUA-TINTA (a-koua tin'-ta) et quelquefois **AQUA-TINTE** (a-koua-tin-t'), *s. f.* Gravure à l'eau forte imitant le dessin au lavis. || *Au plur*. Des aqua-tinta ou des aqua-tintes.

— ÉTYM. Ital. *acqua tinta*, de *acqua*, eau (voy. EAU), et *tinta*, teinte (voy. TEINDRE).

AQUATIQUE (a-koua-ti-k' ; Ménage voulait que l'on prononçât akatique), *adj.* || 1° Plein d'eau. Terrain aquatique. || 2° Qui croît ou qui vit dans l'eau. Plantes, animaux aquatiques. || Il suit toujours le substantif dans le style commun : Des animaux aquatiques.

— HIST. XVIe s. Il usera de tous oiseaux, excepté aquatiques, PARÉ, V, 26.

— ÉTYM. *Aquaticus*, de *aqua*, eau (voy. EAU); provenç. *aquatic;* espagn. et ital. *aquatico*.

† **AQUA-TOFFANA** (a-koua-to-fa-na), *s. f.* Poison subtil et célèbre, qui était une solution concentrée d'arsenic.

— ÉTYM. Ital. *Acqua toffana*, *acqua della Toffana*, eau de la *Toffana*, nom d'une femme qui passait pour en être l'inventrice.

AQUEDUC (a-ke-duk) ou **AQUÉDUC** (a-ké-duk), *s. m.* || 1° Canal en maçonnerie pour conduire les eaux d'un lieu à un autre. Les regards d'un aqueduc. || 2° Terme d'anatomie. Conduit qui fait communiquer entre eux différents organes. Aqueduc du limaçon.

— ÉTYM. *Aquæductus*, de *aqua*, eau (voy. EAU), et *ductus*, conduite, de *ducere*, conduire (voy. DUC); Berry, *arcaduc;* ital. *aquidoccio*.

† **AQUETTE** (a-kouè-t'), *s. f.* || 1° Nom d'une liqueur d'Italie, composée de vin, d'un tiers d'eau et de diverses sortes d'aromates. || 2° Nom de l'aqua-toffana.

— ÉTYM. Ital. *acquetta*, petite eau, de *acqua*, eau (voy. EAU).

AQUEUX, EUSE (a-keû, keû-z'), *adj.* || 1° Qui est de la nature de l'eau. La partie aqueuse du sang se dissipe beaucoup par la transpiration, MONTESQ. *Esp.* XIV, 10. || En termes de physique, météore aqueux, météore qui consiste dans les diverses formes et les mouvements de l'eau. Les brouillards, les pluies, les neiges, le givre sont des météores aqueux. || 2° Qui contient de l'eau. Légumes aqueux. Fruits aqueux, fruits qui ont le goût de l'eau.

— HIST. XIVe s. Transporter es contrées nubleuses ou à air bruineux et couvert, pour la moisteur des palus esveus, CH. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, II, 1. || XVIe s. Ceux qui ont le cœur chaud et le sang aqueux, PARÉ, II, 10. Le premier humeur de l'œil est appellé aqueux, pour la similitude qu'il a avec l'eau, ID. IV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *aigos;* espagn. et ital. *aquoso;* de *aquosus*, de *aqua*, eau (voy. EAU).

† **AQUIFÈRE** (a-kui-fè-r'), *adj.* Qui porte, qui contient de l'eau. Le sondage atteignit la couche aquifère.

— ÉTYM. *Aqua*, eau, et *ferus*, qui porte.

† **AQUIFOLIACÉES** (a-kui-fo-li-a-sée), *s. f. plur*.

Famille de plantes à laquelle le houx a donné son nom.

— ÉTYM. *Aquifolium*, houx, de *aqui*, de *acus*, aiguille (voy. AIGUILLE), et *folium*, feuille (voy. FEUILLE).

† **AQUILANT** (a-ki-lan) ou **AQUILAIN** (a-ki-lin), *adj. m.* et *subst.* De couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle, en parlant du cheval. Le chevalier jurait par sa durandal et son aquilain, sa fidèle épée et son coursier rapide, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4.

— HIST. XIIIe s. Forqueres joint le destrier aquilant, DU CANGE, *aquilinus*.

— ÉTYM. *Aquilus*, brun.

AQUILIN (a-ki-lin), *adj. m.* Usité seulement dans nez aquilin, nez recourbé en bec d'aigle. Mon nez n'est ni camus, ni aquilin, ni gros, LA-ROCHEF. *Portrait*. Onésiphore reconnut Paul à sa taille courte, ses sourcils joints et son nez aquilin, VOLT. *Phil.* V, 75.

— HIST. XVIe s. Gryphos, c'est-à-dire ayant nez aquilin, AMYOT, *Pyrrh.* 1. Le front large, le nez aquilin, ID. *Anton.* 5.

— ÉTYM. *Aquilinus*, d'*aquila*, aigle (voy. AIGLE).

AQUILON (a-ki-lon), *s. m.* || **1°** Le vent du nord. || **2°** Poétiquement. Tout vent violent et froid. Tout vous est aquilon, tout me semble zéphyr, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Un rocher.... Défend aux aquilons d'en troubler le repos [de cet asile], VOLT. *Henr.* I. D'un souffle l'aquilon écarte les nuages, Et chasse au loin la foudre et les orages, RAC. *Esth.* III, 3. [Hiver !] Ton aquilon qui murmure Ne peut troubler nos chansons, BÉRANG. *Hiver*. || **3°** Le nord. Portant ma vue, Du sud à l'aquilon, de l'aurore au couchant, LAMART. *Méd.* I, 1. || **4°** Fig. Rappelez-leur que l'aquilon terrible De nos lauriers a détruit vingt moissons, BÉRANG. *B. vieille*. Mais ces hivers ont eu leurs jours de fête; Tout ne fut pas aquilons et frimas, ID. *Bonsoir*. || **5°** En termes de blason, têtes d'enfants joufflues, qui paraissent souffler avec violence.

— HIST. XIIIe s. Tu formas aquilon, et tu creas la mer, *Psautier*, f° 107.

— ÉTYM. *Aquilo*, vent du nord; provenç. *aquilo*, *aguilo*; ital. *aquilone*.

† **AQUOSITÉ** (a-kô-zi-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est aqueux.

— ÉTYM. *Aquosus* (voy. AQUEUX).

ARA (ara), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Gros perroquet à longue queue, d'un fort beau plumage.

— ÉTYM. Abréviation d'*araraca*, qui est, au Guarani, le nom de ce perroquet.

ARABE (a-ra-b'), *s. m.* || **1°** Qui est originaire d'Arabie. || **2°** Fig. Usurier, homme avide. C'est le plus arabe de tous les hommes. Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire, BOIL. *Sat.* VIII. || **3°** Adjectivement. Les chiffres arabes, les dix signes de la numération, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0, dont on attribue l'invention aux Arabes : à tort, car eux-mêmes les nomment chiffres indiens. || Cheval arabe, le plus beau, le plus généreux de tous les chevaux de l'Orient, et le seul qui, avec le cheval anglais, soit de pur sang. On dit aussi un arabe, pour un cheval arabe.

ARABESQUE (a-ra-bè-sk'). || **1°** *Adj.* Se dit d'un genre d'architecture qui n'admet dans les ornements que des imitations de plantes et de feuillages. || **2°** *S. m.* L'arabesque. Il excelle à composer l'arabesque, et le dessine parfaitement.

— ÉTYM. *Arabe*. Dans le XVIe et le XVIIe siècle on disait *arabesque* ce que nous disons *arabe* : langue arabesque; écriture arabesque. On a ainsi nommé ce genre d'architecture, parce qu'on l'a attribué aux Arabes, les disciples de Mahomet repoussant la représentation de la figure humaine.

ARABESQUES (a-ra-bè-sk'), *s. f. plur.* Terme de peinture et de sculpture. Ornements qui consistent en des entrelacements de feuillages, de fleurs, d'animaux, etc.

— ÉTYM. Malgré la dénomination, les Arabes ne sont pas les inventeurs des arabesques, qu'on trouve dans les monuments de l'antiquité gréco-romaine.

† **ARABINE** (a-ra-bi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Portion, soluble dans l'eau, de la gomme arabique et de la gomme du Sénégal.

ARABIQUE (a-ra-bi-k'), *adj.* Qui est d'Arabie.

— HIST. XIIIe s. Et le chevetaine de celle court est apelé rays en lor language arabic, *Ass. de Jérus.* I, 26.

— ÉTYM. *Arabe*.

† **ARABISANT** (a-ra-bi-zan), *s. m.* Terme de philologie. Celui qui fait une étude particulière de l'arabe.

† **ARABISME** (a-ra-bi-sm'), *s. m.* Terme de philologie. Locution, construction particulière à la langue arabe.

† **ARABISTE** (a-ra-bi-st'), *s. m.* On donne le nom d'arabistes aux médecins occidentaux qui se firent les disciples de la médecine arabe, vers le XIe siècle de l'ère chrétienne.

ARABLE (a-ra-bl'), *adj.* Labourable. Les engrais incorporés dans la couche arable.

— HIST. XIVe s. En cens, en rentes, en terres araules, DU CANGE, *aralia*. || XVe s. Vignes aussi et les terres arables, Moulins tournans, beaux plains à regarder, E. DESCH. *le Bois de Vincennes*.

— ÉTYM. *Arabilis*, de *arare*, labourer.

† **ARACHIDE** (a-ra-chi-d') ou **ARACHIS** (a-ra-chis'), *s. f.* Plante légumineuse dont les fruits contiennent 1, 2 ou 3 graines rougeâtres, vulgairement nommées pistaches de terre. Ces graines fournissent par la pression une huile blanche, limpide, de saveur agréable, et qui peut remplacer l'huile d'olive.

— ÉTYM. Ἀραχίδνα, plante.

† **ARACHIS** (a-ra-chis'), *s. f.* Voy. ARACHIDE.

† **ARACHNÉOLITHE** (a-ra-kné-o-li-t'), *s. f.* Terme de paléontologie. Crabe ou araignée de mer fossile.

— ÉTYM. Ἀραχναῖος, en forme d'araignée, et λίθος, pierre.

† **ARACHNIDE** (a-ra-kni-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Deuxième classe des annelés articulés, comprenant tous les animaux qui ont huit pattes à l'état adulte, dépourvus d'ailes et d'antennes, et renfermant les araignées, les faucheurs, les scorpions, les acares, etc.

— ÉTYM. Ἀράχνη, araignée (voy. ARAIGNÉE).

† **ARACHNITIS** (a-ra-kni-tis') ou **ARACHNOÏDITIS** (a-ra-kno-i-di-tis'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'arachnoïde.

— ÉTYM. Voy. ARACHNOÏDE.

ARACHNOÏDE (a-ra-kno-ï-d'), *s. f.* Terme d'anatomie. Membrane mince et transparente, qui est entre la dure-mère et la pie-mère, et enveloppe le cerveau et la moelle épinière.

— HIST. XVIe s. La cinquieme et derniere tunique de l'œil est nommée arachnoïde, pour la consistence qu'elle a semblable à toile d'araignée, PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. Ἀραχνοειδής, de ἀραχνός, araignée (voy. ARAIGNÉE), et de εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **ARACHNOÏDIEN, IENNE** (a-ra-kno-i-diin, diè-n'), *adj.* Qui a rapport à l'arachnoïde. Liquide arachnoïdien, liquide placé entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, mais non dans la cavité de celle-ci.

ARACK (a-rak ; l'on dit souvent rak), *s. m.* Liqueur alcoolique tirée, par la distillation, du riz fermenté. On la fait aussi avec du sucre et du jus de noix de coco qui fermentent ensemble, souvent aussi avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées au cocotier, et qui est appelé *toddy*. || Par extension, à Bourbon et dans les autres colonies à sucre au delà du cap de Bonne-Espérance, nom de l'alcool retiré, par la distillation, du vesou fermenté.

— ÉTYM. Portug. *araque*, *araqua*; de l'arabe *araca*, du verbe *areca*, suer, distiller.

† **ARAGNE** (a-ra-gn'), *s. f.* Forme archaïque pour araignée. Il n'est rien, dit l'aragne, aux cases qui me plaise, LA FONT. *Fab.* III, 8. La pauvre aragne n'ayant plus Que la tête et les pieds, artisans superflus, Se vit elle-même enlevée, ID. *ib.* X, 7. Ils descendent assurément de ces aragnes carnassières, VOLT. *Lett. vers*, 82.

— ÉTYM. *Aranea* (voy. ARAIGNÉE).

† **ARAGONITE** (a-ra-go-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Chaux carbonatée.

— ÉTYM. *Aragon*, contrée de l'Espagne où se trouve cette substance.

† **ARAIGNE** (a-rè-gn'). Technologie. Voy. ARAIGNÉE.

ARAIGNÉE (a-rè-gnée), *s. f.* || **1°** Articulé aptère à huit pattes, qui, à l'aide d'une substance tirée de son corps, forme des fils et une toile fort minces. Le fait des araignées qui descendent de leur toile et se tiennent suspendues tant que le son des instruments continue, et qui remontent ensuite à leur place, ne peut guère être révoqué en doute, BUFF. *De l'ouïe*. || Fig. Combien encore il [le duc d'Orléans] avait résolu de nous laisser dégoûter et salir par cette araignée venimeuse [Pontchartrain] que chacun souhaitait dehors, ST-SIM. 428, 200. || Toile d'araignée. Ôter les araignées. || Pattes d'araignée, doigts longs et maigres. || **2°** Terme de génie militaire. Travail par branches ou par rameaux qu'on fait sous terre, lorsqu'on rencontre quelque chose qui empêche de faire la chambre de la mine au lieu destiné, et qu'on est contraint de s'écarter par plusieurs branches, qui sont terminées chacune par de petits fourneaux. || **3°** En termes d'astronomie, cercle de l'astrolabe, percé à jour et portant différents bras dont les extrémités marquent la position des étoiles. || **4°** En termes de géologie, intersection plus ou moins obtuse ou aiguë des deux versants d'une chaîne de montagnes. || **5°** En termes de marine, réseau en petit cordage. || Poulies particulières destinées à recevoir les martinets ou cordages à plusieurs branches qui partent de plusieurs points différents pour se réunir à ces poulies. || **6°** En termes de chasse, sorte de filet dont on se sert principalement pour prendre les merles. || **7°** Technologie. Crochet de fer à plusieurs branches pour retirer les seaux d'un puits. On dit aussi araigne. || **8°** Première soie que filent les vers à soie pour soutenir les cocons. || **9°** Araignée de mer, petit poisson des ports de la Manche, sorte de jeune vive.

— HIST. XIIe s. Dous iraignes [il] vit surdre del funz, d'une tenur [ensemble], *Th. le mart.* 105. || XIIIe s. S'ele est preus et bien enseignie, Ne lest entor nule iraignie Qu'el n'arde, ou rée, erraclie ou housse, *la Rose*, 13542. || XVe s. Item je laisse aux hopitaux Mes chassis tissus d'iraignée, VILLON, dans MÉNAGE. || XVIe s. Gardez-vous de faire comme l'araigne, qui convertit toutes les bonnes viandes en venin, MARG. *Nouv.* XXXVI. Mes armes au crochet se couvrirent d'araignes, Mes soldats par les champs voguerent sans enseignes, GARNIER, *Marc-Ant.* III. Puisque la seule araigne instruit chacun de nous Et du soin de l'espouse et du soin de l'espoux, DU-BARTAS, dans MÉNAGE. || XVIIe s. Vinrent à pas comptés comme des airignées, RÉGNIER, *Sat.* XI.

— ÉTYM. Génev. *iragne*, *iraigne*; Berry, *aragne*, *iragne*, *araigne*, *iraigne*; picard, *araigne*; Boulogne, *iraigne*; provenç. *aranha*, *aranh*, *eranha*; catal. *arany*; espagn. *arana*; ital. *aragna*; de *aranea*, grec ἀράχνη. L'ancien français a *aragne* et les formes qui en dépendent, et *araignée*. *Aragne* signifie l'animal même et vient de *aránea*, avec l'accent sur *ra* ; *araignée*, qui ne peut venir de *aránea* et qui vient de *araneáta*, chose faite par l'*aragne*, signifie toile d'araignée. La vieille langue distinguait donc l'*aragne* et l'*araignée*; la nouvelle langue s'est appauvrie et défigurée en confondant l'ouvrière et l'œuvre; cette confusion paraît être venue dans le XVIe s.

† **ARAIRE** (a-rê-r'), *s. m.* Charrue simple, dans laquelle la puissance motrice est immédiatement appliquée à l'age ou au régulateur, sans l'intermédiaire d'un avant-train.

— REM. Certains comices agricoles font araire du féminin; c'est à tort.

— HIST. XVe s. Icelui tenant en sa main une coignée dont il appareilloit son araire, DU CANGE, *arar*. Car qui sa main met à l'arere, S'arriere lui regarde un pas, Du regne Dieu digne n'est pas, ID. *ib.* Quant les suppliants laissoient leur areau, ID. *ib.* || XVIe s. Une seule beste y suffit, tirant gaiement le soc ou la herce, avec une sorte d'araire que les Provenceaux, Dauphinois et ceux de Languedoc appellent fourquat, O. DE SERRES, 117.

— ÉTYM. *Aratrum*, charrue (voy. ARABLE), Berry, *ariau*, *areau*; wallon, *èrère*; provenç. *araire*; anc. catal. *aradre*; espagn. *arado*; ital. *aratro*.

† **ARAMÉEN, ENNE** (a-ramé-in, è-n'), *adj.* et *s.* Les Araméens, peuple qui habitait la Syrie. || L'araméen ou langue araméenne, le syriaque.

† **ARAMER** (a-ra-mé), *v. a.* Technologie. Mettre le drap sur un rouleau pour l'allonger en l'étirant.

† **ARANÉEUX, EUSE** (a-ra-né-eû, eû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui imite une araignée ou une toile d'araignée.

— ÉTYM. *Aranea*, araignée.

† **ARANÉIFORME** (a-ra-né-i-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a forme d'araignée.

† **ARANÉOLE** (a-ra-né-o-l'), *s. f.* Ichthyologie. Nom donné sur les côtes de France à la petite vive ou à la vive commune, quand elle est jeune.

— ÉTYM. Diminutif de *aranea*, petite araignée.

† **ARANTÈLES** (a-ran-tè-l'), *s. f. plur.* Terme de vénerie. Filandres en forme de toile d'araignée, qui se trouvent ordinairement au pied du cerf.

— ÉTYM. *Aranea*, araignée, et *tela*, toile; Berry, *arantèle*, toile d'araignée.

ARASÉ, ÉE (a-râ-zé, zée), *part. passé.* Mis de niveau, en parlant d'un mur.

ARASEMENT (a-râ-ze-man), *s. m.* || **1°** Terme d'architecture. Action d'araser; résultat de cette action. || **2°** Terme de menuiserie. Extrémité d'une traverse à la naissance du tenon, laquelle vient joindre le battant à l'endroit de l'assemblage.

ARASER (a-ra-zé), v. a. Terme d'architecture. Mettre de niveau les parties d'un mur en construction.

HIST. XIIIe s. Et puis ne targa [illegible] *Chr. de Rains*, 210. [illegible] *la Rose*, 20052. [illegible] à abattre et à araser [illegible], FROISS. I, II, 24.

— ÉTYM. À, et *raser*. Dans l'ancien français, *araser* veut dire raser jusqu'à terre, détruire.

ARASES (a-ra-z'), s. f. plur. Pierres plus hautes ou plus basses que celles dont le mur est formé, pour mettre l'arase de niveau.

— ÉTYM. *Araser*.

ARATOIRE (a-ra-toi-r'), *adj.* Qui sert ou qui se rapporte au labourage. Instruments aratoires. Travaux aratoires.

— ÉTYM. *Aratorius*, d'*arare*, labourer (voy. ARABLE).

† ARBALESTRES (ar-ba-lè-str'), s. f. plur. Technologie. [illegible] ferrandinières, faiseurs de gaze, de soie, etc.

— ÉTYM. Voy. [illegible].

† ARBALESTRILLE ou ARBALÈTRILLE (ar-ba-lè-tri-ll'), s. f. Nom d'un instrument aujourd'hui abandonné qu'on employait sur mer pour les observations de la latitude.

— ÉTYM. *Arbalète*.

ARBALÈTE (ar-ba-lè-t'), s. f. || 1° Arme de trait, composée d'un arc d'acier bandé avec un ressort et montée sur un fût qui reçoit le trait ou la balle. Par analogie. Un cheval en arbalète, attelé seul en avant des deux du timon de la voiture. C'est à deux chevaux, qui sont déjà fort vifs, en attacher un troisième en arbalète qui tire d'un côté, tandis que les autres tirent de l'autre, [illegible] *Lett. sur les anglais*. || 2° En blason, l'arbalète se représente en pal, la corde de en haut. || 3° Terme d'astronomie. Instrument dont on se servait autrefois en mer pour prendre la hauteur du soleil. || 4° Terme de chasse. Sorte de piége dont on se sert principalement pour prendre les loirs. || 5° Terme de marine. Sorte de grappin ou de porte-amarre. || 6° Technologie. [illegible] que d'acier, à l'aide de laquelle l'ouvrier n'a pas à fatigue de presser la lime sur la pièce qu'il travaille. || Terme de manufacture de soieries. Corde avec laquelle on attache les [illegible] du battant. Au plur. Étrivières qui font baisser les lisses.

— REM. On a dit longtemps arbalestre : il portait l'arbalestre au bon roi Charlemagne, RÉGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XIe s. D'une arbaleste [il] ne pout traire un quarrel, *Ch. de Rol.* CXXV. XIIIe s. Qui onques veut estre archiers à Paris, c'est à savoir teseres de ars, de flesches et de arbalestes, *Liv. des mét.* 260. Et as archières [illegible] sont les arbalestes à tour, Qui armeure n'i puet tenir, *la Rose*, [illegible]. Le clerc s'en ala en pure sa chemise en son hostel, et prist s'arbalestre, JOINV. 209. || XVe s. Commencerent Gennevois à traire de leurs arbalestres à grand randon, et les archers d'Angleterre aussi sur eux, FROISS. I, I, 125. XVIe s. Il se souvint [illegible] d'une arbaleste [illegible] alloit quelquesfois tirer aux garennes [illegible] .... c'estoit une arbaleste à rats [piége] que cette vieille apporta au penart, D'AUB. *Fæn.* II, 11. Les lances et arbalestes à [illegible] *Pet.*

— ÉTYM. *Arcubalista*, de *arcus*, arc (voy. ARC), et *ballista* (voy. BALISTE); bourguig. *arb lâte*.

† ARBALÉTÉE (ar-ba-lé-tée), s. f. Voy. ARBALÉTRÉE.

† ARBALÉTIÈRE (ar-ba-lé-tiè-r'), s. f. Voy. ARBALÉTRIÈRE.

† ARBALÉTRÉE (ar-ba-lé-trée) et ARBALÉTÉE (ar-ba-lé-tée), s. f. Portée d'une arbalète.

— HIST. XIIe s. Arrier [il] se trait demie arbarestrée, *Ronc.* p. 66. || XIIIe s. Lit dura bien cis trons [de bataille] trois arbalestrées, VILLEH. LXXVII. Par un sentier s'en est torné, Au devant le parc est alé Largement une arbalestée, *Ren.* 22505. XIVe s. Et furent reculé bien une arbalestrée, *Guescl.* v. 13988.

— ÉTYM. *Arbalète*.

ARBALÉTRIER (ar-ba-lé-tri-é), s. m. || 1° Soldat armé d'une arbalète. || Grand maître des arbalétriers, le premier officier de l'armée après le connétable. || 2° Terme de zoologie. Nom vulgaire du martinet noir. || 3° Les charpentiers appellent ainsi les pièces de bois qui servent à soutenir le toit d'un bâtiment.

— HIST. XIIIe s. Il avoit moult grant plenté de bone gent et d'archiers et d'arbalestriers, VILLEH. XLIX. Ainz que se fussent regardé, Sept gaignon [illegible] vienent descouplé; En après vienent venere, Arbalestier et chaceor, *Ren.* 5066. || XVe s. Dont se mirent gens d'armes en ordonnance d'assaults, et tous leurs arbalestriers [illegible] devant, FROISS. II, II, 11. XVIe s. Le traict des haquebutiers, archers et arbalestriers, M. DU BELL. *Prol.* Les arbalestiers à cheval, ID. 19.

— ÉTYM. *Arcubalistarius* (voy. ARBALÈTE).

ARBALÉTRIÈRE (ar-ba-lé-triè-r'), s. f. || 1° Ouverture pour tirer avec l'arbalète. || 2° Terme de marine ancienne. Lieu d'une galère, d'où les soldats combattaient.

— HIST. XIVe s. Une fenestre ou arbalestriere par où la clarté [illegible] d'une tour, DU CANGE, *arbalista*.

† ARBELAGE (ar-be-la-j') ou ARBELAY (ar-be-lè), s. m. Lame de fer aplatie pour la fabrication de la tôle.

ARBITRAGE (ar-bi-tra-j'), s. m. || 1° Jugement par arbitre. Tous ceux qui s'étaient soumis à leur arbitrage, BOSS. *Hist.* III, 6. La détermination doit être soumise à l'arbitrage des gens doctes, ID. *Projet*. Le sénat mettrait ces princes en arbitrage, MONTESQ. *Rom.* 6. || 2° Terme de banque. Opération par laquelle on cherche le plus avantageuse pour tirer ou remettre des lettres de change sur une place étrangère; et aussi trafic qui consiste à acheter des effets sur une place où ils sont dépréciés, pour les revendre sur d'autres places où ils sont recherchés. On dit que les arbitrages, comme on dit faire les compte, les recouvrements. || En termes de bourse, opération par laquelle on échange une valeur de bourse contre une autre, en vendant l'une et achetant l'autre. Par exemple, si les actions du chemin de fer d'Orléans sont présumées devoir hausser de dix pour cent au plus, et les actions du chemin de fer de Lyon de vingt pour cent, le spéculateur trouve avantage à vendre les actions d'Orléans qu'il détient, pour acheter des actions de Lyon; il juge, il *arbitre* en faveur du chemin de fer de Lyon. On a fait des arbitrages en faveur de l'Orléans contre le Lyon.

— HIST. XIIIe s. Si dirons liquel arbitrage valent et liquel non, BEAUM. XLI, 1. Le terme de arbitrage [illegible] *Tr.* [illegible] XVe s. Nulle chose ne doit estre lessie en l'ordenance et arbitrage ou volenté du juge, ORESME, *Eth.* 162. Il est dure chose et perilleuse que un homme se commette du tout en l'arbitrage et en la puissance de ses ennemis, *Ménagier*, I, 9. Après la confession vient satisfacion que on doit faire selon l'arbitrage et le conseil du sage confesseur, *ib.* I, 3. || XVe s. Il tinst [tiendrait] aujourd'hui toute ceste seigneurie soubz son arbitrage, COMM. V, 14. || XVIe s. En matiere criminelle, les reproches demeurent à l'arbitrage des juges [ils peuvent nonobstant récusation admettre la déposition des témoins], LOYSEL, 786. Pacifier par arbitrage les querelles et differents, AMYOT, *Pomp.* 56.

— ÉTYM. *Arbitrer*.

ARBITRAIRE (ar-bi-trê-r'), *adj.* || 1° Qui est produit par la seule volonté. La plupart des noms donnés aux choses ne sont pas des signes purement arbitraires. Le choix de tous les individus possibles a été purement arbitraire à Dieu, FÉN. III, 81. Qu'on soit juste, il suffit : le reste est arbitraire, VOLT. *Loi nat.* 2. Il semble que le salut soit une chose arbitraire, MASS. *Délai*. L'ardeur de leurs disputes insensées et leur religion arbitraire est devenue la plus dangereuse de leurs maladies, BOSS. *Reine d'Angl.* || 2° Qui est laissé à l'appréciation, à la décision du juge. Amende arbitraire. Peine arbitraire. || 3° Despotique, qui n'a de règle que la volonté du prince et de ses ministres. Le pontificat qu'il rend arbitraire, BOSS. *Hist* II, 5. Ne parlons pas des corruptions qu'on a honte d'avouer; parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice arbitraire, ID. *Le Tellier*. Tant que la levée des revenus s'exigera par des voies arbitraires, il est impossible que les peuples ne soient exposés à un pillage universel répandu par le royaume, VAUB. *Dîme*, p. 165. Ce rigide ennemi du pouvoir arbitraire, VOLT. *Mort de Cés.* I, 1. || 4° *S. m.* Substituer l'arbitraire aux lois. Ce point de doctrine est au-dessus de l'arbitraire des conjectures. Dons Quichottes de l'arbitraire, Allons, morbleu! de la valeur, BÉRANG. *Christophe*. Les auteurs ont donné dans l'arbitraire, MONTESQ. *Esp.* X, 3.

— HIST. XVe s. Mais quant ceste peine arbitraire On m'adjugea par tricherie, VILLON, *Ballade de son appel*. || XVIe s. Lesquelles peines, par l'avis de tous les assistans, doivent estre arbitraires, *Coustumier gener.* I, I, p. 473.

— ÉTYM. *Arbitrarius*, de *arbiter* (voy. ARBITRE); provenç. *arbitrari*, espagn. et ital. *arbitrario*.

ARBITRAIREMENT (ar-bi-trê-re-man), *adv.* D'une façon arbitraire. Gouverner arbitrairement.

— ÉTYM. *Arbitraire*, et le suffixe *ment*; provenç. *arbitrariament*.

ARBITRAL, ALE (ar-bi-tral, tra-l'), *adj.* Prononcé par arbitres. Jugements arbitraux. Ces plaintes n'étaient rien au prix de l'embarras où se trouva réduit l'appointeur des débats; Aucun n'était content; la sentence arbitrale À nul des deux ne convenait, LA FONT. *Fabl.* XII, 28. Le pape embrassa ce dernier avis, que confirma sa sentence arbitrale, ST-SIMON, 105, 172.

— ÉTYM. *Arbitralis*, de *arbiter* (voy. ARBITRE).

ARBITRALEMENT (ar-bi-tra-le-man), *adv.* Par arbitres. Cette affaire fut jugée arbitralement.

— ÉTYM. *Arbitrale*, et le suffixe *ment*.

ARBITRATION (ar-bi-tra-sion), s. f. Terme de jurisprudence. Estimation faite en gros.

— ÉTYM. *Arbitratio* (voy. ARBITRER); provenç. *arbitratio*.

1. ARBITRE (ar-bi-tr'), s. m. || 1° Celui qui, agréé ou désigné par les parties, juge un différend. Sa probité le rend l'arbitre de tous les États, FÉNEL. *Tél.* V. Il faut prendre pour arbitre un peuple voisin, ID. *ib.* XVIII. De vous fais votre arbitre, et vous nous jugerez, RAC. *Brit.* IV, 2. Dois-je sur sa foi La prendre pour arbitre entre son fils et moi? ID. *ib.* I, 4. Vous-même, amour à part, je vous en fais arbitre, CORN. *Nicom.* I, 2. || Tiers arbitre, l'arbitre chargé de décider entre deux autres. || 2° *S. m.* et *f.* Maître absolu, maîtresse absolue. Arbitre de la vie et de la mort. La fortune est l'arbitre de toutes choses. Mais parle.... de son sort qui t'a rendu l'arbitre? RAC. *Andr.* V, 3. Et des jours de son frère arbitre souveraine, ID. *Baj.* I, 1. Il vous fait de son sort arbitre souveraine, ID. *Brit.* V, 1. De la Grèce déjà vous vous rendez l'arbitre, ID. *Iph.* IV, 6. Mais si de leur puissance ils vous laissent l'arbitre, CORN. *Sertor.* II, 2. Quand de toute l'Asie il se fut vu l'arbitre, ID. *Cinna*, III, 4. Lorsqu'il se vit établi arbitre souverain des lois, FLÉCH. *le Tel.* Ils se rendirent les arbitres de la doctrine, BOSS. *Hist.* II, 5. On ne laisse pas les convalescents arbitres de leur nourriture, ID. *Lett. Corn.* 62. Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance, ID. *Reine d'Angl.*

— HIST. XIIIe s. Et tel digneté li jugiés Qu'il poist estre arbitre et juge, *la Rose*, 15229. Et s'il i a contenz [dispute], il doit estre ostez par arbitre esleuz d'une partie et d'autre, *Liv. de Just.* 16. Il est bon que noz parlons en cest capitre qui ensuit, d'une maniere de juges c'on apele arbitres, BEAUM. XLI, 1. Tex manieres de descors doivent estre apaisé par le [la] declaration que li arbitre font en lor recort, ID. XXXIX, 7. || XIVe s. Estre arbitres et modereurs du publique conseil, BERCHEURE, f° 35, *verso*. || XVIe s. Lavinus feit response que les Romains ne le vouloient point pour arbitre, ny ne le craignoient point pour ennemy, AMYOT, *Pyrr.* 34.

— ÉTYM. Bourguig. *airbitre;* provenç. *arbitre;* espagn. et ital. *arbitro;* d'*arbiter*.

2. ARBITRE (ar-bi-tr'), s. m. Terme de métaphysique. Volonté. Libre arbitre, puissance qu'a la volonté de choisir entre plusieurs partis sans motif extérieur; pouvoir de se déterminer sans aucune cause que la volonté elle-même. La grâce efficace meut le libre arbitre, PASC. *Prov.* 18. Je dis que la liberté ou le libre arbitre est certainement en nous, et que cette liberté nous est évidente, BOSS. *Libre arb.* 2. || On dit, dans le même sens, mais plus rarement, franc arbitre. || Dans le langage ordinaire, libre arbitre signifie seulement une volonté qui n'est pas contrainte.

— HIST. XVe s. Cestui-là i alla de son franc arbitre et de noblesse de cueur pour l'honneur du pere et de la maison, G. CHASTEL. *Chron. des D. de Bourg.* II, ch. 56. || XVIe s. C'est l'usance des tyrans, qui veulent leur arbitre tenir lieu de raison, RAB. *Garg.* I, 9. Nous parlerons du franc et serf arbitre de l'homme, CALV. *Instit.* 162. Ceux qui maintiennent le liberal arbitre, le jettent bas en ruine, plustost qu'ils ne l'establissent, ID. *ib.* 180. Dieu nous a donné franc-arbitre en nostre nature, et ne nous impose point necessité, ID. *ib.* 182. Ils accordent que le nom d'arbitre se doit rapporter à la raison, ... que le titre de libre ou franc, lequel on adjouste

avec, appartient proprement à la volonté, ID. *ib.* 181.

— ÉTYM. *Arbitrium*, de *arbiter* (voy. ARBITRE). Provenç. *arbitre*, *franc albiri*, *albir*, *arbir;* espagn. et ital. *arbitrio*.

ARBITRÉ, ÉE (ar-bi-tré, trée), *part. passé.* Décidé par arbitre. Des dommages arbitrés.

ARBITRER (ar-bi-tré), *v. a.* Estimer, régler, juger comme arbitre. Arbitrer une dépense, des frais, des dommages. Les constitutions ayant arbitré le temps qu'on peut communier en religion, BOSS. *Lett. rel.* 53. Il fallait arbitrer les pensions des religieux qui ne peuvent prendre la réforme, PATRU, *Plaid.* 5. C'est au clergé qu'il faut nous adresser, non pour arbitrer ce différend; une nation, juge d'elle et de tous ses membres, ne peut avoir ni procès ni arbitres avec eux.... MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 186.

— HIST. XVIe s. A l'adventure ne sera ce point trop mal arbitré ny jugé, si nous donnons au Grec la couronne de l'art militaire et au Romain celle de clemence? AMYOT, *Flamin. et Philop.* 8. S'en remettant à ce qu'il en arbitrerait, ID. *Pyrrh.* 34.

— ÉTYM. *Arbitre*; provenç. et espagn. *arbitrar;* ital. *arbitrare*.

ARBORÉ, ÉE (ar-bo-ré, rée), *part. passé.* Une flamme arborée au haut du mât.

ARBORER (ar-bo-ré), *v. a.* || 1° Élever droit comme un arbre. Arborer la croix. N'arboreront-ils point l'étendard de Pompée? CORN. *Sert.* I, 1. || 2° Terme de marine. Arborer un pavillon, une flamme, les hisser, les déployer. On a vu dix vaisseaux De nos vieux ennemis arborer les drapeaux, CORN. *Cid*, II, 7. || 3° Fig. Arborer l'étendard de la révolte, se révolter contre l'autorité établie. Arborer le pyrrhonisme, se déclarer partisan du scepticisme.

— HIST. XVIe s. Toutes les dames de Burgos avoient arboré leurs plus beaux ornements.... *Mém. sur Du Guescl.* Quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place, D'AUB. *Conf.* I, 2. Enseignes arborées et le tambour battant, CARL. I, 16. Je n'avois leu [lu] arborer une enseigne, sinon aux ordonnances que fit l'amiral de Chastillon, exerçant lors la charge de colonel de l'infanterie, PASQUIER, *Recherches*, VIII, 3.

— ÉTYM. *Arbre*.

† **ARBORESCENCE** (ar-bo-rè-ssan-s'), *s. f.* Qualité, état de ce qui est arborescent.

† **ARBORESCENT, ENTE** (ar-bo-rè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des plantes herbacées dont les tiges ou rameaux prennent la consistance de ceux des arbres. || Se dit d'une plante à tige ligneuse dont la hauteur approche de celle d'un arbre.

— ÉTYM. *Arborescere*, de *arbor* (voy. ARBRE).

† **ARBORICOLE** (ar-bo-ri-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui habite les arbres. Ce n'est qu'avec la période tertiaire qu'apparaissent les types des oiseaux arboricoles.

— ÉTYM. *Arbor*, arbre, et *cola*, qui habite, de *colere* (voy. CULTURE).

† **ARBORICULTURE** (ar-bo-ri-kul-tu-r'), *s. f.* Culture des arbres.

— ÉTYM. *Arbor*, arbre, et *culture*.

† **ARBORIFORME** (ar-bo-ri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un arbre.

— ÉTYM. *Arbor*, arbre, et *forma*, forme.

† **ARBORISATION** (ar-bo-ri-za-sion), *s. f.* Dessin naturel imitant des arbres ou des bruyères très-ramifiées sur certains minéraux, sur les vitres en hiver.

— ÉTYM. *Arborisé*.

ARBORISÉ, ÉE (ar-bo-ri-zé, zée), *adj.* Il se dit des minéraux qui présentent des arborisations. On les appelle [ces pierres] herborisées ou arborisées, lorsqu'elles ne figurent que de petites plantes, VOLT. *Singul.* 1.

— ÉTYM. *Arbor* (voy. ARBRE).

† **ARBORISTE** (ar-bo-ri-st'), *s. m.* || 1° Herboriste. Vespasien Robin, arboriste du roi Louis XIII, planta, en 1635, le premier acacia ou robinier introduit de l'Amérique septentrionale en France. C'est bien fait, dit le loup en soi-même fort triste; Chacun à son métier doit toujours s'attacher; Tu veux faire ici l'arboriste, Et ne fus jamais que boucher, LA FONT. *Fabl.* V, 8. || 2° Néologisme. Celui qui élève ou qui cultive des arbres. On dit habituellement pépiniériste.

— REM. Arboriste (dans toutes les éditions données par La Fontaine lui-même, et en 1635 dans le titre de Vespasien Robin) est une forme ancienne rejetée par l'usage et conservée encore parmi le peuple. On dit aujourd'hui herboriste (voy. ce mot).

— ÉTYM. *Arbor*, arbre; espagn. *arbolista*, jardinier pour les arbres.

ARBOUSE (ar-bou-z'), *s. f.* Fruit de l'arbousier.

— ÉTYM. *Arbutum*.

ARBOUSIER (ar-bou-zié), *s. m.* || 1° Arbrisseau qui est du midi de l'Europe, et qui produit des fruits doux assez semblables à la fraise pour l'apparence. || 2° Arbrisseau traînant et toujours vert, qui porte des baies aigrelettes ressemblant à des cerises; autrement, raisin d'ours. Le roitelet se plaît dans ces haies de ronces et d'arbousiers, qui sont pour lui de grandes solitudes, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 3.

— HIST. XVIe s. Les fleurs de l'orme, du genest, de l'arbausier, du bouïs changent la bonté du miel, O. DE SERRES, 434. Genests, blaïs, arboisiers, lentisques, ID. 785.

— ÉTYM. *Arbouse*.

ARBRE (ar-br'), *s. m.* || 1° Grand végétal ligneux, et, dans le langage spécial de la botanique, végétal dont le tronc ligneux s'élève à plus de six mètres. Le troisième tomba d'un arbre Que lui-même il voulut enter, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. On peut comparer les empires à un arbre dont les branches trop étendues ôtent tout le suc du tronc et ne servent qu'à faire de l'ombrage, MONTESQ. *Lettres pers.* 121. || Arbres verts, se dit particulièrement de ceux qui conservent leurs feuilles en hiver, tels que le sapin, l'yeuse, le houx. || Fig. La source est à chercher plutôt que les ruisseaux; il faut s'en prendre à l'arbre et non pas aux rameaux, TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 11. Le ciel même peut-il réparer les ruines De cet arbre séché jusque dans ses racines? RAC. *Ath.* I, 1. Voyons s'il s'en est fallu beaucoup, qu'il n'ait renversé ce grand arbre de la maison d'Autriche, VOIT. *Lett.* 74. || Fig. et familièrement. Se tenir au gros de l'arbre, s'attacher au parti le plus fort, s'appuyer sur ce qui semble le plus solide et le plus sûr. || 2° L'arbre de la croix, la croix où fut attaché Jésus. || Arbre de la science du bien et du mal, arbre qui était au milieu du paradis terrestre, et auquel Dieu avait défendu de toucher sous peine de mort. || Arbre de vie, arbre qui était au milieu du paradis terrestre, et dont le fruit avait la vertu de conserver la vie à l'homme, si l'homme eût conservé son innocence. || 3° Axe ou principale pièce d'une roue ou d'une machine. On leur [aux nègres] fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre, VOLT. *Mœurs*, 152. || Axe de bois ou de métal. Arbre d'un volant de pendule. || Arbre d'une balance, la verge de fer à laquelle est suspendu le fléau. || Terme d'horloger. Petit morceau d'acier qui passe au travers du barillet de la montre, et qui sert à bander le ressort. Dans les horloges, il y a l'arbre de la grande roue, qui porte les poids, l'arbre du grand ressort, l'arbre de la fusée. || 4° En termes de marine, mât. L'arbre de meistre, le grand mât d'un bâtiment à voiles latines. L'arbre de trinquet, le mât de misaine. || 5° Arbre de généalogie, grande ligne, au milieu de la table généalogique, qui se divise en d'autres petites lignes qu'on nomme branches, et qui marquent tous les descendants de quelque famille. || 6° Arbre fourchu, position dans laquelle on se tient sur ses mains, la tête en bas et les pieds en haut. Faire l'arbre fourchu. || Arbre fourchu, terme de poésie française ancienne, sorte de poëme français où de très-petits vers s'entremêlaient régulièrement à de plus grands, de manière à former un tronc et des branches horizontales. || 7° Arbre encyclopédique, tableau de l'enchaînement systématique des sciences. || 8° Dans le blason, arbre fusté, arbre dont le tronc et les branches ne sont pas du même émail; arbre englanté, celui dont l'émail du fruit est différent aussi. || Meuble d'armoiries dont l'émail le plus fréquent est le sinople. L'arbre paraît sur l'écu en pal, les racines resserrées. || 9° En termes d'eaux et forêts, arbres de lisière, ceux qu'on laisse dans une coupe pour en borner l'étendue. Arbres de laye, ceux que l'on laisse pour repeupler la forêt. || 10° En termes de chimie, arbre de Diane, amalgame d'argent (Diane étant, dans le langage des alchimistes, le surnom de l'argent) qui se dispose en petites aiguilles prismatiques groupées de manière à représenter un arbrisseau. || Arbre de fer ou de Mars, végétation métallique qui se forme lorsqu'on met un fragment d'un sel dans la liqueur des cailloux. || Arbre de Jupiter, nom donné à la végétation métallique qu'on obtient en précipitant l'étain par le zinc. || Arbre de Saturne, cristallisation que l'on produit avec une lame de zinc plongée dans l'acétate de plomb. || Dans l'alchimie, arbre des philosophes se dit du mercure, et quelquefois de la pierre philosophale. || 11° En anatomie, arbre de vie, disposition que présentent les prolongements de la substance médullaire dans les lobes du cervelet. || 12° Dans le jardinage, arbre en colonne (voy. COLONNE), arbre en buisson ou cépée (voy. BUISSON), arbre en cordon (voy. CORDON), arbre en oblique (voy. OBLIQUE), arbre en palmette (voy. PALMETTE), arbre à palmettes doubles ou à deux tiges ou en *u* (voy. PALMETTE DOUBLE), arbre à quenouille (voy. QUENOUILLE), arbre en vase ou gobelet (voy. VASE), arbre en plein-vent ou haute tige ou de plein vent ou de haut vent (voy. VENT). || 13° Nom de différents végétaux. Arbre aveuglant, arbre de la famille des euphorbiacées, dont le suc âpre et laiteux cause des ophthalmies dangereuses, s'il tombe sur la conjonctive. || Arbre au corail, nom donné à deux plantes de la famille des légumineuses, dont l'une a des graines du poids de 212 milligrammes assez constant pour qu'elles servent d'unité de poids dans l'Inde à l'effet de peser l'or et les pierres précieuses. || Arbre à la glu, un des noms vulgaires du houx, dont l'écorce moyenne sert à faire la meilleure glu. || Arbre aux grives, nom vulgaire du poirier des oiseleurs ou sorbier des oiseaux. || Arbre à l'huile du Japon, arbre de la famille des euphorbiacées, dont le fruit, ordinairement à 4 loges, renferme autant de graines dont l'huile est employée pour l'éclairage. || Arbre de Judée, nom vulgaire du gaînier commun; c'est à tort que certains auteurs lui donnent le nom de bois de Judée; il porte des fleurs rouges très-jolies. || Arbre à pain ou jaquier, dont le fruit pulpeux amylacé se cuit et se mange comme du pain dans les îles de l'Océanie et aux Antilles. || Arbre saint, un des noms vulgaires de la Mélie Azédarach, probablement parce que les noyaux de ses fruits sont employés à faire des chapelets, d'où elle est aussi appelée arbre à chapelet. || Arbre de Sainte-Lucie, nom donné au cerisier Mahaleb (rosacées), parce qu'il est commun aux environs du village de Sainte-Lucie, département de la Meuse; il est aussi appelé bois de Sainte-Lucie. || Arbre à suif de la Chine, naturalisé dans la Caroline du Sud. Les semences, indépendamment de l'huile qu'elles contiennent à l'intérieur, sont couvertes d'une substance sébacée blanche qu'on exploite pour la fabrication des chandelles. || Arbre à la vache, nom du Galactodendron utile de la Colombie, fournissant un liquide blanc qui se boit comme du lait. || Arbre au vermillon. Dans quelques localités de la France et de l'Italie, on donne ce nom vulgaire au chêne coccifère ou chêne Kermès. || Proverbe. Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt; c'est-à-dire qu'il ne faut pas se mêler des débats de famille.

— REM. La prononciation populaire abre est condamnée par Vaugelas, qui remarque qu'elle était commune. Arbre, venant de *arbor*, *s. f.* a été quelquefois fait du féminin dans les anciens textes.

— HIST. XIe s. Haut sont li pui et mout haut sont les arbres, *Ch. de Rol.* CLXVI. Va, les pend tous à l'arbre de mal fust, *ib.* CCXC. || XIIe s. Lors s'est assis sous l'aubre qui verdie, *Ronc.* p. 154. A la fenestre est venue au jor cler; Voit sor ces haubres ces oisellons chanter, *Raoul de C.* 242. || XIIIe s. Et se l'arbre i [au moulin] faut metre.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 452. Lors [elle] s'assiet sous un arbre, car li cuers li douloit, *Berte*, XXVIII. Li aubre despoillent lor branches, RUTEB. 211. || XVIe s. De sa lance rompoyt ung huys, aculoyt une arbre, RAB. *Gar.* I, 23. L'enorme meurtre que y avoit faict Gargantua avecques son grand arbre, ID. *ib.* I, 44. Tous les arbres, arbustes et frutices des foretz, ID. *Pant.* II, 8. Comme arbre novellement plantée les fault appuyer, ID. *ib.* III, 1. Pantagruel, par l'adviz du pilot, tenoyt l'arbre [le mât] fort et ferme, ID. *ib.* IV, 19. A ceste heure fays bien à poinct l'arbre fourchu, les piedz à mont, la teste en bas, ID. *ib.* Toute arbre que son Pere n'a plantée sera arrachée, CALV. *Inst.* 217. Ils apperçurent un homme au faite de l'arbre, [mât] sur l'antenne, CARL. I, 11. L'arbre mis au dedans du grand ressort pour le tendre, PARÉ, XVII, 12.

— ÉTYM. Bourguig. génev. et picard, *abre;* Berry, *âbre*, *âbe;* provenç. *arbre*, *albre*, *aybre;* espag. *árbol;* portug. *arvore;* ital *albero;* du latin *arbor;* zend, *urvara*, arbre; sanscrit, *urvarâ*, terre fertile; allem. *urbar*, fertile; celtique, *arbara*, plante à grain. Dans tous ces mots se trouve un radical *arb* ou *urb*, exprimant ce qui pousse, ce qui est fécond.

† **ARBRET** (ar-brè) ou **ARBROT** (ar-bro), *s. m.* Terme de chasse. Petit arbre dont on a remplacé les branches par des gluaux.

† ARBRETER [illegible], *v. n.* Préparer un ar[illegible] l'arbrette [illegible]erai.

ARBRISSEAU [illegible], *s. m.* [illegible]

— HIST. [illegible]

— ÉTYM. [illegible] au pluriel, *arbrissel*, nominatif, [illegible]

† ARBROT [illegible], *s. m.* [illegible]

† ARBUE (ar-bue), *s. f.* [illegible] fondant des minerais calcaires.

ARBUSTE (ar-bu-st'), *s. m.* Petit arbrisseau, et, [illegible] *Etats de Blois*, IV, 8.

— HIST. XVIe s. Herbes et arbustes odorans, comme thim, [illegible]

— ÉTYM. *Arbustum*, de *arbor* (voy. ARBRE).

ARC (ark. Au pluriel l's ne se prononce pas : des arcs attachés ensemble ; dites des ark attachés ensemble), *s. m.* ‖ 1° [illegible] et d'une corde qui, attachée aux deux extrémités, sert à la tendre et à lancer d[illegible] tendre un arc. De son arc toutefois il bande les ressorts, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. Il banda son arc, [illegible] *Tél.* IV. Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune, RAC. *Phèd.* II, 2. ‖ Fig. Détendre l'arc, donner du relâche à l'esprit. ‖ Fig. Avoir plus d'une corde à son arc, avoir plusieurs moyens de réussir, d'arriver à ses fins. ‖ 2° Terme d'architecture. Courbure de voûte. Arc de plein cintre. Arc surhaussé. Arc surbaissé. Arc de triomphe, monument en forme de porte voûtée, et orné de bas-reliefs et d'inscriptions. Six arcs triomphaux, VOIT. *Lettr.* 69. Le peuple rassemblé sous ces arcs triomphaux.... VOLT. *Brut.* II, 3. Tous les arcs triomphants que Rome m'a dressés, CORN. *St Gen.* I, 4. Pour vous éterniser sous ces arcs glorieux Qu'une savante main taille aux victorieux, [illegible] *M. de Crespe*, I, 3. il travaille aux inscriptions des arcs qu'il doivent orner la ville, LA BRUY. 10. ‖ 3° Terme de géométrie. Toute portion d'une ligne courbe. Arc de cercle, d'ellipse, de parabole. Pour passer l'Escaut, Vendôme suivait la corde, qui était très-courte ; pour l'empêcher, Marlborough avait à marcher sur l'arc, fort étendu et courbé, ST-SIM. 203, 207. Le port du Pirée décrit un arc dont les deux pointes ne laissent qu'un étroit passage, CHATEAUB. *Itin.* 249. ‖ 4° Terme d'astronomie. Arc diurne, portion de cercle qu'un astre parcourt au-dessus de l'horizon. Arc nocturne, portion de cercle qu'un astre parcourt au-dessous de l'horizon. ‖ 5° Arc de carrosse, arc formé de deux pièces de fer qui joignent le bout de la flèche à l'essieu des petites roues. ‖ 6° En anatomie, arc, partie décrivant un certain contour. L'arc du colon. ‖ 7° En termes de marine, arc de l'éperon, longueur qu'il y a du bout de l'éperon à l'avant de l'éperon. ‖ 8° Le grand râteau d'un charbonnier.

— REM. On dit arc de triomphe et non arche de triomphe ; mais arche de pont, et non arc de pont.

— HIST. XIe s. Donnez mei l'arc que vous tenez au poing, *Ch. de Rol.* LX. ‖ XIIe s. Cil court plus tost qu'ars ne jete bouzon, *Ronc.* p. 74. Ferez i bien, traiez des ars turcois, *ib.* p. 137. A conseil [il] les enmene dessouz un arc volu, *Sax.* XXVIII. Li arcs des fors est surmontez, e li fieble sunt esforciez, *Rois*, 6. ‖ XIIIe s. Et li Commain et li Blac et li Grieu chacierent et hordoierent à cele bataille à ars et à saiettes, VILLEH. CXLV. Car il est de l'arc d'amours trait [frappé], *Bl. et Jeh.* 452. Li uns des ars si fu d'un bois Dont li fruit iert mal savorés, *la Rose*, 914. [illegible] XVe s. [illegible] 447. [illegible]

— ÉTYM. *Arcus ;* bourguig. *ar ;* wall. *air*. [illegible] Dans l'ancien français, au [illegible] *les ars*. *Arc de cor*, arc de [illegible]

ARCADE [illegible] ‖ 2 [illegible] Partie de la châsse d'une lunette qui embrasse le nez. ‖ Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier qui [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *arcata*; de *arcus*, arc.

ARCANE [illegible], *s. m.* ‖ 1° Terme d'alchimie. [illegible] la composition secrète. ‖ Adjectivement. [illegible] miroir qui nous présente naï[illegible] MOL. *le Mar. forcé*, 6. ‖ 2° Composition méta[illegible]

— ÉTYM. *Arcanus*, secret, de *arca*, coffre (voy. ARCHE) ; [illegible] serré dans le coffre, et par conséquent caché à tous les yeux.

† ARCANNE (ar-ka-n'), *s. f.* Craie rouge dont se servent les charpentiers pour tracer leur ouvrage.

† ARCANSON (ar-kan-son), *s. m.* [illegible] dans des chaudières, filtré et coulé dans des moules creusés au milieu du sable, pour lui donner la forme de pains ; dit aussi brai sec et colophane, et employé seulement dans la préparation des onguents et des emplâtres. ‖ Dit aussi arcachon.

ARCASSE (ar-ka-s'), *s. f.* ‖ 1° Nom des deux pièces de bois qui enferment la roue d'une poulie. ‖ 2° Terme de marine. Charpente horizontale qui [illegible]

— ÉTYM. [illegible] espagn. *arcaza*, [illegible] (voy. ARCHE, 2).

† ARCATURE (ar-ka-tu-r'), *s. f.* Terme d'architecture. Série de petites arcades décoratives sous les [illegible] ou sous les corniches. Tous les [illegible] des colonnes de l'arcature intérieure de [illegible] sont couverts d'hommes, d'animaux et de feuillages.

— ÉTYM. *Arc.*

ARC-BOUTANT (ar-bou-tan ; se prononce au pluriel comme au singulier), *s. m.* ‖ 1° Terme d'architecture. Construction extérieure qui se termine en forme de demi-arc, et qui sert à soutenir un mur. ‖ 2° Terme de charpentier. Pièces de bois qui servent de soutien. ‖ 3° Les arcs-boutants d'un train de carrosse, les verges qui servent à tenir en état les montants du carrosse. ‖ 4° Fig. Principal soutien. Ce ministre a été longtemps l'arc-boutant de l'État. ‖ 5° En gymnastique, lutte debout à l'arc-boutant ; chacun des deux adversaires appuie sur l'épaule droite le petit arc qui termine les deux bouts d'un bâton, puis saisit le bâton d'abord avec la main droite, ensuite avec la gauche, et, se penchant, essaye de faire reculer son adversaire. ‖ 6° En termes de serrurerie, barreau droit servant à bouter une grille, un balcon, etc. ‖ Barre d'une porte cochère ou pied-de-biche. ‖ Branches de cuivre qui séparent les baleines d'un parapluie, lorsqu'il est ouvert. ‖ En termes de marine, pièce de bois placée horizontalement dans des hunes pour maintenir l'écartement des galhaubans. ‖ Petit mât ferré qui sert à repousser l'abordage. ‖ *Au plur.* Des arcs-boutants.

— HIST. XVIe s. Et toy genereux arc-boutant de l'Union, Louis d'Orleans, *Satir. mén.* p. 101.

— ÉTYM. *Arc-bouter.*

ARC-BOUTÉ, ÉE (ar-bou-té, tée), *part. passé*. Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avait fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arc-boutée contre une poutre, ANQUET. *Ligue*, III, p. 202.

ARC-BOUTER (ar-bou-té), *v. a.* Fortifier par un arc-boutant. Un pilier arc-boute cette construction.

— ÉTYM. *Arc* et *bouter*.

† ARC-DOUBLEAU (ar-dou-blô), *s. m.* Terme d'architecture. Sorte d'arcade formant saillie sous la courbure d'une voûte, qu'elle soutient et fortifie. ‖ *Au plur.* Des arcs-doubleaux.

— ÉTYM. *Arc* et *double*.

ARCEAU (ar-sô), *s. m.* ‖ 1° Terme d'architecture. Courbure d'une voûte ; toute ouverture en arc ou cintre. ‖ 2° Fig. La vigne.... couvre de ses verts arceaux la [illegible] été [illegible] *Épît. à V. Hugo.* ‖ 3° Terme de sculpture. Ornement en forme de trèfle. ‖ 4° Terme de chirurgie. Châssis en arc fait pour garantir un membre fracturé. ‖ 5° Terme de pêche. Anse de cordage qui est destinée à faire aller au fond les cordages et les filets. ‖ 6° En métallurgie, petits arcs sur lesquels reposent les caisses de cémentation. ‖ 7° Terme de zoologie. Partie constituante des anneaux du corps des animaux articulés.

— HIST. XVIe s. Les arceaux des fours estoyent [illegible] 400. Puis rompit les voultes et arceaux qui soustiennent.... AMYOT, *Agis et Cléom.* 59.

— ÉTYM. Diminutif d'*arc* ; Berry, *arceet*.

ARC-EN-CIEL (ar-kan-sièl ; se prononce au pluriel comme au singulier), *s. m.* ‖ 1° Météore en forme d'arc, offrant les couleurs du prisme, et toujours placé à l'opposite du soleil. Il me semble qu'elle est votre [illegible], et que c'est comme un arc-en-ciel qui paraît après l'orage, VOIT. *Lettr.* 63. Je vois.... D'un arc-en-ciel resplendir les couleurs, BÉRANG. *Treize à table.* ‖ 2° Fig. La princesse d'Harcourt était basse comme l'herbe, [illegible] selon ceux à qui elle avait affaire, ST-SIM. 113, 230. Un esprit qui.... S'admire, s'admire, et, d'un parler de miel, Se va [illegible] cousin de l'arc-en-ciel, RÉGNIER, *Sat.* X. *Au plur.* Des arcs-en-ciel.

— HIST. XIIe s. Lors descendra del ciel la cengle Que nos apelum arc del ciel, *Adam*, *Mystère*, p. 80. ‖ XIIIe s. Et, pour ous chastoier, fais tu aparoir l'arc ou ciel, *Psautier*, f° 71. ‖ XVIe s. Il proposa l'arc du ciel à Noé pour signe et enseigne à lui et à sa posterité, qu'il ne perdroit jamais plus la terre par deluge, CALVIN, *Instit.* 104.

— ÉTYM. *Arc*, *en* et *ciel* ; bourguig. *arcancié*. Vaugelas voulait qu'on écrivît des *arc-en-ciels* ; et d'autres, en particulier M. Vanier, ont proposé d'écrire en un seul mot *arquenciel*, *arquenciels*.

† ARC-EN-TERRE (ar-kan-tê-r'), *s. m.* Terme de physique. Phénomène qui est analogue à l'arc-en-ciel, et qui est produit par un effet de la pluie ou de la rosée.

† ARCHAÏQUE (ar-ka-i-k'), *adj.* ‖ 1° En termes de grammaire, qui tient de l'archaïsme. ‖ 2 En termes d'arts, qui appartient à la haute antiquité. Le style archaïque de ce monument montre qu'il appartient aux temps qui ont précédé Phidias.

ARCHAÏSME (ar-ka-i-sm'), *s. m.* ‖ 1° Façon de parler ancienne inusitée aujourd'hui. Pieça, pour dire depuis longtemps ; d'ores-en-avant, pour dorénavant, sont des archaïsmes. Scarron, dans son *Roman comique*, dit de deux amants, qu'aucun des deux curés ne voulut les épouser, c'est-à-dire les rendre époux, les marier : épouser, dans ce sens, est un archaïsme. ‖ 2° Affectation d'un écrivain à faire usage d'expressions et de tours vieillis.

— ÉTYM. Ἀρχαϊσμός, de ἀρχαῖος, ancien, de ἀρχή, commencement (voy. ARCHONTE).

ARCHAL (ar-chal), *s. m.* Laiton. Usité seulement dans cette locution, fil d'archal. Les Russes se servaient, pour leurs calculs, de petites boules enfilées dans des fils d'archal, VOLT. *Charl. XII*, 1.

— REM. Fil d'archal est une locution souvent estropiée en fil d'aréchal ou fil d'arichal, ou même, du temps de Vaugelas, en fil de richar.

— HIST. XIIe s. Hyram refist vaissele de meinte baillie, poz e chanes e pichers ; et furent tuit de archal, *Rois*, 256. ‖ XIIIe s. Quiconques veut estre bateres d'archal à Paris, estre le puet, mes qu'il sache fere le mestier, *Liv. des mét.* 55. ‖ XVIe s. Fil d'archal, PALISSY, 77. Et percer les costes, les liant avec fil de leton ou d'archau, PARÉ, IV, *chap. compl.* Passer la terre par un crible de fer d'archant, pour la rendre deliée, O. DE SERRES, 117. Un treillis de fil d'archail, ID. 348. Et ses pieds sembloient à archal, *Bible française*, Paris, 1544, *Apoc.* I, 15.

— ÉTYM. Norm. *arkal* ; espagn. *arambre* ; ital. *oricalco* ; de *aurichalcum* ou *orichalcum*, du grec ὀρείχαλκος, de ὄρος, montagne (voy. OROGRAPHIE), et de χαλκός, airain ; mot à mot, airain de montagne, ainsi nommé à cause de l'origine attribuée à cette substance métallique.

ARCHANGE (ar-kan-j'), *s. m.* Ange d'un ordre supérieur.

— HIST. XIIIe s. Chetifs pecheours que feront, Quant tous les angels trembleront, Et les archangels precieux, Et les buisines [trompettes] corneront Qui la venue annonceront Du très doulx filz Dieu glorieux, J. DE MEUNG, *Tr.* 1384. Li ange et li archange et toutes les vertuz des cieulx chantent devant toi, *Psautier*, f° 190.

— ÉTYM. Ἀρχάγγελος, de ἄρχω, commander (voy. ARCHONTE), et de *ange;* bourguig. *arcainge.*

† **ARCHANGÉLIQUE** (ar - kan - jé - li - k'), *adj.* || 1° Qui tient de l'archange. || 2° *S. f.* En termes de botanique, archangélique officinale, plante ombellifère que l'on cultive pour en confire les tiges.

— ÉTYM. *Archange.*

1. **ARCHE** (ar-ch'), *s. f.* La partie d'un pont sous laquelle l'eau passe.

— HIST. XIIe s. Ils les metront [nos corps] en arche de moustier, *Ronc.* p. 83. || XIIIe s. Et nequedent il fist mellour ciere que il ne pensa, et comencha à deffaire une arche dou pont de Basson, *Chr. de Rains*, 184. || XIVe s. A piques et à houes [ils] ont un pilier miné, Si qu'un [une] arche du pont cheï dedens le gué, *Guescl.* 19532. || XVIe s. Ses sourcis noirs faits en arche d'ebene, De l'arc d'amour la forme et le portrait, D'un beau croissant contre-imitoient le trait, RONS. 773.

— ÉTYM. Bas-lat. *archia;* de *arcus* (voy. ARC).

2. **ARCHE** (ar-ch'), *s. f.* || 1° Arche de Noé ou simplement l'arche, proprement coffre, sorte de grand vaisseau où Noé se sauva du déluge. Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche, V. HUGO, *F. d'aut.* 9. Une arche est encor le refuge Des mortels que l'onde poursuit, BÉRANG. *Nature.* || C'est l'arche de Noé, se dit d'une maison où sont logés des gens de toute sorte. || Fig. Être hors de l'arche, être hors de l'Église. || L'arche d'alliance, l'arche du Seigneur, l'arche sainte, le coffre qui renfermait les tables de la loi. L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles, RAC. *Ath.* I, 1. L'arche qui fit tomber tant de superbes tours.... ID. *ib.* V, 1. || Fig. C'est l'arche sainte, se dit d'une chose dont il est dangereux de s'occuper. || 2° En termes de marine, boîte de charpente qui couvre la pompe pour qu'elle ne soit pas endommagée. || 3° Cellules en briques, rangées autour du four des verriers, avec lequel elles communiquent par des lunettes. || 4° Terme d'antiquité. Arche sépulcrale, espèce de cercueil fait comme un coffre.

— HIST. XIIe s. Oza estendid sa main vers l'arche, si la tint, *Rois*, 140. || XIIIe s. De toi, pucele pure et monde, Porte close, arche d'aliance, Qui n'iez premiere ne seconde, Deigna naistre par sa poissance Cil qui noz anemiz vergonde, RUTEB. II, 10. Bien eüré furent cil que tu comendas entrer en l'arche por aus [eux] sauver, *Psautier*, f° 185. || XIVe s. D'ung roi li sovenoit, qui tenoit si grans marches, Qui fist par bel sens faire quatre petites arches [coffres], *Girart de Ross.* v. 2871.

— ÉTYM. Berry, *arche*, huche; provenç. *archa*, *arqua;* espagn. et ital. *arca;* du latin *arca*, coffre.

1. **ARCHÉE** (ar-chée), *s. f.* || 1° Terme de physiologie ancienne. Principe immatériel différent de l'âme intelligente et qu'on supposait présider à tous les phénomènes de la vie matérielle. || 2° Terme d'alchimie. Nom que les philosophes hermétiques donnent au feu qu'ils placent au centre de la terre.

— ÉTYM. Mot inventé par Basile Valentin, adopté par Paracelse et Vanhelmont, et venant de ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

† 2. **ARCHÉE** (ar-chée), *s. f.* Portée d'un arc.

— HIST. XIIIe s. Et [il] avoit bien [le fleuve] une grant archie de lé, H. DE VALENC. XIV. Quatre archies ert [elle était] loin du manoir et demie, *Berte*, CIX. Vous n'aurés ja plus d'une archie La sente batue et marchie.... *la Rose*, 7943. || XVe s. Et les Anglois esloignerent le rieu [ruisseau] ainsi que le trait de trois archées d'arc, FROISS. II, III, 83.

— ÉTYM. *Arc.*

† **ARCHÉGONE** (ar-ché-go-n'), *s. m.* Terme de botanique. Organe se développant dans les mousses et les hépatiques, pendant la période qui correspond à celle de la floraison dans les autres plantes.

— ÉTYM. Ἀρχή, commencement, et γόνος, naissance.

† **ARCHELET** (ar-che-lè), *s. m.* || 1° Petit archet à l'usage des horlogers. || 2° Terme de pêche. Branche de saule pliée en rond, qui sert à tenir le verveux ouvert. || Bâton en croix, aux quatre coins duquel s'attache le filet à prendre les goujons.

ARCHÉOLOGIE (ar-ké-o-lo-jie), *s. f.* Connaissance, étude de l'antiquité.

— ÉTYM. Ἀρχαιολογία, de ἀρχαῖος, ancien (voy. ARCHAÏSME), et de λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

ARCHÉOLOGIQUE (ar-ké-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à l'archéologie.

— ÉTYM. Ἀρχαιολογικός (voy. ARCHÉOLOGIE).

ARCHÉOLOGUE (ar-ké-o-lo-gh'), *s. m.* Celui qui est versé dans l'archéologie.

— ÉTYM. Ἀρχαιολόγος (voy. ARCHÉOLOGIE).

ARCHER (ar-ché. L'*r* ne se prononce jamais; au pluriel l'*s* se lie; des archers à cheval, dites des ar-ché-z à cheval), *s. m.* || 1° Soldat ou chasseur armé de l'arc. Vous servirez d'abord comme simple archer parmi les Crétois, CHATEAUB. *Mart.* 179. Cependant un sanglier, monstre énorme et superbe, Tente encor notre archer, friand de tels morceaux, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. || 2° Autrefois, officier subalterne de justice et de police. Voilà dans quelle misère il m'a fallu travailler; dans les transes d'un homme qui voit les archers à ses trousses, P. L. COURR. *Lett.* II, 32. || 3° Francs archers, nom d'une milice qui avait été créée par Charles VII. || 4° Archer d'armes, se disait de certains huissiers du palais qui portaient un arc.

— HIST. XIIe s. Outre [il] s'en passe le trait à un archier, *Ronc.* p. 50. Li quatre sulement sunt en la sale entré; E uns archiers Randulf, qu'il unt od els mené, *Th. le mart.* 138. E li archier acuillirent Saul, sil nafrerent forment, *Rois*, 118. || XIIIe s. Il avoit moult grant plenté de bonne gent et d'archiers et d'arbalestriers, VILLEH. LXIX. Li arcier commencierent à traire li uns aus autres, *Chr. de Rains*, 26. Quiconques veut estre archiers à Paris, c'est à savoir feseres de ars, de fleiches et de arbalestes, *Liv. des mét.* 260. Mès li archiers qui moult s'efforce De moi grever et moult se paine, *la Rose*, 1768. || XVIe s. Cinq cens archers et tireurs de frondes, AMYOT, *Pyrr.* 31. Agesilaus, se voyant à son grand regret forcé de se partir de l'Asie, dit à ses amis, que le roy de Perse l'en chassoit hors avec trente mille archers, pource qu'en la monnoie de Perse il y a la figure d'un archer imprimée, ID. *Artax.* 27. Qu'eusse-je fait? l'archer estoit si doux, Si doux son feu, si doux l'or de ses nouds.... RONS. 2.

— ÉTYM. *Arc;* wall. *airchi;* provenç. *arquier;* ital. *arciere.*

ARCHEROT (ar-che-ro), *s. m.* Petit archer, nom donné à Cupidon. Vieux.

— HIST. XVIe s. .... de cent traits qu'un archerot vainqueur, Sans y penser, me tira dans le cœur, RONSARD, 2. Et toy, Magny, puisque ton cueur Sent encor l'archerot vainqueur, Chante d'amour.... DU BELLAY, VII, 25, *verso.*

— ÉTYM. Diminutif d'*archer.*

ARCHET (ar-chè. Le *t*, dans le parler soutenu, se lie; au pluriel l'*s* se lie : les archets et.... dites les ar-chè-z et.... Archets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Sorte de baguette garnie de crins tendus, qui sert à jouer du violon, de la basse, de l'alto, etc. Tout reprend son âme, L'enfant son hochet, Le foyer sa flamme, Le luth son archet, V. HUGO, *Crép.* 20. Tous les mots de cette vivifiante lecture [de la déclaration] résonnaient sur mon cœur comme l'archet sur un instrument, ST-SIM. 516, 92. Jamais sceptre n'a fait sur terre Autant de bien que mon archet, BÉRANG. *Viol. brisé.* J'entends au loin l'archet de la folie, O mes amis! prolongez d'heureux jours, ID. *Carnaval.* || 2° Châssis en arceau qu'on place au-dessus des berceaux des enfants. || Châssis courbé en arc pour empêcher que les couvertures du lit ne pèsent sur le corps des malades. || On disait autrefois qu'un homme avait passé sous l'archet, lorsqu'il avait passé par le grand remède c'est-à-dire par le mercure, et qu'il avait été obligé de suer. || 3° Technologie. Arc de baleine ou d'acier dont les ouvriers se servent pour percer et pour tourner. || Instrument en fil de fer avec lequel les briquetiers coupent la terre. || Scie en fil de fer avec laquelle les ouvriers en mosaïque découpent le marbre. || Morceau d'acier plié en arc qui est attaché au-dessous des moules dans lesquels se fondent les caractères d'imprimerie. || Petite scie de fil de laiton, qui sert à couper les pierres dures et précieuses. || 4° En termes de pêche, baguette souple que l'on plie, et aux extrémités de laquelle on attache des pièces garnies d'hameçons.

— REM. Un archet frotte et ne bat pas. Ainsi l'expression n'est pas juste dans ces phrases-ci : Leurs ailes, ainsi que des archets, frappent l'air et en tirent des murmures agréables, BERN. DE S. P. *Harm. anim.* liv. II. La langue est un archet qui, battant sur les dents et sur le palais, en tire des sons exquis, BOSS. *Connaiss.* IV, 2.

— HIST. XIVe s. Car chascuns d'iaulx [eux] selon l'acort De son instrument, sans descort, Pipe, souffle, muse, naquaire, Taboure, et quanque l'on peut faire De doit, de penne et de l'archet, MACHAULT, p. 87. || XVIe s. Ce ne sont pas les deux archets [sourcils] encore De ces beaux yeux de cent yeux adorez, DU BELL. V, 41, *recto.* Un archet de fer blanc [cerceau pour fracture], PARÉ, XIII, 27. Elles couvrent la teste de leurs nourriçons couchés dans le berceau d'un archet d'osier, et un linge pardessus, ID. XVIII, 28.

— ÉTYM. Diminutif d'*arc.*

ARCHÉTYPE (ar-ké-ti-p'), *s. m.* || 1° Modèle sur lequel se fait un ouvrage. La Trinité est l'archétype de l'univers, ou, si l'on veut, sa divine charpente, CHATEAUB. *Génie*, I, 3. Pense-t-on qu'il compare son archétype à deux individus? J. J. ROUSS. *Orig.* I. || 2° *Adj.* Les idées archétypes de Platon, idées, formes, modèles qui, étant de toute éternité dans le sein de Dieu, ont déterminé toutes les conditions de l'univers. Ce monde, suivant Platon, était composé d'idées archétypes qui demeuraient toujours au fond du cerveau, VOLT. *Phil.* III, 197. Toutes les causes seminales et formes archétypes étant véritablement en Dieu, ID. *Mœurs*, 134. || 3° Terme de monnaie. Étalon primitif des poids et des mesures. Vieilli en ce sens.

— ÉTYM. Ἀρχέτυπος, de ἀρχή, commencement (voy. ARCHONTE), et *type;* mot à mot, premier type.

ARCHEVÊCHÉ (ar-che-vê-ché), *s. m.* || 1° Territoire sous la juridiction d'un archevêque. || 2° Par extension, la ville où réside un archevêque. || 3° L'habitation de l'archevêque. || 4° La dignité d'archevêque. En ce sens, on dit aujourd'hui archiépiscopat.

— HIST. XIIe s. Rendez en sa merci l'arceveschié al rei, *Th. le mart.* 41. Sire, fait li uns d'els, car vus humiliez, Al rei en sa merci l'arcivesquié laissiez, *ib.* 37.

— ÉTYM. *Archevêque.*

ARCHEVÊQUE (ar-che-vê-k'), *s. m.* Prélat ayant un certain nombre d'évêques pour suffragants. || Archevêque du sacré palais, un des titres de l'archichapelain des rois de France et des empereurs d'Allemagne.

— HIST. XIe s. Li arcevesque averad de forfaiture quarante solz, *L. de Guill.* 17. Li duc Oger, l'arcevesque Turpin, *Ch. de Rol.* XII. || XIIe s. Et l'arcivesque, *Ronc.* p. 9. Un archevesque que li rois mout ama, *ib.* p. 175. || XIIIe s. Et se il n'i a patriarche, l'arcevesque de Sur [Tyr] le doit coroner *Ass. de Jér.* I, 29.

— ÉTYM. Ἀρχιεπίσκοπος, de ἄρχω, commander (voy. ARCHONTE), et *évêque;* Berry, *arcevêque.*

ARCHI (ar-chi).... préfixe que l'on construit avec des noms et des adjectifs, dans le langage familier, pour marquer un degré excessif. Archifou. Archipédant. C'étaient [chat et renard] deux vrais tartufs, deux archipatelins, LA FONT. *Fab.* IX, 14. Quoi! cela est fait? — Eh oui, madame, fait et archifait, ST-SIM. 254, 167. || Ce préfixe appartient aussi à quelques mots dérivés du grec et signifie en chef; là, la prononciation en varie, elle est quelquefois ar-ki.

— ÉTYM. Ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

† **ARCHIABBÉ** (ar-chi-a-bé), *s. m.* Titre de l'abbé de Cluny.

— ÉTYM. *Archi* et *abbé.*

† **ARCHIATRE** (ar-chi-a-tr'), *s. m.* Premier médecin d'une cour, d'un district, etc. .... Émerveillé de la distinction subtile d'un fameux archiatre de nos jours entre l'assassinat positif et l'assassinat négatif.... DIDEROT, *Essai sur Claude.*

— ÉTYM. Ἀρχίατρος, de ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE), et ἰατρός, médecin.

† **ARCHICAMÉRIER** (ar-chi-ka-mé-rié), *s. m.* Dignité honorifique de la cour de Rome.

— ÉTYM. *Archi* et *camérier.*

ARCHICHANCELIER (ar-chi-chan-se-lié), *s. m.* Le grand chancelier, titre de dignité sous le premier empire français.

— ÉTYM. *Archi* et *chancelier.*

† **ARCHICHANTRE** (ar-chi-chan-tr'), *s. m.* Terme de liturgie. Le premier chantre de certaines églises.

† **ARCHICHAPELAIN** (ar-chi-cha-pe-lin), *s. m.* Dignitaire ecclésiastique placé auprès des rois de France et des empereurs d'Allemagne.

— ÉTYM. *Archi* et *chapelain.*

ARCHIDIACONAT (ar-chi-di-a-co-na), *s. m.* Dignité d'archidiacre.

— ÉTYM. *Archidiacre.*

ARCHIDIACONÉ (ar-chi-dia-co-né), *s. m.* Étendue de la juridiction d'un archidiacre.

— HIST. XIIe s. De Cantorbire aveie l'arcediachené, *Th. le mart.* 87. || XIVe s. Il nous fit foy et homage

au nom de M. le cardinal de Macedonne, archediacre de [illegible], à cause de la dite acceptance, [illegible] *archidiaconatus* [illegible] s. [illegible] que la [illegible] de leur costé, que l'archediacre de [illegible] demeuré en sentence... [illegible], *Preuves*, liv. III, p. 51.

ARCHIDIACRE (ar-chi-dia-kr'), s. m. Ecclésiastique revêtu par l'évêque de ses pouvoirs sur les curés de son diocèse [illegible] en archidiaconé, ainsi que [illegible] en province, c'est-à-dire [illegible], parce que les archidiacres faisaient leurs visites à pied.

— HIST. XIIe s. Li arcediacres dut les apeaus [illegible] oïr; D'iluec durent avant à l'evesque venir, [illegible] à l'arcevesque, s'il [illegible] *Th. le mart.* [illegible] XIIe s. [illegible] archediacre [illegible] [doyen]. [illegible] 22 [illegible] XVIe s. On commença de creer les archediacres, quand [illegible] bon fut [illegible], CALV. *Inst.* 871. Il y a en chacune eglise un evesque, un archeprestre, un archediacre, ID. *ib.* 897.

— ÉTYM. *Archidiaconus*, de *archi* (voy. ARCHI) et *diaconus* (voy. DIACRE).

† ARCHIDIOCÉSAIN, AINE (ar-chi-dio-sé-zin, zè-n'), adj. Qui dépend d'un archevêché, qui appartient à un archevêché.

— ÉTYM. *Archi* et *diocésain*.

ARCHIDUC (ar-chi-duk), s. m. Titre des princes de la maison d'Autriche.

— ÉTYM. *Archi* et *duc*.

† ARCHIDUCAL, ALE (ar-chi-du-kal, ka-l'), adj. Qui appartient aux archiducs.

ARCHIDUCHÉ (ar-chi-du-ché), s. m. Seigneurie d'un archiduc. L'Autriche était un archiduché.

ARCHIDUCHESSE (ar-chi-du-chè-s'), s. f. La femme d'un archiduc. Titre donné aux filles ou aux sœurs de l'empereur d'Autriche.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE (ar-ki-é-pi-sko-pal, pa-l'), adj. Qui appartient à l'archevêque. Dignité archiépiscopale. Sièges archiépiscopaux.

— HIST. XIIe s. La cruiz arcevesqual fist porter à sa destre, *Th. le mart.* 58.

— ÉTYM. *Archiepiscopus* (voy. ARCHEVÊQUE).

ARCHIÉPISCOPAT (ar-ki-é-pi-sko-pa), s. m. || 1° Dignité d'archevêque. || 2° Temps pendant lequel un archevêque a occupé son siége.

— ÉTYM. *Archiepiscopus* (voy. ARCHEVÊQUE).

† ARCHIÈRE (ar-chiè-r'), s. f. || 1° Ouverture pratiquée dans les murailles et par laquelle on tirait de l'arc. || 2° Lucarne ou trou donnant du jour sur une cour ou un jardin.

— HIST. XIIIe s. Par une petitete archiere, *la Rose*, 20994.

— ÉTYM. *Arc*.

† ARCHIGALLE (ar-chi-ga-l'), s. m. Terme d'antiquité. Chef des prêtres de Cybèle.

— ÉTYM. *Archigallus*, de *archi*, et *Gallus*, prêtre de Cybèle.

† ARCHILOQUIEN (ar-chi-lo-kiin), adj. m. Nom de deux vers chez les Grecs et les Romains : le grand avait sept pieds, le petit en avait quatre. Le nom de ces vers leur venait du poëte Archiloque, qui les avait inventés.

† ARCHILUTH (ar-chi-lut'), s. m. Ancien instrument dont les Italiens se servaient pour jouer la basse continue.

— ÉTYM. *Archi* et *luth*.

† ARCHIMAGIE (ar-chi-ma-jie), s. f. Terme d'alchimie. La partie de l'alchimie qui traitait de l'art de faire de l'or.

— ÉTYM. *Archi* et *magie*.

ARCHIMANDRITAT (ar-chi-man-dri-ta), s. m. Le bénéfice d'un archimandrite ; sa dignité.

ARCHIMANDRITE (ar-chi-man-dri-t'), s. m. Nom du supérieur de certains couvents. Un de ses enfants avait été fait par le roi d'Espagne archimandrite de Messine, ST-SIM. 77, 254.

— ÉTYM. Ἀρχιμανδρίτης, de ἀρχι (voy. ARCHI), et μάνδρα, enclos, écurie, et par suite cloître.

† ARCHIMONASTÈRE (ar-chi-mo-na-stê-r'), s. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation.

— ÉTYM. *Archi* et *monastère*.

† 1. ARCHINE (ar-chi-n'), s. m. Unité des mesures de longueur en Russie. Sept archines ne font pas tout à fait sept mètres.

— ÉTYM. Mot russe.

† 2. ARCHINE (ar-chi-n'), s. f. Petite arche; cintre formé dans la charpente qui soutient les terrains d'une carrière.

— ÉTYM. Diminutif d'*arche* 1.

ARCHIPEL (ar-chi-pèl), s. m. || 1° Terme de géographie. Étendue de mer parsemée de groupes d'îles. || 2° Particulièrement, la partie de la Méditerranée située entre la Grèce, la Macédoine et l'Asie.

— ÉTYM. Ital. *arcipelago*, corruption du grec moderne αἰγαιοπέλαγο, c'est-à-dire mer Égée. Du temps de Ménage, quelques-uns disaient *archipelague*, ce qu'il condamne.

† ARCHIPOMPE (ar-chi-pon-p') ou ARCHE DE POMPE, s. f. Terme de marine. Cloison établie dans la cale autour du pied du grand mât, pour renfermer les pompes.

— ÉTYM. *Arche*, coffre (voy. ARCHE 1), et *pompe*.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE (ar-chi-prè-sbi-té-ral, ra-l'), adj. Qui concerne l'archiprêtre.

— ÉTYM. *Archiprêtre*.

† ARCHIPRESBYTÉRAT (ar-chi-prè-sbi-té-ra), s. m. Dignité d'archiprêtre ; bénéfice de l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE (ar-chi-prê-tr'), s. m. Titre de dignité qui donne aux curés de certaines églises la prééminence sur les autres curés. Alexis Petrowitz était accusé à l'archiprêtre d'avoir souhaité la mort de son père, VOLT. *Russie*, II, 10.

— HIST. XIIIe s. Ahi ! que ne vos ont oï Ou l'arceprestre ou dant Davi, Ou li prestre de la folie, *Ren.* 11326. Entre moi et frere Bernart, L'arceprestre que [illegible], *ib.* 9905. || XVIe s. Il y a en chacune eglise un evesque, un archeprestre, un archediacre, CALV. *Inst.* 897.

— ÉTYM. *Archi* et *prêtre*.

ARCHIPRÊTRÉ (ar-chi-prê-tré), s. m. Juridiction d'un archiprêtre.

— REM. On a dit anciennement *archiprevoré*, de *prevoire*, [illegible] de *prestre* (voy. PRÊTRE).

† ARCHIPRIEUR (ar-chi-pri-eur), s. m. Titre que portait le grand maître des Templiers.

— ÉTYM. *Archi* et *prieur*.

† ARCHIRABBIN (ar-chi-ra-bin), s. m. Chef des rabbins. Il n'y a point d'archirabbin juif qui ne soit astrologue, VOLT. *Phil.* V, 355.

— ÉTYM. *Archi* et *rabbin*.

ARCHITECTE (ar-chi-tè-kt'), s. m. Celui qui exerce, en qualité de maître, l'art de bâtir, traçant les plans, et surveillant l'exécution des constructions. Mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des fondements et l'idée du premier dessein et la marque de l'architecte, BOSS. *La Vallière, Profession.* || Fig. Cette réformation dont Luther était l'architecte, BOSS. *Var.* 1. || L'architecte de l'univers, Dieu.

— HIST. XVe s. S'ensuit que les architecteurs, c'est assavoir les disposeurs de l'œuvre, scevent les causes des besoignes, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 11. || XVIe s. Ce grand architecteur et facteur de l'univers, PARÉ, *Préf.* I, 10. Un architecte et edificateur doit.... ID. XXV, 20.

— ÉTYM. *Architectus*, du grec ἀρχιτέκτων, de ἄρχω, commander (voy. ARCHONTE), et de τέκτων, artisan en général, et, en particulier, charpentier; mot à mot, maître des charpentiers.

ARCHITECTONIQUE (ar-chi-tè-kto-ni-k'). || 1° *Adj.* Qui a rapport à l'architecture. || 2° *S. f.* L'art de la construction. Étudier, enseigner l'architectonique. || En philosophie, méthode qui coordonne les diverses parties d'un système.

— HIST. XIVe s. Entre ces vertuz intellectuelles il y en a une qui est architettonique et principal et qui ordene de tout, ORESME, *Eth.* 180. Science politique est architectonique, c'est à dire princesse et maistresse sus tout l'edifice des loys et de la policie, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Ἀρχιτεκτονικός, de ἀρχιτεκτονέω, bâtir (voy. ARCHITECTE).

ARCHITECTONOGRAPHE (ar-chi-tè-kto-no-gra-f'), s. m. Celui qui s'occupe d'architectonographie.

— ÉTYM. Ἀρχιτεκτονέω, bâtir (voy. ARCHITECTE), et γράφω, décrire (voy. GRAPHIQUE).

ARCHITECTONOGRAPHIE (ar-chi-tè-kto-no-gra-fie), s. f. Description des bâtiments, des édifices.

† ARCHITECTURAL, ALE (ar-chi-tè-ktu-ral, ra-l'), adj. Qui appartient à l'architecture. Les termes architecturaux.

ARCHITECTURE (ar-chi-tè-ktu-r'), s. f. || 1° L'art de construire les édifices. L'architecture grecque. L'architecture gothique. Les cinq ordres d'architecture. || 2° La disposition d'un bâtiment. Les temples sont d'une architecture simple, mais majestueuse, FÉN. *Tél.* II. || L'architecture militaire, l'art de fortifier les places. || L'architecture navale, l'art de construire les vaisseaux. || L'architecture hydraulique, l'art d'établir des machines pour diriger les eaux. || 3° Fig. Les os sont, dans l'architecture du corps humain, ce que sont les pièces de bois dans un bâtiment de charpente, BOSS. *Connaiss.* II, 7.

— ÉTYM. *Architectura*, d'*architectus* (voy. ARCHITECTE)

ARCHITRAVE (ar-chi-tra-v'), s. f. || 1° Terme d'architecture. Partie principale de l'entablement entre la frise et le chapiteau. On voit la marque circulaire que les boucliers [offrandes votives] ont imprimée sur l'architrave, CHATEAUB. *Itin.* I, 193. || 2° En termes de menuiserie, partie lisse qui est en contre-bas d'une corniche, et qui est terminée par un astragale ou autre moulure. || 3° En termes de marine, pièce de bois qui sert de soutien dans certaines parties des vaisseaux.

— HIST. XVIe s. Je ne me puis garder, quand j'oy nos architectes s'enfler de ces gros mots, pilastres, architraves, corniches, que mon imagination ne se saisisse incontinent du palais d'Apollidon, et par effet je trouve que ce sont les chetives pieces de la porte de ma cuisine, MONT. I, 52. Au dessus des testes des chapitaux des colonnes, il y aura un architrave, frise et corniche, qui regnera autour dudit cabinet, PALISSY, 59. Moulleures, lozenges, arcs-qui-travent, frize et cornise, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. *Archi*, principale (voy. ARCHI), et *trave*, du latin *trabs*, poutre (voy. TRAPE); mot à mot, maîtresse poutre.

† ARCHITRAVÉ, ÉE (ar-chi-tra-vé, vée), adj. Terme d'architecture. Une corniche architravée ou, simplement, une architravée, corniche à laquelle on a ajouté une architrave.

† ARCHITRÉSORIER (ar-chi-tré-zo-rié), s. m. Grand trésorier, nom d'une haute dignité sous le règne de Napoléon Ier.

— ÉTYM. *Archi* et *trésorier*.

ARCHITRICLIN (ar-chi-tri-klin), s. m. || 1° Terme d'antiquité. Celui qui présidait à l'ordonnance d'un festin. || 2° Familièrement. Celui qui organise un repas.

— HIST. XIIIe s. Archedeclin i ot un prince En cele terre où Dieu estoit; Riches hom ert, et moult avoit; À ses noces l'en a mené; arcedeclin l'a apelé, *Vie de J. C.* DU CANGE, *architriclinus.* || XVe s. Nostre Seigneur fit miracle en conversion d'eaue en vin es nopces d'architriclin, DU CANGE, *ib.* || XVIe s. Pource que l'evangeliste saint Jean, recitant le miracle, parle de l'architriclin, il leur a semblé avis que c'etoit le nom propre de l'espoux, CALV. 144.

— ÉTYM. *Architriclinus*, grec ἀρχιτρίκλινος, de ἄρχω, commander, et de τρίκλινον, latin *triclinium*, table à trois lits (les anciens mangeaient couchés), de τρίς, trois (voy. TROIS), et de κλίνη, lit (voy. CLINIQUE). Les légendes du moyen âge avaient fait de l'*architriclin* de l'évangile le nom propre d'un riche seigneur.

ARCHIVES (ar-chi-v'), s. f. plur. || 1° Anciens titres et documents. Archives nationales. Archives publiques. Archives privées. || 2° Lieu où les archives sont déposées. On a ajouté de nouvelles constructions aux Archives. || 3° Fig. Les chants de Pindare forment, avec les ouvrages d'Homère, les brillantes archives de la Grèce, CHATEAUB. *Itin.* 28. Des malices du sexe immortelles archives, BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XVIe s. Les curieux font de leur memoire un archive et registre fort mal-plaisant, et de fort mauvaise grace, AMYOT, *de la Curios.* 16.

— ÉTYM. *Archium* et *archivum*, grec, ἀρχεῖον, proprement demeure des magistrats supérieurs, puis dépôt des pièces officielles. Ἀρχεῖον vient de ἄρχω, commander (voy. ARCHONTE). *Archive* a été singulier et masculin, dans le XVIe siècle, à cause de l'étymologie.

† ARCHIVIOLE (ar-chi-vi-o-l'), s. f. Nom d'un ancien instrument de musique. Espèce de clavecin sur lequel on appliquait un jeu de viole au moyen d'une roue, *Trévoux.*

— ÉTYM. *Archi* et *viole*.

ARCHIVISTE (ar-chi-vi-st'), s. m. Préposé à la garde des archives. || Archiviste paléographe, élève de l'École des Chartes, qui, après examen, a droit aux places d'archiviste et de bibliothécaire.

— ÉTYM. *Archive*.

ARCHIVOLTE (ar-chi-vol-t'), s. f. Terme d'architecture. Bande ornée de moulures régnant sur les vousseaux du cintre d'une arcade. Chacun des cinq ordres de l'architecture grecque a son archivolte qui lui est propre.

— ÉTYM. Bas-lat. *archivoltum* et *archivotum*, signifiant voûte, et composé de *archi*, principale (voy. ARCHI), et de *voltum* ou *volta*, voûte (voy. ce mot).

ARCHONTAT (ar-kon-ta), s. m. || 1° Dignité d'archonte. || 2° Temps d'exercice de cette magistrature.

— ÉTYM. *Archonte*.

ARCHONTE (ar-kon-t'), s. m. Titre qu'on donnait,

en Grèce et particulièrement à Athènes, aux magistrats qui dirigeaient la république. Il y avait chez les Athéniens neuf archontes; leurs fonctions étaient annuelles. Les charges nécessaires pour faire partie de l'aréopage, c'étaient celles d'archonte, de thesmothète et de polémarque, P. L. COUR. *Lett.* II, 333.

— HIST. XIII[e] s. Dix de ces riches hommes que il apelent en greseis [grec] arcondes, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 292.

— ÉTYM. Ἄρχων, de ἄρχω, commander, être premier; ἀρχὴ, commencement, autorité; de là les divers sens de ce mot en composition.

† **ARCHURE** (ar-chu-r'), *s. f.* Pièces de menuiserie, en forme de coffre, qui sont placées devant les meules d'un moulin.

— ÉTYM. *Arche* 1.

† **ARCIFORME** (ar-si-for-m'), *adj.* Terme technique. En forme d'arc.

— ÉTYM. *Arcus*, arc, et *forma*, forme.

† **ARCILIÈRES** (ar-si-liè-r'), *s. f. plur.* Terme de charpentier. Pièces de bois cintrées et tournant sur place.

— ÉTYM. *Arc.*

ARÇON (ar-son), *s. m.* || **1°** Pièce de bois cintrée qui fait partie de la selle. Arçon de devant. Arçon de derrière. Et ma hache est pendue à l'arçon de ma selle, V. HUGO, *Orient.* 15. Les rois tiendront l'arçon de notre selle, VOLT. *Dial.* 25. Deux longs pistolets d'arçon, passés dans une étroite ceinture, relevaient sa veste d'une manière grotesque, CHATEAUB. *Itin.* 31. || Être ferme dans, sur les arçons. Au propre, se tenir bien en selle; au figuré, défendre ses principes, ses opinions avec vigueur. Sans cette mauvaise chose, il se fût encore remis dans les arçons, SÉV. 391. || Perdre, vider les arçons. Au propre, tomber, être renversé de cheval; au figuré, être déconcerté, embarrassé. Le ménestrel consacrait ses chansons À ce vainqueur dont la terrible lance Aux plus vaillants fait vider les arçons, MILLEV. *Charlem. à Pavie*, ch. III. Dom Ruis de Martanza fit perdre les arçons à son adversaire, VOLT. *Mœurs*, 45. || **2°** Les chapeliers appellent arçon un instrument en forme d'archet, qui sert à leur métier. || **3°** En termes d'agriculture, sarment de vigne qu'on recourbe pour lui faire produire plus de fruit.

— HIST. XI[e] s. Pleine sa hanste [il] l'abat mort des arçuns, *Ch. de Rol.* XCII. || XII[e] s. De plene terre [il]est sailliz en l'arzon, *Ronc.* p. 52. || XIII[e] s. Li rois Ricars tenoit en sa main un tronchon d'une lance, et meut au Barrois, et le quida porter fors des archons, *Chr. de Rains*, p. 40. Or est Renart en grant peril, Il drece la qeue en l'arçon; Qar moult doute mors [morsure] de gaingnon, *Ren.* 1831. Quant s'oroison eut dite et faite, Sa viele a dou fuerre traite, L'arçon [archet] as cordes fait sentir Et la viele retentir, G. DE COINSI, *Du cierge*. Fust à pié, fust sus les arçons, *la Rose*, 6699. Et chascun deit aveir l'une de ces deus espées atachiées à l'arson devant de la scelle, et l'autre deit aveir ceinte, *Ass. de Jér.* I, 170. Sus un bas cheval bien fourni seoit; ses renes avoit getées sur l'arçon de sa selle et les tenoit à ses deus mains, JOINV. 227. || XV[e] s. En mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier, et l'autre emprès les oreilles, sailloit par entre ses bras de l'autre part du coursier, *Bouciq.* I, ch. 6. Les quels ferirent sur le duc d'Orleans et le tuerent, et jetterent à terre de dessus sa mule : et luy coupperent le poing, dont il tenoit l'arson de sa selle, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*.

— ÉTYM. wall. *airçon;* Berry, *arçon*, légère bande de fer mise sur le dessus du sabot; espagn. *arzon;* ital. *arzione;* de *arcus* (voy. ARC), à cause de la forme de cette partie de la selle.

† **ARÇONNAGE** (ar-so-na-j'), *s. m.* Action d'arçonner et résultat de cette action.

† **ARÇONNER** (ar-so-né), *v. a.* Terme de chapellerie. Battre la laine, la bourre et la soie avec l'arçon.

— ÉTYM. *Arçon.*

† **ARÇONNEUR** (ar-so-neur), *s. m.* Celui qui arçonne.

— HIST. XIV[e] s. Le dit Guillaume decoppa par grant despit à Cyrot arçonneur la corde de son arçon [instrument à carder], DU CANGE, *arcio*.

† **ARCOT** (ar-ko), *s. m.* En termes de fonderie, parties de métal tombées dans les cendres, d'où on les retire en criblant ces cendres.

† **ARCTATION** (ar-kta-sion), *s. f.* Terme de médecine. Rétrécissement d'une ouverture naturelle ou d'un canal.

— ÉTYM. *Arctatio*, rétrécissement.

ARCTIQUE (ar-kti-k'), *adj.* Situé au nord. Pôle arctique. Terres arctiques.

— HIST. XVI[e] s. [On verra] Les peuples arcticques, en plein aspect des antarcticques, franchir la mer Atlanticque, RAB. *Pant.* III, 49.

— ÉTYM. *Arcticus*, du grec ἀρκτικὸς, de ἄρκτος, ours, à cause de la situation de la Grande Ourse au voisinage du pôle nord, et de la Petite Ourse au pôle lui-même. Ἄρκτος tient au sanscrit *riksha*, et à *ursus* (voy. OURS). Provenç. *artic;* espagn. *arctico;* ital. *artico*.

ARCTURUS (ar-ktu-rus) ou poétiquement **ARCTURE** (ar-ktu-r'), *s. m.* Terme d'astronomie. Étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, à la queue de la Grande Ourse. Que si vous labourez des guérets moins féconds, Au lever de l'Arcture, il vous faut, au contraire.... SEGRAIS, *Géorg.* liv. I.

— ÉTYM. *Arcturus*, du grec ἀρκτοῦρος, de ἄρκτος, ours (voy. ARCTIQUE), et de οὖρος, gardien.

† **ARCUATION** (ar-ku-a-sion), *s. f.* Terme de médecine. Courbure des os chez les enfants devenant rachitiques.

— ÉTYM. *Arcuare*, courber en arc, d'*arcus* (voy. ARC).

† **ARCURE** (ar-ku-r'), *s. f.* Terme de jardinage. Courbure. L'arcure consiste à courber, en forme d'arc ou demi-cercle, des rameaux et même des branches, l'extrémité inclinée vers le sol, pour qu'ils se mettent à fruit.

— ÉTYM. *Arc.*

ARDÉLION (ar-dé-li-on), *s. m.* Homme qui fait l'empressé et se mêle de tout. Inusité.

— ÉTYM. *Ardelio*, qui avait ce sens en latin.

ARDEMMENT (ar-da-man), *adv.* Avec ardeur. Désirer ardemment. Je l'avouerai, mon cœur ne veut rien qu'ardemment, VOLT. *Zaïre*, I, 2. C'est ou d'elle ou du trône être ardemment épris, Que vouloir ou l'aimer ou régner à ce prix, CORN. *Rodog.* III, 5. Et tous trois à l'envi s'empressent ardemment À qui dévorerait ce règne d'un moment, ID. *Othon*, I, 1. Mais ce n'est pas assez d'entreprendre ardemment, L'honneur de l'entreprise est dans l'événement, ROTROU, *Antig.* III, 5.

— HIST. XIV[e] s. Les joenes sont fais amis legierement et prestement, et aiment ardaument ou forment, ORESME, *Eth.* 234. || XV[e] s. Et toudis regardoit le roi la gentil dame, si ardemment, qu'elle en devenoit toute honteuse et abaubie, FROISS. I, I, 165. || XVI[e] s. Car il estoit courroucé ardemment, MAROT, IV, 253. Qui plus est près, plus ardemment desire, ID. I, 358. Ardentement plus ne suis amoureux, ID. II, 80. Quand je vous aime ardantement, ID. III, 131. Il l'aima si affectueusement et si ardemment, que..... AMYOT, *Artax.* 33. Depuis ce jour-là Cyrus l'aima plus ardemment que nulle autre, ID. *ib.* 39. C'est, au contraire du dire de Bias, entreprendre froidement, mais poursuivre ardemment, CHARRON, *Sagesse*, II, I.

— ÉTYM. *Ardent;* provenç. *ardenment;* espagn. *ardentemiente;* ital. *ardentemente*. *Ardemment* (*ardent* et *ment*) est la forme ancienne, où *ardent* valait pour le masculin et le féminin; *ardentement* est une forme qui n'a pas prévalu, mais dans laquelle on essaya d'accorder la nouvelle syntaxe de ces adjectifs avec le genre de *ment* (voy. MENT).

† **ARDENET** (ar-de-nè) ou **ARDERET** (ar-de-rè), *s. m.* Ornithologie. Nom vulgaire du gros-bec des Ardennes.

ARDENT, ENTE (ar-dan, dan-t'), *adj.* || **1°** Qui est en feu, flamboyant; qui brûle. Charbon ardent. Cendre ardente. Yeux ardents. Fièvre ardente. Soif ardente. Soleil ardent. Le soleil est ardent. Le feu toujours ardent qui brûle pour nos dieux, RAC. *Brit.* V, 8. Dans des ruisseaux de sang Troie ardente plongée, ID. *Andr.* IV, 5. Le soleil irrité Formait un poêle ardent au milieu de l'été, BOIL. *Sat.* III. L'œil ardent de colère, CORN. *Poly.* I, 3. || Miroir ardent, miroir construit de manière que, recevant les rayons du soleil, il brûle et enflamme les objets placés au foyer. || Verre ardent, verre convexe qui réfracte les rayons du soleil de manière à les réunir au foyer et à brûler ce qui est placé à ce même foyer. || Terme de blason qui s'applique aux charbons allumés; par exemple, des charbons de sable ardents de gueule. || Chapelle ardente, luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil. Parlerons-nous de ces chapelles ardentes, de ces chars tendus de noir? CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 11. || Chambre ardente, tribunal chargé de juger certains grands crimes, et qui faisait brûler les coupables. || **2°** Au figuré, en parlant des choses, violent, vif. Passion ardente. Une ardente vengeance A souvent confondu le crime et l'innocence, VOLT. *Triumv.* II, 1. || **3°** Fig. En parlant des personnes ou des animaux, plein d'ardeur, actif, véhément, violent. Cheval ardent. Homme d'un esprit ardent. Ardent à l'ouvrage. Ardent à poursuivre la gloire. Un naturel ardent. Une ardente jeunesse. D'un génie ardent, mais limité, VOLT. *Catil.* II, 3. Achille trop ardent l'a peut-être offensé, RAC. *Iphig.* V, 1. Ardente à me l'offrir, Vous ne craigniez rien tant que d'être refusée.... ID. *Baj.* V, 4. Elle m'a vu toujours ardent à vous louer, ID. *Bérén.* V, 7. Depuis six mois entiers j'ai cru que, nuit et jour, Ardente elle veillait au soin de mon amour, ID. *Baj.* IV, 4. Vous les verrez toujours ardents à vous complaire, ID. *Brit.* IV, 4. Amurat plus ardent, et seul jusqu'à ce jour A voulu que l'on dût ce titre à son amour, ID. *Baj.* I, 3. Ce Parthe, seigneur, ardent à nous défendre, ID. *Mithr.* III, 1. Tantôt comme une abeille ardente à son ouvrage, BOIL. *Art p.* II. Je le trouvais ardent pour mes intérêts, FÉN. *Tél.* XIII. Combien vous pouviez être ardents dans le bien et dans la vertu! MASS. *Magd.* Amoureux de la gloire, ardent après l'estime, CORN. *Attila*, I, 2. La reine, qui m'entend, peut me désavouer ; Elle m'a vu toujours ardent à vous louer, RACAN, *Berg.* V, sc. dern. || **4°** Porté à l'amour. Un étalon ardent. || En termes de marine, vaisseau ardent, vaisseau qui a beaucoup de disposition à venir au vent contre son gouvernail et contre l'effet de ses voiles d'avant. || **5°** En parlant des couleurs, roux. Cheveux d'un blond ardent. Cheval d'un poil ardent. || **6°** *S. m.* Exhalaison enflammée qui paraît sur le sol dans les grandes chaleurs. Ces ardents ou feux follets qui s'y jouent, DESC. *Météor.* 7. Je les voyais comme deux ardents qui marchaient toujours devant moi, et qui m'éclairaient en me perdant, VOIT. *Lett.* 149. || **7°** Le mal des ardents ou le feu Saint-Antoine, sorte d'érysipèle gangréneux qui a sévi d'une façon fort cruelle durant le moyen âge. || **8°** Nom que portent certains académiciens à Naples.

— HIST. XI[e] s. Les treiz enfanz tout en un four ardant, *Ch. de Rol.* CCXXIV. || XII[e] s. De verz albes espines à faire un feu ardant, *Ronc.* p. 199. Plus j'en sui [de l'amour] ardans que feus, Et du soufrir bien veuillant, *Couci*, p. 123. Dessus le chief de Flore l'enfant [il y] Avoit une escarboucle ardant, *Romancero*, p. 58. || XIII[e] s. Cirges ardanz, Dont li clartez esteit moult granz, *Lai del désiré*. Mais en la chambre ardant lesserent Deus cierges qui clarté geterent , *Ren.* 22179. Ki a les iex rouges et ardans, c'est signes qu'il soit malvais et mal acostumés, ALEBRANT, f° 69. || XIV[e] s. L'homme qui est trop ardent d'acquerre richesses, *Ménagier*, I, 9. || XVI[e] s. Minutius ardent du desir de combattre sans propos, et faisant de l'audacieux, AMYOT, *Fab.* 13. Il tiroit un vent impetueux, lequel enlevoit de la plaine une poudre ardente comme feu, ID. *ib.* 32. Une soif ardente, ID. *Anton.* 61.

— ÉTYM. *Arder;* bourguig. *adan;* provenç. *ardent;* ital. *ardente*.

ARDER (ar-dé), **ARDRE** (ar-dr') ou **ARDOIR** (ar-doir). || **1°** *V. a.* Brûler. Que le feu Saint-Antoine vous arde! || **2°** *V. n.* Être brûlant. Haro! la gorge m'ard, LA FONT. *Paysan*.

— REM. Ce mot est tombé en désuétude. Le participe passé est *ards* ou *ars*.

— HIST. X[e] s. Enz en'l fou la getterent [ils], com arde tost, *Eulalie*. || XI[e] s. Les citez arses et les homes vaincuz, *Ch. de Rol.* XVI. Esterminals [sorte de pierre précieuse], escarboucles qui ardent, *ib.* CXIII. Il le fait pendre ou ardeir ou ocire, *ib.* CCLXVIII. || XII[e] s. Ardent ces hastes, ces gonfanons vermez, *Ronc.* p. 112. Largesse semble à feu de paille; quant il est ars, jà rien ne vaut, LE COMTE DE PUTIERS, *Romancero*, p. 161. Ardant [nous] irons ses viles, ses chastiax et ses bors [bourgs], *Sax.* XXVII. Pur quei as fait ardre mes blez? *Rois*, 172. || XIII[e] s. Il virent ces hautes yglises, et ces riches palais fondre, et ces grans rues marcheandes ardoir à feu, et il n'en pooient plus faire, VILLEH. XCI. Et fist tout maintenant ocirre l'archevesque de la ville, et tous les haus homes fist ardoir, ID. CLIV. Et tenoit bien li frons del feu, si come il aloit ardant, demi-liue de terre, ID. XCI. De deuil et de pitié trestous li cuers m'en art, *Berte* XXII. Que ce seroit bien fait que la vieille on arsist, *ib.* XCI. Li prevos de Paris doit faire ardoir la fausse euvre, *Liv. des mét.* 251. Et saciés que il vous a fait jà grant damage, car il art et destruit quankes il ataint de vos fortereces, *Chr. de Rains*, p. 75. Autre mireor sunt qui ardent les choses, quant eus les regardent, *la Rose*, 18367. Car cil qui plus en vuet boivent, Ardent plus de soif que devant, *la Rose*, 6014. Aucunes fois seult l'en baisier

Tel main qu'en [illegible] qu'el fust arse, *ib.* 7417. [illegible] et [illegible] A [illegible] xi. 2. Avec [illegible] doit, ardi il [illegible] [illegible] *Prov.* 22. [illegible] Il ardoit [illegible] de desir qu'il avoit de s'en aller vistement à la guerre, [illegible] *Merl.* 66.

— ÉTYM. *Ardere;* picard, *arder, asir;* provenç. *ard*[illegible] *ardere.*

† ARDERET [illegible] s. m. Voy. [illegible]

ARDEUR (ar-deur), s. f. || 1° [illegible] Ardeur de la fièvre. L'ardeur du soleil. [illegible] des ardeurs éternelles qui [illegible] *Prov.* [illegible] sans fin et sans mesure, ID. *Car. Vér. d'un aven.* Une [illegible] ardeur [illegible] d'un secret effort jusqu'aux os me consume, ROTR. *Antig.* II, 4. Dans l'ardeur de sa [illegible] dira éternellement le jour qui la vit naître, [illegible] *Car. Mont. roche.* || 2° Désir violent. [illegible] sais bien que l'ardeur de venger vos parents.... ID. *Hérad.* [illegible] *Sertor.* III, 2. Et son illustre ardeur [illegible] ID. *Hor.* II, 1. De l'ardeur [illegible] *Mithr.* I, 1. J'attends avec ardeur [illegible] toutes les ardeurs du monde d'entrer dans votre alliance, [illegible] qu'augmenter l'ardeur que j'ai de le satisfaire [illegible] || 3° [illegible] était l'ardeur de [illegible] d'ardeur pour recouvrer la liberté. Enflammer ou exciter l'ardeur de quelqu'un. Doubler l'ardeur du soldat. [illegible] l'ardeur. Vive source de flamme où j'ai pris une ardeur Qui toute autre surmonte, MALH. V, 1. Certaines ardeurs qu'on éprouve dans la résolution d'une vie nouvelle, MASS. *Pâq.* Les ardeurs d'une piété fidèle, ID. *Car. Tu dour.* Les premières ardeurs de la conversion d'éclat, ID. *ib.* Écoutez un peu moins ces ardeurs généreuses, CORN. *Hor.* III, 6. [illegible] premiers sentiments que poussent la [illegible] de ses ressentiments, ID. *Cid.* III, 4. [illegible] Jésus-Christ a choisi lui-même pour répandre dans le monde la lumière de ses vérités [illegible] et les premières ardeurs de l'amour divin qu'il y venait établir, FLÉCH. II, 144. Les funestes ardeurs de leurs convoitises, ID. *Serm.* I, 82. || 4° Amour, passion. Je n'imiterai point ceux qui ne témoignent de l'ardeur pour leurs maîtresses que durant les fiançailles, PELLISS. *Disc. Lorsqu'il succède à de Porchères.* Le mien [cœur] savait vous rendre une ardeur mutuelle, CORN. *Sertor.* V, 7. L'amour à ses pieds ne donne point d'ardeur Qui ne cède aisément aux soins de leur grandeur, ID. *Pomp.* II, 4. Douter de ses ardeurs, Vous qui la pouvez mettre au faîte des grandeurs, ID, *ib.* III, 3. Mon importune ardeur ne s'est point ralentie, RAC. *Baj.* V, 6. Cette ardeur que j'ai pour ses appas, ID. *Bérénice.* II, 2..... Des mêmes ardeurs dès longtemps enflammé, ID. *Mithr.* III, 2. Tant de soins, tant de pleurs, tant d'ardeurs inquiètes, ID. *Andr.* I, 4. Après tant de bontés, de soins, d'ardeurs extrêmes, Tu ne saurais jamais prononcer que tu m'aimes! ID. *Baj.* IV, 5. Est-ce là cette ardeur tant promise à sa cendre? ID. *Andr.* IV, 1. Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée, C'est Vénus tout entière à sa proie attachée, RAC. *Phèd.* I, 3. || 5° En termes de mystiques, une chose d'anges [illegible] céleste. Parmi tant de séraphins, de trônes, d'ardeurs nul ne se sentit assez de force pour s'offrir en sacrifice, CHATEAUB. *Génie,* I, 1, 4. || 6° Vivacité, [illegible] animaux. Ce cheval a de l'ardeur. [illegible] || 7° [illegible] || 8° [illegible] leur d'urine, sentiment de chaleur ardente que l'on [illegible] éprouve dans ce [illegible]

HIST. XIIe s. [illegible] par ardeur, presse de gent, et mes cevaus, par l'ardeur de [illegible] tuz jurs, [illegible] *Purgatoire,* 1265. Ce lour a fait force d'a[illegible] *Fl. et Bl.* 530s. [illegible] ardeur [elle] se remuoit Qu'à peu [illegible] *Ménagier,* t. II, p. 37. Volenté desordonnée et ardeur de acquerir les [illegible] *Ménagier,* I, 3. [illegible] tel ardeur, que.... ID. *ib.* 1125. L'autre à sa dame [illegible] l'ardeur du so[illegible]

— ÉTYM. *Ardor* [illegible] *ardeur* [illegible]

† ARDEZ [illegible] Regardez. Ardez, [illegible] *Sat.* [illegible] vie encore de sa peau, MOL. *Dép. am.* I, 4.

HIST. XIVe s. [illegible] *ardere.* [illegible]

— ÉTYM. Corruption de *regardez*, qui s'est dit [illegible]

† ARDIER [illegible] s. m. Terme de tisserand. Corde qui se met autour de l'ensuple, et qui sert à [illegible]

ARDILLON (ar-di-llon, *ll* mouillées, et non ar-di-yon), s. m. || 1° Pointe qui dans une boucle sert à [illegible] Cette boucle a deux, trois ardillons. || 2° [illegible] ment sur le tympan la feuille qu'on imprime.

— HIST. XIIIe s..... le chevillon, Qui est lié d'un hardillon, Dont li cloiax estoit fermez, *Ren.* [illegible] quoit boucle ny hardillon, *D. Flores de Grece,* [illegible] sur laquelle il escrivoit avec l'ardillon d'une boucle, AMYOT, *Pyrrh.* 4.

— ÉTYM. Picard et génev. *arguillon;* bas-lat. [illegible] *ardiglione.* Palsgrave, p. 18, écrit *hardillon,* [illegible] qui le rapporte à *dard* [illegible] *dillon,* ce qui est le diminutif de l'ancien français *harde* ou *arde,* bâton (voy. DU CANGE, *arda*); *hardillon,* proprement petit bâton, et puis petite [illegible] métallique. *Harde* paraît être le même que *hart.*

† ARDITO (ar-di-to), *adv.* Terme de musique. Marque l'énergie et l'éclat dans l'exécution.

— ÉTYM. Ital. *ardito,* hardi (voy. HARDI).

† ARDOIR (ar-doir), v. a. Voy. ARDRE.

ARDOISE (ar-doi-z'), s. f. || 1° Pierre d'un gris noir ou bleuâtre, qui sert à couvrir les maisons. || 2° Dans la peinture en bâtiments, couleur composée avec du blanc et du noir. || 3° En termes de marine, en ardoise, se dit des mantelets des sabords, quand ils ne sont ouverts ou relevés qu'à moitié.

— HIST. XIVe s. [illegible] *ardesia.* Quand nous eusmes bien remiré l'eglise Clere com jour, et couverte de bise Pierre ardoise.... CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.* || XVIe s. Couleur d'ardoize, gris ramier, gris perlé.... D'AUB. *Fœn.* I, 2. Ils firent du pain de paille hachée et d'ardoise, ID. *Hist.* II, 57.

— ÉTYM. Bas lat. *ardesia, ardosia, ardesius lapis.* Origine inconnue. Cependant il serait possible qu'il y eût là un radical celtique signifiant de couleur foncée : kymri, *arddu, ardwn,* très-sombre; *ardenna,* nom d'une vaste et sombre forêt des Gaules; *arduina, ardoina,* surnom de Diane dans une inscription gauloise; norm. *ardenne,* nom du bluet.

ARDOISÉ, ÉE (ar-doi-zé, zée) *part. passé.* || 1° Couvert d'ardoises. || 2° *Adj.* Qui est de la couleur de l'ardoise. Les œufs du bouvreuil sont ardoisés comme la chape de son dos, CHATEAUB. *Génie,* I, V, 6.

† ARDOISER (ar-doi-zé), v. a. || 1° Couvrir d'ardoises. || 2° Donner la couleur de l'ardoise.

† ARDOISEUX, EUSE (ar-doi-zeû, zeû-z'), *adj.* Qui est de la nature de l'ardoise.

† ARDOISIER (ar-doi-zié), s. m. Celui qui exploite une ardoisière, celui qui y travaille.

† ARDOISIER, IÈRE (ar-doi-zié, ziè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a de la tendance à se partager en feuillets comme l'ardoise.

ARDOISIÈRE (ar-doi-ziè-r'), s. f. Carrière d'ardoises.

HIST. XVIe s. Après avoir campé la nuict aux ardoiseres, D'AUB. *Hist.* II, 146. [illegible] les [illegible] ID. [illegible]

ARDRE, v. a. Voy. ARDER.

REM. *Ardre* est une forme irrégulière comme si le latin était *ardere;* la forme régulière est *ardoir* de *ardere;* la conjugaison en est régulièrement dans l'ancien français, *je ards, tu ards, il ard,* répondant à l'accentuation latine dans *ardeo, ardes, ardet,* comme *il appert* de *apparoir.* Le participe *ars* est le latin *arsus.*

† ARDS ou ARS, ARSE (ar, ar-s'), *part. passé* d'ardre. [illegible] Anne Dubourg, [illegible] ceux qui furent ards sous Philippe II, VOLT. *Jenni,* 2. Quant à cet amas de [illegible] Par votre main ars il sera, CHAULIEU, *À la duch. du Maine.* || Tombé en désuétude comme le verbe.

ARDU, UE (ar-du, due), *adj.* || 1° Au propre, de difficile accès. Montagne ardue. || 2° Plus ordinairement au figuré. Matière ardue. C'est une des plus ardues questions que j'aie ouï faire, VOIT. *Lett.* 56. Esprits versés dans cette science ardue du pour et du contre, VOLT. *Jenni,* 8.

— ÉTYM. *Arduus;* grec, [illegible], adverbe signifiant en haut, celtique, *ard,* élevé.

† ARDUITÉ (ar-du-i-té), s. f. Qualité de ce qui est ardu.

REM. On a essayé aussi de faire *arduosité.* Ceux qui croiraient l'esprit de la nation française incompatible avec les arduosités de la plus subtile dialectique, auraient contre eux l'histoire de la philosophie pendant les cinq siècles qui suivirent le dixième, [illegible] *Kant,* p. 131. Un substantif de *ardu* serait certainement utile. De ces deux *arduité* et *arduosité* le premier est incontestablement préférable, formé d'*ardu,* comme *continuité* de *continu,* et ayant été employé au XVIe siècle, tandis que *arduosité* suppose un adjectif *ardueux,* qui n'existe pas.

— HIST. XVIe s. L'empereur ayant consideré l'arduité de son entreprise dès son arrivée en France, M. DU BELLAY, 587.

— ÉTYM. *Ardu.*

ARE (a-r'), s. m. Mesure agraire de superficie qui vaut cent mètres carrés.

— ÉTYM. *Area,* superficie (voy. AIRE).

AREC (a-rèk), s. m. Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont une espèce, nommée par Linné l'*areca catechu* (quoiqu'elle ne produise pas le cachou), fournit une amande semblable à la noix muscade employée dans la composition du bétel, et une autre espèce donne le chou palmiste.

† ARÉFACTION (a-ré-fa-ksion), s. f. Dessiccation qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut réduire en poudre.

— ÉTYM. *Arefactio,* de *arere,* être sec (voy. ARIDE) et *facere,* faire.

† ARÉIGNOL (a-ré-gnol), s. m. Terme de pêche. Sorte de filet.

† ARÉNACÉ, ÉE (a-ré-na-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme ou les propriétés du sable.

— ÉTYM. *Arenaceus,* de *arena* (voy. ARÈNE).

† ARÉNAIRE (a-ré-nê-r'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Qui croît dans les terrains sablonneux. || 2° *S. m.* Titre d'un ouvrage d'Archimède.

— ÉTYM. *Arenarius* (voy. ARÈNE).

† ARÉNATION (a-ré-na-sion), s. f. Terme de médecine. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud une partie du corps ou tout le corps d'un malade. L'arénation n'est guère employée aujourd'hui que pour entretenir la chaleur d'un membre dont on a lié l'artère principale.

— ÉTYM. *Arenatio,* d'*arena* (voy. ARÈNE).

ARÈNE (a-rê-n'), s. f. || 1° Sable, gravier. Les brûlantes arènes de la Libye. [En Égypte] Des nopals épineux couvrent une petite partie de l'arène sans bornes, CHATEAUB. *Mart.* 365. J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène, En un pré plein de

fleurs lentement se promène, BOIL. *Art p.* I. || 2° Dans un amphithéâtre, la partie sablée pour les jeux et les combats. Je le poussai avec tant de violence, que ses reins plièrent; il tomba sur l'arène et m'entraîna sur lui, FÉN. *Tél.* V. On ne descendit plus sur l'arène pour se former, mais pour se corrompre, MONTESQ. *Espr.* VIII, 11. Le jeune inconnu, touché du péril d'un si brave prince, se jette dans l'arène, plus prompt que l'éclair, VOLT. *Pr. de Babyl.* 1. || Descendre dans l'arène, accepter un défi; et, au figuré, s'engager dans une dispute, dans une controverse. || Fig. Notre pays fut l'arène de la guerre civile. Si l'État désorganisé ne présente aux Français que l'arène famélique et sanglante de l'anarchie.... MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 158. De quel droit viens-tu dans l'arène Juger sans avoir combattu? V. HUGO, *Odes*, I, 1. Qu'ils inondent nos bords, qu'ils changent cette terre En une arène ouverte où renaisse la guerre, C. DELAV. *Paria*, V, 2. || 3° Espèce de sable argileux ayant la propriété de former, par son mélange avec la chaux grasse, un mortier hydraulique. || 4° *S. f. plur.* Anciens amphithéâtres romains. Les arènes de Nîmes, d'Arles. Je m'ennuie au forum; je m'ennuie aux arènes, V. HUGO, *Odes*, IV, 8.

— HIST. XIIe s. Et [ils ont] les murs crevantés de fort araine bise, *Sax.* XXIII. || XIIIe s. Lors s'en viegnent par une araine, *Ren.* 19742. Chascuns est en aniaus et en buies là mis, Chascun jor portent pierre aus murs d'araine bis, Et traient aus carues [charrues] tote jor com roncis, *Ch. d'Ant.* I, 670. || XIVe s. Par chacun jour les araynes et gravois se accumulent au lieu où est le cours de l'eaue, DU CANGE, *arena.* || XVIe s. Ils se pourmenoyent sus le theatre aux arenes [à Arles], MONT. I, 49. Arene mouvante, ID. I, 232. Une mer infinie d'arenes desertes, AMYOT, *Crass.* 42. Une petite arene ou pierre, PARÉ, XV, 35. Le patient jette avec l'urine des arenes rouges ou jaunastres, ID. XV, 36.

— ÉTYM. *Arena*, sable; provenç. espagn. et ital. *arena*.

† **ARÉNER** (a-ré-né), *v. n.* Baisser; s'affaisser par trop de pesanteur. Ce plancher est aréné. On dit aussi s'aréner.

ARÉNEUX, EUSE (a-ré-neû, neû-z'), *adj.* Couvert de sable. Plages aréneuses. || Vieux.

— HIST. XVIe s. Aultres aroyent le rivaige areneux, et ne perdoyent leur semence, RAB. *Pant.* V, 22.

— ÉTYM. *Arenosus* (voy. ARÈNE).

† **ARÉNICOLE** (a-ré-ni-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les endroits sablonneux.

— ÉTYM. *Arena*, sable, et *colere*, habiter.

† **ARÉNIFÈRE** (a-ré-ni-fê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui contient du sable.

— ÉTYM. *Arena*, sable, et *ferre*, porter.

† **ARÉNIFORME** (a-ré-ni-for-m'), *adj.* Semblable au sable.

— ÉTYM. *Arène* et *forme*.

† **ARÉNULEUX, EUSE** (a-ré-nu-leû, leû-z'), *adj.* Terme didactique. Plein de menu sable; semblable à du menu sable.

— HIST. XVIe s. Si on lave le sang des ladres, on le trouvera arenuleux, PARÉ, XXII, 10.

— ÉTYM. *Arenula*, petit grain de sable, diminutif d'*arena*.

† **ARÉOLAIRE** (a-ré-o-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est rempli d'aréoles.

† **ARÉOLATION** (a-ré-o-la-sion), *s. f.* Terme didactique. Disposition en aréoles.

ARÉOLE (a-ré-o-l'), *s. f.* Petite aire. || En anatomie, les petits espaces que les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux, dans certains tissus et dans quelques organes, laissent entre eux. || Cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme. || Cercle qui se forme autour des boutons de la petite vérole, de la vaccine, etc. || Aréole inflammatoire, cercle plus ou moins étendu qui entoure le point enflammé. || En physique, cercle irisé qui entoure la lune.

— ÉTYM. *Areola*, diminutif de *area* (voy. AIRE).

†**ARÉOLÉ, ÉE** (a-ré-o-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui offre des aréoles.

ARÉOMÈTRE (a-ré-o-mè-tr'), *s. m.* Instrument qui sert à déterminer la pesanteur relative des liquides; pèse-liqueur.

— ÉTYM. Ἀραιός, ténu, et [illegible] (voy. MÈTRE) : mesure des choses ténues, liquides.

† **ARÉOMÉTRIQUE** (a-ré-o-mé-tri-k'), *adj.* Terme de physique. Qui se rapporte à l'aréomètre.

ARÉOPAGE (a-ré-o-pa-j'), *s. m.* || 1° Tribunal d'Athènes qui siégeait dans un lieu consacré à Mars. || 2° Par extension, assemblée de sages, de savants, de magistrats, etc. Ce sage Que pleure des Français l'auguste aréopage [la cour de cassation], CROUZET, *Sur la mort de Tronchet.* C'est à vous de donner le prix, Vous êtes mon aréopage, VOLT. *Trois manières.*

— ÉTYM. Ἀρειόπαγος, de ἄρειος, martial, de Ἄρης, Mars, et de πάγος, colline; la colline de Mars, qui donna son nom au tribunal.

ARÉOPAGITE (a-ré-o-pa-ji-t'), *s. m.* Membre de l'aréopage.

— ÉTYM. Ἀρειοπαγίτης (voy. ARÉOPAGE).

† **ARÉOPAGITIQUE** (a-ré-o-pa-ji-ti-k'), *adj.* Qui se rapporte à l'aréopage.

ARÉOSTYLE (a-ré-o-sti-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Les architectes grecs, établissant que l'intervalle entre les colonnes devait être une fois et demie, ou deux fois, ou deux fois et un quart, ou trois fois égale au diamètre de la colonne, donnaient le nom d'aréostyle à un édifice dont les colonnes étaient à une plus grande distance les unes des autres.

— ÉTYM. Ἀραιόστυλος, de ἀραιός, qui n'est pas serré (voy. ARÉOMÈTRE), et de στύλος, colonne (voy. STYLE).

ARÉOTECTONIQUE (a-ré-o-tè-kto-ni-k'), *s. f.* Terme de génie militaire, art qui concerne l'attaque et la défense des places fortes.

— ÉTYM. Ἄρης, Ἄρεος, Mars, et τέκτων, constructeur (pour τέκτων, voy. ARCHITECTE).

† **ARER** (a-ré), *v. n.* Terme de marine. Se dit de l'ancre d'un vaisseau, lorsque, le fond étant mauvais, elle n'y tient point et laboure en quelque sorte la terre.

— ÉTYM. *Arare*, labourer (voy. ARAIRE).

ARÊTE (a-rê-t'), *s. f.* || 1° Parties osseuses qui composent le squelette des poissons. || 2° En botanique, arête, le filet grêle, sec et plus ou moins roide, qui naît des paillettes florales des graminées. || 3° En architecture, angle saillant formé par deux faces. || L'arête d'une voûte, l'angle qu'elle forme avec un mur ou avec une autre voûte. || 4° En charpente, poutre à vive arête, poutre bien équarrie. || 5° En géométrie, la ligne d'intersection des deux plans qui forment un angle dièdre. || En géographie, ligne courbe ou brisée séparant ordinairement les deux versants principaux d'une chaîne de montagnes. || En géologie, ligne formée par la réunion de deux surfaces inclinées l'une sur l'autre. || 6° En termes d'art militaire, arête de glacis, la rencontre des parties qui forment les saillants d'un chemin couvert. || 7° Angle continué de quelque corps, comme l'élévation angulaire qui règne au long d'une lame d'épée, et le fil qui est élevé sur le manche d'une cuillère. || Arête d'une baïonnette, carre d'une lame de baïonnette. || 8° Technologie. Extrémité d'un chapeau, où l'on coud le bord. || Extrémité du bord d'un plat ou d'une assiette, du côté du fond. || Bord de l'enclume. || Angle de toutes les faces qu'un diamant peut recevoir. || 9° Arête ou queue de rat, espèce de croûte écailleuse, plus ou moins dure, comme cornée, que l'on trouve quelquefois le long du tendon de la jambe du cheval, et qui fait tomber le poil ou l'empêche de revenir en cet endroit.

— HIST. XIIIe s. Une partie de cel courtil, si comme il se porte de l'areste dou mur jusques à une bonde, DU CANGE, *aresta.* Si vos di que si esperon Furent d'arestes de poisson, *Fabli. édit.* BARBAZ. t. IV, p. 89. || XIVe s. Quant les choulx sont trop mengiés de chenilles, qu'il n'y a point de fueille fors les arrestes.... *Ménagier*, I, 2. || XVIe s. Aucuns fromens sont barbus, c'est à dire aians des arrestes en leurs espis, et les autres raz, n'en aians aucuns, O. DE SERRES, 106.

— ÉTYM. Wallon, *ariése*, *riess;* namurois, *èrèse;* provenç. *arista*, épi et arête; portug. *aresta;* ital. *resta;* du latin *arista*. Ce mot signifie proprement épi; puis, par une analogie qui se conçoit, il a pris la signification d'arête; on le trouve avec ce sens dans Ausone, *Mosella. De perca.*

ARÊTIER (a-rê-tié), *s. m.* || 1° En charpente, les arêtiers sont des pièces de bois qui partent des angles d'un édifice, pour donner au toit la forme d'un pavillon. || 2° Arêtier de plomb, nappe de plomb qui couvre les angles saillants et de réunion sur la hauteur des pans de comble. || 3° Partie de pavé de forme triangulaire au droit d'un avant-corps, ayant un ruisseau de chaque côté. || Le pavé qui se trouve à la rencontre des deux ruisseaux.

— HIST. XVIe s. Sera tenu le dit fermier bailler et livrer pour les maisons et edifices de la dite eglise, arestiers et venneaulx, DU CANGE, *aresta.*

— ÉTYM. *Arête.*

† **ARÊTIÈRE** (a-rê-tiê-r'), *s. f.* Terme d'architecture. Supplément de mortier ou de plâtre qui sert, au lieu de tuile, à couvrir la partie où sont les arêtiers.

† **ARGALI** (ar-ga-li), *s. m.* Terme de zoologie. L'un des noms du mouflon.

ARGANEAU (ar-ga-nô), *s. m.* Voy. ORGANEAU.

— ÉTYM. Bas-latin, *argana*, espèce de corbeille, *arganella*, espèce de machine de guerre, *arganum*. espèce de grue pour lever les fardeaux, *arganum*, toute espèce d'engin, *argata*, gros anneau. Tous ces mots dérivent, par corruption, du mot grec ὄργανον, instrument (voy. ORGANEAU).

† **ARGÉMON** (ar-jé-mon), *s. m.* Terme de médecine. Ulcère de la cornée arrondi et superficiel.

— ÉTYM. Ἄργεμον, de ἀργός, blanc.

ARGÉMONE (ar-jé-mo-n'), *s. f.* Terme de botanique. Pavot épineux, plante armée d'épines et ressemblant au pavot (*argemone mexicana*, L.).

— ÉTYM. Ἀργεμώνη, sorte de pavot, ainsi dénommée parce qu'on la croyait utile contre l'argémon.

ARGENT (ar-jan), *s. m.* || 1° Métal précieux de couleur blanche. Argent en lingot. Argent travaillé. Argent monnayé. Blanc comme l'argent. || Argent vierge ou natif, argent à l'état pur. || 2° Monnaie faite de ce métal. Voulez-vous être payé en or, en argent, ou en billets de banque? Argent blanc se dit dans le même sens. Le comte d'Évreux encourut l'indignation des valets de la chambre : il paya en argent blanc; ils s'offensèrent; ils dirent qu'ils ne recevaient qu'en or, ST-SIM. 190, 38. || 3° Toute espèce de valeur en argent, en cuivre, en or ou en papier. Ils portaient de l'argent sur eux. Tu feras tenir à mon fils tout l'argent que tu jugeras à propos. Payer argent comptant. Vendre pour faire de l'argent. Avoir de l'argent, être en argent. Embarras ou manque d'argent. Il avait toute sa fortune en argent. Affaire ou discussion d'argent. Donner une forte somme d'argent. Prêter de l'argent. Acquérir à prix d'argent. Pour gagner de l'argent. Amour de l'argent. On y fait des amis, mais peu d'argent en bourse, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Cet homme dont l'argent se rouille presque dans les coffres où il va croissant en se multipliant par les usures, FLÉCH. *Serm.* II, 79. Delphes a pu vous faire une fausse réponse, L'argent peut inspirer la voix qui les prononce [les oracles], CORN. *Œdipe*, III, 5. || Il a beaucoup d'argent, il a de la fortune. || L'argent du jeu, argent gagné ou consacré au jeu. || Argent mignon, celui qu'on destine à des achats ou à des dépenses de fantaisie. || Avoir de l'argent frais, se dit de l'argent qu'on vient de gagner ou de recevoir. || Argent courant, espèces ayant cours. || Argent mort, argent qui dort, argent qui ne rapporte point d'intérêts. || Familièrement. Pour son argent; il en veut pour son argent; c'est-à-dire, puisqu'il a fait une dépense, puisqu'il a pris une peine, il veut en être récompensé. Je me veux réjouir pour mon argent, SÉV. 404. || Faire argent de tout, utiliser tout. Il ne vous fallait [Mazarin] que des trafiquants qui vous fissent argent de tout, FÉN. XIX, 426. Hé! quel expédient trouver? Nous avons fait argent de tout : les revenus sont touchés d'avance, REGNARD, *Retour impr.* sc. 4. || Payer argent sec, argent bas, argent sur table; c'est-à-dire, payer argent comptant. || Fig. Prendre quelque chose pour argent comptant, pour bon argent; croire trop légèrement à une chose. Le stratagème Que le mari prit pour argent comptant, LA FONT. *Berc.* Tu prends pour de bon argent ce que je viens de dire, MOL. *Fest.* V, 2. || Fig. Aller bon jeu, bon argent; c'est-à-dire, agir franchement, de bonne foi, sans arrière-pensée. Jouer bon jeu, bon argent; jouer avec la condition de payer sur-le-champ. || Mettre argent sous corde, jouer argent comptant, locution tirée du jeu de paume, l'enjeu se déposant sous la corde qui sépare les deux parties du jeu. || Point d'argent, point de Suisse; rien pour rien. Point d'argent, point de suisse; et ma porte était close, RAC. *Plaid.* I, 1. Cette locution vient des troupes suisses que les gouvernements étrangers obtenaient à prix d'argent. || Avoir le drap et l'argent, garder la marchandise et le prix, locution tirée de la farce de Patelin. || Mettre de bon argent contre du mauvais, faire des avances, des frais dans une affaire qui ne promet guère de profit. || C'est de l'argent en barre, se dit d'une marchandise d'un débit prompt et facile. || Un bourreau d'argent, homme prodigue et dépensier. || Je ne sais de quelle couleur est son argent, je n'ai jamais reçu d'argent de lui. || L'argent est court chez lui, sa bourse est vide. Tu diras qu'aux coffres du roi L'argent est court, comme chez moi, BOISROBERT, t. I, *Ep.* 12. || Il est chargé d'argent

comme un crapaud de plumes; c'est à dire, il n'a [illegible] || 4° D'argent, de couleur blanc. [illegible] sur la campagne. [illegible] marche, avait [illegible] deux [illegible] selon l'ordinaire de l'asne au lieu d'[illegible] circulaire, [illegible] *Fabl.* [illegible] Les arcades [illegible] vertes et argent. [illegible]

En cet emploi argent est invariable. || 5° En [illegible] autrefois appelé ainsi à cause de sa ressemblance [illegible], et de la vie que sa fluidité semble lui [illegible] Argent corné ou [illegible] d'argent, chlorure d'argent, qui, chauffé, se fond, et par refroidissement [illegible] les [illegible] s'appelait lune. Argent fulminant [illegible] d'argent, produit qui a la propriété de [illegible] || 6° En termes de blason, [illegible] est représenté par de [illegible] du blanc. [illegible] Argent sur le champ de sable [illegible] Argent comptant porte médecine; c'est à dire avec l'argent comptant on lève bien des difficultés [illegible] d'autres dont il ne prend point d'argent; c'est à [illegible] bien des choses avec peu de fondement. || Qui a de l'argent a des pirouettes; c'est-à-dire qui [illegible] gens; c'est-à-dire il est la cause de mauvai[illegible] Argent fait rage, amour mariage, c'est-à-dire argent fait tout. || Le terme vaut l'argent; c'est à dire avoir du temps [illegible]

— HIST. [illegible] *Lois de Guill.* [illegible] mare en argent vailant, *Lois de Guill.* 18. D'or et d'argent quatre cenz muls chargez, *Ch. de Rol.* III. [illegible] Chevaus, or et argent leur fist [illegible] *Berte*, III. Nus des mestres ne des ouvriers du mestier dessus dit ne puent ne doivent jouer [illegible] *Liv. des mét.* [illegible] superhabundent en despendant l'argent en choses [illegible] pris qui disoit ; j'ai argent; Car li pour [illegible] fine mauvaisement, *Guescl.* 21241. Mauvais est li argens, c'est legier à prouver, Qui ne poet au besoing son maistre rachater, *Baud. de Seb.* VIII, 504. || XV° s. Les flatteurs [illegible] leur argent [illegible] quiconque la barguignoit, il avoit aussi bien à creance [illegible] || XVI° s. Il fit argent [illegible] redemption [illegible] et d'argent, AMYOT, *Sylla et Lysand.* 5. Quand [illegible] leur demandoit un si grand argent, ilz se [illegible] eut un de ses amis qui luy demanda de l'argent : il commanda tout aussi tost à son argentier qu'il luy en baillast, [illegible] 83. il est [illegible] il est avare, avide [illegible] p. 76.

— ÉTYM. Picard, *argent*; génev. *ergent*; provenç. *argent*; ital. *argento*; de *argentum*, espag. *arg*[illegible]*tud*, à l'ablatif; grec, ἄργυρος; zend, *êrězata*. Burnouf pense que ces mots supposent un radical *arj*, signifiant blanc et se trouvant aussi dans le sanscrit, *arjuna*, qui a le sens de blanc, et dans le grec ἀργός, blanc.

ARGENTÉ, ÉE (ar-jen-té, tée), *part. passé.* || 1° Revêtu d'une couche d'argent. Bouton argenté. || 2° Blanc comme l'argent. Le plumage argenté des cygnes. Je n'ai ni lourd bâton ni de lance redoutée, Point de longs cheveux noirs ni de barbe argentée, V. HUGO, *Ball.* 2. Ainsi que l'araignée entre deux chênes verts Jette un fil argenté qui flotte dans les airs, ID. *F. d'automne*, 29. L'émail des gazons frais, les ruisseaux argentés, ST-LAMBERT, *Saisons, printemps.*

ARGENTER (ar-jan-té), *v. a.* 1° Couvrir de feuilles d'argent ou d'une couche d'argent. Argenter un vase. Je suis un sou de bon aloi, Mais en secret argentez-moi, Et me voilà fausse monnaie, BÉRANG. *Refus.* || 2° Donner l'aspect, l'éclat de l'argent. .... sur son char, Diane, ouvrant les cieux, Argente mollement les flots silencieux, LEBRUN dans GIRAULT-DUVIVIER. Ce grand front chauve et cette barbe épaisse Que tous les jours argente la vieillesse, MALFIL. *Narcisse*, III.

— HIST. XIII° s. Pennes de colomb seur-argentées vous aparront, ce est la biautez des anges, *Psautier*, f° 78. Et que nus orfevres ne face ouvrage de keuvre [cuivre] [illegible] ne argentés, [illegible] || XVI° s. [illegible] *l'Eglise* [illegible] Ilz avoient les [illegible] deux temples argentez, RONS. 74. Et lors que vos cheveux deviendront argentez, ID. 301.

— ÉTYM. *Argent*; [illegible] *arg entar*.

ARGENTERIE (ar-jan-te-rie), *s. f.* || 1° Vaisselle et ustensiles d'argent. || 2° Tous les vases d'argent qui servent aux cérémonies du culte. || 3° Anciennement, fonds qui [illegible] extraordinaires chez le roi. Trésorier et contrôleur de l'argenterie.

— ÉTYM. *Argent*; [illegible] *argentaria*.

ARGENTEUR (ar-jan-teur), *s. m.* Ouvrier qui argente.

— HIST. XIII° s. [illegible] faire marchié à argenteur du chief de euvre couvrir, *Liv. des mét.* 210.

— ÉTYM. *Argenter*.

ARGENTEUX, EUSE (ar-jan-teû, teû-z'), *adj.* Qui a beaucoup d'argent. Peu usité.

— HIST. XV° s. [illegible] MAROT, III, 307. Encore que tous les jours il ne [illegible] les plus riches [illegible] et plus argenteuses qui fussent en la ville, AMYOT, *Sylla et Lysand.* 5. Une argenteuse rive, [illegible] 50.

— ÉTYM. *Argentosus*, d'*argentum*, argent (voy. ARGENT).

ARGENTIER (ar-jan-tié), *s. m.* || 1° Celui qui est préposé à la distribution de certains fonds chez [illegible] roi, ST-SIM. 474, 72. A mon retour chez [illegible] la reine, RETZ, II, 75. Philippe III [illegible] || 2° Anciennement, en France, le surintendant [illegible] ministre des finances.

— HIST. XVI° s. [illegible] AMYOT, *Crassus*, 3.

— ÉTYM. [illegible] *argentier*; [illegible] *argentarius*, d'*argentum*, argent.

ARGENTIFÈRE (ar-jan-ti-fè-r'), *adj.* Qui contient de l'argent. [illegible] *argentum*, argent, et *ferre*, porter.

ARGENTIN, INE (ar-jan-tin, ti-n'), *adj.* || 1° Qui résonne comme l'argent. Son argentin. [illegible] dans les airs, de leurs voix argentines. [illegible] Nous [illegible] entendu la clochette argentine De la chèvre [illegible] habitants nombreux des célestes vallons Font mollement jouer sous leurs doigts vagabonds Ou la flûte [illegible] *Mort d'Ab.* VIII. || 2° Qui a l'éclat de l'argent. Couleur argentine. || 3° En termes de peinture, [illegible] couleur qui imite le blanc de l'argent.

— HIST. XIV° s. Veois cest aultre à pomme argentine Mieulx odorante qu'aube-espine, *Trait d'Alch.* 883. || XVI° s. Les fons du temple estoit une fontaine, Où decouroit un ruisseau argentin, MAROT, I, 182. Mais toujours je te lou'ray Pour claire, pour argentine, Pour nette, pour crystalline, RONS. 553. Sous le crystal d'une argentine rive, Au mois d'avril une perle je vy. Sa rondeur fut d'une blancheur [illegible] Et ses rayons tresluisoyent à l'envy, *ib.* 50. Je voy les ondes encor De ces tresses blondelettes, Qui se crespent dessous l'or Des argentines perlettes, DU BELLAY, VII, 46, *recto*. L'une après l'autre ont fait plus d'une fois Hault rechanter tout le courbé rivage Sous l'argentin de leurs celestes voix, ID. III, 4, *verso*. L'argentin de ces ruisseaux Qui paisiblement [illegible] ID. VII, 46, *verso*. [illegible] poil gris argentin, Ras et poly comme satin, ID. VII, 39, *verso*.

— ÉTYM. *Argent*. Chapelle, qui entendit lire par Boileau les vers du *Lutrin* cités plus haut, lui dit : « Je ne te passerai pas *argentines*; ce mot n'est pas français. » Le mot est très-français, comme on voit, et il aurait été fâcheux que le prétendu purisme de Chapelle prévalût.

ARGENTINE (ar-jan-ti-n'), *s. f.* || 1° Plante de la famille des rosacées, qui a le dessous des feuilles d'un blanc luisant et comme argenté. C'est la potentille ansérine. || 2° En minéralogie, spath schisteux, variété de carbonate de chaux.

— HIST. XVI° s. Argentine, les feuilles de cette [illegible] leurs renvers, d'où est venu le nom de la plante, O. DE SERRES, 607.

— ÉTYM. *Argent*.

† **ARGENTON** (ar-jan-ton), *s. m.* Alliage de cuivre, de [illegible]

ARGENTURE (ar-jan-tu-r'), *s. f.* || 1° Couche d'argent appliquée sur la superficie de quelques objets. || 2° Art de l'argenteur.

ARGILE (ar-ji-l'), *s. f.* || 1° Terre blanchâtre, douce au toucher, composée principalement de silice et d'alumine. On l'appelle communément glaise. [illegible] prendre de l'eau chez son voisin qu'après avoir fouillé [illegible] l'argile, un esprit ne doit [illegible] se reconnaît incapable de produire quelque chose de lui-même, GODEAU, *Discours sur Malherbe.* || Poterie d'argile. [illegible] le rivage est tranquille; Ils descendent : Hylas prend un vase d'argile, [illegible] || 2 Fig. Les parties [illegible] du corps. Tous les hommes sont faits de la même argile. [illegible] créateurs d'idoles et de magots [illegible] adorent l'argile qu'ils ont pétrie ! [illegible] || 3 En termes de géologie, [illegible] roche composée d'argile [illegible] gris. || Argile de Kimmeridge, dépôt marneux le [illegible] oolithique. || Argile d'Oxford, [illegible] argileuses et arénacées appartenant à l'étage oolithique et placé immédiatement au-dessous du calcaire à coraux.

— REM. 1. Voltaire a fait argile masculin, ce qui est une faute. [illegible] qui m'a couronné, *Agathocle*, V, 3. || 2. Quelques-uns écrivent *argille* (c'est une [illegible] ancienne) et mouillent les *ll* (c'est une prononciation condamnée par le bon usage).

— HIST. [illegible] *Ren.* 957. || XVI° s. Les Laboureurs françois abusent du terme, en appellant [illegible] terre grasse, PALISSY, 344. Les vaisseaux [illegible] furent formez, comme aucuns [illegible] de terre d'argile, [illegible] selle se resoudra, appliquez [illegible] comme mortier, de l'ardille, qui est une terre forte, destrempée avec vinaigre. O. DE SERRES, 983.

— ÉTYM. Berry, *ardelle*; wallon, *arzèie*; namurois, [illegible] *arzile*; provenç. *argila*; espagn. *arcilla*; ital. *argilla*; du latin *argilla*; grec, ἄργιλλος, de ἀργός, blanc; mot à mot, la terre blanche (comp. ARGENT).

ARGILEUX (ar-gi-leû, leû-z'), *adj.* Qui tient de l'argile. Couche argileuse. Non-seulement les terres noires et fertiles, mais encore les graveleuses récompensent l'homme de ses peines, FÉN. *Exist.* [illegible]

— REM. Quelques-uns écrivent argilleux et mouillent les *ll*; ce qui est contre l'usage.

— HIST. XII° s. Si's [si les] getad en la champaigne del flum Jurdan e en terre argilluse, *Rois*, 257. || XIII° s. Deux maneres de terre semée à qaresmes, c'est assavoir terre argillose et terre perose [pierreuse], *Traité d'agriculture*, dans la *Bibl. des Chartes*, 4° série, t. II, p. 135. || XVI° s. Toutes terres peuvent devenir argilles; ceux qui disent que la terre argileuse est grasse et visqueuse ne l'entendent pas; la mesme matiere qui cause argiler toutes terres, est cela mesme qui cause que la terre de marne fait produire et vegeter les fruits es terres steriles, PALISSY, 375.

— ÉTYM. Berry, *ardilleux*, *ardilloux*; provenç. *argillos*; espagn. *arcilloso*; ital. *argilloso*; d'*argillosus*, d'*argilla* (voy. ARGILE).

† **ARGILIFÈRE** (ar-ji-li-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui contient de l'argile.

— ÉTYM. *Argile*, et *ferre*, porter.

† **ARGILITE** (ar-ji-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Schiste argileux.

— ÉTYM. *Argile*.

† **ARGILLACÉ, ÉE** (ar-ji-la-sé, sée), *adj.* Terme de géologie. Qui a l'aspect ou la consistance de l'argile.

— ÉTYM. *Argillaceus*, de *argilla*, argile.

† **ARGILOÏDE** (ar-ji-lo-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à l'argile.

— ÉTYM. *Argile*, et grec, forme (voy. IDÉE).

† **ARGILOLITHE** (ar-ji-lo-li-t'), *s. m.* Terme de géologie. Argile sédimentaire durcie.

— ÉTYM. *Argile*, et λίθος, pierre.

ARGO (ar-go), *s. m.* Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère austral.

— ÉTYM. Ἀργώ, nom du vaisseau sur lequel Jason alla conquérir la toison d'or.

† **ARGON** (ar-gon), *s. m.* Terme de chasse. Bâton ou morceau de bois plié en arc, dont on se sert pour prendre des oiseaux.

ARGONAUTE (ar-go-nô-t'), *s. m.* || **1°** Nom des héros grecs qui allèrent en Colchide conquérir la toison d'or. Le voyage des argonautes n'était en comparaison [avec un voyage de circumnavigation] que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre, VOLT. *Louis XIV*, 34. || **2°** En termes d'histoire naturelle, genre de mollusques céphalopodes, dans lequel on distingue l'argonaute argo. L'Académie fait, en ce sens, argonaute du masculin; avec raison sans doute. Pourtant les zoologistes le font féminin : argonaute papyracée.

— ÉTYM. Ἀργοναύτης, de Ἀργώ (voy. ARGO), et de ναύτης, nautonier (voy. ce mot).

1. **ARGOT** (ar-go), *s. m.* || **1°** Langage particulier aux vagabonds, aux mendiants, aux voleurs, et inintelligible pour eux seuls. || **2°** Par extension, phraséologie particulière, plus ou moins technique, plus ou moins riche, plus ou moins pittoresque, dont se servent entre eux les gens exerçant le même art et la même profession. L'argot des coulisses. || **3°** Par analogie. Il n'y a pas un paysan qui ne dise que Bonaparte vit et qu'il reviendra; c'est entre eux une espèce d'argot, de mot convenu pour narguer le gouvernement, P. L. COUR. II, 268.

— ÉTYM. Origine fort obscure. La langue des voleurs a été appelée *gergo* en italien, et *jargon* en France. *Argot*, qui ne figure dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de 1740, paraît être né vers le commencement du XVIIe siècle. S'il avoit bien seu nostre argot, *Vers du* XVIIe *siècle*, cité par FR. MICHEL, *Introduction*, p. VI. Le jargon ou langage de l'argot reformé imprimé en 1634. Mais à propos d'argot, dit alors Limousin, Ne m'apprendrez-vous pas, vous qui parlez latin, D'où cette belle langue a pris son origine? GRANDVAL, *Poëme de Cartouche*, ch. X, p. 74. .... je veux, en un mot, Employer comme il faut le plus sublime argot, ID. *ib.* Furetière le dérive d'*argos*, parce que la plus grande partie de ce langage est composée de mots tirés du grec. Le Duchat l'a tiré de *Ragot*, capitaine des Gueux, dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail. D'autres ont dit que c'était une corruption de l'italien *gergo*. Dans ces difficultés, on pourrait proposer l'ancien français *argu*, querelle, *arguer*, quereller, *argoter*, *argoteuz*; wallon, *ârgoté*, rusé, malin : mots qui se rattachent sans doute au latin *argutari*, disputer, lequel vient d'*arguere* (voy. ARGUER). *Arguche*, qui s'est dit aussi pour *argot*, ressemble beaucoup à *arguce*, ancienne forme d'*argutie* (voy. ce mot).

2. **ARGOT** (ar-go), *s. m.* Terme de jardinage. Partie du bois qui est au-dessus de l'œil.

— ÉTYM. Le même que *ergot* (voy. ce mot).

ARGOTÉ, ÉE (ar-go-té, tée), *part. passé.*

ARGOTER (ar-go-té), *v. n.* Terme de jardinage. Couper la partie morte d'une branche.

— HIST. XIVe s. Icellui se leva de la table et print le dit Gilet par la poitrine, et le dit Gilet lui semblablement, et tenoient et hargotoient l'un l'autre forment, DU CANGE, *argutio*.

— ÉTYM. Voy. ARGOT 2. *Hargoter* veut dire ici saisir, empoigner; il n'est peut-être pas sans analogie avec *argot* ou *ergot*.

† **ARGOTIQUE** (ar-go-ti-k'), *adj.* Qui tient de l'argot; qui concerne l'argot.

— ÉTYM. *Argot* 1.

† **ARGOTISER** (ar-go-ti-sé), *v. n.* Parler argot.

— ÉTYM. *Argot* 1.

ARGOULET (ar-gou-lè), *s. m.* On appelait argoulets des soldats à cheval armés d'arcs, les arquebuses n'étant pas encore en usage; on les nomma dans la suite arquebusiers à cheval, et puis dragons.

— HIST. XVIe s. Le prince part accompagné de mille gentilshommes, de cinq cents argoulets, comme on appeloit en ce temps-là, D'AUB. *Hist.* I, 134. En ce temps-là, à chasque compagnie de gendarmes, il y avoit cinquante harquebuziers à cheval, qui servoient à faire les descouvertes et escarmouches çà et là, et les appeloit on argoulets, CARL. VII, 17.

— ÉTYM. Mot d'origine ignorée. Ménage croit qu'il vient d'un mot, forgé par lui, *arculetus*, petit arc.

† **ARGOUSIER** (ar-gou-zié), *s. m.* Nom vulgaire de l'hippophaé rhamnoïde, arbrisseau épineux dit aussi épine marante, épine marine et griset.

ARGOUSIN (ar-gou-zin), *s. m.* Bas officier des bagnes, chargé de la garde des forçats.

— HIST. XVIe s. Le chevalier d'Aux, pour n'estre empesché en son aiguade, alla à terre pour asseoir son guet, ne s'asseurant du tout en son argousin, M. DU BELL. 601.

— ÉTYM. *Algosans*, bas officier des galères, dans Rabelais; ital. *aguzzino*. Les mots français et italien paraissent être une corruption de l'espagnol *alguacil* (voy. ALGUAZIL).

ARGUE (ar-gh'), *s. f.* Machine de bois dont les tireurs d'or, d'argent, etc., se servent pour affermir la filière. Tirer à l'argue, c'est passer par la filière. || Bureau public où les tireurs d'or portent leurs lingots à dégrossir.

— ÉTYM. Ce mot tient sans doute au bas-latin *arganum*, qui signifie toute espèce d'engin, et qui est le grec ὄργανον.

ARGUÉ, ÉE (ar-gu-é, ée), *part. passé.* Pièce arguée de faux.

1. **ARGUER** (ar-gu-é. L'Académie ne conjugue pas ce verbe; mais il faut écrire avec tréma : j'arguë, tu arguës, il arguë; et même il serait bien d'écrire argüer, argüant, argüé, pour indiquer la prononciation; autrement on le confondrait avec le verbe arguer 2), *v. a.* || **1°** Contredire, accuser. Arguer une pièce de faux. || **2°** Tirer une conséquence. Qu'arguez-vous de cela? || Absolument. Je suis ce juge intègre Qui toujours parle, arguë et contredit, VOLT. *Goût.*

— HIST. XIe s. Qui de bataille s'arguent et hasteient, *Ch. de Rol.* LXXVI. || XIIe s. Rolanz senti que la mort mout l'argue, *Ronc.* p. 104. La nuit, quant s'amour m'argue, *Couci*, *Dame de Faiel.* Li altre l'arguent et reprenent et dient k'il soffrir ne puient la perece de sa tevor [tiédeur].... ST BERN. 567. || XIIIe s. Et tout fussent mort se ne fust la chevalerie.... qui soustint le fais des Sarrasins, qui moult les arguoient, *Chr. de Rains*, 93. Coart le lievres moult s'argue De cort en cort, de rue en rue, *Ren.* 11071. Mes cil mauvesement arguent, *la Rose*, 6302. || XIVe s. Et ne te dois nul temps meler d'arguer ne de contredire chose que tu lui oies dire, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 22. Et par ceste difference povons nous arguer à cest propos, ORESME, *Eth.* 27. Qui diroit ou argueroit ainsy : la terre est entre le soleil et la lune, ID. *ib.* 5. Maistres Thumas, dist il, vous parlés folement; J'arguerai à vous; car je sai bien comment : Uns mos de l'escripture vous desmontre et aprent, *Baud. de Seb.* XII, 321. || XVe s. Logique qui enseigne arguer, et entre le vray et fauls discerner, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 11. D'autre costé on le argueroit de sa promesse, COMM. II, 1. Il ne me appartenoit pas de arguer ny parler contre son plaisir, ID. V, 13. || XVIe s. Le regime des choses humaines argue si clairement de la providence de Dieu qu'on ne la sauroit nier, CALV. *Inst.* 22. Ses mouvemens et ses contenances arguent et monstrent grande foiblesse et bassesse, AMYOT, *Comment refréner la colère*, 14.

— ÉTYM. Provenç. *arguir*; ital. *arguire*. Le provençal et l'italien viennent bien d'*arguere*, par un changement de la troisième conjugaison en la quatrième. Mais le français n'en vient pas; s'il en était venu, quel qu'eût été l'infinitif, le présent eût été *j'argue*, prononcé *j'arghe*, et non *j'argue*, prononcé *j'arguë*, comme le montrent les vers. Il vient d'*argutare*, *argutari*, fréquentatif d'*arguere*, répéter sans cesse, caqueter, sautiller. Primitivement, *arguer* signifie quereller, tancer, attaquer, par un changement de sens semblable à celui qui de *calumniari* a fait *chalenger*, appeler en justice, provoquer au combat. Puis *arguer*, refait sans doute sur le latin *arguere* au XIVe siècle, prend le sens actuel d'*arguer*, sans étouffer pourtant le sens primitif qu'on trouve encore dans le dictionnaire de Furetière, mais qui maintenant est tout à fait tombé en désuétude.

† 2. **ARGUER** (ar-ghé; il argue se prononce il argh'), *v. a.* Technologie. Passer un fil de métal par les trous de l'argue.

— ÉTYM. *Argue.*

† **ARGUEUR** (ar-gu-eur), *s. m.* Celui qui arguë.

— HIST. XVIe s. On le tenoit pour un grand argueur et pour homme nompareil à subitement interroguer et cautement respondre, AMYOT, *Gracques*, 21.

— ÉTYM. *Arguer* 1.

ARGUMENT (ar-gu-man), *s. m.* || **1°** Raisonnement par lequel on tire une conséquence d'une ou de deux propositions. Argument solide, plein de force. Il plaçait ses arguments dans l'endroit où ils devaient produire le plus d'effet. Se laisser tromper par des arguments captieux. Réfuter les arguments de son adversaire. Les arguments qu'il tire de cette suite, BOSS. *Euch.* 3. || Argument en forme, argument conforme aux règles de la logique. L'autre préparait un argument en forme, HAMILT. *Gramm.* 4. || Argument ad hominem, argument qui oppose à l'opinion actuelle d'un homme ses paroles ou ses actions antérieures. Ce que vous nous donnez pour un argument ad hominem, BOSS. *Théol.* || Argument cornu (voy. DILEMME). || **2°** Conjecture, indice, preuve. C'est là un argument en notre faveur tout aussi bien qu'en faveur de nos adversaires. Les vents Étésiens dont on veut tirer un argument. || **3°** Sommaire d'un ouvrage. || **4°** En termes d'astronomie, argument de la latitude; le lieu de l'aphélie et celui du nœud d'une planète étant connus, et l'anomalie vraie de la planète étant donnée, on a sa distance au nœud, qu'on nomme autrement l'argument de la latitude.

— HIST. XIIIe s. Or entent donc à l'argument : Ge di pain d'orge est de froment, Ge di pain de froment est d'orge, *Ren.* 21209. Bien l'entendras [la vérité], se bien repetes Les argumens as grans poetes, *la Rose*, 7206. Et tous les autres estrumens Qui sunt piliers et argumens A soustenir nature humaine, *ib.* 6994. Tu iez pors de nostre esperance, Matiere de nostre faconde, Argumens de nostre creance, RUTEB. II, 10. || XIVe s. Après je respons as arguemens contraires, ORESME, *Eth.* 163. Qu'est-che? che dist li prestres. Argue vistement.. Qu'à mi voelt desputer et faire arguement; Si vienge encontre mi monstreir son parlement, *Baud. de Seb.* XII, 315. Il propose la table dessus dite pardevant Appius, qui estoit auteur de cestui argument, BERCHEURE, f° 65, *recto.* || XVIe s. Dieu nous donne argument [sujet] continuel de le prier et louer, CALV. *Inst.* 707.

— ÉTYM. *Argumentum*, de *arguere* (voy. ARGUER); provenç. *argument*; espagn. *argumento*; ital. *argomento*. Le vieux français *arguement* vient, non d'*argumentum*, mais directement d'*arguer*.

ARGUMENTANT (ar-gu-man-tan), *s. m.* Celui qui argumente dans un acte public contre le répondant. Les Carmes prouvèrent contre tout argumentant que Pythagore était un moine de leur ordre, VOLT. *Phil.* V, 26. L'empereur chinois ne paya jamais des argumentants, ID. *Phil.* III, 29.

ARGUMENTATEUR (ar-gu-man-ta-teur), *s. m.* Celui qui argumente, qui se plaît à argumenter.

— ÉTYM. *Argumentator*, de *argumentari* (voy. ARGUMENTER).

ARGUMENTATION (ar-gu-man-ta-sion), *s. f.* Action, art d'argumenter. Exceller dans l'argumentation.

— HIST. XIVe s. Par une argumentacion appellée de proporcion transmuée, il convient que il ait tel proporcion de douze à quatre, comme il a de six à deux, ORESME, *Eth.* 147.

— ÉTYM. *Argumentatio*, de *argumentari*, argumenter.

ARGUMENTÉ, ÉE (ar-gu-man-té, tée), *part. passé.* Argumenté et pressé par un adversaire habile.

ARGUMENTER (ar-gu-man-té). || **1°** *V. n.* Faire des arguments. Argumenter selon les règles, en forme. Argumenter contre quelqu'un. || **2°** Argumenter d'une chose, en tirer des conséquences. Cuvier, argumentant des formes des animaux actuels, détermine les conditions générales des animaux fossiles. || **3°** *V. a.* Argumenter quelqu'un, lui adresser des arguments, disputer contre le répondant. || **4°** S'argumenter, *v. réfl.* Il n'y a qu'à mettre ses mains sur ses oreilles et s'argumenter un peu [se faire une raison], J. J. ROUSS. *Orig.* 2.

— HIST. XVIe s. Quand les vignes gelent en mon village, mon prebstre en argumente l'ire des dieux sur la race humaine, MONT. I, 170.

— ÉTYM. *Argumentari*, de *argumentum*, argument.

† **ARGUMENTEUR** (ar-gu-man-teur), *s. m.* Celui qui argumente. Il allait souvent disputer à des thèses dans les classes de philosophie, et il brillait fort par sa qualité de bon argumenteur, FONTEN. *Varignon.*

ARGUS (ar-gus'), *s. m.* || **1°** Personnage auquel la Fable donnait cent yeux. || Fig. et familièrement, avoir des yeux d'argus, être fort vigilant, fort difficile à tromper. || **2°** Surveillant, espion. J'ai des argus aux coteaux d'alentour Qui feront leur devoir d'y veiller nuit et jour, ROTR. *Antig.* IV, 1. Je serai, si je veux, l'argus de votre vie, ID. *Bélis.* III, 2. Saumery s'en acquitta [du soin de veiller à l'entrevue de Fénelon et du duc de Bourgogne] en argus, avec un air d'autorité qui scandalisa tout le monde, ST-SIM. 108, 146. Damon Établit des argus à l'entour de sa femme, LA FONT. *Coupe.* Du préfet je crains les

argus, BÉRANG. *Trembl.* || 3° En histoire naturelle, nom de plusieurs espèces d'animaux offrant des taches que l'on a comparées à des yeux.

— HIST. XIVe s. Bon fromage doit estre | Non argus, mais du tout avugle, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Mercure donc s'assit auprès d'Argus, Tint et passa en propos et argus [disputes] Le jour coulant, parlant de plusieurs poinctz, MAROT, IV, 49.

— ÉTYM. *Argus*, fils d'Arestor.

ARGUTIE (ar-gu-sie), *s. f.* Raisonnement sur des vétilles, subtilité.

— HIST. XVIe s. Voyans qu'ils ne pouvoient egaler la majesté de Virgile, se sont tournez à l'enflure, et à je ne sçay quelle ponctué et argutie monstrueuse, RONS. 584.

— ÉTYM. *Argutia*, d'*arguere* (voy. ARGUER). On disait aussi, dans le XVIe s. *argüce*, qui était la forme véritablement française : *argutia* avec l'accent sur *gu* donnant *argüce*, qui doit être plus ancien que le XVIe s. bien que l'on n'en ait point d'exemple.

† **ARGYRANTHÈME** (ar-ji-ran-tè-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs d'un blanc éclatant.

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent, et ἄνθεμα, fleur.

ARGYRASPIDES (ar-ji-ra-spi-d'), *s. m. plur.* Nom d'un corps d'élite de l'armée d'Alexandre, dont les soldats portaient un bouclier argenté.

— ÉTYM. Ἀργυρασπίδης, de ἄργυρος, argent (voy. ARGENT), et de ἀσπίς, bouclier rond (voy. ASPIC, sorte de serpent).

† **ARGYROCÉPHALE** (ar-ji-ro-sé-fa-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a la tête d'un blanc argentin.

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent, et κεφαλή, tête.

† **ARGYROCOME** (ar-ji-ro-ko-m'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui a une chevelure argentine, en parlant d'une comète.

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent, et κόμη, chevelure.

† **ARGYROPÉE** (ar-ji-ro-pée), *s. f.* Terme d'alchimie. Art prétendu de faire de l'argent.

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent, et ποιεῖν, faire.

† **ARGYROPHYLLE** (ar-ji-ro-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les feuilles d'un blanc d'argent.

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent, et φύλλον, feuille.

† **ARGYROSE** (ar-ji-rô-z'), *s. f.* Minéral argentifère d'une couleur gris d'acier (sulfure d'argent).

— ÉTYM. Ἄργυρος, argent.

† **ARIA** (a-ri-a), *s. m.* Terme populaire signifiant embarras. Quel aria! que d'arias!

— ÉTYM. Ital. *aria*, un grand air.

† **ARIANISER** (a-ria-ni-zé), *v. n.* Avoir le caractère de l'arianisme. Il ne prétend pas avoir fait arianiser ces saints docteurs, BOSS. *Avert.* 6.

— ÉTYM. *Arien.*

ARIANISME (a-ria-ni-sm'), *s. m.* Hérésie des ariens.

— ÉTYM. *Arien.*

ARIDE (a-ri-d'), *adj.* || 1° Dépourvu d'humidité, stérile. Terre aride. D'un aride rocher fit sortir des ruisseaux, RAC. *Athal.* I, 4. Pour languir aux déserts de l'aride Arabie, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Ordonnez encore une fois à ces ossements arides de se ranimer, MASS. *Car. Lazare.* Son corps aride [de saint Benoît] et exténué de mortifications et de souffrances, ne paraît plus se soutenir que par la grandeur de sa foi, ID. *St Benoît.* || Fig. Esprit aride. Sujet aride. Âme aride. Style aride. Mais quoi! toute beauté Se flétrit sous les doigts de l'aride vieillesse, A. CHÉN. *Élég.* 33. Il n'y a rien de plus aride que ses bonnes grâces, MOL. *Avare*, II, 5. Il vient des temps de sécheresse et de langueur, où l'on fait d'arides réflexions, ST-ÉVREMONT, in-4°, p. 533. || 2° Terme d'histoire naturelle. Se dit d'une surface qui présente une certaine sécheresse et âpreté au doigt.

— HIST. XIIIe s. Ce est ou desert qui est ares et ses [sec], *Psautier*, f° 94. || XVe s. A boire, à boire vistement! Je vueil tenir ma gorge humide, De paour de mourir pauvrement, Comme nos choux, sec et aride, BASSELIN, XVII. || XVIe s. Le pays de Champaigne est si ayre et infertile qu'à peine les trois parts des terres peuvent porter de l'herbe, *Anc. proc. verb. des coutumes de Troyes*, dans *Nouv. Cout. gén.* t. III, p. 293. Leurs viandes sont ares et aigres, et de peu de substance, DU FOUILLOUX, *Vén.* f° 18, *verso.* Le vent de galerne est arre, froid, desséchant grandement, ID. *ib.* f° 44, *verso.* La langue sera aride et seche, PARÉ, XVIII, 65.

— ÉTYM. *Aridus*, de *areo*, être sec. L'ancien français disait *are*, qui est la forme véritable de *aridus*, qui a l'accent sur *a*. *Aride* a été refait sur le latin au XVe et au XVIe siècle.

ARIDITÉ (a-ri-di-té), *s. f.* || 1° Caractère de ce qui est aride. L'aridité de la terre. || 2° Stérilité. L'aridité de ces champs. || Fig. L'aridité de l'esprit, de l'âme, d'un sujet. || En langage mystique, état d'une âme insensible aux consolations que donnent les pratiques religieuses. S'il reçoit les consolations sensibles, sa joie redouble sa ferveur ; s'il est dans les aridités, dans les sécheresses, sa crainte redouble son exactitude, FLÉCH. II, p. 187. L'âme fidèle, au milieu de ses dégoûts et de ses aridités, porte du moins une conscience qui ne lui reproche point de crime, MASS. *Car. Tiédeur.* Les aridités de la vertu trouvent mille ressources dans la vertu même, ID. *ib.* La première source et la plus commune des dégoûts et des aridités de nos prières, c'est la tiédeur et l'infidélité de notre vie, ID. *Car. Prière* 1. Sans vous avoir fait éprouver les aridités et les fatigues du désert, ID. *Prière* 1.

— ÉTYM. Provenç. *ariditat;* ital. *aridità;* d'*ariditatem*, de *aridus* (voy. ARIDE).

† **ARIDURE** (a-ri-du-r'), *s. f.* Ancien terme de médecine. Synonyme d'atrophie.

— ÉTYM. *Aride.*

ARIEN, IENNE (a-ri-in, è-n'), *s. m.* et *f.* Hérétique niant la consubstantialité du Fils avec le Père dans la Trinité. || Adjectivement. Les Vandales étaient ariens.

— ÉTYM. *Arius*, célèbre hérésiarque, en grec Ἄρειος. Ce nom signifie martial et vient de Ἄρης, Mars.

ARIETTE (a-ri-è-t'), *s. f.* Terme de musique. Air léger et court qui se chante avec paroles et accompagnement. Les vaudevilles se sont nommés longtemps et se nomment encore comédies à ariettes.

— ÉTYM. Ital. *arietta*, diminutif de *aria*, air (voy. AIR 2).

† **ARILLE** (a-ri-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de botanique. Expansion du trophosperme, de forme et d'étendue fort diverses, qui recouvre tout ou partie de la graine dans certains fruits.

— ÉTYM. Bas-latin, *arillus*, grain de raisin.

† **ARIMER** (a-ri-mé), *v. a.* Terme d'épinglier. Ajuster le poinçon sur l'enclume.

† **ARIOSO** (a-ri-o-so), *adv.* Terme de musique. Indique un chant soutenu et approprié aux airs.

— ÉTYM. Ital. *arioso*, de *aria*, air.

ARISTARQUE (a-ri-star-k'), *s. m.* Critique éclairé et sévère.

— ÉTYM. Ἀρίσταρχος, Aristarque de Samothrace, grammairien grec résidant à Alexandrie, et célèbre surtout par ses travaux sur Homère ; son nom vient de ἄριστος, très-fort, et de ἄρχω, commander : celui qui commande aux très-forts.

† **ARISTÉ, ÉE** (a-ri-sté, tée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'un appendice en forme d'arête.

— ÉTYM. *Arista* (voy. ARÊTE).

ARISTOCRATE (a-ri-sto-kra-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Membre d'une aristocratie. Un aristocrate; une aristocrate. || 2° Partisan de l'aristocratie. || 3° *Adj.* Qui a le caractère d'un aristocrate. Cet homme est très-aristocrate.

— ÉTYM. Voy. ARISTOCRATIE.

ARISTOCRATIE (a-ri-sto-kra-sie), *s. f.* || 1° Forme de gouvernement où le pouvoir appartient à une classe composée des personnes les plus considérables et fermée à toutes les autres. || 2° Par extension, la classe noble. L'aristocratie est toute-puissante dans ce pays. || 3° L'aristocratie des talents, les hommes éminents, dans une société, par leurs talents.

— HIST. XIVe s. Aristocratie est une espece de policie selon laquele un petit nombre de personnes ont princey et domination sus la communité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Ἀριστοκράτεια, de ἄριστος, excellent, et de κρατέω, être fort : domination des meilleurs, des plus considérables.

ARISTOCRATIQUE (a-ri-sto-kra-ti-k'), *adj.* Qui appartient à l'aristocratie. Un gouvernement aristocratique.

— HIST. XIVe s. Et ceulx qui se gouvernent selonc police aristocratique dient que c'est vertu, ORESME, *Eth.* 146.

— ÉTYM. Ἀριστοκρατικός (voy. ARISTOCRATIE).

ARISTOCRATIQUEMENT (a-ri-sto-kra-ti-ke-man), *adv.* D'une manière aristocratique.

— ÉTYM. *Aristocratique*, et le suffixe *ment.*

† **ARISTOCRATISER** (a-ri-sto-kra-ti-zé), *v. a.* Rendre aristocratique.

— HIST. XIVe s. Aristocratizer est ouvrer et faire selon aristocratie, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Aristocrate.*

ARISTOLOCHE (a-ri-sto-lo-ch'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes qui sont employées comme toniques et emménagogues. L'aristoloche ronde, l'aristoloche longue, l'aristoloche clématite, l'aristoloche menue, l'aristoloche serpentaire.

— HIST. XVIe s. Il ordonna de la sarrasine ou de l'aristoloche longue, PARÉ, XXIII, 44. Aristolochie de deux sortes, longue et ronde, desire bonne terre, O. DE SERRES, 624.

— ÉTYM. *Aristolochia*, de ἀριστολοχία, de ἄριστος, excellent (voy. ARISTARQUE), et de λοχεία, lochies (voy. ce mot). Les gens qui, au XVIe siècle, disaient *aristolochie*, abandonnaient la forme ancienne, qui vient de *aristolochia*, avec l'accent sur *lo.*

† **ARISTOPHANESQUE** (a-ri-sto-fa-nè-sk'), *adj.* Qui a le caractère des comédies d'Aristophane, dans lesquelles règne la fantaisie la plus hardie.

— ÉTYM. *Aristophane*, célèbre poëte athénien du Ve siècle avant l'ère chrétienne.

† **ARISTOPHANIEN** (a-ri-sto-fa-niin), *adj. m.* Terme de métrique ancienne. Sorte de vers ainsi appelé du nom du poëte Aristophane.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE (a-ri-sto-té-li-siin, siè-n'). || 1° *Adj.* Conforme à la doctrine d'Aristote. || 2° *S. m.* Aristotélicien, partisan de la doctrine d'Aristote. Les aristotéliciens.

— ÉTYM. Voy. ARISTOTÉLISME.

† **ARISTOTÉLIQUE** (a-ri-sto-té-li-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui se rapporte à Aristote ou à sa philosophie.

† **ARISTOTÉLISER** (a-ri-sto-té-li-zé), *v. n.* Être partisan de la doctrine d'Aristote.

ARISTOTÉLISME (a-ri-sto-té-li-sm'), *s. m.* Philosophie d'Aristote.

— ÉTYM. Ἀριστοτέλης, nom qui vient de ἄριστος, excellent, et de τέλος, fin, accomplissement.

ARITHMÉTICIEN (a-ri-tmé-ti-siin), *s. m.* Celui qui sait, qui cultive l'arithmétique. Il est à croire que les arithméticiens s'y opposèrent, VOLT. *Phil.* III, 209. || Arithméticien politique, celui qui s'occupe d'arithmétique politique.

— HIST. XVe s. Et toutesfoiz à astrologie nul ne peut parvenir, s'ainçoiz n'est philosophe, geometre et arismetien, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 4.

— ÉTYM. *Arithmétique.*

1. **ARITHMÉTIQUE** (a-ri-tmé-ti-k'), *s. f.* Science des nombres; art de calculer. Il s'étoit rencontré avec M. Leibnitz, car les preuves de la rencontre ont été bien faites, sur l'idée singulière d'une arithmétique qui n'auroit que deux chiffres, au lieu que la nôtre en a dix, FONTEN. *Lagny.* M. Wallis, célèbre mathématicien anglais, a composé sur ces suites [de nombres] son arithmétique des infinis, et, après lui, MM. Leibnitz et Bernoulli poussèrent encore cette théorie beaucoup plus loin, ID. *Bernoulli.* || Arithmétique politique, mot créé en Angleterre, où il se trouve comme titre d'ouvrages dès la fin du XVIIe siècle, et qui signifie : 1° ensemble de considérations sur l'économie sociale ou sur l'une de ses branches, agriculture, population, consommations; 2° sorte de statistique raisonnée expliquant les causes et les résultats des faits de statistique; 3° calculs et procédés de calcul à l'aide desquels on tire, de faits constatés directement, d'autres faits admis par voie d'analogie, de proportionnalité, de probabilité. De l'arithmétique politique ; titre d'un chapitre de *l'Essai sur le commerce*, par MELON, 1736.

— HIST. XIIIe s. Car ainsinc le dist Athalus, Qui des eschez controva l'us, Quant il traitoit d'arismetique, *la Rose*, 6713.

— ÉTYM. Provenç. *arismetica;* ital. *aritmetica;* du latin, *arithmetica*, du grec ἀριθμητική, de ἀριθμός, nombre. Ἀριθμός a pour radical la syllabe *ar*, qui forme directement le verbe ἄρω, préparer, disposer, arranger, et qui se trouve dans plusieurs autres mots soit grecs soit latins. Ἀριθμός signifie donc ce qui est disposé, arrangé.

2. **ARITHMÉTIQUE** (a-ri-tmé-ti-k'), *adj.* Qui est fondé sur l'arithmétique. Rapport arithmétique de deux quantités, différence entre deux quantités. Proportion arithmétique, égalité de deux rapports arithmétiques, c'est-à-dire de deux différences, par exemple : 7 est à 5 comme 10 est à 8. || Progression arithmétique, celle où la différence entre deux termes consécutifs est constamment la même, par exemple : 2, 4, 6, 8, 10, etc.

— HIST. XIVe s. Proportion arismetique est quant le grant seurmonte ou excede le moien autant comme le moien seurmonte le petit, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Voy. ARITHMÉTIQUE; provenç. *arismetic;* espagn. *arismetico;* ital. *aritmetico.*

ARITHMÉTIQUEMENT (a-ri-tmé-ti-ke-man), *adv.* D'une manière arithmétique.

— ÉTYM. *Arithmétique*, et le suffixe *ment.*

† **ARITHMOGRAPHE** (a-ri-tmo-gra-f'), *s. m.* Technologie. Sorte de règle à calcul, qui est courbée en cercle.

— ÉTYM. Ἀριθμὸς, nombre, et γράφειν, écrire.

† **ARITHMOGRAPHIE** (a-ri-tmo-gra-fie), *s. f.* Technologie. Art d'écrire les nombres.

— ÉTYM. *Arithmographe.*

† **ARITHMOLOGIE** (a-ri-tmo-lo-jie), *s. f.* Terme de mathématiques. Science des nombres.

— ÉTYM. Ἀριθμὸς, nombre, et λόγος, doctrine.

† **ARITHMOMANCIE** (a-ri-tmo-man-sie), *s. f.* Sorte de divination dans laquelle on prétend connaître l'avenir par les nombres.

— ÉTYM. Ἀριθμὸς, nombre, et le suffixe *mancie.*

ARLEQUIN (ar-le-kin), *s. m.* || **1°** Personnage de la comédie italienne, dont le costume est fait de pièces de toutes couleurs. || Par extension, un habit d'arlequin, un tout formé de parties disparates. || **2°** Familièrement, c'est un arlequin, se dit d'un homme qui n'a pas de principes arrêtés, qui change d'opinion à tout moment. Nos arlequins de toute espèce imitent le beau pour le dégrader, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **3°** Populairement, débris de repas, et surtout débris de viandes, ainsi dit parce que ce plat, que l'on vend pour la nourriture des animaux domestiques et que les pauvres ne dédaignent pas, est composé de morceaux assemblés au hasard. || **4°** En termes de zoologie, se dit de plusieurs animaux remarquables par la bigarrure de leurs couleurs.

— HIST. XIIIe s. A sa siele et à ses lorains Ot cinc cent cloketes au mains [moins], Ki demenoient tel tintin Con li maisnie hierlekin, *Ren.* t. IV, p. 146. Je cuids que c'estoit Hellequin Et tuit li autre sa mesnie Qui le suivent toute enragie, *Roman de Fauvel.* Avec eux avoient hellequines, Qui avoient cointises fines, *ib.* Par eux [les avocats] ont perdu heritage Et desfait maint bon mariage Et mal fait por un pot de vin; Il s'entrepoilent com mastin; C'est la mesnie hellequin, *Le mariage des filles au diable.* Il vit que c'estoit ung roi qui avoit avec lui grant compaignie de toutes gens, et les apeloit en la mesgnie hennequin en commun langage, *Chronique de Normandie*, II, p. 337.

— ÉTYM. Ital. *arlecchino;* espagn. *arlequin.* Ménage dit : « Sous le règne de Henri III, il vint à Paris une troupe de comédiens italiens, parmi lesquels il y avoit un jeune homme fort dispos, qui hantoit chez M. de Harlay de Chanvalon, d'où il fut appelé par ses compagnons *Harlequino*, à la mode des Italiens qui donnent souvent le nom des maîtres aux valets, et celui des patrons aux clients. J'ai ouï dire cette particularité à M. Guyet, qui m'a dit l'avoir apprise de Harlequin même au second voyage qu'il fit en France au commencement du règne de Louis XIII. » Génin, au contraire, pense que *hellequin, herlequin* et même *arlequin* (car un auteur du XVIe siècle qui a écrit en latin et que cite Ménage, dit *Harlequini familiam*, ce qui est *la maisnie Hellequin*) est le même que l'*arlequin* italien ; que le diable *Alichino* dans l'Enfer de Dante, chant XXX, tire son nom de là; et que ce personnage infernal, hantant les campagnes à grand bruit avec sa bande ou maisnie, entra assez avant dans le langage familier pour devenir aussi un personnage de théâtre. L'opinion de Génin est la plus probable; mais, pour qu'elle fût sûre, il faudrait des textes italiens qui servissent d'intermédiaires. Le dictionnaire de la Crusca ne cite pour *arlecchino* qu'un texte de la fin du XVIIe siècle. On trouve *arlequin* (écrit *harlequin*) dans Duverdier, auteur français de la fin du XVIe siècle.

ARLEQUINADE (ar-le-ki-na-d'), *s. f.* || **1°** Bouffonnerie d'arlequin. || Par extension, action ridicule, inconséquence choquante. Je ne m'attendais pas à une pareille arlequinade. || **2°** Pièce de théâtre où Arlequin joue le principal rôle || Fig. Toute composition ridicule. Cette arlequinade a été écrite par Abdias, VOLT. *Phil.* III, 375.

— ÉTYM. *Arlequin.*

† **ARMADA** (ar-ma-da), *s. f.* Grande flotte que le roi d'Espagne Philippe II, au XVIe siècle, envoya contre l'Angleterre. || Par extension, toute grande flotte. Où sont tes mille antennes, Et tes hunes hautaines, et tes fiers capitaines, Armada du sultan? V. HUGO, *Orient.* 5.

— ÉTYM. Espagn. *armada*, armée (voy. ARMÉE).

1. **ARMADILLE** (ar-ma-di-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Flotte qu'entretenait le roi d'Espagne pour fermer aux étrangers l'accès de ses possessions dans le nouveau monde. || **2°** Frégates légères qui faisaient partie de cette flotte.

— ÉTYM. Espagn. *armadilla*, diminutif d'*armada* (voy. ce mot).

† 2. **ARMADILLE** (ar-ma-di-ll'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Crustacé peu différent du cloporte, dont on faisait autrefois usage en médecine sous le nom de cloporte préparé, et qui venait particulièrement d'Italie.

— ÉTYM. Espagn. *armadillo*, diminutif de *armado*, armé, à cause que l'enveloppe de ce crustacé est comparé à une armure.

ARMATEUR (ar-ma-teur), *s. m.* || **1°** Celui qui arme et équipe à ses frais un ou plusieurs navires pour le commerce ou pour la course. || **2°** Capitaine d'un navire armé en course. || **3°** Vaisseau armé pour la course. Les deux derniers sens ne sont plus usités. Six armateurs de Saint-Malo ont pris dix-sept vaisseaux d'une flotte marchande des ennemis, RAC. et BOIL. *Lettres*, 43.

— ÉTYM. *Armer.*

† **ARMATOLE** (ar-ma-to-l'), *s. m.* Terme d'histoire de la Grèce moderne. Soldat appartenant à une sorte de milice chargée de maintenir l'ordre.

— ÉTYM. Grec mod. ἀρματωλὸς, terme tiré de l'italien *armato*, homme armé (voy. ARMER).

ARMATURE (ar-ma-tu-r'), *s. f.* || **1°** Assemblage de pièces ou de liens de métal pour soutenir ou contenir un ouvrage de maçonnerie, de charpenterie, etc. || Armature de pompe, les diverses pièces qui servent à faire monter l'eau. || Armature de poêle, les deux plaques de fonte formant le plancher haut et bas d'un poêle. || **2°** Terme de physique. Plaque métallique qui fait partie de condensateurs électriques, et notamment de la bouteille de Leyde. || Plaque de cuivre ou de fer mou qu'on applique aux aimants naturels. || **3°** En géologie, espèce de croûte qui entoure quelques fossiles organiques, et qui n'appartient ni au fossile ni à la roche. || **4°** En termes de musique, réunion des dièses ou des bémols qui se trouvent à la clef, et qui caractérisent le ton et le mode.

— ÉTYM. *Armatura*, de *armare*, armer.

ARME (ar-m'), *s. f.* || **1°** Instrument d'attaque ou de défense. Arme offensive, défensive. Armes de trait, de jet. Arme à feu. Arme blanche, épée, sabre ou baïonnette. Dans un duel, le choix des armes. || Anciennement, homme d'armes, cavalier armé de toutes pièces. || Place d'armes, lieu où l'on exerce les soldats, dans une ville forte. || Salle d'armes, lieu où les armes sont déposées. || Port d'armes, position du soldat qui porte les armes. || Port d'armes, licence qu'on paye pour droit de chasse. || Porter les armes, présenter les armes; c'est-à-dire exécuter certains maniements de l'arme, pour saluer quand on est sous les armes. || Capitaine d'armes, sous-officier ou caporal de marine chargé de la garde des menues armes du vaisseau. || Arme à percussion (voy. PERCUSSION). || **2°** Ordinairement au pluriel. Les armes différentes de l'infanterie et de la cavalerie. Mourir les armes à la main. Appeler le peuple aux armes. || Porter les armes, faire la guerre. Il a longtemps porté les armes, FÉN. *Tél.* VI, Il n'a jamais porté les armes contre les Troyens, ID. *ib.* I. Citoyens capables de porter les armes, BOSS. *Hist.* III, 6. || Prendre les armes, s'armer pour l'attaque ou pour la défense. Porsenna prit les armes contre Rome, BOSS. *Hist.* I, 8. Quand un voisin injuste l'attaquerait [le sage roi], tous les autres intéressés à sa conservation prennent aussitôt les armes pour le défendre, FÉN. *Tél.* X. Les Égyptiens couraient aux armes, ID. *ib.* III. || Aux armes! cri d'attaque, appel aux armes. || Poser les armes, mettre les armes bas, se rendre, faire la paix. On mit les armes bas, ANQUET. *Ligue*, II, 225. Je n'ai pas cru devoir mettre les armes bas, CORN. *Sertor.* IV. || Rendre les armes, remettre ses armes au vainqueur; et au figuré, s'avouer vaincu. Au mont Ida, l'heureux berger Pâris, De la beauté vous accordant le prix, Força Junon de vous rendre les armes, MALFIL. *Narcisse*, ch. III. Là-dessus, je rends les armes, SÉV. 140. Vous remettez les armes, et vous demandez grâce, MASS. *Impén.* Leur haine à nos douleurs aurait rendu les armes, CORN. *Rod.* III, 5. Attaqué par vos yeux je leur rendis les armes, ID. *le Menteur*, I, 3. Sitôt que je la vis, je lui rendis les armes, MALH. VI, 31. A ses premiers regards les cœurs rendent les armes, MOL. *Psy.* I, 1. Et ses tendres propos me font rendre les armes, ID. *Mélic.* II, 5. Qui vous rend les armes [qui vous aime], ID. *Mis.* II, 1. A voir de jour en jour les petits progrès qu'on y fait, à combattre par des transports, par des larmes et des soupirs, l'innocente pudeur d'une âme qui a peine à rendre les armes, ID. *Fest.* I, 2. || Faire tomber les armes des mains de quelqu'un, le fléchir, l'apaiser. Le flux de mes larmes De leur main insolente a fait tomber les armes, MALH. V, 24. Un espoir.... Qui lui fasse tomber les armes de la main, RAC. *Baj.* II, 5. || Être sous les armes, en armes, être tout disposé à un service militaire, à une expédition. Mettez vos peuples sous les armes, FÉN. *Tél.* I. Le peuple est aux autels, vos soldats sont en armes, VOLT. *Semir.* V, 1. Que ce soir chacun soit en armes, LA FONT. *Fianc.* || Fig. Être préparé à une chose. L'Apôtre nous exhorte à être toujours sous les armes, BOSS. *Gorg.* 1. || En parlant des dames, être très-parée. Le roi mena l'électeur de Bavière dans le salon; toutes les dames y étaient sous les armes, ST-SIM. 249, 56. Les travées de la tribune étaient remplies de toutes les dames de la cour en déshabillé, mais sous les armes, ID. 390, 26. || Faire passer par les armes, faire fusiller. || Les armes célestes, la foudre, l'ouragan, etc. Tout avait dû tomber sous les célestes armes, LA FONT. *Phil. et Baucis.* || **3°** Guerre, combat, entreprise militaire, exploits, troupes. Les lois sont muettes au milieu des armes. Affermir l'État par les armes. Si la querelle se vide par les armes. Nos armes ont été heureuses. Par la gloire de ses armes. De mon heureux rival j'accompagnai les armes, RAC. *Bérén.* I, 4. Il doit au sang d'Hector tout l'éclat de ses armes, ID. *And.* I, 4. Un bonheur si constant de nos armes décide.... CORN. *Sertor.* II, 1. Le Dieu de Mahomet protecteur de nos armes, ID. *Fanat.* II, 1. || Suspension d'armes, cessation momentanée des hostilités entre deux armées, deux nations. || Faire ses premières armes, faire sa première campagne. Ils faisaient ainsi leurs premières armes : leur apprentissage était un chef-d'œuvre, BALZ. *le Romain.* || Un fait d'armes, un trait de bravoure. || Les armes sont journalières, on est tantôt vainqueur, tantôt vaincu; et figurément, tantôt on réussit et tantôt on échoue. || **4°** Arme, chacune des différentes espèces de troupes qui composent une armée. Troupes de toutes armes. Chacun choisit l'arme qu'il voulut; il entra dans l'arme de la cavalerie. || **5°** Armes, *au pluriel*, armure. Endosser, revêtir ses armes. || **6°** Armes, *au pluriel*, terme d'escrime. Salle d'armes. Maître d'armes. Faire, tirer des armes. Tout le secret des armes ne consiste qu'en deux choses: à donner et à ne point recevoir, MOL. *Bourg.* II, 3. || Tirer dans ou hors les armes, allonger un coup d'épée entre ou hors les bras de son adversaire. || Tirer sur ou sous les armes, porter une botte en faisant passer la lame par-dessus ou par-dessous le bras de l'adversaire. || **7°** En histoire naturelle, arme, nom collectif de tous les moyens de défense des végétaux et des animaux. || **8°** Fig. Moyen d'attaque ou de défense. Les armes de la prudence, de l'éloquence. Cette loi leur mettait à la main une arme terrible. Ils ont fourni des armes contre eux-mêmes. Il vit qu'on tournait contre lui ses propres armes. Vous donnerez des armes au démon contre vous, BOSS. *Lett. Corn.* 149. Je ne veux point encore, en lui manquant de foi, Donner à sa vertu des armes contre moi, RAC. *Brit.* IV, 4. Plus nous en prodiguons.... Plus d'armes nous donnons à qui nous veut trahir, CORN. *Cinna*, I, 2. Tout prête des armes à la volupté, MASS. *Exemp.* Contre un pareil malheur ma constance est sans armes, MOL. *Psy.* I, 1. L'Hespérie n'a-t-elle point d'autres armes contre la perfidie que la perfidie? FÉN. *Tél.* XX. || Faire arme de tout, se servir de toute espèce de moyens. Eusèbe, qui fait armes de tout, eût cité ce passage avec emphase, VOLT. *Phil.* III, 53. || **9°** En termes de blason, signes héraldiques, armoiries. Les armes de France. Sceller du sceau de ses armes. Quelles sont vos armes? Gentilhomme de nom et d'armes. On a perdu l'habitude de faire peindre ses armes aux portières de son carrosse, VOLT. *Jeannot.* Les chevaliers portaient les armes de leurs maîtresses, HAMILT. *Gramm.* 4. || Armes parlantes. Ce sont celles qui consistent en un ou plusieurs objets naturels, dont le nom rappelle celui de la personne. Ainsi la famille de Racine avait pour armes un rat et un cygne (alors prononcé cyne). Blasonner les armes, les expliquer; porter dans ses armes telle ou telle chose, avoir dans ses armes telle chose; déchiffrer, décrire, connaître les armes, graver les armes. || Armes fausses ou armes à enquerre [à enquérir], armes qui ne sont pas selon les règles du blason. || Juge d'armes, celui qui était établi pour juger des armoiries et des titres de noblesse. || Armes d'une pièce ou d'un tenant de blason, celles qui ne sont parties ni en long ni en large. || **10°** Technologie. Feuillet de scie mince et fort large à l'usage des facteurs de piano. On dit aussi scie à main.

— HIST. XIe s. E s'il fust desapereilé que il ne out ne chival ne les armes, *Lois de Guill.* 24. Mout [il] se fait fier de ses armes porter, *Ch. de Rol.* LXX. Barons françeis, as chevals et as armes! *ib.* CCXII. || XIIe s. Lassés de lor armes, *Ronc.* p. 14. As belles armes et au cheval courant, *ib.* p. 77. Tuit garni de leur armes si com pour hostoier [faire la guerre], *Sax.* VI. Et courageus as armes et fier come liepart, *ib.* XIX. A

la curt s'en ala sainz Thomas li bons prestres. E prist les armes Deu, que seurs peust estre, *Th. le mart.* 38. || XIIIe s. Et quant il virent la route [troupe] venir, si corurent as armes mout isnelement, VILLEH. CXLVI. Les armes [blason] qu'il portoient, li tos les devisa [composa], *Berte*, CXXXI. Sire, je me claim à vos de tel qui à tel fist tel cop d'arme esmolue et de tel armeure, *Ass. de Jér.* 154. D'arme molue, ne doit chascun avoir que deus espées et son glaive, BEAUM. LXI, 7. Le roi Richart fist tant d'armes outremer à celle foys que il y fu, que quant les chevaus aus Sarrazins avoient paour d'aucun buisson.... JOINV. 274. Et me conta le saint roy que il ne sa mere qui estoient à Montleri, ne oserent revenir à Paris jusques à tant que ceulz de Paris les vindrent querre à armes, ID. 202. Armes li donne et un riche destrier, Et de sa paume li donne un coup plenier, Que Dex li doint estre bon chevalier, DU CANGE, *arma dura*. || XIVe s. Et si vous pri qu'en guerdon de mon service me doignés armes et me fetes chevalier, ID. *ib.* || XVe s. Et fut le comte d'Artois armé en ses pleines armes, ID. *arma plena.* Se aucun est atteint de teles querelles contre chevaliers, il leur doit amender par ploines armes, ce est par le cheval et par le hauberc, par l'escu et par l'espée et par le haume, ID. *ib.* Et tout le dernier qui y fut pris, et qui ce jour y fit moult d'armes, ce fut messire Eustache de Ribeumont, FROISS. I, I, 328. On cria à l'arme, ID. II, II, 186. || XVIe s. Et si doit avoir [l'aîné] le nom, le cri et les armes pleines, LOYSEL, 615. Il endurcit et exercita son corps, comme unes armes nées avec luy, AMYOT, *Fab.* 3. Or estoient les femmes et les vieillards de l'autre costé de la trenchée, qui voyoient clairement à l'œil les grandes armes [exploits] qu'il faisoit, ID. *Pyrrh.* 64. Il tourna du tout son estude et son ambition aux armes et à la guerre, ID. *Sertor.* 2. Je n'estois pas sur mes armes, je n'avois qu'une petite foi de gentilhomme, D'AUB. *Fœn.* II, 13. La salle où la jeunesse de la cour tiroit les armes, ID. *Vie*, LXXIV. Condamné à estre passé par les armes, la sentence fut moderée à estre degradé des armes et cassé, ID. *ib.* LXXXIII. Cela le fit remettre sur ses armes, prendre Vaupierre.... ID. *Hist.* I, 99. Bien qu'il fist ses premieres armes sous de grands capitaines, BRANTÔME, *Hommes illustres.*

— ÉTYM. Bourguig. *airme;* provenç. et espagn. *armas;* ital. *arme;* du latin *arma*, pluriel neutre qui a été pris, dans toutes les langues romanes, pour un nom féminin, à cause de sa désinence en *a;* ce qui est arrivé pour plusieurs autres noms neutres.

ARMÉ, ÉE (ar-mé, mée), *part. passé.* || 1° Pourvu d'armes. Hommes armés. Mal armé, à moitié armé. Soldats armés à la légère. Soldat pesamment armé. Armé d'un couteau. || Familièrement, être armé jusqu'aux dents, être pourvu de toutes les armes nécessaires à l'attaque ou à la défense. || À main armée, avec la force des armes. Il envahit la maison de son voisin à main armée. || 2° Fig. Armé d'audace. Sa colère est armée contre toi, BOSS. *Conr.* 2. || 3° Garni, pourvu de. L'épi est armé de piquants. Insectes qui sont armés d'aiguillons. Bâtons armés de fer. Chars armés de faux. || En botanique, se dit, par opposition à inerme, d'un végétal pourvu de défenses, épines ou aiguillons. || En termes de zoologie, se dit des poissons dont le corps est couvert d'une épaisse cuirasse ou hérissé d'épines. || En termes de physique, se dit d'un aimant garni de plaques de métal qui en augmentent la force. || 4° Équipé, gréé. Vaisseau armé en guerre. || 5° En termes de blason, armé s'emploie pour les ongles, les cornes, les dents, les griffes, etc. des bêtes et des oiseaux de proie.

ARMÉE (ar-mée), *s. f.* || 1° Corps de troupes prêtes à faire la guerre. Armée de terre. Armée de mer. || Le Dieu des armées, Dieu dans l'Écriture. || 2° L'ensemble des troupes régulières d'un État. Armée permanente, régulière, soldée. Mettre l'armée sur le pied de guerre. || Armée de ligne, s'est dit par opposition, en 1789, à la garde nationale; plus tard, aux corps sédentaires; et depuis 1800, à la garde impériale ou royale. || 3° En termes de constructions, jouée de lucarne, que l'on couvre d'ardoises attachées sur un enduit en plâtre.

— HIST. XIVe s.... toute l'armée Que l'eglise avoit ordenée, MACHAULT, dans *Hist. de Chypre*, t. I, p. 239. || XVe s. En ce temps là que le duc de Bourgogne fit son armée en Picardie, FROISS., II, II, 1. De la force et poissance que le roy Charles avoit en pluseurs grans armées sur les ennemis, CHRIST. DE PISAN, *Charl. V*, II, 30. || XVIe s. Barberousse arriva à Marseille avec son armée, qui estoit de cent douze galeres, CARL. I, 39. Caracalla alloit par pais à pied, armé de toutes pieces, conduisant son armée, MONT, II, 95.

—ÉTYM. Provenç. et espagn. *armada;* ital. *armata;* bas lat. *armata;* du latin *armatus*, armé, de *armare* (voy. ARMES). *Armée* est un nouveau mot, l'ancien était *ost.*

ARMELINE (ar-me-li-n'), *s. f.* Peau très-fine et fort blanche, qui appartient à l'hermine.

— ÉTYM. Bas lat. *armelinus*, *armerina pelles.* C'est une forme du mot *hermine* (voy. ce mot).

ARMEMENT (ar-me-man), *s. m.* || 1° Action de pourvoir des armes nécessaires pour l'attaque ou la défense. || 2° Ensemble des objets qui servent à armer. L'armement d'une place, d'une troupe. Fonseca, évêque de Burgos, intendant des armements, VOLT. *Mœurs*, 145. || 3° Préparatifs de guerre. Faire un armement formidable. || 4° Terme de marine. Action d'équiper un vaisseau et de le mettre en état de prendre la mer. Entrer en armement. || S'est dit autrefois d'une flotte tout équipée pour la guerre. L'armement est parti. || Réunion de bâtiments de guerre moindre qu'une armée. || 5° Terme de construction. Ardoises placées sur les murs pour les garantir de la pluie.

— HIST. XVIe s. Le but du susdit armement tendoit à surprendre la Rochelle, D'AUB. *Vie*, LXIII.

— ÉTYM. Bas-lat. *armamentum*, d'*armare* (voy. ARMER).

† **ARMÉNIEN** (ar-mé-ni-in), *s. m.* || 1° Langue qui se parle en Arménie. || 2° Chrétien d'Arménie, qui croit qu'il n'y a qu'une nature en J. C. et que le St Esprit ne procède que du Père; qui nie le purgatoire et la primauté du pape. || 3° Moines arméniens, religieux qui suivaient la règle de St Basile, et qui, chassés par les infidèles, se rangèrent sous l'ordre de St Augustin et prirent les constitutions de St Dominique.

ARMER (ar-mé), *v. a.* || 1° Munir d'armes. Il y a dans cet arsenal de quoi armer cinquante mille hommes. || Revêtir d'armes défensives. Armer quelqu'un de toutes pièces, de pied en cap. || Par analogie. Ma sœur du fil fatal eût armé votre main. RAC. *Andr.* II, 5. || Armer quelqu'un chevalier, le recevoir dans l'ordre de la chevalerie avec le cérémonial d'usage. || Armer une place, garnir ses remparts de canons. || Armer une batterie, y établir le nombre de canons nécessaires. || Armer un canon, y mettre le boulet. || 2° Faire une armée; mettre dans l'armée. Les Romains ont quelquefois armé des esclaves. Cet État peut armer cent mille hommes. || Absolument. Les circonstances devenant menaçantes, la France arma. Si vous étiez cru, L'Égypte pour Pompée armerait à sa vue, CORN. *Pomp.* II, 1. Après avoir armé pour venger cet outrage, D'une paix mal conçue on m'a faite le gage, ID. *Rodog.* III, 3. En Irlande où l'on veut armer pour le roi, SÉV. 511. Les esclaves armèrent encore dans la Sicile, BOSS. *Hist.* I, 9. || 3° Exciter à prendre les armes, soulever, irriter. La cause des Stuarts arma longtemps une partie de l'Écosse contre le gouvernement anglais. Ma mère en sa faveur arma la Grèce entière, RAC. *Andr.* V, 2. Quelle aveugle fureur pourrait l'armer contre elle? ID. *Iphig.* III, 5. Je pourrais contre Achille armer Agamemnon, ID. *ib.* IV, 1. Je sais que descendu de ce sang malheureux, Une éternelle haine a dû m'armer contre eux, ID. *Esth.* II, 1. Avantage Qui dut à sa ruine armer votre courage, CORN. *San.* II, 2. || Fortifier, munir. Il faut d'un noble orgueil armer votre courage, RAC. *Iphig.* II, 4. Il n'est pas moins nécessaire d'armer votre vigilance, MASS. *Prof.* 2. || 4° Armer un fusil, un pistolet, tendre le ressort qui fait partir le coup. || En termes de fauconnerie, armer l'oiseau, lui attacher des sonnettes. || En termes de musique, armer la clef, indiquer le ton par un certain nombre de dièses et de bémols. || En termes de manége, un cheval arme ses lèvres, c'est-à-dire qu'il couvre les barres avec ses lèvres, ce qui rend l'appui du mors trop ferme. || En termes de marine, armer les avirons, les mettre sur le bord de la chaloupe, prêts pour l'usage. || En termes de forges, aciérer, acérer. || 5° Garnir, munir. Armer une poutre de bandes de fer. Armer un arbre, l'entourer d'épines. Armer un jeune arbre, en garnir la tige d'épines pour le protéger. || 6° En termes de blason, armer un écusson, en composer les armes. || 7° Armer un bâtiment, l'équiper, le pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour prendre et tenir mer. || 8° *V. n.* En termes de marine, armer sur un vaisseau, s'y embarquer pour faire partie de l'équipage. Cette expression a vieilli; on dit maintenant embarquer ou s'embarquer. || 9° S'armer, *v. réfl.* Se munir d'armes. S'armant aussitôt. Il s'arma d'une épée. Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre, BOIL. *Lutr.* V. || Fig. Le ciel s'arma d'éclairs et de feux, FÉN. *Tél.* XVIII. || Prendre les armes. Il s'arma contre sa patrie. De ta gloire animé, lui seul de tant de rois S'arme pour ta querelle et combat pour tes droits, RAC. *Esth. Prol.* Mais s'arma-t-elle toute en faveur d'un proscrit? CORN. *Sertor.* II, 2. Toutes les familles s'armeraient les unes contre les autres, FÉNEL. *Tél.* XIII. || 10° Fig. S'armer de constance. S'armer contre la douleur. Le peuple s'était armé de résolution. J'ai pris soin de m'armer contre tous les poisons, RAC. *Mithr.* IV, 5. Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle, ID. *Athal.* IV, 4. Si de tous ses efforts mon cœur a dû s'armer, ID. *Mithr.* III, 5. Tout fuit, et sans s'armer d'un courage inutile, ID. *Phèd.* V, 6. Arme-toi de courage contre toi-même, FÉN. *Tél.* XIX. Oubliant les injures.... Ils s'arment de philosophie, RÉGNIER, *Épît.* III. S'armer d'un généreux mépris, MOL. *Mis.* IV, 3. S'armant de toute son effronterie, HAMILT. *Gramm.* 11. Armez-vous de courage, et montrez-vous ma sœur, CORN. *Hor.* II, 4. Il s'arme en ce besoin de générosité, ID. *ib.* III, 5. Armons-nous de courage, et nous ferons trembler Ceux dont les lâchetés pensent nous accabler, ID. *Nicom.* I, 1. S'armant à regret de générosité, ID. *Pomp.* I, 1. || 11° En termes de manége, ce cheval s'arme contre le mors, il place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors. || Ce cheval s'arme contre son cavalier, lorsqu'il n'obéit pas à la main, et lorsqu'il baisse la tête vers son poitrail pour résister à la bride.

— HIST. XIe s. Car à mes ieux [je] vi quatre cenz armez, *Ch. de Rol.* LIII. || XIIe s. Mil chevalier me remanront armé, *Ronc.* p. 35. Et vit Franzois qui s'arment par la prée, *ib.* p. 48. S'il voit cheoir un armé chevalier, *ib.* p. 189. Endementres s'armerent là fors li chevalier, E osterent les cotes, ceinstrent les brans d'acier, *Th. le mart.* 144. || XIIIe s. Et l'endemain par matin s'armerent li François et firent cinq escieles de lor gens, *Chr. de Rains*, p. 63. Et s'il sunt gentil home, il se doivent presenter sor cevax armés de toutes armes, BEAUM. LXIV, 4. Nous nous armasmes à l'anuitier, JOINV. 276. || XVe s. Si le roi est bien conseillé, il ne se mettra jà entre tel peuple qui vient contre lui à main armée, FROISS. II, II, 205. Et s'armoit d'argent à trois oreilles d'or [Rob. Bruce], ID. I, I, 47. || XVIe s. La lanterne provinciale du bas Poictou feut servye d'une chandelle armée [armoriée], RAB. *Pant.* V, 34. Ils ont, par complot, armé le monde à l'encontre de lui, MONT. I, 97. Les mains armées de fouets, ID. I, 183. La nature eust armé d'une peau plus espesse ce qu'elle eust abandonné à la batterie des saisons, ID. I, 259. Alexandre, le plus hazardeux capitaine qui feut jamais, s'armoit fort rarement, ID. II, 94. Certains hommes d'armes, poisamment et malayséement armez, ID. *ib.* Il obtint que le public luy armeroit 500 vaisseaux, AMYOT, *Pomp.* 40. Il allongea un coup d'espée au cavalier qui se trouva armé, de sorte qu'il lui en fournit un second au deffaut de la cuirasse, D'AUB. *Vie*, XXVI. Il porte de gueule à un lion d'argent rampant, armé et lampassé d'or, ID. *ib.* LXXI. En approchant de la contr'escarpe, ils plongerent plus bas et armerent les claies de dessus eux de madriers et de sacs de laine, ID. *Hist.* II, 94.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *armar;* ital. *armare;* du latin *armare* (voy. ARME).

ARMET (ar-mè), *s. m.* Armure de tête. [Il] Ne trouve armet si fort ni lame si bien jointe Qu'il ne fasse passage au fer qu'il a poussé, ROTR. *Antig.* I, 4. Je vis de votre armet la visière baissée, MAIR. *Sophon.* IV, 1. Et ses yeux qui brillaient sous un front assuré Éclataient à l'envi de son armet doré, TRISTAN, *M. de Chrispe*, I, 3. Un Guesclin, un Clisson, un Foix, un Boucicaut, qui tous ont porté l'armet et endossé la cuirasse, LABRUY. 14. || Fig. La tête, le cerveau. Quand l'humeur ou le vin lui barbouillent l'armet.... RÉGNIER, *Sat.* XI. Hors d'usage en ce sens.

— HIST. XIVe s. Li ars [l'air] resplendit touz des splendissours des armes, Des armez, des aubers, des lances, des jusarmes, Des escus et des targes, des espées d'acier, *Girard de Ross.* 3767. || XVIe s. Ce que nos anciens appellent heaume, on l'appela sous François Ier armet; nous le nommons maintenant habillement de teste, PASQUIER, *Rech.* VIII, 3.

— ÉTYM. Diminutif de *arme*, d'après Ménage, qui pourtant propose aussi, et avec préférence, d'y voir une altération de *helmet*, petit heaume, en espagnol *almete;* préférence vers laquelle Diez incline de son côté. Mais ce qui rend cette dérivation impossible, c'est l'existence de *armet* dès le XIVe siècle, époque où l'on trouverait des traces de la transformation, s'il y avait eu transformation de *helmet* en *armet.*

ARMILLAIRE (ar-mil-lê-r'), *adj.* Usité seulement dans sphère armillaire, instrument de cosmographie, représentant le monde tel que les anciens le concevaient : savoir la terre au centre et, autour d'elle, avec le soleil et la lune, les principaux cercles de la sphère céleste, les colures, l'équateur, les tropiques, les cercles polaires et le zodiaque ; l'horizon sert de support à cette sphère. Quand la sphère armillaire représente le monde selon les modernes, le soleil est au centre, et autour de lui tournent toutes les planètes; mais cette représentation ne peut pas être exacte.

— ÉTYM. *Armilles.*

† **ARMILLÉ, ÉE** (ar-mil-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est entouré d'un anneau.

— ÉTYM. *Armilles.*

ARMILLES (ar-mi-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* || 1° Terme d'architecture. Petites moulures qui entourent le chapiteau dorique. || 2° Terme d'astronomie. Instrument ancien d'observation.

— HIST. XIVe s. Au departir le duc Richard donna à l'un une armille [bracelet] de fin or quatre livres pesant, *Chron. de St-Denis, Collect. des Hist. de France*, p. 350.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *armilla;* du latin *armilla*, bracelet, qui vient de *armus*, qui signifie le bras, l'épaule. *Armus* répond à l'allemand *Arm*, bras, et tient au grec ἁρμὸς, qui veut dire ajustement, articulation, et qui vient d'ἄρω, disposer.

† **ARMINIANISME** (ar-mi-ni-a-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des Arminiens.

† **ARMINIEN** (ar-mi-niin), *s. m.* Terme d'histoire religieuse. Sectateur d'Arminius, docteur protestant qui enseignait dans l'université de Leyde, vers la fin du XVIe siècle, une doctrine opposée à celle de Calvin sur la prédestination.

ARMISTICE (ar-mi-sti-s'), *s. m.* Suspension d'armes.

— REM. Armistice ne commence à se trouver dans les dictionnaires de l'Académie qu'à partir de 1762, où il est féminin; l'Académie, dans sa dernière édition, a rectifié cette erreur, armistice ne devant pas plus être féminin que solstice. Richelet, édit. 1759, le fait correctement du masculin, ajoutant qu'il se trouve dans les traités de paix et de guerre et dans quelques gazettes, mais que peu de gens l'approuvent. Aujourd'hui l'usage l'a pleinement reçu et approuvé.

— ÉTYM. *Arma*, armes, et *stitium* inusité, arrêt, de *stare*, s'arrêter (voy. STATION).

ARMOIRE (ar-moi-r'), *s. f.* || 1° Grand meuble garni de tablettes, fermé par une ou deux portes, et destiné le plus souvent à contenir les hardes ou le linge. || 2° En menuiserie, toute devanture servant à masquer un renfoncement à côté d'une cheminée.

— REM. Le genre de ce mot a été longtemps incertain, si bien que Ménage le tenait pour masculin et féminin. Aujourd'hui l'usage est fixé au féminin.

— HIST. XIIe s. Un almarie ki esteit el porche del temple ù l'um meteit les oblatiums numéement, que li reis soleient faire as sabatz e as jurs festivals, *Rois*, 400. Cist livres est cum armarie des secreiz Deu ; plein est de figure et de signefiance, *ib.* 4. || XIIIe s. Mais puis leur fait-il si desclore leur aumaire.... *Berte*, LXIX. Et Renart qui moult sot de frape, Garde derrier l'autel saint Jasques, Tantost a trovée une aumoire, *Ren.* 3259. [La sainte Vierge] Terre empreignie sanz semance, Et lumiere de veritei, Et aumaires de sapience, Et ysopes d'umilitei.... RUTEB. II, 15. || XVe s. Aumaires.... Fermans à clef très-bien et fort, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Accommodant la brique plate à la mode d'armoires, O. DE SERRES, 386. Et par ce moien les ventres des pots [pour nids de pigeons] se trouveront en deux mains, comme les deux armoires d'un buffet, ID. 387. En dedans, vers le logis, est fait un armoire fermant avec son huis, pour vendanger et nettoyer les rusches ; aucuns ajoustent à l'armoire une vitre, ID. 437. Plusieurs font leurs caprieres dans les muraill-les regardantes le midi, où aians laissé des trous ou armoires y logent ces plantes ci, ID. 549. Demeurant l'auge close par un huis, comme celui d'un armoire ou d'un coffret, fermant à clef, ID. 779.

— ÉTYM. Bourguig. *omoile*, *ormère*, *ormele*, *ormoire*, *amère;* Berry, *ormoire*, *armoise;* provenç. *armari;* espagn. et ital. *armario;* d'*armarium*, de *arma*, armes, lequel, signifiant chose qui s'adapte, transmet son sens à *armarium*. Dans les anciens textes, *almarie*, *armarie* est une forme orthographique reproduisant le latin, mais ne valant, pour la prononciation, que *almaire* ou *armaire*, comme la mesure des vers le prouve pour ce genre de finales.

ARMOIRIES (ar-moi-rie), *s. f. plur.* En termes de blason, signes symboliques qui distinguent les personnes, les familles, les peuples, les villes, etc.

— SYN. ARMOIRIES, ARMES. Armes, quand il a le sens de signes symboliques, est synonyme d'armoiries; mais c'est un sens détourné ; au lieu qu'armoiries est le mot direct. Aussi on se gardera de substituer armes à armoiries, toutes les fois que quelque doute pourra exister sur le sens. Ainsi on dira : Le blason est la science des armoiries; et non, ce qui aurait une signification toute différente : la science des armes.

— HIST. XVe s. Enrichi de entailleures, paintures, armoiries, et autres menueries plaisans à l'ueil, A. CHART. *Quadrilogue.* || XVIe s. Il fist mettre les armairies de tous les deux aux verrieres des salles, CARL. III, 23. Comme les criminels poursuivis ont recours aux autels et sepulchres des morts, ainsi ceux-cy, destitués de tout merite, ont recours à la memoire et armoiries de leurs majeurs, CHARRON, *Sagesse*, I, 61.

— ÉTYM. La véritable orthographe serait *armoierie*, qui vient de l'ancien verbe *armoier*, signifiant faire la guerre et armorier (voy. l'historique de ARMORIER). Les armoiries ont été ainsi nommées parce qu'elles se peignaient sur les armes, sur le bouclier ou écu.

1. **ARMOISE** (ar-moi-z'), *s. f.* Terme de botanique. Plantes de la famille des synanthérées, dont plusieurs sont toniques et emménagogues. C'est à l'armoise vulgaire (*artemisia vulgaris, L.*) que l'on donne, dans le langage commun, le nom d'armoise.

— HIST. XIIIe s. Por la maladie des vers garir, la meilleur herbe qui soit elz quatre parties dou monde, ce est l'ermoize, RUTEB. 257. || XVIe s. L'armoyse, la pervenche, PARÉ, XVI, 35.

— ÉTYM. Provenç. *artemezia*, *arsemisa*, *arcimiza;* espagn. *artemisa;* ital. *artemisia;* du latin *artemisia*, du grec ἀρτεμισία, d'Ἄρτεμις, nom de Diane en grec. Comme Artémis secourait les femmes dans leurs maladies, la plante en question, qui passait pour utile dans ces affections, reçut le nom de la déesse.

† 2. **ARMOISE** (ar-moi-z'), *s. f.* Voy. ARMOISIN.

† **ARMOISEUR** (ar-moi-zeur), *s. m.* Celui qui fabrique de l'armoisin.

— HIST. XVe s. Lesquelz entrerent en la maison d'un armoiseur, et là prindrent chacun une huvette ou capeline, DU CANGE, *ermisinus.*

— ÉTYM. *Armoise*, 2.

ARMOISIN (ar-moi-zin), *s. m.* Taffetas léger et peu lustré. L'armoisin venait d'Italie. On en fait à Lyon, où il est aussi appelé armoise. || Armoisin des Indes, espèce de taffetas fabriqué aux Indes orientales, plus faible et de moindre lustre que l'armoisin d'Europe.

— ÉTYM. Ital. *ermisino*, *ermesino;* bas-lat. *ermisinus.*

ARMON (ar-mon), *s. m.* Pièce du train d'un carrosse, où s'attache le gros bout du timon.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne le rapporte à *artemo* qu'un glossaire dans du Cange explique par *temo*, timon.

ARMORIAL (ar-mo-ri-al). || 1° *Adj. m.* Qui traite d'armoiries, et qui contient les armes de quelques personnes. Un livre armorial. Le Mercure armorial a été recherché en son temps. || 2° *S. m.* Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un pays. Les armoriaux de ces deux provinces.

— ÉTYM. *Armoirie.*

† **ARMORICAIN** (ar-mo-ri-kin), *s. m.* Terme de philologie. Langue parlée dans l'Armorique ou Basse-Bretagne. L'armoricain est un dialecte celtique, se rapprochant beaucoup du kymri ou langue du pays de Galles, en Angleterre.

— ÉTYM. *Armorique*, du celtique *ar*, sur, et *mor*, la mer : qui avoisine la mer.

ARMORIÉ, ÉE (ar-mo-ri-é, ée), *part. passé.* Un écu armorié.

ARMORIER (ar-mo-ri-é), *v. a.* Peindre ou appliquer des armoiries sur quelque chose. Armorier sa vaisselle. Et pour toute vertu fit au dos d'un carrosse, A côté d'une mitre armorier sa crosse, BOIL. *Lutr.* VI. Au sein de Paris même, encor plein de sa honte, Épouser les aïeux d'un marquis ou d'un comte, Armorier son char de glaives, de drapeaux Et se masquer d'un nom porté par des héros, GILB. *Apologie.*

— HIST. XVe s. Et mirent leurs pennons avant, armoyés de Saint George.... FROISS. I, I, 155.... Et le repos où il fut couché enfant, armoyé de ses armes, ID. II, II, 163. Sire, respondit le sire de Bracquemont, nous avons et de l'un et de l'autre, car toujours ne peut-on pas jouer ni toujours armoyer [faire la guerre], ID. II, III, 32. || XVIe s. La pluspart avec les torches ardantes et armoyées, CARL. II, 11. Les quatre bannieres armoiées des armes des susdicts barons, ID. III, 2.

— ÉTYM. *Armoirie.* Les auteurs de blason disaient jadis de préférence *armoier*, qui signifiait armorier et faire la guerre.

ARMORISTE (ar-mo-ri-st'), *s. m.* Celui qui fait des armoiries, qui sait et enseigne le blason.

— ÉTYM. *Armoirie.*

ARMURE (ar-mu-r'), *s. f.* || 1° L'ensemble des armes, et surtout des armes défensives qui couvrent le corps. Armure légère, pesante. Les pièces d'une armure. L'armure que Narbas apporta de ces lieux, VOLT. *Mérope*, II, 5. Rien d'humain ne battait sous ton épaisse armure, LAMART. *Bonaparte.* L'enfant d'un air enjoué, Ayant un peu secoué Les pièces de son armure [son arc et ses flèches], LA FONT. *l'Amour mouillé.* || Fig. Il n'a plus besoin d'armer cette tête qu'il expose à tant de périls; Dieu lui est une armure plus assurée ; les coups semblent perdre leur force en l'approchant, BOSS. *Louis de Bourbon.* || 2° En physique, assemblage de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels, et qui exercent sur eux une réaction capable non-seulement de conserver la vertu magnétique, que le temps affaiblit quand on les abandonne à eux-mêmes, mais encore d'augmenter en eux cette vertu. || 3° En termes de marine, la dernière des jumelles qui s'endente sur un mât, une vergue ou un ban pour en compléter les dimensions. || 4° Technologie. Toute pièce de fer qui sert à la conservation ou aux usages d'une charpente, d'une machine, etc. || Petite pièce de fer qui garnit chacun des bouts d'une navette. || 5° En termes de chasse, peau très-épaisse que les sangliers ont au-dessus et au défaut de l'épaule.

— SYN. ARMURE, ARMES. Bien que les armes soient offensives ou défensives et que l'armure ne soit d'ordinaire que défensive, néanmoins ce qui distingue vraiment armes et armure, c'est que, avec armes, on considère chaque arme en particulier, et que, avec armure, on considère l'ensemble, même quand on dit une armure de tête, une armure de cuisse, où il s'agit encore de ce qui arme complétement la tête, la cuisse.

— HIST. XIIIe s. Et vit lonc de lui reluire l'or et l'asur des armeüres, *Chron. de Rains*, p. 69. Sire, je presente mei et mes armeüres à vos et à la court, *Ass. de Jér.* I, 167. Li sires deffent à porter coutel apointé ou aucune armeure molue, BEAUM. XXX, 34. Le chevalier lessa son cheval au roy et s'armeüre, et s'en ala de l'ost, JOINV. 267. C'est nostre divine armeüre, Qui devers Dieu nous asseüre, J. DE MEUNG, *Tr.* 165. Son escu et s'autre armeüre, Chausces et janbieres bien fetes, *Ren.* 14583. Li cuens nous doit aidier en la terre de Hainau et en la contée de Flandres à mil armures [soldats armés] de fer, DU CANGE, *arma.* || XIVe s. Querir peccune ou faire armeures, ORESME, *Eth.* 68. || XVe s. Si entendirent les dessus dits seigneurs à faire armer et appareiller et pourvoir d'armures chacun selon son estat, FROISS. I, I, 265. Ils ne furent, tous comptés, quand ils entrerent en mer à Dourdrech, que trois cents armures de fer, qui firent si hardie entreprise, ID. I, I, 22.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *armadura;* du latin *armatura*, de *armare* (voy. ARMER).

† **ARMURERIE** (ar-mu-re-rie), *s. f.* Profession d'armurier; forge, boutique d'armurier.

— ÉTYM. *Armurier.*

ARMURIER (ar-mu-rié), *s. m.* Celui qui fabrique et qui vend des armes. || En termes de marine, ouvrier de l'arsenal, embarqué pour diverses réparations.

— HIST. XIIIe s. Armuriers et fourbisseurs, *Queue de Renart.* || XIVe s. Si comme l'armeurier tent affin que le cheval soit bien armé, et le chevalier le veult affin que il se combate, ORESME, *Eth.* 11. || XVe s. Les brodeurs, armoyers et forbisseurs de nostre bonne ville de Paris, DU CANGE, *armeator.* || XVIe s. Les armes pendues es boutiques des armeuriers et fourbisseurs, AMYOT, *Pélop.* 23.

— ÉTYM. *Armure.* On a dit aussi dans l'ancien français *armoyer*, de l'ancien verbe *armoier* (voy. ARMORIER).

† **ARNICA** (ar-ni-ka) ou **ARNIQUE** (ar-ni-k'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des composées. L'arnique des montagnes est réputée tonique et stimulante; toutes les parties en sont fréquemment employées par les habitants des montagnes.

— ÉTYM. Le nom botanique est *arnica* (*arnica montana*). Le genre *arnica* appartient à Linné.

† **ARNICINE** (ar-ni-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine amère extraite de l'arnica.

† **AROÏDÉES** (a-ro-i-dée), *s. f. plur.* Famille de plantes, qui doit son nom à l'arum.

— ÉTYM. Ἄρον, arum.

AROMATE (a-ro-ma-t'), *s. m.* Toute substance qui, provenant du règne végétal, exhale une odeur pénétrante et agréable. Il sentit son cœur s'amollir et se dissoudre, comme les aromates de son pays fondent doucement à un feu modéré et s'exhalent en parfums délicieux, VOLT. *Pr. de Babyl.* 10.

— SYN. AROMATE, PARFUM. L'aromate est ce qui exhale une odeur agréable; le parfum est l'odeur agréable qui est exhalée. En ce sens, ils ne sont pas synonymes; mais ils le deviennent, quand parfum est pris pour le corps même qui parfume; alors ils se distinguent en ce que parfum est plus général que aromate. Aromate ne se dit que des végétaux et des substances végétales; parfum, au contraire, se dit des substances tirées des différents règnes.

— HIST. XIIIe s. Tu iez la verge de fumée D'aromat remis en ardure, Qui par le dezert iez montée El ciel seur toute creature, RUTEB. II, 12. || XVIe s. Autres [eaux] sont odorifiques, comme celles qui sont tirées des aromates, PARÉ, XXVI, 7.

— ÉTYM. Ἀρώματα, pluriel d'ἄρωμα, qui signifie proprement une composition artificielle préparée avec des substances sèches odoriférantes. La forme *aromat* est restée usitée jusque dans le XVIIe s.; on la trouve dans le dictionnaire de Furetière.

† **AROMATICITÉ** (a-ro-ma-ti-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est aromatique.

— HIST. XVIe s. À fin que par leur aromaticité ils corroborent la vertu animale, et que par leur stipticité ils astreignent, PARÉ, XXV, 16.

— ÉTYM. *Aromatique*; provenç. *aromaticitat*, espagn. *aromaticidad;* ital. *aromaticità*.

AROMATIQUE (a-ro-ma-ti-k'), *adj.* Qui est de la nature des aromates; d'une odeur agréable.

— HIST. XIVe s. Ceulx qui se espassent trop en oudeurs de pommes ou de roses ou de choses aromatiques, ORESME, *Eth.* 92. || XVIe s. Ce qui s'accomplira par choses aromatiques, PARÉ, V, 16. Les herbes nervales, comme sauge, rosmarin, et autres aromatiques, ID. XVI, 10.

— ÉTYM. *Aromate;* provenç. *aromatic;* espagn. et ital. *aromatico*.

AROMATISATION (a-ro-ma-ti-za-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Action d'aromatiser.

— ÉTYM. *Aromatiser*.

AROMATISÉ, ÉE (a-ro-ma-ti-zé, zée), *part. passé.* Une tisane aromatisée.

AROMATISER (a-ro-ma-ti-zé), *v. a.* Mêler une substance aromatique à....

— HIST. XIIe s. Mais à Roen fu il fu seveliz, Le cors bien aromatizé, En l'iglise del maistre sé siége, BENOIT, II, 8355. || XIIIe s. Où que je soie ensepelis, Mon cors [elle] aromatisera, DU CANGE, *aromatizare*. || XVe s. Le vray Jhesus sy en oindrons, Pour son corps aromatiser, *Résurr. de J. C.* || XVIe s. On peut adjouster à la fin un peu de canelle pour l'aromatiser, PARÉ, XVI, 8.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *aromatizar;* ital. *aromatizzare;* du latin *aromatizo*, de ἀρωματίζω (voy. AROMATE).

AROME (a-rô-m'), *s. m.* Principe odorant agréable de certaines substances végétales, résidant le plus ordinairement dans un corps entièrement volatil [l'essence], qu'elles contiennent tout formé, mais quelquefois résultant de leurs principes inodores, qui se dédoublent en composés odorants, comme dans le tabac, dans les amandes amères.

— REM. Pourquoi l'Académie, qui met un accent circonflexe à dôme, à cône, n'en met-elle pas à arome, dont la prononciation est la même, et où le mot grec a aussi un ω?

— ÉTYM. Ἄρωμα (voy. AROMATE).

ARONDE (a-ron-d'), *s. f.* || 1° Ancien nom de l'hirondelle. || À queue d'aronde, se dit pour exprimer un ouvrage de charpente qui sert à la jonction des parties, et qui a la forme d'une queue d'hirondelle. || Dans le génie militaire, ouvrage à queue d'aronde, sorte d'ouvrage à corne, étroit par la gorge et plus ouvert vers les faces. || 2° Terme d'histoire naturelle. Aronde aux perles, aronde perlière, dite aujourd'hui avicule aux perles, celle qui contient les plus belles perles, et dont la coquille donne beaucoup de nacre. || 3° Espèce de poisson volant.

— HIST. XIIe s. Par de soz lui si isnel le [son cheval] [il] trova, Plus tost li cort qu'aronde ne vola, *Raoul de C.* 133. || XIVe s. Aussy comme une aronde seule ne signifie pas le temps de ver ne un seul beau jour ne le fait pas.... ORESME, *Eth.* X, 16. Tost en vahit Fortune Hermionne; Tost fut Progné convertie en haronde, CH. D'ORL. *Bal.* (*Berthault*) 116. || XVIe s. Sur l'arbre sec s'en complaint Philomele: L'arondelle en fait cris piteux et tranchans, MAROT, *Compl. sur la mort de Louise de Savoie*.

— ÉTYM. Voy. HIRONDELLE.

† **ARPAILLEUR** (ar-pa-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Corruption d'orpailleur (voy. ce mot).

ARPÉGE (ar-pé-j'), *s. m.* Terme de musique. Accord dont on fait entendre successivement et rapidement les divers sons, au lieu de les frapper tous à la fois. Dans les opéras de notre ancienne école, la partie du second violon est écrite le plus souvent en batteries et en arpéges, CASTIL-BLAZE, *Dict. de mus.*

— ÉTYM. Ital. *arpeggio* (voy. ARPÉGER).

ARPÉGEMENT (ar-pè-ge-man), *s. m.* L'action d'arpéger, et quelquefois l'arpége lui-même, J. J. ROUSS. *Dict. de mus. Arpége*.

— ÉTYM. Ital. *arpeggiamento*.

ARPÉGER (ar-pé-jé. L'*e*, suivant la règle mauvaise de l'Académie, garde l'accent aigu, même quand la voyelle qui suit est muette, et bien qu'alors il se prononce comme *è*), *v. n.* Terme de musique. Faire des arpéges.

— ÉTYM. Ital. *arpeggiare;* au propre, jouer de la harpe; de *arpa* (voy. HARPE).

ARPENT (ar-pan), *s. m.* Ancienne mesure agraire qui contenait cent perches carrées: mais l'arpent variait beaucoup, parce que la perche variait elle-même. Les arpents les plus usités étaient celui de Paris, qui valait environ un tiers d'hectare, et celui des Eaux et Forêts, qui valait un demi hectare, à très peu près.

— HIST. XIe s. Ainz qu'on alast un seul arpent de champ, *Ch. de Rol.* CLXIII. || XIIe s. N'est pas trois arpenz mesurez Alez avant, ce sai de voir, Quant se prent à aparcevoir Mon seingnor Noble et Ysengrin, *Ren.* 5584. Cadmus.... De terre ara plus d'ung arpent, Et sema les denz d'un serpent, Dont chevalier armé saillirent, *la Rose*, 19937. Engherans de Sainct-Pol ne s'i vout arester, Ainz broche le destrier, si le fait tost aler, En un arpent de terre le fait trois fois torner, *Ch. d'Ant.* VIII, 369. Si que on voit que uns arpens de vigne n'est prisiés que quarante sous par an, BEAUM. XXIII, 8. Et l'autre maniere d'arpent si est li quix contient cent vergues de vingt cinq piés le [la] vergue, et c'est li drois arpens le roi, ID. XXV, 10. || XVe s. Le quartier en vault l'arpent [le jeu en vaut la chandelle], VILLON, *Baillev. et Mallep.* || XVIe s. L'arpent romain est de la terre que deux bœufs accouplez labouroient en un jour; l'arpent françois est composé de cent perches quarrées, chacune de dix-huict pieds, O. DE SERRES, 11.

— ÉTYM. Provenç. *aripin*, *arpen;* anc. espagn. *arepende;* bas-lat. *arapennis*, *arepennis*, *aripennis*, *arpennis*, *agripennus*, *aripendium*, *arpennum*, *arpenna*, *arpentium;* du latin *arepennis*, *aripennis* et *arapennis*. Columelle dit que ce mot est gaulois Un auteur, dans les *Agrimensores*, le dit espagnol. Le renseignement de Columelle, qui cite exactement d'autres mots gaulois, mérite confiance. Columelle ajoute que *arepennis* vient de *arare*, labourer; or le radical, qui est dans *arare*, est celtique aussi: kymri, *aru;* bas-breton, *arat;* gaélique, *ar*. Quant à la 2e partie, *penn* ou *pent*, elle signifie, dans les langues celtiques, tête, chef, bout.

ARPENTAGE (ar-pan-ta-j'), *s. m.* || 1° Mesurage des terres par arpents, et, subséquemment, par toute mesure agraire. || 2° L'art de l'arpenteur.

— HIST. XVIe s. Es impositions, cause principale de l'invention de l'arpenterie, O. DE SERRES, 11. Desquelles mesures n'est besoin de marquer plus subtilement, ni des diverses façons de proceder à l'arpentage, ID. 10. Arpentement public, ID. 12.

— ÉTYM. *Arpenter*.

ARPENTÉ, ÉE (ar-pan-té, tée), *part. passé.*

ARPENTER (ar-pan-té), *v. a.* || 1° Mesurer la superficie des terres par arpents, et, subséquemment, par toute autre mesure agraire. On arpente aujourd'hui par hectares. Ses terres, il les fera arpenter pour son argent, VOLT. *Jeannot.* || 2° Mesurer géométriquement. Vous avez arpenté quelque faible partie Des flancs toujours glacés de la terre aplatie, VOLT. *Disc.* 4. || 3° Fig. et familièrement, aller et venir à grands pas dans un espace. Arpenter Paris dans tous les sens. Pied chaussé, l'autre nu, main au nez, l'autre en poche, J'arpente un vieux grenier, ST-AMANT, *Poés.* 2e partie.

— HIST. XVIe s. Les Getes durs à la peine Nature a trop mieux contentez, Qui ont leurs champs non arpentez, DUBELL. III, 19, *verso*. Que me sert voir tout le monde En papier, où je me fonde À l'arpenter pas à pas? ID. III, 86, *recto*. Tant à grands pas les plaines ils arpentent, RONS. 602. Pour les diverses figures des terres, convient les arpenter ou mesurer, O. DE SERRES, 12.

— ÉTYM. *Arpent*.

ARPENTEUR (ar-pan-teur), *s. m.* || 1° Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres. || 2° Terme de zoologie. Nom vulgaire du grand pluvier.

— HIST. XVIe s. Escheant arpentement public, gens experts sont deputés pour faire l'evaluation des proprietés, qui, accompagnans l'arpenteur, tout d'une main lui monstrent les limites, tenans et aboutissans des fonds, O. DE SERRES, 12.

— ÉTYM. *Arpenter*.

ARPENTEUSE (ar-pan-teû-z'), *adj.* et *s. f.* Terme d'entomologie. Chenille arpenteuse, ou, absolument, arpenteuse, chenille dont le corps est très-long, et qui, dans la progression, se contractant en fer à cheval et s'allongeant alternativement, semble mesurer le chemin qu'elle fait.

— ÉTYM. *Arpenteur*.

† **ARPON** (ar-pon), *s. m.* Terme de marine. Large et longue scie fort en usage dans les chantiers.

ARQUÉ, ÉE (ar-ké, kée), *part. passé.* || 1° Courbé en arc. Poutre arquée. C'était [Rosen] un grand homme sec, qui aurait fait peur au coin d'un bois, avec une jambe arquée d'un coup de canon, ST-SIM. 116, 3. Les Arabes ont la tête ovale, le front haut et arqué, CHATEAUB. *Itin.* II, 192. Qu'il ait sa belle esclave aux paupières arquées, V. HUGO, *Orient.* 15. || 2° Cheval arqué, cheval qui fléchit les genoux dans le repos, défaut qui peut venir de la conformation primitive, mais qui le plus ordinairement est l'effet de trop grandes fatigues. || 3° En géologie, stratification arquée, celle des massifs qui, constituant une montagne, s'élèvent d'un côté dans le sens de la pente, se recourbent au sommet, et redescendent avec la pente opposée.

ARQUEBUSADE (ar-ke-bu-za-d'), *s. f.* Coup d'arquebuse. || Eau d'arquebusade, infusion ou macération de plantes vulnéraires, fort usitée dans le peuple. || Plaies d'arquebusade, ancien nom des plaies faites par une arme à feu.

— HIST. XVIe s. Le bruit et la fumée des harquebusades les effraye, LANOUE, 323. Le sifflement des harquebusades, ID. 588. Ils firent filer une scopeterie d'harquebuzade sans balles, l'un contre l'autre, plus d'une heure, CARL. VIII, 16. Peu d'arquebusades prirent [partirent], D'AUB. *Hist.* I, 288. Il se jetta à l'eau dans la fumée de leurs arquebusades, ID. *ib.* I, 286. Les playes faites par harquebusades, PARÉ, IX, 1er *Disc.* Il fut blessé d'une harquebuzade, M. DU BELL. 23.

— ÉTYM. *Arquebuse;* ital. *archibugiata*.

ARQUEBUSE (ar-ke-bu-z'), *s. f.* Ancienne arme à feu, qu'on faisait partir à l'aide d'une mèche ou d'un rouet se bandant avec une clef. Au temps de Louis XIV, l'arquebuse lançait une once sept huitièmes de plomb avec autant de poudre. || Arquebuse à croc, grosse arquebuse que l'on appuyait sur un croc pour tirer. || Jeu de l'arquebuse, exercice de tir; lieu où se réunissent les arquebusiers.

— HIST. XVe s. Nostre queue estoit defendue de trois cens Allemans, qui avoient moult largement de coulevrines, et leur portoit on beaucoup de haquebutes à cheval, et ceux là faisoient bien retirer les Estradiots, COMM. VIII, 7. || XVIe s. Le mari avec sa arquebuse, et elle avec des pierres, se defendoient, MARG. *Nouv.* LXVII. L'un fait tuer en trahison son ennemi d'un coup de pistole ou harquebuze, LANOUE, 248. Il fist desmonter environ 70 harquebuzes à croq de dessus leurs chevalets et les fist porter par ses gardes, CARL. VI, 15. Et chacun une harquebuze à croc sans fourchette, *Satir. mén.* p. 13. Ils n'estoient que trente, l'espée à la main et l'arquebuë au fourreau, D'AUB. *Hist.* I, 289. L'arquebouse à la main gauche et l'espée à la droite, ID. *ib.* III, 14. Il fut blessé d'un coup d'arquebuse tout au travers du col, PARÉ, *Introd.* 24. Les harquebuses à croc, que l'on ne peut bien tirer si elles ne sont liées et accrochées sur du bois — le mot general [des armes à feu des gens de pied] harquebuse, mot tiré des Italiens à cause du trou par lequel le feu du bassinet entre avant dans le canon, car les Italiens nomment un trou *buzio:* et se nomme arc à cause qu'on en use maintenant comme.... ID. IX, *Préf.* Et luy fut tiré plusieurs coups, tant d'artillerie que d'arbouze, M. DU BELL. 38. De ceste heure là [1521] furent inventées les harbouzes

qu'on tiroit sur une fourchette, ID. 55. Amour a faict de mon cœur une bute, Et Guerre m'a navré de haquebute, MAROT, I, 329. Exepté qu'à tous faisoit laisser leurs piques, espées, lances et haquebutes, RAB. I, 44.

— ÉTYM. Wallon, *harkibuse*; bourguig. *auquebutte*; ital. *archibuso*, *arcobugio*; espagn. *arcabuz*; bas-lat. *arcus busus*. On tire ce mot de l'italien, de *arco*, arc, et de *bugio*, trou, comme qui dirait arc à trou. L'Arioste, au chant IX du *Roland furieux*, donne il est vrai le nom de *ferro bugio*, fer creux, à l'arquebuse. Mais si le nom ancien en français est haquebute, il est probable que le mot italien est une altération de ce mot français, altération qui ensuite a chassé le mot français de notre propre langue. *Haquebute* vient de l'allemand *Hakenbüchse*, flamand *haak-bus*, qui signifie arquebuse à croc, de *Haken*, croc, et de *Büchse*, canon d'arme à feu. Pour *Haken*, voy. HACHE; quant à *Büchse*, c'est une altération du mot latin *pyxis*, dont une altération non moins grande a fourni notre mot *boîte* (voy. BOÎTE).

ARQUEBUSÉ, ÉE (ar-ke-bu-zé, zée), *part. passé.* L'amiral Bing fut condamné par une cour martiale à être arquebusé, VOLT. *S. de Louis XV*, 31.

ARQUEBUSER (ar-ke-bu-zé), *v. a.* Tuer à coups d'arquebuse. Il y avait peu de jours où un prêtre corse n'allât arquebuser son ennemi, VOLT. *Phil.* II, 420. Leurs camarades [de ceux qui avaient fui] les arquebusèrent pour joindre la honte au supplice, ID. *Russie*, I, 12. On les condamna à la corde, et par grâce on les arquebusa, ce qui est, dit-on, plus honorable, ID. *S. de Louis XV*, 35.

— HIST. XVIe s. Un jeune garcon harquebusé, D'AUB. *Hist.* I, 74.

— ÉTYM. *Arquebuse;* ital. *archibugiare*.

ARQUEBUSERIE (ar-ke-bu-ze-rie), *s. f.* Métier de celui qui fait des armes à feu portatives.

— HIST. XVIe s. À ceste heure les principales actions de guerre consistent à surprendre, assaillir et defendre places, à quoy l'harquebuserie et les picques sont non seulement utiles, ains necessaires, LANOUE, 261. Après avoir logé par les pentes son arquebuserie,.... D'AUB. *Hist.* I, 273. Noz gens à la garde de leur arcbouzerie et artillerie, M. DU BELL. 7.

— ÉTYM. *Arquebuse;* ital. *archibusiera*.

ARQUEBUSIER (ar-ke-bu-zié), *s. m.* || 1° Soldat qui était armé d'une arquebuse. || 2° Bourgeois qui fait partie de la compagnie formée pour l'exercice du tir de l'arquebuse. || 3° Celui qui fait des armes à feu. En ce sens on dit maintenant armurier.

— HIST. XVIe s. Un de ces deux hacquebutiers, Pour mal viser, faut lourdement, MAROT, III, 59. On y trouvera des lanciers, des pistoliers, harquebusiers à cheval, simples, et autres armez de cuirasses. On y void encore des arbalestiers à pied, et des hacquebutiers à rouet, LANOUE, 231. Bon nombre d'arcbouziers et de picquiers, M. DU BELL. 47. Un capitaine de harcbousiers, ID. 55. Quelques arquebusiers à cheval, D'AUB. *Hist.* I, 290.

— ÉTYM. *Arquebuse*.

ARQUER (ar-ké). || 1° *V. a.* Courber en arc. Arquer une pièce de fer. || 2° *V. n.* Fléchir, devenir courbe. Cette poutre commence à arquer. || 3° S'arquer, *v. réfl.* Se courber en arc. Les jambes de cet enfant se sont arquées.

— HIST. XIIIe s. De si très grant fais il me carche [charge], Que toute l'eschine m'en arche, *Complainte douteuse*, JUB. II, 247. || XVIe s. Ces pierres estoient faites en façon d'une corne de mouton, non pas si longues, ny si courbées, mais communement estoient arquées, PARÉ, 38.

— ÉTYM. *Arcuare*, de *arcus* (voy. ARC).

† **ARQUET** (ar-kè), *s. m.* En termes de tisserand, petit fil de fer fixé à la brochette qui retient les tuyaux dans la navette.

— ÉTYM. Diminutif de *arc*.

† **ARR....** Préfixe formé de *ad*, à, et d'un mot commençant par *r*. L'Académie a partout doublé l'*r*, excepté dans *araser*.

† **ARRACHAGE** (a-ra-cha-j'), *s. m.* Terme de jardinage. Action de déplanter un arbre.

ARRACHÉ, ÉE (a-ra-ché, chée), *part. passé.* || 1° Tiré de terre avec la racine, et, par extension, ôté, enlevé. Arbre arraché. Olives arrachées de l'arbre. Œil arraché. Cheveux arrachés. Une épée arrachée de ses mains. Je vis par mes soldats mes aigles arrachées.... CORN. *Sertor.* I, 1. Et son sceptre arraché des mains de l'ennemi, ID. *Hor.* IV, 2. Les dépouilles des Juifs par vos mains arrachées, RAC. *Bér.* II, 1. || 2° Séparé, éloigné. Arrachés de leur patrie. || 3° Enlevé. Arraché au danger, au travail. || 4° Obtenu avec peine. Aveu arraché par les tortures. || 5° Terme de blason qui s'applique non-seulement aux arbres et aux plantes dont les racines sont découvertes, mais encore à tout ce qui paraît en lambeaux et qui semble avoir souffert quelque violence, comme s'il avait été arraché.

ARRACHEMENT (a-ra-che-man), *s. m.* || 1° Action d'arracher. || 2° En maçonnerie, arrachement s'entend des pierres qu'on arrache, et de celles qu'on laisse alternativement pour faire liaison avec un mur qu'on veut joindre à un autre. || 3° *Au plur.* Terme d'architecture. Les arrachements d'une voûte, les premières pierres engagées dans le mur, et qui commencent le cintre d'une voûte.

— HIST. XIIIe s. Pour chou [ce] fist Diex l'arbre esrachier [arracher]; Mil ans après l'aracemant, DU CANGE, *arancare*.

— ÉTYM. *Arracher*.

ARRACHE-PIED (D') (da-ra-che-pié), *loc. adv.* Sans interruption, sans discontinuer. Il a travaillé six heures d'arrache-pied.

— REM. Les gens du peuple disent souvent de rache-pied; ce qui est tout à fait mauvais.

— HIST. XVIe s. Toussez icy ung bon coup ou deuz, et en beuvez neuf d'arrache-pied, puys que les vignes sont belles, RAB. *Pant.* V, *prol.*

— ÉTYM. Avec un effort continué, comme celui d'un homme qui arrache un pied d'arbre.

ARRACHER (a-ra-ché), *v. a.* || 1° Enlever de terre avec les racines, et, par extension, ôter ou enlever quelque chose qui adhère. Arracher les plantes, les mauvaises herbes. Arracher la vigne, un arbre. Il se fit arracher une dent. Arracher les yeux, les oreilles, la langue, la queue. On arrachait les affiches. || Fig. et familièrement. Je lui ai arraché une dent, en parlant d'un avare à qui on a soutiré de l'argent. || 2° Employer effort, violence pour ôter, pour faire lâcher, faire quitter, faire sortir, au propre et au figuré. On lui arracha le poignard des mains. Arracher quelqu'un des mains des ennemis. Arracher la victoire à l'ennemi. Il ne put jamais arracher de sa mémoire les injures qu'il avait reçues. Arrachez de votre cœur la passion de l'argent. On lui arrachera le pouvoir. Arracher un prêtre de l'autel. On arracha ce citoyen de chez lui. Je l'ai arraché d'avec elle. Je viens voir si l'on peut arracher de ses bras Cet enfant dont la vie alarme tant d'États, RAC. *Andr.* I, 1. Le cruel ne la prend que pour me l'arracher, ID. *ib.* III, 1. Le ciel, dit-il, m'arrache une innocente vie, RAC. *Phèd.* V, 6. Tu n'auras pas regret de m'arracher la vie, MOL. *l'Étour.* II, 7. Vous seul vous lui pouvez arracher cette envie, RAC. *Bérén.* IV, 7. Je te voudrais moi-même en arracher l'envie, CORN. *Cid*, IV, 2. Arrache-lui du cœur ce dessein de mourir, ID. *Cinna*, III, 5. Belle Charlotte, je vous aime de tout mon cœur; et il ne tiendra qu'à vous que je vous arrache de ce misérable lieu, MOL. *le Fest.* II, 2. Ils m'arrachent d'un trône où votre choix m'élève, CORN. *Agésil.* V, 4. Je ne vois plus en lui les restes de mon sang, S'il m'arrache du trône et la met en mon rang, ID. *Rod.* V, 1. La reine Bérénice Vous arrache, seigneur, du sein de vos États, RAC. *Bérén.* I, 2. Un désordre éternel règne dans son esprit, Un chagrin inquiet l'arrache de son lit, ID. *Phèd.* I, 2. Une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil, ID. *Brit.* II, 2. || Arracher le cœur, causer une vive affliction. Voilà ce qui me fit écrire cinq à six lignes qui m'arrachaient le cœur, SÉV. 329. || 3° Tirer quelque chose de quelqu'un, obtenir avec peine. Arracher de l'argent à quelqu'un. Elle arrachait des pleurs même aux indifférents. Arracher les réponses une à une. On ne peut lui arracher un mot. La plèbe arracha cette loi aux patriciens. Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement et nous arracher cet aveu d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil, BOSS. *Reine d'Angl.* Ces soupirs que la tristesse m'arrache, MASS. *Affl.* Les larmes que ce souvenir lui arrache, ID. *Mort.* Ainsi vous retombez dans les mêmes alarmes Qui vous ont dans la Grèce arraché tant de larmes, RAC. *Mithr.* II, 1. Ne te fais pas arracher les mots de la bouche, MOL. *Fourb.* I, 1. Quelques années s'écoulèrent, sans que les deux vieillards [Chactas et le prêtre] lui pussent arracher son secret, CHATEAUB. *René*, 166. Je t'ai même puni de l'avoir arraché [mon secret], RAC. *Mithr.* IV, I. Vous m'avez arraché cet affreux sacrifice, VOLT. *Alz.* I, 4. Mes bienfaits, mon respect, mes soins, ma confiance Ont arraché de vous quelque reconnaissance, ID. *Zaïre*, IV, 6. Ce secret m'importune, il faut que je l'arrache, ID. *Mérope*, IV, 1. Tandis que des soldats, de moments en moments, Vont arracher pour lui des applaudissements, RAC. *Brit.* IV, 4. Je ne puis arracher du creux de ma cervelle Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle, BOIL. *Sat.* VII. || 4° Détourner de; faire échapper à. La vieillesse m'arrache aux affaires. L'espoir du butin les arrachait aux travaux de la terre. Arracher quelqu'un à ses travaux. On l'arracha à une mort imminente. .... Vous seul vous m'avez arrachée À cette obéissance où j'étais attachée, RAC *Mithr.* IV, 4. || 5° S'arracher, arracher à soi. Il s'arrachait les cheveux. || Familièrement. S'arracher les yeux, se disputer avec violence. Ils s'arrachaient les yeux. || Fig. S'arracher une épine du pied, se délivrer d'un embarras. || Familièrement. On se l'arrache, se dit d'une chose ou d'une personne très-recherchée. On s'arrache ce livre nouveau. Je le retrouvai brillant, les dames se l'arrachaient, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || 6° En termes de gravure, enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées qu'on veut corriger. || En termes de chapellerie, enlever, éplucher le jarre ou poil luisant qu'on remarque sur les peaux de castor. || 7° S'arracher, *v. réfl.* S'éloigner, se détacher difficilement, avec peine. Je ne puis m'arracher à mes livres. Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané, Où la vertu respire un air empoisonné, RAC. *Phèd.* V, 1. Je l'ai vu quelquefois s'arracher de ces lieux ID. *Brit.* II, 2. Vous ne pouvez vous arracher à la nymphe que vous aimez, FÉN. *Tél.* VII. J'ai résolu de m'arracher de Paris, VOIT. *Lett.* 15. || 8° Fig. Se soustraire. S'arracher aux affronts. S'arracher au sommeil. || Proverbe. Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez : c'est-à-dire il faut tolérer un petit mal, pour en éviter ou de peur d'en faire un plus grand.

— SYN. 1. ARRACHER, RAVIR. Ce qui distingue ces deux mots, c'est que arracher implique résistance de celui à qui on arrache; tandis que ravir est à la vérité un acte de violence, mais qui peut s'exercer sur des personnes ou des choses non défendues ou mal défendues. || 2. ARRACHER DE, ARRACHER À. Arracher *de* indique l'endroit ou la chose d'où l'on arrache; c'est la séparation violente d'une chose d'avec une autre à laquelle elle tenait : arracher un clou d'une muraille, arracher un homme d'un lieu. Quand on arrache *de*, c'est la personne ou la chose que l'on arrache qui résiste. Arracher *à* est suivi d'un nom de personne ou d'un nom de chose personnifiée en quelque sorte, et marque que cette personne ou cette chose est le but de l'action, que c'est à elle qu'on veut ôter l'objet dont il s'agit : arracher un œil à une personne; un enfant à sa mère; de l'argent à un avare; arracher quelqu'un à la mort, à la vengeance de ses ennemis. Quand on arrache *à*, c'est la personne ou la chose à laquelle on arrache qui résiste.

— HIST. XIIe s. Quant nostre sire esracerad tuz tes enemis de la terre, *Rois*, 79. Mout tost rompus et arachiez Les membres du cors [ils] vous auront, *La charrette*, 3070. || XIIIe s. Il ot un fevre en Normandie Qui trop bel arrachoit les denz, BARBAZAN, *Fabliaux*, dans l'*Ordene de chevalerie*, p. 161. Fain, qui ne voit ne blé ne arbres, Les erbes en errache pures As trenchans ongles, as dens dures, *la Rose*, 10189. Il y a encore un cas de crieme, dont je ne parloie pas devant, c'est de bonnes [bornes] esracier et puis rasseir, en autrui desheritant por soi aheriter, BEAUM. XXX, 27. || XIVe s. Il se efforça de les esracier, ORESME, *Eth.* 44. Li diz Adam avoit arresgié une bonne [borne] en terroir de Tours, DU CANGE, *arrancare*. || XVIe s. Ce masque arraché, rapportant les choses à la raison et.... MONT. I, 118. Arracher les enfants du sommeil tout à coup et par violence.... ID. I, 195. On ne me pouvoit arracher de l'oisifveté, ID. I, 195. On leur arrache le cœur et les entrailles, ID. I, 129. Tout cela se faict pour arracher de leur bouche quelque parole....ID. I, 242. Un soldat luy avoit arraché ce peu de bouillie qui luy restoit, ID. II, 48. Elle s'arracha d'alentour de la teste son bandeau royal, AMYOT, *Lucull.* 32.... Un dueil que le temps n'a pouvoir D'arracher de ta souvenance, RONS. 399.

— ÉTYM. Provenç. *araigar*, *araizar*, *arasignar* *esraigar;* anc. catal. *arraygar;* espagn. *arraigar;* portug. *arreigar*. La forme *arracher* répond à *exradicare;* la forme *esrachier* à *exradicare*, de *radix*, racine (comp. RACINE).

† **ARRACHE-SONDE** (a-ra-che-son-d'), *s. m.* Technologie. Outil servant à retirer du trou de sonde les fragments de la tige, quand elle se brise pendant le travail du forage. || *Au plur.* Des arrache-sonde ou arrache-sondes.

ARRACHEUR, EUSE (a-ra-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui arrache. Un arracheur de dents. || Familièrement. Mentir comme un arracheur de dents, se dit d'un homme qui ment avec effronterie. || 2° Terme d'agriculture. Arracheur de pom-

mes de terre, instrument d'agriculture. || 3° Arracheuse ou éplucheuse, ouvrière qui arrache le jarre des peaux de castor.

— HIST. XVIe s. Plusieurs tourmentés d'une extrême douleur de dents, voyans arriver l'arracheur qu'ils avoient envoyé querir.... PARÉ, *Introd.* 25.

— ÉTYM. *Arracher.*

† **ARRACHIS** (a-ra-chî), *s. m.* || 1° Terme de jardinage. Plant arraché. || 2° Enlèvement frauduleux du plant des arbres.

— ÉTYM. *Arracher.*

† **ARRACHOIR** (a-ra-choir), *s. m.* Instrument de forme variable propre à arracher les racines des arbres, les perches de houblon.

ARRAISONNÉ, ÉE (a-rè-zo-né, née), *part. passé.* Arraisonné par ses amis. || Vieux.

ARRAISONNER (a-rè-zo-né), *v. a.* || 1° Chercher à persuader par des raisons. Tandis que j'arraisonnais M. le duc d'Orléans, le roi consultait et sa famille et son conseil, ST-SIM. 241, 209. M. du Maine me voulut arraisonner sur le lieu où nous étions, Montreuil et moi, ID. 441, 215. || Vieux en ce sens. || 2° En termes de marine et de police sanitaire, s'informer d'où vient un vaisseau et où il va.

— HIST. XIe s. Mult fierement Charles li ad araisunné, *Ch. de Rol.* CCLVII. || XIIe s. Mult durement fu d'eis ceux araisnez, *Ronc.* p. 113. Charles l'apele, puis l'en à araisner, *ib.* p. 135. Entre vus et le rei avez esté medlé; L'apostoiles l'en a souvent araisuné; Li prelat del reaume l'en unt amonesté, *Th. le mart.* 81. || XIIIe s. La roïne l'araisonne moult debonnairement, *Berte*, LX. De mainte chose i fu Berte moult araisnie, *ib.* CXIX. Comment on doit arraisnier son segneur, avant que on ait bon appel contre lui, BEAUM. LXI, 1. || XVe s. Ils entrerent en sa maison [à Philippe d'Artevelle], et lui araisonnerent et remonstrerent comment la bonne ville de Gand estoit en grant necessité d'avoir un souverain capitaine, FROISS. II, II, 102. Si alla si tempre et deu au plus brief que il put arraisonner les Genevois de ceste chose, *Boucicq.* III, ch. 3. || XVIe s. Il estoit singulierement aimé et bien voulu de la commune, pour une gracieuse façon qu'il avoit de saluer, caresser et arraisonner privéement et familierement tout le monde, AMYOT, *Cæsar*, 4.

— ÉTYM. Provenç. *arrazonar;* anc. catal. *arrahonar;* portug. *arrazoar;* du bas-lat. *arrationare* (voy. A et RAISONNER); d'où la double forme *arraisonner* et *araisnier.*

ARRANGÉ, ÉE (a-ran-jé, jée), *part. passé.* || 1° Mis dans un ordre convenable. Tout est ici très bien arrangé. Il ne se passe, à l'intérieur des animaux, rien de suivi, rien d'ordonné, puisqu'ils n'expriment rien par des signes combinés et arrangés, BUFF. *De l'homme.* || Familièrement et par ironie, qui est dans un mauvais état. Vous voilà bien arrangé! Voilà des habits bien arrangés! || 2° Apprêté, affecté. Cet homme a toujours un air arrangé. Ceux qui veulent faire les articles trop arrangés et trop formels, BOSS. *Lett. abb.* 84. || 3° Réparé. Une montre arrangée par l'horloger. || 4° Rangé, en parlant des hommes. Vervins était riche, arrangé, et ne fut jamais marié, ST-SIM. 439, 32. Un père de famille, un homme arrangé, BUFF. *Exp. sur les Végét.* 2e mém. || On dit maintenant rangé en ce sens. || 5° Terminé à l'amiable, accommodé. Duel arrangé par des amis communs. Le billet a été arrangé. Les deux adversaires arrangés après bien des pourparlers. || 6° Convenu. Une partie arrangée pour le lendemain.

† **ARRANGEANT, ANTE** (a-ran-jan, jan-t'), *adj.* Qui arrange, qui n'est pas difficultueux. C'est un homme arrangeant. Une marchande arrangeante.

ARRANGEMENT (a-ran-je-man), *s. m.* || 1° Action d'arranger. Je l'ai chargé de l'arrangement de mes livres. || 2° Disposition, ordre dans lequel on place les choses. L'arrangement des mots. Par quels progrès notre corps a reçu l'arrangement et la vie, MASS. *Vérité.* En considérant l'arrangement de l'univers entier, VOLT. *Memnon.* || 3° Ordre dans la dépense. Cet homme manque d'arrangement. Il faut mettre plus d'arrangement dans vos affaires, dans vos dépenses. Je puis me priver en trois mois de vingt-cinq francs, mais non de cinquante ; chacun a son arrangement, DID. *Lett. à L....* || 4° Mesures prises pour arranger ses affaires ; mode de payement. Prendre des arrangements avec ses créanciers. || 5° Mesures qu'on prend pour arriver à un but. Je viens de faire certains petits arrangements, SÉV. 539. L'exprès leur apprend qu'il faut se réfugier dans la maison d'un pauvre gentilhomme, et que là on verra les arrangements que l'on pourra prendre pour leur sûreté, VOLT. *Louis XV*, 25. || 6° Conciliation. Au lieu de plaider et de nous ruiner, faisons un arrangement. Si l'on peut venir à un arrangement. || 7° En termes de musique, disposition et presque toujours réduction d'une composition faite pour un ou plusieurs instruments, de manière qu'elle puisse être exécutée par un seul instrument ou par plusieurs instruments différents. Dans un bon arrangement on perd sans doute les effets de timbres et ceux des masses; mais la mélodie et l'harmonie doivent se retrouver entières ainsi que l'expression. || 8° En algèbre, ordre dans lequel des lettres peuvent être placées l'une par rapport à l'autre. Arrangement de six lettres, deux à deux, trois à trois. Les six lettres *a b c d e f* sont susceptibles de sept cent vingt arrangements.

ARRANGER (a-ran-jé), nous arrangeons, j'arrangeais, j'arrangeai, arrangeant, *v. a.* || 1° Mettre en ordre, disposer, régler. Arranger ses affaires. Arranger un voyage. L'art d'arranger les mots. Il n'eut pas le temps d'arranger ses raisonnements. Cet homme a bien arrangé sa vie. L'économie arrange les affaires embarrassées. Ces politiques spéculatifs qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois, et composent sans instruction les annales de leur siècle, BOSS. *Duch. d'Orl.* La manière dont on arrange les trois premières monarchies est visiblement fabuleuse, ID. *Hist.* I, 7. Tâchez d'arranger vos intérêts domestiques le mieux que vous pourrez, MASSILL. *Carême*, 7. || 2° Mettre d'accord. Dans les brouilles, les amis habiles arrangent les différends. Arranger un mariage. || 3° Convenir à, agréer. Il n'est aucune loi qui arrange tout le monde. Il répondit que ce mariage ne l'arrangeait pas. Cela m'arrange à bien des égards. || 4° Réparer un objet qui est en mauvais état. Envoyez cette pendule chez l'horloger pour qu'il l'arrange. || 5° Orner, parer. Laissez qu'elles se fassent arranger. || Ironiquement, maltraiter. Tu serais arrangé comme tu le mérites. Je l'arrangerai de la belle manière. || 6° En termes de musique, mettre à la portée d'un ou de plusieurs instruments ce qui a été composé pour un ou plusieurs instruments d'une nature différente. On arrange souvent pour le piano une ouverture d'opéra. Hummel a arrangé en quatuor deux symphonies de Beethoven. || 7° S'arranger, *v. réfl.* Se placer en ordre, se coordonner. Tout s'arrangea parfaitement. || 8° Se mettre dans une posture convenable pour faire quelque chose. Il s'arrangea dans son fauteuil pour dormir. || 9° Se préparer, prendre ses mesures pour. Arrange-toi pour que rien ne lui manque. Je m'arrangerais, en se préparant toujours au moment de la colère, il ne s'était nullement arrangé pour ce sang-froid, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Familièrement. Arrangez-vous comme il vous plaira ; c'est-à-dire faites ce que vous voudrez, réglez vos affaires à votre guise, je ne m'en mêle pas. Au reste, arrange-toi, fais tes réflexions : Je t'ai dit ma pensée et mes conditions, GENLIS, *Le Méch.* I, 4. || 10° Être terminé à l'amiable, s'accorder, s'entendre. Si les choses peuvent s'arranger. On décida que les consuls s'arrangeraient entre eux pour tenir les comices. Il vaut mieux s'arranger que plaider. || 11° Se contenter de.... Je m'arrange de tout.

— SYN. ARRANGER, RANGER. Arranger ne diffère de ranger que par l'adjonction de la préposition *à*. Arranger est donc ranger avec un certain dessein. En effet, ranger, c'est mettre une chose, une personne dans le rang qui lui appartient, et qui est déterminé d'avance : on range des livres dans une bibliothèque, on range des soldats. Arranger, c'est déterminer cet ordre même dans lequel on range.

— HIST. XIIe s. François s'arengent, si se traient arier, *Bat. d'Aleschans*, v. 7755. Entour lui [il] voit ses homes seïr et arrangier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Et furent tuit arengié li uns encontre les autres, VILLEH. CII. Renart respont : or vous soufrez, Tant que li moine aient mengié, Qui as tables sont arengié, *Ren.* 784. Et il et ses chevaliers saillirent de la galie moult bien armez et moult bien atirez, et se vindrent arranger de coste nous, JOINV. 215. Es vous mil chevaliers armés, Qui s'arengent sur les fossés, *Blancandin.*

— ÉTYM. Provenç. *arengar, arrengar, arenjar;* anc. catal. *arengar;* de *ad*, à, et *ranger.*

† **ARRANGEUR** (a-ran-jeur), *s. m.* || 1° Celui qui donne une forme définitive à un canevas, à une ébauche, à une idée. || 2° En termes de musique, celui qui arrange une composition musicale pour un autre ensemble de voix ou d'instruments que la combinaison primitive.

— ÉTYM. *Arranger.*

ARRENTÉ, ÉE (a-ran-té, tée), *part. passé.* Domaines arrentés.

ARRENTEMENT (a-ran-te-man), *s. m.* Action de donner ou de prendre à rente.

— HIST. XVIe s. Le vassal peut demembrer, bailler à cens et arrentement son fief sans l'assens de son seigneur, jusqu'au tiers de son domaine sans s'en dessaisir, LOYSEL, 611. Par laps de temps leurs voisins riches, soubs noms de personnes supposées, trouverent moyen de transferer en eux les arrentemens, AMYOT, *Les Gracques*, 10.

— ÉTYM. *Arrenter;* provenç. *arrendamen;* catal *arrendament;* espagn. *arrendamiento;* portug. *arrendamento.*

ARRENTER (a-ran-té), *v. a.* Donner ou prendre à rente.

— HIST. XIVe s. Et les arrentez ou abosnez doivent, chascun an, deux moitons froment, DU CANGE, *arrentare.* || XVe s. Et y establit chanoines pour Dieu servir; et les arrenta et approuvenda bien et largement, FROISS. I, I, 213.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *renter;* provenç. et espagn. *arrendar.*

ARRÉRAGER (a-ré-ra-jé), *v. n.* S'arriérer, être en retard de payement. Il ne faut pas laisser arrérager ses rentes. Il ne faut pas se laisser arrérager.

— HIST. XIIIe s. S'il n'est ainsi que le [la] querele touque le segneur, et qu'il ne fust arrieragiés de son droit, par le delai des parties, BEAUM. LXV, 8.

— ÉTYM. *Arrérages.*

ARRÉRAGES (a-ré-ra-j'), *s. m. plur.* Ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'une redevance. Pour achever de payer ses arrérages, SÉV. 29. Sa grande application à entrer dans le produit effectif des revenus du roi le mit en état de faire payer, dès la première année qu'il fut à la tête des finances, seize millions d'arrérages des rentes de la ville, FONTEN. *Argenson.*

— REM. Ménage signale comme mauvais *arriérages* que plusieurs disaient, trompés par *arrière.* *Arriérage*, qui est un archaïsme, vient en effet d'*arrière; arrérage*, qui seul est adopté par le bon usage, vient d'*arrere* qui s'est dit autrefois. C'est une inconséquence de la langue de n'avoir pas, en bannissant *arrère*, banni aussi *arrérage.*

— HIST. XIIIe s. Et par cest asenement me ont il clamet quite de tous les arriraghes, TAILLIAR, *Recueil*, p. 308. Quant li segneur n'ont par jugement ce qui lor estoit concelé ou fortrait de lonc tans, li songet sont tenu à rendre tous les arrierages, BEAUM. XXIV, 9. Il perdroit ce qu'il en seroit venu et les arrierages qu'il avoit levés puis le [la] mort de son devancier, ID. VII, 8. || XIVe s. Pour cause des arrerages de trois années d'un arpent de vigne, DU CANGE, *audenagium.* || XVe s. A tant pour service et gages, Auront trois cens maulx jours de rente Par an, avec les arreraiges, CH. D'ORL. *Bal.* 86.

— ÉTYM. Voy. ARRIÈRE ; provenç. *areyrage, arreyrage.*

ARRESTATION (a-rè-sta-sion ; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'arrêter une personne en vertu d'un ordre, d'un jugement. On a fait de nombreuses arrestations. || 2° État de celui qui est arrêté.

— HIST. XIIe s. Mort [il] le trestourne sans nulle arrestison, *Ronc.* p. 76. Entre ci que as portes n'i ot arrestoison [de l'ennemi], *Sax.* VIII. || XIIIe s. Li serjant s'en retournent, n'i font arestoisons [ne s'y arrêtent pas], *Berte*, XXIII. || XIVe s. Vat s'en li espaignol à coite d'esperon ; Droit de ci à Toulette, n'i fist arrestison, *Guescl.* 8931.

— ÉTYM. Voy. ARRÊTER; provenç. *arrestation.* *Arestoison* est la forme ancienne pour arrestation, et avait le sens de arrêt, retard, dans le vieux français, qui avait aussi *arestement*, *arestance*, *arestée.*

ARRÊT (a-rê ; le *t* ne se lie que dans la prononciation soutenue : un arrêt infamant; dites : a-rê-t-infamant; mais on dit sans lier : faire saisie et arrêt entre les mains de quelqu'un; on a fait arrêt en sa personne et en ses biens), *s. m.* || 1° Action d'arrêter; effet de cette action. L'arrêt des affaires commerciales. Le médecin a reconnu un arrêt dans la marche de la maladie. || Fig. Il n'a point d'arrêt; c'est un esprit sans arrêt; c'est-à-dire c'est un homme léger, et sur lequel on ne peut pas compter. Mais ces jeunes bergers, si beaux et si chéris, Sont meilleurs pour amants qu'ils ne sont pour maris; Ils n'ont aucun arrêt, ce sont esprits volages, Qui souvent sont tout gris avant que d'être sages, RACAN, *Berg. Silène*, I, 3. Mais l'homme, sans arrêt dans sa course insensée, Voltige incessamment de pensée en pensée, BOIL. *Sat.* VIII. Vous êtes sans arrêt, faible, vaine, légère, Inconstante, bizarre, ingrate et mensongère, VOIT. *Poés.* || 2° Temps d'arrêt, se dit de courts intervalles ou repos dans des mouvements qui doivent s'exécuter avec précision. || Par extension, interruption, suspension. Il y eut un temps d'arrêt dans les

persécutions. || **3°** Arrêt de roi, s'est dit autrefois pour embargo. || **4°** En termes de manége, action par laquelle le cavalier arrête son cheval, et celle par laquelle le cheval s'arrête. L'arrêt doit être opéré graduellement, mais franchement, sans que le corps du cavalier se déplace d'une manière bien sensible. || **5°** En physiologie, arrêt de développement, travail physiologique ou pathologique qui interrompt la formation d'un organe et l'arrête à un degré inférieur. || **6°** En termes de chasse, action du chien qui arrête le gibier. Votre chien garde bien l'arrêt. Le chien est en arrêt. || **7°** Pièce du harnais où un chevalier appuyait sa lance. Il mit la lance en arrêt. || Fig. Être la lance en arrêt, être sur le qui-vive. Je crains qu'il ne soit obligé d'être la lance en arrêt sur les côtes de Provence, SÉV. 583. || **8°** Petite pièce qui arrête le ressort d'une arme à feu, le pêne d'une serrure, le mouvement d'une montre. || Ganse, point placé à l'extrémité d'une ouverture, pour empêcher que le linge ne se déchire. || En termes de serrurerie, petite broche en fer, portée par une chaînette, pour arrêter une persienne. Petit talon qui entre dans les encoches du pêne. || En termes de sellerie, courroie d'arrêt, celle qui est attachée au harnais de derrière, servant au cheval à arrêter la voiture. || **9°** En termes de musique, point d'arrêt, point d'orgue. || **10°** Dans l'escrime, coup d'arrêt, coup pris sur une marche avec opposition. || **11°** Petit ados qui coupe une allée plate en travers, pour empêcher que les eaux ne la dégradent. || **12°** Pieux traversés de pièces de bois, et destinés à arrêter le bois qu'on a jeté à bûche perdue sur les petites rivières. || **13°** En termes judiciaires, saisie de la personne ou des biens. On a fait arrêt sur sa personne et sur ses biens. || **14°** Maison d'arrêt, prison. || *S. m. plur.* En termes militaires, punition, défense faite à un militaire de sortir. Condamner aux arrêts. Lever les arrêts. Senantes est aux arrêts, HAMILT. *Gramm.* 4. Les directeurs pouvaient mettre aux arrêts, interdire même les brigadiers de cavalerie ou d'infanterie, ST-SIM. 25, 32. || Arrêts forcés, défense absolue de sortir; arrêts simples, défense de sortir aux heures où l'on n'est pas de service. || On a dit autrefois en arrêt ce que nous disons aux arrêts. L'abbé Dubois trouva le prince de Galles en arrêt dans son appartement, ST-SIM. 475, 101. Le roi le fit mettre en arrêt en votre maison, PASC. *Prov.* 13. || **15°** Décision rendue par une cour souveraine. Rendre un arrêt. Prononcer un arrêt de mort. Obtenez un arrêt, comme il faut que je dorme, RAC. *Plaid.* I, 4. Pour rendre en sa faveur un arrêt injuste, PASC. *Prov.* 8. Selon ou plus ou moins, Jean donne ses arrêts, RÉGNIER, *Sat.* XV. || Par extension. Veson lui a signifié son arrêt [lui a annoncé qu'elle n'en reviendrait pas], SÉV. 149. || Décision d'une puissance, d'une autorité quelconque. Bientôt ton juste arrêt te sera prononcé, RAC. *Esth.* III, 5. J'attendrai mon arrêt; vous pouvez commander, ID. *Mithr.* IV, 4. Non, ne révoquons point l'arrêt de mon courroux; Qu'il périsse.... ID. *Andr.* V, I. Il vaut mieux que lui-même Entende son arrêt de la bouche qu'il aime, ID. *Brit.* II, 3. Toutes.... disputant un si grand intérêt, Des yeux d'Assuérus attendaient leur arrêt, ID. *Esth.* I, 1. J'attends donc mon arrêt sans qu'on me le prononce, CORN. *Héracl.* III, 2. Par un arrêt des Dieux sa tête est condamnée, CRÉBILLON. *Idom.* III, 1. Son peuple, dont il lit l'arrêt dans l'accès de sa vision, MASS. *Étienne.*

— HIST. XIIIᵉ s. Sans demorance et sans arrest [délai], A la karole [danse] me suis pris, *la Rose*, 798. Biaus amis chiers, se il vous plest, Passés la haie sans arrest Por l'odor des roses sentir, *ib.* 2810. Je voil [veux] qu'il ait la compaignie Bel-Acueil, puisque il vous plaist; Ge n'i metrai jamès arrest, *ib.* 3336. Ou s'il li a fet fere arest par le segneur ou aucun empeecement sanlavle, BEAUM. VI, 11. || XVᵉ s. Et se departit cil conseil sans avoir nul certain arrest, fors que de tenir le siege, FROISS. II, II, 3. Beaux seigneurs, ne pensez pas au fuir, montrez hui que vous soyez gens d'arrest et de prouesse, et vendez vos corps et vos membres aux espées et aux armures, ID. II, III, 19. || XVIᵉ s. C'est un commun vice des hommes, d'avoir leur visée et arrest sur le train auquel ils sont nays, MONT. I, 369. Ils vinrent chocquer les espées en arrest avec telle opiniastreté qu'ils rompirent et mirent en fuitte les trois gros, D'AUB. *Hist.* I, 169. Il n'avoit pas reconnu deux fossez creux sans haie qui l'arresterent à 80 pas des ennemis qui firent beau feu sur l'arrest, comme fit aussi la courtine, ID. *ib.* II, 258. Il n'eut pas fait 400 pas qu'il part du corps-de-garde un homme qui faisoit les mesmes arrests et avances que lui, et toutes fois l'outrepassa, de peur de lui donner l'allarme, ID. *ib.* II, 342. L'eau estant accrue par l'arrest des moulins du marais, ID. *ib.* III, 20. Ces deux s'estans deffiez d'un coup de lance avant mettre la main à l'espée, l'Isle coucha en arrest, l'autre aima mieux se fier en sa justesse, et prenant sa carriere.... ID. *ib.* III, 138. Un inquisiteur de la foy n'a capture ou arrest en ce royaume, sinon par l'ayde et authorité du bras seculier, P. PITHOU, 37. M. de Bourbon, averty de l'arrest [arrestation] fait sur la personne de l'evesque d'Autun.... M. DU BELL. 85. Oiseau leger qui vole d'heure en heure, Sans foy, sans loy, sans arrest ny demeure, RONS. 705. Estoqueaux ou arrests desdites gaschettes au milieu desquelles sont chevilles pour arrester lesdites gaschettes, PARÉ, XVII, 12.

— ÉTYM. Provenç. *arrest;* espagn. et ital. *arresto.* On tire souvent ce mot du grec ἀρεστὸν, qui signifie un arrêt, une résolution; mais, outre qu'on ne voit pas comment ce mot grec se serait introduit dans la langue, il est impossible de séparer *arrêt* d'*arrêter* (voy. ce mot).

† **ARRÊTANT** (a-rê-tan), *s. m.* Morceau de fer du métier à bas, empêchant un crochet de passer outre.

1. **ARRÊTÉ, ÉE** (a-rê-té, tée), *part. passé.* || **1°** Empêché d'avancer, d'agir. Arrêté dans sa marche, dans ses desseins. || **2°** Fixé sur. Quel surcroît de vengeance et de douceur nouvelle De voir sur cet objet ses regards arrêtés, RAC. *Baj.* IV, 5. || **3°** Saisi, fait prisonnier. Arrêté dans sa fuite. || **4°** Qu'on a fait cesser. Hémorrhagie arrêtée. || **5°** Résolu, décidé. Dessein arrêté. Plan arrêté. Puisque c'est un parti irrévocablement arrêté. C'est une chose arrêtée. Opinion bien arrêtée. Il n'a pas d'idées arrêtées. Tel est le sort du monde entre nous arrêté, VOLT. *Triumv.* I, 3. La paix avec tous deux en même temps traitée, Se trouve avec tous deux à ce prix arrêtée, CORN. *Attila*, I, 2. Sans doute ils n'ont aucun dessein d'arrêté, PASC. *Prov.* 5. Le Saint-Esprit descend au temps arrêté, BOSS. *Hist.* II, 7. Ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion et n'en ont point d'arrêtée, ID. *Reine d'Anglet.* || **6°** En termes de peinture, ouvrage arrêté, ouvrage auquel il n'y a plus rien à retoucher. || **7°** En termes de blason, arrêté est la même chose que raccourci. On dit aussi qu'un animal est arrêté, quand il est debout sur ses quatre pieds, sans que l'un avance devant l'autre.

2. **ARRÊTÉ** (a-rê-té), *s. m.* || **1°** Résolution prise dans une assemblée délibérante. || **2°** Décision de l'autorité administrative ou judiciaire. || **3°** Arrêté de compte, règlement définitif d'un compte.

ARRÊTE-BOEUF (a-rê-te-beuf), *s. m.* Nom vulgaire de l'ononis spinosa, plante indigène qui croît dans les terrains cultivés, et dont la racine est réputée diurétique.

— HIST. XVIᵉ s. Arreste-bœuf, herbe cogneuë du laboureur, par eux ainsi premierement appelée, pour l'empeschement que les racines lui donnent en labourant, jusques à arrester les bœufs; elle est des Grecs ditte ononis, O. DE SERRES, 614.

— ÉTYM. *Arrêter, bœuf.*

ARRÊTER (a-rê-té, et non ar-té, faute commise dans plusieurs provinces), *v. a.* || **1°** Empêcher d'avancer, de marcher, retenir. Arrêter un vaisseau. La flotte était arrêtée par le mauvais temps. La foule l'arrêta quelque temps à son entrée. Le retranchement arrêta l'ennemi. Il faut arrêter la pendule, pour la remettre à l'heure. Dans la première enceinte il arrête ses pas, VOLT. *Zaïre*, I, 3. Ne partais-je pas, Si Titus, malgré moi, n'eût arrêté mes pas? RAC. *Bérén.* III, 4. Depuis trois ans dans Rome elle arrête vos pas, ID. *ib.* I, 3. Je me suis échappée Tandis qu'à l'arrêter sa mère est occupée, ID. *Brit.* III, 7. Il sait qu'en peu de jours Ces flots que rien n'arrête.... BÉRANG. *Exilé.* L'hiver ne l'avait pas effrayée quand elle partit d'Angleterre; l'hiver ne l'arrête pas, onze mois après, quand il faut retourner auprès du roi, BOSS. *Reine d'Anglet.* Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours, ID. *ib.* Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais, Loin du monde et du bruit, goûter l'ombre et le frais? Oh! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles! LA FONT. *Fab.* XI, 14. Vous voilà donc parti pour la belle Italie; je suppose que la galerie de Florence vous arrêtera longtemps, MONTESQ. *Corresp.* 47. || **2°** Empêcher, en parlant des personnes et des choses. Chaque jour quelque chose m'arrête. On fut arrêté par la lettre du préfet. Que cela ne vous arrête pas. Aucune considération ne peut l'arrêter (l'empêcher d'agir comme il l'a résolu). Le chirurgien arrêta le sang qui coulait. Arrêter le feu ou l'incendie. La difficulté qui arrêtait le roi, FÉN. *Télém.* XIV. Ton insolent amour, qui croit m'épouvanter, Vient de hâter le coup que tu veux arrêter, RAC. *Iphig.* IV, 7. L'audace d'une femme, arrêtant ce concours, En des jours ténébreux a changé ces beaux jours, ID. *Athal.* I, 1. Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, ID. *ib.* Ma fuite arrêtera vos discordes fatales, ID. *Brit.* III, 8. J'arrêtai de sa mort la nouvelle trop prompte, ID. *ib.* IV, 2. Deux mots de ta bouche arrêtent sa colère, CORN. *Cid*, II, 3. Ma bonté ne peut plus arrêter mon devoir, ID. *Héracl.* I, 2. Vos lâches conseils, qui seuls ont arrêté Le bonheur renaissant de notre liberté, ID. *Cinna*, III, 2. Il faut que Dieu, par sa puissance, assujettisse et lie, pour ainsi dire, cette convoitise indocile, pour arrêter ses contrariétés et ses répugnances, FLÉCH. *Panég.* II, p. 501. Il ne faut rien exposer aux yeux de notre bienfaiteur qui puisse arrêter ses grâces, MASS. *Car. Prière*, 2. Je ne sais qui m'arrête et retient mon courroux, RAC. *Iphig.* IV, 1. Car enfin qui m'arrête? et quelle autre assurance Demanderais-je encor de votre indifférence? ID. *Baj.* II, 1. || Arrêter avec un infinitif. Je n'ai pas laissé d'en être un peu honteux, et cela m'a arrêté de vous écrire, VOIT. *Lettr.* 196. || **3°** Maintenir, attacher, fixer. Les objets légers sont arrêtés par des poids. Arrêter ses regards sur quelque chose. Arrêtez ce volet que le vent fait battre. Arrêter un point en cousant, faire un nœud au bout d'une couture, pour que le fil n'échappe pas. Rien ne peut arrêter cet esprit frivole. Arrêter les âmes les plus résolues et les moins nées à la servitude, faire naître en elles un amour qui.... VOIT. *Lettr.* 4. Pensez-vous qu'oubliant ma fortune passée, Sur ma seule grandeur j'arrête ma pensée? RAC. *Bérén.* III, 1. Non, c'est trop sur Zaïre arrêter un soupçon, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Je cherche à l'arrêter [le marier], parce qu'il m'est unique [fils unique], CORN. *Menteur*, II, 1. Vous ne prétendiez point m'arrêter dans vos fers, RAC. *Andr.* IV, 5. Ah! si mon cœur osait encor se renflammer! Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête? Ai-je passé l'âge d'aimer? LA FONT. *Fab.* IX, 2. || **4°** Régler, déterminer, décider, résoudre. Arrêter le prix du blé. On arrêta le lieu du rendez-vous. Il a été arrêté qu'on se réunirait chez vous. Le ciel et Mahomet ainsi l'ont arrêté, VOLT. *Fanat.* IV, 3. || Arrêter un compte, le régler d'une manière définitive. Arrêter un marché, le conclure. || **5°** En termes de peinture ou de composition littéraire, fixer les contours, les masses, les parties principales. Arrêter une esquisse. || **6°** Saisir quelqu'un, le faire prisonnier. Il fit arrêter le chef. La police arrêta les perturbateurs. Quelle cause les fit arrêter [le prince de Condé et son frère]? Si ce fut ou des soupçons ou des vérités ou de vaines terreurs, qui le pourra dire à la postérité? BOSS. *Le Tellier.* || **7°** S'assurer par précaution de quelqu'un ou de quelque chose. Arrêter un cuisinier. J'avais arrêté un logement. Avez-vous arrêté un logis? MOL. *Pourc.* I, 5. Si tu veux me servir, je t'arrête avec moi, ID. *l'Étour.* II, 9. || **8°** Interrompre quelqu'un. Il m'arrêta là-dessus. En cet endroit il arrêta l'orateur. Léandre, arrêtez là ce discours importun, MOL. *l'Étour.* III, 3. || **9°** Terme de chasse. Le chien a arrêté une compagnie de perdrix : il en a indiqué la présence en s'arrêtant, et il les tient immobiles devant lui. || Absolument. Ce chien arrête mal. Qu'importe qu'il ait des chiens qui arrêtent bien? LA BRUY. 10. || **10°** Arrêter, exercer le vol sur les routes. Des voleurs ont arrêté la diligence. Ce voyageur a été arrêté. || Absolument. On arrête sur cette route. || **11°** En termes d'agriculture, couper la sommité d'une tige ou d'une branche, pour y suspendre la végétation. || **12°** En termes judiciaires, saisir-arrêter, faire une saisie-arrêt ou opposition.

ARRÊTER, *v. n.* || **1°** Cesser de marcher, faire halte. Nous arrêtâmes plusieurs jours à Bordeaux. Car pour moi j'ai certaine affaire Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin, LA FONT. *Fab.* III, 5. || En parlant d'une voiture qu'on arrête. En arrivant je fis arrêter à la grille, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 6. || **2°** Demeurer dans un lieu. Je ne puis arrêter Qu'un temps fort court, un mois, peut-être une semaine, LA FONT. *Fab.* VII, 6. Autant qu'il vous plaira, vous pouvez arrêter [rester], Madame, et là-dessus rien ne vous doit hâter, MOL. *Mis.* III, 5. || **3°** Insister sur. Mais moi, mon jugement, sans qu'aux marques j'arrête, Fut qu'il n'était que cerf à sa seconde tête, MOL. *Fâch.* II, 7. || **4°** Cesser de parler, d'agir. Il n'arrête pas, il marche sans cesse, il travaille sans cesse. Ces paroles firent arrêter l'autre; il recula d'un pas, LA FONT. *Fab.* X, 2. Qu'on arrête, dit-il; le premier coup m'est dû, CORN. *Héracl.* V, 7. Qu'il meure, le

perfide, — Arrêtez, ou ce bras en punit l'homicide, ROTR. *Bélis.* I, 2. Arrêtez, J'ignore quel projet, Burrhus, vous méditez, RAC. *Brit.* III, 9. Cher Théramène, arrête, et respecte Thésée, ID. *Phèd.* I, 1. Arrêtez [attendez] un peu là, MOL. *l'Étour.* II, 12. || 5° En termes de manége, arrêter et rendre, faire des demi temps d'arrêt. || 6° En termes d'escrime, prendre un coup d'arrêt.

S'ARRÊTER, *v. refl.* || 1° Suspendre sa marche. L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, Se mesurent des yeux, BOIL. *Lutrin*, V. || Cesser d'aller. Ma montre s'est arrêtée. || Demeurer, se fixer. Chez ces gens pour toujours il se fût arrêté, LA FONT. *Fab.* VII, 6. || Fig. Ses regards ne s'arrêtaient en aucun endroit. Les suffrages ne s'arrêterent pas sur le plus digne. Ma cruauté se lasse et ne peut s'arrêter, CORN. *Cinna*, IV, 3. Que l'effet de vos yeux s'arrêterait à votre imagination, sans passer jusqu'à votre jugement, VOIT. *Lettr.* 187. || Familièrement. S'arrêter en beau chemin, renoncer à une entreprise dont le succès paraît assuré. || Perdre le temps, s'amuser. Il s'arrête à tous les coins de rue. || Interrompre un voyage. Nous nous sommes arrêtés quinze jours à Genève. || 2° Cesser d'agir. Arrêtez-vous, seigneur, et d'une âme apaisée Souffrez que je vous livre une vengeance aisée, CORN. *Poly.* V, 6. || Cesser de parler. Il s'est brusquement arrêté au milieu de son récit. || 3° Se fixer, se déterminer. Après avoir écouté diverses propositions, il s'arrêta à la première. Je veux l'ouïr; mon choix s'arrête à ce témoin, RAC. *Mithr.* III, 4. || 4° Avoir égard, faire attention. Il s'arrêta à des apparences. Quoi! vous vous arrêtez aux songes d'une femme, CORN. *Poly.* I, 1. Je ne m'arrêtai point à ce bruit téméraire, RAC. *Mithr.* II, 3. Ne vous arrêtez point à ses froideurs passées, ID. *Baj.* V, 6. Je ne m'arrêtai point à cette ardeur nouvelle, ID. *Andr.* IV, 6. Il ne se faut point arrêter Aux deux faits ambigus que je viens de conter, LA FONT. *Fab.* VIII, 16. Pourquoi venez-vous vous arrêter à nos faibles talents? MASS. *Parole.* || 5° S'appesantir, insister. Il s'arrêta longtemps sur les services qu'il vous a rendus. Circonstances que je ne m'arrête pas à rapporter, PASC. *Prov.* 17.

— SYN. ARRÊTER, RETENIR. Arrêter est plus définitif que retenir; ce qui est arrêté n'avance plus; ce qui est retenu peut avancer encore, bien que moins ou plus difficilement. Quand on retient, il reste toujours incertain si la main sera assez forte pour arrêter. Des idées arrêtées sont des opinions fixes desquelles on est décidé à ne pas s'écarter. Une imagination retenue est celle que l'on contient et que l'on empêche de s'égarer.

— HIST. XIe s. Au cheval est l'espée aresteüe, *Ch. de Rol.* CII. Car chevauchez; pourqu' [pourquoi] alez arestant? *ib.* CXXXII. Que [Dieu] pour lui face le soleil arester, *ib.* CLXXV. || XIIe s. Tresqu'à Turpin [il] ne se voust [voulut] arester, *Ronc.* p. 51. Fer ne acier ne le put arester, *ib.* p. 75. Faites ma gent en ce val arester, *ib.* 178. Partir m'esteut de vous, sans demeurer [retard]; Tant en ai fait, ne puis plus arester, *Couci*, XXIV. Dreit devant l'arcevesque sunt andui [tous deux] aresté, *Th. le mart.* 44. Pruveires e diacnes plusurs en i ot pris, Larruns, murdreiseürs en la rei prisun mis; C'aresté mult suvent erent par le païs, *ib.* 26. || XIIIe s. Et Tybers et la vieille n'ont cure d'arester [de s'arrêter], *Berte*, XVII. [Elle] Regardoit mout souvent, et puis si s'arrestoit, *ib.* XXVIII. Quant elle pot parler, si dist [qu'elle] n'arestera, Ne mais en une ville qu'une nuit ne gisra, *ib.* CXXII. L'espée [il] trait, sor lui s'areste Que il li volt couper la teste, *Grégoire le grand*, p. 63. Et Chantecler [le coq] saut en travers, Renart choisi [apperçut], bien le conut; Desor un fumier s'arestut, *Ren.* 15448. Et se le aresté por dette fait servise à celui en cui poeir il est.... *Ass. de Jér.* I, 189. Li tens, qui s'en va nuit et jor, Sans repos prendre et sans sejor, Et qui de nous se part et emble Si celément qu'il nous semble Qu'il s'arreste adès en ung point, Et il ne s'i arreste point, *la Rose*, 363. || XIVe s. Et est asavoir que aucuns sont demourans et trop arrestés en leur opinion, ORESME, *Eth.* 214. Tu qui vues avoir mon cheval, Je te di qu'amont et aval, Sans faillir, au tiers pas s'arreste, MACHAULT, p. 80. || XVe s. La dame s'arresta sur cet avis.... FROISS. I, I, 12. Quand messire Guillaume de Montagu vit du chastel qu'ils estoient tous passés et qu'ils n'arrestoient point au chastel.... ID. I, I, 162. Et en celle pensée s'arresta totalement, *Jehan de Saintré*, ch. III. Je ne m'arreste point à tout ce que j'oys, G. CHASTEL. *Chr. des D. de Bourg.* II, ch. 13. Vint de par le roy le cardinal Balue, qui peu y aresta, et fit aucunes ouvertures, COMM. II, 5. || XVIe s. Œil attrayant, œil arresté, De qui la celeste clarté Peut les plus clairs yeux esblouir, ST-GEL. 29. Arrestant obstinéement sa veue contre un milan, MONT. I, 102. Je donne ces fantasies, non comme arrestées et reglées par l'ordonnance divine, ID. I, 101. P. Bunel, ayant arresté quelques jours à Montaigne, ID. II, 136. Le remora areste toute sorte de vaisseaux ausquels il s'attache, ID. II, 180. Je m'arreste aux comparaisons qui me sont plus favorables, ID. II, 213. Nos loix non plus que nos vestements ne peuvent prendre aulcune forme arrestée, ID. III, 64. On dit, quand il est question de marier un jeune homme : il le faut arrester; car, de fait, je crois que nous volerions au ciel si cet arrest ne nous retenoit, YVER, p. 572. Platon veut qu'elle ait esté appelée histoire, pource qu'elle arreste le flux de nostre memoire, AMYOT, *Préf.* II, 27. Il le feist arester prisonnier avec Theseus, ID. *Thésée*, 39. Les Pelasgiens, après avoir couru la plus grande partie de la terre habitable, s'arresterent au lieu ou Rome est à present fondée, ID. *Rom.* 1. Cela arresté [décidé], les conjurez.... ID. *Publ.* 7. Les femmes arresterent entre elles qu'elles porteroient un an entier le deuil de sa mort, ID. *ib.* 10. Lors Timoleon n'arresta gueres [ne tarda pas] à choquer, voyant le peu d'exploit que faisoient ses gens de cheval, ID. *Timol.* 37. Il estoit froit, reposé, constant et arresté, ID. *Arist.* 4. Lier une veine ou artere pour arrester un flux de sang, PARÉ, *Introd.* 2. Puis tu arresteras le nœud seurement, ID. X, 24. Ne vous arrestés pas à ce que vous voirés de luy, mais à son sçavoir et esperience que j'ai esprouvé bonnes, MARGUER. *Lett.* 122. Les meridionaux sont melancholiques, et, par ainsi, arrestés, constans, contemplatifs, ingenieux, CHARRON, *Sagesse*, I, 49.

— ÉTYM. Bourguig. *érétai;* Berry, *airter*, *airreter;* picard, *arter;* provenç. *arrestar*, *arestar;* ital. *arrestare;* de *ad*, à, et *restare*, rester, c'est-à-dire faire rester, et non, comme le veulent quelques étymologistes, de l'allemand *Rest* ou *Rast*, repos. Une petite particularité vient en confirmation de ce qui est établi d'ailleurs : on trouve dans l'ancien français ce verbe conjugué parfois irrégulièrement, *aresteü* au participe, *arestut*, au parfait défini; c'est qu'en effet *restare* se conjuguait en latin comme *stare*, et que, dans le vieux français, *stare* avait donné *esteü*, *estut*, etc.

ARRÊTISTE (a-rê-ti-st'), *s. m.* Auteur qui a réuni et commenté les arrêts des cours souveraines.

— ÉTYM. *Arrêt.* On a dit dans le siècle dernier *arrestographe*, mauvais mot, remplacé par *arrêtiste.*

† **ARRÊTOIR** (a-rê-toir), *s. m.* Dent qui surmonte la bague d'une baïonnette.

ARRHÉ, ÉE (a-rré, rrée), *part. passé.* Une location arrhée.

ARRHEMENT (a-rre-man), *s. m.* Action d'arrher.

— ÉTYM. *Arrher.*

ARRHER (a-rré), *v. a.* Donner des arrhes pour s'assurer d'un achat, d'une location, etc.

— HIST. XVIe s. Pour lequel il erra un petit logis, D'AUB. *Fœn.* III, 19.

— ÉTYM. *Arrhes;* Berry, *airrher. Errher* a été autrefois de bon usage. Il les errhe et s'en assure pour une autre fois, BALZ. *Disc. à la Régente.*

ARRHES (a-r'), *s. f. plur.* || 1° Argent donné pour la garantie d'un marché. || 2° Fig. Gage. Qui donna pour arrhes un baiser, LAFONT. *Coupe.* Un tissu de cheveux Que reçut Don Fernand pour arrhes de mes vœux, CORN. *D. San.* V, 6. Mes premiers services n'étaient à leurs yeux que des arrhes de ceux qui les devaient suivre, J. J. ROUSS. *Prom.* 6. J. C. a donné à votre cœur les arrhes du St-Esprit, CHATEAUBR. *Génie*, I, I, 6.

— HIST. XIIIe s. Et sachiés bien, cui l'en otroie Le baisier, qu'il a de la proie Le miex et le plus avenant, Si a erres du remenant, *la Rose*, 3418. Si tost que denier Dieu en est donés, ou si tost comme eres en sont donées, BEAUM. XXXIV, 60. || XVIe s. Comment ne la recevrons-nous d'une persuasion certaine et invincible, puis qu'elle nous a esté donnée avec un telle arre et confirmation? CALV. *Instit.* 45. Ilz donnent gage et arre de faire encore mieux à l'advenir, AMYOT, *Cor.* 5. Il pensa qu'il n'estoit plus besoing de luy bailler argent pour le rendre ennemy des Romains, attendu que luy mesme le premier luy avoit baillé telles arres de leur estre ennemy, ID. *P.-Æm.* 19. Comme il appartenoit à un personnage qui avoit donné de si grandes arres de l'affection qu'il portoit à son païs, ID. *Pélop.* 37. Le sacre et couronnement sont les arres de nos rois, D'AUB. *Hist.* III, 186. Si j'estois seulement en vostre bonne grace Par l'erre d'un baiser doucement amoureux, Mon cœur au departir ne seroit langoureux, RONS. 238.

— ÉTYM. Berry, *airrhes;* picard, *errhe;* genev. *airrhes*, *errhes;* wallon, *airez;* rouchi, *erres;* provenç. et espagn. *arras;* ital. *arre;* du latin *arrha* ou *arra*, et aussi *arrhabo*, du grec ἀῤῥαβών. *Arrhes* n'a présentement plus de singulier; il en avait un autrefois. La prononciation *errhes* a duré jusque dans le XVIIe siècle, et Bouhours remarque qu'on dit *arrhes* au figuré, et *errhes* au propre : donner des errhes au coche. Comme on voit, *errhe* était un archaïsme.

† **ARRHIZE** (a-rri-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui est dépourvu de racine ou de radicule, selon qu'il s'agit d'une plante ou d'un embryon.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et ῥίζα, racine (comp. RACINE).

ARRIÈRE (a-riê-r'), *adv.* || 1° Exprimant qu'on rejette loin, bien loin. Arrière de moi, Satan. Arrière ceux dont la bouche Souffle le chaud et le froid, LAFONT. *Fab.* V, 7. Arrière tout respect, forçons toute contrainte, Sa menace accroît plus ma fureur que ma crainte, ROTR. *Bélis.* II, 1. || 2° En termes de marine, vent arrière, vent qui souffle droit dans la poupe. Toujours le vent arrière, quelle bénédiction! CHOISY, *Voyage de Siam*, p. 6. || 3° *S. m.* En termes de chasse, prendre les arrières, rechercher dans un défaut, avec les chiens, la voie de l'animal, en reprenant en arrière le chemin qu'il a suivi. Prendre les grands arrières, continuer ses recherches plus loin. || 4° La partie postérieure d'une chose. L'avant et l'arrière d'une charrette. On a trop chargé l'arrière. || Terme de marine. La moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la poupe. || 5° En arrière, *loc. adv.* Marquant un mouvement vers le côté qui est derrière. Il fit un pas en arrière. Se renverser en arrière. Vous les auriez vus tous, retournant en arrière, Laisser entre eux et nous une large carrière, RAC. *Mithr.* V, 4. Vous, dès que cette reine ivre d'un fol orgueil.... Ne pourra plus retourner en arrière, ID. *Ath.* V, 3. Pégase s'effarouche et recule en arrière, BOIL. *Épîtr.* IV. Devant qui le Jourdain retourna en arrière, BOSS. *Hist.* II, 3. || Derrière et à une certaine distance. Il est resté bien loin en arrière. Parle et mets ces mines en arrière [défais-toi de ces mines], MOL. *Mélic.* I, 3. Il le loue en sa présence et le déchire en arrière, c'est-à-dire quand il est absent. || En retard. Il ne s'est pas mis au courant de son travail, il est en arrière. Ce fermier est en arrière pour ses payements. || 6° En arrière de, *loc. prép.* Sur un plan plus reculé. La cavalerie fut placée en arrière d'un bouquet de bois. || Hors de la présence de quelqu'un. Souvent on parle en arrière des gens autrement qu'en leur présence. || Fig. En retard. Ce jeune homme est en arrière de ses camarades. Ces gens-là sont en arrière de leur siècle.

— REM. *Errière* est une prononciation provinciale que le bon usage a rejetée et dont il faut se garder.

— HIST. XIe s. Li naïfs [le serf natif] qui departet de la terre, nuls nel retenge [retienne], anz le faut venir arere à faire soun servise, *L. de Guill.* 33. Regarde arere, veit le glouton gesir, *Ch. de Rol.* XCIII. || XIIe s. Arrier [il] se trait demie arbarestrée, *Roncisv.* p. 66. Arriere [ils] tornent tost et isnelement, *ib.* p. 77. Je ne m'en puis partir ne traire ariere, *Couci*, XVIII. Atant se regarda li dux Miles arrier, *Sax.* XI. Mais erriere s'en aillent, ainsi com sont venu, *ib.* XXVIII. Li messagier le rei.... Muntent en lur chevals, ariere se sunt mis, *Th. le mart.* 56. || XIIIe s. Seur ce, s'en parti li messages et s'en ala arrieres à l'empereour en Constantinoble, VILLEH. LXVII. Einsi reviendrent arrieres en l'ost, et ala chascuns à sa heberge, ID. LXVIII. Tant leur a dit Bertain et arriere et avant, Que tout quanque il lui plaist leur a fait entendant, *Berte*, 107. Et pour chou [ce] que il ne peüst estre mis ariere de son droit par defaute de segnor, H. DE VALENC. XIII. Li ples de l'eritage seroit mis arriere en le [la] cort Jehan, BEAUM. VI, 34. L'autre bataille des amiraus desconfist l'arriere bataille du soudanc de Damas, JOINV. 271. Et quant e roy vint à Poytiers, il vousist [eût voulu] bien estre arieres à Paris, ID. 206. || XVe s. Isabelle se voyoit toute arriere du confort et aide qu'elle cuidoit avoir du roi Charles son frere, FROISS. I, I, 12. Et lui enjoignoit très especialement que, toutes paroles et essoines mises arriere, il se partist et defist son siege, ID. I, I, 298. Des rentes du comté il [Jacques d'Artevelle] n'allouoit nulles, mais les mettoit et avoit mises toudis arriere en depost.... ID. I, I, 248. || XVIe s. Il seroit honteux aux Anglois de faire un arriere pied devant une armée qui fuit.... *Mém. s. du G.* ch. 9. Ils les amuserent sur mer, tantost avant, tantost arriere, jusques à ce que.... MONT. I, 298. En nous acculant

et tirant arriere, nous attirons la ruyne qui nous menace, ID. I, 305. Elle le veid en l'arriere enfer, ID. IV, 373. Il le feit trebucher en arriere au long du rocher, AMYOT, *Cam.* 47. Les adherens de Camillus repoulsoient le sergent arriere de la chaire, ID. *ib.* 72. Entrant bien avant en la terre arriere de la mer.... ID. *Péric.* 40. Au reste fort aisé, et nullement en arriere; car il n'y avoit aucune debte, CARL. III, 5. On eust pensé qu'il eust esté ung fort riche homme, mais il est grandement à l'arriere de ses affaires, PASQ. [illegible] p. 423. Ce que bien connoissant, Vluzal se sert de l'arriere [rame de manière à faire marcher la galère par l'arrière], D'AUB. *Hist.* II, 83. La Roiale, en voulant scier de l'erriere, fut aussi assablée, ID. *ib.* II, 302.

— ÉTYM. Berry, *rière, en airière;* genev. et picard, *errière;* bourguig. *areire;* wallon, *èri;* provenç. *areire, arreire, areyre, areires;* catal. *arreira;* de *ar* pour *ad*, et *retro*, arrière.

ARRIÉRÉ, ÉE (a-rié-ré, rée), *part. passé.* || 1° Mis en retard. Payement, traitement arriéré. Fermier arriéré d'un terme. || 2° Province arriérée, province où l'instruction est peu répandue. Enfant arriéré, enfant qui ne sait pas autant que les autres enfants du même âge. || 3° Il est bien arriéré, sa tâche est loin d'être finie. || 4° *S. m.* Ce qui reste dû. Payer l'arriéré. || 5° Travail en retard. J'ai beaucoup d'arriéré dans ma correspondance. || Familièrement. Au retour de l'expédition, vous recevrez tout l'arriéré des coups de bâton qui vous sont dus depuis 1789, P. L. COURIER, II, 274.

† **ARRIÈRE-ALLIANCE** (a-riê-ra-li-an-s'), *s. f.* Alliance éloignée. Dignités tombées dans la boue par des alliances et des arrière-alliances déjà contractées, ST-SIM. 297, 63. || *Au plur.* Des arrière-alliances.

ARRIÈRE-BAN (a-riê-re-ban), *s. m.* Anciennement, ban et arrière-ban, ou, simplement, arrière-ban, convocation que faisait le roi de sa noblesse, tant vassaux qu'arrière-vassaux, pour aller à la guerre; le corps de la noblesse ainsi convoqué. On a mandé le ban et l'arrière-ban. Louis XIV fut conseillé de faire marcher le ban et l'arrière-ban, VOLT. *Louis XIV*, 12. A la tête de son arrière-ban, dans la Basse-Bretagne, SÉV. 537. Mais un qui pour un temps suivit l'arrière-ban, RÉGNIER, *Sat.* X. Mon père eut plusieurs fois le commandement en chef de tous les arrière-bans du royaume, ST-SIM. 6, 84. Saint Louis vers nos rives Eût de ses chevaliers guidé l'arrière-ban, V. HUGO, *Orient.* 3. Monseigneur le duc de Bretagne A pour les combats meurtriers Convoqué de Nante à Mortagne L'arrière-ban de ses guerriers, ID. *Ball.* 6. || *Au plur.* Des arrière-bans.

— REM. Après la disparition des vassaux directs de la couronne, les deux mots *ban et arrière-ban* finirent par n'avoir plus de signification pratique distincte. On exprimait, par ces mots ou par arrière-ban seul, le service militaire exigé des possesseurs de fiefs. « Notre ban et arrière-ban, dit Chantereau Le Fèvre, est une convocation de tous les vassaux pour servir le roi dans son armée. »

— HIST. XIIe s. Faites chascun baron en sa terre envoier, Par tout l'arriere ban qu'il pourra justicier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Par foi, dist li barons et ses consaus tous, vous ne trouverés nului qui ne vous loe à mander vo arriere-ban dont vous avés assés, *Ch. de Rains*, p. 75. Brun regarde devers les rues Et voit l'arriere ban venir, *Ren.* 9375. Le roy ot conseil que il ne partiroit de Damiette jusques à tant que son frere le conte de Poitiers seroit venu, qui amenoit l'ariere ban de France, JOINV. 218. || XIVe s. Banc et ariere banc, tout le povoir de France, *Girart de Ross.* 4741.

— ÉTYM. Bas-latin, *aribannum, arribannum, herebannum.* Ménage, adoptant l'opinion de Caseneuve, admet que ce mot a été formé de *arrière* et de *ban :* l'*arrière-ban* étant proprement la convocation des vassaux qui tiennent les *arrière-fiefs*, et le *ban* étant celle des vassaux qui tiennent les fiefs mouvants du roi sans moyen. Cela est sans doute vrai; mais il est à croire aussi que le bas-latin *aribannum* a été cause d'une confusion par laquelle la première partie *ari* a été assimilée au mot *arrière; aribannum* ou *herebannum* a une tout autre origine, dérivant de l'allemand *Heer*, armée, et de *ban*, convocation (voy. BAN).

ARRIÈRE-BEC (a-riê-re-bek), *s. m.* Terme d'architecture. L'éperon d'une pile de pont en aval. || *Au plur.* Des arrière-becs.

ARRIÈRE-BOUCHE (a-riê-re-bou-che), *s. f.* Terme d'anatomie. Partie postérieure de la bouche. || *Au plur.* Des arrière-bouches.

ARRIÈRE-BOUTIQUE (a-riê-re-bou-ti-k'), *s. f.* Pièce en arrière de la boutique. || *Au plur.* Des arrière-boutiques.

† **ARRIÈRE-CABINET** (a-riê-re-ka-bi-nè), *s. m.* Cabinet placé en arrière. Qu'on se souvienne des larmes et des sanglots cachés dans le recoin de cet arrière-cabinet, où je surpris M. le duc d'Orléans la nuit de la mort de Monseigneur, ST-SIM. 326, 18. Le duc d'Orléans m'emmena dans son arrière-cabinet obscur, sur la galerie, ID. 252, 110. Le rideau du lit fut un peu tiré, et Mme de Maintenon passa dans les arrière-cabinets, ID. 405, 44. || *Au plur.* Des arrière-cabinets.

† **ARRIÈRE-CADET** (a-riê-re-ka-dè), *s. m.* Homme descendu d'un cadet. Le marquis de Neelle trouva pour sa sœur un arrière-cadet de Nassau, qui n'avait pas de chausses et qui servait en Flandre, ST-SIM. 289, 187. || *Au plur.* Des arrière-cadets.

† **ARRIÈRE-CAUTION** (a-riê-re-kô-sion), *s. f.* Une caution de caution. || *Au plur.* Des arrière-cautions.

† **ARRIÈRE-CHANGE** (a-riê-re-chan-g'), *s. m.* L'intérêt des intérêts. Vieilli. || *Au plur.* Des arrière-changes.

† **ARRIÈRE-CHARTE** (a-riê-re-cha-rt'), *s. f.* Charte de renonciation réciproque à des possessions, à des demandes, à des prétentions. || *Au plur.* Des arrière-chartes.

† **ARRIÈRE-CHOEUR** (a-riê-re-keur), *s. m.* Terme d'architecture. Chœur placé derrière le maître autel. || *Au plur.* Des arrière-chœurs.

ARRIÈRE-CORPS (a-riê-re-kor), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Partie verticale d'un bâtiment en retraite d'un autre. || 2° Terme de menuiserie. Lambris assemblé en renfoncement avec un autre. || Toute partie de menuiserie faisant retraite sur une autre. || 3° Terme de marbrier. Évidement que l'on fait sur l'angle d'un socle ou autre partie du marbre. || *Au plur.* Des arrière-corps.

ARRIÈRE-COUR (a-riê-re-kour), *s. f.* Petite cour sur l'arrière d'un bâtiment. || *Au plur.* Des arrière-cours.

† **ARRIÈRE-DEMI-FILE** (a-riê-re-de-mi-fi-l'), *s. m.* Nom qu'on donnait autrefois aux quatre derniers soldats d'une file de huit hommes d'infanterie. || *Au plur.* Des arrière-demi-files

ARRIÈRE-FAIX (a-riê-re-fè), *s. m.* Terme d'anatomie. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta et les membranes. La superficie extérieure de la peau qu'on nomme l'arrière-faix, DESC. *Fœtus*, 5. || *Au plur.* Des arrière-faix.

— HIST. XVIe s. L'arriere-faix a esté ainsi appellé du vulgaire, parce qu'il vient après l'enfant, et qu'il est un autre faix à la femme; le lict, parce que l'enfant y est couché et enveloppé, et y demeure; la delivrance, parce qu'estant hors, la femme est entierement delivrée, PARÉ, XVIII, 18.

† **ARRIÈRE-FENTE** (a-riê-re-fan-t'), *s. f.* Terme de ganterie. Fente que l'on fait sur un gant du côté de la paume de la main. || *Au plur.* Des arrière-fentes.

ARRIÈRE-FIEF (a-riê-re-fief'), *s. m.* Fief mouvant d'un autre. Les fiefs étant devenus héréditaires, et les arrière-fiefs s'étant étendus, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 9. || *Au plur.* Des arrière-fiefs.

— HIST. XIIIe s. Toute laie juriditions du royaume est tenue du Roy en fief ou en arriere fief, BEAUM. XII, 12. S'aucuns est semons por aidier lor signor contre ses ennemis, il n'est pas tenus, s'il ne veut, à issir hors du fief ou des arriere fiés son seigneur, ID. 50. Il convient que li sires suefre, par coustume, que ce qui est tenu de li en fief, viegne en partie en son arriere fief, ID. XLVII.

† **ARRIÈRE-FLEUR** (a-riê-re-fleur), *s. f.* || 1° Terme de jardinage. Seconde floraison. || 2° Terme de mégisserie. Reste de fleur qu'on a omis d'ôter et d'enlever de dessus les peaux en les effleurant. || *Au plur.* Des arrière-fleurs.

† **ARRIÈRE-FOIN** (a-riê-re-foin), *s. m.* Terme d'agriculture. Regain. || *Au plur.* Des arrière-foins.

† **ARRIÈRE-FROIDURE** (a-riê-re-froi-du-r'), *s. f.* Froids qui viennent dans l'arrière-saison. || *Au plur.* Des arrière-froidures.

— HIST. XVIe s. Par crainte des arriere-froidures, O. DE SERRES, 709.

ARRIÈRE-GARANT (a-riê-re-ga-ran), *s. m.* Terme de jurisprudence. Garant du garant. || *Au plur.* Des arrière-garants.

ARRIÈRE-GARDE (a-riê-re-gar-d'), *s. f.* || 1° La partie d'une armée de terre qui ferme la marche. || Dans une armée de mer, division qui fait la queue de l'armée ou qui est sous le vent. || 2° Fig. Dès qu'il eut le dos tourné, Dieu sait comme on donna sur son arrière-garde, HAMILT. *Gramm.* 9. || *Au plur.* Des arrière-gardes.

— HIST. XIe s. S'arere-guarde [il] lairrat deriere sei, *Ch. de Rol.* XLII. S'en [si en] rere-guarde [il] trueve le cors Rolant.... *ib.* XLVI. || XIIe s. Se Rolant [il] trueve reregarde faisant.... *ib.* p. 28. Quant en l'arriere-garde se feri Baliganz.... *Sax.* V. || XIIIe s. Et l'arriere-garde faisoit Henris, li freres le conte Baudoin de Flandres et la soie gent, VILLEH. XCIX. Les Templiers, qui estoient venus au cri, firent l'ariere garde bien et hardiement, JOINV. 221. Il vint au roy, et li dit : Sire, mons. de Chasteillon vous prie que vous li donnez l'arriere garde, ID. 228.

ARRIÈRE-GOÛT (a-riê-re-goû), *s. m.* Goût qui revient après certains aliments ou certaines boissons. Ce vin laisse un arrière-goût désagréable. || *Au plur.* Des arrière-goûts.

† **ARRIÈRE-GRAISSE** (a-riê-re-grè-ss'), *s. f.* Terme d'agriculture. Engrais de reste dans une terre qui, ayant été fumée, a donné sa récolte. || *Au plur.* Des arrière-graisses.

ARRIÈRE-MAIN (a-riê-re-min), *s. f.* || 1° Le revers de la main. S'il a reçu un soufflet de l'avant-main ou de l'arrière-main, PASC. *Prov.* 14. || En termes de jeu de paume, avoir l'arrière-main belle, bien donner le coup du revers de la main. || 2° *S. m.* Au jeu de paume, coup de revers de la main. Gagner la partie par un bel arrière-main. (Le mot devient ici masculin, parce que arrière-main est pour coup de l'arrière-main). || 3° Terme de manége. Le train de derrière du cheval. (Le mot est ici masculin parce que arrière-main est pour train derrière la main du cavalier). || *Au plur.* Des arrière-mains.

— HIST. XIIIe s. Au passer que le Sarrazin fist, Mons. Jehan li dona ariere main d'une espée parmi les bras, JOINV. 277. || XVIe s. M. de Guyse n'a voulu accepter aulcun commandement en l'armée, pour jouer son jeu à part, et user d'un terrible revers d'arriere-main sur son ennemy, CARL. VIII, 38.

† **ARRIÈRE-NARINES** (a-riê-re-na-ri-n'), *s. f. plur.* Ouvertures postérieures des cavités nasales, qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx.

ARRIÈRE-NEVEU (a-riê-re-ne-veu), *s. m.* 1° Le fils du neveu ou de la nièce par rapport à l'oncle ou à la tante. Il me reste à pourvoir un arrière-neveu, LA FONT. *Fab.* VIII, 1. 2° *Au plur.* Arrière-neveux, la postérité reculée. Mes arrière-neveux me devront cet ombrage. Eh bien! défendez-vous au sage De se donner des soins pour le plaisir d'autrui? LA FONT. *Fab.* XI, 8.

— HIST. XVIe s. Nos arrierenepveux, MONT. I, 86.

† **ARRIÈRE-NIÈCE** (a-riê-re-niè-s'), *s. f.* La fille du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante. || *Au plur.* Des arrière-nièces.

† **ARRIÈRE-PANAGE** (a-riê-re-pa-na-g'), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Le temps où les bestiaux peuvent demeurer dans les bois après le panage (voy. PANAGE). || *Au plur.* Des arrière-panages.

ARRIÈRE-PENSÉE (a-riê-re-pan-sée), *s. f.* Pensée qu'on tient en arrière, qu'on dissimule. C'est un homme franc et sans arrière-pensée. || *Au plur.* Des arrière-pensées.

ARRIÈRE-PETIT-FILS (a-riê-re-pe-ti-fi), *s. m.* **ARRIÈRE-PETITE-FILLE** (a-riê-re-pe-ti-te-fi-ll'), *s. f.* Le fils, la fille du petit-fils ou de la petite-fille. || *Au plur.* Des arrière-petits-fils, des arrière-petites-filles.

† **ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS** (a-riê-re-pe-ti-zen-fan), *s. m. plur.* Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille.

† **ARRIÈRE-PLAN** (a-riê-re-plan), *s. m.* Plan situé en arrière d'un autre. Ces ouvertures [intervalles de montagnes] ne laissent voir qu'un arrière-plan de rochers aussi arides que les premiers plans, CHATEAUB. *Itin.* II, 185. || *Au plur.* Des arrière-plans.

ARRIÈRE-POINT (a-riê-re-poin), *s. m.* Point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. || Point-arrière est plus usité aujourd'hui. || *Au plur.* Des arrière-points.

† **ARRIÈRE-POINTEUSE** (a-riê-re-poin-teu-z'), *s. f.* Ouvrière qui fait l'arrière-point. || *Au plur.* Des arrière-pointeuses.

ARRIÉRER (a-rié-ré. La syllabe *rié* prend l'accent grave devant une syllabe muette, j'arrière, mais non au futur et au conditionnel : j'arriérerai, j'arriérerais), *v. a.* || 1° Retarder. Arriérer un payement. Il faut encore interrompre ici cette matière qui arriérerait trop les autres, ST-SIM. 78, 6. || 2° S'arriérer, *v. réfl.* Rester, demeurer en arrière. Dans une marche longue et rapide beaucoup de soldats s'arriérèrent. || 3° Être en retard des paye-

[illegible] arrivés à échéance. Ce fermier s'arrière [illegible] en année. || 4° Être en retard, en parlant d'un travail. Cet employé se [illegible] [illegible]. Malgré [illegible]

[illegible] entreprise défaite et arriérée. [illegible]

— ÉTYM. [illegible]

ARRIÈRE-RANG [illegible] *s. m.* [illegible] *Au plur.* [illegible]

ARRIÈRE-SAISON [illegible] ver. Dans un [illegible] de la vie [illegible] chaleur [illegible] et d'août. || *Au plur.* Des [illegible]

— HIST. [illegible] tomne [illegible] razes [illegible], quand [illegible] endre [illegible], 284.

† **ARRIÈRE-SENS** [illegible] didactique. Sens caché, intention secrète. || *Au plur.* Des ar[illegible].

† **ARRIÈRE-TRAIN** [illegible] un véhicule à [illegible] les roues de derrière. L'arrière-train d'un carrosse. || 2° Le train postérieur d'un animal. Les bisons tiennent de l'[illegible] et la peau de [illegible] *Au plur.* Des arrière-trains.

ARRIÈRE-VASSAL [illegible] relevait du vassal d'un autre seigneur. Les arrière-vassaux [illegible] mes avec les grands vassaux, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 29.

† **ARRIÈRE-VASSALITÉ** [illegible] *s. f.* ou **ARRIÈRE-VASSELAGE** (a-riè-re-va-se-[illegible]) *s. m.* L'état de l'arrière-vassal.

† **ARRIÈRE-VIEILLESSE** (ar-riè-re-vié-llè-s'), *s. f.* Vieillesse très-avancée; dernière limite de la vieillesse. *Au plur.* Des arrière-vieillesses.

ARRIÈRE-VOUSSURE (a-riè-re-vou-su-r'), *s. f.* Terme d'architecture. Espèce de voûte [illegible] derrière une porte ou une fenêtre pour [illegible] l'embrasure ou faire que la porte s'ouvre plus facilement. *Au plur.* Des arrière-voussures.

ARRIMAGE (a-ri-ma-j'), *s. m.* Terme de marine. Arrangement de la charge d'un vaisseau. [illegible] en Angleterre, MONTESQ. *Esp.* XX, 6.

— ÉTYM. *Arrimer;* espagn. *arrumaje.*

ARRIMÉ, ÉE (a-ri-mé, mée), *part. passé.* Cargaison bien arrimée.

ARRIMER (a-ri-mé), *v. a.* Terme de marine. Arranger la charge d'un vaisseau.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *arrumar.* Il y a aussi en espagnol *arrimar* [illegible], et duquel Diez rapproche le français *arrimer;* [illegible] serait singulier que *arrimar* n'eût pas le sens d'*arrimer* en espagnol et l'eût pris en français. Il est beaucoup plus vraisemblable que *arrimer* est une altération d'*arrumar*, d'autant plus qu'on a dit en français, *arrumer* (voy. ARRIMEUR). Mais [illegible] si l'on cherche l'étymologie d'*arrumar*, on [illegible] l'ancien français *rum* ou *rumb*, qui signifie fond de cale, ventre de navire, et qui est le danois *rummet*, l'allemand *Raum*, avec le même sens; *room*, *rum*, *room*, signifiant en général espace, dans les langues germaniques).

ARRIMEUR (a-ri-meur'), *s. m.* Celui qui arrime.

— ÉTYM. *Arrimer.* Au XVIII[e] siècle on appelait *arrumeur* un officier des ports de mer, dont l'emploi consistait à ranger la cargaison d'un vaisseau, aux frais du capitaine ou des marchands; et on disait *arrumer* à côté d'*arrimer*.

† **ARRIOLER (S')** (a-ri-o-lé), *v. réfl.* Terme de marine. En parlant du vaisseau, voguer d'après le vent; en parlant de la mer, n'avoir qu'une lame qui suit le cours du vent.

ARRISÉ, ÉE (a-ri-zé, zée), *part. passé.*

ARRISER (a-ri-zé), *v. a.* Terme de marine. Prendre des ris.

— ÉTYM. *À*, et *ris*, terme de marine (voy. RIS). [illegible]

ARRIVAGE [illegible] *s. m.* || 1° Abord des [illegible] dans un port. || 2° [illegible] marchandises [illegible].

— HIST. XIII[e] s. La [illegible] conduit [illegible]

[illegible] que il convient [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *ticum*, [illegible]

ARRIVÉ, ÉE [illegible] *part. passé.* || 1° [illegible] || 2° [illegible] ligence. || 3° Venu, en général. Arrivé en [illegible] on croyait le printemps arrivé. Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.... J'en cache le [illegible] seaux qui lors furent trouvés, CORN. *Cid*, IV, 3. [illegible], il va mourir. || 4° Fig. [illegible] absence. L'histoire de Tobie arrivée en ce [illegible]

ARRIVÉE (a-ri-vée), *s. f.* || 1° L'action d'arriver à [illegible] || 2° [illegible] || 3° [illegible]. Après tous ces propos qu'on se dit d'arrivée, RÉGNIER, *Sat.* VIII. M. de Vendôme fait donner ses troupes d'arrivée [illegible] sans ordre et sans règle, ST-SIM. 204, 234. || 4° En [illegible] arrive.

— HIST. [illegible] *Nicias*, 25.

— ÉTYM. *Arrivé;* provenç. [illegible]

ARRIVER [illegible] || 1° [illegible] à terre. || Arriver à bon port, [illegible]dre heureusement sa destination. || 2° Être transporté [illegible] qui devaient arriver par le Rhin. Le blé arrivera [illegible] || 3° [illegible] 10 [illegible] qu'il fut arrivé dans la province. Ceux qui veulent arriver jusqu'aux maîtres. Vous arrivez à propos. Les hirondelles arrivent au printemps. On y arrive par une chaussée étroite. Il arriva au milieu de cette joie. Il arrivait de sa province. Vous n'étiez pas encore arrivé vers l'autel, VOLT. *Scythes*, III, 1. || 4° En [illegible] il m'est arrivé une lettre de mon ami. Avant que la nouvelle de cette défaite arrivât. Si la mort arrive auparavant. L'hiver arrivait. Le temps des élections arrivait. Les idées lui arrivaient avec abondance. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement [illegible] || 5° [illegible] à la vieillesse. Arriver aux plus [illegible] on n'arrivait à rien. Le bruit en arriva aux oreilles de la police. || 6° Avoir lieu, se faire, survenir. Il lui arriva malheur. Presque tout arriva autrement qu'on ne l'avait annoncé. De grands événements arrivèrent [illegible] Je ne sais ce qui arrivera de votre ami. Voici tout ce qui vient d'arriver devant moi, RAC. *Baj.* [illegible] par qui seule ici tout ce désordre arrive, CORN. *Nicom.* V, 7. Le mariage ne doit jamais arriver qu'après les autres aventures, MOL. *Préc.* 5. || 7° Réussir. Avec de la persévérance il est rare qu'on n'arrive pas. || 8° Il arrive, *impers.* Comme il arrive ordinairement. Il arriva que je le rencontrai. S'il t'arrive jamais de passer près du palais. Quoi qu'il arrive. D'où il arrive que. S'il arrive qu'Auguste avec lui la punisse, CORN. *Cinna*, III, 1. Mais s'il arrive enfin que Laodice m'aime, ID. *Nicom.* IV, 5. || Être fait par quelqu'un, en parlant de quelque chose de mal. Il ne m'arrivera plus de parler inconsidérément. Je vous promets que cela ne lui arrivera plus. Il lui est arrivé de se fourvoyer. || On dit par menace : que cela n'arrive plus; et ironiquement : que cela vous arrive encore. || 9° En termes de marine, faire exécuter au bâtiment un mouvement horizontal qui tend à ouvrir l'angle d'incidence du vent sur la voilure, sans qu'on change l'orientement des voiles. Les Hollandais, qui ne s'imputent pas à déshonneur d'être obligés d'arriver devant une force supérieure pour se mieux ménager, *Relation du combat de Lipari*, 1676, dans JAL. [illegible] d'arriver, s'il eût voulu, [illegible] *Mém.* 1675, dans JAL. Vander Putten, qui [illegible] des Hollandais, arriva sur [illegible], ID. *ib.* 1690. || Laisser arriver [illegible] || Arriver sur un vaisseau [illegible] au vent. [illegible] que l'on reçoive le vent tout à fait de l'arrière. || Arriver en dépendant ou en [illegible] modéré. || Arrive, commandement fait [illegible], quand on veut qu'il pousse la barre [illegible] jamais seul. || Arrive qui plante, c'est-à-dire à tout hasard. Cette [illegible] à tout hasard. [illegible]

— REM. C'est commettre une faute que de dire : en arrive ce qui pourra; il faut : en arrive ce qu'il pourra. [illegible]

— SYN. [illegible], PARVENIR. Arriver est composé [illegible] position *par*. Cela fait la différence de ces verbes. [illegible] à Paris n'exprime que notre venue; [illegible] par quelque chose. Arriver peut se dire pour parvenir : mais parvenir ne peut se dire [illegible] : arrivés ou parvenus au sommet de la montagne; mais arrivés à l'auberge.

— HIST. [illegible] *Rou*, p. 184. [illegible] droit port arriver, Car il s'est mis en mer sans aviron, *Couci*, X. Sainz Thomas l'endemain en sa nef [illegible] Car l'ariver de Dovre pur l'agait eschiwa, *Th. le mart.* 125. || XIII[e] s. Cil a sa nef aparcilée; Entrent [illegible], Tant qu'al rocher les arriva, *Grégoire le Grand*, p. 104. Et quant ge me senti [illegible] De Bel-acueil et si privés, Ge cuidai bien [illegible], *la Rose*, 2894. Et en très noble lieu [illegible], *Berte*, LXXXII. Et i puet l'en sa [illegible] ariver, et ses cordes lier as arbres, *Liv. de just.* 64. Le premier fait là où il mist son cors en aventure de mort, ce fu à l'ariver que nous feismes devant Damiette, JOINV. 192. Grant grace nous fist Dieu le tout puissant, quant il nous deffendi de mort [illegible], ID. 216. Cil qui nous conduisoient en galié, nous arriverent devant une heberge que le soudanc avoit [illegible], ID. 244. || XIV[e] s. [illegible] vaissel arriva, *Baud. de Seb.* XI, 240. || XV[e] s. [illegible], FROISS. II, III, 47. || XVI[e] s. Nous serons donc bien arrivés [avancés], d'avoir le titre de chrestiens, et que l'heritage celeste nous soit osté, CALV. *Inst.* 315. À mon arriver en ce lieu, j'ai trouvé Carbon et sa compaignie, MARG. *Lett.* 115. Tous les jours vont à la mort : le dernier y arrive, MONT. I, 89. S'il n'y a que moi qui t'empesche d'arriver à l'empire, ID. I, 130. La despense pour l'entretien de chacun n'arriveroit à trois mille escus, LANOUE, 128. Luy mesme voulant sçavoir combien montoit tout son avoir, trouva qu'il arrivoit à la somme de sept mille cent talents AMYOT, *Crassus*, 12. Les autres qui ne se voulurent point desdire, poignardez et jettez dans l'Escaut, avec deffence publiée de n'en laisser arriver [aborder] aucun, D'AUB. *Hist.* II, 69. Et puisque, s'ils arrivoient [illegible] defaits, on les traiteroit comme huguenots, ID. *ib.* III, 385.

— ÉTYM. [illegible] à, et *rive* (voy. ce mot) : mot à mot, venir à la rive, et, anciennement, mener à la rive. Bourguig. *errivé;* Berry, *anriver;* provenç. *aribar*, *arivar;* ital. *arrivare.*

ARROBE (a-ro-b'), *s. f.* Mesure de poids usitée dans les possessions d'Espagne et de Portugal. L'arrobe est de 11 kilog. 500.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *arroba*, de l'arabe *al roba'a*, le quart, de l'article *al*, le, et de *roba'a*, quatrième, de *arba'a*, quatre, parce que l'*arrobe* est le quart du quintal espagnol.

ARROCHE (a-ro-ch'), *s. f.* Genre de plantes dont une espèce, l'arroche des jardins (*atriplex hortensis*, *L.*), dite aussi belle-dame, bonne-dame, se mange avec l'oseille.

— **HIST.** XVI[e] s. Prenez de la decoction de raifort

ou de la semence, et semence d'arroche, de chacun trois dragmes, PARÉ, XXIV, 41.

— ÉTYM. Berry, *arrosse;* wallon, *aripe*, *ârase*, *lâripe;* namurois, *aurause;* ital. *atrepice;* d'*atriplicem*, *atriplex*, dit sans doute par corruption du grec ἀτράφαξις, arroche.

ARROGAMMENT (a-ro-ga-man), *adv.* Avec arrogance. Oser arrogamment se vanter à mes yeux, D'être juste seigneur du bien de mes aïeux ! CORN. *Héracl.* I, 2. Il a vu ses faisceaux Marcher arrogamment et braver nos drapeaux, ID. *Pomp.* IV, 1.

— HIST. XVe s. Et parla le dit Morvilier fort arrogamment, COMM. I, 1. || XVIe s. Cela le faisoit encore plus arrogamment monter en gloire et en presomptueuse opinion de soy mesme, AMYOT, *Fab.* 13. C'estoit trop arrogamment parlé, de se preferer à tous les autres, CALV. *Inst.* 221.

— ÉTYM. *Arrogant*, et le suffixe *ment*.

ARROGANCE (a-ro-gan-s'), *s. f.* Orgueil accompagné de manières hautaines et de prétentions téméraires. Langage plein d'arrogance. C'est le comble de l'arrogance. Ton arrogance insigne Ne mériterait pas qu'on te fît cet honneur, VOLT. *Tancr.* III, 6. D'un peuple trop heureux l'indocile arrogance, ID. *Brutus*, III, 1. Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme, CORN. *Pomp.* I, 1. La grandeur et la gloire, ces grandes paroles par lesquelles l'arrogance humaine tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas apercevoir son néant, BOSS. *Duch. d'Orl.*

— HIST. XIIe s. L'orgoil, le pris e la bobance E la très sorfaite arrogance Del siecle tote [il] haï tant.... BENOÎT, II, 8062. || XVe s. Que les envieux pussent dire que le roy eust par son arrogance perdu sa seigneurie, *Bouciq.* III, 8. || XVIe s. Et quelle arrogance est-ce, je vous prie, de condamner le juge souverain, quand il absoud gratuitement? CALV. *Inst.* 580. Par arrogance j'enten l'orgueil qui s'engendre d'une folle persuasion de justice, ID. *ib.* 598. Cela le remplit d'arrogance, et les soudards de temerité, encore plus que jamais, AMYOT, *Fab.* 20.

— ÉTYM. *Arrogantia*, d'*arrogans*.

ARROGANT, ANTE (a-ro-gan, gan-t'), *adj.* Qui a de l'arrogance. Un homme arrogant. Air, ton arrogant. Paroles arrogantes. La mort les anime et les rend arrogants, ROTR. *St Gen.* V, 5. || Substantivement. Va contre un arrogant éprouver ton courage, CORN. *Cid*, I, 9. L'arrogante! à l'ouïr, elle est déjà ma reine, ID. *Pomp.* II, 4. À ce compte, arrogante, un fantôme nouveau Te donne cette audace et cette confiance, ID. *Héracl.* I, 2.

— HIST. XIVe s. Que vous ne soyez arrogant ne repliquant contre celluy qui sera vostre mari, *Ménagier*, I, 6. Moult de perils sont venus de trop parler, par especial quant l'en prent paroles à gens arrogans, *ib.* I, 8. || XVe s. Et y eut plusieurs paroles d'un costé et d'autre aucunement arrogantes, JUVEN. DES URSINS, *Charles VI*, 1380. || XVIe s. Les Grecs n'ont point eu honte d'usurper un mot plus arrogant, par lequel ils signifient que l'homme a puissance de soy mesme, CALV. *Inst.* 183. Il devint à la fin arrogant et cruel, AMYOT, *Lysand.* 35. Eux arrogans de voir leurs voiles plus enflées, Du vent de la fortune heureusement soufflées.... RONS. 661.

— ÉTYM. *Arrogans*, de *arrogare* (voy. ARROGER); provenç. *arrogan;* espagn. et ital. *arrogante*.

ARROGER (S') (a-ro-jé), arrogeons, arrogeais, arrogeai, arrogeant, *v. a.* Arroger à soi, s'attribuer mal à propos quelque chose. Ils se sont arrogé ce privilége. Les priviléges que cette nation s'est arrogés. Et sans avoir pour lui les lois et la naissance, César ose des rois s'arroger la puissance, VOLT. *Triumv.* II, 2. Il s'arroge une part dans leur divinité, DELAV. *Paria*, I, 2.

— HIST. XIVe s. Le quel retourna arroguer le dit exposant, DU CANGE, *arrogare*. Lequel arrogoit le suppliant de paroles injurieuses, ID. *ib.* || XVe s. Toujours [il] le arroguoit de ses dures et arrogans paroles, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Arrogare*, de *ar* pour *ad*, à, et *rogare*, demander pour soi, s'attribuer (voy. ROGATION).

ARROI (a-roi), *s. m.* Appareil, train, équipage. Ce personnage en magnifique arroi, RÉGNIER, *Sat.* X. Tes logis tapissés en magnifique arroi, ID. *Sat.* XVI. Être des plaisirs de son roi, Du jeu, du bal et de la chasse, Faire exercice en bel arroi, Monter quelquefois au Parnasse, Avoir un beau gouvernement, Être cordon bleu d'espérance, Dangeau, par des hasards si grands, Si la paix dure encor dix ans, Tu seras maréchal de France, *Épigramme contre Dangeau.* || Le mot a vieilli; c'est dommage.

— HIST. XIVe s. À ce le grant arroi du monde Met ses efforts et me seconde, *Nature à l'alch. errant*, 209. || XVe s. Et ceux y vindrent en très grand arroy, FROISS. I, I, 51. Car jeunesse m'a dit que le verray En son estat et gracieux array, CH. D'ORL. 1. Deux belles dames au cler vis, Semblables à filles de roy, Au regard de leur noble arroy, Vers moy s'en vindrent doulcement, LA FONTAINE, 54. || XVIe s. Il ne tire pas l'aroy comme le beuf, RAB. *Garg.* I, 40. Il y entra environ la minuict en très effroyable arroy, AMYOT, *Sylla*, 31.... Car ainsi que les roys, De nouveau mis en leurs nobles arroys, Mettent dehors en pleine delivrance Les prisonniers vivans en esperance, MAROT, II, 283. Après sa mort, son vray seigneur et roy Luy ordonna ce beau funebre arroy, ID. III, 277. Voici Leon qui vient en magnifique arroy, GARNIER, *Bradam.* V, 3.

— ÉTYM. Espagn. *arreo;* ital. *arredo;* mot hybride composé de *ar* pour *ad*, à, et du mot germanique *rât*, conseil, secours, provision. *Erroi* ou *array*, suivant les provinces; il y avait un ancien verbe *arreer* ou *arroyer*.

ARRONDI, IE (a-ron-di, die), *part. passé.* || 1° Rendu rond. Des galets arrondis par le frottement. || 2° De forme à peu près ronde. Feuilles arrondies. Visage arrondi, visage gros et plein. || 3° Fig. En parlant du style. Une période bien arrondie flatte l'oreille. En phrases bien arrondies. || 4° Terme de blason. Pièces arrondies, pièces de l'écu qui ont certains traits, et des ombres qui en font paraître l'arrondissement soit naturel, soit artificiel. Un globe arrondi d'argent.

ARRONDIR (a-ron-dir), *v. a.* || 1° Rendre rond. Arrondir une boule, une meule. || 2° Familièrement, agrandir. Arrondir son champ, s'étendre au moyen de l'acquisition de pièces de terre contiguës, qui le rendent plus régulier en faisant disparaître des pointes. Si j'arrondissais mes états? Si je pouvais remplir mes coffres de ducats? Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire, Tout cela c'est la mer à boire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. || 3° Fig. Arrondir une période, en rendre les parties à peu près égales. Balzac et Patru étaient les premiers hommes de France pour bien arrondir une période. || 4° En termes de marine, arrondir une île, un cap, naviguer tout autour. || 5° En termes de peinture, arrondir des figures, en bien faire sentir les contours et les saillies. || 6° En termes de manége, arrondir un cheval, le contourner comme le cercle qu'il parcourt. || 7° En termes d'horlogerie, mettre en rond les extrémités des dents d'une roue ou d'un pignon. || 8° En termes de chapellerie, rogner l'arête du bord d'un chapeau. || 9° S'arrondir, *v. réfl.* Devenir rond. Toutes les gouttes s'arrondissent. || Sa taille s'arrondit, il a plus d'embonpoint; en parlant d'une femme, elle est enceinte. || Fig. Étendre ses domaines. Le plaisir de s'arrondir. Sa fortune s'arrondit, elle s'augmente. Envahir votre héritage pour s'arrondir, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— ÉTYM. *Ad*, à, et un verbe fictif *rondir*, de *rond*.

† **ARRONDISSAGE** (a-ron-di-sa-j'), *s. m.* Technologie. Opération qui consiste à arrondir une chose, et, en particulier, une lime.

— ÉTYM. *Arrondir*.

ARRONDISSEMENT (a-ron-di-se-man), *s. m.* || 1° Action d'arrondir; état d'un objet arrondi. L'arrondissement du globe terrestre est l'effet de la gravitation. L'arrondissement de ces figures est parfait. || 2° Agrandissement. La Lorraine était un arrondissement très-sensible pour la France, ST-SIM. 77, 252. || 3° L'arrondissement d'une période, arrangement des membres d'une période qui lui donne le nombre et l'harmonie. Les Latins ont charmé l'oreille par l'arrondissement ingénieux de leurs périodes. || 4° Circonscription administrative. Les arrondissements d'un département. Votre royaume est composé de provinces; ces provinces le sont de cantons ou d'arrondissements qu'on nomme, selon les provinces, bailliages.... ces arrondissements sont formés d'un certain nombre de villages ou de villes, TURGOT, *Mém. sur les municipalités*, *Œuvres*, t. I, p. 504.

— HIST. XVIe s. Elles entrelacent les unes de long, les autres de travers, et adjoustent des courbes et des arrondissements, tellement qu'enfin elles en forment un vaisseau rond prest à voguer, MONT. II, 198.

— ÉTYM. *Arrondir*.

† **ARRONDISSEUR** (a-ron-di-seur), *s. m.* Technologie. Outil servant à arrondir les dents des peignes.

† **ARROSABLE** (a-rô-za-bl'), *adj.* Qui peut être arrosé.

— HIST. XIIIe s. Arousable fontaine, Et delitable et saine, RUTEB. II, 97.

— ÉTYM. *Arroser*. *Arrosable* dans l'ancien français est actif et signifie qui arrose.

ARROSAGE (a-rô-za-j'), *s. m.* || 1° Action de conduire, de diriger de l'eau sur les terres, pour les humecter. || 2° Eau qu'on verse dans les mortiers pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon, dans la fabrication de la poudre à canon.

— ÉTYM. *Arroser*.

ARROSÉ, ÉE (a-rô-zé, zée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu de l'eau ou autre liquide. De jeunes plants arrosés tous les jours. Une plate-bande bien arrosée. || Par extension. De larmes tous les jours ses yeux sont arrosés, RAC. *Iphig.* III, 4. || 2° Fig. Quels lauriers me plairont de son sang arrosés? ID. *ib.* IV, 8. Le plus beau triomphe est arrosé de pleurs, CORN. *Hor.* I, 3.

ARROSEMENT (a-rô-ze-man), *s. m.* || 1° Action d'arroser des terres, des plantes, des fleurs. L'arrosement de l'Égypte par le Nil. L'arrosement d'un parterre. || 2° Terme de jeu. Distribution de jetons ou d'argent faite par un joueur à tous les autres, ou par tous à un seul.

— SYN. ARROSEMENT, ARROSAGE. L'arrosement est un arrosement naturel ou artificiel : l'arrosement de l'Égypte par le Nil. L'arrosage est un arrosement procuré par l'industrie humaine : l'arrosage de ces prés à l'aide de conduites d'eau.

— HIST. XIIe s. Li tierz usaiges des ewes est li arrosemens, et de cestui ont mestier les noveles plantesons, ST BERN. 538. || XIIIe s. De l'arosement des fluns s'esjoïst la terre, *Psautier*, f° 75. || XVIe s. Nos ames sont purgées par l'arrousement incomprehensible de l'esprit, du sacré sang qui a esté espandu une fois, CALV. *Instit.* 413.

— ÉTYM. *Arroser;* Berry, *arrousement*.

ARROSER (a-rô-zé), *v. a.* || 1° Faire tomber, faire arriver de l'eau ou un autre liquide. Arroser les rues d'une ville, les promenades, une chambre, un parterre. Arrosez cette chambre avec du vinaigre. Quand je racle votre cuvier, Et puis que je l'arrose, LA FONT. *Cuv.* || Par extension. Le rivage qu'elle arrosait de ses larmes, FÉN. *Tél.* I. J'arrosai son visage d'un torrent de larmes, ID. *Tél.* IV. Elle lui arrosa la main de quelques larmes, HAMILT. *Gramm.* 7. Pour arroser son lit de ses larmes MASS. *Conc.* || 2° Fig. [Je vois] Du sang des Africains arroser ses lauriers, CORN. *Cid*, II, 5. Dût le peuple en fureur pour ses maîtres nouveaux De mon sang odieux arroser leurs tombeaux, ID. *Rod.* V, 1. || Arroser la terre de ses sueurs, travailler péniblement la terre. || Arroser son pain de larmes, vivre au sein de la misère, dans la douleur. || 3° Couler à travers les terres. Ce ruisseau arrose nos prés et les fertilise. || Par extension. Cette rivière arrose un pays charmant. Le Danube arrose beaucoup de contrées. || Fig. La providence est une source Toujours prête à nous arroser, MALH. I, 5. || 4° Arroser un rôti, répandre sur la viande, pendant qu'elle rôtit, du jus, du beurre ou de la graisse. || Familièrement. Arroser des créanciers, leur distribuer des à-compte pour obtenir des délais. || Faire de petites libéralités. Ayez soin d'arroser ces gens-là. || En termes de jeu, se dit de la rétribution qu'un joueur doit à tous les autres en certains cas, ou que tous les autres lui doivent. || Ajouter, en parlant d'actionnaires ou d'intéressés dans une entreprise, à la mise de fonds pour subvenir à des dépenses imprévues. || Fig. Après que j'eus un peu arrosé le public [semé dans le public le bruit de....], je m'ouvris avec les particuliers, RETZ, III, 243.

— REM. On dit, dans quelques provinces, arroser le chanvre, le lin, au lieu de le rouir, le faire rouir. C'est une locution peu exacte.

— HIST. XIIe s. Il comanda que li sacrefice qui estoient tué sur l'auter [autel] fussent arosé de cele aigue [eau], *Machab.* II, ch. 1. En une nuit, ce savons tuit, Flori la verge et porta fruit, Sans ce que ele fust plantée, Ne moillée, ne arosée, WACE, *Vierge Marie*, p. 51. [Rou] Qui, od le suen brant perillos, Arose de lur sancs la plaigne, BENOÎT, II, 2248. Ahi ! mezine [médecine] de halte et de novele maniere, ki seichet les enflées choses en rapressant, et arroset les seiches en sorlevant, *Job*, 507. || XIVe s. Quand on plante, l'en doit arroser le pié et la terre, non la feuille, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. En nous arrousant de sa grace invisible, il nous rend fertiles à produire fruicts de justice, CALVIN, *Instit.* 414.

— ÉTYM. Picard, *arouser;* Berry, *arrouser*, bourguig. *erôzai;* provenç. *arrosar*, *arrozar*, *arosar;* de *ad* (voy. À) et un verbe fictif *roser*, dérivé du latin *ros* (voy. ROSÉE). Palsgrave, au XVIe siècle, prononce les deux *r*. Au commencement du XVIIe, la prononciation *arrouser* était encore très-ordinaire;

Il n'y aurait pas moyen de défendre aux pluies les champs des sacriléges et leur prescrire ce qu'elles arrouseraient et ce qu'elles n'arrouseraient pas, MALHERB. *Trad de Sénèque, de Beneficiis.* Vaugelas, remarquant que la plupart disent et écrivent *arrouser*, recommande *arroser*; et Marg. Buffet, p. 129, dit qu'*arrouser* est une vieille prononciation dont on ne se sert plus.

ARROSOIR (a-rô-zoir'), *s. m.* Sorte de vase fait pour arroser. Pomme d'arrosoir, plaque de forme arrondie et percée de trous par où l'eau s'écoule.

— REM. Dans quelques provinces on dit : Le chanvre et le lin sont à l'arrosoir. C'est au routoir qu'il faut dire.

† **ARROW ROOT** (a-rô-rout'), *s. m.* Fécule comestible extraite du rhizome d'une plante originaire des Indes orientales (*maranta indica*, *L.*), et cultivée maintenant à la Jamaïque.

— ÉTYM. Angl. *arrow root*, de *arrow*, flèche, et *root*, racine, parce que les indigènes regardent cette plante comme bonne dans les blessures par armes de trait.

ARRUGIE (a-rru-jie), *s. f.* Terme de mines. Canal pour l'écoulement des eaux dans les mines.

— ÉTYM. *Arrugia*, mot que Pline nous a conservé et qu'il dit être un terme des mineurs espagnols.

ARS (ar ou, suivant quelques-uns, ars'), *s. m.* En termes de vétérinaire, le pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et du membre antérieur du cheval, endroit ou l'on pratique quelquefois la saignée.

— HIST. XVe s. Leurs chevaulx furent en l'eau jusques es ars; lors se mettent à nager, *Percef.* t. I, f° 51. Estoyent leurs chevaulx tous espaullés, à cause qu'ilz avoient hurté au puis, des arcs de devant, *ib.* t. VII, f° 19. Les deux chevaulx avoient chascun une lance qui leur avoit esté fichée es ars; si leur sortoient hors l'arçon de devant la selle, *ib.* t. III, f° 2. Attaindirent son cheval es ares de devant, de telle puissance que le dit cheval monstra bien comment il estoit attaint au cueur; car il cheut tantost à la terre mort, *ib.* t. VI, f° 19. || XVIe s. Il faut seigner le chien des deux veines qui viennent par le dedans des espaules des jambes de devant qu'on appelle pour les chevaux les ares, DU FOUIL-LOUX, *Vén.* f° 80. A chacune sorte de galle il est nécessaire de seigner le chien des deux jarrets du derriere des veines qui sont au dedans et des arcs, CHARLES IX, *De la chasse*, p. 82.

— ÉTYM. *Arc*, par comparaison des deux membres de devant du cheval avec un *arc*, une *arcade*. L'Académie a donc eu tort de définir ars les membres du cheval, et de donner en exemple : saigner un cheval aux quatre ars; ars ne se disant que des membres de devant.

† **ARS**, **ARSE** (ar, ar-s'), *part. passé* du verbe ARDRE ou ARDOIR.

ARSENAL (ar-se-nal), *s. m.* || 1° Lieu de dépôt pour les armes et les munitions de guerre. Arsenal bien muni. Les arsenaux maritimes. || 2° Lieu où est situé l'arsenal. Nous allâmes nous promener à l'arsenal, SÉV. 5. || 3° Fig. Ce livre est un arsenal qui fournit des armes à tous les partis. On dit que c'est l'arsenal de l'enfer, PASC. *P. j.* 66.

— HIST. XVIe s. En mon arsenac de Thelaasse prenez equipage tel que voudrez, RAB. III, 45. Leur arcenac fut enflammé et ars, J. MAROT, V, 85. Il y dressa un arcenal ou attelier à bastir galeres, AMYOT, *Lysand.* 4. Le feu brusla, quant et l'arcenal où estoient les vaisseaux, celle grande et tant renommée librairie d'Alexandrie, ID. *Cæsar*, 64. Il y feit bastir des ports, des arceneaux et abris dignes de tant de navires qui y hantoient et arrivoient ordinairement, ID. *ib.* 76. Il brusla l'arcenal et l'armeurerie qu'avoit fait bastir anciennement Philo, ID. *Sylla*, 33.

— REM. La prononciation a longtemps varié entre arsenal et arsenac. On lit dans Ménage : « Maynard a dit arsenal : « J'admire le cardinal : Il préfère au luth « des Muses Les flûtes de l'arsenal; » il l'a même préféré à arsenac : car il a corrigé : « Quand lirai-je dans l'al-« manac, Que la paix fera des marmites De tout le fer « de l'arsenac? » par : « Quand sera-ce, grand cardinal, « Que la paix fera des marmites De tout le fer de l'ar-« senal? » J'ai trop bonne opinion de tant de dignes prélats qui sont en vos assemblées, pour m'imaginer qu'ils ne se contentassent pas d'employer les foudres du Vatican, mais fissent encore leur possible pour évoquer ceux de l'arsenac, BALZAC. M. de Vaugelas, qui dit qu'arsenal est le plus usité, se trompe. Il y a longtemps qu'on prononce arsenac. Arsenac est préférable surtout dans le discours familier. Arsenaux plus usité pourtant qu'arsenacs; avec le temps arsenac l'emportera. A Paris, on ne dit dans le discours familier ni arsenal ni arsenac, mais arsena. » Ménage s'est trompé; et aujourd'hui arsenac est complétement tombé en désuétude.

— ÉTYM. Bas grec, ἀρσηνάλης et ἀρσανά; espagn. *arsenal*, *darsena* et aussi *atarazana*, *atarazanal*; ital. *arzenale*, *arzena*, *darsena*; de l'arabe, *dar essana*, maison des œuvres, des offices.

ARSÉNIATE (ar-sé-ni-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels composés d'acide arsénique et d'une base. Arséniate de potasse.

— ÉTYM. *Arsenic.*

ARSENIC (ar-se-ni-k' ou ar-se-ni; plusieurs ne font pas entendre le *c*; d'autres ne le font entendre que devant une voyelle : l'arsenic est un métal, l'arse-ni-k' est....), *s. m.* || 1° Métal d'un gris brillant qui, en se volatilisant au feu, répand une forte odeur d'ail, très friable, volatil à 180°. Il n'est pas vénéneux tant qu'il reste à l'état métallique, mais les composés sont de violents poisons, à l'exception des alliages. || Arsenic ou arsenic blanc, nom vulgaire de l'acide arsénieux, qui est un violent poison. || Régule d'arsenic, arsenic testacé, dit aussi cobalt testacé, sorte d'arsenic natif, en fragments écailleux; pulvérisé, il prend le nom de poudre à mouches. || 2° Terme d'alchimie. Arsenic des philosophes, le mercure ou la matière dont on tire le mercure ou le soufre.

— HIST. XIVe s. Prenez une once de riagal, deux onces fin arsenic, un quarteron gresse de porc.... *Ménagier*, II, 3. || XVe s. En reagal, en arsenic rocher Soient frittes ces langues venimeuses.... VILLON, *Ballade.* || XVIe s. Car cueur parlant soubz bouche desloyalle N'est qu'arcenic dedans le miel logé, J. MAROT, V, 193. Un arsenic si blanc qu'on le gousta pour sucre, D'AUB. *Tragiques, Vengeances*, p. 282, *édition* JANNET, 1857.

— ÉTYM. Provenç. *arsenic*; espagn. et ital. *arsenico*; du latin *arsenicum*, du grec ἀρσενικόν ou ἀῤῥενικόν, de l'adjectif ἀρσενικός, mâle, ce métal ayant été ainsi nommé à cause de ses propriétés puissantes. On remarquera *arsoine* dans l'historique. *Arsoine* est la forme ancienne; *arsenicum*, avec l'accent tonique sur *se*, donnant *arsoine*, mot où l'accent tonique est sur la même syllabe.

ARSENICAL, ALE (ar-se-ni-kal, ka-l'), *adj.* Qui contient de l'arsenic. Savon arsenical. Les sels arsenicaux. || *S. m. plur.* En termes de pharmacie, les arsenicaux, les composés d'arsenic : ce sont à la fois de violents poisons et des médicaments héroïques, qui tiennent une place importante parmi les altérants, les antipsoriques et les caustiques.

† **ARSENICOPHAGE** (ar-se-ni-ko-fa-j'), *s. m.* Mangeur d'arsenic. L'usage de l'arsenic est assez répandu dans les montagnes de l'Autriche, de la Styrie, et surtout à Salzbourg et dans le Tyrol, parmi les paysans de ces divers pays; on le fait manger aussi aux bestiaux. Il passe, dans ces pays, pour donner de l'appétit et des forces.

— ÉTYM. *Arsenic*, et φαγεῖν, manger (voy. PHAGÉDÉNIQUE).

† **ARSÉNIÉ, ÉE** (ar-sé-ni-é, ée), **ARSÉNIFÈRE** (ar-sé-ni-fè-r') ou **ARSÉNIQUÉ, ÉE** (ar-sé-ni-ké, kée), *adj.* Qui contient de l'arsenic. Gaz hydrogène arsénié.

† **ARSÉNIEUX** (ar-sé-ni-eù), *adj.* Terme de chimie. Acide arsénieux, acide composé d'arsenic et de moins d'oxygène que l'acide arsénique.

† **ARSÉNIFÈRE**, *adj.* Voy. ARSÉNIÉ.

ARSÉNIQUE (ar-sé-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide arsénique, acide composé d'arsenic et d'oxygène.

† **ARSÉNIQUÉ, ÉE**, *adj.* Voy. ARSÉNIÉ.

ARSÉNITE (ar-sé-ni-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels composés d'acide arsénieux et d'une base. L'arsénite de potasse, d'ammoniaque.

† **ARSÉNIURE** (ar-sé-ni-u-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'arsenic avec un autre corps simple.

† **ARSIN** (ar-sin), *adj.* En termes d'eaux et forêts, bois arsin, bois où le feu a pris, de quelque manière qu'il y ait été mis.

— HIST. XIIe s. Parmi l'arcins [l'incendie], *Raoul de C.* 60. || XIIIe s. Après l'arsin [il] prent et degete Les tisons aval et amont, *l'Escoufle.* || XVe s. Depuis la destruction et arsin de la ville, FROISS. II, II, 148.

— ÉTYM. *Ars* ou *ards*, participe passé du verbe *ardre*.

† **ARSIS** (ar-sis'), *s. f.* Terme de métrique ancienne. Il signifie le levé par opposition au frappé, avec cette observation que le levé, chez les anciens, marquait le temps fort ou la syllabe accentuée. Dans *fagi* l'arsis est la syllabe *fa*, sur laquelle on appuie en la prononçant. Appliquée aux mots, l'arsis signifiait aussi tout le commencement du mot, jusques et y compris la syllabe accentuée; ainsi dans *avena*, l'arsis comprend les deux syllabes *ave*, et la thésis *na* seulement. Appliquée au pied d'un vers, l'arsis voulait dire la syllabe accentuée de ce pied isolé, ou le commencement de ce pied jusques et y compris cette syllabe.

— ÉTYM. Ἄρσις, action de lever, de αἴρειν, lever.

1. **ART** (ar; le *t* ne se lie pas : l'art oratoire, dites : l'ar oratoire, et non l'ar-t oratoire; au pluriel l'*s* ne se lie pas, les arts et les sciences, dites : les ar et les sciences; cependant cette liaison plaît à quelques uns, qui disent : les ar-z et les sciences), *s. m.* || 1° Manière de faire une chose selon certaine méthode, selon certains procédés. Les arts de la paix. L'art oratoire, l'art de la parole. L'art musical. L'art militaire, l'art de la guerre. Les principes de l'art grec. La logique est l'art de raisonner. Posséder un art. Selon les règles de l'art. Les hommes de l'art. Parler avec art, sans art. Cet ouvrier est très habile dans son art. La plupart des espèces d'animaux, comme les abeilles, les araignées, les castors, ont chacun un art particulier, mais unique, et qui n'a point parmi eux de premier inventeur; les hommes ont une infinité d'arts différents, qui ne sont point nés avec eux et dont la gloire leur appartient, FONTEN. *des Billettes.* Le grand art de la guerre attend quelquefois l'âge, CORN. *Sert.* III, 2. Mettant leur Apollon aux gages d'un libraire, Ils font d'un art divin un métier mercenaire, BOIL. *A. poét.* IV. || Les maîtres de l'art, les plus habiles dans la matière dont il s'agit. || 2° Au pluriel et absolument, la poésie et tous les arts libéraux et mécaniques. Il fit fleurir les arts, BOSS. *Hist.* I, 10. Et ses justes faveurs aux mérites données Feront ressusciter l'excellence des arts, MALH. II, 1. || Les arts libéraux, ceux qui sont du ressort de l'intelligence, de l'esprit. || Les beaux-arts, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, l'éloquence et la poésie avant tout, et, subsidiairement, la danse. L'académie des beaux-arts. Le plaisir instruisant par la voix des beaux-arts Embellira la vie au sein de nos remparts, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, II, 3. || Les arts d'agrément, le dessin, la musique et la danse considérés au point de vue de l'amusement. || Arts mécaniques, ceux qui exigent surtout le travail de la main. || 3° Art par opposition à nature. L'art imitera la nature. Démosthène devait plus à l'art, Cicéron à la nature. Ville fortifiée par la nature et par l'art. || 4° Adresse dans les moyens employés pour obtenir un résultat. Je sais l'art de punir un rival téméraire, RAC. *Brit.* III, 8. Il instruira ses fils dans l'art de commander, ID. *Phèd.* III, 1. Absente de la cour je n'ai pas dû penser, Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer, ID. *Brit.* II, 3. Vous avez trouvé l'art d'être maître des cœurs, CORN. *Cinna*, V, 3. Son faux art de clémence, ou plutôt sa folie, Qui pense gagner Rome en flattant Cornélie, ID. *Pomp.* IV, 1. L'art le plus innocent tient de la perfidie, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Elle eût avec plus d'art trompé ma confiance, ID. *ib.* III, 7. On s'est fait un art de se ruiner les uns les autres, FÉNEL. *Lam.* Elle a l'art de me plaire, MOL. *Mis.* I, 1. || 5° *S. m. pl.* Autrefois, dans les universités, les humanités et la philosophie. Faculté des arts. Maître ès arts, celui qui avait pris ses degrés, et pouvait enseigner la philosophie et les lettres. || 6° Titre donné à quelques ouvrages didactiques en prose et en vers. L'Art poétique d'Horace, de Boileau. || 7° Art sacré ou grand art, nom donné aux doctrines et pratiques des philosophes hermétiques qui cherchaient la pierre philosophale. C'est un synonyme d'alchimie.

— HIST. XIe s. Barbarins [il] est et de mout males arz, *Ch. de Rol.* LXIX. || XIIe s. Marsile sut des ars bien la maistrie, *Ronc.* p. 24. Laissez ester vostre ire, qui vient de mauvais art, *Sax.* XIX. Li reis est riches huem, sages et de grant art, *Th. le mart.* 56. || XIIIe s. Bien [elle] semble gentis femme et sans nul mauvais art, *Berte*, XXII. Je l'oï dire à un veillart, Qui sages iert et de grant art, *Ren.* 19180. Tant ont fait que là sont venu; Mès il seront moult irascu, Ainz qu'il s'en partent, se Renart Ne les en gieta par son art, ID. 13292. || XIVe s. Il entent par art science pratique, et par doctrine science speculative, ORESME, *Eth.* II. || XVIe s. Que devient cette belle art? MONT. I, 36. Cette tant celebrée art de deviner des Thoscans, ID. I, 45. Les licences de l'art, ID. I, 166. Maistre ez arts, ID. I, 188. Entre les arts liberaux, commenceons par l'art qui nous faict libres : elles servent toutes à.... ID. I, 173. En un art qui.... ID. I, 286. Un si bel art, ID. I, 387. Si j'estois du mestier, je naturaliserois l'art, autant comme ils artialisent la nature, ID. III, 355. Cestuy Thales avoit bruit d'estre poete lyrique, et prenoit la

titre de cest art là, AMYOT, *Lyc.* 4. Aujourd'huy que l'art d'astrologie est beaucoup plus parfaitement entendue qu'elle ne l'estoit alors, ID. *Arist.* 47. Vegece, de l'art militaire, *Végèce*, *Fronton*, *etc. traduits en françois*, 1536, f° 1. Du faict de la guerre et art militaire, par VALLO, 1554. Art de la guerre, composé en sept livres par Machiavelli, Paris, 1546. Art militaire par Onosandre, traduit par VIGENERE, 1605.

— ÉTYM. Provenç. *art;* espagn. et ital. *arte;* du latin *ars:* grec, ἄρω, disposer, arranger. Le genre de *art* a varié dès les premiers temps de la langue: on le trouve, dans les plus vieux textes, tantôt féminin (ce qui est le genre étymologique), tantôt masculin; il n'était pas encore fixé au XVIe siècle; aujourd'hui, le masculin a prévalu.

† 2. **ART** (ar), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet, dit ordinairement boulier.

† **ARTABAN** (ar-ta-ban), *s. m.* Nom d'un roi des Parthes qui, ayant remporté des victoires sur les Romains, s'en glorifia tellement, que de là est venu le proverbe : Fier comme Artaban.

† **ARTELLE** (ar-tè-l'), *s. f.* Terme de plombier. Morceau de bois de chêne concave, servant à verser la soudure.

† **ARTÉMONIEN** (ar-té-mo-niin), *s. m.* Sectaire qui niait la divinité de Jésus.

— ÉTYM. *Artémon*, auteur de cette hérésie.

ARTÈRE (ar-tê-r'), *s. f.* || **1°** Terme d'anatomie. Les artères sont des vaisseaux destinés à porter le sang soit du ventricule droit du cœur au poumon, soit du ventricule gauche du cœur à toutes les autres parties du corps. La grande artère qui envoie ses branches par tout le corps, DESC. *Méth.* 5. || **2°** Fig. Grande voie de communication. Cette rue est une artère pour la ville. Ce fleuve est une artère pour le pays.

— HIST. XIIIe s. Il i a des vaines que li phisique apele artaires, ce sont les vaines qui batent, ALEBRAND, f° 11. || XVIe s. L'artere venant du cœur, PARÉ, I, 9. L'artere est vaisseau à sang (comme la veine), mais plus spirituel, et est nommée artere, pource qu'elle contient plus largement d'esprit, ID. I, 10. Un aneurisme à l'artere veineuse (veine pulmonaire), ID. V, 30.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *arteria;* du grec ἀρτηρία. Ce mot a d'abord été employé pour signifier la trachée-artère et ses ramifications; puis il a été appliqué aux artères proprement dites; il vient de ἀρτάω, suspendre, et signifie ce qui est suspendu, dénomination qui convient assez à la trachée (comp. AORTE).

† **ARTÉRIALISATION** (ar-té-ri-a-li-za-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Transformation du sang veineux en sang artériel, dans son passage à travers le poumon.

† **ARTÉRIALISÉ, ÉE** (ar-té-ri-a-li-zé, zée), *part. passé.* Le sang veineux artérialisé dans les vésicules pulmonaires.

† **ARTÉRIALISER** (ar-té-ri-a-li-zé), *v. a.* Terme de physiologie. Changer en sang artériel.

ARTÉRIEL, ELLE (ar-té-ri-èl, è-l'), *adj.* Qui appartient aux artères. || Sang artériel, sang rouge, ainsi dit parce qu'il est charrié par les artères. || Système artériel, ensemble des artères considérées depuis leur origine au cœur jusqu'à leur terminaison dans les divers organes. || Canal artériel, tronc vasculaire qui n'existe que chez le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire, après avoir fourni deux petites branches aux poumons, se termine dans l'aorte près de sa crosse. || Trachées artérielles, dans les insectes, celles qui naissent immédiatement des stigmates, reçoivent l'air d'une manière directe, et le transportent tout de suite dans toutes les parties du corps.

— XVIe s. Le cœur comme estant l'officine du sang arteriel, PARÉ, *Licorne*, 17. Si le sang est arterial, les signes seront semblables à ceux des aneurismes, ID. VI, 13.

— ÉTYM. *Artère.*

† **ARTÉRIEUX, EUSE** (ar-té-ri-eû, eû-z'), *adj.* Qui tient de la nature de l'artère. || La veine artérieuse, nom ancien de l'artère pulmonaire. La veine artérieuse, qui a été ainsi mal nommée, DESC. *Méth.* 5.

— HIST. XVIe s. Les uns [des muscles] sont dits nerveux, veineuz et arterieux, pour ce qu'ils ont sensiblement nerf, veine et artere, PARÉ, I, 8. Le cœur a connexion avec les poulmons par la veine arterieuse et artere veineuse, ID. II, 11.

— ÉTYM. *Arteriosus*, de *arteria* (voy. ARTÈRE).

ARTÉRIOLE (ar-té-ri-o-l'), *s. f.* Petite artère, artère trop petite pour être décrite et dénommée.

— ÉTYM. Diminutif d'*arteria*.

ARTÉRIOLOGIE (ar-té-ri-o-lo-gie), *s. f.* Partie de l'anatomie qui traite des artères.

— ÉTYM. Ἀρτηρία (voy. ARTÈRE), et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

ARTÉRIOTOMIE (ar-té-ri-o-to-mie), *s. m.* Terme de chirurgie. Saignée pratiquée à une artère.

— HIST. XVIe s. Phlebotomie est incision de veine evacuant le sang avec les autres humeurs, comme l'incision de l'artere est dite arteriotomie, PARÉ, XV, 66.

— ÉTYM. Ἀρτηριοτομία, de ἀρτηρία (voy. ARTÈRE), et τομή, action de couper (voy. TOME).

ARTÉSIEN, ENNE (ar-té-ziin, ziè-n'), *adj.* Puits artésien, puits foré à l'aide d'une sonde et donnant une eau jaillissante.

— ÉTYM. Bas-latin, *artesianus*, d'*Atrebates*, forme latinisée du nom gaulois des peuples de l'Artois.

† **ARTHRALGIE** (ar-tral-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleurs dans les articulations; névralgie articulaire.

— ÉTYM. Ἄρθρον, articulation, et ἄλγος, douleur.

† **ARTHRITE** (ar-tri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation d'une articulation par une cause quelconque.

— ÉTYM. Ἀρθρῖτις, de ἄρθρον, articulation.

ARTHRITIQUE (ar-tri-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport aux articulations des membres. Douleurs arthritiques.

— HIST. XIIIe s. Li tiers ensoines [excuse] si est, se l'on est acoustumés de maladie qui vient soudainement, comme de goute arteutique ou de vertin, BEAUM. LXI, 1. || XVe s. Malade de goutes artetiques et de gravelle, FROISS. I, I, 62. || XVIe s. Douleurs arthritiques, PARÉ, V, 2. Le virus arthritique, ID. XV, 66. De la maladie arthritique vulgairement appelée goute, ID. XXI, 1.

— ÉTYM. Provenç. *artetic;* espagn. et ital. *artetico;* de ἀρθριτικός, de ἄρθρον, articulation. Le grec ἄρθρον et le latin *artus*, membre, ont le même radical *ar* (voy. ART).

† **ARTHRODIE** (ar-tro-die), *s. f.* Terme d'anatomie. Articulation qui résulte du concours de la saillie peu prononcée d'un os avec une cavité osseuse peu profonde, comme l'articulation de l'os maxillaire avec la tête.

— HIST. XVIe s. L'arthrodie ou articulation de la teste de l'omoplate, PARÉ, IV, 25.

— ÉTYM. Ἀρθρωδία, de ἄρθρον, articulation.

† **ARTHRODIAL, ALE** (ar-tro-di-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à une arthrodie. Cartilages arthrodiaux.

† **ARTHRODIÉES** (ar-tro-di-ée), *s. f. plur.* Terme d'histoire naturelle. Classe d'être vivants qui sont composés de filaments articulés.

— ÉTYM. *Arthrodie.*

† **ARTHROPYOSE** (ar-tro-pi-ô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Suppuration d'une articulation.

— ÉTYM. Ἄρθρον, articulation, et πῦον, pus.

ARTICHAUT (ar-ti-chô; le *t* ne se lie pas; artichaut à la poivrade, dites : ar-ti-chô à la poivrade; au pluriel l'*s* se lie; des artichauts à la poivrade, des ar-ti-chô-z à), *s. m.* || **1°** Plante potagère de la famille des composées, qui a la forme d'un gros chardon (*cynara scolimus, L.*). || **2°** Le fruit de cette plante. || **3°** Artichaut de Jérusalem, variété de courge cultivée pour la cuisine. || Artichaut des Indes, patate. || Artichaut d'hiver, topinambour. || Artichaut des toits, joubarbe. || **4°** Pièce de serrurerie, hérissée de pointes et de crocs, dont on garnit une clôture. || **5°** Petite pièce d'artifice.

— HIST. XVIe s. Si par necessité l'on seme l'artichau, ce sera en terre fumée, O. DE SERRES, 516. L'une et l'autre plante se blanchit par artifice, leurs costes se rendans mangeables mais en telle utilité, la carde surpasse l'artichau; au contraire la pomme de l'artichau excede en bonté celle de la carde, ID. 518.

— ÉTYM. Ital. *articiocco;* bas-lat. *articactus*, *articoctus;* de l'arabe *ardhischoki*, artichaut, de *ardhi*, terre, et *schoki*, épine. Il y a de plus en espagnol *alcachofa*, en portugais *alcachofra*, en italien *carciofo*, qui dérivent de l'arabe *charschafa*, artichaut.

† **ARTICHAUTIÈRE** (ar-ti-chô-tiê-r'), *s. f.* || **1°** Terrain planté en artichauts. || **2°** Vase qui sert à faire cuire les artichauts.

ARTICLE (ar-ti-kl'), *s. m.* || **1°** Terme d'anatomie. Jointure de deux os. Amputation dans l'article. Les doigts des pieds, avec leurs articles et leurs ongles, servent à tâter le terrain sur lequel on marche, FÉN. *Exist.* I, 34. || Les différentes parties du corps des insectes; les portions d'une tige comprises entre les nœuds. || Dans la peinture et la sculpture, se dit quelquefois des jointures et des articulations, et d'un très-petit contour qu'on appelle aussi temps. || **2°** Moment, conjoncture. Usité, en ce sens, seulement dans la locution : à l'article de la mort, au dernier moment de la vie. On y était obligé à l'article de la mort, PASC. *Prov.* 10. Quand, à l'article de la mort, il persiste dans la soif du sang, VOLT. *Phil.* II, 106. || **3°** Petite partie qui forme une division dans un contrat, dans un ouvrage littéraire, etc. Article de loi. L'article du traité est clair. Les articles d'une capitulation. Nous allons traiter ces matières article par article. Quand il eut réglé les articles avec beaucoup de peine, SÉV. 557. J'ai fait un article exprès pour montrer.... BOSS. *Euch.* 2. || Par extension, passage d'un écrit quelconque. Les deux premiers articles de votre lettre. || **4°** Sujet, matière, chose. Cet article est difficile. Justifiez-moi sur l'autre article. Je passerai sur cet article. Un seul article de dépense. Il se moquait de la folie du chevalier sur cet article, HAMILT. *Gramm.* 4. N'y ayant plus rien à faire sur cet article, ID. *ib.* 2. C'était un article dont on était convenu avec soi-même, MASS. *Disp.* Qu'est-ce que cet intérêt si délicat pour l'article de votre réputation, cette sensibilité si exquise à la piqûre la plus légère de la satire? DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. || Familièrement. C'est un autre article, c'est-à-dire nenni, je m'y refuse. Je veux bien lui prêter de l'argent; mais lui en donner, c'est un autre article. || **5°** Terme de palais. Interroger sur faits et articles, interroger sur toutes les circonstances d'une affaire. || **6°** Article de foi, point de croyance, vérité réelle. Tout ce qui est dans le symbole des apôtres est un article de foi. Ils ont fait un article de foi de cette parole, BOSS. *Hist.* II, 10. || Familièrement. Croire une chose comme article de foi, la croire fermement. Il ne faut pas prendre pour articles de foi les explications des scolastiques, BOSS. *Lett.* 246. || Ses paroles ne sont pas articles de foi, elles ne méritent pas qu'on y ajoute foi. Je ris de ces discours frivoles; On sait fort bien que ses paroles Ne sont pas articles de foi, BOIL. *Épig.* 13. || **7°** Sujet traité dans un journal, dans une revue, dans un dictionnaire. Avez-vous lu l'article qui a paru ce matin dans le Moniteur? || **8°** Objet de commerce, marchandise. Beaucoup d'articles de toilette, d'orfèvrerie. || **9°** En termes de grammaire, petit mot qui précède ordinairement le substantif, et qui a pour objet de le présenter comme défini ou indéfini. Il y a deux articles : l'article défini, *le, la, les;* l'article indéfini, *un, une.* Le latin n'a point l'article défini. || En grammaire générale, l'article défini est un adjectif déterminatif (voy. ADJECTIF) qui limite l'étendue des substantifs, c'est-à-dire qui les applique positivement aux individus auxquels ils conviennent dans la circonstance actuelle.

— REM. On avait, dans le XVIIe siècle, diverses locutions proverbiales où article figurait. Quand un homme s'est ruiné en peu de temps, on dit qu'il a mangé tout son bien en un article; et d'un goulu qui mange vite, on dit que, quand il tient un poulet, il n'en fait qu'un article; et d'un homme qui est confus, on dit qu'il met tout en un article, qu'il ne fait aucune distinction des choses. Ces locutions sont hors d'usage.

— HIST. XIIIe s. Comme debas fust entre nous d'une part et les marcheans d'autre part, de quatre articles, TAILLIAR, *Recueil*, p. 288. Quiconques forferoit et iroit encontre les articles qu'il aveient establi en la thalemelerie [boulangerie], *Liv. de just.* 12. Il sont trois manieres de nombres, digit, article, compost; li digit sont deusques à neuf; li article, tout li nombre qui sont multiplié par 10; li compost sont establi des articles et des digis, 11, 12 et les autres, *Com. at.*, p. 15. || XVe s. Sur le titre des articles dessus dites, FROISS. II, II, 103. Fut la chose toute accordée et ordonnée sur l'article de la paix, ID. II, II, 55. || XVIe s. Ils quittent aux adversaires aulcuns articles de ceulx qui sont en debat, MONT. I, 204. Combien de choses nous servoient hier d'articles de foi, qui.... ID. I, 205. Toute leur science ethique ne contient que ces deux articles, ID. I, 238. La pituite modere le sang, et aide le mouvement des articles, PARÉ, *Introd.* 6. Les os ont leur conjonction : les uns par arthrose ou article; les autres par symphyse, ID. IV, 43. Ayant couché un article de despense de dix talents, AMYOT, *Péric.* 43. Demander des articles et conditions honnestes, ID. *Cor.* 50.

— ÉTYM. Provenç. *article;* espagn. *articulo;* ital. *articolo;* de *articulus*, diminutif de *artus*, membre, de même radical que ἄρθρον, articulation, membre.

ARTICULAIRE (ar-ti-ku-lê-r'), *adj.* || **1°** Terme de

[illegible] Qui a rapport aux articulations des membres [illegible] articulaire. || Capsules articulaires [illegible] capsulaires qui enveloppent [illegible] articulations [illegible] quelques auteurs ont décrites [illegible] synoviales [illegible] Facettes articulaires [illegible] physes articulaires, celles au moyen desquelles [illegible] sont articulés entre eux. || 2° En termes de [illegible] feuilles articulaires, celles qui [illegible] articulations de la tige [illegible]

— HIST. XVIe s. De la maladie articulaire, dite val [illegible] goutte, PARÉ, XVI, 1.

— ÉTYM. Provenç. *articular*; de *articularis*, de *articulus* [illegible]

ARTICULAIREMENT (ar-ti-ku-lè-re-man), *adv.* [illegible]

— HIST. XIVe s. [illegible] *articulariter*. || XVIe s. M. de [illegible] à sa Majesté, qu'elle avait [illegible] respondu sur toute son instruction: [illegible], 26.

— ÉTYM. *Articulaire*, et le suffixe *ment*.

ARTICULATION (ar-ti-ku-la-sion), *s. f.* || 1° Jointure des os. Les blessures des articulations sont dangereuses. || Articulation accidentelle, articulation contre nature, fausse articulation, celle qui s'établit soit entre les deux fragments d'une fracture non consolidée, soit entre l'extrémité d'un os luxé non réduit et la partie non articulaire de l'os voisin, avec laquelle elle est venue se mettre en contact. || Terme d'entomologie et de botanique. Les articulations des antennes. Plusieurs plantes sont munies d'articulations. || 2° En termes de palais, articulation des faits, énonciation des faits article par article. || 3° [illegible] Les consonnes sont appelées consonnes, parce qu'elles sonnent avec les voyelles, et ne font que marquer les diverses articulations de la voix, MOL. *Bourg. Gent.* II, 6. || 4° Manière de prononcer les syllabes, les mots. [illegible]

— HIST. XVIe s. Pour la [illegible] et articulation de la voix, la langue [illegible] par toutes les parties de la bouche, PARÉ, IV, 12. Une masse [illegible] articulation de membres distingués [illegible], ID. XVIII, 40.

— ÉTYM. *Articulatio* (voy. ARTICULER).

ARTICULÉ, ÉE (ar-ti-ku-lé, lée), *part. passé.* || 1° En histoire naturelle, qui a des articulations. Animaux articulés. || Les animaux articulés ou, subsidiairement, les articulés, première division des invertébrés annelés, et l'une des quatre grandes divisions du règne animal; ils comprennent tous ceux qui ont un squelette extérieur disposé sous la forme d'anneaux qui entourent le corps en s'articulant les uns avec les autres. Ils se subdivisent en cinq classes : les arachnides, les insectes, les myriopodes, les crustacés, les cirrhipèdes ou cirrhopodes. || 2° En botanique, muni de nœuds, comme la tige des graminées, de la vigne. || 3° Joint par articulation. L'humérus articulé avec l'omoplate. || 4° Fig. Distinct, en parlant de la prononciation. Voix articulée. Débit bien articulé. Paroles mal articulées. Et cent voix tout à coup, sans être articulées, CORN. *Œdipe*, I, 6. Ses cris plaintifs et sourds, et mal articulés, VOLT. *Sémiram.* V, 6. || 5° Énoncé par article, affirmé. Il fallait parler sur des faits bien articulés.

ARTICULER (ar-ti-ku-lé), *v. a.* || 1° En termes d'anatomie, joindre des articulations. Articuler un squelette, en joindre les os suivant leurs rapports articulaires. || 2° En termes de peinture et de sculpture, exprimer les jointures des os, le passage d'un membre à un autre. || 3° Technologie. Joindre, unir, lier par des anneaux, des chaînons. || 4° Prononcer distinctement. Depuis l'attaque d'apoplexie, il a de la peine à articuler les mots. || Absolument. Phédon parle bas dans la conversation, et il articule mal, LA BRUY. 6. Leur voix, stylée aux tons des [illegible], Articulait sans rien perdre des termes, GRESSET, *Vert-Vert*, ch. III. || 5° Prononcer. Je l'entendis articuler votre nom. || Absolument. Vous n'articulez pas, vous ne vous faites pas entendre, LA BRUY. 13. La princesse de Conti se jeta aux pieds du roi, baignée de ses larmes, et ne pouvant presque articuler, ST-SIM. 24, 20. || 6° En termes de palais, articuler des faits, les énoncer article par article. || En général, avancer, affirmer. Articuler un fait. Je lui ai demandé sa protection sans rien articuler, BOSS. *Lett. quiét.* 416. || 7° En termes de musique, exécuter d'une façon nette et distincte. || 8° S'articuler, *v. réfl.* Terme d'anatomie. Se joindre par articulation. Le fémur s'articule avec l'os de la hanche.

—HIST. XVIe s. Arriere, mastins, hors de la quarriere! [illegible] articuler [illegible] mon vin et compissent [illegible] *Pant.* III, *prol.* Les Allemands [illegible] directs à telles [illegible] les affaires, [illegible] VII, [illegible] aux vaincus de donner la loy aux [illegible] d'articuler (poser des articles, des [illegible]), mais de se soubsmettre.... ID. VII, 12. [illegible] toute puissance et authorité absolue de capituler, articuler, transiger et parlementer, ID. IX, 6. Les conditions du jeu ainsi articulées, [illegible] *Rom.* 6. Que ce soit une voix articulée ny une parole exprimée et exquisement formée en un corps qui n'a point d'ame, il est du tout impossible, ID. *Cor.* 58. Nature a fait et composé le pied de plusieurs doigts mobiles et articulés comme la main, PARÉ, IV, 38. Il a [illegible] contre vous autrement que vous ne pensez, [illegible] p. 137.

— ÉTYM. Provenç. *articular*; ital. *articolare*; du lat. *articulare*, de *articulus* (voy. ARTICLE).

† **ARTIEN** (ar-tiin), *s. m.* Terme dont on se servait dans les anciennes universités pour désigner les écoliers sortis des humanités et étudiant en philosophie.

— HIST. XIIIe s. Hé! arcien, Decretiste, Fisicien, Et vous la gent Justinien.... RUTEB. 79. Li clerc de Paris la citei, Je di de l'universitei, Nouméement li arcien..... ID. 155. || XIVe s. Si seront 20 escolier enfant en gramaire, et 30 en logique et en philosophie, et 20 en theologie ou en divinité; si aura chascun grammairien par semaine quatre sous, li artien six sous, et li theologien huit sous, [illegible], *ars*.

— ÉTYM. Latin, *ars* (voy. ART).

ARTIFICE (ar-ti-fi-s'), *s. m.* || 1° Habile, industrieuse combinaison de moyens. Les artifices de l'éloquence. Le joug du chariot était composé de nœuds entrelacés avec tant d'artifice, qu'on n'en eût su découvrir le commencement ni la fin, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, 1. Démêlez, si vous pouvez, l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes, MASS. *Car. Vérité de la rel.* Condition qui fait l'artifice et le jeu de la machine politique, J. J. ROUSS. *Contr.* I, 7. On use de mille artifices pour y parvenir, ID. *Hél.* XXII. Si par ton artifice Je pouvais revoir.... RAC. *Brit.* III, 6. On nous imputerait ce mauvais artifice, CORN. *Hor.* II, 8. Que pour avoir vos biens on dresse un artifice, MOL. *Mis.* I, 1. Les âmes [illegible] [illegible] que nuls besoins, nulle disproportion, nuls artifices ne peuvent séparer de ceux qu'ils se sont une fois choisis pour amis, LA BRUY. 6. Les images sont aussi d'un grand artifice pour donner du poids au discours, BOIL. *du Subl.* 13. || 2° Ruse, déguisement, fraude. Avoir recours à l'artifice. Parler sans artifice. L'artifice pourtant vous y peut être utile, CORN. *Cinna*, III, 4. Britannicus pourrait t'accuser d'artifice, RAC. *Brit.* II, 2. Je ne viens point armé d'un indigne artifice.... ID. *Andr.* IV, 5. .... L'artifice est grossier; Tu te fais criminel pour te justifier, ID. *Phèdre*, IV, 2. || 3° Composition pyrotechnique destinée soit aux divertissements soit à la guerre. Pièce d'artifice. Feu d'artifice, ensemble de pièces d'artifice qu'on fait brûler d'ordinaire pour un divertissement. Mme de Wolmar dit : allons tirer le feu d'artifice, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. Feu d'artifice éteint par une averse, BÉRANG. *Fille du Peuple.* || Fig. C'est un feu d'artifice, se dit d'un discours, d'un écrit brillant, mais qui n'a pas de fonds.

— HIST. XIVe s. Artifice mecanique ou servile, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Personnes de divers artifices, comme sont un medecin et un laboureur de terres, ID. *ib.* Autres ferremens et artifices à faire monnoye, DU CANGE, *artificium*. || XVe s. Les maistres du mestier et artifice de boulengerie et taillemellerie, ID. *ib.* || XVIe s. Si nous prenons le vray flatteur qui sçache bien avec artifice et dexterité grande mener le mestier, AMYOT, *Comm. discern. le flatt.* 7. Le plus grand meurtre des uns et des autres fut par les artifices de feu dequoi les assaillants porterent le plus, comme mieux fournis, D'AUB. *Hist.* I, 243 Je ne veux oublier les artifices par lesquels on relevoit les courages des soldats en tous les combats, ID. *ib.* I, 244. Aians pris le vent à propos, et porté quantité d'artifices, ID. *ib.* II, 50. Les femmes portoient les artifices de feux, les cercles et les chausses-trapes, ID. *ib.* II, 58. Ville forte d'assiette et d'artifice, ID. *ib.* II, 385. A la lueur des feux d'artifice, la charge se fait de tous costez, ID. *ib* III, 386. Un œil fait par artifice, PARÉ, XVII, 1.

— ÉTYM. Provenç. *artifici*; espagn. *artificio*; ital. *artifizio*; de *artificium*, de *ars* (voy. ART), et *facere* (voy. FAIRE).

ARTIFICIEL, ELLE (ar-ti-fi-si-èl, è-l'), *adj.* Qui se fait par art, opposé à naturel. Fleurs, dents artificielles. Je ne fais point des hommes artificiels; j'en connais, LA BRUY. *dire sur la cour.* || Mémoire artificielle, méthode imaginée pour apprendre et retenir. || En termes d'astronomie, horizon artificiel, plan qui passe par le centre du globe, et qui est parallèle à l'horizon apparent. || En termes de rhétorique, preuves artificielles, celles que l'orateur tire de son propre fonds, par opposition aux preuves produites par le sujet même. Les preuves artificielles sont les définitions, les causes, les effets. || En histoire naturelle, caractères artificiels, ceux qui sont énoncés à l'effet seulement de faire distinguer les êtres naturels les uns des autres, et qu'on emprunte indifféremment à telle ou telle de leurs parties, pourvu qu'elle soit bien apparente. Méthode artificielle, celle qui, pour ses divisions correspondantes, emploie des caractères divers, choisis indifféremment, dans tous les organes, suivant le besoin ou la commodité, et sans nul égard aux rapports naturels qui peuvent exister entre les êtres. Systèmes artificiels, ceux qui, en botanique, ont été imaginés dans la seule intention de faire trouver aisément le nom des espèces, sans qu'il soit besoin à celui qui les crée, et à ceux qui en font usage, de connaître l'organisation approfondie des plantes.

— REM. On lit dans le Dictionnaire de l'Académie : Jour artificiel, l'espace de temps entre le lever et le coucher du soleil, par opposition à jour naturel ou astronomique, espace de 24 heures. Cette définition n'est pas bonne, puisque, d'un côté ni de l'autre, il n'y a rien d'artificiel. Il faut le remplacer par : Jour naturel, espace compris entre le lever et le coucher du soleil; jour astronomique, espace de 24 heures.

— HIST. XIVe s. Et ainsi le voyon nous et en choses natureles et en artificieles, ORESME, *Eth.* 306. Instruments mecaniques ou artificiels, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et semblablement les chançons natureles sont delectables et embellies par la melodie et les teneurs, trebles et contreteneurs du chant de la musique artificiele, E. DESCH. *Art de faire chansons.* || XVIe s. Cet assaut opiniastré et très-bien deffendu, principallement par les feux artificiels, fit en fin quitter la basse court aux Anglois et se retirer dans la cuve, D'AUB. *Hist.* I, 28. Œil artificiel, PARÉ, XVII, 1.

— ÉTYM. Provenç. *artificial*; ital. *artifiziale*; d'*artificialis*, d'*artificium*, artifice.

ARTIFICIELLEMENT (ar-ti-fi-si-è-le-man), *adv.* D'une manière artificielle. Un automate se meut artificiellement.

— HIST. XIVe s. Et ne trueve l'en pas de ceste science livres plus raisonnablement, artificialement et complectement composés que sont les livres de Aristote, ORESME, *Prol.* || XVIe s. Que celuy qui est studieux d'eloquence y note diligemment ce qu'il y a d'escrit purement et artificiellement [avec art], AMYOT, *Comm. lire les poëtes*, 43. La mareschalle, aiant reçu quelques discourtoisies en passant par les villes des refformez, soit qu'elles fussent par accident, ou qu'elle-mesme les eust artificiellement pratiquées, en irrita son mari, D'AUB. *Hist.* II, 267. Et sont les dites tours si artificiellement construites que charrettes y montent aisement, M. DU BELL. 478.

— ÉTYM. *Artificielle*, et le suffixe *ment*.

ARTIFICIER (ar-ti-fi-sié), *s. m.* Celui qui fabrique des pièces d'artifice.

— ÉTYM. Bas-lat. *artificiarius*, de *artificium* (voy. ARTIFICE).

ARTIFICIEUSEMENT (ar-ti-fi-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière artificieuse. Il a parlé artificieusement. Il s'est artificieusement conduit dans cette affaire.

— ÉTYM. *Artificieuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *artifiziosamente*; espagn. *artificiosamente*.

ARTIFICIEUX, EUSE (a-ti-fi-si-eû, eû-z'), *adj.* Plein de ruse, d'artifice, en parlant des personnes ou des choses. Discours artificieux. Femme artificieuse. C'est un artificieux coquin. L'ambition a fait trouver ces dangereux expédients où, semblable à un sépulcre blanchi, un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice, BOSS. *Le Tellier.* Sacrés autels, vous m'êtes témoins que ce n'est pas aujourd'hui par ces artificieuses fictions de l'éloquence que je lui mets en la bouche ces fortes paroles, ID. *ib.*

— HIST. XVe s. Mais cuer et corps et finance ruiner M'a fait du tout femme artificieuse, E. DESCH. *Femme et enfants.* || XVIe s. Nature, sage ouvriere, n'a jamais rien fait sans cause et sans une grande, artificieuse et admirable industrie, PARÉ, I, 23.

— ÉTYM. Provenç. *artificios;* espagn. *artificioso;* d'*artificiosus*, d'*artificium* (voy. ARTIFICE).

ARTILLÉ, ÉE (ar-ti-llé, llée, *ll* mouillées, et non ar-ti-yé), *adj.* Terme de marine. Garni de son artillerie, de ses canons. Un vaisseau artillé. Vieux ; on dit maintenant armé.

— HIST. XIIIe s. Avoit fait son chastel fermer, Qui moult estoit bien batilliés, Si fort est et si bien artilliés Qu'il ne cremoit ne roi ne comte, DU CANGE, *artillaria.* || XVe s. Le roi d'Angleterre , accompaigné de vingt mil Anglois bien artillez, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1475. Si les habilla, remonta, arma et artilla le roy au mieus qu'il peut le faire, A. CHART. *Hist. de Ch. VII.* Artillié soit d'avis avantureux , Coulevrines et canons, à largesse, CH. D'ORL. *Rond.* 51. || XVIe s. Il est certain que l'armée de Monsieur, artillée à plaisir, eust emporté tous ces gens de pied en huict jours, D'AUB. *Hist.* I, 220. Quatre navires bien artillez pour estre marchands , ID. *ib.* II, 300.

— ÉTYM. Espagn. *artillado;* provenç. *artilha*, fortification. *Artillé* est le participe de l'ancien verbe *artiller*, pour lequel on a proposé deux étymologies. L'une est celle de Muratori, qui le tire de l'italien *artiglio*, griffe, serre; mais *artiglio* est *articulus*, et notre mot *arteil* (aujourd'hui *orteil*); or, il y a trop loin même du sens italien à *artiller*, pourvoir de toute sorte d'engins, et à *artilleria* , qui veut dire toute sorte d'engins, pour qu'on accepte cette étymologie. Reste l'autre qui n'offre aucune difficulté : *ars*, *artis*, art, d'où *artillum*, engin, *artillare*, pourvoir d'engins. L'ancien français a *artilleux*, artificieux, dont l'étymologie, qui est *ars*, *artis*, confirme celle d'*artiller*.

ARTILLERIE (ar-ti-lle-rie, *ll* mouillées, et non ar-ti-ye-rie), *s. f.* || **1°** Partie du matériel de guerre consistant en canons, bombes, boulets, etc. || Pièce d'artillerie , canon , mortier. || **2°** Troupes employées au service de l'artillerie. L'armée est divisée en infanterie , cavalerie , artillerie, génie et marine. || **3°** Fig. Bains et parfums.... Vin du coucher, toute artillerie De Cupidon.... LAFONT. *Orais.*

— HIST. XIIIe s. Et si tost comme il enforçoient, il getoient leur ars en l'artillerie [arsenal] au soudanc, et le mestre artillier leur bailloit ars si fors comme il le pooit teser [tendre], JOINV. 234. || XIVe s. Artillerie est le charroi Qui par duc, par comte ou par roi, Ou par aucun seigneur de terre, Est chargié de quarriaus en guerre, D'arbalestes, de dars, de lances Et de targes d'unes semblances, G. GUIART, dans DU CANGE , *artillaria.* Les diz complaignanz getterent pierres, garroz et arteilleries contre iceus nos ennemis, ID. *ib.* Le suppliant s'arma de haubergeon, chapeline, garde-bras, arc, artillerie et autres armures invasibles, DU CANGE, *ib.* Lors fist Bertran venir la bonne artillerie : Archiers, arbalestriers commencent l'envaïe, *Guescl.* 20009. || XVe s. Ainçois qu'il y parvint, il trouva un chastel que on appelle la Roche-Millon, qui estoit bien pourvu de bons soudoyers et d'artillerie, FROISS. I , I , 232. || XVIe s. Des machines d'artilleries pour ruiner et demollir les villes, AMYOT, *Démétr.* 59. Si luy monstra incontinent le besoing la grande faute qu'il avoit faitte de laisser derriere son artillerie, ID. *Anton.* 47. Mustapha , par ce moyen ayant foudroyé tout ce que l'artillerie pouvoit voir, mit la place hors de toute deffense, D'AUB. *Hist.* II, 245. On marcha au siege de Menerbe avec 15 pieces de toute artillerie, ID. *ib.* II, 373. Ils capitulerent à la veuë du petard, aprehendans ceste artillerie peu congneuë vers eux en ce temps là, ID. *ib.* III, 403.

— ÉTYM. Voy. ARTILLÉ. Provenç. *artillaria*, *artilheria;* espagn. *artilleria;* ital. *artiglieria. Artillerie*, avant la poudre à canon, a signifié l'ensemble des engins de guerre , soit pour l'attaque soit pour la défense.

ARTILLEUR (ar-ti-lleur, *ll* mouillées , et non ar-ti-yeur), *s. m.* Soldat attaché au corps d'artillerie.

— HIST. XIVe s. Jehan de Lyons, artilleur [chef de l'artillerie] du chastel du Louvre, DU CANGE, *artillator.* Quiconque doresenavant vouldra estre artilleur et user du mestier d'artillerie en la ville et banlieue de Paris, c'est à savoir faiseur d'arcs, de fleches, d'arbalestes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Voy. ARTILLÉ.

ARTIMON (ar-ti-mon), *s. m.* Nom de celui des mâts d'un vaisseau qui est placé le plus près de l'arrière ou de la poupe. La différence avec les autres, est qu'il ne porte point de perroquets, et que la vergue le traverse de biais.

— ÉTYM. *Artemo*, du grec ἀρτέμων, d'ἀρτάω, être suspendu, ou ἀρτέω, disposer, lesquels tous deux se rattachent à ἄρω, arranger.

† **ARTIOZOAIRE** (ar-ti-o-zo-ê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Animal dont la forme est paire ou symétrique.

— ÉTYM. Ἄρτιος, pair, et ζωάριον, animal.

ARTISAN (ar-ti-zan), *s. m.* || **1°** Celui qui exerce un art mécanique, un métier. Artisan habile, adroit. || **2°** Anciennement, artiste. Vous.... voyez dans les arts les secrets qui ne sont connus que des artisans, BALZ. *Liv.* VI, *Lett.* 6. L'artisan exprima si bien Le caractère de l'idole, Qu'on trouva qu'il ne manquait rien À Jupiter que la parole, LA FONT. *Fab.* IX, 6. Ce monarque guerrier, Qui ne pouvait souffrir qu'un artisan grossier Entreprît de tracer.... Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle , BOIL. *Disc. au roi.* || **3°** Fig. Auteur, cause. C'est un artisan de désordres. L'artisan des maux que le sort vous destine, Tombera le premier dessous notre ruine, ROTR. *Vencesl.* III, 3. Nous sommes du bonheur de nous-même artisans , RÉGNIER, *Sat.* XIV. Chacun est artisan de sa bonne fortune, ID. *Sat.* XIII. Quoi ! ce même Lépide, De nos derniers malheurs sacrilége artisan, VOLT. *Triumv.* I, 4. Trop crédule artisan de mes tristes destins, ID. *Œdipe*, V, 2. Villars avait été l'artisan de sa fortune, ID. *Louis XIV*, 18. Il y a quelque chose de plus doux à être soi-même l'artisan de sa propre grandeur et à ne devoir rien qu'à soi-même, Mlle DE SCUDÉRI, *Conversation des souhaits.* || Proverbe. À l'œuvre on connaît l'artisan, c'est-à-dire le mérite d'un homme se connaît à ce qu'il fait.

— SYN. ARTISAN, OUVRIER. L'étymologie est au fond de la distinction qui existe entre ces deux mots. L'ouvrier, de *opera*, œuvre, fait un ouvrage; artisan, de *ars*, exerce un art mécanique. L'artisan est un ouvrier ; mais l'ouvrier n'est pas un artisan. On dit les ouvriers d'une fabrique, et non les artisans. On dit encore les ouvriers de la campagne pour désigner ceux qui labourent, moissonnent, fauchent, etc. mais on ne dit pas les artisans de la campagne, ou ce serait un autre sens. Bref, artisan, retenant toujours son étymologie, indique l'homme exerçant un métier considéré comme art mécanique.

— REM. L'Académie ne donne pas le féminin artisane. Cependant des lexicographes réclament l'enregistrement de ce mot, qui en effet se dit : une artisane, la femme d'un artisan ; la classe artisane, la classe des artisans. Dans les anciens dictionnaires, on trouve noté que artisane ne se dit qu'au figuré : La sagesse est l'artisane de toutes choses.

— HIST. XVIe s. Peintre, poëte ou aultre artisan, MONT. III, 25. Si bien que la facture De l'artizan surmontoit la nature, RONS. 638. De Dieu certain ça bas viennent les songes, Et Dieu n'est pas artisan de mensonges, ID. 644. De leur petit bec artisan, BELLEAU dans H. EST. *Précell.* p. 70.

— ÉTYM. Bourguig. *atizan;* espagn. *artesano;* portug. *artezão;* ital. *artigiano;* bas-lat. *artesanus;* de *ars*, *artis* (voy. ART), par l'intermédiaire du latin *artitus*, bien instruit; d'où un adjectif bas-latin, *artitianus.*

ARTISON (ar-ti-zon), *s. m.* Nom commun des insectes qui rongent le bois, les pelleteries et les étoffes.

— HIST. XIVe s. Artuison, c'est ver de drap, *Gloss. du* P. LABBE. || XVIe s. Ne plus ne moins que les artisons s'engendrent et se mettent principalement es bois tendres et doulx, AMYOT, *Comm. disc. le flatt.* 3. Les artusons , mittes, vermisseaux et autres bestioles ne mordront aux fourmages, si on les frotte avec de la lie molle de bon vin, O. DE SERRES, 289.

— ÉTYM. Origine inconnue. On a dit aussi autrefois *arte* et *artre.*

ARTISONNÉ, ÉE (ar-ti-zo-né, née), *adj.* Rongé par les artisons.

— ÉTYM. *Artison.*

ARTISTE (ar-ti-st'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui qui exerce un des beaux-arts. Ce peintre, ce sculpteur est un grand artiste. Une jeune artiste, une pauvre artiste. Remarquez, pour la consolation des grands artistes, que les persécuteurs sont assurés du mépris et de l'horreur du genre humain, VOLT. *Lettr. Albergati*, 23 déc. 1760. || **2°** *Adj.* Qui a le génie, le sentiment, le goût des arts. Cet homme est né artiste. || **3°** Artiste dramatique ou simplement artiste, comédien. || **4°** Artiste vétérinaire, celui qui soigne les animaux malades.

— REM. Artiste n'a pris le sens qu'il a aujourd'hui que dans l'édition de l'Académie de 1762 ; il se disait : relativement, artiste en tapisserie, en orfévrerie ; absolument, artiste, celui qui était chimiste, qui travaillait au grand art.

— HIST. XVIe s. Nature faict naistre, ez nations moins cultivées par art, des productions d'esprit souvent qui luictent les plus artistes productions, MONT. I, 143. [Après avoir cité un tour de la fortune] Semble il pas que ce soit un sort artiste? ID. I, 253. La nature, dict-il, est un feu artiste, propre à engendrer, ID. II, 278. Choses lesquelles se proposent tous bons ouvriers et artistes en cest art [de distillation], PARÉ, XXVI, 4.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *artista;* bas-lat. *artista* dans R. LULLE, fin du XIIIe siècle ; de *ars*, *artis* (voy. ART).

ARTISTEMENT (ar-ti-ste-man), *adv.* Avec art, avec habileté. Un autre verre plus artistement taillé, PASC. *Géom.* Six vers artistement rangés, BOIL. *Art p.* II. Regardons le latin comme un superbe édifice détruit par le temps, mais dont les pierres artistement retaillées ont servi à construire un nouvel édifice, D'OLIVET, *Préf.* Il vous mène à l'arbre, cueille artistement cette prune exquise, il l'ouvre.... LA BRUY. 13.

— HIST. XVIe s. Une tragi-comedie, la plus belle, et aussi bien et artistement representée que l'on pourrait imaginer, CASTELNAU, 169. Et à ce que la besongne s'acheve bien, il la faut bien commencer, c'est-à-dire artistement et par ordre, O. DE SERRES, 69.

— ÉTYM. *Artiste*, et le suffixe *ment.*

† **ARTISTIQUE** (ar-ti-sti-k'), *adj.* Néologisme. Qui concerne les arts; qui appartient aux arts.

— REM. Ce néologisme est mal fait; artistique signifie qui concerne les artistes, comme sophistique signifie qui concerne les sophistes. Le vrai mot serait *artiel.*

— ÉTYM. *Artiste.*

† **ARTOCARPE** (ar-to-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. L'arbre à pain de l'île des Amis.

— ÉTYM. Ἄρτος, pain, et καρπὸς, fruit.

† **ARTOLÂTRE** (ar-to-lâ-tr'), *s. m.* Terme d'histoire religieuse. Adorateur du pain, terme de dénigrement par lequel les calvinistes et autres sectes ont désigné les catholiques, qui croient à la présence réelle dans l'hostie.

— ÉTYM. Ἄρτος, pain , et λατρεύω, adorer (voy. LATRIE).

† **ARTOLITHE** (ar-to-li-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Concrétion pierreuse de forme arrondie , comme un pain, qui se trouve dans les terrains tertiaires.

— ÉTYM. Ἄρτος, pain, et λίθος, pierre.

† **ARTOPHAGE** (ar-to-fa-j'), *adj.* Qui mange surtout du pain.

— ÉTYM. Ἄρτος, pain, et φαγεῖν, manger.

† **ARTOTYRITE** (ar-to-ti-ri-t'), *s. m.* Terme d'histoire religieuse. Membre d'une secte chrétienne qui se servait de pain et de fromage pour l'eucharistie, et qui admettait des prêtresses.

— ÉTYM. Ἄρτος, pain, et τυρὸς, fromage.

ARUM (a-rom'), *s. m.* Genre de plantes dont plusieurs espèces, notamment le chou caraïbe (*arum esculentum*, *L.*) , fournissent des fécules nutritives. Le gouet ou pied-de-veau (*arum maculatum*, *L.*) croît abondamment dans les environs de Paris.

— ÉTYM. Ἄρον.

† **ARUNDEL** (a-ron-dèl'), *s. m.* Marbres d'Arundel ou marbres de Paros, marbres antiques trouvés au XVIIe siècle et où sont inscrites les époques de l'histoire grecque.

— ÉTYM. *Arundel*, nom d'un Anglais.

† **ARUNDINACÉES** (a-ron-di-na-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Tribu de graminées renfermant le roseau.

— ÉTYM. *Arundo*, roseau.

ARUSPICE (a-ru-spi-s'), *s. m.* Prêtre romain qui consultait les entrailles des victimes.

— ÉTYM. *Aruspex* ou *haruspex;* la dernière partie *spex* paraît se rapporter à *spicere*, regarder; la première *aru* ou *haru* a donné lieu à des conjectures qui sont toutes très-douteuses.

† **ARUSPICINE** (a-ru-spi-si-n'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. L'art des aruspices.

— ÉTYM. *Aruspicina* (voy. ARUSPICE).

† **ARVALES** (ar-va-l'), *adj. m. plur.* Terme d'antiquité romaine. Frères arvales, prêtres de Cérès.

— REM. Quelques-uns disent les frères arvaux. Quant à frères *arvales*, c'est le mot latin *arvales* où le dernier *e* est devenu muet.

— ÉTYM. *Arvalis*, de *arvum*, champ.

† **ARVICOLE** (ar-vi-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les champs couverts de blé || Nom moderne du genre campagnol (rongeurs).

— ÉTYM. *Arvicola*, de *arvum*, champ, et *colere*, habiter.

† **ARYEN, ENNE** (a-riin, iè-n'), *adj.* Nom donné à l'ensemble des peuples qui parlent sanscrit, persan, grec, latin, allemand, slave et celtique. Les lan-

gues aryennes, dites aussi langues japétiques, langues indo-européennes. || Substantivement. Les Aryens.

— ÉTYM. Sanscrit, *ârya*, de bonne famille.

† **ARYTÉNOÏDE** (a-ri-té-no-i-d'), *adj.* et *s. m.* Terme d'anatomie. Cartilages aryténoïdes ou les aryténoïdes, petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde.

— HIST. XVIe s. Le dernier cartilage du larynx est courbé sur les bords lateraux et superieurs, sur lesquels il fait et constitue une figure semblable à un biberon de pot à huile ou aiguiere ; à cause de quoi il a esté appelé des Grecs arytenoïde, et se peut separer en deux, PARÉ, IV, 15.

— ÉTYM. Ἀρύταινα, aiguière.

† **ARZEL** (ar-zèl'), *s. m.* Cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

AS (âs'; quelques-uns cependant disent : l'â de cœur, l'â de pique, contre l'usage le plus général), *s. m.* || **1°** Carte marquée d'un seul point. S'écrier sur un as mal à propos jeté, BOIL. *Sat.* X. Honel et Jean fin avaient un démon familier qui leur donnait toujours des as quand ils jouaient aux cartes, VOLT. *Phil.* III, 118. || Familièrement et fig. As de pique, mauvaise langue. Ô la fine pratique, Un mari confident! — Taisez-vous, as de pique, MOL. *Dép. am.* V, 9. C'est un beau marmouset, c'est un bel as de pique, SCARRON, *Jodelet duelliste*, II, 4. Prenez bien garde à ce soldat, ou plutôt ce grand as de pique, ID. *la Foire de Saint-Germain*, V, 121. Quelques-uns voient dans cette locution une altération d'*aspic*. || **2°** Le côté du dé marqué d'un seul point. || **3°** Au jeu de dominos, la moitié qui n'a qu'un point. || **4°** Chez les Romains, l'as était une monnaie de cuivre, et désignait aussi un point seul marqué sur un des côtés du dé. || **5°** As qui court, jeu de cartes où il faut se débarrasser de l'as avant que le tour soit fini. || As percé, à la bouillotte, as qui est le seul de sa couleur. As percé est sans doute l'italien *asso per se*, as qui est tout seul; il serait bon de l'écrire *per se*.

— HIST. XIIe s. Li dé serunt mult tost sur ambes as turné, Qui unt esté sovent sur sines meslé, *Th. le mart.* 157. .... L'apostolies le pape ert estait de la guerre tut las, N'eut de tut Engleterre qui valsist un seul as, *ib.* 143. || XIIIe s. Pierres! veus tu oïr novele? Or est tornée ta rouele, Or t'est-il cheü ambes as? RUTEB. II, 93. [On encortine une rue] Pour miex plaire, quand rois vient à Arras, Et mieulz doit on amer le sis que l'as, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. V, p. 328. || XIVe s. [Je] Conquerrai forteresses et chasteaux hauts et bas Sur la terre du prince que je n'aime deux as, *Guesel.* 17107 17111. || XVIe s. Il fu condemné par contumace en l'amende de mille asses de monnoy romaine, AMYOT, *Cam.* 22.

— ÉTYM. Provenç. et espag. *as*; portug. *az*; ital. *asso*; du latin *as*, *assis*, qui, ayant fini par signifier l'unité en différentes mesures, finit aussi par exprimer le point seul marqué sur un dé ou une carte. On donne deux étymologies de ce mot : 1° le latin *as* ou *æs*, cuivre, parce que l'*as* était une monnaie de cuivre; 2° le grec εἷς, un, en dorien, αἷς ou ἅς.

ASARET (a-za-rè), *s. m.* Terme de botanique. Asaret d'Europe, cabaret, oreille d'homme, plante herbacée, vivace, dont la racine passe pour émétique, et dont les feuilles et les racines, desséchées et réduites en poudre, sont sternutatoires (*asarum europæum*, *L.*).

— ÉTYM. Diminutif d'*asarum*, grec, ἄσαρον.

† **ASARINE** (a-za-ri-n'), *s. f.* Nom vulgaire et spécifique de l'antirrhinon asarine.

ASBESTE (a-sbè-st'), *s. m.* Substance minérale, filamenteuse et inaltérable au feu.

— ÉTYM. Ἄσβεστος, de ἀ privatif, et de σβεστός, consumé. Substance ainsi nommée, parce qu'elle servait, chez les anciens, à faire des mèches de lampe qui ne se consumaient pas, et passait, une fois enflammée, pour ne plus pouvoir être éteinte.

† **ASBOLINE** (a-sbo-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Huile azotée qu'on a extraite de la suie.

— ÉTYM. Ἀσβόλη, suie.

ASCARIDE (a-ska-ri-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre d'entozoaires caractérisés par leur corps long, cylindrique, sillonné d'une rainure de chaque côté et aminci aux deux bouts, et par leur bouche garnie de trois papilles charnues. || On donne aussi le nom d'ascaride à l'oxyure qui se loge dans le rectum et cause d'insupportables démangeaisons.

— HIST. XVIe s. Les tiers [vers intestins] sont appelés ascarides, pource que tels communement sont sautelans, PARÉ, XXII, 4.

— ÉTYM. Ἀσκαρίς, d'ἀσκαρίζω, le même que σκαίρω, s'agiter; ces vers ayant été ainsi nommés à cause de leurs mouvements.

† **ASCÈLE** (a-ssè-l'), *adj.* et *s. m.* Terme didactique. Qui n'a point de jambes.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et σκέλος, jambe.

† **ASCENDANCE** (a-ssan-dan-s'), *s. f.* || **1°** Se dit de la ligne ascendante d'une famille. Ascendance paternelle. Ascendance maternelle. || **2°** Se dit aussi en parlant d'une planète, d'un astre qui s'élève ou paraît s'élever sur l'horizon. L'ascendance de Vénus.

— REM. J. J. Rousseau a employé ascendance dans le sens de ascendant, empire : Le charme de l'amitié qui tempérait et calmait ma colère par l'ascendance d'un sentiment plus doux, J. J. ROUSS. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Ascendant.*

1. **ASCENDANT, ANTE** (a-ssan-dan, dan-t'), *adj.* || **1°** Qui va en montant. Mouvement ascendant. Force ascendante. || **2°** Terme d'astronomie. Qui monte, qui s'élève, par rapport à l'horizon. Degrés ascendants. Latitude ascendante. || Nœud ascendant, point où une planète traverse l'écliptique en allant du midi au nord. || Signes ascendants, ceux pendant lesquels le soleil paraît monter sur l'horizon, savoir le Capricorne, le Verseau, les Poissons, le Bélier, le Taureau, les Gémeaux. || **3°** Terme de généalogie. Qui a précédé; dont on est né. La ligne ascendante. || **4°** Terme d'astrologie. Astre ascendant, celui qui monte sur l'horizon au moment de la naissance. || **5°** En médecine, douches ascendantes, douches que l'on dirige de bas en haut. || **6°** En botanique, tous les organes, tiges ou autres parties, qui sont coudés à la base, puis redressés, sont dits ascendants. || **7°** En termes de musique, harmonie ascendante, celle qui naît d'une suite de quintes en montant. || **8°** En termes de mathématiques, progression ascendante, celle dont les termes vont en croissant.

— HIST. XVIe s. Les ascendans succedent aussi aux meubles et acquests de leurs enfans, LOYSEL, 334. Durant le berceau de ce prince, l'Europe, comme ayant lors pour ascendant un astre martial, fut esmeue et rechauffée de toutes parts par diverses guerres, D'AUB. *Hist.* I, 13. Les muscles obliques ascendans de l'epigastre, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. Provenç. *ascendent*; espagn. *ascendiente*; ital. *ascendente*; de *ascendens*, de *ascendo*, monter, de *a* pour *ad*, et de *scandere*, monter (voy. SCANDER).

2. **ASCENDANT** (a-ssan-dan), *s. m.* || **1°** Terme d'astronomie. Le point de l'écliptique qui se lève. Tel signe était à l'ascendant lorsque l'orage éclata. || **2°** En termes d'astrologie, l'ascendant est le signe du zodiaque qui monte sur l'horizon au premier instant de la naissance d'un homme ou d'une femme. Quel astre d'ire et d'envie, Quand vous naissiez, marquait votre ascendant, MALH. V, 27. || **3°** Par extension, penchant, inclination. Or si parfois j'écris suivant mon ascendant, REGNIER, *Sat.* XV. .... Oui, monsieur, maintenant Que nous ne jouons plus, notre unique ascendant C'est la philosophie, et voilà notre livre, REGNARD, *le Joueur*, III, 11. Que si tous mes efforts ne peuvent réprimer Cet ascendant malin qui vous force à rimer, BOIL. *Sat.* IX. Que fais-je? où m'égaré-je? ô funeste ascendant! J'offre encor le bonheur à mon perfide amant, GILB. *Didon à Énée.* || **4°** Autorité, influence. Et régnez dans les cœurs, par un sort dépendant Plus de votre vertu que de votre ascendant, ROTR. *Vencesl.* I, 1. [Ils] Veulent sur tous les rois un si haut ascendant.... CORN. *Nicom.* V, 1. Son cœur indépendant Sur mes sens étonnés prend un fier ascendant, VOLT. *M. de César*, I, 1. L'ascendant qu'il avait pris sur moi, FÉN. *Tél.* XIII. Pour prendre ascendant sur eux, BOSS. *Jug.* 1. Il prenait sur les esprits un ascendant que la raison lui donnait, ID. *le Tell.* L'ascendant qu'on veut prendre sur son esprit, LA BRUY. 4. Dans les semences de vie que nous tenons d'eux [nos pères], nous trouvons des ascendants secrets qui nous font vivre comme eux, MASS. *Villars.* Si la vertu sur vous a le moindre ascendant, GILB. *la Marquise de Gange.* D'un besoin curieux l'invincible ascendant Rend sa vie aux dangers et sa flotte aux orages, MILLEV. *Invent.* La carrière des sciences lui parut d'abord peu propre à satisfaire l'ambition qu'il avait de s'illustrer; mais l'ascendant de son génie et les exhortations de Mœstlin le rappelèrent à l'astronomie, et il y porta toute l'activité d'une âme passionnée pour la gloire, LA PLACE, *Exp.* V, 4. || **5°** En termes de généalogie, ceux qui nous ont précédés, et qui nous ont transmis la vie. L'aïeul est l'ascendant du deuxième degré. || **6°** Manière impérieuse de dire ses sentiments. L'ascendant n'est pas un si grand défaut dans un homme de qualité que dans une personne sans naissance. Avoir un ascendant incommode et plein de fierté, NICOLE, *Essais de morale*, cité dans RICHELET. Inusité en ce sens.

— SYN. ASCENDANT, EMPIRE. On a de l'empire sur soi et sur les autres; on n'a de l'ascendant que sur les autres. De là découle la différence ultérieure : empire implique une action bien plus directe et bien plus voisine de la force; ascendant une action plus éloignée et dépendant davantage d'une supériorité d'esprit ou de caractère.

— ÉTYM. Voy. ASCENDANT 1.

ASCENSION (a-ssan-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Action de monter, de s'élever. L'ascension d'un aérostat. L'ascension la plus utile aux sciences a été celle de Gay-Lussac, qui s'est élevé à sept mille seize mètres au-dessus du niveau des mers, hauteur la plus grande à laquelle on soit encore parvenu, LAPLACE, *Exp.* I, 16. L'ascension de l'eau dans une pompe. L'ascension du mercure dans le baromètre. L'ascension sur le Mont-Blanc. || **2°** Terme d'astronomie. Ascension droite, oblique d'un astre, le point de l'équateur qui se lève avec cet astre dans la sphère droite, oblique. || **3°** L'élévation miraculeuse de Jésus-Christ. C'est ce qui a été accompli en l'ascension, en laquelle il est monté, PASC. *Prov.* 4. || Le jour où l'Église célèbre le mystère de l'Ascension. L'Ascension est quarante jours après Pâques. || Tableau, estampe représentant Jésus montant au ciel. Une belle ascension de ce peintre.

— HIST. XIIe s. E à l'ascensium metum de l'apel jur; Mais tut vus requerum, prenez conseil meillur, *Th. le mart.* 85.

— ÉTYM. Provenç. *ascensio*; espagn. *ascension*; ital. *ascensione*; de *ascensionem*, de *ascendere* (voy. ASCENDANT 1).

ASCENSIONNEL, ELLE (a-ssan-sio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme didactique. Force ascensionnelle, force par laquelle un corps tend à s'élever. || Différence ascensionnelle, différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique d'un astre.

— ÉTYM. *Ascension.*

ASCÈTE (a-ssè-t'), *s. m.* et *f.* Celui ou celle qui se consacre par piété aux mortifications.

— ÉTYM. Ἀσκητής, homme qui s'exerce, de ἀσκέω, exercer.

ASCÉTIQUE (a-ssé-ti-k'), *adj.* || **1°** Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle. Vie ascétique. Auteur, ouvrage ascétique. || **2°** *S. m.* Celui qui a embrassé la vie ascétique. Les extases des ascétiques. || **3°** *S. m. pl.* Ouvrages, traités ascétiques. Les ascétiques des Pères de l'Église. || **4°** *S. f.* L'ascétique, la doctrine de la vie ascétique.

— ÉTYM. Ἀσκητικός, d'ἀσκητής (voy. ASCÈTE).

† **ASCÉTISME** (a-ssè-ti-sm'), *s. m.* Pratiques des ascètes.

— ÉTYM. *Ascète.*

† **ASCHÉE** (a-chée), *s. f.* Un des noms vulgaires de vers (arénicoles), que les pêcheurs emploient pour appât.

— ÉTYM. Le même que ACHÉE.

† **ASCIDIE** (a-ssi-die), *s. f.* Terme de zoologie. Mollusque nu, type d'une famille, vulgairement outre de mer.

— ÉTYM. Ἀσκίδιον, utricule, de ἀσκός, outre.

ASCIENS (a-ssiin), *s. m. plur.* Habitants de la zone torride, ainsi nommés parce que, quand le soleil est à leur zénith, leur ombre est sous leurs pieds, et qu'ils semblent ainsi n'en point avoir.

— ÉTYM. Ἄσκιος, de ἀ privatif, et de σκιά, ombre, de même radical que l'allemand *Schatten*, et l'anglais *shadow*, ombre.

1. **ASCITE** (a-ssi-t'). || **1°** *S. f.* Terme de médecine. Accumulation d'eau dans le péritoine. || **2°** *Adj.* Elle mourut d'une hydropisie ascite.

— HIST. XVIe s. L'hydropisie humide du ventre est nommée ascites.... PARÉ, VI, 11.

— ÉTYM. Ἀσκίτης, de ἀσκός, outre.

2. † **ASCITE** (a-ssi-t'), *s. m.* Terme d'histoire. Nom de sectaires du IIe siècle, qui dansaient autour d'une outre, en figure des évangélisés qui étaient des outres remplies d'un vin nouveau.

— ÉTYM. Ἀσκός, outre.

† **ASCITIQUE** (a-ssi-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui est affecté d'ascite; qui a rapport à l'ascite.

1. **ASCLÉPIADE** (a-sklé-pi-a-d'), *adj. m.* || **1°** Il se dit d'un vers grec ou latin formé d'un spondée, de deux choriambes et d'un ïambe. || Substantivement. Un asclépiade. || **2°** *S. m.* Chez les Grecs, un des-

cendant d'Esculape, livré à l'étude et à la pratique de la médecine. Hippocrate passait pour un asclépiade.

— ÉTYM. Ἀσκληπιάδης, nom propre, dérivé d'Ἀσκληπιὸς, et signifiant descendant d'Esculape.

2. **ASCLÉPIADE** (a-sklé-pi-a-d'), *s. f.* ou **ASCLÉPIAS** (a-sklé-pi-as'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes à graines soyeuses, auquel appartient le dompte-venin (*asclepias vincetoxicum*, *L.*) qui croit dans nos climats.

— ÉTYM. *Asclepias*, grec, ἀσκληπιὰς, plante ainsi nommée d'Ἀσκληπιὸς, Esculape, à cause des vertus qu'on lui attribuait.

† **ASCLÉPIION** (a-sklé-pi-ion), *s. m.* Temple d'Esculape. Les asclépiions étaient les lieux où les malades venaient chercher des secours.

— ÉTYM. Ἀσκληπιεῖον, de Ἀσκλήπιος, Esculape.

† **ASCOPHORE** (a-sko-fo-r'), *s. m.* Terme didactique. Qui porte un utricule, un godet.

— ÉTYM. Ἀσκὸς, outre, et φορὸς, qui porte.

† **ASCOT** (a-sko), *s. m.* Sorte de serge.

† **ASÉITÉ** (a-sé-i-té), *s. f.* Terme de scolastique, qui signifie l'existence par soi-même, et qui ne peut être dit par conséquent que de Dieu seul, ou, suivant les systèmes matérialistes, de la matière.

— ÉTYM. *A*, par, *se*, soi.

† **ASIALIE** (a-si-a-lie), *s. f.* Terme de médecine. Absence de salive.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et σίαλον, salive.

ASIARCHAT (a-zi-ar-ka), *s. m.* Magistrature qui donnait le droit de présider aux jeux sacrés, célébrés par les villes grecques de l'Asie.

— ÉTYM. *Asiarque*.

ASIARQUE (a-zi-ar-k'), *s. m.* Celui qui était revêtu de l'asiarchat.

— ÉTYM. Ἀσιάρχης, de Ἀσία, Asie, et de ἄρχω, commander (voy. ARCHONTE).

ASIATIQUE (a-zi-a-ti-k'), *adj.* Qui appartient à l'Asie.

– ÉTYM. *Asiaticus*, de *Asia*, grec, Ἀσία, Asie.

ASILE ou **ASYLE** (a-zi-l'), *s. m.* || **1°** Lieu inviolable où l'on se réfugiait. Les temples païens et autrefois les églises étaient des asiles. Jadis les ambassadeurs avaient le droit d'asile. || **2°** Par extension, tout lieu où l'on est en sûreté contre une poursuite, contre un danger. Dans le temple voisin chacun cherche un asile, RAC. *Phèd.* V, 6. Assez d'autres États lui prêteront asile, CORN. *Sert.* II, 4. L'asile qu'il [Romulus] avait ouvert à tous venans, BOSS. *Hist.* III, 7. À vos persécuteurs opposons cet asile, Qu'ils viennent vous chercher sous les tentes d'Achille, RAC. *Iphig.* V, 2. Un cerf, s'étant sauvé dans une étable à bœufs, Fut d'abord averti par eux Qu'il cherchât un meilleur asile, LA FONT. *Fabl.* IV, 21. Et l'asile qu'elle avait choisi pour défendre sa liberté devint un piége innocent pour la captiver, BOSS. *Anne de Gonz.* || **3°** Fig. Protection, secours, retraite. C'est un asile ouvert que mon pouvoir suprême, CORN. *Sert.* III, 2. À l'ombre de ton nom ils trouvent leur asile, BOIL. *Disc. au roi.* Les cloîtres ne sont pas des asiles contre vos calomnies, PASC. *Prov.* 16. Le méchant qui se cherchait un asile contre la haine, BOSS. *Hist.* I, 1. C'est un grand asile contre l'ennui, SÉV. 612. Vous avez fait une action généreuse de leur donner un asile dans votre établissement, FÉN. *Tél.* XIII. L'assemblée des fidèles était l'asile de la vertu, MASS. *Samar.* Quels asiles n'érigea-t-il point à la piété? ID. *Louis XIV.* Et la cour de Louis est l'asile des rois, VOLT. *Zaïre.* II, 3. Ma vie est presque usée, et ce reste inutile Chez mon frère avec vous trouvait un sûr asile, CORN. *Rod.* II, 3. || **4°** Salle d'asile ou, simplement, asile, institution charitable où l'on reçoit les enfants de deux à six ans dont les parents ne peuvent s'occuper.

— SYN. ASILE, REFUGE. Le refuge est un asile où l'on se réfugie, que l'on gagne par la fuite, par une course précipitée. Il y a donc dans refuge l'idée d'un péril imminent, qu'asile ne contient pas. Asile ne contient pas non plus l'idée de besoin de défense qu'indique refuge; l'asile est ouvert à la vieillesse, à l'enfance, à la piété, etc. le refuge l'est aux exilés, aux proscrits, etc.

– HIST. XIVe s. Asile fu un lieu ou un boys en la cité de Rome privilegé; car quiconques s'en fuioit en ce lieu, il estoit saus de quelque crisme que il eust fet, BERCHEURE, f° 10.

— ÉTYM. *Asylus*, du grec ἄσυλος, de ἀ privatif, et σύλη, dévastation, pillage; lieu qu'on ne pille pas.

ASINE (a-zi-n'), *adj.* Bête asine, un âne ou une ânesse. Les races asines, les diverses variétés qu'ont produites dans l'âne domestique le régime, le climat, les croisements.

— HIST. XIIIe s. Autretant m'est que de lui face, Com il m'est d'un chardon asnin, *Ren.* 9807. || XVIe s. La muletaille s'engendre de bestes chevalines et asnines, accouplées ensemble, O. DE SERRES, 310.

— ÉTYM. *Asinus* (voy. ÂNE); provenç. *azenin*, *azinin*.

† **ASION** (a-zi-on), *s. m.* Ornithologie. Synonyme du genre duc.

— ÉTYM. Latin, *asio*, sorte de chouette.

† **ASITIE** (a-si-tie), *s. f.* Terme de médecine. Abstinence forcée et aussi perte de l'appétit.

— ÉTYM. Ἀσιτία, de ἀ privatif, et σῖτον, aliment.

† **ASMODÉE** (a-smo-dée), *s. m.* Nom d'un démon qui figure dans le livre de Tobie, III, 8, et qu'un autre écrivain juif nomme le roi des dévastateurs, c'est-à-dire le prince des démons.

— ÉTYM. Origine douteuse, peut-être de l'hébreu *schamad*, détruire.

† **ASPARAGINE** (a-spa-ra-ji-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe médiat cristallisable trouvé dans le suc de l'asperge.

— ÉTYM. *Asparagus*, asperge.

† **ASPE** (a-sp') ou **ASPLE** (a-spl'), *s. m.* Technologie. Dévidoir sur lequel on place les écheveaux pour les dévider.

— ÉTYM. Allem. *Haspel*, dévidoir.

ASPECT (a-spè. La prononciation de ce mot est douteuse; plusieurs disent a-spèk; d'autres disent a-spèkt'. La liaison la plus ordinaire est de faire sentir le *c*: un a-spè-k odieux. Au pluriel, les a-spè; l'*s* se lie: des a-spè-z odieux), *s. m.* || **1°** L'état d'être sous l'œil, devant les yeux. À l'aspect du bourreau. Trembler à l'aspect d'une chose terrible. Au premier aspect. Beaucoup se laissent séduire au premier aspect. Et l'aspect de ces lieux où vous la retenez, RAC. *Brit.* III, 8. Sera-t-il moins terrible, et le vaincront-ils mieux, Dans le sein de sa ville, à l'aspect de ses dieux? ID. *Mithr.* III, 8. Et le farouche aspect de ses fiers ravisseurs, ID. *Brit.* II, 2. Je le vis, son aspect n'avait rien de farouche, ID. *Iph.* II, 1. Sur cette froide pierre en vain le regard tombe; Ô vertu, ton aspect est plus fort que la tombe, LAMART. *Harm.* III, 7. || **2°** Vue. J'ai acheté, moitié sur le territoire de France, moitié sur celui de Genève, un domaine assez agréable, dans le plus bel aspect de la nature, VOLT. *Lettr. à Pilavoine*, 25 septembre 1758. || **3°** Orientation. En sorte que la maison fût tournée à un aspect sain, FÉN. *Tél.* XII. Le prêtre avait à peine obtenu le silence, Et devers l'Orient assuré son aspect, CORN. *Poly.* III, 2. || **4°** Représentation d'une côte et d'une terre dans les cartes marines. Les aspects et les vues sont bien dépeints dans cette carte. || **5°** Apparence, dehors, extérieur. Son aspect et son langage inspiraient la vénération. L'inondation donne à la plaine l'aspect d'un lac immense. || **6°** Faces diverses par lesquelles une chose se présente. Envisager tous les aspects d'un sujet. L'avenir se présentait sous un heureux aspect. Des différences d'opinions qui sont inséparables de la faiblesse de l'esprit humain, de la multitude des aspects que présentent des objets si compliqués, et dont la diversité même est utile à la chose publique, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 275. Ce qui semble un forfait dans un homme ordinaire, En un chef de parti prend un aspect contraire, VOLT. *Catil.* I, 1. || **7°** En termes d'astrologie, aspect des astres. Les astrologues comptaient cinq aspects, qu'ils nommaient conjonction, sextil, quartil, trin et opposition. L'homme, porté par les illusions des sens à se regarder comme le centre de l'univers, se persuada facilement que les astres influent sur sa destinée, et qu'il est possible de la prévoir par l'observation de leurs aspects au moment de la naissance, LAPLACE, *Exp.* V, 1.

— SYN. ASPECT, VUE. Aspect est purement objectif, et vue purement subjectif; c'est-à-dire que dans la vue, ce qui domine c'est l'idée du sujet qui voit; et dans l'aspect, ce qui domine c'est l'idée de l'objet qui est vu. Aussi vue ne comporte-t-il pas les épithètes qui vont avec aspect. On dira l'aspect effrayant des ennemis, mais non la vue effrayante. Mais quand on dit: à la vue des ennemis, à l'aspect des ennemis, il s'effraya, le sens est le même, attendu qu'il importe peu dans cet emploi de signaler s'il a vu les ennemis, ou si leur aspect s'est présenté à lui. Dans le paysage, vue est plus étendu qu'aspect: on ne dira pas les aspects de la Suisse, on dira les vues de la Suisse; on dira encore: dans chacune de ces vues on trouvera des aspects variés.

— HIST. XVIe s. Je refererois cestuy heur de jugement en l'aspect benevole des cieulx et faveurs des intelligences motrices, RAB. *Pant.* III, 42.

— ÉTYM. *Aspectus*, de *a* pour *ad*, et de *specere*, regarder (voy. SPECTRE); espagn. *aspecto*; ital. *aspetto*.

ASPERGE (a-spèr-j'), *s. f.* || **1°** Plante potagère dont on mange les jeunes pousses. || **2°** Technologie. Brin de baleine.

— HIST. XVIe s. En peu de temps vous en voyez naistre les meilleurs asperges du monde; je n'en daigneroys excepter ceulx de Ravenne, RAB. *Pant.* IV, 7. Remede n'y a que descamper d'icy, je diz, plustoust que ne sont cuyts asperges, ID. *Pant.* V, 7. Est remarquable la naturelle amitié de ceste plante avec les cornes de la moutonnaille, pour s'accroistre gaiement près d'elles: qui a fait croire à aucuns, les asperges proceder immediatement de cornes, O. DE SERRES, 537.

— ÉTYM. *Asparagus*, du grec ἀσπάραγος.

ASPERGÉ, ÉE (a-spèr-jé, jée), *part. passé.* Mouillé par la projection d'un liquide. Les curieux aspergés par les jets d'eau.

† **ASPERGEMENT** (a-spèr-je-man), *s. m.* État de ce qui est aspergé.

— SYN. ASPERGEMENT, ASPERSION. Quand ces deux formes d'un même radical existent, l'une désigne plus particulièrement l'état; l'autre, l'action. L'aspergement de l'assistance se dit quand on considère qu'elle est aspergée; mais l'aspersion de l'eau bénite, quand on considère l'action de projeter cette eau.

— HIST. XVIe s. De jeunes garçons portoient de beaux vases d'or et d'argent, pour faire les aspergemens et effusions qui se font es sacrifices, AMYOT, *P. Æm.* 66.

— ÉTYM. *Asperger.*

ASPERGER (a-spèr-jé), nous aspergeons, j'aspergeais, j'aspergeai, aspergeant, *v. a.* Projeter un liquide en forme de pluie sur.... Asperger d'eau bénite une assemblée, un cercueil.

— HIST. XVIe s. Après avoir aspergé et purifié son corps d'eau nette, AMYOT, *Arist.* 50. Laquelle poudre soit aspergée sur la cousture, PARÉ, VIII, 41.

— ÉTYM. Provenç. *aspergir*; ital. *aspergere*; de *aspergo*, de *a* pour *ad*, et de *spargere*, disperser (voy. ÉPARS).

ASPERGÈS (a-spèr-jès'), *s. m.* || **1°** Goupillon qui sert à asperger. La Bussière arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me voulait présenter l'eau bénite, RETZ, V, 419. || **2°** Moment de l'office où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite.

— ÉTYM. Ce nom vient du premier mot de l'antienne qui précède la messe: *Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor;* deuxième personne du futur de l'indicatif (tu aspergeras), de *aspergere* (voy. ASPERGER).

† **ASPERGIÈRE** (a-spèr-jiè-r'), *s. f.* Plant d'asperges.

— HIST. XVIe s. Si chacun an, estans fortifiées, l'on chastre l'aspergiere, ostant des tiges ce qu'y est treuvé de superflu, à l'usage des artichaux, et pour en manger et pour en planter de nouveaux, O. DE SERRES, 537.

— ÉTYM. *Asperge.*

† **ASPERGILLIFORME** (a-spèr-jil-li-for-m'), *adj* Terme de botanique. Qui ressemble à un goupillon.

— ÉTYM. *Aspergillum*, goupillon (voy. ASPERGER), et *forme*.

† **ASPÉRICORNE** (a-spé-ri-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes ou les antennes hérissées d'aspérités.

— ÉTYM. *Asper* (voy. ÂPRE), et *corne*.

† **ASPÉRIFOLIÉ, ÉE** (a-spé-ri-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles rudes au toucher.

— ÉTYM. *Asper* (voy. ÂPRE), et *folium* (voy. FEUILLE).

ASPÉRITÉ (a-spé-ri-té), *s. f.* || **1°** État de ce qui est âpre, raboteux. L'aspérité d'une pierre, d'une écaille d'huître, d'un chemin. || **2°** Fig. L'aspérité du caractère. Les aspérités du style, tout ce que le style a de rude dans la forme.

— HIST. XVIe s. Ayant estudié de le rendre plus clair qu'il m'a esté possible, en si profonde obscurité bien souvent, et si scabreuse et si raboteuse asperité presque partout, AMYOT, *Moral. épîtr.* p. 16. Les sutures representent les fissures, à cause qu'elles ont asperités comme les sutures, PARÉ, VIII, 3. Le patient a une toux seiche, asperité à la gorge, frisson, fievre, ID. VI, 10. Aucunes esquilles ont des asperités et pointes qui peuvent blesser les membranes, ID. VIII, 6. Acidité, asperité, austerité, douceur, ID. XXVI, 5.

— ÉTYM. Provenç. *asperitat*; de *asperitatem*, de *asper*, âpre (voy. ce mot).

† **ASPERME** (a-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui ne produit pas de graines.

— ÉTYM. Ἄσπερμος, de ἀ privatif, et σπέρμα, graine.

† **ASPERMIE** (a-spèr-mie), *s. f.* Terme de botanique. Absence de graine.

— ÉTYM. *Asperme.*

ASPERSION (a-spèr-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'asperger, de jeter de l'eau. || 2° En particulier, l'action de jeter de l'eau bénite. Pour laver les criminels par une sainte aspersion, BOSS. *Hist.* II, 4. || 3° Terme mystique. Arrosement de la grâce sur le cœur. Avoir le cœur purifié par une aspersion intérieure.

— HIST. XVIe s. Il jetta dedans quelques parfums, et fit quelques aspersions, AMYOT, *Crass.* 34. Si l'air n'est froid, on usera d'aspersion d'eau froide, PARÉ, XX, 6, 10.

— ÉTYM. Provenç. *aspersio*; espagn. *aspersion*; ital. *aspersione*; de *aspersionem*, de *aspergere* (voy. ASPERGER).

ASPERSOIR (a-spèr-soir), *s. m.* Aspergès, goupillon à jeter de l'eau bénite.

— ÉTYM. Le sapin *aspersum* (voy. ASPERGER), par l'intermédiaire d'une forme fictive, *aspersorium*.

† **ASPÉRULE** (a-spé-ru-l'), *s. f.* Genre de plantes auquel appartient l'aspérule odorante ou muguet des bois, légèrement astringente et tonique.

— ÉTYM. Diminutif de *asper*, rude.

ASPHALTE (a-sfal-t'), *s. m.* Bitume solide, sec, friable, inflammable, qui se trouve particulièrement sur les bords du lac Asphaltite ou mer Morte.

— ÉTYM. Provenç. *asphalt*; espagn. et ital. *asfalto*; de ἄσφαλτος.

ASPHODÈLE (a-sfo-dè-l'), *s. m.* Terme de botanique. Plante de la famille des liliacées, à laquelle appartient l'asphodèle rameux (*asphodelus ramosus*, *L.*), dont le bulbe a été employé contre la gale. Il n'y a parmi nous que l'asphodèle et de la viande pour les morts, D'ABLANC. *Lucien*, t. I, *Passage de la barque*. Jasmin! asphodèle! Encensoirs flottants, V. HUGO, *F. d'aut.* 37.

— HIST. XVIe s. Des cendres de la racine d'asphrodilles, O. DE SERRES, 971. Des racines d'afrodille concassées, ID. 989. Decoction de berles, de lapace, de frodilles, ID. 990.

— ÉTYM. Ἀσφόδελος; espagn. *asfodelo*; ital. *asfodillo*. On a dit, dans le XVIIe siècle, *aphrodille*, comme dans le siècle précédent; et *asphodèle*, refait sur le latin, a effacé la forme ancienne.

† **ASPHYXIANT, ANTE** (a-sfi-ksi-an, an-t'), *adj.* Qui asphyxie. Odeur asphyxiante.

ASPHYXIE (a-sfi-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Suspension de la respiration et état de mort apparente ou imminente par submersion, strangulation, action de gaz irrespirables, etc.

— ÉTYM. Ἀσφυξία, de ἀ privatif et de σφυγμός, pouls (voy. SHYGMIQUE). *Asphyxie* a d'abord signifié syncope (arrêt du pouls), puis, abusivement, interruption de la respiration; c'est le sens actuel.

ASPHYXIÉ, ÉE (a-sfi-ksi-é, ée), *part. passé.* Asphyxié par la vapeur de charbon. || Substantivement. Secours pour les asphyxiés.

ASPHYXIER (a-sfi-ksi-é), *v. a.* Causer l'asphyxie. || S'asphyxier, *v. réfl.* Se donner la mort par asphyxie.

— ÉTYM. *Asphyxie.*

† **ASPHYXIQUE** (a-sfi-ksi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'asphyxie.

— ÉTYM. *Asphyxie.*

1. **ASPIC** (a-spik), *s. m.* || 1° Serpent très-venimeux. L'aspic des anciens est l'haje. En Europe, on donne ce nom, parmi le peuple, à une espèce de vipère. || 2° Fig. C'est un aspic, se dit d'un homme dangereux par sa médisance. Une langue d'aspic, une méchante langue. || Froid comme un aspic, se dit d'un homme à manières glaciales et dangereuses. || 3° Ancienne pièce d'artillerie, lançant un boulet de douze livres.

—HIST. XIIIe s. Et, selonc la samblance d'aspe sourde (*aspidis surdæ*) estopant ses oreilles, il ne vuelent ouir chastiement, *Psautier*, f° 68. Venins d'aspes est seur leur levres, *ib.* f° 169. Fu tantost morz unz chevaliez d'un serpent qui a non aspe, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 579. || XVIe s. Leurs langues sont cauteleuses, venin d'aspid est sous leurs levres, CALV. *Inst.* 207. Le petit monsieur de Villeroy, fier comme un aspic.... SULLY, *Œcon.* t. II, ch. 4, p. 17, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *aspis, aspic;* espagn. *aspide;* ital. *aspide;* du latin *aspis*, du grec ἀσπίς. L'ancien français disait *aspe,* qui répond au latin *aspis*, avec l'accent sur la première syllabe. *Aspic* pour *aspia.*

2. **ASPIC** (a-spik'), *s. m.* Nom vulgaire de la grande lavande.

— HIST. XVIe s. L'huile laurin, d'aspic, rue.... PARÉ, XVI, 10. On peut faire l'eau de lavande sans distiller, mettant infuser des fleurs de lavande, en y adjoustant un peu d'huile d'aspic ou un peu de musc, ID. XXV, 47. Du serpoulet, du thim, de l'aspic, de la lavande, O. DE SERRES, 4.

— ÉTYM. Forme particulière pour *spic* (voy. ce mot), tirée par assimilation et confusion avec *aspic,* serpent.

3. **ASPIC** (a-spik'), *s. m.* Terme de cuisine. Plat composé de viande ou de poisson froid et de gelée.

— ÉTYM. Ce plat a été ainsi nommé peut-être parce qu'il est froid, et que l'on dit : froid comme un aspic.

† **ASPIDOCÉPHALE** (a-spi-do-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la tête garnie de plaques.

— ÉTYM. Ἀσπίς, bouclier, et κεφαλή, tête.

† **ASPIDOPHORE** (a-spi-do-fo-r'), *adj* Terme de zoologie. Qui porte une sorte de bouclier sur le corps.

— ÉTYM. Ἀσπίς, bouclier, et φορός, qui porte.

† **ASPIRAIL** (a-spi-ra-l', *ll* mouillées), *s. m.* Technologie. Trou pratiqué dans un fourneau pour que l'air puisse y pénétrer.

— ÉTYM. *Aspirer.*

1. **ASPIRANT, ANTE** (a-spi-ran, ran-t'), *adj* Terme d'hydraulique. Qui aspire. Pompe aspirante, pompe qui élève l'eau en faisant le vide.

2. **ASPIRANT, ANTE** (a-spi-ran, ran-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui aspire à une fonction, à une place, à un titre. Aspirant de marine. Aspirant au doctorat. Une aspirante au brevet d'institutrice. Je n'ai fait que 40 visites, 80 révérences; ce n'est rien pour un aspirant aux emplois académiques, P. L. COUR. I, 136.

† **ASPIRATEUR, TRICE** (a-spi-ra-teur, tri-s'), *adj.* Qui a rapport à l'aspiration. La force aspiratrice des végétaux. || *S. m.* Technologie. Ventilateur.

— ÉTYM. *Aspirer.*

ASPIRATIF, IVE (a-spi-ra-ti-f, ti-v'), *adj.* Qui a le caractère de l'aspiration.

ASPIRATION (a-spi-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'aspirer. L'aspiration de l'air dans le poumon. L'aspiration de l'eau par la pompe. || 2° Fig. Mouvement de l'âme vers Dieu; élans du cœur vers les choses élevées. Tant d'aspirations vers son Dieu répétées, Tant de foi dans la mort, tant de vertus jetées En gage à l'immortalité, LAMART. *Harm.* III, 7. || 3° Terme de grammaire. Prononciation aspirée d'une voyelle. || 4° En musique, défaut du chanteur qui consiste à mettre un *h* devant les voyelles et quelquefois même devant les consonnes. Se prend aussi en bonne part, lorsque le chanteur emploie une espèce de soupir léger pour orner son chant, ou lorsqu'il sait prendre adroitement sa respiration de manière à prolonger la tenue et la progression de la voix. || Sorte d'agrément sur le clavecin.

— HIST. XIIe s. Par la repunse cachée par le puet l'om entendre l'aparlement de la divine aspiration, *Job*, 477.

— ÉTYM. Provenç. *aspiratio;* espag. *aspiracion;* ital. *aspirazione;* de *aspirationem*, de *aspirare* (voy. ASPIRER).

ASPIRÉ, ÉE (a-spi-ré, rée), *part. passé.* || 1° Attiré. L'eau aspirée par les végétaux. || 2° En termes de grammaire, affecté d'aspiration. Une lettre aspirée. La langue de l'Iroquois, presque toute aspirée, étonnait l'oreille, CHATEAUB. *Amér.* 249. || *S. f.* Une aspirée, les aspirées, lettres qui ont une aspiration. Le *chi* grec est une aspirée.

ASPIRER (a-spi-ré), *v. a.* || 1° Attirer l'air dans ses poumons. Aspirer l'air. Le poumon qui aspire et expire l'air. Le cheval aspire l'air de ses larges naseaux. Et chaque souffle enfin que j'exhale ou j'aspire, LAMART. *Harm.* I, 1. || Absolument. Aspirer avec force. Les oiseaux boivent en aspirant. || 2° Élever l'eau en faisant le vide. Cette pompe aspire l'eau avec beaucoup de force. || 3° Terme de grammaire. Prononcer de la gorge. Aspirer l'*h*. || Absolument. Aspirer, suivant le *Dictionnaire de l'Académie*, c'est.... D'OLIVET, *Prosod. fr.* || 4° Avoir le désir de. Aspirer à la royauté, à régner, aux honneurs. Il aspire au premier rang. Quiconque, après sa mort, aspire à la couronne, CORN. *Cinna*, II, 2. Et monté sur le faîte, il aspire à descendre, ID. *ib.* II, 1. Nous devions aspirer à sa possession, Par amour, par devoir ou par ambition, ID. *Rodog.* IV, 3. À de plus grands honneurs faut-il qu'un père aspire? ID. *Hor.* IV, 2. Il m'a plu sans peut-être aspirer à me plaire, RAC. *Baj.* I, 3. N'aspirant qu'à troubler le repos où nous sommes, ID. *Esth.* II, 1. Il n'a plus aspiré qu'à s'ouvrir des chemins.... ID. *Mithr.* V, 4. Et je ne puis songer Que Troie en cet état aspire à se venger, ID. *Andr.* I, 2. Sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité, BOSS. *Duch. d'Orl.* || On l'a aussi construit avec *de*. Elle n'aspire encore d'y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même, PASC. dans GIRAULT-DUVIVIER.

SYN. ASPIRER À, PRÉTENDRE À. La différence entre ces deux mots, c'est que aspirer n'implique que l'idée des désirs qui nous poussent à une chose, et que prétendre implique que nous y avons des droits réels ou imaginaires.

HIST. XIIe s. Teu (telle) parole unt le duc nonciée, Si cum Deus les out aspirez (inspirés), BENOÎT, *Chr. de Norm.* t. II, p. 185, v. 20744. || XIVe s. Aspirer la fumée de l'eauc, *Ménag.* II, 5. || XVe s. L'œil regarde où le cueur aspire, BASSELIN, III. || XVIe s. Ils veulent, ils aspirent, ils s'efforcent : mais rien en telle perfection qu'il appartient, CALV. *Inst.* 660. Chascun aspire si naturellement à la liberté et auctorité, que.... MONT. I, 59. L'eloquence et la louange de bien dire estoit desjà le but ordinaire, auquel aspiroient et taschoient de parvenir tous les jeunes hommes romains, AMYOT, *Caton*, 9. Tel lieu est continuellement aspiré et eventilé de la frigidité de l'air qui nous environne, PARÉ, VI, 23. Il a aspiré cest office ung long temps, PALSGR. p. 421. Nul aultre n'y pouvoit aspirer ny parvenir s'il n'estoit des sus dictes sept races, CARL. VI, 6.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *aspirar;* ital. *aspirare;* du latin *aspirare*, de *a* pour *ad* (voy. A), et *spirare*, souffler (voy. ESPRIT). Comme la prononciation d'une lettre aspirée et, au reste, de toute autre lettre, se fait non dans l'aspiration mais dans l'expiration, on a dit que *aspirer* était ici dit pour *aspérer*, rendre âpre, les Latins appelant en effet *asper* l'esprit rude des Grecs. Mais cela ne s'appuie sur aucun exemple. Il est bien plus probable que, les Grecs appelant πνεῦμα, et les Latins *spiritus*, c'est-à-dire souffle, ce que nous appelons *aspiration*, *aspiration* a été dite chez nous pour souffle, par une méprise sur le mécanisme vocal.

† **ASPLE** (a-spl'), *s. m.* Technologie. Voy. ASPE.

ASPRE (a-spr'), *s. m.* Petite monnaie d'argent chez les Turcs. Je vous estime trente aspres, dit un poëte au grand kan, VOLT. *Mœurs*, 58.

— HIST. XVIe s. Pour dix aspres un turc se donnera une entaille, MONT. I, 309.

— ÉTYM. Bas latin, *asperi*, *aspri*, *aspratura;* grec moderne, ἄσπρος. En grec moderne, ἄσπρος signifie blanc; et en effet l'*aspre* est une monnaie d'argent, et c'est ainsi que chez nous une pièce blanche s'est nommée un blanc. Cette monnaie est en usage chez les Turcs; mais le mot n'est pas turc; car on le trouve dans Alexis Comnène bien longtemps avant l'établissement des Ottomans, διὰ τραχέων ἀσπρων νομισμάτων, exiger le payement en monnaie non usée. Cette phrase explique en même temps l'origine du mot *aspre*. En effet les Latins nommaient *nummus asper*, une monnaie âpre, c'est-à-dire non usée par le frottement, en d'autres termes, fraîchement frappée. On a là une des plus curieuses mutations de sens qu'une langue puisse offrir. *Asper nummus* signifie en latin une monnaie qui sort de la fabrique; le mot *asper* passe dans le grec avec le sens de monnaie, puis il prend le sens spécial de monnaie d'argent; et comme l'argent est blanc, il arrive à exprimer la blancheur, de sorte que, par une déduction qu'on suit nettement, *asper* devient synonyme de blanc.

ASSA (a-ssa), *s. f.* Suc végétal concret : 1° Assa dulcis, ancien nom du benjoin ; 2° Assa fœtida, gomme résine fétide fournie par la férule persique (ombellifères).

— HIST. XVIe s. Asse fetide, O. DE SERRES, 914.

— ÉTYM. Origine inconnue. Allemand, *Asand.* La plupart des auteurs de matière médicale font assa fœtida du masculin : le meilleur assa fœtida.

† **ASSAGIR** (a-ssa-jir'). || 1° *V. a.* Rendre sage. L'âge assagit les jeunes gens. Les afflictions assagissent ordinairement les hommes. || 2° *V. n.* Devenir sage. || Ce verbe a vieilli; c'est dommage; et bien employé il pourrait renaître.

— HIST. XVe s. Quant un peu fui plus assagis, Estre me convint plus sougis, FROISS. *Espin. amoureuse.* Robes de vair ne de gris n'ont puissance D'assagir nul.... E. DESCH. *l'Habit ne fait pas l'homme.* || XVIe s. Il nous fault abestir, pour nous assagir, MONT. II, 214. J'estudiai jeune pour l'ostentation; depuis, un peu pour m'assagir, ID. III, 290. Vieillir n'est pas assagir ny quitter les vices, mais seulement les changer en pires, CHARRON, *Sagesse*, chap. 36.

— ÉTYM. *À* et *sage.*

† **ASSAGISSEMENT** (a-ssa-ji-se-man), *s. m.* Action de rendre sage ou de devenir sage.

— ÉTYM. *Assagir.*

† **ASSAI** (a-ssa-ie), *adv.* Terme de musique. Se

joint comme augmentatif au mot qui indique le mouvement d'un air. Presto assai, fort vite.

— ÉTYM. Ital. *Assai*, beaucoup, très (voy. ASSEZ).

ASSAILLANT (a-sa-llan, *ll* mouillées, et non a-sa-yan), *s. m.* || **1°** Celui qui assaille. Il repoussa tous les assaillants. Les assaillants furent repoussés jusques dans leurs tranchées. || **2°** Anciennement, celui qui, dans un tournoi, combattait contre le tenant. Faites ouvrir le champ; vous voyez l'assaillant. .... Un guerrier si vaillant N'eût jamais succombé sous un tel assaillant, CORN. *Cid*, V, 6.

— HIST. XIVe s. Les assaillans ou emprenans se reputent plus fors, ORESME, *Eth.* 79. || XVIe s. L'assailleur bien souvent vaut moins que l'assailli, RONS. 736. Il fault veoir en quel estat est l'assaillant, MONT. IV, 86.

ASSAILLI, IE (a-sa-lli, llie, *ll* mouillées), *part. passé.* Assailli d'une grêle de balles. Dans la sombre épaisseur de ces profonds taillis, Où bientôt, sans retour, ils seront assaillis, VOLT. *Scythes*, IV, 8. D'un trouble si confus mon esprit assailli Se confesse coupable; et qui craint a failli, ROTR. *Venceslas*, IV, 4.

ASSAILLIR (a-sa-llir, *ll* mouillées, et non a-sa-yir), j'assaille, nous assaillons; j'assaillis, nous assaillîmes; j'assaillirai; j'assaillirais; assaille, assaillons; que j'assaille, que nous assaillions; que j'assaillisse, que nous assaillissions; assaillant; assailli, *v. a.* || **1°** Se jeter sur pour attaquer. Assaillir les ennemis dans leurs retranchements. Si on avait assailli un Romain, on ne payait que la moitié de la composition, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 3. Un moine noir a par dévotion Saisi le tout quand j'assaillis Marthon, VOLT. *Ce qui pl. aux dames.* || **2°** Fondre sur. L'orage nous assaillit au sortir de la ville. Pendant cela le mauvais temps l'assaille De toutes parts, LA FONT. *Orais.* || **3°** Fig. S'il ne se fût mis en tête d'assaillir son cœur, HAMILT. *Gramm.* 9. Toujours nous assaillons sa tête De quelque nouvelle tempête, MALH. II, 3. C'est le doute que j'ai qu'un malheur ne m'assaille, ID. V, 4.

— SYN. ASSAILLIR, ATTAQUER. Assaillir, venant de *salire*, sauter, indique quelque chose de brusque et d'imprévu qui n'est pas dans attaquer.

— HIST. XIe s. Qui en alcun des chemins occit home qui seit errant per le païs, ou assalt.... *L. de Guill.* 30. Son corps [il] demene, mout fierement asalt, *Ch. de Rol.* LVI. Nous asaldrum Olivier et Rolant, *ib.* LXXIV. || XIIe s. Par tantes fois [j'] ai esté assailliz, Que je n'ai mais pouvoir de moi defendre, *Couci*, VI. Saisne assaillent la vile, li encrismé felon, *Sax.* VIII. || XIIIe s. Et l'empereres Alexis avoit apareillés grans gent pour assaillir aus trois portes; comme il se ferroit en l'ost d'autre part, VILLEH. LXXXI. Li pelerin ne vous assaudront mie, ID. XLVII. Et chascuns vessiaus assailloit endroit lui, ID. CIV. Adonc pristrent cil de l'ost conseil qu'il porroient faire, s'il assaudroient la vile ou par mer ou par terre, ID. LXXIII. Et li Venicien s'acorderent à ce qu'il asausissent par mer.... ID. LXXIII. De l'homme qui hui main ens au bois m'assailli, *Berte*, CXVIII. De mainte chose i fut Berte mout araisnie, Et souvent oposée [contredite] et souvent assaillie, ID. CXIX. Li Dieu cuideroient, espoir, Que j'assaillisse paradis Cum firent les geans jadis, *la Rose*, 5447. Cix qui, à tort et par malvese cause, les assaudront de plet [procès], BEAUM. 11. Noz volons retenir les biens, si que noz aions pooir de noz deffendre, s'on noz assaut, ID. XII, 33. Et ses hons n'est pas tenus à li aidier à autrui assalir hors de ses fiés [fiefs], ID. 50. Se aucuns assaut le [la] maison d'aucun, et se chius [celui] à cui l'assaus est fais, ochist l'asalant, en lui defendant, il n'est à nule amende, TAILLIAR, *Recueil*, p. 48. || XVe s. Venez avant, dist-il, plaisant Beaulté, Je vous requier que sur la loyauté Que me devez, le venez assaillir, CH. D'ORL. 1. Quant en mon lit doy reposer de nuit, Penser m'assault, et desir me guerrye, ID. *Bal.* 12. Qui eussent peu passer la riviere et assaillir les gens du roy, COMM. I, 9. Que ils assaillissent hardyement, car ledit duc assauldroit de son costé, ID. II, 11. A l'aube du jour fut l'assault très bien assailly et très hardiement et encores mieulx deffendu, ID. III, 10. Les Anglois demanderent, comme ilz ont acoustumé, la couronne, pour le moins Normandie et Guyenne, bien assailly, bien defendu, ID. I, 8. || XVIe s. L'advantage que la nuict lui donnoit pour assaillir Darius, MONT. I, 29. Quand cette maladie m'assault mollement, elle me faict peur, ID. IV, 273. Qu'un seul eschelle une forteresse, qu'il assaille une armée, qu'il conquiere un royaume.... ID. IV, 349. Si on ne les gourmande, si on n'assaut leurs vies, LANOUE, 247. Et s il y eut bien assailli, il y eut aussi bien defendu, ID. 555.

— ÉTYM. Norm. *assauter;* picard, *assalir;* bas-lat. *assalire*, dans la loi salique; provenç. *assalhir, assallir, assaillir;* espagn. *asalir;* ital. *assalire;* du latin *assilire*, de *ad*, à (voy. À), et *salire*, sauter (voy. SAILLIR). On conjuguait jadis ce verbe autrement: au présent, *j'assaus, tu assaus, il assaut.* Un jour, qui n'est pas loin, elle [l'Église] verra tombée La troupe qui l'assaut et la veut mettre à bas, MALH. *Les larmes de S. P.* Amour dedans le cœur m'assaut si vivement, RÉGNIER, *Élég.* II. On disait au futur *j'assaudrai*; et Ménage avertit de dire *j'assaillirai*, et non *j'assaudray*. Ce n'est pas une faute, mais un archaïsme. La conjugaison *j'assaus*, etc. est la conjugaison régulière, le latin *sálio, sális, sálit* donnant régulièrement *je sal, tu sals, il salt;* d'où *assaillir* et sa conjugaison. C'est par une confusion de la conjugaison en *ire* et de la conjugaison en *iscere* que nous disons *j'assaillis*, conjuguant ce verbe comme *fleurir*. Palsgrave, p. 23, au XVIe siècle, dit qu'on prononce les deux *s*.

ASSAINI, IE (a-sè-ni, nie), *part. passé.* Rendu sain. La contrée assainie par des travaux bien conduits.

ASSAINIR (a-sè-nir), *v. a.* Rendre sain, plus sain. Assainir une ville, un hôpital.

ASSAINISSEMENT (a-sè-ni-se-man), *s. m.* Action d'assainir; le résultat de cette action. L'assainissement d'une localité.

— ÉTYM. *Assainir.*

† **ASSAISONNANT, ANTE** (a-sè-zo-nan, nan-t'), *adj.* En économie rurale, plantes assaisonnantes, celles qui se distinguent par leur saveur acidule, amère ou piquante, leur odeur prononcée, généralement agréable; elles sont pour les bestiaux une sorte de condiment.

ASSAISONNÉ, ÉE (a-sè-zo-né, née), *part. passé.* || **1°** Pourvu d'assaisonnement. Légumes assaisonnés à l'huile. || **2°** Fig. Discours assaisonné de plaisanteries.

ASSAISONNEMENT (a-sè-zo-ne-man), *s. m.* || **1°** Action, manière d'assaisonner. Il a manqué l'assaisonnement. || **2°** Substances qu'on emploie à assaisonner. Le poivre est un assaisonnement. || **3°** Fig. Tout ce qui ajoute de l'à-propos, du piquant à une chose. La sagesse toute crue fait mal au cœur : il y faut un peu d'assaisonnement, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. Qu'il y ait dans nos paroles un assaisonnement de grâce et de sel, FLÉCH. *Serm.* I, 293. Qui font du mépris des choses saintes l'assaisonnement d'une débauche, MASS. *Prière*, 2. Que des discours dissolus fissent l'assaisonnement de ses repas, ID. *Riche.* Vous devez avertir, reprendre.... vous me direz qu'il faut à tout cela de l'assaisonnement et de l'onction : j'en conviens, mais je vous dis aussi qu'il faut de la force et de la résolution, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 473.

— ÉTYM. *Assaisonner.*

ASSAISONNER (a-sè-zo-né), *v. a.* || **1°** Mettre dans un mets certaines substances qui le relèvent. Assaisonner un ragoût. || **2°** Fig. Assaisonner d'un peu de joie les amertumes de la vie. Quand on fait du bien, on l'assaisonne d'agrément, SÉV. 342. La sagesse sait assaisonner les plaisirs pour les rendre durables, FÉN. *Tél.* VIII. Habile pour assaisonner une louange délicate qui fût bien reçue des hommes les plus modestes, ID. *ib.* XVI. Ils doivent assaisonner leurs discours du sel de la sagesse, BOSS. *Cath.* 3. Un art d'assaisonner les grâces qui touchait plus que les grâces mêmes, MASS. *Louis XIV.* [Il a vu] le péril de la débauche en assaisonner les excès, ID. *Conv.* Le roi me demanda comment ce malheur [la mort de mon père] était arrivé, avec beaucoup de bonté pour mon père et pour moi; il savait assaisonner ses grâces, ST-SIM. 6, 78. La satire, en leçons, en nouveautés fertile, Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile, BOIL. *Sat.* IX.

— HIST. XIIIe s. Assez vault miex viande assesonnée Que le mangié poi cuit et trop hastez, *Bibl. des Chart.* 4e série, t. V, p. 38. || XVe s. Combien que icelluy blé ne feust mie pour lors attempresé ne assaisonné, DU CANGE, *assaxonare.* || XVIe s. L'espic jaunit en grain, que le chaud assaisonne, DUBELL. VI, 19, *verso.* Mais ne peult-on l'amour assaisonner, Comme les fruicts, et par art luy donner Maturité.... ID. VII, 32, *verso.* La douceur et gentillesse de son naturel, qui assaisonnoit tout ce qu'elle disoit ou faisoit, estoit un aguillon qui poignoit au vif, AMYOT, *Anton.* 32. Et treuverés tout ce bois prest pour vostre service, à mesure du besoin, seché et assaisonné à propos, O. DE SERRES, 808. A la délicatesse du pain sert aussi tel sejour du bled en la gerbe, d'autant que là il s'assaisonne et prepare très-bien, ID. 820.

— ÉTYM. Berry, *assaisonner*, cultiver en saison propre; norm. *assaisonné*, qui vient à une époque convenable; wall. *asaguener;* provenc. *assazonar, asazonar*, mûrir à temps; portug. *asasonar;* de *ad*, à, et *saison*, mettre à la saison, mettre à point, sens qu'on trouve en effet dans les anciens auteurs.

† **ASSAISONNEUR** (a-sè-zo-neur), *s. m.* Celui qui assaisonne. Familier.

— ÉTYM. *Assaisonner.*

ASSAKI (a-ssa-ki), *s. f.* Titre de la sultane favorite du Grand-Seigneur.

— ÉTYM. Arabe, *assâki*, de l'article *al*, et *sâkî*, échanson; cette terminaison, masculine en arabe, s'employant en turc pour le féminin aussi. Apparemment on donne ce nom, dans le harem, à la sultane favorite, parce qu'elle sert à boire au sultan dans certains moments.

1. **ASSASSIN** (a-sa-sin), *s. m.* Celui qui assassine. Un lâche assassin. L'assassin fut saisi, tenant encore son arme. Soyons des ennemis et non des assassins, RAC. *Andr.* IV, 3. Pour moi, mon ennemi, l'objet de ma colère, L'auteur de mes malheurs, l'assassin de mon père, CORN. *Cid*, IV, 5. || Par extension. Ce médecin est un assassin. Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse, Courir chez un malade un assassin en housse? BOIL. *Sat.* VIII. Ton oncle, dis-tu, l'assassin M'a guéri d'une maladie; La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin, C'est que je suis encore en vie, ID. *Épigr.* Dans Florence jadis vivait un médecin, Savant hâbleur, dit-on, et célèbre assassin, ID. *A. poét.* IV. Vous êtes dans votre art [la cuisine] tous de francs assassins Produits par les enfers, payés des médecins, REGNARD, *Démoc.* III, 7. || Crier à l'assassin, appeler du secours; crier pour qu'on coure sus à l'assassin. || *Au fém.* Et vous en avez moins [de peine] à me croire assassine.... CORN. *Nicom.* III, 8. Que dit-elle de moi, cette gente assassine? MOL. *l'Étour.* I, 6 || Autrefois et figurément, assassin, petite mouche noire que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil.

— REM. Le langage vulgaire se sert de *assassineur* et d'*assassinateur;* ce sont des archaïsmes, il est vrai, mais que l'usage a tout à fait bannis; et c'est une faute que de s'en servir.

— SYN. ASSASSIN, MEURTRIER, HOMICIDE. L'homicide est le terme le plus général; il se dit de celui qui tue un homme, soit avec intention, soit par imprudence. L'assassin et le meurtrier ont l'intention de tuer, mais le premier dresse un guet-apens et attaque en trahison; dans meurtrier l'idée de guet-apens, de trahison n'est pas impliquée.

— HIST. XIIIe s. Le Vieil de la montaigne savoit bien que, si il en feist un tuer [grand-maître des Templiers], l'en y remeist tantost un autre aussi bon; et pour ce ne vouloit il pas perdre les assacis en lieu là où il ne peut riens gaainger, JOINV. p. 137, *édition de* MICHEL, 1858. Et pour ce ne font force li assacis d'eulx faire tuer, quand leur seigneur leur commande, pour ce que il croient que il seront assez plus aise quant il seront mors que il n'estoient devant, ID. *ib.* p. 139. || XVIe s. Ruynant les obscures forests, receptacles de briguans et meurtriers, taulpinieres d'assassinateurs, RAB. *Pant.* III, 2. Les hommes seront loupz es hommes, briguans, assassineurs, empoisonneurs, ID. III, 3. Rompre sur la roue, comme trahistre et assassinateur, CARL. VI, 17. Les faits d'armes des anciens et modernes assassins, autrement appellez Bedouins et Arsacides, qui ne craignoient d'aller tuer.... ceux que leur prince imaginaire Aluadin, surnommé le vieil des six ou sept montagnes, leur commandoit, *Sat. mén.* p. 19. Meurtriers et assassinateurs, *ib.* p. 107.

— ÉTYM. Provenç. *assassin, ansessi;* anc. catal. *assessi;* espagn. *asesino;* ital. *assassino;* bas-lat. *assasini, assessini, assisini, assassi, hassatuti, heissesin;* χάσιοι, en grec moderne; de l'arabe *haschischi*, nom de la poudre de feuilles de chanvre, avec laquelle on prépare le *haschisché*. Le Prince des assassins ou Scheik ou Vieux de la montagne faisait prendre du *haschisch* à certains hommes qu'on nommait *feidawi*; ces hommes avaient des visions qui les transportaient et qu'on leur représentait comme un avant-goût du Paradis. A ce point, ils se trouvaient déterminés à tout faire, et le prince les employait à tuer des personnages ennemis. C'est ainsi qu'une plante enivrante a fini par donner son nom à l'assassinat.

2. **ASSASSIN, INE** (a-sa-sin, si-n'), *adj.* || **1°** Terme poétique. Qui tue. [Il] ne saurait se garder d'un poignard assassin, C. DELAV. *Vêpres sicil.* I, 1. || **2°** Fig. Et tandis qu'il m'assied au trône de Racine, [il] Ai-

[illegible] contre moi l'épigramme assassine, MILLEV. *Jalous. littér.* || Des yeux assassins, des regards assassins, des regards si beaux, qu'ils font languir, soupirer et mourir amoureusement. Soyez un peu plus [illegible] ô beaux yeux assassins [illegible] DANS [illegible]

† **ASSASSINANT, ANTE** [illegible] un compliment [illegible] une [illegible] assassinant [illegible] des redites assassinantes. Et dans le [illegible] des [illegible] Dont tu [illegible] ne [illegible] assassinante Ne paraît [illegible] pas aux yeux [illegible] MOL. *Psyc.* II, 1.

ASSASSINAT (a-sa-si-na; le *t* se lie; au pluriel l's se lie; des assassinats odieux, dites des a-sa-si-na-z odieux), *s. m.* || 1° Meurtre commis par un assassin. Pour cet assassinat, c'est de [illegible] qu'on dispose, CORN. *Sertor.* V, 3. || 2° Fig. Acte de violence odieuse. Attendre un homme au coin d'une rue et le charger de coups, c'est un assassinat. || 3° Fig. Discours qui porte un grave préjudice. Cette calomnie est un assassinat. Ne voulant avoir qu'une médiocre part à l'assassinat que nous lui faisons tous, SÉV. 225.

— HIST. XVIe s. Pour violements et voleries nocturnes, avecques assassinats, CARL. X, 4. Pour l'advertir dudit assassinement, M. DU BELL. 483. Ces soudards, envoyez pour faire cet assassinement, furent d'aventure advertis que ... AMYOT, *Timol.* 24. Tant d'hommes occis et morts, tant de sang espandu pour ces massacres, maisons destruites et [illegible] assassinats, brigandages et volleries, [illegible] *Finances*, IIe livre, p. 240.

— ÉTYM. *Assassiner*. On a dit aussi, au XVIe siècle, assassinement.

ASSASSINÉ, ÉE (a-sa-si-né, née), *part. passé.* || 1° Tué en guet-apens. Assassiné par son [illegible] chasse les flots assassinés dans les places publiques, CORN. *Cinna*, I, 3. || 2° Fig. Assassiné par un si cruel contre-temps. Assassiné de visites importunes. Nous étions, l'année passée, assassinés de chenilles, SÉV. 439.

ASSASSINER (a-sa-si-né), *v. a.* || 1° Tuer avec préméditation, par surprise. On l'assassina dans son lit. Henri III fit assassiner les Guise. Et pour m'assassiner je lui prête mon bras, CORN. *Cinna*, III, 4. Nous ayant embrassés, elle nous assassine, [illegible] II, 4. Sans cet avis fidèle, Deux traîtres, dans son lit, assassinaient leur roi, RAC. *Esth.* II, 2. || Par extension. Mes ordres n'ont encore assassiné personne, CORN. *Sertor.* III, 2. || Absolument. Serait-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler, d'assassiner? LA BRUY. 6. || 2° Excéder de coups, de blessures par trahison. Ils se mirent quatre contre lui, et l'assassinèrent de coups. Ah! infâme! ah! traître! ah! scélérat! c'est ainsi que tu m'assassines! MOL. *Fourb.* [illegible] III, 2. || 3° Causer un grand préjudice, une vive douleur. Un fils audacieux insulte à ma ruine, Traverse mes desseins, m'outrage, m'assassine, RAC. *Mithr.* II, 5. Le coup mortel dont vous m'assassinez, CORN. *Hérac.* V, 2. Et cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine, ID. *Cid*, III, 4. D'un coup étonnant ce [illegible] m'assassine, MOL. *L'Étour.* III, 2. || 4° Fatiguer, importuner à l'excès. Leur vicieuse coutume d'assassiner les gens de leurs ouvrages, MOL. *Critique*, 8. Tout le monde m'assassine de votre retour, SÉV. 186.

— HIST. XVIe s. De faire assassiner les ambassadeurs, M. DU BELL. 482. Ainsi qu'on voit une fiere lionne, Que la fureur et la faim espoinçonne, Assassiner le debile troupeau, RONS. 595.

— ÉTYM. *Assassin.*

† **ASSATION** (a-ssa-sion), *s. f.* Terme didactique. Coction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

— HIST. XVIe s. Laquelle [concoction] naturellement en nous se fait par elixation, et non par assation, comme dit Aristote, PARÉ, XI, 4.

— ÉTYM. *Assare*, faire rôtir.

ASSAUT (a-sô; le *t* se lie; un assaut impétueux, dites: un a-sô-t impétueux; au *plur.* l's se lie: des a-sô-z impétueux), *s. m.* || 1° Attaque de vive force sur une ville, un poste, etc. Monter à l'assaut. Donner l'assaut à une ville. Livrer à une place un assaut furieux. Un assaut général. Emporter d'assaut. Repousser les assauts. Condé fut pris d'assaut la nuit de samedi à dimanche, SÉV. 269. Les glorieux assauts de plus de cent murailles, CORN. *Nicom.* III, 6. || 2° Fig. Les assauts de la tempête. Être en butte aux assauts de l'adversité. Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu, CORN. *Poly.* I, 3. Tous les assauts que sa rigueur me livre, ID. *Pomp.* III, 5. Saint Jérôme soutient des assauts terribles, il combat corps à corps avec ses passions, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 8. Leurs complots.... Ont, d'un commun assaut, mon repos offensé, MALH. I, 2. || Emporter la place d'assaut, réussir promptement ou brusquement, grâce à l'adresse ou à l'insistance qu'on met. || 3° Sollicitation vive et pressante. Il sera difficile que le cœur résiste à tant d'assauts. Quel courage endurci [illegible] les assauts qu'on lui prépare ici? [illegible] *Iphig.* IV, 4. Malgré les assauts qu'on livre à son [illegible] MASS. *Thom.* || 4° Terme d'escrime. Exercice au fleuret. Après trois mois de leçons, je [illegible] à la muraille, hors d'état de faire assaut, [illegible] *Conf.* V. || Fig. Faire assaut, lutter à qui fera le plus ou le mieux une chose. Ils semblaient faire assaut de lamentations. Faire assaut de [illegible]. Les [illegible] assaut de zèle. Dans cet assaut de [illegible] les beautés faisaient assaut de grâces et d'attraits, HAMILT. *Gramm.* 7. S'il vous plaît [illegible] assaut, [illegible] *Élég.* [illegible] On connaît les assauts du rossignol contre la voix humaine, [illegible]

HIST. XIe s. [illegible] *Ch. de R.* [illegible] dura li assaus par cinc jors, VILLEH. XLIX. [illegible] li assaus [illegible] sanz sejor, [illegible] XIVe s. [illegible] de bonne gent garnie, d'engins et d'autre artillerie. [illegible] on le pourroit prendre d'assaut, [illegible] XVe s. Et envoya grans [illegible] Cambresis; car il pensoit bien que de ce costé il auroit premierement assaut, FROISS. I, I, 80. || XVIe s. [illegible] faire un assaut de cent [illegible] bataille de cent, LANOUE, 253. Il lui [illegible] voir s'il estoit assez bien gueri pour faire un assaut, veu qu'il aimoit tant les duels, D'AUB. [illegible] assaut general fut donné par quatre [illegible] porté, ID. *Hist.* I, 27.

— ÉTYM. Bourguig. *aissau*; provenç. *assalt*, *assaut*; catal. *assalt*; espagn. *asalto*; ital. *assalto*; du bas-lat. *assaltus*, assaut (voy. ce mot). [illegible] l'ancien français, au nominatif singulier, *assals*, *assaus*; au régime, *assalt*, *assaut*.

† **ASSAUVAGIR** (a-sô-va-jir). || 1° *V. a.* Rendre sauvage. || 2° *V. n.* Devenir sauvage.

HIST. XIIIe s. Les animaux [illegible] soient; Entre les autres en issi Li gorpil [illegible] *Ren.* [illegible] XVe s. Laquelle terre [illegible] et bruyeres, qui ont gagné et assauvagi grant partie des terres labourables, DU CANGE, *sylvaticus*. Icelluy dist au suppliant qu'il donneroit [illegible] deux soufflets bien assis pour le assauvaigir [éloigner] de plus n'aler à sa maison, ID. *ib.*

— ÉTYM. *À* et *sauvage.*

† **ASSAVOIR** (a-sa-voir). Forme [illegible] écrit maintenant en [illegible] faire à savoir (voy. FAIRE).

— REM. Les anciens textes montrent qu'il y avait un verbe *assavoir* qui se construisait comme les autres avec *faire*, et qu'on a mal à propos décomposé en *à savoir*. Faire est toujours suivi de l'infinitif sans aucun intermédiaire, excepté dans la locution faire à savoir; mais on voit qu'elle est l'altération d'une locution correcte qui rentre dans la règle.

— HIST. XIIIe s. Et li dus dit qu'il en parleroit à sa gent, et ce que il trovereit, il le feroit assavoir, VILLEH. XV. Et quant la chose a entendue Li bons prodons devant nommés, Bons chevaliers, bien renommés, C'est assavoir Virginius, *la Rose*, 5654. Et quant la court aura coneu quel respit le seignor deit aveir, le seignor deit fair assaver le plus tost que il porra.... *Ass. de Jér.* I, 240. || XVe s. On leur fit asavoir de par le roi.... FROISS. I, I, 33. Oultre plus, faisons assavoir, Et certifions.... CH. D'ORL. *Quittance d'amour.* || XVIe s. Et celluy temps passa comme les petitz enfanz du pays, c'est assavoir, à boyre, manger et dormir, RAB. *Garg.* I, 11. Le doubte qui troubloyt son entendement estoyt assavoir s'il debvoit plourer pour le dueil de sa femme ou rire pour la joye de son filz, ID. *Pant.* II, 3.

— ÉTYM. *À* et *savoir*; norm. *assaveir*; picard, *assavoir*, faire savoir.

† **ASSEAU** (a-sô), *s. m.* Marteau à l'usage du couvreur, dont la tête est courbée en portion de cercle.

— HIST. XVe s. Le suppliant d'un asseau à charpentier leva la serreure d'une huche fermée à clef, DU CANGE, *ascilus.*

— ÉTYM. Bas-latin, *asciculus*, du latin *asciola*, *asciolus*, diminutif de *ascia*, instrument de charpentier.

† **ASSEC** (a-sèk), *s. m.* Période pendant laquelle un étang desséché est livré à la culture.

— ÉTYM. *À* et *sec.*

† **ASSÉCHAGE** (a-sé-cha-j'), *s. m.* Technologie. Absorption, à l'aide du tripoli, de l'huile qui a pénétré dans le bois; opération préparatoire de l'application du vernis.

— ÉTYM. *Assécher.*

† **ASSÈCHEMENT** (a-sè-che-man), *s. m.* Action d'assécher; état de ce qui est asséché.

† **ASSÉCHER** (a-sé-ché. J'assèche, avec l'accent grave devant la syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel; j'assécherai, j'assécherais, où pourtant la prononciation reste comme dans j'assèche), *v. a.* || 1° Terme de mines. Priver d'eau, d'humidité. || Assécher un bassin, en extraire l'eau avec des pompes. || 2° *V. n.* En termes de marine, devenir à sec. Une base, une roche qui assèche en basse mer.

— HIST. XVIe s. D'humeur je suis, comme tuile, asseché, MAROT, [illegible], 262.... Et les [illegible] asseche et divertit, ID. IV, 319. Les vers qui font nos [illegible] MONT. II, 254. La viande crue n'est pas tousjours propre à nostre estomac; il la fault asseicher, alterer et corrompre, ID. II, 293.

— ÉTYM. *À* et *sécher.*

† **ASSÉEUR** (a-sé-eur), *s. m.* Ancien terme d'administration. Officier d'un village qui s'employait avec le collecteur à faire le rôle des tailles et à lever les deniers.

— HIST. XVIe s. Quel moyen a de s'avancer un pauvre huguenot en temps de paix? S'il est roturier, nous avons commandé qu'on fist les assoyeurs et receveurs catholiques, et les collecteurs huguenots, D'AUB. *Confess.* II, V.

— ÉTYM. *Asseoir.*

ASSEMBLAGE (a-san-bla-j'), *s. m.* || 1° Réunion de choses ou de personnes. Tout assemblage de parties peut se désunir. L'assemblage des atomes. Formé par assemblage. La mort rompt l'assemblage du corps. Armée qui est un assemblage de toutes les nations. De tant d'objets divers le bizarre assemblage Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage, RAC. *Athal.* II, 5. C'était un grand guerrier, mais dont le sang ni l'âge Ne pouvaient avec vous faire un digne assemblage, CORN. *Sertor.* V, 4. Son ouvrage n'est qu'un assemblage confus de parties magnifiques, FÉN. *Tél.* XXII. Il faudrait dire qu'à la vérité les corps viennent de Dieu, mais non leurs mouvements ni leurs assemblages.... BOSS. *Lib. arb.* 3. La confession de Bâle dit que l'Église catholique est le saint assemblage de tous les saints, ID. *Var.* 15. || 2° Fig. L'assemblage des plus nobles connaissances. Cet homme est un assemblage de tous les vices. || 3° Terme de menuiserie. Manière de joindre des pièces de bois. Assemblage à rainures, à tenons, à mortaise. || 4° Terme de reliure et de brochage. Réunion de feuilles d'un volume dans l'ordre de leurs signatures.

— ÉTYM. *Assembler.*

ASSEMBLÉ, ÉE (a-san-blé, ée), *part. passé.* || 1° Mis ensemble. Des molécules assemblées par la force de cohésion. Devant le sénat assemblé. Une tenue d'états ou les chambres assemblées pour une affaire très-capitale, LABRUY. 6. Quand la rébellion, plus qu'une hydre féconde, Aurait pour le combattre assemblé tout le monde, Tout le monde assemblé s'enfuirait devant lui, MALH. II, 1. Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée.... RAC. *Bérén.* II, 4. J'ai vu devant mes yeux Rome entière assemblée, ID. *ib.* V, 6. Et la loi de l'hymen qui vous tient assemblés, CORN. *Poly.* I, 3. (Voltaire critique ce vers, disant qu'assembler ne s'emploie que pour plusieurs personnes). || 2° En termes de charpentier, bois assemblé, celui qui, joint à un autre, occupe la place où il doit rester. || 3° *S. m.* L'assemblé est un des pas de la danse, consistant à assembler les deux pieds à la troisième position, laquelle est la plus naturelle pour finir une danse.

ASSEMBLÉE (a-san-blée), *s. f.* || 1° Réunion de personnes. Belle, grande, nombreuse assemblée. Les prêtres arrosaient l'autel et l'assemblée, RAC. *Athal.* II, 3. Des chrétiens une impie assemblée, CORN. *Poly.* I, 3. || 2° Réunion de personnes formant corps. Une assemblée délibérante. L'assemblée nationale. Les assemblées savantes, telles que les académies. Le parti a tenu une assemblée générale, BOSS. *Var. Préf.* Où elle tenait ses assemblées, ID. *Hist.* II, 12. || Par analogie. Assemblée de famille, d'actionnaires, de créanciers. || L'assemblée des fidèles, l'Église. || 3° Société, cercle. Mme une telle tient son assemblée les mardis. Peu usité maintenant en ce sens. || 4° Terme militaire. Appel au

son du tambour ou de la trompette, pour rassembler les soldats. || Quartier d'assemblée, le lieu que l'on indique aux troupes pour s'assembler. || En termes de chasse, lieu où se rendent les chasseurs et où ils déjeunent avant d'aller au laisser courre. || 5° En certaines localités de la campagne, réunion de fête ou de marché. Les filles n'étaient pas chères à l'assemblée de Veretz, les garçons hors de prix, P. L. COURIER, II, 278.

— HIST. XIIe s. Ne se font mal à icelle asanblée [à ce choc], *Ronc.* p. 144. La nuit que l'endemain dut estre l'asemblée, Jut saint Thomas à Chartres od gent qu'il ot menée, *Th. le mart.* 104. || XIIIe s. Là ot si grant assemblée de gens, que ce ne fu se merveille non [sinon merveille], VILLEH. CX. Quant aucune assanblée veut mouvoir aucun plet, il n'est pas mestiers que toute le [la] communité voist [aille] pledier, BEAUM. 87. Dont c'est pités, porce que l'assanblée du mariage ne fust pas fete malicieusement, ID. XVIII, 7. || XIVe s. Les sacrifices anciennement ordenés et teles assemblées estoient faites après ce que les fruits sont cuillis, ORESME, *Éth.* 246. || XVe s. Et avoient fait departir cette grant assemblée [l'armée anglaise] qui assiegée l'avoit [Tournay], FROISS. I, I, 145. || XVIe s. La crainte que chacun d'eux avoit de l'assemblée [accointance] du roi et de la damoiselle, MARG. *Nouv.* III.

— ÉTYM. *Assembler.*

† **ASSEMBLEMENT** (a-san-ble-man), *s. m.* Action d'assembler. C'est en l'assemblement de ces couples célestes, MALH. VI, 6.

— HIST. XIIIe s. L'emperere forment l'esgarde, Qui avant estoit en l'angarde Pour esgarder l'assemblement [combat], DU CANGE, *assembleia.* Li eclipses du solel n'avient fors en la daerraine lune et en la primeraine, en l'asamblement de li et du solel, *Comput*, f° 11. || XVe s. Son serviteur, au partir qu'il fit de leur assemblement, laissa l'huis entrouvert, LOUIS XI, *Nouv.* 71. || XVIe s. Et que ne me fissiez plus veoir le spectacle de vos amoureux assemblemens, DES PER. *Cymbal.* 136.

— ÉTYM. *Assembler.*

ASSEMBLER (a-san-blé), *v. a.* || 1° Mettre ensemble. Assembler des parties éparses. || Fig. Je vois quels malheurs j'assemble sur ma tête, RAC. *Mithr.* IV, 4. || 2° Convoquer des personnes, réunir. Assembler des soldats. Assembler le peuple. Il assemble dans un temple si célèbre ce que son royaume a de plus auguste, pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce prince, BOSS. *Louis de Bourbon.* On nous assemble un jour trois de nous autres, avec un médecin de dehors, pour une consultation, MOL. *L'Am. méd.* II, 3. || 3° Terme d'arts mécaniques. Assembler les pièces d'une machine. Ulysse abattit vingt arbres en tout; cependant la nymphe lui porta un instrument dont il fit usage pour les percer et les assembler, FÉN. XXI, 338. || 4° Par analogie. Assembler un pourpoint, MOL. *le Bourg.* II, 8. Quelle importune main.... A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux? RAC. *Phèd.* I, 5. || 5° Terme de reliure et de brochage. Réunir les feuilles dans l'ordre de leurs signatures. || 6° Terme de danse. Assembler, absolument, mettre un pied, ordinairement le droit, devant l'autre à la troisième position, le talon droit touchant d'équerre le milieu du pied gauche. || 7° En termes de manége, assembler un cheval, le mettre parfaitement d'aplomb sur ses membres, la tête en belle position. || 8° S'assembler, *v. réfl.* Se réunir. Le conseil s'assemble. Dès qu'un grand est mort, on s'assemble dans une mosquée, et l'on fait son oraison funèbre, MONTESQ. *Lettres pers.* 40. || Proverbe. Qui se ressemble s'assemble; c'est-à-dire, quand on a les mêmes inclinations on se recherche. Il se dit en mauvaise part.

— REM. On a dit assembler *à* au lieu de assembler *avec.* Tu suis mes ennemis, t'assembles à leur bande, MALH. I, 3. Mais d'avoir assemblé les fruits de la sagesse Aux fleurs de la jeunesse.... SEGRAIS, *Ode au roi.* Rien n'empêche d'employer cette tournure.

— SYN. 1. ASSEMBLER, RASSEMBLER. La différence est que rassembler exprime l'idée d'un nouvel assemblement. On rassemble ce qui avait été assemblé auparavant, et ce qui ne l'était plus. On assemble ce qui est épars, dispersé et n'avait pas encore été assemblé. || 2. ASSEMBLER, JOINDRE, UNIR. Mots qui expriment l'idée de rapprocher. Assembler veut dire mettre ensemble ce qui est épars; joindre, rapprocher de manière que les choses se touchent; unir, joindre de manière qu'elles soient liées, attachées, qu'elles ne puissent plus se séparer. De là découlent les emplois dans le sens figuré.

— HIST. XIe s. Asemblet [attaqué] [il] s'est as Sarazins messages [messagers], *Ch. de Rol.* XXVII. N'assemblereit Charles si granz esforz, *ib.* XLIV. Et Sarrazins qui tant sont asemblez, *ib.* LXXIX. || XIIe s. As cristiens se voudra ascenbler [attaquer], *Ronc.* p. 7. Plus de cent mil [il] en ascembla le jor, *ib.* p. 39. Qu'à l'assembler [à l'attaque] ot tel noise et tel cris, *ib.* p. 72. [Vous] Estes ci assamblé, amirant et princier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Douce dame, bele et vaillant et sage, Où tuit bien sont assemblé pour manoir, EUST. LE PEINTRE dans *Couci.* Là assemblerent [attaquèrent] premierement Jacques d'Avesnes et sa mesnie après, tout à pié, VILLEH. LXXII. En maint leu assemblerent li François as Grex, ne oncques, Dieu merci, n'assemblerent que plus n'i perdissent li Grieu que li François, ID. XCV. Et li quens Looys, qui premierement fu assemblés [combattant], fu navrés en deus lieus mout durement, ID. CXLIII. En tout cel an ne passerent dui mois qu'il n'assamblassent à Compiegne por tenir parlement, ID. VIII. Li rois tous ses barons i ot fait assembler, *Berte*, III. Grant avoir [ils] assemblerent, Diex les puist maleir, *ib.* LXIII. .... Par la grant ardure D'avoir, conquerre et assembler, *la Rose*, 176. Car quant plus nous assembleront, Et plus de paor trembleront, *ib.* 5277. Par ce voil [je veux] que tu lui resembles, Et que ton cuer au mien assembles, *ib.* 6916. Se un gentix hons et une gentix feme assanllent ensanlle par mariage et acatent un fief et il ont enfans, BEAUM. XIV, 21. || XIVe s. Ainsi voyons nous que l'avaricieux se delette en garder et assembler richesses, ORESME, *Éth.* 19. Et en ce faisant l'un d'eux vint assambler au dit exposant d'une lance, DU CANGE, *assemblare.* || XVe s. Et luy ferit des esperons, et toute sa compaignie avec luy, jusques à la bataille du roy de Grenade, et assembla aux Sarrazins, FROISS. I, I, 481. || XVIe s. Car il me semble Que, quand faux-rapport desassemble Les amans qui sont assemblez, Si ferme amour ne les r'assemble, Sans fin seront desassemblez, MAROT, II, 359. Qui eut le cueur si bon, large et entier, Qu'en son vivant n'assembla bien aucun, ID. III, 226. Une compaignie assemblée pour rire et faire bonne chere, MONT. I, 182. Il ne sçauroit dire si peu de parolles, qu'il n'assemblist tantost beaucoup de gens, DES PER. *Cymbal.* 170. Ce n'est point icy que j'avais ordonné que vous vous assemblissiez, ny tous en un lieu, AMYOT, *Agésil.* 52. Caton en ceste siene commission assembla bien jusques à environ la somme de sept mille talents, ID. *C. d'Utiq.* 51.

— ÉTYM. Bourguig. *essemblé;* provenç. *assemblar, asemblar, asemlar;* anc. espagn. *asemblar;* ital. *assemblare, assembiare;* de *adsimulare* (mais avec le retour au sens étymologique de *simul*), de *ad* et *simul*, ensemble : mettre ensemble (voy. SEMBLABLE, SEMBLER).

ASSEMBLEUR, EUSE (a-san-bleur, bleû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Ouvrier, ouvrière qui fait les assemblages après le tirage des volumes. || 2° Poétiquement.... Notre engeance Prit pied sur cette indulgence.... Et l'assembleur de nuages Jura le Styx, et promit De former d'autres orages, LA FONT. *Fab.* VIII, 20.

— ÉTYM. *Assembler.*

ASSENÉ, ÉE (a-sse-né, née), *part. passé.* || 1° Porté sur. Un coup de poing vigoureusement assené. || 2° Fig. Mme de Lassay passait sa vie avec Mme la duchesse de Chartres; elle ne faisait pas moins de chansons bien assenées qu'elle, ST-SIM. 33, 132.

ASSENER (a-sse-né. La syllabe *se* prend un accent grave devant une syllabe muette : j'assène, j'assènerai), *v. a.* || 1° Porter un coup violent. Il lui assena un coup de bâton sur la tête. || 2° Fig. Les satiriques ressentent sur l'heure une satisfaction secrète d'un coup de langue bien assené. Sa conversation [de Mme de Nangis] était charmante, et personne n'assenait si plaisamment, ni si cruellement les ridicules, ST-SIM. 39, 193.

— HIST. XIIe s. Ses chevaus [son cheval] fut en vint lieus assenez [atteint], *Ronc.* p. 96. Sur la jointe du bras où il l'a assené [blessé, frappé], *ib.* 195. || XIIIe s. Et quant chascuns s'ot à sa terre assené, la convoitise del monde, qui tant a maufait, nes [ne les] lessa mie en pais, VILLEH. CXXVI. Devant en la poitrine bien [il] le sut assener [le coup], *Berte*, III. Se [je] vouloie conter Toutes lur aventures, [je] n'i pourroie assener, *ib.* Que à leur amour [je] puisse droite voie asener, *ib.* XLIII. D'un maillet qui là pendi, celé l'a sus li anz assené, *ib.* XLV. Se croire me voulez, bien serez assenée [dirigée], *ib.* XLVI. Cui ge porré bien asener, N'aura talent de regiber, *Ren.* 7587. S'ore estoient tuit li set art En ces livres que vous avez, Bien vos auroit Dex asenez; Escoles porriez tenir, *ib.* 21136. Et se tu te pues tant pener Qu'au veoir puisses assener [que tu puisses parvenir à voir], *la Rose*, 2350. Et se li fié [fief] de qui l'on viaut prover la saisine de lui ou de son ancestre, est assené en besanz, *Ass. de Jér.* I, 217. Le [la] cors [cour] doit regarder et assener jor convenable, BEAUM. XXXIV, 44. || XIVe s. En toutes choses c'est fort de prendre le moien et de assener au moien, ORESME, *Eth.* 54. Tellement l'assena que la teste lui fent, *Guescl.* 15050. Qui prent premierement premier est assené, *ib.* 20648. || XVe s. Cil arbalestrier entoise et trait un carreau et assenne le portier de droite visée en la teste, FROISS. II, II, 47. || XVIe s. Te faudroit voir tous ces vieux romans et poetes françois, où tu trouveras un assener, pour frapper où on visoit, et proprement d'un coup de main : .... et mil'autres bons mots, que nous avons perdus par nostre negligence, DU BELL. I, 29, *recto.* Il receut un coup d'esteuf qui s'assena un peu audessus de l'aureille, MONT. I, 74. Cet ancien qui, ruant la pierre à un chien, en assena et tua sa marastre, ID. I, 255. D'un grand coup d'espée, il en assene l'un par la teste et le rue mort par terre, ID. I, 255. On assene peu surement le coup que l'air vous conduict, ID. I, 362. Darius craignant de fraper de peur d'assener Gobrias, ID. I, 312. C'est un corps vain qui n'a pas par où estre saisi et assené, ID. II, 314. Cet empereur assenoit ses dons plus heureusement qu'ils ne font, ID. IV, 10. Il y eut un coup de javelot qui l'assena, mais ce fut du travers, non pas de la poincte, AMYOT, *P. Æm.* 32.

— ÉTYM. Ce mot n'est que la forme ancienne et vulgaire de *assigner* (voy. ce mot).

† **ASSENTEMENT** (a-san-te-man) ou **ASSENTIMENT** (a-san-ti-man), *s. m.* En termes de chasse, Odeur qui frappe le nez du chien et qui le porte à se rabattre sur la voie de l'animal que l'on chasse.

— ÉTYM. *Assentir* 2.

ASSENTIMENT (a-san-ti-man, et aussi a-ssan-ti-man), *s. m.* Mouvement de la volonté qui accède. Ne donnez point votre assentiment à cette décision, à cet acte. L'évidence force l'assentiment.

— HIST. XIIIe s. Par l'assentement des autres messages monstra la parole Quesnes de Bethune, VILLEH. XCIII. Et chargierent leur parole, par l'assentement de tous, à Nevelon l'evesque de Soissons, qui estoit des douze, ID. CX. Par vostre assentement Je d'un de vos enfans lui feroie present, *Berte*, LXXXIII. Fais apporter la chartre que li marchis ot de l'empereur Bauduin, qui faite fu par le commun assentement des haus barons, H. DE VALENC. XVI. || XVe s. De la bonne volonté et assentement de tous, *Bouciq.* I, ch. 30. || XVIe s. Ils entendent qu'un assentement, par lequel les contempteurs de Dieu acceptent pour vray ce qui est contenu dans l'Escriture, doit estre reputé pour foy, CALV. *Instit.* 424. L'on ne peut acquerir vraie saisine en fief sans foi ou assentement du seigneur, LOYSEL, 717. Tous les Estats d'un commun assentement nommerent M. de Chasteaubriand, CARL. I, 31.

— ÉTYM. *Assentir* 1; provenç. *assentiment, asentimen;* ital. *assentimento.* On disait aussi dans l'ancien français, *assens.*

1. **ASSENTIR** (a-san-tir), j'assens, j'assentais, j'assentis, j'assentirai, que j'assente, assentant, *v. n.* Donner son assentiment. Assentir à un acte, à une proposition. || Vieilli.

— HIST. XIIe s. Novele mort lor convient asentir, *Roncisv.* p. 60. A cestui conseil sont li plus d'eus assentis, *Sax.* XXVI. Dunc descendi la dame, et parlad sagement à tut le pople, et li poples asentit à son cunseil, *Rois*, 200. || XIIIe s. Et que [ils] firent Tybert avec aus [eux] assentir, *Berte*, 63. Et Pepins la requiert, por Dieu, qu'[elle] à lui s'assente, *ib.* 111. Chascuns la tient à bele, n'est nus ne s'i assente, *ib.* 10. Tant lui proia la dame que li rois s'assenti A ce qu'ele i voïst [allât], *ib.* 71. Or sachiés bien que nous ne nos assentirons à nul conseil que.... H. DE VALENC. XVII, 18. Et disent coment ce seroit assentis, *Chr. de Rains*, 121. Puis qu'en s'i sera assentis, il ne lor loira pas à eus repentir, BEAUM. XV, 4. || XVe s. Chascun s'assentit à ce conseil, FROISS. I, I, 254. || XVIe s. A la proposition du roy assentirent universellement tous ceux qui furent appelez à ce conseil, M. DU BELLAY, 301.

— ÉTYM. *Assentire*, de *ad* et *sentire* (voy. SENTIR).

† 2. **ASSENTIR** (a-san-tir), *v. n.* Terme de chasse. Reconnaître la voie.

— HIST. XIVe s. Et luy est advis (au cerf) que le chiens ne pourront assentir de luy en l'eaue, *Modus*, f° XIX.

— ÉTYM. *A* et *sentir*, flairer.

ASSEOIR (a-soir), j'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent; j'asseyais, nous asseyions; j'assis, nous assîmes; j'assiérai, nous assiérons, ou j'asseyerai, nous as-

seyerons; j'assiérais, nous assiérions, ou j'asseyerais, nous asseyerions; assieds, asseyons, asseyez; que j'asseye, que nous asseyions; que j'assisse, que nous assissions; asseyant; assis, assise. On dit aussi, mais plus rarement : j'assois, tu assois, il assoit; nous assoyons; j'assoyais; j'assoirai; assois, assoyons, assoyez; que j'assoie, que nous assoyions, assoyant, v. a. ‖ 1° Mettre quelqu'un sur un siége. Asseoir un enfant, un malade. Mais tu venais asseoir sur leur trône abattu [des faux dieux] le Dieu de vérité, de grâce et de vertu, LAMART. *Harm.* III, 5. ‖ Par extension. Chaque soir, une table aux siéges apprêtés Assoira près de nous ses belles et chères, A. CHÉNIER, 101. ‖ 2° Poser, placer, établir. Le général assit son camp près du fleuve. Asseoir solidement des fondations. Près de la forteresse [il] Assied son camp, LA FONT. *Mandr.* Tous ceux qui bâtissent voudraient asseoir eux-mêmes chaque pierre qui entre dans leur bâtiment, VOIT. *Lettr.* 183. ‖ Fig. Asseoir solidement son trône, un empire. Asseoir un impôt. Asseoir une dot sur un bien-fonds. Asseoir son jugement ou son opinion sur l'événement. Beaucoup de choses sur lesquelles on peut sûrement asseoir des conjectures. Supposons que l'esprit du gouvernement soit d'asseoir les taxes sur le superflu des richesses, J. J. ROUSS. *Écon.* 3. J'estime qu'on peut, sans tirer à conséquence pour les autres pays, asseoir un droit modique sur chaque espèce desdits bestiaux [bestiaux communaux] équivalant à la dîme de la nourriture qu'ils en retirent, pour tenir lieu de celle de ces sortes de terres vagues, vaines et en commune, VAUBAN, *Dîme*, p. 157. On ne sait où asseoir sa créance, PASC. 2e *conv.* Et je ne vois pas pourquoi asseoir son inclination sur l'un plutôt que sur l'autre, ID. *édit.* COUS. Avant que d'asseoir son jugement, BOSS. *Serm. Quinq.* 1. ‖ 3° En termes d'eaux et forêts, asseoir les ventes, marquer le canton de bois qui doit être coupé. ‖ 4° En termes de doreur, asseoir l'or, le poser sur une première matière qui lui sert de fond ou de soutien, pour lui donner du relief et de l'éclat. ‖ 5° En termes de peinture et de sculpture, asseoir une figure, lui donner une position naturelle et un bon équilibre. ‖ 6° En termes de manége, asseoir, faire plier les jambes à un cheval. Asseoir un cheval sur ses hanches. ‖ 7° Faire asseoir quelqu'un, dire à quelqu'un de s'asseoir. L'ayant fait asseoir, il lui dit. Il les fait asseoir sur un banc de gazon. Faire asseoir quelqu'un à sa table, l'inviter à se mettre à table avec soi. ‖ Fig. Le premier prince qui a fait asseoir avec lui la religion sur le trône, MASS. *Triomphe.* ‖ 8° S'asseoir, *v. réfl.* Se mettre sur un siége, se tenir sur son séant. Je m'assieds, les domestiques s'empressent. Asseyez-vous sur les bancs. Nous nous assîmes dans un pré. S'asseoir à table. Il s'assit à la droite du préfet. On le fait s'asseoir dans une belle chaise d'ivoire, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 3. [Ils] s'asseient en prélats les premiers à vos tables, RÉGNIER, *Sat.* II. Les marquis tantôt se lèveront, tantôt s'assoiront, suivant leur inquiétude naturelle, MOL. *Impromptu*, 3. ‖ 9° Se poser en parlant d'un oiseau. Le rossignol s'assoit sur une branche.

— REM. L'Académie écrit j'assoirai, sans *e*, mais je surseoirai avec un *e*. Il faudrait remettre la concordance entre ces deux verbes que rien ne doit séparer, afin de diminuer des exceptions qui compliquent inutilement l'orthographe.

— HIST. XIe s. Al faldestoed s'est Marsilies assis, *Ch. de Rol.* XXXIV. Dessus s'asiet li paien Baligant, *ib.* CCLXXXVIII. ‖ XIIe s. S'asist li rois, *Ronc.* p. 6. Sor son chief font un vert haume asseïr, *ib.* p. 55. Tant [j'] ai en lui [elle] ferme assis mon courage, Qu'ailleurs [je] ne pense.... *Couci*, XIX. Ses blans dois lons et traitis, Son gent cors et son clair vis, Et sa bouche bien assise, *ib.* p. 120. [Dame] Où toute valeur souploie [abonde] Et où tout bien est assis, *ib.* Diex est assis [assiégé] en son saint heritage, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Dame, l'amour qu'ailleurs avez assise, [je] Deüsse avoir par loiauté conquise, AUDEFR. LE BAST. *ib.* p. 7. Quant li rois eut mangié et la courz fu assise, *Sax.* XXIII. Prist la curune del chief le rei, ki d'or esteit e asise de pierres preciuses, si l'asist sur sun chief, *Rois*, 162. Lur message [ils] unt bien dit e lur moz bien asis, *Th. le mart.* 53. L'apostolies l'asiet juste lui erramment, *ib.* 58. E à sa quesine furent asis, chascun jur, dis bues gras de guarde e vint ki venient de la cumune pasture, *Rois*, 239. ‖ XIIIe s. Si est [la ville] moult biele et moult bien assise, VILLEH. LX. Les table furent mise, [ils] s'assirent au souper, *Berte* III. Lors [elle] s'assiet sous un arbre, car li cuers li douloit, *ib.* XXVIII. Taille et tonlieus [impôts] [elle] assist au païs par maistrie, *ib.* LX. Dessur les marcheans [elle] fist coustume [impôt] asseïr, *ib.* LXIII. En la chambre s'assient tous trois sur des tapis, *ib.* LXXV. Et si [je] vous assenai au pays de ma tente, *ib.* CXL. Symeons li Beate asset lez lui, mout [elle] fu taisant et coie, *ib.* LXVII. Et tout li barons seroient entour li, et cil en cui chef tête ele asseroit la corone seroit rois, *Chron. de Rains*, p. 19. Se yma[giers] paintres assiet argent seur estain, l'euvre est fausse, se ele ne li est commandée a faire, *Liv. des mét.* 158. Lors commencerent à laver, Atant ascent au soper Li chevaliers et sa mesnie, *Ren.* 22128. [La fortune] .... Et leur assiet, comme marastre, Au cuer un dolereux emplastre, *la Rose*, 4643. Li ung [arbre] fu long de l'autre assis, Plus de cinq toises ou de sis, *ib.* 1378. Et le seignor deit le gage receveir et asseir le jor de la bataille ou quarantisme jor, *Ass. de Jér.* 120. Adont ses hons li doit requerre qu'il li assiece jour, et il vra volentiers querre se [sa] delivrance, BEAUM. LXII, 2. Il est dit dessus que l'assiete de ceoz [coûts] qui sont fet por le commun porfit doit estre assize [fixée, établie] par le serement de bone gent, ID. XXV, 17. ‖ XVe s. Et point ne s'espargnoient, mais s'assoient les glaives [lances] l'un sur l'autre en poussant [combat singulier de deux chevaliers], FROISS. II, II, 80. Et vinrent l'un contre l'autre asseoir leurs glaives, ID. II, II, 81. Ainsi comme vous avez ouy, fu la forte ville de Calais assise [assiégée] par le roi d'Angleterre, ID. I, I, 322. En cette isle de France est bien assise cette ville de Paris de povoir fournir deux si puissans ostz, car jamais nous n'eusmes faulte de vivres, COMM. I, 8. Les villes assises sur la riviere de Somme, ID. I, 12. Quand le premier mets fut assis [servi], LOUIS XI, *Nouv.* XLIX. ‖ XVIe s. Ils alleguent qu'on ne peut assoir un jugement, sinon que la cause soit cognue, CALV. *Instit.* 501. Mais qui en Dieu son espoir assera, MAROT, IV, 270. [La pierre rebutée] A esté assise et plantée Au plus haut du principal coin, ID. IV, 329. Plus matin que la garde Assise au point du jour, ID. IV, 333. Il estudioyt quelque meschante demye heure, les yeulx assiz dessus son livre, RAB. *Gar.* I, 21. Il s'asseoyt à table, et commençeoyt son repas par.... ID. *ib.* I, 21. Si je m'assys à table, je boiray, ID. *ib.* 39. Les aultres remparoyent murailles, asseoyent sentinelles, ID. *Pant.* III, *Prol.* Assoyez vous là, et que plus on ne vous le die, ID. *ib.* V, 11. Ces peuples sont assis le long de la mer, MONT. I, 236. Où asseons nous cette renommée que nous allons questant avecques si grand peine? ID. I, 317. Pour avoir mal assis une escabelle, ID. III, 146. Un maistre d'hostel, en asseyant les plats, lui repandit un potage sur un saye de velours qu'il portoit, DES PER. *Contes*, XLIX. Elle supplia au juge d'asseoir les despens sur sa fille, ID. *ib.* CXXIII. Les jeux qui se jouent d'assis, YVER, p. 598. Il ordonna que, qui voudroit asseoir sur son fond des ruches d'abeilles, qu'il les assist à 300 pieds pour le moins, loing de celles qui paravant auroient esté assises autour de luy, AMYOT, *Solon*, 47. Il assiet l'estat de son accusation sur un si sainct fondement, que.... M. DU BELL. 496. Puis le chirurgien s'asseoira sur le banc vis à vis du patient, PARÉ, XV, 23. Le patient s'asserra sur une petite selle dans la dite cuve, ID. XXV, 43. De ne se laisser decevoir aux commis es impositions, lors qu'ils en asseent et despartent les deniers, O. DE SERRES, 14. Nous asserrons nostre logis des champs en lieu sain, ID. 17. Assisons nous sur ceste molle couche, RONS. 185. Les uns ayans pitié des hommes et des naux [nefs], S'assesent sur les masts, comme deux feux jumeaux, ID. 877.

— ÉTYM. Picard, *assir, achir;* Berry, *assidre ;* provenç. *assezer, assire, asir;* ital. *assedere;* de *adsidere*, de *ad*, à, et *sedere*, être assis (voy. SEOIR). *Assidre* du Berry suppose un changement de conjugaison, de *assidēre* en *assidĕre*, avec changement d'accent. Les deux conjugaisons *j'assieds* et *j'assois* sont la trace de deux prononciations provinciales qui avaient cours dans l'ancien français : *j'assois* dans le centre, *j'assieds* dans l'ouest.

ASSERMENTÉ, ÉE (a-sèr-man-té, tée), *part. passé.* Qui a prêté serment. Fonctionnaire assermenté. ‖ Prêtre assermenté, ecclésiastique qui, à l'époque de la constitution civile du clergé (1790), avait prêté le serment.

ASSERMENTER (a-sèr-man-té), *v. a.* Faire prêter serment, en parlant des personnes auxquelles on confère des offices publics. Assermenter un fonctionnaire.

— HIST. XVIe s. Ils refuseroient d'en rendre tesmoignage, assermentez par un juge [sommés de déposer sur la foi du serment], MONT. I, 103. Sur cela Andelot, ayant assermenté [fait jurer le secret] les principaux chefs, D'AUB. *Hist.* I, 268.

— ÉTYM. À et *serment.*

† **ASSERTIF, IVE** (a-sèr-tif, ti-v'), *adj.* Qui a le caractère de l'assertion. Une proposition assertive. ‖ En termes de philosophie, même sens que assertoire.

— ÉTYM. Voy. ASSERTION.

ASSERTION (a-sèr-sion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Proposition qu'on affirme. Assertion vraie, fausse. Il détruisit par des faits les assertions de son adversaire.

— HIST. XIVe s. Nulz ne sera doresenavant receu à faire monstre [revue] par cedule ou par assersion de sa parole, mais sera chascuns tenus desoresmais de faire monstre armée, *Ordonn.* t. III, p. 35. ‖ XVIe s. Ce point n'a esté touché que pour une simple assertion, sans aucune demonstration, raison ou authorité ancienne, PARÉ, *Licorne*, *réplique.* Si de ce vous deffiez et en demandez assertion et signe usual, RAB. *Pant.* III, 49.

— ÉTYM. Provenç, *assertio;* de *assertionem*, de *asserere*, prendre, saisir, de *ad* (voy. À) et *serere*, entrelacer (voy. SÉRIE).

† **ASSERTOIRE** (a-sèr-toi-r') ou **ASSERTORIQUE** (a-sèr-to-ri-k'), *adj.* Terme de philosophie. Mot de la philosophie de Kant, désignant les jugements qui peuvent être l'objet d'une simple assertion, à laquelle ne se joint aucune idée de nécessité.

— ÉTYM. Voy. ASSERTION.

† **ASSERTORIQUE** (a-sèr-to-ri-k'), *adj.* Voy. ASSERTOIRE.

ASSERVI, IE (a-sèr-vi, vie), *part. passé.* Rendu esclave. La patrie asservie. Asservi par les passions. Asservi aux circonstances. Du Danube asservi les rives désolées, RAC. *Baj.* II, 1. La Judée asservie et ses remparts fumants, ID. *Bérén.* II, 2. Quoi! votre âme à l'amour en esclave asservie, ID. *Andr.* I, 1. Ainsi à ses lois tient mes vœux asservis, ID. *Phèd.* IV, 2. Rome à trois affranchis si longtemps asservie ID. *Brit.* I, 2. Je vois à l'amour seul ma maîtresse asservie, VOLT. *Zaïre*, I, 5. Deux sceptres en ma main, Albe à Rome asservie Parlent bien hautement en faveur de sa vie, CORN. *Horace*, V, 3. Vit-on jamais une âme en un jour.... Asservie en esclave à plus d'événements, ID. *ib.* IV, 3. Sous tes lois me tenant asservie, ID. *Cinna*, III, 4. Être asservi par les lois de l'honneur au dérèglement de la conduite d'autrui, MOL. *le Fest.* III, 5. À ses lois je me trouve asservie, ID. *Psy.* V. Malgré le sort qui sous sa loi Tient la vertu même asservie, BÉRANG. *Filleule.* Ces astres asservis à la loi qui les presse, S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse, VOLT. *Henr.* VII.

ASSERVIR (a-sèr-vir), j'asservissais, asservissant, *v. a.* ‖ 1° Réduire à l'état d'esclavage ou de simple dépendance. César asservit son pays.... Mon père asservit le Jourdain, VOLT. *Zaïre*, I, 2. ‖ Absolument. Insensé qui croit asservir et se dispenser d'obéir! P. L. COUR. I, 226. ‖ 2° Par analogie. Cet hymen m'asservit et le fils et la mère, VOLT. *Mérope*, IV, 1. ‖ 3° Fig. Ses vertus ont asservi tous les cœurs. Ma frugalité Asservit la nature à mon austérité, VOLT. *Fanat.* II, 4. Indigne d'asservir le cœur d'un honnête homme, MOL. *Mis.* III, 7. Et j'ai bien fait aussi d'asservir ma raison En si belle prison, MALH. V, 4. ‖ 4° S'asservir, *v. réfl.* Se soumettre. Il ne s'asservit à aucune règle. Il s'asservissait aux volontés de sa femme. Donnant ma liberté, je me suis asservi. RÉGNIER, *Sat.* II.

— HIST. XIIe s. Tous li moins courrouciez s'estoit bien aatis Qu'ains i lairroit la teste que il fust aservis, *Sax.* XXVI. ‖ XIIIe s. Depuis en fu la ville assez plus asservie, *Berte*, LX. As-tu or bon seignor servi, Qui si t'a pris et asservi Et te tormente sans sejor? *la Rose*, 4252. Donc avés-vous outréement La mort d'enfer bien deservie, Qui tel gent avés aservie, *ib.* 12530. Tout me voil [je me veux] à vous asservir, Pour vous honorer et servir, *ib.* 14985. Les seignors qui auroient un tel don fait, auroient aservi trop malement tote lor seignorie, *Ass. de Jér.* I, 272. Il loist bien à afranquir ses enfans, et non à aservir, BEAUM. XLV, 21. Onques nul jor Dieu ne servi, Ainçois ai le cors asservi À pechier, por l'ame confondre, RUTEB. II, 113. Trop par ainme [aime] son aise qui lait [laisse] l'arme [âme] asservir, Qu'en enfer sera serve par son fol messervir, ID. *ib.* 139. ‖ XVe s. Dix et set ans ay au Satan servi, Au monde aussi et à la char pourrie, Oublié Dieu, et mon corps asservi À celle court de tout vice nourrie, E. DESCH. *De l'intér. des cours.* [Le prince doit] requerir crueusement Son ennemi, et mener doucement Ses vrais subgiez, sans asservir nulli, ID. *Des vertus accessoires.* ‖ XVIe s. Vous asservez les personnes, pillez leurs

biens et ruinez leurs villes, AMYOT, *Cam.* 27. Ceste corruption a esté cause de reduire la chose publique en monarchie, en asservant et assubjettissant les armes mesmes à l'argent, ID. *Cor.* 19. Ilz ne asservirent ville quelconque qu'ilz eussent prise, ID. *Pélop. et Marcel. comp.* 1. La Rochelle ne pouvoit estre assiegée que la riviere de Sevre, asservie par le Doignon et Maillezais, ne fut entierement libre, D'AUB. *Vie*, CXXXIV.

—ÉTYM. *À* et *servir;* dans le XVIe siècle, on a conjugué ce verbe comme *servir;* ce qui est la vraie conjugaison; et conjuguer *asservir* comme nous faisons, c'est confondre la conjugaison qui vient de *ire* latin avec celle (par exemple *fleurir*) qui vient de *iscere*.

† **ASSERVISSABLE** (a-sèr-vi-sa-bl'), *adj.* Néologisme. Qui peut être asservi.

— ÉTYM. *Asservir.*

ASSERVISSANT, ANTE (a-sèr-vi-san, san-t'), *adj.* Qui asservit. Condition asservissante.

ASSERVISSEMENT (a-sèr-vi-se-man), *s. m.* État de servitude, action d'asservir. Tenir un peuple dans l'asservissement. L'asservissement de la Grèce par les rois macédoniens. Asservissement aux usages, aux idées reçues. Soit aigreur contre Fénelon, soit asservissement au parti contraire, VOLT. *Louis XIV, quiétisme.*

— ÉTYM. *Asservir.*

† **ASSERVISSEUR** (a-sèr-vi-seur), *s. m.* Celui qui asservit. C'est le grand asservisseur des rois et des consciences, le grand despote religieux, Grégoire VII, qui favorise la hardiesse et le premier élan de l'esprit populaire, VILLEMAIN, *Cours de littér. Moyen âge*, t. I, p. 28.

ASSESSEUR (a-sè-seur), *s. m.* Magistrat adjoint à un juge principal pour l'aider et le remplacer.

— HIST. XIIIe s. Le dieu d'amors cil costoioient [étaient assis à côté], Et comme assessour se seoient, *Nouv. Rec. de fabl.* I, 294. Li bailli ou li prevos, quant il en ont mestier por lor ensoine, poent fere acesseurs por aus [eux], BEAUM. 36. || XIVe s. Capitouls, sindics, tresoriers, accesseurs ou autres officiers de villes, DU CANGE, *accessor.* || XVe s. Le substitut ou accesseur de notre procureur, ID. *ib.* || XVIe s. Les rois, dont les lieutenants, ausquels ils donnent la charge de gouverneur, sont comme leurs assesseurs, CALV. *Instit.* 402.

— ÉTYM. Provenç. *assessor;* espagn. *asesor;* ital. *assessore;* de *assessorem*, de *adsidere* (voy. ASSEOIR).

† **ASSESSORAT** (a-sè-so-ra), *s. m.* Office d'assesseur.

† **ASSESSORIAL, ALE** (a-sè-so-ri-al, a-l'), *adj.* Qui est d'un assesseur. Droits assessoriaux.

† **ASSETTE** (a-sè-t'), *s. f.* Marteau avec une tête d'un côté et de l'autre un tranchant, large de deux pouces et un peu recourbé vers le manche; les couvreurs s'en servent pour dresser, couper et clouer les lattes et les ardoises, et les tonneliers pour polir et arrondir les douves des tonneaux.

— ÉTYM. Même radical que *asseau*.

ASSEZ (a-sé; le *z* se lie; j'ai assez attendu, dites : a-sé-z attendu. Chifflet, (*Gramm.* p. 219, dit : « En ce mot plusieurs ne prononcent pas le *z* devant les voyelles : j'ai assez attendu, ils prononcent : j'ai assé attendu. » Cela arrive encore souvent aujourd'hui dans la prononciation non soutenue), *adv.* || 1° Autant qu'il en faut. L'avare n'a jamais assez. La ville ne lui parut pas assez grande. Assez longtemps. Ce n'est pas assez pour eux de donner des préceptes. C'est assez parler de nos affaires. Autrement, un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasié d'années et de jours, et que vous avez assez vu les saisons se renouveler et le monde rouler autour de vous, ou plutôt que vous vous êtes assez vu rouler vous-même et passer avec le monde, BOSS. *le Tellier.* Quoi donc! n'est-ce pas assez que nous soyons attaqués au dedans et au dehors? ID. *ib.* Ces belles années, dont on ne peut assez admirer le cours glorieux, ID. *ib.* Ah! pour cela il est toujours assez bonne heure, MOL. *Dép. am.* IV, 1. Sur vous l'on sait assez que je jette les yeux, REGNARD, *Joueur*, II, 4. || Bien assez. Il a été bien assez humble. J'ai bien assez vécu. || C'est assez, c'en est assez, en voilà assez, et, elliptiquement, assez; n'en parlons plus, n'en disons pas davantage. || Assez de. Il est tombé assez de pluie. Et sans atteindre au but où l'on ne peut atteindre, Ce m'est assez d'honneur.... MALH. V, 30. Assez de funestes batailles, Et de carnages inhumains, ID. III, 2. || Avoir assez d'une chose, en avoir suffisamment, et, quelquefois, en être fatigué, rassasié. || 2° Assez d'autres, un nombre bien suffisant, autant que j'en voudrai. Assez d'autres États lui prêteront asile, CORN. *Sertor.* II, 4. Assez d'autres sans vous n'ont pas mis en oubli.. ID. *Cinna*, I, 2. Assez d'autres sans moi soutiendront vos lauriers, ID. *Hor.* V, 2. Assez d'autres viendront, à mes ordres soumis, Se couvrir des lauriers qui vous furent promis, RAC. *Iph.* IV, 6. || 3° Quelque peu, dans un sens qui est ou diminutif ou augmentatif suivant les mots : elle est assez jolie, c'est-à-dire elle n'est qu'un peu jolie; une lettre assez longue, c'est-à-dire qui dépasse la longueur ordinaire. Assez petit. Il est assez mal traité par la critique. Nous louons parfois des gens assez médiocres. Elle s'approcha du bûcher, en s'exposant assez. Il fit assez de chemin. Il est assez étonnant que.... Ma présence est assez inutile en ce lieu, REGNARD, *Joueur*, III, 2. Nous pouvons nous y faire un assez beau destin, CORN. *Sertor.* IV, 2. Et d'abord je trouvai ses princes assemblés Qu'un péril assez grand semblait avoir troublés, RAC. *Andr.* I, 1. || 4° Assez et trop longtemps, locution poétique signifiant pendant trop longtemps. Assez et trop longtemps ma lâche complaisance De vos jeux criminels a nourri l'insolence, BOIL. *Sat.* IX. Assez et trop longtemps mon amitié t'accable, RAC. *Andr.* III, 1. Assez et trop longtemps sous ma feinte poursuite, ROTR. *Vencesl.* III, 2. Assez et trop longtemps votre discours la flatte, CORN. *Cid*, III, 6. || 5° Assez peu, assez souvent, assez rarement; dans ces locutions, assez est explétif. C'est un homme d'assez peu d'esprit. Assez peu éloquent. Il venait assez rarement au sénat. || 6° Assez pour.... devant un infinitif. Il est assez riche pour acheter ce domaine. Était-il assez sot pour croire...? Personne n'est assez méchant pour vouloir le paraître. Il n'y eut personne d'assez dur pour ne pas pleurer. || On a dit, dans le même sens, assez de.... Les Athéniens ordonnèrent une punition de mort contre le premier qui serait assez hardi de proposer la guerre, FÉN. *Solon.* || On a dit aussi : assez.... que de. Nous avons été assez ingrats que de faire servir les créatures contre le Seigneur même, à qui elles appartiennent, MASS. *Profession religieuse, sermon* 3. Quel châtiment ne doivent pas attendre les ministres du temple eux-mêmes, s'ils sont assez malheureux que d'en abuser? ID. *Revenus ecclésiastiques.* Si l'on est assez malheureux que de retomber, ID. *Inconst.* C'est une tournure très-fréquente dans Massillon. || 7° *S. m.* Séparer le peu d'avec le beaucoup, l'assez d'avec le trop, BAYLE, *Dict. hist. Chrys. remarque O.*

— SYN. ASSEZ, SUFFISAMMENT. Suffisamment exprime que ce qu'on a suffit, mais ne va pas au delà. Assez exprime que ce qu'on a non-seulement suffit, mais encore satisfait amplement à ce que nous voulons. Ce qui suffit ne surabonde pas; ce qui est assez peut surabonder. De plus, au point de vue de la syntaxe, assez reçoit facilement un complément avec *de*; ce que suffisamment ne fait pas, au moins dans le style correct.

— HIST. XIe s. En ceste terre ad assez osteiet [fait la guerre], *Ch. de Rol.* III. Assez est mieuz qu'il i perdent les chefs [têtes], *ib.* III. Dient paien : de ce avom asez, *ib.* V. Neymes li dux et des autres asez, *ib.* LIII. Or endreit sei at il asez que faire, *ib.* CLV. Asez i meurent et des uns et des autres, *ib.* CCLIV. Baptizét sont asez plus de cent mille, *ib.* CCLXVIII. || XIIe s. Asez oez que Guenes va disant, *Ronc.* p. 35. Mieux vaut Mahons que St Pieres assez, *ib.* p. 41. Assez savez quex est li cuens Rolanz, *ib.* p. 84. Ains que tu l'aies, auras assez à faire, *ib.* p. 145. Se je vous aim, j'i assez ai raison, *Couci*, II. Assez aim [j'aime] mieux mourir en bon desir, Que vivre irez et m'amie haïr, *ib.* IX. Ainçois me dout [je crains] qu'en trestout mon aage [je] Ne puisse assez lui [elle] et s'amour servir, *ib.* XIX. Car j'ai assez autre chose à penser, QUESNES, *Romanc.* p. 100. Il leur a demandé : quels nouveles, baron? — Sire, ce dist Gisarz, assez [nous] vous en diron, *Sax.* XXII. || XIIIe s. Et là trova il pelerins assés et gens qui s'en alloient en l'ost, VILLEH. XLII. Et furent assez plus que cil qui estoient devant Constantinoble, ID. C. Et la dame n'ot pas assez de vesteüre, *Berte*, XLII. Elle amast assez mieux que elle eüst mentit, *ib.* LIII. Qui n'avoit encores passés, Si cum je cuit [crois], douze ans d'assés [de beaucoup], *la rose*, III, 1270. Pour ce que il croient que il seront assez plus aise quant il seront mors, que il n'estoient devant, JOINV. 260. || XIVe s. Dieu loent [ils], sans estre lassés, Aussitost d'un pou com d'assez, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 21. Ceulx ici mesmes profitassent plus assez en telles besongnes, se avecques la bonne abilité de nature que ilz ont, ilz eussent la doctrine, ORESME, *Prol.* || XVe s. L'autre [fils] eut nom Jean d'Eltheus et mourut assez jeune, FROISS. I, I, 3. Si gasterent tout le pays, et ardirent jusques à la cité de Durreunne, et assez outre, ID. I, I, 30. Et dit le roi d'Angleterre à son cousin le comte Derby qu'il prist assez or et argent, et le donnast et departist largement aux chevaliers et escuyers.... ID. I, I, 215. Ils les haioient plus assez que les Escots, ID, I, I, 31. Et à ce temps là les Escots aimoient et prisoient assez peu les Anglois, et encore font ils à present, ID. I, I, 34. Il leur sembla qu'ils seroient forts et puissans assez pour la conquerre, ID. I, I, 97. En ladicte bataille estoient mors huyt mil hommes et autres menues gens assez, COMM. V, 3. Et que ils avoient passé la riviere; c'estoit assez et suffisoit bien sans passer celle.... ID. I, 2. || XVIe s. Assez moins que.... MONT. I, 11. Non-seulement en basque, les femmes.... mais assez ailleurs, et, qui plus est, en.... ID. II, 201. Rien n'a qui assez n'a, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 249.

— ÉTYM. Bourguig. *aissez;* provenç. *assatz;* anc. espagn. *asaz;* portug. *assaz, assas;* ital. *assai;* de *ad*, à, et *satis*, suffisamment (voy. SATIÉTÉ). Dans l'ancien français, *assez*, comme aujourd'hui encore *assai* en italien, voulait dire beaucoup.

ASSIDU, UE (a-si-du, due; quelques-uns disent a-si-dù), *adj.* || 1° Exact à se tenir où il doit être. Cet employé est assidu à son bureau. Magistrat assidu aux audiences. || 2° Qui a une application soutenue. Un enfant assidu, ... Que tous les Juifs, dans Suze répandus, À prier avec vous jour et nuit assidus, RAC. *Esth.* I, 3. D'écoliers libertins une troupe indocile, Loin des yeux d'un préfet au travail assidu, Va tenir quelquefois un brelan défendu, BOIL. *Lutr.* ch. III. Écoutez tout le monde, assidu consultant; Un fat quelquefois ouvre un avis important, ID. *A. poét.* IV. Ils ont beau vers le ciel leurs murailles accroître, Beau d'un soin assidu travailler à leurs forts, MALH. II, 12. || 3° Qui rend des soins continuels à une personne. Soyez assidu auprès de ce pauvre malade. On a nommé huit ou dix hommes, avec 600 fr. de pension, pour être assidus auprès de M. le Dauphin, SÉV. 406. .... Qui pourra montrer une marque certaine D'avoir meilleure part au cœur de Célimène, L'autre ici fera place au vainqueur prétendu, Et le délivrera d'un rival assidu, MOL. *Mis.* III, 1. Apparemment, lui dis-je, que vous avez quelque charge ou quelque emploi qui vous empêche d'être plus assidu auprès d'elles, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. Compagne assidue, RAC. *Esth.* I, 1. Qui est plus esclave qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu? LABRUY. 8. || 4° En parlant des choses, continu, constant. Ces plaintes assidues, RAC. *Brit.* IV, 2. Il n'avait plus pour moi cette ardeur assidue, Lorsqu'il passait les jours attachés sur ma vue, ID. *Bérén.* I, 4. Par des vœux assidus je crus les détourner, ID. *Phèd.* I, 3.

— HIST. XVIe s. Le flatteur est en cela assidu, continuel, sans jamais se lasser, AMYOT, *Comm. discern. le flatt.* 38.

— ÉTYM. Provenç. *assiduos;* anc. catal. *assiduit;* anc. espagn. *asiduo;* ital. *assiduo;* de *assiduus*, de *assidere*, être assis auprès (voy. ASSEOIR). On disait plus volontiers, au XVIe siècle, *assiduel* qu'*assidu*. Le provençal *assiduos* suppose un mot barbare *assiducsus*.

ASSIDUITÉ (a-ssi-du-i-té; quelques-uns prononcent a-si-du-i-té), *s. f.* || 1° Présence assidue dans un lieu, près de quelqu'un. Assiduité d'un juge aux audiences. Il paye aussi libéralement les assiduités ou plutôt l'oisiveté de ses courtisans que les campagnes laborieuses de ses capitaines, MONTESQ. *Lett. pers.* 37. Et l'assiduité près d'un charmant objet N'attend point notre aveu pour faire son effet, CORN. *Pulchér.* IV, 3. Il interprète malignement certaines assiduités suspectes, MASS. *Injust.* || 2° Application continuelle. L'assiduité de cet employé lui valut de l'avancement. L'assiduité au travail. Son goût pour s'instruire, son assiduité à l'étude, VOLT. *Lettr. Schouvalof*, 11 nov. 1759.

— HIST. XVIe s. La longueur du temps adjouxtée à l'assiduité du labeur en la manufacture d'un ouvrage, lui donne force et vigueur de longue durée, AMYOT, *Péric.* 26. Par diligence et assiduité d'advocasser, ID. *Crassus*, 11.

— ÉTYM. Provenç. *assiduitatz;* anc. espagn. *asiduidad;* portug. *assiduidade;* ital. *assiduità;* de *assiduitatem*, d'*assiduus* (voy. ASSIDU).

ASSIDÛMENT (a-ssi-du-man; quelques-uns prononcent a-si-du-man; l'accent circonflexe indique la suppression d'un *e*), *adv.* D'une manière assidue. Travailler assidûment. Faire assidûment sa cour. Allez, et que partout on veille assidûment, BRIFAUT, *Ninus*, III, 3.

— REM. On remarquera l'accent circonflexe que met l'Académie, tandis qu'elle n'en met ni à absolument, ni à ambigument, etc. Il vaudrait mieux qu'elle suivît un système, et mît partout l'accent circonflexe ou le supprimât partout.

— HIST. XVIe s. Toutefois cela ne vient point d'icelle fontaine, ains de la source, laquelle luy administre assiduement ce qui peut suffire pour les nouveaux enfants, et pour les hommes qui en [illegible], CALV. 51.

— ÉTYM. Assidue et le suffixe *ment*. Anc. espagn. *assiduamente*; ital. *assiduamente*. Au XVIe siècle, on disait d'ordinaire *assiduellement* (voy. l'étymologie d'ASSIDU).

ASSIÉGÉ, ÉE (a-sié-jé, jée), *part. passé*. 1° Qui est mis en siége. La ville assiégée par l'ennemi. Ils furent assiégés. De Romains le rivage est chargé, Et bientôt dans ces murs vous êtes assiégé, RAC. *Mithr.* IV, 7. || 2° Autour de qui on se presse. Nous nous voyons sans cesse assiégés de témoins, Et les plus malheureux osent pleurer le moins, RAC. *Iph.* I, 5. || 3° Fig. Accablé. Nous sommes assiégés de soucis. De soupçons, d'ennuis assiégé, Dorval n'a ni bu ni mangé, BÉRANG. *Deo gratias.* || 4° Substantivement. Les assiégés ont fait une vigoureuse sortie. L'assiégé a longtemps défendu les approches.

ASSIÉGEANT, ANTE (a-sié-jan, jan-t'), *adj.* 1° Qui assiége une place forte. Les troupes assiégeantes. || 2° *S. m.* L'assiégeant avait fait de grands progrès. Mais se mêler ici parmi les assiégeants, VOLT. *Adélaïde*, I, 3.

† **ASSIÉGEMENT** (a-sié-je-man), *s. m.* Action d'assiéger.

— HIST. XVIe s. Deux batailles et deux assiegemens donnent l'entiere victoire, LANOUE, 109. Joustes, escarmouches, batailles feintes, assiegemens de place, [illegible], 24.

— ÉTYM. *Assiéger.*

ASSIÉGER (a-sié-jé), j'assiége, nous assiégeons, j'assiégeais; j'assiégeai; j'assiégerai; j'assiégerais, *v. a.* || 1° Faire le siége d'une place. On sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les assiége et tout est ouvert à sa puissance, BOSS. *Marie-Thérèse.* Il Nous surprend, nous assiége et fait un tel effort, Que, la ville aux abois, on lui parle d'accord, CORN. *Rodog.* I, 6. || 2° Par extension, se presser autour. Les curieux assiégeaient la porte du tribunal. Les vents déchaînés assiégent les rochers sourcilleux. Du palais cependant il assiége la porte, RAC. *Esth.* II, 1. Je n'assiége pas la porte des grands, BOSS. III, *Vitur.* 3. Ceux-ci de la faveur assiégent les sentiers, LAMART. *Harm.* IV, 11. || 3° Fig. Obséder, importuner, poursuivre. Il m'assiége de ses supplications, de ses plaintes. Ses créanciers l'assiégent à toute heure. Ce souvenir m'assiége. Beaucoup de maux assiégent la vieillesse. Mathan.... Plus méchant qu'Athalie à toute heure l'assiége, RAC. *Athal.* I, 1. Il viole en un jour les droits des souverains, Ceux même des autels où ma fureur l'assiége, ID. *Andr.* V, 4. Les discours flatteurs assiégent leur trône, MASS. *Tent.* Le révérend père vint assiéger ses derniers moments, VOLT. *L'h. aux* 40 *écus.* Non qu'après tout Valois [Henri III] ait un cœur inhumain, Mais l'exemple du crime assiégeait sa jeunesse, ID. *Henr.* II.

— HIST. XIe s. En Saragoze vous viendrat asegier, *Ch. de Rol.* XXXV. || XIIe s. David se curegad forment, e assejad la cited, e prist la tur de Syon, ço est la cited David, *Rois*, 137. En vain se travilleroit por esleveir noz cuers, s'il ne savoit ke li creeres de nostre salveteit fust assigiez [assis] en ciel, ST BERN. 525. E il les avironerent tot en tor e les assegierent, *Machab.* I, ch. 6. Ainz que passast la matinée, Orent lur gent tute ordenée, Des or est Paris assegiez, BENOIT, II, 3999. || XIIIe s. Et bien cuidoit certainement que ce fussent Grieu qui le venissent assegier, VILLEH. CLXII. Einsi se logea li os, et fu Jadres assegié droit au jor de feste Saint-Martin, ID. XLVI. De joste lui [il] l'a aseigié [assis], *Ren.* 15131. Un jor que li dux repaira, Molt ot grant gent, si aseja La cité, e tendi ses tentes, *Grégoire le Grand*, p. 58. || XVe s. Si issirent de Nantes et allerent assieger Rennes tout autour, FROISS. I, I, 170. || XVIe s. Nostre chevet assiegé de medecins et de prescheurs, MONT. I, 90. Leurs affaires vous tiennent encore assiegée [occupée], ID. II, 69.

— ÉTYM. Berry, *assiéger*, *assiéter*, *assiter*, asseoir; provenç. *assetjar*, *assetiar*, *asetiar;* catal. *assetjar*, *assitiar;* espagn. *asediar;* ital. *assediare;* bas-lat. *assediare*, avec les deux sens de donner un siége et mettre le siége; de *ad*, à, et d'une forme barbare *sedia* dérivée de *sedes* (voy. SIEGE, et, pour les formes qui ont un *t*, ASSIETTE).

† **ASSIEN, IENNE** (a-ssiin, ssiè-n'), *adj.* Pierre assienne, pierre à laquelle dans l'antiquité on attribuait la propriété de consumer les corps des morts.

— ÉTYM. *Assos*, ville de Lycie.

† **ASSIENTE** (a-si-in-t') ou **ASSIENTO** (a-si-in-to), *s. m.* Marché par lequel le gouvernement espagnol cédait à une compagnie le droit d'importer des esclaves dans les colonies.

— ÉTYM. Espagn. *asiento*, marché, convention, proprement siége (voy. ASSIETTE à l'étymologie).

† **ASSIENTISTE** (a-si-in-ti-st'), *s. m.* Celui qui avait des actions dans la compagnie de l'Assiente.

— ÉTYM. *Assiente.*

ASSIETTE (a-siè-t'), *s. f.* 1° Manière de se poser, d'être posé. Ce malade ne peut se tenir longtemps dans la même assiette. Déranger quelqu'un de son assiette. L'assiette d'une poutre. Les jambes trop courtes, point d'assiette de pied, BUFFON, *l'Unau.* Par analogie. Les hommes errants dans les bois n'ayant pris une assiette plus fixe, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || Terme de manége. Perdre son assiette, n'être pas solide sur la selle. Donner l'assiette, bien placer sur la selle. Un bon cavalier ne perd jamais son assiette. || L'assiette d'un navire, la situation la plus favorable à la navigation. || 2° Position topographique d'une maison, d'une ville, etc. Assiette d'un lieu. Cette ville a une assiette favorable. Choisir l'assiette du camp. De grandes plaines où il y a peu de ces forts d'assiette, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 13. L'assiette en est heureuse et l'accès difficile, CORN. *Agés.* III, 1. Le général n'avait pas la première notion de l'assiette ni de la disposition d'un fourrage, ST-SIM. 158, 68. || 3° L'assiette d'un impôt, sa répartition. L'assiette d'une rente, le fond sur lequel elle est établie. Assiette de terre, indique, dans les anciens titres, l'engagement d'un immeuble ou la translation de sa propriété. || En termes d'eaux et forêts, faire l'assiette des ventes, marquer aux marchands les bois dont ils ont accepté la coupe. || 4° Fig. État, disposition de l'esprit. Garder son assiette. Quand l'esprit est dans son assiette. Faire sortir l'âme de son assiette. Et je veux bien périr comme vous l'ordonnez, Et dans la même assiette où vous me retenez, CORN. *Cinna*, IV, 4. Une atteinte secrète Ne laisse pas mon âme en une bonne assiette, MOL. *le Dép.* I, 1. Si votre esprit demeure dans la même assiette, BOSS. *Lett.* 30. Les hommes commencent par l'amour, finissent par l'ambition, et ne se trouvent dans une assiette plus tranquille que lorsqu'ils meurent, LA BRUY. 4. Mlle Caminski est vive, violente même, la contredisant sans ménagement, et ne la tirant jamais de son assiette tranquille, [illegible] *Sur la princ. d'Ashkow.* Nous brûlons du désir de trouver une assiette ferme, PASC. *Dispr.* 2. Garde au sein du tumulte une assiette tranquille, BOIL. *Lutrin*, I. Jamais un de ces moments de vivacité qui ait pu marquer que sa grande âme était sortie de son assiette, MASS. *Conti.* Il n'est pas besoin d'un grand art pour faire sortir les meilleurs esprits de leur assiette, VAUVEN. *Max.* CCLXVIII. Laissant emporter son esprit, qui manque peut-être un peu d'assiette, au plaisir rapide de la surprise, ID. *Alcippe.* || 5° Vaisselle large et plate sur laquelle on mange. Je vous trouve aujourd'hui l'âme tout inquiète, Et les morceaux entiers restent sur votre assiette, BOIL. *Sat.* III. Un gourmand dans son assiette Fond le bien de ses aïeux, BÉRANG. *H. rangé.* Les assiettes des conviés seront creuses, afin que l'on puisse se présenter du potage et s'en servir à soi-même, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, NICOLAS DE BONNEFONS, *Délices de la Campagne*, p. 25, 5e édit. 1673. || Assiettes volantes, certaines assiettes creuses que l'on sert entre les plats et où l'on met des entrées. || Assiettes blanches, assiettes nettes qu'on donne en relevant celles qui ont servi. || Par extension, une assiette de potage, la quantité de potage qu'une assiette peut contenir. Jacob force son frère de lui céder son droit d'aînesse pour une assiette de lentilles, VOLT. *Phil.* II, 47. || Familièrement. Piquer l'assiette, manger habituellement chez les autres. Piqueur d'assiette et plus souvent pique-assiette, parasite. || Son assiette dîne pour lui, se dit de celui qui manque de venir à une table d'hôte et qui ne laisse pas de payer son dîner. || 6° Technologie. Terme de doreur sur tranche. Composition qu'on met sur la tranche d'un livre avant que de la dorer. || Cuve préparée et remplie des ingrédients nécessaires pour la teinture. || Tout ce qui dans une horloge supporte une pièce quelconque. || 7° Terme de paveur. Pavé mis au sens où il doit être sur le sable. Une assiette de pavés en plein sable. || 8° Autrefois, assiette à mouchettes, pièce qui était ordinairement d'orfévrerie ou d'étain, qui était faite en forme d'assiette, autour de laquelle il y avait des rayons avec un manche au bout, et sur laquelle on posait les mouchettes. On dit aujourd'hui porte-mouchettes. || 9° En termes de chasse, assiette de fer, sorte de piége.

— HIST. XIIIe s. Noz veismes debat que Pierres requeroit à Jehan qu'il li asseist dix livrées de terre, les queles il li devoit asseir de son heritage, il avoit il y avait, cinq ans qu'il li dut fere cele assiete d'une rente, BEAUM. IX, 7. Il avient à le [la] fois que cil qui font assiete por cous [couts] de quemins ou d'eglise ou d'aucun commun porfit et sont aus [eux] meïsmes de l'assiete, se mettent à mains [moins] en lor persone que les autres, ID. XXV, 16. || XIVe s. Pour ce que la cité estoit moult fort de murs et de asiete.... PERCEFOREST, fo 11, *verso*. Deux maistres d'hostel pour faire lever [laver] et ordener l'assiette des personnes [leurs places], *Ménagier*, II, 4. Prenez de la rouelle de la cuisse, et convient mettre avec, près d'autant de gresse de beuf; et de ce fait l'en six bons pastés d'assiette, *ib.* II, 5. L'ordonnance pour les nopces Hautecourt, pour vingt escuelles [couverts], ou [au] mois de septembre : assiette, roisins et pesches ou petis pastés, potages.... *ib.* II, 4. Premier mets et assiette : pommes cuites.... *ib.* Premier mets et assiette.... second mets.... tierce assiette.... quarte assiette, *ib.* [assiette signifie ici ce que nous nommons service]. Et fut l'assiette de la table telle que je vous dirai, FROISS. III, IV, 62. Si assemblerent à la jouste les deux chevaliers : mais sans ce que j'alonge plus ma matiere, pour deviser l'assiette des coups d'un chacun, *Boucicq.* I, ch. 13. Comme l'assiette de Champaigne et Brye leur estoit propice à tous deux, et que si le roy d'avanture le vouloit fouller du jour au lendemain, il pouvoit avoir le secours de Bourgongne, COMM. II, 15. Une assiette très forte [celle de Picquegny], ID. III, 3. Toutefois ne demoura pas qu'elle ne se mist en ses devoirs pour l'oster hors de cette melancolie, et pour assiette, en lieu de cresson [fig. par allusion au cresson sur lequel on pose le rôti], elle lui dit, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. || XVIe s. Le premier qui y mena un cheval leur feit tant d'horreur en cette assiette, qu'ils.... MONT. I, 237. Le privilege de quelque assiette particuliere aux assemblées publiques, ID II, 63. En assiette de terre, corvée ou peine de vilain n'est pour rien comptée, LOYSEL, 919. Ville bastie en une assiette bien forte, AMYOT, *Solon*, 55. Il feist ceste taxe et assiette de taille non seulement justement.... ID. *Arist.* 58. Sa très-belle assiete à cheval, CARL. I, 16.

ÉTYM. Provenç. *assieta*, assiette des taxes. Mot de difficile discussion. Il y a dans l'ancien français un mot *siet*, qui signifie fixé : un jour c'on i a siet, TAILLIAR, *Recueil*, p. 213. *Siet* vient du latin *situs*. situé (voy. SITE). De *siet* s'est formé, par *assiet*, mot fictif ou du moins qu'on ne trouve pas, le substantif *assiette*. Cela posé, il y a plusieurs autres formes à débrouiller. *Sentar*, provençal, catalan, espagnol et portugais, qui signifie être assis, est formé de *situs*, par l'intercalation de la nasale; de *sentar* dérivent *assentar* en catalan et en portugais, *asentar* en espagnol. Le provençal *assetar*, *usetar*, dérive de *ad* et de *situs*. Le provençal *assetiar*, *assitiar*, *aseti*[illegible]*r*, le catalan *assetjar*, *assitiar*, dérivent de *ad* et encore de *situs*, mais par l'intermédiaire d'un substantif barbare *sitius* ou *sitium*, dont l'espagnol *sitio*, lieu, porte témoignage. Le provençal *assestar*, asseoir, placer, et l'italien *assestare*, arranger, rendre un poids juste, être propre, convenable, sont plus incertains; cependant il est probable qu'ils viennent d'une confusion de *sessum*, supin de *sedere*, et de *situs*, d'où *assestar*. Il ne reste plus que l'italien *assettare*, asseoir, ajuster, suborner, châtrer; *assettato*, assis, d'accord; *assettamente*, poliment, proprement; *assettatore*, qui ajuste, qui pose; *assetto*, arrangement; ici les deux *t* font difficulté; aussi Diez tire-t-il *assettare* de *adsectare*, dérivé de *sectus*, coupé; signification qui va bien à châtrer, et qui peut s'accommoder aussi à celle de mettre en ordre, diviser, conduisant à ordonner; c'est à ce radical qu'il rattache le français *assiette.* On a vu plus haut que *assiette* est étroitement lié par la forme et par le sens à *siet;* quant à l'italien qui veut dire à la fois asseoir, ajuster, châtrer, faut-il admettre qu'*assetare* a été changé, par assimilation, en *assettare* qui, lui, viendrait de *adsectare*, comme Diez le dit : d'où alors les sens très-divers qu'il a? On suit sans peine la série des sens d'*assiette:* situation, puis place que les convives occupent à table, et premier, second, etc. service, enfin plat mis devant chaque convive.

ASSIETTÉE (a-siè-tée), *s. f.* Ce que tient une assiette. Une assiettée de potage.

— ÉTYM. *Assiette.*

ASSIGNABLE (a-si-gna-bl'), *adj.* Qui peut être assigné, déterminé. Il n'y a pas entre ces deux objets de différence assignable. De cette diversité naît

la première différence assignable, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Ce bonheur n'était dans aucune chose assignable, il était en moi-même, ID. *Conf.* VI. Newton a montré que l'incrément naissant d'une quantité mathématique est moindre que la plus petite assignable, VOLT. *Instit. ph.* 113. Quand nous cherchons cette unité dans les corps, nous ne savons où la trouver; car nous y trouvons toujours deux parties assignables par la pensée, que nous ne pouvons comprendre être en effet la même chose, BOSS. *Libre arb.* 4.

— ÉTYM. *Assigner.*

ASSIGNAT (a-si-gna; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie: les assignats et.... dites: les a-si-gna-z et.... Assignats rime avec cas, trépas), *s. m.* || **1°** Terme de jurisprudence. Action d'asseoir une rente sur un immeuble. Vieux en ce sens, on dit maintenant constitution de rente. || **2°** Papier-monnaie émis pendant la Révolution, et dont la valeur était assignée sur les domaines nationaux.

— HIST. XVIe s. Jadis femme ne prenoit douaire sur ce où elle avoit don ou assignat [transmission de propriété en cas de non remploi de la dot, ou seulement hypothèque spéciale], LOYSEL, 149.

— ÉTYM. *Assignatum*, de *assignare*, assigner.

ASSIGNATION (a-si-gna-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Affectation d'un fonds au payement d'une dette. || Mandat, ordre pour recevoir une somme assignée sur un certain fonds. On donne assignation sur des arrérages, sur un banquier. || Fig. Dieu ordonne que l'abondance donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des riches, BOSS. *Serm. Sept.* || **2°** Terme de procédure. Ajournement à comparaître par-devant le juge. || Exploit qui indique le jour. || **3°** Par extension, rendez-vous. Ils se séparèrent, avec promesse de part et d'autre de se trouver tous les jours à l'assignation, SCARR. *Rom. com.* ch. 9. Le roi s'étant rendu à l'assignation qu'elle lui donna, BALZ. 3e *Disc. sur la Cour.*

— HIST. XIVe s. En teles choses n'a pas certaine diffinicion ou certain terme ou assignacion de distance, ORESME, *Eth.* 242. || XVe s. Et furent les seigneurs assignés sur leurs terres et pays à prendre de ce que le roi leur devoit pour les services que ils lui avoient faits en Flandre pour eux acquitter envers leurs gens; de telles assignations ne sais-je pas si les seigneurs en furent payés, ni comment, FROISS. II, II, 205. || XVIe s. Se trouver les premiers à l'assignation [rendez-vous], MONT. I, 51. Nous attribuons à Dieu les evenements d'importance d'une particuliere assignation, ID. II, 268. Comme le senat eust donné assignation de dix huit cent mille escus, AMYOT, *Lucul.* 24. Si ne faillirent point les deux parties à l'assignation, ains comparurent en bataille rangée les uns devant les autres, ID. *Marius*, 43.

— ÉTYM. Provenç. *assignation;* espagn. *asignacion;* ital. *assegnazione;* de *assignationem* (voy. ASSIGNER).

ASSIGNÉ, ÉE (a-si-gné, gnée), *part. passé.* || **1°** Imputé sur. Une rente assignée sur un bien-fonds. || **2°** Cité devant la justice. Assigné comme témoin. Un seigneur de Touraine, assigné dans son manoir par un huissier, lui fit couper le poing, CHATEAUB. *Clermont*, 110. N'imite pas ces fous.... Qui toujours assignants et toujours assignés, Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés, BOIL. *Ép.* II. || Substantivement. L'assigné qui ne comparaît pas. || Terme d'ancienne jurisprudence. Décret d'assigné pour être ouï, ordonnance de juge pour obliger l'accusé à se présenter en personne. || **3°** Fixé. Se trouver au lieu assigné.

ASSIGNER (a-si-gné), *v. a.* || **1°** Affecter un fonds au payement d'une rente, d'une dette, etc. Les dettes que vous avez assignées sur le mariage de ma fille, MOL. *Pourc.* II, 7. Dessus sept ou quatorze il assigne ses dettes, RÉGNIER, *Sat.* XIV. || **2°** Citer par un exploit à comparaître devant le juge. Il faut l'assigner à huitaine. Vous satisfaire, moi! mais je ne vous dois rien; Faites-nous assigner, nous vous répondrons bien, RÉGNARD, *Ménech.* IV, 5. || Fig. J'assigne l'envieux cent ans après la vie, RÉGNIER, *Sat.* XV. Dans ces autres lieux, Où l'on t'assignera, tu seras odieux, ID. *Épit.* I. || **3°** Fixer, déterminer. Assigner à quelqu'un un lieu de séjour. Il assigna à chacun son emploi. Un temps fut assigné pour l'exécution des travaux. Assigner une époque ou un terme. Il m'assigne un rendez-vous pour demain. On ne peut pas toujours assigner la véritable cause des événements. || Proverbe. Ce payement est assigné sur les brouillards de la Seine; il n'est garanti par rien.

— HIST. XIIe s. La dame l'a à son gant asené, E il i vint de bonne volenté, *Raoul de C.* 147. || XIIIe s. A la parfin li archevesques fu semons, et li jours fu assignés ciertains, *Chr. de Rains*, 239. Et fut li jours assignés à faire la monstrance, *ib.* 240. Et deivent à celui jor, que le seignor lor aura assené, venir devant le seignor, *Ass. de Jér.* 120. Si comme s'il defaloit à aler as jors assignés por le [la] besogne son segneur, BEAUM. 83. Et assigna rentes suffisantes aus moines qui estoient illec, JOINV. 298. || XIVe s. Après il assigne la cause pour quoy tex chevaliers ne ont pas la vraye vertu de fortitude, ORESME, *Eth.* 85. En commun parler nous assignon sapience à ceulz qui.... ID. *ib.* 117. Ce n'est pas legiere chose de rendre et assigner de ce raison ou regle certaine, ID. *ib.* 130. Je vous pri, beaux doulz sire, qu'ensemble nous comptons; Et s'à souldre vous ai, nous le vous renderons, Ou soubz nostre signet le vous assignerons, *Guescl.* 10854. || XVe s. Donc fut pris et assigné un certain jour à estre à Gand, FROISS. I, I, 96. || XVIe s. Dieu en a ordonné aucuns à salut, et assigné les autres à damnation eternelle, CALV. *Instit.* 738. Moyse assigne ceste cause de leur redemption, que Dieu a aimé leurs peres, ID. *ib.* 739. Pour le bastiment de l'abbaye, Gargantua assigna, sus la recepte de la Dive, 1669000 escutz au soleil, RAB. *Gar.* I, 53. Assigner l'heure et le lieu de la battaille, MONT. I, 24. Ayant contremandé ses amis qu'il avoit assignez au conseil, ID. I, 129. Est il quelque trophée assigné pour les vainqueurs qui ne soit mieulx deu à ces vaincus? ID. I, 244. Il assigna trois ports à leur passage, ID. I, 298. Les amoureux se remercient, s'assignent et disent enfin toutes choses des yeulx, ID. II, 158. .... Mais il n'est que promesse, Quand on la sait saigement assigner En beau papier, MAROT, VI, 259. Par où il devoit assigner son coup, FR. DE BONNIVARD, *Bibl. des Chartes*, 2e série, t. II, p. 397.

— ÉTYM. Berry, *assiner;* wallon, *asèner*, faire signe; provenç. *assignar;* espagn. *asignar;* ital. *assegnare;* de *adsignare*, de *ad*, et *signare*, faire signe (voy. SIGNER). On voit que *assigner* et *assener* se confondent. Le *g* ne se prononçait pas au XVIIe siècle: *assiner*, d'après CHIFFLET, *Gramm.* p. 227. L'auberge enfin de l'hyménée Lui fut pour maison assinée, LA FONT. *Fabl.* VI, 20.

† **ASSIMILABILITÉ** (a-ssi-mi-la-bi-li-té), *s. f* Terme de physiologie. Qualité qui fait acquérir aux substances nutritives, dans l'intestin, avant même d'être absorbées, un état voisin de celui des principes du sang.

† **ASSIMILABLE** (a-ssi-mi-la-bl'), *adj.* Qui peut être assimilé.

† **ASSIMILATEUR, TRICE** (a-ssi-mi-la-teur, tri-s'), *adj.* Terme didactique. Qui procure l'assimilation. Les forces assimilatrices.

† **ASSIMILATIF, IVE** (a-ssi-mi-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui tient à l'assimilation, qui s'y rapporte.

— HIST. XVIe s. Les parties concoctrices, distributives, assimilatives et expulsives, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. *Assimiler.*

ASSIMILATION (a-ssi-mi-la-sion), *s. f.* || **1°** Action de présenter comme semblable. Une assimilation injurieuse. || **2°** Terme de physiologie. Action commune à tous les êtres organisés et par laquelle un corps vivant rend semblables à soi, et transforme en sa substance les matières alimentaires. L'assimilation, qui est une cause de mort, est en même temps un moyen nécessaire pour produire le vivant, BUFF. *Animaux reprod.* || **3°** En grammaire, règle euphonique par laquelle une consonne transforme la consonne qui la précède en une autre consonne de même degré qu'elle. Ainsi, dans *in-lisible*, l'assimilation change l'*n* en *l* : *il-lisible.* On dit aussi attraction en ce sens. || Dans les langues, procédé de l'usage rapprochant ou confondant des mots qui, différents au fond, se ressemblent pour la forme; ainsi, dans *résonner*, qui devrait être *resonner*, l'assimilation avec *raisonner* a fait prononcer et mettre un accent.

— HIST. XVIe s. L'aliment sera fait propre substance de la partie, qui est la vraye assimilation, PARÉ, *Introd.* 8.

— ÉTYM. *Assimilatio* (voy. ASSIMILER).

ASSIMILÉ, ÉE (a-ssi-mi-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Alexandre assimilé par Boileau à un fou furieux. || **2°** En termes de physiologie, les substances assimilées.

ASSIMILER (a-ssi-mi-lé), *v. a.* || **1°** Comparer, rapprocher. Comment assimiler des choses si contraires? Peut-on assimiler l'or au cuivre? || **2°** En termes de physiologie, convertir en sa propre substance. Les animaux s'assimilent un grand nombre de substances végétales. Les êtres qui ont la puissance de convertir la matière en leur propre substance et de s'assimiler les parties des autres êtres, sont les plus grands destructeurs, BUFF. *Animaux reprod.* || **3°** Convertir en semblable. La civilisation tend à assimiler les différents peuples. || **4°** S'assimiler, *v. réfl.* Se comparer. L'amour-propre nous pousse sans cesse à nous assimiler à qui vaut mieux que nous. || Être assimilé. Les substances nutritives s'assimilent plus ou moins facilement. || Se rendre semblable à. Les Stoïciens cherchaient à s'assimiler à un certain idéal du sage qu'ils s'étaient formé.

— HIST. XVIe s. Il faut que l'aliment soit agglutiné et fiché; finablement, qu'il soit assimilé et fait du tout semblable [à la partie], PARÉ, *Introd.* 8. La propre action de l'estomac est d'attirer, retenir et assimiler ce qui lui est convenable, ID. I, 14.

— ÉTYM. *Assimilare*, de *ad*, à, et de *similis*, semblable : rendre semblable (voy. ce mot).

ASSIS, ISE (a-sî, si-z'), *part. passé.* || **1°** Assis dans un bon fauteuil. Assis sur les bancs de l'école. Assis près d'un malade. Dieu! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts? RAC. *Phèd.* I, 3. Et dans mon cabinet assis aux pieds des hêtres, Faire dire aux échos des sottises champêtres, BOIL. *Sat.* IX. || Par extension. Nos ancêtres assis dans les ténèbres de la mort, MASS. *Mélange.* || Substantivement. Voter par assis et levé, en se levant ou en restant assis. || **2°** Posé. Édifices mal assis sur leurs bases. Les pierres sur lesquelles la tour était assise. || Fig. Des impôts bien assis. Fortune assise sur de belles et bonnes fermes. || **3°** Situé. La ville est assise sur une colline. || **4°** En termes de blason, assis se dit de tous les animaux domestiques qu'on représente posés sur leur derrière. || **5°** Terme d'équitation. Cavalier bien ou mal assis, cavalier qui se tient ou ne se tient pas ferme sur la selle. || Cheval bien assis sur ses hanches, cheval qui, au manége, a la croupe plus basse que les épaules. || **6°** *S. m.* Face supérieure de la pierre à feu d'un fusil.

ASSISE (a-si-z'), *s. f.* || **1°** Rang de pierres de taille posées horizontalement, et sur lequel on assoit une muraille. Les assises [des pierres des édifices grecs] arrivaient à un aplomb incroyable, CHATEAUB. *Itin.* 197. Je la compare à un maçon servi par un apprenti qui lui apporte tous les matériaux dont il a besoin, tandis qu'il les dispose par assises et par chaînes pour élever son édifice, BERN. DE ST-PIERRE, liv. V, *Harm. anim.* || Bâtir par assises réglées, bâtir avec des pierres de même hauteur, et dont le centre supporte les joints montants de l'assise inférieure. || **2°** En termes de géographie, assises d'une montagne, gradins réguliers dans une montagne qui ne s'élève point par une pente insensible. || **3°** En termes de géologie, masse minérale disposée en banc d'une façon analogue aux assises d'une construction. || **4°** Au pluriel, session d'une cour criminelle. Tenir les assises. Après la tenue des assises. || Cours d'assises, tribunaux criminels. || Autrefois on nommait assise ou assises, certaines séances extraordinaires que tenaient les officiers des seigneurs de fiefs; et aussi les assemblées de seigneurs convoqués par le prince pour juger une cause importante. Nul n'a droit d'assise ni de ressort, si non le comte de Clermont, *Coutumes de Clermont*, art. 199. || Anciennement, les grandes assises étaient la séance de certains juges supérieurs, qui étaient envoyés dans les provinces, pour examiner si les juges des tribunaux subalternes remplissaient leur devoir. || Règlements, statuts ou ordonnances faits dans les assises. Assises de Jérusalem, recueil des lois qui régissaient les croisés établis dans la Syrie. || **5°** En technologie, soie qu'on étend sur les aiguilles d'un métier à bas, et qui dans le travail forme les mailles. || Dans l'ancien armement, partie de la batterie d'un fusil à silex; la table qui renferme le bassinet.

— HIST. XIIe s. Dist Senehaut: mout vaut mieus ceste assise [séance] Que cent mil livres ou pan de ma chemise, DU CANGE, *assisia.* || XIIIe s. Il est assise ou usage au reiaume de Jerusalem, que.... *Ass. de Jér.* 40. Après ce que les avant dites assises furent faites et les usages establis, le duc Godefroi.... *ib.* I, 24. Bonne coze est à bailli de souvent tenir ses assises, au moins de six semaines à autre, ou de sept, BEAUM. 34. Et pour ce que nous voulons que ces seremens soient fermement establiz, nous voulons que il soient pris en pleinne assise, devant touz, et clers et lais, JOINV. 295. || XVe s. Le roi et ses consaulx vouloient remettre sus generalement parmi le royaume de France les assises [sorte d'impôt] qui avoient couru et estoient levées du temps du roi Charles, FROISS. II, II, 127. || XVIe s. [Il s'agit des marches d'un escalier en vis brisée.] L'espaisseur

est[illegible] de trois doigtz, l'assiete par nombre de douze entre chascun repos, RAB. *Garg.* I, [illegible].

— ÉTYM. Wallon, [illegible] ..., dans l'un et l'autre [illegible].

ASSISTANCE (a-si-stan-s'), *s. f.* ‖ 1° [illegible] ou d'un prêtre. On donna tant au juge de paix pour son droit d'assistance [illegible] ‖ 2° [illegible] en un lieu, assemblée. Le [illegible] teur toucha [illegible] ‖ 3° [illegible] suites, assistance, le pays ou la province où un jésuite [illegible] est parti pour aller à son assistance. ‖ 4° Aide, secours. [illegible] *Hist.* I, [illegible] assistances aux pauvres, VOLT. *Dial.* XXVI, 3. Nous mourrons à vos pieds, c'est toute l'assistance Que [illegible] CORN. *Rodog.* III, 2. [illegible] d'importance, ID. *Sertor.* I, 2. Contre moi mon rival obtient mon assistance, ROTR. *Vencesl.* III, 6. [illegible] indigne de votre assistance, ce serait courir à ma perte, [illegible] *Pensées*, [illegible]

HIST. XVIe s. Chascun de l'assistance [illegible] Celuy qui appelle Dieu à son assistance [illegible] qu'il est dans le train du vice.... ID. I, [illegible] refroidit par une trop continuelle assistance [illegible] toute sorte d'assistance, D'AUB. *Vie*, XXII. [illegible] mon intention est.... ID. *Hist.* II, 245.

— ÉTYM. *Assistant.*

ASSISTANT, ANTE (a-si-stan, stan-t'), *adj.* ‖ 1° Qui assiste. Il se dit particulièrement des ecclésiastiques qui, dans les messes solennelles, assistent le célébrant à l'autel. Être assistant, [illegible] de prêtre assistant. ‖ *S. m.* L'assistant, le prélat qui assiste le consécrant, lorsqu'on sacre un évêque. L'assistant doit jeûner la veille du sacre et se trouver à l'église revêtu de ses habits pontificaux, [illegible] *Maximes canoniques.* ‖ Celui qui, dans plusieurs sociétés ecclésiastiques, aide le supérieur général dans ses fonctions et lui sert de conseil. ‖ Dans les séminaires, l'assistant est celui qui fait les fonctions du supérieur du séminaire, quand le supérieur n'y est pas. ‖ Assistante, *s. f.* Dans les communautés de femmes, celle qui, au défaut de l'abbesse, fait les fonctions quand la mère supérieure n'y peut vaquer. ‖ Assistante, la religieuse qui est envoyée au parloir pour accompagner celle qu'on y demande, [illegible] ‖ 2° *S. m. plur.* Les personnes présentes en un lieu. Un des assistants. On fit retirer tous les assistants. Il ne s'emploie qu'au pluriel. On dit : un des assistants et non pas un assistant.

ASSISTÉ, ÉE (a-si-sté, stée), *part. passé.* ‖ 1° Accompagné. Il [illegible] assisté de ses témoins. ‖ 2° Aidé, secouru. Assisté de vos conseils. Les pauvres qui ne sont pas assistés. Au retour de la chasse, hier, assisté des siens, ROTR. *Vencesl.* I, 1.

ASSISTER (a-si-sté). ‖ 1° *V. n.* Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* Être présent. Il assistait en personne. Ils ont assisté à un spectacle. Il assistera à la rédaction du testament. Tout Paris [illegible] funérailles. ‖ 2° *V. a.* Seconder quelqu'un en justice. J'assiste en justice un mien parent. J'assistais comme avocat le prévenu. ‖ 3° Siéger comme assesseur, seconder dans un office. ‖ 4° Accompagner. Se faire assister par quelqu'un. Quand il fit ouvrir la porte, il était assisté du commissaire [illegible] claire, Devant quatre témoins assistés d'un notaire, Il avouera.... RAC. *Plaid.* II, 4. ‖ Assister un malade, lui donner des soins, l'exhorter à bien mourir. Elle voulut assister ce frère mourant, FLÉCH. *Mont.* ‖ Assister un criminel, lui donner les consolations de la religion. ‖ 5° Aider, secourir. Je [illegible] mes faibles moyens un ami dans la gêne. Vous [illegible] éternuer; il lui dit : Dieu vous assiste, LABRUY. 11.

HIST. [illegible] le confesseur [illegible] de ceulx qui nous [illegible] leur masle toute leur vie, sans jamais [illegible] donner, ID. II, 197. [illegible] ID. 69. Les dames se trouvoient [illegible] mens publiques, et assistoient à veoir les jeux, [illegible] ID. *ib.* 8. Les polemarches sont certains officiers qui assistent aux roys à la guerre comme leurs collateraux, [illegible]

— ÉTYM. Provenç. *assistir;* espagn. *asistir;* ital. *assistere;* du latin *adsistere,* de *ad,* à, et de *sistere* [illegible] *Sisto* est une forme de *sto* (voy. STABLE).

ASSOCIABLE (a-so-si-a-bl'), *adj.* Qui peut être associé.

— HIST. XVIe s. Les mousches à miel sont compagnables et associables ensemble, de leur nature, [illegible]

— ÉTYM. *Associer.*

ASSOCIATION (a-so-si-a-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* ‖ 1° Réunion de plusieurs personnes [illegible] associations pour se secourir. Une association de malfaiteurs. ‖ 2° Fig. Association de mots. [illegible] association d'idées que seule peut produire la réflexion, BUFF. *De l'homme.* ‖ 3° [illegible] que. Figure par laquelle on applique à soi ce qu'on dit des autres, ou aux autres ce qu'on dit de soi. On dit aussi en ce sens communication.

— ÉTYM. *Associer.*

ASSOCIÉ, ÉE (a-so-si-é, ée), *part. passé.* ‖ 1° Mis en union. Associés par la communauté des intérêts. Associé au commerce de son père. ‖ Substantivement. J'ai pris un associé. Vers ses associés aussitôt elle envole, [illegible] I, 6. ‖ Dans quelques académies, un membre associé ou simplement un associé, celui qui participe aux travaux d'une académie sans jouir des mêmes avantages que les autres membres. ‖ Nom qu'on donnait, dans l'ancienne académie des sciences, à un grade inférieur à celui d'académicien. En 1702, n'étant encore monté qu'au grade d'associé, FONTEN. *Littre.* ‖ Associée, *s. f.* Religieuse de la deuxième classe, dans l'ordre de la Visitation de Notre-Dame. ‖ 2° En logique, idées associées, idées qui se suivent constamment l'une l'autre, ou dont l'une réveille l'autre dans l'esprit. ‖ 3° En physiologie, mouvements associés, mouvements consensuels; mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

† **ASSOCIEMENT** (a-so-si-man), *s. m.* État de ce qui est associé.

— HIST. XVIe s. Que l'un ny l'autre prince ne pourroit par cy après faire traité sans le sceu et associement de l'autre, [illegible] 171.

— ÉTYM. *Associer.*

ASSOCIER (a-so-si-é), *v. a.* Au présent de l'indicatif et à l'impératif, associons, associez; à l'imparfait de l'indicatif et au subjonctif, associions, associiez. ‖ 1° Mettre en société, en union, en partage. Il l'associa à son commerce. Tu refuses de m'associer à ta noble entreprise. Il l'avait associé à son pouvoir. Pour associer tout le monde au crime. Il associe à l'empire le grand Théodose, BOSS. *Hist.* I, 11. Mon cœur pâme de joie, et mon âme n'aspire Qu'à vous associer l'un et l'autre à l'empire, CORN. *Hérael.* V, 3. Mais je ne réponds pas d'un [illegible] en tous, À moins qu'il n'associe aussitôt l'un de nous, ID. *Pulch.* IV, 4. À son trône, à son lit daigna l'associer, RAC. *Baj.* II, 1. À ses desseins secrets voulant m'associer, ID. *ib.* I, 4. À mes tourments je veux l'associer, ID. *Andr.* III, 1. Associer un frère à cet honneur suprême, ID. *Théb.* I, 3. J'associai ma vie à ses travaux immenses, VOLT. *Fanat.* I, 4. Cruels, associez les pauvres à vos [illegible] *Gracques* II, 3. [illegible] ‖ S'associer quelqu'un, le prendre pour collaborateur, pour aide. Il s'est associé dans ce travail un homme intelligent. ‖ 2° Fig. Unir, joindre, allier. Associer l'activité à la science. ‖ 3° S'associer, *v. réfl.* Former société avec, se joindre à quelqu'un. Quoi! vous vous associez à un [illegible] Ils se sont associés avec nous. Les animaux qui, dans la fable, s'étaient associés avec le lion [illegible] Je me suis associé d'un [illegible] honnête homme, [illegible] *Sérénade,* 10. ‖ 4° Fig. Se joindre, prendre part. Il s'était associé au crime de Catilina. Nous nous associerons à votre [illegible] à toutes vos actions. Pour m'associer à votre fortune. ‖ 5° Hanter, fréquenter. Il ne faut pas s'associer avec le premier venu.

— SYN. ASSOCIER AVEC, ASSOCIER À. Associer avec, c'est former société; associer à, c'est joindre. Il associait le courage à la prudence, cela veut dire qu'il avait l'une et l'autre de ces qualités; il associait le courage avec la prudence, cela veut dire qu'il formait une union de ces deux qualités. S'associer avec quelqu'un ou s'associer à quelqu'un offrent la même nuance, bien que moins distincte; mais elle redevient très-manifeste dans le sens figuré : nous associons quelqu'un à nos desseins, nous nous associons aux desseins de quelqu'un, et non *avec.* *Avec* fait entendre que les êtres associés sont de même ordre; on s'associe avec quelqu'un, parce que ce sont des personnes; on s'associe à des desseins, parce que ces desseins sont une chose, et que *à* permet une généralité que *avec* ne permet pas.

— HIST. XIIIe s. Et si est assavoir que li forniers doit associer [illegible] les fournées, DU CANGE, *associare.* ‖ XVe s. Comme le suppliant se feust associé avec Estiennot.... ID. *associatio.* ‖ XVIe s. À la familiarité de la table j'associe le plaisant, non le prudent, [illegible] Société en laquelle les associés se plaisent fort de demourer, LANOUE, 198.

— ÉTYM. Provenç. *associar;* espagn. *asociar;* ital. *associare;* du latin *associare,* de *ad,* à, et *socius,* joindre, unir (voy. SOCIÉTÉ).

ASSOGUE (a-so-gh'), *s. f.* Galion d'Espagne, destiné à porter en Amérique le mercure qui sert à traiter le minerai d'argent.

— ÉTYM. Espagn. *azogues;* de *azogue,* mercure de l'arabe, *al zibaq,* le vif-argent.

ASSOLÉ, ÉE (a-so-lé, lée), *part. passé.* Disposé par assolement. Des terres bien assolées.

ASSOLEMENT (a-so-le-man), *s. m.* Terme d'agriculture. Succession de cultures sur une même sole, établie à l'effet d'obtenir de la terre, perpétuellement et aux moindres frais, le plus grand produit.

ASSOLER (a-so-lé), *v. a.* Terme d'agriculture. Distribuer des terres labourables par assolement.

— ÉTYM. À et *sole.*

† **ASSOMBRI, IE** (a-son-bri, brie), *part. passé.* Rendu sombre. Le temps assombri par des nuages. ‖ Fig. Pencher votre beau front assombri par instants, V. HUGO, *Rayons,* XXXIII.

† **ASSOMBRIR** (a-son-brir), *v. a.* ‖ 1° Rendre sombre. Ces arbres qui ont crû assombrissent notre habitation. ‖ 2° S'assombrir, *v. réfl.* Devenir sombre. Le temps s'assombrit. ‖ Fig. Dans la maladie, les idées s'assombrissent.

— ÉTYM. *À* et *sombre.* Ce mot excellent, que n'a pas le *Dictionnaire de l'Académie,* est pleinement en usage.

ASSOMMANT, ANTE (a-so-man, man-t'), *adj.* ‖ 1° Qui assomme. La massue antique était une arme assommante. ‖ 2° Qui fatigue, ennuie beaucoup. Travail assommant. Bavard assommant. C'est autant de pris sur l'assommante longueur du temps, J. J. ROUSS. *Ém.* V. ‖ 3° À quoi on ne peut résister, répondre. Ils répondirent à cette question assommante par.... VOLT. *Phil.* III, 201.

ASSOMMÉ, ÉE (a-so-mé, mée), *part. passé.* ‖ 1° Tué ou étourdi avec une masse. Un bœuf assommé. ‖ 2° Fatigué, incommodé, étourdi. Je suis assommée des grandes nouvelles de l'Europe, SÉV. 234.

† **ASSOMMEMENT** (a-so-me-man), *s. m.* Action d'assommer, d'abattre un animal.

— HIST. XVIe s. .... Après, la maladie Par ne sçay quel destin me vint boucher l'ouïe, Et, dure, m'accabla d'assommement si lourd Qu'encores aujourd'hui j'en reste demi sourd, RONS. 813.

— ÉTYM. *Assommer.*

ASSOMMER (a-so-mé), *v. a.* || **1°** Tuer avec une masse ou avec quelque chose de lourd. Assommer un bœuf. || **2°** Battre avec excès. Les officiers turcs assommaient les chevaux et le postillon à coups de fouet, CHATEAUB. *Itin.* 56. Gardes, je défends qu'on l'assomme ; Vilain, dit-il, explique-toi, BÉRANG. *Contr. de mariage.* || **3°** Fig. Incommoder, importuner, fatiguer. On nous assommait de questions. Notre maison de Paris m'assomme, SÉV. 34. Ce saint homme, Qui m'assomme De latin, V. HUGO, *Ball.* 12. La formalité dont on assomme une ambassade, VOLT. *Ép.* 26. || **4°** Affliger profondément. La mort de M. du Mans m'a assommée, SÉV. 72. Je n'en puis revenir, et tout ceci m'assomme, MOL. *Tart.* IV, 6. || **5°** Confondre, réduire à quia. Vous nous assommez avec vos grands mots, MOL. *Critique*, 7. Il croyait m'assommer avec saint Augustin et les autres Pères, J. J. ROUSS. *Conf.* II.

— HIST. XIIe s. Si bruit li cox [coup] com foudre contre oré ; De trente maux [maillets] ne fust-il miex tué, Et li chevals par desoz asomé, *Bat. d'Aleschans*, 5775. || XIIIe s. Les mastins à un chesne [il] lie, De la maçue les asome, *Ren.* 17753. Puis la devisa par parties, Qui puis ne furent departies, Et tout par nombres asomma, Et set combien en la somme a, *la Rose*, 16955. Maint ymage ai fait et forgié Dont nus n'assommerait le pris [ferait la somme, calculerait], *ib.* 21101. Et li ribaut l'assommerent en tele maniere ; et quant il orent ce fet, il prisrent un baston de mellier [néflier], BEAUM. LXIX, 16. De Rome vient li max qui les vertus asome, RUTEB. 233. || XIVe s. Olivier de Clisson y fit bien sa journée, Tout ainsi com bouchier a sa beste assommée, *Guesel.* 6131. Or m'i vaurrai prouver à tous les plus vaillans ; Se je ne les assomme, je ne vaus deus besans, *Baud. de Seb.* III, 611. Et Bauduins respont : se vostre main n'ostez, Je vous assommerai de mes deus poings quarrés, *ib.* VIII, 683. || XVe s. Uns compains estoit assommez [assoupi] Qui romfloit dessus une escame, E. DESCH. *le Dit du Jeu des dés.* Après que les comptes furent tous assommez et rendus, DU CANGE, *assumere.* || XVIe s. Eschylus assommé d'un toict de tortue.... MONT. I, 74. Des garsonnets que je voyois escorcher, assommer et meurtrir à quelque pere ou mere, ID. III, 139. Ils vous assomment de l'auctorité de leur experience, ID. IV, 47. Aucuns sont si endormis et assommés, qu'ils ne se peuvent aider, PARÉ, XXIV, 28.

— ÉTYM. Provenç. *assomar, asomar ;* anc. ital. *assomare.* Ce mot a eu différents sens. Dans l'historique, on le trouve avec la signification de faire une somme, et alors il vient de *somme*, réunion de plusieurs quantités ; on le trouve avec le sens d'assoupir, et alors il vient de *somme*, sommeil ; enfin on le trouve avec le sens de tuer avec quelque chose de lourd, de fatiguer, et alors il vient de *somme*, fardeau, comme dans bête de somme (voy. SOMME, fardeau).

† **ASSOMMEUR** (a-so-meur), *s. m.* Celui qui assomme.

— HIST. XVe s. .... Et ses mains assom'resses, RONS. 851.

— ÉTYM. *Assommer.*

ASSOMMOIR (a-so-moir), *s. m.* || **1°** Instrument pour assommer, et, spécialement, bâton court garni, à une extrémité, d'une balle de plomb. Debout sur la chaussée, un assommoir à la main, les chasseurs [du castor] sont attentifs, CHATEAUB. *Amér.* 129. || Fig. et familièrement, un coup d'assommoir, un événement soudain qui assomme, qui porte un coup fatal. La lâcheté si punissable de ce refus de secours fut le dernier assommoir qui détermina la victoire d'une part, le désordre et la fuite de l'autre, ST-SIM. 104, 161. || **2°** Piége qui assomme les bêtes qui s'y prennent.

— ÉTYM. *Assommer.*

† **ASSOMPTIF, IVE** (a-son-ptif, pti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Jugement assomptif, proposition assomptive ; jugement, proposition auxiliaire. || En termes de blason, armes assomptives, armes que quelque action d'éclat donne le droit de porter.

— ÉTYM. *Assumptivus*, qu'on tire du dehors, de *assumere* (voy. ASSUMER).

ASSOMPTION (a-son-psion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Enlèvement miraculeux de la sainte Vierge au ciel. L'assomption de la sainte Vierge. || Jour auquel l'Église en célèbre la fête. L'Assomption se célèbre le 15 d'août. || **2°** En termes de logique, la seconde proposition d'un syllogisme, qu'on appelle plus fréquemment la mineure. || **3°** En termes de philosophie, notion accordée d'avance. Les Stoïciens appelaient ces principes (originairement contenus dans l'âme) notions communes, prolepses, c'est-à-dire des assomptions fondamentales ou ce qu'on prend pour accordé par avance, VILLERS, *Kant*, p. 92.

— HIST. XIIIe s. La nuevme [joie] fut l'asompsions, Quant en arme [âme] et en cors assise Fus sur tote creacion, RUTEB. II, 18. || XVIe s. Depuis son assomption à la dignité papale, M. DU BELL. 174.

— ÉTYM. Provenç. *assomptio ;* espagn. *asuncion ;* ital. *assunzione ;* de *assumptionem*, de *assumere* (voy. ASSUMER).

ASSONAH (a-sso-na), *s. f.* Voy. SONNA.

— ÉTYM. Arabe, *al*, la, et *sonna*, recueil des dits de Mahomet.

ASSONANCE (a-sso-nan-s'), *s. f.* Consonnance imparfaite. L'assonance est proprement la parité des voix, et non celle des articulations ; ainsi France et rance sont deux rimes parfaites ; mais France et franche ne sont que des rimes imparfaites, des assonances. Les plus anciens poëmes en langue française ont l'assonance et non la rime.

— REM. Autrefois l'Académie écrivait assonnance, dissonnance, dissonnant, comme elle écrit encore aujourd'hui consonnance, consonnant, résonnance, résonnant. Tous ces dérivés et composés du substantif *son* devraient suivre la même orthographe ; ces anomalies, que rien ne justifie, compliquent inutilement l'orthographe et devraient être rectifiées.

— ÉTYM. *Assonant.*

ASSONANT, ANTE (a-sso-nan, nan-t'), *adj.* Qui a une assonance. Vers assonants, rimes assonantes.

— ÉTYM. *Adsonans*, de *ad*, à, et *sonare*, sonner.

ASSORATH (a-sso-rat'), *s. f.* Voy. SURATE.

— ÉTYM. Arabe, *al*, la, et *surate.*

ASSORTI, IE (a-sor-ti, tie), *part. passé.* || **1°** Mis avec des personnes ou des choses qui conviennent. Choses bien assorties. Un mari et une femme bien assortis. Attelage assorti. Couleurs assorties. Nœuds mal assortis, CORN. *Pomp.* III, 4. Les âmes assorties, ID. *Rodog.* I, 7. Son mariage lui paraissait mal assorti de toutes les manières, HAMILT. *Gramm.* 8. Une compagne qui nous soit bien assortie, BERN. DE S. P. *Paul et Virg.* Que d'un art délicat les pièces assorties N'y forment qu'un seul tout de diverses parties, BOIL. *Art p.* I. || **2°** Bien fourni en marchandises, etc. Magasin, marchand bien assorti. Moi, de la ballade assorti, J'ai pour l'ode martel en tête, CHAUL. *Ball.*

ASSORTIMENT (a-sor-ti-man), *s. m.* || **1°** Convenance de plusieurs choses entre elles. L'assortiment de ces couleurs est agréable. Leurs caractères différents faisaient un assortiment complet et heureux, FONTEN. *Varignon.* Une de ces régularités tardives qui sont les assortiments de l'âge plutôt que les ornements des cœurs, MASS. *Villeroy.* || **2°** Assemblage de certaines choses qui vont ordinairement ensemble. Un assortiment d'outils. Un assortiment de couleurs. || **3°** Terme d'imprimerie. Supplément de tous les caractères nécessaires à un genre de composition. || **4°** Terme de commerce. Collection de marchandises du même genre. || En termes de librairie, livres d'assortiment, ceux qu'un libraire tire par achat ou par échange des autres libraires, français ou étrangers. Ceux qu'il imprime lui-même se nomment livres de sortes ou de fonds.

— HIST. XVe s. Le bon vin et l'argent, C'est mon assortiment : Sans eulx, je suys honteux comme ung renard en caige, BASSELIN, *Vau de Vire*, 24. || XVIe s. De sa toute sagesse il ne part rien que de bon et reglé ; mais nous n'en voyons pas l'assortiement et la relation, MONT. III, 138. Le colombier fournira des pigeonneaux en abondance, pour le bon assortiment des aages des peres et meres, O. DE SERRES, 401. Telle peine estoit ordonnée à ceux qui avoient derobé les outils et assortements de la charrue, NOEL DU FAIL, *Propos rustiques*, p. 406, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Assortir ;* Berry, *assortements.*

ASSORTIR (a-sor-tir), j'assortis, nous assortissons ; j'assortissais ; j'assortis, nous assortîmes ; j'assortirai ; assortissons ; que j'assortisse ; assortissant, *v. a.* || **1°** Assembler des choses qui se conviennent. Assortir des couleurs, des fleurs. Le bon goût qui vous fait assortir vos habits et vos rubans, SÉV. 410. || Par extension. Que de circonstances faut-il assortir qui ne se trouvent presque jamais ensemble ! MASS. *Drap.* Qui prend soin d'assortir les volontés tellement ensemble qu'elles ne heurtent point les unes contre les autres, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 484. || **2°** Accompagner. Son esprit et son humeur étaient faits pour assortir le reste, HAMILT. *Gramm.* 4. Un prince si peu touché du nom, des titres, de la naissance, des services rendus à l'État et de tous les autres genres de mérite, si celui de la doctrine, des talents et de la piété ne les assortit, MASS. *Myst. Purif.* 2. || **3°** Mettre ensemble, en parlant des personnes. Ceux que la conformité des goûts assortit. Si l'auteur s'avise d'assortir ensemble Agamemnon et Thersite, soyez sûr qu'Agamemnon n'en sortira pas à son avantage, FONTEN. *Jug. de Pluton.* || **4°** Assortir une jument, lui donner l'étalon qui lui convient le mieux. || Assortir des chevaux, les joindre ensemble suivant les divers emplois. || **5°** En termes de métallurgie, assortir les minerais, les mélanger comme il convient, pour faciliter la fusion. || **6°** Fournir, approvisionner de toutes les marchandises nécessaires. Assortir un magasin, une boutique. || **7°** *V. n.* Convenir. Ce tableau n'assortit pas à son pendant. Ces couleurs n'assortissent pas ensemble. || **8°** S'assortir, *v. réfl.* Être assorti, être en convenance. Ces couleurs s'assortissent bien. || Fig. Nos caractères ne s'assortissent point. || **9°** Se pourvoir. Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en cas que j'eusse le bonheur d'y retourner, J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— HIST. XVe s. Icelluy Baudin se accompaigna et assortit de trois compaignons bien embastonnez, DU CANGE, *assortare.* L'on fist de grans trous es murailles qui sont au long de la riviere, et y assortist on les meilleures pieces [d'artillerie], COMM. I, 9. Il fut advisé que toute l'artillerie de l'ost fust assortye encontre celle du roy, ID. I, 9. || XVIe s. À tout cueur noble en qui honneur s'assorte, Je me rapporte à decider lesquelles Auront le bruyt pour graces naturelles, J. MAROT, I, 219. Car mauldit est qui de grace devie : Mais à celui qui s'en veult assortir, La mort est fin et principe de vie, MAROT, II, 322. Aux exemples se pourront proprement assortir touts les plus proufitables discours de la philosophie, MONT. I, 172. L'imagination de ceulx qui par devotion recherchent la solitude, est bien plus sainement assortie, ID. I, 283. Une si brusque diversité ne se peult bien assortir à un subject simple, ID. II, 6. Ayant donques Solon esté tel, il nous a semblé bien seant de l'assortir avec Publicola, AMYOT, *Publ.* 1. Nous, suivans les similitudes qui ont esté entre eulx, avons assorty et comparé leurs vies l'une avec l'autre, ID. *Pélop.* 5. Par-après l'on assortit les plumes, selon ce à quoi on les destine : pour les licts, pour escrire, O. DE SERRES, 374. La charge d'un canard est de huit ou dix canes : ainsi l'on assortira la bande, ID. 377. Quand chacun en son ordre eut assorti sa place [pris la place qui lui revenait, son rang], Il prononça tels mots tous remplis de menace, RONS. 871.

— ÉTYM. *À* et *sorte* (voy. SORTE et SORTIR).

ASSORTISSANT, ANTE (a-sor-ti-san, san-t'), *adj.* Qui convient, qui assortit bien. Cette doublure n'est pas assortissante à la robe. On prend des manières assortissantes aux choses qu'on dit, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 21. Un visage assortissant au désagrément de sa figure, HAMILT. *Gramm.* 7. || Absolument. Trois mousquets, avec les trois fourchettes assortissantes, MOL. *l'Av.* II, 1.

† **ASSORTISSOIR** (a-sor-ti-soir), *s. m.* Crible qui sert au confiseur à marquer, par la grandeur et la forme des trous, la grandeur et la forme des dragées.

— ÉTYM. *Assortir.*

† **ASSORTISSOIRE** (a-sor-ti-soi-r'), *s. f.* Caisse qui renferme un assortiment de quoi que ce soit.

— ÉTYM. *Assortir.*

ASSOTÉ, ÉE (a-so-té, tée), *part. passé.* Comme elle est assotée du jeune Robin, MOL. *Fest.* II, 1. Quelques hommes ignorants, assotés, méchants, *Statuts synod. de Le Gouverneur, évêque de St-Malo*, art. 21 (1618).

ASSOTER (a-so-té), *v. a.* || **1°** Infatuer d'une ridicule passion. || **2°** S'assoter, *v. réfl.* Il s'est assoté d'une femme qui le ruinera.

— REM. Sotie, assoter, rassoter, ne prennent qu'un *t ;* on en met deux à sotte, sottement, sottise, sottisier. Il faudrait accorder les orthographes de ces mots, et éviter d'inutiles exceptions.

— XIIIe s. Homs [illegible] hom qui pour un jour s'assote, *Rom. d'Alex.* dans DU CANGE, *assottare.* Tant a fet et tant a ovré Renart, que bien l'a asoté, *Ren.* 1122. Quant Renart la parole oï, Dedenz

son cuer s'en esjoï. Que asotez est vraiement, ib. 3215. Bien le m'avoit Raison noté, Tenir m'en puis pour assoté, *la Rose*, 4158. Vous m'averez [auriez] bien assoté, Se le bouton avés oste De son rosier, ib. 2923. Nostre seignur amdui [tous deux] nos ont moult asoté; Caiens nos ont laissé et il en sont alé, *Ch. d'Ant.* II, 925. || XVe s. Quand ils virent que ce roi Edouard se mesusoit et estoit tout assotté sa maistresse Hue le Despensier, FROISS. I, I, IV, 70. La reine a une levriere dont elle est beaucoup assotée, et la fait coucher en sa chambre, LOUIS XI, *Nouv.* XXVIII. || XVIe s. Et s'estoit mariée à un vieillard assoti qui ..., YVER, p. 642.

— ÉTYM. À et *sot*.

† **ASSOUCHEMENT** (a-sou-che-man), *s. m.* En architecture, on nomme ainsi dans un fronton les pierres qui forment la base du triangle.

ASSOUPI, IE (a-sou-pi, pie), *part. passé.* || 1° Les gardes assoupis dans leur infâme ivresse Laissaient un libre accès à ma main vengeresse, VOLT. *Triumv.* IV, 6. Le dragon assoupi, la toison emportée, CORN. *Médée*, III, 3. [illegible] de la nuit, qui se brise parfois, Répand de loin en loin d'harmonieuses voix, Comme pour attester... que le monde assoupi palpite et vit encore, LAMART. *Harm.* II, 4. || 2° Fig. Sa douleur est assoupie. L'affaire n'est pas tout à fait assoupie. Il était assoupi dans l'amour du plaisir, BOSS. III, *Véture*, 2. Ce qu'il reste à la voile vide Quand le dernier vent qui la ride S'abat sur le flot assoupi, LAMART. *ib.* III, 9. Le manteau sous le bras, la façon assoupie, REGNIER, *Sat.* XIV. Les haines publiques et particulières furent assoupies, FLÉCH. *Tur.* Si dans notre querelle à jamais assoupie.... VOLT. *Tancr.* I, 2.

ASSOUPIR (a-sou-pir), j'assoupis, j'assoupissais, j'assoupis, j'assoupirai, assoupissant, *v. a.* || 1° Jeter dans un sommeil ou léger ou de peu de durée. Un peu d'opium l'avait assoupi. || 2° Fig. Suspendre, diminuer momentanément. C'est ainsi qu'on déguise un violent dépit; C'est ainsi qu'une feinte au dehors l'assoupit, CORN. *Rodog.* IV, 6. || 3° Atténuer, empêcher les suites mauvaises. On assoupit les bruits qui couraient. Et l'on veut assoupir la chose en sa naissance, MOL. *Mis.* II, 6. Avez-vous avec elle eu quelque intelligence? C'est ma sœur, et je puis assoupir tout cela, REGNARD, *les Ménechmes*, V, 3. La contestation éclata dans l'Académie, qui eut d'abord la sagesse d'écouter tout, et ensuite celle d'assoupir par son autorité une dispute qui n'en devait pas être une, FONTEN. *Rolle*. || 4° S'assoupir, *v. réfl.* Se laisser aller doucement au sommeil. Il s'assoupit chaque jour après son repas. Dites!... mais pardonnez, déjà ma main chancelle, Tout mon corps se roidit, je me sens assoupir, J'expire et c'est pour vous qu'est mon dernier soupir, GILB. *La marquise de Gange.* (Dans cette phrase il y a ellipse du pronom réfléchi déjà exprimé.) || 5° Fig. Se calmer, s'affaiblir. Sa douleur va bientôt s'assoupir. L'affaire, qui avait fait du scandale, s'assoupit.

— HIST. XVe s. Le dict des arbitres feut mis par escript, et les ducs les accepterent en remerciant les dicts arbitres de ce que par leur bonne diligence les questions estoient assopies, JUVEN. *an* 1380. || XVIe s. Il y eut de grandes victoires et de grandes pertes aussi pour les Romains, mais pour cela n'en fut point la guerre assopie, AMYOT, *Marcel.* 4. Visitant toutes les villes et les appaisant, il assopit un grand mouvement de tout le païs, qui estoit en branle de soy rebeller, ID. *ib.* 46. Sur la fin que le bucher s'en alloit declinant et le feu assopissant, ID. *Sylla*, 76. Les vents sont assoupis, les bois dorment sans bruit, RONS. 744. Il n'y a meilleur moyen d'assoupir telles noises que de n'en dire mot, PARÉ, IX, 15.

— ÉTYM. *Ad*, à, et *sopire*, endormir (voy. SOPOREUX); normand, *assouir*, assommer, étourdir.

ASSOUPISSANT, ANTE (a-sou-pi-san, san-t'), *adj.* Qui assoupit. Une vapeur assoupissante. || Fig. Lecture assoupissante.

ASSOUPISSEMENT (a-sou-pi-se-man), *s. m.* || 1° État d'une personne assoupie. Je tombai dans un profond assoupissement, FÉN. *Tél.* XV. || En termes de médecine, état voisin du sommeil, et dans lequel les fonctions de relation sont complétement suspendues ou ne s'exercent qu'imparfaitement. || 2° Fig. Négligence extrême de ses devoirs et de ses intérêts. Quelle puissance fallait-il pour réveiller le genre humain d'un si prodigieux assoupissement? BOSS. *Hist.* II, 12. La gloire peut réveiller l'assoupissement de la paresse, MASS. *Écueils.* Ô Christ! ô soleil de justice! De nos cœurs endurcis romps l'assoupissement, RAC. *à Laudes.* || 3° Au sens actif, l'action d'assoupir. L'assoupissement d'une querelle par l'intervention d'amis communs.

ASSOUPLI, IE (a-sou-pli, plie), *part. passé.* || 1° Rendu souple. Une verge bien assouplie. || 2° Fig. Assoupli par une discipline sévère. Assoupli à l'intrigue. Style assoupli.

ASSOUPLIR (a-sou-plir), j'assouplis, j'assouplissais, j'assouplis, j'assouplirai, assouplissant, *v. a.* 1° Rendre souple, flexible. Assouplir une étoffe. 2° Fig. Assouplir un caractère violent. C'était un esprit dur, une âme fière, qu'il fallait assouplir. 3° En termes de manége, assouplir un cheval, lui faire plier différentes parties du corps pour les rendre plus souples. || 4° S'assouplir, *v. réfl.* Le cuir s'assouplit à l'eau. || Fig. Son caractère altier n'a pu s'assouplir.

— HIST. XIIIe s. Pour vous que je ne vouloie pas trop asouploier [abattre, intimider], *Berte*, XI. Quant li rois l'entendi, un petit s'assouplit [condescendit], *ib.* LXXI. Quand elle ot [ouït] la nouvele, mout en fut asouplie [abattue], *ib.* LXXII. Que pot lui a li rois souvent chiere asouplie, *ib.* CIX. Pourquoi l'avez ce fet? li cuers m'en asouploie, *ib.* CXVII. Quant Melion ce oï, Molt durement s'en assoupli [fut découragé], *Lai de Melion.* || XVIe s. Rasteller la terre de sillon en sillon avec des rasteaux ferrés, afin de l'emmenuiser et ensouplir, O. DE SERRES, 117.

— ÉTYM. À et *souple*. On a dit, avec une autre forme, *asouploier*, et avec une autre préposition, *ensouplir*.

ASSOURDI, IE (a-sour-di, die), *part. passé.* Assourdi par le fracas de la cataracte. Elle feint de parler, c'est moi qui n'entends goutte; Le cousin de César est assourdi sans doute, SCARR. *Dom Japhet*, III, 4.

ASSOURDIR (a-sour-dir), j'assourdis, j'assourdissais, j'assourdis, j'assourdirai, assourdissant, *v. a.* || 1° Causer une surdité passagère; ne pas permettre d'entendre. Trop de bruit nous assourdit, PASC. *Dispr.* 2. Tantôt ils se rapprochent tous à la fois, et nous assourdissent comme les sons des cloches d'une cathédrale, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* || 2° Terme de peinture. Diminuer la lumière dans les demi teintes, ôter aux reflets le transparent. || 3° En termes de marine, assourdir les avirons, les envelopper de linge à l'endroit où ils sont en contact avec le bord, pour qu'ils ne fassent pas de bruit.

— HIST. XIVe s. Car ce semble estre un très doulz paradis, Et là est on tout d'oyseaulx essourdis, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.* || XVIe s. J'eusse assourdi touts mes amis de babil, MONT. I, 34. Cette vertueuse jouvencelle assourdissoit son ouïe à ces emmiellés propos, YVER, p. 558.

— ÉTYM. *À* et *sourd*; Berry, *assordir*. On a dit *essordir* avec une autre préposition.

ASSOURDISSANT, ANTE (a-sour-di-san, san-t'), *adj.* Qui assourdit. Bruit assourdissant. Babil assourdissant.

† **ASSOURDISSEMENT** (a-sour-di-se-man), *s. m.* || 1° État de ceux qui sont assourdis. Cet assourdissement dura longtemps. || 2° Action d'assourdir. Et, sans le bruit de vos bastilles, N'ai-je donc pas assez, mes filles, De l'assourdissement des flots? V. HUGO, *Orient.* 35.

— ÉTYM. *Assourdir.*

ASSOUVI, IE (a-sou-vi, vie), *part. passé.* || 1° Sa faim n'est pas encore assouvie. || 2° L'ambition déplaît quand elle est assouvie, CORN. *Cinna*, II, 1. Octave aura donc vu ses fureurs assouvies, ID. *ib.* II, 2. Assouvi de sang, RAC. *Athal.* V, 2. Et le courroux du sort voulait être assouvi, ID. *Théb.* I, 1. Vos yeux ne sont-ils pas assouvis des ravages Qui de ce continent dépeuplent les rivages? VOLT. *Alz.* I, 1. Quand l'homme, ranimant une rage assouvie, Cherche encor la douleur où ne bat plus la vie.... LAMART. *Harm.* II. 7.

ASSOUVIR (a-sou-vir), j'assouvis, j'assouvissais, j'assouvis, j'assouvirai, assouvissant, *v. a.* || 1° Rassasier, quand la faim est pressante. || 2° Fig. Satisfaire. Pour assouvir son avarice, BOSS. *Hist.* II, 5. Le dragon qu'annonçait sa prophétique voix Vint sur la race humaine assouvir sa vengeance, DELILLE, *Parad. perdu*, ch. IV. Enfin les destins désormais Ont assouvi leur haine, ont épuisé leurs traits, VOLT. *Tancr.* V, 5. La foi de ses aïeux, ton amour et ta crainte D'actes de piété ne pourront l'assouvir, MALH. II, 1. || 3° S'assouvir, *v. réfl.* Se rassasier. Un loup s'assouvissant dans une bergerie. || 4° Fig. Adraste nage dans le sang; il ne peut s'assouvir de carnage, FÉN. *Tél.* XVI. Ses ennemis s'assouvissent de son sang, BOSS. *Hist.* II, 4. La rigueur de la mort se voulut assouvir, MALH. VI, 20. J'ai de quoi m'assouvir de cette ambition, CORN. *Médée*, II, 6. Laissez-moi m'assouvir dans mon courroux extrême, MOL. *Amph.* III, 5. Ils ne peuvent s'assouvir de l'hyperbole, LA BRUY. 1.

— REM. On ne peut dire étancher sa faim, étancher emportant l'idée d'un liquide; mais bien que assouvir se dise plus particulièrement de la faim et des choses solides, cependant, comme il signifie essentiellement rassasier, il peut se dire aussi des choses liquides; voy. l'exemple de BOSSUET.

— HIST. XIIe s. Jamais mes ieuz [yeux] ne verrai aseuvis De regarder sa bele face tendre, *Couci*, V. Il est venus à l'aire [place] ou cele [la dame] est qui ses bons Est preste d'asevir [assouvir ses bons, faire sa volonté], AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 34. || XIIIe s. Les grands gelées et les grands iaues, par l'empeschement desquelles li talemelier [boulanger] de Paris ne puissent asouvir la ville de Paris, *Liv. des mét.* 46. Du roi, quels durent avoir lor vie, Li rois ne l'a pas assouvie: Or guerroient sa nascion, RUTEB. 104. [Tu] N'asouviras pas ton desir, *ib.* II, 138. Quant le roy ot assouvie la forteresse du bourc de Jaffe, JOINV. 275. Et à l'aide de Dieu le livre est assouvi [achevé] en deux parties, ID. 491. || XIVe s. Le beau soleil, pere de vie, Sa circonference assouvie En passant par un chascun signe, *Nat. à l'alch. err.* || XVe s. Et se peut et doit on esmerveiller où pourveances pouvoient estre prises pour assouvir un tel ost, FROISS. II, II, 241. Et tout payoient pauvres gens parmi le royaume de France, car les tailles y estoient si grandes pour assouvir ce voyage que les plus riches s'en doloient, ID. II, III, 36. Et on ne les pouvoit assouffir, ID. II, III, 99. Fols et appers, convoiteux de vouloir Tout assovir et plus que mon povoir, E. DESCH. *Erreurs de la jeunesse.* Il delibera faire à Dieu sacrifice du corps qu'il lui avoit presté bel et puissant, assouvi [accompli] de taille, autant et plus que personne de sa contrée, excepté que perdu avoit un œil en un assaut, LOUIS XI, *Nouv.* XVI. Beaux compagnons, bien assouvis et adressés de tout ce qu'on doit louer en gentilhomme vertueux, ID. *ib.* LVIII. || XVIe s. Cesar, Hector, de vaillance assouvis, Malgré la mort par bon regnom [renom] sont vifz, J. MAROT, V, 288. Je fuz nagueres amoureux De dame en beaulté assouvie, ID. V, 332. Une heureuse rencontre, qui puisse assouvir nos longs desirs, DES PER. *Contes*, CXXVIII.

— ÉTYM. Picard, *assoufi*, *essufi*, qu'on trouve aussi dans l'ancien français. Diez le tire du gothique *ga-sôthian*, rassasier, par substitution du *v* au *t*, comme dans *pouvoir* du bas-latin *potere*; mais, si cela était, on trouverait, dans l'ancien français, *assoïr*, comme on trouve *pooir*. Or, la persistance du *v* dans *assouvir*, et même la transformation en *f* montrent qu'il n'est pas assimilable au *v* de *pouvoir*. Littéralement, *assouvir* représenterait le latin *assopire*, si le sens le permettait. Remarquons les diverses significations de *assouvir* dans l'ancien français, rassasier, approvisionner, achever, accomplir, parfaire, et les deux formes *assouvir* et *assufir* ou *assoufir*. On peut croire qu'il y a eu confusion en un seul, de deux verbes, *as-sopire*, assoupir, d'où rassasier (satisfaire la faim, l'assoupir), et *assuficere*, suffire, satisfaire, achever, accomplir: cela rendrait compte de tout, sens et forme.

ASSOUVISSEMENT (a-sou-vi-se-man), *s. m.* || 1° Action d'assouvir, état d'être assouvi. L'assouvissement de la faim. || 2° Fig. L'assouvissement des désirs, des passions.

— HIST. XVIe s. Le venin desquels [envieux] j'ay desjà senty, et croy qu'encore l'envie n'a pris son assouvissement, PARÉ, *Dédic.*

— ÉTYM. *Assouvir.*

ASSUJÉTI, IE, et aussi **ASSUJETTI, IE** (a-su-jè-ti, tie), *part. passé.* || 1° Soumis. Assujetti à la domination romaine. Tous sont assujettis à quelques-uns. || 2° Astreint. Adam assujetti à la mort, après le péché. Assujettis à une loi commune. Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que, si vous me permettez de parler ainsi, c'est la loi du pays que nous habitons, BOSS. *Duch. d'Orl.* Dans ce que nous venons de voir, c'est-à-dire dans les opérations sensuelles, l'âme est assujettie au corps, ID. *Connaiss.* II, 12. || Absolument. Cet homme est fort assujetti, il est tenu dans une grande sujétion par les devoirs de sa place, ses relations de famille, etc. || 3° Maintenu, fixé. Assujetti par un point d'aiguille.

ASSUJÉTIR et aussi **ASSUJETTIR** (a-su-jè-tir), j'assujettis, j'assujettissais, j'assujettis, j'assujettirai, assujettissant, assujetti, *v. a.* || 1° Ranger sous sa domination. Les Gaulois furent assujettis par les

Romains. Grande reine de qui les charmes S'assujettissent tous les cœurs, RAC. *La nymphe de la Seine.* Que votre génie vous assujettisse tout ce qui n'est pas soumis à vos armes, PASC. *édit.* COUSIN. || Absolument. En assujettissant vous avez l'art de plaire, CORN. *Sertor,* III, 2. || En termes de manége, assujettir un cheval, le conduire de manière que les épaules et les hanches ne sortent point de la piste. Assujettir la croupe d'un cheval, la fixer avec la rêne de dedans et la jambe de dehors. || **2°** Fig. Astreindre, obliger. Assujettir les passions. Il assujettissait ses désirs au joug de la raison. Assujettir la prose à un rhythme. De ne point à l'hymen assujettir leur foi, RAC. *Baj.* I, 3. Serment qui pour jamais m'avez assujettie, VOLT. *Alz.* III, 2. || **3°** Maintenir en place, fixer. Assujettir la vigne en l'attachant. Pour que les pieux fussent mieux assujettis. || **4°** S'assujettir, *v. réfl.* Se soumettre, s'astreindre. S'assujettir aux lois. Il se sont assujettis à la volonté de leurs maîtres. Les hommes qui s'assujettissent aux règles de la vertu, FÉN. *Tél.* XVI. En s'assujettissant minutieusement à certaines positions, DIDER. *Lett. à Mme Riccoboni.*

— HIST. XVIe s. Assubjectir et employer des terres à certaines semences, MONT. I, 31. Il lui faut necessairement assujettir l'edifice, et l'approprier à ce à quoi il est destiné, O. DE SERRES, 19. Il faudroit qu'ils fussent assujettis de demeurer quatre ou cinq mois.... LANOUE, 267.

— ÉTYM. *À* et *sujet.*

ASSUJÉTISSANT, ANTE et **ASSUJETTISSANT, ANTE** (a-su-jè-ti-san, san-t'), *adj.* Qui tient dans une grande sujétion, qui exige beaucoup d'assiduité.

ASSUJÉTISSEMENT et **ASSUJETTISSEMENT** (a-su-jè-ti-se-man), *s. m.* || **1°** État de soumission, de dépendance. Il ne peut souffrir aucun assujettissement. L'assujettissement d'un pays. || **2°** Fig. Contrainte, obligation de faire une chose. L'élévation a ses assujettissements et ses inquiétudes ; l'obscurité ses humiliations et ses mépris, MASS. *Afflict.* Ma vie a toujours été pleine d'agitations, d'assujettissements, de fatigues, de contrainte, ID. *Mort du pécheur.* Après avoir tout dévoré, des rebuts, des fatigues, des assujettissements pour des espérances frivoles, ID. *Bonh. des justes.* N'est-il pas évident que, sous une spécieuse apparence, les ministères publics sont dans la pratique des assujettissements perpétuels et très-réels, BOURD. *Pensées,* t. II, p. 485.

— SYN. ASSUJETTISSEMENT, SUJÉTION. Ces deux mots ont le même radical et renferment l'idée de sujet. Quand assujettissement signifie l'action d'assujettir, il est tout à fait distinct de sujétion, qui veut dire l'état de ce qui est assujetti. Mais quand assujettissement exprime le résultat d'assujettir, il se confond grandement avec sujétion. Dans la vie il y a une foule d'assujettissements ou de sujétions; la seule nuance, à peine perceptible, c'est que assujettissement, avec sa préposition *à,* indique plus expressément l'action subie.

— ÉTYM. *Assujettir.*

ASSUMÉ, ÉE (a-su-mé, mée), *part. passé.* La responsabilité assumée par cet employé.

ASSUMER (a-su-mé), *v. a.* Prendre sur soi ou pour soi. Assumer la responsabilité d'une mesure.

— HIST. XVIe s. Pour assumer une si grant charge sur toy, PALSGR. p. 439.

— ÉTYM. *Assumere,* de *ad,* à, et de *sumere,* prendre (voy. SOMPTUAIRE).

ASSURANCE (a-su-ran-s'), *s. f.* || **1°** Confiance, sécurité. J'ai la ferme assurance qu'il nous aidera. Avez-vous cependant une pleine assurance D'avoir assez de vie et de persévérance? CORN. *Poly.* I, 1. Et sur ses déplaisirs et son impatience Mon âme prendrait lors une pleine assurance, MOL. *Le Dép.* I, 1. Désabusez-vous de la pensée qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile ; ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous donnera de l'assurance, BOSS. *le Tellier.* Je pris sur cet oracle une entière assurance, CORN. *Hor.* I, 3. Dans vos prospérités mettez plus d'assurance, VOLT. *Œdipe,* III, 4. Puis-je sur ton récit fonder quelque assurance ? RAC. *Brit.* III, 6. Dispose de ma griffe, et sois en assurance ; Envers et contre tous je te protégerai, LA FONT. *Fabl.* VIII, 22. Là vous la pourrez mettre avec toute assurance, Et de cette action nul n'aura connaissance, MOL. *l'Étour.* II, 9. Ne m'abusez-vous point d'un faux espoir, et puis-je prendre quelque assurance sur la nouveauté surprenante d'une telle conversion? ID. *Don Juan,* V, 1. L'amitié que nous conservons ensemble, sans nous en rien écrire, et l'assurance que nous avons l'un de l'autre est une chose rare et singulière, VOIT. I, 122. || **2°** Preuve, garantie. Quelle autre assurance puis-je demander de sa bonne foi ? Personne ne peut avoir aucune assurance d'être dans cet état, BOSS. *Orais.* 6. Ainsi par mon hymen vous avez l'assurance Que mille vrais Romains prendront votre défense, CORN. *Sertor.* I, 3. Mon honneur par là cherche son assurance, ID. *Hor.* V, 2. Le roi voyait tout le monde autour de lui prendre ses assurances, ANQUET. *Ligue,* II, 249. || **3°** Promesse, protestation. Je vous donne l'assurance que je ferai tout mon possible. Avec l'assurance de l'impunité. Sur l'assurance que je lui donnai de ne plus lui en faire de semblables, PASC. *Prov.* 7. Sur cette assurance, je retournai chez mon docteur, ID. *ib.* 1. || Dans les formules de politesse qui terminent une lettre, agréez l'assurance de ma considération, de mon dévouement, de mon respect. || **4°** En assurance, *loc. adv.* En sûreté. Pourras-tu dans son lit dormir en assurance? CORN. *Nicom.* V, 1. Faites-lui perdre temps tandis qu'en assurance La galère s'éloigne avec son espérance, ID. *ib.* V, 5. Et tu fuis ! et tu crois voguer en assurance, Toi qui cent fois des flots éprouvas l'inconstance, GILB. *Didon à Énée.* Vous avez bien mis ceux qui suivent vos opinions probables, en assurance à l'égard de Dieu et de la conscience; vous les avez encore mis en assurance du côté des confesseurs; vous ne les avez point mis en assurance du côté des juges, PASC. *Prov.* 6. Qu'ils laissent donc le monde en repos, et nos bénéfices en assurance, ID. *Prov.* 19. Vous y êtes aussi peu en assurance, ID. *ib.* 4. Par là vous croyez être en assurance, ID. *ib.* 13. || **5°** Hardiesse, fermeté, audace. Il parle avec assurance. Faites donc ; votre haine agit trop mollement; Peut-être que le temps vous ôterait l'envie Ou l'assurance au moins de nous ôter la vie, ROTR. *Antig.* IV, 3. Ceux-ci n'ont pas l'assurance de résister en face aux pécheurs, FLÉCH. *Serm.* I, 265. On vit tant d'assurance En son discours et dans tout son maintien Qu'on ne crut point qu'il se doutât de rien, LA FONT. *Fabl.* VIII, 18. L'assurance que vous avez eue de dire que.... PASC. *Prov.* 13. Ne cherchons donc point d'assurance et de fermeté, ID. *édit.* COUSIN. || **6°** Nantissement, garantie matérielle. Ne traitez pas si l'on ne vous donne une solide assurance. Et quand ses déplaisirs auront quelque allégeance, J'aurai soin d'en tirer d'abord votre assurance [votre reçu], MOL. *l'Étour.* II, 4. || **7°** Acte par lequel un assureur s'engage à payer à celui qui perd l'objet assuré une somme fixée dans cet acte. Assurances contre l'incendie. Prime d'assurance, la somme qu'on paye pour être assuré. Compagnie d'assurances, compagnie qui assure contre les différents risques. || **8°** En termes de fauconnerie, état de l'oiseau qui n'est plus attaché par le pied. || En termes de chasse, aller d'assurance, aller au pas et sans crainte, en parlant de la bête.

— XVe s. Et me fut dit que sur le soir, sur bonnes assurances, Jean de Chastelneux et Raymon s'en vinrent au logis messire Guy de la Tremouille pour jouer et esbattre, FROISS. II, II, 215. || XVIe s. Soubs la foy et asseurance [promesse] du comte.... MONT. I, 30. La resolution est asseurance d'une ame reglée, ID. I, 67. Une asseurance de visage, et souplesse de voix et de geste, ID. I, 198. Il ne se donne plus ni treve ni paix entre les sujets du roi; mais on les met en asseurance et sauve-garde, LOYSEL, 795. Antigonus s'esmerveilla grandement de sa hardiesse et de son asseurance, AMYOT, *Eum.* 17.

— ÉTYM. *Assurer.* L'ancien français employait de préférence *asseurement.*

† **ASSURE** (a-su-r'), *s. f.* Terme de métier. Dans une tapisserie de haute lisse, le fil d'or, d'argent, de soie ou de laine dont on couvre la chaîne de la tapisserie ; ce qu'on appelle trame dans les étoffes et les toiles.

— ÉTYM. *Assurer.*

ASSURÉ, ÉE (a-su-ré, rée), *part. passé.* || **1°** En sûreté, à l'abri, sûr. Assuré contre les dangers. Et le sang répandu de mille conjurés Rend mes jours plus maudits et non plus assurés, CORN. *Cinna,* IV, 3. Typhon qui se croyait assuré par le malheur de ce prince, se vit tout d'un coup abandonné des siens, BOSS. *Hist.* I, 9. Et seul, sous la main de Dieu, qui sera continuellement à son secours, on le verra l'assuré rempart de ses États, BOSS. *Louis de Bourbon.* Un sou, quand il est assuré, Vaut mieux que cinq en espérance, LA FONT. *Fab.* IV, 2. Moïse se sauva d'Égypte en Arabie, dans la terre de Madian, où sa vertu, toujours secourable aux oppressés, lui fit trouver une retraite assurée, BOSS. *Hist.* I, 3. Il lui parut plus assuré d'empoisonner Pygmalion, FÉNEL. *Tél.* VIII. || **2°** Certain. Présage assuré. Tenez pour assuré. Mais voici de retour le fidèle Achorée, Par qui j'en apprendrai la nouvelle assurée, CORN. *Pomp.* II, 1. Des nouvelles assurées, ID. *Ex. de Rodog.* Les auteurs qui ont écrit les quatre Évangiles ne reçoivent pas un témoignage moins assuré du consentement unanime des fidèles, des païens et des hérétiques, BOSS. *Hist.* II, 13. Du moins est-il assuré qu'il se faisait des cantiques que les pères apprenaient à leurs enfants, ID. *ib.* II, 3. Mais est-il bien assuré que dans ces contrées si fertiles et si agréables, il se trouve tant de gens qui veuillent se défaire de leur patrimoine? VERTOT, *Révol. rom.* liv. XII, p. 184. Il est bien assuré qu'on ne se détache jamais sans douleur. — Il est assuré que vous servez l'Église par vos prières, PASC. *édit.* COUSIN. Tout ce que j'ai prédit n'est que trop assuré, RAC. *Brit.* I, 1. Rome tient maintenant sa victoire assurée, ID. *Mithr.* V, 1. L'infaillible refuge et l'assuré secours, MALH. II, 1. Il n'est rien ici-bas d'éternelle durée; Une chose qui plaît n'est jamais assurée, ID. V, 4. || **3°** Qui est sûr de, qui se fie en. Il fallait être assuré de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 3. Ne vous tenez point pour assurée sur votre vertu, ID. IV, *Prof.* 1. || Qui a la certitude de, sachant sûrement. Qui peut être assuré de son propre bon sens ? Arguments, de la fidélité desquels il était assuré. Bien assuré que le gouvernement ferait la guerre. Se tenir assuré de quelque chose. Ce dont je suis bien assuré. Vos yeux ne sont que trop assurés de lui plaire, RAC. *Andr.* IV, 2. Il n'a point son espoir au nombre des armées, Étant bien assuré que ces vaines fumées N'ajoutent que de l'ombre à nos obscurités, MALH. II, 1. || **4°** Affermi, stable. Des pas mal assurés. Main assurée. Ayant une démarche mal assurée. Il ira au supplice d'un pas assuré. Pouvoir mal assuré. Paix assurée. Abel tombe, et blessé d'un coup trop assuré, Se roule, se débat, sanglant, défiguré, GILB. *Mort d'Abel,* ch. VII. || **5°** Hardi, ferme. Contenance assurée. Je la vis retenir dans ses mains assurées De l'État chancelant les rênes égarées, VOLT. *Sémir.* II, 4. Est-il possible qu'un homme si assuré dans la guerre soit si timide en amour? MOL. *Am. magn.* I, 1. Vous avez beau faire l'assuré, VOIT. *Lett.* 187. Verville n'était guère plus assuré ; la suivante ne disait mot, SCARR. *Rom. com.* Ire p., 13. De fidèles amis et des cœurs assurés, CAMPISTRON, *Andronic,* III, 2. Que sa façon est brave et sa mine assurée ! MALH. II, 12. || Familièrement. Un assuré menteur, un menteur impudent, audacieux. || **6°** Garanti par une assurance. Maison assurée contre l'incendie. Je suis assuré. || Substantivement. Tous les assurés ont été indemnisés. || **7°** En termes de manége, cheval assuré, cheval qui ne bronche pas

ASSURÉMENT (a-su-ré-man), *adv.* || **1°** Certainement, d'une manière certaine. Les plus grands ouvrages de l'esprit humain sont très-assurément les moins parfaits, VAUVEN. *Max.* CCCII. Je ne connais pas assurément son écriture, VOIT. *Lett.* 64. Le bien que j'estime le plus est celui que je crois posséder le plus assurément, ID. *ib.* 14. || Dans ce sens, assurément peut se mettre au commencement de la phrase. Assurément il s'est mal comporté. || **2°** Avec assurance. Marchons assurément sur les pas d'une femme, ROTR. *St Gen.* IV, 3. Qui marche assurément n'a point peur de tomber, CORN. *Poly.* II, 6.

— HIST. XIIe s. Asseurement i va ; kar tu la cited prendras, *Rois,* 335. || XVIe s. Parquoy nous osons nous promettre asseurement que la vie eternelle est nostre, CALV. *Inst.* 1094. Luy mesme commencea à deduire asseurement son faict... AMYOT, *Marius,* 23. Il seroit bien malaisé de pouvoir asseureement dire la verité de telles choses, ID. *Démosth.* 26. Ilz l'absolurent si asseureement que Æschinus n'eut pas seulement la cinquieme partie des voix et opinions en sa faveur, ID. *ib.* 35.

— ÉTYM. L'ancienne langue a deux adverbes, *asseurement* et *asseureement;* le premier de l'ancien adjectif *asseur* au féminin ; le second d'*asseurée,* et le suffixe *ment.*

ASSURER (a-su-ré), *v. a.* || **1°** Rendre solide, sûr, ferme. Assurer les navires avec les ancres. Il assura la table avec un tesson. || Assurer la main, la rendre ferme et sûre. || **2°** Donner de l'assurance. Ô bonté qui m'assure autant qu'elle m'honore, RAC. *Esth.* II, 7. Un oracle m'assure, un songe me travaille, CORN. *Hor.* IV, 3. Et tâchons d'assurer la reine qui te craint, ID. *Nicom.* IV, 3. Cependant prenez soin D'assurer des jaloux dont vous avez besoin, ID. *ib.* V, 1. Girot en vain l'assure, BOIL. *Lutrin,* IV. On assure la conscience en montrant.... PASC. dans COUSIN. || Voltaire a blâmé cet emploi d'assurer dans Corneille ; il est vrai que nous disons maintenant de préférence rassurer. Mais, comme on voit, assurer était en plein usage avec ce sens parmi les contemporains de Corneille; et on pourrait encore s'en servir dans la poésie et la prose élevée.

|| 3° Rendre une chose sûre, faire qu'elle ne manque pas. Il s'assura par là votre amitié. Cette action vous assure des droits à ma reconnaissance. Elles se sont assuré d'avance une loge au théâtre. Assurer des vivres et des munitions à l'armée. Tu sais combien de fois ses jaloux tendresses ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses, RAC. *Mithr.* I, 1. Enfin de tous les Grecs satisfaites l'envie, Assurez leur vengeance, assurez votre vie, ID. *Andr.* I, 2. Vainement à son fils j'assurais mon secours, ID. *Andr.* II, 5. Je m'assure un port dans la tempête, ID. *Brit.* I, 1. Je vois donc, puisqu'il faut que je me sacrifie, Assurer à Pyrrhus le reste de ma vie, ID. *ib.* IV, 1. Demain je ne puis assurer aucun moment, BOSS. *Lett. Corn.* 146. Assure, m'a-t-il dit, le repos de ton roi, RAC. *Esth.* II, 1. Vous voulez que ma fuite assure vos désirs, ID. *Brit.* III, 7. Vous reconnaissez.... que ceux qui.... font des œuvres dignes de leur foi, s'assurent la vie éternelle, BOSS. *Hist.* II, 13. || 4° Mettre en sûreté. Il assura sa vie par cette précaution. Assurant facilement leur marche dans des lieux découverts. Pour mieux assurer la fortune de ses enfants. Demain, dès cette nuit, je prendrai des mesures Pour assurer le temple et venger ses injures, RAC. *Ath.* V, 2. [Il] S'offrit d'assurer par un hymen prochain Le bandeau qu'elle avait reçu de votre main, ID. *Mithr.* II, 3. Vous avez des deux mers assuré les rivages, ID. *Phèd.* III, 5. Et qui de ma faveur se voudrait honorer, Si mon hymen prochain ne peut vous assurer, ID. *Iphig.* V, 2. Mais du moins en partant assurez votre vie, ID. *Phèd.* V, 1. En les perdant j'ai cru vous assurer vous-même, ID. *Esth.* III, 5. Assurez votre sort pour assurer le mien, CORN. *Nicom.* I, 1. Il vous assure et vie, et gloire, et liberté, ID. *ib.* V, 5. Le coup à l'un et l'autre en sera précieux, Puisqu'il t'assure en terre en m'élevant aux cieux, ID. *Poly.* V, 5. || 5° Transmettre après soi par un acte ce qu'on possède à un tiers. Il a assuré par son testament tous ses biens à son neveu. || 6° S'engager à payer une certaine somme en cas d'un sinistre déterminé. Trois compagnies avaient assuré ce théâtre. Faire assurer, et simplement, assurer son mobilier, le garantir contre tout sinistre par une police d'assurance. || 7° Assurer à, avec le régime indirect de la personne. Engager à croire, certifier, répondre de. Je lui assurai que.... J'ai assuré à votre ami qu'il n'y avait rien à craindre. Je ne le fais pas, je vous assure, pour.... Qui pouvait assurer qu'il n'y aurait pas de disette? Pour moi contre chacun je pris votre défense, Et leur assurai fort que c'était médisance, MOL. *Mis.* III, 5. Trouvez bon que je vous assure qu'il y a beaucoup de passion dans l'affection que j'ai de vous servir, VOIT. *Lett.* 32. || Assurer de, avec le régime direct de la personne. Il l'assurait des excellentes dispositions de tous les siens. Assurez-le de mon respect. La peine que prit M. Desportes à faire des vers, lui acquit un loisir de dix mille écus; mon père, qui l'a vu, m'en a assuré, BALZ. 1re *hist.* Chacun de ses trois fils l'en assure en pleurant, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Ils assurèrent Quintus que le peuple l'avouerait de tout ce qu'il dirait de sa part au sénat, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 273. Il le fit assurer en même temps que, quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il saurait bien éviter les occasions de combattre, ID. *ib.* liv. XIV, p. 334. Les principaux de chaque tribu et les chefs des factions l'assurèrent qu'il n'y avait rien de si élevé dans la république où il ne pût prétendre, ID. *ib.* liv. XIII, p. 224. Ces insensés croyaient encore les faux prophètes qui les assuraient que le jour du salut était venu, BOSS. *Hist.* II, 8. Sur le point de les quitter [ses disciples], Jésus-Christ les assure qu'il sera présent avec eux jusqu'à la consommation des siècles, MASS. *Divinité de Jésus-Christ.* Je puis les assurer que tous leurs discours ne m'obligeront pas.... BOIL. *Avert. de la Sat.* X. Vous irez chercher autre part de quoi vous rendre agréable aux yeux de vos belles, je vous en assure, MOL. *Pré. rid.* 16. Elle et M. son mari m'ont chargé de vous assurer de leur très-humble service, VOIT. *Lett.* 182. Vous pourriez l'assurer de la foi conjugale, RAC. *Baj.* III, 4. Dites-lui un peu que monsieur et madame sont des personnes de grande qualité, qui lui viennent faire la révérence comme mes amis, et l'assurer de leur service, MOL. *Bourg. gent.* V, 5. Je suis aise que vous ayez M. de la Garde, assurez-le de moi, SÉV. 281. || 8° En termes de marine, assurer son pavillon, le faire reconnaître. || En termes de manége, assurer un cheval, lui faire prendre une position franche et l'habituer à exécuter avec régularité et précision tous les mouvements, les arrêts, etc. Assurer la bouche d'un cheval, l'accoutumer à souffrir le mors. || En termes de fauconnerie, apprivoiser un oiseau pour empêcher qu'il ne s'effraye.

S'ASSURER, *v. refl.* || 1° Se mettre en sûreté, se garantir. S'assurer contre les piéges. Il s'assura contre cet événement. Contre mon ennemi laisse-moi m'assurer, RAC. *Andr.* II, 1. C'est en quoi je trouve la condition d'un gentilhomme malheureuse, de ne pouvoir point s'assurer sur toute la prudence et l'honnêteté de sa conduite, MOL. *D. Juan*, III, 4. Je n'ose m'assurer de toute ma vertu, CORN. *Poly.* I, 4.

Absolument. Princesse, assurez-vous, je les prends sous ma garde, RAC. *Athal.* II, 7. Mes nymphes.... à peine s'assuraient dans le fond de mes eaux, ID. *Poésies*, 1. A moins que Valère se pende, Bagatelle! son cœur ne s'assurera point, MOL. *Dép. am.* I, 2. || 2° S'assurer dans, en, sur, à, établir sa confiance. S'assurer en quelqu'un. Il s'assurait dans les promesses de ses amis. Celui qui s'assure en son innocence. Ne vous assurez point sur ce cœur inconstant, RAC. *Phèd.* V, 3. Mais je m'assure encore aux bontés de ton frère, ID. *Baj.* II, 1. Ne vous assurez point sur l'amour qu'il vous porte, ID. *Mithr.* I, 5. Ne vous assurez point sur ma faible puissance, ID. *Iphig.* IV, 4. Et votre âme s'assure Sur la foi d'un amant infidèle et parjure, ID. *Alex.* I, 3. Abner, quoiqu'on se pût assurer sur sa foi, Ne sait pas même encor si nous avons un roi, ID. *Athal.* I, 2. Ils ne s'assurent point en leurs propres mérites, Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois, ID. *ib.* III, 7. Ainsi sur l'avenir n'osant vous assurer, ID. *Brit.* I, 2. Sur les soins d'une mère on peut s'en assurer, ID. *Andr.* III, 4. Il ne doit ni présumer de sa vertu, ni s'assurer sur son innocence, FLÉCH. I, 379. Madame, assurez-vous sur ma fidélité, CORN. *Rodog.* I, 7. Assurez-vous sur lui [rapportez-vous-en à lui] qu'il en a juste cause, ID. *Poly.* I, 3. Faut-il que je m'assure au rapport de mes yeux? MOL. *D. Gar.* IV, 7. Et n'est-il point coupable en ne s'assurant pas À ce qu'on ne dit point qu'après de longs combats? ID. *Mis.* IV, 3. C'est conscience en ceux qui s'assurent en nous, ID. *Éc. des maris*, I, 3. || 3° S'assurer de, prendre une entière connaissance. S'étant assuré du chargement des chariots. Il s'assura du départ de ses amis. S'assurer de la vérité. Il s'assurera des dispositions de ses adversaires. Comment s'assurer de ceux des écrivains qui sont propres à nous instruire? || 4° S'assurer, être persuadé, avoir la certitude. J'aimais, et je pouvais m'assurer d'être aimée, RAC. *Baj.* I, 4. Madame, assurez-vous de mon obéissance, ID. *Mithr.* I, 2. Assurez-vous qu'Isabelle est constante, ID. *Plaid.* II, 6. Je m'assure qu'il vaut mieux.... ID. *Plaid. Préf.* Je m'assure que vous avouerez à la fin qu'il n'y a peut-être rien de si difficile que de rendre hérétiques ceux qui ne le sont pas et qui ne fuient rien tant que de l'être, PASC. *Prov.* 18. Je m'assurerais qu'il serait venu, ID. *Proph.* 15. Je m'assure que vous en serez satisfait, ID. *Prov.* 5. Elle s'assure qu'elle a en soi les forces nécessaires pour cette conquête, ID. dans COUSIN. Assurez-vous que je ne vous oublie pas, BOSS. *Lett. Corn.* 120. Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux? LA FONT. *Fab.* V, 17. Du sort dont vous parlez, je le garantis, moi, S'il faut que par l'hymen il reçoive ma foi; Il s'en peut assurer, MOL. *Éc. des maris*, I, 3. Pour mon cœur, vous pouvez vous assurer de lui, ID. *F. sav.* IV, 7. Vous me direz que ces conditions vous paraîtraient merveilleuses, si vous pouviez vous assurer qu'Idoménée les accomplirait de bonne foi, FÉN. *Tél.* V. || Elliptiquement. On conviendra, je m'assure, que voilà une étrange manière de contracter, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 16. Six couplets de chansons qui, je m'assure, remettront toutes choses dans l'équilibre, MONTESQ. *Lett. pers.* 111. Quelque chien enragé l'a mordu, je m'assure, MOL. *Éc. des f.* II, 2. || Absolument. Voyant trop pour nier, et trop pour m'assurer.... on ne peut s'assurer et l'on est toujours dans la défiance, PASC. *édit.* COUSIN. Je n'y trouvais guère de quoi m'assurer, DESC. *Méth.* || 5° S'assurer de, se rendre maître de, se saisir de, arrêter, emprisonner. Il s'assura de cette ville. Ils s'assurèrent d'une barque. On s'assura de la personne du prince de Condé. Les soldats entourent le fugitif et s'assurent de sa personne. Maxime et la moitié s'assurent de la porte, CORN. *Cinna*, I, 3. Allez dès aujourd'hui, Soit qu'il résiste ou non, vous assurer de lui, ID. *Cid*, II, 6. De tous les deux, madame, il se faut assurer, RAC. *Athal.* II, 5. La prudence veut que l'on s'assure de leurs personnes, MONTESQ. *Esp.* V, 14. || 6° S'assurer de, se ménager l'appui de quelqu'un. Il faut s'assurer d'un journal accrédité. S'assurer de la faveur du préfet. Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si redoutables adversaires, s'assurèrent des Carthaginois, BOSS. *Hist.* I, 8. Il s'assura du landgrave de Hesse et de la maison de Brunswick, VOLT. *S. de L. XV*, 32.

— REM. 1. L'Académie écrit sûr et sûreté avec un accent circonflexe, avec raison si l'on suit l'étymologie, puisque sûr est pour l'ancien français seür; mais alors il faudrait écrire, pour faciliter l'orthographe, en n'introduisant pas des séries discordantes sans raison assurer et ses annexes avec un accent circonflexe; car assurer est aussi pour asseürer. || 2. Des grammairiens ont prétendu que, au sens de certifier, assurer voulait la préposition *à* devant la personne à qui l'on parle, et qu'il fallait dire : assurez-lui que je ne l'oublierai, et non : assurez-le que je ne l'oublierai. C'est une fausse décision quant à la seconde partie : assurer une chose à quelqu'un ou assurer quelqu'un d'une chose sont aussi bon français l'un que l'autre. Voyez les exemples. || 3. D'autres grammairiens ont blâmé Racine et en général les poëtes, de dire s'assurer à.... au lieu de s'assurer en.... ou dans.... ou sur.... S'assurer à est une excellente construction dans la poésie.

— SYN. 1. ASSURER, AFFERMIR. Assurer, c'est rendre sûr. Affermir, c'est rendre ferme. On assure un navire sur ses ancres; on affermit une muraille par de solides fondements. || 2. ASSURER, AFFIRMER. Affirmer est plus décisif que assurer. Assurer, c'est donner des assurances; mais des assurances ne sont pas des certitudes; au lieu que l'affirmation ne souffre pas d'incertitude.

— HIST. XIe s. Li quens Rolans mie ne s'asouret [ne se met pas en sûreté, ne se cache pas], *Ch. de Rol.* CII. || XIIe s. Com faitement m'en asseurera? *Ronc.* p. 8. Seigneur, dist Charles, soiez asseüré, *ib.* p. 188. Quant la saison du douz temps s'aseüre, *Couci*, p. 125. J'en sai une, se me vouloit aimer, De bone amour asseürés [je] seroie, QUESNES, *Romancero*, p. 87. Par cel apel unt mult le rei asseüré E mult à cele feiz de s'ire refrené, *Th. le mart.* 43. .... Sachiez dons Que je voel et quex est li dons Dont vous m'avez asseüré, *La charrette*, 171. || XIIIe s. Et ce, dient li message, avons nos plain pooir d'asseürer, se vos volés, VILLEH. LI. Et manderent à l'empereur Kyrsac que il asseurast les convenances que ses fils avoit asseürées, ID. LXXXV. Plus fust asseürée [elle serait plus en sûreté], s'ele fust à Namur, *Berte*, XLI. Et li vens est cheus, et li temps s'asseüre, *ib.* XLII. Car [elle] bien sait que c'est ele [Berte].... Li cuers lui dit, pour voir bien l'en asseüra, *ib.* CXXII. Gart que du tout [il] ne s'asseüre En sa biauté, ne en sa forme, *la Rose*, 8353. N'est donc bien fortune seüre; Rest bien fos qui s'i asseüre, *ib.* 6768. [L'amour] C'est paor toute asseürée, Esperance desesperée, *ib.* 4341. Là seront nostre gent par matin assaillie; Trop ert assegurée, çou estoit grans folie, *Ch. d'Ant.* 410. Et lors dit que si feroit-il, mès que il l'asseürassent [donner des sûretés], JOINV. 245. || XVe s. Quand elle se trouva en l'Empire, si fut un peu plus asseurée que devant, FROISS. I, I, 12. Quant ils surent que la ville estoit à la comtesse d'Aumale, sœur à messire Robert d'Artois qui trepassé estoit, ils assurerent la ville et le pays qui à la dame estoit appartenant, pour l'amour de lui, ID. I, I, 281. Leur signifierent ces nouvelles et les asseurerent de la bataille, COMM. I, 11. Le roy demanda à monseigneur de Charolois ces motz : Mon frere, m'asseurez vous? Ledit conte luy respondit: Oui comme frere, COMM. I, 12. .... Qu'ilz s'asseurassent bien l'ung l'autre de ne faire paix ne traicté l'ung sans l'autre, ID. IV, 3. Se gecta à deux genoulx devant moy comme celluy qui cuidoit desjà estre mort; je l'asseurai le mieulx que je peuz.... ID. IV, 7. Affin que le peuple en fust plus asseuré et combatist mieulx, ID. I, 3. || XVIe s. Agesilaus asseura l'advantage qui lui estoit acquis, MONT. I, 15. Je ne m'asseure pas que je peusse venir à bout de.... ID. I, 37. Je m'estois hasté de l'escrire là, pour ne m'asseurer point d'arriver jusques chez moi, ID. I, 78. Fondement asseuré, ID. I, 83. Qui plus curieusement s'est asseuré de son salut, que luy de sa ruyne, ID. I, 243. Elle print d'une main asseurée la coupe, ID. II, 40. Ils asseurent que les forces humaines ne sont pas capables d'y attaindre, ID. II, 230. Que ce que nous avons dict soit vray, nous en asseurerions si nous avions sur cela confirmation d'un oracle, ID. II, 281. Je m'asseure que ne vouldriez permettre que telles traffiques eussent lieu envers le Roy, MARG. *Lett.* 141. C'est un refus, qui asseure et afferme, Un affermer, qui desasseure et nie, Rendant le cœur en inconstance ferme, ST-GEL. 3. Ils se fioient bien de sa volonté, mais ils ne s'asseuroient point de son courage, LA BOËTIE, 45. Mais certes cela est bien asseuré, que le tyran ne pense

jamais que sa puissance luy soit asseurée, ID. 50. Asseure toy [crois], ô Socrates, que.... ID. 207. Quand on luy eut fait entendre au vray que c'estoit, il s'asseura [se rassura] et sortit du temple, AMYOT, *Lyc.* 8. Il ordonna, si un chien mordoit quelcun, que le maistre fust tenu de le livrer, attaché à un cep de bois : c'estoit une bonne invention pour s'assurer du chien, ID. *Solon*, 49. Le charton feit tout ce qu'il peut trouver pour arrester les chevaux, en leur tirant la bride, et les caressant et assurant de la voix, ID. *Publ.* 26.

— ÉTYM. Bourguig. *essurai;* picard, *asseurer;* provenç. *assegurar;* espagn. *asegurar;* ital. *assecurare*, *assicurare;* de *à* et *sûr* (voy. ce mot).

ASSUREUR (a-su-reur), *s. m.* Celui qui garantit par contrat d'assurance.

— ÉTYM. *Assurer;* bas-latin, *assecuratores*, DU CANGE, *assoria*.

† **ASTAROTH** (a-sta-rot'). || **1°** *S. f.* Dans la religion des peuples de la Syrie, nom d'une divinité, la même que Astarté. || **2°** *S. m.* Chez les juifs et les chrétiens, nom d'un démon. [Ces poëtes] N'offrent rien qu'Astaroth, Belzébut, Lucifer, BOIL. *A. poét.* III.

— ÉTYM. Nom sidonien qui est *Ashtoret* dans la Bible.

† **ASTARTÉ** (a-star-té), *s. f.* Divinité des peuples de Syrie, et en particulier de Tyr et de Sidon, que les Grecs assimilaient à Vénus.

— ÉTYM. Nom, dans les Septante, de la divinité dite *Ashtoret* dans la Bible

† **ASTATIQUE** (a-sta-ti-k'), *adj.* Terme de physique. Qui ne prend pas de direction déterminée. || Aiguilles astatiques, système d'aiguilles aimantées combinées de manière que les actions de la terre sur chacune d'elles se neutralisent. || Dans le même sens, conducteur de courant astatique.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et στατικός, qui se tient (voy. STATIQUE).

ASTER (a-stèr), *s. m.* Genre de plantes vivaces, à fleurons blancs, roses, violets ou bleus, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins (*aster alpinus*, *aster grandiflorus*, etc.).

— ÉTYM. Lat. *aster;* grec, ἀστήρ; de ἄστρον, astre.

ASTÉRIE (a-sté-rie), *s. f.* || **1°** Terme de zoologie. Nom d'un genre d'invertébrés radiaires, aussi appelés étoiles de mer, en raison des divisions de leur corps, en général au nombre de cinq. || **2°** Terme de physique. Voy. ASTÉRISME.

— ÉTYM. Ἀστέριος, étoilé, de ἄστρον, astre.

ASTÉRISME (a-sté-ri-sm'), *s. m.* || **1°** Terme d'astronomie. Assemblage d'étoiles, constellation. || **2°** En termes de physique, astérisme ou astérie, phénomène de lumière offert par quelques minéraux qui laissent apercevoir une étoile à six rayons.

— ÉTYM. Ἀστερισμός, de ἀστήρ, astre.

ASTÉRISQUE (a-sté-ri-sk'), *s. m.* || **1°** Terme d'imprimerie. Signe en forme d'étoile (*), et auquel on attribue un sens convenu. || **2°** Dans les manuscrits, sigle qui indique quelque défectuosité dans le texte.

— ÉTYM. Ἀστερίσκος, petite étoile, d'ἀστήρ, astre (voy. ASTRE).

† **ASTERNAL, ALE** (a-stèr-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Côtes asternales, celles qui ne s'articulent pas avec le sternum.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et *sternum*.

† **ASTÉROÏDE** (a-sté-ro-i-d'), *s. m.* Terme d'astronomie. || **1°** Petite planète. Les planètes nouvellement découvertes entre Mars et Jupiter sont souvent nommées des astéroïdes. || **2°** Petit corps qui parcourt les espaces célestes. Les aérolithes, qui tombent sur la terre, sont des astéroïdes.

— ÉTYM. Ἀστήρ, astre (voy. ASTRE), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **ASTHÉNIE** (a-sté-nie), *s. f.* Terme de médecine. Manque de force, débilité, faiblesse.

— ÉTYM. Ἀσθένεια, faiblesse, de ἀ privatif, et σθένος, force.

† **ASTHÉNIQUE** (a-sté-ni-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient de l'asthénie. Maladies asthéniques.

ASTHMATIQUE (a-sma-ti-k'; d'après l'Académie, a-zmatique). || **1°** *Adj.* Qui a un asthme. Il est asthmatique. || **2°** Substantivement. Un asthmatique.

— ÉTYM. Ἀσθματικός (voy. ASTHME).

ASTHME (a-sm'; d'après l'Académie, a-zm'), *s. m.* Terme de médecine. Gêne de la respiration qui revient par accès. On m'a conseillé d'aller aux eaux pour un petit asthme, HAMILT. *Gramm.* 8. Une difficulté de respirer avait fort augmenté l'asthme qu'il [Guillaume III] avait depuis plusieurs années, ST-SIM. 106, 124.

— ÉTYM. Ἆσθμα, respiration de ἄζω, souffler, respirer.

† **ASTHMÉ** (a-smé), *adj.* Terme de fauconnerie. Oiseau asthmé, oiseau qui ne peut avoir son haleine.

— ÉTYM. *Asthme*.

† **ASTI** (a-sti) ou **ASTIC** (a-stik), *s. m.* || **1°** Gros os de cheval ou de mulet dont les cordonniers et les savetiers se servent pour lisser certaines parties du soulier, et dont la cavité leur sert à mettre le suif pour graisser leur alêne. || **2°** Polissoir de giberne.

— ÉTYM. *Astic* est pour *estic*, qui vient de l'allemand *Stich*, chose pointue (voy. ASTICOTER).

† **ASTICOT** (a-sti-ko), *s. m.* Sorte de petit ver blanc; larve d'insecte développée dans la viande, et servant pour la pêche.

— HIST. XVIe s. Les lansquenets s'acharnent sur eux en criant d'asticot [avec acharnement] : Schelme, Montcontour [coquins, souvenez-vous de la bataille de Montcontour], D'AUB. *Hist.* I, 331.

— ÉTYM. Voy. ASTICOTER.

ASTICOTÉ, ÉE (a-sti-ko-té, tée), *part. passé*.

ASTICOTER (a-sti-ko-té), *v. a.* Irriter légèrement, tourmenter pour de petites choses. || Il est très-familier.

— ÉTYM. Wallon, *asticote*, indisposition légère, contrariété ; rouchi, *astiquer*, toucher avec les doigts à une partie malade ; sans doute de l'allemand *stechen;* holl. *steken* (voy. ÉTIQUETTE). *Asticot* ne paraît pas pouvoir être séparé d'*asticoter*, l'*asticot* étant un ver qui se meut beaucoup et qui *asticote*.

† **ASTIQUER** (a-sti-ké), *v. a.* Lisser le cuir des souliers avec un astic. || Étendre la cire sur la giberne au moyen d'un astic; et par suite dans le langage très-familier et au réfléchi, s'astiquer, s'arranger, se parer, en parlant des hommes.

— ÉTYM. *Astic*.

† **ASTOME** (a-sto-m'), *adj.* Terme didactique. Qui n'a pas de bouche.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et στόμα, bouche.

1. **ASTRAGALE** (a-stra-ga-l'), *s. m.* || **1°** Terme d'architecture. Moulure embrassant la partie supérieure du fût d'une colonne. Les moulures, les astragales offrent la même perfection, CHATEAUB. *Itin.* 197. Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales, BOIL. *Art p.* I. Foulant créneaux, ogive, écussons, astragales, M'attachant comme un lierre aux pierres inégales, V. HUGO, *Odes*, V, 18. || **2°** Terme d'anatomie. L'un des os du tarse, ainsi nommé à cause de sa forme cuboïde. || **3°** En termes de serrurerie, espèce de cordon en cuivre ou en fer au haut des barreaux d'une grille, d'un balcon ou d'une rampe. || Sorte de bourrelet faisant corps avec une bouche à feu, et servant de renfort, d'ornement ou de division.

— HIST. XVIe s. Le susdit astragale est receu entre les chevilles selon ses parties laterales, PARÉ, IV, 36. L'os calcaneum se separe de contre l'astragale ou l'osselet, ID. XIV, 5.

— ÉTYM. Ἀστράγαλος, qui signifie proprement une des vertèbres du cou, puis un os du tarse, puis le jeu d'osselets, et enfin un ornement d'architecture.

2. **ASTRAGALE** (a-stra-ga-l'), *s. m* Genre de plantes légumineuses dont quelques-unes fournissent la gomme adragant.

— ÉTYM. Ἀστράγαλος, nom de plante

† **ASTRAGALÉE** (a-stra-ga-lée), *s. f.* En termes d'architecture, profil d'une corniche terminée à sa partie inférieure par un astragale.

ASTRAL, ALE (a-stral, stra-l'), *adj.* Qui appartient aux astres, qui a quelque rapport avec les astres. Les influences astrales. || Lampe astrale, lampe construite de manière à éclairer les objets de haut en bas sans porter d'ombre par ses appuis. || Année astrale, synonyme actuellement inusité d'année sidérale.

— ÉTYM. *Astralis*, d'*astrum* (voy. ASTRE).

ASTRE (a-str'), *s. m.* || **1°** Tout corps cheminant régulièrement dans les espaces célestes. || Astres de Bourbon, petits corps qu'on a dit avoir vus circuler autour du soleil, au-delà de Mercure. || L'astre des nuits, la lune. || L'astre du jour, le soleil. L'astre du jour a vu ma course vagabonde Jusqu'aux lieux où, cessant d'éclairer nos climats.... VOLT. *Alz.* II, 1. Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire, RAC. *Phèd.* IV, 2. Il voit l'astre qui nous éclaire, ID. *Esth.* II, 3. Le soir est près de l'aurore ; L'astre à peine vient d'éclore Qu'il va terminer son tour, LAMART. *Harm.* II, 1. || Poétiquement, au pluriel, le ciel. Ta gloire montera jusqu'aux astres, FÉN. *Tél.* II. || **2°** Terme d'astrologie. Les astres, les corps célestes considérés par rapport à leur influence prétendue sur la destinée des hommes. Sous quel astre ennemi faut-il que je sois née! RAC. *Mithr.* I, 2. Sous quel astre cruel avez-vous mis au jour Le malheureux objet d'une si tendre amour? ID. *Iphig.* V, 3. De son astre opposé telle est la violence, CORN. *Sertor.* I, 1. Quel astre agit sur vous avec tant de rigueur? ID. *D. San.* III, 1. Hymen!... sous quel astre odieux Mon père a-t-il formé tes redoutables nœuds! VOLT. *Alz.* III, 2. Sous quel astre, bon Dieu, faut-il que je sois né? MOL. *Fâch.* I, 1. Mon astre me disait ce que j'avais à craindre, ID. *Mis.* IV, 3. Si son astre en naissant ne l'a formé poëte, BOIL. *Art. p.* I. || **3°** Fig. et poétiquement, personne illustre. On vit paraître Guise, et le peuple, inconstant, Tourna bientôt ses yeux vers cet astre éclatant, VOLT. *Henr.* III, 65. Il est l'astre naissant qu'adorent nos États, CORN. *Nicom.* II, 1. || Familièrement. Cette femme est belle comme un astre, elle est très-belle. C'est un astre. Dès que ces nouveaux astres parurent à la cour.... HAMILT. *Gram.* 9.

— HIST. XVIe s. Non pas qu'au vrai nous croyons que les astres, Qui sont reiglez, permanans en leurs atres.... RABEL. *Épître à Jehan Bouchet*, 1837, p. 358.

— ÉTYM. Provenç. *astre;* espagn. et ital. *astro;* de *astrum;* angl. *star;* allem. *Stern;* grec, ἄστρον; persan, *stare;* zend, *astu;* sanscrit védique, *strî*. Tous ces mots sont fondamentalement les mêmes, et paraissent se rapporter à un radical sanscrit *str*, qui signifie disperser : de sorte que les astres sont la dispersion, la dissémination.

1. **ASTRÉE** (a-strée), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Sorte de polypier pierreux dont la surface est parsemée d'étoiles.

— ÉTYM. Ἀστραῖος, étoilé, d'ἄστρον, astre.

† 2. **ASTRÉE** (a-strée), *s. f.* Terme de mythologie. Fille de Jupiter et de Thémis, qui régnait dans le siècle d'or, et faisait fleurir la justice parmi les hommes. || En astronomie, la constellation de la Vierge. || Petite planète circulant entre Mars et Jupiter, découverte en 1845.

— ÉTYM. *Astræa*.

ASTREINDRE (a-strin-dr'), j'astreins, nous astreignons; j'astreignais; j'astreignis; j'astreindrai; que j'astreigne; que j'astreignisse; astreignant; astreint), *v. a.* || **1°** Soumettre à. On l'astreignit à observer la règle. || **2°** S'astreindre, *v. réfl.* Cet homme ne peut pas s'astreindre au moindre travail.

— HIST. XIIe s. Nos nos astraindrons par fort estude, *Job*, 455. || XIVe s. Celles choses il ne deist jamès, si l'amour et la charité du commun prouffit ne li astreinsist, BERCHEURE, f° 29, *recto*. Il a lié et atraint par serement le pueple, que il ne soufferroient jamès que nuls regnast à Rome, ID. f° 28 *recto*. || XVe s. Ses gens estoient durement astreins et fort assiegés dedans le chastel d'Aiguillon, FROISS. I, I, 264. || XVIe s. Il a determiné par sa loy ce qui est bon et droit, et par ce moyen a voulu astreindre les hommes à certaine norme, CALV. *Inst.* 69. Le cotignat, pris devant le past, astraint le ventre, PARÉ, VIII, 15.

— ÉTYM. *Astringere*, de *ad*, à, et de *stringere*, étreindre (voy. ce mot).

ASTREINT, EINTE (a-strin, strin-t'), *part. passé*. Obligé à. Astreint à un rude labeur. L'algèbre est si astreinte à la considération des figures, DESC *Méth.* 2, 5.

† **ASTRICTIF, IVE** (a-stri-ktif, kti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la vertu de resserrer.

— HIST. XVIe s. Ainsi l'on estanche les flux de sang, que les remedes astrictifs ne peuvent faire, PARÉ, VIII, 4.

— ÉTYM. Voy. ASTRICTION.

ASTRICTION (a-stri-ksion), *s. f.* || **1°** Terme de médecine. Action d'une substance astringente. || **2°** Terme de chirurgie. Action de serrer. L'astriction d'un fil mis autour d'une artère.

— HIST. XVIe s. Cest humeur est acide ou aigre, pour de son adstriction roborer le ventricule, PARÉ, I, 20. La matiere acre et bouillante pourroit, pour l'astriction des medicaments, estre repoussée au dedans, ID. V, 12. Par ceste astriction [du fil] on fait tomber une portion de ladite uvule, ID. VI, 7.

— ÉTYM. *Astrictio*, d'*adstringere* (voy. ASTREINDRE).

† **ASTRINGENCE** (a-strin-jan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Qualité de ce qui est astringent.

ASTRINGENT, ENTE (a-strin-jan, jan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les tissus. Une substance astringente. || *S. m.* Les astringents. Le perchlorure de fer est un bon astringent.

— HIST. XVIe s. Les viandes [aliments] de difficile digestion, ou astringentes, PARÉ, *Introd.* 14.

— ÉTYM. *Astringens*, d'*astringere* (voy. ASTREINDRE).

† **ASTROBOLISME** (a-stro-bo-li-sm'), *s. m.* || 1° Terme de médecine. Paralysie soudaine attribuée à une influence des astres. || 2° Coup de soleil.

— ÉTYM. Ἄστρον, astre, et βολή, coup, de βάλλειν, jeter (voy. BALISTE).

† **ASTRODYNAMIQUE** (a-stro-di-na-mi-k'), *s. f.* Terme didactique. Dynamique des astres ou connaissance des forces qui les meuvent.

— ÉTYM. *Astre*, et *dynamique*.

† **ASTROGNOSIE** (a-strog-no-zie), *s. f.* Terme didactique. Connaissance des astres.

— ÉTYM. Ἄστρον, astre, et γνῶσις, connaissance (voy. GNOSE).

† **ASTROÏDE** (a-stro-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui est disposé en manière d'étoile.

— ÉTYM. Ἀστροειδής, de ἄστρον, astre, et εἶδος, forme.

ASTROÏTE (a-stro-i-t'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. || 1° Sorte de madrépore. || 2° Sorte de pierre qui, d'après Pline l'ancien, était employée dans la magie.

— ÉTYM. Latin, *astroites*, d'ἄστρον, astre.

ASTROLABE (a-stro-la-b'), *s. m.* Instrument autrefois employé pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière À suivre Jupiter passé la nuit entière, BOIL. *Sat.* X. || On a dit aussi autrefois astrolabe pour planisphère céleste.

— HIST. XIII[e] s. En ceste manere saras tu mesurer le lonc et le ley [large] de totes coses par l'astrelabe, *Comput*, f° 16.

— ÉTYM. Bas-latin, *astrolabium*, du grec ἀστρολάβον, de ἄστρον, astre, et de λαμβάνω, prendre : instrument propre à prendre la position des astres (pour λαμβάνω voy. LEMME).

† **ASTROLÂTRE** (a-stro-lâ-tr'), *s. m.* Adorateur des astres.

† **ASTROLÂTRIE** (a-stro-lâ-trie), *s. f.* Religion dans laquelle on adore les astres. L'astrolâtrie paraît avoir pris naissance chez les Assyriens et les Chaldéens.

— ÉTYM. Ἄστρον, astre, et *latrie*.

ASTROLOGIE (a-stro-lo-jie), *s. f.* Astrologie judiciaire ou simplement astrologie, art chimérique prétendant prévoir l'avenir d'après l'inspection des astres.

— HIST. XIV[e] s. Et aussi est-il de plusieurs sciences comme de astrologie quant as mouvemens, as jugemens, ORESME, *Eth.* 33. || XVI[e] s. L'usage de la vraie astrologie.... CALV. 123. On distingue entre l'astrologie naturelle et cette bastarde qu'ont forgée les magiciens, ID. 124. Tout ceci est compris dans l'astrologie naturelle; mais les affronteurs qui ont voulu, sous ombre de l'art, passer plus outre, en ont controuvé une autre espece qu'ils ont nommée judiciaire, ID. 112.

— ÉTYM. Ἀστρολογία, de ἄστρον, astre, et de λόγος, discours (voy. LOGIQUE). *Astrologie* n'a primitivement aucun sens défavorable, et signifie proprement doctrine des astres. C'était, pour les anciens, le nom de la science que nous nommons astronomie; et c'est l'abus qu'on en a fait en prétendant deviner l'avenir, qui a déterminé l'usage à donner deux noms différents à la vraie science et à la fausse.

ASTROLOGIQUE (a-stro-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient à l'astrologie.

— ÉTYM. Ἀστρολογικός, d'ἀστρολογία, astrologie.

† **ASTROLOGIQUEMENT** (a-stro-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière astrologique.

— ÉTYM. *Astrologique*, et le suffixe *ment*.

ASTROLOGUE (a-stro-lo-gh'), *s. m.* || 1° Celui qui est versé dans les prétendues règles de l'astrologie. Un astrologue un jour se laissa choir Au fond d'un puits; on lui dit : Pauvre bête, Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir, Penses-tu lire au-dessus de ta tête? LA FONT. *Fabl.* II, 13. Les dames de la cour de Catherine de Médicis n'eussent osé rien faire sans consulter quelque astrologue, THIERS, *Superstitions*, chap. 22. L'astrologue étonné s'émeut, s'arrête et tremble, RAYNOUARD, *États de Blois*, I, 1. || 2° Fig. Ce n'est pas un grand astrologue, c'est-à-dire, c'est un homme peu intelligent, peu habile.

— HIST. XV[e] s. Nous sommes maintenant en telles comparaisons, lesquelles fit saint Augustin du medecin et de l'astrologien, MONSTREL. liv. I, chap. 47. || XVI[e] s. Je ne voudrois point tourner cette moquerie contre les vrais astrologues [astronomes], desquels on ne peut trop louer le labeur qu'ils ont pris à nous faire connaistre les secrets du ciel, CALVIN, 117.

— ÉTYM. *Astrologus*, du grec ἀστρολόγος (voy. ASTROLOGIE). On a dit autrefois *astrologien*. Ce nom signifiait d'abord ceux qui s'occupaient de l'étude du ciel, c'est-à-dire les astronomes. La folie des divinations astrologiques força de distinguer ceux qui professaient la fausse science, et qu'on nomma astrologues par opposition aux astronomes.

† **ASTROMANCIE** (a-stro-man-sie), *s. f.* Divination par les astres.

— ÉTYM. *Astre*, et le suffixe *mancie*.

ASTRONOME (a-stro-no-m'), *s. m.* Celui qui connaît et pratique l'astronomie. Ce sont les travaux des astronomes qui nous donnent des yeux, et nous dévoilent la prodigieuse magnificence de ce monde presque uniquement habité par des aveugles, FONTEN. *Cassini.* Il est nécessaire pour la perfection de cette science que les astronomes de tous les siècles se transmettent leurs connaissances et se donnent la main, ID. *Chazelles.* Ce même Halley eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi, en 1698, VOLT. *Louis XIV*, 34.

— HIST. XV[e] s. Lequel roi Robert, si comme on disoit, estoit un grand astronomien et plein de grand prudence, FROISS. I, I, 93.

— ÉTYM. *Astronomus*, du grec ἀστρονόμος, de ἄστρον, astre, et νόμος, loi, règle (voy. NOME).

ASTRONOMIE (a-stro-no-mie), *s. f.* Science qui s'occupe de la connaissance des astres et des lois qui règlent leurs mouvements. De toutes les sciences naturelles l'astronomie est celle qui présente le plus long enchaînement de découvertes, LAPLACE, *Exp. Préface.* || Astronomie mathématique, celle qui s'occupe particulièrement du calcul des forces auxquelles les astres obéissent. || Astronomie physique, celle qui s'occupe particulièrement des conditions physiques des astres. || Astronomie nautique, partie de l'astronomie qui a rapport à la navigation.

— HIST. XI[e] s. Astronomie il sot bien et nigromance, *Ronc.* p. 265. || XIII[e] s. Ja verroiz [vous verrez] tuit communement Combien je sai d'astronomie, Je vos metrai ou cors la vie, *Ren.* 19557. || XV[e] s. Et est un grand clerc [le roi de Portingal], et sait moult de l'astronomie, FROISS. II, III, 32.

— ÉTYM. *Astronomia*, de ἀστρονομία (voy. ASTRONOME).

ASTRONOMIQUE (a-stro-no-mi-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à l'astronomie. || Carte astronomique ou céleste, celle qui représente les constellations dans leurs rapports réciproques. || Substantivement et au masculin, l'astronomique, la partie astronomique. Le célèbre M. Halley, premier astronome du roi de la Grande-Bretagne, a déjà écrit pour soutenir tout l'astronomique du système [de chronologie de Newton], FONTEN. *Newton.*

— ÉTYM. *Astronomicus*, du grec ἀστρονομικός, d'ἀστρονομία, astronomie.

ASTRONOMIQUEMENT (a-stro-no-mi-ke-man), *adv.* Suivant les principes de l'astronomie.

— ÉTYM. *Astronomique*, et le suffixe *ment*.

† **ASTROSCOPE** (a-stro-sko-p'), *s. m.* Instrument servant à retrouver facilement dans le ciel les constellations.

— ÉTYM. Ἄστρον, astre, et σκοπεῖν, considérer.

† **ASTROSCOPIE** (a-stro-sko-pie), *s. f.* Contemplation des astres.

— ÉTYM. *Astroscope*.

† **ASTROSOPHIE** (a-stro-so-fie), *s. f.* Terme didactique. Connaissance des astres.

— ÉTYM. Ἄστρον, astre, et σοφία, doctrine.

† **ASTROSTATIQUE** (a-stro-sta-ti-k), *s. f.* Statique des astres ou connaissance de la masse et de la distance respective des astres.

— ÉTYM. *Astre*, et *statique*.

ASTUCE (a-stu-s'), *s. f.* Adresse qui va au mal. Vous connaissez l'astuce de votre adversaire.

— HIST. XIV[e] s. Et doncques se l'entention est malvese, tele puissance est appellée astuce ou malicieuseté, ORESME, *Eth.* 188. || XVI[e] s. Ils ne doivent estre contrains par commandement ni induits par astuce à raconter tous leurs pechez, CALV. *Instit.* 495. Pour montrer qu'au dit Gonsalve ses astuces luy servirent bien autant ou plus que ses vaillantises.... BRANT. *Gonsalve.*

— ÉTYM. Provenç. *astucia;* ital. *astuzia;* du latin *astucia*, de *astus*, ruse.

ASTUCIEUSEMENT (a-stu-si-eû-ze-man), *adv.* Avec astuce.

— ÉTYM. *Astucieuse*, et le suffixe *ment*.

ASTUCIEUX, EUSE (a-stu-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de l'astuce, en parlant des personnes. Ce fils de Frédégonde, astucieux, barbare, LEMERC. *Bruneh.* I, 3. || 2° En parlant des choses. Paroles astucieuses.

— REM. Mot nouveau, dit Domergue, et qui se trouve dans le discours de La Harpe *Sur la liberté du Théâtre.*

— ÉTYM. *Astuce.* On avait, dans le XIV[e] siècle, *astus*, dérivant directement de *astutus :* Ceulz qui sont prudens et ceulz qui sont astus, ORESME, *Eth.* 188.

† **ASTYLE** (a-sti-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est dépourvu de style.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et *style.*

ASYLE (a-zi-l'), *s. m.* Voy. ASILE.

† **ASYMÉTRIE** (a-si-mé-trie), *s. f.* Manque de symétrie. Dans les corps organisés, état de certains organes qui, habituellement disposés avec symétrie, sont dérangés par accident ou par monstruosité.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et *symétrie.*

† **ASYMÉTRIQUE** (a-si-mé-tri-k'), *adj.* Qui manque de symétrie.

ASYMPTOTE (a-sin-pto-t'), *s. f.* Terme de géométrie. Ligne droite qui s'approche indéfiniment d'une courbe, sans pouvoir jamais la toucher. N'êtes-vous pas forcés d'admettre les asymptotes en géométrie? VOLT. *Dial.* VII, 1.

— ÉTYM. Ἀσύμπτωτος, de ἀ privatif, et de σύμπτωτος, coïncidant : ligne qui ne coïncide pas (voy. SYMPTÔME).

ASYMPTOTIQUE (a-sin-pto-ti-k'), *adj.* Qui appartient ou a rapport à l'asymptote.

— ÉTYM. *Asymptote.*

† **ASYNARTÈTE** (a-si-nar-tè-t'), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Vers coupé en deux parties qui peuvent être regardées chacune comme un vers particulier et indépendant de l'autre.

— ÉTYM. Ἀσυνάρτητος, de ἀ privatif, et συναρτάω, mettre ensemble, de σύν, avec, et ἀρτάω, lier, pendre.

† **ASYNDÈTE** (a-sin-dè-t'), *s. f.* Terme de grammaire. Synonyme de disjonction, sorte d'ellipse par laquelle on retranche les conjonctions simplement copulatives qui doivent unir les parties d'une phrase. Il y a asyndète dans ces vers : Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble, Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble, VOLT. *Henr.* VI.

— ÉTYM. Ἀσύνδετος, de ἀ privatif, et συνδεῖν, lier ensemble, de σύν, avec, et δεῖν, lier.

† **ATAGHAN** (a-ta-gan), *s. m.* Sorte de poignard en usage parmi les Orientaux. Le chef maure au large ataghan, V. HUGO, *Orient.* 22.

— ÉTYM. Le même que YATAGAN.

† **ATALANTE** (a-ta-lan-t'), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Petite planète récemment découverte entre Mars et Jupiter. || 2° En alchimie, l'eau mercuriale qui fuit (on sait que le mercure échappe aux doigts) et que les pommes d'or (le soufre) arrêtent, c'est-à-dire fixent.

— ÉTYM. *Atalante*, dont la mythologie raconte qu'elle fut devancée à la course, parce qu'Hippomène lui jeta des pommes d'or des Hespérides, qu'elle s'amusa à ramasser.

ATARAXIE (a-ta-ra-ksie), *s. f.* Terme de philosophie. Absence de trouble dans l'âme. L'ataraxie même du stoïcien n'approche pas de son indifférence, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. Et les pyrrhoniens ont leur ataraxie, PASC. *Vrai bien*, 2.

— ÉTYM. Ἀταραξία, de ἀ privatif, et de ταράσσω, troubler.

† **ATAVISME** (a-ta-vi-sm'), *s. m.* Terme didactique. En botanique, tendance des plantes hybrides à retourner à leur type primitif. || En physiologie, ressemblance avec les aïeux.

— ÉTYM. *Atavus*, de *ad*, à, et *avus*, aïeul, suivant les étymologistes latins (voy. AÏEUL).

ATAXIE (a-ta-ksie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés. || 2° Terme de philosophie. Désordre des mouvements de l'âme.

— ÉTYM. Ἀταξία, de ἀ privatif, et de τάσσω, arranger, disposer (voy. TACTIQUE).

ATAXIQUE (a-ta-ksi-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui appartient à l'ataxie. Fièvre ataxique.

— ÉTYM. *Ataxie.*

† **ATECHNIE** (a-tè-knie), *s. f.* Néologisme. Défaut d'art.

— ÉTYM. Ἀτεχνία, de ἀ privatif, et τέχνη, art (voy. TECHNIQUE).

ATELIER (a-te-lié), *s. m.* || 1° Lieu où travaillent un certain nombre d'ouvriers. En le promenant d'atelier en atelier, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Il se promène tous les jours dans ses ateliers, LA BRUY. 11. || Tous les ouvriers d'un atelier. L'atelier demande une augmentation de salaire. Un chef d'atelier. || 2° Lieu de travail d'un peintre, d'un sculpteur. Cet artiste ne se plaît que dans son atelier. || L'atelier, les élèves d'un artiste considérés collectivement. || Jour d'atelier, jour le plus propre à éclairer un tableau, une statue.

|| 3° En termes de fortification, excavation de fossé. || Entendre bien l'atelier, être habile à conduire les travaux d'attaque et de défense d'une place. || 4° Atelier du sculpteur, nom de petites constellations du ciel méridional.

— HIST. XVIe s. Comment seroit porté le plastre à l'atelier, RAB. *Pant.* III, 49. Il employa ces deniers, pour le moins la pluspart, à ses propres bastimens, et bien peu à l'autre attelier [aux travaux de canalisation], CARL. I, 31. Ils avoyent conclu de jetter mon hastelier à bas, PALISSY, 9.

— ÉTYM. Berry, *atelier*; provenç. *astelier*, amas de lances; espagn. *astillero*, râtelier pour les piques. D'après l'orthographe ancienne, on reconnaît qu'*atelier* a même radical qu'*attelle* (*astelle*) : c'est le lieu où l'on prépare les *attelles*, qui sont de petites planches; en un mot, c'est l'*atelier* d'un menuisier; de là le sens a passé à toute espèce d'*atelier* (voy. ATTELLE). L'orthographe *attelier* a été longtemps en usage, et il serait mieux d'écrire ou *attelier* par deux *tt*, ou *atelle* par un seul *t*. La prononciation â-te-lié, qui s'entend très-souvent, a conservé la trace d'une lettre disparue (astelier).

ATELLANES (a-tèl-la-n'), *s. f. plur.* Petites pièces d'un caractère bouffon, souvent licencieux, en usage sur le théâtre romain.

— ÉTYM. Ainsi nommées de *Atella*, ville osque située dans la Campanie.

ATÉMADOULET (a-té-ma-dou-lè), *s. m.* Titre du premier ministre de Perse.

— ÉTYM. Arabe, *itmâd eddaoulet*, l'appui de l'empire.

ATERMOIEMENT (a-tèr-moi-man), *s. m.* || 1° Délai accordé à un débiteur par ses créanciers. || 2° En général, retard, faux-fuyant. Il ne cherche que des atermoiements.

— HIST. XVe s. Attendu la courtoisie et atermineament que le supliant avoit fait à icellui Alard d'avoir presté si longuement son argent, DU CANGE, *aterminare*.

— ÉTYM. *Atermoyer*; provenç. *aterminamen*, borne, limite.

ATERMOYÉ, ÉE (a-tèr-mo-ié, iée, ou a-tèr-moi-ié, iée), *part. passé.* Renvoyé à un autre terme. Des payements atermoyés.

ATERMOYER (a-tèr-mo-ié ou a-tèr-moi-ié). || 1° *V. a.* Donner un atermoiement. Atermoyer une lettre de change. || 2° *V. n.* Différer, chercher des faux-fuyants. || 3° S'atermoyer, *v. réfl.* Faire un atermoiement avec ses créanciers.

— HIST. XIIe s. Quant à l'arcevesque out li reis asez parlé, Un parlement lur ad à Turs aterminé, *Th. le mart.* 116. || XIIIe s. La bataille ont aterminée A quinze jors sans demorée, *Ren.* 14535. Li frere Guillemin, Li autre frere Hermin M'amor lor atermin : Je's [je les] amerai mardi, RUTEB. 174. Qu'il ne puisse fere les detes aterminer, BEAUM. XXXV, 29. || XVIe s. Tout obligé pour chose judiciaire est contraignable par corps, sans qu'il puisse estre attermoié, ni reçu à faire cession, LOYSEL, 907.

— ÉTYM. *À* et *terme*; provenç. *aterminar*. Dans les anciens exemples ci-dessus, *aterminer*, qui veut dire surtout fixer, déterminer, vient directement du latin *ad* et *terminare*; au contraire, *atermoyer*, qui est plus récent, a été fait directement de *terme*, comme *charroyer*, de *char*.

† **ATHALAME** (a-ta-la-m'), *adj.* Terme de botanique. Privé de conceptacles, en parlant des lichens.

— ÉTYM. 'A privatif, et θάλαμος, lit, conceptacle.

† **ATHALLE** (a-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a point de thalle, de feuilles.

— ÉTYM. 'A privatif, et *thalle*.

ATHÉE (a-tée), *s. m.* Celui qui ne croit point que Dieu existe. Alors [dans les premiers siècles] des athées devenaient chrétiens; maintenant des chrétiens deviennent athées, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 264. Athènes, la plus polie et la plus savante de toutes les villes grecques, prenait pour athées ceux qui parlaient des choses intellectuelles, BOSS. *Hist.* II, 5. || Adjectivement. Un prince athée. Des propositions athées.

— ÉTYM. Ἄθεος, de ἀ privatif, et de θεός, Dieu (voy. DIEU).

ATHÉISME (a-té-i-sm'), *s. m.* Opinion des athées. La fin de vos revers confondra l'athéisme, M. J. CHÉN. *Fénel.* V, 5. À la fin tous ces jeux que l'athéisme élève Conduisent tristement le plaisant à la grève, BOIL. *Art p.* II. On a bien prévu que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, les autres, fatigués de tant de folles visions et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il y a un athéisme caché dans tous les cœurs qui se répand dans toutes les actions; on compte Dieu pour rien : on croit que, quand on a recours à Dieu, c'est que les choses sont désespérées et qu'il n'y a plus rien à faire, ID. II, *Pensées détachées.*

— HIST. XVIe s. On voit des personnes qui ne sont pas encore venues jusques à l'atheisme, mais sont après pour en trouver le chemin, H. EST. *Apol. d'Hér.* I, 14.

— ÉTYM. *Athée.*

† **ATHÉISTE** (a-té-i-st'), *s. m.* Athée. Vieux.

— HIST. XVIe. s. Il entreprend, par raisons humaines et naturelles, establir et verifier contre les atheistes touts les articles de la religion chrestienne, MONT. II, 138.

— ÉTYM. *Athée.*

† **ATHÉISTIQUE** (a-té-i-sti-k'), *adj.* Qui a rapport à l'athéisme. Croirait-on qu'un jésuite irlandais a fourni des armes à la philosophie athéistique, en prétendant que les animaux se formaient tout seuls? VOLT. dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Athéiste.*

ATHÉNÉE (a-té-née), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Lieu public où les poëtes et les rhéteurs faisaient lecture de leurs ouvrages. || 2° Établissement, n'appartenant pas à l'enseignement officiel, où se font des cours ou des lectures.

— ÉTYM. *Athenæum*, du grec ἀθηναῖον, temple de Minerve, de Ἀθήνη, Minerve.

† **ATHERMANE** (a-tèr-ma-n') ou **ATHERMIQUE** (a-tèr-mi-k'), *adj.* Terme de physique. Corps athermane, corps qui a la propriété d'arrêter les rayons de calorique qui tombent sur sa surface.

— ÉTYM. 'A privatif, et θέρμη, chaleur (voy. THERMAL).

† **ATHÉROME** (a-té-ro-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Espèce de loupe enkystée, oblongue, élastique, formée par une matière blanchâtre, jaunâtre ou grisâtre.

— HIST. XVIe s. Dans l'atherome est trouvé un humeur semblable à bouillie qu'on fait manger aux petits enfants, PARÉ, V, 17.

— ÉTYM. Ἀθέρωμα, de ἀθήρα, bouillie.

ATHLÈTE (a-tlè-t'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Celui qui s'exerçait à la lutte ou au pugilat pour combattre dans les jeux solennels de la Grèce. En cette hautaine entreprise, Commune à tous les beaux esprits, Plus ardent qu'un athlète à Pise, Je me ferai quitter le prix, MALH. III, 2. Aux athlètes dans Pise elle [l'ode] ouvre la barrière, BOIL. *A. p.* II. Le corps d'un athlète et l'âme d'un sage, voilà ce qu'il faut pour être heureux, VOLT. *Lettre à Helvétius*, 1740, 27 octobre. La nature a introduit l'homme dans la lice du monde comme un courageux athlète qui ne doit respirer que la gloire, BOIL. *Longin, Sublime*, 29. || 2° Fig. Homme fort et adroit aux exercices du corps. C'est un véritable athlète. || 3° Fig. Les athlètes de la foi, de Jésus-Christ, les martyrs. Cours, généreux athlète, en l'illustre carrière Où de la nuit du monde on passe à la lumière, ROTR. *St Gen.* IV, 4. || 4° Fig. Adversaire, émule. Vous aurez affaire à un rude athlète.

— ÉTYM. *Athleta*, de ἀθλητής, de ἆθλος, combat, lutte.

ATHLÉTIQUE (a-tlè-ti-k'), *s. f.* L'art des athlètes.

— ÉTYM. Ἀθλητική (τέχνη), l'art des athlètes.

ATHLÉTIQUE (a-tlè-ti-k'), *adj.* Qui est propre à l'athlète. Taille, force athlétique.

— ÉTYM. Ἀθλητικός, de ἀθλητής, athlète.

† **ATHLÉTIQUEMENT** (a-tlè-ti-ke-man), *adv.* D'une manière athlétique.

— ÉTYM. *Athletique*, et le suffixe *ment*.

ATHLOTHÈTE (a-tlo-tè-t'), *s. m.* Terme d'antiquité. Officier qui, chez les Grecs, présidait aux combats gymniques.

— ÉTYM. Ἀθλοθέτης, de ἆθλος, combat (voy. ATHLÈTE), et de θέτης, celui qui pose, qui fixe (voy. THÈME).

† **ATHORACIQUE** (a-to-ra-si-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a point de thorax.

— ÉTYM. 'A privatif, et *thorax*.

† **ATICHE** (a-ti-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Bandelette qui entoure le tranchant d'un haim.

ATINTÉ, ÉE (a-tin-té, tée), *part. passé.* Une jeune fille tout atintée.

ATINTER (a-tin-té), *v. a.* Orner avec affectation. Populaire. || S'atinter, *v. réfléchi.*

— HIST. XVe s. Et au dit hostel le roy, y fist grant chiere, et y trouva trois beaulz baings honnestement et richement atintelez, J. DE TROYES, *Chron.* 1467. Le suppliant dist par esbatement à un archier qui atintoit une fleche, pourquoy il atintoit la dite fleche, et qu'il ne sauroit frapper une charretée de foin, DU CANGE, *attare*. A son costé gisant dame Sydoine Blanche, tendre, pollie et attaintée, VILLON, *Ball. Contredit de franc Gontier*. Gardez que tout notre bagage soit bien attinté, LOUIS XI, *Nouv.* 26. || XVIe s. Les mieux goderonnées et attintées filles de l'aage d'entre seize et vingt ans, DES ACCORDS, *Bigarr. contre-peteries.*

— ÉTYM. Origine inconnue. Il y a dans l'ancien français *tin*, dans le provençal *tin* ou *ten*, *tempa*, de *timpus* que le bas-latin disait au lieu de *tempus*, la tempe. *Atinter* en viendrait-il, et voudrait-il dire proprement orner la tête, coiffer? Comparez *attifer* qui paraît aussi tirer sa signification de la tête ou du moins des cheveux. Il y a aussi, en termes de marine, *attinter*, signifiant mettre sur le *tin*, qui est une sorte de pièce de bois, et qui se rattache à l'ancien français *tinel*, bâton; dès lors *atinter* aurait-il pris un sens dérivé, comme *fûté* qui vient de *fust*, bâton?

† ....**ATION**, finale dérivant de la finale latine *atio*, qui, provenant du supin *atum*, indique l'action du verbe dont il s'agit, ainsi : préparation, action de préparer. La finale latine *atio* se rendait, dans l'ancien français, par *aison* ou *oison* : oraison, raison, saison.

1. **ATLANTE** (a-tlan-t'), *s. m.* || 1° En termes d'architecture, figure humaine chargée de quelque fardeau. Synonyme de cariatide.

— ÉTYM. *Atlas*, grec, Ἄτλας, terme d'architecture latin et grec, qui vient, par similitude, d'*Atlas* portant la voûte du ciel.

2. † **ATLANTE** (a-tlan-t'), *s. m.* et *f.* Habitant de l'Atlantide.

— ÉTYM. Voy. ATLANTIDE.

† **ATLANTIDE** (a-tlan-ti-d'), *s. f.* Grande terre qui, d'après des récits très-obscurs venus des Égyptiens par les Grecs, aurait existé dans la mer qui est entre l'Afrique et l'Amérique.

— ÉTYM. Voy. ATLANTIQUE.

ATLANTIQUE (a-tlan-ti-k), *adj.* || 1° Mer Atlantique, mer qui est entre l'ancien et le nouveau monde. || 2° Format atlantique, format où la feuille entière ne forme qu'un seul grand feuillet ou deux pages. || 3° En termes d'histoire naturelle, qui vit dans la mer Atlantique. || 4° *S. f.* L'Atlantique, la mer Atlantique.

— ÉTYM. *Atlanticus*, du grec ἀτλαντικός, d'*Atlas*, montagne de l'Afrique, qui a donné son nom à la mer voisine, et que l'on comparait à *Atlas* portant le ciel.

ATLAS (a-tlâs'), *s. m.* || 1° Recueil de cartes géographiques ou de tableaux. || 2° Tout recueil de cartes, de planches, etc., joint à un ouvrage. L'atlas du Voyage du jeune Anacharsis. || 3° Terme d'anatomie. La première vertèbre du cou.

— ÉTYM. *Atlas*, géant que la mythologie disait porter le ciel. On a ainsi appelé le recueil des cartes géographiques à cause de la grandeur du format. La vertèbre se nomme ainsi parce qu'elle supporte la tête, comme *Atlas* le ciel.

† **ATMIDOMÈTRE** (a-tmi-do-mè-tr'), *s. m.* Voy. ATMOMÈTRE.

† **ATMOMÈTRE** (a-tmo-mè-tr') ou **ATMIDOMÈTRE** (a-tmi-do-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument employé à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau sur la surface de la terre dans une étendue donnée.

— ÉTYM. Ἀτμός ou ἀτμίς, vapeur, et μέτρον, mesure.

ATMOSPHÈRE (a-tmo-sfê-r'), *s. f.* || 1° Couche de corps gazeux qui entoure de toutes parts, dans une hauteur d'environ seize à vingt lieues, le globe terrestre. Un fluide rare, transparent, compressible et élastique, qui environne un corps, en s'appuyant sur lui, est ce que l'on nomme son atmosphère, LAPLACE, *Expos.* IV, 10. || 2° Air d'un pays, d'une ville, d'un lieu. L'atmosphère brumeuse de cette contrée. L'atmosphère viciée d'un hôpital encombré. || 3° Fig. Une atmosphère de vices, de corruption. || 4° En mécanique, unité de comparaison pour mesurer la pression de la vapeur, et qui équivaut à un poids de 1 kil. 033 sur 1 centimètre carré de surface, parce que telle est en effet la pression moyenne de l'atmosphère sur cette surface. || 5° En termes d'anatomie et de physiologie, enveloppe extérieure, et aussi influence à distance. La plupart des parties du corps sont environnées, de tous côtés, d'une couche celluleuse plus ou moins abondante, qui leur forme, selon l'expression heureuse de Bordeu, une espèce d'atmosphère particulière, atmosphère au milieu de laquelle ils se trouvent plongés, BICHAT, *Anat. gén.* 1812, t. I, p. 22. Quelques auteurs, moins sages, ont admis une atmosphère nerveuse se propageant plus ou moins loin, de manière que, quoi-

qu'un organe n'eût point de nerf, il suffisait qu'il fut [illegible] atmosphère d'un cerveau nerveux pour être [illegible] sensations, ID. *ib.* p. 17.

— REM. [illegible] dans le dictionnaire de [illegible] [illegible] les écrivains [illegible] [illegible] et Lamartine : Quand vos regards [illegible] dans un [illegible] sphère ... *Harm.* II, 8.), atmosphère du [illegible]. Mais l'étymologie [illegible] [illegible], avec raison [illegible] [illegible] ce genre [illegible]

— ÉTYM. [illegible], vapeur, et σφαῖρα, sphère.

ATMOSPHÉRIQUE [illegible], *adj.* Qui appartient [illegible] atmosphère.

— ÉTYM. *Atmosphère.*

† ATMOSPHÉROLOGIE [illegible], *s. f.* Traité de l'air atmosphérique [illegible].

— ÉTYM. *Atmosphère*, et λόγος, traité (voy. [illegible]).

† ATOCIE [illegible], *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de stérilité chez la femme.

— ÉTYM. 'A privatif, et τόκος, accouchement.

† ATOMAIRE [illegible], *adj.* Terme didactique. Qui est parsemé de points colorés.

— ÉTYM. *Atome.*

ATOME (a-tô-m'), *s. m.* || 1° Terme didactique. Corps hypothétique que l'on suppose [illegible] à cause de sa petitesse, et constituer les [illegible] parties de toute chose. Leucippe et son disciple Démocrite furent les premiers qui [illegible] [illegible] des atomes. || 2° Corpuscules qui voltigent dans l'air, et que certains effets de lumière nous font distinguer [illegible]. || 3° [illegible] petitesse de certains corps relativement [illegible] Je ne m'étonne pas que des hommes qui s'appuient sur un atome [illegible] effets qui [illegible] la vérité, [illegible] V. 16. Oh! que [illegible] grands! et que l'esprit de l'homme [illegible] tombe de haut, [illegible] quand il [illegible] descendant du [illegible] raient ses yeux, Atome, il se mesure à l'infini des [illegible] *Harm.* [illegible] ... Moi [illegible] je? un atome pensant, ID. *Médit.* I, 2. Quand je vois des hommes qui rampent sur un atome, c'est-à-dire la terre.... MONTESQ. *Lett. pers.* 59. La petite fumée de la vaine gloire dont il n'arrive pas un atome dans [illegible] *Lett.* [illegible] 3 sept. 1758. [illegible] perd sur sa parole [illegible] *le Bal*, 13. || 4° En chimie, particules dernières qu'on suppose avoir la forme primitive du corps auquel elles appartiennent et qui [illegible] en proportions définies. Atomes simples, [illegible] sont homogènes dans leur nature ; atomes composés, ceux qui résultent de l'union d'un plus ou moins grand nombre d'atomes hétérogènes, ainsi que cela a lieu dans les acides, les sels, etc. Pour les gaz [illegible] l'expression [illegible] à celle de volume ; car, dans un [illegible] gazeux, les gaz composants sont toujours dans un rapport simple et impliquent, aux yeux des chimistes, un même nombre d'atomes sous le même volume.

— ÉTYM. *Atomus*, de ἄτομος, de ἀ privatif, et de τέμνω, couper (voy. TOME).

† **ATOMIQUE** (a-to-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Poids atomique, poids exprimant la proportion toujours définie dans laquelle une substance se combine avec une quantité déterminée d'une autre substance. Comme il est purement relatif, on prend pour unité le poids d'un corps quelconque, soit de l'hydrogène, soit de l'oxygène, à partir duquel on calcule tous les autres. || Théorie atomique, théorie considérant les corps comme formés d'atomes dont les formes, ainsi que les propriétés particulières, constituent la nature chimique de chaque corps, et qui, étant des unités entières, ne peuvent jamais se combiner avec les autres atomes qu'en proportions définies.

— ÉTYM. *Atome.*

† **ATOMISME** (a-to-mi-sm'), *s. m.* Système philosophique dans lequel on explique la formation de l'univers par le moyen des atomes. Il ne faut pas confondre ce système, purement hypothétique, avec la théorie atomique des chimistes.

— ÉTYM. *Atome.*

† **ATOMISTE** (a-to-mi-st'), *s. m.* Partisan des doctrines de l'atomisme.

† **ATOMISTIQUE** (a-to-mi-sti-k'), *adj.* Terme de phil. Théorie atomistique, voy. ATOMISME.

— ÉTYM. *Atome.*

ATONIE (a-to-nie), *s. f.* Terme de médecine. Défaut de ton, alanguissement.

— SYN. ATONIE, ASTHÉNIE. Atonie exprime un état de relâchement des tissus ; asthénie, l'affaiblissement de leurs fonctions.

HIST. XVI° s. Athonie ou innertie, [illegible] *de* [illegible].

— ÉTYM. Ἀτονία, de ἀ privatif, et de τόνος, ton.

ATONIQUE (a-to-ni-k'), *adj.* Qui tient de la [illegible].

— ÉTYM. *Atonie.*

ATOUR (a-tour), *s. m.* || 1° Parure des femmes. [illegible], pour se parer de superbes atours, Des [illegible] mains empruntant le secours, [illegible] [illegible] paru dans ses atours.... HAMILT. *Gramm.* 7. Rosette, sous de frais atours, [illegible] *Rosette* [illegible] vous, [illegible] la tête couronnée. Avec ce [illegible] atour? [illegible] *Épithal.* || 2° Dame d'atour, dame [illegible] la charge est de présider à la toilette d'une princesse. Il [illegible] Mlle de Grancey dame d'atour de Madame, [illegible] La reine Anne [illegible] du côté de milady Meskam, sa dame d'atour, VOLT. *Louis XIV*, 22. [illegible] Pour cette fois fut sa dame d'atour, [illegible] *Ocras.*

REM. Au [illegible] ce mot ne s'emploie guère [illegible] le singulier reste [illegible], et [illegible] défendre.

— HIST. XII° s. Il pourquiert son atour [il fait ses [illegible]] [illegible] *Romancero*, p. [illegible] [illegible] ront trestuit de moult riches ators, *Sax.* XXVII. [illegible] *Rois*, [illegible] [illegible] *Rose*, [illegible] [illegible] redire, CHRIST. DE PISAN, *Dit de* [illegible] [illegible] et son arc doré lui donnoient enseignes comme qu'il estoit, *Boucig.* I, ch. 2. Et, tout à propos, lui fit heurter si rudement à son atour [bonnet], qu'il [illegible] simple, et print son atour de nuit, [illegible] [illegible] [illegible], 325. [illegible] à la guerre sans atour impérial, ID. I, 351.

— ÉTYM. *Atourner*, comme le prouve l'ancien français *aturn.*; bourguig. *aitor.*

ATOURNÉ, ÉE (a-tour-né, née), *part. passé.* Vous voilà bien atournée. Certain chien.... S'étant fait un collier du dîné de son maître.... Ce chien donc étant de la sorte atourné, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Bien blanchement atournée, ID. *Mandrag.*

ATOURNER (a-tour-né), *v. a.* Parer, mais avec un sens de familiarité ou d'ironie.

— HIST. XII° s. Un gonfanon qu'il ot fait atorner, *Roncisv.* p. 71. Mout par [elles] sont bien de combat e atornées, *ib.* p. 131. Moult m'a amors atornée [illegible] peine et biau labor, *Couci*, I. En perilleuse aventure M'avez, amours, atorné, ID. IV. Quant la dame se cointoie et atorne, C'est pour faire son pauvre ami dolent, QUESNES, *Romancero*, p. 86. E jo aturnerai un liu à mun pople de Israel, e si li planterai, *Rois*, 143. Se à sa volenté nel peüst aturner [s'il ne le pouvoit ranger à sa volonté], *Th. le mart.* 25. || XIII° s. Et tout li autre s'atornerent pour aler avoec l'empereour, VILLEH. CXIII. Si atornerent leur afaire pour movoir à la Pasques, ID. LV. Quant il orent Bertain en tel point atornée [lié la corde autour du cou].... *Berte*, XV. Chose que on ne puist à mal blasme atorner, *ib.* III. A joie et à deduit t'atorne ; Amours n'a cure d'omme morne, *la Rose*, 1187. Un amiral bien vestu et bien atourné, JOINV. 259. Les femmes atornent la viande à ceulz qui vont en la bataille, ID. 264. || XV° s. Là put on veoir dames noblement parées et richement atournées, qui eust loisir, FROISS. I, I, 31. Son couvrechef, sa robe et le surplus de ses habillemens furent tous gastés et percés ; et comme elle estoit ainsi atournée, elle se bouta en l'hostel, LOUIS XI, *Nouv.* 37. || XVI° s. Comme chascun paroit sa fille et l'atournoit d'ornements.... MONT. III, 159.

— ÉTYM. Picard, *atorner*; provenç. *atornar*; de *à*, et *tourner*.

ATOUT (a-tou), *s. m.* || 1° Terme de jeu de cartes. Carte de la couleur qui l'emporte sur les autres et qui est ordinairement la couleur de la retourne. Jeter ses atouts. Jouer atout. || 2° Dans le langage tout à fait populaire, un coup, un malheur. Il a reçu un fameux atout.

ÉTYM. La première édition du Dictionnaire de l'Académie [illegible] *à tout*, [illegible] l'étymologie. L'ancienne [illegible] *atout* [illegible] avec l'armée.

† ATOXIQUE [illegible], *adj.* Terme didactique. Qui n'a point de venin.

— ÉTYM. 'A privatif, et *toxique*.

ATRABILAIRE (a-tra-bi-lè-r'), *adj.* || 1° En termes d'ancienne médecine, qui a rapport à l'atrabile ou la bile noire. || 2° Mélancolique, de mauvaise humeur. [illegible] En un temps de [illegible] [illegible] *Req. B.* Les gens que nous allons voir sont fort atrabilaires, [illegible] *Cant.* 23. [illegible] choses. [illegible] atrabilaire. || Substantivement [illegible] [illegible] ne sont [illegible] que par les vapeurs de quelques atrabilaires, [illegible] *A mon frère.* Douze parlements jansénistes [illegible] faire des Français un peuple d'atrabilaires, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 30 janv. 1764. || 3° Dans l'anatomie, capsules atrabilaires, nom ancien des capsules surrénales, auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile.

— HIST. XVI° s. [illegible] atrabilaire, [illegible] XX, 2. La quarte continue vient de l'humeur melancholique ou atrabilaire, ID. XX, 17.

— ÉTYM. *Atrabile.*

ATRABILE (a-tra-bi-l'), *s. f.* Terme de médecine. Nom que les anciens donnaient à une humeur épaisse, noire, [illegible] par les capsules surrénales. L'existence de cette humeur est imaginaire, ainsi que les effets qu'on lui attribuait sur le caractère.

— HIST. XVI° s. [illegible] mélancholique contre nature, qui s'appelle atrebile, PARÉ, XX, 29.

— ÉTYM. *Ater*, noir, et *bilis*, bile; c'est la traduction de *melancholie*.

† **ATRACHÈLE** (a-tra-kè-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou très court, ou nul.

— ÉTYM. 'A privatif, et τράχηλος, cou.

† **ATRACTOSOME** (a-tra-kto-so-m'), *adj.* Terme de zoologie. Dont le corps est fusiforme.

— ÉTYM. Ἄτρακτος, fuseau, et σῶμα, corps.

† ATRAMENTAIRE (a-tra-man-tè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a l'aspect et la saveur de l'encre.

— ÉTYM. *Atramentum*, encre, de *ater*, noir.

ÂTRE (â-tr'), *s. m.* || 1° Partie de la cheminée où l'on fait le feu. || Il n'y a rien de si froid que cet âtre, c'est-à-dire c'est une maison où l'on fait maigre chère. On dit plutôt aujourd'hui la cuisine y est froide. || 2° Dans la verrerie, pièce de grès couvrant le fond des fours. || En termes d'émailleur, pièce ou morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau.

— HIST. XIII° s. Qui n'a ses enfants dont [illegible] [illegible] à sept ou huit à l'aistre, [illegible] *astrum.* Si com le chat qui crout [est accroupi] en l'aistre, *Fabl.* mss. dans SAINTE-PALAYE, *Gloss.* [illegible] [illegible] [illegible] *Ph. Mouskes* dans SAINTE-PALAYE, *Gloss.* || XV° s. Le suppliant trouva en ung viel aistre, où il y avoit ung four, du seigle nouveau, DU CANGE, *astrum.* .... Comme un chat qui est en l'aistre, qui brûle son poil et qui l'art, E. DESCHAMPS dans SAINTE-PALAYE, *Gloss.* || XVI° s. En sa maison il n'y avoit rien plus froid que l'atre, et tous les prisonniers s'en estoient fuis de sa bourse, DESPER. *Contes*, LXXIII.

— ÉTYM. Wallon, *aise*; bas-lat. *astracum*, *astrum*. Papias (XII° s.), dans son glossaire, donne à *atrium* le sens de cuisine, et de là pourrait être venu le mot âtre; mais l's, qui se trouve dans *aistre*, dans le wallon *aise*, et dans le bas-latin, rend cette étymologie difficilement acceptable. On a dans l'ancien haut allemand *Astrih*, allemand moderne *Estrich*, plancher carrelé; c'est là qu'est l'étymologie.

† .... ÂTRE, désinence minorative ou affaiblissante, comme dans blanchâtre, verdâtre, etc., et qui est la désinence latine *aster*.

† **ATRÉSIE** (a-tré-zie), *s. f.* Terme de chirurgie. Occlusion des ouvertures naturelles. Synonyme d'imperforation.

— ÉTYM. 'A privatif, et τρῆσις, perforation (comp. TROU).

† **ATRICAUDE** (a-tri-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la queue noire.

— ÉTYM. *Ater*, noir, et *cauda*, queue.

† **ATRICHIE** (a-tri-kie), *s. f.* Terme didactique. Absence de poils, de cheveux.

— ÉTYM. 'A privatif, et θρίξ, τριχός, poil, cheveu.

† **ATRIPÈDE** (a-tri-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pieds noirs.

— ÉTYM. *Ater*, noir, et *pes*, pied.

† **ATRIPLETTE** (a-tri-plè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la petite fauvette rousse.

† **ATRIPLICÉES** (a-tri-pli-sée), *s. f. plur.* Terme de botanique. Famille de plantes dont fait partie l'épinard.

— ÉTYM. *Atriplex* (voy. ARROCHE).

† **ATRIROSTRE** (a-tri-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec noir.

— ÉTYM. *Ater*, noir, et *rostrum*, bec.

† **ATRIUM** (a-tri-om'), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Sorte de portique couvert situé dans l'intérieur de l'édifice.

— HIST. XI[e] s. [Ils] Enfouiront nus [nous] en aitres de moustiers, *Ch. de Rol.* CXXX. || XII[e] s. E dunad à sun fiz Salomun les mesures del temple et des porches et des chambres entur et des aitres et de tut cel grant apareil, *Rois*, 244. || XIII[e] s. Armes et paveillons [ils] font tout laiens entrer, E les crestiens mors en atres enterrer, *Ch. d'Antioche*, VI, 1069.

— ÉTYM. *Atrium;* grec, αἴθριον.

ATROCE (a-tro-s'), *adj.* || **1°** Qui est d'une grande cruauté, ou qui indique une grande cruauté. Crime, perfidie atroce. Un homme, une âme atroce. || **2°** Excessif en mal. Une douleur atroce. || **3°** Familièrement et par exagération. C'est un homme atroce, très-méchant. Il fait un temps atroce, très-mauvais.

— HIST. XVI[e] s. Cause de douleur atroce, RABEL. *Pant.* III, 42.

— ÉTYM. *Atrox.* Ce mot signifie proprement cru, et vient du grec, ἀ privatif, et τρώγω, manger; mot à mot ce qui ne se mange pas. C'est ainsi que *cruel* vient de *crudus*, cru.

ATROCEMENT (a-tro-se-man), *adv.* Avec atrocité.

— ÉTYM. *Atroce*, et le suffixe *ment.*

ATROCITÉ (a-tro-si-té), *s. f.* || **1°** Le caractère cruel et odieux d'une chose. L'atrocité d'une action, d'un crime. || **2°** Action atroce. Et c'est un crime affreux dont on doit vous punir, Qu'à tant d'atrocités l'amour ait pu servir, VOLT. *Catil.* III, 2. Quelle politique, quel intérêt d'État, de seconder les atrocités d'un scélérat! ID. *Mœurs*, 111. || Chose atroce. Puissions-nous imiter les Anglais dans leur marine, dans leur commerce, dans leur philosophie, mais jamais dans leurs atrocités dégoûtantes [de théâtre]! VOLT. *Lettr. Le Kain*, 26 oct. 1760. || **3°** Atrocité de l'âme, du caractère, extrême cruauté de l'âme, du caractère. .... Chez qui je ne vois qu'un orgueil inflexible, Une atrocité morne, VOLTAIRE, *Scythes*, V, 4.

— HIST. XVI[e] s. Il fist remonstrer l'attrocité de l'injure, DES ACCORDS, *Bigarr. Equiv. françois.*

— ÉTYM. *Atrocitas*, de *atrox* (voy. ATROCE).

† **ATROPE** (a-tro-p'), *adj.* Terme de botanique. Ovule atrope, ovule droit, c'est-à-dire dont le micropyle occupe l'extrémité diamétralement opposée au hile.

— ÉTYM. Ἄτροπος, qui ne tourne pas, de ἀ privatif, et τρέπειν, tourner (voy. TROPE).

ATROPHIE (a-tro-fie), *s. f.* Terme de médecine. Amaigrissement et diminution d'une partie du corps qui ne prend pas de nourriture soit par cause naturelle (atrophie naturelle des organes provisoires) soit par maladie.

— HIST. XVI[e] s. La partie demeure languide et devient en atrophie, ou elle se meurt du tout, PARÉ, VIII, 11.

— ÉTYM. *Atrophia*, du grec ἀτροφία, de ἀ privatif, et de τρέφω, nourrir.

ATROPHIÉ, ÉE (a-tro-fi-é, fi-ée), *part. passé.* Terme de médecine. Qui est affecté d'atrophie.

— HIST. XVI[e] s. Lorsque la partie affligée de paralysie demeure atrophiée, PARÉ, VII, 12.

— ÉTYM. *Atrophie.*

† **ATROPHIER** (a-tro-fi-é), *v. a.* || **1°** Terme de médecine. Ôter la nourriture, amaigrir. La compression atrophie les muscles. || **2°** S'atrophier, *v. réfl.* Perdre de son volume par défaut de nourriture, en parlant d'un organe.

— ÉTYM. *Atrophie.*

† **ATROPHIQUE** (a-tro-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'atrophie.

† **ATROPINE** (a-tro-pi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné à un principe immédiat qu'on retire de la belladone (*atropa belladona*).

† **ATROPOS** (a-tro-pos'), *s. f.* || **1°** Terme de mythologie. Parmi les trois Parques, celle dont l'office est de couper le fil de la vie humaine. || **2°** Terme de zoologie. Assez beau papillon de nuit appelé aussi tête de mort.

— ÉTYM. Ἄτροπος, qui ne tourne plus, parce que le fuseau tenu par Lachésis ne tournait plus quand le fil était coupé; de ἀ privatif, et τρέπειν, tourner (voy. TROPE).

† **ATT....** Préfixe composé de la préposition *ad* et d'un mot commençant par un *t*. L'Académie double partout le *t*, excepté dans *atermoyer* et dans *atourner*, qui se trouvent ainsi soustraits à l'analogie du reste.

† **ATTABALE** (a-ta-ba-l'), *s. m.* Espèce de tambour dont se servent les Maures.

— ÉTYM. Espagn. *atabal*, timbale; de l'arabe *al*, le, et *thabal*, tambour.

ATTABLÉ, ÉE (a-ta-blé, blée), *part. passé.* Tous les quatre attablés autour d'un tapis vert.

ATTABLER (a-ta-blé), *v. a.* || **1°** Faire asseoir à table. Attabler quelqu'un. || **2°** S'attabler, *v. réfl.* Se mettre à table pour manger ou pour jouer. On conclut Qu'il ne fallait s'attabler davantage, LA FONT. *Rém.*

— ÉTYM. *À* et *table;* bourguig. *s'étaulai.*

† **ATTACCA** (a-tta-ka). Terme de musique. Mot dont on se sert pour indiquer qu'un morceau doit suivre le précédent sans aucune interruption. On dit souvent aussi *attacca subito*, attaquez tout de suite.

— ÉTYM. Ital. *attacca*, à l'impératif, attaque.

† **ATTACCO** (a-tta-ko), *s. m.* Terme de musique. Petite partie de la fugue étrangère au sujet principal.

— ÉTYM. Ital. *attacco*, chose attachée, appendice.

ATTACHANT, ANTE (a-ta-chan, chan-t'), *adj.* Qui attache, qui captive. Cette lecture est fort attachante, SÉV. 308. Alzire est une tragédie fort attachante, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 7. Et ne voilà-t-il pas une intrigue bien attachante que l'embarras de quatre chevaliers...? VOLT. *Lettr. d'Argental*, 22 oct. 1759.

ATTACHE (a-ta-ch'), *s. f.* || **1°** Tout ce qui sert à attacher. L'attache d'un lévrier. Mettre un chien à l'attache. Chien d'attache, chien de cour. || Fig. Philis tient mon cœur à l'attache, MOL. *Princesse d'Él.* 1[er] *Interm.* || Fig. Être toujours à l'attache, être assujetti par un emploi, des occupations. Le seigneur d'un château.... Sans nulle attache et sans souci, LA FONT. *Fianc.* || **2°** Attache de diamants, assemblage de diamants formé de plusieurs parties unies ensemble. J'admire votre attache; les diamants en sont fort nets, BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, II, 5. || **3°** Droit d'attache, droit d'attacher ou de fixer à la rive opposée, à travers un cours d'eau, l'extrémité d'une digue ou de tout autre barrage. || Taxe que les communes perçoivent sur les moulins à eau, bateaux de blanchisseuses et autres embarcations. || **4°** Terme d'anatomie. L'endroit où l'extrémité d'un muscle s'attache. || Terme de peinture et de sculpture. L'endroit où un membre est joint à un autre, où un muscle s'attache à un os. || **5°** Petit morceau de peau qui sert à attacher la matrice des caractères d'imprimerie au bois de la pièce de dessus le moule. || Grosse pièce de bois qui fait le centre des moulins à vent, et autour de laquelle ils peuvent tourner. || Lien d'osier pour consolider ensemble le bord et le corps de la pièce. || Fil de fer qui attache les morceaux de la faïence cassée. || Petits morceaux de plomb fixant les verges de fer dans les panneaux des vitres. || Bas d'attache, grand bas de soie qui s'attachait au haut des chausses, et dont on ne se sert plus que dans certains costumes de théâtre. || Prendre des chevaux à l'attache, les garder à l'attache moyennant rétribution. || **6°** Fig. Tout ce qui captive l'esprit. Ces grandes attaches qu'il a au péché, BOSS. *Habit.* 1. On n'aurait plus d'attache aux richesses, ID. *Imp.* 1. Le sacrement libérateur [extrême-onction] rompt peu à peu les attaches du fidèle, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 11. Qu'est-ce qui aurait pu le séparer et le désunir d'avec son sauveur? quelque attache secrète au monde? FLÉCH. *Panég.* II, p. 409. Une application et une attache à cette vie présente, ID. *Serm.* II, 145. Une des plus grandes preuves de sa piété [de St Thomas] et du peu d'attache et de goût qu'il avait pour les choses de la terre, MASS. *St Thomas.* Pour moi je n'ai pu y prendre d'attache, PASC. *Proph.* I. Et cependant cette attache vicieuse [pour les faux honneurs] qui serait capable de souiller les actions les plus saintes si on les rapportait à cette fin, sera capable de justifier les plus criminelles, parce qu'on les rapporte à cette fin, ID. *Prov.* 14. || Sentiment qui attache. D'ailleurs pour cet enfant leur attache est visible, RAC. *Athal.* III, 3. Plus elle mettra en Dieu seul son attache et sa confiance, BOSS. *Lett.* 33. Vous aimez cette maîtresse avec attache, ID. *Purif.* 1. Et sa puissante attache aux choses éternelles, MOL. *Tart.* II, 2. Je n'ai d'attache sur la terre qu'à la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, PASC. *Prov.* 17. || Avoir de l'attache à l'étude, pour l'étude, avoir un goût extrême pour l'étude. || **7°** Lettres d'attache, lettres que le roi donnait pour l'exécution des bulles du pape, ou des ordonnances d'un chef d'ordre hors du royaume. || Commissions qu'on expédiait soit à la chambre des comptes, soit ailleurs, pour l'exécution de quelque arrêt, de quelque ordonnance. || Ordonnance que rendait un gouverneur de province pour faire mettre à exécution les ordres du roi qui lui étaient adressés. || Lettres qu'expédiait le connétable, le grand amiral, le colonel général ou le mestre de camp général d'une armée, en vertu des brevets ou commissions accordés par le roi aux officiers qui devaient servir sous eux. Ces lettres étaient ainsi nommées parce qu'on les attachait aux pièces. || **8°** Fig. Consentement, agrément. Ils s'imaginent que, parce qu'ils ne demandent maintenant qu'une simple attache, la plus douce du monde, le parlement se prendra à ce piége, PASC. *Prov.* 19. Le public ne doit trouver ni mauvais, ni étrange que nous demandions l'attache des théologiens, D'ALEMB. *Académie franç.* Dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, tout leur convient [aux hypocrites] et ne convient qu'à eux; ils ne comprennent pas que sans leur attache on ait l'impudence de les espérer, LA BRUY. 16.

— SYN. ATTACHE, ATTACHEMENT. Sans parler de ce que attache s'emploie au propre, et que attachement ne s'emploie qu'au figuré, on voit que l'usage a introduit cette différence, que attache exprime toute espèce de lien qui astreint, toute espèce d'intérêt qui captive; tandis que attachement exprime un goût, une affection. On a de l'attache au jeu, et non de l'attachement. Et quand Racine dit que Joad et Josabeth ont de l'attache pour l'enfant qui est dans le temple, il veut dire non précisément qu'ils l'aiment, mais qu'ils tiennent à lui par un motif quelconque.

— HIST. XIII[e] s. À trancher les ataches à quoi tient tes mantiaus, *Renart et Vairon.* Et dessus la crespine [il] attache Une moult precieuse atache, Et par dessus la crespinete Une corone d'or greslete, *la Rose*, 21224. || XIV[e] s. Le suppliant prit un baston ou attache [échalas] de vigne duquel il frapa icelluy prestre, DU CANGE, *atacheia.* || XVI[e] s. Il faisoit couvrir des hommes de peau d'ours et de sangliers, et puis lascher des levriers d'attache sur eulx, qui les deschiroient en pieces, AMYOT, *Pélop.* 53. Tout cela bien farci de poudres, avec quelques perthuis pour faire tomber des mesches quand elles auroient bruslé l'estache du fillet, D'AUB. *Hist.* II, 481. Appendix ou attache aux deux premiers tomes, ID. *ib.* 485. Qu'il y vouloit luy-mesme apposer son attache pour le valider davantage, et servir d'approbation d'une acte si nouveau, CARL. VI, 35.

— ÉTYM. Berry, *étache;* picard, *attake;* wallon, *atèche*, épingle; provenç. *attacha* (voy. ATTACHER).

ATTACHÉ, ÉE (a-ta-ché, chée), *part. passé.* || **1°** Fixé par une attache. Attaché au poteau, à la croix. Les mains attachées derrière le dos. Bancs attachés avec des clous. Trois sceptres à son trône attachés par mon bras, CORN. *Nicom.* I, 3. Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, RAC. *Iphig.* I, 1. || En termes de peinture et de sculpture, lié, joint par l'attache. || **2°** Fig. Fixé. Tenir ses yeux attachés à la terre. Une âme attachée aux biens terrestres. Télémaque ayant les yeux attachés sur lui, FÉN. *Tél.* XXI. Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes, Attachés sur les miens, RAC. *Bérén.* I, 4. Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés N'osent lever leurs fronts à la terre attachés.... ID. *Esth.* II, 1. Et je verrais leurs fronts attachés à la terre, VOLT. *Fanat.* II, 5. C'est Vénus tout entière à sa proie attachée, RAC. *Phèd.* II, 3. Mais sa haine sur vous autrefois attachée, ID. *ib.* I, 1. Aux hasards de ces nuits ne livrons pas nos voiles, Sur le phare immortel veillons l'œil attaché, LAMART. *Harm.* II, 6. || **3°** Qui accompagne, suit ou cherche. Attaché aux pas de quelqu'un. Un homme depuis longtemps attaché à sa personne. Attaché près de moi par un zèle sincère, RAC. *Phèd.* I, 1. || Substantivement. Il faut finir ses jours comme on les a commencés; il y a tantôt quarante-cinq ans que je me compte parmi vos attachés, VOLT. *Lettr. à d'Argenson*, 1748, 19 juill. || **4°** Lié par l'affection. Attaché à quelqu'un par les liens de l'amitié. Il m'est très-attaché. Attaché au parti de la noblesse. Il est attaché aux Romains. Le roi qui, dès son enfance, l'avait vu toujours attentif au bien de l'État et tendrement attaché à sa personne sacrée.... BOSS. *le Tellier.* L'un à

l'autre attachés depuis notre naissance, VOLT. *Zaïre*, II, 2. Je suis fort attachée à sa personne, SÉV. 188. Il n'était point attaché aux richesses, FÉN. *Tél.* XVI. Cicéron, quoique fort attaché aux Grecs; leur préférait le sien même, BOSS. *Préf.* || 5° Qui tient à, qui se reprend à. Être trop attaché à la vie. Attaché à l'argent. Très-attaché à la justice. Très-attaché à ses idées. Une esclave attachée à ses seuls intérêts, RAC. *Baj.* II, 5. Et j'ai vu sa valeur à me plaire attachée, ID. *Mithr.* II, 3. Vous m'avez vue attachée à vous nuire, ID. *Phèd.* II, 5. Vous seul, seigneur, vous seul, vous m'avez attachée À cette obéissance où j'étais attachée, ID. *Mithr.* IV, 4. || Absolument. Absorbé dans une occupation. Il avait à ses pieds maint volume, Et ne vit presque pas son ami s'avancer, Attaché selon sa coutume, LA FONT. *Fab.* VIII, 26. || 6° Inhérent à, dépendant de. Leur fortune est attachée à celle de l'État. Leur salut y est attaché. Beaucoup de soucis sont attachés au pouvoir. Et plaignait les malheurs attachés à l'empire, RAC. *Brit.* IV, 3. Contre la défiance attachée au malheur.... ID. *Mithr.* II, 4. Puisque cette grandeur à son trône attachée.... CORN. *Nicom.* II, 3. Mille et mille douceurs y semblent attachées [à la couronne] Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées, ID. *Héracl.* I, 1. Aux douceurs du mystère le crime est attaché, J. B. ROUSS. *Calisto*. Le bonheur n'est pas attaché à l'éclat des rangs et des titres, MASS. *Malheur*. Non, mes chers frères, la vertu de la parole de la croix n'est pas attachée à celle du ministre qui l'annonce, ID. *Car. Fausse conf.* Le bonheur et le repos de notre vie y est attaché, MASS. *Voc.* || 7° Absolument. Attaché à l'argent. C'est peu, en un mot, de n'être plus profane, mondain, voluptueux, mou, lâche, attaché, il faut être grave, doux, humble, ferme, chaste, fidèle, chrétien, MASS. *Disp. à la comm.* Si vous n'êtes ni moins ambitieux, ni moins attaché, ni moins sensuel, ID. *Myst. Purification*, 2. || 8° S. m. Un attaché d'ambassade, fonctionnaire qui fait partie d'une ambassade.

— SYN. 1. ATTACHÉ, AVARE, INTÉRESSÉ. L'avare est celui pour qui accumuler est une passion, sans aucun désir d'employer à des jouissances les richesses amassées. L'intéressé cherche son intérêt, gagne autant qu'il peut dans les affaires qu'il fait, et donne du sien le moins qu'il peut. L'intéressé, qui n'est point nécessairement avare, diffère en cela de l'attaché qui accumule, qui fuit la dépense et fait des épargnes, mais n'a pas, comme l'avare, l'argent pour n'en rien faire. || 2. ATTACHÉ À, ATTACHÉ AUPRÈS. Attaché auprès ne marque qu'un simple engagement au service de quelqu'un. Attaché à marque affection, passion, zèle. Il en est de même de attachement auprès et de attachement à ou pour : l'attachement qu'il a auprès du prince est une vraie servitude. Il a pour elle un grand attachement.

† **ATTACHE-BOSSETTE** (a-ta-che-bo-sè-t'), *s. m.* Dans l'éperon, morceau de fer conique à ses deux bouts, qui sont creusés pour conserver la tête du clou. || *Au plur.* Des attache-bossette, ou bossettes.

— ÉTYM. *Attache*, et *bossette*.

ATTACHEMENT (a-ta-che-man), *s. m.* || 1° Sentiment d'affection qui lie, qui attache. C'est une bonne et honnête fille, qui me sert depuis vingt ans avec l'attachement d'une fille à son père, plutôt que d'une domestique à son maître, J. J. ROUSS. *Lett.* 426. Dire les derniers adieux aux attachements de ma jeunesse, ID. *Hél.* VI, 3. Pour la première fois de sa vie il prit un attachement, ID. *ib.* III, 20. D'où vient l'attachement qu'on a pour les confesseurs, SÉV. 238. Ce profond attachement que nous avons à nous-mêmes, BOSS. *Hist.* II, 11. L'excès de l'attachement que nous ne sentons pas dans la possession, se fait sentir dans la perte, ID. *le Tellier*. L'attachement qu'on a à cette vie, FLÉCH. *Or. fun.* 52. Octavius les remercia de leur fidélité et de leur attachement pour la mémoire de son oncle, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIV, p. 294. Honteux attachement de la chair et du monde.... CORN. *Poly.* IV, 2.... Je suis au-dessus de ces attachements, ID. *Sert.* III, 4. Nos pertes ne deviennent si douloureuses que par les attachements outrés qui nous liaient aux objets perdus, MASS. *Avent*, *Afflict.* Quand la vertu n'aurait que le privilége de diminuer nos douleurs en diminuant nos attachements, ID. *Car. Dégoûts.* La semence sainte trouve en eux [les pauvres] bien moins d'opposition du côté des attachements de la chair et du sang que dans les grands et les riches du siècle, ID. *Conf. Salut des âmes.* Ceux qui ont des attachements au monde qui les y retiennent, PASC. *Prov.* 6. || 2° Grande application. Avoir de l'attachement à l'étude. Un grand attachement au travail. Peut-on avoir plus d'attachement à tous ses devoirs? SÉV. 2. L'attachement au salut devant nous mettre souvent en danger de manquer à ces devoirs extérieurs du monde, BOURD. *Dominic.* III, *Éloign. du monde*, 18. Leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, VERTOT, *Révol. rom.* liv. IX, p. 330. || 3° Absolument, liaison avec une femme. Il a un attachement. || 4° *S. m. plur.* Terme d'architecture. Notes que l'on prend des ouvrages faits, lorsqu'ils sont encore apparents, et qui serviront au règlement des mémoires. || 5° En termes d'art militaire, anciennement, attachement du mineur, l'action de mettre le mineur après le corps du mur.

— ÉTYM. *Attacher*.

ATTACHER (a-ta-ché), *v. a.* || 1° Joindre, fixer une chose avec une autre. Attacher avec des clous. Attacher au poteau. On lui attacha les mains. Attacher la vigne aux échalas. || 2° Fig. Attacher les yeux sur quelqu'un. Il attachait les regards de la foule. Il ne manque souvent à un ancien galant, auprès d'une femme qui l'attache, que le nom de mari, LA BR. V. 3. Et qu'est-ce que l'homme, pour que vous y attachiez votre cœur? CHATEAUB. *Mart.* 66. Ma sœur? retenez; allez son âme À des dieux après l'avoir attaché son cœur âge qu'on n'aime pas, CORN. *Othon*, I, 3. Si sa beauté dès lors n'eût allumé nos feux, Le devoir auprès d'elle eût attaché nos vœux, ID. *Rodog.* IV, 3. L'hymen qui nous attache en une autre famille, ID. *Hor.* III, 4. Un père à qui le sang l'attache, ID. *Héracl.* III, 1. Pour mieux assurer la honte de leurs fers, Tous voulaient à leur chaîne attacher l'univers, ID. *Cinna*, I, 3. Je n'attendais pas moins de cet amour de gloire Qui partout à vos pas attache la victoire, RAC. *Bérén.* II, 2. Un oracle effrayant m'attache à mon erreur, ID. *Iphig.* II, 1. Non que pour Octavie un reste de tendresse M'attache à son hymen et plaigne sa jeunesse, ID. *Brit.* II, 2. C'est lui, seigneur, c'est lui dont la coupable audace Veut, la force à la main, m'attacher à son sort, ID. *Mithr.* I, 2. Vous que l'amitié seule attache sur ses pas, ID. *Bérén.* III, 1. Montrez à l'univers, en m'attachant à vous, Que, quand je vous servais, je servais mon époux, ID. *Baj.* II, 1. S'il ne m'attache à lui par un juste hyménée, ID. *ib.* I, 3. Plus fier de t'attacher ce nouveau diadème, Plus grand de te servir que de régner moi-même, VOLT. *M. de Cés.* I, 4. Tu te fais une joie orgueilleuse et cruelle D'attacher sur mon front une honte éternelle, DELAV. *Vêpres Sicil.* III, 2. Il se vantait hautement qu'il avait trouvé le secret d'attacher à Métellus un remords et une furie vengeresse, VERTOT, *Rév. rom.* liv. IX, p. 395. || 3° Faire dépendre de. À votre tête, Les dieux ont d'Ilion attaché la conquête, RAC. *Iphig.* I, 2. Le ciel n'a point aux jours de cette infortunée Attaché le bonheur de votre destinée, ID. *ib.* V, 2. Rome n'attache point le grade à la noblesse, CORN. *Sertor.* II, 2. Peste soit qui premier trouva l'invention De s'affliger l'esprit de cette vision Et d'attacher l'honneur de l'homme le plus sage.... MOL. *Sganar.* 17. || 4° Donner, attribuer. Attacher de l'importance ou du prix à quelque chose. Attacher une peine à. Quoiqu'on attache à ce mot une idée de justice. Il attache à ce mot un tout autre sens que vous. Rome, à ce nom si noble et si saint autrefois, Attacha pour jamais une haine puissante, RAC. *Bérén.* II, 2. || 5° Intéresser, plaire. Attacher les esprits. Les fables ne vous attachent pas. .... nous attachant à des récits Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits, LA FONT. *Fab.* VII, *dédic.* Un enfant qu'à six ans les romans attachent, J. J. ROUSS. *Confess.* II. Inventez des ressorts qui puissent m'attacher, BOIL. *A. poét.* III. Si le monde n'attachait les hommes que par le bonheur de leur condition présente, comme il ne fait point d'heureux, il ne ferait point d'adorateurs, MASS. *Dauphin.* || Absolument. Vous dites que vous ne contez pas bien ; je ne connais personne qui attache autant que vous, SÉV. 35. || 6° Lier par l'affection, par le devoir. Tout ce qui attache à la vie. Il fallait attacher le peuple au nouveau gouvernement. S'attacher quelqu'un par de bons offices. || 7° Adjoindre, associer. Il a attaché son sort à la fortune de Rome. Attacher son nom à un événement. Il l'attacha à son service, il le prit pour domestique. Ce jeune homme sera attaché au ministère. Il s'attacha cet officier.

S'ATTACHER, *v. réfl.* || 1° Se joindre, se fixer à. La glu s'attache à la main. La vigne s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Si vous saviez par combien d'imperceptibles liens les richesses s'attachent et, pour ainsi dire, s'incorporent à votre cœur.... BOSS. *le Tellier.* || 2° Fig. Ne pas quitter, suivre, se fixer à. S'attacher aux pas de quelqu'un. Je m'attacherai à vous. S'attacher à la poursuite de l'ennemi. S'attacher à la fortune, à la destinée de quelqu'un. Un puissant intérêt s'attache à ces souvenirs. Sur les deux combattants tous les yeux s'attachèrent, VOLT. *Henr.* X. Plus la nuit est obscure, et plus mes faibles yeux S'attachent au flambeau qui pâlit dans les cieux, LAMART. *Harm.* III, 5. Quelque terme où nous puissions nous attacher et nous affermir, PASC. dans COUSIN. Les esprits de la cour s'attachent par les yeux, MALH. VI, 1. Non, non, c'est à Dieu seul qu'il faut nous attacher, RAC. *Ath.* III, 6. Dont l'esprit léger s'attache évidemment Aux attraits captieux de mon déguisement, CORN. *Rod.* IV, 5. Mais elle-même, hélas! de ce grand nom charmée, S'attache au bruit heureux que fait sa renommée, ID. *Sert.* I, 1. Je remarquai un homme dont la simplicité me plut : je m'attachai à lui, il s'attacha à moi; de sorte que nous nous trouvions toujours l'un auprès de l'autre, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Église, qui est son tout, aussi bien que du saint-siége qui est son centre, pour s'attacher contre sa nature à la royauté comme à son chef! BOSS. *Reine d'Angl.* || 3° Se lier par affection, par devoir. Nous nous attachâmes l'un à l'autre. S'attacher à une femme. S'attacher à la personne des rois. C'est ainsi que les peuples s'attachent aux maisons royales, BOSS. *Polit.* Je m'attache un peu moins aux intérêts d'un homme, CORN. *Hor.* I, 1. Et je soupçonnerais un crime dans les vœux D'un homme qui s'attache à tout ce que je veux! ID. *Othon*, V, 1. || 4° S'appliquer à, rechercher. S'attacher à la vertu. Il s'attache à la philosophie. S'attacher à perdre quelqu'un. Cet écrivain s'attache particulièrement à être clair. Les hommes ne s'attachent pas assez à ne point manquer les occasions de faire plaisir, LA BRUY. 11. Tout le mien [mon esprit] s'attachait aux périls de la paix, CORN. *Sertor.* IV, 3. On ne s'attache point sans un remords bien rude À tant de perfidie et tant d'ingratitude, ID. *ib.* V, 4. L'âme, de son dessein jusque là possédée, S'attache aveuglément à sa première idée, ID. *Cinna*, III, 2. Achillas et Septime S'attacheront peut-être à quelque autre maxime, ID. *Pomp.* I, 1. En vain à l'observer jour et nuit je m'attache, RAC. *Phèd.* I, 2. À vous faire périr sa cruauté s'attache, ID. *Athal.* IV, 2. Elle s'attache à ôter aux prophéties leurs auteurs, BOSS. *Hist.* II, 13. Je me suis attaché à vous découvrir les causes, ID. *ib.* III, 7. Ne s'attachant [ne faisant attention] qu'à l'étroite signification d'efficient, DESC. *Rép.* 1. Le sort dont la rigueur à m'accabler s'attache, VOLT. *Brut.* III, 5. || 5° En termes de manége, un cheval s'attache à l'éperon, quand, au lieu de céder, il se pousse du côté où le cavalier approche l'éperon.

— HIST. XIe s. À une estache l'ont atachet cil serf, *Ch. de Rol.* CCLXXII. || XIIe s. [L'enseigne] As fers de lances atachée et levée, *Ronc.* p. 70. || XIIIe s. Et chascune galie fu atachie à un huissier [sorte d'embarcation] pour passer seürement, VILLEH, LXX. Cele [dame] m'a si fort atachié, Que [je] n'en puis estre deslachié, *Lai d'Ignaurès.* Et por ce voil que tu le saches Que por riens ton cuer n'i ataches, *la Rose*, 5374. || XVIe s. Dieu prendra à cœur tous les outrages que nous feront les tyrans, comme s'ils s'estoient attachés [attaqués] à son propre fils, CALV. 247. Comme si la destinée avoit attaché la victoire à ses membres, MONT. I, 15. Il attache une chorde à l'un des bras du prisonnier, ID. I, 239. Si vous leur attachez un bon coup d'espée en la poictrine, ID. II, 147. Le remora arreste les vaisseaux ausquels il s'attache, ID. II, 180. Après suyvoient douze cens harquebusiers en quatre troupes, ayans charge d'attacher [attaquer] les corps de garde de l'infanterie ennemie, puis donner dans leur quartier, LANOUE, 567. Il fit attacher une escarmouche, ID. 653. Craignant que le grand nombre de sa flotte ne fust cause de les faire fouir en terre avant qu'il les peust attacher, il.... Les ennemis s'attacherent incontinent à les investir et combattre; mais ilz ne furent pas plus tost attachez, que ceulx qui estoient demourez derriere arriverent, AMYOT, *Alc.* 58. À la porte y avoit un chien attaché, qui faisoit le guet et estoit terrible à tout le monde, ID. *Pélop.* 65. Antiochus ne demandoit que quelque occasion de s'attacher [s'attaquer] aux Romains, ID. *Flamin.* 17. Il se joignit avec Aristides, et s'attacha à Ephialtes [prit parti contre lui], ID. *Cimon*, 17. Quelques uns s'attachent [tiennent] à la cadence des periodes, D'AUB. *Hist. Préf.* 3. Il assiege Mouzac, qui avoit double fossé, quatre esperons de terre attachez de quatre courtines, ID. *ib.* II, 161.

— ÉTYM. À et *tacher*; bourguig. *étaiché*; picard, *attaker*. On verra au mot TACHER le sens propre de *tache*, *tacher*, qui explique celui d'*attacher* ou d'*attaquer*, mots qui ne diffèrent que par la prononciation.

† **ATTACHEUR, EUSE** (a-ta-cheur, cheu-z'), *s. m.* et *f.* Technologie. Ouvrier, ouvrière qui attache.

— ÉTYM. *Attacher.*

ATTAQUABLE (a-ta-ka-bl'), *adj.* Qui peut être attaqué.

— HIST. XVIe s. Les assaillans regarderent aussi, de leur part, aux endroits qui leur sembloyent les plus attaquables, LANOUE, 632.

— ÉTYM. *Attaquer.*

ATTAQUANT (a-ta-kan), *s. m.* Celui qui attaque. Les attaquants furent repoussés.

ATTAQUE (a-ta-k'), *s. f.* || **1°** Action d'attaquer, de commencer le combat. Attaque vigoureuse, imprévue. || En termes d'escrime, attaques, mouvements que l'on fait pour ébranler son adversaire. || **2°** Assaut. On donnera l'attaque au point du jour. || En termes de guerre, les attaques d'une place sont tous les travaux des assiégeants pour l'emporter. Une fausse attaque est une attaque feinte. Les attaques droites sont les travaux réguliers. || **3°** Fig. Agression, atteinte. Les attaques de la critique. Les attaques contre la société, le gouvernement. L'astronomie n'étant pas suffisante pour détruire la chronologie de l'Écriture, on revient à l'attaque par l'histoire naturelle, CHATEAUB. *Génie,* I, IV, 4. Faisons de notre haine une commune attaque, RAC. *Andr.* II, 2. Vous soutenez en paix une si rude attaque, ID. *ib.* V, 2. Les attaques que le monde livrait à sa foi vont être enfin terminées, MASS. *Mort du pécheur.* Il me donne mille attaques sur l'attachement que j'ai pour vous, SÉV. 42. || **4°** Paroles lancées pour sonder l'intention de quelqu'un. Il m'a fait, mais inutilement, une ou deux attaques là-dessus. || **5°** En termes de médecine, accès subit d'un mal périodique ou non. Attaque de goutte, d'apoplexie. C'est ramasser toutes ses forces, c'est unir tout ce qu'elle [la mort] a de plus redoutable, que de joindre, comme elle fait, aux plus vives douleurs l'attaque la plus imprévue, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Attaque de nerfs, spasmes accompagnés ou non de mouvements violents ou convulsifs, de cris et de pleurs, accidents qu'on observe particulièrement chez les femmes et les individus très-irritables.

— ÉTYM. Voy. ATTAQUER; provenç. *atacha;* catal. *ataco;* ital. *attacco.*

ATTAQUÉ, ÉE (a-ta-ké, kée), *part. passé.* Attaqué de toute part. Quoi donc! n'est-ce pas assez que nous soyons attaqués au dedans et au dehors par toutes les puissances temporelles? BOSS. *le Tellier.* Sa faveur, attaquée par tant d'endroits, est si hautement rétablie que.... ID. *ib.* Votre cœur par un maître attaqué chaque jour, VOLT. *Zaïre,* IV, 6. || Atteint, affecté. Attaqué d'une maladie soudaine. Il a le poumon attaqué. || Proverbes. Bien attaqué, bien défendu; c'est-à-dire la défense n'est pas moins vigoureuse que l'attaque.

ATTAQUER (a-ta-ké), *v. a.* || **1°** Diriger un acte de violence sur, engager un combat, une lutte. Attaquer l'ennemi. Attaquer une place. Des voleurs l'attaquèrent sur la grande route. Croyez-moi, plus j'y pense, et moins je dois douter... Que de Jésabel la fille sanguinaire Ne vienne attaquer Dieu jusqu'en son sanctuaire, RAC. *Athal.* I, 1. Plus vous la pouvez accabler d'infamie, Plus elle vous attaque en mortelle ennemie, ID. *Nicom.* III, 4. || **2°** Fig. Attaquer quelqu'un par la corruption. Attaquer les droits de quelqu'un. Cet ouvrage attaque la religion, les mœurs. Le ministère fut vivement attaqué dans les chambres. Celui qui ne défend pas un ami qu'on attaque. Définition qui a été attaquée par plusieurs philosophes. C'est une opinion qu'on attaquera vivement. || **3°** Attaquer quelqu'un en justice, intenter une action. || Attaquer un acte, en contester la validité. || **4°** Surprendre, saisir, en parlant d'une maladie. Le scorbut attaqua la flotte. Il fut attaqué subitement d'une paralysie. || **5°** Nuire à quelque chose, endommager, léser. La rouille attaque le fer. Le blé fut attaqué par les charançons. Dans cette opération, il faut craindre d'attaquer l'artère. || **6°** Entreprendre, commencer. Sujet que j'attaquerai. J'aime à attaquer certains chapitres avec de certaines gens, SÉV. 230. || Entamer. Attaquer un poisson servi sur la table. || Attaquer quelqu'un de conversation, lui adresser la parole pour l'exciter à parler. La reine m'attaqua la première, SÉV. 110. Je ne suis point personne à reculer lorsqu'on m'attaque d'amitié. — Et lorsque c'est d'amour qu'on vous attaque? MOL. *Scapin.* III, 1. || En termes de manége, piquer un cheval des deux éperons à la fois. || En termes de musique, bien attaquer la note, donner juste avec vigueur une note à laquelle on passe vivement. || En termes de marine, attaquer une île, un cap, s'en approcher pour les reconnaître. || En termes de chasse, lancer la bête en mettant les chiens sur sa trace. || En termes d'exercice militaire, attaquer l'arme, saisir vivement le fusil dans les divers exercices. || **7°** S'attaquer, *v. réfl.* Diriger une attaque contre. S'attaquer aux honnêtes gens. S'attaquer à plus fort que soi. Le mal s'attaqua si violemment aux poumons. Un valet qui s'attaque à son maître, MOL. *Amph.* III, 2. S'attaquer à mon choix, c'est s'en prendre à moi-même, CORN. *Cid,* II, 7. On souffre aux entretiens ces sortes de combats, Pourvu qu'à la personne on ne s'attaque pas, MOL. *F. sav.* IV, 3. || **8°** Être attaqué, en parlant des choses. Le poumon s'attaque. || **9°** S'attaquer, en parlant de plusieurs. Ils s'attaquèrent l'un l'autre avec violence.

— REM. La locution *s'attaquer à* n'est explicable que par cette remarque que attaquer est le même que attacher (voy. TACHE et TACHER). *S'attaquer à* ne se comprendrait pas; mais *s'attacher à* se comprend très-bien avec le sens particulier que l'usage y a donné.

— SYN. ATTAQUER QUELQU'UN, S'ATTAQUER À QUELQU'UN. Attaquer quelqu'un, c'est diriger contre lui une attaque, qui est un acte momentané. S'attaquer à quelqu'un, c'est le prendre à partie, en faire l'objet d'une poursuite qui peut durer longtemps.

— HIST. XVIe s. Attaquer à [s'en prendre à, se jeter sur], MONT. I, 21. Nous n'attaquons pas une beste ou une pierre quand elle nous blece, ID. III, 110. On ne doit point desirer que si puissans monarques s'entr'attaquent, LANOUE, 395. Là s'attaqua une très-grosse escarmouche, ID. 587. Attaquer, d'attacher qui est le vray mot et nayf, H. EST. *Du nouv. lang.* p. 81.

— ÉTYM. Bourguig. *étaquai;* espagn. *atacar;* ital. *attaccare. Attaquer* n'est que la prononciation picarde et flamande d'*attacher* (voy. ce mot).

† **ATTAQUEUR** (a-ta-keur), *s. m.* Celui qui attaque.

— HIST. XVIe s. Il y a de si pauvres attaqueurs de place, qu'ils travailleroyent deux mois à former seulement un ravelin, LANOUE, 340.

— ÉTYM. *Attaquer.*

† **ATTARDÉ, ÉE** (a-tar-dé, dée), *part. passé.* Attardé et surpris par la nuit. || Fig. Poëtes, par nos chants, penseurs, par nos idées, Hâtons vers la raison les âmes attardées, V. HUGO, *Voix,* 2.

† **ATTARDER** (a-tar-dé), *v. a.* || **1°** Mettre en retard. || **2°** S'attarder, *v. réfl.* Se mettre en retard. || Se trouver hors de chez soi à une heure avancée du soir ou de la nuit.

— HIST. XIe s. Mais Blancandrins qui envers lui s'atarge, *Ch. de Rol.* XXVII. || XIIe s. Ne vous atargez mie, *Ronc.* p. 11. Chevauchez, rois, ne soiez atarjans, *ib.* p. 84. Vint uns mès [messager] à la court, qui ne s'atarda mie, *Sax.* XXIII. || XIIIe s. Dont se dressa li roys, n'i volt [voulut] plus atargier, *Berte,* XI. Et li dus de Venise ne s'atarja mie, VILLEH. LXXVI. On ne doit pas le plet alongier, ne atargier outre l'espasse de deus assizes, BEAUM. XXXIX, 65. || XIVe s. L'epervier se effroidit et attardist, quant il est foulé ou grevé par les oiseaulx, *Ménagier,* III, 2. || XVe s. Le roi respondit que follement deux fois ils [les seigneurs anglais] avoient chevauché outre sa defense; pourquoi ils l'avoient courroucé et attargié leur payement, FROISS. II, II, 142.

— ÉTYM. À et *tarder;* picard, *atarger;* wallon, *s'astargî;* namurois, *s'astaurgî;* rouchi, *s'atarger.* La forme *targer* suppose un bas-latin *tardiare.*

† **ATTEIGNEMENT** (a-tè-gne-man), *s. m.* Action d'atteindre et résultat de cette action.

ATTEINDRE (a-tin-dr'), j'atteins, nous atteignons, ils atteignent; j'atteignais; j'atteignis; j'atteindrai; j'atteindrais; atteins, atteignons; que j'atteigne, que nous atteignions; que j'atteignisse; atteignant; atteint, *v. a.* || **1°** Arriver à toucher, au propre et au figuré. Cet enfant brise tout ce qu'il atteint. La vigne atteint le premier étage. || Fig. Vous n'avez pas encore atteint l'âge où je cours, RAC. *Phèd.* III, 5. || Le blé a, cette année, atteint un prix très-élevé. Les perles n'atteignent pas le prix du diamant. || **2°** Frapper de loin. Atteindre le but en visant. Atteindre avec la fronde. Être atteint par le feu du ciel. || Atteindre son but, réussir. || Fig. Toucher, léser, concerner. Ce coup atteignit beaucoup d'hommes de bien. Il fut atteint d'une maladie. Ce soupçon ne peut atteindre un pareil caractère. Il a été atteint dans sa fortune par les événements politiques. || **3°** Joindre en cheminant, en chemin. On eut beau courir, on ne put atteindre le voleur. On l'atteignit malgré l'avance qu'il avait. Nous atteindrons le village avant la nuit. || Fig. Pour atteindre ceux que nous regardons comme supérieurs. D'une belle ardeur ta jeunesse animée Par cette grande épreuve atteint ma renommée, CORN. *Cid,* III, 6. Ils perdent de vue leurs égaux et atteignent les plus grands seigneurs, LA BRUY. 6. || **4°** *V. n.* Parvenir avec effort, difficulté. Vous ne pourrez pas atteindre au dernier rayon de cette bibliothèque. A peine la vue peut-elle atteindre à discerner la partie du ciel qui les sépare [deux étoiles], LA BRUY. 16. Et sans atteindre au but où l'on ne peut atteindre, MALH. V, 30. Un seul jour peut atteindre à tant de renommée, Et ce beau jour luira bientôt, A. CHÉN. *Iambe* 1. La découverte du calcul infinitésimal, que Newton a faite, a donné lieu de dire au savant Halley qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité, VOLT. *Louis XIV,* ch. 34. Les mauvais écrivains de Rome sentaient bien qu'il était plus aisé d'imiter la bouffissure des orateurs de l'Asie, que d'atteindre à l'éloquente simplicité de Démosthène, LA HARPE, *Cours de littér.* t. II, p. 378. || **5°** S'atteindre, *v. réfl.* Se frapper, se blesser. En voulant atteindre son adversaire, il s'est atteint lui-même.

— SYN. **1.** ATTEINDRE, *v. a.* et ATTEINDRE, *v. n.* On doit dire atteindre un certain âge, parce qu'on atteint les années sans difficulté, sans effort. On doit dire atteindre à la perfection, parce que, pour parvenir à la perfection, il y a des difficultés à vaincre, des efforts à faire. Atteindre Paul et atteindre à Paul voudront dire : le premier, que l'on court après Paul et qu'on le rejoint; le second, que Paul est placé hors de notre portée, et que nous arrivons jusqu'à lui avec effort. En un mot, atteindre, verbe actif, a une signification générale, et peut aussi bien se dire quand il n'y a pas effort que quand il y a effort; atteindre à a une signification plus particulière et implique un effort quelconque. || **2.** ATTEINDRE, AVEINDRE. Quand on touche seulement une chose, on l'atteint. Quand on la prend et qu'on l'amène à soi, on l'aveint. La distinction est très-précise; et c'est une faute grave que de dire atteindre pour aveindre.

— HIST. XIe s. Et se de ço [il] fuist atint de la justice lu roi.... *L. de Guill.* 2. Nes [il ne les] poet guarder que mals ne lui ateigne, *Ch. de Rol.* I. Vers Saragoce il les vont ateignant, *ib.* CLXXVI. || XIIe s. Cui il ataint, tost est à mort livrez, *Ronc.* p. 79. Se jà [je] pourrai jusqu'à s'amour ataindre, *Couci.* XI. Que cil ne soit atains de l'heresie [en amour], Qui desormais ne vous vorra amer, GILLES, *Romancero,* p. 109. Tantost [il] fait la pucelle despouiller [deshabiller] et desçaindre, Et la batit d'un frein là où [il] la put ataindre, AUDEFR. LE BAST. *Romanc.* p. 14. Et si ne poras atignre à lei [elle], ST BERN. 528. || XIIIe s. Un lien [elle] a ataint, [à] Tybert [elle] l'a presenté, *Berte* XV. Car si l'avoit atainte et la pluie et la bise, *ib.* XXXI. Uns rainsiaus l'ot atainte parmi sa destre joue, *ib.* XXXIII. Pour qui ferai mais ne chançon, ne chant, Quant je ne bée à nule amour ataindre? ANONYME dans *Couci.* Et gastoient blés et vuignes et gardins et destruisoient quankes il ataignoient, *Ch. de Rains,* p. 74. Renart li dist : amie chiere, Por quoi vos voi-je si ateinte? *Ren.* 24365. Et se il ainsi ne le peut prover, il est ataint de force faite au seignor, *Ass. de Jér.* I, 231. Celui qui viaut [veut] son plait ataindre deit dire ce que besoin lui est à brief paroles, *ib.* 74. Il sera ataint et prové come home qui defaut de venir faire dreit à home qui se claime de lui, *ib.* 95. Quiconques est pris en cas de crieme et atains du cas si comme de murdre ou de traïson, d'omicide ou de femme efforcier, il doit estre trainés et pendus, BEAUM. XXX, 2. Li sires qui le veut ataindre de servitude, le doit sivir par devant le segneur sor qui il est couquans [couchant] et levans.... ID. XLV, 5. || XIVe s. Il est telle fin peut estre atainte par plusieurs moiens, les sages regardent par lequel ce peut estre fait plus legierement et mieux, ORESME, *Eth.* 67. || XVe s. Tant chevaucha le comte de Hantiton et Cornouaille, qu'ils actaindirent les Doffinois, et frapperent sur eux baudement, JUV. 1419. || XVIe s. Après avoir tasché de tout dire, je voy bien qu'il s'en faut beaucoup que je n'atteinde à l'excellence, CALV. *Instit.* 1099. La fortune parfournit ce à quoy l'art n'avoit peu attaindre, MONT. I, 254. Voilà l'extreme point où la cruauté puisse attaindre, ID. II, 131. Il feit haulser l'huile plus prez du bord, où il la peust attaindre, ID. II, 176. Quand l'on est attainct d'une bonne fiebvre.... ID. IV, 67. Tarpeius fut aussi luy mesme atteint et convaincu de trahison à la poursuite de Romulus, AMYOT, *Rom.* 26. Le lac alla toujours ainsi croissant au long des cousteaux, jusques à ce qu'il attaignit au plus hault, ID. *Cam.* 5. Peri-

cles [illegible] atteint de la peste, ID. *Pércé*. 72. Il n'est point raisonnable, que celuy qui ne tire point [illegible] ID. *P. Em* 32.

— ÉTYM. Wallon, *ateie*, provenç. *atenger*; d'*attingere*, de *ad*, à, et *tangere*, toucher (voy. TANGENT).

ATTEINT, EINTE (a-tin, tint'), *part. passé*. || **1°** Qui a été touché. Le but ayant été atteint. || **2°** Frappé. Mortellement atteint d'une flèche [illegible] percée, [illegible] LA FONT. *Fab.* II, [illegible] || **3°** [illegible] Atteint de la peste, d'une maladie. On vous a dit atteinte pour elle l'âme atteinte [illegible] *Fr. des morts*. [illegible] Le son de quel [illegible] mortel, son courage est atteint, RAC. *Théb.* V, 2. Phèdre atteinte d'un mal qu'elle s'obstine à taire, ID. *Phèd.* I, 1. Ce sont là les frayeurs dont vous êtes atteinte, ID. *Iphig.* [illegible] De quel trouble nouveau tous mes sens sont atteints! VOLT. *Zaïre*, [illegible] || **4°** Être atteint d'un crime, en être prévenu, accusé. Il est atteint et convaincu d'avoir volé, il est reconnu coupable de vol. || **5°** Rejoint. Les ennemis, qui fuyaient, atteints par la cavalerie.

ATTEINTE (a-tin-t'), *s. f.* || **1°** Action d'atteindre. Les jeunes pousses doivent être à l'abri des atteintes du bétail. Mais Dieu du coup [illegible] sut détourner l'atteinte, RAC. *Athal.* [illegible] Mais c'est mourir deux fois [illegible] atteintes, LA FONT. *Fab.* III, 14. J'ai paré l'atteinte, MOL. *l'Étour.* [illegible] || Au jeu de bague, donner atteinte à une bague, la toucher sans l'emporter. || Fig. [illegible] Les atteintes de la mauvaise fortune. Souffrir les atteintes du froid. Porter atteinte aux lois, à l'équité. Atteinte portée à la propriété. [illegible] une rude atteinte. Il voulut donner atteinte à ce droit, le premier [illegible] donner atteinte à la royauté de leur maître, [illegible] Il est vrai que [illegible] pour lui donner de fortes atteintes, ID. *Lett. quiet.* [illegible] n'ont pu donner atteinte à sa modestie, ID. *Henr. d'Angl.* Sa bonne foi ne reçut jamais la moindre atteinte, ID. *Sulpice*, 1. La doctrine est demeurée sans atteinte, ID. *Or. f.* [illegible] *Hist.* [illegible] 13. Incapables de donner atteinte au fond des choses, ID. *ib.* La première atteinte que nous donnons à la vérité, ID. *Resp.* 2. || Hors d'atteinte, à l'abri de toute poursuite. Parler la force en main, et [illegible] de toute atteinte, CORN. *Nicom.* I, 1. [illegible] de toute atteinte de son action, BOSS. *Lib. arb.* Je maintiens que ce décret, devant les gens modérés, est hors d'atteinte, ID. *Déf. comm.* Ce serait le mettre hors d'atteinte à ses surprises, MASS. *Tird.* [illegible] Tout ce qu'il y a de mieux établi et de plus hors d'atteinte à l'incrédulité sur la terre, ID. *Paraph. Psaume* 25. Femme sage, honnête et hors d'atteinte, LA FONT. *Coupé*. Il faut que, tel attaché dans le droit sacré du sacerdoce, l'évêque soit hors d'atteinte aux traits de l'ambition, MASS. *Villars*. || **2°** Impression, en parlant des sentiments. [illegible] d'un cœur des atteintes plus rudes. Me font ma longue [illegible] de mes ingratitudes, LA FONT. *Fab.* II, 2. De cet amas d'honneurs la douceur passagère Fait sur mon cœur à peine une atteinte légère, ID. *Esth.* II, 1. Allons de me l'affranchir [illegible] de ses frivoles craintes, Et [illegible] dans mon cœur les sensibles atteintes, CORN. *Pomp.* III, 3. Enfin je me vois libre, et je puis sans contrainte De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, ID. *Cid*, III, 3. Alcandre au silence des bois Témoignait ses vives atteintes, MALH. V, 19. || **3°** Attaque d'une maladie, accès. Les cruelles atteintes de la douleur. À la première atteinte de la goutte. Ces fréquentes atteintes de mort qui ne l'approchaient, ce semble, des portes du tombeau que pour lui faire voir de plus près la fragilité du monde, MASS. *Villeroy*. D'abord il a tenté les atteintes mortelles Des poisons que lui-même a crus les plus fidèles, RAC. *Mithr.* V, 4. || **4°** Fig. Une atteinte mortelle, une impression vive, un sentiment douloureux. Percé jusques au fond du cœur D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle, CORN. *Cid*, I, 6. || **5°** En termes de vétérinaire, contusion, avec ou sans solution de continuité, que le cheval éprouve dans la région digitée, soit que l'animal lui-même se frappe dans les divers mouvements qu'il exécute, soit qu'il soit atteint d'une autre façon.

— HIST. XIVe s. Et tant y eust esté procedé que le dit Berrier eust fait gaagne et atainte de la dite cause, DU CANGE, *atingere*. || XVe s. Car vieillesse, la mere de Courrous, Qui tout abat et amaine au dessoubz, Vous donnera dedans brief une atainte, CH. D'ORL. *Songe en compl.* Elle lui baille peu d'espoir de jamais parvenir à ses atteintes [tentatives, fins], LOUIS XI, *Nouv.* XVII. || XVIe s. Il emporta deux bagues, et donna une vive attainte à la troisieme, y estant fort adroit, CARL. VI, 37. Chantant des brocards et atteintes de moquerie, par grande derision, sur la couardise et lascheté effeminée de Crassus, AMYOT, *Crass.* 60.

— ÉTYM. *Atteindre*. *Atteinte* est le participe passé d'*atteindre*, pris absolument au féminin.

† **ATTEL** (a-tèl), *s. m.* Terme de sellier. Planche qui forme le devant du collier d'un cheval de harnais.

— ÉTYM. Voy. ATTELER.

† **ATTELABLE** (a-te-la-bl'), *adj.* Qui peut être attelé.

— ÉTYM. *Atteler*.

ATTELAGE (a-te-la-j'), *s. m.* || **1°** Le nombre de chevaux, de bœufs, de bêtes de somme nécessaire pour une charrue ou une voiture. Ce fermier a de beaux attelages. || **2°** Les bêtes de somme attelées. L'attelage suant, soufflant, était rendu, LA FONT. *Fab.* VII, 9. || Familièrement. Il n'a rien en tout son attelage qui ne suive au galop la trace du visage, RÉGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XVIe s. Un chariot et son attellage de six beaux chevaux, CARL. V, 6. Le bon homme print ses enfans et serviteurs, son chariot et hastelage, PALISSY, 16.

— ÉTYM. *Atteler*.

ATTELÉ, ÉE (a-te-lé, lée), *part. passé*. || **1°** Mis en attelage. Les bœufs attelés à la charrue. || **2°** Muni d'un attelage. Dans une conque de saphir De haut [illegible] attelée, [illegible] *Pet. fée*. || Fig. Attelés tous deux au char de la fortune, et tous deux fort éloignés de s'y voir assis, [illegible] 8. || Fig. Charrette mal attelée, se dit d'associés qui ne s'entendent ni ne s'accordent. Mais, dont la destinée n'avait point changé, je fus fort fâché de me trouver si mal attelé avec Besons dans le conseil de régence, SAINT-SIMON, 422, 86. || En termes de marine, un vapeur attelé, c'est un vapeur accouplé à un bâtiment pour le remorquer.

† **ATTELÉE** (a-te-lée), *s. f.* Temps pendant lequel des animaux de tirage restent attelés.

ATTELER (a-te-lé), j'attelle, j'attelais, j'attellerai, j'attellerais, attelant, attelé, *v. a.* || **1°** Attacher des animaux de trait. Atteler des chevaux à un carrosse. [illegible] présentait aux hommes une charrue et faisait atteler les bœufs, FÉN. *Tél.* XVI. || Absolument. C'est d'ordinaire le cocher qui attelle. Nous fîmes atteler. || On dit aussi atteler une voiture, une charrue. || **2°** Par extension. Il fit atteler à son char les rois qu'il avait vaincus, FÉN. *Tél.* XIX. Il [Napoléon] attelait des rois au char de ses victoires, V. HUGO, *Odes*, II, 4. || **3°** S'atteler, *v. réfl.* Il se dit, par extension, des personnes. Ils s'attelèrent au chariot et le traînèrent. || Fig. S'atteler au char de la puissance, servir les puissants.

— HIST. XIIe s. Quatre cents mulz des mieux enparentés Ont les [illegible] au tinel atelez, *Bat. d'Aleschans*, 4716. Bœ au jour se voudra [illegible] steler [illegible] preparer, d'[illegible] *Ronc.* p. 8. || XIIIe s. Quant la vieille fu arse, Tybert [ils] font ateler [à la claie], *Berte*, XLVII. En lieu de chevaus atelés, Ot es limons huit colombiaus Pris en son colombier moult biaus, *la Rose*, 15986. Car Eolus, li diex des vens, Quant il les a bien atelés [les nuages], Lor met es piez si bonnes eles Que nus oisiaus n'ot onques teles, *ib.* 18208. Puis en la croute à voute en est li Turs alés, Puis à l'eschiele prise, au chief s'est atelés, *Ch. d'Ant.* VI, 501. || XIVe s. Lors le fit Tulles lier à deux charretes, et à chascune ateler six chevaux, BERCHEURE, f° 16, *verso*. Lequel Colin, pource qu'il estoit haïz de tout le peuple, aucuns mire ne cirurgien ne le voult [voulut] aler remuer, et n'y eut que une femme qui atela ses jambes, DU CANGE, *astula*. || XVIe s. Il part donc à minuit avec la fleur de son armée, et deux canons bien astelez, D'AUB. *Hist.* II, 277. Et les os fracturés estant reduits, bandés, et astelés ainsi qu'il appartient, le bras sera pendu en escharpe, PARÉ, XIII, 18.

— ÉTYM. Bas-lat. *astellare*. On donnait le nom d'*astelet* au bois du collier des chevaux; de là *atteler*; ce mot vient donc de *astele* ou, comme nous écrivons aujourd'hui, *attelle* (voy. ce mot). Ainsi il faut complétement rejeter l'étymologie de *pro-telum* qui en latin signifie attelage; nous ne connaissons pas en cette langue de mot *attelum*, qui ait pu produire le mot français; et si l'on invoquait *dételer*, nous remarquerions que *estele* s'est dit pour *astele*, et que *dételer* est pour *desteler*. Comparez le Berry *âte*, *s. f.* timon d'une voiture à bœufs.

† **ATTELET** (a-te-lè), *s. m.* Voy. HATTELET.

ATTELLE (a-tè-l'), *s. f.* || **1°** Partie du collier des chevaux à laquelle les traits sont attachés. || **2°** Terme de chirurgie. Lame de bois flexible, mais résistante, et garnie de linge, qui sert à maintenir les fractures. || **3°** Instrument de bois qui sert aux potiers à lever la poterie sur la roue.

— HIST. XIIe s. Depecies en astele [morceaux], *R. de Cambrai*, 70. || XIIIe s. Pour s'amour [les chevaliers] metteront mainte lance en astele, AUD. LE BAST. *Romancero*, p. 18. La vilains est couruz au feu; S'a esprise une chandoile, Et en sa main prist une astele, Et si est venuz à l'Renart, *Ren.* 4054. || XIVe s. Lui donna un coup d'une astelle qu'il tenoit, DU CANGE, *astella*. Collier de limons, garni de brasseures, d'astellets, ID. *ib.* Le suppliant prit une atele ou coipel à terre devant lui et le jeta vers sa femme, ID. *astula*. Le dit Filleau prist une attelle, autrement appelée buche de moule, de laquelle il feri très oultrageusement le dit Lucas, ID. *ib.* || XVIe s. Il faut que les compresses et astelles embrassent toute la partie fracturée, PARÉ, XII, 2. Les ferules ou astelles sont faites de papiers collés ensemble, ou de bois mince et delié, ou de cuir, ou d'escorce d'arbre, ou lame de fer blanc ou de plomb ID. XII, 8. Adonques le vieillard esclata des astelles; Il fit trois petits feux en cerne tout en rond, RONS. 842.

— ÉTYM. Norm. *hatel*, s. m. bois coupé et fendu, et *atelle*, s. f. bâton; wallon, *estale*, et namurois, *astale*, copeau; provenç. *astela*; catal. *astella*; du latin *hastella*, petit bâton, de *hasta*, bâton, lance (voy. HASTE).

† **ATTELLEMENT** (a-tè-le-man), *s. m.* Action d'atteler; résultat de cette action.

† **ATTELOIRE** (a-te-loi-r'), *s. f.* || **1°** Cheville fixant les traits du cheval au timon ou aux brancards. || **2°** Poignée pour saisir un instrument.

— ÉTYM. *Atteler*.

ATTENANT, ANTE (a-te-nan, nan-t'), *adj.* || **1°** Qui est contigu. La maison attenante. Son jardin est attenant au mien ou du mien. || **2°** Attenant, *adv.* Tout proche. Je demeure tout attenant. || **3°** *Prepos.* Touchant à. Le mur attenant de la porte, LA FONT. *Berc.* Le théâtre représente une chambre attenant la galerie où se sont passés les quatre premiers actes, DE BELLOY, *Gaston et Bay.* V. || On le dit aussi avec à : mur attenant à la porte.

— HIST. XIIe s. Mieux aim [j'aime] ainsi endurer Une grant roiaume atenir, *Couci*, p. 123. || XIIIe s. Mieux aim de lui [de ma dame] dure pensée Que d'une autre greignors biens atenir, *Romancero*, p. 114. || XIVe s. Olivier de Mauny, qui fu son atenans, Et ses freres aussi n'i furent pas faillans, *Guesel.* 8250. || XVe s. Nous, considerans la prochaineté de lignage en quoy nous attient nostre très chier et très amé cousin germain Charles roy de Navarre, DU CANGE, *attinentes*. || XVIe s. Charlemagne estoit attenu à l'evesque de Rome, d'autant qu'il estoit parvenu à l'empire en partie par son moyen, CALV. *Instit.* 909. La meilleure cire est la plus legere, la plus grasse, la plus attenante et moins frangible, O. DE SERRES, 451.

— ÉTYM. *Attenant* est le participe présent de l'ancien verbe *atenir*, de *à* et *tenir*.

† **ATTENDANT, ANTE** (a-ten-dan, dan-t'), *adj.* || **1°** Qui attend. || **2°** En termes de musique, cadence attendante, cadence imparfaite, qui se fait en montant d'une quinte et qui semble attendre une réponse. || **3°** *S. m.* Sectaire qui soutient qu'il n'y a dans le monde aucune Église véritable, et qu'il faut attendre que la véritable vienne.

ATTENDRE (a-tan-dr'), j'attends, tu attends, il attend, nous attendons; j'attendais; j'attendis; j'attendrai; j'attendrais; que j'attende; que j'attendisse; attendant; attendu, *v. a.* || **1°** Demeurer pour la venue de quelqu'un ou de quelque chose. Qu'attendez-vous pour vous sauver? L'armée attend impatiemment son général. Le vaisseau attend un vent favorable. Attendre les bêtes à la chasse. Attendre l'arrivée d'une lettre. Il attendait le beau temps. J'attends votre commodité. Mais attendons la fin, LA FONT. *Fab.* I, 21. Il n'attend qu'un prétexte à s'éloigner de lui, RAC. *Andr.* II, 3. L'ingrat qui ne m'attend que pour m'abandonner, ID. *Iph.* II, 5. La bonté de Dieu nous attend à repentance, BOSS. *Asc.* 3. Ne vous a-t-il pas attendu assez longtemps à pénitence? MASS. *Rech.* On attend tous les jours que M. de Luxembourg batte les ennemis, SÉV. 300. [Elle] Attend l'ordre d'un père à choisir un époux, CORN. *Cid*, I, 1. Qu'attendez-vous à vous soumettre? BOSS. *Hist.* II, 13. Qu'attendez-vous, chrétiens, à vous convertir, et pourquoi désespérez-vous de votre salut? ID. *Anne de Gonz.* Sur cette terre déserte Qu'attends-tu? je n'y suis pas! LAMART. *Harm.* II, 1. || Familièrement et par ironie. Attendez-moi sous l'orme, se dit d'un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller, d'une chose que l'on ne

veut pas faire. Attendez-moi sous l'orme; Vous m'attendrez longtemps, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, 22. || Faire attendre une chose à quelqu'un, la lui retenir, différer de la lui donner. Une circonstance essentielle à la justice que l'on doit aux autres, c'est de la faire promptement et sans différer; la faire attendre, c'est injustice, LA BRUY. 12. De ces Égyptiens qui la mirent ici, Trufaldin qui la garde est en quelque souci, Et trouvant son argent qu'ils lui font trop attendre, Je sais bien qu'il serait très-ravi de la vendre, MOL. *l'Étour.* I, 2. || **2°** Compter sur, espérer; quelquefois, craindre. On ne pouvait attendre aucun secours du sénat. N'attendre son salut que de sa valeur. Je n'attends rien que de moi-même. On attend beaucoup de vous. Ce service, monseigneur, n'est pas le seul qu'on attend de vous, BOSS. *Reine d'Anglet.* S'il nous ouvre aujourd'hui le sein de l'enfer, c'est pour nous y montrer un réprouvé que nous n'y attendions point, MASS. *Car. Mauvais riche.* Concurrent malheureux à cette place insigne, Votre orgueil l'attendait; mais en étiez-vous digne? VOLT. *Catin.* I, 5. Quels honneurs dans sa cour, quel rang pourrais-je attendre? RAC. *Brit.* IV, 2. Les apôtres attendaient que leur maître délivrerait Israël du joug des nations, et qu'il les ferait asseoir eux-mêmes sur douze trônes terrestres, MASS. *Car. Fausse confiance.* N'attendez-pas que je recueille ici toutes ses actions dont une partie est presque incroyable, FLÉCH. *Panég.* II, p. 366. N'attendez pas ici que j'éclate en injures, RAC. *Bér.* IV, 5. Attendez tout aussi de ma reconnaissance, CORN. *Sert.* I, 2. Elle qui de vous seul attend son diadème, ID. *Pomp.* III, 3. Les Juifs n'attendent rien d'un méchant tel que toi, RAC. *Esth.* III, 5. Dans un âge si tendre Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre? ID. *Ath.* II, 7. Attendant tout de sa bonté pour les malheureux, MASS. *Prière.* Il n'y a rien à attendre de la tradition des saints, BOSS. 3ᵉ *écrit.* || Attendre de, suivi d'un infinitif, espérer, se promettre. N'attendez pas de le trouver sans imperfection, FÉN. *Tél.* XII. Cher amant, n'attends plus d'être un jour mon époux, CORN. *Hor.* I, 3. || **3°** Attendre quelqu'un à.... attendre qu'il s'engage dans une difficulté dont on pense qu'il ne se tirera pas. Il est vrai, cette somme lui est due; mais je l'attends à cette petite formalité; s'il l'oublie, il n'y revient plus et il perd sa somme, LA BRUY. 14. Il ne faut plus qu'un pas, mais c'est où je l'attends, RAC. *Baj.* I, 3. Ne vous mettez pas en peine, j'ai des remèdes qui se moquent de tout, et je l'attends à l'agonie, MOL. *Méd. m. lui*, III, 5. Les comédiens m'ont dit qu'ils l'attendaient sur la réponse, ID. *Impromptu*, 3. || **4°** Attendre de, différer. Si vous attendez de vous convertir à la mort, vous mourrez dans votre péché, MASS. *Car. Impénit.* Ils attendent de n'être plus propres au monde pour être propres au royaume de Dieu, ID. *Étienne.* Pour juger de ce qu'il est, attendez de savoir ce qu'il a fait, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || **5°** Être réservé à, menacer. Les indignes traitements qui attendent les vaincus. Est-ce donc là ce qui vous attend? De nouveaux outrages vous attendaient dans votre gloire, MASS. *Indig.* || **6°** Fig. Un coup n'attendait pas l'autre, les coups se succédaient sans interruption. La valeur n'attend pas le nombre des années, CORN. *Cid*, II, 2. || **7°** Attendre un cheval, en retarder l'éducation jusqu'à ce qu'il ait acquis de la force. || Attendre du vin, attendre qu'il soit à point. Attendre des fruits, attendre qu'ils soient mûrs. || **8°** *V. n.* Attendez un moment. J'attendis longtemps sans rien voir venir. Pour ne pas attendre et pour arriver justement en ce temps-là, VOIT. *Lett.* 43. Espérer, attendre, c'est vivre? Que sert de compter et de suivre Des jours qui n'apportent plus rien? LAMART. *Harm.* III, 9. || Faire attendre quelqu'un, le retarder, lui faire perdre son temps. Il fait attendre ses créanciers. Préparez tout, je ne ferai pas attendre. || Se faire attendre, tarder à venir, au propre et au figuré. Il ne se fit pas attendre. Ses bienfaits ne se feront pas attendre. || **9°** Attendre à, différer jusqu'à. Il attend à la belle saison, au printemps. Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer Que ma tremblante voix commence à se glacer? BOIL. *Épît.* I. Il y a des hommes qui attendent à être dévots que tout le monde se déclare impie ou libertin, LA BRUY. 16. César résolut d'attendre à se déterminer, qu'il fût sûr du parti qu'embrasseraient Lépidus et Plancus, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIV, p. 329. On attend à se convertir à l'heure de la mort, FLÉCH. *Serm.* II, 28. Gardez-les pour son père [les cendres de Pisistrate], mais attendez à les lui donner quand il aura assez de force pour les demander, FÉN. *Tél.* XXI. À me chercher lui-même attendrait-il si tard? RAC. *Baj.* III, 3. Le feu demeure caché dans les veines des cailloux, et il y attend à éclater jusqu'à ce que le choc d'un autre corps l'excite, FÉN. *Exist.* 15. Il n'attendit pas à la mort à consacrer à Jésus Christ une partie de ses richesses, FLÉCH. *M. de Mont.* || **10°** Attendre après, avoir besoin d'une personne, d'une chose. Apporte-lui ce livre; il attend après. Ce n'est pas avoir du respect pour le ministre que de le faire attendre après vous, BOSS. *Ord.* || **11°** En attendant, *loc. adv.* Jusqu'à tel moment. En attendant il s'est reposé. || En attendant que, *loc. conjonct.* Jusqu'à ce que. En attendant qu'il vienne. Les poëtes disent quelquefois attendant que. Il satisfera, sire, et vienne qui voudra, Attendant qu'il l'ait su, voici qui répondra, CORN. *Cid*, II, 7. Le sort de nos guerriers réglera notre sort; Cependant tout est libre attendant qu'on le nomme, ID. *Hor.* I, 3.

S'ATTENDRE, *v. réfl.* || **1°** Différer jusqu'à ce qu'on soit réuni. Nous nous sommes attendus, et nous sommes partis ensemble. || **2°** Compter sur, espérer ou craindre. Tous s'attendent à retourner dans leur patrie. Attends-toi à essuyer des contrariétés sans nombre. Il s'attend bien à ce qui doit arriver. Plutôt qu'on ne s'y attendait. Au moment qu'ils s'y attendaient le moins. L'erreur la plus pernicieuse est de nous attendre que Dieu nous attendra, BOURD. *Carême*, II, *Grâce*, 243. Je sais ce qu'il faut croire de ce pays-là; je ne m'attends pas du tout à m'y amuser, STAËL, *Corinne*, liv. I, ch. 3. Ils ne s'attendaient pas, lorsqu'ils me virent naître, Qu'un jour Domitius dût me parler en maître, RAC. *Brit.* III, 8. || S'attendre à quelqu'un, compter sur quelqu'un. Ne t'attends qu'à toi seul: c'est un commun proverbe, LA FONT. *Fab.* IV, 22. Toi donc, qui que tu sois, ô père de famille, T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur, ID. *ib.* XI, 3. Après ce coup, Narcisse, à qui dois-je m'attendre? RAC. *Brit.* II, 6. || Avec la préposition *de* et un infinitif. Cassius s'était bien attendu de trouver une opposition générale à sa proposition, de la part des grands de Rome, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 228. On lui donne une pompe funèbre où l'on s'attendait de lui dresser un triomphe, FLÉCH. *Turenne.* Ulysse en fit autant: On ne s'attendait guère De voir Ulysse en cette affaire, LA FONT. *Fab.* X, 3. Mes transports aujourd'hui s'attendaient d'éclater, RAC. *Bérén.* III, 1. || Des grammairiens ont prétendu que ce vers de Racine était fautif et que la faute avait été commandée par la nécessité d'éviter l'hiatus; mais on voit par les exemples que la préposition *de* était alors aussi usitée dans ce sens que *à*, et que, aujourd'hui, parler ainsi, ce serait non pas pécher contre la grammaire, mais user d'une tournure dont on peut dire seulement qu'elle est présentement moins usitée. || Proverbes. On l'attend comme les moines font l'abbé; c'est-à-dire en se mettant à table et commençant toujours à dîner. || Il ennuie à qui attend. || Tout vient à point à qui sait attendre, c'est-à-dire avec de la patience on finit par trouver une occasion favorable. || Vous ne perdrez rien pour attendre; le retard sera un avantage, ou, dans un sens contraire, vous recevrez le châtiment qui vous est dû. || Il faut attendre le boiteux [le messager]; c'est-à-dire, pour être sûr d'une nouvelle, il faut en avoir la confirmation. || Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné, c'est-à-dire il ne faut pas compter sur autrui.

— REM. **1.** S'attendre que régit l'indicatif quand le sens est affirmatif: Je m'attends qu'il viendra. Il régit le subjonctif quand le sens est négatif: Ne vous attendez pas que je le fasse. || **2.** S'attendre, avec le sens d'espérer, compter, serait inintelligible si on ne connaissait pas à attendre un autre sens que celui qu'il a aujourd'hui. Ce verbe signifiait aussi faire attention, ce qui en est le sens propre. S'attendre, c'est donc s'appliquer à, tendre son esprit à, et de là la signification dérivée dont il s'agit.

— HIST. XIᵉ s. De Guenelon atent li reis noveles, *Ch. de Rol.* LII. À grant dolur ille c [il] atent son plait, *ib.* CCLXXII. || XIIᵉ s. Baron, or atendez [faites attention], *Ronc.* p. 4. Où Sarazin atendent l'ajournée, *ib.* p. 33. Qui l'atendist ne fit mie que sage, *ib.* p. 64. Puis sont monté, n'i ont plus atendu, *ib.* p. 123. Dist l'uns à l'autre: grant joie nous atend, *ib.* p. 135. S'onques granz biens dut estre desserviz Pour mal avoir, bien [je] doi merci atendre, *Couci*, V. De vous [j'] aten guerredon et merci, *ib.* VII. Et tous les biens qu'on puet avoir d'aimer, Aura mes cuers qui adès s'i atent, *ib.* XIII. Les biens d'amour que j'ai atendus tant, *ib.* || XIIIᵉ s. Si me convient atendre son vouloir [de ma dame], Et j'atendrai come loial ami, LE COMTE D'ANJOU, *Romancero*, p. 124. En Hongrie [elle] revient, là où li rois l'atent, *Berte*, IX. Lors s'est couchiez lez une haie, Ilec atendra aventure, *Ren.* 771. Monseigneur Baudoin de Reins, un preudomme qui estoit descendu à terre, me manda par son escuier que je l'atendisse, JOINV. 215. Ci après orrez de pluseurs persecucions et tribulacions que j'oy en Acre, desquiex Dieu, à qui je m'atendoie et à qui je m'atten, me delivra, ID. 253. || XIVᵉ s. Liberalité doit estre attendue et jugiée selon la substance et la faculté, ORESME, *Eth.* 105. On dit que bien attent, qui point ne seuratent [n'attend trop], *Guescl.* 19691. Aussi dit-on communement Que trop ennuye à qui atant, *Liv. du bon Jeh.* 455. Considerans et attendans diligemment les bons et agreables services, DU CANGE, *attendere.* || XVᵉ s. Les aucuns disoient en chevauchant et conseilloient que on attendesist le matin et qu'il seroit tantost nuit, FROISS. II, III, 20. Le roi attendit un petit à parler, ID. I, I, 321. Cela fait, elle revint à sa maistresse, et lui dit que son ami n'attend qu'elle [ne pense qu'à elle, l'attend impatiemment], LOUIS XI, *Nouv.* XXXIX. || XVIᵉ s. Je m'attends bien qu'il y fera son devoir, et qu'il n'y obmettra rien, MARG. *L.* 72. J'estois bien fort mal, de mal de cueur et desvoyement d'estoumac, que j'attendois durer jusques à mercredi, qui est le bout de mon troisiesme mois, ID. *ib.* 114. Ne vous attendez pas qu'ils y mettent la main, MONT. I, 72. Attendez vous y [faites-y attention] pendant que vous y estes, ID. I, 88. Un malade auquel je m'attends [je m'intéresse] et que je considere, ID. I, 91. Je m'attends à ce qu'elle [la science] serve d'ornement, non de fondement, ID. I, 163. Quelle resverie est-ce de s'attendre de mourir de vieillesse? ID, I, 406. Il permet au sage d'agir à sa mode, sans s'attendre aux lois, ID. IV, 129. Plus on attend, plus s'enracine le mal, LANOUE, 254. Chascun commencea à luy porter envie, pource que l'on s'attendoit bien qu'il emporteroit encore le prix, AMYOT, *Thésée*, 22. Va t'en demain les avertir qu'ilz s'attendent d'avoir bientost icy les Gaulois, ID. *Cam.* 23. Plusieurs en conceurent bonne esperance, s'attendans que, quand et la charté des vivres, deust aussi cesser la sedition civile, ID. *Cor.* 22. Pensans tousjours à l'advenir, et attendans à quelle fin et à quelle issue la fortune conduira l'envie de prosperité presente, ID. *P. Æm.* 45. Des esclairs si souvent recouppez, que l'un n'attendoit pas l'autre, ID. *Timol.* 38. Ils n'avoient qu'un corps de logis, qui ne pouvoit attendre un canon, D'AUB. *Hist.* II, 193. Puis la cavalerie commença à passer, à s'attendre et à reprendre quelque forme, ID. *ib.* III, 441. Attenduës les nouvelles qu'il avoit dudit ennemy, l'intention du maistre, et l'estat et consequence de ses affaires, il persistoit en cet advis, M. DU BELL. 368. Et retirant ses brebis de l'herbage, Sous un rocher attend venir l'orage, RONS. 964. À celui qui attendre peult, tout vient à temps et à son vœu, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 233.

— ÉTYM. Bourguig. *étandre*; provenç. *atendre*; espagn. *atender*; ital. *attendere*; du latin *attendere*, de *ad*, à, et *tendere*, tendre (voy. TENDRE): mot à mot, tendre vers; de là on arrive au sens actuel. D'après Palsgrave, p. 23, on prononçait les deux *t* au XVIᵉ siècle.

ATTENDRI, IE (a-tan-dri, drie), *part. passé.* Une volaille attendrie. || Fig. Attendri par les supplications. Heureux l'homme pour qui la prière attendrie S'élève des lèvres d'autrui! Il obtient par la voix de l'orphelin qui prie Plus qu'il n'a fait pour lui, LAMART. *Harm.* III, 10.

ATTENDRIR (a-tan-drir), *v. a.* || **1°** Rendre tendre, non dur. La gelée attendrit les choux. || Par extension. Avant d'avoir attendri sa vue en se tenant en un lieu obscur, DESC. *Diopt.* 9. || **2°** Fig. Émouvoir, rendre sensible. Heureuse, si mes pleurs peuvent vous attendrir, RAC. *Iphig.* III, 5. La vue du fils m'attendrit le cœur pour le père, FÉN. *Tél.* XV. Après donc s'être bien attendri le cœur l'un à l'autre, l'Étoile fit savoir à Destin tous les bons offices qu'elle avoit rendus à la Caverne, SCARR. *Rom. com.* II, 13. Pour ces deux étrangers laissez-vous attendrir, VOLT. *Oreste*, IV, 8. Le monologue de Mme Denis attendrit tout le monde, parce que Mme Denis a la voix tendre, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 23 sept. 1760. || Par extension. Sans qu'une fois au moins votre muse en extase Du mot de tolérance attendrisse une phrase, GILB. *Apologie.* Ah! dites bien qu'amoureux et sensible, D'un luth joyeux il attendrit les sons, BÉRANG. *Bonne vieille.* Un roi qui, non content d'effrayer les mortels, Laisse aux pleurs d'une épouse attendrir sa victoire, RAC. *Iph.* III, 4. || **3°** S'attendrir, *v. réfl.* Devenir tendre, non dur. Les choux s'attendrissent à la gelée. || **4°** Fig. Je m'attendris sur elle, VOLT. *Sémir.* II, 1. C'est vous seul pour qui

[illegible] cœur s'attendrit, FEN. *Tél.* III. Elle feignit de s'attendrir pour Ulysse, ID. *ib.* I.

— SYN. S'ATTENDRIR SUR, S'ATTENDRIR POUR. S'attendrir sur quelqu'un, c'est être sensible à son malheur, en avoir compassion. S'attendrir pour quelqu'un, c'est s'attendrir en faveur de quelqu'un, être disposé à le secourir, à le défendre.

— HIST. [illegible] *Rose* p. [illegible] Puis [illegible] [illegible] 174. [illegible] le cuer ne me attendrisist du biau chastel que je [illegible] 209. — XVIe s. [illegible] attendry par [illegible] que le esperance, [illegible] mesme partie de ses propres despouilles, AMYOT, *P. Em.* 36. La perte de celuy-là seul luy attendrit le cueur, ID. *Péric.* 69. Il trouva Antonius preschant les soudards, et eulx [illegible] et attendris [illegible], ID. *Marius*, 51. [illegible] et attendry par le feu.... ID. *Comm. discerner le flatteur*, 61. Ce qu'on fait premierement attendrir, faisant le fruit par bouillir dans l'eau claire, O. DE SERRES, 849. La besser [illegible] tendrir d'elle mesme, H. EST. *Apol. pour Hér.* p. 365.

— ÉTYM. À et *tendre*, adjectif; prov. *atendrir*, *atenrezir*; espagn. *atiernecer*. À côté d'*attendrir*, il y avait *atendrier*, dans l'ancien français.

ATTENDRISSANT, ANTE (a-tan-dri-san, san-t'), *adj.* Qui attendrit, qui émeut. [illegible] attendrissant. Il faut [dans Tancrède] un vieillard vert, chaud, à voix mâle [illegible] attendrissante, tremblotante, VOLT. *Lettr. Mlle Clairon*, 24 sept. 1760.

ATTENDRISSEMENT (a-tan-dri-se-man), *s. m.* || 1° Action de rendre tendre, mou. L'attendrissement de ces viandes. || 2° Sentiment par lequel on s'attendrit. Céder à l'attendrissement. Mme Denis joue à peu près comme Mlle Clairon, excepté qu'elle a dans la voix un attendrissement que Clairon voudrait bien avoir, VOLT. *Lett. Florian*, 25 sept. 1760. Cela jette dans l'acte un attendrissement, un intérêt qui manquait, ID. *Lettr. d'Argental*, [illegible] déc. 1760.

— HIST. XVIe s. C'est attendrissement du fruit se fait par bouillir dans l'eau claire, O. DE SERRES, 851.

— ÉTYM. *Attendrir.*

ATTENDU, UE (a-tan-du, due), *part. passé* d'attendre. Le Messie attendu par les Hébreux. Les honneurs longtemps attendus. Quoiqu'attendu, madame, à l'empire du monde, RAC. *Bérén.* I, 5. Enfin vois le triomphe où j'étais attendu! ID. *ib.* V, 4. || En termes de cuisine, une viande attendue, une viande à point pour la faire cuire. || Attendu, *loc. prépositive.* Vu, eu égard à. Il fut exempté de cette charge, attendu son infirmité. || Attendu que, *loc. conjonct.* Vu que, comme. Les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage, attendu qu'il n'était pas gentilhomme, BERN. DE S. P. *Paul et Virg.* J'eus un maître autrefois que je regrette fort Et que je ne sers plus, attendu qu'il est mort, DESTOUCHES, *le Glorieux*, I, 3.

— HIST. XVe s. Attendu qu'ils ne pouvoient ignorer qu'il ne fust fils et frere du roi, MONSTRELET, I, 25.

ATTENTAT (a-tan-ta; le *t* se lie, du moins dans [illegible] pluriel l'*s* se lie : des attentats [illegible] a-tan-ta z odieux; attentats [illegible] avec appas, [illegible]), *s. m.* Entreprise criminelle, entreprise contre les lois. De ce couple perfide J'avais presque oublié l'attentat parricide, RAC. *Esth.* II, 3. Et son trouble, appuyant la foi de vos discours, De tous ses attentats me rappelle le cours, ID. *ib.* III, 6. De grâce, apprenez-moi, seigneur, mes attentats, ID. *Brit.* II, 3. Il nous a déployé l'ordre dont Amurat Autorise ce monstre à ce double attentat, ID. *Baj.* V, 11. S'attaquer à mon choix c'est s'en prendre à moi-même, Et faire un attentat [illegible] pouvoir suprême, CORN. *Cid*, II, 7. Ce serait.... Sur votre autorité commettre un attentat, ID. *Nicom.* III, 4. Tout ce peuple a des yeux pour voir quel attentat Font sur le bien public les maximes d'État, ID. *ib.* III, 2. || En termes de droit, attentat à la pudeur, tentative violente contre la personne d'une femme ou d'un enfant.

— HIST. XVIe s. Ilz se sentoient coulpables de telz attentats, et pretendoient à faire de telles choses au maniement des affaires, qu'ilz avoient craint que Caton ne fust eleu præteur, AMYOT, *Caton d'Utique*, 55.

— ÉTYM. *Attenter.*

ATTENTATOIRE (a-tan-ta-toi-r'), *adj.* || 1° Qui attente à. Mesure attentatoire à la propriété. || 2° Qui va contre l'autorité d'une juridiction. Cette sentence est attentatoire à l'autorité du parlement.

— ÉTYM. *Attentat.*

ATTENTE (a-tan-t'), *s. f.* || 1° Action d'attendre [illegible] pendant lequel on est à attendre. Quelque [illegible] le transport d'une âme impatiente, Ma parole [illegible] en attente, VOLT. *l'Étour.* V, 5. Il [illegible] plus qu'un peu de temps à attendre, et les temps [illegible] à cette attente sont dans leur dernier période, BOSS. *Hist.* II, 4. La cour est en grande attente de ce qui arrivera, ID. *Lett. quiet.* 126. Et Dieu, en les conservant [les Juifs], nous tient en attente de ce qu'il veut faire encore des malheureux restes d'un peuple autrefois si favorisé, BOSS. *Hist.* II, 2. Le peuple était dans l'attente de la volonté du roi, [illegible] *Pert.* 5. [illegible] d'attente, salle où l'on attend. [illegible] Il y a une place d'attente dans leur cœur, PASC. dans COUS. || Pierres d'attente, en maçonnerie, pierres qui avancent [illegible] espace, à l'extrémité d'un mur, pour en faire la liaison avec celui qu'on a dessein de bâtir auprès. || Fig. Chose qui sert de [illegible]. Certaines [illegible], certains [illegible] et [illegible] qui sont des pierres d'attente, VOLT. *Lett. au roi de Prusse*, 104. Les ducs de [illegible] deux [illegible] qu'ils donnèrent [illegible] pierre d'attente, ST-SIM. 188, 15. [illegible] plaque, pierre, etc., où il n'y a encore rien de gravé, de sculpté, de peint. || 2° L'objet de l'attente. Les Juifs s'en remettent à des inconnus sur [illegible] avait fait de tout temps l'attente et la [illegible] de leurs pères, FLÉCH. *Serm.* I, 215. Cet en[fant] de David, votre espoir, votre attente, RAC. *Athal.* II, 7. Le Messie devient l'attente des nations, et il règne sur un nouveau peuple, BOSS. *Hist.* II. Les deux testaments regardent Jésus-Christ : l'ancien comme son attente, le nouveau comme son modèle, tous deux comme leur centre, PASC. *Pensées*, part. II, art. 10. || 3° Prévision, opinion, espérance. Répondre à l'attente. L'attente générale. Surpasser l'attente. L'événement trompa son attente. Contre l'attente générale, contre toute attente. On conçoit une si haute attente de ces maximes, PASC. *Prov.* 11. Je romps tes attentes, MOL. *l'Étour.* III, 5. Mon bonheur [illegible] attente, RAC. *Baj.* V, 4. L'événement n'a point démenti mon attente, ID. *Mithr.* V, 4. Qui [illegible] une attente [illegible] CORN. *Héracl.* V, 3. [illegible] qu'une attente [illegible] ID. *Sertor.* V, 4. C'est l'attente du ciel, il nous [illegible] ID. *Poly.* II, 6. Tout ce qui brille [illegible] mal son attente, ID. *Hor.* V, 2. Ainsi, trompé de mon attente, Je me consume vainement, [illegible] V, 5.

— HIST. XIIe s. De ce [je] sui en bone atente, Que [illegible] *Dame de Faiele* [illegible] La dame, ki fu en atente, Avoit le postic entrouvert, *Lai d'Ignaurès.* || XIIIe s. Quant la messe fut dite, [ils] n'i firent longue atente, *Berte*, X. [Je] Ne ferai pas trop lonc sejour; Dedens huit jours revenrai [illegible] livre que j'ai [illegible] l'atente, *Bl. et Jeh.* 2443. Se aucuns [illegible] atente de loier, por aucun de son lignage.... BEAUM. V, 5. Excepté un seul cas, c'est li cas de tres grant famine sans attente de secours, ID. 57. || XVe s. Le duc de Glocestre retourna en son hostel et chastel de Plaissy, et vit bien que, pour celle fois, il ne viendroit point à ses actentes, FROISS. III, IV, 56. Et lui avons assigné sur nos rentes Sa pension en joyeuses actentes, CH. D'ORL. *Lectre de retenue.* Tant avoit vaqué et donné son attente [attention] à l'estude, que.... LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Toute son attente [étude] n'estoit qu'à complaire à sa chere captive, YVER, p. 544. L'attente de ceste bataille les tenoit en grand soucy, AMYOT, *Démétr.* 19. Tout ainsi qu'entente, Espoir et attente Nous avons en toy, MAROT, IV, 274.

— ÉTYM. Même radical que *attendre*; provenç. *atenda*, *atenta*.

ATTENTÉ, ÉE (a-tan-té, tée), *part. passé.* Les crimes attentés. Tout fut attenté par ce tyran.

ATTENTER (a-tan-té). || 1° *V. n.* Commettre un attentat. Ils avaient déjà attenté sur sa vie, BOSS. *Déf.* Il avait osé attenter sur le trône de son créateur, ID. II, *Démons.* 2. Ces pauvres qui attenteront contre les riches, FLÉCH. *Serm.* I, 56. De quel droit sur vous-même osez-vous attenter? RAC. *Phèd.* I, 3. Et l'on craint.... Que sa douleur bientôt n'attente sur ses jours, ID. *Brit.* V, 8. Vous croyez que.... Je prétends attenter à votre liberté, ID. *Mithr.* I, 2. Vous attentez enfin jusqu'à ma liberté, ID. *Brit.* IV, 2. Qui conserva le fils attente sur le père, CORN. *Héracl.* III, 2. On a dix fois sur vous attenté sans effet, ID. *Cinna*, II, 1. Je recevrais de lui la place de Livie Comme un moyen plus sûr d'attenter à sa vie, ID. *Cinna*, I, 2. C'est attenter sur nous qu'ordonner de sa vie, ID. *Nic.* V. Sous promesse de ne plus attenter à sa vie, PASC. *Prov.* 7. || Absolument. Guise attenta, quel que fût son projet, Trop peu pour un tyran, mais trop pour un sujet, VOLT. *Henr.* III. || Commencer l'exécution. Un Marsyas songea qu'il coupait la gorge à Denys; celui-ci le fit mourir.... c'était une grande tyrannie, car quand même il y aurait pensé, il n'avait pas attenté, MONTESQ. *Espr.* XII, 11. || Faire une tentative sur. Chassez des corps les maladies les plus obscures; n'attentez pas sur celles de l'esprit, laissez à Corinne, à Trimalcion, la passion ou la fureur des charlatans, LA BRUY. 14.

2° *V. a.* Ils ne voulaient rien attenter contre le roi ni contre la reine, BOSS. *Var.* 10. Pour qu'on n'attente rien les uns sur les autres, ID. *Polit.* Ayant attenté le plus grand de tous les crimes, VAUGEL. *Q. C.* 341. Jusqu'à plus attenter que je n'aurais osé, CORN. *Pomp.* III, 2. Il n'attentera rien tant qu'il craindra pour lui, ID. *Nicom.* V, 5. Et si ma main pour vous n'avait tout attenté, ID. *Rod.* II, 3.

— HIST. XVIe s. Si nous attentons de penetrer au decret eternel de Dieu, ce nous sera un abysme pour nous engloutir, CALV. *Inst.* 774. Oser attenter un tel acte, ID. *ib.* 795. Quantes victoires ont esté tollues des mains des vaincqueurs, quand ilz ont attenté destruire totallement leurs ennemyz, RAB. *Garg.* I, 43. Haïssant ceulx qui attenteroient de changer l'estat present de la chose publique, AMYOT, *Solon*, 61. Et luy commanderent de les conduire tout chaudement à l'encontre de ces tyrans, qui avoient attenté et entrepris sur la liberté du peuple, ID. *Alc.* 53. Plustost mourir que d'attenter à sa vie .... Qu'il veuille attenter jusques-là de rompre la paix et remettre le royaume en trouble, CARL. IX, 36. Combien ce Dieu qui noz esprits resveille, Faisant plus haut mes desirs attenter, DU BELLAY, V, 36, *recto.*

— ÉTYM. Provenç. *attentar;* ital. *attentare;* du latin *attentare*, de *ad*, à, et de *tentare*, tenter.

ATTENTIF, IVE (a-tan-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a, qui porte de l'attention, de l'application. Rendre son auditoire attentif. Les esprits, comme les yeux, étaient attentifs. Porter un œil attentif sur toutes les parties de l'État. Il fut fort attentif à ce que rien ne nous manquât. Roxane, attentive, écoutait son amante, RAC *Baj.* III, 2. Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé, ID. *Phèd.* V, 6. Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive, ID. *Athal.* II, 5. Attentive au son de son trépas, ID. *Baj.* IV, 5. À ses seules fureurs Thèbes fut attentive, VOLT. *Œdipe*, I, 3. Le fidèle, attentif aux règles de sa loi, BOIL. *Lutr.* ch. VI. Attentif à Dieu, FLÉCH. I, 107. François, cet homme caché dans les bois et dans les forêts, sans expérience dans les affaires, attentif à lui-même, ID. II, 127. Plus Dieu vous afflige, plus il vous aime, plus il est attentif sur vous, MASS. *Afflic.* Ces hommes toujours attentifs sur eux-mêmes.... ID. *Car. Fautes légères.* Suffit-il à un évêque d'avoir été attentif à soi-même? ID. *Villeroy.* Attentive à faire de nouveaux progrès dans les voies de la grâce, ID *Conc.* Attentive à peser toutes ses paroles, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Être attentif auprès d'une femme, la courtiser. || 2° Qui a le caractère de l'attention. Soins attentifs.

— HIST. XVIe s. Chacune soit d'en porter attentive, MAROT, III, 302. Ils travaillent de leurs mains au labeur qui peut entretenir leurs corps, sans empescher leur esprit qu'il ne soit attentif à Dieu, LANOUE, 534. Des sergens crioient au peuple que l'on se teust, laissant toute autre euvre pour estre attentif au service divin, AMYOT. *Numa*, 24.

— ÉTYM. Voy. ATTENTION. Dans l'ancien français, on disait *ententif.*

ATTENTION (a-tan-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de fixer l'esprit sur, de prendre garde à. Tout ce qu'il a été donné d'attention à un homme, nous l'avons mis en œuvre. Ce ne sont pas seulement les grands objets qui ont plusieurs faces, ce sont aussi les plus petits, et une grande attention est une espèce de microscope qui les grossit, FONTEN. *Dodart.* Ces trois efforts n'avaient pas été troublés par le cours rapide du jeu ni par les différentes attentions promptes et vives qu'il demande à chaque instant, ID. *Dangeau.* Les grandes vues d'un génie ardent qui embrasse tout d'un coup d'œil, et les petites attentions d'un instinct laborieux qui ne s'attache qu'à un seul point, BUFF. *Théorie de la terre*, 1er *discours.* Elle tourna son attention sur la manière de faire exécuter l'édit de Poitiers, ANQUET. *Ligue*, II, 218. Ayez attention

sur votre langue, BOSS. *Sil.* 2. L'attention qu'on doit avoir aux jugements de Dieu, ID. *Lett. abb.* 100. Donnez-moi de nouveau vos attentions, ID. *Nécess.* 1. Dont toute l'attention est réunie à scier du marbre, LA BRUY. 12. Sans avoir la moindre attention pour ceux qui entrent ou qui sortent, ID. 5. Les savants, faisant attention [ayant égard] à la diversité des mœurs qui y sont traitées, ne peuvent s'empêcher.... ID. *Disc. sur Théophr.* Combien de temps, de règles, d'attention et de travail.... ID. 12. Sans une grande roideur et une continuelle attention à toutes ses paroles, ID. *ib.* Ils ne firent pas assez d'attention à un avis si salutaire, FÉN. *Tél.* XVI. Vous aurez de l'attention à votre santé, SÉV. 392. Sans faire nulle attention sur lui, ID. 203. Je n'ai eu d'attention qu'à vous écrire, ID. 221. Il lui fit faire une attention particulière sur.... PASC. *Relig.* On n'avait attention qu'à la diminution de leur prix, MONTESQ. *Esp.* XV, 17. L'on disait que j'avais beaucoup plus d'esprit et de vues que l'ordinaire des gens, que chacun me craignait et avait attention à moi, ST-SIM. 212, 226. Pour ne pas pousser trop loin votre attention, FLÉCH. *Serm.* I, 324. Que sont devant Dieu tous les hommes ensemble, qui puisse mériter que l'âme fidèle fasse des attentions sur eux? MASS. *Myst. Miséric.* 375. Si vous faisiez attention que dans le temps même que des ténèbres profondes sont répandues sur tout ce qui vous environne.... ID. *Car. Samarit.* La première attention que nous devons faire lorsqu'il nous arrive de nous produire parmi les hommes, ID. *Conférences*, *Conduite des clercs.* Il semble que le temps soit un ennemi commun contre lequel tous les hommes sont convenus à conjurer; toute leur vie n'est qu'une attention déplorable à s'en défaire, ID. *Car. Emploi du temps.* Les jours où vous avez vécu avec plus d'attention sur vous-mêmes, ID. *Prière.* || Absolument et par forme de commandement, attention! c'est-à-dire prenez garde à vous! Attention au commandement. || **2°** Égards, soins, action de courtiser. C'est une attention dont je lui sais beaucoup de gré. Les attentions qu'ils ont pour moi, SÉV. 570. Un joli monsieur à marier m'honore de ses attentions, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 5. Il voulait bien qu'on eût de l'attention pour sa femme, HAMILT. *Gramm.* 4. Dès qu'il la crut honorée de l'attention de son maître, ID. *Gramm.* 5. Il a une attention fort obligeante pour vous, SÉV. 394. Je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue à m'en donner avis, BOSS. *Lett.* 234. Un homme en place a de l'attention pour vous, LA BRUY. 9. L'air de brusquerie de Madame ne rebuta point l'air d'attention et de politesse du roi pour elle, ST-SIM. 2, 48. Cet heureux ascendant que les soins, la souplesse, L'attention, le temps savent si bien donner, VOLT. *Semir.* II, 1.

— ÉTYM. *Attentio*, d'*attendere*, faire attention (voy. ATTENDRE).

† **ATTENTIONNÉ, ÉE** (a-tan-sio-né, née), *adj.* Qui a des attentions, des égards, des prévenances; et aussi, qui a de l'application.

— REM. Ce mot, du langage familier, est correctement fait d'*attention*, comme *affectionné* l'est d'*affection*.

ATTENTIVEMENT (a-tan-ti-ve-man), *adv.* Avec attention. J'ai suivi attentivement les leçons du professeur. Il avait attentivement écouté ce discours. Quand je considère attentivement dans l'Évangile la parabole ou plutôt l'histoire du mauvais riche, BOSS. *le Tellier.*

— HIST. XVIe s. Sa Majesté catholique devroit regarder attentivement à ceci, LANOUE, 397. Il escoutoit attentivement.... YVER, p. 542. Prester l'oreille attentifvement, AMYOT, *Cam.* 7.

— ÉTYM. *Attentive*, et le suffixe *ment*.

ATTÉNUANT, ANTE (a-té-nu-an, an-t'), *adj.* || **1°** En termes de médecine, qui atténue. On appelait autrefois atténuants, des médicaments auxquels on supposait la propriété de rendre les humeurs plus ténues, moins épaisses. || Substantivement, les atténuants. || **2°** En termes de droit, ce qui diminue la gravité d'une accusation. Circonstances atténuantes. Si je voulais, j'opposerais déclarations à déclarations, j'opposerais des faits atténuants à des exagérations.... MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 236.

— HIST. XVIe s. Medicamens attenuans, incisifs et aperitifs, PARÉ, V, 14.

ATTÉNUATION (a-té-nu-a-sion), *s. f.* || **1°** Action d'atténuer, de diminuer; résultat de cette action. L'atténuation du corps par le jeûne. L'atténuation d'une faute. || **2°** Terme de médecine. Action des remèdes atténuants; emploi de la diététique de manière à produire l'amaigrissement régulier. || **3°** Terme de droit. Diminution des charges qui pèsent sur un accusé. || **4°** Terme de physique. Action de rendre ténu, c'est-à-dire de diviser un corps en ses plus petites parties.

— ÉTYM. *Attenuatio*, de *attenuare*, atténuer.

ATTÉNUÉ, ÉE (a-té-nu-é, ée), *part. passé.* || **1°** Un corps atténué par les jeûnes, FLÉCH. I, 254. Un pauvre bûcheron de peine atténué, Chargé d'ans et d'ennuis, de force dénué, J. B. ROUSS. *Fable.* || Un malheur atténué par quelques circonstances favorables. || **2°** Terme de botanique. Pédoncule, pétiole atténué, pédoncule, pétiole aminci proportionnellement à d'autres parties.

ATTÉNUER (a-té-nu-é), *v. a.* || **1°** Rendre mince, ténu; diminuer l'embonpoint. Les jeûnes, les veilles, les fatigues l'ont extrêmement atténué. || **2°** Terme de médecine. Atténuer les humeurs, les rendre plus fluides. || **3°** Fig. Diminuer, rendre moins grave. Son repentir a atténué sa faute. || Terme de droit. Les circonstances ont atténué le délit. || **4°** S'atténuer, *v. réfl.* Devenir moindre. Le corps s'atténue par le jeûne. Le délit s'atténue ou s'aggrave par les circonstances.

— HIST. XIIe s. Li bien ki poissent estre attenueit, se il fuissent acomplit, *Job*, 466. || XIIIe s. Attenuoié sunt mi oill [yeux] esgardant en haut, *Psautier*, f° 180. || XVe s. Chascun estimoit le royaulme bien attenué tant des grans que des moyens et que des petis, pource qu'ils avoient portez et souffertz vingtz ans ou plus de grandes et horribles tailles, COMM. V, 18. || XVIe s. Quand le dolent sa voix d'homme a senti Attenuer, et son chenu pelage Se transmuer en semblable pennage, MAROT, IV, 75. L'Estat de France est maintenant si attenué et affoibli, LANOUE, 379. La troisieme saignée, espuisant les forces de ce pauvre corps attenué, YVER, p. 521. Ils estoient malades, fort maigres et attenuez, CARLOIX, V, 22. L'anse est faite d'un hous qu'à force j'ay courbé : En voulant l'attenuer, le doigt je me coupé, RONS. 736. Telle suffumigation incise, attenue, resoult l'humeur, PARÉ, V, 23.

— ÉTYM. Wallon, *atèni*; provenç. *atenuar;* ital. *attenuare;* du latin *attenuare*, de *ad*, à, et de *tenuis*, ténu, rendre ténu (voy. TÉNU). On a dit au XIIIe siècle, *attenuoier* (sans doute *atenvoier*) et, au XVIe, *attenuir*.

ATTERRAGE (a-tè-ra-j'), *s. m.* Terme de marine. L'approche de la terre. Les marins ne se servent plus d'atterrage et disent atterrissage.

— ÉTYM. *Atterrer.* L'Académie, à côté d'*atterrage*, donne l'orthographe *attérage*, qui rompt inutilement l'analogie.

ATTERRÉ, ÉE (a-tè-ré, rée), *part. passé.* || **1°** Jeté à terre. Le géant atterré par Hercule. Craindre un ennemi seul atterré par tes mains, TRISTAN, *M. de Chrispe*, II, 6. || **2°** Accablé. Il est injuste d'exiger d'une âme atterrée.... qu'elle conserve la même vigueur, VAUVEN. *Max.* CXLI. || **3°** Terme de marine. Qui a abordé. Une chaloupe atterrée. Les marins disent aujourd'hui atterri.

† **ATTERREMENT** (a-tè-re-man), *s. m.* || **1°** Action de terrasser. || **2°** Épouvante, effroi.

— ÉTYM. *Atterrer.*

ATTERRER (a-tè-ré), *v. a.* || **1°** Renverser par terre. Après un moment de lutte, il l'atterra sous lui. || Fig. Se ralentir après l'avoir atterré, c'est lui faire reprendre ses forces, BOSS. IV, *Pâq.* 1. Après l'avoir ainsi rabattu [l'orgueil] dans tous les endroits où il semblait vouloir s'élever, David l'atterre par ces paroles.... ID. *Marie-Thér.* Il n'est orgueil endurci Qu'à tes pieds elle [la fortune] n'atterre, MALH. II, 2. Tu me subjugues, tu m'atterres, ton génie écrase le mien, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 2. Atterre son orgueil et montre ta puissance A perdre également l'un et l'autre rival, CORN. *Médée*, IV, 5. C'eût été pour le parti de M. du Maine le dernier désespoir de se voir privés de la massue qui avait si bien joué sur le jeune prince, et de laquelle ils se proposaient bien de l'atterrer sans ressource avant la fin de la campagne, ST-SIM. 207, 33. || **2°** Jeter dans l'abattement, l'affliction, l'épouvante. Ce désastre les a tous atterrés. Le coup, le rude coup dont je suis atterré, C'est de me voir par vous ce rival préféré, MOL. *D. Garcie*, III, 2. Ce dernier coup du sort Atterre mon esprit luttant contre la mort, VOLT. *Triumv.* III, 1. Çà, mesdames, qu'en pensez vous? C'est à vous de juger les coups. Quoi! ce spectacle vous atterre! BERANG. *Box.* Il semble que la consternation qui avait si longtemps atterré l'esprit des Génois eût passé dans les Allemands, VOLT. *Louis XV*, 21. || **3°** *V. n.* Terme de marine. Approcher de la terre, reconnaître un parage. Nous atterrâmes à la pointe de l'île. Les marins disent aujourd'hui atterrir.

— HIST. XIIe s. Cist Crestien m'ont trop mal atierné; Li dex qu'il servent doit bien estre proisié, *Li coronemens Looys*, v. 1311. Le piler [pilier] e le chief qui'l [qui le] sustint atterrer, *Th. le mart.* 149. || XIIIe s. Moult [j'] ai veü et moult ai esprouvé Mainte merveille eüe et endurée; Mais ceste m'a le corps si ateré, Que je ne puis avoir longue durée, ANONYME, dans *Couci.* François lor courent sus, lances baissies, et fiert cascuns le sien, pour lui atierer, se il peüst, H. DE VALENC. XXVI. Quant Renart se vit delivré, Et il vit celui aterré, *Ren.* 25054. Dans Hues de Saint-Pol estoit jà aterrés, Et ses chevaus ocis.... *Ch. d'Ant.* IV, 691. Por povreté, qui moi aterre, RUTEB. 24. Ains y est le monde et le dyable, Et char ensemble guerroiable, Que ta grace vainc et aterre, J. DE MEUNG, *Tr.* 35. || XVe s. Ceux de dedans se defendirent moult longuement et en atterrerent et blesserent plusieurs, FROISS. I, I, 248. || XVIe s. Un pere atteré d'années et de maulx, MONT. II, 75. Il y a des maladies qui atterrent jusques à nos desirs et nostre cognoissance, ID. III, 91. Le corps demeure cependant sans action, s'atterre et s'attriste, ID. III, 290. Il sembloit que le bonheur voulut relever ceux qui avoyent esté atterrez, YVER, 704.

— ÉTYM. Provenç. *aterrar;* ital. *atterrare;* de *à* et de *terre.* L'Académie, à côté de *atterrer*, écrit aussi *attérer;* orthographe à rejeter, car *terre* étant le radical, c'est introduire une anomalie qui déroute.

ATTERRI, IE (a-tè-ri, rie), *part. passé.* Le navire une fois atterri.

ATTERRIR (a-tè-rir), *v. n.* Terme de marine. Prendre terre. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand il s'agit d'une action : la chaloupe a atterri à marée montante; avec l'auxiliaire *être*, quand il s'agit d'un état : la chaloupe est atterrie dans une crique.

— HIST. XIVe s. Se inondation d'eaues et de ravoirs survenoient, les diz terrains pourroient descendre au dit vivier et lui remplir et aterir [remplir de terre], DU CANGE, *aterrare.* || XVe s. La dite fiefferme est toute en un lieu où il souloit avoir un vivier, qui pieça aterit et vint en prez, ID. *ib.*

— ÉTYM. *À* et *terre.* L'Académie indique aussi l'orthographe *attérir*, qu'il faut rejeter (voy. ATTERRER).

ATTERRISSAGE (a-tè-ri-sa-j'), *s. m.* Terme de marine. Action d'atterrir, de prendre terre.

— ÉTYM. *Atterrir.* L'Académie indique aussi l'orthographe *attérissage*, qui est mauvaise (voy. ATTERRER).

ATTERRISSEMENT (a-tè-ri-se-man), *s. m.* Amas terreux qui se forme sur les côtes par l'action des fleuves ou de la mer. Les atterrissements augmentent vite; ils devaient augmenter bien plus vite encore dans les commencements, lorsque les montagnes fournissaient davantage de matériaux aux fleuves, CUV. *Révol.* p. 147.

— HIST. XIVe s. Gautier de Bonelle recevant une mote, appelée atterissement en l'yaue de Seine, DU CANGE, *atterissamentum.*

— ÉTYM. *Atterrir*, dans le sens ancien, qui est remplir de terre.

ATTESTATION (a-tè-sta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action d'attester; témoignage qu'on donne à quelqu'un. Muni des attestations les plus honorables.

— HIST XVe s. Meslon fut très fort blasmé de grandes attestations et injures qu'il avoit fait, DU CANGE, *attestatio.* || XVIe s. Jurement est une attestation [action de prendre à témoin] de Dieu, pour confermer la verité de nostre parole, CALV. *Inst.* 289. Les legionnaires apportent certifficat de leur service, que l'on appelle attestation de Serviny, CARL. VII, 3.

— ÉTYM. Provenç. *attestation;* espagn. *atestacion;* ital. *attestazione;* de *attestationem*, de *attestari* (voy. ATTESTER).

ATTESTÉ, ÉE (a-tè-sté, stée), *part. passé.* Le fait attesté par les témoins. Son éloquence attestée par ses ouvrages.

ATTESTER (a-tè-sté), *v. a.* || **1°** Certifier. Il atteste que la chose s'est ainsi passée. Il nous attesta le fait. || **2°** Servir de témoignage. Tous les monuments historiques attestent que. Ses larmes attestèrent son repentir. || **3°** Prendre à témoin. Ne vous a-t-il pas racheté? n'a-t-il pas satisfait pour vos péchés? j'atteste ici votre conscience, FLÉCH. I, 7. Ne fais point d'autre crime, et j'atteste les dieux Qu'au lieu de te haïr je t'en aimerai mieux, CORN. *Hor.* II, 5. Il n'atteste jamais que leurs noms odieux [des idoles], RAC. *Esth.* II, 9. N'en doutez pas, madame, et j'atteste les dieux Que toujours Bérénice est présente à mes yeux, ID. *Bérén.* II, 4. Pourquoi même

du ciel attester la puissance? ID. ib. Voici ce Capitole et ces mêmes autels Où jadis attestant tous les dieux immortels..., VOLT. *Brutus*, I, 2.

— HIST. XIIe s. Pour ce que il voulut [voulut] son sa raison [discours] atester, *Ch. d'Ant.* VII, 93. || XVIe s. Il y a bien outre plus quelques autres signes externes, desquels nous usons en public pour attester de nostre repentance, CALV. *Inst.* 473. Pour les attester, et asseurer qu'ils n'auroient aultre que luy seigneur, CARL. IV, 21. Appelant sur eux et attestant la vengeance divine, MONT. I, 33. Car lorsque femme à un amant conteste, Son contester signe d'amour atteste, MAROT, IV, 110.

— ÉTYM. *Attestari*, de *ad*, à, et de *testis*, témoin (voy. TÉMOIN).

ATTICISME (a-tti-si-sm'), *s. m.* Délicatesse de goût et de langage. Princes qui ont su joindre aux plus belles et aux plus hautes connaissances, et l'atticisme des Grecs et l'urbanité des Romains, LA BRUY. 12. Phrases entières qui n'avaient rien de l'atticisme grec, VOLT. *Jenni*, 7. || 2° Terme de grammaire grecque. Forme particulière au dialecte attique.

— ÉTYM. *Atticismus*, de ἀττικισμός, d'ἀττικός, attique; ainsi dit parce que le parler et les écrits des Athéniens étaient renommés pour une fleur particulière d'élégance.

ATTICISTE (a-tti-si-st'), *s. m.* Nom donné aux écrivains grecs qui s'étudiaient à reproduire dans leurs écrits les formes des auteurs athéniens.

— ÉTYM. Ἀττικιστής, d'ἀττικός, attique.

ATTIÉDI, IE (a-tié-di, die), *part. passé.* Revenu de chaud, tiède. Une si juste ardeur devrait être attiédie, CORN. *Cinna*, I, 2. Je ne trouve partout que des cœurs attiédis, CORN. *Imit.* III, 5. Ainsi qu'un astre éteint sur un horizon vide, La foi, de nos aïeux la lumière et le guide, De ce monde attiédi retire ses rayons, LAMART. *Harm.* I, 6. || Revenu de froid, tiède. Quand.... les heures de midi, En vous enveloppant comme un manteau de soie, Te rend épanouir votre sang attiédi, LAMART. *Harm.* II, 8.

ATTIÉDIR (a-tié-dir), *v. a.* || 1° Rendre tiède ce qui est chaud. Ce bain est trop chaud, attiédissez-le. || 2° Rendre tiède ce qui est froid. Lorsque la mer flue de la zone torride vers notre pôle pendant notre hiver, non seulement elle en adoucit la rigueur sur nos côtes, en attiédissant leur atmosphère par sa chaleur.... BERN. DE S. P. *Harm.* l. V, *Harm. anim.* || 3° Fig. Rendre moins ardent, moins vif. Elles ne ralentissent pas sa foi, elles n'attiédissent pas son espérance, MASS. *Car. Fautes lég.* Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir Un spectateur.... BOIL. *Art p.* III. L'amitié que la présence attiédit, que l'absence efface, CHATEAUB. *René*, 185. La démarche violente de la noblesse attiédit les préjugés des hommes de bonne foi qu'elle renferme, et augmente les forces des amis de la liberté et de la paix, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 199. De peur que le goût de la contemplation ne m'attiédît sur l'exercice de mes devoirs, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Ces gens l'embarrassaient, L'attiédissaient.... LA FONT. *Pet. chien.* || 4° S'attiédir, *v. réfl.* Devenir plus chaud. Cette eau s'est attiédie au soleil. || 5° Devenir moins chaud. Éloignez cette eau du feu pour qu'elle s'attiédisse. || Fig. Son zèle s'est fort attiédi. Leur amitié s'attiédissait. Tout est léger; mais je crains que votre âme Ne s'attiédisse et s'endorme en sa flamme, LA FONT. *Élégie*, VI.

— HIST. XVIe s. L'ardeur du peuple commence à s'attiedir, LANOUE, 575. A l'occasion de quoy ses ennemis s'attiedirent un peu, AMYOT, *Alc.* 33. Qui par douce parole lui [un plus fort] cede et condescend à son vouloir, il attiedit cette premiere fureur bouillante, ID. *Hist. Æthiop.*

— ÉTYM. À et *tiède*.

ATTIÉDISSEMENT (a-tié-di-se-man), *s. m.* || 1° État de ce qui s'attiédit. || 2° Fig. Quel attiédissement as-tu remarqué dans sa tendresse? J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— REM. Bouhours dit : « L'auteur qui a tâché d'introduire insidiateur, fait ce qu'il peut pour établir attiédissement. Je ne sais pourquoi cet écrivain ne se sert jamais de tiédeur, qui est le mot propre, *Remarques sur la langue.* » Attiédissement s'est établi dans l'usage malgré les difficultés qu'il a rencontrées, avec d'autant plus de raison que la remarque de Bouhours n'est pas juste : la tiédeur est l'état de ce qui est tiède, et l'attiédissement l'état de ce qui le devient.

— HIST. XVIe s. Et d'ailleurs c'est autant de division, et d'atediement, et d'attiedissement à nos ennemis, *Sat. Mén.* p. 43

— ÉTYM. *Attiédir*

ATTIFÉ, ÉE (a-ti-fé, fée), *part. passé.* Étant bien attifée.

† **ATTIFEMENT** (a-ti-fe-man), *s. m.* Action d'attifer; résultat de cette action.

— ÉTYM. *Attifer*.

ATTIFER (a-ti-fé), *v. a.* || 1° Parer. Elle aime à attifer sa petite fille. || 2° Fig. Ils attifent leurs mots, ajolivent leurs phrases, RÉGNIER, *Sat.* IX. || 3° S'attifer, *v. réfl.* Cette femme aime à s'attifer.

— REM. Ce verbe est familier, et a quelquefois une teinte d'ironie. Il s'est dit principalement autrefois de la parure de la tête.

— HIST. XVe s. Nonobstant que les dames y soyent bien parées et bien attiffées, et que moult de belles en y ait, *Boucicq.* IV, ch. 7. || XVIe s. Qu'elle se pare et attiffe de nos despouilles, YVES, p. 539. Tu ne viendras ès mains d'une maistresse oisive, qui ne fait qu'attifer sa perruque tous les jours, DESPER. 186.

— ÉTYM. À et l'ancien français *tiffer*; piémontais, *tifè*; anc. angl. *tiff*, parer la tête, du flamand *tippen*, couper le bout des cheveux.

ATTIFET (a-ti-fè), *s. m.* Ornement de tête pour les femmes. Mes brus, bran, j'ai laissé là-bas mon attifet, RÉGNIER, *Sat.* XI.

— ÉTYM. *Attifer*.

† **ATTIFEUR** (a-ti-feur), *s. m.* Celui qui attife.

— HIST. XVIe s. Ces hercules desguisez ès tragedies, lesquels achètent la peau d'un lion chez un peletier, une grosse massue chez un charpentier, et une lance ... chez un attifeur, BOSS. 285.

— ÉTYM. *Attifer*.

ATTINTER (a-tin-té), *v. a.* Terme de marine. Établir un objet quelconque sur des tins, qui sont des pièces de bois horizontales un peu inclinées dans le sens de la hauteur. On dit de préférence tinter.

— ÉTYM. À, et *tin*, pièce de bois.

ATTIQUE (a-tti-k'), *adj.* Conforme à l'atticisme. Goût, finesse d'esprit. Ses railleries ne sont point froides ni recherchées, comme celles de ces faux imitateurs du style attique, mais vives et pressantes, BOIL. *Longin*, *Sublime*, 28. Au sel attique, au riant badinage, Il faut mêler la force et le courage, VOLT. *Ép.* 3. || Dialecte attique, le dialecte particulier aux Athéniens. || Les auteurs attiques, ou simplement les attiques, les auteurs qui ont employé ce dialecte. || Ordre attique, petit ordre de pilastres avec la plus courte proportion. || Année attique, année lunisolaire de 12 ou de 13 mois, en usage à Athènes.

— ÉTYM. Ἀττικός, qui appartient à l'Attique.

ATTIQUE (a-tti-k'), *s. m.* Terme d'architecture. || 1° Le dernier étage qui termine le haut d'une façade, et qui n'a ordinairement que la moitié ou les deux tiers de l'étage inférieur. || 2° Un petit étage exhaussé, décoré de pilastres ou sans pilastres, qu'on élève au-dessus des pavillons angulaires, ou au milieu d'un grand bâtiment. || Attique continu, c'est celui qui règne au pourtour d'un bâtiment sans interruption. || Attique interposé, c'est celui qui est posé entre deux grands étages. || Faux attique, sorte de piédestal continu placé au-dessus de l'entablement d'un ordre d'architecture, et moins haut que l'attique. || Attique de cheminée, la partie revêtue de plâtre, depuis le chambranle jusqu'à la première corniche.

ATTIQUEMENT (a-tti-ke-man), *adv.* Terme de grammaire grecque. Dans le dialecte attique.

— ÉTYM. *Attique*, et le suffixe *ment*.

† **ATTIRABLE** (a-ti-ra-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui est susceptible d'être attiré. Il y a des métaux qui ne sont pas attirables à l'aimant, à la température ordinaire, et qui le deviennent par la chaleur ou par le froid.

— ÉTYM. *Attirer*.

† **ATTIRAGE** (a-ti-ra-j'), *s. m.* Poids d'attirage, les poids du rouet d'un fileur d'or. Cordes d'attirage, les cordes qui soutiennent un poids.

— ÉTYM. *Attirer*.

ATTIRAIL (a-ti-rall, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Assortiment de choses diverses nécessaires pour certains usages. Attirail de chasse, de guerre, de toilette. La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs, Les esclaves de bouche, et, pour dire en deux mots, L'attirail de la goinfrerie, LA FONT. *Fab.* II, 20. || 2° Familièrement, grande quantité de choses inutiles, bagage superflu. Elle ôta tout l'attirail dont on se défait, HAMILT. *Gramm.* 4. A quoi servent les cérémonies et tout l'attirail lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ses derniers moments, qu'à lui exagérer la perte qu'il va faire? MONTESQ. *Lettr. pers.* 40. || 3° Fig. L'attirail de vos vanités et de vos pompes mondaines, FLÉCH. I, 328. L'on écarte tout cet attirail qui t'est étranger, pour pénétrer jusqu'à toi, qui n'es qu'un fat, LA BRUY. 2. Vous ne pouvez aimer que d'une amour grossière, Qu'avec tout l'attirail des nœuds de la matière, MOL. *F. sav.* IV, 2. Les reproches, l'aigreur, la tendresse, les menaces, et tout l'attirail d'un amant qui croit gronder avec raison, composaient cette épître, HAM. *Gramm.* 8.

— ÉTYM. *Attirer*, dans le sens de parer, arranger. L'ancien français avait *atirance* et *atirement*.

ATTIRANT, ANTE (a-ti-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui attire, qui plaît. Par ces mots attirants sent redoubler son zèle, BOIL. *Lut.* IV. Parlez, bontés attirantes d'un Dieu, BOSS. *Jug.* 2. Ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus solide ni le plus durable, ID. *Marie Thér.* La commisération, la bienfaisance, toutes les passions attirantes et douces, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Si l'on a soin de rendre ces jeux attirants pour le public, ID. *Pol.* 4. || 2° Attirante, *s. f.* Nœud de ruban que les dames s'attachaient jadis au-dessus du corps de la jupe.

ATTIRÉ, ÉE (a-ti-ré, rée), *part. passé.* || 1° Le fer attiré par l'aimant. || 2° Fig. Attiré par la beauté du site. Où courez-vous, mortels abusés, et pourquoi allez-vous errants de vanités en vanités, toujours attirés et toujours trompés par des espérances nouvelles! BOSS. *Panég. Ste Thérèse.*

ATTIRER (a-ti-ré), *v. a.* || 1° Tirer vers soi, faire venir à soi. L'aimant attire le fer. Le guerrier et le politique, non plus que le joueur, ne font pas le hasard, mais ils le préparent, ils l'attirent et semblent presque le déterminer, LA BRUY. 12. || 2° Fig. Ceux que la nouvelle avait attirés. Attirer par des récompenses, par l'espoir du gain. Il attirait la jeunesse par ses opinions hardies. Il attira tous les regards. Sur ce site enchanté, mon âme qu'il attire S'abat comme le cygne, et s'apaise et soupire A cette image du repos, LAMART. *Harm.* I, 10. C'est ainsi que Marie-Thérèse attira par la prière toutes les vertus dans son âme, BOSS. *Marie-Thér.* Vos prières me pourront attirer après vous, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 2. Il sut attirer ma confiance, FÉN. *Tél.* XV. Qui en choque un, se les attire tous sur les bras, MOL. *Festin*, V, 2. || 3° Apporter, procurer, causer. Attirer sur quelqu'un l'envie. Il s'attirait sans cesse de mauvaises affaires. Une tromperie en attire une autre. Hélas! combien un crime en attire d'autres! FÉN. *Tél.* XIX. Quand l'éloignement de ce grand ministre eut attiré celui de ses confidents.... BOSS. *le Tellier.* Dieu me garde de m'attirer jamais l'inimitié des censeurs de ce poëte, que le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu garantir d'une haine si implacable, MONTESQ. *Lett. pers.* 36. || 4° S'attirer, *v. réfl.* Les corps célestes s'attirent les uns les autres.

— HIST. XIIe s. Il broche le cheval, de lui ferir s'atire, *Sax.* X. || XIIIe s. Lui [elle], sa fille et Tybert, tous maus [tout mal] en eus s'atire, *Berte*, XIV. Que droit au point du jour convient qu'ele s'atire [se pare], *ib.* XIV. Il convient que nous atirons avant, liquel de nos barons remanront ichi pour la terre garder, H. DE VALENC. XIII. Le soudanc avoit ainsi atiré [convenu], que le samedi devant l'Ascension en li rendroit Damiete, et il rendroit le roy, JOINV. 244. Le jour de la saint Nicholas commenda le roy que il s'atirassent pour chevaucher, ID. 219 Et il et ses chevaliers saillirent de la galie moult bien armez et bien atirez, ID. 215. Le roy qui sot ces choses, atira [disposa] son host [armée] en tel maniere que le conte d'Artois son frere garderoit les chaz et les engins, ID. 222. || XVe s. Le deable subtile et attire nuit et jour à bouter guerre et haine, FROISS. II, II, 52. || XVIe s. La crainte et la desfiance attirent l'offense, MONT. I, 134. Attirez par la bonté et fertilité du terroir, ID. I, 233. Comme l'aimant attire une aiguille, ID. I, 266. Le grand roy le voulut attirer prez de lui à force d'offres, ID. IV, 367. D'advantage, cela estoit une emorche, qui attiroit les jeunes hommes à se marier, AMYOT, *Lyc.* 26. Et ainsi ayant attiré l'ennemy en plaine campagne, ID. *Pyrrh.* 45.

— ÉTYM. À et *tirer*; provenç. *atirar*; ital. *attirare*. L'ancien français a essentiellement le sens de préparer, arranger, orner, sens qui s'est conservé dans l'anglais, *to-attire*.

† **ATTISE** (a-tiz'), *s. f.* Bois que le brasseur met dans le fourneau sous la chaudière.

— ÉTYM. Voy. ATTISER.

ATTISÉ, ÉE (a-ti-zé, zée), *part. passé.* || 1° Le feu ayant été attisé. || 2° Fig. Les haines attisées par des rapports mensongers.

† **ATTISEMENT** (a-ti-ze-man), *s. m.* Action d'attiser

— HIST. XIIIe s. Par l'atizement de sa feme qui li disoit.... *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 23.

|| XVIe s. Ainsi, par l'atisement de leurs ardents regards, se consumoient mutuellement, YVER, p. 588.

— ÉTYM. *Attiser.*

ATTISER (a-ti-zé), *v. a.* || **1°** Approcher les tisons les uns des autres pour les faire brûler. Attiser le feu. || **2°** Fig. Loin d'oser.... Approuver la fureur de votre emportement, Loin que par mes discours je l'attise moi-même, RAC. *Iphig.* III, 6. Nous attisons le feu dévorant de la convoitise, BOSS. *Nécess.* 2. Quand on se brûle au feu que soi-même on attise, Ce n'est pas accident, mais c'est une sottise, RÉGNIER, *Sat.* XIV.

— HIST. XIIe s. Adès amours me semont et atise De lui [la] aimer, *Couci*, XI. Aiez de moi merci, par vo franchise; La vostre amour me destraint et atise, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 8. D'ire et de mautalent [il] esprent tous [tout entier] et atise, *Sax.* XXIII. || XIIIe s. L'uns atise le feu, et li autres le vente, *Berte*, XCVI. Qui une aiguille de fer boute Si que ele pert [parait] presque toute En un poi de liege, et l'atise À la pierre d'aïmant bise.... *Lais inédits*, p. 111. Demore [retard] les amans atise, *la Rose*, 13865. C'est amor qui soufle et atise La brese qu'el t'a ou cuer mise, *ib.* 6423. || XIVe s. Pour ce, beau filz, veulx raesonner, Pour enseignement te donner, Affin que mielx soyes avisé, Se en tel fait es atisé, *Liv. du bon Jeh.* 2534. || XVe s. Prince, se maulx fortune atise, Sagement s'y fault gouverner, CH. D'ORL. *Bal.* 85. || XVIe s. Le prince de Galles, fils d'Edouard, roy d'Angleterre, attisa le feu de son mieux pour fortifier son party, *Mém. s. du G.* ch. 13.

— ÉTYM. Picard, *atisier;* provenç. *atizar*, *atuzar*, *atusar;* espagn. *atizar;* portug. *atiçar;* ital. *attizare;* bas-lat. *atticinari*, de *ad*, à, et *titio*, tison (voy. TISON).

ATTISEUR (a-ti-zeur), *s. m.* Celui qui attise.

— ÉTYM. *Attiser.*

† **ATTISOIR** (a-ti-zoir) ou **ATTISONNOIR** (a-ti-zo-noir), *s. m.* Ustensile qui, dans certains métiers, sert à attiser le feu.

— HIST. XVe s. Jehannet frappa Raveilly d'un fourgon ou atiseur de four, qu'il tenoit, DU CANGE, *atticinari*.

— ÉTYM. *Attiser.*

ATTITRÉ, ÉE (a-ti-tré, trée), *part. passé.* || **1°** Qui est en titre. Les fournisseurs attitrés de la maison du prince. L'Exode représente les sorciers attitrés de Pharaon, VOLT. *Phil.* II, 16. || **2°** En mauvaise part. Témoins attitrés, témoins soudoyés pour porter de faux témoignages. Assassins attitrés, assassins à gages.

ATTITRER (a-ti-tré), *v. a.* || **1°** Donner le titre, la préférence pour un objet. || **2°** En termes de chasse, attitrer les chiens, les poser dans des relais pour attendre le gibier.

— HIST. XIIe s. À cest lieu servir furent dui pruveire [prêtres] atitelé, *Rois*, 2. || XIVe s. C'est chose adtiltrée, *Traité d'alch.* 859. || XVIe s. Solon s'esmerveilloit de ce que Thales n'avoit jamais voulu prendre femme pour avoir des enfans : Thales ne luy respondit rien sur l'heure, mais quelques jours après, il attitra un estranger, qui disoit venir tout freschement d'Athenes, AMYOT, *Solon*, 9. Publicola mettoit peine d'augmenter ceste sedition, ayant des hommes attiltrez pour ce faire, ID. *Publ.* 38. Pompeius lui attiltra une amorche de dix cohortes, qu'il envoya piller la campagne, leur ayant commandé de s'escarter les uns des autres, ID. *Pomp.* 29.

— ÉTYM. *À* et *titre.*

ATTITUDE (a-ti-tu-d'), *s. f.* || **1°** Manière de tenir le corps. Cet acteur a de belles attitudes. L'attitude du respect, de la soumission. Voici un essai des plus beaux mouvements et des plus belles attitudes dont une danse puisse être variée, MOL. *Bourg. gent.* I, 2. Ils font entre eux une danse ornée de toutes les attitudes que peuvent exprimer des gens qui étudient leurs forces, ID. *Am. magn.* V, intermède 6. Un comique outre sur la scène ses personnages; un poëte charge ses descriptions; un peintre qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des attitudes, LA BRUY. 3. Il garde en expirant une noble attitude, SAURIN, *Spartac.* I, 1. Il ne faut jamais sacrifier l'élocution et le style à l'appareil et aux attitudes, VOLT. *Lettr. le Kain*, 16 déc. 1760. || **2°** Fig. Disposition. Le gouvernement par son attitude a rassuré les amis de la paix.

— ÉTYM. Ital. *attitudine;* de *aptitudinem*, de *aptus* (voy. APTE).

† **ATTOMBISSEUR** (a-ton-bi-seur), *s. m.* Terme de fauconnerie. Oiseau qui attaque le héron dans son vol. Ce faucon est bon attombisseur.

— ÉTYM. *À* et *tomber.*

† **ATTORNEY** (a-tor-nè), *s. m.* Nom des procureurs ou avoués en Angleterre.

— ÉTYM. Angl. *attorney*, de l'ancien français *atorné*, disposé à, préposé à, participe du verbe *atorner* (voy. ATOURNER).

ATTOUCHEMENT (a-tou-che-man), *s. m.* || **1°** Action de toucher à. Distinguer par l'attouchement certaines qualités des corps. Un attouchement léger. Des attouchements déshonnêtes. || **2°** En géométrie, point d'attouchement, le point où des lignes se touchent sans se couper. On dit aujourd'hui point de tangence quand il s'agit d'une droite et d'une courbe, et point de contact quand il s'agit de deux courbes.

— HIST. XVIe s. Après avoir prié, ils mirent les mains sur eux, par lequel attouchement les Samaritains receurent le Saint-Esprit, CALV. *Instit* 1167. L'ouye, la veuë, le flairer, l'attouchement et le goust, ID. *ib.* 1176. Le toucher ou attouchement est faist en toutes parties ayans nerfs, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. *Attoucher.*

† **ATTOUCHER** (a-tou-ché), *v. a.* Toucher à. Il faut que je vous dise que je suis si délicat, qu'on me blesse pour peu qu'on m'attouche, BALZ. *liv.* III, *lett.* 19. || Vieilli.

— HIST. XIIIe s. Je ne lairoie à moi atouchier n'avenir Nul homme fors Ugon.... AUDEF. LE BAST. *Romancero*, p. 32. Car Tybers n'i laissoit fors que lui attouchier, *Berte*, 19. Souvent me semont [Bel-Acueil] d'aprochier Vers le bouton et d'atouchier Au rosier qui l'avoit chargié, *la Rose*, 2884. Prevoz ne puet tenir plet qui atoche à la borse le roi, *Liv. de just.* 68. || XVIe s. Camillus feit ceste priere en attouchant l'image, AMYOT, *Cam.* 13. Je n'attouche point ici les vices des personnes, mais seulement le mal qui est enraciné en leur institution, CALV. *Inst.* 875. Les evesques d'Orient, ausquels l'affaire attouchoit beaucoup plus, ID. *ib.* 908. Ne mange point de cela, n'en gouste point, n'y attouche point, ID. *ib.* 954. Voir, ouyr, odorer, gouster et attoucher, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. *À* et *toucher.*

† **ATTRACTEUR, TRICE** (a-tra-kteur, tri-s'), *adj.* Qui agit par attraction, qui exerce une attraction.

— ÉTYM. Supin *attractum*, de *attrahere* (voy. ATTRAIRE).

ATTRACTIF, IVE (a-tra-ktif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui a la propriété d'attirer. Vertu apéritive d'une clef; attractive, d'un croc, PASC. *P. Éloq.* 37. Il est presque impossible de déterminer par l'expérience l'intensité de la force attractive des molécules des corps; nous savons seulement qu'elle est incomparablement supérieure à l'action capillaire, qui n'est qu'une modification de cette force, LAPLACE, *Exp.* IV, 17. Quand les corps tournent autour d'un centre commun, dont par conséquent ils sont attirés et qu'ils attirent, leurs forces attractives varient dans la raison renversée des carrés de leurs distances à ce centre, FONTEN. *Newton.* || **2°** Fig. Mais le sexe, à Paris, a la mine jolie, L'air attractif.... REGNARD, *le Bal*, sc. 7. || **3°** En médecine, qui attire, en parlant des vésicants et des suppuratifs, parce que l'irritation qu'ils déterminent attire les fluides vers le lieu où ils sont appliqués.

— HIST. XIVe s. Chose qui a en soy vertu attractive, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. L'oiseau attiré par quelque force attractive du chat, MONT. I, 102. La valeur demonstrée a une force atractive qui arrache des bouches et des mains mesmes de l'ignorant, de l'avare et de l'ingrat, des louanges et des couronnes, LANOUE, 302. Nostre boire et manger estant attiré par la vertu actractive du ventricule.... PARÉ, *Introd.* 6. La chaleur naturelle et vertu attractive attire quelque suc mauvais, ID. *ib.* 16.

— ÉTYM. Provenç. *atractiu;* espagn. *atractivo;* ital. *attrattivo;* de *attractivus*, du supin *attractum*, de *attrahere* (voy. ATTRAIRE).

ATTRACTION (a-tra-ksion), *s. f.* || **1°** Action d'attirer, force qui attire. L'attraction paraît adhérente à la matière, BERN. DE S. P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.* Son immense ennui, son agitation [de la foule] M'entraînent faible et seul dans son attraction, LAMART. *Joc.* VIII, 255. || Dans le langage de Fourier, auteur d'un système socialiste, les attractions, les penchants qui entraînent chacun vers un emploi particulier. Fourier nous dit : .... Peuple.... Travaille, groupé par phalange. Dans un cercle d'attractions, BÉRANG. *Fous.* || **2°** En astronomie, tendance que les corps célestes paraissent avoir à s'attirer les uns les autres en raison directe des masses et inverse du carré des distances, sans qu'il existe en eux ou autour d'eux rien de sensible à quoi on puisse rapporter cette tendance. À quelque point que cet honneur [être élu par la Société royale de Londres] le flattât, il ne le séduisit pourtant pas en faveur des attractions, abolies, à ce qu'on croyait, par le cartésianisme, et ressuscitées par les Anglais, qui cependant se cachent quelquefois de l'amour qu'ils leur portent, FONTEN. *Montmort.* || En physique, attraction moléculaire, celle qui ne se manifeste que de molécule à molécule. || Attraction locale, déviation que peuvent causer aux aiguilles aimantées les objets en fer que contient un bâtiment. || **3°** Terme de grammaire. Changement d'une lettre par l'effet de sa voisine; par ex. ce mot *attraction* est pris du latin *attractio*, formé de *ad* et *tractio;* le *d* de *ad* a été changé en *t* à cause du *t* suivant. || Dans la grammaire grecque, figure de syntaxe, par laquelle le relatif est mis au même cas que son antécédent ou mieux est attiré au cas de son antécédent, bien que le rôle qu'il a dans la phrase lui impose un cas différent.

— HIST. XIIIe s. Ces choses estoupent les voies par le [la] grant atration que li foies en fait, ALEBRANT, f° 40. || XVIe s. Partie des finances refluent après à Rome, par une certaine cabale occulte, et en la Germanie par des attractions violentes, LANOUE, 359. Agitation et motion continuelle est cause d'attraction, RAB. *Pant.* II, 16.

— ÉTYM. Provenç. *atraccio*, *atractio;* espagn. *atraccion;* ital. *attrazione;* de *attractionem*, de *attrahere* (voy. ATTRAIRE).

ATTRACTIONNAIRE (a-tra-ksio-nê-r'), *s. m.* Nom que l'on donnait aux partisans du système de l'attraction, quand les découvertes de Newton étaient encore contestées.

— ÉTYM. *Attraction.*

ATTRAIRE (a-trê-r'), j'attrais, nous attrayons, vous attrayez, ils attraient; j'attrayais; point de parfait défini; j'attrairai; j'attrairais; attrais, qu'il attraie, attrayons, attrayez, qu'ils attraient; que j'attraie, que nous attrayions, que vous attrayiez, qu'ils attraient; point d'imparfait du subjonctif; attrayant; attrait, *v. a.* || **1°** Attirer par le moyen d'un appât. Le sel est bon pour attraire les pigeons. || **2°** Fig. Parfois on peut donner pour les galants attraire, RÉGNIER, *Sat.* XIII. La fille de Périandre disait à Lycophron ce qu'elle croyait plus capable de l'attraire et fléchir son cœur, P. L. COUR. II, 172.

— HIST. XIe s. Pour les [lui] tenir et pour homes atraire, *Ch. de Rol.* CLXIV. || XIIe s. Mar [j'] acontai sa très bele figure, Pour ces douleurs et pour ces maux atraire, *Couci*, p. 126. Car nule riens fors s'amour ne m'agrée; Si m'a atrait à son très dous plaisir, VIDAME DE CHARTRES, *Romancero*, p. 114. || XIIIe s. Cum la pierre de l'aiment Trait à soi le fer soutilment [subtilement], Ainsinc atrait les cuers des gens Li ors qu'en donne et li argens, *la Rose*, 1167. Quant aucun sunt atrait en tesmongnage, et il ont fet lor serement de dire lor verité, BEAUM. XXXIX, 29. Sa mere l'enseigna à Dieu croire et à amer, et li atraït entour li toutes gens de religion, JOINV. 201. Pour veoir se il les pourroit atraire à nostre creance, ID. 211. Nulz ne soit si hardi devant toy, que il die parole qui atraie et esmeuve peché, ID. 301. || XVe s. Ce chevalier a tellement attrait monseigneur à soi et à sa volonté, que tout ce qu'il veut dire et faire, il est, FROISS. I, I, 6. Par dons il attrairoit si le roi de France et son conseil... ID. I, I, 10. || XVIe s. C'est chose utile, à mon advis, d'attraire par tous moyens les hommes à bien faire, AMYOT, *Préf.* VI, 32. Il estoit né pour commander, ayant de nature une grace et une efficace d'attraire les hommes à vouluntairement luy obeïr, ID. *Lyc.* 7. Il sçavoit bien gaigner et attraire les cueurs des hommes, ID. *Alcib. et Cor. comp.* 5.

— ÉTYM. Provenç. *atraire*, *atrayre;* espagn. *atraer;* ital. *attrarre;* du latin *attrahere*, de *ad*, à, et de *trahere*, tirer, traire (voy. TRAIRE).

1. **ATTRAIT, AITE** (a-trè, trè-t), *part. passé.* Attiré. Attrait par les promesses qu'on lui faisait.

2. **ATTRAIT** (a-trè; le *t* se lie; au pluriel l'*s* se lie; des attraits infinis; dites : des a-trè-z infinis; attraits rime avec faits, sujets, paix, jamais, succès, etc.) *s. m.* || **1°** Penchant, inclination. Quand vous vous sentirez attiré à quelque chose de plus intime, suivez votre attrait, BOSS. *Lett. Corn.* 87. Laissez-vous aller à l'attrait qui vous presse, ID. *Lett.* 88. Telle [femme], sans aucun attrait pour la retraite, se consacre au Seigneur par pure fierté, MASS. *Voc.* 1. Ce n'est pas qu'il faille s'interdire toutes les fonctions pour lesquelles nous sentons plus d'attrait, ID. *Confér. Vices.* Il sent un attrait secret pour ce nouvel établissement, ID. *Thom.* Il fut un temps où je me sen-

tans un attrait volent vers la même carrière, DIDER. *Essai sur Claude*, liv. II. || **2°** Qualité attrayante, ce qui attire. L'attrait des plaisirs. Combien d'âmes appelées sont infidèles à l'attrait de leur vocation! MASS. *Prof.* 1. Il [le faux dévot] cultive les femmes, et, entre celles-ci, les plus belles et les mieux faites; c'est son attrait, LA BRUY. 13. De l'aimable vertu doux et puissants attraits! RAC. *Esth.* II, 7. Les objets les plus indifférents ont des attraits dans un nouvel entêtement, HAMILT. *Gramm.* 6. Quels attraits penses-tu qu'ait pour nous la couronne? CORN. *Rodog.* II, 4. Et vos discours pour elle ont de si grands attraits, ID. *Nicom.* III, 3. Si la prière vous offrait des attraits sensibles, MASS. *Prière.* Qu'il donne à sa parole ces attraits si heureux pour la conversion des pécheurs, ID. *Parole.* Ses cheveux avaient servi d'attraits à la volupté, ID. *Magd.* Le secret et l'impunité ne sont pas pour lui des attraits pour le vice, ID. *Petit car. Dimanche de la Passion.* || **3°** En termes de spiritualité, les attraits de la grâce, les douceurs intérieures qu'elle fait éprouver. || **4°** En parlant des femmes, les beautés qui charment. Le destin d'Oreste Est de venir sans cesse adorer vos attraits, RAC. *Andr.* II, 2. Venez voir tous ses attraits, Phénix, humiliés, ID. *ib.* II, 5. Lassé de ses trompeurs attraits, Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais, ID. *ib.* III, 1. Ma rivale, accablant mon amant de bienfaits, Opposait un empire à mes faibles attraits, ID. *Baj.* I, 4. Elle brillait de mille attraits, et ce n'était qu'agrément et que charmes que toute sa personne, MOL. *Fourb.* I, 2. || **5°** Terme de pêche. Appât, amorce.

— SYN. ATTRAITS, APPAS, CHARMES (dans une femme). Ces trois mots expriment les beautés qui dans une femme saisissent les yeux et les captivent. Les attraits, c'est ce qui attire; les appas, c'est ce qui amorce; les charmes, c'est ce qui exerce une sorte d'enchantement. Dans la *Toison d'or* de Corneille, III, 4, Hypsipyle dit à Médée : Je n'ai que des attraits, et vous avez des charmes; ce vers, justement blâmé par Voltaire à cause du jeu de mots, montre pourtant que *charmes* est plus fort que *attraits.*

— HIST. XIIIe s. Hersent l'acole, et cil se tret En sus, n'a soing de son atret, *Ren.* 12401. Hom qui est marcheans d'iaue puet faire son atret par desus le pont et par desouz, *Liv. des mét.* 287. || XVe s. Jean de la Faucille s'en vint demeurer à Nazaret, une très belle maison, et là fit son attrait [établissement] tout bellement, FROISS. II, II, 63. || XVIe s. Donnant toujours quelques nouveaux attraits [amorces] à ceux qui la regardoient, DESPER. *Contes*, LXVI. Il luy estoit defendu de parler à moy, ny de me faire aucun attrait quand je venois à Chasteaubriand, CARL. I, 21. Et toutefois, oultre ces attraicts là, encore establit il note d'infamie à l'encontre de ceulx qui ne se voudroient marier, AMYOT, *Lyc.* 27. Les donations procedées ny de sens aliené, ny par attraicts et allechements de femme, ID. *Solon*, 40.

— ÉTYM. *Attraire*; provenç. *atrag*, ital. *attratto*.

ATTRAPE (a-tra-p'), *s. f.* || **1°** Piége pour les pigeons et le gibier. || **2°** Tromperie, chose qui attrape. N'y touchez pas, c'est une attrape. Au milieu de huit ou dix boîtes d'attrapes une autre boîte garnie de bonbons, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **3°** Technologie. Sorte de pince coudée qui sert à retirer les creusets du feu. || Terme de marine. Cordage qui retient, arrête, assujettit.

— HIST. XVIe s. Ce sont comme attrapes pour attirer l'argent du peuple, CALV. *Instit.* 956. Sommerive, ayant eu nouvelles que Mouvans et Soreze venoient au secours, voulut leur dresser une attrape, D'AUB. *Hist.* I, 148.

— ÉTYM. Voy. ATTRAPER.

ATTRAPÉ, ÉE (a-tra-pé, pée), *part. passé.* Vous voilà attrapé, dit le père, PASC. *Prov.* 7. J'y ai déjà été attrapé, ID. *ib.* 4.

ATTRAPE-LOURDAUD (a-tra-pe-lour-dô), *s. m.* Voy. ATTRAPE-NIGAUD.

— ÉTYM. *Attraper*, *lourdaud*.

† **ATTRAPE-MINON** (a-tra-pe-mi-non), *s. m.* Hypocrite qui attrape les simples. || *Au plur.* Des attrape-minons ou des attrape-minon.

— ÉTYM. *Attraper*, et *minon*, nom familier du chat.

ATTRAPE-MOUCHE (a-tra-pe-mou-ch'), *s. m.* Terme de botanique. Nom de diverses plantes qui ferment leurs feuilles ou leurs fleurs dès qu'une mouche, un insecte s'y pose. || *Au sing.* on peut dire aussi un attrape-mouches, suivant que l'on considère mouche collectivement ou individuellement; *au pluriel*, des attrape-mouches ou des attrape-mouche.

— ÉTYM. *Attraper*, *mouche*.

† **ATTRAPE-NIAIS** (a-tra-pe-ni-ê), *s. m.* Même sens que ATTRAPE-NIGAUD.

— ÉTYM. *Attraper*, *niais*.

ATTRAPE-NIGAUD (a-tra-pe-ni-gô), *s. m.* Ruse grossière, qui ne peut tromper que des nigauds. || *Au plur.* Des attrape-nigauds ou des attrape-nigaud.

— ÉTYM. *Attraper*, *nigaud*.

† **ATTRAPE-PARTERRE** (a-tra-pe-par-tê-r'), *s. m.* Ce qui peut attraper, séduire un parterre. N'allez pas vous attendre à de belles tirades, à de ces grands vers ronflants, à des sentences, à des attrape-parterre; style médiocre, marche simple, voilà ce que vous y trouverez; mais s'il y a de l'intérêt, tout est sauvé, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 28 mai, 1759. || *Au plur.* Des attrape-parterre ou des attrape-parterres.

— ÉTYM. *Attraper*, *parterre*.

ATTRAPER (a-tra-pé), *v. a.* || **1°** Prendre à un piége. Attraper un renard dans un piége. || Familièrement. Que je vous y attrape, c'est-à-dire, ayez soin que je ne vous prenne pas sur le fait, gardez-vous de recommencer. || **2°** Fig. Tromper. Ce charlatan a attrapé bien du monde. Cette femme attrape son mari. Bien fin qui pourrait l'attraper! Il ne faut pas se laisser attraper comme cela à ce que les amants disent dans leur colère, VOLT. *Lettr.* 135. || **3°** Saisir avec la main, saisir au passage. Les gendarmes ont attrapé les voleurs. Attraper un papillon. || Familièrement. Attrape qui peut, que celui qui peut s'en saisir, s'en saisisse. || Attrape! Sorte d'interjection par laquelle on exprime qu'une personne vient d'être l'objet d'une malice. || Familièrement. Attrape-toi cela, se dit à une personne qu'on vient de châtier ou à qui vient d'arriver quelque mécompte. || Terme de marine. Saisir un objet, atteindre un point, un bâtiment. || **4°** Fig. et familièrement. Il suffit qu'à la fin J'attrape le bout de l'année, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. De quelque façon qu'on prenne la chose, il est certain qu'il aura toujours bien de la peine à attraper le bout de son année, VAUB. *Dîme*, p. 100. || **5°** Se procurer par quelque ruse, par quelque adresse. Le pendard de Scapin, par une fourberie, m'a attrapé cinq cents écus, MOL. *Fourb.* III, 7. || **6°** Avoir une chance bonne ou mauvaise. J'ai attrapé le bon numéro. Attraper un rhume, une maladie. || **7°** Frapper, heurter. Une pierre l'a attrapé à la tête. || **8°** Exprimer, rendre avec exactitude. Ce peintre a bien attrapé votre ressemblance. Cet écrivain croit avoir attrapé la manière de Tacite. Voyez si j'ai attrapé la ressemblance de César, VOLT. *Roi de Pr.* 102. Son talent était d'attraper le ridicule des gens, HAMILT. *Gramm.* 7. Il avait attrapé le sérieux des Espagnols, ID. *ib.* Le duc de Bourgogne attrapait tous les ridicules avec justesse, ST-SIM. 266, 29. Je n'ai attrapé de leur manière de réciter que ce qui m'a d'abord sauté aux yeux, MOL. *Impr.* 1. || Attraper le sens d'un passage, le saisir. À cause de la quantité d'endroits où vous n'avez pas attrapé le sens, RAC. *Lett.* VI, *à son fils.* || Proverbes. Attrapez-moi toujours de même; c'est-à-dire, vous avez cru me jouer un mauvais tour; loin de là, ce que vous avez fait m'a été utile. || Il courra bien, si on ne l'attrape; c'est-à-dire on le poursuivra si vivement qu'on le prendra.

— REM. L'Académie, qui écrit *trappe* avec deux *p*, n'en met qu'un à *attraper*; désaccord auquel il faudrait remédier.

— HIST. XIIe s. Si m'aït Diex, s'ore estoie escapés, Jo ne seroie mais des mois atrapés, *Guill. d'Orange*, *Variantes*, t. II, p. 312. || XIIIe s. Ne sai comment fui atrapés; Je me sui dusk'à l'os colpés, *Bl. et Jeh.* 589. Mais se jel pooie atraper, Si faitement m'en vengeroie, Que jamès crieme [crainte] n'en aroie, *Ren.* 6694. || XIVe s. Il a dit à sa gent : Je sui bien attrapez; Que malditte soit l'eure que me sui acordez! *Guescl.* 2006. [Il] Fist bien quatre mil pors venir et assambler, Es prés près des fossés les fist trestouz aler, Pour itant qu'il cuida ceulx dedens atraper Et pour faire issir hors et à la mort livrer, *ib.* 1208. Helas! dist Polibaus, quetis [chétif], maleürés! Or sui issi endroit malement atrapés, *Baud. de Seb.* XI, 412. Ainsy ces quatre m'atraperent, Et me batirent et fraperent, J. BRUYANT, *Ménagier*, t. II, p. 5. || XVe s. Par ceste maniere en attrapa il et noya ce jour plus d'une douzaine, FROISS. I, I, 135. Et en furent moult de fois chassés et presque pris et atrapés entre Boulogne et Calais, mais toujours eschappoient eux, ID. I, I, 309. Quand Giraulldon se vit ainsi attrapé [trompé], si fut tout esbahi, ID. II, II, 214. Quand le maistre d'hostel vit son maistre s'attraper [s'attaquer] à ces perdrix, il fut bien esbahi, LOUIS XI, *Nouv.* XCIX. || XVIe s. La mort vous attrape fuyant et poltron aussi bien que.... MONT. I, 75.

— ÉTYM. *À*, et *trappe*; bourguig. *étraipai*.

ATTRAPEUR, EUSE (a-tra-peur, peû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui attrape. Un attrapeur de successions.

— HIST. XVIe s. Car la plus seure a bien crainte Et grand peur De se trouver devant tel attrapeur, MAROT, *Citation du Dict. de Trévoux.*

— ÉTYM. *Attraper*.

† **ATTRAPE-VILAIN** (a-tra-pe-vi-lin), *s. m.* Ce qui sert à attraper un avare. || *Au plur.* Des attrape-vilains ou des attrape-vilain.

— ÉTYM. *Attraper*, *vilain*.

ATTRAPOIRE (a-tra-poi-r'), *s. f.* || **1°** Piége pour attraper des animaux. || **2°** Fig. et familièrement, fourberie. Les attrapoires que les filous dressent à de pauvres dupes.

— ÉTYM. *Attraper*.

ATTRAYANT, ANTE (a-trè-ian, ian-t'), *adj.* Qui a de l'attrait. Les attrayantes amorces de la volupté. Ce qu'ont enfin d'attrayant et de rare Les bois, les eaux, les vergers et les champs, MALF. *Narcisse*, ch. I. D'esprit si doux et d'air tant attrayant, LA FONT. *Berc.*

— HIST. XIIIe s. Il [ses yeux] sont vair et cler et luisant, Et plain d'un regart atraiant, *Bl. et Jeh.* 275. Car vos douz regars atraians, Qui est rians Et deduisans, *Lay d'amours*, *édit.* JUBINAL, II, 195. || XIVe s. Delectacion nous est si douce et si aimable, si atrayant, blandissant et decevant, ORESME, *Eth.* 55. Chief [elle] ot blont et petite oreille, Yeus atraians, bouche vermeille, *Lande dorée.* || XVIe s. Une certaine grace naïfve et attrayante, AMYOT, *Alc.* 2.

— ÉTYM. *Attraire*.

† **ATTREMPAGE** (a-tran-pa-j'), *s. m.* Chauffe graduelle du four des verriers.

— ÉTYM. Voy. ATTREMPER.

† **ATTREMPÉ, ÉE** (a-tran-pé, pée), *adj.* Terme de fauconnerie. Il se dit d'un oiseau qui n'est ni gras, ni maigre.

— ÉTYM. Voy. ATTREMPER à l'ÉTYMOLOGIE.

† **ATTREMPER** (a-tran-pé), *v. a.* || **1°** Chauffer graduellement le four d'une verrerie. || **2°** Donner la trempe à l'acier.

— HIST. XIIIe s. [Elle] Bien ot la traïson et fait et attrempée, *Berte*, XVI. En ses paroles fu il attrempez, JOINV. 193. || XIVe s. Et sommes faiz justes en faisant operacions justes et attrempées, ORESME, *Eth.* 34. || XVe s. Et le temps bel et seri et assez moiste et attrempez, FROISS. I, I, 18. || XVIe s. C'estoit en temps serain et bien attrempé, RAB. *Garg.* I, 16. L'ame est un air receu par la bouche, eschauffé au poulmon, attrempé au cœur, et espandu par tout le corps, MONT. II, 289. Il dressa la forme de son gouvernement à ceste fin que ses citoyens devinssent francs de cueur, contens du leur, attrempez en tous leurs faicts, AMYOT, *Lyc.* 65. La rosée attrempe tellement la terre qu'elle en est grasse et fertile, ID. *Sert.* 11.

— ÉTYM. *À*, et *tremper*, dont le sens propre est tempérer. *Attrempé* signifie donc qui est bien réglé. Ce mot, très-usité dans l'ancienne langue et jusque dans le XVIe siècle, n'avait survécu que dans le langage de la fauconnerie.

† **ATTRIBUABLE** (a-tri-bu-a-bl'), *adj.* Qui peut, qui doit être attribué.

— HIST. XVIe s. Ils sçavoient tous auquel des deux ceste seduction estoit la plus attribuable, CARL. IX, 29.

— ÉTYM. *Attribuer*.

ATTRIBUÉ, ÉE (a-tri-bu-é, ée), *part. passé.* Les livres faussement attribués à Pythagore. Calamité attribuée à l'incurie des habitants.

ATTRIBUER (a-tri-bu-é), *v. a.* || **1°** Attacher, annexer, conférer. Attribuer au Conseil d'État la connaissance de telles et telles affaires. Les anciens attribuaient une nature divine à la terre. C'est contre cette puissance absolue qu'on veut attribuer aux décemvirs, que je m'élève aujourd'hui, VERTOT, *Révol. rom.* XII, p. 184. Le roi défendit aux princes et aux pairs d'aller opiner dans le parlement de Paris sur des affaires dont il attribuait la connaissance à son Conseil privé, VOLT. *Louis XV*, chap. 36. || **2°** Rapporter à, imputer. Attribuer à quelqu'un le salut de l'empire. Il attribuait tous nos succès au hasard. On vous attribue beaucoup de propos que vous n'avez jamais tenus. On lui attribue le pamphlet qui vient de paraître. On ne se trompe pas, chrétiens, quand on attribue tout à la prière; Dieu, qui l'inspire, ne lui peut rien refuser, BOSS. *Mar.-Thér.* Dans ma confusion que Roxane, madame, Attribuait encore à l'excès de ma flamme, RAC. *Baj.* III, 4. || **3°** S'attribuer, attribuer à soi, revendiquer. Il s'attribue plus d'habileté qu'aux autres. Chacun s'attribue

l'honneur du bien qui se fait. De sorte que des deux côtés on s'attribua l'avantage de la journée. Il n'a pas cru s'attribuer trop, quand il s'est dit l'égal de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 11. || 4° S'attribuer, *v. réfl.* Être attribué. Le nom de père du peuple s'attribue justement à Louis XII.

— SYN. ATTRIBUER, IMPUTER. Imputer veut dire que l'on met sur le compte de; attribuer, que l'on attache à, que l'on rapporte à. Par conséquent, attribuer a une signification plus générale. Ce qu'on attribue n'implique rien de favorable ni de défavorable. Ce qu'on impute n'est pas indifférent, c'est un blâme, ou quelquefois une louange; car on impute aussi à bien, à mérite. Attribuer des vers à quelqu'un, c'est dire seulement, à tort ou à droit, qu'il en est l'auteur; imputer des vers à quelqu'un, ce serait faire entendre que les vers dont on parle méritent l'animadversion.

— HIST. XIV° s. Que ce qui estoit le fourfait de Appius Claudius, il ne vousissent atribuer à lui, BERCHEURE, f° 67, *recto*. Felicité qui est si très grant bien et qui ne doit pas estre attribuée à fortune, ORESME, *Eth.* 21. Et entre les premieres et les plus nobles conditions que il lui attribuet, ID. *ib.* 28. || XV° s. Le roi Philippe a acquis le chastel de Arleux en Pailluel, qui est terre de l'empire, et l'a attribué au royaume de France, FROISS. I, I, 73. Ainsi s'en vouloit chacune partie attribuer l'honneur, ID. I, I, 145. Attribuer à Dieu [les grâces et honneurs qu'il avait reçus], COMM. V, 9. || XVI° s. Et de fait, le nom de seigneur ne s'attribue particulierement à Jesus Christ pour autre raison, sinon.... CALV. *Inst.* 370. Les privileges qu'ils s'attribuent, ID. *ib.* 911. Attribuer au rang le loz qui appartient au merite, MONT. I, 4. Aulcuns attribuoient la cause de la mort du jeune Caton à la crainte, ID. I, 265. Ils attribuoient la divinité, non seulement aux vertus, mais aussi aux vices, ID. II, 251. Le juge ne peult attribuer à punition ce qui vient à gré à celuy qui le souffre, ID. II, 258. Nous en attribuerons justement la coulpe à nous-mesmes, AMYOT, *Démosth.* 1.

— ÉTYM. Provenç. *attribuir;* espagn. *atribuir;* ital. *attribuire;* de *attribuere*, de *ad*, à, et *tribuere*, accorder (voy. TRIBUT).

ATTRIBUT (a-tri-bu; le *t* ne se lie que dans le parler soutenu; au pluriel l'*s* se lie : les attributs et les sujets, dites : les a-tri-bu-z et les sujets), *s. m.* || 1° Ce qui est propre ou particulier à quelqu'un ou à quelque chose. La recherche de la vérité est un attribut distinctif de l'homme. C'est un attribut du sage de.... La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement et le repos se pouvant séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces attributs ne lui sont point essentiels, MALEBRANCHE, *Rech. de la vér.* III, 3. || 2° Terme de théologie, qui se dit de toutes les qualités et perfections que l'on connaît être en Dieu et qui sont de sa propre essence, comme la justice, la sagesse. Les attributs divins. || 3° En termes de logique et de grammaire, ce qui se nie ou s'affirme du sujet de la proposition. Dans cette proposition : tout homme est mortel, *mortel* est l'attribut. || 4° En termes d'histoire naturelle, ce qui est permanent et essentiel dans une espèce, dans un individu ou dans une de ses parties. || 5° Décoration distinctive. Les attributs de la puissance, du souverain pouvoir. Il le revêtit des attributs du rang suprême.

— HIST. XIV° s. Homs ont l'estre comme metaulx, Vie et augment des vegetaulx, Instinct et sens comme les brutes, Esprit comme ange en attributs, *Nat. à l'alch. err.* 82.

— ÉTYM. *Attributum*, chose attribuée, de *attribuere*.

ATTRIBUTIF, IVE (a-tri-bu-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme de jurisprudence. Qui attribue. Arrêt attributif de juridiction. || 2° Terme de logique. Qui indique ou énonce un attribut. Proposition attributive.

— ÉTYM. *Attribuer.*

ATTRIBUTION (a-tri-bu-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'attribuer. || Dans la jurisprudence, attribution de juridiction, l'action d'étendre la compétence d'un juge. Nous verrons s'il y a lieu de demander l'attribution d'un nouveau tribunal, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 27 mars, 1765. || Lettres d'attribution, pouvoir que le roi donnait à des commissaires ou à une juridiction subalterne pour juger une affaire en dernier ressort. || En grammaire, rapport d'attribution, celui qui est ordinairement exprimé par la préposition *à*. || 2° Prérogative, privilége. Ces charges ont de grandes attributions. || 3° Tout droit de gérer, d'administrer, de connaître, etc. Ceci est dans les attributions de tel magistrat, de tel tribunal. || Par extension. Empiéter sur les attributions de quelqu'un, s'attribuer le droit d'un autre.

— HIST. XIV° s. Ils ont aucune dependance d'une chose ou attribucion à aucune chose, ORESME, *Eth.* VII, 12.

— ÉTYM. *Attributio*, de *attribuere*, attribuer.

ATTRISTANT, ANTE (a-tri-stan, stan-t'), *adj.* Qui attriste. Des nouvelles attristantes. Ce sont d'attristants souvenirs.

ATTRISTÉ, ÉE (a-tri-sté, stée), *part. passé.* Attristé par la perte d'une personne aimée. Il rend tous ses voisins attristés de sa joie, BOIL. *Lutr.* III. Que peut cacher la tombe à ton œil attristé? V. HUGO, *Odes*, IV, 11.

ATTRISTER (a-tri-sté), *v. a.* || 1° Rendre triste. Cette nouvelle attrista les cœurs. Mais ce jeune inconnu me tourmente et m'attriste, VOLT. *Mérope*, II, 1. || Absolument. Cela attriste. Ces divisions de Charron [dans son livre de la *Sagesse*] qui attristent, PASC. dans COUSIN. || 2° S'attrister, *v. réfl.* Devenir triste. Vous vous attristez sans motif.

— HIST. XVI° s. Qu'il ne falloit plus qu'il s'attristast pour l'emprisonnement de M. le connestable, CARLOIX, VIII, 41.

— ÉTYM. *À* et *triste*.

† **ATTRIT, ITE** (a-tri, tri-t'), *adj.* Terme de théologie. Pénétré d'attrition. Une âme attrite.

— ÉTYM. Voy. ATTRITION.

ATTRITION (a-tri-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physique. L'action de deux corps durs qui se frottent et s'usent. Les métaux, quelque attrition qu'ils puissent éprouver, n'attirent point les corps minces à eux, VOLT. *Feu*, I, III, 5. || En chirurgie, écorchure superficielle résultant d'un frottement. On a appelé aussi attrition le plus haut degré de la contusion, l'écrasement d'une partie quelconque. || 2° Terme de théologie. Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte des peines. Dire que la contrition soit nécessaire, et que l'attrition toute seule ne suffit pas avec le sacrement, PASC. *Prov.* 10.

— SYN. ATTRITION, CONTRITION. L'attrition est un sentiment intéressé et exprime, en vue des peines qui peuvent être infligées, le regret d'avoir offensé Dieu. La contrition est un sentiment désintéressé, et exprime le même regret, sans aucun regard pour les peines et avec la seule attention au mécontentement de Dieu.

— HIST. XVI° s. Ils gergonnent assez de contrition et attrition, CALV. *Inst.* 485. Pour l'attrition des deux corps solides et durs conjoints ensemble, PARÉ, I, 34. En maniant la partie fracturée, on sent une crepitation et attrition ou craquement, ID. XIII, 2.

— ÉTYM. *Attritio*, de *atterere*, broyer, de *ad*, à, et *terere*, broyer (voy. TRITURER).

† **ATTRITIONNAIRE** (a-tri-sio-nê-r'), *s. m.* Terme de théologie. Théologien qui soutient que l'attrition est suffisante pour justifier le pécheur, opinion qui a été condamnée.

ATTROUPÉ, ÉE (a-trou-pé, pée), *part. passé.* Réuni en troupe. Les gens du village attroupés autour du charlatan vendeur de drogues.

ATTROUPEMENT (a-trou-pe-man), *s. m.* Rassemblement tumultueux. Un attroupement séditieux. Lorsqu'on voit plusieurs loups ensemble, ce n'est point une société de paix, c'est un attroupement de guerre, qui se fait à grand bruit, avec des hurlements affreux, BUFF. *Loup*.

— ÉTYM. *Attrouper.*

ATTROUPER (a-trou-pé), *v. a.* || 1° Assembler en troupe et en tumulte. Il attroupait autour de lui les passants. Le bruit du tocsin attroupa aussitôt les habitants. || 2° S'attrouper, *v. réfl.* Les Juifs commençaient à s'attrouper autour de lui, BOSS. *Hist.* II, 9. Nos Bretons s'attroupent par les champs, SÉV. 220. Tous ces hommes s'attroupent au pied des mêmes autels, DIDER. *Relig. nat.* 26. Ainsi qu'on les voit tous s'attrouper sans effroi Contre les fiers assauts des tigres d'Hyrcanie, VOLT. *Scythes*, I, 1.

— HIST. XIII° s. Chascuns entor lui s'atropele, *Fabl. et Contes anc.* t. III, p. 407.

— ÉTYM. *À* et *troupe;* provenç. *atropelar.*

† **ATYPIQUE** (a-ti-pi-k'), *adj.* Terme de médecine. On donne ce nom aux maladies périodiques, et surtout aux fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité.

— ÉTYM. 'A privatif, et *type*.

AU, AUX (ô; dans *aux*, l'*x* se lie, comme si c'était une *s*, aux mots commençant par une voyelle ou une *h* muette : aux hommes, dites : ô-z hommes). || 1° Au, contraction pour *à le*, s'emploie avec les noms masculins qui commencent par une consonne ou une *h* aspirée. Au temple, au seigneur, au héros. Je lui dis au hasard. Je l'entends au sens des molinistes, PASC. *Prov.* 1. L'endurcissement au péché traîne une mort funeste, MOL. *D. Juan*, V, 6. Et qu'au dû de ma charge, on ne me trouble en rien, ID. *Tart.* V, 4. || 2° Aux, contraction pour *à les*, s'emploie avec les substantifs des deux genres. Vivre aux champs. Donner aux pauvres. Convenir aux femmes. Qu'on se laisse aisément persuader aux personnes qu'on aime! MOL. *le Bourg. gent.* III, 10. On souffre aux entretiens ces sortes de combats, ID. *Femm. sav.* IV, 3. Nous saurons toutes deux imiter notre mère.... Vous, aux productions d'esprit et de lumière, Moi, dans celles, ma sœur, qui sont de la matière, ID. *ib.* I, 1. Je ne me trompe guère aux choses que je pense, ID. *Dép. am.* I, 2. J'approuve la pensée, et nous avons matière D'en faire l'épreuve première Aux deux princes qui sont les derniers arrivés, ID. *Psyché*, I, 1.

— HIST. XI° s. E se [il] mesfeist as homes de sa baillie.... *L. de Guill.* 2. [Il] Forfait [mis à l'amende] fust u duble de ce que altre fust forfait, *ib.* 2. Si perde [qu'il perde] sa franchise, si al rei nel pot reachater, *ib.* 41. Et dist al rei : Or ne vous esmaiez, *Ch. de Rol.* III. Quant vous serez el palais seigneuril, *ib.* X. || XII° s. Si m'avez point [piqué] el cors profondement, *Ronc.* p. 154. Au chief [ils] lui ploient un mantel aufricant, *ib.* p. 152. Si estes suer [sœur] al marquis Olivier, *ib.* p. 161. Il fu nourriz enz ou regne de France, *ib.* p. 165. Quant au tierz jour [il] se prist à pourpenser, *ib.* p. 177. Dès-ci as ongles sont armé sans faillance, *ib.* p. 134. [Amour] Me fait chanter de la plus debonaire Qu'on puist el mont [monde] ne vouer ne trouver, *Couci*, II. Et que mes cuers au vostre s'humelie, *ib.* Que naist la rose et le lis Et la rosée ou vert pré, *ib.* XII. Ou palais de Tremoigne [il] a sa femme laissie; Au departir de li l'a doucement baisie, *Sax.* VII. || XIII° s. El jardin le [du] roi [il y] ot mainte table dressée, *Berte*, II. Au manger sist li rois o sa gente mesnie, *ib.* Mout a eu grant guerre on pays longuement, *ib.* XLVII. Que le livre as histoires [il] me montra, où je vi.... *ib.* I. Se li uns des arbitres ne pot entendre à autres besongnes qu'aus [à celles de] son segneur, BEAUM. XLI, 8. || XVI° s. Aux longues guerres d'entre luy et Robert, MONT. I, 15. Razias, surnommé le pere aux Juifs, ID. II, 33. Punissant aux enfants la faulte des peres, ID. II, 197. De toutes les absurdités, la plus absurde aux Epicuriens est desadvouer la force et l'effect des sens, ID. II, 12.

— ÉTYM. *Au, ou, u, on* sont des formes diverses de *el* ou *al; al* est pour *à le;* mais *el* est sans doute pour *en le; aux, aus*, *as* sont pour *à les*.

AUBADE (ô-ba-d'), *s. f.* || 1° Concert donné en plein air, le plus souvent vers l'aube du jour, à la porte ou sous les fenêtres de la personne à qui on veut faire honneur. Le régiment a donné une aubade à son colonel. Les gentilshommes de la garnison attaquent les donneurs d'aubade, P. L. COUR. I, 267. || 2° Ironiquement. Lefranc fait bien tout ce qu'il peut pour m'attirer cette aubade [les sifflets], VOLT. *Lett. vers....* 45. Hubert me faisait rire avec ses pasquinades, Et j'entrais dans la tombe au son de ses aubades, ID. *Ép.* 102. Pour vous venir donner une fâcheuse aubade, MOL. *l'Étour.* III, 10. Qu'il aille au diable avec sa sérénade; Je vais songer à lui donner l'aubade, moi, REGNARD, *Sérénade*, sc. 1.

— HIST. XV° s. Mais les seigneurs dont nous parlons Eurent tous pour ce coup l'aubade; Chascun d'eulx fut, que ne faillons, De la grant peur troys jours malade, VILLON, 1re *rep. franche.* Et durant ces devises, elle n'oublia pas de le servir d'aubades [agaceries] assez largement, LOUIS XI, *Nouv.* XXIII. || XVI° s. Et une aubade que lui donnerez tous les ans, le premier jour du mois de mai, DESPER. *Contes*, LI. Quand oirrons nous au matin les aubades De divers luths mariez à la vois? RONS. 697.

— ÉTYM. Espagn. *albada*, de *alba* (voy. AUBE); wallon, *ombâde*.

† **AUBAGE** (ô-ba-j'), *s. m.* Terme de charron. Planches refendues, dont on fait les panneaux.

— ÉTYM. *Aube* 3.

AUBAIN (ô-bin), *s. m.* Étranger qui n'est pas naturalisé et qui est sujet au droit d'aubaine. Les Genevois ne sont point aubains en France; ils jouissent de tous les priviléges des Suisses, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 2 mars, 1766.

— HIST. XIII° s. Aubains ne puet faire autre seigneur que le roy en s'obeissance, DU CANGE, *albani*. Se aucuns aubains muert sans hoir ou sans lignage, li rois est hoirs, ID. *ib.* || XIV° s. Albains sont hommes et femmes qui sont nez en vilies dehors le

royaumes prouchaines, que l'on peut congnoistre les noms et qualités, PH. CANEL. *Albains*. || XVIe s. Aubains sont estrangers qui sont venus s'habituer en ce royaume, ou qui, en estant natifs, s'en sont volontairement estrangés : et tous ceux qui, estant nés estrangers hors le royaume, y auroient acquis des biens par succession ou autrement, LOYSEL, 67. Le serf just[iciable] succede à son seigneur par faute de parens, comme le roy aux aubains, ID. 348.

— ÉTYM. Bas-lat. *albanus*, *aubanus*, *aubena*. Mot qui a beaucoup exercé les étymologistes. Cujas le tire du latin *advena*, étranger; Nicot, de l'ancien français *hober*, qui signifie remuer, déplacer; Loisel, d'*alibi natus*, né ailleurs; Caseneuve et du Cange, de *Albanus*, nom des habitants de l'Albanie (Écosse); attendu, disent-ils, que ce peuple est très-voyageur; Grimm le fait venir de l'ancien allemand *panzo*, auquel il attribue la signification d'habitant et de *eli*, ailleurs, *alienigena*. Diez conjecture un adjectif formé de *alibi*, comme *prochain* de *proche*. Cette dernière étymologie est vraisemblable; cependant il y a, dans le bas latin, *albaranus* et *albarraneus*, formes qui se trouvent dans des documents espagnols; et en effet l'espagnol a conservé *albarran*, nom que l'on donne aux garçons qui n'ont point de domicile, sans feu ni lieu; *albarraneo*, forain, étranger; *albarrania*, état de garçon, célibat; de la sorte, si l'on pouvait rendre compte de la disparition de l'*r*, le bas latin *albanus* et le français *aubain* viendraient de *albarran*, qui conduit à l'arabe *al*, le, et *barrayyoun*, étranger, forain; mais cette disparition n'est justifiée par rien. Il y a aussi, dans l'ancien français, *aubain*, sorte d'oiseau : Et tout aussi comme l'aloe Fuit le mousket et l'esprevier Plus que l'aubain.... PH. MOUSKES, ms. p. 186, dans LACURNE STE-PALAYE; mais cet *aubain*, qui vient sans doute de *albus*, blanc, ne paraît avoir rien de commun avec l'autre *aubain*.

† **AUBAINAGE** (ô-bè-na-j'), *s. m.* Droit d'aubaine.

— ÉTYM. *Aubain*.

AUBAINE (ô-bè-n'), *s. f.* || 1° Succession aux biens d'un aubain, d'un étranger non naturalisé. Droit d'aubaine, droit en vertu duquel le souverain recueille la succession de l'étranger qui meurt dans ses États. Un ange sur un champ prétendant droit d'aubaine, BOIL. *Sat.* VIII. Dans ce temps-là s'établirent les droits insensés d'aubaine et de naufrage, MONTESQ. *Esp.* XXI, 17. || 2° Fig. et familièrement, tout avantage inattendu. C'est là pour vous une bonne aubaine. Mais ici point d'aubaine, ou si j'en ai quelqu'une, C'est de coups, LA FONT. *Fab.* VI, 11.

— ÉTYM. *Aubain*.

1. **AUBE** (ô-b'), *s. f.* || 1° Premier blanchissement de l'horizon, au point du jour. L'aube du jour, l'aube matinale ou simplement l'aube. Et du temple déjà l'aube blanchit le faîte, RAC. *Athal.* I, 1. || Terme de pêche. Sardines d'aube, sardines que l'on prend à la pêche du matin. || L'aube des mouches, l'heure de midi. || 2° Terme de marine. Le temps qui s'écoule entre le souper de l'équipage et le moment où se prend le premier quart.

— HIST. XIe s. Par main [matin] en l'albe, si com li jurz esclaire, *Ch. de Rol.* LII. || XIIe s. En mer se mettent quand l'aube est esclarée, *Ronc.* p. 118. Peu ai-je eü, En la chambre [de ma dame], de joie; Trop m'a neu nui L'aube qui me guerroie, *Romancero*, p. 68. Si cume la clarted de l'albe est bele et clere, quant li soleilz lieved par matin, *Rois*, 241. || XIIIe s. Devant l'aube aparant, ainsqu'il fut ajourné, *Berte*, XV. Renart commence à apeler [le loup], Qu'ileuques ne volt plus ester, Que jà estoit l'aube crevée, *Ren.* 1175. Tu ies.... Aube qui le jor nos amainne, RUTEB. II, 13. Aussi comme l'aube du jour aparoit, nous nous atirames [préparâmes] de touz poins, JOINV. 224. || XVe s. À l'aube du jour, FROISS. I, I, 150. || XVIe s. Dès l'aube du jour, AMYOT, *Comment refrén. la colère*, 41. Au tiers jour, à l'aube des mouches, nous apparut une isle triangulaire, RABEL. *Pant.* IV, 9.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *alba;* portug. *alva;* ital. *alba;* de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

2. **AUBE** (ô-b'), *s. f.* Long vêtement de toile blanche que portent les prêtres dans les cérémonies. L'aube offre de douces consonnances avec les idées religieuses, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 2.

— HIST. XIIe s. Dunc s'esteit desparé de l'aube senz delai; En chape e en surpliz remist [resta].... *Th. le mart.* 37. || XIIIe s. Et puis après, l'aube qui est purement blanche, qui senefie virginité, *Chr. de Rains*, p. 104. De la cité s'en ist l'eschiele de clergie [la troupe des clercs], Revestu de lor aube, bien paré et haubergie, *Ch. d'Ant.* VIII, 109.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *alba;* de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

3. **AUBE** (ô-b'), *s. f.* Planche fixée à la circonférence d'une roue de moulin à eau, et sur laquelle s'exerce l'action du liquide. || Les roues des bateaux à vapeur ont aussi des aubes appelées à tort ailes, palettes, vannes.

— HIST. XIIIe s. Cil qui le tient à louage [le moulin], doit livrer quevilles, fusaux, aubes et teles choses menues, BEAUM. XXXVIII, 16. Se li mestre qui gardent le mestier trouvent œvre mauvaise, c'est à savoir aube, il doivent le aube faire taillier hors [illegible], *Liv. des mét.* 215. Nuz qui soient bon et loial à faire leur mestier, c'est à savoir de faire œvre de chasne sans aube, de perier, d'alier et d'erble, *ib.* 103.

— ÉTYM. *Aube*, en ancien français, veut dire bois blanc; de là le nom des *aubes* de moulin, qui sont en bois blanc; de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

AUBÉPINE (ô-bè-pi-n'), *s. f.* Arbrisseau épineux qui produit de petites fleurs blanches et dont les baies sont astringentes (*mespilus oxyacantha, L.*). Et tout renaît, et de l'aubépine J'ai vu l'abeille accourir à ses fleurs, BÉRANG. *Malade*.

— HIST. XIIe s. Car sor chascun [il] fist croistre un aubespin, *Ronc.* p. 155. De vers aillors espines à faire un feu ardant, *ib.* p. 199. || XIIIe s. C'est cortil fut moult très bien clos De piez de chesne aguz et gros; Hordez estoit d'aubes espines, *Ren.* 1291. || XVe s. Et estoie sous un buisson Que nous appellons aube-espine, FROISS. *Espinette am.* || XVIe s. D'autant que plus plaisent les blanches roses, Que l'aubespin.... MAROT, I, 220. Aubespins, et autres arbrisseaux, portans bons fruits pour la nourriture des oiseaux, PALISSY, 74. Cannes ou roseaux, aubespine, joncs.... PARÉ, XXIV, 21. Contraindre par l'enter un aubespin de produire des poires, O. DE SERRES, 656. Entant le greffe de l'aubespin blanc sur le tronc du coignier, de ce mariage sort un fruit nommé arzeirole, ID. 691. Les plus utiles plantes pour les haies sont les aubespins blancs ou espine blanche, ID. 742.

— ÉTYM. Bourguig. *aibôpin;* picard, *nobépine;* Berry, *cheaupin, chaupin, aubepin, abeaupin, albaupin;* wallon, *aubispène*, épine-vinette; provenç. *albespin;* de *aube* pour *albe*, de *albus*, blanc (voy. ALBUM), et *épine*. *Aubépin*, qui se trouve dans les patois, a été employé par DESPORT., *Stances :* Naguere vert, sain et puissant, Comme un aubespin florissant. Dans le picard, *nobépine* est pour *noble épine*, nom qu'a porté aussi l'*aubépine*.

AUBÈRE (ô-bè-r'). || 1° *Adj.* Cheval, jument aubère, cheval, jument dont le corps est recouvert d'un mélange de poils rouges et de poils blancs, la crinière et la queue étant de même couleur ou de nuance plus claire. || 2° *S. m.* Robe d'un cheval aubère. L'aubère clair; l'aubère rougeâtre.

— ÉTYM. Ce mot est sans doute formé de *albus*, blanc, et signifie, à l'aide de sa terminaison, blanchâtre, grisâtre.

1. **AUBERGE** (ô-bèr-j'), *s. f.* Maison où on loge et nourrit les voyageurs pour de l'argent. Descendre, coucher à l'auberge. || Fig. L'auberge enfin de l'hyménée Lui [à la discorde] fut pour maison assignée, LA FONT. *Fab.* VI, 20. || Familièrement. Tenir auberge, recevoir tout le monde à sa table. || Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge, aller y dîner souvent et sans invitation. || À Malte, l'hôtel de chaque langue portait le nom d'auberge, parce que les chevaliers s'y assemblaient et y mangeaient ordinairement.

— HIST. XIe s. Guenes li quens est venus as herberges [logis], *Ch. de Rol.* LIII. Li emperere a prise sa herberge, *ib.* CLXXVIII. || XVe s. Item, que l'ost puisse surprendre ses ennemis en prenant leur repast, ou de nuit en leur hebarges, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 33.

— ÉTYM. Provenç. *alberc*, demeure, logement, *alberga*, *alberja*, baraque; espagn. *albergue;* ital. *albergo*. Ce mot, écrit aussi *herberge*, a même origine que *héberger* (voy. ce mot).

† 2. **AUBERGE** (ô-bèr-j'), *s. f.* Voy. ALBERGE.

AUBERGINE (ô-bèr-ji-n'), *s. f.* Espèce de morelle, dont le fruit ovoïde ou allongé en forme de concombre, est blanc-violet, jaune ou rougeâtre. || Le fruit même qui se mange cuit de diverses façons.

— ÉTYM. Diminutif de *auberge* 2.

AUBERGISTE (ô-bèr-ji-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tient auberge.

— ÉTYM. *Auberge*.

† **AUBERON** (ô-be-ron), *s. m.* Terme de serrurier. Petit morceau de fer au travers duquel passe le pêne d'une serrure.

† **AUBERONNIÈRE** (ô-be-ro-niè-r'), *s. f.* Pièce de fer sur laquelle sont rivés des auberons.

† **AUBERT** (ô-bèr), *adj.* Mauvaise orthographe quelquefois employée pour AUBÈRE.

† **AUBETTE** ou **AUBÈTE** (ô-bè-t'), *s. f.* Terme d'administration militaire. Bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre.

— ÉTYM. Diminutif de *aube* 1, à cause que l'on va d'ordinaire à l'ordre de bon matin.

† **AUBE VIGNE** (ô-be-vi-gn'), *s. f.* Sorte de clématite (*clematis vitalba, L.*).

— ÉTYM. *Aube*, de *albus*, blanc, et *vigne*.

AUBIER (ô-bié), *s. m.* Terme de jardinage. Couches les plus superficielles du bois dans les arbres dicotylédonés, celles qui sont entre l'écorce et le liber. L'aubier est plus pesant et plus solide dans les vieux que dans les jeunes arbres, *Buff. Exp. sur les végét.* 1er *mém.* Il faut à peu près douze ou quinze ans, dans les meilleurs terrains, pour transformer l'aubier en bois parfait, ID. 2e *mém.* Un rameau d'un arbre est moins âgé que sa tige, et son aubier que son tronc, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.* || Aubier faux ou double aubier, défaut du bois, consistant en ce que deux couches d'aubier sont séparées par une couche de bois parfait. || Aubier se dit quelquefois, mais à tort, pour obier (voy. ce mot).

— ÉTYM. Berry, *aubier*, saule; provenç. *albar;* de *albarius*, à cause de la blancheur de cette couche de bois, de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

AUBIFOIN (ô-bi-foin), *s. m.* Nom vulgaire de la centaurée bleue.

— HIST. XVIe s. [Les guerets] Qui n'ont rendu sinon, en lieu de bons espics, Qu'yvraie, qu'aubifoin, que ponceaux inutils! RONS. *Berg. Églogue* 1.

— ÉTYM. Norm. *aubouffin*. Origine inconnue. On le nomme aussi *aubiton*.

AUBIN (ô-bin), *s. m.* Terme de manége. Allure défectueuse du cheval, qui résulte de l'âge ou de la fatigue, et dans laquelle, galopant encore du devant, il ne peut que trotter du train de derrière. || Anciennement, le cheval lui-même.

— HIST. XVe s. La duchesse d'Autriche chevauchoit un hobin ardant; il la fit cheoir, COMM. VI, 7.

— ÉTYM. Ital. *ubino*, espèce de cheval; de l'anglais *hobby*. Ce mot, mieux écrit jadis *hobin*, signifiait un cheval ayant une allure particulière.

1. **AUBINER** (ô-bi-né), *v. n.* Terme de manége. Aller l'aubin.

— ÉTYM. *Aubin*.

2. † **AUBINER** (ô-bi-né), *v. n.* Terme d'horticulture. Faire aubiner des boutures de vigne, les mettre dans des rigoles qu'on recouvre de terre, afin qu'elles prennent racine; après quoi, on les transplante où l'on veut.

† **AUBITON**, *s. m.* Nom vulgaire de l'aubifoin.

† **AUBOUR** (ô-bour), *s. m.* || 1° Aubier. Peu usité en ce sens. || En termes de marine, portion du bois qui n'est pas parvenue à sa maturité, et que les charpentiers retranchent des pièces comme susceptible d'une prompte corruption. || 2° Aubour, et, à tort, aubours, sorte d'arbre. Cytise aubour (*cytisus laburnum, L.*).

— HIST. XIIe s. Ne lui vaut pas une feuille d'aubor, *Roncisv.* p. 140. Arc d'aubour [il] porte et sajetes d'acier.—Il prend son arc d'aubour, si le tendi, *Roman de Garin*, dans DU CANGE, *arcus*. || XVIe s. Le bois est choisi sain et entier du cœur de l'arbre, sans aucun aubour, O. DE SERRES, 764.

— ÉTYM. Wallon, *âbon*, aubier; provenç. *alborn;* espagn. *alborno;* d'*alburnum*, bois blanc, de *albus*, blanc (voy. ALBUM).

† **AUBRIER** (ô-bri-é), *s. m.* L'un des noms du hobereau, oiseau de proie.

— ÉTYM. Bas-latin, *hoberarius* (voy. HOBEREAU).

† **AUCHE** (ô-ch'), *s. f.* Cavité percée dans la tête du mouton destiné à façonner les têtes des épingles. On dit aussi têtine.

AUCUN, UNE (ô-kun, ku-n'; l'*n* se lie, aucun ami, dites : ô-ku-n ami; plusieurs prononcent ô-kun-n ami, liant, mais conservant la nasalité. Aucun conserve sa nasalité même devant une voyelle, s'il n'est pas suivi immédiatement d'un mot auquel il se rapporte; je n'en veux aucun à ma suite, dites : ô-kun, et non ô-ku-n à ma suite; au pluriel, l'*s* se lie; aucuns amis, dites ô-kun-z amis), *adj.* || 1° Quelque. Avez-vous entendu aucun discours qui vous fît croire...? Ont-ils dans notre armée aucun commandement? CORN. *Sert.* I, 2. Non que pour moi, sans vous, ce trône ait aucun charme, ID. *Othon*, IV, 1. || Aucun, au sens de quelque, s'emploie très-bien dans les phrases dubitatives ou in-

terrogatives, mais autrement c'est un archaïsme; ici par exemple : Aucuns des vins sont approuvés, LA FONT. *Cas.* || **2°** Il s'emploie comme pronom indéfini, dans le sens de quelqu'un. Je ne crois pas qu'aucun puisse y parvenir. Ce que pour lui mon bras chaque jour exécute, Me défend de penser qu'aucun me le dispute. CORN. *Cid*, I, 1. || *Au plur.* quelques-uns, en style de palais et en style marotique ou familier. Ce fait est raconté par aucuns. Phèdre était si succinct qu'aucuns l'en ont blâmé, LA FONT. *Fab.* VI, 1. A pas un d'eux elle [couronne] ne convenait, Plusieurs avaient la tête trop menue, Aucuns trop grosse, aucuns même cornue, ID. *ib.* VI, 6. Aucuns ont assuré comme chose constante, LA FONT. *Fiancée.* Aucuns disent, et je n'ai pas de peine à le croire, que.... P. L. COUR. I, 102. Pour Gabrielle, en son apoplexie, Aucuns diront qu'elle parle longtemps, VOLT. *Stances*, 17. || **3°** Aucun, aucune, *adj.* avec une négation ou la préposition *sans*, pas un. Aucun physicien n'ignore que.... Aucun d'eux n'assouvit la soif qui me dévore, L. RAC. *Relig.* ch. II. Aucun de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épopée, VOLT. *Essai s. la poésie ép.* ch. IX. Elle eût beaucoup mieux fait De passer son chemin sans dire aucune chose, LA FONT. *Fab.* X, 3. Aucun de nous ne serait téméraire Jusqu'à s'imaginer qu'il eût l'heur de vous plaire, CORN. *Rod.* IV, 1. Sans violence aucune J'aurais vu Nicanor épouser Rodogune, ID. *ib.* II, 2. Sans réserve aucune, MOL. *Sgan.* sc. 7. Sans me nommer pourtant en aucune manière, Ni faire aucun semblant que je serai derrière, MOL. *Éc. des f.* IV, 9. Et vous n'avez pas lieu d'en prendre aucun soupçon, ID. *l'Étour.* I, 4. || Ne.... aucun.... que, signifiant pas un, si ce n'est. N'ayant aucun emploi qu'à passer une vie douce et innocente, DESC. *Méth.* Cette tournure est élégante. || *Au plur.* C'est une petite ville qui n'est divisée en aucuns partis, LA BRUY. 5. N'ayant aucuns soins ni passions qui me troublassent, DESC. *Méth.* II, 1. J'ai vu beaucoup d'hymens, aucuns d'eux ne me tentent, LA FONT. *Fab.* VII, 2. Je ne me mêlai plus d'aucunes affaires, MONTESQ. *Lett. p.* 8. Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, Protée à qui le ciel père de la fortune Ne cache aucuns secrets, J. B. ROUSS. *Od.* I, liv. III. Le parlement défendit en même temps qu'on prît aucuns deniers dans les recettes publiques pour les soudoyer, VOLT. *S. de Louis XIV*, 5. La république n'avait ni aucunes troupes régulières aguerries, ni aucun officier expérimenté, ID. *S. de Louis XV*, 21. Aucuns tourments n'ont pu empêcher les martyrs de la confesser [la religion], PASC. *Pens.* part. II, art. 4. Ne se permettre aucunes démarches que celles qui peuvent compatir avec l'usage de ce sacrement adorable, MASS. *Confér. Commun.* Je ne me satisfais d'aucunes conjectures, CORN. *Hor.* I, 1. Et quand nous n'en craindrons aucuns ordres sinistres, ID. *Sertor.* IV, 3. Aucuns ordres ni soins n'ont pu le secourir, ID. *Pomp.* V, 3. Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui, RAC. *Phèd.* I, 1. Ils sont à leur tour usés sur tous les plaisirs, par cela même qu'ils ne leur coûtent aucunes peines, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences.... ANQUET. *Ligue*, III, 330. Je n'ose faire aucuns projets, VOLT. *Microm.* chap. 2. Rome n'imposant aucunes lois générales, MONTESQ. *Rom.* 74. Des gens qui n'ont aucuns besoins, puisque le prince y pourvoit, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 25. Jamais sans doute aucunes larmes N'obscurciront pour eux [mes frères les hommes] le ciel, LAMART. *Harm.* I, 9. Il ne garda aucunes mesures, BOSS. *Var.* 7. Cet homme [Améric Vespuce] ne méritait certainement aucuns honneurs, VOLT. *Mœurs*, 145. || Aucun pris absolument et elliptiquement, avec le sens négatif. Y avait-il là quelqu'un de vos amis? Aucun; c'est-à-dire il n'y en avait aucun. || **4°** Aucun, aucune, pris comme pronom indéfini, avec une négation, dans le sens de pas un. Que chacun se retire et qu'aucun n'entre ici, CORN. *Cinna*, II, 1. On entreprend assez, mais aucun n'exécute, ID. *ib.* Par les peines d'un autre aucun ne s'intimide, ID. *ib.* IV, 4. Jusques ici, madame, aucun ne met en doute Les longs et grands travaux que notre amour vous coûte, ID. *Rodog.* II, 3. Aucun n'ose pousser l'histoire plus avant, ID. *Héracl.* II, 1. Martian.... à ce nom aucun ne veut répondre, ID. *ib.* II, 1. Faites observer qu'aucun ne nous écoute, ROTR. *Bélis.* IV, 2. Qu'aucun par un zèle imprudent, Ne sorte avant le temps et ne se précipite, RAC. *Athal.* IV, 1. Aucun ne m'encourage ou ne m'arrache au crime, VOLT. *M. de Cés.* III, 2. Aucun n'est prophète chez soi, LA FONT. *Fab.* VIII, 26. Deux jours s'étaient passés sans qu'aucun vînt au puits, ID. *ib.* XI, 6.

— REM. **1.** Quelques personnes doutent si aucun, aucune, avec la négation, peuvent être employés au pluriel. Il est plus ordinaire de mettre le singulier; mais comme rien n'empêche de nier la pluralité aussi bien qu'on nie l'unité, rien non plus ne peut faire condamner les phrases où *aucun* est au pluriel. On voit par les exemples que les meilleurs auteurs, en prose comme en vers, se sont servis d'aucun au pluriel. Cet emploi est donc pleinement légitime. || **2.** Il n'a eu dans toute sa vie aucun moment d'assuré. Dans cette phrase de Fénelon, *de* est un gallicisme. Ce *de* se met très-bien quand *en* est joint à *aucun;* on dira en parlant de livres, de tableaux : il n'y en a aucun de relié; il n'y en a aucun d'encadré. Mais, hors de là, il ne faut pas, généralement parlant, mettre ce *de* devant l'adjectif : il n'a aucun livre relié ; aucun tableau encadré. || **3.** Il ne faut pas mettre *pas* ou *point* avec *aucun* et dire : je n'ai pas aucun livre. Cependant, quand *pas* ou *point* est éloigné d'*aucun*, cette construction est admissible. C'est de ne pas laisser naître aucun vide dans l'esprit, PASC. *Amour.* || **4.** Aucun se construit très-bien avec *plus*, *jamais*. Je n'ai jamais fait aucun mal, FÉN. *Tél.* XVIII. Mais je n'ai plus, madame, aucun combat à faire, CORN. *D. San.* IV, 5. || **5.** D'aucuns, d'aucunes, quelques-uns, quelques-unes. Archaïsme qui n'est plus guère en usage. Il y en a d'aucunes qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte de leurs parents, MOL. *Malade imag.* II, 1. || **6.** Les aucuns, quelques-uns. .... Ils tombèrent enfin Sur ce qu'on dit de la vertu secrète De certains mots, caractères, brevets, Dont les aucuns ont de très-bons effets, LAFONT. *St-Julien.* Cette locution a tout à fait vieilli. || **7.** On verra, par l'étymologie et par l'historique, que *aucun* a essentiellement un sens affirmatif; que le sens négatif ne lui vient que par son adjonction avec la négation *ne;* et que, si la fréquence de cette adjonction a altéré la netteté de la signification primitive, elle ne l'a pas détruite en fait, et surtout ne doit pas la faire perdre de vue.

— HIST. XIe s. E se alquens meist main.... *Lois de Guill.* 1. || XIIe s. Aucuns messages [messagers] n'a li quens [comte] aparlés, *Ronc.* p. 19. Faites venir alcun [quelque] demonstrement, *ib.* p. 173. Je servirai à [selon] mon pouvoir tous dis, Tant que j'aurai vers ma dame trouvé Aucun confort des maus où cil [mon cœur] m'a mis, LE COMTE D'ANJOU, *Romancero*, p. 123. Ains se porpensera li rois aucune fie, Qu'il de vous ait la force, le pooir et l'aïe, *Sax.* XXXII. || XIIIe s. Car gent i ot à grant plenté, Ki portent haces et maçues, Et li alqunt espées nues, *Lai de Melion.* Et s'à eus ne poés aler, Faites i par aucun parler, Qui soit messagiers convenables, *la Rose*, 7528. Li aucun des homes si voelent dire, que que se uns de lor homes.... BEAUM. X, 9. || XIVe s. Il traitte oppinions aucunes sensibles de felicité, ORESME, *Eth.* V, 9. || XVe s. Si elle pouvoit trouver voie ou sens parquoi elle pust avoir aucune compagnie de gens d'armes, FROISS. I, I, 9. Les bourgeois de la ville s'en vinrent à l'une des portes et demanderent le seigneur de Mauny, ou aucun grand seigneur de l'ost à qui ils pussent parler, ID. I, I, 237. Et s'en allerent les aucuns par les grands rues, ID. II, II, 56. Les aucuns [Isabelle] prioit; aux autres promettoit ou donnoit or, ID. I, I, 8. Si en devenoient les aucuns, qui se feroient maistres par dessus les autres, si riches que c'estoit merveille, ID. I, I, 325. D'aucuns qui avoient premier loué le voyage, le blasmoient, COMM. VII, 7. Aucuns ont voulu dire que.... ID. I, 3. Et ouyrent les aucuns messe en attendant le jour, ID. I, 9. Et portoit ledit conte honneur à tous, aussi devoit bien faire à d'aucuns et à tous, ID. I, 9. Ils osterent le corpus Domini, et aucun [quelque] autre reliquaire qui là estoit, LOUIS XI, *Nouv.* XXXII. Il estoit bien venu des femmes de bas estat, et aussi des aucunes des plus grandes de Rome, *ib.* XLV. || XVIe s. Les aulcuns dysoient que.... les aultres.... RAB. *Pant.* II, 2. Les aulcunes d'entre elles disoyent.... ID. *ib.* Partant de Poictiers avecques aulcuns de ses compaignons, passarent par Legugé, ID. *ib.* II, 5. Elle estoyt tant grosse que, par engin aulcun, ne la povoyt on mettre seullement hors terre, ID. *ib.* II, 7. Voz roys guarissent d'aulcunes maladies par seule apposition des mains, ID. *ib.* V, 20. Je ne m'y suis proposé aucune fin, que domestique et privée, MONT. *Au lecteur*, p. XI. Aulcuns en prinrent argument que.... ID. I, 7. Nous dirons d'aulcuns ouvrages qu'ils puent l'huyle, ID. I, 41. Il ne se faict aucun proufit qu'au dommage d'aultruy, ID. I, 104. Il y en a aulcuns qui, à faulses enseignes, usurpent le nom d'historiens, AMYOT, *Préf.* XII, 39.

— ÉTYM. Provenç. *alcun;* espagn. *alguno;* portug. *algum;* ital. *alcuno;* de *aliquis* (voy. ALIQUOTE), et *unus*, un (voy. UN). Diez observe qu'il serait possible que les anciennes formes *alcon*, *alquen*, fussent composées non pas d'*aliquis unus*, mais de *aliquis homo.* Palsgrave, p. 57, remarque que, bien qu'on écrivît aulcun, on prononçait aucun.

† **AUCUNEFOIS** (ô-ku-ne-foi) ou **AUCUNESFOIS**, *adv.* Quelquefois. Aucunesfois des chiens il suit la voix confuse, RACAN, *Pastorale.* || Vieux.

— HIST. XVe s. Aucuneffois à l'ung, et aucuneffois à l'autre, COMM. I, 3. || XVIe s. Voyant que les escholiers estoyent aulcunes foys de loysir et ne sçavoient à quoy passer temps.... RAB. *Pant.* II, 5.

— ÉTYM. *Aucun* et *fois.*

AUCUNEMENT (ô-ku-ne-man), *adv.* || **1°** En quelque façon. Je ne crois pas qu'on puisse aucunement soutenir.... Est-il aucunement question de...? || Cet emploi est encore très-usité avec une phrase dubitative ou interrogative. || **2°** Jusqu'à un certain point, avec une phrase affirmative. Cet emploi a vieilli, ou bien il est terme de palais : la cour ayant aucunement égard à la demande du requérant, c'est-à-dire la cour ne rejetant ni n'admettant en totalité la demande. Ainsi il satisfait aucunement à cette règle, CORN. *Ex. de D. San.* Votre destinée Semble être aucunement à la nôtre enchaînée, ID. *Rod.* III, 4. On pourrait aucunement Souffrir ce défaut aux hommes, LA FONT. *Fabl.* IX, 1. Pour en connaître l'importance, Pour faire aucunement cadrer la pénitence, ID. *Cas.* Que dans un mot d'écrit nos pensers amoureux Nous portent chaque jour et rapportent nos vœux, Charment aucunement l'ennui de notre absence, ROTR. *Bélis.* III, 1. Par maints propos, il [Courier] aurait essayé de troubler aucunement les gens de cour dans l'antique possession où ils sont de tout temps de partager entre eux les revenus publics, P. L. COUR. I, 330. Ils avaient aucunement décliné de la piété, BOSS. *Var.* 11. || **3°** Avec une négation, en aucune façon. Cela ne modifie aucunement mon opinion. Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose, Je ne le puis souffrir aucunement, LA FONT. *Rondeau redoublé.*

— HIST. XIVe s. Puisque ceste puissance ou partie d'ame participe avecques raison, il convient dire qu'elle est racionele aucunement, ORESME, *Eth.* 32. || XVe s. Les autres voulurent aucunement demeurer, dont il fut moult courroucé, FROISS. I, I, 25. Adonc s'avisa le roi de France qu'il s'en iroit atout son ost devant Calais pour lever [faire lever] le siege, s'il pouvoit aucunement, ID. I, I, 316. Et puis s'il peut aucunement Oïr nouvelles seulement De sa doulce beauté sans per, CH. D'ORL. *Bal.* 21. || XVIe s. Je me console aulcunement : premierement, sur ce que.... MONT. I, 34. Qui ne se peult aulcunement soulager, ID. I, 71. L'opulence n'y estoit aucunement utile ne prisée, AMYOT, *Lyc.* 52. Ilz estoient encore aucunement forts pour resister à leurs ennemis, à tout le moins pour la mer, ID. *Alc.* 49. Sylla non seulement preveit sa mort, mais aussi en escrivit aucunement, ID. *Sylla*, 75. Il n'estoit avaricieux aucunement, ID. *Sylla et Lysand.* 5.

— ÉTYM. *Aucune*, et le suffixe *ment.*

AUDACE (ô-da-s'), *s. f.* || **1°** Mouvement de l'âme qui porte à des actions extraordinaires, au mépris des obstacles et des dangers. Être plein d'audace. Il eut l'audace de prendre.... Ils en sont venus à ce degré d'audace que.... Éteignit tout le feu de leur antique audace, RAC. *Athal.* I, 1. Voilà ses yeux, sa bouche, et déjà son audace, ID. *Andr.* II, 5. À la haine bientôt ils ne joignent l'audace, ID. *Baj.* I, 1. Une autre cependant a fléchi son audace [insensibilité], ID. *Phèd.* IV, 5. Le succès fut toujours un enfant de l'audace, VOLT. *Catil.* III, 5. Et l'audace impunie enfle trop un courage, CORN. *Héracl.* I, 2. Après cela, madame, excusez mon audace, ID. *Nicom.* III, 2. De vous menacer on a même l'audace, ID. *ib.* II, 3. Et dans l'un ni dans l'autre [parti], aucun n'a pris l'audace D'assassiner son chef pour monter en sa place, ID. *Sertor.* I, 1. M'aimez-vous? —Oserais-je en prendre encor l'audace? ID. *ib.* IV, 2. Il est de ces instants où l'audace est prudence, DELAV. *Vêp. sicil.* IV, 2. À ceux qui l'oppressaient [l'innocence] il ôtera l'audace, Et, sans distinction de richesse ou de race, Tous, de peur de la peine, auront peur de faillir, MALH. II, 1. || *Fig.* Aristote et Théophraste, pour excuser l'audace de ces figures [de rhétorique], BOIL. *Longin*, *Subl.* 26. || **2°** Nom que l'on donnait, du temps de Ménage, à une ganse qui servait à soutenir et à relever les bords du chapeau.

— HIST. XVe s. Sa doucour et clem[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Hist. de [illegible]

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. [illegible]; du latin *audacia*, de *audax*, qui vient de *audere*, oser (voy. [illegible]).

AUDACIEUSEMENT (ô-da-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière audacieuse. Il se jeta audacieusement au milieu des ennemis. [illegible] Il est audacieusement [illegible] [illegible] [illegible] et il était vrai, SÉV. 71, 171.

— HIST. XIVe s. [illegible] en dommage de nous et de nostre peuple, *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. [illegible] || XVe s. [illegible] de Contay qui lui dist [illegible] paroles et si audacieusement qu'il [illegible] COMM. I, 4.

— ÉTYM. *Audacieuse*, et le suffixe *ment*. *Audacement*, de l'ancienne langue, est formé non d'*audacieux*, mais d'un adjectif *audace*, répondant à l'adjectif latin *audax*.

AUDACIEUX, EUSE (ô-da-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a de l'audace, qui annonce de l'audace. Homme audacieux. Un de ces esprits remuants et audacieux, qui semblent être nés pour changer le monde, BOSS. *Reine d'Angl.* [illegible] assez audacieux Pour juger [illegible] *Fanat.* [illegible] Guillaume ont la [illegible] qui avait [illegible] des [illegible] de la Scandinavie jusqu'à Rouen, Londres et [illegible] *Cours de litt. du moyen âge*, t. I, p. [illegible] impiété surmonte Les faits les plus audacieux Et les plus [illegible] MALH. [illegible] 2° Subst. [illegible] cour adultère, qui, des [illegible] désirées, Aux plus audacieux ôtaient la liberté, MALH. VI, 24.

— ÉTYM. *Audace*, et la terminaison *eux*.

† **AU DEÇÀ** (ô de-sa). || 1° *Loc. adv.* De ce côté-ci, par opposition à au delà, qui signifie de ce côté-là. Un Français dira, en parlant du Rhin, que la France est au deçà, et l'Allemagne au delà. || 2° *Loc. prépos.* La Savoie est pour nous en deçà des Alpes. Au deçà de l'Euphrate, VOLT. *O. C.* [illegible] Rester au deçà de ses prétentions, de [illegible] mander tout ce qu'on pourrait prétendre. Les [illegible] des cures beaucoup au deçà de ce qu'ils étaient en droit de faire, FÉNEL. II, 88.

— ÉTYM. *Au* et *deçà*.

AU DEDANS (ô de-dan). || 1° *Loc. adv.* À l'intérieur. || Fig. Le glaive au dehors le poursuit, Le remords au dedans le glace, RAC. *Esth.* II, 9. La haine que les cœurs conservent au dedans, CORN. *Cid*, II, 3. || 2° *Loc. prép.* Il est au dedans de la maison.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie, mettant un trait d'union à *au-dessous*, *au-dessus*, *au-devant*, n'en met pas à *au dedans*, *au dehors*, *au delà*.

— ÉTYM. *Au* et *dedans*.

AU DEHORS (ô de-hor; l's ne se lie pas). || 1° *Loc. adv.* À l'extérieur. Formidable au dehors, méprisable au dedans. Le sénat n'est enfin qu'un amas de brigands, VOLT. *Catil.* III, 1. || Fig. C'est ainsi qu'on déguise un violent dépit, C'est ainsi qu'une feinte au dehors l'assoupit, CORN. *Rodog.* IV, 6. || 2° *Loc. prépos.* Au dehors de la maison.

— ÉTYM. *Au* et *dehors*.

AU DELÀ (ô de-la). 1° *Loc. adv.* De ce côté-là, par opposition à au deçà, qui signifie de côté-ci. Un Français dira en parlant du Rhin, l'Allemagne est au delà. || Fig. Encore plus. J'ai regagné mon argent et au delà. Mais on passe encore au delà, PASC. *Prov.* 10. || 2° *Loc. prépos.* Ma maison qui a le lac en miroir au bout du jardin, et la Savoie par delà ce lac, et les Alpes au delà de cette Savoie, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 8 janvier, 1758. || Plus loin. Il manquait à vos aventures d'avoir un amant au delà de l'Océan, VOLT. *Lett.* 10. Le gouvernement chinois montrait aux hommes, il y a tout au delà de 4000 ans, qu'on peut les régir sans les tromper, VOLT. *Ph. Ignor.* 41. Que l'on célèbre ses ouvrages Au delà des temps et des âges, Au delà de l'éternité, RAC. *Esth.* III, 9. Je te suivrai même au delà du trépas, CORN. *Rodog.* V, 3. || Fig. Des choses qui sont au delà de leurs forces, FÉN. *Tél.* XII. Il a prêché au delà de tous les plus beaux sermons qu'il ait jamais faits, SÉV. 26. Qu'appelle-t-on franchir les bornes de toute pudeur, et passer au delà de toute impudence, sinon d'imposer au père Bauny, comme une chose avérée, une si damnable doctrine? PASC. *Prov.* 15.

— ÉTYM. *Au* et *delà*.

AU-DESSOUS (ô-de-sou; l's se lie : au-dessous et [illegible]). 1° *Loc. adv.* Plus bas. [illegible] la citadelle est sur la hauteur, et la ville au-dessous. Il est bien au-dessous. [illegible] || 2° *Loc. prépos.* Le thermomètre est à trois degrés au-dessous de zéro. Des enfants au-dessous de dix ans. || Fig. [illegible] de gens au-dessous de lui en mérite que [illegible] SÉV. 204. Il tient à [illegible] au-dessous de lui, CORN. *Pomp.* III, 2. Il n'est au-dessous d'aucun chrétien de [illegible] *Nouv. mont.* 7. Cet homme [illegible] de Moïse, ID. *Hist.* II, 5. Mon âme est au-dessus [illegible] VOLT. *Orph.* III, 3. [illegible] se dit d'un négociant, d'un banquier, etc. qui est gêné et menacé de faillite.

— ÉTYM. *Au* et *dessous*.

AU-DESSUS (ô de-su; l's se lie : au-dessus et en [illegible]). 1° *Loc. adv.* Plus haut, supérieurement. Par rapport au cours de la Seine, [illegible] est au-dessous, et Paris est au-dessus. 2° *Loc. prépos.* [illegible] au-dessus de zéro. Au-dessus de Paris, en amont. Les enfants au-dessus de sept ans. [illegible] au-dessus des plus fières [illegible] *Cid*, II, 1. Votre vertu, madame, est au-dessus du crime, ID. *Nicom.* III, 8. Je suis trop au-dessus de cette indignité, ID. *Héracl.* III, 2. Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime, ID. *Hor.* V, 3. [illegible] Et de pareils aussi sont au-dessus des lois, ID. *ib.* V, 3. Dont le bonheur semblait au-dessus du revers, ID. *Pomp.* II, 2. [illegible] de grandeur d'âme est au-dessus [illegible] V, 7. Pour vous mettre au-dessus de tous les bernements, MOL. *Éc. des mar.* [illegible] au-dessus d'une telle faiblesse, ID. *F. sav.* I, 2. Pour se mettre au-dessus de la critique [illegible] *Tél.* XII. Elle vous élevait au-dessus de votre père, ID. *Tél.* IV. Ne cherchez point [illegible] qui sont au-dessus de vous [hors de votre portée], ID. III, 111. Elle se met au-dessus de tous ces petits bruits, HAMILT. *Gramm.* 6. Pour qu'il les [illegible] au-dessus de leurs ennemis, BOSS. *Hist.* II, 11. Fabius se mettant au-dessus des bruits populaires, ID. *Hist.* I, 8. M. Jurieu s'est mis au-dessus de tout [illegible] *Avert.* 6. Elles sont au-dessus de tous les reproches, SÉV. 452. Ce que je sens est au-dessus des [illegible] ID. 521. Venir au-dessus de..., venir à bout de.... La seconde commère Vint au-dessus de ce qu'elle entreprit, LA FONT. *Gag.* || Familièrement. On [illegible] au-dessus des yeux, on n'y tient pas. [illegible]

— HIST. XIIe s. De mes [illegible] au-dessus, [illegible] *Couci*, p. 125.

— ÉTYM. *Au* et *dessus*.

AU-DEVANT (ô de-van). 1° *Loc. adv.* Dans une situation antérieure. Les voyageurs voulaient atteindre la colline; mais un marais était au-devant. || À la rencontre. Le cortége venait; la foule se porta au-devant. Les Juifs lui coururent au-devant, VOLT. *Phil.* V, 234. || Fig. Vous courez au-devant avec tant de [illegible] ID. *D.San.* V, 5. || 2° *Loc. prépos.* Le fleuve est au-devant de la ville. || À la rencontre. Ah! cher Narcisse, cours au-devant de ton maître, RAC. *Brit.* II, 5. || En avant de.... Jusqu'au-devant des murs je cours le recevoir, CORN. *Poly.* I, 4. || Fig. Je me jette au-devant du coup qui t'assassine, CORN. *Pomp.* IV, 4. Tous coururent au-devant de leurs fers, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. On va pour vous au-devant de la sollicitation, LABRUY. 9.

— HIST. XVe s. Bien vous pourra d'aucun endroit Venir à vous à l'audevant; Alez-vous en toujours avant, *Résurr. de N. S. J. C.*

— ÉTYM. *Au* et *devant*.

† **AUDIEN, IENNE** (ô-dien, die-n'), *s. m.* et *f.* Hérétiques qui prétendaient que Dieu avait des formes humaines; et que les ténèbres, le feu et l'eau n'avaient point de commencement.

— ÉTYM. *Audeus*, auteur de cette secte, en 338 de l'ère chrétienne.

AUDIENCE (ô-di-an-s'), *s. f.* || 1° Attention que l'on donne à celui qui parle. J'ai toujours donné audience à tous les avis. Je n'ai pu gagner un moment d'audience, CORN. *Cid*, V, 7. Le monarque qui nous honore de son audience, BOSS. *Prov.* 2. Cette matière est digne de l'audience que nous donne Votre Majesté, ID. *Par. de Dieu*, 1. À la facile audience de ce sage magistrat et par la tranquillité de son favorable visage, une âme agitée se calmait, ID. *le Tellier*. Je vous donne audience, MOL. *le Dép.* II, 7. Je vous demande un moment d'audience, ID. *G. Dand.* II, 8. [illegible] une atteinte mortelle, C'est lors [illegible] sa raison D'une audience [illegible] *D. Garc.* II, 1. Il faut [illegible] qu'on fournit l'art [illegible] de l'assistance, P. L. COUR. I, 222. Soudain Potier se lève et demande audience [illegible] *Henr.* VI. César, les sénateurs attendent audience, ID. *M. de César*, I, 2. || 2° Réception [illegible] Ils obtinrent audience du prince. Solliciter une audience particulière. Demander audience. Refuser audience. Une audience de congé. Dans les audiences vulgaires, l'un, toujours précipité vous trouble l'esprit; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous ferme le cœur, BOSS. *le Tellier*. Le roi donne audience à l'ambassadeur de Hollande, SÉV. 109. L'ambassadeur romain me demande audience, CORN. *Nicom.* II, 2. En public, à mon heure, on me donne audience, RAC. *Brit.* I, 1. Il avait obtenu de Mlle Stwart une audience, HAMILT. *Gramm.* 7. || Fig. Elle donnait audience aux regards du duc d'York, HAMILT. *Gramm.* 8. || 3° Séance d'un tribunal. Jour d'audience. À la troisième audience. Tenir audience. Lever l'audience. Salle d'audience. Pour vous seuls l'audience se donne, RAC. *Plaid.* III, 4. || Audience solennelle, se dit des tribunaux supérieurs, séant en grand costume, soit pour le jugement de certaines causes, soit pour la réception des magistrats, soit pour la rentrée des tribunaux. || Par extension, le tribunal même. Des audiences qui sont à peu près ce que sont nos parlements, étaient établies, VOLT. *Mœurs*, 148. || Le lieu où se tient l'audience. La police de l'audience appartient au juge. || 4° Par extension et collectivement, ceux à qui on donne audience ou qui assistent à une audience. Un prince aussi grand d'ailleurs que celui qui honore cette audience, BOSS. *Anne de Gonz.* Il est très-vraisemblable que Cléopatre parlait souvent dans ce goût, mais ce n'est point cette indécence qu'il faut représenter devant une audience respectable, VOLT. *Ép. dédic. de Zadig.* || 5° Nom que les Espagnols donnaient à leurs cours souveraines de justice, dans les Indes occidentales. La division géographique d'une partie de ce pays se faisait par audiences.

— HIST. XIIe s. Car al rei d'Engleterre truis jo [je trouve] si grant bobance, Qu'il ne m'en volt oïr n'en conseil, n'en oiance, *Th. le mart.* 104. || XIIIe s. Et dist en audience à Romme, Quant il, por condampner ung homme, Fu requis de la mort escrire.... *la Rose*, 6597. Il fleütera nos paroles Par quarrefours et par escoles, Selonc le langage de France, Par tout le regne en audience, *ib.* 10680. Forment neïs [même] maugré m'en sai De tant qu'onques le me pensai, Et qu'audience li donné, *ib.* 10399. À la cort Noble le Lion Tient on les plés et les oiances De mortex [mortelles] guerres et de tences; Là nos irons de lui clamer, *Ren.* 737. || XIVe s. Seigneur, dit un Juïf, à qui on ot donné Audience de dire ce qu'il orent visé, *Guescl.* 8661. Quant li consulz furent devant le peuple, l'en leur a demandé en audience quelle seroit leur voulenté, BERCHEURE, fo 72, *recto*. || XVIe s. Nous ne voulons point pour cela que leur raison n'ait point d'audience, jusques à ce que nous l'aurons refutée, CALV. *Inst.* 229. Il demanda audience, en laquelle il suada au peuple.... AMYOT, *Flamin.* 10.

— ÉTYM. Provenç. *audiencia*, *audienza*; espagn. *audiencia*; ital. *audienzia*; du latin, *audientia*, de *audire*, ouïr (voy. ce mot). La forme primitive que donna *audientia*, est *oiance*, qui est fait comme *ouïr*; *audience* est un mot refait dès le XIIIe siècle sur le latin.

AUDIENCIER (ô-di-an-sié), *adj. m.* Huissier audiencier, huissier chargé d'appeler les causes. || Substantivement. L'audiencier. || Grand audiencier, officier de la chancellerie chargé des rapports.

— ÉTYM. Bas-latin, *audientiarius*, de *audientia* (voy. AUDIENCE).

AUDITEUR (ô-di-teur), *s. m.* || 1° Celui qui écoute. Ses auditeurs l'ont applaudi. C'est un vieux guerrier, me dit-il, qui se rend mémorable à tous ses auditeurs par la longueur de ses exploits, MONTESQ. *Lettres pers.* 48. Et content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter, ma voix n'est pas destinée à satisfaire les politiques ni les curieux, BOSS. *le Tellier*. Voilà, mon cher auditeur, ce que je viens vous répéter, MASS. *Conv.* Tremblez, mon cher auditeur, que votre cœur ne se rassure, ID. *Mort.* || Disciple. Il voyait accourir à lui des milliers d'auditeurs. || Auditeur bé-

névole, auditeur favorablement disposé. Il se dit aussi de celui qui écoute un maître sans s'astreindre à l'assiduité. || **2°** Dans l'église primitive, celui qui voulait entendre la parole de Dieu, et qui, bien que désirant devenir chrétien, n'était pas encore jugé digne du baptême, ou qui, pénitent, n'était pas jugé digne de communier. Ce pénitent veut être réconcilié; il a été postulant, auditeur, prosterné; faites-le remonter au rang des élus, CHATEAUB. *Mart.* II, 285. || **3°** Officier de judicature qui assiste aux audiences, mais qui n'a pas voix délibérative. Un auditeur. || *Adj.* Un juge, un conseiller auditeur. || **4°** Titre de certaines charges, de certains emplois. Auditeur des comptes. Auditeur de la nonciature. L'abbé d'Hervault avait été longtemps auditeur de Rote avec réputation, ST-SIMON, XIV, 156. || Auditeur au conseil d'État, fonctionnaire qui est au-dessous du maître des requêtes.

— HIST. XIIe s. Ausi cum cil, ceo m'est avis, Qui vont coillant les bons espis, E ce laissent qui n'a valeir, Deivent faire li oeor, BENOÎT, II, 12667. || XIIIe s. Ou quant auditeur sunt baillié à oïr tesmoins, et il a dit y a dire s'entendemens el dit des tesmoins, BEAUM. XXXIX, 7. Si comme nous dirons u capitre des auditeurs, ID. IX, 13. Cascuns des auditeurs pot avoir son clerc por escrire ce qui est dit en l'enqueste, ID. II, 26. || XIVe s. Convient que l'ame de l'auditeur soit avant preparée par bonnes acoustumances, ORESME, *Eth.* 325. Et pour ce ung jeune homme n'est pas convenable auditeur de politiques, ID. *ib.* 1111. Li certain auditeur des tesmoins que nous avions mis ou dit Chastelet seront du tout ostez; et li prevos, selon la qualité des querelles, donra auditeurs bons et loyauls, en la presence des parties, *Ordonn. des rois*, t. I, p. 352. || XVe s. En ce temps avoit un grand clerc de science et de prudence en Avignon, docteur de lois et auditeur du palais, FROISS. III, IV, 37. || XVIe s. C'estoient deux philosophes qui avoient esté familiers et auditeurs d'Arcesilaus, AMYOT, *Philop.* 2.

— ÉTYM. Provenç. *auditor, auzidor;* de *auditor*, de *audire* (voy. OUÏR). L'ancienne forme donnée par *auditor, auditórem*, est pour le nominatif *oere*, pour le régime *oeor*, lesquels sont faits comme *ouïr; auditeur* a été refait sur *auditor* par les légistes du XIIIe siècle.

AUDITIF, IVE (ô-di-tif, ti-v'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'ouïe. Nerf auditif. Conduit auditif.

— HIST. XVIe s. La faculté sensitive est divisée en visive, auditive.... PARÉ, I, 1. Les nerfs de la cinquieme conjugaison appellés auditifs, ID. IV, 10.... Qui estoupent le conduit auditif, ID. XVI, 40.

— ÉTYM. Provenç. *auditiu;* de *audire*, ouïr (voy. ce mot).

AUDITION (ô-di-sion), *s. f.* || **1°** Action d'écouter. Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première audition. Ce compositeur nous a fait assister aux deux premières auditions de son œuvre. || **2°** Terme de procédure. L'audition des témoins, l'action d'entendre les témoins à charge et à décharge. Je fus condamné sans preuves, sans audition des témoins, P. L. COURIER, I, 149. || Audition de compte, examen d'un compte.

— HIST. XIVe s. Nous disons aucuns resguars ou visions corporeles estre delettables; aussi sont aucunes audicions ou oïr aucunes choses, ORESME, *Eth.* 304. || XVIe s. Pour bien comprendre comme se fait l'ouye, il faut considerer la fabrication de la susdite anfractuosité dont se fait l'audition, PARÉ, IV, 10.

— ÉTYM. *Auditio*, de *audire* (voy. OUÏR).

AUDITOIRE (ô-di-toi-r'), *s. m.* || **1°** Enceinte où une assemblée se réunit pour entendre des orateurs. || **2°** Lieu où l'on plaide dans les tribunaux. || **3°** Collectivement, tous ceux qui écoutent. L'auditoire éclata en sanglots. Si aujourd'hui je me vois contraint de retracer l'image de nos malheurs, je n'en ferai point d'excuses à mon auditoire, où, de quelque côté que je me tourne, tout ce qui frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable, BOSS. *le Tellier.* || **4°** Dans les anciennes églises, la nef.

— HIST. XIVe s. Trois auditoires [tribunaux] desquels on apeloit des uns aux autres, l'auditoire des eschevins, des esgardeurs, des prevoz et jurés, DU CANGE, *auditorium.* || XVIe s. Quant au theatre ou auditoire de musique destiné à ouir les jeux des musiciens, AMYOT, *Péric.* 29. Ceulx aussi qui maintenant introduisent es auditoires des mots estranges, en voulant louer ceulx qui haranguent, ID. *Comment il faut ouir*, 22.

— ÉTYM. Provenç. *auditori;* espagn. et ital. *auditorio;* d'*auditorium*, de *audire* (voy. OUÏR).

† **AUDITORAT** (ô-di-to-ra), *s. m.* Fonction d'auditeur. L'abbé de la Trémoille attrapa l'auditorat pour la France, que le cardinal de Bouillon et d'Estrées lui ménagèrent, ST-SIM. 148, 165.

— ÉTYM. *Auditeur.*

AUGE (ô-j'), *s. f.* || **1°** Pierre creuse ou pièce de bois creuse où mangent et boivent les chevaux et les bestiaux. || **2°** Vaisseau de bois dans lequel les maçons délayent leur plâtre. || **3°** En parlant du cheval, cavité extérieure de la tête, circonscrite par les ganaches, et ayant pour fond la base de la langue. || **4°** En hydraulique, roue à auges (voy. AUGET). || **5°** Terme de physique. Pile à auges, pile où les couples d'éléments, zinc et cuivre, sont placés et mastiqués dans une boîte longue, de manière à laisser entre eux des vides où l'on verse le liquide acidulé, et qu'on a comparés à des auges. || **6°** Vase placé au bout du moule où le plombier coule les tables de plomb avant de les laminer. || Auge de coffret, sorte de petite cuvette carrée, creusée dans un coffret de giberne pour contenir des cartouches. || Auge de la meule à aiguiser, boîte qui la contient. || Dans le jeu de paume, espèce de saillie qui est auprès des filets pour recevoir les balles. || Dans la marine, caisse en forme de petit coffre qui sert dans les corderies à contenir le goudron chaud, pour y tremper les fils de caret. || Dans la gravure, ustensile qui sert à recevoir l'eau-forte qu'on jette sur la planche. On dit aussi auget.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre esquelier à Paris, c'est à savoir venderes d'esqueles, de auges, fourches, peles.... *Liv. des mét.* 112. Et pour la franchise de ce qu'ils sont quite du gueit, doivent chascun, chascun an, au roy six auges pour son celier, c'est asavoir auges de deux piez de lonc, *ib.* 113. || XVIe s. Quant au vivre, quelle sobrieté y a-il? on n'engresse point autrement les porceaux en l'auge, CALV. *Instit.* 1020. Prenez fange trouvée au fond de l'auge des cousteliers ou esmouleurs, PARÉ, XVIII, 35.

— ÉTYM. *Alveus*, bassin. La formation est très-régulière, *al* se rendant, dans le passage du latin au français, par *au*, et *ve* ou *vi* par un *g* doux ou un *j*.

AUGÉE (ô-jée), *s. f.* Ce que peut contenir une auge.

— HIST. XIIIe s. Chascune pieche [pièce] de sieu [suif], quvelée ou augie, se elle poise cinq livres ou plus, doit obole de rivage, *Liv. des mét.* 303.

— ÉTYM. *Auge.*

† **AUGELOT** (ô-je-lo), *s. m.* || **1°** Terme d'agriculture. Petite fosse en forme d'auge où l'on plante la vigne. || **2°** Dans les salines, sorte d'auget à mettre le dépôt qui se forme en faisant bouillir l'eau salée.

— ÉTYM. Diminutif de *auge.*

† **AUGER** (ô-jé), *v. a.* Dans les arts et métiers, creuser en gouttière une des surfaces d'un morceau de fer plat.

— ÉTYM. *Auge.*

AUGET (ô-jè), *s. m.* || **1°** Petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux. || **2°** Extrémité de la trémie d'un moulin. || **3°** En hydraulique, auges ou, plus ordinairement, augets, espèce de seaux ou de godets placés à la circonférence d'une roue pour recevoir l'eau qui la fait mouvoir. Les roues à augets reçoivent l'eau par-dessus; les roues à aubes la reçoivent par-dessous. || **4°** Auget de mine, petit canal de planche, d'environ trois pouces de diamètre, où l'on enferme le saucisson rempli de poudre pour faire jouer la mine. || **5°** Espèce de boîte dans laquelle s'agenouillent les laveuses.

— HIST. XIVe s. Nettoiez aux poucins leur auget ou abeuvrouer, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Pour l'arquiere [archure de moulin], tremuyse, l'augelet et la mait, DU CANGE, *arquetus.*

— ÉTYM. Diminutif de *auge.*

† **AUGETTE** (ô-jè-t'), *s. f.* Vase dans lequel l'amalgameur lave le minerai qu'il vérifie.

— ÉTYM. Diminutif de *auge.*

AUGMENT (ô-gman), *s. m.* || **1°** Terme de l'ancien droit. Nom donné aux gains nuptiaux et de survie, en usage dans les pays de droit écrit. || Augment de dot, gain nuptial pris par la femme, en proportion de sa dot, sur les biens de son mari prédécédé, et aussi, augmentation de dot que la femme apporte pendant le mariage. || **2°** Terme de grammaire grecque. C'était un ε qui s'ajoutait devant certains temps des verbes grecs : si le verbe commençait par une consonne, on l'appelait augment syllabique, parce qu'il y ajoutait une syllabe; si le verbe commençait par une voyelle, cet ε bref, en se contractant avec cette voyelle initiale, la rendait longue, si elle ne l'était pas, et par conséquent l'augmentait d'un temps; on l'appelait alors augment temporel. || **3°** En termes de médecine, période d'accroissement des maladies.

— HIST. XIVe s. Homs ont l'estre comme metaux, Vie et augment des vegetaulx, Instinct et sens comme les brutes, Esprit comme ange en attributs, *Nat. à l'alch.* 80. || XVIe s. Autres medicamens sont requis au commencement qu'en l'augment, en l'augment qu'en l'estat, en l'estat qu'en la declination, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Augmentum*, de *augere*, accroître (voy. AUTEUR).

† **AUGMENTABLE** (ô-gman-ta-bl'), *adj.* Terme d'économie politique. Susceptible d'augmentation.

— ÉTYM. *Augmenter.*

† **AUGMENTATEUR, TRICE** (ô-gman-ta-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui augmente.

— HIST. XVIe s. Grand mixtionneur et augmentateur de drogues, PALISSY, 94. La faculté auctrice ou augmentatrice, PARÉ, *Introd.* 8.

— ÉTYM. *Augmenter.*

AUGMENTATIF, IVE (ô-gman-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. On donne ce nom à quelques substantifs qui, dans certaines langues, expriment leur objet comme grand ou gros; ainsi, en italien, *cavallo* signifie un cheval, et *cavallone* un grand cheval. Dans l'ancien français, la particule *par* était augmentative, et l'on disait : il est par vaillant; elle nous est restée dans la locution *par trop*

— HIST. XIVe s. Toute operacion de vie ou puissance nutritive et de puissance augmentative, ORESME, *Eth.* IX, 15. || XVIe s. La faculté naturelle est divisée en nutritive, augmentative et generative, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. *Augmenter;* provenç. *augmentatiu;* espagn. et ital *aumentativo.*

AUGMENTATION (ô-gman-ta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Action d'augmenter; le résultat de cette action. Augmentation des salaires, des prix. L'augmentation graduelle des forces du malade. J'y trouvai beaucoup de monde d'augmentation [de plus], SÉV. 99. || Absolument. Accroissement d'appointements. Cet employé a eu une augmentation. || **2°** Au trictrac, augmentation d'école, suite de l'école qu'un joueur a faite, lorsqu'il démarque mal à propos les points que son adversaire a marqués, et qu'il se les approprie.

— HIST. XIVe s. Accroissement et augmentation de la noble maison de Saint Oyn, *Lettre de Charles V*, *Bibl. des Chartes*, *4e série*, t. III, p. 426. L'augmentation du cultivement [culte] divin, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et impetrerent ces augmentations de noms, ces gens qui là estoient, et fut fait marquis qui paravant estoit comte, FROISS. I, I, 74.

— ÉTYM. *Augmenter;* provenç. *aucmentacio;* espagn. *aumentacion;* ital. *aumentazione.*

AUGMENTÉ, ÉE (ô-gman-té, tée), *part. passé.* || **1°** Fortune considérablement augmentée. Dettes augmentées par les intérêts. || **2°** En termes de musique, intervalle augmenté, intervalle naturel de deux notes rendu plus grand par l'application du dièze à la note supérieure ou du bémol à l'inférieure.

AUGMENTER (ô-gman-té), *v. a.* || **1°** Rendre plus grand, au propre et au figuré; ajouter à. Chaque année il augmente sa fortune. Cela augmentait la discorde. Vous augmenterez sa douleur. Notre défaite avait augmenté les forces et le courage des ennemis. Les habits et les équipages commencent le dérangement, la coquetterie l'augmente, le jeu l'achève, MONTESQ. *Lettres pers.* 56. Mais, madame, ce n'est pas assez; tâchez d'augmenter tous les jours ces pieuses inquiétudes qui travaillent Votre Majesté en faveur des misérables, BOSS. *Panég. Ste-Thérèse.* L'éclat de mon nom même augmente mon supplice, RAC. *Phèd.* V, 7. Sa vertu dans leur crime augmente ainsi son lustre, CORN. *Pomp.* II, 2. || Augmenter un employé, augmenter ses appointements. Il sera prochainement augmenté. || **2°** *V. n.* Devenir plus grand, au propre et au figuré. La haine contre eux augmentait. Leur jalousie n'a fait qu'augmenter. La puissance romaine qui augmente chaque jour. Ceux-ci augmentèrent de courage, ST-ÉVREM. II, 60. Frère Thiriot augmentera-t-il de paresse? VOLT. *Lettr. Damilaville*, 6 déc. 1721. || **3°** Hausser de prix. Le blé augmente. || **4°** En termes de marine, augmenter de voiles, mettre plus de voiles dehors. || **5°** S'augmenter, *v. réfl.* Devenir plus grand. La distance s'augmentait entre les deux coureurs. Son courage s'augmentera par les difficultés. L'allégresse du cœur s'augmente à la répandre, MOL. *Éc. des f.* IV, 6. L'ordre et la discipline militaire s'augmentent

avec les années, BOSS. *Marie-Thérèse.* Mais tant de beaux objets tous les jours s'augmentans de part et [illegible] accordé selon l'usage du temps), MALH. IV, 1.

— HIST. XIVe s. Plourez, dames, plourez vostre servant Qui tous les ans mis mon cuer et m'entente, Corps et penser et desir en servant L'onneur de vous, que Dieux gart et augmente, MACHAULT, p. 57. || XVe s. Le saint siege que saint Pierre et saint Paul avoient edifié et augmenté, FROISS. II, II, 20. || XVIe s. La societé et amitié s'en augmente des personnes, MONT. I, 139. Le [illegible] augmentoit en sagesse et en science, ID. IV, 22.

— ÉTYM. Provenç. *augmentar*; espagn. *aumentar*; ital. *aumentare*; de *augmentare* (voy. AUGMENT).

AUGURAL, ALE (ô-gu-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. || 1° Qui appartient à l'augure, à celui qui observe les présages. Bâton augural. || 2° Qui a rapport aux augures, aux présages. La science augurale. Livres auguraux. || Il suit toujours le substantif.

— ÉTYM. *Auguralis*, d'*augur* (voy. AUGURE 1).

1. **AUGURE** (ô-gu-r'), *s. m.* Terme d'antiquité. Celui dont la charge était, chez les Romains, de tirer des présages du vol et du chant des oiseaux. César est désigné souverain des augures, VOLT. *Catil.* I, 1.

— HIST. XIVe s. Augur, auguremens sont moz apertenans à divinations faites en chans ou en mouvemens des oiseaux, BERCHEURE, fo 1.

— ÉTYM. Latin, *augur*; ombrien, *uhtur*; mots dont l'étymologie ultérieure est très douteuse. Quelques-uns le tirent d'*augere*, accroître, de sorte que l'*augure* serait celui qui augmente, qui consacre, qui rend auguste. D'autres supposent un neutre *augus*, égal au grec εὖχος, prière, de sorte que l'*augure* serait le priant, celui qui prononce des serments.

2. **AUGURE** (ô-gu-r'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Présage tiré du vol des oiseaux. Allez, Catilina ne craint pas les augures, VOLT. *Catil.* I, 3. || 2° Fig. Tout ce qui présage quelque chose. Mon cœur même en conçut un malheureux augure, RAC. *Brit.* I, 1. J'en accepte l'augure, et j'ose l'espérer, CORN. *Cinna*, V, 3. Je tire bon augure de cette réponse, BOSS. *Lett. quiét.* 410. Nous entendîmes un cri de mauvais augure, HAMILT. *Gramm.* 8. La joie des courtisans est un bon augure, SÉV. 146. Je tiens pourtant à bon augure de ce que.... VOIT. *Lettr.* 63. Je prends à bon augure de ce que la fortune nous rapproche du lieu où vous êtes, ID. *ib.* 65. || Familièrement, c'est un oiseau de bon augure, de mauvais augure, se dit d'un homme dont la présence fait pressentir quelque chose d'heureux, quelque chose de malheureux.

— SYN. AUGURE, PRÉSAGE. Le présage est également le signe qui est dans la chose considérée, et le pronostic que nous en tirons. L'augure n'est que le pronostic. Nous présageons, et les choses présagent; nous augurons, mais les choses n'augurent pas. Ainsi, en parlant du temps, on dira : les présages visibles au ciel, et les présages qui nous viennent à l'esprit en le considérant; mais, en parlant d'un événement, on dira bien : l'augure que j'en tire; mais on ne dira pas : l'augure qui y est manifeste. C'est en cet emploi qu'est la différence entre augure et présage. || Étymologiquement, présager, *præsagire*, c'est connaître d'avance par quelque signe; augurer, *augurari*, c'est deviner l'avenir par le chant et les mouvements des oiseaux.

— HIST. XIIe s. Se mis augures ne ment.... *Rom. de Rou*, 15219.

— ÉTYM. Provenç. *auguri*, *augur*, *agur*; espagn. *aguero*; portug. *agouro*; ital. *augurio*; d'*augurium*, d'*augur* (voy. AUGURE 1). *Augure*, dans l'ancien français, est un mot refait; la forme antique est *aür* ou *eür*, qui est devenu *heur* (voy. ce mot).

AUGURÉ, ÉE (ô-gu-ré, rée), *part. passé.* Les événements augurés par une sorte de divination.

AUGURER (ô-gu-ré), *v. a.* || 1° Conjecturer par une sorte de divination. Augurer mieux de l'avenir. Mais quoi qu'on nous augure et qu'on nous fasse craindre, MALH. VI, 6. De ce soupir que faut-il que j'augure? RAC. *Iphig.* I, 3. || 2° Absolument. Là-dessus, on augure favorablement de son salut, MASS. *Impén.* Quand les hommes augurent d'un jeune prince qu'il sera grand, ID. *Grand.* Augure-t-on jamais en faveur de ceux qui ont plus d'obstacles à surmonter? ID. *Car. Fausse confiance.* C'est par là que j'ai toujours bien auguré de sa judiciaire, qualité requise pour l'exercice de notre art, MOL. *Mal. imag.* II, 6.

— HIST. XIVe s. Nulle chose n'estoit faite [à Rome] ne à l'ostel ne à la bataille, se premierement elle ne fust augurée, BERCHEURE, fo 69, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. *augurar*, *agurar*; ital. *augurare*; d'*augurari*, d'*augur* (voy. AUGURE 1).

1. **AUGUSTE** (ô-gu-st'), *adj.* || 1° Digne de respect; qui impose. Air, visage auguste. Un auguste personnage, un homme de famille souveraine. Il suffit qu'un homme ait été assez heureux pour voir l'auguste visage de son prince, pour qu'il cesse d'être indigne de vivre, MONTESQ. *Lett. pers.* 102. Non, je ne trouble point ses augustes secrets, RAC. *Brit.* I, 2. Sa confidence auguste a mis entre mes mains Des secrets d'où dépend le destin des humains, ID. *ib.* V, 3. Vous que tant de constance, et quinze ans de misère Font encor plus auguste et nous rendent plus chère, VOLT. *Mérope*, I, 1. Et ceux qui ont vu de quel front il a paru dans la salle de Westminster et dans la place de Whitehall, peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour, BOSS. *Reine d'Angl.* Il ne faut jamais s'appesantir sur les petits détails qui ôtent aux grands événements tout ce qu'ils ont d'important et d'auguste, VOLT. *Lettr. Schouvaloff*, 14 nov. 1761. || 2° Terme d'antiquité romaine. Papier auguste, papier de première qualité, composé des enveloppes les plus fines du papyrus qui servait à fabriquer le papier des anciens. || Histoire auguste, recueil qui contient la vie des empereurs et de leurs compétiteurs depuis Adrien jusqu'à Carin.

— ÉTYM. Provenç. *august*; espagn. et ital. *augusto*; de *augustus*, qui paraît formé de *augere*, augmenter, comme *angustus*, étroit, de *angere*, serrer.

2. † **AUGUSTE** (ô-gu-st'), *s. m.* || 1° Titre déféré par le sénat à Octave et porté depuis lui par les empereurs romains ses successeurs. || Par extension, roi ou prince magnifique et ami des lettres. Un Auguste aisément peut faire des Virgiles, BOIL. *Sat.* I. || 2° Nom que les Romains donnèrent au mois dit *sextilis* jusqu'alors, lorsque Auguste fut nommé grand pontife, et qui est notre mois d'août. || 3° Nom du mois d'août dans Voltaire, qui, par un malheureux retour vers l'origine latine, voulut changer août en auguste, et dont la tentative n'eut aucun succès. Ces paquets étaient du commencement du mois d'auguste, VOLT. *Lett. Pruss.* 31. Le roi ordonna au cardinal de Bouillon, par ses lettres du mois d'auguste, que nous nommons si mal à propos août.... ID. *Louis XIV*, *Quiétisme.*

— ÉTYM. Voy. AUGUSTE 1 et AOÛT.

† **AUGUSTIN (SAINT-)** (sin-tô-gu-stin), *s. m.* Ancien terme d'imprimerie. Sorte de caractère de la force de 13 points, qui est entre le gros romain (16 points) et le cicéro (11 points), ainsi nommé parce qu'on s'en servit en 1467 pour imprimer la *Cité de Dieu* de saint Augustin. || 2° Terme de cartonnier. Saint-Augustin, carton d'un format de 18 à 19 pouces de largeur sur 24 de longueur.

AUGUSTINS (ô-gu-stin), *s. m. plur.* Religieux qui suivent la règle de saint Augustin; ils ont une chape noire à larges manches, sous laquelle ils portent une robe blanche; leur chape est arrêtée par une ceinture de cuir. Les augustins sont serviteurs du roi, LA FONT. *Ball.* || L'ordre des augustins s'est divisé en ermites de Saint-Paul, de Saint-Jérôme, les religieux de Sainte-Brigitte, ceux de Saint-Ambroise et les frères de la Charité. || Augustins déchaussés, augustins de la réforme établie vers la fin du XVIe siècle par le P. Thomas Jésus, dits aussi Grands Augustins, Petits Pères, Capucins noirs. || Petits Augustins, augustins de la réforme de Bourges (1563), dits aussi augustins de la Reine Marguerite.

— ÉTYM. *Augustin*, qui est un diminutif du nom propre *Auguste* (voy. AUGUSTE).

† **AUGUSTINE** (ôgu-sti-n'), *s. f.* Sorte de chaufferette où une lampe à esprit-de-vin donne la chaleur.

† **AUGUSTINES** (ô-gu-sti-n'), *s. f. plur.* Religieuses qui suivent la règle de saint Augustin, dites aussi filles ermites de Saint-Augustin.

† **AUGUSTINIEN** (ô-gu-sti-niin), *s. m.* || 1° Celui qui suit l'opinion de saint Augustin sur la grâce et la prédestination. || 2° Augustinien, enne, *adj.* Qui se rapporte aux religieux de l'ordre des augustins. || Alphabet augustinien, histoire, par ordre alphabétique, de l'ordre des augustins.

AUJOURD'HUI (ô-jour-dui), *adv.* || 1° Le jour où l'on est. Aujourd'hui nous irons à Paris. Pour aujourd'hui. Cela est heureux, lui répondis-je; car de la manière que vous avez parlé tout aujourd'hui, je reconnais que vous avez grand besoin d'être éclairé, MONTESQ. *Lett. pers.* 101. || Le jour d'aujourd'hui, pléonasme populaire et fort peu recommandable, mais qui pourtant n'a pas été mal employé dans ce vers-ci : L'univers est à lui [Dieu], Et nous n'avons à nous Que le jour d'aujourd'hui, LAMART. *Médit.* I, 2. || D'aujourd'hui en huit, en quinze, expression elliptique signifiant dans huit jours, dans quinze jours à compter d'aujourd'hui. || 2° À présent, au temps où nous sommes. Les hommes d'aujourd'hui. Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus, CORN. *Cid*, I, 7. Fait-on autre chose aujourd'hui, où l'on peut dire que le démon n'est occupé qu'à.... FLÉCH. *Serm.* II, 59. Jusques aujourd'hui les créatures seules ont décidé de ma joie comme de mes chagrins, MASS. *Afflict.* Depuis ce moment fatal, qui vit souiller votre âme, jusques aujourd'hui, rien ne lui échappe, ID. *Car. Passions.* Tout cet intervalle qui s'est écoulé depuis votre naissance jusques aujourd'hui, ce n'est qu'un trait rapide.... ID. *ib. Mort.* Au siècle d'aujourd'hui Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui? BOIL. *Sat.* V. || Aujourd'hui, opposé à demain ou hier, exprime un temps indéterminé. On approuve aujourd'hui ce que l'on condamnait hier. Aujourd'hui dans l'opulence, demain dans la misère. || 3° Aujourd'hui que, au temps actuel où. Aujourd'hui que la vapeur abrége les distances. On dit dans le même sens aujourd'hui où. Aujourd'hui où ce vice a infecté tous les âges.... MASS. *Prod.* || 4° D'aujourd'hui, à partir du moment où nous sommes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que tu sais allier La vertu, les forfaits, l'amant, le meurtrier, VOLT. *Catil.* II, 2. D'aujourd'hui je commence À sentir tout le poids de ma triste puissance, ID. *Orphel.* IV, 1. D'aujourd'hui seulement je jouis de ma gloire, RAC. *Andr.* II, 5. Où mon Abel est-il? parle, est-ce d'aujourd'hui Que nous craignons Caïn? que tu connais sa haine? GILB. *Mort d'Abel*, ch. VIII. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'opinion gouverne le monde, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 1. || D'aujourd'hui, depuis le commencement de la journée. Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui, RAC. *Andr* II, 5. || 5° S. *m.* Les hommes n'ont qu'un aujourd'hui. Il semble que nous nous croyions immortels et que nous devions au moins passer de plusieurs siècles cet aujourd'hui que le Fils de Dieu nous a toutefois marqué comme l'unique objet de nos soins et où il veut que nous les renfermions, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 59.

— REM. 1. Les grammairiens condamnent la locution *jusqu'à aujourd'hui* sur ce motif que la préposition *à* est déjà dans *aujourd'hui* (*à le jour de hui*). Massillon, dans les exemples cités ci-dessus, dit jusques aujourd'hui sans la préposition *à*, ce qui est la forme ancienne et régulière (voy. l'historique); cependant l'Académie admet *jusqu'à aujourd'hui.* Il est mieux de dire et d'écrire *jusqu'aujourd'hui*, comme nos anciens. || 2. *À aujourd'hui* se dit dans ces locutions-ci : Sans adieu, à aujourd'hui même, après midi; On a remis l'affaire à aujourd'hui. Cette locution est dans le Dictionnaire de l'Académie; elle paraît entrée dans l'usage. Ce même usage, ayant introduit *d'aujourd'hui*, introduit maintenant *à aujourd'hui.* Mais il faut restreindre autant que possible ces infractions à l'analogie que comporte *aujourd'hui* qui est : *à le jour de hui.*

—HIST. XIIIe s. Noz fumes ajornés par court au jour de hui, *Ass. de J.* 86. || XIVe s. Telz desconfit au soir son adverse partie, Qu'au jour d'hui perdera les membres et la vie, *Guescl.* 4457. À estre au jour de huy mis au pilori, *Bibl. des Chartes*, 2e *série*, t. III, p. 424. || XVe s. En ce joyeulx temps du jour dhuy, Que le mois de may se commance, Et que l'on doit laissier ennuy, Pour prendre joyeuse plaisance, CH. D'ORL. *Bal.* 17. Lasse! or [je] me voy aujourdui si perie, Que nul ne fait envers moy son devoir, E. DESCH. *Compl. de la France.* || XVIe s. Tout ce qui peult estre faict un aultre jour, le peult estre aujourd'huy, MONT. I, 78. Que l'amitié commence de ce jourd'huy entre nous, ID. I, 130. Au royaume de Narsingue encores aujourd'huy, les femmes.... ID. I, 297. On veoid jusques aujourd'hui les dieux de la medecine se debattre de nostre anatomie, ID. II, 317. Le jour d'hier meurt en celuy du jour d'huy, et le jour d'huy mourra en celuy de demain, ID. II, 378. Les hommes d'aujourd'huy.... ID. III, 284. .... Qui est cil aujourd'hui, Qui ne voudra ensuivre ce bon maistre? MAROT, I, 297. Car, ce jour d'hui, il me convient aller Coucher là-haut vers cette haulte roche, ID. I, 319.

—ÉTYM. Composé de quatre mots : *au jour d' hui* (voy. HUI, qui signifie, à lui seul, le jour présent : notre locution actuelle est donc un pléonasme). Bourguig. *aujod'hui.*

1. **AULIQUE** (ô-li-k'), *s. f.* Acte que soutenait un jeune théologien; il commençait par une harangue du chancelier de Notre-Dame, qui, à la fin de la harangue, donnait le bonnet au nouveau docteur.

Puis celui-ci disputait le premier sur le sujet que le soutenant possédait le mieux, et, après lui le chancelier, le grand maître de l'acte et les autres docteurs qui voulaient argumenter.

— ÉTYM. *Aula*, salle, parce que cet acte se faisait dans la grande salle de l'archevêché de Paris.

2. **AULIQUE** (ô-li-k'), *adj.* Conseil aulique, tribunal particulier de certains princes d'Allemagne. Qui appartient à ce conseil. Conseiller aulique.

— ÉTYM. *Aulicus*, de *aula*, cour; du grec αὐλή, qui signifie un espace en plein air, situé devant la maison et destiné particulièrement au bétail, puis un vestibule, puis un palais.

† **AU-LIT** (ô-li). Terme de chasse. Au-lit, chiens, expression pour faire quêter les chiens et les lancer sur un lièvre.

— ÉTYM. *Au*, *lit*.

AULNAIE (ô-nè), *s. f.* Voy. AUNAIE.

AULNE (ô-n'), *s. m.* Voy. AUNE.

AULNÉE (ô-née), *s. f.* Voy. AUNÉE.

† **AULOFFÉE** (ô-lo-fée), *s. f.* Terme de marine. Mouvement par lequel le navire revient de l'abatée à la ligne du vent.

— ÉTYM. *Au*, *loff*.

AULX (ô), pluriel de AIL.

AUMAILLES (ô-mâ-ll', *ll* mouillées, et non ô-mâ-ye), *adj. f. plur.* Bêtes aumailles, bêtes à cornes, comme bœufs, vaches, taureaux. Ce mot est encore usité dans plusieurs contrées parmi les agriculteurs.

— HIST. XIe s. Mais qui li i ont cent almoille, *Lois de Guill.* 6. || XIIe s. E par tut le pople alez, si lur dites : chascuns meint [que chacun mène] chà l'almaille e le multun qu'il volt tuer, *Rois*, 50. || XIIIe s. En la forest un leu [loup] avoit Ki le pais tot escilloit, Molt a occis de lor almaille, *Lai de Melion.* Entre deus mons et une prée Où l'on amaine sovent pestre L'aumaille de celle champestre Vile.... *Ren.* 5730. Mes ne me chaut comment qu'il aille; J'ai des deniers, j'ai de l'aumaille, *la Rose*, 11280. || XVIe s. Chassans devant eux un gros butin de bestes blanches et d'aumailles, M. DU BELLAY, 408. Par la bouvine sont entendues les bestes à corne, comme bœufs et vaches, autrement dits omail, O. DE SERRES, 259.

— ÉTYM. Wallon, *amâ*, bouvillon, *âmaie*, génisse; normand, *aumeau*, jeune bœuf; du latin *animalia*, neutre pluriel de *animal* (voy. ANIMAL). Les neutres pluriels sont devenus, en diverses circonstances, dans les langues romanes, des noms féminins singuliers : *mirabilia*, merveille. *Aumaille* signifie donc proprement *les animaux*, et, pour un cultivateur, les animaux par excellence, les bêtes à cornes.

† **AUMÉES** (ô-mée), *s. f. plur.* Terme de chasse. Les mailles des filets quand elles sont triples.

— ÉTYM. Origine inconnue.

AUMÔNE (ô-mô-ne), *s. f.* || **1°** Ce qu'on donne aux pauvres pour les soulager. L'aumône qu'on est obligé de faire, PASC. *Prov.* 12. L'obligation de donner l'aumône, ID. *Réfut. de la rép. à la 12e lettre.* Quand ils ne donnent point l'aumône de leur superflu, ID. *Prov.* 9. Les loups n'étaient pas gens qui donnassent l'aumône, LA FONT. *Oies.* On se souvient toujours qu'on distribue des aumônes, et que les aumônes ne rendent pas aux malheureux ce que la fortune leur a ôté, mais ce que la nature seule leur refuse, MASS. *Usage des revenus ecclés.* Ne croyez pas qu'il n'employât au soulagement des malheureux que les restes inutiles de son luxe, et que ses aumônes ne fussent que les débris de ses passions, ID. *Villars.* Une femme forte, pleine d'aumônes et de bonnes œuvres, BOSS. *le Tellier.* C'est en effet la vraie grâce de l'aumône, en soulageant des pauvres, de diminuer en nous d'autres besoins, ID. *Anne de Gonz.* || Mettre à l'aumône, réduire à la mendicité. Le contrôleur du domaine se justifiait d'avoir réduit vingt familles à l'aumône, VOLT. *L'h. aux 40 écus, aud. du contr. gén.* Son mariage [de Bellisle] avec une sœur du duc de Levi acheva de le mettre à l'aumône, ST-SIM. 330, 81. || Fig. On lui a fait l'aumône de quelques éloges. Quoi ! d'une charte on nous a fait l'aumône, Et sous le joug vous voulez nous courber! BÉRANG. *Tomb. de juillet.* Il dérobe l'aumône aux pauvres, se dit d'un homme qui demande l'aumône par fainéantise. || **2°** Terme de pratique. Autrefois, amende à laquelle on condamnait, en certains cas, ceux qui perdaient leur procès. || 3° En jurisprudence féodale, aumônes fieffées, terres tenues en franche aumône, terres qui relèvent en franche aumône, terres et rentes données à l'Église par le roi ou par quelque seigneur, sans autre obligation que de reconnaître qu'on les tenait de celui qui les avait données.

— HIST. XIIe s. Puisque mes cuers ne s'en vuet revenir De vous, dame, pour qui il m'a guerpi, Aumone aurez, se'l daigniez retenir, *Couci*, IX. Tous li clergés et li home d'eage Qui en aumosne et en bienfais mainront [demeureront], QUESNES, *Romancero*, p. 94. Ço que à saint iglise unt si ancesur duné, En parmenable almosne li unt tut graanté, *Th. le mart.* 45. Grant almosne est, fait il, que li fel est ocis; Ne fu ainc si buens faiz à faire mais enpris, *ib.* 155. || XIIIe s. J'iroie ains d'uis en uis mes aumosnes rouver, *Berte*, XLIII. Car me monstrez la voie, si aurez fait aumosne, *ib.* XLVI. Nulle fillaresse de soie aux grans fuiseaux ne puet ne ne doit ouvrer à jour de feste, ne en quaresme, puis que l'aumosne est sonée à Saint Martin des Chans, *Liv. des mét.* 81. Et par quelque maniere il soient venu, noz poons entendre que grant aumosne fet li sires qui les oste de servitute et les met en francise, BEAUM. XLV, 32. Je voil bien que tu saches que tu n'anporteras jà plus de cest siegle que honor et aumosne, MERLIN, f° 69, *verso.* || XIVe s. Et vous aventurez pour recevoir tel don, Com ce premier montant [à l'assaut] a pris en guerredon; Car à telles aumosnes tel presse ne vit-on, *Guescl.* 21789. || XVe s. Si est aumone et gloire à Dieu et au monde de adresser et reconforter les desconfortés et deconseillés, FROISS. I, I, 17. Et monta à cheval et s'en vint sur les rues; et detourna ce jour à faire cruauté et plusieurs horribles faits qui eussent esté faits, si il ne fust allé au devant, dont il fit aumone et gentillesse, ID. I, I, 272. [Eustache de St-Pierre se lève et dit :] Seigneurs, grand pitié et grand meschef seroit de laisser mourir un tel peuple que ici a, par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucun moyen; et si seroit grand aumone, et grand grace envers Notre Seigneur, qui de tel meschef le pourroit garder, ID. I, I, 321. || XVIe s. Je vous apporterai cent doubles ducats à deux testes dès demain pour expier le peché, et faire des aumosnes si secrettes que personne ne s'en appercevra, D'AUB. *Hist.* II, 332. La ligue qui demandoit l'aumosne avec une espée à deux mains, ID. *ib.* II, 438. Les novices, pour aumosne, lui monstrerent à lire et à escrire, ID. *ib.* II, 462.

— ÉTYM. Picard, *amone*; Bourguig. *armône*; provenç. *elemosina*, *elimosina*, *almosna*, *almorna*; espagn. *limosna*; portug. *esmola*; ital. *limosina*; de *eleemosyna*, du grec ἐλεημοσύνη, pitié, miséricorde, bienfait, aumône, de ἐλεήμων, miséricordieux, de ἐλεέω, avoir pitié. On voit dans l'historique que aumône avait fini par prendre le sens général de bonne action.

AUMÔNÉ, ÉE (ô-mô-né, née), *part. passé.* Une somme aumônée aux hôpitaux.

AUMÔNER (ô-mô-né), *v. a.* Terme de pratique ancienne. Être condamné judiciairement à payer une somme au profit des pauvres.

— HIST. XIIIe s. Par le [la] reson de ce qu'à sainte Eglise appartient le [la] garde des cozes ammosnées et amorties heritavlement, BEAUM. LVI, 5. Guillaume aquesta le dit heritage, et le peust donner, aumosner ou vendre sans retraite, ID. XLIV, 2. Li tiers cas qui apartient à sainte Eglise, si est de toz les biens et de toutes ammosnes qui sont données, ammosnées ou amorties, por sainte Eglise servir et soustenir, ID. XI, 4.

— ÉTYM. *Aumône*; provenç. *almornar;* anç. espagn. *almosnar;* portug. *esmolar;* ital. *limosinare.*

AUMÔNERIE (ô-mô-ne-rie), *s. f.* || **1°** Charge d'aumônier. || **2°** Dans les abbayes, office claustral affecté à la distribution des aumônes. || **3°** La grande aumônerie de France, la charge de grand aumônier. || L'hôtel du grand aumônier.

— HIST. XIIe s. De l'apostolie [pape] esteit frere Franc mult privez, E à s'aumosnerie esteit il aturnez; En sun servise esteit nuit e jur aprestez, *Th. le mart.* 55.

— ÉTYM. *Aumôner*; provenç. *almonaria.*

1. **AUMONIER, IÈRE** (ô-mô-nié, niê-r), *adj.* || **1°** Qui fait souvent l'aumône. Vieux et peu usité. Helvétius était un bon et honnête homme, charitable, patient, aumônier, droit, et qui ne manquait ni d'esprit ni de sens, ST-SIM. 221, 248. || **2°** *S. m.* Terme d'argot. Se dit d'une variété de voleurs qui se sert d'un mendiant compère.

— HIST. XIIe s. Cis parais ou sont li aumosnier, *Ronc.* p. 98. || XIIIe s. Et mout [elle] ert [était] preude femme et très-bonne aumosniere, *Berte*, CXXX. Le roy fu si large aumosnier, que partout là où il aloit en son royaume, il fesoit donner aus poures esglises, à maladreries, à mesons Dieu, à hospitaulz.... JOINV. 293. || XVe s. Il estoit doux, courtois et debonnaire, vierge et chaste de son corps, et large aumosnier, FROISS. III, III, 96. || XVIe s. Nous venons poures à un bening aumosnier, malades au medecin, CALV. *Inst.* 1141. Homme de bien, charitable, aulmosnier, RAB. *Pant.* III, 28. En succession directe, on ne peut estre heritier et legataire, aumosnier et parçonnier, LOYSEL, 311. Michelle de Caignonelle damoiselle grande aumosniere : les pauvres, comme on la menoit au supplice, couroient après elle crians : vous ne nous donnerez plus l'aumosne, D'AUB. *Hist.* I, 76.

— ÉTYM. *Aumône;* provenç. *almornier*, *almoynier*, *almonier;* espagn. *limosnero;* portug. *esmolero;* ital. *limosiniere.*

2. **AUMÔNIER** (ô-mô-nié), *s. m.* || **1°** Ecclésiastique chargé de distribuer les aumônes des personnes à qui il est attaché, et de leur dire la messe. Les aumôniers des prélats. Le prudent Gilotin, son aumônier fidèle, BOIL. *Lutrin.* I. || Grand aumônier, l'aumônier du souverain. || **2°** Prêtre chargé de l'instruction religieuse et de la direction spirituelle dans un corps, un établissement. L'aumônier d'un régiment, d'un collége, d'un hôpital. On aimait à voir un aumônier dans une tente ouverte près d'un champ de bataille, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 11.

— HIST. XIIe s. Dunc apela li reis frere Franc l'aumosnier : Va tost à l'apostolie [pape], fait-il, ne te targier, *Th. le mart.* 54.

— ÉTYM. *Aumône.*

AUMÔNIÈRE (ô-mô-niê-r'), *s. f.* Bourse qu'on portait autrefois à la ceinture.

— HIST. XIIe s. À iceles enseignes qu'hier soir [il] ot m'aumosniere, *Berte*, XII. Nus ne nule de leur mestier ne puet ourdir ne en treçons ne en aumosnieres, ne en autre euvre, *Liv. des mét.* 192. C'est l'ordenance, l'acort et l'establissement que les persones cidesouz nommées, mestresses et ouvrieres de la ville de Paris, de faire aumosnieres sarrazinoises conjointement ensemble, *ib.* 382. Cist pelerins qui là gisoit, Une riche aumosniere avoit, Qui iert laciée à sa coroie, *Ren.* 19298. Lors [l'amour] a de s'aumoniere traite Une petite clef, bien faite, Qui fu de fin or esmeré, *la Rose*, 2009.

— ÉTYM. *Aumône;* provenç. *almosnera.*

AUMUCE et **AUMUSSE** (ô-mu-s'), *s. f.* Peau de martre ou de petit-gris que les chanoines et les chantres portent sur le bras lorsqu'ils vont à l'office. Louis XI demanda au pape la permission de porter le surplis et l'aumusse, VOLT. *Mœurs*, 94. Déjà, l'aumusse en main, il marche vers l'église, BOIL. *Lutr* IV. Et dessous une aumusse L'ambition, l'amour, l'avarice se musse, RÉGNIER, *Sat.* IX.

— REM. L'aumuce était anciennement un bonnet de peau d'agneau avec le poil, et la chape se portait par-dessus. Ensuite on fit descendre ce bonnet sur les épaules, et par degrés jusque sur les reins. La commodité devint ensuite l'unique règle, et de là vient la variété qu'on voit dans cet habillement des chanoines, qui n'est plus même qu'un ornement pour ceux qui le portent sur le bras gauche, suivant l'usage le plus commun.

— HIST. XIIIe s. Sire, fait-il, par sainte Luce, Cel vilain à cel rouge aumuce, Je n'en oi onques autre mestre, *Ren.* 6151. Car ja si grans solers n'aura, Ne ja tant faire ne saura Grant chaperon, ne large aumuce, Que nature ou cuer ne se muce, *la Rose*, 14213. Renart est, quant veut, abbé; Quant il veut, l'aumuce prent Tout à son commandement, *La queue de Renart.* || XIVe s. Puisqu'il ne l'avoit daigné saluer ne oster s'aumussete, DU CANGE, *aumucella.* Pour mettre en l'aumuce qui soustint la couronne du roy, ID. *almucium.* À leur assemblée, l'empereur osta l'aumusse et chaperon tout jus; et le roi osta son chapel tant seulement, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *almussa;* portug. *mursa;* ital. *mozzetta;* bas-lat. *aumucia*, *aumucella*, *almucium*, *almucia*, *armutia;* de l'allemand *Müzze*, bonnet; suédois, *mœssa;* holland. *muts;* de l'ancien verbe *muozan*, couvrir, orner (voy. MUSSER). Quant au préfixe *au* ou *al*, c'est l'article arabe *al*, joint quelquefois, dans les langues romanes, à des mots qui ne sont pas d'origine arabe. On trouve bien aussi dans Isidore, *armilausa*, sorte de vêtement militaire. Mais, outre que *armilausa* donnerait difficilement *aumusse*, l'*aumusse* est précisément un accoutrement de tête.

AUNAGE (ô-na-j'), *s. m.* || **1°** Mesurage à l'aune. || **2°** Nombre d'aunes d'une pièce d'étoffe. Vérifier l'aunage. || **3°** Terme de féodalité. Droit de marque et d'étalonnage que payaient les marchands.

— ÉTYM. *Auner.*

AUNAIE (ô-nè), *s. f.* Lieu planté d'aunes.

— HIST. XIIIe s. Bois, vignes, aunois, gardins, prés, ne se mesurent pas selonc la mesure des terres, BEAUM. XXVI, 10. || XIVe s. Ils furent reculé jus-

ques à un [illegible]. *Guesd.* 11996. || xv[e] s. Et toujours passèrent [illegible] d'aunes, et se mettoient.... en [illegible], et là se quatissent à la couverte, et [illegible] l'un l'autre, FROISS. II, II, 181. || xvi[e] s. [illegible] les estrages, [illegible], [illegible], aunaies, cerraies et semblables [illegible], O. DE SERRES, 16.

— ÉTYM. *Alnetum*, d'*alnus*, aune arbre.

1. AUNE (ô-n'), *s. f.* || 1° Mesure ancienne de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, équivalant à 1m,182. || 2° La chose mesurée. Une aune de soie, de drap. || 3° Fig. Savoir ce qu'en vaut l'aune, connaître par expérience les difficultés, les périls, les peines d'une chose. Familièrement. La bouche déjà [illegible] bâilles et ouvres une [illegible] *I part.* XI. Le visage allongé d'une aune, visage exprimant le désappointement. S'avancer tout du long de l'aune, excessivement. C'est véritablement la tour de Babylone, Car chacun y babille, et tout du long de l'aune, MOL. *Tart.* I, 1. Il en aura tout le long de l'aune, c'est à dire on [illegible] qu'on pourra. || On dit d'un grand [illegible] des aunes de boyaux, les [illegible]. || Proverbes. Les hommes ne se mesurent pas à l'aune; ce n'est pas d'après la taille qu'on les apprécie. || Mesurer les autres à son aune; juger des autres d'après soi. || Au bout de l'aune faut le drap; toutes choses ont leur fin.

— HIST. XII[e] s. De lans il l'en ... en [illegible] de la lance une aune et un quartier, *Ronc.* p. 97. Soixante aunes ont li temples de lung, e vint de lé, *Rois*, 246. || XIII[e] s. Quant il ... et les ... sevent, si en furent moult dolent, car il savoit bien combien c'estoit l'aune, *Chr. de Rains*, 115. Alé fu querre une droite aune, Dont il voloit son drap auner, *Ren.* 11996. Sans faille ce n'est pas merveille, [illegible] quarrer [illegible] aune; [illegible] trop le bec jaune, *la Rose*, 13017. || xv[e] s. Il prit à son usage une longue espée qui avoit deux aunes, FROISS. II, II, 18. Les autres y vinrent pour piller ce que les dits Anglois avoient laissé; car ils n'avoient emporté fors or, argent, vestements precieux, haubers et aunes de grand valeur, MONSTREL. liv. I, ch. 156.

— ÉTYM. Provenç. *alna, auna*; ital. *auna*. Ce mot ne vient pas directement du latin *ulna*; il passe par l'intermédiaire du bas-latin *alena*, qui vient du goth. *aleina*; anc. haut allem. *elina*, [illegible] avant-bras; qui, à leur tour, se rattachent à *ulna*, avant-bras, grec ὠλένη, coude, de ὠλ... coude. L'*ulna* est l'avant-bras et, comme mesure, la coudée, qui a en effet la longueur d'un avant-bras; et c'est par extension que cette dénomination a été donnée à l'*aune* qui, d'après Saigey, est le quadruple du pied romain.

2. AUNE (ô-n'), *s. m.* Arbre qui croît dans les lieux humides (*betula alnus*, L.). Les vallées étaient plantées de myrtes, d'aunes et de sycomores, CHATEAUBR. *Mart.* 55. || Aune noir, nom vulgaire de la bourdaine (voy. BOURDAINE).

— HIST. XIV[e] s. J'ay entendu par aucuns : qui seme sa chambre de feuilles d'aune, les puces s'y prennent, *Ménagier*, I, 7. || XVI[e] s. Nous avons plusieurs arbres desquels la teinture est noire, aussi bien comme des noix de galle, entre autres les aulnes ou vergnes apportent teinture noire, PALISSY, 290. Autant qu'autre arbre aquatique, s'allonge l'aune, en d'aucuns endroits appellée verne; de l'escorce de cest arbre, les chapeliers et tanneurs se servent à taindre leur ouvrage en couleur noire, O. DE SERRES, 800. Du pied des vieilles aunes, tirera-on des rejettons enracinés, ID. 803.

— ÉTYM. *Alnus*; wallon. *aunai*, *aunai*; namur. *aurnia*; rouchi, *auniau*, *auniche*.

† AUNEAU (ô-nô), *s. m.* Terme d'agriculture. Arcure qu'on forme avec un sarment de vigne de l'année précédente pour lui faire produire plus de fruits.

—ÉTYM. Est-ce une forme vulgaire de *anneau* ?

AUNÉ, ÉE (ô-né, née), *part. passé.* Mesuré à l'aune. Une pièce d'étoffe bien aunée.

1. AUNÉE (ô-née), *s. f.* Plante médicinale dont la racine est aromatique et amère (*inula helenium*, L.).

— ÉTYM. Du latin fictif, *helenula* de *helenium*, nom latin de la plante, d'après Scheler; de l'*aune*, d'après Bescherelle. *Inula* paraît être une corruption d'ἑλένιον.

† 2. AUNÉE (ô née), *s. f.* L'étendue d'une aune. On dit ordinairement, en ce sens, aune.

— ÉTYM. *Auner*.

AUNER (ô-né), *v. a.* Mesurer à l'aune et, subsidiairement, avec toute mesure du même genre. On aune aujourd'hui avec le mètre. Auner du drap. || Fig. et familièrement. Auner l'habit de quelqu'un, lui donner des coups de bâton.

— HIST. XIII[e] s. Avant ... vos le [illegible], qui l'aune tenoit en sa main; Sec drap à auner [illegible], *Ren.* 12021. [illegible] *Ren.* XXVI, 16. [illegible] bons [illegible] ont bon aune [illegible], *Ren.* 13993.

— ÉTYM. *Aune* 1.

AUNEUR (ô-neur), *s. m.* Officier préposé autrefois à l'inspection de l'aunage.

— HIST. XIII[e] s. Et [illegible] ne pourront estre marcheant ne auneur, ne auneeur ne pourront estre marcheant ne corratier, *Liv. des mét.* 392.

— ÉTYM. *Auner*.

AUPARAVANT (ô-pa-ra-van), *adv.* Dans un temps antérieur. Quelques mois auparavant. L'hiver d'auparavant. [illegible] auparavant [illegible], *Iphig.* II, 2. [illegible] Rome et l'erreur telle qu'auparavant, [illegible] *Pomp.* IV, 3. Ta rage auparavant sera seule punie, VOLT. *Mérope*, IV, 2. On [illegible] auparavant, [illegible] *Serm.* [illegible] des parties auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle s'étonnait ensuite, VOLT. *S. de Louis XIV*, 5. Au lieu de trente vaisseaux qu'on avait joints l'année d'auparavant à la flotte anglaise, on en joignait [illegible], ID. *ib.* 11. La terreur des choses passées. Fais ... prévenir à leurs pensées Plus de malheurs qu'auparavant, MALH. II, 4.

— REM. Dans la langue actuelle, auparavant est adverbe, et ne prend pas de complément. On ne dit plus auparavant l'aurore pour le jour; ni auparavant de faire ni auparavant qu'il fît : ce sont des archaïsmes. C'est Vaugelas qui a établi que auparavant devant adverbe et cessait d'être préposition ou conjonction. Mais pour Corneille et ses contemporains, ces deux emplois étaient corrects et usités. Les voici des exemples : La ville d'Agen fut tranquille et soumise en apparence, comme auparavant la sédition, LAROCHEF. *Mém.* 224. Je ne sais que l'archevêque de Bourges à qui cela [être archevêque sans avoir été évêque] fut arrivé auparavant lui [l'abbé de Mailly], ST-SIM. 150, 185. Apprenez-moi le crime auparavant l'arrêt, ROTR. *Bélisaire*, V, 5. Je vais par un chemin d'épines et de flamme, Mais qu'auparavant moi [illegible] *St Gen.* IV, 4. C'est M. le conseiller, madame, qui vous souhaite le bonjour, et, auparavant que de venir, vous envoie des poires de son jardin, MOL. *Comtesse d'Esc.* 13. Et l'eût mise en état, malgré tout son appui, De s'en plaindre à Pompée auparavant qu'à lui, CORN. *Pomp.* II, 4. Pesez, auparavant que de rien intenter, La juste occasion qui doit vous y porter, ROTR. *Bélisaire* IV, 6. Auparavant que sortir de la vie, LA FONT. *Mul.* Auparavant que j'examine cela plus soigneusement, DESC. *Médit.* 3.

— HIST. XV[e] s. Et moult en y eut qui paravant avoient tenu le parti au duc Phelipe et au duc Jehan, FENIN, 1420. Il fut de rechef averti que le curé alloit esteindre le feu comme auparavant de la defense, LOUIS XI, *Nouv.* LXXIII. || XVI[e] s. Auparavant que luy faire aucune [illegible] pour nous et nos necessitez, nous lui requerons premierement que sa volonté soit faite, CALV. *Instit.* 732. Je ne trouve point que ce nom ait esté en usage auparavant, ID. *ib.* 919. Et lors sont faicts debteurs qui paravant estoyent presteurs, RAB. *Pant.* III, 4. L'office descouvre l'homme; au paravant, on ne sçayt pour certain quel il est, ID. *ib.* III, 18. A tous accidens non soubsonnez, nos sens patissent plus enormes perturbations, que si eussent auparavant esté preveuz, ID. *ib.* IV, 4. Quelques années auparavant, MONT. I, 49. Cette pie print à desdaing tout ce qu'elle sçavoit dire auparavant, ID. II, 175. Ces barbares, sans conserve d'aucunes lettres, avoient la cognoissance des choses advenues bien 800 ans auparavant, AMYOT, *Préf.* III, 27. Ce qui est auparavant n'est plus que fiction estrange, ID. *Thésée*, 1. Sa mere, tout le temps au paravant luy avoit celé qui estoit son vrai pere, ID. *ib.* 6. Au paravant de luy, Jean Froissard et Enguerrant de Monstrelet mirent par escrit.... M. DU BELL. *Prolog.* On doit sçavoir que vingt ans au paravant on n'avoit senti un si dur hiver que celui qu'il faisoit lors, LANOUE, 659.

— ÉTYM. *Au*, *par* et *avant*.

AUPRÈS (ô-prê; l's se lie; auprès était une maison; dites : ô-prè z était), *adv.* 1° Dans le voisinage. Être ou se tenir tout auprès. Être situé tout auprès. Monsieur, si vous n'êtes auprès, Nous aurons de la peine à retenir Agnès, MOL. *Éc. des f.* V, 3. || 2° Auprès de, *prép.* Sa maison est auprès de la mienne. Allez toujours m'attendre auprès du logis de votre maîtresse, MOL. *Méd. m. lui*, III, 1. Je l'ai vu périr tout auprès de moi, FÉN. *Tél.* XVII. Le cardinal Alberoni autrefois curé de village auprès de Parme.... VOLT. *S. de Louis XV*, 1. || Fig. La dépense du maréchal a été tout auprès d'être [illegible], S. V. 597. Il fut un peu auprès de la cadence [il dansa un peu contre la mesure], ID. 79. || 3° Il exprime l'assiduité à l'égard d'une personne. Reprends auprès de moi ta place accoutumée, CORN. *Cinna*, V, 3. Curius s'était ruiné auprès d'elle, et il lui avait été agréable tant qu'il lui avait été utile, VERTOT, *Révol. rom.* l. XII, p. 170. || 4° Fig. Dans l'esprit, dans l'opinion de. Trouver de la faveur auprès des gens de bien. Bienvenu auprès de ses concitoyens. Usant de son autorité auprès du maître de la maison. C'est passer trop longtemps pour traître auprès de lui, CORN. *Héracl.* IV, 6. || 5° En comparaison de. Heureux auprès de nous. Ils trouvaient cette perte légère auprès des premières. Qu'avais-je à me plaindre auprès des craintes que j'ai présentement? SÉV. 382. Les ans d'Abraham et d'Isaac, qui ont fait paraître si courts ceux de Jacob, s'évanouissent auprès de la vie de Sem, que celle d'Adam et de Noé efface, BOSS. *le Tellier.* || Proverbe. Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès, se dit familièrement à une personne qui refuse une offre raisonnable.

— SYN. 1. AUPRÈS DE, PRÈS DE. Ils expriment une idée de proximité. Mais près marque une proximité plus vague; et auprès une proximité plus déterminée. Il demeure près d'ici veut dire que sa demeure n'est pas éloignée : et, il demeure auprès d'ici, signifie que sa demeure est très-peu éloignée.

2. AUPRÈS DE, AU PRIX DE. Auprès de est plus général que au prix de, qui ne se dit que des choses ou des personnes qui peuvent se priser. Ainsi on dira : mes malheurs ne sont rien auprès de ceux qui m'attendent; mais on ne dirait pas, au prix de. Au contraire, on dira également : ma maison n'est rien auprès de la vôtre, ou, au prix de la vôtre; seulement avec cette nuance, que auprès exprime la comparaison de l'apparence extérieure, et au prix exprime la comparaison de la valeur intrinsèque.

— HIST. XVI[e] s. Une fille d'auprès de Pise, MONT. I, 102. Nous les tenons pour bien fournies, parce qu'elles ont un homme auprez, ID. III, 327. Elle destroussoit ceulx qui passoient par auprès du lieu où elle se tenoit, AMYOT, *Thésée*, 11. Archimedes ne se soucioit point de tout cela, comme aussi n'estoit-ce rien auprès des engins qu'il avoit inventez, ID. *Marcel.* 21.

— ÉTYM. *Au* et *près*. On disait, dans l'ancien français, *emprès*.

† AURA (ô-ra), *s. f.* Terme de médecine. Sensation d'une sorte de vapeur qui semble sortir du tronc ou des membres, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie. Aura épileptique, hystérique.

— ÉTYM. Latin, *aura*, souffle (voy. ORAGE).

† AURANTIACÉ, ÉE (ô-ran-si-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à l'oranger. || *S. f. plur.* Les aurantiacées, famille de plantes dont l'oranger est le type.

— ÉTYM. Voy. ORANGE.

† AURATE (ô-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel dans lequel le péroxyde d'or joue le rôle d'acide (acide aurique).

— ÉTYM. *Aurum* (voy. OR).

† AUREILLON (ô-rè-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Partie du métier à fabriquer les étoffes de soie.

— ÉTYM. Voy. *oreille*.

† AURÉLIÈRE (ô-ré-liê-r'), *s. f.* Un des noms vulgaires du perce-oreille.

— ÉTYM. *Oreille*.

† AURÉOLAIRE (ô-ré-o-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui imite une auréole.

— ÉTYM. *Auréole*.

AURÉOLE (ô-ré-o-l'), *s. f.* || 1° Cercle lumineux dont les peintres entourent ordinairement la tête des saints. || Par extension. Qui peut me dire où luit son auréole? De son exil Dieu l'a-t-il rappelé? BÉRANG. *Ange exilé.* O palais, sois béni! sois bénie, ô ruine! Qu'une auguste auréole à jamais t'illumine! V. HUGO, *Rayons et ombres*, II. || 2° Le degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel. L'auréole des martyrs. || 3° Terme d'astronomie. Couronne simple ou double qui se voit surtout dans les éclipses.

— ÉTYM. *Aureola*, sous-entendu *corona*, couronne d'or, d'*aurum*, or (voy. ce mot).

† AURIBARBE (ô-ri-bar-b'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une barbe dorée.

— ÉTYM. *Aurum*, or, et *barbe*.

† AURICOLLE (ô-ri-ko-l'), *adj* Terme de zoologie. Qui a le cou d'un jaune doré.

— ÉTYM. *Aurum*, or, et *collum*, cou.

AURICULAIRE (ô-ri-ku-lê-r'), *adj.* || 1° Qui a rapport, qui appartient à l'oreille. Nerf, conduit auriculaire. || 2° Témoin auriculaire, celui qui a ouï ce qu'il raconte. || Confession auriculaire, confession qui se fait à l'oreille du prêtre. La confession auriculaire, l'extrême-onction, le mariage, MONTESQ. *Esp.* XIX, 18. || 3° Doigt auriculaire, le petit doigt, qu'on peut introduire dans l'oreille, ou *s. m.* l'auriculaire. || Plumes auriculaires, plumes qui garnissent les oreilles des oiseaux. || 4° Diphthongues auriculaires, les diphthongues véritables, celles qui font entendre deux sons, comme *ui* dans huile, par opposition à diphthongue oculaire, diphthongue qui n'est que pour l'œil, comme *ou*.

— HIST. XVIe s. Le cuboïde soustient le doigt annulaire et auriculaire, PARÉ, IV, 38.

— ÉTYM. *Auricularius*, d'*auricula* (voy. OREILLE).

† **AURICULE** (ô-ri-ku-l'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. L'oreille externe ou pavillon de l'oreille. || 2° En botanique, auricules, petits appendices arrondis qu'on observe à la base des pétales, étamines, feuilles ou pétioles de certaines plantes; de là l'expression feuilles auriculées, pétioles auriculés. || Oreille d'ours, jolie primevère. || 3° Terme de zoologie. Bouquet de plumes placé sur les yeux de certains oiseaux.

— ÉTYM. *Auricula*, petite oreille (voy. OREILLE).

† **AURICULÉ, ÉE** (ô-ri-ku-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est muni d'auricules ou d'oreillettes.

— ÉTYM. *Auricule.*

† **AURIÈRE** (ô-ri-ê-r'), *s. f.* Terme d'agriculture. fausse orthographe pour orière

† **AURIFÈRE** (o-ri-fê-r'), *adj.* Qui contient de l'or. Terrain ou pays aurifère. Fleuve aurifère.

— ÉTYM. *Aurum*, or (voy. OR), et *ferre*, porter.

† **AURIFICATION** (ô-ri-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à obturer les dents creuses avec des feuilles d'or.

— ÉTYM. *Aurifique.*

† **AURIFIER** (ô-ri-fi-é), *v. a.* Terme de chirurgie. Pratiquer l'aurification.

† **AURIFIQUE** (ô-rifi-k'), *adj.* Qui a la puissance de produire de l'or ou de changer quelque chose en or; vertu que les alchimistes attribuaient à leur poudre de projection.

— ÉTYM. *Aurum*, or, et *facere*, faire.

AURILLARD (ô-ri-llar), *adj.* Voy. ORILLARD.

† **AURIOL** (o-ri-ol), *s. m.* Nom vulgaire du loriot commun.

— ÉTYM. *Aureolus*, de couleur d'or (voy. LORIOT).

† **AURIPEAU** (ô-ri-pô), *s. m.* Voy. ORIPEAU.

† **AURIPENNE** (ô-ri-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes dorées.

— ÉTYM. *Aurum*, or, et *penna*, aile.

1. **AURIQUE** (ô-ri-k'), *adj.* Terme de marine. Il se dit des voiles qui ont quatre côtés, ou ralingues, sans être carrées.

— ÉTYM. Le Dictionnaire de Jal ne donne aucune étymologie.

2. † **AURIQUE** (ô-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui se rapporte à l'or. Acide aurique.

— ÉTYM. *Aurum*, or.

† **AURISCALPE** (ô-ri-skal-p'), *s. m.* Cure-oreille.

— ÉTYM. *Auriscalpium*, de *auris*, oreille (voy. OREILLE), et *scalpera*, gratter (voy. SCALPEL).

† **AURIVENTRE** (ô-ri-van-tr'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le ventre doré.

— ÉTYM. *Aurum*, or, et *ventre*.

AUROCHS (ô-roks), *s. m.* Un des noms vulgaires du bœuf urus, qui est un bœuf des prairies et des bruyères.

— ÉTYM. Mot allemand composé de *Auer* pour *Aue*, plaine, et *Ochs*, bœuf: bœuf de plaine; sanscr. *uxan*, bœuf, taureau, cheval, probablement du radical *vah*, porter (voy. VÉHICULE).

AURONE (ô-ro-n'), *s. f.* Nom vulgaire d'une espèce du genre armoise, nommée aussi garde-robe, *s. f.* et aurone des jardins (*artemisia abrotonum*, *L.*). || Aurone femelle, petit cyprès et garde-robe, noms vulgaires de la santoline (voy. SANTOLINE).

— HIST. XIIIe s. Abroigne, une herbe qui bone est au mouton, *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 582. || XVIe s. Absinthe, aurosne et tenasie, PARÉ, XXII, 5. L'auronne, ditte menu cyprés, pour le grand rapport qu'elle a avec cest arbre, autrement appellée garderobe, se plante par rejettons enracinés, à faute desquels suppléera la semence, O. DE SERRES, 568.

— ÉTYM. Wallon, *lèvrone;* rouchi, *ivrone;* picard, *avrogne;* de *abrotonum*, de ἀβρότονον.

AURORE (o-ro-r'), *s. f.* || 1° La lueur qui précède, à l'horizon, le lever du soleil. Nous eûmes le plaisir, tout le long du chemin, de voir le coucher et l'aurore du soleil en même temps; il se coucha, ce jour-là, à onze heures, et se leva à deux, REGNARD, *Voy. en Laponie*, p. 264. C'est un plaisir de voir lever l'aurore, SÉV. 290. Demain, sans différer, je prétends que l'aurore Découvre nos vaisseaux déjà loin du Bosphore, RAC. *Mithr.* III, 1. Quand l'été vient, le pauvre adore! L'été, c'est la saison de feu, C'est l'air tiède et la fraîche aurore.... V. HUGO, *Voix intér.* V. || Fig. Une personne [dans nos tragédies] très-imparfaite est nommée un soleil, ou tout au moins une aurore, FÉN. XXI, 212. || 2° Jour de la vie. Les ravages, l'exil, la mort, l'ignominie, Dès ma première aurore, ont assiégé ma vie, VOLT. *Mérope*, V, 1. Apprenez que Ninus, à sa dernière aurore, Sûr qu'un poison mortel en terminait le cours.... ID. *Sémiram.* IV, 3. Mais jusqu'à sa dernière aurore, En buvant frais, s'épanouir, Mes amis, ce n'est pas vieillir, BÉRANG. *Vieillesse.* Comme une fleur qui n'a vu qu'une aurore, RAC. *Esth.* I, 5. Le poëte voit ses aurores Se lever sans trouble et sans pleurs, V. HUGO, *Odes*, I, 1. || 3° Fig. Commencement de certaines choses. Ces sectes ne sont qu'une ébauche et comme l'aurore de la réforme, BOSS. *Var.* 15. Les Français, sous Louis XIII, commencèrent à se rendre recommandables par les grâces et les politesses de l'esprit; c'était l'aurore du bon goût, VOLT. *Mœurs*, 176. Le jour qui vous éclaire est pour vous à l'aurore, ID. *Zaïre*, III, 4. Ils n'éclipseront pas le jour qui vient d'éclore, Et dont l'Europe entière a vu briller l'aurore, ST. LAMB. *Saisons*, *Hiver.* Rayon divin, es-tu l'aurore Du jour qui ne doit pas finir? LAMART. *Méd.* I, 4. || 4° Poétiquement, l'orient, les pays situés à l'orient. Qu'un vent vienne à souffler du soir ou de l'aurore, LAMART. *Harm.* I, 5. Embrasez par nos mains le couchant et l'aurore, RAC. *Mithr.* III, 1. Un roi qui naguère, avec quelque apparence, De l'aurore au couchant portait son espérance, ID. *ib.* III, 1. Il sied mal de venger l'affront de Théodore À celle qui régit le couchant et l'aurore, ROTR. *Bélis.* I, 3. Les brigands du midi, du nord et de l'aurore, VOLT. *Tancr.* I, 1. || 5° *Adj. invar.* De couleur orangé clair. La couleur aurore; une teinture aurore; des rubans aurore; des garnitures aurore. La prunelle est chez eux [les Albinos] d'une couleur aurore très-brillante, VOLT. *Ch. de notre globe*, 177. || *S. m.* La couleur aurore. L'aurore de votre robe est plus beau que celui de votre capote. || 6° Aurore boréale, météore lumineux qui est très-fréquent dans les régions polaires. || 7° Dans l'horticulture, renoncule jaune. Aurore naissante, nom d'un œillet violet.

— HIST. XVIe s. Sus l'heure que la joyeuse aurore aux doigtz rosatz dechassera les tenebres, RAB. *Pant.* III, 13.

— ÉTYM. *Aurora*, dit pour *ausora*, du sanscrit *vsh*, brûler (voy. USTION).

† **AURURE** (ô-ru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de l'or avec un autre métal, en proportions définies.

— ÉTYM. *Aurum*, or.

AUSCULTATION (ô-skul-ta-sion), *s. f.* Terme de médecine. Action de prêter l'oreille pour percevoir les sons qui se produisent dans la poitrine, dans le cœur et dans les vaisseaux.

— ÉTYM. *Auscultatio*, d'*auscultare*, écouter (voy. ce mot).

† **AUSCULTÉ, ÉE** (ô-skul-té, tée), *part. passé.* La poitrine auscultée avec soin.

† **AUSCULTER** (ô-skul-té), *v. a.* Terme de médecine. Écouter les bruits qui se produisent dans la poitrine, le cœur ou les vaisseaux.

— ÉTYM. Voy AUSCULTATION.

AUSPICE (ô-spi-s'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Divination de l'avenir, surtout d'après le vol des oiseaux. Prendre les auspices. Sous de bons, sous de mauvais auspices. Annoncer des auspices contraires. Lieu consacré par les auspices. Un simple officier du peuple, qui n'avait ni auspices ni juridiction, J. J. ROUSS. *Contrat*, IV, 5. || 2° Fig. Heureux auspice. Auspice favorable. Auspice malheureux, triste ou fâcheux. Né sous les plus heureux auspices. Jamais hymen formé sous un plus noir auspice, RAC. *Mithr.* I, 2. Nous autres réunis sous de meilleurs auspices, CORN. *Nic.* V, 10. Qu'on redouble demain les heureux sacrifices Que nous leur offrirons sous de meilleurs auspices, ID. *Cinna*, V, 3. || 3° Sous les auspices de quelqu'un, sous la direction, par l'influence de quelqu'un.... Vous marchiez au camp conduit sous mes auspices, RAC. *Brit.* IV, 2. Nous sommes en sûreté sous ses auspices, SÉV. 225. Mon attachement pour votre excellence et mon goût pour l'ouvrage entrepris sous vos auspices, VOLT. *Lettr. Schouvalof*, 9 nov. 1761.

— HIST. XIVe s. Auspice, ce n'est autre chose à dire mès aür [heur] ou fortune ou felicité ou bon commencement, BERCHEURE, f° 1, *verso*.

— ÉTYM. *Auspicium*, de *avis*, qui a donné oiseau (voy. ce mot), et de *spicere*, considérer (voy. SPECTACLE).

AUSSI (ô-si), *adv.* || 1° Pareillement, de même. Il y avait aussi un de mes amis. Je l'aurais trompé aussi. Lui et les autres aussi. Et moi je fus aussi pasteur dans l'Arcadie, DELISLE, *Jardins*, IV. Si le plaisir me fuit, aussi fait le sommeil, MALH. V, 15. Si vous entrez partout, aussi font les profanes, LA FONT. *Fab.* IV, 3. || 2° Encore, de plus, en sus. Comptez aussi les dépenses accessoires. Il dit aussi qu'il avait du poisson chez lui. Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, RAC. *Ath.* I, 1. || 3° Autant, devant un adjectif et un adverbe. Rien n'est aussi populaire que la bonté. Aussi bon père de famille que bon citoyen. Si le soleil est aussi grand qu'il le paraît. Je suis presque aussi en peine que lui. Cette maison est aussi fréquentée que jamais. En aussi petit nombre que possible. Aussi longtemps que.... Tu les connais aussi bien que moi. L'âne est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux, BUFF. *Âne.* Aussi vivant par l'esprit qu'il était mourant par le corps, BOSS. *le Tellier.* || 4° Tellement. Dans une patrie aussi glorieuse. Avec une sagesse aussi rare. Étant aussi sobre. Je ne me propose point d'autre ordre dans une matière aussi importante, MASS. *Car. Petit nombre.* La voyant dans une situation aussi brillante, je l'ai suppliée de vous envoyer quelques secours, BERN. DE ST PIERRE, *Paul et Virg.* || 5° *Conj.* C'est pourquoi, à cause de cela. Il me priait de t'écrire; aussi le fais-je. Il secourut toujours l'infortune; aussi a-t-il à son tour trouvé des amis, ou bien, aussi il a trouvé à son tour des amis. Aussi faut-il donner à l'animal un point Que la plante après tout n'a point, LA FONT. *Fab.* X, 1. Les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux; aussi monseigneur a un très-beau château, VOLT. *Candide*, 1. Aussi, dans le discours que vous venez d'entendre, Je parlais pour l'aigrir et non pour me défendre, CORN. *Cinna*, V, 2. Aussi ferai-je et cette nuit même, BEAUMARCH. *Barb. de Séville*, IV, 1. || 6° Aussi bien, *loc. adv.* Dans le fait. Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des Platoniciens qui, aussi bien, tombent d'elles-mêmes, BOSS. *Hist. univ.* II, 12. Aussi bien, en un seul, voici des maux sans nombre, CORN. *Rod.* II, 3. Vous êtes, aussi bien, le véritable roi, CORN. *Nicom.* II, 2. Qu'il périsse; aussi bien il ne vit plus pour nous, RAC. *Androm.* V, 1. Aussi bien ces soupçons, ces plaintes assidues Ont fait croire à tous ceux qui les ont entendues.... ID. *Brit* IV, 2. Aussi bien ce n'est pas la première injustice Dont la Grèce d'Achille a payé le service, ID. *Andr.* I, 2. Au lieu de ces mœurs mondaines qui aussi bien vous damneront, refusez... MASS. *Salut.* Car aussi bien quel est le grand salaire D'un écrivain au-dessus du vulgaire? J. B. ROUSS. *Épît.* I, liv. I, *Aux muses.* || 7° Aussi bien que, *loc. conj.* De même que. L'absence est aussi bien un remède à la haine Qu'un appareil contre l'amour, LA FONT. *Fab.* X, 2. Et que tout l'univers, sachant ce qui m'anime, S'étonne du supplice aussi bien que du crime, CORN. *Cinna*, V, 2. Perdez-en la mémoire aussi bien que la vue. ID. *Mithr.* IV, 4. || Quand deux substantifs sont liés par *aussi bien que*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel, en le rapportant soit aux deux ensemble, soit à l'un seulement. Cela n'empêche pas que toute sa divinité, aussi bien que toute son humanité, n'y soit dans une conjonction nécessaire, PASC. *Prov.* 16. Celui qui écoute aussi bien que celui qui parle, seront enveloppés dans une même ruine, FLÉCH. *Serm.* I, 351.

— REM. 1. Aussi se met dans le sens affirmatif: je le veux aussi. Dans le sens négatif, on dit: non plus. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. Tel est l'usage d'à présent; mais les meilleurs auteurs du XVIIe siècle ont employé aussi avec la négation. Cette tournure a vieilli, il est vrai; mais il est encore bon d'en étudier les exemples. Comme ils n'avaient ni cupidité ni intérêt, ils n'avaient aussi ni dessein ni jalousie, FLÉCH. *Panég.* I, p. 371. Il n'y a point d'état plus noble ni plus relevé que celui des prêtres; il n'y en a point aussi qui demande plus de préparation, ID. *ib.* II, p. 390. Ce n'est pas aussi aux sages conseils qu'il faut attribuer les heureux succès, BOSS. *Marie-Thér.* Si je ne goûte pas les dé-

lices dont vous jouissez, au moins n'ai-je pas aussi ces larmes de chagrin et d'accablement, VOIT. *Lett.* 10. Il ne faut pas que l'homme ne voie rien du tout; il ne faut pas aussi qu'il en voie assez pour croire qu'il possède la vérité, PASC. *Pensées*, part. II, art. 17. Donc je ne suis pas un être nécessaire, je ne suis pas aussi éternel ni infini; mais je vois bien qu'il y a dans la nature un être nécessaire, éternel, infini, ID. *ib.* I, 4. L'homme ne pouvant se reposer dans aucun de ces vices par ses raisonnements, ni aussi les fuir tous, ID. *ib.* part. I, art. 11. Comme la religion n'y était plus intéressée, je ne m'y intéressai plus aussi, ID. *Prov.* 17. Sachez donc que leur objet [des jésuites] n'est pas de corrompre les mœurs, ce n'est pas leur dessein, mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer, ID. *Prov.* 5. Ces paroles ne peuvent donc servir qu'à vous convaincre vous-même d'imposture, et elles ne servent pas aussi davantage pour justifier Vasquez, ID. *Réfut. de la rép. à la 12e lett.* Je ne demande pas d'avoir une plénitude de consolation sans aucune souffrance, c'est la vie de gloire; je ne demande pas aussi d'être dans une plénitude de maux sans consolation; car c'est un état de judaïsme, ID. *Pensées*, part. II, art. 19. Le fidèle qui ne souffre rien ici-bas, ne saurait aussi rien espérer pour l'avenir, MASS. *Myst. Résurr.* Si ce n'est pas un goût déréglé qui doit décider du choix d'un état, ce n'est pas aussi un respect humain, ID. *Car. Voc.* On se persuade que, comme ce n'est pas une affaire d'en être coupable [de certains défauts], il n'y a pas aussi grand mal d'en être censeur, ID. *ib. Médis.* Et comme la honte qui découvre les misères de notre conscience n'est presque plus sensible, la douleur aussi qui les déteste n'a jamais de suite, ID. *ib. Inconst.* Et comme on ne peut rien ajouter à l'excès de son amour, rien ne manque aussi à l'excès de sa douleur et de son martyre, ID. *ib. Passion.* Comme il n'est personne qui ne veuille être applaudi, il n'est presque aucun aussi qui ne se fasse un art et un mérite de médire, ID. *ib. Médis.* Comme elle ne souhaite pas l'estime des hommes, elle ne craint pas aussi leur mépris, ID. *Avent, Bonh. des justes.* Nous ne savons pas ce qu'il souffre, et je ne prétends pas aussi vous l'expliquer, ni affaiblir par des peintures vulgaires une image si effrayante, ID. *Car. Mauv. riche.* Il n'en est pas [de vérités] de plus sublimes, il n'en est pas aussi de plus ignorées, ID. *Car. Petit nombre.* Qui ne sent pas ces nobles mouvements qui nous font aspirer aux grands postes, ne sent pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions, ID. *Petit car. Drapeaux.* || 2. Avec *ne.... que*, on met *non plus* ou *aussi*. Il lit incessamment; je ne fais non plus que lire; ou : je ne fais aussi que lire. La tradition du peuple juif et celle du peuple chrétien ne font ensemble qu'une même suite de religion; et les écritures des deux Testaments ne font aussi qu'un même corps et un même livre, BOSS. *Hist. univ.* II, 13. Comme il n'y a que l'esprit de l'homme qui sache ce qui se passe dans l'homme, il n'y a que le cœur aussi qui puisse savoir ce qui se passe dans le cœur, MASS. *Car. Lazare.* || 3. Suivant des grammairiens, après la conjonction *que*, placée après *aussi*, si un adjectif suit, il faut faire précéder le verbe de *le*: elle n'est pas aussi douce qu'elle le semblait : et Rollin, qui a dit : une place aussi forte qu'était Corinthe, aurait dû dire, que l'était Corinthe. Malgré cette décision, la phrase de Rollin est correcte, et pourrait être imitée, puisque ce cas présente une ellipse très-facile : aussi forte que Corinthe était forte. || 4. *Aussi.... que* ne se met que devant un adjectif ou un adverbe; cependant on dit communément : il a aussi soif que vous. La locution moins négligée serait : il a soif autant que vous, ou autant de soif que vous. || 5. Au XVIIe siècle, on disait, conformément à l'usage des siècles précédents, *aussi comme*, pour lequel nous disons présentement *aussi que*. Ma foi seule aussi pure et belle Comme le sujet en est beau, MALH. V, 19. Tant qu'a duré la guerre, on m'a vu constamment Aussi bon citoyen comme parfait amant, CORN. *Hor.* I, 3. Peut-être que tu mens aussi bien comme lui, ID. *Ment.* IV, 7.

— SYN. AUSSI, AUTANT. Aussi venant de *sic*, ainsi, marque la similitude; autant venant de *tantum*, marque l'égalité. On dit : il est aussi riche que vous, il a parlé aussi sagement que vous, et, moins ordinairement, autant riche, autant sagement. On dit : il l'aime autant que vous l'aimez, et non aussi que; il a autant de force que vous, et non aussi de force. En un mot, la règle générale est que *aussi* s'emploie avec les adjectifs et les adverbes, et *autant* avec les verbes. || Il est singulier que disant : aussi riche que vous, on ne dise pas : il l'aime aussi que vous. Voici un essai d'explication de cette anomalie. Dans l'ancien français on a dit *autant comme*, *aussi comme*, marquant la comparaison non par *que*, mais par *comme*. Toutefois *autant*, formé de *tantum* qui a le corrélatif *quantum*, a pu très-bien avoir *que* pour corrélatif, comme cela est arrivé. Il n'en est pas de même de *aussi* qui est formé de *sic*; là, le corrélatif ne pouvait être que *comme* et ne pouvait être *que*. Néanmoins *que* a fini par remplacer *comme* pour *aussi*, ainsi que pour *autant*. Cette substitution étant faite, il aurait fallu être conséquent et la poursuivre partout. Mais ce qui arrive le plus souvent c'est que, quand on modifie une locution dans une langue, la conséquence fait défaut; et l'oreille, hésitant entre la nouvelle forme et l'ancienne, introduit des variations fondées dès lors non sur la grammaire, mais sur l'usage; c'est ainsi que, disant aussi riche que vous, on ne dit pas, il l'aime aussi que vous; comme si l'oreille avait accepté l'usage de *aussi* avec *que*, quand *aussi* était séparé de *que* par un adjectif ou par un adverbe, mais non quand le *que* aurait dû suivre immédiatement *aussi*. Bref, l'histoire des locutions est ce qui les explique. Jadis on disait *aussi comme* soit avec les adjectifs soit avec les verbes. Dans le passage de l'ancien français au français moderne, *que* ayant remplacé *comme*, *aussi que* s'est dit avec les adjectifs ou les adverbes et ne s'est plus dit avec les verbes. Voilà le fait, que j'essaye d'expliquer en disant que, *aussi* ne comportant pas étymologiquement le corrélatif *que*, cette circonstance a empêché la modification de s'étendre à tous les cas que présentait l'ancien français.

— HIST. XIe s. Si l'enchaeinent altresi come un ours, *Ch. de Rol.* CXXXV. Altresi blanche come neif [neige] sur gelée, *ib.* CCXL. || XIIe s. Blanche [il] ot la barbe aussi comme hoqueton, *Ronc.* p. 125. Durs [ils] ont les cuirs autresi comme fers, *ib.* p. 128. Mahom [il] reclame, Tervagant altresi, *ib.* p. 141. Altresi [semblablement] fit Judas, ce sai-je bien et croi, *ib.* p. 199. Ausi com vous le me poez doner, Quand vous plaira, le me poez retraire, *Couci*, II. Et s'ausi est que pour lui [elle] mourir [je] doie [doive], Ce est la mort dont mieux mourir [je] devroie, *ib.* p. 126. Maugré tous sains et maugré Dieu aussi Revient Quesnes, et mal soit-il venans, *Romancero*, p. 103. Au departir de li [elle], [il] l'a doucement baisie, Et ele lui ausi.... *Sax.* VII. Ausi com en la mer est puissanz la balaine, Si est leur poestez en terre souveraine, *ib.* XXX. || XIIIe s. Et nous vous jurerons que nous, en aussi bone foi, vous servirons en l'ost come nous feissions lui, VILLEH. XXIV. L'histoire de Bertain et de Pepin aussi, *Berte*, I. [Ils] Surent près d'aussi bien le françois de Paris Com se il fussent né au bourg à St-Denis, *ib.* V. Tout aussi com [à] Symon [elle] l'avoit reconneü [déclaré], *ib.* LI. Le roy Flore son pere [elle] regrete mout aussi, *ib.* LIX. Quand Berte voit son pere et sa mere autresi, *ib.* CXXVII. Blanchefleurs s'est dressée, aussi fit li rois Flores, *ib.* CXXVIII. Fors de la forest issir [il] voit Quatre vins dames tot alsi, *Lai du trot.* || XVe s. Le flun de la mer [qui faisait refluer la Somme] estoit adonc tout plein : si ne purent passer : aussi bien convenoit-il au roi attendre ses gens qui venoient après lui, FROISS. I, I, 279. Aussi froids d'aider à la dame comme ils en avoient esté en grand desir, ID, I, I, 10. On dit, et voir est, que toutes grosses rivieres sont faites et rassemblées de plusieurs ruisseaux et fontaines : aussi les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clercs, ID. *Prol.* Aussi bien [d'un autre côté] il y a des peuples qui offencent contre leur seigneur, COMM. V, 18. Chacune dit : ce ne fut pas à moi — n'à moi — ne à moi aussi, LOUIS XI, *Nouv.* III. || XVIe s. Il ne faut point aussi attribuer aux estoiles les vengeances de Dieu qui surviennent pour telles causes, CALVIN, 119. Ce n'est pas à eux de reformer l'estat commun du peuple, nul aussi ne les en requiert, ID. 223. Si pour moy avez du soucy, Pour vous n'en ai pas moins aussi, MAROT, II, 328. Sil avoyt quelques imperfections, aussy avez vous, aussy avons nous, RAB. *Pant.* III, *Prol.* Personne n'a interest en sa ruyne; aussi bien ne prestoyt il rien; aussi bien n'eust il par aprez rien presté, ID. *ib.* III, 3. Pleust à Dieu que l'empereur s'essayast de passer le Rosne! mais je croy qu'il ne l'entreprendra pas, ny aussy d'assaillir le camp, MARG. *L.* 127. Et puisque Parlamente ne l'a voulu nommer, aussi ferai-je, MARG. *Nouv.* X. Comme la folie ne sera jamais contente, aussi est la sagesse contente de ce qui est present, MONT. I, 12. Aussi bien qu'homme de France, ID. I, 109. Je n'ay point faulte aussi d'exemple domestique, ID. I, 17. Mais aussi à ce compte.... ID. I, 25. Chrysippus n'eust pas esté de cet advis; et moy aussi peu, ID. I, 29. Aussi [c'est pourquoi] la peur surmonte-elle en aigreur tous.... ID. I, 63. Ceulx qui estiment chose malseante, que d'estre loué, ne font aussi rien qui merite que l'on les loue, AMYOT, *Préf.* VI, 32. Ils n'usent point de fondes en bataille Ny d'arcs aussi, mais d'estoc et de taille, ID. *Thésée*, 5. Il s'en retourna, emmenant quand et luy les autres jeunes enfans d'Athenes, et Ariadne aussi, ID. *Thésée*, 22. La mer est bien à craindre, aussi est bien le feu, Et le ciel quand il est de tonnerres esmeu, RONSARD, 125.

— ÉTYM. Bourguig. *ossi*. L'ancienne forme *altresi*, *alsi* montre l'origine : *alterum sic*, *aliud sic*, autre ainsi (pour *alterum*, *aliud*, voy. AUTRE, et pour *sic*, voy. SI, *adv.*).

† **AUSSIÈRE** (ô-siè-r'), *s. f.* Terme de marine (voy. HAUSSIÈRE).

AUSSITÔT (ô-si-tô), *adv.* || 1° Dans le moment même. J'irai aussitôt. Aussitôt après votre départ. Tout aussitôt, et cet aussitôt fut un peu étrange, on apporta sur le lit du roi une espèce de livre ou de petite table, ST-SIM. 405, 43. || 2° Aussitôt que, aussi vite que.... Votre père y sera aussitôt que vous, FÉN. *Tél.* I. Aussitôt fait que dit, LA FONT. *Fab.* VIII, 10. J'en cache les deux tiers aussitôt qu'arrivés, CORN. *Cid*, IV, 3. || Elliptiquement. Aussitôt la lettre reçue, vous partirez, c'est-à-dire aussitôt que vous aurez reçu la lettre. Aussitôt le jour, aussitôt que le jour paraît. || Fig. et familièrement. Aussitôt pris, aussitôt pendu, se dit de toute chose qui se fait immédiatement, sans retard. || 3° Aussitôt que.... *loc. conj.* Dès que.... Aussitôt que la nouvelle se répandit.... Aussitôt que le khan de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner si bon leur semble, MONTESQ. *Lett. pers.* 44. Aussitôt que le char chemine, Elle [la mouche] s'en attribue uniquement la gloire, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Pour moi, tout aussitôt que je l'en vis parée, Je ne fis plus état de la toison dorée, CORN. *Médée*, II, 5. || 4° Aussi bien. Dieu a toujours pris un soin si particulier de la conservation de votre maison.... qu'il laisserait aussitôt toucher à ses autels.... qu'à des personnes qui lui sont chères comme vous êtes, BALZ. liv. III, lett. 1.

— HIST. XVIe s. Aussi tost qu'il y a tant soit peu d'apparence que le dangier soit esloingné, MONT. II, 93. Il est parfaict aussi tost que conceu, DU BELLAY, III, 46, *recto*. Sur Bollongne vendue un tel exploit il fit, Qu'aussi tost qu'il l'eut veue, aussi tost il la prit, ID. VIII, 26, *recto*.

— ÉTYM. Bourguig. *osseto*; de *aussi*, et *tôt*. On a dit, dans le XVIIe siècle, *aussitôt comme....* Il rendra leurs desseins.... Aussi-tost confondus comme délibérés, MALH. II, 1.

AUSTER (ô-stèr), *s. m.* Nom que les Latins donnaient au vent du midi.

— ÉTYM. *Auster*, du grec αὔω, dessécher : vent desséchant, brûlant.

AUSTÈRE (ô-stê-r'), *adj.* || 1° Qui a une saveur âpre et astringente. Le coing a une saveur austère. || 2° Fig. Sévère moralement. Un homme austère. Mener une vie austère. Une austère vertu. Jeûne austère, RAC. *Esth.* I, 3. Combien voit-on de gens austères pour les autres, doux pour eux-mêmes! FLÉCH. I, p. 196. Austère devoir, RAC. *Andr.* III, 4. Austère tutelle, ID. *Phèd.* II, 2. Austère fierté, ID. *Brit.* II, 2. Austère conseil, ID. *Iphig.* V, 6. || En termes de beaux arts, qui rejette les ornements, les agréments. Le genre austère est opposé au genre gracieux. Ces champs qui, l'hiver même, ont d'austères appas, V. HUGO, *Voix intér.* XIX.

— HIST. XIVe s. Poure vie menoient très dure et très austere, *Girart de Ross.* 2315. Comme Robert Briseteste feust très austers [violent], merveilleux et merancolieux, DU CANGE, *austeritas*. || XVIe s. Auquel jour se celebre à Athenes la feste de Cerès, qui s'appelle Thesmophoria, qui est la plus austere et la plus triste solennité de toute l'année, AMYOT, *Démosth.* 44. Gros vin noir et austere, PARÉ, VI, 19. Ils proposent des images de vie relevés ou bien si difficiles et austeres, que la praticque en est impossible, CHARRON, *Sagesse*, I, 53.

— ÉTYM. *Austerus*; grec, αὐστηρός, au propre, qui rend la langue sèche, puis astringent, puis sévère, rude. Αὐστηρός vient de αὔω, dessécher, et est, par conséquent, pour le sens primitif, le même qu'*auster*, vent du midi.

AUSTÈREMENT (ô-stè-re-man), *adv.* Avec austérité. Il a vécu austèrement.

— HIST. XVIe s. Ils aiment mieulx vivre mollement à leur plaisir, comme leur maistre Menede-

mus, que durement et austerement, comme je les enseigne, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 28. Je croy que la conversion et religion de cet empereur ne fut jamais dissimulée ; car il en porta l'habit très austerement, BRANT. *Charles-Quint*.

— ÉTYM. *Austère*, et le suffixe *ment*.

AUSTÉRITÉ (ô-sté-ri-té), *s. f.* || **1°** Manière de vivre rigoureuse à soi-même. Homme plein d'austérité. Je sais qu'en vous quittant, le malheureux Titus Passe l'austérité de toutes les vertus, RAC. *Bérén.* IV, 5. Fuyez de mes plaisirs la sainte austérité, ID. *Esth. prol.* Mais la franchise plaît, et non l'austérité, VOLT. *Tancr.* I, 2. Et des vœux les plus saints blâmant l'austérité, BOIL. *Sat.* XII. || **2°** Mortification. Prêtres, persévérez dans vos austérités, DELAV. *Paria*, II, 1. Les vues de faire des austérités me sont devenues suspectes, BOSS. *Lett. Corn.* 81. Elle aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et à ses humiliations, ID. *Anne de Gonz.* Eudore redoublait de prières et d'austérités, CHATEAUB. *Mart.* 258. Il redoubla lui-même ses austérités pour fléchir le courroux céleste, FLÉCH. *Panég.* II, 127. Dans les austérités de sa vie, il ne pensait qu'à réparer l'injure qu'il avait faite à la majesté divine, ID. *ib.* p. 187. Versant par mille endroits un sang que ses austérités n'avaient pas assez amorti, ID. *ib.* I, 383. Ce n'est plus l'usage de pleurer ses péchés ou de les expier par des austérités pénibles, ID. *ib.* II, 399. On méprise ceux qui ne font pas les austérités, ID. *ib.* 504. On fera des austérités de surérogation, ID. *Serm.* II, 161. Il est assez rare non qu'un philosophe soit un bon chrétien, mais que la même action soit une observation curieuse de philosophie et une austérité chrétienne, et serve en même temps pour l'Académie et pour le ciel, FONTEN. *Dodart*.

— SYN. AUSTÉRITÉ, SÉVÉRITÉ. Austérité a un sens plus restreint que sévérité. L'austérité est la sévérité de mœurs, et on est surtout austère pour soi ; la sévérité concerne aussi autre chose que les mœurs, et est surtout tournée vers les autres.

— HIST. XIVe s. Thevenon doubtanz la grant austerité [violence] du dit Pionnier, qui estoit homme estrange, picart et de mauvaise vie, DU CANGE, *austeritas*. || XVIe s. Il n'y avait orateur qui s'ozast presenter pour defendre ce pauvre Roscius, ains s'en tiroit chascun arriere, parce qu'ilz craignoient l'austerité et la cruaulté de Sylla, AMYOT, *Cicéron*, 4.

— ÉTYM. *Austeritas*, de *austerus* (voy. AUSTÈRE).

AUSTRAL, ALE (ô-stral, stra-l'), *adj.* Qui est du côté d'où souffle l'auster ou le vent du midi. || Terres australes, terres situées vers le pôle antarctique. Terre australe ou magellanique, s'est dit autrefois d'un continent que l'on supposait dans la zone antarctique. || Latitude australe, latitude des pays situés au midi de l'équateur. || Constellations australes, celles qui sont situées au midi de la ligne équinoxiale. || Signes australux, les six derniers signes du zodiaque.

— ÉTYM. *Australis*, de *auster* (voy. AUSTER).

AUTAN (ô-tan), *s. m.* || **1°** Vent du midi. || **2°** En poésie, un vent violent. Qu'importe à l'heureux solitaire Que l'autan dévaste la terre S'il ne fait qu'agiter ses bois? V. HUGO, *Odes*, IV, 2.

— ÉTYM. Provenç. *autan;* de *altanus*, qui signifie vent de la terre, vent de la haute mer, et vent du sud-ouest; sans doute de *altus*, haut (voy. HAUT), soit que l'on considère la terre qui est plus haute que la mer, soit que l'on considère la mer qui se disait en latin *altum*.

AUTANT (ô-tan), *adv.* || **1°** Sans complément, également, semblablement. Valoir autant. Acheté autant. Je vous en rendrai mille fois autant. Autant vaudrait parler à un sourd. Cela vaut cent francs ; j'en veux tout autant. Cela est fini, ou autant vaut. Bon passe-port contre la dent, Contre la griffe tout autant, LA FONT. *Fables*, VI, 14. || Elliptiquement, autant faire cela sur-le-champ ; pour : autant vaut faire.... Il me doit 99 fr. 50 c. autant dire 100 francs. || **2°** Autant que, de même quantité que, de même façon que, de même que, comme. Vous en avez tout autant que nous. Je vous aime autant que vous m'aimez. Je dois défendre sa vie autant que la mienne. J'ai fait pour la patrie autant que je devais. Il blâme leur arrogance autant qu'il a [illegible].... Autant qu'homme du monde. Quel esprit ne bat la campagne? Autant les sages que les fous, LA FONT. *Fabl.* XII, 10. Tout fut perdu ; c'était un enfant autant que mort, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Elliptiquement. Autant qu'il y a de toile dans votre magasin, je prends tout. Autant que vous êtes, venez avec nous. Autant que nous sommes qui n'avons pu vous suivre, VAUGEL. *Q. C.* 523. || **3°** Autant devant un adjectif; cette manière de parler a un peu vieilli, mais il n'y a aucune faute à s'en servir, et elle est autorisée. Ésope conte qu'un manant Charitable autant que peu sage, LA FONT. *Fabl.* VI, 13. Songez bien seulement à vivre s'il se peut heureuse autant que belle, VOLT. *Ép.* 4. Votre refus est juste autant que ma demande, CORN. *Rodog.* IV, 1. Votre belle âme est haute autant que malheureuse, ID. *Poly.* IV, 6. Autant que l'un fut grand, l'autre sera cruelle, ID. *Rodog.* II, 2. Cornelius Nepos, auteur ancien et judicieux autant qu'élégant, BOSS. *Hist.* I, 52. La solitude de Ste-Fare autant éloignée des voies du siècle que sa bienheureuse situation la sépare de tout commerce du monde, ID. *Anne de Gonz.* De là vient la peine qu'on a de situer dans l'histoire grecque les rois qui ont eu le nom d'Assuérus, autant inconnu aux Grecs que connu aux Orientaux, ID. *Hist.* I, 44. Le peuple de la Bétique est autant difficile à subjuguer qu'il est incapable de vouloir subjuguer les autres, FÉN. *Tél.* VIII. Il est autant impossible que ce qui pense en moi soit matière qu'il est inconcevable que Dieu soit matière, LA BRUY. 16. Une infinité d'autres maux autant ou plus grands que celui-ci.... PELLISSON, II, 140. Un jour autant heureux que je l'ai cru funeste, RAC. *Brit.* V, 3. Un raffinement d'intempérance autant indigne de mes éloges qu'une artificieuse simplicité, J. J. ROUSS. *Disc. contre les sciences.* || Dans cet emploi, *autant* se met plus volontiers après l'adjectif ou le participe ; cependant il se met aussi avant, employé non-seulement devant des participes, mais encore devant des adjectifs comme *aussi :* autant impossible, autant heureux, etc. || **4°** Autant.... autant, mettant en regard et en comparaison deux membres de phrase. Autant il a de vivacité, autant vous avez de lenteur. Autant le toucher concentre ses opérations autour de l'homme, autant la vue étend les siennes au delà, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Quelquefois on met autant que, au premier membre de phrase, et autant au second ; cette tournure, qui a un peu vieilli, peut s'employer dans la poésie et la prose élevée. Autant de fois que la parole de l'Évangile ne vous a pas touché jusqu'à la pénitence, autant de fois elle vous a rendu plus indigne d'obtenir la grâce du repentir, MASS. *Car. Parole.* Mais autant que son âme est bienfaisante et pure, Autant leur cruauté fait frémir la nature, VOLT. *Alz.* II, 11. Autant que ses armées navales [de la Hollande] étaient disciplinées, autant ses troupes de terre étaient mal tenues et méprisables, ID. *S. de L. XIV*, 10. Autant que de David la race est respectée, Autant de Jézabel la fille est détestée, RAC. *Athal.* I, 2. Autant que de Joad l'inflexible rudesse De leur superbe orgueil offensait la mollesse, Autant je les charmais par ma dextérité, ID. *ib.* III, 3. Autant que mon amour respecte la puissance D'un père.... Autant ce même amour, ID. *Mithr.* I, 1. Autant que sa fureur s'est immolé de têtes, Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes, CORN. *Héracl.* I, 1. Autant que ce dessein était utile, autant l'exécution en était pénible, PASC. *Prov.* 7. Autant que votre procédé est juste selon ce biais, autant il est injuste.... ID. *P. jés.* 9. Autant que Minerve est au-dessus de Mars, autant une valeur discrète surpasse-t-elle.... FÉN. *Tél.* X. Autant que le pouvoir du clergé est dangereux dans une république, autant est-il convenable dans une monarchie, MONTESQ. *Esp.* II, 4. || **5°** Autant que, en tant que, selon que. Une action juste n'a ce caractère qu'autant qu'elle est volontaire. Autant qu'il est en moi. Autant que l'a permis le malheur des circonstances. Autant que je puis me rappeler. Autant que j'en puis juger. Autrement vos États à ce prince livrés Ne seront en ses mains qu'autant que vous vivrez, CORN. *Nicom.* IV, 3. Tu n'as crédit ni rang qu'autant qu'elle t'en donne, ID. *Cinna*, V, 1. Il n'est plus mon sujet qu'autant qu'il le veut être, ID. *Nicom.* II, 1. Que vous ne respirez qu'autant que je vous aime, RAC. *Baj.* II, 1. Vous qui ne respirez qu'autant que mon courroux, Retenu trop longtemps, s'est arrêté sur vous, VOLT. *Mort de Cés.* I, 3. || **6°** D'autant, de cette quantité, dans la même proportion. Augmenter d'autant la somme. Soulager d'autant ton chagrin. J'ôte le superflu, dit l'autre, et l'abattant, Le reste en profite d'autant, LA FONT. *Fabl.* XII, 20. Tous trois burent d'autant, ID. *ib.* II, 10. À mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant, MONTESQ. *Esp.* XIX, 4. Il fallait rester à table une partie de la journée et boire d'autant, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. Je n'aurais qu'à chanter, rire, boire d'autant, BOIL. *Sat.* II. À l'égard de votre Linant, Il vous approuve et dort d'autant, VOLT. *Lett. vers*, 39. Familièrement. À la charge, à charge d'autant, à condition de rendre la pareille. || **7°** D'autant que, *loc. conjonct.* Vu que. D'autant qu'elle est la seule chose qui nous rend hommes, DESC. *Méth.* I, 2. D'autant qu'ils se confiaient à la disposition du lieu où l'on combattait, VAUGEL. *Q. C.* 332. D'autant qu'il m'a semblé inutile de chercher bien loin des raisons, je me suis résolu de me servir.... BOSS. *Bonté et rigueur de Dieu.* || **8°** D'autant plus, sans conséquent. Il fut d'autant plus facile de le repousser. Le temps presse, et votre heur d'autant plus se diffère, CORN. *Rod.* V, 3. Il connaît d'autant mieux les dangereux amis, ID. *Nic.* III, 2. || **9°** D'autant plus que, d'autant moins que, sans comparatif dans l'autre membre. Ce que vous faites est inutile, d'autant plus que nous savons fort bien.... Le philosophe est d'autant plus méprisable qu'il pêche sciemment. Mais je le poursuivrai d'autant plus qu'il m'évite, RAC. *Brit.* I, 1. Et je dois d'autant moins oublier sa vertu Qu'elle même s'oublie.... ID. *Esth.* II, 3. || D'autant plus que, d'autant moins que, avec un comparatif dans le second membre. Le regret est d'autant plus vif que la faute est plus grave. L'air est d'autant plus épais qu'il se trouve plus près de la terre. Le carnage fut d'autant plus grand qu'ils étaient plus nombreux. Et mon cœur soulevant mille secrets témoins M'en dira d'autant plus que vous m'en direz moins, RAC. *Andr.* IV, 5. || **10°** Autant, *s. m.* Terme de paléographie. Copie, duplicata d'un acte. || Proverbes. Autant de têtes, autant d'avis. || Autant lui en pend à l'oreille ; la même chose peut lui arriver. || Autant en emporte le vent, se dit de tout ce qui demeure sans effet. || Il en a autant qu'il en peut porter, se dit d'un homme qui a trop bu, qui a été bien battu. || Autant comme autant, en même quantité. Il en meurt tous les ans autant comme autant.

— REM. **1.** On a dit, jusque dans le XVIIe siècle, autant comme, locution aujourd'hui tombée en désuétude. Voici des exemples : Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui, CORN. *Poly.* III, 3. Une flamme pieuse autant comme chétive, ID. *Pomp.* V, 1. Ce beau feu vous aveugle autant comme il vous brûle, ID. *Rodog.* III, 4. Et toi que me veux-tu, Tendresse dangereuse autant comme importune? ID. *ib.* V, 1. Je suis aimé d'Eudoxe autant comme je l'aime, ID. *Héracl.* I, 4. Votre intérêt m'arrête autant comme le mien, ID. *Sertor.* IV, 3. Sa probité stupide autant comme farouche, ID. *Othon*, III, 1. Il vaut communément autant comme il se prise, ID. *le Ment.* I, 1. Tous les rois ne sont rois qu'autant comme il vous plaît, ID. *Nic.* III, 2. Il y a autant de divers cieux comme il y a d'étoiles, DESC. *Monde*, 8. Autant malins comme ils étaient bons, BOSS. *Démons*, 1. || **2.** Dans le XVIIe siècle, au lieu de *plus.... plus*, on a dit aussi d'autant plus que.... d'autant plus. Et d'autant que l'honneur m'est plus cher que le jour, D'autant plus maintenant je te dois de retour, CORN. *Cid*, III, 6. D'autant plus que les choses sont de conséquence, d'autant plus nous avons besoin.... BOSS. *Serm. Quinq.* 2. D'autant plus soigneusement j'examine ces choses, d'autant plus clairement je connais qu'elles sont vraies, DESC. *Médit.* 3.

— HIST. XIe s. Après icels [il y] en aurat altretant, *Ch. de Rol.* CCXV. || XIIe s. E restore altant chevaliers cume ocis i furent de la privée maignée, *Rois*, p. 326. L'empereris [impératrice] d'or fin deus somiers leur envoie, Et l'emperere autant, ains que partir les voie, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 26. || XIIIe s. Les lettres disoient que autant les creist on comme lor seigneurs, VILLEH. X. Aime les tous autant cum un, Au mains de l'amor du commun, *la Rose*, 5471. Autant peut dire nostre seigneur de nous, comme il dit des filz Israel.... JOINV. 216. Chacun aime autretant sa vie comme je faiz la moie, ID. 193. || XVe s. Autant de bien que j'ay de desplaisance, CH. D'ORL. *Bal.* 11. O tintamare plaizant Et doulcement rezonnant Des tonneaux que l'on relie ! Signe qu'on boira d'aultant, BASSELIN, L. Le parlement [en Angleterre] qui vault autant comme les trois estatz, COMM. IV, 1. Autant qu'il aymoit parfaictement ceste dicte maison de Lenclastre, il hayoit celle de Hyort, ID. III, 4. Et firent très bonne chere qui ne se passa pas sans boire d'autant et d'autel [autel, ancien français pour semblable], LOUIS XI, *Nouv.* VII. || XVIe s. Je dors salé, et le dormir m'a valu autant de jambon, RAB. *Garg.* I, 22. Autant vault homme comme il s'estime, ID. *ib.* II, 29. Autant que je vous en tireray par la dille, autant en entonneray par le bondon, ID. *ib.* III, *Prol.* Ces exemples me semblent plus à propos, d'autant qu'on voit.... MONT. I, 3. Mais d'autant que c'est un philosophe, ID. I, 66. Ayant combattu autant qu'il eut de force, ID. I, 16. Il s'en sentoit d'autant allegé, ID. I, 20. Autant qu'il est et en son autorité, ID. I, 22. Il y en a trois fois autant, ID. I, 182. Il perdit

la bonne grace d'Alexandre pour n'avoir voulu boire d'autant à lui, ID. I, 185. Autant reformé à Sparte, comme voluptueux en Ionie, ID. I, 185. Cette occupation est aussi penible que toute aultre, et autant ennemie de la santé, ID. I, 283. Et d'avoir plusieurs maistres, c'est autant que d'avoir autant de fois à estre extremement malheureux, LA BOETIE, 8. Qu'on mette d'un costé cinquante mille hommes en armes, d'un autre autant, ID. 16. Ces herbes servent dès lors d'autant de fumier à la terre, ID. 230. La lecture profite plus d'autant qu'elle delecte, et delecte davantage d'autant qu'elle profite, AMYOT, *Préf.* 25. Appelez Autochthones, qui vault autant à dire, comme nez de la terre mesme, ID. *Thésée*, 3. Il leur bailla non tant de gens comme Polybius en met, ains autant que Nasica luy mesme dit en une siene missive, ID. *P. Æm.* 24. J'avais cent fois juré de ne les voir jamais, Me parjurant autant qu'autant je le promets, LOGNS. 268.

— ÉTYM. Wallon, *otetan;* namur. *ostan;* provenç. *atretan;* catal. *altretant;* espagn. *otrotranto;* portug. *outrotanto;* ital. *altrettanto. Autant* vient de *a' iud* (voy. AUTRE), et *tantum* (voy. TANT); *altretant* et les formes congénères viennent de *alterum, tantum.*

AUTEL (ô-tèl), *s. m.* || **1°** Sorte de table destinée à l'usage des sacrifices. Dans Rome, les autels fumaient de sacrifices, RAC. *Brit.* IV, 2. Si de sang et de morts le ciel est affamé, Jamais de plus de sang ses autels n'ont fumé, ID. *Iphig.* V, 2. On dresse des autels de gazon, FÉN. *Tél.* XXIV. Les sénateurs lui firent dresser des autels, BOSS. *Hist.* III, 7. Il lui voulait dresser des autels, ID. *ib.* II, 12. L'amour impudique eut tant d'autels.... ID. *ib.* II, 3. Cependant à Pompée élevez des autels; Rendez-lui les honneurs qu'on rend aux immortels, CORN. *Pomp.* III, 2. || Poétiquement. Dressons-lui des autels sur des monceaux d'idoles, CORN. *Poly.* II, 6. || Autels, monuments en forme d'autels élevés pour perpétuer la mémoire de quelque événement. Les patriarches élevaient des autels en des lieux où ils avaient reçu quelque faveur de Dieu. Il est parlé des autels d'Hercule, des autels d'Alexandre, dressés aux extrémités de leurs expéditions. || Fig. et par extension, honneurs extraordinaires. Mériter des autels. Eux-même avec candeur, se disant immortels, De leurs mains tour à tour se dressent des autels, GILB. *Dix-huitième siècle.* Nous sommes trois, Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des autels, VOLT. *Lett. à Cath.* 8. À sa gloire en cent lieux fit dresser des autels, BOIL. *Art p.* IV. Cette idole à qui le monde a de tout temps dressé des autels, MASS. *Dauph.* || Personne qu'on honore, qu'on adore. Ils n'ont point de faveur qu'ils n'aillent divulguer, Et leur langue indiscrète, en qui l'on se confie, Déshonore l'autel où leur cœur sacrifie, MOL. *Tart.* III, 3. || **2°** Chez les chrétiens, table où l'on célèbre la messe. Le prêtre monte à l'autel. S'approcher de l'autel pour la communion. Dans le même esprit qu'ils vont à l'autel, BOSS. *Par. de Dieu*, 1. Une âme qui a vécu longtemps éloignée de l'autel, MASS. *Inconst.* Quoiqu'elle approchât souvent des autels, FLÉCH. *Mar.-Th.* Un prêtre oserait-il, le même jour, s'approcher de l'autel [dire la messe]? PASC. *Prov.* 6. || Le maître autel, l'autel qui est placé dans le chœur d'une église. || Autel privilégié, autel où il est permis de dire la messe des morts le jour qu'on ne peut la célébrer aux autels qui ne sont pas privilégiés. || Autel portatif, pierre plate et carrée, bénite selon les formes de l'Église, pour célébrer la messe en pleine campagne. || Le sacrifice de l'autel, le saint sacrifice de l'autel, c'est-à-dire la messe; le saint sacrement de l'autel, l'eucharistie. || Fig. Élever autel contre autel, faire un schisme, et, par extension, lutter avec quelqu'un de crédit, de puissance, former une entreprise rivale. On élève autel contre autel, BOSS. *Annonc.* 1. Harcourt saisit l'occasion de débaucher au duc de Beauvilliers son pupille ou de faire au moins autel contre autel, ST-SIM. 232, 94. || **3°** Fig. La religion, le culte. Respectez les autels. Les ministres des autels. Il soutint les autels que l'hérésie avait ébranlés, FLÉCH. *Dauph.* Et les droits de l'autel sont avant ceux du trône, RAYNOUARD, *États de Blois*, II, 5. || L'autel et le trône, la religion et le pouvoir monarchique. || **4°** Terme d'astronomie. L'Autel, constellation de l'hémisphère austral. || **5°** Technologie. Tablette de pierre ou de fonte placée en avant de la bouche d'un four. || Partie d'un four à réverbère qui a pour destination d'isoler le métal du combustible. || Proverbes. Qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, ou le prêtre vit de l'autel, c'est-à-dire chacun vit de sa profession. || Il en prendrait sur l'autel, se dit d'un homme qui prend tout ce qu'il peut et partout où il peut. || Ami jusqu'aux autels, ami à tout faire, excepté à agir contre la religion, contre la conscience.

— HIST. XIe s. Dessus l'alter [de] Saint Sevrin le baron, *Ch. de Rol.* CCLXIX. Lonc un alter belement [ils] l'enterrerent, *ib.* CCLXXI. || XIIe s. Mout riche ofrande [il] a dessus l'autel mise, *Ronc.* p. 179. Idunches se dresça, E par tuz les alters à orer s'en ala, *Th. le mart.* 162. E de tutes les lignées de Israel [je] le eslis, que fust mis prestres; e à mun altel muntast, e encens i portast, *Rois*, 9. Dunc cumandad li angeles à Gad, que il deïst à David que il en alast pur lever un alter en l'onurance nostre Seignur, *ib.* 218. Tant que li fossez ki deled le altel esteit, fud plein e surundad, *ib.* 318. || XIIIe s. Par derriere l'autel s'ert [s'était] la bele mucie [cachée], *Berte*, CIX. E quant tote la messe est dite, le rei vient devant l'autier, et se comenie, *Ass. de Jér.* I, 31. Car teil qui auteil sert, d'auteil doit vivre, RUTEB. 258. || XVIe s. Il en prendroit sur le grand autel, H. EST. *Précell.* p. 77.

— ÉTYM. Bourguig. *autai;* provenç. *altar, autar;* espagn. *altar;* ital. *altare;* du latin *altare,* proprement, ce qu'on met dessus l'autel (Quintilien, *Decl.* XII, 26 : *aris altaria imponere*), ce qui exhausse, de *altus,* haut (voy. ce mot). *Altare* a donné régulièrement *alter* ou *altier* ou *autier;* la forme *autel* s'est glissée à côté, par l'affinité entre l'*l* et l'*r*, et peut-être aussi par le grand usage de l'adjectif *autel*, semblable, mot très-usité dans ces temps : l'on sait combien les langues ont de tendance à assimiler les mots qui ont peu de différence; tendance funeste et qui rend bien des choses confuses et même inintelligibles.

AUTEUR (ô-teur), *s. m.* || **1°** Cause première d'une chose. L'auteur de toutes choses, Dieu. L'auteur de cette guerre. Il est l'auteur de sa fortune. L'auteur d'une race, d'une famille. La nature, auteur de toutes choses. Une femme fut l'auteur de l'entreprise. Laissons aux dons de l'auteur de la nature tout leur prix et tout leur usage, MASS. *Conti.* Grâce à l'auteur de l'univers, LA FONT. *Fabl.* II, 5. La mort m'avait ravi les auteurs de mes jours, RAC. *Esth.* I, 1. Cent fois j'ai voulu me jeter aux pieds des auteurs de mes jours, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 4. Madame, au nom des dieux auteurs de notre race.... RAC. *Iphig.* III. 1. J'en suis le seul auteur [de la conspiration], elle n'est que complice, CORN. *Cinna*, V, 2. Et vous qui de sa chute êtes l'unique auteur, ID. *Nicom.* IV, 5. Il est l'unique auteur de nos meilleurs destins, ID. *Héracl.* V, 4. L'amour, ce doux auteur de mes cruels supplices, ID. *Cid*, V, 4. Je le plains, d'autant plus qu'auteur de son ennui.... RAC. *Andr.* III, 3. Périsse le Troyen, auteur de nos alarmes, ID. *Iphig.* II, 2. Chacun veut voir l'auteur de tant d'illustres faits, ROTR. *Bélis.* I, 1. || **2°** Inventeur. L'auteur d'un procédé. Les Phéniciens, qu'on dit être les auteurs de l'écriture alphabétique. || **3°** Celui, celle qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. Corneille, auteur du Cid. Madame Deshoulières, auteur de poésies pastorales. Il ou elle est l'auteur de ce tableau. || Absolument, écrivain. Les auteurs grecs et latins. Suivant quelques auteurs. La plupart des auteurs que j'ai consultés. Quel auteur lisez-vous? Je traduis un auteur difficile. Il y a des auteurs graves pour appuyer toutes les opinions, SÉV. 307. || **4°** En termes de jurisprudence, celui de qui on tient quelque droit. On lui disputait la possession de cette terre; il fit appeler ses auteurs en garantie. || **5°** Celui, celle dont on tient une nouvelle. Voilà ma nouvelle, et c'est cette dame qui est mon auteur. Elle découvrit ce qu'elle en avait appris [de la conjuration] à des personnes de considération, sans cependant nommer son auteur, VERTOT, *Révol. rom.* XII, p. 171. Des bruits, sans auteurs, mêlaient des choses fausses avec les vraies, et augmentaient l'inquiétude du sénat et la crainte des gens de bien, ID. *ib.* p. 192. || *Adj.* Une femme auteur. Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes auteurs, J. J. ROUSS. *Conf.* liv. IX.

— REM. Boileau, *Sat.* X, a pu écrire ironiquement : Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur? Mais on ne dirait pas une auteur, la première auteur, une spirituelle auteur, etc. il faut : cette dame est un charmant auteur, elle est le premier auteur de mes maux; cette demoiselle est un spirituel auteur, LEGOARANT.

— HIST. XIIIe s. Ains est prouvé par les meilleurs auteurs ki parolent de ces trois sciences, ALEBRAND, f° 1. Si en puis bien trere à garant Ung acteur qui ot non Macrobes, *la Rose*, 7. Un livret i trovai, Si luc [je lus] dusqu'à la fin; mult durement l'amai; Le nom de son autor ne le sien je ne sai, RUTEB. 232. || XVe s. À parler par raison et considerer les articles et points dessus dits qui sont tous veritables; car moi, auteur, en ai esté suffisamment informé par les nobles du royaume de Portingal, FROISS. II, III, 28.

— ÉTYM. Bourguig. *auteu;* provenç. *auctor, actor;* espagn. *autor;* portug. *author;* ital. *autore;* de *auctorem*, de *augere*, accroître; radical sanscrit, *ôjas*, force.

AUTHENTICITÉ (ô-tan-ti-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est authentique. L'authenticité d'un fait, d'une pièce. Tout se passa avec la plus grande authenticité, VOLT. *Russ.* II, 10.

— ÉTYM. *Authentique.*

AUTHENTIQUE (ô-tan-ti-k'), *adj.* || **1°** Revêtu des formes officielles, solennelles. Titre authentique. || Acte authentique, acte émané d'un officier public, accompagné de formalités et devant faire foi jusqu'à inscription de faux. || **2°** Dont la certitude, dont l'autorité ne peut être contestée. Les livres authentiques. Traditions authentiques. Il faut voir ce marchand, philosophe en boutique, Qui, déclarant trois fois sa ruine authentique, Trois fois s'est enrichi d'un heureux déshonneur, GILB. *Le dix-huitième siècle.* Le monde qui ne peut résister à cette montre si authentique, PASC. *Imag.* 2. Vous assurez par serments authentiques.... MOL. *l'Étour.* IV, 5. Une histoire de Charles XII, une de Pierre le Grand, fondées toutes les deux sur les monuments les plus authentiques, VOLT. *Lettr. Albergati*, 3 déc. 1760. Ce discours [de Pierre le Grand], s'il est authentique, est un morceau très-précieux, ID. *ib. Schouvalof*, 11 nov. 1759. || Familièrement. Et jugé ce lourdaud à son nez authentique Que c'était un pédant, RÉGNIER, *Sat.* X. || **3°** *S. f.* L'authentique d'une pièce, l'original. Peu usité en ce sens. || **4°** *S. f.* Intitulé qu'on donne à la version latine, faite par un auteur inconnu, des Novelles de Justinien, dite par les glossateurs *Corpus authenticarum.* Les authentiques. Une authentique. || Authentiques, extraits que les glossateurs ont faits des Novelles et insérés aux endroits du Code (de Justinien) auxquels ces extraits se rapportent. Cette dénomination vient de *in authentica*, qu'on lisait en tête de chacun des extraits. Si vous avez besoin de lois et de rubriques, Je sais le code entier avec les authentiques, CORN. *Ment.* I, 6. || Peine de l'authentique, peine consistant à faire fouetter et enfermer dans un monastère la femme adultère, et prononcée par l'authentique *sed hodie*, Code, *ad legem juliam de adulteriis.*

— HIST. XIIIe s. Si cum Tullus le nous remembre Ou livre de sa retorique, Qui moult est science autentique, *la Rose*, 16400. Et se tu sces riens de logique, Qui bien est science autentique.... *ib.* 6652. Noz veons aucun cas par lequel on pot fausser letres, tout soit li seaus autentiques et bien conneus, BEAUM. XXXV, 25. Li seax de cascun gentil home n'est pas autentiques ne n'a foi en cort, fors contre le gentil homme cui li seaus est, *ib.* 75. || XVe s. Un bourgeois notable et authentique, FROISS. II, III, 4. Paris qui est cité si authentique et le chef du royaume de France, ID. II, III, 111.

— ÉTYM. *Authenticus*, de αὐθεντικὸς, de αὐθέντης, qui agit par soi-même, maître, pour αὐτοέντης, de αὐτὸς, même (voy. AUTO....), et de ἐντὸς, au dedans : *qui est apud se*, qui est maître de soi. Ἐντὸς est le latin *intus*, qui a donné *intérieur* (voy. ce mot).

AUTHENTIQUÉ, ÉE (ô-tan-ti-ké, kée), *part. passé.* Acte authentiqué.

AUTHENTIQUEMENT (ô-tan-ti-ke-man), *adv.* D'une manière authentique. Il a déclaré authentiquement. Ils se sont soumis sans résistance à une vérité qui leur était si authentiquement notifiée, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 66.

— HIST. XVIe s. Telles histoires meritent bien d'estre enregistrées authentiquement, H. EST. *Apol. pour Hérod.* XXVI. Ce qu'ils promirent et jurerent fort authentiquement, CARL. VIII, 19.

— ÉTYM. *Authentique*, et le suffixe *ment.*

AUTHENTIQUER (ô-tan-ti-ké), *v. a.* Terme de droit ancien. || **1°** Rendre authentique. Pour authentiquer la constitution, BOSS. *Lett. quiét.* 468. J'écrivis au cardinal Gualterio de faire chercher tout ce qui pouvait prouver juridiquement cette roture [de Zamet], de le faire authentiquer par la république de Lucques et de me l'envoyer, ST-SIM. 288, 177. || **2°** En droit romain, authentiquer une femme, c'est la déclarer convaincue d'adultère, et soumise à la peine de l'authentique.

— ÉTYM. *Authentique.*

† AUTO ... Préfixe qui vient du pronom grec αὐτὸς, et qui signifie de soi-même, par soi-même.

† **AUTOBIOGRAPHIE** (ô-to-bi-o-gra-fie), *s. f.* Biographie d'une personne écrite par la personne même.

— ÉTYM. *Auto* (voy. ce mot), et *biographie.*

AUTOCÉPHALE (ô-to-sé-fa-l'), *s. m.* Nom, chez les Grecs, des évêques qui n'étaient point sujets à la juridiction des patriarches.

— ÉTYM. Αὐτοκέφαλος, de αὐτὸς, même, et de κεφαλή, tête : qui est sa tête à soi-même, qui ne relève de personne (voy. CÉPHALIQUE).

AUTOCHTHONE (ô-to-kto-n') || 1° *S. m.* Celui qui est du pays même, qui n'y est pas venu par immigration. Plusieurs historiens pensent que les Américains ne sont pas autochthones et qu'ils sont venus d'Asie en Amérique. || Fig. Je ne savais pas que vos auteurs [espagnols] eussent jamais rien pris, même aux Italiens; je les croyais autochthones en fait de littérature, VOLT. *Lettr. Mayans*, 15 juin, 1762. || 2° *Adj.* Un peuple autochthone. Les anciens peuples se regardant la plupart comme autochthones, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— SYN. AUTOCHTHONE, INDIGÈNE, ABORIGÈNE. Autochthone, qui est de la terre même; indigène, qui est né dans le pays; aborigène, qui est dès l'origine dans un pays. Indigène indique seulement les gens nés dans un pays; idée à laquelle autochthone et aborigène ajoutent que le peuple dont il s'agit a été de tout temps dans le pays et n'y est pas venu par immigration. Les créoles sont indigènes des Antilles; mais ils ne sont ni autochthones ni aborigènes. Entre autochthone et aborigène il n'y a que cette différence-ci, et qui est purement étymologique : autochthone rappelle à l'esprit l'opinion antique que l'homme naquit de la terre, tandis que aborigène n'implique rien sur la question d'origine.

— ÉTYM. Αὐτόχθων, de αὐτὸς, même, et de χθών, terre : qui est de la terre même.

† **AUTOCLAVE** (ô-to-kla-v'), *adj.* Marmite autoclave, marmite où l'on fait cuire les aliments sans évaporation. || *S. m.* ou mieux *s. f.* Même sens.

— ÉTYM. *Auto*, et *clavus*, clou : qui se cloue, qui se ferme de soi-même (voy. CLOU).

† **AUTOCLINIQUE** (ô-to-kli-ni-k'), *s. f.* Observation d'une maladie par celui-là même qui l'éprouve.

— ÉTYM. *Auto*, et *clinique*, s. f.

AUTOCRATE (ô-to-kra-t'), *s. m.* **AUTOCRATRICE** (ô-to-kra-tris'), *s. f.* Souverain, souveraine dont la puissance n'est soumise à aucun contrôle légal. L'empereur de Russie est désigné sous le nom d'autocrate. Les Asiatiques qui viennent contempler l'admirable autocratrice, VOLT. *Lett. à Cath.* 140. On n'a exécuté aucun criminel sous l'empire de l'autocratrice Élisabeth, ID. *Comment. sur le livre des délits et des peines.* Son conseil aura l'honneur d'envoyer à votre cour les dernières volontés de cette auguste autocratrice, ID. *Lettr. d'Argental*, 10 nov. 1761.

— REM. Le féminin *autocratrice*, que l'usage du dernier siècle a établi, ne vient pas légitimement d'*autocrate* et semble avoir été produit par αὐτοκράτωρ, empereur.

— ÉTYM. Αὐτοκρατής, de αὐτὸς, même, et de κράτος, force : qui a la force par soi-même.

AUTOCRATIE (ô-to-kra-sie), *s. f.* || 1° Gouvernement absolu d'un seul. || 2° Dans les systèmes médicaux, autocratie de la nature, empire qu'exerce la nature ou principe vital sur le cours et la durée des maladies.

— ÉTYM. *Autocrate.*

† **AUTOCRATIQUE** (ô-to-kra-ti-k'), *adj.* Qui appartient à un autocrate, à l'autocratie. Gouvernement autocratique.

— ÉTYM. *Autocrate.*

AUTO-DA-FÉ (ô-to-da-fé), *s. m.* || 1° Exécution, par le feu, d'un jugement rendu par l'Inquisition contre un hérétique. Une Juive de 18 ans, brûlée à Lisbonne au dernier auto-da-fé, donna occasion à ce petit ouvrage, MONTESQ. *Esp.* XXV, 13. || 2° Fig. Faites un auto-da-fé de ces papiers compromettants. || *Au plur.* Des auto-da-fé.

— ÉTYM. Mot espagnol altéré, pour *auto de fe; auto*, acte (voy. ce mot), *de*, de, et *fe*, foi (voy. FOI).

† **AUTODIDACTE** (ô-to-di-da-kt'), *s. m.* Celui qui apprend sans maître.

— ÉTYM. Αὐτοδίδακτος, de αὐτὸς, soi-même, et διδάσκειν, enseigner.

† **AUTODIDAXIE** (ô-to-di-da-ksie), *s. f.* Action d'apprendre sans maître.

— ÉTYM. Voy. AUTODIDACTE.

† **AUTODYNAMIQUE** (ô-to-di-na-mi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui est mû par une force propre.

— ÉTYM. *Auto* et *dynamique* (voy. ces deux mots).

† **AUTOGNOSE** (ô-tog-nô-z'), *s. f.* Terme didactique. Connaissance acquise par l'étude de soi-même.

— ÉTYM. Αὐτὸς, soi-même, et γνῶσις, connaissance (voy. GNOSE).

AUTOGRAPHE (ô-to-gra-f'). || 1° *Adj.* Qui est écrit de la main même de l'auteur. Une lettre autographe. Je trouvai un manuscrit autographe du savant Quaresmius, CHATEAUB. *Itin.* III, 37. || 2° *S. m.* Un autographe. Une collection d'autographes précieux.

— ÉTYM. Αὐτόγραφος, de αὐτὸς, même, et de γράφω, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **AUTOGRAPHIE** (ô-to-gra-fie), *s. f.* || 1° Reproduction, trait pour trait, de l'écriture d'un auteur. || 2° Procédé pour obtenir rapidement plusieurs copies d'une même lettre.

— ÉTYM. *Autographe.*

† **AUTOGRAPHIÉ, ÉE** (ô-to-gra-fi-é, ée), *part. passé.*

† **AUTOGRAPHIER** (ô-to-gra-fi-é), *v. a.* Reproduire un manuscrit par le moyen de l'autographie.

— ÉTYM. *Autographie.*

† **AUTOGRAPHIQUE** (ô-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à l'autographie.

AUTOMATE (ô-to-ma-t'), *s. m.* || 1° Machine et, en particulier, machine imitant les êtres animés, qui se meut par ressorts. Les automates de Vaucanson. || 2° Fig. Le sot est un automate, il est machine, LA BRUY. 11. Impuissantes machines, Automates pensants mus par des mains divines, VOLT. *Disc.* 2. Il vous faut désormais, si vous avez un roi, Automates tremblants sous sa main protectrice, Respirer ou mourir au gré de son caprice, M. J. CHÉN. *Timoléon*, II, 6. || 3° *Adj.* Le flûteur automate de Vaucanson. || Fig. Quelquefois le tyran automate [un pacha] se traîne à la porte de sa tanière, CHATEAUB. *Itin.* 258. Dans sa vie automate, l'habitude lui tient lieu de raison, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVIe s. Ilz bastissoient plusieurs petitz engins automates, c'est à dire soy mouvans euix mesmes, RAB. *Garg.* I, 24.

— ÉTYM. Αὐτόματος, spontané, de αὐτὸς, même, et de μάτος, effort, de μάομαι, chercher, s'efforcer : celui ou ce qui fait effort par soi-même.

† **AUTOMATIE** (ô-to-ma-sie), *s. f.* Terme didactique. || 1° État d'un automate. || 2° Pouvoir de se mouvoir, d'agir spontanément.

— ÉTYM. *Automate.*

AUTOMATIQUE (ô-to-ma-ti-k'), *adj.* || 1° Terme de physiologie. Qui s'exécute sans la participation de la volonté. Le mouvement automatique du cœur. || 2° Terme de philosophie. Qui appartient à l'automatie ou spontanéité.

— ÉTYM. *Automate.*

† **AUTOMATIQUEMENT** (ô-to-ma-ti-ke-man), *adv.* À la manière d'un automate.

— ÉTYM. *Automatique*, et le suffixe *ment.*

† **AUTOMATISER** (ô-to-ma-ti-zé), *v. a.* Rendre automate. Vos règles vous ont fait de bois [vous ont ôté tout mouvement], et, à mesure qu'on les multiplie, on vous automatise, DIDER. *Lettre à Mme de Riccoboni.*

— ÉTYM. *Automate.*

† **AUTOMATISME** (ô-to-ma-ti-sm'), *s. m.* || 1° Terme de physiologie. Ensemble des mouvements non voulus ou des impulsions non voulues. Une grande partie de l'automatisme est, chez les animaux, sous la dépendance de la moelle épinière. || 2° Terme de philosophie. Faculté de se déterminer par soi-même. || 3° Dans le langage général, disposition qui fait qu'un homme n'est qu'un automate.

— ÉTYM. *Automate.*

† **AUTOMÉDON** (ô-to-mé-don), *s. m.* || 1° Dans l'Iliade, le conducteur du char d'Achille. || 2° Fig. et par plaisanterie, celui qui conduit une voiture.

AUTOMNAL, ALE (ô-to-mnal, mna-l'), *adj.* Qui appartient à l'automne. Fièvres automnales. Les vents automnaux. || La partie automnale du bréviaire, celle qui contient l'office des trois mois d'automne.

— HIST. XVIe s. L'équinoxe automnal, RAB. *Pant.* III, 48. Quand en un mesme jour il fait chaud et froid, il faut attendre avoir des maladies automnales, PARÉ, *Introd.* 5.

— ÉTYM. *Autumnalis*, de *autumnus* (voy. AUTOMNE).

† **AUTOMNATION** (ô-to-mna-sion), *s. f.* Terme d'agriculture. Influence de l'automne sur les plantes.

— ÉTYM. *Automne.*

AUTOMNE (ô-to-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celle des saisons de l'année qui est entre l'été et l'hiver. Un automne chaud et sec. Et toi, riant automne, accorde à nos désirs Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs, ST-LAMB. *Sais. Aut.* Dirai-je à quels désastres De l'automne orageux nous exposent les astres? DELILLE, *Géorg.* I. Aussi voyez comment l'automne nébuleux, Tous les ans, pour gémir nous amène en ces lieux, ID. *Imaginat.* ch. VII. Il est vrai, monsieur, que j'allai à Bruxelles l'automne dernière, FÉN. II, 203. La terre, aussi riche que belle, Unissait, dans ces heureux temps, Les fruits d'une automne éternelle Aux fleurs d'un éternel printemps, GRESSET, *le Siècle pastoral.* Une santé, dès lors florissante, éternelle, Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle Les nombreuses moissons, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 5. Je me représente cette automne-là délicieuse, et puis j'en regarde la fin avec une horreur qui me fait suer les grosses gouttes, SÉV. 23 *août*, 1671. De la dépouille de nos bois L'automne avait jonché la terre, MILLEV. *Chûte des feuilles.* Soleil si doux au déclin de l'automne.... BÉRANG. *Adieux à la campagne.* || Astronomiquement, l'espace de temps du 20 septembre au 21 décembre. L'automne astronomique ne coïncide pas avec l'automne météorologique, qui est celui du langage vulgaire et qui s'étend de la fin d'août à la première quinzaine de novembre. || 2° Fig. Nous sommes dans l'automne du bon goût et au temps de la chute des feuilles, VOLT. *Lett. vers*, 42. || 3° L'âge qui précède la vieillesse. Qu'il coule gaiement son automne, Que son hiver soit encor loin! BÉRANG. *Doct. et mal.* || 4° Dans l'alchimie, temps où l'opération de l'œuf philosophique est portée à la perfection.

— REM. Les grammairiens ont essayé d'établir des règles entre l'emploi du masculin et celui du féminin. Ils ont dit qu'automne est masculin quand l'adjectif précède : un bel automne; féminin, quand l'adjectif suit immédiatement : cette automne délicieuse; que cependant, s'il se trouve entre automne et l'adjectif soit un adverbe, soit un verbe, alors automne est du masculin : l'automne est beau. Mais ces distinctions sont des subtilités et des complications. D'autres ont voulu fixer définitivement le genre et font automne masculin. Mais il n'y a aucun mal à ce qu'un mot reste des deux genres, puisque, par le fait, il est ainsi; et il y en a [illegible] à condamner un usage qui se trouve dans nos écrivains du XVIIe siècle, et qui dès lors nous apparaîtrait comme une faute.

— HIST. XVe s. Lors croist aussi et se [illegible] li hons; Autres seize ans l'a jeunesse en sa cure; Les biens requeult [recueille] autompne.... E. DESCH. *Poésies, mss.* f° 29, *verso*, col. 1. || XVIe s. L'automne est sec de sa nature, PARÉ, *Introd.* 5. Quelques fois l'automne est fort temperée, O. DE SERRES, 714.

— ÉTYM. Provenç. *autom, autompne;* espagn. *otoño;* portug. *outono;* ital. *autunno;* de *autumnus* ou plutôt *auctumnus*: en effet ce mot vient d'*augeo*, augmenter, et il a par conséquent même racine que *auctor*, auteur (voy. ce mot); c'est une forme de participe moyen, tombée en désuétude dans le latin, mais dont on retrouve cependant d'autres exemples dans *Vertumnus, Picumnus*, noms de divinités, et dans *Pilumnus;* elle répond à la forme μενος en grec, et *manas* en sanscrit; *auctumnus* signifie donc la saison qui est augmentée, qui est enrichie.

AUTONOME (ô-to-no-m'), *adj.* || 1° Qui jouit de l'autonomie. || 2° Fig. Qui se fait sa règle à soi-même. Quelques penseurs autonomes, La Bruyère, Fénelon et d'autres, entraînés par la tendance que les Cartésiens avaient donnée à l'esprit de leurs contemporains, se frayèrent des routes nouvelles, VILLERS, *Kant*, p. 140.

— ÉTYM. Αὐτόνομος, de αὐτὸς, même, et de νόμος, loi (voy. NOME) : qui jouit de ses propres lois.

AUTONOMIE (ô-to-no-mie), *s. f.* || 1° Droit que les Romains avaient laissé à certaines villes grecques, de se gouverner par leurs propres lois. || 2° Par extension, indépendance. Descartes effaça le honteux *jurer sur la parole du maître*, qui était toute autonomie à la raison, VILLERS, *Kant*, p. 138.

— ÉTYM. Αὐτονομία (voy. AUTONOME).

† **AUTOPHAGIE** (ô-to-fa-jie), *s. f.* Terme de physiologie. Entretien de la vie aux dépens de la propre substance, chez un animal soumis à l'inanition.

— ÉTYM. Αὐτὸς, soi-même, et φαγεῖν, manger.

† **AUTOPLASTIE** (ô-to-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Mode de prothèse chirurgicale qui consiste à remplacer une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour cette réparation.

— ÉTYM. Αὐτός, soi-même, et πλάσσειν, former (voy. PLASTIQUE).

† **AUTOPLASTIQUE** (ô-to-pla-sti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui se rapporte à l'autoplastie. Lambeau autoplastique, celui qui sert à remplacer la partie détruite.

— ÉTYM. *Autoplastie.*

AUTOPSIE (ô-to-psie), *s. f.* || 1° Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. || 2 État dans lequel les anciens païens croyaient qu'on avait un commerce intime avec les Dieux et une sorte de participation à leur toute-puissance. || 3° Terme de médecine. Autopsie cadavérique, examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par extension, description de l'état de ces différentes parties. || On dit aussi, abusivement, autopsie au lieu de autopsie cadavérique ou de nécropsie.

— ÉTYM. Αὐτοψία, de αὐτός, même, et ὄψις, vue (voy. OPTIQUE) : vue par soi-même.

† **AUTOPTIQUE** (ô-to-pti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui est relatif à l'autopsie, c'est-à-dire à la simple inspection d'un objet.

— ÉTYM. *Autopsie.*

† **AUTORISABLE** (ô-to-ri-za-bl'), *adj.* Qui peut être autorisé.

— ÉTYM. *Autoriser.*

AUTORISATION (ô-to-ri-za-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Action par laquelle on autorise. Avec l'autorisation de sa famille. Le prince leur en donna l'autorisation. Vous demandez l'autorisation d'entrer en possession des biens.

— ÉTYM. *Autoriser.*

AUTORISÉ, ÉE (ô-to-ri-zé, zée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu autorité ou autorisation. Qu'on ne se croie pas autorisé à parler ainsi. Si j'y suis autorisé par vous. Sans y être autorisé par son supérieur. Les chefs des janissaires.... Se crurent à sa perte assez autorisés Par le fatal hymen que vous me proposez, RAC. *Baj.* II, 1. || 2° Permis, en parlant d'une chose. Manufacture non autorisée. Action autorisée par la coutume. Les excès affreux autorisés par de grands exemples, MASS. *Conv.* || 3° Qui a de l'autorité, en parlant des personnes et des choses. Maximes universellement approuvées et autorisées. Un écrivain autorisé. Et qui par ses larcins se rend autorisé, RÉGNIER, *Sat.* II. Un chef autorisé d'une juste puissance Soumet tout d'un coup d'œil, VOLT. *Catil.* I, 1. Un évêque de Rome était quelque chose de plus saint, de plus autorisé qu'un évêque d'Allemagne, ID. *Mœurs*, 13. Si saint Augustin venait aujourd'hui, et qu'il fût aussi peu autorisé que ses défenseurs, il ne ferait rien, PASC. dans COUSIN.

AUTORISER (ô-to-ri-zé), *v. a.* || 1° Donner autorité. C'est le prince qui autorise les magistrats. Vous prétendez autoriser vos déportements par l'exemple. Autoriser sa paresse de celle des autres. Faudra-t-il donc toujours que Titus autorise Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous maîtrise? VOLT. *Brutus*, II, 1. L'une [la sagesse] les autorise devant les hommes, l'autre [la docilité] les humilie devant Dieu, FLÉCH. I, p. 294. S'il se trouve à des noces [J. C.], c'est pour manifester sa puissance et autoriser sa doctrine, MASS. *Conf. Cond. des clercs.* || 2° Accorder à quelqu'un faculté, permission. Je vous autorise à parler en mon nom. On l'autorisait à mal faire. Si vous m'y autorisez.... À ne vous rien cacher, son amour m'autorise, CORN. *Héracl.* II, 3. || 3° Rendre possible, applicable, justifiable. Qui a autorisé cela? La loi autorise ce refus. L'impunité autorise le crime. Elle l'aime, un empire autorise ses pleurs, RAC. *Baj.* III, 3. Heureux qui, méprisant l'opinion commune Que notre vanité peut seule autoriser, Croit, comme moi, que c'est avoir fait sa fortune Que d'avoir, comme moi, bien su la mépriser, CHAUL. *la Retraite.* || 4° S'autoriser, *v. réfl.* Acquérir de l'autorité. Les coutumes s'autorisent par le temps. Ces magistrats, pour s'autoriser, nourrissaient la division, BOSS. *Hist.* III, 7. Octave s'est servi de vous [Cicéron] pour s'autoriser; ensuite il vous a livré à Antoine, FÉNEL. XIX, 307. || 5° S'appuyer sur une autorité, sur un droit ou un prétexte pour.... Il s'autorisait de votre exemple pour parler ainsi. Il s'autorise du décret pour soutenir son mensonge. Je ne m'autorise du nom de personne. Il en revient à s'autoriser du nom de saint François de Sales, BOSS. *Rem.* Quelque effort qu'on ait fait pour s'autoriser du saint évêque, ID. *Préf.* Je me suis à ce choix moi-même autorisée, CORN. *Œdipe*, II, 1. Et d'oracles menteurs [il] s'appuie et s'autorise, RAC. *Athal.* III, 3.

— HIST. XIVe s. C'est le chemin de povreté, Une dame qui n'est prisée En ce monde, n'auctorisée, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 18. S en seras plus avenant, Plus honnourés et mieulx prisiés, Et entre gens auctorisiés, Et tenus pour sage de tous, ID. *ib.* p. 26. Le gentil mareschal.... De Bertran a moult dit, qui est là aprochié, Et par devers le roi l'a moult auctorisié, *Guescl.* 17524. Or commenche materé c'on doit auctoriser, *Baud. de Seb.* VI, 1. || XVe s. Ainssi ce roy auctorisié par le monde, comme digne il en estoit bien, savoit recepvoir grans, moyens et petis, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 32. Bien auctorisé des gouverneurs et gens de la justice d'Arras, DU CANGE, *auctorabilis.* Et avec ce, c'est chose convenable que en memoire autentique soient mis les bons et leur nom authorisé, *Bouciq. Prol.* || XVIe s. Briefve et saincte exhortation, toute authorisée de propous extraicts de la sainte escripture, RAB. *Pant.* IV, 1. Testamens ne sont vallables ne authorisez que par la mort du testateur, ID. *ib.* IV, 21. Pour auctoriser la puissance de nostre volonté, MONT. I, 98. Nostre creance a assez d'aultres fondements, sans l'auctoriser par les evenements, ID. I, 248. Lycurgus eut grand soing de bien establir et authoriser ce conseil, AMYOT, *Lyc.* 9. Après avoir estably ses loix, il les autorisa toutes pour l'espace de cent ans, ID. *Solon*, 52. Ils maintiennent n'appartenir qu'à eux d'authoriser les Escritures et les expliquer, D'AUB. *Hist.* I, 64. La royne mere du roy connoissoit les Bourbons pour estre authorisez de leur naissance, curateurs naturels du jeune roy, ID. *ib.* I, 86. Il authorisa le prince d'Hespaigne son fils de la surintendance du conseil et maniement de toutes charges, CARL. V, 22.

— ÉTYM. Provenç. *authorisar;* espagn. *autorizar;* ital. *autorizzare;* de *auctor* (voy. AUTEUR).

AUTORITÉ (ô-to-ri-té), *s. f.* || 1° Pouvoir de se faire obéir. L'autorité paternelle. L'autorité des magistrats. Maintenir son autorité sur les siens. Usant de son autorité sur ses subordonnés. Faire acte d'autorité. Quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs; c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, BOSS. *Reine d'Angl.* Elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, et faire valoir la raison non moins que l'autorité, ID. *ib.* Vous, fortunés du siècle, à qui la faveur, les richesses, le crédit et l'autorité fait trouver la vie si commode, ID. *Panég. Ste Thérèse.* S'il eût été contraint d'user de son autorité, ID. *Lett.* 6. Avoir autorité sur les autres, ID. *Amb.* 1. L'autorité qu'il avait au-dessus des autres, ID. *Hist.* II, 12. Il tâchait de reprendre son ancienne autorité, FÉN. *Tél.* XIII. Vous croyez qu'abusant de mon autorité, Je prétends attenter à votre liberté, RAC. *Mithr.* I, 2. || Faire une chose de son autorité privée, la faire sans en avoir le droit. C'est à l'opinion publique à faire justice de ces petits tribunaux qui s'élèvent de leur propre autorité, BERN. DE ST-PIERRE, *Préamb. Ch. ind.* Décider la question de son autorité, BOSS. *Hist.* I, 11. Il agit de son autorité, ID. *ib.* I, 11. || Coup d'autorité, acte décisif d'un pouvoir, coup que frappe un pouvoir. Quelques coups d'autorité que l'on ait faits de nos jours en France sur les monnaies, les Romains en firent plus, MONTESQ. *Esp.* XXII, 11. Si par un coup d'autorité ils ne bannissent ce mot, PASC. *Prov.* 1. La Providence fait quelquefois des coups d'autorité qui me plaisent assez, SÉV. 72. || Faire une chose de pleine autorité, la faire comme y étant pleinement autorisé. Il se fait ouvrir la porte avec autorité, FÉN. *Tél.* XI. || D'autorité, par un coup d'autorité, sans permettre de remontrance. On nous arrête d'autorité pour souper chez M. de Marsillac, SÉV. 174. || 2° Pouvoir public, gouvernement. Exercer l'autorité royale. L'autorité absolue, souveraine ou suprême. La cité passa sous l'autorité d'une oligarchie. Dépouiller quelqu'un de son autorité. Tu verras ton père reprendre l'autorité dans Ithaque, FÉN. *Tél.* XIX. Non, non, l'autorité ne veut pas de partage, VOLT. *Alz.* I, 1. Quand la suprême autorité Dans ses conseils a toujours auprès d'elle La justice et la vérité, RAC. *Esth.* III, 3. || 3° L'administration publique. Les agents, les actes de l'autorité. || *S. f. plur.* Les autorités civiles et militaires, les magistrats, les officiers investis du pouvoir. || Être en autorité, être revêtu d'un pouvoir. Des hommes injustes qui sont en autorité, FÉN. *Tél.* XXIV. Butis qui était en autorité sur les autres esclaves, ID. *Tél.* II. D'un caractère impérieux qui ne serait pas plutôt en autorité qu'il bannirait les plaisirs de la cour, ANQUET. *Ligue*, I, p. 26. || Autorités constituées, les pouvoirs, les fonctionnaires établis par une constitution pour gouverner. Elles furent appelées *constituées* (en 1789), par opposition à l'autorité constituante qui les établit. || 4° Crédit, considération, poids. Les hommes sages et d'une autorité aussi grande que la vôtre. Quelle autorité dans ses paroles! Avoir de l'autorité auprès de quelqu'un. Nous ne devons donner aucune autorité à des fables. L'autorité de l'expérience. Une parole grave et pleine d'autorité, FÉN. *Tél.* X. Ce particulier est M. le maréchal de Vauban, dont l'autorité aurait pu être opposée, s'il l'eût fallu, à celle de toute l'Europe, comme l'autorité de Caton à celle des Dieux, FONT. *Marsigli.* Soit qu'ainsi cet hymen eût plus d'autorité, CORN. *Rod.* I, 6. Quand on a compté sur un mariage de cette autorité, il ne se trouve plus de porte de derrière, ST-SIM. 3, 55. Elles ont ce caractère de vérité qui se fait voir avec autorité, SÉV. 16. Vous savez l'autorité que je donne à cette philosophie, ID. 39. || 5° Créance qu'inspire un homme, une chose. Un historien dont l'autorité est imposante. D'après l'autorité de Villehardouin. Des bruits sans autorité. Savant qui fait autorité. Une expression vicieuse ne peut pas faire autorité. Remarquons les autorités que Didon emploie dans ses prières, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 2. Nous consumons le peu de jours que nous avons à chercher des autorités à nos passions, MASS. *Immut.* Aucune prophétie ne saurait faire autorité pour moi, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Il a droit d'exiger que son témoignage fasse autorité parmi tout un peuple, ID. *Ém.* III. Les historiens ne sont pas d'une si grande autorité, BOSS. *Hist.* I, 8. Saint François, un évêque d'une si grande autorité, ID. *Or.* 8. Ayant établi sa foi sur une autorité si ferme, ID. *Hist.* II, 13. || Homme qui fait autorité. Une grande autorité. Une autorité grave, imposante. || 6° Autorisation. Sous votre autorité souffrez qu'on le publie, CORN. *Cid*, IV, 5. .... j'osai l'employer sans votre autorité, ID. *ib.*

— SYN. AUTORITÉ, POUVOIR. Ces deux mots sont très-voisins l'un de l'autre dans une partie de leur emploi; et pouvoir monarchique, autorité monarchique disent quelque chose de très-analogue. Pourtant, comme autorité est ce qui autorise, et pouvoir ce qui peut, il y a toujours dans autorité une nuance d'influence morale qui n'est pas nécessairement impliquée dans pouvoir. La locution : de son autorité privée, le fait sentir; c'est un droit qu'on s'arroge : de son pouvoir privé n'irait pas aussi bien; car qu'importerait que le pouvoir fût privé, s'il était réel? Dans le langage politique, pouvoir a en certains cas une signification plus générale; quand on dit : l'autorité a fait fermer cet établissement, cela s'entend de l'autorité générale et des autorités inférieures en ce sens qu'elles en font partie; mais si l'on dit : le pouvoir a pris de l'ombrage de l'opinion exprimée dans ce livre, cela s'entend du gouvernement même, considéré dans son esprit et dans son système.

— HIST. XIIe s. C'est l'amirals [l'émir] de grant auctorité, *Ronc.* p. 117. || XIIIe s. Je meïsmes d'autorité Vos don de chanter poesté, *Ren.* 3243. La renommée de cil saint home ala tant qu'ele vint à l'apostole Innocent, et l'apostoles li manda qu'il sermonnast de la croix par s'auctorité, VILLEH. L. Car chose droituriere et juste, Selon l'autorité Saluste, Qui nous dit par sentence voire.... *la Rose*, 15379. Loys roi dit que costume doit valoir loi; quant aucune doutance est de la loi, ele doit avoir l'autorité des choses qui tozjors sunt jugies, *Livre de just.* 7. Sans loier pot ele parler por li ou por ses enfans ou por aucun de son lignage, mais que ce soit de l'actorité de son baron, se ele a baron, BEAUM. V, 17. || XIVe s. Je ne me mervoille pas si vostre auctorité est vaine et po prisée, BERCHEURE, f° 58, *recto.* || XVe s. En tout cas soit gardée auctorité; Qui trop humble est, c'est default de science, E. DESCH. *Comment les rois et les princes etc.* Et ainsi puis qu'ils ne gaignoient rien, il falloit qu'ils pillassent et robbassent; et aussi le faisoient-ils de leur auctorité pure privée, JUVÉN. *Ch. VI*, 1413. Tanneguy du Chastel, qui depuis a esté gouverneur du Roussillon et a eu auctorité en ce royaulme, COMM. I, 1. Il [Louis XI] congnoissoit toutes gens d'auctorité et de valleur qui estoient en Angleterre, en Espaigne, ID. I, 10. Homme estimé en auctorité, ID. II, 2. || XVIe s. Autant qu'il estoit en son auctorité [pouvoir], MONT. I, 22. C'est à moi de leur donner quelque auctorité [poids], qui en donne si peu à nostre prudence, ID. I, 47. .... Lesquels tous assemblez commencerent à revoquer par edict public toutes les authoritez données au duc de Maiene, D'AUB. *Hist.* III, 338.

— ÉTYM. Provenç. *actoritat, auctoritat, autoritat;* espagn. *autoridad;* ital. *autorità;* de *auctoritatem*, de *auctor* (voy. AUTEUR). D'après Palsgrave, p. 57, on écrivait *auctorité*, et l'on prononçait *outorité.*

† **AUTOSITE** (ô-to-si-t'), *adj.* et *s. m.* Terme de

tératologie. Monstre simple, capable de vivre par le jeu de ses propres organes, c'est-à-dire de subsister plus ou moins longtemps hors du sein de la mère.

— ÉTYM. Αὐτόσιτος, qui se procure soi-même sa subsistance, de αὐτός, même, et σῖτος, aliment.

† **AUTOTÉLIE** (ô-to-té-lie), *s. f.* Terme didactique. Qualité de l'être qui a sa fin en soi-même.

— ÉTYM. *Auto*, et τέλος, fin.

† **AUTOTHÉTIQUE** (ô-to-té-ti-k'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est posé par l'esprit même. Connaissances autothétiques, connaissances expérimentales, élaborées par l'esprit d'après ses conditions propres.

— ÉTYM. *Auto*, et θετικός, qui pose, de τίθημι (voy. THÈME).

1. **AUTOUR** (ô-tour), *prép.* qui se construit avec *de*. || 1° Exprime le tour de. Il y a de très-belles promenades autour de la ville. Tourner autour de la montagne. Ce qui était autour de cette petite table, SÉV. 211. Ses gardes affligés Imitaient son silence autour de lui rangés, RAC. *Phèd.* V, 6. || 2° Près de. Il ne sait pas ce qui se passe autour de lui. Cet enfant est toujours autour de sa mère. Il n'a autour de lui que des gens de mauvaise réputation. || D'autour de. Chassons d'autour de lui l'éclat qui l'environne, ROTR. *Antig.* V, 2. || Fig. J'ignorais ce qui se passait autour de moi. Vous tournez autour de la question, vous l'éludez. Il se répand autour des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté, FLÉCH. *Panég. de St Franç. de Paule.* 3° Environ. Le baron de Bres avait du roi autour de 20 000 livres de rente, et était lieutenant-général, ST-SIMON, 129, 176. || 4° *Adv.* La campagne autour est couverte d'hommes, LA BRUY. 6. || Tout autour, *loc. adv.* De tous côtés. J'ai laissé tout autour une troupe éplorée, CORN. *Poly.* III, 5. || Ici autour, dans le voisinage. Il demeure ici autour.

— REM. Il y aurait plus de clarté si l'on écrivait *au-tour*, avec un trait d'union; on comprendrait immédiatement l'emploi de ce mot construit soit avec *de*, soit absolument.

— HIST. XVIe s. Et le vuide tout autour [du tableau], il le remplit de crotesques, MONT. I, 205. Lucilius, personnage puissant et de grande auctorité autour de l'empereur, ID. I, 251. Je veulx dire mon experience autour de ce subject, ID. I, 312. Train, credit, tout cela est autour de luy, non en luy, ID. I, 324. A force de crier autour de leurs aureilles et de les tempester, ID. II, 56. Ses compaignons s'assemblent en foule autour de luy, ID. II, 195. Les stoïciens mettent l'ame autour et dedans le cœur, ID. II, 290. Ses amis, estans au tour de son lict, se meirent à parler de sa vertu, AMYOT, *Péric.* 73. Il brusla avec les huis, portes et fenestres de tous les bourgs et villages de là autour qu'il feit arracher, ID. *Eumènes*, 17. Et ayant autour de luy le philosophe Xenophon qu'il aimoit, ID. *Agésil.* 30. Ayant subjugué les Arabes habitans autour du mont d'Amanus, ID. *Pomp.* 56.

— ÉTYM. *Au* et *tour;* bourguig. *autor.*

2. **AUTOUR** (ô-tour), *s. m.* Nom d'un genre d'oiseaux rapaces diurnes voisins des milans, et, en particulier, oiseau de proie, du genre des oiseaux de poing. Mais la pauvrette avait compté Sans l'autour aux serres cruelles, LA FONT. *Fab.* V, 17. || Terme de fauconnerie. Bel autour, celui qui est court et bien assis. Autour niais, celui qui est pris dans le nid. || Fig. [La royauté] Soumettant l'aigle au cygne, et l'autour aux colombes, V. HUGO, *Odes*, II, 7.

— HIST. XIe s. Set cenz chameauz et mil hosturs muez, *Ch. de Rol.* III. || XIIe s. Bien sont [il sut] esprevier duire e ostour et falcon, *Rou*, 3825. || XIIIe s. Et fist [Jupiter] tornoiement es nues D'ostoirs, de faucons et de grues, *la Rose*, 20350. Si resevés, biau Genius, Comment le juisier [gesier] Ticius [de Tityе] S'efforcent ostoir de mangier, ID. 19507. Et voit venir o lui un escuier, Qui sur son point portoit ostor gruier, [à grues], DU CANGE, *asturcus.* Et ces ostoirs crier, et ces braques [chiens] glatir, *Ch. d'Ant.* V, 443. || XVe s. Le seigneur de Milan, lequel m'envoya ostours, FROISS. III, IV, 50. Les plus beaux ostours et faucons que on pust voir, *Boucig.* I, ch. 27.

— ÉTYM. Provenç. *austor;* espagn. *azor;* portug. *açor;* ital. *astore;* langued. *astou;* bas-lat. *austorius, ostorius, austozius, austolinus, asturgius, asturco, asturcus, austurgo;* tout cela venant de *astur*, ainsi nommé de l'Asturie, province d'Espagne, qui avait aussi donné son nom à l'*asturco*, espèce de cheval. Diez le tire de *acceptor*, épervier, attendu que *astur* aurait donné non *austour*, mais *astre;* à quoi on répond que *autour* vient, non pas en effet de *astur*, mais de *asturius*, qui a dû exister comme a existé *vulturius*, lequel, et non *vultur*, a donné *vautour.*

† 3. **AUTOUR** (ô-tour) (Écorce d'), nom d'une écorce originaire de l'Inde, ressemblant à la cannelle, mais sans odeur ni saveur, et plus épaisse; elle sert à la teinture en rouge. On ne sait quel arbre la fournit.

— ÉTYM. Origine inconnue.

AUTOURSERIE (ô-tour-se-rie), *s. f.* Terme de fauconnerie. L'art d'élever et de dresser des autours.

— ÉTYM. *Autour* 2.

AUTOURSIER (ô-tour-sié), *s. m.* Celui qui dresse des autours.

— HIST. XIVe s. Hennequin, queux de messire Pierre de Craon et Jehanin son autrucier, DU CANGE, *asturcus.*

— ÉTYM. *Autour* 2.

AUTRE (ô-tr'), *adj.* et *pron.* || 1° *Adj.* Qui n'est pas la même personne ou la même chose. D'autres causes. D'autre part. D'un autre côté. Il pense une chose, il en dit une autre. Parler d'autre chose. Se retirer dans quelque autre pays. On ne fit autre chose cette nuit-là que de veiller. Il n'avait d'autre titre à régner que la force. Nul autre que vous ne m'a parlé de cette affaire. Sans autre rempart que d'un bois fragile, BOSS. *Serm. Quinq.* 2. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain, LA FONT. *Fab.* I, 7. Tout étant réglé il n'en fut autre chose [on n'y changea rien], SÉV. 22. Autres sont les temps de Moïse, autres ceux de Josué, BOSS. *Hist.* II, 13. Autre chose d'agir avec un père, autre chose de répondre devant un juge, ID. II, *Pénit.* 1. Autre est de danser et de faire des festins; autre de connaître la nature des choses, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 16. D'autres temps, d'autres soins, RAC. *Mithr.* III, 1. D'autres temps, d'autres mœurs, VOLT. *Orph.* V, 2. La justice, le glaive en main, Est un pouvoir autre qu'humain, MALH. VI, 16. Je suis toujours le même et mon cœur n'est point autre, CORN. *Cinna*, III, 4. Avec un autre sort il prit un cœur tout autre, ID. *Perthar.* I, 1. Poussé par un tout autre intérêt que celui de l'équité, LA BRUY. 1. Qui n'a de remède Autre que d'obéir à la nécessité, MALH. VI, 16. Ne trouve en Chapelain.... Autre défaut, sinon qu'on ne le saurait lire, BOIL. *Sat.* X. Des spéculations qui ne lui sont d'autre conséquence, sinon qu'il en tirera vanité, DESC. *Méth.* 1. Sans faire passer ces choses pour autres qu'elles ne sont, VOIT. *Lettr.* 82. || C'est tout un ou tout autre; il n'y a pas de milieu. || Fig. et familièrement. C'est une autre paire de manches, c'est une affaire toute différente. || 2° Le second par une certaine similitude. Il le regarde comme un autre lui-même. Il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre, BOSS. *Louis de Bourbon.* Il parle comme un autre Élie Devant cette autre Jézabel, RAC. *Ath.* II, 9. || 3° Différent, mais supérieur d'une façon quelconque. C'est bien un autre homme. Ce vin-ci est bien un autre vin que celui d'hier. On lui offrait dix mille francs; mais aujourd'hui on lui fait de bien autres propositions. || 4° De temps à autre, par fois. || D'année à autre, d'année en année; de jour à autre, de jour en jour. Il augmente d'année à autre sa réputation, LA BRUY. 10. || 5° *Pron. indéfini.* J'aime mieux que vous l'appreniez d'un autre que de moi. Je suis père, seigneur, et faible comme un autre, RAC. *Iph.* I, 5. Une autre de César a surpris la tendresse, ID. *Brit.* III, 4. Une autre cependant a fléchi son audace; Devant ses yeux cruels une autre a trouvé grâce; ID. *Phèd.* IV, 5. Qu'autres que vous soient désirées, Qu'autres que vous soient adorées, Cela se peut facilement, MALH. V, 28. || Populairement. Ah! cet autre! Écoutez ce que vous dit cet autre! Cette locution s'emploie pour faire entendre que l'on ne croit pas aux paroles de quelqu'un. || Autre part, ailleurs. C'est un livre que j'ai cherché partout, mais je ne l'ai pu trouver autre part que là. Vous ne le trouverez point autre part. || Prendre quelqu'un pour un autre, le juger autrement qu'il ne faut. Vous voulez me faire votre dupe : vous me prenez pour un autre. Vous avez montré à ceux qui vous renvoyaient à Dole qu'ils vous prenaient pour un autre, VOIT. *Lett.* 83. || Fig. Il n'en fait pas d'autres, c'est-à-dire il fait toujours les mêmes sottises. || En voici bien d'une autre, voici quelque chose de plus étonnant. Bon, dit Climène, en voici bien d'une autre; Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre, VOLT. *Filles de Minée.* || 6° Autre forme un gallicisme, uni aux pronoms *nous, vous.* Nous autres bénissons notre heureuse aventure, CORN. *Poly.* V, 6. Vous autres, suivez-moi, ID. *Héracl.* IV, 5. Nous autres, réunis sous de meilleurs auspices.... ID. *Nicom.* V, 10. Vous autres, fortes têtes, Vous voilà! vous prenez tous les gens pour des bêtes, GRESSET, *le Méch.* I, 4. || 7° Autre avec *ne* ou avec *sans.* Autre n'a mieux que toi soutenu cette guerre; Autre de plus de morts n'a couvert notre terre, CORN. *Hor.* II, 5. Sans qu'autres que les deux qui vous parlaient là-bas De tout ce qu'elle a fait sachent plus que Phocas, ID. *Héracl.* II, 6. || Autre avec *que* et *ne.* Madame, autre que moi n'a droit de soupirer, CORN. *Cid*, IV, 2. Comme autre qu'un Romain n'a pu l'assujettir, ID. *Pomp* IV, 4. || 8° L'autre, les autres, servant de complément à *l'un, les uns.* Ils s'aiment l'un l'autre. Ils se poursuivaient les uns les autres. Ces dames sont aimables les unes pour les autres. Les uns et les autres sont venus vous voir. || Qui voit l'un voit l'autre, il n'y a pas de différence entre eux. || Il y en a d'uns et d'autres, c'est-à-dire il y en a de bons et de mauvais. || L'un vaut l'autre, c'est-à-dire l'un n'est pas meilleur que l'autre. || L'un portant l'autre, c'est-à-dire en compensant l'un par l'autre. || L'autre jour, un jour indéterminé, mais peu éloigné. J'ai rencontré votre frère l'autre jour. || Populairement. Comme dit l'autre, c'est-à-dire comme on dit. || 9° *Au plur. masc.* Les autres, autrui. Il se méfie toujours des autres. Je me suis fait une petite destinée à part, avec laquelle je ne puis regretter aucune des folies des autres, attendu que je suis trop occupé des miennes, VOLT. *Lett. à Mme du Deffant*, 17 *sept.* 1759. || D'autres, des personnes différentes de celle ou de celles dont il s'agit. D'autres vous diront. Ne parlez pas de cela à d'autres que vos amis. || 10° A d'autres! expression elliptique signifiant : contez cela à de plus crédules. Non; à d'autres, dit-il; on connaît votre style, BOIL. *Ép.* VI. A d'autres, je vous prie, MOL. *Sganar.* 6. A d'autres, je vous prie; c'est moi, vous dis-je, ID. *Festin*, II, 5. || Parler de choses et d'autres, parler de diverses choses. || Il en sait bien d'autres, il a bien d'autres moyens d'agir, de faire. || J'en ai vu bien d'autres, j'ai vu des choses bien plus extraordinaires ou plus périlleuses. || Proverbe. Autres temps, autres mœurs, les mœurs changent avec le temps.

— REM. 1. Après *autre* on met un *ne* explétif : il est autre qu'il ne paraît. Mais si la phrase est négative, on ne met pas ce *ne:* il n'est pas autre qu'il paraît. || 2. Devant *autre*, *tout* s'accorde quand il signifie quelqu'un, quelconque : toute autre personne me le dirait que je ne le croirais pas. Il reste invariable quand il signifie tout à fait : depuis qu'elle est mariée, c'est une tout autre personne. || 3. Faut-il dire : en voici bien d'un autre ou en voici bien d'une autre? La seconde expression est préférable, parce que, dans ces sortes de phrases elliptiques, c'est le mot *chose*, *aventure*, qui est sous-entendu. || 4. Lorsque *l'un* est précédé d'une préposition, la même préposition doit être répétée devant *l'autre :* je leur ai donné dix francs *à* l'un et *à* l'autre; je suis content *de* l'un et *de* l'autre. || 5. L'adjectif *autre* employé avec un nom de nombre, doit toujours être placé après ce nom de nombre, contrairement à l'usage des méridionaux, qui disent les autres six, les autres vingt, au lieu de les six autres, les vingt autres. || 6. Au lieu de *que*, on peut parfois mettre *sinon* après *autre.* Il n'a pas d'autre ressource, sinon une petite place. || 7. Après *à autre* suivi d'un *que*, ne répétez pas la préposition *à*. Ne dites pas : on a offert cette place à un autre qu'à lui; mais dites : à un autre que lui. Incorrection qui se trouve dans ce vers de MOL. *Sgan.* 16 : Et je le donnerais à bien d'autres qu'à moi; et dans cette phrase de VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 15 janv. 1760 : Ceux qui voudront de ces vieillards-là peuvent s'adresser à d'autres qu'à moi. || 8. Pour l'accord du verbe avec *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre*, voy. UN.

— HIST. XIe s. Forfait [condamné] fust il u [au] duble de ce que altre fust forfait, *L. de Guill.* 2. Là out ceist furent, des autres i ot bien. L'uns fut Basan et li altres Basile, *Ch. de Rol.* XIV. || XIIe s. Et tant des autres que nus nel puet esmer, *Ronc.* p. 32. Sur toutes autres cremue [crainte] et redoutée, *ib.* p. 48. D'un chief en autre [de bout en bout] [il] lui a fraite [la targe] et croissie, *ib.* p. 58. La teste [il] i pert, n'i laissa autre gage, *ib.* p. 64. S'autre le dist, mensonge fust prouvée, *ib.* p. 84. Li neuf es en autres [il va sa coupe] e ... *ib.* p. 92. Et tuit li autre sont remès en estant, *ib.* p. 119. Et j'ai plus haute pensée Que tuit li autre ameor [amant], *Couci*, I. Toute beautez qui sur autre resplent Est mise en lui [elle], qu'il n'i a que mesprendre, *ib.* V. Quant l'uns à l'autre ataiente, Pour quoy nous as despartis? *Dame de Fayel* dans *Couci.* On ne connoit bien ..., fors qu'en au autre espouvé, ... *Romancero.* p. 127. Bien i parut, l'autre jour, à Compiegne. Quand li baron ne purent droit avoir, LUES DE LA

FERTÉ, *ib.* p. 181. Or à mari autre que vous [je] n'aurai, *ib.* p. 70. Je m'occirai, s'autres que Garin m'ait [m'a pour femme]; Ou je ferai quanque amours m'aprendrait [apprendra]; Se [je] n'ai Garin, l'uns ou l'autre aviendrait [aviendra], *ib.* p. 72. Et la guerre dura tante mainte saison; Li uns rois après l'autre la reprist en son nom, *Sax.* III. || XIIIe s. Fu premiers li marchis de Montferrat, li quens Baudoins de Flandres fu li autres, li quens Loys de Blois fu li tiers, VILLEH. LIII. D'autre part sist Pepins o la chevalerie, *Berte*, II. S'aduroient li uns l'autre contre les Arabis, *ib.* V. Et dist li uns l'autre, *ib.* IX. [Elle fait] Les uns après les autres belement departir, *ib.* XIII. Fut Naymes chevaliers et maint autres avec lui, *ib.* CVIII.... Le cerf tant [il] parsuivi Que trestoutes ses gens un et autre il perdi, *ib.* CXXII. Dame, fis-ge, ne puet autre estre, *la Rose*, 6933. || XIVe s. Et nous disons que ami est aussi comme autre soy meisme, ORESME, *Eth.* 282. || XVe s. Et tant firent aucuns povres compagnons qui estoient plus subtils et aventureux les uns que les autres, FROISS. II, III, 35. L'amiral de la mer et ses gens trouverent [en Écosse] autre pays et autres gens que ils ne cuidoient, ID. II, II, 235. Les autres neuf [les neuf autres], COMM. IV, 10. Je seroye assez de l'opinion de quelque autre que j'ay vu, ID. V, 9. Un jour entre les autres, voyant que.... LOUIS XI, *Nouv.* LXXXIV. || XVIe s. Entre autres, y en avoit une, qui.... et comme un malheureux souvent cherche l'autre, vint aborder cette pauvre damoiselle, MARG. *Nouv.* XXI. Il ne requeroit aultre grace que de.... MONT. I, 4. Il m'adveint l'aultre jour de....ID. I, 156. Aultre chose est un dogme serieusement digéré; aultre chose ces impressions.... ID. II, 147. Ses trenchées croissoient d'heure à aultre, ID. IV, 321. Batailles tant renommées qui ont esté données deux mille ans a, et vivent encores aujourd'hui aussi fraiches en la memoire des livres et des hommes comme si c'eust esté l'autre hier qu'elles furent données en Grece, LA BOÉTIE, *Servit. vol.* Je t'assure que c'est Mercure sans aultre [et non un autre], DESPER. *Cymbal.* 78. C'est ce livre-là sans aultre, *ib.* p. 131. Un jour entre les autres, ayant observé que.... AMYOT, *Fab.* 20. Il en publia, un jour après, autres deux cents et vingt [220 autres], ID. *Sylla*, 65. Il resolut d'essayer tous moyens de parvenir à ce qu'autre ne l'eust que luy [cette commission], ID. *Lucul.* 12. Il y veit une infinité de viandes, et entre autres huict sangliers, ID. *Anton.* 33. Numa dit qu'il en falloit faire fondre et forger autres unze, qui fussent de façon et de grandeur tous semblables à celuy là, ID. *Numa*, 23. Des autres quatre, nul n'est decedé de sa mort naturelle, ID. *ib.* 37. Les lois et coustumes des hommes sont differentes, et estiment les uns une chose honneste et les autres une autre, ID. *Thém.* 49. Quant à vous autres Grecs, on dit que vous estimez la liberté et l'egalité sur toutes autres choses, ID. *ib.* 4. Ceste bataille fut si asprement combatue de part et d'autre, ID. *Fab.* 6. Non qu'il [Luther] estime que Rome soit autre que incurable, SLEIDAN, f° 19. Si tu es de Dieu, parle; si tu es de l'autre [du diable], va t'en, D'AUB. *Fœn.* III, 24. Il fut porté par terre, et autres sept ou huict avecques luy, M. DU BELL. 156.

— ÉTYM. Picard et bourguig. *aute;* provenç. *altre* et *autre;* espagn. *otro;* portug. *outro;* ital. *altro;* de *alter. Alter* a le même radical que le sanscrit *anyas*, autre, qui a donné *alius*, et qui, prenant un suffixe comparatif, est devenu *alter* en latin et *ander* en allemand. D'après Palsgrave, p. 62, *aultre* se prononçait *outre.*

AUTREFOIS (ô-tre-foî), *adv.* Au temps passé. Si de te retenir autrefois j'eus l'envie, MALH. I, 4. Le cœur d'une grande reine, autrefois élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Sion, jusques au ciel élevée autrefois, Jusqu'aux enfers maintenant abaissée, RAC. *Esth.* I, 2.

— HIST. XIIIe s. Seigneur, je sai plus de covine de cest païs que vous ne savés, quar j'i ai esté autre fois, VILLEH. LXII. Dame, autrefois, fait-ele, m'avez vous dit ainsi [vous m'avez dit ainsi], *Berte*, CXVIII. || XVe s. Seigneurs, mon neveu, sur la fiance de vous et de votre confort, a fait sa chevauchée; si vous tournera à grand blasme s'il est perdu; et autre fois [une autre fois] ceux de notre costé ne s'aventureront pas si volontiers, FROISS. II, II, 15.

— ÉTYM. *Autre* et *fois*, proprement, une autre fois; c'est pour cela que, dans l'ancienne langue, autrefois s'appliquait aussi bien à l'avenir qu'au passé.

AUTREMENT (ô-tre-man), *adv.* || 1° D'une autre façon. Je pense autrement. Il en est bien autrement. Il écrit autrement qu'il ne parle. Les choses allèrent autrement qu'on ne croyait. Puis-je autrement marcher que ne fait ma famille ? Veut-on que j'aille droit quand on y va tortu? LA FONT. *Fab.* XII, 10. Incapable de s'imaginer que les grands pensent autrement de sa personne qu'il fait lui-même, LA BRUY. 2. Et qu'à nos yeux Camille agit bien autrement, CORN. *Hor.* I, 1. Je ne sais point répondre autrement pour un roi A qui dessus son trône on veut faire la loi, ID. *Nicom.* II, 3. Je vous dirais, seigneur (car ce n'est plus à moi A nommer autrement et mon juge et mon roi), ID. *Rodog.* V, 4. || Tout autrement, d'une façon toute différente. Il agit tout autrement que vous. || 2° Sinon, sans quoi. S'il en est ainsi, tout ira de soi-même; autrement, que d'embarras! Proportionnez vos vœux à vos mérites, Autrement, au mépris et du trône et du jour, Dans votre infâme sang j'éteindrai votre amour, ROTR. *Vencesl.* I, 4. Autrement vos États à ce prince livrés Ne seront en ses mains qu'autant que vous vivrez, CORN. *Nicom.* IV, 3. || 3° Ne.... pas autrement; Sans.... autrement; peu, pas beaucoup. Je ne m'en inquiète pas autrement. Les oracles ne m'effrayent pas autrement. Notre fumeur ne fut pas autrement ému de cette apparition, LESAGE, *Diable boit.* ch. 7. J'exterminerais de tout mon pouvoir ce pouvoir prochain qui fait tant de bruit pour rien et sans savoir autrement ce qu'il demande, PASC. *Rép. aux deux premières lett. prov.* Ce n'est pas que nous ayons autrement l'intention de nous en servir, mais c'est qu'en effet nous pensons qu'il sera utile que le monde en soit bien informé, ID. *Prov.* 8. Sans se contraindre autrement dans leurs passions, FLÉCH. I, 19. || Tout autrement, beaucoup plus. On ne peut nier que cette méthode de traiter la dévotion n'agrée tout autrement au monde que celle dont on se servait avant nous, PASC. *Prov.* 9.

— REM. Après *autrement*, on met le *ne* explétif: il agit autrement qu'il ne parle. Cependant quelques écrivains l'ont omis.

— HIST. XIe s. Car altrement ne m'amerat il mie, *Ch. de Rol.* XXXVI. || XIIe s. Oïl, par Dieu, ne puet estre autrement, *Couci*, XXII. [Je] Ne me vueil autrement de leur mez [repas] deviser, *Sax.* XIII. || XIIIe s. Cent fois le jour [je] vous regart [regarde] en pensant; Je n'ai pouvoir qu'autrement [je] le vous die, LE ROI JEAN DE BRIENNE, *Romancero*, p. 112. Puis la ferma [fortifia] dus [le duc] Naymes autrement Qu'ele n'estoit, *Berte*, IX. Autrement ne voi pas que eschaper puissons, *ib.* LXXVII. [Si je vous avais connu] Autrement honorés en ma maison fussiez, *ib.* CXX. || XVe s. Il me suffit, dit Ernauton, puisqu'il ne peut autrement estre, FROISS. II, III, 25. Estre souloit tout autrement, Ou temps qu'ay congneu en ma vie, CH. D'ORL. *Bal.* 52. Ha! vaillant chevalier, il va tout autrement, *Bouciq.* IV, ch. 13. || XVIe s. Toutefois l'ame n'a jamais perdu sa vie, laquelle, estant recommandée au Pere, ne pouvoit autrement qu'elle ne fust sauvée, CALV. 51. Dieu lui a fait merci, en adoucissant à humanité les cœurs des peuples autrement cruels, ID. *Instit.* 228. Les ceremonies ne sont point autrement exercices de pieté, sinon qu'elles conduisent le peuple comme par la main à Jesus Christ, ID. *ib.* 967. Il retenoit neantmoins tousjours le naturel de son regard et de son visage qui estoit plus effroyable et terrible qu'autrement [que toute autre chose], AMYOT, *Marius*, 76.

— ÉTYM. *Autre*, et le suffixe *ment;* provenç. *autrament;* ital. *altramente.*

AUTRUCHE (ô-tru-ch'), *s. f.* Le plus gros de tous les oiseaux connus, incapable de voler, parce qu'il n'a que des ailes rudimentaires. || Familièrement. Il a un estomac d'autruche, il digère tout.

— HIST. XIIe s. Ge sui freres des dragons et compains des ostrusces, *Job*, 441. || XVe s. Or as-tu bien teste d'autruce : Ce suis-je ou ce ne suis-je pas [est-ce moi ou n'est-ce pas moi]? *Nat. de J. C.*

— ÉTYM. Espagn. *avestruz;* portug. *abestruz*, de *avis-struthio*, mot à mot oiseau-autruche. Le provençal *estrut*, l'italien *struzzo* viennent simplement de *struthio*, στρουθίων, autruche, qui est un dérivé de στρουθός, petit oiseau, et, en particulier, moineau. Palsgrave, p. 37, qui écrit *ostruce* et *austruche*, dit que l'*s* se prononce.

AUTRUI (ô-trui), *s. m.* || 1° Les autres, le prochain. Remarquant les défauts d'autrui. Exiger la probité chez autrui. La rigueur envers autrui. Souffrir des maux d'autrui. Il est beaucoup de geais à deux pieds comme lui, Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui, LA FONT. *Fab.* IV, 9. De quel front donnerais-je un exemple aujourd'hui Que mes lois dès demain puniraient en autrui? CORN. *Perthar.* II, 3. N'ayez aucune peur, je ne veux rien d'autrui, ID. *Pomp.* II, 3. Dans le bonheur d'autrui je cherche mon bonheur, ID. *Cid*, I, 6. Un noble cœur ne peut soupçonner en autrui La bassesse et la malice Qui ne sont point en lui, RAC. *Esth.* III, 9. Mon fils, dit-il, si je fus votre appui Dans l'âge tendre où l'homme sans autrui A se conduire est encore inhabile, MALF. *Narcisse*, ch. II. Heureux ou malheureux, l'homme a besoin d'autrui; Il ne vit qu'à moitié s'il ne vit que pour lui, DELILLE, *l'H. des champs*, II. Pour consumer autrui, le monstre se consume, BOIL. *Lutrin*, V. || Prendre son cœur par autrui, se mettre à la place des autres. Locution qui vieillit. || 2° En termes d'ancienne chancellerie, l'autrui, le droit d'autrui, le bien d'autrui. Sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes : locution qui était encore d'usage commun au commencement du XVIIe siècle. Le monstre infâme d'envie A qui rien de l'autruy ne plaist, MALH. IV, 5. Qui sans prendre l'autrui, vivent en bons chrestiens, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Proverbes. Mal d'autrui n'est que songe, c'est-à-dire le mal des autres ne nous touche guère. || Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné, c'est-à-dire il ne faut pas compter sur les autres.

— REM. 1. Le substantif autrui est toujours complément d'un verbe ou d'une préposition, et n'est jamais sujet d'une phrase. || 2. Autrui étant un substantif, on peut le suppléer, dans le second membre d'une phrase, par les adjectifs possessifs son, sa, ses, et dire par exemple : en épousant les intérêts d'autrui, nous ne devons pas épouser ses passions. En effet ce mot est dans la catégorie du mot chacun : et l'on dit : chacun a ses défauts. Bossuet l'a construit avec le pronom *il :* Quand nous croyons facilement sur le rapport d'autrui, sans songer qu'il peut nous tromper ou se tromper lui-même.... *Connaiss.* I, 16.

— SYN. AUTRUI, LES AUTRES. Quand on dit : exiger la probité chez autrui ou chez les autres, et s'en affranchir soi-même, l'emploi n'offre pas de nuance bien appréciable. Mais il n'en est plus de même quand on dit : ravir le bien d'autrui; le bien des autres ne serait pas ici de bon usage. En effet les autres est plus général que autrui; les autres, c'est tout le monde excepté nous; autrui, c'est spécialement cet autre-ci, comme le montre l'étymologie. Voilà pourquoi autrui s'oppose plus précisément à la personne qui parle ou dont on parle, que les autres.

— HIST. XIe s. Si home fait plaie à altre e il doive otrei faire les amendes.... *L. de Guill.* 11. [Il] Ne fait damage ne de mei ne d'altrui, *Ch. de Rol.* CXLIV. Qui traïst home, sei occit et altroi, *ib.* CCXC. || XIIe s. Jamais crerez [croirez] moi ne autrui, *Ronc.* p. 11. Se par autrui ne sui avant ocis, *ib.* p. 87. Que jà à moi [vous] ne faites beau semblant; Ains le faites autrui pour moi grever, *Couci*, X. Jà par autrui [je] n'i aurai delivrance, *ib.* XI. Autrui [vous] amastes, si [vous] oubliastes nous, *Romancero*, p. 50. || XIIIe s. N'encor n'avoit fet roi ne prince Meffais qui l'autrui tolt et pince, *la Rose*, 8484. Il ne loist [n'est pas permis] pas à apeler por autrui que por soi, ou que por son lignage, ou por son seigneur lige, BEAUM. LXIII, 1. Car qui plus aime autruy de soi A la fontaine muert de soif, GUINARD, *Les anciens statuts de de l'Hôtel-Dieu à Troyes*, p. 32. || XVe s. Lors le dit roy de France recevra le dit roy d'Angleterre au dit hommage, sauf son droit et l'autruy, FROISS. I, I, 53. On fit un ban [de par Philippe d'Artevelle], que nul ne pillast ne efforçast maison, ne prensist rien de l'autrui s'il ne le payoit, ID. II, II, 158. Retenir l'autruy ou luy oster le sien par toutes voyes qui nous sont possibles, COMM. V, 18. Jà Dieu ne me lairra tant vivre, qu'autrui que vous ait part ne demie en ce qui est entierement à vous, LOUIS XI *Nouv.* XXXIII. || XVIe s. Convaincus par leur conscience retenir de l'aultruy, MONT. I, 30. Aller sur les traces d'aultruy, ID. I, 34. La violence et la convoitise d'usurper à force l'autruy estoient lors louées entre les barbares, AMYOT, *Numa*, 6. Numa osta aux siens l'envie de guerroyer, à fin qu'ilz ne feissent tort à autruy, ID. *Lyc. et Num.* 3.

— ÉTYM. Provenç. *altrui, autrui;* ital. *altrui;* de *alter-huic*, cet autre, à un cas régime : voilà pourquoi *autrui* est toujours au régime, et pourquoi *autrui* est moins général que *les autres*. Dans la locution de chancellerie *l'autrui*, il ne faut pas prendre *le* pour l'article d'*autrui;* il y a sous-entendu *bien, droit; le bien, le droit autrui*, ce qui, par la vertu du régime dans l'ancienne langue, équivaut à ce que nous disons : *le droit d'autrui.*

† **AUVEL** (ô-vèl), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de claie en cannes avec laquelle on construit l'enceinte des bourdigues.

AUVENT (ô-van), *s. m.* || **1°** Petit toit en saillie pour garantir de la pluie. Pour éviter la pluie à l'abri de l'auvent, RÉGNIER, *Sat.* X. || Plusieurs emploient à tort ce mot à la place d'abat jour ou de persienne. || **2°** Terme de jardinage. Abri en paillasson ou en bois, dont on se sert pour garantir les arbres en espalier des gelées du printemps. || Terme de marine. Sorte de faux sabord volant dont on se sert pour empêcher la pluie d'entrer par un sabord, dans un bâtiment à l'ancre.

— HIST. XIIIe s. Faiz sui ausint comme la nuitre [nycticorax] en l'auvent de la meson, *Psautier*, f° 120. Et quant serés pendus au vent Sans coverture et sans auvent, Sus vous plovra, biaus sires rois, *la Rose*, 6548. Et fait sa voiz aler as vens Par fenestres et par auvens, *ib.* 9416. || XIVe s. Pourront aussi donner congié de faire saillièes, fenestres saillans pour estaux et avant-venz sur les chemins, DU CANGE, *anteranna*. || XVIe s. A l'entour de ladite place, je fis le plan de certains auvans, ou basses galleries, pour tenir l'artillerie à couvert, PALISSY, 118.

— ÉTYM. Bas-lat. *auvanna, auvannus, auventus, aventus, avennus, avanna, anteranna.* Il y a dans des textes du XVe et du XVIe siècle *oste-vent* et *ost-vent*. Le roy fit mettre le seigneur de Contay dedans un grand et vieil ostevent qui estoit dedans sa chambre, COMM. IV, 8. Puis après il mesura de huit coudées l'allée du portail et ses ost-vents de deux coudées, *Ezéch.* 40, 9, *Traduction génevoise de la Bible.* On pourrait y voir l'étymologie du mot *auvent;* mais, d'une part, l'*oste-vent* de Commines est évidemment un paravent, et, d'autre part, dès le XIIIe siècle on écrit *auvent*, ce qui exclut le verbe *oster*. Diez rapproche *auvent* du provençal *anvan, ambans*, qui signifie rempart, retranchement, et il y voit un composé de *an* pour *ante*, avant, et peut-être *vannus*, un van. *An* est en effet pour *ante*, et dès lors deux étymologies sont ouvertes : *vannus*, van, si l'on suit l'orthographe du bas-latin; et *ventus*, vent, si l'on suit l'orthographe du vieux français. De sorte que le mot signifiera, dans le premier cas, un *avant-van*, un van qui avance, d'après quelque similitude; dans le second cas, un *avant-vent*, c'est-à-dire quelque chose qui protége contre le vent.

† **AUVERGNE** (ô-vèr-gn'), *s. f.* Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux de veau.

† **AUVERGNER** (ô-vèr-gné), *v. a.* Faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

AUVERNAT (ô-vèr-na), *s. m.* Gros vin rouge d'Orléans. Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de lignage [cru orléanais], Se vendait chez Crenet pour vin de l'Hermitage [cru du Rhône], BOIL. *Sat.* III.

— ÉTYM. Ce nom est donné à certains vins des environs d'Orléans, parce que le raisin dont on le fait provient de plants apportés originairement d'Auvergne.

† **AUVERT** (ô-vèr). Usité seulement dans Le diable auvert, locution fautive pour Le diable vauvert (voy. VAUVERT).

AUX (ô), voy. AU.

AUXILIAIRE (ô-ksi-li-ê-r'; les prononciations o-ksiliêre et ô-gziliêre sont vicieuses), *adj.* || **1°** Qui donne du secours, en parlant d'une armée. Corps auxiliaire. Fournir des troupes auxiliaires. Cavaliers auxiliaires. Rassemblée à ta voix, leur troupe auxiliaire Du Rhodope à l'Hémus fermera la barrière, ROTR. *Bélis.* III, I. Ceux qui ont trouvé le secret de ruiner la France en deux ans, dans une guerre auxiliaire [où elle n'est qu'auxiliaire], VOLT. *Lettre à Mme du Deffant*, 25 avril 1760. || **2°** Qui aide, en parlant des choses. Causes auxiliaires. A nos vaisseaux conduits par tes mains tutélaires, Soumets les vents auxiliaires ; Descends, Dieu des Bourbons, et combats avec nous, GILB. *Ode sur la guerre.* || **3°** *S. m.* Celui qui aide de ses armes. Les auxiliaires. Lever des auxiliaires. Il avait avec lui des auxiliaires gaulois. Servir comme auxiliaire. Avec les Français pour auxiliaires. || En général, aide, appui. Tu trouverais en moi un puissant auxiliaire. Prendre pour auxiliaire. La calomnie, cet auxiliaire de la haine. Beaucoup de belles qualités qui sont les auxiliaires de cette vertu. L'hiver était l'auxiliaire des Russes dans la campagne de 1812. || **4°** Terme de grammaire. Verbe auxiliaire, verbe qui sert à former les temps composés des autres verbes. || *S. m.* Les deux auxiliaires *être* et *avoir*.

— ÉTYM. *Auxiliaris*, d'*auxilium*, secours, d'*augeo*, croître, augmenter (voy. AUGMENTER).

† **AUXOMÈTRE** (ô-kso-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument pour mesurer de combien un appareil d'optique grossit les objets.

— ÉTYM. Αὔξος, grossissement (comparez AUGMENTER), et *mètre*.

AVACHI, IE (a-va-chi, chie), *part. passé.* Des souliers avachis.

AVACHIR (S') (a-va-chir), *v. réfl.* Se déformer par distension, par relâchement, en parlant des chaussures, des habits, etc. Un habit qui commence à s'avachir. || Populairement, se dit des personnes dont les formes grossissent et ne conservent point de fermeté. Cette femme s'est avachie.

— HIST. XVIe s. Je ne cherche qu'à m'anonchalir et avachir, MONT. IV, 76.

— ÉTYM. Wallon, s'*avachî*, s'*awachî;* de *à*, et du verbe anc. haut-allem. *weichjan*, énerver; allem. moderne, *weich*, mou. On serait sans doute tenté de le rattacher à *vache :* s'avachir, passer à l'état de vache. Mais ce qui s'y oppose, c'est le double *w* dans le wallon qui ne répond pas au *v* latin.

† **AVAGE** (a-va-j'), *s. m.* Droit que les exécuteurs de la haute justice levaient en argent ou en nature en quelques lieux, et certains jours de marché.

— ÉTYM. Ce mot, qui n'est pas dans Du Cange, est obscur; peut-être vient-il d'*avoir*.

AVAL (a-val), *s. m.* || **1°** Le bas du courant d'une rivière, par opposition à l'amont. J'ai marché à l'aval de l'Anio jusqu'à un champ d'oliviers, CHATEAUB. *Italie*, 22. || **2°** Pays d'aval, pays où l'on arrive en suivant le courant. || Vent d'aval, se dit sur les côtes occidentales de la France, d'un vent qui vient du couchant. || **3°** Adverbialement. Un des bateaux allait amont et l'autre aval. || **4°** *S. m.* Terme de commerce. Souscription qu'on met sur un effet de commerce pour en garantir le payement. Bon pour aval. Mettre son aval. Cautionnement par aval. Donneur d'aval, celui qui prend cet engagement. || Dans la pratique de Paris, un aval, une lettre de change de l'étranger, à courts jours, trois ou cinq. La plupart de ces avals sont bons. Aval signifie en bas; et c'est la place de la signature qui a déterminé cet emploi métaphorique du mot.

— HIST. XIe s. [Il] Regarde aval et si regarde amont, *Ch. de Rol.* CLXIII. || XIIe s. Aval est embronchiez, *Ronc.* p. 13. Et [il] vit aval maint Sarazin felon, *ib.* p. 47. Li brans coula aval sur l'haubert doplentin, *ib.* p. 194. Que l'erbe vers resplent aval la prée, *Couci*, XVII. Aval par devers Frise, Allemagne [ils] ont destruite et Cologne malmise, *Sax.* XXIII. De Jesu Crist il seient, fait-il, trestuit maldit; Dunc a geté à val, quant il out cel mot dit, Desuz le pavement la candeille en defit, *Th. le mart.* 132. || XIIIe s. Aval, en Provence, se croisa Pierres de Bromont et autres gens assez, VILLEH. XXIX. Un escoufles aleit volant, Vit la soriz si haut pipant, Ses eles clost, à vaul descent, Li e la raine ensanble prent, MARIE, *Fab.* 3. D'aler aval le bois mout durement [elle] s'esploite, *Berte*, XXIX. .... Et vos yex moilliés De chaudes lermes en la place, Qui vous coulent aval la face, *la Rose*, 7498. La dame de la haute garde, Qui de sa tour aval esgarde, *ib.* 2982. Li oncles est plus prochains que li niés, car il est un point plus aval, et li oncles demeure el point que li peres ou niés estoit, BEAUM. XIV, 27. || XVe s. La saison s'en alloit aval et l'hiver approchoit, FROISS. II, II, 36. Il avoit toujours après lui, allant aval la ville de Gand, soixante ou quatre vingts varlets armés, ID. I, I, 65. || XVIe s. Peuples sans nombre et d'aval et d'amont, J. MAROT, V, p. 92. Je marche plus seur et plus ferme à mont qu'à val, MONT. I, 161. Ils ne laissoient point pour son hault crier de fouir tousjours aval de roupte, AMYOT, *Rom.* 28. Ces gerbes furent emmenées à val par le fil de l'eau, ID. *Publ.* 13.

— ÉTYM. Genev. *d'avau*, là-bas; wallon, *ava;* provenç. *aval* et *avall;* de *à* et de *val*, mot à mot, en suivant la pente de la vallée (voy. VAL).

† **AVALAGE** (a-va-la-j'), *s. m.* || **1°** Descente d'une pièce de vin dans une cave. || **2°** Action de faire descendre à un bateau le cours d'une rivière. || **3°** Voy. AVALAISON.

— HIST. XIVe s. Le barrage, la chaucie, l'avalage [prestation consistant en anguilles et poissons pris dans les nasses], DU CANGE, *avalagium*.

— ÉTYM. *Avaler*, c'est-à-dire descendre.

AVALAISON (a-va-lè-zon) ou **AVALASSE** (a-va-la-s'), *s. f.* || **1°** Cours d'eau torrentiel, qui se forme soudainement à la suite de pluies ou de fontes de neiges. Les avalaisons causent beaucoup de dégâts dans les terrains en pente. || **2°** Terme de marine. Vent d'aval qui dure depuis plusieurs jours. || **3°** Amas de pierres que les eaux ont roulées et déposées sur le rivage. || **4°** Avalaison ou avalage, droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend.

— HIST. XIVe s. La pescherie, les herbages du vivier, et l'avalison [prestation de poissons pris dans les nasses] d'icellui, DU CANGE, *avalagium*.

— ÉTYM. *Avaler*, c'est-à-dire descendre.

AVALANCHE (a-va-lan-ch'), *s. f.* Masse de neige et de glace, détachée d'une montagne, et qui se précipite dans les vallées sous-jacentes. Soudain l'avalanche sauvage Roule et l'entraîne dans son sein, MILLEV. *La fleur du souv.* J'ai vu cent fois l'avalanche et l'orage, L'ours et les loups fondre sur mes brebis, BÉRANG. *Nostalgie.*

— ÉTYM. Genev. *evalanche;* bas-lat. *avalantia*, descente; de *avaler*, descendre.

AVALANGE (a-va-lan-j'), *s. f.* C'est, dit l'Académie, ainsi que quelques-uns prononcent le mot AVALANCHE.

† **AVALANT, LANTE** (a-va-lan, lan-t'), *adj.* Terme de batelier. Qui descend, qui va en avalant. On ne mettra aucun empêchement au passage des bateaux montants ou avalants, *Ord. de L. XIV*, ch. 1. || Arche avalante, arche d'un pont où le courant de l'eau est très-rapide.

AVALASSE, *s. f.* Voy. AVALAISON.

AVALÉ, ÉE (a-va-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Descendu. Du vin avalé dans la cave. Vieux en ce sens. || **2°** Pendant, en parlant des parties du corps. Joues avalées. Ce chien a les oreilles bien avalées. Le verrat doit avoir la tête grosse, le groin court et camus, le cou grand et épais, le ventre avalé...., BUFF. *Cochon.* || En parlant du cheval, croupe avalée, croupe qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure : défaut commun dans certaines races. Ventre avalé, ventre volumineux et tendant à s'abaisser : conformation qui indique un cheval peu propre aux allures rapides. || **3°** Autrefois on disait avalé, d'une façon générale, pour pendant, épars. Et ses cheveux mêlés Flottaient au gré du vent sur son dos avalés, RÉGNIER, *Épît.* I. Courir à brides avalées, SCARR. *Virg. trav.* I, 48. On dit aujourd'hui à bride abattue. || **4°** Descendu par la gorge. Les morceaux hâtivement avalés. || Fig. Des affronts patiemment avalés.

† **AVALÉE** (a-va-lée), *s. f.* Quantité d'ouvrage faite par le tisserand sans dérouler les ensuples. || Quantité d'étoffe comprise entre la perche et le fauchet, dans l'opération du lainage.

— ÉTYM. *Avaler*, c'est-à-dire descendre.

† **AVALEMENT** (a-va-le-man), *s. m.* || **1°** Action de descendre, d'abaisser, et résultat de cette action. || **2°** Action de faire descendre par le gosier. On dit, en langage technique, déglutition.

— ÉTYM. *Avaler*.

AVALER (a-va-lé), *v. a.* || **1°** Abaisser, faire descendre, mettre en bas. Vieux dans ce sens. Avaler du vin dans la cave. Quand autour du roi quelqu'un avalait son chaperon, les plus près du roi lui faisaient place, c'était une marque qu'il voulait parler au roi, ST-SIM. 73, 198. || En termes de jardinage, avaler une branche, la couper près du tronc. || Terme de chapelier. Avaler la ficelle, la faire descendre du haut de la forme jusqu'en bas. || Terme de chasse. Avaler la botte au limier, la lui ôter pour le laisser chasser en liberté. || Terme de métallurgie. Dans l'affinage, exposer la masse devant la tuyère et achever d'en chasser les matières étrangères. || **2°** Faire descendre par le gosier. Avaler un bouillon. || Ne faire que tordre et avaler, manger avidement, avaler sans mâcher. || Il avalerait la mer et les poissons, il a une grande soif. || Familièrement. Avaler sa langue, s'ennuyer, bâiller outre mesure. || Familièrement. Avaler quelqu'un, le regarder avec des yeux furieux. || Familièrement. J'ai cru qu'il m'avalerait, il s'est livré à une violente explosion de colère contre moi. Mon neveu, vous êtes une huître.—Mon Dieu, ma tante, il ne faut pas m'avaler pour cela, COIGNARD frères, *Gusman ne connaît pas*, à la fin. || Argot maritime. Avaler sa gaffe, mourir. || Avaler sa cuiller, décamper. || Fig. Avaler le calice, avaler le morceau, être contraint d'endurer quelque chose de fâcheux. || Fig. et familièrement. Avaler des couleuvres, subir de dures mortifications. || **3°** Fig. Il avalait à longs traits le plaisir de la voir, HAMILT. *Gramm.* 8. Elle avalait cela plus doux que les confitures, ID. *ib.* 9. On juge au hasard, on n'examine rien, on avale la calomnie comme du vin de Champagne, VOLT. *Lett. Damilaville*, 15 oct. 1762. || **4°** Contempler avec avidité, et comme si on avalait. Ils l'avalent des yeux [l'huître], du doigt ils se la montrent; A l'égard de la dent il fallut contester, LA FONT. *Fabl.* IX, 9. || **5°** Endurer, accepter. Pour nous faire

avaler nos tristes destinées, SÉV. 175. Pour lui faire avaler le soufflet, ID. 70. M. le prince fut forcé aussi d'avaler des louanges, ID. 419. Pour voir comme on pourra lui faire avaler cette affliction, ID. 365. Avalant les jours gras comme une médecine, ID. 402. En habile déclamateur il me faisait avaler à longs traits toute l'amertume de cette réflexion, DIDER. *Pens. phil.* 20. Il n'y a que le premier obstacle qui coûte; on avale, après, la honte, BOSS. *Pensées*, 9. Les Mailly trouvèrent cette place avec raison bien mauvaise, mais il la fallut avaler, ST-SIMON, 3, 55. Ils ne connaissent pas les horreurs que vous avalez comme l'eau, MASS. *Ferv.* Pour nous faire, sans rire, avaler ce morceau, RÉGNIER, *Sat.* X. De ces femmes aux beaux et louables talents Qui savent accabler leurs maris de tendresses, Pour leur faire avaler l'usage des galants, MOL. *Amph.* I, 4. C'est à vous de l'y résoudre, et de lui faire avaler la chose du mieux que vous pourrez, ID. *le Méd. m. lui*, III, 6. Mme de Coulanges ne pouvait avaler mes excuses, SÉV. 481. || Familièrement. Faire avaler, faire croire. || 6° *V. n.* Descendre le courant. Vieux en ce sens. Ce bateau avale. || 7° Terme de marine. Faire avaler ou boire la toile, ménager quelques plis en cousant une voile. || 8° Terme de banque. Donner la garantie dite aval (voy. AVAL). || 9° S'avaler, *v. réfl.* Pendre, descendre trop bas. Le ventre de cette jument s'avale. || 10° Être avalé, au propre et au figuré. Ces pilules s'avalent sans peine. C'est un affront qui s'avalera difficilement.

— HIST. XI[e] s. Si comme il put, du pin [il] est avalet, *Ch. de Rol.* LXXX. || XII[e] s. Entre col et l'escu a ses brans avalé, *Ronc.* p. 195. Et cil s'en tournent, avalent les degrez, *ib.* p. 203. Uns escuiers as degrés de la sale Est descendus, si destrousse sa male; Bele Doette les degrés en avale, *Romancero*, p. 46. || XIII[e] s. Ensi li dus avala le letrain et s'ala agenoiller devant l'autel Saint-Marc, moult plorant, VILLEH. XL. Une riviere [elle] treuve qui d'un pendant avale, *Berte*, XXVII. Nes un tout seul morcel n'en a elle avalé, *ib.* XLV. Vers Paris [elle] s'en avale l'ambleüre té, *ib.* LXXXI. Et s'avisa qu'elle feroit avaler une corde et le meteroit outre les creniaus, jus [en bas] del mur, *Ch. de Rains*, 32. Car dant Costant venoit après Sor un cheval à grant eslès, Qui moult s'escrie à l'avaler, *Ren.* 1219. O [avec] haute voix, o longe aleine De bien chanter chascun se pene; L'uns à l'autre son chant avale, *ib.* 13557. Cum l'iaue qui s'avale toute, N'il n'en retorne arriere goute, *la Rose*, 375. Ou il entrast par les fenestres, Qu'il set bien de l'ostel les estres, Par une corde s'avalast, *ib.* 12721. Et li fix du fil au fil mon fil [le fils du fils du fils de mon fils] m'est el quart degré en avalant, BEAUM. XIV, 4. Pourceque il peussent la viande mascher et avaler aval, JOINV. 237. Sitost comme je fu avalé là où le tresor estoit, ID. 250. || XIV[e] s. Mais ne voldrai de pain ne de vin avaler, Si vous voldrai trestous à un arbre encroer, *Guesc.* 20390. Le cerf doit avoir le ventre bien avalé, *Modus*, f° XIV, *recto.* || XV[e] s. Environ deux cents lances s'avalerent devers Mauny, FROISS. I, I, 111. Le varlet prit la lettre que les chevaliers lui baillerent, puis le firent avaler es degrés, ID. I, I, 228. Puis fit ouvrir la porte du chastel, et avaler le pont, et issir ses gens, ID. II, III, 8. C'est dur morcel à avaller, AL. CHART. *Le livre des quatre dames.* O bon vin, liqueur souveraine, Entre chez moi.... Qui me veoira tout avaler, Ne s'en estonne, BASSELIN, XLIII. Il le me convient avaler Sans mascher.... *Patel.* 1319. Il eut de l'estrain [paille] largement, qu'il avala [jeta] dedans la fosse et y bouta le feu, LOUIS XI, *Nouv.* LVI. || XVI[e] s. Si je montoys aussi bien comme j'avalle, je feusse, piece ha, hault en l'aer, RAB. *Garg.* I, 5. Il l'avalla, comme ung cormoran feroyt ung petit poisson, ID. *Pant.* II, 4. Lors il s'avalla le mieulx que il peut, en sorte que il touchoyt les piedz en terre, ID. *ib.* Pantagruel luy vouloyt avaller [abattre] la teste tout net, ID. *ib.* II, 29. Pensant avoir avalé une espingle avecques son pain, MONT. I, 100. La majesté royale s'avalle plus difficilement du sommet au milieu qu'elle ne se precipite du milieu au fond, ID. I, 121. Regorger la viande comme on l'a avallée, ID. I, 61. Elle avoit les joues avallées, et le nez trop poinctu, ID. I, 296. Fuir à bride avallée, ID. I, 368. Quelques années aprez voilà le busc du pourpoinct avalé jusques entre les cuisses, ID. I, 369. Les epicuriens ne peuvent avaller un dieu en forme de boule, ID. II, 201. Elle lui disoit mille injures; mais il les avaloit toutes avec un verre de vin, DESPER. *Contes*, LXXIX. Il n'y avoit ny aucuns passans, ny batteaux montans ou avallans, AMYOT, *Publ.* 35. Ce que la mer va minant petit à petit en long temps et à grand peine, luy l'a avallé tout à un coup [un qui avait mangé son bien sis au bord de la mer], ID. *Caton*, 16. Cinglant le jour à voiles avalées et baissées, et la nuict haussées, ID. *Lucul.* 6. Ilz le suivoient les cheveux nonchalamment avallez, ID. *Cicéron*, 40. Son chapeau rouge, avalé en capuchon par derriere, *Sat. Mén.* p. 55. La squinance empesche la viande d'estre avallée en l'estomach, PARÉ, VI, 8.

— ÉTYM. Bourguig. *evaulai;* de *aval. Avaler* veut dire proprement faire descendre, mettre en bas; et il n'a eu longtemps que ce sens-là; puis, comme faire arriver les aliments dans l'estomac est aussi les faire descendre, il a pris peu à peu ce sens, et le primitif est tombé en désuétude, ne restant plus que dans quelques locutions techniques et dans certains patois.

† **AVALETTE** (a-va-lè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Morceau de bois qui sert dans une certaine espèce de pêche.

AVALEUR (a-va-leur), *s. m.* Celui qui a l'habitude de manger ou de boire avec excès ou avidité. Il est familier. || Fig. Chamarré de vieux oripeaux, Ce roi grand avaleur d'impôts Marche entouré de ses fidèles, BÉRANG. *Ch. le Simple.* || Un avaleur de gens, un avaleur de charrettes ferrées, un rodomont, un fanfaron. || C'est un avaleur de pois gris; c'est un goinfre, un gourmand.

— ÉTYM. *Avaler.*

† **AVALIES** (a-va-lie), *s. f. plur.* Terme de commerce. Laines qui proviennent de peaux de moutons livrés à la boucherie, et qui sont vendues aux mégissiers.

— ÉTYM. *Avaler*, mettre en bas, parce que ces laines proviennent de l'abatis des bouchers.

† **AVALISTE** (a-va-li-st'), *s. m.* Terme de banque et de commerce. Celui qui donne un aval de garantie (voy. AVAL).

— ÉTYM. *Avaler.*

† **AVALOIR** (a-va-loir), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de nasse.

— ÉTYM. *Aval*, en bas.

AVALOIRE (a-va-loi-r'), *s. f.* || 1° Pièce du harnais, sur laquelle s'appuie le cheval de timon pour retenir la charge. || 2° Outil dont les chapeliers se servent pour avaler la ficelle. || 3° Digue pratiquée sur une rivière pour prendre des saumons. || 4° Populairement, le gosier. Quelle avaloire il a! Assurément, si cette femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi, depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible avaloire, J. J. ROUSS. *Lett.* 375.

— HIST. XIV[e] s. Pourront aussi donner congé de mettre pierres avaloeres [pierres en pente], DU CANGE, *avalantia.* Une avalouere [pièce de sellerie] garnie de merliers de cuir, ID. *ib.*

— ÉTYM. Ce mot dans les deux acceptions vient d'*avaler :* dans la dernière, parce qu'il exprime le passage par où on avale; dans la première, parce que la pièce du harnais est en bas, en aval.

† **AVALURE** (a-va-lu-r'), *s. f.* || 1° En hippiatrique, altération du sabot du cheval, dans laquelle la corne se sépare de la peau dans une étendue plus ou moins considérable. || 2° Maladie des serins qui ont pris trop de nourriture.

— ÉTYM. *Avaler*, parce que, dans le premier sens, la corne *s'avale*, se détache.

† **AVANÇAGE** (a-van-sa-j'), *s. m.* || 1° Permission donnée à des voitures de place de stationner en dehors de la place. || 2° Lieu où elles stationnent.

— ÉTYM. *Avancer.*

AVANCE (a-van-s'), *s. f.* || 1° Tout ce qui est en avant par rapport à autre chose. || Partie de bâtiment qui est en saillie. Faire ou former une avance. Une petite avance Qu'avait un toit, LA FONT. *Orais.* || 2° Espace de chemin qu'on a parcouru avant quelqu'un. L'ennemi qui avait tant d'avance. Prendre ou gagner de l'avance. A peine séparés par une courte avance, Les fuyards n'avaient plus qu'une faible espérance, LAMART. *Joc.* III, 7. || Ils ont pris l'avance, ils sont partis en avant. Une lettre en avance Avait divulgué.... MOL. *l'Étour.* IV, 1. || Fig. Prendre l'avance sur ses camarades, être plus avancé qu'eux dans ses études. || 3° Ce qui, déjà fait ou acquis, sert ultérieurement. Avoir rassemblé ses matériaux est une véritable avance. C'est une grande avance que d'avoir l'esprit en repos, SÉV. 254. || 4° *Au plur.* Premières démarches auprès de quelqu'un, recherche de sa société. Répondre aux avances d'amitié qu'on nous fait. Je veux faire les premières avances pour nous réconcilier. Il est dangereux à la cour de faire les avances, LA BRUY. 8. Il n'a pas dédaigné de faire toutes les avances, BOSS. II, *Annonc.* 1. Jamais les Sacramentaires n'avaient fait de si grandes avances envers les Luthériens, ID. *Var.* 14. Abaissons-nous à faire des avances, MOL. *Psy.* I, 1. Il trouva mauvais qu'elle ne lui eût point fait d'avances, HAMIL. *Gramm.* 6. Elle avait fait toutes les avances pour s'emparer de sa confiance, ID. *ib.* 9. J'ai fait toutes les avances de cette amitié, SÉV. 8. Louis XIV avait déjà fait quelques avances pour la paix, VOLT. *Louis XIV*, 21. L'impératrice [Marie d'Aragon, femme d'Othon III] ayant fait des avances à un jeune comte italien qui les refusa par vertu, ID. *Mœurs*, 45. Lorsque l'on aime une déesse, Elle fait ces avances-là, LA FONT. *Nic.* Je n'aime point qu'on me fasse d'avance, ID. *Court.* || 5° Somme prêtée, payement anticipé. Faire une avance. Qu'il fallait que l'État fît des avances à ceux.... Ayant reçu une faible avance. Les avances nécessaires pour cette spéculation. || Terme de change. Avance pour le tireur, somme que le tireur d'une lettre négociée reçoit au delà du pair. Avance pour le donneur, somme que le tireur reçoit en moins. || 6° Par avance, *loc. adv.* Par anticipation. Il a payé par avance. Du trouble de mon cœur jouissant par avance, RAC. *Baj.* I, 3. L'ingrat, de mon départ consolé par avance, ID. *Bérén.* IV, 5. Mes entrailles pour toi se troublent par avance, ID. *Phèd.* IV, 3. Mes larmes par avance avaient su la toucher, ID. *Iphig.* II, 5. Je vous réponds assez souvent par avance, SÉV. 232. Pouvons-nous ne les pas plaindre par avance? LA BRUY. *Disc. s. Théophr.* Ce n'était pas le moyen d'obtenir l'enregistrement qu'ils demandent, que de montrer ainsi par avance à quoi ils s'en veulent servir, PASC. *Prov.* 19. Bénissez par avance la sagesse miséricordieuse de celui qui saura tirer de vos passions un nouvel avantage pour sa gloire, MASS. *Car. Lazare.* || 7° D'avance, *loc. adv.* Avant le temps où une chose doit ou peut se faire. L'arrêt qui l'a condamné était prononcé d'avance.

— REM. On dit fréquemment : je vous payerai à l'avance. Cela n'est pas conforme au bon usage, qui ne reconnaît que par avance ou d'avance.

— HIST. XV[e] s. Dictes moy, dame noble et bonne, L'avance, si ferez l'aumosne, LA FONTAINE, 872. || XVI[e] s. Les quelques capitaines eurent soin de le faire habiller et armer, il mit au bout de la cedulle qu'il fit pour cette avance : à la charge que.... D'AUB. *Vie*, XV. Il prit le chemin de Monterau-faut-Yonne, qui estoit celui de l'avance vers ses Allemans, ID. *Hist.* I, 118. Il n'eut pas fait 400 pas qu'il part du corps-de-garde un homme qui faisoit les mesmes arrests et avances que lui, et toutesfois l'outrepassa de peur de lui donner l'allarme, ID. *ib.* II, 342.

— ÉTYM. Voy. AVANCER; provenç. *avansa.*

AVANCÉ, ÉE (a-van-sé, sée), *part. passé.* || 1° Placé en avant. Poste avancé. Alors que le roi passe, il gagne le devant.... Même aux plus avancés demandant le pourquoi, RÉGNIER, *Sat.* X. || 2° T. de fortification. Ouvrages avancés, situés au delà du chemin couvert. || 3° Fig. Hâté. Le terme fut avancé. Le soir fut avancé de leurs belles journées; Mais qu'eussent-ils gagné par un siècle d'années? MALH. I, 4. || 4° Payé d'avance, prêté. Argent avancé. || 5° Mis en avant, dit. La proposition avancée. Me tiendrez-vous au moins la parole avancée? MOL. *Mélic.* II, 5. || 6° Qui a fait du progrès ou des progrès. Avancé en âge. Ils se croient bien avancés. On n'en est pas plus avancé. Je ne suis pas bien avancé dans mes études. Écolier peu avancé. Leur civilisation est assez avancée. Quel regret de s'être fait tant de violence, et de n'en pas être plus avancé pour le ciel! MASS. *Mort.* Quand il fut un peu avancé en âge, BOSS. *Hist.* III, 3. Je suis étonné qu'on vous montre en rhétorique les fables de Phèdre, qui semblent une lecture plus proportionnée à des gens moins avancés, RAC. *Lettre* V *à son fils.* || Familièrement. Je n'en suis pas plus avancé, ce que j'ai fait ne m'a servi de rien. || 7° Qui touche à son terme, à sa conclusion. Nous voyons que la guerre est fort avancée. Ouvrage fort avancé. L'été étant déjà très-avancé. La nuit était avancée. Jusqu'à une heure avancée du jour, de la nuit. Le projet d'un hymen déjà fort avancé, BOIL. *Sat.* X. Vous qui devez savoir les choses de la vie, Et que rien ne doit fuir en cet âge avancé, LA FONT. *Fab.* III, 1. D'ailleurs la saison est fort avancée, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 22.... Et dans l'âge avancé Le présent s'embellit des vertus du passé, ST-LAMBERT, *Saisons, Hiver.* || 8° Trop mûr, qui se gâte. Figue trop avancée. Poisson avancé. || 9° *S. m. plur.* Les avancés de la secte, les avancés du parti, ceux qui se disent en avant des autres. || 10° *S. m.* Terme de pratique. Ordonnance du président qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle.

AVANCÉE (a-van-sée), *s. f.* Terme de guerre. Corps de garde, petit poste en avant de la porte d'une

place forte. À vingt pas de l'avancée, je vois lever le premier pont, J. J. ROUSS. *Conf.* I.

— ÉTYM. *Avancer.*

AVANCEMENT (a-van-se-man), *s. m.* || **1°** Progrès, en parlant des personnes et des choses. Je remarque un grand avancement dans cet écolier. Il est plein de zèle pour l'avancement des sciences. Tout l'ouvrage de votre avancement spirituel est arrêté par ce déréglement, BOSS. *Avantages de la retraite.* || **2°** Action de monter en grade. L'avancement est lent dans cette administration. Je vous souhaite l'avancement que vous méritez, et au roi beaucoup d'officiers qui pensent comme vous, VOLT. *Lettr. La Motte-Geffard*, 25 juillet 1762. || **3°** Succès dans le monde. Travailler à l'avancement de sa famille. Un art que j'ai cultivé toute ma vie aux dépens de ma fortune et de mon avancement, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 21 juin 1761. || **4°** Terme de droit. Avancement d'hoirie, ce qui est donné à un héritier présomptif ou successible, par anticipation, sur ce qui doit lui revenir dans une succession à échoir. Donation en avancement d'hoirie. || **5°** Avancement des étoiles sur le soleil, l'excès du jour moyen sur le jour sidéral.

— HIST. XIIe s. Grant avancement unt Engleis en lur païs : Si fu par le rei Knut, qui fu Daneis, asis, *Th. le mart.* 68. || XIIIe s. Moult me conforta doucement Amis qui mon avancement Vousist autresi autant bien cum gié [je], *la Rose*, 3230. Mès le sens.... Tous jors va par avancement, *ib.* 8366. || XVe s. La benoite vierge Marie dont tout confort et avancement viennent, FROISS. *Prol.* Adonc, pour leur honneur et avancement chevaliers et escuyers des basses marches se concueillirent et parlerent ensemble, ID. II, III, 32. Si le voult avoir du tout en sa compaignie, et de fait le demanda au duc de Bourbon, qui en fut content, pour l'advancement de Bouciquaut, *Bouciq.* I, ch. 6. || XVIe s. Ce fut lui qui pressa tellement les batteries et les avancements, que.... D'AUB. *Hist.* I, 199. Et à fin que tout arrivast au combat presqu'à mesme temps, leur fit prendre trois ou quatre cents pas d'avancement, ID. *ib.* III, 297. Et toujours avancement [payement d'avance] de leur solde, CARLOIX, X, 26. Par avancement d'hoirie, *Sat. Mén.* p. 40. Les apophyses mammillaires sont certaines productions ou avancemens de la mesme substance du cerveau, PARÉ, III, 7. Dueil et ennuy c'est tout l'advancement Que j'ay encor de vous tant amoureux, MAROT, II, 332.

— ÉTYM. Provenç. *avansament;* portug. *avançamento;* ital. *avanzamento;* d'*avancer*.

AVANCER (a-van-sé; le *c* prend une cédille devant *a* et *o*), *v. a.* || **1°** Pousser ou porter en avant, approcher. Avancer la main. Plus tôt qu'il n'aura avancé un pion. || Au domino, avancer un dé, appliquer à un dé déjà posé un autre dé qui s'y adapte. || Au trictrac, avancer son jeu, jouer les dames dans la table du gran jan, afin de prendre plus tôt son coin. || Technologie. Avancer le fil d'or, lui donner le quatrième tirage. || **2°** Fig. Hâter, accélérer. Avancer la mort de quelqu'un. La paresse avance la vieillesse. Il avança ses jours par des excès. Avancer le jour ou l'époque. Il avança l'heure du repas. Le temps......... d'un pas insensible avancera la mort, Qui bornera ma peine au repos de la tombe, MALH. V, 2. Daignez-vous avancer le succès de mes vœux? RAC. *Iphig.* I, 2. J'avance des succès dont j'attends le trépas, CORN. *Cinna*, III, 1. Et pour avancer tout, hâte cet entretien, ID. *Nicom.* I, 4. Sa mort avancera la fin de mes ennuis, ID. *Andr.* I, 4. || Avancer une montre, une pendule, la mettre en avance sur l'heure réelle ou sur celle qu'elle marquait auparavant et qui était en retard. || **3°** Pousser, faire faire du progrès. Il voulait avancer son travail. C'est un admirable moyen d'avancer ses affaires, MOL. *Sicil.* 7. Ce sont des violences qui avancent l'ouvrage de notre sanctification, MASS. *Dégoûts.* Pendant que notre victorieux monarque avance tous les jours l'ouvrage de la paix par ses victoires, BOSS. *Panég. Ste Thérèse.* || **4°** Payer par avance ou pour le compte de quelqu'un. Il avança l'argent. Ce que vous lui avez avancé sur un billet. Particulièrement l'endroit où vous dites que, pour accourcir mon affaire, vous voulez avancer votre argent, me semble une des plus belles choses que j'ai jamais lues, VOIT. *Lett.* 166. || **5°** Mettre en avant, dire, énoncer. Il ne prouve pas ce qu'il avance. Vous avez avancé qu'il avait commis une mauvaise action. Avancer une fausseté à l'instigation de quelqu'un. Des raisons qu'on aurait honte d'avancer devant des hommes sérieux, MASS. *Conv.* Il vous craint, et j'avance encor cette parole Que, s'il perd mon époux, c'est à vous qu'il l'immole, CORN. *Poly.* IV, 5. || **6°** Gagner, avec *que* interrogatif ou *rien*. Qu'aurais-je avancé jusque-là? J. J. ROUSS. *Ém.* V. Vous n'avancez rien de ne pas avaler le poison, BOSS. *Prédic.* 1. Mais qu'avancez-vous en surprenant l'église? MASS. *Car. Jeûne.* Je n'ai pu rien avancer par un long discours, DESC. *Rép.* 2. Mais je puis dire aussi qu'ils n'ont rien avancé, MALH. I, 1. || **7°** Procurer de l'avancement, un emploi plus élevé. Il a été avancé par le ministre. || **8°** *V. n.* Aller en avant, s'approcher. Aimer mieux retourner qu'avancer. Avancez ici. Il avança imprudemment en haute mer. Ne reculer ni n'avancer. Il fait avancer ses troupes. Cette horloge avance. Notre calendrier avance sur celui des Russes. Par mon ordre en ces lieux elle avance vers vous, VOLT. *Tancr.* I, 2. Avancez dans la nuit qui couvre vos destins, ID. *Sémir.* IV, 2. Ses vaisseaux en bon ordre ont éloigné la ville, Et, pour joindre César, n'ont avancé qu'un mille, CORN. *Pomp.* III, 1. || **9°** En termes de peinture, des couleurs avancent, quand, vives et brillantes, elles semblent faire avancer les objets sur le plan du tableau. || **10°** En termes de vénerie, on dit que le cerf avance, quand on voit par son allure qu'il trotte. || **11°** Faire saillie. Le môle avance bien loin dans la mer. Promontoire qui avance dans la mer Noire. Toit qui avance. || **12°** Faire des progrès ou du progrès; réussir. Le désir d'avancer [de se pousser]. L'ouvrage avance merveilleusement. Plus il avançait en âge. L'affaire n'avance pas. Si l'on a avancé quelque peu dans la vertu. Avancer en sagesse. Croyez-moi, vous n'avancerez qu'à mesure que vous vous affectionnerez à désirer et à rechercher la retraite et le silence, BOSS. *Avantages de la retraite.* Mais tandis que les années Pas à pas font avancer L'âge où de ses destinées La gloire doit commencer, MALH. II, 2. Il faut avancer dans le chemin du salut, MASS. *Conc.* Vous avancerez plus en m'importunant moins, CORN. *Poly.* III, 4. Je n'avance à mourir non plus qu'à différer, Et, ni vivant, ni mort, je n'ai plus qu'espérer, ROTR. *Antig.* V, 8. || **13°** Obtenir de l'avancement. Cet officier est trop vieux; il n'a plus l'espoir d'avancer.

S'AVANCER, *v. réfl.* || **1°** Aller en avant. S'avancer sur la scène, hors du port, au combat. Il s'avança jusqu'au mur. L'ennemi s'avançant dans le cœur du pays. S'avançant ardemment dans la carrière qu'il s'est proposée, BOSS. *Panég. Ste Thérèse.* Le voici qui s'avance avecque Léontine, CORN. *Hérácl.* V, 7. Les compagnes d'Esther s'avancent vers ce lieu, RAC. *Esth.* III, 2. Il reçoit les adieux des siens et de sa femme, Leur défend de le suivre et s'avance au trépas, CORN. *Pomp.* II, 2. || **2°** Faire saillie. Le cap s'avance dans la mer. Le mont Taurus qui s'avance vers l'ouest. || **3°** Fig. Faire du progrès ou des progrès. S'avancer dans la carrière des honneurs. S'avancer par l'intrigue. Nous nous avançons beaucoup dans la vie, mon vieil ami. Cependant Moïse s'avançait en âge, BOSS. *Hist.* I, 3. Le service et le bien de l'État étaient le moyen le plus sûr pour s'avancer dans les charges, ID. *ib.* III, 6. Il mit un de ses fils dans la marine, qui s'y avança par son mérite jusqu'à devenir capitaine de vaisseau, FONTEN. *Poupart.* || **4°** Devenir avancé. L'hiver s'avance. Leur vie s'avançait beaucoup. Le jour s'avance. Encor si la saison s'avançait davantage! Attendez les zéphyrs.... LA FONT. *Fabl.* IX, 2. || **5°** Aller jusqu'à; sortir d'une juste réserve. Je reconnais que je me suis trop avancé. Il y en avait même qui s'avançaient jusqu'à dire qu'il n'était pas sûr que ce prince voulût avouer une action aussi hardie, VERTOT, *Révol. de Portugal*, p. 95.

— HIST. XIIe s. Monjoie escrient, chascuns forment s'avance, *Ronc.* p. 134. [Il] Tranche les las, del bien ferir s'avance, *ib.* p. 146. Chascuns pour belle Idoine de bien faire s'avance, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 18. La grant ost [ils] i trouverent, qui s'estoit avancie, *Sax.* VII. Li mesagier le rei furent mal vezié, Quant virent qu'il esteient ensi poi avancié, *Th. le mart.* 25. || XIIIe s. Un des chens s'est adevancis, Le porc aert parmi le pis, Que bien le cuida arester, *Ren.* 22489. Tybert, qui plus veziés fu, Si est dedans entrez avant, Puis dit : Renart, se Diex t'avant, Çà vien, si sus leve la huche, *ib.* 2748. Et se tant te pues avancier Que ta raison [discours] commencier oses, *la Rose*, 2410. Et quiconques vuet commencier Por tost sa besoigne avancier, *ib.* 7692. Mès, biau sire, que vous avance De lui faire anui ne grevance? *ib.* 3283. Ces menaces que Dieu nous fet ne sont pas pour le preu [profit] avancier, ne pour le doumage destourbier, JOINV. 285. || XVe s. Chevaliers qui tous estoient desirans de lui servir et de leurs corps avancer, FROISS. II, II, 1. Ces jeunes gens qui desirent honneur, Ilz se doivent mectre de leur puissance En bon arroy, car cela les avance, CH. D'ORL. 1. Or vous avancez, dit-elle, LOUIS XI, *Nouv.* XX. Il faut avancer de faire ce que j'ai dit, ID. *ib.* XXI. || XVIe s. Un fouet, duquel il fouettoyt sans remission les paiges qu'il trouvoyt portans du vin à leurs maistres, pour les avanger d'aller, RAB. *Pant.* II, 16. Comment, dist Panurge, pourray je avanger à.... ID. *ib.* II, 26. Et tant prospere son territoire que ilz ne peuvent de present avanger à boyre, ID. *Pant. progn. préf.* 1. Car qui ne sçait avecques moy danser, Je ne le puis en m'amour avancer, MAROT, I, 290. Jamais me suis-je en termes advancé Auprès de vous, qu'honneur et Dieu ensemble N'y fussent mis? ID. I, 402. Quelque ennemy à ce bruit avancé, ID. III, 50. Bien tost les fis de partir s'avancer [se hâter], ID. IV, 312. L'un pour ne s'avancer se voit estre avancé, L'autre pour s'avancer se voit desavancé, DUBELL. VI, 29, *recto.* Mme la grant maistresse m'est venue avancer [hâter], disant que.... MARG. *Lett.* 59. Pour s'estre esforcée de s'avancer plus qu'elle ne povoit, elle a retardé sa parfaite guerison, *ib.* XL. Tout ce qui peult advancer leur desseing, MONT. I, 125. Il estimoit cet aage là bien meur et bien advancé, ID. I, 406. Un homme advancé en dignité et en aage, ID. II, 15. Selon l'espesseur de la glace, il se recule et s'advance, ID. II, 168. Et si tu veulx que j'advance quelque autre de tes amis, envoye le moy, ID. III, 102. Ny nostre hardiesse, ny nostre couardise ne la peuvent advancer ou reculer [la mort], ID. III, 131. Et puisque l'experience a tesmoigné que tout cela n'a rien avancé, ne doit-on pas cercher des voyes plus gracieuses? LANOUE, 100. Quand la cavallerie se tiendroit esloignée, il conviendroit que les bataillons avançassent chemin, ID. 322. Ils ne sont pas excusables d'avoir esté cause, pour leur particulier interest, d'avancer la ruine des chrestiens de ce costé-là, peut estre trente ans avant qu'elle fust avenue, ID. 372. Ceulx qu'il cognoissoit diligents, il les avançoit aux honneurs, et leur donnoit authorité et credit, AMYOT, *Numa*, 28. Faisant desmolir et abattre toutes les saillies des edifices privez qui s'avançoient sur les rues et places publiques, ID. *Caton*, 38. De peur que Lucullus n'y participast, il s'avancea [s'empressa] de donner la bataille, ID. *Lucull.* 15. Dion avancea ses propres biens à faire la guerre pour recouvrer et rendre la liberté à ses citoyens, ID. *Dion et Brutus*, 1. Ou choisissant un autre trait plus fort, Tranche ma vie, et m'avance la mort, RONS. 6.

— ÉTYM. *Avant;* bourguig. *évancé;* provenç. et espagn. *avanzar;* portug. *avançar;* ital. *avanzare.*

† **AVANCEUR** (a-van-seur), *s. m.* || **1°** Celui qui avance. || **2°** Ouvrier qui donne le quatrième tirage au fil d'or.

— HIST. XVIe s. ...., Craignoit d'en recevoir blasme, et que le roy son dit maistre l'en estimast menteur et advanceur de parolles, M. DU BELLAY, 272.

— ÉTYM. *Avancer.*

† **AVANÇON** (a-van-son), *s. m.* || **1°** Terme de pêche. Petite allonge qu'on met à une ligne de pêche pour y disposer les haims. || **2°** Morceau de planche qu'on place à l'extrémité des ailes d'un touret dans les corderies maritimes, afin de retenir le fil de caret qu'on y dévide.

— ÉTYM. *Avancer.*

AVANIE (a-va-nie), *s. f.* || **1°** Vexations qu'exerçaient les Turcs contre ceux qui n'étaient pas leurs coreligionnaires, pour leur extorquer de l'argent. J'avais été prévenu de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc, si je ne voulais m'exposer à mille avanies, CHATEAUB. *Itin.* 57. || **2°** Traitement humiliant, affront public. Je veux aux yeux de tous vous en faire avanie, À toute heure, en tous lieux, REGNARD, *le Joueur*, V, 4. Phocion essuya la même avanie, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. La dîme royale le délivrerait [le peuple] tout d'un coup de toutes les vexations et avanies des collecteurs, des receveurs des tailles et de leurs suppôts, VAUBAN, *Dîme*, p. 57.

—ÉTYM. Grec moderne, ἀϐανία; de l'arabe *houân*, mépris. On trouve *vanie:* telles vanies des Turcs ne s'apaisans que par présens, *Mercure françois*, t. IV, 1616, p. 403.

AVANT (a van; le *t* se lie: avant un autre, dites a-van-t-un autre). || **1°** *Prép.* Marquant priorité d'ordre et de situation; en tête de. Il marchait avant moi. Mettre la fin avant le commencement. Il s'élança avant tous les autres. || Fig. De préférence à. Mettre Alexandre avant Annibal. Remarquant avant tout que. La patrie passe avant tout. || **2°** Avant, marquant la priorité du temps. Avant le règne de

Louis XIV. Longtemps avant la nuit. Avant le jour. Avant le lever du soleil. Je veux savoir de toi, traître, Ce que tu fais, d'où tu viens avant jour, MOL. *Amph.* I, 2. || Avant régit quelquefois l'infinitif. Pontchartrain, avant partir, monta chez Voysin, ST-SIM 293, 249. || **3°** Avant, *adv.* de temps et de lieu. Ils n'allèrent pas plus avant. Nations qui habitent bien avant dans les terres. On combattit fort avant dans la nuit. Le fer n'avait pas pénétré bien avant. Comme le sillon était creusé plus avant. Ces rois antiques [les Stuarts] dont l'origine se cache si avant dans l'obscurité des premiers temps, BOSS. *Reine d'Angl.* N'allons point plus avant; demeurons, chère Œnone, RAC. *Phèd.* I, 3. Mais quoi! ma barque vagabonde Est dans les Syrtes bien avant, MALH. IV, 5. L'œil ose à peine atteindre à sa face sereine [du glacier], Tant il est avant dans les cieux! V. HUGO, *F. d'aut.* 7. Le repas ne finit que bien avant dans la nuit, HAMILT. *Gramm.* 4. || Fig. avec *trop*, *bien* et les adverbes de comparaison. Cette maxime avait pénétré bien avant dans son esprit. Il était placé bien avant dans le cœur du prince. Mais je vais trop avant et deviens indiscrète, CORN. *Cid*, I, 4. Qu'a fait Mandonius, qu'a fait Indibilis, Qu'y plonger plus avant [sous le joug] leurs peuples avilis? ID. *Sertor.* II, 1. Vos bontés, madame, Ont gravé trop avant ses crimes dans mon âme, RAC. *Andr.* IV, 3. Le sang et ma fureur m'emportent trop avant, ID. *Mithr.* V, 4. Je me suis engagé trop avant, ID. *Phèd.* II, 3. Entrez plus avant, ce n'est plus que vide, vanité, MASS. *Prière.* Je puis passer plus avant, et dire.... FLÉCH. *Mont.* Pour ne pas entrer trop avant dans la question, MASS. *Euch.* 1. Quelques uns même, passant plus avant, ont déclaré que, quelque recherche qu'ils en aient faite, ils ne les y ont jamais trouvées, PASC. *Prov.* 1. Et Vasquez passe plus avant, car il dit qu'on satisfait au précepte d'ouïr la messe, encore même qu'on ait l'intention de n'en rien faire, ID. *Prov.* 9. La règle de l'Évangile ne va pas si avant, ID. *Prov.* 12. Avant que de passer plus avant, MOL. *le Mar. f.* 5. Il était bien avant dans la faveur du duc, HAMILT. *Gramm.* 9. || En termes de marine, avant partout! commandement aux canotiers de faire tous force sur les avirons. || **4°** Auparavant. Quelques jours avant. Vous vous y êtes pris trop tard; j'avais parlé avant. Tel on déteste avant, que l'on adore après, VOLT. *Catil.* I, 1. Elle est plus caressante et plus libre qu'avant, LAMART. *Joc.* IV, 163. Mais avant, pour pouvoir mieux feindre ce trépas, J'ai fait que vers sa grange il a porté ses pas, MOL. *l'Étour.* II, 1. || **5°** En avant, devant soi, sans se détourner de son chemin. La lance en avant. Aller ou se porter en avant. S'étant porté à huit lieues en avant de Metz. Faire marcher son armée en avant. Pousser son cheval en avant. Se pencher en avant. || Aller en avant, s'avancer dans un travail, dans la vie. Allez en avant, et cette lecture vous attachera. J'espère que, plus vous irez en avant, plus vous trouverez qu'il n'y a de véritable bonheur que celui-là, RAC. *Lettre* IX *à son fils.* Croissant l'âge en avant [l'âge avançant], il se fait aux chevaux, RÉGNIER, *Sat.* V. || En avant, en précédant les autres. Marcher en avant [en tête]. Envoyer en avant. || Fig. Mettre quelqu'un en avant, le mettre en vue, et aussi le faire agir, parler. Se mettre trop en avant, s'engager à la légère. || Mettre quelque chose en avant, l'alléguer, le produire. Tels étaient les motifs de guerre qu'on mettait en avant. Une des causes qui poussa l'un des Gracques à mettre en avant la loi agraire, VOLT. *Lett.* 125. Mais, sans esprit, faut-il mettre en avant De gais couplets qu'on répète en buvant? BÉRANG. *Mort viv.* || En termes de manége, ce cheval est beau de la main en avant, il est beau du devant. || En termes de danse, pas composé de quatre mouvements, qui exige quatre mesures, et après lequel on fait presque toujours un *en arrière* qui ramène le danseur à sa place. En avant, deux, trois ou quatre, c'est-à-dire, que deux, trois ou quatre figurants doivent faire ce pas. || En avant! commandement militaire de se mettre en marche. || **6°** D'avant, qui a précédé. Le jour d'avant. || **7°** Avant que, *loc. conj.* avec le subjonctif. Allons, courons avant que d'avec eux il sorte, MOL. *Amph.* III, 5. J'avais fini mes jours avant qu' Ulysse partît, FÉN. *Tél.* XIX. Un autre [sauvage] ne veut pas que l'affaire soit décidée [le coup décisif aux osselets], avant qu'il ait jeté un morceau de petun dans le fleuve, CHATEAUB. *Amér.* 88. Avant qu'on l'ouvrît [la cédule], les amis du prince soutinrent que.... LA FONT. *Vie d'Ésope.* Écoutez ce récit avant que je réponde, ID. *Fabl.* III, 1. Et le voir en ces lacs pris avant que je parte, ID. *ib.* VI, 1. Avant que la griffe et la dent Lui soit crue, et qu'il soit en état de nous nuire, ID. *ib.* XI, 1. Toutes vos fables pourraient vous servir avant qu'on sût vos principes, PASC. *Prov.* 15. Avant que Babylone éprouvât ma puissance, RAC. *Baj.* IV, 3. Avant que vous parliez, je demande instamment Que vous daigniez, seigneur, m'écouter un moment, MOL. *D. Garc.* V, 5. Avant même que Rome eût gravé douze tables, Metius et Tarquin n'étaient pas moins coupables, L. RAC. *Relig.* ch. I. Gand tombe avant qu'on pense à le munir, BOSS *Mar.-Thér.* Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre [le Tartuffe] avant même qu'il fût achevé, VOLT. *S. de Louis XIV*, 25. Quant à moi, je dispute avant que je m'engage, MALH. V, 6. || Avant que, avec le subjonctif et un *ne* explétif. Lorsque le tigre leur fend et leur déchire le corps, c'est pour y plonger la tête et pour sucer à longs traits le sang dont il vient d'ouvrir la source, qui tarit presque toujours avant que sa soif ne s'éteigne, BUFF. *Tigre.* || Avant que de, avec l'infinitif. Avant que de partir, l'esprit dit à ses hôtes, LA FONT. *Fab.* VII, 6. Nous nous trouvons au terme avant que d'avoir pris parti, MASS. *Car. Causes des rechutes.* Avant que d'entrer dans le fond de mon sujet, ID. *ib. Fausse conf.* La langue du détracteur est un feu dévorant, qui sait plaire et briller quelquefois avant que de nuire, ID. *ib. Médis.* Les défaites et les résistances dont elle use avant que de se rendre, ID. *ib. Samarit.* Vous mourrez comme eux, avant que d'avoir commencé à mieux vivre, ID. *ib. Mort.* Il semble que la prudence demanderait qu'on s'éclaircît du moins avant que de passer outre, ID. *ib. Salut.* David vainquit les lions et les ours avant que d'oser attaquer Goliath, ID. *Myst. Purif.* 2. Il quitta le monde avant que de l'avoir connu, FLÉCH. II, 104. Avant que d'en venir à ces cruels adieux, RAC. *Bérén.* IV, 5. Je voulais voir Calchas avant que de partir, ID. *Iphig.* II, 5. Avant que de combattre ils s'estiment perdus, CORN. *Cid*, IV, 3. Mais avant que d'entrer dans ces difficultés, ID. *Sertor.* III, 2. Avant donc que d'écrire apprenez à penser, BOIL. *Art p.* I. Avant que d'expirer, qu'il nomme ses complices, VOLT. *Mérope*, III, 4. Avant que de quitter Ce jour, ce monde affreux que je dois détester, ID. *Tancr.* V, 5. Les plus emportés proposèrent même, avant que d'aller plus loin, de poignarder les consuls, VERTOT, *Révol. rom.* liv. I, p. 94. Avant que d'entrer dans quelques détails sur cet écrit.... DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. Si l'auteur lui eût montré sa comédie avant que de la faire voir au public, il l'eût trouvée la plus belle du monde, MOL. *Crit. de l'Éc. des f.* 6. Je les conjure de tout mon cœur de ne point condamner les choses avant que de les voir, ID. *Préf. de Tart.* Ah! mon Dieu, je vous prie, Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir, ID. *Tart.* III, 2. Avant que de répondre aux reproches que vous me faites, je commencerai par l'éclaircissement de votre doctrine à ce sujet, PASC. *Prov.* 12. Fortune aveugle suit aveugle hardiesse : Le sage quelquefois fait bien d'exécuter, Avant que de donner le temps à la sagesse D'envisager le fait, et sans la consulter, LA FONT. *Fab.* X, 14. Avant que de mourir, j'ai voulu voir encore une dernière fois cette terre, qui m'est si chère, FÉN. t. XIX, 112. Nathan ne vient pas reprocher aigrement à David le scandale de sa conduite : il s'insinue avant que de reprendre; il fait aimer la vérité avant de la dire; il fait haïr le crime avant de blâmer le coupable, MASS. *Car. Bons et méchants.* || **8°** Avant de, avec l'infinitif. Mais avant de mourir elle sera vengée, VOLT. *Tancr.* III, 2. Avant de vous venger, Polyphonte, dit-il, prétend l'interroger, ID. *ib.* III, 5. || Avant que, sans *de*, avec l'infinitif. Avant qu'abandonner mon âme à mes douleurs, CORN. *Poly.* III, 2. Pour me justifier avant que vous rien dire, ID. *Sertor.* V, 8. Faut-il tant de fois vaincre avant que triompher, ID. *Poly.* V, 3. L'Égypte troublée, Avant qu'être en défense, en serait accablée, ID. *Pomp.* II, 3. Mais avant que sortir, viens que ton roi t'embrasse, ID. *Cid*, IV, 4. Avant qu'offrir des vœux, je reçois des refus, ID. *Poly.* IV, 6. Mais avant que partir je me ferai justice, RAC. *Mithr.* III, 1. Heureux si je pouvais avant que m'immoler.... ID. *ib.* IV, 2. Ne me demandez rien avant que regarder Ce qu'à mes sentiments vous devez demander, MOL. *D. Garc.* III, 2. Laisse-m'en rire encore avant que te le dire, ID. *l'Étour.* II, 13. Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître, ID. *Mis.* I, 2. Avant que passer à ce discours, ID. *le Dép.* II, 1. Laissons venir la fête avant que la chômer, ID. *ib.* I, 1. Et je le connaissais avant que l'avoir vu, ID. *Femmes sav.* I, 3. Des charmes Qu'avant qu'être à Paris la belle n'avait pas.... LA FONT. *Coupe.* Avant qu'en venir là, au moins souvenez-vous, RÉGNIER, *Élég.* IV. Qui n'eût cru.... Et qu'avant qu'être à la fête De si pénible conquête, Les champs se fussent vêtus Deux fois de robe nouvelle.... MALH. II, 2. Il fallait expliquer tout cela avant qu'en venir au fait, ST-SIM. 166, 199. || Elliptiquement. Régnez sur votre cœur avant que sur Byzance, CORN. *Héracl.* III, 1. Je dois tout à mon père avant qu'à ma maîtresse, ID. *Cid*, I, 9. || En termes de procédure, avant dire droit, avant faire droit, avant de juger définitivement. || Substantivement. Prononcer un avant faire droit. || **9°** *S. m.* Partie antérieure, opposée à l'arrière. L'avant d'une voiture. Peser sur l'avant. Décharger l'avant. || En termes de marine, la moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la proue. || **10°** Aller de l'avant, faire du chemin en avançant; et, figurément, s'engager dans une affaire sans en trop considérer les difficultés.

— REM. **1.** On dit également avant de faire et avant que de faire. On dit aussi avant que faire; mais cela est une tournure poétique. Avant faire, qui s'est dit aussi, a un peu vieilli; cependant rien n'empêcherait de l'employer encore. || **2.** Des grammairiens ont taxé d'incorrection cette phrase : sa méchanceté est aussi grande qu'avant. L'usage est contre eux; *avant* s'emploie, absolument, au lieu d'*auparavant;* mais *auparavant* ne peut s'employer pour *avant*, quand *avant* est préposition et suivi d'un complément. || **3.** Les grammairiens ont essayé de faire une distinction entre *avant que* sans *ne*, et *avant que* avec *ne*, disant qu'on doit faire usage de la négative *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après *avant que;* et que l'on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute. Cette distinction n'est pas justifiée; et le *ne* est ici un gallicisme, pour lequel l'oreille seule intervient.

— SYN. AVANT, DEVANT. Avant, marque l'antécédence immédiate; devant, une antécédence médiate ou non. Celui qui est devant moi, est en avant de moi, d'une distance quelconque; celui qui est avant moi, est immédiatement devant moi.

— HIST. Xe s. Lieu de avant dist, *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XIe s. Avant [il] se dresce, mout par ot fier le vis, *Ch. de Rol.* X. Ce dist li reis : Guenes, venez avant, *ib.* XXIV. Il est si fieble qu'il ne peut en avant [aller en avant], *ib.* CLXIII. Faut lui li cuers, il est chaüt [chu] avant [la tête en avant], *ib.* Veez avant de deux lieues de nous, *ib.* CLXXIV. || XIIe s. Il garde avant [regarde en avant] desous un eglantier, *Ronc.* 99. Son petit pas [il] aloit tout en avant, *ib.* p. 100. Se il te perdent, que feront en avant [dorénavant]? *ib.* 153. Maistre Omangin m'amenez ci avant, *ib.* p. 163. Douce dame, je vous prie et demand Que vous pensez [pensiez] de moi guerredonner; Je penserai de bien servir avant, *Couci*, XIII. || XIIIe s. Assés i ot parlé en avant et arrieres, VILLEH. CLX. Je vous convoierai.... le plus avant que je onques pourrai, *Berte*, VII. De là en avant, *ib.* XIII. Lors a la male vieille un peu avant passé, *ib.* XV. [Elle] Ne sait où on l'emmene en avant ou arrier, *ib.* XIX. Je le diroie avant, pour moi faire douter, Que du cors me laissasse honir ne vergonder, *ib.* XLIII. Tant leur a dit Bertain et arriere et avant Que tout quanqu'il lui plaist leur a fait entendant, *ib.* CVII. Et Symons passe avant [s'avance], mie ne s'oublia, *ib.* CXXXI. Amener avant la chose est mostrer la en commun, si que chascuns ait pooir de pledier encontre, *Dig.* f° 132. Par aucune cause resnable que le tesmoins met avant, BEAUM. IX, 13. Avant son terme, JOINV. 252. En [on] prise si pou [peu] les excommuniemens hui [aujourd'hui] et tous les jours, que avant se lessent les gens mourir excommeniés, que il se facent absodre, ID. 200. || XIVe s. Comme par avant est dict, *Trait. d'alch.* 345. Son ost [il] fist arrester sans aler plus avant, *Guescl.* 15851. || XVe s. Qu'ils seroient de ce jour en avant aidans et confortans l'un l'autre en tous cas et en tous affaires, FROISS. I, I, 125. Pour avoir conseil entr'eux qu'ils pourroient faire de là en avant, ID. I, I, 157. Si comme vous orrez en avant recorder en l'histoire, ID. I, I, 77. [Les Anglais tombent dans une embûche dressée par les Lillois; ceux-ci] les escrierent tantost: Avant! avant! par cy ne pouvez vous passer sans nostre congé! ID. I, I, 108. Il fait bon ouvrer par engin quand on ne peut avant aller par force, ID. I, I, 151. Il avoit esté present au dit sire de Mauny mettre en terre : et pour ce en parloit-il si avant et si certainement, ID. I, I, 240. Le connestable de France avant ce que on assaillist Bergerac ni que nuls fussent blessés ni travaillés, envoya parlementer à ceux de la ville, ID. II, II, 7. De ce se fait fort Esperance Et plus avant que n'ose dire, CH. D'ORL. *Bal.* 25. Et si luy dist que les choses estoient trop avant, FENIN, 1427. Et de là en avant tinst bien le dit parti, comme cy-après

sera desclairié, *ib.* 1417. Le roy René l'institua en son lieu, avant que mourir, COMM. VII, 1. Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec ledit duc, affin que vous en ouyssiez les nouvelles, ID. V, 2. Avant les quatre ans passez, ID. VII, 1. Combien que aucuns le blasmeroient qui ne considereroient point si avant que luy, ID. III, 11. Le laisser faire, et avant lui faire ung petit d'ayde, ID. IV, 1. Je n'en veulx nulz nommer ne plus avant parler de ceste matiere, ID. IV, 4. Ledit prince, environ un ang avant, estoit venu vers ledit duc très bien acompaigné, ID. V, 3. Se je fusse aussi bien à l'avant [au-dessus de mes affaires], comme j'ai esté, LOUIS XI, *Nouv.* XLIV. || XVIe s. Ceste coustume a esté receuë en l'Eglise desjà avant treze cens ans, de prier pour les trespassez, CALV. *Inst.* 531. Là on luy repetoit les liezons du jour d'avant, RAB. *Garg.* I, 23. Soubdain, d'avant boire ny manger, ID. *ib.* I, 26. Vous criez d'avant qu'on vous escorche, ID. *ib.* I, 47. En ceste disputation je n'entreray plus avant, ID. *Pant.* III, 32. Ilz sont bien folz s'en plaindre avant que moy, J. MAROT, V, 234. Je me treuve maintenant plus saine et forte que je ne faisois par avant [ma fausse couche], MARG. *Lett.* 127. L'empereur eust mieux fait de se asseurer par alliance avecques vous avant laisser joindre deux telles puissances, ID. *ib.* 110. Le jour avant, il avoit faict noyer son fils, MONT. I, 3. Se tirant avant [en avant] pour parler, ID. I, 19. Un mois avant que de.... ID. I, 25. Ce que j'ay à faire avant mourir, ID. I, 78. Mourir avant qu'avoir marié sa fille, ID. I, 79. Longue piece avant que je l'eusse vu, ID. I, 206. Ils les amuserent sur mer, tantost avant, tantost arriere, jusques à ce que.... ID. I, 298. Je le crois si avant [fort, complétement], que.... ID. II, 118. A la guerre, avant aller aux factions, chascun s'essaye de son costé de gaigner la bonne grace des Dieux, LA BOÉTIE, 148. Avant que finir ce discours ci, il faut aussi parler de la fausse concorde, LANOUE, 61. On voudroit avoir du temps pour en faire l'experience avant qu'en juger, ID. 70. Et ne lui servira de rien de mettre en avant sa bonne intention, pource qu'elle ne peut changer la nature des choses, ID. 70. L'homme voué pour la guerre n'a que faire d'estudier si avant aux sciences, ID. 123. Quelques unes passent si avant les termes de raison, que.... ID. 162. Tu enquiers et escoutes avant que de condamner, et luy condamne avant que ouir les parties, AMYOT, *Rom.* 9. Le fer entra si avant dedans la terre, que.... ID. *ib.* 32. Il acheva d'escrire le vingt et deuxieme livre de ses commentaires deux jours avant qu'il trespassast, ID. *Sylla*, 75.

— ÉTYM. Bourguig. *aivan*; provenç. *avant*; ital. *avanti*; du latin *abante* (qu'on trouve dans des inscriptions), de *ab*, de, et *ante*, avant (voy. AINZ).

AVANTAGE (a-van-ta-j'), *s. m.* || 1° Ce qui avance, ce qui sert, ce qui profite. Les avantages de la paix. Offrir, présenter ou procurer des avantages. C'est un grand avantage de. Il y a beaucoup d'avantage à. Le juste aussi bien que le sage Du crime et du malheur sait tirer avantage, VOLT. *Zaïre*, II, 1. Et chacun voulait tirer avantage des circonstances, ANQUET. *Ligue*, I, p. 167. Ainsi nous tirons avantage de nos propres imperfections. — Il y en a assez, Dieu merci, de ce qui est déjà fait, pour en tirer un admirable avantage contre les maudites maximes, PASC. dans COUSIN. La censure en tirera cet avantage que.... ID. *Prov.* 3. Qui tirent avantage de leur obscurité, MOL. *l'Av.* V, 5. La science de prendre ses avantages, BOSS. *Hist.* III, 6. Chaque forme de gouvernement a ses avantages, ID. *ib.* III, 5. Prenons notre avantage avant qu'on nous poursuive, CORN. *Cinna*, IV, 6. Si mon expérience en prend quelque avantage, ID. *Sert.* III, 2. La nature qui a fait de si grands avantages à l'homme, VAUGEL. *Q. C.* 442. C'est un des avantages que les méchantes personnes ont sur celles qui ne le sont pas, que toutes les bontés qu'elles ont sont beaucoup mieux reçues, VOIT. *Lettr.* 30. || En termes de manége, prendre l'avantage, son avantage pour monter à cheval, se servir de quelque élévation pour monter plus facilement. || 2° Ce qui fait qu'on l'emporte, qu'on a le dessus de quelque façon que ce soit. Avantages naturels et acquis. Réunir tous les avantages de la nature et de la fortune. Il avait un port majestueux, avantage qui est d'un grand prix. L'ennemi comptant sur l'avantage du poste. Prendre ses avantages pour le combat. Comme l'avantage de l'ennemi était dans une cavalerie innombrable. L'amitié a cet avantage sur la parenté que.... Parle-lui de moi dans tes entretiens; vante-lui adroitement ma personne et les avantages de ma naissance, MOL. *Princ. d'Él.* III, 5. Vous prétendez avoir quelque avantage au-dessus de lui, MASS. *Riche.* Il est vrai que Tiennette a sur Jeanne De l'avantage, LA FONT. *Troq.* Le chevalier emporta l'avantage, HAMILT. *Gramm.* 5. Je sais en lui des ans respecter l'avantage, RAC. *Mithr.* I, 1. Bien que sur moi des ans vous ayez l'avantage, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. || Avec avantage, en faisant honneur. Parler de quelqu'un avec avantage, parler de soi avec trop d'avantage. Je ne veux point me peindre avec trop d'avantage, RAC. *Phèd.* IV, 2. Mais je m'en fais peut-être une trop belle image; Elle m'est apparue avec trop d'avantage, ID. *Brit.* II, 2. || Formule de politesse. J'ai l'avantage de connaître M. votre père. A l'avantage de vous revoir. || 3° Succès militaire, victoire. Avoir l'avantage. Les avantages furent balancés. De part et d'autre on s'attribua les avantages de la journée. Poursuivre ses avantages. Les Perses remportèrent de grands avantages, BOSS. *Hist.* I, 11. Ceux qui avaient remporté quelque avantage à la guerre, ID. *ib.* II, 5. Remporter quelque grand avantage sur eux par les armes, FÉN. *Tél.* XX. Seigneur, que vous dirai-je, après des avantages Qui sont même trop grands pour les plus grands courages? CORN. *Nicom.* IV, 5. Il emportait déjà sur lui quelque avantage, ID. *Pomp.* V, 3. || 4° Terme de jurisprudence. Ce qu'on donne à quelqu'un de plus qu'aux autres qui ont mêmes droits. A titre d'avantage. Avantage simulé. Avantage indirect. Les avantages qu'un mari et une femme pouvaient se faire par testament, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 21. || En termes d'ancienne procédure, avantage se dit lorsque le juge adjuge les conclusions à une partie contre un adversaire qui fait défaut. Prenez votre avantage. || 5° Terme de jeu. Ce qu'on rend de pièces ou de points à un adversaire trop faible avec qui l'on joue. || Terme de jeu de paume. Lorsque deux joueurs ont chacun trente, celui qui gagne ensuite le premier coup a quarante-cinq, ce qui s'appelle avantage, parce qu'il ne lui faut plus qu'un coup heureux pour gagner la partie. || En termes de marine, avoir l'avantage du vent, avoir le dessus du vent par rapport à un autre vaisseau. || 6° Avantage, partie de l'avant du vaisseau qui forme saillie sur l'étrave. || 7° A l'avantage de, *loc. adv.* D'une façon qui sert, qui profite, qui fait honneur. Cela est à l'avantage de votre adversaire. S'il s'y trouve quelque différence, elle est à l'avantage de la question présente, PASC. *Prov.* 17. J'y remarque tant de choses à mon avantage, que.... DESC. *Lett.* 1. On est disposé à croire que tout est à son avantage, SÉV. 301. Il s'en fallut tenir à cette dernière interprétation, qui ne manqua pas d'être trouvée à l'avantage de Sérapis, FONTEN. *Oracles*, ch. 16. Cette guerre finit à l'avantage de Lacédémone, BOSS. *Hist.* I, 8. || A mon avantage, à son avantage, *loc. adv.* Dans une position où j'ai, où il a l'avantage. Je l'ai pris à mon avantage, SÉV. 510. Je vous tiens à mon avantage, quand je vous écris : vous ne me répondez pas, ID. 333. Quand le médecin est auprès de mon lit, le confesseur me trouve à son avantage, MONTESQ. *Lett. pers.* 75. || Être habillé, coiffé à son avantage, d'une manière qui relève. || En termes de manége, être monté à son avantage, avoir un cheval proportionné à sa taille.

— REM. 1. De Caillières, 1690, dit que la locution : l'avantage de vous connaître, est une façon de parler bourgeoise; aujourd'hui, c'est une formule de politesse. || 2. Écrire *advantage*, *advancer*, *advantageux*, comme on les trouve particulièrement dans les textes du XVIe siècle, est une fausse orthographe, suggérée par une fausse étymologie; la préposition latine *ad* n'entre pas dans la composition de ces mots.

— HIST. XIIe s. Mais j'ai de ce mout cruel avantage, Qu'il les m'estuet sur mon cuer obeir, *Couci*, XIX. Par ce ont avantage sur nous li Herupois, *Sax.* XVIII. Ja Herupe la gente Ne perdra en droit moi rien de son avantage, *Sax.* XXVI. || XIIIe s. Je di que grant avantage a Trestout par tout bons chevaliers, *Lai du conseil.* Et moult seroit cruel coze, se li gentix hons apeloit un home de poesté et il avoit l'avantage du ceval et des armes, BEAUM. LXI, 8. S'uns homs conoissoit l'avantage Que Diex qui le fit à s'image, Lui dona.... *Contenance des femmes.* || XIVe s. En intention de boire l'avantage [le pourboire] que les compaignons attendoient d'unes noces qui estoient lors en la ville, DU CANGE, *avantagium.* Dessoubz les avantages [saillies] ou planchieres et combles d'icelles maisons, DU CANGE, *ib.* || XVe s. Et quand il fut un petit eslongé, et qu'il eut l'avantage des champs, il ferit cheval des eperons, et s'en alla toujours avant, FROISS. I, I, 311. Allons à tout le moins jusque sur le Mont-d'Or, et prenons l'avantage de la montagne, ID. II, II, 195. Et avoit le roi d'Angleterre basti son siege [de Vannes] par telle maniere que les François ne pouvoient venir à lui par nul avantage, ID. I, I, 211. Estienne respondit qu'il ne s'en daigneroit aller pour un tel avantage [arrogant], comme estoit le dit Regnault; combien que le dit Estienne l'eut appelé avantage, ne lui dist nul desplaisir, DU CANGE, *ib.* Simonet disoit avoir esté desmonté en Bretaigne par Bretons du plat pays, pour ce qu'il vivoit d'avantage avec autres de son estat, ID. *ib.* Je les ai achetées du gain et avantage que j'ai fait en mes marchandises, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Guesclin se fit armer à l'avantage et de pied en cap, *Mém. s. du G.* ch. 6. Ils advizarent cens soixante chevaliers, montez à l'avantaige sur chevaulx legiers, RAB. *Pant.* II, 25. Cestuy [pronostic], dist Pantagruel, n'est à vostre advantaige, ID. *ib.* II, 12. Ainsi perdit Nicias l'advantage qu'il avoit gaigné, MONT. I, 15. Ces avantages consistent en deniers, et sont petites recompenses qui s'ottroyent par le roy. Plusieurs avoyent obtenu chascun en particulier, jusques à vingt et vingt cinq escus d'avantage outre leur solde ordinaire, LANOUE, 302. Batre et prendre l'un des chasteaux, pour desloger les Turcs de cest avantage, ID. 446. Ayant eu en quelques rencontres avantage sur les estrangers, AMYOT, *Timol.* 41. Alexandre, venant à les charger d'en hault à son advantage, en tua ceulx qui s'advancerent les premiers, ID. *Pélop.* 58. Sur cette avantage toute l'armée imperiale cria victoire, D'AUB. *Hist.* I, 22.

— ÉTYM. Bourguig. *aivanteige*; provenç. *avantage*; catal. *avantatje*; espagn. *ventaja*; portug. *ventagem*; ital. *vantaggio*; de *avant*, à l'aide de la forme *abantaticum* que certifient le *tj* du catalan et le *gg* de l'italien.

AVANTAGÉ, ÉE (a-van-ta-jé, jée), *part. passé.* A qui un avantage a été fait. Le fils aîné avantagé par son père. Cette créature si avantagée par son créateur, BOSS. *Prov.* 1.

AVANTAGER (a-van-ta-jé. On met un e muet devant *a* et *o*: j'avantageai, avantageons), *v. a.* || 1° Faire un avantage à quelqu'un. Ayant des parents, vous avez avantagé vos fils déjà riches, DIDER. *Essai sur Claude.* || 2° S'avantager, *v. réfl.* Se faire de mutuels avantages par contrat. || 3° Par extension, prendre avantage. Les médecins, jaloux à leur ordinaire, s'avantagèrent tant qu'ils purent des mauvais succès qui lui arrivaient [à Caretti], ST-SIM. 56, 195.

— HIST. XIVe s. Voyant icelui Boisleve les autres venir à lui pour le secourir, se avantagea en disant grosses paroles, DU CANGE, *aventagium.* || XVe s. Et monstroit le vouloir avantager, comme s'il eust esté son fils, COMM. VII, 7. || XVIe s. Lequel voyant son compaignon mort, et le moyne advantaigé sus soy, RAB. *Garg.* I, 44. S'advantager d'une chose, MONT. I, 349. Aulcun homme de cœur ne daigne s'advantager de ce qu'il a de commun avec plusieurs, ID. II, 66. Dieu voyant de l'autre part, que celuy qui feroit le train de dehors, auroit besoing de se mettre en defense, si quelqu'un l'oultrage, il l'avantagea aussi en courage et hardiesse, LA BOETIE, 163. Beaucoup de temps s'escoula, qui donna moyen à ses adversaires de s'avantager sur lui, LANOUE, 581.

— ÉTYM. *Avantage.*

AVANTAGEUSEMENT (a-van-ta-jeû-ze-man), *adv.* || 1° D'une manière avantageuse. Se marier avantageusement. L'armée postée avantageusement. || 2° D'une manière favorable, avec éloge. Parler avantageusement de quelqu'un.

— HIST. XVIe s. L'armée catholique s'estoit placée avantageusement, LANOUE, 677. Ce Leosthenes parloit toujours hautement et avantageusement devant le peuple, AMYOT. *Phoc.* 31.

— ÉTYM. *Avantageuse*, et le suffixe *ment.*

AVANTAGEUX, EUSE (a-van-ta-jeû, jeû-z'), *adj.* || 1° Qui apporte de l'avantage. La manière de cultiver la plus avantageuse. Ses exploits furent avantageux à l'empire. Fortifier son camp dans le lieu le plus avantageux. Nous avons eu le dessous dans des positions avantageuses. L'issue avantageuse de votre affaire. Il est très-avantageux pour moi que vous ayez parlé en ma faveur. Il est avantageux de prendre ses précautions. Ma perte n'est pour vous qu'un change avantageux, CORN. *Poly.* V, 2. || 2° Qui procure de la faveur, qui fait honneur. Le tour avantageux qu'il a donné à ses paroles. Avoir de quelqu'un une opinion avantageuse. Il ne parle de vous qu'en termes très-avantageux. Et remplir dignement par une mort pompeuse De mes premiers exploits l'attente avantageuse, CORN. *Poly.* II, 2. Il en avait fait un portrait fort avantageux, HAMILT. *Gramm.* 4. Pythagore était d'une taille avantageuse, bien fait et très-beau de visage, FÉN. *Pyth.* Charles XII était d'une

taille avantageuse et noble, VOLT. *Charles VII*, 8. || 3° Qui sied bien. Parure, coiffure, couleur avantageuse. || 4° Qui prend l'avantage, présomptueux. D[illegible] qu'on ne me traite d'homme avantageux, [illegible] prend ici le ton décisif, LE P. [illegible] [illegible]NTAINES. J'aurais de quoi vous en faire un [illegible] le plus amoureux du monde, si je voulais vous écrire la moindre partie de ce que j'ai pour vous dans le cœur; mais sachant combien vous êtes avantageuse, je n'oserais vous faire savoir ce que je [illegible] vous y êtes, VOLT. *Lett.* 49. Le nom de petits-maîtres qu'on applique à la jeunesse avantageuse et mal élevée, VOLT. *Louis XIV*, 1. || Il se dit, au même sens, du ton, des manières. Un ton avantageux. || Substantivement. L'avantageux est toujours porté à se vanter.

— REM. Nodier a prétendu que avantageux, au sens de vain, de présomptueux, n'était pas français et qu'il provenait sans doute des provinces et des [illegible]s; mais outre que l'usage l'a reçu, on le trouve, comme on voit, dans Voltaire et dans Voiture.

— HIST. XVe s. Le suppliant a aucunefois joué de faulx et avantageux dez, DU CANGE, *avantagium*. Le lieu estoit mal advantageux pour eulx, COMM. I, 6. Leurs picques longues qui sont bastons advantageux, ID. II, 2. || XVIe s. Les medecins sont advantageux, quand ils vous tiennent à leur misericorde, MONT. IV, 26[illegible]. Un homme si advantageux en m[illegible] et en conduicte, pourquoy mesle il à son escr[illegible] les injures? ID. IV, 41. Le logis estoit avantageux, et la commodité de vivre bonne, LANOUE, 684. Il s'estoit logé sur les cousteaux en lieux forts et avantageux, AMYOT, *Marcel.* 40.

— ÉTYM. *Avantage*.

AVANT-BEC (a-van-bèk), *s. m.* || 1° Nom qu'on donne, dans les piles d'un pont, aux angles qui sont en amont. || 2° Terme de marine. Partie antérieure d'un navire. On dit aussi avant-bout. || *Au plur.* Des avant-becs.

— ÉTYM. *Avant* et *bec*.

† **AVANT-BOUCHE** (a-van-bou-ch'), *s. f.* Terme d'anatomie. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents. || *Au plur.* Des avant-bouches.

— ÉTYM. *Avant* et *bouche*.

AVANT-BRAS (a-van-brâ), *s. m.* Partie du bras qui s'étend du coude au poignet. || *Au plur.* Des avant-bras.

— HIST. XVIe s. Aucuns chirurgiens s'y sont trompés, estimans que la teste de l'avant-bras [pour lui, c'est l'humérus] estoit luxée, PARÉ, XIV, 11.

— ÉTYM. *Avant* et *bras*.

† **AVANT-CALE** (a-van-ka-l'), *s. f.* Terme de marine. Prolongement de la cale jusqu'à la mer. || *Au plur.* Des avant-cales.

— ÉTYM. *Avant* et *cale*.

† **AVANT-COEUR** (a-van-keur) ou **ANTICOEUR** (an-ti-keur), *s. m.* || 1° En hippiatrique, toute tumeur qui naît au poitrail du cheval, et, plus généralement, tumeur charbonneuse qui occupe la pointe du sternum. || 2° En termes de boucherie, avant-cœur, anticœur ou veine, chez les bêtes à cornes, maniement pair ou double commun aux deux sexes. Ce maniement est placé dans un endroit très-rapproché de celui qu'on connaît sous le nom de poitrine. || *Au plur.* Des avant-cœurs.

— ÉTYM. *Avant* ou *anti*, en avant, et *cœur*.

AVANT-CORPS (a-van-kor), *s. m.* Toute partie de maçonnerie ou de menuiserie en saillie sur la face principale d'une construction. || En termes de serrurerie, se dit de toutes les pièces qui dépassent la surface de la pièce principale. || *Au plur.* Des avant-corps.

— ÉTYM. *Avant* et *corps*.

AVANT-COUR (a-van-kour), *s. f.* Cour qui précède la cour principale. Dans les avant-cours [des Invalides], tout retrace l'idée des combats, CHATEAUBR. *Génie*, III, I, 6. || *Au plur.* Des avant-cours.

— ÉTYM. *Avant* et *cour*.

AVANT-COUREUR (a-van-kou-reur), *s. m.* || 1° Celui qui précède quelqu'un pour l'annoncer. || 2° Fig. Ce qui précède et annonce. Ce sermon fut l'avant-coureur de cette juste condamnation, BOSS. *Instr.* 1. .... Ces pleurs Du sang qui va couler sont les avant-coureurs, VOLT. *Zaïre*, V, 8. Cet esprit d'imprudence et d'erreur, De la chute des rois funeste avant-coureur, RAC. *Athal.* I, 2. L'imprudence, l'impuissance sont les avant-coureurs du renversement des rois, FÉN. *Tél.* XXI. Dieu détruira le siècle au jour de sa fureur; Un vaste embrasement sera l'avant-coureur, LA FONT. *Ode* VI. Tel que ce frais bouton, Timide avant-coureur de la belle saison, DELILLE, *Jardins*, I. || *Adj.* Signes avant-coureurs d'un funeste accident, ROTR. *St Gen.* II, 8.

— HIST. XVIe s. La douleur, avant-coureuse de la mort, MONT. I, 302. Les fleurs dont ils se parent, avant-coureuses de leurs richesses, O. DE SERRES, 628. Il est difficile d'avoir continué ce train ici quelque temps, qu'on ne sente desjà les avant-coureurs des maladies, LANOUE, 522.

— ÉTYM. *Avant* et *coureur*.

† **AVANT-COURRIER** (a-van-cou-rié) *s. m.* Homme à cheval courant devant une voiture de poste, pour faire préparer les relais. || *Au plur.* Des avant-courriers.

AVANT-COURRIÈRE (a-van-kou-riê-r'), *s. f.* Celle qui précède, qui devance. || Poétiquement, l'avant-courrière du jour, l'aurore. || *Au plur.* Des avant-courrières.

— ÉTYM. *Avant* et *courrier*.

AVANT-DERNIER, ÈRE (a-van-dèr-nié, niê-r'), *adj.* Qui est avant le dernier. L'avant-dernier jour du mois. Les avant-derniers paragraphes des deux chapitres consécutifs. || Substantivement. Il est arrivé l'avant-dernier.

— ÉTYM. *Avant* et *dernier*.

† **AVANT-DUC** (a-van-duk), *s. m.* Pilotage construit à l'entrée et sur le bord d'une rivière. || *Au plur.* Des avant-ducs.

— ÉTYM. *Avant* et *duc*, de *ductus*, conduit, de *ducere* (voy. DUC).

† **AVANT-FOSSÉ** (a-van-fô-sé), *s. m.* Terme de fortifications. Fossé qui environne la contrescarpe du côté opposé à la ville. || *Au plur.* Des avant-fossés.

— ÉTYM. *Avant* et *fossé*.

AVANT-GARDE (a-van-gar-d'), *s. f.* || 1° Partie d'une armée ou d'une flotte qui marche en avant. || 2° Terme de marine. Vieux bâtiment placé à l'entrée d'un port, pour la surveillance. || *Au plur.* Des avant-gardes.

— HIST. XIe s. [Ils] Font les enguardes à vingt mil chevaliers, *Ch. de Rol.* XL. || XIIIe s. La fin du conseil fu telle, que l'avangarde fu commandée au conte Baudoin, VILLEH. LXIX. Turc sont contremonté, s'ont l'angarde saisie; Cinquante mile furent d'une connestablie, *Ch. d'Ant.* II, 482. L'en avoit ordenné que le Temple feroit l'avant garde, et le conte d'Artois auroit la seconde bataille après le Temple, JOINV. 224.

— ÉTYM. *Avant* et *garde*. On remarquera, dans l'ancien français, la contraction *an* ou *en* pour *avant*.

† **AVANT-GLACIS** (a-van-gla-si), *s. m.* Terme de fortifications. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé.

— ÉTYM. *Avant* et *glacis*.

AVANT-GOÛT (a-van-goû), *s. m.* || 1° Le goût qu'on a par avance de quelque chose. Quand il faut revenir à un médicament nauséabond, l'avant-goût en est très-désagréable. || 2° Fig. Il nous donne un avant-goût de la félicité qu'il nous prépare, BOSS. *Soumiss.* 1. C'est un avant-goût de la félicité, SÉV. 482. Être dans cette situation, qu'il est plus aisé d'imaginer et d'exprimer que de sentir, c'est un avant-goût de la béatitude du ciel, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 376. || *Au plur.* Des avant-goûts.

— ÉTYM. *Avant* et *goût*.

AVANT-HIER (a-van-tièr; d'autres prononcent, sans faire sentir le *t* : a-van-ièr; en vers, avant hier est de trois syllabes, bien que hier soit aujourd'hui de deux), *adv. de temps.* Le jour qui précède hier, le deuxième jour avant celui où l'on est. Le bruit court qu'avant-hier on vous assassina, BOIL. *Ép.* VI. Madame eut avant-hier la fièvre jusqu'au soir, MOL. *Tart.* I, 5. || *S. m.* Vous aviez tout avant-hier pour prendre un parti. Avant-hier s'était assez bien passé. || On peut aussi le faire de quatre syllabes.

— HIST. XIIe s. Respundi David : si de aprecement à femme demandes, saces que dès ier e de avantier nus eimes [étions] guardez, *Rois*, 83. || XIIIe s. Ge congnois trop bien le sentier; Car ge m'en issi avant ier, *la Rose*, 7938.

— ÉTYM. *Avant* et *hier*.

† **AVANTIN** (a-van-tin), *s. m.* Terme de jardinage. Synonyme de crossette.

— ÉTYM. Sans doute de *avant* : ce qui est en avant.

† **AVANT-JEU** (a-van-jeu), *s. m.* Ce qui précède un jeu, une partie, une affaire. || *Au plur.* Des avant-jeux.

— HIST. XVIe s. .... Qui fut un prognostic infaillible et avant-jeu signalé, pour tesmoigner.... *Sat. Mén.* p. 2. Il ne sçait pas, pour avant jeu, capter la benevolence, MONT. I, 188.

— ÉTYM. *Avant* et *jeu*.

† **AVANT-LAIT** (a-van-lè), *s. m.* Terme de boucherie. Maniement pair ou double particulier à la vache, placé à la partie interne de la cuisse, à la partie supérieure du pis, et immédiatement en avant des vaisseaux sanguins qui se rendent aux mamelles ou qui en émanent.

— ÉTYM. *Avant* et *lait*.

AVANT-MAIN (a-van-min), *s. m.* || 1° Terme de jeu de paume. Coup de devant de la raquette ou du battoir. || 2° Par opposition à arrière-main. S'il a reçu le soufflet de l'avant-main.... PASC. *Prov.* 14. || 3° Aux cartes, avantage qui consiste à jouer le premier. || 4° En parlant du cheval, toute la partie antérieure, celle qui est en avant du cavalier. || *Au plur.* Des avant-mains.

— HIST. XVIe s. Le metacarpe ou avant-main, PARÉ, IV, 20.

— ÉTYM. *Avant* et *main*.

† **AVANT-MUR** (a-van-mur), *s. m.* Terme d'architecture. Mur adossé à un autre mur. || Terme de fortifications. Enceinte de murailles la plus éloignée du corps de la place. || Terme de blason. Pan de muraille crénelée, joint à une tour. || *Au plur.* Des avant-murs.

— HIST. XVIe s. Defenses, avant-murs, lucarnes, canonieres, J. MAROT, V, 155.

— ÉTYM. *Avant* et *mur*.

† **AVANT-PART** (a-van-par), *s. f.* Terme de coutume. Préciput. || *Au plur.* Des avant-parts.

— ÉTYM. *Avant*, et *part*, *s. f.*

AVANT-PÊCHE (a-van-pê-ch'), *s. f.* Espèce de petite pêche qui mûrit avant les autres. || *Au plur.* Des avant-pêches.

— ÉTYM. *Avant*, et *pêche*, fruit.

† **AVANT-PIED** (a-van-pié), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Synonyme de métatarse. || 2° En termes de cordonnier, l'empeigne d'une botte. || *Au plur.* Des avant-pieds.

— ÉTYM. *Avant* et *pied*.

† **AVANT-PIEU** (a-van-pieu), *s. m.* || 1° Terme d'agriculture. Pince en fer avec laquelle on prépare les trous en terre pour planter des piquets. || 2° Terme d'architecture. Morceau de bois carré mis sur un pieu qu'on bat pour l'enfoncer. || *Au plur.* Des avant-pieux.

— ÉTYM. *Avant* et *pieu*.

† **AVANT-POIGNET** (a-van-poi-gnè ou a-van-po-gnè), *s. m.* Terme d'anatomie. Synonyme de métacarpe. || *Au plur.* Des avant-poignets.

— ÉTYM. *Avant* et *poignet*.

AVANT-PORT (a-van-por), *s. m.* Terme de marine. Entrée de certains grands ports. || *Au plur.* Des avant-ports.

— ÉTYM. *Avant* et *port*.

AVANT-POSTE (a-van-po-st'), *s. m.* Poste placé le plus près de l'ennemi. Les illustres morts que les Athéniens avaient placés hors de leur ville, comme aux avant-postes, CHATEAUB. *Itin.* 225.

— ÉTYM. *Avant*, et *poste*, *s. m.*

† **AVANT-PROJET** (a-van-pro-jè), *s. m.* Rédaction provisoire d'une loi, d'un règlement, d'une association, et mise en avant pour servir de thème de discussion. || *Au plur.* Des avant-projets.

— ÉTYM. *Avant* et *projet*.

AVANT-PROPOS (a-van-pro-pô), *s. m.* || 1° Discours en tête d'un livre. || 2° Ce qu'on dit avant de commencer un récit, d'exposer un fait. Le prédicateur a enchâssé dans son avant-propos, le plus agréablement du monde, l'histoire d'Artémise sur les cendres de son époux, FÉN. XXI, 5. || *Au plur.* Des avant-propos.

— HIST. XVIe s. Le premier qui mit en œuvre avant-propos pour prologue, fut Louis Lecharrond en ses Dialogues; dont on se mocquoit au commencement; et depuis je vois cette parole receue, sans en douter; non sans cause: car nous avons plusieurs mots de mesme parure : avantgarde, avantjeu, avantbras, PASQ. *Rech.* VIII, 3.

— ÉTYM. *Avant* et *propos*.

AVANT-QUART (a-van-kar), *s. m.* Coup que quelques horloges sonnent quelques minutes avant l'heure, la demie et le quart. L'avant-quart, dans les horloges publiques, répond presque toujours à une division particulière de l'heure et a pour objet de permettre de faire, à l'heure précise, ce qui doit y être fait. || *Au plur.* Des avant-quarts.

— ÉTYM. *Avant* et *quart*.

AVANT-SCÈNE (a-van-sê-n'), *s. f.* || 1° Anciennement, la partie du théâtre où jouaient les [illegible]. || Par extension. Virgile fait voir dans le vestibule, dans l'avant scène [6e livre de l'*Énéide*], les enfants que leurs parents avaient laissés périr, VOLT. *Mœurs*, *Introd. Myst. de Cerès.* || 2° Aujourd'hui, partie du théâtre entre les décorations et la rampe.

Loge placée sur l'avant-scène. || 3° Fig. Événements antérieurs à ceux qui forment l'action d'une pièce de théâtre, ou, en général, préliminaires. Dites-lui [au roi] que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare [les chants des troupes étrangères], et que telle fut l'avant-scène de la St-Barthélemy, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 323. || *Au plur.* Des avant-scènes.

— ÉTYM. *Avant* et *scène*. Ce mot, qui ne commence à se trouver dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1798, non avouée, il est vrai, de toute l'Académie, y est dit masculin. Aujourd'hui l'Académie, comme tout le monde, le fait féminin.

† **AVANT-TERRASSE** (a-van-tè-ra-s'), *s. f.* Terrasse adossée à une autre terrasse. || *Au plur.* Des avant-terrasses.

— ETYM. *Avant* et *terrasse*.

† **AVANT-TERRE** (a-van-tè-r'). Arches avant-terre, les deux arches d'un pont qui tiennent aux culées.

— ETYM. *Avant* et *terre*.

AVANT-TOIT (a-van-toi), *s. m.* Toit en saillie. Sept marches.... conduisent au palier Qu'un avant-toit défend du vent et de la neige, LAMART. *Joc.* VI, 226. || *Au plur.* Des avant-toits.

— ETYM. *Avant* et *toit*.

AVANT-TRAIN (a-van-trin), *s. m.* || 1° Train qui comprend les deux roues de devant et le timon d'une voiture, d'une pièce d'artillerie, etc. Les sauvages tirent ce char [des bagages] à l'aide d'une double bande de cuir dont les bouts sont liés à l'avant-train du traîneau, CHATEAUB. *Amériq.* 154. || 2° Terme de manége. Le poitrail et les jambes de devant du cheval. || *Au plur.* Des avant-trains.

— ÉTYM. *Avant* et *train*.

AVANT-VEILLE (a-van-vè-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Le jour qui précède la veille. || *Au plur.* Des avant-veilles.

— ÉTYM. *Avant* et *veille*.

† **AVAOUSSÉ** (a-va-ou-sé) ou **AVAUX** (a-vô), *s. m.* Nom vulgaire du chêne à kermès (*quercus coccifera, L.*).

AVARE (a-va-r'), *adj.* || 1° Qui a un désir excessif d'accumuler. Le plus avare homme du monde ne fut jamais si aise que l'on lui fît du bien que je l'ai été de celui que je viens de recevoir de V. M. VOIT. *Lett.* 178. Et quand il n'y aurait qu'un vers heureux à se voler à soi-même, il ne faut rien négliger : les vieillards sont un peu avares, VOLT. *Lett. à d'Argental*, 27 oct. 1760. Il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé pour être avare, LA BRUY. 11. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté; tu disais en ton cœur avare : je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie, BOSS. *Marie-Thér.* Son naturel.... Le fit, dans une avare et sordide famille, Chercher un monstre affreux sous le nom d'une fille, BOIL. *Sat.* X. || Fig. Quoi que le sort te donne, il t'est encore avare, Si.... ROTR. *Bélis.* III, 7. En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie; Et l'avare Achéron ne lâche pas sa proie, RAC. *Phèd.* II, 5. Il y a grande disette d'eau par toute cette contrée, et le ciel lui est aussi avare que la terre, VAUGEL. *Q. C.* 231. Et tout ce que des mains de cette reine avare Vous avez pu sauver et de riche et de rare, RAC. *Athal.* IV, 2. || 2° Avare de, qui n'accorde pas, qui ne prodigue pas. Il est avare de son temps. Marius de leur sang eût été moins avare, VOLT. *M. de Cés.* I, 4. Je me plains seulement de ce pays barbare Qui de six pieds de terre à son prince est avare, ROTROU, *Antig.* IV, 3. Le bras qui la versait [la grâce] en devient plus avare, CORN. *Poly.* I, 1. Avare du secours que j'attends de tes soins, RAC. *Phèd.* IV, 2. Pour qui la nature semble avare de ses richesses, HAMILT. *Gramm.* 7. || 3° Substantivement. Un vieil avare. Une avare parfaite. Un avare idolâtre et fou de son argent, Rencontrant la misère au sein de l'abondance, BOIL. *Sat.* IV. Ici près de l'ingrat Se cachent l'imposteur, l'avare, l'homicide, GILBERT, *Jug. dernier.*

— SYN. AVARE, AVARICIEUX. L'avare est celui qui est en proie à l'avarice, et dont toute la conduite est dirigée par cette passion. L'avaricieux est celui qui commet actuellement des actes d'avarice. Celui qui manque à donner dans l'occasion, ou qui donne trop peu, s'attire le nom d'avaricieux.

— HIST. XIIe s. Mais or sont-il eschar, chiche et aver, QUESNES, *Romancero*, p. 87. || XIIIe s. Berte la debonnaire, qui n'eut pensée avere, *Berte*, III. De moi faire assoufrir [elle] n'a point esté avere, *ib.* XLIV. Vers poure gent n'estiez n'escharse ne avere, *ib.* XCVIII. Car hons avers ne puet conquerre Ne seignorie, ne grant terre; Car il n'a pas d'amis plenté [quantité], Dont il face sa volenté, *la Rose*, 1157. || XVe s. Aies gens hardis et preux.... Non pas avers, convoiteux, Qui ne veulent qu'acquerir, E. DESCHAMPS, *Le lai du roi.* Traveillez sont de tant aler; Si prie Dieu devotement, Qui les conduise à sauvement; Car ilz n'ont mie estez avers, *Le jeu des 3 rois.* || XVIe s. Et lors, courant folatrement par les vergers, faisoient un avare butin des fleurs [en cueillaient à force], YVER, p. 523. Car ta main seule invinciblement forte Peult des enfers briser l'avare porte, DUBELL. III, 92, *recto.*

— ÉTYM. Picard, *aver;* provenç. *avar;* espagn. et ital. *avaro;* de *avarus*, de *avere*, désirer.

† **AVAREMENT** (a-va-re-man), *adv.* D'une manière avare. Il est juste qu'il ne dispense pas ses grâces avarement, BALZ. *Avis écrit.*

— HIST. XVIe s. Comme un don avarement offert, DU BELLAY, III, 70, *recto.*

— ÉTYM. *Avare*, et le suffixe *ment.*

AVARICE (a-va-ri-s'), *s. f.* || 1° Désir excessif d'accumuler. À quels maux me livra sa barbare avarice, VOLT. *Alz.* II, 4. Ces Scythes malheureux ont connu l'avarice, ID. *Scythes*, IV, 2. || 2° Acte d'avarice. Tant de médisances mordantes, tant d'avarices sordides, FLÉCH. *Serm.* I, 37.

— HIST. XIIe s. À la fois avient ke cil cui avarisce navret, voit un altre plonchier [plonger] el voragine de luxure, *Job*, 451. || XIIIe s. Pour aazier [satisfaire] s'avarisce, BEAUM. 22. Avarice qui est racine de touz maus, *Psautier*, f° 147. || XVIe s. Toute leur avarice n'estoit qu'à se mignarder des plus tendres caresses, YVER, p. 563. Gabinius mesme faisoit quelque difficulté d'entrer en ceste guerre, combien que l'avarice de ces dix mille talents le dominast et le maistrisast fort, AMYOT, *Anton.* 4.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *avaricia;* ital. *avarizia;* d'*avaritia*, d'*avarus*, avare.

† **AVARICIEUSEMENT** (a-va-ri-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière avaricieuse.

— HIST. XIVe s. Chascun en sa maniere, comme avarice par ouvrer avaricieusement, ORESME, *Eth.* 35. Il ne fait pas pour ce avaricieusement, c'est à dire que il ne oste pas à autre le sien, ID. *ib.* 143.

— ÉTYM. *Avaricieuse*, et le suffixe *ment.*

AVARICIEUX, EUSE (a-va-ri-si-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Parcimonieux à l'excès; qui lésine. Un homme avaricieux. Une humeur avaricieuse. || 2° Substantivement. Un avaricieux qui aime devient libéral, PASC. *Amour.* La peste soit de l'avarice et des avaricieux! MOL. *Avare*, I, 3. Qui sont-ils, ces avaricieux? ID. *ib.*

— HIST. XIIIe s. Li cuers avariscieus aquiert, ne lui caut [chaut] comment, et ne pot estre assasiés d'avoir, BEAUM. 21. Il convient au bailli avariscieux fere et souffrir assés de cozes qui sont contraires à son estat, ID. 22. || XIVe s. Ainsi voyons nous que l'avaricieux se delette en garder et assembler richesces, ORESME, *Eth.* 19. L'avaricieux dit que le liberal est trop large, ID. *ib.* 49. || XVe s. Un Bourguignon très avaricieux, COMM. III, 10.

— ÉTYM. *Avarice.*

AVARIE (a-va-rie), *s. f.* || 1° Dommage arrivé à un navire ou à son chargement, depuis le départ jusqu'au retour, ce qui comprend les dépenses qu'entraînent les événements préjudiciables. || Tout dommage à propos de transport par roulage ou autre. || 2° Droit d'entretien d'un port, pour chaque vaisseau qui y mouille.

— ÉTYM. Bas-lat. *avaria* ou *havaria*. On tire ce mot de l'allemand *Haferey*, droit d'ancrage, dédommagement pour marchandises jetées à la mer, de *Hafen*, port (voy. HAVRE). L'anglais dit *average;* le normand a *auvarre*, perte, avarie; mot qui existait dans l'ancien français, exemples : Apiax qui n'est veritavles, n'est pas à rechevoir, et tix manieres d'apiax sunt apelé auvoire, BEAUM. LXIII, 2. Bien a sa mort mis en auvarre Tout son roiaume et sa contée, RUTEB. 41. Est-ce le même mot qu'*avarie?*

AVARIÉ, ÉE (a-va-ri-é, ri-ée), *adj.* Endommagé par suite d'une avarie. Des marchandises avariées. || Se dit aussi des aliments, fourrages, grains, farines, qui ont été mouillés pendant leur transport après la récolte, et se sont échauffés, moisis, etc.

† **AVARIER** (a-va-ri-é), *v. a.* Causer une avarie, gâter. La pluie a avarié les foins. || S'avarier, *v. réfl.* Être endommagé, se gâter. Ces blés se sont avariés dans le grenier.

— ÉTYM. *Avarie.*

† **AVATAR** (a-va-tar) ou **AVATARA** (a-va-ta-ra), *s. m.* Dans la religion indienne descente d'un Dieu sur la terre, et en particulier, les incarnations de Vishnou qui sont en dix principales formes : poisson, tortue, sanglier, homme-lion, nain, les deux Sama, Crischna, Bouddha et Calci.

— ÉTYM. Sanscrit *avatâra*, de *ava*, qui est le ἀπὸ des Grecs et le *ab* des Latins, et de *trî*, passer, dont le radical *tr* ou *tar* se trouve dans beaucoup de mots des autres langues aryennes.

À VAU (a vô), *loc. adverbiale* usitée seulement dans ces deux phrases-ci : || 1° À vau-l'eau, suivant le courant de l'eau. Le corps du noyé s'en allait à vau-l'eau. || Fig. L'entreprise est allée à vau-l'eau, n'a pas réussi. || 2° À vau-de-route, précipitamment et en désordre, en parlant d'une troupe de guerre qui est rompue et qui s'enfuit. La cavalerie s'en allait à vau-de-route.

— ÉTYM. *À vau* est pour *à val* (voy. AVAL).

† **AVAUX** (a-vô), *s. m.* Voy. AVAOUSSÉ.

AVÉ (a-vé) ou **AVÉ MARIA** (a-vé-ma-ri-a. Avé s'écrit avec un *a* majuscule), *s. m.* || 1° La salutation angélique, la prière à la Vierge. Dire un Pater et un Avé. || Familièrement. Cela n'a duré qu'un Avé, c'est-à-dire cela n'a duré qu'un temps très-court. Je reviendrai dans un Avé, je reviendrai tout de suite. || 2° Les grains du chapelet sur lesquels on dit l'Avé. || 3° L'endroit du sermon où le prédicateur s'interrompt pour implorer le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge. || 4° Filles de l'Avé Maria, religieuses de l'ordre de Sainte Claire. Frères de l'Avé Maria, religieux servites. || *Au plur.* Des Avé, des Avé Maria.

— ÉTYM. Mot à mot, salut, Marie! du latin *ave*, terme de salut, signifiant proprement porte-toi bien, aie ce que tu désires, et *Maria*, nom propre.

AVEC (a-vèk; devant une consonne, le *c* ne se prononce pas; avec vous, dites : a-vè-vous; cependant plusieurs le font entendre même devant une consonne : a-vè-kvous. Palsgrave, au XVIe siècle, dit, p. 24, qu'on prononçait avé, et, au XVIIe, Chifflet insiste pour la prononciation du *c*), *prép.* || 1° Joint à.... en même temps que.... Il se promenait avec ses enfants. S'entretenir avec quelqu'un. Nous étions l'un avec l'autre. Vin mêlé avec de l'eau. Il partira avec le jour, avec la lune, c'est-à-dire aussitôt que le jour paraîtra, que la lune sera levée. Avec notre existence, De la femme pour nous le dévoûment commence, LEGOUVÉ, *le Mérite des femmes*, 107. Je cours, avec les mêmes dangers que lui, pour apprendre où il est, FÉN. *Tél.* I. Après avoir produit ce malheureux souhait avec le scandale de toute l'Église, PASC. *Prov.* 2. || Avec le temps, c'est-à-dire par la suite des temps. || Du parti de, comme. Il est avec les royalistes. Je pense avec Platon que.... || 2° En tenant ou en portant quelque chose. Il fut arrêté avec une épée sanglante. Je vous ai envoyé mon domestique avec une lettre. Le soldat marche avec son sac et ses armes. Deux statues avec un costume de jeune fille. || 3° En usant de, suivi d'un nom d'instrument ou de matière. Égorger avec le glaive. Frapper avec la hache. Attacher avec des chaînes. Un affreux serrurier.... Avec un fer maudit, qu'à grand bruit il apprête, De cent coups de marteau me va fendre la tête, BOIL. *Sat.* VI. || 4° Fig. Exprimant le moyen, la manière. Mot écrit avec une seule *r*. Avec le secours du ciel. Je dirai, avec votre permission. Acquitter les legs avec loyauté. Avec courage, audace, ruse, zèle. Avec le moindre effort, il pourrait.... Avec de la réflexion, nous comprenons. Les ennemis furent repoussés avec perte. Avec un gémissement. Souffrir avec peine quelque chose. Et tu crois m'éblouir avec cet artifice? CORN. *Héracl.* IV, 6. Sa voix s'est fait entendre avec un cri terrible, RAC. *Esth.* II, 1. Tandis que vous avez vécu avec pudeur et avec innocence, vous n'avez pas douté.... MASS. *Car. Doutes.* || 5° À l'égard de. Être en paix avec les autres et avec soi-même. Le mortel heureux contracte une dette avec le malheur, *Trad. de Young*, 1re *nuit.* N'êtes-vous pas à merveille avec Bandel? SÉV. 32. Pierre.... libre d'inquiétude avec l'Angleterre et avec ses voisins, VOLT. *Hist. de Russ.* II, 15. Voyez si je ne procède pas de bonne foi avec vous, VOIT. *Lett.* 134. || Être bien, mal avec quelqu'un, avoir avec lui de bons, de mauvais rapports. Comment êtes-vous avec M. d'Aix? SÉV. 496. || 6° Contre, en parlant d'une lutte. Faire la guerre avec quelqu'un. Combattre avec un ennemi. Être en dissentiment avec quelqu'un. L'ours a-t-il, dans les bois, la guerre avec les ours? BOIL. *Sat.* VIII. || 7° Malgré, sauf. Avec cela, avec tout cela. Ils prodiguent l'argent, et, avec cela, ils ne peuvent voir le bout de leur fortune. Je vous supplie de croire qu'avec tout le silence que je garde si hardiment, je conserve toujours pour vous dans mon cœur toute sorte de respect, VOIT. *Lett.* 153. Ne trouvez pas

étrange que je parle un peu inconsidérément; avec toute cette liberté, je vous assure que j'ai pour vous tout le respect.... ID. *ib.* 138. Ce n'est pas qu'avec tout cela, votre fille ne puisse mourir, MOL. *Méd.* II, 5. Vous dites tous les jours qu'un tel, avec sa dévotion, ne laisse pas d'aller à ses fins; qu'un autre est fort exact à faire sa cour.... MASS. *Car. Injustice.* Si tant d'âmes périssent avec les grâces attachées à leur état.... ID. *ib. Vocation.* || Avec cela, se dit au jeu du quinze toutes les fois qu'on veut indiquer qu'on ne relance pas. || **8°** Eu égard à.... J'ai peine à croire qu'avec son orgueil insupportable, il ait pu.... Vous, avec votre habitude de ne rien négliger.... || **9°** Indiquant ce qu'une personne offre de particulier, d'extraordinaire. Que veut cet homme, avec son air sévère? Voyez cet extravagant, avec ses sottes propositions. || **10°** Avec vous, avec lui, il n'y a jamais rien de fait; c'est-à-dire si l'on s'en rapporte à vous, à lui. Le plus désolant est qu'on ne peut compter sur rien avec elle, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. || **11°** D'avec. Distinguer le maître d'avec le serviteur. Le flatteur peut être distingué d'avec l'ami. Faire le discernement de l'or d'avec la paille, MASS. *Misér.* || **12°** Avec, *adv.* Il a pris mon manteau, et s'en est allé avec.

— REM. Avecque est une ancienne forme qui pourrait être encore employée en poésie. Vous êtes romanesque avecque vos chimères, MOL. *l'Étour.* I, 2. Allez, tel qu'il puisse être, avecque cette somme Je vous suis caution qu'il est très-honnête homme, ID. *Sganar.* 1. Et qu'avecque le cœur d'un perfide vaurien Vous confondiez les cœurs de tous les gens de bien, ID. *Tart.* V, 1. Tu désarmes ce bras avecque ta clémence, ROTR. *Bélis.* I, 2. Et ne pourrai-je au moins.... M'entretenir moi seule avecque mes douleurs? RAC. *Alex.* IV, 1. Quatre mots seulement; Après, ne me réponds qu'avecque cette épée, CORN. *Cid*, III, 4. Affaiblir ma douleur avecque mon amour, ID. *Poly.* II, 2. Vous cherchez, Ptolémée, avecque trop de ruses, De mauvaises couleurs et de froides excuses, ID. *Pomp.* III, 2. J'ai souffert cet outrage avecque patience, ID. *Rodog.* V, 4. Et puisque avecque moi tu veux le couronner, ID. *Héracl.* I, 2. Lui rendre Nicomède avecque ma couronne, ID. *Nicom.* V, 5. Si le cœur mieux ouvert ne met d'intelligence Votre établissement avecque ma vengeance, ID. *Sertor.* V, 1. C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort, MALH. II, 1. Tous les jours je me couche avecque le soleil, BOIL. *Sat.* VI.

— HIST. XIe s. Si larrecin est troved en cui terre que ceo seit et li laroun ovesques, *L. de Guill.* 31. Avoec ice plus de cinquante chars, *Ch. de Rol.* XIII. Enchalcent [donnent la chasse] Franc et l'emperere avoec, *ib.* CCLXV. || XIIe s. [Il] Out l'enfant Richart oue sei, BENOIST, *Chron. de Norm.* 13651. Et avoec eux Engeler le gascon, *Ronc.* p. 98. Bien est raisons Qu'avoec ma joie Faillent mes chansons, *Couci*, XX. S'auvec ces biens [beauté et courtoisie] [vous] accueillez felonie, *ib.* XXI. [Je] Chanterai pour mon courage, Que je veuil reconforter; Car avec [malgré] mon grant domage [je] Ne veuil mourir n'afoler, DAME DE FAIEL dans *Couci.* E Samuel crut e esforcha; e Deus fud ove li, *Rois*, 13. || XIIIe s. Avoec cels alerent moult de sergens et de chevaliers dont li noms ne sont mis en escrit, VILLEH. XXXIII. Tant que la vraie histoire [j'] emportai avoec mi, *Berte*, I. Et Tybert leur cousin avoec [j'] envoierai, *ib.* VII. Anuit avecques moi [je] ferai Bertain dormir, *ib.* XIII. Ainsi caroloient ilecques Ceste gens, et autres avecques, Qui estoient de lor mesnies, *la Rose*, 1288. Bien poent penre lor despens avec, s'on ne lor veut doner sans force ne contraignement, BEAUM. LIV, 11. Se il arivoit avec eulx, et sa gent estoient occis et il avec, la besoigne seroit perdue, JOINV. 192. || XIVe s. Et semblablement different les delettacions de telz sens les unes d'ovecques les autres, et different d'ovecques la pensée intellective, ORESME, *Eth.* 309. || XVe s. Robert Bruce.... reconquit toute Escosse, et la bonne cité de Bervich avec, FROISS. I, I, 2. Et rescripsit audit marquis que, avec tout ce, le roi anglois se conseillast au duc de Brabant, ID. I, I, 76. Qui estoient partis d'avec luy, COMM. II, 2. Avecques ce [ajoutez à cela] qu'il n'y avoit gueres que le roy avoit rachapté les villes, ID. I, 1. || XVIe s. Le bon homme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par delà, MARG. *Lett.* 98. Je desire grandement tenir avec moy ma petite niepce, ID. *ib.* 118. J'ai bon besoin de repos; ce que je voys [vais] prendre hors d'avecques ma fille; car elle est si endemenée que je ne saurois reposer auprès d'elle, ID. *ib.* 67. Avec grande instance, MONT. I, 30. Avec l'ayde du temps, ID. I, 105. Avecques ce qu'elles pourroient emporter, ID. I, 2. Curieux avecques les aultres de cognoistre, ID. I, 8. Nous n'avons aulcune communication avecques ce qui est, ID. I, 14. Desprendre la chair d'avecques les os, ID. I, 15. Porter avecques soy, ID. *ib.* La mer a retranché la Sicile d'avecques l'Italie, ID. I, 231. Ils se levent avec le soleil, ID. I, 237. Et ne sais avecques [en outre] si nous l'appellerions grande.... ID. II, 65. L'on s'attendoit bien qu'il emporteroit encore le prix, avec ce que son auctorité le rendoit mal voulu, AMYOT, *Thésée*, 22. Ce fut luy premier qui divisa la noblesse d'avec les laboureurs, ID. *ib.* 29. Elle commencea à jetter branches, tellement que, avec le temps, elle devint un beau et grand cormier, ID. *Rom.* 32. Avec ce qu'il estoit de doulce et humaine nature, encore avoit il une grace de sçavoir attraire et gaigner les cueurs, ID. *Marcel.* 14. Toutefois la blessure n'en fut pas dangereuse ny grande avec, ID. *Pyrrhus*, 76. L'Acrocorinthe empesche tout le commerce de ceulx qui sont au dedans du destroit, d'avec ceulx qui en sont au dehors, ID. *Aratus*, 19. Lors le prieur de l'abbaye avecques tous ses moynes sortirent, RAB. *Garg.* I, 27.

— ÉTYM. Bourguig. *aivô;* nivernais, *aivec;* mâconnais, *aivu;* franc-comtois, *aivoue*, *aivo*, *aiveû;* Berry, *aveuc*, *anvé*, *anvec*, et aussi, *anc:* je suis parti anc elle; wallon, *avou;* picard, *aveu*, *avé*, *aveuc.* La forme *avoec*, qui est la forme régulière, et dont *avec* est une contraction, et *avecque* une forme paragogique, vient de la préposition latine *apud*, et de *hoc*, cela; *apud hoc*, c'est-à-dire, dans le bas-latin, *en cela*, d'où le sens de *avec.* Cette dérivation est démontrée par l'ancien français *peroec*, pour cela (*per hoc*), *senoec*, sans cela (*sine hoc*). À côté de *avoec*, l'ancien français a *oue* ou *ove*, qui paraît être plutôt un représentant de *apud*, que de *ubi* qui a donné *où* sans *e.*

AVEINDRE (a-vin-dr'), j'aveins, nous aveignons, ils aveignent; j'aveignais; j'aveignis; j'aveindrai; aveins; que j'aveigne, que nous aveignions; que j'aveignisse; aveignant; aveint, *v. a.* Aller prendre un objet pour l'apporter à la personne qui le demande. Comme Julie va pour heurter, elle rencontre Hilaire qui aveint son passe-partout, HAUTER. *le Cocher*, 15.

— REM. D'après de Caillières, en 1690, ce mot est du dernier bourgeois. C'est un mot familier en effet, mais qui, employé à sa place, est très-bon.

— HIST. XVIe s. Au lieu de me monter et haulser de ma place pour y aveindre, la fortune.... MONT. II, 343.

— ÉTYM. wallon *aveni;* bourguig. *avoindre.* Les étymologistes écartent *advenire*, n'y ayant aucun moyen, suivant les règles françaises, de tirer *veindre* de *venire*, où l'*i* est long et porte l'accent; et Diez le tire de *abemere*, mot rare dans la latinité et signifiant ôter. C'est chercher loin ce qui est près; des patois disent, avec faute contre l'accent, *conveindre* pour convenir (Berry), *veindre* pour venir (Haut-Maine). *Aveindre*, fait de même, dérive de *advenire*, atteindre à (*ad*, à, *venire*, venir).

AVEINE (a-vè-n'), *s. f.* Voy. AVOINE. Aveine est la prononciation normande qui s'est impatronisée dans beaucoup d'autres mots. Aveine est peu usité.

† **AVEINIÈRE** (a-vé-niè-r'), *s. f.* Champ semé en avoine.

— ÉTYM. *Aveine.*

AVEINT, EINTE (a-vin, vin-t'), *part. passé.* Du linge aveint avec peine.

AVELANÈDE (a-ve-la-nè-d') ou **VELANÈDE** (ve-la-nè-d'), *s. f.* Nom que porte dans le commerce la cupule des glands du chêne velani. Elle est employée à la préparation des cuirs, et dans la teinture.

AVELINE (a-ve-li-n'), *s. f.* Espèce de grosse noisette.

— HIST. XIVe s. Figues, dates, roisins, avelaines, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. Il sortoyt par sa playe de la substance du cerveau la grosseur de demie aveline, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. Provenç. *avelana*, *avilana*, *aulaigna*, *aulana;* espagn. *avellana;* ital. *avellana;* de *avellana*, sous-entendu *nux*, noix avellane, de *Avella* ou *Abella*, ville de la Campanie.

AVELINIER (a-ve-li-nié), *s. m.* Variété à gros fruits du coudrier commun.

— ÉTYM. *Aveline;* provenç. *avelanier;* catal. *avellaner;* espagn. *avellano;* portug. *aveleira;* ital. *avellano.*

† **AVELLANAIRE** (a-vèl-la-nê-r'), *adj.* Terme didactique. || **1°** Qui est de la grosseur d'une noisette. || **2°** En géognosie, se dit des grains d'une roche grenue.

— ÉTYM. Voy. AVELINE.

† **AVELLE** (a-vè-l'), *s. f.* Terme de pêche. L'un des noms de l'ablette.

† **AVÉNACÉ, ÉE** (a-vé-na-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a du rapport avec l'avoine.

— ÉTYM. *Avena* (voy. AVOINE).

AVÉNAGE (a-vé-na-j'), *s. m.* Autrefois prestation en avoine fournie aux seigneurs par les habitants de leurs terres.

— HIST. XIVe s. Jean, homme lige de ses feuries et avenages, DU CANGE, *avenagium.* Serfs ou bourgeois d'avenage, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Aveine.*

† **AVENAMMENT** (a-ve-na-man), *adv.* D'une manière avenante.

— HIST. XIIIe s. Par la main destre [il] la saisi; Avenantment parole à li, *Lai del desiré.* Bien sot [Liesse] chanter et plesanment, Ne nule plus avenaument Ne plus bel ses refrains ne fist, *la Rose*, 740. || XIVe s. Il appartient au magnifique preparer et ordener tout edifice et habitation noblement et avenantement selon la quantité de ses richesses, ORESME, *Eth.* 116. || XVe s. [Le duc d'Orléans] rit et soulace entre dames avenamment, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 16.

— ÉTYM. *Avenant*, et le suffixe *ment.*

AVENANT, ANTE (a-ve-nan, nan-t'), *adj.* || **1°** Qui plaît par sa bonne grâce. Blanche surtout et de taille avenante, LA FONT. *Orais.* || **2°** À l'avenant, *loc. adv.* En conformité, en rapport. Mme d'Heudicourt plaisante, amusante au possible, méchante à l'avenant, ST-SIM. 89, 207. || **3°** À l'avenant de, *loc. prép.* Le dessert fut à l'avenant du repas. || **4°** L'avenant, *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Portion héréditaire qu'une fille avait droit de prendre ab intestat dans la succession de son père et de sa mère.

— HIST. XIe s. [Il] Porte ses armes, mout lui sont avenanz, *Ch. de Rol.* LXXXIX. || XIIe s. Au fier visage et au cors avenant, *ib.* p. 77. Dient François : c'est parole avenant, *ib.* p. 181. [Dame] Bele et gente et avenans, Cheveus blons, sourciz plaisans, *Couci*, p. 123. Ne chantez mais, Quenes, je vous en pri, Car vos chanson ne sont mais avenant, HUES D'OISI, *Romancero*, p. 103. Prendre mari est chose à remenant [permanente]; N'est pas marchés qu'on laist quant [on] se repent; Tenir l'esteut, soit lait ou avenans, *ib.* p. 73. Et de cors et de membres [elle] par fu si avenanz, *Sax.* V. || XIIIe s. Ciertes, dist li rois, c'est bien avenant, et il l'avera d'ici en quarante jours, *Chr. de Rains*, 133. Et orent une fille biele et avenant, qui fu mariée au conte Simon, *ib.* p. 15. Ge vi vers moi tout droit venant Ung varlet bel et avenant, En qui il n'ot riens que blasmer, *la Rose*, 2802. Quant tu auras riens oblié Qui te fust avenant à dire, *ib.* 2427. Et tant come il y aura plus de chevaleries, sera parti entre elles à chascune son avenant, tant à l'une come à l'autre dou surplus des chevaleries, *Ass. de Jér.* I, 225. Et convient que cascuns pait son avenant des frès selonc droit, BEAUM. XXI, 27. Et li muis de blé de Remi fet à Clermont quatorze mines et demi, si que c'est auques selon l'avenant, de ce que le [la] mesure de Remi est plus grant que cele de Clermont, ID. XXVI, 9. En tel cas, doit il reprendre cortoisement se [sa] feme qu'ele ayt [aide] et honort ses enfans, et s'ele ne veut, li maris l'en face à l'avenant, ID. LVII, 7. Si tost comme il parti du roy, il s'en ala en Antioche là, où il fist moult son avenant [ses affaires], JOINV. 269. || XIVe s. Donques à ce que les despens soient avenans et convenables, il convient considerer et resgarder et celi qui les fait et en quoy il les fait, ORESME, *Eth.* 112. || XVe s. Assez est avenant À jeunes gens en l'amoureuse voye De temps passer, CH. D'ORL. *Songe en complainte.* Là s'efforcoient ces jeunes chevaliers d'estre jolis, cointes et avenans, *Bouciq.* I, ch. 8. || XVIe s. Tu as la queue grande et grosse à l'advenant, esmouche fort, et ne t'ennuye point, RAB. *Pant.* II, 15. Jectez troys dez : on nombre des poinctz advenans nous prendrons les vers du feuillet que aurez ouvert, ID. *ib.* III, 11. Advenent le prince, cesse le magistrat, ID. *ib.* III, 47. J'ay une des plus belles, plus advenantes, plus prudes femmes en mariage, que soyt en tout le pays de Xainctonge, ID. *ib.* IV, 5. Il estoit tres advenant, et par art et par nature, à l'usage des dames, MONT. II, 16. Or prenons qu'ils soient maintenant Doctes et bons à l'advenant, MAROT, IV, 184. Cil ne requiert pas suffisamment les choses à retrait, qui à court avenant [cour compétente] ne le requiert, LOYSEL, 435.

— ÉTYM. *Avenir* 1; norm. *aveinant*, agréable à voir; provenç. *avinent*, *avinen;* espagn. *avenente;* ital. *avvenente.*

AVÈNEMENT (a-vè-ne-man), *s. m.* || **1°** Venue, arrivée. Vieillit en ce sens. Sans interruption de vos

sacrés concerts, À son avénement [du martyr] tenez les cieux ouverts, ROTR. *St. Gen.* IV, 5. || Fig. L'avénement de la Réformation au XVIe siècle. || 2° Élévation à une dignité suprême. Charles XII à son avénement… || Droit de joyeux avénement, certains droits qu'avait le roi ou le seigneur à son avénement. || 3° En parlant du Messie, le temps auquel il s'est manifesté aux hommes et le temps où il viendra pour les juger : le premier, le second avénement.

— REM. L'Académie écrit avénement avec un accent aigu, contre la prononciation et l'analogie.

— HIST. XIIIe s. Ce dit David à cui estoit avis que li avenemenz de Dieu tardoit, *Psautier*, f° 109. Tu confortas la cité de Jerusalem par l'avenement dou Saint Esprit, *ib.* f° 77. Et les dames parées contre l'avenement [pour la circonstance], *Berte*, IX. || XIVe s. Nous ottroions nostre chastel o toute seigneurie, emolumens, avenemenz [avenages], aventures et toutes autres choses, DU CANGE, *avenius.* Qui aus dis gardiens feront injures ou violences ou avenement [exaction], *ib.* || XVe s. Au nouvel avenement du jeune roi, FROISS. II, II, 74. || XVIe s. Pericles à son advenement…. AMYOT, *Péric.* 17.

— ÉTYM. *Avenir ;* provenç. *avenement, avenimen, advenement, adveniment;* ital. *avvenimento.*

† **AVÈNERON** (a-vè-ne-ron), *s. m.* Folle avoine.

— ÉTYM. Mot dérivé de *aveine, avoine.*

1. **AVENIR** (a-ve-nir), j'aviens, j'avins, j'aviendrai, avenant, avenu, *v. n.* Échoir, se faire. S'il m'avient quelquefois de clore la paupière, MALH. V, 21. Ce que les prophètes ont dit devoir avenir dans la suite des temps, PASC. *J. C.* 4. Présupposant pour certains tous les accidents qui sont douteux, ils règlent leurs délibérations comme s'ils devaient avenir, BALZ. 5e *Disc. s. la cour.* Vous bénirez le mal qui vous est avenu, MAIRET, *Sophon.* V, 6. Même dispute avint entre deux voyageurs, LA FONT. *Fables*, IX, I. Afin qu'il ne m'avienne De mal gîter, ID. *Orais.* Dont il avint que…. ID. *Berc.* Quelque malheur qu'il en puisse avenir, Ce n'est que par ma mort qu'on la peut obtenir, RAC. *Mithr.* I, 1. Quoi qu'il en avienne, Si ce peuple une fois enfonce le palais, C'est fait de votre vie, CORN. *Nicom.* V, 7. Qui souhaite la mort, craint peu, quoi qu'il avienne, ROTR. *Vencesl.* IV, 3. Et s'il s'en rencontre une à qui cela n'avienne, MALH. VI, 24. || Avenant, *part. prés.* pris adverbialement, dans le cas où aviendrait. Si, puis après, avenant confrontation…. BOSS. *Var.* 10. Quelque bien de mon père et le fruit de mes peines, Dont, avenant que Dieu de ce monde m'ôtât, J'entendais tout de bon que lui seul héritât, MOL. *l'Étour.* IV, 2. || On dit plus ordinairement advenir. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, comme tous les composés de venir.

— HIST. Xe s. Et poro [pour cela] si vos avient, *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XIe s. Si ço avent que alquen colpe le poin à altre, *L. de Guill.* 13. De cest message nous avendra grant perte, *Ch. de Rol.* XXV. À deus franceis belement en avint, *ib.* CCLV. || XIIe s. Tex honte lor avint devant le roi de France, *Ronc.* p. 197. Car joie a courte durée, Qui avient par tel folor, *Couci*, I. Mais, se Dieu plaist, ce ne m'avendra mie, *ib.* II. Et bien [je] connoi que [je] n'i puis avenir [arriver, réussir], *ib.* VIII. Mais fol desir fait souvent cuer penser En si haut lieu qu'il n'i peut avenir, *ib.* X. Et qu'il m'avient souvent Que je m'oublie, pensant [pensif] entre la gent, *ib.* XVI. Onques vers lui [elle] [je] n'oi faus cuer ne volage; Si m'en devroit pour tant mieuz avenir, *ib.* XIX. Donez moi, sires, que [je] ne soie oubliée Et [que] mes amis aviegne [vienne] à la vesprée, *Romancero*, p. 38. Jà nous ferons tous nos plaisirs; Ainsi avegne à tous amis! *ib.* p. 45. Enuit [ce soir] l'en avanra [ce] dont encor [il] ne sait mot, *Sax.* XVII. Onc mais n'avint en France nule si granz dolors, *ib.* 27. || XIIIe s. Ensi com Diex veult, les aventures avienent, VILLEH. CXXXIV. J'en voel faire quanke li autre en vorront faire; et aviegne que que avenir en porra, *Chr. de Rains*, 93. Comment, en quel maniere [ils] i pourront avenir [réussir], *Berte*, XIII. Que m'est il avenu? qu'ont ces gens empensé? *ib.* XV. Et pour rien qui aviegne, ne soit ses liz guerpis, *ib.* LXXV. Et i ot si grant presse qu'il ne purent tout avenir au hanap [à la coupe], *Chr. de Rains*, 143. Mès fort chose est à avenir; Ge me puis bien pour fol tenir, Quant j'ai mon cuer mis en tel leu Dont ge n'aten avoir nul preu, *la Rose*, 2493. Chascun doit faire en toutes places Ce qu'il set qui miex li avient; Car los et pris et grace en vient, *ib.* 2203. Fai que dois, aviegne que puet, BARB. *Fabli.* I, 77. || XIVe s. Et aussi au devant ilz ne consideroient pas ne ne voioient les perilz à avenir, ORESME, *Eth.* 86. Li homs qui longes vit, souffi ans à tous costez, Voit en fin avenir partie de ses grés, *Baud. de Seb.* IX, 236. || XVe s. Afin que honorables emprises et nobles aventures et faits d'armes lesquelles sont avenues par les guerres de France et d'Angleterre, soient notablement registrées, FROISS. *Prol.* Et bien pensoient qu'ils ne pourroient avenir à leur entente sans grand contraire, ID. I, I, 154. Et parquoi ils pussent mieux avenir l'un à l'autre [les vaisseaux], ils avoient grands crocs et havets de fer tenans à chaines, ID. I, I, 121. Il estoit si frique et si joli chevalier, et si bien lui avenoit quant qu'il faisoit, qu'il estoit partout le bien venu d'Angleterre, ID. I, I, 323. Et estoit advenu que messir Falleton avoit prié le seigneur de l'Esparre d'aller en Angleterre, ID. II, II, 4. Le bien qui luy advint, COMM. II, 3. Ils cuydoient avoir…. mais le contraire leur advint, ID. II, 13. || XVIe s. Aux femmes aussi mal advient Science, qu'un bast à un bœuf, MAROT, IV, 167. Que si on a quelque regard en la doctrine, c'est pour eslire quelque legiste auquel il adviendroit mieux de plaider en justice, que de prescher en un temple, CALV. *Instit.* 869. Quant est des choses à advenir, ID. *ib.* 147. Il advient le plus souvent que chascun choisit…. MONT. I, 57. On luy reprocha que c'estoit à la mode du regnard, pour n'y pouvoir advenir, ID. I, 142. Quand j'entreprendrois de suyvre cet aultre style, je n'y sçaurois advenir, ID. III, 38. Le malheur qui advint aux Romains, advint pour avoir transgressé cette saincte coustume, AMYOT, *Numa*, 22. Personne n'approuve le moyen qu'il teint pour advenir à ces fins, ID. *Alc.* 24.

— ÉTYM. Bourguig. *éveni;* provenç. et espagn. *avenir;* ital. *avvenire;* du latin *advenire*, de *ad*, à, et *venire*, venir.

2. **AVENIR** (a-ve-nir), *s. m.* || 1° Le temps futur, ce qui doit arriver. Embrasser l'avenir dans sa pensée. L'humanité qui ignore l'avenir. Chercher à lire l'avenir. Il s'était promis un long avenir. Dans un avenir prochain. Sur l'avenir insensé qui se fie, RAC. *Athal.* II, 9. Ma foi! sur l'avenir bien fou qui se fiera, ID. *Plaid.* I, 1. L'avenir l'inquiète et le présent le frappe, ID. *Esth.* II, 3. Mon cœur se gardait bien d'aller dans l'avenir Chercher ce qui pouvait un jour nous désunir, ID. *Bérén.* IV, 6. On peut voir l'avenir dans les choses passées, ROTR. *Vencesl.* II, 6. Ils se vantent de prédire l'avenir, BOSS. *Hist.* II, 9. Quant à l'avenir, Suivant l'occasion nous saurons y fournir, CORN. *Sertor.* II, 4. || 2° Situation dans le temps futur, destinée. Quel que soit l'avenir que le ciel nous réserve. Nul espoir d'un meilleur avenir. Aujourd'hui la misère, et un avenir encore plus affreux. Se ménager un avenir tranquille. Je me flatte en mourant qu'un Dieu plus équitable Réserve un avenir pour les cœurs innocents, VOLT. *Fanat.* V, 4. || 3° La postérité. Qu'à tout l'avenir Un silence éternel cache ce souvenir, RAC. *Phèd.* I, 3. Et que sur mon tombeau ce grand titre gravé Montre à tout l'avenir que je l'ai conservé, CORN. *Sert.* III, 4. || 4° Prospérité, succès dans le temps futur. Jeune homme qui a beaucoup d'avenir. Cet homme est sans avenir. C'est un établissement qui a beaucoup d'avenir. || 5° À l'avenir, *loc. adv.* Désormais. De sorte qu'on est toujours en état de vivre à l'avenir, et jamais de vivre maintenant, PASC. *Pensées*, part. II, art. 17.

— REM. Dans l'historique on verra *avenir* employé comme une sorte d'adjectif : le temps advenir. Cette manière de parler a été usitée aussi dans le XVIIe siècle : Que tous les siècles avenir N'auront pas de nuit assez noire Pour en cacher le souvenir [de nos malheurs], MALH. IV, 5. Aujourd'hui on écrit en deux mots et avec raison : à venir.

— HIST. XVe s. Disant que, le temps advenir, [ces maux] ne seroient si legiers, COMM. II, 3. || XVIe s. Il sera appelé le Dieu fort, et Pere du siecle advenir, CALVIN, *Institut.* 77. Osée parlant de la redemption advenir de l'Eglise…. ID. *ib.* 706. Se representer tout le mal advenir, MONT. I, 281. À l'advenir, AMYOT, *Solon*, 24.

— ÉTYM. Ce mot n'est pas autre que l'infinitif du verbe *avenir* pris substantivement.

3. **AVENIR** (a-ve-nir), *s. m.* Terme de pratique. Acte par lequel un procureur ou avoué somme la partie adverse de se trouver à l'audience, pour plaider contradictoirement.

— REM. Ce mot serait mieux écrit : *à-venir.*

— ÉTYM. *À* et *venir.*

AVENT (a-van), *s. m.* Temps pendant lequel on se prépare, dans l'Église catholique, à célébrer la fête de Noël. Le premier dimanche, les quatre semaines de l'avent. Jeûner l'avent. Un rat plein d'embonpoint, gras et des mieux nourris, Et qui ne connaissait l'avent ni le carême, LA FONT. *Fab.* IV, 11. || Prêcher l'avent, prêcher pendant la durée de l'avent. L'abbé Boileau parut à la cour plusieurs avents et carêmes, ST-SIM. 133, 219. || *Au plur.* Les avents, plusieurs avents considérés ensemble. C'est aux avents qu'on a coutume de planter. Avoir autant couru Qu'aux avents de Noël fait le moine bourru, RÉGNIER, *Sat.* XIV.

— REM. Ne dites pas : c'est aux avents que j'irai me confesser; mais dites : c'est à l'avent. Les avents se disent de plusieurs avents, comme les étés, les hivers. Les avents pour l'avent, c'est un provincialisme, comme on le voit par le picard.

— HIST. XIIIe s. En quaresme et es auvens croissoit le nombre des poures, JOINV. 297. Il fu couronné le premier dymanche des advens, ID. 201. || XVIe s. Et, le temps des avents venu, envoya en un couvent de cordeliers demander un prescheur, MARG. *Nouv.* XLI. Le predicateur, tout le long de l'avent, fit très-bien son devoir, ID. *ib.*

— ÉTYM. Picard, les *aveins;* provenç. *avent;* catal. *advent;* espagn. *adviento;* portug. *advento;* ital. *avvento;* de *adventus*, arrivée, de *advenire*, avenir: c'est-à-dire l'arrivée, l'avénement de Jésus-Christ, dit, par antonomase, pour sa naissance, et finalement, par catachrèse, pour un certain temps avant Noël.

† **AVENTER** (a-van-té), *v. a.* Placer au bon vent.

— ÉTYM. *À* et *vent.*

† **AVENTIN** (a-van-tin), *s. m.* Une des sept montagnes encloses dans l'ancienne Rome. L'Aventin ou le mont Aventin.

— ÉTYM. *Aventinus.*

AVENTURE (a-van-tu-r'), *s. f.* || 1° Ce qui advient par cas fortuit. Il lui arrive toujours quelque aventure singulière. Cette aventure me glace d'horreur. Témoin d'une aventure très-amusante. La vie est sujette à bien des aventures. Nous autres bénissons notre heureuse aventure, CORN. *Poly.* V, 6. Malgré la rigueur de ma triste aventure, ID. *Cid*, I, 4. Puisque, sans votre aveu, toute mon aventure Passerait pour un songe ou pour une imposture, ID. *Héracl.* II, 2. Sur un rocher désert, l'effroi de la nature, Dont l'aride sommet semble toucher les cieux, Circé, pâle, interdite et la mort dans les yeux, Pleurait sa funeste aventure, J. B. ROUSS. *Circé.* Si vous saviez, Psyché, la cruelle aventure Que par là vous vous attirez, MOL. *Psy.* IV, 3. Ils avaient fait gageure À qui des deux…. trouverait la meilleure aventure, LA FONT. *Calend.* Par quelles aventures il était sur ces côtes, FÉN. *Tél.* I. Dit-on quelle aventure a terminé ses jours? RAC. *Phèd.* II, 1. Cette prédiction semblait une aventure Contre le sens et le discours, MALH. II, 8. Dans cette aventure, Des deux côtés en vain j'écoute la nature, CORN. *Héracl.* V, 2. Resté seul contre tous; mais en cette aventure Tous trois étaient blessés, et lui seul sans blessure, ID. *Hor.* IV, 2. || C'est grande aventure si…. C'est grand hasard si…. || 2° Sort. Artisan de sa bonne ou mauvaise aventure, RÉGNIER, *Sat.* XVI. La Pucelle [de Chapelain] et Rodogune méritent chacune une autre aventure, LA BRUY. 12. Un vieillard qui avait eu la même audace eut aussi la même aventure, ID. 3. Le destin de qui le compas Marque à chacun son aventure, MALH. V, 17. Avoir mille rois pour aïeux Fut le moins de son aventure, ID. VI, 14. Il n'est pire aventure Que de ne la voir pas, ID. V, 25. Et, sans faire le vain, mon aventure est telle, Que, de la même ardeur que je brûle pour elle, Elle brûle pour moi, ID. V, 21. Ce que je considère comme le couronnement et le dernier bonheur de son aventure [en parlant d'un ouvrage], PASC. dans COUSIN. Cherchons notre aventure ailleurs, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. || Dire la bonne aventure, prédire à quelqu'un ce qui doit lui arriver. Il faut que je me fasse dire ma bonne aventure, MOL. *le Mar. f.* 9. || Diseur, diseuse de bonne aventure, celui, celle qui prédit l'avenir. Rome alors était pleine d'astrologues et de diseurs de bonne aventure, DIDER. *Essai sur Claude et sur Néron.* || 3° Entreprise, action hasardeuse. Son frère [le chien] ayant couru mainte haute aventure, Mis maint cerf aux abois, LA FONT. *Fab.* VIII, 23. Moyens qui pouvaient mettre son aventure à fin, HAMILT. *Gramm.* 4. Pour avoir part en si belle aventure, MALH. II, 12. || Homme d'aventure, aventurier, Les autres princes connus sous les noms de héros ou de princes d'aventure ne valent rien du tout, P. L. COUR. I, 328. || Tenter l'aventure, entreprendre une chose dont le succès est fort incertain. Qu'aurais-tu fait, parjure, Si, quand tu vins du monstre éprouver l'aventure, Je me fusse arrêtée à plaindre ton malheur? TH. CORN. *Ariane*, III, 4. N'osant plus des miroirs éprouver l'aventure, LA FONT. *Fab.* I, 11. || Chercher aventure, chercher quelque bonne ren-

contre. Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure, LA FONT. *Fabl.* I, 10. || Fig. Intrigue galante. Cherchant les aventures et courant après l'amour, HAMILTON, *Gramm.* 4. Celle des trois Qui la première aurait quelque aventure, LAFONT. *Rém.* || 4° En termes de commerce, prêt, contrat à la grosse aventure, acte ou convention par laquelle on prête pour un commerce maritime une somme d'argent à gros intérêts. En cas de perte du navire ou du chargement sur lequel le prêt a eu lieu, la somme prêtée est perdue pour le prêteur; ce risque est compensé par le profit élevé. Mettre de l'argent à la grosse aventure, faire un placement de cette nature. L'homme sage, s'il veut risquer avec moins de désavantage, ne doit jamais mettre ses fonds à la grosse aventure, il faut les partager, BUFF. *Homme, arithm. morale.* || 5° Terme d'ancienne jurisprudence. Les choses qui adviennent à quelqu'un. Droites aventures, les successions en ligne directe. || 6° Mal d'aventure, nom vulgaire du panaris. || 7° À l'aventure, *loc. adv.* Au hasard, sans dessein. Que présage à mes yeux cette tristesse obscure, Et ces sombres regards errants à l'aventure, RAC. *Brit.* II, 2. J'ai fait mes ordonnances à l'aventure, MOL. *le Fest.* III, 1. Chacun a la liberté de dire à l'aventure ce qu'il pense, PASC. *Prov.* 5. Ces jours allant à l'aventure, RÉGNIER, *Sat.* II. L'on se trouvait à l'aventure [comme cela se trouvait] sur ces chaises, SÉV. 395. || 8° D'aventure, par aventure, *loc. adv.* Par hasard, fortuitement. Et pas un d'aventure N'aperçut ni cor ni ramure, LA FONT. *Fab.* IV, 21. Le moindre vent qui d'aventure Fait rider la face de l'eau, ID. *ib.* I, 22. Si l'aurore en se levant D'aventure nous voyait rire, MALH. VI, 3. Si quelqu'un d'aventure en délices abonde, ID. I, 4. Accourus d'aventure, MOL. *l'Étour.* V, 14. Est-il, en ce danger, de jugement perclus? Ou si par aventure il ne lui souvient plus Que j'ai du sang des siens ses campagnes noyées? MAIRET, *Solim.* I, 3.

— HIST. XIe s. Si alcuns crieve l'oil à l'altre per aventure, *L. de Guill.* 21. || XIIe s. Dex, qui tout fit, te doinst male aventure, *Ronc.* p. 64. En perilleuse aventure M'avez, amours, atourné, *Couci*, IV. En aventure [peut-être] [je] comens [commence] Ma daerraine chançon, *ib.* XV. [Je] Ne sai se jà vous verrez mon retour; Aventure est que jamais [je] vous revoie, *ib.* XXII. Les uis ad il meesmes overt e desbarez, Buta le pueple ariere, qui i ert asemblez Pur veer l'aventure, *Th. le mart.* 147. Di à Joab qu'il ne se dehaite pas; kar diverses sunt les aventures de bataille, e ore chiet cist, e ore li altres, *Rois*, 157. Il disoit : Ke mei filh par aventure n'aient pechiet, e si aient Deu benit en lor cuers, *Job*, 444. || XIIIe s. Les aventures avienent si come à Nostre Seigneur plaist, VILLEH. XXI. Se Dex proprement n'i eust mis conseil, toute eust esté perdue la conqueste qu'il avoient faite, et la crestienté en fu mise en aventure de perir, ID. CXVI. Et sachiés que, selonc la grant traïson qui es Griex estoit, il i alerent en grant peril et en grant aventure, ID. XCIII. Cil qui chantent de fleur ne de verdure Ne sentent pas la douleur que je sens; Ainz sont amant aussi com d'aventure, EUST. LE PEINTRE dans *Couci*. .... Mais tels est m'aventure; Pour loiauté [je] sui à desconfiture, ID. *ib.* Beaus servises ne sera ja peris À fin amant qui en bon lieu l'emploie; Mais li miens est en aventure mis, *ib.* p. 125. Je chanterai, car plus ne m'en puis taire, Pour conforter ma cruel aventure, *ib.* p. 125. Toutes leur aventures se [je] vouloie conter, *Berte*, III. Or remanez, car je m'en vois [vais] Querre aventure par ces bois, *Ren.* 12076. Et s'il ne le truevent d'aventure, il doivent aler fere lor semonse à lor ostel où il est couquans [couchant] et levans, BEAUM. 50. Je li vi quatre foiz mettre son cors en aventure de mort, JOINV. 192. || XIVe s. Et si me voy de mort en aventure, Se Diex et vous ne me prenez en cure, MACHAULT, p. 57 Et la guerre si est aventure et folie; Li uns y prent santé, li autres maladie, *Guescl.* 4454. Uns homs sui d'aventure, d'estraingne païs nés, Qui orains m'embati, che est la verités, En cheste ville chi, *Baud. de Seb.* VIII, 1111. Nous ottroions nostre chastel o toute seigneurie, emolumens, avenemanz, aventures et toutes autres choses, DU CANGE, *avenius.* || XVe s. Honorables emprises et nobles aventures et faits d'armes, FROISS. *Prol.* Et les festa liement, et leur demanda moult intentivement de leurs aventures, combien que elle en sçut jà grand partie, ID. I, I, 185. Que les Escots pourroient bien par nuit venir briser et assaillir leur ost à deux costés, pour eux mettre à l'aventure de vivre ou de mourir, ID. I, I, 44. Si se tinrent ainsi cette nuit tous armés, chacun dessous sa banniere ou son penonceau, si comme il estoit ordonné, pour attendre l'aventure, ID. I, I, 44. Ils [les Bretons] en vinrent à leur entente et par grand aventure [par hasard], ID. II, II, 36. Donc demanda Jean Lyon : Et d'où vient ce feu en l'hostel de monseigneur? On lui repondit : Il vient d'aventure, ID. II, II, 55. Si y en avoit, du trait, des blessés et des navrés, ainsi que en tels aventures les faits d'armes adviennent, ID. II, II, 3. Seigneurs, regardez que vous voulez faire : nous sommes tout en aventure ne d'estre pendus, ID. I, I, 220. Ceste male aventure ne luy advint pas seulle [d'être fait prisonnier], COMM. IV, 4. Autant estimé que nul prince qui fust en chrestienté ou par adventure plus, ID. V, 9. [Bruges] où par adventure se depesche plus de marchandise que en nulle autre ville de Europe, ID. V, 18. Par cas d'aventure il y avoit dedans la ville.... ID. III, 3. Se delibererent de mettre toutes choses en adventure, car aussi bien ils sçavoient bien qu'ilz estoient perduz, ID. II, 12. Ung seul et le moindre de tous à qui on n'aura jamais fait bien, fera, à l'adventure, ung tel service qu'il recompensera toutes les laschetez et meschancetez que avoient fait tous les autres, ID. II, 3. Quand ledit Thomas Brampton vit qu'il avoit perdu l'aventure dudit diamant, fut bien deplaisant, LOUIS XI, *Nouv.* LXII. || XVIe s. Mais, à toutes adventures [quoi qu'il en soit], nous ne pouvons nous donner trop d'advantage, MONT. II, 52. Et neantmoins qu'on ne die ne son nom ne son pays, jugera on, à belle adventure, qu'il estoit romain, ID. IV, 363. Par adventure, dit Socrates, en y a il bien aussi quelques uns de ceste sorte, LABOÉTIE, 125. Quand chascun fait à sa fantaisie et à belle adventure, c'est une confusion et chose desplaisante à voir, ID. 171. Nous ne sentons point le cours des heures, quand il va recitant les adventures qu'il a eues en ses verds et jeunes ans, AMYOT, *Préface*, XIV, 42. Si d'adventure ces fables en quelques endroits sortent un peu trop audacieusement des bornes de la vraisemblance, il est besoing que les lisants m'excusent gracieusement, ID. *Thésée*, 1. Theseus s'offrit voluntairement à y estre envoyé sans attendre l'adventure du sort, ID. *ib.* 19. Il n'entroit en leur païs aucun devin pour y dire la bonne adventure, ID. *Lyc.* 14.

— ÉTYM. Bourguig. *aidventure*, *aiventure;* provenç. et espagn. *aventura;* ital. *avventura;* de *adventurus*, qui doit arriver, de *advenire*, avenir. Marg. Buffet, 1668, observe, p. 73, que *par aventure* est une locution ancienne qui ne se dit plus. L'usage présent l'a reprise.

AVENTURÉ, ÉE (a-van-tu-ré, rée), *part. passé.* C'est de l'argent bien aventuré. Sa fortune est aventurée.

AVENTURER (a-van-tu-ré), *v. a.* || 1° Mettre à l'aventure, risquer. Aventurer une petite somme. || 2° S'aventurer, *v. réfl.* S'exposer, se hasarder. Qui, de le voir s'aventurant, LA FONT. *Fabl.* III, 4.

— REM. Avec aventurer et un verbe à l'infinitif, on met *à* et plus rarement *de :* il s'aventure à y aller ou d'y aller.

— HIST. XIIIe s. Et tant aventura [Blondel] qu'il entra en Osterriche ensi comme aventure le menoit, *Chr. de Rains*, p. 53. Puis ne fu voie ne sentiers Où il n'alast mout volentiers, Se hom s'i pot aventureir, RUTEB. 57. Li quens s'en va aventurant Par la forest orible et grant, *Roman du Comte de Poitiers*, 868. Por ce est grant folie de soi aventurer Es biens où l'en ne puet son cuer asseurer, J. DE MEUNG, *Test.* 320. || XIVe s. La quele empreinse les peres ont aprouvée, et li donnent licence de soy aventurer, BERCHEURE, f° 32, *recto*. Et dient l'un à l'autre : Alons aventurer Avec le meilleur homme dont nulz sauroit parler, *Guescl.* 18316. Pource qu'il avient que les diz marchans aventurent en nostre dit royaume, DU CANGE, *aventurerius.* Meschief advient par aventure, Quant folement on s'aventure, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 18. || XVe s. Si se mit ledit messire Louis en ces vaisseaux pour aventurer sur la marine, FROISS. I, I, 179. S'il vous plaisoit, je iroie aventurer à val ce pays pour querre bestes et vitailles, ID. I, I, 254. Ce fait, le dit messire les mena avanturer devant un chastel bien garny, *Bouciq.* I, ch. 11. Et se adventura monseigneur du Lude jusques à luy demander se il ne sçavoit point où estoit l'argent contant de son maistre, COMM. IV, 11. || XVIe s. Il ne vouloit ensuivre ceulx qui avoient gaigné de grandes victoires pour s'estre adventurez, encore qu'on les louast et estimast beaucoup, AMYOT, *Péric.* 38. Il estoit d'advis que l'on devoit ne avanturer point la bataille contre Hannibal, ID. *Fab.* 5. À toute peine s'adventura il à la fin de luy en ouvrir le propos, ID. *Philop.* 26.

— ÉTYM. *Aventure;* picard, *avinturé;* provenç. *aventurar*, *avanturar;* espagn. *aventurar;* ital. *avventurare.*

† **AVENTUREUSEMENT** (a-van-tu-reû-ze-man), *adv.* D'une manière aventureuse.

— HIST. XIVe s. Là y ot un Englois.... Qui voua à Jhesu le Pere omnipotent, Qu'à la porte ou aux bailles de Paris proprement Iroit ferir de glaive aventureusement, *Guescl.* 17567. Aventureusement [par hasard] [il] se hurta à la pointe du coustel du suppliant, DU CANGE, *aventurerius.*

— ÉTYM. *Aventureuse*, et le suffixe *ment.*

AVENTUREUX, EUSE (a-van-tu-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Qui s'aventure, qui hasarde. Homme, esprit aventureux. Existence aventureuse, existence s'abandonnant au hasard. || 2° Substantivement. Le raisonneur parti, l'aventureux se lance, Les yeux clos, à travers cette eau, LA FONT. *Fabl.* X, 14.

— HIST. XIVe s. Les fais des batailles sont adventureux et ne sont pas certains, *Ménagier*, I, 9. Je, qui sui chevaliers aventureus clamés, *Baud. de Seb.* VIII, 1123. Le suppliant bailla toutes ces choses à aventureux qui voulentiers suivoient les guerres, DU CANGE, *aventurerius.* || XVe s. Et y mit dedans en garnison un sien frere, que moult aimoit, et un certain nombre de compagnons aventureux avec lui, FROISS. I, I, 99. Faut tenir train de seigneurie, Estre prompt et avantureux, VILLON, *Nouvelles ballades.* || XVIe s. Afin de tourner en augure, comme chose aventureuse et non premeditée, ce que songneusement il avoit jà conclu et pourpensé, M. DU BELL. 347. Un capitaine hardy et avantureux, AMYOT, *Fab.* 38.

— ÉTYM. *Aventure;* provenç. *aventuros;* ital. *avventuroso.*

AVENTURIER, RIÈRE (a-van-tu-rié, riè-r'; l'*r* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : les aventuriers et.... dites : les a-van-tu-rié-z et....), *s. m.* || 1° Celui qui cherche les aventures et surtout les aventures de guerre, et qui n'a d'attache nulle part. C'était un aventurier qui s'était donné à Nestor, FÉN. *Tél.* XVI. Seigneur aventurier, s'il te prend quelque envie De voir ce que n'a vu nul chevalier errant, LA FONT. *Fab.* X, 14. Il tient que les combats sentent l'aventurier, CORN. *Attila*, IV, 1. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, VOLT. *Louis XIV*, 3. || 2° Anciennement, ceux qui faisaient la guerre en volontaires et sans recevoir de solde; et aussi ceux qui se hasardent aventureusement à la guerre. || 3° Certains corsaires des mers de l'Amérique; on les appelle aussi flibustiers, boucaniers. || Bâtiment marchand qui s'expose sans escorte en temps de guerre. || 4° Familièrement et par dénigrement, un aventurier, une aventurière, celui, celle qui n'a pas de moyens d'existence connus. || *Adj.* Une vie aventurière. Des gens aventuriers et hardis. Le maréchal de Gassion, si aventurier pour les partis et si brusque à les chercher, craignait un engagement entier, ST-ÉVREMOND dans RICHELET. || Fig. Combien de ces mots aventuriers qui paraissent subitement et que bientôt on ne revoit plus, LA BRUY. 5.

— HIST. XVe s. Au temps où je vous parle, estoit ce pays rempli d'Anglois et de larrons gascons, bretons, allemans et gens aventuriers de toutes nations, FROISSARD, III, 75, Lyon, 1569, in-f°. || XVIe s. Adventuriers qui ne vouldroient rien touldre Non plus que loups, à desployée enseigne, Marchant avant, courant par la montaigne, J. MAROT, t. V, p. 24. Des adventuriers hespagnolz et numidiens, AMYOT, *Pélop. et Marcel. comp.* 5.

— ÉTYM. *Aventure;* provenç. *aventurier;* catal. *aventurer;* espagn. *aventurero;* portug. *aventureiro;* ital. *avventuriere.*

AVENTURINE (a-van-tu-ri-n'), *s. f.* || 1° Pierre artificielle qui se fait avec du verre mêlé de limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or. || 2° Pierre précieuse, pleine de plusieurs points d'or qui lui donnent beaucoup de brillant; c'est un quartz coloré en jaune ou en rouge. || 3° *Adj.* invariable. De couleur d'aventurine.

— ÉTYM. *Aventure*, d'après Ménage, qui dit que, la composition qui donne l'*aventurine* artificielle ayant été trouvée par hasard, la pierre fut dite *aventurine* ou *pierre d'aventure;* et que ce nom passa ensuite à l'*aventurine* naturelle qui y ressemble.

AVENU, UE (a-ve-nu, nue), *part. passé* d'avenir. Ce qu'on craignait est avenu. Les choses qui sont avenues. Il faut regarder cela comme non avenu. Le regret de ma faute avenue, MALH. I, 4. Avant qu'aucun malheur te puisse être avenu, CORN. *le Ment.* II, 6. Prévoir tout accident avant

qu'être avenu, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Il n'est rien que le temps n'absorbe et ne dévore, Et les faits qu'on ignore Sont bien peu différents des faits non avenus, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 2.

AVENUE (a-ve-nue), *s. f.* || **1°** Chemin par lequel on arrive en un lieu. Ils ont occupé toutes les avenues du port, FÉN. *Tél.* VII. Saisissez l'hippodrome avec ses avenues, CORN. *Héracl.* III, 4. Ils découvrent Othon maître de l'avenue, ID. *Othon*, V, 8. J'ai vu forcer les avenues Des Alpes qui percent les nues, RACAN, *Ode au roi.* Il ferma les avenues de Jérusalem de si près qu'il n'y avait plus moyen de s'échapper, BOSS. *Hist.* II, 9. Souvent de ta maison gardant les avenues, BOIL. *Sat.* X. De leurs appartements percer les avenues, ID. *Lutrin*, IV. Ces faubourgs aujourd'hui si pompeux et si grands, D'une immense cité superbes avenues, VOLT. *Henr.* VI. || **2°** Allée d'arbres conduisant à un château. On arrive au château par une grande avenue. || Toute allée d'arbres en ligne droite. De longues et fraîches avenues. || **3°** Fig. Les avenues de la fortune, du pouvoir. Ce qui va jusqu'au centre de l'âme des autres, s'arrête aux avenues de la leur, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 4. S'étant une fois emparés de son esprit, ils en saisissent toutes les avenues, ID. 7ᵉ *Disc. s. la cour.* Mme de Maintenon, qui voulait tenir le roi par toutes les avenues, sapait depuis longtemps d'Aquin, ST-SIM. 14, 156. || **4°** Avénement. L'enfer se réveilla à l'avenue de Jésus-Christ, BOSS. *Hist.* II, 9. || **5°** Terme de chasse. Route ou sentier que l'on fait dans les pipées.

— XIIIᵉ s. Et quant Henris, ses fius, au court mantiel, fu revenus et il sot la verité de ceste avenue [événement], *Ch. de Rains*, p. 13. || XVᵉ s. Monseigneur Jean de Hainaut, qui bien est ramentu, et de raison, en ce livre ; car, de plusieurs et belles avenues, il en fut chef et cause, FROISS. *Prol.* Or nous tairons-nous à parler du comte de Hainaut, et parlerons des besognes de son pays, et des avenues qui y avinrent tandis qu'il fut hors, ID. I, I, 105. Lors son cousin, et par especial la femme qui n'aimoit point l'autre, furent bien joyeux de l'advenue [aventure], LOUIS XI, *Nouv.* LXI. || XVIᵉ s. La beatitude remplit toutes les appartenances et advenues de la vertu, MONT. I, 70. Ville sise sur montagne qui n'a qu'une seule avenue, M. DU BELL. 446. Ayant saisi tous les pas et advenues de ce quartier là, AMYOT, *Philop.* 8.

— ÉTYM. *Avenir.*

† **AVÉRAGE** (a-vé-ra-j'), *s. m.* Terme de commerce. La moyenne avérée, vraie, reconnue telle, et en général la moyenne. Sur trois ans l'avérage a été de....

— ÉTYM. *Avérer.*

AVÉRÉ, ÉE (a-vé-ré, rée), *part. passé.* Établi comme vrai. C'est un fait avéré par l'histoire de M. de Thou, BOSS. *Déf.* Voilà un fait avéré et public, ID. *Hist.* II, 13. Ah! tout est avéré, Tout est approfondi dans cet affreux mystère, VOLT. *Tancr.* IV, 2. De cent siècles de gloire une suite avérée, ID. *Orphel.* I, 1. Vous êtes convaincu, le crime est avéré, ID. *Catil.* IV, 2.

AVÉRER (a-vé-ré), *v. a.* Avoir, donner la certitude qu'une chose est vraie. Il avéra le fait. J'en réponds sur ma tête et l'ai trop avéré, CORN. *Théod.* III, 3. J'ai su par mes yeux avérer aujourd'hui Le commerce secret de ma femme et de lui, MOL. *Sganar.* 16. || J'avère, j'avérerai, j'avérerais.

— HIST. XIIᵉ s. E sevent tuit senz suspeçon Qu'or aveire [se vérifie] l'avision, BENOIT, II, 6513. Certainement est averée En lui tote la profecie, ID. II, 7891. La prophecie averera [se vérifiera], Quant li filz Deu por nos morra, *Adam, myst.* p. 60. || XIIIᵉ s. La moie foi en voil jurer, Que tot ce verroiz [vous verrez] averer, *Ren.* 14116. Tex raisons convient il averer par tesmoins loiax, BEAUM. LXI, 53. || XVᵉ s. Les promesses de la duchesse furent averées [justifiées par l'événement], FROISS. II, II, 229. Pour mieux averer leur fait, ID. II, II, 121. Ce qui doit estre reputé à grand faute aux Princes, quand ils ne les averent ou font averer [les rapports qu'on leur fait], COMM. VIII, 13. || XVIᵉ s. Comme il a esté adveré, MONT. I, 44. On ne sceut jamais adverer ny sçavoir comment il estoit mort, AMYOT, *Rom.* 43. Le bon jugement de l'un est tesmoigné par la ruine de son païs, et l'erreur de l'autre adveré par l'heureux evenement de ce qu'il avoit voulu empescher, ID. *Péric. et Fab. comp.* 7. Craignant que le filz legitime ne fust occasion de faire rechercher et averer sa bastardise, ID. *P. Æm.* 13.

— ÉTYM. Provenç. *averar*, *aveirar* ; ital. *avverare* ; de *ad*, à, et *verus*, vrai (voy. VRAI).

† **AVERNE** (a-vèr-n'), *s. m.* Lac de la Campanie, près du quel était l'antre de la sibylle de Cumes, antre qui conduisait, suivant la mythologie, aux enfers. || Poétiquement, les enfers mêmes. Je m'en irais dans l'Averne Faire enivrer Alecton Et bâtir une taverne Dans le manoir de Pluton, MAÎTRE ADAM, *Chanson.*

— ÉTYM. *Avernus*, du grec ἄορνος, de ἀ privatif, et ὄρνις, oiseau ; ainsi nommé parce qu'on disait que les vapeurs qui s'en exhalaient suffoquaient les oiseaux qui volaient dans ces parages.

† **AVERRHOÏSME** (a-vèr-ro-i-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Doctrine répandue dans les écoles du moyen âge et, à l'époque de la Renaissance, dans celles du nord de l'Italie, et qui soutenait l'identité de toutes les intelligences humaines : à savoir que au fond il n'y avait qu'un seul homme ; bien que, dans l'idée primitive de cette doctrine, l'identité paraisse avoir consisté en la participation de chaque homme en une même raison nommée intellect actif. D'autre part, l'averrhoïsme devint un prête-nom derrière lequel on cachait une philosophie matérialiste et la négation du surnaturel.

— ÉTYM. *Averrhoès* (Ibn Roschd), philosophe arabe du XIIᵉ siècle.

AVERSE (a-vèr-s'), *s. f.* Pluie subite et abondante. Nous avons reçu toute l'averse.

— ÉTYM. *À* et *verse.*

À VERSE (a-vèr-s'), *loc. adv.* Voy. VERSE (À).

AVERSION (a-vèr-sion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Sentiment qui fait qu'on se détourne d'une personne ; haine, antipathie. Le peuple l'avait en aversion. Prendre quelqu'un en aversion. Inspirer à quelqu'un de l'aversion pour un autre. Intéresser l'État dans votre aversion, ROTR. *Vencesl.* II, 2. Combats pour m'affranchir d'une condition Qui me livre à l'objet de mon aversion, CORN. *Cid*, V, 1. Mais cette indifférence est une aversion Lorsque je la compare avec ma passion, ID. *Rodog.* I, 7. De cette aversion mon cœur préoccupé, ID. *Nicom.* IV, 2. Et les aversions entre eux deux mutuelles Les font d'intelligence à se montrer rebelles, ID. *Héracl.* I, 1. Pour qui elle a de l'aversion, ID. *Ex. du Cid.* Elle n'a pas pour moi d'aversion si forte, ID. *le Ment.* IV, 6. Ils demeurent l'objet de l'aversion du peuple, BOSS. *Hist.* II, 10. Je ne sais quelle aversion pour Ulysse, FÉN. *Tél.* XV. Peut-être convaincu de votre aversion, Il va donner un chef à la sédition, RAC. *Phèd.* I, 5. Pour lui des Persans bravant l'aversion, J'ai chéri, j'ai cherché la malédiction, ID. *Esth.* III, 1. || Familièrement. C'est ma bête d'aversion, se dit d'une personne pour laquelle on a une insurmontable répugnance. || **2°** En parlant des choses, répugnance extrême. Aversion pour le travail. J'ai eu toujours aversion à cela, VOIT. *Lettr.* 110. Alexandre obligeait aussi ses capitaines de s'habiller à la persienne, à quoi ils avaient grande aversion, VAUG. *Q. C.* 252. J'ai eu et j'aurai pour lui [le mariage] toute ma vie une aversion effroyable, MOL. *l'Am. méd.* III, 6. Le ciel a semblé mettre en nous mêmes attachements pour notre liberté et même aversion pour l'amour, ID. *la Princ. d'Élide*, IV, 1. Vous n'en avez pas d'aversion, PASC. *Prov.* 10. Vos décisions sont en aversion à tout le monde, ID. *Prov.* 14. J'ai une grande aversion pour cette saleté, SÉV. 77. De là ces aversions qu'on a du seul objet légitime qu'on doit aimer, FLÉCH. I, p. 131. Rappelez en votre mémoire combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance, BOSS. *Reine d'Anglet.*

— REM. On dit dans le même sens aversion pour une chose et aversion d'une chose.

— HIST. XVIᵉ s. Il faut craindre de faire aversion [détournement] du sang vers les parties nobles, PARÉ, IX, 10.

— ÉTYM. *Aversio*, de *a*, désignant éloignement, et *vertere*, tourner (voy. VERSION) : mot à mot, détournement.

AVERTI, IE (a-vèr-ti, tie), *part. passé.* Averti par ses amis de la disgrâce qui le menaçait. Averti de se tenir sur ses gardes. Anne avertie de loin par un mal aussi cruel qu'irrémédiable, BOSS. *Marie-Thér.* D'un grand événement je me vois avertie, VOLT. *Sémir.* I, 5. Soyez averti Qu'on se rend criminel à prendre son parti, CORN. *Cid*, II, 7. || Être bien averti, être bien informé, avoir de bons renseignements. Osmin était mal averti, Et depuis son départ cet esclave est parti, RAC. *Baj.* IV, 3. || Se tenir pour averti, être sur ses gardes. || Proverbe. Un bon averti en vaut deux, celui qui a été prévenu, à n'en pas douter, de ce qui peut lui arriver, est doublement sur ses gardes. || Terme de manége. Un pas averti, est celui d'un cheval qui marche un pas réglé et méthodique, suivant les leçons qu'il a reçues.

AVERTIN (a-vèr-tin), *s. m.* || **1°** Maladie qui rend opiniâtre et furieux. || Fig. Ô le plaisant avertin D'un fou du pays latin, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 2. || **2°** Maladie des moutons appelée tournis.

— HIST. XIIIᵉ s. Venteuses qui sont mises ou soumeçon [sommet] du chief valent à chiaus [ceux] qui devienent fol par malvaise cierveille et auvertin, ALEBRAND, fᵒ 13. Ces fames s'en ceignent le soir de la Saint Jehan, et en font les chapiaux seur lor chiez, et dient que goute ne avertinz ne les puet panre, RUTEB. 257. || XIVᵉ s. Symonet, besgue, fol, lunatique, malade et cheant souvent du mal d'avertin, DU CANGE, *adversatus.* || XVIᵉ s. Si Dieu ne l'avoit deffendu Et je fusse en mon advertin, Je donrois quinze à l'Aretin, Et si gaignerois la partie, MAROT, II, 140. On lui attitroit des salueurs, qui lui faisoient de grandes reverences et barrettades, pour voir un peu tel asne en son avertin faire ses gambades, DESPER. *Contes*, XXIX. La maniere de faire taire et danser les femmes, lorsque leur avertin les prend, ID. *ib.* CXV. Or, est mort n'a pas longtemps ce preud'homme avertin [malin, bizarre], ID. *ib.* CXXV. Ce mal [du bétail à laine] est appellé avertin par d'aucuns François, et, en Escosse avec raison, estourdi, O. DE SERRES, 987.

— ÉTYM. *Avertere* ; mal qui détourne l'esprit ; de *a*, indiquant éloignement, et *vertere*, tourner (voy. VERSION). On a dit aussi *esvertin.*

AVERTIR (a-vèr-tir), *v. a.* || **1°** Faire savoir en appelant l'attention. Avertir quelqu'un de quelque chose. Nous avons été bien avertis de nous tenir sur nos gardes. Avertis-moi de ce qui t'arrivera. Les chiens avertissent de l'approche des voleurs. Qu'est-ce qu'on vous écrit? Daignez m'en avertir, RAC. *Iphig.* I, 1. Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater, Et n'avertissez point la cour de vous quitter, ID. *Brit.* I, 2. C'est pour vous avertir de ce qu'il vous faut craindre Qu'à ce triste entretien j'ai voulu me contraindre, TH. CORN. *Essex*, I, 2. On m'avertit qu'il fait tous ses efforts pour lui parler, MOL. *le Méd. m. lui*, III, 7. Le moyen de connaître où est le plus beau vers, si le comédien ne s'y arrête, et ne nous avertit par là qu'il faut faire le brouhaha, ID. *Préc. rid.* sc. 10. || Absolument. Quoique, sans menacer et sans avertir, la mort se fasse sentir tout entière dès le premier coup, BOSS. *Duch. d'Orl.* || **2°** Terme de manége. Avertir un cheval, l'exciter au moyen de quelques aides lorsqu'il se néglige.

— REM. **1.** Avertir régit la préposition *de* devant un infinitif : avertissez-le de venir. Avec *que* il veut l'indicatif si la chose dont il s'agit est donnée comme certaine ou positive : avertissez-le qu'il sera mal reçu. Si au contraire avertir emporte avec lui le sens d'un désir, d'un ordre, etc. on met le subjonctif : je l'avertis que son travail soit prêt demain. || **2.** Racine, *Baj.* II, 3, a supprimé l'*s* à la première personne du présent : Vizir, songez à vous, je vous en averti ; Et sans compter sur moi prenez votre parti. C'est non une licence, mais un archaïsme que l'usage poétique autorise d'ailleurs à la première personne.

— SYN. AVERTIR, DONNER AVIS, INFORMER. On peut manifester la nuance par les substantifs. L'avertissement est un appel à l'attention sur quelque chose ; l'avis et l'information n'impliquent rien de pareil, et expriment seulement qu'on a fait savoir une chose à quelqu'un. L'avertissement peut être donné par des choses ; l'avis et l'information n'émanent que des personnes. Je vous informe de cela, c'est simplement faire savoir ; je vous donne avis de cela, c'est faire savoir avec la croyance que la personne prendra intérêt à ce qu'on lui dit ; je vous avertis, c'est faire savoir en donnant à la personne un avertissement.

— HIST. XIIᵉ s. E quant il se fu averti, E la dolor li fu passée Qu'il out sofferte e endurée, Sout [il sut] que ce li fu avenu Pur ceo qu'il aveit contendu La charité as dous ermites, BENOIT, II, 10960. || XIIIᵉ s. Son songe [elle] dist au roi, a bien lui averti, *Berte*, LXXI. || XVᵉ s. Et adverti qu'il fut par ceux qui faisoient le logis du roy, que ledit seigneur ne vouloit que passer, COMM. VIII, 7. || XVIᵉ s. Amy lecteur, sois adverty Qu'au latin n'a rien davantage Que ce qui est icy verty Par Marot en nostre langage, MAROT, IV, 171. Cineas, estant adverty de sa venue, luy alla au devant avec ses gens, AMYOT, *Pyrrh.* 32. Estant adverty que le consul de Rome, Levinus, s'en venoit contre luy, avec une grosse et puissante armée, ID. *ib.* 34. Cest inconvenient advertit Pyrrhus de se garder mieulx à l'advenir, ID. *ib.* 36. Plusieurs avoient secrette intelligence avec Nicias, et l'advertissoient qu'il devoit demourer, ID. *Nicias*, 38.

— ÉTYM. Provenç. *avertir;* espagn. et portug. *advertir;* ital. *avvertire;* de *advertere*, mot à mot, tourner vers, et par suite avertir, de *ad*, à, et de *vertere*, tourner (voy. VERSION). *Avertir* suppose un changement de conjugaison, *advertire* pour *advertere*, changement qui du reste s'est opéré dans les autres composés : *convertir*, *divertir*, etc.

AVERTISSEMENT (a-vèr-ti-se-man), *s. m.* || **1°** Appel à l'attention de quelqu'un. Ce songe mystérieux était un avertissement divin, FÉN. *Tél.* IV. Je t'ai fait voir tes camarades, Ou morts ou mourants ou malades. Qu'est-ce que tout cela qu'un avertissement? LA FONT. *Fab.* VIII, 1. Cet avertissement marque une défiance, CORN. *Rodog.* II, 4. Mais quand la passion est en nous si extrême, Les avertissements n'ont ni force ni lieu, RÉGNIER, *Sat.* IV. C'est un avertissement du ciel, se dit d'un événement de nature à servir d'enseignement. || **2°** Préface mise à la tête d'un livre. Lisez l'avertissement avant de parcourir l'ouvrage. || **3°** Avis d'un percepteur pour le payement de l'impôt. Avertissement sans frais. || **4°** Avis donné à un journaliste qu'un de ses articles a déplu à l'autorité et qu'un autre article qui attirerait un second avertissement pourrait faire supprimer le journal.

— HIST. XVe s. Le bon fils mercia son pere de son bon avertissement, LOUIS XI, *Nouv.* LII. || XVIe s. .... Qu'il venoit de la part de ceulx qui, durant la guerre, auparavant luy souloient donner de secrets advertissemens, AMYOT, *Nicias*, 46.

— ÉTYM. *Avertir;* bourguig. *evartisseman;* provenç. *avertimen;* espagn. *advertimiento;* portug. *advertimento;* ital. *avvertimento.*

† **AVERTISSEUR** (a-vèr-ti-seur), *s. m.* || **1°** Celui qui avertit. Apostrophant ensuite notre imprudent avertisseur, J. J. ROUSS. *Philop.* || **2°** Titre d'un office de la maison du roi, dont la fonction était d'avertir quand le roi venait dîner.

— ÉTYM. *Avertir.*

† **AVESTA** (a-vè-sta), *s. m.* Réunion des trois premiers livres du Zendavesta; ces trois premiers livres sont le Vendidad, le Yaçna et le Vispered.

— ÉTYM. Mot zend, d'origine incertaine et pour lequel on a indiqué, avec beaucoup de doute, le sanscrit *âvisti*, publication.

† **AVET** (a-vè), *s. m.* Un des noms vulgaires du sapin argenté commun ou vrai sapin (*pinus picea*, *L.*).

— ÉTYM. *Abietem*, sapin.

† **AVETTE** (a-vè-t'), *s. f.* Voy. APETTE.

— HIST. XVIe s. Ni la rosée aux prez ni les blondes avettes, RONS. *Berg. Écl.* 1.

AVEU (a-veu, *au plur.* a-veû, la prononciation étant comme dans affreux), *s. m.* || **1°** Terme de féodalité. Acte établissant une vassalité. || Homme sans aveu, vagabond, homme qui n'a ni feu ni lieu; proprement, homme qui n'est avoué d'aucun seigneur féodal. || Par extension, en parlant des choses, qui n'est reconnu de personne. Une telle aventure [Philippe III soumis à l'inquisition] n'est rapportée que dans des livres sans aveu, VOLT. *Mœurs*, 140. || **2°** Agrément, approbation, consentement. Je n'en puis user sans ton aveu. Il a fait cela avec l'aveu ou de l'aveu du gouvernement. Si vos amis de Rome en ont pris quelque soin, C'était sans mon aveu, je n'en ai pas besoin, CORN. *Nicom.* IV, 2. Si vos promesses n'ont l'aveu de Viriate, ID. *Sertor.* IV, 3. Et par son propre aveu la reine d'Arménie Est due à l'héritier du roi de Bithynie, ID. *Nicom.* IV, 5. Je crains que ce don n'ait jamais son aveu, ID. *Sertor.* IV, 3. Jusqu'à ce que ma flamme ait eu l'aveu d'un père, ID. *le Ment.* V, 6. J'ai besoin pour cela de l'aveu de quelque autre, MOL. *le Dép.* II, 2. Ils ont un ordre de ne rien imprimer sans l'aveu de leurs supérieurs, PASC. *Prov.* 5. J'obtins l'aveu d'Agrippa votre frère, ID. *Bérén.* I, 4. Sans votre aveu l'on me fait prisonnier, ID. *Plaid.* II, 9. Quelle verve indiscrète, Sans l'aveu des neufs sœurs, vous a rendu poëte, BOIL. *Sat.* IX. Par un écrivain estimable, qui avait l'aveu du public, D'ALEMB. *Acad. fr.* V, p. 160. || **3°** En jurisprudence, reconnaissance que fait une partie du droit prétendu par son adversaire. L'aveu d'une dette. || **4°** Action d'avouer, de confesser, de convenir. Après l'aveu de sa faute. Arracher ou tirer des aveux. Leur silence paraissait un aveu. Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement et nous arracher cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil, BOSS. *Reine d'Anglet.* Que de peine à faire un aveu sincère! ID. *Euch.* 2. Dieu, reçois son aveu du sein de ton empire, VOLT. *Zaïre*, II, 3. C'est le sincère aveu que je voulais vous faire, RAC. *Brit.* IV, 2.... Elle vous veut faire l'aveu fidèle D'un secret.... ID. *Baj.* V, 5. Je meurs pour ne point faire un aveu si funeste, RAC. *Phèd.* I, 3. Ce franc aveu sied bien aux grands courages, CORN. *Sertor.* III, 2. || De l'aveu de, avec le témoignage de. Il est certain, de l'aveu des Juifs.... BOSS. *Hist.* II, 8. Il est certain, de leur aveu propre, que.... ID. *ib.* III, 6. La chose s'était passée, de son aveu, en tout bien tout honneur, HAMILT. *Gramm.* 9.

— SYN. AVEU, CONFESSION. Aveu est plus général que confession ; il s'applique à tout ce que l'on avait le dessein de cacher, bon ou mauvais. La confession ne s'applique qu'au mal, à un tort, à un méchef. Aussi la torture, la menace arrachent non une confession, mais des aveux.

— HIST. XIIIe s. Et en tel cas, est il bon as tenans, qu'il ne facent nus aveus; car il pourroient perdre, BEAUM. XLV, 4. || XVe s. Advint que aulcuns larrons bourguignons sans maistre ne adveu, se mirent sur les champs, J. DE TROYES, *Chron.* 1474. || XVIe s. Sans l'adveu de nostre volonté, MONT. I, 98. Le seigneur et le vassal sont tenus reciproquement s'entrecommuniquer, de bonne foi, leurs aveus, denombremens et autres lettres; ou s'en purger par serment, LOYSEL, 593. Un seigneur ne peut contraindre son vassal de bailler aveu [état, dénombrement de ce qu'il avoue tenir de lui] plus d'une fois en sa vie, ID. 599. Pour simples meubles, on ne peut intenter complainte: mais en iceux, echet aveu [revendication] et contre-aveu, ID. 754. Ilz demandoient en courroux à Phœbidas par commandement et adveu de qui il avoit fait ceste surprise, AMYOT, *Agésil.* 38.

— ÉTYM. *À* et *vœu* (voy. AVOUER). La série des sens est: action de vouer, et proprement, de vouer service féodal; puis approbation; puis reconnaissance de ce qui est dû; et finalement confession.

AVEUER, *v. a.* Voy. AVUER.

† **AVEUGLANT, ANTE** (a-veu-glan, glan-t'), *adj.* Qui aveugle, qui ôte le sens.

— HIST. XVIe s. La passion plus aveuglante c'est l'amour, MARG. *Nouv.* LXVIII.

AVEUGLE (a-veu-gl'), *adj.* || **1°** Qui est privé de la vue. Être aveugle. Devenir aveugle. Il fut aveugle pendant sa vieillesse. Son esprit ne saurait jamais rien produire que des avortons aveugles et imparfaits, BOIL. *Longin*, *Sublime*, 12. Ce n'est pas l'amour qu'il fallait peindre aveugle, c'est l'amour-propre, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 11 mai 1764. || Poétiquement et par extension. Sombre nuit, aveugles ténèbres, Fuyez, le jour s'approche, et l'olympe blanchit, RAC. *À laudes, nox.* || **2°** Dont la raison est obscurcie. L'amour rend aveugle. Être aveugle sur ses défauts. Je me trouve bien aveugle d'avoir si peu prévu ce qui nous menaçait. Je ne suis pas ensemble aveugle et téméraire; Je connais bien l'erreur que l'amour m'a fait faire, MALH. V, 30. Les hommes sont aveugles et sur le bien et sur le mal, FÉN. *Tél.* XVIII. Les Romains, les Grecs étaient les plus aveugles sur la religion, BOSS. *Hist.* II, 5. [Il] Déchaîne contre moi ce prophète imposteur, Aveugle sur mon sort, sur le sort de l'empire, Mais non sur l'intérêt, le seul dieu qui l'inspire, VOLT. *Œdipe*, II, 2. Ou plutôt trop aveugle ministre, RAC. *Baj.* IV, 7. Dieu veut qu'on espère en son soin paternel; Il ne recherche point, aveugle en sa colère, Sur le fils qui le craint l'iniquité du père, ID. *Athal.* I, 2. || **3°** Qui offusque l'entendement. Fureur aveugle. Mouvement aveugle. Emportement aveugle. Ambition aveugle et effrénée. || **4°** Qui agit sans discernement. La force aveugle. Le hasard, aveugle et farouche divinité, préside au cercle des joueurs, LA BRUY. 6. Vous les verrez soumis rapporter dans Byzance L'exemple d'une aveugle et basse obéissance, RAC. *Baj.* I, 1. Mais me réponds-tu bien de leur aveugle zèle ? VOLT. *Mérope*, I, 4. || **5°** Terme de commerce. Tapis aveugles, grands tapis de Smyrne dont le travail n'a pas bien rendu le dessin. || En anatomie, on a dit quelquefois l'intestin aveugle pour le cæcum. || **6°** Substantivement. Les aveugles ont le tact singulièrement exercé. Si pourtant il est permis à un aveugle de chercher son chemin à tâtons, VOLT. *Memmius*, XIV. || Aveugle-né, *s.* et *adj.* Aveugle de naissance qui n'a jamais vu la lumière. Les aveugles-nés. Un enfant aveugle-né. Une femme aveugle-née. || Jeu des aveugles, jeu analogue au jeu d'oie. || Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton, crier bien fort pour peu de chose. || Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs, en juger sans y rien connaître. || Fig. C'est un aveugle qui en conduit un autre, se dit d'une personne aussi imprudente et aussi malhabile que celle qu'elle dirige. || **7°** Aveugle, *s. m.* Un des noms vulgaires de l'anguis fragile (ophidiens) dit aussi orvet, serpent aveugle et envoye. || **8°** À l'aveugle, en aveugle, *loc. adv.* Sans réflexion, sans discernement. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je marche en aveugle, sans savoir ma destinée, SÉV. 362. À son mauvais destin en aveugle obéit, CORN. *Pomp.* II, 2. Puisque après tant d'efforts ma résistance est vaine, Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne, RAC. *Andr.* I, 1. Quelle ardeur inquiète Parmi vos ennemis en aveugle vous jette? ID. *Brit.* I, 3. || Proverbes. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, c'est-à-dire parmi des gens ignorants ou incapables, un peu de savoir ou de capacité suffit pour procurer la prééminence. || Troquer son cheval borgne contre un aveugle, c'est-à-dire faire un mauvais marché, empirer sa condition.

— HIST. XIIIe s. Si aveugle qu'il ne gardoient à Dieu n'a ses comendemenz, *Psautier*, f° 86. Li Dieu des paiens sunt mu et avugle, *ib.* f° 117. Longis, qui de Grece fu nés, Aveules fu, bien le savés, *Vie de J. C.* dans DU CANGE, *avoculatus.* Li mort en sont ressuscité, li avule renluminé, *ib.* On ne doit laissier le [la] garde des enfans sous-aagiés ne des orfelins à nului qui seit mal renommés de vilain cas, ne à nul fol naturel, ne à nul awgle, BEAUM. XV, 32. Toutes voies ne volons nous pas qu'on mete en tex offices faus [fous], ne mellix [querelleurs], ne sours, n'avegles, ID. LIV, 12. || XIVe s. Nul ne doit improperer ou reprocier à un homme ce que il est aveugley, se il est tel de nature, ORESME, *Eth.* 74. || XVIe s. Borgne est roy entre aveugles, H. EST. *Précell.* p. 180. Il estoit à craindre que, la nuit venant à les surprendre, on ne se battroit qu'à l'aveugle, *Mém. s. du G.* ch. 10. L'ignorance oste la veue de l'entendement à ceulx qui en sont entachez, tout ne plus ne moins que ne fait l'aveuglement la veuë des yeux corporelz à ceulx qui sont aveugles, AMYOT, *Lysand.* 34. Le malade demeurera aveugle de cest œil, PARÉ, XV, 10.

— ÉTYM. Wallon, *aveûle;* rouchi, *aveule;* bourguig. *éveugle;* picard, *aveule*, *avugle*, *avule;* ital. *avocolo*, *vocolo;* de *ab*, marquant privation, et de *oculus*, œil (voy. ce mot) : sans œil.

AVEUGLÉ, ÉE (a-veu-glé, glée), *part. passé.* || **1°** Privé de la vue. Aveuglé par un coup de feu. Aveuglé par la poussière. || **2°** Fig. Aveuglé par la passion de l'or. Ah! que je crains, mes sœurs, les funestes nuages Qui de ce prince obscurcissent les yeux; Comme il est aveuglé du culte de ses dieux! RAC. *Esth.* II, 9. Ce n'est plus un vain peuple en désordre assemblé; C'est d'un zèle fatal tout le camp aveuglé, ID. *Iphig.* V, 3. Les cœurs si troublés Sur les vrais intérêts sont toujours aveuglés, VOLT. *Zulime*, I, 2.

AVEUGLEMENT (a-veu-gle-man), *s. m.* || **1°** Privation de la vue. M. Cassini avait l'esprit égal, tranquille.... son aveuglement même ne lui avait rien ôté de sa gaieté ordinaire, FONTEN. *Cassini.* Il [un opéré de la cataracte] n'avait eu, pendant le temps de son aveuglement, que des idées faibles des couleurs, BUFF. *De la vue.* S'il faut souffrir, mes yeux, un si sensible outrage, Qu'on m'ôte la puissance aussi bien que l'usage, Vous aurez moins de peine en cet aveuglement, ROTR. *Bélis.* I, 6. || Par analogie. Ce soir, lorsque la nuit, aux amants favorable, Sur les yeux des mortels répand l'aveuglement.... CHAUL. *Au marq. de Lafare.* || **2°** Fig. Trouble, égarement, obscurcissement de la raison. L'aveuglement où l'idolâtrie les avait plongés, BOSS. *Hist.* II, 7. Une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement, ID. *ib.* Si une confiance insensée ne l'eût pas jetée dans l'aveuglement, ID. *ib.* III, 4. Dans son aveuglement pensez-vous qu'il persiste? CORN. *Poly.* III, 3. Puis-je ne pas vous plaindre en cet aveuglement? ID. *Nicom.* III, 2. N'accusez point ici mon choix d'aveuglement, ID. *Brit.* II, 3. Tel est de mon amour l'aveuglement funeste, ID. *Andr.* II, 2. Ils ont le transport de l'ivresse, sans en avoir le trouble et l'aveuglement, FÉN. *Tél.* XIX.

— REM. Des grammairiens ont dit qu'aveuglement ne se disait pas au propre, et qu'alors il fallait se servir de cécité. De bons auteurs, on l'a vu, s'en sont pourtant servis au propre; et il n'y a pas de raison pour ne pas les imiter.

— HIST. XIIe s. Par lo jor puet l'om alsi lo deleit [plaisir] del pechiet et par la nuit l'avoglement de la pense [pensée] entendre, *Job*, 455. || XVe s. Decongnoissance ou aveuglissement, G. CHASTEL. *Exp. s. vérité mal prise.* || XVIe s. Celui qui presume d'avoir plus d'intelligence, est d'autant plus aveugle, qu'il ne recognoist pas son aveuglement, CALV. *Inst.* 199. Hors de l'Eglise il ne reste que tenebres et aveuglissement, ID. *ib.* 207. Il effraia les Turquomans

par la prise, aveuglement et mort de leur chef, D'AUB. *Hist.* II, 389.

— ÉTYM. *Aveugler.*

AVEUGLÉMENT (a-veu-glé-man), *adv.* En aveugle. Il s'est aveuglément jeté dans le péril. N'accusons pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde, BOSS. *Reine d'Angl.* L'âme, de son dessein jusque-là possédée, S'attache aveuglément à sa première idée, CORN. *Cinna*, III, 2. Suivons aveuglément ma triste destinée, ID. *Rodog.* V, 4. J'accepte aveuglément cette gloire avec joie, ID. *Hor.* II, 3. O juges malheureux, qui dans nos faibles mains Tenons aveuglément le glaive et la balance, VOLT. *Tancr.* IV, 6. Il aime aveuglément sa patrie et son père, ID. *Brutus*, II, 4. Car, puisque la fortune aveuglément dispose De tout.... RÉGNIER, *Sat.* IV.

— ÉTYM. *Aveuglé*, et le suffixe *ment.* (Si le mot était ancien, il serait écrit *aveugléement;* voy. MENT pour l'explication de cet accord.) Fontenelle a dit *aveuglement:* [Dans le corps humain] Le cerveau et apparemment une très-petite partie du cerveau est tout ce qui pense, tandis que toutes les autres parties, beaucoup plus considérables par leur masse, sont privées de cette noble fonction et n'agissent qu'aveuglement, *Ressons.* *Aveuglement* est régulièrement formé de *aveugle*, et *ment*, mais il est bon qu'il ait été rejeté, à cause de la confusion avec le substantif *aveuglement.*

AVEUGLER (a-veu-glé), *v. a.* || 1° Rendre aveugle. Les empereurs de Constantinople ont fait aveugler plus d'un de leurs compétiteurs. || 2° Éblouir. Bien des choses nous aveuglent par un trop vif éclat. || 3° Fig. Ôter l'usage de la raison. La superstition, qui aveugle l'esprit de l'homme. Il se laisse aveugler par l'espérance de la paix. Être aveuglé par la passion. Mes sens qu'elle aveuglait ont connu leur offense, MALH. VI, 24. Reviens la voir, grande âme, ôte-lui cette nue Dont la sombre épaisseur aveugle sa raison, ID. *ib.* 10. Mais le sort irrité nous aveuglait tous deux. — Votre amour vous aveugle en faveur de l'ingrate, RAC. *Phèd.* V, 3. Mais cet espoir m'anime et ne m'aveugle pas, VOLT. *M. de Cés.* I, 1. Mon désespoir m'aveugle, il m'emporte trop loin, ID. *Mérope*, II, 1. Le bonheur m'aveugla; la mort m'a détrompé, ID. *Alz.* V, 7. J'ai de l'ambition, mais je sais la régler; Elle peut m'éblouir et non pas m'aveugler, CORN. *Pomp.* II, 3. || 4° Terme de marine. Boucher. La mer en baissant amena la découverte de deux voies d'eau que l'on s'efforça vainement d'aveugler avec des matelas et des couvertures. || 5° S'aveugler, *v. réfl.* Ne pas faire usage de sa raison. On s'aveugle en amour. Et il ne faut pas qu'on s'aveugle au point de croire.... Il ne s'aveuglait pas sur les défauts de ses amis, FLÉCH. *M. de Mont.* Ne vous aveuglez point quand sa perte est visible, CORN. *Cinna*, I, 2. Mais vous vous aveuglez au milieu du danger, ID. *Sertor.* V, 3. Ils s'aveuglaient sur l'évidence de ses prodiges, MASS. *Évid.*

— HIST. XII° s. Sire, sire, avuglez tute ceste gent, que il ne veient ne entendent quel part jes merrai [je les mènerai], *Rois*, 368. Deus, cum par est mainz huem pur le siecle avuglez; N'i est amurs, ne fei, ne pais, ne charitez, *Th. le mart.* 121. || XIII° s. Las! mar acointai la bée; Trahie m'a et awglée! *Lai du conseil.* Je loeroie en droit moi, que nous envoissions ou pape et li offrons si grant trésor que nous l'aveuglissions tout, *Chron. de Rains*, 121. Li pors [porc], qui tant curu avoit Que trestot aveglez estoit De lasseté et de corrot, *Ren.* 22510. Amors, qui te fait en li croire, Te tolt ton sens et ta memoire, Et de ton cuer les yex avugle, Et tenir te fait por avugle, *la Rose*, 6931. Les uns de richeces avugle [la fortune], Et d'onors et de dignités, *ib.* 5928. Là fustes-vous menés à honte et à essil; En la crois vous pendirent li fel Juïs caitis; Et Longins vous feri, bien estoit aveulis, D'une lance el costé dont li fer fu masis, *Ch. d'Ant.* V, 324. || XIV° s. Et s'a li glous Gaufrois si le monde avulé, *Baud. de Seb.* IV, 324. || XV° s. La convoitise de la chevance l'aveugloit [le comte de Flandre], FROISS. II, II, 52. Et donnoit Gisebret Mahieu aux gens du comte grands dons et beaux joyaux, et aussi au comte, dont il l'aveugloit tout, ID. II, II, 52. || XVI° s. Après que la cupidité ne l'aveugle plus, la penitence vient, CALVIN, *Instit.* 201. .... Quand, d'une grace au danger aveuglée, Le gay berger au combat se hazarde, DUBELL. V, 8, *recto.* Le Philistin de fureur aveuglé, Rouant sa masse, alloit d'ardent courage, ID. V, 9, *recto.* Hélas! amour, le plus puissant des Dieux, Rends moy l'ouye, et m'aveugle les yeux, ID. V, 40, *recto.* Et si mon desir n'eust aveuglé ma raison, N'est-il ce pas assez pour rompre mon voyage? ID. VI, 10, *recto.* Amour est aveugle, lequel aveuglit de sorte que.... MARG. *Nouv.* IV. Folle ambition, laquelle l'avoit tant aveuglé, AMYOT, *Cras.* 52. Ceulx qui veulent à plein fond regarder le cercle mesme du soleil, ils s'aveuglent, ID. *De la curiosité*, 7. Tout cela mis en ruine: et de sept casemattes les unes abriées, ou aveuglées, D'AUB. *Hist.* II, 46. Le peuple de la ville aveugloit et estouffoit d'harquebusades qu'ils tiroient de tous costez de ce chasteau, ID. *ib.* III, 118.

— ÉTYM. *Aveugle;* Berry, *aveuiller;* provenç. *avogolar.*

AVEUGLETTE (À L') (a-veu-glè-t'), *loc. adv.* À tâtons.

— ÉTYM. *Aveugle;* picard, *à l'avuglette.*

† **AVICEPTOLOGIE** (a-vi-sè-pto-lo-jie), *s. f.* Traité de l'art de prendre les oiseaux.

— ÉTYM. Mot mauvais et hybride, composé de *avis*, oiseau, *capere*, prendre, et λόγος, traité.

† **AVICULE** (a-vi-ku-l'), *s. f.* Nom, en français, du genre de mollusques qui renferme l'animal fournissant les deux substances connues l'une sous le nom de nacre de perle, et l'autre sous celui de perles.

— ÉTYM. *Avicula*, petit oiseau, diminutif de *avis* (voy. OISEAU); ainsi dit par une assimilation faite par les zoologistes (les anciens nommaient ce coquillage *hirondelle*, *arundo*).

AVIDE (a-vi-d'), *adj.* || 1° Qui a de l'avidité. Une nation avide de gloire. Un esprit avide de tout savoir. || Poétiquement. Être avide de sang, de carnage, se plaire au milieu des combats. Tu n'en fis pas assez, reine de sang avide; Il fallait joindre encor l'inceste au parricide! CRÉBILLON, *Sémir.* V, 1. || 2° En parlant des choses. Une avide espérance. Ils s'étonnent comment leurs mains, de sang avides, Volaient, sans y penser, à tant de parricides, CORN. *Hor.* I, 4. Dessus l'avide espoir de quelque paraguante, Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente, MOL. *l'Étour.* IV, 9. Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts Confondre sur lui seul leurs avides regards, RAC. *Bérén.* I, 5. || 3° Par extension, dans le langage élevé, qui a une attention passionnée. Avide il écoutait vos paroles. Dans l'ombre, au clair de lune, à travers les buissons, Avides, nous pourrons voir à la dérobée Les satyres dansants.... V. HUGO, *Voix intér.* VII. || 4° Absolument, qui a un grand désir de manger. Un enfant avide. || 5° Fig. Intéressé, cupide. Un homme avide. C'est une âme avide. L'on remarque, dans les cours, des hommes avides qui se revêtent de toutes les conditions pour en avoir les avantages, LABRUY. 8.

— ÉTYM. *Avidus*, de *avere*, désirer.

AVIDEMENT (a-vi-de-man), *adv.* Avec avidité. Manger avidement. L'amour avidement croit tout ce qui le flatte, RAC. *Mithr.* III, 4. Que mon cœur, chère Ismène, écoute avidement Un discours qui peut-être a peu de fondement, ID. *Phèd.* II, 1. .... Dont l'espoir léger s'attache avidement Aux attraits captieux de mon déguisement, CORN. *Rodog.* IV, 5.

— HIST. XVI° s. Et de chercher avidement s'il pourroit trouver dans la Romaine [religion] quelqu'ombre de salut, D'AUB. *Vie*, LXXXV.

— ÉTYM. *Avide*, et le suffixe *ment.*

AVIDITÉ (a-vi-di-té), *s. f.* Désir qui emporte. Manger avec avidité. L'avidité du gain. Il lut ce livre avec avidité. [Il] Attend votre hyménée avec avidité, VOLT. *Mérope*, IV, 5. Et, sous un faux semblant de libéralité, Soûler et ma vengeance et ton avidité, CORN. *Médée*, IV, 1. [Il] Enfle l'avidité de mes ressentiments, ID. *Attila*, V, 4. Courir avec une folle avidité après un monde qui nous fuit, MASS. *Profession religieuse*, *sermon* 4.

— HIST. XVI° s. Incontinent que la soif fut esteinte, Et de la faim l'avidité restreinte.... (note de Ronsard : l'ardeur de manger. Je ne sçache point de mot françois plus propre, encores qu'il soit mendié du latin), RONS. 615.

— ÉTYM. *Aviditas*, de *avidus*, avide.

AVILI, IE (a-vi-li, lie), *part. passé.* || 1° Rendu vil. Une fonction avilie. Est-il un homme plus avili? Si notre scène devient anglaise, nous sommes bien avilis; nous ne sommes déjà que les traducteurs de leurs romans, VOLT. *Lett. Mlle Clairon*, 18 oct. 1760. Ils dressent d'une main dans les fers avilie Ce siége de l'orgueil et de la tyrannie, VOLT. *Alz.* II, 6. Dans un sort avili noblement élevée, ID. *Tancr.* I, 4. || 2° Décrédité. Le burlesque, si justement avili depuis, était alors fort à la mode, D'ALEMB. II, 168. || 3° Déprécié. Des marchandises avilies.

AVILIR (a-vi-lir), *v. a.* || 1° Rendre vil. Il avilit son rang.... Tous auraient brigué l'honneur de l'avilir; Dans une longue enfance ils l'auraient fait vieillir, RAC. *Brit.* I, 2. || 2° Terme de commerce. Déprécier. L'encombrement sur le marché avilit les marchandises. || 3° S'avilir, *v. réfl.* Se rendre méprisable. La vertu s'avilit à se justifier, VOLT. *Œdipe*, II, 4. On peut, sans s'avilir, S'abaisser sous les dieux, les craindre et les servir, VOLT. *Sémir.* II, 7. Moi, jaloux! qu'à ce point ma fierté s'avilisse! ID. *Zaïre*, I, 5. || 4° Perdre sa valeur. Et qu'on ne dise pas que je répands ici de fausses terreurs, que les billets de la caisse d'escompte ne s'avilissent point, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 402. || Fig. Saint Augustin dit que ces merveilles [de l'univers] se sont avilies par leur répétition, FÉN. *Exist.* 3.

— HIST. XII° s. N'avile mie par lui ses parentez, *Ronc.* p. 143. Quant les vit tuz ensemble entur lui arengiez, Mult fort les esguarda; si lur dist tut iriez: Ne fu mais par les suens nulz hum si avilliez, *Th. le mart.* 34. || XIII° s. Et que Fortune ainsinc le face, Que les bons avile et efface, Et les mauvès en honor tiengne... *la Rose*, 6200. Sachiés, vous vous en avilés, Car ge n'ai mie encor apris Qu'il ait vers vous de riens mespris, *ib.* 3272. Par quoi trop malement s'avile La maleürée, la lasse, *ib.* 9086. Et aussi se les denrées sunt avillies, BEAUM. XLIV, 21. Si le devroit cascuns en son cuer despire et avillier, ID, XI, 26. Sa vie, qui pas ne l'aville, Dist que dame fu de Teringe, RUTEB. II, 157. || XV° s. Le fait d'amour est avilé; Car Pitié y est endormie, CH. D'ORL. *Rond. de Vaillant.* Me adville je bien, quant je te doigne [daigne] tenir ne apeler à mon escot, DU CANGE, *avillare.* || XVI° s. Que si aucuns pensent que la reprise de leurs mestiers delaissez les avilisse, qu'ils aillent servir les gentils-hommes, LANOUE, 185. Voyant la chose ainsi avilée, moquée et deshonorée, AMYOT, *Arist.* 18. Maudissant ceulx qui les premiers s'estoient ainsi abbaissez et avilez que d'aller faire la cour aux barbares, ID. *Lys.* 10. Dont la debite est d'autant plus avilée, que moins l'on tire d'argent des choses legeres que des pesantes se vendans au poids, O. DE SERRES, 681.

— ÉTYM. *À* et *vil;* provenç. *avilir*, *avilsir*, *aveuzir*, *avilar;* espagn. *avilar;* ital. *avvilire*, *avvilare.* L'ancien français n'avait que *aviller;* c'est au XVI° siècle que *avilir* entre en usage.

AVILISSANT, ANTE (a-vi-li-san, san-t'), *adj.* Qui avilit. Acte avilissant. Conduite avilissante. Ô de la servitude effets avilissants, VOLT. *Scythes*, I, 3. As-tu vu sa froideur altière, avilissante? ID. *Tancr.* IV, 5. L'insolence absurde et avilissante avec laquelle on affecte encore de ne pas distinguer le théâtre de la foire du théâtre de Corneille, ID. *Lett. d'Argental*, 21 juin, 1761.

AVILISSEMENT (a-vi-li-se-man), *s. m.* || 1° État de ce qui est avili, dégradé. Sans avilissement, à tout elle s'abaisse, VOLT. *Scythes*, I, 1. Je vous supplie instamment de vous joindre à moi pour empêcher l'avilissement le plus odieux qui puisse déshonorer la scène française et achever notre décadence, VOLT. *Lett. Mlle Clairon*, 18 oct. 1760. Les belles-lettres sont dans un étrange avilissement à Paris, ID. *Lettr. Damilaville*, 30 mars 1764. Vos places rappellent sans cesse les avilissements qui les ont méritées, MASS. *Pet. Car. Tent. des grands.* || 2° État de dépréciation des marchandises, des denrées.

— HIST. XIII° s. Vous faites mal, se Diex me saut [sauve], Qu'il bée à vostre avilement, *la Rose*, 2941. Ce seroit grant reproche et grant avillement, *Hugues Capet*, fol. 15, dans RAYNOUARD. || XVI° s. La desobeissance aux magistrats, l'avilissement des lettres et sciences, LANOUE, 56.

— ÉTYM. *Avilir;* provenç. *avilament*, *anvelimen.*

† **AVILLON** (a-vi-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de fauconnerie. Doigt de derrière d'un oiseau de proie.

— ÉTYM. Autre forme de *aiguillon*, qui s'est écrit aussi *awillon.*

† **AVILLONNER** (a-vi-llo-né, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de fauconnerie. Attaquer avec les serres de derrière.

— ÉTYM. *Avillon.*

AVINÉ, ÉE (a-vi-né, née), *part. passé.* Imbibé de vin. Tonneau aviné, futailles avinées. || Fig. Être aviné, être dans l'ivresse. Avoir les jambes avinées, chanceler par suite d'ivresse. Pas mal, en vérité; vos jambes seulement un peu plus avinées, BEAUMARCH. *Barbier*, I, 4.

AVINER (a-vi-né), *v. a.* Imbiber de vin. Aviner une cuve, un tonneau.

— HIST. XIII° s. Qui de bon vin fort les avine, *Partonop. de Blois*, 7304. Quant la teste est bien avinée, Au feu, deleiz la cheminée, Si noz croizons

[nous nous croisons, allons à la croisade] de plain eslaiz, RUTEB. 62. || XVe s. Je suis né bas-normand; mais ma bouche avinée Dit estre d'Orleans, PASSERAT, XXVIII. || XVIe s. À bon droit le ciel a donné À l'homme qui n'est aviné, Tousjours quelque fortune bonne, RONS. 556.

— ÉTYM. *À* et *vin*.

† **AVIR** (a-vir), *v. a.* Rabattre les bords d'une pièce de ferblanterie pour assembler.

— ÉTYM. Origine douteuse, comme celle de beaucoup de termes de métier, pour lesquels il n'y a pas d'historique. Pourtant on peut proposer l'ancien français *haver*, tirer à soi, *havet*, crochet (de l'ancien haut-allemand *habên*, tenir, saisir, d'après Diez); l'*h* se serait perdue, comme dans plusieurs mots.

† **AVIRAISON** (a-vi-rè-zon), *s. f.* Détour de l'eau dans les salines.

— ÉTYM. *À* et *virer*.

AVIRON (a-vi-ron), *s. m.* || 1° Rame. Le voyageur.... Arrêtant l'aviron dans la main de son guide, A. CHÉNIER, 266. René repoussant le rivage avec un aviron est entraîné par le cours du fleuve, CHATEAUB. *Natch.* II, 188. || 2° Terme de boucherie. Pelle de bois pour remuer les graisses dans la chaudière.

— HIST. XIIe s. Or le [mon cœur] doinst Dex à droit port arriver, Car il s'est mis en mer sans aviron, *Couci*, X. || XIIIe s. Il est entré en son batel Où il avoit maint aviron; Ses avironeurs environ [il] Apele.... *Bl. et Jehan*, 3871. Il sembloit que la galie volast, par les nageurs qui la contreingnoient aus avirons, JOINV. 215. || XVe s. Mais je treuve, le plus des mois [la plupart du temps], L'eaue de Fortune si quoye.... Que, s'avirons d'Espoir n'avoye, Souvent en chemin demourroye, CH. D'ORL. *Bal.* 141. Tu veulx nagier sans aviron, *Mart. de saint Étienne.* || XVIe s. Semblables aux tireurs d'aviron qui tirent et tendent au port luy tournant le dos, CHARRON, *Sagesse*, I, 21.

— ÉTYM. *À* et *viron* (voy. VIRER), l'instrument qu'on vire, qu'on tourne. Grandgagnage, trouvant, dans le wallon, *naviron*, *navuron*, est porté à croire que *navir n* vient de *navire*, et est le thème de *aviron*, qui en serait une altération. Mais *aviron* est trop ancien dans la langue pour permettre cette explication. *Viron* est un mot usité dans l'ancienne langue et qui se trouve dans *en-viron*.

† **AVIRONNERIE** (a-vi-ro-ne-rie), *s. f.* Terme de marine. Atelier dans lequel on fait les avirons.

— ÉTYM. *Aviron*.

1. **AVIS** (a-vî; l'*s* se lie devant une voyelle ou une *h* muette : un avis important, dites : un avi-z-important), *s. m.* || 1° Manière de voir, opinion. Ils étaient d'avis différents, FÉN. *Tél.* V. Volonne dit son avis comme un autre, SÉV. 401. Vous êtes seule de votre avis, ID. 215. Aristote est de l'avis du père Beauny, PASC. *Prov.* 4. Ils sont de contraires avis, ID. *ib.* 5. Chacun a son avis, CORN. *Pomp.* I, 1. Je voudrais bien que notre ben ***.... choisît ce genre d'écrire, où, à mon avis, il réussirait parfaitement, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 4. Cependant les avis ne sont point partagés; tout le monde tient qu'il y a eu quelque chose de surnaturel dans les oracles, FONT. *Oracl*, 1re *dissertation*. || Il lui est avis, il pense. Il lui fut avis que le diable.... LA FONT. *Ann.* || Familièrement. M'est avis. M'est avis que cet enchaînement de sottises et d'atrocités qu'on appelle histoire ne mérite guère l'attention des hommes sensés, P. L. COUR. *Lett.* I, 145. || 2° Opinion dans une délibération. Ouvrir un avis dans le sénat. Les avis des membres de la commission furent unanimes. || Avis du conseil d'État, opinion du conseil d'État en interprétation d'un règlement. || Avis de parents, délibération d'un conseil de famille. || Avis de médecins, consultation de plusieurs médecins. || 3° Vote, dans une assemblée. Donner son avis. Recueillir les avis. || 4° Conseil. Donner des avis. S'il veut suivre vos avis. Recevoir très-mal les avis. Elle donnera dans un jour cent avis, et dans toute une année elle n'en voudra pas recevoir un seul, BOURD. *Pensées*, t. I, 432. Mais je ne veux d'avis que d'un cœur tout à moi, CORN. *Héracl.* II, 7. De cet hymen tes amis indignés Vengeront sur ton sang leurs avis dédaignés, ID. *Pomp.* V, 4. De Maxime et de toi j'ai pris les seuls avis, ID. *Cinna*, V, 1. Un salutaire avis agit avec lenteur, ID. *Othon*, V, 2. La nuit porte avis, ID. *le Ment.* III, 6. Il prend l'avis du reste de la famille, FÉN. *Tél.* VIII. Phèdre, dans ce palais tremblante pour son fils, De ses amis troublés demande les avis, RAC. *Phèd.* II, 1. Je ne prends avis que de ma passion, MOL. *D. Garc.* IV, 7. || Donneur d'avis, homme qui a la manie de donner des conseils sans qu'on lui en demande. || Donneur d'avis se disait particulièrement autrefois de celui qui proposait un moyen pour faire venir de l'argent dans les coffres du roi. Enfin c'est un avis d'un gain inconcevable, Et que du premier mot on trouverait faisable, MOL. *Fâch.* III, 3. || Familièrement. Sauf meilleur avis; si l'on ne conseille rien de mieux. || 5° Parti qu'on prend. Le meilleur avis qui me reste, C'est de me séparer de toi, MALH. V, 5. Et je suivrai l'avis que vous prendrez pour moi, CORN. *Sertor.* IV, 3. || Peu usité en ce sens. || 6° Avertissement. Il ne faut pas que le vieillard néglige les avis que la nature lui donne. Je reçois vingt avis qui me glacent d'effroi, BOIL. *Épît.* VI. Je devais, ce dis-tu, te donner quelque avis Qui te disposât à la chose : J'aurais trouvé ton testament tout fait, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. Les Dieux qui m'inspiraient et que j'ai mal suivis, M'ont fait taire trois fois par de secrets avis, RAC. *Mithr.* IV, 2. || Avis au lecteur, préface d'un livre; et figurément, conseil ou reproche adressé d'une manière générale et indirecte. Français, ce trait s'appelle un avis au lecteur, ANDRIEUX, *Procès du sénat de Capoue.* || Terme de commerce. Avertissement par écrit à celui qui doit payer une lettre de change, de la création de cette lettre, ou Lettre d'avis, lettre missive qui contient cet avertissement. || 7° Information, nouvelle. Par un avis secret. Sur l'avis de nos correspondants. Il vint au gouverneur de sûrs avis sur les projets de l'ennemi. Quel coup de foudre, ô ciel! et quel funeste avis! RAC. *Phèdr.* IV, 5. Je vous en donne avis, de peur d'une surprise, CORN. *Cinna*, I, 4. Sans m'en donner avis, MOL. *Fest.* I, 3. Pour te donner avis d'un secret important, ID. *l'Étour.* III, 6. Nous donner avis de ce rare bonheur, ID. *D. Garc.* III, 3. Ayant eu avis qu'elle s'en allait, SÉV. 12. || Proverbes. Il y a jour d'avis; c'est-à-dire rien ne presse. || Autant de têtes, autant d'avis; chacun a sa manière de voir.

— HIST. XIIe s. Dont m'ert avis [il m'était avis] que j'ere [étais] en un moustier, *Ronc.* p. 164. Vostre clairs vis, qui sembloit fleur de lis, Est si alés ore de mal en pis Qu'il m'est avis que me soiez emblée, QUESNES, *Romancero*, p. 108. Mout firent grant folie li mès [messagers], ce m'est avis, Quant tel chose apporterent à nous en cest pays, *Sax.* XXVI. || XIIIe s. Avis m'est qu'il afiere Qu'il soit de ceste chose et maistre et conseillere, *Berte*, XII. Por lui morrai, au mien avis, Qu'il n'en istra [sortira], ce croi, jà vis [vivant], *la Rose*, 4135. Il m'est avis et as autres aussi, que tex coustumes sont bones et pourfitables à escrire et à registrer, BEAUM. 14. || XIVe s. Je ai donné et doin à mon filz, pour le avis et pour l'assignement de son mariage, toute la terre, DU CANGE, *avisum.* Ne scevent li aucuns prendre certain avis De rendre la cité; moult y furent pensis : Li uns s'y assentoit et li autres envis, *Guescl.* 15235. Ceux de Cambray se defendoient vassalement et par grant avis, FROISS. I, I, 83. Là estoient ces archers d'Angleterre habiles et legers et qui traioient par art et par avis, et de tel ravine que grand laideur estoit à regarder, ID. I, I, 306. Le duc de Normandie respondit à la premiere fois qu'il en auroit avis [qu'il prendrait avis de son conseil], ID. I, I, 118. Si firent les chevaliers de Hainaut et leur conseil plusieurs bonnes ordonnances, par grand avis, pour eux mieux garder et defendre, ID. I, I, 31. Et s'avisa que.... et ainsi qu'il jeta son avis, il le fit, et ferit son cheval des esperons, ID. I, I, 140. Et ordonnerent [capitaines, ceux de Gand] quatre, à leurs avis, les plus oultrageux, hardis et entreprenants de tous les autres, ID. II, II, 57. Quant Jeunesse vit que point ne parloye, Car tout advis et sens perdu avoye, Pour moi parla.... CH. D'ORL. 1. || XVIe s. Laquelle [cause du Christ] aujourd'hui est en telle maniere du tout deschirée et foulée en vostre royaume, qu'elle semble, advis, desesperée, CALV. *Instit. Dédic.* Les noms de Michel et Gabriel, qui sont en l'Escriture, et le nom de Raphaël qui est en l'histoire de Thobie, semblent, avis, par la signification qu'ils emportent, avoir esté imposez aux anges à cause de nostre infirmité, ID. *ib.* 108. Je seroye d'advis qu'on evitast tous vocables esquels il y a quelque absurdité, ID. *ib.* 186. Il m'a semblé advis bon de faire un traité particulier pour mieux discuter ceste matiere, ID. *ib.* 323. O monde heureux! il m'est advis que je y suys, RAB. *Pant.* III, 4. Par ce voyez que Dieu grant advis eust Envers les dames premier qu'en croix mourut, J. MAROT, V, 297. Estre d'advis qu'on fasse, MONT. I, 15. Comme Lamachus fust d'advis que d'arrivée on allast droit devant Syracuse, AMYOT, *Nicias*, 25. Il se laissa aller à la renverse sur le lict, où il estoit à table, comme ne prenant plus d'advis à ce qu'ilz faisoient et disoient, ID. *Sertor.* 40. Incontinent après, ayant changé d'advis, il en sceut fort mauvais gré à Eumenes, ID. *Eumènes*, 3.

— ÉTYM. Bourguig. *aivi;* Berry, *évis;* provenç. *avis;* espagn. *aviso;* ital. *avviso;* de *à* et de *vis* (voy. VIS, *s. m.*) de *visum*, vu : mot à mot ce qui est vu, ce qui semble.

† 2. **AVIS** (a-vis'). Chevalier d'avis, ordre militaire de Portugal, fondé en 1162 pour repousser les infidèles. Ces chevaliers embrassèrent la règle de Cîteaux; ils en portaient l'habit blanc, et leurs armes étaient d'or à la croix fleurdelisée de sinople accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontés de sable.

— ÉTYM. *Avis*, oiseau, à cause que deux oiseaux furent aperçus sur le lieu où l'établissement se fonda.

AVISÉ, ÉE (a-vi-zé, zée), *part. passé.* || 1° Aperçu. Le cerf avisé par le maître dans l'étable où il s'était blotti. || 2° Imaginé. [Le chat] Blanchit sa robe et s'enfarine.... Se niche et se blottit dans une huche ouverte; Ce fut à lui bien avisé, LA FONT. *Fab.* III, 18. || 3° *Adj.* Qui fait attention à, qui agit avec intelligence. Hélas! que nous savons peu ce que nous faisons, quand nous ne laissons pas au ciel le soin des choses qu'il nous faut, quand nous voulons être plus avisés que lui, MOL. *le Festin*, IV, 6. Maxime, en voilà trop pour un homme avisé, CORN. *Cinna*, IV, 5. Les bons esprits Qui savent, avisés, avecque différence, Séparer le vrai bien du fard de l'apparence, RÉGNIER, *Sat.* V. || C'est un mal avisé (voy. MALAVISÉ).

— HIST. XIVe s. [Il] A quis un garçon aviset, *Roman du chast. de Couci*, 2941. || XVe s. Et aussi messagers sages et avisés et bien idoines et taillés de faire ce message, FROISS. I, I, 11. || XVIe s. En est il devenu meilleur ou plus advisé? MONT. I, 142.

† **AVISEMENT** (a-vi-ze-man), *s. m.* Acte d'une personne avisée. Ils [les magistrats] n'eurent le temps ni l'avisement de faire réflexion qu'il eût été de la bienséance de.... ST-SIM. 300, 127. Tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui [le duc de Noailles], pour qui il veut capter, ID. 317, 139.

— HIST. XIIIe s. Et qu'on lor a fete aucune demande de le [la] quele il ne sont pas bien avisé; s'il demandent jor d'avisement, il le doivent avoir, BEAUM. IX, 13. || XIVe s. Et en verité les cerfs donnent moult d'advisement à ceulx qui en bois vont, *Modus*, f. XII, *verso.* || XVe s. Sur ce prenez avisement Quand devant elle vous vendrez, CH. D'ORL. *Chans.* 29. Et après fut montré par le dit chancelier d'Aquitaine un petit avisement, lequel le dit frere Jacques Petit avoit fait sur le gouvernement de ce royaume, MONSTREL. I, 97. Afin qu'il eust memoire et remembrance du second avisement que son pere jadis lui bailla, LOUIS XI, *Nouv.* 52. || XVIe s. Pense elle pas que nous ayons l'advisement de remarquer que....? MONT. II, 327. Je remarquay combien il montroit d'advisement et de resolution, ID. IV, 3. Qu'il n'y en ait pas un qui ait l'advisement et la hardiesse de leur dire.... LA BOETIE, 74.

— ÉTYM. *Aviser;* provenç. *avisament*, *avisamen;* espagn. *avisiamento;* ital. *avvisamento.*

AVISER (a-vi-zé), *v. a.* || 1° Familièrement, apercevoir. Je l'avisai dans la foule. Si pour mon infortune il ne m'eût avisé, MOL. *Fâch.* 1. Furieuse elle approche, et le loup qui l'avise.... RÉGNIER, *Sat.* III. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns, avise enfin ce chapeau gris, ST-SIM. 60, 8. Quand notre hôte charmé m'avisant sur ce point.... BOIL. *Sat.* III. || Terme de chasse. Aviser le gibier, l'apercevoir. || 2° Donner avis. Va le faire aviser que je suis ici, MOL. *la Princ.* III, 3. De ta femme il fallut moi-même t'aviser, ID. *Amph.* II, 3. Le prince de Conti et M. de Luxembourg avisèrent Clermont de s'attacher à la Choin, et de paraître vouloir l'épouser, ST-SIM. 24, 18. || 3° Terme de commerce. Aviser quelqu'un, lui adresser une lettre d'avis. || Commander quelque chose par lettre à son correspondant.... || 4° *V. n.* Faire réflexion, prendre garde à, pourvoir à. Aviser à un moyen. Avisez à ce que vous devez faire. Nous aviserons. On avisa à ce qu'il fût bien logé. Madame, avisez-y, vous perdez votre gloire De me l'avoir promis et vous rire de moi, MALH. V, 29. Or avisons aux lieux qu'il vous faut habiter, LA FONT. *Fab.* III, 8. C'est à moi de choisir, c'est à vous d'aviser À quel choix [illegible] me doivent disposer, CORN. *Pomp.* I, 1. [illegible] avisez, s'il vous plaît, À traiter Laodice en reine comme elle est, ID. *Nicomède*, II, 3. Je vais consulter un avocat et aviser des biais que j'ai à prendre, MOL. *Scapin*, II, 1. [illegible] Qui vous a fait aviser de

ce tour? LA FONT. *Conf.* Sans aller de surcroît aviser sottement De se faire un chagrin qui n'a nul fondement, MOL. *Coc. imag.* 13. Certains impertinents de laquais qui viennent provoquer les gens et les faire aviser de boire lorsqu'on n'y songe pas, ID. *l'Av.* II, 2. || 5° S'aviser, *v. réfl.* S'imaginer de, remarquer, trouver. S'aviser d'un expédient, d'un stratagème. Si je ne m'étais avisé plus tôt d'écrire. Personne ne s'avise, de lui-même, du mérite d'autrui, LABRUY. 2. Il ne s'avisait guère de ce qui pouvait faire plaisir aux autres, FÉN. *Tél.* XVI. Je me suis avisé trop tard que c'est demain St Remy, BOSS. *Lett. abb.* 92. Avez-vous remarqué ce commencement oh! oh! voilà qui est extraordinaire, oh! oh! comme un homme qui s'avise tout d'un coup, MOL. *Les préc. rid.* 10. Mais je m'avise [je fais réflexion], ID. *Sgan.* 5. J'ai ajouté non-seulement tous les ornements dont j'ai pu m'aviser, mais encore.... FONTEN. I, *Oracl. Préface.* Il y avait un homme qui depuis six jours était à l'agonie, on ne savait plus que lui ordonner, et tous les remèdes ne faisaient rien; on s'avisa à la fin de lui donner de l'émétique, MOL. *le Fest.* III, 1. Tu ne t'étais jamais avisé de lui faire le moindre petit présent, HAMILT. *Gramm.* 4. Le monarque des dieux s'avisa, pour bien faire.... LA FONT. *Fab.* II, 8. Laisse-les venir; je te les sacrifierai de la plus cruelle manière dont jamais femme se soit avisée, ID. *Psyché*, liv. I, p. 64. || 6° Avoir l'audace, la témérité de. Si vous vous avisez de mal parler de moi, vous vous en repentirez. Je voudrais que quelqu'un s'avisât de vous donner des coups de bâton, vous verriez de quelle manière.... MOL. *le Fest.* IV, 4. Jouez ces pièces à Nankin; mais ne vous avisez pas de les représenter aujourd'hui à Paris ou à Florence, VOLT. *Lett. à l'Acad. franç.* Vous vous êtes avisés de l'attaquer sans qu'on s'en aperçoive, PASC. *Prov.* 17. Hors vous et moi, monsieur, je ne crois pas que personne s'avise de courir maintenant les rues, MOL. *Sicilien*, sc. 3. Voir sa vie, son repos et ses biens dépendre du premier téméraire qui s'avisera de.... ID. *le Festin*, III, 5. Bon! voilà ce qu'il nous faut, qu'un compliment de créancier! De quoi s'avise-t-il de nous venir demander de l'argent, et que ne lui disais-tu que monsieur n'y est pas? ID. *ib.* IV, 2. || Proverbes. Un fou avise bien un sage, c'est-à-dire, un bon conseil peut venir d'où on ne l'attend pas. || Un verre de vin avise bien un homme, c'est-à-dire l'excitation que donne un coup de vin ne nuit pas. || On ne s'avise jamais de tout.

— REM. Dans aviser, le sens d'apercevoir est le plus ancien, mais il est devenu familier. Les puristes du XVIIe siècle le condamnaient; toutefois il a survécu, et heureusement, car c'est un des jolis mots de notre langue.

— HIST. XIIe s. Sire reis, fait li il, forment ai desiré Que une feiz vus eüsse veü e avisé, Et que jo buche à buche eüsse à vus parlé, *Th. le mart.* 77. Sur sun cute [coude] à un moine li sainz huem s'aspuia, En sun seant s'assist; les baruns avisa, Mais mult pitusement les quatre reguarda, *ib.* 139. || XIIIe s. Pour regarder quel fame [ils] lui pourront aviser, *Berte*, III. Fille, ce dist la vieille, savez où je m'avise? *ib.* LXXVI. Mout lui plut li païs, quant ele l'ot avisé, *ib.* LXXXI. Dame, ce dist la vieille, bien estes avisée, *ib.* XVI. Quant uns renduz [moine] s'est apuiez, Qui delez le puis s'est couchiez, Si prent dedenz à regarder, Et Ysengrin à aviser [apercevoir], *Ren.* 6942. Quant longement l'ot avisé, Sor la teste giete le cop, *ib.* 16227. Entre ces boutons en eslui [j'en élus] Ung si très bel qu'envers celui Nus des autres riens ne prisié, Puis que ge l'oi bien avisié, *la Rose*, 1666. Li baillis doit si justement ouvrer en son office que nule des parties qui ont devant lui à pledier, ne soient avisées par li, BEAUM. 34. Je me suis avisé que, se je demeure, je n'i voy point de peril que mon royaume se perde, JOINV. 257. Le ferrais [tapissier] s'avisa que le soudanc venoit touz jours jouer aus eschez après relevée, sus les nates qui estoient au piez de son lit, ID. 213. || XIVe s. Or escoutez pour Dieu de quoi il s'avisa, *Guescl.* 19435. A ces fais-ci se doit toute gent aviser; Car si tost que fortune veult sa roe tourner, Cellui qui est dessus fait dessous avaler, *ib.* 15153. Il vente d'un froit vent qui à hausser s'est pris; N'est homme qui durast, ne cheval ne roncins; Avisez-vous, Bertran, chevalier et amis, Attendons à demain que jours soit esclarcis, *ib.* 18235. Or s'en va Bauduins li preus et li senés; Se li contes l'atent, il est mal avisés, *Baud. de Seb.* VI, 724. Or oiés dont la bele, seignour, s'est avisée, *ib.* II, 318. || XVe s. Et avoient avisé une ville assez près de là, FROISS. I, I, 86. Là s'avisa la dame [résolut] qu'elle se partiroit tout coyement et vuideroit le royaume d'Angleterre, ID. I, I, 6. Et ainsi le vint-il dire de nuit à la roine d'Angleterre, et l'avisa du peril où elle estoit, ID. I, I, 12. Et avoient entente de prendre terre à un port qu'ils avoient avisé; mais ils ne purent, ID. I, I, 18. Et un point que j'avise, C'est qu'entre touz court voix et renommée De pis avoir pour le peuple et l'Eglise, E. DESCH. *Souffrance du peuple.* Et fut advisé que leurs gens ne viendroient plus avant, COMM. I, 8. Le roy [Louis XI] en venant à Peronne, il ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs, ID. II, 7. Et les vins les meilleurs dont se peult adviser, ID. IV, 9. Incontinent que le roy sceut l'allée dudit connestable, il advisa d'y donner remede, ID. IV. 12. Prince, tant vit fol qu'il s'advise, VILLON, *Ballade.* || XVIe s. Alexandre advisa que la fureur du cheval ne venoyt que de frayeur qu'il prenoyt à son umbre, RAB. *Garg.* I, 14. Ponocrates advisoyt quelque jour bien serain et ils faisoyent la plus grande chiere dont ilz se povoyent adviser, ID. *ib.* I, 24. Gargantua fut advisé par Eudemon que, dedans le chasteau, estoyt quelque reste des ennemyz, ID. *ib.* I, 34. Adviser pour le mieulx, MONT. I, 18. Les Lacedemoniens s'adviserent de s'escarter pour.... ID. I, 49. J'advisay d'en tirer quelque usage, ID. I, 95. J'en suis utilement advisé [averti] par ce recit, ID. I, 102. En est il devenu meilleur ou plus advisé? ID. I, 42. Pourveu que tout d'un train ils advisassent d'establir quelque homme de bien en la place du condamné, ID. IV, 83. Les lourdauts n'advisoient pas qu'ils ne faisoient que recouvrer une partie du leur, LA BOÉTIE, 53. Et aussi pourtant qu'elle soit chaste, si est-il besoing qu'elle s'advise d'estre gracieuse et courtoise, ID. 295. Roger elle croit qu'elle advise, Et tout à coup son œil moite s'esgaye; Si d'un cheval ou d'un laquet s'advise, C'est un message : ainsi elle se paye, ID. 486. Par tous les moyens dont ilz se pouvoient adviser, AMYOT, *Lyc.* 38. Ce fut la femme du roy, qui l'advisa de ceste maniere de supplier, ID. *Thém.* 46. Advisez ce que vous avez à faire pour vostre salut et seureté, ID. *Fab.* 7. Lors il advisa ceulx qui estoient en embusche, de la venue de Marcellus, ID. *Marcel.* 49.

— ÉTYM. *À* et *viser;* picard, *awisier* et *adviser*, regarder; provenç. *avisar*, *avizar;* espagn. *avisar;* ital. *avvisare.*

AVISO (a-vi-zo), *s. m.* Petit navire qu'on envoie à la découverte de l'ennemi, ou qu'on emploie à porter des ordres, des avis, des nouvelles. Les avisos.

— ÉTYM. Espagn. *embarcacion de aviso;* ital. *avviso*, qui signifie avis et qui est le même mot qu'*avis*. Au XVIIe siècle cette espèce de bateau avait le nom de barque d'avis.

† **AVISSURE** (a-vi-su-r') ou **AVISURE** (a-vi-zu-r'), *s. f.* Bord rabattu d'une pièce de ferblanterie.

— ÉTYM. *Avir.*

AVITAILLÉ, ÉE (a-vi-tâ-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Pourvu de vivres. Une ville avitaillée pour un long siége.

AVITAILLEMENT (a-vi-tâ-lle-man, *ll* mouillées, et non a-vi-ta-ye-man), *s. m.* Approvisionnement de vivres et de munitions.

— HIST. XVe s. Et que l'avitaillement ne sauroit estre si grand qu'avant que la moitié de l'hyver fust passée, ils ne fussent aussi à destroit, comme ils estoient lors, COMM. V, 8. || XVIe s. Ils firent escrire à Ouarti qui leur demandoit des avitaillemens, D'AUB. *Hist.* II, 33. Il marcha pour sa premiere diligence à l'avitaillement du Mas de Verdun, ID. *ib.* II, 160.

— ÉTYM. *Avitailler.*

AVITAILLER (a-vi-tâ-llé, *ll* mouillées, et non a-vi-ta-yé), *v. a.* Pourvoir de vivres et de munitions une place forte, un vaisseau en partance. || S'avitailler, *v. réfl.* Se pourvoir de vivres.

— HIST. XVe s. Et convenoit les François sur le pays chevaucher douze ou quinze lieues pour avitailler l'ost, FROISS. II, II, 9. Avitaillé l'ay de Confort, Contre Dangier et sa puissance, CH. D'ORL. *Bal.* 49. Sitost que les Allemans auroient avitaillé Nancy, ils s'en yroient, COMM. V, 8. || XVIe s. 15 000 hommes d'armes, etc. le tout souldoyé et avitaillé pour six moys et quatre jours, RAB. *Garg.* I, 47. Il s'en venoit, avec son armée, avitailler Carignan, CARL. I, 41. Douze navires equippées et avitaillées à la raison, M. DU BELL. 171.

— ÉTYM. *À* et *vitaille*, aujourd'hui *victuaille* (voy. ce mot).

† **AVIVAGE** (a-vi-va-j'), *s. m.* Terme de métiers. Action d'aviver. || Opération par laquelle on enlève au coton teint à la garance sa teinte brune et sombre. || En termes de miroitier, première façon de la feuille d'étain, qu'on frotte de mercure.

AVIVÉ, ÉE (a-vi-vé, vée), *part. passé.* Rendu vif. Le feu avivé. La passion avivée par les obstacles.

AVIVER (a-vi-vé), *v. a.* || 1° Rendre vif, donner de la vivacité. Aviver un tableau, une couleur, une statue. Le vent avive le feu. || Fig. La marche a quelque chose qui avive mes idées, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || 2° Terme d'arts. Aviver une figure de bronze, la nettoyer, pour la rendre plus propre à la dorure. || Aviver l'or, l'étendre, après qu'il a été amalgamé avec le vif-argent. || 3° Couper le bois à vive arête. || 4° Blanchir avec de l'étain la surface du plomb que l'on veut souder. || 5° S'aviver, *v. réfl.* Devenir vif. Une couleur qui s'avive. Sa douleur s'aviva.

— HIST. XIIIe s. Et saches que du regarder Feras ton cuer frire et larder, Et tout adès en regardant Aviveras le feu ardant, *la Rose*, 2356. Et douter ne se doivent des prelas qui or vivent, S'en meurs ou en science autrement ne s'avivent, J. DE MEUNG. *Test.* 688. Vinrent de bon poivre avivé, Et jelines et cos sauvaiges, *Fabliaux*, *édit.* BARBAZ. t. IV, p. 88. Voiez la malice du monde, Comment tousjours croist et avive, *Bestiaire* dans DU CANGE, *aviare.* || XIVe s. Car mes voloirs à ce s'avive, Ne dou faire ne seray jà lassez, Tant qu'en ce mond vous plaira que je vive, MACHAULT, p. 4. Quant il ha servi longuement Et obeï desiramment, Jà soit ce qu'en bon espoir vive, Adès desirs en lui s'avive, ID. p. 29. || XVe s. L'amoureux lien, lequel n'empesche mie un à poursuivir le noble exercice des armes, ainçois est ce qui plus fait es jeunes cœurs aviver et croistre le desir de l'honnorable poursuite chevalereuse, *Bouciq.* I, ch. 7. || XVIe s. ....Puis eslargie [la flamme] aviva sa pasture Des pins gommeux qui sont secs de nature, RONS. 642.

— ÉTYM. *À* et *vif;* provenç. *avivar*, *avidar;* espagn. *avivar;* ital. *avvivare.*

AVIVES (a-vi-v'), *s. f. plur.* Terme de vétérinaire. || 1° Engorgement des glandes parotides chez le cheval. || 2° Ces glandes mêmes. || Battre les avives, opération barbare des empiriques, qui consistait à contondre la parotide malade, afin d'en obtenir la guérison. || Proverbe. Si vous ne lui donnez cela, il en aura les avives, c'est-à-dire il désire fort cela.

— HIST. XIVe s. Quant cheval a vives, *Ménagier*, II, 3. || XVIe s. Puis lui mit une langue de serpent dans l'oreille, afin que le cheval, par un tremblement continuel, semblast avoir les avives, YVER, p. 612. Le plus asseuré remede, est d'arracher les avives avec la lancette, ce que fait l'expert mareschal, O. DE SERRES, 983. Avés vous point ouy qu'on sceut charmer ung cheval des ayves? PALSGR. p. 481.

— ÉTYM. Espagn. *adivas*, *avivas*, de l'arabe *ad-dziba*, *ad-dîba*, sorte de mal de gorge chez le cheval (DOZY).

† **AVIVOIR** (a-vi-voir), *s. m.* Terme de doreur. Instrument qui sert à aviver, à étaler l'amalgame de l'or.

— ÉTYM. *Aviver.*

AVOCASSER (a-vo-ka-sé), *v. n.* Faire, dans la médiocrité et l'obscurité, la profession d'avocat. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIVe s. Que l'advocat qui plaidera pour sa partie la plaide seulement par sa bouche, puis que il aura commencé à plaider, sans que nul autre advocat estant avec lui en la cause en puisse plaider ne advocasser, *Ord. des rois de France*, t. II, p. 8. || XVIe s. Il avoit accoustumé de s'en aller de grand matin aux petites villes d'alenviron advocasser et plaider pour ceulx qui s'adressoient à luy, AMYOT, *Caton*, 6.

— ÉTYM. *Avocat.* Dans l'ancien français, *avocasser* n'avait aucun sens défavorable.

† **AVOCASSERIE** (a-vo-ka-se-rie), *s. f.* Terme familier. || 1° Par dénigrement, la profession d'avocat. || 2° Mauvaise chicane.

— ÉTYM. *Avocasser.*

† **AVOCASSIER, IÈRE** (a-vo-ka-ssié, ssiè-r'), *adj.* Se prend en mauvaise part. Qui concerne les mauvais avocats. La gent avocassière.

— ÉTYM. *Avocasser.*

AVOCAT (a-vo-ka; le *t* se lie dans le parler soutenu : un avocat habile, dites : a-vo-ka-t-habile; au pluriel, l'*s* se lie : des avocats habiles, dites : a-vo-ka-z-habiles; avocats rime avec fracas, appas), *s. m.* || 1° Celui dont la profession est de plaider en justice. Un avocat savant et estimé est certainement au-dessus de ceux qui ont acheté pour un peu d'argent le droit d'être injustes; un tel avocat serait un excellent conseiller; mais où est le conseiller qui serait un bon avocat? VOLT. *Lett. Lavaisse*, 4 juillet, 1762. La fonction de l'avocat est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce un

riche fonds et de grandes ressources, LABRUY. 15. || Avocat plaidant, celui qui s'occupe particulièrement de plaidoiries. || Avocat consultant, celui qui donne des conseils dans son cabinet, et des avis écrits sur les affaires litigieuses. || Avocat du roi, avocat de la république, avocat impérial, qualification que, dans l'usage des tribunaux, on donne, à l'audience seulement, aux substituts du procureur du roi ou du procureur impérial. || Avocat général, avant 1789, membre du ministère public près des cours supérieures qui portait la parole : on disait le procureur général a la plume, l'avocat général a la plaidoirie. Depuis 1810, titre des substituts du procureur général près la cour de cassation, ou de certains substituts des procureurs généraux près les cours impériales, et donné dans l'usage à tous les substituts du procureur général lorsqu'ils siégent, lorsqu'on leur parle ou lorsqu'on parle d'eux. Les avocats généraux sont hiérarchiquement supérieurs aux simples substituts; mais les fonctions sont les mêmes. || 2° Fig. Intercesseur. Il ne faut pas se faire l'avocat de l'injustice. Il a fini par être l'avocat bavard de la superstition, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 8 nov. 1762. Ils n'étaient que des avocats subtils et véhéments de la plus mauvaise de toutes les causes, ID. *Lettr. Mme du Deffant*, mars 1765. || 3° L'avocat du diable, celui qui propose les objections dans une conférence religieuse, et, en général, celui qui défend une chose peu digne d'être défendue. || Avocat de Ponce Pilate, avocat sans causes, à cause des paroles de Ponce-Pilate : *non invenio causam*. || Jeu de l'avocat, jeu de société en dialogue.

— HIST. XIIe s. [Un roi] Dulz, charitables e gentils, Juz [juste], avocaz de sainte Eglise, BENOIT, II, 1658. La cruiz arcevesqual fist porter à sa destre, Et la reisgne del frein tint en la main senestre; Fait out sun avocat de Jesu-Crist sun mestre, *Th. le mart.* 38. || XIIIe s. Et bien saciés de voir que li doi meillour avocat de la court [de Rome] par qui vous esp[illegible] plus tost de vostre besogne aciever, c'est ors et argens, *Chr. de Rains*, 244. Mes s'il sunt advocat por eus En la cause as fins amoreus, *la Rose*, 19575. Et cil qui parolent pour autrui sont apelé avocat, BEAUM. V, 1. Lors se font avocas, qu'il n'ont d'autre recors, Et s'en vont en enfer tout droit plus que le cors, J. DE MEUNG, *Test.* 629. Mout d'escrivains, je n'en dout pas, Sont peintres, et tous avocas Peignent en leur parole, *Dit des peintres.* || XIVe s. Es vous un homme à moi venir, Qui bien sembloit estre advocas, Qui parler sceüst en tous cas, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 24. || XVe s. Le duc de Berry fut pour le vicomte de Chastel si bon et si certain avocat, que la besogne se conclut du tout à son entente, FROISS. III, IV, 24. || XVIe s. Tout advocat beau diseur ressemble à bassin de jongleur, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250.

— ÉTYM. Bourguig. *avocar*; provenç. *avocat*, *advocat*; espagn. *abogado*; portug. *advogado*; ital. *advocato*; de *advocatus*, de *ad*, à, et *vocatus*, appelé : celui qui est appelé au secours; de *vocare*, de *vox* (voy. VOIX). *Avocat* est un mot fait dans le XIIe siècle sur *advocatus*, qui avait donné, dans le français primitif, *avoué*.

AVOCATE (a-vo-ka-t'), *s. f.* Celle qui intercède. Sa mère fut son avocate. L'avocate des pécheurs, la sainte Vierge.

— HIST. XVe s. Monseigneur, respondit la dame, je croi que le gentil chevalier et vaillant prud'homme n'a nule avocate fors moi, FROISS. III, IV, 30.

— ÉTYM. *Avocat*.

† **AVOCATIER** (a-vo-ka-tié), *s. m.* Arbre de l'Amérique du Sud, dont le fruit, qui a la forme d'une très-grosse poire, est employé comme aliment, et réputé antidyssentérique.

— ÉTYM. Caraïbe, *aouicate*.

† **AVOCATOIRE** (a-vo-ca-toi-r'), *adj.* Qui rappelle. Lettres avocatoires, lettres par lesquelles un souverain rappelle ses sujets d'un État étranger contre lequel il est en guerre. || *S. m.* Un avocatoire. Maximilien, gagné par le pape, fit publier les avocatoires impériaux, VOLT. *Mœurs*, 113.

— ÉTYM. *Avocare*, de *a*, indiquant éloignement, et *vocare*, appeler (voy. VOIX).

† **AVOCETTE** (a-vo-sè-t'), *s. f.* Sorte d'oiseau. La lanière flexible et l'arc rebroussé du bec de l'avocette la réduisent à vivre d'un aliment mou, BUFF. *Avocette.*

— ÉTYM. Ital. *Avocetta.*

† **AVOI** (a-voi), *s. m.* Terme de brasserie. Donner un avoi, faire couler d'une cuve dans une autre.

— ÉTYM. Peut-être de l'ancien verbe *avoyer*, mettre en voie.

AVOINE (a-voi-n') ou **AVEINE** (a-vè-n'. Cette dernière forme tombe en désuétude), *s. f.* || 1° Plante de la famille des graminées, qui fournit un aliment aux bêtes de somme. || 2° Le grain. Un picotin d'avoine. Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé.... LA FONT. *Fab.* I, 4. || Balle d'avoine, pellicule qui enveloppe le grain. || 3° *S. f. plur.* L'avoine sur pied. Les avoines sont belles cette année. || Proverbes. Cheval d'aveine, cheval de peine, c'est-à-dire un homme bien payé doit bien travailler. || Cheval faisant la peine ne mange pas l'aveine, c'est-à-dire ce n'est pas celui qui a le plus de peine qui est le mieux traité.

— HIST. XIIIe s. Si a choisi [aperçu] en un plessié, Par encoste d'unes avaines, Une abaïe de blans moines, *Ren.* 6519. Longue est et megre et lasse et vaine; Grand soffrette a de pain d'avaine, *la Rose*, 10198. Li pains et li avoine lor est tote faillie, *Ch. d'Ant.* VII, 414. || XVe s. Le bled et les avoines furent respitées de non ardoir, FROISS. II, II, 66. || XVIe s. Escouter les aveines lever (proverbe), GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 239.

— ÉTYM. Bourguig. *aivonne;* Berry, *aveine;* picard, *avène;* provenç. et espagn. *avena;* portug. *avêa;* ital. *avena;* du latin *avena*. *Aveine* est la prononciation de l'ouest de la France.

† **AVOINERIE** (a-voi-ne-rie), *s. f.* Terme d'agriculture. Terre semée en avoine.

— ÉTYM. *Avoine.*

1. **AVOIR** (a-voi. Au XVIe s. on écrivait *aurai*, *auras*, etc. mais on prononçait, d'après Bèze, *arai*, *aras*, etc. Au XVIIe s. d'après Dangeau, *ayant*, *ayons*, *ayez* se prononçaient *a-iant*. *a-ions*, *a-iez*. Aujourd'hui, c'est une prononciation fautive : il faut dire *é-iant*, *é-ions*, *é-iez*. À Paris le peuple prononce *eü* ou *evu* au lieu de *u* [*eu*]; c'est un archaïsme sur lequel on débattait encore au XVIIe siècle; la prononciation *u* est aujourd'hui la seule correcte), j'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont; j'avais; j'eus, nous eûmes; j'aurai; j'aurais; aie, ayons, ayez, qu'ils aient; que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient; que j'eusse, que nous eussions; ayant; eu, eue, *v. a.* || 1° Posséder un objet physique, posséder quelqu'un ou quelque chose dans un certain état. Il a une propriété patrimoniale sur notre commune. Il faut user de ce qu'on a. Avoir de la fortune. Avoir des alliés. N'avoir pas d'enfants. Il n'a pas d'argent. N'avoir rien. Il eut un père très-illustre. Et de quelques bons yeux qu'on ait vanté Lyncée, Il en a de meilleurs, MALH. II, 12. Il a l'oreille rouge et le teint bien fleuri, MOL. *Tart.* II, 3. J'ai pour aïeul le père et le maître des Dieux, RACINE, *Phèdre*, IV, 6. J'aurais à cette heure de quoi vous écrire un beau poulet, VOIT. *Lett.* 38. || Familièrement. Avoir de quoi, être dans l'aisance. || 2° Porter, tenir. Avoir à la main une coupe, une boîte. Ayant un casque sur la tête. Il n'avait pas de canne en venant. || En termes de jeux, avoir la boule, le dé, etc. être en tour de jouer ou être le premier à jouer. || 3° Fig. Posséder une chose immatérielle, une qualité; éprouver une sensation ou un sentiment; être dans un état; être âgé de; être d'une dimension de. Qu'avez-vous? c'est-à-dire quelle est votre émotion? Avoir droit sur quelque chose. Avoir la paix. Avoir dans l'esprit. J'ai l'intention de. J'ai une opinion tout à fait opposée. Les hommes qui ont de la prudence. Ces gens ont coutume de. J'ai eu de la peine à me contenir. Avoir mal à la tête. Il avait vingt ans. Rue qui a 10 m. de large. Ces enfants.... Ayant Dieu dans leur cœur ne le purent louer, MALH. I, 4. Et, pourvu qu'il soit cru, nous n'avons maladie Qu'il ne sache guérir, ID. II, 12. Mais serait-ce raison qu'une même folie N'eût pas même loyer, ID. *ib.* Tu as donc familiarité avec le prince d'Ithaque, MOL. *la Princ. d'Él.* III, 3. Le désir se fait mieux sentir parce qu'il a de l'agitation et du mouvement, BOSS. *le Tellier.* Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez point? BOIL. *Sat.* III. J'ai beaucoup de plaisir à voir les choses que j'avais imaginées, VOIT. *Lettr.* 38. Ayant un empire absolu sur les esprits, BOIL. *Longin, Sublime,* 32. Ah! n'aie point pour moi si grande indifférence, MOL. *l'Étour.* II, 7. Je vous écris à la vue de la terre de Barbarie, et il n'y a entre elle et moi qu'un canal qui n'a pas plus que trois lieues de largeur, bien que ce soit l'Océan et la mer Méditerranée tout ensemble, VOIT. *Lettr.* 39. Le fer qui les tua [des enfants] leur donna cette grâce Que, si de faire bien ils n'eurent pas l'espace, Ils n'eurent pas le temps de faire mal aussi, MALH. I, 4. Quand j'avais de ma foi l'innocence première, Si la nuit de la mort m'eût privé de lumière, Je n'aurais pas la peur d'une éternelle nuit, ID. *ib.* Eh bien! ne mangeons plus de chose ayant eu vie, LA FONT. *Fab.* X, 5. Ce qu'il y a eu en lui de plus éminent, c'est l'esprit qu'il avait sublime, LABRUY. 1. Trouvant que j'avais peu de latin, il entreprit de m'en enseigner davantage, J. J. ROUSS. *Conf.* III. Oui, monsieur, seulement pour vous faire peur, et vous ôter l'envie de nous faire courir toutes les nuits, comme vous aviez de coutume, MOL. *Scap.* II, 5. Que, depuis quarante-deux ans qu'il servait le roi, il avait la consolation de ne lui avoir jamais donné de conseil que selon sa conscience, BOSS. *le Tellier.* || Par analogie il se dit des choses. Cette ville a de beaux édifices. Cette maison a beaucoup de locataires. Ah! sire, un tel honneur a trop d'excès pour moi, CORN. *Hor.* V, 2. Si tu l'aimes encor, ce sera ton supplice. — Je n'en murmure point, il a trop de justice, ID. *Cinna*, V, 3. Lorsque l'obéissance a tant d'impiété, La révolte devient une nécessité, ID. *Rodog.* III, 5. Seigneur, quand ce dessein aurait quelque justice, ID. *Nicom.* V, 5. Ce projet qui pour vous est tout brillant de gloire, N'aurait-il rien pour moi d'une action trop noire? ID. *Sertor.* III, 2. Un moment de sa perte a pour moi des supplices, ID. *ib.* III, 4. Toutes les autres morts n'ont mérite ni marque; Celle-ci porte seule un éclat radieux, MALH. II, 12. Les sceptres devant eux n'ont point de priviléges, ID. *ib.* À ce coup nos frayeurs n'auront plus de raison, Puisque par vos conseils la France est gouvernée, ID. IV, 2. || 4° Trouver, rencontrer. Nous avons des gens capables d'exécuter votre projet. En te perdant j'ai sur qui me venger, CORN. *Rod.* II. J'avais pour de tels coups certaine vieille en main, MOL. *Éc. des f.* III, 4. Et quand on a quelqu'un qu'on hait ou qui déplaît, Lui doit-on déclarer la chose comme elle est? ID. *Mis.* I, 1. || 5° Se procurer, acquérir, obtenir, gagner, acheter. Ce qu'on a pour de l'argent. On a quatre pommes pour dix sous. On ne peut rien avoir de cet ouvrier. La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose, MOL. *2e placet au roi.* Et que j'avais de quoi le connaître, PASC. dans COUSIN. Il a trouvé le moyen de faire avoir des bénéfices sans argent, PASC. *Prov.* 12. || 6° Avoir à, suivi d'un infinitif, être chargé du soin de, être dans le cas de. Avoir une terre à cultiver. Il a de grands travaux à exécuter. Je n'ai absolument rien à vous écrire. Je n'ai rien à craindre. J'ai eu à choisir. Comme il y a toujours une grande différence entre les choses qui ont à être et celles qui sont en effet.... VOIT. *Lett.* 124. Vous avez à combattre et les dieux et les hommes, RAC. *Iphig.* V, 3. J'ai votre fille ensemble et ma gloire à défendre, ID. *ib.* IV, 7. Que je serais heureux si j'avais à le faire, ID. *Bérén.* III, 1. Son pouvoir n'ayant plus à s'étendre plus loin, Il brise l'instrument dont il n'a plus besoin, ROTR. *Bélis.* V, 5. Il fut ensuite au sénat, et il demanda qu'on eût, par un sénatus-consulte, à dégager sa parole et à abolir toutes les dettes, VERTOT, *Révol. rom.* liv. I. Le sénat lui ayant fait dire [à Mithridate] qu'il eût à retirer ses troupes de toutes ces provinces, ID. *ib.* liv. X, p. 33. On publia le décret du sénat qui ordonnait qu'on eût à les poursuivre aux dépens du public, ID. *ib.* liv. X, p. 45. Il nous fait remarquer que nous ayons à lui préparer les voies, MASS. *Délai.* || N'avoir qu'à, n'avoir rien autre chose à faire que de. Vous n'avez qu'à lever les yeux. Vous n'avez qu'à dire un mot, et la chose sera faite. || 7° Avoir de, tenir de, avoir reçu de. J'ai cette terre du chef de mon père. De qui avez-vous la nouvelle? || 8° Engendrer, créer. Il avait des enfants de ses deux femmes. Elle a un fils du roi, SÉV. 216. || 9° Imiter, reproduire. Avoir les traits de quelqu'un. Elle n'avait d'une femme que le corps. Il a tout votre air. Avoir la couleur du minium. || 10° Avoir pour, regarder comme. Avoir pour suspecte la vertu même, LA BRUY. 13. Et je vous supplierai d'avoir pour agréable Que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt, MOL. *Mis.* I, 1. Eh bien, mes souverains, aurez-vous agréable Que, n'ayant pu la voir en sa fin lamentable, Nous la fassions au moins apporter devant nous? MAIRET, *Sophon.* V, 7. || Avoir quelqu'un, quelque chose pour soi, l'avoir en sa faveur. Ils ont pour eux la justice. Elle a pour elle sa beauté. Il suffit que ta cause est la cause de Dieu, Et qu'avecque ton bras elle a, pour la défendre, Les soins de Richelieu, MALH. II, 12. || 11° Avoir la parole dans une assemblée, avoir la permission de parler. || 12° Avoir quelqu'un à dîner, lui donner à dîner. Il a eu beaucoup de monde à son bal. || Avoir quelqu'un avec soi, être avec quelqu'un, en être accompagné. Il avait un ami avec lui. || 13° Avoir une femme, obtenir ses faveurs. C'est une expression libre et de mauvaise compagnie. || 14° En avoir, gallicisme qui signifie être irrité contre, songer à. Je ne sais à qui il en avait, SÉV. 173. Je ne sais à qui en ont vos femmes avec leurs yeux, ID. 511. Je lui demandai à qui elle en avait

de se vouloir ruiner. ID. 441. À qui en as-tu donc, ou si c'est aux anges que tu ris? HAMILT. *Gramm.* 2. || Vous en aurez, expression de menace, vous serez puni, maltraité. || En avoir dans l'aile, être atteint de quelque perte, de quelque accident grave. || **15°** Avoir, verbe auxiliaire dans la conjugaison. J'ai dit. Il avait ordonné. Je crois avoir entendu dire. Ce qui a été dit par vous. L'événement ne m'a pas trompé. || **16°** Avoir se prend impersonnellement avec le pronom *y* dans beaucoup de locutions. Il y a, il existe. Il y aura des vices tant qu'il y aura des hommes. Il y en a qui pensent.... Il y eut beaucoup de sang versé. Il y a de la honte à.... Il y a longtemps que.... Y a-t-il rien de plus indigne? Pourvu qu'il y ait assez d'argent. Peut-il y avoir des doutes en une question si claire? Il y aurait de la folie à douter d'une vérité si universellement reconnue, BOIL. *Longin*, *Sublime*, 32. Il faut convenir que ces Juifs sont des hommes comme il n'y en a point, DIDER. *Nouv. max. Phil.* 25. || Il n'y a qu'à parler, c'est-à-dire il suffit de parler. || Il n'y a qu'à pleuvoir, c'est-à-dire la pluie peut survenir. || Familièrement. O vent donc, puisque vent y a, Viens dans les bras de notre belle, LA FONT. *Fab.* IX, 7. Madame, puisque madame y a, MOL. *G. Dand.* I, 4. || Tant y a, quoi qu'il en soit. Vous me vantez cet homme; tant y a que je ne veux pas le voir. Tant y a qu'il n'est rien que votre chien ne prenne, RAC. *Plaid.* III, 3. || Y ayant, puisqu'il y a, comme il y a. N'y ayant qu'une vérité de chaque chose, DESC. *Méth.* 2. Rapsodie veut dire un amas de vers qu'on chantait, y ayant des gens qui gagnaient leur vie à les chanter, BOIL. *Réflexions crit.* n° 2. C'est ainsi que tous les interprètes ont expliqué ces mots.... y en ayant même qui ont mis à la marge du texte grec.... ID. *ib.* N'y ayant rien de si inconcevable, PASC. dans COUSIN. || **17°** *S. m.* terme de commerce. Avoir du poids, nom que les Anglais donnent à la livre de seize onces. || Proverbe. Il n'est rien de tel que d'en avoir, c'est-à-dire si l'on n'a pas de bien, on n'est pas considéré.

— REM. **1.** Faut-il dire : il y eut cent hommes tués, ou bien, il y eut cent hommes de tués? L'usage aujourd'hui est d'employer *de* quand le substantif est sous-entendu ou qu'il est remplacé par le pronom *en*, et de supprimer *de* quand le substantif précède l'adjectif ou le participe; ainsi on dira : il y eut cent hommes tués, et deux cents de blessés. || **2.** Les ennemis que j'ai eus à combattre, et les ennemis que j'ai eu à combattre. Il y a entre les deux locutions une distinction qui, quelquefois à peine sensible, l'est d'autres fois assez pour qu'on veuille choisir. Dans le premier cas, j'ai eu des ennemis, et je les ai combattus; dans le second, il m'a fallu combattre des ennemis. || **3.** C'est une faute très-grosse de dire, à la troisième personne du subjonctif présent, au singulier : qu'il aie, au lieu de : qu'il ait. Vaugelas la signale; et il n'est pas rare de l'entendre encore aujourd'hui. || **4.** Dans les prétérits surcomposés, lorsque le complément direct du verbe est placé devant lui, doit-on prendre la forme variable *eu*, *eue*, ou la forme invariable *eu?* J'avais beaucoup d'affaires; je suis parti quand je les ai eu terminées, ou eues terminées. Les deux manières peuvent certainement se défendre; et le poëte pour éviter un hiatus ne devrait se faire aucun scrupule d'accorder *eu*. Mais il est plus naturel de ne le pas accorder, JULLIEN. || **5.** Je vous aurais parlé, si je vous eusse trouvé ou si je vous avais trouvé. *Si* ne prend la construction du subjonctif qu'avec les auxiliaires. || **6.** En poésie, *aie* est monosyllabe, et pour l'employer, il faut qu'il soit suivi d'une voyelle. Mais dans le XVIIe siècle, on s'en servait devant une consonne, et on le faisait de deux syllabes : Que j'aie peine aussi d'en sortir par après, MOL. *l'Étour.* III, 5. **7.** On observera que, bien que *avoir* soit un verbe actif, il n'a pas de passif; on ne dit pas : ces choses ont été eues.

— SYN. AVOIR, POSSÉDER. Avoir est beaucoup plus général que posséder. On a de toutes les façons possibles, au lieu que posséder, c'est avoir, en exprimant précisément que l'on tient en sa main, en son pouvoir, la chose dont il s'agit.

— HIST. Xe s. Bel [elle] avret [avait] corps, bellezour anima, *Eulal.* Qued avuisset de nos christus mercit, *ib.* Si cum il semper solt haveir, *Fragm. de Valenc.* p. 468. E cum cil lo fisient, dunt ore aveist odit [ouï], *ib.* p. 469. Ne aiet niuls male voluntatem contra sem peer, *ib.* p. 469. Aiest [ayez] charté inter vos, *ib.* p. 469.

— XIe s. Ce que il avereit pris, *Lois de Guill.* 6. N'i ad castel qui devant lui remaigne, *Ch. de Rol.* I. Ne n'ai tel gent qui la sue desrompe, *ib.* II. Prudhom i out [il y eut en lui la qualité de prudhomme] pour son seignur aider, *ib.* III. Ne nous aiuns les mals et les soufraites, *ib.* IV. Li reis Marsile out son conseil finet, *ib.* V. S'il veut ostages, il en aura, par veir [pour vrai], *ib.* VI. Tant i aurat de besans esmerez, *ib.* IX. Mout [ils] ont oüd et peines et ahans, *ib.* XIX. Car de ferir oi je si grant besoin, *ib.* CIV. Il dist après : Paien, mal aies tu! *ib.* CXLIV. Se je vif auques, mout grant prod [vous] i aurez, *ib.* CCLII. Vostre conseil ai-je evud touz temps, *ib.* CCLVI. Averum nous la victoire du champ? *ib.*

— XIIe s. Cité [il] n'i a qui, *Ronc.* p. 1. Qui France a à bailler, *ib.* p. 6. Bien a set ans, *ib.* p. 10. Illoc avoit [il y avait] un noble pugnaor, *ib.* p. 25. Et vous, aiez vostre grant ost banie, *ib.* p. 28. Et ses compeins qui oit [eut] nom Estramant, *ib.* p. 43. [Tu] Qui en la croiz eüs ton cors pené, *ib.* p. 56. En Margaric ot [il y eut] mout bon chevalier, *ib.* p. 63. Nous n'avienz nul meillor chevalier, *ib.* p. 73. Sonent li grailles [trompettes], quant que par l'ost en a, *ib.* p. 96. Tant que Dex voille, du champ aienz [ayons] l'onor, *ib.* p. 108. Quant l'emperere ot sa gent enterrée, *ib.* p. 156. Que n'oi [je n'eus], talent de fuïr ne d'aler, *ib.* p. 185. Hui vous aurai vaincu et recreant, *ib.* p. 188. Si vous ait Jesus Christ, qui en croix se peina! *ib.* p. 192. Car joie a courte durée, Qui avient par tel folor, *Couci*, I. Se je vous aim, j'i assez ai raison, *ib.* II. Mais quant j'aurai de vous haïr envie, *ib.* II. Toute beautez qui sur autre resplent, Est mise en lui [elle], qu'il n'i a que mesprendre, *ib.* V. Dame, nul mal que j'aie, [je] Ne tieng fors à legier; Car sans vous [je] ne pourroie [pourrai] Vivre, ne je nel quier [demande], *ib.* VIII. S'onques amis ot joie pour aimer [en raison de son amour], *ib.* X. Mais or en aiez merci [merci vous soit faite], Et si vous soit pardonné, *ib.* XII. Mort m'auriez à loi de traïtor, *ib.* XVI. Onques vers lui [elle] [je] n'oi faus cuer ne volage, *ib.* XIX. Tous les soulas qu'ai eüs en ma vie, *ib.* XXII. S'onques nuls homs pour dure departie Ot cuer dolent, je l'aurai par raison, *ib.* XXIV. Fausse estes, voir plus que pie; Ne mais pour vous [Je] N'averai ja ieux plorous, QUESNES, *Romancero*, p. 89. Mais [que] cil en ait l'onor, cui Dex voudra aidier, *Sax.* IV. Guiteclins de Sassoigne, quand ce vint à son tans, De sa premiere fame ot deus vaslez enfans, *ib.* V. Jamais [nous] n'aurons tel aise de nos hontes vengier, *ib.* VI. Seignur, fait il as moines, car me laissez ester; Vus n'avez ci que faire; Deu en laissiez penser, *Th. le mart.* 147. E quant li reis out enquis des nuveles de Urie, cumandad lui qu'il returnast à sa maisun, qu'il i out ses aises, *Rois*, 155.

— XIIIe s. À celui tans, avoit un empereour en Constantinoble qui avoit nom Sursac, VILLEH. XLII. À Pepin [ils] orent guerre qu'avez oï conter, *Berte*, III. Car il ne plut à Dieu qui tout a à garder, *ib.* Fille, ce dist la vieille, mout forment vous [j'] ai chere, *ib.* XII. De ceste chose arez un petit à soufrir, *ib.* XIII. Dont doi je prendre en gré, se j'ai froit et pouverte [pauvreté], *ib.* XXXV. Qui Rainfroy ot à nom, *ib.* XV. Car je ai si grant faim que ne sai que penser, *ib.* XLIII. [Vous] Voulez tuer vo [votre] fille; trois jours a, ne dormi, *ib.* LXXXIX. Ne fust Morans [n'était Morant], de cui j'en oi [eus] defendement [empêchement], *ib.* XCV. C'est bien drois que mains cuers grant joie en avera, *ib.* CXXII. Pour l'amour qu' [il] ot à eus, ces armes [ce blason] [le roi] leur chargea [donna], *ib.* CXXXI. Et saciés de voir que il n'avoit que targier, *Chr. de Rains*, 225. Li enfes ploroit de grant fain, Por ce que n'avoit que mengier, *Ren.* 20501. Se porpensa que il feroit, Et comment à boivre averoit, *ib.* 6690. Avez-vos, fet-il, plus que dire? *ib.* 8348. Sire, fis je, grant talent é [j'ai grand désir] De faire vostre volenté, *la Rose*, 2225. Car cil a moult poi de savoir, *ib.* 14056. Car j'ai de mon pere congié De faire ami et d'estre amie, *ib.* 5846. Appius ne pooit donter La pucele qui n'avoit cure Ne de li, ne de sa luxure, *ib.* 5621. Pourquoi nel' faites-vous entendre, Savoir s'il i a que reprendre? *ib.* 5536. Comment encore eschaper porent De tel peril, sans pis avoir, Ou d'ame, ou de cors ou d'avoir, *ib.* 4521. Car le propre non lor pleüst, Qui accoustumé lor eüst, *ib.* 7174. Il convenroit qu'il sivist les pleges, se pleges y avoit, [illegible] 58. Et se nul [illegible] contre cex à qui il a à fere, ID. 61. Noz ne les avons pas souffert, el tans de nostre baillie, quant partie l'a volu debatre : mais, quant partie ne l'a pas [illegible], nous l'avons eu [illegible], ID. LXVI, 11. Ceulx envoient sus les Sarrazins quant il veulent guerroier à eulz; et les Sarrazins envoient sus les crestiens, quant il ont à faire à eulz, JOINV. 261.

— XIVe s. Et ceulx qui en telles choses se ont et se contiennent comme il convient et appartient, ORESME, *Eth.* 92. Nous, sur ce heut [eu] certaine information, avons retenu et retenons.... DU CANGE, *arramentum*. Sire, ce dit Bertran, vous parlez pour noient; S'autre chose n'i a, ce me dittes : Va-t'-en, *Guescl.* 13526. Mais li bons cappitains lor dit : Laissiez ester; J'arai de lor pourceaux, sans nous de riens grever, *ib.* 1214.

— XVe s. Et si [les Escots] n'ont que faire de chaudieres ne de chaudrons, car ils cuisent bien leurs chairs au cuir des bestes mesmes, FROISS. I, I, 34. [Le roi voulait épargner ses gens et son artillerie] car il pensoit bien qu'il en auroit à faire, ID. I, I, 273. Et s'il euist justement pensé.... ID. III, IV, 28. Quand ceux de la ville virent le peril et le dommage si apparent, ils eurent conseil qu'ils se rendroient, sauves leurs vies, ID. I, I, 20. Et aussi il avoit bien cause qu'ils le festassent; car ils ne l'avoient vu puis la bataille dessus dite, ID. I, I, 486. Il ne nous vaut rien ici demourer ni tenir; nous n'y ariemes jamais nulle bonne aventure, ID. II, III, 34. Vous savez que je vous feis foy Pieça de tout ce que j'avoye, Et vous laissay en lieu de moy Le gaige que plus chier j'amoye, CH. D'ORL. *Bal.* 13. Je ferai, maugré qu'il en ait, Encontre luy une aliance, ID. *Bal.* 22. Et là ha continué à escripre, selon ce qu'on ha rapporté, JUVEN. *Charles VI*, 1420. .... luy vint messaige de par le roy, qui lui mandoit qu'il avoit en propos de faire certain voyage, *Bouciq.* I, ch. 7. L'empereur avoit ja fait tout son apprest, afin que n'y eust que à partir, *ib.* I, ch. 31. Et alors le roy eut conseil avec ledit conte du Mayne, COMM. I, 3. Il avoit congnoissance en la cité, à cause qu'il y avoit eu administration par les années qu'ils avoient esté en paix, ID. II, 3. Que s'il n'avoit debat par le dehors contre les grans, qu'il falloit qu'il l'eust avec ses serviteurs.... ID. III, 1. Et eut lettres de la duchesse sa femme, que le roy Edouard n'estoit pas content, ID. III, 7. Dieu avoit et a ce royaulme en especialle recommandation, ID. IV, 7. Laquelle estoit veufve, long temps avoit, ID. I, 2. Et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passées, ID. I, 10. Ilz commencerent à avoir division ensemble, quant ce fut à departir le butin, ID. I, 15. C'est peu de chose que de peuple, se il n'est conduyt par quelques chiefs qu'ilz ayent en reverence et en crainte, ID. II, 13. Après le sejour que eust le roy en ce village, ID. V, 13. Le plus grand edifice que commença, cent ans a, roy tant au chasteau qu'en la ville, ID. VIII, 18. Auquel lieu eut nouvelles ledit Ludovic, que son neveu le duc de Milan se mouroit, ID. VII, 6. Il me fit appeller, et eut en conseil, s'il bailleroit ce sauf conduit ou non, ID. VIII, 9. Et vindrent la pluspart malgré qu'on en eut, ID. VIII, 10.

— XVIe s. Que nul vivant, sur peine de la hart, N'aye à piller la valleur d'un liard, J. MAROT, V, 144. Une isciatique, à laquelle j'estoys subject, plus de sept ans avoyt, RAB. *Pant.* II, 4. Je crois qu'en vous n'a [il n'y a] point tant de rudesse, MAROT, II, 326. Long temps y ha que je vis en espoir, Et que rigueur ha dessus moi pouvoir, ID. II, 345. Mais il peut tout, et veut, et lui agrée, Qu'un fils sacré aye mere sacrée, ID. II, 362. Espece n'est de tribulation, Qui n'ait icy sa consolation, ID. IV, 201. Si tu n'as point pitié de moy, Ayes au moins pitié de toy, [illegible] VII, 37, *recto*. Avoir le dessus, MONT. I, 19. Avoir où s'escrimer, ID. I, 22. Pour la peur qu'il avait eue, ID. I, 22. Ils feirent deffense que nul n'eust plus à aller là, ID. I, 233. Et tout ainsi que Dieu les a associez en la lignée, aussi a la loy, LA BOËTIE, 164, Et luy fut enjoinct expressement de la part du peuple, qu'il eust à s'embarquer, AMYOT, *Alcib.* 35. Il se monstroit rebours à ceulx qui le cuidoient flatter, encore se roidissoit-il d'avantage contre ceulx qui le pensoient avoir par menaces, ID. *Cat. d'Utiq.* 1. Razant nos champs, dites, a' vous [avez-vous] point veu Cette beauté qui tant me fait [illegible]? RONS. 17. Et sans sçavoir combien la muse apporte D'honneur aux siens, je l'avois à mespris, ID. 53.

— ÉTYM. Bourguign. *aivoy;* provenç. *aver;* espagn. *haber;* portug. *haver;* ital. *avere;* du lat. *habere.* Comparez l'allemand *haben*, le gothique *haban.* Dans l'ancienne langue, on disait non pas *il y a*, mais simplement *il a (illud habet)*, ce qui voulait dire [illegible] *chastel*, il y avait un château; *chastel* est le cas régime : *chastels* ou *chastaus* serait le nominatif. Pourtant, [illegible] dans cette locution dès le [illegible] avec la négation : Entre Leclerc et son ami Coras, N'a pas longtemps, s'émurent grands [illegible] *Épigr.* Il y a lieu de remarquer *avret* dans un texte du Xe siècle;

c'est, étymologiquement, l'équivalent de *habuerat*, où l'*a*, comme dans ces formations, devant un *r*, *habuerat*, avec l'accent par conséquent sur *hú*. On serait étonné que le plus-que-parfait latin n'eût laissé aucune trace dans les langues romanes, où en effet on ne le trouve pas; mais ces textes du xe siècle montrent qu'il a existé, bien que transitoirement.

2. **AVOIR** (a-voir), *s. m.* || **1°** Tout ce qu'on possède, bien, fortune. Tout son avoir était chez ce banquier. Cette maison, cette terre est un bel avoir. Aurions-nous mieux employé la jeunesse, Vécu moins vite avec un riche avoir? BÉRANG. *Bonsoir.* || **2°** Terme de commerce. La partie d'un compte où l'on porte les sommes dues. Doit et avoir, l'actif et le passif. Établir un compte par doit et avoir.

— HIST. XIe s. Pour tout l'aveir qui soit en cest païs, *Ch. de Rol.* XXXIV. Les douze pairs [il] a traït pour aveir, *ib.* CCLXXIII. || XIIe s. Cumbatid s'en vers les Philistiens, si enchaçad lur avers [bêtes] ki durent porter la vitaille, *Rois*, 89. Mout grant avoir [je] vous en faz aporter, *Ronc.* p. 32. [Je] N'en donroie le desir Pour tout l'avoir dessouz ciel, *Couci*, XII. Qui mestier a d'avoir, à son talent en prent, *Sax.* XII. Seignur, fait-il à els, tut senz en plait eslever, Ne me deit pas mis sires acuinte demander: Car tut cest grant aveir que ci vus oi numer, En ses busoignes l'ai fait metre et aluer, *Th. le mart.* 43. Tut saisi en sa main et terres, et mustiers, Et vif aveir et mort, blé, rentes et deniers, *ib.* 64. || XIIIe s. Et li Franc commencierent à ocire les Grieus, et gaaignierent les avoirs de la vile, et pristrent tout, VILLEH. CLI. Après commença à paier l'avoir que il devoit à ceus de l'ost, ID. LXXXVIII. Si come d'or et d'argent et de tous les fiers avoirs qui onques furent en terre trovés, ID. CVII. Se vos estes povres ne besoigneus, il vous donra volentiers de son avoir, ID. LXVI. Avoir et grans richesses [ils] orent tout à leur chois, *Berte*, LXI. Après fu painte coveitise : C'est cele qui les gens atise De prendre et de noient donner, Et les grans avoirs aüner, *la Rose*, 172. Il tolent et ravissent les avoirs dont li communs pueples se doit vivre, BEAUM. 26. || XVe s. Et y fut trouvé [à Audenarde] grand avoir qui estoit à François Acreman; et me fut dit que il y avoit bien quinze mille francs, FROISS. II, II, 221. Et disoient outre [les serfs Anglais révoltés] que ils vouloient savoir que les grands avoirs que on avoit levés parmi le royaume d'Angleterre, puis cinq ans, estoient devenus, ID. II, II, 111. Ils se rendirent, sauf leurs corps, leurs membres et leur avoir, ID. I, I, 149. Et par Dieu, il n'est nul avoir Qui vaille bon ami avoir, *Mir. de Ste Genev.* Et ainsi ensuit les vaillans preux qui onques nul compte ne tindrent d'amasser avoirs, *Boucicq.* IV, ch. 7. || XVIe s. Ilz n'avoient rien de plus cher en ce monde que la richesse et l'avoir, AMYOT, *Arist.* 25.

— ÉTYM. *Avoir* 1; norm. *avers*, les animaux domestiques; provenç. et espagn. *aver;* ital. *avere.* D'après Ménage, *avoir*, en la signification de biens, était un mot inusité. Depuis, ce mot est revenu tout à fait en usage.

† **AVOIR DU POIDS**, voy. AVOIR 1.

† **AVOISINANT, ANTE** (a-voi-zi-nan, nan-t'), *adj.* Qui est voisin. Les rues avoisinantes.

— REM. Cet emploi qui est entré dans le langage de la conversation, n'a pas la sanction de l'Académie.

AVOISINÉ, ÉE (a-voi-zi-né, née), *part. passé.* Être bien, mal avoisiné, avoir de bons, de mauvais voisins.

AVOISINER (a-voi-zi-né), *v. a.* Être dans le voisinage, à proximité d'un lieu. Les archipels qui avoisinent l'Inde à l'orient et au midi, VOLT. *Mœurs*, 3. Je passe mon exil parmi de tristes lieux, Où rien de plus courtois qu'un loup ne m'avoisine, THÉOPHILE, *Œuvres*, p. 304.

— HIST. XVIe s. Dont se resoudra le pere de famille, nonseulement d'esloigner les vins de toute mauvaise odeur, ains à les avoisiner des bonnes, O. DE SERRES, 227.

— ÉTYM. *À* et *voisin.*

AVORTÉ, ÉE (a-vor-té, tée), *part. passé.* || **1°** Qui n'a pas reçu son développement. Fruit avorté. || **2°** Fig. Talent avorté. Vos desseins avortés, votre haine trompée, CORN. *Cinna*, III, 4. Voyant par mes bontés Une seconde fois ses desseins avortés, ID. *Poly.* III, 5. Et peut-on voir mensonge assez tôt avorté Pour rendre à la vertu toute sa pureté? *Nicom.* ID. IV, 1. Un faux germe avorté dans notre affection, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Demi-dieux avortés, qui par droit de naissance Dans les camps, à la cour, règnent en espérance, GILB. *Le dix-huitième siècle.*

AVORTEMENT (a-vor-te-man), *s. m.* || **1°** Terme de médecine. Expulsion, avant terme, d'un fœtus non viable. Provoquer l'avortement est un crime puni par le Code pénal. || **2°** Fig. Insuccès. L'avortement des desseins qu'il avait formés.

— REM. Dans l'obstétrique, l'avortement diffère de l'accouchement prématuré qui est l'expulsion, avant terme, d'un fœtus viable; et de la fausse couche, qui comprend non-seulement tout accouchement avant terme, mais aussi l'expulsion d'un faux germe, d'une môle, etc.

— HIST. XVIe s. Tel enfantement [hors terme] est appelé abortif ou advortement, PARÉ, t. II, p. 624.

— ÉTYM. *Avorter;* provenç. *abhortiment;* catal. *abortament;* espagn. et ital. *aborto.*

AVORTER (a-vor-té), *v. n.* || **1°** Accoucher avant terme. Les femmes ne se faisaient-elles pas avorter, pour que leurs enfants n'eussent des maîtres aussi cruels? MONTESQ. *Esp.* XXIII, 11. La cruelle habitude où sont les femmes de se faire avorter, afin que leur grossesse ne les rende pas désagréables à leurs maris, ID. *Lett. pers.* 120. || En parlant des animaux, mettre bas avant le terme. Les brebis avortent fréquemment. || Fig. L'autre avorte avant temps des œuvres qu'il conçoit, RÉGNIER, *Sat.* X. || En parlant des fruits, ne pas se nouer, ne pas venir à maturité. Cette année, presque tous les boutons des poiriers ont avorté. || **2°** Fig. Ne pas réussir. Le projet venant à avorter, LA BRUY. 12. Dieu, pour le réserver à ses puissantes mains, Fait avorter exprès tous les moyens humains, CORN. *Héracl.* III, 3. Lui qui sait qu'aussitôt ces tumultes avortent, ID. *Othon*, IV, 7. Voyant d'un temps si court leur puissance bornée, Des plus heureux desseins [ils] font avorter le fruit, ID. *Cinna*, II, 1. Par quel amour de mère Pressez-vous tellement ma douleur contre un frère? Prenez-vous intérêt à la faire éclater? — J'en prends à la connaître et la faire avorter, ID. *Rodog.* IV, 6. Tout mon dessein avorte au milieu du succès, ID. *ib.* II, 8. Une disgrâce fit avorter toute sa bonne fortune, ID. *Ex. de D. San.* Il est impossible que ce projet n'avorte pas au milieu de cette confusion, CHATEAUB. *Natch.* III, 76. Venge-toi du forfait que tu fais avorter, ROTR. *Bélisaire*, I, 2.

— REM. **1.** Avorter se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'acte même : cette femme a avorté hier; ces projets ont avorté par sa faute; et avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état : cette femme est avortée; ses desseins sont avortés. || **2.** On a dit s'avorter, qui n'est plus usité. Leurs desseins tôt conçus se sont tôt avortés, LA FONT. *Ode* V. C'est, comme on verra par l'historique, un archaïsme.

— HIST. XIIIe s. Que honiz soit qui vos porta, Quant ele [votre mère] ne vos avorta, *Ren.* 8144. Car foy sans bien ouvrer avorte; Foy sans bonnes euvres est morte, J. DE MEUNG, *Tr.* 522. Bien, amour et honeur faut par femme et avorte; Ja femme n'amera, qui fine amour lui porte, *Chastie-musart.* || XIVe s. Elle avoit eu plusieurs de ses enfans morsnez et abourtez, DUCANGE, *abortire.* Ne bailleront aucune medecine qui puisse faire abortir, *Ord. des rois de France*, t. II, p. 533. || XVIe s. Ceste semence de raison ne pouvant durer contre les vices survenus, estouffée s'avorte, MONT. IV, 354. Elle rend les arbres par où on la passe steriles, et y fait avorter les fruicts, AMYOT, *Aratus*, 40. Autrement, ils ne font qu'avorter la terre, et meurtrir les arbres, PALISSY, 25. Par tels efforcements lesdictes meres abortent, PARÉ, t. II, p. 624. Ce breuvage sert aussi de remettre en vigueur la jument qui s'est avortée, O. DE SERRES, 306.

— ÉTYM. Provenç. *abhortir*, *abordir;* espagn. *abortar;* ital. *abortire;* de *abortire*, de *aborior*, qui a la même signification, et qui vient de *ab*, indiquant défaut, manque, et de *orior*, naître, surgir (voy. ORIENT) : mot à mot mal naître.

AVORTON (a-vor-ton), *s. m.* || **1°** Animal né avant le terme. || **2°** Tout individu qui n'a pas atteint son entier développement. || **3°** Par mépris, homme petit et mal fait. || Plante, fruit qui n'est pas arrivé à son développement. Ces pêches sont des avortons. J'ai vu en Russie des sapins auprès desquels ceux de nos climats ne sont que des avortons, BERN. DE ST. P. *Études*, V. || **4°** Fig. Si quelque avorton de l'Envie Ose encore lever les yeux, MALH. III, 3. De ce feu turbulent l'éclat impétueux N'est qu'un faible avorton d'un cœur présomptueux, CORN. *Théod.* I, 3. || Ouvrage d'esprit fait à la hâte et sans soin. Cet ouvrage n'est qu'un avorton.

— HIST. XIVe s. Elle la feroit advoulter de l'advoulton dont elle estoit grosse, DU CANGE, *abortire.* Pour le millier d'avortons d'Arragon [peaux d'animaux nés d'avortements], ID. *avotroni.* || XVIe s. Tous ces vers biberons ne veulx desavouer, Advortons que j'ay faits en ma jeune allegresse, JEAN LE HOUX, *Vau de Vire*, 41.

— ÉTYM. *Avorter;* bas-lat. *avotrones.*

† **AVOUABLE** (a-vou-a-bl'), *adj.* Qui peut être avoué. Un projet avouable et conforme à l'honneur.

— ÉTYM. *Avouer.*

1. **AVOUÉ, ÉE** (a-vou-é, ée), *part.* et *adj.* || **1°** Reconnu. Le but avoué de son départ. C'est un fait avoué. || **2°** Approuvé. Digne d'être avoué de l'ancienne Rome, CORN. *Sertor.* II, 2. Par des vers tout neufs avoués du Parnasse, BOIL. *Épît.* I. Monterey, sans être avoué du conseil d'Espagne, renforça l'armée du prince d'Orange, VOLT. *Louis XIV*, 11. Pouvoir être avoué pour.... PASC. dans COUSIN.

2. **AVOUÉ** (a-vou-é), *s. m.* || **1°** Officier ministériel chargé de représenter les parties devant les tribunaux et de faire les actes de procédure. || **2°** Terme de droit féodal. Nom d'office qui consistait à défendre les droits des églises et des abbayes, et qui aussi, en général, signifiait toute espèce de protecteur. Les avoués étaient ordinairement des nobles. Il y avait, dans la seconde race, un avoué de la partie publique, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 36.

— HIST. XIe s. Là vous suirat, ce dist mis avoez, *Ch. de Rol.* IX. || XIIe s. Charles nostre avoez, *Ronc.* p. 14. Si garis [protége] hui Rolant nostre avoé, *ib.* p. 56. Cil qui tient Champagne et Brie N'est mie droit avoués, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 186. || XIIIe s. Emprès se croisa Henris d'Anjo ses freres et Tierris ses niés, Guillaumes avoués de Bethune.... VILLEH. VI. Diex, fait-il, je vous tien à mon droit avoué, *Berte*, XLV. Il nous convient querre avoé, *Chr. de Rains*, 229. Ausi me serviront com ses aie [comme si je les aye] engenrés; Il ierent tot mi fil, j'iere lor avoés; En paradis celestre sera lor iretés [héritage], *Ch. d'Ant.* I, 135. Se li cas quiet [tombe] en apel, et il a ensoine [excuse], il pot avoir avoué et fere le [la] bataille, BEAUM. 80. || XVe s. Voire, dit le maire, qui jà estoit advoé du roi, gars puant, parles-tu ainsi en la presence du roi? FROISS. II, II, 115.

— ÉTYM. *Advocatus* (voy. AVOCAT).

AVOUER (a-vou-é. Dans j'avouerai et temps analogues l'*e* ne se prononce pas et ne compte pas dans les vers; mais l'ancienne langue le prononçait, et *avouerai* était de quatre syllabes), *v. a.* || **1°** Dans le langage de la féodalité, faire vœu à un supérieur, le reconnaître pour seigneur ou protecteur. || **2°** Par extension, et dans le langage actuel, avouer une personne, approuver ce qu'elle a fait en notre nom. Parle, écris, je t'avouerai de tout, pourvu que tu m'aides à sortir de cette botte [l'Italie], P. L. COUR. *Lett.* I, 164. Je t'avouerai de tout, RAC. *Phèd.* III, 1. Et sans doute son cœur vous en avouera bien, CORN. *D. San.* IV, 2. Alors, sans consulter si Phébus l'en avoue, BOIL. *Disc. au roi.* Quels doctes vers me feront avouer Digne de te louer? MALH. III, 4. Et si ta faveur tutélaire Fait signe de les avouer [les Muses], Jamais ne partit de leur veilles Rien qui se compare.... MALH. III, 2. || Approuver, ratifier, en parlant des choses. Des moyens que l'honneur avoue. Les dieux n'avoueront point un combat plein de crimes, CORN. *Hor.* III, 2. Me voyant froidement ses œuvres avouer, Il les serre, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || **3°** Reconnaître qu'une chose est ou n'est pas. Avouer sa faute. Il avoua ses méfaits. Vous avouerez que votre conduite a été blâmable. Ceux qui sont instruits des affaires étant obligés d'avouer que le roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges.... BOSS. *Reine d'Anglet.* J'avouerai les rumeurs les plus injurieuses, RAC. *Brit.* IV. || **4°** Reconnaître comme sien. Avouer un enfant. Il n'ose avouer un parent pauvre. Il n'avoua jamais ce pamphlet. Une lettre que l'on m'a assuré que vous aviez avouée, BOSS. *Lett.* 181. Mon père ne peut plus l'avouer pour sa fille, CORN. *Hor.* IV, 6. Rome ne voudra point l'avouer pour Romaine, RAC. *Bérén.* IV, 4. || Avouer une dette, la reconnaître. || Fig. Ma foi, madame, avouons la dette [ne dissimulons pas], vous voudriez qu'il fût à vous, MOL. *Princ. d'Él.* IV, 6. || **5°** S'avouer, *v. réfl.* S'avouer de quelqu'un, le prendre à garant. Il s'est avoué d'un banquier de cette ville. || Se reconnaître. S'avouer coupable. S'avouer vaincu. || **6°** S'avouer, être confessé, en parlant d'une chose. Cela ne s'avoue pas.

— HIST. XIIIe s. Ha! sire Diex, fait ele, mon cuer à vous [j']avo, *Berte*, XXXII. Com celle qui du tout à vous servir m'avo, *ib.* Car nus ne puet Dieu trop loer, Ne trop por seignor avoer, Trop criendre, ne trop obeir, *la Rose*, 7078. Et doit mander que cil qui en est porsivis en avoue tel garant quiconque,

PSALM. XXXIV, 14. || XVIᵉ s. Je advoue Dieu, s'il ne la faisoyt bon veoir, RAB. *Garg.* I, 8. En bonne foi, dit Emarsintte, j'avoue cette dame du tour qu'elle a fait, MARG. *Nouv.* LVIII. Entre tous les philosophes qui ont advoué des dieux, MONT. I, 47. Lachès se radvisant advoue cet usage aux Scythes [reconnaît qu'ils ont cet usage], ID. I, 48. La vertu n'advoue rien que ce qui se faict par elle et pour elle, ID. I, 263. Ils souffroient tout, avant que d'advouer estre vaincus, ID. I, 307. C'estoit heresie d'advouer des antipodes, ID. II, 332. Il faut que vous avouez que la possession de ces seuls biens est suffisante pour vous faire benir le donateur, LANOUE, 155. Le vassal est tenu avouer [reconnaître] ou desavouer son seigneur, sinon qu'il y eust contention de tenure entre deux seigneurs, LOYSEL, 645. Non seulement il sauva Phœbidas, ains feit que la ville de Sparte prit sur elle et advoua la forfaitture qu'il avoit commise, AMYOT, *Agésil.* 39. Leotychides sçut si bien faire que Agis, en presence des tesmoings, declara qu'il l'advouoit pour son filz, ID. *ib.* 3. Ceste proposition ayant esté leue publiquement, le peuple l'advoua et authorisa de merveilleuse affection, ID. *Pomp.* 39. .... Qui, auparavant sa mort, endura des gehennes inventées pour lui faire advouer le purgatoire, D'AUB. *Hist.* I, 73.

— ÉTYM. À et *vouer;* provenç. *avoar.*

† **AVOUERIE** (a-voû-rie), *s. f.* Terme de droit féodal. Fonction d'avoué, de patron. Les comtes de la Flandre impériale étaient avoués de l'église de Cambrai, et les rois d'Espagne, qui ont été comtes de Flandre, ont voulu se servir du prétexte de cette avouerie pour établir leur autorité à Cambrai, FÉN. XXII, 567.

— HIST. XIIᵉ s. [Je] Ne vueil qu'[il] ait en ma terre nes [même] point d'avoerie, *Saxons*, 32.

— ÉTYM. *Avoué.*

AVOYER (a-vo-ié), *s. m.* Titre du premier magistrat dans quelques cantons suisses.

— ÉTYM. Forme équivalente à *avoué*, *avocat*, et provenant d'un mot bas-latin, qui a ou n'a pas existé, tel que *advocatarius*, où s'est produit le même changement que dans *voyelle* par rapport à *vocalis.*

† **AVRELON** (a-vre-lon), *s. m.* Un des noms vulgaires du sorbier des oiseaux.

AVRIL (a-vrill, *ll* mouillées d'après l'Académie; mais des grammairiens indiquent la prononciation a-vril, sans mouiller l'*l* : prononciation qui est en effet celle de plusieurs personnes. D'après Chiflet, au XVIIᵉ siècle, l'*l* ne se prononçait jamais, et en effet plusieurs personnes disent encore aujourd'hui a-vri), *s. m.* || 1° Le quatrième mois de l'année grégorienne. Nous partirons au mois d'avril. Avril est, dans le climat de Paris, sujet à bien des variations de température. || Fig. Donner un poisson d'avril à quelqu'un, faire tomber quelqu'un le premier jour du mois d'avril dans quelque piége ridicule. Je vais à l'autre bout de la ville, on se met à rire, et l'on me dit : Poisson d'avril ! P. L. COUR. *Lett.* II, 56. L'électeur parut en chaire, regarda la compagnie de tous côtés, puis tout à coup se prit crier : Poisson d'avril ! poisson d'avril ! ST-SIM. 287, 149. || 2° Fig. O bois, ô prés, ô monts, qui me fûtes jadis Dans l'avril de mes jours un heureux paradis, RÉGNIER, *Plainte.* Sans doute en mon avril, ne sachant rien à fond, V. HUGO, *Voix*, 30. || 3° Terme de chasse. Petit avril, époque où les cerfs commencent à entrer en rut.

— HIST. XIᵉ s. Blanche [il] a la barbe, come fleur en avrill, *Ch. de Rol.* CCLV. || XIIIᵉ s. À l'issue d'avril, un temps dous et joli, *Berte*, I. || XVIᵉ s. Elle dit à un petit poisson d'avril qu'elle avoit auprès de soi : Va-t'en suivre ce gentil-homme.... DESPÉR. *Contes*, XXXIII. Adieu ma liberté, j'en appelle à tesmoing Ce mois qui du beau nom d'Aphrodite s'appelle; Comme les jours d'avril, mon mal se renouvelle, RONS. 253. Sur mon premier avril, d'une amoureuse envie J'adoray vos beautez.... ID. 264. Quand on perd son avril, en octobre on s'en plaint, ID. 282. Avril pleut aux hommes, may pleut aux bestes, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 234. Pluye d'avril, rosée de may, ID. *ib.* p. 247.

— ÉTYM. Bourguig. *aivri;* Berry, *avri;* provenç. et espagn. *abril;* ital. *aprile;* d'*aprilis.* Le *poisson d'avril* a signifié un maquereau (entremetteur), à cause que le maquereau (poisson) abonde au mois d'avril, et signifie maintenant, par une autre figure, attrape.

† **AVRILLÉ, ÉE** (a-vri-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Terme d'agriculture. Blé avrillé, blé semé en avril.

— ÉTYM. *Avril.*

† **AVRILLET** (a-vri-llè, *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'agriculture. Blé semé en avril.

— ÉTYM. *Avril.*

AVUÉ, ÉE (a-vu-é-ée), *part. passé.*

AVUER (a-vu-é), *v. a.* Terme de vénerie. Suivre de l'œil le gibier. Avuer une perdrix.

— ÉTYM. À et *vue*, ou, suivant l'ancienne orthographe, *veue.* Aussi, comme le demande M. Legoarant, l'Académie devrait supprimer *aveuer* qui devient une fausse prononciation ; car *veue* est *vue.*

† **AVULSION** (a-vul-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Synonyme d'arrachement et d'extraction. L'avulsion d'une dent.

— ÉTYM. *Avulsio*, de *avellere*, de *a*, *ab*, et *vellere*, tirer.

AXE (a-ks'), *s. m.* || 1° Ligne droite réelle ou fictive qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu. Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe, BOIL. *Épit.* V. Portés du couchant à l'aurore Par un mouvement éternel, Sur leur axe ils tournent encore Dans les vastes plaines du ciel, MALFIL. *Ode*, *Le soleil fixe.* || Terme de mécanique. Axe de rotation, ligne autour de laquelle pivote un corps animé d'un mouvement de rotation. || Terme de mathématiques. Axes coordonnés, droites auxquelles on rapporte la position d'un ou plusieurs points tant fixes que mobiles. || Terme de physiologie. Axe optique ou visuel, ligne fictive passant par le milieu de la face antérieure de la cornée et le milieu de la pupille et du cristallin. C'est la ligne suivant laquelle on regarde ordinairement les objets et on les perçoit le plus nettement. || En termes de botanique, organe central des végétaux, duquel naissent les appendices. La tige est un axe tantôt simple, tantôt ramifié, long ou court. || Terme de géologie. Axe de soulèvement, ligne de direction d'une chaîne de montagnes, et suivant laquelle s'est opéré le soulèvement des roches qui la composent. || Terme de minéralogie. Axes des cristaux, lignes mathématiques autour desquelles les faces sont ordonnées symétriquement. || Terme de physique. Axe magnétique, la ligne droite qui joint les pôles d'un aimant. || Terme d'architecture. Axe d'un édifice, la ligne droite qui, le traversant perpendiculairement, le coupe en deux parties symétriques. || Axe spiral, ligne centrale que l'on suppose dans l'intérieur d'une colonne torse. || Axe d'une rue, la ligne centrale qui est supposée la couper, à droite et à gauche, en deux parties égales. || Terme de métallurgie. Axe d'un fourneau, ligne verticale qui passe par le milieu de la cuve, en partant du milieu du creuset pour arriver au milieu du gueulard. || Terme de marine. Ligne autour de laquelle on considère les divers mouvements de rotation d'un navire. Axe des moments, ligne par rapport à laquelle on prend la distance du centre d'effort du vent sur chaque voile. || 2° Essieu. L'or reluisait partout aux axes de tes chars, A. CHÉNIER, 63.

— ÉTYM. *Axis;* grec ἄξων, de ἄγω, pousser, tourner (voy. AGIR).

† **AXIFÈRE** (a-ksi-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni d'un axe.

— ÉTYM. *Axis*, axe, et *ferre*, porter.

† **AXILE** (a-ksi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport à l'axe d'une plante.

— ÉTYM. *Axe.*

AXILLAIRE (a-ksil-lê-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à l'aisselle. Le creux axillaire. Les vaisseaux axillaires. || En termes de botanique, se dit des organes, pédoncules, bourgeons, etc. qui croissent à l'aisselle des feuilles.

— HIST. XVIᵉ s. Les veines et arteres superieures nommées mammillaires descendent des axillaires, PARÉ, I, 11. Quelquesfois l'intercostale est trouvée sortir des axillaires que Sylvius appelle sousclavieres, ID. II, 15.

— ÉTYM. *Axilla*, aisselle (voy. ce mot).

† **AXINOMANCIE** (a-ksi-no-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité. Divination au moyen d'une hache.

— ÉTYM. Ἀξίνη, hache, et le suffixe *mancie* (voy. MANCIE).

† **AXIOMATIQUE** (a-ksi-o-ma-ti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui tient de l'axiome.

— ÉTYM. *Axiome.*

AXIOME (a-ksi-ô-m'), *s. m.* Vérité évidente de soi et non démontrable, par exemple : le tout est plus grand que sa partie. Toutes les sciences partent d'axiomes qui leur servent de fondements. Voulez-vous peindre et toucher, on vous demande des axiomes et des corollaires, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. Ces propositions claires et intelligibles par elles-mêmes s'appellent axiomes ou premiers principes BOSS. *Conn. de Dieu*, I, 13.

— SYN. Ce qui distingue axiome des mots d'un sens analogue, tels que maxime, sentence, apophthegme, aphorisme, c'est que axiome exprime une proposition évidente de soi, échappant à toute démonstration, et s'imposant par un principe d'évidence ou autrement de certitude qui entre dans la constitution de l'esprit humain.

— ÉTYM. Ἀξίωμα, proposition, de ἀξιόω, penser, juger, de ἄξιος, digne, de ἄγω, pousser, faire (voy. AGIR), ἄξιος signifiant ce qui pousse, agit, ce qui a force, vertu, valeur.

† 1. **AXIS** (a-ksis'), *s. m.* Terme d'anatomie. La seconde vertèbre du cou. Vertèbre ainsi dite parce que l'apophyse odontoïde, qui en fait partie, logée entre l'arc antérieur de l'atlas et le ligament transverse, sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête.

— ÉTYM. *Axis*, essieu.

† 2. **AXIS** (a-ksis'), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce de cerf originaire du Bengale.

— ÉTYM. *Axis*, nom d'un animal de l'Inde, dans Pline, VIII, 21, 31.

AXONGE (a-kson-j'), *s. f.* Graisse de porc fondue et préparée.

— HIST. XVIᵉ s. Axunge de porc, d'oye, de poulle, de chapon, d'ours, PARÉ, VIII, 39.

— ÉTYM. *Axungia*, de *axis*, axe, essieu (voy. AXE), et de *ungere*, oindre (voy. ce mot) ; ce qui sert à oindre les essieux.

† **AXYLE** (a-ksi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui ne produit pas de bois.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et ξύλον, bois.

AYAN (a-ian), *s. m.* En Turquie, officier supérieur chargé dans les provinces de veiller à la sûreté des particuliers.

— ÉTYM. Arabe, *ayan*, distingués, notables (de *ayn*, œil), mot qui, bien qu'au pluriel en arabe, se dit en turc comme s'il était au singulier.

AYANT (é-ian, et non, comme plusieurs qui prononcent mal, a-ian), *part. présent* de avoir. || 1° Ayant faim. Ayant les pieds nus. Ayant la tête couverte. N'ayant pas d'armes. || Ayant, employé comme auxiliaire. Ayant appris cette nouvelle. Ayant tiré un glaive du fourreau. Ayant ainsi parlé. || 2° Terme de pratique dans les locutions : ayant cause, celui auquel les droits d'une personne ont été transmis; ayant droit, celui qui a droit ou est intéressé à. Lettre de continuation de la pairie d'Eu, en faveur du duc du Maine, pour lui, ses hoirs et ayants cause mâles et femelles, ST-SIMON, 360, 7. Dans ces locutions on écrit, au pluriel, des ayants cause, des ayants droit. C'est un archaïsme conservé dans le langage de la pratique.

— HIST. XIVᵉ s. Deux cens livres parisis de rente par an à heritage perpetuel, pour avoir et prendre par sa main ou par la main des aienz cause de lui, *Lettre de Charles V*, *Biblioth. des Chartes*, 4ᵉ série, t. III, p. 424.

AYE (a-ie), *interject.* Voy. AÏE.

AYEZ, voy. AVOIR.

AYONS, voy. AVOIR.

† **AYUNTAMIENTO** (a-ioun'-ta-miin-to), *s. m.* Nom espagnol des municipalités.

— ÉTYM. Espagn. *ayuntar*, réunir, mot dérivé de *a*, à, et *yunto*, joint (voy. JOINDRE).

† **AZALÉA** (a-za-léa) ou **AZALÉE** (a-za-lée), *s. f.* Genre de plantes dont on distingue deux espèces, l'une originaire de l'Amérique septentrionale, l'autre de l'Inde. C'est un joli arbrisseau de pleine terre de bruyère, fleurissant très-bien dans les appartements. Des azaléas formaient un buisson de corail, CHATEAUBR. *Natch.* III, 14, 1. Je faisais à Atala des colliers avec des graines rouges d'azaléa, ID. *Atala*, 243.

— ÉTYM. Ἀζαλέος, sec.

AZAMOGLAN (a-za-mo-glan), *s. m.* Dans le sérail, enfant chargé des fonctions les plus basses et les plus pénibles.

— ÉTYM. Arabe, *azam*, grand, et turc, *oglan*, serviteur.

† **AZAZEL** (a-za-zèl), *s. m.* Le bouc émissaire, dans la Bible. || Démon auquel était dévoué le bouc chargé des péchés du peuple.

— ÉTYM. *Azazel*, mot hébreu qui signifie séparation.

AZÉDARAC (a-zé-da-rak), *s. m.* Terme de botanique. Arbre des régions chaudes, qui porte des fleurs disposées en bouquets, et dont le fruit est vénéneux.

— ÉTYM. Arabe, *âzéddirakht*, mot d'orig. persane.

AZEROLE (a-ze-ro-l'), *s. f.* Fruit de l'azerolier, un peu plus gros qu'une cerise et d'un goût acidule.

— ÉTYM. Arabe *az-zâzéra.*

AZEROLIER (a-ze-ro-lié), *s. m.* Nom français du *cratægus azarolus, L.*

† **AZIME** (a-zi-m'), *adj.* Voy. AZYME.

AZIMUT (a-zi-mut'), *s. m.* Terme d'astronomie. Cercle vertical passant par le point que l'on considère, et, par extension, l'angle qui sert à la désignation de ce plan et qui est habituellement son inclinaison sur le méridien, ou autrement, l'arc du cercle d'horizon compris entre le méridien du lieu et le plan azimutal.

— ÉTYM. Arabe *al semt*, de l'art. ele *al*, et *semt*, voie, chemin, du verbe *semt*, il a demandé, visé à. *Zénith* (voy. ce mot) est une autre corruption du mot *semt*.

AZIMUTAL, ALE (a-zi-mu-tal, ta-l'), *adj.* Qui représente ou qui mesure les azimuts. Cercles azimutaux. Cercle azimutal, cercle qui passe par la verticale d'un lieu. Cadran azimutal, cadran vertical déclinant, c'est-à-dire qui n'est pas tourné exactement vers l'un des points cardinaux. || *S. m.* Terme de marine. Boussole de précision.

— ÉTYM. *Azimut.*

† **AZOOTIQUE** (a-zo-o-ti-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui ne contient aucun débris de corps organisés.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et ζῶον, animal.

† **AZOTATE** (a-zo-ta-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. Les azotates se nommaient autrefois nitrates.

— ÉTYM. *Azote.*

AZOTE (a-zo-t'). || 1° *S. m.* Terme de chimie. Corps simple gazeux; partie non respirable de l'air atmosphérique. || 2° *Adj.* Gaz azote.

— ÉTYM. Ἀ privatif, et ζώω, vivre; parce que l'azote est impropre à entretenir la vie. Mais le mot est mal fait; ἄζωτος signifie non pas sans vie, mais sans ceinture, et le τ ne se montre dans les dérivations du verbe ζώω que pour ζωτικός, vivifiant.

† **AZOTÉ, ÉE** (a-zo-té, tée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient de l'azote.

† **AZOTEUX** (a-zo-teû), *adj.* Terme de chimie. Acide azoteux, acide produit, comme l'acide azotique, par une combinaison d'oxygène et d'azote, mais moins oxygéné que l'acide azotique. C'était autrefois l'acide nitreux.

— ÉTYM. *Azote.*

† **AZOTH** (a-zot'), *s. m.* Terme d'alchimie. Prétendue matière première des métaux.

† **AZOTIQUE** (a-zo-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide azotique ou nitrique, liquide blanc, très-caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches, d'une odeur désagréable et suffocante, et formé par une combinaison d'oxygène et d'azote.

— ÉTYM. *Azote.*

† **AZOTITE** (a-zo-ti-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des sels formés d'une base et d'acide azoteux.

— ÉTYM. *Azote.*

† **AZOTURE** (a-zo-tu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison d'azote et d'un autre corps simple.

— ÉTYM. *Azote.*

† **AZTÈQUE** (a-ztè-k'), *s. m.* Nom des anciens indigènes du Mexique.

AZUR (a-zur), *s. m.* 1° Verre bleuï par l'oxyde de cobalt, pulvérisé, et préparé pour servir à la peinture. || 2° Fig. Bleu clair. Le soleil se couchait dans une nuée d'or et d'azur, VOIT. *Lettr.* 10. La nuit vers l'occident obscur Repliait lentement ses voiles; D'un feu moins brillant les étoiles Éclairaient le céleste azur, ST-LAMBERT, *le Matin.* Là de plus beaux soleils dorent l'azur des cieux, A. CHÉN. 99.... dans le liquide azur Du fleuve qui s'étend comme lui calme et pur, ID. *Élég.* XIV. Que te fait tout cela? Les nuages des cieux, La verdure et l'azur sont l'ennui de tes yeux, V. HUGO, *Voix intér.* XIX. Mais dans ce ciel troublé d'un peu de brume à peine, Où tout semblait azur.... ID. *Rayons*, II. C'était plaisir de voir danser la jeune fille! Sa basquine agitait ses paillettes d'azur, ID. *Orient*, 33. Ils [les rayons de lumière] le font voir [l'air] avec une couleur bleue qui répand une teinte de même couleur sur tous les objets aperçus dans le lointain et qui forme l'azur céleste, LAPLACE, *Expos.* 16. || 3° Pierre d'azur, la pierre précieuse nommée aujourd'hui lapis-lazuli. || Azur de cuivre, carbonate de cuivre bleu. || 4° Terme de blason. L'azur signifie bleu; c'est un des neuf émaux des armoiries. L'écu de France était d'azur à trois fleurs de lis d'or, placées deux et un.

— HIST. XIᵉ s. Tout [il] lui trancha le vermeil et l'azur, *Ch. de Rol.* CXIX. || XIIᵉ s. À la terre [ils] en abattent et l'azur et l'esmal, *Ronc.* p. 193. Et Berniers, fors del bruellet issus, Un rainsel mist par devant son escu, Que ne reluise li ors et li asurs, *Raoul de C.* 250. || XIIIᵉ s. Qui l'escu portoit d'or a un lion d'azur, *Berte*, XLI. Et vit lonc de lui reluire l'or et l'asur des armeures, *Ch. de Rains*, p. 69.

— ÉTYM. Provenç. *azur;* espagn. et portug. *azul;* ital. *azzurro;* bas-grec, λαζούριον; bas-latin, *lazur, lazurius, lazulum, azolum, azura, azurrum;* de l'arabe-persan *ldzouverd*, lapis-lazuli.

AZURÉ, ÉE, *adj.* Qui est de couleur d'azur. La voute azurée, les champs azurés, c'est-à-dire les espaces célestes.

— HIST. XVIᵉ s. Ce ciel azuré, tant richement contrepointé d'estoilles, et ces flambeaux roulants sans cesse sur nos testes, CHARRON, *Sagesse*, I, 42.

† **AZURER** *v. a.* Rendre de couleur d'azur. Le regard, à travers ce rideau de verdure, Ne voit rien que le ciel et l'onde qu'il azure, LAMART. *Médit.* II, 24.

— ÉTYM. *Azur.*

† **AZURESCENT, ENTE** (a-zu-rè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui tire sur le bleu d'azur.

— ÉTYM. *Azur.*

† **AZURIN, INE** (a-zu-rin, ri-n'), *adj.* Terme didactique. Qui est d'un bleu pâle, tirant un peu sur le gris.

— ÉTYM. *Azur.*

† **AZY** (a-zi), *s. m.* Présure faite avec du petit-lait et du vinaigre.

† **AZYGOS** (a-zi-gos'), *adj.* et *s. f.* Terme d'anatomie. La veine azygos ou, simplement, l'azygos, veine qui est située sur le côté droit et antérieur de la portion thoracique du rachis, et qui établit une communication entre la veine cave supérieure et l'inférieure.

— HIST. XVIᵉ s. Ceste veine azygos ayant nourri toutes les costes, son reste descend sous le diaphragme, PARÉ, II, 15.

— ÉTYM. Ἄζυγος, qui est impair, de ἀ privatif, et ζυγός, conjoint, proprement joug (voy. JOUG).

AZYME (a-zi-m'), *adj.* Terme de l'Écriture. Pains azymes, pains sans levain que les Juifs mangent dans le temps de leur pâque. || Dans l'église catholique, l'hostie est un pain azyme. Constantinople était divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, VOLT. *Mœurs*, 91. || *S. m. plur.* La fête des azymes.

— ÉTYM. *Azymus*, du grec ἄζυμος, de ἀ privatif, et de ζύμη, ferment, levain, de ζέω, bouillir.

† **AZYMITE** (a-zi-mi-t'), *s. m.* Celui qui fait usage du pain azyme pour l'hostie. Nom donné par les Grecs aux Latins qui se servent du pain sans levain dans le sacrifice de la messe.

— ÉTYM. *Azyme.*

B

B (bé), *s. m.* Seconde lettre de l'alphabet. Un B majuscule; un petit B. || Familièrement. Être marqué au *b*, être borgne, bossu, boiteux, etc. || Ne savoir ni A ni B, être fort ignorant. || Ne parler que par B et par F, employer fréquemment des jurements grossiers. Les B, les F voltigeaient sur son bec; Les jeunes sœurs crurent qu'il parlait grec, GRESSET, *Vert-Vert*, IV. || B marque le lundi dans le calendrier de l'ancien rituel.

— HIST. XIIIᵉ s. Je ne puis bien nommer sans B; Par B commencent li bien fait; Ne jà sans B n'erent bien fait, *Senefiance de l'A, B, C, édit.* JUBINAL, t. II, 276. || XVᵉ s. Je ne cognois ne B ne R; Mais je sçai bien qu'en celle terre N'avera paix, ne ou pays, Se le poovoir des flours de lys Ne vient la chose retourmer, FROISS. *Pastourelle.*

— ÉTYM. Le *b* latin, grec β, du phénicien ou hébreu *beth.*

† **BA....** Particule qui exprime la dépréciation, la mauvaise qualité, la mauvaise façon, et qui est une forme particulière de *be....* (voy. ce mot).

† **BAAL** (ba-al), *s. m.* Grande divinité des Assyriens, que les Grecs assimilaient à leur Jupiter. Qui peut vous inspirer une haine si forte? Est-ce que de Baal le zèle vous transporte? Pour moi, vous le savez, descendu d'Ismaël, je ne sers ni Baal ni le Dieu d'Israël, RAC. *Ath.* III, 3. || En style biblique, Baal est le nom collectif des dieux des païens.

— ÉTYM. Mot assyrien et hébreu qui signifie seigneur.

† **BAANITE** (ba-a-ni-t'), *s. m.* Hérétique appartenant à une sorte de secte manichéenne.

— ÉTYM. *Baanis*, disciple d'Épaphrodite, au IXᵉ siècle.

BABA (ba-ba), *s. m.* Pâtisserie dans laquelle sont mêlés des raisins de Corinthe. || *Au plur.* Des babas.

BABEL (ba-bèl), *s. f.* Babylone. || Poétiquement. Il [Paris] bâtit au siècle où nous sommes, Une babel pour tous les hommes, Un panthéon pour tous les dieux, V. HUGO, *Voix*, 4. || Proverbe. C'est la tour de Babel, se dit, par allusion au récit biblique, d'une assemblée où tout le monde parle sans s'entendre, où personne n'est d'accord.

— ÉTYM. *Babel*, nom hébreu de Babylone.

BABEURRE (ba-beu-r'), *s. m.* Nom vulgaire du lait de beurre ou petit-lait, c'est-à-dire liquide blanc qui reste du lait, quand la partie grasse du lait est convertie en beurre.

— ÉTYM. De *ba*, qui indique dépréciation (voy. BA....) et *beurre*, ou, comme le veut Diez, de *battre* le *beurre* (*bat-beurre*)? D'anciens textes, si on en avait, décideraient la question.

† 1. **BABICHE** *s. f.* Barbiche. Couper ses babiches.

— ÉTYM. Altération et mauvaise prononciation de *barbiche*. Ce mot, qui se dit encore, est dans le Dictionnaire de l'Académie, 1ʳᵉ édition.

† 2. **BABICHE** (ba-bi-ch'), *s. f.* ou **BABICHON** (ba-bi-chon), *s. m.* Nom d'une sous-variété de petits chiens dits chiens d'appartement. Vous perdez pour une babiche Des pleurs qui suffiraient pour racheter un roi, VOIT. *Poésies.*

— ÉTYM. Corruption de *barbiche* ou *barbichon.*

BABIL (ba-bill, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Abondance de paroles faciles et sans importance. Les jeunes filles acquièrent vite un petit babil agréable, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Il écoutait au maillot le babil de sa nourrice, ID. *Ém.* I. L'éloge va se placer comme de lui-même dans leur babil éternel [des académiciens], MONTESQ. *Lett. pers.* 73. || 2° Cri de la corneille et de plusieurs oiseaux. || 3° Terme de chasse. Aboiement d'un limier qui a perdu la piste, ou qui donne trop de voix.

— SYN. BABIL, CAQUET. On dit que les pies et les perroquets caquettent; ce sens reste dans l'emploi de caquet. Le caquet exprime une élévation de ton, une prétention à régenter ou à médire, et des propos bons ou mauvais. Babil n'implique rien de tout cela; ce n'est que la simple effusion, en paroles faciles, d'une personne qui se complaît à parler.

— HIST. XVᵉ s. Au fait d'amours, babil est peu de chose; Riche amoureux a toujours l'avantage, VILLON, *Ball.* || XVIᵉ s. Ils convertissent la philosophie en un babil sophistique, CALV. *Instit.* 537. Des nonnains la doulce babille, Leur habit sainct, le chant d'icelles, Leurs ceremonies tant belles, MAROT, IV, 187.

— ÉTYM. Island. *bab*, babil; Dan. *bable;* angl. *to babble;* holl. *babbelen;* allem. *babbeln;* tous verbes qui signifient babiller. D'après Diez, c'est un mot fourni par l'imitation de la nature; d'après d'autres, il viendrait de *Babel*, ce à quoi l'ensemble des formes ne se prête pas.

BABILLAGE (ba-bi-lla-j', *ll* mouillées, et non ba-bi-ya-j'), *s. m.* Action de babiller qui se prolonge. Quand finira ce babillage?

— ÉTYM. *Babiller.*

BABILLARD, ARDE (ba-bi-llar, llar-d', *ll* mouillées, et non ba-bi-yar; le *d* ne se lie pas : un babillard ennuyeux, dites : ba-bi-llar ennuyeux; au pluriel : des ba-bi-llar ennuyeux; cependant plusieurs prononcent l'*s* : des ba-bi-llar-z ennuyeux), *adj.* || **1°** Qui aime à babiller. Enfant babillard. Les passions sont un peu babillardes, VOLT. *Lettr. Schouvalof,* 11 juin 1761. || Il se dit des oiseaux parleurs. Perroquet babillard; pie babillarde. || Terme de chasse. Chien babillard, chien qui aboie trop ou qui aboie après avoir perdu la trace. || **2°** Substantivement. C'est un babillard, une babillarde. || Par extension, personne qui ne sait pas garder un secret. Il ne faut jamais confier son secret à un babillard. || **3°** Dans un moulin, axe agitant l'auget qui fait descendre le grain de la trémie entre les meules du moulin.

— SYN. BABILLARD, BAVARD. La différence entre babillage et bavardage indique la différence entre babillard et bavard. Le babillage est facile et futile; il n'est pas nécessairement ennuyeux et fatigant; au lieu que le bavardage n'a rien qui le rachète. De même le babillard n'est point déplaisant de nécessité; il ne l'est que par le temps, la circonstance et l'excès; au lieu que le bavard est nécessairement déplaisant, étant dépourvu de l'agrément que le babil a quelquefois chez les enfants, chez les femmes, et dans les circonstances qui le comportent.

— HIST. XVIe s. Combien avons nous meilleure raison de detester ces babillars, lesquels se contentent d'avoir l'evangile au bec, le mesprisant en toute leur vie? CALV. *Instit.* 537. Ptolomée Lamyros, c'est à dire plaisanteur et babillard, AMYOT, *Cor.* 15.

— ÉTYM. *Babiller.*

BABILLEMENT (ba-bi-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de babiller.

— ÉTYM. *Babiller.*

BABILLER (ba-bi-llé, *ll* mouillées, et non ba-biyer), *v. n.* || **1°** Parler beaucoup, facilement, et surtout pour le seul plaisir de parler. C'est véritablement la tour de Babylone; Car chacun y babille, et tout du long de l'aune, MOL. *Tart.* I, 1. || **2°** Dire du mal. Je sais que l'on babille sur moi. || **3°** Se dit d'un limier qui donne trop de voix.

— HIST. XVe s. Sçais-tu qu'il est, ne me babilles Meshuy de ton bee : et me pay, *Patelin.* || XVIe s. Tous ceux qui babillent que nous sommes justifiez par soy.... CALV. *Inst.* 603. Parce qu'il n'est pas usité, Ne commun qu'une femme ou fille Sçaiche tant, ne qu'elle babille Latin, ne gros, ne elegant, MAROT, IV, 163.

— ÉTYM. *Babil.*

† **BABILLERIE** (ba-bi-lle-rie, *ll* mouillées), *s. f.* Habitude de babiller. Ce sont ordinairement des amitiés des jeunes gens qui se tiennent aux moustaches, aux cheveux, aux œillades, aux habits, à la morgue, à la babillerie, ST FR. DE SALES, p. 513.

BABINE (ba-bi-n') ou **BABOUINE** (ba-boui-n'), *s. f.* || **1°** Nom vulgaire des lèvres chez les singes, les chiens, les ruminants, etc. || **2°** Fig. et populairement. S'en donner par les babines, faire un bon repas, manger son bien. || Se lécher les babines, manifester le plaisir qu'on a éprouvé en mangeant ou en buvant quelque chose de bon.

— HIST. XVIe s. Les babines estant disjointes bien demi pied, demeurant ouvertes en cette belle extase, *Moyen de parvenir*, p. 258.

— ÉTYM. Voy. BABOUIN; bourguig. *babaigne.*

BABIOLE (ba-bi-o-l'), *s. f.* || **1°** Jouet d'enfants. || **2°** Fig. et familièrement, chose de peu de valeur, d'importance. Et cent autres babioles que je sais quelquefois par cœur, SÉV. 346. On voulait, disait Alberoni, tromper le roi d'Espagne, et le traiter comme un enfant, on lui montrait de loin une babiole, ST-SIM. 494, 206. Les artistes mettent un prix arbitraire à leurs babioles, J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— HIST. XVIe s. Elle pendit ceste medaille à son col avec les aultres babioles que femmes et filles y portent communement, CARLOIX, VIII, 26.

— ÉTYM. Ital. *babbole.* Sans doute d'une racine *bab* qui se trouve dans l'italien *babbeo*, *babbano*, imbécile; dans le provençal *baban*, sot; dans le latin *babulus*, nigaud; dans l'anglais *babe*, *babby*, enfant; island. *babe*, enfant, *babiliur*, jouet; irl. et kymri, *baban*, enfant. Faut-il rattacher à ce même radical le vieux français *baubelet*, jouet, et l'anglais *bawble*, colifichet? D'après de Caillières, babiole serait venu de la cour dans l'usage ordinaire; mais on le trouve dès le XVIe siècle, où il est arrivé probablement de l'italien.

† **BABION** (ba-bi-on), *s. m.* Sorte de petit singe.

— ÉTYM. Un radical *bab*, qui se trouve dans *babiole.*

† **BABIROUSSA** (ba-bi-rou-sa) ou **BABIRUSSA** (ba-bi-ru-sa), *s. m.* Mammifère pachyderme, dit aussi cochon-cerf (*sus babirussa, L.*).

— ÉTYM. *Babi*, cochon, et *roussa*, cerf, dans la langue malaise.

BÂBORD (bâ-bor; le *d* ne se lie jamais : le bâbord est.... dites : le bâ-bor est, et non le bâ-bor-t est), *s. m.* Terme de marine. Côté gauche d'un bâtiment, quand, placé à la poupe, on regarde la proue. Il est opposé à tribord. || Par extension, le marin dit que tout ce qui est à sa gauche est à bâbord. || Fig. et familièrement. Faire feu de tribord et de bâbord, faire usage de toutes ses ressources.

— HIST. XVIe s. Amure, babord, RAB. *Pant.* IV, 22.

— ÉTYM. Allem. *Backbord*, de *Back*, château d'avant, et *Bord*, bord (voy. BORD), parce que, dans les anciennes embarcations du nord, le château d'avant était sur la gauche.

† **BÂBORDAIS** (bâ-bor-dê), *s. m.* Terme de marine. Les hommes de l'équipage sont classés en deux moitiés, dont l'une, appelée les bâbordais, a ses hamacs à bâbord, et l'autre, comprenant les tribordais, couche à tribord; chacune de ces moitiés monte à son tour sur le pont pour faire le quart, appelé de là quart de bâbord et quart de tribord, LEGOARANT.

† **BABOTTE** (ba-bo-t'), *s. f.* Larve d'insecte qui dévore la luzerne.

† **BABOUCARD** (ba-bou-kar), *s. m.* Nom vulgaire de plusieurs espèces de martin-pêcheur.

BABOUCHE (ba-bou-ch'), *s. f.* Pantoufle en cuir de couleur, sans quartier et sans talon. La pièce où j'unis hardiment Et la babouche et le bas blanc, VOLT. *Lett. vers*, 20. Le Turc partit en traînant majestueusement ses babouches, CHATEAUB. *Itin.* 74.

— ÉTYM. Arabe, *bâboudj;* du persan *papoch*, chaussure, de *pa*, pied (voy. PIED), et *poch*, envelopper.

BABOUIN (ba-bouin), *s. m.* || **1°** Nom vulgaire et spécifique du cynocéphale babouin, sorte de singe. || **2°** Fig. et familièrement, enfant que l'on compare à un singe. [Il] S'avise De le tancer : ah! le petit babouin, Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise, LA FONT. *Fabl.* I, 19. || On dit, en parlant d'une petite fille, une petite babouine. || **3°** S'est dit autrefois d'une figure ridicule que les soldats dessinaient grossièrement sur les murs d'un corps de garde, pour la faire baiser, par forme de punition, à ceux qui enfreignaient les lois établies entre eux. || Fig. Faire baiser le babouin à quelqu'un, le réduire à se soumettre, malgré qu'il en ait. || **4°** Familièrement. Un babouin, de petits boutons autour des lèvres.

— HIST. XIVe s. Et plusieurs autres bestes, si comme babuins et singes, J. DE MAND. dans DU CANGE, *babewynus.* Li quens de Flandres Baudoin Ne semble mie babouin, Ne bec jaune, ne fous naïs, Au departir de son pays, GUIART dans DU CANGE, *baboynus.* || XVIe s. On n'emploie pas seulement les personnes à chasser les oiseaux [des chenevières], mais les choses mortes, qu'on appelle au païs les babouins, D'AUB. *Fœn.* III, 15.

— ÉTYM. Bourguig. *babouin*, enfant au berceau; espagn. *babuino;* ital. *babbuino;* de même racine que *babine*, et qui a sans doute pour radical un mot des patois allemands, *bäppe*, mufle ; de sorte que *babouin* voudrait dire autant que *lippu* (comp. BAFOUER).

1. **BABOUINE** (ba-boui-n'), *s. f.* Voy. BABOUIN.

† 2. **BABOUINE** (ba-boui-n'), *s. f.* Voy. BABINE.

† **BABOUVISME** (ba-bou-vi-sm'), *s. m.* Doctrine des babouvistes.

† **BABOUVISTE** (ba-bou-vi-st'), *s. m.* Partisan de l'égalité absolue entre tous les hommes.

— ÉTYM. *Babœuf*, auteur d'une secte socialiste, et qui périt, en 1796, à la suite d'une conspiration.

† **BABYLONE** (ba-bi-lo-n'), *s. f.* Ville très-célèbre de l'Asie, située sur l'Euphrate. || Fig. et en style de chaire, lieu de désordre et de crimes, le monde, la société.

BAC (bak), *s. m.* || **1° Grand bateau glissant le long d'un câble qui sert à le faire mouvoir et destiné à passer les hommes, les animaux, les voitures, etc. d'un bord d'une rivière à l'autre.** Précomtal avait fait passer l'Adige à une vingtaine de soldats, au-dessous de Vicence, près d'Albaredo, où ils étaient, pour amener un bac de notre côté, ST-SIM. 95, 2. || **2°** Technologie. Cuve en pierre pour recevoir l'eau de pluie. || Grand coffre pour piler le sucre au sortir de l'étuve. || Vase de bois dans lequel le brasseur prépare les grains et le houblon. || Endroit plein d'eau pour conserver le poisson. || Bassin en briques pour éteindre la chaux. || Bac à eau, baquet pour mettre de l'eau, dont on fait usage dans les serres. || Bac à terre, baquet servant à délayer la terre pour terrer le sucre.

— HIST. XVe s. Une fois puet on, quoi qu'on die, Faire une grant feste en sa vie, Une fois fault passer ce bac [se marier], E. DESCHAMPS dans STE-PALAYE.

— ÉTYM. Wallon, *bâche*, *bac* et *bache*, bac, auge; namurois, *bauche*, *bac*, auge, mangeoire; Berry, *bache*, bassin, auge; bas-lat. *bachium*, *baccus;* du bas bret. *bak* ou *bag*, bateau; *bagea*, conduire un bateau. Comparez cependant *bassin*, avec le radical duquel les patois qui emploient *bac* pour auge le confondent.

BACCALAURÉAT (ba-kka-lo-ré-a), *s. m.* Le premier grade universitaire, celui qui donne le titre de bachelier. Se préparer pour le baccalauréat.

— ÉTYM. Singulier barbarisme : évidemment, ce mot, introduit dans le XVIe siècle, a été pris par ceux qui le dénaturaient, comme formé de *bacca*, baie, ou *bacchar*, gantelée (comme dans la *Lusiade* de Camoëns, III, 97 : do baccharo e do sempre verde louro), et *laurea*, laurier. Il est une altération du bas-latin *bachalariatus*, désignant un rang de débutant d'abord dans la chevalerie, et puis dans la hiérarchie religieuse et universitaire (voy. BACHELIER).

† **BACCARA** (ba-ka-ra), *s. m.* Jeu de cartes qui se joue entre un banquier et un certain nombre de pontes.

BACCHANAL (ba-ka-nal), *s. m.* Familièrement, grand bruit, vacarme. || Il n'a point de pluriel.

— HIST. XIIIe s. Durant les quatre samedis fu si grant baquenal en la mer devant Damiette, que il y ot bien douze vins vessiaus, que grans que petiz, briziez et perdus, JOINV. 219.

— ÉTYM. *Bacchanal*, fête de Bacchus, de *bacchari*, se livrer aux orgies (voy. BACCHUS).

BACCHANALE (ba-ka-na-l'), *s. f.* || **1°** Danse bruyante et tumultueuse. || Familièrement, débauche faite avec bruit. || **2°** *Au plur.* Fêtes que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus. || *Au sing.* Représentation d'une danse de bacchantes et de satyres. La bacchanale du Poussin.

— SYN. BACCHANALE, BACCHANAL. Un bacchanal, c'est un grand bruit, un grand tapage. Une bacchanale ajoute au bruit le sens de fête désordonnée ou de débauche.

— HIST. XVIe s. Quant aux remunerations bacchanales [bacchiques], les uns et les autres y participent, et il est difficile d'avoir continué ce train ici quelque temps, qu'on ne sente desjà les avant-coureurs des maladies, LANOUE, 522.

— ÉTYM. *Bacchanalis*, de *bacchari*, se livrer aux orgies (voy. BACCHUS).

BACCHANTE (ba-kkan-t'), *s. f.* || **1°** Prêtresse de Bacchus célébrant les bacchanales. || **2°** Fig. C'est une bacchante, une vraie bacchante, se dit d'une femme sans modestie et sans retenue. Une mode qui éloigne les cheveux du visage, bien qu'ils ne croissent que pour l'accompagner, qui les relève et les hérisse à la manière des bacchantes.... LA BRUY. 13. || **3°** Joli papillon de France qui vole par saccades.

— ÉTYM. *Bacchari*, célébrer les orgies (voy BACCHUS).

† **BACCHIAQUE** (ba-kki-a-k'), *adj.* Vers bacchiaque, sorte de vers grec ou latin composé principalement de bacchius.

† **BACCHIUS** (ba-kki-us'), *s. m.* Pied grec ou latin composé d'une brève et de deux longues.

— ÉTYM. Βακχεῖος, relatif à Bacchus, sous-entendu ποῦς, pied (voy. BACCHUS).

† **BACCHUS** (ba-kkus'), *s. m.* || **1°** Divinité de la Fable, présidant au vin. || **2°** Fig. Le vin lui-même. Il les mène à sa table oublier leur querelle, Et Bacchus scelle entre eux une paix éternelle, ST-LAMBERT, *Saisons*, *Hiver.*

— ÉTYM. *Bacchus*, βάκχος, du sanscrit *baksha*, manger, parce que le feu, dont cette divinité est un symbole, dévore les sacrifices.

BACCIFÈRE (ba-ksi-fê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des baies.

— ÉTYM. *Bacca*, baie, et *ferre*, porter.

† **BACCIFORME** (ba-ksi-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une baie.

— ÉTYM. *Bacca*, baie, et *forme.*

† **BACCIVORE** (ba-ksi-vo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit principalement de baies.

— ÉTYM. *Bacca*, baie, et *vorare*, manger.

BACHA (ba-cha), *s. m.* Espèce de préfet chez les Turcs. Les préteurs et les proconsuls étaient, si j'ose me servir de ce terme, les bachas de la république, MONTESQ. *Espr.* XI, 19 (voy. PACHA).

† **BACHASSE** (ba-cha-s'), *s. f.* Terme rural. Chaussée d'un étang.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE.

† **BACHASSON** (ba-cha-son), *s. m.* Terme de papeterie. Auge qui donne de l'eau aux piles.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE.

† **BACHAT** (ba-cha), *s. m.* || 1° Auge à cochons dans quelques provinces. || 2° Terme de papeterie. Cavité qui se trouve sous le pilon.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE.

BÂCHE (bâ-ch'), *s. f.* || 1° Terme de jardinage. Encadrement en bois ou en pierre, ordinairement abrité par des vitraux et rempli de terre de bruyère ou autre. || 2° Sorte de cuvette où se rend l'eau puisée par une pompe aspirante, et où elle est reprise par d'autres pompes qui l'élèvent de nouveau. || 3° Petite caisse qui sert à mesurer le minerai. Caisse employée pour jeter le minerai dans le haut fourneau. Auge dans laquelle on refroidit les scories. || 4° En termes de marine, partie de la grève où il reste de l'eau à marée basse. || 5° Terme de pêche. Bâche ou bâche traînante, filet en forme de poche que l'on traîne sur le sable, dans les endroits où il y a peu d'eau, pour prendre le poisson dans les rivières. || 6° Pièce de grosse toile ou de cuir dont on recouvre les diligences, les charrettes, les bateaux, pour garantir les marchandises de la pluie.

— ÉTYM. Si l'on recourt au mot *bac*, et qu'on y lise les mots patois, on y verra plusieurs formes *bache* ou *bauche*, qui signifient auge. C'est à ces mots que se rattache *bâche*, avec le sens de caisse ou cuvette. Quant au sens de pièce de toile ou de cuir, ou bien c'est un tout autre mot (norm. *bache*, grosse toile), ou, comparant la diligence, la charrette, etc. recouvertes de leurs pièces de toile ou de cuir, à une caisse ou à une auge, on a donné le nom du tout à cette pièce même.

BÂCHÉ, ÉE (bâ-ché, chée), *part. passé.* Recouvert d'une bâche. Une diligence bien bâchée.

BACHELETTE (ba-che-lè-t'), *s. f.* Jeune fille gracieuse. Une gentille bachelette. Vous cajolait la jeune bachelette, LA FONT. *Cloch.*

— HIST. XIIIe s. Et se ce est vallet [si c'est un garçon], Si lui quiere un auget; Et se c'est baisselette [une fille], Si lui quiere minette, *De l'oustillement au vilain*, p. 16. Et comme bonne baisselete, Tiengne la chambre Venus nete, *la Rose*, 13539.

— ÉTYM. Wallon, *bâcèle;* namurois, *bauchèle;* rouchi, *bacelette;* tous trois signifiant fille. *Bachelette* est un diminutif de *bachele*, et *bachele* paraît être aussi un diminutif de *basse*, qui, dans l'ancien français et dans le normand, signifie servante. M. Grandgagnage propose pour étymologie le frison *bas*, bas-saxon *baas*, maître. M. Diez incline à voir dans *basse* une forme de *bagasse*, en italien *bagascia*, qu'il rattache, d'une façon très-dubitative, ou au kymri *bach*, petit, ou à l'arabe *bagî*, servante. Mais ne serait-il pas possible de voir dans *basse* le féminin de *vassus*, serviteur, et radical de *vassal* (le changement du *v* en *b*, bien que rare, n'est pas sans exemple)? d'où *bacele*, *bacelete*, qui semble si bien correspondre à *vasselet* (*vaslet*, *varlet*), jeune garçon. La forme *bachelette*, qui ne se trouve pas dans les anciens textes, sera née de *basselette* qui s'y trouve seule, par assimilation avec *bachelier.*

BACHELIER (ba-che-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les bacheliers et.... dites : les ba-che-lié-z et....), *s. m.* || 1° En termes de féodalité, jeune gentilhomme qui, n'ayant pas moyen de lever la bannière, était contraint de marcher sous celle d'autrui, qui aspirait à être chevalier et tenait rang entre le chevalier et l'écuyer. Les jeunes gens étaient bacheliers, ce qui voulait dire chevaliers, ou varlets et écuyers, VOLT. *Mœurs*, 97. Pour un signe de deux beaux yeux, On sait qu'il n'est rien que ne fassent Les seigneurs et les bacheliers, V. HUGO, *Ball.* 13. || 2° Garçon. Dans la Touraine, un jeune bachelier, LA FONT. *Cloch.* Vieux en ce sens. || 3° Celui qui dans la faculté de droit canon, après trois ans d'étude, soutenait un acte dans les formes prescrites par la faculté. Le bachelier, plongé dans les quatre premiers siècles, traite toute autre doctrine de science triste, vaine et inutile, pendant qu'il est peut-être méprisé du géomètre, LA BRUY. 12. J'ai des forces, du feu, de l'esprit, de l'étude; Et jamais sur les bancs on ne vit bachelier Qui sût plus à propos interrompre et crier, l'abbé DE VILLIERS, *Art de prêcher.* Il vous faudra un jour réprimer les bacheliers en fourrure, ainsi que les gens en bonnet à trois cornes, VOLT. *Lettr. la Chalotais*, 9 juin 1763. || Dans l'ancienne faculté de médecine, celui qui avait étudié deux ans et qui, ayant subi l'examen général, était revêtu de la fourrure pour entrer ensuite en licence. || 4° Aujourd'hui, dans l'Université, celui qui est promu au baccalauréat dans une faculté. Bachelier ès lettres, ès sciences, en droit.

— HIST. XIe s. Et escremissent [font des armes] cil baceler leger, *Ch. de Rol.* VIII. || XIIe s. Tuit baceler et noble conquerant, *Ronc.* p. 131. Breton, flaman, baceler parisant, *ib.* p. 156. Blont [il] ot le poil, menu recercelé [à boucles menues], En nule terre n'ot si beau bacheler, *Romancero*, p. 51. Sire, fait-il, laenz sunt quatre bacheler, Des chevaliers le rei, *Th. le mart.* 139. || XIIIe s. Quant iere bachelers legiers, Volentiers gelines menjoie, En ces haies où ges [je les] trovoie, *Ren.* 13100. Entre vous et ce bacheler Robichonet au vert chapel, Qui si tost vient à vostre apel, Avés-vous terres à partir? *la Rose*, 8566. Un bacheler françois qui cuidoit que la coustume de France fust de sustance de mariage, une feme qu'il avoit prise segont la costume où il estoit, lessa et prist une autre, *Liv. de Just.* 178. Quant je reving à ma nef, je mis en ma petite barge [barque] un escuier que je fiz chevalier, et deux moult vaillans bachelers, JOINV. 214. || XVe s. Car c'est le metal [l'or et l'argent] par quoi on acquiert l'amour des gentils hommes et des povres bacheliers, FROISS. I, I, 8. Sur ce la bonne dame [Isabelle d'Angleterre] avoit jà prié moult de chevaliers, bacheliers et aventuriers qui lui promettoient que très volontiers ils iroient, ID. I, 1, 19.

— ÉTYM. Berry, *bachelière*, la jeune personne qui accompagne la mariée en qualité de fille d'honneur; bas-lat. *bacalarius*, *baquelarius* (*baccalaria*, sorte de domaine, se trouve dans des textes du IXe siècle); provenç. *bacalar*, *bachalier;* anc. catal. *batxeller;* espagn. *bachiller;* portug. *bacharel;* angl. *bachelor*, homme célibataire. Mot très-ancien dans les langues romanes, qui manque pourtant à la région italienne, et dont l'origine est inconnue. L'antiquité du mot suffit pour montrer que l'étymologie *bas chevalier*, qu'on a donnée, est sans la moindre apparence. Il va sans dire qu'il n'y a non plus à faire aucun compte de *baccalaureus*; *bachelier* a eu, entre autres acceptions, celle de gradué dans une faculté, et, cherchant une étymologie au mot pris ainsi, on l'a décomposé, contre toutes les lois de l'analogie, en *baccalaureus*, comme s'il venait de *bacca lauri*, baie de laurier. Le sens primitif du bas-latin *baccalarius* était celui qui tient une *baccalaria; baccalaria* voulait dire une espèce de bien rural que le bachelier avait à cens, et qui paraît avoir été formé d'une dizaine de manses. Il était donc compté parmi les gens de la campagne, quoique d'un rang plus élevé que ceux qui, tenant un manse, étaient assujettis aux œuvres serviles, et on peut le définir un vassal d'un ordre inférieur. A côté de cette signification, il a encore celle de jeune guerrier qui n'est pas encore chevalier. Puis il y eut des bacheliers d'église, qui étaient des ecclésiastiques d'un degré inférieur. Il y eut, dans les corporations de métiers, des bacheliers qu'on nommait aussi *juniores*, et qui géraient les petites affaires de la corporation. Enfin, et par le même mouvement d'idées, naquirent les bacheliers des facultés. De là aussi, par une autre extension, *bachelier* prit le sens d'homme jeune, non marié, et, en général, de célibataire, sens qui est resté celui du mot anglais *bachelor*. Dans l'ancien français, *vassal* a une double signification : d'une part, il signifie celui qui est subordonné féodalement; et, d'autre part, il veut dire courageux guerrier; *vasselage* est constamment usité pour valeur et prouesse : les chansons de gestes sont pleines de l'emploi de ce mot. *Bachelier* a exactement le même sens; il signifie, comme l'autre, subordonné féodalement, et guerrier, jeune guerrier, vaillant guerrier. Le sens tendrait donc à rapprocher ces deux mots; mais les lettres y opposent une difficulté que les exemples connus ne permettent pas de surmonter : on ne peut expliquer comment les deux *ss* de *vassal* se seraient changées en *c* dur, à une époque aussi reculée que le IXe siècle. Cela conduit à reconnaître un radical *bacal*, *bacel*, *bachel*, qui a la double signification indiquée plus haut, et qui paraît collatéral de *vassal*. Le celtique a : gaélique, *bachall*, irlandais, *bacal*, bâton, qui conviendraient très-bien pour la forme du mot, et qui d'ailleurs ont pénétré dans les langues romanes : en termes de marine, ancien italien, *baccalaro*, pièce de bois de pin ou d'orme; ancien français, *baccalat*, même sens; espagnol, *vacalas*, *baccalas*, bâtons fichés sur la couverture des galères. Dès lors ce n'est pas une conjecture dénuée de toute vraisemblance, de penser que le mot de bâton, de pièce de bois, ait passé à une *bachelerie*, sorte de domaine rural.

BÂCHER (bâ-ché), *v. a.* Couvrir d'une bâche. Bâcher une voiture.

— ÉTYM. *Bâche.*

BACHIQUE (ba-chi-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport à Bacchus, le dieu du vin. Fête bachique. Il condamna la musique bachique, FÉN. *Tél.* XII. || La liqueur bachique, le vin. || Chanson bachique, chanson à boire. [Un des conviés] Lamentant tristement une chanson bachique, BOIL. *Sat.* III. Je ne tiens qu'au refrain bachique Par le tournebroche annoncé, BÉRANG. *Tournebr.* || Terme de peinture. Genre, scène bachique, se dit des tableaux qui représentent des scènes de buveurs.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie ne veut qu'un *c* à *bachique*, tandis qu'il y en a deux à *bacchanal*, *bacchanale*, *bacchante.*

— ÉTYM. *Bacchus.*

† **BACHMOURIQUE** (bach-mou-ri-k'), *adj.* Dialecte bachmourique, dialecte de la langue copte.

— ÉTYM. *Bachmour*, nom qui vient des Arabes et qui paraît s'appliquer à un canton de la basse Égypte.

† **BACHOLLE** (ba-cho-l'), *s. f.* Casserole de cuivre dont on se sert dans les papeteries.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE (au sens d'auge, bassin).

† **BACHON** (ba-chon), *s. m.* ou **BACHOUE** (ba-choue), *s. f.* Grand vaisseau de bois pour transporter les boyaux au lavoir, etc.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE (au sens d'auge, bassin).

BACHOT (ba-cho), *s. m.* Petit bateau.

— ÉTYM. Diminutif de *bac.*

† **BACHOTAGE** (ba-cho-ta-j'), *s. m.* Droit établi sur les bachots.

— ÉTYM. *Bachot.*

BACHOTEUR (ba-cho-teur), *s. m.* Batelier qui conduit un bachot.

— ÉTYM. *Bachot.*

† **BACHOTTE** (ba-cho-t'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de baquet pour transporter des poissons.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE (au sens d'auge, bassin).

† **BACHOU** (ba-chou), *s. m.* Sorte de tonneau ouvert par le haut et servant de hotte.

— ÉTYM. Voy. BÂCHE (au sens d'auge, bassin).

† **BACHOUE** (ba-choû), *s. f.* Voy. BACHON.

BACILE (ba-si-l'), *s. m.* Terme de botanique. Plante ombellifère qu'on nomme aussi perce-pierre, passe-pierre, christe-marine ou fenouil marin (*crithmum maritimum*, *L.*).

† **BACILLAIRE** (ba-sil-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est long, grêle et cylindrique comme une baguette.

— ÉTYM. *Bacillus*, baguette.

BACINET (ba-si-nè), *s. m.* Terme de botanique. Voy. BASSINET.

† **BÂCLAGE** (bâ-kla-j'), *s. m.* Arrangement des bateaux dans un port pour la charge et la décharge des marchandises. || Fermeture d'un port par des chaînes, des câbles, etc. || Fermeture du passage d'une rivière par des hérissons.

— ÉTYM. *Bâcler.*

BÂCLÉ, ÉE (bâ-klé, klée), *part. passé.* Une porte bâclée. || Fig. C'est une affaire bâclée, terminée vite et à la hâte.

BÂCLER (bâ-klé), *v. a.* || 1° Fermer une porte ou une fenêtre avec une barre de bois ou de fer. || Bâcler un port, le fermer avec des chaînes. || Bâcler une rivière, en fermer le passage avec des hérissons. || 2° Bâcler un bateau, le fixer pour le charger et le décharger. || 3° Fig. et familièrement, expédier un travail à la hâte. Il a lestement bâclé sa besogne.

— ÉTYM. Provenç. *baclar*, fermer, de *baculus*, bâton, parce qu'on fermait une porte avec un bâton.

† **BACONISME** (ba-ko-ni-sm'), *s. m.* Philosophie de Bacon, philosophie expérimentale.

— ÉTYM. *Bacon*, célèbre philosophe anglais.

† **BACONISTE** (ba-ko-ni-st'), *s. m.* Disciple de Bacon; adhérent à la philosophie de Bacon.

† **BACONNER** (ba-ko-né), *v. a.* Mettre dans un baquet d'eau salée.

— ÉTYM. Ancien français, *bacon*, pièce de lard salé; de l'anc. haut-allem. *bacho*, dos; allemand moderne, *Back.*

† **BACUL** (ba-ku), *s. m.* Large croupière des bêtes de voiture, qui leur bat sur les cuisses.

— ÉTYM. *Battre* et *cul.*

† **BADAIL** (ba-dall, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet en forme de chausse, que l'on traîne au fond de l'eau.

— ÉTYM. Un radical *bad*, qui se trouve dans le bas-latin *badare* (voy. BÉANT).

† **BADAMIER** (ba-da-mié), *s. m.* Arbre de Malabar (*terminalia catalpa, L.*) qui donne des amandes émulsives très-agréables à manger et fournissant par l'expression une huile douce analogue à celle de l'olive.

— ÉTYM. On dit que ce mot est une corruption de *bois de damier.*

BADAUD, AUDE (ba-dô, dô-d'; le *d* ne se lie pas : le badaud est.... dites : le ba-dô est.... l'*s* se lie au pluriel : les badauds à l'entour, dites : les ba-dô-z à l'entour), *s. m.* et *f.* || Qui s'arrête à considérer tout ce qui lui semble nouveau. Les badauds de Paris, locution qui vient de ce que, à Paris comme dans les grandes villes, une foule s'amasse rapidement autour de quoi que ce soit. Tu seras des badauds en passant adoré, RÉGNIER, *Sat.* XVI. L'espoir qui le domine, C'est, chez son vieux portier, De parler de la Chine Aux badauds du quartier, BÉRANG. *Jean de Paris.* Et la vieille badaude, au fond de son quartier, Dans ses voisins badauds voit l'univers entier, VOLT. *Vanité.* Un troisième, moine et seigneur, dont les paysans sont mainmortables, attendait un arrêt du conseil qui le mît en possession de tout le bien d'un badaud de Paris qui, ayant par inadvertance demeuré un an et un jour dans une maison sujette à cette servitude, y était mort au bout de l'année, ID. *l'Homme aux quarante écus, aud. du contr. gén.* Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés.... Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs, Il y croît des badauds autant et plus qu'ailleurs, CORN. *Menteur,* I, 1. Le tout glacé, verni, blanchi, doré, Et des badauds à coup sûr admiré, VOLT. *Temple du goût.*

— SYN. BADAUD, BENÊT, NIGAUD, NIAIS. L'étymologie, du moins pour les trois premiers, montre les nuances. Le badaud est celui qui baye aux corneilles, qui s'arrête à toute chose, comme s'il n'avait jamais rien vu; le niais, comme le jeune oiseau qui sort pour la première fois de son nid, est sans expérience, et, en quoi que ce soit, il ne sait comment s'y prendre; le benêt est une créature bénite, simple, et qui fait ou croit tout ce qu'on veut. Le nigaud est celui qui s'attrape à toute chose, et qu'aussi par toute chose on attrape.

— HIST. XVI[e] s. Car j'entends que plusieurs badaux S'en vont disant : ce n'est qu'ivrognerie Que les vaux-de-vire nouveaux, JEAN LE HOUX, II. Reputez grands badaux, et caillettes, sots en latin et en françois, de l'avoir enduré, *Sat. Mén.* p. 83. Le fort de Gournay, qu'on appelle maintenant bride-badaut, *ib.* p. 155. Et ainsi le pauvre badaut de village s'en alla quitte.... PARÉ, XV, 28.

— ÉTYM. Berry, *bader,* bavarder; wallon, *bada,* femme étourdie, évaporée; provenç. *badau,* niaiserie, *badoc,* badin, *badaul, baduel,* niais. Ce mot, qui paraît n'être entré dans le français que tard, vient du provençal; le provençal se rattache à un mot bas-latin, *badare* ou *batare,* qui signifie bâiller. Aller plus loin est difficile. Il y a dans le celtique : cornwall. *badus,* lunatique; bas-breton, *bad,* stupeur, étourdissement; gaél. *baodh, baoth, bâth,* stupide, vain; mais ces mots ne répondent pas à la signification primitive de *badare,* qui signifie bâiller.

† **BADAUDAGE** (ba-dô-da-j'), *s. m.* Action de badauder.

— HIST. XVI[e] s. Il estoit bourgeois de Paris, Et de fait par un long usage Il retenoit du badaudage, *Sat. Mén.* p. 217.

— ÉTYM. *Badauder.*

BADAUDER (ba-dô-dé), *v. n.* Faire le badaud. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Badaud.*

BADAUDERIE (ba-dô-de-rie), *s. f.* Entretiens et actions de badauder. Nous allâmes au Palais-Royal où la badauderie des courtisans m'étonna plus que celle des bourgeois, RETZ, III, 60.

— ÉTYM. *Badauder.*

† **BADE** (ba-d'), *s. f.* Terme de charpenterie. Ouverture du compas qui mesure les jours entre une pièce de bois et la place où elle doit être mise.

— ÉTYM. Radical *bad,* qui est dans le bas-latin *badare,* être ouvert (voy. BÉANT).

† **BADELAIRE** (ba-de-lê-r'), *s. m.* Terme de blason signifiant une épée courte, large et recourbée.

— HIST. XII[e] s. Cavelier tira un grand panart ou badelaire, DU CANGE, *badelare.* Et lors il sacha un bazelaire et en fery si grand cop....ID. *ib.* || XV[e] s. Si les convint couper plançons de bois à leurs espées et leurs badelaires pour leurs chevaux lier, FROISS. I, I, 38. Le connestable contre les coups se couvroit de son bras et croisoit de son badelaire en soi defendant vaillamment, ID. III, IV, 28. Un petit coustel portatif, apelé baudelaire, DU CANGE, *badelare.* || XVI[e] s. Affiloient cimeterres, brancs d'acier, badelaires, RAB. *Prol. du livre* III.

— ÉTYM. Bas-lat. *badelare, badarellus.*

BADERNE (ba-dèr-n'), *s. f.* Terme de marine. || Tresse plus ou moins large, faite de fils de caret et employée à recouvrir les mâts, les vergues, les câbles, dans les parties que des frottements pourraient détériorer. || Grosse tresse en vieilles cordes pour empêcher des bestiaux de glisser par l'effet du roulis. || Fig. Toute chose ou tout individu hors d'état de servir.

— ÉTYM. Origine inconnue. Espagn. et ital. *baderna;* bas-breton, *badern;* grec. mod. μπαδέρνα.

BADIANE (ba-di-a-n'), *s. f.* Terme de botanique. Grand arbre de la Chine et de la Tartarie (*illicium anisatum, L.*), qui porte des fruits appelés anis étoilé.

BADIGEON (ba-di-jon), *s. m.* || 1° Couleur en détrempe dont on peint les murailles. || 2° Pâte qui sert à remplir les trous et les défauts des figures sculptées et du bois.

— ÉTYM. Origine inconnue.

BADIGEONNAGE (ba-di-jo-na-j'), *s. m.* Action de badigeonner.

BADIGEONNÉ, ÉE (ba-di-jo-né, née), *part. passé.* Mur badigeonné.

BADIGEONNER (ba-di-jo-né), *v. a.* || 1° Peindre une muraille avec du badigeon. Badigeonner une façade. || 2° Remplir les creux d'un morceau de sculpture ou de menuiserie avec du badigeon.

— ÉTYM. *Badigeon.*

BADIGEONNEUR (ba-di-jo-neur), *s. m.* Celui dont le métier est de badigeonner.

— ÉTYM. *Badigeonner.*

† **BADILLON** (ba-di-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Petite brochette que l'on cloue de distance en distance sur le gabarit d'un bâtiment en construction, pour indiquer la largeur des pièces de bois.

BADIN, INE (ba-din, di-n'), *adj.* || 1° Qui se plaît aux choses légères. Un homme badin. Riez, Zélie, soyez badine et folâtre à votre ordinaire, LA BRUY. 13. Ce n'est que pour toi seul qu'elle est fière et chagrine; Aux autres elle est douce, agréable, badine, BOIL. *Sat.* X. || Substantivement. Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins, BOIL. *Sat.* XII. || 2° En parlant des choses. Un air badin. Esprit badin. Lettre badine. L'âme du singe fit tant de tours plaisants et badins, que l'inflexible roi des enfers ne put s'empêcher de rire, FÉN. t. XIX, 54. Ô Dieu! où serait ici votre sagesse de n'avoir montré des hommes à la terre que pour faire des essais badins de votre puissance? MASS. *Car. Avenir.* Le ton de la conversation y est [à Paris] savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. || Poëme badin, poëme qui raconte, en un style léger, des aventures badines, comme le *Vert-Vert* de Gresset. || En termes de graveur, pointe badine; main adroite et légère à tracer les traits. || 3° *Adj.* Fou, peu raisonnable. En ce sens il est peu usité présentement. Moi, jaloux! Dieu m'en garde, et d'être assez badin Pour m'aller amaigrir avec un tel chagrin, MOL. *le Dép.* I, 2. || Substantivement. Sus, badin, levez-vous; si vous tombiez dedans.... RÉGNIER, *Sat.* XIV.

— SYN. BADIN, ENJOUÉ, FOLÂTRE. Badin, quand on laisse de côté le sens ancien, qui le rapproche de badaud, signifie celui qui, se plaisant aux choses légères, y met ou de l'esprit ou de la grâce. L'enjoué met de la gaieté aux choses qu'il dit. Le folâtre se livre à de petites folies qui ont leur charme, si la circonstance s'y prête, mais qui dépassent et le badinage et l'enjouement.

— HIST. XVI[e] s. On voit ez comedies italiennes tousjours un pedante pour badin [plastron], MONT. I, 138. Quand je tanse avecques mon valet, quand je l'appelle un badin, un veau.... ID. I, 270. J'ay veu aussi les badins excellents, vestus simplement, ID. II, 104. Pour rire un ris acheté à prix d'argent, qu'ils payent à des baladins et à des badins et joueurs de farces, AMYOT, *Tranquill. d'âme,* 40. Au reste ils sont si sots et si badins qu'ils craignent Les charmeurs dont les points et la voix les contraignent À leur faire service.... RONS. 878.

— ÉTYM. Le même radical que *badaud.*

BADINAGE (ba-di-na-j'), *s. m.* || 1° Action de badiner. Un innocent badinage. Le badinage de son humeur, HAMILT. *Gramm.* 15. C'est une chose bien sérieuse que de mourir; ce n'est point alors le badinage qui sied bien, mais la constance, LA BRUY. 16 Croyez-vous qu'ébloui de vos vaines paroles J'ignore qu'en effet tous vos discours frivoles Ne sont qu'un badinage.... BOIL. *Sat.* X. Vouloir accorder tout le luxe et tout le badinage du monde avec la dévotion, cela n'est pas sans exemple, mais c'est l'aveuglement le plus déplorable, BOURD. *Pensées,* t. I, p. 459. Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux, BOIL. *Art p.* II. || 2° Ton badin, manières badines, style badin. Il y a un badinage agréable dans les écrits de cet auteur. Imitez de Marot l'élégant badinage, BOILEAU, *Art p.* I. Quand il n'était question que de plaisirs, on eût dit qu'il n'avait étudié toute sa vie que l'art si difficile, quoique frivole, des agréments et du badinage, FONTEN. *Argenson.* || Locution proverbiale, mais qui a vieilli : être instruit en badinage, c'est-à-dire être fait à tout ce qu'on veut, être instruit de toute l'intrigue, être accoutumé à tout ce qu'on désire.

— HIST. XVI[e] s. Je sçay bien que les poures Egyptiens d'Herodote sont fort moquez quant à leur religion, et ne nie pas que ce ne soit à bon droict; car on y voit de grans badinages, H. EST. *Apolog. pour Hérod. Disc. prélim.* VI.

— ÉTYM. *Badiner.*

BADINANT (ba-di-nan), *s. m.* || 1° Cheval surnuméraire dans un attelage. Six chevaux de carrosse et un badinant. Il a vieilli. || 2° Avant la Révolution, badinant, le neuvième conseiller d'une chambre, au parlement de Paris.

— ÉTYM. *Badiner.*

BADINE (ba-di-n'), *s. f.* Baguette mince, souple et légère. || *S. f. plur.* Sorte de petites pincettes.

— ÉTYM. *Badin.*

† **BADINEMENT** (ba-di-ne-man), *adv.* D'une manière badine. Pégase s'agenouillait badinement, quand Voiture le montait, SARRAZIN, *Pompe funèbre de Voiture.*

— ÉTYM. *Badine,* et le suffixe *ment.*

BADINER (ba-di-né), *v. n.* || 1° Faire le badin, plaisanter. Avec ses compagnons tout le jour badiner, Sauter, courir, se promener, LA FONT. *Fab.* VIII, 16. Je rapporte ceci pour une leçon qui doit apprendre à ne jamais badiner avec les armes, ST-SIM. I, 189. Le disciple de Zénon a sans cesse la lance en arrêt contre la volupté; celui d'Épicure vit sous la même tente et badine avec elle, DIDER. *Essai s. Claude,* liv II. Des choses que vous dites en badinant, SÉV. 111. Il badine sur la belle pièce que j'ai faite, ID. 562. J'ai eu tort de badiner sur M. d'Oldenbourg, ID. 435. La maladie de nos jours est de vouloir badiner de tout, VAUVEN. *Sur les anc. et les mod.* Mais du vent qui s'élève un souffle inaperçu Badine avec ma voile et l'enfle à mon insu, LAMART. *Ép. à Delav.* La véritable grandeur s'abandonne quelquefois.... elle rit, joue et badine, mais avec dignité, LA BRUY. 2. || Familièrement. C'est un homme qui ne badine pas, il est grave, susceptible, sévère. || Fig. En parlant des ajustements. Cette dentelle badine. Laissez badiner ce voile. || En termes de manége, ce cheval badine avec son mors, il joue avec son frein. || 2° Avoir le ton badin, le style badin. Cet auteur badine agréablement dans ses écrits. Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine Sur un mot en passant ne joue et ne badine, BOIL. *A. poét.* II. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Badin.*

BADINERIE (ba-di-ne-rie), *s. f.* Chose dite ou faite pour badiner. Si le lecteur est scandalisé de toutes les badineries qu'il a vues dans ce livre, il fera fort bien de n'en lire pas davantage, SCARR. *Rom. com.* ch. 12. Cette badinerie n'est ni fade, ni usée, SÉV. 572. || Chose folle ou niaise. Si j'appréhende quelque chose, c'est que des personnes un peu sérieuses ne traitent de badineries le procès du chien et les extravagances du juge, RAC. *Plaideurs, préface.* Les génies les plus élevés tombent quelquefois dans la badinerie, BOIL. *Longin,* ch. 7.

— HIST. XVI[e] s. Ce sera quelqu'un qui fera mention d'une autre personne en bonne part [dans les épitaphes], ou celuy-là est le meilleur amy que j'aye, et plusieurs autres escripts pleins de telle badinerie, AMYOT, *De la curiosité,* 19.

— ÉTYM. *Badiner.*

† **BADOURS** (ba-dour), *s. m. plur.* Tenailles moyennes.

— ÉTYM. Un radical *bad,* qui se trouve dans le bas-latin *badare,* être ouvert (voy. BÉANT).

† **BADROUILLE** (ba-drou-ll, *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Pelote formée de vieux cordages goudronnés, pour chauffer un vieux bâtiment que l'on veut caréner.

BAFOUÉ, ÉE (ba-fou-é, ée), *part. passé.* Il se vit bafoué, Berné, sifflé, moqué, joué, LA FONT. *Fab.* X, 9

BAFOUER (ba-fou-é), *v. a.* Traiter quelqu'un avec dérision. On le bafoua sans miséricorde.

— HIST. XVIe s. Nous n'aurons jamais assez bafoué l'impertinence de cet accouplage [de l'homme et des Dieux], MONT. II, 153.

— ÉTYM. Anc. franç. *baffe* et *beffe;* provenç. et espagn. *bafa;* ital. *beffa;* tous mots signifiant raillerie, moquerie; espagn. *befar*, railler, *befo*, lèvre du cheval, *befar*, remuer les lèvres; anc. franç. *beffer*, se moquer; angl. *to baffle*. Le radical est le même que dans *babine* ou *babouine*, c'est à dire *bab* ou *baf*, lèvre, qui se trouve dans un patois allemand, *Bäppe*, bouche. On comprend comment remuer les lèvres a pu prendre le sens de se moquer.

BÂFRE (bâ-fr'), *s. f.* Repas abondant. Mot populaire.

† **BÂFRÉE** (bâ-frée), *s. f.* Partie de plaisir où l'on bâfre. Il y a bâfrée céans. Populaire.

— HIST. XIVe s. Couppe le cuir [du cerf] par derriere les oreilles, en allant au travers, en laissant grans bauffrées [pièces] du cuir pendant, *Modus*, fº XXI, *verso*. || XVe s. Le suppliant dit que si on faisoit son devoir, on bailleroit à icellui Julien une baufrée au long des joues, DU CANGE, *buffa*.

— ÉTYM. Voy. BÂFRER.

BÂFRER (bâ-fré), *v. n.* Manger gloutonnement et avec excès. Populaire. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Il feut conclud que ils les bauffreroient sans rien y perdre, RAB. *Gar.* I, 4. On [au] dyable l'ung qui se feignoyt; c'estoyt triumphe de les voir bauffrer, ID. *Pant.* II, 26.

— ÉTYM. Berry, *baufrer;* piémont. *bafrè.* Diez le rattache à *bave*, citant le picard *bafe*, gourmand, et *baflier*, baveur; dérivation qui reste douteuse. On trouve dans l'ancien français *baufrée*, avec le sens de pièce et avec celui de soufflet; ce qui porte à croire que *bafre* ou *baufre* signifie les joues et, par extension, joue pendante, pièce; d'où viendrait *bâfrer* avec le sens qu'il a : de la sorte il se rattacherait au radical *baf* ou *bav*, lèvres (voy. BAFOUER). Il y a aussi dans le dictionnaire de Thomas, publié par Maï, t. VIII, p. 71 : *bafer, grossus, turgidus, ventriculosus;* d'où l'on tirerait sans peine le verbe *baferare*, s'emplir la panse. Mais rien n'est certain.

BÂFREUR (bâ-freur), *s. m.* Celui qui mange avec excès et gloutonnerie. Populaire.

— ÉTYM. *Bâfrer;* Berry, *baufreur.*

BAGACE (ba-ga-s'), *s. f.* Voy. BAGASSE.

BAGAGE (ba-ga-j'), *s. m.* || **1°** Objets empaquetés, nécessaires à ceux qui sont en voyage ou à la guerre. Voyageur sans bagage. Le général marchant sans bagages. Le soldat après la perte de tous ses bagages. Le soldat en désordre imprudemment s'engage Tant à brûler le camp qu'à piller le bagage, MAIRET, *Sophon.* II, 4. Son bagage est bientôt fait; il emporte ses bras et s'en va, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Fig. Le bagage de cet auteur n'est pas lourd, il a peu écrit. || Familièrement. Plier, trousser bagage, décamper, s'en aller. Elle trousse bagage, et faisant la gentille, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Après la figure que nous avons faite, plier bagage comme des croquants, HAMILT. *Gramm.* 2. Il faut plier bagage, MOL. *Mis.* IV, 4. || Plier bagage signifie aussi mourir. || **2°** En termes de guerre, armes et bagage, les armes et les équipages de la troupe. La garnison capitula et obtint de sortir avec armes et bagage.

— HIST. XVIe s. Il fit plier bagage à ses troupes, *Mém. sur du G.* ch. 5. La capitulation s'estoit faitte avec vie et bague sauve, et mal gardée, pource que les soldats eschapperent, et pillerent le bagage maugré les chefs, D'AUB. *Hist.* I, 335. La capitulation se fist aussi tost à bagues sauves, enseigne desploiée, et la meche allumée, sept jours de terme pour ploier bagage, ID. *ib.* II, 59. Nos troupes sont à cette heure toutes troublées et difformées par la confusion du bagage et des valets qui ne peuvent esloigner leurs maistres à cause de leurs armes, MONT. II, 93.

— ÉTYM. *Bagues, s. f. plur.* paquets; bourguig. *bagaige;* mâconnais, *bogage;* provenç. *bagatge;* espagn. *bagage;* portug. *bagagem.*

BAGARRE (ba-ga-r'), *s. f.* Tumulte, grand bruit, encombrement, violent désordre. Il a péri dans la bagarre.

— ÉTYM. Origine obscure. On a proposé : l'espagnol *baraja*, confusion, dispute; l'anc. haut-allem. *bâga*, combat; l'irland. *bagair*, menacer, terrifier, *bagar*, menace; génev. *un bagar;* wallon, *gabare* (par inversion). Certains font *bagarre* masculin : il s'est trouvé dans le bagar; c'est une faute, et, comme on voit, un provincialisme.

1. **BAGASSE** (ba-ga-s'), *s. f.* || **1°** Canne passée au moulin et dont on a extrait le sucre. || **2°** Tiges de la plante qui fournit l'indigo quand on les retire de la cuve après la fermentation.

— ÉTYM. Espagn. *bagazo*, marc.

2. **BAGASSE** (ba-ga-s'), *s. f.* Femme de mauvaise vie. Vieux. On n'entend que ces mots, chienne, louve, bagasse, MOL. *l'Étour.* V, 14. Bagasse, ouvriras-tu? RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XIIIe s. C'est cil [amour] qui les amans justise, Et qui abat l'orgueil des gens, Et si fait des seigneurs sergens, Et des dames refait baiesses [servantes], *la Rose*, 875. Sire, serjant, baiasse ou dame, *ib.* 11120. Tel baiasse [servante] ne tel meschine, DU CANGE, *baila.* Il n'ont baesse [servante] ne serjent [serviteur], RUTEB. 128. Mais de tes joies, dame chiere [la sainte Vierge], Ne lairoie que ne contasse; Li saluz, ce fu la premiere; Dame, lors t'apelas baasse, ID. II, 16. || XIVe s. Marguerite fut traictie par devers nous pour la bateure Adeline, jadis beasse de la dite Marguerite, DU CANGE, *beassa.* || XVe s. Icelle basse ou chamberiere du dit prestre, ID. *audibilis.* || XVIe s. Tant qu'elle estimeroit que l'on voulust donner l'honneur dont elle se verroit privée, à cette bagasse de Gabrielle, SULLY, *Mém.* t. I, p. 536, dans Lacurne.

— ÉTYM. Provenç. *baguassa;* espagn. *bagasa;* ital. *bagascia;* portug. *bagaxa.* On indique pour étymologie un mot arabe *bâger*, honteux, ou *bagî*, prostituée; un mot celtique, kymri, *baches*, femelle; le bas-latin *baga*, paquet, avec la terminaison *acca :* mauvais paquet. L'origine reste douteuse.

BAGATELLE (ba-ga-tè-l'), *s. f.* || **1°** Objet de peu de prix ou inutile. Je lui redevais une bagatelle. Mille francs, une bagatelle pour un homme aussi riche. Il ne lui manque aucune de ces curieuses bagatelles que l'on porte sur soi, autant pour la vanité que pour l'usage, LA BRUY. 2. Tu n'as pas eu le courage de donner la moindre bagatelle à ta maîtresse, HAMILT. *Gramm.* 11. || **2°** Chose frivole, sans importance. Il se fâcha pour une bagatelle. Dire des bagatelles. S'amuser à des bagatelles. À quelles bagatelles ai-je perdu tout mon temps! Ce qu'elle vous veut dire est une bagatelle, CORN. *Agés.* II, 7. Voilà le fait! c'est une bagatelle, REGNARD, *Fol. amour. Prologue.* Vous lirez cela quand vous n'aurez rien à faire du tout, quand votre âme aura besoin de bagatelles; car point de plaisir sans besoin, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 oct. 1759. || **3°** Absolument, la bagatelle, les frivolités agréables qui occupent le monde. Jusque-là qu'en votre entretien La bagatelle a part; le monde n'en croit rien, LA FONT. *Fab.* X, 1. Ce n'est pas que souvent on ne connaisse la bagatelle et le néant de tout cela [le monde et ses engagements], BOURD. *Pensées*, t. I, p. 224. Il ne faudrait que quelque réflexion; mais l'enchantement de la bagatelle dissipe tellement nos pensées que nous oublions sans cesse le seul bien digne de notre souvenir, ID. *ib.* t. I, p. 37. Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine médiocrité, est sérieux et tout d'une pièce; il ne rit point, il ne badine jamais; il ne tire aucun fruit de la bagatelle, LA BRUY. 11. Je suis fort aise que ce petit traité me présente l'occasion d'obliger les femmes à mépriser la bagatelle pour s'attacher aux choses les plus belles et les plus utiles, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 174. || S'amuser à la bagatelle, s'occuper de choses futiles et sans intérêt. C'est une politique sûre de laisser le peuple savourer la bagatelle, LA BRUY. 10. || Elliptiquement, et comme expression de dédain. Bagatelle que tout cela. || **4°** Composition légère. Lisez cette bagatelle; elle est d'un homme d'esprit. || **5°** Amourette, galanterie. On ne peut rien faire de ce jeune homme; il n'aime que la bagatelle. Je ne croirai jamais qu'elles s'offensent de ce qu'on quitte un peu la bagatelle, HAMILT. *Gramm.* 4. Maman dirait : craignez les bagatelles! Le diable est fin, tremblez, Suzon, BÉRANG. *Cartes.* || Ne pas s'amuser à la bagatelle, pousser les choses plus loin que la simple galanterie. Pour moi, madame, je ne m'amuse point à la bagatelle, BARON, *Fausse prude*, II, 4. Les choses étaient entre elle et le duc à ne plus s'amuser à la bagatelle, HAMILT. *Gramm.* 8. || Proverbe. Ce sont les bagatelles de la porte, se dit de choses sans importance et auxquelles il ne faut pas s'arrêter.

— ÉTYM. Ital. *bagatella*, tour de bateleur, bagatelle; espagn. *bagatela;* bas-latin *bagattire*, dire ou faire des bagatelles. Diez suppose qu'il vient, par quelque diminutif, du bas-lat. *baga*, bagues, bagage, de sorte que *bagatelle* signifierait une petite chose qu'on possède.

† **BAGAUDES** (ba-gô-d'), *s. m. plur.* Bandes de révoltés, dans les Gaules, qui étaient composées surtout d'esclaves, et qui excitèrent des troubles très-sérieux sous les empereurs Dioclétien et Maximien.

— ÉTYM. *Bagaudæ, Bacaudæ.* On n'a que des conjectures sans autorité sur l'origine ultérieure de ce mot.

1. **BAGNE** (ba-gn'), *s. m.* Lieu où sont renfermés les forçats.

— ÉTYM. Ital. *bagno;* espagn. *baño*, que les Arabes nomment ainsi, dit Cervantès. Mais le dire de Cervantès paraît erroné, et l'on ne trouve, ni dans l'arabe, ni dans le turc, aucun mot qui se rapproche de *bagne* en cette signification. On dit, et cela paraît vraisemblable, qu'à Constantinople il y eut un local de bains employé accidentellement à renfermer des prisonniers, et que de là vient le nom de *bagne.*

† 2. **BAGNE** (ba-gn'), *s. m.* Terme de jardinage. Tonneau contenant de la terre à pots tamisée.

† **BAGNOLET** (ba-gno-lè), *s. m.* Terme de marine. Prélart goudronné employé à couvrir les câbles autour des bittes, à bord des navires non pontés.

† **BAGNOLETTE** (ba-gno-lè-t'), *s. f.* Ancienne sorte de coiffe à l'usage des femmes.

† **BAGOU** (ba-gou), *s. m.* Bavardage où il entre de la hardiesse, de l'effronterie, et même quelque envie de faire illusion ou de duper. Mot tout à fait populaire.

— ÉTYM. Picard, *bagoul* (prononcé *bagou*); wallon, *bajowe;* norm. *bagoul.* L'étymologie est *ba*, particule dépréciative (voy. BA....), et *gueule.* Le wallon *bajowe* est *bajoue.*

† **BAGUAGE** (ba-ga-j'), *s. m.* Terme de jardinage. Incision circulaire pratiquée aux branches des arbres fruitiers, de la vigne, pour arrêter la séve descendante et empêcher le fruit de couler.

— ÉTYM. *Baguer* 2.

BAGUE (ba-gh'), *s. f.* || **1°** Anneau que l'on met au doigt. En cette bague au moins reçois de mon honneur Et de ma passion un véritable gage, ROTR. *Bélis.* II, 16. J'ai rencontré un orfévre qui, sur le bruit que vous cherchiez quelque beau diamant en bague.... MOL. *Mar. forcé*, 5. || Familièrement; c'est une bague au doigt, se dit de toute chose dont on peut tirer facilement avantage. || **2°** Anneau qu'on suspend à un poteau, au bout d'une carrière où l'on court la bague. On courait souvent la bague devant leurs fenêtres, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 9. [Il] Court le faquin, la bague, escrime des fleurets, RÉGNIER, *Sat.* V. À faire des vers, à courir la bague, PASC. *Grand.* 13. Vous faisiez [Henri III] mille grimaces, courir la bague en femme, faire des repas avec vos mignons, puis faire le dévot, FÉN. XIX, 398. || Fig. Courir la bague, faire rapidement une excursion. Nous sommes venus courant la bague depuis la dînée, SÉV. 349. || Jeu de bague, machine à pivot, où sont adaptés ordinairement des chevaux de bois, sur lesquels montent les joueurs qui cherchent à enlever la bague. || **3°** Anneau soudé sur le corps d'un tuyau d'orgue. || **4°** Terme d'architecture. Membre de moulure qui divise horizontalement les colonnes dans leur hauteur. || **5°** Terme d'horticulture. Cercle d'œufs de papillon qui entoure une branche d'arbre fruitier. || **6°** Terme de marine. Petit cercle en fer ou en cordage servant à fixer les focs et voiles d'étai.

— HIST. XVe s. De là alla le roy à Turin, et y emprunta les bagues de madame de Savoye, et les mit en gage pour douze mille ducats, COMM. VII, 5. || XVIe s. Il passa dix jours à la bague, aux fleurets et au jeu, D'AUB. *Hist.* II, 259. Il y fust couru en six jours unze bagues, que plusieurs dames et demoyselles donnèrent, CARL. III, 16. Les sergents lui voulans oster des bagues d'or qu'il avoit pendues aux oreilles, lui arracherent quand et quand le bout de l'oreille, AMYOT, *Mar.* 21.

— ÉTYM. Bas-lat. *bacæ, baccæ*, anneaux de chaînes; *baga*, fers qu'on met aux prisonniers; *boja et boga unum sunt*, dans les gloses de maître Ison (voy. DU CANGE, *boia*). Ces citations ne permettent guère de ne pas rattacher *bague* par ces mots au latin *bacca*, qui veut dire une baie, sorte de fruit, et, par assimilation, un anneau. On trouve aussi, dans le bas-latin, *bauga* et *bauca*, bracelet, qui vient probablement de l'allemand : goth. *baug;* island. *baugr*, anneau, mots auxquels il faut rattacher l'ancien français *bou*, bracelet : le bou de sun braz, *Rois*, 121.

1. **BAGUÉ, ÉE** (ba-ghé, ghée), *part. passé* de baguer 1. Une robe baguée.

† 2. **BAGUÉ, ÉE** (ba-ghé, ghée), *part. passé* de baguer 2. Une branche baguée.

† 3. **BAGUÉ** (ba-ghé), *adj. m.* Canon de fusil bagué, canon défectueux, et dont la surface intérieure offre une espèce de bourrelet.

— ÉTYM. *Bague.*

BAGUENAUDE (ba-ghe-nô-d'), *s. f.* || 1° Fruit du baguenaudier, gousse pleine d'air et de petites graines, et qui éclate avec bruit lorsqu'on la presse. || 2° Ancienne pièce de poésie française faite en dépit des règles et du bon sens; c'était un amphigouri en vers blancs. || 3° Niaiserie.

— HIST. XVe s. Comme peut estre creance d'homme si legiere, que telles baguenaudes soient prinses pour doctrine, ou telles superstitions pour vraye religion? A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 253. Jean respondi à icelle femme: ce sont toutes baguenaudes que tu me bailles, DU CANGE, *bagarotinus.* || XVIe s. Entre les especes de nostre poesie, il y en eut une que l'on appeloit baguenaude, qui sembloit avoir esté de propos delibéré introduite en despit de la vraye poesie, PASQUIER, *Recherches*, liv. VII, p. 594. Nota que les Picards dient que les baguenaudes sont coupplets faicts à la voulenté, contenans certaine quantité de syllabes sans ritme ni raison, FABRI, *Art de la rhétorique*, liv. II, p. 58, *verso.*

— ÉTYM. Origine inconnue. On ne sait même pas si la *baguenaude*, fruit, a donné le nom à la *baguenaude*, niaiserie, ou si c'est l'inverse. On serait pourtant tenté de le décomposer en *bague-naude* (sans pouvoir davantage l'expliquer) à cause du parallélisme possible avec *chique-naude* (chiquenaude).

BAGUENAUDER (ba-gue-nô-dé), *v. n.* S'amuser à des choses vaines et frivoles. Ton goût est de baguenauder en amour, HAMILT. *Gramm.* 4. Je m'en vais musant et baguenaudant jusqu'à Naples, P. L. COUR. *Lett.* II, 64. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVe s. Par quoy je conclus que mieulx vault nostre mestier et est plus convenable, que d'aler baguenauder à la court et regarder qui a les plus belles pointes, les plus gros bourrelets.... J. DE BUEIL, *le Jouvencel*, f° 16, *recto.* || XVIe s. Diogenes qui baguenaudoit à part soy roulant son tonneau, MONT. I, 378.

— ÉTYM. *Baguenaude.*

† **BAGUENAUDERIE** (ba-ghe-nô-de-rie), *s. f.* Action de baguenauder, niaiserie.

— HIST. XVIe s. Me suis trouvé avec des damoiselles qui se lavoient la gorge des bagûenauderies que leur avoient ramagé leurs courtisans, *Contes de* CHOLIÈRES, f° 220, *verso.*

— ÉTYM. *Baguenauder.*

1. **BAGUENAUDIER** (ba-ghe-nô-dié), *s. m.* Arbrisseau d'ornement fort commun en Europe (*colutea arborescens, L.*). Les feuilles, purgatives, portent le nom de séné d'Europe, faux séné, séné vésiculeux.

— ÉTYM. *Baguenaude.*

2. **BAGUENAUDIER** (ba-ghe-nô-dié), *s. m.* || 1° Celui qui baguenaude. || 2° Jeu composé d'un certain nombre d'anneaux, qu'il faut enfiler et désenfiler suivant un certain ordre.

— HIST. XVIe s. Quelques reveries qu'apportent ici ou les philosophes ou ces baguenaudiers, nous avons cela, que rien ne peut porter l'image de Dieu sinon l'esprit, comme de fait Dieu est esprit, CALVIN, 37.

— ÉTYM. *Baguenauder.*

1. **BAGUER** (ba-ghé), *v. a.* Terme de tailleur. Arranger et coudre à grands points les doublures d'un habit, d'une robe, etc.

— SYN. La différence entre baguer et bâtir est que, quand on a bagué, les grands points restent, et que, quand on a bâti, on enlève ces grands points qui n'étaient que provisoires.

— HIST. XVe s. Edouard fist trousser et baguer tout son bagage, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1475. Nous gaignerons nostre escot, car icelle femme est bien baguée, et creez qu'elle a desrobé qui que ce soit, DU CANGE, *baga.* Et Dieu sait s'elle partit, bien baguée, nippée, LOUIS XI, *Nouv.* LXVII. || XVIe s. .... Navrent les uns et les aulcuns tuerent, Les autres prins lyerent et baguerent, J. MAROT, V, 28. .... Pour voir amener le Biarnois prisonnier en triomphe, lié et bagué [enchaîné], *Sat. Ménip.* p. 22.

— ÉTYM. *Baguer*, en termes de tailleur, signifie joindre, attacher, et est donc au fond l'ancien *baguer*, lier, attacher. En espagnol, *baga*, corde pour attacher une charge sur une bête de somme, de même racine que *bagage* (voy. BAGUES).

† 2. **BAGUER** (ba-ghé), *v. a.* Terme d'horticulture. Enlever un anneau d'écorce à une branche.

— ÉTYM. *Bague.*

† 3. **BAGUER** (ba-ghé), *v. a.* Terme de marine. Fixer, installer, placer des bagues où le besoin le requiert.

— ÉTYM. *Bague.*

BAGUES (ba-gh'), *s. f. plur.* Bagage. Usité seulement en cette phrase: sortir vie et bagues sauves, sortir d'une place de guerre en sauvant ses bagues, c'est-à-dire avec permission d'emporter sur soi tout ce qu'on peut. || Fig. Sortir, revenir bagues sauves; se tirer heureusement d'un danger, d'une difficulté.

— HIST. XVe s. Le roy m'envoya parler à ceulx qui estoient dedans Mondidier, lesquelz s'en allerent leurs bagues saulves, et laisserent la place, COMM. IV, 3.... Or je Vous laisse gantelet et dague, Car au surplus je n'ay plus bague De quoy je me pusse deffendre, VILLON, *Arch. de Bagn.* || XVIe s. Ceulx de dedans lors bagues saulves crient, J. MAROT, V, 94. Marcou souloient crier, et faire grosses bragues, Mais ores vouldroient ils quicter harnoys et bagues, ID. V, 156. Herophytus conseilla aux alliez de prendre plus tost les bagues et despouilles des Perses, que les Perses mesmes, AMYOT, *Cimon*, 15. Gylippus leur envoya denoncer par un herault, qu'il leur permettoit de s'en pouvoir aller vies et bagues sauves hors de la Sicile, ID. *Nicias*, 35.

— ÉTYM. Bourguig. *baigues;* wallon, *baguez*, hardes; provenç. *bagua;* espagn. et ital. *baga;* bas-lat. *baga;* du celtique: gaélique et irl. *bag;* kymri, *baich;* bas-breton, *beac'h*, paquet, charge.

BAGUETTE (ba-ghè-t'), *s. f.* || 1° Sorte de petit bâton mince et flexible. || Dans quelques pays, certains officiers portaient une baguette quand ils étaient en fonction; de là figurément, le sens d'autorité donné à baguette. Se laisser mener à la baguette, se montrer soumis à une volonté impérieuse. Harlay, le premier président, menait ce grand corps [le parlement] à la baguette, ST-SIM. 16, 193. Le marquis d'Effiat gouvernait Monsieur, la cour et souvent ses affaires à baguettes, ID. 327, 25. || 2° Baguette magique, baguette que portaient les fées, les magiciens. Là j'ai la baguette des fées, A faire le bien je me plais, BÉRANG. *Petit coin.* De sa baguette un ou deux coups Donnaient félicité parfaite, ID. *Petite fée.* || Fig. Cela s'était fait avec un coup de baguette, SÉV. 75. Le coup de baguette fait sortir de terre tout ce qu'il veut, ID. 177. || 3° Baguette divinatoire, baguette tournante, baguette de coudrier qui tourne entre les mains de certaines gens, et qui est supposée donner la faculté de reconnaître les sources, les trésors cachés, les assassins, etc. || 4° Baguettes de tambour, les deux petits bâtons avec lesquels on bat la caisse. || 5° Baguette de fusil, de pistolet, baguette qui sert à presser la charge dans le canon. On le [Candide] fait tourner à droite, à gauche, hausser la baguette.... VOLT. *Cand.* 2. || 6° *S. f. plur.* Supplice militaire qui consiste à frapper avec une baguette. Passer un soldat par les baguettes. || 7° Terme d'architecture. Petite moulure ronde, en forme de baguette. || 8° Dans les laboratoires, tige de verre pour remuer ou mélanger des substances. || 9° Technologie. Morceau de bois pour aplanir les cuirs, ou sur lequel on les fait égoutter. || Outil de l'artificier, du chandelier. || Lingot d'or ou d'argent réduit à une certaine grosseur par la filière. || 10° Terme de marine. Mâtereau placé en arrière des bas mâts. || 11° Terme de chasse. Sorte de bâton dont le fauconnier se servait pour faire partir la perdrix des buissons et tenir les chiens en crainte. || 12° Nom des grandes tulipes de Flandre, qui leur vient de leur force et de leur hauteur.

— HIST. XVIe s. Elles commandent à baguette, et regentent les regents et l'eschole, MONT. III, 281. Vous commanderez comme il vous plaira et à la baguette si vous voulez; mais icy.... CARL. III, 10. Un tas de gens glorieux, resolus, affirmatifs, qui veulent regenter le monde et le mener à la baguette, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. De l'ital. *bacchetta*, baguette, gaule, de *bacchio*, bâton, gaule, qui vient du latin *baculus*, bâton.

† **BAGUEUR** (ba-gheur), *s. m.* Instrument propre à baguer.

— ÉTYM. *Baguer* 2.

BAGUIER (ba-ghié), *s. m.* Petit coffre pour serrer les bagues. Gens tout nourris de flatteries Sont un bijou qui n'entre pas Dans son baguier de pierreries, VOLT. *Ép.* LVII.

— ÉTYM. *Bague.*

BAH! (bâ), *interj. famil.* Qui exprime un étonnement mêlé de doute, ou un sentiment d'insouciance, etc.

BAHUT (ba-u; le *t* ne se lie pas, du moins dans la conversation), *s. m.* || 1° Grand coffre garni de cuir, et dont le couvercle est légèrement bombé. Un bahut sculpté. || Huche. La vieille fouille au bahut [prend le pain], LA FONT. *Faucon.* || Meuble ancien en forme d'armoire. || 2° La dernière assise d'un mur de parapet de pont ou de quai qui est taillé en bahut, c'est-à-dire bombé. || 3° Dans un jardin, bombement d'une allée ou d'une plate-bande.

— HIST. XIIIe s. Et uns vieus baûs Ocist quatre dus [ducs], Son corps defendant, *Fatrasies, édit.* JUBINAL, II, 216. || XVe s. Premierement il [Hue le Dépensier] fut traîné sur un bahut à trompes et à trompettes par toute la ville de Herford, FROISS. I, I, 24.

XVIe s. La peau est envoiée au coroieur, pour, accoustrée, servir à faire des grands cribles pour nettoier les bleds, ou à couvrir des coffres à bahu, O. DE SERRES, 836.

— ÉTYM. Génev. *bahiu;* provenç. *bauc;* espagn. *baul;* portug. *bahúl, bahú;* ital. *baule.* Ces formes sont trop divergentes pour qu'on puisse déterminer une étymologie plausible. Diez remarque que, si l'on savait que ce mot appartient en propre à l'espagnol, on pourrait croire qu'il vient de *bajulus*, porteur, en admettant toutefois que l'accent aurait passé de *ba* sur *ju.* On fera attention que, tandis qu'en espagnol, en provençal et en italien, *bau* est monosyllabique, ce qui le représente dans le français et le portugais est dissyllabique. D'après Palsgrave, p. 19, l'*h* était aspirée.

BAHUTIER (ba-u-tié), *s. m.* Ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des malles. || Locution proverbiale. Faire comme les bahutiers, faire plus de bruit que de besogne.

— ÉTYM. *Bahut.*

BAI, BAIE (bè, bê), *adj.* D'un rouge brun, en parlant des chevaux. Je fis trois charges sur mon excellent courtaut bai brun, ST-SIM. 12, 139. || Variétés: bai fauve, bai clair, bai cerise, bai foncé, bai châtain, bai marron, bai brun. Quand on nomme ces variétés, on les emploie, par ellipse, en adjectif invariable: des chevaux bai clair, bai foncé. On emploie aussi le nom de ces variétés, comme substantif masculin: le bai clair.

— HIST. XIIe s. Li quens Ernaus broiche le destrier bai, *Raoul de Camb.* 124. || XIIIe s. [Ils] Orent Berte montée sur un palefroy bai, *Berte*, VII. || XVIe s. Les uns la figurent [la licorne] noire, les autres de bay obscur, PARÉ, *Licorne*, 2.

— ÉTYM. Provenç. *bai;* espagn. *bayo;* ital. *baio;* bas-lat. *baius, bagus, bagius, baiardus* (d'où le nom du célèbre Bayard, cheval de Renaud, fils d'Aimon), du latin *badius.*

1. **BAIE** (bê), *s. f.* Petit golfe dont l'entrée est resserrée.

— ÉTYM. Espagn. *bahía;* ital. *baia;* angl. *bay;* du bas-latin *baia*, port (*portum veteres a bajulandis mercibus vocabant baias*, dit Isidore). Mais *bajulare* ne peut donner *baia.* On a indiqué pour étymologie *baie*, porte, parce que la baie est une ouverture dans une côte, et l'irlandais *bâdh* ou *bâgh*, petit golfe; mais *baie*, porte (voy. *baie* 2), ayant un radical *bada*, et le celtique *bâdh* ou *bâgh* ne sont pas conciliables avec le *baia* d'Isidore; à une époque aussi reculée que le VIe siècle, la consonne aurait été conservée, et le mot eût été *bada* ou *baga.* On a indiqué aussi la ville de *Bayonne*, dont le nom se décomposerait en deux mots basques, *baia*, port, et *ona*, bon; mais ceci est un cercle hypothétique où *Bayonne* explique *baie*, et *baie* explique *Bayonne.* Il ne faut pas sortir du domaine latin: il y avait *Bajæ* qui, signifiant un lieu agréable sur la côte de Campanie, avait fini par prendre le sens de tout lieu maritime agréable; de là le sens roman de *baie*, qui est un refuge pour les marins. Une particularité vient à l'appui: le latin disait *bajæ*, en deux syllabes avec l'accent sur *ba;* d'où l'italien *baia* et le français *baie;* le grec disait βαῖαι en trois syllabes, avec l'accent sur l'ι, d'où une double accentuation qui s'est conservée dans l'espagnol *bahía.*

2. **BAIE** (bê), *s. f.* || 1° Terme de maçonnerie. Ouverture qu'on pratique dans un mur ou dans un assemblage de charpente pour faire une porte, une fenêtre. || 2° Espace qui reste à paver dans une chaussée.

— HIST. XIIe s. Et par l'uis dont cuida clore cele baée Est la veie desclose, et l'ire Deu mustrée, *Th. le mart.* 153.

— ÉTYM. *Bayer*, être ouvert (voy BAYER); génev. *baide*, interstice, *bède*, intervalle.

3. **BAIE** (bê), *s. f.* Tromperie, mystification. La muse Qui me repaît de baie en ses fous passe-temps, REGNIER, *Sat.* XV. Mon esprit.... Qui dans ses caprices s'égaie Et souvent se donne la baie, ID. *Ep.* III.

J'ai donné cette baie à bien d'autres qu'à vous, CORN. le Ment. III, 5. On leur fait admirer les baies qu'on leur donne, ID. *ib.* I, 6. Le sort a bien donné la baie à mon espoir, MOL. *l'Étour.* II, 13.

— HIST. XIIIe s. Dame, gardez vous de la bée [attente inutile], Qui en maint lieu par la contrée S'arest et fait la gent muser, *Lai du conseil.* Par tel bée, par tel desir [elle] Passe tant vespre et tant matin, Que sa biauté va à declin, *ib.* || XVe s. Messeigneurs, pardonnez-moi que je vous ai fait payer la baie [mystification], LOUIS XI, *Nouv.* LXXXI. || XVIe s. Ils font contenance d'avoir la teste pleine de plusieurs belles choses; mais à faulte d'eloquence ne les pouvoir mettre en evidence, c'est une baye, MONT. I, 188. Il tint ce dernier avis encores pour une baie, D'AUB. *Hist.* II, 61.

— ÉTYM. *Bayer* (voy. ce mot), parce que celui qui donne une *baie*, fait *bayer* celui qui la reçoit. Provenç. *en bada*, en vain; espagn. et portug. *vaya;* ital. *baja.*

4. **BAIE** (bè), *s. f.* Terme de botanique. Fruit charnu dépourvu de noyau, et dont les graines sont placées au milieu de la pulpe : tels sont les raisins, les groseilles. On donne aussi par extension le nom de baies à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux des morelles, de la belladone, etc. On eût dit que ses joues [de Clodion] étaient peintes du vermillon de ces baies d'églantiers qui brillent au milieu des neiges, CHATEAUB. *Mart.* 202. || Dimanche des baies, un des noms donnés au dimanche des Rameaux, parce qu'on y apporte souvent des branches de laurier, garnies de leurs baies.

— HIST. XIIIe s. Et se il y metoit [dans la bierre] autre chose pour efforcier, c'est à savoir baye, piment et pois resines, il l'amenderoit au roi de vint sous de Paris, *Livr. des mét.* 30. || XVIe s. Bague [pour baie de lierre], RAB. *Pant.* V, 34. Un emplastre de baies de laurier, PARÉ, VI, 23. Bayes de lierre, ID. XV, 59.

— ÉTYM. Latin, *bacca.*

† **BAÏFIN** (ba-i-fin), *adj. masc.* On appelle vers baïfins et plus souvent vers métriques, des vers français qu'on essaya de faire, au XVIe siècle, sur la mesure des vers grecs ou latins.

— ÉTYM. Leur nom vient d'Antoine de Baïf, qui en fit plusieurs de ce genre et qui pensait les avoir inventés. C'était une erreur; ils existaient avant lui.

BAIGNÉ, ÉE (bè-gné, gnée), *part. passé.* || 1° Qui a pris un bain. Rasé et baigné. || 2° Mouillé. Tout baigné de sueur. Ses beaux yeux étaient baignés de larmes, FÉN. *Tél.* VI. Chimène est au palais, de pleurs toute baignée, CORN. *Cid*, III, 1. Ses yeux baignés de pleurs demandaient à vous voir, RAC. *Bér.* V, 7. Ces bras que dans le sang vous avez vus baignés, ID. *Iphig.* II, 5. Une femme éperdue et de larmes baignée, VOLT. *Orph.* II, 7. Tous les yeux étaient baignés de larmes, SÉV. 206. Elle paraît baignée dans l'excès de la joie, ID. 437. || 3° Arrosé par une rivière. Les plaines baignées par l'Euphrate.

BAIGNER (bè-gné), *v. a.* || 1° Faire mettre dans l'eau, mettre dans le bain. Baigner des troupeaux dans le ruisseau. Baigner quelqu'un dans de l'eau tiède. || 2° Mouiller, inonder. Baigner son visage de larmes. Vous baignant de ses larmes paternelles, MASS. *Exempl.* Elle prend ses enfants et les baigne de pleurs, RAC. *Phèd.* V, 5. || Fig. Un si touchant regard baigne votre prunelle, V. HUGO, *F. d'automne*, 24. || 3° Couler dans, auprès ou autour, en parlant d'une rivière. Le Nil baigne l'Éthiopie. Le fleuve qui baigne ces parages. La mer qui baigne la Bretagne. J'ai, malgré leurs efforts, soumis à votre règne Ce que le Tibre lave et que le Gange baigne, ROTR. *Bélis.* I, 6. Un captif qui voit chaque jour Voguer la plus belle des filles Sur les flots qui baignent la tour, BÉRANG. *Prisonn.* || 4° *V. n.* Être plongé dans. Cet arbre baigne dans l'étang. Des olives baignent dans la saumure. || 5° Se baigner, *v. réfl.* Se mettre au bain. Se baigner dans la rivière. || Fig. Il se baigne dans la confiance, SÉV. 453. Le crédit de Chamillard s'augmentait tous les jours par l'orgueilleux plaisir dans lequel le roi se baignait de former son ministre, ST-SIM. 96, 12. || Se baigner dans le sang, se plaire à en répandre. Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné, CORN. *Cinna*, IV, 2. Qu'un jeune audacieux se baigne dans leur sang, ID. *Cid*, II, 9. Que.... malgré la pitié dont je me sens saisir, Dans le sang d'un enfant je me baigne à loisir, RAC. *Androm.* I, 2. Dans l'infidèle sang baignez-vous sans horreur, ID. *Ath.* II, 2. Une impie étrangère Se baigne impunément dans le sang de nos rois, ID. *Ath.* I, 1. Vengez-vous, baignez-vous au sang du criminel, VOLT. *Mér.* IV, 2. Dans le sang innocent ta main va se baigner, ID. *Alz.* V, 5.

— REM. 1. Lorsqu'il s'agit de l'action d'une personne qui prend un bain, le verbe baigner doit toujours être réfléchi; ainsi on dira : ils sont allés se baigner ensemble; et non : ils sont allés baigner ensemble. Il ne devient neutre que lorsqu'il exprime qu'un objet trempe dans un liquide. || 2. On dit : ils le trouvèrent baigné dans son sang. Mais peut-on dire : ils le trouvèrent baignant dans son sang? Des grammairiens ont condamné cette locution, mais évidemment elle est légitime; et baignant dans son sang est acceptable au même titre que nageant dans son sang.

— HIST. XIIe s. Je vous plevis qu'en lor sanc iert [mon épée sera] bagnie, *Ronc.* p. 43. Dedens le cors son espié [il] a baingnié, *ib.* p. 89. Et les malades reposer et beignier, *ib.* p. 159. Et la grant court de France au dous renom Où toute valeur se baigne, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 182. Iluec curreit une ewe.... Là se baignout les seirs pour sa char refreidier, *Th. le mart.* 94. || XIIIe s. Et li homme estoient si baignié [mouillé], que tout estoient tout ensi comme mort que de le [la] gielée que du froit, H. DE VALENC. XXVIII. Seiner [saigner] se fet contre sun mal; Al terz jur dist k'il baignereit [se baignerait], MARIE, *Equitan.* Que baignier se doivent ensemble, *la Rose*, 14580. L'on ne puet trere en plet cels qui ovrent en vigne, ne qui se beignent, ne qui sont en moutiers, *Liv. de just.* 84. Baron, dist-il à eus, ne soiés esmaié; Moult furent, en vos terres, li plusor aaisié, Vestu et conreé, remué et baignié, *Ch. d'Ant.* VIII, 415. Et quant Tangrés le voit, à poi qu'il ne forsaigne, L'espée a traite nue, o grant ire se baigne, *Ch. d'Ant.* III, 135. S'on les trueve noiés où il fust accoustumé d'aler, si comme por baignier, ou por avoir de l'yaue, ou por pesquier [pêcher], BEAUM. LXIX, 13. Chanoine, clerc, et roi, et conte Sont trop aver [avares]; N'ont cure des ames sauver, Mès les cors baignier et laver Et bien norrir, RUTEB. II, 1. Mal furent tiex avoirs acquis et gaaigné, Dont li filz et li pere sunt en enfer baigné, J. DE MEUNG, *Test.* 342. || XIVe s. À la premiere riviere qu'il verroit d'en haut, [l'esprevier] s'en yroit baignier, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Elle fut percée et baignée [par la pluie] jusques à la peau, LOUIS XI, *Nouv.* XL. || XVIe s. Nous contentans de nostre justice, sagesse et vertu, nous sommes bien aises et nous bagnons à nous flatter, jusques à nous priser comme demi-dieux, CALV. *Inst.* 3. Que ces contreroleurs se monstrent un peu, et puis qu'ils se bagnent à rejecter des cœurs humains toute reverence de l'Escriture, ID. *ib.* 44. Que nous n'affections point une grace de brocarder et mordre en riant les uns et les autres, comme font aucuns, qui se bagnent [délectent] quand ils peuvent faire vergongne à quelcun, ID. *ib.* 309. J'en laisserai du tout faire à l'Espaigne, De qui la main en nostre sang se baigne, MAROT, I, 328. Tout estoit mer; et la mer qui tout baigne, N'a aucuns borts.... ID. IV, 27. Il se baigne et delecte à tourmenter toutes sortes de gens, CARLOIX, IV, 10. Le sang de ceulx qui furent occis sur la grande place seulement, baigna tout le quartier, AMYOT, *Sylla*, 31. Le malade sera purgé, baigné, saigné, PARÉ XI, 14. L'on doit appliquer estoupades baignées en oxycrat, ID. XIV, 6.

— ÉTYM. Wallon, *banii;* picard, *bagner;* Berry, *beugner;* provenç. et portug. *banhar;* espagn. *bañar;* ital. *bagnare;* de *balneare*, de *balneum*, bain, grec, βαλανεῖον, bain; allem. *baden;* angl. *to bath;* celt. *bathain;* sanscrit, *bâd* ou *vâd*, plonger. Bèze dit que plusieurs prononçaient, au XVIe siècle, *bagner.*

BAIGNEUR, EUSE (bè-gneur, gneû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui tient des bains publics. || Valet, servante de bains. || Sur les côtes, celui, celle qui fait prendre des bains de mer. || 2° Au XVIIe s. Celui qui tenait une maison de bain et de plaisir pour les hommes de bon ton. La Vienne, baigneur à Paris, fort à la mode, était devenu le sien [du roi] du temps de ses amours, ST-SIM. 30, 96. || 3° Celui, celle qui se baigne. On rencontre partout des baigneurs sur cette rive. || 4° Baigneuse, *s. f.* Ancienne coiffure de femme. || Vêtement pour le bain.

— ÉTYM. *Baigner.*

BAIGNOIRE (bè-gnoi-r'), *s. f.* || 1° Vaisseau pour prendre des bains. || 2° Dans un théâtre, loge au niveau du parterre. || 3° Poêle dans laquelle les hongroyeurs font chauffer l'eau d'alun et le suif.

— HIST. XIVe s. Qui veult saler la venoison en esté, la convient saler en cuvier ou baignoire, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Chaudiere, baingnoire et cuviaux, E. DESCHAMPS, *Ménage des nouveaux mariés.* || XVIe s. Et quand il veit, entrant dedans l'estuve, les bassins, bagnoueres, les buyes, les phioles et bouettes [bottes] aux parfums.... AMYOT, *Alex.* 37.

— ÉTYM. *Baigner.*

BAIL (ball, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de jurisprudence. Contrat par lequel on cède la jouissance d'une chose pour un prix et pour un temps. Il vint lui signifier de rompre le bail, SÉV. 209. De jour en jour leur ligue avare Augmenterait le prix des baux, BÉRANG. *Math. Brun.* || L'acte même. Nous n'avons pas encore signé le bail. || Fig. C'est comme si je renouvelais un bail de vie, SÉV. 280. J'assurai Chamillart qu'il serait bien reçu [du roi], quand bien même il embarrasserait le roi; et que, de cette époque, ce serait un nouveau bail passé avec lui, ST-SIM. 199, 150. || *Au plur.* Des baux.

— HIST. XIIIe s. Mariage tost il [ôte-t-il] bail? Nenil en home, et en feme oïl, *Liv. de justice*, p. 221. Aussi est-il, s'auscuns a enfans en bail [tutèle] et il aqueroient aucune choze el tans qu'il sont en bail, BEAUM. XIV, 30. Bail si est quant aucuns muert et il a enfans qui sont sous-aagié et qui ne poent ne ne doivent venir à l'ommage du segneur, *ib.* XV, 2. || XVe s. À treize ans en royauté, En bail [tutelle] de ton parenté, E. DESCH. *Lay du roy.* Ceux du conseil veoient et entendoient que le duc Aubert n'estoit que bail [tuteur] de Hainaut, car encore vivoit le duc Guillaume de Hainaut, son frere.... et si il le survivoit, et estoit tout clair que ses autres freres auroient par droit le bail et le gouvernement de Hainaut, FROISS. II, II, 222. || XVIe s. Bail, garde, mainbourg, gouverneur, legitime administrateur et regentant, sont quasi tout un : combien que jadis, et encore en aucun lieux, garde se dit en ligne directe, et bail en collaterale, LOYSEL, 176. Le mari est bail de sa femme, ID. 178. Il n'accepte garde ni bail qui ne veut, ID. 179. En baux à rente rachetable, sont dus lods et ventes le jour du contrat, ID. 536. Après les bails [tutelles] finis, les majeurs et les femmes veuves y entrent comme de fief servi et sans payer aucun relief, ID. 583.

— ÉTYM. Bas-lat. *balium* (voy. BAILLER).

BAILE (bê-l'), *s. m.* Titre qu'on donnait autrefois à l'ambassadeur de Venise auprès de la Porte. Le baile de Venise s'est longtemps défendu dans sa maison, VOLT. *Lett. à Cath.* 52.

— HIST. XIIIe s. Henri le balz de l'empire, VILLEHARD. p. 161, dans RAYNOUARD.

— ÉTYM. Provenç. *baile;* espagn. *bayle;* portug. *bailio;* ital. *bailo;* anc. franç. *bail;* du bas-lat. *bailus*, du latin *bajulus*, porteur, qui, ayant l'accent sur *ba*, a donné régulièrement *baile* (voy. BAILLER pour saisir la série des sens).

† **BÂILLANT, ANTE** (bâ-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non bâ-yan), *adj.* Qui bâille, qui s'entr'ouvre. || Terme de botanique. Péricarpe bâillant, péricarpe qui, au moment de la maturité, se rompt et s'entr'ouvre. || *S. m. plur.* Terme de zoologie. Passereaux dont le bec est largement fendu.

† 1. **BAILLARD** (ba-llar), *s. m.* et **BAILLARGE** (ba-llar-j', *ll* mouillées), *s. f.* Terme d'agriculture. Variété très-productive de l'orge vulgaire, et dont on fait, principalement dans le midi de la France, un pain fort grossier.

— ÉTYM. *Bailler*, c'est-à-dire orge qui baille, qui donne beaucoup.

† 2. **BAILLARD** (ba-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de teinturier. Chevalet sur lequel on fait égoutter les soies et les laines.

BAILLE (ba-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Baquet qui sert à divers usages sur les vaisseaux.

— ÉTYM. Ital. *baglia;* du bas-bret. *bal* (*l* mouillée), *balek* (*l* mouillée), baquet; et aussi danois, *balje;* suéd. *bœlja*, baquet; anglais, *pail.*

† **BAILLE-BLÉ** (ba-lle-blé, *ll* mouillées), *s. m.* Petit cylindre en fonte, placé au collet de la trémie dans un moulin, dit aussi babillard.

— ÉTYM. *Bailler*, *blé.*

BÂILLEMENT (bâ-lle-man, *ll* mouillées, et non ba-ye-man; il faut avoir bien soin de donner à l'*a* le son marqué par l'accent circonflexe), *s. m.* || 1° Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration prolongée. || 2° En grammaire, rencontre de deux voyelles, l'une à la fin d'un mot, l'autre au commencement du mot suivant. Nous disons plus souvent hiatus. || 3° Maladie particulière des faucons.

— HIST. XVIe s. Un ris, un baillement, comme quand on a envie de dormir, est reprehensible, AMYOT, *Comm. il faut ouïr, etc.* 21.

— ÉTYM. *Bâiller.*

BÂILLER (bâ-llé, *ll* mouillées, et non bâ-yé; il faut avoir bien soin de donner à l'*a* le son marqué par l'accent circonflexe), *v. n.* || **1°** Faire un bâillement. Nous bâillons en voyant bâiller les autres. Quelque léger dégoût vient-il le travailler, Une faible vapeur le fait-elle bâiller.... BOIL. *Sat.* X. || **2°** S'ennuyer. On bâillait à cette comédie. Quand vous bâillez à quelque trait D'un certain livre fort abstrait, Votre mie aussitôt vous gronde, ST-LAMBERT, *à Mlle*.... Fi des salons où l'ennui qui se berce Bâille entouré d'un luxe éblouissant, BÉRANG. *Fille du peuple.* || **3°** S'entr'ouvrir, être mal joint. Une [huître] s'était ouverte, et, bâillant au soleil, Par un doux zéphyr réjouie.... LA FONT. *Fab.* IX, 8. || Cette étoffe, cette dentelle bâille, elle n'est pas assez tendue.

— REM. Bâiller a été dit pour soupirer après, désirer ardemment; mais c'est une faute et une confusion avec bayer (voy. ce mot).

— HIST. XIIe s. Puis s'en levad, et par cele chambre sus et jus alad, et sur l'enfant tant se culchat, que les oilz uverid et seit feiz baeilad, *Rois*, 359. || XIIIe s. Mais Renart, qui de fain baaille, N'a cure de fere bataille, *Ren.* 2147. Acroupiz s'est sor une couche; De baaillier li delt [fait mal] la bouche, *ib.* 956. Nuns ne me tent, nuns ne me baille; Je touz de froid, de fain baaille; Dont je suis morz et maubailliz, RUTEB. III.

— ÉTYM. Provenç. *badaillar;* catal. *badallar;* ital. *sbadigliare.* Ces formes expliquent pourquoi l'ancien français a *baailler* en trois syllabes, et l'accent circonflexe du français moderne *bâiller. Badaillar, baailler* sont une forme allongée de *badare*, bayer (voy. ce mot).

BAILLÉ, ÉE (ba-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Donné. On parle de l'enfer et des maux éternels Baillés pour châtiment à ces grands criminels, MALH. V, 1. || Vieux.

BAILLER (ba-llé, *ll* mouillées, et non ba-yé; il faut bien prendre garde à ne pas assimiler ce mot à *bâiller* qui a un *a* long), *v. a.* || **1°** Donner. Bailler des coups. Un échange Où se prend et se baille un ange pour un ange, MALH. VI, 6. Telle je me résous de vous bailler en garde Aux fastes éternels de la postérité, ID. IV, 4. Qui baillent pour raisons des chansons et des bourdes, RÉGNIER, *Sat.* X.... Et baillant à chaque être et corps et mouvements, ID. *Poem. sacré.* Que l'autre.... Même, s'il est besoin, baille son héritage, ID. *Sat.* XIV. Ils ne les pourraient quitter sans bailler au monde sujet de parler, PASC. *Prov.* 10. Comme vous baillez des soufflets, MOL. *Amph.* I, 2. Je m'en vais te bailler une comparaison, ID. *Éc. des f.* II, 3. Je te baillerai sur le nez si tu ris, ID. *Bourg. gent.* III, 2. Je veux vous bailler ici quelque petite signifiance de ce que j'ai remarqué de la littérature actuelle, P. L. COUR. *Lett.* 39. || Il vieillit en ce sens. || Dans le langage de l'ancienne chevalerie, bailler sa foi était synonyme de tous les prodiges de l'honneur, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 2. || **2°** En termes de pratique, donner, mettre en main. Bailler à ferme, bailler par contrat. Un sergent baillera de faux exploits, sur quoi vous serez condamné sans que vous le sachiez, MOL. *Scapin*, II, 8. || **3°** Familièrement. En bailler d'une belle; la bailler bonne, belle; c'est-à-dire chercher à en faire accroire. Vous me la baillez bonne, MOL. *l'Étour.* III, 4. || Bailler le lièvre par l'oreille, faire de belles promesses. Napoléon ne nous baillait pas le lièvre par l'oreille, jamais ne nous leurra de la liberté de la presse, P. L. COUR. II, 224. || **4°** Terme de marine. Jeter de la rogue des maquereaux sur les filets traînés par des bateaux, pour prendre des sardines.

— HIST. XIe s. Il nen est dreiz que Paien te [Durandal l'épée] baillisent [portent], *Ch. de Rol.* CLXX. Charles lui dist : Cuivert, mar le baillastes [vous l'avez maltraité], *ib.* CCLI. Baliganz sire, mal estes hui baillit, *ib.* CCLV. || XIIe s. [Ils] Ne sorent la corone cui [à qui] donner ne baillier, *Sax.* IV. Puis li bailliez la chartre où li seax d'or pend, *ib.* XXI. L'arcevesque Thomas tut avant s'en ala; La cruiz arceveskal il meïsmes porta; A nul ne l'ad baillie, *Th. le mart.* 39. Li autre l'ont laissié tut sul enmi l'estur, Et le corn ont baillié en main à pecheür, Ne l'espée Deu traire n'en osent par poür [peur], *ib.* 28. Trestote Espaigne vous tenrez à bailler [gouverner], *Ronc.* p. 3. Or me bailliez le gant, *ib.* p. 12. Mais ne plut [à] Deu, qui tout a à baillir, *ib.* p. 55. Qui tant fut preuz pour ses armes baillier, *ib.* p. 99. Escu [ils] lui baillent où ot peint un lion, *ib.* p. 182. || XIIIe s. Et li dus li bailla de vaisseaus et de galies tant comme il li en convint, VILLEH. LVI. Et de ce leur baillerent il bonnes chartes pendans, por confermier tout pleinement tes convenances comme il feroient, ID. X. A sa mere [elle] le [l'anneau] baille, mout pleure et mout s'esmaie, *Berte*, VIII. Mantiau de fin drap d'or [il] fait à chascun bailler, *ib.* CXXIX. N'il n'i a point d'amor sans faille En fame qui por don se baille, *la Rose*, 8318. Li bers a trait l'espée dont li pons [poignée] fu d'or mier, Vers Sansadoine point, mais ne le pot baillier [tenir, atteindre]; Car plus va ses chevaus que ne vole espervier, *Ch. d'Ant.* V, 602. Voirs est que li demanderes qui se veut aidier des letres, ne les baurra [baillera] pas, s'il ne li plest, au deffendeur, BEAUM. VII, 24. Et aussi se partie me requiert que je li baille conseil, *ib.* V, 19. S'aucuns me prie que je rechoive vingt livres por li d'aucun qui li doit, ou il me baut vingt livres à garder, *ib.* XXIX, 17. Et s'il est si povres, qu'il ne puist baillier nans [nantissements], ID. LI, 7. Le roy commanda à monseigneur Jehan de Biaumont, que il feist bailler une galie [galère] à monseigneur Erart de Brienne et à moy, JOINV. 214. Se li rois vous avoit baillé la Rochelle à garder qui est en la marche.... *ib.* 197. || XIVe s. Et les sciences [étaient] communement baillées en grec, et en ce pays le langaige commun et naturel c'estoit latin, ORESME, *Prolog.* Une science qui est forte quant est de soy, ne peult pas estre baillée en termes legiers à entendre, ID. *ib.* || XVe s. Avisez-vous, seigneurs cardinaux, et nous baillez un pape romain, qui nous demeure, FROISS. II, II, 21. Et autres villes baillées par le roy Charles septiesme au duc.... COMM. I, 1. Les villes leur bailloient ce qu'ils vouloient pour leur argent, ID. I, 2. || XVIe s. Je luy baillyz si vert dronos [un coup si sec] sus les doigts, à tout mon javelot, que il n'y retourna pas deux foiz, RAB. *Pant.* II, 14. Bailler une grande somme d'argent au change, MONT. I, 44. Plus les tyrans pillent, plus ils exigent; plus on leur baille, plus on les sert, ID. IV, 351. Tu en bailles bien à nos resveurs de philosophes, DESPÉR. *Cymbal.* 92. Il lui bailla sa coquille : Aristide escrivit luy-mesme son nom dessus la coquille, et la luy rebailla, AMYOT, *Arist.* 20.

— ÉTYM. Normand, *je laurai*, je baillerai; provenç. *bailar, baillir;* anc. catal. *baillir;* bas-lat. *bajulare*, diriger, gouverner, de *bajulus*, tuteur, baile, pédagogue, bas-grec, βαίουλος, du latin *bajulare*, porter; de sorte qu'un mot qui ne signifiait dans le latin que porter un fardeau, a pris, dans les langues romanes, les sens dérivés les plus étendus : tenir, donner, garder, gouverner, traiter. La conjugaison était double : *bailler* et *baillir*, d'où, dans l'ancien français, *baillie*, autorité, puissance, et *bailli*. On remarquera aussi le futur, *je baurai*, conservé dans les patois, mode ancien de conjuguer dont des traces se retrouvent dans *je lairrai*, forme populaire de *je laisserai*, et dans *j'enverrai*.

BAILLERESSE (ba-lle-rè-s', *ll* mouillées, et non ba-ye-rè-s'), *s. f.* Voy. BAILLEUR.

BAILLET (ba-llè), *adj. m.* Se dit d'un cheval qui a le poil roux tirant sur le blanc. || Inusité aujourd'hui.

— HIST. XIIIe s. Et destriers de pris hennissans, Blans, noirs, bruns, bais, baucens et bailles, G. GUIART, t. II, p. 106, dans DU CANGE, *Gl. français.*

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français *baille.* Diez tire *baillet* de *bai;* mais outre la difficulté de changement de l'*i* en *ll*, *baille*, comme on voit, se trouve à côté de *bai* dans les vers de l'historique, et dès lors ne peut avoir le même sens. Il faut chercher ailleurs. Il y a dans l'italien *bagliore*, éblouissement, *s-baglio*, bévue, *bar-baglio* bévue. On voit qu'il y a là un radical *baill, bagl*, qui, sans qu'on puisse dire ce qu'il est, se rapporte dans le français à une certaine couleur, dans l'italien à un certain état de la vue.

† **BAILLETTE** (ba-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Terre donnée par un noble à un serf, à un vilain. Ces baillettes, qui furent d'abord données aux meilleurs habitants des villes, s'étendirent aux meilleurs de la campagne, ST-SIM. 371, 165.

— HIST. XIVe s. Si mandasme faire assavoir la dite baillette ou accense, si comme il appert par teneur de mandement, DU CANGE, *bailleta.*

— ÉTYM. *Bailler.*

BAILLEUL (ba-lleul, *ll* mouillées, et non ba-yeul), *s. m.* Celui qui remet les os luxés ou fracturés. || Vieux. On dit rebouteur.

— HIST. XIIIe s. Porce qu'il [le chevalier] ne se reconnu A son homme n'à son bailliu, Si [l'amour] li fist en tans et en lieu Sentir son pooir et sa force, *Lai de l'ombre.* || XVe s. Baillieu, j'obeirai volontiers; car c'est raison, FROISS. II, III, 36.

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français *bal, bail* (voy. BAILE), qui vient de *bajulus:* celui qui porte, qui prend soin, d'où le sens très-particulier de celui qui soigne des luxations, des fractures.

BÂILLEUR, EUSE (bâ-lleur, lleû-z', *ll* mouillées, et non bâ-yeur), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui bâille, qui est sujet à bâiller souvent.

— ÉTYM. *Bâiller.*

BAILLEUR, ERESSE (ba-lleur, lle-rè-s', *ll* mouillées, et non ba-yeur; il ne faut pas confondre l'*a* de bailleur avec l'*â* de bâilleur, qui est long), *s. m.* et *f.* || **1°** Terme de pratique. Celui, celle qui donne à bail. || **2°** Bailleur de fonds, celui qui fournit de l'argent. || **3°** Bailleur de bourdes, celui qui a l'habitude de dire, de conter des choses fausses. || Cette locution vieillit. || **4°** Au jeu de paume, celui qui livre l'éteuf, c'est-à-dire qui sert la balle.

— ÉTYM. *Bailler.*

BAILLI (ba-lli, *ll* mouillées, et non ba-yi; l'*a* est bref), *s. m.* || **1°** Officier royal d'épée qui rendait la justice dans un certain ressort, et avait droit de commander la noblesse quand elle était convoquée pour l'arrière-ban. || **2°** Officier royal de robe longue qui rendait la justice dans l'étendue d'un certain ressort, et dont les appellations ressortissaient immédiatement au parlement. || **3°** Officier de robe qui rendait la justice au nom d'un seigneur. M. de Rohan fut prié d'ordonner à ses baillis de former un procès bon ou mauvais à l'avocat général, ST-SIM. 21, 245. || **4°** Dans l'ordre de Malte, chevalier dont la dignité était au-dessus de celle de commandeur. || **5°** En Allemagne et en Suisse, magistrat.

— HIST. XIIe s. Li rois qui d'Espaigne ert [était] baillis, *Ronc.* p. 21. Vous retiendrez la chartre et cist vostre baillif, *Sax.* XXIV. || XIIIe s. Et là où ils trovoient les Frans qui bailli estoient des terres, si les ocioient, VILLEH. CXXXVII. Si vos dirons de Henri, le bailli de Costentinoble, ID. CLI. Biaus dons soustiennent maint bailli Qui fussent ore mal bailli, *la Rose*, 8271. || XVIe s. Gardiens et baillistres sont tenus faire visiter les lieux dont ils jouissent, afin de les rendre en bon estat, LOYSEL, 185.

— ÉTYM. Provenç. *bailieus. Baillif*, qui est l'ancienne forme, est un adjectif pris substantivement, et formé du verbe *baillir* (le même que *bailler*), tenir, gouverner.

BAILLIAGE (ba-lla-j', *ll* mouillées, et non ba-ya-j'; l'*a* est bref), *s. m.* || **1°** Tribunal qui rendait la justice au nom ou sous la présidence du bailli. || **2°** Pays sous la juridiction d'un bailli. || **3°** La maison dans laquelle le bailli rendait la justice. || **4°** Dignité de bailli dans l'ordre de Malte. || **5°** En Suisse et en Allemagne, territoire dont l'administration est confiée à un bailli.

— HIST. XIIIe s. Se fié escheit à enfant merme [très-petit] d'aage, et le seignor ou autre teigne son baillage, *Ass. de Jér.* I, 254. Ce est assavoir des choses qui sont soues [siennes] et deivent estre de par sa feme por la raison dou mariage, ou de ses enfans par baillage, *ib.* 47. || XVIe s. Entre enfans, il n'y a qu'un droit d'aisnesse.... toutefois, s'il y a diverses successions, coutumes ou bailliages, il prendra droit d'aisnesse en chacune d'icelles, LOYSEL, 631. Ceux qui sont demeurans en divers bailliages royaulx sont tenus pour absens, ID. 717.

— ÉTYM. *Bailli;* bourguig. *baliaige;* provenç. *bailiatge;* espagn. *bailiage.*

BAILLIAGER, ÈRE (ba-lla-jé, jê-r', *ll* mouillées), *adj.* Qui appartient à un bailliage. Assemblées bailliagères, assemblées par bailliages.

— ÉTYM. *Bailliage*

† **BAILLIE** (ba-llie, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de droit féodal. Seigneurie, autorité. Lorsque le tuteur ou celui qui avait la baillie voulait courir les risques de cette procédure, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 25.

— HIST. XIe s. [Ils] Vinrent à Charle, qui France ad en baillie, *Ch. de Rol.* VII. || XIIe s. La neire gent [il] avoit en sa baillie, *Roncisv.* p. 89. Tuit mi penser sont à ma douce amie, Puisque je sai mon cuer en sa baillie, *Couci*, II. || XIIIe s. Bien est France abatardie, Seigneur baron, entendez, Quant femme [la reine Blanche] l'a en baillie, Et tele comme savez, HUES DE LA FERTÉ, *Romanc.* p. 188. Que il eüst sa femme o lui en sa baillie, *Berte*, LX. Li tens qui toute a la baillie Des gens viellir.... *la Rose*, 387. Donques disons noz que cil qui s'entremet de baillie garder et de jostice faire, doit estre sages, BEAUM. 17. || XVe s. Quant jeunesse tient gens en seigneurie, Les jeux d'amours sont grandement prisez; Mais fortune, qui m'a en sa baillie, Les a du tout de mon cueur deboutez, CH. D'ORL. 117. || XVIe s. Les baillies en gardes sont coutumieres [c'est-à-dire déférées par la coutume], LOYSEL. 183.

— ÉTYM. Provenç. *bailia;* espagn. *baylia. Baillie* est formé, comme *bailli*, de l'ancien verbe *baillir.*

BAILLIVE (ba-lli-v', *ll* mouillées), *s. f.* La fem-

me du bailli. Madame la baillive et madame l'élue, MOL. Tart. II, 3.

— ÉTYM. Féminin de *baillif*, une des anciennes formes de *bailli*.

BÂILLON (bâ-llon, *ll* mouillées, et non bâ-yon), *s. m.* || **1°** Petite barre de bois ou de fer qu'on met entre les dents pour empêcher de parler ou d'appeler. Lorsqu'on mit un bâillon à Lalli et qu'on lui eut coupé la tête pour avoir été malheureux et brutal, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 23 mai 1769. || Fig. Qu'en dirent [de la campagne de Vendôme, en Italie] le prince Eugène et Staremberg? Qu'en dirent les officiers principaux, quand, par son retour, leur bâillon leur tomba de la bouche? ST-SIM. 204, 211. || **2°** Petit panier qu'on adapte au nez d'un animal pour l'empêcher de mordre. || Lien avec lequel on réunit les mâchoires d'un chien, pour le même but. || **3°** Terme de médecine. Instrument qui sert à tenir la bouche ouverte lorsqu'on veut l'explorer.

— HIST. XVIe s. L'Aubespin, inventeur des baillons, à qui on en appliqua un afin que les vers qui multiplioient en sa bouche ne l'estouffassent, ce qui advint, D'AUB. *Hist.* I, 82.

— ÉTYM. *Bâiller;* ce qui tient la bouche ouverte, ce qui fait bâiller.

BÂILLONNÉ, ÉE (bâ-llo-né, née, *ll* mouillées, et non bâ-yo-né), *part. passé.* || **1°** Bâillonné par les voleurs, pour qu'il ne donnât pas l'alarme. Les décollés, les bâillonnés, les brûlés, les incarcérés, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 6 août 1766. || Fig. La presse bâillonnée par des lois rigoureuses. || **2°** Terme de blason. Il se dit de tout animal qui est représenté avec un bâton entre les dents.

BÂILLONNER (bâ-llo-né, *ll* mouillées, et non bâ-yo-né), *v. a.* || **1°** Mettre un bâillon. || **2°** Fig. Ôter par des mesures restrictives ou par l'intimidation la liberté d'exprimer sa pensée. Bâillonner la presse.

— HIST. XVIe s. Il mourut, et fut laissé longtemps baillonné, D'AUB. *Hist.* I, 82. Pour couper l'uvule, on fera seoir le malade à la clarté, luy commandant ouvrir fort la bouche, et sera baillonné, PARÉ, VI, 7.

— ÉTYM. *Bâillon.*

† **BAILLOQUE** (ba-llo-k', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de commerce. Plume d'autruche dont la teinte est mêlée de blanc et de brun.

— ÉTYM. Probablement, l'ancien français *baille* (voy. BAILLET).

† **BAILLOTTE** (ba-llo-t', *ll* mouillées), *s. f.* Technologie. Vase de bois, plus souvent appelé baquet.

— ÉTYM. Diminutif de *baille.*

BAIN (bin), *s. m.* || **1°** Action de plonger le corps dans l'eau ou dans quelque autre liquide; le liquide même dans lequel on se plonge. Prendre un bain; un bain froid; un bain de mer. [Elle] Le plonge en un bain d'eaux et d'herbes inconnues, CORN. *Médée*, I, 1. || Bain russe, espèce de bain de vapeur. || Familièrement et fig. C'est un bain qui chauffe, se dit d'un nuage qui menace de la pluie, lorsque d'ailleurs la température est élevée et que le soleil brille. || **2°** Baignoire. Remplir, vider un bain. || Fond de bain, le linge dont on garnit la baignoire. || **3°** *Au plur.* Établissements de bains. Ces bains sont bien situés. || Eaux minérales. Les bains de Cauterets, d'Aix en Savoie. || **4°** Fig. Une conscience que le bain de la pénitence aura achevé de purifier, MASS. *Comm.* Le baptême est un bain qui rend à l'âme sa vigueur première, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 6. || **5°** En chimie, vase que l'on place sur un fourneau évaporatoire, et qui contient une substance quelconque, dans lequel on plonge le vaisseau où est la matière à évaporer ou à distiller. || Bain-marie, se dit quand ce vase contient de l'eau. Chauffer un bouillon au bain-marie. || *Au plur.* Des bains-marie. || En termes d'alchimie, bain-marie, le mercure dans lequel étaient plongés les métaux appelés le roi et la reine. || **6°** En médecine, bain électrique, état d'un individu placé sur un isoloir, et communiquant, au moyen d'une tige métallique, avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. || **7°** Terme de teinturier. Cuve préparée pour la teinture. || Bain se dit, en général, des liqueurs et des vases dans lesquels on prépare les différents ouvrages. || **8°** État de fusion parfaite d'un métal. || **9°** Bain de mortier, couche épaisse de mortier sous le pavé d'une cour, etc. || **10°** En Angleterre, l'ordre du Bain (*bath*, en anglais), ordre institué par Richard II, et renouvelé après quelque décadence; l'insigne est un cordon bleu porté de gauche à droite. Le nom de l'ordre vient de l'usage qui était établi de se baigner avant de recevoir les éperons d'or.

— HIST. XIe s..... vos bains que pour vous Deus i fist à Aix la Chapelle, *Ch. de Rol.* X. || XIIIe s. Et lors semont li empereres Alexis Morchufle qu'il venist avec lui mengier, et puis si iroient ensemble as bains, VILLEH. CXV. Donc soit, dist-il, uns bains chaufés, Puis que d'eschaper est neans, Si me faites seignier leans.... *la Rose*, 6238. Quant ce vint le soir que je fus ou baing, le cuer me failli et me pasmai, JOINV. 253. || XIVe s. Je cuis lors, dissoubs et sublime, Sans marteau, tenailles ni lime, Sans charbon, fumier, baing-marie Et sans fourneau de souffierie, *Nat. à l'alchim.* 339. Puis dist : Fils à putain, vous l'achaterez chier; Le bain vous chaufferai, ce sera pour baignier; Mais ce sera de sanc que vous ferai saignier, *Guescl.* 946. || XVe s. On feroit des larmes ung baing Qu'ay pleurées de desplaisance, CH. D'ORL. *Rondel* 59. Il fit tantost tirer les bains, chauffer les estuves, LOUIS XI, *Nouv.* I. || XVIe s. S'il y a grande ardeur, cuisson et douleur, on fera asseoir le malade en un demy bain, PARÉ, XI, 25. Toutes choses qui se doivent cuire au bain marie, ID. XXIV, 22. Il entra dedans le baing, en disant : allons nous en laver et nettoyer la sueur de la bataille dedans le baing de Darius mesme, AMYOT, *Alex.* 37. Adipsum, où il a des baings naturelz d'eaux chaudes, dedans lesquelz il se baigna, ID. *Sylla*, 54. Faites longuement bouillir dans l'eau ou bain de marie, O. DE SERRES, 829.

— ÉTYM. Wallon, *banië;* provenç. *banh;* espagn. *baño;* ital. *bagno;* de *balneum* (voy. BAIGNER). On a dit que *bain-marie* était une corruption pour *balneum maris*, bain de mer; mais c'est une erreur; *bain-marie* se trouve dans un texte du XIVe siècle, et *balneum mariæ* dans Arnaud de Villeneuve qui est du même temps; il ne peut donc y avoir de corruption. *Bain-marie* aura été ainsi dit, par allusion, à cause de la douceur de cette manière de chauffer.

BAÏONNETTE (ba-io-nè-t'), *s. f.* || **1°** Arme pointue qui s'ajoute au bout du fusil et qu'on peut en retirer à volonté. L'usage de la baïonnette au bout du fusil et de son institution [Louis XIV]; avant lui on s'en servait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme; le premier régiment qui eut des baïonnettes et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, établi en 1671, VOLT. *Louis XIV*, 29. Louis XV nous délivrant du scandale des sacrements conférés la baïonnette au bout du fusil, VOLT. *Phil.* II, 234. || **2°** Un soldat d'infanterie. Il y a tant de baïonnettes dans ce régiment. || **3°** Les baïonnettes, la force militaire. Contre eux [tiers-état], prête à des attentats, Luit la baïonnette insolente, A. CHÉNIER, 247. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 258.

— HIST. XVIe s. Ainsi que l'on dit bayonnettes de Bayonne, DES ACCORDS, *Bigar. Rebus de Picardie.*

— ÉTYM. Bayonne, où cette arme fut d'abord fabriquée.

BAÏOQUE (ba-io-k'), *s. f.* Petite monnaie des États romains, qui vaut un peu plus de cinq centimes. Sa Sainteté, disait Alberoni, refusait quatre baïoques et voyait tranquillement la confiscation de tous les revenus des églises vacantes en Espagne, ST-SIMON, 499, 22.

— ÉTYM. Ital. *baiocco;* d'après Diez, de *bajo*, bai; monnaie de cuivre dite ainsi à cause de sa couleur, comme, en français, un *blanc*, sorte de monnaie d'argent ou argentée, un *jaunet*, pour une pièce d'or.

BAIRAM ou **BEIRAM** (bè-ram'), *s. m.* Fête solennelle chez les musulmans. Il y a deux bairams : le premier a lieu immédiatement après le jeûne de ramadan et dure trois jours; le second se célèbre soixante-dix jours plus tard et dure quatre jours.

— ÉTYM. Mot turc.

† **BAISAILLER** (bè-za-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Donner des baisers, faire des visites, avec un sens d'ennui. Tantôt M. de Marseille me mènera baisailler, SÉV. 157.

— ÉTYM. *Baiser. Baisailler* voulait dire faire de visites, alors que le *baiser* accompagnait les visites.

BAISÉ, ÉE (bè-zé, zée), *part. passé.* Qui a reçu un baiser. L'enfant baisé par sa mère.

BAISEMAIN (bè-ze-min), *s. m.* || **1°** Terme de féodalité. Hommage qu'un vassal rendait à son seigneur en lui baisant la main. || **2°** Cérémonie usitée dans quelques cours et qui consiste à baiser la main du prince. || **3°** *S. m. plur.* Civilités, compliments. Faites mes baisemains à vos sœurs, RAC. *Lettr. à son fils*, I. Je vous prie de lui vouloir faire mes baisemains, BALZAC, *Liv.* VIII, *lettr.* 42. Reprends tes franges, Bontemps; la peine en passe le plaisir; mes baisemains au roi, ST-SIMON, 67, 114. || À belles baisemains, *loc. adv.* Avec une humble reconnaissance, une humble satisfaction. Ici baisemain est féminin.

— HIST. XVIe s. Baize-main, D'AUB. *Hist.* I, 201. Ignorans nos baisemains et nos inclinations serpentées, MONT. II, 178.

— ÉTYM. *Baiser*, *main.*

BAISEMENT (bè-ze-man), *s. m.* Action de baiser les pieds du pape.

— ÉTYM. *Baiser;* provenç. *baizament;* anc. catal. *besament;* ital. *baciamento.*

1. **BAISER** (bè-zé), *v. a.* || **1°** Appliquer sa bouche sur le visage, la main ou un objet quelconque. Son père le baisa et le congédia. Il portait un reliquaire qu'il baisait avec effusion. Viens baiser cette joue et reconnais la place Où fut jadis l'affront que ton courage efface, CORN. *Cid*, III, 6. Et baiser une main qui nous perce le cœur, ID. *Hor.* IV, 4. Apprenons .... À trahir nos amis, nos ennemis baiser, RÉGNIER, *Sat.* IV. Chacun baise en tremblant la main qui nous enchaîne, VOLT. *M. de Cés.* II, 2. Il baise avec respect ce vase qu'il me rend, CORN. *Pomp.* V, 1. Allons à nos martyrs donner la sépulture, Baiser leurs corps sacrés, les mettre en digne lieu, ID. *Poly.* V, 6. Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné, Baiser avec respect le pavé de tes temples, RAC. *Esth. Prol.* Les colonels [russes] ainsi traités [battus de verges] par leurs soldats, furent encore obligés de les remercier, selon l'usage oriental des criminels, qui, après avoir été punis, baisent la main de leurs juges, VOLT. *Russie*, 4. || Fig. Hé, se peut-il qu'un roi craint de la terre entière, Devant qui tout fléchit et baise la poussière.... RAC. *Esth.* II, 7. Les rois des nations devant toi prosternés De tes pieds baisent la poussière, ID. *Athal.* III, 7. Il faut pouvoir baiser ses fers et aimer son esclavage, MASS. *Bonh.* Elle nous fait baiser la main qui nous frappe, ID. *Dégoûts.* || Baiser la main, porter sa main par respect près de sa bouche, quand on veut présenter ou recevoir quelque chose, ou quand on veut saluer quelqu'un. || Anciennement, baiser dans le sens de rendre ou de recevoir visite, parce qu'on se baisait à chaque visite. Vous avez donc baisé toute la Provence? SÉV. 229. || Familièrement. Baiser les mains à quelqu'un, lui faire ses compliments. Sur cela je vous baise très-humblement les mains, SÉV. 10. Je baise les mains à monsieur le docteur, MOL. *Mar. forcé*, 6. || Ironiquement. Je vous baise les mains, je ne suis pas de cet avis, je ne ferai pas ce que vous voulez. Répare ce malheur et me sois secourable. — Je vous baise les mains, je n'ai pas le loisir, MOL. *l'Étour.* II, 7. Je vaux bien que de moi l'on fasse plus de cas, Et je baise les mains à qui ne me veut pas, MOL. *F. sav.* V, 4. || Fig. Vous devriez baiser la trace de ses pas, c'est-à-dire vous devriez à chaque instant lui prouver votre reconnaissance, votre respect. || Populairement, à certains jeux, baiser le cul de la vieille, perdre sans prendre un point, sans gagner un coup. || Terme de féodalité. Baiser le verrou, la serrure, espèce d'hommage du vassal, le seigneur étant absent. || **2°** Par extension. Toucher légèrement. Ces flots qui baisent sans murmure Les flancs de ce rocher.... V. HUGO, *Orient.* 14. L'onde qui baise ce rivage, De quoi se plaint-elle à ses bords? LAMART. *Méd.* II, 15. || Ancien terme de mathématiques. Avoir une osculation ou un contact de second ordre. || **3°** Fig. Arriver jusqu'à. Ceux du conseil des finances y entrèrent ce jour-là sans en savoir davantage que le public, ni même si l'affaire baiserait ou non le bureau de ce conseil, ST-SIM. 284, 113. || **4°** Se baiser, *v. réfl.* Il est constant qu'elles se baisent de meilleur cœur devant les hommes, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— HIST. XIe s. Quand l'ot [ouït] Marsile, si l'ad baiset al col, *Ch. de Rol.* XLIV. || XIIe s. Au departir de li [elle] [il] l'a doucement baisie, *Sax.* VII. Fait dunc li arcevesques, cui Deus esteit mult prês : Sire, à l'onur de Deu e la vostre vus bes, *Th. le mart.* 109. Si vint devant le rei, si aürad à terre, puis sil baisad li reis, *Rois*, 172. || XIIIe s. En larmes et en pleurs souvent le baiserai, *Berte*, VII. La terre mout souvent par humbleté [elle] baisoit, *ib.* XXVIII. Il deviennent si homme, chascun en foy [il] baisa, *ib.* CXXXI. Grant joie fait à sa mesnie, Qui devant li est esmaïe, Celui bese et cestui enbrace, *Ren.* 11851. Et, par behordeïs [combat] de vens, Les undes de mer eslevans, Font les flots as nues baisier, *la Rose*, 19147. Et tu qui la rose baisas, Par quoi de duel si grant fais as, Que tu ne t'en sez apaisier? Cuidoies-tu tous jors baisier, Tous jors avoir aide et delice? *ib.* 6771. Et ces choses dites, il le doit baisier en fei, et crier quanque il peut : Entrez, *Ass. de Jér.* I, 30. Et lors vint frere Henri de Ronnay à li, qui avoit

passé la rivière, et li besa la main tout armée, JOINV. 2[illegible]. L'en disoit que la royne Blanche le [le fils d'Élisabeth de Thuringe] besoit ou [au] front par devocion, ID. 206. || XIVe s. Toutes bouches qui rient à le fois [parfois], te dist-on, Ne voilent [veulent] pas baisier; bien souvent le voit-on, *Baud. de Seb.* XIII, 42. || XVIe s. Ou elle tient Ascaigne qu'elle embrasse, Et baise en luy de son pere la grace, DUBELL. IV, 8, *verso*. Je sçay le vent Libyen, Je sçay bien Quelz flots ceste coste baisent, ID. IV, 35, *recto*. De là il donne à ces deux cornettes qui venoient de charger les Suisses, et aux Lanskenets qui ne les avoient fait que baizer [aborder], D'AUB. *Hist.* I, 168. Avant que cette armée eut baisé [gagné] la frontière, ID. II, 179. Tout cela exploité si courageusement, que sans la venuë des Anglois ils allaient baiser [atteindre] l'artillerie, ID. III, 391. Là sera ajusté et ajencé l'escusson, de telle sorte que l'escorce de la partie superieure baise la ligne traversante [de l'incision de l'arbre], O. DE SERRES, 668.

— ÉTYM. Bourguig. *boisé;* picard, *boisier, bager;* wallon, *bâhi;* namurois, *bauji;* rouchi, *basier;* provenç. *baisar;* espagn. *bezar;* portug. *beijar;* ital. *baciare;* du latin, *basiare*.

2. **BAISER** (bè-zé), *s. m.* Action de celui qui baise. Donner, recevoir un baiser.... de prendre un baiser il forma le dessein, LA FONT. *Fianc.* .... Mes premiers baisers s'adresseront à vous, Qu'une si longue absence a séparé de nous, ROTR. *Antig.* II, 4. || Baiser de paix, baiser en signe de réconciliation. Il n'a donné à J.-C. le baiser de paix que pour le trahir, MASS. *Rech.* 1. || Baiser de Judas, baiser perfide. Je ne vous donnerai pas un baiser de traître, BOSS. *Messe*.

— HIST. XVIe s. Un long baiser, DUBELL. IV, 75, *recto*. Car je baisois volontiers une bouche Qu'à plein baiser des deux levres on touche, ID. IV, 75, *verso*.

— ÉTYM. *Baiser.*

BAISEUR, EUSE (bè-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui se plaît à baiser.

— ÉTYM. *Baiser.*

BAISOTTÉ, ÉE (bè-zo-té, tée), *part. passé*.

BAISOTTER (bè-zo-té), *v. a.* Diminutif et fréquentatif de baiser. Familièrement. Elle est toujours à baisotter cet enfant. || Se baisotter, *v. réfl.* Ils ne font que se baisotter.

— REM. L'Académie met deux *t* à baisotter, et n'en met qu'un à clignoter, crachoter, etc. C'est une anomalie qu'il faudrait corriger, en ne mettant partout qu'un seul *t*.

— HIST. XVIe s. Et dès leur tendrette enfance ne prenoient plaisir qu'à jouer ensemble, s'embrasser et baisotter continuellement, YVER, p. 533.

— ÉTYM. *Baiser*, et la terminaison diminutive *oter*.

BAISSE (bê-s'), *s. f.* || **1°** Diminution du prix des marchandises. Les sucres, les cafés ont éprouvé de la baisse. || **2°** Dépréciation des effets publics. Les effets, les actions sont en baisse. Seuls ils font la hausse et la baisse, Ont seuls tous les emprunts ouverts, BÉRANG. *Échelle.* || Jouer à la baisse, vendre des rentes à condition que, les livrant à terme, on gagnera ou perdra la différence en moins que les fonds peuvent subir entre le jour de la vente et le jour de la livraison. || **3°** Terrain affaissé. || Terme de mer. Le reflux de la marée.

— ÉTYM. Voy. BAISSER.

BAISSÉ, ÉE (bè-sé, sée), *part. passé.* || **1°** Incliné et dirigé en bas. Tenant les yeux baissés vers la terre. L'œil morne maintenant et la tête baissée, RAC. *Phèdre*, V, 5. || Fig. Tête baissée, *loc. adv.* Hardiment, sans rien considérer ni ménager. L'âme doit se roidir plus elle est menacée, Et contre la fortune aller tête baissée, CORN. *Médée*, I, 5. Quand quelqu'un nous emploie, on doit, tête baissée, Se jeter dans ses intérêts, MOL. *Amph.* III, 8. || Étourdiment, inconsidérément. Donner tête baissée dans un piége. Donnant tête baissée dans les premières agaceries, HAMILT. *Gramm.* 6. || **2°** Soumis, qui se courbe. Bloin, Fagon, tout baissé et tout courtisan qu'il était, se demandèrent si on laisserait mourir le roi sans voir son archevêque, ST-SIM. 405, 45. || **3°** Qui n'a plus la même force qu'auparavant. Cet homme baissé dans sa vieillesse. Il a fort bien fait son personnage; il n'est pas encore baissé, SÉV. 582. Vous êtes vieilli : voudriez-vous que je crusse que vous êtes baissé? LA BRUY. 5.

† **BAISSEMENT** (bê-se-man), *s. m.* Action de baisser. Quelque baissement de tête, un soupir mortifié, deux roulements d'yeux, rajustent dans le monde tout ce qu'ils [les hypocrites] peuvent faire, MOL. *D. Juan*, V, 2.

— ÉTYM. *Baisser;* provenç. *bayssamen;* ital. *bassamento*.

BAISSER (bè-sé), *v. a.* || **1°** Mettre en bas, mettre plus bas. Baisser un mur. Baissez la jalousie. Elle baissa son voile. || **2°** Descendre d'un point élevé. Baisser le pavillon d'un vaisseau. || Fig. Baisser pavillon devant quelqu'un, lui céder. || **3°** Incliner, pencher. Baisser la tête. || Fig. Saint Augustin baissait la tête sous l'autorité de l'Église, BOSS. *Instr.* 1. Il faut se soumettre et baisser la tête, SÉV. 576. Il faut baisser la tête et souffrir, ID. 563. || **4°** Diriger en bas ou plus bas. Tu pleures, malheureuse, et tu baisses les yeux, VOLT. *Zaïre*, II, 3. La modestie fait baisser les yeux, BOSS. *Honn.* 3. || Fig. Qui! moi, baisser les yeux devant ces faux prodiges, VOLT. *Fanat.* I, 1. || Fig. Baisser l'oreille, paraître confus d'un échec qu'on reçoit. || Fig. Baisser la lance devant quelqu'un, lui céder. || **5°** Terme de manége. Baisser la main à un cheval, le lancer aussi vite qu'il peut aller. || **6°** Par extension, en parlant de la voix et du son des instruments, mettre plus bas. Baisser un instrument. Baisser la voix, parler moins haut. Baisser le ton, prendre un ton moins élevé; et figurément, prendre des manières moins arrogantes. || **7°** Terme d'imprimerie. Baisser la pointure, rectifier le registre lorsqu'il est imparfait. || **8°** Terme de fauconnerie. Baisser le corps, faire maigrir le gerfaut. || **9°** *V. n.* Aller en diminuant de hauteur. La rivière a baissé d'un mètre. Le vin baisse dans les tonneaux. Le soleil baisse, s'approche de l'horizon. || Substantivement. Averti par le baisser du soleil de l'heure de la retraite, J. J. ROUSS. *Prom.* 5. Vers le baisser du soleil, la sœur d'Outougamiz se retira à l'entrée d'une grotte, CHATEAUBR. *Natch.* II, 302. Plusieurs vaisseaux avaient appareillé au baisser du soleil, ID. *René*, 214. || Par extension. Le jour baisse, se dit lorsque le soleil s'enfonce sous l'horizon. Mais le jour baisse et l'air s'est épaissi, DUCIS, *Othello*, V, 2. Rien ne manque à ces lieux qu'un cœur pour en jouir, Mais hélas! l'heure baisse et va s'évanouir! LAMART. *Harm.* III, 2. Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse, Souhaitons-nous un gai bonsoir, BÉRANG. *Bonsoir.* Puis la raison, lampe qui baisse, N'a plus que des feux tremblotants, ID. *50 ans.* || **10°** Diminuer de valeur, de prix. Cette marchandise baisse. Les actions, les rentes baissent. Le prix de l'or a baissé. || **11°** Perdre de sa puissance, de son influence. Dès ce moment Carthage commença à baisser. C'est le sort des choses humaines de baisser toujours en s'éloignant de leur source, MASS. *Bern.* || Diminuer, en parlant des forces physiques. Ce malade baisse rapidement, il s'affaiblit très-vite. || Diminuer, en parlant des facultés intellectuelles. Son esprit baisse, son cœur s'affaiblit, BOSS. *Hist.* I, 6. Une longue maladie avait fait baisser l'esprit de Dioclétien, ID. *Hist.* I, 10. Je suis bien malade : tout baisse chez moi, hormis mes tendres sentiments pour vous, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 5 avr. 1765. || Sa vue baisse, elle devient moins bonne, il y voit moins bien. || Fig. et familièrement. Ses actions baissent, son influence, son crédit diminuent. || **12°** Terme de musique. Ne pas tenir exactement le ton. Une corde neuve baisse presque toujours. Ces musiciens ont chanté un trio sans accompagnement et n'ont pas baissé d'un quart de ton. Baisser d'un ton, d'un demi-ton. || Fig. Baisser d'un ton, prendre un ton moins élevé. Eh bien baissons d'un ton, LA FONT. *Fables*, II, 1. || **13°** Terme de marine. Baisser, se dit du vent quand il passe de l'amont à l'aval. || **14°** Se baisser, *v. réfl.* Incliner, pencher le corps plus ou moins bas. Son ombre vers mon lit a paru se baisser, RAC. *Athal.* II, 5. Ils se baissent aux portes, de peur de se heurter, LA BRUY. 2. || Familièrement. Il n'y a qu'à se baisser et en prendre, c'est une chose très-facile à gagner, à faire; ou, par antiphrase, on dirait vraiment qu'il n'y a qu'à se baisser et en prendre, la chose est beaucoup plus difficile que vous ne le supposez. Il semble à vous entendre Que vous n'ayez ici qu'à vous baisser et prendre, REGNARD, *Ménech.* V, 6. || Fig. C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse, il ne s'émeut de rien, il est toujours égal. || **15°** Se baisser, être baissé. À cette triste nouvelle, sa tête se baissa sur sa poitrine.

— REM. Baisser, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, s'il s'agit d'une action qu'on veut exprimer : la rivière a baissé aujourd'hui; avec l'auxiliaire *être*, s'il s'agit d'un état : la rivière est bien baissée.

— HIST. XIe s. [Il] Baisse son chef, si comence à penser, *Ch. de Rol.* IX. Paien y bassent leur chef et leur menton, *ib.* CCXXXVII. || XIIe s. Li soleuz besse, si prist à anuitier; Et la vesprée commence à espoissier, *Bataille d'Aleschans*, 985. Ele le vit, si bessa le menton, Ne put parler, ne lui dist o ne non, *Romancero*, p. 40. || XVe s. Si baissa son espée au roi et lui dit : chevalier, je me rends votre prisonnier, FROISS. I, I, 328. À ces paroles et demandes ne respondit point Philippe d'Artevelle; mais passoit outre et baissoit la teste, ID. II, II, 152. || XVIe s. La veuë luy commencea premierement à baisser, et un peu après il la perdit du tout, AMYOT, *Timol.* 49. Les gens de bien et d'honneur baissans les testes en furent fort desplaisans, ID. *Marius*, 52. Sur le soir l'eau commença un petit à s'escouler, et puis se baissa si fort la nuict, que.... ID. *Lucull.* 4. Ilz se jetterent la teste baissée à travers eulx, ID. *Crassus*, 54.

— ÉTYM. *Bas*, adjectif; wallon, *bahi;* namurois, *bachi;* bourguig. *boissé;* picard, *sebacher;* provenç. *baissar;* espagn. *baxar;* ital. *bassare*.

† **BAISSIER** (bè-sié), *s. m.* Spéculateur qui joue à la baisse sur les fonds publics.

— ÉTYM. *Baisse.*

BAISSIÈRE (bè-siè-r'), *s. f.* || **1°** Le reste du vin dans une pièce en perce, quand il approche de la lie. || **2°** Terme d'agriculture. Enfoncement qui, dans une terre labourée, retient l'eau de la pluie.

— HIST. XVe s. C'est trop encherir la bassiere Du tonneau qui est deffoncé, COQUILLART, *Droits nouveaux.* || XVIe s. Et beurent si net que il n'y demoura rien, exceptez quelques meschantes baissieres pour le vinaigre, RAB. *Pant.* II, 28.

— ÉTYM. *Baisser.*

† **BAISSOIR** (bè-soir), *s. m.* Réservoir en maçonnerie qui, dans les salines, reçoit l'eau concentrée.

— ÉTYM. *Baisser.*

BAISURE (bè-zu-r'), *s. f.* Côté par lequel deux pains se sont touchés dans le four.

— ÉTYM. *Baiser.*

† **BAITRE** (bè-tr'), *s. f.* Un des noms du grèbe.

BAJOIRE (ba-joi-r'), *s. f.* Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes affrontées ou superposées. || Il a vieilli.

— ÉTYM. On dit que *bajoire* est corrompu pour *baisoire*, parce que les deux têtes semblent se baiser.

BAJOUE (ba-joue), *s. f.* || **1°** Partie inférieure de chaque côté de la tête du cochon, et qui s'étend du dessous de l'œil à la mâchoire. || **2°** Éminences qui se trouvent à la machine servant à apprêter le plomb pour garnir les vitres.

— ÉTYM. La particule dépréciative *ba....* (voy. BA....), et *joue*. *Bajoues* est rendu par l'anglais *the nether chekes*, dans Gilles du Guez (Palsgr. p. 902). Quelques-uns disent *bajou*, et le font masculin; c'est une grosse faute.

† **BAJOYER** (ba-joi-ié), *s. m.* Paroi en maçonnerie, qui revêt la chambre d'une écluse. Le bajoyer est large.

— ÉTYM. Il y a, dans l'ancien français, le substantif *bajoe* ou *baioe*, qui signifie une sorte de panier. Porter leur pain en leur corbeillons ou en leur bajoes, *Liv. des mét.* 16. Pains qui vient à cheval, ou à asne, ou en baioes, *ib.* 310. Ce mot est peut-être le même que *bajoyer*, ainsi dit par assimilation avec une manne où l'on porte quelque chose. *Bajoe* tient peut-être au bas-latin *bajulona*, civière, de *bajulare*, porter.

BAL (bal), *s. m.* || **1°** Assemblée dansante. Donner un bal. Aller au bal. Bal public. Bal costumé. Bal masqué. Les bals sont très-nombreux cet hiver. Quelle joie les dames ont eue d'apprendre que celui qu'elles ont vu triompher dans les bals fasse la même chose dans les armées! VOIT. *Lettr.* 140. Chez la reine, où il y avait bal, HAMILT. *Gramm.* 7. L'autre hiver, chez un ministre, Il mena ma femme au bal, BÉRANG. *Sénat.* || Donner le bal, amener les musiciens pour faire danser une compagnie. Qu'ils viennent vous donner le bal, MOL. *Préc.* 16. || Ironiquement. Donner le bal à quelqu'un, le maltraiter. || Fig. Mettre le bal en train, engager une discussion, exciter les esprits. || **2°** En termes de jeu, mettre une carte au bal, jouer sur cette carte. On dit, dans un sens analogue; c'est le bal de telle carte.

— REM. Au pluriel nous disons *bals;* l'ancien français écrivait *bals* ou *baus*, qui se prononçaient l'un comme l'autre.

— HIST. XIIe s. Droe entra el chastel sor son cheval, Mil en troba as tresches e mil au bal, *Gerard de Ross.* p. 373. || XIIIe s. Et s'ele a trop grosses espaules Por plaire as dames et as baules, De delié drap robe port [qu'elle porte], *la Rose*, 13524. Si cheveil [ses cheveux] sont par ses espaules; Lors n'ot talent de mener bauls, RUTEB. II, 121. Les pucelles de la

cité, Qui lo bal orent demené, Entour elle sont et devant. A leur guise le bal menant. *Roman d'Athis* dans DU CANGE, *præsentia*. Danses, baus et caroles vous veïssiez commencer, *Berte*, XI. || XVIe s. Voici une damoiselle qui, selon la loi du bal continu, baisant sa main, la presenta au chevalier de Melli, et après une grande reverence, le pria gracieusement de faire un tour de salle pour l'amour de la compagnie, YVER, p. 611. Au demourant tout leur bal consiste au mouvement de leurs pieds, AMYOT, *Numa* 23.

— ÉTYM. Voy. BALLER; provenç. *bal;* espagn. *baile;* ital. *ballo*. Une des formes de l'ancien français *baule* se rapproche de l'espagnol par l'*e* qui la termine.

BALADIN, INE (ba-la-din, di-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Anciennement, danseur, danseuse de théâtre. Il la fit chanter et danser, avec les façons, les gestes et les mouvements qu'avaient à Rome les baladines, ST-ÉVREMOND, *Historiens français*, dans RICHELET. Du temps de Plutarque, les parcs où l'on combattait à nu et les jeux de la lutte rendaient les jeunes gens lâches et n'en faisaient que des baladins, MONTESQ. *Espr.* VIII, 11. || **2°** Farceur, bouffon. Arlequin et Scaramouche sont des noms de baladins. On les prendrait [les auteurs du XVIIIe siècle] pour les baladins de la grande race qui les a précédés, CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 5. || **3°** Sot, homme ridicule. C'est un franc baladin. Ce sens a vieilli.

— REM. Il vaudrait mieux écrire, ainsi que dans le XVIe siècle, dans la 1re édition du Dictionnaire de l'Académie et dans Furetière, ce mot par deux *ll*, comme *ballade*, *baller*, auxquels il tient. On ne voit pas pourquoi l'orthographe a été changée.

— HIST. XVIe s. Baladins et danseurs, AMYOT, *Sylla*, 2. Un Candiot qui s'appellait Zenon, qui estoit baladin du roy, ID. *Artax.* 27.

— ÉTYM. *Ballade*, dans le sens de danse; espag. *bailarin*, danseur; ital. *ballerino*.

BALADINAGE (ba-la-di-na-j'), *s. m.* || **1°** Plaisanterie bouffonne et de mauvais goût. || **2°** Sottise. C'est un baladinage que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule d'instructive, VOLT. *S. de L. XIV*, 32.

— ÉTYM. *Baladin*.

BALAFRE (ba-la-fr'), *s. f.* || **1°** Taillade faite, particulièrement sur le visage, par une arme tranchante. || **2°** Cicatrice qui reste quand la blessure est guérie. || **3°** Fig. Le plus aimable des hommes qui me fait des balafres et crie qu'il est égratigné, VOLT. *Roi de Prusse*, 129.

— HIST. XVIe s. La balafre du duc recevant quelque eau ou de l'œil ou d'elle mesme, Larchant lui fit aporter un mouchoir, D'AUB. *Hist.* III, 151. Et il fit une grand balafre à ce tabourin [le creva] avec ce couteau, DESPER. *Contes*, XXXII. Oultre ce que les taches s'agrandissent selon l'eminence et clarté du lieu où elles sont assises, et qu'un seing et une verrue au front paroissent plus que ne faict ailleurs une balafre, MONT. I, 332.

— ÉTYM. Wallon, *barlafre;* namurois, *berlafe;* milanais, *barleffi;* ital. *sberleffe*. Diez le tire de la particule *bar*, *bes*, *bis*, qui signifie de travers, mal, et l'ancien haut-allemand *Leffur*, lèvre; de sorte que cela signifierait une mauvaise lèvre (lèvre dans le sens de plaie béante); et il cite le champenois *berlafre*, qui signifie mal à la lèvre. Grandgagnage est porté à croire que *balafre* est de même origine que le wallon *lafrer*, *lofrer*, dans *dilafrer*, gâter, avec *bar*, de travers; une *balafre* serait donc une blessure oblique. Ce sont, on le voit, seulement des conjectures; d'autant plus qu'on peut alléguer aussi le bas-latin *balafardus*, *balasardus*, sorte d'épée courte, qui est le même que *balisarde*, la fameuse épée que se disputent les paladins dans l'Arioste.

BALAFRÉ, ÉE (ba-la-fré, frée), *part. passé.* Visage balafré. Henri III fit assassiner Guise le Balafré.

BALAFRER (ba-la-fré), *v. a.* Blesser quelqu'un d'une balafre. Le duc d'Orléans ayant commandé à un officier de faire marcher un escadron, il le refusa, sur quoi le prince lui balafra le visage, ST-SIM. 163, 154. Mon père voulut faire demander la vie à de Vardes, qui ne le voulut pas; mon père lui dit qu'au moins il le balafrerait, ID. 10, 120.

— HIST. XVIe s. Le voiant vieux, hideux de nature, balafré, ils l'avoient pris pour un Zopyre, D'AUB. *Hist.* III, 224. Les Mahumetans qui se balafrent le visage, l'estomach, les membres, pour gratifier leur prophete, MONT. II, 259.

— ÉTYM. *Balafre*.

BALAI (ba-lè), *s. m.* || **1°** Ustensile de ménage, fait de menues tiges ou de crins et servant à nettoyer. Balai de bouleau, de crin. Donnez un coup de balai dans cette pièce. || Faire balai neuf, montrer beaucoup de zèle, en parlant des nouveaux domestiques, et, par extension, de tous ceux qui entrent en de nouvelles fonctions. || Rôtir le balai, littéralement en être réduit à brûler, faute de bois, le balai, et, figurément, ne point profiter en quelque métier, en quelque profession, passer sa vie dans un emploi de peu d'importance, dans une condition subalterne. Mme de Maintenon fut revêtue, trente-deux ans durant, du personnage de confidente, de maîtresse, d'épouse, de ministre, après avoir été si longtemps néant, et comme on dit, avoir si longtemps et si publiquement rôti le balai, ST-SIM. 414, 210. La duchesse de la Ferté avait une fille qui avait un peu rôti le balai, et qui commençait à monter en graine, ID. 59, 234. || Par une autre extension du sens de brûler littéralement le balai, faire de grandes dépenses, des folies, des débauches. Ils ont longtemps rôti le balai ensemble. || Enfin, par une troisième dérivation, rôtir le balai, s'est dit des sorcières qui mènent une vie désordonnée. || **2°** En termes de vénerie, la queue des chiens, et, en termes de fauconnerie, celle des oiseaux de poing se nomment balai. || **3°** En langage de marin, balai du ciel, le vent du nord-est.

— REM. Béranger a dit : Sachez que la nuit dernière, Sur un vieux balai rôti, Avec certaine sorcière Pour l'enfer je suis parti, *Enfers*. Les sorcières à la vérité étaient dites aller au sabat sur un manche à balai; mais elles ne rôtissaient le balai que figurément. *Balai rôti* est donc une méprise. Avant de toucher aux locutions proverbiales, il faut en connaître à fond l'origine.

— HIST. XIIe s. E se nuls bat sun maistre, il se maine à beslei [il se conduit mal]; Par kei est cil qui tient e carcan e balei, *Th. le mart.* 73. Li evesques de Lundres tint el puing le balai, Reguarda le cors saint e reguarda le rei, *ib.* 162. Mis peres vus bati de verges deliées, mais je vus baterai de grandimes balains, ki serunt dur e espinus, *Rois*, 282. En cest païs n'ai ami si courtois, Que vers ces deux me valsist un balois, *R. de Camb.* 29. || XIIIe s. Tu iez saluz de nostre essence, Balais de nostre vanitei, Cribles de nostre conscience, RUTEB. II, 14. La charretée de ballès doit un denier de tonlieu, *Livr. des métiers*, 323. Or y faut fourche et fleau, Balay de bou [bouleau] et grant et biau, *Choses qui faillent en menage*. || XIVe s. Elle, toute courroucée, avoit mis le balay derriere l'uis, *Ménagier*, I, 6. Et le [l'épervier] doit l'en [on] tenir si court que, au reget de son debat, il ne meffface à son balay [queue], *ib.* III, 2. || XVe s. Sorcier et chevaucheur de balai, DU CANGE, *caballarii*. || XVIe s. Prend le ballay et tout à l'environ Va nettoyant la meule et le gyron, DUBELL. VII, 3, *verso*. Doux esventaux de l'air, frais balais de la terre, DU BARTAS, dans FURETIÈRE.

— ÉTYM. Berry, *balai*, genêt; provenç. *balay;* du celtique : bas-breton, *balan*, genêt (sens conservé dans le Berry), *balaen*, balai; kymri, *bala*, au pluriel *balaon*, brout des arbres. La filiation est probablement celle-ci : *balaen*, d'où *balain* dans l'ancien français, d'où, par atténuation, *balai*.

BALAIS (ba-lê), *adj. m.* Rubis balais, variété de rubis, couleur de vin paillet. || Fig. Rougeurs au nez d'un ivrogne. Son nez.... Où maints rubis balais tout rougissants de vin, RÉGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XIIIe s. Ma parole est moult vertueuse, Ele est cent tans plus precieuse Que saphirs, rubis, ne balai, *la Rose*, 20125. || XVe s. Plus que rubis noble ou balais, CH. D'ORL. *Bal.* 102. Ils gaignerent trois belles perles appellées les trois freres, ung autre grand ballay, appellé la hotte, une autre appelée la balle de Flandres, qui estoient les plus grandes et les plus belles pierres que l'on sceust trouver, COMM. V, 2.

— ÉTYM. Bas-lat. *balascius;* provenç. *balach*, *balays;* espagn. *balax;* ital. *balascio;* de l'arabe, *balchash*, espèce de rubis ainsi dit de *Balakschan*, *Balaschan*, dans le voisinage de Samarcande.

BALANCE (ba-lan-s'), *s. f.* || **1°** Instrument composé de deux bassins ou plateaux suspendus à un fléau, et destiné à faire connaître le poids d'un corps. Les bassins, la languette, l'arbre d'une balance. Grands compositeurs de riens, pesant gravement des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée, VOLT. *Lettr. Trublet*, 27 avr. 1761. || Fig. Mettre en balance, examiner le pour et le contre. Ils mettent tous les discours à la balance, BOSS. *Par. de Dieu*, 2. Elle a pesé les choses dans une juste balance, ID. II, *Pass.* 1. Quand on rend la justice on met tout en balance, CORN. *Cid*, IV, 5. || Entrer en balance, être mis en comparaison. Lors qu'on fait des projets d'une telle importance, Les intérêts d'amour entrent-ils en balance? CORN. *Sert.* I, 1. Souffrez Rome et le roi dedans l'autre balance, ID. *Nicom.* III, 6. || Mettre dans la balance, mettre en parallèle, examiner en comparant. Que Rome avec ses lois mette dans la balance Tant de pleurs.... RAC. *Bérén.* IV, 4. Penses-tu qu'un instant ma vertu démentie Eût mis dans la balance un homme et la patrie? VOLT. *M. de César*, III, 2. || En balance, en suspens, hésitant. Il était en balance entre deux projets. Notre longue amitié, l'amour ni l'alliance N'ont pu mettre un moment mon esprit en balance, CORN. *Hor.* II, 3. Voilà ce qui retient mon esprit en balance, ID. *Sertor.* I, 2. Ma reconnaissance Ne peut être sans honte un moment en balance, ID. *Sertor.* I, 2. Cessez d'être en balance et de vous défier, ID. *le Ment.* III, 5. Et mettre sans respect notre honneur en balance, RÉGNIER, *Sat.* V. Hispal par sa vaillance Tenait les choses en balance, LA FONT. *Fianc.* Il ne tient pas l'auditeur en balance, MOL. *Préf. du Tart.* Je ne m'offense point de vous voir en balance, ID. *Amph.* III, 5. Rien n'a retenu son esprit en balance, ID. *Femmes sav.* IV, 1. Toujours en balance entre nos passions et nos devoirs, MASS. *Prière*, 1, 1re semaine, *Carême*. La victoire fut longtemps en balance, enfin la valeur des légions en décida, VERTOT, *Rév. rom.* XI, p. 1. || Emporter la balance, avoir l'avantage, prévaloir. Et ta beauté sans doute emportait la balance, CORN. *Cid*, III, 4. Enfin votre rigueur emporta la balance, RAC. *Bér.* I, 4. Ma gloire intéressée emporte la balance, ID. *Iphig.* IV, 7. Dans la balance Mon nom peut-être aurait plus de poids qu'il ne pense, ID. *Brit.* I, 2. Selon vous, entre deux êtres bornés, un seul degré de perfection emporte la balance, et détermine Dieu invinciblement, FÉN. III, 44. De quelque côté que le monarque se tourne, il emporte et précipite la balance, MONTESQ. *Esp.* III, 10. || Tenir la balance égale entre deux personnes, ne pas se montrer plus favorable à l'une qu'à l'autre. Il faut qu'entre eux et lui je tienne la balance, RAC. *Brit.* I, 1. Et me mettre sans choix en égale balance Le vice et la vertu, RÉGNIER, *Sat.* XV. Ils tiennent mes désirs en égale balance, ID. *Dial.* || Tenir la balance, déterminer un certain équilibre dont on règle la condition. Tenant la balance droite au milieu de tant d'empires, BOSS. *Unité*, 2. Le vainqueur de Rhodes tint la balance dans l'Inde, VOLT. *Mœurs*, 157. || Faire pencher la balance, donner l'avantage. Et le ciel, qui pour moi fit pencher la balance, Dans ce temps-là sans doute agissait sur son cœur, RAC. *Esth.* I, 1. || **2°** En physique, balance hydrostatique, celle qui permet de peser les corps d'abord dans l'air, puis dans l'eau, pour en déterminer la pesanteur spécifique. || **3°** La justice humaine ou divine. Il tient seul de l'État le glaive et la balance, ROTR. *Bélis.* I, 3. En pesant dans sa balance vos cœurs et vos pensées, MASS. *Jugement.* Le Dieu vengeur de l'innocence, Tout prêt à te juger, tient déjà sa balance, RAC. *Esth.* III, 5. || En langage mystique, la balance du sanctuaire. A moins que vous ne preniez sans cesse la balance du sanctuaire pour peser chaque chose devant Dieu, et pour examiner ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de défectueux, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 33. Malheur à ces ministres faciles et complaisants qui, portant la balance du sanctuaire que le Seigneur leur a confiée, au lieu de la tenir droite, la font pencher du côté où les entraîne une condescendance naturelle et toute humaine! ID. *Pensées*, t. I, p. 334. || **4°** Balance politique, distribution des territoires et des alliances de manière qu'une sorte d'équilibre soit établi entre les États. L'état mitoyen qui tient tout en balance, BOSS. *Hist.* III, 7. Le système de la balance de l'Europe n'a été développé que dans les derniers temps, VOLT. *Mœurs*, 51. || **5°** Terme de commerce. Différence entre la somme du crédit et la somme du débit, ou solde d'un compte. La balance de ce compte est de mille francs. || Compte résumé que fait un commerçant à des époques déterminées, et qui présente le résultat général de toutes ses affaires. || **6°** Balance du commerce, comparaison de la valeur des marchandises exportées avec celle des marchandises importées, l'or et l'argent exceptés. Balance des achats et des ventes à l'étranger. Le tableau de la balance du commerce est la représentation des échanges d'une nation avec les autres nations, NECKER, *Admin. des finances*, t. II, p. 108. Si nous attrapions de l'étranger dix millions par an pour la balance du commerce, VOLT. *l'Homme aux quarante écus*, *Entretien avec un géomètre*. || Théorie, système qui considère comme avantageux d'importer des métaux précieux et d'exporter d'autres marchandises. Les besoins et les échanges seront égaux, et

par conséquent la balance sera égale, MELON, *Essai philos. sur le commerce*, 1734, édit. de 1843, p. 707. L'objet de la balance est d'augmenter la masse d'or et d'argent comme gage des échanges, ID. *ib.* p. 799. Vouloir mettre en sa faveur la balance du commerce, c'est-à-dire vouloir donner des marchandises et se les faire payer en or, c'est ne vouloir point de commerce, J. B. SAY, *Traité d'économie politique*, 1841, p. 173. || La locution paraît venir des auteurs anglais, *balance of trade*. || **7°** Par extension, l'état de ce qui entre et de ce qui sort. La balance entre l'afflux de l'eau dans un étang et le débit par l'issue. || **8°** La Balance, constellation zodiacale dans laquelle, au temps d'Hipparque (130 ans avant J. C.), le soleil entrait lors de l'équinoxe d'automne. Aujourd'hui, le signe de la Balance, qui n'est qu'une conception abstraite, représente toujours 30 degrés à partir du point équinoxial. La constellation de la Balance ne coïncide plus, depuis bien longtemps, avec le signe. || **9°** Terme de pêche. Espèce de filet plat fixé sur un cercle de fer pour prendre les écrevisses.

— HIST. XIIe s. Puis [il] prie Deu qui tout a en balance, *Ronc.* p. 52. Et je sui, las ! de ça en tel balance Que mains jointes [j'] aor [adore] Ma bele mort ou ma haute richor [fortune], *Couci*, XVI. Par Dieu, Amours, tout [je] sui hors de balance; Partir m'esteut de vous, sans demeurer, *ib.* XXIV. Et non pourquant la terre d'outremer [je] Voi en si trèz grant balance, Qu'en chantant [je] veuil prier le roi de France Que ne croie couart ne losengier [qui lui conseillent de quitter la croisade], QUESNES, *Romancero*, p. 100. [À] Maint gentil homme torna puis à pesance, Tuit li ostaige en furent en balance [en péril], *Raoul de C.* 33. N'es Brabenchuns n'est pas de la fin demurance, N'es Flamencs, n'es Engleis, ne en tuz celz de France; Car en son petit dei en tient Deus la balance, Qui met tant cum li plest nos mesfaiz en suffrance, *Th. le mart.* 157. || XIIIe s. Ens en la balance iert pesé Tot quant nos averons ovré; E bien e mal puis recevron; Selon le fait, le guerredon, *Grégoire le Grand*, p. 82. Ains le doit tenir en balance, Qu'il ait paor et esperance, *la Rose*, 13871. Tout metoit en une balance Bonne aventure et mescheance, Et les faisoit egal peser, *ib.* 5875. Le seignor deit estre en la court come dreite balance, *Ass. de Jér.* 44. On les paioit à la balance, et valoit chascune balance dix mille livres, JOINV. 249. || XVe s. Si demeura la chose en cette balance un temps, FROISS. II, II, 52. N'ont pas Anglois souvent leurs rois trays? Certes ouïl; tous en ont congnoissance; Et encore, le roy de leur pays Est maintenant en doubteuse balance, CH. D'ORL. *Bal.* 77. Le comte de Ligny qui tout pesoit à la balanche et considerolt que l'on ne doit reffuser raison, s'accorda au traictie, G. CHASTELAIN, *Chron. du Duc Philippe*, ch. 24. Tu as duré et durras sans doubtance, Tant com raisons sera de toy amée; Autrement non : fay donc à la balance Justice en toy et que bien soit gardée, E. DESCH. *Sur quels points doit durer ce royaume.* || XVIe s. Quand il est question d'estimer les pechez, n'apportons point de fausses balances, mais apportons la balance des Escritures, CALVIN, *Instit.* 317. Tout cela ayant esté mis en l'une des balances, l'autre où estoit la coustume depravée l'a emporté, LANOUE, 255. Qui vouldra les comparer, il trouvera en pesant les choses à la balance du droit et de la raison, que.... AMYOT, *Timol.* 47. En la balance l'or et le fer sont tout un, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 238.

— ÉTYM. Picard, *balanche;* provenç. *balans* et *balansa;* espagn. *balanza;* ital. *bilancia;* du latin *bilanx* (de *bi*, deux, voy. BIS, et *lanx*, plateau), par un bas-latin *bilancia*, sauf le provençal *balans*, qui vient directement de *bilancem.*

BALANCÉ, ÉE (ba-lan-sé, sée), *part.* et *adj.* || **1°** Tenu en équilibre. Un poids balancé par un autre. || **2°** Mû, agité. Les arbres balancés par les vents. || **3°** Égalé, égal. Avantages longtemps balancés, en termes de guerre. Le succès avait été balancé. La victoire est balancée. || **4°** Indécis, incertain. Sa pensée, Entre vos deux amants, n'est pas fort balancée, CORN. *Cid*, I, 1. Et je sens tout mon cœur balancé nuit et jour Entre l'orgueil du diadème Et les doux espoirs de l'amour, ID. *Agésilas*, III, 4. || **5°** Compensé. La joie est balancée par la peine. || **6°** Examiné. Mais, tout bien balancé, j'ai pourtant reconnu Que de ces contes vains le monde entretenu N'en a pas de l'hymen moins vu fleurir l'usage, BOIL. *Sat.* X. || **7°** Terme de marine. Bâtiment bien balancé, bâtiment dont les voiles de l'avant font équilibre à celles de derrière, quand le vent est en travers. || **8°** *S. m.* Terme de danse. Pas dans lequel le corps se balance [illegible] pied sur l'autre en temps égaux.

BALANCELLE (ba-lan-sè-l'), *s. f.* Terme de marine. Embarcation dont les Napolitains paraissent avoir fait usage les premiers, et qui, pointue par les deux bouts, porte un seul mât, une voile latine, et peut border de seize à vingt avirons, JAL.

— ÉTYM. Napolitain, *paranzello*, d'après Jal.

BALANCEMENT (ba-lan-se-man), *s. m.* Mouvement alternatif d'un corps. Le balancement d'une voiture, d'un bateau. Une forte puissance soulève et abaisse alternativement les flots, et fait un balancement de la masse totale des mers en les remuant jusqu'à la plus grande profondeur, BUFF. *Théor. de la terre*, 2e *disc.* Comme le mouvement du flux et reflux est un balancement égal des eaux, une espèce d'oscillation régulière, ID. *ib.* La lune a un certain balancement qui fait qu'un petit coin de visage se cache quelquefois, FONT. *Mondes*, 2e *soir.* Dans les balancements du lugubre cyprès, Du triste Cyparisse il entend les regrets, MILLEV. *Plaisirs du poëte.* Mais le balancement de l'aigrette flottante, Mais du casque enflammé la lumière éclatante Ont ébloui ses yeux, LUCE DE LANCIVAL, *Variante d'Hector.* || Fig. Balance, équilibre alternatif. Il se fait un balancement douteux entre la vérité et la volupté, PASCAL. Il y a dans l'Europe une espèce de balancement entre les nations du Midi et celles du Nord, MONTESQ. *Espr.* XXI, 3. || En peinture, disposition symétrique par laquelle des masses se groupent, se répondent les unes aux autres.

— ÉTYM. *Balancer.*

BALANCER (ba-lan-sé; le *c* prend une cédille devant l'*a* et l'*o* : il balançait, nous balançons), *v. a.* || **1°** Tenir en équilibre, au propre et au figuré. Un danseur de corde qui ne balance pas bien son corps risque de tomber. Laissez à mes mains Le soin de balancer le destin des humains, VOLT. *Tancr.* V, 2. || Terme de commerce. Balancer un compte, rendre égales les sommes du débit et du crédit. || En termes de peinture, se dit des masses, des groupes qui se répondent. Un groupe qui en balance un autre. Balancer une composition, faire que les masses, les groupes s'y balancent. Balancer une figure, en disposer les membres de manière que l'équilibre soit conservé par rapport au centre de gravité. || Terme de marine. Faire que les formes se correspondent ou qu'il y ait équilibre entre les poids et les puissances. Balancer les couples d'un navire, les fixer sur la quille de manière que leur axe se trouve dans le plan qui passe par le milieu de la quille, de l'étrave et de l'étambot. || **2°** Mouvoir, agiter un corps tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Balançant son corps à droite et à gauche. Superbe et pâle de courroux, Il balance dans l'air sa redoutable épée, DELAV. *Vêp. sicil.* V, 2. Dans les forêts que leur souffle balance, Les brises du matin célèbrent son retour [du soleil], ID. *Paria*, I, 5. || Terme de manége. Un cheval est dit balancer la croupe, quand son allure n'est pas ferme et que sa croupe vacille. || **3°** Fig. Peser, examiner. Balancer les avantages de la guerre et de la paix. Après avoir tout balancé, on résolut.... Le roi se mit à balancer tantôt son avis et tantôt celui de Parménion, VAUGEL. *Q. C.* 255. [Il] Examine en secret sa joie et ses douleurs, Les balance, choisit, laisse couler des pleurs, CORN. *Pomp.* III, 1. Contre un tel attentat, rien n'est à balancer, ID. *Héracl.* III, 2. Un homme qui ne balance aucune chose, MOL. *Mal. imag.* III, 3. || **4°** Rendre incertain, faire balancer. Et que son propre sang, en faveur de ces lieux, Balance les destins et partage les Dieux, CORN. *Sertor.* II, 1. Bérénice a longtemps balancé la victoire, RAC. *Bér.* II, 2. Ainsi ce roi.... Qui, dans l'Orient balançant la fortune, Vengeait de tous les rois la querelle commune, ID. *Mithr.* I, 1. .... Les deux partis.... Avaient plus d'une fois balancé les hasards, VOLT. *Henr.* I. || **5°** Égaler en poids, en force, compenser. Appius balançait déjà les tribuns. Les succès furent balancés. Jusqu'ici, dans cette guerre, les succès ont balancé les revers. Les bienfaits dans un cœur balancent-ils l'amour? RAC. *Baj.* III, 7. Un respect qu'en son cœur rien ne peut balancer, ID. *Iphig.* I, 1. Tu balançais son Dieu dans son cœur alarmé, VOLT. *Zaïre*, V, 10. Lanfranc balançait la réputation de Bérenger, ID. *Mœurs*, 45. Hélas! si tu ne veux qu'éprouver ma vertu, C'est trop me tourmenter; je la sens qui chancelle : Le besoin la balance et va triompher d'elle, GILB. *le Malheureux.* Condillac ne peut seul balancer Locke, Descartes, Malebranche et Leibnitz, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 3. Quels que soient ses forfaits, sa gloire les balance; Ils sont grands, je le veux; mais sa gloire est immense, ARNAULT, *Marius à Mint.* III, 1. || **6°** *V. n.* Osciller. Toutes les causes physiques, tous les effets qui en résultent sont compris et balancent entre certaines limites plus ou moins étendues, BUFF. *Lièvre.* || Terme de chasse. Il se dit de la bête qui est courue et qui va çà et là, et du limier qui ne tient pas la voie juste. Une part de mes chiens se sépare de l'autre, Et je les vois, marquis, comme tu peux penser, Chasser tous avec crainte, et Finaut balancer, MOL. *Fâch.* II, 7. || Il se dit aussi du faucon qui reste en place en observant sa proie. || Dans un métier, une lisse balance, quand elle se lève ou se baisse plus d'un côté que de l'autre. || En termes de danse, exécuter le pas qu'on nomme un balancé. || **7°** Fig. Hésiter, être en suspens. La victoire balançait. Tandis que le cœur balance entre ces objets. Voilà ce qui me fait balancer. Il balance à prendre le parti que vous lui conseillez. Ce n'est pas que mon cœur.... Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû, BOIL. *Disc. au roi.* Et ne balançons plus, puisqu'il faut éclater, À prévenir le coup qu'il cherche à vous porter, TH. CORN. *Essex*, I, 3. Tandis qu'à me répondre ici vous balancez, RAC. *Athal.* V, 2. À ce silence Ne reconnais-tu pas un père qui balance? ID. *Iphig.* IV, 1. Je ne balance point, je vole à son secours, ID. *Androm.* I, 4. Il n'y avait plus à balancer, s'il voulait sauver sa femme, HAMILT. *Gramm.* 8. Elle est aimable et on l'aime sans balancer, SÉV. 156. Il n'y a pas à balancer sur votre retour, ID. 526. Entre l'utile et l'agréable, il n'y a pas à balancer, REGNARD, *Sérénade*, 1. M. Tronchin a déclaré qu'il y allait de votre vie, mais que vous ne balanceriez pas de la risquer, VOLT. *Lettr. Mlle Clairon*, 16 *septembre* 1765. || **8°** Se balancer, *v. réfl.* Balancer son corps. Se balançant, en marchant, tantôt à droite, tantôt à gauche || Aller sur la balançoire ou sur l'escarpolette. || **9°** Fig. Être compensé, être égal. Pour que les recettes et les dépenses se balancent. Les avantages et les pertes se balançaient. D'abord les succès se balancèrent. L'avantage se serait balancé. Les succès se balançant. || Terme de commerce. Se solder. Ce compte se balance par mille francs au crédit ou au débit. || **10°** Terme de peinture. Se balancer, se correspondre. Ces groupes se balancent.

— REM. Balancer, *v. n.*, suivi d'un infinitif, se construit avec la préposition *à* : il ne balança pas à partir; mais on se sert aussi de la préposition *de* (voy. l'exemple de VOLTAIRE). || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— SYN. BALANCER, HÉSITER. Bien que dans l'usage ces mots s'emploient aisément l'un pour l'autre, néanmoins ils présentent à l'esprit une image complétement différente. Celui qui balance est porté alternativement d'un côté et puis d'un autre; c'est pour cela qu'il ne se décide pas. Celui qui hésite est attaché, arrêté à un certain point; il ne va pas en avant; c'est pourquoi il ne prend pas de parti. On hésite devant un obstacle; on balance entre divers objets. En général, celui qui balance a plusieurs partis à prendre; celui qui hésite peut n'en avoir qu'un. Je balance à répondre veut dire : je ne sais si je dois me taire ou parler; j'hésite à répondre veut dire : je sens qu'il faut parler, mais je suis embarrassé pour le faire.

— HIST. XIIIe s. Toz les degrés [il] aval descent; Le tierz boçu [il] a descarchié [déchargé], Dedenz l'eve l'a balancié [jeté], *Fab. et Contes*, *édit.* MÉON, t. III, p. 251. L'un des chiés [bouts] en met en sa bouche, Puis la balance, si la couche Desor son dos.... *Ren.* 2278. || XIVe s. [Les Anglois] Ont par dessus François getée et balancie Chaude eaue, vive chaux et aussi poix boulie, *Guescl.* 19781. || XVIe s. Comme un asne balançant Deux grands oreilles pointues, DUBELL. II, 38, *recto.* Les parchemens.... Où d'un contrepois loyal Les sainctes loix on balance, ID. II, 39, *verso.* Ce seul icy a fleschi ma pensée, Ce seul icy mon ame balancée A esbranlé, ID. IV, 7, *recto.* Tout aultre animal est ou vers terre tourné, Ou caché dessoubs l'onde, ou d'aile ballancée Est pendu parmy l'air, ID. IV, 81, *recto.* Ballancer tous ses mots, respondre de la teste, Avec un Messer non ou bien un Messer si, ID. VI, 25, *verso.* Les philosophes ont voulu considerer tout, balancer tout, MONT. II, 243. Un esprit balancé justement entre deux pareilles envies, ID. II, 389. Pour empescher de faire le saut à ceux qui balançoient encores, D'AUB. *Hist.* II, 62. Desjà les habitans faisoient ballancer le pont, quant Guitri saute avec un cheval d'Espagne dessus, ID. *ib.* II, 67. Quand bien ce seroit une faute au souverain de balancer [pencher, favoriser] plus d'un costé que de l'autre, [illegible]

— ÉTYM. *Balance;* Berry, *berlancer;* picard, *baloncher;* génev. *se galancer;* provenç. *balansar;* ital. *bilanciare.*

† **BALANCEUR** (ba-lan-seur), *s. m.* Espèce de gros bec de l'Amérique méridionale.

— ÉTYM. *Balancer.*

1. **BALANCIER** (ba-lan-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les balanciers et.... dites : les ba-lan-sié z et....), *s. m.* || 1° Pièce qui, ayant un va-et-vient régulier, régularise le mouvement d'une machine, d'une horloge. Je n'entends au dehors que le lugubre bruit Du balancier qui dit : Le temps marche et te fuit! LAMART. *Harm.* IV, 11. || 2° Terme d'horlogerie. Balancier compensateur, balancier construit de manière que l'allongement et le raccourcissement de certaines pièces, par les variations de la température, compensent l'allongement et le raccourcissement des autres. Tout chronomètre ou garde-temps a un balancier compensateur. || Le balancier diffère du pendule, en ce que ce dernier est mû par l'action de la pesanteur. || 3° Machine pour frapper les monnaies et les médailles. || 4° Long bâton dont ceux qui marchent sur la corde tendue se servent pour se tenir en équilibre. || Appendice filiforme qui se trouve à la base de chaque aile des insectes diptères. || 5° Pièce du métier à faire les bas. || Pièce d'une pompe aspirante. || Barre qui sert de manivelle pour ouvrir ou fermer une écluse. || La croix d'un tournebroche. || 6° Terme de marine. Appareil de suspension composé de deux cercles mobiles de cuivre. || Traverse ajoutée aux lignes pour pêcher le thon, le dauphin, etc. || Balancier du compas, double cercle qui tient en équilibre l'affût du dedans de la boussole. || Balancier de lampe, cercle de fer mobile et tenant la lampe de l'habitacle en équilibre. || Balancier de pirogue, pièce de bois assez lourde qui, tenue à l'embarcation par plusieurs branches d'un bois flexible ou d'un bambou fort et léger et projetée à trois ou quatre mètres du petit navire, lui donne de la stabilité. Le balancier appartient à des embarcations de la mer des Indes, longues, étroites et mal assises.

— HIST. XVIe s. [La raison] Qui est en l'ame, comme le ressort et balancier en l'horloge, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. *Balancer.*

2. **BALANCIER** (ba-lan-sié), *s. m.* Artisan qui fait et vend des poids et des balances.

— ÉTYM. *Balance.*

BALANCINE (ba-lan-si-n'), *s. f.* Terme de marine. Cordage qui, descendant de la tête du mât, va au bout d'une vergue pour la soutenir à cette extrémité.

— ÉTYM. *Balancer*, tenir en balance.

BALANÇOIRE (ba-lan-soi-r'), *s. f.* || 1° Pièce de bois mise en équilibre, et sur laquelle se balancent deux personnes placées chacune à un bout. || 2° Escarpolette.

— SYN. Balançoire se dit fréquemment pour escarpolette, mais par abus; car la balançoire est précisément ce qui, configuré comme une balance, s'élève par un côté et s'abaisse par l'autre.

— ÉTYM. *Balancer;* Berry, *berlançoire;* wallon, *birlance.*

† **BALANÇON** (ba-lan-son), *s. m.* Bois de sapin débité en petites pièces.

BALANDRAN (ba-lan-dran) ou **BALANDRAS** (ba-lan-drâ), *s. m.* Ancien manteau. Qu'il ait.... A son long balandran changé son manteau court, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Le soleil dissipe la nue.... Sous son balandras fait qu'il sue, LA FONT. *Fab.* VI, 3.

— ÉTYM. Bas-lat. *balandrana*, dans des textes du XIIIe siècle et du midi; espagn. *balandran;* ital. *palandrana.*

BALANDRAS (ba-lan-drâ), *s. m.* Voy. BALANDRAN.

BALANDRE (ba-lan-dr'), *s. f.* Sorte de bâtiment de mer. Il y avait [à Vive-Saint-Eloi] quarante-cinq balandres chargées de munitions de guerre et de bouche, ST-SIM. 278, 13.

— ÉTYM. Bas-lat. *palandaria;* ital. *palandra.*

† **BALANIFÈRE** (ba-la-ni-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des glands, qui a pour fruit des glands.

— ÉTYM. *Balanus*, de βάλανος, gland, et *ferre*, porter.

† **BALANITE** (ba-la-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse du gland.

— ÉTYM. Βάλανος, gland.

† **BALANOÏDE** (ba-la-no-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a l'apparence d'un gland.

— ÉTYM. Βάλανος, gland, et εἶδος, forme.

† **BALANOPHAGE** (ba-la-no-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de glands.

— ÉTYM. Βάλανος, gland, et φαγεῖν, manger.

† **BALANOPHORE** (ba-la-no-fo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des glands.

— ÉTYM. Βάλανος, gland, et φορὸς, qui porte.

† **BALANT** (ba-lan), *s. m.* Terme de marine. Partie de la manœuvre qui n'est pas halée, c'est-à-dire qui n'est ni roidie ni bandée.

— ÉTYM. Mauvaise orthographe au lieu de *ballant.*

BALAUSTE (ba-lô-st'), *s. f.* En pharmacie, fleur desséchée de grenadier. || En botanique, tout fruit charnu pluriloculaire, polysperme, qui provient d'un ovaire infère, et est couronné par les dents du calice, comme celui du grenadier.

— HIST. XVIe s. Balustre, qui est la fleur de la grenade, PARÉ, II, 1. Prenez balaustes, escorces de grenades.... ID. XVIII, 92.

— ÉTYM. Βαλαύστιον.

BALAUSTIER (ba-lô-stié), *s. m.* Grenadier sauvage.

— ÉTYM. *Balauste.*

BALAYAGE (ba-lè-ia-j'), *s. m.* || 1° Action d'ôter les ordures avec un balai. || 2° Frais du balayage. Le balayage du devant de la maison est à la charge du rez-de-chaussée.

— ÉTYM. *Balayer.*

BALAYÉ, ÉE (ba-lé-ié, iée), *part. passé.* Appartement balayé et frotté tous les jours. || Fig. Les nuages balayés par les vents.

† **BALAYEMENT** (ba-lè-man), *s. m.* Action de balayer.

— ÉTYM. *Balayer.*

BALAYER (ba-lè-ié), je balaye, tu balayes, il balaye ou il balaie, nous balayons, vous balayez, ils balayent ou ils balaient; je balayais, nous balayions, vous balayiez; je balayerai, ou balaierai, ou balaîrai; je balayerais, ou balaierais, ou balaîrais; balaye, balayez; que je balaye, que nous balayions, que vous balayiez, qu'ils balayent; que je balayasse; balayant; balayé, *v. a.* || 1° Nettoyer un lieu avec un balai. Balayer une allée. || Enlever avec le balai. Balayer la poussière, les araignées. || Fig. Balayer les nuages. Balayer les corsaires. Les rues furent balayées par la fusillade. Oddo, vous pouviez seul, réparant nos revers, Des flottes d'un tyran balayer nos deux mers, DELAV. *Vêpres sic.* IV, 4. Delphes n'a plus d'oracles; Le temps a balayé le temple et les miracles, LAMART. *Harold*, I. Ces enfants à qui je souris, Mon pied balaiera leur poussière, BÉRANG. *Juif errant.* || 2° Par extension, se dit de quelque chose qui traîne à terre. Sa robe, son manteau balaye la terre. Quand ses lauriers [du Pinde] .... Vont balayer la fange des cachots, BÉRANG. *Damoclès.*

— REM. La prononciation *balier* est un archaïsme et un provincialisme, contre lequel Ménage mettait déjà en garde et dont il faut en effet se préserver.

— HIST. XIe s. Jusqu'à la terre li chevoel lui balient, *Ch. de Rol.* LXXVI. [Il] Brandist la lance, où l'enseigne balie, *Roncisv.* p. 58. Tantes enseignes contre venz baloians, *ib.* p. 135. Et prent l'espieu à or resplendissant, A cinq clox d'or l'enseigne bauliant, *Raoul de Camb.* 20. || XIIIe s. Les maisons [elles] firent baloier, Deseure et dessous nettoier, *Bl. et Jeh.* 4580. Il sunt tuit entré en la sale, Qui ne fu mie orde ne sale, Mais grans et bele et baloie, *ib.* 3052. || XIVe s. Il fait un gros balai, si va tout balayer, *Girart de Ross.* 4351. || XVe s. Si très tost que ces bourgeois aperçurent ces bannieres et ces pennons à grand foison ventiler et baloier.... FROISS. I, I, 272. || XVIe s. Allumer les cierges, ballier les temples, tendre aux soris, CALV. *Instit.* 1186. L'autre le va par les flancs costoyant, Et l'autre encor va devant balloyant Les bancs de sable.... DUBELL. VIII, 16, *recto.* Qu'il faille emploier plus de temps à balier la maison, qu'à en labourer les terres, O. DE SERRES, 18. Les caves seront souvent baloiées, ID. 201. Il vouloit que l'on acquist des heritages et maisons où il y eust plus à semer et à pasturer, que non pas à balier et à arrouser, AMYOT, *Caton*, 10. Deux mil estoient, plombées deschargerent, Sonnent tabours, enseignes balloyerent; C'estoit plaisir, J. MAROT, V, 105. Au lieu du fier Marcou, qui souloit baloyer Sur le haut du donjon, ils ont faict desployer Et mettre un linge blanc sur le bout d'une lance, ID. V, 157. .... Ou d'autant que l'haleine Des eures [vents d'est], baloyant la poudroyante plaine, Amoncelle dans l'air quelque poussier fecond, DU BARTAS, 1re *semaine.*

— ÉTYM. *Balai;* Berry, *balier;* provenç. *balayar.* *Baloier* ou *balier*, dans l'ancien français, a deux sens : nettoyer avec un balai et flotter au vent. Dans ce dernier sens, est-ce le même mot? Diez ne le croit pas et le rapproche de l'italien-lombard *balicà*, se balancer, flotter; il se demande si ce ne serait pas un dérivé de *ballare*, danser. Il est certain qu'un bas-latin *ballicare* aurait donné *baloyer, balier;* mais le son *ai* se transforme très-facilement, dans la langue d'oil, en *oi:* témoin *esmaier* et *esmoier;* c'est ainsi que *balaier* a pu donner *baloier*. Toutes les formes dans l'un et l'autre sens sont tellement semblables qu'elles portent à n'y établir aucune différence d'origine; puis la signification ne s'y oppose pas, puisque balayer a encore un emploi très-analogue dans : une robe qui balaye la terre.

† **BALAYETTE** (ba-lè-iè-t'), *s. f.* Petit balai.

— ÉTYM. Diminutif de *balai.*

BALAYEUR, EUSE (ba-lè-ieur, ieû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui balaye. Dans la mansarde me voilà, Me voilà pauvre balayeuse, BÉRANG. *Cinq étages.* Comme balayeuse on me loge, Depuis quarante ans, Dans le château, près de l'horloge, ID. *H. rouge.* || Fig. Parmi eux [les valets], s'en remarquaient d'autres de gens principaux de la cour qui étaient accourus aux nouvelles, et qui montraient bien à leur air de quelle boutique ils étaient balayeurs, ST-SIM. 293, 241.

— ÉTYM. *Balayer;* Berry, *balieur.*

BALAYURE (ba-lè-iu-r'), *s. f.* || 1° Les ordures amassées avec le balai. || Balayures de mer, plantes, débris que la mer jette sur ses bords. || 2° Fig. Cet homme [saint Paul] méprisé de la foule, rejeté comme les balayures du monde, CHATEAUB. *Itin.* I, 143. O âme pécheresse, qu'as-tu mérité sinon d'être la balayure du monde? FÉN. XVIII, 114. || Proverbe. Il y a des balayures à chaque porte, c'est-à-dire chaque famille a ses misères.

— REM. L'Académie ne donne balayures qu'au pluriel; mais l'exemple de Fénelon prouve qu'on peut très-bien l'employer au singulier.

— HIST. XVIe s. Les balieures de la maison, cossats, troncs de choux, et autres reliefs du jardin, O. DE SERRES, 21.

— ÉTYM. *Balayer;* Berry, *baliure.*

† **BALBUTIE** (bal-bu-sie), *s. f.* État habituel de celui qui balbutie. La balbutie de l'enfance. Le temps me poursuit et voilà que je m'en retourne à la balbutie, DIDER. dans LEGOARANT. Notre langue est celle qui a retenu le moins de ces négligences que j'appellerais volontiers des restes de la balbutie des premiers âges, ID. *ib.*

— HIST. XVIe s. Il luy demeura une balbucie, c'est à dire fut begue, ne sachant expliquer ce qu'il desiroit dire, PARÉ, VIII, 23. Voylà un exemple de la balbucie de cette enfance, MONT. IV, 21.

— ÉTYM. *Balbutier;* ital. *balbuzie.*

BALBUTIÉ, ÉE (bal-bu-si-é, ée), *part. passé.* Des excuses balbutiées.

BALBUTIEMENT (bal-bu-si-man), *s. m.* Vice de prononciation de celui qui balbutie. Tout en me promenant je faisais ma prière qui ne consistait pas en un vain balbutiement de lèvres, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. Il n'est point un ivrogne à balbutiement et à hoquets, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 4 juin 1770.

BALBUTIER (bal-bu-si-é). || 1° *V. n.* Articuler les mots d'une manière hésitante et imparfaite. Cet enfant balbutie. Quand la mémoire vacille, la langue balbutie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Si on le voit balbutiant dans l'enfance, raisonnant dans l'âge mûr et balbutiant de rechef dans la vieillesse, DIDER. *S. le liv. de l'esprit.* || 2° Fig. Parler sur quelque sujet confusément et sans une connaissance suffisante. Il a voulu parler sur cette affaire, mais il n'a fait que balbutier. || Balbutier, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 3° *V. a.* Balbutier un compliment. L'enfant en essayant sa première parole Balbutie au berceau son sublime symbole [de Dieu], LAMART. *Médit*, I, 18. Dieu! ma bouche balbutie Ce nom des anges redouté; Un enfant même est écouté Dans le chœur qui te glorifie, ID. *Harm.* I, 7.

— SYN. BALBUTIER, BÉGAYER, BREDOUILLER. Ce sont trois vices de prononciation. Le balbutiement est un parler mal articulé soit à cause de l'âge (enfance ou vieillesse), soit à cause d'une émotion. Le bégayement est une maladie convulsive des organes vocaux, qui consiste en un empêchement de prononcer certaines syllabes et une répétition saccadée de certaines autres. Le bredouillement consiste à rouler les paroles les unes sur les autres et à les confondre.

— HIST. XVe s. Le comte entendit bien la parole; mais parler ne put; car il avoit jà sa langue si morte et le palais si clos qu'il ne faisoit mais que balbutier, FROISS. III, IV, 20.

— ÉTYM. *Balbutire*, de *balbus*. L'ancien franç. avait *bauboier*, avec le même sens, et qui venait d'un verbe bas-latin, *balbicare*, de *balbus*, bègue.

† **BALBUTIEUR** (bal-bu-si-eur), *s. m.* Celui qui balbutie. Ce mot, dit un peu fermement, frappa tout

le monde; les balbutieurs ne surent qu'y opposer, ST-SIM. 426, 156.

— ÉTYM. *Balbutier.*

† **BALBUZARD** (bal-bu-zar), *s. m.* Nom d'un genre (*pandion*) de l'ordre des oiseaux de proie. Le balbuzard (*pandion fluvialis*) est le plus intrépide pêcheur de tous les oiseaux carnassiers.

— ÉTYM. Angl. *bald-buzzard*, le buzard chauve (*busard*, de *buse*, est, dans l'ancien français, le nom d'une mauvaise espèce de faucon). Il y a aussi dans le bas-latin *balbuzare*, balbutier; il se pourrait qu'à cause de quelque particularité de son cri, on l'eût appelé le *balbutieur;* et alors l'anglais viendrait du français et aurait été, par le vice de l'assimilation, interprété comme si c'était *bald-buzzard*, le buzard chauve.

BALCON (bal-kon), *s. m.* || 1° Construction en saillie sur la façade d'un bâtiment à l'un des étages, et communiquant avec les appartements. Et du haut d'un balcon, pour calmer la tempête, Sur ses nouveaux sujets faisons voler sa tête, CORN. *Nicom.* V, 5. D'un balcon chez mon frère J'ai vu.... que ne peut-on, madame, vous le taire? ID. *Othon*, V, 8. || 2° Ouvrage de serrurerie servant d'appui aux personnes qui regardent par une fenêtre. || 3° Dans un théâtre, petite galerie placée à droite et à gauche de la scène. || 4° Terme de marine. Galerie ouverte ou découverte qu'on faisait à l'arrière de certains vaisseaux pour l'ornement ou la commodité; dit aussi jardin. Sa Majesté n'estime pas qu'il fût bien nécessaire de faire abattre les balcons et la sculpture des vaisseaux de ladite escadre, *Dépêche* de SEIGNELAY, 1681, dans JAL. || 5° Terme de fondeur. Métal qui se trouve à l'extrémité des pièces coulées, au point de réunion des moules.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *balcon;* portug. *balcão;* ital. *balcone.* Ces mots proviennent d'un radical qui se trouve dans l'italien *balco*, *palco*, échafaud; bas-lat. *balcus;* picard, *bauque*, poutre, de l'ancien haut-allem. *balcho*, *palcho*, poutre. Mot récent en français; *Mercure françois*, t. IX, année 1623, en marge et pour expliquer balcon : C'est une sorte de fenestre qui s'advance au dehors en forme de saillie.

BALDAQUIN (bal-da-kin), *s. m.* || 1° Espèce de dais d'un lit d'où tombent les rideaux. Un lit à baldaquin. || 2° Ouvrage d'architecture servant de couronnement à un trône, à un autel.

— ÉTYM. Bas-lat. *baldakinus*, *baldekinus*, *baudekinus*, *baudaquinus*, *baldekinius;* ital. *baldacchino;* proprement nom d'une étoffe très-riche, qui, ayant servi à faire des tentures, a fini par donner son nom à l'ensemble de l'appareil qu'elle couvre, et même à un ornement architectural; de *Baldaco*, nom altéré de *Bagdad*, ville où se fabriquait ce genre d'étoffe.

BALE, voy. BALLE 4.

BÂLE (bâ-l'), *s. f.* Terme de botanique. Voy. BALLE 4.

BALEINE (ba-lè-n'), *s. f.* || 1° Mammifère de l'ordre des cétacés, et le plus grand de tous les animaux. Dame baleine était trop grosse, LA FONT. *Fab.* I, 7. || 2° Fanons ou barbes de la baleine. Les baleines d'un parapluie. Quand ton sein, ô Madeleine, Sort du corset de baleine, Libre enfin du velours noir.... V. HUGO, *Ball.* 9. Les femmes ignoraient l'usage de ces corps de baleine, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 3° Blanc de baleine, matière grasse, concrète, que l'on retire du tissu cellulaire interposé entre les membranes du cerveau de certaines espèces de cachalots, et non de la baleine, qui ne fournit pas cette substance. || 4° En astronomie, la Baleine, constellation de l'hémisphère austral. || 5° Fig. En termes de mer, lame qui passe accidentellement par-dessus le bord. Aspersion d'un seau d'eau jeté sur un matelot qui s'endort.

— HIST. XIe s. De la baleine qui en son corps l'aveit, *Ch. de Rol.* CCXXIV. || XIIe s. Aussi com en la mer est puissanz la baulaine, Sur touz autres poissons est dame et chastelaine.... *Sax.* XXX. || XIIIe s. La balaine dit qu' ele ira Et durement li aidera, Li et sa gent, envers charnage, *Fabli. édit.* BARBAZAN, IV, 86. Que l'en ne puisse brochier gantelés de baleine, fors sur teiles sueues [cousues], et qu'il seront de bone balene, *Liv. des mét.* 371. De tous autres poissons est gas [plaisanterie] vers la grandour de la baleine, que Dieux mist en mer, *Psautier*, f° 125. || XIVe s. A ce grant mur miner tellement [il] se formene, Un tel trou i a fait par puissance haultaine, Qu'on y eüst bouté le chief d'une balaine, *Guesel.* 20540. || XVIe s. Une marchandise de nature de baleine (*sperma ceti*), PALE, X, 2. Amonition comme molue, merlus, saulmons, balaines, anchois, ID. III, 701. Quand la baleine est saoule, elle brame et crie si fort qu'on la peut ouyr d'une lieuë françoise, ID. *Monstr.* app. 1.

— ÉTYM. *Balæna;* grec, φάλαινα, φάλη; allem. *Wall;* isl. suéd. et dan. *hval;* angl. *whale.*

BALEINÉ, ÉE (ba-lè-né, née), *adj.* Garni de baleines. Col baleiné.

BALEINEAU (ba-lè-nô), *s. m.* Le petit de la baleine. Les baleineaux et leurs mères.

— ÉTYM. *Baleine.*

BALEINIER (ba-lè-nié), *s. m.* || 1° Navire équipé pour la pêche de la baleine. Un baleinier. || Adjectivement. Un navire baleinier. || 2° Celui qui fait la pêche de la baleine. || Celui qui vend des fanons de baleine.

— HIST. XVe s. Feroit le duc de Bretagne venir et amener par la riviere de Loire barges et balenniers à planté, FROISS. II, II, 73. Et leur avoit-on dit [aux Anglois] par une nef balengniere qui s'estoit emblée en Normandie que le siege des François estoit devant Evreux, ID. II, II, 28.

— ÉTYM. *Baleine.*

† **BALEINIÈRE** (ba-lè-niè-r'), *s. f.* Terme de marine. Embarcation longue, étroite et légère pour la pêche de la baleine. || Canot de la même forme.

— ÉTYM. *Baleinier.*

BALENAS (ba-le-nâ), *s. m.* Le membre génital de la baleine mâle.

— ÉTYM. *Baleine.*

BALÈVRE (ba-lè-vr'), *s. f.* || 1° L'ensemble des lèvres, avec un sens de dénigrement et de mépris. || 2° Terme d'architecture. L'excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint. || Éclat produit dans la pierre, près du joint, par une trop grande pression. || 3° Dans la fonderie, inégalités à la surface d'une pièce fondue. || Dans la serrurerie, le fer qui à l'extrémité d'un barreau, excède la traverse dans laquelle ce barreau est assemblé.

— REM. L'Académie définit ce mot lèvre inférieure. C'est une erreur de sens, produite par une fausse étymologie.

— HIST. XIIIe s. Si a son balevre retret, Les eulz clot et la langue tret, *Ren.* 3955. Je oy dire que il en fist cuire [brûler] le nez et la balevre à un bourgeois de Paris, JOINV. 293. Les cheveus ot tout hericiés, Les yex crues [creux] en parfond gliciés, Vis pale et balievres sechies, *la Rose*, 10202. || XIVe s. Nous voulons qu'on lui fende [au blasphémateur] la levre de dessus d'un fer chaud et que les dens lui apparoissent; à la tierce fois, la levre de dessous; et à la quarte toute la baslevre, DU CANGE, *banlauca.* Les fist mener jusque vers le gibet, et coper les nés et bauleffres, ID. *ib.* Le baulievre dessus, c'est assavoir ce qui est entre le nez et le baulievre desous, ID. *ib.* Aiez la teste droite et les bolievres tousjours mouvans en disant oroisons ou prieres, *Ménagier*, I, 2. || XVe s. Quand ils sentirent ces sagettes qui leur perçoient bras, testes et baulevres, FROISS. I, I, 287. || XVIe s. Aussi se cognoit aucunement l'aage des chevaux aux balievres crespues de dessus, contant pour autant d'années qu'on y treuve de plissures, O. DE SERRES, 304.

— ÉTYM. Le sens des exemples prouve que *balèvre* signifie l'ensemble des lèvres, et aussi la lèvre de dessus ou la lèvre de dessous. Aussi dans DU CANGE, donne-t-on pour étymologie *ban*, comme dans *banlieue*, signifiant pourtour. Mais en comparant les mots qui ont le même préfixe, on voit qu'ici il y a la particule *ba*, au sens dépréciatif (voy. BA....), et *lèvre.*

BÂLI (bâ-li), *s. m.* Voy. PÂLI.

† **BALICORNE** (ba-li-kor-n') ou **BALISCORNE** (ba-li-skor-n'), *s. f.* Pièce de fer d'un soufflet de forge.

† **BALINE** (ba-li-n'), *s. f.* Grosse étoffe de laine pour l'emballage.

BALISAGE (ba-li-za-j'), *s. m.* L'ensemble des balises placées.

— ÉTYM. Bas-lat. *balisagium* (voy. BALISER).

1. **BALISE** (ba-li-z'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Perche surmontée de quelque objet, ordinairement d'un petit baril, et servant d'indice à la navigation. || 2° Espace laissé libre le long des rivières pour le halage des bateaux. On dit plus souvent chemin de halage. || 3° Marque que les calfats laissent dans leur travail pour indiquer ce qu'ils ont fait. || 4° Terme de pêche. Bouée servant à indiquer l'endroit où est établi un filet au fond de l'eau.

— HIST. XIIe s. E entre ces murs furent larges places cume de balie, et li pavimenz fud richement de marbre aturnez, *Rois*, 251. || XVe s. Le maistre est tenu à pourvoir sa forme, lui et ses compagnons, et lui mettre balis, qu'ils apiergent [apparaissent] à plein, DU CANGE, *balisagium.*

— ÉTYM. Espagn. *valiza;* portug. *baliza.* Chevanet le tire de l'anglo-saxon *balye*, baquet, à cause du petit baril que l'on met d'ordinaire à la *balise.* Il n'est pas tout à fait sûr que, dans le premier exemple de l'historique, *balie* se rapporte à notre mot; pourtant *balise* signifie aussi l'espace laissé pour le chemin de halage, et, dans l'exemple, il s'agit en effet d'un espace laissé vacant. Il paraît, par l'autre exemple, qu'on a dit aussi *balis.* Ces textes sont des renseignements, mais ils ne décident pas l'étymologie.

2. **BALISE** (ba-li-z'), *s. f.* Fruit du balisier.

BALISÉ, ÉE (ba-li-zé, zée), *part. passé.* Rivière balisée.

† **BALISEMENT** (ba-li-ze-man), *s. m.* L'action de mettre des balises.

— ÉTYM. *Baliser.*

BALISER (ba-li-zé), *v. a.* Indiquer par des balises les hauts fonds et les passes. || Terme d'eaux et forêts. Débarrasser le cours d'une rivière pour en faciliter la navigation.

— HIST. XVe s. Le maistre est tenu à pourvoir que la forme soit bien balingée, que les marchans n'y ayent doumaige, DU CANGE, *balisagium.* || XVIe s. Ayant faict balizer la riviere en quatre endroits pour la guayer d'une rive à l'autre, CARL. VII, 7.

— ÉTYM. *Balise* 1.

BALISEUR (ba-li-zeur), *s. m.* || 1° Celui qui veille à l'entretien du chemin de halage. || 2° Employé préposé au balisage des ports.

— ÉTYM. *Baliser.*

BALISIER (ba-li-zié), *s. m.* Plante originaire des Indes (*arundo indica*, *L.*). Les balisiers sont de grandes et belles plantes vivaces, que l'on cultive dans nos serres à cause de leurs feuillages et de leurs fleurs.

— ÉTYM. Caraïbe *balliri*, P. R. BRETON, *Dict. fr. car.*

BALISTE (ba-li-st'), *s. f.* || 1° Dans l'art militaire des anciens, machine qui servait à lancer des traits, des javelots, des pierres, etc. || 2° En histoire naturelle, genre de poissons remarquables par la vivacité de leurs couleurs, par leur extrême agilité et par l'espèce de cuirasse à compartiments dont leur corps est revêtu.

— ÉTYM. *Balista* ou *ballista*, de βάλλειν, lancer.

BALISTIQUE (ba-li-sti-k'), *s. f.* Science qui traite du jet des projectiles.

— ÉTYM. *Baliste.*

BALIVAGE (ba-li-va-j'), *s. m.* Choix et marque des baliveaux qui doivent être conservés dans les coupes des forêts.

— ÉTYM. *Baliveau.*

BALIVEAU (ba-li-vô), *s. m.* || 1° Tout arbre réservé lors de la coupe d'un bois et destiné à devenir arbre de haute futaie. D'après l'époque de leur réserve ou balivage, les baliveaux sont dits : de l'âge, modernes ou anciens, selon qu'ils ont été réservés une première, une deuxième, une troisième fois, etc. Les baliveaux que l'ordonnance oblige de laisser dans les bois, BUFF. *Exp. sur les végétaux*, 2e *mém.* Les arbres qui poussent vigoureusement en bois produisent rarement beaucoup de fruit; les baliveaux se chargent d'une grande quantité de glands et annoncent par là leur faiblesse, ID. *ib.* Les baliveaux font plus de tort à l'accroissement des taillis, plus de perte au propriétaire, qu'ils ne donnent de bénéfice, ID. *ib.* || Adjectivement. On coupa et enleva, dans ma forêt de Larçai, quatre gros chênes baliveaux de quatre-vingts ans, P. L. COUR. I, 141. || 2° Terme de jardinage. Jeune arbre non taillé, et qui file droit avec toutes ses branches. || 3° Terme de maçonnerie. Grande perche pour faire des échafaudages.

— HIST. XIIIe s. Item il demora à l'empereor, au parc de Pifons, cent arpens de bois de huit ans et les boiviaus qui demeurerent au parc, DU CANGE, *Villeh. Append.* p. 26. || XIVe s. *Baivariis*, gallice *dictis* les baiviaus, ID. *baivarius.* Faire retenue de bavieaulx ou d'estallons pour repoupler la forest, *Ordonn. des Rois*, t. VII, p. 774.

— ÉTYM. Bas-lat. *baivarius*, *bayvellus.* Prenant en considération la forme française *baliveau*, le bas-latin *ballivus*, bailli, l'emploi de *bajulus* pour perche, échalas, on est porté à penser (mais ce n'est qu'une conjecture) que *baliveau* dérive de *bajulus*, ce qui porte ou soutient, par l'intermédiaire d'une forme telle que, par exemple, *bajulivellus* (voy. BAILE et BAILLI).

BALIVERNE (ba-li-vèr-n'), *s. f.* [illegible] chose puérile. Je n'entends rien à ces [illegible], [illegible] *les Préc.* 5. Dès que [illegible] en pleine convalescence, et qu'elle pourra [illegible] de balivernes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 [illegible] 17[illegible].

— HIST. XVe s. Hé! quel bailleur de balivernes

Sont ce cy? Or tost que je soye Payé en or ou en monnoye, *Patelin*.

— ÉTYM. Bourguig. *baliverne*. Origine inconnue. Il y a, dans le bas-latin, *balinerna*, sorte de voile à navire.

BALIVERNER (ba-li-vèr-né), *v. n.* S'occuper de balivernes. Il ne fait que baliverner. Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou folle, De me baliverner avec vos contes bleus [me baliverner, me conter des balivernes]? RÉGNARD, *Ménechm.* II, 9. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Ils s'envont balivernant et traisnant [dans un récit], MONT. I, 35.

— ÉTYM. *Baliverne*.

BALLADE (ba-la-d'), *s.f.* || **1°** Pièce de vers coupée en stances égales et suivie d'un envoi d'un nombre de vers ordinairement moindre; toutes les stances et l'envoi lui-même sont terminés par le même vers qui sert de refrain. Les ballades les plus sévères sont sur deux rimes; mais le plus souvent on se contente de ramener dans les stances suivantes les rimes de la première. La ballade redoublée est une ballade à deux refrains, l'un au milieu, l'autre à la fin de chaque stance. La ballade, asservie à ses vieilles maximes, Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes, BOIL. *A. poét.* II. La ballade, à mon goût, est une chose fade; Ce n'en est plus la mode; elle sent son vieux temps, MOL. *F. sav.* III, 5. On voit accourir de vagabonds troubadours qui ne savent chanter que des ballades à refrain, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 5. || Chanson à danser. La demoiselle du château dansait une ballade avec le fiancé, ID. *ib.* II, I, 50. || **2°** Récit en vers disposé par stances régulières et souvent reproduisant des traditions ou légendes. Les ballades de Schiller. || Proverbe. C'est le refrain de la ballade, se dit de ce qu'une personne ramène sans cesse dans ses discours. [Ils] Vous disent : « Mais, monsieur, me donnez-vous cela? » C'est toujours le refrain qu'ils ont à leur ballade, RÉGNIER, *Sat.* II.

— HIST. XIVe .... fors seulement desir qui ne me lait pas durer de vous veoir; et sur ce ay fait une balade, laquelle je vous envoie enclouse en ces presentes, MACHAULT, p. 136. || XVIe s. Desjà les jeux, danses, ballades, banquets et superfluités de coiffures et dorures avoyent presque toutes cessé, PALISSY, 408.

— ÉTYM. *Baller*; provenç. *ballada;* ital. *ballata*, chanson à danser.

† **BALLAGE** (ba-la-j'), *s. m.* Terme de métallurgie. Corroyage qui a lieu entre le réchauffage et l'étirage définitif.

BALLANT, ANTE (ba-lan, lan-t'), *adj.* Qui pend et oscille. Les uns, les bras ballants, s'arrêtent pour dormir ou pour voir couler l'eau, ARNAULT, *Souven. d'un Sexag.* t. III, p. 53.

— HIST. XIIIe s. Et li vilain, qui va balant [s'agitant] En l'eve.... *Ren.* 5922.

— ÉTYM. *Baller*.

† **BALLARIN** (ba-la-rin), *s. m.* Terme de fauconnerie. Faucon apporté de Hongrie, petit et de plumage brun avec la tête noire.

† **BALLAST** (ba-last'), *s. m.* En termes de marine, amas de cailloux et de gros sable servant de lest; en termes de chemin de fer, sable servant à recouvrir les traverses en bois.

— ÉTYM. Anglais et allemand, *ballast*, lest.

† **BALLASTAGE** (ba-la-sta-j'), *s. m.* Opération par laquelle on ensable une voie ferrée.

† **BALLASTIÈRE**, *s. f.* Lieu d'extraction du ballast.

1. **BALLE** (ba-l'), *s. f.* || **1°** Petit globe fait de substance élastique, servant à jouer à la paume. Jouer à la balle. Lancer la balle. Les hommes s'occupent à suivre une balle et un lièvre, PASC. *Div.* 10. || Balle au mur, balle en long, balle empoisonnée, noms de divers jeux qui se jouent avec une balle. || Avoir la balle belle, recevoir une balle qui se présente bien pour être relancée; et, figurément, avoir une occasion favorable. || Par extension. La lumière est composée de petites balles qui bondissent sur ce qui est solide, FONTEN. *Mondes*, 2e *soir.* || Fig. A vous la balle, cela s'adresse à vous, cela vous regarde. || Se renvoyer la balle, se décharger l'un sur l'autre d'un embarras, et aussi se moquer alternativement de quelqu'un. Le roi ne prit pas son parti [de Chamillart], et le laissa malmener par Bouflers et Harcourt, qui se renvoyaient la balle, ST-SIM. 232, 99. || Prendre la balle au bond, profiter d'une occasion favorable. || Fig. et populairement. Enfant de la balle, enfant d'un maître de jeu de paume, et, par extension, toute personne élevée dans la profession de sa famille. J'étais en quelque sorte enfant de la balle, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || **2°** Petite boule de métal servant à charger une arme à feu. Et d'une main que la balle a meurtrie, Il berce en riant deux petits fils jumeaux, BÉRANG. *Vieux serg.* Personne ne réclamera contre la balle qui me percera la poitrine, CHATEAUB. *Natch.* II, 206. || Balles ramées, deux ou trois balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé. || Ce canon est de huit livres de balle, de douze livres de balle, le boulet de son calibre doit peser huit livres, douze livres. || Terme de marine. Balle à queue, boulet monté à l'extrémité d'un manche, dont on se sert, après l'avoir préalablement rougi, pour fondre le brai. || Terme de pêche. Traîner la balle, employer une ligne terminée par une balle ou un boulet. || Proverbe. Au bon joueur, la balle lui vient, c'est-à-dire un homme habile sait faire tourner en sa faveur les chances fortuites. La balle au bon joueur, SÉV. 433.

— HIST. XVIe s. Jouoit à la grosse balle, et la faisoit bondir en l'air autant du pied que du poing, RAB. I, 24. Deux cens milliers de poudre, douze mille balles [boulets] et deux mille pionniers, LANOUE, 579. Poltrot disoit à qui le vouloit ouyr, son desir de tuer le Guisard, monstroit des balles fondues exprès, et par là se rendoit ridicule, D'AUB. *Hist.* I, 176. Des basilics [canons] de divers calibres, jusques à 80 livres de balles, ID. *ib.* I, 246. Aiant les reins couppez d'une balle ramée, ID. *ib.* II, 287. La baterie commença donc le lendemain, un coup de laquelle porta une bale artificielle ou autre dans la tour des poudres, qui mit en ruine une partie de la ville, ID. *ib.* III, 523. Bussi commenda au capitaine Bonnet, qui menoit son regiment, de mettre basle en bouche et allumer deux meches, ID. *ib.* II, 183. Une balle ou vessie remplie de vent, PARÉ, V, 15. Les historiens sont ma droicte balle, ils sont plaisants et aysez, MONT. II, 109.

— ÉTYM. Espagn. *bala;* ital. *palla;* de l'ancien haut-allem. *balla, palla;* allem. moderne, *Ball;* angl. *ball;* anc. scandinave, *böllr.* Le mot est celtique aussi : gaélique, *ball*.

2. **BALLE** (ba-l'), *s. f.* || **1°** Gros paquet de marchandises. Un libraire en depêche à Paris une balle de 2000 exemplaires, VOLT. *Lett. à Cath.* 84. Céluta tomba évanouie sur des balles de marchandises qui couvraient le quai, CHATEAUB. *Natch.* II, 242. || Marchandise de balle, marchandise de qualité inférieure. || Fig. et familièrement. Homme de balle, homme sans capacité, sans valeur; chose de balle, chose sans mérite. Allez, rimeur de balle, opprobre du métier! MOL. *Femmes sav.* III, 5. En effet, ce petit juge de balle est fier! MONTFL. *Fem. juge*, IV, 2. Ce rapport de balle achevé en peu de mots, le duc de la Force resta en place, ST-SIM. 509, 241. || **2°** Balle de coton, nuage blanc et léger qu'on observe dans les régions tropicales. || **3°** En termes de guerre, balle à feu, sorte de sac plein d'artifice, qu'on lance soit pour éclairer un terrain, soit pour frapper l'ennemi.

— HIST. XVIe s. Une petite balle de mercier, LANOUE, 554. Ce ne sont point Estats de balle, ni de ceux qu'on vend à la douzaine, *Sat. Mén.* p. 1. Encores choisirent-ils gens pour faire basles, pour porter vivres aux quartiers, et y despartir munitions, D'AUB. *Hist.* II, 149.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *bala;* ital. *balla;* allem. *Ballen;* angl. *bale*. Le même que *balle* 1, le paquet étant quelque chose d'arrondi.

3. **BALLE** (ba-l'), *s. f.* Terme d'imprimeur. Tampon avec lequel on appliquait l'encre sur les caractères. Aujourd'hui on se sert du rouleau.

— ÉTYM. Le même que *balle*, boule.

4. **BALLE** ou **BALE** (ba-l') ou **BÂLE** (bâ-l'), *s. f.* Terme d'agriculture. Petite paille ou capsule qui sert d'enveloppe au grain dans l'épi. Balles d'avoine, réunion de toutes les petites enveloppes florales qui restent après le battage de l'avoine. || En termes de botanique, nom par lequel on désigne tantôt le calice membraneux ou glume qui entoure l'épillet dans les graminées, tantôt le périanthe particulier à chaque fleur, quelquefois même l'ensemble des enveloppes écailleuses de la fleur ou de l'épillet.

— REM. Balle ou bale est plus usité que bâle.

— HIST. XVIe s. A l'aube du jour, il se leva premierement un petit vent, qui esleva le dessus seulement et le plus delié de celle terre pouldreuse, comme la bale quand on vanne le bled, AMYOT, *Sert.* 24. La bale et bourriers des bleds battus en l'aire, O. DE SERRES, 22.

— ÉTYM. Burguy rattache ce mot au kymri *ballasg, ballan*, peau, glume, gousse.

† **BALLE-QUEUE** (ba-le-keue), *s. f.* Oiseau dit aussi hoche-queue.

— ÉTYM. *Baller*, agiter, et *queue*.

BALLER (ba-lé), *v. n.* Danser. Car il [le singe] parle, on l'entend, il sait danser, baller, LA FONT. *Fab.* IX, 3. Il fut dansé, sauté, ballé, ID. *Joc.* Sa femme dansait et ballait et ne se donnait nul soin de son ménage, GUI PATIN, *Lett.* 662. || Vieux; présentement on dit danser.

— HIST. XIIIe s. Or, sachez vraiement, [elle] n'a talent qu'ele bale, *Berte*, XXVII. Tost m'en enlera li viaires : Maudahez ait tel saintueres Qui en tel guise fait baler Ciaus [ceux] qui le veulent aorer, *Ren.* 18419. Il en pacience travaillent, Et balent et tripent et saillent, *la Rose*, 5068. Lors veïssiés carole [danse] aler, Et gens mignotement baler, *ib.* 752. || XVIe s. Les elephans, les lions, les chevaulx, les chiens, il [Gaster] faict dancer, baller, voultiger, combattre, nager, soy cacher, apourter et prendre ce que il veult, RAB. *Pant.* IV, 57. Ce fut luy qui le premier inventa la maniere de baller armé, AMYOT, *Numa*, 23. Ilz vont chantans par la ville, en ballant leur danse armée, ID. *ib.* L'autre desfraya à Athenes la danse des enfants qui balloient en rond, ID. *Arist.* II, 2. Un navré de ceste beste [tarantule] ballant ainsi, les joueurs se trouvant las cesserent, et le pauvre balleur cheut en terre comme mort, ayant perdu ses forces, PARÉ, *Introd.* 24.

— ÉTYM. Wallon, *baler*, danser, flotter; provenç. *ballar;* espagn. et portug. *bailar;* ital. *ballare*, du bas-latin *balla*, balle ou paume. Le jeu de la balle ou de la paume était un jeu accompagné, au moyen âge comme chez les Grecs, de danse et de chant; de là le sens de *baller*.

BALLET (ba-lè ; le *t* se lie dans le langage soutenu : un ballet à l'opéra, dites : un ba-lè-t à l'opéra; au pluriel, l'*s* se lie : les ballets à l'opéra, dites : les ba-lè-z à l'opéra; ballets rime avec faits, laids, succès, etc.), *s. m.* || **1°** Danse figurée exécutée sur un théâtre ou ailleurs. Un maître de ballet. Je ne sais quand on dansera ce ballet, SÉV. 459. La nuit nous allions donner la musique aux dames, et fort souvent nous faisions des ballets que nous dansions aux meilleures maisons de la ville, *Francion*, liv. VI, p. 223. || Les ballets ont souvent servi d'intermèdes dans des pièces plus considérables. || Fig. Que le plaisir ne soit autre chose que le ballet des esprits, PASC. *P. div.* 70. || **2°** Pièce de théâtre mêlée de pantomime et de danses, dite aussi ballet-pantomime.

— HIST. XIIIe s. Il n'aillent pas ci jor à carolles ne à giex ne à balestiaux, DU CANGE, *ballare*. || XVIe s. Les nymphes descendirent pour danser un ballet, D'AUB. *Hist.* II, 104. La nouvelle en fut celebrée à son de cloche, feux de joie, ballais et tournois, ID. *ib.* 458. Dances, balets.... carrosel et balet à cheval, ID. *ib.* III, 480.

— ÉTYM. Diminutif de *bal*.

† **BALLIER** (ba-lié), *s. m.* Terme d'agriculture. Lieu d'une grange où l'on rassemble toutes les menues pailles provenant du battage et du vannage.

— ÉTYM. *Balle* 4.

1. **BALLON** (ba-lon), *s. m.* || **1°** Vessie enflée d'air, et recouverte de cuir et plus souvent de peau, qu'on lance avec le poing. Le jeu du ballon. Notre souffleur à gage Se gorge de vapeurs, s'enfle comme un ballon, LA FONT. *Fab.* VI, 3. || Poche sphérique en caoutchouc, enflée d'air et fermée hermétiquement pour le même usage. || Familièrement. Être enflé comme un ballon, être très-gros, et quelquefois avoir trop mangé; et figurément, être bouffi d'orgueil. || **2°** Aérostat. Monter en ballon. Faire une ascension en ballon. Sans même essayer la nacelle, Nous voyons s'enfler les ballons, BÉR. *Fort.* || Ballon d'essai, ballon qu'on lance pour connaître la direction du vent. || Fig. Cela n'est qu'un ballon d'essai, cela n'a été fait que pour se rendre compte des dispositions des gens. || **3°** En chimie, vase de verre, de forme sphérique, muni d'une ou de plusieurs ouvertures dont chacune a un col cylindrique ou conique. || **4°** Bombe d'artifice en carton. || Sac plein de poudre et de projectiles. || **5°** Motte de terre que le potier prépare pour la mettre en œuvre.

— HIST. XVIe s. Avecques leurs paroles deceptives et pleines de vent, les flateurs enflent une ame ainsi qu'un ballon, LANOUE, 330. Faire d'un pied legier poudroyer les sablons, Voir bondir par les prez l'enflure des ballons, RONS. 663.

— ÉTYM. *Balle* 1; ital. *pallone*.

2. **BALLON** (ba-lon), *s. m.* Sorte de bâtiment à plusieurs rangs de rames dont on se sert pour naviguer sur les fleuves et les mers du pays de Siam.

† 3. **BALLON** (ba-lon), *s. m.* Nom, dans la Lorraine, des sommets arrondis d'une montagne.

— ÉTYM. Sans doute par comparaison avec un *ballon* 1.

BALLONNÉ, ÉE (ba-lo-né, née), *part. passé*. Terme de médecine. Ventre ballonné.

BALLONNEMENT (ba-lo-ne-man), *s. m.* Terme de médecine. Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins.

— ÉTYM. *Ballonner.*

† **BALLONNER** (ba-lo-né), *v. a.* Terme de médecine. Gonfler. Les fourrages verts ballonnent les bestiaux. || Se ballonner, *v. réfl.* Devenir ballonné. Le ventre se ballonne dans cette maladie.

— ÉTYM. *Ballon.*

BALLONNIER (ba-lo-nié), *s. m.* Celui qui fait, qui vend des ballons à jouer.

— ÉTYM. *Ballon.*

BALLOT (ba-lo ; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire ; au pluriel l'*s* se lie : les ballots et le colporteur, dites : les ba-lo-z et.... Ballots rime avec sots, repos, maux, faux, etc.), *s. m.* || Petite balle de marchandise. Il replie son ballot et s'en va, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Vous avez bien fait de laisser vos ballots à Grignan, SÉV. 328. || Fig. et familièrement. Voilà votre vrai ballot, cela vous convient tout à fait. Elle eut bientôt trouvé Le vrai ballot ; LA FONT. *Orais.* Madame se trouva si enrhumée qu'elle n'y put aller [à Marly] ; le roi jugea que c'était là son vrai ballot qu'il ne trouverait de longtemps, et le saisit : il nomma Mme de la Chaise pour Marly, ST-SIM. 165, 182. Mme de Manneville était fille de Montchevreuil ; et c'était tellement leur [des du Maine] vrai ballot [pour être dame d'honneur] qu'on ne comprend pas comment elle n'y avait pas été mise d'abord, ST-SIM. 4, 63.

— ÉTYM. Diminutif de *balle* 2.

BALLOTE (ba-lo-t'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de labiées auquel appartient la ballote noire, dite vulgairement marrube noir et marrube puant.

— REM. L'Académie écrit ballotte, mais à tort.

— ÉTYM. Latin, *ballote*, de βαλλωτή, marrube.

BALLOTIN (ba-lo-tin), *s. m.* Diminutif de ballot. Petit ballot.

— ÉTYM. *Ballot.*

BALLOTTADE (ba-lo-ta-d'), *s. f.* Terme de manége. Air relevé dans lequel le cheval détache entièrement du sol et fléchit les quatre extrémités, sans faire de ruade.

— ÉTYM. *Ballotter.*

BALLOTTAGE (ba-lo-ta-j'), *s. m.* Action de ballotter deux candidats dans une élection. Scrutin de ballottage. Le premier conseil [de régence] se passa en ballottage ; ce ne fut que le suivant qui commença à en être un sérieux, ST-SIM. 423, 118.

— ÉTYM. *Ballotter.*

1. **BALLOTTE** (ba-lo-t'), *s. f.* Petite balle servant à donner des suffrages. || Vieux. Boule est maintenant le mot usité.

— HIST. XVIe s. Il ne dit pas simplement, que c'est par sa vertu que les lots ou les ballottes soient jettées au vaisseau, CALV. *Instit.* 139. Le peuple n'eut pas le cœur de prendre seulement les balotes [boules pour voter] en main, MONT. I, 3. Il prit à deux mains une fort grosse pierre, et la jetta devant les pieds de Pausanias, disant : Et voilà la balotte que je donne, moy, pour conclure à la bataille, AMYOT, *Arist.* 39. Une balotte de plomb tirée par une harquebuse, PARÉ, VIII, 22.

— ÉTYM. Diminutif de *balle* 1

2. **BALLOTTE**, *s. f.* Terme de botanique. Fausse orthographe pour ballote.

BALLOTTÉ, ÉE (ba-lo-té, tée), *part. passé.* || 1° Agité. Ballotté par les flots. Ballotté par la fortune. || 2° Soumis au ballottage. Ballotté pour la présidence de la chambre, il finit par avoir le plus de voix. || 3° *S. m.* Terme de danse. Pas qui se fait soit en restant en place, soit en marchant ou en tournant. Il consiste, dans le premier cas, à mettre alternativement, et en mesure, chaque pied à la deuxième position, et à le ramener à la première ; et, quand on veut marcher ou tourner, à mettre un pied à la quatrième position, ramener l'autre à la première, et le porter à son tour à la quatrième, et ainsi de suite.

BALLOTTEMENT (ba-lo-te-man), *s. m.* Action de ballotter, mouvement communiqué au corps qui est ainsi poussé. Le ballottement du canot par la mer soulevée. || Terme d'obstétrique. L'impulsion qui, communiquée au fœtus dans le ventre de la mère, se fait sentir au doigt, et qui est un des signes physiques de la grossesse.

— ÉTYM. *Ballotter.*

1. **BALLOTTER** (ba-lo-té), *v. a.* || 1° Agiter fortement en sens contraires. La mer nous a ballottés. Voilà comme les hommes sont ballottés par la fortune, VOLTAIRE, *Lettr. Mariott*, 26 février 1767. || 2° Au jeu de paume, peloter, se renvoyer la balle, sans faire de partie réglée. || Par extension, renvoyer de l'un à l'autre. Après avoir été ballotté de la mort à la vie, SÉV. 85. .... Ton nom [Bonaparte], jouet d'un éternel orage, Sera par l'avenir ballotté d'âge en âge Entre Marius et César, LAMART. *Méd.* II, 7. || 3° Ballotter quelqu'un, se jouer de lui. Qu'un fat soit l'aigle des salons, Qu'un docteur sente l'ambre.... Paris, enclin au trait malin, Grâce à nous les ballotte, BÉRANG. *Marotte.* || 4° Fig. Ballotter une affaire, la discuter, l'agiter de part et d'autre. || 5° Se servir de la ballotte pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. Il vieillit en ce sens. || Ballotter deux candidats, décider par le scrutin lequel l'emportera de deux candidats qui ont le plus approché de la majorité, tous les autres étant exclus. Thucydide et lui [Périclès] étant ballottés aux suffrages du peuple pour le ban de l'ostracisme, ce fut Thucydide qui succomba, P. L. COURIER, *Lettr.* II, 342. || 6° *V. n.* Éprouver des ballottements, des secousses. Cette porte ballotte. || Fig. Aller çà et là. Je ne fais que ballotter en attendant que la poste parte, SÉV. 353. Ainsi, ma chère enfant, je ballotte, ID. 515. || 7° Terme de danse. Faire un ballotté.

— HIST. XVIe s. Les juges Areopagites, ballotans pour le jugement des criminelz prisonniers, usoyent de certaines notes selon la varieté des sentences, RAB. *Pant.* IV, 27. Il fait bon voir de tout leur senat balloter [aller au ballottage sur toute chose], DUBELL. VI, 35, *recto.*

— ÉTYM. *Ballotte* 1 ; wallon, *baleter*, battre, en parlant du mouvement des ondes et des ailes.

† 2. **BALLOTTER** (ba-lo-té), *v. a.* Mettre en paquets.

— ÉTYM. *Ballot.*

† **BALME** (bal-m'), *s. f.* Voy. BAUME 2.

† **BALOIRE** (ba-loi-r'), *s. f.* Terme de marine. Longue pièce de bois qui détermine la forme qu'un vaisseau doit avoir.

† **BALOISE** (ba-loi-z'), *s f* Tulipe de trois couleurs.

BALOURD, OURDE (ba-lour, lour-d' ; le *d* ne se lie jamais), *s. m.* et *f.* Personne grossière et stupide. Un gros balourd, une grosse balourde. Si un général d'armée a un détachement délicat à faire, il est forcé de le donner au balourd qui est à marcher [qui est de service], ST-SIM. 409, 126. Les comédiens sont des balourds de commencer la pièce du Cid par la querelle du comte et de don Diègue, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 août 1761. Les docteurs de la comédie italienne qui choisissent des arlequins pour leurs confidents, parce que les arlequins sont des balourds, ID. *Lettr. Miranda*, 10 août 1767.

— ÉTYM. Génev. *palourd ;* espagn. *palurdo ;* ital. *balordo.* Origine incertaine. Diez y voit le radical du verbe *baer*, *bayer*, qui se trouve dans *badaud ;* cela est douteux, vu que le radical est *bad* et non *ba.* Faut-il y chercher le mot *lourd* avec la particule péjorative *ba ?* Qu'est cette syllabe *pa* qui remplace *ba* dans des parlers provinciaux et dans l'espagnol ? Questions qui restent sans réponse.

BALOURDISE (ba-lour-di-z'), *s. f.* || 1° Chose faite ou dite comme par un balourd. Il ne fait que des balourdises. Encore leur échappe-t-il souvent quelque balourdise, J. J. ROUSS. *Conf.* III. J'avais fait une balourdise énorme en ajoutant à la réponse.... VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 nov. 1764. || 2° Caractère d'un balourd. Il est d'une balourdise extrême.

— ÉTYM. *Balourd.*

BALSAMIER (bal-za-mié), *s. m.* Voy. BAUMIER.

† **BALSAMIFÈRE** (bal-za-mi-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte du baume.

— ÉTYM. *Balsamum* (voy. BAUME 1), et *ferre*, porter.

BALSAMINE (bal-za-mi-n'), *s. f.* Plante cultivée dans les jardins (*impatiens balsamina*, *L.*). La balsamine des bois (*impatiens noli me tangere*, *L.*] est âcre et vénéneuse.

— HIST. XVIe s. Huile faite de l'infusion de la graine de balsamine, O. DE SERRES, 940.

— ÉTYM. Βαλσαμίνη, de βάλσαμον (voy. BAUME 1) ; wallon, *benjamine ;* rouchi, *beljamine.*

BALSAMIQUE (bal-za-mi-k'), *adj.* || 1° Qui tient de la nature du baume. Odeur, vertu balsamique. Quand la terre, exhalant sa vertu balsamique, LAMART. *Harm.* II, 8. || 2° Embaumé, parfumé. Rouvrant les yeux à la lumière, respirant l'air balsamique du printemps, DIDER. *Sur les saisons.* Nul ombrage fertile N'y donne au rossignol un balsamique asile, A. CHÉN. 34. Et des jeunes rosiers le balsamique ombrage, ID. *Élég.* 10. || Fig. Certaine quiétude et douce et balsamique, REGNARD. *Légat.* IV, 6.

— ÉTYM. *Balsamum*, baume (voy. BAUME 1).

BALSAMITE (bal-za-mi-t'), *s. f.* Un des noms du *pyrethrum tanacetum*, *L.*, dit aussi tanaisie balsamite, tanaisie baumière, menthe-coq.

— ÉTYM. *Balsamum*, baume (voy. BAUME 1).

† **BALUETTE** (ba-lu-è-t'), *s. f.* Terme de pêche. Nom de petites baguettes ajustées le long d'une espèce de ligne.

BALUSTRADE (ba-lu-stra-d'), *s. f.* || 1° Rangée de balustres. La plate-forme était entourée d'une balustrade de marbre blanc de cinquante pieds de hauteur qui portait les statues colossales de tous les rois et de tous les grands, VOLT. *Babyl.* 1. || 2° Par extension, toute clôture à hauteur d'appui et à jour.

— ÉTYM. *Balustre ;* ital. *balaustrata ;* espagn. *balaustrada.*

BALUSTRE (ba-lu-str'), *s. m.* || 1° Nom donné à de petits piliers à hauteur d'appui joints par leur sommet, pour enfermer quelque espace. Un balustre de pierre. Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or, BOIL. *Art p.* I. || 2° Balustrade, assemblage de plusieurs balustres servant de clôture dans une église. || Petits piliers qui se mettent autour du lit des princes. Quand est-ce qu'on a étalé plus de titres, plus de couronnes, plus de balustres ? BOSS. *Honn.* 1. Le roi fit entrer Portland dans le balustre de son lit, où jamais étranger n'était entré, ST-SIM. 54, 150. || 3° Balustre de chapiteau de la colonne ionique, partie latérale du rouleau qui fait la volute. || 4° Ornement au-dessous de l'anneau d'une clef. || Partie de la monture d'un chandelier. || Petite colonne ornant le dos d'une chaise.

— HIST. XVIe s. Elle est environnée de parabandes et accoudoirs sur des balustres, O. DE SERRES, 602.

— ÉTYM. Espagn. *balaustre* et *barahuste ;* ital. *balaustro ;* de βαλαύστιον, fleur du grenadier, parce que chaque pilier ressemble, par le renflement de son milieu, à cette fleur.

BALUSTRER (ba-lu-stré), *v. a.* Entourer d'une balustrade.

BALZAN (bal-zan), *adj. m.* Terme de manége. Cheval balzan, cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds.

— HIST. XIIe s. [Cheval] bausant ou brun, *Ronc.* p. 133. || XIIIe s. Et tant chevaus covers, sors et bruns et bauçans, *Ch. d'Ant.* V, 894. || XVIe s. Le balzan de la main, de la bride et du pied de l'estrier, est dict travat ; pareillement, celui qui l'est de la main de la lance et du pied droit ; et trastavat, comme dit entravé, le balzan de la main de la lance et du pied de l'estrier ; aussi de la main de la bride et du pied droit, O. DE SERRES, 302.

— ÉTYM. Bas-lat. *bausendus*, *bausennus*, *bauchantus ;* provenç. *bausan ;* ital. *balzano.* Ménage le tire du bas-latin *bagius*, bai ; cela est sans fondement. On a indiqué le bas-breton *bal* (*l* mouillée), tache blanche au front des animaux ; irland. et gaél. *ball*, tache, *balladh*, tacheté. Mais ces étymologies ne rendent pas compte de l'*s* ou *z* qui est dans le mot. Diez, avec beaucoup de bonheur, a signalé l'italien *balza*, bordure ; le wallon *baltz*, lacet ; qui viennent du latin *balteus*, et aussi *baltius*, bordure. Dans *balzan*, le sens, de général, est devenu particulier : une bordure blanche, au lieu d'une bordure indéterminée. La définition précise de la *balzane* confirme pleinement cette étymologie.

BALZANE (bal-za-n'), *s. f.* Tache blanche circulaire, entourant, en forme de ceinture, une partie plus ou moins large de l'extrémité des membres chez le cheval.

— HIST. XVIe s. Les balzanes, c'est à dire les marques blanches des pieds, avec lesquelles les chevaux naissent.... Les balzanes des deux mains, c'est à dire, le blanc es deux pieds de devant, n'est guiere bonne marque.... La balzane seule des deux pieds est bonne marque, mais avec l'estoile au front se rend meilleure, O. DE SERRES, 301.

— ÉTYM. *Balzan.*

† **BAMBELLE** (ban-bè-l'), *s. f.* Terme de mécanique. Synonyme de bielle.

BAMBIN, INE (ban-bin, bi-n'), *s. m.* et *f.* Petit garçon, petite fille. Quand madame sa femme Vint baiser le bambin, VOLT. *Lett. vers*, 181. En voyant tous nos petits bambins jouer ensemble, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 1. Quand nous mourons vieux ou bambin, On vend le corps au carabin, BÉRANG. *Bohém.*

— ÉTYM. Ital. *bambino*, de *bambo.* Le radical de ces mots se trouve dans le latin *bambalio*, grec βαμβαλὸς, βαμβαλίζειν, bégayer.

BAMBOCHADE (ban-bo-cha-d'), *s. f.* Peinture

représentant des scènes grotesques et champêtres.

— ÉTYM. Ital. *bambocciata*, de *bamboccio* (voy. BAMBOCHE), surnom, en raison de la singularité de sa taille, du peintre flamand Pierre de Laer, auteur de semblables tableaux.

BAMBOCHE (ban-bo-ch'), *s. f.* || **1°** Grande marionnette. Faire jouer des bamboches. || **2°** Fig. Une personne mal faite et de petite taille. || **3°** Populaire. Faire des bamboches, se livrer à toutes sortes d'amusements et de plaisirs.

— ÉTYM. Ital. *bamboccio*, poupée, proprement enfant; dérivé de *bambo*, enfant.

† **BAMBOCHER** (ban-bo-ché), *v. n.* Faire des bamboches, se déranger. Populaire. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Bamboche*.

BAMBOCHEUR, EUSE, (ban-bo-cheur, eûz'), *s. m.* et *f.* Homme, femme de vie déreglée. || Populaire.

— ÉTYM. *Bamboche*.

BAMBOU (ban-bou), *s. m.* Graminée gigantesque de l'Inde et d'autres pays chauds (*bambula arundinacea*). Les arcs, en Australie, sont faits de bambou; les flèches, de bois ou de roseaux. L'éléphant aux larges oreilles Casse les bambous en marchant, V. HUGO, *Orient.* 27.

BAN (ban), *s. m.* || **1°** Proclamation, publication. Battre un ban, battre la caisse pour annoncer qu'il va être fait une publication. Avant le combat, la justice faisait publier trois bans, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 24. L'aumônier d'un roi de France [saint Louis] prit possession de la patrie d'Annibal en ces mots : « Je vous dis le ban de N. S. J. C. et de Louis, roi de France, son sergent, » CHATEAUBR. *Itin.* III, 97. || Ban de vendange, proclamation que les vendanges sont ouvertes. || **2°** Ban de mariage, ou simplement ban, publication de mariage qui se fait solennellement à l'église paroissiale par trois dimanches consécutifs. M. de Rennes donna deux bans, SÉV. 557. || **3°** Terme de féodalité. Convocation des vassaux directs du roi pour le service militaire. || Le corps même de la noblesse ainsi convoqué. Il ne levait de ban Que pour tirer quatre fois l'an Au blanc, BÉRANG. *Yvetot.* || Le ban et l'arrière-ban, service militaire des fiefs et des arrière-fiefs. || Dans le langage actuel, et en parlant de milice ou de garde nationale, ban est la partie la plus valide de la population, et arrière ban la réserve composée des citoyens plus âgés, et qui ne doivent prendre les armes que dans les moments de péril. || Fig. Convoquer le ban et l'arrière-ban, s'adresser à tous ceux dont on peut espérer du secours. || **4°** Four à ban, moulin à ban, ou four banal, moulin banal, four, moulin, etc. dont les gens qui étaient dans une seigneurie étaient obligés de se servir, en payant une redevance au seigneur. || **5°** Sentence qui exclut, et, en particulier, bannissement. Le ban qui a mis l'exilé hors de son pays, semble l'avoir mis hors du monde, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 7. || Garder son ban, ne pas revenir aux lieux d'où l'on a été exilé. || Rompre son ban, revenir au lieu où l'on n'a pas la permission de résider. La loi le condamne à mort [l'exilé], pour avoir rompu son ban, CHATEAUBR. *Natch.* VII, 289. Damon [maître de musique de Périclès] fut mis au ban de l'ostracisme, P. L. COUR. *Lettr.* 325. || Mettre un prince, une ville au ban de l'empire, se disait, dans la Constitution de l'empire germanique, pour les déclarer déchus de leurs priviléges. Charles V l'avait mis au ban de l'empire, BOSS. *Var.* 2. || **6°** Amende. Le comte et les envoyés du roi pouvaient faire payer aux vassaux le ban, c'est-à-dire une amende, MONTESQ. *Espr.* XXX, 17. || **7°** Chef d'un banat, titre de certaines provinces, telles que la Croatie. Ragotzi épousa Hélène, fille de Pierre, vice-roi ou ban de Croatie, ST-SIMON, 338, 183.

— HIST. XII[e] s. Parmi cele ost faites un ban crier, *Ronc.* p. 66. Charles li rois fit faire et son ban et son cri, *Ronc.* p. 191. A dan Randulf del Broc l'aveit ainz comandé, E encontre cels furent par ban tut assemblé, *Th. le mart.* 137. Dunc comanda li reis, e fist par ban crier Qu'um laissast quitement lui e les suens aler, *ib.* 46. Tut lur aveir aureit tresqu'à un sul denier Li reis; car pur ço out cest ban fait nuncier, Que li clerc saint Thomas n'osouent repairier, *ib.* 67. || XIII[e] s. Et me sires Loeys feist crier son ban que nus n'i fourfesit riens, sous la hart, *Chr. de Rains.* 156. Et la mesenge li escrie: Renart, cist bans est tost brisiez De la pais que me disiez, *Ren.* 1836. Vos feïstes le ban roial, Que jà mariage par mal N'osast nus fraindre ne brisier, *ib.* 8277. Se li hons ne la feme ne savoit riens du mariage, ne par les bans qui furent fet en sainte Eglise, ne en autre maniere.... BEAUM. XVIII, 7. Adont li sires doit fere crier trois bans, ID. LXIV, 11. || XV[e] s. Messire Godefroy de Harecourt commanda que.... quand ceux de Caen ouïrent ce ban.... FROISS. I, I, 272. Ils firent commander que on sonnast la ban-cloche, et que chacun s'allast armer, ID. I, I, 173. Avec le roy estoient les nobles du royaulme assemblez par maniere de arriere-ban, COMM. III, 3. Roye [ville] où il y avoit quinze cens francs archiers dedans et ung nombre d'hommes d'armes d'arriere-ban, ID. III, 10. || XVI[e] s. Ces assemblées s'appelloyent ban ou heriban : qui selon aucuns signifie cri et arriere-cri, LA NOUE, 227. Anciennement les baillifs et seneschaux avoyent la charge d'assembler et conduire les arriere bans, ID. 230. Il fit faire un band avec des cloches au lieu de tambours, que tous les prisonniers eussent à se rendre auprès du prince, D'AUB. *Fœn.* IV, 9. A la charge que tous ceux qui ont suivi son parti seront r'appellez de ban [de l'exil], ID. *Hist.* I, 46. Quelques capitaines prindrent leurs quaisses et leurs tambours, et firent un ban en ces termes, ID. *ib.* II, 377.

— ÉTYM. Provenç. *ban*; espagn. et ital. *bando*; bas-lat. *bannum*, de l'allemand. Le haut allemand *bannan* se présente aussitôt; mais Diez remarque que *bannan* aurait donné, dans les langues romanes, *banner*, *bannare*, et non *bannir*, *bandire*, qu'il rattache au gothique *bandvjan*, *banvjan*, désigner, signifier; mais il est obligé de supposer que le *v* du gothique manquait dans le dialecte allemand qui a fourni *bannir*. Notons que le gaélique a aussi *bann*, de sorte que le radical pourrait avoir subi une influence autre que celle de la forme germanique. Notons aussi que, à côté de *bannire*, à beaucoup près le plus fréquent, on trouve dans le bas-latin *bannare*, dans *imbannare*, dans *bannalis*, dans *bannaria*, *bannarius*. Il y a donc lieu de donner la préférence au haut allemand, admettant seulement un changement de conjugaison, comme dans *bajulare* qui a donné *bailler* et *baillir*.

BANAL, ALE (ba-nal, na-l'), *adj.* || **1°** Terme de féodalité. Se dit des choses desquelles les gens d'une seigneurie étaient obligés de se servir, en payant une redevance au seigneur du fief. Four banal. Moulins banaux. De plus certain procès qu'on m'a sottement fait Pour certain four banal sis en mon territoire, REGNARD, *Légat.* III, 6. || **2°** Fig. Qui se met à la disposition de tout le monde. Cœur banal. Témoin banal. Générosité banale. Des sophistes du temps l'adulateur banal, GILBERT, *Mon apol.* || **3°** Commun et trivial. Des consolations banales. Tous les hommes se flattent, nous avons tous à la bouche cette phrase banale : Il y a bien loin d'aujourd'hui à telle époque, CHATEAUBR. *Pensées*, 297. Si l'on vous dit que l'art et que la poésie, C'est un flux éternel de banale ambroisie, V. HUGO, *F. d'aut.* 3.

— ÉTYM. *Ban*.

† **BANALEMENT** (ba-na-le-man), *adv.* D'une manière banale.

— ÉTYM. *Banale*, et *ment*.

BANALITÉ (ba-na-li-té), *s. f.* || **1°** Terme de droit féodal. Usage obligé d'une chose dans une seigneurie, moyennant redevance au seigneur. La banalité d'un four. || **2°** Chose triviale, vulgaire, sans originalité. Cette proposition est une banalité. Les compliments ne sont que des banalités.

— ÉTYM. *Banal*.

BANANE (ba-na-n'), *s. f.* Fruit du bananier consistant en une sorte de baie triangulaire et allongée. Leur soleil ne sait pas.... Mûrir le doux coco, les mielleuses bananes, A. CHÉN. 228.

† **BANANERIE** (ba-na-ne-rie), *s. f.* Lieu planté de bananiers.

BANANIER (ba-na-nié), *s. m.* Genre de plantes herbacées, vivaces seulement par les drageons et dont la tige périt aussitôt qu'elles ont donné leur fruit. On y remarque : 1° le bananier commun (*musa paradisiaca, L.*) à tige surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre régimes renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes; 2° le figuier-bananier (*musa sapientium, L.*) dit aussi figuier d'Adam, à fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle des figues.

— ÉTYM. *Banane*.

† **BANAT** (ba-na), *s. m.* || **1°** Dignité de ban. || **2°** Province gouvernée par un ban.

— ÉTYM. *Ban*.

† **BANATTE** (ba-na-t'), *s. f.* Panier dans lequel les bouchers font passer le suif pour l'épurer.

— ÉTYM. *Banne*.

BANC (ban; le *c* ne se lie pas : un banc élevé, dites : un ban élevé; prononciation qui est notée par Chifflet pour le XVII[e] siècle; l'*s* se lie dans la prononciation soutenue : des bancs élevés, dites : des ban-z-élevés), *s. m.* || **1°** Long siége pour s'asseoir. Banc de gazon. Des bancs de rameurs. Les bancs du théâtre. Les bancs d'une classe. || Être sur les bancs, faire ses études dans une école, dans un collége. Si j'eusse étudié, Jeune, laborieux, sur un banc à l'école, RÉGNIER, *Sat.* IV. Il était sur les bancs de l'école de théologie, BOSS. *Bourg.* 1. || Se mettre sur les bancs, commencer ses études, et aussi soutenir un acte en Sorbonne. Réponds-moi donc, docteur, et mets-toi sur les bancs, BOIL. *Sat.* VIII. || Banc d'église, siége, ordinairement entouré de menuiserie, où une famille a le droit de se placer pour assister au service divin. Banc de l'œuvre, siége affecté dans une église aux officiers de la fabrique, etc. Il occupe de plus un banc dans la paroisse Dont jadis mes aïeux ont été possesseurs, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, I, 8. || Banc des accusés, le banc où, dans une cour d'assises, sont placés les accusés. || Banc des avocats, banquettes sur lesquelles s'asseyent les avocats dans les tribunaux. || Anciennement, banc de procureur, banc d'avocat, espèce de bureau où un avocat donnait rendez-vous à ses clients. || Banc du roi en Angleterre, cour souveraine où le roi siégeait en personne. Le parlement sédentaire à Paris était ce que la cour du banc du roi était à Londres, VOLT. *Mœurs*, 76. || Banc des évêques, le banc où siégent les évêques dans la chambre des Lords. || Banc de rameur ou banc de nage, siége sur lequel s'assoient un, deux ou plusieurs rameurs, maniant chacun sa rame ou tous un seul aviron. || Banc de quart, banc de bois à dossier qui se plaçait, pour l'officier de quart, sur le gaillard d'arrière, en avant du mât d'artimon. || **2°** En chirurgie, banc d'Hippocrate, espèce de bois de lit, garni de treuils à la tête et aux pieds, et pourvu de rainures, qu'on employait autrefois à réduire les fractures et les luxations. || **3°** En termes de marine, banc de sable, et, absolument, banc, écueil, grand amas de sable et de vase. Les sables et les bancs cachés dessous les eaux, CORN. *Pomp.* II, 2. || Banc de glace, masse de glace flottante ou immobile. || **4°** Banc de poissons, grande troupe de poissons d'une même espèce. Un banc de harengs. || **5°** Banc de pierre, chaque lit de pierre dans une carrière. Le banc du ciel, le premier lit. || En géologie, couche formée de matériaux consistants. Banc blanc, calcaire grossier du terrain tertiaire. Banc de roche, couche de calcaire grossier contenant les traces en creux de certaines coquilles. Banc vert, chaux carbonatée de l'étage supérieur du terrain tertiaire. || **6°** Terme de métiers. L'établi dans plusieurs arts et métiers. || Banc de cuve, plancher qui entoure une cuve de brasseur. || Banc à ourdir, siége où est posée la manivelle de l'ourdisseur. || Banc à river, instrument d'horloger. || Banc à tirer, machine qui tire le métal à la filière. || Grande table qui supporte la pierre sur laquelle on pose les glaces pour les adoucir. || Paroi latérale des galeries d'un four à brique. || **7°** Place que la charrue n'a pas retournée.

— HIST. XI[e] s. Il fait porter quatre bancs en la place, *Ch. de Rol.* CCLXXXI. || XII[e] s. Chien mu n'abaient pas, suz [sous] le banc lié sunt, As larruns conjoissent, al mesfait od els sunt, *Th. le mart.* 69. De sur un banc s'assit, *ib.* 39. || XIII[e] s. Le roy s'assit sur le ban de la nef et me fist asseoir à ses piez, JOINV. 285. || XV[e] s. Le pont n'eut point d'arrest ni de soutenue; car le banc sur quoi il devoit cheoir estoit osté, FROISS. II, II, 14. Vingt mille ducats contans qu'il [Pierre de Medicis] avoit à son banc en la ville, COMM. VII, 9. || XVI[e] s. Celle de la montaigne ou trop droite pente sera adoucie par murailles traversantes, appelées bancs, qu'à pierre seche, pour l'espargne, on y bastira.... O. DE SERRES, 148.

— ÉTYM. Provenç. *banc*; espagn. et ital. *banco*; de l'anc. haut allem. *banc* et *panc*. Il y a dans le celtique : kymri, *banc*; gaél. et irland. *beinc*; cornwall. *benk*; angl. *bench*; mais l'italien *panca*, banc, témoigne de l'origine allemande.

BANCAL, ALE (ban-kal, ka-l'), *adj.* || **1°** Qui a une jambe ou les jambes tortues. || Substantivement. Un bancal; des bancals. || **2°** Populairement. Un bancal, un sabre de forme recourbée.

— REM. Ce mot n'est ni dans les anciennes éditions de l'Académie, ni dans les dictionnaires de Furetière et de Richelet. Celui de l'Académie, édit. de 1762, ne donne que le féminin *bancale*, avec cette explication : « Il se dit populairement d'une femme dans le même sens qu'on dit *bancroche* en parlant d'un homme. » Depuis, cet adjectif est devenu des deux genres; mais, comme *bancal* n'avait été usité qu'au féminin, le masculin pluriel *bancaux* ne s'était pas

présenté : aujourd'hui l'usage a admis de dire des *bancals*.

— ÉTYM. Il y a dans le provençal et le bas-latin *bancal*, qui signifie un banc et qui vient de *banc*. Se serait-on servi de ce mot, par une vague assimilation, pour désigner ce que nous nommons un *bancal?* ou bien serait-ce un mot venu du nord de la France, et où entrerait l'allemand *Bein*, jambe? L'absence d'historique laisse tout dans le doute.

† **BANCASSE** (ban-ka-s'), *s. f.* Terme de marine. Coffre servant de banquette et de lit.

— ÉTYM. *Banc.*

† **BANCELLE** (ban-sè-l'), *s. f.* Petit banc long et peu large. Bancelle de cabaret. || Vieux.

— ÉTYM. *Banc.*

† **BANCHE** (ban-ch'), *s. f.* || 1° Terme de géologie. Au bord de la mer et particulièrement sur les côtes occidentales de la France, banc de marne argileuse qui, alternativement humecté par les vagues et séché par le contact de l'air, blanchit et prend à la surface la consistance de la pierre. || 2° L'une des deux planches du moule dans lequel on fait le pisé.

— ÉTYM. *Banc.*

† **BANCHÉE** (ban-chée), *s. f.* Ce que tient le moule employé à faire le pisé.

— ÉTYM. *Banche.*

BANCO (ban-ko), *adj.* invariable. || 1° Mot qui s'emploie quelquefois en termes de change, pour désigner une valeur en banque, par opposition à valeur courante. || 2° Terme de jeu. Faire banco, tenir seul l'enjeu.

— ÉTYM. Ital. *banco*, banque, le même que *banca*, banc (voy. BANC).

† **BANCOULIER** (ban-kou-lié), *s. m.* Arbre des Indes orientales (*aleurites ambinux, L.*).

— ÉTYM. *Bencoulen*, ville de Sumatra.

BANCROCHE (ban-kro-ch'), *adj.* Qui a les jambes très-tortues. Homme, femme bancroche. || Substantivement, un bancroche.

— ÉTYM. Il y a dans le provençal *ban* et *bann*, catal. *banya*, qui veulent dire corne; angl. *bandy*, tortu, qui viennent du kymri *bân*, corne. Est-ce ce radical qui, combiné avec *croche*, a donné *bancroche?* ou bien est-ce le mot allemand *Bein*, jambe? Quand il n'y a pas d'historique, l'étymologie perd d'ordinaire sa base.

BANDAGE (ban-da-j'), *s. m.* Terme de chirurgie. || 1° Tout appareil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle. Il [l'enfant] est entouré de linges et de bandages de toute espèce, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Appareil plus ou moins compliqué qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lequel entrent des lacs, des attelles, etc. || Par extension, nom de diverses machines, telles que les brayers ou bandages herniaires, le garrot, le tourniquet, etc. || 3° Bandes de fer ou d'autre métal qui entourent et serrent les roues d'une voiture, d'une machine. || 4° En termes d'armurier, pièces qui servent à bander une arbalète, un pistolet, et toutes choses qui font ressort. || En termes de fonderie, assemblage de bandes de fer plat servant à maintenir les moules.

— HIST. XVIe s. Et soit fait bandage et ligature propre pour tel cas, PARÉ, VIII, 24.

— ÉTYM. *Bander.*

BANDAGISTE (ban-da-ji-st'). || 1° *S. m.* Celui qui fait des bandages. || 2° *Adj.* Chirurgien bandagiste.

— ÉTYM. *Bandage.*

1. **BANDE** (ban-d'), *s. f.* || 1° Sorte de lien plat et large. || En chirurgie, longue lanière de toile ou de coton qui est employée dans divers pansements. Les chefs, le plein d'une bande. || Bande se dit du fer battu en long qui sert à lier ou à renforcer quelque chose. Mettre des bandes à une roue. || Bande d'une selle, se dit de deux pièces de fer plates, clouées aux arçons pour la tenir en état. || 2° Morceau d'étoffe, de cuir, de papier, etc. long et étroit. Une bande de taffetas, de drap, de papier. Mettre un journal, un livre sous bande. || Fig. Une bande de terre. Une bande de gazon. Des trois bandes ou régions qui divisaient devant nous la plaine d'Athènes, nous traversâmes les deux premières, CHATEAUB. *Itin.* 169. L'azur du ciel, traversé par des bandes verdâtres, sembla se décomposer dans une lumière louche, ID. *Mart.* II, 239. || Terme d'astronomie. Bandes de Jupiter, de Saturne, bandes obscures qui traversent le disque de ces planètes. || 3° Chaque côté intérieur du billard. Les bandes de ce billard sont trop dures. || Au jeu de trictrac, chacun des bords de la table. || 4° Terme de marine. Bande du nord, bande du sud, le côté du nord, le côté du sud, par rapport à la ligne. Bande de l'est, bande de l'ouest, le côté de l'est, de l'ouest. Les vents étaient à la bande de l'est, VILLETTE, *Relat. du combat de la Hougue*, dans JAL. || Donner la bande, être à la bande, se dit d'un bâtiment qui penche d'un côté. || Bande de ris, bande de toile appliquée sur une des faces d'une voile pour la fortifier aux points où doivent être percés les trous dans lesquels passent les garcettes des ris. || 5° En architecture, bande se dit de plusieurs membres unis qui représentent en effet des bandes ou lisières. || 6° Terme de pêche. Espèce d'ailes que l'on ajoute à certains filets. || 7° Terme de métier. Dalles de liais ou de marbre débitées en tranches étroites pour servir d'encadrement aux carrelages. || Bandes de trémie, barres de fer placées en avant du foyer des cheminées. || Les longs côtés d'une glace qui, pendant qu'on la coulait, touchaient aux tringles. || Dans l'imprimerie, pièces de fer attachées aux deux langues du milieu du berceau de la presse, sur lesquelles roule le train. || Morceau de pâte long et mince qui sert à bander certaines pâtisseries. || Bande de cervelas, six cervelas attachés l'un au bout de l'autre. || 8° Terme de blason. Pièce honorable d'écu qui représente le baudrier du cavalier et prend d'ordinaire depuis le haut de l'angle droit de l'écu jusqu'à l'angle gauche du bas de l'écu. Porter d'argent à la bande de sable. || Les chevaliers de la bande ou de l'écharpe, ordre de chevalerie institué vers l'an 1330 par Alphonse XI, roi de Castille, et destiné aux gentilshommes cadets de famille. Ces chevaliers portaient un ruban de soie rouge de l'épaule gauche jusqu'au-dessous du bras droit.

— HIST. XIIe s. Au front dessus [l'escu] ot [eut] trois bandes d'or mer [pur], *Ronc.* p. 50. || XIIIe s. Quant li rois Englois entendi que il venroient l'ourmiel [ormeau] copper, si fist fierer le tronc desous de bendes de fier tout entour, *Chr. de Rains*, p. 63. Que nus ne puisse couvrir de bandes, es fouriaux d'espées, chose que par les quatre mestres puisse estre dite fausse par leur seremens.... *Liv. des mét.* 367. Que me revolent [veulent de nouveau] ces gallendes, Ces coiffes à dorées bendes? *la Rose*, 9312. Sa baniere estoit bandée, et une des bandes estoit les armes l'empereur qui l'avoit fait chevalier, JOINV. 221. || XVe s. Le roi d'Angleterre mettoit sus une grande armée de gens d'armes, et l'avoit-on vu sur la mer, des bandes de Normandie et Bretagne, FROISS. I, I, 265. || XVIe s. Elles nourrissoient leurs enfans, sans les emmailloter, ny lier de bandes, ny de langes, AMYOT, *Lyc.* 33. L'armée chrestienne [flotte] se met en ordre de bataille : Ulusa-lis l'aiant contemplée fait à l'autre bande, et tourne vers la Barbarie, D'AUB. *Hist.* II, 83. Le peuple eschauffé prend les armes et s'encourt à qui le premier rempliroit six navires moiens qui estoient à la rade, et se mettent à la bouline, et courans bande sur bande viennent aux canonades, ID. *ib.* II, 393. Telle ligature ou bande se fait quelquefois avec un chef, ou avec plusieurs, PARÉ, VII, 5. Les parties sont le corps de la bande et les chefs, ID. XII, 1.

— ÉTYM. Wallon, *baine;* namurois, *bainde;* rouchi, *béne;* picard, *benne;* provenç. et ital. *benda;* espagn. *venda;* de l'anc. haut allem. *binda;* allem. mod. *binden*, lier; sanscr. *bandh*, lier. Comparez le gaélique *bann*, une bande, un lien.

2. **BANDE** (ban-d'), *s. f.* Troupe, compagnie. Des bandes armées couraient la campagne. La bande des conjurés. Toute cette bande de débauchés qu'il traîne à sa suite. Bande de voleurs. Des bandes de chiens. Bandes de loups, d'oiseaux, de poissons. Ils vinrent par bandes. C'est toi que veut pour chef leur généreuse bande, CORN. *Cid*, III, 6. Il faut donner un chef à votre illustre bande, ID. *Héracl.* II, 6. Des trois anciens cantons les bandes héroïques Forment ce triple corps tout hérissé de piques, MASSON, *Helvét.* III. Minutolo s'y rend seul de sa bande, LA FONT. *Rich.* || Fig. Faire bande à part, se séparer de ceux avec lesquels on était en société. || Les marquis de la plus haute bande [de la plus haute volée], MOL. *Rem. au roi.* Vieux en ce sens. || La grande bande des vingt-quatre violons du roi, se disait des violons de la chambre du roi. || Les bandes françaises, les bandes espagnoles, l'ancienne infanterie française, espagnole. Les vieilles bandes espagnoles vaincues à Rocroy par Condé. || Bandes noires, compagnies d'infanterie avec des enseignes noires, au XVIe siècle. || La bande noire, association de spéculateurs qui achètent les grandes propriétés pour les morceler, les vieux monuments pour les démolir et en revendre les matériaux. || Dans quelques colonies, sur une exploitation, la bande, le groupe des travailleurs.

— REM. 1. Voltaire, à propos des vers de Corneille cités plus haut, prétend que bande ne se dit que de voleurs. Cette remarque n'est pas juste; bande se dit de toute espèce de troupe; et il n'y a rien qui empêche de dire, sans aucune espèce de signification dénigrante : les bandes insurgées qui coupaient les communications de l'ennemi, rendirent les plus grands services à la cause nationale. || 2. Autrefois, comme on voit ci-dessus, *bande* s'appliquait à une troupe de musiciens; il est resté avec ce sens en anglais, où *band* signifie la musique d'un régiment.

— HIST. XVe s. Escharceté est à noble interdite; Tout gentil cueur tient au large sa bende, A. CHART. *Brev. des nobles.* Le roy d'Angleterre et toute sa bande [armée], COMM. IV, 11. || XVIe s. Hannibal avoit faict espandre du feu par tout son ost, et distribuer de l'huyle par les bandes, MONT. I, 261. Que dans ces assemblées il y aye un chef de bande à les regler, ID. II, 19. Le gouverneur des enfans les despartoit par bandes, et puis donnoit la superintendance à celuy des garsons qui luy sembloit le plus sage, AMYOT, *Lyc.* 36. Il meit une bande d'artillerie pour battre l'encoigneure du costé de Mondevis, M. DU BELL. 466.

— ÉTYM. Provenç. *banda;* bas-lat. *bandum*, drapeau et aussi bande; de l'allemand *Band*, bande à lier, de là drapeau, et finalement, la troupe qui suit le drapeau.

† 3. **BANDE** (ban-d'), *s. f.* Quantité dont un ressort est bandé.

— ÉTYM. *Bander.*

BANDÉ, ÉE (ban-dé, dée), *part. passé.* || 1° Serré avec une bande. La plaie étant bandée. Je dois, les yeux bandés, peser d'un poids égal Comme le prix du bien l'importance du mal, ROTR. *Bélis.* III, 5. || Terme de blason. Couvert de bandes. Écu bandé d'or et de sable. || 2° Fortement tendu. Un arc bandé; et figurément, il a l'esprit toujours bandé, toujours occupé.

BANDEAU (ban-dô), *s. m.* || 1° Bande qui sert à ceindre le front et la tête. Le bandeau d'une prêtresse. || Bandeau royal, diadème dont les anciens rois ceignaient leur front. Et je serais moins roi qu'un objet de pitié Si ce bandeau royal m'ôtait votre amitié, CORN. *Nicom.* IV, 5. Et toi, fatal tissu, malheureux diadème, Bandeau que mille fois j'ai trempé de mes pleurs, RAC. *Mithr.* V, 1. Et ce bandeau royal fut mis sur votre front Comme un gage assuré de l'empire du Pont, ID. *ib.* I, 3. Le bandeau qu'elle avait reçu de votre main, ID. *ib.* II, 3. Je vous ceins du bandeau préparé pour sa tête, ID. *Andr.* III, 7. .... De ce front guerrier les nobles cicatrices Ne peuvent se couvrir que du bandeau des rois, VOLT. *Mér.* I, 3. Et de ses pieds on peut voir la poussière Empreinte encor sur le bandeau des rois, BÉRANG. *Dieu des b. gens.* || Anciennement, coiffure des veuves. S'il revenait, on ôterait le bandeau, SÉV. 214. Madame de Navailles est la dernière femme à qui j'ai vu conserver le bandeau qu'autrefois les veuves portaient toute leur vie, ST.-SIM. 74, 217. || 2° Morceau d'étoffe en plusieurs doubles qu'on met sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir. La justice est représentée avec un bandeau sur les yeux. || Fig. Il a un bandeau sur les yeux, se dit d'un homme qui s'aveugle sur quelque chose. La discorde.... Avait sur tous les yeux mis son bandeau fatal, RAC. *Iphig.* V, 6. Il faut lui ôter son bandeau [à l'amour], PASC. *Amour.* Il leva le bandeau qui fermait ses yeux, FLÉCH. *Lam.* Combien de fois essaya-t-il d'arracher le bandeau fatal qui fermait ses yeux à la vérité! ID. *Tur.* Ôtez le bandeau qui me cache moi-même à moi-même, MASS. *Laz.* La main des Dieux sur moi si longtemps suspendue Semble ôter le bandeau qu'ils mettaient sur ma vue, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Ils sont tous dans cet âge où la maturité Fait tomber le bandeau de la crédulité, ID. *Fanat.* II, 6. Aux superstitions j'arrache le bandeau, ID. *Pour et contre.* || 3° Terme d'architecture. Plate-bande unie, autour d'une baie de porte ou de fenêtre. || Planche menue et étroite du pourtour des lambris. || Dans la marbrerie, petit renfoncement que l'on taille entre deux moulures. || Bandes circulaires et saillantes qui sont sur le corps d'une colonne de poêle. || 4° Bande d'étoffe couronnant les draperies au-dessus d'une croisée. || 5° Terme de pêche. Portion de la manche de certains filets. || 6° Bandeau ou molle bande, pièce de ferrure dans des voitures d'artillerie.

— HIST. XIIe s. [Il] A laschement son chief bandé, Li bendiax est cheüs aval, GAUT. D'ARRAS, *Ille et Galeron.* Quant son bandel [il] a ratorné.... *ib.* || XIVe s. Il ammenoit Wistace, à cui pas ne fu bel, Qui bien eüst besoing ou corps de maint bendel; Car de son sanc avoit sané [saigné] plus d'un platel, *Baud. de Seb.* IX, 160. || XVe s. Etoupes, bandeaux, contrepointes pour dormir sus, FROISS. II,

III, 35. | XVIe s. Un bandeau de parchemin, AMYOT, *Lysand.* 36. Un chapeau à larges rebras, bandé d'un bandeau royal, ID. *Anton.* 71.

— ÉTYM. *Bande* 1. Dans l'ancien français le nominatif singulier est *li bandels* ou *bandaus*, le régime singulier *le bandel*; nominatif pluriel *li bandel*, régime *les bandels* ou *bandaus*.

BANDELETTE (ban-de-lè-t'), *s. f.* || 1° Petite bande. Bandelette de toile. || En chirurgie, bandelettes agglutinatives, bandelettes ainsi appelées parce que le diachylon dont leur surface est enduite les fait adhérer fortement à la peau de la partie sur laquelle elles sont appliquées. || 2° Bande dont les prêtres païens se ceignaient le front; que portaient les suppliants; dont on parait les victimes. || 3° Terme d'architecture. Petite moulure plate et plus étroite que la plate-bande. || 4° Dans la serrurerie, fer de bandelette, petit fer plat qui se vend en bottes.

— ÉTYM. Diminutif de *bandel*, ancien français pour *bandeau* (voy. ce mot).

BANDER (ban-dé), *v. a.* || 1° Serrer avec une bande. .... Octave passant s'est donné le souci De bander ma blessure.... ROTR. *Vencesl.* IV, 2. || Garnir de bandes de pâte une tourte ou un godiveau. || En termes de marine, bander une voile, y coudre des morceaux de toile. || Dans la bijouterie, redresser une moulure. || Au jeu de trictrac, bander les dames, mettre trop de dames sur une flèche. || Au jeu de paume, bander une balle, pousser dans les filets avec la raquette une balle qui roule sur le pavé. || Terme d'architecture. Poser les pierres d'une voûte. || 2° Mettre un bandeau sur les yeux. Il faut bien bander le colin-maillard de peur qu'il ne voie. Nous allons entrer dans l'enceinte, Çà, ne me bandez pas les yeux, BÉRANG. *V. cap.* Ordonneriez-vous qu'on vous bandât les yeux pour ne pas voir le danger? MASS. *Car. Mort.* || 3° Tendre quelque chose avec effort. Bander un câble. Il banda cet arc en présence des ambassadeurs, BOSS. *Hist.* III, 3. De son arc toutefois il bande les ressorts, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. || On a dit jadis bander un pistolet, un fusil, parce que l'étincelle était produite par un rouet qu'on était obligé de monter comme on monte une pendule. On dit aujourd'hui armer. || Fig. Je veux bander contre sa vie L'ire de la terre et des cieux, MALH. III, 3. M. de Rheims se permit tant de brutalités et d'incartades, qu'il banda entièrement l'assemblée contre lui, ST-SIM. 78, 14. Vieux en ce sens. || Bander son esprit, l'appliquer fortement à une chose. Bandant bien tous les ressorts de son esprit pour voir clair en cette aventure, SCARR. *Rom. com.* IIe part. ch. 15. || 4° *V. n.* Être tendu. Cette corde bande trop. || Terme de chasse. Un limier bande sur le trait, quand il tire sur la corde qui le retient. Bander au vent, se dit du faucon qui se tient sur les chiens en faisant la cresserelle. || 5° Se bander, *v. réfl.* Se tendre. Les muscles s'affermissent, les nerfs se bandent, BOSS. *Conn. de Dieu*, II, 12. Le diaphragme dont l'usage est d'allonger la concavité de la poitrine en se bandant.... ID. *ib.* II, 2. || Fig. Se roidir contre quelqu'un, quelque chose, lui être contraire. Qui voudrait se bander contre une loi si forte? RÉGNIER, *Sat.* III. Ces zélés faquins qui excitent le peuple à se bander contre nous, VOLT. *Mœurs*, 134. Garde que les Perses un jour ne se bandent contre toi, P. L. COURIER, II, 158. Vieux en ce sens.

— HIST. XIIe s. [A] Gautier [il] en bande [avec un pan de son habit] les flans et les costez, *Ronc.* p. 94. A or bendé sont si chevol [cheveux] tressé, *ib.* p. 186. L'escu [il] saisi, qui fu à or bendez, *Raoul de C.* 23. L'enfes Bernier.... D'un siglaton [sorte d'étoffe] a la teste bandée, *ib.* 71. Estroitement avoit les poinz noez, Et si avoit andeus les euz bandez, *Bat. d'Aleschans*, 5633. || XIIIe s. De sa camise estreitement [il] Bende sa plaie fermement, MARIE, *Gugemer.* Li concile fu asamblez, Et Renart ot les iaux [yeux] bandez, *Ren.* 11066. Por ce li oil bendé li furent Des anciens qui la congnurent [la fortune], *la Rose*, 6197. || XIVe s. Li chevaliers anglois qui fu en pamoison, Quant il revint à lui, il n'ot se dolour non; On lui banda le bras et loia environ, *Guescl.* 10200. || XVe s. Et estoit grant pitié, car le pere contre le fils, le frere contre le frere estoient bandez, JUVÉN. *Ch.* VI, 1417. || XVIe s. Cette contention de l'ame trop bandée et trop tendue à son entreprinse, MONT. I, 41. En ces faultes nous sommes bandez à nostre escient contre les reigles de la raison, ID. I, 54. Bandant son ame à comprendre l'essence de.... ID. I, 91. Lucrece a beau philosopher et se bander, le voylà rendu insensé par un bruvage amoureux, ID. II, 19. Je m'estonne, dict-il, comment les italiens se bandent contre moy, ID. III, 90. Il avoit dejà bandé sa part de deux douzaines d'esteufs, et jouoit à l'acquit, DES PER. *Contes*, XII. Il portoit une cape à l'espagnole, bandée de velours, ID. *ib.* LXVIII. Une auge, bandée de lames de cuivre, AMYOT, *Rom.* 9. Estant la Grece fort affoiblie en ce temps là, et les citez bendées en partialitez les unes contre les autres, ID. *Philop.* 12. Il avoit un de ses bas de chausses bandé [jarreté] au haut de la cuisse, D'AUB. *Fœn.* II, 3. Un caparasson bleu bandé [rayé] de blanc et de jaune, ID. *ib.* II, 18. Son pistolet tout bandé, ID. *ib.* III, 6. Ayant fait jusques là porter les tambours sur l'espaule, se voiant descouvert, les fait bander et battre aux champs, ID. *Hist.* I, 289. Il pria le bourreau de ne le bander point, ID. *ib.* II, 131. Vous et moi bandons sur le trait [passons, hâtons-nous] pour venir à cette grande bataille des trois Rois, ID. *ib.* II, 390. Si on prenoit le peritoine tant d'un costé que d'autre, il banderoit et se deschireroit, PARÉ, VIII, 35.

— ÉTYM. *Bande* 1.

BANDEREAU (ban-de-rô), *s. m.* Cordon à l'aide duquel on porte une trompette en bandoulière.

— ÉTYM. *Bande* 1.

BANDEROLE (ban-de-ro-l'), *s. f.* || 1° Espèce de flamme large, longue et fendue dont on parait les navires aux jours de combats et de fêtes. || Par extension, petit étendard qu'on déploie en forme d'ornement et en signe de réjouissance. C'est un ballon, voici la banderole, Et la nacelle, et le navigateur, BÉRANG. *Feu du pris.* || 2° Pièce de buffleterie à laquelle est attachée la giberne. || 3° Il s'est dit de la bretelle d'un fusil, qui sert à le suspendre à l'épaule ou à le porter à la grenadière. || 4° Ancienne locution proverbiale. Banderole de Montfaucon, un scélérat qui tôt ou tard sera pendu (Montfaucon était un gibet voisin de Paris).

— HIST. XVe s. Tenir le compte et faire les payemens de certains estendars, banerolles et autres paremens d'une nef ordonnée pour le port de monseigneur d'Orleans, *Comptes* dans JAL. Et lui couperent la teste qu'ils pendirent à la bannerole d'une lance, COMM. VIII, 5. || XVIe s. Nos gens d'armes et chevaux legers du temps du Roi Henry second, estoyent bien plus beaux à voir, portans la salade, brassals, tassettes, la casaque, la lance et la banderolle, LANOUE, 286. Pareillement la lance effraye de loin quand on la void bransler avec sa longue banderolle, ID. 309. La troupe du roi de Navarre estoit vestue de casaques de velours cramoisi, et banderolles rouges, ID. 558. Banderoles, festons, AMYOT, *Marius*, 29.

— ÉTYM. Diminutif de *bandière* (voy. ce mot).

† **BANDEROLÉ, ÉE** (ban-de-ro-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est marqué de bandes comparées à des banderoles.

— ÉTYM. *Banderole.*

† **BANDEUR** (ban-deur), *s. m.* Celui qui tend. Le bandeur de l'arc, le vainqueur du lion devait terrasser tous ses rivaux, VOLT. *Babyl.* 1.

— HIST. XVIe s. Quatre bandeurs de plaies, D'AUB. *Hist.* III, 87. Ce notable bandeur [coureur de bandes, aventurier] avait une invention que j'estime devoir estre descrite, ID. *Hist.* III, 385.

— ÉTYM. *Bander.*

BANDIÈRE (ban-diè-r'), *s. f.* || 1° Bannière, pavois. Vieux en ce sens. || 2° En termes militaires, front de bandière, rangée et alignement des drapeaux et des étendards en tête d'une armée, d'un camp. Les Samoïèdes n'ont jamais tué personne en front de bandière, VOLT. *Dial.* XXIV, 3.

— HIST. XVIe s. Bien tost après hausserent les bandieres de France, et envoyerent offrir la place au roy, M. DU BELL. 495.

— ÉTYM. Autre forme de *bannière;* provenç. *bandiera;* espagn. *bandera;* portug. *bandeira;* ital. *bandiera.*

† **BANDINE** (ban-di-n'), *s. f.* Un des noms du blé sarrasin.

† **BANDINGUE** (ban-din-gh'), *s. f.* Terme de pêche. Ligne qui, attachée à la tête d'un filet, l'empêche de se renverser.

† **BANDINS** (ban-din), *s. m. plur.* Terme de marine. Balustrade en saillie à l'arrière des bâtiments, sur laquelle on peut s'appuyer.

BANDIT (ban-di; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bandits odieux, dites : des ban-di-z odieux), *s. m.* || 1° Malfaiteur. Un bandit déterminé. Il fut attaqué par quatre bandits. || 2° Par extension, homme sans aveu. Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu, BOIL. *Sat.* VIII. || Familièrement. Être fait comme un bandit, avoir les vêtements en desordre. || C'est un vrai bandit, c'est un homme qui brave les bienséances et les lois.

— ÉTYM. Ital. *bandito*, de *bandire*, bannir (voy. ce mot) : proprement un banni.

† **BANDOIR** (ban-doir), *s. m.* Ressort en métal servant à bander quelque mécanisme. || Espèce de roue qui sert à bander le battant du métier des rubaniers.

— ÉTYM. *Bander.*

BANDOLIER (ban-do-lié) ou **BANDOULIER** (ban-dou-lié), *s. m.* Brigand qui vole sur les grands chemins. Vieux. On a vu des césars, et même des plus braves, Qui sortaient d'artisans, de bandoliers, d'esclaves, CORN. *Att.* IV, 3. Je me joignis à des bandouliers prisonniers comme moi, SCARR. *Rom. com.* II, 4.

— HIST. XVIe s. Ils y retournerent avec dix compagnies et sept à huict cents bandoliers, partie espagnols, D'AUB. *Hist.* I, 138. Si la justice n'est retablie et l'authorité royale respectée, nous deviendrons bandoliers, LANOUE, 249. .... Par despit et par necessité, il s'estoit rendu bandoulier des montagnes et des environs, DES PER. *Contes*, LXXXIV.

— ÉTYM. Espagn. *bandolero*, facticux, séditieux, de *banda*, faction (voy. BANDE 2).

BANDOULIÈRE (ban-dou-liè-r'), *s. f.* || 1° Pièce de l'ancien équipement militaire servant à suspendre le mousqueton, le fourniment de poudre et de balles des fantassins. De simples milices qui n'avaient que des cordes pour bandoulières, VOLT. *Russie*, II, 4. || 2° Large baudrier de cuir ou d'étoffe. Bandoulière d'un garde-chasse, d'un suisse. Porter en bandoulière, porter sur une épaule un objet qui retombe sur le flanc de l'autre côté du corps. || Terme de marine. Prendre une ancre en bandoulière, la poser dans une chaloupe pour la porter où on veut la mouiller.

— ÉTYM. Espagn. *bandolera* (voy. BANDOULIER).

BANDURE (ban-du-r'), *s. f.* Plante des Indes dont les feuilles sont terminées par une vrille qui porte une urne sécrétant un liquide limpide (*nepenthes distillatoria, L.*).

† **BANG** (bangh'), **BANGHE** ou **BANGUE** (ban-gh'), *s. m.* Noms donnés dans l'Inde à notre chanvre cultivé, dont on tire le haschschich.

† **BANGON** (ban-gon), *s. m.* Terme de vétérinaire. Tumeur qui vient sous la ganache des moutons.

BANIANS (ba-ni-an), *s. m. plur.* Habitants de l'Inde appartenant à la religion brahmanique, et aussi, ce qui est le sens véritable, marchands. || En termes de mer, capitaine ou officier de l'État qui, contrairement à ses devoirs, se livre au commerce.

— ÉTYM. Sanscrit, *banigyana*, marchand.

† **BANK-NOTE** (ban-knô-t'), *s. f.* Billet de banque ayant cours en Angleterre.

— ÉTYM. Angl. *bank-note*, de *bank*, banque, et *note*, billet (voy. NOTE).

BANLIEUE (ban-lieue), *s. f.* Territoire dans le voisinage et sous la dépendance d'une ville. Les trois derniers rois d'Espagne n'étaient jamais sortis de la banlieue de Madrid, ST-SIM. 401, 76. Il y avait dans Autun et dans sa banlieue 25000 chefs de famille, VOLT. *Mœurs*, 17.

— HIST. XIIIe s. A Beauvais en Beauvoisis et en la banlieue d'icelui.... BEAUM. XIV, 27. Bani hors de la vile et de la banlliue, *Bibl. des Chartes*, 2e série, t. III, p. 425. || XVIe s. La banlieue [circonscription banale] est estimée à deux mille pas, chacun valant cinq pieds, LOYSEL, 261.

— ÉTYM. *Ban* et *lieue*, lieue du ban, c'est-à-dire distance à laquelle s'étendait le ban seigneurial.

† **BANNASSE** (ba-na-s'), *s. f.* Civière pour porter la cendre dans une saline. || Grand panier dans lequel le savonnier passe les graisses.

— ÉTYM. *Banne.*

BANNE (ba-n'), *s. f.* || 1° Grande manne faite de branches d'osier. || 2° Voiture à charbon. || 3° Grosse toile servant à couvrir les marchandises chargées sur des bateaux, des voitures de roulage, etc. || 4° Grosse toile qu'on tend sur un bateau et qui sert d'abri contre la chaleur ou la pluie. || 5° Toile qu'on place au-devant d'une boutique pour garantir les marchandises contre l'action du soleil.

— HIST. XIIIe s. Avant que le sac ou la banne soit close, *Liv. des mét.* 17. Et de paniers et de banastres Et de corbeilles et de vans, *Ren.* 28619. Et li charretiers l'a changié; Si l'a covert d'une banastre, *ib.* 3983.

— ÉTYM. Berry, *benne*; picard, *benneau* et *benion*, tombereau, voiture à bascule; wallon, *benne*; Bayeux, *banne*, grande voiture; namurois, *beniat*, tombereau; ital. *benna*. Festus nous apprend que *benna* était un mot gaulois signifiant une espèce de voiture. On voit que ce sens est resté dans plusieurs patois. Le vieux français *banastre* est un augmentatif. Ce

mot se retrouve dans le celtique : kymri, *bèn;* gaél. *fenn*, *fen*, voiture. Le sens de voiture a passé à celui de panier, puis à celui de toile qui couvre les objets chargés sur des voitures ou des bateaux.

BANNEAU (ba-nô), *s. m.* || **1°** Petite banne en osier. || **2°** Vaisseau de bois pour mesurer et transporter le blé, la vendange, etc. || **3°** Tombereau en usage dans les salines. || **4°** Tonneau du vinaigrier ambulant.

— HIST. XVe s. Ilz furent amenés moult honteusement et deshonnestement sur un bannel, du Louvre en la cour du palais, MONSTR. *Liv.* I, 46.

— ÉTYM. Diminutif de *banne;* Bayeux, *banneau*, petite voiture ; rouchi, *béniau*, *bénel*, tombereau.

† **BANNELLE** (ba-nè-l'), *s. f.* Panier pour les bouchons de liége.

— ÉTYM. Diminutif de *banne*.

BANNÉ, ÉE (ba-né, née), *part. passé.* La voiture ayant été bannée.

BANNER (ba-né), *v. a.* Couvrir avec une banne.

— ÉTYM. *Banne*.

BANNERET (ba-ne-rè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les bannerets et leurs vassaux, dites : les ba-ne-rè-z et.... bannerets rime avec traits, succès, jamais, etc.), *s. m.* || **1°** Ancien titre des seigneurs qui avaient droit de lever bannière, pour composer une compagnie militaire de leurs vassaux. || **2°** Adjectivement, un seigneur banneret.

— HIST. XVe s. Et avoit en sa compaignie un chevalier banneret et sept autres chevaliers des plus preux, FROISS. I, I, 48.

— ÉTYM. *Bannière*.

BANNETON (ba-ne-ton), *s. m.* || **1°** Coffre percé d'un grand nombre de trous, qui sert à conserver le poisson dans l'eau. || **2°** Panier d'osier sans anses pour faire lever le pain rond.

— HIST. XVe s. Et me ve ci vo valeton, Pour entrer en un baneston, Se le me commandiés en l'eure, FROISS. *Épin. amour.*

— ÉTYM. *Banne ;* Berry, *benaton;* wallon *banète*, coffre à conserver le poisson ; genév. *benaiton*, corbillon.

BANNETTE (ba-nè-t'), *s. f.* Petite banne, corbeille en osier.

— ÉTYM. Diminutif de *banne*.

BANNI, IE (ba-ni, nie), *part. passé.* || **1°** Chassé d'un pays. Ayant été banni par un acte arbitraire. Banni de mon pays par le meurtre d'un père, Banni du monde entier par celui de ma mère, VOLT. *Oreste*, V, 9. || **2°** Éloigné, exclu. Banni de la cour. || Fig. La pudeur bannie des cœurs. Le monde, une fois banni, n'eut plus de retour dans son cœur, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il rappelle un amour à grand' peine banni, CORN. *Poly.* III, 5. Rappelez la vertu par leurs conseils bannie, ID. *Pomp.* I, 3. D'ici l'intrigue est à jamais bannie, BÉRANG. *Acad. et cav.* || Substantivement, un banni. Les bannis furent rappelés. J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre Qui soutient un banni contre toute la terre, CORN. *Sertor.* II, 1. La vertu des bannis n'est souvent qu'artifice, ID. *Othon*, III, 3. Celui que tu chassais comme indigne de toi.... Qui fut ton roi sans sceptre et ton banni sans crime, ROTR. *Antig.* III, 6.

† **BANNIE** (ba-nie), *s. f.* Publication en forme de ban. Bannie de travaux à faire. Mot normand.

BANNIÈRE (ba-niê-r'), *s. f.* || **1°** Enseigne, étendard. Contre le croissant déployant leur bannière, VOLT. *Tancr.* III, 4. || La bannière de France, drapeau de nos anciens rois lorsqu'ils allaient à la guerre, et qui était parsemé de fleurs de lis. || **2°** Fig. La Discorde.... En tout lieu.... déploya ses bannières, BOIL. *Sat.* XII. || À bannière levée, avec une hostilité ouverte. Mme de Soubise fortifiait ainsi son crédit auprès de Mme de Maintenon, qu'autrement elle eût eue contre elle à bannière levée, ST-SIM. 197, 108. || Se ranger sous la bannière de quelqu'un, se ranger de son parti, agir dans le même esprit. || **3°** Terme de marine. Pavillon qui indique la nation à laquelle appartient un bâtiment. On dit aujourd'hui pavillon. L'article 4e du traité de 1666 portant que les Français qui seront pris sous quelque bannière que ce soit, seront mis en liberté, je veux que vous insistiez contre la prétention que les corsaires [d'Alger] ont de faire esclaves ceux de mes sujets qu'ils trouveront sur les vaisseaux étrangers, *Lettre de* LOUIS XIV *à Duquesne* dans JAL. || Bannière de partance, pavillon que l'on met à la poupe du vaisseau, pour faire signal à l'équipage qui est à terre de venir s'embarquer. || Bannière de conseil, bannière blanche que l'amiral fait arborer en poupe, quand il veut prendre avis de ses capitaines. || **4°** Étendard que l'on porte aux processions, et qui sert à distinguer une paroisse ou une confrérie. Illustre porte-croix, par qui notre bannière N'a jamais en marchant fait un pas en arrière, BOIL. *Lutr.* V. Les processions se battaient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières, VOLT. *Louis XIV*, 2. || Fig. Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière, avec un grand appareil. Il faut la croix et la bannière pour etc. il faut faire les plus grandes cérémonies pour.... || **5°** Dans les temps féodaux, compagnie de vassaux que le seigneur faisait assembler pour servir le roi à la guerre. || Chef de bannière, capitaine de quartier dans une ville. || **6°** Terme de marine. Voile en bannière, voile dont les écoutes larguées ou cassées permettent que le vent l'enlève. || **7°** Terme de blason. Armes en bannière, armes carrées, plus honorables qu'armes en écusson ou pointe. || Proverbe. Cent ans bannière, cent ans civière; c'est-à-dire la même famille qui portait il y a cent ans la bannière porte maintenant la civière, et réciproquement.

— HIST. XIIe s. Ot Baligans sa banere fermée, *Ronc.* p. 144. Jusqu'à Paris irons baniere desploïe, *Sax.* XXXII. || XIIIe s. Et quant il seroient tout apresté de combattre, si lairoient lor bannieres cheoir et se tenroient coi, *Chron. de Rains*, 23. Si trovons en nostre acordance, Que Faus-semblant et Astenance Avec tous ceus de lor baniere Assaudront la porte derriere, *la Rose*, 10757. Nous avions bien perdu trente cinq chevaliers touz baniere portans, de la cour de Champaingne, JOINV. 261. En ses banieres portoit les armes l'empereur qui l'avoit fait chevalier, ID. 221. Hugue de Trichastel, seigneur de Conflans, qui estoit avec moi à baniere, ID. 225. Un mien escuier qui s'en estoit fui à tout [avec] ma baniere et estoit revenu à moy, me bailla un mien roncin [cheval], sur quoy je monté, ID. 226. || XIVe s. Li pieton vont devant, les banieres au vent, *Baud. de Seb.* VI, 158. || XVe s. Adonc le sire de Beaumont monta sur un coursier et fit chevaucher sa banniere, FROISS. I, I, 103. Il envoya par le grand escuyer querir une banyere de trompette pour lui faire une cotte d'armes, COMM. IV, 7. Il vouloit que le roy fit hausser par tout la banniere du petit duc que le seigneur Ludovic tenoit entre ses mains, ID. VIII, 4. || XVIe s. Ce tailleur avoit si bien accoutumé à faire la banniere [voler de l'étoffe], qu'il ne se pouvoit garder d'en faire de toutes sortes de drap, et de toutes couleurs, DESPÉR. *Contes*, XLVIII. Item de ceux qui pouvoient porter banniere (qui estoyent enseignes quarrées) et de ceux qui ne pouvoient porter que pennon, LANOUE, 227. Si le dit seigneur [amiral] veut que les nefs mectent les bateaulx en mer, mectra deux bandieres à pouppe, ANT. DE CONFLANS dans JAL.

— ÉTYM. Bourguig. *banneire;* wallon *banîre ;* provenç. *bandiera*, *baneira ;* espagn. *bandera ;* portug. *bandeira;* ital. *bandiera ;* du bas-lat. *bandum*, drapeau (voy. BANDE 1 et 2). L'allemand moderne *Panier*, bannière, a été pris du français, plusieurs mots français s'étant introduits en allemand dans le moyen âge par les versions de poëmes de chevalerie.

BANNIR (ba-nir), *v. a.* || **1°** Chasser d'un pays, exiler. Les Tarquins furent bannis. Un décret le bannissait de l'Italie. || **2°** Éloigner d'un lieu, éloigner de quelqu'un, exclure. Vous le bannissez de votre présence. Je le bannirai de ma maison. La fuite d'une cour que sa chute a bannie, RAC. *Brit.* II, 2. Seigneur, bannissez-le loin d'elle, ID. *ib.* Je brûle, je l'adore, et loin de la bannir.... ID. *Mithr.* IV, 5. Mais, seigneur, étant seuls, je parle avec franchise ; Bannissant les témoins, vous me l'avez permise, CORN. *Sertor.* III, 2. || **3°** Fig. Éloigner, supprimer, ôter. Bannir de son âme tout souci. Il a banni le souvenir de vos bienfaits. L'inquiétude bannissait le sommeil. La crainte bannit la pitié. Que par des lois si équitables le peuple bannirait pour toujours la pauvreté, la jalousie et la discorde, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 229. Mais bannissez, madame, une inutile crainte, RAC. *Brit.* II, 6. Mais il ne put sitôt en bannir la pensée, ID. *Esth.* I, 1. || **4°** Se bannir, *v. réfl.* S'exiler. Il s'était banni de son pays. De l'univers entier je voudrais me bannir, RAC. *Phèd.* V, 7. || S'éloigner de, ne pas fréquenter. Se bannir de la société, du monde.

— HIST. XIIe s. En sa grant ost fait banir [publier un ban] et crier, *Ronc.* p. 177. Et Sabine, à tou jours, de la terre est banie, AUDEFR. LE BAST. *Romanc.* p. 27. Encore aveit li reis comandé e bani Que, se en tute sa terre eüst clerc si hardi Qui à Rome apelast al lues le rei Henri, Sereient errantment tuit si chazel saisi, *Th. le mart.* 66. || XIIIe s. Cil qui sont bani sor la hart du roiaume, BEAUM. XII, 45. S'il est puis repris, il doit estre justiciés selonc le meffet par quoi il est banis, ID. XXX 13. Por ce qu'il est banis ou por guerre ou por poverte, ID. XVIII, 14. Se li rois rapele aucun bani.... ID. L, 4. Les noms de ceus que nous aviemes novielement banis de no vile, *Bibl. des Chartes*, 2e série, t. III, p. 423. || XIVe s. Assez [il] nous bannissoit de France le roion, Puisqu'il nous envoioit hors de la region, *Guescl.* 17172. Laiens y ot pillars qui firent à blasmer; Et maint bani aussi pooit-on là trouver, ID. 20383. || XVe s. Et avoient esté tous deux bannis et enchassés hors d'Angleterre avec la roine, FROISS. I, I, 28. || XVIe s. Celui qui se veut exempter de recevoir la cene comme indigne, se bannit de prier Dieu, CALVIN, *Instit.* 195. Luy reprochant que pour argent il rappelloit beaucoup de bannis, AMYOT, *Thém.* 41. Craignant qu'il ne fust banny du ban de l'ostracisme, ID. *Péric.* 11. Lycurgus bannit l'or et l'argent de Lacedæmone, ID. *Caton et Arist. comp.* 5. Comme si c'est un confinement où les ames fussent releguées et bannies, ID. *De la tranq. d'âme.* 39.

— ÉTYM. *Ban;* picard, *bennir;* provenç. et espagn. *bandir;* ital. *bandire*.

BANNISSABLE (ba-ni-sa-bl'), *adj.* Qui doit être banni. Un homme ignare de toute bonne discipline, bannissable de la république des lettres, MOL. *Mar. forcé*, 6.

— ÉTYM. *Bannir*.

BANNISSEMENT (ba-ni-se-man), *s. m.* Action de bannir; résultat de cette action. Six ans après son bannissement. Le bannissement des Stuarts ne devait jamais finir. De son bannissement prenez sur vous l'offense, RAC. *Brit.* II, 3. Mon règne ne sera qu'un long bannissement, ID. *Bérén.* III, 1. Ah ! mon frère, l'amour n'est guère véhément Pour des fils élevés dans un bannissement, CORN. *Rod.* II, 4. || En termes de droit, peine infamante qui consiste à être banni.

— HIST. XIIIe s. Il querroit [tomberait] en grant amende vers le signeur, de ce qu'il aroit fet ayde au bani el tans de son bannissement, BEAUM. XXXIV, 32. Si que par le bannissement il se chastient de lor meffet, ID. XXIV, 16. Li banissemens ne dure que tant comme le [la] terre du segneur tient, en quel cort il est banis, ID. LXI, 22. || XVe s. Parmi [au moyen de] ces bannissements s'appaisoient l'une partie et l'autre, FROISS. II, II, 62. || XVIe s. Rappeler du bannissement, D'AUB. *Hist.* I, 233.

— ÉTYM. *Bannir*.

† **BANQUAIS** (ban-kè), *s. m.* Terme de marine. Navire ou homme faisant la pêche sur le banc de Terre-Neuve.

— ÉTYM. *Banc*.

BANQUE (ban-k'), *s. f.* || **1°** Originairement, commerce d'argent qu'on fait remettre de place en place, d'une ville à une autre, par le moyen des lettres de change; établissement qui se chargeait de l'argent des particuliers pour le faire valoir à gros intérêts ou le mettre en sûreté. Faire la banque, faire ce genre de commerce. Celui-ci faisait la banque ; celui-là se donnait au commerce de la mer, MONTESQ. *Lett. pers.* 115. || **2°** Aujourd'hui, entreprise commerciale dont les opérations consistent à recevoir, conserver, payer, emprunter et prêter les capitaux sous forme de monnaie métallique ou autre. || Commerce consistant à effectuer pour le compte d'autrui des payements et recettes, à faire l'escompte, à acheter et revendre soit des valeurs commerciales, lettres de change, billets de commerce, effets publics, actions d'entreprises industrielles et tous titres créés pour l'usage du crédit, soit des monnaies ou matières d'or et d'argent. || Plus spécialement, les établissements par actions qui se livrent à ces diverses opérations. || Maison de banque, maison qui s'occupe principalement des opérations de banque. || Banque, lieu où se font les opérations. || Banque de circulation, celle qui émet des billets dits de banque. || Banque de dépôt et de virement, celle qui reçoit des valeurs et les transfère par ses écritures. || Banque d'escompte, celle qui fait des avances sous forme d'escompte et de prêt direct. || Banque publique : 1° celle qui fait ses opérations non avec des clients particuliers, mais avec le public en général, à des conditions réglées par des dispositions générales ; 2° institution de banque fondée, dirigée ou dotée par les États ou villes qui en sont le siége. || Banque agricole, celle qui fait des avances à l'agriculture. || Banque foncière, immobilière, territoriale, celle qui fait des prêts garantis par des immeubles. || Banque mobilière, celle qui fait des avances sur valeurs mobilières. || Banque hypothécaire, celle qui fait des prêts sur hypothèque. || **3°** Terme d'imprimerie. Payement fait aux ouvriers chaque

semaine ou tous les quinze jours. || 4° Terme de jeu. Somme qu'a devant lui le joueur qui tient contre tous les autres. || Faire sauter la banque, gagner tout l'argent de celui qui tient le jeu. || Fig. Ces gens jouent contre le peuple, mais ils tiennent la banque contre lui, MONTESQ. *Esp.* XXV, 6. || 5° Au jeu du commerce, les cartes qui composent le talon. || 6° Terme de métiers. Instrument qui porte les bobines du passementier. || Banc sur lequel travaille l'ouvrier en peignes. || Billot où est la meule d'acier sur laquelle se font les pointes d'épingles. || 7° Terme de marine. Navire qui fait la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve. || 8° Populairement, les artifices des bateleurs, le charlatanisme.

— HIST. XVIe s. Le charlatan estoit monté sur un petit eschaffaut jouant des regales [sorte d'épinette] et tenant banque comme on en voit assez à Venise en la place St-Marc, *Sat. Mén.* p. 3.

— ÉTYM. Ital. *banca* ou *banco*, banque, proprement banc (voy. BANC), à cause du banc qu'avaient à l'origine, comme beaucoup d'autres marchands, ceux qui faisaient le commerce d'argent.

† **BANQUER** (ban-ké), *v. n.* Terme de marine. Aller à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve.

— ÉTYM. *Banc.*

† **BANQUEREAU** (ban-ke-rô), *s. m.* Terme de marine. Petit banc de sable.

— ÉTYM. Diminutif de *banc.*

BANQUEROUTE (ban-ke-rou-t'), *s. f.* Cessation de payement de la part d'un négociant devenu insolvable. Nous avons considéré que l'une des choses à laquelle nous avons promptement à remédier, est l'abus et tromperie évidente qui se commet sous le nom et prétexte de banqueroute, *Édit de mai*, 1609. Que les marchands, banqueroutiers, pour être favorisés et éviter la peine de mort prononcée par les ordonnances pour le crime de banqueroute, s'adressent à leurs confrères, qui homologuent très-facilement les contrats faits avec des créanciers supposés, *Arrêt de règlement du parlement de Paris du 7 août* 1698, dans RENOUARD, *des Faillites*, t. I, p. 101. Et aussi la misère et le discrédit devinrent tels que nous n'avons point d'exemples de plus de banqueroutes que dans les années 1714, 1715 et 1716, MELON, *Essai politique sur le commerce*, édit. de 1843, p. 771; la 1re éd. est de 1734. Les banqueroutes servent la fortune sans faire perdre l'honneur; et voilà ce qu'il importe de détruire, NAPOLÉON, *au Conseil d'État*, séance du 28 juillet 1807. En faisant banqueroute à leurs créanciers, PASC. *Prov.* 8. En sorte qu'il fût aisé de ne jamais faire banqueroute, FÉN. *Tél.* XII. Charles II, roi d'Angleterre, non content de l'argent de la France, venait de faire banqueroute à ses sujets, VOLT. *S. de L. XIV*, 10. || Fig. et familièrement. Faire banqueroute à, manquer à. Gardez de faire aux égards banqueroute, LA FONT. *Aveux*. Et je fais banqueroute à ce fatras de lois, CORN. *le Ment.* I, 1. Je fais par cet hymen banqueroute à tous autres, ID. *ib.* III, 5. Autrement quant à moi je lui fais banqueroute, RÉGNIER, *Sat.* VI. Je ne fais de léger banqueroute à l'école Du bonhomme Empédocle, ID. *Sat.* XV. Je bannis ces plaisirs et leur fais banqueroute, ID. *Épit.* II. || En termes de jurisprudence, c'est la faillite coupable et punie par la loi; banqueroute simple, lorsqu'il y a faute seulement; banqueroute frauduleuse, lorsqu'il y a fraude : distinction introduite par le Code de commerce de 1808. || Banqueroute se dit spécialement de l'État, lorsque la loi abolit tout ou partie de la dette publique, volontairement ou forcément. Le premier avis allait à une banqueroute universelle, LAW, *Mercure*, mars 1720 (éd. 1851, p. 612). La banqueroute, la hideuse banqueroute, est là, et vous délibérez! MIRABEAU, *Discours*, 26 sept. 1789.

— REM. Voltaire a blâmé dans Corneille l'emploi de faire banqueroute à.... pour abandonner. Mais on voit que cette locution était fort employée du temps de Corneille, et elle est restée en usage.

— SYN. BANQUEROUTE, DÉCONFITURE, FAILLITE. La banqueroute est l'état d'un commerçant failli qui se trouve dans un cas de dol ou de faute grave prévu par la loi; on le dit dans le langage ordinaire au lieu de déconfiture et faillite. La déconfiture est l'état d'insolvabilité d'un débiteur, non commerçant; on le dit dans le langage ordinaire pour banqueroute et faillite. La faillite est l'état de cessation des payements d'un commerçant; on le dit abusivement pour déconfiture et banqueroute, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Voulons et ordonnons que les dits debteurs qui auront defailli et fait banqueroute tiennent prison fermée jusqu'à plein et entier payement des amendes, *Ordonnance de Lyon*, 10 oct. 1536. Nous avons cidevant reçu plusieurs plaintes des faillites et banqueroutes, les unes dignes de commiseration quand elles sont advenues par les dommages et pertes que la calamité des troubles passés a apportés à cettui nostre royaume, les autres dignes de punition exemplaire, qui se font par dol et fraude, *Mandement de Henri III*, du 25 juin 1582. Traité sur les cessions et banqueroutes, par E. BONNYN, Paris 1586.

— ÉTYM. Ital. *banca rotta*, de *banca*, banque (voy. ce mot), et *rotto*, rompu, de *ruptus*, rompu, de *rumpere*, rompre : mot à mot, banc rompu; à cause qu'on rompait le banc qu'avait le commerçant sur les marchés.

BANQUEROUTIER, IÈRE (ban-ke-rou-tié, tiè-r'; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : les banqueroutiers et.... dites : les ban-ke-rou-tié-z et....), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a fait banqueroute. Banqueroutier simple. Banqueroutier frauduleux. Les banqueroutiers qui feront faillite en fraude seront punis extraordinairement, *Ordonnance du* 15 *janvier* 1629 dite *Code Michau*. Les banqueroutiers frauduleux seront poursuivis extraordinairement et punis de mort, *Ordonn.* 1673, titre XI, art. 12. C'était une chose inouïe autrefois qu'un notaire pût être banqueroutier, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 27 janvier 1764. || Adjectivement. Un gouvernement banqueroutier.

— REM. Tandis que le langage ordinaire confond les mots *banqueroute* et *faillite* que l'ancien usage a longtemps confondus mais que la loi a distingués, le langage ordinaire attache toujours un sens défavorable à *banqueroutier*.

— HIST. XVIe s. Il sera procedé contre les banqueroutiers extraordinairement, *Ordonnance de Lyon*, 10 octobre 1536. Tous banqueroutiers et qui feront faillite en fraude seront punis extraordinairement et capitalement, *Ordonnance d'Orléans de* 1560, art. 143. Voulons que les ordonnances faites contre les banqueroutiers, et ceux qui doleuzement et frauduleusement font faillite ou cession de biens, soient gardées, *Ordonnance de Blois*, 1579, art. 201. Selon nostre langage et notre usage pouvons proprement definir nostre banqueroutier, celui qui, prudent et avisé en ses affaires, sciemment a pris et reçu argent, sous pretexte de commerce ou autrement, sous pretexte d'en rendre profit ou purement, et, ayant diverti ses effets, se derobe à ses creanciers, s'absente, et latite ou rend fugitif.... notre banqueroutier n'a depensé ni le sien ni l'autrui par lui reçu, mais il le cache, cele, vole et emporte, MARESCHAL, *Traité des changes et rechanges*, ch. 2, Paris, 1625.

— ÉTYM. *Banqueroute.*

BANQUET (ban-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l's se lie : les banquets et les danses, dites : les ban-kè-z et.... banquets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Repas d'apparat. Si Lusignan ne rappelait à sa fille que les banquets et les joies de l'Olympe, cela serait d'un faible intérêt pour elle, CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 5. Oubliait-on qu'ici les déesses des morts Sont du dieu des banquets les compagnes cruelles? LEMERC. *Agam.* IV, 5. || Banquet nuptial, repas de noces. || 2° Terme de dévotion. Le banquet des élus, la béatitude céleste. || Le banquet sacré, la communion. Enfin je suis parvenue au banquet divin, BOSS. *Anne de Gonz.* || 3° Poétiquement. Au banquet de la vie infortuné convive, J'apparus un jour, et je meurs, GILBERT, *Imit. des psaumes*. Au banquet de la vie à peine commencé, Un instant seulement mes lèvres ont pressé La coupe en mes mains encor pleine, A. CHÉN. *Jeune capt.* La vie est chère à l'homme, entre les dons du ciel; Nous bénissons toujours le Dieu qui nous convie Au banquet d'absinthe et de miel, V. HUGO, *Odes*, IV, 4. || 4° Terme de manége. Petite branche d'une bride, au-dessous de l'œil.

— REM. Dans le XVIIe siècle, les puristes réservaient banquet à l'usage des seules choses sacrées.

— HIST. XVe s. Et [Philippe d'Artevelle] donnoit aux dames et aux damoiselles de grands disners, soupers et banquets, ainsi comme avoit fait du temps passé le comte, FROISS. II, II, 160. Les convis et les bancquetz plus grans et plus prodigues que en nul autre lieu dont j'aye eu congnoissance, COMM. I, 2. Lors, l'un d'eux couvrit la table et mit le banquet dessus, LOUIS XI, *Nouv.* XXIX. || XVIe s. Nous pensions que là fust quelque notable festin et banquet, RAB. *Pant.* V, 17.

— ÉTYM. Diminutif de *banc* : proprement petit banc; ital. *banchetto.*

BANQUETER (ban-ke-té; l'*e* prend un accent grave, ou le *t* se double, quand la syllabe qui suit est muette : je banquète ou banquette; je banquèterai ou banquetterai), *v. n.* Faire bonne chère, prendre part fréquemment à de grands repas. Jamais personne ne s'est pu vanter d'avoir banqueté chez lui, *Francion*, liv. VIII. || Il est familier, et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVe s. Il fit apporter du meilleur vin de leans, et alla querir de belles cerises toutes fraisches, et vint banqueter avec elle en attendant le souper, LOUIS XI, *Nouv.* LXV. || XVIe s. Et cependant ilz ne vouloient bouger de leurs maisons à se baigner, estuver, banquetter et faire grand chere, AMYOT, *Pyrrh.* 33.

— ÉTYM. *Banquet.*

† **BANQUETEUR** (ban-ke-teur), *s. m.* Celui qui banquette, qui fait bonne chère.

— ÉTYM. *Banqueter.*

BANQUETTE (ban-kè-t'), *s. f.* || 1° Banc long et rembourré, sans dossier. || En termes de théâtre, jouer devant les banquettes, jouer une pièce dans une salle presque vide de spectateurs. || 2° Terme de fortifications. Partie du rempart située immédiatement derrière le parapet, et d'où les soldats font feu sur l'ennemi. || 3° En termes de voirie, petit chemin peu élevé au-dessus de la voie sur un pont ou une rue pour les piétons. On dit habituellement trottoir. || Chemin pratiqué le long d'un canal ou d'un aqueduc. || 4° En architecture, appui en pierre d'une fenêtre. || 5° En termes de jardinage, palissade taillée à hauteur d'appui entre les arbres d'une contre-allée. || 6° L'impériale d'une diligence et des omnibus. || 7° Terme de menuiserie. Boiserie qui garnit le dessus et le devant des croisées. || Bande de fer placée dans les fourneaux des forges, pour soutenir une portion de la charge du minerai et du charbon.

— HIST. XVe s. Une celle [selle] que l'on apelle au pays banquette, DU CANGE, *banquetus*.

— ÉTYM. Diminutif de *banc.*

1. **BANQUIER** (ban-kié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des banquiers opulents, dites : des ban-kié-z opulents), *s. m.* || 1° Vers la fin du moyen âge, celui qui se livrait au change des monnaies, puis celui qui faisait des traites et des remises, donnait des lettres de change, plus tard celui qui recevait les espèces en dépôt et servait d'intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs. || 2° Aujourd'hui, propriétaire ou directeur d'une maison de banque particulière. || Négociant qui se livre principalement à une ou plusieurs des opérations de banque. || Celui qui fait la banque. || Celui qui fait le change, se charge des dépôts, payements, actes et écritures relatifs à ces opérations. || 3° Terme de jeu. Celui qui tient le jeu contre tous les autres joueurs. || 4° Banquier en cour de Rome, officier qui, par le moyen de l'argent qu'il faisait passer en cette cour, employait ses correspondants à solliciter les bulles, les dispenses et les autres expéditions de la daterie romaine.

— HIST. XVIe s. Soubs pretexte de ce mariage, elle s'entrescrivoient de belles lettres; et estoient comme banquieres des menées de ces deux princes, CARL. II, 11. Leur grand pere mourut banquier, bulliste et usuraire à Lyon, CARL. IX, 3. La preuve d'un tel et si admirable revenu ne sauroit mieux paroistre que par les livres et registres des banquiers, FROMENTEAU, *Finances*, IXe livre, p. 401. Il y a en France environ sept ou huit cens notaires apostoliques; vous y avez soixante et quatorze banquiers, ID. *ib.* Autant de deux escus que les banquiers ont envoyés à Rome, autant de curez nous ont-ils envoyés, CONDÉ, *Mémoires*, p. 559.

† 2. **BANQUIER** (ban-kié), *s. m.* Terme de mer. Navire qui va à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve.

— ÉTYM. *Banquer.*

BANQUISE (ban-ki-z'), *s. f.* Terme de marine. Bordure d'eau de mer gelée qui ne permet pas aux navigateurs d'atteindre une côte où elle est adhérente.

— ÉTYM. *Banc*, et l'anglais *ice*, glace, d'après Jal.

† **BANQUISTE** (ban-ki-st'), *s. m.* Charlatan, bateleur. Mot populaire.

— ÉTYM. *Banque.*

BANS (ban), *s. m. plur.* Lits de chiens de chasse.

— ÉTYM. Sans doute pour *bancs.*

† **BANSE** (ban-s'), *s. f.* Grande manne carrée qui sert à transporter des marchandises.

— ÉTYM. Wallon, *banse*; de l'allem. *Banse*, corbeille; goth. *bansts*, grange.

BANVIN (ban-vin), *s. m.* Droit qu'avait le seigneur de vendre, à l'exclusion de toute autre personne, le vin de son cru, dans sa paroisse, durant le temps marqué par la coutume. || Proclamation qui indiquait le jour où les particuliers pourraient vendre leur vin nouveau.

— ÉTYM. *Ban*, et *vin*.

BAOBAB (ba-o-bab'), *s. m.* Arbre d'Afrique, qui est le plus grand des végétaux connus (*adansonia digitata, L.*).

BAPTÊME (ba-tê-m'), *s. m.* Celui des sept sacrements de l'Église qui efface le péché originel, et qui consiste en de l'eau versée sur la tête, et en paroles sacramentelles. Après avoir reçu le baptême par les mains du pape, BOSS. *Hist.* I, 11. Celle qui vous pressait de courir au baptême, CORN. *Poly.* I, 1. Répandre sur son front l'eau sainte du baptême, VOLT. *Zaïre*, II, 3. C'est à Breslau, à Londres et à Dordrecht qu'on commença, il y a environ trente ans, à supputer le nombre des habitants par celui des baptêmes; on multiplia dans Londres le nombre des baptêmes par 35; à Breslau, par 33, VOLT. *Lettr. La Michodière*, novemb. 1757. || Fig. Baptême de sang, martyre des catéchumènes. || Nom de baptême, le nom donné par le parrain ou la marraine à l'enfant présenté aux fonts baptismaux. || Baptême d'une cloche, d'un navire, cérémonie religieuse par laquelle on bénit une cloche, un navire. || Baptême de mer, du tropique, de la ligne; usage des matelots à l'égard de ceux qui passent, pour la première fois, le tropique ou la ligne; il consiste à les arroser d'eau avec des circonstances burlesques, s'ils n'achètent point leur repos par quelques libéralités pécuniaires.

— HIST. XIIe s. Mais pren batisme, je'l te dis sans contraire, *Ronc.* p. 145. || XIIIe s. Mais Aliste [elle] Fut nommée en baptesme, et fu née à Valgiste, *Berte*, XCII. Si avint un poi apriès que li rois Jehans prist à feme la fille le roi d'Iermenie et en ot un filg qui fu apelés Jehans en baptesme, *Chr. de Rains*, p. 88. Il leur fist entailler en la chapele toute nostre creance, l'annonciation de l'angre [ange], la nativité, le baptesme dont Dieu fu baptizié, et toute la passion, JOINV. 262. || XVe s. Les mesmes paroles qui ont esté aujourd'hui dites et celebrées au baptesme de votre filleul, furent dites et celebrées à votre baptisement, LOUIS XI, *Nouv.* LXX.

— ÉTYM. Βάπτισμα, de βαπτίζειν, baptiser; provenç. *baptisme;* espagn. *bautismo;* portug. *babtismo;* ital. *battesimo.*

BAPTISÉ, ÉE (ba-ti-zé, zée), *part. passé.* Clovis et ses Francs baptisés par saint Remy.

BAPTISER (ba-ti-zé), *v. a.* || 1° Conférer le baptême. || Baptiser une cloche, un navire, employer certaines cérémonies ecclésiastiques pour les bénir, les mettre sous la protection du ciel et leur donner un nom. || Baptiser sous condition, administrer le baptême à quelqu'un dans le doute qu'il l'ait déjà reçu. || Fig. et familièrement. Voilà un enfant bien difficile à baptiser; voilà une affaire qui rencontre sans cesse de nouveaux obstacles. || 2° Fig. Donner un sobriquet. Baptisant son chagrin du nom de piété, BOIL. *Sat.* X. || Absolument. De peur qu'une qualité ne l'emporte, et ne fasse baptiser, PASC. dans COUSIN. || 3° Familièrement. Baptiser son vin, y mettre de l'eau. Les goguenards dirent qu'il ne fallait pas baptiser son vin, VOLT. *Ingénu*, 4.

— HIST. XIe s. Baptizét sont assez plus de cent mille, *Ch. de Rol.* CCLXVIII. Baptisez la, pour quei Deus en ait l'ame, *ib.* CCXCII. || XIIe s. Tu me doveroies, ce di saint Johans, baptiier, et tu viens à mi, ST BERNARD, p. 552. Que ne soiez baticez, *Ronc.* p. 22. || XIIIe s. Bien sanla [sembla], à ce que je vi, que il se baptisa, *Chron. de Rains*, 113. Et as gens irez demander S'il i a cors à enterrer Ne nul enfant à bautizier, *Ren.* 21151. Ançois doit estre fete enqueste de son aage par cex qui furent au baptizier, BEAUM. XVI, 6. Tu as le filz Dieu baptoié, Par qui nous sommes nectoyé D'ordure, d'escume et de beue [bave], J. DE MEUNG, *Trés.* 237. || XVe s. On pourroit baptizer vostre ordonnance de tel tiltre qu'il vous plairoit lui bailler, TH. BASIN, t. IV, p. 87. || XVIe s. Le mot mesme de baptizer signifie plonger, CALV. *Instit.* 1062. Ils baptiseront ce prodigieux et horrible forfait, du nom de coup du ciel, *Sat. Mén.* p. 5.

— ÉTYM. Wallon, *batehi;* namurois, *batiji;* provenç. *batejar, bathegar;* espagn. *bautizar;* portug. *babtizar;* ital. *battezzare;* du latin *baptizare*, de βαπτίζειν, plonger, à cause de l'immersion complète qui était en usage dans la primitive Église.

† **BAPTISEUR** (ba-ti-zeur), *s. m.* Celui qui baptise. Jean le baptiseur avait déjà été condamné au supplice, VOLT. *Phil.* II, 282.

— HIST. XVIe s. St Jean le baptisateur, YVER, p. 550.

— ÉTYM. *Baptiser.*

BAPTISMAL, ALE (ba-ti-smal, sma-l'), *adj.* Qui appartient au baptême. Eau baptismale. Les fonts baptismaux, les fonts où l'on baptise. La grâce baptismale, BOURD. *Dominic.* IV, *Rechute dans le péché*, 213. || L'innocence baptismale, l'innocence que confère le baptême; et, figurément dans le langage ordinaire, une conduite simple et pure de tout blâme. M. de Noailles [l'évêque] porta au siége de Châlons-sur-Marne son innocence baptismale, et y garda une résidence exacte, ST-SIM. 32, 116.

— ÉTYM. Bas-lat. *baptismalis*, de *baptisma*, baptême (voy. BAPTÊME).

BAPTISTAIRE (ba-ti-stê-r'). || 1° *Adj.* Qui constate le baptême. Registre baptistaire, registre où l'on inscrit les noms de ceux qu'on baptise. Extrait baptistaire, extrait de ce registre. || 2° *S. m.* Le baptistaire, l'extrait du registre, la date d'un baptême.

— ÉTYM. Bas-lat. *baptistarius*, de *baptizare*, baptiser (voy. ce mot).

BAPTISTÈRE (ba-ti-stê-r'), *s. m.* Petit édifice bâti près des cathédrales pour administrer le baptême. || Chapelle où sont les fonts baptismaux, dans une église.

— HIST. XIe s. [Ils] Menent paiens entresqu'au baptisterie, *Ch. de Rol.* CCXVIII. || XIIe s. Del ciel enveiad, si rechust e prist à sun oes sainte Eglise; si la levad de funz e de baptisterie, *Rois*, 207. || XVIe s. Le duc de Sommercet estant venu pour le baptistere [baptême] à Paris, fut detroussé, D'AUB. *Hist.* II, 43.

— ÉTYM. *Baptisterium*, de βαπτιστήριον, de βαπτίζειν, *baptiser* (voy. ce mot). *Baptisterie*, dans l'ancien français, malgré l'orthographe, n'est que de trois syllabes, comme le vers le montre; cet *i* qui se trouve dans plusieurs autres circonstances, ou était un signe étymologique, ou indiquait une certaine prononciation de la voyelle qui précédait.

BAQUET (ba-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des baquets emplis d'eau, dites : des ba-ke-z emplis; baquets rime avec attraits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Sorte de petit cuvier. || Baquet magnétique, baquet rempli d'eau que Mesmer employait pour les pratiques du magnétisme. || 2° Vaisseau de bois qu'on remplit de terre pour y semer quelques graines. || 3° Terme de métiers. Caisse à l'usage du graveur pour faire mordre l'eau forte. || Pierre creuse pour nettoyer les caractères d'imprimerie.

— HIST. XVe s. Et avoit tant fait le sire de Saint-Py, que sur un char il fit acharier un bacquet [petite barque], FROISS. II, II, 180. Si passerent trois varlets outre, et mirent le bacquet et la corde outre à l'autre rive; et y attacherent l'autre coron de la corde, ID. *ib.*

— ÉTYM. Diminutif de *bac* (voy. ce mot), qui veut dire bateau ou auge.

† **BAQUETER** (ba-ke-té), *v. a.* Ôter l'eau d'un baquet ou de tout autre vase, avec une écope ou une pelle.

— ÉTYM. *Baquet.*

† **BAQUETTES** (ba-kè-t'), *s. f. plur.* Tenailles pour tirer le fil à la filière.

† **BAQUETURES** (ba-ke-tu-r'), *s. f. plur.* Vin qui tombe dans le baquet quand on le verse, ou qu'on le met en bouteilles.

— ÉTYM. *Baquet.*

† 1. **BAR....** Préfixe qui a une signification péjorative, par exemple dans *barlong*, et qui est le même que *bé* ou *bes* ou *bis* (voy. BES....).

† 2. **BAR** (bar), *s. m.* Grand poisson, dit aussi maigre (*sciæna aquila*).

— HIST. XIIIe s. En sa baniere ot un grant bar, *Fabliaux, édit.* BARBAZ. t. IV, p. 90.

† 3. **BAR**, *s. m.* Terme de blason. Barbeau, poisson fréquent en armoiries, en pal et en peu courbé.

— ÉTYM. *Barbe*, nom du barbeau (voy. ce mot).

† 4. **BAR** (bar), *s. m.* Voy. BARD.

BARAGOUIN (ba-ra-gouin), *s. m.* Langage où les sons des mots sont tellement altérés, qu'il devient inintelligible. Je ne puis rien comprendre à ce baragouin, MOL. *les Préc.* 5. Autrement c'est pour moi du baragouin étrange, RÉGNIER, *Sat.* XV. Pourvu .... Qu'on parle baragouin, et qu'on suive le vent, En ce temps du jourd'hui on est assez savant, ID. *Sat.* III. Voici ce notable discours brièvement, compendieusement traduit de baragouin en français, P. L. COUR. II, 19.

— HIST. XIVe s. Les quelx appelerent l'exposant sanglant barragouyn; icelluy leur dist : beaux seigneurs, je ne suis point barragouyn, mais aussi bon chrestien, d'aussi bonnes gens et aussi bon françois que vous estes, DU CANGE, *barginna.* || XVIe s. Vos parolles, translatées de barraguoin en françois, veulent dire que je me marie hardiment, RAB. *Pant.* III, 34.

— ÉTYM. Bas-breton, *bara*, pain, et *gwin*, vin; mots que les Français entendaient souvent dans la bouche des Bretons, et qui leur servirent à désigner un langage inintelligible. La tradition qui rattachait *baragouin* à la Basse-Bretagne est conservée dans ces vers d'une chanson citée dans le *Dict. bas-breton* de VILLEMARQUÉ, p. XL : Baragouinez, guas De basse Bretagne, Baragouinez, guas, Tant qu'il vous plaira. *Guas* est le bas-breton *guas*, vassal.

BARAGOUINAGE (ba-ra-goui-na-j'), *s. m.* Manière de parler embrouillée et inintelligible.

— ÉTYM. *Baragouiner.*

BARAGOUINÉ, ÉE (ba-ra-goui-né, née), *part. passé.* Un discours baragouiné.

BARAGOUINER (ba-ra-goui-né). || 1° *V. n.* Estropier les mots d'une langue en parlant, c'est-à-dire en altérer le son au point de les rendre difficiles à comprendre. Il baragouine d'une manière affreuse. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° *V. a.* Mal parler une langue. Cet Allemand baragouine le français. || Baragouiner un discours, le prononcer d'une façon inintelligible. Je ne me souviens jamais comment diantre ils baragouinent ce nom-là, MOL. *G. Dand.* I, 2.

— HIST. XVIe s. Ce livre est basti d'un espaignol barragouiné en terminaisons latines, MONT. II, 137.

— ÉTYM. *Baragouin.*

BARAGOUINEUR, EUSE (ba-ra-goui-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui baragouine. Ils sont une douzaine de baragouineurs à jouer cartes et dés, HAMILT. *Gramm.* 3.

— ÉTYM. *Baragouiner.*

† **BARALIPTON** (ba-ra-li-pton). Mot forgé par les Scolastiques pour rappeler mnémoniquement une forme de syllogisme, et où *barali* est seul significatif, *pton* n'étant qu'une finale pour faire le vers.

† **BARANDAGE** (ba-ran-da-j'), *s. m.* Terme de pêche. Action de barrer la rivière avec un filet.

— ÉTYM. *Barrer.*

† **BARANGE** (ba-ran-j'), *s. f.* Mur placé dans le fourneau d'une saline.

— ÉTYM. *Barrer.*

BARAQUE (ba-ra-k'), *s. f.* || 1° Hutte construite par les soldats à défaut de tentes, et, par extension, constructions légères remplaçant les casernes, quand on veut établir pour quelque temps les soldats sur un point. || 2° Réduit couvert pour les pêcheurs. || 3° Boutique faite de planches. Les baraques de la foire. || 4° Fig. et familièrement, maison mal bâtie et de chétive apparence. || Maison où les domestiques sont traités mal, les ouvriers mal payés. || 5° Petite armoire dans laquelle les écoliers serrent leurs livres et leurs cahiers.

— ÉTYM. Bas-lat. *baraca, baracha;* espagn. *barraca;* ital. *baracca;* angl. *barraks*, caserne; du bas-latin, *barra*, perche, barre (voy. BARRE); comparez le gaél. *barrachad*, une hutte, de *barrach*, branches d'arbres.

BARAQUÉ, ÉE (ba-ra-ké, kée), *part. passé.* Logé en des baraques. Les troupes baraquées en un lieu salubre.

† **BARAQUEMENT** (ba-ra-ke-man), *s. m.* || 1° Action de baraquer, de se baraquer. Le baraquement des troupes. || 2° Ensemble de baraques.

— ÉTYM. *Baraquer.*

BARAQUER (ba-ra-ké). || 1° *V. a.* Faire des baraques. || 2° Se baraquer, *v. réfl.* Se construire des baraques. Les soldats se baraquèrent comme ils purent.

— ÉTYM. *Baraque.*

† **BARATE** (ba-ra-t'), *s. f.* Terme de marine. Grosse sangle pour aider les basses voiles à résister.

BARATERIE (ba-ra-te-rie), *s. f.* Terme de marine. Fraude commise par le capitaine, le maître ou patron d'un navire, au préjudice des armateurs, des assureurs.

— HIST. XVe s. Ha, dirent les Anglois, ce François prend avantage; pourquoi n'est son heaume aussi bien bouclé et lacé comme celui de messire Jean de Hollande est? nous disons que c'est baraterie que il y fait; on lui dise que il se mette en l'estat de son compagnon, FROISS. II, III, 59.

— ÉTYM. Provenç. *barataria;* ital. *barrateria;* de *barat*, tromperie, mot qui est un des plus usités de la langue d'oïl et qui se trouve dans toutes les langues romanes. On tire *barat* de l'arabe *barthala*, corruption d'un juge. Mais Diez élève des objections tirées de l'étendue du sens et des formes; ital. *barattare;* provenç. *baratar;* anc. franç. *bareter*, faire un mauvais commerce, houspiller; anc. portug. *baratar*, détruire; anc. franç. *desbareter;* provenç. *desbaratar;* ital. *sbarattare*, défaire, abattre; anc. franç. *barate;* anc. espagn. *barata*, confusion, [illegible] dans la bataille. Diez [illegible] l'ancien nord. [illegible], combat, à cause que le sens ne concorde pas; l'anc. haut allem. *bala-râti*, méchanceté, aurait donné en français *baurai.* Enfin il indique le grec

[illegible], agir, faire des affaires, user de pratiques, qui a pu avoir été emprunté aux marchands [illegible]; et à l'appui il cite le serve *barátati*, faire des affaires. Mais, faute d'intermédiaires, cela reste douteux, d'autant plus qu'il y a aussi à tenir compte du celtique : bas-bret. *barad*; gaél. et irland. *brath*; kymri. *brad*, tromperie.

† **BARATHRE** (ba-ra-tr'), *s. m.* Terme d'antiquité. Précipice où l'on jetait les criminels à Athènes.

— ÉTYM. Βάραθρον.

† **BARATTAGE** (ba-ra-ta-j'), *s. m.* L'ensemble des opérations qui se font dans la baratte.

— ÉTYM. *Baratte.*

BARATTE (ba-ra-t'), *s. f.* Vaisseau dont on se sert pour battre le beurre.

— HIST. XIIe s. Or set bien que il est dedanz l'ost pereeuz; Ja i aura barate et granz cris et granz hus, *Sax.* t. II, p. 30. N'a cure plus de lor barate; La [illegible] dont il plus or se haste, c'est d'eus esloignier et fuir, BENOIT, *Chron. de Norm.* t. II, p. 65. || XIIIe s. Al lier fu la grans barate, *Partonop. de Blois*, 10665.

— ÉTYM. Diez est disposé à y voir le même radical que dans *baraterie* (voy. ce mot), à cause du sens de houspiller, mettre en confusion, qu'ont les verbes *bareter*, *baratar*, *barattare*; cette opinion paraît très-probable; il y avait dans l'ancien français un mot *barate* signifiant agitation, confusion. On propose aussi le bas-breton *baraz*, baquet.

BARATTÉ, ÉE (ba-ra-té, tée), *part. passé.* Le lait ayant été baratté.

BARATTER (ba-ra-té), *v. a.* Agiter du lait dans une baratte pour faire du beurre.

— ÉTYM. *Baratte.*

BARBACANE (bar-ba-ka-n'), *s. f.* || 1° Meurtrière pratiquée dans le mur des forteresses pour pouvoir tirer à couvert. || Dans les fortifications du moyen âge, ouvrage extérieur percé de meurtrières. || 2° Ouverture longue et étroite pour l'écoulement des eaux. || Ouverture dans une porte de cave.

— HIST. XIIe s. Les barbaquennes [ils] unt saisies, E par force lor cenz pattes, BENOIT, II, [illegible]. || XIIIe s. Et drecierent les eschieles à une barbacane empres la mer, VILLEH. LXXVI. Hordeiz [fortification] ot et bon et bel, Par defors les murs dou chastel Ses barbacanes fist drecier Por son chastel miauz enforcier, *Ren.* 18498. Quant il sont devant Nique, s'ont levé le [la tenchon combat]; Les barbacanes [ils] copent entour et environ, Dusqu'al maistre fossé n'i ot arrestison, *Ch. d'Ant.* II, 348. Pour requerre sa gent plus sauvement [avec plus de sûreté], fist faire le roy une barbaquane devant le pont qui estoit entre nos deux os [armées], JOINV. 236.

— ÉTYM. Wallon, *bâbècine*, lucarne; namurois, *barbakène*; provenç. et espagn. *barbacana*; portug. *barbacão*; ital. *barbacane*. On donne pour étymologie l'arabe *bârbâk-khaneh*, galerie servant de rempart devant une porte.

† **BARBACOLE** (bar-ba-ko-l'), *s. m.* Maître d'école; magister de village. Humains, il vous faudrait encore à soixante ans Renvoyer chez les barbacoles, LA FONT. *Fabl.* XII, 8.

— ÉTYM. Il semble que l'étymologie soit *barbam colere*, porter longue barbe; mais le fait est qu'on ne sait d'où La Fontaine a tiré ce mot.

† **BARBACOLLE** (bar-ba-ko-l'), *s. f.* Le jeu de pharaon.

† **BARBACOU** (bar-ba-kou), *s. m.* Oiseau grimpeur d'Amérique.

— ÉTYM. *Barbe à cou.*

† **BARBAJAN** (bar-ba-jan), *s. m.* Un des noms du chat-huant.

— ÉTYM. *Barbe à Jean.*

† **BARBARA** (bar-ba-ra). Mot forgé par les scolastiques pour désigner mnémoniquement une forme de syllogisme.

† **BARBARASSE** (bar-ba-ra-s'), *s. f.* Terme de marine. Gros cordage pour bosser les grosses amarres.

BARBARE (bar-ba-r'), *adj.* || 1° Étranger, par rapport aux Grecs et aux Romains. || Substantivement. Les barbares de la Germanie. Il se réfugia dans le pays des barbares. Songez qu'une barbare en son sein l'a formé [Hippolyte], RAC. *Phèd.* III, 1. || Par extension, non civilisé, mal civilisé. Fléaux du nouveau monde, injustes, vains, avares, Nous seuls de ces climats nous sommes les barbares, VOLT. *Alz.* I, 1. Quelque respect que j'aie pour ce barbare de grand homme [Pierre Ier], VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 juin 1759. || Familièrement. C'est un barbare, pour désigner un homme sans goût et incapable d'apprécier les beautés de l'art. || 2° Sauvage, grossier. Peuples sauvages et barbares. Siècle barbare. Des oreilles barbares. Tertullien est le Bossuet africain et barbare, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre Rend un poëme entier ou burlesque ou barbare, BOIL. *A. poét.* III. || Barbare s'est dit du genre gothique, de l'art du moyen âge. || 3° Contraire aux règles de la langue. Parler d'une manière barbare. || 4° Qui est sans humanité, cruel. Un homme barbare. Au combat qui pour toi se prépare, C'est peu d'être constant, il faut être barbare, RAC. *Bérén.* IV, 4. Barbare destinée, ID. *Esth.* I, 3. || Substantivement, homme cruel, inhumain. C'est un barbare qui se plaît à faire souffrir les animaux. Je veux qu'avec tout l'art et toutes les caresses Qui pourraient d'un barbare arracher des tendresses.... ROTROU, *Bélis.* IV, 1.

— HIST. XIVe s. Barbares, tous ceulz qui sont de estrange langue, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Ceste ordonnance [assiette d'un camp], dit-il, encore qu'elle soit d'hommes barbares, n'est point barbare pourtant, AMYOT, *Pyrrhus*, 34. Antigonus chassa son filz à coups de baston, en l'appelant cruel meurtrier et barbare inhumain, ID. *ib.* 77. Ou qu'il usera d'un mot barbare en sa narration, ID. *de la Mauv. honte*, 19.

— ÉTYM. *Barbarus;* en grec, βάρβαρος, proprement étranger. Dans l'ancien français, on employait *barbari* comme en provençal : la gent barbarie, *Ronc.* p. 111; et, au XVIe siècle, *barbaresque*, au lieu de *barbare* : l'horreur barbaresque qu'il y a à une telle action, MONT. I, 240.

† **BARBARÉE** (bar-ba-ré), *s. f.* Plante analogue au cresson.

BARBAREMENT (bar-ba-re-man), *adv.* D'une façon barbare. Les Turcs ne traitent pas toujours les Chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons, VOLT. *Mœurs*, 91.

— ÉTYM. *Barbare*, et le suffixe *ment. Barbaresquement*, dans AMYOT, *Timol.* 15.

BARBARESQUE (bar-ba-rè-sk'), *adj.* || 1° Qui appartient aux peuples de Barbarie. Navire, corsaire barbaresque. Les États barbaresques. || 2° *S. m.* Peuple de Barbarie. Ils sont en guerre avec les barbaresques.

— ÉTYM. *Barbarie*, pays africain correspondant à Tunis, Alger et Maroc, et faisant jadis la course; de *Berbères*, peuples qui habitent cette contrée conjointement avec les Maures.

BARBARIE (bar-ba-rie), *s. f.* || 1° Manque de civilisation, grossièreté. Les siècles de barbarie. Charlemagne lutta contre la barbarie. Le théâtre était dans la barbarie. Barbarie de langage. Cette critique nous ferait retomber dans la barbarie, BOSS. *Disc. acad.* Il reste à examiner ce qu'on appelle la barbarie des cantiques saints, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 3. Le czar Pierre né dans une barbarie si épaisse, et, avec tant de génie, créateur d'un peuple nouveau, FONTEN. *Sébastien.* Que diraient les Despréaux, les Racine, s'ils voyaient les barbaries de nos jours? VOLT. *Lettr. Damilaville*, 4 sept. 1767. || 2° Inhumanité. Faire un acte de barbarie. Tour à tour la victoire auprès d'eux en furie A poussé le courroux jusqu'à la barbarie, CORN. *Sertor.* I, 1. || 3° Action barbare, cruelle. Les barbaries commises par les Espagnols dans le nouveau monde. Tes remords te suivront comme autant de furies, Tu croiras les calmer par d'autres barbaries, RAC. *Brit.* V, 6. Ne m'imputez point la barbarie que nous allons faire, SÉV. 347. Qui ne pensait que les furies Viendraient des abîmes d'enfer En de nouvelles barbaries Employer la flamme et le fer, MALH. III, 2. || 4° Le pays des barbares.

— SYN. BARBARIE, CRUAUTÉ, FÉROCITÉ. La locution bêtes féroces indique une des principales nuances entre ces trois mots. En effet, la férocité ajoute à l'idée de cruauté, celle de quelque chose de sauvage; et l'on ne pourrait se servir que de férocité dans une phrase comme celle-ci : la férocité qui faisait contempler aux Romains les combats des gladiateurs. La barbarie tient à l'état des mœurs et implique la grossièreté et l'ignorance qui rendent les esprits sourds et immiséricordieux. Cruauté ne renferme aucune de ces idées accessoires; c'est là ce qui le distingue des deux autres.

— HIST. XVIe s. Chascun appelle barbarie ce qui n'est de son goust ni usage, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. Le latin *barbaries*, de *barbarus*, barbare.

† **BARBARINE** (bar-ba-ri-n'), *s. f.* Variété de la courge.

† **BARBARISER** (bar-ba-ri-zé), *v. n.* Néologisme. Parler d'une façon barbare.

— ÉTYM. *Barbare.*

BARBARISME (bar-ba-ri-sm'), *s. m.* Faute contre la partie de la grammaire qui traite des espèces de mots, et, par extension, toute expression, toute locution qui viole la règle. Barbarisme de mots, celui qui tombe sur le mot lui-même en le dénaturant, comme : vous disez, au lieu de : vous dites. Barbarisme de phrase, celui qui consiste dans l'emploi d'une construction vicieuse, comme : nous repentons notre conduite, au lieu de : nous nous repentons de notre conduite. Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme, Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme, BOIL. *Art poét.* I. De fréquents barbarismes déshonorent les ouvrages de ce grand orateur, CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 2. || Fig. Des incongruités de bonne chère et des barbarismes de bon goût, MOL. *B. gent.* IV, 1.

— HIST. XIIIe s. ....Dan Barbarime, S'ert il homme lige Grammaire, *Bataille des sept arts*, p. 36.

— ÉTYM. Provenç. *barbarisme;* de *barbarismus*, de *barbarus*, barbare.

† **BARBAROLEXIE** (bar-ba-ro-le-ksie), *s. f.* Nom du barbarisme de mots.

— ÉTYM. Βάρβαρος, barbare, et λέξις, mot (voy. LEXIQUE).

1. **BARBE** (bar-b'), *s. f.* || 1° Poil du menton et des joues. Poils de la barbe. Barbe naissante. Ce garçon prend de la barbe. Il lui poussera bientôt de la barbe. Se faire couper la barbe. Laisser croître ou pousser la barbe. Enorgueillis d'audace en leur barbe première, RÉGNIER, *Sat.* I. Me voilà guidon à barbe grise, SÉV. 265. M. le Prince fit faire hier sa barbe, ID. 399. L'un.... taillait sa barbe, LA FONT. *Court.* Sa barbe et ses cheveux sont blanchis par les ans, DELAVIGNE, *Paria*, III, 1. || Jours de barbe, les jours où l'on se fait la barbe. || En termes de barbier, faire tous les matins dix ou douze barbes, raser dix ou douze personnes. || À la barbe de, en dépit de. Je m'en vais être homme à la barbe des gens, MOL. *Femmes sav.* II, 9. Et vouloir à ma barbe en faire votre bien, ID. *Sgan.* 21. Après la figure que nous avons faite à la barbe des généraux, HAMILT. *Gramm.* 2. La honte qu'il y avait à laisser prendre cette place à sa barbe, ID. *Gramm.* 5. Aller vendre leurs oranges à la barbe de la duchesse et de toute la cour, ID. *Gramm.* 10. Relève la gaîté française À la barbe de l'étranger, BÉRANG. *Désaugiers.* || Fig. et populairement. Faire la barbe à quelqu'un, avoir l'avantage sur lui. || Rire dans sa barbe, rire avec une satisfaction maligne qu'on dissimule. Un homme comme Gail doit rire dans sa barbe quand il touche cinq à six traitements, P. L. COUR. I, 133. || Faire barbe de paille, tromper. Et l'hypocrite fit barbe de paille à Dieu, RÉGNIER, *Sat.* VI. L'ancien proverbe est : faire à Dieu barbe de feurre, lui donner une gerbe de feurre (paille), au lieu d'une gerbe de blé; le tromper, être hypocrite. || 2° Familièrement, la personne même qui porte la barbe. Allez, grande barbe [le cardinal Bessarion], pédant hérissé de grec, vous perdez le respect qui m'est dû, FÉN. XIX, 360. || Une jeune barbe, un jeune homme sans expérience. || Une barbe grise, une vieille barbe, un vieillard. || 3° Longs poils que certains animaux ont à la mâchoire, au museau, au bec. La barbe d'une chèvre, d'un singe, d'un chat. Barbe de coq. Barbe de poisson. || Barbe de baleine, crins qui garnissent l'extrémité des fanons. L'Esquimaux va prendre des peaux de loup marin; il les étend avec des barbes de baleine; il en forme un long canot, CHATEAUB. *Natch.* VIII, 340. || 4° *S. f. plur.* Bandes de toile ou de dentelle qui pendent à certaines coiffures de femme. Quand nos dames reprennent vite Les barbes et le caraco.... BÉRANG. *Requête.* || 5° Terme d'arts. Petites inégalités qui restent à certains ouvrages de métal. Ôter les barbes des flans des monnaies. || Irrégularités des bords d'une feuille de papier. || 6° Barbes d'une plume, les filets qui garnissent latéralement le tuyau. || 7° Végétations de moisissure. Ces confitures ont de la barbe. Le pâtissier aura beaucoup d'honneur, si ses perdrix sont arrivées sans barbe, par le temps pourri que nous essuyons depuis un mois, VOLT. *Lettr. d'Argence*, 29 janv. 1769. || 8° Terme de botanique. Barbe d'épi, longues arêtes des graminées, et aigrettes des composées. || Barbe-de-capucin, chicorée sauvage. Barbe-de-bouc, salsifis sauvage. Barbe-de-chèvre, un des noms vulgaires de la spirée barbe-de-chèvre, appelée aussi barbe-de-bouc; c'est encore un des noms vulgaires de la clavaire coralloïde (champignons). Petite barbe-de-chêne, un des noms vulgaires de la spirée ulmaire. Barbe-de-Jupiter, nom vulgaire de l'anthyllide barbe-de-Jupiter, de la joubarbe des toits, et quelquefois du fustet, à cause de ses panicules en houppes soyeuses. Barbe-de-renard, nom vulgaire par lequel on désigne plusieurs espèces du genre astragale. || 9° Terme d'astronomie. Sorte de chevelure placée quelquefois à la partie antérieure d'une comète, comme la queue l'est en arrière. || 10° En

termes d'artillerie, tirer en barbe, c'est tirer le canon par-dessus la hauteur du parapet, sans le pointer par les embrasures. || **11°** En parlant du cheval, nom donné au point de réunion des deux branches du maxillaire inférieur, qui dans ce point ne sont recouvertes que par la peau. || En termes de vétérinaire, replis, dits aussi barbillons, qui se trouvent sous la langue des chevaux et des bœufs. || **12°** Terme de marine. Appeler en barbe, travailler ensemble, en parlant des câbles. || Être en barbe, être mouillé à peu de distance et en avant d'un autre navire. || **13°** Terme de menuiserie. Bois qui excède l'arrasement intérieur d'une traverse. || Terme de serrurerie. Chacune des saillies placées sur le côté du pêne d'une serrure et donnant prise à la clef. || Proverbe. Barbe bien étuvée ou bien savonnée est à demi rasée.

— HIST. XIe s. Et par la barbe qui au pis me ventelet, *Ch. de Rol.* IV. Desur leur broines [cuirasses] leur barbes [ils] ont jetées, *ib.* CCXL. || XIIe s. Barbe florie [blanche], *Ronc.* p. 25. Li dus Bueves sans barbe, qui si bien sot plaidier, *Sax.* XVI. || XIIIe s. Je croi bien que detraite [arrachée] en ert [sera] sa barbe grise, *Berte*, C. || XVe s. Yver fait champs et arbres vieulx, Leurs barbes de neiges blanchir, Et est si froid, ort et pluvieux Qu'emprès le feu convient croupir, CH. D'ORL. *Bal.* 121. Et de son propre pooir, sans emprunt, soi venir mettre en barbe [tenir tête] à ung roy de France, G. CHASTEL. *Chron. des D. de Bourg.* III, chap. 179. Il luy dist qu'il ne parleroit point à luy se il n'avoit sa barbe faite, et que ce n'estoit point la gise [guise] des Anglois, FENIN, 1420. N'y en un an pas une fois ne vient à justice une seule plainte d'une buffe donnée ou d'une barbe tirée, au lieu qu'ils se souloient entretuer par la ville, tous les jours, comme chiens, *Bouciq.* IV, ch. 8. || XVIe s. Que je refute publiquement le sot babil de ces galants, et leur resiste en barbe (comme on dit), decouvrant leurs mensonges, CALVIN, 26. Les malfaiteurs jadis avoyent de coustume de se vestir de noir, nourrir leurs barbes, et user d'autres signes de dueil pour fleschir leurs juges à misericorde, ID. *Instit.* 997. Appeler quelqu'ung yvrongne, à sa barbe, MONT. III, 79. De gros valets ayant un pied de barbe, qui en un jour mangent demi mouton, LANOUE, 231. Il leur semble, quand ils voyent les ennemis en barbe, qu'ils doyvent manger (comme on dit) les charrettes ferrées, ID. 318. Il fut conseillé de se confederer avec sultan Soliman, à fin de leur mettre en barbe un redoutable ennemi quand ils le molesteroyent, ID. 374. Tousjours seroit-ce avoir gaigné la reputation, et acquis l'audace d'aller attaquer à leur barbe une de leurs places, ID. 432. Une fausse barbe, D'AUB. *Fœn.* III, 3. Quand je vis que ces heretiques nous faisoient barbe de foire [barbe de paille], et ne se vouloient pas laisser prendre sans mitaines.... *Sat. Mén.* p. 37. L'assemblée des mousches [voulant essaimer], qui se fait devant et autour de la porte et tout contre la rusche (que les bonnes gens de Languedoc appellent faire barbe), O. DE SERRES, 443. Barbe-de-chevre, pour la ressemblance que les fleurs de ceste herbe ont à la barbe de cest animal, la plante est ainsi appellée, ID. 618. Balaustes, barbe-de-bouc, rozes de provins, ID. 933. Je proveray en barbe de je ne sçay quels rappetasseurs.... RAB. *Pant.* V, *Prol.*

— ÉTYM. Wallon *bâbe;* bourguig. *babe;* provenç. espagn. et ital. *barba;* du latin *barba.* Comparez l'ancien haut allemand *bart*, le lithuanien *barzda;* le second *b* fait difficulté pour assimiler *barba* et *bart;* mais il est pour *f*, et l'*f* pour *th*, comme dans *ruber* et ἐρυθρός, *uber* et οὖθαρ.

2. **BARBE** (bar-b'), *s. m.* Cheval de sang oriental des contrées africaines, du Maroc surtout, souvent confondu avec l'arabe. Il y poussa son cheval qui sera si l'on veut un barbe, SCARR. *Rom. com.* 2e p. ch. 14. || *Adj.* Un cheval barbe.

— HIST. XVIe s. Quelque barbe ou cheval viste, D'AUB. *Fœn.* IV, 1.

— ÉTYM. Bas-lat. *barba, barbanus;* par abréviation, *de Barbarie*, pays de l'Afrique et patrie de ce cheval; ital. *barbero.*

† 3. **BARBE** (bar-b'), *s. m.* Nom que les Vaudois donnaient à leurs docteurs. Il est bien certain qu'il n'y avait ni Vaudois ni barbes en l'an 1120, puisque Valdo n'est venu qu'en 1160, BOSS. *Variat.* 11. Leclerc, cardeur de laine, qui fut le premier pasteur des protestants à Meaux, n'était sans doute ni barbe chez les Vaudois, ni prêtre catholique, FÉN. II, 6.

— ÉTYM. Ital. et pays de Coire, *barba*, oncle; bas lat. *barbas, barba* et *barbanus*, oncle; à proprement parler, le barbu, l'homme âgé. Les *barbes* des Vaudois ont été ainsi appelés par respect et affection.

† **BARBÉ, ÉE** (bar-bé, bée), *adj.* Dans le blason, barbé se dit de quelques animaux à barbe, lorsque la barbe est d'un autre émail. || Terme de botanique. Qui est muni d'une barbe.

— ÉTYM. *Barbatus*, de *barba*, barbe.

1. **BARBEAU** (bar-bô), *s. m.* Poisson de rivière (*cyprinus barbus, L.*) dont la chair est estimée, mais dont les œufs causent parfois, et surtout au printemps, des vomissements et des superpurgations. Manger des barbeaux. || Barbeau de mer, rouget.

— HIST. XIIIe s. Que l'en ne prengne barbel dont les deux ne vaillent sept deniers, *Ordonn. de Phil. le Bel*, *Bibl. des Chartes*, 3e série, t. IV, p. 53. Les anguilles et les barbiaus Et autres poissons bons et biaus, *Ren.* 4147. Quiconques est pescheur des eaues le roy, il puet prendre maniere de poissons, fors quatre; c'est à savoir brochés, barbeaus, anguiletes, carpes.... *Liv. des mét.* 262. || XVIe s. Ce poisson a cinq moustaches longues de demy pied ou environ, semblables à celles d'un gros barbeau, PARÉ, *Monstr. App.* 1.

— ÉTYM. *Barbellus*, diminutif de *barbus*, barbeau, ainsi dit à cause des barbes qu'il porte. Dans l'ancien français, *li barbels* ou *barbaux* est le nominatif singulier; *le barbel*, le régime singulier; *li barbel*, le nominatif pluriel, *les barbels* ou *barbaus*, le régime pluriel.

2. **BARBEAU** (bar-bô), *s. m.* || **1°** Plante à fleurs bleues qui croît dans les blés; dite aussi bluet. || **2°** *Adj.* invariable. Bleu barbeau, espèce de bleu clair. Une étoffe barbeau, des étoffes barbeau, de la nuance de ce bleu.

— ÉTYM. Ainsi dit à cause de ses barbes.

BARBELÉ, ÉE (bar-be-lé, lée), *adj.* Garni de dents ou de pointes. Une flèche barbelée est une flèche dont la pointe est garnie de dents.

— HIST. XIIIe s. Mais la sajete barbelée Qui biautés estoit appelée Fu si dedens mon cuer fichie.... *la Rose*, 1726. || XVe s. Sans avoir alenes ou crocs, broches, poinçons, fers barbelés, aiguilles, pointes envenimées, ni rasoirs, MONSTREL. liv. I, ch. 9. || XVIe s. Puis en taschant à arracher à force les poinctes barbelées qui avoient penetré au dedans de leurs corps bien avant, ilz venoient à deschirer leurs playes davantage, AMYOT, *Crass.* 47. .... Les autres aiguës, les autres barbelées en forme d'espy, PARÉ, IX, 18.

— ÉTYM. Anc. franç. *barbel*, barbillon (voy. BARBEAU 1).

† **BARBELET** (bar-be-lè), *s. m.* Terme de pêche. Outil pour faire des hameçons.

— ÉTYM. *Barbe.*

† **BARBELLE** (bar-bè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite barbe ou aigrette.

— ÉTYM. Diminutif de *barbe.*

BARBERIE (bar-be-rie), *s. f.* || **1°** Art de raser et de coiffer. || **2°** Dans quelques communautés d'hommes, lieu où l'on faisait la barbe. || Vieux.

— ÉTYM. *Barbe.*

† **BARBERON** (bar-be-ron), *s. m.* Salsifis.

— ÉTYM. *Barbe.*

BARBET, ETTE (bar-bè, bè-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Chien à long poil et frisé. || *Adj.* Circé.... changeait en chiens barbets les compagnons d'Ulysse, VOLT. *Ép.* 97. Les chiens barbets ont beau avoir la réputation d'être les meilleurs amis du monde, ils ne nous valent pas, VOLT. *Lettr. Schomberg*, 31 août 1769. || Familièrement. Être crotté comme un barbet, être excessivement crotté. || Fig. Un chercheur de barbets, un escroc, qui s'introduit dans les maisons, sous prétexte de chercher un chien égaré. Ah! ce sont des chercheurs de barbets; ce sont des filous qui veulent dérober mes meubles, *Francion*, liv. X. || **2°** Mouchard. || **3°** Rouget, poisson.

— HIST. XVIe s. La fidelité du chien, la puanteur du bouc, la docilité du barbet, PARÉ, *Anim.* 1.

— ÉTYM. Buffon pense que le *barbet* a été ainsi nommé parce qu'il vient de *Barbarie;* mais il est plus probable que ce chien a été dit *barbet* à cause d'une comparaison de ses poils avec la *barbe.* L'italien dit *barbino.*

† **BARBETS** (bar-bè), *s. m. plur.* Nom que l'on donne aux habitants des vallées des Alpes livrés souvent à la contrebande. Le nouveau général d'armée [Lafeuillade] se trouva à de nouveaux exploits, mais ce ne fut que contre les Barbets des vallées, ST-SIM. 133, 227.

— ÉTYM. Sans doute *barbe.*

BARBETTE (bar-bè-t'), *s. f.* || **1°** Sorte de guimpe dont les religieuses se couvrent le sein. || **2°** Terme de fortification. Espèce de plate-forme ou de petite élévation de terre, qui se fait ordinairement dans les angles d'un bastion pour y placer du canon, qui tire par-dessus le parapet. Tirer le canon à barbette, c'est le tirer à découvert sans épaulement de terre pour se cacher. Six pièces de douze tirées à barbette, y feraient [au mur de Soliman] dans une nuit une brèche praticable, CHATEAUB. *Itinér.* II, 292. || **3°** Populairement. Coucher à la barbette, à terre sur un matelas sans bois de lit.

— HIST. XIVe. s. Et quand il [le faucon] est sus, que il face ung peu de barbette soubz le bec, de sa plume, *Modus*, f° LXXVII, *verso.*

— ÉTYM. Diminutif de *barbe;* dans le premier sens, parce que cette guimpe est une sorte de barbe; dans le deuxième, parce que le canon fait la barbe, rase l'épaulement; dans le troisième, parce que la barbe de celui qui est ainsi couché touche pour ainsi dire le sol.

BARBEYER (bar-bè-ié), *v. n.* Terme de marine. Le vent barbeye, lorsqu'il ne fait que raser la voile, sans la remplir.

— ÉTYM. *Barbe.*

† **BARBICHE** (bar-bi-ch'), *s. f.* || **1°** Petite barbe que l'on laisse pousser au menton ou aux joues. || **2°** Terme de botanique. Un des noms vulgaires de la nigelle de Damas, dite aussi araignée, barbe-de-capucin et cheveux-de-Vénus.

— ÉTYM. *Barbe.* Ce mot familier, mais encore usité, est dans le Dictionnaire de l'Académie, 1re édition; il est inconcevable que l'Académie l'ait supprimé dans la dernière édition.

BARBICHE (bar-bi-ch'), **BARBICHET** (bar-bi-chè), **BARBICHON** (bar-bi-chon), *s. m.* || **1°** Petit chien barbet. || **2°** Fig. Terme de dénigrement pour désigner un ecclésiastique plongé dans une dévotion ignorante. Bailly n'était pas net du soupçon de jansénisme, quoique fort rare parmi ces barbichets, ST-SIM. 321, 192. Le duc Grammont employa de ces cagots de barbichets des missions qui ont la cure de Versailles, ID. 132, 211.

— ÉTYM. *Barbet.*

BARBIER (bar-bié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des barbiers adroits, dites : des barbié-z adroits), *s. m.* Celui dont le métier est de faire la barbe. || Il y avait autrefois des chirurgiens barbiers (voy. l'HIST.). || Proverbe. Un barbier rase l'autre, les gens de même état se rendent de mutuels services.

— HIST. XIIIe s. La maisun pere Amic lo barbeor, *Bibl. des chartes*, 3e série, t. V, p. 89. Onques vilains cui barbiers sache Les denz, ne fu si angoisseus, *Lai de l'ombre.* Si se font fere corones les uns as autres, ou à un barbier auquel il font entendant qu'il sont clerc, BEAUM. XI, 45. Il venoit tant de char morte es gencives à nostre gent, que il convenoit que barbiers ostassent la char morte, pource que il peussent la viande mascher et avaler aval, JOINV. 237. || XIVe s. Une espée Tranchant com rasoer que porte barbieur, *Guesc.* 16213.

— ÉTYM. *Barbe;* provenç. *barbier;* espagn. *barbero;* portug. *barbiero;* ital. *barbiere.* Dans l'ancien français, à côté de *barbier*, on disait *barbere* au nominatif, *barbeor* au régime, d'où *barbieur* dans le XIVe siècle.

† **BARBIFÈRE** (bar-bi-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une barbe.

— ÉTYM. *Barba*, barbe, et *ferre*, porter.

BARBIFIÉ, ÉE (bar-bi-fi-é, ée), *part. passé.* Barbifié et en toilette.

BARBIFIER (bar-bi-fi-é), Je barbifiais, barbifiions; que je barbifie, que nous barbifiions, *v. a.* || **1°** Raser, faire la barbe. || **2°** Se barbifier, *v. réfl.* Se faire la barbe.

— ÉTYM. *Barba*, barbe, et *ficare*, suffixe qui a le sens de faire. On disait *barber* au XVe siècle : il se fit barber, LOUIS XI, *Nouv.* XCIV.

† **BARBILLE** (bar-bi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Filament aux flans des monnaies.

— ÉTYM. Diminutif de *barbe.*

BARBILLON (bar-bi-llon, *ll* mouillées, et non bar-bi-yon), *s. m.* || **1°** Filaments qui sont aux deux côtés de la gueule de certains poissons. Beaucoup de poissons écailleux ont des barbillons, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.* || Par analogie. Chez les coqs un ou deux barbillons garnissent les côtés et la partie inférieure du bec, BUFFON, *Coq.* || **2°** Petite languette de l'hameçon qui sert à empêcher le poisson de se décrocher. || Les barbillons d'une flèche, petites dents qui garnissent une flèche et qui la rendent plus difficile à retirer de la plaie. || **3°** Replis de la membrane muqueuse de la bouche situés sous la langue du cheval, et qui servent à protéger l'orifice du canal de la glande maxillaire. || **4°** Terme de fauconnerie. Maladie de la langue des oiseaux

de proie. || 5° Petit barbeau, poisson ainsi nommé des petites barbes qu'il porte.

— HIST. XIVe s. L'en [l'on] oste aux navets la teste, la queue et autres barbillons ou racines, *Ménagier*, II, 5. Entre les barbillons [de la flèche] et la douille du fer, ID. II, 5. || XVIe s. En le tirant [le fer barbelé], les barbillons pourreient rompre tant les nerfs que les veines, arteres et autres parties, PARÉ, IX, 21. Ce poisson a de petits barbillons sous la gorge, et les ailes comme d'une chauve-souris, ID. *Monstr. App.* 1.

— ÉTYM. Diminutif de *barbille*.

† **BARBILLONNER** (bar-bi-llo-né, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de pêche. Relever le barbillon d'un hameçon.

— ÉTYM. *Barbillon*.

† **BARBION** (bar-bion), *s. m.* Un des noms du barbeau, poisson.

— ÉTYM. Mauvaise prononciation de *barbillon*.

† **BARBIROSTRE** (bar-bi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des poils sur le bec.

— ÉTYM. *Barba*, barbe, et *rostrum*, bec.

† **BARBITON** (bar-bi-ton), *s. m.* Sorte d'instrument de musique à plusieurs cordes, chez les anciens.

— ÉTYM. Provenç. *barbot*; de *barbitum*, grec βάρβιτον.

† **BARBLAU** (bar-blô), *s. m.* Un des noms du barbeau, poisson.

— ÉTYM. *Barbe*. Sans doute mauvaise orthographe pour *barbelau* ou *barbeleau*.

BARBON (bar-bon), *s. m.* || 1° Vieillard, avec une idée de dénigrement. Lui déjà vieux barbon, elle jeune et jolie, LA FONT. *Petit chien*. Sa Majesté persuadée par plusieurs barbons que.... SÉV. 10. Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père, MOL. *l'Étour.* I, 2. Enfant au premier acte et barbon au dernier, BOIL. *Art p.* III. La colombe d'Anacréon, Dans la coupe de ce barbon, Buvait d'un vin père de la chanson, BÉRANG. *Troubad.* || Faire le barbon, être trop grave, trop sérieux pour son âge. || 2° En botanique, nom vulgaire de l'andropogon digité. Barbon écailleux, un des noms de l'andropogon muriqué, dont la racine est appelée vétyver.

— ÉTYM. Espagn. *barbon*; ital. *barbone*, qui a la barbe longue; de *barba* (voy. BARBE).

† **BARBOTAGE** (bar-bo-ta-j'), *s. m.* || 1° Gâchis. Faire du barbotage. || 2° Terme d'économie rurale. Boisson composée d'eau dans laquelle on a délayé un peu de farine ou de son, et qui se donne aux bestiaux.

— ÉTYM. *Barboter*.

1. **BARBOTE** (bar-bo-t'), *s. f.* Poisson de rivière qui n'a que deux nageoires sur le dos.

— ÉTYM. Voy. BARBOTER. Il y avait, dans l'ancien français, *barbelote*, qui semble signifier quelque reptile.

† 2. **BARBOTE** (bar-bo-t'), *s. f.* Un des noms de la vesce.

BARBOTÉ, ÉE (bar-bo-té, tée), *part. passé*. Des paroles barbotées d'une façon inintelligible.

† **BARBOTEAU** (bar-bo-tô), *s. m.* Un des noms vulgaires de la loche franche, poisson.

— ÉTYM. *Barboter*.

† **BARBOTEMENT** (bar-bo-te-man), *s. m.* Action de barboter.

— ÉTYM. *Barboter*.

BARBOTER (bar-bo-té). || *V. n.* 1° Fouiller bruyamment avec le bec dans l'eau ou dans la bourbe. Les canards aiment à barboter. || Par extension, marcher dans une boue épaisse. || Fig. Avant qu'un Allemand trouvât l'imprimerie, Dans quel cloaque affreux barbotait ma patrie! VOLT. *Épît.* C, 117. Les descendants des Camille, des Brutus, barbotaient dans la fange, ID. *Phil.* II, 409. || En termes de marine, un bâtiment barbote, quand, étant au plus près du vent, il fait peu de chemin. || 2° *V. a.* Marmotter, prononcer d'une façon mal articulée. Grondant entre mes dents, je barbote une excuse, RÉGNIER, *Sat.* X. Il [l'abbé de Pompadour] avait un laquais à qui il donnait tant par jour pour dire son bréviaire en sa place et qui le barbotait dans un coin des antichambres où son maître allait, ST-SIM. 284, 107.

— HIST. XIIe s. Mais par ce ke nos par parfete parole ne l'poons expresseir, si lo sonons, coment ke soit, solunc la maniere de nostre humaniteit, barbotant et encumbreit d'enfantine floibeteit, *Job*, 487. || XVe s. Petite bouche à barbeter Ba, ba, ba font ces godinettes, Quant elles veulent cacqueter, COQUILL. *Monol. de la botte de foin.* Par le corps, il barbelote Ses mots, tant qu'on n'y entend rien, *Comédie de Patelin.* || XVIe s. Plusieurs barbottent leurs prieres par acquit, ou leslisent de leurs livres comme s'ils faisoyent corvée à Dieu, CALV. *Inst.* 676. ....Marmotant et barbotant certaines paroles sur les playes, PARÉ, t. III, p. 715.

— ÉTYM. Norm. *varvoter; varvot*, boue claire, *varibot*, bourbier; espagn. *barbotar*, marmotter. Génin le tire du préfixe *bar* péjoratif, et *boue*; mais *boue* ne peut donner un dérivé en *ot*. Y aurait-il lieu, prenant en considération que le sens primitif est celui de prononcer d'une façon peu claire (voy. l'historique), à le tirer de *barbot*, qui est, en provençal, le nom d'un instrument et qui vient de *barbitus*, sorte de lyre; *jouer du barbot* aurait pris un sens péjoratif, puis signifié le bruit du *barbotement* dans l'eau, et finalement l'action d'y *barboter*.

BARBOTEUR (bar-bo-teur), *s. m.* Le canard domestique.

— ÉTYM. *Barboter*.

BARBOTEUSE (bar-bo-teû-z'), *s. f.* Femme de mauvaise vie. Terme bas.

— ÉTYM. *Barboter*.

† **BARBOTIÈRE** (bar-bo-tiè-r'), *s. f.* Mare à canards. || Baquet pour les chevaux.

— ÉTYM. *Barboter*.

† **BARBOTIN** (bar-bo-tin), *s. m.* Terme de marine. Couronne en fer servant à faciliter le virage des câbles-chaînes.

— ÉTYM. Le capitaine *Barbotin*, inventeur.

BARBOTINE (bar-bo-ti-n'), *s. f.* || 1° Nom donné, dans le commerce de la droguerie, aux fleurs non épanouies de plusieurs espèces d'armoises. || 2° Bouillie pour coller les garnitures des poteries de terre.

— ÉTYM. *Barboter*.

BARBOUILLAGE (bar-bou-lla-j', *ll* mouillées, et non bar-bou-ya-j'), *s. m.* || 1° Enduit de couleur fait grossièrement à la brosse. || 2° Mauvaise peinture. Vous me demandez le portrait d'un homme qui vous aime autant qu'il vous estime; je n'ai plus qu'une mauvaise copie.... je vous enverrai ce barbouillage, VOLT. *Lettre Damilaville*, 5 avril 1765. || 3° Écriture illisible. Il est impossible de déchiffrer ce barbouillage. || 4° Discours confus et mal ordonné. Dans tous nos barbouillages, nous ne cesserons d'épier la nature, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM. *Barbouiller*.

BARBOUILLÉ, ÉE (bar-bou-llé, llée, *ll* mouillées, et non pas bar-bou-yé), *part. passé*. Tout barbouillé de boue. Les enfants qui s'effrayent du visage qu'ils ont barbouillé, PASC. dans COUSIN. Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie.... BOIL. *Art p.* III. || Se moquer de la barbouillée, se dit d'une personne qui débite des choses absurdes et ridicules, et aussi d'une personne qui, ayant bien fait ses affaires, se moque de tout ce qui peut arriver.

BARBOUILLER (bar-bou-llé, *ll* mouillées, et non pas bar-bou-yé), *v. a.* || 1° Salir, souiller. Barbouiller d'encre une page. Il se barbouilla le front avec des mûres. Tous les vers dont il aura barbouillé le papier. || 2° Étendre grossièrement une couleur avec une brosse. Barbouiller de noir le devant d'une boutique. || Absolument, peindre grossièrement. Il barbouillera longtemps sans rien faire de reconnaissable, J. J. ROUSS. *Ém.* II. En étudiant ils s'habituent à barbouiller, ID. *ib.* I. Je ne veux plus peindre; mais je veux encore moins barbouiller, BALZ. *Avis écrit.* || Fig. Barbouiller le cerveau, troubler la tête. [Gens qui] ....de lièvres cornus le cerveau nous barbouillent, RÉGNIER, *Sat.* IX. Où diable a-t-il donc pris ce vilain mal [l'hypochondrie]?— On dit Que tous les voyageurs se barbouillent l'esprit, HAUTEROCHE, *Nobles de prov.* II, 3. || 3° Faire beaucoup d'écritures inutiles. Je ne barbouille que de misérables narrations, SÉV. 447. Je me reproche fort d'avoir barbouillé deux tomes pour un seul homme, quand cet homme n'est pas vous, VOLT. *Lett. Prusse*, 21. || Absolument. Cet auteur ne fait que barbouiller. || Écrire mal. Je ne puis lire son écriture, il barbouille. || 4° Compromettre. Le roi le voulut voir; le père de Chavigny en fut surpris, car le jansenisme l'avait fort barbouillé avec lui, ST-SIM. 53, 134. Je la connais; elle se croit offensée, et elle est femme à vous barbouiller terriblement dans le monde, DANCOURT, *le Chevalier à la mode*, III, 2. || 5° Parler, exprimer d'une manière confuse. Il nous barbouilla je ne sais quelle excuse. || 6° *V. n.* Prononcer d'une manière vicieuse ou peu distincte. Il ne peut pas dire quatre mots sans barbouiller. || 7° Se barbouiller, *v. réfl.* Se barbouiller de confiture, de crème. || Fig. Se barbouiller de grec et de latin, en surcharger confusément sa mémoire. Pour avoir employé neuf à dix mille veilles A se bien barbouiller de grec et de latin, MOL. *F. sav.* IV, 3. || Fig. Cet homme s'est bien barbouillé, il a gravement compromis sa considération. Dans le monde, à vrai dire, il se barbouille fort, MOL. *Mis.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Cet argument seroit desja assez amplement deduit, n'estoit que les papistes nous barbouillent mettans en avant le concile de Nicene, CALV. *Instit.* 63. Mais comme en l'eau elle [la grenouille] barbouille, Si fais-tu en l'art poëtique, MAROT, III, 52. Si furent seize conjurez en tout, qui une nuict se barbouillerent le visage de suye, AMYOT, *Cimon*, 2. Comme qui diroit les barbouillez de suye, ID. *ib.* 3.

— ÉTYM. Espagn. *barbullar*; ital. *barbugliare*. De *bar* péjoratif (voy. BAR....), et l'ancien mot *bouille*, bourbier. Icelles femmes prindrent le cors du dit Vale et le porterent en ung boullon ou bourbier qui est en un boys près la dite maison, DU CANGE, *bulio*. *Bouille* est le latin *bulla*, bulle de l'eau bouillante, et de là, l'eau d'un bourbier. Le portugais *bolha* prouve que les deux *ll* du latin ont pu se mouiller.

BARBOUILLEUR (bar-bou-lleur, *ll* mouillées, et non bar-bou-yeur), *s. m.* || 1° Artisan qui peint avec la brosse les murailles, les plafonds, les portes, etc. Le barbouilleur des murs d'un cabaret critiquait les tableaux des grands peintres, VOLT. *Babyl.* 10. || Fig. et familièrement, mauvais peintre. Je serais un Apelles que je ne me trouverais qu'un barbouilleur, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 2° Mauvais écrivain, etc. Un bavard en robe.... de papiers timbrés barbouilleur mercenaire, VOLT. *Ép.* 50. Un vieux barbouilleur de papier, ID. *Lettr. Cideville*, 10 mai 1764. Mourir sans vider mon carquois! Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange Ces bourreaux barbouilleurs de lois, A. CHÉNIER, 270. || 3° Fig. et familièrement, bavard dont les paroles sont confuses, inintelligibles. C'est un barbouilleur insupportable.

— ÉTYM. *Barbouiller*.

† **BARBOUILLON** (bar-bou-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Qui barbouille. Il était vraiment musicien, et je n'étais qu'un barbouillon, J. J. ROUSS. *Conf.* V.

— ÉTYM. *Barbouiller*.

† **BARBOUQUET** (bar-bou-kè), *s. m.* Terme de vétérinaire. Voy. BOUQUET.

— ÉTYM. Voy. BARBUQUET.

† **BARBOUQUINE** (bar-bou-ki-n'), *s. f.* Variété de salsifis.

† **BARBOUTE** (bar-bou-t'), *s. f.* Cassonade trop chargée de sirop. || Gros grain de sucre à refondre.

BARBU, UE (bar-bu, bue), *adj.* || 1° Qui a de la barbe. Homme barbu. Femme barbue. || Comète barbue, comète précédée d'une sorte de barbe lumineuse. || 2° Terme de botanique. Hérissé de barbes, de poils, de filets. Blé barbu. || 3° *S. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre d'oiseaux grimpeurs qui habitent la zone torride et qui vivent en société.

— HIST. XIe s. Il est derriere od celle gent barbée, *Ch. de Rol.* CCXL. || XIIIe s. As tu tes pechiez regehiz [avoué]?—Oïl, fet-il; à un viez lievre Et à une barbue chievre, *Ren.* 6818. Bien en i avoit mil que jeunes que barbés, *Ch. d'Ant.* V, 47. || XVIe s. Ne vois-tu pas qu'un œuf engendre un coq Cresté, grisé et barbu, qui le choq D'un autre coq ne craint à la bataille? RONS. 963.

— ÉTYM. *Barbe*; provenç. *barbat* et *barbut*, comme dans le vieux français *barbé* et *barbu*; espagn. *barbudo*; ital. *barbuto*.

· **BARBUE** (bar-bue), *s. f.* Poisson de mer plat qui a de la ressemblance avec le turbot (*pleuronectes rhombus, L.*).

— HIST. XIIIe s. Barbues grasses, plaïs lées, *Fabli.* édit. BARB. t. IV, 94.

— ÉTYM. *Barbu*. On dit aussi *barbu*, s. m.

† **BARBULE** (bar-bu-l'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Filament porté par les côtés des barbes d'une plume.

— ÉTYM. Diminutif de *barbe*.

† **BARBUQUET** (bar-bu-kè), *s. m.* Écorchure ou petit bouton au bord des lèvres.

— HIST. XIVe s. Icellui Louvigny haussa le menton au dit Regnaud, et lui fist le barbouchet, en lui disant qu'ilz estoient mauvais garçons, DU CANGE, *barbu*. Icellui Pierre feri le dit Robert un petit cop de la main souz le menton, le quel cop est appellé au païs parbouquet, ID. *ib.* || XVe s. Lui donna un parbouquet, ID. *ib.* D'un barbuquet est deu cinq solz trois deniers, ID. *ib.* Comme icelle femme eust donné par maniere d'esbattement sur le visaige du dit Rotro une buffe, ditte selon le langaige du païs un parbouquet, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Bar*, altéré en *par*, particule péjorative (voy. BAR.... préfixe), et *bouchet* ou *bouquet*, diminutif de *bouche*.

† **BARBURE** (bar-bu-r'), *s. m.* Ensemble des inégalités d'une pièce fondue qui sort du moule.

— ÉTYM. *Barbe*.

BARCALON (bar-ka-lon), *s. m.* Titre du premier ministre de Siam. Il fit connaissance à Siam avec un premier commis du barcalon, VOLT. *Dial.* 24.

BARCAROLLE (bar-ka-ro-l'), *s. f.* || 1° Sorte de chanson particulière aux gens du peuple et surtout aux gondoliers de Venise. La plupart des ariettes de Lulli sont des airs du Pont-neuf et des barcarolles de Venise, VOLT. *Lettr. Chabanon*, 18 déc. 1767. || 2° Petite pièce de musique faite sur une chanson relative aux promenades sur l'eau, et où l'on imite la coupe et le rhythme des barcarolles de Venise. La barcarolle d'Auber, dans *la Muette.*

— REM. V. Hugo s'est servi à tort de *barcarolle* pour petite barque; c'est *barquerolle* qu'il fallait dire : Adieu la barcarolle, Dont l'humble banderole Autour des vaisseaux vole, *Orient.* 5.

— HIST. XVIe s. Ils entrent en une gondole.... il se fait mettre à bord par le barquerole [batelier] au quel il avoit donné le mot du guet, DES PÉRIERS, *Contes*, 101.

— ÉTYM. Ital. *barcairuolo*, marinier, de *barca* (voy. BARQUE). La *barcarolle* est le chant du *barcairuolo*, du gondolier.

† **BARCASSE** (bar-ka-s'), *s. f.* Terme de marine. Grande chaloupe.

— ÉTYM. Italien *barcaccia*, qui dérive de *barca*, barque.

BARCELONNETTE (bar-se-lo-nè-t'), *s. f.* Petit lit suspendu et mobile, dans lequel on peut bercer un enfant.

— ÉTYM. Ce mot, qui n'est ni dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie, ni dans Furetière, ni dans Richelet, vient peut-être de *Barcelone*, en raison de quelque importation aujourd'hui oubliée, ou peut-être est-il pour *bercelonnette* (prononciation de plusieurs personnes) et rattaché on ne sait comment à *bercer.*

BARD (bar), *s. m.* Sorte de grande civière à plusieurs bras. || Bard à pots, civière sur laquelle on porte les creusets pour la fonte du verre.

— SYN. BARD, BRANCARD, CIVIÈRE, BAYART. Les brancards sont les deux bras d'une voiture, entre lesquels on place un cheval ; et, par extension, un brancard est soit une sorte de lit de repos à pieds ayant brancard devant et derrière, pour transporter un malade ou un blessé, soit une civière à pieds servant au transport des meubles, etc. La civière est une machine à deux brancards, au moyen de laquelle des hommes transportent des pierres et autres objets solides. Le bayart est une sorte de petit tombereau ayant deux brancards comme une civière, et servant à transporter du mortier et autres objets. Le bard est une sorte de grande civière à six bras, pour porter des fardeaux qui demandent le concours de 4, 8 ou 12 hommes, LEGOARANT.

— ÉTYM. On trouve dans des dictionnaires *bar* sans *d;* c'est la vraie orthographe, comme le montre l'italien *barella*, civière, de l'allemand *Bahre*, civière.

† **BARDACHE** (bar-da-ch'), *s. m.* Terme obscène signifiant mignon, giton.

— HIST. XVIe s. On l'eust habillé comme l'estoient les bardaches [les mignons de Henri III], D'AUB. *Conf.* I, 8.

— ÉTYM. Espagn. *bardaxa;* ital. *bardascia*, prostitué ; lombard et piémontais, *bardassa*, jeune garçon. On le tire de l'arabe *bardaj*, esclave.

† **BARDAGE** (bar-da-j'), *s. m.* Action de transporter des matériaux sur des bards.

— ÉTYM. *Bard.*

BARDANE (bar-da-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante à fleurs composées, dite aussi glouteron (*arctium lappa, L.*).

— HIST. XVIe s. Decoction d'esquine ou de bardane, PARÉ, XVI, 38. Gleteron ou glouteron, dict aussi bardane, en Languedoc lampourde, vient facilement de racine et de semence en terre seche et maigre, O. DE SERRES, 614.

— ÉTYM. Bas-lat. espagn. et ital. *bardana.*

1. **BARDE** (bar-d'), *s. f.* || 1° Ancienne armure faite de lames de fer, qu'on plaçait sur le poitrail d'un cheval. || 2° Tranche de lard fort mince dont on entoure les chapons, les bécasses, les perdrix, etc. qu'on fait rôtir. J'y vois de gros gardes, Cuirassés de bardes, Portant hallebardes De sucre candi, BÉRANG. *Cocagne.* || 3° Longue selle faite uniquement de grosses toiles piquées et bourrées.

— HIST. XVIe s. Leurs chevaux semblablement bardez de bardes de fer et de cuivre, AMYOT, *Crassus*, 45.

— ÉTYM. Bas-lat. *barda*, bât; provenç. *bardel*, bât; espagn. et portug. *albarda*, bât et barde de lard; ital. *barda*, caparaçon; de l'arabe *bar[illegible]et*, couverture que l'on met sur le dos d'une bête de somme avant d'y placer le bât, du persan *barzahet.* Certaines provinces emploient pour selle le mot *aubarde*, qui correspond à l'espagnol et portugais *albarda.* On trouve, dans l'ancien français, *barde* avec le sens de arme offensive : Plantant une grosse javeline de barde qu'il portait en la main, AMYOT, *Marc.* 8. En ce sens, *barde* vient de l'allemand *Bart*, hache. Du sens de selle, caparaçon, on a passé à celui d'armure défensive du cheval, et enfin à celui de pièces de lard avec lesquelles on couvre une volaille.

2. **BARDE** (bar-d'), *s. m.* Poëte chez les anciens Celtes. || Fig. Poëte héroïque et lyrique.

— ÉTYM. *Bardus*, barde, mot celtique : bas-bret. *barz, bars;* kymri, *barz;* gaél. et island. *bard*, poëte, chanteur.

1. **BARDÉ, ÉE** (bar-dé, dée), *part. passé* de barder 1. Porté sur un bard. Les pierres ayant été bardées.

2. **BARDÉ, ÉE** (bar-dé, dée), *part. passé* de barder 2. Chevalier bardé de fer. Poularde bardée de lard. || Fig. et familièrement. Être bardé de cordons, porter des décorations de divers ordres. || En termes de blason, se dit d'un cheval caparaçonné.

BARDEAU (bar-dô), *s. m.* || 1° Ais mince et court dont on se sert pour couvrir les maisons. || 2° Petit train de bois.

— HIST. XVIe s. Il pousse son cheval à grand force sur un bardeau ou bastardeau fait à travers la rivière pour retenir l'eau, D'AUB. *Hist.* III, 260.

— ÉTYM. *Barde* 1; le *bardeau* étant assimilé à une *barde* qui couvre. Ce qui prouve la justesse de cette étymologie, c'est que *barder* a signifié couvrir, et même paver : Les œuvres et reparacions de bardement ou pavement.... premierement de barder et paver de bonnes pierres, DU CANGE, *bardatus.*

† 1. **BARDÉE** (bar-dée), *s. f.* Ce que peut porter un bard.

— ÉTYM. *Bardé* 1.

† 2. **BARDÉE** (bar-dée), *s. f.* Ensemble des bardes de lard dont on garnit une volaille.

— ÉTYM. *Bardé* 2.

1. **BARDELLE** (bar-dè-l'), *s. f.* Selle faite de grosse toile et de bourre.

— ÉTYM. Provenç. *bardel*, bât; du bas-latin *barda*, bât (voy. BARDE 1).

† 2. **BARDELLE** (bar-dè-l'), *s. f.* Bras du bard du verrier.

— ÉTYM. *Bard.*

1. **BARDER** (bar-dé), *v. a.* Charger sur un bard. Barder des pierres, en charger un petit chariot dans les chantiers.

— ÉTYM. *Bard.*

2. **BARDER** (bar-dé), *v. a.* || 1° Couvrir un cheval de l'armure appelée barde. || 2° Envelopper de bardes de lard. Barder une poularde.

— HIST. XVe s. A tous alarmes c'estoit le premier homme armé et de toutes pieces, et son cheval toujours bardé, COMM. I, 11. Et y avoit quinze cens hommes d'armes bien montez et la pluspart bardez et richement acoustrez, ID. IV, 5. Barder et paver de bonnes pierres, DU CANGE, *bardatus.* || XVIe s. Il en promettoit autres dix mille tous armez à blanc et bardez, AMYOT, *Crassus*, 37. Le roi estant couché en une grande chambre roiale, et son lict, outre les rideaux ordinaires, bardé d'un tour de lict de grosse bure, D'AUB. *Hist.* III, 285.

— ÉTYM. *Barde* 1.

BARDEUR (bar-deur), *s. m.* Celui qui, dans un chantier, porte le bard; celui qui traîne les pierres sur un petit chariot.

— ÉTYM. *Bard.*

BARDIS (bar-di), *s. m.* Terme de marine. Séparation de planches qu'on fait à fond de cale, dans un navire de commerce, pour charger des blés et autres grains.

— ÉTYM. Même radical que *bardeau.*

BARDIT (bar-dit'), *s. m.* Chant de guerre des anciens Germains. Les Francs entonnent le bardit à la louange de leurs héros, CHATEAUB. *Mart.* 197.

— ÉTYM. *Barditus* ou *baritus*, cri, clameur.

† **BARDOIRE** (bar-doi-r'), *s. f.* Un des noms provinciaux du hanneton.

BARDOT (bar-do ; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Petit mulet produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. Tous les adieux faits, mon bardot chargé, SÉV. 159. Quinze chevaux normands, sous poil gris, et trois bardots d'Auvergne, LESAGE, *Turc.* IV, 8. || Petit mulet qui marche ordinairement en tête et porte le muletier. || 2° Fig. et familièrement, homme sur qui les autres se déchargent d'une partie de leur tâche; celui qui sert de sujet habituel aux plaisanteries. C'est le bardot de la compagnie. L'âne est le jouet, le plastron, le bardot des rustres qui le conduisent le bâton à la main, BUFF. *Âne.* || 3° Terme de typographie. Papier de rebut.

— REM. On trouve souvent l'orthographe *bardeau;* mais elle est fautive, comme le prouve l'italien *bardotto.*

— HIST. XVIe s. Il a fallu que j'aye faict ceste digression; il fault qu'elle passe par bardot [bête de somme en surnombre] sans payer peage, BRANT. *Charles-Quint.*

— ÉTYM. Berry, *bardaud*, âne; ital. *bardotto;* de *barde* dans le sens de selle (voy. BARDE 1).

BARÉGE (ba-rè-j'; malgré l'accent aigu que l'Académie met sur ce mot), *s. m.* Étoffe de laine légère et non croisée.

— ÉTYM. *Baréges*, village des Pyrénées, où on fabrique de ces étoffes.

† **BARÉGINE** (ba-ré-ji-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière trouvée dans les eaux sulfureuses de Baréges.

† **BARÊME** (ba-rê-m'), *s. m.* Recueil de comptes tout faits.

— ÉTYM. Ainsi nommé de François *Barrême*, né à Lyon, mort à Paris en 1703, qui publia un recueil de ce genre, sous le titre de *Comptes faits.*

† **BARFOUL** (bar-foul), *s. m.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe dont s'habillent les nègres.

— ÉTYM. Espagn. *barfol*, pagne des nègres.

† 1. **BARGE** (bar-j'), *s. f.* Nom d'un oiseau de marais. Le pic n'abandonne jamais la tige des arbres, à l'entour de laquelle il lui est ordonné de ramper; la barge doit rester dans ses marais, l'alouette dans ses sillons, la fauvette dans ses bocages, BUFF. *le Bec-en-ciseaux.*

— ÉTYM. Probablement le même mot que le suivant, un oiseau aquatique ayant pu être dit *barge* ou *barque.*

† 2. **BARGE** (bar-j'), *s. f.* Terme de marine. Embarcation plate avec une voile carrée.

— HIST. XIe s. Il n'i a barge ne dromond ne chalant, *Ch. de Rol.* CLXXVI. || XIIIe s. Et li quens de Flandres se fist envoier la barge de la nef pour savoir quel gent c'estoient, VILLEH. LX. Et lors un poure chevalier arriva en une barge, et sa femme et quatre filz que il avoient, JOINV. 280. || XVe s. Messire Henry de Beaumont entra dans une barge, et se fit nager devers eux, FROISS. I, I, 22.

— ÉTYM. Bas-lat. *barga, bargia ;* provenç. *barja;* ital. *bargia.* Diez ne pense pas que ce mot doive être rapproché de *barque*, attendu qu'il suppose un bas-latin *barica ;* et il propose un diminutif du grec βάρις, canot, des termes grecs de marine ayant passé dans le Ponant.

† **BARGUETTE** (bar-ghè-t'), *s. f.* Sorte de bac pour passer les rivières.

— ÉTYM. Probablement diminutif de *barge* 2.

BARGUIGNAGE (bar-ghi-gna-j'), *s. m.* Hésitation à prendre un parti. || Familier.

— ÉTYM. *Barguigner.*

BARGUIGNER (bar-ghi-gné), *v. n.* Hésiter, avoir de la peine à se déterminer. A quoi bon tant barguigner et tant tourner autour du pot? MOL. *Pourc.* I, 7. C'est Mme Shoënée qui achète notre filonnière; mon homme barguignait un peu; je craignais des difficultés, P. L. COUR. *Lett.* II, 197. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIIIe s. Iluec trouverent le mercier, Et lor dame qui remuoit Les joiaus et les bargignoit, Aulcuns aussy de la mesnie Ont mainte chose bargignie.... Et quant plus rien ne bargigna, Sa marchandise appareilla, Et prist son fardel à trousser, *Roman du chatelain de Couci.* Estagiers de Paris puent barguiner et achater le blé au marchié de Paris por leur mengier en la presence des talemeliers [boulangers], *Liv. des mét.* 17. Or me dites, fist il, avez-vous barguigné nulz chevaliers? JOINV. 257. Quant le soudanc oy ce, il dit : Par ma foy, larges est le Frans, quant il n'a pas bargigné sur si grant somme de deniers, ID. 243. Quar il a mestier par couvent D'achateors, et cil s'en gaaignent. Qui orendroit ne le barguignent, Quar tels foiz le voudront avoir Qu'on ne l'aura pas por avoir, RUTEB. 96. || XIVe s. Lesquelz atargerent pour le dit poutrain barguignier [marchander] et aviser, DU CANGE, *athargrati.* Puis, dirent-ils tous en riant et en leur gascon, nous la barguignons [la ville de Clermont], et une autre fois nous l'acaterons, FROISS. II, III, 99. Et tantost qu'il les apercurent, sans barguigner frapperent en eux, MONSTREL. liv. I, ch. 227.

— ÉTYM. Génev. *bargagner;* bas-lat. *barcaniare* (dans les *Capitulaires* de Charles le Chauve), *barganniare*, marchander; provenç. *barganhar;* ital.

barcagnare; angl. *to bargain*. On trouve dans le gael. *baragan*, un marché; mais, comme le remarque Diez, le c dans un texte aussi reculé qu'un capitulaire de Charles le Chauve prouve que le *g* est levé; en conséquence il propose pour étymologie *barca*, barque, qui, d'après Isidore, sert à porter les marchandises deçà et delà, de sorte que *barcaniare*, serait : porter en barque, et en général, porter ses marchandises çà et là (*barguigner* dans l'ancien français veut dire marchander). Cela demeure jusqu'à présent une hypothèse; mais on voit, par les anciens textes, que le mot *gain* (ce qu'avait cru Génin) n'entre pas dans la composition du mot. De marchander, *barguigner* a passé, par une dérivation que l'on conçoit, au sens de hésiter, tergiverser.

BARGUIGNEUR, EUSE (bar-ghi-gneur, gneû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui barguigne. || Familier.

— ÉTYM. *Barguigner.*

† **BARGUILLE** (bar-ghi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms locaux de la chènevotte.

† **BARIE** (ba-rie), *s. f.* Terme de grammaire grecque. L'accent grave.

— ÉTYM. Βαρεῖα, grave, féminin de βαρύς (sous-entendu προσῳδία).

BARIGEL (ba-ri-jêl) ou **BARISEL** (ba-ri-zèl), *s. m.* Nom du chef des sbires dans plusieurs villes d'Italie. Je ne peux vous mener qu'en Basse-Normandie, dit le barigel, VOLT. *Cand.* 22. On n'avait point de peur.... Qu'un barisel vous mît dedans la tour de Nonne [nom d'une prison de Rome], RÉGNIER, *Sat.* VI.

— HIST. XVIe s. Je ne craignois d'aller sans ma patente; Car j'estois franche et de tribut exempte; Je n'avois peur d'un gouverneur fascheux, D'un barisel ny d'un sbire outrageux, DU BELLAY, VII, 62, *verso*.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *barrachel*; ital. *bargello*; bas-lat. *barigildus*; mot que sa finale indique être d'origine germanique, mais qu'on ne sait à quoi rattacher dans les idiomes allemands.

† **BARIGOULE** (ba-ri-ghou-l'), *s. f.* || 1° Sorte d'agaric bon à manger. || 2° Sorte de préparation de l'artichaut, qu'on a d'abord fait frire dans l'huile d'olive.

BARIL (ba-ri; l'*l* ne se prononce pas : un baril empli d'eau; dites : un ba-ri empli; au pluriel l'*s* se lie : des ba-ri-z emplis; dans le XVIIe siècle aussi, Chifflet recommande de ne pas prononcer l'*l*), *s. m.* || 1° Petite barrique. Un baril d'huile, d'anchois. || 2° Dans la serrurerie, petit appareil dit aussi tambour, qui fait qu'une porte se ferme. || 3° Baril à feu, machine de guerre, qu'on remplit de grenades et de toutes sortes de matières combustibles, pour la faire rouler dans un siége sur les travaux des assiégeants. || 4° Réunion de 450 feuilles de fer-blanc.

— REM. L'Académie devrait écrire *barril* par deux *r*, comme elle écrit *barrique*, ou n'en mettre qu'une à ce dernier mot, afin de conserver les analogies, qui facilitent toujours l'orthographe.

— HIST. XIIe s. Deus [deux] bariz de vin, *Rois*, 137. || XIIIe s. Avec lui un baril de vin (il) aporta, qui crut sur le Rin, *Bl. et Jeh.* 3838. Nus barillier ne puet ovrer de nul fust se il n'est ses [sec]; c'est à savoir après ce que li baris ait esté parés un mois avant que on meste la ferreure de sus, *Liv. des mét.* 103. Vins en pot ou en baris, BEAUM. 33. || XVe s. Vins en tonneaux et en barils.... FROISS. I, I, 278. || XVIe s. Pour ceste cause les magistrats leur enjoignirent [aux ladres] ne boire qu'en leur baril [écuelle], PARÉ, XXII, 8. Il fist renouveler l'assault de huict enseignes d'Allemans, avec force petits barils de poudre, lances, et autre artifice de feu, M. DU BELL. 554. Des barals bien cerclés, O. DE SERRES, 237. Lors le chou est mis dans une grande barille ou tonneau defoncé d'un bout, ID. 546.

— ÉTYM. Provenç. *barril*; espagn. et portug. *barril*; ital. *barile*; bas-lat. *barillus*; du celtique : kymri, *baril*; gaél. *baraille*; irland. *bairile*, baril; bas-breton, *baraz*, baquet; du celtique : kymri, *bar*, branche d'arbre (voy. BARRE). On a dit aussi *barrot* : ayant beu le vin qu'ilz avoient porté dedans des barrots, AMYOT, *les Gracques*, 25; et *barrau* : six barraux de vin, RONS. t. I, p. 616.

† **BARILLAGE** (ba-ri-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Tout ce qui concerne la construction des barils. || 2° Réunion des barils d'un vaisseau.

† **BARILLARD** (ba-ri-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Ancien terme de marine. Celui qui avait soin du vin et de l'eau à bord des galères.

— ÉTYM. *Baril.*

† **BARILLE** (ba-ri-ll'), *s. f.* Un des noms de la plante dont les cendres fournissent la soude (*salsola soda*, L.).

— ÉTYM. Espagn. *barrilla*, soude.

† **BARILLERIE** (ba-ri-lle-rie, *ll* mouillées), *s. f.* Art de faire des barils. Rue de la Barillerie, rue, à Paris, où l'on faisait des tonneaux.

BARILLET (ba-ri-llè, *ll* mouillées, et non ba-ri-yé), *s. m.* || 1° Petit baril. || 2° Petit bijou en forme de baril. || 3° Terme d'horlogerie. Boîte qui renferme le grand ressort d'une montre ou d'une pendule. || 4° Étui de bois renfermant la jauge du cordier. || 5° Partie de tuyau en cuivre dans laquelle monte et descend le piston d'une pompe.

— HIST. XIIIe s. Ileucques les a fet moult netes, Si les bat entre deus tuiletes, Puis en empli un barillet, *Ren.* 19279. || XVe s. Item à Thibault de la garde, ... Que luy donray-je que ne perde? .... Le barillet? par m'ame, voyre; Genevoys est plus ancien Et a plus grand nez pour y boire, VILLON, *G. testam.*

— ÉTYM. Diminutif de *baril.*

† **BARILLON** (ba-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Petit baril. || 2° Réservoir placé derrière la chaussée d'un étang et destiné à recevoir le poisson.

— ÉTYM. Diminutif de *baril.*

BARIOLAGE (ba-ri-o-la-j'), *s. m.* Assemblage de diverses couleurs. Le bariolage des plumes de cet oiseau.

— HIST. XIVe s. Mais faictes comme font gens saiges, Pour veoir aultres bariolaiges, Au fray des dragons et serpens, En hayneuses amours grouppans, *Traité d'alchim.* 111.

— ÉTYM. *Barioler*; génev. *baricolage.*

BARIOLÉ, ÉE (ba-ri-o-lé, lée), *part. passé.* Un vêtement bariolé. L'Egypte! elle étalait.... Ses champs bariolés comme un riche tapis, V. HUGO, *Orient.* 1. || Fig. Un style bariolé.

BARIOLER (ba-ri-o-lé), *v. a.* || 1° Teindre ou peindre de diverses couleurs bizarrement assorties. Que le comité consente à ne plus barioler nos assignats à la façon de cette caisse d'escompte, qui n'a mis de bon sens à rien, pas même à sa cupidité, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 233. || 2° Fig. Barioler son style, y mettre des couleurs différentes qui ne s'accordent pas.

— ÉTYM. Génev. *baricolé*; wallon, *gabrioler*; bourguig. *barôllai*. On trouve, dans l'ancienne langue, *riolé* : Ayant des taches separées les unes des autres, riolées, piolées, c'est à dire de diverses couleurs, comme un tapis velu, PARÉ, XXIII, 25. *Riolé* vient de l'ancien français *riole* ou *riule*, raie (voy. RÈGLE); *bariolé* est composé de *riolé* et de la particule péjorative *ba* (voy. BA....). La difficulté, dans la langue française, du changement du *v* latin en *b*, et la forme des patois ne permettent guère d'y voir un diminutif de *varius*.

BARISEL (ba-ri-zèl), *s. m.* Voy. BARIGEL.

† **BARIUM** (ba-ri-om'), *s. m.* Voy. BARYUM.

† **BARLE** (bar-l'), *s. f.* Dans les exploitations de mine, synonyme de faille.

† **BARLIN** (bar-lin), *s. m.* Nœud au bout d'une pièce de soie, destiné à la tordre.

BARLONG, ONGUE (bar-lon, lon-gh'), *adj.* || 1° Qui a la figure d'un carré long, mais irrégulier. Le géomètre n'y avait vu qu'un bosquet barlong de dix arpents, MONTESQ. *Lett. pers.* 128. || 2° Plus long d'un côté que de l'autre, en parlant de vêtements. Châle barlong.

— HIST. XIIIe s. Autre [miroirs] font diverses ymages Aparoir en divers estages, Droites, belongues et enverses, *la Rose*, 18375. || XVIe s. Pareille facilité treuvera-on au mesurer de la piece barlongue, c'est à dire plus longue que large, ou en quarré-long, O. DE SERRES, 12. Suffit de rendre en quarré parfaict ou barlong toutes aires et places, ID. 14.

— ÉTYM. *Bar* (voy. BAR....), préfixe indiquant obliquité, et *long*. Berry, *bilong*; picard, *berlong*. L'ancien français *belong* est pour *beslong* (voy. BES.... qui a le même sens que *bar*).

† **BARLOTIÈRE** (bar-lo-tiê-r'), *s. f.* Terme de métier. Traverse de fer dans un châssis de vitraux.

BARNABITE (bar-na-bi-t'), *s. m.* Religieux d'un ordre institué à Milan dans le XVIe siècle, sous le titre de clercs réguliers de la congrégation de Saint-Paul, et dont les fondateurs s'assemblèrent dans l'église de St-Barnabé. Cet ordre avait pour but de confesser, prêcher et faire des missions.

— ÉTYM. *Barnabé.*

BARNACHE (bar-na-ch') ou **BARNACLE** (bar-na-cl'), *s. f.* Oiseau de passage qui est une espèce d'oie sauvage. Les sifflements du courlis et le cri de la barnache perchée sur les framboisiers de la grotte, m'annoncèrent le retour du matin, CHATEAUB. *Natch.* VIII, 333.

— ÉTYM. Bas-lat. *bernaca*, *barnaces*, *bernicla*; angl. *barnacle*; d'un mot irlandais. *Oie barnacle*, ainsi dite parce qu'une opinion populaire la faisait naître des *barnacles* ou *bernicles*, coquillages attachés aux végétaux du bord de la mer, où cet oiseau place son nid. Voy. BERNACLE.

† **BARNE** (bar-n'), *s. f.* Le lieu d'une saline où se fait le sel.

† **BARNICLE** (bar-ni-kl'), *s. f.* Le même que barnache.

† **BAROCO** (ba-ro-co). Terme mnémonique indiquant, dans la scolastique, une forme du syllogisme.

— ÉTYM. Mot dont les lettres ont chacune un sens convenu.

† **BAROLOGIE** (ba-ro-lo-jie), *s. f.* Terme de physique. Théorie de la pesanteur.

— ÉTYM. Βάρος, pesanteur, et λόγος, doctrine.

BAROMÈTRE (ba-ro-mè-tr'), *s. m.* || 1° Instrument qui mesure la pression de l'atmosphère. Torricelli inventeur du baromètre. Laplace a donné une formule pour calculer les hauteurs au moyen du baromètre. || 2° Le même instrument, indiquant les variations atmosphériques que l'observation a montré dépendre presque toujours de la pression de l'air. Le baromètre est à la pluie, au beau fixe. || Fig. Ensemble de signes indiquant une situation politique ou l'état de l'esprit de quelqu'un. Il paraît que le baromètre a changé, se dit d'un homme qui était fort gai et qui est devenu sombre, et réciproquement.

— ÉTYM. Βάρος, pesanteur, et μέτρον, mesure (voy. MÈTRE).

BAROMÉTRIQUE (ba-ro-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport au baromètre. Observations barométriques, celles qui sont faites avec le baromètre. Vide barométrique, celui qui se trouve dans les baromètres au-dessus de la colonne de mercure. Tables barométriques, tables calculées d'avance pour trouver les hauteurs par le baromètre, sans avoir besoin de recourir à la formule de Laplace.

— ÉTYM. *Baromètre.*

† **BAROMÉTROGRAPHE** (ba-ro-mé-tro-gra-f'), *s. m.* Instrument inscrivant de lui-même sur un papier les variations du baromètre.

— ÉTYM. *Baromètre*, et γράφειν, écrire.

BARON (ba-ron), *s. m.* || 1° Originairement, tout grand seigneur du royaume. Les hauts barons, les principaux d'entre les seigneurs. || Fig. Les hauts barons de la finance, de l'industrie, les financiers, les industriels les plus riches et les plus puissants. || 2° Tout gentilhomme possédant une terre avec titre de baronnie. || 3° Aujourd'hui simple titre de noblesse conféré par le souverain. || 4° Anciennement, mari. Il fallait qu'une femme fût autorisée par son baron, c'est-à-dire son mari, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 259.

— HIST. XIe s. Seigneur baron, à Charlemagne irez, *Ch. de Rol.* V. Il nen i a chevalier ne barun.... *ib.* CLXXIV. Deus! quel baron, s'eüst [s'il avait] chrestienté! *ib.* CXXIV. || XIIe s. Uns bers fu ja en l'antif pople Deu, e out num Helcana, *Rois*, p. 1. De Roland le baron [brave], En Roncivaus, quant nos le troveron.... *Ronc.* p. 29. [Il] N'i a baron qui tant soit redoutanz [redoutable], *ib.* p. 34. Seignor baron, de vous aït Dex mercis, *ib.* p. 86. Nostre sires est ja vengés Des haus barons qui or lui ont failli, QUESNES, *Romancero*, p. 98. Se [je] ne l'oi à baron [mari], de deuil serai estainte, AUDEFR. LE BAST. *ib.* p. 17. Cil dedans se defendent com nobile baron, *Sax.* VIII. À la riche abaïe du baron Saint Maart [Médard], *Sax.* VIII. || XIIIe s. Li rois tous ses barons y eut fait assembler, *Berte*, III. Maint haut baron l'adestrent mout debonnairement, *ib.* IX. À Dieu [elle] s'est commandée et au baron saint Pierre, *ib.* XL. Et puis que elle aura douze ans passés, le seignor la peut semondre de prendre baron [mari], *Ass. de Jér.* I, 264. Feme sans le congé de son baron ne se pot metre en tel cas en cort por apeler, BEAUM. LXIII, 1. Uns chevaliers espousa une dame la quele avoit enfans d'autre baron, ID. XII, 10. [Elle] Cest an pleure et cest an prie, Et cest an [elle] panra [prendra] baron, RUTEB. 187. || XVe s. Cette nuit avoient fait le guet deux grands barons de France, le sire de Montmorency et le sire de Saint Saulieu.... FROISS. I, I, 139.

— ÉTYM. Wallon, *baron*, mari; anc. français, *ber* ou *bers*, au nominatif, et *baron*, au régime; provenç. *bar*, au nominatif, et *baron*, au régime; espagn. *varon*; ital. *barone*. Le sens de ce mot dans les langues romanes est homme fort, mari, guerrier vaillant, noble, seigneur. *Baro* se trouve dans la latinité, avec le sens : 1° de homme stupide; 2° de général d'armée (et on lui attribue une origine gauloise); Isidore lui attribue le sens de mercenaire, dur au travail. Il y a dans le celtique : ancien kymri,

bar, héros. On objecte que les noms latins ou allemands seuls donnent un sujet différent du régime : *ber*, *baron*; mais connaît-on assez bien l'ancien celtique pour affirmer qu'il ne permettait pas une semblable flexion; et n'a-t-on pas, dans le bas-latin, *barus : barum vel feminam*, de la Loi des Allemands? Le celtique a aussi *fear*, homme; et le fait est qu'on trouve *varones* dans des textes qui viennent des environs des Pyrénées, et *farones* dans un très-vieil auteur (voy. DU CANGE). Diez est disposé à rapprocher *baro* de l'anc. haut allem. *beran*, goth. *bairan*, porter; d'où le sens d'homme robuste, et toute la suite des significations. Burguy le tire aussi de *bairan*, porter, mais par une autre dérivation : anglo-sax. *bearn*; frison, *bern*, un enfant, un être humain; angl. sax. *beorn*, un homme, un grand. Ces étymologies allemandes, sans être complétement sûres, sont probables; mais il est probable aussi que le celtique *bar* et peut-être *fear* ont concouru à confirmer et à préciser le sens du mot germanique dans les langues romanes et ont laissé des traces dans *barus* et dans *faro*. Dans l'ancien français, *li ber*, au nominatif singulier, de *báro*, avec l'accent sur l'*a*; *le baron*, au régime singulier, de *barónem*, avec l'accent sur l'*o*; *li baron*, au nominatif pluriel; *les barons*, au régime pluriel. La nécessité de satisfaire par un accent qui se déplace à *ber* et *baron*, ne permet plus d'accorder aucune attention à *vir*, qui avait été proposé pour étymologie.

BARONNAGE (ba-ro-na-j'), *s. m.* État de baron; le corps des barons. Je remarque cette humiliante façon du tiers état de parler devant le roi, à la différence du baronnage, ST-SIM. 374, 10. Le haut baronnage en France était jaloux de la puissance de son roi, VOLT. *Mœurs*, 46. Il est prouvé que la pairie est la vraie noblesse et la vraie juridiction suprême du royaume; c'est l'ancien baronnage, c'est le vrai parlement, aussi ancien que la monarchie, ID. *Lettr. Richelieu*, 11 mars 1771.

— HIST. XIe s. De tel barnage [sagesse] l'a Deus enluminet.... *Ch. de Rol.* XXXIX. || XIIe s. Un homme de bernage [de vaillance], *Ronc.* p. 13. Monte li rois et ses barnages [ses barons] grans, *ib.* p. 34. Guenelons a haï le bernage de France, *ib.* p. 197. Il parla hautement, oiant tout le barnage, *Saxons*, 26.

— ÉTYM. *Baron*. *Barnage*, *bernage* signifiait le corps des barons, la vaillance, la sagesse.

BARONNE (ba-ro-n'), *s. f.* || 1° Anciennement, femme noble, possédant une baronnie. || 2° Aujourd'hui la femme d'un baron.

— HIST. XIIIe s. Haï! fist-il, gentil barnesse; Car fust or si loiax m'asnesse, Et chien et leu et autres bestes Et totes fames com vos estes, *Ren.* 9837. || XVe s. La dame de Corasse, une haute baronnesse en ce pays, FROISS. II, III, 14.

— ÉTYM. *Baron*.

BARONNET (ba-ro-nè), *s. m.* En Angleterre, titre affecté à un ordre de chevalerie conféré par le roi.

— ÉTYM. Angl. *baronet*, de *baron*.

† **BARONNETTE** (ba-ro-nè-t'), *s. f.* Petite baronne, fille d'un baron. Le plus beau des châteaux qui renfermait la plus belle des baronnettes, VOLT. *Cand.* 2.

— ÉTYM. Diminutif de *baronne*.

† **BARONNIAL, ALE** (ba-ro-ni-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport, qui appartient à un baron; qui dépend d'une baronnie. Les droits baronniaux.

— ÉTYM. *Baron*.

BARONNIE (ba-ro-nie), *s. f.* Seigneurie qui donne au possesseur le titre de baron. La terre de Montmorency, mouvante de l'abbaye de St-Denis, est peut-être première baronnie de ce district, ST-SIM. 26, 46. || À l'époque féodale, tout grand fief relevant de la couronne.

— HIST. XIIe s. Chaseuns malde en sa terre sa riche [brave] baronie, *Sax.* VII. Ne tieng, fait sainz Thomas, de lui fius n'eritez, Ne rien en barunie : mais tut est charitez, E parmenable aumosne tut ço dont sui fieffez, *Th. le mart.* 45. || XIIIe s. Des puis celle heure que Godefrois de Buillon et la baronie de France orent conquis Antyoche et Jherusalem, n'orent chrestiens victoire en la terre de Surie contre Sarrazins, *Chron. de Rains*, I. Quant il ot sa raison fenie, Conseilla soi la baronnie, *la Rose*, 10718. Les homes qui tiennent fié dou chief seignor, seit baronie ou seignorie, et qui ont court et coins et justise, *Ass. de J.* I, 216. Cil qui tient en baronnie, quant il voit qu'aucuns de ses homes veut uzer trop cruelment de la coustume contre ses povres sougés, BEAUM. 62. || XVe s. Et trouverent là le roi Anglois et grand foison de baronnie de-lez lui, FROISS. I, I, 159.

— ÉTYM. *Baron*.

BAROQUE (ba-ro-k'), *adj.* D'une bizarrerie choquante. Un goût baroque. Un accoutrement baroque. Un style baroque. Ces places [conseillers d'État, d'Église] étaient destinées aux évêques les plus distingués, et il était bien baroque de faire succéder l'abbé Bignon à M. de Tonnerre, ST-SIM. 87, 127. || Ancien terme de joaillier. Perle baroque, perle qui n'est pas ronde comme il faut. C'est un collier de perles baroques.

— ÉTYM. Espagn. *barrueco*, *berrueco*, perle qui n'est pas parfaitement ronde; portug. *barroco*, même sens. Ces mots viennent sans doute de *baroco* (voy. ce mot), ancien terme de la scolastique qui a souvent frappé par sa bizarrerie.

† **BAROSCOPE** (ba-ro-sko-p'), *s. m.* Terme de physique. Instrument servant à démontrer la poussée verticale de l'air et le principe d'Archimède appliqué aux fluides élastiques.

— ÉTYM. Βάρος, pesanteur, et σκοπεῖν, examiner.

† **BAROTTE** (ba-ro-t'), *s. f.* Mot employé dans certaines campagnes pour désigner un vaisseau cerclé en fer, et servant à la vendange.

— ÉTYM. Féminin de *barrot* 2, et qui devrait être écrit *barrotte*.

BARQUE (bar-k'), *s. f.* || 1° Petit bateau. Une barque de pêcheur. Passez, seigneur, dit-il, passez dans cette barque, CORN. *Pomp.* II, 2. Sa tête sur les bords de la barque penchée, ID. *ib.* II, 2. Un jour le voyageur par le Rhône emporté, En silence et debout sur sa barque rapide, A. CHÉN. 266. || Fig. De tous trois la vertu pareille et sans seconde Mérite le timon de la barque du monde, ROTR. *Bélis.* II, 7. || Bien conduire sa barque, bien administrer ses affaires, mener une entreprise à bonne fin. Je conduis très-sagement ma barque, SÉV. 285. On tiendra le parlement, Dieu conduise cette barque, ID. 512. Mandez-moi comme vous conduirez votre barque, ID. 18. Je te conjure de prendre la conduite de notre barque, MOL. *Fourb.* I, 3. Et n'ai le jugement De conduire ma barque en ce ravissement, RÉGNIER, *Sat.* VII. || Poétiquement. La barque de Caron, la barque infernale, la nacelle dans laquelle la mythologie disait que les âmes traversaient le Styx pour entrer dans les enfers. Empêcher que Caron, dans la fatale barque, Ainsi que le berger, ne passe le monarque, BOIL. *A. p.* III. Elle pourrait bien passer un jour dans la barque comme les autres, SÉV. 265. || 2° Sorte de vase à l'usage du teinturier sur soie. || Espèce de bassin de brasseur.

— ÉTYM. Bourguig. *baque*; provenç. *barca*; espagn. et ital. *barca*; angl. *bark*; du celtique : gaël. *barc*; bas-bret. *bark*, barque. *Barca* est dans Isidore, signifiant le canot qui porte à terre les marchandises d'un navire. Il est singulier que *barca*, si ancien, puisqu'il est dans Isidore, et commun à toutes les autres langues romanes, ne se trouve pas dans le vieux français, qui n'a que *barge*; cela ne peut guère s'expliquer qu'en admettant une confusion entre *barge* et *barque*.

† **BARQUÉE** (bar-kée), *s. f.* Charge d'une barque.

— ÉTYM. Espagn. *barcada*; ital. *barcata*; bas-lat. *barcata*, de *barca*, barque.

BARQUEROLLE (bar-ke-ro-l'), *s. f.* Petit bâtiment sans mât qui ne va jamais en haute mer.

— ÉTYM. Le même, étymologiquement, que *barcarole*.

† **BARQUETTE** (bar-kè-t'), *s. f.* Petite barque.

— HIST. XVIe s. Une armée de vingt cinq vaisseaux ronds, les plus grands de 200 tonneaux en descendant jusqu'à 50, quatre galiottes et quelques barquettes, D'AUB. *Hist.* III, 18. Ô qui a jamais veu une barquette telle Que celle où ma maistresse est conduite sur l'eau? LA BOÉTIE, 507.

— ÉTYM. Diminutif de *barque*.

† **BARQUIEU** (bar-ki-eu), *s. m.* Réservoir dans lequel le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

— ÉTYM. Bas-lat. *barquelius*, *barquile* (dans des textes marseillais), réservoir d'eau, de *barca*, barque.

BARRAGE (bâ-ra-j'), *s. m.* || 1° Barrière qui ferme un chemin. || 2° Massif qui barre une rivière; rochers qui barrent naturellement une rivière. || 3° Barrière qu'on ne peut passer qu'en payant un droit de péage. || Droit que l'on paye au barrage.

— ÉTYM. *Barrer*.

† **BARRAS** (ba-râ), *s. m.* || 1° Résine qui se dessèche pendant l'été à la surface des incisions que l'on pratique aux pins pour en obtenir la térébenthine. || 2° Nom d'une espèce de pin qu'on nomme pin de Genève.

— ÉTYM. *Barre*, à cause des *barres* que forme la résine desséchée; puis le nom a passé à l'arbre.

BARRE (bâ-r'), *s. f.* || 1° Pièce de bois, de fer, etc. étroite et longue. Une barre de fer, de bois. Une barre d'appui. Une barre de cheminée. || Fig. Cet homme est une barre de fer, il est inflexible, on ne peut le faire céder. Berwick était fort peu au gré de Mme des Ursins, qui le trouvait droit, ferme, libre, barre de fer, ST-SIM. 354, 168. || On disait autrefois donner des coups de barre à quelqu'un pour le bien battre. Ses violences qui lui font mener les gens à la messe à coups de barre, BOSS. *Avert.* 6. || Jeter la barre, sorte de jeu auquel on s'exerçait autrefois, et qui est encore usité en quelques provinces. || Dans la gymnastique, exercice de la barre à sphères, bâton de 1m,15 de longueur, ayant à chaque bout une boule de 12 cent. de diamètre, avec lequel on fait des évolutions au-dessus de la tête et derrière le dos, pour fortifier les épaules et faire tenir droit. || 2° Lingot ou pièce de métal précieux étendue en longueur. Le régent trouva le prêt d'un million en barres d'argent, ST-SIM. 420, 61. || Fig. C'est de l'or en barre, se dit de toute valeur, de toute chose sur laquelle on peut compter. Voilà certainement un effet fort bizarre.—Oh! s'il n'était pas mort, c'était de l'or en barre, REGNARD, *Joueur*, III, 3. || 3° Pièce de bois transversale qui soutient les fonds d'un tonneau par le milieu. Le vin diminue beaucoup de bonté, quand il est au-dessous de la barre du tonneau. D'un tel vin la couleur est malade et bizarre; Cet autre, dans le chaud peut tourner à la barre, REGNARD, *le Bal*, sc. 3. || Fig. Être au-dessous de la barre, au-dessous du niveau. Ce pape est le plus honnête homme et le plus habile du sacré collége; mais, ma fille, il a soixante-dix-neuf ans : un esprit n'est-il point au-dessous de la barre à cet âge? SÉV. 591. || 4° Terme de marine. La barre du gouvernail, ou, absolument, la barre, longue pièce de bois qui sert à faire mouvoir le gouvernail. Je restai seul auprès du matelot qui tenait la barre du gouvernail, CHATEAUB. *Itin.* 8. || 5° Dans le monnayage, pièce de fer longue et grosse, qui passe au travers du balancier et qui sert à le faire tourner. || En termes d'imprimerie, les barres sont deux tringles de bois qui traversent tout le berceau dans sa longueur, et où sont attachées deux bandes de fer sur lesquelles coule le train de la presse. || Terme de marine. Barre d'arcasse, pièce qui fait la largeur de la poupe à la hauteur du premier pont. Barres de hune, de perroquet et de cacatois, espèces de charpentes à la tête de chaque mât pour porter le mât supérieur. || Barre de panier, bâton ou cerceau sous le fond du panier. || Longues pièces de bois rondes qu'on suspend à deux cordes, pour séparer les chevaux dans les écuries. || Planchette qui empêche les sautereaux du clavecin de quitter les mortaises. || Fleuret qui a été rompu par le bout, et auquel on a fait remettre un bouton. || 6° Barrière de séparation qui est entre l'enceinte où siégent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, et la partie occupée par le public. Comparaître à la barre. || 7° Dans l'ancienne jurisprudence, fin de non-recevoir, exception, opposition. || 8° Les barres, jeu de course qui est divisé en deux camps, dans lequel les joueurs de chaque camp s'engagent successivement à la poursuite les uns des autres, et qui est ainsi nommé parce que les deux camps sont marqués par une barre fictive ou tracée sur la terre. Je n'ai jamais été connu du roi d'Espagne que pour avoir joué aux barres avec lui, ST-SIM. 521, 175. || Toucher barre, toucher cette barre, c'est-à-dire rentrer au camp et en repartir aussitôt. || Avoir barres, se dit de celui des joueurs qui part après un autre du camp opposé, et qui peut le prendre sans pouvoir en être pris. || Fig. Jouer aux barres, se chercher sans pouvoir se rencontrer, locution tirée du jeu où chacun fuit devant celui qui le poursuit. || Fig. Partir des barres, sortir au moment précis où l'on doit se mettre en route. || Fig. Avoir barres sur quelqu'un, avoir sur lui quelque avantage. || Ne faire que toucher barre, s'arrêter à peine dans un lieu. || Tenir barre à quelqu'un, lui résister. || 9° En termes de marine, amas de sable, chaîne de rochers qui obstrue l'entrée d'un port. || La barre d'un fleuve est cette espèce de barrière de sable obstruant l'embouchure et se formant par le dépôt de ses troubles à la limite où ses eaux sont arrêtées par celles de l'Océan. Attendant un vent favorable pour franchir la barre [du Nil] et remonter à Rosette, CHATEAUB. *Itin.* III, 61. || 10° Fig. Barrière. Qui voulait mettre barre entre cette canaille, RÉGNIER, *Sat.* X. Bien semble être la mer une barre assez forte.... MALH. II, 12. Le Bourguignon d'ailleurs sépare nos provinces, Et servirait pour nous de barre à ces deux princes, CORN. *Attila*. IV, 4. || 11° En termes de blason, trait qui sépare obliquement l'écu de gauche à droite. Montbron por-

tait de Montberon brisé d'un filet en barre, ST-SIM. 191, 59. Ces bâtards de Bourbon [comtes de Roussillon] ont changé leur barre de bâtards en bande comme les princes de cette maison, ID. 41, 6. || Barre simple, celle qui est large et qui forme une pièce honorable. || Barre de bâtardise, celle qui est étroite et sert à barrer les armes des bâtards. || En barre, dans le sens de la barre. || **12°** Trait de plume. Tirer une barre soit pour souligner un mot, soit pour séparer des articles. || Exercices d'écriture, traits droits et parallèles. Il fait des barres, des bâtons. Il y avait un homme qui à douze ans, avec des barres et des ronds, avait créé les mathématiques, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 6. || Terme de musique. Barre de mesure, trait tiré perpendiculairement à la fin de chaque mesure sur les cinq lignes de la portée. || Ligne fortement marquée et inclinée pour indiquer qu'une note doit être divisée en croches ou qu'un groupe de notes doit être répété. || On appelle encore en musique barres deux traits plus fortement marqués que les barres de la mesure, et servant à indiquer la fin d'une partie, d'une reprise dans un morceau. || **13°** Barres, deux raies de laine bleue qui sont aux deux bouts de la couverture et qui n'y servent que d'ornement. || En fauconnerie, barres de la queue de l'épervier, certaines bandes noires qui traversent sa queue. || **14°** La barre, les premières lames que la marée montante pousse dans un fleuve. || Poétiquement. L'aube enfin colora sa barre au bord des cieux, LAMART. *Joc.* I, 51. Cependant une barre d'or se forma dans l'Orient, CHATEAUB. *Atala*, 807. || Barre est aussi synonyme de mascaret en Normandie. || **15°** *S. f. plur.* En parlant du cheval, intervalle qui existe de chaque côté de la mâchoire inférieure, entre les dents molaires ou mâchelières et les incisives, et dans lequel on place le mors. Blessures des barres, lésions produites, dans cette région, par un mors mal fait, par la pression de la main trop dure des cavaliers. || En termes de chasse, armes de la barre, les défenses du sanglier. || **16°** Tulipe de trois couleurs.

— HIST. XIIIe s. Et deviserent une partie de leur gens pour ce qu'il gardassent les lices et les barres, et li autres assaillissent par devers la ville, VILLEH. CLIII. Tantost, sanz autre chose fere, Commanda la barre en sus trere, Por son cousin fere venir, *Ren.* 19152. Autretel barre [opposition] à cil qui fut retenuz de jostice, et la retenue fu fete sanz sa coupe [coulpe], *Liv. de just.* 94. Se vice est provez une fois en meniere de barre, ce n'empesche pas autre foiz eslection, *ib.* 31. Se gages sunt por aucunes bares de querele, non pas du principal du plet, li vainquieres ne gaaigne fors que la bare por quoi li gage furent doné, BEAUM. LXI, 17. Et ai renoncié en ce fet.... à toutes exceptions, raisons, bares, deffenses qui poent estre proposées en jugement ou hors de jugement, ID. XXXV, 20. Aucunne fois avient il que jus [jeu] est commenciés si comme por behourder ou por choler, ou por juer as bares, ID. LXIX, 17. || XVe s. Tousjours courez et racourez; Il semble qu'aux barres jouez, CH. D'ORL. *Rondel.* 42. Par Dieu, ne sont pas encore à fin de leur barre, ils correront encore ung temps, G. CHASTEL. *Chron. des Ducs de Bourg.* 3e p. ch. 58. A tous tels jeux voulontiers jouoit, ou aux barres, *Bouciq.* I, ch. 13. Il leur conta comment il avoit prins le galant à ses barres [il l'avait enfermé dans un bahut], LOUIS XI, *Nouv.* LXI. || XVIe s. Dont raison veut, qu'ainsi on les embarre, Et qu'entre deux soit mis distance et barre, Comme aux chevaux en l'estable hargneux, MAROT, I, 248. Après la course il faut tirer la barre; Après bemol, faut chanter en becarre, ID. II, 119. Demeurons donc entre ces barres [limites], ausquelles Dieu nous a voulu enclorre, CALV. *Instit.* 102. Qui de barres [exceptions] se veut aider, doit commencer aux declinatoires, pour venir aux dilatoires, et finalement aux peremptoires; et si la derniere met devant, ne s'aidera des premieres, LOYSEL, 702. Il s'en fut visiter les susdites grilles qu'ils trouverent toutes limées à l'exception de deux barres, D'AUB. *Vie*, LXIV. Au commencement les bandes de part et d'autre jouerent aux barres, ID. *Hist.* II, 462. Les Rochelois contribuerent à cette entreprise comme partisans, mais principalement comme marchands, pour renvoier à leur havre qui n'est que de barre [c'est à dire auquel on ne peut entrer qu'à mer haute] les navires qui cerchoient Brouage, pour estre lors estimé le second havre de France, ID. III, 18, 19.

— ÉTYM. Bas-lat. *barra;* provenç. ital. et espagn. *barra;* angl. *bar;* du celtique : kymri, *bar*, branche. Comparez l'allemand *Barre*, *Barren*.

BARRÉ, ÉE (bâ-ré, rée), *part. passé.* || **1°** Le chemin barré par une traverse en bois. Portes barrées de fer. || **2°** Terme de marine. Vergue barrée, vergue sur laquelle se borde la voile de perroquet de fougue; cette vergue n'étant bordée que très-rarement, et étant pour cela comparée à une barre. || **3°** Intercepté. L'évêque de Chartres qui faisait assidûment tous ses devoirs d'évêque se trouvait barré en mille sortes, ST-SIM. 78, 12. Il se mit donc en campagne et continua ses expéditions dans le Poitou et la Saintonge, toujours barré par le duc de Nevers, ANQUET. *Ligue*, t. III, p. 71. || **4°** En termes de blason, barré d'argent, barré de gueules, à la barre d'argent, à la barre de gueules. || Barré, se dit d'un cheval paré. || **5°** Biffé. Trois mots barrés. || **6°** En chirurgie, dents barrées, dents molaires dont les racines sont recourbées de manière qu'elles comprennent entre elles une portion d'os maxillaire, et qu'on ne peut les extraire sans briser l'alvéole et arracher des fragments osseux. || Le bassin barré, bassin où les pubis se rapprochent de l'angle fait par le sacrum et les vertèbres. || **7°** En termes d'ancienne législation, avis barrés, avis partagés en nombre égal. || **8°** *S. m.* Terme de musique. Action d'appuyer à la fois l'index de la main gauche sur plusieurs cordes de la guitare prises à la même touche.

BARREAU (bâ-rô), *s. m.* || **1°** Petite barre de bois ou de métal. || Les barreaux d'une chaise, les petits bâtons qui maintiennent les montants. || En termes de physique, barreau aimanté, barre d'acier qu'on a aimantée. || Terme d'imprimerie. Barre qui sert à faire mouvoir la presse. || Outil du fabricant de pipes. || **2°** Barre de bois ou de métal qui sert de clôture. Fenêtre garnie de barreaux. Un noir cachot peut illustrer mes vers; A ses barreaux je suspendrai ma lyre, BÉRANG. *Adieux à la camp.* || Absolument, les grilles d'une prison. Regarder à travers les barreaux. || **3°** L'enceinte réservée où se mettent les avocats pour plaider. Fréquenter le barreau. Si quelque exploit nouveau Chaque jour, comme moi, vous traînait au barreau, BOIL. *Lutr.* III. || L'ordre des avocats, la profession d'avocat. Il faut consulter le barreau. Qu'on destine mon élève au barreau, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Bartole et Jason ignorent le barreau, RÉGNIER, *Sat.* X. || L'éloquence du barreau, le genre d'éloquence propre aux plaidoyers; ce que les anciens appelaient le genre judiciaire.

— HIST. XVe s. Et les aucuns estoient sus amont en la porte aux defenses, qui jetoient gros barreaux de fer, FROISS. II, III, 38. Et jetoient les Espaignols et les Gennevois, qui estoient en ces gros vaisseaux d'amont, grands barreaux de fer et archegaies, dont ils travailloient fort les Anglois, ID. I, I, 195. || XVIe s. S'estant mis au barreau des avocats, premier qu'arrester son estat, YVER, p. 639.

— ÉTYM. Diminutif de *barre;* bas-lat. *barrellus*.

† **BARREFORT** (bâ-re-for), *s. m.* La plus grosse pièce de bois qu'on tire du sapin.

— ÉTYM. *Barre* et *fort*.

† **BARREMENT** (bâ-re-man), *s. m.* Terme de vétérinaire. Action de barrer les veines d'un cheval.

— ÉTYM. *Barrer*.

† **BARRÉOLES** (bâ-ré-o-l'), *s. f. plur.* Terme de gymnastique. Machine pour exercices, consistant en quatre poteaux de bois reliés ensemble par un chapiteau. Ces poteaux sont disposés de manière à recevoir deux barres de fer mobiles qui peuvent se rapprocher ou s'éloigner, soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical. Cette machine sert à un grand nombre d'exercices.

— ÉTYM. Diminutif de *barre*.

BARRER (bâ-ré), *v. a.* || **1°** Fermer avec une barre. Barrer une porte. || Séparer les chevaux par des barres de bois. || **2°** Terme de marine. Barrer un bâtiment, donner au gouvernail un mouvement trop fort sur un bord ou sur un autre. || **3°** Remuer avec une barre les poches contenant la soie dans un bain de teinture. || **4°** Intercepter. Barrer le passage à ceux qui viennent. Une rivière barrait le chemin à l'armée. Un conquérant trouve des forteresses et des armées qui lui barrent le passage, VOLT. *Newt.* I, 5. Une montagne barra la caravane saisie de crainte, VOLT. *Blanc et noir.* || Absolument. Comme son projet [du maréchal de Choiseul] avait été de rompre leurs desseins en barrant de la montagne au Rhin, nos inondations étaient faites, ST-SIM. 40, 219. || Fig. Faire obstacle à. Barrer quelqu'un, barrer le chemin à quelqu'un, le traverser dans ses projets. On est honteux d'aller barrer leur chemin, SÉV. 209. Je suis persuadée que c'est lui qui barre notre chemin, ID. 581. Le roi dit qu'il n'accorderait jamais un rang au chevalier de Soissons, et barra ainsi cette belle chimère, ST-SIM. 25, 41. Aux échanges l'homme s'exerce, Mais l'impôt barre les chemins, BÉRANG. *Contreb.* || **5°** En termes de vétérinaire, barrer la veine, extirper une veine superficielle, et lier les deux bouts du vaisseau; opération que les maréchaux pratiquaient autrefois pour des engorgements des extrémités, et qui est justement abandonnée. || **6°** Faire des lignes ou ratures sur des passages d'écriture pour les annuler. On barra deux clauses dans l'acte. Barrez ces trois mots. || **7°** En termes de chasse, barrer une enceinte, la traverser avec un limier pour tâcher de mettre le cerf debout. || *V. n.* Se dit d'un chien qui balance sur la voie. || **8°** Au jeu de kreps, annoncer, quand les dés sortent du cornet, qu'on annule le coup. || **9°** Se barrer, *v. réfl.* Se fermer le chemin. L'abbé de Mailly avait des vues et une vaste ambition, et fort attentif à ne se barrer sur rien et à s'aplanir les chemins à tout, ST-SIM. 150, 185.

— HIST. XIIe s. Quand se furent armé li quatre bacheler, Vunt as uis de la sale, mais n'i porent entrer, Car um les out ainz fait après els bien barrer, *Th. le mart.* 144. || XIIIe s. Renart qui savoit tous les estres, Regarde par unes fenestres, Si eles estoient fermées; Mais il les voit toutes barrées, *Ren.* 4344. || XIVe s. Gentement fu vestis d'une robe barrée, *Baud. de Seb.* I, 972. || XVIe s. Passe ces huys barrés de puissant fer, MAROT, I, 252. A ce seul mot un gros marteau carré Frappe un tel coup contre un portal barré Qu'il fait crousler les tours du lieu infame, ID. I, 253. Bastard avoué retenoit les armes de son pere barrées à gauche, LOYSEL, 62. Proculeius s'approcha près des portes, qui estoient grosses et fortes et seurement barrées, AMYOT, *Anton.* 101. Vous vous barrez pour jamais le chemin qui peut vous conduire au trone, D'AUB. *Vie*, XCIV.

— ÉTYM. *Barre;* Berry, *baré*, bigarré; provenç. et espagn. *barrar;* ital. *barrare*.

† **BARRÉS** (bâ-ré), *s. m. plur.* Nom qu'on donnait autrefois aux Carmes parce qu'ils portaient des manteaux divisés par quartiers blancs et noirs.

— HIST. XIIIe s. Li barré sont près des beguines, Ne lor faut que passer la porte, RUTEB. 159.

† **BARRETON** (bâ-re-ton), *s. m.* Terme de métier. Petite barre.

— ÉTYM. Diminutif de *barre*.

† **BARRETTADE** (ba-rè-ta-d'), *s. f.* Coup de bonnet, salutation. || Vieux.

— HIST. XVIe s. On lui attitroit des salueurs qui lui faisoient de grandes reverences et barrettades, DESPER., *Contes*, XXIX.

— ÉTYM. *Barrette* 1.

1. **BARRETTE** (ba-rè-t'), *s. f.* Petit bonnet plat. Vous [Commines] avez fait mention de ma barrette chargée de petits saints, et de ma petite Notre-Dame de plomb, FÉN. XIX, 368. || Fig. J'ai bien parlé à sa barrette, je lui ai parlé sans le ménager. || La barrette de cardinal, le bonnet rouge des cardinaux. Recevoir la barrette, être nommé cardinal. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette, VOLT. *Louis XIV*, 39.

— HIST. XIVe s. Descort [discorde] fut meu pour cause d'une aumussette ou barrette, DU CANGE, *aumucella.* || XVe s. Ledit roy [d'Angleterre] avoit une barrette de velours noir sur la teste, COMM. IV, 10.

— ÉTYM. Provenç. *berreta*, *barreta;* espagn. *birreta;* ital. *berretta;* bas-lat. *birretum*, dans un texte du VIe siècle; de *birrum*, *birrus*, sorte d'étoffe, de *birrus*, ou *byrrhus*, ou *burrhus*, roux.

† 2. **BARRETTE** (bâ-rè-t'), *s. f.* Petite barre dans le barillet d'une montre. || Petite barre en travers d'une tabatière double. || Rayons des roues d'une montre.

— ÉTYM. Diminutif de *barre*.

† **BARREUR** (bâ-reur), *s. m.* Terme de chasse. Chien dressé pour la chasse au chevreuil, à la perdrix.

— ÉTYM. *Barrer*.

BARRICADE (ba-ri-ka-d'), *s. f.* Retranchement qu'on fait avec des barriques remplies de terre ou avec des pieux, des pavés, etc. Faire une barricade. Au milieu de la paix font voir les barricades, BOIL. *Sat.* VI. || La journée des Barricades, l'insurrection dans Paris de 1588 et aussi celle de 1648. || Les barricades de juillet, la révolution de 1830. Ce peuple humain.... Qui t'emportait, vainqueur aux barricades, Comme un trophée, entre ses bras meurtris, BÉRANG. *Chateaub.*

— HIST. XVIe s. Il franchit la barricade de la ruette entre les espées qui la deffendoient, D'AUB. *Hist.* I, 301. Ils firent 46 barricades fossoiées devant et derriere, ID. *ib.* III, 12. La quatriesme troupe trouva une fausse barricade sur le fossé de la principale, ID. *ib.* III, 13.

— ÉTYM. *Barrique*. Chifflet, au XVIIe siècle, dit que l'*a* se prononçait long : barricâde.

BARRICADÉ, ÉE (ba-ri-ka-dé, dée), *part. passé.* Les rues barricadées. Ce forcené, barricadé dans sa chambre.

BARRICADER (ba-ri-ka-dé), *v. a.* || **1°** Fermer avec des barricades. || **2°** Par extension, fermer solidement. Barricader une porte, une fenêtre. Couchez-le dans son lit; fermez porte, fenêtre; Qu'on barricade tout, afin qu'il ait plus chaud, RAC. *Plaid.* I, 4. || **3°** Se barricader, *v. réfl.* Opposer tout ce qui peut faire obstacle à l'ennemi. || **4°** Fig. et familièrement, s'enfermer pour ne voir personne. Ferma sa porte et se barricada, LA FONT. *Diable.* C'était un homme sauvage qui se barricadait dans sa chambre, ST-SIM. 65, 78.

— HIST. XVIe s. Aiant ruiné les trois maisons qui estoient en front, percé et barriqué celle des deux costez, il attendit l'assaut, D'AUB. *Hist.* I, 304. Sur un avis que les katholiques se barriquoient à la Flotte, il double le pas, ID. *ib.* II, 171. Les Gascons barricaderent au commencement du faux-bourg, ID. *ib.* II, 295. Ils n'eurent pas loisir de barricader le bourg, ID. *ib.* II, 266. Il fait passer la Fleche pour se barricader dans les Roziers, *ib.* II, 443. Absalon qui barricada son pere et le chassa de la ville de Jerusalem, *Sat. Mén.* p. 19.

— ÉTYM. *Barricade.*

† **BARRIER** (bâ-rié), *s. m.* Celui qui, dans la fabrication des monnaies, tourne la barre du balancier.

— ÉTYM. *Barre.*

BARRIÈRE (bâ-riê-r'), *s. f.* || **1°** Fermeture à l'aide de plusieurs pièces de bois. Franchir une barrière. Il força les barrières. || **2°** Enceinte fermée où l'on fait des combats, des jeux de toute espèce. Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière, BOIL. *Art poét.* II. Et regarde le champ, assis sur la barrière, ID. *Ép.* I. Il avait forcé la barrière, où il s'était présenté le premier, SÉV. 147. || Combat à la barrière, combat qui se livrait à la barrière du champ des tournois. Soit qu'il se présente un rival Pour la lice ou pour la barrière, MALH. IV, 5. Les tournois, les combats à la barrière sont peut-être de l'invention de ces Arabes, VOLT. *Mœurs*, 43. Aux noces d'Henriette et de Charles Ier, il y eut des combats à la barrière, des jeux et des courses de bagues, CHATEAUB. *Stuarts*, 176. || Fig. Le sort qui de l'honneur nous ouvre la barrière, CORN. *Hor.* II, 3. || **3°** Tout obstacle matériel. Les Alpes présentaient leur barrière. Ils trouvèrent l'Océan pour barrière. Des murs de ce palais ouvrez-lui la barrière, RAC. *Baj.* I, 2. Déjà, rompant partout leurs plus fermes barrières, Des débris de leurs forts il couvre ses frontières, ID. *Esth. prol.* Il s'était fait de morts une noble barrière, ID. *Mithr.* V, 4. || En général, empêchement, obstacle. Les barrières du devoir. Mettre des barrières à la licence. Si vous aviez rompu une fois la barrière de l'honneur, FÉN. *Tél.* XX. Pour mettre une barrière entre mon fils et moi, RAC. *Brit.* I, 2. Donner de plus fortes barrières à l'idolâtrie, BOSS. *Hist.* II, 3. Elles servaient de barrière à l'idolâtrie, ID. *ib.* Elle oppose une barrière invincible aux violences, ID. *Instr.* I. S'il ne mettait entre votre faiblesse et vous une barrière qui vous arrête, MASS. *Avent, Afflict.* Elle opposa la barrière de la pudeur aux premiers orages, ID. *Panég. Magd.* Quelle barrière l'opprobre de ce vice ne met-il pas au retour de Dieu en nous? ID. *Car. Prod.* L'indolence est la seule barrière qui vous arrête, ID. *Car. Tiéd.* I. De ce trône sanglant je m'ouvris les barrières, VOLT. *Mér.* I, 4. || **4°** Porte d'entrée d'une ville. On ferma les barrières. Il fut arrêté à la barrière. || Bureaux établis aux portes et aussi à certaines limites de territoire pour la perception des droits d'entrée. Les barrières furent incendiées lors de l'émeute. Il est bien à désirer qu'on transporte ailleurs les barrières et les commis qui rendent ce petit pays de Genève ennemi du nôtre, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 20 janv. 1766. J'ai de la fraude en pacotille Qu'à la barrière on saisirait, BÉRANG. *Portrait.* || Anciennement. Barrière des sergents [officiers de justice], réduit couvert d'un toit où ils se tenaient pour attendre pratique. || **5°** Bande en forme d'ansette, dans laquelle le metteur en œuvre arrête le ruban d'un bracelet. || **6°** Barrière, nom qu'on donnait autrefois à un district qui couvrait la Hollande. L'empereur a raison de vouloir se rendre maître de la Barrière et le protecteur de la Hollande, FÉN. XXII, 485.

— HIST. XVe s. Si y eut plusieurs escarmouches et [illegible] devant les barrieres, [illegible] II, II, 8. || [illegible] se fermerent à grosses serrures et fortes barrieres, AMYOT, *Anton.* 99. Comme aussi il leur servoit d'un des meilleurs hommes de barriere de son temps, D'AUB. *Hist.* II, 184.

— ÉTYM. *Barrer;* provenç. *barriera;* espagn. *barrera;* ital. *barriera.*

BARRIQUE (ba-ri-k'), *s. f.* || **1°** Sorte de futaille. Descendre une barrique à la cave. Une barrique de vin, d'eau-de-vie, barrique pleine de vin, d'eau-de-vie, etc. || **2°** Sorte de filet pour la pêche des lamproies.

— HIST. XVIe s. Les premieres barriques versées, la cavallerie se mesle dans les rues, D'AUB. *Hist.* I, 295.

— ÉTYM. Bas-lat. *barrica;* provenç. *barriqua;* portug. *barrica;* de même radical que *baril* (voy. ce mot).

† **BARRIR** (ba-rrir), *v. n.* Crier, en parlant de l'éléphant.

— ÉTYM. Le latin *barrire.*

† **BARRIT** (ba-rri), *s. m.* Cri de l'éléphant.

— ÉTYM. *Barritus.*

† **BARROIR** (bâ-roir), *s. m.* Sorte de tarière dont se servent les tonneliers.

— ÉTYM. *Barre.*

† 1. **BARROT** (ba-ro), *s. m.* Terme de marine. Petit bau.

— ÉTYM. Diminutif de *barre.*

† 2. **BARROT** (ba-ro), *s. m.* Petit baril d'anchois.

— ÉTYM. Même radical que dans *baril.*

† **BARROTER** (ba-ro-té), *v. a.* Terme de marine. Remplir la cale d'un bâtiment jusqu'aux barrots. || La remplir de piles de morues.

— ÉTYM. *Barrot* 1.

† **BARROTIN** (ba-ro-tin), *s. m.* Terme de marine. Petit barreau entre les baux d'un pont.

— ÉTYM. Diminutif de *barrot* 1.

† **BARRURE** (bâ-ru-r'), *s. f.* Petite irrégularité sur une pipe. || Barre du corps d'un luth.

— ÉTYM. *Barrer.*

† **BARS** (bar; l's ne se lie jamais), *s. m.* Poisson de mer dont la chair est très-estimée, dit aussi loup de mer (*labrax lupus, L.*).

— ÉTYM. Allem. *Bars* ou *Barsch.*

† **BARSE** (bar-s'), *s. f.* Boîte d'étain, dans laquelle on apporte le thé de la Chine.

† **BARSET** (bar-sè), *s. m.* Petit bars.

— ÉTYM. *Bars.*

BARTAVELLE *s. f.* Perdrix rouge du midi, plus grosse que la perdrix ordinaire. Vous avez à la broche une excellente bartavelle, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— ÉTYM. On trouve dans le bas-latin *bartavella*, pour *vertevella*, mot du midi signifiant proprement chose qui se tourne, puis clef, anneau. Le nom de l'oiseau viendrait-il de là?

† **BARTHÉLEMITE** (bar-té-le-mi-t'), *s. m.* Clercs séculiers vivant en commun, appelés ainsi du nom de leur fondateur dom Barthélemi Holhauser, et institués vers l'an 1640 pour former de bons ecclésiastiques en Pologne.

† **BARTHÉLEMY (SAINT-)** (sin-bar-té-le-mi), *s. f.* Massacre des protestants, en France, dans le XVIe siècle (août 1572), qui eut lieu le jour de saint Barthélemy, d'où le nom. || Fig. Destruction, expulsion. Il se mit à faire une Saint-Barthélemy de tous les amusements, HAMILT. *Gramm.* 11.

† **BARYMÉTRIE** (ba-ri-mé-trie), *s. f.* Terme de physique. Mesure de la pesanteur.

— ÉTYM. Βαρὺς, pesant, et μέτρον, mesure.

BARYTE (ba-ri-t'), *s. f.* Terme de chimie. Oxyde de baryum, substance alcaline fort pesante.

— ÉTYM. Βαρὺς, pesant.

1. **BARYTON** (ba-ri-ton), *s. m.* Terme de musique. Seconde espèce de voix d'homme, en allant du grave à l'aigu, intermédiaire entre la basse et le ténor. Baryton basse, baryton ténorisant, suivant sa tendance à se rapprocher de la basse ou du ténor.

— ÉTYM. Βαρύτονος, qui a la voix grave, de βαρὺς, grave, et τόνος, ton.

2. **BARYTON** (ba-ri-ton), *adj.* Terme de grammaire grecque, qui se dit des mots qui n'ont pas l'accent sur la dernière syllabe, et qui se divisent en paroxytons et proparoxytons. || Verbe baryton, verbe qui, au présent de l'indicatif, n'a pas l'accent sur la dernière syllabe, et qui, par conséquent, n'est pas contracte. || *S. m.* Un baryton, un mot baryton.

— ÉTYM. Βαρύτονος, de βαρὺς, grave, et τόνος, ton.

† **BARYUM** (ba-ri-om'), *s. m.* Métal d'un blanc d'argent, un peu malléable, qui, combiné avec l'oxygène, forme la baryte.

— ÉTYM. Voy. BARYTE.

1. **BAS, BASSE** (bâ, bâ-s'; l's se lie : un cœur bas et lâche, dites : bâ-z et....), *adj.* || **1°** Qui a peu de hauteur. Maison basse. Rives plus basses. Un siége bas. Le plafond est bas. La porte est basse. Cet animal est très-bas sur ses jambes. || En termes de guerre, basse enceinte, la fausse braie. Place basse, la casemate et le flanc retiré qui sert à défendre le fossé. || **2°** Baissé, par opposition à levé. Marcher la tête basse. Ce chien porte les oreilles basses. À leurs noms, un grand froid, un front triste, un œil bas M'ont fait voir aussitôt qu'ils ne lui plaisaient pas, CORN. *Othon*, I, 3. || Fig. Avoir l'oreille basse, être humilié, mortifié. || En termes de guerre, faire main basse, piller, ne pas faire de quartier; et figurément, traiter sans ménagement. || **3°** Situé au-dessous d'une autre chose; dont le sol est plus bas. La partie basse d'une ville. La partie basse des Alpes. La cavalerie était placée dans la partie basse. Lieux bas et marécageux. Descendre dans les terres basses. La basse Égypte, la basse Normandie, la basse Bretagne. || Basses voiles, les grandes voiles d'en bas, par opposition à celles de hune et de perroquet. || Ce vin est bas, il est près de la lie, il sent la lie. || Ce bas monde, la terre, par opposition au ciel. || Basses terres, terres situées au pied des montagnes, ou près de la mer. || Les basses régions de l'air, les couches d'air les plus voisines de la terre. || La basse région de l'âme, celle où se forment les passions grossières et les appétits sensuels. || Le bas bout de la salle, la place la plus voisine de la porte d'entrée, et conséquemment, celle que l'on donne aux hôtes les moins distingués. || Au bas mot, en réduisant la chose autant qu'il est possible. Cette terre a coûté, au bas mot, cent mille francs. Il y a eu dans ce combat, au bas mot, deux cents tués. || **4°** Qui est inférieur à son point d'élévation ordinaire. Basse mer. Basse marée. La rivière est basse. Le jour est bas, il est sur son déclin. Le temps est bas, l'air est chargé de nuages moins élevés qu'à l'ordinaire. || Familièrement et fig. Les eaux sont basses, l'argent commence à manquer. || **5°** Bas se dit du temps, aussi bien que du lieu. Le Bas-Empire, l'Empire en décadence depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. || Les bas siècles, les bas temps, les temps qui suivent la chute de l'empire romain. || La basse latinité, la langue latine corrompue dont on s'est servi depuis l'invasion des barbares et durant le moyen âge. Le bas-latin, le latin de ces temps. Basse grécité et bas-grec, même sens quant au grec. || Le carême est bas, c'est-à-dire il commence de bonne heure, dès le mois de février. || **6°** Qui se fait à peine entendre, en parlant de la voix. Voix basse. || À voix basse, sans élever la voix. Dire à voix basse. De sa voix la plus basse. Répondre sur un ton bas. || À basse note, sans élever la voix. On fit briller le vin de St-Laurens, et en basse note, entre M. et Mme de Chaulnes et moi, votre santé fut bue, SÉV. [illegible]. Mlle Clairon va jouer, à basse note, Aménaïde et Électre sur notre petit théâtre de Ferney, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 12 août 1765. || Fig. Avec tant de faiblesse, il faut la voix plus basse, CORN. *Perth.* I, 4. || Familièrement. Vous l'avez pris sur un ton trop bas, vous n'avez pas parlé avec assez de fermeté. || **7°** Terme de musique. Qui appartient au bas de la gamme, grave. Un son très-bas. || **8°** Terme de danse. Danses basses ou danses nobles, celles qui, comme la courante, le menuet, consistaient dans des pas glissés et de belles attitudes, sans s'élever de terre. On les opposait aux danses par haut, qu'on appelait autrement baladinages, dans lesquelles on sautait plus ou moins. || **9°** Fig. Inférieur, subalterne. Professions basses. Fonctions basses. Les gens de la basse classe. Reprocher à quelqu'un sa basse extraction. Être de la plus basse origine. Homme de la plus basse condition. Bas lieu, condition, naissance peu relevée. Combien a-t-on vu de rois venir de bas lieu, lesquels on n'a pas moins estimés pour cela! Tamerlan avait [illegible] porcher.... *Francion*, l. II, p. 463. Le mé[illegible] d'une fortune basse, ROTR. *Bélis.* V, 5. Aux mânes de Pompée il faut une autre offrande, La victime est trop basse et l'injure est trop grande, CORN. *Pomp.* V, 2. Je n'attendais pas Un courage aussi [illegible] dans un rang aussi bas, VOLT. *Mér.* IV, 1. || Le bas peuple, les dernières classes du peuple. Le bas peuple en vaudra certainement mieux, quand les principaux citoyens cultiveront la sagesse et la vertu, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 13 avril 1766. || Le bas commerce, les petits marchands. C'est la même négligence qui lui a fait dire que tout le bas commerce était infâme chez les Grecs, VOLT. *Lettr. Linguet*, 15 mars 1767. || Les basses classes d'un collége, les classes élémentaires. || Le bas chœur d'un chapitre, les chantres et les chapelains. || Les bas officiers, les officiers subalternes. Ce terme dé-

signait, au XVIIe siècle, en France, et désigne encore dans les armées étrangères, les grades inférieurs à celui d'officier, grades auxquels depuis lors on donne le nom de sous-officiers. || La chambre basse en Angleterre, la chambre des communes. || Basse justice, en parlant des justices seigneuriales, se disait par opposition à moyenne et haute justice; elle connaissait des droits dus au seigneur, cens et rentes, de la police, de dégât de bêtes, d'injures légères, etc. || Messe basse, messe dite sans être chantée par le chœur et sans assistance de diacre et de sous-diacre. L'évêque de Chartres ne pouvait jamais y dire la messe basse dans la cathédrale, ST-SIMON, 78, 11. || Les basses cartes, les cartes inférieures, celles qui ont le moins de valeur et de force. || Maître des basses œuvres, cureur de retraits, vidangeur. || En termes de fauconnerie, oiseau bas, oiseau maigre et décharné. || **10°** Vil, méprisable, honteux. Bas flatteur. Âme basse. Sentiments bas. Manière de vivre basse. Regarder comme une chose basse de.... Mais aussi n'ai-je pas cette basse malignité, de haïr un homme, à cause qu'il est au-dessus des autres, VOIT. *Lettr.* 74. Un esprit né sans fard, sans basse complaisance, Fuit ce ton radouci, BOIL. *Sat.* IX. Madame, je n'ai point des sentiments si bas, RAC. *Phèd.* II, 5. Ah! quelle âme assez basse!.... ID. *Brit.* I, 4. Mais je m'étonne enfin que.... Vous ayez si longtemps, par des détours si bas, Feint un amour pour moi que vous ne sentiez pas, ID. *Baj.* V, 4. Elle ne peut souffrir une basse pensée, CORN. *Cid*, II, 3. S'il est, pour me trahir, des esprits assez bas, ID. *Cinna*, I, 4. Il mettait la grandeur à ne rien faire de bas, FÉN. *Tél.* XIII. Ta secte obscure et basse avilit les mortels, VOLT. *Fanat.* II, 5. || **11°** Manquant de distinction, en parlant du langage et des choses d'esprit. Terme bas; expressions basses; style bas; plaisanterie basse. Le bas comique. Cette manière basse de plaisanter a passé du peuple, à qui elle appartient, jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour, qu'elle a déjà infectée, LA BRUY. 5. Ah! Velches, quand je vous donne du grand, vous dites que je suis boursouflé; et, quand je vous donne du simple, vous dites que je suis bas, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 15 mai 1767. || **12°** Peu élevé, en parlant du prix, de l'évaluation. Ce qui est le plus bas prix. Vendre à bas prix. Ceux qui mettent le nombre des tués au plus bas. Or de bas aloi; bas or; bas argent. Les fonds publics sont bas. || **13°** En parlant de la vue, qui force à se baisser, à s'approcher de l'objet que l'on regarde. Avoir la vue basse, ne distinguer les objets que de près. || **14°** En parlant de l'âge, qui appartient à la première enfance. Être en bas âge. Dans son bas âge. || **15°** Bas, *s. m.* La partie inférieure. Il venait du bas du pays. Il le saisit par le bas du corps. Il le fait rouler jusqu'au bas de l'escalier. Le bas de la montagne. Le bas d'un arbre. Le bas d'une robe. Il y avait, au bas de votre lettre, trois écritures différentes, VOIT. *Lett.* 30. || En termes d'astrologie, le bas du ciel, la troisième ou quatrième maison d'un horoscope, où est le nadir, c'est-à-dire la partie du ciel la plus basse à notre égard. || En termes de marine, partie extérieure d'un bâtiment, au-dessous de la ligne d'eau. || Fig. Je ne dois pas me fort soucier de ce qui se passe, dans le bas du monde, parmi les esprits inférieurs, BALZ. *liv.* V, *lett.* 10. || Notre argent est au bas [nous n'en avons plus], il y faut remédier, HAMILT. *Gramm.* 3. || Il y a du haut et du bas dans la vie, elle est mêlée de biens et de maux. Il y a des hauts et des bas dans la conduite de cet homme, beaucoup d'inégalités. Le sort a des hauts et des bas. Avoir du haut et du bas dans l'humeur. N'admirez-vous pas comme cette vie est mêlée de haut et de bas, de blanc et de noir? VOLT. *Lettr. Damilaville*, 9 février 1767. Le christianisme a fait voir le haut et le bas de notre cœur, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 1. || Les voies inférieures du corps. L'opération [produite par les gouttes d'Angleterre, sorte de purgatif] sur le maréchal de Lorge fut douce, mais prodigieuse par le bas, ST-SIM. 29, 79. || Le bas de la voix, les sons graves de la voix. || Ce qui manque de distinction. Le trivial et le bas défigurent la tragédie, VOLT. *Lettr. Walpole*, 15 juillet 1768.

— BAS, *adv.* || **1°** Dans la partie basse, dans un lieu situé au-dessous. Il était assis plus bas. Plus bas que la ville. Faire descendre quelque chose plus bas. Ces eaux viennent de plus bas. Nous aurons du mauvais temps, les hirondelles volent bas. Cette petite fille est assise trop bas. Dans cette grande marée, la mer s'est retirée fort bas. || Familièrement. Cet homme est bien bas percé, il est bien mal dans ses affaires. Locution tirée du tonneau qu'on perce bas, pour tirer les dernières bouteilles de vin. || Boiter tout bas, boiter beaucoup. Monsieur boite tout bas, SÉV. 323. Monsieur, où courez-vous? c'est vous mettre en danger, Et vous boitez tout bas, RAC. *Plaid.* II, 13. || Plus bas, ci-après. Dont nous parlerons plus bas. || Jouer argent bas, jouer argent comptant. || En termes de marine, amener tout bas, filer entièrement les drisses d'une vergue, d'une voile. || Terme de marine. Couler bas un navire, faire qu'il s'enfonce sous l'eau; et, neutralement, le navire coule bas. Couler bas d'eau, s'enfoncer sous l'eau parce que l'eau remplit le bâtiment. La chaloupe coulait bas d'eau, lorsqu'elle fut rencontrée par un navire. || **2°** Fig. Est-il possible de tomber si bas, de s'abaisser à ce point, d'éprouver de tels revers? etc. N'autorisez pas De plus méchants que vous à la mettre [l'autorité] plus bas, CORN. *Nicom.* II, 2. Quand le sort ennemi m'aurait jeté plus bas, RAC. *Mithr.* II, 4. || Être bas, être renversé. Unissons-nous ensemble, et le tyran est bas, CORN. *Sertor.* III, 2. La tyrannie est bas, et le sort a changé, ID. *Pomp.* II, 2. || Tenir bas, tenir dans la soumission. Le peuple a besoin qu'on le tienne bas pour son propre repos, FÉN. *Tél.* XIII. On a une secrète complaisance à tenir bas ceux-ci [domestiques, serviteurs], BOURD. *Carême*, I, *Ambit.* 497. || Ce malade, cette malade est bien bas; il, elle est bien mal. On disait : Hâtons-nous, je l'ai laissé fort bas, RÉGNIER, *Sat.* XI. Nous la trouvions si extrêmement bas, SÉV. 141. Quoi! l'oncle de Messieurs serait défunt! — Hélas! il ne vaut guère mieux, tant le pauvre homme est bas! REGNARD, *Légat.* III, 8. || **3°** Mettre bas les armes ou les armes bas, rendre les armes, cesser de combattre. Qui mettait les armes bas devant l'ennemi, BOSS. *Hist.* III, 6. Ils mirent bas les armes pour les regarder, FÉN. *Tél.* XX. Le sénat.... ordonna aux deux princes numides de mettre les armes bas, VERTOT, *Révol. rom.* IX, p. 374. Je n'ai point cru devoir mettre les armes bas, CORN. *Sertor.* IV, 3. || Mettre habit bas, se déshabiller. Il mit veste bas. || Mettre chapeau bas, se découvrir par respect. En joue il [Jupin] vous met sans qui-vive! Mais je l'aborde chapeau bas, BÉRANG. *Bluets.* || Elliptiquement. Chapeau bas! découvrez-vous! || En termes de marine, mettre pavillon bas, baisser le pavillon; et figurément, céder, se rendre. || Mettre voiles bas, abaisser ses voiles. Ses trois vaisseaux en rade avaient mis voiles bas, CORN. *Pomp.* II, 2. || Fig. Mettre bas, déposer, renoncer à. J'avais mis bas avec le nom d'aîné L'avantage du trône où je suis destiné, CORN. *Nicom.* III, 6. Croyez-moi, mettez bas l'artifice, ID. *Othon*, II, 5. ....Mettant leur haine bas, ID. *Pomp.* IV, 4. Je vous obéirai, seigneur, sans complaisance, Et mets bas le respect qui pourrait m'empêcher.... ID. *Cinna*, II, 1. Allons donc, messieurs, mettez bas toute rancune, MOL. *Am. méd.* 1. Mettons bas toute feinte, ID. *Éc. des mar.* II, 3. || Mettre bas, renverser. La troupe qui l'assaut [assaille] et la veut mettre bas, MALH. I, 4. De l'Orient mettant l'empire bas, ID. II, 3. Je fais émerveiller tous les yeux de la terre De voir que le malheur ne m'ose mettre bas, ID. IV, 7. Il a mis bas les puissants, BOSS. II, *Visit.* 1. Je n'aspirerais au bonheur de vous plaire Qu'après avoir mis bas un si grand adversaire, CORN. *Pomp.* IV, 3. || Mettre bas, en parlant des femelles d'animaux, faire un petit, des petits. La lionne met bas dans des lieux très-écartés, BUFF. *Lion.* || En termes de vénerie, le cerf a mis bas, son bois est tombé. || **4°** Bas, d'une voix basse, sans faire de bruit, au-dessous du ton convenable. Parler bas à quelqu'un. Il me répète tout bas son refrain. Il demanda tout bas. Rire tout bas. Parlons bas, écoute, CORN. *Cid*, II, 2. Parlons plus bas, mes sœurs. Ciel! si quelque infidèle.... RAC. *Esth.* II, 9. || Fig. En secret. Il suffit que mon cœur me condamne tout bas, RAC. *Androm.* IV, 5. Mais, malgré ses efforts, il frémissait tout bas Qu'on applaudit en lui des vertus qu'il n'a pas, VOLT. *M. de Cés.* II, 4. || **5°** Terme de musique. D'un ton qui est vers le grave. Ce luth est monté trop bas. || **6°** À bas, *locut. adverb.* Mettre ou jeter à bas; jeter, renverser; et figurément, détruire. Me jeter du Pont-Neuf à bas en la rivière, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Je fais jeter de grands arbres à bas, SÉV. 62. || Fig. Pour jeter un des partis à bas, CORN. *Hor.* I. Il le veut élever, il le peut mettre à bas, ID. *Poly.* III, 2. Salvidien à bas a soulevé Lépide, ID. *Cinna*, IV, 4. Je vous l'avoue, il n'est pas encore temps de mettre à bas Mazarin, RETZ, III, 97. Le grand combat qui met nos ennemis à bas, MOL. *Amph.* I, 1. Voilà le marquisat et la vicomté à bas, ID. *Les préc. ridic.* sc. 16. Les ennemis sont à bas, BOSS. *Hist.* II, 5. Son système et celui de M. Claude est à bas, ID. *Avert.* 6. Puisque le tyran est à bas, Laissez-nous prendre nos ébats, BÉRANG. *Requête.* || Cris d'improbation. À bas la cabale! à bas! Crier à bas les ministres, BÉRANG. *G. nation.* || À bas de, *loc. prépos.* Se jeter à bas d'un mur, des retranchements. Sauter à bas de cheval. Il saute à bas de son lit, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **7°** En bas, *loc. adv.* Dans un lieu placé au-dessous. De haut en bas. Aller en haut et en bas. Il tombe la tête en bas. Piques qui tombent la pointe en bas. || Fig. Regarder, traiter quelqu'un du haut en bas, le regarder, le traiter avec dédain, avec mépris. Ces femmes qui regardent un chacun de haut en bas, MOL. *Impr.* 1. || En bas de, *locut. prépos.* On le trouva évanoui en bas de l'échelle. || D'en bas, *loc. adverb.* Les émanations qui venaient d'en bas. || Par en bas, *loc. adv.* Dans le bas. Sa taille est devenue plus fine par en bas, SÉV. 499. || **8°** Par bas, dans un endroit bas. Demeurer par bas. Être logé par bas, au rez-de-chaussée. || Par bas, en termes de médecine, par les voies inférieures du corps. Purger par bas. Purger par haut et par bas. Cette drogue fait aller par haut et par bas, elle fait vomir et aller à la garde-robe. || **9°** Ici-bas, sur la terre, par opposition au ciel. || **10°** Là-bas, *loc. adv.* Au-dessous; à une certaine distance. Il demeure là-bas. Le vois-tu bien, là-bas, là-bas, Là-bas, là-bas? dit l'espérance; Bourgeois, manants, rois et prélats Lui font de loin la révérence, BÉRANG. *le Bonheur.*

— REM. On met des traits d'union à : bas-Breton, habitant de la basse Bretagne; bas-breton, dialecte celtique parlé dans la basse Bretagne; bas-Normand, habitant de la basse Normandie; à Bas-Empire, empire romain transporté à Constantinople et tombé en décadence; aux noms des départements, Bas-Rhin, Basses-Pyrénées, et à Pays-Bas (la Belgique et la Hollande). Mais on écrit sans trait d'union le bas Rhin, la partie inférieure du Rhin; les basses Pyrénées, les Pyrénées situées près de la mer.

— SYN. BAS, ABJECT, VIL. Ce qui est bas est placé au-dessous. Ce qui est abject est jeté de côté. Ce qui est vil est de prix inférieur. Aussi abject et vil expriment un degré au-dessous de bas. Une condition basse peut n'avoir rien d'abject ni de vil. Quand bas s'applique au moral (une âme basse, des sentiments bas), bas, bien qu'il n'exprime plus un état qui soit indifférent, garde encore quelque chose de son sens primitif, et on enchérirait si on disait une âme abjecte, une âme vile; cela tient à la signification primitive, dont la nuance suit le mot dans tous ses emplois. On peut signaler la même différence entre abject et vil; ce qui est vil a très-peu de prix, est beaucoup au-dessous du prix, mais enfin a encore un certain prix; au lieu que abject est tout à fait rejeté, et, pour ainsi dire, mis à la voirie.

— HIST. XIIe s. Se j'ai choisi haut ou bas, Je m'en doi trop bien douloir, *Couci*, p. 122. Lasse, fait-ele en bas [à voix basse], que pourrai devenir? AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 32. E quant li moinie [les moines] vindrent lur complie chanter, Quidierent il pur veir que se dormist li ber, E chanterent en bas.... *Th. le mart.* 48. || XIIIe s. Il veust dire que tuit, et haut et bas, fussent aün [rassemblé] à cort de lui, *Psautier*, f° 121. El ne fu joine ne chenue, Ne fu trop haute, ne trop basse, Ne fu trop megre, ne trop grasse, *la Rose*, 2987. Il n'est pas resons que la gentil feme perde son droit d'eritage por ce, s'ele se marie en plus basse persone, BEAUM. XLVIII, 5. || XIVe s. Ne le feu ne se peut acoustumer à descendre en bas, ORESME, *Eth.* 33. Se François orent fait au matin bonne chiere, Aussi basse la font et s'embruchent en terre, *Guescl.* 22204. Doucement [il] lui a dit et à basse alenée, *ib.* 9527. Essayer si l'esprevier se tendra [tiendra] paisible sur le poing; si non, le mettre au bas [lui donner moins à manger], *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Vecy nos ennemis qui tantost à basse eau passeront la riviere, FROISS. II, II, 32. Jean de Lannoy, qui estoit au clocher, crioit à ceux qui estoient bas, ID. II, II, 95. Fist durant son regne [Louis XI] beaucoup de injustices, maulx et violences; et tellement qu'il avoit mis son peuple si au bas, que au jour de son trespas estoit presque au desespoir, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1483. Ni Troye la grand cité ne cuidoit point que la fortune tant au bas la sceust mettre comme elle la mit, *Bouciq.* I, ch. 23. Et voyant son maistre bas, commença à practiquer avec monseigneur de Lorraine, COMM. V, 6. Le roy estoit jà fort bas, et à grant peine se vouloit il laisser veoir, ID. *ib.* VI, 9. || XVIe s. Ce disant mit bas son grand habit, RAB. *Gar.* I, 27. Quand les choses sont venues à leur point supellatif, elles sont en bas ruynées, ID. *ib.* I, 31. Les pelerins disoyent en voix basse l'ung à l'aultre.— Quelque basse fousse des prisons, ID. *ib.* I, 38. Son fils, parce qu'il est trop bas d'eage, ID. *ib.* I, 50. Bas

de stature, et de joye, et d'esbas. Bas de sçavoir, en bas degré nourri, Et bas de biens, dont il est bien marry, MAROT, II, 90. Je l'ay veu en telle extremité de maladie et si bas que tout le monde estoit desesperé de sa vie, MARG. *Lett.* 47. Et trouva sa pauvre femme si bas qu'elle avoit plus besoin de confession que de medecin, ID. *Nouv.* LXXI. Ça bas [ici bas], MONT. I, 106. Cette aultre volupté plus basse, ID. I, 69. Gens de basse condition, ID. I, 90. Quelqu'un du bas peuple, ID. I, 111. Ils sont moitié poisson par embas, ID. II, 263. Ceulx qui demeurent orphelins en bas aage, AMYOT, *Lyc.* 2. Avec une chere basse et morne, sans mot dire, ID. *Numa*, 18. Ces jerbes furent emmenées jusques en un endroit où elles trouverent l'eau basse, et s'y arresterent, ID. *Public.* 13. Ne pouvant croire que les Romains fussent si bas que d'avoir abandonné leur ville, ID. *Cam.* 39. Ilz le jetterent du haut en bas du chasteau, ID. *ib.* 48. Les adherens de Camillus repoulsoient le sergent arriere de la chaire, et le commun peuple luy crioit d'à bas qu'il le tirast, ID. *ib.* 72. Cela consumma et meit au bas la puissance d'Athenes, ID. *Alc.* 42. Gouverneurs des basses provinces de l'Asie, ID. *Cimon*, 36. Ceux de Cologne mirent bas [déposèrent les armes] sans estre forcez, D'AUB. *Hist.* I, 255. Le duc y envoia Sanctio Avilla avec 1000 hommes, qui, à un bas de marée, entra maugré le siege dans la ville, ID. *ib.* II, 67. Le vent aiant mis bas [étant tombé], ID. *ib.* II, 83. Or il fut question de faire retraicte; car il estoit basse heure, CARL. V, 15. Après avoir fait une bassissime reverence devant les dames, *Sat. Mén.* p. 55. Les bois, les monts, les baisses vois [je vais] tranchant [franchissant les vallées], LA BOÉTIE, 442. Son œil est doux et fier, son sourcil un peu bas, RONS. *Bocage royal, 2e partie, à la Rouvere.*

—ÉTYM. Provenç. *bas;* espagn. *bajo;* portug. *baixo;* ital. *basso.* On a indiqué le celtique : bas-breton, *baz;* kymri, *bás;* irland. *bass*, mots qui signifient peu profond. Diez combat cette étymologie, d'abord en remarquant que le *j* espagnol répondrait mal au bas-breton, et exigerait deux *s;* objection insuffisante puisque les deux *s* sont dans l'irlandais. Puis il objecte le sens : *bassus* signifiant, dans Isidore, *crassus*, *pinguis;* dans Papias, *curtus;* et dans le vieux français, qui n'est pas élevé, et non pas peu profond; sens confirmé encore par l'italien *bassotto*, épais. Par ces raisons il rattache *bas* au latin *bassus*, qui a été un surnom et qui, d'après les gloses, exprime une certaine conformation du corps. Cette argumentation paraît probante.

2. **BAS** (bâ; l'*s* se lie : un bas à jour, dites : un bâ-z à jour), *s. m.* Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe. Bas de laine, de coton, de soie. || Bas drapés, bas fabriqués avec de la laine un peu lâchement filée. || Familièrement et fig. Cela lui va comme un bas de soie, lui convient, l'arrange parfaitement. || Bas bleu, nom que l'on donne par dénigrement aux femmes qui, s'occupant de littérature, y portent quelque pédantisme. Cette femme est un bas bleu, ces femmes sont des bas bleus. || Terme de mer. Bas de soie, ou, simplement, bas, barre de fer où il y a des liens pour mettre aux mains et aux pieds de ceux qui se conduisent mal.

— HIST. XVIe s. Les hommes estoyent habillez à leur mode : chausses pour les bas, d'estemet, ou sarge drapée, RAB. *Gar.* I, 56. Panurge sort de la soutte en chemise, ayant seullement ung demy bas de chausses en jambe, ID. *Pant.* IV, 67.

— ÉTYM. *Bas;* car le *bas* est, comme on voit par les exemples, la partie inférieure de la chausse; picard, *bô.* L'expression *bas bleu* vient d'Angleterre (*blue stocking*); en voici l'explication : « Il y avait, vers 1781, un club littéraire qui se réunissait chez Mme Montague, et que l'on appelait le club des bas-bleus (*bleue-stocking club*). Un des membres les plus éminents de cette société était M. Stillingfleet, dont l'habillement se distinguait par un caractère de gravité; on remarqua surtout qu'il portait toujours des *bas bleus.* Telle était l'excellence de sa conversation que, quand il lui arrivait d'être absent, on avait coutume de dire : Nous ne pouvons rien faire ce soir sans les bas bleus. Peu à peu des clubs s'établirent sous ce titre, et le terme de *bas bleu* s'étendit aux femmes de lettres ridicules et pédantes, ESQUIROS, *Revue des Deux Mondes*, avril 1860, p. 778. »

† **BASAL, ALE** (ba-zal, za-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui appartient à la base.

— ÉTYM. *Base.*

BASALTE (ba-zal-t'), *s. m.* Terme de géologie. Roche d'une grande dureté, de composition variable, d'origine ignée, disposée en nappes, en buttes, en filons, d'une étendue quelquefois considérable.

— ÉTYM. *Basaltes*, mot que les Latins disaient être africain.

† **BASALTIFORME** (ba-zal-ti-for-m'), *adj.* Qui a la forme du basalte.

— ÉTYM. *Basalte*, et *forme.*

BASALTIQUE (ba-zal-ti-k'), *adj.* Formé de basalte. Les roches basaltiques. J'ai la grotte enchantée aux piliers basaltiques, V. HUGO, *Ball.* 15.

— ÉTYM. *Basalte.*

BASANE (ba-za-n'), *s. f.* Peau de mouton qui, étant bien préparée, sert, au lieu de peau de veau, à relier des livres.

— HIST. XIIIe s. A eus deus me sui descouvers, Monstré leur ai à iex ouvers, Que mes cuiriens [ma peau] devient basane, A. DINAUX, *Trouvères artésiens*, p. 121. Jà soit ce que les selles que il face ou que il vende soient garnies toutes de vache ou toutes de basannes, *Liv. des mét.* 208. || XVe s. Du surplus ne servoit à rien.... La raison, car son cordouen [cuir] Estoit jà devenu basane, COQUILL. *Enquête de la simple et de la rusée.* || XVIe s. Je luy fays acroire que la lune est faycte de bezane, PALSG. p. 627.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *badana;* de l'arabe *bithânet*, peau de mouton tannée.

BASANÉ, ÉE (ba-za-né, née), *part. passé.* Noirci, hâlé, en parlant de la peau. Un teint basané par le grand air. Imaginer l'homme, c'est s'en représenter un de grande ou de petite taille, blanc ou basané, BOSS. *Connaiss.* I, 9. Ses mains basanées, Aux palmes de Mars dest nées, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 15.

† **BASANER** (ba-za-né), *v. a.* Donner à la peau une teinte noirâtre. Il faut toujours avoir le masque sur les yeux, De peur que peu à peu le clair flambeau des cieux De ses rais élancés ne basane la face, *Disc. sur la Mode*, en 1613. || Se basaner, *v. réfl.* devenir basané.

— HIST. XVIe s. Dont se fait leucophlegmatie qui fait le corps tout bouffi et la couleur du visage basanée et blafarde, PARÉ, XVIII, 71. .... Dès la terre gelée Des scythes englacés, jusques à la hallée Des Mores bazanez, RONS. 863. Il n'est pas bon tanneur; car il ne sçayt besanner son cuyr, PALSGR. p. 571.

— ÉTYM. *Basane.*

BAS-BORD (bâ-bor), *s. m.* Orthographe fautive au lieu de bâbord.

† **BASCONETTE** (ba-sko-nè-t') ou **BASCOUETTE** (ba-skou-è-t'), *s. f.* Un des noms locaux de la mésange à longue queue et de la lavandière.

† **BASCUL** (ba-skul), *s. m.* Courroie fixée à la sellette d'un cheval limonier, et qui embrasse l'avaloire.

— ÉTYM. Voy. BASCULE.

BASCULE (ba-sku-l'), *s. f.* || 1° Machine dont l'un des bouts se lève quand on pèse sur l'autre. La bascule d'un pont-levis. On les suspendait [les corps] à de longues bascules, qu'on élevait et qu'on baissait tour à tour, VOLT. *Phil.* II, 24. || Faire la bascule, faire un mouvement semblable à celui d'une bascule. || Jeu où deux personnes, placées à chaque bout d'une pièce de bois, s'amusent à se balancer. || Fig. Système de bascule, système qui consiste à donner des satisfactions alternatives à chacun des partis politiques qui se partagent l'influence. || 2° Machine qui servait à peser les voitures aux bureaux d'octroi. || 3° Terme de serrurerie. Pièce de fer qui fait ouvrir à la fois deux verrous. || Tringle servant à tirer une sonnette. || 4° Terme de charpentier. Pièce en bascule, pièce assemblée, par une de ses extrémités, dans une autre pièce. || 5° Terme de pêche. Bateau servant à transporter vivant le poisson d'eau douce. || 6° Terme de couvreur. Égout dont la saillie est double de la saillie ordinaire.

— HIST. XVIe s. Les rues voisines des portes furent bien tost couvertes de morts, et l'entre deux des portes plain jusques à la hauteur de la bacule, D'AUB. *Hist.* II, 476. Herses, trappes et bacules, CARL. V, 10. Aucuns se servent de siringues, soupapes, bassecules.... pour ramonter l'eau des puits, O. DE SERRES, 774.

— ÉTYM. Bien qu'on trouve *bassecule* dans Olivier de Serres, *bacule* de d'Aubigné paraît la vraie écriture. L'étymologie sera donc *battre* et *cul*, machine à faire toucher le cul à la terre.

† **BASCULER** (ba-sku-lé), *v. n.* Éprouver le mouvement de bascule, faire la bascule || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Il passa sa galere par dessus la chaine; retirant au commencement toute la foule en poupe, pour faire avancer la proue jusqu'à moitié de la quille, et puis rechargeant le devant de tout l'equipage, fit baculer, et ainsi se sauva, D'AUB. *Hist.* I, 158.

— ÉTYM. *Bascule.*

BAS-DESSUS (bâ-de-sû), *s. m.* Voix plus basse que le dessus, dont elle diffère en ce qu'elle a deux tons de plus au grave et ne s'élève pas autant; l'étendue en est comprise entre le *la* au-dessous de la portée (à la clef de *sol* sur la deuxième ligne) jusqu'au *fa* cinquième ligne; on dit aussi second dessus, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Bas* et *dessus.*

BASE (bâ-z'), *s. f.* || 1° Ce qui, posé solidement, supporte le poids d'un corps. Bloc qui diminue de la base au sommet. Base d'un piédestal, d'une colonne. || La partie inférieure. La base d'une montagne. A la base des cornes. || Poétiquement. La terre chancelle sur ses bases; la lune se couvre d'un voile sanglant [à la consommation des temps], CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 7. || 2° Fig. Fondement, principe. Cette règle qui est la base de tout jugement. Jeter les bases d'un traité. L'empire qui s'écroule par sa base. Asseoir l'autorité sur la base des lois. La vraie félicité qui n'a d'autre base que la vertu. La foi, cette base de l'esprit chrétien, MASS. *Carême, Prod.* La doctrine qui est la base de ce dérèglement, PASC. *Prov.* 5. Nous brûlons du désir de trouver une assiette ferme et une dernière base constante, ID. dans COUSIN. Tout drame pèche essentiellement par la base s'il offre des joies sans mélange de chagrins, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 3. De leur trône abattu l'équité fut la base, LEMERC. *Mahom.* II, V, 3. Un ministre est toujours un homme en spectacle à l'Europe; son honneur est la base de son crédit, VOLT. *Russie*, II, 1. || 3° Terme de mathématiques. Base d'une pyramide, le polygone opposé au sommet. || Base d'un prisme, un des deux polygones égaux et parallèles, dont les côtés servent de base aux parallélogrammes latéraux. || Base d'un cône, d'un cylindre, les cercles où viennent se terminer les surfaces courbes de ces corps. || Base d'un parallélogramme, un des côtés adjacents, et presque toujours celui qui est le plus horizontal et le plus près de la terre. La surface d'un parallélogramme est le produit de sa base par sa hauteur. || Le nombre invariable qui sert à définir un système de numération, de logarithmes, etc. La base de notre système de numération est dix. || Terme de géodésie. Ligne mesurée avec toute l'exactitude possible et servant à évaluer toutes les autres. || Terme d'optique. Base distincte, locution employée quelquefois pour distance focale. || En anatomie, la base du cœur, la partie opposée à sa pointe. || En botanique, base d'un organe, point par lequel il tient à son support. || 4° Terme de musique. Tonique, note fondamentale. || 5° Ce qui entre comme principal ingrédient dans un mélange. Le cacao est la base du chocolat. || 6° En chimie, base, corps composé qui jouit de l'un ou des deux caractères suivants : 1° de se combiner avec un acide, de manière à former un composé différant des deux composants; 2° de jouer le rôle d'élément électro-positif dans une combinaison quelconque. || 7° Terme de menuiserie. Moulure saillante couronnant le parquet au bas d'une porte cochère. || Terme de serrurerie. Moulure en cuivre au bas d'un barreau de rampe.

— HIST. XIIe s. Puis fist dis bases, e chascune ont quatre alnes de longur e quatre de laür [largeur] e treis de haltur, *Rois*, 254. Lores prist les riches columpnes de araim, ki al temple furent, od tutes les basses, e la vaissele que l'um apelout mer de araim, *ib.* 436.

— ÉTYM. *Basis*, de βάσις, marche, allure, pied ou plante du pied, de βαίνω ou βάω, aller, et aussi avoir une assiette ferme; latin, *vadere*, aller (voy. JE VAIS).

BASELLE (ba-zè-l'), *s. f.* Genre de plantes exotiques dont deux espèces sont acclimatées chez nous : la baselle rouge et la baselle blanche. La feuille se mange.

† **BASER** (bâ-zé), *v. a.* Fonder. Il n'est d'usage qu'au figuré. Baser un système sur des faits. || Se baser, *v. réfl.* Se fonder. C'est là-dessus qu'il se base.

— REM. Ce mot est un néologisme fort employé présentement, et qui n'a rien de condamnable en soi, puisque *baser* est formé par rapport à *base* comme *fonder* par rapport à *fond*, mais qui est peu utile, puisque *baser* ne diffère pas sensiblement de *fonder.* Il vaudra donc toujours mieux, en écrivant, se servir de *fonder* que de *baser.*

— ÉTYM. *Base.*

† **BAS-FEUILLET** (bâ-feu-llè, *ll* mouillées), *s. m.*

Une des deux feuilles de la scie du tablettier. || *Au plur.* Des bas-feuillets.

BAS-FOND (bâ-fon), *s. m.* || 1° Terrain bas et enfoncé. Une maison située dans un bas-fond. || 2° Endroit de la mer peu profond, mais sur lequel la navigation est possible; par opposition à haut-fond qui vient jusqu'à fleur d'eau et sur lequel il est dangereux de naviguer. || *Au plur.* Des bas-fonds.

— ÉTYM. *Bas* et *fond*.

† **BAS-GREC** (bâ-grèk), *s. m.* Voy. BAS 1.

† **BASICITÉ** (bâ-zi-si-té), *s. f.* Terme de chimie. Propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base dans certaines combinaisons ou même dans toutes.

— ÉTYM. *Base*.

† **BASIFICATION** (ba-si-fi-ca-sion), *s. f.* Terme de chimie. Acte par lequel un corps passe à l'état de base.

— ÉTYM. Les verbes hypothétiques *basifier*, *basificare*, de *basis*, base, et le suffixe *ficare*, faire.

† **BASIFIXE** (bâ-zi-fi-ks'), *adj.* Terme de botanique. Qui tient à une autre partie par sa base. Anthère basifixe.

— ÉTYM. *Base* et *fixe*.

† **BASIGÈNE** (bâ-zi-jè-n'), *adj.* Terme de chimie. Qui produit les bases.

— ÉTYM. *Base*, et γενής, suffixe grec signifiant qui est engendré, et ici mal employé pour qui engendre.

† **BASIGYNE** (ba-zi-ji-n'), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné quelquefois au support de l'ovaire.

— ÉTYM. *Base*, et γυνή, femelle.

BASILAIRE (ba-zi-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui sert de base ou qui appartient à une base et particulièrement à la base du crâne.

— HIST. XVIe s. L'os basilaire ou cuneiforme ou sphenoïde, de figure semblable à une chauve-souris, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Sans doute de *base*, bien que la formation soit très irrégulière.

† 1. **BASILE** (ba-zi-l'), *s. m.* Ordre de Saint-Basile; le plus ancien de tous les ordres religieux, fondé dans les déserts du Pont au IVe siècle par saint Basile le Grand, évêque de Césarée en Cappadoce. L'habit est le même que celui des bénédictins, sauf la coule, qui est plissée devant et derrière. Il y a des religieuses de même ordre portant un grand manteau noir et une guimpe noire.

— ÉTYM. Βασίλειος, nom propre.

† 2. **BASILE** (ba-zi-l'), *s. m.* Personnage du Barbier de Séville, de Beaumarchais, dont le nom s'emploie dans la conversation pour désigner un calomniateur à la fois sot et mercenaire.

† 3. **BASILE** (ba-si-l'), *s. m.* Terme de métier. Inclinaison du fer d'un rabot, d'une varlope.

1. **BASILIC** (ba-zi-lik), *s. m.* Herbe odoriférante de la famille des labiées (*ocymum basilicum*, *L.*).

— HIST. XVIe s. Sauge, basilic, sariette.... PARÉ, XXIV, 7. Un animal semblable à un scorpion, lequel s'estoit engendré pour avoir continuellement senti du basilic, ID. XIX, 16. Le basilic, la lavande, l'aspic, et semblables herbes, O. DE SERRES, 444.

— ÉTYM. Bourguig. *basericle; de basilisca*, petite reine, de βασιλίσκος, petit roi (voy. BASILIQUE 2).

2. **BASILIC** (ba-zi-lik), *s. m.* || 1° Espèce de lézard ou de serpent auquel les anciens attribuaient la faculté de tuer par son seul regard. || Fig. Des yeux de basilic, des yeux qui expriment le courroux et la haine. Il le regardait avec des yeux de basilic. || 2° En histoire naturelle, nom d'un genre de reptiles, tous de l'Amérique et inoffensifs, vivant sur les arbres, ainsi nommés par Linné à cause qu'ils ressemblent à la description du basilic fabuleux des Grecs. || 3° Anciennement, très-gros canon, portant 160 livres de balle, et nommé d'après le serpent, comme les coulevrines.

— HIST. XIIIe s. Murcuz, uns connestables, encontra un basilique, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 580. || XVIe s. Puisque, beaux basilics, qui tuez par la vue, Je tiens ma liberté que j'estimois perdue.... J. LE HOUX, VIII. Là furent gagnées plusieurs choses remarquables, comme des basilics de divers calibres, jusques à 80 livres de balles, et des pierriers de 300 livres, D'AUB. *Hist.* I, 246. Des bazilics qui portoient 48 livres, ID. *ib.* III, 146. 8 basilics sur quatre roues chacun, CARLOIX, VIII, 24. Entre tous les serpens, le basilic est le plus venimeux, PARÉ, XXIII, 26. Couleuvrines, serpentines, basilisqs.... noms pris des plus pernicieux animaux, comme des serpens, couleuvres, et basilisqs, ID. IX, *Préf.*

— ÉTYM. *Basiliscus*, de βασιλίσκος, petit roi (ainsi nommé à cause de sa puissance prétendue), de βασιλεύς, roi (voy. BASILIQUE 1).

† 3. **BASILIC** (ba-zi-lik), *s. m.* Nom d'une étoile fixe de la première grandeur dans la constellation du Lion, dite aussi Régulus et Cœur du Lion.

— ÉTYM. Βασιλίσκος, petit roi, équivalant au latin *regulus*.

BASILICON (ba-zi-li-kon), *s. m.* Terme de pharmacie. Onguent composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune et d'huile d'olive.

— HIST. XVIe s. J'appliquai un petit emplastre de basilicon, de peur que la playe ne s'agglutinast, PARÉ, VIII, 40.

— ÉTYM. Βασιλικὸν, royal (à cause de ses vertus), de βασιλεύς, roi (voy. BASILIQUE 1).

† **BASILIDIEN** (ba-zi-li-diin), *s. m.* Sectaire gnostique du IIe siècle.

— ÉTYM. *Basilides d'Alexandrie*, l'auteur de cette secte, et qui vécut du temps d'Adrien.

1. **BASILIQUE** (ba-zi-li-k'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Édifice public où l'on rendait la justice, et dont les portiques inférieurs étaient occupés par des marchands. || 2° Nom qu'on donne à une église principale. Hélène avait fait enfermer le sépulcre de Jésus-Christ dans une basilique circulaire de marbre, CHATEAUB. *Mart.* II, 151.

— ÉTYM. *Basilica*, de βασιλική, sous entendu οἰκία, maison, de βασιλικός, royal, de βασιλεύς, roi.

2. **BASILIQUE** (ba-zi-li-k'), *adj. féminin.* Terme d'anatomie. La veine basilique, veine qui monte à la partie interne du bras. || *S. f.* La basilique. Saigner à la basilique.

— HIST. XVIe s. Soudain tu presses le rameau venant de la cephalique, jusqu'à ce que suffisante evacuation de sang soit faite du foye par la veine basilique ou hepatique, PARÉ, IV, 21.

— ÉTYM. Βασιλικός, royal (voy. BASILIQUE 1); veines ainsi nommées par les anatomistes anciens, qui les regardaient comme jouant un rôle important dans l'économie animale.

3. **BASILIQUES** (ba-zi-li-k'), *s. f. plur.* Compilation de lois rédigée en grec par ordre des empereurs Basile le Macédonien et Léon le Philosophe, au IXe siècle; elle a pour fondement les recueils de Justinien.

— ÉTYM. *Basile*, nom d'empereur.

BASIN (ba-zin), *s. m.* Étoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton.

— ÉTYM. Bas-latin, *bambacium*; bas-grec, βαμβάκιον, soie, coton; de βόμβυξ, soie; d'où espagn. *bombasi*; ital. *bambagino*; français, *bombasin* et *basin*.

† **BASINERVE** (ba-zi-nèr-v'), *adj.* Terme de botanique. Feuille basinerve, feuille dont les nervures, partant de la base, gagnent le sommet sans se diviser.

— ÉTYM. *Base* et *nerf*.

† **BASIQUE** (bâ-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui peut produire des sels en se combinant avec les acides, en parlant d'un oxyde; qui présente les caractères de base, en parlant d'un corps quelconque; qui contient un excès de base, en parlant d'un sel.

— ÉTYM. *Base*.

† **BAS-JUSTICIER** (bâ-ju-sti-sié), *s. m.* Dans la féodalité, seigneur qui n'avait que la basse justice.

— ÉTYM. *Bas* 1, et *justice*.

† **BAS-LATIN** (bâ-la-tin), *s. m.* Voy. BAS 1.

† **BAS-MÂT** (bâ-mâ), *s. m.* Terme de marine. Partie inférieure d'un mât à brisure. || *Au plur.* Des bas-mâts.

— ÉTYM. *Bas* 1, et *mât*.

† **BAS-MÉTIER** (bâ-mé-tié), *s. m.* Métier que l'on pose sur les genoux, pour de petits ouvrages. || *Au plur.* Des bas-métiers.

— ÉTYM. *Bas* 1, et *métier*.

BASOCHE (ba-zo-ch'), *s. f.* || 1° Nom d'une cour de justice, établie fort anciennement entre les clercs du parlement de Paris, pour juger les différends qui s'élevaient entre eux. || 2° L'ensemble des avoués et des clercs, leurs habitudes.

— ÉTYM. *Basilica*, basilique, lieu où se tenaient les tribunaux. Ce qui prouve indubitablement cette étymologie, c'est que les lieux qui se nomment *bazoche*, *bazoge*, *bazoque*, s'appelaient en latin *basilica*: à Tours, l'église Saint-Martin de la basoche, en latin *Sancti Martini basilica* (*Supplément aux chroniques de Touraine*, p. 20). *Basilica*, avec l'accent sur *si*, et l'*i* bref dans *li*, a donné nécessairement, dans le vieux français, *basilque*, prononcé *baseuque*, *basoque*, *basoche*, etc.

† **BASOCHIEN** (ba-zo-chien), *s. m.* Autrefois membre, officier de la basoche.

— ÉTYM. *Basoche*.

1. **BASQUE** (ba-sk'), *s. f.* || 1° Autrefois petite partie d'étoffe qui était au bas du corps du pourpoint et où il y avait des œillets. || 2° Partie découpée et tombante de certains vêtements. Le bout de ses souliers, la basque de son habit, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Je n'étais pas venu à Kircagach pour qu'un esclave fût assez téméraire pour me toucher la basque de mon habit, CHATEAUB. *Itin.* II, 42. Mais qu'un tendron te tire par la basque, Tu lui souris, BÉRANG. *Troubad.* || Familièrement. Il est toujours pendu à mes basques, il ne me quitte pas, il me suit partout. || 3° Terme de plombier. Pièce de plomb taillée en forme de basque.

— ÉTYM. On pense que ce mot vient de quelque mode suivie chez les *Basques* (voy. BASQUE 2).

2. **BASQUE** (ba-sk'), *s. m.* || 1° Nom de nation. || Tambour de basque, sorte de tambour orné de grelots, qu'on tient d'une main et qu'on frappe de l'autre. Les Zingari [Bohémiens] allaient par troupes avec des tambours de basque, VOLT. *Mœurs*, 104. || Familièrement. Aller, courir comme un Basque, aller, courir fort vite. Vous m'avez fait trotter comme un basque, MOL. *le Dép.* I, 2. || 2° Le basque, la langue parlée par les Basques.

— ÉTYM. *Vasco*, nom latin d'un peuple montagnard habitant en deçà et au delà des Pyrénées, et renommé pour son agilité.

BASQUINE (ba-ski-n'), *s. f.* Sorte de jupe riche et élégante que portent les femmes basques et espagnoles. Cette Espagnole.... Qui soulève, en dansant le fandango léger, Les plis brodés de sa basquine, V. HUGO, *Orient.* 21.

— HIST. XVIe s. Au dessus de la chemise vestoient la belle basquine de quelque beau camelot de soie, RAB. I, 56. Si nous voyons les nymphes à minuit En leur simple vasquine, RONS. 717.

— ÉTYM. Espagn. *basquina*, jupe (voy. BASQUE 1); picard, *vasquine*, corset avec basques.

BAS-RELIEF (bâ-re-lièf), *s. m.* Ouvrage de sculpture en saillie sur un fond uni. L'on voit en bas-reliefs les aventures de la déesse, FÉN. *Tél.* IV. || *Au plur.* Des bas-reliefs.

— ÉTYM. *Bas* et *relief*, c'est-à-dire relief peu saillant, par opposition à ronde bosse; ital. *basso-rilievo*, de *basso*, bas, et *rilievo*, relief.

† **BASSAGE** (bâ-sa-j'), *s. m.* Terme de tannerie. Opération du gonflement du cuir.

1. **BASSE** (bâ-s'), *s. f.* Terme de musique. || 1° Celle des parties qui ne fait entendre que les sons les plus graves des accords. Lulli fut le premier en France qui fit des basses, VOLT. *Louis XIV*, 33. || Basse continue, celle qui accompagne un chant depuis le commencement jusqu'à la fin, sans concerter avec lui. || Fig. et familièrement. C'est la basse continue de son discours, c'est sa basse continue, c'est le sujet dont il parle toujours. || Basse fondamentale, système imaginé par Rameau et depuis longtemps abandonné, dans lequel toutes les notes d'un chant et ses accompagnements devaient être compris dans les harmoniques d'une basse non écrite, mais supposée, laquelle prouvait ainsi la bonté de toute l'harmonie. || Basse chiffrée, celle qui n'a, dans la portée musicale, que la note basse d'un accord, et où les autres sont indiquées par des chiffres écrits au-dessus (voy. CHIFFRER). || Basse contrainte, celle dont le chant est borné à un petit nombre de notes et à une même phrase qu'elle recommence toujours. || 2° Voix propre à chanter la basse. Cet homme a une belle basse. Et Gorillon la basse et Grandin le fausset, BOIL. *Lutr.* V. Il m'a cité l'exemple d'un chantre de Notre-Dame (je crois que c'était une basse), à qui un rhume avait fait perdre entièrement la voix, RAC. *Lettr.* III, *à Boileau.* David Rizzio avait une voix de basse agréable, VOLT. *Mœurs*, 169. || 3° Violoncelle, nommé basse, parce qu'il joue le plus souvent la basse dans les symphonies et les quatuors ou trios. Jouer de la basse. || Celui qui joue de cet instrument. C'est une bonne basse. || Basse de viole, ancien instrument appelé aussi viole de gambe, analogue pour la forme, la grandeur et la manière de le tenir, au violoncelle, qui l'a remplacé. Il vous faudra trois voix, qui seront accompagnées d'une basse de viole, d'un théorbe et d'un clavecin, MOL. *Bourg. gent.* II, 1. || 4° *S. f. plur.* Les grosses cordes de certains instruments. Ce piano a de belles basses.

— ÉTYM. *Bas*, adjectif.

2. **BASSE** (bâ-s'), *s. f.* Terme de marine et d'hydrographie. Petit banc ou îlot de roches qui ne découvre jamais, sans cependant, comme le bas-fond, laisser assez d'eau pour passer dessus de basse mer. La basse tient le milieu entre le haut-fond et le bas-fond, LEGOARANT. L'entrée du port était étroite et dangereuse à cause des bancs et des basses qui s'y rencontrent, SARRASIN, *Siége de Dunkerque.*

— ÉTYM. *Bas*, adjectif.

† 3. **BASSE** (bâ-s'), *s. f.* Terme de manége. Pente douce sur laquelle on dresse le cheval à galoper et à plier les jambes.

— ÉTYM. *Bas*, adjectif.

† 4. **BASSE** (bâ-s'), *s. f.* Ustensile qui sert à porter de la vendange.

— HIST. XVIe s. Si ladite matiere ne se peut porter dans des paniers, il faut que tu prenes des basses, qui puissent tenir l'eau, comme si tu voulois porter de la vendange, PALISSY, *Vendange.*

— ÉTYM. Probablement le même, avec une autre prononciation, que *bâche* au sens de auge.

BASSE-CONTRE (bâ-se-kon-tr'), *s. f.* Terme de musique. || 1° Voix du même timbre que la basse-taille, avec moins d'étendue à l'aigu et plus d'étendue au grave. Monsieur un tel est une belle basse-contre. || 2° Partie du chant que la basse-contre exécute. Chanter la basse-contre. || *Au plur.* Des basses-contre.

— HIST. XVIe s. Il chantoit bien la basse contre, MAROT, II, 134. Il y eut jadis un chantre qui servoit de basse-contre. — Et de belles paroles ils entretenoient ce basse-contre, DESPER. *Contes*, I. Il avoit singulierement bonne voix de basse-contre, ID. *ib.* IV. Avecques ung dessus et une basse-contre il y avoit une espinette, ung joueur de luth, dessus de violes, et une fleute-traverse, CARLOIX, VI, 11.

— ÉTYM. *Basse*, et *contre*, qui en musique se prend souvent pour exprimer ce qui est poussé à un degré extrême.

BASSE-COUR (bâ-se-cour), *s. f.* || 1° Terme d'économie rurale. Ensemble des bâtiments et cours habités par les animaux domestiques, et de toutes les dépendances qui s'y rattachent. || 2° Dans les habitations de princes ou de bourgeois, cour destinée aux écuries, aux équipages, etc. Dedans la basse-cour [il] vient de faire paraître Ce port grave et charmant qui le fait reconnaître, ROTR. *Bélis.* I, 4. || Familièrement et fig. Nouvelles de basse-cour, bruits sans fondement et indignes de foi. || *Au plur.* Des basses-cours.

— HIST. XVe s. La basse-cour [partie de la fortification des châteaux] fut prise et arse, FROISS. II, II, 65. || XVIe s. Au milieu de la basse court estoit une fontaine, RAB. *Garg.* I, 54.

— ÉTYM. *Bas* et *cour.*

† **BASSE-COURIER, IÈRE** (ba-se-kou-rié, iê-r'), *s. m.* et *f.* Terme d'économie rurale. L'homme, la femme chargée du soin de la basse-cour. || *Au plur.* Des basse-couriers, des basse-courières.

— ÉTYM. *Basse-cour.*

† **BASSE-ÉTOFFE** (ba-sé-to-f'), *s. f.* Terme de métier. Alliage de plomb et d'étain.

— ÉTYM. *Basse* et *étoffe.*

BASSE-FOSSE (bâ-se-fô-s'), *s. f.* Voy. FOSSE.

† **BASSE-LISSE** (bâ-se-li-s'), *s. f.* Tapisserie de soie et de laine, relevée quelquefois d'or et d'argent. Ce n'est que la position du métier qui fait la différence de la basse-lisse et de la haute-lisse. || *Au plur.* Des basses-lisses.

— ÉTYM. *Bas* et *lisse.*

† **BASSE-LISSIER** (bâ-se-li-sié), *s. m.* Ouvrier qui fait la tapisserie appelée basse-lisse. || *Au plur.* Des basse-lissiers.

— ÉTYM. *Basse lisse.*

† **BASSE-MARCHE** (bâ-se-mar-ch'), *s. f.* Partie du métier de basse-lisse. || *Au plur.* Des basses-marches.

— ÉTYM. *Bas* et *marche.*

BASSEMENT (bâ-se-man), *adv.* || 1° D'une manière basse. Il a agi bassement. Il s'est bassement conduit. S'exprimer bassement. Petites jalousies, petites intrigues, tout est petit, tout est bassement méchant, VOLT. *Lettr. Richelieu*, 29 avril 1772. || 2° Dans une condition basse. Ceux qui sont nés bassement. La victoire m'honore, et m'ôte seulement Un caprice obstiné d'aimer trop bassement, ROTR. *Vencesl.* II, 3.

— REM. *Bassement* ne se dit plus pour *à voix basse;* il s'est dit autrefois en ce sens : Certes je ne puis faire, en ce ravissement, Que rappeler mon âme et dire bassement : Ô sagesse éternelle.... MALH. I, 1.

— HIST. XIIe « El [autre chose] i ad que menaces, funt il mult haltement. » E le saint arcevesque desfient bassement [à voix basse], *Th. le mart.* 143. || XIIIe s. Car si bassement crie et brait, Qu'avis vous est, si vous l'oés, Ou que de braire est enroés, Ou que la gorge li estraingnent, *la Rose*, 15290. || XVIe s. Alors dirois bassement à par moy : Pan, mon grand Dieu, veoit bien ce desarroy, MAROT, I, 315. Vivre petitement et bassement, AMYOT, *Timol.* 34. Les cols seront coupés avec un razoir, tant bassement qu'il sera possible, O. DE SERRES, 969.

— ÉTYM. *Basse* au féminin, et le suffixe *ment.*

† **BASSER** (bâ-sé), *v. a.* Imbiber la chaîne d'une étoffe avec une colle qui rend les fils glissants.

BASSESSE (bâ-sè-s'), *s. f.* || 1° État de ce qui est peu élevé, au propre. Il y a un certain degré de hauteur et un certain degré de bassesse que le mercure n'outre-passe presque jamais [dans un baromètre], PASC. *Fragment, sect.* 3e. || Peu usité en ce sens. || 2° Fig. Manque d'élévation dans les sentiments. Pour que nous n'agissions pas avec bassesse. Il y a de la bassesse à faire le bien pour en tirer bénéfice. Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui La bassesse et la malice, RAC. *Esth.* III, 9. Tant de férocité, de bassesse et de rage, Tout est mon crime enfin, mais tout est votre ouvrage, BRIFAUT, *Ninus II*, III, 7. Le vers se sent toujours des bassesses du cœur, BOIL. *Art poét.* IV. || 3° Action basse. Commettre une bassesse. C'est une bassesse de.... Ce qui me paraît la dernière des bassesses. Celles de ma naissance ont horreur des bassesses, CORN. *Rodog.* III, 3. Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse Ne m'a jamais appris à faire une bassesse, ID. *Nicom.* II, 3. Et j'irais l'abuser d'une fausse promesse! Je me parjurerais! et par cette bassesse.... RAC. *Baj.* II, 5. Il n'y avait point de bassesses que les rois ne fissent pour obtenir le titre d'allié des Romains, MONTESQ. *Rom.* 6. || 4° Abaissement, infériorité. Ce n'est pas là ce que l'apôtre appelle la douceur du zèle et de la charité; c'est plutôt une bassesse de courage que rien ne réveille et n'élève, MASS. *Conférences, Vices.* || En bonne part. Si ce discours vous plaît et vous semble fort, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après, pour prier cet être infini et sans parties, auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi tout le vôtre, pour votre propre bien et pour sa gloire, et qu'ainsi la force s'accorde avec cette bassesse, PASC. dans COUSIN. || 5° Rang peu élevé, obscurité de la naissance ou de la condition. Reprocher à quelqu'un la bassesse de sa naissance. Ils ne cessaient de ravaler ce prince à cause de sa bassesse et de sa pauvreté, VAUGEL. *Q. C.* IV, 1. Elle [Marie] se souvient que, tandis que le Seigneur néglige toutes les autres filles de Juda, il daigne jeter les yeux sur la bassesse de sa servante, la choisir et la combler de dons et de grâces, MASS. *Avent, Concept. de la Vierge.* Votre grand Marius naquit dans la bassesse, CORN. *Sertor.* II, 2. Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant ni de forcer la bassesse de notre nature, BOSS. *Duch. d'Orl.* || 6° Qualité du style bas, trivialité. Bassesse de style, de langage. Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse, BOIL. *A. poét.* I. Seuls dans leurs doctes vers ils pourront vous apprendre Par quel art sans bassesse un auteur peut descendre, Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers.... ID. *ib.* II.

— HIST. XIIIe s. Ma substance est es basseces de terre, *Psautier*, f° 168.

— ÉTYM. *Bas. Basseur* est, dans l'ancienne langue, beaucoup plus usité, surtout au XVIe siècle.

BASSET (bâ-sè; le *t* se lie dans le parler soutenu : un basset excellent, dites : bâ-sè-t excellent; au pluriel, l'*s* se lie : des bassets excellents, dites : bâ-sè-z excellents; bassets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || 1° Chien de chasse à poil ras, au nez souvent fendu, et très-bas sur pattes. La fumée y pourvut, ainsi que les bassets [chasse du renard], LA FONT. *Fabl.* IX, 14. || 2° Petit homme à jambes grosses et courtes. || Adjectivement. M. de Brissac avait infiniment d'esprit avec une figure de plat apothicaire, grosset, basset et fort enluminé, ST-SIM. 64, 56. || 3° Cor de basset, voy. à l'étymologie.

— ÉTYM. Diminutif de *bas*. Dans l'ancien français, *basset* était un adjectif qui signifiait tout bas : parler basset. Ce sens ou un sens très-voisin s'est conservé dans l'instrument nommé *cor de basset*, sorte de clarinette recourbée qui descend une tierce au-dessous de la clarinette ordinaire.

1. **BASSE-TAILLE** (bâ-se-tâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de musique vieilli. || 1° Voix d'homme immédiatement au-dessus de la basse, et dite aujourd'hui soit baryton, soit première basse. || 2° Chanteur qui a ce genre de voix. Une très-belle basse-taille. Si vous voulez avoir un modèle de récitatif mesuré italien, avant Lulli, absolument dans le goût français, faites-vous chanter par quelque basse-taille le *Sunt rosæ mundi breves* de Carissimi, VOLT. *Lettr. Chabanon*, 8 janv. 1773. || Aujourd'hui basse-taille s'emploie quelquefois dans le même sens que basse (voy. BASSE 2). || *Au plur.* Des basses-tailles.

— ÉTYM. *Bas*, et *taille*, au sens de ténor.

2. **BASSE-TAILLE** (bâ-sè-tâ-ll'), *s. f.* Terme de sculpture. Bas-relief. Vieux.

— ÉTYM. *Bas*, et *taille*, au sens de ciselure.

BASSETTE (bâ-sè-t'), *s. f.* Jeu de cartes assez semblable au lansquenet. Des gens qui n'ont jamais joué qu'à la bassette, SÉV. 207. Deux grandes tables deux fois le jour, et une bassette dont on ne saurait se passer, ID. 568. D'un tournoi de bassette ordonner les apprêts, BOIL. *Sat.* X. Il passe sa vie à tailler à la bassette, BOSS. *Lett. quiét.* 250. Quand la bassette vint à la mode, il en conçut bientôt le fin par son algèbre naturelle, mais il conçut aussi que la véritable algèbre était encore plus sûre, et il fit calculer le jeu par feu M. Sauveur.... FONTEN. *Dangeau.*

— ÉTYM. Ital. *bassetta*, jeu de cartes connu depuis très longtemps en Italie, d'où un noble vénitien l'apporta en France, où il était ambassadeur, en 1678.

† **BASSE-VERGUE** (bâ-se-vèr-gh'), *s. f.* Nom des deux plus fortes vergues. || *Au plur.* Des basses-vergues.

† **BASSE-VOILE** (bâ-se-voi-l'), *s. f.* Les basses-voiles sont celles qui sont gréées sur les bas-mâts. Nous n'avons pas une seule basse-voile de rechange. || *Au plur.* Des basses-voiles.

† **BASSICOT** (ba-si-ko), *s. m.* Caisse de bois dans laquelle on met les blocs d'ardoise pour les enlever de la carrière.

— ÉTYM. Sans doute diminutif de *basse* 4.

† **BAS-SIÉGE** (bâ-siè-j'), *s. m.* Siége moins élevé que d'autres. Nous nous rendîmes assidus aux audiences qui étaient tous les mardis et samedis matin aux bas-siéges, ST-SIM. 36, 158.

† 1. **BASSIER** (bâ-sié), *s. m.* Amas de sable qui empêche la navigation.

— ÉTYM. *Basse* 2.

† 2. **BASSIER** (bâ-sié), *s. m.* Nom donné quelquefois à celui qui joue de la basse. || Il vaut mieux dire bassiste.

— ÉTYM. *Basse* 1.

BASSIN (ba-sin), *s. m.* || 1° Grand plat creux. Bassin à laver les mains, à laver les pieds. Claire comme un bassin, nette comme un denier, RÉGNIER, *Sat.* XI. Dans la tente d'Achille, il y a des bassins, des broches, des vases, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 11. || Bassin à barbe, plat creux avec une gorge dont on se sert pour faire la barbe. || Bassin, espèce de plat creux et rembourré que l'on passe sous les malades qui ne peuvent se lever, pour qu'ils aillent du ventre. || Bassin magique, bassin dont certains sorciers se servent pour leurs prétendues prédictions. || 2° Ce qu'un bassin contient. Un bassin d'oranges. || 3° Bassins de balance, les deux plateaux d'une balance. || Fig. Outre la moitié de sa raison, l'homme met de plus dans le bassin de Dieu tout le poids de son cœur, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 5. || En termes d'astronomie, les Bassins, deux grandes étoiles de la Balance. || 4° Plat où l'on reçoit les offrandes à la messe. Il mit quelques pièces de monnaie dans le bassin. || Locution populaire. Cracher au bassin, cracher dans le bassin, faire un déboursé. || 5° Grand vase à mettre de l'eau, cuve, baignoire. Bassin de marbre. Petit bassin. || 6° Réservoir d'eau. Bassin de bains publics. Bassin pour une naumachie. || Pièce d'eau dans un jardin, dans un parc. || Fossé qui a de l'eau, autour d'une ville. || Par extension. Le bassin de la mer. || 7° Endroit d'un port où les vaisseaux sont à flot et à l'abri des agitations de la mer. || Partie d'une rivière, d'un canal, qui est comprise entre deux ponts dans une ville. || 8° Terme de géographie. Espace au fond duquel coule un fleuve, et dont toutes les pentes sont dirigées vers ce fleuve. Le bassin de la Seine. || Plaine entourée de montagnes, de collines. Cette ville est située dans un magnifique bassin. Vous préférez les bords de la Seine au beau bassin de nos Alpes, VOLT. *Lett. Cideville*, 4 janv. 1761. Il fait un temps assez doux dans notre bassin, entre les Alpes et le mont Jura, ID. *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1764. || 9° Terme de géologie. Dépression à la surface du sol, vers le centre de laquelle coulent et convergent des eaux. || Certain massif de couches ou réunions de terrains qui déterminent le caractère d'une contrée. || Ensemble de couches qui remplissent une cavité ou dépression. || 10° Terme d'anatomie. Canal courbe, à parois osseuses, qui, terminant inférieurement le tronc, lui sert de base, et qui fournit un point d'appui aux membres inférieurs. Grand bassin, portion du bassin qui soutient une partie des intestins. Petit bassin, celui qui est placé au-dessous du grand bassin, et qui se divise en une partie moyenne portant le nom de cavité pelvienne, et en deux ouvertures portant le nom de détroits. || 11° Terme de métiers. Trou creusé en terre, dans lequel on fait couler le cuivre fondu. || Espace entouré de sable où les ma-

cors detrempent la chaux. || Plaque de fer ou de cuivre pour fabriquer les chapeaux. || Casserole à queue dont se sert le boulanger. || Terme d'opticien. Sphère de cuivre jaune fondu et de divers rayons, à laquelle est adapté un appendice à pas de vis, lequel appendice sert soit à communiquer des mouvements, soit à le fixer solidement sur un support vertical.

— HIST. XIIe s. Le sang li fu trait du cors près de demi bacin, *Ronc.* p. 195. || XIIIe s. Si demanda plain bachin d'aighe; et maintenant li couru uns varlès aporter en un bachin d'argent, et li mist en la main senestre, *Chron. de Rains*, 113. Que nulles gorgeretes à bacin ne soient fetes, que l'endroit et l'envers ne soient neufes et toutes de coton dedenz, *Liv. des mét.* 371. Cheveus [elle] ot blons com un bacin, La char plus tendre qu'un poucin, *la Rose*, 527. Si savoit garder [regarder] el bachin, Pour rendre perle et larrechin, *Roman d'Eust. le moine.* || XIVe s. Un bacin à barbier, d'argent blanc, et est semé de cloz d'argent sur les bors, DE LABORDE, *Émaux*, p. 149. Un bacin d'argent avec la chaine, à mettre lampes, ID. *ib.* A Roger de Paris, pour trois grans bacins d'arain, pour laver les piez, ID. *ib.* Deux bacins d'or à laver les mains, à un esmail de rose ou fau fons, esmailliez de France et semez de petits escussons de France sur les bords, ID. *ib.* || XVe s. Hanaps, godets, escuelles de bois et d'estain, chandelliers, bacins.... FROISS. II, III, 35. || XVIe s. Un petit bassin de cuivre ou un petit chaudron, PARÉ, XVI, 26. La Durance a naturellement son bassin et cours incertain, M. DU BELLAY, 376. Vierge plus blonde qu'un bassin, MAROT, IV, 180. Avez-vous jamais entendu que signifie : cracher au bassin? RABELAIS dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 149.

— ÉTYM. Bourguig. *baissin;* picard. *bachin;* provenç. et espagn. *bacin;* ital. *bacino;* bas-lat. *bassinus*, et, dans Grégoire de Tours, *bacchinon : cum duabus pateris ligneis quas vulgo bacchinon vocant.* Diez rejette la dérivation allemande de *Becken*, bassin, attendu que, si c'était là l'origine, on aurait dit en français *baquin* et non *bassin*, le *k* allemand ne se changeant pas en sifflante dans les langues romanes. Il le tire du celtique *bac*, creux, cavité (voy. BAC). Ce qui fortifie cette étymologie, c'est que Grégoire de Tours paraît indiquer *bacchinon* comme appartenant à la langue du pays.

† **BASSINAGE** (ba-si-na-j'), *s. m.* || 1° Terme de jardinage. Arrosage léger. || 2° Dans la boulangerie, façon donnée à la pâte pour la bien pénétrer d'eau.

BASSINE (ba-si-n'), *s. f.* Espèce de chaudière hémisphérique, à fond presque plat ou légèrement concave, destinée à évaporer ou à cuire les sirops, les préparations pharmaceutiques, les préparations du confiseur, telles que confitures, etc.

— HIST. XVIe s. Un petit fourneau semblable à ceux des distilleurs, fait avec des briques et de l'argile, pour y asseoir dessus la bassine ou casse pointue, O. DE SERRES, 870.

— ÉTYM. *Bassin.*

BASSINÉ, ÉE (ba-si-né, née), *part. passé.* || 1° Chauffé avec une bassinoire. Un lit bassiné. || 2° Humecté. Les yeux ayant été bassinés avec une décoction de guimauve.

† **BASSINÉE** (ba-si-née), *s. f.* || 1° Quantité d'eau contenue dans une bassine. || 2° Portion de chaux contenue dans le bassin où on la détrempe.

— ÉTYM. *Bassine.*

† **BASSINEMENT** (ba-si-ne-man), *s. m.* || 1° Action de chauffer avec une bassinoire. || 2° Action de mouiller légèrement.

— ÉTYM. *Bassiner.*

BASSINER (ba-si-né), *v. a.* || 1° Chauffer avec une bassinoire. Bassiner un lit. || 2° Fomenter en mouillant avec une liqueur, une décoction. Après avoir bien bassiné ma plaie, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. Il m'alla chercher un verre d'eau, tandis que ma mère me bassinait le visage, ID. *Hél.* I, 63. || Terme de jardinage. Arroser très-légèrement en pluie fine. Ces melons ont besoin d'être bassinés. || Répandre de l'eau sur la pâte du pain. || Humecter avec la main l'osier, avant de l'employer.

— HIST. XVe s. Beau lict paré, la chambre belle, Les draps bacinez à souhait, COQUILL. *Monol. des perr.* || XVIe s. Il me dit qu'il falloit bassiner le petit ventre d'eau fort froide, PARÉ, XVI, 15. Bassinés les dartres de la salive d'un jeune enfant, O. DE SERRES, 968.

— ÉTYM. *Bassin;* picard, *bachiner.*

BASSINET (ba-si-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les bassinets et.... dites : les ba-si-nè-z et.... bassinets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Pièce creuse de la batterie d'une arme à feu à silex, dans laquelle on met l'amorce. || 2° Dans l'armement féodal, calotte de fer qui se mettait sous le casque. || 3° Petit retranchement cintré pour mesurer et répartir l'eau fournie par une source. || 4° Terme d'anatomie. Réservoir placé dans l'épaisseur du rein, où il constitue le commencement de l'uretère. || 5° Bassinet ou bacinet, nom vulgaire de diverses renoncules, et entre autres du bouton d'or. || 6° Sorte de bobèche dans un chandelier d'église || 7° Bassin où l'on fait le sel.

— HIST. XIVe s. Et l'iaume a quartellé [il a brisé], le baccinet fendit, *Girart de Ross.* 4807. L'endemain sont armé comme gent redoutée, Les bassinés au chief, et puis ceinte l'espée, *Guescl.* 14859. || XVe s. Si mirent les plusieurs leurs bassinets en leurs testes, et prirent leurs glaives, FROISS. I, I, 93. || XVIe s. Laurier, lierre et lis blancs honorez, Romarins vert, roses en abondance, Jaune soucie, et bassinets dorez, MAROT, III, 302. Le trou, par lequel le feu du bassinet entre avant dans le canon [de l'arquebuse], PARÉ, IX, *préf.* Bacinet; comme il y a de six à sept especes de ceste herbe, aussi lui sont donnés plusieurs noms, en françois est appellée pied-de-courbin, pied-de-coq, pas-de-loup, flammete, O. DE SERRES, 617. L'eau distillée de l'herbe de bassinet ou coqueret, ID. 971.

— ÉTYM. Diminutif de *bassin.*

BASSINOIRE (ba-si-noi-r'), *s. f.* Bassin dans lequel on met de la braise, et qu'un manche permet de promener dans un lit pour le chauffer.

— HIST. XVe s. Le vieillard avait plus grand mestier d'une bouteille et d'une bassinouere pour eschauffer son lit, *Aresta amorum*, p. 295, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Te faut avoir une bassinoire pleine de braise, PARÉ, VIII, 14.

— ÉTYM. *Bassiner.*

† **BASSINOT** (ba-si-no), *s. m.* Petit bassin au fond d'un vaisseau dans lequel on laisse reposer un liquide.

— ÉTYM. Diminutif de *bassin.*

† **BASSIOT** (ba-si-o), *s. m.* Petit baquet employé dans la distillation d'eau-de-vie.

— ÉTYM. Diminutif de *basse* 4.

† **BASSISTE** (ba-si-st'), *s. m.* Musicien qui joue du violoncelle. || On dit aussi une basse, dans le même sens, et même bassier.

— ÉTYM. *Basse* 1.

1. **BASSON** (bâ-son), *s. m.* || 1° Instrument à vent et à anche, qui sert à exécuter des parties de basse. || 2° Celui qui en joue. C'est un excellent basson. || 3° Dans un orgue, jeu de basson, jeu d'anche qui sert de basse au jeu de hautbois.

— ÉTYM. *Basse* 1, ou peut-être *bas son.*

† 2. **BASSON** (bâ-son), *s. m.* Un des noms locaux d'une espèce de foulque.

† **BASSORINE** (ba-so-ri-n'), Terme de chimie. Principe trouvé dans la gomme de Bassora.

† **BASSOTIN** (ba-so-tin), *s. m.* Dans la teinturerie, cuve à indigo.

— ÉTYM. Diminutif de *basse* 4.

BASTANT, ANTE (ba-stan, tan-t'), *adj.* Suffisant. Renaut n'en prit qu'une somme bastante, LA FONT. *Orais.* Louville, avec Mme Maintenon contraire, n'était pas bastant pour être de la conférence, ST-SIM. 101, 75. || Vieux.

— HIST. XVIe s. D'autres forces assez bastantes pour faire un avant-garde, CARL. I, 40. Aux besoings extraordinaires, toutes les provisions du monde n'y sçauroient baster, MONT. I, 317. Cette ame sera capable d'une très saincte amitié, la sincerité et la solidité de ses mœurs y sont desja bastantes, ID. III, 73.

— ÉTYM. Ital. *bastare*, suffire, et aussi durer, se conserver; d'un radical qui signifie soutenir, porter, et qui se retrouve dans *bât*, *bâtir*, *bâton* (voy. ces mots).

1. **BASTE** (ba-st'; et quelquefois, dans la conversation, bâ-t'), *interj.* || 1° Elle indique qu'on se contente, qu'on ne se fâche pas. Baste pour cela ou, simplement, baste, passe pour cela. Baste! ce n'est pas peu que deux mille francs dus Depuis deux ans entiers nous soient ainsi rendus, MOL. *l'Étour.* I, 6. || 2° Elle marque le dédain; il n'importe. Baste! songez à vous dans ce nouveau dessein, ID. *ib.* IV, 1. Baste! laissons là ce chapitre, ID. *Méd. malg. lui*, I, 1. || 3° Terme de marine. Baste ou vaste, commandement qui signifie : Assez, Tiens bon, Arrête!

— HIST. XVIe s. Ilz entrarent en la case mal bastie, ... baste, dist Epistemon.... RAB. *Pant.* III, 17. Ou si c'est un malheur, baste, je delibere De vivre malheureux en si belle misere, RONS. 132. Baste, qu'elles peuvent, sans nous, renger la grace de leurs yeulx à la gayeté, à la severité, MONT. III, 284.

— ÉTYM. Ital. *basta*, de *bastare*, suffire (voy. BASTANT).

2. **BASTE** (ba-st'), *s. m.* L'as de trèfle, aux jeux de l'hombre et du quadrille. Le baste est le troisième des matadors.

— ÉTYM. Espagn. *basto*, trèfle, proprement bâton, massue, à cause de la forme des trèfles (voy. BÂTON).

BASTERNE (ba-stèr-n'), *s. f.* Nom d'une espèce de char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord et, en France, sous les rois de la première race.

— ÉTYM. *Basterna*, qui se trouve dans des auteurs latins.

BASTIDE (ba-sti-d'), *s. f.* Petite maison de campagne. || Ne se dit guère qu'en Provence.

— HIST. XIVe s. En celui an, deux colonies ou bastides romaines, BERCHEURE, f° 33, *verso.* || XVe s. Il l'assiegea fortement et destroitement, et mit bastides sur les chemins en telle maniere que nulles pourveances ne pouvoient venir ni entrer dedans la ville, FROISS. I, I, 236. .... Et trouverez en Normandie grosses villes et bastides qui point ne sont fermées, où vos gens auront si grant profit qu'ils en vaudront mieux vingt ans après, ID. I, I, 264. En icelle année fut pratiqué l'eschappement du conte de Dampmartin, luy estant en la bastide Saint-Anthoine, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 266. || XVIe s. Ils n'avoient point de terres ny de seigneuries, methairies, clozeries, borderies, cassines, ny bastides dont ils se peussent, à la françoise, qualifier ou anoblir, CARL. II, 17.

— ÉTYM. Provenç. *bastida*, du bas-lat. *bastire*, bâtir (voy. ce mot).

BASTILLE (ba-sti-ll', *ll* mouillées, et non ba-stiye), *s. f.* || 1° Dans l'art militaire féodal, ouvrages élevés à l'effet d'assiéger ou de fortifier une place. || 2° Château fort construit à Paris sous Charles V et Charles VI, et démoli par le peuple en 1789. La Bastille servait de prison d'État. Voltaire fut mis à la Bastille. || Fig. Il ne branle non plus que la bastille, se dit de celui qui ne bouge pas, bien qu'on l'appelle, et aussi de celui qui est ferme et inébranlable. || Par extension, toute espèce de prison. O sainte égalité! dissipe nos ténèbres, Renverse les verrous, les bastilles funèbres, A. CHÉNIER, 240. Dans une de nos cent bastilles Lorsque ma muse emménagea, BÉRANG. *Amitié.*

— HIST XVe s. L'an 1408 fut mis le siege à Orleans par le comte de Sallebery, et y mist les bastilles du costé de la Beausse, A. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 64. Paravant la bastille ou siege mis, ung an a, devant la place de Chalès occuppée par les Anglois, DU CANGE, *bastillus.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bastile*, *bastillus*, de *bastire* (voy. BÂTIR).

BASTILLÉ, ÉE (ba-sti-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Terme de blason. Garni de créneaux renversés vers la pointe de l'écu.

— HIST. XVe s. Virent grand foison de naves, petites et grandes, bien bastillées, venir par devers Hainebon, FROISS. I, I, 176. Ledit pont et la defense estoient si bien bastillés, et furent si bien defendus.... ID. I, I, 276. Le duc Philippe de Bourgongne, et depuis le duc Jean aussi, avoient faict faire plusieurs grans engins de bois, pour bastiller Calais, JUV. DES URS. *Charles VI*, 1409.

— ÉTYM. *Bastille.*

BASTINGAGE (ba-stin-ga-j'), *s. m.* Terme de marine. Défenses qu'on met autour du pont d'un vaisseau pour se garantir de la mousqueterie ennemie.

— ÉTYM. *Bastinguer.*

BASTINGUE (ba-stin-gh'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Toile matelassée soutenue par des pièces de bois mises debout, dont on se servait autrefois pour le bastingage. || 2° Dans le moyen âge, défense mobile composée de boucliers, de chariots.

— ÉTYM. Ital. *bastinga*. Ce mot paraît de même origine que *bastille*, *bastion* (voy. ces mots).

BASTINGUÉ, ÉE (ba-stin-ghé, ghée), *part. passé.* La frégate étant bastinguée.

BASTINGUER (ba-stin-ghé), *v. a.* Terme de marine. Placer les hamacs dans les bastingages. || Fortifier un navire contre la mousqueterie. || Se bastinguer, *v. réfl.* Se mettre à couvert par des bastingages.

— ÉTYM. *Bastingue.*

BASTION (ba-sti-on), *s. m.* Terme de fortification. Grand corps de terre soutenu de murailles, de gazon ou de terre battue, et disposé en pointe sur les angles saillants du corps de place, avec des faces et des flancs qui se défendent. || Bastion plein,

bastion qui est tout rempli de terre. || Bastion vide, bastion qui n'a qu'un rempart avec son parapet. || Bastion double, deux bastions l'un dans l'autre. || Bastion coupé, bastion séparé de la place par un fossé. || Bastion plat, bastion mis au-devant d'une courtine. || Bastion de France, l'établissement français sur la côte de Barbarie, près de fonds où se fait la pêche du corail.

— HIST. XVIe s. Montent le roch si vertueusement Qu'ont estonné tous ceulx du bastillon, J. MAROT, V, 28. En moins d'un jour ont prins et asservy Le bastillon qu'on disoit imprenable, ID. V, 28.

— ÉTYM. Provenc. *bastio*, dans un titre de 1238; ital. *bastione;* du bas-lat. *bastire* (voy. BÂTIR). *Bastion* est la forme provençale ou italienne; *bastillon*, l'ancienne forme française.

BASTIONNÉ, ÉE (ba-sti-o-né, née), *part. passé.* Une tour bastionnée.

BASTIONNER (ba-sti-o-né), *v. a.* Garnir de bastions.

— ÉTYM. *Bastion.*

BASTONNADE (ba-sto-na-d'), *s. f.* Coups de bâton. Donner, recevoir la bastonnade.

— ÉTYM. Provenç. *bastonada;* espagn. *bastonada;* ital. *bastonata;* de *bastonar*, bâtonner (voy. ce mot). Dans l'ancien français, on disait *bastonnée:* Et dit-on que vous lui donnez, Chascun jour, une bastonnée, CH. D'ORL. *Rond. Bastonnade* est emprunté de l'espagnol; c'est pour cela que l'*s* s'y prononce; Bèze indique la prononciation de l'*s*.

BASTRINGUE (ba-strin-gh'), *s. m.* Bal de guinguette. Populaire. || Appareil pour préparer le sulfate de soude.

— ÉTYM. Origine inconnue.

BASTUDE (ba-stu-d'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de filet dont on se sert pour pêcher dans les étangs salés.

— ÉTYM. Ce mot, qu'on trouve aussi écrit *battude*, serait, si cette orthographe était la véritable, pour *battue*, et signifierait un filet pendant l'emploi duquel on *bat* l'eau.

BAS-VENTRE (bâ-van-tr'), *s. m.* Nom vulgaire de l'hypogastre, ou région située au-dessous du nombril.

— ÉTYM. *Bas* et *ventre.*

1. **BAT** (bat'; le *t* se prononce, d'après Legoarant, t. I, p. 411), *s. m.* Terme de pêche, qui n'est d'usage que pour mesurer la grandeur d'un poisson. On dit qu'il a tant de décimètres entre œil et bat, c'est-à-dire entre la tête et la queue.

— HIST. XVIe s. Par equale distance de queue et bac, RAB. *Pant.* IV, 34. Qui souslevoient sur le bat de leurs ailes, REMY BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 101.

— ÉTYM. *Battre;* le *bat*, ce qui *bat*. Cette étymologie, certaine pour le *bat* de l'aile, devient très-probable pour le *bat* de la queue, malgré l'orthographe *bac* qui est dans Rabelais; elle est, en tout cas, bien préférable à l'étymologie celtique, *bod*, queue, en gaélique.

† 2. **BAT** ou **BATE** (bat' ou ba-t'), *s. m.* Terme de marine. Petit bordage de bois debout.

BÂT (bâ; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie: les bâts et les ânes, dites: les bâ-z et....), *s. m.* || 1° Selle grossière de forme et d'étendue variables, à l'usage des bêtes de somme. Mettez le bât sur l'âne. J'ai un cheval de bât qui porte mon lit, SÉV. 52. Nous aperçûmes de loin deux chevaux de bât couverts de jaune, ST-SIM. 12, 140. || Fig. Un cheval de bât, un homme chargé, dans une maison, dans une communauté, des besognes que les autres refusent. || 2° Fig. Et toi, peuple animal, Porte encor le bât féodal, BÉRANG. *Carabas.* || Proverbe. Chacun sait où le bât le blesse, chacun connaît ce qui dans sa position est cause d'embarras ou de souffrance. Vous savez bien où le bât me fait mal, MOL. *Sgan.* 21.

— HIST. XIIIe s. Et se l'on porte monnoy sur bast; la monnoy ne doit riens; mais le bast doit quatre deniers, *Liv. des mét.* 447. || XVe s. Je sçai mieux où le bas m'en blesse Que vous ne un autre ne sçavez, *Patelin.* || XVIe s. Six jours après je la trouvay hors la porte de Montmartre, sur un cheval de bast, jambe deçà, jambe de là.... PARÉ, XIX, 25. Ce qui vous suit de noblesse Est de ceux que le bast blesse [qui sont tarés], *Sat. Mén.* p. 191.

— ÉTYM. Provenç. *bast;* espagn. et ital. *basto;* bas-lat. *bastum;* du radical qui est dans βαστάζειν, porter, βάσταξ, bête de somme, qui est aussi dans *bâtir*, *bâton*, et qui a le sens de soutenir, porter, affermir.

† **BAT-À-BOURRE** (ba-ta-bou-r'), *s. m.* Instrument de bourrelier pour battre la bourre. || *Au plur.* Des bat-à-bourre.

— ÉTYM. *Battre* et *bourre.*

BATACLAN (ba-ta-klan), *s. m.* Attirail embarrassant. Il a renvoyé tout son bataclan. Populaire.

— ÉTYM. Sans doute une composition arbitraire faite avec *battre*.

† **BATAIL** (ba-tall, *ll* mouillées), *s. m.* Anciennement, battant d'une cloche. || Terme de blason. Battant d'une cloche, d'un autre émail que la cloche même.

— HIST. XVIe s. Le batail estoit d'une queue de renard, RAB. V, 27.

— ÉTYM. *Battre;* provenç. *batalh;* catal. *batall;* espagn. *badajo;* portug. *badalo;* ital. *battaglio.*

BATAILLE (ba-tâ-ll', *ll* mouillées, et non ba-ta-ye), *s. f.* || 1° Combat de deux armées. Il va présenter la bataille au roi son frère, BOSS. *Hist.* I, 8. Clovis gagna la bataille de Tolbiac, ID. I, 11. Il croyait donner la bataille, SÉV. 211. Ils ont perdu contre eux des batailles, FÉN. *Tél.* XI. Mais Rome ignore encor comme on perd des batailles, CORN. *Hor.* I, 1. Il lui donna bataille, où mille beaux exploits.... ID. *Rodog.* I, 1. Je vais à ce moment donner la bataille à l'armée impériale, VOIT. *Lettr.* 7. Il [Archimède] n'a pas donné des batailles, mais il a laissé à tout l'univers des inventions admirables, PASC. *Pens.* II, art. 10. Les loups rôdaient autour de ses batailles; De ses exploits ils vivaient plus d'un jour, MILLEV. *Rançon d'Egill.* || Corps de bataille, le centre de l'armée, les corps placés entre les deux ailes. || Cheval de bataille, cheval propre à être monté un jour de combat. || Fig. Un cheval de bataille, la chose où l'on s'appuie de préférence. || Champ de bataille, lieu où se livre le combat. || Fig. Le champ de bataille lui est resté, c'est-à-dire il a eu l'avantage. Choisir son champ de bataille, porter le débat, la question sur le point qu'on regarde comme le plus avantageux. || 2° Ordre d'une armée disposée pour combattre. Ranger une armée en bataille, c'est-à-dire disposer son ordre de bataille. Troupes en bataille. Leur flotte se présenta en bataille devant la nôtre. Marcher en bataille. Charles XII fait débarquer son canon et forme sa bataille, VOLT. *Charles XII*, 2. Il défit en bataille rangée Arphaxad, BOSS. *Hist.* I, 7. || En termes de théorie militaire, l'ordre dans lequel une troupe est déployée, par opposition à l'ordre en carré ou en colonne ou par le flanc. || En termes de marine, la vergue de misaine est dite en bataille, lorsqu'elle est disposée dans le sens longitudinal du navire. || Fig. L'armée que J.-C. a mise en bataille contre les erreurs, BOSS. *Instr.* 2. || 3° En termes de peinture, représentation d'une bataille. Un peintre de batailles. Les batailles d'Alexandre par le Brun. || 4° Querelle, lutte. Trêve, trêve, Nature, aux sanglantes batailles, Qui si cruellement déchirent mes entrailles, ROTR. *Vencesl.* V, 3. || Il a bien fallu donner des batailles, on a bien donné des batailles pour.... c'est-à-dire il a fallu bien contester, bien lutter pour.... || 5° Nom d'un jeu de cartes. || 6° Galerie qui couronne la cheminée d'une grosse forge.

— REM. *Bataille*, *batailler*, *bataillon*, devraient s'écrire par deux *t*; ou *battre* s'écrire par un seul *t*; car ces mots ont même radical.

— SYN. BATAILLE, COMBAT. On verra à l'étymologie que bataille a signifié anciennement et proprement troupe, bande; tandis que combat n'exprime que l'idée de se battre avec. De là, quand ces deux mots sont devenus synonymes, une inclination de l'usage à consacrer bataille au conflit d'une armée, et combat à tout conflit quelconque. Dans un langage précis, bataille signifie un combat dans lequel deux armées ont engagé toutes leurs forces. Les armées ont ordinairement des combats avant d'en venir à une bataille. On dit gagner, perdre une bataille; ce qui ne se dit pas avec combat.

— HIST. XIe s. [Qu'] une bataille leur i rendent [livrent] cil primes [d'abord], *Ch. de Rol.* XLIII. Par tel glouton n'ert [sera] bataille vaincue [gagnée], *ib.* CII. Je nen ai ost qui bataille lui donne, *ib.* II. Une bataille [il] leur livrat, le jur, pesme [funeste], *ib.* LXII. Ce dist li reis: bataille font nostre home, *ib.* CXXXI. || XIIe s. E feirent à eaus [eux] bataille le jor de samadi, *Machab.* I, 2. Autre bataille [corps d'armée] lor envoyez hastie, *Ronc.* p. 28. Bataille auront, Dex les puit delivrer, *ib.* p. 37. Tante bataille en [de mon épée] ai faite et vaincue, *ib.* 105. Dont [pour cela] [ils] firent la bataille sur deux homes jugier [remettre la bataille à deux champions], *Sax.* IV. Quant il ont en bataille fiché leur estendart, *ib.* XIX. Nous entrerons en France en bataille rangie, *ib.* XXXII. Abner le fiz Ner asemblad ost del esliture de Israel, pur damagier e bataille tenir encuntre ces de Juda, *Rois*, 125. || XIIIe s. Enaprès fu devisés que Henris ses freres feroit l'autre bataille [troupe], VILLEH. LXIX. Et li Grieu firent molt grant semblant d'els recevoir à bataille, *ib.* LXX. Au cinquiesme [jour] après s'arma tous li os, et chevauchierent les batailles ensi come eles estoient devisées, *ib.* LXXIV. Puis [il] fu mors en bataille outremer devant Sur, *Berte*, XLI. Lor batailles en quatre partent [ils partagent], *la Rose*, 12230. Que il est assise ou usage, ou [au]reiaume de Jerusalem, que qui se combat por aucune carelle, et il ou son champion venque la bataille, que il a celle carelle gaaigniée, *Ass. de J.* I, 195. Tant que la bataille seit fornie, ou que pais en seit faite, *ib.* I, 171. Et ainsi n'est il pas de cix qui apelent du jugement que li home font, car li apiax est demenés par gage de bataille, BEAUM. 30. Maintenant que nostre gent les virent, il s'aresterent, et cil et les ennemis firent trois batailles aussi, JOINV. 270. Une grosse bataille de Turs, là où il avoit bien six mille homes à cheval, ID. 215. || XIVe s. Choses appartenantes en batailles ou guerres, ORESME, *Eth.* 346. Et de ce fust causée la bataille de Troie, ID. *ib.* 55. Car bataille de mer, c'est grant confusion; Quant li mesquanche [mauvaise chance] tourne sur aucune parchon, Il n'en puet escaper chevalier ne pieton, *Baud. de Seb.* I, 654. || XVe s. Le sire de l'Esparre fut rencontré des nefs espagnoles à qui il eut la bataille, FROISS. II, II, 4. Deconfit celui roi par bataille rangée et arrestée, ID. I, I, 2. L'endemain, au point du jour, chacun fut armé, et trairent leurs bannieres aux champs, chacun à sa bataille et dessous sa banniere, si comme ordonné estoit, ID. I, I, 35. Il avoit esté dit que l'on marcheroit à trois fois, pourceque la distance des deux batailles estoit longue, COMM. I, 3. Les batailles estoient bien eclarcies, ID. I, 4. Et n'estions point tant en gloire comme peu avant la bataille, parce que nous voyons les ennemis près de nous, ID. VIII, 6. || XVIe s. Pour larcin n'eschet gage de bataille, LOYSEL, 808. En fait de bataille, le defendeur est tenu de confesser ou nier le fait dès le mesme jour qu'il reçoit le cartel, ID. 810. Il fit marcher l'avant-garde, bataille et arriere-garde tout d'un front, CARL. I, 4. Les Sabins commencerent la bataille, qui fut aspre et dura longuement, AMYOT, *Rom.* 27. Ainsi comme les deux batailles se preparoient pour recommencer à combattre de rechef, ID. *ib.* 28. Les Perses ont esté desfaicts en bataille par les Grecs le sixieme jour du mois d'aoust en la journée de Marathon, ID. *Cam.* 33. Renger une armée en bataille, ID. *ib.* 51. Estans donques les Romains arrestez tout court par la bataille macedonique, sans qu'ils la peussent aucunement forcer, ID. *P. Æm.* 33.

— ÉTYM. Provenç. *batalha;* espagn. *batalla;* ital. *battaglia*. On lit dans Adamantius martyr: *batualia*, quæ vulgo *battalia* dicuntur. Ce passage nous apprend deux choses: d'abord que *battalia* est pour *battualia*, ce qui prouve que *battre* vient bien de *battuere* (voy. BATTRE); puis que *battualia* est un neutre pluriel de l'adjectif *battualis*, les choses relatives au combat, neutre devenu, dans les langues romanes, un substantif féminin comme dans *aumaille*, *merveille*, etc. De là le sens collectif qu'il avait dans l'ancien français où il signifiait un corps de troupes. On remarquera la disparition de l'*u* de *battualia;* l'*u* latin ainsi placé disparaît aussi dans quelques autres mots; par exemple, *pacage*, de *pascuaticum*.

† **BATAILLÉ, ÉE** (ba-ta-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Se dit, en termes de blason, d'une cloche dont le battant, qu'on nomme batail, est d'un autre émail que la cloche.

— ÉTYM. *Batail.*

BATAILLER (ba-tâ-llé; *ll* mouillées), *v. n.* || 1° Livrer bataille. Il n'est rien de si beau que tomber bataillant, RÉGNIER, *Sat.* VI. Nos fils, ne se reposant guère, Batailleront à tout propos, BÉRANG. *Âge futur.* || Au propre, il ne se dit plus que dans le style familier ou avec un sens d'ironie. || 2° Fig. Contester, disputer avec ténacité. || 3° Terme de marine. Lutter contre le vent, contre la mer ou le courant.

— HIST. XIIe s. Unc tant ne voudrent batailler, Qu'or plus ne viengent gaaigner [labourer], BENOIT, II, 7066. || XIIIe s. Des or venrons à la bataille. Serrés comment chascun bataille, *la Rose*, 15336. Dalila la malicieuse, Par flaterie venimeuse, À Sanson, qui tant est vaillans, Tant preus, tant fors, tant bataillans, *ib.* 16882. Ains s'arma por aler encontre, Toute preste de bataillier, *ib.* 12035. .... Nus n'est si bien bataillans, Se de vilanie s'apresse, Que gentillesce ne le lesse, *ib.* 6600. || XIVe s. Et nous bataillon ou combatton, affin que après nous menon nostre vie à paes, ORESME, *Éth.* 316. || XVe s. Ils bataillent jour et nuyt à l'encontre de l'ame, *J. de Saintré*, 5. || XVIe s. L'esprit de Dieu est nostre vertu pour ba-

tailler contre Satan, CALV. *Instit.* 729. Batailler incessamment après les grandeurs du monde, AMYOT, *Mar. et Pyrrh.* 4. Chante-moy les bataillans, RONS. 529.

— ÉTYM. *Bataille;* provenç. *batalhar;* espagn. *batallar;* ital. *battagliare.*

BATAILLEUR, EUSE (ba-tâ-lleur, lleûz', *ll* mouillées, et non ba-tâ-yeur), *s. m.* et *f.* || **1°** Qui se plaît à batailler, à se battre. || **2°** Qui aime à disputer. Il ergote et dispute sans cesse, c'est un grand batailleur. || *Adj.* Batailleur, batailleuse. Un esprit batailleur. Humeur batailleuse, J. J. ROUSS. dans BESCHERELLE.

— HIST. XIII[e] s. Comment sont peries les ames batelleresses? Comment sont cheü li fort d'Israhel? *Chron. de Rains*, p. 81. || XV[e] s. Aux bons batailleurs sont necessaires huit conditions : la premiere qu'ils soyent adurcis à souffrir le fais des armes.... CHR. DE PISAN. *Hist. de Ch. V*, II, 24. Inclination et condition amoureuses, plus que batailleresses, *Bouciq.* I, ch. 2. || XVI[e] s. Il n'est point en nostre puissance de venir en combat contre le diable, si fort et si grand batailleur, CALV. *Inst.* 728.

—ÉTYM. *Batailler;* provenc. *batalhador*, et au féminin *batalhairitz;* espagn. *batallador;* ital. *battagliatore.*

† **BATAILLIÈRE** (ba-ta-llê-r', *ll* mouillées), *s. f.* Petite corde qui fait jouer le traquet d'un moulin.

— ÉTYM. *Batail.*

BATAILLON (ba-ta-llon, *ll* mouillées, et non bata-yon), *s. m.* || **1°** Troupe d'infanterie composée de plusieurs compagnies, et faisant partie d'un régiment. Former, rompre un bataillon. Le front d'un bataillon. || Bataillon carré, bataillon rangé de manière à former un carré. Bataillon de cadre, bataillon qui sert de cadre. Bataillon de guerre, bataillon surnuméraire et qui n'est adjoint à un régiment que pour le cas de guerre. École de bataillon, manœuvre d'un bataillon ou par bataillons. || **2°** En général, une troupe armée quelconque. Un autre bataillon s'est avancé vers nous, RAC. *Mithr.* V, 4. D'un bataillon nombreux le fastueux rempart, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. || **3°** *S. m. plur.* Les bataillons français franchissaient déjà les Alpes. Va jusqu'en Orient pousser tes bataillons, CORN. *Hor.* I, 1. || **4°** Familièrement, un grand nombre. Elle a un bataillon d'enfants. || **5°** Terme d'antiquité. Le bataillon sacré, bataillon thébain, dans lequel les guerriers, liés d'amitié les uns aux autres et ne s'abandonnant jamais, mouraient ensemble s'il le fallait.

— HIST. XVI[e] s. Taschant à rompre le bataillon des gens de pied de Pyrrhus, avant que les elephans arrivassent, AMYOT, *Pyrrh.* 46. Les autres n'ozoient affronter ce bataillon de Macedoniens, lequel estoit si bien serré de tous costez, ID. *P. Æm.* 33.

— ÉTYM. *Bataille;* espagn. *batallon;* ital. *battaglione.*

BÂTARD, ARDE (bâ-tar, tar-d'; le *d* ne se lie jamais : un bâtard et son père, dites : un bâ-tar et.... Au pluriel : ces bâtards et leur père; dites : ces bâtar et leur père. D'autres prononcent l'*s* : ces ba-tar-z et....), *adj.* || **1°** Qui est né hors mariage. || Substantivement, un bâtard, une bâtarde. Reconnaître, légitimer un bâtard. Un bâtard échappé des pirates du Nord A soumis l'Angleterre, VOLT. *D. Pèdre*, I, 1. Il y a des gens qui substituent leurs vers aux miens; je ne fais pas grand cas de mes vers; mais enfin j'aime mieux mes enfants tortus et bossus que les beaux bâtards que l'on me donne, VOLT. *Lett. Richelieu*, 22 juill. 1767. On dit mieux enfant naturel. || Simple bâtard, celui qui est né de personnes libres, par opposition à bâtard adultérin. || Bâtard de Caux, cadet qui n'avait pas de biens. || Autrefois les bâtards des rois étaient princes; ceux des princes, gentilshommes; ceux des gentilshommes, roturiers. || **2°** Dégénéré de l'espèce à laquelle il appartient. Olivier bâtard. Reinette bâtarde. || Fig. Les critiques regardent le drame comme un genre bâtard. Non comme toi touchés d'une bâtarde gloire, RÉGNIER, *Épît.* I. || **3°** Bâtard se joint à plusieurs substantifs et indique que la chose dont il s'agit a subi quelque modification qui la change et l'amoindrit. || Porte bâtarde, porte de maison qui n'est ni petite porte ni porte cochère. || En termes de fauconnerie, oiseaux bâtards, oiseaux qui tiennent de deux espèces. || Vaches bâtardes, vaches dont le rendement en lait diminue quand elles ont conçu de nouveau. || Dans la boulangerie, pâte bâtarde, pâte ni dure ni molle. || Laine bâtarde, seconde laine levée sur l'animal. || Épée bâtarde, celle qui pouvait servir à une main et à deux. || **4°** Écriture bâtarde, ou simplement, bâtarde, écriture ordinairement penchée, à jambages pleins, à liaisons arrondies par le haut et à têtes sans boucles. La bâtarde qui n'est pas penchée s'appelle bâtarde ronde. Eh! oui, d'une écriture que vous connaissez.... là.... d'une certaine écriture qui n'est pas légitime. — Il veut dire de la bâtarde, LESAGE, *Turcaret*, II, 6. || **5°** Terme de marine. Marées bâtardes, celles qui ont lieu pendant les quadratures. || Voile bâtarde, grande voile d'une galère qui ne s'emploie que lorsqu'il fait peu de vent. || **6°** *S. m.* Sucre produit par des sirops qui sont le résidu d'un raffinage précédent. || **7°** *S. m.* Terme de marine. Corde qui assemble les racages et les amarres sur le mât près de la vergue. || **8°** *S. f.* Dans l'ancienne artillerie, bâtarde, sorte de canon, long d'environ neuf pieds et demi, avec trois pouces dix lignes de calibre. || **9°** *S. f.* Forme grossière pour obtenir le sucre appelé bâtard. || **10°** *S. f.* Lime d'horloger dont la taille n'est ni douce ni rude.

— HIST. XIII[e] s. Et ses bastars andui [tous deux], et Rainfrois et Hendris, *Berte* XCIX. Et uns siens fius bastars saisi la terre et la tint, *Chron. de Rains*, 129. Et se la charete est bastarde, c'est à savoir sans ferrure, *Liv. des mét.* 319. Chil [ceux] qui sont de ma mesnie ou mi serf ou mi bastart poent estre mi avocat, BEAUM. V, 13. S'ele le porte mains [moins] de sept mois, le mariage durant, et li enfes vit, il apert qu'il fu conceus devant le mariage, et por ce pot il estre tenus por bastars, *ib.* XVIII, 2. Je me assis à une fenestre, et un enfant delez moy, et avoit entour dix ans d'aage, qui avoit à non Berthelemi et estoit filz bestart à Mons. Ami de Montbeliart, JOINV. 253. || XV[e] s. Car ce n'est mercure vulgaire, Ne riens qui du bastard approche, LA FONT. 695. Le roi de Portingal avoit respondu au message [qui l'invitait au couronnement de Jean de Castille fils aîné de Henry le Bâtard] que jà ne seroit au couronnement du fils d'un bastard qui avoit murdri son frere, FROISS. II, II, 44. || XVI[e] s. Dix coullevrines bastardes, D'AUB. *Hist.* I, 304. Quatre canons, deux coulevrines, deux bastardes et quatre pièces de campagne, ID. *ib.* 152. Cinq petites pieces à boites, qui, bien qu'elles ne soient que de calibre de demie bastarde, ID. *Hist.* III, 62. On luy pourroit donner à sentir bon vin bastard, malvoisie, hippocras, eau rose, vinaigre rosat, PARÉ, XVI, 13. Toutes les flatteries, attraits et allechement ne sont que faux appast et amorses bastardes, AMYOT, *Préc. d'admin.* 85.

— ÉTYM. Provenç. *bastard;* espagn. et ital. *bastardo;* allem. et angl. *bastard.* On a indiqué le celtique : gall. *basdarz*, bas-bret. *bastard*, gaél. *basart*, de *bâs*, bas, et *tarz*, extraction. Malgré les apparences, il faut rejeter cette étymologie; car elle ne peut s'accorder avec des passages comme celui-ci : Ne sait où aille à parent ne cousin, Fors à sa suer, qui l'aime de cuer fin, Fille de bast le riche duc Basin, *Geste de* AUBERI LE BOURGOING, *Hist. litt.* t. XXII, p. 320. *Fille de bast* signifie *bâtarde. Bâtard* vient donc de *bât* (voy. ce mot), indiquant ici le mépris, avec la finale *ard* fréquente en français et dérivée de l'allemand *Art*, espèce, sorte, manière d'être. On trouve aussi, par une corruption née de l'ignorance du sens et par une fausse étymologie, *fille de bas*, bâtarde, *fils de bas*, bâtard, *venir de bas*, être bâtard (voy. DU CANGE, *bastardus.*)

BATARDEAU (ba-tar-dô), *s. m.* || Terre-plein, revêtu de briques ou de pierres, pour contenir les eaux d'une rivière ou d'un étang. || Cloison d'ais et de terre glaise qu'on fait dans l'eau pour y bâtir, quand l'eau est épuisée. || Terme de fortification. Massif de maçonnerie pour retenir l'eau d'un fossé. || Terme de marine. Espèce de rempart en planches afin de préserver de l'eau un bâtiment couché pour le radoub.

— HIST. XIV[e] s. Pour la reparation du bastard, qui est rompu es fossez de la ville de Beaune, DU CANGE, *bastardus.* || XVI[e] s. Aiant fait bien asseoir un bastardeau dans le cours de la riviere, tout le travail des assiegeans fut tout noié, D'AUB. *Hist.* I, 299.

— ÉTYM. Ménage tire ce mot de *bâton.* Mais, vu l'exemple de *bastard* pour *batardeau*, et l'emploi très-fréquent de *bâtard* en des sens divers (voy. DU CANGE, au mot *bastardus*, où l'on trouve : *charrette bastarde; coustel bastard; un petit coustel bastardeau; il tira le bastardeau de sa dague; moulin bastart*), on peut croire qu'un *batardeau* a été dit pour digue *bâtarde.* Cependant Grandgagnage cite dans le patois wallon, *bate* avec le sens de fascinage au bord d'un cours d'eau pour en empêcher les empiétements; il est à remarquer que l'Académie écrit *batardeau*, sans accent circonflexe remplaçant l'*s*, ce qui s'accommoderait avec *bate*, mais ce qui est contraire à l'orthographe des anciens textes. On pourrait aussi penser, si on abandonnait le sens dérivé de *bâtard*, au radical *bast*, qui signifie soutenir, affermir, et qui se trouve dans *bâtir.*

† **BÂTARDEAU** (bâ-tar-dô), *s. m.* Petit bâtard. Terme familier. Nous assistâmes à cette cérémonie [réception du duc de Berwick], avec la singularité d'y avoir eu en notre tête bâtards et bâtardeaux, et à notre queue à tous un bâtard d'Angleterre, ST-SIM. 277, 243.

— HIST. XII[e] s. Kar vil chose est e honte e laiz, Se de neient nos sosmeton A un neentel bastardon, BENOÎT, *Chron. de Norm.* t. III, p. 8, 31785.

— ÉTYM. Diminutif de *bâtard;* ital. *bastardello.*

† **BÂTARDEMENT** (bâ-tar-de-man), *adv.* Par voie de bâtardise. Pour le duc d'Orléans, le roi eut moins de répugnance, non comme neveu, mais comme gendre bâtardement, ST-SIM. 416, 218.

— ÉTYM. *Bâtarde*, et le suffixe *ment.*

BATARDIÈRE (bâ-tar-diê-r'), *s. f.* Terme d'horticulture, peu usité maintenant et qui, tandis que la pépinière signifiait un plant d'arbres non greffés, signifiait un plant d'arbres greffés destinés à être transplantés dans les jardins.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie omet l'accent circonflexe sur la syllabe *ba.*

— HIST. XVI[e] s. Cest affranchissement se pratique à souhait es meuriers de tous aages.... sur les plus petits arbres de la bastardiere, O. DE SERRES, 464. Quinze ou seze mois les arbrisseaux sejourneront en la pepiniere, non davantage; au bout du quel temps seront transplantés en la bastardiere, pour s'y achever de fortifier, ID. 635. A ces arbres [de la pépinière] seuls ne servira la bastardiere, ains à y enraciner des branches à ce propos pour en faire des arbres, comme de celles de figuier, grenadier, coignier, coudrier, ID. 637.

— ÉTYM. *Bâtard;* ainsi dite parce que les plantes ne sont là que des *bâtards* qui attendent leur famille définitive.

BÂTARDISE (bâ-tar-di-z'), *s. f.* || **1°** Anciennement, droit des seigneurs sur la succession des bâtards. || **2°** État de celui qui est bâtard. Madame [duchesse d'Orléans] était d'une nation qui abhorrait la bâtardise et les mésalliances, ST-SIM. 2, 40. Vala, abbé de Corbie, parent de Louis le Faible par bâtardise, VOLT. *Mœurs*, 23.

— HIST. XIII[e] s. Autres cas y a encore qui apartiennent à sainte Eglise, si comme quant contens [dispute] vient de bastardie, por debouter que li bastart ne portent riens comme oir, BEAUM. XI, 24. Jehans dist qu'il n'estoit mie tenus à respondre, pour che k'il n'estoit mie du linage, ains estoit ses anchestres issus de bastardie, DU CANGE, *bastardus.* || XV[e] s. Maistre de Vis, nous vous voulons faire roi de ce pays, jà soyez-vous bastard, mais nous disons que madame Bietrix votre cousine.... est plus née en bastardie que vous ne estes, FROISS. II, III, 29. || XVI[e] s. De deux grandes citez il despouilla l'eglise, Pour fonder un estat venu de bastardise, DU BELL. III, 71, *verso.*

— ÉTYM. *Bâtard.*

† **BATATE** (ba-ta-t'), *s. f.* Voy. PATATE.

BATAVIQUE (ba-ta-vi-k'), *adj.* Larme batavique (voy. LARME).

† **BÂTE** (bâ-t'), *s. f.* || Cercle d'une boîte de montre. || Ce qui forme les côtés et le contour d'une tabatière, du pied d'un flambeau.

— HIST. XIV[e] s. Que toutes pieces qui auront bastes soudées, soit pour mettre sur soye ou ailleurs, ne puissent estre clouées mais couzues à l'aiguille, DU CANGE, *basta.*

— ÉTYM. Bas-latin, *basta*, chaton, encadrement, du radical *bast* signifiant porter, soutenir, et qui se trouve dans *bastant*, *bât*, *bâton.*

BÂTÉ, ÉE (bâ-té), *part. passé.* Chargé d'un bât. Un âne, un mulet bâté. || Fig. C'est un âne bâté, c'est-à-dire c'est un homme d'un esprit lourd, un ignorant. Diantre soit de l'âne bâté, MOL. *Bourg. gent.* II, 4. Ceux-ci [J. J. Rousseau, Diderot, D'Alembert] sont tous ânes bâtés, sous le rapport de la langue, pour me servir d'une de leurs phrases, P. L. COUR. *Lett.* II, 67.

BATEAU (ba-tô), *s. m.* || **1°** Sorte de barque dont on se sert ordinairement sur les rivières, mais aussi sur la mer. Bateau plat, bateau de pêcheur. M. le prince était dans un bateau, SÉV. 152. Il ne passe plus aucun bateau sous les ponts, ID. 13. || Bateau de sauvetage, bateau pour secourir les naufragés. || Bateau-poste, bateau qui fait le service de la poste. || Bateau à vapeur, bateau mû par la vapeur. || Pont de bateaux, pont fait de bateaux attachés les uns aux autres et recouverts de planches. || Familièrement. Être encore tout étourdi du bateau, n'être pas encore remis de ses fatigues, de son trouble, de son chagrin. Estrées parla le premier; Tallard, étourdi du bateau, s'embarrassa; je sentis qu'il se

tirerait mal d'affaire, je l'interrompis, ST-SIM. 178, 218. || On dit ironiquement à ceux qui vantent trop quelque personne : il n'en vient que deux en trois bateaux, c'est-à-dire de telles personnes sont si considérables, qu'il faut trois bateaux pour en porter deux. || De là l'expression : arriver en trois, en quatre bateaux, c'est-à-dire arriver en se donnant une importance ridicule. Votre serviteur Gille Tout fraîchement en cette ville.... Arrive en trois bateaux exprès pour vous parler, LA FONT. *Fab.* IX, 3. || 2° Bateau de selle, à Paris, grand bateau plat et couvert, ayant, le long de chaque bord, des bancs sur lesquels les blanchisseuses lavent le linge, ainsi dit parce que la selle est un petit banc dont se servent les blanchisseuses. || 3° Ce que contient un bateau. Bateau de sel, de foin, de charbon de terre. || 4° Lit en bateau, lit dont le devant et les montants de la tête et des pieds dessinent une courbe analogue à celle d'un bateau. || 5° Menuiserie d'un corps de carrosse. || 6° Petit ustensile de table qui est en forme de bateau et dans lequel on sert des hors-d'œuvre. Je me jette aux pieds de Mme d'Argental, et je la remercie du bateau qui parera la table de Tronchin, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 août 1762. || 7° Disposition d'un terrain, d'une couche ou d'un filon en très-petit bassin.

— HIST. XIIe s. Batas et barges, mainte galie estant, *Ronc.* p. 121. En un batel aing jur [avant le jour] saint Thomas s'en entra, *Th. le mart.* 50. En deus batiaus [il] les fist Saine passer; Gautiers est outre li gentils et li ber, Il et Berniers qui tant fait à loer, *Raoul de C.* 194. || XIIIe s. Lors prist li dus de Venise un batel, et manda erramment as barons de l'ost que.... VILLEH. LXXX. Et li Venicien commencierent à envoier chevaus et palefrois en lor batiaus, de ceux qu'il avoient en la ville pris et conquis ID. *ib.* || XIVe s. Ils voientles Englois qui cuidoient entrer Es nés et es bastiaux pour la mer traverser, *Guescl.* 18721. || XVIe s. Que le terme qui va devant Volontiers regist le suivant : La chanson fut bien ordonnée, Qui dit : *M'amour vous ai donnée;* Et du bateau est estonné, Qui dit : m'amour vous ai donné, MAROT, III, 58 (Marot donne ici le précepte d'accorder le participe passé avec le nom, quand le nom précède; amour, comme on sait, était féminin).

— ÉTYM. Bourguig. *baiteà;* provenç. *batelh;* anc. catal. *batell;* espagn. *batel;* portug. *bote;* ital. *batello*, *battello*, *batto*. L'étymologie est à la fois germanique : anglo-sax. *bat;* angl. *boat;* anc. nord, *bâtr;* et celtique : kymri, *bâd;* irl. *bàd*. *Batel* est un diminutif; le primitif est conservé dans l'italien *batto*, et le bas-latin *batus*. Dans l'ancien français, au singulier, *li batels*, *li batiaus* au nominatif, *le batel* au régime; au pluriel, *li batel* au nominatif, *les batels*, *les batiaus* au régime.

1. **BATELAGE** (ba-te-la-j'), *s. m.* || 1° Allées et venues de bateaux, chargeant ou déchargeant des bâtiments. Payer les frais du batelage. || 2° Droit ou salaire payé au batelier.

— ÉTYM. *Batel* (voy. BATEAU).

2. **BATELAGE** (ba-te-la-j'), *s. m.* Métier, tour de bateleur. Je n'aime pas qu'on fasse un batelage de la foire, du temple de Corneille, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 27 avril 1760.

— HIST. XVIe s. Ce n'eust esté qu'une battelerie anciennement ou un amuse-fol (comme l'on dit), si la vertu de la mort et resurrection de Jesus Christ n'y eust esté monstrée, CALV. *Instit.* 268.

— ÉTYM. *Bateleur.*

BATELÉE (ba-te-lée), *s. f.* La charge d'un bateau.

— HIST. XVIe s. La premiere battelée de soixante hommes achevoit de passer l'eau, D'AUB. *Hist.* III, 285.

— ÉTYM. *Batel.* (voy. BATEAU).

† **BATELER** (ba-te-lé), *v. a.* Terme de pêche. Aller chercher avec des chaloupes le poisson pêché.

— ÉTYM. *Batel* (voy. BATEAU).

BATELET (ba-te-lè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel, l'*s* se lie : les batelets et leurs rames, dites : les ba-te-lè-z et.... Batelets rime avec jamais, traits, succès), *s. m.* Petit bateau.

— ÉTYM. Diminutif de *batel* (voy. BATEAU).

BATELEUR, EUSE (ba-te-leur, leû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Faiseur de tours de force et d'escamotage. Sorciers, bateleurs ou filous, Gais bohémiens, d'où venez-vous? BL. ANG. *Bohém.* || 2° Bouffon de société. Cet homme est un vrai bateleur.

— HIST. XIIIe s. Il n'est flabeur [faiseur de fables] ne batelleur, Ne joueur d'apertise.... *Dit des Peintres.* || XVe s. Lesquelz basteleurs fussent venus en la ville de St Mons sur Vigenne pour jouer des basteaux, DU CANGE, *bastaxius*. Un basteleur qui aloit parmi la ville jouer d'apertesse, CHRISTINE DE PISAN, *Charles V*, part. III, chap. 20. || XVIe s. Les singeries que les basteleurs apprennent à leurs chiens, MONT. II, 172. Un plaisant bateleur, assez bien reçu en plusieurs des bonnes maisons d'Italie, DES PER. *Contes*, CX.

— ÉTYM. Il y avait dans l'ancien français *basteau*, avec le sens d'instrument d'escamoteur, comme on le voit par l'exemple pris à Du Cange et par celui-ci qui est du XIVe siècle : L'autre dit que sa femme avoit respondu qu'elle n'estoit venue ne yssue d'enchanteurs ne de sorciers, et qu'elle ne savoit jouer des basteaulx de nuit ne des balais, *Ménagier*, I, 6. Si l'on prend en considération le bas-latin *bastaxius*, qui veut dire crocheteur et jongleur, on admettra que *basteau* a le même radical, et qu'il signifie non un gobelet, mais un petit bâton, une baguette magique (les joueurs de passe-passe et de gobelets ont d'ordinaire en main un petit bâton), de *bastellus*, diminutif de *bastus* (voy. BÂTON). On avait au XVIe siècle le verbe *basteler* pour dire faire le sot : Il me faut ordinairement basteler par compaignie à traicter des subjects et contes frivoles que je mescrois entierement, MONT. III, 11. Il estoit bien aise de faire bateler monsieur le juge, DES PÉRIERS, *Contes*, LXVIII.

BATELIER, IÈRE (ba-te-lié, liê-r'; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des bateliers adroits, dites : des ba-te-lié-z adroits), *s. m.* et *f.* Celui, celle dont la profession est de conduire un bateau.

— HIST. XIIIe s. Mais quant la bele en la nef fu, Li maroniers [marinier] mout liés en fu; Si escria ses bateliers, *Bl. et Jeh.* 4346. || XVIe s. Au port à Coulon, près de Niort, y avoit une bateliere qui jour et nuit ne faisoit que passer un chacun, MARG. *Nouv.* V. À la premiere assignation pour l'embarquement, les basteliers manquerent pour s'estre enyvrez, D'AUB. *Hist.* III, 316.

— ÉTYM. *Batel* (voy. BATEAU).

† **BATELLERIE** (ba-tè-le-rie), *s. f.* Terme de commerce. L'ensemble des bateaux qui font le service sur les cours d'eau. Les chemins de fer font pour les transports concurrence à la batellerie.

— ÉTYM. *Batel* (voy. BATEAU).

BATÊME, BATISER, etc. Voy. BAPTÊME, BAPTISER, etc.

BÂTER (bâ-té), *v. a.* || 1° Mettre un bât sur une bête de somme. Bâter un âne, un mulet. La laine dont ils sont couverts [les lamas] dispense de les bâter, BUFF. *Lama.* || 2° *V. n.* Fig. et familièrement. Cela bâte mal, cela va mal, ne réussit pas. La campagne de Portugal n'avait pas bien bâté; on avait perdu Gibraltar, la Catalogne, ST-SIM. 150, 193. Les personnes enivrées de la cour se croient tout permis; et, quand cela bâte mal, elle se croient perdues, ID. 64, 72. Cette affaire mortifia les jésuites, d'autant plus que cette même affaire leur bâtait mal à Rome, ID. 78, 9. || Proverbe. L'âne du commun est toujours le plus mal bâté, c'est-à-dire, on a moins de soin des choses du public que de son intérêt propre.

— HIST. XIIIe s. Et se il le peut prover par deus beaus garans de la lei de Rome, homes ou femes, bien baste, *Ass. de Jérus.* 112. || XVe s. Vous ne faites là que baster; Frappez fort, ilz ne font que rire, *Mart. de S. Denis.* || XVIe s. Et ayant basté mon cheval, je m'en voy au grand galop devers eux, CARL. V, 20. Qu'au bœuf sied mieux d'estre basté, Qu'à un asne de porter mitre, MAROT, III, 229. Qu'il n'avoit pas eu loisir de le remercier de l'offre qu'il luy avoit faicte de le seconder, au cas que mal bastast, ce qu'il faisoit presentement, CARL. IV, 4. Si aultrement mal baste, vous sçavez, monsieur, qu'une genereuse mort toute vie honore, ID. V, 17.

— ÉTYM. *Bât;* provenç. *bastar.*

† **BAT-FILIÈRE** (ba-fi-liè-r'), *s. f.* Instrument pour battre le fil de fer. || *Au plur.* Des bat-filière.

— ÉTYM. *Battre*, *fil*.

† **BATH** (bat'), *s. m.* Mesure des liquides chez les Hébreux, valant 18 litres 08.

† **BATHYMÉTRIE** (ba-ti-mé-trie), *s. f.* Terme de physique. Mesure des profondeurs de la mer. Les difficultés de la bathymétrie.

— ÉTYM. Βαθύς, profond, et μέτρον, mesure.

1. **BÂTI, IE** (bâ-ti, tie), *part. passé* de bâtir 1. || 1° Babylone bâtie de briques. Maison qui n'est pas entièrement bâtie. Quartiers mal bâtis. || Une terre bâtie, une terre sur laquelle on a élevé les bâtiments nécessaires au logement et à l'exploitation. J'ai, entre les Alpes et le mont Jura, une terre grande comme la main, très-joliment bâtie de ma façon, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 1er févr. 1764. || Fig. Et sur ce fondement était bâtie toute la loi, BOSS. *Hist.* II, 3. [Il] S'en va, m'a-t-il dit, rompre cette partie Par une invention dessus le champ bâtie, MOL. *L'Étour.* III, 8. || 2° Fondé. Villes bâties sur la mer. Marseille, bâtie par les Phocéens. || 3° Fait de telle sorte, au physique et au moral. Un homme bien bâti. Un homme mal bâti. Comme te voilà bâti! c'est-à-dire, quel singulier accoutrement tu as! Voilà comme je suis bâti, tel est mon caractère. Il est ainsi bâti, MOL. *École des maris*, I, 2. Comme le monde est à présent bâti! LA FONT. *Rich.* Notre homme ainsi bâti fut député des villes Que lave le Danube, ID. *Fabl.* XI, 7. Il y a des cœurs plaisamment bâtis en ce monde, SÉV. 226. || 4° Bâti, *s. m.* Terme de menuiserie. Assemblage de montants et de traverses. || En horlogerie, châssis d'une machine à fendre les roues.

2. **BÂTI, IE** (bâ-ti, tie), *part. passé* de bâtir 2. Une robe bâtie. || *S. m.* Le bâti d'un habit, le gros fil qui a servi à joindre les parties ensemble, surtout l'étoffe et la doublure.

BÂTIER (bâ-tié), *s. m.* Ouvrier qui fait des bâts. || fig. Laissons le peuple recevoir un bât des bâtiers qui le bâtent, mais ne soyons pas bâtés, VOLT. *Lettr. Duclos*, 22 oct. 1760.

— ÉTYM. *Bât;* provenç. *bastier;* catal. *baster;* espagn. *bastero;* ital. *bastiere.*

† **BATIFODAGE** (ba-ti-fo-da-j'), *s. m.* Terme de maçonnerie. Plafond de terre grasse et de bourre.

BATIFOLAGE (ba-ti-fo-la-j'), *s. m.* Amusement folâtre. Familier.

— ÉTYM. *Batifoler.*

BATIFOLER (ba-ti-fo-lé), *v. n.* Folâtrer, s'amuser en disant ou faisant des choses de gaieté. En batifolant donc, puisque batifoler y a, MOL. *Festin*, II, 1. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. Ital. *battifolle*, rempart, boulevard, où les jeunes gens allaient s'amuser; bas-lat. *batifollum*, *bacifollum*, qui, dans les textes d'origine italienne, signifie bastion, machine de guerre, beffroi; et qui, dans les textes d'origine française, paraît signifier une espèce de moulin.

BATIFOLEUR (ba-ti-fo-leur), *s. m.* Celui qui aime à batifoler.

— ÉTYM. *Batifoler.*

BÂTIMENT (bâ-ti-man), *s. m.* || 1° Toute construction servant à loger soit hommes, soit bêtes, soit choses. Les magnifiques bâtiments dont Rome était remplie. Un bâtiment destiné à recevoir des grains. || *Au plur.* Administration, ministère des bâtiments. Villacerf eut les bâtiments à la mort de Louvois, et fut aussi premier maître d'hôtel de la reine, ST-SIM. 33, 131. || 2° Action de bâtir. Il donne plus de peine au bâtiment d'une maison qu'à celui.... PASC. *Prov.* 3. || Fig. Les philosophes, et Sénèque surtout, n'ont point ôté les crimes par leurs préceptes; ils n'ont fait que les employer au bâtiment de l'orgueil, LAROCH. *Max.* 30. || 3° Le bâtiment, les travaux de construction. Le bâtiment va en ce moment. || 4° En termes de marine, un bâtiment de guerre, un bâtiment marchand. Équiper, armer un bâtiment. Dans le langage spécial, navire se dit d'un bâtiment de commerce; vaisseau, d'un bâtiment de guerre; et bâtiment, de tous les deux.

— SYN. BÂTIMENT, CONSTRUCTION, ÉDIFICE, MONUMENT. Étymologiquement, le bâtiment est ce qui porte, reçoit; l'édifice est l'érection de ce que les latins appelaient *ædes*, une grande maison, un palais, un temple, etc.; la construction est l'assemblage de matériaux avec la chaux et le mortier. Ces étymologies donnent les nuances. Tout ce qui se fait avec le mortier et le bois ou autres matériaux, est une construction; une maison est une construction, un bâtiment, un édifice, suivant le point de vue; mais un égout, un pont est une construction, et non un bâtiment, encore moins un édifice. Le bâtiment est tout ce qui est destiné à loger, soit hommes, soit bêtes, soit choses; les écuries, les greniers sont aussi bien des bâtiments que les maisons. À bâtiment, édifice ajoute l'idée de grandeur architecturale; un hôtel, un palais, une église sont des édifices. À édifice, monument ajoute l'idée de l'érection pour consacrer quelque grand souvenir.

— HIST. XVIe s. Dieu aneantit les vaines entreprinses du bastiment de sa pyramide, MONT. II, 305.

— ÉTYM. *Bâtir;* provenç. *bastiment;* anc. espagn. *bastimento.*

† **BATINE** (ba-ti-n'), *s. f.* Selle rembourrée et couverte d'une grosse toile.

— ÉTYM. Sans doute *bât.*

1. **BÂTIR** (bâ-tir), *v. a.* || 1° Faire une construction quelconque. Bâtir une église. La brique et le moellon qui ont servi à bâtir la ville. Je me suis bâti une cabane. À cause d'une maison qu'il faisait bâtir, BOSS. *Hist.* III, 7. Les superbes remparts que

Minerve a bâtis, RAC. *Phèd.* I, 5. || Absolument. Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge! LA FONT. *Fables*, XI, 8. Il faut avoir trente ans pour songer à sa fortune; elle n'est pas faite à cinquante; l'on bâtit dans sa vieillesse, et l'on meurt quand on en est aux peintres et aux vitriers, LA BRUY. 6. || Fig. Bâtir en l'air, former des projets chimériques. Bâtir sur le sable, former une entreprise qui ne peut durer. Et bâtissant en l'air sur le malheur d'autrui.... CORN. *Hor.* IV, 4. Voilà le sable sur lequel on bâtit, SÉV. 306. || Bâtir à chaux et à ciment, donner à ce qu'on fait une base solide. || Fig. et familièrement. Bâtir sur le devant, se dit d'une personne qui, engraissant, prend un gros ventre, et aussi d'une femme enceinte. || **2°** Fonder. La ville d'Alexandrie fut bâtie par Alexandre. || **3°** Fig. Fonder, établir. Il a bâti sa fortune sur les débris de celle des autres. Les systèmes que les philosophes bâtissent. Il verra comme il faut dompter des nations Et sur de grands exploits bâtir sa renommée, CORN. *Cid*, I, 7. Le pauvre homme bâtit Maint ombrage et mainte chimère, LA FONT. *Coupe.* Et sur un bois détruit bâtit mille procès, BOIL. *Lutr.* V. || Absolument. Quant à la conséquence qu'on tire, c'est bâtir sur un faux principe, BOSS. *Nouv. myst.* 12. Les personnes de condition bâtissent toujours sur les honneurs de leur maison et de leurs ancêtres, ID. *Bern.* 1. Mon cœur aura bâti sur ses attraits naissants.... MOL. *Éc. des f.* IV, 1. Vous supposez mon apostasie comme un principe ferme sur lequel vous bâtissez hardiment, PASC. *Prov.* 17. || **4°** Terme de chapellerie. Façonner le feutre sur le bassin. || **5°** Se bâtir, *v. réfl.* Être bâti. Les maisons qui se bâtissent aujourd'hui.

— HIST. XIIe s. E dist à ceaus [ceux] qui bastissoient maisons, *Machab.* I, 3. Vers cels qui ceste m'ont bastie [m'ont mis cette mauvaise affaire], *Ronc.* p. 15. E cil qui mortalment le soleient haïr, Envers le rei Henri medler e mal tenir, E ki furent à sa mort purchacier e bastir, *Th. le mart.* 159. || XIIIe s. De traïson bastir n'ert [n'était] la vieille lente, *Berte*, XCVI. Et puis basti un tel plait dont Lombart se repentirent à la fin, H. DE VALENC. XV. Ha, quens de Boulongne, quens de Boulongne, quelle avés bastie la traïson entre vous et frere Garin? *Chron. de Rains*, 145. De tant li a ce chevalier [a son plaisir] basti Amors, qui le connissoit bien, *Lai de l'ombre.* Moult m'avés or grant los basti, Quant de tel chose vous vantés, *la Rose*, 8530. || XVe s. Et avoit le roi d'Angleterre basti son siege [de Vannes] par telle maniere que les François ne pouvoient venir à lui par nul avantage, FROISS. I, I, 211. La paix, telle que le grand maistre l'avait bastie et faite avec le roy de Cypre, *Bouciq.* III, ch. 18. Et n'y ait si sot ne si lourd, Si nyais, ne si mal basty, Pour faire du gros, du demy lourd, Qui n'use des droitz du jourd'huy, COQUILL. *Droits nouv.* || XVIe s. Pigmalion ayant basti une statue de femme de beauté singuliere, MONT. II, 92. Ce livre est basti d'un espagnol barragouiné en terminaisons latines, ID. II, 137. Tu tiens table comme Crassus, tu bastis comme Lucullus, et nous presches comme Caton, AMYOT, *Cat. d'Ut.* 30. Il demeure icy à nourrir des seditions en la ville, bastissant par tel artifice les moyens de mettre la chose publique en telle confusion, que.... ID. *ib.* 61. D'Aubigné acheta dans ce temps et batit la terre du Crest; comme il prenoit grand plaisir à son batiment.... D'AUB. *Vie*, CXLVI. Le premier tuiau sera creusé dans une grosse pierre de taille bastie au travers du mur, O. DE SERRES, 763.

— ÉTYM. Provenç. *bastir;* anc. ital. *bastire.* Ce mot a le même radical que *bâton* et *bât* (voy. ces mots), c'est-à-dire l'idée de soutenir, de porter.

2. **BÂTIR** (bâ-tir), *v. a.* Terme de tailleur et de couturière. Passer un fil entre les diverses pièces d'un vêtement, pour les assembler. Bâtir à grands points. Bâtir un vêtement pour l'essayer.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *basta*, couture à longs points; espagn. *bastear;* ital. *im-bastire*, bâtir; de l'ancien haut allem. *bestan*, coudre, rapiécer. Il y a eu, en français, en espagnol et en italien, un radical *bast* signifiant coudre, qu'on ne peut écarter de *bâtir* des tailleurs; mais l'on peut penser qu'une assimilation s'est faite entre les deux mots signifiant coudre et construire.

† **BÂTISSAGE** (bâ-ti-sa-j'), *s. m.* Terme de chapellerie. Premier degré du feutrage des poils.

— ÉTYM. *Bâtir* 1.

BÂTISSE (bâ-ti-s'), *s. f.* Ce qui dans une construction appartient à la maçonnerie. Une bâtisse solide. La neige bouche en dehors les vides de la bâtisse [du castor], CHATEAUBR. *Amér.* 123.

— ÉTYM. *Bâtir* 1.

BÂTISSEUR (bâ-ti-seur), *s. m.* Celui qui a la manie de faire bâtir. Tous les bâtisseurs (et il n'y a point au monde de nation plus jalouse ni plus envieuse) avouent qu'il ne se peut rien voir de mieux [que votre bâtisse], VOIT. *Lett.* 183.

— HIST. XVIe s. Et le bastisseur.... MONT. I, 79. De ma part je n'estimerois pas un homme moins bastisseur et affectionné à l'architecture, pour avoir vendu le bastiment qu'il auroit achevé, et puis après en avoir refait un autre, LA BOETIE, 259.

— ÉTYM. *Bâtir* 1.

† **BÂTISSOIR** (bâ-ti-soir), *s. m.* Terme de tonnelier. Machine à retenir les douves pour la construction d'un tonneau.

— ÉTYM. *Bâtir* 1.

BATISTE (ba-ti-st'), *s. f.* Toile de lin, très-fine.

— ÉTYM. *Baptiste*, nom du premier fabricant de cette toile, de βαπτιστής, proprement le baptiseur (voy. BAPTISER). Sa statue est à Cambrai.

BÂTON (bâ-ton), *s. m.* || **1°** Morceau de bois assez long qu'on peut tenir à la main. Bâton servant d'appui. Un gros bâton. Un bâton noueux. Ils étaient armés de piques et de bâtons durcis au feu, VAUGEL. *Q. C.* III, 2. Si on veut donner un coup de bâton, PASC. *Prov.* 7. Dont la conduite mériterait vingt coups de bâton, HAMILT. *Gramm.* 9. || Jouer du bâton, manier un bâton avec dextérité, et aussi donner des coups de bâton. || Familièrement. Une volée de coups de bâton, un grand nombre de coups de bâton. || Fig. et familièrement. À coups de bâton, par force. Sa mère [de l'abbé de Mailly] l'avait fait prêtre à coups de bâton, et l'avait laissé mourir de faim longues années à Saint-Victor, ST-SIM. 52, 122. || Fig. Le bâton haut, d'autorité. Le chevalier de Lorraine mena Monsieur le bâton haut toute sa vie, fut comblé d'argent et de bénéfices, ST-SIM. 93, 231. || Mettre des bâtons dans les roues, entraver, susciter des obstacles. || Sauter le bâton, faire quelque chose malgré soi, à contre-cœur; locution tirée des chiens et des singes auxquels les bateleurs font sauter un bâton. Toutes les dames voulaient être nommées [du voyage], c'est ce qui leur fit sauter le bâton de s'entasser dans les carrosses des princesses, ST-SIM. 60, 3. Quand on a compté sur un mariage de cette autorité, il ne se trouve plus de porte de derrière, et il leur fallut [aux Mailly] sauter le bâton d'assez mauvaise grâce, ID. 3, 55. À quelques réponses brusques [de Pierre le Grand] aux derniers messages, ils [les ambassadeurs Anglais] sentirent bien qu'il fallait sauter ce dangereux bâton, et ils montèrent [aux échelles de corde], ID. 54, 144. || Fig. Battre l'eau avec un bâton, perdre sa peine. || Fig. Prendre un bâton, faire mauvais accueil. Et, lorsque pour me voir ils font de doux efforts, Dois-je prendre un bâton pour les mettre dehors? MOL. *Mis.* II, 1. || Sortir d'une place le bâton blanc à la main, se disait d'une garnison qui se rendait en consentant à sortir sans armes et sans bagage. || Fig. Sortir d'un emploi, d'une administration avec le bâton blanc, ou le bâton blanc à la main, en sortir pauvre. On dit de même : il est venu en cette ville le bâton blanc à la main, il y est venu pauvre. || Le bâton, la peine de la bastonnade. Condamner au bâton. Faire mourir sous le bâton. || **2°** Fig. Sa charge de prévôt est un dangereux bâton dans la main d'un méchant homme, SCARR. *Rom. com.* IIe p. ch. 15. || **3°** Bâton d'aveugle, bâton qui sert aux aveugles à se conduire. || Fig. Ce bâton d'aveugle avec lequel marchait le modeste Locke, cherchant son chemin et le trouvant, VOLT. *Lettr. à M*** 1740.* L'analyse, qui est le bâton que la nature a donné aux aveugles, VOLT. *Métaph.* 4. || Un aveugle sans bâton, se dit de celui qui n'est pas pourvu des objets nécessaires à sa profession. || Bâton de vieillesse, celui qui est le soutien, l'appui d'un vieillard. Cet enfant sera un jour votre bâton de vieillesse. Bonne maman, consolez-vous, Prenez un bâton de vieillesse, BÉRANG. *B. mam.* || **4°** Bâton de chaise, morceau de bois qu'on met dans les portants d'une chaise à porteur. || Bâton se dit aussi des bois tournés qui maintiennent les quatre pieds d'une chaise à s'asseoir. Ne mettez pas vos pieds sur les bâtons. || Bâton de cage, bâton sur lequel se perche l'oiseau. || **5°** Bâton s'est dit jadis des armes montées sur un fût ou hampe. Les arquebuses, les mousquets, les fusils ont été dits de la sorte bâtons à feu. || Bâton à deux bouts, espèce d'arme offensive qui consiste en un bâton ferré par les deux bouts. Il faisait le moulinet autour de soi avec une houssine qu'il avait arrachée à un laquais, et il s'en escrimait comme d'un bâton à deux bouts, *Francion*, liv. XII. || **6°** Batterie à bâtons rompus, batterie de tambour qui désigne l'action des mains donnant chacune deux coups de suite; ce jeu de baguettes est un moyen d'étude, et l'accélération des battements produit un bruissement et non une batterie d'ordonnance; de là la locution figurée : à bâtons rompus ou à bâton rompu, avec interruption, à diverses reprises. J'entendis à bâtons rompus leurs propos, *Francion*, liv. IV. Selon ma coutume paresseuse de travailler à bâton rompu, J. J. ROUSS. *Art.* Vous voyez comme je travaille; tout ce qu'on appelle décousu, bâton rompu, n'est rien en comparaison, P. L. COUR. *Lett.* I, 288. || Bâtons rompus, espèce de tapisserie qui représente plusieurs bâtons rompus et entremêlés l'un dans l'autre. Cela s'est dit aussi de certains ornements d'architecture. || **7°** Bâton pastoral, la crosse d'un évêque. || Bâton de chantre, sorte de bâton fort orné et recouvert d'argent que le chantre d'une église tient à la main pendant l'office divin en marchant en chape dans le chœur. || Bâton de prieur, le bâton qu'un religieux, en qualité de prieur, porte derrière l'écu de ses armoiries. || **8°** Le bâton de la croix, d'une bannière, le bâton au haut duquel la croix, une bannière sont portées. || Bâton de confrérie, le bâton de la bannière d'une confrérie. || **9°** Court bâton, petit bâton qui, mis avec d'autres plus longs, sert à tirer au sort. On dit aujourd'hui courte paille. || Fig. Tirer au bâton, au court bâton avec quelqu'un, contester avec lui sans vouloir se relâcher sur rien. Il ne faut pas tirer au court bâton avec ses amis. || **10°** Bâton de croisure, outil des ouvriers de haute lisse. || Bâton de preuve, celui qu'on trempe dans le sirop pour essayer la cuite. || **11°** Bâton se dit des choses qui ont la forme d'un petit bâton. Bâton de casse; bâton de cire d'Espagne; bâton de sucre d'orge. || **12°** Bâton de commandement, bâton que portent certains officiers investis d'un commandement. || Bâton de maréchal, ou simplement bâton, dignité de maréchal. Il est du nombre des désespérés de n'avoir point de bâton [de n'être pas maréchal], SÉV. 201. || Bâton d'exempt, sorte de bâton qui marquait que celui qui le portait était un exempt. || Bâton de mesure, petit bâton avec lequel un chef d'orchestre indique le mouvement. || **13°** En géométrie, on appelait bâton de Jacob un instrument composé de deux règles mobiles, avec des pinnules à l'extrémité, qui servait à prendre les hauteurs ou les distances, par la méthode des angles. Les anciens astronomes sont peints avec un bâton de Jacob à la main. || Bâton de Jacob, trois étoiles du baudrier d'Orion qui sont en ligne droite. || Le bâton de Jacob, la baguette d'un escamoteur. || Il sait bien le tour du bâton, il est fin et adroit, il sait faire sa main; locution prise des joueurs de passe-passe, qui ont d'ordinaire en main un petit bâton. || Familièrement. Tour du bâton, profit secret et illicite. Phelypeaux était général des îles à la Martinique, qui est un emploi indépendant, de plus de 40000 livres de rente, sans le tour du bâton, qu'il savait faire valoir, ST-SIM. 351, 127. J'ai du bien, du crédit et de l'argent comptant; Quant au tour du bâton, vous en serez content, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, IV, 5. || **14°** En architecture, bâton, moulure en saillie ou gros anneau qui s'appelle aussi tore, et qui est un ornement de la base des colonnes. || **15°** En termes de blason, bâton, le tiers d'une colonne en brisure. || **16°** Terme de marine. Bâton de pavillon ou d'enseigne, petit mâtereau qui sert à arborer le pavillon. || Bâton de flamme, bâton qui tient la flamme au bas du mât. || Bâton d'hiver, petit mâtereau qui, lorsque le temps est mauvais, remplace le mât de perroquet dans un bâtiment de commerce. || **17°** Rouleau de bois dont l'orfèvre se sert pour aplanir une plaque de métal. || Cylindre de bois garni de peau de chien, pour frotter divers ouvrages. || **18°** Terme de botanique. Bâton de saint Jean, la persicaire d'Orient (les jardiniers appellent bâton toute plante dont les fleurs sont disposées en épi le long d'un axe redressé et rigide). || Bâton de Jacob, asphodèle jaune. || Bâton d'or, violier jaune ou giroflée jaune. || Bâton royal, l'asphodèle blanc ou l'asphodèle rameux. Dit aussi hache royale. || Bâton de St Jacques, la rose trémière. || **19°** Dans l'écriture, traits longs et droits que font les commençants. Cet enfant fait des bâtons. || Dans la musique, sorte de barre qui traverse perpendiculairement une ou plusieurs lignes de la portée et qui, surmontée d'un chiffre, exprime la quantité de mesures qu'il faut passer en silence. || **20°** Par rain et par bâton, locution de droit féodal dont on se servait dans les solennités des investitures. Rain veut dire branche, de *ramus;* mot à mot, par branche et par bâton. || Le bâton, dans les coutumes féodales, était un signe par lequel on con-

fiait une mission : on en verra des exemples dans l'historique.

— HIST. XIe s. Livrez m'en ore le gant et le bastun, *Ch. de Rol.* XVII. || XIIe s. Qui donc veïst le duc sur un cheval gascon Poindre parmi les rues, à sa main un baston.... *Sax.* VIII. || XIIIe s. Et ne puent ne ne doivent les mestres ne les vallez donner deux goffres [gaufres] pour un denier, et sept bastons [sorte de pâtisserie] pour un denier, bons et loyals et metables, *Liv. des mét.* 351. Poi me porrai mès soustenir, Fors à baston ou à potence, *la Rose*, 12949. Por ce l'avons eslit qu'il a cuer de baron, Et qu'il reset assés d'escu et de baston, *Ch. d'Ant.* VII, 776. Et fust ainsi qu'il eust ja l'escu et le baston por combatre, BEAUM. LXIII, 1. || XIVe s. Un baston, appelé le baston au Lyon, et est fait en maniere de potence, et a, au bout du dist baston, une pointe d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 159. Deux bastons de cedre, garnis d'or, à deux pommeaux rons dessus, où, en l'un, a les armes de France et, en l'autre, de Mons. le Dalphin, ID. *ib.* Un baston de ybenus aorné d'argent, pour l'office du chantre, ID. *ib.* Un baston à seigner [bénir], qui a la teste d'une aigle de cassidoine, assise sur un pommel d'or esmaillé, et a ou bout une virole d'or à la pointe d'argent, ID. *ib.* Vous ressemblez celui, à mon entention, Qui va merci priant, en sa main un baston, *Guescl.* 21384. || XVe s. Ceux qui le baston du gouvernement avoient, FROISS. II, III, 27. Les dicts ambassadeurs, qui assez savoient le tour de leur baston, *Bouciq.* III, ch. 11. Le clerc, sachant le tour de son baston, s'en fit beaucoup prier, LOUIS XI, *Nouv.* XIII. Un jeu que l'on nomme le jeu de baston, c'est assavoir l'un à tapper ou frapper et rompre le baston de son compaignon, DU CANGE, *basto.* || XVIe s. Quelques capitaines d'infanterie, lesquels, estant payez pour cent hommes, n'en tiennent pas trente en leurs compagnies, et encores se moquent-ils des autres qui n'entendent pas le tour du baston, LANOUE, 106. Le vassal peut demembrer, bailler à cens et arrentement son fief, sans l'assens de son seigneur, jusqu'au tiers de son domaine, sans s'en dessaisir, ou la main mettre au baston; qui est ce qu'on dit : se jouer de son fief, sans demission de foi, LOYSEL, 641. Il avoit bon nombre de chevaux de service, grande quantité de bastons et d'armes offensives de toutes sortes, et d'engins de baterie à tirer au loing, AMYOT, *Timol.* 18. Lesdiguieres batit de quatre moiennes Guillestre, qu'il eut au bout de 900 coups, les soldats de Gascongne rendus au baston blanc, ceux du païs à discretion, D'AUB. *Hist.* III, 35. Discours premier sur le fait des harquebusades, et autres bastons à feu, PARÉ, IX, 1er *disc.* Cela fait [le vif argent ainsi préparé], on peut dire estre un maistre Jehan, qui fait choses grandes et quasi miraculeuses, pourveu qu'on le sache bien manier à luy faire sauter le baston, ID. XXIII, 47. Deux appuyés sur ung baston (proverbe), GÉNIN, *Récréat.* II, p. 237.

— ÉTYM. Norm. *gaton* et *vaton;* provenç. et espagn. *baston;* portug. *bastão;* ital. *bastone. Baston* est un dérivé d'un simple qui se trouve dans l'espagnol *bastos*, bâtons, trèfle dans les cartes, et dont le radical est dans *bâtir* et *bât* (voy. ces mots).

† **BÂTONNABLE** (bâ-to-na-bl'), *adj.* Qui mérite d'être bâtonné. Le héros de son roman est très-bâtonnable, SCARRON, *Poés.* dans RICHELET.

— ÉTYM. *Bâtonner.*

† **BÂTONNADE** (bâ-to-na-d'), *s. f.* Coups de bâton. Des impertinences qui échappèrent à Bartet sur M. de Candole lui attirèrent de sa part une rude bâtonnade, ST-SIM. 187, 243. || On dit plus ordinairement bastonnade.

— ÉTYM. *Bâtonner.*

† **BÂTONNAGE** (bâ-to-na-j'), *s. m.* || 1° Terme de vétérinaire. Opération qui consiste à introduire dans la bouche des bêtes à cornes affectées de météorisme un bâton avec lequel on va titiller le voile du palais; ce qui détermine des éructations et soulage les animaux. || 2° Action de mettre en bâtons, par exemple de la cire d'Espagne.

— ÉTYM. *Bâton.*

† **BÂTONNAT** (bâ-to-na), *s. m.* || 1° Fonctions de bâtonnier dans le corps des avocats. || 2° Durée de ces fonctions.

— ÉTYM. *Bâton.*

BÂTONNÉ, ÉE (bâ-to-né, née), *part. passé.* || 1° Qui a reçu des coups de bâton. Géronte bâtonné par Scapin dans la comédie de Molière. || 2° Biffé. Un paragraphe bâtonné.

† **BÂTONNÉE** (bâ-to-née), *s. f.* Quantité de liquide élevée par un coup de piston d'une pompe.

— ÉTYM. *Bâton*, manche de pompe.

BÂTONNER (bâ-to-né), *v. a.* || 1° Donner des coups de bâton. Anglais, Suisses, Allemands, Russes, Prussiens, tous bâtonnent le soldat, P. L. COUR. I, 262. || 2° Fig. Rayer, biffer. Bâtonner un article.

— REM. Des dictionnaires du XVIIIe siècle indiquent que dans *bastonner*, qui était l'orthographe suivie, l'*s* se prononçait. Cette prononciation, qui avait le tort de séparer *bâtonner* de *bâton*, n'a pas prévalu.

— HIST. XVe s. Alons jouer ensemble et bastonner l'un contre l'autre, DU CANGE, *basto.*

— ÉTYM. *Bâton.*

BÂTONNET (bâ-to-nè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel, l'*s* se lie : des bâtonnets et.... dites : des bâ-to-nè-z et....; bâtonnets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Jeu d'enfants qui consiste à faire sauter avec force un petit bâton pointu par les deux bouts. || 2° Petite règle à quatre faces. || 3° Terme de vétérinaire. Petit morceau de bois dont on se sert dans la saignée avec la flamme pour faire pénétrer brusquement la pointe de l'instrument par un coup sec du bâtonnet.

— HIST. XIIIe s. A la fenestre droit s'en vient, Au bastonet qui la sostient, *Ren.* 12308. || XIVe s. Un petit bastonnet d'ybenus, garni d'argent, à faire une couple à chien, DE LABORDE, *Émaux*, p. 161. Au bout des longes doit avoir un petit bastonnet, afin que se l'esprevier s'entreprenoit, sans mettre la main, l'en luy mette ses plumes à point, *Ménagier*, III, 2.

— ÉTYM. Diminutif de *bâton*. On disait aussi dans l'ancien français *bastoncel.*

BÂTONNIER (bâ-to-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les bâtonniers et les avocats, dites : les bâ-to-nié-z et....), *s. m.* || 1° Celui qui avait en dépôt le bâton d'une confrérie, et qui avait droit de le porter aux processions. || 2° Avocat choisi par ses confrères pour être temporairement le chef de l'ordre, son représentant et son président, et pour veiller à ce qui intéresse l'honneur et la discipline du barreau. On l'appelle ainsi parce que, dans les cérémonies de la confrérie de St-Nicolas, confirmée par lettres de Philippe VI, d'avril 1342, il portait le bâton de St Nicolas.

— ÉTYM. *Bâton.*

BÂTONNISTE (bâ-to-ni-st'), *s. m.* Celui qui sait s'escrimer du bâton, comme d'une arme.

— ÉTYM. *Bâton.*

† **BATRACHITE** (ba-tra-ki-t'), *s. f.* Pierre verdâtre que les anciens croyaient formée dans le corps d'un crapaud.

— ÉTYM. Βατραχίτης, de βάτραχος, grenouille.

† **BATRACHOMYOMACHIE** (ba-tra-ko-mi-o-machie), *s. f.* Combat des rats et des grenouilles, titre d'un poëme attribué à Homère.

— ÉTYM. Βατραχομυομαχία, de βάτραχος, grenouille, μῦς, rat, et μάχη, combat.

BATRACIEN (ba-tra-siin), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'animaux vertébrés appartenant au quatrième ordre de la classe des reptiles, formant le passage de cette classe à celle des poissons, et renfermant des animaux à peau nue, différents de tous les autres vertébrés par la métamorphose qu'ils éprouvent dans les premiers temps de leur existence.

— ÉTYM. Βάτραχος, grenouille.

BATTAGE (ba-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de battre le blé pour séparer le grain de l'épi. || 2° Dans la draperie, préparation donnée à la laine. || 3° Action de battre la poudre dans les mortiers. || 4° Opération pour faire le beurre, consistant dans l'agitation de la crème en des vases de formes diverses appelés barattes.

— ÉTYM. *Battre.*

1. **BATTANT, ANTE** (ba-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui bat, qui aime à battre. Je ne suis point battant de peur d'être battu, MOL. *Sgan.* 17. || Mener battant, poursuivre sans relâche l'ennemi qu'on a vaincu. Les Français repoussèrent les ennemis et les menèrent battant jusque dans la place. Cette mousqueterie nous mena battant jusqu'à notre grand' garde, HAMILT. *Gramm.* 8. || Fig. Mener battant, presser son adversaire, avoir un continuel avantage. Dans la discussion il eut le dessous et fut mené battant par celui qui argumentait contre lui. Nous n'avons pas gagné un coup; il nous a toujours menés battant. La locution mener battant est abrégée et pour mener en battant. || *S. m.* Celui qui bat. Les battants et les battus. || 2° Métier battant, métier en activité. || 3° Pluie battante, forte pluie. || 4° Familièrement. Habit tout battant neuf, habit qu'on met pour la première fois. Elle fut mariée avec un M. de Vaubecourt tout battant neuf, SÉV. 462. || 5° Porte battante, porte qui se referme d'elle-même. || Porte battante, porte qui s'ouvre et se ferme au gré du vent. || 6° Tambour battant, au son du tambour. Sortir tambour battant, sortir avec les honneurs de la guerre. || Fig. Mener quelqu'un tambour battant, le presser vivement, le traiter sans ménagement. Faire une chose tambour battant, la faire vite, la faire publiquement. || 7° Vaisseau de guerre battant, bien battant, vaisseau bien disposé pour le service de l'artillerie.

— HIST. XIIe s. Dunc vint uns messages batanz à Saül, *Rois*, 92. || XIIIe s. Le samedi matin, avant que li assaus commençast, vint uns messages batant en Constantinoble, VILLEH. CLXX. || XVe s. [Le duc] envoya battant ferant devers elle, G. CHAST. *Chron. des D. de Bourg.* II, ch. 14. || XVIe s. Il les repoussa si vigoureusement qu'il les mena battant jusqu'à Valognes, *Mém. s. du G.* ch. 10.

— ÉTYM. *Battre. Battant ferant* est une locution pléonastique, puisque *ferir* veut dire battre.

2. **BATTANT** (ba-tan), *s. m.* || 1° Pièce de fer qui, suspendue à l'intérieur d'une cloche, la frappe et la fait sonner. L'esprit de minuit passe, et répandant l'effroi, Douze fois se balance au battant du beffroi, V. HUGO, *Ball.* 14. Chaque coup du battant sonore Me semble jeter des sanglots, LAMART. III, 348. || 2° Chaque partie d'une porte et quelquefois d'une fenêtre qui s'ouvre en deux. Ouvrir une porte à deux battants. || Volet d'un comptoir qui se lève et s'abaisse. || 3° Terme de marine. La longueur du pavillon par opposition au guindant qui en est la largeur. Le battant du pavillon. || 4° En serrurerie, un des noms donnés à la clenchette ou clenche d'un loquet, lequel est la pièce principale qui, reçue par le mentonnet, tient la porte fermée. || 5° Partie du métier du rubanier et du gazier qui frappe la trame. || 6° Pièce de bois qui sert à faire tomber le grain sur la meule d'un moulin. || 7° Piége pour les petits oiseaux.

— ÉTYM. *Battre.*

BATTANT-L'ŒIL (ba-tan-leuil, *ll* mouillées), *s. m.* Coiffure négligée des femmes, dont les côtés avancent beaucoup sur le visage, surtout vers les tempes et les yeux, que la moindre agitation de l'air lui fait battre. || *Au plur.* Des battant-l'œil.

— ÉTYM. *Battre, le, œil.*

BATTE (ba-t'), *s. f.* || 1° Plateau de bois dont on se sert pour battre et aplatir la terre. || 2° Batte de maçon, masse plate pour écraser le plâtre. || Morceau de bois, entouré d'un lien et muni d'un manche, qui sert à battre les tuileaux et le grès pour faire le ciment. || 3° Sabre de bois d'arlequin. || 4° Petit banc sur lequel les blanchisseuses battent le linge. || 5° Batte à beurre, bâton qui est terminé par un petit plateau de bois rond et dont on se sert pour battre le beurre. || 6° Maillet en bois avec un long manche dont se servent les tonneliers pour faire sauter, par le contre-coup, le bondon d'une feuillette, en frappant tout à l'entour du bondon. || Instrument dont on se sert pour faire entrer le bouchon dans le goulot de la bouteille. || 7° Au jeu de paume, la partie du battoir qui frappe et reçoit la balle. || 8° Bâton avec lequel on broie les couleurs chez les marbreurs de papier. || 9° Action de battre l'or pour le réduire en feuilles. || 10° Baguette du tapissier pour écharper la laine et la bourre. || 11° Batte à bœuf, bâton gros et court, avec lequel le boucher bat, pour les attendrir, les gros bestiaux quand ils sont tués et soufflés.

— HIST. XIVe s. Parlers oyseux sont comme les bates du molin, qui ne se pevent taire, *Ménagier*, I, 3.

— ÉTYM. Voy. BATTRE.

† **BATTÉE** (ba-tée), *s. f.* || 1° Partie sur laquelle bat une porte lorsqu'on la ferme. || 2° Quantité de feuilles que le relieur bat à la fois.

— ÉTYM. *Battre.*

† **BATTELÉE** (ba-te-lée), *adj. f.* Rime battelée, sorte de rime où la césure d'un vers devait rimer avec la fin du précédent. La rime battelée française est synonyme de la rime léonine en latin.

— ÉTYM. Probablement de *batel* ou *batail*, un battant, à cause du *battement* de cette sorte de rime. On le trouve aussi écrit *batelée.*

† **BATTE-LESSIVE** (ba-te-lè-si-v'), *s. f.* Un des noms locaux de la lavandière. || *Au plur.* Des batte-lessive.

— ÉTYM. *Battre* et *lessive.*

BATTELLEMENT (ba-tè-le-man), *s. m.* Terme d'architecture. Double rang de tuiles par où le toit s'égoutte; dit aussi égout ou avant-toit.

— ÉTYM. *Battre;* angl. *battlement*, créneau.

† **BATTE-MARE** (ba-te-ma-r'), *s. f.* Un des noms locaux de la bergeronnette. || *Au plur.* Des batte-mare

— ÉTYM. *Batre* et *mare.*

BATTEMENT (ba-te-man), *s. m.* || 1° Action de battre. Battement des rames. Battement de mains, applaudissement. Je vois d'ici Mlle Clairon enchanter tous les cœurs; et, si les sifflets sont

pour moi, les battements de mains sont pour elle, VOLT. *Lett. d'Argental*, 30 janv. 1761. En découpant les airs par un battement d'ailes, CORN. *Tois. d'or*, II, 3. || **2°** Terme de danse. Mouvement d'une jambe élevée en l'air et ramenée vers l'autre comme pour la battre. Faire des battements. || **3°** Terme d'escrime. Battement d'épée, action de frapper avec son épée celle de l'adversaire, en attaquant de pied ferme. || **4°** Terme de marine. Secousse ou tremblement qu'éprouve une voile. || **5°** Terme d'artillerie. Choc que le projectile lancé par la poudre produit dans l'âme de la pièce. || **6°** Les battements du cœur, les contractions et dilatations alternatives du cœur. Ce jus délicieux.... vint à peine à paraître, Que de ma bouche il passa dans mon cœur; Il y remit battement et chaleur, CHAUL. *la Tocane*. Son sein est travaillé d'un cruel battement, ROTR. *Hercule mourant*, IV, 2. || Battements du pouls, des artères, battements qu'on perçoit aux artères, et qui sont produits par les battements du cœur. || Battement de cœur, accélération subite des battements du cœur par une maladie ou une émotion quelconque. Il est sujet aux battements de cœur. La vue du péril de son enfant lui causa des battements de cœur. || Terme de médecine. Battements, pulsations qui se font sentir dans les parties enflammées sur le point d'abcéder. || **7°** Terme d'acoustique. Renflement qui se produit à intervalles égaux et plus ou moins rapprochés, quand on fait entendre simultanément deux sons qui ne sont pas exactement consonnants. || **8°** Terme de métrique. La mesure suivant laquelle on bat un vers. Le vers ïambique a six pieds, mais se mesure par trois battements. || **9°** Terme de musique. Agrément de chant qui était une espèce de trille ou de cadence. || **10°** Tringle plate recouvrant la jonction des deux battants d'une porte ou d'une croisée. || Partie d'une lame de couteau qui porte sur le ressort. || **11°** Partie de pavé au droit de l'embrasement d'une porte cochère.

— HIST. XVIe s. Ce quatorziesme et quinziesme jour employez en perpetuelle batterie, les pieces d'estaches petites et d'ouvrage frais furent mises en poudre et abandonnées, et puis le seiziesme emploiez au battement des courtines, qui valloient encore moins, D'AUB. *Hist.* II, 203. Avec grands cris et batemens de mains, AMYOT, *Timol.* 27.

— ÉTYM. *Battre;* provenç. *batemens;* anc. espagn. *batimiento;* ital. *battimento*.

† **BATTE-PLATE** (ba-te-pla-t'), *s. f.* Outil de plombier. || *Au plur.* Des battes-plates.

— ÉTYM. *Battre* et *plat*.

† **BATTE-QUEUE** (ba-te-keue), *s. f.* Un des noms locaux de la bergeronnette. || *Au plur.* Des batte-queue.

— ÉTYM. *Battre* et *queue*.

† **BATTERAND** (ba-te-ran) ou **BATTRANT** (ba-tran), *s. m.* Masse de fer emmanchée, dont on se sert pour casser les pierres. || Gros marteau pour enfoncer les coins dans la roche.

— ÉTYM. *Battre*.

BATTERIE (ba-te-rie), *s. f.* || **1°** Querelle de gens qui se battent. Il y a toujours dans cette rue quelque batterie. || **2°** Lieu où l'artillerie est à couvert, en état de tirer et posée sur une plate-forme, derrière un parapet percé d'embrasures. || Terme de marine. Chacun des ponts d'un vaisseau garni de ses canons. || En général, une rangée de canons disposée sur un terrain quelconque et prête à faire feu. Le ravage de cent pièces de canon en batterie, HAMILT. *Gramm.* 2. || Compagnie d'artillerie et son matériel. Toutes les batteries de ce régiment sont sur le pied de guerre. || Nombre déterminé de chaque espèce de pièces d'artillerie ou bouches à feu qui sert au dénombrement de cette arme. || Batterie flottante, batterie portée sur des radeaux disposés à cet effet. || Sur les côtes de la mer, sorte de petit fort destiné à défendre une position. || **3°** Fig. Moyen qu'on emploie pour réussir à quelque chose ou pour rendre vaine quelque tentative. Sans changer de discours, changeons de batterie, CORN. *Ment.* V, 6. Voilà les deux batteries que le monde dresse contre nous, BOSS. *Gorg.* 1. Damon changea de batterie, LA FONT. *Coupe*. On annonce, au moment qu'il parle, un cavalier qui, de sa seule présence, démonte la batterie de l'homme de ville; il se lève déconcerté et chagrin, et va dire ailleurs qu'il veut se remarier, LA BRUY. 5. La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique : il faut arranger ses pièces et ses batteries, avoir un dessein, le suivre.... ID. 8. Il fallut changer de batterie, HAMILT. *Gramm.* 9. Je vais dresser une autre batterie, MOL. *Pourc.* II, 1. Nous avons préparé un bon nombre de batteries pour renverser ce dessein, ID. *ib.* I, 3. || Anciennement, brigue dans les élections ou dans les jugements. Un tel a trois juges pour lui dans cette chambre: il a une forte batterie. Une batterie dangereuse fut entreprise contre nous, PASC. dans COUSIN. || **4°** En physique, batterie électrique, assemblage de jarres électriques ou de grandes bouteilles de Leyde, dont toutes les armatures analogues communiquent ensemble. || **5°** Terme d'arquebusier. Pièce d'acier qui couvre le bassinet d'un fusil, d'un pistolet. La batterie d'un fusil. || **6°** Usine où l'on aplatit le fer. || Terme de chapelier. Lieu où l'on foule les chapeaux. || Assemblage de marteaux, de pilons, etc. || Petite forge pour travailler la tôle. || Chaudière de raffineur de sucre pour battre le sirop. || Machine pour enfoncer les pieux. || **7°** Terme de joueur de gobelets. La batterie de gobelets consiste à faire que des muscades posées sur trois gobelets renversés se rencontrent sous un de ces gobelets. || **8°** Batterie de cuisine, les ustensiles en cuivre, en tôle et en fer-blanc qui servent à la cuisine. || **9°** Les diverses manières de battre le tambour. La diane, l'assemblée, la chamade sont des batteries. || **10°** Terme de musique. Ensemble d'instruments compris sous le nom d'instruments à percussion, tels que la grosse caisse, les cymbales, le triangle, etc. || Manière de jouer de la guitare en battant les cordes au lieu de les pincer. Un mouvement de la main qu'on appelle batterie, DESC. *Musique*. || Suite d'accords à notes détachées qui font battre itérativement deux ou trois notes, soit avec l'archet, comme sur les cordes du violon, soit avec les doigts, comme sur la guitare, la flûte, le haut-bois, etc. soit avec des touches, comme sur le piano. || Par extension, batterie de gosier. || **11°** Batterie de mots, mots arrangés de manière à faire un cliquetis. Chercher un détour pour trouver une batterie de mots, cela est puéril, FÉN. XXI, 76. || **12°** Nom, au jeu de paume, des petits murs construits le long des couverts.

— HIST. XIIIe s. M'en ving par la Feronnerie, après trouvé [je trouvai] la batterie [de cuisine], DE LABORDE, *Émaux*, p. 161. || XIVe s. Et les autres transmutacions sunt violentes et manifestes, si come batterie, emprisonnement, mort, ORESME, *Eth.* 145. || XVe s. On n'y povoit faire nulle batterie [élever une batterie de canons], et il n'y avoit point de muraille, COMM. II, 13. Et aussi fut pris le chasteau de l'Œuf par batterie, ID. VII, 14. || XVIe s. La nature eust armé d'une peau plus espesse ce qu'elle eust abandonné à la batterie des saisons, MONT. I, 259. S'estant fait quelque baterie sur la place mesme, AMYOT, *Pomp.* 69. Engins de baterie à tirer au loing, ID. *Timol.* 27. St-Quentin, battue d'une batterie generale de 44 pieces, D'AUB. *Hist.* I, 27. Ce logement donna moyen de faire batterie au chasteau, ID. *ib.* Avec 75 canons de batterie commune, et 8 basilics, ID. *ib.* II, 102. 60 canons de grosse batterie, et 50 moiennes, ID. *ib.* II, 461. Trois canons de basse batrie et deux de haute arriverent dans Briqueras, ID. *ib.* III, 404. Comment se pourra esgaler la baterie du blé au sol? LA BOÉTIE, 238.

— ÉTYM. *Battre;* provenç. *bataria;* espagn. *bateria;* ital. *batteria*.

BATTEUR, EUSE (ba-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui aime à battre. Oui, je te ferai voir, batteur que Dieu confonde, Que ce n'est pas pour rien qu'il faut rouer le monde, MOL. *l'Étour.* II, 9. || **2°** Batteur en grange, ou simplement batteur, homme qui bat les gerbes pour séparer le grain de l'épi. || Batteur de plâtre, manœuvre qui écrase le plâtre. || Batteur d'or, ouvrier tireur d'or, qui fait passer le trait d'or sur le moulin pour le rendre plat, et aussi, ouvrier qui bat l'or et qui le met en feuille à force de coups de marteau. || Ouvrier qui prépare la terre pour faire les pipes. || Celui qui pile la soude dans un mortier de fer. || **3°** Terme de guerre. Batteurs d'estrade, cavaliers détachés de l'armée qui vont reconnaître l'ennemi ou le terrain. || Terme de chasse. Batteurs, hommes employés à battre le bois pour en faire sortir le gibier. || **4°** Familièrement. Batteur de pavés, fainéant qui passe son temps à courir les rues sans s'occuper. || **5°** Batteur d'ailes, sorte d'oiseau de mer.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre bateres d'archal à Paris, estre le puet, mès qu'il sache le mestier, *Liv. des mét.* 55. Li bateres doit estre pris et tenus sans recreance fere, dusqu'à tant qu'on voie que par ladite bature, il n'i ait point de peril de mort, BEAUM. XXX, 17. || XIVe s. Des bateurs d'or et d'argent en feuilles à parc; et est leur mestier un des membres as orfevres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 162. || XVe s. Bateur à loier [à gages], faulx garçon, Rufien, cabuseur, larron, E. DESCHAMPS, *Poésies*, *mss.* f° 330. || XVIe s. Los bateurs et ceux qui vannent, LABOÉTIE, 237.

— ÉTYM. *Battre;* provenç. *bateyre, batedor;* espagn. *batidor;* portug. *batedor;* ital. *battitore*. *Bateyre* et *bateres* en provençal et en vieux français sont le nominatif, *batedor* et *bateur* sont le régime.

† **BATTEUSE** (ba-teû-z'), *s. f.* Terme d'économie rurale. Machine qui, remplaçant les batteurs, sert à battre le grain.

— ÉTYM. *Batteur*.

† **BATTITURE** (ba-ti-tu-r'), *s. f.* Nom des écailles qui jaillissent des métaux frappés, tout rouges, à coups de marteaux.

— ÉTYM. *Battre*.

BATTOIR (ba-toir), *s. m.* Nom générique de tout instrument servant à battre. || Sorte de raquette dont on se sert pour jouer à la paume. || Palette de bois avec lequel les blanchisseuses battent le linge. || Outil du fabricant de pipes.

— HIST. XVIe s. Il se mit en l'eau jusqu'aux genoux, avec une selle, tenant un battoir à la main, et lava ses drapeaux bel et bien, DES PER. *Contes*, XXXVI. .... Et lorsqu'elle sera un peu endurcie, la battre avec un battoir de paveur, large par bas, pour en affermir le fons, O. DE SERRES, 130. Pressant l'argile avec un battoir pour l'affermir, ID. 423.

— ÉTYM. *Battre;* provenç. *batedor*.

† **BATTOIRE** (ba-toi-r'), *s. f.* Un des noms de la baratte.

— ÉTYM. *Battre*.

BATTOLOGIE (ba-tto-lo-jie), *s. f.* Répétition oiseuse, fastidieuse des mêmes pensées sous les mêmes termes.

— ÉTYM. Βαττολογία, de Βάττος, nom d'un roi de Cyrène qui était bègue et à qui son bégaiement faisait répéter la même chose, et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **BATTOLOGIQUE** (ba-tto-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la battologie.

— ÉTYM. *Battologie*.

† **BATTRANT**, *s. m.* Voy. BATTERAND.

BATTRE (ba-tr'), je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent; je battais; je battis, nous battîmes; je battrai; je battrais; bats, battons, battez; que je batte, que nous battions; que je battisse, que nous battissions; battant; battu; *v. a.* || **1°** Frapper avec divers instruments. Battre le briquet, du plâtre, du fer. On bat le blé avec le fléau. Le forgeron qui bat l'enclume. Battre les flots avec les rames. Battre l'air de ses ailes. Battre la viande pour l'attendrir. Le malheureux lion se déchire lui-même, Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs, Bat l'air qui n'en peut mais.... LA FONT. *Fab.* II, 9. La réputation, un son qui bat l'air et qui passe, MASS. *Villeroy*. || Fig. Se battre les flancs, faire beaucoup d'efforts, et, ordinairement, simuler un grand zèle. || Battre des siéges, des tapisseries, en faire sortir la poussière, en les frappant avec une baguette. || Battre un livre, en presser les feuilles avec le marteau, pour rendre la reliure plus belle. || Battre la laine, l'étendre sur la claie et l'y ouvrir à grands coups de baguette, pour qu'elle puisse être peignée ou cardée. || Battre le tambour, donner un signal au son du tambour. Battre du tambour ou de la caisse, faire entendre le son du tambour. Battre le rappel, faire un appel au son du tambour. Battre la retraite, donner le signal pour rentrer au quartier. Battre la chamade, battre la caisse en signe de capitulation; et figurément, ne savoir plus que répondre dans une discussion. || Battre le fer, tirer souvent des armes, fréquenter les salles d'armes; et figurément, il y a longtemps qu'il bat le fer, il y a longtemps qu'il étudie, qu'il exerce sa profession. || Terme de maréchal. Battre les avives (voy. AVIVES). || Terme de typographie. Battre la lettre, la frapper avec les doigts. || Terme de marine. Battre les coutures, enfoncer de l'étoupe dans les joints des planches. || Battre monnaie, fabriquer de la monnaie à l'aide du balancier qui la frappe; et figurément, se procurer de l'argent. || Battre le sol, le fouler, le rendre compacte. Ils battaient le terrain pour l'aplanir. || Battre la semelle, se dit d'une sorte d'escrime en usage parmi les écoliers, pour se réchauffer, et qui consiste à frapper alternativement la terre d'un pied, et de l'autre la semelle du camarade avec qui l'on prend cet exercice. || Terme de maçon. Battre la ligne, faire vibrer un cordeau tendu qui est enduit de blanc ou de noir, et dont la marque se trace de la sorte sur une paroi. || Terme de manége. Un cheval bat la poudre ou la poussière quand, trépignant, il avance peu. || Terme de pêche. Battre le ruisseau, frapper l'eau avec des bâtons, ce qui effraye le poisson et le pousse dans les filets. || Terme de chasse. Le cerf bat l'eau ou les eaux, quand, ayant été chassé longtemps, il se jette dans une rivière ou un étang. || Fig.

Battre l'eau, battre l'air, se donner une peine inutile. Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter; Et que c'est battre l'eau, de prétendre arrêter Le torrent.... MOL. *l'Étour.* III, 1. Qu'on ne m'en parle plus, la chose est résolue. — Seigneur, considérez.... — C'est en vain battre l'air, TRISTAN. *M. de Chrispe.* II, 6. || Fig. et populairement. Se battre l'œil de quelqu'un, de quelque chose, ne pas s'en soucier, n'en tenir aucun compte. Je m'en bats l'œil. A-t-on vu rimer de cette sorte? Bourreau! —Je m'en bats l'œil, LA FONT. *Ragot.* IV, 7. || Fig. Battre les oreilles, assourdir, fatiguer. Entendrons-nous des chrétiens nous battre les oreilles par cette belle raison? BOSS. *Honn.* 3. || Fig. Battre froid à quelqu'un, le traiter avec froideur. Locution prise du forgeron qui bat un fer à froid. || **2°** Donner des coups à quelqu'un, maltraiter. On le battit de verges. Battez ce chien qui veut mordre. L'enfant fut battu par le maître d'école. || Battre quelqu'un comme plâtre, le battre avec excès. || Battre un homme à terre, le battre quand il ne peut se défendre; et figurément, le critiquer, le tourner en ridicule, quand tout le monde est d'accord là-dessus. || **3°** Terme d'artillerie. Diriger le feu du canon contre. Battre une place en ruine, en brèche. L'ennemi battait la route avec quelques pièces de campagne. Mahomet battit les murs de Rhodes avec seize canons, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 1. || Les anciens, assiégeant une ville, battaient les murs à coups de bélier. || Fig. Battre quelqu'un en ruine, en brèche, ne pas lui laisser dans la discussion les moyens de se défendre, et aussi attaquer son crédit, sa réputation. || **4°** Assaillir, ébranler; se briser contre, en parlant de la mer, d'une rivière. La vigne est battue par le vent du midi. Les chênes que l'orage battait. La flotte fut battue des vents, de la tempête, par la mer. Les vagues battent le rocher. Le fleuve grossi vint battre les murailles de la ville. Les voiles battent les mâts, fouettent le long des mâts, parce que le vent ne les enfle pas. Vous voyez que la mer en vient battre les murs, RAC. *Androm.* I, 3. En doublant le cap Horn, après avoir passé le détroit de Le Maire, des tempêtes extraordinaires battent les vaisseaux d'Anson et les dispersent, VOLT. *Louis XV*, 27. || **5°** Battre la mesure, donner aux musiciens, en haussant et baissant la main ou un archet ou bien un petit bâton, un signal qui leur indique le temps qui doit être employé à chaque mesure. || **6°** Terme de danse. Battre des entrechats, faire des entrechats en dansant. On dit, dans le même sens, battre des six, battre des huit, c'est-à-dire frapper trois fois, quatre fois les deux jambes l'une contre l'autre, en même temps que l'on s'élève de terre. || **7°** Agiter certaines choses liquides, mêler, brouiller. Battre des œufs. || Terme de jeu. Battre les cartes, les mêler, afin que le hasard seul préside à leur distribution. || **8°** Terme de chasse. Battre les buissons, battre un bois, frapper avec un bâton les buissons, le bois, pour en faire sortir le gibier, et, en général, parcourir un canton pour faire partir le gibier. || Se faire battre, se dit des bêtes qui se font chasser longtemps dans un canton. Une heure, là dedans, notre cerf se fait battre, MOL. *Fâcheux*, II, 6. || Par extension, parcourir, explorer. Les cavaliers battant la plaine. Nous battîmes le pays. Les chasseurs ayant battu les bois. Ils battront toute la ville. Il doit battre plus le pays que moi, SÉV. 196. || Fig. Nous causons, je ne sais quel pays nous ne battons pas, ID. 352. || Battre l'estrade, qui a vieilli, ou, battre la campagne, qui, comme terme militaire, vieillit aussi, pousser des découvertes du côté de l'ennemi afin d'éclairer ses opérations. || Fig. Battre la campagne, divaguer, déraisonner, donner de vaines excuses, de vaines explications. Ce malade bat la campagne depuis quelques heures. Pressé de répondre avec précision, il battit la campagne. || S'amuser à de vaines rêveries, à des imaginations qui n'ont rien de réel ni de possible. Quel esprit ne bat la campagne? LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || Terme de marine. Battre la mer, courir des bordées nombreuses, dans le même parage. || Fig. et familièrement. Battre le pavé, aller et venir sans but, sans occupation. || Battre le chemin, rendre le chemin praticable; et figurément, donner l'exemple, être le premier à faire quelque chose. Je vais par un chemin d'épines et de flammes, Mais qu'auparavant moi Dieu lui-même a battu, Te retenir un lieu digne de ta vertu, ROTR. *St Genest*, IV, 4. || **9°** Vaincre. Il a battu l'ennemi. Battre un général, battre l'armée qu'il commande. Ce général se fit battre. Un orateur exercé saura les battre. L'opposition fut battue par le ministère dans la chambre. Si vous battez monsieur le Prince, vous n'aurez fait que votre devoir, HAMILT. *Gramm.* 5. || Au jeu, gagner. Il m'a battu aux échecs. Je me suis fait battre au trictrac. || **10°** *V. n.* Frapper. La grêle bat contre les toits. Les flots battaient contre la digue. || Battre des mains, applaudir. || Battre des ailes, agiter les deux ailes, en parlant d'un oiseau; battre d'une aile, ne se servir que d'une aile. || Fig. Ne battre que d'une aile, n'avoir plus la même vigueur, être mal dans ses affaires. || Terme de manége. Battre à la main, expression par laquelle on désigne l'action du cheval qui, étant monté, élève et abaisse alternativement la tête, comme pour se débarrasser de la bride. || Battre à la terre, fouler l'étoffe avec la terre en y lâchant un robinet d'eau. || **11°** Atteindre, frapper sur. Le canon battait jusque-là. Le soleil battait d'aplomb en cet endroit. || Battre au jeu de trictrac, c'est, en comptant le point amené par le dé, porter d'une flèche où l'on a une ou deux dames sur une flèche où l'adversaire n'en a qu'une seule, laquelle est alors battue. Battre à faux, c'est battre une dame de l'adversaire non pas du point d'un seul dé, mais de la somme des deux, et de telle façon qu'en les décomposant le premier porte toujours sur une dame couverte de l'adversaire. Battre le coin, c'est amener deux points qui conduiraient deux dames à la fois dans le coin de l'adversaire, quoique en réalité on ne les y mette pas. || **12°** Être battu. Le tambour bat, la générale bat, c'est-à-dire on bat le tambour, la générale. || Le tambour bat aux champs ou l'on bat aux champs, quand, par une certaine batterie, on indique à un poste qu'il doit sortir pour rendre quelque honneur. Vous prenez votre flûte, lorsque vos tambours battent aux champs, VOLT. *Roi de Prusse*, 272. || **13°** Battre en retraite, se retirer du combat ou d'un campement; et au figuré, céder, reculer. Battre est dit pour se battre : se battre en retraite, qui est la locution ancienne, c'est-à-dire combattre dans la retraite. || **14°** Être animé d'un certain mouvement. Les artères battent. Le cœur bat. Rien ne bat dans la poitrine de ce jeune homme. Tant que le cœur me battra, tant que je vivrai. À ce mot en vain le cœur vous bat, CORN. *Sertor.* II, 4. Le cœur bat plus violemment qu'à l'ordinaire, BOSS. *Conn. de Dieu*, III, 17. Il vous faisait battre le cœur, SÉV. 232. Le cœur m'en battait, ID. 92. L'homme, ranimant une rage assouvie, Cherche encor la douleur où ne bat plus la vie, LAMART. *Harm.* II, 7. Rien d'humain ne battait sous ton épaisse armure, ID. *Méd.* II, 7. Il faut prendre son parti, sans pusillanimité, dans toutes les occasions de la vie, tant que l'âme bat dans le corps, VOLT. *Lett. Richelieu*, 9 févr. 1767. || Le fer de ce cheval bat, il commence à se détacher, il loche. || Terme de vétérinaire. Battre du flanc, se dit d'un animal qui expire avec plus de fréquence que dans l'état normal. || On dit que les métiers d'une fabrique battent, pour signifier qu'elle est en activité. || **15°** Terme d'acoustique. Deux tons battent, quand, après avoir été dissonants, ils viennent à s'accorder; ce qui produit une sorte de battement ou de renflement. || **16°** Se battre, *v. réfl.* Se battre soi-même. Le lion irrité se battait de la queue. || Terme de fauconnerie. Se battre à la perche, se dit lorsque l'oiseau de proie s'agite sur la perche où il est attaché; et figurément, quand un homme se tourmente inutilement. || **17°** Lutter corps à corps. Se battre à coups de poings, à l'épée, en duel. Eh bien! ils se battront, puisque vous le voulez, CORN. *Cid*, II, 5. || Fig. Se battre contre des moulins à vent, lutter contre des périls, des obstacles imaginaires. Cette expression est tirée du roman de Don Quichotte, qui avait pris des moulins à vent pour des géants, et les avait attaqués. || **18°** Combattre en bataille. On se battit avec courage des deux côtés. || Proverbes. Il a battu les buissons et un autre a pris les oiseaux, c'est-à-dire sa peine a profité à un autre. || Battre le chien devant le lion, faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable, afin qu'elle se l'applique. || Battre le chien devant le loup, se dit de gens qui, étant d'accord, se disputent pour faire croire qu'ils ne s'entendent pas et attraper leur dupe. || Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas, c'est-à-dire il aime mieux endurer des humiliations secrètes que de s'en plaindre. || Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, il faut presser vivement ce qu'on a commencé heureusement.

— REM. Faire battre a deux sens très-différents. On les fit battre par des gens apostés; on aposta des gens qui les battirent. On les fit battre, on les mit aux prises, on fit qu'ils se battirent. On fit battre un ours contre trois chiens.

— SYN. BATTRE, FRAPPER. Frapper un homme, c'est lui donner un coup. Battre un homme, c'est lui donner plusieurs coups. On n'est jamais battu qu'on ne soit frappé, dit M. Guizot; mais on peut être frappé sans être battu.

— HIST. XIe s. [Un étendard] De cui lez ranges [franges] lui batent jusqu'as mains, *Ch. de Rol.* LXXXIX. Enz en la selle qui est à or batue, *ib.* CII. Bien le batirent à fuz et à bastons, *ib.* CXXXV. À l'une main [d'une main] il a son piz [poitrine] batud, *ib.* CLXXII.

— XIIe s. [Les cercles du haubert] Batu à or entor et environ, *Ronc.* p. 51. D'heures en autres [il] va sa coupe [coulpe] batant, *ib.* p. 92. Li cuers li bat, le foie et le poumon, *ib.* p. 100. Mais ce poez veoir assez Que c'est li droiz chemins batuz, *La charrette*, 1378. La meschine fud vestue de une gunele qui li batid el talun, *Rois*, 164.

— XIIIe s. Ge bat cui ge vueil por chastier, *Psautier*, f° 189. Qui toujours me batoit et de poins et de piés, *Berte*, XLVII. Atant [la mésange] bati ses eiles et s'en vola, *Chron. de Rains*, 237. Li rois l'escoute et se mervoille, Et bat ses paumes et fet feste, Et jure ses eulz et sa teste Qu'ainz mès ne fu veü tel gieus, *Ren.* 6023. La praerie grant et bele Très au pié de l'iave batoit, *la Rose*, 123. Lors a batu sa coulpe, si proie Dieu merci, *Chans. d'Ant.* V, 336. Ferant et batant de maces et d'espées, JOINV. 227. Et à chascun de ses nageurs [rameurs] avoit une targe [écu] de ses armes, et à chascune targe avoit un pennoncel de ses armes batu à or, ID. 215. La pluie qui avoit batu les blez de lonc temps les avoit fait germer par dessus, *ib.* 210. De une verge [que cela] seit meü, E ben pestri e ben batu, *Ms. St Jean.*

— XIVe s. Cestui me ferira ou bastera, quant il sera homme, ORESME, *Eth.* 206. Se il [l'épervier] bat à la perche, c'est signe qu'il a fain, ou qu'il veult estre sur le poing, *Ménagier*, III, 2.

— XVe s. Les Sarrasins ont cause et raison si ils s'en truffent; car on laissa les prelats trop convenir; qui leur battroit le ventre, on les mettroit à raison, FROISS. III, IV, 60. Cueillir les grains et amener à l'hostel, mettre en la grange, battre et vanner, ID. II, II, 106. En nom de Dieu, monseigneur Gaston m'a battu, mais il y a autant et plus à battre en lui qu'en moi, ID. II, III, 13. Adont la damoiselle sage Qui d'amours savoit bien l'usage, Car batue en avoit esté, ID. *Espinette amour.* J'ai trop perdu en ces deux dames; J'en tors mes poins, j'en bac mes palmes, ID. *Buiss. de Jon.* Montrez les moy, ces pauvres yeulx Tous batuz et deffigurez, CH. D'ORL. *Chans.* 70. Et [Absalon] avoit des cheveux qui lui battoient jusqu'à la ceinture, MONSTREL. liv. I, chap. 39. Quant vint le seizieme jour jusques à l'heure de disner, vindrent messaiges batans au roi, *Boucicq.* I, chap. 24. Compagnon marinier, Grande et plaine est la mer; Le flot bat au rivage, BASSELIN, XIII.

— XVIe s. Et bien souvent qui menasse est battu, J. MAROT, V, 16. Car aucuns ont souvent batu la gerbe, Qui n'en ont pas pourtant receu le grain, ID. V, 17. Comme sachant par vraye experience Que batre fer convient tant qu'il est chault, ID. V, 24. Tel fait baston dont souvent est battu, ID. V, 46. Reste que le chasteau, aussi vray que le dy, Fut batu des quatre heures, et prins devant midy, ID. V, 159. En combattant, et battant les batteurs, ID. V, 275. Il battoit les buissons sans prendre les oysillons, RAB. *Gar.* I, 11. Ils s'esbatoyent à battre les gerbes en la grange, ID. *ib.* I, 24. Ung guobelet de lierre bien precieux, battu d'or à la damasquine, ID. *Pant.* IV, 1. Il battoyt certains jours le pavé, ID. *ib.* IV, 32. Un parchemin pour en faire des velins pour battre l'or, ID. *ib.* IV, 52. Il inventa art et moyen de battre et desmolir forteresses et chasteaulx par machines et torments bellicques, ID. *ib.* IV, 61. Au battre faut l'amour, MARG. *Nouv.* XLVI. Cette poictrine que tu bats si cruellement, MONT. I, 22. Battu de la tempeste, ID. *ib.* Il me plaist de battre leurs aureilles de ce mot, ID. I, 69. Estant battu d'ambition, d'avarice, de temerité, de superstition, et ayant au dedans tels aultres ennemis de la vie, ID. I, 174. Celuy qui tumbe obstiné en son courage, il est battu, non pas de nous, mais de la fortune, ID. I, 243. L'honneur de la vertu consiste à combattre, non à battre, ID. I, 244. Et qu'ils se battent la conscience, si.... ID. I, 273. Je crois que le pouls luy battroit plus fort allant à l'assault qu'allant disner, ID. I, 339. Il commencea à battre de la queue à la mode des chiens, ID. II, 193. Mon maistre me faisant journellement battre, ID. *ib.* Suivre la voye battue et droicturiere, ID. II, 224. Les yeulx battus et ternis par le vigoreux exercice d'une nuict active, ID. III, 373. Ces gents là, disoit Laïs, battent aussi souvent à ma porte que aulcuns autres, ID. IV, 130. Ceux-là se pourroyent à meilleur droit appeler battus [flagellants] que les autres qui, revestus de linge et portans des fouets en leurs mains....

LANOUE, 218. Ils firent batre les gardes, et faire de grands feux, ID. 652. Il alla charger ceulx qui estoient demourez, et les mena batant jusque dedans leur camp avec grand meurtre, AMYOT, *Fab.* 20. Leurs murailles que l'on batoit et assailloit en plusieurs endroits avec toutes sortes d'engins de baterie, ID. *Timol.* 26. La commission qu'il luy bailla de faire battre de la monnoie, ID. *Lucul.* 4. ....Qu'il luy porteroit secours tant que l'ame luy batroit au corps, et qu'il abandonneroit plus tost sa vie que sa foy, ID. *Eumènes*, 9. Je vous avise que vous battez à froid; parquoi, n'y perdez desormais davantage de temps, YVER, p. 611. Quand le corbeau se bat des ailes, c'est signe de vent, PARÉ, *Animaux*, 2. Ils assisterent ceux de Bourdeaux avec 25 navires qui battoient la mer, D'AUB. *Hist.* II, 274. Et sur le flanc lui battoit Tousjours la trompe et la trousse, RONS. 432. Elle [la biche] battoit des flancs, sa langue estoit tirée, Comme estant jà du loup la proye desirée, ID. 746. Le cœur me bat d'espoir, ID. 802. Dont il revint tost en vie et si sain, Qu'il s'envola battant l'une et l'autre aile, ST-GELAIS, 185. S'en battre les joues [s'en moquer], NEVERS, *Mém.* t. II, p. 136. Qui veut batre son chien, trouve assez de bastons, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *baitre, beutre, baittre;* provenç. *batre;* catal. *batrer;* espagn. *batir;* ital. *battere;* de *batuere* ou *battuere*, transformé par le bas-latin en *batere* ou *battere*, comme on le voit par l'exemple de *batualia* et *batalia*. Il y a dans le celtique un mot qui a peut-être même radical : gaélique, *bith*, un coup; anglais, *to beat*, battre.

BATTU, UE (ba-tu, tue), *part. passé* du verbe battre. || **1°** Qui a reçu des coups. L'enfant battu par le maître. Battu de verges. Grain battu. Eau battue par les rames. Viande battue. || Fig. Battu de l'oiseau, découragé par une suite de revers, de mécomptes, etc. Locution tirée de la fauconnerie, qui désigne le gibier battu et finalement surmonté par l'oiseau de proie. M. de Bellisle était sauvage au dernier point, et néanmoins de fort bonne compagnie, mais battu de ses malheurs, ST-SIM. 424, 128. || Fig. Il y a longtemps que j'ai les oreilles battues de ces discours, il y a longtemps qu'on me les répète, que j'en suis importuné. || Terme de vétérinaire. Sole battue, voy. SOLBATURE. || Brocart battu d'or, brocart dans lequel il entre beaucoup d'or. || Avoir les yeux battus, avoir autour des yeux une teinte qui montre qu'on est fatigué, et que l'on compare à la meurtrissure que produirait un coup. || **2°** Foulé. Le sol battu par les pieds. Aire bien battue. || Chemin battu, chemin foulé par les pieds des passants, et de là, chemin fréquenté; et fig. l'habitude, le train habituel, les moyens ordinaires. Elle a quitté les voies battues de la vertu pour aller à Dieu par des routes inconnues et nouvelles, FLÉCH. *Panég. Ste Thérèse.* On n'ose pas s'écarter du chemin battu, BOSS. II, *Pent.* 1. En allant devant soi dans le chemin battu par nos pères, ID. *Polit.* Il nous mène par des voies si singulières et si peu battues, MASS. *Affliction.* || **3°** Frappé par l'artillerie ou par un engin de guerre. Le mur battu en brèche. La tour battue par le bélier. || **4°** Contre lequel une chose vient frapper. Rocher battu par les vents. La tempête dont sa flotte fut battue, BOSS. *Reine d'Anglet.* Aïeux de Malvina, du sein de vos nuages Veillez sur ses destins battus par tant d'orages, DUCIS, *Oscar*, II, 2. La ville était battue des flots de tous côtés, VAUGEL. *Q. C.* liv. IV. || **5°** Mêlé, en parlant d'un liquide. Un blanc d'œuf bien battu. || **6°** Parcouru, exploré. Les buissons battus par les chasseurs. La campagne battue par un parti de cavalerie. || **7°** Vaincu. Les Français battus en 1557 par les Espagnols à la bataille de St-Quentin. || Battu sur ce point, en parlant d'un orateur. Ils insistent et ne se tiennent pas pour battus. || **8°** En termes de danse, pas battu, pas fait en battant légèrement et vivement une jambe contre l'autre. || **9°** *S. m.* Les battus, les gens qui ont reçu des coups. Les battants et les battus. || Nom qu'on a donné quelquefois aux flagellants. || Trait d'or ou d'argent doré qui est écaché. || Battu de feutre, défaut du papier dans lequel on trouve des endroits barbouillés. || Proverbes. Les battus payent l'amende, ceux qui ont reçu le dommage, l'offense, loin d'obtenir une réparation, sont en butte à de nouvelles vexations. Locution prise des combats judiciaires, où en effet le battu, le vaincu, était condamné. || Autant vaut bien battu que mal battu, c'est-à-dire puisqu'il faut, en tout état de cause, risquer quelque chose, il est raisonnable de braver le risque tout entier.

BATTUE (ba-tue), *s. f.* || **1°** Action de battre les bois et les taillis pour en faire sortir le gibier. Le samedi 30, le dauphin et le duc de Berry allèrent avec M. le duc faire des battues, ST-SIM. 321, 188. Dans les cantons conservés pour le plaisir de la chasse, on tue quelquefois quatre ou cinq cents lièvres dans une seule battue, BUFF. *Lièvre.* || **2°** Par extension. On assomma comme des bêtes fauves tout ce qui se trouva dans la battue du pacha; les brigands périrent, il est vrai, mais avec 300 paysans grecs qui n'étaient pour rien dans l'affaire, CHATEAUB. *Itinér.* 25. || Fig. Faire une battue, explorer un terrain. || **3°** Terme de pêche. La battue du poisson, le creux qu'il fait dans la boue où il s'enfonce pendant l'hiver. || **4°** Terme de magnanerie. Séparation des cocons. || **5°** Terme de manége. La battue est le bruit qui résulte du lever et du poser lors du heurt du pied du cheval sur le sol.

— ÉTYM. Féminin de *battu* pris substantivement.

BATTURE (ba-tu-r'), *s. f.* || **1°** Espèce de dorure, dont l'assiette se fait avec du miel détrempé dans de l'eau de colle et du vinaigre. || **2°** Terme de marine. Fond mêlé de sable ou de roches qui s'élève vers la surface de l'eau. || **3°** Terme de pêche. Endroit où il y a peu d'eau.

— HIST. XII[e] s. Ke li mal ke il soffrent ne soient mie pie bateure de chastiement, mais durs flaeaz de droite venjance, *Job*, 471. || XIII[e] s. Navreure ou bateüre, BEAUM. LX, 11. || XIV[e] s. Pour faire deux couvertures à chevaux, l'une de bateure pour le tournoy, et l'autre de couture pour la guerre; pour couldre et assembler le poille et faire la bordeure et bateure d'icelui, DE LABORDE, *Émaux*, p. 162. || XVI[e] s. Les Refformez estoient dans l'estroit des sables et battures, si bien qu'ils ne pouvoient avancer en ordre de combat, D'AUB. *Hist.* II, 300. Les galeres passerent facilement sur les battures et platins, ID. *ib.* II, 302. Leur intention estoit de suivre noz galleres, esperans nous attirer sur les bans et battures, M. DU BELL. 598.

— ÉTYM. Bas-latin, *batitura*, de *battere* (voy. BATTRE). Dans l'ancien français, *bateüre* avait le sens général d'action de battre, qu'il a conservé jusque dans le XVI[e] siècle, et que le peuple lui attribue encore quand il dit : Il y a une batture dans la rue.

† **BATZ** (bats'), *s. m.* Petite monnaie allemande de la valeur de trois sous.

— ÉTYM. Allem. *Batzen.*

BAU (bô), *s. m.* Terme de marine. Nom donné à chacune des poutres qui, placées en travers, soutiennent les planchers ou ponts des navires. Le maître bau, le plus long des baux, celui qui dans la construction est placé à peu près à la moitié de la longueur du navire. Bau de lof, le dernier bau sur l'avant. Bau de dalle, le premier bau vers l'arrière. Faux-baux, ceux qui supportent les planches du faux-pont.

— HIST. XIII[e] s. Et des autres barons chascuns s'est tant penés Que il ont de la porte tous les pans destornés, Tous les baus traversains ont à terre jetés, *Ch. d'Ant.* VI, 860.

— ÉTYM. *Bau*, comme on voit, est un mot fort ancien, qui, avant le sens de poutre, vient sans doute de l'allemand *Balken*, solive. Si l'on s'étonnait que le *k* ait disparu, il faudrait se rappeler que le *g*, lettre analogue, a également disparu de l'ancien français *bou*, bracelet, qui vient de l'ancien haut-allemand *boug*, ancien scandinave, *baugr.*

† **BAUBI** ou **BAUBIS** (bô-bi), *s. m.* Terme de chasse. Chien dressé au lièvre, au renard et au sanglier.

— ÉTYM. Origine inconnue; peut-être *baubari*, aboyer. Ce chien se nomme en allemand *Beller*, aboyeur.

† **BAUCHE** (bô-ch'), *s. f.* S'est dit pour bauge, mortier (voy. BAUGE).

BAUD (bô), *s. m.* Nom d'une race de chiens courants, qui viennent de Barbarie, et qui sont propres à la chasse du cerf; dits aussi chiens muets, parce qu'ils cessent d'aboyer lorsque le cerf vient au change.

— HIST. XI[e] s. Li emperere se fait et balz et liez, *Ch. de Rol.* 8. || XII[e] s. Balz fu et preus, et le cors ot legier, *Roncisv.* p. 63. || XIII[e] s. Plus en estoit sa mere baude et joians et lie, *Berte*, LX. Maint ribaud ont les cuers si baus, Portant sas de charbon en grieve, Que la poine rien ne leur grieve, *la Rose*, 5064. || XIV[e] s. Il est trois manieres de chiens saiges, les uns qui sont appelés baulz, les autres ferbaulz, et les autres baulz retifs, *Modus*, f° XXVII, *verso.*

— ÉTYM. Le chien *baud* a été ainsi nommé pour sa hardiesse, de l'ancien français *baud*, *bald*, hardi; provenç. *baut;* ital. *baldo;* mots qui viennent des langues germaniques : angl. *bold;* ancien haut allem. *bald, pald;* goth. *balths*, libre, hardi.

† **BAUDELAIRE** (bô-de-lê-r'), *s. m.* Sorte de sabre. || Un des meubles du blason.

— HIST. XIV[e] s. Guillaume de Cravant chevalier avoit feru le dit feu Guillaume sur la teste d'un coutel appellé badelare, DU CANGE, *badelare.* Cavelier tira un grant panart ou badelaire, ID. *ib.* Et lors il sacha un bazelaire, et en fery si grand cop ... ID. *ib.* || XV[e] s. Un petit coutel portatif appellé baudelaire, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *badarellus, badelaris, basalardus, baselardus.* Il y avait dans l'ancien français le mot *base* qui avait le même sens et dont *baselardus* est un augmentatif.

† **BAUDER** (bô-dé) ou **BAUDIR** (bô-dir), *v. n.* Terme de chasse. Aboyer. Les chiens baudent fort sur la bête.

— ÉTYM. *Baud.*

BAUDET (bô-dè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les baudets et les ânesses, dites : les bô-dè-z et.... Baudets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1°** Âne. Être monté sur un baudet. Le baudet n'en peut plus.... LA FONT. *Fables*, III, 1. || Fig. Un homme stupide. || **2°** Nom particulier de l'âne mâle employé à la reproduction de l'espèce ou à la production du mulet. || **3°** Terme de métier. Tréteau sur lequel le scieur de long pose les pièces de bois.

— HIST. XVI[e] s. Pour haster son miserable baudet, tout erené des coups et du fardeau, *Satire. Mén. la vertu du Catholicon d'Espagne*, au commencement.

— ÉTYM. Hainaut, *baude*, ânesse; de l'ancien français *baud* (voy. BAUD), qui veut dire gai, content, hardi, et qui a été appliqué en diminutif à l'âne mâle à cause de sa hardiesse et de sa vivacité.

BAUDIR (bô-dir), *v. a.* Terme de fauconnerie. Baudir un faucon, l'encourager au combat contre un héron.

— ÉTYM. L'ancien adjectif *baud*, hardi (voy. BAUD).

BAUDRIER (bô-dri-é), *s. m.* Bande de buffle ou d'étoffe qui, mise en écharpe, sert à porter un sabre, une épée. || Baudrier d'Orion, les trois étoiles qui sont en ligne droite au milieu de la constellation d'Orion.

— HIST. XII[e] s. Li cuens Reynaus en monte le degré, Gros par espaules, greles par le baudré, *Romancero*, p. 50. Et jo te dunasse vint sicles d'argent e un baldrei, *Rois*, 187. || XIII[e] s. Cuir à faire coroies et baudrés, *Liv. des mét.* 300. Si come un baudré que on apele couverture à sele de cheval ou de roncin, *ib.* 210. De la maisnie estoient dant Pieron le barbé, Celui qui ot la barbe dusqu'au neu du baudré, *Ch. d'Ant.* V, 882. || XV[e] s. On dit que plus vous ne daignez Porter tissus, ne gris, ne vers, Mais seulement vous vous ceignez De baudiers de velours couvers, COQUILL. *Droits nouv.*

— ÉTYM. Provenç. *baudrat;* portug. *boldrié;* ital. *budriere.* Dans le vieux français, plusieurs formes sont confondues, *baldrei*, *baldré* ou *baudré*, et *baudrier.* *Baldrei* vient de l'anc. haut-allem. *balderich*, anc. angl. *baldrick, baudrick; baldré, baudrat* est un participe passif formé d'un bas-latin *balteratus*, et signifie l'endroit du corps ceint par le baudrier; enfin *baudrier* dérive d'un bas-lat. *balterarius*, de *balteus*, baudrier. L'ancien haut-allemand dérive de l'anglo-saxon *belt*, anglais *belt*, ancien nord *belti*, sans doute emprunté au latin *balteus.* Le portugais et l'italien proviennent du français. *Baudrier* ou *baudroier* était, non le baudrier, mais celui qui préparait les baudriers, ou du moins celui qui préparait les cuirs, et ce nom aura par abus passé de l'ouvrier à la chose ouvrée.

† **BAUDROIE** (bô-droi), *s. f.* Un des noms vulgaires de la lophie pêcheuse, poisson des côtes de France. Nom donné aussi par quelques auteurs au genre lophie.

— ÉTYM. Dans un texte cité par Du Cange, au mot *baudroy*, on trouve : poisson nommé par les Italiens martin-pêcheur, diable de mer, par les Marseillais *baudroy*, à cause de la grande ouverture de sa bouche, semblable à une bourse dite dans le pays *baudrier.* *Baudroy* et par corruption *baudroie* est donc l'ancien français *baudrei* ou *baudroi*, signifiant baudrier (voy. BAUDRIER).

BAUDRUCHE (bô-dru-ch'), *s. f.* Pellicule provenant d'une des membranes du cæcum bien dégraissé soit du bœuf, soit du mouton, et préparée par les parcheminiers. Dite aussi peau divine, parce qu'on l'applique sur les coupures, à l'instar du taffetas d'Angleterre.

— ÉTYM. Forme allongée de *baudrée*, vieux morceau de cuir, auquel tiennent, dans l'ancien français, *baudroier*, corroyeur, *baudroirie*, le métier de corroyeur (voy. BAUDRIER). M. Jaubert, dans son *Glossaire*, tire *baudruche* de *baudru*, en Berry,

ventru, en parlant des bêtes à cornes; il serait possible que *baudru* fût une forme de *baudré*, anc. français : *baudrat*, provençal, en forme de *baudrier*, de bourse (voy. BAUDROIE).

BAUGE (bô-j'), *s. f.* || **1°** Gîte fangeux du sanglier. Ce sanglier était sale et couvert de la boue de sa bauge où il s'était vautré, FÉN. XIX, 70. || Par extension. L'écureuil sort de sa petite bauge, fuit sur un autre arbre, BUFF. *Écureuil.* || Populairement. Avoir tout à bauge, être dans l'abondance. Cette locution a vieilli. || **2°** Mortier de terre grasse mêlée de paille. || **3°** Nom d'une sorte de droguet de gros fil et de laine grossière, qui s'est fabriqué en Bourgogne.

— HIST. XVIe s. Dedans faisoit sa bauge une beste sauvage, Qui jamais autre part ne cherchoit son gaignage, RONS. 670. Il observera les bestes, leurs repaires et gistes, licts, chambres, reposées, bauges et tanieres, O. DE SERRES, 993.

— ÉTYM. Berry, *bauge*, hutte; norm. *bauge*, lit; bas-lat. *baugium*, *bugia*. On y rapporte, sans preuve, le celtique : gaél. *balc*, croûte de terre ; et l'allemand ancien nord, *bâlkr*, cloison. Au sens de mortier, de crépi, on disait autrefois *bauche*.

BAUGUE (bô-gh') ou **BAUQUE** (bô-k'), *s. f.* Mélange de plantes marines que la Méditerranée rejette sur ses côtes.

— ÉTYM. Bas-lat. *balcha*, roseau, dans un texte du XVe siècle.

1. **BAUME** (bô-m'), *s. m.* || **1°** Substance résineuse et odorante qui coule de quelques végétaux. En chimie, les baumes sont proprement des substances résineuses qui contiennent de l'acide benzoïque ou de l'acide cinnamique. En pharmacie, médicaments qui ont une odeur balsamique. Que sa liqueur [de la vigne] soit un baume de plus Versé par vous sur nos blessures, BÉRANG. *Brennus.* || Familièrement. Fleurer comme baume, avoir une odeur agréable. || Fig. Sa réputation fleure comme baume, il a une très-bonne réputation. || Fig. et familièrement. Je n'ai pas foi dans son baume, je n'ai point de confiance aux discours qu'il débite, aux promesses qu'il fait. || **2°** Fig. Ce qui calme, adoucit les peines, les chagrins. J'attends quelque chose de vous comme un baume sur toutes ces blessures, VOLT. *Lett. vers*, 42. Ce peu de lignes semblait distiller un baume salutaire sur sa blessure, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 64. Un mot, à travers ces barreaux, A versé quelque baume en mon âme flétrie, A. CHÉN. 269. Quand la paix répand son baume Sur les maux qu'on endura, BÉRANG. *Ménétr.* Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre? ou qu'un royaume est un remède universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un charme qui les enchante? BOSS. *Marie-Thér.* La tolérance sera regardée dans quelques années comme un baume essentiel au genre humain, VOLT. *Lett. Helvétius*, 26 juin 1765. Des eaux assez bonnes pour les vieillards cacochymes qui ont besoin de mettre du baume et de la tranquillité dans leur sang, ID. *Lett. d'Argental*, 29 mai 1765. || **3°** Baume d'acier ou d'aiguilles, baume préparé avec de la limaille d'acier et de l'acide azotique. || Populairement, baume d'acier, l'instrument d'acier, l'instrument du dentiste. Votre dent est gâtée; il n'y a que le baume d'acier qui vous guérira. || Baume de soufre, huile soufrée. || Baume de momie, malthe et asphalte. || En botanique, baume des jardins, nom de la menthe baume (*mentha gentilis*, *L.*). Des roches tapissées de sauge et de baumes sauvages, CHATEAUBR. *Itinér.* II, 13.

— HIST. XIIIe s. Et fu li cors embausemés de bausme et aportés à Saint Denis, où il fu enfouis en cimetiere comune, *Chron. de Rains*, 178. Ci se reposera Guillaume, Le cui tombel soit plain de baume, D'encens, de mirre et d'aloé, Tant m'a servi, tant m'a loé, *la Rose*, 10598. Mais je passase la cloison Moult volontiers pour l'achoison [à cause] Du bouton, qui sent miex que basme, *ib.* 2795. Car de l'un basmes decouroit, Et de l'autre cresmes caoit [tombait], *Flor. et Bl.* 625. De s'haleine est si douce odeur, Que de bosme ne vient grigneur, *Bl. et Jeh.* 313. Or ai Dieu renoié, ne puet estre teü; Si ai laissié le basme, pris me sui au seü [sureau]; De moi a pris la chartre et le brief receü Maufez [Satan]; si li rendrai de m'ame le treü, RUTEB. II, 95. || XVe s. Mauvaise odeur m'est plus fleurant que basme, CH. D'ORL. *Bal.* 104. Et lors commença à dire baume [merveilles] de son chien, LOUIS XI, *Nouv.* XCVI. || XVIe s. .... ou ne sçay quel baume artificiel, MAROT, I, 267. Au point du jour vey son corps amoureux, Entre deux draps, plus odorans que basme, ID. II, 398. Par faulte de moustarde (baulme naturel et restaurant d'andouilles) moururent presque toutes, RAB. *Pant.* IV, 42. La chair en est tant delicate, tant savoureuse, et tant friande que est basme, ID. *ib.* IV, 7.

— ÉTYM. Provenç. *balme*, *basme*; catal. *balsam*; espagn. et ital. *balsamo*; de *balsamum*, βάλσαμον; de l'hébreu, *baal*, prince, et *schaman*, huile. On disait encore quelquefois *bâme* du temps de La Fontaine : Ma foi! c'est bâme, *Troq.*

† 2. **BAUME** (bô-m') ou **BALME** (bal-m'), *s. f.* Grotte, dans le Midi. || La Sainte-Baume, montagne du Var où l'on dit que sainte Madeleine se retira.

— HIST. XIIIe s. Après s'en ala en Bethleem, et en la balme dou Sauveour entra, *Vie des Saints* dans RAYNOUARD, *balma.*

— ÉTYM. Prov. *baou*, rocher, d'où *baoumo*; Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, dit *baou* un mot ligurien.

BAUMIER (bô-mié), *s. m.* Arbre qui donne du baume (*amyris*, *L.*). Nous traversâmes quelques petits bois de baumiers et de cèdres de la Virginie, CHATEAUBR. *Voy. Amér.* 308.

— HIST. XIIIe s. Por le treü de l'an [il] li dona un somier Tot chargié de besans, de pieres et d'ormier, Et une boiste plaine de basme de basmier, *Ch. d'Ant.* I, 347. Basme de bausemier, *ib.* V, 711. Et à senestre un balsamier; N'ert [n'était] en cest siecle tele odour Qui vausist cele de la flour, *Fl. et Blanchefl.* 622.

— ÉTYM. *Baume.*

BAUQUE (bô-k'), *s. f.* Voy. BAUGUE.

† **BAUQUIÈRE** (bô-kiè-r'), *s. f.* Terme de marine. Ceinture épaisse pour recevoir l'extrémité des baux.

— ÉTYM. *Bau.*

† **BAUQUIN** (bô-kin), *s. f.* Bout de la canne que le verrier pose sur ses lèvres pour souffler.

BAUX (bô), *plur.* de BAIL et de BAU.

BAVARD, DE (ba-var, var-d'; le *d* ne se lie pas au masculin : un bavard ennuyeux, dites : un bavar ennuyeux; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des bavar ennuyeux; cependant plusieurs disent, en liant : des ba-var-z ennuyeux), *adj.* || **1°** Qui parle beaucoup. Je vous écrirais bien au long si j'en croyais mon cœur, qui est bavard de son naturel, VOLT. *Lett. Rochefort*, 4 fév. 1767. || Indiscret, qui dit ce qu'il faudrait taire. En ce sens, on peut être bavard sans parler beaucoup. || **2°** Substantivement, un bavard, une bavarde. Faire taire les bavards.

— HIST. XVe s. Ça, mes mignonnes danceresses, mes très plaisantes bavarraisses, Delaissez vos amoureux traitz, COQUILLART, *Les droits nouveaux.* || XVIe s. J'esperois qu'en bref ceste resverie, ne trouvant nul adherent, s'evanouiroit, ou bien demeureroit cachée entre un tas de baveraux seulement, CALVIN, 25. Si on veut croire ces bavars, l'essence de Dieu ne conviendra qu'au Père seul, ID. *Instit.* 92. Ce n'est donc pas son intention de detracter en rien qui soit de la vraye foy; mais declairer combien estoyent ineptes tels baveurs, de tant attribuer à une vaine apparence de foy, ID. *ib.* 642.

— ÉTYM. *Bave*; provenç. *bavec*, *bavet*, bavard.

BAVARDAGE (ba-var-da-j'), *s. m.* Suite de discours ou de paroles sans intérêt. Quand finirez-vous ce bavardage?

— ÉTYM. *Bavarder.*

BAVARDER (ba-var-dé), *v. n.* || **1°** Parler beaucoup. Cette femme bavarde du matin au soir. || **2°** Divulguer des choses qu'on devrait taire. Son complice bavarda, et la police fut sur la trace. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || **3°** Activement. Le duc d'Estrées grommelait en grimaçant, et le duc de Béthune bavardait des misères, ST-SIM. 36, 160.

— ÉTYM. *Bavard.*

BAVARDERIE (ba-var-de-rie), *s. f.* || **1°** Défaut du bavard. Pardonnez à mes arguments, à ma morale, à ma bavarderie, VOLT. *Lett. au roi de Prusse*, 37. || **2°** Bavardage continuel. Que V. M. I. daigne agréer les bavarderies de l'ermite du mont Jura, VOLT. *Lett. à Cath.* 107. Et aurez-vous d'autres reproches à me faire que celui de vous ennuyer par mon énorme bavarderie? ID. *Lett. Mme du Deffant*, 15 janv. 1761.

— ÉTYM. *Bavarder.*

† **BAVARDINER** (ba-var-di-né), *v. n.* Diminutif de bavarder. Nous n'avons fait que bavardiner, et nous n'avons point causé, SÉV. 40.

— ÉTYM. *Bavarder.*

† **BAVARDISE** (ba-var-di-z'), *s. f.* Bavardage. Échauffez votre tête et travaillez : vous aurez bientôt oublié ou pardonné mes bavardises, et vous trouverez.... J. J. ROUSS. *Lett. à M. Marcel*, 1er mars 1763.

— ÉTYM. *Bavard.*

BAVAROISE (ba-va-roi-z'), *s. f.* Infusion de thé et de sirop de capillaire, sucrée et mêlée avec du lait.

— ÉTYM. *Bavarois*, de Bavière.

BAVE (ba-v'), *s. f.* || **1°** Salive qui découle involontairement de la bouche. La bave d'un enfant. || **2°** Salive écumeuse que jettent certains animaux. La bave d'un chien. Cerbère l'a versé; jadis ce monstre esclave Fit écumer sur lui sa venimeuse bave, ROTR. *Herc. mour.* IV, 1. || **3°** Liqueur gluante qui coule de la coquille d'un limaçon. || **4°** Fil très-fin que le ver à soie jette autour de lui avant de commencer son cocon.

— HIST. XIIIe s. Tu as le filz Dieu baptoié, Par qui nous sommes nectoyé D'ordure, d'escume et de beve, J. DE MEUNG, *Tr.* 238. || XVe s. J'ay bien ouy tout son tripot Et ses baves; elle prouvera Tous ses faictz; parlons par escot, COQUILL. *Plaidoy. de la simple et de la rusée.* Venez y, varletz, chamberieres, Qui sçavez si bien les manieres En disant mainte bonne bave D'avoir le meilleur de la cave, VILLON, *Repues franches.*

— ÉTYM. Espagn. et portug. *baba*; ital. *bava.* Ce paraît être une espèce d'onomatopée, pour exprimer le babil des nourrissons accompagné de bave, en grec, βαβάζειν. On voit que *bave* dans l'ancien français signifiait aussi le parler puéril.

† **BAVÉOLE** (ba-vé-o-l') ou **BAVEULE** (ba-veu-l'), *s. f.* Un des noms locaux de la centaurée-bluet.

† **BAVÈQUE** ou **BAVESQUE** (ba-vè-k'), *s. f.* Voy. BAVEUSE.

BAVER (ba-vé), *v. n.* || **1°** Jeter de la bave. Votre petite fille est fort jolie; elle me baise et me bave; mais ne crie jamais, SÉV. 105. Alizon.... Bave comme au printemps une vieille limace, RÉGNIER, *Sat.* X. [Un enfant] qui crie et bave pour toute réponse, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Fig. Souiller par d'indignes paroles. Rentre dans l'ombre où sont tous les monstres flétris Qui, depuis quarante ans, bavent sur nos débris! V. HUGO, *Crép.* 10. || **2°** Ne pas couler droit, en parlant d'un liquide qu'on verse ou qui s'écoule. Le sang bave dans la saignée, quand il ne sort pas en jet.

— HIST. XVIe s. Conclusion : quelque chose qu'on bave [bavarde], Gloire mondaine est legier abbatue, J. MAROT, V, 45. S'eschauffant si bien, qu'il discourut en bavant toutes les peines qu'il avoit endurées pour l'amour de Fleurie, YVER, p. 565. Alors il faudroit faire suer et baver [saliver] ladite dame, ou autrement ne pourroit guarir, PARÉ, XVIII, 70.

— ÉTYM. *Bave*; provenç. *bavar*; espagn. *babear*; portug. *babar.*

BAVETTE (ba-vè-t'), *s. f.* || **1°** Petite pièce de toile qu'on attache sur la poitrine des petits enfants, pour recevoir la bave. On n'est pas sitôt à la bavette, Qu'on trotte, qu'on raisonne, on devient grandelette, LA FONT. *Coupe.* || Par extension. La sœur de Mme de Montespan avait les yeux fort chassieux, avec du taffetas vert dessus, et une grande bavette de linge qui lui prenait sous le menton, ST-SIM. 190, 35. || Être à la bavette, être dans la première enfance; et figurément, être encore trop jeune pour se mêler des choses dont il s'agit. De Maurice de Saxe vainqueur au prince à la bavette il y a quelque différence, P. L. COUR. I, 300. || Familièrement. Tailler des bavettes, passer son temps à bavarder. || **2°** En termes d'architecture, bande de plomb dont les bords des chéneaux sont couverts. || **3°** En termes de boucherie, bavette d'aloyau, partie du bœuf faisant suite à l'aloyau jusqu'au pis ou l'analogue du pis. || **4°** Plastron que porte le boyaudier. || Dans la préparation du hareng saur, faîtière de terre pour l'issue de la fumée.

— HIST. XIIIe s. [Il] Faut pour l'enfant Et le malleil et la bavete, *Choses qui faillent en menage.* || XVe s. Ne laissez à oster vostre chaperon, chapel ou bavette dessus vostre chief, *Jehan de Saintré*, ch. VIII.

— ÉTYM. *Baver*; bourguig. *bairaite*; Berry, *barette*, *bavousette*, partie la plus haute et la plus étroite d'un tablier de femme.

† **BAVEULE** (ba-veu-l'), *s. f.* Voy. BAVÉOLE.

BAVEUSE (ba-veû-z'), *s. f.* Poisson de mer, dit aussi bavèque et bavesque. Nom vulgaire commun aux espèces du genre blennie, et aussi à une espèce de raie.

— ÉTYM. *Baveux.*

BAVEUX, EUSE (ba-veû, veû-z'), *adj.* || **1°** Qui bave. Enfant baveux. Bouche baveuse. || **2°** Par extension. Omelette baveuse, omelette qui n'est pas trop cuite; ainsi dite parce qu'une omelette se sert pliée en deux, et que l'intérieur, demeurant liquide si elle n'est pas trop cuite, s'échappe par les bords du cercle, comme la bave par les lèvres d'un enfant.

|| Terme de médecine. Chairs baveuses, chairs d'une plaie qui fournissent un liquide séro-purulent, sont molles et offrent peu de tendance à la cicatrisation. Du sang, de baveuses et livides chairs, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. || En termes d'imprimerie, lettres baveuses, lettres qui manquent de netteté.

— HIST. XIIIe s. Il devient froit et sec, baveux et coupieux, J. DE MEUNG. *Test.* 181. || XVe s. Estoit ung enfant de fornication, emprunté en pechié aveucques ung bas homme, ung baveur, G. CHASTELAIN, *Chr.* III, ch. 205. || XVIe s. Les propos de tous ces beuveurs, Que vous avez, buffons, baveurs, Vous font-ils frenatique?... MAROT, IV, 165. Les baveurs limaçons, YVER, p. 653. La chair qui s'engendre sur l'os carieux est baveuse, PARÉ, VIII, 22.

— ÉTYM. *Baver*; Berry, *bavoux*.

BAVOCHÉ, ÉE (ba-vo-ché, chée), *adj.* Terme de gravure et d'imprimerie. Qui n'est pas net, en parlant des contours, des caractères. || *S. m.* Terme de peinture. Contour d'un tableau qui n'est pas couché nettement.

— ÉTYM. Forme fréquentative de *baver*.

BAVOCHER (ba-vo-ché), *v. n.* || **1°** Terme de gravure et d'imprimerie. Imprimer d'une manière peu nette. || **2°** Terme de dorure. Présenter l'aspect que donnent les taches produites par le jaune coulant sur le blanc qui doit recevoir l'or.

— ÉTYM. *Baroché*; norm. *bavoquer*, filer mal.

BAVOCHURE (ba-vo-chu-r'), *s. f.* Défaut de ce qui est bavoché. Les graveurs à l'eau forte sont obligés d'ébarber les bavochures avec le burin.

— ÉTYM. *Barocher*.

BAVOIS (ba-voî) ou **BAVOUER** (ba-vou-é), *s. m.* Terme de féodalité. Feuille de compte où était contenue l'évaluation des droits de seigneuriage, suivant le prix courant.

— ÉTYM. On trouve dans Du Cange *bariardus*, *bauriardus*, espèce de monnaie.

† **BAVOLER** (ba-vo-lé), *v. n.* Terme de fauconnerie. Voler bas, voltiger, en parlant de la perdrix.

— ÉTYM. *Bas* et *voler*.

BAVOLET (ba-vo-lè), *s. m.* || **1°** Coiffure villageoise. Laissez-moi mon bavolet, avec mon teint fleuri; je vous laisserai vos cent ans avec la mort qui vous talonne, FÉN. XIX, 4. || **2°** Morceau d'étoffe ou ruban qui orne un chapeau de femme par derrière. || **3°** On disait dans le XVIIe siècle, voilà une jolie bavolette, un joli bavolet, pour dire, voilà une jolie fille. Même sitôt qu'un valet, Une cale [une grisette coiffée d'une cale], un bavolet Montrait au doigt ce grand homme, Son cœur s'épanouissait, *Lucain travesti*, p. 73.

— ÉTYM. Dans le patois de la Meuse, on dit un *bagnolet*; mais il faut remarquer que le *bagnolet* (voy. ce mot) était une ancienne coiffure. Il est possible que *bavolet* se rattache à *bavoler*, qui veut dire voltiger.

BAVURE (ba-vu-r'), *s. f.* Trace laissée par les joints des pièces d'un moule sur les objets moulés.

— ÉTYM. *Baver*.

BAYADÈRE (ba-ia-dê-r'), *s. f.* Femme indienne dont la profession est de danser devant les temples ou pagodes. Viens, nous verrons danser les jeunes bayadères, V. HUGO, *Ball.* 15.

— ÉTYM. Portug. *bailadeira*, danseuse, de *baile*, danse, bal (voy. BAL).

BAYART ou **BAÏART** (ba-iar), *s. m.* Sorte de bard, de civière, qui est principalement en usage dans les ports.

— HIST. XVIe s. Les unes seront portées dedans des vaisseaux de terre, les autres sur certains engins faits en forme de boyards ou brouettes, PALISSY, 73.

— ÉTYM. Autre forme de *bard* (voy ce mot).

† **BAYAUDIER** (ba-iô-dié), *s. m.* Voy. BAJOYER.

BAYER (ba-ié. Il faut se garder de le confondre avec bâiller, dont il se distingue par l'*a* bref et par l'absence des *ll* mouillées; plusieurs prononcent bé-ié, ce qui vaudrait mieux), je baye, tu bayes, il baye ou il baie, nous bayons, vous bayez, ils bayent ou ils baient; je bayais, nous bayions, vous bayiez, ils bayaient; je bayai; je bayerai, baierai ou bairai; je bayerais, baierais ou bairais; baye, bayez; que je baye, que nous bayions, que vous bayiez, qu'ils bayent; que je bayasse; bayant; bayé, *v. n.* || **1°** Tenir la bouche ouverte en regardant quelque chose. Je voulus aller dans la rue pour bayer comme les autres, SÉV. 20. Il trouva sous sa main le comte de la Tour parmi une foule d'officiers qui étaient venus bayer là et faire leur cour à M. de Vaudemont, ST-SIM. 346, 49. || Fig. et familièrement. Bayer aux corneilles, regarder en l'air niaisement. Allons, vous, vous rêvez, et bayez aux corneilles, MOL. *Tart.* I, 1. || **2°** Fig. Désirer quelque chose avec une grande avidité. Vanité.... Qui baye après un bien qui sottement lui plaît, RÉGNIER, *Sat.* V. Ce verbe vieillit en ce sens. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Il serait à désirer que la prononciation de ce verbe fût *bé-ier* et non *ba-ier*, tant à cause de l'analogie avec *payer* et de l'ancienne orthographe et prononciation *beer*, que pour le distinguer de *bâiller*. Ces deux verbes en effet ont été souvent confondus, et le sont encore. La Fontaine a dit : C'est l'image de ceux qui bâillent aux chimères, *Fabl.* II, 13; et : Le nouveau roi bâille après la finance; Lui-même y court pour n'être pas trompé, ID. *ib.* VI, 6. Les éditions données par la Fontaine lui-même ont *baailler* (c'est-à-dire *bâiller*); mais c'est une faute de sa part (faute qui prouve qu'il prononçait *ba-ier* et non *bé-ier*), et que des éditeurs subséquents ont corrigée avec raison. On lit de même dans St-Simon : Les tables sans nombre et à tous les moments servies; jusqu'aux bâilleurs les plus inconnus, tout était invité, retenu, 60, 2. Lisez *bayeurs*, et voy. ce mot.

— HIST. XIIe s. Mout [je] voi baïe celle gent d'orlenois, *Ronc.* p. 137. Pinabel ont saisi, qui gist goule baée, *ib.* p. 196. Et dû douz lieu où mes cuers tent et bée, *Couci*, XVII. N'est pas amours dont on se peut mouvoir, Ne cil amis qui en nule maniere La [l'amour] bée à decevoir, *ib.* XVIII. .... Fins cuers qui bet à haute honeur, Ne se pourroit de tel chose desfendre, *ib.* XXIV. || XIIIe s. Et que c'est pour noient que rois Flores i bée, *Berte*, LXVIII. [Une ourse] qui vers lui s'en venoit courant gueule baée, *ib.* XLVI. Pour qui ferai mais ne chançon ne chant, Quant je ne bé à nule amour ateindre? ANONYME dans *Couci*. Qui honeur cace [chasse, poursuit], honeur ataint; Et ki à peu bée à peu vient, *Bl. et Jehan*, 2. Endementieres que Brun [l'ours] bée, Renart a les coins empoingniez Et à grant peine descoigniez, *Ren.* 10304. Mais qu'il ne puissent aparçoivre Que vous les beés à deçoivre, *la Rose*, 7456. Vers le bouton tant me treoit Mes cuers, que aillors ne beoit, *ib.* 1736. Et quant il sera resaizis, li sires pot propozer contre li ce qu'il bée à demander, en la presence de ses pers, BEAUM. 47. Je ne me bée pas à combatre pour vostre querele, ID. VI, 16. Or [elle] a quanques demandé a, Or a ce à qu'ele bea, Or a ele sa volonté, RUTEB. II, 185. Sire de Joinville, foi que doi vous, je ne bée mie si tost à partir de ci, JOINV. 304. || XVe s. Et si tost après diner ils revenoient devant son hostel, et beoient en la rue, jusques à donc qu'il vouloit aller aval la rue, FROISS. I, I, 65. Et quant je voy que creature humaine A repentir n'à bien faire ne bée, E. DESCH. *Souffr. du peuple*. Et quant ce fut fait, il dit que les Turcs avoyent euxmesmes fait une partie de ce qu'il beoit à faire, *Boucicq.* I, ch. 32. Nous avons beau coucher en raye, L'oreille au vent, la gueule baye, VILLON, *Malle paye et Baillevent*. Elle s'avança de venir beyer et regarder par les crevances des fenestres, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Ores des dieux les autelz elle adore, Et de presents chacun jour les honore; Ores beant aux poitrines sanglantes, Regarde au fond des entrailles saillantes, DUBEL. IX, 8, *recto*. Tu ne verras beer les portes grandes De la maison espouvantable à veoir, Si paravant tu n'as fait ton devoir, ID. IX, 41, *verso*. Car c'est de là que vient la fine marchandise, Qu'en beant on admire, et que si hault on prise, ID. 83, *verso*. Aller beant aprez les choses futures, MONT. I, 11. Qui ne bée point aprez la faveur des princes, ID. IV, 165. Nous ne voulons pour conseillers et medecins ceux de Lorraine, qui de long-temps béent après notre mort, *Sat. Mén.* p. 177. Il acculoyt ses souliers, baisloyt souvent aux mousches, RAB. *Gar.* I, 11. Les gentilz hommes de Beauce desjeunent de baisler, et s'en treuvent fort bien, ID. *ib.* I, 16. On trouvoit les bestes par les champs, mortes la gueule baye, ID. *Pant.* II, 2. Ressemblans aux petits oysellets qui ne peuvent encore voler, et qui baillent toujours attendans la becquée d'autruy et voulans que l'on leur baille ja tout masché et tout prest, AMYOT, *Comment il faut ouir*, 28.

— ÉTYM. Picard, *beer* et *beyer*; Berry, *baier* et *é-bader*, ouvrir, élargir; wallon, *bawi*; namurois, *baui*, bâiller et bayer; rouchi, *baier*, être étonné; provenç. *badar*; ital. *badare*. Étymologie incertaine. Le bas-breton *bada*, être dans l'étonnement, est sans doute emprunté au roman. L'ancien irlandais *báith*, sot, imbécile, et l'ancien haut allemand *beitôn*, muser, tarder, n'ont pas le sens primitif de *bayer*, qui est être béant. Diez propose comme conjecture une onomatopée, *ba*, exprimant l'ouverture de la bouche, avec un suffixe *itare* : *ba-itare*.

BAYEUR, EUSE (ba-ieur, ieû-z'; quelques-uns prononcent bè-ieur, bè-ieuse; voy. BAYER), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui baye, qui regarde en bayant. La maréchale de Villars y alla [aux Invalides] pour le voir [Pierre Ier] comme bayeuse; il sut que c'était elle, et il lui fit beaucoup d'honnêtetés, ST-SIM. 467, 142. Les gradins les plus proches du trône étaient pour les dames de la cour, les autres pour les hommes et pour les bayeuses, ID. 383, 173.

— ÉTYM. *Bayer*.

BAYONNETTE (ba-io-nè-t'), *s. f.* Voy. BAÏONNETTE.

BAZAR (ba-zar), *s. m.* || **1°** Marché public en Orient. || Par extension, dans nos villes, lieu couvert où sont réunis des marchands tenant boutique et vendant toutes sortes de menus objets ou ustensiles. Paris a de très-beaux bazars. || **2°** Fig. Grand centre où affluent les marchandises et les produits. Londres est un immense bazar. Et tous mes sens émus s'enivraient à la fois De la splendeur du jour, des murmures de l'onde, Des trésors étalés dans ce bazar du monde [Venise], DELAV. *Marino Faliero*, I, 2.

— ÉTYM. Arabe, *bazâr*, marché.

† **BDELLAIRE** (bdèl-lê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des ventouses.

— ÉTYM. Βδέλλα, sangsue.

BDELLIUM (bdèl-li-om'), *s. m.* Gomme résine qui vient du Levant et des Indes orientales. L'or de cette terre est excellent; on y trouve le bdellium et l'onyx, VOLT. *Phil.* IV, 12.

— ÉTYM. Hébreu, *bdolach*, Genèse, II, 12; dans Dioscoride, I, 80, μάδελκον, βολχὸν ou βλοχόν; dans Pline, XII, 19, *brochon*, *malachum*, *maldacon*. M. Lassen rattache ce mot au sanscrit *madālaka*, qui, il est vrai, n'existe pas sous cette forme; mais on trouve *madāra*, qui n'en est pas très-éloigné et qui signifie un parfum encore indéterminé.

† **BDELLOMÈTRE** (bdèl-lo-mè-tr'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument destiné à remplacer les sangsues pour les saignées capillaires, et qui fait connaître la quantité de sang évacué.

— ÉTYM. Βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure.

† **BÉ....** particule préfixe qui est la même que *ba*.... *bar*.... *bes*.... *bis*.... et qui a un sens péjoratif.

BÉANT, ANTE (bè-an, an-t'), *adj.* || **1°** Qui présente une large ouverture. Gouffre béant. D'autres veulent crier; et leur voix défaillantes Expirent de frayeur sur leurs lèvres béantes, DELILLE, *Énéide*, VI. Et les rapides dards de leur langue brûlante S'agitent en sifflant dans leur gueule béante, ID. *ib.* II. La haute cheminée, Béante, illuminée, Dévore un chêne entier, V. HUGO, *Odes*, V, 25. || **2°** Qui bée, qui regarde avec étonnement. Elles ont à leur suite une troupe béante, RÉGNIER, *Sat.* III. Et les peuples béants ne purent que se taire, V. HUGO, *Crép.* 5. || Être, demeurer bouche béante, être frappé de stupeur.

— HIST. XIIe s. J'alasse à dieu graces et merciz rendre, De ce que ainz [vous] soufrites à nul jour Que je fusse baans à vostre amour, *Couci*, XXIV. || XIIIe s. El [l'avarice] n'aloit pas à ce beant Que de la borse ostat neant, *la Rose*, 233. S'il est une dame envoisie Qui en un païs soit mananz, Chevaliers i aura beanz, Qui ne feront fors baer, *Lai du conseil.* || XVIe s. .... et si est la caverne Du noir Pluton beante nuict et jour, DUBELL. IV, 43, *verso*.

— ÉTYM. Ancien participe présent de *beer*, *baer* ou *bayer* (voy. BAYER).

BÉAT, ATE (bé-a, a-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Homme ou femme plongée dans une grande dévotion et à qui l'entourage attribue une sorte de sainteté. Pour béate partout le peuple la renomme, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Castel dos Rios pressa le roi d'employer son autorité pour faire révoquer la condamnation que la Sorbonne avait faite des livres d'une béate espagnole qui s'appelle Marie d'Agreda, ST-SIM. 72, 177. Tu cours chez ta béate à son cinquième étage, VOLT. *Disc.* 7. Mon doux béat très-peu me répondait, Riait beaucoup et beaucoup plus buvait, ID. *Apol. du luxe*. || Béates, nom de quelques femmes portant l'habit religieux, sans être cependant cloîtrées. || **2°** Dans le langage de l'Église, celui, celle qui a reçu la béatification. || **3°** *Adj.* Un ton béat, une mine béate, un ton, une mine qui exprime une dévotion outrée ou hypocrite. L'évêque de Troyes allait passer deux jours à Paris et s'en retournait dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté, ST-SIM. 422, 90. || **4°** *S. m.* Terme de jeu. Celui qui, par le sort, se trouve exempt de jouer dans une partie et de payer sa part. Nous sommes cinq pour jouer le dîner; faisons un béat, et jouons deux contre deux. Il vieillit en ce sens.

— HIST. XVIe s. Les povres beats peres jacobins, mineurs et minimes, RAB. *Pant.* III, 22.

— ÉTYM. *Beatus*, de *beare*, rendre heureux.

BÉATIFICATION (bé-a-ti-fi-ka-sion), *s. f.* || **1°** Terme dogmatique. Cérémonie ecclésiastique, dans laquelle le pape, assisté du collége des cardinaux, déclare, après des informations juridiques, qu'une personne de l'un ou de l'autre sexe a mérité par ses vertus d'être proposée au culte religieux et à l'invocation des fidèles. || **2°** Terme de physique. Béatification électrique, expérience dans laquelle la lumière électrique fait paraître la tête d'un individu comme environnée d'une auréole.

— SYN. BÉATIFICATION, CANONISATION. La béatification diffère de la canonisation, en ce que la personne béatifiée est un bienheureux, et la personne canonisée un saint; ensuite, que dans la béatification le pape accorde à certaines personnes ou à un ordre religieux le privilége de rendre au béatifié un culte particulier; tandis que, dans la canonisation, il prescrit pour tous les fidèles le culte qui doit être rendu au canonisé.

— ÉTYM. *Béatifier.*

BÉATIFIÉ, ÉE (bé-a-ti-fi-é, ée), *part. passé.* Leur ennemi ne pouvait être béatifié que leur cause ne fût condamnée, BALZ. 6e *disc. sur la cour.*

BÉATIFIER (bé-a-ti-fi-é), je béatifiais, nous béatifiions; que je béatifie, que nous béatifiions, *v. a.* || **1°** Rendre bienheureux. Il fallait qu'il les créât, béatifiât et guérît, PASC. *J. C.* 7. On aimerait autant Dieu, quand même (par supposition impossible) il ne voudrait jamais être béatifiant pour nous, FÉN. XVIII, 312. || **2°** En termes dogmatiques, donner la béatification. || **3°** Familièrement. Rendre heureux. Cette nouvelle l'a béatifié.

— HIST. XIVe s. Et semblablement des hommes nous beatifions ceulx qui sont très parfects et comme divins et très bons excellemment, ORESME, *Eth.* 28. || XVIe s. C'est en quoy les roys ressemblent mieulx à la divinité, de pouvoir beatifier et rendre heureux tout un monde, par maniere de dire, AMYOT, *Moral. épît.* 2. Le ciel, qui par son influence m'a tant daigné beatiffier, CARL. VI, 37. S'il eust pleu à sa saincteté me beatiffier [gratifier] d'ung remerciment, par lettre de sa main.... ID. X, 15.

— ÉTYM. *Beatificare*, de *beatus*, béat (voy. ce mot), et le suffixe *ficare*, faire.

BÉATIFIQUE (bé-a-ti-fi-k'), *adj.* Qui rend bienheureux; usité seulement dans cette expression : vision béatifique, la vue que les élus ont de Dieu dans le ciel. Le pape [Jean XXII] ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier.... VOLT. *Mœurs*, 68.

— ÉTYM. *Beatificus* (voy. BÉATIFIER).

BÉATILLES (bé-a-ti-ll'; *ll* mouillées, et non bé-a-ti-ye), *s. f. plur.* || **1°** Les menues viandes délicates, crêtes de coq, riz de veau, etc. dont on garnit les pâtés. Enfin Phébus, étant à souper à six pistoles pour tête chez la Coiffier, n'a pas mangé de meilleurs pâtés de béatilles que ceux dont j'ai tâté tantôt, *Francion*, liv. VI, p. 244. || **2°** Certains petits ouvrages de religieuses, comme agnus, pelotes, boîtes, etc.

— ÉTYM. Diminutif de *beatus*, heureux.

BÉATITUDE (bé-a-ti-tu-d'), *s. f.* || **1°** Félicité parfaite et principalement celle des élus. La béatitude céleste. Des péchés véniels qui offensent Dieu à la vérité, mais ne l'irritent pas au point de nous priver de la béatitude, MONTESQ. *Lett. pers.* 57. || **2°** En général, bonheur. Votre raison et votre volonté, votre connaissance et votre béatitude. — Voilà un [illegible] votre béatitude! PASC. dans COUSIN. J'ai trouvé, aussi bien qu'Aristote, que la béatitude n'était pas dans le jeu, et de fait je ne joue plus, VOLT. *Lett.* [illegible] || **3°** En langage [illegible], on donne par excellence le nom des huit béatitudes à huit perfections de vertu que Jésus-Christ a relevées par ses éloges, en nommant heureux ceux qui les possèdent. || **4°** Titre d'honneur qui s'est donné aux ecclésiastiques. Votre Béatitude. Le clergé demandait la protection de Sa Béatitude [du pape] auprès du gouverneur, VOLT. *Mœurs*, 12.

— HIST. XVe s. Desirant de laissier les choses basses et tendre aux haultes beatitudes, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 14. || XVIe s. Celluy qui donne aux bons beatitude Le veult ainsi par sa grand rectitude, J. MAROT, V, 234. La beatitude et le souverain bien de l'homme ne gist point en quantité d'argent, AMYOT, *Comment lire les poët.* 57. L'heur et la beatitude qui reluit en la vertu, MONT. I, 70. Nos courtisans, qui ne parlent que de la beatitude de ceux qui prient Dieu à repos en leur maison, DES ACCORDS, *Bigar. Contre-peteries.*

— ÉTYM. *Beatitudo*, de *beatus*, béat.

BEAU (bô) ou **BEL**, **BELLE** (bèl, bè-l'; au pluriel l'*x* se lie : de beaux hommes, dites : de bô-z hommes; bel se dit devant un mot commençant par une voyelle, mais non pas indifféremment; c'est seulement devant le substantif auquel il est joint : un bel homme, un bel enfant, mais non pas : il est bel en tout temps, ni : ce drap est bel et bon, mais : est beau et bon; toutefois on prononce bel dans ces deux phrases presque proverbiales : Tout cela est bel et bon, mais.... On l'a bel et bien mis en prison), *adj.* || **1°** Qui plaît par la forme, en parlant des êtres animés. Ô le bel enfant. Un beau garçon. Femme très-belle. Sa pudeur la rendait encore plus belle. Un beau cheval. Un bel arbre. Des traits beaux et réguliers. J'ai vu souhaiter d'être fille, et une belle fille, depuis treize ans jusqu'à vingt-deux, et, après cet âge, de devenir un homme, LA BRUY. 3. Un beau visage est le plus beau de tous les spectacles, ID. *ib.* Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse, Vous vieillirez et je ne serai plus, BÉRANG. *La bonne vieille.* Ce n'est pas le moyen de plaire à ses beaux yeux Que de priver du jour ce qu'elle aime le mieux, CORN. *Cinna*, III, 4. ....Le lierre Qui croît beau tant qu'à l'arbre il se tient bien serré, Et ne profite point s'il en est séparé, MOL. *Sgan.* 2. || Il s'emploie quelquefois avec *de* et un nom sans article : il était beau d'indignation et de colère. || Le beau sexe, les femmes. || Ma belle amie, ma belle enfant, ou simplement ma belle, expression affectueuse et familière dont on se sert envers une jeune fille ou une jeune femme. || Familièrement, élégant, bien vêtu. Une belle dame. Pourquoi vous faites-vous si beau? || Distingué. Le beau monde. Les gens du bel air. || Beau fils, jeune élégant à mise recherchée, à manières affectées. Ce Saumery avait un cadet qui faisait le beau fils et l'homme à bonnes fortunes, ST-SIM. 366, 91. || **2°** Remarquable par les proportions, en parlant des choses, qui plaît à la vue, agréable. Une belle maison. Un beau théâtre. Beaux jardins. Un très-beau site. Toutes les belles choses sont rares. Chacun trouve beau ce qu'il possède. Les statues de Phidias, qui sont ce qu'il y a de plus beau en ce genre. La plus belle saison de l'année. Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable, BOIL. *A. poét.* I. || **3°** Qui est en bon état, bon, qui fait bien une chose. Très-belle flotte. Champ de belle apparence. Belles moissons. Beau feuillage. Belle santé. Cette maison est en bel air. Un beau mangeur. Un beau danseur. Un beau diseur. || Beau joueur, celui qui fait les plus grandes pertes au jeu, sans laisser apercevoir le chagrin qu'il éprouve, et figurément, celui qui supporte galamment les diverses chances. || Belle humeur, bonne disposition de l'âme, gaieté. On dit, par belle humeur et dans la liberté de la conversation, de ces choses froides qu'à la vérité on donne pour telles, et que l'on ne trouve bonnes que parce qu'elles sont extrêmement mauvaises, LA BRUY. 5. Hier dans sa belle humeur elle entretint Valère, CORN. *Hor.* I, 1. Que cette belle humeur soit véritable ou feinte, ID. *Agésil.* IV, 7. || Digne d'être écouté. De belles paroles, de belles promesses. Combien de belles et inutiles raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille! LA BRUY. 6. || Ironiquement, de belles paroles, de belles promesses, des paroles dites, des promesses faites, sans qu'on veuille les faire suivre d'effets. || Un beau pinceau, un beau ciseau, un beau burin, pour dire un bon peintre, un bon sculpteur, un bon graveur. || **4°** Pur, serein. Beau jour. Par un beau temps. Quel beau ciel! || Il fait beau temps, il fait beau, le temps est beau. Elle se promène dès qu'il fait beau, SÉV. 253. || Ironiquement, il fera beau temps, il fera beau quand.... c'est-à-dire à l'avenir la chose ne se passera plus de même. Il fera beau temps quand je lui confierai un secret. || Les beaux jours, la saison chaude de l'année; et figurément, les beaux jours, les belles années, le bel âge, le temps, l'époque de la jeunesse. || En termes de marine, une belle mer, une mer qui n'est pas agitée. || Mourir de sa belle mort, mourir de sa mort naturelle. || À la belle étoile, en plein air. || **5°** Fig. Grand, relevé, en parlant des choses de l'esprit. Beaux poëmes. Beaux génies. Belle harangue. De très-belles expressions. Il a laissé de beaux ouvrages. J'aime encore les beaux morceaux de Lulli, malgré tous les Glucks du monde, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 25 janv. 1775. || Bel esprit, genre d'esprit qui ne manque ni de distinction ni d'élégance, mais qui tombe facilement dans la prétention. La Garouffière, qui prétendait fort au bel esprit, se fit apporter un portefeuille, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 15. || Un bel esprit, un homme dont l'esprit est orné de connaissances agréables. Voiture est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel esprit, VOLT. *Louis XIV, Écrivains, Voiture.* Je le sais, Théobalde, vous êtes vieilli; mais voudriez-vous que je crusse que vous êtes baissé, que vous n'êtes plus poëte ni bel esprit? LA BRUY. 5. Ascagne est statuaire, Hégion fondeur, Eschine foulon, et Cydias bel esprit, c'est sa profession, ID. *ib.* Oui, allez dire qu'on peut nous voir; c'est sans doute un bel esprit qui a ouï parler de nous, MOL. *Préc.* 7. Vous recevez beaucoup de visites? Quel bel esprit est des vôtres? ID. *ib.* 10. || Il se prend souvent en mauvaise part. C'est un bel esprit ennuyeux; une femme bel esprit. || Les belles-lettres, la grammaire, l'éloquence et la poésie. Il y avait des savants à belles-lettres qui ne cherchaient que la pureté des langues, FÉN. XXI, 44. || Les beaux-arts, l'éloquence, la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse d'expression. || **6°** Noble, élevé, généreux, glorieux. De beaux sentiments. Un beau caractère. Belle âme. Une belle naissance. Les beaux temps de notre histoire. Jugez mieux du beau feu qui brûle l'un et l'autre, CORN. *Rodog.* III, 4. Don Rodrigue et Chimène à l'envi font paraître Le beau feu qu'en leurs cœurs ses beautés ont fait naître, ID. *Cid*, I, 1. Qu'il mourût, Ou qu'un beau désespoir alors le secourût, ID. *Hor.* III, 6. Rome unique objet d'un désespoir si beau, RAC. *Mithr.* III, 1. Par un beau désespoir me secourir moi-même, ID. *Baj.* II, 3. Au nom d'une amitié si constante et si belle, ID. *Bérén.* III, 1. Conduisez ou suivez une fureur si belle, ID. *Andr.* IV, 3. Mon malheur est parti d'une si belle cause? ID. *Mithr.* IV, 2. Ah! que d'un si beau sang dès longtemps altérée Rome tient maintenant la victoire assurée, ID. *ib.* V, 1. Vous ne souffrirez pas que le fils d'une Scythe Commande au plus beau sang de la Grèce et des Dieux, ID. *Phèd.* I, 3. Là, si tu veux mourir, trouve une belle mort, CORN. *Cid*, III, 6. Je mourrai trop heureux, mourant d'un coup si beau, ID. *ib.* III, 4. Il est beau de mourir maître de l'univers, ID. *Cinna*, II, 1. S'efforce à noircir une si belle vie, ID. *Nicom.* III. 8. Ah! Seigneur, d'une si belle vie Un si faible ennemi peut-il troubler la paix? RAC. *Esth.* II, 1. Et beau pour vous sera faire mentir Tout ce qu'a dit de moi la médisance, CHAULIEU, *à Mme de Bouillon.* Qu'il est beau de périr dans des desseins si grands! VOLT. *Mort de Cés.* II, 4. || **7°** Bienséant, convenable, honnête. Il est beau de.... Il serait très-beau, à mon avis, de.... Le plus beau rôle est de regarder. Il y a un langage qui est beau pour les vieillards. Trouvez-vous que cela soit beau? Cela n'est pas beau. Il n'est pas beau que vous ayez pris sa place. || **8°** Heureux, favorable. Un très-beau succès. Un bel emploi. Avoir de belles protections. Être en belle passe. Un beau commencement. L'occasion est belle, il la faut embrasser, RAC. *Plaid.* V, 1. Seigneur, l'occasion ne peut être plus belle, CORN. *Nicom.* II, 8. Cependant puisqu'enfin l'apparence est si belle, ID. *ib.* IV, 2. La paix à qui nos feux doivent ce beau succès, ID. *Hor.* I, 4. Pour moi qui, gémissant sous le poids des années, Ne dois plus espérer de belles destinées, ROYOU, *Phocion*, III, 3. Et si ton entreprise a quelques beaux effets, Nous te reconnaîtrons par de plus grands bienfaits, MAIR. *Mort d'Asdrub.* II, 1. Hélas j'ai cru ce jour le plus beau de ma vie. VOLT. *Brutus*, III, 5. Un vieillard qui succombe au poids de ses années Peut-il troubler ici vos belles destinées? ID. *Zaïre*, III, 6. || **9°** Gros, grand, considérable, précieux. De belles pommes. Une belle quantité d'or. Une belle somme d'argent. Belle fortune. Belle provision de livres. Ces conquêtes seraient déjà d'assez beaux prix de la victoire. Très-beaux présents. Belles promesses. Vous nous avez fait une belle peur. Une belle et bonne fluxion de poitrine. Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux, LA FONT. *Fabl.* II, 19. Il vous en rapportera un [illegible] bre, PASC. *Prov.* 4. || Familièrement. Il y a beau temps qu'il est parti, il y a [illegible] qu'il est parti. || Dans un sens ironique. Répondez [illegible] des mauvaises causes. O le beau général! Mon bel ami! Oh! la belle victoire que vous remportez! La belle chose, la belle affaire si...! Me voilà dans un bel état! Arrangé de la belle manière. Le bel appui que j'ai là! Belle demande! Aussi on en a fait beau bruit en Flandre, PASC. *Prov.* 19. Si faut-il voir si cette belle philosophie.... La belle chose de crier à un homme.... PASC. dans COUSIN. La reine les mande [les maîtres des requêtes], les appelle de belles gens [illegible] II, 161. Vous [illegible] manière, MOL. *D. Juan*, III, 1. Pendant son beau discours Seigneur loup étrangla le baudet sans remède. LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Quand tout le monde est des-

c[illegible] dans la rue, il s'y fait un bel embarras, MONTESQ. Lett. pers. 24. || Familièrement. Vous avez fait un beau coup, c'est-à-dire, vous avez fait une maladresse, une action blâmable. || En faire de belles, en dire, en conter de belles, faire, dire des sottises, des extravagances. || De belle sorte, ironiquement, de la bonne manière, sans ménagement. .... Que si la colère une fois me transporte, Je vous ferai chanter hélas de belle sorte, MOL. Sgan. 1. Nous les avons menés de la belle manière, P. L. COUR. I, 218. || On lui en fera voir de belles, on le malmènera. Dans le même sens, il verra beau jeu. || **10°** Quelquefois beau est rédondant. Un beau jour il pourra, je l'espère.... A beaux deniers comptants. Au beau milieu de la rue. Crier comme un beau diable. Le cheval le déchira à belles dents. Le chat et le renard comme beaux petits saints S'en allaient en pèlerinage, LA FONT. *Fab.* IX, 14. Au beau premier lapidaire, ID. *ib.* I, 20. Que sa chatte en un beau matin, ID. *ib.* II, 18. || Fig. Déchirer à belles dents, médire. || **11°** Il fait beau, suivi d'un infinitif, il est agréable de. Qu'il fera beau chanter tant d'illustres merveilles! RAC. *Poésies*, 2. || Ironiquement, il fait beau, on serait mal reçu à.... Il serait étrange.... Il ferait beau alléguer l'opinion publique à Mademoiselle de Pisseleu, P. L. COUR. II, 391. Il me ferait beau voir aller à la fontaine des fées, PERRAULT, 23. Il nous ferait beau voir attachés face à face, MOL. *Amph.* I, 4. Il ferait beau voir une province entière se disperser dans les forêts, DIDER. *Pens. phil.* 6. || **12°** Terme de jeu. Donner beau jeu à quelqu'un, lui donner des cartes maîtresses; et figurément, donner à quelqu'un les moyens de réussir contre nous. Avoir beau jeu, avoir les cartes maîtresses; et figurément, avoir l'occasion favorable. Cela lui fait beau jeu, cela lui donne un grand avantage. || Faire un beau coup, avoir un coup heureux. Fig. || Un beau coup de bourse, un grand gain. || Au jeu de paume, donner beau, jouer la balle de manière qu'elle soit facile à prendre. Donner beau sur les deux toits, envoyer la balle à son adversaire de manière à ce qu'elle porte sur les deux toits, ce qui la rend aisée à prendre. || Fig. et familièrement. Donner beau ou la donner belle à quelqu'un, fournir à quelqu'un une occasion favorable. Pour lui donner plus beau, elle ne cessait de le railler, HAMILT. *Gramm.* 10. Nous convînmes [Bezons et moi] que, s'il [le duc d'Orléans] nous le donnait beau dans la conversation à l'un de nous deux, celui qui trouverait jour le saisirait pour pousser l'ouverture, ST-SIM. 251, 107. || Ironiquement. La donner belle à quelqu'un, se moquer de lui. Cet inconnu, dit-il, nous la vient donner belle D'insulter ainsi notre ami, LA FONT. *Fables*, XII, 2. Pinuccio nous l'allait donner belle, ID. *Berc.* || La bailler belle à quelqu'un, lui en faire accroire. On m'en baille, en discours, de belles, RÉGNIER, *Épit.* III. || L'avoir beau ou l'avoir belle, avoir l'occasion favorable. Mme de Nemours fut desservie auprès du roi, Puysieux eut beau à la donner comme peu mesurée avec un prince du sang, ST-SIM. 129, 169. || Au jeu du mail, mettre en beau, ajuster au milieu pour franchir la passe. || **13°** L'échapper belle, échapper à un grand péril. Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle, MOL. *Femmes sav.* IV, 3. Je viens de l'échapper bien belle, je vous jure, ID. *Éc. des f.* IV, 6. || La manquer belle, perdre une bonne occasion. Le galant indigné de la manquer si belle, LA FONT. *Fiancée.* || **14°** Avoir beau, faire inutilement. Il a beau se remuer, il ne réussira pas, c'est-à-dire bien qu'il se remue, il ne réussira pas. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles, On a beau la prier, MALH. *à du Périer.* On a beau la défendre, on a beau le prier, CORN. *Rod.* I, 6. J'ai beau faire et beau dire afin de l'irriter, ID. *Héracl.* V, 2. Je suis reine, seigneur; et Rome a beau tonner, Elle ni votre roi n'ont rien à m'ordonner, ID. *Nicom.* I, 1. Crois que dorénavant Chimène a beau parler, Je ne l'écoute plus, ID. *Cid*, IV, 3. Et mes feux dans mon âme ont beau s'en mutiner.... ID. *Rodog.* IV, 4. Ils ont beau se cacher; l'amour le plus discret Laisse par quelque marque échapper son secret, ID. *Baj.* III, 8. Ses vœux depuis quatre ans ont beau l'importuner, ID. *Brit.* II, 2. J'ai beau pleurer, sa mort est résolue, ID. *Andr.* III, 6. On a beau avoir des troupes, BOSS. *Hist.* III, 3. Vous avez beau dire et beau faire, SÉV. 4. On a beau étudier les hommes, FÉN. *Tél.* XII. Ce fait [l'Iliade renfermée dans l'alphabet] étant supposé, un homme qui voudra trouver de l'art dans l'Iliade, raisonnera très-mal; il aura beau admirer l'harmonie des vers, la justesse et la magnificence des expressions, ID. *Exist.* 74. Nous avons beau leur annoncer qu'on meurt comme on a vécu, MASS. *Car. Mort.* Vous avez beau faire montre d'une vaine intrépidité, ID. *Carême, Évidence.* Les prophètes avaient beau alors leur reprocher leurs injustices, ID. *Car. Culte.* || **15°** En termes d'escrime, avoir les armes belles, faire bien des armes et avec grâce. || **16°** En termes de manége, ce cheval porte beau, il porte bien la tête. || **17°** *S. m.* Ce qui est beau, le beau côté d'une chose. Le beau est rare. Où est le beau dans un monceau d'or? Le beau de cette victoire c'est.... Quand on achète, il faut prendre du beau. Lorsqu'on en est maître une fois, il n'y a plus rien à souhaiter, tout le beau de la passion est fini, MOL. *Festin*, I, 2. Pendant qu'il [le roi de Suède] rassemble de nouvelles forces, Dieu tonne du plus haut des cieux; le redouté capitaine tombe au plus beau de sa vie, et la Pologne est délivrée, BOSS. *Anne de Gonz.* || Tout ce qui élève l'âme en lui faisant éprouver un sentiment de plaisir. Le beau idéal. Vous y cherchiez le vrai, vous y goûtiez le beau, VOLT. *Loi nat.* C'est ce beau universel [de Platon] qui enlève le corps et qui fait oublier toute beauté particulière, FÉN. XVIII, 323. || En beau, en donnant plus de beauté, et figurément, sous un favorable aspect. Peindre quelqu'un, quelque chose en beau. Je mets dans son portrait un peu de Grignan en beau, SÉV. 575. || Au beau, en parlant du temps, à un état serein. Le baromètre est au beau. Le beau fixe auquel le baromètre se tient depuis quelques jours. Faites un soupir ou un sourire, et dites que le temps est au beau, P. L. COUR. I, 60. || *S. m.* Un beau, un homme recherché dans sa toilette et dirigeant la mode. || Familièrement. Faire le beau, la belle, se pavaner. || *S. f.* Une belle, une femme qui a de la beauté. .... le fécond pinceau qui, sûr dans ses regards, Retrouve un seul visage en cent belles épars, A. CHÉN. 3. || Une belle, une maîtresse. Il attendait sa belle. || **18°** Elliptiquement. Belle, avec un substantif féminin sous-entendu. Prendre sa belle, saisir l'occasion. Attendre sa belle, attendre une occasion favorable. M. Talon avait conclu en plein contre M. de Luxembourg; ce fut aussi où il arrêta son affaire; et à son érection nouvelle il attendit sa belle, ST-SIM. 17, 195. || Terme de jeu. Jouer la belle, se dit de deux joueurs qui, ayant gagné chacun une partie, en jouent une troisième pour décider finalement du gain ou de la perte. || De plus belle, en augmentant. Le seigneur fait frapper de plus belle, LA FONT. *Paysan.* La main qu'on lui serrait de plus belle à cette déclaration, HAMILT. *Gramm.* 4. Bien le connais, ce dieu sans foi ni loi, Qui de plus belle, et sans savoir pourquoi, Veut prendre encor chez moi son domicile, CHAUL. *à Mme D.* || En conter de belles sur, raconter des choses peu honorables, peu favorables sur quelqu'un. On m'en a conté de belles sur son peu de probité, HAMILT. *Gramm.* 9. || **19°** Tout beau, *loc. adv.* Doucement, modérez-vous. Tout beau, ne les pleurez pas tous, CORN. *Hor.* III, 6. Tout beau, ma passion, deviens un peu moins forte, ID. *Cinna*, I, 2. Tout beau, Pauline, il entend vos paroles, ID. *Poly.* IV, 3. Tout beau : que votre haine en son sang assouvie N'aille point à sa gloire, il suffit de sa vie, ID. *Pomp.* III, 2. Tout beau, Flaminius, je n'y suis pas encore, ID. *Nicom.* IV, 4. .... Il faut sans discourir Que tu meures.—Tout beau! Mon âme pour mourir N'est pas en bon état, MOL. *Dép.* III, 7. Tout beau, dira quelqu'un, vous entrez en furie, BOIL. *Sat.* I. || Tout beau, qui dans la langue de Corneille appartenait au style le plus élevé, n'est plus aujourd'hui que du style familier. || Tout beau, tout beau! expression dont on se sert pour modérer les mouvements d'un chien. Ces chiens à qui l'on dit tout beau, SÉV. 499. || Bel et bien, bel et beau, bien et beau, *loc. adv.* Tout à fait, entièrement. Il le fit bel et bien. Dis-lui bien et beau [clairement] que.... MOL. *Dép.* I, 6. || Proverbes. À beau jeu beau retour, rendre la pareille. || Ce que vous me proposez est beau et bon, mais je n'en ferai rien, se dit à une personne dont on ne goûte pas les propositions. || Il a le commandement beau, c'est-à-dire il ordonne des choses impossibles, ou peu importe ce qu'il commande, on n'en tient compte. || Voilà un beau venez-y-voir, se dit pour rabaisser une chose trop vantée. || La belle plume fait le bel oiseau, c'est-à-dire les beaux habits donnent de la bonne mine.

— REM. **1.** La locution *avoir beau* pour dire faire inutilement, peut s'expliquer ainsi : *avoir beau*, c'est toujours avoir beau champ, beau temps, belle occasion; *avoir beau faire*, c'est proprement avoir tout favorable pour faire. Voilà le sens ancien et naturel. Mais par une ironie facile à comprendre, *avoir beau* a pris le sens d'avoir le champ libre, de pouvoir faire ce qu'on voudra, et, par suite, de se perdre en vains efforts. *Vous avez beau dire*, c'est, primitivement, il est bien à vous de dire; puis, vous pouvez dire, on vous permet de dire, mais cela ne servira à rien. || **2.** Molière a écrit : Nous l'avons échappé belle, et c'est ainsi qu'on écrit maintenant; mais ce n'en est pas moins une irrégularité, et, dans le XVI[e] siècle, on écrivait : il l'a échappée belle.

— SYN. BEAU, JOLI. Le joli n'est qu'un diminutif du beau; il n'en a ni la grandeur, ni la régularité, ni l'idéal. La chaîne des Pyrénées vue du haut du pic du Midi est un beau spectacle; un joli paysage est quelque chose de bien plus restreint. Un vieillard peut avoir une belle tête; mais il n'a jamais un joli visage; une femme jolie peut n'être pas belle. Enfin le joli n'a point un type idéal de perfection auquel les lettres et les arts cherchent à se conformer.

— HIST. X[e] s. Bel avret [elle avait] corps, bellezour anima, *Eulal.*

— XI[e] s. Que nous perdons claire Espagne la bele, *Ch. de Rol.* IV. Bels fut li vespres, et li soleils fut clair, *ib.* XI. Bel sire reis, je vous ai servit tant, *ib.* LXVII. Ancui [nous] aurons un eschec [butin] bel et gent, *ib.* LXXXIX. Quand Charles veit si beles contenances [de ses guerriers], *ib.* CCXIV. Je vous durrai [donnerai] moillers gentes et beles, *ib.* CCXLVII.

— XII[e] s. Li solaus luit, si fu et bel et cler, *Ronc.* p. 32. Biaus douz amis, de moi aiez pitié, *ib.* p. 92. D'or est la boucle, et belle à esgarder, *ib.* p. 125. Bele suer Aude, ne vous esmaiez mie, *ib.* p. 174. Mais à dame de valor Bele et bone et acesmée [parée], *Couci*, I. Moult m'a amors atournée Douce peine et biau labor, *ib.* I. Et je la [ma dame] proi [prie] sans biau respons avoir, *ib.* IX. Au mont [au monde] n'a [il n'y a] voir [vraiment] si cruel traïson Qu'un bel semblant et courage felon, *ib.* IX. Bele dame me prie de chanter, *ib.* X. Je ne me sai tenir ne conforter De vous, biaus cuers, servir entierement, *ib.* X. Car quant je me repourpens Comme ele est bele à veoir, *ib.* XII. Et sachez bien, se biauz servirs ne ment [trompe], Que tous les biens qu'on peut avoir d'aimer, Aura mes cuers qui adès s'i attent, *ib.* XIII. Mais moult m'est bel qu'à son vouloir [il] me maine, *ib.* XIV. De ses biauz ieuz [elle] me vint sans desfiance Ferir au cuer, que n'i ot autre effort, *ib.* XVI. Biauz sire Diex, comment pourrai avoir Vraie merci?... *ib.* XVII. Et quant mi mal [mes maux] lui sont bel et plaisant, *ib.* XX. Il est biaus et je suis gente; Quant l'uns à l'autre atalente, Pour quoi nous as despartis? *Dame de Faiele* dans *Couci.* Sa mere entra, si s'assiet devant li [elle]; Bel li pria : fille, prenez mari, *Romancero*, p. 73. La mere vit son enfant angoissous; Trop bel lui dit: fille, rehaitiez-vous, *ib.* p. 74. Ce fu à Pentecoste que il fait bel et cler, *Sax.* XIII. Helissant [ils] enmenerent, la bele au cors legier, *ib.* XVI. Quant li cuens les i sut, moult lui fu bel et bon, *ib.* XXII. Si bel leur a li cuens la parole taillie, [que] N'[y] a baron en la court qui de rien l'en desdie [dédise], *ib.* XXXII. Nis [même] pur les mues bestes [pour la chasse des bêtes] fait il mult grief justise, Les beaus hummes desfaire, metre maint à juise [jugement], *Th. le mart.* 152.

— XIII[e] s. Et por ce enveia li quens et Henris ses freres de lor nés [navires] chargies de dras et de viandes et autres belles choses, VILLEH. XXX. Quant la saison du douz temps s'asseüre, Que biaus estez se rasraine [rassérène] et esclaire, Lors [je] chanterai.... EUST. LE PEINTRE dans *Couci*, p. 125. Biaus très dous fils, fait-elle, comment osas penser? *Berte*, III. Par un jour si très bel qu'il ne pleut ni ne vente, *ib.* X. Belle, ce dist li rois, laissez ce deuil ester, *ib.* XVII. En la bele forest où ert [était] maint haut sapin, *ib.* LV. Et Blanchefleurs leur a leur bel salut rendu, *ib.* LXXIX. Bel et courtoisement [il] a le roi salué, *ib.* LXVII. Je vos aporte bones noveles; Je quit [pense] que moult vos seront beles, *Ren.* 968. Si vi ung songe en mon dormant, Qui mout fut biax, et moult me plot, *la Rose*, 27. Vers une riviere m'adresce, Que j'oi près d'ilecques bruire; Car ne me soi aillors deduire Plus bel que sur cele riviere, *ib.* 107. Mais face dire ses paroles le plus biau et le plus corteisement qu'il pora, *Ass. de Jér.* 46. On ne li pot biau veer [empêcher] qu'il ne feist se [sa] volonté et cortoisie à son pere de ce qui sien estoit, BEAUM. XXXIV, 49. Et des autres conditions qui sunt entre les autres sers estranges, nous noz en avons biau taire, parceque nostre livre si est des coustumes de Biavoisis, ID. XLV, 31. Et porce qu'il peust le pueple garantir contre les enviex, et les malvès justicier, regarderent cix qui estoient li plus bel, plus fort et plus sage, et lor donerent seignorie sor eus, ID. XLV, 32. Tu iez Hester qui s'umelie, Tu iez Judit qui biau se pere [se pare], RUTEB. II, 9. Onques [homme] si bel armé ne vi [je

ne v s', JOINV. 226. J'ai mes petis enfans à qui je sui tenus Plus qu'as povres estranges, ne qu'as fre-res menus; Je les ai jusque ci bien et bel maintenus, J. DE MEUNG. *Test.* 355.

— XIVᵉ s. Et aussi nulle punicion ne deffence ne beau parler ou persuasion ne les pourroit retraire de mal faire, ORESME, *Eth.* 72. Par mon chief! fist li dues, voici chose faée; Li vilains nous en a une belle donnée, Qui nous a fait venir et regarder la bée, *Guescl.* 1495.

— XVᵉ s. Nous nous en avons beau [nous ferons bien] taire et souffrir, velà les freres au duc de Glocestre qui bien y pourvoiront, FROISS. III, IV, 61. Il les rappaisa [ses gens] au plus bel qu'il pust, ID. I, I, 97. Et leur fit grace pourtant que si bel et si vaillamment ils s'estoient tenus et desfendus contre leurs ennemis, ID. I, I, 146. Et le gentil homme qui pris m'avoit estoit très bel homme, ID. III, IV, 42. Volontiers au matin, quand il estoit levé, mais que il fit bel, [Yvain de Galles] s'en venoit devant le chastel, ID. II, II, 30. Et leur montra adonc tant de belles raisons qu'ils s'en souffrirent [ils s'en contentèrent], ID. I, I, 111. Si passa le roi son mautalent adonc au plus beau qu'il put, ID. I, I, 296. Et le lendemain au matin, les dits Anglois ordonnerent leurs batailles, et passerent à beau pié la dite riviere, AL. CHART. *Hist. de Charles VII*.... en nom de Dieu tu la bailles Belle! de qui appelles-tu? *Mir. de Ste-Genev.* A recommencer de plus belle, J'en voy jà les adjournements Que font, vers vieulx et jeunes gens, Amours et la saison nouvelle, CH. D'ORL. *Rond.* Et pour ceste cause allerent à Pontoise les dicts ducs de Berry et de Bourgongne, et y eut articles faicts beaux et bons, lesquels pleurent à toutes les parties, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1413. Les Gois estoient trois freres, fils de Thomas le Gois qui estoit boucher, bel homme, et en son estat bon marchand, ID. *ib.* 1411. Je vous l'ay appellée ma dame, Et devoye dire demoiselle, Là où j'ay failly par mon ame; Pourquoy el' la me bailla belle, COQUILL. *Le monologue du Puits.* Et [le roi] eust eu beau se retirer en France, sans peril, si n'eussent esté ses longs sejours sans propos, COMM. VIII, 5. Il fut là laissé toute la belle nuit, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. Il auroit bel attendre, ID. *ib.* Si s'avisa bon jacobin de venir voir sa dame et qu'à l'aventure il pourroit estre si heureux que de la trouver en belle, ID. *ib.* XLVI. Quand il vit que par beau ne par laid [prières ni menaces] il ne la pouvoit oster de sa mauvaistié, ID. *ib.* LXXXIV.

— XVIᵉ s. Ses successeurs voyans qu'ils n'y gagnoient rien, se deporterent bien et beau de ceste obstination, CALVIN, *Instit.* 909. Mais dessus tout, qu'il fit beau voir Le roy armé, accompaigné de princes! J. MAROT, V, 29. Or est Cassan basty dessus ung hault, Et au beau pyé est la riviere d'Ade, ID. V, 90. ....Au beau travers [à travers], ID. V, 143. Ô! vous facteurs [poëtes], parlant beau comme ung ange, D'honneur et loz donnez un million Au roy Loys, ID. V, 136. De plus belle, ID. V, 155. De plus beau [même sens], ID. V, 181. Homme faulx, et bel enlangaigé Vault pis que faulx ès mains d'un enraigé, ID. V, 194. On a beau dire : une colombe est noire, MAROT, II, 56. Belle en qui gist ma mort ou mon secours, ID. I, 353. A belles dents, MONT. I, 21. Cette belle [ironiquement] sentence, ID. I, 24. Eschylus a beau se tenir à.... ID. I, 74. Tu as beau faire, douleur! si ne diray je pas que tu sois mal, ID. I, 301. Tant que l'ennemy est en pied, c'est à recommencer de plus belle, ID. I, 351. Vrayement Protagoras nous en contoit de belles.... ID. II, 311. Il a bel aller à pied, qui mene son cheval par la bride, ID. III, 287. Il est bel à veoir [évident] que d'ores en là ce leur est plus languir que vivre, LA BOÉTIE, 29. Et, pour ce qu'en ce nom le beau est accouplé avecques le bon, le premier que je voyois beau et bien formé, je m'approchois de luy, ID. 153. Il fait beau voir les habillements tous separez.... cela est beau à l'œil, ID. 178. Ce beau tiltre de Bel et Bon qu'on t'a donné, ID. 207. Voyla beau coude, ce dit quelqu'un. Bel est-il vrayement, dit elle, mais non pas pour demeurer en veuë, ID. 298. Amorces de bonne esperance et de belles paroles, AMYOT, *Timol.* 16. Ilz employerent leur loisir à un très bel et très digne exploit, ID. *ib.* 23. Il s'en alla en tel equippage, dansant jusques au beau milieu de l'assemblée du peuple, ID. *Pyrrhus*, 27. Il feit imaginer à ses compagnons, que c'estoit belle couardise qui luy faisoit tenir ces propos là, ID. *Nicias*, 39. Ilz empoignoient à belles mains les bourdons des Parthes, ID. *Crassus*, 48. Les corbeaux recommencerent à crier arriere de plus belle, ID. *Phoc.* 12. Paulinus ne voulut pas, remonstrant qu'il falloit aller tout beau, et ne se travailler pas trop, ny aller chaudement, ID. *Othon*, 15. Et dès lors recommença plus beau que devant à siffler, DES PÉR. *Contes*, CXV. Notre curé la bailla belle Aux huguenots de la Rochelle, D'AUB. *Fœn.* II, 6. La royne d'Hongrie a beau [beau jeu pour] faire ce qu'il luy plaist, puisqu'on luy en donne le loisir, CARLOIX, IV, 26. De ce que, par sa faveur, ils l'avoient, non pas si belle, mais si mortelle et sanglante, eschappée, CARLOIX, VII, 4. A quoy le roy l'eschappa belle; car l'harquebusade.... BRANT. *Launoy.* Quand vous serez bien vieille, au soir à la chandelle, Assise auprès du feu, devisant et filant, Direz, chantant mes vers, en vous esmerveillant : Ronsard me celebroit du temps que j'estois belle, RONSARD.

— ÉTYM. Berry, *biau;* bressan, *bal;* picard, *biau* et *biel;* provenç. *bel;* catal. *bell;* espagn. et ital. *bello;* de *bellus.* Bèze, au XVIᵉ s. dit qu'on prononce *beo*, un *e* fermé s'entendant avec *o* et ne faisant qu'un son, et il recommande de ne pas prononcer *biau* comme font les Parisiens. Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *bels* ou *baus*, au régime *bel;* au nominatif pluriel *bel*, et au régime *bels* ou *baus.* C'est du régime singulier que nous est restée la forme *bel.*

† **BEAUCÉANT** (bô-sé-an) et mieux **BAUÇANT** (bô-san), *s. m.* Nom de l'étendard des Templiers.

— HIST. XVIᵉ s. Un grand baucent [étendard] vermeil, qui sera au boust du mast en enseigne nuit et jour.... Cinq baucens batus à or pour les trois grans nefs le roy et pour deux galées, DU CANGE, *baucens.*

— ÉTYM. Provenç. *bausan. Bausan* en provençal et en ancien français signifiait un cheval *balzan*, c'est-à-dire un cheval noir ayant des marques blanches au pied; et en effet l'étendard des Templiers était mi-parti de noir et de blanc, ce qui lui avait fait attribuer le nom du *balzan.* On voit donc que la vraie orthographe et prononciation est *bauçant; beaucéant* est une fausse assimilation comme si le mot était *beau-séant*, qui sied bien. On trouve, il est vrai, dans des textes anciens, l'orthographe *bauceant*, mais, comme alors la cédille manquait, l'*e* n'est là que pour indiquer la prononciation du *c.*

† **BEAU-CHASSEUR** (bô-cha-seur), *s. m.* Chien qui crie bien dans la voie, et qui marche toujours la queue en l'air.

BEAUCOUP (bô-kou; le *p* peut se lier, et il se lie toujours dans le parler soutenu, devant une voyelle : beaucoup en disent du bien, bô-cou-p en disent du bien), *s. m.* pris toujours sans article. || 1° Proprement un beau coup, c'est-à-dire une belle quantité, une grande ou belle chose, un grand nombre. C'eût été beaucoup d'avoir mérité son estime. Celui qui possède beaucoup. Homme qui sait beaucoup. Beaucoup de sang répandu. Beaucoup de gens. Il a beaucoup d'autorité sur moi. Joindre beaucoup d'honneur à bien peu de rudesse, CORN. *Nicom.* II, 1. C'était beaucoup pour moi, ce n'était rien pour vous, RAC. *Brit.* IV, 2. On lui promit beaucoup, c'est tout ce que j'ai su, ID. *Esth.* II, 3. Il comptait pour beaucoup de l'avoir auprès de lui, HAMILT. *Gramm.* 5. N'eût [Il] voulu pour beaucoup en être soulagé, LA FONT. *Fab.* I, 4. Toutes vos lettres me font plaisir et beaucoup, mais non pas toutes autant que la dernière, P. L. COUR. *Lett.* I, 10. || C'est beaucoup, c'est faire beaucoup, se dit quelquefois par ironie, pour à peine, à grand' peine. C'est beaucoup qu'il daigne vous parler. C'est beaucoup s'il vous regarde. C'est faire beaucoup que de réussir à lui plaire. || A beaucoup près, locution par inversion qui est pour *près à beaucoup*, c'est-à-dire s'en manquant beaucoup pour être près, et qui signifie : avec une grande différence, avec une grande distance; en plus si la phrase est affirmative, en moins si elle est négative. Il n'est pas, à beaucoup près, aussi riche qu'on le dit. Je suis son aîné, à beaucoup près. || De beaucoup, en quantité notable. Son dernier état deviendra de beaucoup pire que le premier, MASS. *Inconst.* || Il s'en faut de beaucoup exprime une différence de quantité. Il s'en faut de beaucoup que vous ne m'ayez payé tout ce que vous me devez. Le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, il s'en faut de beaucoup, VOLT. *Hist. de Russ.* I, 2. || Il s'en faut beaucoup, exprime une différence de qualité. Il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi sage que son frère. Il s'en faut beaucoup que cette étoffe soit aussi bonne que l'autre. Il s'en fallait beaucoup, avant Pierre le Grand, que la Russie fût aussi puissante, VOLT. *Hist. de Russie*, I, 2. L'auteur n'est pas l'ami du comte Lally, il s'en faut beaucoup, ID. *S. de Louis XIV*, ch. 34. Il s'en faut beaucoup que nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos missionnaires; on peut les consulter sur les brigandages des mandarins, MONTESQ. *Esp.* ch. XXI. Il s'en faut beaucoup que Don Garcie soit une pièce indigne d'estime, AUGER, *édit. de Mol.* || 2° Plusieurs. Beaucoup d'entre eux. Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue, VOLT. *Henr.* ch. II. || 3° *Avec l'art. le.* Le beaucoup. Séparer le peu d'avec le beaucoup, BAYLE, *Dict. hist. Chrys. Rem. O.* || 4° *Pris adverbialement.* Grandement. Il ne parlait pas beaucoup. Je l'aime beaucoup. Je m'appliquais beaucoup à l'étude. Chemin beaucoup plus facile. J'aimerais beaucoup mieux. Je vous suis beaucoup obligé, MOL. *Pourc.* III, 9. Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire, ID. *F. sav.* IV, 3.

— REM. 1. L'usage ne permet guère qu'on joigne *point* à *beaucoup;* et c'est pécher que de dire : je n'en ai point beaucoup; dites : je n'en ai pas beaucoup. || 2. *Beaucoup* employé pour *plusieurs* doit être le sujet du verbe : beaucoup s'en plaignaient. Ou bien, s'il est régime, il doit être précédé de *en:* j'en connais beaucoup qui prétendent.... || 3. Quand *beaucoup* se joint à un comparatif, si on le met après l'adjectif, il faut intercaler *de* avant *beaucoup :* il est beaucoup plus diligent que son frère; ou il est plus diligent de beaucoup que son frère. || 4. *Beaucoup*, suivi de la préposition *de*, veut que le substantif qui suit n'ait point d'article : il a beaucoup d'instruction, et non de l'instruction; il fait beaucoup de fautes, et non des fautes. || 5. *Beaucoup*, d'après sa formation, est un substantif employé comme nom de quantité, quand il est sujet de verbe ou complément, puisqu'il n'y a que les noms qui puissent remplir cette fonction; et employé comme adverbe quand il modifie un verbe ou un adjectif.

— HIST. XIIIᵉ s. Nos engins getoient aus leurs; et les leurs aus nostres; mès onques n'oy dire que les nostres feissent biau cop, JOINV. 221. || XIVᵉ s. Et si [j'] avoie des esbattemens biau cop; car, en tout le chemin, on ne faisoit que chanter et veoir dames et damoiselles, MACHAULT, p. 147. || XVᵉ s. Et ne luy veis jamais tant de gens ensemble à beaucoup près, COMM. II, 2. Et si luy manda que on l'avoit volu trahir, et qu'il y avoit eu deux Bourguignons prins dont l'un estoit pendu, et l'autre avoit requis qu'on luy saulvast la vie, et qu'il diroit des choses beaucop, *Bibl des Chartes*, 4ᵉ série, t. II, p. 566. || XVIᵉ s. C'est beaucoup si la fortune y arrive une fois en trois siecles, MONT. I, 207. Quand le peu suffit, le beaucoup devient superflu, LANOUE, 263.

— ÉTYM. Bourguig. *beacô;* ital. *bel copo;* de *beau* et *coup*, c'est-à-dire un grand coup, un coup heureux, et de là une grande quantité. Cette locution ne paraît bien s'établir que dans le XIVᵉ siècle, car *biau cop* dans Joinville est au propre; et il s'agit de beaux coups faits avec les engins de guerre. Mais, dès le XIIIᵉ siècle, on disait *grand coup* au sens de *beaucoup*, ce qui est évidemment la même chose : Le roy ot, par la paix fesant, grant coup de la terre le comte, JOINV. 206. Et dans le XIVᵉ siècle : L'en [on] estoit en conseill souvent; Grant coup avoit de sage gent; Là oïssiez de beaux langages, *Le livre du bon Jehan*, 1549.

† **BEAUCUIT** (bô-kui), *s. m.* L'un des noms vulgaires du blé sarrasin.

— ÉTYM. Anglais, *buckwheat*, blé noir.

BEAU-FILS (bô-fi), *s. m.* Fils de la personne qu'on a épousée; gendre. || *Au plur.* Des beaux-fils.

— ÉTYM. *Beau, fils. Beau* est ici un terme d'affection qui, se disant très-souvent dans le moyen âge quand on s'adressait à des personnes qu'on aimait, bele suer, bele amie, biaus dous fils, etc. s'est attaché, dans la langue nouvelle, aux termes de parenté par alliance. St Louis disait à son fils : Biau filz, la premiere chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cuer en amer Dieu, JOINV. *Éd.* FR. MICHEL, p. 236. L'ancienne langue disait *fillastre* pour beau-fils, *marastre* pour belle-mère, *parastre* pour beau-père; mais la finale *astre* ayant pris décidément un sens péjoratif, la langue s'est sentie inclinée à chercher une périphrase, et elle l'a trouvée dans l'usage ancien qui faisait de *beau* un terme d'affection, surtout entre parents.

† **BEAU-FRAIS** (bô-frê), *s. m.* Terme de marine. Vent maniable, soufflant uniformément.

— ETYM. *Beau* et *frais.*

BEAU-FRÈRE (bô-frê-r'), *s. m.* Celui qui a épousé notre sœur, ou dont on a épousé le frère ou la sœur. Aux noms jadis si doux de beau-frère et de sœur, CORN. *Hor.* II, 5. || *Au plur.* Des beaux-frères.

— ÉTYM. *Beau, frère* (voy. BEAU-FILS). L'ancienne langue disait *sororge* ou *serorge*, de *sororius.*

† **BEAU-PARTIR** (bô-par-tir), *s. m.* Terme de manége. Beau départ du cheval, sa vitesse jusqu'à son arrêt.

— ÉTYM. *Beau* et *partir*.

BEAU-PÈRE (bô-pè-r'), *s. m.* || **1°** Celui dont on a épousé le fils ou la fille. Est-ce ainsi que d'un gendre un beau-père est l'appui? CORN. *Poly.* III, 3. || **2°** Le second mari de notre mère. || *Au plur.* Des beaux-pères.

— HIST. XVIe s. Scipion, beau pere de Pompeius, MONT. I, 67.

— ÉTYM. *Beau, père* (voy. BEAU-FILS). L'ancienne langue disait *parastre*.

BEAUPRÉ (bô-pré), *s. m.* Terme de marine. Mât placé à l'avant du navire, et couché sur l'éperon. Quoique nous n'eussions point de chaloupe dehors, je me jetai du mât de beaupré dans la mer, CHATEAUB. *Voy. Amér.* 305. || Petit beaupré, le mât qui est placé sur la hune du beaupré.

— ÉTYM. Angl. *bowsprit*, de l'allemand *Bugspriet*, de *Bug*, la proue, proprement chose courbée, de *biegen*, courber, et de *Spriet*, pièce de bois.

† **BEAUPRÉSENT** (bô-pré-zan), *s. m.* Variété de poire, la même que celle qui est appelée aussi épargne et saint-samson.

— ÉTYM. *Beau* et *présent*.

† **BEAU-REVOIR** (bô-re-voir), *s. m.* Terme de chasse. || **1°** Action du limier qui, étant sur les voies, bande fort sur la tête et sur le trait. || **2°** Action de voir facilement l'empreinte du pied d'un animal sur le terrain humide.

— ÉTYM. *Beau* et *revoir*.

BEAUTÉ (bô-té), *s. f.* || **1°** En général qualité de ce qui est beau. La beauté idéale. Il appartient à l'esprit, c'est-à-dire à l'entendement, de juger de la beauté, parce que juger de la beauté, c'est juger de l'ordre, de la proportion et de la justesse, BOSS. *Conn.* I, 8. Dans la solitude de Ste-Fare, où les épouses de Jésus-Christ faisaient revivre la beauté des anciens jours, ID. *Anne de Gonz.* || **2°** En parlant des êtres animés. Un fils d'une rare beauté. Femme d'une très-grande beauté. La beauté de ce cheval, de ce chien, de cet oiseau. Combien de filles à qui une grande beauté n'a jamais servi qu'à leur faire espérer une grande fortune, LA BRUY. 3. L'amour naît brusquement, sans autre réflexion, par tempérament ou par faiblesse : un trait de beauté nous fixe, nous détermine, ID. 4. De plus secrets et de plus invincibles charmes que ceux de la beauté, ID. *ib.* Elle ne sera pas d'une beauté surprenante, SÉV. 5. O beauté qui te fais adorer en tous lieux.... CORN. *Attila*, III, 1. || Attraits, en parlant d'une femme. Le beau feu qu'en leurs cœurs ses beautés ont fait naître, CORN. *Cid*, I, 1. Mais au lieu d'offrir à ses beautés Un hymen et des vœux dignes d'être écoutés, RAC. *Mithr.* I, 1. C'est faire à vos beautés un triste sacrifice, ID. *ib.* III, 5. || **3°** Une femme qui est belle. Parmi tant de beautés qui briguèrent son choix, RAC. *Brit.* IV, 2. Rome contre les rois de tout temps soulevée Dédaigne une beauté dans la pourpre élevée, ID. *Bérén.* III, 1. Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés.... ID. *Esth.* I, 1. C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires À brûler constamment pour des beautés sévères, MOL. *Mis.* III, 1. Avec cette beauté que je t'avais donnée, CORN. *Cinna*, V, 3. Ouvre-moi ton cœur, ô ma beauté! cela fait tant de bien, CHATEAUB. *Atala*, 251. Que la beauté vous charme et vous attire; Dans ses bras coulez tous vos jours, BÉRANG. *Mes chev....* ces jeunes beautés qu'elle effaçait encor Croyaient voir [en la fille de Pharaon] la fille de l'onde, V. HUGO, *Odes*, IV, 3. Heureuse la beauté que le poëte adore! LAMART. *Méd.* I, 3. || **4°** En parlant des choses inanimées. La beauté de ces lieux. Beauté des couleurs. La beauté des pâturages de la Normandie. La beauté de la nature, d'un ciel étoilé. La beauté constante du temps pendant notre navigation. Des allées qui font une beauté achevée, SÉV. 543. Mes allées sont propres, et mon parc est en beauté, ID. 69. || **5°** En parlant des choses morales. La beauté morale. La beauté de la vertu. De nos arts, de nos lois, la beauté les offense, VOLT. *Orphel.* I, 1. Élevez, ô Seigneur, et mes pensées et ma voix; que je puisse représenter à cette auguste audience l'incomparable beauté d'une âme que vous avez toujours habitée, BOSS. *Marie-Thér.* || Par ironie. .... je voudrais (m'en coûtât-il grand'chose) Pour la beauté du fait avoir perdu ma cause, MOL. *Mis.* I, 1. || **6°** En parlant des choses d'esprit ou d'imagination. La beauté des oraisons funèbres de Bossuet. Beautés oratoires. Beautés de l'éloquence. Lorsque dans un poëme les beautés prédominent. Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités, Étincellent pourtant de sublimes beautés, BOIL. *Art poét.* ch. II. Recueille-toi, ma lyre! et ne sors du silence Que pour vaincre en beauté les plus beaux de mes vers, MILLEV. *Élég.* liv. II. Il se peut aussi que les autres morceaux de ce Gluck ne soient pas de la même beauté, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 25 janv. 1775. || **7°** Beautés, *au plur.* Titre de certains livres composés de récits, de traits, de descriptions remarquables. Les beautés de l'histoire romaine.

— HIST. XI s. Pour sa beltet dames lui sont amies, *Ch. de Rol.* LXXV. || XIIe s. E la beauté des femmes se changea, *Machab.* I, ch. 1. Toute beauté nous est amaneïe [préparée] [en paradis], *Ronc.* p. 174. Entre merci et biauté Sont pour moi desassemblé [la compassion et la beauté sont séparées], Quant en vous, dame, n'ait trouvé Merci.... *Couci*, IV. Une beauté m'est venue devant, Qui me semont et prie que je chant [chante], *ib.* V. Toute biautez qui sur autre resplent Est mise en lui [elle], qu'il n'i a que mesprendre, *ib.* Douce dame, d'orgueil vous defendez, Ne trahissez vos biens [qualités] ne vos biautez, *ib.* XIV. Car sa biautez me fait tant esbahir, Que je ne sai devant lui [elle] nul langage, *ib.* XIX. Dame, valeur, beauté et courtoisie [il y] A tant en vous qu'on n'i fait qu'amender, *ib.* XXI. Avec beauté vous est bonté donnée; Si [je] me doi moult louer et cher tenir, Quant j'ai beauté et bonté enamée, VIDAME DE CHARTRES, *Romancero*, p. 115. Sage [elle] fu et courtoise, bele et bien entendanz; Onc fame de biauté ne fut à li [elle] semblanz, *Sax.* V. .... sa femme od sei mena : Li reis pur sa beauté li toli et roba, *Th. le mart.* 65. Et cil depanent lor vestures, ki ne soi espargnent mie el deschirement de la deforienne [extérieure] bealteit, *Job*, 446. || XIIIe s. N'ert [était] fame qui à ele de grant biauté s'afiere, *Berte*, XII. D'une part se tient orgueilleuse, Por sa grant biauté merveilleuse, *la Rose*, 6134. Biauté se puet trop poi garder; Tantost a faite sa vesprée, Com les floretes en la prée, *ib.* 8359. || XIVe s. C'est, dit li rois, semblance des seigneurs et des dames, Qui soubz un poure abit ont grant biauté des ames, *Girart de Rossillon*, 2893. || XVe s. Et [Robert Salle] vous commence à escarmoucher et à faire place autour de lui, que c'estoit grand beauté de voir, FROISS. II, II, 114.

— ÉTYM. Berry, *biauté;* picard, *biauté* et *bieuté;* wallon, *baité*, nom de la lune; provenç. *beltat*, *beutat;* espagn. *beldat;* ital. *beltà;* d'un mot latin qui ne se trouve pas dans nos textes, *bellitatem*, de *bellus* (voy. BEAU).

† **BEAUVOTTE** (bô-vo-t'), *s. f.* Nom vulgaire des insectes qui attaquent le blé.

† **BÉBÉ** (bé-bé), *s. prop. m.* Nain de Stanislas, roi de Pologne. || Fig. Personne de très-petite taille. || Un petit enfant. || Une poupée représentant un petit enfant. Un bébé articulé.

— ÉTYM. Peut-être onomatopée des enfants appliquée à désigner un enfant; d'où les autres significations.

BEC (bèk), *s. m.* || **1°** Enveloppe cornée recouvrant les os maxillaires chez les oiseaux, et remplaçant chez ces animaux le système dentaire. || Terme de fauconnerie. Tenir bec au vent, se dit d'un faucon qui résiste sans tourner la queue. || Fig. Avoir bec et ongles, avoir les moyens de se défendre et savoir en user. Le maraud a quelquefois le bec retors et la griffe tranchante, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 19 octobre 1768. || Familièrement. Montrer à quelqu'un son bec jaune (on prononce bè-jaune), par allusion aux jeunes oiseaux, lui montrer qu'il se trompe comme un sot. Monsieur, souffrez que je lui montre son bec jaune, et le tire d'erreur, MOL. *Mal. imag.* III, 16 (voy. BÉJAUNE). || Fig. Tenir quelqu'un le bec dans l'eau, le tenir dans une attente qui ne doit rien produire. Celui.... à qui.... Ce malheureux honneur tenait le bec en l'eau, RÉGNIER, *Sat.* VI. || Passer la plume par le bec à quelqu'un, le frustrer de ses espérances. Je ne prétends pas qu'on me fasse passer la plume par le bec, MOL. *Fourb.* III, 6. Charost certain qu'on lui voulait faire passer la plume par le bec, ST-SIM. 312, 36. Locution tirée de la pratique qui consiste à passer à travers les deux orifices du bec de l'oie une plume qui, se présentant de travers, lorsque l'oiseau veut passer par quelque haie, suffit pour l'arrêter à cause de la douleur que cela lui cause. || Bec à bec, en tête-à-tête. Je le voyais [le P. Tellier] bec à bec entre deux bougies, n'y ayant du tout que la largeur de la table entre deux, ST-SIM. 350, 115. || **2°** La parole, la langue, le babil. || Avoir bon bec, parler avec vivacité, et une certaine malice. M. de Duras ne craignait personne et avait le bec aussi bon que Rose, ST-SIM. 85, 112. || N'avoir que du bec, n'avoir que du babil. || Se prendre de bec, se disputer. Le grand prieur y présidait [à un chapitre], le bailli de Conflans se prit de bec avec lui, ST-SIM. 329, 58. J'en reviens toujours à vous dire qu'il ne faut jamais se prendre de bec avec la canaille, P. L. COUR. *Lett.* I, 383. || Être pris par le bec, être convaincu par ses propres paroles. || Clore le bec à quelqu'un, le faire taire. .... Qui tâche en vain de lui clore le bec, LA FONT. *Diable.* || Avoir le bec bien affilé, parler avec promptitude et facilité. || Se défendre du bec, se défendre de paroles. || Caquet bon bec, une pie; et figurément, femme bavarde et médisante. || On lui a fait le bec, c'est-à-dire, on l'a instruit, on lui a dit ce qu'il devait dire ou faire. J'attends même encore un mien parent gascon, À qui j'ai fait le bec et qui ce soir s'engage À venir traverser ce maudit mariage, REGNARD, *le Bal*, 3. || Donner un coup de bec, lancer un trait piquant, une méchanceté, une médisance. || Autrefois, dans les conciergeries, on nommait, par une plaisanterie inhumaine, la porte de bon bec, celle par où on amenait les prisonniers à la question. || **3°** Familièrement, la bouche. Et quoi? toujours pâtés au bec! LA FONT. *Pâté.* Me rendie, en me torchant le bec, le ventre creux.... RÉGNIER, *Épitr.* III. || Faire le petit bec, faire la petite bouche. || **4°** Minois. Un sien valet avait pour femme Un petit bec assez mignon, LA FONT. *Pâté....* Tu voudrais me déplaire, À moi, Crispin, à moi, que tu nommais toujours Ton bec, ton petit bec?... HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 4. || **5°** La bouche des tortues, des têtards, des sèches, de tous les mollusques céphalopodes, etc. || Saillie cornée qui sert de suçoir à certains insectes. Le bec de la cigale, du charançon. || **6°** Extrémité de certains objets terminés en pointe. Un bec de plume. Le bec d'un alambic. Un bec de lampe. Le bec d'un navire. Le bec d'une ancre. || **7°** Pointe de terre au confluent de deux rivières. Le bec d'Ambès. || **8°** Angle saillant de la pile d'un pont. Avant-bec, arrière-bec, ce sont les angles d'une pile de pont, le premier opposé au fil de l'eau, le second de l'autre côté. || **9°** Bec de flûte, partie aplatie et qui se met entre les lèvres, de certains instruments à vent, comme la clarinette et le flageolet, qu'on rangeait et qu'on range encore sous le nom générique de flûte, bien que flûte, en un sens plus restreint, soit devenu le nom d'un instrument qui n'a pas de bec. De là l'expression de : en bec de flûte, pour exprimer tout ce qui a une forme allongée et pointue. Fracture en bec de flûte. || **10°** En chirurgie, nom de plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux, et qui servaient à l'extraction des dents ou à celle de corps étrangers engagés dans une cavité ou dans l'épaisseur d'une partie quelconque. Bec-de-cane; bec-de-corbin; bec-de-cygne; bec-de-lézard; bec-de-grue; bec-de-perroquet; bec-de-vautour. || **11°** Extrémité aiguë et recourbée de l'aiguille du métier à bas. || **12°** Terme d'architecture. Petit filet au bord d'un larmier, où il forme la mouchette pendante. || **13°** En termes de blason, bec signifie les pendants du lambel. || Proverbe. Il n'y a plus que le bec à ourler pour faire une canne, se dit quand on veut se moquer de gens impatients de voir finir un ouvrage. || Bec cornu, voy. BEC-CORNU.

— REM. La locution *tenir le bec dans l'eau* est obscure. Provient-elle du héron restant longtemps le bec dans l'eau sans rien prendre? ou faut-il y voir une hypallage comme dans casque en tête, et entendre que le bec dans l'eau est pour l'eau dans le bec, c'est-à-dire faire venir l'eau à la bouche, et ne pas satisfaire au désir excité?

— HIST. XIIIe s. Esperons [il] ot et bec d'oisel, *Fabli. édit.* BARBAZAN, t. IV, p. 91. Car quant plus à son bec l'enchauce, Et la pomme plus se rehauce, *la Rose*, 19493. Çou estoit une tourterele, En son bec tint une roelle, *Fl. et Bl.* 855. Quant les chevaus furent ens, nostre mestre notonnier escria à ses notonniers qui estoient ou bec de la nef [à la proue], JOINV. 210. || XIVe s. L'esprevier n'auroit plume sur lui qu'il ne remuast au becq l'üne après l'autre, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Et sur l'entrée, au bec du Havre, a une grosse tour souveraine des autres, FROISS. III, IV, 15. Ils [les Gantois] firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante-trois pouces de bec, ID. II, II, 161. Trop mieulx vauldroit content payer Que repaistre les gens du bec, COQUILL. *Droits nouveaux.* Quoy qu'on tient belles langagieres Geneuoises, Veniciennes, Il n'est bon bec que de Paris, VILLON, *Ball. des femmes de Paris.* || XVIe s. Un coup de bec, qui tout honneur efface Par faulx rapport, J. MAROT, V, 252.

Et qu'ainsi soit, en amy vous conseille Que desormais vostre bec tenez coy, MAROT. II, 55. Prenons chascun pannetiere et bissac, Fluste, flageol, cornemuse et rebec, Ores n'est pas temps de clore le bec, ID. II, 255. .... et leur va commandant De ne dormir, mais rire, ce pendant Que faux danger, maubec et jalousie Sont endormis au lict de fantasie, ID. I, 353. Ces babillars, lesquels se contentent d'avoir l'evangile au bec, le mesprisant en toute leur vie, CALV. *Inst.* 537. Si quelqu'un assis bec à bec raconte.... AMYOT, *De la curiosité*, 10. Lansac estant entré en Gironde, mit à terre sa noblesse et ses soldats, et avec les matelots passa au bec des deux eauës, D'AUB. *Hist.* II, 294. Tenailles capitales incisives, dites bec de perroquet, PARÉ, VIII, 6. Autre tire-balle nommé bec de perroquet, pour tirer quelques pieces du harnois inserées au profond des membres, ID. IX, 4. Autre figure de tire-balle, nommée bec de lezard, pour tirer la balle lorsqu'elle sera applatie, ID. IX, 5. Cestuy est nommé bec de grue, pour la similitude, lequel pareillement doit estre dentelé : et est propre à extraire du profond, dragées, mailles, etc. Bec de grue droit, Bec de grue coudé, ID. *ib.* Et ceste paille en passa par le bec du dict marquis, qui ne fut faict là general, BRANT. *Gonzague.* Nous lui donnasmes tant du bec et de l'aile qu'il nous creut, ID. *Couronnels françoys*, ch. 17. L'empereur ne tendoit qu'à l'entretenir le bec en l'eau de toutes choses, cependant qu'il se fortifieroit d'amis et d'alliances, M. DU BELL. 167.

— ÉTYM. Picard, *bé;* wallon, *bèche;* rouchi, *bièque;* Berry, *bé* devant une consonne : Quand il pleut à St-Médard, Il pleut quarante jours plus tard, À moins que saint Barnabé Ne lui tape sur le bé; provenç. et catal. *bec;* portug. *bico;* ital. *becco;* du gaulois : *cui Tolosæ nato cognomen in pueritia becco fuerat, id valet gallinacei rostrum*, SUET. *Vit.* 18; mot gaulois qui se retrouve dans le néo-celtique : bas-bret. *bec* ou *beg;* gaél. *beic;* d'où l'angl. *beak.*

BÉCABUNGA (bé-ka-bon-ga), *s. m.* Voy. BECCABUNGA.

† **BEC-ALLONGÉ** (bé-ka-lon-gé), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce de poisson. || *Au plur.* Des becs-allongés.

† **BÉCARD** (bé-kar), *s. m.* Voy BECCARD.

BÉCARRE (bé-ka-r'), *s. m.* Terme de musique. Signe accidentel qu'on place devant une note diésée ou bémolisée, pour la remettre au ton naturel. || Autrefois, signe qui exprimait simultanément le dièse et le bécarre par opposition au bémol, et, par suite, sorte de musique dont le caractère était opposé au bémol. Ah! monsieur, c'est du beau bécarre! —Que diantre veux-tu dire avec ton beau bécarre? — Monsieur, je tiens pour le bécarre; vous savez que je m'y connais; le bécarre me charme; hors du bécarre, point de salut en harmonie; écoutez un peu ce trio. — Non je veux quelque chose de tendre et de passionné, quelque chose qui m'entretienne dans une douce rêverie. — Je vois bien que vous êtes pour le bémol, MOL. *Sicilien*, 4.

— HIST. XVI[e] s. Qui est la vraie recette de faire devenir un homme parfait en la science de folie, par B carre et par B mol; vrai est qu'il faut qu'il y ait de la nature, DES PÉR. *Contes*, LXX.

— ÉTYM. *B* et *carrer* (voy. CARRER); ainsi dit à cause de sa forme, ♮. Dans la série des lettres prises comme notes de musique, l'*a* est le la, et *b* le si, et ainsi de suite. Le si étant souvent baissé d'un demi-ton dans le plain-chant, on le représentait par un *b* arrondi qu'on appelait *b mol;* au contraire, quand le si était naturel, on le représentait par un *b carré* ou *b dur.* Depuis, le *b carré* ou *bécarre* est devenu le signe de toutes les notes remises en leur ton naturel, comme le *bémol* est devenu celui de toutes les notes baissées d'un demi-ton.

BÉCASSE (bé-ka-s'), *s. f.* || **1°** Nom d'un oiseau de passage, marqueté de gris, qui a le bec fort long, et qui fréquente les bois et les marais; le temps de son passage est l'hiver. || Familièrement. La mère des Mailly, que son long nez faisait appeler la bécasse, ne bougeait de chez mon père pendant sa vie, ST-SIM. 150, 184. || Fig. Brider la bécasse, attraper, tromper quelqu'un. Ma foi, monsieur, la bécasse est bridée, et vous avez cru faire un jeu qui demeure une vérité, MOL. *l'Amour méd.* III, 9. Par ce qui s'était passé dans le cabinet du roi, du chancelier et de M. le duc d'Orléans immédiatement, la bécasse fut bridée à son égard [à l'égard du duc d'Orléans], ST-SIM. 405, 57. || Fig. et populairement. C'est une bécasse, se dit d'une femme sans esprit. || **2°** Bécasse d'arbre ou perchante, nom vulgaire de la huppe. || Bécasse de mer, nom vulgaire de l'huîtrier et du courlis. || **3°** Nom vulgaire de divers poissons. || **4°** Bécasse, instrument des vanniers pour enverger leurs ouvrages de clôture. || Sorte de balance ou de jauge pour peser ou mesurer la mine de fer. || **5°** Terme de blason. Oiseau qui se distingue à son long bec.

— REM. La locution brider la bécasse provient d'une chasse qu'on fait aux bécasses avec des lacets et des collets qu'on tend et où les bécasses se brident elles-mêmes et se prennent.

— HIST. XVI[e] s. Perdrix, becasses, allouettes, francolins, pluviers, PARÉ, III, p. 705. Ceste becquasse n'est pas assez rostye, PALSGR. p. 694.

— ÉTYM. Picard, *bécache;* de *bec* (voy. ce mot), et bas-latin, *accia*, ancien français, *acée* ou *assée*, nom de la bécasse. *Accia* ou *acia* est une forme du bas-latin qui se retrouve dans *hache* (voy. ce mot).

BÉCASSEAU (bé-ka-sô), *s. m.* || **1°** Petit de la bécasse. || **2°** Autre nom vulgaire du cul-blanc (*totrane ochrope*).

— ÉTYM. *Bécasse.*

† **BÉCASSIN** (bé-ka-sin), *s. m.* Nom vulgaire d'une espèce de bécassine.

BÉCASSINE (bé-ka-si-n'), *s. f.* || **1°** Oiseau de passage comme la bécasse, et qui a comme elle le bec fort long, mais qui n'a que la moitié de sa grosseur. Il se plaît dans les marais et dans les lieux aquatiques. || Familièrement. Tirer la bécassine, cacher sa force au jeu à l'effet de gagner plus sûrement. || **2°** Nom vulgaire de plusieurs poissons et coquillages.

— ÉTYM. Diminutif de *bécasse;* bourguig. *becassaigne.*

† **BÉCASSON** (bé-ka-son), *s. m.* Nom vulgaire de plusieurs oiseaux.

— ÉTYM. *Bécasse.*

† **BÉCASSONNIER** (bé-ka-so-nié), *s. m.* Terme de chasse. Long fusil à monture légère, de fort calibre, et dont on se sert pour la chasse des oiseaux aquatiques.

— ÉTYM. *Bécasson.*

† **BÉCAU** (bé-kô), *s. m.* Petit de la bécassine. || *Au plur.* Des bécaux.

† **BECCABUNGA** (bé-ka-bon-ga), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire et spécifique de la véronique beccabunga.

BECCARD (bè-kar), *s. m.* Nom qu'on donne au brochet, à la truite et au saumon lorsqu'ils sont d'une certaine grandeur. Quelques-uns prétendent que c'est seulement le nom des femelles et qu'elles ont le bec plus crochu que les mâles.

— ÉTYM. *Bec;* wallon, *bècar*, vieux mâle de saumon.

† **BEC-CORNU** (bèk-kor-nu), *s. m.* Voy. BECQUE-CORNU.

† **BEC-COURBE** (bèk-kour-b'), *s. m.* L'un des noms de l'avocette. || *Au plur.* Des becs-courbes.

† **BEC-D'ÂNE** (bè-dâ-n'), *s. m.* Outil de menuisier et de charpentier pour faire des mortaises. || Burin à deux biseaux. || *Au plur.* Des becs-d'âne.

† **BEC-D'ARGENT** (bek-dar-gen), *s. m.* Nom vulgaire du tangara pourpré. || *Au plur.* Des becs-d'argent.

† **BEC-DE-CANE** (bèk-de-ca-n'), *s. m.* || **1°** Instrument de chirurgie (voy. BEC). || **2°** Serrure à deux boutons. || *Au plur.* Des becs-de-cane.

— HIST. XVI[e] s. Cestuy qui est nommé bec de cane, ayant une cavité en son extremité, large et ronde, dentelée, pour mieux prendre la balle, PARÉ, IX, 4. Pour inserer l'escusson, l'on se sert d'un petit instrument appellé bec de cane, pour la ressemblance du bec de tel animal, se rapportant aussi à la figure de l'espatule du chirurgien, O. DE SERRES, 667.

† **BEC-DE-CANON** (bèk-de-ka-non), *s. m.* Outil de menuisier pour dégager le derrière des moulures. || *Au plur.* Des becs-de-canon.

† **BEC-DE-CIGOGNE** (bèk-de-si-go-gn'), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire de l'*erodium ciconium* de Wildenow, et du *geranium herbe-à-robert* de Linné. || *Au plur.* Des becs-de-cigogne.

† **BEC-DE-CIRE** (bèk-de-si-r'), *s. m.* Nom vulgaire de la fringille rayée, oiseau du Sénégal. || *Au plur.* Des becs-de-cire.

† **BEC-DE-CORBEAU** (bèk-de-kor-bo), *s. m.* Outil d'acier recourbé par en-bas. || *Au plur.* Des becs-de-corbeau.

BEC-DE-CORBIN (bèk-de-kor-bin), *s. m.* || **1°** Instrument recourbé en forme de bec de corbeau. || **2°** Canne à bec-de-corbin, canne dont la poignée a la forme d'un bec. || **3°** Bec de corbin, arme que portait une compagnie de gentilshommes de la garde du roi. Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne subsiste plus, VOLT. *Louis XIV*, 26. Rodillard de Choupille, Noble au bec-de-corbin, grand gruyer de Berry, REGNARD, *le Distrait*, I, 4. || **4°** Technologie. Instrument dont les calfats se servent pour arracher les vieilles étoupes des coutures du navire. || Vaisseau en cuivre dont le raffineur se sert pour verser le sirop dans les formes. || *Au plur.* Des becs-de-corbin.

— HIST. XVI[e] s. Quelquesfois aisement on les peut tirer avec pincettes ou bec de corbin, PARÉ, *Introd.* 2. L'apophyse coracoïde, ou bec de corbin de l'omoplate, ID. IV, 11. Bec de corbin dentelé, bec de grue corbin propre à tirer mailles et autres petits corps estranges, ID. IX, 20.

† **BEC-DE-CROSSE** (bèk-de-kro-s'), *s. m.* Sorte de bec qui fait partie de la crosse du fusil d'infanterie. || *Au plur.* Des becs-de-crosse.

† **BEC-DE-CYGNE** (bèk-de-si-gn'), *s. m.* Instrument de chirurgie (voy. BEC). || *Au plur.* Des becs-de-cygne.

— HIST. XVI[e] s. Instrument nommé bec de cygne, lequel s'ouvre à vis, accompagné d'une pincette, PARÉ, IX, 4.

† **BEC-DE-FAUCON** (bèk-de-fô-kon), *s. m.* Nom vulgaire de la tortue franche ou caret. || *Au plur.* Des becs-de-faucon.

BEC-DE-GRUE (bèk-de-grue), *s. m.* Nom vulgaire d'une sorte de géranium, le *geranium gruinum* de Linné. || *Au plur.* Des becs-de-grue.

† **BEC-DE-HACHE** (bèc-de-a-ch'), *s. m.* Huîtrier. || *Au plur.* Des becs-de-hache.

† **BEC-DE-HÉRON** (bèk-de-hé-ron), *s. m.* Nom vulgaire du *geranium arduinum* et du *mésembryanthème en bec.* || *Au plur.* Des becs-de-héron.

† **BEC-DE-LÉZARD** (bèk-de-lé-zar), *s. m.* Instrument de chirurgie (voy. BEC). || *Au plur.* Des becs-de-lézard.

BEC-DE-LIÈVRE (bèk-de-liè-vr'), *s. m.* || **1°** Difformité résultant de la division de l'une des lèvres, et particulièrement de la supérieure; ainsi dite parce que la lèvre supérieure du lièvre est fendue. || **2°** Celui qui a cette difformité. || *Au plur.* Des becs-de-lièvre.

— HIST. XVI[e] s. Rejoindre les levres fendues, dites bec de lievre, PARÉ, *Introd.* 2.

† **BEC-DE-PERROQUET** (bèk-de-pè-ro-kè), *s. m.* Nom vulgaire du scare psittaque, poisson. || *Au plur.* Des becs-de-perroquet.

† **BEC-DE-PIGEON** (bèk-de-pi-jeon), *s. m.* Un des noms vulgaires du *geranium columbinum* de Linné. || *Au plur.* Des becs-de-pigeon.

† **BEC-DE-VAUTOUR** (bèk-de-vô-tour), *s. m.* Instrument de chirurgie (voy. BEC). || *Au plur.* Des becs-de-vautour.

† **BEC-D'OIE** (bèk-d'oie), *s. m.* Un des noms vulgaires du dauphin. || *Au plur.* Des becs-d'oie.

† **BEC-D'OISEAU** (bèk-doi-zô), *s. m.* || **1°** Ornithorhynque. || **2°** Sorte de pied-d'alouette, plante. || *Au plur.* Des becs-d'oiseau.

† **BEC-DUR** (bèk-dur'), *s. m.* Nom vulgaire du gros-bec commun. || *Au plur.* Des becs-durs.

† **BEC-EN-CISEAUX** (bèk-en-si-zô), *s. m.* Oiseau de la Guyane (*rhynchops*). || *Au plur.* Des becs-en-ciseaux.

† **BEC-EN-FOURREAU** (bèk-en-fou-rô), *s. m.* Nom vulgaire d'une espèce d'échassier. || *Au plur.* Des becs-en-fourreau.

† **BEC-EN-SCIE** (bèk-en-sie), *s. m.* Harle, sorte d'oiseau. || *Au plur.* Des becs-en-scie.

BECFIGUE (bèk-fi-gh'), *s. m.* Petit oiseau appartenant aux becs-fins.

— ÉTYM. Berry et génev. *becfi;* ital. *beccofico;* de *bec* et *figue*, qui béquette les figues. La prononciation *becfi* qu'ont quelques personnes est, comme on voit, provinciale; on doit la rejeter.

† **BEC-FIN** (bèk-fin), *s. m.* Genre d'oiseaux ; nom vulgaire de plusieurs espèces des genres *sylvie*, *motacille* et *anthe.* || *Au plur.* Des becs-fins.

BÉCHAMEL (bé-cha-mèl), *s. f.* Terme de cuisine. Espèce de sauce faite avec un peu de farine roussie dans du beurre frais et de la crème ou du lait. Œufs à la béchamel.

— ÉTYM. Nom propre de celui qui a inventé cette sauce.

† **BÊCHARD** (bê-char), *s. m.* Houe à deux branches larges et pointues.

— ÉTYM. *Bêche.*

BÉCHARU (bé-cha-ru), *s. m.* Un des noms vulgaires du phénicoptère des anciens ou flamant.

— ÉTYM. Contraction de *bec de charrue*, dénomination prise de la forme de son bec qui est figuré comme un soc de charrue.

BÊCHE (bê-ch'), *s. f.* || **1°** Instrument d'agriculture et de jardinage généralement composé d'un fer

aplati et tranchant, emmanché. [Ils] Des plus superbes rois faisant ployer les têtes Et la bêche à la main méditent des conquêtes, LEGOUVÉ, *Epichar. et Néron*, I, 3. || 2° Insecte qui ronge les bourgeons de la vigne, dit aussi coupe bourgeons, lisette, gribouri. Ces noms, dit Legoarant, sont donnés à plusieurs insectes appartenant aux genres *eumolpe*, *attelabe*, *rhynchite* (coléoptères), et *pyrale* (lépidoptères). C'est surtout à l'état de larve qu'ils font le plus de tort aux arbres fruitiers et à la vigne.

— **HIST.** XIe s. E une maille pur la besche, *Lois de Guill.* 4. || XIIIe s. La fois une beche tenoit, Qui d'autre mestier ne servoit, *Ren.* 20103. Venderes de esqueles, auges, fourches, peles, beesches, pesteuz [pilons] et tout autre fustaille, *Liv. des mét.* 112. Et se c'est feme, la besque à li enfouir li doit estre baillie presente, BEAUM. LXIV, 10. || XIVe s. [Femmes qui] furent boutées de la terre sus la besche, pour ce qu'elles estoient foles de leur cors [c'est-à-dire que, si elles revenaient, elles seraient enterrées vives], DU CANGE, *becca*. || XVe s. Guillaume, pouvre homme serrurier, ala à Crespy en Lannois pour vendre besses et autres denrées de son mestier, ID. *bessa*. || XVIe s. Avec besches et hoiaux, O. DE SERRES, 174. En lieu pierreux cela ne se peut faire avec la pelle ferrée qu'on appelle en France besse, et en Languedoc luchet, ID. 96.

— **ÉTYM.** Berry, *bisse*, *besse*; bas-lat. *becca*, *besca*, *bessa*, *bessus*; du celtique : bas-bret. *bac'h*; irland. *bac*; gallois, *bac*; d'un même radical que *bec*.

BÊCHÉ, ÉE (bê-ché, chée), *part. passé*. Une plate-bande bien bêchée.

† **BÊCHELON** (bê-che-lon), *s. m.* Très-petite binette.

— ÉTYM. Diminutif de *bêche*.

† **BÊCHEMENT** (bê-che-man), *s. m.* Action de bêcher.

— HIST. XVIe s. Et tant fouilla sa vigne par profonds et reiterés beschemens et houemens, que dans quelques années elle se rendit très-fertile, O. DE SERRES, 115.

— ÉTYM. *Bêcher*.

BÊCHER (bê-ché), *v. a.* Remuer la terre avec une bêche. Bêcher son jardin. || Absolument. Bêcher autour d'un arbre. || Fig. J'aimerais mieux bêcher la terre, se dit en parlant d'un travail pour lequel on a de la répugnance.

— HIST. XVe s. Or prens à deux mains une besche, Et la terre fouiz et besche, *Nativ. de N. S. J. C. Mystère*. Et les mauvais, qui souloient vestir riches robes de leurs larcins, sont contraincts, s'ils veulent vivre, de bescher en la vigne ou de mener un asne, *Bouciq.* IV, ch. 8. || XVIe s. Ce soldat bechoit en la terre avec plusieurs autres, pour la porter sur les remparts, PARÉ, VIII, 15.

— **ÉTYM.** *Bêche*; Berry, *bécer*, *besser*, *bisser*; bourguig. *bêchai*.

† **BÉCHER** (bé-ché), *v. n.* Voy. BECQUER.

† **BÊCHETON** (bê che-ton), *s. m.* Sorte de petite bêche dont on se sert pour la culture des haricots.

— ÉTYM. Diminutif de *bêche*.

† **BÊCHETONNER** (bê-che to-né), *v. a.* Déchausser et rechausser les haricots.

— ÉTYM. *Bêcheton*.

† **BÊCHETTE** (bê-chè-t'), *s. f.* Petite bêche.

— ÉTYM. Diminutif de *bêche*.

† **BÊCHEUR** (bê-cheur), *s. m.* Homme qui bêche.

— **HIST.** XVIe s. Un noble tel n'est des prudens prisé, Mais cent fois plus de chacun desprisé, que s'il estoit venu de basse ligne, D'un laboureur ou d'un bescheur de vigne, BOUCHET, dans FABRE, *Études sur la bazoche*, p. 195. Il ne fut pas en la puissance de ces bescheurs de la pouvoir ouvrir si tost, DESPER. *Contes*, XV.

— ÉTYM. *Bêcher*.

BÉCHIQUE (bé-chi k'), *adj.* Terme de médecine. En parlant des remèdes, bon contre la toux. || *S. m.* Un béchique. Les béchiques adoucissants.

— **HIST.** XVIe s. Ayant esgard à la partie enflammée pour luy appliquer les remedes propres comme les bechiques au poulmon, PARÉ, XX, 36.

— ÉTYM. Βηχικός, de βήξ, toux.

† **BÊCHOIR** (bê-choir), *s. m.* Houe carrée à large fer.

— ÉTYM. *Bêcher*.

† **BÊCHON** (bê-chon), *s. m.* Houe qui sert à biner à la main.

— ÉTYM. *Bêcher*.

† **BÊCHOT** (bê-cho), *s. m.* Sorte de petite bêche.

— ÉTYM. Diminutif de *bêche*.

† **BÉCHOT** (bé cho), *s. m.* Nom vulgaire du bécasseau et de la bécassine.

— **ÉTYM.** Diminutif de *bec*.

† **BÉCOT** (bé ko), *s. m.* L'un des noms de la bécasse. || Petite bécassine.

— ÉTYM. Diminutif de *bec*.

† **BEC-OUVERT** (bè-kou-ver), *s. m.* Sorte de héron. || *Au plur.* Des becs-ouverts.

† **BEC-PLAT** (bèk-pla), *s. m.* L'un des noms vulgaires du canard-souchet. || *Au plur.* Des becs-plats.

† **BEC-POINTU** (bèk-poin-tu), *s. m.* Raie blanche. || *Au plur.* Des becs-pointus.

† **BECQUABO** (bè-ka-bo) ou **BECQUEBOIS** (bè-ke-boî), *s. m.* L'un des noms vulgaires du pivert.

— ÉTYM. *Becquer* et *bois*.

† **BECQUE CORNU** ou **BEC-CORNU** (bèk kor nu), *s. m.* Sot, imbécile. Et sans doute il faut bien qu'à ce becque-cornu Du trait qu'elle a joué quelque jour soit venu, MOL. *Éc. des femmes*, IV, 6. Que maudit soit le bec-cornu de notaire qui m'a fait signer ma ruine! ID. *Méd. malgré lui*, I, 2. || *Au plur.* Des becques-cornus ou becs-cornus.

— ÉTYM. *Becque* ou *bec*, de l'ital. *becco*, bouc (voy. BOUC), et, figurément, homme que sa femme trompe, et *cornu*. L'orthographe *becque-cornu* est la meilleure, attendu que *becque* n'a rien de commun avec *bec*.

† **BECQUÉ, ÉE** (bè-ké, kée), *adj.* Terme de blason. Oiseau becqué, oiseau qui a le bec d'un autre émail que le reste du corps.

— ÉTYM. *Bec*.

BECQUÉE ou **BÉQUÉE** (bè-kée), *s. f.* Ce que contient de nourriture, pour les petits, le bec d'un oiseau. Donner la becquée.

— HIST. XIVe s. Prend le faulcon, et luy donne une beschie de char, et luy metz le chaperon, *Modus*, f° LXXXV, *verso* || XVIe s. Tout ainsi que les oyseaux vont quelquesfois à la queste du grain, et le portent au bec sans le taster pour en faire bechée à leurs petits, MONT. I, 142. Pensant que la mere les dust toujours nourrir à la bechée, DES PER. *Contes*, LXXXIX. Ressemblans aux petits oysellets qui ne peuvent encore voler, et qui baillent tousjours attendans la becquée d'autruy, AMYOT, *Comment ouir*, 28.

— **ÉTYM.** *Bec*; génev. *béchée*; bourguig. *baiquée*; Berry, *p'chée*.

† **BECQUER** ou **BÉCHER**, (bè-ké) *v. n.* Terme de fauconnerie. Prendre la becquée à plein bec.

— **HIST.** XVIe s. Ami des petits oiseaux, Qui vont becquer le raisin, YVER, p. 600.

— ÉTYM. *Bec*.

† **BECQUEROLLE** (bè-ke-ro-l'), *s. f.* L'un des noms de la bécassine.

— ÉTYM. *Bec*.

† **BECQUET** (bè-kè), *s. m.* || 1° Un des noms vulgaires du saumon. || 2° Nom que les savetiers donnent à un bec de cuir dont ils renforcent une semelle qui s'est usée et se sépare de l'autre.

— **ÉTYM.** Diminutif de *bec*.

BECQUETÉ, ÉE (bè-ke-té, tée), *part. passé*. Les raisins becquetés par les oiseaux.

BECQUETER ou **BÉQUETER** (bè-ke-té. La syllabe *que* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : becquète, becquèterai). || 1° *V. a.* Frapper avec le bec. Figurez-vous un passereau qui becquèterait le bout des plumes d'un vautour, VOLT. *Amabed*, 5. Des bonnes sœurs égayant les travaux, Il béquetait et guimpes et bandeaux, GRESSET, *Vert-vert*, ch. I. || 2° Se becqueter, *v. réfl.* Se battre, se caresser avec le bec.

— **HIST.** XIIIe s. Il me venoient pooillier Et entre les jambes bechier, *Ren.* 13024. || XIVe s. Je vi que de ses ailes [d'un aigle] tous acouvers j'estoie, Et me voloit beschier es yeux dont je veoie, *Guescl.* 17711. || XVe s. Cil bel oiseau, quand il se vit si au dessus de plumage, et que tous oiseaux l'honoroient, il se commença à enorgueillir, et ne fit compte de ceux qui fait l'avoient, mais les bequoit et poignoit et contrarioit, FROISS. II, III, 27. || XVIe s. Tous les autres oiseaux le viennent becqueter et courir sus à toute reste, PARÉ, *Mumie et licorne. Dédic.*

— **ÉTYM.** Wallon, *bèchi*; provenç. *bechar*; ital. *beccare*. *Becqueter* est un diminutif de l'ancien français *bequer* ou *bechier*, conservé dans la fauconnerie.

† **BECQUILLON** (bè-ki-llon, *ll* mouillées, et non bè-ki-yon), *s. m.* Terme de fauconnerie. Bec des oiseaux de proie qui sont encore jeunes.

— ÉTYM. Diminutif de *bec*.

† **BEC-ROND** (bèk-ron), *s. m.* Nom donné à plusieurs bouvreuils et gros-becs. || *Au plur.* Des becs-ronds.

† **BEC TRANCHANT** (bèk tran-chan), *s. m.* Nom vulgaire du pingouin. || *Au plur.* Des becs-tranchants.

† **BÉCU, UE** (bé-ku, kue), *adj.* Terme de fauconnerie. Qui a le bec long ou fort.

— **HIST.** XIIIe s. D'entre les sorcix, à compas Muet [se meut, s'élève] ses nes [son nez] trop haut ne trop bas; N'est pas camuse ne bekue, *Bl. et Jeh.* 265. || XVe s. Sy [je] prie diez [le dé, les dés] en bonne esperance Qu'en la taverne doint chevanche; Sy chantons, becus et camus, Chascun, Te Deum laudamus, *La nativ. de N. S. J. C. Mystère*.

— **ÉTYM.** *Bec*; provenç. *becut*; portug. *bicudo*.

† **BÉCUL** (bé-kul), *s. m.* Pièce de l'échafaud, dans une ardoisière.

BÉCUNE (bé ku-n'), *s. f.* Poisson de mer, nommé aussi bécasse, ressemblant au brochet, très-vorace, et quelquefois long de huit ou neuf pieds.

BEDAINE (be-dè-n'), *s. f.* Gros ventre, dans le parler familier. Quand j'aurai fait le brave et qu'un fer pour ma peine M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine, MOL. *Sganar.* 17. Veux-tu peindre le bon Silène Riant de voir sa tasse pleine D'un vin délicieux et frais? Je t'offre en ces lieux ma bedaine Et d'un front serein tous les traits, LAFARE, *Ode* 7.

— HIST. XIVe s. Deux besdames d'arain pour servir à porter l'eaue des bains de madame la duchesse de Tourraine, DE LABORDE, *Émaux*, p. 162. || XVe s. Une bedanne d'or, couvert, et à une demie poingnie et au dessus ung bouton garni ront, DE LABORDE, *ib.* Quant il [son pourpoint] lui couvroit la boudaine, Quelque philosophe ou artiste L'eust plainement pris pour la guaine Ou le fourreau d'un organiste, COQUILL. *Droits nouveaux*.

— **ÉTYM.** Wallon *bodène*. Origine incertaine. La forme *boudaine* paraît le rapprocher de l'ancien français *boudin*, *boudine*, qui veut dire nombril. D'autre part, *bedaine* signifiant un vase à grande panse, et *bedaine à anse* désignant certains projectiles qu'on lançait, au XVe siècle, avec des canons, (voy. Laborde) font songer à *bedon*, tambour. C'est à *bedon* (voy. ce mot) que Diez rattache *bedaine*.

† **BÉDANE** (bé-dâ-n'). Voy. BEC-D'ÂNE.

BEDEAU (be-dô), *s. m.* || **1°** Bas officier d'une église, portant verge ou masse, et qui sert les prêtres, leur fait faire place et leur rend d'autres petits services ainsi qu'aux marguilliers. || **2°** Autrefois, employé d'Académie, appelé aujourd'hui appariteur. Suivi par un recteur de bedeaux entouré, BOIL. *Sat.* VIII. || **3°** Scarabée bedeau, l'aphodie du fumier.

— **HIST.** XIIe s. Tant i a prevoz et bedels, Et tant bailliz viez et nouvels, [que les paysans] Ne puent aveir paiz nule heure, WACE, *Rou*, 5975-6074. || XIIIe s. Si herberge ele mainte gent, El leu qu'el n'a ne bel ne gent, Bediaus et bailliz et borgois, Qui trois semaines por un mois Lessent aler à pou de conte, RUTEB. II, 39. Nous commandons que baillifz, ne prevos ne autres ne tieignent trop grant plenté de serjans ne de bediaus, pource que le peuple ne soit grevé, JOINV. 295. Li bedel sont li mineur serjant qui doivent prendre les nans [gages], et les offices faire, qui ne sont pas si honestes et les meneures semonces, DU CANGE, *bedelli*. || XVe s. Varlez, bedeaux, sergentereaux, Executeurs des sentences De Dieu sur ceulx qui font offences, *Mir. de Ste Genev.*

— **ÉTYM.** Bas-lat. *bedellus*; provenç. *bedel*; ital. *bidello*; de l'anc. haut-allem. *putil*, crieur public; allem. mod. *Büttel*, sergent de ville. Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *li bedels* ou *li bedaus*; au régime, *le bedel*; au nominatif pluriel, *li bedel*; au régime, *les bedels* ou *les bedaus*.

† **BÉDEAUDE** ou **BEDAUDE** (bé-dô-d'), *s. f.* L'un des noms de la corneille emmantelée.

BÉDEGAR (bé-de-gar) ou **BÉDEGUAR** (bé-de-gouar), *s. m.* Excroissance qui se développe sur diverses espèces de rosiers, notamment sur l'églantier, et qui est produite par la piqûre d'un insecte.

† **BEDLAM** (bè dlam), *s. m.* Nom d'un fameux hôpital de Londres, où l'on renferme les fous. C'est une corruption de Bethléem, qui est le véritable nom de cet hôpital.

BEDON (be-don), *s. m.* || **1°** Anciennement tambour. || Bedon de Biscaye, espèce de petit tambour de basque, garni de castagnettes. || **2°** Familièrement, gros bedon, un homme au ventre rebondi. Ma foi je n'en puis plus. — À toi, mon gros bedon, Viens. — Je ne danse point. — Un petit rigodon; Je t'en aimerai mieux, REGNARD, *Folies amour. Divert.*

— HIST. XVe Leur librairie c'est chansons notées, Leurs cloches, bedons menestriers, Leurs frocz, robes bien parées, COQUILL. *Droits nouv.* || XVIe s. Marchez aux champs, suscitez vos guydons, Faictes sonner trompes, fifres, bedons, J. MAROT, V, 65. Estradiotz au son de leurs bedons Courent chevaulx,

font bruire leurs guidons, ID. V, 125. Ainsi nos vieux François usoient de leur rebec De la flute de bouis et de bedon avec, VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Art poétique.*

— ÉTYM. Origine inconnue. Diez en rapproche le patois italien *bidon*, épais et paresseux, le Hainaut *bidon*, grand homme nonchalant, et aussi *bidet.*

† **BEDONDAINE** (be-don-dè-n'), *s. f.* || **1°** Bedaine. Vieux. || **2°** Espèce de cornemuse à large ventre. || **3°** Ancien art militaire. Machine à jeter des pierres.

— ÉTYM. Ce mot paraît être un allongement de *bedon.*

† **BÉDOUILLE** (bé-dou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires de la farlouse.

BÉDOUIN (bé-douin), *s. m.* || **1°** Arabe qui vit dans le désert. || **2°** Par extension, homme sauvage et brutal.

— HIST. XIIe s. E li bedowin li sont venu aidier et ont mises lor herberges outre le flom, *Machab.* I, ch. 5. || XIIIe s. Ainçois leront [ils laisseront] aux Beduins Maintenir la terre absolue [sainte], Qui par defaut vous est tolue, RUTEB. 98. Un Beduyn estait venu, qui li avoit dit que il enseigneroit un bon gué, JOINV. 223. Et quant les chevaus aus Sarrazins et aux Beduins avoient poour dun bysson [buisson], il disoient à leur chevaus.... ID. 203.

— ÉTYM. Mot arabe.

1. **BÉE** (bée), *adj. f.* Tonneaux, futailles à gueule bée, tonneaux, futailles défoncées d'un côté.

— ÉTYM. Participe passé du verbe *béer* ou *bayer* (voy. BAYER).

† 2. **BÉE** (bée), *s. f.* || **1°** Ouverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin à eau. || **2°** Synonyme de *baie*, ouverture dans un mur.

— ÉTYM. *Béer* ou *bayer*, être béant.

BEEFSTEAK (bi-ftèk). Voy. BIFTECK.

BÉER (bé-é), *v. n.* Voy. BAYER.

BEFFROI (bè-froi), *s. m.* || **1°** Tour dans laquelle est une cloche prête à sonner l'alarme. || **2°** La cloche même. Il entend déjà sonner le beffroi des villes, LA BRUY. 10. Ainsi toujours il prend l'heure qui sonne Pour un signal de son beffroi, BÉRANG. *Louis XI.* || **3°** Charpente dans les clochers et les moulins. || **4°** Terme de blason. Beffroi de vair, trois rangées de vair dans l'écu d'armes. || **5°** Dans l'art militaire du moyen âge, tour de bois mobile qui servait de machine de guerre dans les siéges.

— HIST. XIIe s. Dont firent arbalestriers trere, Berfroiz lever, perriere fere, *Roman de Brut*, t. I, p. 262. || XIIIe s. Enging, perriere ne befroi, Ne douteras prince ne roi, *Ren.* 7725. Pour garder ceulz qui ouvroient à la chaucie, fist faire le roi deus beffrois que l'en appelle chas chastiaus, JOINV. 220. || XVe s. Et avoient fait en nefs sur l'Escaut beffrois et atournemens d'assauts, FROISS. I, I, 128. Les Anglois avoient fait ouvrer et charpenter deux beffrois de gros merrains à trois estages, et seant chacun beffroi sur quatre roes, et avoit en chacun estage cent archers, ID. I, I, 237. Il n'attendit nullui, ainçois s'envint au marché de Valenciennes, et fit sonner les cloches du belfroy à volée, ID. I, I, 100. || XVIe s. De ce bruyant et merveilleux beffroy [l'artillerie] Murs et rampars de Trevy vont par terre, J. MAROT, V, 95. Les durs assaulx et merveilleux beffroy D'artillerie.... ID. V, 99. Plus fort a fait mettre en ordre et arroy Processions, sonner cloches, beffroy Par toute France, et porter sans desroy Sainctes reliques, ID. V, 110.

— ÉTYM. Picard, *benoufe;* ital. *battifredo;* bas-latin, *belfredus*, *berfredus*, *verfredus*, *bercfridus*, *bilfredus*, *balfredus*, *berfreit*, *belfragium;* angl. *belfrey;* du moyen haut-allemand, *bercvrit*, *bervrit*, tour servant de défense, de *berc*, tour, hauteur, et un radical *vrit*, *fred*, conserver, d'où l'allemand moderne *Friede*, paix.

† **BEG** (bègh'), *s. m.* Mot turc souvent employé pour bey (voy. BEY).

† **BÉGAUD, E** (bé-ghô, ghô-d'), *adj.* Nigaud, sot, ignorant. Populaire.

— ÉTYM. Le radical de *bègue* est probablement dans ce mot.

† **BÉGAYANT, ANTE** (bé-ghè-ian, ian-t'), *adj.* Qui bégaye. [Mouches] Que ses enfants gloutons, d'un bec toujours ouvert, D'un ton demi-formé, bégayante couvée, Demandaient par des cris encor mal entendus, LA FONT. *Fabl.* X, 7.

BÉGAYÉ, ÉE (bé-ghè-ié, iée), *part. passé.* Leçon bégayée. Après quelques excuses à peine bégayées.

BÉGAYEMENT (bé-ghè-ie-man, en quatre syllabes) ou **BÉGAIEMENT** (bé-ghê-man, en trois syllabes), *s. m.* Embarras plus ou moins grand dans la parole, caractérisé par l'hésitation, la répétition saccadée, la suspension pénible, et même l'empêchement complet de la faculté d'articuler.

— ÉTYM. *Bégayer.*

BÉGAYER (bé-ghè-ié), je bégaye, tu bégayes, il bégaye ou il bégaie, nous bégayons, vous bégayez, ils bégayent ou ils bégaient; je bégayais, nous bégayions, vous bégayiez, ils bégayaient; je bégayai; je bégayerai ou bégaierai, ou bégaîrai; je bégayerais ou bégaierais, ou bégaîrais; bégaie, bégayez; que je bégaye, que nous bégayions, que vous bégayiez, qu'ils bégayent; que je bégayasse; bégayant; bégayé, *v. n.* || **1°** Être affecté du vice de parole dit bégayement. Il bégaye si fort qu'on ne peut l'entendre. || **2°** Commencer à parler. Les enfants commencent à bégayer à douze ou quinze mois. || **3°** Fig. Parler de quelque chose avec hésitation, embarras. Voilà mes faibles pensées; je ne fais que bégayer; mais qu'importe? je veux bien paraître parler mal à propos par un excès de zèle, FÉNEL. XXII, 561. On le vit bégayer avec les enfants, raisonner avec les doctes, FLÉCHIER, *Panég.* I, p. 309. || Terme de manége. Un cheval bégaye ou bat à la main, lorsqu'il secoue la bride en branlant la tête. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || **4°** *V. a.* Il s'est mis à vous bégayer un compliment, SÉV. 492. Sait d'un air innocent bégayer sa pensée, BOIL. *Épît.* IX. Non pas en bégayant quelques paroles à l'oreille d'une gouvernante, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Apollon présidait au jour qui m'a vu naître; Au sortir du berceau j'ai bégayé des vers, VOLT. dans GIRAULT-DUVIVIER. Ici ma voix, mêlée aux chants de fêtes, De la patrie a bégayé le nom, BÉRANG. *Souv. d'enfance.*

— HIST. XVe s. Pour ce que icelui prestre estoit moult chargié de vin ou de cidre en besgoiant.... DU CANGE, *balbuzare.* Soif que confort ne rassasie, Dueil baigné en froides sueurs, Begayant, et changeant couleurs, Par le vent de merencolie, CH. D'ORL. *Bal.* 88. || XVIe s. Voyez les uns un peu begayer sur le poinct de l'enfanter, MONT. I, 188. Il n'eust su dire trois mots sans begayer, DES PER. *Contes*, XLVII. Ainsi qu'un pere begaye et faict le petit avec ses petits, CHARRON, *Sagesse*, I, 39.

— ÉTYM. Picard, *béguer;* wallon, *bèketer;* namurois, *bègui;* rouchi et génev. *béguer. Bégayer* dérive, par un substantif inusité *bégai*, du primitif *béguer* (voy. BÈGUE).

† **BÉGLER-BEG** (bé-glèr-bègh') ou **BÉGLIER-BEG** (bé-gliêr-bègh'), *s. m.* Titre réservé aux gouverneurs généraux dans l'empire turc. Le béglier-beg de la Roumélie.

— ÉTYM. Mot turc, *beïler bey*, seigneur des seigneurs.

BÉGU, UE (bé-ghu, ghue), *adj.* Se dit du cheval chez lequel, à l'époque où la mâchoire devrait avoir rasé (ne plus marquer), la cavité persiste dans les dents incisives, et indique un âge inférieur à celui qu'a réellement l'animal, et faux-bégu, du cheval chez lequel la cheville d'émail, qui fait suite au cornet dentaire, persiste au delà du terme ordinaire, *Dictionnaire de méd. et chir. vétér.*

— HIST. XVIe s. Il y eut bien là du bigu [dans un raccommodement], BRANT. *Capit. français*, t. III, p. 127. Il leur donna ainsi le bigu [il leur fit prendre le change], ID. *Dames galantes*, t. II, p. 481.

— ÉTYM. Dans ce mot est probablement le radical *beg*, qui est dans *bégaud* et *bègue. Donner le bigu* dans Brantôme c'est donner un cheval pour moins âgé qu'il n'est, et, par suite, tromper.

† **BÉGUARD** (bé-ghar) ou **BÉGUIN** (bé-ghin), *s. m.* Nom donné à des hérétiques du treizième siècle, qui, se prétendant arrivés à la perfection, partage des saints dans le ciel, en prenaient droit de refuser l'obéissance aux princes, et de se dispenser de toutes les pratiques de religion. || Nom qu'ont eu quelquefois les frères convers dans l'ordre des frères prêcheurs et mineurs.

— HIST. XIIIe s. Ja certes tiex gens n'amerons, Mès Beguins à grans chaperons, As chieres pasles et alises, *la Rose*, 12142. Ha! com savez bien barguigner Voiz du papelart, du beguin, RUTEB. 312. || XVe s. Doulx et beguin, de semblant rigoureux, CH. D'ORL. *Bal.* 103.

— ÉTYM. Bas-lat. *beggardus;* du flamand *beggen;* angl. *to beg*, demander, à cause de la pauvreté à laquelle ces gens se vouaient.

BÈGUE (bè-gh'), *adj.* Qui bégaye. Il est bègue; elle est bègue. || Substantivement. Un bègue, une bègue.

— ÉTYM. Berry, *bégat;* rouchi, *beique*, *bièque;* ancien espagn. *vegue.* On ne peut pas remonter au delà d'un radical *beg* qui exprime quelque infirmité de l'esprit ou du corps, et qu'on ne reconnaît point dans les langues collatérales.

† **BÉGUETTES** (be-ghè-t'), *s. f. plur.* Petites pinces de serrurier.

BÉGUEULE (bé-gheu-l'), *s. f.* Femme prude et dédaigneuse d'une façon mal plaisante. Qu'est-ce que c'est donc que cette chanson-là? — Mais, ma mère, c'est de la *Belle-Arsène.* —Votre belle Arsène était une bégueule, PICARD, *la Petite ville*, III, 4. Fi des coquettes maniérées! Fi des bégueules du grand ton! BÉRANG. *Jeannette.* La liberté.... c'est une bégueule enivrée Qui, dans la rue ou le salon, Pour le moindre bout de galon, Va criant : à bas la livrée! ID. *Refus.* || Faire la bégueule, affecter ridiculement la vertu et la modestie. || Adjectivement. Que cette femme est bégueule! || Il se dit d'un homme en plaisantant. Non, mon cher, je ne suis pas si bégueule; je vous aime de tout mon cœur; je travaille pour vous, VOLT. *Correspond.* dans LAVAUX.

— HIST. XVe s. Le suppliant, soy voyant injurié sans cause, respondit à icelluy compagnon : que vaulx tu, bée gueulle? DU CANGE, *beare.*

— ÉTYM. *Bée*, béante, *part. passé* du verbe *béer* ou *bayer* (voy. ce mot), et *gueule* (voy. ce mot): mot à mot, qui tient la bouche ouverte, attitude qui exprime, il est vrai, l'étonnement, mais aussi la sottise, et, par suite, la bégueulerie.

BÉGUEULERIE (bé-gheu-le-rie), *s. f.* Les airs, le ton d'une bégueule. Elle est d'une bégueulerie insupportable.

— ÉTYM. *Bégueule.*

BÉGUIN (bé-ghin), *s. m.* || **1°** Sorte de coiffe, qui s'attache sous le menton. Sans collet, sans béguin et sans autre affiquet, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Coiffe de béguine. L'un [des frères de Chamillart] était évêque de Dôle, qu'il fit évêque de Senlis et à qui il ne manquait qu'un béguin et des manches pendantes, ST-SIMON. 70, 150. || Fig. et populairement. Je lui ai bien lavé son béguin, je l'ai bien grondé. || **2°** Petit bonnet à trois pièces en toile ou en laine qu'on met aux enfants sous leur bonnet. Préparait tout, lui faisait des béguins, LA FONT. *Herm.* Tout l'été nous avons fait des béguins, SÉV. 5. || **3°** Nom d'hérétiques (voy. BÉGUARD).

— ÉTYM. *Béguine*, dont la coiffure fut nommée *béguin.*

BÉGUINAGE (bé-ghi-na-j'), *s. m.* || **1°** Maison, couvent de béguines. || **2°** Dévotion puérile et affectée.

— HIST. XIIIe s. Nostre creance tourne à guille; Mensonge devient evangile; Nuns n'est mais saux [sauvé] sans beguinage, RUTEB. 168. Beguin excusent li uns l'autre; Beguin font volentiers damage; Que c'est li drois de beguinage, Mais que [pourvu que] los en puissent avoir, ID. 318. || XVe s. La plus grand partie d'icelles nobles femmes se disposerent à mettre jus [mettre à bas] leurs atours et prirent autretels ou semblables que portoient femmes de beguinage, MONSTREL. II, 53.

— ÉTYM. *Béguin* (voy. BÉGUARD).

BÉGUINE (bé-ghi-n'), *s. f.* || **1°** Nom des femmes qui suivaient l'hérésie des béguins ou béguards. || **2°** Nom qui a passé à des religieuses des Pays-Bas, qui, sans être engagées par des vœux, mènent une vie fort régulière dans des lieux enclos par des murs, où chacune a sa petite maison, avec une église commune; elles portent un voile blanc avec un habit gris blanc. Philippe III envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente, VOLT. *Mœurs*, 82. || **3°** Dévote minutieuse.

— HIST. XIIIe s. La gent beguine, RUTEB. 108. Et fist en pluseurs liex de son royaume mesons de beguines, et leur donna rentes pour elles vivre, JOINV. 298. Une des beguines de la royne, quant elle ot la royne chaucée, ID. 286. Metre boines femes beguines en celui hospital, TAILLIAR, *Recueil*, p. 155. En riens que beguine die, N'entendiez tuit se bien non, *Fabl. et Contes anc.* t. II, p. 57. || XVe s. Ils en font un petit tourtel, en maniere d'une oublie de beguine, FROISS. I, I, 34.

— ÉTYM. *Béguin* (voy. BÉGUARD); provenç. *bechina*, *beguina.*

† **BÉGUM** (bé-ghom'), *s. f.* Titre d'honneur des princesses et des femmes de qualité de l'Indoustan.

— ÉTYM. Féminin de *beg* (voy. ce mot) : la dame, la maîtresse. Nous devrions écrire *bégam*, qui est la véritable orthographe; *bégum* étant la transcription anglaise du mot indigène, où le son muet de l'*a* est rendu par l'*u* anglais.

BÉHEN (bé-èn'), *s. m.* Terme de pharmacie. Nom donné à deux racines du Levant : le béhen blanc, vermifuge, et le béhen rouge, tonique; elles ne se trouvent plus dans le commerce.

— ÉTYM. Arabe, *behmen.*

† BEHORS (bé-hor), *s. m.* Un des noms vulgaires du butor.

† BEHOURDIS (bé-hour-dì), *s. m.* Tournois, combat à la lance. On nommait ces jeux béhourdis du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux, VOLT. *Mœurs*, 99.

— ÉTYM. La définition donnée par Voltaire est fautive ; le *béhourdis* était ainsi nommé du *behourt*, lance. Se vus alez einsi l'espée traite à curt, Vostre hauberc vestu, en main vostre behurt.... *Th. le mart.* 36. Voy. BOURDE 2.

BEIGE (bè-j'), *adj. f.* Usité dans cette locution : laine beige, laine qui a sa couleur naturelle.

— HIST. XIIe s. Lors serai moines blans ou noirs, Grivelés, bruns ou bis ou beges, DU CANGE, *bigera*.

— ÉTYM. Ce mot paraît avoir le même radical que *bis*, brun (voy. BIS, *adj.*), et l'italien *bigio*, gris, brun. On dit, dans certaines provinces, du *linge beige* pour du linge tirant sur le jaune.

BEIGNET (bè-gnè ; le *t* ne se lie pas dans la conversation ; au pluriel, l'*s* se lie : des beignets aux pommes, dites : des bè-gnè-z aux pommes; beignets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* Pâte frite enveloppant une tranche de quelque fruit. Beignets de pommes.

— HIST. XIIIe s. Les viandes que il nous donnerent, ce furent beignes de fourmages qui estoient rosties au solleil, JOINV. 249. || XVe s. Que tout boulenguiers cuissent leurs bingnes aveuc la fournée de l'autre pain tout ensemble, DU CANGE, *binota*. || XVIe s. La pomme s'accommode très bien en tartellages, beignets et semblables gentillesses de cuisine, O. DE SERRES, 688.

— ÉTYM. Berry, *beugnet*, *beugnon;* génev. *bugnet;* diminutif de l'ancien français *bingne*, *begne*, qui est sans doute le même que *bigne*, *beugne*, tumeur, grosseur (mot encore usité en diverses provinces), à cause que le *beignet* est une pâte qui se gonfle en cuisant. *Beugnet* ou *bignet*, prononciation fautive, est, comme on voit, un provincialisme.

BEIRAM (bè-ram), *s. m.* Voy. BAIRAM.

BÉJAUNE (bé-jô-n'), *s. m.* || **1°** Terme de fauconnerie. Bec jaune || **2°** Oiseau jeune et niais, qui a encore le bec jaune. || Fig. et familier. Montrer à quelqu'un son béjaune, lui prouver sa sottise, son ignorance. Souffrez que je lui montre son béjaune, et le tire d'erreur, MOL. *Mal. imag.* III, 16. C'est fort bien fait d'apprendre à vivre aux gens et de leur montrer leur béjaune, ID. *Am. méd.* II, 3. || Fig. et familièrement. Un béjaune, un jeune homme sot et inexpérimenté. || **3°** Fig. Se disait de l'ouvrier qui passait compagnon ou maître, et du régal payé en ces circonstances. || Payer son béjaune, payer sa bienvenue; locution tirée de ce qu'à Paris une des fonctions les plus importantes des trésoriers de la Basoche était de recevoir les béjaunes et de leur faire payer la bienvenue. || Lettres de béjaune, lettres données autrefois aux clercs par la basoche, et qui marquaient le commencement de la cléricature.

— HIST. XIIIe s. Sans faille, ce n'est pas merveille, S'ous [si vous] n'en savés quartier ne aune; Car vous avés trop le bec jaune, *la Rose*, 13018. || XVe s. Payer leur fauldra les usaiges De leurs becz jaunes, sans faillir, CH. D'ORL. *Rondeau*. Qu'esse cy ? estes vous bejaulne? Vuidez moy mon broc vistement. Je demande du vin de Beaulne, Qui soit bon et non aultrement, VILLON, *Repues franches*. Ce sont six aulnes; ne sont mie? Et non sont; que je suis bec jaulne! *Patelin*. || XVIe s. Cagnars, bejaulnes, descongneuz, J. MAROT, V, 304. Ce dyable de Pantagruel, qui ha convaincu tous les resveurs et bejaunes sophistes, à ceste heure aura son vin, RAB. *Pant.* II, 18.

— ÉTYM. *Bec*, *jaune;* le bec jaune étant l'attribut du jeune oiseau de proie, encore sans éducation ni expérience.

1. **BEL** (bèl), *adj. m.* Voy. BEAU.

† 2. **BEL** (bèl), *s. m.* Terme de pêche. Nom donné par les pêcheurs de la morue verte à l'établissement qu'ils font depuis les haubans de misaine jusqu'au commencement du gaillard d'arrière.

BÉLANDRE (bé-lan-dr'), *s. f.* Terme de marine. Petit bâtiment de transport à fond plat, employé sur les rivières, sur les canaux et dans les rades. Permangle prit trente-six bélandres portant 100 milliers chacune, et en brûla vingt-cinq, ST-SIM. 303, 198.

— ÉTYM. Angl. *bilander*, *belander;* holland. *bylander;* de *by*, auprès, et *land*, terre : bateau qui va près de la terre.

BÊLANT, ANTE (bê-lan, lan-t'), *adj.* Qui bêle. Les bœufs mugissants et les brebis bêlantes venaient en foule, quittant les gras pâturages, et ne pouvant trouver assez d'étables pour être mis à couvert, FÉN. *Tél.* I. Je vous ai vu, le soir, pour nos brebis bêlantes Soulever de nos puits les pierres trop pesantes, DUCIS, *Abufar*, I, 2. Quand au mouton bêlant la sombre boucherie Ouvre ses cavernes de mort, A. CHÉN. *Iambe* 2. || Proverbe. Bœuf saignant, mouton bêlant, c'est-à-dire il faut que le bœuf et le mouton rôtis ne soient guère cuits.

† **BÈLE** (bè-l), *s. m.* Jeu d'enfant. Nom du bâtonnet qu'on fait sauter avec un autre plus grand, dans le jeu dit du bâtonnet.

† **BÊLÉE** (bè-lée), *s. f.* Terme de pêche. Corde disposée de manière à porter entre deux eaux les hameçons dont elle est garnie.

BÊLEMENT (bè-le-man), *s. m.* Cri naturel des bêtes ovines.

— ÉTYM. *Bêler*.

BÉLEMNITE (bé-lè-mni-t'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Coquille fossile, de forme allongée, qui n'a pas d'analogue vivante.

— ÉTYM. Βελεμνίτης, pierre de foudre, de βέλεμνον, trait, carreau, de βέλος, trait, javelot, de βάλλειν, lancer (voy. BALISTIQUE).

BÊLER (bê-lé), *v. n.* Faire un bêlement, pousser des bêlements. L'oiseau chante, l'agneau bêle, L'enfant gazouille au berceau; La voix de l'homme se mêle Au bruit des vents et de l'eau, LAMART. *Harm.* I, 3. || Proverbes. Brebis qui bêle perd sa goulée, c'est-à-dire à trop parler on perd le temps de manger, et aussi d'agir. || La brebis bêle toujours de même, c'est-à-dire on ne change guère les manières qui proviennent de la nature. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIIe s. Qant il ala esbanoier, Les brebiz oit [il entend] es chans beller, *Ren.* 6365. Lyons y belent et grans ours; Grant joie i a de jongleours, *Fl. et Bl.* 3149. || XVIe s. .... et quand une desdites testes [d'un agneau monstrueux] belloit, les autres faisoient le semblable, PARÉ, XIX, 20. Ils bellent comme les chevres, ID. *Anim.* 25.

— ÉTYM. Provenç. *belar;* espagn. *balar;* ital. *balare;* du latin *balare*.

BEL-ESPRIT (bè-lè-spri), *s. m.* Voy. BEAU.

BELETTE (be-lè-t'), *s. f.* || **1°** Nom vulgaire de la martre mineure, petit carnassier, qui a le corps allongé et le museau pointu. La nation des belettes, Non plus que celle des chats, Ne veut aucun bien aux rats, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. || **2°** Nom vulgaire d'un poisson des côtes de France.

— HIST. XIIe s. Chevals e dras et beles [peaux de belette], *Rou*, t. I, p. 332.

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français *bele*, qui se rapporte aussi bien au kymri *bele*, martre, qu'au haut allemand *bille*. Les patois italiens offrent : milanais, *bèllora;* Come, *bèrola;* parmesan, *benla;* génois, *bellua;* sicilien, *badottula* pour *ballottula*, *bellottula*. Diez, qui fait ces rapprochements, se demande si, malgré le kymri et le haut-allemand, *bele* n'est pas simplement le latin *bella*, belle, la jolie bête, terme de flatterie qui se trouve en allemand pour cet animal, doté, par la crédulité, de forces mystérieuses. Les patois français ont : normand, *roselet;* picard, *bacoulette;* lorrain, *moteile*, qui est le latin *mustela*.

† **BÉLIAL** (bé-li-al), *s. m.* En style biblique, le malin esprit, le démon. Les adorateurs de Bélial, les méchants.

— ÉTYM. Mot hébreu signifiant qui ne vaut rien : *beli a'al*, sans profit, sans valeur.

† **BELIC** (be-lik) ou **BELIF** (be-lif) ou **BELLIF** (bél-lif), *s. m.* Terme de blason. Couleur rouge, dite aussi gueule.

BELIER (be-lié) ou **BÉLIER** (bé-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les béliers et les brebis, dites : les bélié-z et....), *s. m.* || **1°** Le mâle de la brebis. || Terme de blason. Bélier sautant, bélier dressé sur ses pieds de derrière. Bélier onglé, bélier dont les pieds sont d'un autre émail que le corps. || **2°** Machine de guerre dont les anciens se servaient pour battre et renverser les murailles. Le bélier impuissant les menaçait en vain, RAC. *Bérén.* I, 3. || Bélier hydraulique, machine hydraulique très-puissante, imaginée par Montgolfier et qui sert à élever l'eau. || **3°** Terme d'astronomie. Constellation zodiacale qui, du temps d'Hipparque, coïncidait avec l'équinoxe du printemps ; aujourd'hui nom conventionnel du signe dont le commencement répond à ce même équinoxe dans le zodiaque mobile en vertu de la précession. || Le retour du bélier, le printemps. Ou demeurer oisive au retour du bélier, BOIL. *Sat.* VIII.

— HIST. XVe s. Parties de la despense faite le lundi quatriesme jour de juillet 1412 en l'ostel de Belier [nom d'un chanoine de la Sainte Chapelle], *Bibl. des Chartes*, 5e série, t. I, 225. | XVIe s. Adonc l'engin s'appeloit *aries*, pour ce que voulentiers on le faisoit à la semblance de la teste d'ung bellier, *Suppl. franç.* 1328, p. LXXXIV, *Ms. de l'an* 1519, *dit Commentaires de Jules César*. Les Ammonians le faisoyent pourtraire [Jupiter] en figure de belier belinant, belier cornut, RAB. *Pant.* III, 12. Je te donnerois, respondit le marchant, ung coup d'espée sur ceste aureille lunetiere, et te tuerois comme ung belier, ID. *ib.* IV, 5. Beliers, balistes, catapultes, ID. *ib.* IV, 61. Mieux vaut perdre la toison Que brebis, belier ou mouton, GABR. MEUNIER, *Trésor des sentences*, dans LE ROUX DE LINCY, t. I, p. 153.

— ÉTYM. *Belin* est, dans le roman de *Renart*, le nom du *bélier;* mais le mot *belier* lui-même ne s'est présenté dans aucun texte au delà du XVe s.; car *belier*, employé dans ce siècle comme nom propre, montre sans doute qu'il l'était comme nom commun. Au delà, en remontant, on ne trouve que *mouton :* dans le *liber Psalmorum* du XIIe siècle, on lit : Li mont s'esledecerent sicume multun, et li tertre sicume li aignel des oeilles, p. 175; passage où *multun* traduit *arietes*. On l'a fait venir de *balarius*, de *balare*, bêler; mais une telle dérivation d'un verbe n'est pas justifiée par les habitudes des langues romanes. Ménage le tire de *vellarius*, le velu, de *vellus*, toison; mais *vellarius* n'est donné par aucun texte. Diez paraît avoir mis le doigt sur la vraie étymologie en indiquant le bas-latin *bella*, clochette, qu'on pend au cou des moutons ou des vaches, du flamand *bel*, clochette, anglais *bell*. Ainsi le *bélier* est celui qui porte la clochette, autrement en français mouton à la sonnette, *clocheman* de quelques localités; bas-latin, *aries squilatus;* en flamand, *bel-hamel*, anglais, *bell-wether*, qui ont le même sens. Cette étymologie est fortifiée par l'existence du mot *bélière*.

BÉLIÈRE (bé-liè-r'), *s. f.* || **1°** Anneau auquel est suspendu le battant d'une cloche. || **2°** Anneau qui porte un pendant d'oreille. || **3°** Bracelet ou chape de fourreau de sabre.

— HIST. XVe s. A la charge du dit chapitre de fournir en l'acquit de l'evesque les chordes, bellieres, batailz, DU CANGE, *belleria*.

— ÉTYM. Bas-lat. *belleria*, *beleria;* du flamand *bel*, cloche (voy. BÉLIER).

† **BELIF** (be-lif). Voy. BELIC.

† **BELIN** (be-lin), *s. m.* Terme de marine. Voy. BLIN.

BÉLÎTRE (bé-li-tr'), *s. m.* Homme de rien, homme sans valeur. C'est un franc bélître. [Sezanne] C'était un grand bélître, fort prévenu de son mérite et de sa capacité, ST-SIM. 368, 117.

— HIST. XVe s. Ces belleudres veulent ils faire les maistres? DU CANGE, *balens*. || XVIe s. Maint sorti d'un tige hautain De quelque maison non commune, Belistre mendie son pain, *Dial. de* TAHUREAU, p. 192. Pompeius suppliant des belitres officiers d'un roy d'Ægypte, MONT. I, 65. Un belitre de soldat son hoste, ID. II, 5. Ô le lasche belitre! ID. II, 22. Les belistres [les gueux] sont de besoing au monde; car si tous estoient riches, l'on ne trouveroit point à qui donner, DES PÉR. *Cymbal.* 110. Ou plusieurs belitres et cocquins s'employerent avec le bourreau et son valet, pour en avoir la despouille, CARLOIX, VII, 3. Par l'artifice des meschans belistres de l'ostiere [mendiants], PARÉ, XIX, 1. L'imposture d'une belistresse, ID. XIX, 22. Je ne sçay quelles sottes ou folles opinions enracinées dès longtemps au cerveau, mesmes de plusieurs qui cuident bien en cela n'estre belistres d'esprit, FROUMENTEAU, *Finances*, IIIe livre, p. 393.

— ÉTYM. Espagn. *belitre;* portug. *biltre;* ital. *belitrone*. Origine incertaine. On a indiqué le latin *balatro*, vaurien, *ballistarius*, soldat qui servait les balistes; *blitum*, bette, plante qui, à cause de son peu de saveur, était employée métaphoriquement pour désigner un homme de peu; l'allemand *Bettler*, mendiant (par métathèse *Bleter*); car bélître a aussi signifié mendiant (voy. l'historique). Diez penche pour cette dernière opinion. Il y avait au XVIe siècle un verbe *belistrer*, mendier : Il vaut trop mieux donner à maint pauvre indigent.... Tu en auras au monde ou au ciel recompense, Non de vouloir chez toi les flateurs rencontrer, Qui te feront un jour ainsi qu'eux belistrer, RONS. 909.

BELLADONE (bèl-la-do-n'), *s. f.* Plante vénéneuse de la famille des solanées, dont le nom spécifique est la belladone commune.

— ÉTYM. *Belladonna*, de *bella*, belle, et *donna*, dame, les Italiens s'en servant pour faire du fard.

BELLÂTRE (bè-lâ-tr'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui, se croyant beau, belle, affecte les airs des jeunes gens avantageux, des femmes coquettes. J'avais toute la raison, le droit et l'intérêt de ne pas subir le joug audacieux et nouveau de ce vieux bellâtre, ST-SIM. 311, 217. Je n'ai pas reçu de nouvelles de M. de Ri-

chelieu touchant son bellâtre de Bellecour [un acteur], VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 avril 1764.

— HIST. XVIe s. Sa femme laquelle estoit assez bellastre, RAB. *Pant.* III, 25.

— ÉTYM. *Bel* (voy. BEAU), avec la terminaison *âtre*, qui est péjorative.

† **BELLE** (bè-l'), *s. f.* || 1° Jeu de la belle, jeu de hasard que l'on joue en tirant des numéros qui correspondent avec ceux d'un tableau. || 2° Belle et flux, espèce de jeu qui se joue entre un grand nombre de personnes et avec 52 cartes.

† **BELLE-À-VOIR** (bè-la-voir), *s. f.* Terme de botanique. Voy. BELVÉDÈRE. || *Au plur.* Des belles-à-voir.

BELLE-DAME (bè-le-da-m', et, dans la prononciation ordinaire, bèl-da-m'), *s. f.* Terme de botanique. || 1° Nom vulgaire de l'arroche, dite aussi bonne-dame. || 2° Dit quelquefois pour belladone. || 3° Nom que les entomologistes donnent au papillon du chardon. || *Au plur.* Des belles-dames.

BELLE-DE-JOUR (bè-le-de-jour, et, dans la prononciation ordinaire, bèl-de-jour), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire du liseron tricolore, appelé aussi liset bleu. || *Au plur.* Des belles-de-jour.

BELLE-DE-NUIT (bè-le-de-nui, et, dans la prononciation ordinaire, bèl-de-nui), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Nom vulgaire de la nyctage faux-jalap, dite aussi faux-jalap. || 2° Terme de zoologie. Nom vulgaire de la rousserolle, oiseau insectivore. || *Au plur.* Des belles-de-nuit.

† **BELLE-D'ONZE-HEURES** (bè-le-don-zeu-r', et, dans la prononciation ordinaire, bèl-don-zeu-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire de l'ornithogale ombellé, dit aussi dame-d'onze-heures et jacinthe du Pérou. || *Au plur.* Des belles-d'onze-heures.

BELLE-D'UN-JOUR (bè-le-dun-jour, et, dans la prononciation ordinaire, bèl-dun-jour), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire donné à différentes espèces du genre hémérocalle, principalement à l'hémérocalle jaune. || *Au plur.* Des belles-d'un-jour.

BELLE-FILLE (bè-le-fi-ll'), *s. f.* || 1° Bru, femme du fils || 2° Celle dont on a épousé le père ou la mère. || *Au plur.* Des belles-filles.

— ÉTYM. *Beau*, *fille* (voy. BEAU-FILS).

† **BELLE-FLEUR** (bè-le-fleur, et, dans la prononciation ordinaire, bèl-fleur), *s. f.* Pomme de belle-fleur, sorte de pomme. || *Au plur.* Des belles-fleurs.

† **BELLEGARDE** (bè-le-gar-d'), *s. f.* Terme d'horticulture. Espèce de pêche.

BELLEMENT (bè-le-man), *adv.* || 1° Doucement, avec modération. Oh! morgué, bellement; comme vous êtes rude! REGNARD, *Démocr.* I, 3. || 2° Terme de chasse. Se dit aux chiens pour les faire chasser plus sagement.

— HIST. XIe s. Dist à son oncle belement en riant, *Ch. de Rol.* LXVII. A deus franceis belement en avint, *ib.* CCLV. Lonc un autel belement [ils] l'enterrerent, *ib.* CCLXXI. || XIIe s. Mout belement [il] les a araisonez, *Ronc.* p. 202. || XIIIe s. Son chamberlanc nous vint à l'encontre, pource que nous ne alissiens belement, et pource que nous ne esveillissiens son mestre, JOINV. 218. || XVe s. Et chevaucherent assez bellement, car leurs chevaux estoient foulés et mal livrés, mal ferrés, FROISS. I, I, 40. On commanda que les batailles allassent avant par devers les ennemis tout bellement le pas, ID. I, I, 41. Quand vint au matin, les Anglois, qui estoient tous reconfortés d'entrer en la ville de Bergerac, fust bellement ou autrement [de gré ou de force], ID. I, I, 221.

— ÉTYM. *Belle*, et le suffixe *ment*.

BELLE-MÈRE (bè-le-mê-r'), *s. f.* || 1° Celle qui a épousé notre père. Il n'a fait qu'obéir à la haine ordinaire Qu'imprime à ses pareils le nom de belle-mère, CORN. *Nicom.* I, 2. || 2° Celle dont on a épousé le fils ou la fille. La reine sa belle-mère, malgré ce nom odieux, trouva en elle non-seulement un respect, mais encore une tendresse que ni le temps ni l'éloignement n'ont pu altérer, BOSS. *Marie-Thérèse.* || *Au plur.* Des belles-mères.

— HIST. XIIIe s. *Bella mater*, dans un texte de 1400, DU CANGE, *bella mater.* || XVe s. Tantost après vint la belle ou marrastre de la femme du suppliant, ID. *bela-cara.*

— ÉTYM. *Beau, mère* (voy. BEAU-FILS). L'ancienne langue disait *marastre.*

† **BELLE-PETITE-FILLE** (bè-le-pe-ti-te-fi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Fille d'un gendre ou d'une bru. La conduite des belles-petites-filles du roi et de ses bâtardes, les ordres à y mettre et à y donner, toutes ces choses entraient dans les occupations de Mme de Maintenon, ST-SIM. 114, 213.

— ÉTYM. *Beau*, *petit*, *fille* (voy. BEAU-FILS).

† **BELLE-PUCELLE** (bè-le-pu-sè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire d'une renoncule des champs. || *Au plur.* Des belles-pucelles.

BELLE-SOEUR (bè-le-seur), *s. f.* Celle dont on a épousé le frère ou la sœur, ou celle qui est la femme de notre frère. || *Au plur.* Des belles-sœurs.

— ÉTYM. *Beau*, *sœur* (voy. BEAU-FILS). Rien de plus commun que de trouver dans les anciens textes *bele suer* (belle sœur); c'est un terme d'amitié par lequel on s'adresse à sa femme, à son amie, à toute femme avec qui on a quelque lien d'affection ou de politesse.

† **BELLICANT** (bèl-li-kan), *s. m.* Nom d'un poisson des côtes de France.

† **BELLIF** (bél-lif), *adj.* Voy. BELIC.

BELLIGÉRANT, ANTE (bèl-li-jé-ran, ran-t'), *adj.* Qui est en guerre, en parlant des nations, des grandes puissances. Puissances, parties belligérantes.

— ÉTYM. *Belligerare*, de *bellum*, guerre (voy. BELLIQUEUX), et *gerare*, fréquentatif de *gerere*, faire (voy. GÉRER).

BELLIQUEUX, EUSE (bèl-li-keû, keû-z'), *adj.* || 1° Qui se plaît à la guerre. Peuple sauvage et belliqueux. Cité belliqueuse. Ardeur belliqueuse. || 2° Qui excite à la guerre. Des accents, des sons belliqueux. Ce nom sacré pour eux se mêle dans les airs A ce bruit belliqueux des barbares concerts, VOLT. *Alz.* III, 6.

— HIST. XVIe s. .... par belliqueuses gestes J'ay surmonté tous humains aux harnois, MAROT, IV, 124. Ces deux belliqueux chevaliers, ID. IV, 131. A ton bras droit, Dieu ton seigneur et pere T'assistera aux belliqueux arrois, ID. IV, 321. Ces nations, estant très belliqueuses, ont donné le prix à la vaillance, MONT. II, 67. Il estime sa bonté au delà de sa vaillance et belliqueuses conquestes, ID. IV, 99.

— ÉTYM. Provenç. *bellicos;* espagn. et ital. *bellicoso;* de *bellicosus*, de *bellicus*, guerrier, de *bellum*, guerre, forme contracte pour *duellum* (voy. DUEL), comme *bis* pour *duis*, et *Bellona* pour *Duellona.*

† **BELLIS** (bèl-lis'), *s. m.* Terme de botanique. Nom moderne du genre pâquerette. Les sauvages emploient le bellis du Canada contre la gangrène, CHATEAUB. *Amér.* 96.

— ÉTYM. Latin, *bellis*, pâquerette.

BELLISSIME (bè-lis-si-m'), *adj.* Très-beau. Il a ajouté qu'elle était bellissime, SÉV. 494. Peu usité et familier.

— ÉTYM. *Bellissimus*, superlatif de *bellus*, beau (voy. BEAU).

† **BELLONE** (bèl-lo-n'), *s. f.* Nom, chez les Latins, de la divinité qui présidait à la guerre. || Fig. La guerre elle-même.

— ÉTYM. *Bellona* pour *Duellona* (voy. BELLIQUEUX).

BELLOT, OTTE (bè-lo, lo-t'), *adj.* Un peu beau, qui a quelque beauté, quelque gentillesse, qui fait le beau. Enfant bellot. Petite fille bellotte. C'était un petit homme, bellot, d'une figure assez ridicule, ST-SIM. 42, 237. || Substantivement. Mon petit bellot. Ma petite bellotte.

— ÉTYM. Diminutif de *bel* (voy. BEAU).

† **BELOCE** (be-lo-s'), *s. f.* Nom, en Normandie, de la prunelle ou fruit du prunellier.

— HIST. XIIIe s. Nefles entécs, ou framboises, Beloces d'Avesnes, jarroises, Raisins noviaux lor envoiés, *la Rose*, 8256. Quant dame Katherine voit l'espreuve dant Joce, Qui por l'amour sa fame ne donne une beloce.... J. DE MEUNG, *Test.* 462. || XVe s. Li as-tu donné une boule? Tu li as fait venir la boce. Tien, vilain, tien ceste beloce, Afin que le cuer ne te faille, *Martyre de saint Étienne.*

— ÉTYM. Origine inconnue. Ce mot, confiné aujourd'hui dans la Normandie, était autrefois du langage commun.

† **BELOUSE** (be-lou-z'), *s. f.* Pièce de métal montée sur le tour d'un potier d'étain.

— ÉTYM. Le même que *blouse*, trou pratiqué dans un billard.

† **BEL-OUTIL** (bèl-ou-ti), *s. m.* Petite enclume d'orfévre. || *Au plur.* Des bels-outils, prononcé comme au singulier.

BELVEDER (bèl-ve-dêr) ou **BELVÉDÈRE** (bèl-vé-dê-r'), *s. m.* || 1° Construction au haut d'une maison, ou dans un lieu élevé, d'où la vue s'étend au loin. || 2° Terme de botanique. Plante qu'on cultive dans les jardins, à cause de la beauté de son port; dite aussi belle-à-voir.

— HIST. XVIe s. Belvedere, ceste plante se façonne en arbrisseau, montant à la hauteur d'un homme; elle est venue de l'Inde, O. DE SERRES, 564.

— ÉTYM. Ital. *belvedere*, de *bello*, beau (voy. BEAU), et *vedere*, voir (voy. VOIR).

† **BELZÉBUTH** (bèl-zé-bu), *s. m.* Nom d'une divinité des Philistins. || Nom d'un démon.

— ÉTYM. Mot phénicien et hébreu, *Beel-Zebub*, dieu des mouches.

BÉMOL (bé-mol), *s. m.* Caractère de musique en forme de petit *b* (♭), placé au devant d'une note pour indiquer qu'on doit la baisser d'un demi-ton. Mettre un bémol devant une note. Ce bémol est-il fin, et va-t-il bien au cœur? REGNARD, *Distrait*, II, 7. || Par extension, note douce à entendre. Vit-on jamais un âne essayer des bémols, Et se mêler au chant des tendres rossignols? REGNARD, *Fol. amour.* II, 17. On me soutient que leur musique [des rossignols] Cède aux bémols des Monsignis, VOLT. *Ép.* 97. Ô muse.... Laisse-moi là Phébus chercher son aventure. Laisse-moi son bémol, prends la clef de nature, RÉGNIER, *Sat.* X. || *Adj.* Si bémol. Le ton de mi bémol.

— HIST. XVIe s. Si elle ne se peut avoir par nature, ce sera par B carré ou B mol, YVER, p. 559.

— ÉTYM. *B*, et *mol* (voy. MOU). *Bemollis* est dans des textes fort anciens (voy. DU CANGE), et opposé à *bedurum* ou *bequadratum.* Le bémol est considéré comme atténuant, amollissant; de là le nom. B, dans la série des lettres prises comme indiquant les sept notes de la gamme, indique le *si;* c'est la première note qu'on ait eu l'occasion de baisser d'un demi-ton, et, à cause de la douceur de ce *si* abaissé, on l'a nommé *b mol*, nom qui s'est ensuite étendu à toutes les notes, dans un sens pareil (voy. BÉCARRE).

† **BÉMOLISER** (bé-mo-li-zé), *v. a.* Terme de musique. Marquer une note d'un bémol, ou armer la clef d'un ou plusieurs bémols.

— ÉTYM. *Bémol.*

BEN (bèn'), *s. m.* Nom donné au moringa oléifère de Lamarck, arbre dont le fruit, appelé noix de ben, fournit une huile employée principalement dans la parfumerie.

— ÉTYM. Arabe, *bân.*

† **BENACE** (be-na-s'), *s. f.* Étendue de terrain qu'on peut labourer dans un jour avec une espèce de charrue; se dit en quelques provinces et particulièrement en Touraine. Chaque paysan possède ce que nous appelons sa goulée de benace, un ou deux arpents de terre en huit ou dix morceaux, P. L. COURIER, I, 187. Qu'il se vende un quartier de pré, c'est un paysan qui l'achète; chacun a maintenant sa goulée de benace, ID. *Lett.* II, 119.

— ÉTYM. Bas-lat. *bena*, sorte de charrue.

† **BÉNAR** (bé-nar), *s. m.* Gros chariot à quatre roues.

— ÉTYM. Ce mot se rattache au radical de *banne.*

BÉNARDE (bé-nar-d'), *s. f.* Serrure dont la clef n'est pas forée et qui peut s'ouvrir des deux côtés. Une bénarde. || *Adj.* Une serrure bénarde.

— HIST. XVe s. Icelle Marion s'en coury à l'uis, qui fermoit à serrure bernarde, et l'ouvry, DU CANGE *bernarius.*

— ÉTYM. *Bernard*, dans l'ancien français, a signifié sot, niais; et on a nommé *bernarde* ou *bénarde* une serrrure moins bonne, moins sûre que les autres.

† **BENASTRE** (be-na-str'), *s. m.* Terme de pêche. Petit parc de clayonnages ouverts.

— ÉTYM. Ce mot se rattache au radical de *banne.*

† **BÉNATE** (bé-na-t'), *s. f.* Caisse d'osier dont on se sert dans les salines. || Quantité de sel qui y entre (12 pains).

— ÉTYM. Ce mot se rattache au radical de *banne.*

† **BÉNATON** (bé-na-ton), *s. m.* Terme de métier. Panier d'osier.

— ÉTYM. Diminutif de *bénate.*

† **BENAUT** (be-nô), *s. m.* Terme de métier. Baquet cerclé avec deux mains de bois.

— ÉTYM. Ce mot se rattache au radical qui est dans *banne.*

BÉNÉDICITÉ (bé-né-di-si-té), *s. m.* Prière que les catholiques font avant le repas, et qui commence par ce mot. Quand l'abbé de Tonnerre eut dit le bénédicité, il [l'évêque de Noyon] lui dit de se mettre à table, ST-SIM. 32, 120. || *Au plur.* Des bénédicités.

— ÉTYM. *Benedicite*, bénissez, de *benedicere*, bénir (voy. BÉNIR).

BÉNÉDICTIN, INE (bé-né-di-ktin, kti-n'), *s. m.* et *f.* || Religieux, religieuse d'un ordre fondé par saint Benoît au Mont-Cassin, vers l'an 529. || *Adj.* Qui concerne l'ordre des bénédictins. Les couvents bénédictins. Les congrégations bénédictines. || Fig. C'est un bénédictin, se dit, à cause des grands travaux qu'ont exécutés les Bénédictins, d'un érudit livré sans distraction au travail.

— ÉTYM. *Benedictus*, Benoît, mot à mot *bénit* (voy. BÉNIR).

BÉNÉDICTION (bé-né-di-ksion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Action de consacrer, de bénir avec certaines cérémonies de l'Église. La bénédiction d'une église. || **2°** Action d'un prêtre qui bénit les assistants en faisant le signe de la croix. Fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial, bénédiction, sacrifice, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs ruines? BOSS. *Marie-Thér.* Lui donne toutefois la bénédiction, BOIL. *Lutr.* I. Nous entrâmes dans l'église au moment où le prêtre donnait la bénédiction, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 3. || **3°** Action par laquelle les pères et les mères bénissent leurs enfants. Elle me donna sa bénédiction, SÉV. 151. || **4°** Grâce et faveur particulière du Ciel. Les bénédictions qu'il versa sur les Français, BOSS. *Unité*, 2. Et ces bienheureuses prémices ont attiré une telle bénédiction sur la maison Palatine, que nous la voyons enfin catholique dans son chef, ID. *Anne de Gonz.* Les bénédictions qu'il verse sur ceux qui le craignent, FLÉCH. *M. de Mont.* Courez et servez bien le Dieu des nations; Je répands sur vous tous ses bénédictions, M. J. CHÉN. *Charles IX*, IV, 5. || Fig. Maison, pays de bénédiction, maison, pays où tout afflue, abonde. Ce précieux levain que Dieu conserve dans ce vaste diocèse non-seulement pour empêcher toute la masse d'aigrir et de se corrompre, mais pour la sanctifier peu à peu, pour l'étendre, l'augmenter, et en multiplier la bénédiction, MASS. *Confér. Retraite.* || C'est une bénédiction, se dit quand tout abonde, réussit, comme par une faveur particulière du Ciel. Les vignes, cette année, sont chargées de grappes, c'est une bénédiction. || Par extension et dans le langage familier, c'est une bénédiction, ou, que c'est une bénédiction, se dit de tout ce qui surpasse l'attente. Elle engraissait, que c'était une bénédiction, HAMILT. *Gramm.* 10. Il se laissait enfiler [au jeu de trictrac], que c'était une bénédiction, ID. *ib.* 3. || Enfin, cette locution se dit aussi par antiphrase. Le temps était affreux, il pleuvait, que c'était une bénédiction. || Dans ces exemples, le *que* ne fait pas partie de la locution; c'est une ellipse pour *à tel point que*. || **5°** Sentiments et expressions de gratitude. Sa charité lui attirait les bénédictions des pauvres. || Être en bénédiction, être béni, aimé, respecté. Dont la mémoire sera en bénédiction dans l'Église, BOSS. *Exp. Avert.* Ce monde où sa mémoire est en bénédiction, FLÉCH. *Mont.* La mémoire de M. de Thou est en bénédiction chez les Français, VOLT. *Métaph.* 9.

— HIST. XIe s. [Il] Leve sa main, fait sa beneïçun, *Ch. de Rol.* CLX. || XIIe s. En paradis aurez benecion, *Ronc.* p. 71. Tout en plorant [il] leur fit beneïçon, *ib.* p. 98. || XIIIe s. Sire rois, grant beneïçon Vos doint li fils sainte Marie, *Ren.* 20096. Biau chier filz, je te donne toutes les beneïssons que bon pere peut donner à fil, JOINV. 301. || XVe s. Et volt le roy qu'en chants melodieux et orgues fussent à Dieu chantées laudes et beneyssons, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 71. || XVIe s. Parquoi Dieu fait que toute nation, Sans fin te loue en benediction, MAROT, IV, 286. Et n'est demouré des hommes que le renom de leurs faitz de bien en benediction et de mal en malediction, *Rozier histor.* I, 2.

— ÉTYM. Provenç. *benedictio*, *benediccio;* espagn. *bendicion;* portug. *bençâo;* ital. *benedizione*, de *benedictionem*, de *benedicere* (voy. BÉNIR).

† **BÉNÉDICTIONNAIRE**, (bé-né-di-ksio-nê-r'), *s. m.* Terme de liturgie. Livre qui contient les formules des bénédictions.

— ÉTYM. *Bénédiction.*

BÉNÉFICE (bé-né-fi-s'), *s. m.* || **1°** Service, bienfait. Nous recevons double grâce et bénéfice de notre Dieu au baptême, FÉN. II, 17. || Bénéfice de temps, l'avantage qu'apporte d'ordinaire le temps à qui sait ou peut attendre. Cellamare attendait du secours du bénéfice du temps ou des inégalités de la Hollande, ST-SIM. 500, 52. Jugurtha, qui attendait tout du bénéfice du temps, ne songeait qu'à amuser le consul et à tirer les choses en longueur, VERTOT, *Révol. rom.* IX, p. 385. || Terme de médecine. Bénéfice de nature, évacuation spontanée quelconque qui soulage. Bénéfice de ventre, ou simplement bénéfice, diarrhée spontanée qui soulage. Il [Claude] fut délivré du premier danger [le poison] par un bénéfice de ventre, PERROT D'ABL. *Tacite*, 396. || Bénéfice de la loi, avantage que la loi présente et dont on peut user. Profiter du bénéfice de la loi. Ne leur ôtons point la liberté de conscience dont ils jouissent par le bénéfice des édits, BALZ. *Liv.* VI, *lett.* 7. Ce consul soutenait qu'il était impossible de maintenir la paix et l'union entre les citoyens d'un État libre, si, par le bénéfice de la loi, on ne rapprochait la condition des pauvres de celle des riches, VERTOT, *Révol. rom.* III, p. 283. || Terme de droit. Bénéfice d'inventaire, faveur accordée à l'héritier, par les lois, de n'être chargé des dettes du mort, qu'à proportion de ce qu'il hérite; ce qui se vérifie par l'inventaire. Accepter une succession sous bénéfice d'inventaire. || Fig. Un païen, qui sentait quelque peu le fagot, Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot, Par bénéfice d'inventaire, LA FONT. *Fabl.* IV, 19. || Bénéfice de cession, grâce qu'on accorde aux débiteurs insolvables, par laquelle ils demeurent libres en cédant tout ce qui leur reste de biens à leurs créanciers. || Bénéfice d'âge, dispense qui s'obtient pour posséder un office, ou pour régir son bien, avant l'âge marqué par les lois. || **2°** Dans l'histoire du moyen âge, partie des terres conquises dans les Gaules qui fut distribuée par les princes barbares entre les principaux de leurs hommes. Le bénéfice était donné à vie, et ainsi nommé parce que le donataire le possédait par la libéralité et le *bienfait* du donateur. Le bénéfice, étant devenu héréditaire, se transforma en fief. || **3°** Charge spirituelle, accompagnée d'un certain revenu, que l'Église donne à un homme qui est tonsuré ou dans les ordres, afin de servir Dieu et l'Église. Les évêchés, abbayes, cures, chanoinies, chapelles, prieurés, sont les divers genres de bénéfices. J'obtins un petit bénéfice de campagne pour mon aumônier, HAMILT. *Gramm.* 8. Se faisait abbé qui pouvait; j'entends abbé à bénéfice, ID. *ib.* 2. || Bénéfice à charge d'âmes, celui qui oblige à être prêtre, et où l'on est chargé de la direction des âmes. Les évêchés, les cures, les abbayes régulières, les premières dignités des chapitres sont des bénéfices à charge d'âmes. || Fig. Il faut prendre le bénéfice avec les charges, c'est-à-dire, quand une chose est avantageuse, il ne faut pas, on ne peut en laisser les charges ou les inconvénients, et n'en prendre que les avantages. || Bénéfice consistorial, celui qui, étant à la nomination du roi, devait être proposé dans le consistoire de Rome. || Bénéfice simple ou à simple tonsure, bénéfice n'ayant pas charge d'âme et pouvant être possédé par un clerc tonsuré, qui n'a d'autre obligation que de dire son bréviaire. || Bénéfice en titre ou en règle, celui qui est possédé par un religieux. || Bénéfice manuel, bénéfice dépendant d'une abbaye et qu'on envoie desservir par un religieux amovible au gré du supérieur. || Bénéfice sécularisé, bénéfice qui, par dispense du pape, peut être possédé en commende par des séculiers. || Fig. Il n'a ni office ni bénéfice, se dit d'un homme qui est obligé de vivre du travail de ses mains. || Lieu de résidence du titulaire. Que fais-tu cependant seul en ton bénéfice? BOIL. *Épit.* 2. || **4°** Gain, profit. Bénéfices très-considérables. Il a réalisé son bien avec bénéfice. Il ne faut pas faire du bien pour en tirer bénéfice. Rechercher un bénéfice licite. Les bénéfices de l'entrepreneur, du banquier. || Représentation à bénéfice, représentation dont le produit est abandonné par le théâtre à un comédien, à un auteur, etc. || **5°** Nom que les Juifs d'Amsterdam donnent aux diamants de rebut. || Proverbe. Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent, c'est-à-dire il arrive souvent que des gens obtiennent ce qu'ils ne méritent pas.

— HIST. XIIIe s. Cil qui de soi estoit mauvès out tost obliez les benefices que li empereres li out faiz, *Rec. des Hist. de France*, t. VI, p. 148. Les benefices de sainte Esglise donne à bones persones et de nete vie, JOINV. 301. || XIVe s. Quel profit seroit-ce d'avoir tele bonne fortune qui ne feroit de benefice à autre? ORESME, *Eth.* 228. Celui qui reçoit aucun bien ou benefice, il est mendre [moindre, inférieur] quant à celui qui le fait, ID. *ib.* 123. || XVIe s. Si les opinions estrangieres m'estoient presentes par le benefice de la memoire, MONT. I, 34. Celle que je doibs au benefice de ma cholique, ce n'est ny chasteté ny temperance, ID. III, 273. Ceulx qui courent un benefice ou un lievre ne courent pas, ID. IV, 160. Le senat ne voulut point que ce personnage retournast par la grace et le benefice du peuple, AMYOT, *Cor.* 45. Il suffit que nous monstrions avoir souvenance de son benefice [bienfait], ID. *Cimon*, 5.

— ÉTYM. Provenç. *benefici;* espagn. *beneficio;* ital. *benefizio;* de *beneficium*, de *bene*, bien (voy. BIEN, *adv.*) et *facere*, faire.

† **BÉNÉFICENCE** (bé-né-fi-san-s'), *s. f.* Synonyme peu usité de bienfaisance. L'autre, un peu plus fort, est un prix de bénéficence, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10.

— HIST. XVIe s. Ce sont erreurs qui esteignent toute beneficence, LANOUE, 174.

— ÉTYM. *Beneficentia*, de *benefacere* (voy. BÉNÉFICE).

BÉNÉFICIAIRE (bé-né-fi-si-ê-r'), *adj.* || **1°** Terme de féodalité. Qui a rapport aux bénéfices. Il ne faut pas confondre les comtés bénéficiaires du temps de Charlemagne, avec les comtés héréditaires, FÉN. XXI, 234. || Substantivement, celui qui possédait un bénéfice. Un nouveau bénéficiaire venait qui établissait de nouveaux arrière-vassaux, MONTESQ. *Espr.* XXXI, 26. || **2°** Terme de jurisprudence. L'héritier bénéficiaire, et, substantivement, le bénéficiaire, l'héritier sous bénéfice d'inventaire. || **3°** *S. m.* Celui au profit de qui se donne une représentation théâtrale, un concert, etc. La recette a été très-bonne pour le bénéficiaire.

— ÉTYM. *Beneficiarius*, de *beneficium*, bénéfice.

BÉNÉFICIAL, ALE (bé-né-fi-si-al', a-l'), *adj.* Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques. Les revenus bénéficiaux. Ce fut lui qui crut que Sénèque dans ses livres des bénéfices avait traité à plein fond des matières bénéficiales, BALZ. 2e *disc. De la cour.*

— HIST. XVIe s. Il estoit produit pour temoin en une matiere beneficiale, où il estoit question d'une certaine decision du concile de Latran, DES PÉR. *Contes*, LXVIII.

— ÉTYM. Bas-lat. *beneficialis*, de *beneficium*, bénéfice.

† **BÉNÉFICIATURE** (bé-né-fi-si-a-tu-r'), *s. f.* Nom donné aux bénéfices des chantres, des chapelains, qui étaient plutôt des offices à gages, que de véritables bénéfices.

— ÉTYM. *Bénéfice.*

1. **BÉNÉFICIER** (bé-né-fi-sié), *s. m.* Celui qui a un bénéfice ecclésiastique. Un riche bénéficier. Un époux infidèle qui quitte son épouse pour en prendre une ou plus noble ou plus riche, voilà l'idée que je conçois d'un bénéficier qui, par un intérêt temporel et tout humain, quitte son église pour passer à une autre, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 359. Il était le seul bénéficier qu'on ne fût pas obligé de porter dans son lit quand il avait soupé, VOLT. *Ingénu*, 1.

— HIST. XVIe s. Si l'officier estoit digne de son office, Et le beneficier digne du benefice, DUBELL. VIII, 36, *recto.* Soudain que les prestres et beneficiers entendirent qu'ils detractoyent de leurs coquilles, ils inciterent les juges de leur courir sus, PALISSY, 100.

— ÉTYM. *Bénéfice.*

2. **BÉNÉFICIER** (bé-né-fi-si-é). || **1°** *V. n.* Faire quelque profit. Bénéficier sur une marchandise. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || **2°** *V. a.* Terme de mines, qui signifie travailler facilement une mine. Un métal difficile à bénéficier. || **3°** Se bénéficier, *v. réfl.* Une mine qui se bénéficie aisément.

— HIST. XIIIe s. L'en dit que clerc ordenez de saintes ordenes, s'ils sunt bienficiez [s'ils ont un bénéfice] en sainte yglise, ne puent estre avoquas en cort laie, *Liv. de just.* 102. || XIVe s. Beneficier autre, est superexcellence; et estre beneficié d'autre, c'est estre excedé [surpassé], ORESME, *Eth.* 123. Les bienfaiteurs aiment plus leurs beneficiez que les beneficiez ne ament ceulz qui leur ont bien fait, ID. *ib.* 273. || XVIe s. Je vien aux seculiers, lesquels en partie sont beneficiez, comme il les nomment, CALVIN, *Instit.* 875. Excepté ceux qui sont beneficiez du roy et des princes, et ceux qui es guerres s'aident des amples privileges d'icelles, tout le reste se sent incommodé pour les frais continuels qu'il leur convient faire, LANOUE, 169. Si un soldat, qui a desja esté beneficié, refait encore actes extraordinaires, il reçoit nouveau bienfait, ID. 302.

— ÉTYM. *Beneficium*, bénéfice.

BENÊT (be-nê; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel, l'*s* se lie : les benêts écoutaient, dites : les be-nê-z écoutaient). || **1°** *Adj. m.* Niais, sot. Un jeune homme benêt. || **2°** *S. m.* Tu deviens plus sot que tous les benêts de Turin, HAMILT. *Gramm.* 4. Tous nos benêts de la cour l'admirent, ID. *ib.* 9. Son grand benêt d'amant ne l'aime guère, SÉV. 144. Le bailli pressait le mariage de son grand benêt de fils avec la belle St-Yves, VOLT. *Ingénu*, 13.

— HIST. XVIe s. Mais quand j'ai veu ce qui en est, Je trouve que tu es benest, MAROT, III, 164.

— ÉTYM. Prononciation normande de *benoît* (voy. ce mot). *Benêt*, qui veut dire *bénit*, a été employé pour désigner un niais, à cause de cette opinion vulgaire que les simples d'esprit sont favorisés du ciel. Il ne se dit qu'au masculin.

BÉNÉVOLE (bé-né-vo-l'), *adj.* || **1°** Animé de dispositions favorables. Lecteur bénévole. || Auditeur bénévole, celui qui vient entendre une leçon sans y

être obligé. Ainsi, quoi qu'ordonne le sort, Au châtel enchanté vers six heures je vole; Et vous m'aurez, vif ou mort, Pour spectateur bénévole, CHAULIEU, *à Malézieu*. || 2° *S. m.* Un bénévole, un acte par lequel un supérieur accordait une place monacale dans sa maison à un religieux d'un autre ordre.

— HIST. XIVe s. Et ceulz qui veulent bien à autre en ceste maniere, l'en dit que il sont benivoles, ORESME, *Eth.* 232. Citoyens benivoles ou bienvueillans à la policie. — Corps du ciel benivoles ou de bonne influence, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Benevolus*, de *bene*, bien (voy. BIEN, *adv.*), et *volo*, je veux (voy. VOULOIR).

BÉNÉVOLEMENT (bé-né-vo-le-man), *adv.* D'une manière bénévole.

BENGALE (bin-ga-l'). Voy. ROSE.

BENGALI (bin-ga-li), *s. m.* || 1° Langue qui est dérivée du sanscrit et que parlent les peuples du Bengale. || Adjectivement. Idiome bengali. Les caractères bengalis. L'écriture bengalie. || 2° Pinson originaire du Bengale (*fringille du Bengale*).

— REM. Legoarant dit : « La cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie ne contenait pas ce terme, et c'est à tort que l'académicien auquel l'article est dû s'en est rapporté au couplet de l'opéra du *Planteur*, où l'on a trouvé commode de faire rimer *chant joli* avec *bengali*. Cet oiseau ne chante pas, non plus que beaucoup d'autres de la zone torride, où nous exportons différents oiseaux chantants, tels que serins, linots, etc. » L'Académie s'est laissé induire en erreur, en répétant les poëtes qui ont donné, à tout hasard, un chant au bengali : Écoute si le vent lui porte [à la vierge] Sa voix qu'elle préfère au chant du bengali, V. HUGO, *Ball.* 15. Heureux le temps où la douce cabane Me tenait lieu du palais Rivoli, Où chaque soir, sur la tiède savane, Je m'endormais au chant du bengali, MÉRY et BARTHÉLEMY, *Congrès des Ministres.*

— ÉTYM. *Bengale.*

BÉNI, IE (bé-ni, nie), *part. passé.* (voy. BÉNIT).

BÉNIGNEMENT (bé-ni-gne-man), *adv.* D'une manière bénigne. En tels procès la reine est très-experte; Bénignement elle vous recevra, VOLT. *Ce qui plaît aux dames.*

— HIST. XIIe s. Et quant [ils] le requereient [le roi] de vus dous [deux] amaisir [accorder], De concorde e de pais entre vus establir, A la feiz [par fois] [il] les soleit benignement oïr, *Th. le mart.* 82. || XIIIe s. Le [la] grace ne doit pas estre refusée de l'une justice à l'autre, quant ele requiert benignement, BEAUM. XI, 11. || XIVe s. Il les receut benignement, et le prent à gré comme celui qui scet bien.... ORESME, *Eth.* 120. || XVe s. Et en tous lieus fuiez noise et tenson, A toutes gens parlez benignement, E. DESCH. *Conseils aux dames.* Et lors le roy benignement et doulcement luy pardonna et faisoit ce qu'on vouloit, JUV. DES URSINS. *Charles VI*, 1407. || XVIe s. Rendant droit à chascun benignement avec une equité grande, AMYOT, *Anton.* 26.

— ÉTYM. *Bénigne*, et le suffixe *ment;* provenç. *benignamen;* catal. *benignament;* espagn. et ital. *benignamente.*

BÉNIGNITÉ (bé-ni-gni-té), *s. f.* || 1° Disposition du cœur par laquelle on se plaît à faire du bien à autrui. Nous saluons Créon, dont la bénignité Nous promet contre Acaste un lieu de sûreté, CORN. *Médée*, I, 1. Avec quelle bénignité J. C. ne parle-t-il pas aux femmes dans l'Évangile! CHATEAUBR. *Génie*, II, II, 12. Mes divins anges, lisez mes remontrances avec attention et bénignité, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 juin 1761. || 2° Dans la médecine, ce mot exprime l'état d'une maladie dont la guérison est facile à obtenir.

— SYN. BÉNIGNITÉ, DOUCEUR, HUMANITÉ. La bénignité est opposée à la malignité; la douceur, à l'aigreur et à la violence; l'humanité, à la dureté et à la cruauté. La bénignité porte à faire du bien aux autres avec plaisir; la douceur à les traiter avec des égards et des ménagements qui leur plaisent; l'humanité, à les secourir en homme et comme des hommes.

— HIST. XVe s. Mais la grant benignité De ta royal majesté, E. DESCHAMPS, *Lay du roy.* Si retourneroient par son bon congé devers les autres citoyens de Pise, leur dire la benignité qu'ils avoient trouvée en luy, *Bouciq.* III, ch. 8. || XVIe s. Il est bien vray qu'à son advenement à la couronne, il ensuivit fort la benignité et debonnaireté du premier Artaxerces, AMYOT, *Artax.* 4.

— ÉTYM. Provenç. *benignitat;* espagn. *benignidad*, ital. *benignità;* de *benignitatem*, de *benignus* (voy. BÉNIN).

BÉNIN, IGNE (bé-nin, ni-gn'), *adj.* || 1° Qui a de la bénignité. Il n'est pas d'homme plus bénin. Une humeur bénigne. Qui ont abondance de ce sang bénin, PASC. *Prov.* 9. Ô Seigneur, vous qui donnez aux juges ces regards bénins, ces oreilles attentives et ce cœur toujours ouvert à la vérité.... BOSS. *le Tellier.* || Par ironie, trop bon, trop facile. On n'est pas plus bénin que cet homme-là. Les maris les plus bénins du monde, MOL. *Éc. des f.* I, 6. || 2° Fig. Propice, favorable. Ciel bénin. Influence bénigne. Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui après un temps pluvieux vient réjouir tout d'un coup la face du monde; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante sérénité d'une saison plus bénigne, BOSS. *Marie-Thér.* Un astre plus bénin vient d'éclaircir tes jours, CORN. *Théod.* V, 3. J'ai de vœux parjurés trahi les dieux bénins, RÉGNIER. *Élég.* IV. Mais si d'un œil bénin vous voyez mes hommages, MOL. *Tart.* IV, 5. || 3° En termes de médecine, qui n'offre rien d'alarmant. Petite vérole bénigne. Remède bénin, remède qui agit doucement.

— HIST. XVe s. Avec benigne entencion De rendre son pouvoir propice A cil qui querroit son service, LA FONT. 20. Ainsi ne fit mie l'enfant Bouciquaut; ains devant elle et entre toutes les dames estoit plus doux et benigne que une pucelle, *Bouciq.* I, ch. 8. Son très beau langaige, doulx, benin et bien ordonné et sans fraude, attire les cœurs de maintes gens, *ib.* IV, ch. 10. || XVIe s. Ils appelloient Antonius en leurs cantiques Bacchus, pere de liesse, doulx et bening; aussi l'estoit il à aucuns, mais à la plus grande partie estoit cruel et inhumain, AMYOT, *Anton.* 27

— ÉTYM. Bourguig. *bereigne*, bénigne; provenç. *benigne;* espagn. et ital. *benigno;* de *benignus*, dérivé de *bene*, bien (voy. BIEN, *adv.*)

BÉNIR (bé-nir), *v. a.* || 1° Consacrer au culte, au service divin avec certaines cérémonies. Bénir une église, bénir un cierge, bénir des drapeaux, un vaisseau, une cloche, une locomotive. || Bénir des époux, un mariage, consacrer l'union conjugale suivant le rite religieux. || Bénir un abbé, une abbesse, les installer dans leur dignité avec les cérémonies ecclésiastiques et en disant certaines prières. || 2° Bénir les assistants, faire sur eux le signe de la croix. || 3° Appeler sur quelqu'un les bénédictions du ciel. Il a béni ses enfants à son lit de mort. Sa dernière prière a béni nos tendresses, VOLT. *Tancrède*, V, 3. || 4° Donner des bénédictions, appeler le bonheur sur, louer. Bénir le Seigneur. Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime, RAC. *Brit.* IV, 3. Les Parthes à la foule, aux Syriens mêlés, Bénissent à l'envi le prince et Rodogune, CORN. *Rodog.* V, 2. De mon nom, s'il se peut, bénissez la mémoire, VOLT. *Alz.* V, 7. || Il se dit aussi des choses qui causent une profonde satisfaction. Nous autres bénissons notre heureuse aventure, CORN. *Poly.* V, 6. De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé, RAC. *Baj.* I, 2. Chacun devait bénir le bonheur de son règne, ID. *Brit.* III, 8. Trop heureux en mon mal, je bénis ma défaite, RÉGNIER, *Élég.* V. || 5° Combler de faveurs, en parlant du ciel. Ce ne lui est rien [à Louis XIV] d'être l'homme que les autres hommes admirent : il veut être, avec David, l'homme selon le cœur de Dieu; c'est pourquoi Dieu le bénit, BOSS. *Marie-Thér.* Roi dont le ciel a toujours béni les armes, FLÉCH. *Dauph.* Le ciel daigne bénir votre sceptre et vos jours, CORN. *Héracl.* V, 3. Ces Juifs dont vous voulez délivrer la nature.... Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères, RAC. *Esth.* III, 4. || Dieu vous bénisse! Locution dont on se sert quelquefois en s'adressant à un pauvre à qui on n'a rien à donner. On le dit aussi ironiquement à quelqu'un dont les discours ou la conduite nous contrarient. On le dit enfin en s'adressant à une personne qui éternue. Eh! parbleu! je dirai à celui qui éternue : Dieu vous bénisse, et : va te coucher, à celui qui bâille, BEAUMARCH. *Barbier de Sév.* III, 5.

— REM. Malherbe a dit : *Béni* les plaisirs de leur couche, II, 4; au lieu de *bénis*, à l'impératif. C'est une forme légitime (l'*s* n'appartenant pas étymologiquement à l'impératif), mais archaïque, qui pourtant pourrait être employée en vers pour la rime.

— HIST. XIe s. Et l'arcevesque de Deu les beneïst, *Ch. de Rol.* LXXXVII. [Il] Ne laisserat que [il] nous ne beneïsse, *ib.* CXLI. Et li evesque les ewes beneïssent, *ib.* CCLXVIII. || XIIe s. Quant vous aurai asous [absous] et beneis, *Ronc.* p. 56. Beaux fils Malprimes, Mahons vous beneïe, *ib.* p. 126. Cil vous beneie qu'en [qui en] la croiz fut penez, *ib.* p. 203. Beneoit soit li hardemens Ou j'ai pris si bon esper, *Couci*, XII. E là remest [il demeura] treis meis, e nostre sire benesquid Obededom et sa maisun, *Rois*, 140. E Joab, [a] ces paroles, chaï à terre e aurade benesquid le rei, *Rois*, 170. || XIIIe s. S'en vont vesque et abbé pour le lit beneïr, *Berte*, XIII. [De Dieu] Soit vostre ame et la seue [sienne] en cest jour beneïte, *ib.* LIV. L'eure soit beneoite que je onque vous vi, *ib.* LIX. Et car me secourez, mere [de] Dieu beneoite, *ib.* XXIX. De Dieu et de saint Beneoist Puissent-il estre beneoist, *la Rose*, 14940. Beneoite soit esperance Qui les amans ainsinc avance! *ib.* 2641. Note que femes qui segondes fois se marient, ne devent pas estre beneoittes de provoire [prêtre], *Liv. de Just.* 220. Si en apelons le [la] benite virge Marie, qui mix [mieux] et plus hardiement vient prier son chier filz que nus autre, BEAUM. 15. L'evesques Pierre de Chaalons, que Diex absoille, les chassa touz deux, et beneÿ en abbé Mons Jehan de Mymeri, et li dona la croce, JOINV. 291. Amer Dieu et loer, veoir et beneïstre, C'est l'office des anges qui sont nostre menistre, J. DE MEUNG, *Test.* 113. || XIVe s. Si me semble que nous devons beneyr et louer le roy du ciel qui a son peuple pourveu de tel roy terrien, ORESME, *Prol.* Aussi tost qu'aprouchiez furent de la clergie, Descendirent à pié trestuit à une fie; A l'evesque s'en vont, qui tous les beneïe, *Guescl.* 8789. || XVe s. S'attendoient que on portast la croix et l'eau benoiste au-devant, COMM. IV, 6. Il se tenoit près du benoitier, et, quand elle fut près, il lui bailla de l'eau benoite, LOUIS XI, *Nouv.* XLIV. || XVIe s. Ceste semence en laquelle toutes gens devoyent estre benites, à parler proprement, est Christ, CALV. *Instit.* 250. Vous, messire Oudart, ne faillez y comparoistre en vostre beau suppelliz et estolle, avecques l'eaue beniste, comme pour les fianser, RAB. *Pant.* IV, 12. L'homme tel, Dieu le benira, MAROT, IV, 265. Dont, sans fin, roy tant magnifique, Partout on benira, ID. IV, 299. Bacchus alors chappeau de treille avoit Et arrivoit pour benistre la vigne, ID. II, 352. Et quand jecté eurent de l'eau benie Sur leurs habits en grand cerimonie, ID. IV, 32. Du pain benist, du pain d'espice, ID. I, 211. D'où vient celte coustume de benir ceulx qui esternuent? MONT. IV, 1. Le Seigneur vous benie, PALISSY, 112. Messeigneurs d'Orleans et d'Angoulesme, voz très heureusement nez enfans, que Dieu benie, AMYOT, *Épît.* Les femmes alloient chantant des cantiques à sa louange, en le benissant de ce qu'il avoit si vertueusement vescu, ID. *Lyc.* 55. Il estoit publiquement loué, beneit et honoré de tout le monde, ID. *P. Æm.* 57. De l'eauve [eau] beniste le plus petit est assez, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 237.

— ÉTYM. Provenç. *benezir*, *benesir*, *bendir;* catal. *beneir;* espagn. *bendecir;* portug. *benzer;* ital. *benedire;* du latin *benedicere*, de *bene*, bien (voy. BIEN, *adv.*), et *dicere* (voy. DIRE).

† **BÉNISSABLE** (bé-ni-sa-bl'), *adj.* Qui mérite d'être béni.

— ÉTYM. *Bénir.*

BÉNIT, ITE (bé-ni, bé-ni-t'), **BÉNI, IE** (bé-ni, nie), *part. passé.* De ces deux participes, bénit s'emploie lorsqu'il s'agit de la bénédiction des prêtres; béni, lorsqu'il s'agit de la bénédiction de Dieu ou des hommes. || 1° Bénit se dit des choses ou des personnes sur lesquelles le prêtre a donné la bénédiction avec les cérémonies prescrites. Drapeaux bénits. Chandelles bénites. Pain bénit. Eau bénite. Mme de Fontevrault fut bénite hier [installée comme abbesse], SÉV. 15. Il rendit le pain bénit d'une manière solennelle, HAMILTON, *Gramm.* 11. || Familièrement. C'est pain bénit, se dit à propos d'une personne qui a bien mérité ce qui lui arrive. Mais c'est pain bénit certe à des gens comme vous, MOL. *Éc. des mar.* I, 3. || Fig. De l'eau bénite de cour, de vaines protestations de service. || 2° Béni, qui a reçu la bénédiction de Dieu ou des hommes. Marie était bénie entre toutes les femmes. Enfant béni par son père. Ce roi est béni par son peuple. Béni soyez-vous, vous, mon père, qui justifiez ainsi les gens! PASC. *Prov.* 4. Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux, RAC. *Esth.* I, 1. Ce règne, qui commence à l'ombre des autels, Sera béni des Dieux et chéri des mortels, VOLT. *Olymp.* I, 1.

— REM. La différence entre *béni* et *bénit* est mise en lumière dans cette opposition : des armes qui ont été bénites par l'Église ne sont pas toujours bénies du ciel sur le champ de bataille. Mais cette distinction est toute récente; et autrefois on employait indifféremment ces deux formes du participe, témoin ces exemples-ci : Dieu promit que toutes ces nations seraient bénites, BOSS. *Hist.* II, 2. Dieu fait voir à Ève son ennemi vaincu et lui montre cette semence bénite, Jésus-Christ, par laquelle.... ID. *ib.* II, 1.

Vous êtes bénite entre toutes les femmes, ID. IV, *Annonce*, 1. Dans ces exemples, il faudrait *béni*, suivant l'usage actuel. Voltaire écrivait *béni*, là où l'on exige maintenant *bénit :* Pourvu qu'ils [les fermiers généraux] donnent beaucoup d'argent, quand ils rendent le pain béni, *Dial.* 21. Le fait est qu'il n'y a aucune distinction réelle entre les deux formes. L'ancien participe s'écrivait *beneï* ou *beneït* suivant les provinces; dans le français moderne, le *t* aurait dû disparaître comme il a disparu de tous les participes en *i;* mais il a été conservé par la locution *eau bénite ;* de là proviennent les deux formes, pour lesquelles les grammairiens ont cherché une distinction arbitraire. Le mieux aurait été de laisser les deux formes au libre usage de la parole et de l'écriture, sauf dans *eau bénite*, locution fixée et pour laquelle on ne peut jamais dire *eau bénie.*

BÉNITIER (bé-ni-tié; l'*r* ne se lie jamais; au plur. l'*s* se lie : des bénitiers en marbre, dites : des bé-ni-tié-z en marbre), *s. m.* Vase consacré à l'eau bénite. La fièvre.... Un bénitier aux pieds, va l'étendre à la porte, BOIL. *Épit.* III. || Fig. Se démener comme un diable dans un bénitier, s'agiter violemment. Bien vite il sut jurer et maugréer Mieux qu'un vieux diable au fond d'un bénitier, GRESS. *Vert-Vert*, ch. III.

— HIST. XVIe s. Prenans de l'eaue beniste, apperceusmes dedans le benoistier ung homme vestu d'estolles, RAB. *Pant.* IV, 45. Je l'attendois au benoistier, Pour lui donner de l'eau beniste; Mais elle s'enfuyoit plus viste.... MAROT, I, 206.

— ÉTYM. *Bénit;* Berry, *bénétier. Benoistier* du XVIe siècle vient de *benoit*, équivalent de *bénit*. Ménage remarque qu'à Paris on disait *bénitier* (qui a définitivement pris le dessus), mais qu'en province on dit *benestier* (l'*s* ne se prononce pas) et que c'est la meilleure prononciation. *Benestier* se trouve dans RÉGNIER : Passent au benestier afin qu'on parle d'eux, *Sat.* II. *Benestier* est la prononciation normande de *benoistier*.

BENJAMIN (bin-ja-min), *s. m.* Enfant préféré, ainsi dit à cause de la prédilection de Jacob pour Benjamin, le plus jeune de ses fils. Le roi s'amusait beaucoup plus de M. du Maine [que du comte de Toulouse], le benjamin de Mme de Maintenon, ST-SIM. 177, 113.

BENJOIN (bin-join), *s. m.* || **1°** Baume qui découle d'incisions faites au tronc du styrax benzoin. || Fig. L'on a beau faire bien, et semer ses écrits De civette, benjoin.... RÉGNIER, *Sat.* IV. || **2°** Benjoin français, un des noms vulgaires de l'impératoire, dite aussi angélique française.

— ÉTYM. Espagn. *benjui, menjui;* portug. *beijoim;* ital. *belzuino, belgivino;* latin des botanistes, *benzoe;* angl. *benjamin tree.* L'Académie espagnole le décompose en *ben-jui*, ben juif, parce que le benjoin fut trouvé d'abord en Judée; ce qui ne s'accorde guère avec les formes diverses de ce mot. *Ben*, se trouvant dans le nom malabare de plusieurs plantes blanchâtres à fleurs blanches, pourrait se trouver aussi dans *ben-join*, selon quelques-uns. Mais la véritable étymologie est l'arabe *loubbân djaoui*, encens javanais; nom qui se trouve dans *Ibn Batouta.*

† **BENNE** (bè-n'), *s. f.* Hotte à l'usage des vendangeurs. || Espace clos pour arrêter le poisson. || Panier garnissant toute l'étendue d'un chariot, et servant au transport du charbon.

— ÉTYM. Le même que *banne*.

† **BENOÎT, OÎTE** (be-noi, noi-t'), *adj.* || **1°** Béni. ....C'est dans le pourpris Du brillant palais de la lune, Non dans le benoît paradis, VOLT. *Lett. vers*, 104. Vieux et usité seulement dans le style marotique. || **2°** Par ironie, qui affecte une dévotion doucereuse. Un air benoît. Un benoît personnage.

— HIST. XVe s. Par la grace de Dieu et de la benoite vierge Marie, FROISS. *Prol.* Jesus Christ, duquel la benoiste vie a toute esté en ce monde pour nostre enseignement, *Boucicq.* III, ch. 12. || XVIe s. Benoist monsieur, dist Panurge, vous vous eschauffez en vostre harnois, à ce que je voidz, RAB. *Pant.* IV, 7. Jà reluisoit la benoiste journée Que la nature au monde te debvoit, LA BOÉTIE, *Poes. franç.* XXIX. Benoiste mort, ainsi te faut nommer; Nul ne devroit souffrir la mort blasmer, MAROT, I, 274.

— ÉTYM. Forme ancienne de *bénit* (voy. BÉNIR).

BENOÎTE (be-noi-t'), *s. f.* Terme de botanique. Plante herbacée de la famille des rosacées (*geum urbanum, L.*), dont la racine a une odeur analogue à celle du girofle.

— ÉTYM. *Benoît.*

† **BENOÎTEMENT** (be-noi-te-man), *adv.* D'une manière benoîte, papelarde.

— ÉTYM. *Benoîte*, et le suffixe *ment.*

† **BENZINE** (bin-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Quadricarbure d'hydrogène, découvert parmi les produits de la décomposition, au feu, du benzoate de chaux. Elle dissout les corps gras et sert à enlever les taches sur toutes les étoffes. Elle est aussi employée pour tuer les poux des hommes et ceux des animaux.

— ÉTYM. *Benzoe*, nom du benjoin (voy. ce mot).

† **BENZOATE** (bin-zo-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide benzoïque avec une base.

— ÉTYM. *Benzoe*, nom du benjoin (voy. ce mot).

BENZOÏQUE (bin-zo-i-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide tiré du benjoin. Il existe dans tous les véritables baumes.

— ÉTYM. Voy. BENJOIN.

† **BÉOTARQUE** (bé-o-tar-k'), *s. m.* Terme d'histoire grecque. Nom des premiers magistrats chez les Béotiens.

— ÉTYM. Βοιωτάρχης, de Βοιωτός, béotien, et ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

† **BÉOTIEN** (bé-o-siin), *s. m.* Lourd et peu lettré, par allusion aux Béotiens, qui passaient pour illettrés parmi les Grecs. || Il est familier.

— ÉTYM. *Béotie*, contrée de la Grèce.

† **BÉOTISME** (bé-o-ti-sm'), *s. m.* Familièrement, lourdeur et stupidité illettrée.

— ÉTYM. *Béotien.*

† **BÈQUE-BOIS** (bè-ke-boi), *s. m.* Nom vulgaire de la sittelle, ciseau. || *Au plur.* Des bèque-bois.

— ÉTYM. *Becquer* et *bois.*

BÉQUÉE (bé-kée), *s. f.* Voy. BECQUÉE.

† **BÈQUE-FLEUR** (bè-ke-fleur), *s. m.* Nom vulgaire des colibris. || *Au plur.* Des bèque-fleurs.

† **BÉQUET** (bè-kê), *s. m.* || **1°** Petit bec. || **2°** L'un des noms vulgaires du brochet. || **3°** Pièce ajustée à un soulier. || **4°** Terme d'imprimerie. Petit morceau de papier écrit qu'on ajoute à une épreuve ou à une copie.

— HIST. XIVe s. En laquele fosse lesdiz Jesson et exposant ont pris nuitantre [pendant la nuit] environ 13 ou 14 carpes et un bequet [brochet], DUCANGE, *becchetus.* || XVe s. Esquelx fossez le suppliant prist furtivement des poissons, c'est assavoir becquez et carpes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Diminutif de *bec.*

BÉQUETER, *v. a.* Voy. BECQUETER.

† **BÉQUETTE** (bé-kè-t'), *s. f.* || **1°** Pince à l'usage du chaînetier, de l'épinglier, du fondeur et du serrurier. || **2°** Sorte de perche qu'on emploie dans certains bateaux, pour mouvoir le gouvernail.

— ÉTYM. Diminutif de *bec.*

BÉQUILLARD (bé-ki-llar, *ll* mouillées, et non béki-yar; le *d* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des béquillards impotents, dites : des bé-ki-llar impotents; cependant d'autres la lient : des bé-ki-llar-z impotents), *s. m.* Vieillard qui se sert d'une béquille. Alors sortit d'une portière Un béquillard sec et gris, *Voyage de Bachaumont*, dans RICHELET. Un voyageur jeune?— Nenni vraiment; Un béquillard, un vieux ridé sans dent, VOLT. *Enf. prod.* I, 5.

— ÉTYM. *Béquille.*

BÉQUILLE (bé-ki-ll', *ll* mouillées, et non bé-ki-ye), *s. f.* || **1°** Bâton surmonté d'une petite traverse sur lequel on appuie la main ou l'aisselle, et dont les gens infirmes se servent pour marcher. || Fig. L'Europe qui marche à béquilles, Riche goutteuse, ne croit pas À la vertu sous des guenilles, BÉRANG. *Hâtons-nous.* || **2°** Terme d'agriculture. Instrument servant à donner de légers labours aux plantes. || **3°** Poignée qui s'adapte en dessous au fusil de chasse pour prévenir les accidents. || **4°** Couteau à béquille, couteau à deux lames, dont l'une reste dans le manche quand l'autre en est sortie. || **5°** Sorte de bouton qui s'adapte aux serrures au moyen d'une tige en fer. || **6°** *S. f. plur.* Terme de marine. Mâtereaux à l'aide desquels on tient droit un bâtiment échoué.

— ÉTYM. On le tire de *bacillus*, petit bâton ; mais cette étymologie est inapplicable à un mot qui ne paraît pas ancien, et la vraie dérivation est celle de Diez, qui le tire de *bec;* la *béquille* étant ainsi dite à cause de l'espèce de *bec* que représente la traverse.

BÉQUILLER (bé-ki-llé, *ll* mouillées, et non béki-yé). || **1°** *V. n.* Marcher avec une béquille. || **2°** *V. a.* Terme d'agriculture. Faire un labour avec la béquille. || **3°** Terme de marine. Placer des béquilles pour soutenir un bâtiment échoué.

— ÉTYM. *Béquille.*

† **BÉQUILLON** (bé-ki-llon), *s. m.* Petite béquille sur laquelle on s'appuie avec la main.

— ÉTYM. Diminutif de *béquille.*

† **BÉQUOT** (bé-ko), *s. m.* Petit de la bécassine.

— ÉTYM. Diminutif de *bec.* On trouve aussi écrit *bécau.*

1. **BER** (bèr), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Appareil de charpente en forme de berceau pour mettre un navire à flot. || **2°** Ber se dit encore pour berceau dans quelques provinces et dans ce vieux proverbe : Ce qu'on apprend au ber dure jusqu'au ver, c'est-à-dire, on conserve jusqu'au tombeau les impressions et les habitudes de l'enfance.

— ÉTYM. Voy. BERCEAU; bourguig. *brei. Ber* devrait être écrit avec une *s*, *bers*, comme on le verra à *berceau.*

† 2. **BER...** Préfixe équivalant à *bes*, *bar*, *bis*, et qui a un sens péjoratif.

† **BERBER, ÈRE** (bèr-bèr, bè-r'), *s. m.* et *f.* Nom des habitants primitifs de l'Afrique du Nord. Les berbers portent le nom de Kabyles en Algérie. || *Adj.* La langue berbère ou le berber, langue parlée par ces peuples, laquelle n'a rien de commun avec l'arabe.

— ÉTYM. Les *Berbers* sont les anciens Numides, et leur nom paraît avoir fourni aux Grecs, et de là aux Latins, le mot de βάρβαρος, barbare.

† **BERBÉRIDÉE** (bèr-bé-ri-dée), *s. f.* Terme de botanique. Les berbéridées, famille de plantes dont l'épine-violette (*berberis vulgaris, L.*) est le type.

† **BERBOUISSET** (bèr-boui-sè), *s. m.* L'un des noms vulgaires du fragon, plante.

BERCAIL (bèr-kall, *ll* mouillées, et non bèrka-ye), *s. m.* Étable où on loge les moutons. || Fig. Ramener au bercail une brebis égarée, retirer quelqu'un de ses erreurs ou de ses désordres. Rentrer au bercail, revenir au bien. Exhortait-il ses domestiques à rentrer dans le bercail de Jésus-Christ.... FLÉCH. *M. de Mont.* Les saints se réjouissent sept fois lorsqu'un pécheur retourne au bercail, CHATEAUB. *Mart.* 79. Du bercail il chassait les loups, Sans abuser de la houlette, BÉRANG. *Petite fée.*

— HIST. XIIe s. Deus vus ad comandé sun berzil à guarder; E s'il est vostre oeille, vus le devez mener, *Th. le mart.* 29. || XVIe s. Tant n'est la guespe ennemie au raisin, Ny au bergeail le moleste cusin, AM. JAMYN, liv. V, *Ép. à Gellia.*

— ÉTYM. Bas-latin, *vervecale;* de *vervex*, bas-lat. *berbex*, bélier, mais qui, dans les langues romanes, a pris le sens de brebis (voy. BREBIS). *Berzil* de l'historique vient de *vervecile.*

1. **BERCE** (bèr-s'), *s. f.* Terme de botanique. Un des noms vulgaires de l'*heracleum sphondylium* (ombellifères), dit aussi branche-ursine bâtarde, fausse branche-ursine et acanthe d'Allemagne.

† 2. **BERCE** (bèr-s'), *s. m.* Petit oiseau qui vit dans les bois.

BERCÉ, ÉE (bèr-sé, sée), *part. passé.* L'enfant bercé par sa nourrice. || Fig. Bercé par de doux songes. Tout dormait : vos amis, bercés par l'espérance, Bénissaient le sommeil et la paix de retour, M. J. CHÉN. *Charles IX*, V, 2. Par l'espoir gaîment bercés, Dansez, chantez, dansez, BÉRANG. *Orage.* Dans mon réduit où l'on voit l'indigence Sans m'éveiller assise à mon chevet, Grâce aux amours bercé par l'espérance, D'un lit plus doux je rêve le duvet, ID. *Le Dieu des bonnes gens.*

BERCEAU (bèr-sô), *s. m.* || **1°** Lit des enfants à la mamelle, fait d'ordinaire de telle façon qu'on peut lui communiquer un mouvement de balancement. Un enfant couché dans son berceau. Les berceaux dans les salles de cet hôpital sont trop rapprochés. Joas, enfant encore au berceau, BOSS. *Hist.* I, 6. Les enfants mêmes dans le berceau sont forts, ID. *Politiq.* Athalie étouffa l'enfant même au berceau, RAC. *Athal.* I, 1. || **2°** Par extension, la première enfance. Après avoir été attrapé, comme je l'ai été, en ce que j'ai dit de ceux qui ont mémoire de ce qu'ils ont fait au berceau, VOIT. *Lettr.* 57. Il fallait qu'ils fussent tous deux au berceau, CORN. *Ex. d'Hér.* Les enfants apprenaient dès le berceau à.... BOSS. *Hist.* III, 5. Il passa pour ainsi dire du berceau sur le trône, MASS. *Louis XIV.* Au sortir du berceau vous m'avez établi sur le trône, ID. *Malh.* Votre Oreste au berceau va-t-il finir sa vie? RAC. *Iphig.* I, 1. Je sortais du berceau.... VOLT. *Zaïre*, II, 1. Pour moi, des Sarrasins esclave en mon berceau, ID. *ib.* I, 1. Nous demandons des sourires au berceau et des pleurs à la tombe, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. || Étouffer le monstre au berceau, étouffer le mal dès sa naissance. Étouffer l'hérésie dans son berceau, PATRU, *Plaid.* 4, dans RICHELET. || **3°** Fig. Lieu où l'on est né, où une chose a commencé; naissance, commencement. La ville qui fut le berceau de l'éloquence. Les Romains ont rasé Albe qui était leur berceau. Art qui était encore au berceau. Les

arts sont encore au berceau dans ce pays. De mon sort fixons l'incertitude, Dussé-je en mon berceau trouver la servitude! M. J. CHÉN., *Œdipe roi*, IV, 4. Adieu, charmant pays de France, Que je dois tant chérir! Berceau de mon heureuse enfance, Adieu! te quitter c'est mourir, BÉRANG. *M. Stuart*. Les Égyptiens mettent leur orgueil à cacher leur berceau sous les siècles, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 2. Cette Église devait être attaquée dès son berceau, BOSSUET, *Paul*, 1. || 4° Treillage en voûte garni de verdure. Faire monter la vigne en berceau. Dîner sous un berceau. Inquiet de ce que me voulait Dumont avec tant de mystère, je gagnai doucement l'entrée des berceaux [de Marly], ST-SIM. 285, 120. Esprits aériens de la terre et des eaux Dont les soupirs parfument ces berceaux, DELAV. *Paria*, II, 6. Allée en berceau, allée couverte. || Longue allée souvent couverte d'une voûte de charmille, pour s'exercer à tirer de l'arc, de l'arbalète, etc. Tirer au berceau. || 5° Outil du graveur pour travailler en manière noire. || 6° En typographie, berceau de presse, partie antérieure de la presse, sur laquelle roule le marbre. || 7° En termes d'architecture, voûte en plein-cintre. || 8° Berceau de la Vierge, nom vulgaire de la clématite des bois.

— XIIIe s. Ele lur roe [demande] isnelement Un berssoil quere bel e gent, Où bien puist se coucher sis fis, Qui encor iert assés petis, *Grégoire le Grand*, p. 21. Après [elle] le coucha el bercuel, O [avec] plors, o lermes, o duel, *ib.* p. 22. Quant le bers veiras devant tei, Où tes anfes fu morz par mei, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 272. Fors seul Helain qu'en escapa, Et fors un autre en berc petit, *Roman de Partonopeus*, t. I, p. 11. Li raz neïs [même] l'estrangleroient, Quant au bersueil le troveroient, *la Rose*, 18018. Et li bon quens d'Artois Robers, Qui dès lors qu'il issi du bers, Hanta tous les jors de sa vie Largece, honor, chevalerie, *ib.* 18901. Pot estre que li sous aagiés seroit encore en bers, BEAUM. XVI, 8. || XIVe s. Les quelz avoient laissié en leur hostel sans aucune garde un leur petit enfant, qui estoit au barseul, DU CANGE, *berciolum*. Quand elle eust couché icelle fille en un berch, ID. *ib.* Un berseil à parer qui avoit esté paint et ordonné pour feu M. le Daulphin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 164. || XVe s. Là où foy une, ung fons et ung bapteme, Ung bers, un sang, un lien doibt estraindre.... G. CHASTELAIN, *Expos. sur vérité*.

— ÉTYM. Berry, *berciau*, *barciau*; provenç. *bers*, *bres*, *bretz*, *bressol*; portug. *berço*; bas-lat. *berciolum*, *berceolum*. Du Cange le tire du bas-latin *bersa*, claie d'osier, treillage, dont on environnait les forêts de chasse; ce mot ayant été transporté au *bers* ou *berceau*, qui est fait d'osier. Diez n'admet pas cette étymologie; il croit que *bercer* est le même que *berser*, vieux français, tirer de l'arc, chasser, percer d'une flèche. Trouvant dans un texte bas-latin d'Italie *bercellus* ou *barbicellus*, signifiant bélier à battre les murailles, il suppose un verbe italien *berciare*, frapper, heurter (*im-berciare* existe avec le sens de toucher le but, donner dans le blanc); d'où ensuite les sens de frapper avec une flèche, de chasser, et aussi de *bercer*, c'est-à-dire agiter comme le bélier qui frappe une muraille. Il manque trop d'intermédiaires pour qu'on ajoute confiance à cette dérivation; et il vaut mieux s'en tenir à l'étymologie donnée par Du Cange, *bersa*.

† **BERCELLE** (bèr-sè-l'), *s. f.* Pince d'émailleur pour tirer l'émail à la lampe.

† **BERCELONNETTE** (bèr-se-lo-nè-t'), *s. f.* Voy. BARCELONETTE.

† **BERCEMENT** (bèr-se-man), *s. m.* Action de bercer.

BERCER (bèr-sé; le *c* prend une cédille devant un *a* ou un *o* : je berçai, nous berçons), *v. a.* || 1° Balancer dans un berceau. On berce les enfants pour les apaiser et les endormir. Comme nos citoyens, de race désireux, Qui bercent les enfants qui ne sont pas à eux, RÉGNIER, *Sat.* II. || 2° Par extension. Comme de vieux nochers dont la couche mobile est suspendue aux mâts, plus ils [les corbeaux] sont bercés par les orages, plus ils dorment profondément, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 3. L'eau berce.... La tente des matelots, LAMART. *Harm.* I, 3. || 3° Fig. Endormir, adoucir. On m'a conté qu'au bord du Gange assis, Des exilés, gais enfants de la Seine, À mes chansons, là, berçaient leurs soucis, BÉRANG. *Couplets à des habit. de Maurice*. Le songe d'un enfant que berce un vague amour, V. HUGO, *Odes*, V, 4. || 4° Amuser d'espérances. On le berçait de vaines promesses. Un espoir frivole le berça longtemps. Je ne regarde la vie que comme un songe; mais, de toutes les idées flatteuses qui peuvent nous bercer dans ce rêve d'un moment.... VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, mars 1765. || Fig. et familièrement. J'ai été bercé de cela, de ces contes-là, j'en ai ouï parler mille fois dès mon bas âge. || Le diable le berce, se dit d'un homme inquiet et agité, et aussi d'un homme qu'une passion captive en une sorte d'extase. Les vers sont donc durs, raboteux? non, rapportez-vous-en à ce diable qui m'a bercé, VOLT. *Lett. D'Argental*, 19 nov. 1766. Amour me berce, je ne puis plus sommeiller, *Ancienne chanson du Comte Ory*, replacée par SCRIBE dans l'opéra de ce nom, II, 10, sous cette forme: Amour me berce, et ne puis sommeiller. || 5° Terme de gravure. Bercer une planche, la preparer avec le berceau. || 6° Se bercer, *v. réfl.* Il se berçait dans son hamac. || Fig. Se repaître vainement de. Dès lors il se berça d'un vain espoir. Cependant, à le voir, plein de vapeurs légères, Soi-même se bercer de ses propres chimères, BOIL. *Sat.* VIII. || 7° En termes de manége, on dit qu'un cheval se berce lorsque, pendant ses allures, son corps éprouve un balancement latéral très-prononcé.

— HIST. XIVe s. À Jehan Parchet, peintre, pour deux biers à berser, l'un grant et l'autre petit, par lui peins, DE LABORDE, *Émaux*, p. 164. À Jehan le huchier, pour un berseil de bois d'Illande avec la bersouere faits par lui et livré, pour bersier Madame Jehanne de France, fille de Madame la Royne, ID. *ib.* || XVe s. Une petite fille qui berçoit ung petit enfant aagé d'un an ou environ, DU CANGE, *berciolum*. || XVIe s. Et quoique la douleur lui aidast à crier, mardi gras avoit si bien bersé les habitans que le corps de garde fut deffait sans secours, D'AUB. *Hist.* II, 117. Tu m'en bailles bien; je suis tout bersé [rebattu] de telles matieres, DES PER. *Cymbal.* 169. Dequoy les Flamands ont fait un proverbe, qui dit que, quand le François dort, le diable le berce, *Sat. Mén.* p. 171.

— ÉTYM. Bourguig. *breussé*; wall. *bilsi*, *bilzî*; provenç. *bursar*, *bressar* (voy. BERCEAU).

BERCEUSE (bèr-seû-z'), *s. f.* || 1° Femme chargée de bercer un enfant. || Fig. Oui, mon berceau me semble doux encore, Et la berceuse [l'espérance] a pourtant disparu, BÉRANG. *Souv. d'enf.* || 2° Chanson ou air pour endormir un enfant.

— ÉTYM. *Bercer*.

BÉRÉNICE (Chevelure de). Voy. CHEVELURE.

BÉRET (bé-rè) ou **BERRET** (bè-rè), *s. m.* || 1° Toque de laine, ronde et plate, qui sert de coiffure aux paysans basques. || 2° Coiffure large et plate à l'usage des dames.

— HIST. XIVe s. Birette, DU CANGE, *birretum*. Que chascun porte manteau ou houce fourrez, et laissent les barrettes et preigne chapiaux honestes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *berreta*, *s. f.* et *birret*, *s. m.* catal. *baret*; ital. *berretta*; bas-lat. *bereta*, *beretum*, *birretum*, de *birrum*, *birrus*, *byrrhus*, sorte d'étoffe rousse, de πυῤῥός, roux.

† **BERGAMASQUE** (bèr-ga-mas-k'), *s. f.* Terme de musique. Danse et air de danse en usage au XVIIIe siècle.

— ÉTYM. *Bergame*, ville d'Italie.

BERGAME (bèr-ga-m'), *s. f.* Ancienne sorte de tapisserie fort commune.

— ÉTYM. *Bergame*, ville d'Italie où se fabrique cette sorte de tapisserie.

BERGAMOTE (bèr-ga-mo-t'), *s. f.* || 1° Espèce de citron dont le zeste sert à faire l'essence de bergamote, qui est d'odeur très-suave. || 2° Petite boîte, bonbonnière doublée avec des écorces de cette orange. || 3° Sorte de poire fondante.

— ÉTYM. Portug. *bergamota*; du turc *berg armuth*, poire du seigneur.

† **BERGAMOTIER** (bèr-ga-mo-tié), *s. m.* Variété, à rameaux épineux, du limettier, qui est un citronnier à fruits doux.

— ÉTYM. *Bergamote*.

1. **BERGE** (bèr-j'), *s. f.* || 1° Bord relevé, escarpé, d'une rivière, d'un fossé, d'un chemin. || 2° Terme de marine. Certains rochers élevés à pic sur l'eau.

— HIST. XIVe s. Le quel [bateau] il meneront aux berches [remparts] de la forteresse, DU CANGE, *berga*. || XVe s. Le suppliant avait amassé le dit foing et mis en une barche ou mulon, ID. *ib.*

— ÉTYM. Espagn. et ital. *barga*. Diez ne veut pas qu'il soit d'origine germanique, et il en rapproche le kymri *bargodi*, surplomber, *bargod*, bord. Cependant le bas-latin *berga*, garde, défense (qui vient de l'allemand *bergen*, défendre, protéger), n'aurait-il pas pu donner, par une série de sens, défense, fortification, meule, et finalement bord escarpé?

2. **BERGE** (bèr-j'), *s. f.* Chaloupe étroite.

— HIST. XVe s. Le navire que le roy Charles tenoit sur mer, dommagia moult les Anglois et gaigna sur eulz nefs et berges et autres vaisseaux, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, II, 38.

— ÉTYM. Autre forme de *barge* (voy. ce mot).

† **BERGELADE** (bèr-je-la-d'), *s. f.* Terme d'agriculture. Mélange de vesce et d'avoine qu'on sème ensemble.

BERGER, ÈRE (bèr-jé, jê-r'; l'*r* de *berger* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des bergers heureux, dites : des bèr-jé-z heureux), *s. m.* et *f.* || 1° Gardien, gardienne des bêtes à laine. Les rois et les bergers y sont d'un même rang, CORN. *Poly.* V, 2. Mais bientôt le ciel en colère, Par la main d'une humble bergère Renversant leurs bataillons [des Anglais], BOIL. *Ode* II. La main d'une bergère a changé le destin, D'AVRIGNI, *Jeanne d'Arc*, I, 1. || 2° Fig. Dans la poésie pastorale, amant, amante. Un berger fidèle. Une bergère insensible. || L'heure du berger, le moment favorable aux amants. L'heure du berger sonne, LA FONT. *Coupe*. Il assura qu'il avait trouvé l'heure du berger dans un certain cabinet, HAMILT. *Gramm.* 8. Je sais que Moustapha n'a pas trouvé avec vous l'heure du berger, VOLT. *Lett. à Cath.* 12. || 3° L'étoile du berger, la planète Venus.

— HIST. XIIe s. Que vont querant cil fol bregier, Qu'il ne viennent à ma dame servir? HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 184. || XIIIe s. Foulz est qui fait de leu bergier, MÄTZNER, p. 79. Que qu'il fesoient leur mellée, Lor bergiere s'en iert alée, Li bergiers les ot oubliez; Iluec s'en erent outre alez, *Ren.* 6374. Par vostre grant malaventure, Me tenisiés vous por bergier? Or allés aillors herbergier, Qui m'apelés ci menteor, *la Rose*, 12459. Cuer ne puet qu'ung seul hoste dedens soi herbergier; Por ce doit l'en tenir à fol et à bergier, Qui vuelt Dieu et pechié en son cueur enfergier; Nus ne puet ces deus erbes planter en ung vergier, J. DE MEUNG, *Test.* 1530. || XIVe s. Et li plusour ont dit : Dieux doint Bertran santé; Plus li affiert d'onnour qu'on ne li a porté; Pas ne sommes rendu à bregier rassoté, *Guesl.* 22744. || XVIe s. O puissant Pan, que chascun bergier tient Pour son grand Dieu, qui seul de toutes parts Vas conservant nos loges et nos parcs, MAROT, I, 310. D'autre costé gracieuses bergieres À te louer se monstreront legieres, ID. I, 318.

— ÉTYM. Bourguig. *borgei*, *bogei*, *borgeire*; Berry, *barger*, *bargère*; picard, *berker*; norm. *bergier* (prêtres et bergiers sont des sorciers, dicton du pays de Bayeux); provenç. *bergier*, *bergeira*; bas-lat. *berbicarius*, du bas-lat. *berbix*, brebis (voy. BREBIS). Dans le moyen âge, *berger* était souvent pris avec une acception injurieuse (homme stupide, grossier, sans valeur), comme on peut voir à l'historique.

BERGÈRE (bèr-jê-r'), *s. f.* || 1° Fauteuil large et profond, et dont le siége est garni d'un coussin. || 2° Ancienne coiffure de femme pour le négligé. || 3° Bergère ou bergerette, l'un des noms de la bergeronnette.

— ÉTYM. Voy. BERGER.

1. **BERGERETTE** (bèr-je-rè-t'), *s. f.* Jeune bergère. On a dit aussi bergeronnette.

— HIST. XVIe s. Mais dessus tout accroist ma passion Le dur regret que j'ay de Marion, Qui est, ô Pan, ton humble bergerette, Et du petit bergeret qu'elle alaicte, MAROT, I, 312.

— ÉTYM. Diminutif de *bergère*.

2. **BERGERETTE** (bèr-je-rè-te), *s. f.* Nom d'une liqueur composée de vin et de miel, dite aussi œnomiel ou œnomel.

— HIST. XVe s. Tous messieurs avec les chantres vont à la chapelle de St Martin, et là font la collative en buvant de la bergerette par trois fois et du vin par deux fois, DU CANGE, *bergeretta*. Les petits enfants de chœur illec disoient de beaux virelais, chançons et aultres bergerettes moult melodieusement, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1467.

— ÉTYM. L'ancien français *bergerette*, chant de berger (voy. BERGER), qui se chantait le saint jour de Pâques, en certaines contrées, et à l'occasion duquel on buvait une boisson dite pour cette raison *bergerette*.

BERGERIE (bèr-je-rie), *s. f.* || 1° Habitation spécialement réservée aux bêtes ovines. Pareils à deux lions dont l'ardente furie Dépeuple en un moment toute une bergerie, CORN. *Médée*, IV, 3. || Fig. et familièrement. Enfermer le loup dans la bergerie, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut nuire; fermer une plaie avant le temps. La crainte d'enfermer le loup dans la bergerie, SÉV. 302. || Bergeries royales, nationales, impériales, établissements où l'on entretient et crée des types améliorants, forme

des races nouvelles ou importe des races étrangères. || 2° Au pluriel, et plus rarement au singulier, poésie pastorale. Les bergeries de Racan. Il faut bien que pour la vraisemblance on donne dans la bergerie, MOL. *le Bourg.* I, 2. Les bergeries sont, à proprement parler, la peinture de l'âge d'or mise à la portée des hommes, BATTEUX, *de la Poésie pastorale.* || Par extension, les idées et les mœurs habituelles dans la poésie pastorale.

— HIST. XIIIe s. Retrenchiée sera de la bercherie la beste, *Psautier*, f° 186. || XVIe s. Et nos brebis estant ez bergeries, Gardes si bien [Pan], qu'elles ne sont peries, MAROT, I, 340. Si me vaudroit l'estat de bergerie Plus qu'une grande et noble seigneurie, ID. I, 377.

— ÉTYM. Bas-lat. *berbicaria*, de *berbicarius*, berger (voy. BERGER).

† **BERGERON** (bèr-je-ron), *s. m.* Terme populaire (voy. BERGERON).

BERGERONNETTE (bèr-je-ro-nè-t'), *s. f.* || 1° Ancien diminutif de bergère. || 2° Nom vulgaire de différents oiseaux (budyte boarule et budyte jaune) : bergeronnette grise ou lavandière, nom de la motacille cendrée; bergeronnette à collier, nom d'une variété de la motacille blanche. Nous reçûmes à bord trois nouveaux passagers : deux bergeronnettes et une hirondelle, CHATEAUBR. *Itinér.* II, 93.

— HIST. XIVe s. Menus oyseaulx qui hantent les rivieres, qui sont nommées berchelettes, et sont petis et ont la queue longue, *Modus*, f° XC, *verso.* || XVe s. Item rien à Jacques Cardon; Car je n'ay rien pour luy honneste, Non pas qu'il gette à l'abandon Pour la belle bergeronnette, VILLON, *G. Testam.*

— ÉTYM. Anc. franç. *bergeronnette* (de *berger*, voy. ce mot), petite bergère : nom appliqué à la *bergeronnette*, oiseau qui se plaît dans les prés et avec les bergers.

† **BERGIN** (bèr-jin), **BOURGIN** (bour-jin) et **BURGIN** (bur-jin), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de filet.

† **BERGOT** (bèr-go), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet.

† **BÉRIBÉRI** (bé-ri-bé-ri), *s. m.* Maladie particulière au Malabar et à l'île de Ceylan.

— ÉTYM. Mot cingalais *beri*, qui signifie faiblesse, et, répété, grande faiblesse.

† **BÉRICHON** (bé-ri-chon) ou **BÉRICHOT** (bé-ri-cho), *s. m.* Nom vulgaire du roitelet.

BÉRIL (bé-ril'), *s. m.* Voy. BÉRYL.

BERLE (bèr-l'), *s. f.* Terme de botanique. Plante de la famille des ombellifères (*sium angustifolium, L.*), regardée comme antiscorbutique.

— HIST. XVIe s. La berle, le cresson et les feuilles de buys bouillies, en urine et vinaigre, PARÉ, XVIII, 35. Des cataplasmes faits avec des berles ou cresson d'eau, O. DE SERRES, 926.

— ÉTYM. Lat. *berula*, dans Marcellus Empiricus.

† **BERLIN** (bèr-lin), *s. m.* Terme de fabrique de velours. Paquet de fil arrêté par un nœud.

BERLINE (bèr-li-n'), *s. f.* Carrosse suspendu et fermé, à deux fonds et à quatre roues. Ceux qui ne voyagent qu'en chaise de poste ou en berline, VOLT. *Microm.* 1. Le roi trouva devant lui la berline de Monseigneur, ST-SIM. 293, 234. Des Anglais et des Russes voyagent à grands frais dans de bonnes berlines, CHATEAUBR. *Italie*, 47.

— ÉTYM. *Berlin*, ville où on les fabriquait. Dans le Dictionnaire de l'Académie de 1740 on trouve la prononciation *berline* et *breline.*

BERLINGOT (bèr-lin-go), *s. f.* || 1° Berline coupée, c'est-à-dire à un seul fond. || 2° Sorte de bonbon au caramel.

— ÉTYM. Au sens de berline, diminutif péjoratif de *berline.*

BERLOQUE (bèr-lo-k'), *s. f.* Terme militaire. Batterie de tambour pour les repas, les distributions. Battre la berloque. || On dit aussi, et plus souvent, breloque. || Fig. Battre la berloque, divaguer et ne savoir où donner de la tête.

— ÉTYM. Voy. BRELOQUE; la *breloque*, batterie de tambour, étant ainsi appelée à cause d'une comparaison avec le mouvement et l'agitation d'une *breloque.*

BERLUE (bèr-lue), *s. f.* Lésion de la vue, dans laquelle on perçoit des objets qui ne sont pas réellement devant les yeux, tels que des insectes, des mouches, des toiles d'araignée, etc. || Fig. Avoir la berlue, mal voir; se faire une fausse idée d'une chose. Ceux qui la verront croiront avoir la berlue SÉV. 9.

— HIST. XIIIe s. Mès quant fame a fol debonere, Et ele a riens de lui afere, Ele li dist tant de bellues, De truffes et de fanfelues, Qu'ele li fet à force entendre Que le ciel sera demain cendre, RUTEB. 295. || XVe s. Me voulez vous guerir de la berlue? En un verre bien net Faut seulement mettre devant ma vue Ce joli vin clairet, BASSELIN, XXXVII. || XVIe s. Et en nos maulx nous avons la barlue par ignorance à tout propos, AMYOT, *De la curios.* 3.

— ÉTYM. Bourguig. *brelue, ebrelue; beurlu*, qui a mauvaise vue : Berry, *erbelutes*, illusion de la vue; *berlu, berluquin*, louche; *berluter*, éblouir, chatoyer; norm. *berluette*, bluette; provenç. *beluga*, bluette; du préfixe *ber* ou *bar* qui a un sens péjoratif (voy. BER.... préfixe), et *lue*, forme dérivée de *lucere*, luire (voy. LUIRE); ce qui assure l'étymologie, c'est l'italien *barlume*, faible lueur. *Berlue* signifie donc proprement fausse lueur.

BERME (bèr-m'), *s. f.* Terme de fortification. || 1° Autrefois chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé, ou, suivant une autre définition, espace environné de palissades, qu'on laisse entre le rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui peuvent s'ébouler. Dreux et le duc de Mortemart chassèrent les ennemis; ils revinrent et s'établirent sur la berme, ST-SIM. 278, 8. || 2° Aujourd'hui, retraite laissée entre la magistrale (couronnement de l'escarpe) et le pied du talus extérieur du parapet. || Pierre de couronnement de l'escarpe, faisant saillie de 30 centimètres et dont la partie supérieure va en pente vers le fossé pour l'écoulement des eaux. || 3° Par analogie, chemin laissé entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

— ÉTYM. Allem. *Berme*, de *Brame* ou *Bräme*, lisière d'un champ.

† **BERMIER, IÈRE** (bèr-mié, miè-r'), *s. m.* et *f.* Terme de salines. Ouvrier, ouvrière qui tire les eaux salées.

— ÉTYM. *Berme.*

BERMUDIENNE (bèr-mu-diè-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante dont la fleur est fort belle, et qui est une sorte de lis.

— ÉTYM. *Bermudes*, îles d'Amérique.

BERNABLE (bèr-na-bl'), *adj.* Qui mérite d'être berné, moqué. Adolescent qui s'érige en barbon, Jeune écolier qui vous parle en Caton Est à mon sens un animal bernable, VOLT. *Enf. prod.* I, 1.

— ÉTYM. *Berner.*

† **BERNACHE** (bèr-na-ch'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. || 1° Nom vulgaire et spécifique de l'oie bernache (*canard érythrope de Gmelin*), appelée aussi oie nonnette. || 2° Nom vulgaire de l'anatife lisse.

— ÉTYM. Le même mot que *barnacle.*

BERNACLE (bèr-na-kl'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. || 1° Synonyme de bernache pour désigner l'oie bernache. || 2° Coquillage à cinq valves, qui s'attache aux rochers et à la carène des bâtiments (*anatife lisse*). Le nom de l'oiseau a été donné au coquillage, parce qu'on croyait autrefois que cette espèce d'oiseau sortait du coquillage.

— ÉTYM. Le même mot que *barnacle.*

BERNARDIN, INE (bèr-nar-din, di-n'), *s. m.* et *f.* Les Bernardins sont des religieux qui tirent leur origine de l'ordre de Saint-Benoît et leur nom de saint Bernard, qui les réforma dans le XIIe siècle; leur habit est blanc avec un scapulaire noir. On nomme leur ordre l'ordre de Cîteaux, du nom de leur principale abbaye. Les Bernardines sont des religieuses qui suivent la même règle.

† **BERNARD-L'HERMITE** (bèr-nar-lèr-mi-t'), *s. m.* Nom vulgaire du pagure bernard.

— HIST. XVIe s. En Languedoc ce poisson (*cancellus*) se nomme Bernard l'ermite, PARÉ, *Monstres*, *App.* 1.

† **BERNAUDOIR** (bèr-nô-doir), *s. m.* Panier d'osier où l'on met les brins qui tombent de la laine battue sur la claie.

1. **BERNE** (bèr-n'), *s. f.* Tour que l'on joue à quelqu'un en le faisant sauter en l'air sur une couverture.

— ÉTYM. Espagn. *bernia*, étoffe de laine grossière; ital. *bernia* et *sbernia;* anc. français, *bernie* dans Nicot, étoffe grossière, et manteau qu'on faisait avec cette étoffe. Les étymologistes Nicot, Covarruvias, Ménage, Diez, tirent ce mot de *Hibernia*, Irlande, à cause que cette étoffe se fabriquait dans cette île. Cependant un des continuateurs de Du Cange propose l'arabe *burnous*, manteau, et M. Legoarant appuie cette étymologie en citant de Rabelais : portoyt bernes à la moresque; ce qui est le *bernous* ou *burnous* des Arabes. Mais ce qui s'oppose à cette étymologie, c'est qu'on ne voit pas comment *burnous* aurait perdu sa finale, pour devenir *berne.* La *berne* était l'étoffe, le manteau, sur lequel on *bernait*, en latin *sagum.*

2. **BERNE** (bèr-n'), *s. f.* Terme de marine. Pavillon en berne, pavillon hissé, mais roulé sur lui-même. Le pavillon hissé en berne est un signal de deuil ou d'une détresse qui appelle un prompt secours. Dans le port, les vaisseaux avaient leurs vergues croisées, leurs pavillons en berne, BERN. DE S. P. *Paul et Virg.*

— ÉTYM. L'italien dit *derno.* Étymologie inconnue, d'après Jal, *Dict. de marine.*

BERNÉ, ÉE (bèr-né, née), *part. passé.* Berné sur une couverture; et, figurément, raillé. Quelqu'un le reconnut; il se vit bafoué, Berné, sifflé, moqué, joué, LA FONT. *Fabl.* IV, 9.

BERNEMENT (bèr-ne-man), *s. m.* || 1° Action de berner. || 2° Fig. Action de railler. Se mettre au-dessus de tous les bernements, MOL. *Éc. des maris*, III, 6.

— ÉTYM. *Berner.*

BERNER (bèr-né), *v. a.* || 1° Faire sauter quelqu'un en l'air dans une couverture. Mademoiselle, je fus berné vendredi dernier, pour ce que je ne vous avais pas fait rire dans le temps que l'on m'avait donné pour cela, VOIT. *Lett.* 9. La jalousie que quelques écoliers conçurent des distinctions qu'il [le 3e fils de Mancini] y avait [au collége des Jésuites], les poussa à le berner dans une couverture, ST-SIM. 357, 218. || 2° Fig. Se moquer de quelqu'un. Il est si sot qu'il se fera berner partout. Quoiqu'on blâme le vice, on peut avoir des mœurs, Et l'on n'est point méchant pour berner des auteurs, GILB. *Apologie.*

— ÉTYM. *Berne* 1.

BERNEUR (bèr-neur), *s. m.* || 1° Celui qui berne. || 2° Fig. Celui qui se moque. Et que, partant, il est clair que le berné n'a manqué à aucun de ses devoirs envers son héros le berneur, VOLT. *Lett. Richelieu*, 19 déc. 1764.

— ÉTYM. *Berner.*

† **BERNICLE** (bèr-ni-kl'), *s. f.* || 1° Bernicle, oie bernicle, dite vulgairement cravan. || 2° Sorte de coquille univalve (*patella, L.*).

— ÉTYM. Autre forme de *bernacle.*

BERNIQUE (bèr-ni-k'), *interject.* qui s'emploie pour exprimer que l'espoir qu'on a est mal fondé et sera déçu. Vous comptez sur lui : bernique. Populaire.

— ÉTYM. Il y avait, dans le français du XVIIe siècle, les locutions : envoyer quelqu'un au berniquet, le ruiner; être au berniquet, être ruiné (Académie, 1696). Sans doute *bernique* a la même origine que *berniquet.* Mais d'où vient *berniquet?* On trouve aussi *berniquet* avec le sens de coffre à mettre le son. En suivant cette indication, penserait-on que *berniquet* est dit pour *breniquet*, de *bran* ou *bren*, son; et que *bernique* signifie du son, une chose de rien? D'autres, laissant de côté *berniquet*, ont supposé que *bernique* pourrait être une altération de l'allemand *aber nicht*, qui signifie : mais non. Dans l'absence d'historique, tout est incertitude.

† **BERNIQUET.** Usité seulement dans cette locution populaire : Berniquet pour sansonnet, c'est-à-dire tu n'en auras pas.

— ÉTYM. Voy. BERNIQUE.

† **BÉROT** (bé-ro), *s. m.* Sorte de petite voiture.

BERRET (bè-rè), *s. m.* Voy. BÉRET.

† **BERRETIN** (bè-re-tin), *s. m.* Nom de certains religieux italiens, dits aussi les Humiliés, *Trévoux.*

† **BERS** (bèr), *s. m. plur.* Les ridelles d'une charrette.

— ÉTYM. C'est l'ancien français *bers*, berceau (voy. BERCEAU).

† **BERTAUDER** (bèr-tô-dé), *v. a.* Voy. BRETAUDER.

† **BERTAVELLE** (bèr-ta-vè-l'), *s. f.* || 1° Terme de pêche. Sorte de filet; nasse de jonc. || 2° Sorte de perdrix (voy. BARTAVELLE).

— ÉTYM. Bas-lat. *bertavellus, bertavelus;* ital. *bertavello.*

† **BERTHE** (bèr-t'), *s. f.* || 1° Locution proverbiale : Au temps où Berthe filait, c'est-à-dire il y a très-longtemps. || 2° Espèce de garniture ou petite pèlerine qui se met comme ornement en haut d'un corsage décolleté, ou bien sur un corsage montant à la place où cette garniture se trouve sur le corsage décolleté. || 3° Sorte de papier.

— ÉTYM. *Berthe*, nom propre germanique, et, en particulier, nom d'une femme de Pepin (Berthe aux grands pieds) dont la légende et les trouvères se sont emparés.

† **BÉRUBLEAU** (bé-ru-blô), *s. m.* Vert de montagne ou bleu de potasse et de fer.

BÉRYL (bé-ril), *s. m.* Variété d'émeraude de couleur d'eau de mer. Pierres précieuses enchâssées dans l'or, sardoine, onyx et béryl, VOLT. *Phil.* IV, 160.

— HIST. XIIIe s. Et ciers [clers] bericles et filates, Jaspe, topaces et acates, *Fl. et Bl.* 659. Et quant el l'ot du fuerre traite, Plus fu clere que nul beril, *la Rose*, 15723. || XIVe s. Beril est une pierre qui croist en Inde, qui est semblable à l'esmeraulde en verdeure, *Le propriétaire des choses* dans LABORDE, *Émaux*, p. 164. || XVe s. Marbre polys aussi clers que beryl, JEAN LE MAIRE DES BELGES dans LABORDE, *ib.* || XVIe s. Le beril est du naturel de l'esmeraude, mais il est sombre si les angles ne donnent vigueur et gayeté à leur eau. Le chrysoberil est de lustre doré, mais blaffard et encore plus blesme le chrysoprasus, ÉTIENNE BINET, *Merv. de la nature*, dans LABORDE, *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *berille*, *bericle;* catal. *beril;* espagn. *berilo;* ital. *berillo;* de *beryllus*, de βήρυλλος, béryl.

† **BÉRYLLÉ, ÉE** (bé-ril-lé, lée), *adj.* Terme de physique. Réfraction béryllée, double réfraction, où le rayon extraordinaire est situé entre l'axe et le rayon ordinaire, comme dans le béryl.

— ÉTYM. *Béryl.*

† **BÉRYLLIUM** (bé-ril-li-om'), *s. m.* Terme de chimie. L'un des noms du glycinium.

† **BES....** Préfixe dont le sens péjoratif est le même que *bis....* (voy. BIS.... préfixe), et qui se trouve dans *besaigre.*

BESACE (be-za-s'), *s. f.* Bissac de mendiant. Quels biens possédait Homère? Une besace, un bâton, BÉRANG. *Gueux.* Oui, dit l'ange, et je te fis don Des trois besaces d'un vieux moine, ID. *Ange gard.* || Fig. Être à la besace, être réduit à la besace, porter la besace, être réduit à la misère, ruiné. Mettre, réduire à la besace, ruiner. || Être jaloux de quelque chose, comme un gueux de sa besace, y tenir beaucoup. Le diable vous emporte par avancement d'hoirie, mademoiselle, si je ne suis plus amoureux de vous qu'un gueux ne l'est de sa besace, *Francion*, liv. VI, p. 244.

— ÉTYM. Espagn. *bisaza;* ital. *bisaccia;* du lat. *bisaccia*, nomin. plur. de *bisaccium* d'après Diez.

BESACIER (be-za-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les besaciers et.... dites : les be-za-sié-z et....), *s. m.* Celui qui porte la besace. Un pauvre besacier. Le fabricateur souverain Nous créa besaciers tous de même manière, LA FONT. *Fables*, I, 7.

— ÉTYM. *Besace.*

BESAIGRE (be-zê-gr'), *adj.* Qui s'aigrit, en parlant du vin lorsqu'il est au bas dans un tonneau. || Substantivement. Ce vin tourne au besaigre.

— ÉTYM. *Bes*, particule qui a une signification péjorative (voy. BES.... préfixe), et *aigre* (voy. AIGRE).

BESAIGUË (be-zè-ghue), *s. f.* Outil de charpentier taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne, et l'autre en ciseau.

— HIST. XIIe s. Les ustils as ovriers qui firent les degrés, Besaguë e cuignies en ont od els portez, Pour depecier les uis, s'es [s'ils les] trovassent fermez, *Th. le mart.* 144. || XIIIe s. Cil sont boen [bon] qui sont doble ostil; Celx [à ceux-là] ressemble li besaguz; Des deux pars tranche et est aguz, RUTEB. II, 68. || XVIe s. L'un plante aux champs une forte charrue; L'autre en ses mains porte une bisaguë, RONS. 685.

— ÉTYM. Berry, *bisaiguë;* de *bis*, deux fois (voy. BIS), et *acutus*, aigu (voy. AIGU).

BESANT (be-zan), *s. m.* Ancienne monnaie en usage dans l'Orient et aussi dans l'Occident. Le besant était un sou d'or, dont la valeur a varié. Les émirs s'en tinrent aux 800 000 besants d'or auxquels le soudan avait voulu se restreindre, VOLT. *Mœurs*, 58. Chaque homme fut obligé de donner pour rançon dix besants d'or, CHATEAUB. *Itin.* II, 276. || Besant blanc, besant d'argent. || Terme de blason qui se dit d'une pièce d'or sans marque. Les Français en mettaient autrefois sur les boucliers, pour faire connaître qu'ils avaient fait le voyage de la terre sainte.

— HIST. XIe s. Tant i aura de besans esmerez, *Ch. de Rol.* IX. || XIIe s. Besan d'or mer [pur], *Ronc.* p. 3. Teins ni blasons ne lui vaut un besan, *ib.* p. 62. Cinq besans de fin or que li clers recollit, *ib.* p. 191. Guiteclins les paia [les jongleurs] d'or fin et de besanz, *Sax.* v. Naaman se esmut de Sirie à forment riche cunrei, portad granment argente sis milie besanz, *Rois*, 362. || XIIIe s. Or as escieles [maintenant courez aux échelles], et qui [illegible] enterra [entrera], il aura mil besans, *Ch. de Rains*, p. 100. Ele a pris mainte forteresce Qui coustoit plus de mil besens, *la Rose*, 10803. Il paiera au seigneur de l'amende de celui [illegible] stait trois bezans de la monée de cele [illegible] *Ass. de J.* I, 186. Et ce firent il, pour ce que le soudanc donnoit de chascune teste des chrestiens un besant d'or, JOINV. 218. || XVe s. Et cuidoit de commencement que ce fussent besans d'or ou pierres precieuses que l'Amorath lui envoyast pour le attraire, FROISS. II, III, 26.

— ÉTYM. *Byzantius*, sous-entendu *nummus*, pièce de Byzance, parce que les empereurs de Constantinople firent frapper cette monnaie.

† **BESANTÉ, ÉE** (be-zan-té, tée), *adj.* Terme de blason. Chargé de besants, en parlant d'une pièce.

— HIST. XIIIe s. Le label [lambel] au mainsné [au puîné] d'argent l'on besenta, *Berte*, CXXXI.

— ÉTYM. *Besant.*

† **BESAS** (be-zâ), *s. m.* Terme de jeu de dés. Le même que beset, qui est beaucoup plus usité.

— ÉTYM. *Bis*, deux (voy. BIS), et *as.*

† **BESCHOIS** (bé-choi), *s. m.* Nom vulgaire du pic-vert.

— ÉTYM. Ancien français *becher*, pour *becqueter.*

† **BÉSEAU** (bé-zô), *s. m.* Terme d'agriculture. Tranchée ou rigole pour étendre une irrigation.

† **BESENGE** (be-zan-j'), *s. f.* Mésange charbonnière.

— ÉTYM. Autre forme de *mésange.*

BESET (be-zè), *s. m.* Terme de trictrac. Deux as amenés d'un coup de dés.

— ÉTYM. Autre forme de *besas.*

BESI (be-zi), *s. m.* Nom générique qu'on donne à plusieurs espèces de poires en y ajoutant le nom du pays dont elles sont tirées, besi d'Heri, besi Chaumontel.

— ÉTYM. Berry, *bezige*, poire sauvage, *bezigier*, poirier sauvage. D'après Jaubert, (*Glossaire*), *bezi* signifie sauvageon. On trouve aussi dans les Glossaires, *besier*, poirier sauvage. On a indiqué comme origine le hollandais *besie*, ancien allemand *bese*, gothique *basi*, qui est l'allemand actuel *Beere*, et qui signifie une baie, un petit fruit.

BESICLES (be-zi-kl'), *s. f. plur.* || 1° Lunettes à branches qui se fixent à la tête. Parce que les besicles ont été enfin inventées, doit-on dire que Dieu a fait nos nez pour porter des lunettes? VOLT. *Newt.* III, 11. || Familièrement. Vous n'avez pas bien mis vos besicles, vous y voyez mal. Il faut être sorcier pour le lire [ce manuscrit]; j'espère pourtant en venir à bout, à grand renfort de besicles, P. L. COURR. I, 90. || 2° Dans certains métiers, espèce de masques garnis d'yeux de verre.

— HIST. XIVe s. Pour un vericle encerné en maniere de lunette, prisé XX francs, *Compte du testament de la Royne Jehanne d'Évreux*, DE LABORDE, *Émaux*, p. 163. Deux bericles dont l'un a le manche de bois, *Inventaire de Charles V*, ID. *ib.* Un bericle rond, plat, environné de corne noire, ID. *ib.* Ung bezicle en une queue d'or, ID. *ib.* || XVe s. Une douzaine de lunectes de besicles fines avec deux estuys, *Ducs de Bourgogne*, n° 6805, dans LABORDE, *ib.* || XVIe s. Une bericle, garnie le manche d'argent et au dessus du dict manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre, *Inventaire de Marguerite d'Autriche*, n° 225, DE LABORDE, *ib.* Besicle, que nous appelons autrement lunettes, PASQUIER, *Recherches*, dans LABORDE, *ib.* Gens qui portent lunettes ou bericles, ne peuvent pas voir de si loing, SAINT-JULIEN, *Meslanges* dans LABORDE, *ib.* Au lieu de ce masque, on pourra pareillement user de besicles faites de corne, que l'on adaptera sur du cuir, PARÉ, XVII, 2.

— ÉTYM. Wallon *bericle.* La forme primitive, qui est *bericle*, écarte complétement l'étymologie de *bis cyclus*, double cercle, ou de *bis oculus*, double œil. Celle de *bis circulus* plaisait à Voiture, qui dit, *Lett.* 193 : « Je me réjouis de ce que vous tâchez de rencontrer aux étymologies; vous avez quasi trouvé celle des besicles; et cela n'est pas mal pour un commencement; mais il vient de *bini circuli.* » *Besicle* est dit pour *bericle*, par un vice de prononciation des Parisiens qui substituaient volontiers des *z* aux *r*, substitution dont *chaise* pour *chaire* est un autre exemple. *Bericle* est une des formes anciennes pour *beryl* (voy. l'historique de ce mot), *beryllus* ayant été employé dans le moyen âge pour signifier lunette. Mais il faut reconnaître en trouvant *vericle* parmi les formes de notre mot, qu'il y a eu tendance à le confondre avec *véricle* (voy. ce mot).

† **BESIER** (be-zié), *s. m.* Un des noms vulgaires du poirier sauvage.

— ÉTYM. Voy. BESI.

† **BESIGUE** (be-zi-gh') ou **BÉSY** (bé-zi), *s. m.* Jeu de cartes analogue à la brisque ou au mariage.

† **BESOCHE** (be-zo-ch'), *s. f.* Sorte de pioche pour faire les trous destinés à la plantation des arbres.

— HIST. XIVe s. L'un des varlés du suppliant eust feru [illegible] d'un cop de besoge jusques à grant efusion de sang.... DU CANGE, *besogium.* Le suppliant fery icellui Colin d'un hoieu ou besoiche entre deux espaules, ID. *ib.* L'exposant getta contre ledit Mathe Aubereau sa besoche ou besche, de laquelle il avoit ouvré ès vignes la journée, ID. *ib.* || XVe s. Icellui Raimont print ung besog sur son col, ID. *ib.* Icellui Anthoine tenant en sa main ung vesoch, autrement trinque basson, ID. *ib.* Ung harnois, dit besolz selon l'usaige du païs [Agennois], qui est ung harnois de fer invasible, très fort, à ung grant manche, et fait pour coupper les buissons, ID. *ib.* Ung baston ferré, appellé besouch, ID. *ib.* Bosoche, dont l'en provigne les vignes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Peut-être une forme augmentative de *besse*, qui est une ancienne forme pour *bêche.*

BESOGNE (be-zo-gn'), *s. f.* || 1° Ce qui est de besoin, affaire, apprêt. Le galant [le renard] pour toute besogne Avait un brouet clair; il vivait chichement, LA FONT. *Fabl.* I, 18. || 2° Ce qu'il est nécessaire de faire, travail, ouvrage. Celui qui ne serait propre à aucune autre besogne. Achever sa besogne. Se partager la besogne. Elle fait la grosse besogne, SÉV. 221. || S'endormir sur la besogne, ne pas avancer dans un travail. || Familièrement. Aimer besogne faite, ne pas aimer le travail. || N'avoir pas besogne faite, avoir beaucoup d'embarras. Qui vit céans, ma foy, n'a pas besogne faite, RÉGNIER, *Sat.* XI. MM. les gens du roi, entre la chancellerie et la grande aumônerie, n'ont pas besogne faite, P. L. COURR. II, 291. || Abattre de la besogne, faire beaucoup de travail. || Aller vite en besogne, être expéditif; agir avec précipitation; dissiper promptement ses ressources. || Faire plus de bruit que de besogne, parler beaucoup et ne pas agir; se donner beaucoup de mouvement et ne pas faire grand'chose. || Donner, tailler de la besogne à quelqu'un, lui préparer sa tâche, et fig. lui donner de la peine, lui susciter des embarras. || Faire de la bonne besogne, de la belle besogne, travailler d'une façon utile; et ironiquement, vous avez fait là de la belle besogne, vous avez fait une maladresse, une sottise, etc. || Dépêcher besogne, dégrossir une besogne. Les [ceux qui sont chargés des recherches de noblesse] dépêchent besogne et leurs secrétaires la défrichent, ST-SIMON, 143, 82. || Proverbe. Selon l'argent la besogne, c'est-à-dire ce n'est qu'en payant bien qu'on obtient un ouvrage, un travail bien fait.

— HIST. XIIe s. Et Gilemers l'Escot dit outrage et folie, Quant de ceste besoigne devant tous vous desfie, *Sax.* XX. [Trois messagers] qui fassent vo [votre] besoigne bien et hardiement, *ib.* XXI. Seigneur, fait-il à els, tut senz [sans] en plait entrer, Ne me deit pas mis sires acuinte demander; Car tut cest grant aveir que ci vus oi numer, En ses busoignes l'oi fait metre e aluer, *Th. le mart.* 43. || XIIIe s. D'aprocher [avancer] la besoigne plus ne detrierai, *Berte*, VII. Bien [je] ferai la besoigne, de ce n'esteut douter, *ib.* XVII. Et eslurent li prison deux d'eaus [deux d'entre eux] pour porter ceste besoigne, *Chron. de Rains*, p. 97. Du païs gaires ne t'esloigne; Et se tu as si grant besoigne Que esloigner il te conviengne, Garde bien que tes cuers remaigne, *la Rose*, 2584. Cil qui est tuteres por enfans sous aagiés, n'est pas tenus à fere les besongnes des enfans à son coust, BEAUM. XVII, 8. Homs de religion ne doit pas estre receus en office d'avocat en ceste cort laie, se ce n'est por la besogne de s'eglise, ID. V, 18. Sa besoigne atira [disposa] en tel maniere que toute sa gent qui estoient mal armée, il les envoia par une valée mal couverte, JOINV. 271. Je ne weil pas oublier aucunes besoignes qui avindrent en Egypte, tandis que nous y estions, ID. 251. Si dit au roi : Sire, je venrai demain parler à vous de mes besoignes [affaires], ID. 288. || XVe s. Renvoyerent leurs harnois, sommes, malles et habits par mer; si arriverent ces besognes à l'Escluse en Flandre, FROISS. I, I, 44. Mets-y donc une chançonnette; S'en vaudra mieuls ta besongnette, ID. *Espinette amour.* Lors congneut le dit duc que ses besongnes alloient mal, car il n'avoit ame avec lui, COMM. III, 2. Il m'a autreffois dit qu'il congnoissoit ses subjectz et qu'il les trouveroit bien si les besongnes se portoient mal [si les affaires devenaient mauvaises], ID. IV, I. Or vous en allez à l'heure que vous devez faire vos besongnes ou jamais, veu les grandes choses qui tombent entre les mains du roy dont il peult agrandir ceulx qu'il ayme, ID. V, 13. || XVIe s. Faire ses besongnes [ses affaires, un profit], AMYOT, *Cam.* 19. Ceste desfaitte donna matiere de parler de son excellente et admirable vertu à ceulx qui l'avoient veu en besogne, ID. *Pyrrhus*, 15.

— ÉTYM. Autre forme de *besoin;* bourguig. *besongne;* provenç. *besonha;* ital. *bisogna.* Chifflet, *Gramm.*

p. 200, remarque, au XVIIe s. qu'on écrit *besoigne*, et qu'on prononce *besogne*.

BESOGNÉ (be-zo-gné), *part. passé.* Uniquement employé dans des locutions de ce genre : c'est à lui mal besogné, il a mal fait. Ce ne serait à vous bien besogné, LA FONT. *Faiseur.*

BESOGNER (be-zo-gné), *v. n.* Faire de la besogne. Nous avons bien besogné. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, et ne se dit plus que dans le style familier et avec quelque ironie. || Autrefois il était le verbe du substantif besogne et, s'employant pour faire ce qu'on avait à faire, il n'avait aucune nuance péjorative. L'absence des tenants qui n'avaient plus à besogner au delà de ce qu'ils avaient fait, laissa l'entrée de la chambre du roi plus libre, ST-SIM. 405, 53. Laissons-la [Mme des Ursins] triompher et besogner à son aise, et retournons en arrière, ID. 414, 107.

— HIST. XIIe s. Li riche besuignerent e fameilerent [eurent faim], *Liber psalm.* p. 42. || XIIIe s. Bel-Acueil en la chambre va; Et la vielle ausinc se leva, Pour besoigner par la maison, *la Rose*, 14885. Aucune foiz estoit que les messages venoient à li; par quoi il nous convenoit besoigner à la matinée, JOINV. 267. || XIVe s. Aucuns excellens et bien besoignans selon vie attive tiennent que felicité est honnour, ORESME, *Eth.* V, (9). || XVe s. Ils bastirent leur siege bien et sagement et se pourveurent petit à petit de tout ce qui leur besognoit, FROISS. II, II, 12. Avec telz gens veulx-je avoir à besongner qui tiennent ce qu'ils promettent, COMM. I, 12. || XVIe s. Ceux qui besongnerent des mestiers, AMYOT, *Sol.* 45. Menuisiers besongnans d'yvoire, ID. *Péricl.* 25.

— ÉTYM. *Besogne;* provenç. *besonhar*, *besoignar;* anc. catal. *bessognar;* ital. *bisognare.*

BESOIGNEUX, EUSE (be-zo-gneû, gneû-z'; quelques-uns disent, à tort, be-zoi-gneû, gneû-z'), *adj.* Qui est dans la gêne, dans le besoin. Une famille besoigneuse. Un pauvre hère qui montre la musique à la pupille, infatué de son art, friponneau, besoigneux, à genoux devant un écu, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 6.

— HIST. XIIe s. Humble estiez et honorable, Et aus besoigneus secourable, *Romancero*, p. 62. || XIIIe s. Nostre ost est povre, et nostre gent sont besoigneus de viandes [vivres], VILLEH. LXII. Tu estoies si besoigneus, Et de poissons si convoiteus; Ja n'en cuidoies prou avoir, *Ren.* 14385. || XVe s. L'infortune et maleurté d'icelle la rend plus besongneuse de bon secours, *Œuvres d'*ALAIN CHARTIER, p. 439, dans RAYNOUARD, *Lexique.*

— ÉTYM. *Besogne*, dans le sens de *besoin;* provenç. *besonhos;* ital. *bisognoso.*

BESOIN (be-zoin), *s. m.* || 1° Manque de, avec désir ou nécessité d'avoir. Le besoin de secours était pressant. Le besoin d'argent où il se trouvait. Ce que le besoin demande. Pour ou suivant le besoin. Les besoins publics. On apportait le blé à mesure des besoins de la consommation. Les besoins d'argent sur la place étaient grands. Le commerce n'apporta pas, en fait de blé, le sixième du besoin. Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple.... VOLT. *Louis XIV*, 30. || Le besoin de la cause, ce qu'il est nécessaire de dire à l'appui d'une cause. || Avoir besoin de, manquer de, réclamer l'assistance. J'ai besoin de vous. Il avait besoin de le voir. J'ai besoin que vous lui parliez. Ce dont nous avons besoin. J'ai besoin d'air et de marcher, SÉV. 297. J'ai besoin d'un vengeur et non d'une maîtresse, RAC. *Mithr.* IV, 5. J'ai, pour m'expliquer, besoin de sa présence, ID. *Esth.* II, 7. Mon zèle n'a besoin que de votre silence, ID. *Phèd.* III, 3. Prends soin d'elle, ma haine a besoin de sa vie, ID. *Baj.* IV, 5. Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses? ID. *Athal.* I, 1. Laissez-moi; j'ai besoin d'un peu de solitude, ID. *Baj.* III, 6. J'en aurais bon besoin, ID. *Plaid.* I, 5. Et vos peuples alors, ayant besoin d'un roi.... CORN. *Nicom.* IV, 3. Si j'ai besoin de vous de peur qu'on me contraigne, J'ai besoin que le roi, qu'elle-même me craigne, ID. *Nicom.* I, 1. Mais le reste du monde, esclave de la crainte, A besoin qu'on l'opprime, et sert avec contrainte, VOLT. *Alz.* I, 1. Il n'avait aucun besoin de fermer sa porte, FÉN. *Tél.* XIV. || Avec *assez*, *tant*, etc. on mettait un *de* qu'aujourd'hui l'usage laisse volontiers de côté. Hélas! j'en ai assez de besoin, SÉV. 55. Cet homme qui avait tant de besoin de tolérance pour lui, VOLT. *Lett. Pezai*, 5 janv. 1767. On dirait aujourd'hui de préférence : j'en ai assez besoin; qui avait tant besoin de tolérance pour lui. || Avoir un vif désir, une extrême envie. Cette femme a besoin d'attirer sur elle tous les regards. || En parlant des choses. Les pierres précieuses ont besoin d'être enchâssées. Cet arbre a besoin d'être arrosé. Cela n'a pas besoin d'être dit. || Faire besoin, manquer, être nécessaire. Cela me fait besoin. Quand nous faisons besoin, nous autres misérables, Nous sommes les chéris et les incomparables, MOL. *l'Étour.* I, 2. Aussi bien nous fera-t-il ici besoin pour apprêter le souper, ID. *l'Avare*, III, 5. S'il vous faisait besoin, mon bras est tout à vous, ID. *le Dép.* V, 3. Votre oraison vous fera bon besoin, LA FONT. *Orais.* || 2° En physiologie, on donne le nom de besoin à cette sensation qui porte les animaux à certains actes indispensables pour l'entretien de la vie : tels sont les besoins de boire, de manger, etc. || Besoin de nourriture et, simplement, besoin. Épuisé par le besoin. || Besoin naturel ou, simplement, besoin, besoin que le corps éprouve de se débarrasser de la partie des aliments qu'il ne s'est pas assimilée. Faire ses besoins, satisfaire aux nécessités naturelles. || Avoir peu de besoin, se dit de celui qui se restreint au strict nécessaire ou à peu près, et qui ne se crée au delà aucun besoin. || On dit, dans un sens tout à fait semblable, n'avoir aucun besoin. || Au sens moral, les besoins de l'âme, les sentiments qui portent l'âme à rechercher certaines satisfactions morales ou intellectuelles. || Par extension. Tout ce qui flatte devient un besoin dont vous ne pouvez plus vous passer, MASS. *Car. Prospér.* || 3° Indigence, dénûment. Être dans le besoin, dans un grand besoin. Tous les deux étaient tombés dans le besoin. Il est au-dessus du besoin. Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin? RAC. *Ath.* II, 7. || 4° Choses nécessaires à l'existence. Je me procurerai tous mes besoins, et, pourvu que je les aie, je ne me soucierai point que les autres soient misérables, MONTESQ. *Lett. pers.* dans LAVEAUX. Mme de Montespan travaillait pour les pauvres à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et autres besoins semblables, ST-SIM. 180, 155. || 5° Exigence, conjoncture difficile, embarras. En de si grands besoins, RAC. *Mithridate*, II, 1. Quel important besoin Vous a fait devancer l'aurore de si loin? ID. *Iphigénie*, I, 1. La mouche en ce commun besoin Se plaint qu'elle agit seule, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Ainsi donc au besoin ton courage s'abat, CORN. *Cid*, V, 1. Mais que mon jugement, au besoin, m'abandonne, ID. *Cinna*, IV, 3. Qu'est le feu de ton zèle au besoin devenu? MALH. I, 4. || Sans besoin, sans que la chose soit exigée, sans nécessité. Mais porter dès l'abord les choses à l'extrême, Madame, et sans besoin faire des mécontents.... CORN. *Sert.* IV, 2. || Au besoin, si la chose est exigée, en cas de nécessité. Prenez ces cent écus; gardez-les avec soin, Pour vous en servir au besoin, LA FONT. *Fab.* VIII, 2. Dieu fait part, au besoin, de sa force infinie, CORN. *Poly.* II, 6. Quelques-uns vous diront, au besoin, Quels dieux du haut en bas renversent les profanes, ID. *Nicom.* III, 2. || En un besoin, même sens. Comment voulez-vous que je croie Qu'un hibou pût jamais emporter cette proie? Mon fils, en un besoin, eût pris le chat-huant, LA FONT. *Fab.* IX, 1. || Impersonnellement. Il est de besoin, il est nécessaire. Un peu plus plate ou plus voûtée, selon qu'il est de besoin, DESC. *L'homme.* Laissez-moi, j'aurai soin De vous encourager, s'il en est de besoin, MOL. *Femmes sav.* V, 2. Mais qu'est-il de besoin de les aller choquer? RÉGNIER, *Sat.* XIV. || Aujourd'hui on dit de préférence sans la préposition *de*, il est besoin. Il est besoin que je parte bientôt. Il est besoin de partir. Qu'est-il besoin de tant de paroles? Qu'est-il besoin que nous allions à Paris? Toutes les fois que besoin sera. Peut-être que vous avez jugé qu'il était besoin que toute la rhétorique fût employée pour me persuader que vous ne m'aviez pas oublié, VOIT. *Lett.* 1. Aimez-les et mourez, s'il est besoin, pour eux, CORN. *Rod.* V, 3. Eh bien, s'il est besoin de répondre autre chose....ID. *Nicom.* II, 3.

— HIST. XIe s. Si alcun jete les chatels [effets] fors de la nef senz busun.... *Lois de Guill.* 38. Car de ferir ai je si grant besoign, *Ch. de Rol.* CIV. Chevauche, reis, bosuign [nous] avons d'aïe, *ib.* CXXIV. || XIIe s. Ainc [onque] nel sona [le cor], se ne fust besoig granz, *Ronc.* p. 84. Qui lui [à Dieu] faudra à cest besoin d'aïe [la croisade], Sachez que il lui faudra à greigneur, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Quant Diex verra que ses besoins [de Quesnes] est grans, Il lui faudra, car il lui a failli, HUES D'OISI, *ib.* p. 103. Prouesse doit avoir le prix; Car qui l'a, onc ne fera faille En nul besoing où il aille, LE CONTE DE BRETAGNE, *ib.* p. 161. || XIIIe s. Ains avoient paor que quant ce vendroit au besoing, qu'il ne se tornassent vers Johannis, VILLEH. CLXI. Car jamais à si grant besoing ne secorroient nule terre, ID. CXLVII. Qu'à cest besoin [il] me veuille, s'il lui plait, conseiller, *Berte*, XXXIX. Au besoing estes vous apensée et gentis, *ib.* LXXV. Que vaut quanque tu estudies, Quant li sens au besoing te faut? *la Rose*, 6811. Aucune foiz apele l'en droit, besoing; si comme droit en aucune chose ou par lignage ou par affinité, *Liv. de just.* 3. Compains, dit-il, tu as moult fole entencion, Qui cuides qu'il te doie aidier à cest beson, *Ch. d'Ant.* I, 146. Au besoin que le roy a de chevaliers, JOINV. 261. Tel preudomme comme il estoit, devoit bien estre attendu à un tel besoing, JOINV. 215. Biau sire saint Jacque, que j'ai requis, aidiés moy et secourrez à ce besoing, ID. 226. || XIVe s. Ah! sire de Berguettes, Dieux vous doint bonne vie! Quel besoing vous amene en icelle partie? *Guescl.* 17132. Car il estoit amez grandement au païs, Et il n'est riens qui vaille au besoing bons amis, *ib.* 19387. || XVe s. Si escripsit [le duc d'Anjou] devers messire Jean d'Armignac, que à ce besoin il ne lui voulsist faillir, FROISS. II, II, 1. Mais au besoing ils m'ont failli, Et m'ont laissié sans recouvrance, CH. D'ORL. *Bal.* 22. Et besoing luy en fut, COMM. I, 2. A qui on envoyoit de la maison du roy tout ce qu'il luy faisoit besoing, ID. IV, 10. || XVIe s. Ilz fuyrent et laissarent leur bon maistre on besoing, RAB. *Garg.* I, 39. Alors que descendismes ces degrez, nous furent bien besoing premierement noz jambes, secundement, nostre preclare lanterne, ID. *Pant.* V, 36. Armes jamais on besoing ne faillirent, quand bon cueur est associé de bon bras, ID. *ib.* V, 36. Il n'est point besoing que vous preniez la peine de venir encores, pour les raisons que je vous manderai, MARG. *Lett.* 153. La medecine a besoing que la fortune preste la main à ses operations, MONT. I, 30. Je ne veulx pas qu'on refuse aux charges qu'on prend, la sueur, et le sang au besoing, ID. IV, 152. Il feint, il ploye, il differe, selon le besoing des occasions, ID. IV, 153. Besoing fait la vieille trotter, H. EST. *Précell.* p. 178.

— ÉTYM. Provenç. *besonh*, *bezonh;* anc. catal. *bessonh;* ital. *bisogno;* pays de Coire, *basengs;* bas-lat. *bisonium;* de *soin* (voy. ce mot), et d'une préposition *be* qui fait difficulté. Est-ce la préposition germanique *bi* (allemand moderne, *bei*)? Mais alors comment se fait-il qu'un composé germanique (car *soin* est d'origine germanique) se trouve dans les langues romanes sans exister dans les langues allemandes? Est-ce la préposition romane *bes* ou *bis* (voy. *bes*.... préfixe), qui a un sens péjoratif? Diez objecte le sens, puis l'orthographe; le sens: mais pourquoi *bes-soin*, qui voudrait dire un mauvais soin, n'aurait-il pas pris le sens de gêne, et de là les significations successives? l'orthographe : mais la double *s*, qui manque dans le français, dans le provençal et l'italien, se trouve dans l'ancien catalan. Les raisons pour *bes*, roman, semblent donc avoir du poids.

† **BESOLET** (be-zo-lè), *s. m.* Hirondelle de mer dans le parler génevois. J'avais pris un fusil pour tirer des besolets, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 16.

† **BESSE** (bè-s'), *s. f.* L'un des noms de la vesce.

— ÉTYM. Voy. VESCE.

BESSON, ONNE (bé-son, so-n'), *adj.* Jumeau, jumelle; l'un des deux enfants d'une même couche. Vieux et inusité, si ce n'est dans quelques provinces. On reconnut bien vite que c'étaient deux bessons, c'est-à-dire deux jumeaux d'une parfaite ressemblance, G. SAND, *Fadette*, I.

— HIST. XIIIe s. Ausi sera, se Johana enfantoit deus enfans et emprès deus beçons, *Liv. de just.* 55. || XIVe s. Ainsi furent nourriz les deux enfanz bessons ou jumeaux, LERCHEURE, f° 8, *verso.* || XVIe s. Ce que voyant le bon Janot mon pere, Voulut gaiger à Jacquet son compere, Contre un veau gras, deux aignelets bessons, Que quelque jour je feroie des chansons, MAROT, I, 218. Une louve je vy sous l'antre d'un rocher Allaictant deux bessons : je vis à sa mammelle Mignardement jouer ceste couple jumelle, DUBELL. VI, 61, *verso.* Le commun accouchement des femmes est un enfant, toutesfois on voit (comme le nombre des femmes est grand) qu'elles accouchent de deux, que l'on appelle gemaux ou bessons, PARÉ, XIX, 5. Pein tout autour une levre bessonne Qui d'elle mesme en s'elevant semonne D'estre baisée, RONS. 120.

— ÉTYM. Berry, *besson;* provenç. *besso;* catal. *besso;* d'un mot bas-latin *bisso*, *bissonis*, formé de *bis*, deux (voy. BIS).

1. **BESTIAIRE** (bè-sti-ê-r'), *s. m.* Terme d'histoire romaine. Gladiateur qui combattait dans l'amphithéâtre contre les bêtes féroces, pour l'amusement du peuple.

— ÉTYM. *Bestiarius*, de *bestia*, bête (voy. BÊTE).

† 2. **BESTIAIRE** (bè-sti-ê-r'), *s. m.* Dans l'histoire littéraire du moyen âge, recueil de fables et de moralités sur les bêtes; les bestiaires étaient des poëmes, souvent fort longs, en vers de huit syllabes.

— ÉTYM. *Bestiarium*, de *bestia* (voy. BÊTE).

BESTIAL, ALE (bè-sti-al, a-l'), *adj.* Qui tient de la bête. Un homme d'une physionomie bestiale. Des penchants bestiaux. C'est ainsi que devaient naître ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale, à qui Dieu ne donne pour toute action que des mouvements dépendants du corps, BOSS. *Hist.* II, 1. Et, contents de ce qu'ils ont de commun avec les bêtes, ils mènent aussi une vie bestiale, ID. *Connaiss.* V, 6.

— HIST. XIIIe s. Lur bestials cors nun [non] estables [il] Voleit faire à Deu covenables, MARIE, *Purgatoire*, 203. Se li hons est si bestiaus Qu'il n'ait de nul mestier science Et en desire l'ignorance, *la Rose*, 11632. || XIVe s. Et donques sont telles delettacions et semblent estre serviles et bestiaux, et sont les delettacions qui sont en touchier et en gouster, ORESME, *Eth.* 94. Et sont pluseurs qui semblent du tout en tout bestialx, ID. *ib.* V, (9). Ces gens ci sont bestiaux, ils ne sont pas dignes d'ouïr telles choses, *Boucicq.* III, ch. 14. || XVIe s. L'injustice rend leur vie bestiale et sauvage, AMYOT, *Arist.* 15. Tant est malsociable, cruelle et bestiale la nature de l'ambition et la convoitise de dominer, ID. *Pyrrh.* 18. Lui, qui n'avait amour que bestial, MARG. *Nouv.* II.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *bestial;* ital. *bestiale;* de *bestialis*, de *bestia* (voy. BÊTE). Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *bestials* ou *bestiaus*, pour les deux genres; au régime singulier, *bestial*.

BESTIALEMENT (bè-sti-a-le-man), *adv.* En bête brute. Il a toujours vécu bestialement.

— HIST. XVe s. Et telle est la fin des princes qui veulent vivre bestiallement, COMM. VI, 4. || XVIe s. De là il nous apperra combien sottement et bestialement ils gergonnent, plustost qu'ils ne parlent, d'une chose si haute, CALV. *Inst.* 424.

— ÉTYM. *Bestiale*, et le suffixe *ment;* provenç. *bestialmen;* catal. *bestialment;* ital. *bestalmiente.* Si cet adverbe se trouvait dans l'ancien français, il serait *bestialment* ou *bestiaument*, parce que *bestial* est un de ces adjectifs qui n'ont qu'une même terminaison pour le masculin et le féminin.

BESTIALITÉ (bè-sti-a-li-té), *s. f.* || 1° Acte de bête. Dans sa fureur, il [Albéroni] traita ces projets [de l'échange de la Sicile pour la Sardaigne] de bestialité; de fous et d'abandonnés de Dieu, ceux qui les approuvaient, ST SIM. 491, 150. || 2° Commerce contre nature avec une bête. Crime de bestialité. La bestialité était estimée 250 livres, VOLT. *Mœurs*, 127.

— HIST. XIVe s. Mal user de quelconques telz biens, c'est bestialité. — Un qui occist et sacrifia sa mere et en menga.... telles bestialités sont causées par maladies, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Il sont trois especes, c'est à savoir malice, incontinence et bestialité, ID. *Eth.* 191. || XVe s. Par la bestialité [bêtise] de plusieurs princes et aussi par la mauvaistié d'aucuns qui ont sens assez et experience, mais ilz en veulent mal user, COMM. V, 18.

— ÉTYM. *Bestial*.

BESTIASSE (bè-sti-a-s'), *s. f.* Personne stupide. Populaire.

— ÉTYM. *Bête ;* ital. *bestiaccia*, grosse bête.

BESTIAUX (bè-stiô; l'*x* se lie : les bestiaux élevés dans les fermes, dites : les bè-sti-ô-z élevés....), *s. m. plur.* Terme collectif désignant l'ensemble des animaux qu'on entretient dans une exploitation rurale. || Il s'emploie aussi dans tous les cas où l'on pourrait dire les bêtes : allez soigner les bestiaux.

— SYN. BESTIAUX, BÉTAIL. On emploie indifféremment bestiaux et bétail pour désigner l'ensemble des bêtes d'une métairie, à la condition qu'elle aura des bêtes à cornes ou des chevaux; car, si elle n'avait que des chèvres ou des moutons, il faudrait dire du petit bétail et non des bestiaux. De même, une foire a beaucoup de bestiaux ou de bétail s'il y a, dans la quantité, du gros bétail; mais on ne dira pas qu'elle a beaucoup de bestiaux, s'il n'y a paru que des moutons et des chèvres ; et si l'on disait qu'il s'y trouvait de petits bestiaux, cela voudrait dire du bétail gros et menu, mais de petite taille.

— HIST. XVIe s. Meubles ny bestiaux, [illegible] IV, 21. Aux isles d'Espagne il y a grande multitude de serpents, aspics et autres bestiaux veneneux, PARÉ, XXIII, 30.

— ÉTYM. Norm. *le bestial*, pour le bétail. *Bestiaux* est le pluriel de *bétail* (*bestail* ou *bestiail*). On voit par là l'irrégularité de la prononciation pour les mots dérivés de *bête*, où l'*s* étymologique tantôt est prononcée et tantôt ne l'est pas. Au XVIIe siècle, *bestial* n'était pas encore un provincialisme. « *Bestail* et *bestial* sont bons; bestail est le meilleur et plus doux, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 71. »

BESTIOLE (bè-sti-o-l'), *s. f.* || 1° Petite bête. Nous le voyons en mainte bestiole.... LA FONT. *Comment l'esp.* || 2° Fig. et familièrement, jeune enfant niais, sans esprit.

— HIST. XVIe s. Si quelques petites bestioles y sont entrées, comme perce-oreilles, puces ou autres semblables, PARÉ, *Introd.* 2. Voians leurs bleds ainsi couverts de ces bestioles, ils font mettre des poules dans leurs greniers, O. DE SERRES, 136.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *bestiola;* du latin *bestiola*, diminutif de *bestia*, bête (voy. BÊTE).

† **BESTION** (bè-sti-on), *s. m.* || 1° Petite bête. Le pauvre bestion tous les jours déménage, LA FONT. *Fab.* III, 8. La sœur de Philomèle, attentive à sa proie, Malgré le bestion happoit mouches dans l'air, ID. *ib.* X, 7. || 2° *Au plur.* Bestions a signifié autrefois des représentations de bêtes sur des tapisseries. Tapisseries de bestions. || 3° Dans l'ancienne marine, le bec de la proue, parce que la proue portait souvent la figure d'une bête.

— HIST. XVIe s. Les ouvriers ne font pas seulement une clef suspendue au droict de la croisée d'ogives, mais aussi plusieurs, avec claire-voyes, feuillages crestés de choux, et plusieurs bestions et animaux, PHILIBERT DELORME, *Architecture*, IV, 10. Torquemad Espagnol a escrit, comme l'ayant veu, les femmes de Naples estre en si grand danger en leurs accouchements, que si un petit animal qui sort avant que l'enfant vienne au monde touche la terre, incontinent qu'il en sera sorty, la femme meurt à l'instant; et pour ce, dit Torquemad, quand une femme veut accoucher en ce païs-là, on tend les draps par toute la chambre de peur que ce bestion ne tombe, BOUCHET, *Serées*, II, 23. Un cordon de chapeau, fait en façon de triomphe, où sont representées plusieurs figures de personnages et bestions, DE LABORDE, *Émaux*, p. 225.

— ÉTYM. Génev. *bétion*, nigaud, niais. *Bestion* est un diminutif de *beste* (bête); l'italien *bestione* est un augmentatif, grosse bête.

† BESY, *s. m.* Voy. BESIGUE.

1. **BÊTA** (bê-tâ), *s. m.* Homme très-bête. Mot injurieux et très-familier. C'est un gros bêta.

— ÉTYM. Autre forme de *bétail*. Dans des villages près de Paris, *bétail* se prononce *béta :* va conduire le bêta au pré.

2. **BÊTA** (bê-ta), *s. m.* Deuxième lettre de l'alphabet grec; elle correspond à notre B. || Dans l'astronomie, le β sert à indiquer, par rapport à une certaine classification, la deuxième étoile de toute constellation.

— ÉTYM. Β, βῆτα, c'est le *beth* des Phéniciens et des Hébreux.

BÉTAIL (bé-ta-ll, *ll* mouillées, et non bé-ta-ye), *s. m.* Ensemble des animaux mammifères entretenus pour la culture du sol, les charrois, la production des engrais, du lait, de la graisse. Le gros bétail, cheval, âne, mulet, bœuf. Le petit bétail ou le menu bétail, porc, chèvre, mouton. Nourrir du bétail, BOSS. *Hist.* III, 6. || Familièrement et fig. Les nonnes sont un étrange bétail, LA FONT. *Mazet.* Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue, Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue, ID. *A l'évêque d'Avranches.*

— HIST. XIIIe s. A me [ma] fille je donne totes mes carettes et tos mes pors et totes mes vakes et totte me [ma] bestaille, TAILLIAR, *Recueil*, p. 117. De l'autre bestale i ot tant amené; Li cent ne li millier n'i fust jà conté, *Ch. d'Ant.* VIII, 1512. || XIVe s. Le pays ils vont cherchier [illegible] environ, La proie et le bestail dont il y ot foison, *Guescl.* 18929. Il commanda aux siens qu'il gettassent hors de la ville le bestiail, BERCHEURE, f° 31, *verso*. || XVe s. Et encore estoient reservés tous vivres, bestiail et autres choses, FROISS. II, II, 188. || XVIe s. Ilz avoient grand nombre de moutons et de tout autre bestial, AMYOT, *Publ.* 20. Toute celle province a de beaux et bons pasturages pour nourrir du bestail, ID. *Cam.* 26. Son mari estoit allé à la foire pour acheter du bestail, [illegible] p. 617. [illegible] le bestial, DES PER. *Contes*, XV. Meubles ny bestial, [illegible] IV, 21. [illegible] de leur bestail, PAL. [illegible] II, 12. [illegible] ne permettoit que son bestail sortist hors.... ID. XX [illegible], 6. Le gros bestail se distingue en bouvine et chevaline, et le menu, en bestes à laine et à poil, O. DE SERRES, 259. Ce meschant bestail [les taupes] hait l'eau, ID. 268. Le maniement de ce bestail [les abeilles], ID. 435.

— ÉTYM. Berry, *bestial*, *bestiau :* j'ai un bestiau de malade; environs de Paris, *béta.* Il y a dans l'ancien français deux formes : *bestaille*, s. f., et *bestail*, s. m. la seule qui soit restée. *Bestaille* est le latin *bestialia*, au pluriel neutre, donnant un substantif féminin de sens collectif, comme dans *aumaille*, *merveille*, etc. *Bestail* (bétail) est le neutre singulier *bestiale*, de *bestialis* (voy. BESTIAL).

BÊTE (bê-t'), *s. f.* || 1° Tout animal excepté l'homme, ou, dans le langage scientifique, animal qui est placé, dans la série, au-dessous du genre humain. La bête est privée de raison. On a discuté sur l'âme des bêtes. Suivant Descartes, les bêtes sont des machines. Viens mon chien, viens ma pauvre bête; Mange malgré mon désespoir, BÉRANG. *Violon brisé.* Le vin ne fait pas mourir l'homme, il le rend bête, FÉN. *Tél.* VIII. Par exemple, il ne croyait pas que les bêtes fussent de pures machines, comme on le peut croire par un effort de raisonnement et par la liaison d'un système qui conduit là; il le croyait comme on croit communément le contraire, parce qu'on le voit ou qu'on pense le voir, FONTEN. *Carré.* || 2° Bêtes à cornes, les bœufs, les vaches, les chèvres, etc. Bêtes à laine, celles qui portent une toison. Bêtes à poil, boucs, chèvres, cochons. Bêtes de somme, celles qui portent des fardeaux. Bêtes de trait, celles qu'on attelle à une voiture. || Bête épaulée, bête de trait ou de somme qui a l'épaule disloquée, et, en général, qui ne vaut plus rien et qui n'est plus en état de servir; et figurément, une personne absolument sans capacité; une fille qui a fait une faute. On l'a trompé, on lui a fait épouser une bête épaulée. || 3° Bêtes féroces, celles qui se repaissent de chair et de sang. || Bêtes farouches, celles qu'il est difficile d'approcher et presque impossible d'apprivoiser. || Bêtes sauvages, celles qui vivent en liberté dans les bois et les campagnes. || 4° En termes de chasse, bêtes fauves, les cerfs, les chevreuils, les daims, ainsi que leurs femelles et leurs faons. Bêtes noires, les sangliers, leurs femelles et leurs marcassins. Bêtes puantes, les renards, les blaireaux, les fouines, les putois, etc. Bêtes rousses ou carnassières, les loups, les renards, les blaireaux, les fouines, les putois, etc. || Bêtes de compagnie, jeunes sangliers qui vont encore en troupes. || Les bêtes, les biches. || Au singulier et absolument, la bête, celle que poursuivent les chasseurs. La bête a donné le change. Lancer, détourner la bête. || Fig. La bête est dans nos filets, nous nous sommes rendus maîtres de telle personne, nous l'avons fait tomber dans quelque piége. || 5° Au pluriel et absolument, les bêtes, les animaux féroces que les Romains faisaient figurer dans le cirque. Les martyrs étaient livrés aux bêtes. || Fig. Être livré aux bêtes, être livré au jugement, à la critique de gens ignorants ou passionnés. || 6° En langage mystique, la bête, le caractère animal qui se retrouve au fond de l'humanité. N'est-il pas juste d'imprimer le sceau douloureux de la croix sur une chair qui a été marquée tant de fois du caractère honteux de la bête ? MASS. *Jeûne.* || La grande bête, nom, dans l'Apocalyse, de l'Antechrist. || 7° La partie animale de notre personne. Je suis fatigué, la bête n'en peut plus. || 8° La bête noire, la bête d'aversion, ou simplement la bête, la personne qu'on déteste le plus. Un amiral était sa bête [à Pontchartrain], et un amiral [illegible] ST SIM. 141, 63. Pour les femmes, elles étaient toutes ses bêtes [à Larochefoucauld], à peine pouvait-il souffrir ses parentes, ID. 229, 72. Je craindrais l'avarice, qui est ma bête, SÉV. 567. J'aime bien moins mon peuple et la religion que je ne hais la révolution, qui est proprement ma bête [illegible] P. L. [illegible] II, 200. || 9° [illegible] de jugement. Je n'ai été qu'une bête. [illegible] passe pour une bête, LA FONT. *Fab.* V, 1. Mais cette raison [de l'homme] est une étrange bête, RÉGNIER, *Sat.* XIV. || Fig. et familièrement. Une fine, une maligne bête, une personne rusée, méchante, artificieuse. Et ne sais bête au monde pire que l'écolier, si ce n'est le pédant, LA FONT. *Fab.* IX, 5. Pour voir la prison où cette méchante bête était renfermée, [illegible] *Gramm.* 9. || C'est une bonne bête, une personne de peu d'esprit, mais d'un bon naturel. || C'est la bête du bon Dieu, il pousse la bonté, la crédulité jusqu'à la bêtise. [illegible] Vraiment nous sommes bien bêtes, ID. 9. C'est agir en bête qui n'est pas bête, [illegible] *Amph. Prol.* Bien

m'y connais, et ne suis des plus bêtes; Très-peu s'en faut que ne soyez l'auteur, LAFARE, *à Mme B...* Vous le rendez plus stupide et plus bête que le fils du meunier, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Par exagération. Suis-je bête de pleurer ainsi! || Elliptiquement et familièrement. Pas si bête! c'est-à-dire je ne suis pas assez sot pour faire telle chose. || 10° Jeu de cartes qui se joue à perte ou à gain, en donnant cinq cartes à chacun, après avoir ôté du jeu les petites cartes. À la bête, au retour d'un roi venu sans garde, BOIL. *Sat.* X. || 11° Somme qu'on dépose quand on a perdu un coup et qui reste au jeu pour celui qui gagnera. Faire sa bête. Mettre la bête. Tirer la bête. || Remonter sur sa bête, gagner le coup après celui où on a fait la bête et reprendre ce qu'on avait perdu; et figurément, réparer une perte, un mécompte, une mésaventure. Chavigny me demanda si le cardinal serait assez innocent pour ne se pas servir de cette occasion pour remonter sur sa bête, RETZ, II, 114. || 12° Bête à Dieu, ou bête à Martin, ou bête à bon Dieu, nom vulgaire des coccinelles. || Bête à feu, nom vulgaire des vers luisants. || Bête noire, nom vulgaire du grillon et de la blatte. || Bêtes rouges, insectes du genre acarus. || Bête à la grande dent, un des noms vulgaires du morse. || Bête de la mort, nom vulgaire de la chouette, effraie ou fresaie. || Proverbes. Reprendre du poil de la bête, chercher son remède dans la chose même. || Morte la bête, mort le venin, c'est-à-dire un ennemi ne peut plus nuire quand il est mort, ou bien, après la mort de notre ennemi, notre ressentiment doit s'éteindre. || Quand Jean bête est mort, il a bien laissé des héritiers, c'est-à-dire il y a encore bien des sots au monde.

— HIST. XIe s. Beste [cheval] n'i a qui encontre lui aille, *Ch. de Rol.* CXIII. Que n'i adeist [approche] ne beste ne lion, *ib.* CLXXIV. || XIIe s. At Dous Deus cure des bestes? Il nen avoit fait mais ke dous nobles creatures, ki resnaules [raisonnables] estoient, et ki devoient estre bien aürouses, ST BERN. 524. Sauvages bestes ne les pourront manger, *Ronc.* p. 83. || XIIIe s. De plus crueuse beste ne fut parole ouïe, *Berte*, II. Car de paour je fuie comme une beste mue, *ib.* LII. Ours ne lion n'est ne beste sauvage, Qui, tel foiz est, ne freigne son vouloir De faire mal et ennui et domage, LE CHAST. DE COUCY, dans *Couci.* J'ai assez capons et gelines, Et assez bestes aumailles, Grosses brebiz et crasses vaches, *Ren.* 11472. Se un home achate une beste restive, et que le vendeur li dit : ceste beste est restive, et je por restive la vos vens, *Ass. de Jér.* I, 183. N'est mie legiere à garder La beste qui se veut embler, *Fl. et Bl.* 1635. Et teles uzures apele on bestes de fer, porce qu'eles ne pueent morir à lor segneurs, BEAUM. LXVIII, 18. || XIVe s. Et ceste [proposition] est false : homme est beste, ORESME, *Prol.* En la maniere que l'en duit et chastie un asne ou un autre beste de labeur, ID. *Eth.* 326. Il s'ensuivroit que nulle des bestes mues muettes ne les enfans ne feissent nulle operacion voluntairement, ID. *ib.* 63. || XVe s. Les seigneurs sont gouvernés par le clergé, ils ne sauroient vivre et seroient comme bestes si le clergé n'estoit, FROISS. II, III, 27. [Ils étaient] hommes formés à la semblance de leur seigneur, et on les tenoit comme bestes. Discours des seigneurs anglois, ID. II, II, 106. Seigneurs, voy un homme honneste: Par le grant Dieu! ce n'est pas beste, *La Pass. de N. S. J. C.* Qui ce feroit seroit bien beste, *Mir. de Ste Genev.* Je treuve, quant à moi, que les gens sont bien bestes, Qui ne se font plus tost au vin rompre les testes, Qu'aux coups de coutelas, en cherchant du renom, BASSELIN, XIX. Et croyez que Dieu n'a pas estably l'office du roy ne de prince pour estre exercé par les bestes ne par ceulx qui par gloire dient : je ne suis pas clerc, COMM. I, 6. || XVIe s. Chassans devant eux un grand butin de bestes blanches et d'aumailles, M. DU BELL. 408. Du poil de la beste qui te mordit ou de son sang seras guery. GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 237. Nous allons les uns après les autres comme les bestes de compagnie, CHARRON, *Sagesse*, II, 1.

— ÉTYM. Bourguig. *béte;* provenç. espagn. et ital. *bestia;* portug. *besta;* du latin *bestia.*

BÉTEL (bé-tèl), *s. m.* Mélange de substances très-actives, dont on fait usage, comme masticatoire tonique et astringent, dans les régions tropicales, et qui est formé de plusieurs espèces de poivres, de feuilles de tabac, de chaux vive et de la noix d'Arec.

— ÉTYM. *Betle* (dans *piper betle, L.*), nom indien d'un des poivres qui entrent dans le bétel.

BÊTEMENT (bê-te-man), *adv.* En bête, stupidement. Il a bêtement agi. Il a répondu bêtement.

— ÉTYM. *Bête,* et le suffixe *ment.*

BÊTISE (bê-ti-z'; dans quelques provinces on prononce bê-ti-z'; mais l'usage est pour bê-ti-z'), *s. f.* || 1° Défaut d'intelligence et de jugement. Il y a tant de disproportion entre le mérite et la bêtise, PASC. *P. Jés.* 34. Il y a en moi, pauvre et simple homme de village, plus de bêtise que de méchanceté, P. L. COUR. I, 144. .... Que veux-tu? c'est peut-être bêtise De croire ce qu'on voit; mais j'ai cette sottise, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 4. || 2° Action ou propos de bête. Un des conjurés eut la bêtise de se confesser à un des prêtres de la fronde, VOLT. *Louis XIV*, 4. || 3° Propos léger et inconvenant. Il échappa à Brissac quelque bêtise sur Mme de Mailly, la dame d'atour, ST-SIM. 153, 231. || Familièrement et populairement. Quelle bêtise! c'est-à-dire, vous faites ou vous dites une bêtise, une chose déraisonnable ou qui ne peut servir à rien.

— SYN. BÊTISE, SOTTISE. La bête est dans bêtise, tandis qu'elle n'est pas dans sottise; c'est ce qui distingue ces deux mots. La bête est bornée, a peu d'idées; la bêtise est dans tout ce qui provient de l'ignorance, d'un esprit sans portée, d'une intelligence sans lumière, et même parfois d'une intelligence distraite ou mal informée de certaines choses. La Fontaine, en raison de ses simplicités, était parfois une bête; mais il n'était jamais un sot. En effet la sottise est caractérisée par l'absence de jugement, absence qui ne permet pas au sot de se méfier jamais de ses idées. Il peut y avoir des bêtes parmi les gens d'esprit, mais il n'y a pas de sots. Il peut y avoir des sots parmi les savants; la science ne préserve pas de la sottise. La bêtise fait quelquefois rire; mais, en tout cas, elle impatiente moins que la sottise.

— HIST. XVe s. Et à ce doivent bien avoir regart les seigneurs et les nobles de ce royaume de souffrir telle besterie et ordure, MONSTREL. liv. I, ch. 181. || XVIe s. Je ne sçay quoy premier en lui je doibve admirer, ou son oultre cuydance, ou sa besterye, RAB. *Garg.* I, 9.

— ÉTYM. *Bête. Bêtise* est récent; autrefois on disait *besterie.*

BÉTOINE (bé-toi-n'), *s. f.* Terme de botanique. || 1° Plante de la famille des labiées (*betonica officinalis, L.*) dont la racine est purgative. || 2° Bétoine de montagne, nom vulgaire de l'*arnica montana, L.*

— HIST. XIIIe s. Rue, vetoine o termentine [térébenthine], *Ms. St Jean.* || XVIe s. J'y adjousterois de la betoine, pource que telles herbes purgent les cerveaux, et les esprits seroient plus propres à gouverner, D'AUB. *Fœn.* III, 22. La betoine, le petum ou nicotiane, PARÉ, XVI, 35, etc.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *betonica;* du latin *betonica, vetonica* ou *vettonica*, ainsi nommée des *Vettones*, peuple de la Lusitanie.

1. **BÉTON** (bé-ton), *s. m.* Mortier fait de chaux, de sable et de gravier.

— HIST. XIVe s. Qui ont mis aucuns fumiers, terres et autres betuns ez place de la ville de Dijon, DU CANGE, *betunium.* || XVe s. Un tombereau chargié de gravois et autres betuns, ID. *ib.*

— ÉTYM. On peut croire que *béton* tient au provençal *batum*, mastic, enduit, et qui est une autre forme de *betum*, bitume; espagnol, *betun*, bitume. Alors *betun*, *betunium*, qui veut dire gravois et immondices, en dériverait, parce que le *béton* renferme des gravois. Mais le béton ne contient pas de bitume; et, tout mortier se durcissant, devrait-on y chercher le sens de ce qui se durcit, se caille, se coagule; et par là nous serions conduits à l'ancien verbe *beter* qui a ce sens (voy. BÉTON 2). L'incertitude reste entre ces deux explications.

† 2. **BÉTON** (bé-ton), *s. m.* Nom vulgaire, mais peu usité, du lait trouble et épais contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement.

— ÉTYM. L'apparence qu'a ce lait lui a fait donner le sens de caillot, qui est dans l'ancien verbe *beter*, dont voici des exemples : XIIe s. Desoz l'auberc li est le sanc betez en l'ele, *Bataille d'Aleschans*, 715. Del sanc des cors est la terre betée, *ib.* 5413. Il voient l'eve felenesse, Et tant perilleuse et parfonde, Qu'il n'est riens nule en tot le monde, S'ele i cheoit, ne fust alée, Aussi com en la mer betée [gelée], *La Charrette*, 3009. XIIIe s. [Il] N'en a laissié prodome dusqu'à la mer betée Qui puisse porter lance ne qui çaigne l'espée, *Ch. d'Ant.* VII, 115. *Beter* a une autre signification qui est : mettre un mors, et il vient en ce sens du germanique : anglo-saxon, *bætan;* flamand, *beeten;* allem. moderne, *beizen*, faire mordre à la bride. Mais Diez croit qu'on y peut aussi rattacher *beter* dans le sens de cailler, vu que *beizen* signifie aussi, par dérivation, exercer une action chimique, corrosive, et qu'on fait cailler le lait par des acides.

† **BÉTONNAGE** (bé-to-na-j'), *s. m.* Travail de maçonnerie fait avec du béton.

— ÉTYM. *Bétonner.*

† **BÉTONNER** (bé-to-né), *v. a.* Construire avec du béton.

— ÉTYM. *Béton* 1.

BETTE (bè-t'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des arroches, dont une espèce, la bette ordinaire (*beta vulgaris, L.*), renferme trois variétés principales qui sont alimentaires : 1° la poirée dont on mange la feuille et que l'on emploie pour des cataplasmes et les vésicatoires; 2° la carde poirée dont on mange la côte ou la nervure médiane de la feuille; la feuille elle-même hachée n'est pas à dédaigner; 3° la betterave (voy. BETTERAVE).

— HIST. XIVe s. Depuis avril jusques à la Magdelaine fait bon semer porées, et les porées de karesme sont semées en juillet et jusques à la Magdelaine et non plus, et les appelle l'en bettes, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. Mettant dessus fueilles de choux rouges, bette ou poirée, ou de lierre, PARÉ, XXIV, 34. Les laictues, cichorées, bettes ou poirées, O. DE SERRES, 522. En croissant de la lune est semée la poirée, bette, blette, ou reparée, estant le fueillage tout son rapport; il y a de trois couleurs de bettes, de blanche, de verte et de rouge.... l'on cueille les blettes, en les tondans non en les arrachans, afin de leur faire rejetter nouvelle viande, ID. 535. Les costes de poirée ou blette seront choisies, grosses et tendres, coupées de la longueur de demi pied, ID. 848. La s'espandoit la bette au grant feuillage, DU BELLAY, VII, 4, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *beta;* du latin *beta*, *æ*.

BETTERAVE (bè-te-ra-v'), *s. f.* Racine charnue, très-grosse, qui fournit un aliment agréable et nourrissant, et de laquelle on retire un sucre identique avec celui de la canne. || Familièrement. Avoir le nez rouge comme une betterave, avoir le nez très-rouge et bourgeonné.

— HIST. XVIe s. Une espece de pastenades est la bette-rave, laquelle nous est venue d'Italie n'a pas longtemps. C'est une racine fort rouge, assez grosse, dont les fueilles sont des bettes, et tout cela bon à manger, appareillé en cuisine : voire la racine est rangée entre les viandes delicates, dont le jus qu'elle rend en cuisant, semblable à syrop au succre, est très beau à voir par sa vermeille couleur, O. DE SERRES, 530.

— ÉTYM. *Bette, rave.*

† **BÉTUSE** (bé-tu-z'), *s. f.* Terme de pêche. Tonneau servant à transporter le poisson vivant. || Dans les exploitations rurales, coffre à avoine.

BÉTYLE (bé-ti-l'), *s. m.* Pierre portant certaines marques et qui était adorée comme une idole.

— ÉTYM. Βαίτυλος, nom de la pierre que, suivant la Fable, Saturne avait avalée en place de Jupiter.

BEUGLEMENT (beu gle man), *s. m.* Cri du taureau, du bœuf et de la vache.

— HIST. XVIe s. Il jetta une voix aspre meslée du hennissement d'un cheval et du buglement d'un bouc, AMYOT, *Sylla*, 55.

— ÉTYM. *Beugler*, dont le sens, comme on voit par l'exemple d'Amyot, était moins précis.

BEUGLER (beu-glé), *v. n.* || 1° Pousser des beuglements. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° Fig. Crier très-fort. Cet acteur ne parle pas, il beugle. || 3° Activement. Guintrandi avait beuglé la chanson de l'inconstante, SÉV. 345.

— HIST. XVIe s. Ils s'offensent de ceux qui hurlent, ou qui buglent, et fremissent, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 40.

— ÉTYM. *Bougle*, qui signifie bœuf dans le parler de Lille, et qui vient de *buculus* (par une formation correcte, l'accent dans *bougle* étant sur la première syllabe comme dans *búculus*). *Buculus* est un diminutif de *bos* (voy. BŒUF).

BEURRE (beu-r'), *s. m.* || 1° L'un des principes constituants du lait de la vache et de quelques autres quadrupèdes mammifères, comme la brebis, la chèvre, etc. || Substance grasse que l'on tire de la crème du lait en la battant. Beurre frais. Beurre salé. On inventa des charges de conseillers du roi contrôleurs aux empilements des bois, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, VOLT. *Louis XIV*, 30. Lait de beurre, petit-lait qui reste dans la baratte quand on a fait le beurre. || Fig. Promettre plus de beurre que de pain, promettre plus qu'on ne peut, qu'on ne veut tenir. || Fig. et familièrement. On y entre comme dans du beurre, cela se coupe, se fend, s'ouvre sans résistance.

|| Terre de beurre, elle fondra au soleil, dicton des marins pour désigner un brouillard lointain qu'un œil inexpérimenté prend pour la terre. || 2° En termes de cuisine, nom de plusieurs préparations dont le beurre est la base. Beurre d'anchois, beurre de piment, beurre d'ail, etc. || Beurre fondu, beurre qu'on a fait fondre pour le conserver, en le purgeant de tout ce qui le ferait aigrir. || Beurre noir, beurre qu'on a fait noircir pour certaines sauces. || Populairement. Avoir les yeux au beurre noir, avoir les yeux meurtris et gonflés par un coup. || Œufs au beurre noir, œufs frits légèrement dans du beurre noir et assaisonnés avec du sel, du poivre et un filet de vinaigre. || 3° Beurre de mai, beurre fait dans le mois de mai, et considéré superstitieusement comme un onguent propre à guérir plusieurs sortes de plaies. On le prépare avec du sel et on l'étend sur un morceau de toile qui prend le nom de toile de mai. De la graisse de loup et du beurre de mai, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 4° Beurre de cacao, huile grasse, concrète, qu'on obtient des amandes du cacaotier. || Beurre de cire, composé obtenu par la distillation de la cire, et employé autrefois comme résolutif. || Beurre de coco, graisse blanche, suave et de consistance onctueuse, renfermée dans les noix de cocotier. || Beurre de palme, huile végétale de la consistance du beurre, qu'on retire d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc, en Afrique, et que l'on pense être l'*elais guineensis*, *L.* || 5° Beurres minéraux, nom que les anciens chimistes donnaient à certains composés peu consistants, déliquescents, tels que les chlorures d'antimoine, de zinc, d'étain et de bismuth, etc. || Beurre de montagne ou beurre de roche, mélange d'argile, d'alun, de fer et de pétrole qu'on trouve en Lusace et en Sibérie.

— HIST. XIIIe s. Les burres vont trestot devant, *Fabl.* BARBAZAN, t. IV, p. 88. || XVe s. Pleüst Dieu que je fuisse uns chiens, Ensi que tu es, par nature; S'auroie dou pain et dou bure Au matin, et la grasse soupe, FROISS. *le Débat du cheval et du lévrier.* Bien lui sembloit, que s'il en pouvoit venir à chef, que Monseigneur auroit beure pour œuf [la pareille], LOUIS XI, *Nouv.* III. || XVIe s. Qu'il entreroit dedans Strasbourg et les aultres villes du Rhin comme dedans du beurre, CARL. IV, 15. Des reliefs des beurres on fait la burate, pour servir durant l'année à l'appareil des viandes de la grossiere famille. La burate se fait ainsi : ce qui demeure en la beurriere, après en avoir tiré le beurre, est mis dans un sachet de toile pour s'y esgoutter.... O. DE SERRES, 288.

—ÉTYM. Bourguig. et picard, *bure;* provenç. *buire, boder;* ital. *burro;* de *butyrum*, de βούτυρον, de βοῦς, vache (voy. BŒUF), et τυρός, fromage.

1. **BEURRÉ, ÉE** (beu-ré, rée), *part. passé.* Du pain bien beurré. || Proverbe. Il sait de quel côté son pain est beurré, c'est-à-dire c'est un homme qui ne se trompe pas sur ses intérêts.

2. **BEURRÉ** (beu-ré), *s. m.* Espèce de poire fondante. Un beurré gris. Une poire de beurré.

— ÉTYM. *Beurre.*

BEURRÉE (beu-rée), *s. f.* Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre. Je prends une beurrée, SÉV. 237.

BEURRER (beu-ré), *v. a.* || 1° Étendre du beurre sur quelque chose. Beurrer du pain, une feuille de poirée. || 2° Terme de pâtisserie. Faire tremper dans du beurre.

— ÉTYM. *Beurre.*

† **BEURRERIE** (beu-re-rie), *s. f.* Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

— ÉTYM. *Beurre.*

1. **BEURRIER, IÈRE** (beu-rié, riè-r'; l'*r* de beurrier ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des beurriers achalandés, dites : des beu-rié-z achalandés), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui vend du beurre. Il est étonnant en quelles mains tombent souvent les pièces originales les plus curieuses; il n'est pas rare d'en trouver chez les beurrières, ST-SIM. 462, 2. Louvois sentit le premier le danger que les dépêches restassent entre les mains des particuliers et souvent de leurs valets, qui en pouvaient faire de dangereux usages, et quelquefois jusqu'aux beurrières, comme il est arrivé à des curieux d'en retirer de très-importantes d'entre leurs mains, ID. 279, 232. || Fig. Livre, ouvrage bon pour la beurrière, livre, ouvrage qui ne se vend pas; bon à envelopper du beurre. A la honte de notre siècle, on a été obligé d'envoyer à la beurrière plus de cinq cents exemplaires du Registre de Baluze, qui est néanmoins un très-beau recueil et très-instructif, *Longueruana*, p. 145. On dit aujourd'hui plutôt : aller chez l'épicier.

— HIST. XVIe s. Les beurriers et beurrieres de Vanves, les carreleurs de Ville-Juifve, sont devenus maistres es arts, *Sat. Mén.* p. 80.

— ÉTYM. *Beurre.*

† 2. **BEURRIER** (beu-rié), *s. m.* Vase où l'on met du beurre.

1. **BEURRIÈRE** *s. f.* Terme de commerce. Sorte de toile de Bretagne.

† 2. **BEURRIÈRE** (beu-riè-r'), *s. f.* Vase destiné à mettre du beurre. Des seaux pour le lait et une beurrière composaient l'ameublement.

— ÉTYM. *Beurre.*

† **BEUSE** (beu-z'), *s. f.* Terme de métier. Boîte pour recevoir les bandes provenant de la coupe des tables de cuivre.

— ÉTYM. Forme altérée de *boîte* (voy. ce mot).

BÉVUE (bé-vue), *s. f.* Erreur commise par ignorance ou par inadvertance. Une étrange bévue. Cette fausse lumière est une bévue de ses yeux et une illusion de son esprit, BALZ. 2e *disc. De la cour.* D'abord je n'ai pas pris garde à cette bévue, BOSS. *Déf. comm.* N'allez pas me faire une bévue, MOL. *l'Étour.* II, 1. Faire de pareilles bévues, ID. *G. Dand.* I, 7.

— SYN. BÉVUE, MÉPRISE, ERREUR. L'erreur est le terme général; il indique toute espèce de manquement, quel qu'en soit le caractère. La bévue, où se trouve le mot vue, indique qu'on a mal vu. La méprise, où se trouve le mot prise, indique qu'on a mal pris. Mal prendre, mal choisir peut être aussi bien la faute des objets qui me sont soumis que la mienne; par conséquent la méprise n'implique pas nécessairement que je sois coupable d'inattention et de légèreté. Mais mal voir implique que c'est moi qui n'ai pas vu comme il fallait; bévue suppose donc chez moi inadvertance, passion, aveuglement.

— ÉTYM. *Bé*, particule qui a un sens péjoratif (voy. BÉ.... préfixe), et *vue:* proprement, fausse vue, mauvaise vue.

BEY (bè), *s. m.* Titre, en Turquie, de certains gouverneurs de petites provinces. Nous appelons bey de Tunis le souverain de cette Régence.

— ÉTYM. Altération du mot turc *beg.*

† **BEYLIK** (bé-lik'), *s. m.* Province gouvernée par un bey.

† **BEYLIER** (bé-lié), *s. m.* Métier donnant une première filature à la laine.

† **BEYLIEUR** (bé-li-eur), *s. m.* Ouvrier qui donne à la laine la première filature.

BEZESTAN (be-zè-stan), *s. m.* Nom donné, dans les principales villes de Syrie, à des marchés publics, qui sont des espèces de halles ouvertes.

— ÉTYM. Mot turc qui signifie littéralement marché à la toile.

BEZET (be-zè), *s. m.* Terme de trictrac (voy. BESET).

BÉZOARD (bé-zo-ar; le *d* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : les bézoards humains, dites : les bé-zo-ar humains; pourtant quelques-uns lient l'*s:* bé-zo-ar-z humains), *s. m.* Nom donné aux concrétions calculeuses qui se forment dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires des quadrupèdes. Bézoard oriental, celui qui se trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes. Bézoard occidental, celui qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Pérou, de l'isard ou du chamois (ces bézoards étaient regardés autrefois comme ayant de grandes vertus alexipharmaques). Bézoards humains, calculs urinaires de l'homme. Bézoard factice, ou pierre de Goa, composition destinée à être substituée aux vrais bézoards, et fabriquée à Goa.

— HIST. XVIe s. Son bezahard ou contrepoison est le suc de melisse, PARÉ, XXIII, 44. D'autant qu'en parlant des signes de chacun venin à part, nous avons nommé son antidote bezahar, il faut sçavoir ce que veut dire ce mot : les antidotes et contre-poisons ont esté appellés par les Arabes en leur langue bezahar, c'est à dire en leur baragouin, conservateur de la vie; de là est venu que tous antidotes et contre-poisons par excellence ont esté appellés bezardica.... une espèce de bouc appellé en langue persique pazain (dont la pierre à proprement parler doit estre appellée pazarda du mot pazain, qui signifie bouc : mais nous d'un mot corrompu l'appellons bezar).... PARÉ, XXIII, 45.

— ÉTYM. Persan *padzehr*, de *pad*, préserver, et *zehr*, poison.

† **BEZOCHE** (bé-zo-ch'), *s. f.* Bêche de pépiniériste pour couper les racines.

— ÉTYM. Voy. BESOCHE.

B-FA-SI (bé-fa-si). Terme de musique. Nom par lequel on désignait le ton de *si*.

— ÉTYM. *B* est le signe du *si*, comme *a* est celui du *la*; et on a dit *b-fa-si*, comme *a-mi-la*, *c-sol-ut*, etc.

† **BI**.... Préfixe qui, dans le langage scientifique, s'ajoute à quelques mots pour indiquer que la chose est double : bi-ailé, qui a deux ailes.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois.

BIAIS (bi-ê ou biê; Molière fait ce mot tantôt monosyllabe, tantôt dissyllabe; l'*s* se lie : un biais adroit, dites : un bi-ê-z adroit), *s. m.* || 1° Obliquité, ligne ou sens oblique. Ce mur présente un biais. Cette allée a un biais. || Fig. Le mauvais goût est une fausseté de jugement, un biais naturel dans les idées, CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 5. Sans cet art, mon âme se pliant avec peine à des biais chimériques, l'illusion ne serait que momentanée, DIDER. *Éloge de Richardson.* || 2° Différentes faces d'une chose, côtés d'un caractère. Pour s'accoutumer à regarder de ce biais toutes les choses, DESC. *Méth.* 3. Vous me défendez mieux que je ne saurais faire Et du biais qu'il faut vous prenez cette affaire, MOL. *Sgan.* 21. Voyons, voyons un peu par quel biais, de quel air.... ID. *Mis.* IV, 3. Vous avez pris le bon biais pour toucher son cœur, ID. *Bourg.* III. Je vois de quel biais on se doit prendre à faire.... DESC. *Méth.* Il n'y a point d'esprit faux dont on n'eût tiré des talents utiles, en le prenant d'un certain biais, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. || 3° Moyens détournés qu'on emploie pour réussir. Nous n'aurions pas besoin maintenant de rêver à chercher les biais que nous devons trouver, MOL. *l'Étour.* I, 2. J'ai donc cherché longtemps un biais de vous donner La beauté que les ans ne peuvent moissonner, ID. *F. sav.* III, 6. Et comme pour résoudre avec votre maîtresse Des biais qu'on doit prendre à terminer vos vœux, ID. *l'Étour.* IV, 1. Mais encore une fois, madame, je ne sais point le biais de faire entrer ici des vérités si hautes, ID. *Ép. dédic. de la Crit. de l'Éc. des f.* On a cent biais pour le rendre public, BOURD. *Avent. Sur l'évang.* 417. Ils sont morts avant qu'on ait bien concerté le biais qu'il faut prendre pour les avertir qu'ils doivent mourir, FLÉCH. *Serm.* I, 174. Je ne sais quel biais ils ont imaginé, RAC. *Plaid.* I, 7. || 4° En biais, de biais, *loc. adv.* Obliquement, de travers. Tailler en biais, de biais. Les parties des eaux aigres s'y coulent de biais, DESC. *L'homme.* || Fig. Accoutumés que nous sommes à ne voir aller les hommes que de biais et par détours.... MASC. *Or. fun. de Tur.* || 5° Biais passé, surface réglée gauche employée pour la construction des voûtes en biais. || 6° *Adj.* Qui est de biais. Un pont biais.

—HIST. XIVe s. Une figure quarrée et le dyametre qui la traverse de biais [diagonale] sont de celle condicion que par nulle mesure tant soit petite par quoy l'en peut une de ces deux choses mesurer, l'en ne pourroit l'autre mesurer precisement, ORESME, *Eth.* 66. || XVIe s. Ce grand monde, c'est le mirouer où il nous fault regarder pour nous cognoistre de bon biais, MONT. I, 171. A ce biais s'accommode la voix divine : ne soyez pas plus sage qu'il ne fault, ID. I, 224. Chasque chose a plusieurs biais et plusieurs lustres [aspects], ID. I, 272. De biais ou de droict fil, ID. II, 353. Une interpretation destournée, contraincte et biaise, ID. IV, 239. Le dit cabinet sera tortu, bossu, ayant plusieurs bosses et concavitez biaises, PALISSY, 62. Les bandes doivent estre coupées de droit fil et non de biaiz, PARÉ, XII, 4.

— ÉTYM. Wallon. *biaiz;* provenç. *biais;* anc. catal. *biais;* catal. mod. *biax*, *biaix;* sarde, *biasciu;* ital. *s-biescio;* napolit. *s-biaso;* piém. *s-bias;* angl. *bias*, obliquité, pente. Diez le tire de *bifax*, qui est dans Isidore avec cette signification : *duos habens obtutus*, c'est-à-dire ayant un double regard, louche, comme l'espagnol *bis-ojo*, qui a deux yeux, louche. De là au sens d'oblique on voit sans peine le passage. La suppression de l'*f* ne fait pas obstacle : car on en a des exemples dans le provençal *refusar* et *reusar*, le français *refuser* et *reüser*, et encore dans le provençal *preon* de *profundus.* *Bifax* n'est pas isolé dans la basse latinité; on y trouve *befax*, *bifacius*, *bifacies.* Ce mot est un adjectif; et *biais* l'est aussi, comme on le voit dans l'historique et dans la phrase provençale : *via biayssa*, voie biaise. *Bifax*, *bifacius* viennent de *bis*, deux (voy. BIS), et *facies*, face (voy. FACE).

1. **BIAISEMENT** (bi-è-se-man), *s. m.* || 1° Manière d'aller en biaisant. || 2° Fig. Détour pour tromper. Ces sortes de biaisements en matière d'affaires d'État sont toujours dangereux, BOUHOURS, *Nouv. Rem.*

— HIST. XVIe s. Si les ouvertures sont faites en biais et non droites, les oiseaux de proie, cuidans entrer au colombier, en seront engardés par la biaizeure, O. DE SERRES, 389.

— ÉTYM. *Biaiser.*

† 2. **BIAISEMENT** (bi-è-ze-man), *adv.* De biais, en biais.

— HIST. XVIe s. Les planetes font leur cours par le zodiaque, qui traverse ou environne biaisement le ciel, PARÉ, *Monstres*, *App.* 4.

— ÉTYM. *Biaise*, féminin de l'ancien adjectif *biais*, et le suffixe *ment*.

BIAISER (bi-è-zé), *v. n.* || 1° Être de biais, aller de biais, en parlant des choses. Ce mur biaise. || Aller de biais, en parlant des personnes. S'il trouve une barrière de front, il biaise naturellement, et va à droite et à gauche, LA BRUY. 6. || 2° Fig. User de finesse, de subterfuge. Nous ne pouvons souffrir qu'on biaise sur les principes de la religion, BOSS. *Relat.* Ou l'on a mal dit, on biaise, on dissimule, ID. *Préf.* Ils biaisent sur beaucoup d'articles, ils mentent sur d'autres, ID. *Var.* 11. Mélanchthon biaisait avec lui sur ce sujet, ID. *Var.* 6. Il me paraît indigne de l'Assemblée de biaiser sur une question de l'importance de celle qui nous occupe, MIRAB. *Collect.* t. II, p. 133. || 3° User de tempérament, de ménagement. Il est des circonstances où l'on doit savoir biaiser. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVe s. Les mines se tournent souvent en biaisant et sont estroictes, et courts bastons y sont necessaires, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1420. Et estoient ces pieux plantés en biaisant, les pointes tournées devers nos gens, *Boucîq.* I, chap. 24. || XVIe s. Timagoras juroit que, pour presser ou biaiser son œil, il n'avoit jamais apperçu doubler la lumiere de la chandelle, MONT. II, 361. Epaminondas tira toute son armée en biaisant sur le costé gauche, AMYOT, *Pélop.* 40. Biaizant la rondeur de ce grand univers, REMI BELLEAU, t. I, f° 207, dans RAYNOUARD, *Lexique*. Biaisant ceste mer, cherche un port asseuré, DU BARTAS, p. 233, dans RAYNOUARD, *ib.*

— ÉTYM. *Biais*; provenç. *biaisar*.

† **BIAISEUR, EUSE** (bi-è-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui biaise.

— ÉTYM. *Biaiser*.

† **BIASSE** (bi-a-s'), *s. f.* Terme de commerce. Soie crue qui se tire du Levant.

† **BIATOMIQUE** (bi-a-to-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Corps biatomique, corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme, sous le même volume, un nombre double d'atomes simples.

— ÉTYM. *Bi*.... préfixe, et *atome*.

† **BIBALE** (bi-ba-l'), *s. f.* Nom d'une sorte de fourche, dans les exploitations rurales.

† **BIBASIQUE** (bi-ba-zi-k'), *adj.* Terme de chimie. Sel bibasique, sel contenant deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

— ÉTYM. *Bi*, deux (voy. BIS), et *base*.

† **BIBASSIER** (bi-ba-sié), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire du néflier japonique, aux îles de France et de Bourbon.

† **BIBELOTS** (bi-be-lo), *s. m. plur.* Nom générique sous lequel on désigne un ensemble d'objets de parade qui se mettent sur les étagères, dans un salon, dans un boudoir, tels que chinoiseries, petits paniers, laques et même bronzes et pierres précieuses. || Fig. Objets de peu de valeur. || Au singulier, on dirait un bibelot, LEGOARANT.

— ÉTYM. Le même que *bimbelot*.

1. **BIBERON, ONNE** (bi-be-ron, ro-n'), *s. m.* et *f.* Qui aime à boire le vin, qui en boit volontiers. C'est un bon biberon. La biberonne eut le bétail, LA FONT. *Fab.* II, 20.

— HIST. XVe s. Car c'est une chose excellente Qu'un venerable biberon, BASSELIN, XXXVIII. Si byen qu'enfin la belle s'esveillant, Me regardant avecq ung œil farouche, Me dist ces mots : biberon, ne me touche, ID. *Vau de Vire*, 16.

— ÉTYM. *Bibere*, boire (voy. BOIRE).

2. **BIBERON** (bi-be-ron), *s. m.* || 1° Vase de porcelaine, de verre ou de métal, pourvu d'un bec plus ou moins allongé et avec lequel on fait boire les malades empêchés de boire avec un verre ordinaire. || 2° Petit appareil employé dans l'allaitement artificiel pour remplacer le sein maternel.

— HIST. XVIe s. Le cartilage arytenoïde presente une figure semblable à un biberon de pot à huile ou aiguiere, PARÉ, IV, 15. Biberons à tirer le laict des mammelles, ID. III, 639.

— ÉTYM. *Bibere*, boire (voy. BOIRE).

BIBLE (bi-bl'), *s. f.* L'Écriture sainte, l'Ancien et le Nouveau Testament.

— HIST. XIIIe s. Un cordelier vint à li au chastel de Yeres [Hières], et pour enseigner le roi, dit en son sermon, que il avoit leu la Bible et les livres qui parlent des princes mescreans, JOINV. 199.

— ÉTYM. *Biblia*, *s. plur. neutre;* de βιβλία, les livres par excellence, pluriel de βιβλίον, qui est tiré de βίβλος, écorce de papyrus, et, par extension, papier, livre. *Bible* est du féminin parce que c'est, dans l'ancien français, le genre des noms collectifs qui dérivent d'un pluriel neutre latin : *gesta*, *gestorum*, une geste; *mirabilia*, une merveille; *animalia*, aumaille, etc.

† **BIBLIATRIQUE** (bi-bli-a-tri-k'), *s. f.* Art de restaurer les livres.

— ÉTYM. Mot formé par Boissonade, de βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et ἰατρική, médecine.

BIBLIOGRAPHE (bi-bli-o-gra-f'), *s. m.* Celui qui est versé dans la connaissance des livres, par rapport à l'édition, au papier, au caractère, et qui peut aussi en faire la description.

— ÉTYM. Βιβλιογράφος, de βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

BIBLIOGRAPHIE (bi-bli-o-gra-fie), *s. f.* || 1° Connaissances qui font le bibliographe. || 2° Notice des écrits relatifs à un sujet donné. À son traité sur l'hypocondrie il a joint une bibliographie fort exacte.

— ÉTYM. Βιβλιογραφία, de βιβλιογράφος, bibliographe.

BIBLIOGRAPHIQUE (bi-bli-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la bibliographie.

† **BIBLIOMANCIE** (bi-bli-o-man-sie), *s. f.* Divination qui se pratiquait en ouvrant un livre au hasard.

— ÉTYM. Βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et μαντεία, divination.

BIBLIOMANE (bi-bli-o-ma-n'), *s. m.* Celui qui a la passion des livres et surtout des livres rares, des belles éditions, etc.

— ÉTYM. Βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et μαίνεσθαι, être fou (voy. MANIE).

† **BIBLIOMANIAQUE** (bi-bli-o-ma-ni-a-k'), *adj.* Qui tient de la bibliomanie. Auriez-vous cru que la fureur bibliomaniaque pût aller jusque là? P. L. COUR. *Lett.* I, 324.

BIBLIOMANIE (bi-bli-o-ma-nie), *s. f.* Passion excessive des livres.

BIBLIOPHILE (bi-bli-o-fi-l'), *s. m.* Celui qui aime et recherche les livres.

— ÉTYM. Βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et φίλος, ami (voy. FILTRE).

† **BIBLIOPHILIE** (bi-bli-o-fi-lie), *s. f.* Amour des livres.

BIBLIOTHÉCAIRE (bi-bli-o-tè-kê-r'), *s. m.* Celui qui est préposé à une bibliothèque.

— HIST. XVIe s. Et d'autant plus grande a esté la vilainie du bibliothecaire du pape, Auguste Steuche, lequel a esté si effronté de se faire advocat d'une cause si desesperée, CALV. *Inst.* 982.

— ÉTYM. *Bibliothecarius*, de *bibliotheca*, bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE (bi-bli-o-tè-k'), *s. f.* || 1° Collection de livres. Il a une très-belle bibliothèque. La bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit, sous Louis XIV, de plus de trente mille volumes, VOLT. *Louis XIV*, 31. || 2° Tablettes où les livres sont placés et rangés. Une bibliothèque en chêne. || 3° Lieu qui sert de dépôt aux livres. Il passe tous les jours plusieurs heures à la bibliothèque.

— ÉTYM. *Bibliotheca*, de βιβλιοθήκη, de βιβλίον, livre (voy. BIBLE), et θήκη, lieu de dépôt, de τιθέναι, placer (voy. THÈSE). Autrefois, au lieu de bibliothèque, on disait *librairie :* la librairie du roi Charles V.

BIBLIQUE (bi-bli-k'), *adj.* Qui appartient, qui est propre à la Bible. || Style biblique, style imitant la simplicité et les figures hardies de la Bible, ou, en mauvaise part, imitation défectueuse de ce même style. || Société biblique, société qui a pour but de répandre des exemplaires et des traductions de la Bible.

— ÉTYM. *Bible*.

† **BIBLISTIQUE** (bi-bli-sti-k'), *s. f.* Connaissance des diverses éditions de la Bible.

— ÉTYM. *Bible*.

† **BIBREUIL** (bi-breuil, *ll* mouillées), *s. m.* L'un des noms vulgaires de la berce, plante.

BIBUS (bi-bus'), *s. m.* Terme de mépris, employé uniquement dans la locution *de bibus*, qui signifie sans valeur, sans importance. C'est une affaire de bibus. Ce sont des raisons de bibus. Princesse, quittez donc logogriphe et rébus; Ce sont les vains efforts des esprits de bibus, CHAULIEU, *à Mme de Conti*. Ils se seraient coupé la gorge pour quelques querelles de bibus, VOLT. *Lett. d'Argental*, 17 janv. 1765.

— ÉTYM. Origine ignorée. Cependant comparez l'ancien français *bibete :* XVe siècle : Par une bibete de feu qui monta au plus haut de la grange, le feu se y print, DU CANGE, *bibeta*. Voyez aussi la locution populaire, un vieux bibon, pour un barbon. Y aurait-il dans ces mots un radical *bib* à sens péjoratif?

† **BICAPSULAIRE** (bi-ka-psu-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est formé par la réunion de deux capsules ou carpelles.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *capsule*.

† **BICARBONATE** (bi-kar-bo-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel dans lequel l'acide carbonique est double de celui qui est dans le carbonate neutre. Du bicarbonate de soude.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *carbonate*.

† **BICARBONÉ, ÉE** (bi-kar-bo-né, née), *adj.* Terme de chimie. Qui contient deux proportions de carbone. Le gaz d'éclairage est de l'hydrogène bicarboné.

— ÉTYM. Voy. BICARBONATE.

† **BICARBURE** (bi-kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison où la quantité de carbone est le double de celle qui entre dans le carbure. Le gaz d'éclairage est un bicarbure d'hydrogène.

† **BICARÉNÉ, ÉE** (bi-ka-ré-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre deux carènes ou saillies longitudinales.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *carène*.

† **BICAUDÉ, ÉE** (bi-kô-dé, dée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a deux queues ou deux appendices en forme de queue.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *cauda*, queue (voy. QUEUE).

BICEPS (bi-sèps'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a deux têtes; nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure. || Substantivement, le biceps.

— HIST. XVIe s. Le muscle biceps ou à deux testes de la cuisse, PARÉ, IV, 37.

— ÉTYM. *Biceps*, de *bi* pour *bis* (voy. BIS), et *caput*, tête (voy. CHEF).

† **BICÊTRE** (bi-sê-tr'), *s. m.* Lieu, près Paris, où était un château. Ses yeux bordés de rouge, égarés, semblaient être L'un à Montmartre et l'autre au château de Bicêtre, RÉGNIER, *Sat.* X. || Établissement d'aliénés qui est à Bicêtre. Envoyer un fou à Bicêtre. Il est bon à mettre à Bicêtre. Un échappé de Bicêtre, un homme déraisonnable.

— ÉTYM. *Winchester*, nom d'un personnage anglais qui, dans le XIVe siècle, posséda ce château.

1. **BICHE** (bi-ch'), *s. f.* La femelle du cerf. || Familièrement. Terme d'amitié qui se dit entre jeunes filles. Ma biche. Ma petite biche. || Pied-de-biche, instrument de dentiste; et aussi nom de divers instruments ou objets dont l'extrémité est recourbée comme le pied d'une biche. || Pied-de-biche, en termes de peinture, pinceau de poils courts qui sert à lisser la couleur et particulièrement les fonds de couleur sur porcelaine. || *Au plur.* Des pieds-de-biche. || Dans le blason, la biche se distingue en ce qu'elle n'a point de ramure.

— HIST. XIIe s. Assez out Rous bel sojorner, Kar mainte bisse et maint sengler Prist, quant lui plout aler chacier, BENOÎT, *Chron.* 1987. || XIIIe s. Chievrels ne dains, bisce ne cers, *Partonop.* 522. Et Engleterre et toz les pors, Où il a tant bisches et pors, *Lai du conseil*. Les euz [yeux] ot gros comme une lische, Des oreilles resembloit bische, *Ren.* 22754. || XIVe s. Et quant vint al cief de sept ans, Si fu le bos creüs et grans, Ciers y mit et bisses, et dains, PHILIPPE MOUSKES, dans DU CANGE, *bissa*. || XVe s. Foy ne luy doy ne hommage avecque; Je ne suis son serf, ne sa biche, VILLON, *Gd. Testam.* Les quelz chiens estoient après un grant cerf, une bische et un petit bichat, DU CANGE, *bicha*. || XVIe s. Une biche qui avoit freschement fait son fan, AMYOT, *Sertor.* 15.

— ÉTYM. Wallon *bih;* provenç. mod. *bicho;* piémont. *becia*. Il y a *bique*, femelle du bouc, dont *biche* ne serait qu'une autre prononciation, si une des anciennes formes (*bisse*) ne s'y opposait. On a aussi proposé l'ancien français *ibiche*, chamois (du latin *ibex*); mais la suppression de l'*i* initial est difficile à admettre. Cette difficulté ne se présente pas pour l'allemand *Betze*, anglais *bitch*, chienne (on sait que les noms d'animaux permutent facilement). À la vérité, l'anglo-saxon dit *bicce*, et l'ancien scandinave *bikkia*, formes mal conciliables avec la forme *bisse* et qui supposent plutôt *biche*. Enfin il faut faire entrer en ligne de compte l'ancien français *biche* ou *bisse*, conservé dans le blason, et qui signifie serpent. On peut croire que là est la solution de la difficulté, et que *biche* femelle du cerf se rapporte sans doute à *bique*, peut-être à l'anglais *bitch*, mais que l'assimilation, si fréquente dans les langues, a produit

une confusion entre *biche*, femelle du cerf, et *bissa*, serpent; si bien que les deux formes se sont mélangées dans le parler et dans l'écriture.

† 2. **BICHE** (bi-ch'), *s. f.* Terme de blason, serpent (voy. BISSE).

† 3. **BICHE** *s. m.* Sorte de chien, de petit barbet.

— ÉTYM. Contraction de *babiche* ou *barbiche*.

1. **BICHET** (bi-chè), *s. m.* Ancienne mesure de capacité pour le blé et pour d'autres grains, variable suivant les provinces.

— ÉTYM. Bas-lat. *bichetus*, *bichotus*, *bicheta*, qui se rattache au bas-lat. *bicarium*, vase, coupe, calice; à l'ital. *bicchiere*, gobelet; de l'allem. *Becher*, vase; ancien nord, *bikar*, ancien haut-allemand, *pehhar* (d'où l'ancien français *picher*, *pichier*, l'espagnol *pichel*, et l'italien *pechero*). Le mot germanique lui-même ne paraît pas indigène, et il est sans doute emprunté au grec βῖκος, sorte de vase.

† 2. **BICHET** (biché), *s. m.* L'un des noms du rocou, substance qui sert à la teinture.

† 1. **BICHETTE** (bi-chè-t'), *s. f.* Petite biche, mot qui ne se dit que comme terme d'amitié, et entre jeunes filles. Ma bichette, allons nous promener. || On l'attribue souvent aussi, dans les comédies, aux vieillards ou aux sots amoureux. Qu'est-ce que tu dis, bichette? COGNIARD FRÈRES, *Gusman ne connaît plus*, II, 10.

† 2. **BICHETTE** (bi-chè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de filet monté sur deux perches courbes.

BICHON, ONNE (bi-chon, cho-n'), *s. m.* et *f.* Dit aussi chien de Malte. C'est un double métis qui vient du petit épagneul et du petit barbet, BUFF. *Chien.* || Familièrement. Terme d'amitié qui se dit à un enfant ou d'un enfant. Viens ici, mon bichon. Le petit bichon.

— ÉTYM. Contraction de *barbichon*.

BICHONNÉ, ÉE (bi-cho-né, née), *part. passé.* Tête bichonnée.

BICHONNER (bi-cho-né), *v. a.* || 1° Friser comme un bichon. || 2° Fig. Attifer, pomponner. Elle aime à bichonner sa petite fille. || 3° Se bichonner, *v. réfl.* Il est ridicule qu'un jeune homme passe une heure à se bichonner.

— REM. Bichonner n'est ni dans Furetière, ni dans Richelet ni dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie.

— ÉTYM. *Bichon*.

† **BICIPITAL, ALE** (bi-si-pi-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au muscle biceps. Les tendons bicipitaux.

— ÉTYM. *Biceps*.

† **BICIPITÉ, ÉE** (bi-si-pi-té, tée), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux têtes ou sommets.

— ÉTYM. *Biceps*.

† **BICLAVÉ, ÉE** (bi-kla-vé, vée), *adj.* Qui offre deux saillies en forme de clous.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *clavus*, clou (voy. CLOU).

† **BICOLORE** (bi-ko-lo-r'), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux couleurs.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *color* (voy. COULEUR).

† **BICONCAVE** (bi-kon-ka-v'), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux faces concaves opposées.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *concave*.

† **BICONVEXE** (bi-kon-vè-ks'), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux faces convexes opposées. Verre, lentille biconvexe.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *convexe*.

† **BICOQ** (bi-kok') *s. m.* Pièce de bois qui sert à soutenir la machine dite chèvre employée pour élever les fardeaux.

— ÉTYM. Comme cette pièce de bois se dit aussi *pied de chèvre*, on peut croire que *bicoq* est une fausse orthographe pour *bicot* ou *biquet*, petit chevreau.

BICOQUE (bi-ko-k'), *s. f.* || 1° Place mal fortifiée. Vendôme amusait le roi de bicoques emportées, de succès de 300 ou 400 hommes, ST-SIM. 120, 63. On peut être longtemps devant une bicoque, SÉV. 168. || 2° Petite ville. L'empereur ne se fia pas assez à la raison du divin Platon, pour lui donner le gouvernement d'une bicoque, FONTENELLE, *Sen. et Scarr.* || 3° Fig. Maison chétive. Il n'a acheté qu'une bicoque.

— ÉTYM. Bas-lat. *bichocha*, *bicoca*, *bicocha*; de l'ital. *bicocca*, petit château situé sur une hauteur; espagn. *bicoca*, guérite.

† **BICORDÉ, ÉE** (bi-kor-dé, dée), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux échancrures en forme de cœur de cartes à jouer.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *cor*, *cordis*, cœur (voy. CŒUR).

† **BICORNE** (bi-kor-n'), *adj.* || 1° Terme didactique. Qui a deux cornes. || 2° Terme d'anatomie. Utérus bicorne, celui de la plupart des mammifères, excepté l'homme, la plupart des singes, les tardigrades et les édentés.

— HIST. XVe s. Quiconques fait bicornes [sorte de cuve] à Bourges.... DU CANGE, *bicorna*.

— ÉTYM. *Bicornis*, de *bi* pour *bis*, et *cornu* (voy. CORNE).

† **BICOUDÉ, ÉE** (bi-kou-dé), *adj.* Terme didactique. Qui est coudé deux fois.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *coude*.

† **BICUSPIDÉ, ÉE** (bi-ku-spi-dé, dée), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux pointes.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *cuspis*, pointe.

† **BIDAUCT** (bi-dôkt'), *s. m.* Suie de cheminée que les teinturiers emploient. || On trouve aussi dans les dictionnaires, bidanet, qui paraît être une faute typographique.

† **BIDENT** (bi-dan), *s. m.* Fourche à deux dents.

— ÉTYM. *Bidens*, de *bi* pour *bis*, et *dens* (voy. DENT).

† **BIDENTÉ, ÉE** (bi-dan-té, tée), *adj.* Terme didactique. Qui a deux dents.

— ÉTYM. *Bident*.

BIDET (bi-dè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les bidets et les cavaliers, dites : les bi-dè-z et.... Bidets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || 1° Cheval ordinairement de petite taille, spécialement destiné à porter un cavalier dans les voyages. Bidet de poste, bidet pour les courriers. Bidet d'allure, bidet souvent dressé à l'amble. Bidet trotteur. Double bidet, bidet plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires. Convaincu qu'un bidet fait vingt milles en moins d'une heure, HAMILT. *Gramm.* 11. Il [Louis XV] commençait à monter un petit bidet, et il demanda au roi la permission d'y aller [à la revue des gendarmes], ST-SIMON, 403, 262. || Familièrement et fig. Pousser son bidet, faire ses affaires, ne pas se déconcerter. Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire, MOL. *l'Étourd.* I, 2. Monseigneur mort, le duc du Maine n'eut plus affaire qu'à monseigneur le duc de Bourgogne; c'était beaucoup trop; mais pourquoi ne pas espérer d'en voir la fin comme il voyait celle du père, et en attendant pousser son bidet? ST-SIMON, 296, 50. || 2° Meuble de garde-robe dans lequel est enfermée une cuvette longue sur laquelle on peut s'asseoir à califourchon. || 3° Sorte d'étau, établi de menuisier. || Instrument de bois sur lequel le cirier travaille la cire. || 4° Charger le bidet, se dit au trictrac pour mettre un grand nombre de dames sur une flèche.

— HIST. XVIe s. Il accommode 30 hommes en pelerins, qui, aiant esté à leur devotion, tirent de petites dagues; car ils avoient laissé les grandes à la porte, et avec quelques biddets [sorte d'arme] saisissent le gouverneur, D'AUB. *Hist.* II, 170. Comme sont les pistoles, pistolets, petits bidets, et autres semblables, petits lezards et scorpions, que l'on peut aisement cacher dedans ses chausses, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. L'italien *bidetto*, l'anglais *biddy* viennent du français, qui a pour origine, d'après Diez, le celtique : gaël. *bideach*, très-petit, *bidein*, petite créature; kymri, *bidan*, homme faible. On voit qu'au XVIe siècle. *bidet* signifiait une sorte d'arme.

† **BIDIGITÉ, ÉE** (bi-di-ji-té, tée), *adj.* Terme didactique. Qui a deux doigts ou qui se partage en deux digitations.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *digitus* (voy. DOIGT).

BIDON (bi-don), *s. m.* Broc de bois qui contient environ cinq litres. || Vase portatif, en fer-blanc, propre à contenir de l'eau ou tout autre liquide à l'usage des soldats. || Vaisseau de bois, où l'on met, sur mer, la boisson des matelots. || Vaisseau en fer-blanc qui sert à mettre l'huile à brûler. || Nom donné, dans les usines à fer du nord de la France, à des plaques qui sont le résultat du dégrossissage des barres destinées à faire de la tôle.

— ÉTYM. Diez est porté à croire que dans *bidon* le radical est le même que dans *bedon*, un vase étant comparé à une panse.

BIEF (bié; quelques-uns prononcent bief'), *s. m.* Voy. BIEZ.

† **BIELLE** (biè-l'), *s. f.* Terme de mécanique. Tige rigide qui sert à communiquer le mouvement entre deux pièces écartées; par exemple, la perche qui est attachée au bras de deux manivelles force l'une à tourner quand l'autre est mise en mouvement; cette perche est une bielle.

1. **BIEN** (biin; l'*n* ne se lie jamais : ce bien est à moi, dites : ce biin est à moi, en donnant à biin la nasalité qui est dans in-digne, et non ce biin-n est à moi), *s. m.* || 1° Ce qui est juste, honnête. Le bien et le beau. Le bien et la justice régnaient alors. Faire le bien. Se porter au bien. Il pratiqua le bien toute sa vie. Puissance pour le bien comme pour le mal. Des superbes mortels le plus affreux lien, N'en doutons pas, Arnauld, c'est la honte du bien, BOIL. *Épître*, III. Cette sagesse timide qui ne veut pas assurer que le bien soit bien, BALZ. *Livr.* VI, *lett.* 3. J'imagine à peine quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne porte point ses lecteurs au bien, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 18 || Homme de bien, gens de bien, homme, gens d'une probité éprouvée, d'une véritable vertu. || Femme de bien, femme dont la fidélité conjugale est irréprochable. || Terme de métaphysique. Le souverain bien, le bien absolu, celui qui est infini en prix et en durée, et aussi Dieu. A moins que de traiter de l'immortalité de l'âme ou du souverain bien, VOIT. *Lettr.* 51. || 2° Ce qui est dans la règle ou dans la convenance. Il y a du bien, il y a du mal dans cet ouvrage. L'ignorant ne trouve rien de bien que ce qu'il fait lui-même. || 3° Ce qui est utile, avantageux, agréable. Pays fertile et abondant en toutes sortes de biens, VAUGEL. *Q. C.* 287. Un homme auquel vous avez fait tant de biens et à qui vous en avez enseigné encore davantage, VOIT. *Lettr.* 43. La vie est courte et ennuyeuse; elle se passe toute à désirer; l'on remet à l'avenir son repos et ses joies, à cet âge souvent où les meilleurs biens ont déjà disparu, la santé et la jeunesse, LA BRUY. 11. Il est si ordinaire à l'homme de n'être pas heureux, et si essentiel à tout ce qui est un bien d'être acheté par mille peines, qu'une affaire qui devient facile se rend suspecte, ID. *ib.* Cet hyménée était un bien suprême à mon âme étonnée, VOLT. *Zaïre*, III, 6. C'est le premier des biens pour mon âme attendrie, ID. *Fanat.* II, 5. Le trépas est un bien qui finit nos misères, ID. *Dés. de Lisbonne.* Nous rendre dans le bien, de plaisirs incapables, LA FONT. *Fabl.* II, 13. Et le bien d'être libre aisément vous console De ce qu'a d'injustice un manque de parole, CORN. *Nicom.* I, 2. Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir, ID. *Cid*, III, 4. Si le bien de vous voir m'était moins précieux, ID. *Nicom.* II, 2. Pour rendre à l'Aragon le bien de sa présence, ID. *D. San.* V, 3. Je ferais exprès ce voyage pour avoir le bien de vous embrasser, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 2. Le dessein qu'a pris notre société pour le bien de la religion est de ne rebuter personne, PASC. *Prov.* 6. Il serait utile au bien de la paix de représenter ces actes, BOSS. *Aut. eccl.* En leur donnant [aux rois] sa puissance, il [Dieu] leur commande d'en user comme il fait lui-même, pour le bien du monde, ID. *Reine d'Anglet.* J'ai le bien d'être de vos voisins, MOL. *Éc. des mar.* I, 5. M. de Noyon n'en eut que le bien devant Dieu [de s'être réconcilié avec M. de Caumartin] et l'honneur devant le monde, ST-SIM. 21, 27. || Avoir le bien, locution de politesse, en place de laquelle on dit plutôt aujourd'hui avoir l'avantage. Il s'est dit grand chasseur et nous a priés tous Qu'il pût avoir le bien de courir avec nous, MOL. *Fâch.* II, 7. || Le bien public, l'utilité générale. Point de bien public auquel il ne se sacrifie, MASS. *Confér. Sacerdoce.* L'amour du bien public empêchait le repos; Les chefs encourageaient chacun par leur exemple, LA FONT. *Captivité de St. Malc.* || Les biens du corps, la santé, la force. Les biens de l'âme, les vertus. Les biens de l'esprit, les talents. || Les biens temporels, les biens de ce monde, se dit par opposition aux biens éternels, c'est-à-dire ceux dont on jouit pour toujours dans une autre vie. || Les biens de la terre, les productions du sol. Ce temps est contraire aux biens de la terre. || Sentir son bien, avoir des sentiments dignes de sa naissance. Et Rominagrobis même ne saurait avoir meilleure mine et ne sentirait pas mieux son bien, VOIT. *Lettr.* 153. Locution qui a vieilli. || Faire du bien à quelqu'un, le secourir, lui rendre service. Il est en votre pouvoir de faire du bien à une personne qui vous en demande, VOIT. *Lettr.* 60. Comme nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien.... LA BRUY. 4. Il ne cesse de faire du bien à ses citoyens, BOSS. *Hist.* II, 6. Et qui fait bien à tous peut dormir sûrement, ROTR. *Bélis.* II, 7. C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt, De nous vendre bien cher les grands biens qu'ils nous font, CORN. *Cinna*, II, 1. Votre Majesté ne se ferait pas grand tort, si elle me faisait un peu de bien, SCARRON, *Don Japhet*, *Épître au roi.* || Faire du bien à quelque chose, en procurer le développement, la prospérité. La paix fera du bien au commerce. Ce manquement de liberté ne ferait pas de bien à leur censure, PASC. *Prov.* 3. || Faire du bien, ayant pour sujet un nom de chose, être utile. Ce voyage lui a fait beaucoup de bien, a été utile à sa santé. Cette action lui a fait du bien, lui a donné

de la considération, du crédit. || Dire du bien de quelqu'un, d'un ouvrage, en parler avec éloge. Cela est assez ridicule que je dise tant de bien de ma fille, SÉV. 2. Son frère lui a dit du bien de votre style, ID. 141. J'avais dit beaucoup de bien de son cœur, ID. 364. On m'a dit cent mille biens de vous, ID. 27. Des gens qui lui en ont dit des biens, ID. 450. On disait à Diogène du jeune homme tous les biens imaginables, FÉN. *Diog.* || Vouloir du bien à quelqu'un, vouloir le bien de quelqu'un, être bien disposé en sa faveur. Vous voulez du bien à ceux qui prennent ce soin, MOL. *Sicilien*, 7. Il faut briguer la faveur de ceux à qui l'on veut du bien, plutôt que de ceux de qui l'on espère du bien, LA BRUY. 4. || On dit qu'une dame veut du bien à quelqu'un, quand elle a pour lui un sentiment tendre. || **4°** À bien, *loc. adv.* D'une façon qui réussit. Mener une entreprise à bien, faire qu'elle réussisse. Aller à bien, venir à bien, se terminer à bien, réussir. Puisse cette action se terminer à bien, MOL. *le Dép.* III, 4. La chose allait à bien par son soin diligent, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. Moyennant Dieu, l'enfant viendrait à bien, ID. *Herm.* || Mettre à bien, s'est dit quelquefois ironiquement pour séduire, en parlant d'une femme. Encor faut-il du temps pour mettre un cœur à bien, LA FONT. *Joc.* || **5°** En bien, *locut. adverb.* Avec honnêteté. On ne trompe point en bien, et la fourberie ajoute la malice au mensonge, LA BRUY. 11. || En bien, d'une façon favorable. Prendre en bien, interpréter favorablement. Changement en bien. Ne citer ni en bien ni en mal. Ce mot peut être pris en bien comme en mal. || En tout bien, tout honneur, c'est-à-dire à bonne fin, à bonne intention. || Pour le bien, locution familière signifiant à bonnes intentions. Il a fait cela pour le bien. Toute feinte est sujet de scrupule à des saints; Ce qu'ils font pour un bien leur semble être une offense, LA FONT. *Captivité de St-Malc.* || **6°** Bienfait. Pour tant de biens il commande qu'on l'aime, RAC. *Athal.* I, 4. Le bien qu'on croit caché sort de la nuit obscure, Et le ciel tôt ou tard le paye avec usure, DUCIS, *Abufar*, III, 6. || **7°** Ce qui appartient en propre à quelqu'un, tout ce qu'on possède. Bien patrimonial. Les biens meubles et immeubles. On convie, on invite, on offre sa maison, sa table, son bien et ses services : rien ne coûte qu'à tenir parole, LA BRUY. 4. Le prodigue de l'Évangile, qui veut avoir son partage, qui veut jouir de soi-même et des biens que son père lui a donnés, BOSS. *Anne de Gonz.* Lorsque l'on a du bien, MOL. *Éc. des mar.* I, 2. Clitie avait aussi beaucoup de bien, LA FONT. *Fauc.* Telles je les croirai quand ils auront du bien, REGNIER, *Sat.* IX. L'embarras était le bien; j'en avais grand besoin pour nettoyer le mien, ST-SIM. 15, 168. Un rival odieux, Seigneur, vous enlevait le bien de vos aïeux, VOLT. *Tancr.* III, 3. Les saints recommandent aux riches de partager avec les pauvres les biens de la terre, s'ils veulent posséder avec eux les biens du ciel, PASC. *Prov.* 16. || Par extension. L'Attique est votre bien.... RAC. *Phèd.* II, 2. Ma vie est votre bien, ID. *Baj.* II, 1. Rome est à vous, seigneur, l'empire est votre bien, CORN. *Cinna*, II, 1. Nos libertés, nos jours ne sont pas votre bien, M. J. CHÉN. *Œdipe roi*, III, 2. || Bien de campagne, ou, absolument, bien, propriété rurale. Clitie À cinq cents pas de cette métairie Avait du bien, LA FONT. *Fauc.* || Familièrement. Avoir du bien au soleil, avoir des terres, des biens-fonds, des maisons. || En termes de mer, le navire a péri corps et biens, c'est-à-dire la cargaison et les hommes ont péri. || Proverbes. Nul bien sans peine. || Le mieux est l'ennemi du bien, c'est-à-dire on risque de gâter un ouvrage, une situation, en essayant trop de l'améliorer.

— HIST. XI[e] s. Serez ses hom [son homme] par honur et par ben, *Ch. de Rol.* III. Ne ben ne mal [il] ne respont [à] son neveu, *ib.* XV. Deus, se lui plaist, à bien nous le mercie, *ib.* XXXVIII. Ensemble [nous] aurons et le ben et le mal, *ib.* CLVII. || XII[e] s. Par amistié et par bien, [je] vous commande, *Ronc.* p. 130. Puisqu'en vous sont tout mal estaint Et tout bien à droit alumé, *Couci*, III. Les biens d'amour que j'ai atendus tant, *ib.* XIII. Douce dame, d'orgueil vous defendez, Ne trahissez vos biens [qualités] ne vos beautez, *ib.* XIV. Quant plus me truis [je me trouve] pensis et esgaré, Plus [je] me confort as biens dont ele est pleine, *ib.* Un petiz biens vaut mieux, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement Que cent greignor fait envieusement, *ib.* XVI. S'avec ces biens [beauté et courtoisie] [vous] acueilliez felonie, *ib.* XXI. [Je] N'en oi [ouïs] nului parler qui moult de bien n'en die, *Sax.* VII. El tuen bien plaisir sera exalced li notre corz [corne], *Liber psalm.* p. 127. || XIII[e] s. Et de faire tout bien [elle] fu en grant convoitise, *Berte*, VI. Qui de bien est venus, drois est qu'à bien retraie, *ib.* VIII. Dame, ce dist Tybers, grans biens vous est venus, *ib.* XXIV. Et qu'à force [elle] leur tout [enlève] leur biens et leur richoise, *ib.* LXII. Quant [elle] parti de ma terre, de tous biens [qualités] estoit pleine, *ib.* LXXIV. [Dieu] Qui vous rende les biens que vous fais nous avez, *ib.* CXXXII. Car, amis, [je] ne prise une prune Contre ami les biens de fortune, *la Rose*, 8111. En tele maniere se pot on entremetre d'autrui service, tout n'i pensast on fors qu'à bien, BEAUM. XXIX, 12. Pour ce que il cuidoient avoir bien [récompense], il descendirent à pié, et l'alerent saluer là où il chaçoit aus bestes sauvages, JOINV. 235. || XIV[e] s. Instruments desquex l'on se peut aidier et en user en bien, ORESME, *Eth.* 21. Jà soit ce que les biens de fortune ont aucune foiz mestier; et s'en aide l'en en aucunes nobles operacions, ID. *ib.* 24. Bien est ce que toutes choses desirent, ID. *ib.* 2. Ainsi doit dire cuer qui à bien veult penser, Et c'est toute la fin où li hons doit penser, *Guescl.* 15178. || XV[e] s. L'endemain il fit faire et appareiller instruments et engins, pour plus fort assaillir le chastel, et bien dit qu'il ne s'en partiroit pour bien ni pour mal, si l'auroit à sa volonté, FROISS. I, I, 149. Sainte Marie, dis-je au chevalier, que vos paroles me sont agreables et que elles me font grand bien, ID. II, III, 12. De celle chose s'enfelonna le duc de Berry sur le comte de Foix, et n'en pouvoit le dit duc ouïr parler en bien devant lui, ID. *ib.* Grant bien me fait à m'y mirer, En actendant bonne esperance, CH. D'ORL. *Bal.* 35. Qui bien fera, bien trouvera, ID. *Rondeau.* Il voloit [voulait] du bien beaucoup au dict leur roy, nonobstant qu'ennemy feust à son cousin germain le roy Henry, CHASTEL, *Chron. des ducs de Bourg.* II, ch. 46. Lequel, comme je croy, le fait pour vostre bien, et pour maintenir sa maison vive, ID. *ib.* II, ch. 27. Et certes, on ne peut trop honorer ne faire de bien à un vaillant homme d'armes; car moult en est le mestier perilleux, *Boucicq.* II, ch. 19. Il fault dire du bien le bien, COQUILL. *Plaid. de la simple.* À tout quarante ou cinquante gentilz hommes de Savoye, gens de bien, COMM. I, 3. Les hommes de bien et vertueux de cette avantgarde se tindrent ensemble, ID. II, 10. Tous deux avoient autreffois receu bien du roy, ID. I, 12. || XVI[e] s. J'ay ung merveilleux regret d'avoir perdu le bien de les voir si tost que je le desirois, MARG. *Lett.* 84. La plupart des hommes attendent à faire des biens [aumônes, bonnes œuvres], lorsqu'ils se sentent assaillis de la mort, ID. *Nouv.* LV. Se servir d'une chose au bien de sa cause, MONT. I, 19. Ses biens furent confisqués, ID. I, 39. Perdre son bien, ID. I, 64. [Par sa mort] donner reputation en bien ou en mal à toute sa vie, ID. I, 67. Des gents de bien, ID. I, 128.

— ÉTYM. Provenç. *ben*, *be*; espagn. *bien*; portug. *bem*; ital. *bene*. *Bien* ne peut pas venir de *bonum*; à la vérité, dans le dialecte normand, *bonus* avait donné *buen*, comme *homo*, *huem*, et *comes*, *cuens*; mais il n'y a aucun exemple que cet *u* y ait été changé en *i*. Il vient donc de *bene*, adverbe, mais adverbe transformé par les langues romanes en un substantif et même, comme dans un exemple du XII[e] siècle (*bien plaisir*), en un adjectif.

2. **BIEN** (biin; devant une voyelle ou une *h* muette, l'*n* se lie : bien honorable, bien écrire, dites : biè-n honorable, biè-n écrire; quelques-uns disent : biin-n honorable, biin-n écrire, en donnant à biin le son nasal de *in* dans indigne; cela n'est pas bon; la règle générale de ces prononciations, sauf exception, est donnée par vinaigre, vinai-gre, qui n'a pas souffert du mauvais usage), *adv.*

|| **1°** De la bonne manière. Très-bien, bien, à merveille! Très-bien, pour encourager. Voyageur bien vêtu. Il a bien employé son temps. Vous ferez bien de venir. En cela, je crois avoir bien vu. Vivre bien. Cet habit lui va bien. Champ bien cultivé. Bien écrire. Statue fort bien faite. Homme bien né. Cet acteur dit fort bien. Il ne discerne pas bien la vérité. Bien agir avec quelqu'un. Se bien conduire. Une chose bien ou mal faite. Surtout il est instruit en l'art de bien régner, CORN. *Nicom.* II, 3. S'il est si bien instruit en l'art de commander, ID. *ib.* Bien camper, bien choisir à chacun son emploi, ID. *Sertor.* III, 2. Le monarque des dieux s'avisa pour bien faire.... LA FONT. *Fab.* II, 8. Nous faisons donc bien de nous écrire, SÉV. 210. Est-ce à moi que l'on parle? ai-je bien entendu? VOLT. *Zaïre*, III, 7. L'affaire est d'importance, et, bien considérée, Mérite en plein conseil d'être délibérée, CORN. *Cid*, II, 9. Cet ordre, à bien parler, n'est que ce qu'il lui plaît, ID. *Nic.* IV, 5. Ceux qui font bien mériteraient seuls d'être enviés, s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire mieux, LA BRUY. 4. Les hommes sont comme les plantes, qui ne croissent jamais heureusement, si elles ne sont bien cultivées, MONTESQ. *Lett. pers.* 122. || C'est bien fait, c'est-à-dire il a eu ce qu'il méritait. On l'a puni, c'est bien fait. || Aller bien, se bien porter. Le malade ne va pas bien. || Aller bien, prospérer, réussir. Le commencement va bien pour vous. Les affaires vont fort bien. Tout va-t-il bien? || Tourner bien, réussir. Suivant que cela tourne bien ou mal. || Venir bien, en parlant des plantes, croître et se développer. La vigne viendra bien à cette exposition. || **2°** Beaucoup, fort, très, entièrement, tout à fait. Une lettre bien longue. Encore bien jeune. Cela est bien désirable pour nous. Chemin bien meilleur. Je suis bien malheureux. Il a parlé bien sévèrement. Ceux qui m'aiment bien. Connaître bien quelqu'un. Ce qu'il veut, il le veut bien. J'ai bien peur que.... Ils payeraient bien pour obtenir cela. Parmi les choses que j'ai à vous dire, vous saurez bien démêler ce qui vous est propre, BOSS. *La Vallière.* Rappelez bien plutôt ce cœur qui tant de fois M'a fait de mon devoir reconnaître la voix, RAC. *Bérén.* IV, 5. Je songe bien plutôt à me percer moi-même, ID. *Mithr.* V, 4. Quand ils vous accusaient, je les croyais bien moins, CORN. *Nicom.* III, 8. Y va-t-il de l'honneur? y va-t-il de la vie? — Il y va de bien plus, ID. *Poly.* I, 2. Êtes-vous pleinement content de votre gloire? Avez-vous bien promis d'oublier ma mémoire? Mais ce n'est pas assez expier vos amours : Avez-vous bien promis de me haïr toujours? RAC. *Bérénice*, V, 5. || Bien vendre, vendre à prix élevé. || C'est bien lui, c'est lui en effet, véritablement. || Vous voilà bien, le voilà bien, on vous reconnaît, on le reconnaît à cela. Il a donné son argent à ce pauvre; le voilà bien; c'est un si bon cœur. Il a cru ce que lui disait un charlatan; le voilà bien; il est si crédule. || **3°** Environ, à peu près. On marcha bien quinze jours. Ces places étaient bien au nombre de trente. Étant bien âgé de vingt ans. || **4°** À la vérité, en effet, formule de concession; quelquefois dans un sens ironique, et quelquefois rédondant. Ce sont bien là de bons philosophes, mais.... J'avais bien entendu dire.... J'ai bien dit que.... Je voudrais bien être clément, mais.... Je voudrais bien que.... Je sais fort bien que.... Je ne sais pas bien si.... Je vois bien que.... Je comprends bien cela. Le ciel a bien ce souci! Le peuple s'inquiète bien de cela! C'était bien à moi de venir les trouver! C'était bien la peine de.... Je le veux bien. Dites bien à votre roi.... As-tu bien pu craindre que...? Quand bien même il l'avouerait. Le dieu qu'il [Moïse] vous a montré a bien une autre puissance, BOSS. *Hist.* II, p. 163. Ne voyais-tu pas bien, quand je l'allais trouver Que j'allais avec lui me perdre ou me sauver? RAC. *Baj.* IV, 7. De ce trait généreux serait-il bien capable? VOLT. *Zaïre*, V, 10. Le fameux Scipion le fut bien [lieutenant] de son frère, CORN. *Nicom.* II, 3. Elle [Rome] peut bien souffrir en son libérateur Ce qu'elle a bien souffert en son premier auteur, ID. *Hor.* V, 3. ....La première, Qui, de le voir s'aventurant, Osa bien quitter sa tanière, LA FONT. *Fabl.* II, 4. || **5°** Cas où bien peut précéder son verbe. Comme bien vous savez. || Bien lui a pris de s'être retiré en toute hâte, heureusement pour lui il a eu l'idée de se retirer. Bien lui prit de son indifférence, HAMILT. *Gramm.* 8. Cette tournure a cela de particulier qu'elle est obligatoire et qu'on ne peut dire : il lui prit bien de son indifférence. || **6°** Bien, dans le style élevé, se met parfois en tête de la phrase, et alors le sujet se place après le verbe. Cette tournure a un peu vieilli; cependant elle est encore usitée, et, quand on l'emploie bien, elle fait bon effet. Bien sais-je que.... Bien semble être la mer une barre assez forte.... MALH. II, 12. Bien est-elle un soleil, et ses yeux adorables.... ID. II, 8. || **7°** Dans le bien, conformément au bien. Ici *bien* a un emploi mixte, moitié substantif, moitié adverbe, emploi résultant de son origine commune avec *bien* substantif. Cela est bien. Croyez-vous que cela soit bien, ou croyez-vous cela bien? Ah! cela n'est pas bien! On trouve ceci bien et cela mal. || C'est bien, c'est fort bien, exprime l'adhésion, le consentement. C'est bien, je n'en veux pas savoir davantage. C'est bien, on fera ce que vous désirez. On s'en sert aussi ironiquement et par reproche : c'est bien, ne vous gênez pas. || C'est bien à vous de parler ainsi, à parler ainsi, il vous convient bien de.... Se dit par ironie et par reproche. || Impersonnellement, il est bien de ou que, il est juste, il est bienséant. Il est bien de garder le silence. Il n'est pas bien que cette jeune fille sorte seule. || Tout est bien, les choses du monde

sont ordonnées parfaitement. Ô malheureux mortels! ô terre déplorable! Philosophes trompés qui criez : tout est bien! VOLT. *Dés. de Lisbonne.* Le vautour acharné sur sa timide proie De ses membres sanglants se repaît avec joie; Tout semble bien pour lui.... ID. *ib.* || Cette personne est bien, elle est distinguée, d'une figure agréable. || Il est bien, il est en bonne santé. Depuis son séjour à la campagne, il est bien, il est très-bien. || Il est bien dans ses affaires, ou, simplement, il est bien, il a de la fortune. || Ironiquement. Nous voilà bien, le voilà bien, c'est-à-dire nous sommes, il est dans une situation embarrassante, fâcheuse. || Se trouver bien, être dans un bon état. Il s'est trouvé très-bien chez moi. || Se trouver bien, être dans un bon état de santé. || Se trouver bien de.... avoir à se louer, gagner à.... S'il se trouve bien d'un homme opulent.... LA BRUY. 13. || Être bien, vivre bien avec quelqu'un, en bonne intelligence, en faveur. Il aura su qu'Alcippe était bien avec vous, CORN. *le Ment.* III, 3. [Il] L'avait vu plein de gloire et fort bien à la cour, ID. *D. San.* V. J'apprends un bruit.... que nous ne sommes pas bien ensemble, BOSS. *Lett. abb.* 54. Timocrate commence à n'être plus si bien avec Protésilas, FÉN. *Tél.* XIII. Il fit tout ce qu'il fallait pour me persuader qu'il était trop bien avec lui, ID. *ib.* Vous êtes bien avec les puissances, LA BRUY. 9. C'est là le secret d'être bien auprès d'eux, MOL. *D. Garc.* II, 1. Vous êtes bien auprès des deux princesses, ID. *les Am.* I, 1. Il [Léopold de Lorraine] a eu la prudence d'être toujours bien avec la France, VOLT. *Louis XIV*, 17. || Être bien avec soi-même, avoir la conscience tranquille. L'essentiel est d'être bien avec soi-même, VOLT. *Lett. Richelieu*, 25 mars 1775. || Être bien ensemble, se dit, en un sens particulier, de deux personnes de sexe différent qui ont un commerce de galanterie. || Substantivement. On dit qu'avec Bélise il est du dernier bien, MOL. *Misanth.* II, 5. || 8° Bien de avec l'article *le*, *la*, *les*, beaucoup de. Bien des gens. Avec bien du travail. Avec bien de l'esprit. Achever quelque chose avec bien de la peine. On mande à votre mari qu'il ait bien du soin de moi et qu'il m'enveloppe dans de la soie et du coton, VOIT. *Lett.* 24. On hasarde de perdre en voulant trop gagner, Bien des gens y sont pris.... LA FONT. *Fab.* VII, 4. On fait sur ce sujet bien des récits bizarres; Il s'en faut défier; les esprits sont fort rares, ANDRIEUX, *les Étourdis*, III, 4. Nous pouvons nous flatter avec bien de l'apparence, FLÉCH. I, 51. Il y a des causes générales qui ont mis bien des fois le genre humain à deux doigts de sa perte, MONTESQ. *Lett. pers.* 113. De tant de mariages, il naissait bien des enfants que l'on cherche encore en France, et que la misère, la famine et les maladies en ont fait disparaître, ID. *ib.* 122. || Bien, en ce sens, suivi de la préposition *de* et d'un adjectif, avec un substantif exprimé ou sous-entendu, rejette l'article défini. Bien d'autres périls l'ont assailli. Vous verrez dans ce voyage bien de riches campagnes. Bien d'autres vous diront.... || 9° Bien et beau, *loc. adv.* Proprement, dans l'état où la chose se trouve, et, par une extension facile à comprendre, aussitôt, sur-le-champ. Un dogue de qui l'ordinaire Était un pain entier; il fallait bien et beau Donner cet animal au seigneur du village, LA FONT. *Fab.* VIII, 18. Le lacs était tout prêt; il n'y manquait qu'un homme; Celui-ci se l'attache et se pend bien et beau, ID. *ib.* IX, 16. Le fermier vient, le prend, l'encage bien et beau, Le donne à ses enfants pour servir d'amusette, ID. *ib.* IX, 16. Cependant arrivé, vous sortez bien et beau, Sans prendre de repos ni manger un morceau, MOL. *Sgan.* 7. Je démêlai d'abord la tromperie, Et me tins coi; je jurai bien et beau De m'en venger avant Pâques fleurie, CHAULIEU, *Madrigal sur L.* || 10° Hé bien, *loc. interjective*, qui exprime l'exhortation ou l'interrogation. Hé bien, que vous en semble? Hé bien, qu'y a-t-il? que dites-vous? Hé bien, travaillez donc! || Eh bien, s'emploie dans les mêmes circonstances. Eh bien, qu'en dites-vous? Eh bien, que faites-vous? || 11° Bien que, *loc. conj.* gouvernant toujours le subjonctif. Quoique. Bien qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse, CORN. *Cid*, II, 8. Bien que l'occasion moins haute ou moins brillante.... ID. *Hor.* V, 3. Bien qu'il change d'état, il ne change point d'âme, ID. *Cinna*, IV, 7. Bien que je te préfère aux grandeurs d'un empire, ID. *Poly.* I, 1. Bien qu'aucun Romain Du sang que vous pleurez n'ait vu rougir sa main, ID. *Pomp.* V, 3. Bien qu'avec plaisir et l'un et l'autre espère.... ID. *Rod.* III, 3. Bien que leur naissance au trône les destine, ID. *Nicom.* II, 1. Mais bien qu'il l'abandonne, il l'adore dans l'âme, ID. *Sertor.* IV, 2. Et bien qu'on soit, à ce qu'il semble, Beaucoup mieux seul qu'avec des sots, LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. || On peut sous-entendre le verbe. Bien que renversé à terre, il se défendait encore. || 12° Bien plus, *loc. adv.* En outre. Bien plus ce même jour je te donne Émilie, CORN. *Cinna*, V, 1. Bien plus, on ne vous souffre ici que ce seul jour, ID. *Nicom.* III, 4. || 13° Si bien que, *loc. conjonct.* gouvernant l'indicatif lorsque l'action est présente ou passée. De sorte que, au point que. Si bien qu'enfin, outré de tant d'indignités Je m'allais emporter dans les extrémités, CORN. *Pomp.* II, 4. Si bien qu'Antiochus, percé de mille coups, Lui voulut dérober les restes de sa vie.... ID. *Rod.* I, 4. Si bien que le sénat prenant un juste ombrage, ID. *Nicom.* I, 5. [La grenouille] s'enfla si bien qu'elle creva, LA FONT. *Fabl.* I, 3. Le lacs était usé; si bien que de son aile, De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin, ID. *ib.* IX, 2. Et ce qui plus le gêne et le rend misérable, Il vient de découvrir un rival redoutable : Si bien que, pour savoir si ses soins amoureux Ont sujet d'espérer quelque succès heureux, Je viens vous consulter.... MOL. *l'Étour.* I, 4. || Si bien que gouverne le subjonctif lorsque l'action est future. Faites si bien que vous réussissiez. || Si bien que, avec quelque force que ; on met le subjonctif. Je ne puis m'empêcher, si bien que je résiste, De croire à ces derniers qui n'ont rien que de triste, MAIR. *Soph.* II, 3. || 14° Aussi bien, en tout état de cause.... Et finir lui-même sa misère, Puisqu'aussi bien sans lui la faim le viendrait faire, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. Aussi bien, que ferais-je en ce commun naufrage? RAC. *Théb.* II, 2. || 15° Aussi bien que, autant que, comme. L'or aussi bien que le cuivre. Faire périr les bons aussi bien que les méchants. Le vin aussi bien que le blé est cher cette année. || Avec *aussi bien que*, le verbe, quoique se rapportant à un seul nom singulier, peut s'accorder avec les deux et se mettre au pluriel : le vin aussi bien que le blé sont chers cette année. || 16° Un peu bien, ironiquement, beaucoup trop. Cette locution a vieilli. Vous montrez cependant un peu bien du mépris, CORN. *Pomp.* II, 3. J'y trouverai comme elle un joug un peu bien rude, ID. *Othon*, III, 3.

— REM. 1. Si l'on compare *bien* adverbe avec *mal* adverbe, on verra que ces deux mots se comportent souvent de la même façon, et que par conséquent ils doivent avoir même origine, c'est-à-dire provenir, l'un et l'autre, d'un nom substantif ou adjectif; et une étymologie exacte fait reconnaître que, de *bene*, les langues romanes ont tiré à la fois un substantif et un adverbe; d'où l'usage fréquent de cet adverbe comme substantif. || 2. *Bien*, dans le sens de *beaucoup*, veut après lui l'article défini *du*, *de l'*, *de la*, *des*, tandis que *beaucoup* veut simplement le partitif *de* : il m'a fait bien de l'honneur, il m'a fait beaucoup d'honneur; bien des gens pensent, beaucoup de gens pensent; voilà bien de la viande. La raison de cette construction est facile à donner. *Beaucoup*, malgré son emploi adverbial, est un substantif; et l'on dit beaucoup d'hommes, beaucoup de vin, comme on dit un grand nombre d'hommes, une grande quantité de vin. Au contraire *bien* est un adverbe, et ne peut avoir une pareille construction; aussi ne l'a-t-il pas, et il laisse au verbe toute son action. J'ai bien de l'argent, est : j'ai de l'argent bien; j'ai connu bien des gens qui.... est : j'ai connu des gens bien.... Puis, par assimilation : bien des gens peuvent; tournure qui n'est plus susceptible de l'explication par le verbe, mais qui résulte d'une assimilation irrégulière. À cette assimilation survient une exception : si le substantif est précédé d'un adjectif, ou si *bien de* est suivi d'*autres* pris substantivement, on se sert de la préposition *de* sans article : cette contrée renferme bien de fertiles prairies; bien d'autres vous en feront le récit. Il faut admettre ici, par une irrégularité qui n'a rien d'étrange, que l'assimilation avec *beaucoup* (car *bien d'autres* est l'équivalent exact de *beaucoup d'autres*) l'a emporté et a influé sur la construction. || 3. *Bien* avec un participe présent. Le participe s'accorde lorsque *bien* est devant, et reste invariable lorsque *bien* est après : des personnes bien pensantes, des personnes pensant bien. Soyons bien buvants, bien mangeants : Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans, LA FONT. *Fabl.* VI, 19. La raison de cette différence, c'est que *bien*, se mettant comme *très* et *fort* devant des adjectifs, semble transformer en adjectif le participe, et dès lors l'oreille exige l'accord. || 4. Des grammairiens ont prétendu qu'il ne fallait pas dire : il m'a bien ennuyé, mais m'a fort ennuyé; il est bien malade, mais il est très-malade; à cause que l'idée de *bien* faisait contradiction avec les idées d'ennui et de maladie. Cette observation ne vaut rien, et l'usage proteste contre elle, *bien*, en plusieurs cas, s'étant confondu avec *beaucoup*. || 5. Nous ne sommes pas encore arrivés; bien s'en faut. Cette phrase est condamnée par des grammairiens qui veulent : il s'en faut bien. Cette locution est familière, mais n'est point incorrecte; *bien* peut se mettre, comme on a vu, en tête de la phrase; et la suppression de *il* se fait ici comme quand on dit elliptiquement : suffit. || 6. Avec le *que* exclamatif, l'adverbe *bien* ne se joint pas à l'adjectif, et l'on ne dit pas : ô qu'il est bien sage! ô que notre destinée est bien étrange! mais on dit : ô qu'il est sage! ô que notre destinée est étrange! Il en est autrement avec un verbe; et l'on dit : ô qu'il a bien travaillé! ô qu'il a bien réussi !

— SYN. BIEN, BEAUCOUP. Il a bien de l'argent; il a beaucoup d'argent. En quoi ces deux phrases diffèrent-elles? La nuance est très-faible ; cependant elle existe. Il a beaucoup d'argent signifie simplement une grande quantité sans aucune idée accessoire. Il a bien de l'argent, signifie non-seulement une grande quantité, mais exprime de plus une sorte de surprise ou de satisfaction. Ainsi l'on emploiera *beaucoup* dans le cas où l'on ne veut qu'exprimer la quantité; et *bien*, quand on y joindra quelque sentiment relatif à soi ou à autrui.

— HIST. XIe s. Bien [il] en pourrat louer ses soudoiers, *Ch. de Rol.* III. Là où cist furent, des autres i ot bien, *ib.* VIII. Li archevesque est bien bon chevalier, *ib.* CLII.

— XIIe s. Ben a set ans, *Ronc.* p. 2. Poez bien retorner, *ib.* p. 7. Bien le savez, *ib.* Bien est de France [il est réellement de France], *ib.* p. 22. Bien l'avez fait, mout [je] vous en doi amer, *ib.* p. 33. Bien [il] semble prince de bataille aduré, *ib.* p. 36. Mais d'une chose soiez vous ben certis [certains], *ib.* p. 72. Et sont o lui bien cent mil conquirant, *ib.* p. 122. Baron, dist Charles, ben devons Deu servir, *ib.* p. 155. Par foi, bele Aude, bien est que je'l vous die, *ib.* p. 167. Dex, je croi bien que fustes fils Marie, *ib.* p. 173. Vous poez bien savoir par ma chanson, *Couci*, II. Bien [je] cuidai vivre sans amour Dès ore en pais tout mon aé [âge], *ib.* [Trois messagers] qui fassent vo [votre] besogne bien et hardiement, *Sax.* XXI.

— XIIIe s. Et li bien entendant en seront esjoui, *Berte*, I. Bien savez qu'on ne peut pas trestous jours durer, *ib.* III. Il fait mout bon bien faire, plus n'en peut-on porter [emporter], *ib.* [Ils] Surent près d'aussi bien le françois de Paris Que ceus de St Denis.... *ib.* V. Bien parut puis à Charle qui fu rois poestis.... *ib.* Aliste, se je puis, très bien [je] marierai, *ib.* VII. Avoec Constance [elle] fu bien neuf ans et demi, *ib.* LIX. Bien treise compaignons avec lui [il] amena, *ib.* CVIII. Et se il le peut prover par deus leaus garens de la lei de Rome, homes ou femes, bien baste, *Ass. de J.* 112.

— XIVe s. Et celui est bien né qui a telle disposicion en soy bien née et bien entée de sa nativité et de nature, ORESME, *Eth.* 76.

— XVe s. Puis s'en partit atant ; bien peut estre qu'il perdit aucuns de ses gens à se retraire, mais ce ne fut mie grandement, FROISS. I, I, 43. Or dit le comte vous parlez bien; mais je vous dirai qu'il vous aviendra de ce voyage, ID. II, III, 18. Messire Roger de Mortimer qui tenoit grand terre en Angleterre, bien sept mille livres de revenu, ID. I, I, 28. [Une porte de la ville fut livrée aux assiégeants] Et voulurent bien dire aucunes gens que ce fut fait assez de l'accord et pourchas ou consentement de messire Hervey de Leon; or ne sais-je pas si ce fut voir ou non, ID. I, I, 157. Si en devenoient les aucunz [brigands] qui se faisoient maistres par dessus les autres, si riches que c'estoit merveille. Et en y eut bien un entre les autres, que on appeloit Croquart, qui.... ID. I, I, 325. Par quoi les preux aient exemple d'eux encourager en bien faisant, ID. *Prol.* Pourtant n'y entendez que bien; Autrement je ne le desire, CH. D'ORL. *Chanson*, 22. Et pour ce le feirent prendre et mectre en prison, et faisoit trop bien la maniere d'estre innocent, JUVEN. *Charles VI*, 1385. Tout estoit si bien pillé qu'il n'y avoit plus de fourraige pour les chevaux, ID. *ib.* 1414. Bien peu de jours après, COMM. I, 2. Il [Édouard] estimoit ne estre pas bien de ses subjects et par especial des grans, ID. IV, 1. Chascun des leurs loue leur langage, au moins ceulx qui veulent estre bien d'eulx, ID. V, 18. Aussi, à bien faire, ung prince doit estre bien sage quant il va en pays estrange, ID. VI, 3. Et luy dit : mon cas va très-bien ; Mon procès est ce jourd'hui jugé, VILLON, 2e *repue franche*. En bataille, le moins de nombre assez tost descen-

fit le plus grand, quant ils sont bien avecques Dieu, *Jehan de Saintré*, ch. 18.

— XVIe s. Et pour l'escouter mieux, Servir voudrois d'oreilles tous mes sens, Bien qu'à tant d'heur trop foible je les sens, ST GELAIS, 184. Bien qu'en pourtraict ne vous deust faire envie, Quand vous avez le personnage en vie.... ID. 190. Bien que de tant les restes soyent petites, ID. 196. Où Dieu veult bien, le diable ne peut nuire, J. MAROT, V, 23. Et bien qu'encor cest espoir la deçoit, Un autre après et un autre en reçoit, LA BOÉT. 486. Il ne mesprisera pas celui auquel il fait bien pour son indigence, CALV. *Instit.* 545. Bien que je sçay que ce qu'on estime bonnes nouvelles ne vous ont esté celées, si faut il que je vous die que.... MARG. *Lett.* 24. Les affaires de bien en mieulx vont en amendant par la bonne et briefve delivrance de Messieurs, ID. *ib.* 81. Quant bien elle le voudroit, elle ne sauroit endurer la litiere, ID. *ib.* 142. Scipion, en bien mourant, MONT. I, 67. Ou bien c'est que.... ID. I, 69. Les femmes produisent bien toutes seules des.... ID. I, 31. J'ay veu des recits bien plaisants devenir très ennuyeux, ID. I, 35. Une troupe de bien dix mille hommes, ID. I, 62. Les plus parfaictz se sont bien contentez de.... ID. I, 70. Eh bien! quand ce seroit la mort! ID. I, 76. Bien qu'à la verité la pluspart de nos actions ne soient que masque et fard, ID. I, 269. Et quand bien le corps s'en esmouveroit.... ID. I, 303. Ceux qui enseignent à estre bien à cheval, à jouer des armes et à voltiger, LANOUE, 129. Il nous faut confesser que bien nous prend, de quoy Dieu veille pour nous, et nous sert de rempar, ID. 389. Il estoit bien mal aisé de trouver la sepulture; et quand bien on l'eust trouvée, encore estoit il plus difficile d'en emporter les os, AMYOT, *Thés.* 44. Profiter de bien en mieulx, ID. *Lyc. et Num.* 10. Il fut taillé en pièces bien quinze mille hommes, ID. *Fab.* 6. La paix fut bien faitte pour lors, mais incontinent après.... ID. *Marcel.* 6. Ilz n'estoient pas bien l'un de l'autre, à cause de quelque different, que le pere de Eumenes avoit à l'encontre de cestuy Hecatæus, ID. *Eumènes*, 15. Dont ne sont par après les chandelles trop faciles à fondre, bien qu'elles sont vieilles, gardées de long temps, O. DE SERRES, 879.

— ÉTYM. Bressan, *bin*; Berry, *bin*; picard, *ben*, prononcé *bin*; bourguig. *bé*, *ben*; normand, *bé*; provenç. et catal. *ben*, *be*; anc. espagn. *ben*; espagn. mod. *bien*; portug. *bem*; ital. *bene*, *be*; du lat. *bene*. Marg. Buffet (*Observ.* p. 54, 1668) dit que *bien que* pour *quoique* est une vieille façon de parler qu'on doit éviter, spécialement en écrivant. Cependant *bien que* était dès lors employé par les meilleurs auteurs, et il est resté en bon usage. D'après l'historique ci-dessus, cette locution ne paraît s'être établie qu'à partir du XVIe siècle.

BIEN-AIMÉ, ÉE (biè-nè-mé, mée; d'autres disent, ce qui est moins bon, biin-nè-mé, mée, en donnant à biin le son nasal de *in* dans in-digne), *adj.* Qui est l'objet d'une affection particulière. Fils bien-aimé. Jean, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ. Entrez, dira le chœur des anges, O vous d'un Dieu de paix les enfants bien-aimés! DELAV. *Paria*, IV, 7. || Substantivement. Benjamin était le bien-aimé de son père. C'est ma bien-aimée.

— HIST. XVIe s. Ce frere bienaymé, MONT. I, 221.

— ÉTYM. *Bien*, *aimé*; wallon, *binamé*.

BIEN DIRE (biin di-r'), *s. m.* Habileté à parler; parler agréable, gracieux, fleuri. Qu'eux tous seuls du bien dire ont trouvé la methode, Et que rien n'est parfait s'il n'est fait à leur mode, RÉGNIER, *Sat.* IX. Pour disputer le prix du bien-dire, BOSS. *Par. de Dieu*, 2. L'abbé de Choisy y perdit [auprès du roi] toute son insinuation, son esprit et son bien-dire, ST-SIM. 200, 174. Il [le duc de Berry] était amoureux fou de Mme la duchesse de Berry, et en admiration perpétuelle de son esprit et de son bien-dire, ID. 294, 23. Las! si j'avais pouvoir d'oublier Sa beauté, son bien dire, Et son tant doux, tant doux regarder, Finirait mon martyre, *vers anciens cités par* LAHARPE. || Familièrement. Être sur son bien-dire, affecter de bien parler.

— REM. L'Académie, qui ne donne que *être, se mettre sur son bien-dire*, observe que hors de là le trait d'union doit être omis et qu'il faut écrire : le bien dire, prenant *dire* comme un infinitif auquel *bien* est joint. Mais elle n'a pas tenu compte de l'emploi que Régnier, Bossuet et St-Simon en ont fait, et qui est excellent. Cet emploi réclame le trait d'union que l'on mettra toutes les fois que, d'après leur exemple, on se servira de bien-dire comme d'un substantif.

— HIST. XVIe s. La grace de bien dire, qui est née en nostre France depuis cinquante ans, DU HAILLAN, *Hist. Préf.*

— ÉTYM. *Bien*, et *dire*.

BIEN-DISANT, ANTE (biin di-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui parle élégamment, facilement. C'est un homme bien-disant. Votre subtile et bien-disante tristesse, BALZ. I, 237. Ainsi raisonnait Paul-Louis, et cependant écoutait le jeune homme bien-disant, auquel, à la fin, il s'en remet, lui confiant sa cause imperdable, P. L. COURIER, *Procès*. || Substantivement. Après ceux qui font des présents, L'amour est pour les bien-disants, RÉGNIER, *Am.* || 2° Qui dit du bien d'autrui, par opposition à médisant. Cet homme est bien-disant. || Peu usité en ce sens.

— ÉTYM. *Bien*, *dire*.

BIEN-ÊTRE (biè-nê-tr'; quelques-uns disent biin-nê-tr', en donnant, à tort, à biin le son nasal de *in* dans in-digne), *s. m.* || 1° État du corps ou de l'esprit dans lequel on sent qu'on est bien. Le gouvernement veille au bien-être public. La fièvre ayant cessé, il éprouva du bien-être. Les chats sont possesseurs d'un bien-être qui n'attend rien de nous; avec quelle économie ne jouissent-ils pas du bien-être! MONTCRIF dans DESFONTAINES. || 2° État de fortune convenable, douce aisance. Il regrette le bien-être qu'il a perdu. J'attends de votre volonté seule un sacrifice de quelques années, d'où dépend l'établissement de votre fille et le bien-être de toute votre vie, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* La misère avait affaibli les ressorts de l'âme de M. André; le bien-être leur a rendu leur élasticité, VOLT. *l'Homme aux quarante écus, le bon sens de M. André.*

— HIST. XVIe s. Nostre bien estre, ce n'est que la privation d'estre mal, MONT. II, 215.

— ÉTYM. *Bien*, *être*.

† **BIEN-FAIRE** (biin-fê-r'), *v. n.* Faire plaisir, faire du bien à quelqu'un. Il se plaît à bien faire à tout le monde. Sa première inclination est de nous bienfaire, BOSS. *Bonté*, I. Il reçoit comme un bienfait, quand nous lui donnons le moyen de nous bienfaire, ID. I, *Visit.* 2. L'homme en bien-faisant ne dépend que de lui-même, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— REM. Ce mot a vieilli; mais il pourrait encore être employé, surtout aux modes et temps où Bossuet et J. J. Rousseau s'en sont servis.

— HIST. XIIIe s. Et bien li porterent tesmoignage cil qui là furent, qui par son bienfere furent rescous, et bien furent tout près d'estre perdus, VILLEH. CXXXV. Ses bienfaire ne li pot riens valoir, *Chron. de Reims*, 141. || XIVe s. Ceulz qui ont bienfait veulent que ceulz vivent à qui il ont bienfait, pour gaigner et recevoir d'eulz graces et retributions, ORESME, *Eth.* 273. || XVe s. Quant Dieu fut las de leur bienfaire, COMM. I, 3. || XVIe s. Cette sienne liberalité consiste à leur mettre en main les moyens de luy bienfaire, MONT. I, 217. Qu'il ayt besoin de moi, je lui bienferay volontiers, ID. I, 270. Chacun est obligé de bien faire aux plus inconnus, LANOUE, 73.

— ÉTYM. *Bien*, *faire*.

BIENFAISANCE (biin-fe-zan-s', ou biin-fè-zan-s'; la seconde prononciation est surtout employée dans la récitation et la lecture), *s. f.* Pratique des bienfaits, habitude de faire du bien. Une bienfaisance éclairée, active. Les lois doivent tendre à inspirer l'application, le travail, l'économie, la tempérance, l'équité, la bienfaisance, L'ABBÉ DE ST-PIERRE, *Mém. pour diminuer les procès.* Bienfaiteur est un de ces mots composés qui portent avec eux leur définition; le bienfaiteur est celui qui fait du bien.... mais tous les bienfaits ne partent pas de la bienfaisance, DUCLOS, *Considérations sur les mœurs*, ch. XVI. Certain législateur [l'abbé de St-Pierre].... Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas, Ce mot est bienfaisance, il me plaît.... VOLT. *Disc.* 7. La grandeur véritable est dans la bienfaisance, ARNAUD, *Régulus*, I, 4. Aux êtres animés tu donnas l'existence, Pour épancher sur eux ta vaste bienfaisance, ST-LAMBERT, *Saisons*, *Hiver.* || Terme de droit. Contrat de bienfaisance, contrat dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit. || Terme d'administration. Bureau de bienfaisance, bureau où l'on distribue des secours aux nécessiteux.

— REM. Bienfaisance ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

— HIST. XVIe s. Par misericorde et beneficence les pechez nous sont remis. — L'autheur de l'epistre aux Hebreux, recommandant humanité et beneficence, dit que Dieu se delecte de tels sacrifices, CALV. *Inst.* 519. Pour rendre graces et honorer sa liberalité et beneficence par ceste souvenance eternelle, AMYOT, *Public.* 36.

— ÉTYM. *Bien*, *faire*. Ce mot est dû à l'abbé de St-Pierre. L'idée qu'il exprime était autrefois rendue par *beneficence*.

BIENFAISANT, ANTE (biin-fe-zan, zan-t' ou biin-fè-zan, zan-t'; cette dernière prononciation est usitée de préférence dans la récitation), *adj.* || 1° Qui aime à faire du bien. Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, PASC. dans COUSIN. Elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune; dans l'une elle a été bienfaisante; dans l'autre elle s'est montrée toujours invincible, BOSS. *Reine d'Anglet.* Dans toute l'administration de la justice, il nous paraissait un homme que sa nature avait fait bienfaisant, et que la raison rendait inflexible, ID. *le Tellier.* Et vous, divinités aux hommes bienfaisantes, Qui tempérez les airs, qui régnez sur les plantes, LA FONT. *Quinquina*, II. César bienfaisant est mort assassiné, VOLTAIRE, *Triumv.* V, 5. || 2° Dont l'influence est utile, en parlant des choses. La bienfaisante nature. Des soins bienfaisants. Une liqueur bienfaisante.

— HIST. XIIIe s. Ja ne sera si bien fesans, Que chascuns ses ovres ne blasme, *la Rose*, 8006. || XVe s. Là eut un fort assaut et perilleux, et moult de bienfaisans d'un costé et d'autre, FROISS. I, I, 163.

— ÉTYM. *Bien*, *faire*; bourguig. *béfeisant*. Dans l'ancienne langue, *bienfaisant* voulait dire non pas seulement celui qui a de la bienfaisance, mais, en général, celui qui fait bien en quoi que ce soit. Ainsi l'on était bienfaisant dans une bataille, quand on s'y comportait bravement.

BIENFAIT (biin-fè; le *t* se lie : un bienfait espéré, dites : un biin-fè-t espéré; au pluriel, l'*s* se lie : les bienfaits espérés, dites : les biin-fè-z espérés; bienfaits rime avec bleuets, jamais, succès, faix), *s. m.* || 1° Bien qu'on fait à quelqu'un. On sent qu'à leur place [des grands] on serait trop heureux de répandre la joie et l'allégresse dans les cœurs en y répandant des bienfaits, MASS. *Humanité des Grands.* Car enfin, quoique j'estime vos bienfaits, j'aime encore mieux vos caresses; et si l'on ne pouvait être de vos commis et de vos amis à la fois, je pense que vous me faites l'honneur de croire que je ne délibérerais guère sur ce choix, VOIT. *Lett.* 175. On ôte du mérite au bienfait qu'on retarde, ROTR. *Bélis.* II, 10. Les bienfaits ne font pas toujours ce que tu penses, D'une main criminelle ils tiennent lieu d'offenses, CORN. *Cinna*, I, 2. Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense, RAC. *Iphig.* IV, 6. Les bienfaits dans un cœur balancent-ils l'amour? ID. *Baj.* III, 7. Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits Que le bonheur public soit un de vos bienfaits? ID. *Brit.* IV, 3. Les bienfaits peuvent tout sur une âme bien née, VOLT. *Tancr.* II, 6. || 2° Par extension, bien, utilité. Les bienfaits de la science. Considérez que Rome en reçoit du bienfait [de la trahison qui livre Carthage]; Approuvez une cause en louant son effet, MAIRET. *M. d'Asdrubal*, III, 2. Un mari, une femme, un père, un fils ne sont liés entre eux que par l'amour qu'ils se portent ou par les bienfaits qu'ils se procurent, MONTESQ. *Lett. pers.* 104. || Proverbes. Un bienfait n'est jamais perdu, c'est-à-dire une bonne action a toujours sa récompense. || Les injures s'écrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable, c'est-à-dire on garde un long souvenir des injures, tandis qu'on oublie facilement les bienfaits.

— SYN. BIENFAIT, SERVICE, BON OFFICE. Le bienfait est un acte par lequel on fait du bien à quelqu'un; le service, un acte par lequel on le sert; le bon office, un acte par lequel on lui vient en aide en quelque chose. Bienfait, étymologiquement, pourrait être le terme général; mais il a pris par l'usage un sens particulier qui exprime que le bienfaiteur a une supériorité de fortune, un surplus dont il fait volontairement emploi en faveur d'une autre personne. Celui qui sauve un homme qui se noie, est non pas son bienfaiteur, mais son sauveur; et celui qui distribue une part de sa fortune est un bienfaiteur. C'est pour cette raison de supériorité de richesse qu'on dit les bienfaits du prince. Le service est imposé par le zèle, par l'amitié; et il ne suppose que le désir d'obliger; du reste tout peut être égal entre celui qui sert et celui que l'on sert. Le bon office est l'emploi de notre crédit, de notre médiation, de notre entremise; le service, comme on voit, est plus général que le bon office. Donner de l'argent est un bienfait; prêter de l'argent est un service; faire des démarches, parler pour une affaire, est un bon office.

— HIST. XIIe s. Tous li clergés et li home d'aage, Qui en aumosne et en bienfais [bonnes actions] maindront [demeureront], QUESNES, *Romancero*, p. 94. || XIIIe s. Pechié porte sa paine, et bienfait sa me-

rite; De ces deux choses sunt homme et fame à eslite, J. DE MEUNG, *Test.* 209. || XIVe s. Albert respont et dit bien que adultere ne peut estre bienfait; mais pour le bien que la femme fist en ce qu'elle delivra le pays d'un tyrant, pour ce le mal adultere lui doit estre pardoné, ORESME, *Eth.* 47. Bienfais n'est point perdus à chelui qui s'entent, *Baud. de Seb.* XII, 770. || XVe s. Et plusieurs autres barons et chevaliers pleins d'honneur et de prouesse, desquels je ne puis mie de tous parler, ni leurs bienfaits [hauts faits] ramentevoir, FROISS. I, I, 122 || XVe s. Mais d'une chose me resconforte : oncques bienfait ne fut perdu, *Jeh. de Saintré*, ch. 58. Bien faict ne se doibt oublier, VILLON, *Gd. Test.* || XVIe s. Et en remembrant ainsi ses bien-faits, son ame en devenoit plus tranquille, LANOUE, 150. Qui en voudra sçavoir le bon usage, lise Seneque au traité des bien-faits, ID. 177. Et affirmoit qu'il aimoit mieulx estre privé de la recompense d'un bienfaict, que non puny d'un mesfaict, AMYOT, *Caton*, 17. Il n'avoit bien qu'il ne leur donnast, pour avoir part en leurs bienfaits [bonnes œuvres], jeunes et disciplines, MARGUER. *Nouv.* XXXI.

— ÉTYM. *Bienfaire;* provenç. *benfac, benifag, befat;* anc. catal. *benfet;* anc. espagn. *bienfecho;* portug. *bemfeito;* ital. *benefatto*. Dans l'ancienne langue, *bienfait* avait le sens général de bonne action.

BIENFAITEUR, TRICE (biin-fè-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a fait du bien. Les nations ne doivent porter le deuil que de leurs bienfaiteurs, MIRAB. *Collect.* t. III, p. 394. Ciel! pourquoi Mahomet fut-il son bienfaiteur? VOLT. *Fanat.* III, 8. Je chante en secret ma bienfaitrice, dans le fond de nos déserts, VOLT. *Lett. Mme de Choiseul*, 9 avril 1770. Bienfaitrice à la fois et maîtresse du monde, SAURIN, *Spartac.* V, 5. || 2° *Adj.* Va, je ne blâme pas ce luxe bienfaiteur Et ce faste public qui prouve la grandeur, M. J. CHÉN. *Gracq.* II, 3.

— HIST. XIIIe s. Li tierz soit por mes bienfetors, *Ren.* t. III, p. 299. || XIVe s. À savoir mon se l'en doit plus rendre grace et retribucion à son bienfaiteur ou donner à son ami, ORESME, *Eth.* 261. Les bienfaiteurs aiment plus leur beneficiés que les beneficiés ne ament ceulx qui leur ont bien fait, ID. *ib.* 273. Telz benefatteurs pevent legierement recevoir d'autres aussi grans biens ou plus grans, ID. *ib.* 255. || XVe s. Le roy Loys unziesme, nostre maistre et bienfaicteur, COMM. *Prol.* || XVIe s. Comment luy rendroyent-ils graces comme à leur bien-facteur ? CALV. *Inst.* 663. Parens et amis, ou bien-faiteurs, LANOUE, 73. Ceulx qui reçoivent des bienfaicts sont tenus d'en rendre la pareille à leurs bienfaicteurs, AMYOT, *Philop.* 37. Bienfaitteur, ID. *Flamin.* 20.

— ÉTYM. *Bienfaire;* provenç. *befachor, befaytor;* anc. catal. *benfactor;* anc. espagn. *bienfechor;* espagn. mod. *bienhechor;* portug. *bemfeitor;* ital. *benefattore*. Du temps de Vaugelas et de Chifflet, l'usage hésitait entre *bienfaiteur, bienfaicteur* et *bienfacteur*. Bouhours déclare qu'il a entendu, toute sa vie, dire *bienfacteur* à des gens qui parlaient bien; Chifflet dit que *bienfactrice* est meilleur que *bienfaitrice;* et on lit dans Voiture, *Lettre* 125 : « Bienfaiteur n'est pas bon; bienfacteur ne se dit guère; dites, s'il vous plaît, bienfaicteur. » Aujourd'hui l'usage est fixé, et on ne dit que *bienfaiteur, bienfaitrice*. *Bienfaiteur* est dans Malherbe.

BIEN-FONDS (biin-fon), *s. m.* Immeubles, terres, maisons. Il n'est guère usité qu'au pluriel. Placer son argent en biens-fonds.

— ÉTYM. *Bien, fonds.*

BIENHEUREUX, EUSE (biè-neu-reû, reû-z'; quelques uns disent, à tort, biin-neu-reu, en donnant à biin le son nasal de *in* dans in-digne), *adj.* || 1° Qui a la félicité, le bonheur. Je le trouve bienheureux de vous avoir vue, SÉV. 15. Ô bienheureux mille fois L'enfant que le Seigneur aime, RAC. *Cant.* Allez, et soyez ce bienheureux époux, ID. *Mithr.* III, 1. Ô ciel! je serais ce bienheureux coupable! ID. *ib.* II, 6. || Il se dit des choses. Ce bienheureux moment n'est pas encor venu, CORN. *Poly.* IV, 3. Et ce moment bienheureux n'a rien qui vous déplaise, ID. *Agésil.* I, 1. Du don qu'il me fait Voudrez-vous retarder le bienheureux effet? ID. *Cinna*, III, 4. Et je croyais toucher au bienheureux moment, RAC. *Baj.* I, 4. Dans la solitude de Ste Fare, autant éloignée des voies du siècle que sa bienheureuse situation la sépare de tout commerce du monde, BOSS. *Anne de Gonz.* || 2° Dans le style religieux, qui jouit de la béatitude éternelle. On les eût pris pour ces enfants du ciel, pour ces esprits bienheureux, dont la nature est de s'aimer, B. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Par extension. Du séjour bienheureux de la divinité Je descends dans ce lieu par la volonté, RAC. *Esth. Prol.* || Substantivement, ceux qui sont admis à jouir de la béatitude éternelle, et, en particulier, ceux que l'Église, par un acte solennel qui précède la canonisation, reconnaît et déclare avoir été admis à jouir de la béatitude éternelle. Celui qui obtient les honneurs de la béatification porte le titre de Bienheureux. || Familièrement. Avoir l'air d'un bienheureux, avoir l'air vénérable, recueilli; et aussi avoir une figure joyeuse, épanouie. Se réjouir comme un bienheureux, se livrer à la joie, aux divertissements.

— REM. L'Académie dit que bienheureux a vieilli (excepté dans le style religieux), et qu'on l'écrit aujourd'hui en deux mots. Cela n'est pas tout à fait exact. *Bien heureux* doit s'écrire en deux mots quand il signifie : qui a le bonheur de : je le tiens bien heureux, il est bien heureux d'avoir échappé à ce péril. Mais *bienheureux*, en un seul mot, a une autre nuance, et désigne celui qui a la félicité, le bonheur.

— HIST. XIIIe s. Dont nous poons bien dire que il fu plus bienoeureus que Titus l'empereur de Rome, JOINV. 298. || XVIe s. Bienheureuse est la main qui la ploya, Et qui vers moy de grace l'envoya; Bienheureux est, qui apporter la sceut, MAROT, I, 372. Confesse donc que je [la mort] suis bienheureuse, Puis que sans moy tu ne peus estre heureux, ID. III, 289.

— ÉTYM. *Bien, heureux*. L'ancienne langue avait plus richement développé ce thème ayant : *bieneürer, bieneüré, bieneürant, bieneüreté*.

† **BIEN-INTENTIONNÉ, ÉE** (biè-nin-tan-sio-né; quelques-uns, à tort, prononcent biin-in-tan-sio-né, biin comme *in* dans in-digne), *adj.* Qui a de bonnes intentions. || Substantivement. L'aveuglement des bien-intentionnés est suivi bientôt après de la pénétration de ceux qui mêlent la passion dans les intérêts publics, RETZ, II, 146.

— ÉTYM. *Bien, intentionné.*

† **BIEN-MOURIR** (biin-mou-rir), *s. m.* Clercs réguliers, ministres des infirmes ou du bien-mourir, ordre institué pour rendre aux malades toutes sortes de services tant spirituels que corporels.

BIENNAL, ALE (bi-è-nnal, nna-l'), *adj.* Qui dure deux ans. Office biennal. Magistrature biennale. Emplois biennaux.

— ÉTYM. *Biennalis*, de *bi* pour *bis*, deux (voy. BIS), et *annus*, an (voy. AN).

BIENSÉANCE (biin-sé-an-s'), *s. f.* || 1° Ce qui sied bien. On peut rire des erreurs sans blesser la bienséance, PASC. *Prov.* 11. Nous sommes prêts d'offenser la bienséance, SÉV. 141. Il n'y a rien qui choque tant la bienséance que ces sortes de conduites, ID. 8. Il était de la bienséance qu'il liât société avec ses semblables, BOSS. *Serm. Sept.* Les belles choses le sont moins hors de leur place; les bienséances mettent la perfection, et la raison met les bienséances, LA BRUY. 14. Ulysse préférait l'intérêt commun de la Grèce et la victoire à toutes les raisons d'amitié et de bienséance particulière, FÉN. *Tél.* XV. Un homme qui remplisse toutes les bienséances, ID. *Tél.* XXII. Il y a des règles de bienséance et d'honneur qui doivent être gardées inviolablement, même à l'égard des ennemis, ROLLIN, *Hist. anc.* XVI, 8. Vous regarderez son ministère comme une bienséance de maladie, MASS. *Impén.* Vous êtes d'un sexe et d'un rang qui vous met dans les bienséances du monde, ID. *Élus.* Joug qu'on ne porte plus que par bienséance, ID. *Tiéd.* 2. Pour remplir les bienséances de leur rang, ID. *Pass.* La charité n'est pas une simple bienséance, ID. *Pardon.* Un prince qui a conservé la bienséance des mœurs publiques, ID. *Pet. Car. Incarn.* Ses amis, ses proches, ses esclaves même le fuient [un mourant], s'écartent, se retirent, n'osent l'approcher qu'avec précaution, et ne lui rendent plus que des offices de bienséance et de contrainte, ID. *Mort du pécheur.* Et même à notre sexe il est de bienséance De ne pas trop vous en presser, CORN. *Agésilas*, I, 2. Que, sensible aux goûts des plaisirs, Éloigné de l'intempérance, je forme encor quelques désirs, Sans offenser la bienséance, CHAULIEU, *Ode à M. le duc.* || 2° Terme de littérature. Ce qui convient. Les bienséances oratoires. .... La scène demande une exacte raison; L'étroite bienséance y veut être gardée, BOIL. *Art p.* III. Il semble que la bienséance y soit un peu forcée, CORN. *Ex. de Poly.* Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile les bienséances des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste, BOUHOURS, *Nouv. rem.* || 3° Être à la bienséance de quelqu'un, en parlant de choses, lui convenir. Prends donc en récompense Tout ce qui peut chez nous être à ta bienséance, LA FONT. *Fabl.* IX, 15. Ce beau morceau qui était si fort à votre bienséance, SÉV. 592. Les nobles et les patriciens s'approprièrent sous différents prétextes la meilleure partie de ces terres conquises qui étaient dans leur voisinage et à leur bienséance, VERTOT, *Rév. rom.* liv. I, p. 66. La Marche Trevisane, le Frioul étaient à la bienséance de l'empereur, VOLT. *Mœurs*, 113. || Par droit de bienséance, sans avoir d'autre droit que celui de sa propre convenance.

— REM. Molière a dit *en* au lieu de *à* : Cette maison meublée est en ma bienséance, *l'Étourd.* V, 2. Cette tournure est hors d'usage.

— HIST. XVIe s. La grace et bienseance des vestements, MONT. I, 119. Je veulx que la bienseance exterieure, et l'entregent, et la disposition de la personne, se façonne quand et quand l'ame, ID. I, 182. Henri VIII sur cette bien-seance [conjoncture favorable] traita amitié avec lui [Charles Quint], D'AUB. *Hist.* I, 16. Le conseil debattit longtemps si le roi devoit garder la bienseance à Meaux ou se sauver dans Paris, ID. *ib.* I, 210.

— ÉTYM. *Bienséant.*

BIENSÉANT, ANTE (biin-sé-an, an-t'), *adj.* Conforme à la bienséance. Il n'est pas bienséant de dire.... Il n'est pas bienséant à un orateur de s'emporter. Dire des choses bienséantes. Par un trait d'humilité bienséant à ce grand homme, PASC. *Prov.* 7. Cette confusion Me sera bienséante en cette occasion, ROTR. *Antig.* I, 1. Mme de Roucy avait beaucoup de crainte de se méprendre, ce qui lui donnait une timidité bienséante à son âge, ST-SIM. 61, 17. Venez me voir; l'amitié vous engage À hasarder cette bonne action; Chose ferez et bienséante et sage : De son succès amour est caution, CHAULIEU, *A Mme D. pour la prier....*

— HIST. XIIIe s. À Paris [il] s'en revindrent, la cité bien seant, *Berte*, CVII. [Manteau] bien seant à leur gré si comme à souhaiter, *ib.* CXXIX. Et cinq cens [livrées de terre] bien seant [bien assises] chascuns de ses fils a, *ib.* CXXXI. C'est à entendre quant il sont bon et bien seant et en bon lieu, BEAUM. XXVII, 15. L'ordre de Citiax tieng-je à bone et bienseant, Et si croi que il soient preudomme bien creant, RUTEB. 240. || XIVe s. Il est bien soiant et appartient teles choses à faire à ceulx qui ont grans possessions, ORESME, *Eth.* 115. || XVe s. La gloire luy monta au cueur et l'esmeut de conquerir tout ce qui luy estoit bien seant, COMM. VI, 13. || XVIe s. J'estime bienseant à un homme, MONT. I, 16.

— ÉTYM. *Bien*, et *séant*, participe du verbe *seoir:* mot à mot, bien assis, en bon siége.

BIEN-TENANT, ANTE (biin-te-nan, nan-t'), *s. m.* et *f.* Terme de jurisprudence ancienne, inusité aujourd'hui. Celui, celle qui possède les biens d'une succession ou des biens grevés d'hypothèques. || *Au plur.* Des bien-tenants, bien-tenantes.

— ÉTYM. *Bien, tenir.*

† **BIEN-TENUE** (biin-te-nue), *s. f.* Possession du bien-tenant.

BIENTÔT (biin-tô; le *t*, dans la prononciation soutenue, se lie : bientôt il viendra, dites : biin-tô-t il viendra), *adv. de temps.* Tôt avec l'adverbe *bien*, qui le renforce; en peu de temps, promptement. Une rose qui passera bientôt. Quoi! vous changez bientôt d'humeur et de langage, CORN. *Poly.* V, 2. Mais cet illustre amant vous a bientôt quittée, ID. *Pomp.* IV, 2. Sans moi vous passeriez bientôt sous d'autres lois, Et vous auriez bientôt vos ennemis pour rois, ID. *Cid*, I, 7. Elle a feint de passer chez la triste Octavie, Mais bientôt elle a pris des chemins écartés, RAC. *Brit.* V, 8. Que nous nous pardonnons aisément nos fautes, quand la fortune nous les pardonne, et que nous nous croyons bientôt les plus éclairés et les plus habiles, quand nous sommes les plus élevés et les plus heureux, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Familièrement et elliptiquement. À bientôt, *locution adverb.* exprimant qu'on désire ou qu'on espère revoir bientôt la personne dont on s'éloigne. Cette locution est un néologisme. || Familièrement. Cela est bientôt dit, cela est facile à dire, mais non à faire.

— REM. *Bientôt* se place après les temps simples des verbes : il viendra bientôt; entre l'auxiliaire et le participe, quand les temps sont composés : il sera bientôt revenu. Quelquefois on le met au commencement de la phrase : bientôt vous le verrez revenir.

— HIST. XIVe s. Con par eux les fossez furent bien tost emplis, *Guescl.* 21215.

— ÉTYM. *Bien, tôt;* bourguig. *betô;* Berry, *bentoit*.

BIENVEILLANCE (biin-vè-llan-s'; *ll* mouillées, et non biin-vè-yan-s'), *s. f.* Disposition favorable de la volonté. La bienveillance avec laquelle vous m'é-

coutez. Avoir de la bienveillance pour quelqu'un. Gagner, se concilier ou s'attirer la bienveillance de quelqu'un. Reçu avec bienveillance par le ministre. Homme sans bienveillance. De Vinius par là gagnant la bienveillance, CORN. *Othon*, III, 1. Ma franchise surtout gagna sa bienveillance, BOIL. *Poés. diverses*. XXIII. Il n'en est pas de même des grands d'Europe, à qui la disgrâce n'ôte rien que la bienveillance et la faveur, MONTESQ. *Lett. pers.* 102.

— REM. Malherbe disait *bienveuillance* (VI, 40) : Qui ne sait point qu'à sa vaillance Il ne se peut rien ajouter? Qu'on reçoit de sa bienveuillance Tout ce qu'on en doit souhaiter?

— HIST. XIIIe s. Amitié est nommée l'une : C'est bonne volenté commune De gens entr'eus sans descordance Selon la Dieu benivoillance, *la Rose*, 4704. Por ce amoit moult l'acointance De Richece et la bienvoillance, *ib.* 1126. || XIVe s. Benivolence a similitude à chose amable et semble estre amisté, mes ce n'est pas amisté, ORESME, *Eth.* 269. Amisté est begnivolence entre ceulz qui veulent l'un à l'autre bien contre bien, ID. *ib.* 232. || XVe s. Or ne souffrez que je mendie; Mais de vostre begnivolence, Me laissez mes gaiges à vie, E. DESCHAMPS, *Supplication*. || XVIe s. Il ne sçait pas, pour avant jeu, capter la benevolence du candide lecteur, MONT. I, 188. La jalousie de nos femmes pour nous empescher de l'amitié et bienveuillance d'autres femmes, ID. I, 245. Ceste victoire ne luy apporta pas moins de bienvueillance, d'honneur et de gloire, qu'avoient fait les deux autres premieres, AMYOT, *Cam.* Toutefois ilz ne continuerent pas ceste benevolence quand ilz furent instalez en leur estat, ains eurent tousjours desbat ensemble, ID. *Crassus*, 23.

— ÉTYM. *Bienveillant*; provenç. *benvolensa*, *bevolensa*; catal. *benevolenza*; espagn. *benevolencia*; ital. *benevolenza*. La langue a longtemps hésité entre *benivoillance*, *bienvoillance*, *benivolence* et *bienveuillance*.

BIENVEILLANT, **ANTE** (biin-vè-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non biin-vè-yan), *adj.* Qui a, qui marque de la bienveillance. Il s'est montré fort bienveillant à mon égard. Un accueil bienveillant.

— HIST. XIIIe s. T'amie et tous ses bien-veillans Dois honorer et chiers tenir, *la Rose*, 2578. || XVe s. Mon cœur a envoyé querir Tous ses bienvueillans et amis, Il veult son grand conseil tenir, CH. D'ORL. *Ball.* 25. Tant allerent ces paroles que par aucuns des amis et bienvueillans du mareschal luy furent rapportées là où il estoit, *Bouciq.* II, 25. Et eust esté bon que les amys et bienvueillans du royaulme l'eussent veue [la puissance du royaulme de France], affin qu'ils en eussent eu estimation telle qu'il appartient. COMM. I, 6.

— ÉTYM. *Bienveillant* pour *bienveuillant*, de *bien* et *veuillant*, participe aujourd'hui inusité de *vouloir* (voy. VOULOIR); provenç. *benvolent*, *bevolent*, *benvolen*; ital. *benivolente*. Il est fâcheux que l'assimilation ait confondu *veuillant* avec *veillant* (qui est de *veiller*), et n'ait pas gardé cet ancien participe présent; d'autant plus que cette forme du verbe *vouloir* se trouve dans : que je veuille, etc.

† **BIENVENIR** (bien-ve-nir), *v. a.* Usité seulement dans cette locution : se faire bienvenir dans la société, de la société, faire qu'on soit bien accueilli.

— HIST. XIIe s. Bienveigniez vous, dit-il, mi dru et mi demaine, *Sax.* 30. || XVe s. Le roi dit à sa sœur : bien venez, ma belle sœur et mon beau neveu, FROISS. I, I, 7. || XVIe s. À bienveigner, à prendre congé, à remercier, à saluer, MONT. I, 292. De la teste, nous convions, renvoyons, desadvouons, bienveignons, ID. II, 159. Sa femme le bienveignant de ses criailleries accoustumées, ID. III, 127.

— ÉTYM. *Bien*, *venir*.

BIENVENU, **UE** (biin-ve-nu, nue), *adj.* Qui arrive à point; que l'on accueille avec satisfaction C'est un homme qui est bienvenu partout. || Familièrement. Vous ne seriez pas bienvenu à lui dire cela, vous seriez mal accueilli si vous lui disiez cela. || Substantivement. Soyez le bienvenu. C'est une fille qui vient de naître; elle est la bienvenue. Toutes vos lettres seront les bienvenues, SÉV. 279.

— HIST. XIIe s. L'apostolies l'asiet juste lui erramment, E bien seit il venuz, ço li ad dit suvent, *Th. le mart.* 58. || XIIIe s. Et Alexis respondi que bien fust il venus come ses fils qui auroit sa fille à feme, VILLEH. CXV. Comment avez à nom? que bien soiez venue, *Berte*, LII. Sire, fait-il au roy, très bien venus soiés, *ib.* CXX. Tex chevaliers preus et vaillans, Larges, cortois et bataillans, Doit partout estre bien venus, Loés, amés et chier tenus, *la Rose*, 18909. || XVe s. Et partout sont-ils bien-venus [Genevois et Vénitiens] pour l'or et l'argent qu'ils portent ou pour les marchandises que ils eschangent, FROISS. II, III, 25. Tous deus estes ceans les bien venuz, CH. D'ORL. 40. || XVIe s. Cette lettre fut la bienvenue pour servir d'excuse au levement du siege, D'AUB. *Hist.* II, 267.

— ÉTYM. *Bien-venir*.

BIENVENUE (biin-ve-nue), *s. f.* || **1°** L'heureuse arrivée de quelqu'un. || **2°** Bon accueil. Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux, A. CHÉN. *Jeune captive*. || **3°** Réception dans un corps, et frais du régal qu'on paye à ses nouveaux compagnons. Mazet à qui pour bienvenue L'on fait bêcher.... LA FONT. *Mazet*. Il fut hué et paya de cette façon sa bienvenue, J. J. ROUSS. *Ém.* V.

— HIST. XVe s. Si fut, après ses bienviengnues, une bonne piece à sejour, *Bouciq.* I, ch. 35. Se retyra ledit duc à Gand, où il luy fut fait une bien venue de grant despense, COMM. II, 5. || XVIe s. Ce prince s'enquist si on avoit pris ce psaume exprès pour sa bien-venue, D'AUB. *Hist.* II, 188. À la bienvenue et reception de.... CARLOIX, VI, 11.

— ÉTYM. *Bienvenu*.

BIENVOULU, **UE** (biin-vou-lu, lue), *adj.* À qui l'on veut du bien. Je vécus tranquille et toujours bienvoulu dans Chambéry, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Ces Banians et les Guèbres sont bienvoulus partout, VOLT. *Mœurs*, 102.

— HIST. XVe s. Et s'il pensoit de n'estre point bien voullu, COMM. VI, 7.

— ÉTYM. *Bien*, *vouloir*.

1. **BIÈRE** (biè-r'. Quelques-uns écrivent bierre, dit l'Académie), *s. f.* Boisson fermentée faite avec le houblon et les graines céréales, particulièrement avec l'orge. Bière de mars, bière brassée en mars. Double bière, bière forte, petite bière, ce sont diverses sortes de bières, selon la quantité d'alcool qui s'est développée par la fermentation; la petite bière est celle qui en contient le moins. || Fig. Ce n'est pas de la petite bière, ce n'est pas peu de chose. || C'est une enseigne à bière, se dit d'un tableau, d'un portrait très-mal peint.

— HIST. XVIe s. La biere est une boisson faite avec des grains; diversement nommée, selon les païs et les langues, chacun aiant sa particuliere appellation, comme Medon, Guttale, Cervoise, Queute, Alle, et semblables, usitées en Lorraine, Angleterre, Escosse, Flandres, Allemaigne, Pologne, Boheme, Dannemarch, Moscovie et autres nations septentrionales.... O. DE SERRES, 251.

— ÉTYM. Ital. *birra;* d'un mot aussi bien germanique que celtique : angl. saxon, *beor;* anc. scandin. *bior;* anc. haut-allem. *pior;* allem. mod. *Bier;* gaël. *beôir;* bas-bret. *biorc'h*.

2. **BIÈRE** (biè-r'), *s. f.* Coffre où l'on enferme un mort. Et l'art imitant la nature Bâtit d'une même figure Notre bière et notre berceau, ROTR. *St Gen.* V, 1. Au pied de cet autel de structure grossière Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière, Le plus savant mortel qui jamais ait écrit, BOIL. *Épitaphe d'Arnauld*. À sa mort on le cloue dans une bière, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Notre défunt était en carrosse porté, Bien et dûment empaqueté, Et vêtu d'une robe, hélas! qu'on nomme bière, Robe d'hiver, robe d'été Que les morts ne dépouillent guère, LA FONT. *Fab.* VII, 11.

— HIST. XIe s. [Ils] Leveront nous en bieres [brancards] sur somiers [bêtes de somme], *Ch. de Rol.* CXXX. || XIIe s. En Aleschans fu la bataille fiere; Le jor i fist Renoars mainte biere, *Bat. d'Aleschans*, 6291. Prendront nos cors, qu'il ne voudront laissier, Desor les bieres [brancards] que porteront sommier, *Ronc.* p. 83. Faisons des bieres de verges et de peaus, *ib.* p. 150. Tout droit à Blaives [il] fist les berres [brancards] porter, *ib.* p. 158. Nel larra [il ne le laissera] qu'il n'i aut [aille] pur vivre u pur murir; Ainz s'i fereit porter sur biere e sustenir, *Th. le mart.* 35. E meismes li reis seiveit la bierre, *Rois*, 132. || XIIIe s. Acostez s'est à une pierre; Bien vosist estre mors en biere, *Ren.* 6642. Bau sire, laissiez cest afere, Mes faites une biere fere À porter Roonel en l'ost, *ib.* 24828. Dedenz gisoit une geline Que l'en amenoit en litiere Fete autresi com une biere, *ib.* 9980. Mors gist [il] là hors en leu de biere En ces fossés, gole baée, *la Rose*, 12668. Al conte Estevenon font la biere aprester, À douze des plus povres de l'ost se fist porter, Douze deniers de Luque à chascun fist doner, *Ch. d'Ant.* VI, 226. || XVe s. Item s'en suivent ceux qui porterent les bannieres de la biere et du tournoy [funérailles du comte de Flandre], FROISS. II, II, 217. Se j'avoye la maistrie Sur ceste faulse mesgnie, Je les meisse tous en biere; Si est telle ma priere; Je pry Dieu qu'il les maudie, CH. D'ORL. *Bal.* 26.

— ÉTYM. Wallon, *bird*, brancard; namurois, *bî*, bière; rouchi, *beard*, civière; provenç. *bera;* ital. *bara;* de l'allem. *Bahre*, civière, de l'anc. haut-allem. *bâra;* anglo-sax. *bær*, *bêre*.

BIÈVRE (bié-vr'), *s. m.* Nom du castor.

— HIST. XIVe s. Il n'y ot vars ne gris ne drap fourré de bievre, *Girart de Ross.* 2044. Pour un chappel de bievre, fourré d'armines, LABORDE, *Émaux*, p. 206 || XVe s. Arriva Saintré, qui couvert estoit d'un très bel chapel de bievre, *J. de Saintré*, 50. Peaulx de martres et de bieuvres, *Percefor.* t. IV, p. 28. || XVIe s. Entre les animaux terrestres et aquatiques sont les amphibies : comme sont les bievres, loustres, tortues, PARÉ, *Animaux*, 21.

— ÉTYM. Anc. wallon, *buivre;* du celtique : cornwall. *befer;* ou de l'allemand *Biber*. Comparez le latin *fiber*, castor. On a rapproché le sanscrit *babhru*, rat, ichneumon.

BIEZ (bié), *s. m.* Fossé creusé à côté d'une rivière pour l'usage d'un moulin, et pris d'assez loin pour pouvoir ménager une chute d'eau ou au moins une pente qui augmente la rapidité de l'eau. Le conduit se nomme buse quand l'eau tombe sur la roue, et coursier quand elle passe au-dessous.

— HIST. XIIe s. De faire bieus, murs e fossés, BENOÎT, *Chron.* 26711. Tuz en jur [les paysans] sont semons de plaiz : Plaiz de forez, plaiz de moneies, Plaiz de biez et plaiz de moutes [moûtures], WACE, *Rou*, 5975-6074. || XIIIe s. Sire, ce n'est marliere viez, Ne grant fousez, ne parfont biez, Ainz est abimes vraiement, *Ren.* 20220. Que tute la grant ewe fait isir de sun bied, *Voyage de Charlem.* 774.

— ÉTYM. Norm. *bieu*, ruisseau; génev. *bi;* wallon, *bi;* rouchi, *biéfe;* piém. *bial;* génois, *beo;* bas-lat. *bedale*, *biale*, *beale*, *bedum*, *becium*, *byesium;* du germanique : angl. saxon, *bed;* anc. nord, *bedr;* anc. haut allem. *betti;* allem. moderne, *Bett*, proprement lit, par suite lit d'une rivière, d'un fossé, conduit. Il y a bien dans le bas-breton *béz*, fossé, mais isolé et sans congénère dans les autres langues celtiques. *Biez* en deux syllabes, de Wace, vient de *bedale; biez* monosyllabe vient de *bedum*.

† **BIFASCIÉ**, **ÉE** (bi-fa-ssi-é, ée), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux bandes.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis* (voy. BIS), et *fascia*, bande.

† **BIFÈRE** (bi-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui produit du fruit deux fois dans l'année.

— ÉTYM. *Bifer*, de *bi* pour *bis*, et *fer*, qui porte.

† **BIFFAGE** (bi-fa-j'), *s. m.* Les ratures faites sur une pièce d'écriture.

— ÉTYM. *Biffer*.

† **BIFFE** (bi-f'), *s. f.* Pierre précieuse contrefaite.

— HIST. XVIe s. Il achapta une fois un diament faux, fort grossierement faict; quoy voyant, un sien ami lui dit : Vous n'avez gueres à faire de porter ceste biffe, *les Contes du sieur Gaulard*, p. 33.

— ÉTYM. Il est possible que *biffe* soit, en ce sens, une altération de l'italien *beffa*, tromperie, attrape. Mais il y avait dans l'ancien français, *biffe*, signifiant une sorte d'étoffe (voy. BIFFER, à l'étymologie).

BIFFÉ, **ÉE** (bi-fé, fée), *part. passé*. Un passage biffé. Un acte biffé. Sur les registres des curés la qualité de prince [du cardinal de Bouillon] fut rayée, biffée; et annoté en marge, que.... ST-SIM. 280, 45.

† **BIFFEMENT** (bi-fe-man), *s. m.* Action de biffer. || Dans les statuts des orfévres, biffement était employé pour exprimer l'action de rompre les poinçons.

— HIST. XVIe s. Aussi s'estoyent-ils bien recordez ensemble, pour parvenir au bifement des deux parties de question, FROUMENTEAU, *Finances*, 3e livre, p. 425.

— ÉTYM. *Biffer*.

BIFFER (bi-fé), *v. a.* || **1°** Effacer ce qui est écrit. Biffer une ligne. || **2°** Terme de palais. Annuler en effaçant. Biffer une clause d'un contrat. || **3°** Rompre. Il était dit dans les statuts des orfévres que l'on bifferait ou romprait les poinçons des maîtres après leur décès.

— ÉTYM. XVIe s. Portrait si biffé qu'il ne s'est peu faire cognoissable, MÉNARD, *Hist. de du Guesclin*, p. VI.

— ÉTYM. Origine incertaine. Ménage le tire de *blafard*, parce qu'en effaçant on rend pâle; ce qui ne peut se soutenir. On a, dans le bas latin et l'ancien français, *biffa* et *biffe*, signifiant une sorte d'étoffe qui était rayée : Et de biffes camelines raiées, *Liv. des mét.* 393. Qui veut sa robe de brunete, D'escarlate ou de violete, Ou biffe de bone maniere, BARBAZAN, *Fabliaux*, éd. MÉON, t. IV, p. 179. Il serait possible que de là on eût fait *biffer* pour rayer. Il y a aussi un composé *des-biffer* : Au reste

sont plus esgriffées, Plus usées et desbiffées Que les vieilles chausses d'ung poste, J. MAROT, V, 216. On a dit aussi *biffe* pour tromperie : Il vend que ce n'est que biffe et piperie, MONT. I, 330. Mais *biffe* est ici pour *beffe*, *beffle*, ital. *beffare*, *beffa*. Enfin *biffe* avait aussi le sens de pierre fausse.

† **BIFFURE** (bi-fu-r'), *s. f.* Raie par laquelle on biffe. Ces trois exemplaires sont condamnés à toutes les ratures et biffures que j'y pourrai faire, P. L. COUR. *Lett.* II, 11.

— ÉTYM. *Biffer.*

BIFIDE (bi-fi-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui est fendu en deux.

— ÉTYM. *Bifidus*, de *bi*, deux, et *findere*, fendre.

BIFILAIRE, *adj.* Voy. MAGNÉTOMÈTRE.

† **BIFLABELLÉ, ÉE** (bi-fla-bèl-lé, lée), *adj.* Terme didactique. En forme de double éventail.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *flabellum*, éventail, de *flare*, souffler.

† **BIFLEXE** (bi-flè-ks'), *adj.* Terme didactique. Fléchi en deux sens.

— ÉTYM. *Bi*, et *flexus*, fléchi, part. passé de *flectere* (voy. FLÉCHIR).

† **BIFLORE** (bi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte deux fleurs.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *flos*, fleur.

† **BIFOLIÉ, ÉE** (bi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui porte deux feuilles.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *folium* (voy. FEUILLE).

† **BIFORE** (bi-fo-r'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'un genre d'acéphales nus dont le manteau a deux ouvertures (*salpa*).

— ÉTYM. Voy. BIFORÉ. C'est Brugnyères qui a créé ce mot, et il l'a écrit *biphore* : « J'ai supprimé, dit-il, le nom générique de *salpa*, et je l'ai remplacé par celui de *biphore*, qui caractérise les deux ouvertures de ces vers (*Encycl. méthodique*, *Hist. nat. des vers*, t. I p. 179). » Ainsi il a voulu dire percé de deux trous, ce qui ne peut se rendre que par *bifore; biphore* voudrait dire qui porte double, et serait d'ailleurs hybride (*bi* latin, et φορὸς grec).

† **BIFORÉ, ÉE** (bi-fo-ré, rée), *adj.* Terme didactique. Qui est percé de deux trous.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *foré*.

† **BIFORME** (bi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a deux formes différentes.

— ÉTYM. *Biformis*, de *bi* pour *bis*, et *forma* (voy. FORME).

BIFTECK (bif-tèk), *s. m.* Tranche de bœuf grillée. Deux biftecks.

— ÉTYM. Angl. *beefsteak*, tranche de bœuf en grillade; de *beef*, bœuf, mot venant du français (voy. BŒUF), et *steak*, tranche.

BIFURCATION (bi-fur-ka-sion), *s. f.* || 1° Action de se bifurquer. || 2° Endroit où une chose se bifurque. À la bifurcation de la route, vous prendrez à droite. || 3° Aujourd'hui, dans l'Université, séparation des élèves en élèves des sciences et élèves des lettres, après les classes de grammaire.

— HIST. XVIe s. De l'artere umbilicale à la bifurcation de la grande artere, près de l'os sacrum, PARÉ, t. II, p. 631.

— ÉTYM. *Bifurquer.*

BIFURQUÉ, ÉE (bi-fur-ké, kée), *part. passé.* || 1° Tige bifurquée. || 2° Terme de science. Classification bifurquée, dite aussi dichotomique, classification qui procède en divisant chaque terme en deux autres, dont l'un a et l'autre n'a pas telle ou telle qualité. Ainsi les angles se divisent en droits et non droits; les non-droits en aigus et obtus, etc.

BIFURQUER (SE) (bi-fur-ké), *v. réfl.* Se diviser en deux, à la façon d'une fourche. Cette racine se bifurque. À ce point le ruisseau se bifurquait.

— HIST. XVIe s. Parvenue environ le milieu du coulde, ceste artere se bifurche en deux insignes et notables rameaux, PARÉ, IV, 23.

— ÉTYM. *Bifurcus*, bifurqué, de *bi* pour *bis*, et *furca*, fourche (voy. FOURCHE); provenç. *bifurcar*.

† **BIGAILLE** (bi-ga-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom générique des insectes ailés dans nos colonies.

BIGAME (bi-ga-m'), *adj.* Qui est marié à deux personnes en même temps. || Substantivement. Un bigame; une bigame. || En droit canonique, celui qui a été marié deux fois, et aussi celui qui, ne s'étant marié qu'une fois, a épousé une veuve.

— HIST. XIIIe s. Noz ne tenons pas bigame por clerc, car il sunt tout revenu de toutes cozes à le [la] laie juridition, BEAUM. LXIII, 2. Li uns [clercs] revont aprendre, li autres se marient, Et deviennent bigame, J. DE MEUNG, *Test.* 638.

— ÉTYM. *Bigamus*, de *bi* pour *bis*, deux, et γάμος, mariage.

BIGAMIE (bi-ga-mie), *s. f.* || 1° Action criminelle de celui qui épouse une seconde femme pendant que la première vit encore. || 2° Terme de droit canonique. État de celui qui a épousé successivement deux femmes (la première étant morte). || Bigamie spirituelle, se dit quand un ecclésiastique possède deux bénéfices incompatibles.

— ÉTYM. *Bigame.*

BIGARADE (bi-ga-ra-d'), *s. f.* Orange aigre, globuleuse, à peau raboteuse, et dont l'écorce interne est amère.

— HIST. XVIe s. Bigarrat ou cornu, nom provençal d'une espece d'oranger, O. DE SERRES (voy. ORANGE).

— ÉTYM. *Bigarrat*, qui, d'après O. de Serres, paraît avoir signifié cornu dans la Provence, et qu'on pourrait rattacher à *bec* avec un changement de voyelle (voy. BIGOT 2).

† **BIGARADIER** (bi-ga-ra-dié), *s. m.* Espèce du genre oranger (*citrus bigaradia*), qui fournit les fleurs d'oranger dont on prépare l'eau distillée de ce nom et l'essence de néroli, les orangettes et l'écorce d'orange amère.

BIGARRÉ, ÉE (bi-ga-ré, rée), *part. passé.* Et si je meurs, il [le roi] veut avoir Un manchon de ma peau, tant elle est bigarrée, LA FONT. *Fab.* IX, 3. Les hommes bigarrés, Les uns gris, les uns noirs, BOIL. *Sat.* VIII. || Fig. Vers bigarrés, langage bigarré, vers, langage où l'on entremêle les mots de deux langues, comme dans le *Malade imaginaire* : Grandes doctores doctrinæ De la rhubarbe et du séné. || Style bigarré, style où il y a de la bigarrure.

BIGARREAU (bi-ga-rô), *s. m.* Espèce de cerise rouge d'un côté et blanche de l'autre, d'une chair très-ferme. || *Au plur.* Des bigarreaux.

— ÉTYM. *Bigarré*, à cause que ce fruit est bigarré de deux couleurs.

BIGARREAUTIER (bi-ga-rô-tié), *s. m.* Arbre qui porte des bigarreaux.

— ÉTYM. *Bigarreau.*

† **BIGARREMENT** (bi-ga-re-man), *s. m.* État de ce qui est bigarré.

— HIST. XVIe s. La queue longue à la guenone, Mouchetée diversement D'un naturel bigarrement, DU BELLAY, VII, 40, *recto*.

— ÉTYM. *Bigarrer.*

BIGARRER (bi-ga-ré), *v. a.* || 1° Marquer de couleurs qui tranchent l'une sur l'autre. Bigarrer son ajustement. || 2° Fig. Ont-ils pu démêler toutes les nuances qui bigarrent la vie commune? VOLT. *Lett. Prusse*, 79. Sans bigarrer son discours de quelque plaisanterie hors de place, VAUVEN. *Batylle.*

— HIST. XVIe s. Tu fais germer la terre, et de vives couleurs Tu bigarres les prés orgueillis de leurs fleurs, RONS. 913. Son oraison tant bien parée Semble une juppe bigarrée De plus de sortes de couleurs Que les prez ne portent de fleurs, DUBELL. VII, 75, *verso*. Que le vert pré desserre Ses plus douces odeurs, Se bigarrant de fleurs, YVER, p. 574. Après eux marchoient les prevost des marchands et eschevins, bigarrez de diverses couleurs, *Sat. Mén.* p. 13. Les vers bigarrés sont pires que ceux qui sont d'une seule couleur, PARÉ, XXII, 4. Il y en a [des pigeons] de blancs, de noirs, de gris, d'enfumés, de meslés et de bigarrés, O. DE SERRES, 404. Par telle curiosité [entements réitérés], les fruits s'en diversifient et bigearrent avec utile et plaisante admiration, ID. 640. Si on veut bigearrer le taillis, en y entremeslant diverses especes d'arbres pour le decorement, ID. 793. Pourquoy bigarres tu ton saion en ceste façon? PALSGR. p. 482. Et tu ne fais point de cas de deux, trois et quatre cens collecteurs bigarrez, FROUMENTEAU, *Finances*, 3e liv. p. 395. Ce qu'aucuns bigarrés [irrités] hors de saison ne veulent conceder, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. Ménage le tire de *bis* et *variare*, *bis* dans le sens péjoratif (voy. BIS.... préfixe), et *variare*. Diez, qui ne repousse pas cette étymologie, en suggère cependant une autre, qui serait : *bi-garrer* pour *bi-carrer*, de *carrer*, disposer, arranger en forme de carrés, d'échiquier. Mais ce qui paraît décider la question pour Ménage, c'est l'existence, en Berry, de *gare*, *gareau*, *gariau*, *gariche*, tous mots qui signifient de couleur variée. Que le *v* latin puisse se changer en *g* comme le *w* germanique, bien que plus rarement, c'est ce que prouve *guivre* de *vipera*, *gaîne* de *vagina*, etc. On voit par quelques exemples qu'on a confondu *bigarrer* avec *bizarre*, qu'on écrivait *bigeare*, et qu'on en a fait *bigearer*; mais cela ne peut être considéré que comme une erreur.

BIGARRURE (bi-ga-ru-r'), *s. f.* || 1° Assemblage de couleurs tranchantes. La bigarrure plaît; partant chacun le vit [le léopard], LA FONT. *Fab.* IX, 3. || 2° Fig. Les nations ne jettent pas à l'écart leurs antiques mœurs comme on se dépouille d'un vieil habit; il en résulte des lambeaux qui forment, avec les nouveaux vêtements, une effroyable bigarrure, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 8. || Bigarrure de style, mélange de styles disparates. || Il y a bien de la bigarrure dans cette société, elle est composée de toutes sortes de gens. || 3° *S. f. plur.* Terme de fauconnerie. Taches rousses ou noires, ou diversités de couleur, sur le plumage d'un oiseau de proie.

— HIST. XVIe s. Afin que nous nous rangions tous à l'ancienne fidelité que nous devons à nos roys, sans partialité ny bigarrure [révolte], *Sat. Mén.* p. 236. Les planches seront bordées d'ozeille, de persil, d'hyssope, dont la diverse bizarreure contentera la veuë, O. DE SERRES, 507.

— ÉTYM. *Bigarrer.*

† **BIGAUT** (bi-gô), *s. m.* Sorte de houe à crochets pour le binage des vignes.

† **BIGE** (bi-j'), *s. m.* Terme d'antiquité latine. Char à deux chevaux.

— ÉTYM. *Biga*, de *bi* pour *bis*, et *agere*, mener, pousser (voy. AGIR).

† **BIGÉMINÉ, ÉE** (bi-jé-mi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Fleurs bigéminées, fleurs qui croissent au nombre de quatre, deux à deux, sur un pédoncule commun.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *geminus*, double (voy. GÉMEAU).

† **BIGEMME** (bi-jè-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte deux boutons.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *gemma* (voy. GEMME).

† **BIGÉNÈRE** (bi-jé-nè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui appartient à deux genres différents. Hybridité bigénère, hybridité produite par deux animaux appartenant à deux genres différents de la même famille.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *genus* (voy. GENRE).

1. **BIGLE** (bi-gl'), *adj.* Louche. Homme, femme bigle. La loi du borgne Locrien, à mon avis, était extrêmement juste, et il avait grand intérêt à la proposer; et, pour moi, quand je n'eusse été que bigle, je m'y fusse hasardé, VOLT. *Lett.* 192. Si vous êtes bigle, vous verrez que je deviens aveugle et sourd, VOLT. *Lett. Pictet*, sept. 1763. || Substantivement. Un bigle. || Bigle a vieilli.

— HIST. XVIe s. Estre louche ou bicle : c'est une distorsion contrainte avec inegalité de la veuë, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. Génev. *bicle;* ital. *bieco*. On tire ce mot de *bis*, deux, et *oculus*, œil (voy. ŒIL); double œil, comme l'espagnol *bis-ojo*, louche. Bien que la mutilation soit forte, cependant ce qui peut appuyer cette étymologie, qui reste douteuse, c'est le *c* dans *bicle* du génevois et de Paré, et *icle* dans le mot patois *bourn-icle*, borgne. On n'en doit rien inférer pour *besicle*, dont l'étymologie est donnée non par une conjecture, mais par la série des formes.

† 2. **BIGLE** (bi-gl'), *s. m.* Terme de chasse. Espèce de chien anglais pour les lièvres et les lapins. On a dit aussi bicle.

— ÉTYM. Angl. *beagle*, nom de ce chien.

BIGLER (bi-glé), *v. n.* Loucher, avoir les yeux de travers. Ce verbe vieillit. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Bigle;* génev. *bicler*. Quelques personnes disent *bicler;* c'est, comme on voit, un provincialisme. *Bigler* est peu usité; on dit *loucher*.

† **BIGLOCHIDÉ, ÉE** (bi-glo-chi-dé, dée), *adj.* Terme didactique. Qui est muni de deux pointes.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et γλωχίς, pointe.

BIGNE (bi-gn'), *s. f.* Tumeur à la tête qui provient d'un coup. Vieux.

— HIST. XVe s. Et une fois il se feit une bigne, Bien m'en souvient, à l'estal d'un boucher, VILLON, *Grand test. Ball. et orais.* || XVIe s. Puis il trepigne et se fait une bigne; Comme une guigne estoit rouge son nez, MAROT, II, 352. Il se faisoit à tout coup une bigne au front, DES PER. *Contes*, LXXIX.

— ÉTYM. Berry et lorrain, *beugne;* romagnol, *bogna;* milanais, *bugn;* sarde, *bugnu;* provenç. mod. *bougno*. Origine incertaine. Il y a dans le germanique : anc. haut-allem. *bungo;* moyen haut-allem. *bunge;* anc. nord, *bûnga;* anc. angl. *bung*, avec *bunny*, tumeur. Ces mots, d'après Diez, auraient donné *bonga*, *bongue*. Mais ne pourrait-on pas voir dans *bunny* le moyen terme qui ferait comprendre comment le mot roman a pu sortir du mot germanique?

† **BIGNON** (bi-gnon), *s. m.* Terme de pêche. Filet nommé aussi truble.

— HIST. XVe s. Le suppliant, qui aucunefoiz s'entremect de pescher, passant avec aucuns engins, nommez bignons ou venuges, DU CANGE, *bigo*.

— ÉTYM. Origine inconnue.

BIGORNE (bi-gor-n'), *s. f.* Sorte d'enclume dont chaque extrémité est en pointe, et qui sert à tourner en rond ou arrondir les grosses pièces. || Terme de marine. Coin de fer pour couper les clous qu'on trouve dans les joints quand on calfate. || Terme de métier. Masse en bois qui sert au corroyeur à fouler les peaux mouillées.

— HIST. XIVe s. Le dit François fery l'exposant d'un baston ferré gros au bout, que on appelle bigorgne, DU CANGE, *biscorna*. || XVIe s. Le chasteau semble tonner, Tandis qu'on tourne et retourne Le harnois sur la bigourne, Pour le buste façonner, AMADIS JAMYN, *Poésies*, p. 58.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, deux, et *corne*.

† **BIGORNEAU** (bi-gor-nô), *s. m.* || 1° Petite bigorne ou enclume qui sert à tourner en rond les petites pièces. || 2° Nom donné dans les départements de l'ouest à un coquillage (littorine vulgaire), espèce comestible, qui est le turbo littoral de Cuvier. Manger des bigorneaux. || 3° Ancien sobriquet moqueur des soldats de marine.

— ÉTYM. *Bigorne*.

† **BIGORNER** (bi-gor-né), *v. a.* Forger le fer sur la bigorne. Bigorner l'anneau d'une clef.

— ÉTYM. *Bigorne*.

1\. **BIGOT, OTE** (bi-go, go-t'; le *t* se lie : un bigot insensé, dites : un bi-go-t insensé; au pluriel l'*s* se lie : des bigots insensés, dites : des bi-go-z insensés; bigots rime avec repos, dos, faux, travaux, etc.), *adj.* || 1° Qui est livré à une dévotion étroite et superstitieuse. La différence est totale entre une armée fanatique et une armée bigote, MONTESQ. *Rom.* 22. || 2° Substantivement. Un bigot, une bigote. L'un, défenseur zélé des bigots mis en jeu.... BOIL. *Épît.* VII. Vous moquez-vous des gens d'avoir fait ce complot? Votre fille n'est point l'affaire d'un bigot, MOL. *Tart.* II, 2. Les soubrettes sont comme les bigotes, elles font des actions charitables pour se venger, LESAGE, *Turc.* I, 9. Sais-tu bien cependant, sous cette humilité, L'orgueil que quelquefois nous cache une bigote? BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XIIe s. Moult ont Francheis Normans laidis Et de meffais et de mesdis; Souvent lor dient reproviers, Et claiment bigos et draschiers; Souvent les ont meslez au roi; Souvent dient : Sire, pourquoi Ne tollez la terre as bigos? WACE, *Rou*, dans DU CANGE, *bigothi*. || XVe s. Des bigotz ne quiers l'accointance, Ne loue leur oppinion, CH. D'ORL. *Bal.* 78. Icelui Rebours en appelant l'abbé de Creste bigot, qui est un mot très injurieux selon le langage du pays, DU CANGE, *bigothi*. || XVIe s. Cette Roxolane fit la devotieuse, et cognoissant Soliman bigot et grand bastisseur de chapelles.... D'AUB. *Hist.* I, 31. [L'hypocrisie] Qui parle doucement et sur son dos bigot Va par zèle porter au bucher un fagot, D'AUBIG. *Tragiques*. Bigot denote celui qui avec une trop grande superstition s'adonne au service divin, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII.

— ÉTYM. Bas-lat. *bigoti*. Une vieille chronique latine (DUCHESNE, III, 360) dit que Rollon, sommé de baiser le pied du roi Charles, s'écria : *Ne se bi god*, jamais par Dieu, et que le sobriquet de *bigot* vint de là aux Normands : *by*, par, et *god*, Dieu. On peut soupçonner que l'anecdote (ce qui arrive souvent) a été imaginée pour expliquer le mot. Remarquez (et cela s'oppose à l'étymologie) que le mot est commun aux langues romanes : espagn. *bigote*, moustache (dans le Dictionnaire de l'Académie de 1696 : *bigotelle* ou *bigotere*, pièce d'étoffe ou de cuir dont on se sert pour tenir la moustache relevée), *hombre de bigote*, homme d'un caractère ferme; ital. *s-bigottire*, effrayer, ôter le courage. Fr. Michel a proposé *visigothus*, visigoth. Cette étymologie n'est pas sans probabilité; car elle permet, dans *bigot*, à la fois un terme de mépris et un terme d'éloge; ayant pu, selon le point de vue, exprimer ou un homme méchant ou un homme brave et courageux; d'où l'italien *s-bigottire;* et le changement du *v* en *b*, toujours difficile en français, a pu se faire dans les autres langues romanes, qui le comportent davantage. Le sens moderne de *bigot* ne commence, d'après l'historique, qu'au XVe siècle.

† 2\. **BIGOT** (bi-go), *s. m.* Sorte de pioche à deux fourchons.

— HIST. XIVe s. *Instrumentum ferreum dictum* bigot, DU CANGE, *bigo*. || XVe s. Tenant un bigotz ou pale, ID. *ib.* Le mary d'icelle femme curoit l'estable à ung engin, appellé bigot, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bigo*, *bigonis*, peut-être dérivé de *bec*, à cause de la forme de l'instrument.

BIGOTERIE (bi-go-te-rie), *s. f.* La dévotion du bigot. Une bigoterie universelle abattit les courages et endormit l'empire d'Orient, MONTESQ. *Rom.* 22.

— HIST. XVIe s. Il allegua à son frere pour l'en divertir plusieurs exemples de leur nation qui s'estoit laissée decevoir à telles bigotteries, D'AUBIGNÉ, *Hist.* I, 34. Les moynes, soubz bigotize et faincte devotion, ne laissent pas de faire de terribles remuements, CARLOIX, V, 26.

— ÉTYM. *Bigot*.

BIGOTISME (bi-go-ti-sm'), *s. m.* Caractère du bigot. Cadogan faisait agir les prédicants, et remuait par leur moyen les passions du bigotisme protestant, ST-SIM. 496, 255.

— ÉTYM. *Bigot*.

† 1\. **BIGRE!** (bi-gr'), *interj.* Jurement adouci. Très-familier (voy. BOUGRE).

† 2\. **BIGRE** (bi-gr'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Garde forestier spécial pour la conservation des abeilles. || Chasseur d'essaims dans les forêts.

— HIST. XVe s. Avons droit d'avoir et tenir en la dite forest [de Conches] ung bigre, lequel peut prendre mousches, miel et cire pour le luminaire de notre dite eglise, mercher [marquer], couper et abattre les arbres, où elles seront, sans aucun dangier ne reprinse, DU CANGE, *bigrus*. Ai droit de trois ans en trois ans, quand on met les mouches en ladite forest [de Breteuil], d'envoyer mon bigre avec les bigres du roi, lequel doit estre juré devant le chastelain de Breteuil, de bien et fidelement querre les abeilles et le miel, pour en faire mon besoing, ID. *ib.* Et dudit fief d'Auvergny depend ung hostel appellé la Bigrerie, ou l'hostel aux mouches, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bigrus*, *bigarus*. Étymologie inconnue.

BIGUE (bi-gh'), *s. f.* Terme de marine. Mât ou mâtereau servant à élever des fardeaux à l'aide de poulies ou de cordages qui en garnissent l'extrémité. || Terme de maçon. Assemblage de deux longues pièces de bois dressées et unies par le haut, où se trouve une poulie.

— ÉTYM. Provenç. *biga*, *bigua*, chevron, solive; bas-lat. *bigus*, *biga*.

† **BIGUER** (bi-ghé), *v. a.* Changer, troquer. Il se dit principalement à certain jeu de cartes : j'ai bigué mon as contre le sien; et absolument, voulez-vous biguer? Nous avons remis le reversi sur pied, et, au lieu de biguer, nous disons bigler, SÉV. 237. Vieux.

— ÉTYM. On indique l'anglo-sax. *bygan*, *bycgan*, vendre et acheter; angl. *to buy*, acheter.

† **BIHASTÉ, ÉE** (bi-a-sté, stée), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une double lance.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *hasta*, lance (voy. HASTE).

† **BIHOREAU** (bi-o-rô), *s. m.* Espèce de héron.

BIJON (bi-jon), *s. m.* Terme de pharmacie. Résine liquide qui coule du pin, sans incision, dite aussi périnet vierge.

BIJOU (bi-jou), *s. m.* || 1° Petit ouvrage d'un travail élégant et d'une matière précieuse, et qui sert de parure et d'ornement. Elle a vendu tous ses bijoux. || 2° Fig. Toute chose élégante et ornée, et, en particulier, petite maison élégante et commode. Le financier la Cour avait fait un bijou d'un vilain lieu et d'une méchante maison que Chamillart lui avait donnée, ST-SIM. 222, 253. Cirey est charmant, c'est un bijou, VOLT. *Lett. vers*, 80. || 3° Fig. et familièrement. Cet enfant est un bijou. C'est le bijou de la famille.

— HIST. XVIe s. Il ne convient qu'à des femmes et à des comediens de se parer de bijoux, HENRI IV, dans le dictionnaire de DOCHEZ.

— ÉTYM. On a indiqué le bas-bret. *bizou*, *bézou*, *bezeu*, qui signifie bague, et qui vient de : bas-breton, *biz;* gall. *bys*, doigt. Le changement d'*s* ou de *z* en *j*, n'est pas facile. Ménage a indiqué *bis-jocare*, bi-jouer, de sorte que *bijou* exprimerait quelque chose qui joue ou qui brille de plusieurs côtés; cette étymologie est approuvée par Diez.

BIJOUTERIE (bi-jou-te-rie), *s. f.* || 1° Profession de celui qui fabrique les bijoux ou en fait le commerce. || 2° Les objets de ce commerce.

— ÉTYM. *Bijoutier*.

BIJOUTIER, IÈRE (bi-jou-tié, tiè-r'; l'*r* de bijoutier ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les bijoutiers et leurs boutiques, dites : les bi-jou-tié-z et....), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui monte les pierres sur or; qui fait et qui vend des bijoux. || Par extension, celui qui porte sur soi des bijoux. Comme il [le garde des sceaux] était extrêmement bijoutier, et qu'il avait toujours les doigts pleins de petites bagues, RETZ, III, 143. Peu usité en ce dernier sens.

— ÉTYM. *Bijou*.

† **BIJUGUÉ, ÉE** (bi-ju-ghé, ghée), *adj.* Terme de botanique. Qui offre deux couples de parties opposées deux à deux.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *jugum*, joug, couple (voy. JOUG).

† **BILABIÉ, ÉE** (bi-la-bi-é, ée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en deux lèvres.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *labium*, lèvre (voy. LÈVRE).

† **BILAMELLÉ, ÉE** (bi-la-mèl-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est composé de deux lamelles.

BILAN (bi-lan), *s. m.* || 1° Terme de commerce. Anciennement, livre, sorte de carnet sur lequel les négociants ou banquiers inscrivent ce qui leur est dû et ce qu'ils doivent, ou leurs opérations de diverse nature. Aujourd'hui, compte ou mémoire, dans lequel un marchand expose ses dettes actives et passives. Les bilans de ces deux maisons de commerce. || État de l'actif et du passif d'un négociant en faillite. Déposer son bilan. || Fig. L'état du parquet est de peser et de comparer les raisons des parties, et d'établir cette espèce de bilan avec toutes les grâces et les fleurs de l'éloquence devant les juges, ST-SIM. 453, 122. || 2° Solde de grand-livre, d'un compte particulier, ou de la clôture d'un inventaire.

— ÉTYM. Ital. *bilancio*, balance, de *bilanx* (voy. BALANCE).

† **BILATÉRAL, ALE** (bi-la-té-ral, ra-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a deux côtés; qui se dirige de deux côtés opposés. || Terme de jurisprudence. Qui assigne des obligations aux deux parties contractantes. Des contrats bilatéraux.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *latéral*.

BILBOQUET (bil-bo-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bilboquets en ivoire, dites : des bil-bo-kè-z en ivoire; bilboquets rime avec traits, jamais, succès, etc.), *s. m.* || 1° Jouet de bois ou d'ivoire, composé d'un petit bâton qui est terminé par une pointe à un bout et une sorte d'écuelle à l'autre, et d'une boule qui, suspendue au bâton et percée d'un trou, doit être reçue par un bout ou par l'autre du bâton. Jouer au bilboquet. || 2° Petite figure en moelle de sureau ou autre substance très-légère, avec un peu de plomb aux pieds, qui se redresse brusquement, de quelque façon qu'on la pose. || Fig. et familièrement. Le duc d'Orléans, qui se prenait assez aux figures, me répondait sans cesse : mais on se moquera de nous avec ce bilboquet [la Vrillière], nain grosset, monté sur de hauts talons, ST-SIMON, 396, 142. || Familièrement. Se tenir droit comme un bilboquet, se tenir toujours debout. || Se retrouver toujours sur ses jambes comme un bilboquet, se tirer toujours d'affaire quoi qu'il arrive. || C'est un vrai bilboquet, c'est un homme sans consistance. || 3° Terme de typographie. Léger ouvrage de ville, tel que têtes de lettres, cartes d'adresse, factures, etc. || 4° Morceau de fer dans lequel le monnayeur ajuste le flan. || Outil avec lequel le doreur place l'or dans les endroits difficiles à atteindre. || Fragment de pierre bon seulement à faire du moellon.

— HIST. XVIe s. Henri III portoit quelquefois à la main un bilboquet dont il se jouoit, *Journal de Henri III*, p. 89.

— ÉTYM. *Bil* pour *bille*, avec une finale qui est sans doute *bocquet*, fer de lance dans le blason (voy. BOCQUET).

BILE (bi-l'), *s. f.* || 1° Matière animale particulière, liquide, amère, jaunâtre ou verdâtre, savonneuse, qui se fait dans le foie, et qui, se rendant dans le duodénum, sert à la digestion. L'eau se jaunit en bile au corps du bilieux, RÉGNIER, *Sat.* V. Des yeux remplis de bile font voir tout jaune, BOSS. *Connaiss.* I, 7. Dont le cerveau est offusqué par les noires vapeurs de la bile, DESC. *Médit.* 1. || 2° Fig. Mauvaise humeur, colère. Une humeur chagrine décharge sa bile sur eux, BOSS. *Pens.* 22. Ils ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients, LA BRUY. 11. Et quel homme si froid ne serait plein de bile.... BOIL. *Sat.* I. Ma bile s'échauffe, MOL. *Tart.* II, 2. Par la corbleu! gardez d'échauffer trop ma bile, ID. *Sgan.* 1. Modérez votre bile, et vous rendez traitable, HAUTEROCHE, *Nobles de Province*, I, 1. La bile de l'auteur était encore animée par quelques contestations particulières avec des aristotéliciens, FONTEN. *Leibnitz*. Les plus satiriques et les plus misanthropes sont assez maîtres de leur bile pour se ménager adroitement des protecteurs, ID. *Dangeau*. Il n'y a que la méchanceté orgueilleuse et hypocrite qui m'a quelquefois ému la bile, VOLT. *Lett. Berger*, 25 févr. 1765. || 3° Bile noire ou mélancolie, sorte d'humeur que les anciens imaginèrent par suite d'une fausse observation, et dont ils plaçaient le siége dans la

rate. || Fig. Tristesse, ennui. Il ne faut pas que vous vous fassiez de la bile noire, SÉV. 88.

— ÉTYM. *Bilis*. L'ancien français disait *cole* ou *chole*, de χολὴ, bile.

BILIAIRE (bi-li-ê-r'), *adj*. Terme d'anatomie. Qui a rapport à la bile. Calculs biliaires. Canaux biliaires.

— ÉTYM. *Biliarius*, de *bilis*, bile.

BILIEUX, EUSE (bi-li-eû, eû-z), *adj*. || **1°** Terme de médecine. Qui abonde en bile. Tempérament bilieux. Complexion bilieuse. || Fièvre bilieuse, fièvre qu'on attribuait à une surabondance ou à une altération de la bile. Fièvre bilieuse des pays chauds, fièvre grave qui a généralement le caractère rémittent ou, comme disent les médecins, pseudo-continu. || **2°** Fig. De mauvaise humeur, colère. Je suis bilieux comme tous les diables, et il n'y a morale qui tienne, MOL. *Bourg. gent.* II, 6. J'ai aperçu l'ombre pâle et bilieuse de M. d'Épernon, qui s'approche avec toute sa fierté gasconne, FÉN. XIX, 117. Et dites-moi : quand jadis la Fontaine.... De ses bons mots sur plus d'une matière Contre Lully, Quinault et Furetière Fit rejaillir l'enjoûment bilieux, Fut-il traité d'auteur calomnieux ? J. B. ROUSSEAU, liv. I, *Aux muses*. || **3°** Substantivement. Les bilieux sont sujets à de grandes maladies. || Fig. Cette bilieuse Qui follement outrée en sa sévérité.... BOIL. *Sat.* X.

— REM. Bilieux est de trois syllabes en vers; cependant Béranger ne l'a fait que de deux, suivant, en cela, le parler ordinaire : Combien d'imperceptibles êtres! De petits jésuites bilieux! BÉRANG. *Infiniment petits*.

— ÉTYM. *Biliosus*, de *bilis*, bile. Des gens qui parlent mal disent *bileux* au lieu de *bilieux*.

† **BILIGULÉ, ÉE** (bi-li-gu-lé, lée), *adj*. Terme de botanique. Qui est partagé en deux languettes.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *ligula*, languette.

† **BILINE** (bi-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe extrait de la bile.

— ÉTYM. *Bile*.

† **BILINGUE** (bi-lin-gh'), *adj*. Terme d'histoire naturelle. Qui a deux langues. || Terme de philologie. Qui se sert de deux idiomes différents; qui est en deux idiomes différents. Des inscriptions bilingues.

— ÉTYM. *Bilinguis*, de *bi* pour *bis*, et *lingua* (voy. LANGUE).

† **BILITÈRE** (bi-li-tê-r'), *adj*. Terme de grammaire. Composé de deux lettres : ta, je, sont des mots bilitères.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *litera* ou *littera*, lettre (voy. LETTRE).

BILL (bil. Des grammairiens recommandent de prononcer bill avec les *ll* mouillées; à tort : il n'y a aucune raison de changer la prononciation anglaise de ce mot), *s. m.* Projet d'acte du parlement d'Angleterre, et aussi quelquefois, loi rendue. L'Angleterre publia des bills afin de défendre aux sujets de S. M. britannique de porter des secours aux Américains, CHATEAUB. *Amér.* 312. Après ce bill des miladys de l'ordre, Dans la commune arrive un grand désordre, GRESSET, *Vert-Vert*, ch. II. || Bill d'indemnité, expression qui, du parlement anglais, est venue dans le langage parlementaire, et se dit de l'absolution que la chambre donne à un ministre pour quelque chose d'irrégulier, il est vrai, mais commandé par les circonstances.

— ÉTYM. Angl. *bill*, anciennement *bille*. Le bas-lat. *billa*, cédule, mémoire, contrat, n'est que le mot anglais latinisé. *Bill* ou *bille*, n'ayant de relations avec aucun mot germanique, est une altération de *bulle*, *bulla*, qui veut dire aussi cédule, rescrit (voy. BULLE), comme le prouvent *billette* et *bullete* qui avaient le sens de rescrit; la confusion entre *bille* et *bulle* est évidente. Il y a eu peut-être aussi d'autres confusions : à l'article *billot*, on verra que ce mot a été dit pour pancarte, et cela parce que la pancarte était fixée à un pieu, à un *billot*; faudrait-il penser que, de la même façon, *bille*, pièce de bois (voy. BILLE 2) a influé sur l'assimilation entre *bille* et *bulle?* Quoi qu'il en soit, *bill* est un mot d'origine française.

BILLARD (bi-llar, *ll* mouillées, et non bi-yar; le *d* ne se lie pas : un billard élégant dites : un bi-llar élégant; l'*s* au pluriel ne se lie pas : des billards élégants, dites : des bi-llar élégants; cependant plusieurs lient l'*s* : des bi-llar-z élégants), *s. m.* || **1°** Autrefois bâton recourbé avec lequel on poussait les boules, et aussi queue de billard. Le but est un cœur fier : la bille, un pauvre amant; La passe et les billards, c'est ce que l'on pratique Pour toucher au plus tôt l'objet de son amour, LA FONT. *à Mme de la Fayette, en lui envoyant un petit billard.* || **2°** Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table entourée de rebords rembourrés et garnie d'un tapis vert. || La table sur laquelle on joue. || La salle dans laquelle est le billard. Montons au billard. || Petit billard, billard portatif. Ce billard est petit, ne l'en prisez pas moins : Je prouverai par bons témoins Qu'autrefois Vénus en fit faire Un tout semblable pour son fils; Ce plaisir occupait les amours et les ris, LA FONT. *à Mme de la Fayette*. || **3°** Fer qui sert à fixer la raquette du paumier. || Billard de terre, sorte de jeu qui consiste à ficher un ou deux anneaux en terre, pour y faire passer ensuite de petites boules ou billes que l'on fait rouler avec une palette. || **4°** Terme de chasse. Morceau de bois se terminant en pointe d'un bout et recourbé de l'autre, dont se servent les oiseleurs. || **5°** Terme de marine. Barre de fer ronde dont le gros bout ressemble à une masse de billard.

— HIST. XIVe s. Après avoir feru d'une voiture ou billars le tavernier sur le bras, tant que l'espée qu'il [le tavernier] tenoit li vola du poing, *Lett. de Rémission, Arch. de Sens, fonds de St Rémy; Transactions*. || XVe s. Très fort vous avez combatu Et j'ay mon billart bien tenu, CH. D'ORL. *Rond.* Et un billard de quoi on crosse, VILLON, *Petit testament*. || XVIe s. Je vous prie nous envoyer ung jeu de billard et ung autre jeu que l'on nomme le trou madame, DE LABORDE, *Émaux*, p. 165.

— ÉTYM. Bourguig. *billard*, boiteux, à cause que les boiteux marchent avec un bâton qui s'est dit *billard*. *Billard* est proprement une crosse à crosser et vient de *bille* au sens de pièce de bois (voy. BILLE 2); et le nom du jeu actuel vient de la queue, qui était et s'est dite un *billard* ou bâton.

BILLARDER (bi-llar-dé, *ll* mouillées, et non bi-yar-dé), *v. n.* || **1°** Toucher deux fois sa bille ou pousser deux billes à la fois. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || On dit aujourd'hui queuter. || **2°** Terme de manége. On dit qu'un cheval billarde, quand, en marchant, il jette les jambes de devant en dehors. || **3°** On dit des cornes d'un bœuf qu'elles billardent quand elles s'écartent beaucoup l'une de l'autre.

— ÉTYM. *Billard*.

† **BILLAUD** (bi-llô, *ll* mouillées), *s. m.* Instrument de bois recourbé et en pointe, dont se servent les ciseleurs.

— ÉTYM. *Bille* 2.

1. **BILLE** (bi-ll', *ll* mouillées, et non pas bi-ye), *s. f.* || **1°** Boule d'ivoire servant au jeu de billard. || **2°** Petites boules de pierre ou de marbre qui servent à des jeux d'enfants. || Fig. Être à billes pareilles, à billes égales, se dit de deux personnes qui dans une concurrence n'ont point d'avantage l'une sur l'autre. Ah! bien, bien, billes pareilles, BARON, *Coquette et fausse prude*, I, 8.

— HIST. XIIe s. Li trois enfant que il ot engendrez, Jeuent et rient et tiennent pain assez; A la billette jeuent desus le sel [les sacs de sel], *Li charois de Nimes*, 884. || XIIIe s. Par foi n'i donroie une bille, Ce dit Tybert, en elz n'en toi, *Ren.* 20580. .... Ceste closture Qui n'est pas faite en quarreüre, Ains est si ronde et si soutille, Qu'onques ne fu beril en bille De forme si bien arrondie, *la Rose*, 20496. Mais en vain me travaillerai ; Tout ne me vaudroit une bille, *ib.* 9375. || XIVe s. Alons faire [jouer] ceste quarte de vin au jeu des billes, DU CANGE, *billa*. Quant Felix voulut biller son coup, il prit sa bille, et, la cuidant ferir, elle echeut à terre, *ib.* || XVe s. Sont-ce coups d'esteufs ou de billes? CH. D'ORL. *Rondeau*. Une bille d'or, servant à chappes, garnye de plusieurs perles, de rubis et de dyamans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 165. || XVIe s. Jau [coq] sus braise et bille sur tabour (Proverbe pour exprimer une chose mobile).

— ÉTYM. Espagn. *billa;* ital. *biglia*. Diez conjecture que ce mot vient du germanique : haut-allemand moyen, *bickel;* flamand, *bikkel*, osselet dont les enfants se servent pour jouer. Mais le sens n'est pas satisfaisant; et il faut plutôt songer à une assimilation vicieuse entre *bille* (voy. BILLE 2) et *bulla* (voy. BOULE), assimilation dont il reste une trace évidente dans *billette* et *bullete* (voy. BILL).

2. **BILLE** (bi-ll', *ll* mouillées, et non pas bi-ye), *s. f.* || **1°** Pièce de bois de toute la grosseur de l'arbre, destinée à être mise en planches. || **2°** Bille d'acier, morceau d'acier carré. || **3°** Jouer à la bille, faire sauter la bille. On dit plus ordinairement jouer au bâtonnet, faire sauter le bâtonnet. || **4°** Bâton dont le paumier se sert pour tordre les peaux et serrer les balles. || **5°** Outil du perceur d'aiguilles, de l'orfévre. || **6°** Rejeton qui pousse au pied d'un arbre. || Branche d'arbre coupée par les deux bouts, propre à mettre en pépinière.

— ÉTYM. Wallon, *bèie*, bâton et quille; anc. franc. *bille*, quille, dans un texte du XIVe siècle : quilliæ, quæ in partibus illis [Bapaume] vocantur gallice *billes*, DU CANGE, *billa;* bas-lat. *billa* et *billus* dans un texte du XIIe siècle, branche, tronc d'arbre; du celtique : irland. *bille;* bas-bret. *bill*, *pill;* gall. *pill*, tronc d'arbre.

BILLEBARRÉ, ÉE (bi-lle-ba-ré, rée, *ll* mouillées), *part. passé*. Quand les sorciers font porter pierre ou anneaux avec des lettres ou figures ineptes et billebarrées, *Statuts synod. de le Gouverneur, évêque de St-Malo*, art. 21 (1618).

BILLEBARRER (bi-lle-ba-ré, *ll* mouillées), *v. a.* Marquer de raies de diverses couleurs.

— ÉTYM. *Bille* 2, et *barrer :* barrer avec des billes, des bâtons, c'est-à-dire faire des raies qui ressemblent à des verges.

BILLEBAUDE (bi-lle-bô-d', *ll* mouillées), *s. f.* Terme familier qui signifie confusion, désordre. Je suis fort aise de n'avoir point ici [à Vichy] le bon abbé, il y eût fait un mauvais personnage; quand on ne boit point, on s'ennuie; c'est une billebaude qui n'est point agréable, SÉV. 277. || À la billebaude, *loc. adv.* En confusion. || Tir à la billebaude, tir irrégulier et à volonté, s'est dit autrefois soit à la guerre, soit à la chasse.

— ÉTYM. Origine incertaine. On peut cependant conjecturer que *bille* est pour *belle* (voy. BILLEVESÉE), et que *baude* est le féminin, pris substantivement, de l'ancien adjectif *baud*, hardi, vif : le tout signifiant belle hardiesse, et de là hasard, confusion.

† **BILLEBAUDER** (bi-lle-bô-dé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme de chasse. On dit que des chiens billebaudent, quand ils chassent mal.

— ÉTYM. *Billebaude*.

† **BILLER** (bi-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Tordre une peau ou serrer une balle avec la bille. || Pousser à droite ou à gauche une pièce de bois en équilibre sur un appui. || Dans le halage des bateaux, attacher la corde à une pièce de bois courbée placée derrière le cheval. || Biller la pâte, l'aplatir avec un rouleau qui se nomme bille.

— ÉTYM. *Bille* 2.

BILLET (bi-llè, *ll* mouillées, et non bi-yè; le *t* se lie : un billet amical, dites : un bi-llè-t amical; au pluriel l'*s* se lie : des billets amicaux, dites : des bi-llè-z amicaux; billets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1°** Missive, petite lettre qui n'a pas les formules usitées dans les lettres ordinaires. Madame, dois-je croire un billet de Maurice ? CORN. *Héracl.* II, 6. J'ai trouvé ce billet enfermé dans son sein.... RAC. *Baj.* IV, 5. Mais quels malheurs dans ce billet tracés.... ID. *Iphig.* I, 1. Il m'écrivit l'autre jour un fort joli billet, SÉV. 614. Te voilà ravi d'écrire des billets à ta maîtresse, HAMILT. *Gramm.* 4. Il reçoit des billets d'invitation pour un dîner, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Papier plié à la manière d'une lettre. On jeta sur la scène un billet qui contenait des vers. || Billet doux, billet d'amour et de galanterie. L'un dans la main vous glisse un billet doux, L'autre à Passy vous propose une fête, VOLT. *Épît.* 80. Billets de change étaient mes billets doux, ID. *Pauvre diable*. On sait, pour lire un billet doux, Quel moyen prennent nos coquettes, BÉRANGER, *B. Maman*. || **2°** Avis imprimé ou écrit. Billet de naissance. Billet de faire part ou billet de part, billet par lequel on fait part à ses parents et à ses amis d'une naissance, d'un mariage ou d'une mort. || Faire courir le billet, s'est dit autrefois pour avertir les membres d'une corporation de se rassembler, ou pour informer les orfèvres et les joailliers qu'un vol ayant été commis, ils eussent à arrêter ceux qui leur porteraient l'argenterie volée. || **3°** Terme de commerce et de finance. Obligation souscrite par une personne au profit d'une autre personne; écrit qui la constate. || Divers papiers de crédit qui ont cours dans le public. Billet de banque, billet émis par une banque de circulation, et, plus spécialement, promesse de payer par une banque à vue et au porteur. Billet de change, promesse de fournir une lettre de change. Billet à ordre, billet payable à celui au profit de qui il est souscrit et de ceux à qui il aura été transmis successivement au moyen d'un simple endos. Billet au porteur, billet qu'on doit payer au porteur. Cet enfant de famille à qui nous prêtâmes l'année passée trois mille livres, et à qui je fis faire un billet de neuf par votre ordre.... LESAGE, *Turcaret*, III, 9. || Billet de l'épargne s'est dit anciennement d'une rescription payable sur le trésor royal qu'on appelait alors l'Épargne. || **4°** Carte qui donne le droit d'entrer dans un théâtre, dans un lieu public. Je ne puis disposer que de dix billets pour cette représentation. || Petit morceau de pa-

pier ou de carton qu'on délivre à ceux qui prennent une place dans un chemin de fer. || **5°** Bulletin qui, portant un numéro, est délivré à toute personne qui met à une loterie. || Bulletin, petit rouleau de papier qui sert à tirer au sort. || Tirer au billet, choisir par le sort entre les noms de plusieurs personnes inscrits sur des billets. Que l'on tire au billet ceux que l'on doit élire, BOIL. *Lutrin*, I. || Tirer au billet s'est dit autrefois quand, sévissant sur des militaires, on mettait leurs noms sur des billets et tirait au sort qui serait passé par les armes. Rosen fut pris avec d'autres en maraude et tira au billet, ST-SIM. 116, 3. || **6°** Bulletin, petit papier sur lequel est écrit le suffrage dans une élection, le vote dans une assemblée délibérante. || Billet blanc, billet sans nom mis dans l'urne d'un scrutin. || **7°** Billet de logement, écrit portant injonction à un habitant de loger un ou plusieurs soldats. || Billet de garde, billet portant ordre d'un service militaire. || Billet de confession, attestation par laquelle un prêtre certifie qu'il a entendu quelqu'un en confession. || Billet de santé, certificat constatant que, dans le pays d'où vient un voyageur, il ne règne aucune épidémie. || Dans la marine, écrit délivré aux marins, pour la solde ou la ration. || Dans les eaux et forêts, billet d'affouestement, permis d'exploiter. Billet de contentement, déclaration de caution suffisante délivrée par le receveur des domaines. || Proverbe. Ah! le bon billet qu'a la Châtre! Se dit pour exprimer qu'une promesse est sans valeur. Ce mot est fondé sur ce que le marquis de la Châtre, amant de Ninon de Lenclos, obligé de partir pour l'armée, avait exigé d'elle un billet où elle s'engageait à lui être fidèle. Ce fut elle-même qui, à la première infidélité qu'elle lui fit, prononça ces mots, qui depuis passèrent en proverbe.

— ÉTYM. Angl. *billet*. Bien que le mot *billet* n'ait pas été rencontré dans des textes français anciens, cependant on doit penser qu'il existait en français dès le XVe siècle au moins; car le prédicateur Menot, qui remplissait son latin de locutions françaises, dit : Et cum essem sic in pede crucis et sic desolatus, quod ego eram in fine *billeti mei*, DU CANGE, *billetus;* à la fin de mon billet, ce que nous dirions : au bout de mon rouleau. *Billet* et *billette* (voy. ce mot) sont des diminutifs du bas-latin *billa*, rescrit, cédule (voy. BILL).

† **BILLETÉ, ÉE** (bi-lle-té, tée, *ll* mouillées), *adj.* Terme de blason. Chargé de billettes.

— ÉTYM. *Billette* 2.

BILLETER (bi-lle-té, *ll* mouillées; le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : il billette, il billettera; cette orthographe est indiquée par billette, *s. f.* car, autrement, on pourrait écrire : il billète; l'Académie ne dit rien), *v. a.* || **1°** Attacher des étiquettes sur les marchandises. Il a vieilli; on dit étiqueter. || **2°** Loger par billets de logement. Les soldats furent billetés.

— ÉTYM. *Billet*.

† **BILLETEUR** (bi-lle-teur, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Matelot qui reçoit la paye totale de plusieurs de ses camarades pour la leur distribuer.

— ÉTYM. *Billet*.

† **BILLETIER** (bi-lle-tié, *ll* mouillées), *s. m.* Dans les douanes, commis qui expédie les billettes.

1. **BILLETTE** (bi-llè-t', *ll* mouillées, et non pas bi-yè-t'), *s. f.* || **1°** Petit écriteau placé aux endroits où un péage est établi, pour avertir les passants d'acquitter le droit. || **2°** Acquit que le douanier délivre aux marchands.

— HIST. XVe s. Deus bilhetes ou brevez [brevets], DU CANGE, *billa*.

— ÉTYM. *Billet*, dont *billette* n'est qu'une autre forme. On a dit aussi *bullete* dans le sens de rescrit : XIVe siècle : Et bailleront les gardes des dits pors bullete, autrement dite police, à ceux qui auront passé le dit sel, DU CANGE, *bulleta*.

2. **BILLETTE** (bi-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Bois de chauffage fendu et séché. || Fagot de billettes, nom, dans quelques provinces, de ce qu'on nomme, à Paris, cotret. || Rouleau de bois pour aplanir la terre à mouler. || Morceau de bois qu'on place le long du toit d'une veine de charbon minéral. || **2°** Terme de blason, pièce d'armoirie solide, en forme de carré long, dont on chargeait l'écu. || **3°** Cylindre ou bâton de jus de réglisse. || **4°** Terme d'architecture. Série de petits parallélogrammes ou portions de cylindres séparés par des vides, et dont les rangs, plus ou moins nombreux, chevauchent.

— ÉTYM. Diminutif de *bille* 2; bas-lat. *bilietum*.

† 3. **BILLETTE** (bi-llè-t', *ll* mouillées), *s. m.* Religieux ainsi appelés parce qu'ils portaient de petits scapulaires dits billettes pour leur ressemblance avec la billette du blason. La rue des Billettes. Ami, dit le billette, À tout pécheur Dieu fait rémission, J. B. ROUSS. *Épigr.* IV, 7.

BILLEVESÉE (bi-le-ve-zée), *s. f.* Discours frivole, idées chimériques, vaines occupations. Il traite de billevesées tout ce que nous croyons, MOL. *Fest.* I, 2. Je n'ai parlé de ces sublimes billevesées que pour faire savoir les opinions de Newton, VOLT. *Lett. vers*, 80. Je suis accablé de tant de riens, si surchargé de billevesées, ID. *Lett. d'Argental*, 1er mai 1761. Toutes les billevesées de la métaphysique ne valent pas un argument ad hominem, DIDER. *Pens. phil.* 17.

— HIST. XVIe s. Ayez en reverence le cerveau caseiforme, qui vous paist de ces belles bille-vezées, RAB. *Prol. du 1er livre*.

— ÉTYM. Lamonnoye, au mot bourguignon *vezai*, dit : « *Veze* est une espèce de musette; de là *gros vezé*, pour un gros homme; *veze*, pleine de vent, dans RABELAIS, IV, 43. » Leduchat tire *billevesée* de *bille*, boule, et *vesée*, soufflée. Il est certain que *vesée* est ici l'équivalent de *vessie;* mais *bille* paraît une altération de *belle :* belle vessie, chose de vent, chose de rien. Cela se voit par ce vers du XIIIe siècle : Car Mahomes ne vaut une belle vessie, *Roman du chevalier du Cygne*, dans SCHWEIGHAÜSER, *De la Négation*, p. 81.

BILLION (bi-li-on), *s. m.* Terme d'arithmétique. Dix fois cent millions ou mille millions, un milliard, qui est plus particulièrement usité dans le langage de la finance et dans le langage ordinaire.

— HIST. XVIe s. Ung billion vault mille milliers de millions, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 7. L'on peut diviser les figures de six en six, en commençant toujours à dextre, et sus la premiere figure d'une chescune sixiesme, la premiere exceptée, l'on peult metre ung petit point; et doit on savoir que toutes les figures, depuis le premier point jusques au second, si tant en y a, sont tous millions; et du second au tiers sont millions de millions; et du tiers au quart sont millions de millions de millions; et ainsi des aultres pointz, en proferant ce vocable million autant de fois comme il y aura de pointz; ou, qui veult, le premier point peult signifier million, le second point billion, le tiers point trillion, le quart quadrillion, etc. ID. *ib.*

— ÉTYM. Mot formé sur le modèle de *million*, avec *bi* pour *bis*, le degré au-dessus du million. Ces formes, *billion*, *trillion*, etc. ont été créées dans le XVIe siècle pour signifier des tranches de six en six chiffres, les unités représentant, à partir de la droite, les six premiers rangs de chiffres; le million représentant les chiffres du 7e rang au 12e; le billion représentant les chiffres du 13e rang au 18e, et ainsi de suite. C'est pour cela qu'Est. de la Roche dit qu'un billion vaut mille milliers de millions. Ce n'est qu'au milieu du XVIIe siècle qu'il fut réglé que les tranches, au lieu d'être de six en six chiffres, seraient de trois en trois chiffres; ce qui revint à diviser par 1000 l'ancien billion, l'ancien trillion, etc. Ce mode de compter ne fut admis que tard en Angleterre, puisque Locke, *Essai sur l'entendement humain*, II, 16, reproche à ses compatriotes de ne pouvoir compter les grands nombres qu'en redoublant le mot de million.

1. **BILLON** (bi-llon, *ll* mouillées, et non bi-yon), *s. m.* || **1°** Autrefois composé d'un métal précieux avec d'autres métaux qui sont en proportion plus considérable; nom qu'on donnait à l'or ou à l'argent, lorsque l'alliage était au-dessous du carat prescrit par les ordonnances. || **2°** Aujourd'hui toute espèce de monnaie décriée et défectueuse. || **3** Monnaie de cuivre pur ou mêlé d'un peu d'argent. Une des raisons qui fit augmenter chez eux la valeur numéraire des monnaies, c'est-à-dire établir le billon, fut la rareté de l'argent, MONTESQ. *Esp.* XXI, 16. || **4°** Bas argent affiné avec de la casse d'orfévre, sans usage d'autre fonte. || **5°** Lieu où l'on porte toute monnaie en décri ou de faux poids. Envoyer au billon. || Fig. Être, mettre au billon.

— HIST. XIIIe s. Quand je vaurai [voudrai] savoir ke li mars de billons à cinq deniers valra [vaudra] .... *Comput*, f° 23. || XIVe s. Et vous mandons que vous deffendez et faictes deffendre que nulles autres monnoyes, tant d'or comme d'argent, faictes tant en nostre royaume comme dehors, ne ayent aucun cours, mais soyent portées à nos plus prochaines monnoyes, au marc pour billon, et que nul ne soit si hardi de porter ou faire porter hors de nostre royaume billon d'or ne d'argent en masses ne en billes n'en plates ne autrement ne nulles autres monnoyes, *Ord. de* 1365, t. IV, p. 552. Que nulz ne s'entremecte de faire courretaige d'or, d'argent, ne de nul billon, quel qu'il soit, ne de billonner en l'ostel ne dehors.... *Ordonn.* t. III, p. 90. Que toutes personnes puissent sauvement porter à les echanges ou bullion, et ne mie ailleurs, argent en plate.... — Que toutz marchauntz puissent sauvement porter plate d'argent, billettes d'or et tut autre maner d'or à nostre bulione, *Ordonnances des rois d'Angleterre* (Passages où bullion signifie lieu où se fabrique la monnaie, et qui sont cités dans : *Transactions of the philological society*, 1858, part. I, p. 1). Icellui du Rut trouva un petit sachet où il y avoit mitaille qui est apelée billon, DU CANGE, *mita*. || XVe s. Je l'aleve bien [l'argent] sans essai, Ne sans envoyer au billon, FROISS *Le dit dou florin*. Il n'a tente ne pavillon Qu'il n'ayt laissé à ses amys, Et n'a plus qu'un peu de billon, Qui sera tantost à fin mys, VILLON, *Pet. test.* Enfans, baillon Force billon Pour conquerir telle pourprise, G. CRETIN, *Poésies*, p. 163. || XVIe s. Si je montrois une masse de plomb et que je disse : ce billon d'or m'a été donné par un tel prince; on m'estimeroit un fol insensé, CALV. *Instit.* 155. Puisque tu as desja veu nos richesses et nos thresors, et combien nous avons d'or en billon.... *les Œuvres de Lucian de Samosate traduites par* J. BEAUDOIN, f° 94, *verso*.

— ÉTYM. Provenç. *billo;* espagn. *vellon;* portug. *bilhão;* ital. *biglione;* bas-lat. *billio*, *bullio;* angl. *bullion*. *Billon* a certainement voulu dire primitivement masse. « L'or et l'argent en masse est celui que l'on appelle culot, soit qu'on le laisse refroidir dans le creuset, soit qu'on le jette dans quelque récipient creux et profond. L'or et l'argent en bille est celui que l'on jette en lingot dans une espèce de machine qui est appelée lingotière. L'or et l'argent en plate est celui que l'on jette, quand il est fondu, dans un vase moins creux que celui où l'on jette les masses, *Note dans Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 553. » *Billon* ou *billette* ou *bille* d'or ou d'argent est le métal qui a pris la forme d'une bille (voy. BILLE 2). Cependant une difficulté se présente : comment alors expliquer l'anglais *bullion*, bas-latin *bullio?* D'abord remarquons que ces deux formes n'en font vraiment qu'une, le bas-latin *bullio* ne se trouvant que dans des textes anglais et n'étant par conséquent que la transcription du *bullion* anglais. Cela posé, et la forme anglaise restant isolée, il faut seulement y voir une altération du français *billon*. Maintenant quelle est la série des sens? Le sens primitif est lingot, soit d'or, soit d'argent; puis lieu où l'on fait des billons, où l'on fabrique la monnaie; en troisième lieu, monnaie bonne ou mauvaise qu'on porte au billon, à l'hôtel des monnaies pour y être refondue; en quatrième lieu, mauvaise monnaie, cuivre avec alliage d'argent, et même cuivre seulement.

2. **BILLON** (bi-llon, *ll* mouillées, et non bi-yon), *s. m.* || **1°** Terme d'agriculture. Bande de terre élevée par la charrue au-dessus du niveau environnant. Le billon est formé par deux ou un plus grand nombre de tranches adossées; la largeur en varie donc avec le nombre des tranches. || **2°** Sarment taillé fort court. || **3°** Terme de construction. Pièce de bois de sapin équarrie.

— ÉTYM. Ce mot dans le sens de sarment vient du bas latin *billa*, pièce de bois, rameau (voy. BILLE 2); dans le sens de ados, il est vraisemblable qu'il en vient aussi par l'assimilation de l'ados à une poutre, à une solive.

1. **BILLONNAGE** (bi-llo-na-j, *ll* mouillées, et non bi-yo-na-j'), *s. m.* || **1°** Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses. || **2°** Terme de monnaies. Opération dite aussi triage, qui consiste à trier les pièces qui excèdent le poids pour les fondre. || **3°** Sur-achat de monnaies d'or ou d'argent, pour les exporter ou les fondre. || **4°** Mélange prohibé des matières de billon.

— ÉTYM. *Billonner* 1.

2. **BILLONNAGE** (bi-llo-na-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'agriculture. Labourage en billons.

— ÉTYM. *Billonner* 2.

BILLONNEMENT (bi-llo-ne-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de billonner.

— ÉTYM. *Billonner* 1.

1. **BILLONNER** (bi-llo-né, *ll* mouillées, et non bi-yo-né), *v. a.* Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses. || Acheter les monnaies d'or ou d'argent pour les exporter ou les fondre.

— HIST. XVIe s. Vous ne cessez que commuer, alterer et billonner tout l'argent qui vient de France, CARLOIX, VI, 9.

— ÉTYM. *Billon* 1.

† 2. **BILLONNER** (bi-llo-né, *ll* mouillées, et non bi-yo-né), *v. n.* || 1° Terme d'agriculture. Labourer en billons. || 2° Châtrer un animal.

— ÉTYM. *Billon* 2.

BILLONNEUR (bi-llo-neur, *ll* mouillées, et non bi-yo-neur), *s. m.* Celui qui se rend coupable de billonnage, qui a l'habitude de billonner.

— HIST. XVIe s. La pluspart faulx monnoyeurs, souffleurs d'alquemye et billonneux, CARLOIX, VI, 34. Ayant mis à part deux cents escus en pieces [fausses] de dix souls pour les vendre à un billonneur, D'AUB. *Fœn.* IV, 10.

— ÉTYM. *Billonner* 1.

BILLOT (bi-llo, *ll* mouillées, et non bi-yo; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des billots épais, dites : des bi-llo-z épais; billots rime avec repos, maux, etc.), *s. m.* || 1° Gros tronçon de bois à hauteur d'appui, aplani sur sa partie supérieure. Un billot de cuisine. Couper, hacher de la viande sur un billot. || 2° Bloc de bois sur lequel on appuie la tête d'un homme condamné à être décapité. || Fig. et par exagération. J'en mettrais ma tête, ma main sur le billot, je garantis ce que j'avance de la manière la plus formelle. || 3° Fig. Un livre trop gros, trop épais pour son format. || 4° Bâton qu'on attache le long du flanc des chevaux que l'on conduit les uns à la suite des autres. || Mors de bois qu'on emploie pour le cheval, et qu'on entoure de substances médicamenteuses. || Bâton qu'on suspend au cou des chiens pour les empêcher de chasser; au cou des chevaux et des vaches pour les empêcher de courir. || Les maréchaux appellent billot un tronçon d'arbre sur lequel ils contre-percent les trous du fer à cheval ou placent l'enclume. || Morceau de bois sur lequel le cordonnier frappe les semelles.

— HIST. XIVe s. Fut donné congié à Jehan le Febvre carbartier de pendre le billot [billot, la pancarte du péage, ainsi dite du pieu, du billot auquel elle était attachée] au pont de Thasnes pour recueillir [recueillir] le travers mons. de Heilly, DU CANGE, *billonus.* Prenez un billot qui ayt ung demi pié de long, et l'aplanez à ung bout, *Modus*, f° CXXIV, *verso.*

— ÉTYM. Diminutif de *bille*, pièce de bois (voy. BILLE 2); provenç. *bilho.* On trouve aussi dans la bouche du peuple, *billot* pour gros bâton : il est armé d'un billot. *Billot* avec ce sens n'est plus du bon langage; mais il en a été : billot, diminutif de bille, pouvant aussi bien signifier une grosse branche qu'un tronçon de l'arbre.

† **BILOBÉ, ÉE** (bi-lo-bé, bée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est partagé en deux lobes; et, en botanique, quelquefois synonyme de dicotylédoné.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *lobe* (voy. LOBE).

† **BILOCULAIRE** (bi-lo-cu-lê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui renferme deux loges.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *loculus*, loge, diminutif de *locus* (voy. LIEU).

† **BILOQUER** (bi-lo-ké), *v. a.* Faire un premier labour très-profond avant l'hiver.

† **BILUNULÉ, ÉE** (bi-lu-nu-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est marqué de deux taches en forme de petit croissant.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *lunule*, petite lune.

† **BIMACULÉ, ÉE** (bi-ma-ku-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est marqué de deux taches.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *maculé.*

† **BIMANE** (bi-ma-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a deux mains. L'homme est le seul animal bimane. || *S. m. plur.* Bimanes, ordre de la classe des mammifères, qui a pour caractère, entre autres, deux mains à pouces opposables. Cette famille ne comprend que l'homme. L'homme est un bimane.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *manus*, main (voy. MAIN).

† **BIMARGINÉ, ÉE** (bi-mar-ji-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre deux bords ou deux bordures.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *marge.*

BIMBELOT (bin-be-lo; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bimbelots élégants, dites : des bin-be-lo-z élégants; bimbelots rime avec repos, maux), *s. m.* Tout jouet d'enfants.

— ÉTYM. Norm. *bimbelot*, trousseau; picard, *bibelots;* sans doute d'un radical *bimb* ou *bamb*, qui se trouve dans *bambin.*

BIMBELOTERIE (bin-be-lo-te-rie), *s. f.* || 1° Fabrication, commerce de bimbelots. || 2° Marchandises qui consistent en bimbelots. Acheter de la bimbeloterie.

— ÉTYM. *Bimbelot.*

BIMBELOTIER, IÈRE (bin-be-lo-tié, tiê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fabrique, qui vend des bimbelots.

— ÉTYM. *Bimbelot.*

† **BIMESTRE** (bi-mè-str'), *adj.* De deux mois.

— ÉTYM. *Bimestris*, de *bi* pour *bis*, et *mensis*, mois (voy. MOIS).

† **BIMUCRONÉ, ÉE** (bi-mu-kro-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est garni de deux pointes.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *mucro*, pointe.

BINAGE (bi-na-j'), *s. m.* || 1° Terme d'agriculture. Action de biner. Donner un binage. || 2° Terme de discipline ecclésiastique. Action d'un prêtre qui célèbre deux messes le même jour dans deux lieux différents.

— HIST. XVIe s. Dis muis de binage [sorte de prestation] pris et receus chascun an, DU CANGE, *binagium.*

— ÉTYM. *Biner.*

BINAIRE (bi-nê-r'), *adj.* || 1° Terme d'arithmétique. Qui est composé de deux unités. L'idée du nombre infini diffère du nombre binaire, DESC *Rép.* 2. || Système binaire, celui où tous les nombres s'expriment avec les deux chiffres 1 et 0. || Substantivement. Deux binaires font le quaternaire, PASC. *Géom.* || 2° Terme de chimie. Qui est composé de deux éléments. Une combinaison binaire. || 3° Terme de musique. Mesure binaire, mesure à deux temps.

— ÉTYM. *Binarius*, de *bis*, deux (voy. BIS).

BINARD (bi-nar), *s. m.* Gros chariot à quatre roues d'égale hauteur, pour le transport des pierres de taille, des lourds fardeaux.

— ÉTYM. *Binus*, double, de *bis*, deux; ainsi dit parce que les deux paires de roues sont égales.

† **BINE** (bi-n'), *s. f.* Instrument de labour.

— ÉTYM. Voy. BINER.

BINÉ, ÉE (bi-né, née), *part. passé.* Terre bien binée.

† **BINÉE** (bi-née), *s. f.* Petite auge pour donner à manger aux bœufs.

BINER (bi-né), *v. a.* || 1° Terme d'agriculture. Donner une seconde façon aux terres, aux vignes. Labourer, biner, tenir la charrue, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* II. || 2° Terme de jardinage. Briser dans une plantation de légumes la superficie de la terre à six ou huit centimètres de profondeur avec une bêche ou une binette pour qu'elle ne durcisse pas, et pour détruire les mauvaises herbes qui commencent à pousser. || 3° *V. n.* Dire deux messes le même jour dans deux églises différentes.

— HIST. XVe s. Après ce que Bertaut eust aré et re-biné la caneviere, DU CANGE, *canaveria.* La seconde œuvre, dite bisner : sera bon, en mesme temps qu'on bisne la vigne, qu'en certains endroits de Languedoc on appelle reclorre, de la faire espamprer et esbourgeonner, O. DE SERRES, 174. On la laboure ou houe au mois de mars : à la mi-mai, on la bisne : et on la tierce à la Saint-jan, ID. 182.

— ÉTYM. Bas-lat. *binare*, de *binus*, double, de *bis*, deux (voy. BIS).

† **BINERVÉ, ÉE** (bi-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui offre deux nervures.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *nervus*, nervure.

1. **BINET** (bi-nè), *s. m.* Petit morceau de laiton ayant une queue qu'on met dans la bobèche du chandelier, et, au milieu, une pointe de fer où l'on fiche le bout de chandelle qui reste à brûler. || Faire binet, attacher sur le bord d'un chandelier un petit bout de chandelle pour le brûler. Elle [Mme Cornuel] disoit que Sanguin, le médecin, faisoit binet de M. le duc d'Elbœuf, parce qu'il le faisoit vivre par miracle après son apoplexie, TALL. DES RÉAUX, *Histor.* t. IX, p. 56. || Fig. Faire binet, user de son reste.

— ÉTYM. Ainsi dit probablement parce qu'on *bine*, c'est-à-dire double la bobèche du chandelier en plaçant dessus une autre bobèche, ou parce qu'on double ou allonge la chandelle.

† 2. **BINET** (binè), *s. m.* Voy. BINOT.

† 1. **BINETTE** (bi-nè-t'), *s. f.* Instrument de jardinage pour biner.

— ÉTYM. *Biner.*

† 2. **BINETTE** (bi-nè-t'), *s. f.* Mot très-familier. Tête ridicule. Les binettes contemporaines.

— ÉTYM. Les perruques de Louis XIV furent dites *binettes*, de *Binet*, le premier faiseur du roi après la Vienne, FEUILLET DE CONCHES, *Caus. d'un cur.*, t. II, p. 226.

† **BINOCHON** (bi-no-chon), *s. m.* Petite binette, outil pour sarcler les oignons.

BINOCLE (bi-no-kl'), *s. m.* || 1° Sorte de double lorgnon à charnière ou de besicles qu'on tient à la main, et qui diffère de la jumelle en ce que celle-ci présente une petite lorgnette à chaque œil, tandis que le binocle ne présente qu'un seul verre à chaque œil. || 2° En chirurgie, sorte de bandage roulé, aussi appelé diophthalme, destiné à maintenir un appareil sur les deux yeux

— ÉTYM. *Binus*, double, de *bis*, deux (voy. BIS), et *oculus*, œil (voy. ŒIL).

† **BINOCULAIRE** (bi-no-ku-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est pour deux yeux. Télescope binoculaire. || Qui se fait par les deux yeux. Vision binoculaire.

— ÉTYM. Voy. BINOCLE.

† **BINOCULÉ, ÉE** (bi-no-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a deux yeux. Les binoculés, les insectes qui ont deux yeux.

— ÉTYM. *Bini*, deux, et *oculi*, yeux.

BINÔME (bi-nô-m'), *s. m.* Terme d'algèbre. Quantité composée de deux termes unis par les signes + [plus] ou − [moins]. Divisé par un binôme, DESC. *Géom.* 3.

— ÉTYM. On trouve, dans le bas-lat. *binomius*, signifiant qui a deux noms; mais *monôme* empêche qu'on ne rattache *binôme* à *binomius.* Il faut y voir un mot composé par rapport à *monôme* (voy. ce mot), comme *billion*, *trillion* le sont par rapport à *million*, c'est-à-dire *bi*, *tri*, signifiant deux, trois, avec la finale du mot.

† **BINOT** (bi-no), *s. m.* Sorte de charrue légère.

— ÉTYM. *Biner.*

† **BINOTAGE** (bi-no-ta-j'), *s. m.* Action de binoter.

— ÉTYM. *Binoter.*

† **BINOTER** (bi-no-té), *v. a.* Labourer avec le binot.

— HIST. XVe s. Trente journaux de terre binotés, DU CANGE, *binota.* || XVIe s. Trois mencaudées de terre qu'il doit binotter, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Binot.*

† **BIO....** préfixe qui signifie vie, et qui vient de βίος, vie (voy. ce mot).

† **BIOCHIMIE** (bi-o-chi-mie), *s. f.* Branche de la biologie qui traite de la constitution chimique des substances produites par l'action de la vie.

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et *chimie.*

† **BIODYNAMIQUE** (bi-o-di-na-mi-k'), *s. f.* Théorie des forces vitales.

— ÉTYM. *Bio....* et *dynamique.*

BIOGRAPHE (bi-o-gra-f'), *s. m.* Auteur qui a écrit une ou plusieurs biographies.

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

BIOGRAPHIE (bi-o-gra-fie), *s. f.* Sorte d'histoire qui a pour objet la vie d'une seule personne.

— ÉTYM. *Biographe.*

BIOGRAPHIQUE (bi-o-gra-fi-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la biographie. Détails biographiques. || 2° Qui contient une ou plusieurs biographies. Notice, dictionnaire biographique.

— ÉTYM. *Biographe.*

† **BIOLOGIE** (bi-o-lo-jie), *s. f.* Science qui a pour sujet les êtres organisés, et dont le but est d'arriver, par la connaissance des lois de l'organisation, à connaître les lois des actes que ces êtres manifestent. Ce mot, créé par un naturaliste allemand, Treviranus, a été employé, pour la première fois, par Lamarck, dans son *Hydrologie*, 1802, et dans son *Discours d'ouverture sur la question de l'espèce*, 1803 (voy. IS. G. ST-HILAIRE, *Hist. natur.* t. I, p. 167).

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et λόγος, doctrine (voy. LOGIQUE).

† **BIOLOGIQUE** (bi-o-lo-ji-k'), *adj.* Terme didactique. Qui concerne la biologie. Phénomènes biologiques, ceux qui appartiennent en propre aux corps organisés.

— ÉTYM. *Biologie.*

† **BIOLOGISTE** (bi-o-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui est livré à l'étude de la biologie.

† **BIOMÈTRE** (bi-o-mè-tr'), *s. m.* Terme didactique. Mémorial horaire indiquant les heures de la vie et leur emploi.

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et *mètre.*

† **BION** (bi-on), *s. m.* Outil du verrier pour inciser la bosse, qui est le verre soufflé.

† **BIONGUICULÉ, ÉE** (bi-on-gui-ku-lé, lée; prononcez *ui* comme dans huile), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a deux ongles.

— ÉTYM. *Bi* et *unguicule*, petit ongle (voy. ONGLE).

† **BIONOMIE** (bi-o-no-mie), *s. f.* Terme didactique. Synonyme inusité de biologie.

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et νόμος, loi.

† **BIOTAXIE** (bi-o-ta-ksie), *s. f.* L'une des branche de la biologie, qui a pour sujet les êtres organisés considérés à l'état statique (en tant qu'aptes à agir), et pour but la coordination de tous les organismes connus en une hiérarchie destinée ensuite à servir de base à l'ensemble des spéculations biologiques.

— ÉTYM. Βίος, vie (voy. VIVRE), et τάξις, ordre (voy. TACTIQUE).

† **BIOTAXIQUE** (bi-o-ta-ksi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la biotaxie.

— ÉTYM. *Biotaxie.*

† **BIOTECHNIE** (bi-o-tè-knie), *s. f.* Terme didactique. L'art d'utiliser les animaux et les végétaux.

— ÉTYM. Βίος, vie, et τέχνη, art.

† **BIOTIQUE** (bi-o-ti-k'), *adj.* Terme de physiologie. Qui a rapport à la vie. || Très-peu usité.

— ÉTYM. Βίος, vie.

† **BIOXYDE** (bi-o-ksi-d'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des oxydes non acides qui renferment 2 d'oxygène pour 1 d'un autre corps simple.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *oxyde.*

† **BIPARASITE** (bi-pa-ra-zi-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit en parasite sur un parasite.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *parasite.*

† **BIPARIÉTAL, ALE** (bi-pa-ri-é-tal, ta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux deux pariétaux. Diamètre bipariétal, diamètre transversal de la tête qui s'étend d'une bosse pariétale à l'autre.

— ÉTYM. *Bi* et *pariétal.*

† **BIPARTI, IE** (bi-par-ti, tie), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Divisé en deux. || Feuille bipartie, feuille divisée de manière que la scissure excède manifestement le milieu de la longueur.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *partitus*, partagé (voy. PARTIR, au sens de partager).

† **BIPARTIBLE** (bi-par-ti-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut se diviser en deux parties.

— ÉTYM. Voy. BIPARTI.

† **BIPARTITION** (bi-par-ti-sion), *s. f.* Terme didactique. Division en deux parties.

— ÉTYM. *Biparti.*

† **BIPÉDAL, ALE** (bi-pé-dal, da-l'), *adj.* Qui a la mesure de deux pieds. || *Au plur.* Des troncs bipédaux.

— HIST. XVIe s. La France n'est pas un morceau pour sa bouche, quelque bipedale qu'elle soit, non plus que Geneve, Genes, *Sat. Mén.* p. 178.

— ÉTYM. *Bipedalis*, de *bis* deux, et *pes*, *pedis*, pied (voy. PIED).

BIPÈDE (bi-pè-d'), *adj.* || 1° Qui marche à deux pieds, en parlant des animaux. || 2° *S. m.* Il y a de meilleures raisons pour soutenir que l'homme est un bipède, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* Tout tient au caprice de deux ou trois bipèdes sans plumes qui se jouent de l'espèce humaine, P. L. COUR. *Lett.* I, 80. || 3° En termes de manége, un bipède est la réunion de deux membres du cheval considérés ensemble. Bipède antérieur; bipède postérieur; bipède latéral droit et gauche; bipède diagonal, composé d'un membre antérieur d'un côté et d'un membre postérieur du côté opposé. On distingue le bipède diagonal droit ou gauche par le côté auquel appartient le membre antérieur.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *pes*, *pedis*, pied (voy. PIED).

† **BIPELTÉ, ÉE** (bi-pèl-té, tée), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte deux cuirasses ou deux boucliers.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *pelta*, bouclier.

† **BIPENNE** (bi-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a deux ailes. Les insectes bipennes ou, substantivement, les bipennes, autre nom des diptères.

— ÉTYM. *Bi*, deux, et *penna*, aile.

† **BIPENNÉ, ÉE** (bi-pè-nné, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni de deux ailes.

— ÉTYM. Voy. BIPENNE.

† **BIPÉTALÉ, ÉE** (bi-pé-ta-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui a deux pétales.

— ÉTYM. *Bi* et *pétale.*

† **BIPHORE** (bi-fo-r'), *s. f.* Fausse orthographe pour *bifore* (voy. ce mot).

† **BIPINNÉ, ÉE** (bi-pi-nné, née), *adj.* Terme de botanique. Feuilles bipinnées, feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires garnis de folioles.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *pinné.*

† **BIPOLAIRE** (bi-po-lè-r'), *adj.* Terme de physique. Qui a deux pôles; qui jouit de la bipolarité.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *polaire.*

† **BIPOLARITÉ** (bi-po-la-ri-té), *s. f.* Terme de physique. État d'un corps qui, animé d'électricité magnétique, a deux pôles doués d'une vertu contraire. La bipolarité d'un aimant. La pile voltaïque présente la bipolarité, ayant deux pôles, un positif, l'autre négatif.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *polarité.*

† **BIQUADRATIQUE** (bi-koua-dra-ti-k'), *adj.* Terme de mathématiques. Puissance biquadratique, quatrième puissance, carré multiplié par lui-même.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *quadratique* qui, vient de *quadratus*, carré (voy. CARRÉ).

BIQUE (bi-k'), *s. f.* || 1° Nom familier de la chèvre. La bique allant remplir sa traînante mamelle, LA FONT. *Fabl.* IV, 15. || 2° Voy. BOUQUET.

— ÉTYM. De même radical que l'italien *becco*, bouc, qui, ainsi que le remarque Diez, est différent du radical de *bouc*, allemand *Bock*, l'*o* n'ayant pu se changer en *e* ou en *i.*

BIQUET (bi-kè), *s. m.* || 1° Le petit d'une bique. Non sans dire à son biquet, LA FONT. *Fabl.* IV, 15. || 2° Trébuchet pour peser la monnaie d'or ou d'argent.

— HIST. XIVe s. Bichot sauvage, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Le suppliant prinst une custode d'arain à un biquet [sorte de support], DU CANGE, *custoda.*

— ÉTYM. *Bique*; nivernais, *bigot;* Berry, *biget*, *biquiat*, *biquion;* namurois, *biquet*, lièvre mâle.

† **BIQUETER** (bi-ke-té; le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : notre chèvre biquette, biquettera; orthographe qui est conforme à celle de biquette, *s. f.;* autrement, on pourrait écrire : elle biquète, biquètera; l'Académie ne dit rien), || 1° *V. n.* Mettre bas, en parlant des chèvres. || 2° *V. a.* Peser avec un biquet.

— ÉTYM. *Biquet.*

† **BIQUETTE** (bi-kè-t'), *s. f.* Jeune chèvre.

— ÉTYM. Diminutif de *bique.*

† **BIQUINTILE** (bi-kuin-ti-l'), *adj. m.* Ancien terme d'astronomie. Aspect biquintile, position relative de deux planètes éloignées l'une de l'autre des 2/5 de 360° ou de 144°.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *quintil.*

† **BIRE** (bi-r'), *s. f.* || 1° Terme de pêche. Sorte de grande nasse qui a une petite nasse sur le côté. On dit aussi bure. || 2° Espèce de bouteille en osier.

— ÉTYM. Voy. BURETTE.

† **BIRÉFRINGENT, ENTE** (bi-ré-frin-jan, jan-t'), *adj.* Terme de physique. Qui est doué d'une double réfringence.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *réfringent.*

BIRÈME (bi-rê-m'), *s. f.* Terme d'antiquité. Galère à deux rangs de rames de chaque côté.

— ÉTYM. *Biremis*, de *bis*, deux, et *remus*, rame (voy. RAME).

† **BIRETTE** (bi-rè-t'), *s. f.* Espèce de râteau de bois.

— ÉTYM. Si on savait que ce mot vient des provinces méridionales, on pourrait proposer *virer;* espagn. *birar.*

BIRIBI (bi-ri-bi), *s. m.* Nom d'un jeu qui a été fort à la mode, et dont les instruments sont un grand tableau ayant soixante-dix cases avec leurs numéros, et un sac contenant soixante-quatre boules qui ont autant de billets numérotés. Chaque joueur tire à son tour une boule du sac; et si le numéro du billet répond à celui de la case du tableau sur laquelle il a mis son argent, le banquier lui paye soixante-quatre fois sa mise. Le meilleur usage qu'il [le ministre] pût faire de ces 900 millions, ce serait de les jouer au biribi, P. L. COUR. I, 190.

— ÉTYM. Ital. *biribisso.*

BIRLOIR (bir-loir), *s. m.* Tourniquet qui sert à retenir le châssis d'une fenêtre.

— ÉTYM. En espagnol, *birla* signifie une quille.

† **BIROSTRÉ, ÉE** (bi-ro-stré, strée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni de deux becs.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *rostrum*, bec (voy. ROSTRES).

1. **BIS, BISE** (bi, bi-z'), *adj.* D'un gris brun. De la pâte bise. Cette maîtresse un tantet bise Rit à mes yeux, LA FONT. *Pâté.* || Pain bis, pain de couleur bise, attendu qu'il y reste du son. J'ai faim, dit-il; et bien vite Je sers piquette et pain bis, BÉRANG. *Souv. du peuple.* || Pain bis blanc, pain entre le bis et le blanc. L'Académie écrit bis-blanc avec un trait d'union, qui est de trop; car ces adjectifs de couleur redoublés n'en prennent pas. || À bis, à blanc, de toute façon.... tout ce qu'en ce temps, À bis, à blanc, on veut qu'on croie, *Harangue des gens de Sarulle à M. de Vintimille contre l'unigenitus*, 1732.

— HIST. XIe s. Les roches bises, les destreiz merveilleus, *Ch. de Rol.* LXIII. || XIIe s. Et [ils ont] les murs crevantés de fort arene bise, *Sax.* XXIII. || XIIIe s. La granche fu moult bien asise; Li mur furent de roche bise Moult fort, ne vos en mentiron, *Ren.* 6524. Après tous ceus se tint Franchise, Qui ne fu ne brune ne bise, Ains ere blanche comme nois [neige], *la Rose*, 1198. Chascuns est en aniaus et en buies là mis, Chascun jor portent piere aus murs d'araine bis, Et traient aus carues [charrettes] tote jor com roncis, *Ch. d'Ant.* I, 670. Sepultures leur pavent leur cloistre et leur eglise De maınte bele tombe polie, blanche et bise, Forte, dure et espesse por ce qu'elle ne brise, J. DE MEUNG, *Test.* 1078. || XVIe s. Qui de la peau de lyon roux ou bis Vouldroit armer la semplette brebis, Jà plus hardie ou fiere n'en seroit, J. MAROT, V, 93. O cueur remply de fallace et faintise! O cueur plus dur que n'est la roche bise! MAROT, II, 5. Robin mangeoit un quignon de pain bis, ID. VI, 263. J'ay bien occasion de vous suivre, monsieur le lieutenant, et faire service à la noble assemblée, à bis ou à blanc, à tort et à droit, *Sat. Mén.* p. 97.

— ÉTYM. Berry, *bège*, fauve, roussâtre; provenç. *bis;* espagn. *bazo;* ital. *bigio;* bas-lat. *bisus.* Mot d'origine difficile à trouver. Vossius, dans Ménage, *Orig. de la langue ital.* p. 509, indique une étymologie que Diez est disposé à accepter; c'est le latin *bysseus* (de *byssus*) qui signifia couleur de coton et qui, comme d'autres termes de couleurs, aurait changé d'acception; d'où viendraient le port. *bugio*, bis, et le bas-lat. *busius*, fauve. Pourtant Diez préfère une apocope de *bombycius* (de coton), semblable à celle de *basin;* les formes voisines auraient donné : *bombacius*, l'esp. *bazo*, et *bumbucinum*, le port. *bugio.* Ménage avait indiqué *piceus.*

2. **BIS** (bis'), *sorte d'interjection.* || 1° Une seconde fois, c'est-à-dire recommencez, répétez ce qui vient d'être dit ou chanté. Le père enchanté frappe des mains en criant : bis, bis, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 2° *S. m.* Les bis se redemandaient sans fin, on s'enthousiasmait de l'auteur, de l'acteur, de l'actrice, DIDER. *Lett. à Mme Ricoboni.* || 3° Pris adverbialement. Numéro 4 bis.

— REM. C'est s'exprimer mal que de dire : ce prêtre fait le bis, notre vicaire a le bis; il faut dire : ce prêtre bine, notre vicaire a la permission de biner (voy. BINER).

— ÉTYM. *Bis*, deux fois, pour *duis*, de *duo*, deux (voy. DEUX).

† 3. **BIS....** Préfixe qui a un sens péjoratif, par exemple dans *bis-tourner*, mal tourner, tourner de travers, et qui est une autre forme de *ber*, *bre*, *bar.* D'où vient cette particule? on a indiqué l'allemand *mis* qui convient pour le sens, qui se trouve dans *mes-estimer*, mais où l'*m* ne peut pas être devenue un *b;* le bas-breton *besk* qui signifie de travers, mais dont le *k* ne se serait pas complétement perdu; le latin *vice* de l'inusité *vix*, en place de, qui, pour le sens, pourrait aller, vu que ce qui tient lieu est d'un degré inférieur, moins bon et partant de mauvaise convenance, mais où le *v* se change difficilement en *b*, du moins pour le français. Diez est disposé à y voir le latin *bis* deux fois, attendu que en composition ce mot, de l'idée de double, passe à l'idée d'oblique, de travers, par exemple dans l'espagnol *bis-ojo*, louche, c'est-à-dire double œil. De ces conjectures, la dernière semble la plus plausible; car le latin est la source ordinaire du roman; et ici, dans le latin, *bis* est mieux appuyé que *vice*, puisqu'on a des exemples du latin *bis* avec le sens péjoratif (espagnol *bisojo*), et qu'on n'en a point de *vix*, *vice.*

† **BISACRAMENTAL** (bi-sa-kra-man tal), *s. m.* Sectaire qui ne reconnaissait que les deux sacrements du baptême et de la cène. || *Au plur.* Les bisacramentaux.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *sacrement.*

† **BISAGE** (bi-za-j'), *s. m.* Seconde teinture d'une étoffe, ou nouvelle couleur que les teinturiers donnent à une étoffe qui a déjà été teinte.

— ÉTYM. *Biser* 2.

BISAÏEUL (bi-za-ieul), *s. m.* Père de l'aïeul ou de l'aïeule. || *Au plur.* Les bisaïeuls.

— HIST. XIIIe s. S'il connoist que sa mere, ou s'aiole, ou sa besaiole fu serve, BEAUM. XLV, 14. Li peres à mon besaiol m'est el quart degré de lignage en montant, ID. XIX, 4. Mes besaiols m'est el tiers degré de lignage en montant, ID. I, 291. Li beseaus mon pere qui est entendus en huit manieres : car il puet estre de par mon pere ou de par ma mere, *Liv. de just.* 227.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois (voy. BIS 2), et *aïeul.*

BISAÏEULE (bi-za-ieu-l'), *s. f.* Mère de l'aïeul ou de l'aïeule.

† **BISAIGLE** (bi-zè-gl'), *s. m.* Terme de cordonnier (voy. BISAIGUË).

† **BISAIGUË** (bi-zè-ghue), *s. f.* Outil de bois à l'usage du cordonnier pour polir le tour des semelles, et remplacé aujourd'hui par des outils en fer qu'on fait chauffer.

— ÉTYM. Le même mot que *besaiguë* (voy. BESAIGUË).

† **BISAILLE** (bi-za ll', *ll* mouillées), *s. f.* La plus bise des farines, avec laquelle on fait du pain bis. || Mélange de pois gris et de vesce pour nourrir la volaille.

— ÉTYM. *Bis* 1.

BISANNUEL, ELLE (bi-za-nnu-èl, è-l'), *adj.* Qui revient tous les deux ans. || Terme de botanique. Plante bisannuelle, plante qui dure deux ans avant de porter graine et de périr.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois (voy. BIS 2), et *annuel*.

BISBILLE (biz-bi-ll', *ll* mouillées, et non pas biz-bi-ye), *s. f.* Petite et futile querelle. Très-familier.

— ÉTYM. Ital. *bisbiglio*, murmure, bruit sourd et confus; *bisbigliarê*, murmurer; c'est une onomatopée.

BIS-BLANC (bi-blan), *adj.* Voy. BIS 1.

BISCAÏEN (bi-ska-iin), *s. m.* || 1° Sorte de mousquet gros et long, qui porte beaucoup plus loin que les fusils ordinaires. || 2° Balles ou petits boulets de fer qui entrent dans la charge à mitraille.

— ÉTYM. Ainsi dit du pays (*Biscaye*) où ce mousquet a été mis en usage.

† **BISCAÏENNE** (bi-ska-iè-n'), *s. f.* Terme de marine. Embarcation dont l'avant et l'arrière se terminent en pointe.

— ÉTYM. *Biscaye*, nom du pays où cette espèce d'embarcation était particulièrement employée.

† **BISCHOF** (bi-chof), *s. m.* Voy. BISHOP.

BISCORNU, UE (bi-skor-nu, nue), *adj.* || 1° Qui a une forme pour ainsi dire à deux cornes, irrégulière, baroque. Efflanquée du côté droit et toute biscornue de l'autre, HAMILT. *Gramm.* 10. || 2° Fig. et familièrement. Esprit, style biscornu. Je vends à Mme Schnee le fonds 50000 fr., les bois 21875 fr.: en tout 71875 : tu me demanderas pourquoi ce compte biscornu.... P. L. COUR. *Lett.* II, 197. Vous trouverez bon que je fasse tout mon possible pour rompre un mariage aussi biscornu que celui-là, REGNARD, *Sérén.* 1.

— HIST. XVIe s. Les unes pierres estoient longues et les autres rondes, biscornues, selon le lieu où la matiere s'estoit arrestée au temps de sa congelation, PALISSY, 206.

— ÉTYM. *Bis*, deux (voy. BIS 2), et *cornu*.

BISCOTIN (bi-sko-tin), *s. m.* || 1° Petit biscuit ferme et cassant. Le roi mettait dans ses poches force biscotins pour ses chiennes couchantes, ST-SIMON, 403, 252. || 2° Sorte de biscuit de mer, en forme de galette ronde.

— ÉTYM. Ital. *biscotino*, diminutif de *biscotto* (voy. BISCUIT).

† **BISCOTTE** (bi-sko-t'), *s. f.* Tranche de pain séchée au four.

— ÉTYM. Voy. BISCUIT.

BISCUIT (bi-skui; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des biscuits excellents, dites : des bi-skui-z excellents), *s. m.* || 1° Pain taillé en forme de petite galette et très-dur dont on fait provision pour les voyages sur mer. || Fig. S'embarquer sans biscuit, se mettre en voyage sans provisions suffisantes; s'engager dans une entreprise sans s'être préparé suffisamment. || 2° Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre. Biscuit à la cuiller. || 3° La pâte du potier et du faïencier. || 4° Ouvrage de porcelaine cuite au four et non émaillée. Une statuette en biscuit. || 5° Partie dure et pierreuse qui se rencontre dans la chaux éteinte. || Tuile trop cuite. || Biscuit de mer, l'os de la seiche. || 6° Dans la teinturerie, fausse teinture qui ne résiste pas au débouilli.

— HIST. XIIe s. Piment e vin e nieles e pain bescoit, *Gerard de Ross.* p. 320. || XIIIe s. Et puis s'est un petit desjeuné de pain biscuit et de vin, H. DE VALENC, IV. Ne pain, ne chair, ne vin, ne gastiaux, ne bescuit, *Berte*, XXXVI. Gens qui portoient une maniere de pains que l'en appelle bequis, pour ce que il sont cuit par deux foiz, ID. v. 220. Trois sacz de becuiz, ID. 286. || XVIe s. Il y avait 11000 quintaux de biscuit, D'AUB. *Hist.* II, 87.

— ÉTYM. Provenç. *bescueg*, *bescueit;* catal. *bescuyt;* espagn. *bizcocho;* portug. *biscuto;* ital. *biscotto;* de *bis*, deux fois (voy. BIS 2), et *coctus*, cuit (voy. CUIRE).

† **BISCUITER** (bi-skui-té), *v. a.* Chauffer une pièce de poterie au four pour la durcir.

— ÉTYM. *Biscuit*.

1. **BISE** (bi-z'), *s. f.* || 1° Vent du nord en général, et, en particulier, vent du nord nord-est, qui souffle très-souvent en France, et qui est très-sec. Sec comme bise. Nous avons une bise qui tue mes mains, SÉV. 261. Comme tombe une fleur que la bise a séchée, MALH. VI, 20. Sous ses haillons où s'engouffre la bise, C'est du pain qu'elle attend de nous, BÉRANG. *Pauvre femme.* || 2° Poétiquement, l'hiver. [La cigale].... Se trouva fort dépourvue Quand la bise fut venue, LA FONT. *Fab.* I, 1.

— HIST. XIIIe s. Un vent qu'en apele byse, VILLEH. CIV. Car si l'avoit ateinte et la pluie et la bise, *Berte*, XXXI. Car mout [elle] doutoit la bise, qui ert [était] tranchans et fiere, *ib.* XL. Pour bise ne pour autre affaire Ne laist son dout [doux] servise à faire La tresmontaigne [étoile polaire] clere et pure, *Lais inédits*, p. III. Mes meintes foiz az oï dire Qu'après grant joie vient grant ire Et après Noel vente bise, *Ren.* 13640. Harenz frès orent à planté, Que bise avoit auques venté Trestoute la semaine entiere, *ib.* 776. L'autre porte qui est assise À main senestre, devers bise, *la Rose*, 3892. Ahi! prelat de sainte Yglise, Qui, por garder les cors de bise, Ne volez aler aus matines, RUTEB. 95. || XVe s. Après chault temps, vient vent de bise, CH. D'ORL. *Rondeau.* || XVIe s. Le vent de septentrion, dit communement la bize, est froid et sec, PARÉ, *Introd.* 13. Nous nous garderons d'entreprendre telle besongne, lorsque la bize souffle rudement, O. DE SERRES, 661.

— ÉTYM. Provenç. *bisa*, *biza*. Il y a dans le haut-allemand *bîsa*, *pisa;* suisse, *bise*, *beise*, la bise; dans le bas-breton, *biz*, vent du nord-est; mais on ne sait si ces mots viennent du roman ou si le roman en vient. Diez se demande d'autre part si *la bise* ne serait pas dite de l'adjectif *bis*, de couleur sombre, comme en latin *aquilo*, l'aquilon, vient de *aquilus*, de couleur foncée. L'origine, comme on voit, est douteuse.

† 2. **BISE** (bi-z'), *s. f.* Poisson de mer presque semblable au thon.

BISÉ, ÉE (bi-zé, zée), *part. passé.* Reteint. Drap bisé. Étoffe bisée.

BISEAU (bi-zô), *s. m.* || 1° Bord taillé obliquement d'un objet quelconque. || 2° Par extension, outil dont le tranchant est en biseau. || 3° Terme de joaillier. Les faces contiguës à la table d'un brillant. || 4° Terme d'imprimerie. Morceau de bois pour maintenir les pages dans les formes. || 5° Biseau se dit aussi pour baisure (voy. ce mot). || 6° Terme de vétérinaire. Espèce de gouttière qui, régnant au pourtour de la face interne du bord supérieur de la paroi du sabot, reçoit le renflement de la peau que l'on désigne sous le nom de bourrelet. || 7° Terme de musique. Instruments à biseau, les instruments à vent où le son est produit par le souffle qui se brise sur un biseau, comme la syringue (flûte de Pan), la flûte traversière, le flageolet : on les oppose aux instruments à anche, comme le basson, la clarinette, et aux instruments à bocal, comme le cor, la trompette, l'ophicléide. || Petit morceau d'étain ou de plomb taillé en sifflet qui recouvre le sifflet des tuyaux de l'orgue.

— HIST. XVIe s. Une brodure de touret, faicte à canettes, esmaillée de rouge, et à tous les bizeaulz y a des F couronnées, garnie de neuf tables de diamans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 194.

— ÉTYM. Espagn. *bisel*. Origine inconnue; à moins que, avec Diez, on ne songe à la particule *bis* (voy. BIS.... préfixe), qui, entre autres, donne aux mots le sens d'oblique; ou au latin *bisellium*, double siége, en grec δίεδρον, le *bisellium* ayant été pris dans un sens voisin de celui que *dièdre* a en géométrie; mais ce qui paraît plus probable, c'est que dans biseau se trouve un radical *bis* ou *bes*, qui signifie être piquant, et qui se trouve dans les patois italiens et dans le patois normand (voy. BISSE).

† **BISEAUTAGE** (bi-zô-ta-j'), *s. m.* Opération par laquelle on prépare le verre de montre à s'enchâsser dans le cercle de la montre.

† **BISEAUTER** (bi-zô-té), *v. a.* Tailler en biseau les cartes à jouer, pour tromper au jeu. Cartes biseautées. || Faire le biseautage. Un biseauteur.

† **BISEGMENTATION** (bi-sè-gman-ta-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de faire deux segments.

— ÉTYM. *Bisegmenter*.

† **BISEGMENTER** (bi-sè-gman-té), *v. a.* Terme didactique. Partager une chose en deux segments.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *segment*.

† **BISEL** (bi-sèl), *s. m.* Terme de chimie. Sel qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *sel*.

† **BISELLEMENT** (bi-zè-le-man), *s. m.* Terme de minéralogie. Retranchement qui, fait à un cristal, produit, au lieu des parties retranchées, deux faces adjacentes en biseau.

— ÉTYM. *Biseau*.

1. **BISER** (bi-zé), *v. n.* Terme d'agriculture. Devenir noir, se détériorer, en parlant des grains. Le froment a bisé cette année. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Bis* 1.

2. **BISER** (bi-zé), *v. a.* Reteindre une étoffe. Biser un drap.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois.

† **BISÉRIÉ, ÉE** (bi-sé-ri-é, ée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Placé sur deux rangs. Les poils qui recouvrent les tiges affectent souvent la disposition bisériée.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *série*.

BISET (bi-zè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bisets et des perdrix, dites . des bi-zè-z et des perdrix; bisets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || 1° Pigeon sauvage de couleur bise. Un biset. || Adjectivement. Un pigeon biset. || 2° Fig. et populairement, garde national qui fait son service sans porter l'uniforme. Il monte la garde en biset. Quand deux bisets sous les armes Ramènent à Charenton Cet orateur plein de charmes, BÉRANG. *Juge de Char.* || 3° Terme de commerce. Grosse étoffe bise.

— ÉTYM. *Bis* 1.

1 **BISETTE** (bi-zè-t'), *s. f.* Petite dentelle de bas prix.

— HIST. XIIIe s. À le [la] bisete Oedain, sage et jolie, T'en va, chançon : di li par verité, C'onques bon cuer ne oi [je n'eus] desesperé : Loiaus amans fui et sui et serai Tos les jors de ma vie, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. v, p. 319. || XIVe s. Les dix chaperons orfrazés de bisete, conponnez de paon et de tuyaux, DU CANGE, *bisetus*. Pour une bisette d'or à orfroisier le dit double, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bisetus*, espèce d'étoffe ainsi appelée à cause de sa couleur *bise*. Pour comprendre comment ce mot a pris le sens de dentelle, sens qu'il paraît avoir dès le XIVe siècle, on peut conjecturer que, *bisette* (voy. le premier exemple de l'historique) s'étant dit pour une jeune fille brune et à peu près comme nous disons *grisette*, le nom a passé de la *bisette* qui portait à la *bisette* qui était portée.

† 2. **BISETTE** (bi-zè-t'), *s. f.* L'un des noms vulgaires de l'oiseau appelé macreuse.

— ÉTYM. *Bis* 1.

BISEXE (bi-sè-ks') ou **BISEXUÉ, ÉE** (bi-sè-ksu-é, ée) ou **BISEXUEL, ELLE** (bi-sè-ksu-èl, è-l'), *adj.* Voy. BISSEXE, BISSEXUÉ, BISSEXUEL.

† **BISHOP, BISCHOP** (bi-chop') ou **BICHOFF** (bi-chof'), *s. m.* Boisson composée de vin chaud, de sucre et d'épices.

— ÉTYM. Angl. *bishop*, ou allem. *Bischoff*, évêque. Cette boisson a été ainsi appelée, par plaisanterie, comme méritant d'être servie à la table d'un évêque.

† **BISINUÉ, ÉE** (bi-si-nu-é, ée), *adj.* Terme didactique. Qui offre deux échancrures ou deux sinuosités.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *sinué*.

BISMUTH (bi-smut'), *s. m.* Métal d'un blanc tirant sur le rouge, et formé de lames brillantes.

— ÉTYM. Allem. *Wismuth;* angl. *bismuth;* espagn. *bismuto;* ital. *bismutta*. Étymologie inconnue.

BISON (bi-zon), *s. m.* || 1° Nom vulgaire du bœuf américain, lequel est appelé aussi bœuf sauvage d'Amérique. || 2° Bison a été employé dans le moyen âge pour désigner le bœuf ure, dit aussi aurochs.

— ÉTYM. Provenç. *bizon*, bœuf sauvage; espagn. et ital. *bisonte;* latin, *bison;* grec, βίσων; anc. allem. *wisunt*.

BISONNE (bi-zo-n'), *s. f.* Sorte de toile grise qui sert principalement à faire des doublures.

— ÉTYM. *Bis* 1.

BISQUAIN (bi-skin), *s. m.* Peau de mouton avec sa laine, dont les bourreliers se servent pour couvrir les colliers des chevaux de harnais.

— ÉTYM. *Bisquin*, dans Du Cange, au mot *bisseni*, paraît signifier homme de Biscaye, dans un texte du XVe siècle. Le *bisquain* serait-il une peau de mouton employée par les *Bisquins*, par les Basques?

1. **BISQUE** (bi-sk'), *s. f.* Terme de jeu de paume. Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre. || Fig. Prendre sa bisque, prendre son avantage. Le bonhomme La Freselière voulut prendre sa bisque d'être de jour [d'être de service] à la retraite; le maréchal décida en sa faveur, et Revel fut outré, ST-SIM. 47, 53. || Fig. et familièrement. Il lui donnerait quinze et bisque, se dit d'un homme qui a une grande supériorité sur un autre.

— HIST. XVIe s. J'ay encor bisque à prendre sur le jeu; Mais j'attendrai que la soif elle revienne, J. LE HOUX, *Vau de Vire*, 27.

— ÉTYM. Il y a en italien *bisca*, qui veut dire jeu, tripot.

2. **BISQUE** (bi-sk'), *s. f.* Potage de coulis d'écrevisses. Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie Semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie? BOIL. *Sat.* III. On servit deux potages, l'un de bisque, l'autre à la reine, VOLT. *Taureau*. 6

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **BISQUER** (bi-ské), *v. n.* Éprouver du dépit. Mot très populaire et banni du langage sérieux. Je crois que ma belle robe va joliment la faire bisquer, *la Tête et le Cœur*, II, 7. Crénom! il bisque, le nourrisson, *ib.* 8. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. M. Ampère le rattache à l'italien *bizza*, colère; mais cela n'explique pas la forme du mot. On cite le scandinave *bësk*; ancien anglais, *baiske*, aigre : la forme conviendrait; et alors il faudrait admettre que du sens d'aigre on serait venu à celui de bisquer, comme de aigrir, au propre, on est venu au sens figuré de aigrir quelqu'un contre un autre.

† **BISQUINE** (bi-ski-n'), *s. f.* Terme de marine. Sorte d'embarcation qui tient la mer.

— ÉTYM. Sans doute la même que la *biscaienne* (voy. ce mot), et dite *bisquine* des *Bisquins*, ancien nom des Biscayens (voy. BISQUAIN, à l'étymologie).

BISSAC (bi-sak), *s. m.* Sorte de sac ouvert en long par le milieu. Il en a plein son bissac. || Familièrement. Avoir de bons tours dans son bissac, être en fonds de ruses, de fourberies. Je n'ai qu'un tour dans mon bissac: Mais je soutiens qu'il en vaut mille, LA FONT. *Fabl.* IX, 14. || Cet homme est au bissac, il est à la mendicité. Il l'a mis au bissac, il l'a ruiné. On dit aujourd'hui plus souvent : à la besace.

— HIST. XVe s. En bissacs plains de souvenance, Pour leur simple provision, CH. D'ORL. *Bal.* 78. || XVIe s. La senteur de cette chair attira celle part un loup, qui emporta la chair et le bissac aussi, AMYOT, *Dion*, 35.

— ÉTYM. *Bis*, deux, et *sac* (voy. BESACE).

† **BISSE** (bi-s'), *s. f.* Terme de blason. Couleuvre et, particulièrement, la couleuvre de Milan.

— ÉTYM. Provenç. moderne, *bessa*; ital. *biscia*; lomb. *bissa*; piémont. *biesso*. Ménage tire *biscia* du latin *bestia*, bête; ce à quoi la forme du mot se prête peu. On a indiqué l'allemand *biss*, morsure; anc. haut allem. *bize*; étymologie qui plaît à Diez, en supposant un ancien haut-allemand *bizo*, bête mordante. Les patois lombards ont *bisià*, *besià*, piquer, *bisient*, mordant, *bisiell*, aiguillon d'abeille; et le patois normand a *beser*, être tourmenté par les piqûres des mouches, en parlant du bétail.

BISSECTION (bi-sè-ksion), *s. f.* Terme de géométrie. Division en deux parties égales.

— ÉTYM. *Bis*, deux, et *section*.

† **BISSER** (bi-sé), *v. a.* Néologisme. Faire répéter un morceau de chant, un couplet, une tirade. Ce morceau a été bissé.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois.

† **BISSÊTRE** (bi-sê-tr'), *s. m.* Mot inusité présentement, qui signifiait malheur, malaventure. Eh bien ne voilà pas mon enragé de maître? Il nous va faire encor quelque nouveau bissêtre, MOL. *l'Étour.* V, 7.

— HIST. XIVe s. Nuls ne sait le meschief ne le besistre grant Qui est ens au roiaume aujourd'ui apparant, *Guescl.* 16909.

— ÉTYM. Norm. *bisieutre*, malheur; provenç. *bissext*, *bisest*; bas-lat. *bissextus*. *Bissêtre* a été dit de *bissexte* (voy. ce mot), parce que le jour *bissextil* était regardé comme un jour de malheur. Génin, *Lexique de Molière*, rapporte un passage d'Orderic Vital, liv. XIII, p. 882, qui montre bien le rapport établi entre *bissextile* et *bissêtre*, malheur : Cette année était bissextile, et le bissexte tombe de fait sur les traîtres.

BISSEXE (bi-sè-k'), *adj.* Voy. BISSEXUEL.

BISSEXTE (bi-sè-kst'), *s. m.* Jour ajouté tous les quatre ans au mois de février. On aura bissexte cette année.

— HIST. XIIIe s. Julles Cesar, li premiers empereres de Rome, qui moult sot de letres, trova le jor de byssexte, *Comput*, f° 1.

— ÉTYM. *Bisextus*, de *bis*, deux (voy. BIS), et *sextus*, sixième, de *sex*, six (voy. SIX). Jour ainsi nommé parce que, s'intercalant tous les quatre ans après le 24e jour de février, on comptait pour la deuxième fois le sixième jour avant les calendes de mars, c'est-à-dire que, le 24 février étant nommé le sixième jour avant les calendes de mars, le 25 était nommé le bis-sixième.

BISSEXTIL, ILE (bi-sè-kstil, ksti-l'), *adj.* An bissextil, année bissextile, l'an, l'année où se rencontre le bissexte. Ce sont, en général, les années dont le chiffre est divisible par 4, l'année séculaire exceptée; ainsi 1804, 1808, 1812, etc.; mais 1800 ne l'a pas été, et 1900 ne le sera pas.

— ÉTYM. *Bissexte*.

† **BISSEXUÉ, ÉE** (bi-sè-ksu-é, ée), *adj.* Voy. BISSEXUEL.

BISSEXUEL, ELLE (bi-sè-ksu èl, è-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a l'organe mâle (étamine) et l'organe femelle (pistil) réunis dans la même fleur ou sur le même pied.

— ÉTYM. *Bis*, deux, et *sexuel*.

† **BISSOC** (bi-sok), *s. m.* Terme d'agriculture. Appareil composé de deux socs ayant chacun coutre et versoir. || La charrue munie de cet appareil.

— ÉTYM. *Bis*, et *soc*.

BISSUS (bi-ssus'), *s. m.* Voy. BYSSUS.

† **BISTARDE** (bi-star-d'), *s. f.* Voy. BITARDE.

BISTOQUET (bi-sto-kè), *s. m.* || 1° Terme du jeu de billard. Sorte de masse avec laquelle on jouait pour éviter de billarder. La chose et le mot sont présentement hors d'usage. || 2° Terme de jeu d'enfant, qui est la même chose que le bâtonnet. Petit bâton cylindrique terminé des deux côtés par un cône. En le frappant sur ces extrémités avec un bâton plus long, on le fait sauter, et il s'agit de le frapper de nouveau quand il est en l'air.

— ÉTYM. Il peut venir de *bis*, deux fois, et *toquer*, toucher, parce qu'on *toque* deux fois le bâtonnet.

BISTORD (bi-stor). Terme de marine. Voy. BITORD.

BISTORTE (bi-stor-t'), *s. f.* Terme de botanique. Espèce de renouée (*polygonum bistorta*, *L.*), dite aussi grande oseille.

— HIST. XIIIe s. Pourre [poudre] d'une herbe que li phisicien apelent bistorte, ALEBRANT, f° 28. || XVIe s. Bistorte ou serpentaire masle se plaist en l'ombre et en l'humidité; il y en a de deux sortes, grande et petite, les deux aians leurs racines entortillées, d'où est venu leur nom, O. DE SERRES, 616.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois, et *torta*, tordue (voy. TORS).

† **BISTORTIER** (bi-stor-tié) ou **BISTOTIER** (bi-sto-tié), *s. m.* Espèce de pilon de bois à long manche dont on se sert en pharmacie, pour mêler les substances molles et préparer les électuaires.

— HIST. XVIe s. Lors faudra blanchir le succre, afin qu'il ait plus beau lustre sur le fruit; cela se fait en esmouvant et agitant le succre avec quelque violence, le battant ou avec un bistortier mis au fons de la bassine, le tournoiant dans icelle, ou avec un couple de trenchoirs de bois.... O. DE SERRES, 872. Après avec un bistortier ou pilon de bois, remuerés le succre fort rudement, en le battant jusqu'à ce qu'il soit blanc, ID. 876.

— ÉTYM. Sans doute de *bistort*, tordu deux fois, soit à cause de la forme du pilon, soit à cause de l'action qu'il exerce sur les substances pilées.

BISTOURI (bi-stou-ri), *s. m.* Instrument de chirurgie ayant la forme d'un couteau.

— HIST. XVe s. Guillaume Ression garni d'un voulge de guerre et d'une historie ou panart, DU CANGE, *bastoria*. Une bistorie ou grant cousteau, ID. *ib.* Un coustel poignant nommé bistorit, ID. *ib.* || XVIe s. On fera l'incision transversalement avec une lancette courbée appellée bistorie, PARÉ, VI, 6. Figure de deux bistories courbées, dont l'une est ouverte, l'autre enfermée dans son manche ou chasse, ID. VI, 8. Un rasoir, lequel doit avoir double tranchant comme nos bistories, ID. VI, 10. Il faut accroistre la playe avec une bistorie ayant un bouton au bout, et qu'elle ne tranche que d'un costé, ID. VIII, 35.

— ÉTYM. Bas-lat. *bastoria*, sorte d'arme, bâton, massue; de même radical que *bâton* (voy. ce mot). Du sens d'arme, de grand couteau, *bistorie* en est venu à celui d'instrument de chirurgie; mais, en dépassant le XVIe siècle, il a perdu le genre que lui assignait son origine, et a pris, avec le masculin, une désinence masculine qu'on trouve cependant aussi dans un texte du XVe siècle.

† **BISTOURISER** (bi-stou-ri-zé), *v. a.* Inciser avec le bistouri. Se dit par plaisanterie, dans le parler vulgaire, et non dans le langage chirurgical. Il est des bistouris.... — Des bistouris! au diable; Cherche qui tu voudras pour le bistouriser, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, II, 10.

— ÉTYM. *Bistouri*.

† **BISTOURNAGE** (bi-stour-na-j'), *s. m.* Terme d'art vétérinaire. Procédé de castration qui consiste à produire l'atrophie des testicules en renversant ces organes dans les bourses et en les faisant tourner deux ou trois fois autour du cordon.

— ÉTYM. *Bistourner*.

† **BISTOURNEMENT** (bi-stour-ne-man), *s. m.* Action de bistourner.

— ÉTYM. *Bistourner*.

BISTOURNÉ, ÉE (bi-stour-né, née), *part. passé.* Châtré. Un bœuf bistourné. || Fig. Les Français, domptés aujourd'hui, abattus, mutilés, bistournés par Napoléon, se laissent ferrer et monter à tous venants, P. L. COUR. I, 223.

BISTOURNER (bi-stour-né), *v. a.* || 1° Tourner, courber un objet de manière à le déformer. || 2° Terme de vétérinaire. Châtrer un animal en tordant les vaisseaux testiculaires. || 3° Se bistourner, *v. réfl.* Devenir bistourné. Ses jambes se sont bistournées.

— HIST. XIIIe s. Quand sor son chemin a songié, Sovent à mi-voie retorne, Et tous nous tempeste et bestorne, *la Rose*, 14858. Mès or vendent les jugements, Et bestornent les erremens, Et taillent et cuellent et saient, Et les povres gens trestout paient, *ib.* 5604. Ci encoumence li diz de Renart le bestornei, RUTEB. 196. Bestourné, surnom de Saint-Benoît, église de Paris, parce que, contre l'usage, le chœur regardait l'Occident, *Paris sous Philippe le Bel*, par GÉRAUD, p. 423. Pour ce qu'il ne soit peril [péril] que la verité soit bestornée par faus tesmoins.... BEAUM. XXXV. || XIVe s. Et trouva l'eure bastournée [malheureuse], G. GUIART, t. I, p. 121. Après vint le flo de la mer Qui la riviere a bestournée, ID. t. II, p. 369. || XVe s. [Fortune] oncques ne sejourne, mais toujours tourne et bestourne, et le plus haut monté sur la roue en la boue estrangement retourne, FROISS. III, IV, 30. Les povres que rigueur proscript Et que fortune betourna, CH. D'ORL. *Bal.* 102. [Le vin] bestourne le sens [de l'homme] et le ramene comme à nature de beste, qui n'a nulle raison, et luy trouble la veue, *Hist. de Bouciq.* I, ch. 7.

— ÉTYM. Norm. *bestourner*; ital. *bistornare*, changer en mal; de la particule péjorative *bis*.... (voy. BIS préfixe), et *tourner* : proprement, mal tourner.

BISTRE (bi-str'), *s. m.* Suie cuite et détrempée dont on se sert pour peindre au lavis.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **BISTRÉ, ÉE** (bi-stré, strée), *part. passé.* Qui a la couleur du bistre. Teint bistré.

† **BISTRER** (bi-stré), *v. a.* Donner la couleur du bistre, peindre en bistre.

— ÉTYM. *Bistre*.

† **BISULCE** (bi-sul-s') ou **BISULQUE** (bi-sul-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le pied partagé en deux sabots.

— ÉTYM. *Bisulcus*, de *bi* pour *bis* (voy. BIS), et *sulcus*, sillon.

† **BITARDE** (bi-tar-d') ou **BISTARDE** (bi-star-d'), *s. f.* Outarde.

— HIST. XIIIe s. Grues et gantes et hairons, Pertris, bistardes et plongons, *Fl. et Bl.* 1681. || XVe s. Trompettes, clerons et bannieres, Souffres, salepestres, poussieres, Bastons bescus comme bistardes, Guet et garnison sur frontieres, COQUILLART, *Le blason des armes et des dames*.

— ÉTYM. Portug. *betarda*, par aphérèse pour *abetarda*. L'aphérèse, par connexion avec les langues romanes méridionales, n'est point sans exemple, et a passé, en quelques cas rares, dans la langue d'oïl ou français (voy. OUTARDE).

† **BITOR** (bi-tor) ou **BITOUR** (bi-tour), *s. m.* Nom vulgaire du butor (voy. BUTOR).

BITORD (bi-tor), *s. m.* Terme de marine et de pêche. Corde composée de deux fils tortillés ensemble.

— HIST. XIIIe s. Et tant fist les chemins bestors [tortueux], DU CANGE, *bestalinus*.

— ÉTYM. *Bis*, deux fois (voy. BIS), ou le préfixe péjoratif *bes*, *bis*, et *tordre*.

† **BITTE** (bi-t'), *s. f.* Terme de marine. Assemblage de charpente servant à amarrer les câbles lorsque les ancres sont au fond.

— ÉTYM. Ital. *bitta*; espagn. *bita*; bas-latin, *bitus* (lignum quo vincti flagellantur, dans les *Gloses d'Erfurth*, 279); du germanique : angl. *bitts*; holl. *beeting*; danois, *bidding*; de l'ancien scandinave *biti*, poutre; suisse, *bissen*.

† 1. **BITTER** (bi-té), *v. a.* Terme de marine. Tourner le câble sur la tête de la bitte.

— ÉTYM. *Bitte*.

† 2. **BITTER** (bi-tr'), *s. m.* Liqueur amère destinée à exciter l'appétit, laquelle se prépare en Hollande avec l'eau-de-vie de baies de genévrier, l'écorce sèche d'oranges amères, la racine de gentiane et celle de rhubarbe.

— ÉTYM. Holl. *bitter*, amer.

† **BITTON** (bi-ton), *s. m.* Terme de marine. Petite bitte.

— ÉTYM. *Bitte*.

BITUME (bi-tu-m'), *s. m.* Substance combustible qui est liquide, huileuse, ou solide et noire, et que l'on trouve dans le sein de la terre.

— HIST. XVIe s. Bitumen est une espece de poix, de laquelle on gresse les navires, PALISSY, 477. De

sel nitre, de bitumen.... PARÉ, XXV, 41. Onguens faits avec du bitumen, O. DE SERRES, 199.

— ÉTYM. Provenç. *betum*; espagn. *betun*; portug. *betume*; ital. *bitume*; du latin, *bitumen*.

† **BITUMINER** (bi-tu-mi-né), *v. a.* Enduire de bitume.

— ÉTYM. *Bitumen.*

BITUMINEUX, EUSE (bi-tu-mi-neû, neû-z'), *adj.* Qui contient du bitume; qui a les qualités du bitume. Une odeur bitumineuse. [Pour l'incrédule] L'abîme n'est qu'un peu d'eau bitumineuse, CHATEAUB. *Gén.* III, IV, 5.

— HIST. XVIe s. Les bains alumineux et sulphurés, ou bitumineux, ou ferrés, PARÉ, XVIII, 70.

— ÉTYM. Provenç. *bituminos*; espagn. et ital. *bituminoso*; portug. *betuminoso*; de *bituminosus*, de *bitumen*, bitume.

† **BITUMINIFÈRE** (bi-tu-mi-ni-fê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui produit du bitume.

— ÉTYM. *Bitume*, et *fer*, qui porte.

† **BITUMINISATION** (bi-tu-mi-ni-za-sion), *s. f.* Terme de chimie. Transformation des substances organiques en matière bitumineuse.

— ÉTYM. *Bituminiser.*

† **BITUMINISER** (bi-tu-mi-ni-zé), *v. a.* Enduire de bitume.

— ÉTYM. *Bitume.*

BIVAC (bi-vak) ou **BIVOUAC** (bi-vouak. Bivouac est plus usité; il n'est que de deux syllabes), *s. m.* Terme de guerre. Garde extraordinaire faite la nuit en plein air; station qu'une armée en campagne fait, en plein air, pour prendre du repos; la troupe même; le lieu où elle s'arrête. Des bivouacs furent établis dans les rues. Le bivouac de l'armée au pied d'une montagne. Le bivouac prit les armes. Nous quittâmes le bivouac. Et comme s'ils étaient en pays dangereux, L'ombre de Saint-Germain est un bivouac pour eux, CORN. *Les victoires du roi.* J'ai passé toutes les nuits au bivac à la tête de mes escadrons, PELLISSON, *Conversat. de Louis XIV devant Lille*, p. 57. J'avais l'air d'un soldat qui sort du bivouac, CHATEAUBR. *Italie*, 60. J'ai d'un géant vu le fantôme immense Sur nos bivouacs jeter un œil ardent, BÉRANG. *Ch. du Cosaque.*

— ÉTYM. Allem. *Beiwache*, bivouac, de *bei*, auprès, et *wachen*, veiller (voy. VEILLER).

BIVALVE (bi-val-v'), *s. m.* Coquille composée de deux valves.

— ÉTYM. *Bis*, deux, et *valve.*

† **BIVALVULAIRE** (bi-val-vu-lê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a deux valvules.

— ÉTYM. *Bi*, et *valvule.*

BIVAQUER (bi-va-ké) ou **BIVOUAQUER** (bi-voua-ké. Bivouaquer est plus usité; il n'est que de trois syllabes), *v. n.* || 1° Camper en plein air. Certes, quand je bivouaquais sur les bords du Danube, mon domicile n'était pas là, P. L. COUR. I, 250. Renonçant à ses marais Le cosaque Qui bivouaque, Croit sur la foi des Anglais Se loger dans nos palais, BÉRANG. *Gaulois.* || 2° Familièrement, passer une nuit en plein air. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Bivac.*

† **BIVEAU** (bi-vô), *s. m.* Instrument des tailleurs de pierre, servant pour mesurer l'angle compris entre deux surfaces contiguës. || Sorte d'équerre employée par les fondeurs de caractères.

† **BIVOCALE** (bi-vo-ka-l'), *s. f.* Terme de grammaire. Réunion de deux voyelles ne représentant qu'un seul son, comme *peu*, *clou.*

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *vocalis* (sous-entendu *littera*), voyelle (voy. VOYELLE).

† **BIVOIE** (bi-voi), *s. f.* Terme d'eaux et forêts. Lieu où deux chemins aboutissent.

— ÉTYM. *Bi* pour *bis*, et *voie.*

BIVOUAC, BIVOUAQUER. Voy. BIVAC, BIVAQUER.

BIZARRE (bi-za-r'), *adj.* || 1° Qui s'écarte du goût, des usages reçus. Homme bizarre. Opinion bizarre. Ils tournent leurs humeurs en bizarres façons, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Ces bizarres esprits, RACAN, *Berg. Polistène*, II, 4. En un lieu que devait la déesse bizarre [la Fortune] Fréquenter sur tout autre; et ce lieu c'est la cour, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Elles font de lui un composé bizarre, LA BRUY. 12. Bizarre assemblage, RAC. *Ath.* II, 5. Bizarre refus, ID. *ib.* Bizarre destin, ID. *Andr.* III, 1. Le voilà fou, superbe, impertinent, bizarre, BOIL. *Ép.* V. || 2° Substantivement, une personne bizarre. Un honnête homme, un fat, un jaloux, un bizarre, BOIL. *Art p.* III. || Ce qui est bizarre. Cet auteur se plaît dans le bizarre.

— REM. Au XVIe siècle et au XVIIe, on a dit *bigearre* à côté de *bizarre*; dans les exemples, cités plus haut, de Régnier et de Racan, les éditions portent *bigearre* ou *bijarre*; et Vaugelas remarque que *bigearre* et *bizarre* se disent également. Mais Marguerite Buffet et Thomas Corneille recommandent exclusivement *bizarre*, qui a prévalu; l'autre est tombé dans l'oubli.

— SYN. BIZARRE, FANTASQUE, EXTRAVAGANT. L'homme bizarre n'est ni l'homme fantasque, ni l'homme extravagant. S'écarter du goût ordinaire par une singularité non convenable, c'est être bizarre; s'en écarter par une fantaisie qui tout à coup change d'idée, c'est être fantasque; s'en écarter d'une manière contraire au bon sens, c'est être extravagant, LAVEAUX.

— HIST. XVIe s. Quand cette bonne dame eut connu l'humeur de l'homme, elle le laissa avec ses opinions bigearres et lui dit seulement, DESPER. *Contes*, XXXV. Le soldat françois est beaucoup plus bisarre : et ne peut quasi vivre sans se battre, ne monstrant que trop sa valeur contre ses compagnons, LANOUE, 269. C'est un petit homme bisarre et qui jure en diable, ne parle que d'estrangler mille homes à la fois, D'AUB. *Fœn.* III, 17. C'est une bizarre piece, *ib.* Maladie d'une nature estrange et bigerre, PARÉ, *Intr.* 23. L'assiette de Luxembourg est fort bisarre, M. DU BELL. 543. Quelque bigearre et rebours que soit le lieu [emplacement], il se peut neantmoins ageancer, O. DE SERRES, 18. Ce mesme meslinge fait le mulet capricieux, bigearre, de difficile conduite, ID. 312. Pour rendre la racine de bouïs solide et lui confirmer la beauté de sa blonde couleur et bigearre madreure, ID. 556.

— ÉTYM. Berry, *bigearre*; *bigearrer*, disputer; espagn. et portug. *bizarro*, magnanime, vaillant; ital. *bizarro*, emporté, colère. Notre mot français vient de l'espagnol et il a eu d'abord le sens de vaillant, brave (voy. à l'historique l'exemple de Lanoue). L'italien a, il est vrai, un substantif *bizza*, colère; mais *bizarro* n'en peut dériver, puisque le suffixe *arr* n'est pas italien. Tout porte à croire que le mot est d'origine espagnole; dès lors deux étymologies s'offrent : le basque *bizarra*, barbe, décomposé par Larramendi en *biz arra* (qu'il soit un homme); et l'arabe *bāshāret*, beauté, élégance, d'où vaillant, chevaleresque, puis les sens de colère, emporté, extravagant

BIZARREMENT (bi-za-re-man), *adv.* D'une façon bizarre. Voilà comment Je m'entretiens bizarrement, RÉGNIER, *Épît.* III. De notre amour bizarrement jaloux, Il veut, peut-être, en se jouant de nous, Nous effrayer.... MALFIL. *Narcisse*, ch. IV.

— HIST. XVIe s. Les dits curez, un petit plus bizarrement armez, faisoient le premier rang, *Sat. Mén.* p. 12. || XVIIe s. Ecoute ce discours tissu bijarrement, RÉGNIER, *Sat.* VI.

— ÉTYM. *Bizarre*, et le suffixe *ment.*

BIZARRERIE (bi-za-re-rie), *s. f.* Caractère de ce qui est bizarre. La bizarrerie des modes. La bizarrerie de l'humeur. Comprenez-vous de sa part une telle bizarrerie? Que sait-on si l'amour, dont la bizarrerie Se joue assez souvent du fond de notre cœur.... CORN. *Agésilas*, II, 3. Il fallait essuyer les bizarreries d'un peuple flatté, BOSS. *Hist.* III, 5. Nous cherchons notre bonheur hors de nous-mêmes et dans l'opinion des hommes que nous connaissons flatteurs, peu sincères.... quelle bizarrerie! LA BRUY. 11. Il y a assez d'injustice dans le procédé des hommes, assez d'inégalités et de bizarreries dans leurs humeurs incommodes et contrariantes, BOSS. *La Vallière.*

— HIST. XVIe s. Les jeunes mulets et mules ne tettent tant longuement que les chevaux et asnes, pour leur propre naturel capricieux, lequel les meres ne peuvent souffrir plus que de six ou sept mois, croissans en bigearrure avec l'aage, O. DE SERRES, 314.

— ÉTYM. *Bizarre.*

† **BLADAGE** (bla-da-j'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Quantité de grain payée par un emphytéote pour chaque bête employée au labour.

— ÉTYM. Bas-latin, *bladum*, blé (voy. BLÉ).

BLAFARD, ARDE (bla-far; le *d* ne se lie pas : blafard et défait, dites : bla-far et défait; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : blafards et défaits, dites : bla-far et défaits; cependant plusieurs prononcent l'*s* : bla-far-z et défaits), *adj.* D'un blanc terne. Que les teintes des nuages soient blafardes et livides.... CHATEAUB. *Génie*, II, V, 6. Quand il arrive à un nègre de faire l'amour à une personne de cette espèce blafarde [Albinos], il est tourné en ridicule, VOLT. *Relat.* 178. Car la nature bonne et sage.... A fait sans le secours du fard D'un Vendôme un peu trop blafard Un Vendôme plus beau qu'un ange, CHAUL. *Au duc de Nevers.* || Fig. Pour voir ce que produirait une union si blafarde [un mariage entre blonde et blond], HAMILT. *Gramm.* 9.

— HIST. XIVe s. Ains suis si blaffard et si fade, Qu'il semble qu'aie esté malade, J. BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 6. Et celui qui en ce excede et veult plaire à chescun, se il le fait de son inclinacion et volonté, sans que il tende à autre fin, il n'a pas nom approprié et par aventure peut estre appellé blafart, ORESME, *Eth.* 50. || XVe s. Mais s'il y a qui imputer Li vueille aucun crime ou blafarde, Lieve soy sus et plus ne tarde, *Mart. de S. Étienne.* || XVIe s. Leur urine est quelquefois blaffarde, et de couleur cendrée et fetide, PARÉ, XXII, 10. L'ombre.... Luy rend un jour blafard tel qu'aux noires forêts, AM. JAMYN, liv. IV, *Élég. Celui qui....*

— ÉTYM. Bas-lat. *blaffardus*, dans un texte du XIIIe siècle, nom d'une monnaie qui paraît répondre à un blanc. Ménage tire ce mot de l'allemand *bleifarben*, couleur de plomb; mais Diez propose l'ancien haut-allemand *blei-faro*, de *bleih* ou *bleich*, pâle, et *faro*, couleur (*d* ajouté comme dans *homard*). Oresme au XIVe siècle a pris *blafard* dans le sens figuré, de bénin, sans volonté; et dans le XVe siècle on a donné à *blafarde* la signification de mauvaise action.

BLAGUE (bla-gh'), *s. f.* || 1° Petit sac dans lequel les fumeurs mettent leur tabac. || 2° Populairement, mensonge, vanterie.

— ÉTYM. Gaélique, *blagh*, souffler.

† **BLAGUER** (bla-ghé). || 1° *V. n.* Dire des mensonges, faire des contes. || 2° *V. a.* Blaguer quelqu'un, se moquer de lui. Ce verbe est du plus bas langage.

— ÉTYM. Gaélique, *blagh*, souffler, se vanter.

† **BLAGUEUR, EUSE** (bla-gheur, gheû-z), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui blague. Mot du plus bas langage.

— ÉTYM. Angl. *blackguard* mauvais drôle; du gaélique, *blaghair*, vantard, de *blagh*, souffler.

BLAIREAU (blè-rô), *s. m.* || 1° Mammifère d'Europe, qui est rangé parmi les bêtes puantes (*ursus meles*). L'homme n'a pu vivre comme les blaireaux et les lièvres, VOLT. *Mœurs*, *Sauv.* Le blaireau est un animal paresseux, défiant, solitaire, qui se retire dans les lieux les plus écartés, dans les bois les plus sombres, et qui s'y creuse une demeure souterraine, BUFF. *Blaireau.* || 2° Blaireau, pinceau fait de poil de blaireau, servant pour l'aquarelle; blaireau pied de biche, pinceau servant à vernir ou à lisser le fond sur la porcelaine. || Blaireau, savonnette à barbe faite en poil de blaireau.

— HIST. XVe s. En fiel de loups, de regnards et blereaux Soient frittes ces langues venimeuses, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Quinze sanglerons, deux blereaux, troys grandz regnardz, RAB. *Pant.* II, 26.

— ÉTYM. L'adjectif kymri *blawr*, gris de fer, a été proposé; mais comment la diphthongue *aw* serait-elle devenue *ai*? Il y a en celtique : cornwall. *bleit*, loup; gallois, *blaidd*; et bas-breton, *bleiz*, lynx, mélange de loup et de chien; mais cela aurait donné *blaideau* ou *blaiseau*. Considérant la forme du mot qui, reproduit en latin, donnerait *bladarellus*, diminutif de *bladarius*, marchand de blé (de *bladum*, voy. BLÉ), Diez y voit une dénomination figurée : le petit marchand de blé ou plutôt, comme remarque M. Mahn, le petit voleur de blé, à cause des habitudes de cet animal qui, dit-on, emporte beaucoup de blé sarrasin. Dans cette étymologie, il est satisfait à la forme du mot; mais, quant au sens figuré qui aurait conduit à *blaireau*, il faudrait quelques intermédiaires qui manquent pour l'assurer davantage.

† **BLAIRIE** (blè-rie), *s. f.* Terme de droit féodal. Redevance seigneuriale à raison de la vaine pâture.

— HIST. XIIIe s. Et de la blarie [produit en blé] de mon tarrage.... DU CANGE, *blaeria*. No [notre] blaverie, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-latin, *blaeria*, *bladaria*, de *bladum*, blé (voy. BLÉ).

† **BLAISEMENT** (blè-ze-man), *s. m.* Voy. BLÉSITÉ.

BLÂMABLE (blâ-ma-bl'), *adj.* Digne de blâme. Homme, action blâmable. De blâmables erreurs. C'est en quoi mon offense est plus blâmable encore, De tromper lâchement un mari qui m'adore, MAIRET, *Sophon.* I, 4.

— ÉTYM. *Blâmer.*

BLÂME (blâ-m'), *s. m.* || 1° Expression de l'opinion, du jugement par lequel on trouve quelque chose de mauvais dans les personnes ou dans les choses. Le blâme et l'éloge. Encourir un blâme sévère. Il ne mérite pas le blâme. Les louanges étaient pré-

cieuses, parce qu'elles se donnaient avec connaissance; le blâme piquait au vif les cœurs généreux et retenait les plus faibles dans le devoir, BOSS. *Hist.* III, 6. Épargnez-vous le blâme D'un coup peu convenable à la main d'une femme, ROTR. *Bélis.* III, 5. || Imputer à blâme, reprocher à quelqu'un une action comme une faute. Une action ne peut être imputée à blâme lorsqu'elle est involontaire, PASC. *Prov.* 4. || 2° Reproche, tache. Après m'avoir cherі, quand je vivais sans blâme, Qui m'aima généreux me haïrait infâme, CORN. *Cid*, III, 4. || 3° Terme de jurisprudence. Réprimande faite par le juge.

— HIST. XIe s. Dist Oliviers : d'ice ne sai-je blasme, *Ch. de Rol.* LXXXIV. Cil qui là sont n'en deivent aveir blasme, *ib.* CXXVIII. || XIIe s. Par ma foi, Guenes, vous avez blasme grant, *Ronc.* p. 181. || XIIIe s. Il s'en alla en une nef de marcheans et guerpi l'ost, dont il reçut grant blasme, VILLEH. LIV. Chose que on ne puist [puisse] à mal blasme atourner, *Berte*, III. Et non pourquant jà pour moi ne demourra, ne je ne voel que on m'en mette blasme sus, *Chron. de Rains*, 102. || XVe s. Or fut moult grant blasme [action blâmable] pour les premiers, et mieux leur valsist estre ordonnés à l'ordonnance du vaillant chevalier que ce qu'ils firent, FROISS. I, I, 286. Je veux bien que vous sachiez que je ne suis pas celle qui fera tel blame [honte] à l'hostel où je demeure, LOUIS XI, *Nouv.* XVIII.

— ÉTYM. Voy. BLÂMER; provenç. *blasme*; anc. espagn. *blasmo*; ital. *biasimo*.

BLÂMÉ, ÉE (blâ-mé, mée), *part. passé.* Jeune homme blâmé par son père. Action blâmée de tous, de chacun. L'inaction de ce général, blâmée de toute l'armée. Blâmé de qui de droit. || Terme de jurisprudence. A qui le juge a fait une réprimande.

BLÂMER (blâ-mé), *v. a.* || 1° Juger et prononcer que quelqu'un est digne de blâme. La première chose dont il fut blâmé. On le blâma d'avoir ainsi parlé. Blâmer la légèreté de quelqu'un, ou quelqu'un de sa légèreté. On me blâme de ce que.... Je ne vois pas pourquoi l'on me blâme d'obscurité, DESC. *Rép.* 3. Ne blâmez pas Perrault de condamner Homère, BOIL. *Épigr.* 21. Ne savez-vous pas bien que je brûle pour elle, Et que me la blâmer, c'est me faire mourir? MALH. V, 23. Je les blâme tous deux d'avoir tiré l'épée, Bien que le ciel ait pris le parti de César, Et que Caton soit mort dans celui de Pompée, MAYNARD, *Sonnet sur Pompée et César*. Ne blâmez donc pas de fausseté ceux.... PASC. *Moyens*, 1. Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie, CORN. *Cid*, III, 4. S'il les [ses vœux] pousse trop loin, moi-même je l'en blâme, ID. *Sertor.* III, 2. J'ai beau vous blâmer, Lui-même il vous défend, vous excuse sans cesse, ID. *Suréna*, I, 2. Et le roi, plus piqué contre vous que contre elle, Blâmera vos frayeurs et nos légèretés D'avoir osé douter de la foi des traités, ID. *Rod.* III, 2. Je ne puis exciter ni blâmer son courage, VOLT. *Alz.* V, 2. || Absolument. Le sénat, dont l'approbation tenait lieu de récompense, savait louer et blâmer quand il fallait, BOSS. *Hist.* III, 6. || 2 Terme de jurisprudence. Réprimander quelqu'un par autorité judiciaire. || 3° Se blâmer, *v. réfl.* Je me blâme d'avoir été si peu prévoyant.

— SYN. BLÂMER, CENSURER, RÉPRIMANDER. Il faut d'abord mettre à part réprimander, qui indique le blâme infligé par le supérieur à l'inférieur, par le maître à son élève : un précepteur réprimande son élève inattentif; un ministre réprimande un employé. Entre blâmer et censurer, la nuance est que blâmer est plus étendu et signifie aussi bien le blâme secret que le blâme public; tandis que censurer implique toujours une certaine solennité dans la forme, comme était l'acte du censeur à Rome : vous le blâmez, j'en suis sûr; mais irez-vous jusqu'à le censurer?

— HIST. XIe s. Et altre qui blasmed ait esté, *Lois de Guill.* 16. Que mi parent pur mei seient blasmet, *Ch. de Rol.* LXXXII. || XIIe s. Par eux es blasmez, *Ronc.* p. 14. Se il s'enfuit, n'en doit estre blamez, *ib.* p. 69. Se j'en travail [souffre], je n'en sai qui blasmer, *Couci*, II. La peine de mon service Me veuillez guerredonner, Ou trop feriez à blasmer, *ib* p. 119. Que [car] mon langage ont blasmé li François Et mes chançons, oïant les Champenois, QUESNES, *Romancero*, p. 83. Car tost [nous] en seriens blasmé et vil tenu, *Sax.* XXVIII. Li evesque se sunt encuntre lui drecié; De la cruiz l'unt blasmé qu'il porte, e chastié, *Th. le mart.* 38. En grant humilité devez à curt aler, Que nuls ne vus en puisse reprendre ne blasmer; De pes [paix] en purra l'un vers le rei mielz parler, *ib.* 36 || XIIIe s. Einsi leur failli li vesques d'Ostun et li quens Guis de Forais, et Pierres Bromons et maint autres assés, qui moult en furent blasmé, VILLEH. XXXI. Mout [elle] se blasme en son cuer et forment se demente, *Berte*, CXI. Morans, ce dist li rois, n'en faites à blasmer [vous n'êtes pas à blâmer], *ib.* CXXXIX. Et un pou après monsieur Jehan de Waleri revint, qui blasma le roy et son conseil de ce que il estoient en demeure, JOINV. 227. || XIVe s. Ou se il se cource [courrouce] sans raison ou autrement que par raison, il est à blasmer, ORESME, *Eth.* 43. || XVe s. Quoi qu'on lui blamast ni desconseillast, le gentil chevalier ne s'en voulut oncques delaier, FROISS. I, I, 16.

— ÉTYM. Provenç. et anc. espagn. *blasmar;* ital. *biasimare;* de *blasphemare*, qui prit le sens particulier de blâmer (voy. BLASPHÉMER). *Blasphemare*, terme ecclésiastique, ayant passé dans le langage vulgaire, y prit un sens général.

1. **BLANC, BLANCHE** (blan, blan-ch'; le *c* ne se lie pas : blanc et noir, dites : blan et noir; excepté dans cette locution où d'ordinaire on le fait entendre : du blanc au noir, dites : du blan-k au noir; l'*s* au pluriel se lie : blancs et noirs, dites : blan-z et noirs. Palsgrave au XVIe siècle dit qu'on prononce blan; et au XVIIe, Chifflet recommande de ne pas prononcer le *c* final, même devant une voyelle), *adj.* || 1° Qui est de la couleur du lait, de la neige, des pétales de la marguerite. Blanc comme la neige. Cheveux blancs. Dents blanches. Barbe blanche. Vêtement blanc. Robe blanche. Gelée blanche. Suivre de loin de blanches voiles, Voir au ciel briller les étoiles Et sous l'herbe les vers luisants, V. HUGO, *F. d'aut.* 25. .... Quand, selon ta prière, Elle aurait obtenu D'avoir en cheveux blancs terminé sa carrière, MALH. VI, 18. || Eau blanche, eau dans laquelle on a mis du son pour faire boire les chevaux. || Terme de pharmacie. Eau blanche, eau dans laquelle on a mis de l'acétate de plomb ou extrait de Saturne. || 2° Par analogie, il se dit de toutes choses dont la couleur se rapproche du blanc. Du vin blanc. Pain blanc. De la bière blanche. Un teint blanc. || Viande blanche, le veau, la volaille, le lapin, par opposition à la viande noire ou gibier. || Sauce blanche, sauce faite avec de la farine et du beurre qu'on n'a pas fait roussir. || 3° Propre, net. Mains blanches. Chemise blanche. || Fig. Mettre quelqu'un en beaux draps blancs, le mettre dans l'embarras : dit par ironie; car mettre dans des draps blancs, c'est bien mettre. || En termes de marine, cordage blanc, cordage qui n'a pas été goudronné. || Fer-blanc, tôle recouverte d'étain. || Argent blanc, monnaie blanche, toute sorte de monnaie d'argent. || Arme blanche, toute arme offensive autre que les armes à feu. || 4° Qui n'est pas assez noir, assez foncé. L'encre devient blanche. || 5° Sur quoi l'on n'a pas écrit. Papier blanc. Aussi blanche est la page où je notai mes jours; Qu'aurais-je écrit?... LAMART. *Joc.* II, 56. || Fig. Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche, Puisse toute ma vie être une page blanche! ID. *ib.* || Fig. Donner carte blanche à quelqu'un, lui laisser toute liberté. Carte blanche, papier non écrit où l'on met ce que l'on veut. || Terme de jeu. Cartes blanches, cartes parmi lesquelles il n'y a pas de figures. J'avais cartes blanches. || Armes blanches. C'étaient jadis les armes d'un jeune chevalier dont l'écu n'était chargé d'aucune armoirie. || Blanc seing, voy. BLANC-SEING. || Blanc signé, voy. BLANC-SIGNÉ. || 6° Vers blancs, vers qui ne riment pas. Poëme en vers blancs. Les vers blancs sont inusités dans la poésie française. || 7° Au jeu de quilles, faire chou blanc, ne rien abattre; et, au figuré, ne pas réussir. || 8° Nuit blanche, nuit passée sans sommeil. J'ai passé trois nuits blanches. Dans ce beau bois.... nous avons des nuits blanches comme à Sceaux, VOLT. *Lett. vers*, 6. Peut-être cette locution provient-elle du jeu où l'on fait chou blanc, où l'on amène blanc : nuit blanche, nuit où l'on n'a pas réussi à gagner du sommeil. || 9° Fig. Innocent. Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, LA FONT. *Fab.* VII, 1. || Sortir d'une affaire blanc comme neige, s'en tirer d'une manière tout à fait honorable. Mais n'est hérétique qui ne veut; il n'y a qu'à partager le différend et donner une distinction; quelle qu'elle soit, intelligible ou non, elle rendra un homme blanc comme de la neige, MONTESQ. *Lett. pers.* 29. || Très-familièrement. Il n'est pas blanc, il sera puni, blâmé. || Fig. Se faire blanc de son épée, proprement, se justifier par son épée, comme on faisait dans les combats judiciaires, et, par suite, se prévaloir d'un crédit, d'un pouvoir qu'on n'a pas. Et se faisant tout blanc de son épée, LA FONT. *Diable.* || 10° Terme d'eaux et forêts. Coupe à blanc être, coupe de bois où l'on ne réserve ni taillis ni baliveaux. On dit dans le même sens : coupe à blanc estoc, et coupe blanche. || 11° Substantivement, un blanc, une blanche, homme, femme appartenant à la race blanche. Un blanc et un nègre; une blanche et une négresse. Il y a sept lunes que les blancs de la Virginie se sont emparés de nos terres, CHATEAUB. *Atala*, 319. || 12° Terme des troubles révolutionnaires de France. Un blanc, un homme du parti du drapeau blanc, de l'ancienne monarchie, de la dynastie des Bourbons. || Dans l'antiquité, faction des blancs, une des deux factions secondaires du cirque à Rome et à Constantinople. || Dans le moyen âge, les Gibelins de Florence. || Proverbes. C'est bonnet blanc et blanc bonnet; c'est-à-dire il n'y a pas de différence. || Il a mangé son pain blanc le premier; c'est-à-dire il a été heureux d'abord, il ne l'est plus. || Rouge soir et blanc matin, c'est la journée du pèlerin; c'est-à-dire, quand le ciel est rouge le soir et blanc le matin, la journée ordinairement sera belle.

— HIST. et ÉTYM. Voy. le suivant.

2. **BLANC** (blan; le *c* ne se lie pas), *s. m.* || 1° La couleur blanche. Distinguer le blanc du noir. Tirer sur le blanc, être blanchâtre. Ce papier est d'un beau blanc. Blanc sale, blanc dont l'éclat est terne. || Saigner quelqu'un jusqu'au blanc, le saigner jusqu'à ce que le sang devienne moins rouge; et, figurément, lui enlever ses dernières ressources. On dit quelquefois, dans le parler négligé, saigner à blanc. || Mettre à blanc, dévaliser, ruiner. Sache que dernièrement allant à la picorée, je me ruai dans la case d'un pauvre manant et non content de l'avoir mis à blanc.... *La seconde partie du Courrier polonais*, 1649, p. 5. || Fig. et familièrement. Aller, passer du blanc au noir, passer d'une opinion à l'opinion contraire, d'une extrémité à l'autre. Voilà l'homme en effet, il va du blanc au noir, BOIL. *Sat.* VIII. || Si vous lui dites blanc, il répond noir; il se plaît à contredire. || Voir tout en blanc, voir les choses sous un aspect favorable. Le duc de Chevreuse toujours équanime, toujours espérant, toujours voyant tout en blanc, ST-SIM. 322, 209. || Mettre du blanc sur du noir, écrire, faire des livres, avec un sens de raillerie. Le voilà fier depuis qu'il met du blanc sur du noir. || 2° Substance qui sert à peindre. Blanc de céruse, blanc de plomb, nom vulgaire du carbonate de plomb. || Blanc de fard ou, simplement, blanc, sorte de fard qui teint la peau en blanc. Mais elle met du blanc, et veut paraître belle, MOL. *Mis.* III, 5. Point d'autre rouge sur son visage que celui que causait la pudeur, ni de blanc que celui que donne l'abstinence, BOSS. *Pensées chrét.* 43. Loin ces études d'œillades, Ces eaux, ces blancs, ces pommades, Et mille ingrédients qui font des teints fleuris, MOL. *Éc. des F.* III, 2. || Blanc de fard est l'ancien nom du sous-azotate de bismuth. || Blanc de chaux, eau dans laquelle on a délayé de la chaux, et avec laquelle on blanchit les murailles. || Craie. Faire une croix à une porte avec du blanc. || Fig. Marquer de blanc une journée, la compter parmi les jours heureux; locution tirée de l'habitude des Romains de marquer les jours heureux avec de la craie. || Au billard, morceau de craie avec lequel on frotte le bout de la queue pour rendre les coups plus sûrs. Mettez du blanc à votre queue. Passez-moi le blanc. || À blanc, *locut. adv.* De manière à devenir blanc. Chauffer à blanc, chauffer jusqu'à ce que la chaleur soit assez forte pour faire passer le métal du rouge au blanc. || Il a gelé à blanc, il y a eu une gelée blanche. || Poudré à blanc, poudré de façon que la couleur des cheveux ne se voie plus. On voit Caton poudré à blanc et Brutus en panier, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. || Mets au blanc, mets accommodé à la sauce blanche. || 3° Vêtements blancs. Ils étaient tous vêtus de blanc, FÉN. *Tél.* IX. || Vouer un enfant au blanc, faire vœu, en l'honneur de la Vierge, de le vêtir de blanc jusqu'à un certain âge. || 4° Le blanc de l'œil, le blanc des yeux, la partie blanche de l'œil qui est formée par la portion de la sclérotique revêtue de la conjonctive. Le duc de Chevreuse rougit jusqu'au blanc des yeux, il s'embarrassa, il balbutia, ST-SIM. 192, 64. || Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux, le regarder fixement. || Fig. Ils se sont mangé le blanc des yeux, ils se sont violemment querellés. Si Sa Majesté avait la bonté de nous laisser manger le blanc des yeux, SÉV. 176. On se mange dans Paris le blanc des yeux fort mal à propos, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 24 oct. 1772. || Celui qui n'a pas de blanc dans l'œil, le diable, qui, suivant la croyance populaire, avait l'œil tout noir. || 5° Un blanc d'œuf, la partie glaireuse, albumineuse de l'œuf. || 6° Un blanc de pou-

let, la chair qui tient à l'estomac, dit ici pour poitrine. || 7° Terme d'imprimerie. Toute distance plus grande que l'interlignage ordinaire. || Espace libre laissé dans une pièce d'écriture. Écrire dans les blancs. La patente de premier ministre que le roi [Louis XIII] écrivit de sa main, laissant en blanc les appointements de la place, VOLT. *Mœurs*, 176. Je laissais aux endroits qu'ils [les bibliothécaires] n'avaient pu lire des espaces en blanc, P. L. COUR. I, 76. Il [M. de Bouillon] leur dit [aux envoyés d'Espagne] que son sentiment était qu'ils remplissent un blanc de l'archiduc, RETZ, II, 371. || En blanc, état d'un papier où les choses essentielles ne sont pas encore écrites. Peu de gens sont disposés à signer une confession de foi en blanc, PASC. *Prov.* 17. || Procuration, billet en blanc, procuration, billet où on laisse du blanc pour écrire le nom du mandataire, du créancier. Endossement en blanc, endossement où l'on met une simple signature avec l'espace nécessaire pour écrire l'ordre ou le reçu. || **8°** Terme de jeu. Coup nul. Amener blanc. || **9°** Espace blanc dans une cible, but. Ceux qui tirent au blanc. M. le Dauphin tirait au blanc, SÉV. 202. Comme s'il eût tiré au blanc, ID. 476. Tantôt on dispute un prix en tirant au blanc, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. .... Il ne levait de ban Que pour tirer quatre fois l'an Au blanc, BÉRANG. *Yvet.* || Fig. Tous ces beaux talents l'avaient rendu sans contredit le blanc (si je l'ose ainsi dire) de tous les désirs amoureux des servantes, SCARR. *Rom. com.* II, 19. || Terme d'artillerie. Tirer de but en blanc, tirer à la distance où, la pièce étant horizontale, le boulet, qui s'élève d'abord, vient couper la ligne horizontale qui va de la pièce au blanc. || Fig. De but en blanc, inconsidérément, brusquement. S'aller marier de but en blanc avec une inconnue, MOL. *Fourb.* I, 6. Pensez-vous aller de but en blanc exposer votre ouvrage au salon? J. J. ROUSS. *Ém.* III. || **10°** Anciennement, petite monnaie de cinq deniers. Six blancs valaient deux sous six deniers. Faire des tours de toute sorte, Passer en des cerceaux : et le tout pour six blancs, LA FONT. *Fabl.* IX, 3. || Les grands blancs sous Louis XI et Charles VIII valaient treize deniers. || Mettre quelqu'un au blanc, le ruiner, lui gagner tout son argent. || **11°** Diverses acceptions d'arts et de métiers. Blanc de baleine, substance solide, blanche, onctueuse, qui ne provient pas de la baleine, ce que le nom semble indiquer, mais qu'on trouve dans diverses espèces de cachalots, notamment le *physeter macrocephalus*, d'où on la retire par expression. || Blanc, l'argent que le batteur d'or mêle comme alliage à l'or; le plâtre que l'on applique sur les pièces à dorer; la terre dont le salpêtre a été extrait; le dépôt au fond des tonneaux chez les amidonniers. || Blanc d'albâtre, chaux réduite en poudre qu'on emploie dans la peinture en détrempe. || Blanc d'argent, nom, dans le commerce, du plus beau blanc de plomb (sous-carbonate de plomb). || Blanc de craie, craie délayée dans de l'eau gommeuse. || Blanc en bourre, enduit composé d'argile, de chaux, de bourre. || Blanc d'Espagne, blanc de Meudon, sous-carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte au moyen de l'eau, et moulé sous forme de pains ovoïdes ou cylindriques. || Blanc de zinc, oxyde de zinc. || **12°** Blanc de champignon, nom que les jardiniers donnent à une matière blanche, d'aspect de moisissure délicate, qui se développe lorsqu'on abandonne plusieurs mois à l'air des tas de feuilles mortes, du fumier à demi putréfié et peu humide. Ces débris, ainsi préparés et mis en couches, procurent le développement de diverses espèces de champignons, de l'agaric comestible entre autres. || Blanc, nom donné par les cultivateurs à deux sortes de maladies des végétaux : le blanc sec et le blanc mielleux, l'un et l'autre formés par la réunion de plantes parasites de la famille des champignons. Melons qui ont le blanc, LA QUINTINYE, *Jardins*, t. I, p. 100, dans RICHELET. || **13°** Terme de botanique. Blanc d'eau, nénuphar blanc. || Blanc de Hollande, variété de peuplier blanc. || **14°** Terme de pêche. Le blanc, hareng salé et prêt à être mis en caque. || Blanc, non donné à de petits poissons que les pêcheurs emploient comme appâts. || **15°** Terme de manége. Ce cheval boit dans le blanc, boit dans son blanc, ou, adverbialement, boit blanc; il a le tour de la bouche blanc et le reste d'une autre couleur. || **16°** Voir en blanc, se dit, en langage vulgaire, des femmes qui sont affectées de leucorrhée.

— HIST. XIe s. Diz blanches mules fist amener Marsile, *Ch. de Rol.* VII. De Charlemagne qui ert chenuz et blancs, *ib.* XL. Que tout [il] lui tranche le vermeil et le blanc [de son écu], *ib.* XCIX.

— XIIe s. Ses confenons fu blans à or listez, *Ronc.* p. 36. Les chefs floris, mainte barbe i out blance, *ib.* p. 134. Ses blanches mains, ses doigts lons et tretis, *Couci*, V. Le nez moult très bien fait, les denz menuz et blanz, *Sax.* V. Dous freres blancs [deux moines blancs] mena avec sei li buens ber, *Th. le mart.* 48. Custume est anciene, si l'ai oï cunter, Que tuit li blanc abé de çà et de là mer, Chascun tierz an se solent à Cistaus asembler, *ib.* 95.

— XIIIe s. Tant ert [elle était] blanche et vermeille qu'on s'i peüst mirer, *Berte*, III. La chair [elle] avoit plus blanche que ne soit blanche laine, *ib.* L. Il m'avoit pris à menacier, Et je le soi si enlacier De blanches paroles et pestre, Que j'en ai esté à bon mestre, *Ren.* 16281. Et il ara [aura] le visage et le blanc des iex rouge, ALEBRANT, f° 10.

— XIVe s. Ce que est blanc, il est blanc as tous et par tout, ORESME, *Eth.* 178. Froument mondé le quel on treuve sur les espiciers tout mondé pour un blanc la livre, *Ménagier*, II, 5.

— XVe s. Et amenerent ce jour là en la cité de Tournay plus de dix mille blanches bestes et bien autant, que porcs, que bœufs, que vaches, FROISS. I, I, 107. L'enfant qui fut tout surpris et esbahi ne sonna mot, mais devint tout blanc de paour et tout esperdu, ID. II, III, 13. Il estoit si aveugle de ce duc d'Irlande que, si il dit : sire, ceci est blanc, et il fait noir, le roi ne dit point du contraire, ID. II, III, 72. Je ne les prise pas deux blancs Tous les biens qui sont en amer [aimer], CH. D'ORL. *Bal.* 88. Et oÿ crier plusieurs cris, La cote, la chape, vieulz draps, L'engin à prendre les souris, Pastez chaus, le sel blanc, le riz, E. DESCHAMPS, *Bal.* Il y en eut qui vendirent grant quantité de platz et d'escuelles d'argent pour deux grans blancs la piece, cuydans que ce fust estaing, COMM. V, 2.

— XVIe s. Si la foy decline tant peu que ce soit de ce blanc auquel elle doit prendre sa visée, elle ne retient plus sa nature, CALVIN, *Instit.* 421. Nostre prieur ayme fort le blanc de chappon, RAB. *Garg.* I, 39. Heureux celluy qui tousjours tendra on but et on blanc que Dieu nous ha prefix, ID. *ib.* I, 58. Le sergent ne meit si hault le blanc à la butte que.... ID. *Pant.* II, 11. Les Souisses, tous armez à blanc, la juque ou poing, pour guarder la place, ID. *Sciom.* L'archer qui oultrepasse le blanc fault, MONT. I, 224. Mille routes desvoyent du blanc; une y va, ID. I, 37. Peindre de mesme creon le blanc et le noir, ID. I, 248. Je ne m'habille gueres que de noir ou de blanc, ID. I, 261. Proculus afferma qu'il avoit rencontré Romulus armé à blanc d'armeures claires et luisantes comme feu, AMYOT, *Rom.* 45. Il n'est point raisonnable que celuy qui ne tire point attaigne au blanc, ID. *P. Æm.* 32. Craignant leur bel equippage et la lueur de leur harnois fourbis à blanc, ID. *Pomp.* 99. Quant aux capitulations de la paix, il voulut que les Atheniens leur envoyassent carte blanche, ID. *Phoc.* 36. Blanc chapeau et chapeau blanc, est-ce pas tout un? MARG. *Nouv.* XI. Par cette manœuvre la cour de Navarre changea du blanc au noir, D'AUB. *Vie*, LXXIII. Une estrange multitude de blancs-vestus [pénitents], avec le fouet à la ceinture, ID. *Hist.* II, 330. Un vieillard tout blanc, ID. *ib.* III, 216. Des mentelets couvers de fer blanc, ID. *ib.* III, 276. Nous ne devons les faire marcher sous les drappeaux de la croix blanche, qui leur ont servi et doivent servir encores de quintaines et de blanc, ID. *ib.* II, 429. Vous le prenez un peu trop haut pour frapper au blanc, YVER, p. 550. Le blanc des yeux, PARÉ, *Introd.* 23. Et voila les pauvres medecins, chirurgiens, apoticaires et barbiers à blanc, lesquels ayans ceste marque d'avoir esté constitués à penser les pestiférés, tout le monde après les fuit comme la peste mesme, ID. XXIV, 12. Blanc d'amidon, ID. XXV, 44.

— ÉTYM. Provenç. *blanc*; espagn. *blanco*; portug. *branco*; ital. *bianco*; de l'anc. haut-allem. *blanch*, blanc. Pour l'explication de *but en blanc* voy. BUT.

† **BLANCARD** (blan-kar) ou **BLANCHARD** (blan-char), *s. m.* Terme de commerce. Toile blanche et légère fabriquée en Normandie et en Silésie.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANC-AUNE** (blan-kô-n'), *s. m.* Un des noms de l'alisier commun. || *Au plur.* Des blancs-aunes.

— ÉTYM. *Blanc*, et *aune*, *s. m.*

BLANC-BEC (blan-bèk), *s. m.* Terme très-familier qui désigne un jeune homme sans expérience. Il est bien honteux qu'une trentaine de blanc-becs aient l'impertinence de vous aller faire la guerre, VOLT. *Lett. à Cath.* 95.

— REM. Voltaire a écrit des *blanc-becs;* Laveaux veut qu'on écrive des *blanc-bec*, la pluralité ne tombant ni sur *blanc* ni sur *bec*, attendu que la locution veut dire des gens à blanc-bec; d'autres grammairiens écrivent *blancs-becs*. C'est cette dernière orthographe qu'il est préférable de suivre comme la plus simple; car on peut prendre figurément blanc-bec pour celui qui porte le blanc bec.

— ÉTYM. *Blanc*, *bec*; locution tirée de l'oiseau qui a encore le *bec blanc* et qui est inexpérimenté.

† **BLANC-BOIS** (blan-boi), *s. m.* Terme d'ancienne législation. Mort-bois, bois qui ne donne aucun revenu.

† **BLANC-BOURGEOIS** (blan-bour-joi), *s. m.* Terme de boulangerie. Farine de première qualité.

— ÉTYM. *Blanc* et *bourgeois;* c'est-à-dire blanc pour le bourgeois.

† **BLANC-CUL** (blan-ku), *s. m.* L'un des noms du bouvreuil. || *Au plur.* Des blancs-culs.

— ÉTYM. *Blanc*, *cul.*

† **BLANC-ÉTOC**, *s. m.* Voy. ESTOC.

— ÉTYM. *Étoc* est une autre prononciation de estoc.

BLANCHAILLE (blan-châ-ll', *ll* mouillées, et non blan-châ-ye), *s. f.* Menu poisson blanc.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANCHARD** (blan-char), *s. m.* || **1°** Terme de commerce (voy. BLANCARD). || **2°** Nom vulgaire d'une espèce d'aigle.

— ÉTYM. *Blanc.*

BLANCHÂTRE (blan-châ-tr'), *adj.* Dont la couleur tire sur le blanc.

— ÉTYM. *Blanc*, et *âtre*, terminaison péjorative, ou, ici, dégradative.

BLANCHE (blan-ch'), *s. f.* || **1°** Terme de musique. Signe ou figure dont la valeur est de deux noires ou de la moitié de la ronde. || **2°** Terme du jeu de billard. La bille blanche. La blanche compte moins que la rouge.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANCHE-COIFFE** (blan-che-koi-f'), *s. m.* Espèce de corbeau. || *Au plur.* Des blanches-coiffes.

— ÉTYM. *Blanc* et *coiffe.*

BLANCHEMENT (blan-che-man), *adv.* D'une manière propre. On doit tenir les enfants blanchement.

— ÉTYM. *Blanche*, et le suffixe *ment.*

† **BLANCHE-QUEUE** (blan-che-keu), *s. f.* Un des noms du jean-le-blanc, oiseau. || *Au plur.* Des blanches-queues.

— ÉTYM. *Blanc* et *queue.*

† **BLANCHER** (blan-ché), *s. m.* Tanneur de petits cuirs.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANCHE-RAIE** (blan-che-rê), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'étourneau. || *Au plur.* Des blanches-raies.

— ÉTYM. *Blanc*, et *raie*, ligne.

BLANCHERIE (blan-che-rie), *s. f.* || **1°** Voy. BLANCHISSERIE. || **2°** Atelier où l'on nettoie les feuilles destinées à faire du fer-blanc.

1. **BLANCHET** (blan-chè), *s. m.* || **1°** Sorte d'étoffe d'étamine. || Dans les pharmacies, petit carré de molleton de laine fixé sur un carrelet en bois, et à travers lequel on filtre les liquides épais. || Terme d'imprimerie. Morceau d'étoffe dont on garnit le tympan d'une presse, pour rendre le foulage plus égal, et pour garantir le caractère. || **2°** Blanchet ou muguet, maladie de la bouche chez les enfants. || **3°** Nom vulgaire de la mâche.

— HIST. XIVe s. Quatre aulnes de drap turquois retrait et retondu, un nuef blanchet doublé de toille, DU CANGE, *blanchetum.*

— ÉTYM. Diminutif de *blanc.*

† 2. **BLANCHET, ETTE** (blan-chè, chè-t'), *adj.* Légèrement blanc.

— ÉTYM. Diminutif de *blanc.*

† **BLANCHETON** (blan-che-ton), *s. m.* Variété de raisin.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANCHETTE** (blan-chè-t'), *s. f.* Un des noms de la mâche.

— ÉTYM. *Blanchet* 2.

BLANCHEUR (blan-cheur), *s. f.* || **1°** La couleur blanche. La blancheur de la neige. La mort ne l'a point changée; cette éclatante blancheur [de son teint], symbole de son innocence et de la candeur de son âme.... BOSS. *Marie-Thér.* O vous [femmes] dont la blancheur est souvent empruntée, LA FONT. *Captivité de S. Malc.* || **2°** Une blancheur, une marque blanche. On observe, dans diverses parties du ciel, de petites blancheurs qui semblent être de la même nature que la voie lactée, LAPLACE, *Exp.* I, 13.

— HIST. XIIe s. Quar tant ert granz la blancheur, Et tant ert granz la resplendor, Que le cors veer [voir] ne poeient, WACE, *Vierge Marie*, p. 79. Et cil

ki ne conoist la blanchor de lumiere tot les obscures choses en lui de clères, *Job*, 481. || XIVe s. Leur premiere blancheur est bien muée en fer [couleur de fer], *Girart de Ross.* 2122. Aussi comme la blancheur de la nege et la blancheur de la farine sont d'une espece, ORESME, *Eth.* VII, 12. || XVe s. Pour la blancheur de leur glorieux estre, appert petite tache, se en eulx est, plus que très grant autre part ne feroit, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 8. || XVIe s. La blancheur de cette poictrine, MONT. I, 22.

— ÉTYM. *Blanc*; provenc. et espagn. *blancor*; ital. *biancore*. *Blancheur* est de *blanchoyer*.

BLANCHI, IE (blan-chi, chie), *part. passé.* || 1° Rendu blanc. Linge bien blanchi. Chemise mal blanchie. Des flots blanchis d'écume. Tête blanchie par les années. Il est merveilleux combien vous êtes blanchi [vos cheveux sont devenus blancs] depuis deux jours, LA BRUY. *Théophr.* 2. Un jour sur ces coteaux le vigneron paisible, Mariant les ormeaux et la vigne flexible, Roulera sous ses pas des ossements blanchis, MASSON, *Helvétiens*, III. || 2° Vieilli, et, par suite, expérimenté. Et comme un vieux guerrier blanchi dessous les armes, RÉGNIER, *Épitr.* II. Attale, ce grand roi dans la pourpre blanchi.... CORN. *Cinna*, III, 4. .... Ne suis-je blanchi dans les travaux guerriers Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers? ID. *Cid*, I, 8. Ainsi ces cheveux blanchis sous le harnois, ID. *Cid*, II, 9. Ce père des chrétiens Resserré loin de nous, blanchi dans les liens, VOLT. *Zaïre*, II, 5. Je me connais; je sais que, blanchi sous les armes.... ID. *Mérope*, I, 3. Les papes sont presque toujours des Italiens blanchis dans les affaires, ID. *Louis XIV*, 2. Des magistrats, blanchis dans la pourpre et sur les tribunaux, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 3° Qui a reçu un blanc de chaux. Une muraille blanchie. || 4° En termes de l'Écriture, sépulcres blanchis, gens hypocrites. || 5° Passé à la lime ou à la meule, en parlant de pièces de fer et autres.

† **BLANCHIE** (blan-chie), *s. f.* Terme de menuisier. Planche qu'on a corroyée à la varlope.

BLANCHIMENT (blan-chi-man), *s. m.* Action ayant pour but d'enlever la matière colorante naturelle qui pénètre soit les fibres écrues du lin, du coton, du chanvre, etc. soit la cire brute, le suif, etc. || Impression des plafonds et des murs en blanc de détrempe.

— HIST. XVIe s. Le colombier sera blanchi en son exterieur à blanc-fin et glissant.... j'ai estimé à propos vous donner un couple de receptes, pour la façon du blanchiment du colombier, O. DE SERRES, 390. Cela avance leur blanchiment .... ainsi blanchit-on les cardes, et le ramage des artichaux, en.... ID. 520.

— ÉTYM. Par syncope, pour *blanchissement*, de *blanchir*; provenç. *blanquiment*.

BLANCHIR (blan-chir), *v. a.* || 1° Rendre blanc. Blanchir les dents. Le soufre blanchit la laine. Les frimas ne blanchissent plus les prairies. L'âge a blanchi ses cheveux. Les étoiles qui composent la voie lactée et qui, par leur extraordinaire élévation, ne peuvent percer jusqu'à nos yeux pour être vues chacune en particulier, ne font au plus que blanchir cette route des cieux où elles sont placées, LA BRUY. 16. Et du temple déjà l'aube blanchit le faîte, RAC. *Athal.* I, 1. Ce globe qui des nuits blanchit le sombre voile, VOLT. 6e *Discours*. Quand les neiges viennent blanchir les Alpes et le mont Jura, ID. *Lettr. Mme du Deffant*, 25 janv. 1775. À peine la lumière blanchissait le fond du vallon, BERN. DE S. P. *l'Arcadie*, livre II. || 2° Couvrir d'une poudre blanche, d'un enduit blanc. Elle s'est blanchi le visage. Les femmes emploient la céruse pour se blanchir le teint. || Fig. On a beau blanchir le sépulcre plein de pourriture et d'infection, MASS. *Lazare.* || 3° Nettoyer, laver. Blanchir quelqu'un, c'est-à-dire blanchir son linge. || Absolument. Cette femme blanchit bien, elle fait bien les blanchissages. || 4° Fig. Disculper. Il est selon mon cœur de hasarder une opinion qui tende à blanchir un personnage illustre, DIDER. *Essai sur Claude.* || 5° Terme de menuisier. Blanchir une planche, enlever la superficie qui est ordinairement sale et plus foncée. || En termes de cuisine, donner une première cuisson dans l'eau bouillante. Blanchir de la viande, des fruits. || Terme de jardinage. Blanchir du céleri, de la chicorée, en faire blanchir les feuilles vertes en les liant les unes contre les autres. || 6° Administrer une cure palliative qui ne fait que masquer les symptômes, par exemple, de la syphilis chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval. Il n'a pas suivi le traitement assez longtemps, il n'a été que blanchi. || 7° Donner de l'éclat. Les orfévres blanchissent leurs ouvrages. || Nettoyer, fourbir. Il avait donné son argenterie à blanchir. Sitôt que nous nous mîmes à table, il alla emprunter trois cuillers de bois, et nous dit qu'il avait donné les siennes d'argent à blanchir, REGNARD, *Voy. de Pologne*, t. IV, p. 418, Paris, Mame, 1810. || Étamer le plomb au feu ou le couvrir de feuilles d'étain. || Limer avec une grosse lime le fer sorti de la forge. || Blanchir la fonte, la décarburer dans l'affinage. || 8° Terme d'administration forestière. Blanchir un arbre, en enlever une portion d'écorce pour y mettre l'empreinte du marteau. || 9° Terme de typographie. Augmenter le nombre des interlignes. || 10° *V. n.* Devenir blanc. Cette toile blanchira. Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos rames, RAC. *Iphig.* I, 5. [La montagne] Montrait son front pointu de neiges blanchissant, RÉGNIER, *Ép.* I. L'eau blanchit sous la rame et le vaisseau fend l'onde, DELILLE, *Én.* V, 1052. .... A peine au loin la voile.... Blanchit en ramenant le paisible pêcheur, LAMART. *Méd.* II, 2. || 11° Devenir blanc, en parlant des cheveux, de la barbe. Vos cheveux ont un peu blanchi, FÉN. *Tél.* IX. Bonne maman, consolez-vous; Vous ne blanchissez pas encore, BÉRANG. *B. maman.* Chaque âge a ses humeurs, son goût et ses plaisirs, Et comme notre poil, blanchissent nos désirs, RÉGNIER, *Sat.* V. || Fig. Passer un long temps dans un emploi, dans une occupation. Blanchir dans le service, sur les livres, sous le harnais. Malgré tout cela je ne décide pas; je le laisse à ceux qui ont blanchi sur ces importantes questions, VAUVEN. *Espr. hum.* 37, *Amour.* Ces pères des Romains, vengeurs de l'équité, Ont blanchi dans la pourpre et dans la pauvreté, VOLT. *Brut.* I, 2. || 12° Ne pas réussir. Les douceurs ne feront que blanchir contre moi, MOL. *Dép. am.* V, 9. Voilà des raisons qui ne valent rien; tout cela ne fait que blanchir, ID. *Crit. de l'Éc. des f.* 7. La rhétorique de l'un ne fit que blanchir auprès du beau sexe, HAMILT. *Gramm.* 9. Mais tout cela [ces avances] ne faisait que blanchir, LA FONT. *Faucon.* Jamais rien n'a pu le fléchir: Vers, prose, soins et complaisance, Discrétion, persévérance, Tout cela n'a fait que blanchir, PAVILLON, p. 13. || 13° Se blanchir, *v. réfl.* Se salir avec quelque chose de blanc. Il s'est blanchi contre la muraille. || 14° Fig. Se disculper. Il n'a pas eu de peine à se blanchir. || Proverbe. Tête de fou ne blanchit jamais, c'est-à-dire ceux qui sont par caractère exempts de préoccupations, ont rarement les cheveux blancs.

— HIST. XVe s. Qu'on ne dise mie que je le blanchisse trop, pour faveur ou pour amour que aie à lui, FROISS. II, III, 61. || XVIe s. Tu verras tost par force de ramer Autour de toi blanchir toute la mer, DUBELL. IV, 22, *verso*. Ell' prit son tein de beaux liz blanchissans, ID. II, 8, *recto*. Les lievres que la neige blanchit aux montagnes, MONT. I, 102. J'ay honte que desjà les douleurs inhumaines Me blanchissent le poil sans le congé du temps, LA BOÉTIE, 520. Le lendemain sera lavée la face avec eau rose, blanchie avec du son, PARÉ, XXV, 45. Ce poulcier, en blanchissant l'air, troubloit la veuë, AMYOT, *Eum.* 34. Toute la bravoure de Bertrand ne fesoit que blanchir contre eux, *M. s. du G.* ch. 12. Blanchir paroy noire, *Proverbe* dans GÉNIN, *Récréations*, t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Blanc*; picard, *blankir*; provenç. *blanchir*; anc. cat. *blanquir*.

† **BLANCHIS** (blan-chi), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Espèce de coche pratiquée avec la serpe aux arbres qui doivent être coupés.

— ÉTYM. *Blanchir*.

BLANCHISSAGE (blan-chi-sa-j'), *s. m.* || 1° Action de nettoyer le linge. Tout mon linge est au blanchissage. || 2° Action de raffiner le sucre.

— ÉTYM. *Blanchir*.

BLANCHISSANT, ANTE (blan-chi-san, san-t'), *adj.* Qui devient blanc, qui paraît blanc. Les flots blanchissants. Des collines blanchissantes. La rive au loin gémit blanchissante d'écume, RAC. *Iphig.* V, 6.

BLANCHISSERIE (blan-chi-se-rie), *s. f.* Lieu où l'on blanchit des toiles, de la cire, le linge, etc.

— HIST. XVe s. Devant les boutiques de la leuderie et blanquerie de Beseirs, DU CANGE, *blanqueria*.

— ÉTYM. *Blanchir*.

BLANCHISSEUR, EUSE (blan-chi-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui blanchit du linge. Blanchisseuse de gros, blanchisseuse de fin, celle qui blanchit le gros linge, le linge fin. [Elle] envoie au blanchisseur ses roses et ses lis, BOIL. *Sat.* X. || Il porte le deuil de sa blanchisseuse, se dit d'un homme qui a une chemise, une cravate sales. || Blanchisseuse de tuyaux de pipe, se dit, en langage trivial, d'une femme de mauvaise vie.

— ÉTYM. *Blanchir*; picard, *blankisseux*.

† **BLANCHOEUVRIER** (blan-cheu-vri-é), *s. m.* Terme de commerce. Fabricant et marchand de gros outils tranchants.

— ÉTYM. *Blanc* (dans le sens des armes blanches), et *ouvrier*. *Blanche-œuvre* dans l'ancien français signifiait des outils tranchants. Plusieurs ferremens que l'en dit blanche euvre, oustils et habillemens servans, necessaires et convenables au mestier de tonnelier, DU CANGE, *foretum*.

† **BLANCHOT** (blan-cho), *s. m.* Espèce de pie-grièche.

— ÉTYM. Diminutif de *blanc*.

† **BLANCHOYER** (blan-cho-ié), *v. n.* Avoir un reflet blanc. L'on voit avec horreur d'antiques ossements Blanchoyer à travers de pompeux ornements, MASSON, *Les Helvétiens*, V.

— REM. Ce verbe, fait d'ailleurs comme *verdoyer*, est très-bon, et, bien qu'il ne soit pas dans le Dictionnaire de l'Académie, il n'est jamais tombé en désuétude.

— HIST. XIIIe s. Ils regardent, si voient le bliaut blanchoier, *Berte*, 38. Quant il vit l'eve blanchoier, *Ren.* 28099. Et sa gorge si descoverte Que parmi outre la chemise Li blanchooit sa chair alise, *la Rose*, 1180. || XIVe s. De toile sont vestu que je voi blanchoier, *Guesclin*, 22219.

— ÉTYM. *Blanc*; provenç. *blanquejar*; espagn. *blanquear*; portug. *branquejar*; ital. *biancheggiare*.

† **BLANC-MADAME** (blan-ma-da-m'), *s. m.* Variété de raisin.

BLANC-MANGER (blan-man-jé), *s. m.* Terme de cuisine. Espèce de gelée qui se fait communément avec du lait, des amandes, du sucre et de la colle de poisson. || *Au plur.* Des blancs-mangers.

— HIST. XIIIe s. La sele qui au cheval fu Estoit faite d'un blanc-mangier, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. IV, p. 71. || XIVe s. Blanc mengier de chapons pour malades, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Poules bouillies et graz chappons on blanc manger, RAB. *Pant.* IV, 59.

— ÉTYM. *Blanc*, *manger*.

† **BLANC-PENDARD** (blan-pan-dar), *s. m.* Nom vulgaire de la pie-grièche. || *Au plur.* Des blancs-pendards.

— ÉTYM. *Blanc*, et *pendard*, à cause des déprédations de cet oiseau.

† **BLANC-PLOYANT** (blan-plo-ian), *s. m.* Défaut du fer qui le rend peu propre à passer à la filière.

† **BLANC-POUDRÉ, ÉE** (blan-pou-dré, drée), *adj.* Poudré à blanc. || Substantivement. Nos blanc-poudrés sont convaincus De tout ce que vous savez faire, VOLT. *Roi de Prusse*, 114. Mon Dieu! que je fus aise, quand j'appris que le théâtre était purgé de blanc-poudrés coiffés à l'oiseau royal! ID. *Lettr. d'Argental*, 18 juin 1759. || *Au plur.* Des blanc-poudrés, sans *s* à *blanc*, parce que ce sont non des blancs qu'on a poudrés, mais des gens poudrés à blanc.

— ÉTYM. *Blanc*, *poudré*.

† **BLANC-RHASIS** (blan-ra-zis') ou, par corruption, **BLANC-RAISIN** (blan-rè-zin), *s. m.* Terme de pharmacie. Onguent pour la brûlure.

— HIST. XVIe s. Il se reduit en blanc de plomb, de quoy la ceruse est faite, et blanc rasis, qui est la plus blanche de toutes les drogues, PALISSY, 41.

— ÉTYM. *Raisin* est une altération de *Rhasis* ou *Rhasès*, médecin arabe qui vivait dans le XIIe siècle.

BLANC-SEING (blan-sin), *s. m.* Mandat en blanc au bas duquel est apposée une signature, et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse. || *Au plur.* Des blancs-seings.

— REM. L'Académie écrit *blanc seing*, sans trait d'union. Au mot *blanc* où elle donne *blanc seing*, il n'y a point d'exemple du pluriel; mais, à *seing*, elle écrit des *blancs seings*. Comment y considère-t-elle *blanc? Seing* veut dire *signature*; les *blancs seings*, avec cette orthographe, seraient donc des signatures blanches, ce qui n'est pas le sens; car le *blanc seing* est un papier blanc signé. *Blanc seing* doit s'expliquer par *signature sur blanc*, et l'orthographe devrait être des *blanc seings*; à moins qu'on ne suppose que, par catachrèse, *seing* signifie ici papier signé, et le tout papier blanc signé: ce qui permettrait d'écrire, au pluriel, *blancs-seings*.

— ÉTYM. *Blanc*, *seing*.

BLANC-SIGNÉ (blan-si-gné), *s. m.* Le même que blanc-seing, qui est néanmoins plus usité. Je reviens à Paris avec trente-deux blancs-signés de M. le comte, RETZ, I, 37. ....C'est un blanc-signé Qu'autrefois par larcin je pris au roi mon père, MAIR. *Solim.* I, 5. Le roi, ayant pris parti, envoya

son blanc-signé à M. de Bouillon pour terminer le procès comme il lui plaisait, ST-SIM. 157, 53. Auguste donna à son ambassadeur ses pleins pouvoirs et son blanc-signé, VOLT. *Charles XII*, 3.

— REM. L'Académie, qui donne cette locution à *blanc*, écrit, sans trait d'union, *blanc signé;* elle n'indique pas le pluriel; il doit être des *blancs signés*, c'est-à-dire des *papiers blancs signés.*

— HIST. XVe s. Qui avoit des blancz signez pour son maistre, COMM. I, 2. || XVIe s. Blancs-signez, CARL. V, 3.

— ÉTYM. *Blanc, signé.*

† **BLANCS-MANTEAUX** (blan-man-tô), *s. m. plur.* Moines appelés autrefois Guillemites, établis à Paris.

— ÉTYM. Ainsi dits à cause de leur habit blanc.

† **BLANC-SOUDANT** (blan-sou-dan), *s. m.* La dernière teinte que prend une barre de fer avant sa fusion; elle passe d'abord au rouge, puis au rouge cerise, au rouge blanc, et enfin au blanc-soudant. || Adjectivement et invariable, la couleur blanc-soudant. Donner une chaude blanc-soudant, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Blanc*, et sans doute *souder.*

† **BLANC-TAPIS** (blan-ta-pi), *s. m.* Ancien nom d'une maison de jeu. || *Au plur.* Des blancs-tapis.

— ÉTYM. Voy. TAPIS.

† **BLANDICES** (blan-di-s'), *s. f. plur.* Flatteries pour gagner le cœur; charmes, jouissances. Je trouvais à la fois dans ma création merveilleuse toutes les blandices des sens et toutes les jouissances de l'âme, CHATEAUBR. dans le *Dict.* de POITEVIN. || Vieux.

— HIST. XVe s. Adulacion n'est autre chose, fors, fainctement par mençonge, loer autry par controuvée blandice, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, part. II, ch. 18. || XVIe s. .... sans avoir pu estre esmue par la memoire des blandices, compagnes d'un nouveau mariage, YVER, p. 566. Toutes ces blandices ne sont qu'autant de pieges à leur liberté, MONT. dans le *Dict.* de POITEVIN.

— ÉTYM. *Blanditiæ*, de *blandiri*, flatter, faire des caresses. Au reste, *blandir* était un ancien verbe : XIIIe s. Tant [il] les blandi et losenga Que avoec lui les a menés, *Lai de Melion.* Dame Hersent lor vint devant, Si les a blandiz et proiez, *Ren.* 457. || XVe s. Es grans cours fault souvent faire le sourt, Qu'on ne voit rien, et qu'on ne scet parler, Autrui blandir.... E. DESCHAMPS, *De la manière d'estre à la cour.* Le substantif *blandices* et le verbe *blandir* sont à regretter.

1. **BLANQUE** (blan-k'), *s. f.* || 1° Jeu en forme de loterie, et dont les billets gagnants correspondent à des chiffres déterminés. Ainsi qu'en une blanque où par hasard on tire, RÉGNIER, *Sat.* III. || Fig. Hasard. À la blanque, à tout hasard. Cette locution a vieilli. || 2° Dans les jeux où l'on tire au sort, coup où l'on n'amène rien.

— ÉTYM. *Bianca*, ainsi dite de *bianco*, blanc (voy. ce mot), parce que les billets blancs y sont plus nombreux que les billets noirs.

† 2. **BLANQUE** (blan-k'), *s. f.* Variété de raisin.

† **BLANQUET** (blan-kè), *s. m.* || 1° Terme de pêche. Blanchaille. || 2° Terme d'agriculture. Maladie des jeunes oliviers. || 3° Poire d'une médiocre qualité.

— ÉTYM. Autre forme de *blanchet.*

BLANQUETTE (blan-kè-t'), *s. f.* || 1° Petite poire qui a la peau blanche. || 2° Sorte de raisin qu'on nomme autrement chasselas doré. || 3° Petit vin blanc et pétillant du Languedoc. Blanquette de Limoux. || 4° Ragoût de veau ou d'agneau à la sauce blanche. Se nourrir d'une blanquette de veau, VOLT. *Dial.* 16. || 5° Sorte de soude qui se prépare en France. || 6° Produit de la première distillation de l'eau-de-vie.

— HIST. XVIe s. Sur tous lesquels vins paroissent les musquats et blanquetes de Frontignan et Miravaux en Languedoc, O. DE SERRES, 145.

— ÉTYM. *Blanc.*

† **BLANQUIER** (blan-kié), *s. m.* Ouvrier qui fait des mouvements d'horlogerie en blanc.

† **BLANZÉ** (blan-zé), *s. m.* Variété de blé du nord de la France.

— ÉTYM. *Brace*, blé, mot qui, dans les auteurs latins, est donné comme gaulois (voy. BRASSER 1).

BLAQUE (bla-k'), *s. f.* Voy. BLAGUE.

† **BLAQUET** (bla-kè), *s. m.* Terme de pêche. Fretin qui sert à amorcer les lignes; et aussi petits poissons bons à manger. A Dieppe on vend du blaquet.

— ÉTYM. Autre prononciation de *blanquet.*

BLASÉ, ÉE (blâ-zé, zée), *part. passé.* Un homme blasé, un estomac blasé. Vous ne ramènerez pas au vin de Bourgogne des gens blasés qui s'enivrent de mauvaise eau-de-vie, VOLT. *Lettr. Tourraille*, 5 juill. 1774. || Blasé par les voluptés. Je frémis lorsque j'entends un de ces citoyens, blasé sur les plaisirs, se dire : je m'ennuie.... DIDER. *Ess. sur Claude*, liv. II. Ainsi la pointe de la douleur est émoussée, non que le cœur soit blasé, non que l'âme soit aride.... STAEL, *Corinne*, liv. II, ch. 4. Enfin, ivre, énervé, ne sachant plus que faire, Sans haine, sans amour, et toujours, ô misère! Avant la fin du jour blasé du lendemain, V. HUGO, *Crépuscule*, 13.

BLASER (blâ-zé), *v. a.* || 1° Émousser les sens par des excès de jouissances. Sans risquer de leur blaser le palais, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 2° Fig. Au moral, rendre à la longue le cœur insensible à ce qui devrait le toucher. Celui-ci est blasé par l'excès des plaisirs, celui-là par l'habitude de la honte. || 3° Se blaser, *v. réfl.* Mme de Vendôme mourut le 11 avril, sans testament ni sacrements, de s'être blasée surtout de liqueurs fortes, ST-SIM. 484, 1. || Fig. Se blaser sur les vrais plaisirs. || On dit se blaser de, et se blaser sur.

— ÉTYM. Origine douteuse. On trouve, dans Du Cange, *blas*, sot, dépourvu de sagesse; mais le sens ne se prête pas à la dérivation; il n'en est pas de même de l'anglo-saxon *blase* ou *blæse*, brandon, anglais, *to blaze*, brûler, bas-latin *blaserius*, incendiaire. Le sens propre de *blaser* paraît être brûler; c'est celui que lui donne St-Simon dans l'exemple ci-dessus rapporté; et dans plusieurs provinces *blaser* est un terme pour signifier brûler, dessécher, lorsque cet effet est produit par l'usage excessif des liqueurs fortes. Faudrait-il rapporter à *blaser* cet exemple du XIVe siècle : Prince, après ce qu'on eust mangié Et bu tant qu'on estoit blecié, Vont estuver li pelerin, VIRIVILLE, *Isabelle de Bavière*, p. 9.

BLASON (bla-zon), *s. m.* || 1° L'ensemble de ce qui compose l'écu armorial. Un antique blason. On prendrait la poule d'eau pour un oiseau en blason, tombé de l'écu d'un ancien chevalier, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7. L'étranger briserait le blason de la France! V. HUGO, *Odes*, III, 7. D'après mon blason Je crois ma maison Plus noble ma foi Que celle du roi, BÉRANG. *Carab.* || 2° La connaissance de tout ce qui se rapporte aux armoiries. La langue du blason, qui se lie à l'histoire et à l'archéologie, se lie aussi à l'étude du français à cause du nombre de mots anciens et de vieilles formes qu'elle a conservés. || 3° Blason des couleurs, explication de ce que les couleurs signifient, comme l'argent qui est le blanc signifie espérance, pureté, innocence, humilité.

— HIST. XIIe s. Teinz ne blasons ne le puet contrester, *Ronc.* p. 61. De sous la boucle [il] li perce le blazon; El cors li met le pan del confanon, *Raoul de C.* 98. || XIIIe s. Et se ferirent sous les blasons si roidement que il rompirent poitraus et chaingles [sangles] et se porterent à terre par dessus les crupes des chevaus, *Chron. de Rains*, p. 65. Quiconques veut estre blasonier à Paris, c'est assaveir ouvreres et cuireres de selles et de blasons, estre le puet, *Liv. des mét.* 219. || XIVe s. Les lances en leur poins, au col le blazon, RAYNOUARD, *Lexique.* || XVIe s. Aussi n'est-il blason, tant soit infame, Qui sceust changer le bruit d'honneste femme, Et n'est blason, tant soit plein de louange, Qui le renom de folle femme change, MAROT, II, 56. Il feit honorablement inhumer les os de ceulx qui estoient morts en ceste guerre, et luy mesme feit le blason funebre à leur louange selon la coustume, AMYOT, *Péric.* 54. On treuve encore aujourd'huy un blason ou harengue funebre qu'il feit devant le peuple à la louange de son filz, ID. *Fab.* 3. Phebus lui donna l'esprit poetique pour repondre promptement en se defendant contre le blason que sa dame avoit si finement et deliberéement songé contre lui, DESPER. *Contes*, LXVI.

— ÉTYM. Provenç. *blezo*, *blizo;* espagn. *blason*, armes et gloire; portug. *brasão;* ital. *blasone. Blason* signifie bouclier, écu, et armes peintes sur l'écu; puis, sens perdu aujourd'hui, louange ou blâme. D'après Diez, de l'angl. sax. *blæse*, flambeau, d'où éclat, écu orné; d'après d'autres, de l'all. *blasen*, sonner du cor. Le sens premier est écu orné.

BLASONNÉ, ÉE (bla-zo-né, née), *part. passé.* || 1° Expliqué conformément au blason. || 2° Moqué, blâmé.

† **BLASONNEMENT** (bla-zo-ne-man), *s. m.* Action de déchiffrer les armes d'un écu.

— ÉTYM. *Blasonner.*

BLASONNER (bla-zo-né), *v. a.* || 1° Expliquer le blason ou les parties des armes d'une maison ou d'une province en termes propres et suivant l'art. || Expliquer le sens des symboles, de l'émail, des figures du blason. || 2° Fig. et familièrement, médire, blâmer, critiquer. On l'a blasonné à la cour et à la ville. Ainsi l'ont dit les malins huguenots, Qui du papisme ont blasonné l'histoire, VOLT. *Mule du pape.* || 3° Se blasonner, *v. réfl.* Être expliqué suivant le blason. Les armes de France se blasonnaient ainsi : trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef et une en pointe.

— HIST. XVe s. Luy remontrant le droit qu'il avoit en ce beau royaume de Naples, qu'il luy sçavoit bien blasonner et louer, COMM. VII, 2. Par sainte Marie la belle, Je l'ay armé et blasonné, Si qu'il le m'a presque donné, *Patelin.* Mademoiselle, dit-il, vous blasonnez très-bien mes armes; je ne sais qui vous meut, car je ne vous ai pas fait deloyauté que je sache, LOUIS XI, *Nouv.* XXXI. Les vertus ne doivent estre celées ne esteintes, mais en commune audience publiquement blasonnées, ID. *ib.* XXXIV. || XVIe s. De moy mesdit par tout injustement, Et me blasonne, MAROT, I, 379. Onc ne voulut Charicles luy donner Dix escus seuls, pour ne le blasonner D'estre l'aisné des enfans de sa mere, AMYOT, *Nicias*, 7. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre les vieux mots et que vous les défendiez contre ces marauds qui ne tiennent pas elegant ce qui n'est point ecorché du latin et de l'italien, et qui aiment mieux dire collauder, contemner, blasonner, que louer, mepriser, blasmer, D'AUBIGNÉ, *Préface des Tragiques.*

— ÉTYM. *Blason;* ital. *blasonare.* On voit que d'Aubigné blâme *blasonner*, au sens de dire du mal (ou du bien), comme un mot nouveau tiré de langues étrangères. Il se trompait en cela, et le mot est beaucoup plus ancien qu'il ne croyait.

† **BLASONNEUR** (bla-zo-neur), *s. m.* || 1° Celui qui blasonne. Les anciens blasonneurs, les vieux auteurs qui ont écrit du blason. || 2° Celui qui critique, qui censure.

— HIST. XVIe s. Aux grands assauts acquiert on les honneurs, Et tant plus sont aigres les blasonneurs, Plus le constant a de los meritoire, MAROT dans BESCHERELLE.

BLASPHÉMATEUR, TRICE (bla-sfé-ma-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui blasphème. Le dieu, poursuivant sa carrière, Versait des torrents de lumière Sur ces obscurs blasphémateurs, LE FRANC DE POMP. *Odes*, III, 1. Mais du Dieu trois fois saint notre injure est l'injure; Faut-il l'abandonner au mépris du parjure, Aux langues du sceptique ou du blasphémateur? LAMART. *Harm.* I, 6. || 2° *Adj.* Des cris blasphémateurs.

— HIST. XIIe s. Li homicides et li blastemeres de très cruele mort mori, *Machab.* II, ch. 9. || XVe s. Par l'opinion et deliberation desquels trouverent les dits juges icelle Jeanne superstitieuse, devineresse de diables, blasphemeresse en Dieu et en ses saints et saintes, MONSTREL. II, ch. 105. || XVIe s. Quelque disciple de Porphyre, ou autre blasphemateur, CALV. *Instit.* 783.

— ÉTYM. *Blasphémer;* provenç. *blasmaire, blasmador;* ital. *biasimatore.* L'ancien français *blastemere* est au nominatif; le régime est *blastemeor.* En provençal aussi, *blasmaire* est au nominatif, et *blasmador* au régime.

BLASPHÉMATOIRE (bla-sfé-ma-toi-r'), *adj.* Qui contient des blasphèmes. Écrit, proposition blasphématoire. Ne crains point les paroles blasphématoires des officiers du roi d'Assyrie, VOLT. *Phil.* IV, 419.

— HIST. XVIe s. Nostre arrogance nous remet tousjours en avant cette blasphemeuse apparition, MONT. II, 268. Quelcun possible dira que je n'ay pas encore amené raison, pour refrener ceste excuse blasphematoire que je condamne, CALV. *Instit.* 765.

— ÉTYM. *Blasphémer.*

1. **BLASPHÈME** (bla-sfè-m'), *s. m.* || 1° Paroles qui outragent la Divinité, la religion. Dire, proférer des blasphèmes. Il vomit des blasphèmes contre le Très-Haut, BOSS. *Hist.* II, 5. Si par son repentir, favorable à soi-même, De sa voix sacrilége il purge le blasphème, ROTR. *St-Gen.* V, 6. Une femme.... peut-on la nommer sans blasphème? RAC. *Athal.* II, 2. || 2° Par exagération, propos qui outrage. C'est un blasphème de parler de lui comme vous faites. Il disait qu'on n'avait jamais proféré un si grand blasphème contre l'amitié.

— HIST. XIIe s. Il ne dit mie blafeme el saint Espirit, et por ceu a-il conceut misericorde, ST BERN. 558. || XIVe s. Pour diffamer l'estat d'icellui suppliant et donner blaspheme deshonnorable, DU CANGE, *blasphemare.* || XVIe s. De peur qu'ils ne tresbuchent en blaspheme irremissible, CALV. *Instit.* 782. Blasphemes enormes, ID. *ib.* 783. Oh! l'ay je dit? helas! l'ay je songé, Ou si pour vray j'ay dit blaspheme telle, LABOËTIE, 446.

— ÉTYM. Voy. BLASPHÉMER; provenç. *blasphemie.*

† 2. **BLASPHÈME** (bla-sfê-m'), *s. m.* S'est dit quelquefois pour blasphémateur. De Volgesie enfin, cette aimable héritière.... Qui m'a vu renverser, sacrilége et blasphème, L'image du soleil qu'elle adore elle-même, PEYRAUD DE BEAUSSOL, *Arsacides*, III, 3. || Inusité.

BLASPHÉMÉ, ÉE (bla-sfé-mé, mée), *part. passé.* Outragé par le blasphème. Dieu veut être aimé; Il venge tôt ou tard son saint nom blasphémé, RAC. *Ath.* II, 7. Nos frères gémissants, notre Dieu blasphémé, VOLT. *Fanat.* I, 4.

BLASPHÉMER (bla-sfé-mé. L'accent aigu se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette : il blasphème ; excepté au futur et au conditionnel : il blasphémera, il blasphémerait; ce qui fait une anomalie regrettable), *v. n.* || 1° Proférer un blasphème, des blasphèmes. La reine alors sur lui jetant un œil farouche, Pour blasphémer sans doute ouvrait déjà la bouche, RAC. *Athal.* II, 2. C'est blasphémer contre la Providence, MASSILLON, *Afflict.* C'est cette vertu même à nos désirs cruelle Que vous louiez alors en blasphémant contre elle, CORN. *Poly.* II, 2. || 2° Par exagération, tenir des propos injurieux ou malveillants. || 3° Prononcer des jurements. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 4° *V. a.* Outrager par le blasphème. Méchant, c'est bien à vous d'oser ainsi nommer Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer, RAC. *Athal.* III, 4. Ils blasphèment le nom qu'ont invoqué leurs pères, ID. *ib.* I, 1. Et si l'impie Aman A blasphémer le nom du Tout-Puissant Voulait forcer votre bouche timide, ID. *Esther*, II, 9. Ces hommes, qui, selon le langage de l'apôtre, blasphèment tout ce qu'ils ignorent, FLÉCH. II, 111. Ils ne parlent de Dieu que lorsqu'ils le blasphèment, ID. *Serm.* I, 72. Il [St-Paul] blasphémait Jésus-Christ, et il va le prêcher dans les synagogues, ID. I, p. 162. Oser blasphémer tout haut qu'il n'y a point de Dieu, MASS. *Resp.* Des hommes impies qui méprisent toute domination, blasphèment la majesté.... ID. *Carême, Vérité de la relig.* Des enfants d'incrédulité que Dieu a livrés à la vanité de leurs pensées, qui blasphèment ce qu'ils ignorent, MASS. *ib.* Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes, VOLT. *Zaïre*, II, 3. J'ai quelquefois, aux jours de l'infortune, Blasphémé du soleil la lumière importune, LAMART. *Médit.* I, 24. || En un autre sens et figurément, blasphémer ce qu'on ignore, parler avec mépris d'une science ou d'un art qu'on ne connaît pas.

— HIST. XVIe s. Qui m'eust, helas! qui m'eust sceu recognoistre, Lorsqu'enragé, vaincu de mes ennuis, En blasphemant ma dame je poursuis? LA BOÉTIE, 447.

— ÉTYM. Provenç. *blasfemar*, *blastemar*, *blastomar*, *blastimar;* anc. catal. *blastemar;* espagn. *blasfemar;* ital. *bestemmiare;* du latin *blasphemare*, du grec βλασφημεῖν, de βλάπτειν, léser, nuire, et de φήμη, réputation, en latin, *fama* (voy. FAMEUX). *Blasphémer* a été fait tardivement sur *blasphemare* qui, à l'origine, avait donné *blasmer*, aujourd'hui *blâmer.*

† **BLASTE** (bla-st'), *s. m.* Terme de botanique. Partie de l'embryon à grosse radicule qui se développe par l'effet de la germination.

— ÉTYM. Βλαστός, germe.

† **BLASTÈME** (bla-stê-m'), *s. m.* Terme d'anatomie générale. Espèces de substances amorphes liquides ou demi-liquides, épanchées entre les éléments ou à la surface d'un tissu.

— ÉTYM. Βλάστημα, germination, à cause du rôle de production que les blastèmes jouent ou peuvent jouer à l'égard des tissus.

† **BLASTODERME** (bla-sto-dèr-m'), *s. m.* Terme d'embryologie. Pellicule se développant sur le germe, et formée de deux lames, dont l'externe constituera la peau, et dont l'interne est le principe de l'intestin.

— ÉTYM. Βλαστός, germe, et δέρμα, peau.

† **BLASTODERMIQUE** (bla-sto-dèr-mi-k'), *adj.* Qui a rapport au blastoderme.

— ÉTYM. *Blastoderme.*

† **BLASTOPHORE** (bla-sto-fo-r'), *s. m.* Terme de botanique. Partie de l'embryon macrorrhize qui soutient le blaste.

— ÉTYM. *Blaste*, et φορός, qui porte.

† **BLATER** (bla-té) ou **BLATRER** (bla-tré), *v. a.* Terme de commerce. Sophistiquer le grain.

— ÉTYM. Même radical que *blatier.*

† **BLATÉRER** (bla-té-ré), *v. n.* Se dit du cri du bélier, du chameau.

— ÉTYM. Latin, *blaterare.*

BLATIER (bla-tié; l'r ne se lie pas ; au pluriel l's se lie : les blatiers au marché, dites : les bla-tié z au marché), *s. m.* Celui qui vend du blé sur les marchés. [illegible] Marchand blatier.

— HIST. XIIIe s. Se estagier de Paris achetoit blé por revendre, et blatier ou talemelier viegnent seur le marchié, *Liv. des mét.* 18. Quiconques veut estre blaetiers, c'est à savoir vendères de blé, et de toutes autres manieres de grain bon et beau, *ib.* 20. || XVe s. Et [les Anglois] estoient sur penneaux assez de pareille façon que portoient les blatiers du pays de France, MONSTREL. liv. I, chap. 203. || XVIe s. Desjà l'Esté et Ceres la bletiere.... RONS. 135.

— ÉTYM. Bas-lat. *bladarius*, du bas-lat. *bladum*, blé (voy. BLÉ).

BLATTE (bla-t'), *s. f.* Insecte nocturne qui vit dans les maisons et ronge les aliments et les étoffes, etc. (orthoptères).

— HIST. XVIe s. Les ratz et blattes ou, affin que je ne mente, aultres malignes bestes, avoyent brousté le commencement [du livre], RABEL. *Garg.* chap. I, à la fin.

— ÉTYM. *Blatta*, nom en latin de cet insecte.

BLAUDE (blô-d'), *s. f.* Nom donné dans plusieurs provinces à la blouse.

— HIST. XIe s. Et est remés en son blialt de paile, *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Guenes remest [reste] en un bliaut de pris, *Ronc.* p. 24. Vestu [il] ot un bliaut à enseignes d'orfrois, *Sax.* XXXIII. Del dos li traient le bon hauberc doublier; Camoisé ot le bliaut de quartier, *Raoul de C.* 62.

— ÉTYM. Bourguig. et Berry, *biaude;* picard, *bleude;* provenç. *blial*, *bliau*, *blizaut;* espagn. *brial.* L'ancien *bliaut*, qui était un vêtement même pour les seigneurs, paraît répondre, en tant que mot, à la *blaude*, vêtement des paysans et des ouvriers. *Bliaut* se trouve dans l'ancien allemand sous la forme *blialt*, *blidt*, étoffe, sens qui est aussi dans l'ancien français : Cote ot d'un blanc bliaut, *Berte*, p. 34. Mais *blialt* ne paraît pas avoir de racine en allemand; de sorte que l'origine de notre mot demeure inconnue.

† **BLAVELLE**, (bla-vè-l') ou **BLAVÉOLE** (bla-vé-o-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires du bluet.

— ÉTYM. *Bleu*, qui dérive de l'allemand *blau*, d'où *blav* dans certains dérivés.

† **BLAVET** (bla-vè), *s. m.* Espèce de champignon comestible.

BLÉ (blé), *s. m.* || 1° Nom vulgaire du froment ordinaire (graminées) avec le grain duquel on fait le pain. .... Qui voulait bien abattre ses murailles, Qui fit avec le feu la moisson de ses blés, ROTR. *Antig.* IV, 1. || Les grands blés, le froment et le seigle. Les petits blés, l'orge et l'avoine. || Blé noir, blé rouge, le sarrasin. || Blé de Turquie, blé d'Espagne, blé de l'Inde, le maïs. || Blé d'abondance, blé de miracle ou blé de Smyrne, variété de froment à épis rameux. || Blé blanc, variété de froment. || Blé de la Saint-Jean, seigle qu'on sème en juin. || Blé ergoté, dit aussi blé cornu, blé devenu malsain et malfaisant par l'effet d'un cryptogame parasite, dit ergot, qu'on emploie en médecine. Le blé ergoté, moulu et employé en pain, cause une maladie des plus graves caractérisée par des convulsions et des gangrènes. || Terme de jurisprudence. Blé en vert, blé dont la récolte n'est pas faite. || 2° Une pièce de blé. Se cacher dans un blé. Je n'ai rien caché à l'homme que vous m'avez envoyé; je l'ai mené dans un blé; j'ai abattu en sa présence les épis qui s'élevaient au-dessus des autres, FÉN. *Périandre.* || Fig. Être pris comme dans un blé, être attrapé de manière à ne pas pouvoir s'échapper. || 3° Le grain. Un tas de blé. Un sac de blé. La halle au blé. || 4° Blé de Guinée, nom donné, dans quelques cantons de la France, à la houque sorgho, dite ailleurs sorgho. || Blé de vache, nom donné à la saponaire pentagone, qui croît parmi les blés dans la France méridionale et en Italie, et aussi au mélampyre des champs. || Blé d'oiseau, alpiste. || Blé de Tartarie, espèce de renouée. || Proverbes. Manger son blé en herbe, dépenser son revenu d'avance. || Crier famine sur un tas de blé, se plaindre au sein de l'abondance. || C'est du blé en grenier, c'est-à-dire c'est chose bonne à garder, c'est une réserve sûre.

— HIST. XIe s. Soleil n'i luist, ne blet n'i puet pas creistre, *Ch. de Rol.* LXXVI. || XIIIe s. Sur espices, sur cire, et sur blés, et sur vins, *Berte*, LXIV. Asseiz et robes et deniers, Et de bleif toz plains ces greniers, Que li prestres savoit bien vendre, RUTEB. 274. Qui garison [provisions] amenent et pain et vin et blés, *Chans. d'Ant.* II, 393. || XIVe s. Et quant nulle des parties n'en reporte plus ne moins, mais tant vaillant pour tant vaillant, ou pour ce meisme si comme blé pour blé, tant pour tant, tel pour tel, ORESME, *Eth.* 150. Grant force de peuple ha soubdainement [illegible] dedans le Tybre, BERCHEURE, f° 29, *recto.* || XVe s. Cils de Reims douterent cette menace d'ardoir leurs bleds aux champs, FROISS. II, II, 66. || XVIe s. Un pourceau en un blé; une taupe en un pré; et un sergent en un bourg ; c'est pour achever de gaster tout, DES PER. *Contes*, XXIX. Ce mot de bled, plustost barbare, corrompu de l'italien, que tiré d'autre langue, est prins generalement pour tous grains jusques aux legumes, bons à manger, O. DE SERRES, 106. En plusieurs endroits de ce roiaume, par le bled, est entendu le pur froment, ID. *ib.* Le pur blé froment, ID. 230. Et tout ainsi que les nouvelles blées, Gresles et tendres, de petit vent troublées, ST-GELAIS, dans PALSGR. p. 170.

— ÉTYM. Bourguig. *bliai;* provenç. et catal. *blat;* ital. *biada;* piémontais, *biava;* bas-lat. *bladum*, *blavum*, *blava*, *blavium.* On tire ordinairement ce mot de l'anglo-saxon *blæd* (féminin), fruit ; mais le caractère germanique de ce mot anglo-saxon n'est pas assuré, et il se pourrait qu'il vînt du roman : aussi Grimm a-t-il songé au celtique : kymri, *blawd;* bas-breton, *bleûd*, farine. Mais, la forme n'en concordant pas très-bien avec le roman, Diez a proposé une autre étymologie : le latin neutre pluriel *ablata*, c'est-à-dire les choses enlevées (des champs, la dépouille, la récolte), d'où, avec l'article, *l'ablata*, *l'abiada* et *la biada;* à quoi il y a une objection considérable, c'est que le français et le provençal perdent difficilement la voyelle initiale du mot; quant au bas-latin *ablatum*, *abladus*, *abladium* qui est dans Du Cange avec le sens de moisson, et que Diez cite à l'appui de son opinion, ces mots paraissent être bien plutôt formés du français (*ablais*, *ablaier* ou *ablaver*, de *à* et *blé*) qu'être vraiment les représentants du latin *ablata*, au sens de récolte. Il est donc difficile de prononcer entre ces deux étymologies, qui ont chacune leur objection. On remarquera l'orthographe *blef* ou *bleif;* le *t* ou *d* se change sans peine en *f*, par exemple, *soif* de *sitis*, *mœuf* de *modus;* c'est cette *f* qui a permis de former le dérivé *emblaver*, l'*f* et le *v* permutant, comme on sait, ensemble. On remarquera aussi qu'on a dit *blée* au féminin, comme en italien.

BLÊCHE (blê-ch'), *adj.* Faible de caractère. || Substantivement. C'est un blêche. || A peu près inusité.

— ÉTYM. Norm. *blèque*, blet, qui se pourrit. On le tire du grec βλάξ, βλακός, mou, faible, sot; ce qui est possible, car on trouve dans les dictionnaires de la basse-latinité, *blax*, *stultus.* Pourtant cette étymologie n'est pas acceptée par Grandgagnage qui le tire de l'allemand *bleich*, pâle.

BLÊCHIR (blé-chir), *v. n.* Devenir blêche. || Très-peu usité.

— ÉTYM. *Blêche.*

† **BLEIME** (blê-m'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Irritation de la chair du pied du cheval et, en général, des quadrupèdes monodactyles, due à une contusion de la sole des talons, et quelquefois de celle des quartiers.

— ÉTYM. On a indiqué le grec βλῆμα, coup; mais on manque d'intermédiaires pour assurer que ce mot du langage vulgaire soit d'origine grecque. D'ailleurs il y a, dans l'ancienne langue, un mot qui s'y rapporte, c'est *blesmer*, qui signifie léser, blesser : XIIe siècle : E li adnes [âne] al prudumme estut deled le cors, e li leuns après, e nient nel tuchad, ne del cors puis tant ne quant ne blesmad, *Rois*, 289. Kar del pied jusque en amunt ne fud en sun cors nule blesmure ne nule mesfaçun, *ib.* 171. Le même sens est donné à *blêmir* dans ce vers de la Chanson de Roland : La gent de France iert [était] blessée et blesmie. Ce mot est dans le provençal, *blesmar*, *blasmar*, avec le même sens. Enfin c'est le même que l'anglais *blemish*, tache, défaut. L'orthographe *bleime*, l'anglais *blemish* montrent que l's peut ne pas être organique; dès lors le mot se rattache à *blême* (voy. ce mot), venant d'un mot allemand qui signifie tache bleue et de là contusion, lésion.

BLÊME (blê-m'), *adj.* Très-pâle, plus que pâle. Adieu, vous voyez trop en mon visage blême Que m'arracher à vous c'est m'ôter à moi-même, MAIRET, *Sophon.* III, 4. A cet objet d'horreur, l'œil troublé, le teint blême, J'ai demeuré longtemps plus morte que lui-même, ROTR. *Antig.* I, 2. La main des Parques blêmes De vos jours et des miens se joue également, LA FONT. *Fab.* XI, 8. La disette au teint blême et la triste famine.... BOIL. *Lutr.* V. Mais doit-il vouloir que pour lui Nous ayons toujours le teint blême? MAIR. [illegible] Par extension. Un jour blême. [illegible] jaloux qu'on passe deux

fois Au delà du rivage blême, MALH. VI, 17. Il dit : Un souffle impur, exhalé sur l'autel, Des cierges allumés chasse la flamme blême, MASSON, *Helvétiens*, V. Il avait tout terni sous ses mains effrontées; Les blêmes voluptés, sur sa trace ameutées, Sortaient, pour l'appeler, de leur repaire impur, V. HUGO, *Crépuscule*, 13.

— HIST. XVIe s. La couleur du portraict est blesme, Et la mienne est tousjours de mesme, DU BELLAY, VII, 10, *recto*. Et lui devint la couleur blesme, et les levres bleues, et les extremités froides, MARG. *Nouv.* LXX.

— ÉTYM. D'après Diez, de l'ancien scandinave *blâmi*, couleur bleue, de *blâ*, bleu (voy. BLEU), d'où livide, blême, étymologie qui paraît tout à fait justifiée par le mot *bleime*, et par une acception de *blesmir* dans la Chanson de Roland.

BLÊMI, IE (blé-mi, mie), *part. passé.* Devenu blême. Qui porte un cœur de sang dessous un front blêmi, RÉGNIER, *Sat.* VII.

BLÊMIR (blé-mir), *v. n.* Devenir blême. Son visage blêmit. La lumière du jour blêmissait peu à peu. Il entend sans blêmir murmurer le Cocyte, SEGR. 34. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIe s. La gent de France iert blecée et blesmie, *Ch. de Rol.* XLIII. || XIIe s. Qui forment ot la chair et la couleur blesmie, *Ronc.* p. 197. || XIIIe s. Sachiés qu'ele [la rose] en porra tost estre Blesmie ou pale ou mole ou flestre, *la Rose*, 15626. || XVe s. J'ay grant paour d'une maladie; Dejà ma face en est blesmie, BASSELIN, XXI. || XVIe s. Je voy dedans ces œillets Rougir les deux levres closes Dont les boutons vermeillets Blesmissent le teint des roses, DUBELL. VII, 16, *recto.*

— ÉTYM. *Blême;* provenç. *blesmar*, *blasmar.*

† **BLÊMISSANT, ANTE** (blê-mi-san, san-t'), *adj.* Qui blêmit. Un visage blêmissant.

† **BLÊMISSEMENT** (blê-mi-se-man), *s. m.* Action de devenir blême. Le blêmissement de la face.

— ÉTYM. *Blêmir.*

† **BLÉMOMÈTRE** (blé-mo-mè-tr'), *s. m.* Terme d'art militaire. Instrument qui mesure la force du ressort dans les petites armes à feu.

— ÉTYM. Βλῆμα, coup, et μέτρον, mesure.

† **BLENDE** (blin-d'), *s. f.* Terme de minéralogie. Sulfure de zinc naturel.

— ÉTYM. Allem. *Blende*, de *blenden*, aveugler, à cause que cette mine est privée de l'éclat métallique.

† **BLENNOPHTHALMIE** (blè-no-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Dénomination générique des inflammations de l'œil caractérisées par l'exhalation de mucosités abondantes.

— ÉTYM. Βλέννα, mucosité, et *ophthalmie.*

† **BLENNORRHAGIE** (blè-no-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'urèthre, avec flux catarrhal.

— ÉTYM. Βλέννα, mucosité, et ῥαγή, éruption.

† **BLENNORRHAGIQUE** (blè-no-rra-ji-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui concerne la blennorrhagie.

— ÉTYM. *Blennorrhagie.*

† **BLENNORRHÉE** (blè-no-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Flux non inflammatoire de mucosités, par l'urèthre.

— ÉTYM. Βλέννα, mucosité, et ῥεῖν, couler.

† **BLÉPHARITE** (blé-fa-ri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation des paupières.

— ÉTYM. Βλέφαρον, paupière.

† **BLÉPHAROPLASTIE** (blé-fa-ro-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à reformer, avec la peau voisine de l'œil, une paupière qui a été détruite.

— ÉTYM. Βλέφαρον, paupière, et πλάσσειν, former.

† **BLÉPHAROPTOSE** (blé-fa-ro-ptô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Relâchement ou chute de la paupière supérieure, qui reste abaissée au-devant du globe de l'œil.

— ÉTYM. Βλέφαρον, paupière, et πτῶσις, chute.

† **BLÉRIE** (blé-rie), *s. f.* Voy. BLAIRIE.

† **BLÉSEMENT** (blè-ze-man), *s. m.* Action de bléser; effet de la blésité.

— ÉTYM. *Bléser.*

† **BLÉSER** (blé-zé. L'accent aigu se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette, je blèse, sauf au futur et au conditionnel, je bléserai, je bléserais), *v. n.* Parler avec une espèce de grasseyement, avec le défaut qu'on appelle blésité. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIIIe s. .... Se leur langue ne bloise, J. DE MEUNG, *Test.* 751.

— ÉTYM. *Blæsus*, bègue; provenç. *bles*, bègue.

† **BLÉSITÉ** (blé-zi-té), *s. f.* Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne faible à une plus forte, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g* : lorsque, par exemple, on prononce zerbe, zeval, au lieu de gerbe, cheval.

— ÉTYM. *Bléser.*

† **BLESSANT, ANTE** (blè-san, san-t'), *adj.* Qui blesse, qui mortifie. Un propos blessant. Paroles blessantes. || Être blessant, en parlant des personnes. Cet homme n'a pas paru blessant. Il a été blessant dans son langage.

BLESSÉ, ÉE (blè-sé, sée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu une blessure. Blessé gravement par une tuile. Blessé en duel par son adversaire. Le foie blessé par la pointe de l'épée. || 2° Fig. En parlant de l'amour. Ces hommes saints qui ont été autrefois blessés des femmes, LA BRUY. 3. Les plus dignes amours Dont jamais âme soit blessée, MALH. V, 8. [Qu'ils] puissent ne laisser dedans votre pensée Que l'image des traits dont mon âme est blessée, CORN. *Pomp.* V, 5. Et que du même amour dont nous sommes blessés, ID. *Rodog.* IV, 6. Ariane, ma sœur, de quel amour blessée Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée! RAC. *Phèd.* I, 3. Ce malheureux amour dont votre âme est blessée, VOLT. *Zaïre*, V, 3. || 3° Avoir le cerveau blessé, n'avoir pas l'usage complet de sa raison. Jadis certain bigot, d'ailleurs homme sensé, D'un mal assez bizarre eut le cerveau blessé, BOIL. *Sat.* IV. Monsieur, ce galant homme a le cerveau blessé, MOL. *l'Étour.* I, 4. || 4° Offensé, atteint, lésé. Cœur blessé profondément. Blessé d'un langage si dur. Blessé dans son honneur. Sa réputation blessée par la calomnie. Je ne lui cachais point combien j'étais blessée, CORN. *Poly.* I, 3. ... Toujours son auteur [d'une offense] impute à l'offensé Un vif ressentiment dont il le croit blessé, ID. *Rodog.* I, 7. Parlez; notre amitié par ce doute est blessée, ID. *ib.* I, 5. D'une vive douleur elle paraît blessée, ID. *Othon*, V, 2. Lorsque l'honneur est blessé mortellement, on ne doit point songer à garder aucunes mesures, MOL. *le Fest. de P.* III, 6. Son orgueil est blessé d'une préférence, MASS. *Bonh.* Je ne vois rien ici dont je ne sois blessée, RAC. *Bér.* V, 5. Seul d'un honteux affront votre frère blessé A-t-il droit de venger son amour offensé? ID. *Iphig.* IV, 6. || 5° *S. m.* Un blessé. Les morts et les blessés. Le blessé, couvert de sang, fut conduit à l'hôpital.

BLESSER (blè-sé), *v. a.* || 1° Faire une plaie, une contusion, une fracture, une écorchure. Blesser légèrement. Il fut blessé au bras. Sans qu'aucun des leurs fût blessé. Connaître quel organe intérieur a été blessé. Les liens blessent les bras. De peur que le bœuf ne se blesse la cuisse. Blesser, en bêchant, les racines d'un arbre. La selle blessait le cheval. Des souliers qui me blessent furieusement, MOL. *le Bourg. gent.* II, 8. .... plus d'un héros Dans le soulier qui le blesse Peut regretter ses sabots, BÉRANG. *Gueux.* || Absolument. Car enfin l'intention de celui qui blesse ne soulage point celui qui est blessé, PASC. *Prov.* 7. || 2° Toucher, en parlant des passions, et surtout de l'amour. La pitié qui me blesse Sied bien aux plus grands cœurs et n'a point de faiblesse, CORN. *Poly.* I, 1. Fuyez un ennemi qui sait votre défaut, Qui le trouve aisément, qui blesse par la vue, Et dont le coup mortel vous plaît quand il vous tue, ID. *Poly.* I, 1. Vous voulez rendre compte à l'objet qui vous blesse De la bonté d'Octave et de votre faiblesse, ID. *Cinna*, III, 2. La main qui me blessait a daigné me guérir, ID. *Rodog.* IV, 3. || 3° Causer une impression désagréable. Blesser la vue ou les yeux. Une amertume persistante qui blesse le goût. Phèdre ici vous chagrine et blesse votre vue, RAC. *Phèd.* I, 1. Êtes-vous trop pour moi? suis-je trop peu pour vous? C'est m'offrir, et ce mot peut blesser les oreilles, CORN. *Sertor.* II, 2. Ce grand prince vous sert et vous servira mieux Quand il n'aura plus rien qui lui blesse les yeux, ID. *Nicom.* IV, 2. Il n'a devant les yeux que sa chère Troyenne; Tout autre objet le blesse, ID. *Andr.* II, 3. || 4° Offenser, choquer. Haïr ceux qu'on a blessés. Blesser quelqu'un par d'amères railleries. Blesser les oreilles par des paroles désagréables. S'il y a dans ma lettre quelque chose qui vous blesse. J'espère le dire sans blesser ce personnage. Œnone, il peut quitter cet orgueil qui te blesse, RAC. *Phèd.* III, 1. Ici tous les objets vous blessent, vous irritent, ID. *Athal.* II, 3. || Blesser quelqu'un au cœur, l'offenser dans ses sentiments les plus chers. Apprends donc que Lélie A pu blesser mon cœur par une perfidie, MOL. *Sgan.* 19. || 5° Causer un tort, un préjudice, un dommage. Les clauses de ce contrat blessent mes intérêts. Sans blesser l'intérêt général. Contre un si grand rival j'agis à force ouverte, Sans blesser son honneur, sans pratiquer sa perte, CORN. *Nicom.* III, 8. Ceux mêmes dont ma gloire aigrit l'ambition, M'arracheront peut-être un pouvoir qui les blesse, RAC. *Iphig.* I, 1. Parle, et, sans espérer que je blesse ma gloire, Voyons comme tu sais user de la victoire, ID. *Alex.* V, 3. Ah! sans doute, l'horreur d'une action si noire Vous guérit d'un amour qui blessait votre gloire, VOLT. *Zaïre*, IV, 5. || 6° Enfreindre, pécher contre. Son langage blessait les convenances. Blesser la pureté de la langue. Il ne put agir ainsi sans blesser sa conscience. Sans blesser la charité et votre conscience mortellement, PASC. *Lettr.* 7. Sans toutefois blesser la vérité, ID. *Prov.* 6. Celui qui blesse la vérité offense les dieux, FÉN. *Tél.* III. Je sais que, sans blesser l'honneur le plus sévère, Je ne puis m'affranchir des mains de votre père, RAC. *Phèd.* V, 1. Malheur à qui, du ciel blessant les privilèges, Foule aux pieds ses décrets arbitres des humains! VOLT. *Œdipe*, III, 1. || 7° Se blesser, *v. réfl.* Se faire une blessure. Il s'est gravement blessé avec son fusil. || Se blesser l'un l'autre. Dans ce duel, les deux adversaires se sont blessés. || 8° Fig. S'offenser. C'est un homme susceptible qui se blesse facilement. || 9° En parlant d'une femme, faire une fausse couche. Si l'on parle de se blesser à cinq mois, SÉV. 62. Lorsqu'elle [l'électrice de Brandebourg] apprit que l'électeur [de Saxe] s'était fait catholique, elle en fut outrée au point qu'elle s'en blessa, ST-SIMON, 47, 60. || Proverbes. Vous ne savez pas où le bât le blesse, vous ne savez pas quelle pensée, quel ennui le tourmente. Jusqu'au revoir, adieu, beau courrier offensé.— Ce n'est pas là, coquine, où le bât m'a blessé; Mon cœur est plus navré de ton humeur sévère, REGNARD, *le Distr.* II, 1.

— HIST. XIe s. La gent de France iert blecée et blesmie, *Ch. de Rol.* XLIII. || XIIe s. S'il chiet [tombe], jà ne se blecera; que [car] Deux sor lui sa main tendra, *Liber psalm.* p. 285. || XIIIe s. Amis, vo grant beautés, vos sens, vostre prouesse M'ont si feru d'un dart d'amour qu'au cuer me blece.... AUDEFROY LE BAST. *Romancero*, p. 13. Nostres sires Diex redrece les bleciez que deables avoit navrez, *Psautier*, f° 176. Ensi remest li assaus devers nostre gent, et mout en i ot de bleciés et de navrés, VILLEH. LXXVII. Estes-vous mout blecie? nel me devez celer, *Berte*, XVII. Sachiez qu'ele n'en bleça mie, Quant ele dist : biaus douz amis, Tout ont mon cuer el vostre mis Cist douz mot.... *Lai de l'ombre.* Et quant aucuns à honor monte Par son sens ou par sa proece, C'est la chose qui plus la [l'envie] blece, *la Rose*, 250. On doit moult penre garde se li oirs est moult bleciés du testament, BEAUM. XII, 37. Et estoit [la reine] en trop grant peril de mort, pource qu'elle estoit bleciée d'un enfant qu'elle avoit eu, JOINV. 281. || XIVe s. Mais Bertran en jura, oiant tous les plus haus : Qui sans estre blecié retourra [retournera] es praiauls, Encroer le fera plus haut que une saux [saule], *Guescl.* 20199. || XVe s. Si ne blesserez mie, la gentillesse ni la noblesse de vous, FROISS. I, I, 242. Le dieu d'amours me courut seure, Et me trest de la droitte fleche, Dont les plus amoureux il bleche, ID. *Espin. amour.* Quant j'ay par vous aucun mal qui me blesse, Je l'endure par le conseil d'Espoir, CH. D'ORL. *Ball.* 19. S'il est aucun qui soit prins de tristesse, Voise veoir (qu'il aille voir) son douz maintenement : Je me fais fort que le mal qui le blesse Le laissera pour lors soudainement, ID. *Ball.* 9. || XVIe s. Cela ne blesse en rien nostre foy, CALV. *Instit.* 10 . Se sentant blecé à mort d'une arquebusade, MONT. I, 6. Je les veoy d'une veue moins blessée de passion qu'un aultre, ID. I, 103. J'ay veu tel grand blecer la reputation de sa religion pour.... ID. I, 224. Il vouloit bien assommer, mais non pas blecer, et pourtant ne combattoit que de masse, ID. I, 323. Le son de nos mots blece la pureté de leurs aureilles, ID. III, 5.

— ÉTYM. Wallon, *blèsî;* namurois, *blèser;* provenç. *blessament*, *blessadura*, blessure; d'après Diez, du moyen-allemand *bletzen*, rapiécer, *bletz*, lambeau de cuir, d'où le sens de mettre en pièces (escuz bleciez, boucliers rompus, dans le *Chevalier au lion*), puis celui de blesser.

† **BLESSIR** (blè-sir), *v. n.* Voy. BLETTIR.

† **BLESSISSEMENT** (blè-si-se-man), *s. m.* Voy. BLETTISSEMENT.

BLESSURE (blè-su-r'), *s. f.* || 1° Plaie faite par un instrument tranchant ou contondant. Il mourut de ses blessures. Il lui fait dans le flanc une large blessure, RAC. *Phèd.* V, 6. || 2° Fig. Atteinte morale. ....Il est des blessures Dont un cœur généreux peut rarement guérir; La cicatrice en reste.... VOLT. *Tanc.* V, 3. || 3° Rouvrir une blessure, en séparer les lèvres déjà agglutinées. || Au figuré, rouvrir la blessure, renouveler les douleurs morales. Vos regards vont rouvrir mes blessures, RAC. *Andr.* II, 2.

Il va percer mon cœur et rouvrir ma blessure, VOLT. *Alz.* III, 3.

SYN. BLESSURE, PLAIE. La blessure est une lésion qui vient par une cause extérieure, par un coup, par une contusion; la plaie est plus générale et peut venir même par des causes intérieures. Un ulcère est une plaie et n'est pas une blessure. Un chirurgien, qui ouvre un abcès, qui enlève une tumeur, fait une plaie et non pas une blessure.

— HIST. XIIIe s. En tel cas ma bleceure me doit escuser, BEAUM. LXIX, 49. Qui sane [guérit] les atriblez et lie les bleceures, *Psautier*, f° 176. || XIVe s. Et comment que li fers tranchans En soit, devers les fins amans Si n'est mie li cops mortels; Ainsois le tesmoigne pour tel Que nulz n'en voit la blesseure, MACHAULT, p. 23.

— ÉTYM. *Blesser*. Au XIIIe et au XIVe s., *blesseure* était de quatre syllabes; et au XVIe, où l'on écrivait encore *blesseure*, Bèze remarque que ceux qui parlent bien disent *blessure*.

BLET, BLETTE (blè, blè-t'), *adj.* Dont la chair, en parlant des fruits, sans s'être gâtée, s'est tout à fait ramollie. Poires blettes. Les nèfles ne sont bonnes que quand elles sont blettes. On mange à l'état blet les fruits de quelques espèces de.... ADRIEN DE JUSSIEU, dans JAUBERT, *Glossaire*.

— REM. L'Académie n'indique que le féminin; mais le masculin est dans l'usage tant de la parole que de l'écriture; et il n'y a aucune raison d'infliger à la langue une exception qui, au fond, n'existe pas.

— ÉTYM. Berry, un fruit *blet*, et aussi *blosse;* bourguig. *blô*, une poire *bliôse;* norm. *blèque;* flam. *blet*. Diez en rapproche l'ancien haut-allemand *bleizza*, tache bleue par contusion; d'autres ont cité le bavarois *blätellen*, commencer à se corrompre, et surtout l'ancien scandinave *bleyta*, amollir; suédois, *blöt*, mou, ramolli; danois, *blöd;* anc. scandinave, *blautr*. Enfin il y a aussi le celtique: kymri, *blydd;* bas-breton, *blôd*, mou, délicat. Scheler cite l'all. *blütt*, poire blette. Le nom *blèque* conduirait à *blèche*. L'historique manquant, on est sans guide. Diez rapporte *blosse* à l'all. *blotzen*, écraser.

BLETTE (blè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Plante cultivée dans les jardins potagers dite épinard-fraise (*blitum virgatum*, *L.*). || Nom donné dans quelques pays à une variété de carde ou poirée (*beta cycla*, *L.*) qu'on nomme plus souvent carde poirée et dont on mange les pétioles.

— HIST. XVIe s. Dans O. de Serres, synonyme de bette, poirée, ou reparée.

— ÉTYM. Βλίτον; provenç. *bleda;* catal. *blet;* espagn. *bledo*.

† **BLETTIR** (blè-tir), *v. n.* Devenir blet. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Blet;* wallon, *bleti*, devenir blet; génev. *se blossir;* Berry, *blesser*, mûrir : ces raisins commencent à blesser. Ne serait-ce pas du français *blettir* ou *blessir* qu'il faudrait rapprocher le provençal *blesir* auquel Raynouard donne le sens de se faner?

† **BLETTISSEMENT** (blè-ti-se-man), *s. m.* Modification que subissent certains fruits charnus, et qui paraît consister tantôt en une maturation (les nèfles), tantôt en un véritable commencement de décomposition (des poires).

— ÉTYM. *Blettir.*

† **BLETTISSURE** (blè-ti-su-r'), *s. f.* Comme BLETTISSEMENT.

BLEU, BLEUE (bleu, bleue), *adj.* || 1° Qui est de la couleur du ciel sans nuage. Des rubans bleus. Une robe bleue. Des yeux bleus. Une personne à la mode ressemble à une fleur bleue [bluet], LA BRUY. 13. Trois fioles d'eau bleue, autrement d'eau seconde, RÉGNIER, *Sat.* XI. De quel éclat brillaient dans la bataille Ces habits bleus par la victoire usés! BÉRANG. *Le vieux sergent.* La nature, la mer, le ciel bleu, les étoiles, Tous ces vents pour qui l'âme a toujours quelques voiles.... V. HUGO, *Crépuscule*, 13. || Cordon bleu, large ruban que portaient les chevaliers du St-Esprit, ordre fondé par Henri III. Un cordon bleu, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. || Familièrement, et par une plaisanterie qui porte sur l'éminence du grade de cordon bleu et sur l'ancien tablier bleu des servantes, une très-bonne cuisinière. Nous avons pris un cordon bleu. || Bas bleu, femme de lettres, avec une nuance de ridicule (voy. BAS). || Bibliothèque bleue, ensemble de petits livres, qui ont une couverture bleue et qui contiennent des romans de chevalerie, par exemple les Quatre Fils Aymon, avec une version ancienne et naïve, et aussi des contes de fées, comme le Petit Poucet, Cendrillon. || Conte bleu, récit fabuleux, incroyable, discours en l'air. De vers, de contes bleus, de frivoles sornettes, BOIL. *Sat.* XII. Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire, MOL. *Tart.* I, 1. || Parti bleu, parti de gens de guerre, sans commission et sans aveu, qui font des courses pour piller amis et ennemis. Locution vieillie. || Filles bleues, filles de l'Annonciade. || Terme d'ancienne marine. Officier bleu, celui qu'un capitaine de vaisseau créait sur son bord. || Terme de médecine. Maladie bleue (voy. CYANOSE). || 2° Livide, en parlant de la teinte que prend la peau à la suite d'une forte contusion. Il a l'œil tout bleu. || 3° Bleu, *s. m.* La couleur bleue. Bleu de roi. Bleu turquin. Bleu de Prusse. Elle a les yeux d'un beau bleu. La pluie a versé ses ondées; Le ciel reprend son bleu changeant, V. HUGO, *Odes*, V, 24. || Bleu clair, bleu foncé, locution invariable. Une robe bleu clair. Des draps bleu foncé. || Un bleu, une marque livide à la peau, suite de contusion. Il lui fit des bleus en le pinçant fortement. || Terme de blanchisseur. Passer du linge au bleu, tremper du linge blanchi dans une eau imprégnée de bleu. || Terme de cuisine. Mettre une carpe, un brochet au bleu, les faire cuire au court-bouillon, où il entre du vin, ce qui leur donne une couleur bleuâtre. || 4° Un bleu, les bleus, nom donné, dans les guerres de la Vendée, aux soldats républicains à cause de leur uniforme bleu; et, par extension, partisan de la Révolution. Messire Jean Chouart n'a pas peur, tout prêt à faire feu sur les bleus, au premier signe de son évêque, P. L. COUR. I, 192. || Dans l'histoire ancienne, faction des bleus ou des Vénètes, l'une des principales factions du cirque à Rome ou à Constantinople. || Les bleus et les rouges, nom qu'on donnait aux différents corps de la maison du roi. || 5° Différentes sortes de substances qui donnent une coloration bleue. Bleu anglais, nom donné à la matière obtenue en précipitant par la potasse, l'indigo du bleu en liqueur. || Bleu d'azur, verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt; réduit en poudre très-fine, il s'emploie, dans les manufactures de porcelaine ou de faïence, sous les noms d'azur d'émail ou bleu d'émail. || Bleu d'azur, un des noms sous lesquels on désigne l'outre-mer (*lapis lazuli* ou *lazulite*) en poudre fine. || Bleu de cobalt, résultat de la calcination d'un mélange de phosphate de cobalt et d'alumine, dit aussi bleu de Thenard. || Bleu en liqueur, solution d'une partie d'indigo dans huit parties d'acide sulfurique; les repasseuses s'en servaient pour passer le linge au bleu. || Bleu de nerprun, matière colorante d'un bleu violet qui se trouve dans les baies du nerprun. || Bleu de Prusse ou de Berlin, nom donné au cyanure de fer avant qu'on en connût la composition, tant à cause de sa couleur que parce qu'il fut découvert à Berlin. || Bleu de montagne, carbonate de cuivre naturel. || 6° Nom d'un poisson du genre des chiens de mer.

— HIST. XIe s. Sur un perron de marbre bloi se couche, *Ch. de Rol.* II. Et Gonfanons blancs et blois et vermeilz, *ib.* LXXVII. Au cors [il] lui met toute l'enseigne bloie, *ib.* CXXI. || XIIe s. D'or et d'azur, d'inde et de blef I out mainte bele ovre painte, BENOIT, *Chron. de Norm.* 26077. || XIIIe s. Si angoisseusement que la char en fut bloe, *Berte*, XXXIII. Li trés [la tente] au duc estoit d'un paile grant et haus; Là ot maint paveillons inde, vermeil et blaus, *Ch. d'Ant.* IV, 90. || XVe s. Le temps n'estoit mie nueux; De bleu estoient vestuz les cieux, Et le beau soleil cler luisoit, A. CHARTIER, *Le livre des quatre dames.* Pour la suspecion qu'il avoit de la deloyauté d'elle, il craignoit très-fort estre du rang des bleus-vestus qu'on appelle communement noz amis [maris trompés], LOUIS XI, *Nouv.* LXXIII. || XVIe s. Et lui devint la couleur bleme, et les levres bleues, et les extremités froides, MARG. *Nouv.* LXX. Un bleu turquoise, bleud mourant, bleud de la febve, D'AUB. *Fœn.* I, 2.

— ÉTYM. Wallon, *bleûf*, *bleus;* au féminin, *bleuse*, *bleusse;* bourguig. *bleuve*, au féminin; Berry, *blu;* picard, *bleusse*, au féminin; provenç. *blau;* ancien espagn. *blavo;* patois ital. *biavo;* de l'ancien haut-allem. *blâo*, *blaw;* angl. *blue*.

BLEUÂTRE (bleu-â-tr'), *adj.* Dont la couleur tire sur le bleu. Et tout à coup le nocturne séjour Sembla rempli d'une clarté bleuâtre Et d'un parfum d'innocence et d'amour, MILLEV. *Charlem. à Pavie*, ch. VI. Soudain à leurs regards [des archers] une lueur rampante En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente, V. HUGO, *Ball.* 8.

— HIST. XVIe s. Nue bluastre, O. DE SERRES, 50.

— ÉTYM. *Bleu*, avec la désinence *âtre*.

BLEUET (bleu-è), *s. m.* || 1° Voy. BLUET. Et le bleuet flottant qui sème ses saphirs, ST-LAMBERT, *Saisons*, *Printemps.* || 2° Un des noms vulgaires du martin-pêcheur d'Europe.

† **BLEUEUR** (bleu-eur), *s. m.* Ouvrier qui trempe et affine les pointes des aiguilles, ce qui leur fait prendre une teinte bleue.

— ÉTYM. *Bleu*. Si ce mot venait de *bleuir*, il serait *bleuisseur*.

BLEUI, IE (bleu-i, ie), *part. passé.* Un métal bleui. Des mains bleuies par le froid.

BLEUIR (bleu-ir). || 1° *V. a.* Rendre de couleur bleue. Bleuir un métal. || Oxyder le fer au bleu. || 2° *V. n.* Devenir bleu. L'œil regarde à travers les branches de noyer Les lacs lointains bleuir et la plaine ondoyer, LAMART. *Joc.* IX, 307. || 3° Se bleuir, *v. réfl.* Se rendre bleu. Il s'est tout bleui en touchant cette encre.

— ÉTYM. *Bleu;* Berry, *bleudzir*, *blutir;* picard, *bleusir;* provenç. *blahir*. *Bleusir*, que disent quelques personnes, est mauvais et, comme on voit, un provincialisme.

† **BLEUISSAGE** (bleu-i-sa-j'), *s. m.* L'action de bleuir, et son résultat.

— ÉTYM. *Bleuir.*

† **BLEUISSEMENT** (bleu-i-se-man), *s. m.* Passage d'une couleur au bleu. Le bleuissement de certains champignons s'opère à l'air libre quand on les brise.

— ÉTYM. *Bleuir.*

† **BLEUISSOIR** (bleu-i-soir), *s. m.* Ustensile d'horloger pour faire prendre la couleur bleue à l'acier.

— ÉTYM. *Bleuir.*

† **BLEU-MANTEAU** (bleu-man-tô), *s. m.* Nom vulgaire du goëland à manteau gris des côtes d'Océan. || *Au plur.* Des bleus-manteaux.

† **BLIN** ou **BELIN** (blin), *s. m.* Terme de marine. Pièce de bois servant à frapper des coins, quand il s'agit d'ébranler un bâtiment et de lui faire quitter son chantier pour le lancer à la mer.

— ÉTYM. Il est possible que ce soit l'ancien français *belin*, mouton, employé, comme mouton lui-même, à signifier une machine à battre.

BLINDAGE (blin-da-j'), *s. m.* || 1° Terme d'art militaire. Action de blinder. || Assemblage de blindes. || 2° Terme de génie civil. Bordage construit pour garantir quelque chose.

— ÉTYM. *Blinder.*

BLINDÉ, ÉE (blin-dé, dée), *part. passé.* Batterie blindée.

BLINDER (blin-dé), *v. a.* || 1° Terme de guerre. Garantir le toit d'un ouvrage contre la chute des bombes, des obus. Blinder un magasin à poudre. En général, préserver du choc des autres projectiles, au moyen de pièces de bois, de fascines. Blinder un passage, une poterne. || 2° Terme de marine. Couvrir le pont d'un vaisseau de matières qui puissent amortir la chute et l'effet des bombes et des boulets.

— ÉTYM. *Blindes.*

BLINDES (blin-d'), *s. f. plur.* Terme de guerre. Pièces de bois qui soutiennent les fascines d'une tranchée, à l'effet de mettre les travailleurs à couvert. || Blindes et chandeliers, châssis grossièrement assemblés qui forment les galeries de sapes pour les descentes et passages de fossés.

— ÉTYM. Allem. *Blende*, blindage, de *blenden*, blinder; de *blind*, aveugle : proprement rendre aveugle, et par extension, boucher.

† **BLINER** (bli-né), *v. a.* Terme de marine. Frapper avec le blin.

BLOC (blok; le *c* ne se prononce que quand le mot est isolé : voyez ce bloc, dites blok, mais : un bloc de marbre, dites : un blo de marbre; on prononce encore le *c* quand bloc est suivi d'une voyelle ou d'une *h* non aspirée : un bloc énorme, dites : un blo-k énorme; cependant plusieurs prononcent en toute occasion le *c* et disent : un blok de marbre. Au pluriel, les règles sont variables : des blo de marbre ou des blok de marbre, suivant la prononciation que l'on suit au singulier; quant à l'*s*, on dira, encore selon la prononciation que l'on suit : des blo-z énormes, ou des blo-k énormes, ou même, suivant quelques-uns, des blo-kz énormes), *s. m.* || 1° Morceau considérable d'une substance pesante, de pierre, de fer, etc. Un bloc de granit. Un bloc de marbre était si beau Qu'un statuaire en fit l'emplette : Qu'en fera, dit-il, mon ciseau? Sera-t-il dieu, table ou cuvette? LA FONT. *Fabl.* IX, 6. Pour un roi tout-puissant, que sont, Héliodore, Ces blocs déifiés, ces métaux qu'on adore? GUIRAUD, *Machab.* I, 1. Semblable au bloc divin d'où sortit Galatée, LAMART. *Socr.* 371. || Tout fragment de roche dont la grosseur est supérieure à celle de la tête. || Fig. Et dans l'informe bloc des sombres multitudes La pensée en rêvant sculpte des nations, V. HUGO, *Voix*, 1. || 2° Bloc de plomb, billot dont les graveurs se servent pour fixer leur travail. || Bas d'une enclume de grosse

forge. || Mandrin en bois du ciseleur. || Billot de bois sur lequel le raffineur de sucre frappe les formes pour détacher le pain. || Presse à l'usage du tabletier. || Terme de pêche. Billot de bois portant un ciseau acéré sur lequel on coupe le fil de fer des hameçons. || Terme de fauconnerie. Perche recouverte de drap, sur laquelle on met l'oiseau de proie. || Assemblage de bois à charnières employé dans les colonies pour infliger une punition aux esclaves. || 3° Amas de diverses choses, et surtout, tas de certaines sortes de marchandises. Faites un bloc de tous ces livres. || 4° En bloc, en gros, ensemble. Le prix a été fixé en bloc. Acheter en bloc. || En bloc et en tâche, se dit de plusieurs travaux qu'on donne ensemble à exécuter. Passer un marché avec un entrepreneur en bloc et en tâche. || 5° À bloc, en termes de marine, se dit d'une moufle, quand les poulies dont elle est composée sont rapprochées au point de rendre tout mouvement impossible.

— HIST. XIIIe s. Et fu apareilliés uns varlès, une grans hache en sa main et un blokiel [petit bloc, petite pièce de bois] en l'autre, *Chr. de Rains*, 109. || XIVe s. L'en lui doit mettre [à l'épervier] en la ferme ou cuvier un petit bloc de trois dois de hault, *Ménagier*, III, 2. Quant l'esprevier commence à soy perchier sur icelluy bloc, *ib.* || XVIe s. Si nous voulons conferer toute la vie de l'un en bloc à toute la vie de l'autre, AMYOT, *Cat. et Arist. comp.* 1. L'un faisant valoir l'autre, estant necessaire au blot du jardinage, d'estre accommodés des deux ensemble, O. DE SERRES, 507. Je voyois nonchalamment la mort, quant je la voyois universellement comme fin de la vie; je la gourmande en bloc; par le menu elle me pille; l'attouchement d'une main cogneue, une consolation commune me desconsole et m'attendrit, MONT. III, 301.

— ÉTYM. Bourguig. *blô;* de l'anc. haut-allem. *bloc, bloch;* allemand moderne, *Block.* Comparez aussi le gaélique *bloc* ou *bluic*, un bloc.

BLOCAGE (blo-ka-j'), *s. m.* || 1° Terme de maçonnerie. Menus moellons, petites pierres servant à remplir des espaces vides et à paver des routes. Remplir de blocage l'entre-deux des parements d'un mur. || 2° Terme d'imprimerie. Lettres retournées, et qui sont provisoirement employées pour tenir la place des lettres qui manquent. || 3° Terme de jeu de billard. Action de pousser une bille avec force et en droite ligne dans la blouse.

— ÉTYM. *Bloquer.*

BLOCAILLE (blo-kâ-ll', *ll* mouillées, et non blo-kâ-ye), *s. f.* Terme de maçonnerie. Pierres trop minces, trop peu agrégées, pour servir de pierres d'appareil.

† **BLOCHET** (blo-chè), *s. m.* Terme de charpenterie. Pièce de bois, dite aussi entretoise, de peu de longueur, posée horizontalement, à l'effet de réunir l'arbalétrier à la sablière dans un comble, ou de couronner deux pieux rapprochés.

— ÉTYM. Diminutif de *bloc.*

BLOCKHAUS (blo-kôs), *s. m.* Fortin élevé, construit en bois sur un bout de colonne ou sur un gros mât scellé en terre. || En Algérie, le blockhaus est un bâtiment, dont les ouvertures et les parois sont défendues contre l'escalade et contre l'incendie par des parties faisant saillie sur le rez-de-chaussée, de manière à permettre aux gens de l'intérieur de faire des feux plongeants sur les agresseurs; il y en a qui sont construits en maçonnerie et couverts d'une terrasse, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Afin d'aller donner l'assaut au gros taissons [blaireaux] en leur fort, et rompre leurs casemates, plocus, paraspets, FOUILLOUX, ch. 62.

— ÉTYM. Allem. *Blockhaus*, de *Block*, bloc, et *Haus*, maison, bâtiment. *Plocus, blocus, blockhaus* sont un seul et même mot.

BLOCUS (blo-kus'), *s. m.* || 1° Terme de guerre. Investissement par lequel tout accès à une ville, à un port, à un camp assiégé est ôté. Tandis que le blocus laissé devant Utique Répond de cette place à notre république, CORN. *Sophon.* IV, 4. Louis XIV fit lever le blocus de Luxembourg, en 1682, VOLT. *Louis XIV*, 14. || État de blocus, défense d'entrer sur un territoire. Napoléon déclara les îles Britanniques en état de blocus.

— HIST. XVIe s. Eux donc sachant que Lieden n'avoit point esté rafraichie, la retournerent assieger de vingt-deux blocus, nonobstant lesquels l'amiral de Hollande vint au secours, D'AUB. *Hist.* II, 212. Ce vaisseau, s'estant accommodé de palissades, fut un ferme blocu pour oster aux assiegez les commodités, ID. *ib.* II, 301. Ce siege de blocus continua si longuement que.... ID. *ib.* II, 311. Cette ville fut assiegée par le duc de Parme de blocus, desquels les premiers se firent à Crevecœur.... ID. *ib.* II, 470. Il leva ses blocus pour s'aller camper à la faveur de Valanciennes, ID. *ib.* II, 471. À chaque entrée qu'on arrive audit val le long de ladite tranchée, y a des blocus de terre, que nous appelons boullevers, dedans lesquels se retirerent en seureté les soldats, M. DU BELL. 110. Au bout d'iceluy pont les ennemis avoient fait un blocu (car ainsi nomment-ils ce que nous appelons un fort) dedans lequel avoit trois cens hommes pour la garde, ID. 532.

— ÉTYM. *Blocus* signifie proprement fort et est la forme allemande *block-hûs*, aujourd'hui *Block-haus* (voy. BLOCKHAUS). Ces forts, ces blocus servant à couper les communications d'une place assiégée, *blocus* a pris le sens de siége dans lequel on se contente d'empêcher de rien entrer dans une place.

BLOND, BLONDE (blon, blon-d'; le *d* ne se lie que dans la prononciation soutenue : le blond Apollon, dites : le blon-t Apollon; au pluriel l'*s* se lie : les blonds et les bruns, dites : les blon-z et les bruns), *adj.* || 1° Qui est d'une couleur moyenne entre le doré et le châtain clair. Poil blond. Cheveux blonds. Je sais que les ans lui mettront, Comme à toi, les rides au front, Et feront à sa tresse blonde Même outrage qu'à tes cheveux, MALH. IV, 16. Soyez beau, bien disant, ayez perruque blonde, LA FONT. *Coupe.* Vous êtes-vous rendue, avecque tout le monde, Au mérite éclatant de sa perruque blonde? MOL. *Misanth.* II, 1. || Poétiquement. L'ombre de Dargo n'est point errante sur les blondes collines, dans les détours des vallées, CHATEAUB. *Dargo*, 214. Le blé, riche présent de la blonde Cérès, LA FONT. *Fab.* IX, 11. L'Égypte! elle étalait, toute blonde d'épis, Ses champs.... V. HUGO, *Orient.* 1. Je lui donnai non le bon soir, Mais le bon jour; La blonde aurore, En quittant le rivage maure, Nous avait à table trouvés, LA FONT. *Lettres*, XXXIII, *au duc de Vendôme.* || Terme de cuisine. Sauce blonde, sauce faite avec de la farine et du beurre et amenée à la couleur blonde. Friture blonde. || En parlant des personnes. Qui a les cheveux blonds. Il est blond. Cette dame est blonde. || Fig. Il est délicat et blond, se dit de quelqu'un qui est difficile à contenter à cause de délicatesses peu dignes d'un homme. || 2° *S. m.* La couleur blonde. Ses cheveux étaient d'un blond parfait, HAMILT. *Gramm.* 9. D'Antin était d'un fort beau blond, ST-SIM. 294, 2. || Blond ardent, sorte de couleur blonde qui tire sur le roux. Blond hasardé se dit, par plaisanterie, pour roux. || Invariablement. Une barbe blond ardent. Des cheveux blond cendré. || Un blond, une blonde, une personne blonde. Un beau blond. Une grande belle blonde aux yeux languissants, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Je ne vous réponds pas qu'encor Je n'emploie un peu de votre or À payer la brune et la blonde; Car tout peut aimer en ce monde, LA FONT. *Lettres*, XXXII, *au duc de Vendôme.* J'ai longtemps parcouru le monde, Et l'on m'a vu de toute part Courtisant la brune et la blonde, Aimer, soupirer au hasard, ÉTIENNE, *Joconde*, I, 2. || Terme de cuisine. Blond de veau, jus employé pour certains plats.

— HIST. XIe s. Puis [il] prent [coupe] la teste de Jurfaleu le blund, *Ch. de Rol.* CXL. || XIIe s. Et la roïne qui ot les cheveulx blons, *Ronc.* p. 116. Et son col blanc, son chef blonc et luisant, *Couci*, V. [Dame] Bele et gente et avenant, Cheveus blonz, sourcis plaisans, *ib.* p. 123. Les crins [elle] ot lons et blons plus que li ors luisans, *Sax.* V. || XIIIe s. Et les cheveus plus blons que onques n'ot Helaine, *Berte*, L. Frans rois, où est ma fille, la blonde, l'eschevie? *ib.* XC. Quar qui delez li s'acoutast, Il deïst qu'ors en degoutast [des cheveux d'une dame]; Tant par estoient crespe et blonde, Tant de si biaus n'avoit el monde, RUTEB. II, 202. || XVIe s. Dont je soulois (car je l'aimois adonc) Faire present à Heleine la blonde, MAROT, I, 220. .... Et Lycormas qui est aussi blond qu'or, ID. IV, 69. Vierge plus blonde qu'un bassin, ID. IV, 180.

— ÉTYM. Bourguig. *bionde*, au féminin; provenç. *blon* et *bloi;* espagn. *blondo;* ital. *biondo;* bas-lat. *blundus.* Il y a dans l'anglo-saxon *blonden-feax*, qui a les cheveux mélangés, grisonnants; Chevallet tire *blonden* de l'anglais *to blend*, mélanger; cette dérivation est loin d'être assurée, mais c'est la seule concordance qu'on trouve dans les langues antérieures. Diez propose une conjecture : anc. nord, *blaud;* danois, *blöd;* suédois, *blöt*, mou, délicat, en parlant d'une couleur. Il y a aussi l'anglais *blunt*, émoussé, qui pourrait avoir servi à désigner une coloration peu tranchée, comme est le blond; mais, pour insister, il faudrait des intermédiaires. L'ancien français et le provençal avaient *bloi* dans le sens de blond; mais *bloi*, qui tient de très-près à *bleu*, ne peut donner *blond* par dérivation. Comme on voit, l'origine reste incertaine.

† **BLONDASSE** (blon-da-s'), *adj.* D'un blond fade. C'était un petit homme goussaut et blondasse qui paraissait hébété, ST-SIM. 114, 266.

— ÉTYM. *Blond*, avec le suffixe péjoratif *asse.*

BLONDE (blon-d'), *s. f.* Dentelle de soie. Une blonde d'Angleterre. Votre Majesté fournira les coiffures de blondes aux dames du palais, VOLT. *Lettr. à Cath.* 119.

— ÉTYM. Est-ce *blond*, à cause de la couleur? mais aujourd'hui la *blonde* est une dentelle blanche ou noire; de sorte que l'étymologie reste incertaine.

† **BLONDELET, ETTE** (blon-de-lè, lè-t'), *adj.* Légèrement blond. || Ce diminutif serait bon à reprendre.

— HIST. XVIe s. Sur les tresses blondelettes De madame et de son sein Toujours plein De mille et mille fleurettes, REMI BELLEAU dans H. EST. *Précellence*, p. 69. Est-ce encor de Barthelemie La blondelette...? MAROT, I, 199. Je voy les ondes encore De ses tresses blondelettes, DU BELLAY, VII, 16, *recto.* À peine un poil blondelet, Nouvelet, Autour de sa bouche tendre À se frizer commençoit, RONSARD, 440.

— ÉTYM. Diminutif de *blond.*

† **BLONDERIE** (blon-de-rie), *s. f.* Couleur blonde, par plaisanterie ou par ironie. Il ne lui parlait que de sa blonderie et de ses yeux marcassins, HAMILT. *Gramm.* 9.

— ÉTYM. *Blond.*

† **BLONDIER** (blon-dié), *s. m.* Ouvrier qui fabrique des blondes.

— ÉTYM. *Blonde.*

BLONDIN, INE (blon-din, di-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a les cheveux blonds. C'est un blondin. Une petite blondine. || 2° Fig. et familièrement, un jeune homme qui fait le beau, qui courtise le beau sexe. Dès que vous sentirez approcher les blondins.... LA FONT. *Petit chien.* Et de ces beaux blondins écouter les sornettes, MOL. *Éc. des f.* II, 6. .... Eh bien! donc, tu sauras Que le jeune blondin pour qui je m'intéresse Brûle pour les appas de ma jeune maîtresse, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 4.

— ÉTYM. Diminutif de *blond.*

BLONDIR (blon-dir), *v. n.* Devenir blond. Les épis commencent à blondir. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIIIe s. Doubles est qui son fait ne concorde à son dit, Et qui se met à euvre que sa langue escondit; Tiex gens semblent la fame qui son noir chief blondit, Qui le noir souz le jaune repont et abscondit, J. DE MEUNG, *Test.* 754. Tu le pignes et le blondis, Et aplanies et polis, DU CANGE, *aplanare.* || XVIe s. Cest or blondissant, DUBELL. II, 25, *verso.*

— ÉTYM. *Blond;* provenç. *blondir.*

BLONDISSANT, ANTE (blon-di-san, san-t'), *adj.* Qui blondit. Les épis blondissants. Les campagnes sont blondissantes d'épis.

† **BLONDOÎMENT** (blon-doî-man), *s. m.* Action de blondoyer; effet de ce qui blondoie.

— ÉTYM. *Blondoyer.*

† **BLONDOYER** (blon-do-ié), *v. n.* Avoir un reflet blond.

— REM. Ce mot, qu'on donne pour un néologisme, est très-ancien. Il est bon à employer. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIIIe s. Et voit ses biaus crins blondoians Comme undes ensemble ondoians, *la Rose*, 21399. || XVIe s. Ces belles tresses undoiantes, Et d'un beau fin or blondoiantes, DU BELLAY, IV, 75, *recto.* Sur l'un quelque fois ondoient Mille sillons qui blondoient, ID. VII, 20, *verso.* Prez, boutons, fleurs et et herbes roussoyantes, Vallons bossus et plages blondoyantes, RONS. 37.

— ÉTYM. *Blond.*

BLOQUÉ, ÉE (blo-ké, kée), *part. passé.* || 1° Fermé par un blocus. Une ville bloquée par terre et par mer. || Fig. Empêché, gêné. Bloqué dans toutes ses démarches par un adversaire habile. || 2° Au billard, bille bloquée, bille poussée droit dans la blouse; et, substantivement, un bloqué, un coup par lequel on a bloqué une bille.

BLOQUER (blo-ké), *v. a.* || 1° Fermer par un blocus les avenues d'une place, les approches d'un port, etc. Bloquer une place, un port. Mais ils n'en eurent pas sitôt fermé les portes Qu'on vit pour le bloquer avancer tes cohortes, MAIR. *M. d'Asdrubal*, I, 3. || 2° Au jeu de billard, pousser droit et avec force une bille dans une des blouses. || 3° Terme d'imprimerie. Mettre à la place d'une lettre qui manque pour la composition, une autre lettre renversée en attendant celle dont on a besoin.

|| 4° Terme de maçonnerie. Remplir de mortier et de moellon sans ordre les vides d'un ouvrage. || Lever des murs de moellon d'une grande épaisseur le long des tranchées, sans les aligner au cordeau. || 5° Terme de marine. Mettre de la bourre sur du goudron entre deux bordages quand on double un vaisseau. || 6° Se bloquer, *v. réfl.* En termes de fauconnerie, l'oiseau se bloque, lorsqu'il demeure comme suspendu en l'air, sans battre de l'aile.

— HIST. XVe s. M. Quelz gens sont-ce? B. Gros marchesens, Qui se font bien servir des gens; Mais de payer querez qui bloque, VILLON, *Bailler. et Valep.* || XVIe s. Boullé et Puy-Gaillard, qui avoient bloqué Tiffauges, et assiegé Montaigu.... D'AUB. *Hist.* I, 282. Chastillon blocqué dans Montpellier, ID. *ib.* II, 300. Et encores le pont pour en sortir estoit affronté et bloqué [pour sa défense] de bons retranchemens garnis de mousqueterie, ID. *ib.* II, 436.

— ÉTYM. *Bloc*; comparez *blocus*.

† **BLOSSIR** (blo-sir), *v. n.* Devenir blet (voy. BLETTIR).

† **BLOSSISSEMENT** (blo-si-se-man), *s. m.* Action de devenir blet (voy. BLETTISSEMENT).

† **BLOT** (blo), *s. m.* || 1° Instrument qui sert à mesurer le chemin que fait un vaisseau. || 2° Terme de fauconnerie. Chevalet où se repose l'oiseau.

— ÉTYM. Le même que *bloc*, prononcé *blo*, et écrit à tort *blot*.

BLOTTI, IE (blo-ti, tie), *part. passé.* Un renard blotti dans son terrier. Nos petits-fils sont si petits, Qu'avec peine dans cette glace Sous leurs toits je les vois blottis, BÉRANG. *Infinim. petits.*

BLOTTIR (SE) (blo-tir), *v. réfl.* S'accroupir, ramener son corps en un tas. Jean lapin s'y blottit, LA FONT. *Fab.* II, 7. Toutes, pleines d'effroi, se blottissent, ID. *Herm.* .... Notre maître Mitis, Pour la seconde fois, les trompe et les affine, Blanchit sa robe et s'enfarine; Et, de la sorte déguisé, Se niche et se blottit dans une huche ouverte, ID. *Fab.* III, 18.

— REM. *Blottir* ne s'emploie qu'avec le pronom réfléchi; et c'est un barbarisme que de l'employer activement, comme dans ce vers : Blottit son corps en boule ramassé, IMBERT, *Fable du fusil et du lièvre.* || *Se bloutir* mauvaise prononciation.

— HIST. XVIe s. Une infinité de voleurs n'eussent eu moyen de se blottir en lieux forts, PASQUIER, *Rech.* VIII, 17.

— ÉTYM. Ménage fait remarquer qu'on dit qu'une perdrix s'est *blottie*, et, dans quelques provinces, s'est *mottée*; de là il admet que *blottir* vient d'un mot français anciennement usité, *blotte* ou *bloutre* qui est dans le Dictionnaire de Nicot et qui signifie la motte de terre renversée par la charrue. Il y a dans l'ancien français *blostre*, motte de terre (MÉON, *Nouv. Fab.* t. II, p. 81). Diez conjecture *ballotir*, se mettre en paquet, *en ballot*, par contraction *blotir*, comme *glime* de *geline*; il conjecture aussi l'all. *blotzen*, s'écraser, *se blottir* étant s'écraser. Tout est hypothèse.

1. **BLOUSE** (blou-z'), *s. f.* || 1° Chacun des trous en forme de poches qui sont dans un billard. || Terme de jeu de paume. Creux qui est au bout de la galerie de chaque jeu pour recevoir les balles, et qui est couvert de gros barreaux de bois. || 2° Terme de potier d'étain. Pièce qui sert de moule.

— REM. On écrivait autrefois *belouse* : Les belouses, ce sont maint périlleux détours, Force pas dangereux où souvent de soi-même On va se précipiter, LA FONT. *à Mme de Lafayette, en lui envoyant un petit billard.*

— ÉTYM. L'ancienne forme est *belouse*. On ne trouve que *belosius* (voy. DU CANGE), sorte de drap; peut-on y rapporter *belouse?* Scheler cite le flam. *bluts*, trou; bon pour le sens; mais belouse?

2. **BLOUSE** (blou-z'), *s. f.* || 1° Sarrau de grosse toile. || 2° Tout vêtement taillé comme une blouse.

— ÉTYM. Ce mot paraît tenir à *bleusse*, *blaude* (voy. BLAUDE).

BLOUSÉ, ÉE (blou-zé, zée), *part. passé.* Bille blousée.

BLOUSER (blou-zé), *v. a.* || 1° Terme de billard. Faire entrer dans la blouse. || Fig. et familièrement. Blouser quelqu'un, l'induire en erreur. || 2° Terme de musique. Battre la timbale. Je me charge de blouser les timbales. || Absolument. Cet artiste blouse très-bien. Est-ce que vous n'avez pas de timbales? Me voilà, moi. — Vous savez blouser? — Je blouse comme un ange, THÉAULON ET BAYARD, *le Père de la débutante*, II, 4. || 3° Se blouser, *v. réfl.* Mettre sa bille dans la blouse. || Fig. Se tromper, s'abuser. Qui rétrograde se blouse, BÉRANG. *Gr. nation.*

— REM. Voltaire a écrit, ce qui est aujourd'hui une faute, *belouser* : L'ami des hommes, ce M. de Mirabeau, qui fait tant d'écarts, qui se belouse si souvent, *Lett. à Cideville*, 25 nov. 1758.

— ÉTYM. *Blouse* 1.

† **BLUE-LIAS** (blou-li-â), *s. m.* Terme de géologie. Couche de l'étage inférieur des terrains jurassiques, formée, en Angleterre, d'alternances d'argile et de calcaire marneux, et renfermant beaucoup de débris fossiles.

— ÉTYM. Angl. *blue*, bleu, et *lias*.

BLUET (blu-è) ou **BLEUET** (bleu-è; le *t* se lie dans le parler soutenu; au pluriel l'*s* se lie : les bluets et les blés, dites : les blu-è-z et les blés; bluets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Centaurée à fleur bleue, qui croît dans les blés (*centaurea cyanus*). Jupin ne mettrait-il en poudre Qu'une couronne de bluets? BÉRANG. *Bluets.* Allez, allez, ô jeunes filles, Cueillir des bluets dans les blés, V. HUGO, *Orient.* 31. || 2° Bluet du Canada, nom vulgaire d'une espèce du genre airelle. || Bluet du Levant, nom vulgaire de la centaurée mouchetée. || 3° Terme de pêche. L'un des noms du cagnot bleu ou squale glauque.

— ÉTYM. Diminutif de *bleu*. *Bluet* signifiait aussi, dans le commencement du XVIIe siècle, un petit livre couvert de papier bleu, qui contenait le plus souvent des contes de fée et qui appartenait à la *bibliothèque bleue* (voy. BLEU); de là la locution *contes bleus*.

BLUETTE (blu-è-t'), *s. f.* || 1° Petite étincelle. Comme on voit un grand feu naître d'une bluette, RÉGNIER, *Épîtr.* II. || 2° Fig. Il y a quelques bluettes d'esprit dans cet ouvrage. || Petit ouvrage d'esprit, agréable sans prétention. Bluettes amusantes.

— SYN. BLUETTE, ÉTINCELLE. La bluette est moins brillante que l'étincelle; elle fait moins d'éclat; elle s'éparpille moins.

— HIST. XVIe s. Son char s'enflambe : intolerable peine Luy ont en l'air les bluettes donné, MAROT, IV, 68. Après, je prenois une phiole pleine d'eau claire et voyois aussi des bluettes ou estincelles semblables à celles du cristal, PALISSY, 48.

— ÉTYM. Norm. *beluette*, *berluette*, étincelle; wall. *blawète*; provenç. *beluga*. Le normand et le provençal indiquent que le mot est, au fond, le même que *berlue*, c'est-à-dire est composé de la particule *ber* (voy. BER.... préfixe), qui a un sens diminutif, et d'un thème *luca*, de *lucere*, luire : ce qui veut dire petite lumière, fausse lumière, d'où le sens d'étincelle. Le wallon *blawète*, qui ne vient pas de *bleu*, vu que *bleu* est, en wallon, *bleûf* ou *bleus*, doit être pour *be-lawète*.

† **BLUETTER** (blu-è-té), *v. n.* Produire des bluettes de feu.

— HIST. XVIe s. Non ce flambeau qui tout le monde allume D'un bluetter qui lentement se fond.... RONS. 66.

— ÉTYM. *Bluette.*

† **BLUTAGE** (blu-ta-j'), *s. m.* Action de bluter la farine; effet de cette action.

— ÉTYM. *Bluter.*

BLUTÉ, ÉE (bluté, tée), *part. passé.* Farine blutée.

BLUTEAU (blu-tô), *s. m.* Sorte de tamis, qui sépare la farine du son. || *Au plur.* Des bluteaux.

— HIST. XIIIe s. Il resemblent le buretel Qui giete la blanche ferine Fors de lui et retient le bren, *Fables et contes anciens*, t. II, p. 382. || XVe s. Se estamine n'avez, sacs ou bluteaux, VILLON, *Ball.* Tenez aussi ce bluteau sur votre teste : vous semblerez tout à bon escient estre une femme, LOUIS XI, *Nouv.* XVII. || XVIe s. Elle le pria de mettre son surcot en sa teste, et de bluter en son absence, afin que sa maistresse ouït toujours le bruit du bluteau, MARG. *Nouv.* LXIX.

— ÉTYM. Voy. BLUTER.

BLUTER (blu-té), *v. a.* Passer la farine par le bluteau.

— HIST. XIIe s. Offrirent à David riches dras de lit, e tapiz, e vaissele, e furment, e orge, e farine, e flur delieement buletée, *Rois*, 185. || XIIIe s. [Le pain] Noirs ert [était] et pleins de pailles, [il] ne l'ot pas beluté, *Berte*, XLV. Estatins lor envoie et char et vins et blés, Et le fuere et l'avoine et les pains buletés, *Ch. d'Ant.* II, 79. || XIVe s. On ne trouvoit adont farine buletée, Ne de vin, ne de pain, char fresche ne salée, *Guescl.* 11047. || XVIe s. Je luy dis aussi que beluter parfois, pestrir et secouer les habillemens de lits, et les ranger, c'estoit un exercice bon et sain, LA BOETIE, 193. La belle meschine [jeune fille], pour faire des pastés, blutoit de la farine, MARG. *Nouv.* XVII.

— ÉTYM. Wallon, *boti*; rouchi, *bulter*. Les étymologistes tirent ce mot de l'allemand *beutel*, bourse, tamis. Mais Diez indique une étymologie qui, bien que plus compliquée, paraît mieux répondre aux diverses formes. La forme la plus ancienne est *buleter*; cela est dit pour *bureter*; on trouve en effet dans la Bible de Guiot (XIIIe siècle) et ailleurs (voy. l'historique de BLUTEAU) *buretel* pour *bluteau*; le bourguignon a *burteau*; l'italien a *burattello*, *buratto*; le provençal, *barutel*, bluteau, *barutelar*, bluter; l'ancien catalan a *barutelz*; l'*r* est donc aussi autorisée que l'*l*, dans le mot, qui, dès lors, signifiant passer par une étoffe comme l'étamine, vient de *bure*, *bureau*, sorte d'étoffe.

BLUTERIE (blu-te-rie), *s. f.* Usine où l'on blute la farine.

— ÉTYM. *Bluter.*

BLUTOIR (blu-toir), *s. m.* || 1° Meuble contenant un ou plusieurs bluteaux et servant à empêcher la farine de se disperser dans la bluterie. || 2° Blutoir se dit aussi pour bluteau.

— ÉTYM. *Bluter.*

† **B MI** (bé-mi). Terme de musique. Ancien nom de la septième majeure d'*ut*, aujourd'hui appelée *si*.

BOA (bo-a), *s. m.* || 1° Serpent non venimeux (*coluber* ou *boa constrictor*, *L.*), qui n'est dangereux que par sa grande taille et sa force; il atteint dix à treize mètres de longueur. Les boas monstrueux, les crocodiles verts Glissaient parmi les blocs superbes, V. HUGO, *Orient.* 1. || 2° Fourrure étroite et longue que les dames portent autour du cou, ainsi dite à cause de sa forme de serpent. Un boa de martre.

— ÉTYM. Provenç. *boas*; du latin *boa*, sorte de serpent.

† **BOBE** (bo-b'), *s. f.* Faire la bobe, faire la moue. Locution tout à fait populaire.

— HIST. XVe s. L'en m'asseoit [m'asseyait] le premier sur les rans; Mais l'en me fait par derriere les bobes, E. DESCHAMPS, *Ballade sur son éducation.*

— ÉTYM. Il y a, dans l'ancien français, *bobu* qui veut dire nigaud : .... Mais tels i a tendu, Qui bien a esté pris et tenus à bobu, *Baud. de Seb.* VIII, 514. Pourcoi met il sur moi ensement ses argus, Et si dist à chascun que je suis un bobus, *Guesclin*, v. 396. Ceci se rapporte à l'espagnol et au portugais *bobo*; sarde, *boru*, nigaud. Le mot *bobulaire*, dans cette phrase de Calvin : leurs gros bobulaires de livres, *Instit.* 484, tient par le sens et par la forme à *bobu*. Diez le tire du latin *balbus*, bègue, et, par extension, faible, sans intelligence, lequel *balbus* aurait donné *baube* à l'ancien français. Il est probable que *bobe* appartient à cette série.

BOBÈCHE (bo-bè-ch'), *s. f.* || 1° Petite pièce mobile et évasée qu'on adapte aux chandeliers. || 2° Petit coin d'acier fin soudé dans un morceau de fer ou d'acier commun, pour faire la lame d'un instrument tranchant || 3° Nom d'un célèbre joueur de parades du temps de l'Empire et de la Restauration, habile à représenter les niais, et qui, dans le langage populaire, désigne un niais, un sot, un mauvais bouffon.

— HIST. XVe s. Pour trois gros crochets, deux platames à boubeches, pour servir en la chambre, *Comptes de l'hôtel de ville de Tours*, *Bibl. de l'Éc. des chartes*. 3e série, t. IV, p. 390. Troys chandeliers, dont l'un est à cuvecte et deux à boubesche, pesant ensemble neuf marcs, six gros d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 203.

— ÉTYM. Il est probable que le radical est le même dans ce mot et dans *bobine*, par assimilation de formes. Dans Du Cange, au mot *bobatterius*, on peut voir *bobaiche* avec le sens de guêtre qui se met pardessus le soulier; y a-t-il quelque rapport entre ce mot et *bobèche* qui se met à un chandelier?

† **BOBILLE** (bo-bi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Cylindre de bois dont l'axe est formé par un arbre de fer, à l'usage du fabricant d'épingles.

BOBINE (bo-bi-n'), *s. f.* Petit cylindre de bois rond et à rebords, servant à dévider du fil ou de la soie. || Fig. Paul.... Craint pour le fil de nos jours Que le vin et les amours N'usent trop tôt la bobine, BÉRANG. *Voisin.*

— ÉTYM. Picard, *bobeine*; piém. *bobina*. Diez propose *bombus*, bruit, par un dérivé *bombinus*, à cause du bruit que fait la *bobine* en tournant, ou peut-être plutôt, puisque les *bobines* ne font du bruit que dans les machines à filer, invention récente, *bombycinum*, fil de soie. L'anglais a *bobbin* bobine, et *bob*, pendilles; y a-t-il rapport?

BOBINÉ, ÉE (bo-bi-né, née), *part. passé.* Soie bobinée

BOBINER (bo-bi-né), *v. a.* Dévider du fil, de la soie sur une bobine.

— ÉTYM. *Bobine.*

† **BOBINETTE** (bo-bi-nè-t'), *s. f.* Pièce de bois qui

servait jadis à fermer les portes dans les campagnes. Tirez la chevillette, la bobinette cherra, *le Petit Chaperon rouge.*

— ÉTYM. Diminutif de *bobine*, par assimilation.

† **BOBINEUSE** (bo-bi-neû-z'), *s. f.* || **1°** Machine à rouler le fil de lin sur des bobines. || **2°** Ouvrière qui fait ce travail.

— ÉTYM. *Bobiner.*

† **BOBINIÈRE** (bo-bi-niê-r'), *s. f.* Partie supérieure du rouet à filer l'or.

— ÉTYM. *Bobiner.*

† **BOBINOIR** (bo-bi-noir), *s. m.* Rouet à bobiner.

— ÉTYM. *Bobiner.*

BOBO (bo-bo), *s. m.* Mot du langage enfantin. Petit mal, mal léger. Dieu! que la médecine est belle! Jugez-en par deux aperçus : Les bobos sont au-dessous d'elle, Et les maux graves au-dessus, PONS (de Verdun), *Contes et Poésies diverses*, p. 86. ....Force gens qui se disent malades Dès qu'un bobo cause au roi des douleurs, BÉRANG. *Belges.*

— HIST. XVe s. Quant n'ont assez fait dodo Ces petits enfanchonnès, Ils portent soubz leurs bonnès Visaiges pleins de bobo, CH. D'ORL. *Chanson.*

— ÉTYM. Mot enfantin.

1. **BOCAGE** (bo-ka-j'), *s. m.* Petit bois, lieu ombragé. Sais-tu que ces Persans venus sur ces rivages Veulent voir notre fête et nos riants bocages? VOLT. *Scyth.* II, 2. L'oiseau qui charme le bocage, Hélas! ne chante pas toujours, LAMART. *Méd.* II, 26. Jeune oiseau prenez l'essor, Égayez le bocage, BÉRANG. *J. muse.* Doux bocage, adieu, je succombe; Tu m'avertis de mon destin; De ma mort la feuille qui tombe Est le présage trop certain, MILLEV. *Chute des feuilles.*

— HIST. XIIe s. Li païsan et li vilain, Cil del boscage et cil del plain [de la plaine], *Rou,* 5980. E passerent par Gazer en Galaad, par cele basse terre de Odsi, e vindrent el boschage de Dan, *Rois,* 216. Et porpenez sa terre, plain et boschage, *Gerard de Ross.* p. 312. || XIIIe s. Près de lui estoit [le loup] es boscages, Si li a fait sovent anui, *Ren.* 7398. Si n'ai mès cure d'ermitages; J'ai laissié desers et bocages, *la Rose,* 11906. Cil de Chartrouse sont bien sage; Car il ont lessié le bochage Por aprochier la bone vile, RUTEB. 167. || XVe s. Ceulx qui Amours servent ainsy, Il les fait après eureux sy Qu'ilz s'eschappent des brigandaiges De Dangier, par petiz boucaiges, CH. D'ORL. *Ball.* 86. || XVIe s. Le visage enfoncé dans un bocage ou une touche de cheveux, D'AUB. *Faen.* IV, 13.

— ÉTYM. Bourguig. *bôqueige;* provenç. *boscatge;* espagn. *boscage;* d'une forme *boscaticum*, venant de *boscus* ou *boscum* (voy. BOIS). Au XVIe s. Palsgrave remarque qu'on prononçait *boquaige.*

† 2. **BOCAGE** ou **BOCCAGE** (bo-ka-j'), *s. m.* Terme de métallurgie. Fonte de bocage, fonte retirée en petits morceaux des laitiers soumis à un bocardage.

— ÉTYM. Voy. BOCARD.

BOCAGER, ÈRE (bo-ka-jé, jê-r'), *adj.* || **1°** Qui hante les bois, les bocages, qui est dans les bocages. À votre suite, ô nymphes bocagères! J'irai fouler les naissantes fougères, Et, les cheveux de roses couronnés, M'associer à vos danses légères, MALFIL. *Narcisse*, ch. I. Des voix se font entendre, et les chants des bergères Se mêlent aux accords des flûtes bocagères, ID. *id.* Diane en carquois d'or, déesse bocagère.... FONTANE dans GIRAULT-DUVIVIER. Vos flûtes bocagères, MOL. *Mal. Prol.* Imitez le Poussin : aux fêtes bocagères Il nous peint des bergers et de jeunes bergères, Les bras entrelacés, dansant sous des ormeaux, DELILLE, *Jardins*, ch. IV. La bienfaisante fée et la nymphe légère Cueillant le gui divin ou la fleur bocagère. MASSON, *Helvétiens*, V. Souris, amour, si la bergère Quittant la grotte bocagère En rapporte, seion mes vœux, Un doux souvenir dans son âme, MILLEV. *Élég.* liv. I. || **2°** Embelli par des bocages. Le Léthé baigne en paix ces rives bocagères, DELILLE, *Énéide*, VI. 943. Depuis la Tour-du-Pin jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, le pays est frais et bocager, CHATEAUB. *Italie*, 6.

— HIST. XVIe s. Prenant ce chemin-là, ils s'embarrassoyent en un païs montagneux et boscageux, où la cavalerie eust peu profité, LANOUE, 674. ...Il est desesperé Qu'un veneur bocager soit à luy preferé, RONS. 794.

— ÉTYM. *Bocage.*

BOCAL (bo-kal'), *s. m.* || **1°** Sorte de bouteille ou de vase à large ouverture et à col très-court. Des bocaux de prunes à l'eau-de-vie. || **2°** Globe de verre rempli d'eau, dont plusieurs artisans se servent pour concentrer la lumière sur un seul point. || **3°** Petite pièce de métal ou d'autre matière qu'on adapte aux cors, aux trompettes, aux serpents, pour les mieux emboucher, et qui est évasée en forme de godet.

— HIST. XVIe s. Les gendarmes ont jeté le sort, qui se tiroit adonc d'un chapeau ou d'un bocal, comme quand on veut faire le roi de la feve, ou bien quand on joue à la blanque, CALV. *Instit.* 150.

— ÉTYM. Espagn. *bocal;* ital. *boccale;* bas-lat. *baucalis*, du grec βαυκάλιον, βαυκαλίς, vase.

† **BOCAMBRE** (bo-kan-br'), *s. m.* Terme de métallurgie. Bocard.

† **BOCAMELLE** (bo-ka-mè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires du putois.

† **BOCANE** (bo-ka-n'), *s. f.* Danse grave et figurée, fort estimée au XVIIe siècle.

— ÉTYM. *Bocan*, maître à danser de la reine Anne d'Autriche, qui en fut l'inventeur et lui donna son nom

BOCARD (bo-kar), *s. m.* Terme de métallurgie. Machine qui écrase la mine avant de la fondre.

— ÉTYM. Allem. *Pochwerk*, bocard, *pochen*, bocarder. *Pochen* veut dire proprement frapper.

† **BOCARDAGE** (bo-kar-da-j'), *s. m.* Terme de métallurgie. Action de bocarder.

— ÉTYM. *Bocarder.*

BOCARDÉ, ÉE (bo-kar-dé, dée), *part. passé.* Mine bocardée.

BOCARDER (bo-kar-dé), *v. a.* Passer au bocard.

— ÉTYM. *Bocard.*

† **BOCQUET** (bo-kè), *s. m.* Terme de blason. Fer de pique.

— ÉTYM. On trouve seulement, dans le bas-latin, *boquetum*, qui signifie un pieu, et qui est pour *bosquetum*, morceau de bois.

† **BODÉE** (bo-dée), *s. f.* Banc qui soutient les outils du verrier, pendant qu'il introduit les pots dans le four.

† **BODINE** (bo-di-n'), *s. f.* Terme de marine. Quille de navire.

BODRUCHE (bô-dru-ch'), *s. f.* Voy. BAUDRUCHE.

† **BOËSSE** (bo-è-s'), *s. f.* Outil avec lequel le ciseleur ébarbe son ouvrage.

† **BOËSSER** (bo-è-sé), *v. a.* Ébarber un métal sculpté ou ciselé.

— ÉTYM. *Boësse.*

BOEUF (beuf; l'*f* se prononce, excepté dans bœuf gras et bœuf salé, dites : beu gras, beu salé; cependant quelques-uns prononcent bœuf salé; au pluriel l'*f* ne se prononce jamais : les bœufs, dites : les beû; l'*s* se lie : des bœufs et des vaches, dites : des beû-z et des vaches; au XVIIe siècle, d'après Chifflet, l'*f* ne sonnait jamais, même au singulier, devant les consonnes, et devant les voyelles il était indifférent de la prononcer ou non), *s. m.* || **1°** Taureau châtré, servant surtout au labour des champs et à la nourriture de l'homme. Bœuf de labour. Bœuf de boucherie. Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent, Promenaient dans Paris le monarque indolent, BOIL. *Lutr.* II. || Bœuf gras, bœuf que les bouchers promènent au carnaval. || Bœuf violé, viélé ou villé, se disait autrefois du bœuf gras, parce qu'on le promenait au son d'une viole ou vielle. || Fig. et familièrement. C'est un bœuf, se dit d'un homme d'épaisse stature, ou d'un lourdaud. Je tombe d'accord que c'est un bœuf, HAMILT. *Gramm.* 7. C'était [Courson] dehors et dedans un gros bœuf fort brutal, fort insolent, ST-SIM. 470, 209. C'était [M. de Chaulnes] sous l'épaisseur, la pesanteur, la physionomie d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus souple, ID. 21, 241. Son Moustapha n'était qu'un gros bœuf appelé sultan, VOLT. *Lett. à Cath.* 71. || C'est un bœuf pour le travail, se dit d'un homme qu'un travail long et pénible ne fatigue ni ne rebute. || **2°** La chair de bœuf. Une langue, un filet de bœuf. || Un bœuf, dans le langage des restaurateurs, est un morceau de bœuf. Servez-moi un bœuf au choux. || Un bœuf à la mode, un morceau de bœuf cuit dans un bain d'eau, de bouillon, d'eau-de-vie, avec des carottes et un bouquet d'herbes odoriférantes. || Fig. et familièrement. C'est la pièce de bœuf, se dit de ce qui est le fond ou la matière principale et solide, comme le bœuf dans les repas ordinaires. || **3°** Œil-de-bœuf, petite fenêtre ronde ou ovale, pratiquée ordinairement à la couverture d'un bâtiment. || *Au plur.* Des œils-de-bœuf. || **4°** Pied de bœuf, sorte de jeu d'enfants. || **5°** En histoire naturelle, bœuf désigne un genre d'animaux ruminants. || **6°** Bœuf musqué, animal que les zoologistes ont retiré du genre bœuf, qui ressemble plus au mouton qu'au bœuf et qui vit en Amérique. || Bœuf de mer, nom vulgaire de l'hippopotame, du lamantin et de plusieurs phoques. || Bœuf des marais, nom vulgaire du butor. || Proverbe. Mettre la charrue devant les bœufs, commencer par où l'on devrait finir, mettre devant ce qui devrait être derrière. || Je ne lui ai dit œuf ni bœuf, c'est-à-dire je ne lui ai pas dit de grosses paroles. || Donner un œuf pour avoir un bœuf, faire un petit cadeau, une petite avance pour en retirer un gros profit. || Dieu donne le bœuf, et non pas la corne, signifie que Dieu donne des grâces, mais qu'il faut que nous nous aidions.

— HIST. XIe s. Cil ki aveir [bétail] escut [retire] u chivals u buefs, *Lois de Guill.* 6. || XIIe s. Oil de boef l'ai oï nomer, *Rou,* 10837. Ne la meüssent li buef d'une charrue, *Ronc.* p. 105. Sur un char fist um metre l'arche Deu e covrir; Li buef en chancelerent, l'arche voleit chaïr, *Th. le mart.* 75. || XIIIe s. Et fist corre ses homes par le païs entor, si gaaingnierent assés bues et vaches et bugles, et mout grant plenté d'autres bestes, VILLEH. CLXIV. Là prenés garde à vous parer; S'en saurés plus que buef d'arer, *la Rose,* 13294. Et por ce dist ci Rustebues : Qui à bues bée [qui s'efforce d'avoir des bœufs], si a bues, RUTEB. II, 188. Bien pert s'alleluie [il perd son alleluia] qui à dos de buef la chante, *Proverbe* dans LEROUX DE LINCY. Ce seroit certes grans eschars [faute]; Devant le buef iroit li chars, *ib.* || XIVe s. Donques disons nous bien que ne beuf ne cheval ne autre beste n'est beneuré, ORESME, *Eth.* 21. Et aussi le lyon ne se esjoït pas en oïr la voiz du beuf, mais pour le beuf mangier, ID. *ib.* 93. || XVe s. Moult avoit face bouffie, yeulx comme bœuf boutans dehors, col court, parolle legiere, G. CHASTEL. *Chron. des D. de Bourg.* II, ch. VII. On a beau mener le bœuf à l'eau s'il n'a soif, *Proverbe* dans LEROUX DE LINCY. || XVIe s. On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles, LOYSEL, 357. Les grands bœufs ne font pas les grandes arées [labourages], *Proverbe* dans LEROUX DE LINCY. La belle qui estoit de l'age d'un vieil beuf [16 ou 17 ans], c'est à dire desirable et fraische, *Moyen de parvenir* dans LEROUX DE LINCY.

— ÉTYM. Berry, *bœu;* picard, *bu*, *bœu;* mâconnais, *beu;* wallon, *boûf;* provenç. *bov*, *buou;* catal. *bov;* anc. espagn. *boy;* espagn. mod. *buey;* portug. *boi;* ital. *bove;* du latin *bos*, *bovis*, grec βοῦς; bas-breton, *bû*, vache.

† **BOG** (bogh), *s. m.* Jeu de cartes qui se joue avec un carton circulaire divisé en 6 compartiments.

BOGHEI (bo-ghè), *s. m.* Voiture légère; petit cabriolet découvert. || *Au plur.* Des boghеis.

† **BOGUE** (bo-gh'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Enveloppe piquante de la châtaigne. || **2°** Terme de métallurgie. Gros anneau de fer qui ceint le manche du gros marteau, et est muni de deux pivots.

— ÉTYM. Anc. franç. *bou*, bracelet (armilles qu'om bous apele, BENOIT, I, 341); ital. *bova*, anneau pour attacher le pied; lombard, *boga;* bas-lat. *bauca*, bracelet; de l'anc. haut-allem. *bouga*, bracelet; anc. scand. *baugr*, anneau, de *biugan*, courber. La *bogue* de châtaigne a été dite ainsi par assimilation avec une bague, avec un anneau.

† **BOGUETTE** (bo-ghè-t'), *s. f.* L'un des noms vulgaires du blé sarrasin.

† **BOHÉ** (bo-hé), *adj. m.* Thé bohé, sorte de thé noir.

— ÉTYM. *Bohé*, nom d'une montagne de Chine où l'on récolte du thé.

BOHÊME (bo-ê-m') ou **BOHÉMIEN, IENNE** (bo-é-miin, miè-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Nom de bandes vagabondes, sans domicile fixe, sans métier régulier, et se mêlant souvent de dire la bonne aventure : on leur donne aussi le nom d'Égyptiens et de Zingaris (voy. ZINGARI). On pensait que ce fût des bohêmes, SÉV. 69. Sorciers, bateleurs ou filous, Reste immonde D'un ancien monde, Sorciers, bateleurs ou filous, Gais bohémiens, d'où venez-vous? BÉRANG. *Boh.* || **2°** Par extension, vagabond, qui est de mœurs déréglées. Mener une vie de bohême. || Foi de bohême, foi que les escrocs et les filous se gardent entre eux. || Maison de bohême, maison où règne le désordre. Albéroni se mit si bien avec lui [Vendôme] qu'espérant plus de fortune dans une maison de bohêmes et de fantaisies qu'à la cour de son maître, il fit en sorte de se faire débaucher d'avec lui, ST-SIM. 156, 41. || C'est une bohémienne, se dit d'une femme adroite et intrigante, et surtout d'une femme dévergondée. || **3°** *S. f.* La bohême, l'ensemble des gens qui mènent une vie de bohême.

— HIST. XVe s. Pis suis que boesme n'yndien, CH. D'ORL. *Rondeau*, p. 337. Pour ce qu'il y avoit des sarrazins ou boesmiens ou dit pays, DU CANGE, *Ægyptiaci.*

— ÉTYM. *Bohêmes*, ainsi dits parce qu'on croyait qu'ils venaient de la *Bohême*. *Bohême* a aussi signifié marchand de vieux habits : Soit qu'au boesme il te revende, Soit que, pour servir d'une offrande, Tu sois en Italie porté, *Satyre sur le pourpoint d'un*

courtisan par SIGOGNE, *le Cabinet satyrique*, 1634, p. 429.

1. **BOÏARD** (bo-iar), *s. m.* Voy. BOYARD.

† 2. **BOÏARD** (bo-iar), *s. m.* Terme de pêche. Civière à bras sur laquelle les pêcheurs de morue chargent le poisson.

— ÉTYM. Le même que *bayard*.

1. **BOIRE** (boi-r'), je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent; je buvais; je bus, tu bus, il but, nous bûmes, vous bûtes, ils burent je boirai; je boirais; bois, buvons, buvez; que je boive, que tu boives, qu'il boive, que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent; que je busse, que tu busses, qu'il bût, que nous bussions, que vous bussiez, qu'ils bussent; buvant; bu, *v. a.* || 1° Avaler un liquide. Il boit du vin. Vous boirez de la tisane. Il but du poison. Buvez un verre d'eau. || 2° Dépenser à boire. Il [mon aïeul] but ainsi son héritage; Que son âme soit en repos! BÉRANG. *Enfant de b. maison.* Buvons gaîment l'argent de mon tombeau, ID. *Mon tomb.* || À boire! locution pour demander qu'on verse à boire. || 3° Fig. Que tout seul, s'il se peut, je boive tout le fiel Que répandrait sur vous la colère du ciel, MAIR. *Sophon.* IV, 1. Et d'enfants à sa table une riante troupe Semblait boire avec lui la joie à pleine coupe, RAC. *Esth.* II, 9. La céleste troupe, Dans ce jus vanté, Boit à pleine coupe L'immortalité, J. B. ROUSS. *Bacchus, cantate.* Le germe des douleurs infecte leur repas; Et dans des coupes d'or ils boivent le trépas, THOMAS, *Ép. au peuple.* Quand pourrai-je.... Boire l'heureux oubli des soins tumultueux, DELILLE, *L'hom. des ch.* IV. Adieux, regrets, baisers.... Mon âme s'en troublait, mon oreille ravie Buvait languissamment ces prémices de vie, LAMART. *Joc.* I, 36. || Boire, dans le sens d'être obligé d'endurer. Honorable défaite.... Encores derechef me la fallut-il boire, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Qui gai fait une erreur, la boit à repentance, ID. *Sat.* XI. Ayant bu la première honte, HAMILT. *Gramm.* 11. Malheureux que je suis! il faut que je boive l'affront, MOL. *Préc.* 18. Mon frère, doucement il faut boire la chose, ID. *Éc. des mar.* III, 20. Ils boivent les affronts comme l'eau, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il boit, en expirant, le plus horrible affront : Les pieds d'un malheureux suspendu sur sa tête Renversaient sa couronne et lui battaient le front, MASSON, *les Helvétiens*, III. || 4° Absolument, boire du vin. On buvait pendant des jours entiers. Boire beaucoup, boire avec excès, bien boire. Il avait bu copieusement. Aimer à boire. Vous buviez sur son reste, et montriez d'affecter Le côté qu'à sa bouche elle avait su porter, MOL. *l'Étour.* IV, 5. Soyons bien buvants, bien mangeants, Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans, LA FONT. *Fab.* VI, 19. J'ai soupé hier avec trois des plus jolies femmes de Paris; nous avons bu jusqu'au jour.... LESAGE, *Turc.* III, 5. || Boire son soûl, boire autant qu'on veut. || Boire à la santé de quelqu'un, faire des vœux pour quelqu'un en buvant. Nous buvons à votre heureux retour. Qu'on boive aux maîtres de la terre, Qui n'en boivent pas plus gaîment, BÉRANG. *Trinquons.* || On dit aussi, boire la santé de quelqu'un, au lieu de boire à sa santé. Je voudrais bien les remercier d'avoir bu ma santé; la vôtre fut bue avant-hier chez la princesse de Tarente, SÉV. 441. || Boire sec. Cet homme boit sec, c'est-à-dire il boit beaucoup. || Le roi boit! la reine boit! Acclamation usitée dans les repas du jour des Rois, lorsque le roi ou la reine de la fève boivent. || Boire, être ivrogne. Cet homme a le défaut de boire. || Donner à boire, tenir un cabaret. || Chanson à boire, chanson de table. Elle chanta vingt chansons à boire, SÉV. 407. Chanter un air à boire, MOL. *Bourg.* IV, 1. || Donner pour boire, donner une gratification en outre du salaire. Je lui donnerai de quoi boire, SÉV. 15. || Après boire, après avoir bu, à son aise. Un poëte n'est bizarre et fâcheux qu'après boire, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Un beau jour, après boire, LA FONT. *Mazet.* Eh bien! nous lirez-vous quelque chose aujourd'hui? Me dit un curieux qui s'est toujours fait gloire D'honorer les neuf sœurs et toujours, après boire, Aime à dormir au bruit des vers psalmodiés, A. CHÉN. *Ép.* 2. || Fig. Ils boiront dans la coupe affreuse, inépuisable, Que tu présenteras au jour de ta fureur, À toute la race coupable, RAC. *Ath.* II, 9. || En langage poétique, boire à la source d'Hippocrène, faire des vers. || Boire, courir risque de se noyer. On est allé à son secours; il commençait à boire. Il faillit se noyer et but beaucoup. On dit dans le même sens, boire un coup. || Terme de manége. Un cheval qui boit dans son blanc, est un cheval qui a le nez blanc; un cheval qui boit la bride, a le mors trop enfoncé dans la bouche. || 5° S'imbiber, s'imprégner de. L'éponge boit l'eau. La terre, brûlée longtemps par le soleil, but la pluie. || Absolument. Ce papier boit, il se laisse pénétrer par l'encre. || Fig. La terre humectée But à regret le sang des neveux d'Érecthée, RAC. *Phèdre*, II, 1. Telle est Iris, quand un nuage obscur, Chargé de pluie, altéré de lumière, Boit le soleil, et vers notre paupière Réfléchit l'or et la pourpre et l'azur, MALF. *Narcisse*, III. || 6° *V. n.* Terme de tannerie. Faire boire les peaux, les mettre à la rivière. || 7° Terme de couturière. Faire boire du taffetas, du linge, une étoffe, tenir en cousant une pièce lâche contre l'autre tendue, de manière qu'avec des longueurs inégales elles arrivent au même point. || Terme de marine. Faire boire la voile, tenir la voile lâche en la cousant à sa ralingue. || En ces deux derniers emplois, boire se dit pour être béant, à demi ouvert, et cela se comprend, puisque boire exige que la bouche soit ouverte. || 8° Se boire, *v. réfl.* Être bu. Ce vin se boit au dessert. || Proverbes. Boire comme un templier, comme une éponge; boire excessivement. Les chevaliers de l'ordre du Temple étaient accusés d'être ivrognes. || Boire le vin du marché, boire ensemble après la conclusion d'un marché. || Boire le vin ou le coup de l'étrier, boire un verre de vin quand on est près de partir. || À petit manger bien boire, c'est-à-dire lorsqu'on a peu à manger, il est bon de boire un bon coup. || Il y a à boire et à manger, c'est-à-dire l'affaire présente de bons et de mauvais côtés; se dit aussi, au propre, d'un liquide trouble, par exemple du café mal filtré. || Qui bon l'achète, bon le boit, c'est-à-dire il ne faut point plaindre l'argent à bonne marchandise. || On ne saurait faire boire un âne s'il n'a soif, c'est-à-dire on ne saurait déterminer une personne entêtée à faire ce qu'elle n'a pas envie de faire. || Qui fait la faute la boit, on porte la peine des fautes qu'on fait. || On ne saurait si peu boire qu'on ne s'en sente, c'est-à-dire boire un peu trop expose toujours à quelque sottise. || Croyez cela et buvez de l'eau, se dit d'une chose qui ne mérite pas de croyance. On dit dans un sens à peu près analogue : buvez frais; buvez du meilleur. Prononcez seulement ces mots *in*, *cum*, *sub*, et buvez du meilleur, VOLT. *Dial.* 10. || C'est la mer à boire, se dit d'une chose trop difficile, qui ne se peut faire. Ce n'est pas la mer à boire, se dit d'une chose qui ne présente pas de grandes difficultés. Si je pouvais remplir mes coffres de ducats! Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire! Tout cela c'est la mer à boire, LA FONT. *Fab.* VIII, 25. || Il n'y a pas de l'eau à boire, c'est-à-dire à ce travail, à ce métier, à ce marché, il n'y a rien à gagner. || Le vin est tiré, il faut le boire, c'est-à-dire il n'y a plus à hésiter, à reculer, et aussi, vous avez commencé, il faut achever. || Qui a bu boira, c'est-à-dire on ne se corrige pas de ses vieux défauts.

— HIST. XIe s. Li mieux gariz [protégés] en ont boüd [se sont noyés] itant, *Ch. de Rol.* CLXXVI. || XIIe s. S'il en bevoit, ne fust mort errамment, *Ronc.* p. 105. Onques Tristans, cil qui but le brevage, Plus loiaument n'ama sans repentir, *Couci*, XIX. || XIIIe s. Et quant il lui donnoit à boire et à manger, *Berte*, XIX Volentiers [elle] en beüst, mais trouble ert [était l'eau] com godale [sorte de bierre], *ib.* XXVII. A son plaisir elle a et mangié et beü, *ib.* LI. Illuec [il] eüst esté noiiés; Mais li peschieres à esploit S'en vint au comte qui buvoit, *Bl. et Jeh.* 2711. Si ot non li legas de France maistre Robiers de Crescon et estoit englois, preudomme, mais volentiers buvoit; par Dieu! ainsi sont maint preudome, *Chron. de Rains*, p. 87. Il convient que il [le fripier] doint au roy pour le mestier XXV deniers de la haubanerie, et XII deniers à boivre aus compaignons, *Liv. des mét.* 202. Il est bien raison que l'anui Que je ai porchacié reçoive; Droiz est que ma folie boive, *Ren.* 15748. Je ne sui mie encore morz; Moult avez tost le duel beü Que vos avez de moi eü, ID. 12775. A ce sunt cil bien cognoissant Qui vont les dames traïssant, Qui dient por eus [els, elles] losengier Qu'il ont perdu boivre et mengier, *la Rose*, 2566. Et quant il vint à la fontaine Que li pins de ses rains [branches] covroit, Il se pensa que il bevroit, *ib.* 1488. Il n'est nus qui de celi boive, Boive en neïs plus qu'il ne doive [même s'il en boit plus qu'il ne doit], Qui sa soif en puisse estanchier, Tant a le boivre dous et chier, *ib.* 6012. S'il fist folie, si la boive, [illegible] 79. Et li dit que il boit [conseillait] qu'il se traïsist [retirât] à main destre sur le flum, pource que ses serjans eussent à boire, JOINV. 226. Ses chevaliers sarrazins se mistrent en la ville et comencerent à boivre des vins, et furent maintenant touz ivres, ID. 218. || XIVe s. Et semblablement ne desirent pas touz unes mesmes viandes ou boires, ORESME, *Eth.* 95. || XVe s. Et usent grand foison d'espices, par especial de sucre et aussi de lait de chevres; ce sont les communs boires des Turs et des Sarrazins, FROISS. III, IV, 58. Pensez à vos besognes, car jamais je ne buverai ni ne mangerai tant que vous soyez en vie, ID. II, III, 76. [Les Anglais naufragés sur la côte d'Irlande] burent assez, ID. II, II, 59. L'endemain, après messe et après boire, les traiteurs [les négociateurs] vinrent ensemble en la dite chapelle.... ID. I, I, 143. Puisqu'il est trait [tiré], il le faut boire, CH. D'ORL. *Rép. à Fred.* Il lui falloit adviser necessairement comment il pourroit mieulx boire ce qu'il avoit brassé, car boire le luy falloit, G. CHASTEL. *Chron. du duc Philippe, Introd.* En l'an de mon trentieme eage, Que toutes mes hontes j'eu beues, Ne de tout fol encor ne sage, VILLON, *Gr. Test.* || XVIe s. Plus tost beuront [boiront] les Partes Araris, MAROT, IV, 6. [Les rivières] Qui d'une part en la terre se boivent : Autres plusieurs en la mer se reçoivent, ID. IV, 13. Je boiray par Dieu et à toy, et à ton cheval, RAB. *Garg.* I, 39. Ils en perdent le boire, le manger et le repos, MONT. I, 64. Boire chaud, boire froid, ID. I, 164. Qui fait la faute, il la boit, LOYSEL, 825. Les premiers harquebusiers qu'on avoit poussez beurent seuls quelque fumée, et firent la pluspart du meurtre en attendant les autres, D'AUB. *Hist.* I, 153. Premier que de joindre, il lui fallut boire la volée de 14 canons, ID. *ib.* I, 167. Parmi les pleurs et la tristesse, ce prince beut les remonstrances des pasteurs et des amis [les accueillit], et rompit les mauvaises esperances de la cour, en espousant la sœur du duc de Longueville, ID. *ib.* I, 198. Si peu de pieces qu'ils menoient n'eussent peu passer du costé du Vivarets, d'où les montagnes vont boire dans la riviere, ID. *ib.* I, 320. Ceux qui firent cette sortie, et qui en beurent le premier peril sont en cette compagnie, ID. *ib.* II, 306. En mesme temps commença la tranchée, qui vint percer la contr'escarpe et boire dans le fossé, ID. *ib.* III, 29. Un Allemand de la garde s'estoit fort beu, PARÉ, IX, 1er *disc.* La terre les eaux va boivant, L'arbre la boit par sa racine, La mer salée boit le vent, Et le soleil boit la marine; Le soleil est beu de la lune, Tout boit soit en haut ou en bas : Suivant ceste reigle commune, Pourquoy donc ne boirons-nous pas? RONS. 507. Point ne parle à celui qui boit, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 247.

— ÉTYM. Bourguig. *borre;* Berry, *bere, beuvre;* provenç. *beure;* catal. *beurer;* espagn. *beber;* ital. *bevere;* du latin *bibere;* rattaché au grec πίνειν, boire, par le sanscrit *pâ*, boire, dans les védas *pib*, d'où, par assimilation de la consonne, la réduplication *bib*. *Boire* est régulièrement formé, ayant l'accent tonique sur la même syllabe que *bibere*.

2. **BOIRE** (boi-r'), *s. m.* Ce qu'on boit à ses repas. ....N'eussent pas au marché fait vendre le dormir Comme le manger et le boire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. || Fig. et familièrement. Il en oublie, il en perd le boire et le manger, c'est-à-dire il est tout à une occupation; sa passion l'absorbe. Il en perdit le boire et le manger, HAMILT. *Gramm.* 9.

— ÉTYM. *Boire;* norm. *bére*, cidre.

† 3. **BOIRE** (boi-r'), *s. f.* || 1° Nom donné, dans les départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, aux anses ou petits golfes de la Loire. Il y a près de notre village une belle boire, LEGOARANT. || 2° Terme de pêche. Communications que les mares, fossés ou chantepleures ont avec les rivières, ou bien fosses pratiquées sur les bords des rivières. La pêche ne peut être affermée au profit de l'État dans les boires creusées de main d'homme.

— ÉTYM. Bas-lat. *borra*, creux plein d'eau; ital. *borro*, fosse creusée par les torrents de montagnes. Sauf ces rapprochements, on ne sait rien sur l'origine de ce mot.

BOIS (boî; l's se lie : les bois et les campagnes, dites : les boi-z et les campagnes), *s. m.* || 1° La substance dure, compacte, solide, qui constitue la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Ustensiles en bois. || Fricasser les écuelles de bois, subsister des débris de sa fortune. || Faire flèche de tout bois, mettre tout en œuvre pour réussir. De tout bois, comme on dit, Mercure on ne façonne, RÉGNIER, *Sat.* I. || Ne savoir de quel bois faire flèche, être à bout de moyens, ne savoir comment sortir d'embarras. || Être du bois dont on fait les généraux, les ministres, etc. Avoir le mérite, les qualités qu'exigent ces différentes fonctions. || Être du bois dont on fait les flûtes, avoir un caractère fort doux, s'accommoder avec tout le monde. || 2° Les botanistes appellent particulièrement bois, la partie du tronc des végétaux dicotylédones qui est ligneuse et placée sous l'aubier; au centre du bois se trouve la

moelle. || 3° Bois, bois à brûler ou bois de chauffage. Menu bois. Bois sec. Bois vert. Mettre du bois au feu. Aller au bois, aller à la provision de bois. Bois neuf, celui qui a son écorce. Bois pelard, bois dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan. Bois flotté, celui qui est venu par eau en train. Marchand de bois. Venait l'hiver, le bois manquait à l'âtre, BÉRANG. *Ém. Debr.* || Visage de bois flotté, visage pâle, défait. || Fig. On verra de quel bois je me chauffe, on verra de quel caractère je suis. Voyant de quel bois ce brave se chauffait [homme qui avait fui], je m'en défis dès que je fus de retour de l'armée, ST-SIM. XII, 140. || En termes de marine, faire du bois, couper la provision de bois pour un vaisseau. || 4° Bois de charpente ou de construction ou de menuiserie. Art de travailler le bois. Le principal usage du bois dans les bâtiments et dans les constructions de toute espèce est de supporter des fardeaux, BUFFON, *Expér. sur les vég.* 1er *mém.* Le bois qu'on fait servir trop tôt aux constructions navales fermente, se corrompt et se détériore promptement, *Revue des deux mondes*, t. XXV, p. 344, 1860. || Bois cru, boiseries qui ne sont pas peintes. || Bois affaibli, bois qu'on a taillé en cintre, qu'on a rendu courbe. || Bois déchiré, bois qui provient de quelque ouvrage mis en pièces, surtout de bateaux. || Bois d'ouvrage, bois qu'on travaille dans les forêts et dont on fait des sabots, des ustensiles, etc. || 5° Terme de marine. La coque d'un navire ou partie de cette coque. Tirer en plein bois, diriger le feu des canons sur la coque. || Bois d'arrimage, rondins droits, sans écorce, servant à accorer les pièces à eau et à vin dans la cale. || Nœud de bois, nœud servant à embrasser du bois qu'il faut traîner. || 6° Réunion d'arbres. Bois sacré. Bois taillis. Petit bois. Chemin à travers les bois. Un bois d'oliviers, de chênes. Elle s'est quelque temps égarée Dans ces bois qui du camp semblent cacher l'entrée, RAC. *Iphig.* I, 4. Nos seuls gémissements font retentir les bois, ID. *Phèd.* II, 2. Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois, il faut donner la bourse, J. J. ROUSS. *Contr.* I, 3. Élevé loin des cours et nourri dans les bois, Il ne sait pas encor ce qu'on doit à des rois, VOLT. *Mér.* IV, 2. || Bouquet de bois, petite touffe de bois de haute futaie. || Homme des bois, nom vulgaire de l'orang-outang. || Les hôtes, les habitants des bois, les animaux qui vivent dans les bois, et, particulièrement, les oiseaux. Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois, LA FONT. *Fabl.* I, 2. || Fig. Être volé comme dans un bois, être volé d'une façon audacieuse ou sans pouvoir se défendre. J'ai bien affaire de son argent; eh! qu'il ne vienne pas ici piller le nôtre; c'est voler au coin d'un bois, LESAGE, *Turc.* I, 8. || Terme de vénerie. Faire le bois, aller en quête avec le limier pour détourner un animal. Toucher au bois, se dit en parlant du cerf qui, ayant refait sa tête, la frotte contre les arbres pour détacher la peau velue qui la couvre. || 7° Terme d'eaux et forêts. Les arbres en général, réunis ou isolés. Semer un bois. Couper un bois. L'âge du bois. Un terrain couvert ou plutôt à demi couvert de genièvres, de bruyères, est un bois à moitié fait et qui a peut-être dix ans d'avance sur un terrain net et cultivé, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* || Bois de haut revenu, demi-futaie de quarante à soixante ans. || Bois en état ou en étant, arbres debout. || Bois gisant, bois abattu. || Bois encroué, arbre sur lequel un autre est tombé. || Bois vif, arbre qui pousse des branches et des feuilles. || Bois mort, arbre séché sur pied. || 8° Rejetons des arbres. Pousser beaucoup de bois. De peur que la vigne ne jette trop de bois. Le vieux bois de la vigne. || 9° Objet fait de bois. Bois de lit. Dirions-nous que les cordes d'un violon seraient venues d'elles-mêmes s'étendre sur un bois dont les pièces se seraient collées ensemble? FÉN. *Exist.* 6. Ce foudre ridicule Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule, CORN. *Poly* II, 6. Sur un bois glorieux Qui fut moins une croix qu'une échelle des cieux, ROTR. *St Gen.* II, 8. Un fragile bois que malgré mon secours Les vers sur son autel consument tous les jours, RAC. *Athal.* III, 3. || 10° Le bâton d'une lance, et par extension, la lance même. Rompre un bois. || Haut le bois, ancien commandement pour s'arrêter, parce qu'alors on tenait les piques hautes. Porter bien son bois, cheminer d'un pas régulier, comme faisait une troupe, la pique haute. || Charger un homme de bois, lui donner des coups de bâton. || 11° Cornes rameuses du cerf et autres animaux. Un cerf se mirant autrefois Louait la beauté de son bois, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. || Fig. et populairement. Cette femme fait porter du bois à son mari, elle lui est infidèle. || 12° Au jeu de quilles, abattre du bois, abattre bien des quilles; et au jeu de trictrac, jouer beaucoup de dames de la pile, afin de caser aisément plus tard. || Fig. Abattre bien du bois, faire beaucoup de besogne en peu de temps. || 13° Terme de pharmacie. Bois sudorifiques, le gayac, la salsepareille, la squine, le sassafras, etc. || 14° Terme d'alchimie. Bois de vie, le mercure. || 15° Bois, nom donné à différents végétaux. || Bois d'aigle ou bois de garo, nom donné à différents arbres des Indes et des Moluques, appartenant aux genres *agallochum*, *aquilaria*. || Bois à balais, bouleau et plusieurs autres arbres ou arbustes. || Bois bénit, buis. || Bois de baume et bois de petit baume, noms vulgaires, à la Martinique, du croton balsamifère. || Bois de benjoin, nom vulgaire, à Maurice et à Bourbon, du terminalier mauritien de Lamarck, qui fournit un baume analogue au benjoin. || Bois de buis, un des noms que porte, à l'île Maurice, la fernélie à feuilles de buis qui y est appelée aussi faux buis. || Bois de Brésil ou de Fernambouc (brésillet), provenant du *cæsalpinia echinata* (*Lamarck*). Ce bois, qui a été regardé comme astringent, n'est plus employé que pour teindre en rouge pourpre. || Bois de Chypre ou bois de Cypre, nom donné : 1° dans les Antilles, à la cordie gérascanthe; 2° à la Virginie, au cyprès distique; 3° au bois du brya ébène, dont on se sert en marqueterie, LEGOARANT. || Bois coton, nom vulgaire du peuplier de Virginie et de végétaux dont les semences sont entourées d'une matière cotonneuse. On dit aussi bois à coton. || Bois de fer, nom donné à différents bois qui sont très-durs. || Bois gentil, arbrisseau d'un aspect agréable; un des noms vulgaires du *daphné mezereum*, dit aussi bois joli, garou. || Bois immortel, arbre de Madagascar, nom vulgaire donné, à cause de la dureté de son bois, à l'endrach madagascarien. || Bois de jolicœur, nom vulgaire, aux îles Maurice et Bourbon, du pittospore ondulé. || Bois de Lousteau, nom vulgaire donné quelquefois en France à l'évonyme européen ou fusain. || Bois madame, à la Martinique, nom vulgaire de la guettarde rude. || Bois madre, aux Antilles, nom vulgaire de l'excécarie lucide. || Bois néphrétique, arbrisseau de la nouvelle Espagne, que l'on croyait donner à l'eau, dans laquelle il a trempé, la vertu de nettoyer les reins et la vessie. || Bois palmiste, nom que porte à Haïti la geoffroye épineuse, bien différente des palmiers dits palmistes. || Bois perdrix, nom donné à l'heistérie écarlate, à la Guadeloupe et à la Martinique, parce que le fruit est recherché par les tourterelles qu'on y nomme perdrix. || Bois de Perpignan, bois de micocoulier, ainsi dit parce qu'on le porte à Perpignan où l'on en fait des fouets pour les cochers, des instruments à vent, ainsi que des ouvrages de menuiserie et de marqueterie. || Bois pliant, nom vulgaire de l'osyride blanche, dite encore rouvet, cultivée dans quelques jardins d'Italie. || Bois de rainette, arbre de l'île de France dont les feuilles exhalent, quand elles sont froissées, une odeur très-prononcée de pomme de rainette (dodonée à feuilles étroites). || Bois de rose, nom sous lequel on apporte des Canaries la racine du liseron à balais. Cette racine est appelée aussi bois de Rhodes et bois de Chypre. || Bois de Spa, nom du châtaignier, quand il est employé pour de petits meubles de luxe. || Bois violet ou bois de violette, nom donné dans le commerce au palissandre à cause de sa couleur et de la légère odeur qu'il répand. (Cette liste a été empruntée en très-grande partie à LEGOARANT.) || Proverbes. Il a l'œil au bois, se dit d'un homme qui craint d'être surpris, parce que les embûches se dressent ordinairement dans les bois. || A gens de village, trompette de bois, c'est-à-dire il ne faut aux ignorants que des choses proportionnées à leur intelligence. || Trouver visage de bois, se dit, lorsque, venant chez quelqu'un, on trouve la porte fermée, ou l'on ne trouve personne. || Il n'est feu que de bois vert, c'est-à-dire on a besoin de l'activité des jeunes gens. || Qui a peur des feuilles n'aille au bois, ou n'aille au bois qui a peur des feuilles, c'est-à-dire, qui craint le péril ne doit pas aller où il y en a. || La faim chasse ou fait sortir le loup du bois, c'est-à-dire, quand la misère, quand une nécessité presse, on fait ce qu'on n'avait ni l'habitude ni le goût de faire. || Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce, c'est-à-dire il ne faut pas s'ingérer mal à propos dans les querelles d'un ménage, de personnes naturellement amies. || Le bois tortu fait le feu droit, c'est-à-dire tous moyens sont bons pour arriver.

— SYN. BOIS, CORNES. Entre les cornes et le bois il y a cette différence : le bois présente plusieurs branches; il tombe et puis repousse régulièrement; au contraire, la corne est un jet simple, sans division, et qui, à moins d'accident, ne tombe jamais.

— HIST. XIe s. Selve ne bois, asconse [cachette] n'i puet estre, *Ch. de Rol.* CCXXXIX. || XIIe s. Cil vont souvent au bois esbanoier, *Ronc.* p. 160. Enz en un bos erent [ils étaient] allé chasser, *ib.* p. 164. Et que sont vert bois et vergier et pré, *Couci*, XIV. || XIIIe s. Tant qu'en un bois [ils] s'en vindrent haut et grant et plenier, *Berte*, XIX. Tantost se sont el bois alé Tot coiement et à celé; Le bois ont tost avironé, *Lai de Mélion*. Se feme tient bos en douaire, elle ne le poet cauper devant que il ait sept ans acomplis, BEAUM. XIII, 7. Aussi comme le vent abat en la forest le bois sec, JOINV. 220. || XIVe s. Pour deux grans comptoirs et une cayere [chaise] tout de bois d'Yerlande, DE LABORDE, *Émaux*, p. 166. Fol chesne, prunier, poirier et neflier sont apelés vif bois; et tous aultres bois sont appelés mort bois, et le bois sec abattu ou en estant est appelés bois mort, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 777. || XVe s. Si le mary passe les dix [nuits] Sans cause et que le boys s'allume, Femme peut prier ses amis Et faire selon la coustume, COQUILL. *Droits nouv.* || XVIe s. Un pastoreau n'agueres j'ecoutois, Qui s'en alloit complaignant par les bois, MAROT, I, 309. Tous leurs devis, ce sont haches, gros bois, Lances, harnois, estendars, gouffanons, ID. I, 23. Le marié ayant envie de rompre un bois en faveur de sa nouvelle espouse, MONT. I, 253. Il avoit une bosse sur le dos, et l'autre sur l'estomac, qui lui faisoient mal porter son bois [par allusion aux chevaliers], DESPER. *Contes*, XXXIX. Mort bois est bois ne portant fruit : bois mort est bois sec, en estant ou gisant, LOYSEL, 252. Le roy Henri ayant commandé le comte de Mont-Gommeri de rompre un bois contre luy, D'AUB. *Hist.* I, 85. Le comte essaya à se rendre maistre de la Rochelle; mais, y ayant eu visage de bois, s'advança à Ponts, la battit de deux pieces et l'emporta d'assaut, ID. *ib.* I, 144. Au premier assaut ceux de dedans aiant repoussé, poursuivirent par la breche et meslerent à coups d'espée, comme n'aiant point de long bois, ID. *ib.* II, 63. La forest se distingue en bois de chauffage et de haute fustaie, O. DE SERRES, 794. Quand on parle du bois en general, s'entend du sauvage, ID. 784. Ainsi par ces mots, [bois] sec et aquatique, entendrons la fourniture de nos forests, taillis, saussaies, ramées et ozeraies, ID. 788. On taille en croissant le bois de chaufage, et en decours, celui des bastimens, ID. 811. Telles restrinctions de la lune n'ont lieu pour le bois-mort, ne pour le bois-chablis, qui est le presque abbatu par le vent, ID. 807. Les jurisconsultes appellent mort-bois, les arbres qui ne portent fruict, ID. 813. Mettant d'un costé les grosses busches et bois de fente (*alias*, de refente) et de moule; de l'autre les fagots, bourrées et costerests, ID. 808. Petit bois allume le feu, le gros bois le nourrist, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 247. Boys inutile a precieulx fruit, ID. *ib.* p. 235.

— ÉTYM. Bourguig. *boo*; picard, *bou* et *bo*; provenç. *bosc*; espagn. *bosque*; ital. *bosco*; bas-lat. *boscus*, *boscum*, *buscus*; angl. *bush*, buisson; de l'allemand *Busch*, buisson. On n'est pas sûr que l'allem. *Busch* ne provienne pas des langues romanes; en ce cas, le terrain de ce radical serait inconnu.

BOISAGE (boi-za-j'), *s. m.* || 1° Tout le bois dont on s'est servi pour boiser. || 2° Terme de marine. Action de boiser un bâtiment. || 3° Terme de mines. Ensemble des étais en bois qui soutiennent les parois des puits et des galeries. Une machine immense fut construite; c'était un puits doublé de bois; on s'en servit pour contenir les eaux et traverser l'étang; ce boisage fut prolongé jusqu'à 900 pieds de profondeur, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 147.

BOISÉ, ÉE (boi-zé, zée), *part. passé.* || 1° Revêtu de planchettes de bois. Appartement boisé. Salle boisée. || 2° Garni de forêts, de bois. Pays boisé. Province boisée.

† **BOISEMENT** (boi-ze-man), *s. m.* Action de mettre en forêts un terrain.

BOISER (boi-zé), *v. a.* || 1° Garnir de menuiserie. Le maréchal d'Estrées aimait fort Nanteuil, il fit boiser toute sa maison, ST-SIM. 114, 265. || 2° Terme de marine. Construire la carcasse d'un bâtiment, en montant tous les membres sur la quille. || 3° Terme d'eaux et forêts. Garnir de forêts. Boiser une contrée.

— ÉTYM. *Bois.*

BOISERIE (boi-ze-rie), *s. f.* Ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs des appartements.

— ÉTYM. *Boiser.*

BOISEUX, EUSE (boi-zeû, zeû-z'), *adj.* Qui a la nature du bois. Racine boiseuse. Plantes boiseuses. Peu usité; on dit ligneux.

— ÉTYM. *Bois.*

BOISSEAU (boi-sô), *s. m.* || 1° Ancienne mesure de

capacité pour les matières sèches, valant 13 litres, 01, ou 13 litres plus un centième réduits à 12 litres 50, c'est-à-dire au demi-quart de l'hectolitre, lorsqu'on voulut ramener les anciennes mesures aux mesures métriques. Vendre, mesurer au boisseau. || Ce que cette mesure contient. Un boisseau de blé, de sel. || Fig. Il ne faut pas mettre la lampe, le chandelier, la lumière, etc. sous le boisseau, il ne faut pas cacher la vérité aux hommes. Cette lumière qui était sous le boisseau éclaire présentement tout le monde, SÉV. 306. Dieu ne vous a pas mise sous le boisseau, mais sur le chandelier, FEN. XVIII, 817. || 2° Trou conique d'une canelle, qui reçoit la clef. || Cylindre creux qui fait partie du moulin destiné à la préparation du tan. || Chacun des cylindres dont se compose un tuyau de latrines ou de poêle. || Petit pot de terre sans fond à l'usage du fabricant de pipes.

— HIST. XIIIe s. Li meunier de grant Pont pueent prendre de chascun sestier de blé ou de aucun autre grain mandre [moindre], un boissiel, mès plus n'en pueent il pas prendre se il n'est bestens [temps contraire], *Liv. des mét.* 48. Sauniers ne sauniercs qui vendent sel à mines ou à buissiaus, à fenestres ou à estal, doivent chascun an trois sols de hauban, *ib.* 297. Trop l'i a fet dolereus merc, Parmi la plume del aubert Fist de sanc saillir plein boisel, Par le champ en cort le ruisel, *Ren.* 30017. Après a fait un boissel prendre.... Qu'il empruntout itel mesure, RAYNOUARD, *bossel.* || XVe s. Il luy paroissoit homme à n'avoir pas toujours eu les pieds dans un boisseau, *Mém. s. Du G.* ch. 27.

— ÉTYM. Berry, *bossiau; boisteau*, dans quelques provinces, d'après Du Cange; angl. *bushel*; bas-lat. *bustellus, bussellus, bissellus.* Il y a deux étymologies pour ce mot : celle de du Cange est le bas-latin *buza* ou *buta*, cuve, tonneau (voy. BOTTE 3), en vieux français, *boise*, d'où un diminutif *boissel*, *boucel*, en provençal, *bossel*, en italien, *botticello.* Celle de Diez est le bas-latin *bustia*, en français *boiste* (voy. BOÎTE), en provençal, *bostia;* d'où un diminutif *bustellus, boisteau*, et aussi *boisseau;* d'autant plus admissible qu'on trouve, dans le provençal, *boissa* à côté de *bostia.* Cette dernière étymologie s'appuie sur le *t* des formes *bustellus* et *boisteau*, lequel *t* n'aurait point de raison d'être si le mot venait de *buza* ou *boise.* Au reste le *boissel* venant de *buza* paraît s'appliquer aux liquides (voy. dans l'historique l'exemple tiré du roman du *Renart*), tandis que le *boissel* venant de *boiste* s'applique aux grains.

† **BOISSELAGE** (boi-se-la-j'), *s. m.* Travail, office de mesureur de blé.

— ÉTYM. *Boisseau*, par l'intermédiaire de *boissel.*

BOISSELÉE (boi-se-lée), *s. f.* || 1° Ce qu'un boisseau peut contenir. Une boisselée de froment, de haricots. || 2° Boisselée de terre, l'espace de terre qu'on peut ensemencer avec un boisseau de blé.

— ÉTYM. *Boisseau.*

BOISSELIER (boi-se-lié), *s. m.* Artisan qui fait des boisseaux et divers ustensiles de ménage en bois.

— ÉTYM. *Boisseau.*

† **BOISSELIÈRE** (boi-se-liê-r'), *s. f.* Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

BOISSELLERIE (boi-sè-le-rie), *s. f.* || 1° Le métier, le commerce du boisselier. || 2° Les objets mêmes qu'il fabrique.

— ÉTYM. *Boisselier.*

† **BOISSELON** (boi-se-lon), *s. m.* Sorte de petite bêche pour sarcler le blé.

BOISSON (boi-son), *s. f.* || 1° Tout liquide qui se boit. L'eau pure est la boisson de certaines personnes. || 2° Le vin, le cidre, etc. Il a toujours de la boisson en cave. || Familièrement. Être adonné à la boisson, avoir des habitudes d'ivrognerie. Un mari plus jeune qu'elle, mais usé par la boisson, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || 3° L'eau passée sur le marc de la vendange ou sur des fruits coupés en quartiers et préparés. On fait, à Paris, dans les petits ménages, beaucoup de boissons de ce genre. || Terme de marine. Eau mélangée d'un peu de vinaigre.

— HIST. XVe s. Duabus pipis vini et una pipa de boisson seu de bevratge, DU CANGE, *beuvenda.*

— ÉTYM. Picard, *boichon.* Ce mot n'a pas été rencontré dans les textes qui ont servi à composer l'historique de ce dictionnaire, sauf dans un texte demi latin du XVe siècle; pourtant la forme en paraît ancienne. Le mot de la langue d'oïl était *poison* (de *potio*); *boisson* a été formé de *boire* à l'imitation de *poison* ou *poisson.*

BOITE (boi-t'; la syllabe *oi* est brève), *s. f.* || 1° État du vin bon à boire. Ce vin n'est pas encore en boite. || 2° Dans les fermes, petit vin que l'on obtient en versant de l'eau sur le marc, avant qu'il soit entièrement pressuré.

— ÉTYM. *Boire.* Villon a dit *boiture* dans un sens analogue : Nous y ferons male chere, Puisque boiture y est si chere, *Grand testament.*

BOÎTE (boi-t'; la syllabe *oi* est longue), *s. f.* || 1° Petit coffre à couvercle. On lui jeta les joyaux et la boîte, LA FONT. *Conf.* Que vient de te donner cette farouche bête? — Cette lettre, monsieur, qu'avecque cette boîte.... MOL. *Éc. des mar.* II, 8. || Familièrement. On dirait qu'elle sort d'une boîte, se dit d'une personne dont la toilette est d'une grande fraîcheur, et aussi d'une personne apprêtée, guindée. || Il faudrait que cette personne fût toujours dans une boîte, elle est si délicate que la moindre impression de l'air lui fait mal. || Fig. et familièrement. La boîte à Perrette, caisse secrète d'une association non avouée. Perrette est ici un nom arbitraire pour un possesseur non avoué. || 2° Boîte aux lettres, boîte d'un bureau de poste, où le public dépose ses lettres. || Boîte à réverbère, petite cavité faite dans une muraille, fermée à clef, et contenant la corde qui sert à faire monter ou descendre un réverbère. || 3° Tabatière. Il a toujours sa boîte à la main. || 4° Ce que contient une boîte. Boîte de pastilles. || 5° En termes d'artillerie, petit mortier de fer haut de sept ou huit pouces, qu'on tire dans les fêtes publiques. Des boîtes qui crevèrent tuèrent trois ou quatre personnes, SÉV. 291. Je l'accoutume aux coups de fusil, aux boîtes, aux canons, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 6° Terme d'anatomie. Boîte du crâne, la cavité osseuse qui renferme le cerveau. || 7° Terme de médecine. Boîte fumigatoire, boîte qui contient tout ce qui est nécessaire pour secourir les noyés et les asphyxiés. || 8° Boîte à savonnette, sorte de boîte en forme de boule, qui s'ouvre par son milieu en deux parties égales. || Terme d'art militaire. Embouchure de fer ou de fonte dans laquelle entre le bout de l'essieu d'un affût. || Boîte à pierrier, fausse culasse des pièces d'artillerie, qui se chargeaient par la culasse. || 9° Tuyau par lequel le vent est transmis du sommier des orgues à un jeu d'anches. || Coffre de fer percé de trous et placé à l'entrée d'une conduite d'eau, pour empêcher les ordures d'y passer. || Jonction de deux pièces d'une soupape dans une machine hydraulique. || Douille que les serruriers scellent dans un billot et qui, recevant l'extrémité d'une barre, la tient ferme. || Partie d'un vilebrequin qui, embottant la mèche, la fixe au corps de cet instrument. || Boîte d'essai, petit coffre dans lequel les monnayeurs mettent les monnaies essayées. || Boîte du crochet, morceau de bois fixé à mortaise au bout de l'établi du menuisier et qui sert à maintenir un crochet de fer. || Terme d'architecture. Assemblage de planches formé pour revêtir une poutre. || Proverbe. Dans les petites boîtes sont les bons onguents, se dit à propos des gens de petite taille à qui l'on fait le compliment de les préférer aux autres.

— REM. On a vu plus haut que Molière fait rimer *boîte* avec *bête;* c'est que, de son temps, on prononçait *ouè* la diphthongue *oi* (une bouète), en y faisant entendre un *e*, tandis que aujourd'hui on y fait entendre un *a*. Cette ancienne prononciation est encore celle de certaines provinces.

— HIST. XIIe s. En une boiste, *Ronc.* p. 16. || XIIIe s. Et quanques cil gaaigne qui l'ouvroir a ouvert, il le met en la boiste de la confrarie des orfevres, *Liv. des mét.* 39. Li bochier d'Orliens prennent sur chascune beste six deniers, et metent en une boete, à defendre cels de lor borc contre autres gens, *Liv. de just.* 7. Ne savez-vous que la castenge [châtaigne] Douce, plaisans, ist de le [la] boisse [enveloppe] Aspre, poignant de grant angoisse? *Roi Guillaume*, v. 1150, dans DU CANGE, *Gloss. français.* || XIVe s. Une boeste d'argent, à mettre pain à chanter, esmailliée dedans et dehors, pesant un marc, deux onces, DE LABORDE, *Émaux*, p. 168. Pour faire et forgier la garnison d'argent pour une ceinture et une boiste à porter lettres, ID. *ib.* Une boiste d'argent endorré pur porter eynz [dans] un anel entour le col de un homme, ID. *ib.* || XVe s. Ils s'esmeurent, rompirent les bouettes des fermiers des aydes, jetterent l'argent par les rues, JUVEN. 1380. Quand monseigneur le curé vit qu'on le vouloit bouter en la boiste aux cailloux [prison], il fut plus esbahi qu'un canet, LOUIS XI, *Nouv.* XCVI. || XVIe s. Quelque femmelette qui regrette la perte des bouettes où estoient les fards, AMYOT, *Timol.* 22. Cinq petites pieces à boites, faites d'un excellent artifice, et qui, bien qu'elles ne soyent que de calibre demie bastarde, peuvent faire bresche de 50 pas, D'AUB. *Hist.* III, 62. Si l'os de la cuisse est hors de sa boitte, PARÉ, *Introd.* 23. Toutes especes et differences d'artifices de feu, comme boëttes, bariquades, grenades, ID. t. III, p. 705. A la volonté sera laissée la façon de percer les tonneaux; comment y mettre l'espine ou guille, en France appellée focet, et l'instrument avec lequel l'on perce le tonneau, guimblet, la canelle, fontaine, boëte, ou robinet, ni de quelle matiere soit-elle, de leton ou de bois, O. DE SERRES, 832.

— ÉTYM. Berry, *bouete;* wallon, *boise;* provenç. *boissa, bostia, brostia, brustia;* portug. *boeta.* Raynouard le tire de *buxus*, buis; mais on ne voit pas comment le *t* se serait introduit, cette étymologie n'expliquant que la forme *boissa*. Diez le tire de πυξίδα, *pyxida;* d'où, dans le bas-latin, *buxida, poxides:* ce qui a donné *boiste* et *boistia*, et, par affaiblissement de la prononciation, *boissa* dans le provençal et *boise* dans le wallon. Πυξίς, boîte, de πύξος, buis.

† **BOITEMENT** (boi-te-man), *s. m.* Action de boiter; défaut de la marche d'une personne boiteuse, d'une machine qui marche inégalement.

— ÉTYM. *Boiter.*

BOITER (boi-té), *v. n.* Marcher en s'appuyant imparfaitement sur une des jambes et en inclinant par conséquent le corps plus d'un côté que de l'autre. Il boite du pied gauche. Homère dit que, quand les bienheureux immortels virent Vulcain qui boitait dans leur maison, il leur prit un rire inextinguible, LA FONT. *Psyché*, I, p. 97. Vous boitez tout bas, RAC. *Plaid.* II, 13. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— REM. Dans *boiter, boiteux*, etc. l'usage a abrégé la syllabe *oi;* et l'orthographe, ne connaissant pas l'étymologie, et ne consultant que l'usage, a écrit *boiter* ce qui devrait s'écrire *boîter, boîteux*, etc.

— SYN. BOITER, CLOCHER. Autrefois clocher était le seul usité, et il n'y avait pas lieu à synonymie Depuis boiter s'est introduit et a expulsé, à peu près complétement, clocher de l'usage au sens propre. On dit présentement qu'un homme boite, et non qu'il cloche; et, si on se sert de clocher, c'est dans le style familier et pour donner à l'idée un tour plaisant. Mais clocher est usité au figuré de préférence à boiter, qui n'a guère d'emploi en ce sens : une comparaison cloche; il y a quelque chose qui cloche dans cette maison. On remarque que, par faute sans doute d'un adjectif répondant à clocher et qui existait dans l'ancien français, *clop*, l'adjectif *boiteux* reçoit très-bien le sens figuré.

— ÉTYM. Wallon, *boisti.* Le wallon indique l'étymologie, qui est *boiste* (boîte), *boite* s'employant pour articulation : *dé-boiter*, faire sortir de l'articulation; *boiter*, avoir mal à la *boîte*, à l'articulation.

† **BOITERIE** (boi-te-rie), *s. f.* Terme de médecine vétérinaire. État d'un animal qui boite. Les vétérinaires en distinguent trois degrés : la feinte ou boiterie à peine sensible; la boiterie basse, celle qui est plus apparente; la marche à trois jambes, la boiterie dans laquelle l'animal ne peut appuyer à terre le membre malade.

— ÉTYM. *Boiter.*

BOITEUX, EUSE (boi-teû, teu-z'), *adj.* || 1° Qui boite. Volontiers gens boiteux haïssent le logis, LA FONT. *Fab.* X, 3. Vous aviez bien raison de me dire que vous alliez bon train, tout boiteux que vous êtes, LESAGE, *Critique de Turc.* || Par extension, table, chaise boiteuse, table, chaise qui a un pied plus court que les autres. || Ruban boiteux, ruban dont les deux bords ne sont pas pareils. Châle boiteux, châle qui a une large bordure à un seul bout. || Dans la typographie, colonne boiteuse, colonne qui a plus ou moins de lignes qu'une autre de la même page. || Fig. La marche lente et boiteuse de l'esprit humain est celle qu'on est toujours obligé de retracer quand on écrit l'histoire et non la fable des grandes entreprises. On s'offense d'un esprit boiteux, PASC. *P. dir.* 128. || Terme de manége. Cheval boiteux de l'oreille et de la bride, cheval qui, par ses mouvements de tête, marque tous les pas qu'il fait en boitant. || 2° Qui manque de nombre. Phrase boiteuse. Des vers boiteux, des vers trop courts, qui n'ont pas la mesure. Le vers est boiteux. || Ancien terme de musique. Contre-point boiteux ou à la boiteuse, contre-point chargé de syncopes ou de contretemps sur lesquels la voix semble sautiller. || 3° Boiteuse, *s. f.* Nom d'une ancienne danse allemande, et de l'air sur lequel on la dansait. || 4° Terme de charpenterie. Boiteuse, solive d'enchevêtrure, scellée d'un bout dans le mur, et assemblée de l'autre dans une principale pièce de bois, nommée chevêtre. || 5° Substantivement, un boiteux, une boiteuse, un [illegible],

une femme qui boite. La nouvelle du siége de Charleroi a fait courir tous les jeunes gens, et même les boiteux, SÉV. 345. Quoi! vous voudriez faire rentrer un vieux boiteux dans la salle du bal? VOLT. *Lett. Chabanon*, 3 août 1775. || Fig. Attendre le boiteux, attendre la confirmation d'une nouvelle, le temps, l'occasion; locution proverbiale qui se trouve dans Corneille, *Suite du Menteur*, I, 1, et qui vient de ce que le messager a été dit, par plaisanterie, et comme n'allant pas assez vite, boiteux. || Proverbe. Il ne faut pas clocher devant les boiteux, c'est-à-dire il faut se garder de rien faire ou dire qui puisse rappeler aux gens un défaut naturel dont ils sont affectés.

— HIST. XIIIe s. Tous boisteux, touz [illegible], tous ceux à qui leur femes gisent d'enffants, ne doivent point de guet entre la Magdelaine et la Saint-Martin d'yver, *Liv. des mét.* 426. || XIVe s. Et semblablement font ceulx qui veulent drecier les fusts ou les bastons qui sont tors, tornés et boisteux, ORESME, *Eth.* 54. Une teste [de cerf] haulte et large en archée, et n'y sont nulles perches boeteuses, *Modus*, f° XIV, *recto*. || XVIe s. L'un gist en terre tout honteux, L'autre a le col tout boiteux, DUBELL. VII, 79, *verso*. Les boiteux sont mal propres aux exercices du corps; et aux exercices de l'esprit les ames boiteuses, MONT. I, 150. L'anxieté faict vieilles trotter et boiteux saulter, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 242.

— ÉTYM. *Boiter;* provenç. *boitos.*

BOÎTIER (boi-tié), *s. m.* || **1°** Boîte à onguents. || **2°** Coffre où l'on serre les instruments et les pièces d'appareil de chirurgie.

— REM. En parlant d'une montre, on ne dit pas le *boîtier;* on dit la *boîte.*

— ÉTYM. *Boîte.*

† **BOÎTILLON** (boi-ti-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Morceau de bois d'orme emboîté dans l'œillet d'une meule de moulin.

— ÉTYM. Diminutif de *boîte.*

† **BOITTE** (boi-t') ou **BOUETTE** (bouè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Appât pour la pêche de la morue. || Petits poissons nouvellement éclos.

— ÉTYM. Bas-bret. *boued*, nourriture, et aussi appât, amorce.

† **BOITTÉE** (boi-tée), *s. f.* Synonyme de *boitte.*

† **BOIT-TOUT** (boi-tou), *s. m.* Verre à patte dont le pied est cassé, et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé. || Un boit-tout, un homme qui dépense tout son avoir en ivrognerie; expression populaire parallèle à celle de mange-tout.

— ÉTYM. *Boire, tout.*

† **BOIVIN** (boi-vin), *s. m.* Terme de marine. Cordage qui tient la bouée.

— ÉTYM. *Bouée.*

1. **BOL** (bol) ou **BOLUS** (bo-lus'), *s. m.* || **1°** Terme de pharmacie. Terre argileuse colorée, qui était employée autrefois en médecine comme tonique et astringente. || Bol d'Arménie ou bol oriental, argile ocreuse rouge (couleur due à l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. || **2°** Portion d'électuaire officinal ou magistral, d'un poids déterminé que l'on avale en une fois. || **3°** Terme de physiologie. Bol alimentaire, masse arrondie que forme l'aliment au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue pour être porté dans le pharynx par la déglutition.

— HIST. XVIe s. Ung pot de bol armenicque prisé six escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 169. Bol armene, terre sigillée, PARÉ, V, 9. Il pourra user d'un bol de casse ou d'une infusion de rheubarbe, ID. VII, 5. Puis sera instillé terebenthine de Venise avec un peu de bol fin, ID. VIII, 30.

— ÉTYM. Βῶλος, motte de terre.

2. **BOL** (bol), *s. m.* || **1°** Coupe, vase hémisphérique qui sert à prendre certaines boissons telles que le lait, le punch. || **2°** Ce qu'un bol peut contenir. Un bol de punch.

— ÉTYM. Angl. *bowl*, jatte; peut-être du celtique: gaël. *bol, bòil*, coupe; cornw. *bolla.*

BOLAIRE (bo-lê-r'), *adj.* Terre bolaire ou sigillée, terre argileuse que les anciens employaient comme absorbante, antiputride, alexipharmaque. La terre de Lemnos, le bol d'Arménie, etc. sont des terres bolaires.

— ÉTYM. *Bol* 1.

† **BOLÉRO** (bo-lé-ro), *s. m.* || **1°** Danse espagnole vive et à trois temps, moins lente que le fandango. || **2°** Air sur lequel on la danse, et qui sert aussi de chanson. || *Au plur.* Des boléros.

— ÉTYM. Mot espagnol.

BOLET (bo-lè), *s. m.* Champignon à chapeau sessile ou pédonculé, dont la surface inférieure est ordinairement garnie de tubes

— HIST. XVIe s. Aux truffes, nous accouplerons les mousserons, potirons ou boulets, pour cueillir en nostre jardin ces fruits passagers et volontaires, O. DE SERRES, 563.

— ÉTYM. *Boletus*, de βωλίτης, de βῶλος, motte de terre (voy. BOL 1).

† **BOLÉTIQUE** (bo-lé-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide bolétique, acide organique qui se trouve dans les bolets.

— ÉTYM. *Bolet.*

† **BOLICHE** (bo-li-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de filet composé de deux ailes avec un manche au milieu.

† **BOLIDE** (bo-li-d'), *s. m.* Terme d'astronomie. Sorte de météore igné qui traverse le ciel. Le bolide fit explosion, et il tomba des aérolithes.

— SYN. BOLIDE, ÉTOILE FILANTE, AÉROLITHE. L'étoile filante est un météore igné qui traverse l'atmosphère, qui ne fait pas explosion, et dont les dimensions se rapprochent des dimensions des étoiles. Le bolide est un météore igné, de dimension beaucoup plus grande, et faisant souvent explosion. L'aérolithe est une masse pierreuse qui tombe du haut de l'atmosphère. Les étoiles filantes, les bolides et les aérolithes appartiennent aux espaces célestes, et ne s'engagent dans notre atmosphère que quand la terre les rencontre dans sa révolution.

— ÉTYM. Βολίς, βολίδος, jet, coup, dérivé d'une forme en ο du verbe βάλλειν, lancer (voy. BALISTIQUE). Les bolides sont ainsi dits à cause de la rapidité de leur course.

† **BOLIVAR** (bo-li-var), *s. m.* Sorte de chapeau d'homme. Un bolivar. Des bolivars.

— ÉTYM. *Bolivar*, homme d'État qui contribua à faire triompher l'insurrection des colonies espagnoles contre la métropole, et du nom duquel la mode libérale s'empara.

BOLLANDISTE (bol-lan-di-st'), *s. m.* Société de savants jésuites, qui continuent le recueil critique des Actes des saints, commencé à Anvers par le P. Bolland, du même ordre.

† **BOLOMANCIE** (bo-lo-man-sie), *s. f.* Divination au moyen de flèches, sorte de courte paille.

— ÉTYM. Βόλος, coup de flèche, dérivé d'une forme du verbe βάλλειν, lancer (voy. BALISTIQUE), et le suffixe *mancie* (voy. MANCIE).

† **BOLORÉTINE** (bo-lo-ré-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance résineuse qui se trouve dans les feuilles des conifères et dans le bois des sapins fossiles.

— ÉTYM. Βῶλος, motte, petite masse, et ῥητίνη, résine.

BOLUS (bo-lus'), *s. m.* Voy. BOL 1.

† **BOMBAGE** (bon-ba-j'), *s. m.* Opération du vitrier qui a pour but de cintrer le verre au four.

— ÉTYM. *Bomber.*

BOMBANCE (bon-ban-s'), *s. f.* Ripaille, chère abondante. Au milieu de ces bombances nocturnes, HAMILT. *Gramm.* 9. Où maints rats assemblés Faisaient, aux frais de l'hôte, une entière bombance, LA FONT. *Fabl.* XII, 26. || Il est familier.

— HIST. XIIe s. Li cris enforce, car fort est li bobans [la jactance], *Ronc.* p. 135. Il sait bien du felon abattre la bobance, *ib.* p. 197. || XIIIe s. Et lor li issi de la bouce un mos de grant beubanche [arrogance], *Chron. de Rains*, p. 77. || XVe s. Et ainsi, sans faire grands bombans, alla faire la reverence au dit duc de Bourgogne, MONSTRELET, liv. II, ch. 181. || XVIe s. Nuisant plus, estant ami [l'Espagnol], Qu'il n'a, estant ennemi, Fait par sa foible bombance [fanfaronnade], YVER, p. 525. Il y a plusieurs telles hargnes secrettes en ceulx qui sont riches, que le vulgaire ne cognoist pas, pour autant que la pompe et le bombant les cache, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 23. Ne crains-tu point, gourmand, qu'après telle boubance, Ta main ne soit en si grande indigence Que.... RONS. 909. Les dispensiers emboufis de boubance, ID. 941.

— ÉTYM. Bourguig. *bôbance;* norm. *boban;* provenç. *bobansa*, ostentation, magnificence, et aussi *bomba* qui, d'après Raynouard, est une altération de *pompa*. Au contraire, Diez le tire de *bombus*, bruit, fracas, dans le sens de vanterie, *bombicus* se trouvant en effet avec le sens de fastueux; étymologie plus probable puisqu'il ne faut pas y admettre le changement du *p* latin en *b* comme dans l'autre. *Bobance* ou *bobant* a d'abord signifié faste, orgueil, grand appareil, puis, dans le langage actuel, large repas.

BOMBARDE (bon-bar-d'), *s. f.* || **1°** Machine de guerre usitée dans le moyen âge et qui, à l'aide de cordes et de ressorts, servait à lancer de grosses pierres. || **2°** Après l'invention de la poudre à canon, pièce d'artillerie ancienne, qui ressemblait aux mortiers d'aujourd'hui, et qui servait à lancer de gros boulets de pierre. || **3°** Galiote à bombes. || **4°** Terme de musique. Sorte d'ancien hautbois; guimbarde. || Nom d'un des jeux de l'orgue, mais qui s'emploie rarement. Les jeux en pédale ont aussi des bombardes. || **5°** Gueule d'un four à briques.

— HIST. XVe s. Ils firent ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante pieds de long, et jettoit pierres grandes, grosses et pesans merveilleusement; et quand cette bombarde decliquoit, on l'oioit bien de cinq lieues loing par jour, et dix par nuit, et menoit si grant noise au decliquer, qu'il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin, FROISS. dans DU CANGE, *bombarda*. Et le fit pourvoir [le château] moult bien d'espingoles, de bombardes et d'arcs à tour et d'autres instrumens, FROISS. I, I, 315. Et faisoit apporter bombardes et pots pleins de chaux vive pour jeter sur les assaillans, ID. I, I, 173. Fist ledit duc tirer la bombarde et les deux coups de serpentine, COMM. II, 13. Les quelz deux menestriers le suppliant apela en disant : Donnez-nous une dance; l'un desquelz ne voult demourer.... le suppliant ala le querre, et lui dist: Baillez-nous vostre bombarde, et nous la porterons, puisque vous n'y voulez venir, DU CANGE, *bombarda*. || XVIe s. Les Tuningeois avoient certains tonneaux de fer ou bombardes, et avec ce ils tiroient force tonnerres de feu. — Ceste machine [canon] a esté premierement appellée bombarde, à cause du bruit qu'elle fait, que les Latins conformement au naturel du son appellent *bombus*, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bombarda*, de *bombus*, bruit, fracas. L'instrument de guerre et l'instrument de musique ont été ainsi nommés du bruit qu'ils font.

BOMBARDÉ, ÉE (bon-bar-dé, dée), *part. passé.* Ville bombardée et brûlée.

BOMBARDEMENT (bon-bar-de-man), *s. m.* Action de bombarder || On a dit aussi bombarderie (inusité). L'armée de mer était devant Gênes, et la bombarderie devait bientôt commencer, DANGEAU, I, 17.

BOMBARDER (bon-bar-dé, *v. a.* || **1°** Écraser de bombes. En 1680, les Algériens nous ayant déclaré la guerre, M. Renau imagina qu'il fallait bombarder Alger, ce qui ne se pouvait faire que de dessus des vaisseaux et paraissait absolument impraticable, FONTEN. *Renau.* On canonna et on bombarda la ville [de Stralsund] presque sans relâche, VOLT. *Charles XII*, 8. || **2°** Fig. et familièrement. Il n'y avait guère de jour que le duc de Grammont ne bombardât [accablât de ses mots piquants] ainsi quelqu'un, ST-SIM. 168, 263. || Élever, par une sorte de précipitation et de violence comparée à une bombe, quelqu'un à un poste, à une position. Ses protecteurs [de Dubois] se servirent du progrès du jeune prince pour ne le point changer de main et laisser faire Dubois; enfin ils le bombardèrent précepteur, ID. 2, 42.

— ÉTYM. *Bombarde.*

BOMBARDIER (bon-bar-dié), *s. m.* || **1°** Artilleur qui lance des bombes. Le roi fit faire un plus grand nombre de galiotes et forma pour elles un nouveau corps d'officiers d'artillerie et de bombardiers dont les rangs avec le reste de la marine furent réglés, FONTEN. *Renau.* Menzikoff, lieutenant dans la compagnie des bombardiers, VOLT. *Russie*, I, 11. Qu'a-t-il donc le pacha, le vizir des armées? Disaient les bombardiers, leurs mèches allumées ? V. HUGO, *Orient.* 7. Il a vieilli; on dit artilleur. || **2°** Insecte coléoptère qui fait entendre une petite explosion quand on le saisit.

— HIST. XVIe s. M. de Vieilleville fit cesser les bombardiers, aussi qu'il ne vouloit pas mettre la [illegible] à fonds, CARL. I, 12.

— ÉTYM. *Bombarder.*

† **BOMBASIN** (bon-ba-zin), *s. m.* || **1°** Étoffe de soie. || **2°** Futaine sans envers. || Hors d'usage.

— ÉTYM. Bas-lat. *bombacinus*, de *bombax* ou *bombyx*, ver à soie, de βόμβυξ, ver à soie.

BOMBE (bon-b'), *s. f.* || **1°** Globe de fer creux rempli de poudre qui, lancé avec un mortier, s'élève en l'air et, retombant, éclate quand la mèche a communiqué le feu à la poudre. Dans l'art de tirer les bombes, dont tant d'habiles gens se sont mêlés, M. de Ressons compta jusqu'à vingt-cinq défauts de pratique qu'il corrigea avec succès dans différentes rencontres, FONTEN. *Resson.* On [illegible] gronder ces bombes effroyables, VOLT. *Henr.* VI. Les bourgeois, à la [illegible] bombe, se [illegible] rendus, MONTESQ. *Lett. p.* 105. Le géomètre nous donna soudain les propriétés de la ligne que la bombe avait décrite en l'air, ID. *ib.* 128. || Fig. Tomber comme une bombe, arriver à l'improviste. Elle tombe ici

comme une bombe, à l'heure que j'y pense le moins, SÉV. 155. || 2° Familièrement et figurément, malencontre, accident. La bombe va crever, il va survenir quelque malencontre. Gare la bombe, craignez un accident. Quoiqu'il [le cardinal de Bouillon] dût bien s'attendre qu'à la fin la bombe crèverait, il en pensa tomber..., ST-SIM. 78, 6. Quelle bombe jetée au milieu de vous tous! SÉV. 570. Quelle bombe tombée au milieu les plaisirs! ID. 160. Le parti de Harlay fut le silence et d'attendre la bombe d'être à son beau-père, ST-SIM. 12, 240. || 3° Boule en verre ou en cuivre renfermant de la poudre fulminante et éclatant quand on marche dessus. || 4° Sorte de bouteille de verre ronde, à collet fort court. || Bombes volcaniques, portions de lave en fusion que lancent les volcans. || Terme de marine. Bombe de signaux, grosse boule en toile noire qui est montée sur des cercles et hissée à des mâts, des vergues, etc.

— ÉTYM. Voy. BOMBARDE, la bombe ayant été ainsi nommée à cause du bruit qu'elle fait.

BOMBÉ, ÉE (bon-bé, bée), *part. passé.* Une chaussée bombée par les paveurs. Verre bombé. M. de Coigny trouve doux de suivre le quartier général sans savoir des bombes, P. L. COUR. *Lett.* I, 131.

BOMBEMENT (bon-be-man), *s. m.* État de ce qui est bombé; convexité.

— ÉTYM. *Bomber.*

BOMBER (bon-bé). 1° *V. a.* Rendre convexe à la façon d'une bombe, c'est-à-dire de manière à présenter un segment sphérique ou à peu près. Bomber une chaussée. Bomber une table de plomb pour en former un tuyau. || 2° *V. n.* Être convexe. Ce mur bombe.

— ÉTYM. *Bombe*, par comparaison avec la forme arrondie [illegible] des bombes.

† **BOMBERIE** (bon-be-rie), *s. f.* Endroit d'une fonderie où l'on fond les bombes.

BOMBEUR (bon-beur), *s. m.* Celui qui fabrique et qui vend des verres bombés.

— ÉTYM. *Bomber.*

† BOMBYCIQUE (bon-bi-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide bombycique, acide organique trouvé dans le liquide que contient la chrysalide du ver à soie.

— ÉTYM. *Bombyx.*

† BOMBYX (bon-biks), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom scientifique du ver à soie.

— ÉTYM. [illegible], ver à soie.

† BÔME (bô-m'), *s. f.* Terme de marine. Vergue dite aussi gui, sur laquelle se borde la voile nommée brigantine, qu'on écrit aussi baume.

† **BOMERIE** (bo-me-rie), *s. f.* Terme de commerce maritime. L'intérêt de l'argent qui se prête entre marchands, sur les marchandises d'un vaisseau, lorsque le créancier se soumet à tous les risques.

— ÉTYM. Allem. *Bodmerey*; holl. *bodmerye*; angl. *bottomry*; de *boden*, allem. *bottom*, carène.

BON, BONNE (bon, bo-n'). L'*n* ne se lie pas quand bon n'est pas devant son substantif : il est bon et brave, dites : bon et brave ; mais l'*n* se lie quand bon est devant son substantif : un bon ami, dites : un bo-n ami ; au pluriel l's se lie : de bons amis, dites : de bon z amis, *adj.* || 1° Qui a toutes les qualités de son espèce. Bonne monnaie. Une bonne terre, une terre fertile. Bonne vue. Avoir l'oreille bonne. Cet homme a une bonne constitution. Bon dîner. De bonnes troupes. Une bonne action. Bonne réputation. Bon discours. Bon naturel. Avoir une bonne prononciation. Un bon cheval. Un bon chien de chasse. Un bon voilier, en parlant d'un vaisseau. Une bonne armée. Les marches ne manquant de bons soldats Contre ma lâcheté ne murmureraient pas, ROTR. *Antig.* I, 6. Avoir beaucoup de bons hommes et des terres bien cultivées, FÉN. *Tél.* XXIII. Ce roi vit un troupeau qui couvrait tous les champs, Bien broutant, en bon corps, rapportant tous les ans, Grâce aux soins du berger, de très-notables sommes, LA FONT. *Fabl.* X, 10. ....de sa bonne sœur si vous n'êtes bon frère, CORN. *Pomp.* II, 3. Le prince est vertueux, et vous êtes bon père, ID. *Nicom.* II, 1. Il est trop bon mari pour être assez bon père, ID. *ib.* III, 4. Je viens en bon sujet vous rendre le repos, ID. *ib.* V, 10. Souffrez qu'un bon sujet vous fasse souvenir Que vous plaignez beaucoup ce qu'il vous faut punir, ID. *Hor.* V, 2. Mais ou vous n'avez pas la mémoire fort bonne, Ou vous n'y mettez rien de ce qu'on vous ordonne, ID. *Nicom.* III, 6. ... J'ai d'assez bons yeux pour voir ce que je fais, ID. *Sertor.* II, 2. Ai-je de bons avis ou de mauvais soupçons? ID. *Cinna*, V, 1. Et de pareils amis en bonne politique.... ID. *Nicom.* II, 3. Je leur fais bonne guerre et n'en proscris pas un, ID. *Sert.* III, 2. Que si Dieu ne dédaigne pas de juger ce qu'il a créé, et encore ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, BOSS. *Anne de Gonz.* Comment ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être lui soit indifférent, et que toutes les religions qu'on voit sur la terre lui soient également bonnes? BOSS. *Anne de Gonz.* Il y a et il y aura toujours à Paris beaucoup de jeunes gens qui font et qui feront très-joliment des vers, mais ce n'est pas assez de les faire bons, il y faut un je ne sais quoi qui force à les retenir par cœur, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 30 mars 1775. || Bon compagnon, bon vivant, homme qui est agréable dans les parties de plaisir et qui y prend part volontiers. || Bon garçon, bon diable, termes familiers qui désignent un homme commode et facile à vivre. || Faire contre mauvaise fortune bon cœur, bien supporter un revers. || Faire bonne mine à mauvais jeu, dissimuler le mécontentement qu'on éprouve, le mauvais état où l'on est. || Familièrement. Le bon temps, le temps passé. Le conte est du bon temps, non du siècle où nous sommes, LA FONT. *Fabl.* X, 10. || Se donner du bon temps, se divertir. || De bons moments, des moments heureux. J'ai passé avec vous de bons moments. || Il n'a pas la tête fort bonne, c'est un esprit peu judicieux, et même quelquefois sa raison est dérangée. Je crains que la tête du pape ne soit pas fort bonne, BOSS. *Lettr. Quiét.* 136. || Avoir bon pied, être bon marcheur. Avoir bon pied, bon œil, bon pied bon œil [illegible], et fig. avoir de l'activité, de la vigilance. || Familièrement. Une bonne langue, une personne qui dit du mal d'autrui. || Faire le bon apôtre, contrefaire l'homme de bien. || C'est bon, c'est-à-dire j'y consens; laissons cela. C'est bon, il suffit. C'est bon, j'ai compris. C'est bon, il me le payera; je m'en vengerai. || Absolument. Il est bon, cela est bien imaginé. Par ma barbe! dit l'autre, il est bon, et je loue Les gens bien sensés comme toi, LA FONT. *Fabl.* III, 5. || Terme de marine. Bon frais, vent assez fort, mais favorable. Bon plein, vent arrière qui remplit bien toutes les voiles. Bon bord, celui qui, quand on louvoie, se rapproche le plus de la route à faire. Faire bon bras, brasser les vergues du côté du vent. Faire bonne main, amarrer un cordage roide et sans en rien filer. Le bon bout d'un grelin, celui qui est à bord lorsqu'on toue sur ce grelin; et fig. le côté favorable d'une chose. Dans cette affaire il a le bon bout. Bonne tenue, fond solide sur lequel l'ancre tient bien. || Terme de manége. Galoper du bon pied, se dit d'un cheval qui, se mettant au galop, part du pied droit. Mettre un cheval sur le bon pied, le faire partir du pied droit. || Fig. Mettre quelqu'un sur le bon pied, le réduire à faire ce qu'il doit, et aussi le mettre en une position avantageuse. Être dans le monde sur un bon pied, sur le bon pied, avoir une position avantageuse. || 2° Strict, exact, rigoureux. Puisqu'on fait bonne garde aux murs et sur le port, CORN. *Cid*, II, 7. On vous rendra bon compte et des deux rois et d'elles, ID. *Attila*, III, 1. Exécutez cet ordre et m'en rendez bon compte, ROTR. *Bélis.* V, 5. || 3° Habile. Bon pilote. Bon poëte. Bon architecte. Bon orateur. Apprendre la législation sous un bon maître. Bon général. Bon politique. || 4° Heureux, favorable. Bonne nouvelle. Bon résultat. Avoir une bonne issue. La bonne fortune. Bon augure. C'est bon signe que.... Notre bonne étoile. La bonne aventure. La récolte a été bonne. Ne crains pas de succès qui souille ta mémoire; Le bon et le mauvais sont égaux pour ta gloire, CORN. *Cinna*, I, 3. Madame, toutefois parmi leurs bons succès, Vous montrez un chagrin qui va jusqu'à l'excès, ID. *Cid*, I, 4. Et les nœuds de l'hymen, durant nos bons destins, ID. *Horace*, V, 2. Et quand même l'issue en pourrait être bonne, ID. *Hérecl.* II, 7. Ne nous brouillons point avec nos bons destins, ID. *Sertor.* IV, 2. Voyez qu'un bon génie à propos nous l'envoie, ID. *Hor.* I, 1. || Familièrement. Cela ne dit rien de bon, cela n'est pas de bon augure. Ce portrait ne nous dit rien de bon, MOL. *Sgan.* 6. || Prendre les choses en bonne part, les prendre dans un sens favorable. || Avoir bonne opinion de quelqu'un, en parler favorablement. Ne pensez-vous pas que la bonne opinion de soi-même et la complaisance qu'on a pour ses ouvrages est un des péchés les plus dangereux? PASCAL, *Prov.* 9.

Bonne année, année favorable. Souhaiter la bonne année, faire, au 1[er] janvier, un compliment par lequel on souhaite que l'année qui commence soit heureuse. || Bonne année, année où les récoltes, les biens de la terre sont abondants. || Bon an, mal an, en compensant les années improductives par les années productives. Il tire de son exploitation, bon an, mal an, dix mille francs. || 5° Il se dit des dispositions, des manières, de l'air. Il est en bonne humeur. Vous avez bon visage ce matin. Si je l'entretins hier et lui fis bon visage, CORNEILLE, *Hor* I, 3. || Ironiquement. Oh! la bonne figure! Parbleu! le voilà bon avec son habit d'empereur romain! MOL. *D. Juan*, III, 6. || 6° Avantageux, utile, convenable, salutaire. Bonne résolution. Il avait pris le bon parti. Donner un bon conseil. Offrir une rade assez bonne. Bon pour la santé. Bon air, air sain. Bon remède. Eaux très-bonnes pour l'estomac. Le quinquina est bon contre la fièvre. Il n'est jamais bon de faire le mal. Il est bon de repasser dans son esprit.... Il est bon qu'un mari nous cache quelque chose, CORN. *Poly.* I, 3. Il est bon cependant de la faire saisir, ID. *Héracl.* IV, 2. || Trouver bon, approuver. Trouvez bon qu'avec vous mon cœur s'ose expliquer, CORN. *Pomp.* IV, 2. Pour le mieux admirer, trouvez bon, je vous prie, Que j'apprenne de vous les troubles de Syrie, ID. *Rodog.* I, 1. Trouvez bon que je vous assure que.... SÉV. 4. || Comme bon vous semble, c'est-à-dire à votre volonté. Pour entrer dedans quand bon vous semblerait, PASCAL, *Prov.* 9. Usez-en comme bon vous semble, CORN. *Agés.* IV, 6. || Bon plaisir, consentement, agrément. Je ne le ferai que si c'est votre bon plaisir. || Dans un sens défavorable, bon plaisir, volonté absolue, capricieuse; se dit aussi des gouvernements absolus : le régime du bon plaisir. || À quoi bon, pourquoi. Éclatez, mes douleurs; à quoi bon vous contraindre? CORN. *Hor.* IV, 4. || Molière a dit à quoi bon de. Ah! j'enrage! À quoi bon de te cacher de moi? MOL. *Fâch.* III, 4. À quoi bon de dissimuler? ID. *Sicil.* 7. || 7° Propre à. Manteau bon pour toutes les saisons. Terrain bon pour la vigne. Eau bonne à boire. Bon à manger. Moisson bonne à couper. Homme qui est bon à tout. Homme qui n'est bon à rien. Une telle maxime n'est bonne qu'à détruire l'amitié. Toute vérité n'est pas bonne à dire. En vain nous appelons mille gens à notre aide, Plus ils sont, plus il coûte, et je ne les tiens bons Qu'à manger leur part des moutons, LA FONT. *Fabl.* XI, 1. Ah! maudit animal [chien] qui n'es bon qu'à noyer! Que n'avertissais-tu dès l'abord du carnage? ID. *ib.* II, 3. Quel chagrin pour moi de ne vous être bonne à rien! SÉV. 415. Je la trouve bonne contre la tristesse, ID. 226. Et toute médecine à tout mal n'est pas bonne, RÉGNIER, *Sat.* I. [La richesse] Quand elle vient sans les grandeurs, Est bonne à quelque chose, BÉRANGER, *Éloge de la richesse.* La vertu même.... c'est une bizarrerie d'humeur.... un parti bon à quelque chose, quand on n'est plus soi-même bon à rien, MASS. *Profession religieuse, sermon* 1. || Familièrement. Refuser ce qu'on donne est bon à faire aux fous, MOL. *Dép. am.* I, 2. || C'est bon à vous d'agir et de parler ainsi, il vous convient particulièrement de, etc. || 8° Solide; qui a du crédit, de la fortune; qui est garanti. Une bonne caution. Il a de bons revenus. Dix bonnes mille livres de rente. Une bonne maison de commerce. Faire une bonne maison, amasser du bien. || Faire une dette bonne, s'en porter caution. Faire bonne garantie. Être bon pour pouvoir payer. Je prends sur moi sa dette et je vous la fais bonne, CORN. *D. San.* I, 3. Vous savez que je suis bon pour cette somme, HAMILT. *Gramm.* 11. Il [le capitaine garde-côte] se contenterait des gages de la charge pour tout intérêt de la somme, et sans être [sans que nous soyons] tenus de les lui faire bons, au cas qu'ils ne fussent pas payés, ST-SIM. 304, 224. || Substantivement. Vous pouvez compter sur 50 pistoles, je vous en fais bon, LESAGE, *Diable boiteux*, II, 194. || Fig. Je vous fais bon seulement de mon cœur, et vous réponds d'une sincérité pareille à la vôtre, BALZ. *Liv.* V, *Lett.* 20. Cela donnait mauvaise opinion de son esprit, et son esprit faisait bon sur tout ce que l'on en croyait, HAMILT. *Gramm.* 9. || Bon argent, de la monnaie qui est bonne, qui a cours; et figurément : Quoi! tu prends pour de bon argent ce que je viens de dire! MOL. *Don Juan*, V, 2. || Jouer bon jeu, bon argent, se dit quand, le jeu étant bon, il faut que l'argent le soit aussi et que l'on paye si l'on perd. || Fig. À bonnes enseignes, à juste titre, avec toute garantie. Je ne le ferai qu'à bonnes enseignes. || 9° Grand, considérable. Une bonne provision de livres. Une bonne partie de l'entretien. Une bonne partie de ces contrées. Boire de bons coups. Il a reçu un bon coup. J'ai bonne envie de voir.... Je me trouvais avec un bon nombre de voyageurs de différentes nations, BERN. DE S. P. *Voy. en Silésie.* || Fig. Avoir bon courage, être plein de courage. || 10° Choisi, distingué, noble, élevé. Bonne famille. Homme de bonne compagnie. Bons sentiments. Les bonnes études. La bonne société. Votre sang est trop bon; n'en craignez rien de lâche, CORN. *Hor.* II, 6. Elle a le cœur trop bon pour

se voir avec joie Le rebut d'un tyran dont elle fut la proie, ID. *Cinna*, II, 2. Sachez que j'ai le cœur trop bon pour me parer de quelque chose qui ne soit point à moi, MOL. *l'Av.* V, 5. Il n'était fils de bonne mère Qui, les payant à qui mieux mieux [les vers], Tout ses ancêtres n'en fît faire, LA FONT. *Fab.* I, 14. || Les bonnes fêtes, les jours de grandes fêtes. Dès qu'il [le chancelier] alla, après la mort de sa femme, à l'institution des pères de l'Oratoire, dans un petit appartement qu'il y avait, où il se retirait les bonnes fêtes.... ST-SIM. 358, 226. Que d'une serge honnête elle ait son vêtement, Et ne porte le noir qu'aux bons jours seulement, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. || Un bon bourgeois, un bourgeois honorable, et aussi un simple bourgeois. Son père, un bon bourgeois, lui sans autre mérite, LA FONT. *Fables*, I, 14. || Bonne ville, nom que l'on donnait, dans l'ancienne monarchie, à un certain nombre de villes importantes. Une députation au roi pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris, RETZ, IV, 231. || **11°** Honnête, vertueux, juste, droit, raisonnable, sensé. De bons jeunes gens. Bonnes mœurs. La bonne cause. Tous les moyens de vaincre étaient bons pour lui. Le bon droit. La bonne foi. Ces raisons, bonnes ou mauvaises. Bon sens. De bonnes inclinations. Une bonne doctrine. Il croit récompenser une bonne action, RAC. *Esth.* III, 1. Quel tort trouvez-vous en sa bonne conduite? CORN. *Hor.* IV, 2. || **12°** Plaisant, spirituel. Un bon mot. Bonne repartie. Bon conte. Bonne histoire. Bonne farce. [Qui] Glose sur les habits et sur la gentillesse, Se plaît à l'entretien, commente lés bons mots, RÉGNIER, *Sat.* V. Vous dites des bons mots et moi je fais de mauvais contes, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 7 mars 1764. Dans un pays où faire rire c'est presque toujours avoir raison et où les combats littéraires les plus graves se décident le plus souvent à coups de bons mots, VILLERS, *Kant*, p. 153. || **13°** Qui a de la bonté. Un bon roi. Auprès d'un homme aussi bon. Femme bonne et enjouée. Bonne mère. Bon père. Bon pour ses parents. Être bon pour quelqu'un. Tu es trop bon pour lui. Vous êtes bien bon, formule de remercîment. Il est trop bon d'avoir cette opinion de moi. Bonnes dispositions envers quelqu'un. Perdre les bonnes grâces de quelqu'un. .... Vous êtes si bonne Que vous me conservez la vie et la couronne, CORN. *Pomp.* IV, 2. Votre compassion, lui répondit l'arbuste, Part d'un bon naturel, LA FONT. *Fab.* I, 22. Vous dites que tous les hommes ne peuvent pas être grands, mais que tous peuvent être bons, VOLT. *Lett. Marmontel*, 1er nov. 1769. On a surpris sa bonne foi; on lui a volé quinze mille francs; dans le fond, il est trop bon, LESAGE, *Turc.* III, 9. Son mari est bon homme, SÉV. 507. Qui est janséniste et pourtant fort bon homme, PASC. *Prov.* I. Dont il aurait eu horreur, car il est bon homme, ID. *Prov.* 8. Mon fils nous amuse et nous est très-bon, SÉV. 236. L'essentiel est d'être bon aux gens avec qui l'on vit, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* I. || Je suis bon, je suis bien bon de l'écouter, c'est-à-dire je pousse la bonté, la complaisance trop loin en l'écoutant. Ah! vraiment je suis bonne De leur ouvrir ma porte; Ils pensent que je suis Fort en peine de ma personne, LA FONT. *Fab.* VII, 5. || Être de bonne composition, être d'une humeur, d'un caractère facile, et aussi n'avoir pas la fermeté ou la probité nécessaire. || Le bon Dieu, Dieu considéré comme l'être bon par excellence. Un bon Dieu, une image du Christ, ou un crucifix. Combien.... De milliers d'autres petits prêtres Qui portent de petits bons Dieux! BÉRANG. *Infiniment petits.* || Ironiquement et familièrement. Il est bon là, avec les propositions qu'il nous fait, il a tort de nous faire de telles propositions. Je vous trouve bon de parler ainsi. || Bon cela! formule d'approbation. || **14°** Simple, crédule. Bon homme, homme simple. Vous êtes trop bons de croire ce que dit chacun. Nos petits enfants nous traiteront de bonnes gens, comme nous traitons nos pères d'imbéciles, VOLT. *Dial.* 21. Voilà mille et mille bonnes gens qui n'en voient pas l'importance, BOSS. *Avert.* La bonne dupe que M. Turcaret! LESAGE, *Turc.* IV, 9. || **15°** Souvent il sert uniquement à donner de l'énergie à l'expression par une idée d'augmentation. Il en a augmenté le nombre d'une bonne moitié. J'ai fait quatre bonnes lieues. J'ai attendu un bon quart d'heure. .... Fallut deviner et prédire, Mettre à part force bon ducats, LA FONT. *Fab.* VII, 15. Hé, la bonne effrontée! MOL. *Sgan.* 6. Oses-tu bien paraître devant mes yeux après tes bons déportements? ID. *Scapin*, I, 4. Je saisis cette occasion de lui en parler à la duchesse d'Orléans] une bonne fois pour toutes, ST-SIM. 273, 195. || Bon poids, bonne mesure, poids, mesure qui sont plutôt au delà qu'en deçà du poids, de la mesure exacte. || **16°** Il s'emploie comme terme affectueux. Une bonne vieille. Ma bonne petite. Je ne vous ferai pas plus de compliment que le bon père [jésuite] m'en fit la dernière fois que je le vis, PASC. *Prov.* 9. || Et substantivement, mon bon, ma bonne, terme de caresse et d'amitié. De s'entendre appeler petit cœur ou mon bon, BOIL. *Sat.* X. || Ma bonne a aussi quelquefois un sens de dédain ou de supériorité. Payons de hardiesse.... je ne vous connais pas, ma bonne, LESAGE, *Turcaret*, V, 9. .... Je n'y veux point aller, De peur qu'elle ne vînt encor me quereller; Que cette bonne femme.... — Ah! certes, c'est dommage Qu'elle ne vous ouït tenir un tel langage; Elle vous dirait bien qu'elle vous trouve bon, Et qu'elle n'est point d'âge à lui donner ce nom, MOL. *Tart.* I, 2. || **17°** Terme de commerce. Bon à payer. Bon pour mille francs. || Par analogie, billet bon pour une personne, pour deux personnes, billet d'entrée dans un théâtre pour une, pour deux personnes. || **18°** Terme d'imprimerie. Bon à tirer, mot qu'on écrit sur la dernière épreuve pour indiquer qu'une feuille peut être tirée; et, substantivement, un bon à tirer, des bons à tirer. || Bonne feuille, feuille d'un ouvrage tirée sur le papier définitif. || **19°** Bonne au féminin employé dans diverses locutions. La bailler, la donner bonne, tromper quelqu'un, lui faire pièce. Vous me la donnez bonne, LA FONT. *Magn.* || La garder bonne, garder rancune. M. du Maine n'osa répondre une parole [à M. d'Elbœuf]; sans doute qu'il la lui garda bonne, SAINT-SIMON, 30, 98. || En dire de bonnes, en écrire de bonnes, faire des reproches de vive voix ou par écrit. Mme du Châtelet va vous en écrire sur cela de bonnes, VOLT. *Lett. vers*, 51. Votre Majesté lui en dirait de bonnes sur l'horreur d'avoir excité une guerre civile, ID. *Lettr. à Catherine*, 20. || Courte et bonne, se dit de la vie d'un homme qui l'use rapidement dans les plaisirs. || À la bonne, naïvement, sans façon. || **20°** À la bonne heure, à propos. Il est arrivé à la bonne heure. || À la bonne heure est aussi une phrase d'acquiescement. Vous le voulez, à la bonne heure; que cela se fasse. || **21°** De bonne heure, tôt, par opposition à tard. || Proverbes. À quelque chose malheur est bon, c'est-à-dire quelque avantage provient d'un accident fâcheux. Quand le malheur ne serait bon Qu'à mettre un sot à la raison, Toujours serait-ce à juste cause Qu'on le dit bon à quelque chose, LA FONT. *Fab.* V, 7. || Après bon vin, bon cheval, c'est-à-dire quand on a un peu bu, on est plus hardi. || À tout bon compte revenir, c'est-à-dire on doit toujours être reçu à recommencer un calcul pour s'assurer s'il est exact. || À bon chat, bon rat, c'est-à-dire bien attaqué, bien défendu. || N'être bon ni à rôtir ni à bouillir, n'être propre à rien. || Il n'est pas bon à jeter aux chiens, c'est-à-dire on ne veut pas de lui, on le condamne, on le repousse. || Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente, c'est-à-dire il vaut encore mieux prendre la fuite, si le cas l'exige, que d'attendre par imprudence ou par opiniâtreté. || Couvrez-vous, la chaleur vous est bonne, se dit à quelqu'un qui fait trop de cérémonies. || Tout cela est bel et bon, mais l'argent vaut mieux, c'est-à-dire nous ne nous laisserons pas amuser à de belles promesses, à de vaines espérances. || Aux derniers les bons, ce qui reste de quelque chose après que les autres ont choisi est souvent le meilleur. || Il fait bon vivre, c'est-à-dire, on apprend toujours; les plus habiles, les plus expérimentés ont encore quelque chose à apprendre. || Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas. || Ce qui est bon à prendre est bon à rendre, manière de s'excuser : si j'ai pris à tort, je restituerai. En renversant le proverbe : ce qui est bon à prendre est bon à garder, BEAUM. *Barbier de Sév.* IV, 1; c'est-à-dire on ne rend pas ce qui est une fois pris, reçu. || Bon jour, bonne œuvre, se dit d'une bonne action faite un jour solennel, et, ironiquement, il a volé le jour de Pâques, bon jour, bonne œuvre. La drôlesse un matin s'en vint, bon jour, bonne œuvre, Jusqu'à notre maison porter ce beau chef-d'œuvre, RÉGNARD, *Démocr.* V, 3. || Aux bonnes fêtes, les bons coups, c'est-à-dire les malfaiteurs profitent des bonnes fêtes pour faire leurs coups. || À bon entendeur salut, c'est-à-dire comprenez et faites votre profit. || Les bons comptes font les bons amis, c'est-à-dire rien n'entretient mieux les bons rapports que de régler exactement les affaires d'intérêt. || À bon vin point d'enseigne, c'est-à-dire il n'est pas nécessaire de vanter ce qui est bon. || Les bons maîtres font les bons valets, c'est-à-dire il faut qu'il y ait de la douceur et de l'amitié réciproques entre les maîtres et les valets.

— REM. **1.** Le comparatif de *bon* est *meilleur* et le superlatif est *le meilleur;* et *plus bon* ou *le plus bon* sont des barbarismes : il est meilleur que moi; et non, il est plus bon que moi; le meilleur des hommes, et non le plus bon des hommes. « Cependant, dit M. Jullien, il suffit souvent de changer la construction de la phrase pour rendre correct ce comparatif composé. Personne n'hésiterait à demander si un vin est plus ou moins bon qu'un autre. Cependant cette phrase se résout analytiquement en *plus bon* et *moins bon.* On dirait de même qu'une tisane est plus qu'une autre bonne contre telle maladie, bien qu'on ne pût pas dire qu'elle est plus bonne que cette autre. » || **2.** Acheter, vendre bon marché est incorrect; il faut : acheter, vendre à bon marché. || **3.** Il est arrivé à bonne heure est mauvais, et l'on doit dire : il est arrivé de bonne heure. À bonne heure, fort usité dans certaines provinces, n'a rien d'incorrect en soi (car la préposition *à* se dit avec heure), mais c'est une grave faute contre l'usage. || **4.** Faut-il dire : *de bons mots* ou *des bons mots?* La règle est d'employer *de* sans article quand le substantif est précédé de son adjectif; par conséquent, *de bons mots* est la locution correcte; mais, considérant *bon mot* comme un terme unique dû à l'usage, on pourra employer *des*, de même que l'on dit : des jeunes gens.

— SYN. **1.** UN BON HOMME, UN HOMME BON. Le sens change suivant la position de l'adjectif. Un bon homme, c'est un homme qui a de la bonhomie. Un homme bon, c'est un homme qui a de la bonté. || **2.** DE BON GRÉ, DE BONNE VOLONTÉ, DE BON CŒUR, DE BONNE GRÂCE. Ces quatre termes expriment l'acquiescement, mais non un acquiescement de même nature, puisque gré, volonté, cœur et grâce diffèrent. De bon gré exprime l'absence de contrainte et une détermination volontaire; c'est l'opposé de malgré : on fait de bon gré ce qu'on ne fait pas malgré soi. De bonne volonté dit quelque chose de plus; un homme de bonne volonté est un homme que sa volonté porte à faire ce qu'on lui demande; non-seulement il n'y est pas contraint, mais encore il le veut lui-même. Avec de bon cœur, le cœur intervient, la volonté y est et de plus la cordialité et l'entrain qu'elle donne. Enfin de bonne grâce exprime que la grâce s'y joint : faire une chose de bonne grâce, c'est la faire sans qu'on ait besoin de nous prier et avec une manière qui rehausse le prix de ce qu'on fait.

— BON, *s. m.* || **1°** Ce qui est bon. Il a préféré le bon à l'utile. La France, où les connaissances ont été portées aussi loin que partout ailleurs; seulement est-il à craindre que l'on n'y prenne à la fin un bizarre mépris du bon devenu trop familier, FONTEN. *Czar Pierre.* || **2°** En termes de philosophie, le bon, l'ensemble des dispositions qui rendent l'homme un être moral. Que le bon soit toujours camarade du beau, Dès demain je chercherai femme, LA FONT. *Fab.* VII, 2. Au sein de ses amis répandre mille choses, Et, recherchant de tout les effets et les causes, Raisonner avec eux sur le bon, sur le beau, ID. *Lettres*, XIX. || **3°** Bonnes qualités soit dans une personne, soit dans une chose. Cet homme a du bon. Il y a du bon chez cet enfant. Tirer d'un sujet tout ce qu'il y a de bon. La critique a du bon, je l'aime et je l'honore, VOLT. *Ép.* 104. Tout fut secret, et quiconque eut du bon Par devers soi le garda sans rien dire, LA FONT. *Berc.* .... Ces malheureux rois, Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois, ANDRIEUX, *Meunier de Sans-Souci.* || Du bon, de bon vin. Hier, à un grand dîner, nous avons bu du bon. || Avoir du bon, l'emporter, obtenir l'avantage. Il y eut plusieurs rencontres où les uns et les autres avaient tantôt du bon et tantôt du pire, selon les diverses occurrences, PERROT D'ABL. *Tacite*, 362. || Prendre son bon, saisir son avantage. Harcourt sut être ami de Barbésieux et s'en faire respecter, plus encore de Chamillart, jusqu'à ce qu'il trouvât son bon à le culbuter, ST-SIM. 116, 15. || Du bon du cœur, cordialement. Et du bon de mon cœur à cela je m'engage, MOL. *Mis.* III, 1. || **4°** Le bon, c'est-à-dire ce qu'il y a d'effectif, de plaisant, de surprenant, de piquant. Le bon de l'affaire, c'est que, croyant attraper son voisin, il s'est attrapé. Enfin le bon de tout c'est qu'à d'autres qu'à lui On ne peut vous lier que vous ne disiez oui, MOL. *Tart.* II, 4. Vraiment oui, c'est là le bon de l'affaire, VOLT. *Dial.* 27. Gasparin à Gulphar les prêta, Ce fut le bon, LA FONT. *F. avare.* Le bon est qu'en courant il a perdu sa botte, REGNARD, *Distrait*, I, 6. Le mari ne se doute point de la manigance; voilà ce qui est de bon, MOL. *Georg. D.* I, 2. || **5°** Ce qui donne du bien-être, du plaisir; ne se dit guère

qu'avec jour, heure, moment. L'accès de fièvre passé, on a deux jours de bon. Quelques jours de bon, des jours où l'on a de la satisfaction, du repos. Du moins on ne perdrait pas tout, on aurait au moins quelques moments de bon, MASS. *Profession relig. sermon* 1. || Il fait bon, c'est-à-dire il fait un bon temps, la température est agréable. || Il fait bon, il est utile, agréable. Il fait bon se promener, le temps est favorable à la promenade. Il ne fait pas bon avoir affaire à cet homme, il est désagréable d'avoir affaire à lui. Choses qu'il ne ferait pas bon citer en exemple, CORN. *Ex. d'Hér.* .... En de certains temps il fait bon s'expliquer, ID. *Othon*, II, 3. Il ne faisait pas bon s'attaquer à eux, BOSS. *Déf.* Il nous faisait bon voir tous deux bien étonnés, RÉGNIER, *Sat.* XI. Il fait bon l'entendre là-dessus, SÉV. 135. || Il y fait bon, l'occasion est favorable. La friponne Veut dire : il y fait bon, LA FONT. *Coupe.* Je vous avertirai quand il y fera bon, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. || Il fait bon ici, on y est bien. Vous avez peut-être dit en certains moments de plaisirs, d'excès, de fureur : il fait bon ici, MASS. *Avent, Bonheur des justes.* || Il ne fait pas bon ici, on y court des dangers. Je viens vous avertir qu'il ne fait pas bon ici pour vous, MOL. *Fest.* II, 8. || 6° *S. m. plur.* Les bons, les gens de bien. Tous les bons, tous les hommes de bien. Les bons imposent aux méchants. Tenir compte des bons et des méchants. Montrez-lui comme il faut régir une province, Remplir les bons d'amour et les méchants d'effroi, CORN. *Cid*, I, 7. .... Sévère aux méchants et des bons le refuge, RAC. *Athal.* IV, 3. || 7° *S. m.* Le gros bon, le petit bon, nom de deux espèces de pommes. || 8° Tout de bon, *loc. adv.* Véritablement, sérieusement. Quoi! tout de bon? Se quereller tout de bon. Pleurer tout de bon. L'huis s'était presque ouvert, tout de bon le guet vint, RÉGNIER, *Sat.* II. Elle dit en montant sur l'échafaud : C'est donc tout de bon, SÉV. 299. C'est tout de bon que vous devriez venir à Paris, ID. 518. Il vit bien qu'elle lui parlait tout de bon, HAMILT. *Gramm.* 4. L'histoire dit qu'il ne parlait jamais tout de bon, et son siècle l'appelle le moqueur, BALZ. *Liv.* VI, *lettre* 5. Ainsi en bouffonnant et en alléguant les fables ils persuadent tout de bon au prince qu'il n'est point obligé à sa parole, ID. 7° *Disc. sur la cour.* Si dur que d'avoir fait tout de bon le sévère, LA FONT. *Court.* Comment! c'est tout de bon?—Il le faut laisser faire, RACAN, *Bergeries, Lucidas*, II, 4. Je ne reconnais point, pour moi, quand on se moque; Parlez-vous tout de bon? MOL. *Éc. des f.* II, 6. J'ai douté fort longtemps que ce fût tout de bon, ID. *Tart.* IV, 7. J'entendais tout de bon que lui seul héritât, ID. *l'Étour.* IV, 4. Je ne le disais pas tout de bon, PASC. *Prov.* 8. Tout de bon, votre doctrine est bien commode, ID. *Prov.* 5. Quelquefois en faisant semblant d'avoir compassion, elles l'ont tout de bon, PASC. dans COUSIN. Prenez-vous tout de bon des mesures pour commencer une nouvelle vie? MASS. *Carême, Communion.* Vous vous disiez à vous-même que vous mettriez, tout de bon, ordre à votre conscience, ID. *Carême, Samaritaine.* Me trouvé-je plus disposé à commencer tout de bon l'ouvrage de mon salut? ID. *Carême, Parole de Dieu.* Tout de bon, ne pouviez-vous plus rire, après que vous eûtes descendu dans l'antre de Trophonius? FONTEN. *Parménisque, Théocrite.* || Au lieu de *tout de bon*, seul consacré par le bon usage, le peuple dit *pour de bon :* jouons pour de bon. || 9° Coûter bon, c'est-à-dire coûter un bon prix; coûter cher, au propre et au figuré. Oh! que la complaisance que j'ai eue pour ses folies me coûte bon! SCARR. *Rom. com.* I, 13. Il en coûta bon au père du comte de la Marck pour se faire réhabiliter à la succession de son père, ST-SIM. 76, 248.

—BON, *adv.* || 1° De la bonne manière, bien. Sentir bon, avoir une odeur agréable. || 2° Tenir bon, résister, se soutenir. Comment tenir bon Contre ce dernier adversaire? LA FONT. *Coupe.* Le seul Mathatias tint bon contre les autels étrangers, MASS. *Vices.* Les autres six chevaux ont tenu bon jusques ici, SÉV. 56. Oui, partout de son nom chaque place munie Tient bon contre le vers, en détruit l'harmonie, BOIL. *Ép.* IV. || 3° Terme de fauconnerie. Voler bon, être bien dressé ou affaité, en parlant des oiseaux de proie. || 4° Bon! bon! exclamation qui exprime la surprise et, en plus, l'approbation ou le désappointement. Bon! vous arrivez bien. Allons bon! je me suis encore trompé. || Ne parlez pas ainsi. Bon! vous voulez m'en faire accroire. Bon! bon! il a de l'argent de reste pour se tirer d'affaire, LESAGE, *Turc.* V, 16.

— HIST. Xe s. Buona pulcella fut Eulalia, *Eulalie.*

— XIe s. Dist Blancardins : mout bon plait en avrez, *Ch. de Rol.* VI. Franceis sont bon, si ferront vassalment, *ib.* LXXXIII. Après [il] escrie : cil sont bon à confondre, *ib.* CXV.

— XIIe s. Une bone cité, *Ronc.* p. 19. Ainc n'ot [il n'y eut] si buen [haume], *ib.* p. 30. Nos bons Franzois n'ont cure de fuïr, *ib.* p. 60. Bon sont à vaincre, de verté le sachez, *ib.* p. 70. Sempres sera son bon droit desraineiz [soutenu], *ib.* p. 12. Les deux boens pailes gentement [elle] raloua, *ib.* p. 174. Ma seror te donai par bone volonté, *ib.* p. 198. Mais à dame de valor, Bele et bone et acesmée [parée], *Couci*, I. Amer [aimer] toute la meillor Qui soit par les bons louée, *ib.* [Cela] Me fait ressouvenir De là où tuit mi bon desir Sont et seront jusqu'au mourir, *ib.* XVIII. Merci [je] lui cri, qu'onc ne fis vilenie; Car vilains fait bone amour desevrer, *ib.* XXII. De ce [je] sui en bone atente Que je son homage [amoureux] pris, DAME DE FAIELE dans *Couci.* Beaus services ne sera jà peris A fin amant qui en bon lieu l'emploie, *Couci*, p. 124. Se vous ma volonté et mon bon volez faire, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 22. Car s' [si] un seul jour à mon bon [je] vous avoie [avais], *ib.* p. 28. Puis [elle] lui a son vouloir et son bon enchargé [l'a chargé de ses intentions], *ib.* p. 33. [Les deux statues] Si disoient par nigromance De tout leur bon, de leur enfance, *ib.* p. 59. Et s'eles [les dames] font, par mal conseil, folage, A lasches gens et mauvais le feront; Car tuit li bon iront en cest voiage [croisade], QUESNES, *Romancero*, p. 94. Nuls ne pourroit de mauvaise raison Bone chanson ne faire ne chanter, *ib.* p. 100. On ne connoit boin servise, Tant qu'on ait autre esprouvé, AUBOINS DE SEZANNE, *ib.* p. 127. Li dux Miles le voit, ne lui fu mie bon, *Sax.* VIII. Quant li cuens les i sut, moult lui fu bel et bon, *ib.* XXII. Et s'il dit que jo ne li plais, prest sui, face de mei tut sun bon, *Rois*, 176. Alsi com ce est grevalz pechiez nient estre bon entre les bons, alsi est-ce granz los estre bon entre les malz, *Job*, 441. Cume bons est li rois d'Israel à icels chi sunt de dreit cuer, *Liber psalm.* p. 95.

— XIIIe s. Conquise [la reine Blanche] en a la justice romaine [la cour de Rome], Si qu'ele fait les bons pour maus [mauvais] tenir, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 184. Il furent bon ami sans mal et sans envie, *Berte*, II. L'un ot nom Carloman, qui fu de bonne vie, *ib.* II. Il fait moult bon bien faire, plus n'en puet on porter [emporter], *ib.* III. Fille, dist la roÿne, bon gré [je] vous en saurai, *ib.* VII. [Il étoit] Preus et loiaus et sages et de bon escient, *ib.* IX. Car de li [elle] honorer a chascuns bon talent, *ib.* Seigneur, ce dist Tybers, cist conseil est mout bons, *ib.* XXIII. Elle ert [était] sage et courtoise et de bone maniere, *ib.* XL. De bone part [elle] lui sembla, si en a grant pitié, *ib.* XLV. Bone gent [ils] sont et sage et de grant renommée, *ib.* XLVI. De bon lieu [famille] [elle] est venue, par amour pensez ent, *ib.* XLVII. [Dieu] Lui a cestui lundi envoié bone estraine, *ib.* L. Mout souvent [elle] prie Dieu qu'il envoit bone fin [à] Celui qui.... *ib.* LV. Et ses filles andeus [toutes deux], Diex leur doint bon destin, *ib.* LV. Bon se feroit garder, qui pourroit, de mesfaire, *ib.* LXIX. Bon fust que gehesist [elle avouât] [ce] que Berte est devenue, *ib.* XCI. Le bon roy de Hongrie, qui le poil ot chenu, *ib.* CXXIII. Vilain, fait Renart, je n'ai cure De tes poucins, tuit soient ton; Mès se tu veus faire mon bon, J'auré le coc que je demant, *Ren.* 5332. Oïl, dam le Deu le vos mire; C'est bon gré Deu et maugré vostre, *ib.* 21691. Moult me delite en ma pensée, Et me resbaudissent li membre, Quant de mon bon tems me remembre, *la Rose*, 13140. Ce ne di-ge pas por les bonnes [femmes], Qui sor vertus fondent lor bonnes [bornes, règles], Dont encor n'ai nules trovées, Tant les aie bien esprovées, *ib.* 9950. Si est bon qu'on sace, quant on veut faire demande, à quel segneur on en doit traire, BEAUM. VI, 33. Or veons, après ce que noz avons parlé des degrés de lignage, de cix qui tiennent heritages par cause de bone foi, *ib.* XX, 1. Ne ce n'est pas bon à soufrir que li povre paient l'aisement que li rice ont es chozes communes, *ib.* XXV, 17. On doit croire que chascuns est bons, dusqu'à tant que li contraires est provés, *ib.* VI, 29. Mais tous voirs [vérité] n'est pas bon à dire, *Contenance des femmes.*

— XIVe s. Par aventure n'est-ce pas une meisme chose estre bon home et estre bon citoien, ORESME, *Eth.* 145. Ainssin fasoit Girars, es bons prenoit exemple, *Girart de Ross.* 2996. Avec Bertran estoit de Beaumont sire Alain, Et Jehan de Beaumont qui fu bon de la main, *Guescl.* 18352. Bertrans vint à Henry le riche roi de non, Les nouvelles lui dit du noble roi Charlon; Et quant Henry le sceut, ne lui vint mie à bon, *ib.* 16939. Ains a dit à Bertran : nous recommenceron. Je le vueil, dit Bertran, j'en ferai vostre bon, *ib.* 1816.

— XVe s. Si firent leur fete par trois jours des bourgeois de Nantes et de bonnes gens de là entour, au mieux qu'ils purent, FROISS. I, I, 148. Ainsi gist la ville d'Audenarde; il n'y fit oncques si bon [pour la surprendre] qu'il fait maintenant, ID. II, II, 213. Et le meilleur et le plus bon conseil que on vous puist donner, c'est que vous fassiez bien garder vos cités et bonnes villes, ID. III, IV, 20. Et entendirent [les Anglois] à emplir leurs malles de tout bon et de tout bel, dont ils avoient grant foison, ID. II, II, 215. Si se rafreschirent, et puis s'en partirent [de la ville], quand bon leur sembla, ID. II, II, 220. Le bon doit amer et affecter le bon, le noble le noble, le vertueux le vertueux, par la consemblableté de mesure qui est entre eux, G. CHASTELAIN, *Exposition sur vérité mal prise.* Rien ne m'est bon; n'autre bien n'assaveure, Fors seulement l'attente que je meure, AL. CHART. *Compl. contre la mort.* Et se de mes biens je despens Souventeffoiz à grant largesse, Quant bon me semble, les suspens, CH. D'ORL. *Bal.* 90 C'est beau debat que de deux bons, ID. *Rondeau.* Puisqu'il vous plait que je die de bon [tout de bon], Je le feray à vo commandement, E. DESCH. *Conseils aux dames.* Après furent desnués et devestus grande partie des morts, et fut pris ce qu'il y avoit de bon, MONSTREL. *Liv.* II, *ch.* 20. Les gens d'armes firent leurs monstres au long de la dite ville, ce qui faisoit bien bon à voir, J. DE TROYES, *Chron.* 1465. Ma femme se dict mal porveue, Que je perts les byens et la veue, A force de boire du bon, BASSELIN, *Vau de Vire*, 38. Et en ce montra bien son bon sens et advis et grande bonté, *Bouciq.* I, ch. 30. Quand le grand maistre de Rhodes vit que c'estoit à bon, *ib.* II, ch. 14. Entre les conseilliers se trouvent tousjours largement de bons et notables personnages, COMM. I, 6. Pour tout ce fournir et parfaire, J'ordonne mes executeurs Ausquelz faict bon avoir affaire Et contentent bien leurs debteurs, VILLON, *Gd Testam. Rond.* Finalement en escrivant, Ce soir seullet estant en bonne, Dictant ces laitz [chansons] et descripvant, Je ouyz la cloche de Sorbonne, ID. *Petit Testam.* Et voudroit qu'il lui eust cousté bonne chose, et qu'il eust trouvé homme qui bien lui sust oster, LOUIS XI, *Nouv.* LXIV.

— XVIe s. Vous ne poviez à heure venir plus opportune, nostre maistre est en ses bonnes : nous ferons tantoust bonne chiere, RAB. *Pant.* IV, 12. Je pense que il luy coustera bon, dont il se passast bien en la paourté où il est, ID. *Épi.* 1. Bonne [grande] partie de la ville, MONT. I, 27. Si la memoire m'eust tenu bon [si j'eusse eu bonne mémoire], ID. I, 34. Une bonne peur, ID. I, 64. Comme lorsqu'il va de bon [qu'on joue sérieusement], ID. I, 108. Un jeune homme d'une bonne maison, ID. I, 128. Tenir bon à [lutter contre], I, 125. Ô le bon homme [*vir probus*]! ID. I, 142. Le bon homme [il parle de son père], ID. I, 196. Sentir bon, ID. I, 391. Elle se donnoit de bons coups de poinçon dans le bras, ID. I, 309. Il faict bon traduire les aucteurs comme celuy là, ID. II, 137. Quand on est attainct d'une bonne fiebvre, ID. IV, 67. Afin de leur vendre bon les plaisirs qu'ils se promettent, YVER, p. 578. Les collecteurs ne doivent estre tenus de faire le mauvais bon [de payer pour les contribuables insolvables], LOYSEL, 914. Lucullus y renvoya encore un autre de ses lieutenans, Adrianus, avec une bonne troupe, AMYOT, *Lucull.* 30. Ilz estoient fort bons et grands amis, ID. *ib.* 84. Les deux premiers jours Cæsar teint bon pour Ciceron, mais le troisieme il se laissa aller, et l'abandonna, ID. *Cicéron*, 58. La joye d'un roy en prosperité ne se cache point, ny son rire quand il est en ses bonnes, ID. *De la curios.* 8. Vous n'allastes plus connillant, ny à cachettes; vous vous declarastes tout à bon, *Sat. Mén.* p. 125. J'ay trouvé bon la censure de l'Escole de Medecine de Paris.... [édit. orig. les autres édit. mettent bonne], PARÉ, XX, *Préf.*

— ÉTYM. Picard, *boin;* Berry, *boun, boune;* provenç. *bon;* catal. *bo;* espagn. *bueno;* portug. *bom;* ital. *buono;* du latin *bonus*, anciennement *buonus*, qu'on dit être le même que *fonos* dans les Tables Eugubines. On remarquera, dans l'historique, le mot *bon* employé substantivement pour signifier ce qu'on désire; il n'est pas sûr que ce soit l'adjectif *bon* détourné de son sens et de son emploi; il se pourrait que ce fût un mot germanique : anglo-sax. *bên;* ancien scand. *bôn, bœn;* suéd. et dan. *bön*, demande, prière; anglais, *boon*, don, faveur.

2. **BON** (bon), *s. m.* || 1° Autorisation de payer pour le compte de celui qui l'a signée. Bon d'un

[illegible]tier. Bon de caisse. Bon sur le trésor. Le roi [illegible] les fonctions de surintendant] par les bons et les signatures dont Colbert l'accabla, ST-SIM. [illegible] 71. || On met sur les billets à ordre : bon pour (la somme de....). || Fig. Mettre son bon à tout, être d'une extrême facilité. || 2° Billet qui autorise à recevoir une certaine chose; garantie écrite. Bon de pain, bon pour une certaine quantité de pain.

ÉTYM. *Bon*, adj.

BONACE (bo-na-s'), *s. f.* || 1° Calme de la mer après un orage. Nous eûmes une grande bonace. || 2° Fig. Un orage si prompt qui trouble une bonace, CORN. *Cid*, II, 3. Je changeai d'un seul mot la tempête en bonace, ID. *le Ment.* II, 5. Tout nous rit et notre navire A la bonace qu'il désire, MALH. III, 2. Nous n'avons rien qui menace De troubler notre bonace, ID. *ib.* 2. La bonace la plus profonde N'est jamais sans quelque vapeur, ROTR. *St Gen.* IV, 1. Quand les choses s'adouciront, il ne s'endormira pas, pour cela, dans la bonace, BALZ. *Avis écrit.* Aussi abject dans le malheur qu'audacieux dans la bonace, il tenta tout pour prévenir sa chute, ST-SIM. 141, 64. || Ce mot, très usité dans le XVIIe siècle, au figuré, ne l'est plus guère maintenant en ce sens.

— HIST. XVIe s. Ilz passerent en la Sicile si seurement et en bonace si grande, qu'ilz tiroient leurs chevaulx après eulx par les renes, nageans au long de leurs bateaulx, AMYOT, *Timol.* 28. Le fonds du pré estant eschauffé par la bonasse du temps, sera arrosé de fois à autre, O. DE SERRES, 267. Jusques à ce que la terre, par la bonnasse de la saison, naturellement se revest de nouveaux herbages, ID. 277.

— ÉTYM. Provenç. *bonassa;* espagn. *bonnaza;* portug. *bonança;* ital. *bonaccia;* de *bonus*, bon.

BON AIR (bo-nèr'), *s. m.* Au jeu de l'hombre, coup qui a lieu quand l'hombre joue sans prendre avec quatre matadors.

† **BONAPARTISME** (bo-na-par-ti-sm'), *s. m.* Attachement au gouvernement impérial fondé par Napoléon, et à sa dynastie.

— ÉTYM. *Bonaparte.*

† **BONAPARTISTE** (bo-na-par-ti-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui appartient au bonapartisme.

† **BONARD** (bo-nar), *s. m.* Ouverture des arches dans les verreries.

BONASSE (bo-na-s'), *adj.* Qui est d'une bonté trop simple. C'est un homme bonasse et peu respecté dans sa famille. Je l'aurais déjà poussé si je lui avais trouvé quelque disposition, mais il a l'esprit trop bonasse, cela ne vaut rien pour les affaires, LE SAGE, *Turc.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Encor la mer maintesfois est bonnasse; Le vent parfois est paisible et serein, LA BOETIE, 502. Selon que l'eau est ireuse ou bonnasse, MONT. II, 3. Sotte, bonasse et vicieuse facilité, qui fait qu'on veut plaire à tous et ne desplaire ni offenser personne, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Le même sous une autre orthographe que *bonace*, c'est-à-dire l'adjectif *bon* avec une désinence *ace* ou *asse* d'un sens péjoratif.

BONBANC (bon-ban), *s. m.* Sorte de pierre tendre qu'on tire des carrières de Paris.

— ÉTYM. *Bon* et *banc.*

† **BONBEC** (bon-bèk'), *s. f.* Sobriquet par lequel le peuple désigne une femme bavarde. C'est une bonbec. On dit aussi, dans le même sens et familièrement, Marie bonbec.

— ÉTYM. *Bon* et *bec.*

BONBON (bon-bon), *s. m.* Dragées, sucreries. [illegible] garderais une boîte bien garnie de bonbons, J. J. ROUSS. *Ém.* II. L'évêque successeur et neveu [de M. de Chartres] en était pour ainsi dire encore à recevoir du bonbon de sa main [de Mme de Maintenon], ST-SIM., 289, 201. Avec les charmes de l'amour, Vous avez eu, jusqu'à ce jour, Plus de bonbons que de louanges, ST-LAMBERT, *À Mlle ....*

— ÉTYM. *Bon*, adjectif, répété.

† **BONBONNE** (bon-bo-n'), *s. f.* Sorte de dame-jeanne, et aussi, dans le Midi, vase en fer-blanc pour mettre l'huile.

BONBONNIÈRE (bon-bo-niè-r'), *s. f.* || 1° Petite boîte à bonbons. || Fig. Une bonbonnière, une petite maison élégante et commode, et, dans un sens de dénigrement, ce qui est trop petit ou n'est pas assez élevé pour son objet. Cette église n'est qu'une bonbonnière. || 2° Espèce de voiture.

— ÉTYM. *Bonbon.*

BON-CHRÉTIEN (bon-kré-tiin), *s. m.* Sorte de grosse poire. || *Au plur.* Des bons chrétiens.

REM. Des grammairiens ne veulent pas qu'on dise *bons-chrétiens*, et recommandent de dire toujours *des poires de bon-chrétien.* L'usage a tranché la question et permis de changer, par une ellipse, la qualification du mot poire en un substantif; mais, comme l'ellipse peut toujours être supposée, il admet aussi *des bon-chrétien.*

† **BONCORE** (bon-ko-r'), *s. m.* Sorte de narcisse.

BOND (bon; le *d* ne se lie jamais : un bond agile, dites : un bon agile; au pluriel l'*s* se lie : des bonds agiles, dites : des bon-z agiles), *s. m.* || 1° Mouvement d'un corps qui, heurtant un autre corps, rejaillit. Le boulet a fait plusieurs bonds. Juger le bond d'une balle encore en l'air, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Prendre la balle au bond, la saisir au moment où elle bondit; et figurément, faire une chose au moment opportun. Si nous manquons de la prendre au bond [la paix], elle tombera comme les autres, RETZ, II, 326. Il est au guet pour prendre au bond l'occasion, SÉV. 511. || Prendre la balle entre bond et volée, saisir l'occasion. || Tant de bond que de volée, d'une manière quelconque, comme on peut. Soit de bond soit de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire [le paradis]? PASC. *Prov.* 9. || Faire faux bond, en parlant de la balle, dévier en bondissant; et figurément, manquer à un engagement. Toi qui mourrais plutôt que lui faire un faux bond, RÉGNIER, *Sat.* VI. Être obligée de faire faux bond à Livry, SÉV. 321. Nos commensaux nous ont fait faux bond, ID. 40. Rien ne lui a fait faux bond jusqu'ici, ID. 486. || Faire faux bond à son honneur, commettre une faute grave, en parlant soit de la probité d'un homme, soit de la conduite d'une femme. Mais s'il faut qu'à l'honneur elle fasse un faux bond, MOL. *Éc. des f.* III, 2. || Fig. La balle n'a été prise que du second bond, on ne s'est pas mis à cette affaire aussitôt qu'il aurait fallu. || 2° Saut. La course du chat n'est qu'une succession de bonds. Satan part; du premier bond il touche à la ceinture étoilée, CHATEAUB. *Mart.* 282. || Fig. Sa muse.... Ne s'élève jamais que par sauts et par bonds, BOIL. *Art p.* III. Comme c'était [d'Aubigné] un homme de sauts et de bonds, on lui persuada de quitter ses débauches, de vivre à son aise, ST-SIM. 51, 100. Style incohérent, qui va par sauts et par bonds, VOLT. *Phil.* IV, 480. || 3° Terme de manége. Saut que le cheval exécute subitement, et après lequel il retombe à peu près à la même place.

— SYN. BOND, BONDISSEMENT. Le bondissement est l'action par laquelle on fait des bonds. Le bond est l'acte lui-même. Le chat court par bonds; son allure est un bondissement continuel.

— HIST. XVe s. Les Anglois, qui jà avoient desconfit la plus grand partie de l'ost, s'en vinrent en criant leurs cris celle part, et se bouterent es plus drus de plein bond, FROISS. I, I, 230. Qu'il ne le me font Pour voir que feroye, Et si je sauroye Leur donner le bont, CH. D'ORL. *Rond.* Or ont les folz amans le bond, Et les dames prins la vollée, C'est le droit loyer qu'amours ont; Toute foy y est violée, VILLON, *Ball. de la belle Heaulmière.* Il lui avoit baillé le bont [il lui avait joué un tour], MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 703, dans LACURNE. Et disoit en soimesme qu'elle fera le guet sur celle qui lui faisoit tort de son ami, et qui lui a baillé le bond [l'a supplantée], LOUIS XI, *Nouv.* XL. Le brayot rompit par le grant bont qu'il print au cheoir, *Percefor.* t. III, f° 102, dans LACURNE. Le tuerent de plain bont, MARTIAL, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 8, dans LACURNE. || XVIe s. Si ne voulut il perdre son desjeuner, lequel estoit prest, que de bon que de volée, DES PER. *Contes*, XLVII. La fortune vous a voulu jouer un faux-bond, YVER, p. 612. La balle, aiant fait un bond, donne dans le corps du mareschal de Biron et tua ce capitaine, D'AUB. *Hist.* III, 267. Je donnerois plustost un faulx-bond à mon ame, qu'à la promesse que je vous ay faite, CARLOIX, VI, 45. Ne plus ne moins que fait le ruzé champion de lucte, qui cherche tout moyen d'avoir prise sur son adversaire pour luy donner le bond, AMYOT, *Fab.* 12. Et l'air crevé d'une gresle menuë Frappoit à bonds les champs de toutes parts, RONS. 76. Et, le tirant, en arrache un morceau Qu'il fist rouller bond à bond desur l'eau, RONS. 683. Peu souvent tombent ils en disette, pource que tousjours quelqu'un d'eux, soit de bond ou de volée, attrape du moyen, dont il communique liberalement aux autres, LANOUE, 298. Les passions ne sont que bonds et volées, accès et recès fievreux de folie, saillies et mouvemens violens et temeraires, CHARRON, *Sagesse*, II, 1. Lesquelles paroles ayants esté prises au bond par un ou deux, *Sat. Mén. La vertu du cathol. Avant-propos.*

— ÉTYM. Voy. BONDIR; angl. *bound*, un bond.

BONDE (bon-d'), *s. f.* || 1° Large ouverture de fond, destinée à laisser écouler toute l'eau de l'étang quand on retire le tampon qui la bouche ordinairement. || Par extension, la pièce de bois qui sert à boucher la bonde. || 2° Trou rond par lequel on remplit un tonneau. || Le morceau de bois qui sert à boucher la bonde d'un tonneau. On dit plus souvent bondon. || Fig. Notre amante Lâche la bonde aux pleurs cette fois-là, LA FONT. *Court.* En levant les bondes des digues, BOSS. *Haine*, 2. Je lâche la bonde à mes larmes, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. À son cours violent je veux ouvrir la bonde, TRISTAN, *Panthée*, V, 7. || 3° Pièce de cuivre garnie d'un rebord et qu'on soude sur la faïence d'une cuvette de garde-robe.

— REM. Dans l'emploi figuré, quand on dit lâcher, ouvrir la bonde, on considère l'ouverture. Quand on dit lever la bonde, on considère le tampon. La remarque de ceux qui condamnent lever la bonde n'est donc pas admissible.

— HIST. XIIIe s. Et je otroie que li abes [abbé] et li convens devant dit fassent fossez entour leur bos, de bonde en bonde [borne] toutes les fois que il vourront, DU CANGE, *bondula.* Tant que de son corps soit desvorce L'ame à qui donna si grant bonde [limite] Charité qui en lui habonde Que jusqu'au ciel monter l'efforce, J. DE MEUNG, *Tr.* 1102. || XVe s. Avoient rapporté les Normands que cette armée [anglaise] se mettoit sus à l'encontre des bondes [frontières] de Normandie, FROISS. II, II, 22. C'est grant peine que de vivre en ce monde, Encore est ce plus peine de mourir; Si convient-il, en vivant, mal souffrir, Et, au derrain, de mort passer la bonde [borne], CH. D'ORL. *Rond.* 45. Prince, monstrez à ces jeunes enfans Que leurs cuidiers ne les soit decevans; Car tost verront de vieillesce la bonde, Et mort qui fiert les petiz et les grans, E. DESCH. *Les err. de la jeunesse.* [Le déluge] mortifia toute creature vivant en la terre, et en deffermant les bondes des abismes, aglouty les haultesses des mons, meismes les oiseaulx de l'air en la geulle des fons, CHASTEL. *Chron. du D. Philippe. Proesme.* || XVIe s. Il espie ceux de qui la maison s'en est allée par les fenestres, comme quand l'estang sort par la bonde, et sont demeurés à sec, D'AUB. *Conf.* I, 9. Poissons qui sont en estangs, après trois ans, ou la bonde estant levée, ou mis en huches, sauvouers ou reservouers, sont meubles, LOYSEL, 215.

— ÉTYM. D'après Diez, de l'allemand : suisse, *punt;* souabe, *bunte;* ancien haut-all. *s-punt;* angl. *bung.* Étymologie très-vraisemblable, mais qui rencontre une difficulté dans l'historique où *bonde* signifie borne (angl. *bound*). Que de *bone*, ancienne forme de *borne*, on ait fait *bonde*, c'est ce qui se peut très-bien, par l'attraction de l'*n* pour le *d*, comme *rendre* de *reddere;* qu'on ait passé du sens de *borne*, soit en raison de l'usage, soit en raison d'une assimilation de forme, au sens de *bonde;* cela se conçoit aussi; et dès lors, vu l'historique, il semble qu'on ne peut séparer *bonde* de *bone* ou *borne* (voy. BORNE).

BONDÉ, ÉE (bon-dé, dée), *part. passé.* Navire bondé.

BONDER (bon-dé), *v. a.* Terme de marine. Charger un bâtiment autant qu'il est possible.

— ÉTYM. *Bonde.*

† **BONDIEU** (bon-dieu), *s. m.* Gros coin, avec lequel les scieurs de long élèvent les pièces de bois qu'ils scient.

— ÉTYM. *Bon* et *Dieu*, à cause du service que rend cet instrument.

BONDIR (bon-dir), *v. n.* || 1° Faire un ou plusieurs bonds. L'eau tombe, écume et bondit. Les troupeaux de moutons qui bondissent sur l'herbe, FÉN. *Tél.* XIII. Pourquoi bondissez-vous sur la plage écumante, Vagues dont aucun vent n'a creusé le sillon? LAMART. *Harm.* I, 3. || 2° Fig. Se soulever, en parlant de l'estomac. Un dégoût qui lui faisait bondir le cœur, SÉV. 43. La reine Gisèle était toute courbée, toussant et crachant toute la journée avec une saleté qui faisait bondir le cœur, FÉN. XIX, 17. Plus la nature humaine, abandonnée à elle-même ou à la superstition, inspire des idées tristes et fait bondir le cœur, plus.... VOLT. *Lettr. d'Argental*, 15 août 1766. || 3° Terme de vénerie. Faire bondir, se dit du cerf, du daim, du chevreuil, qui, poursuivi, fait partir de la reposée d'autres bêtes fauves. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIe s. Sur tous les autres bundist [retentit] li olifant, *Ch. de Rol.* CCXXV. || XIIIe s. Et s'entrevinrent si très rudement de pis et de chevaus, que il faisoient toute la terre bondir, *Chron. de Rains.* p. 65. || XIVe s. Et fu la grande cloche sonnée et haut bondie, Là sont li Espaignol venus sur la chaucie, *Guescl.* 8572. || XVe s. Ils font si grand noise avec

grands tabours qu'ils ont aussi, que on l'ouit bien bondir largement de quatre lieues angloises par jour et six de nuit, FROISS. II, III, 124. Les Escots commencerent à bondir leurs cornets et à bruir sur leurs tabours, ID. II, III, 124. A tant le fiert de l'espée entre le col et le chappeau, et luy fist bondir la teste jus des espaules, *Percefor.* t. IV, f° 42. || XVIe s. Les animaux aussi parmy les gros herbages Bondissent à grands saults, DUBELL. IV, 76, *recto.* Ains, comme balles, d'vn grand sault [ils]Bondissoient en bas et en hault, ID. VII, 46, *recto.* Mais tantost veissiez d'autre part Gentilz hommes pensionnaires, Bondir courciers, et genetaires Faire ruades et grands saultz, J. MAROT, V, 167. Les chevaux, de la douleur, bondissoient en l'air, AMYOT, *Crassus*, 48. M. de Vendosme après avoir rasé le dit chasteau, et fait bondir les tours, print le chemin de Rouchauville, M. DU BELL. 80. Mille especes d'animaux Inegaux Sur les campagnes bondissent, AM. JAMYN, liv. IV, *Chanson, Or que le plaisant.*

— ÉTYM. Provenç. *bondir*, retentir; catal. *bonir*, même sens. L'ancien français *bondir* signifie retentir; et on lui voit ce sens jusqu'au XVe siècle, où le sens de sauter apparaît. Ce qui fait croire qu'il est pourtant plus ancien, c'est qu'on le trouve dans l'anglais, *to bound*, faire un bond, et que, dans un texte du XIVe siècle (DU CANGE, *bondula*), on trouve jouer à la bonde pour jouer à la paume. Il faut admettre que, du sens de retentir, on a passé au sens de bondir, en considérant le retentissement comme un bondissement qui fait tressaillir, qui ébranle. Et en effet, l'anglais *to bound* signifie à la fois faire un grand bruit et faire un saut. Le sens primordial de *bondir* étant retentir, Diez le tire du latin *bombitare*, faire du bruit, avec un changement de la 1re conjugaison en la 3e (le picard *bonder* est de la 1re conjugaison), comme dans *tentir* de *tinnitare*, et du *t* en *d*, comme dans *coude* de *cubitus*. Quant au catalan *bonir*, le *d* aura disparu comme le *t* dans l'espagnol *retiñir*, portug. *retinnir*, pour *retentir*.

BONDISSANT, ANTE (bon-di-san, san-t'), *adj.* Qui bondit. Le monstre bondissant Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant, RAC. *Phèd.* V, 6. Ô! que n'ai-je entendu ces bondissantes eaux, Ces fleuves, ces torrents.... A. CHÉN. *Élég.* 40.

BONDISSEMENT (bon-di-se-man), *s. m.* || **1°** Mouvement de ce qui bondit. Les secousses des montagnes et des collines, ébranlées par un violent tremblement de terre, sont fidèlement représentées par les bondissements d'un troupeau, LAHARPE, dans LAFAYE, *Synon.* || **2°** Bondissement de cœur, soulèvement d'estomac, nausées, dégoût profond.

— HIST. XVe s. Et dura celle tempeste, et le bondissement [retentissement] de leurs cornets moult longuement.... et le grand bondissement de ces cornets se renouvela, qui dura une moult longue piece, FROISS. II, III, 124.

— ÉTYM. *Bondir.*

BONDON (bon-don), *s. m.* || **1°** Morceau de bois court et cylindrique qui sert à boucher la bonde d'un tonneau. || La bonde même. || **2°** Fromage de Neufchâtel affiné qui a la forme d'un gros bouchon.

— HIST. XIIIe s. Et fu la plaie si large que le sanc li venoit du cors aussi comme le bondon d'un tonnel, JOINV. 226. || XVe s. Ainsi que un moust qui boust au tonel et par faulte de vent rompt la barre et le bondail.... AL. CHART. *l'Espérance.* La belle piece à la poictrine, Tissu cramoysi, large à la boudine, Et, du hault jusque au bondon, Elle est aussi droicte qu'un jon, COQUILL. *Monol. de la botte de foin.* || XVIe s. Chose pesante, pouvant entrer par le bondon dans le tonneau, O. DE SERRES, 204. Puis en estant le bondon bien bouché, roulerés le tonneau, ID. 205.

— ÉTYM. *Bonde;* provenç. *bondon.* Ce mot a, comme on voit dans l'historique, et comme l'a *bonde*, le sens d'ouverture que bouche un tampon.

BONDONNÉ, ÉE (bon-do-né, née), *part. passé.* Un tonneau bondonné.

BONDONNER (bon-do-né), *v. a.* Boucher avec un bondon.

— ÉTYM. *Bondon. Bondonner*, dans l'ancien français, tient à *bondir*, et signifie sonner, retentir.

† **BONDONNIÈRE** (bon-do-niè-r'), *s. f.* Instrument dont le tonnelier se sert pour percer les tonneaux.

— ÉTYM. *Bondon.*

† **BONDRÉE** (bon-drée), *s. f.* Espèce d'oiseau de proie (*falco apivorus, L.*).

— ÉTYM. Peut-être *bondir*, anciennement retentir, à cause du cri de l'oiseau.

BONDUC (bon-duk), *s. m* Terme de botanique. Arbrisseau épineux, à fleurs légumineuses, qui croît aux Indes (*guilandina bonducella, L.*).

† **BON-FIEUX** (bon-fieû) ou **BON-FILS** (bon-fi), *s. m.* Membre d'une congrégation du tiers ordre de Saint-François.

— ÉTYM. *Bon, fils* (*fieux* est la forme picarde de *fils*).

BON-HENRI (bo-nan-ri), *s. m.* Terme de botanique. Plante herbacée qui ressemble à l'épinard; dite aussi épinard sauvage.

— ÉTYM. *Bon, Henri.*

BONHEUR (bo-neur; Ménage remarque que dans les provinces on prononçait bonhur; ce qu'il condamne; cette prononciation existe encore dans les provinces du Midi; elle est tout à fait à rejeter), *s. m.* || **1°** Événement heureux; chance favorable. Il a eu le bonheur que l'âge ne l'a point miné lentement et ne lui a point fait une longue et languissante vieillesse, FONTEN. *Lahire.* Le bonheur peut conduire à la grandeur suprême, CORN. *Cinna*, II, 1. Puisqu'il tient à bonheur d'être l'un de nous deux, ID. *Rod.* IV, 1. J'ai craint un ennemi, mon bonheur me le livre, ID. *Héracl.* IV, 4. || Succès. Le bonheur des armes françaises. || Dans ce sens il s'emploie aussi au pluriel. Il lui pourrait arriver tous les malheurs et tous les bonheurs du monde, VAUGELAS, *Remarques.* Depuis un certain temps il lui est arrivé des bonheurs de toutes sortes, TH. CORN. *Remarques.* Il est toujours égal au milieu de tous les malheurs et de tous les bonheurs du monde, CHIFFLET, *Grammaire*, p. 35. De combien de petits bonheurs l'homme du monde n'est-il pas entouré! MARIVAUX dans LAVEAUX. || Porter bonheur, annoncer, procurer bonne chance. J'avais fait venir M. Bailli pour me porter bonheur, SÉV. 531. || Avoir du bonheur, être favorisé par le hasard. || Jouer avec bonheur, être en bonheur, avoir la chance au jeu; et figurément, jouer de bonheur, réussir contre toute espérance. || Familièrement. Au petit bonheur! Arrive ce qu'il pourra! || Par bonheur, par bonne chance. Un voyageur Qui s'était muni par bonheur Contre les mauvais temps.... LA FONT. *Fabl.* VI, 3. || De bonheur, se dit dans le même sens. De bonheur pour elle, ces gens partirent presque aussitôt, LA FONT. *Psyché*, II, p. 118. || **2°** État heureux, état de pleine satisfaction et de jouissance. Le comble du bonheur. Il n'est pas de plus grand bonheur. Après avoir joui d'un bonheur constant. La vertu fait le bonheur. Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule, RAC. *Athal.* II, 7. Je faisais le bonheur d'un héros tel que vous, ID. *Mithr.* IV, 4.... Le sort, qui toujours change, Ne vous a pas promis un bonheur sans mélange, ID. *Iph.* I, 1. Le bonheur a cela de la mer et du flux Qu'il doit diminuer sitôt qu'il ne croît plus, MAIRET, *Sophon.* IV, 1. Dieux puissants qui veillez au bonheur de la terre, BRÉBEUF, *Phars.* VII. Le roi qui fait le bonheur de tant de peuples, FÉN. *Tél.* II. Je ferai votre bonheur, pourvu que vous sachiez en jouir, ID. *Tél.* I. Près du bonheur extrême est l'extrême infortune, M. J. CHÉ. *Œdipe roi*, V, 4. Dans le cours de nos ans, étroit et court passage, Si le bonheur qu'on cherche est le prix du vrai sage, Qui pourra me donner ce trésor précieux? VOLT. 2e *Discours.* Mais quel bonheur honteux, cruel, empoisonné.... ID. *Orphel.* III, 4. Que sont ces biens peu sûrs, près des plaisirs du cœur? Tout l'univers vaut-il un instant de bonheur? GILBERT, *Didon à Énée.* Le vois-tu bien, là-bas, là-bas, Là-bas, là-bas? dit l'espérance; Bourgeois, manants, rois et prélats Lui font de loin la révérence; C'est le bonheur, dit l'espérance, BÉRANG. *Bonheur.* Car Dieu mit ces degrés aux fortunes humaines; Les uns vont tout courbés sous le fardeau des peines; Au banquet du bonheur bien peu sont conviés, V. HUGO, *F. d'automne*, 32. || Le bonheur éternel, la félicité des élus. || **3°** Le bonheur de, avec un infinitif, c'est-à-dire la satisfaction intime, le bonheur. Il a eu le bonheur de conserver longtemps sa mère. Toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les conserver un siècle entier, BOSS. *Marie-Thér.* Le bonheur de lui plaire est le seul où j'aspire, RAC. *Brit.* III, 8. || Avoir le bonheur de, formule de civilité. Depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir. || **4°** Bonheur du jour, sorte de petit meuble où l'on serre les papiers et les petits objets auxquels on tient. Parfois cependant il range à sa manière; ce matin, par exemple, il a ouvert le bonheur du jour, et vidé les tiroirs, Mme REYBAUD dans *Rev. des deux mondes*, 1er juillet 1859, p. 14.

— SYN. **1.** BONHEUR, FÉLICITÉ, BÉATITUDE. Bonheur veut dire proprement bonne chance, et, par conséquent, il exprime l'ensemble des circonstances, des conditions favorables qui font que nous sommes bien. Il a donc un caractère extérieur, objectif, qui en fait la nuance avec félicité. La félicité n'est point liée à ces conditions du dehors; elle est plus propre à l'âme même; aussi on ne dira pas: la félicité que les richesses procurent; mais on dira : le bonheur qu'elles procurent. La béatitude, qui est du style mystique, est la félicité destinée, dans une autre vie, à ceux qui auront pratiqué la vertu dans celle-ci. || **2.** BONHEUR, CHANCE. Ce qui distingue ces deux mots, c'est que chance est tout à fait indéterminé, et que bonheur ne l'est pas. Le bonheur est la bonne chance; tandis que la chance peut être aussi bien mauvaise que bonne.

— HIST. XIIe s. Et j'atendrai.... Joie d'amour, se bon eur m'i maine, *Couci*, XIV. || XIIIe s. Que Dame Diex par sa grace lui renvoit bon eür, *Berte*, XII. Et miex vient de bon eür nestre, Qu'estre de bons [riches], c'est dit pieça, *Lai de l'ombre.* || XVe s. Et prioit moult gracieusement que chacun se peinast de bien faire la besogne et garder son bonheur, FROISS. I, I, 41. || XVIe s. Paoures humains, qui bon heur attendez, RAB. *Garg.* I, 58. Si en allant en quelque voyage ils rencontrent une de ces bestes, ils le reputent de bon-heur, PARÉ, XXIII, 27. Le pays à qui je dois Le bon-heur de ma naissance, RONS. 431.

— ÉTYM. *Bon* et *heur* (voy. ce mot). L'étymologie, appuyée en cela par la synonymie, montre que le sens propre et primitif est bonne chance, et que le sens qui se rapproche de félicité est secondaire.

BONHOMIE (bo-no-mie), *s. f.* Qualité du bonhomme, de celui qui est à la fois bon de cœur et simple de manières. Une douce, une aimable bonhomie. Montre moi un des nôtres qui ait conservé cette bonhomie, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 9. C'est de cette retraite que je vous dis que votre procédé me désarme pour jamais, que bonhomie vaut mieux que raillerie, VOLT. *Lettr. Trublet*, 27 avril 1761. || En un sens défavorable, simplicité excessive et crédule.

— ÉTYM. *Bonhomme;* provenç. *bonomia.* L'Académie devrait écrire *bonhommie* par deux *m* comme on écrit *bonhomme*, ou écrire *home* et *bonhome*, comme l'étymologie l'indique, et comme on faisait dans l'ancienne langue.

BONHOMME (bo-no-m'), *s. m.* || **1°** Homme plein de bonté, de facilité. Le moine [envoyé en prison à Barbezières] se trouva un bonhomme qui, gagné par la compassion, alla avertir M. de Vendôme, ST-SIM. 133, 224. || Faire le bonhomme, affecter la bonté, la simplicité. Dans ce sens : un faux bonhomme. || Adjectivement. Mélac, doux et très-bonhomme, souffrait tout de ses amis, ST-SIM. 110, 191. Le Turc revint, après cette expédition, aussi bonhomme qu'auparavant, CHATEAUB. *Itin.* 147. || **2°** Homme simple et peu avisé. C'est un bonhomme qui se laisse mener. || **3°** Homme qui commence à vieillir. Le bonhomme Broussel eut scrupule de souffrir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, RETZ, IV, 232. Les comtes font traîner ce bonhomme en prison, CORN. *D. San.* V, 4. || **4°** Anciennement, parmi les gens de guerre, le bonhomme, le paysan. Vivre aux dépens du bonhomme. Jacques Bonhomme, le paysan français. || **5°** Familièrement, et par opposition, un petit bonhomme, un petit garçon. On ne manqua pas de faire beaucoup babiller le petit bonhomme, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **6°** Figure dessinée négligemment, et aussi, figure en plomb qui sert de jouet aux enfants. || **7°** Nom vulgaire du bouillon-blanc, plante. || **8°** Outil du verrier. || Outil du vitrier. || **9°** Bons-hommes, religieux établis l'an 1259, en Angleterre, par le prince Edmond; ils professaient la règle de St Augustin et portaient un habit bleu. On donna en France ce nom aux Minimes à cause du nom de Bonhomme que Louis XI avait coutume de donner à saint François de Paule, leur fondateur. || Les Albigeois affectaient de prendre le nom de Bons-hommes. || Les bons-hommes, chefs de la république de Florence au XIIIe siècle.

— REM. Bonhomme fait, au pluriel, bonshommes : deux vieux bonshommes; mais, pour éviter l'idée de faiblesse ou de simplicité, on dit aussi, au pluriel, bonnes gens : Deux vieux amis qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps se rencontrèrent; ces bonnes gens se mirent à pleurer. Quand il signifie un petit garçon ou une figure dessinée, il a aussi un pluriel qui est bonshommes : Ces deux petits bonshommes babillaient comme des pies. Il avait barbouillé des bonshommes sur le mur. On prononce : des bon-zo-m'.

— HIST. XIVe s. La qui le Jaquete dist au duc Lorens en lui presentant à boire : Tenez, bon homme

buvez; lors le dit Lorens se prinst à courroucier : tu as menti comme fausse ribaude, je ne suis pas bon homme; car ma femme est plus prude femme que tu n'es, DU CANGE, *boni homines.* || xve s. Le suppliant, sans penser à aucun mal, dist à celui Beluc : ....bon-homme.... à quoy respondit icelui Beluc telles paroles : comment bon homme? suis-je coqu? ID. *ib.* Aliames fut detenuz prisonniers pour le souppechon de avoir esté en l'ost et bataille des Hurons nommez Jacques Bonshommes, à l'encontre des nobles, DU CANGE, *jaquei.* || xvie s. Pourtant oy-je fait vœu à St François le Jeune le quel est au Plessis lez Tours reclamé de toutes femmes en grande devotion; car il est le fondateur des bons hommes [Minimes], RAB. III, 24. Au temps que les soudards vivoient sus le bonhomme, ils vivoient aussi sus la bonne femme, DESPER. *Contes,* LXIX. Ils aiment la guerre et le trouble, parce qu'ils vivent du bien du bon-homme et ne sçauroient vivre du leur en temps de paix, *Sat. Mén.* p. 162. Et ont toujours, en ce faisant, vescu dessus Jacques Bonhomme, TH. DE BÈZE, dans le *Dictionnaire* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Bon, homme;* Berry, *bounhoume,* paysan, *bounhoumerie,* endroit habité par des paysans; wallon, *bouname;* namurois, *boulome,* homme, mari. On voit que le paysan se nomme lui-même *bonhomme,* c'est-à-dire l'homme, le mari, le maître de la maison; c'est de ce mot que les gens de guerre avaient fait un sobriquet.

BONI (bo-ni), *s. m.* Terme de finance. La somme restée sans emploi sur une dépense. || Au mont-de-piété, ce qui revient sur un gage qu'on a laissé vendre. Payer les bonis.

— ÉTYM. *Boni,* génitif neutre latin, comme qui dirait : *aliquid boni,* quelque chose de bon.

† **BONIFACE** (bo-ni-fa-s'), *s. m.* Nom propre qui se prend pour homme simple, crédule. C'est un boniface.

BONIFICATION (bo-ni-fi-ca-sion), *s. f.* Amélioration. La bonification de la terre par la culture. || Augmentation du produit d'une affaire. || Bonification de tare, ce qui est accordé en sus de la tare réelle.

— ÉTYM. *Bonifier.*

BONIFIÉ, ÉE (bo-ni-fi-é, ée), *part. passé.* Du vin bonifié dans la cave.

BONIFIER (bo-ni-fi-é), je bonifiais, nous bonifiions; que je bonifie, que nous bonifiions, *v. a.* Rendre meilleur. Moi, je travaille celle [la terre] que mon père a bonifiée, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **2°** Suppléer un déficit. Si la somme n'y est pas, je vous bonifierai ce qui manque. || **3°** Se bonifier, *v. réfl.* S'améliorer. En bouteille, le vin se bonifie.

— ÉTYM. *Bonus,* bon, et un suffixe *ficare,* fréquentatif de *facere* (voy. FAIRE).

† **BONIMENT** (bo-ni-man), *s. m.* || **1°** Parade de charlatan. || **2°** Par analogie, manœuvres pour tromper. || Mot très-vulgaire, et qui est presque d'argot.

— ÉTYM. *Bon,* c'est-à-dire action de faire quelque chose de bon, d'agréable.

BONITE (bo-ni-t'), *s. f.* Poisson de mer qui est à peu près de la grosseur d'une morue, et qui est une espèce de thon.

— ÉTYM. Bas-lat. *boniton.*

† **BONJEAU** (bon-jô), *s. m.* Couple de bottes de lin, liées ensemble, qu'on fait rouir.

† **BON-JÉSUS** (bon-jé-zu). Ordre qui fut établi en 1538, par le prêtre Maluselli, disciple d'une sainte veuve, Gentile de Ravenne. Les religieux de cet ordre disaient matines à minuit.

BONJOUR (bon-jour), *s. m.* Terme de salutation. Je vous souhaite le bonjour. Et je vais lui donner le bonjour seulement, MOL. *Tart.* I, 3. S'il fallait vous dire tous les bonjours qui m'accablèrent, SÉV. 171. || Elliptiquement. Bonjour, monsieur. Bonjour à monsieur le docteur. Eh bonjour, monsieur du Corbeau! LA FONT. *Fabl.* I, 2. || Vol au bonjour, terme d'argot désignant une espèce de vol qui consiste à s'introduire dans une maison dont on croit les habitants sortis, et à feindre, si l'on rencontre quelqu'un, une visite, un bonjour à souhaiter. || Proverbe. Le bonjour vient du dehors, c'est à dire, c'est à celui qui arrive dans une localité à faire les premières visites.

— HIST. xiiie s. Dame, dit-il, que très bon jour Vous doint cil que j'aime et aour [adore], AUDEFR. LE BAST. *Romancero,* p. 9. Primaut, Diex beneie vos, Fet Renart, et bon jor aiez, *Ren.* 3027.

— ÉTYM. *Bon, jour.*

† **BONJOURIER** (bon-jou-rié), *s. m.* Terme d'argot. Voleur qui pratique le vol au bonjour.

— ÉTYM. *Bonjour.*

BONNE (bo-n'), *s. f.* || **1°** Femme de service; fille chargée de soigner un enfant. Mme la duchesse de Bourgogne appela Mme de Nogaret qu'elle appelait sa petite bonne, ST-SIM. 139, 39. La poule ne voit pas qu'elle n'est que leur nourrice [des oiseaux étrangers qu'elle a couvés] ou leur bonne, BUFF. *Poule.* Petite bonne, agaçante et jolie, BÉRANG. *Vieux garç.* Notre jeune marquis, que la bonne a nourri, Est un grand garnement, et j'en suis bien marri, VOLT. *Charlot,* I, 1. || Contes de bonnes, contes dont les bonnes amusent les enfants. || **2°** Terme du jeu de reversis. Nom de différents payements : la 1re, la 2e bonne. || À la bonne se dit, au même jeu, quand on place le quinola ou un as sur la dernière levée, afin de recevoir un double payement.

— ÉTYM. *Bon. Bonne,* dans le sens de femme de service est un terme d'amitié de la part des enfants ou des maîtres.

† 1. **BONNEAU** (bo-nô), *s. m.* Proxénète. L'ami Bonneau. Pour colorer, comme on put, cette affaire, Le roi fit choix du conseiller Bonneau, Confident sûr et très-bon tourangeau : Il eut l'emploi qui, certes, n'est pas mince, Et qu'à la cour, où tout se peint en beau, Nous appelons être l'ami du prince, Et qu'à la ville, et surtout en province, Des gens grossiers ont nommé maquereau, VOLT. *Puc.* I.

— ÉTYM. Nom propre dont les vers de Voltaire ont fait un nom commun.

† 2. **BONNEAU** (bô-nô), *s. m.* Terme de marine. Morceau de bois ou de liége qui flotte au-dessus de l'eau pour indiquer l'endroit où une ancre est mouillée.

— ÉTYM. Peut-être, par métaphore, objet bon, utile, qui sert.

BONNE-DAME (bo-ne-da-m'), *s. f.* Terme de botanique. Plante potagère qu'on nomme autrement belle-dame ou arroche. || *Au plur.* Des bonnes-dames.

— ÉTYM. *Bon, dame.*

† **BONNE-ENCONTRE** (bo-nan-kon-tr'), *s. f.* Bonne fortune, bonheur. De bonne-encontre, par bonne-encontre.

— REM. Ce mot, qui est dans le Dictionnaire de l'Académie de 1696, a vieilli; mais il se comprend très-bien, et peut être repris comme opposé à malencontre.

† **BONNE-ENTE** (bo-nan-t'), *s. f.* Sorte de poire dite ordinairement doyenné. || *Au plur.* Des bonnes-entes, prononcé comme au singulier.

— ÉTYM. *Bon* et *ente.*

BONNEMENT (bo-ne-man), *adv.* || **1°** De bonne foi, naïvement, avec simplicité. Un honnête homme vous dit une chose bonnement et comme elle est, SÉV. 86. Il nous en a toujours parlé tout bonnement, ID. 576. Le roi causa une heure avec le bon homme d'Andilly aussi plaisamment, aussi bonnement, aussi agréablement qu'il est possible, ID. 85. Il dit bonnement ce qu'il sentait dans le moment, BOSS. *Oraison,* 8. On se pardonne bonnement tous ses défauts de société, FLÉCH. *Serm.* I, 246. Il avait laissé bonnement à Londres la lettre de compliment, HAMILT. *Gramm.* 8. D'Anthouard nous assemble et nous dit de quoi il s'agissait [le vote pour faire Napoléon Ier empereur], mais bonnement, sans préambule ni péroraison, P. L. COUR. *Lettr.* I, 60. || **2°** Bien, vraiment. En ce sens il ne s'emploie qu'avec la négation. Je ne puis bonnement oublier cette offense. Lorsque je compare Les plaisirs de ce singe à ceux de cet avare, Je ne sais bonnement auquel donner le prix, LA FONT. *Fab.* XII, 3.

— HIST. xiie s. Ses mains [il] lui croise sur son piz bonement, *Ronc.* p. 102. Il s'agenoille soef et bonement, *ib.* p. 152. En vers le roi [elle] s'acline bonement, *ib.* p. 172. || xiiie s. La dame [il] ot espousée, puis en fit ses delis; Bonement sont ensemble come amie et amis, AUDEFR. LE BAST. *Romancero,* p. 35. Si me feront aïde, se Deu plait, bonement, *Sax.* XXI. || xive s. Ignorance d'aucunes circonstances que l'en ne peut pas bonnement savoir, excuse et est appellée ignorance invincible, ORESME, *Eth.* 61. || xve s. Une riviere forte et roide, pleine de cailloux et de grosses pierres, si qu'on ne la pust bonnement en haste passer sans grand meschef, FROISS. I, I, 41. Et si avoient les Escots leurs deux premieres batailles establies sur les deux croupes de montagnes, que l'on entend de la Roche, là où l'on ne peut bonnement monter, ni ramper pour eux assaillir, ID. I, I, 41. || xvie s. La necessité des guerres porte à tous les coups de faire le gast, ce qui ne se peut faire bonnement en nos biens propres, MONT. I, 355. Il entreprit de faire une chose, laquelle n'estoit pas bonnement legitime ny totalement juste, AMYOT, *Philop.* 27.

— ÉTYM. *Bonne,* et le suffixe *ment* (voy. MENT); provenç. *bonamen;* catal. *bonament;* espagn. *buenamente;* portug. *boamente.*

BONNET (bo-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bonnets élégants, dites : des bo-nè-z-élégants; bonnets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1°** Coiffure d'homme sans rebords. Bonnet de laine, de soie; bonnet de coton. Tous les valets en bonnet de nuit, SÉV. 20. Sitôt qu'il fait un peu de bruit, Je lui mets son bonnet de nuit, BÉRANG. *Le 3e mari.* || Bonnet de police, coiffure des militaires quand ils sont en petite tenue. || Bonnet à poil, coiffure très-élevée, arrondie, en poil noir, et qui est portée par quelques troupes d'élite d'infanterie et de cavalerie. Les grenadiers à cheval, dans l'ancienne armée impériale, portaient des bonnets à poil. || Fig. et familièrement. Je jetai mon bonnet par-dessus les moulins, phrase par laquelle on terminait les contes que l'on faisait aux enfants, et qui signifie je ne sais comment finir le conte. Voilà ce que Moreuil m'a dit, espérant que je le vous manderais; je jette mon bonnet par-dessus les moulins, et je ne sais rien du reste, SÉV. dans le *Dictionnaire* de DOCHEZ. Dans un autre sens, aujourd'hui usité, jeter son bonnet par-dessus les moulins, braver l'opinion, les bienséances. || Prendre une chose sous son bonnet, imaginer un fait sans fondement. || Ce sont deux têtes dans un bonnet, c'est-à-dire ils sont toujours de la même opinion, du même sentiment. Voilà trois bonnes têtes dans un bonnet, la vôtre, celle de l'empereur des Romains et celle du roi de Prusse, VOLT. *Lett. à Cath.* 119. || Familièrement. Mettre la main au bonnet, saluer. Avoir toujours la main au bonnet, avoir des manières extrêmement civiles et révérencieuses. || C'est un personnage dont il ne faut parler que le bonnet à la main, c'est un homme très-respectable. || Coup de bonnet, salutation faite en ôtant son bonnet. || Être triste comme un bonnet de nuit, être chagrin, d'une mélancolie extrême. || C'est bonnet blanc et blanc bonnet, il n'y a point de différence entre ces choses, l'une vaut l'autre. || Parler à son bonnet, se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à personne. || Mettre son bonnet de travers, entrer en mauvaise humeur. || Avoir la tête près du bonnet, être vif, emporté, colère. Où sont donc ces têtes si près du bonnet? SÉV. 80. || Prendre le bonnet vert, porter le bonnet vert, locution employée autrefois pour signifier faire cession de biens afin d'éviter d'être poursuivi comme banqueroutier : cela se disait ainsi parce que celui qui faisait cette cession était obligé de porter un bonnet vert. Les voilà sans crédit, sans argent, sans ressources, Prêts à porter le bonnet vert, LA FONT. *Fab.* XII, 7. Et que d'un bonnet vert le salutaire affront.... BOIL. *Sat.* I. || Les bonnets ou le parti des bonnets, parti politique en Suède au xviiie siècle, opposé au parti des chapeaux. || **2°** Coiffure des docteurs, des avocats, des juges, des professeurs. Un avocat en soutane et le bonnet en tête, PASC. *Imag.* 2. || Prendre le bonnet de docteur, ou simplement, le bonnet, se faire recevoir docteur. Faut-il avoir reçu le bonnet doctoral.... BOIL. *Épît.* XII. Quitte là le bonnet, la Sorbonne et les bancs, ID. *Sat.* VIII. Antigone disputait le bonnet de grand prêtre et même le vain titre de roi des Juifs, VOLT. *Phil.* V, 8. || Bonnet carré, coiffure des docteurs en théologie. Et que les docteurs n'eussent de bonnets carrés.... PASC. *Imag.* 2. || Fig. Un gros bonnet, un personnage important dans son corps. Les supérieurs [des Jésuites] consultèrent les gros bonnets à quatre vœux, et le résultat fut qu'il fallait céder à l'orage, ST-SIM. 45, 20. Il [le cardinal de Bouillon] ne voulut voir que quelques gros bonnets des Jésuites, ID. 297, 21. Le P. de la Chaise et les principaux bonnets ne demandèrent pas mieux que de servir son fils [de Mme de Soubise], ID. 96, 238. || Opiner du bonnet, ne faire qu'ôter son bonnet en signe d'assentiment, accéder, sans aucune modification, à l'avis des autres. Il opine du bonnet comme un moine en Sorbonne, PASC. *Prov.* 2. M. le marquis sera dispensé de parler, et peut opiner du bonnet, P. L. COUR. II, 312. || Cette affaire a passé du bonnet, au bonnet, elle a passé tout d'une voix, sans discussion. || Y jeter son bonnet, ne pouvoir résoudre la difficulté proposée. L'affaire est consultée, et tous les avocats, Après avoir tourné le cas, Y jettent leur bonnet, se confessant vaincus, LA FONT. *Fabl.* II, 20. || **3°** Coiffure de gaze, de mousseline, de tulle, de dentelle, etc. à l'usage des femmes. Monter un bonnet. Garniture de bonnet. || **4°** Bonnet phrygien, sorte de coiffure que l'antiquité donnait aux Phrygiens. Pâris est représenté

avec le bonnet phrygien. || Aujourd'hui, bonnet phrygien, coiffure assez semblable à cette coiffure antique et qu'on donne ordinairement aux images de la Liberté, de la République. || Bonnet rouge, coiffure adoptée par les sans-culottes en 1793, et depuis lors symbole de l'esprit révolutionnaire. C'est un bonnet rouge, c'est un homme qui appartient au parti révolutionnaire. L'homme rouge venait En sabots, en bonnet, BÉRANG. *Homme rouge.* || **5°** Bonnet chinois, dit aussi chapeau chinois, instrument de musique militaire garni de sonnettes, qui sert avec la grosse caisse à marquer les temps forts de la mesure. || **6°** Terme d'anatomie. Le bonnet, le second estomac des animaux ruminants. || **7°** Bonnet turc, sorte de potiron. || Bonnet-de-prêtre ou d'électeur, bonnet-à-prêtre, nom vulgaire d'une espèce de courge. || Bonnet carré, nom vulgaire du fusain. || **8°** Terme de vénerie. Bonnet carré, la tête du cerf quand il a du refait aussi haut que les oreilles. || **9°** Terme de fortification. Bonnet à prêtre, pièce détachée, dont la tête forme deux angles rentrants et trois angles saillants. || **10°** Partie supérieure d'un encensoir. || Sorte d'écrou dont le trou ne perce pas d'outre en outre. || Genouillère des bottes des courriers. || Bonnet carré, espèce de foret à quatre ailes. || Proverbes. Janvier a trois bonnets, c'est-à-dire, en ce mois il se faut bien couvrir la tête. || Je m'en moque comme un âne d'un coup de bonnet, c'est-à-dire cela m'est bien égal.

— HIST. XIIe s. Un chapel [il] ot de bonet en sa teste, *Li charois de Nymes*, 1047. || XVe s. Quant n'ont assez fait dodo Ces petis enfanchonnès [enfants], Ilz portent soubz leurs bonnès Visaiges pleins de bobo, CH. D'ORL. *Chanson* 5. Afin de pouvoir trouver et recouvrer ses diz chaperon et bonnet, *Bibl. des Chartes*, 1re série, t. V, p. 489. || XVIe s. Un Picard a la teste près du bonnet, DESPER. *Contes*, IV. La pudicque modestie requise et ordonnée à ceulx de son bonnet [il s'agit d'un cardinal], CARLOIX, VI, 35. Le roy luy dist qu'il avoit merité le pendre, et que jamais plus il ne se trouvast à la cour. Mon valet de chambre s'en alla avec ce bonnet de nuict, PARÉ, t. III, p. 699. J'osteray humblement mon bonnet, et tiendray la teste nue devant mon superieur, car ainsi le porte la coustume de mon pays, CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. Berry, *bounet*, *bonnette*, coiffure de femme; bourguig. *bonô;* provenç. *boneta;* anc. catal. *bonet;* espagn. et portug. *bonete;* bas-lat. *boneta*, *bonetus*, *bonetum*, sorte d'étoffe, comme on le voit par ce passage de Guillaume de Nangis, en la vie de saint Louis : « Ab illo tempore numquam indu« tus est squarleta vel panno viridi seu bonneta. » De *bon*, à cause de quelque qualité? *chapel de bonet*, puis *bonet*, comme *chapeau de castor*, puis *castor*.

BONNETADE (bo-ne-ta-d'), *s. f.* Coup de bonnet, salut. Il a vieilli.

— HIST. XVIe s. Quand il sera en jalousie et en caprice, nos bonettades le remettront-elles? MONT. I, 328.

— ÉTYM. *Bonneter.*

† **BONNETAGE** (bo-ne-ta-j'), *s. m.* Papier qu'on colle sur l'amorce d'une pièce d'artillerie.

— ÉTYM. *Bonnet.*

BONNETÉ, ÉE (bo-ne-té, tée), *part. passé.* Bonneté par les uns, caressé par les autres.

BONNETER (bo-ne-té), je bonnète, je bonnetais, je bonnèterai, je bonnèterais, bonnète, que je bonnète; l'Académie ne conjuguant pas ce verbe, d'autres l'écrivent en doublant le *t* : je bonnette, je bonnetterais, *v. a.* || **1°** Rendre des respects et des soins assidus, surtout en parlant de sollicitations humbles et fréquentes. Il était nécessaire D'être toujours après ces messieurs bonneter, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || **2°** Fig. Opiner du bonnet, n'avoir pas d'avis. Il fut répondu qu'il s'était tenu un conseil de guerre à Mons-en-Puelle pour discuter le pour et le contre de l'attaque des ennemis; que d'O et Gamaches bonnetèrent ; les officiers généraux leur représentèrent.... ST-SIM. 208, 56. || **3°** Couvrir l'amorce d'une pièce d'artillerie avec un papier collé.

— HIST. XVIe s. Bonetant et faisant la cour, tantost à celui-ci, tantost à l'autre, *Contes d'Eutrapel*, dans le *Dictionnaire* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Bonnet.*

BONNETERIE (bo-nè-te-rie. Quelques-uns veulent qu'on prononce bo-n'-trie ; mais, outre que cette prononciation n'est point généralement usitée, elle est contraire à l'analogie de notre langue qui veut que *et* suivie d'un *e* muet devienne sonnant. L'Académie devrait établir une analogie orthographique entre bonneterie et tabletterie), *s. f.* || **1°** Métier, ouvrage, commerce de bonnetier. || **2°** Anciennement, corporation des marchands bonnetiers.

— HIST. XVIe s. Les marchands qui achetent les chardons, les assortissent pour divers ouvrages de draperie et bonneterie, où ils les emploient, O. DE SERRES, 738.

— ÉTYM. *Bonnet.*

BONNETEUR (bo-ne-teur), *s. m.* || **1°** Celui qui prodigue les révérences et les compliments. || **2°** Il s'est dit particulièrement de certains filous qui, à force de civilités, tâchaient d'attirer les gens pour leur gagner leur argent.

— ÉTYM. *Bonneter.*

BONNETIER, IÈRE (bo-ne-tié, tiê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait ou qui vend des bonnets, des bas et d'autres objets de tricot.

— HIST. XVIe s. Les chardons à drap, dits aussi à foulon et à bonnetier, O. DE SERRES, 737.

— ÉTYM. *Bonnet.*

1. **BONNETTE** (bo-nè-t'), *s. f.* Terme de fortification. Ouvrage avancé qui est au delà de la contrescarpe, en forme de petit corps de garde, et dont les deux faces forment un angle saillant.

2. **BONNETTE** (bo-nè-t'), *s. f.* Terme de marine. Petites voiles qu'on ajoute aux grandes pour présenter une plus grande surface au vent.

— ÉTYM. *Bonnet.*

† **BONNE-VILAINE** (bo-ne-vi-lê-n'), *s. f.* Variété de poire. || *Au plur.* Des bonnes-vilaines.

BONNE-VOGLIE (bo-ne-vo-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte.

— ÉTYM. *Buona voglia*, bonne volonté, de *buono*, bon (voy. BON), et *voglia*, volonté, de *vogliere*, vouloir (voy. VOULOIR) : mot à mot, homme de bonne volonté.

† **BONNIER** (bo-nié), *s. m.* Mesure agraire qui, dans la Flandre française, valait 1 hectare 40 ares.

— HIST. XVe s. Il faisoit si grant bruine qu'on ne pouvoit voir un demi bonnier de terre loin, FROISS. I, I, 134. Si alla bien chacune bataille en cel estat un grant bonnier de terre avant, ID. I, I, 41.

— ÉTYM. Wallon, *bounî;* du wallon *bone*, borne (voy. BORNE).

† **BONOSIEN** (bo-no-ziin), *s. m.* Sectaire du IVe s. qui prétendait que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption.

— ÉTYM. L'évêque macédonien *Bonosus*, hérésiarque de la fin du IVe siècle.

† **BON-PLEIN** (bon-plin), *s. m.* Terme de marine. Porter bon-plein, gouverner bon-plein, gouverner de manière à présenter les voiles du navire directement à l'action du vent.

† **BON-QUART** (bon-kar)! Cri des marins à chaque demi-heure de la nuit.

BONSOIR (bon-soir), *s. m.* Terme de salutation pour le soir. Et nous couchant au jour, leur donner le bonsoir, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Elliptiquement. Bonsoir, monsieur. Bonsoir à monsieur votre frère. || Fig. Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse, Souhaitons-nous un gai bonsoir, BÉRANG. *Bonsoir.* || Populairement. Dire bonsoir à la compagnie, mourir. J'aurai bientôt quatre-vingts ans; Je crois qu'à cet âge il est temps De dédaigner la vie; Aussi je la perds sans regret, Et je fais gaiement mon paquet; Bonsoir la compagnie, LATTAIGNANT. || Bonsoir s'emploie aussi dans le langage familier pour exprimer qu'une affaire est manquée. Tout est dit, bonsoir.

— ÉTYM. *Bon* et *soir.* On disait autrefois *bon vêpre :* Je donne le bon vêpre à l'honorable compagnie, MOL. *Escarb.* 17.

BONTÉ (bon-té), *s. f.* || **1°** Qualité de ce qui est bon. Bonté des terres. Bonté d'un pays. Bonté d'une marchandise. Bonté d'un vin. Bonté de l'air. Bonté d'un fruit. || **2°** Justice. Bonté d'une cause. Comptant sur la bonté de sa cause. || **3°** Douceur, indulgence, bienveillance. La bonté de Dieu. Plein de bonté. Homme d'une extrême bonté. Il a tant de bonté que.... Votre bonté pour moi. Traiter quelqu'un avec bonté. Je ne pouvais être reçu avec plus de bonté. Par la bonté du ciel. Vous, Seigneur, dont la bonté infinie n'a rien donné aux hommes de plus efficace pour effacer leurs péchés que la grâce de les reconnaître, BOSS. *Anne de Gonz.* Nous demandons, de grâce, encore un moment; le roi a de la bonté; et il sait bien que la chose a été précipitée, MOL. *Impr.* 4. Point de pitié officieuse? point de secourable bonté? point d'affection agissante? ID. *l'Av.* IV, 1. Il est vrai que du roi la bonté secourable Jette enfin sur la muse un regard favorable, BOIL. *Sat.* I. Je m'occupe, je pense, et j'ai pour volupté Ce charme que le ciel attache à la bonté, ST-LAMBERT, *Saisons, Hiver.* || Bonté divine! Bonté du ciel! Bonté de Dieu! sorte d'exclamation qui exprime la surprise. || **4°** *Au plur.* Actes de bienveillance. Que la reine a pour moi des bontés que j'admire! CORN. *Nicom.* IV, 2. Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques bontés? RAC. *Athal.* IV, 5. Thésée à tes fureurs [les fureurs de Neptune] connaîtra tes bontés, ID. *Phèdr.* IV, 2. Henri victorieux voyait de tous côtés Les ligueurs sans défense implorant ses bontés, VOLT. *Henr.* VIII. || **5°** La bonté, des bontés, termes de politesse. Je suis confus de vos bontés. Ayez la bonté de m'apprendre ce dont il s'agit. Nous allons le remercier des extrêmes bontés qu'il nous fait paraître, MOL. *Impr.* 10. Si vous aviez la bonté de me dire la même chose, vous m'obligeriez, PASC. *Prov.* 4. || Ironiquement. Quand je parle, ayez la bonté de vous taire. Ayez la bonté de sortir d'ici. || **6°** En parlant d'une femme. Elle a de la bonté, des bontés pour lui, elle témoigne qu'elle a pour lui un sentiment tendre. Elle a quelque bonté pour moi, MOL. *l'Av.* IV, 3. Après tant de bontés dont il perd la mémoire, RAC. *Andr.* II, 1. J'y suis encor, malgré tes infidélités, Et malgré tous mes Grecs honteux de mes bontés, ID. *ib.* IV, 5. C'est trop me faire entendre, Madame, mon bonheur, mon crime, vos bontés, ID. *Brit.* III, 7. De mes lâches bontés mon courage est confus, ID. *Andr.* IV, 3. || **7°** Trop grande facilité. Tu as trop de bonté pour lui. C'est pousser la bonté trop loin. || **8°** Dans la phrénologie, d'après Gall, sentiment naturel de l'homme et des animaux auquel on attribue un organe placé au milieu de la partie supérieure du cerveau.

— SYN. 1. LE BON, LA BONTÉ. Le bon est l'idée abstraite de ce qui est bien. L'homme vertueux a pour guide dans sa conduite l'idée du bon, comme l'artiste a pour guide dans ses œuvres l'idée du beau. La bonté est ce bon, cette idée abstraite, réalisée dans la pratique. || 2. BONTÉ, HUMANITÉ, SENSIBILITÉ. L'homme humain soulage les souffrances, les infortunes. L'homme sensible en est ému, et y compatit. Mais bonté dit plus que tout cela; l'homme bon non-seulement ressent la miséricorde, non-seulement soulage effectivement, mais encore étend sa bonté sur tous les autres rapports de la vie : il est bon avec ses enfants, avec sa femme, avec ses égaux, avec ses inférieurs.

— HIST. XIe s. Que plus n'i a d'honneur et de bontet, *Ch. de Rol.* XXXIX. || XIIe s. Espeire el Seignur, e fai buntet, *Liber psalm.* p. 46. [Il] Reclama Deu et les soies bontez, *Ronc.* p. 53. Et je ne's [ne les] eslis mie pour le leur nuisement; Pour leur bonté [valeur] [je] le di; ne nul mal n'i entent, *Sax.* XXI. || XIIIe s. Avec beauté vous est bonté donnée; Si [je] me doi moult louer et cher tenir, Quand j'ai beauté et bonté enamée, VIDAME DE CHARTRES, *Romancero*, p. 115. Si qu'à Dieu et au siecle la bonté de vous pere [paraisse], *Berte*, IV. Car nus n'est de si haut lignage, Ne nus ne trueve l'en si sage, Ne qui tant ait autres bontés [qualités] Qui par amors ne soit dontés, *la Rose*, 4353. Car bonté faite par priere Est trop malement chier vendue A cuers qui sunt de grant value, *ib.* 4728. Dites-moi que cist sont, Estatins l'Esnasés?—Estatins respondi : C'est des Frans li bontés [l'élite]; Li uns est Bruiemons par son nom apelés, *Ch. d'Ant.* II, 310. || XVe s. Et pour ce est il dit de plusieurs vaillants trespassés, de qui les noms et bontés sont mis en memoire, que ils ne sont pas morts, ains vivent, *Boucíq. Prol.* || XVIe s. Cette telle preud'hommie naturelle et aysée et comme née avec nous, s'appelle proprement bonté, qualité d'ame bien née et reglée, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Provenç. *bontat ;* espagn. *bondad ;* portug. *bondade;* ital. *bontà ;* de *bonitatem*, de *bonus* (voy. BON).

† **BON-TOUR** (bon-tour), *s. m.* Terme de marine. Évolution d'un bâtiment affourché, qui évite de faire croiser les deux câbles qu'il a dehors.

BONZE (bon-z'), *s. m.* Prêtre chinois ou japonais de la religion bouddhiste. Ce Dieu.... Méconnu par le bonze, insulté par vos maîtres, VOLT. *Orphel.* I, 6. La Mort auprès de lui [Dieu], fille affreuse du Temps, De ce triste univers conduit les habitants; Elle amène à la fois les bonzes, les brachmanes, Du grand Confucius les disciples profanes, ID. *Henr.* VII. || *Au fém.* Les Chinois et les Japonais seuls ont quelques bonzesses, VOLT. *Mœurs*, 139. || Des dictionnaires donnent aussi bonzelle.

— ÉTYM. Japonais, *bozu*, prêtre.

† **BONZERIE** (bon-ze-rie), *s. f.* Monastère de bonzes.

— ÉTYM. *Bonze.*

† **BOOTÈS** (bo-o-tès'), *s. m.* Nom grec, quelquefois employé, de la constellation du Bouvier.

— ÉTYM. Βοώτης, bouvier, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF).

† **BOQUET** (bo-kè), *s. m.* Sorte de pelle creuse à l'usage des jardiniers et des sauniers.

† **BOQUETEAU** (bo-ke-tô), *s. m.* Petit bois. Le renard fait la même manœuvre dans les boqueteaux où l'on prend les bécasses au lacet, BUFF. *Renard.*

— HIST. XVe s. Si issirent tous hors, et mirent leurs armures hors, et entrerent, à la couverte, en un petit boquetel d'un aulney, FROISS. II, II, 180. Et s'en vinrent loger en un petit bosquetel, ID. II, II, 211.

— ÉTYM. Diminutif de *bosquet.*

† **BOQUETTE** (bo-kè-t'), *s. f.* Sorte de pinces à l'usage du coffretier.

† **BOQUETTIER** (bo-kè-tié), *s. m.* Un des noms vulgaires du pommier sauvage.

BOQUILLON (bo-ki-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Bûcheron. Et boquillons de perdre leur outil, LA FONT. *Fab.* V, 1. Il est vieux.

— HIST. XIIIe s. Dire vous voel d'un chevalier Chevauchant, et d'un escuier, Et d'un boskillon molt preudomme, Qui ert venus querre une somme De busches au bos.... *Mahommet*, 226. || XIVe s. Lors a chascun mucié armeüre et espée; A loi de bosquillon ont chargié lor ramée, *Guescl.* 902.

— ÉTYM. Autre forme de *bûcheron* (voy. ce mot); picard, *bokillon*, *boukillon*. *Boquillon* se retrouve dans *Bosquillon*, nom d'un médecin qui a eu quelque réputation à Paris, au commencement du XIXe siècle.

BORACIQUE (bo-ra-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Voy. BORIQUE.

† **BORACITE** (bo-ra-si-t'), *s. f.* Substance vitreuse qu'on trouve dans les carrières de plâtre (sous-borate de magnésie).

— ÉTYM. *Borax.*

† **BORASSEAU** (bo-ra-sô), **BORAXOIR** (bo-raksoir), **BOROCHOIR** (bo-ro-choir), *s. m.* Boîte contenant du borax, à l'usage des soudeurs.

— ÉTYM. *Borax.*

† **BORATE** (bo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés par l'acide borique avec les bases salifiables.

† **BORATÉ, ÉE** (bo-ra-té, tée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient de l'acide borique. Magnésie boratée.

— ÉTYM. *Borate.*

BORAX (bo-raks'), *s. m.* Sous-borate de soude.

— HIST. XVIe s. Le bourras n'est que sel, l'alun sel, PALISSY, 22. Le borras des anciens qu'ils nomment chrysocolla, estoit pris es canaux d'eau qui distiloit des minieres de cuivre et de saphre, ID. 286.

— ÉTYM. Arabe, *bôrac*, du persan *bourah.*

BORBORYGME (bor-bo-ri-gm'), *s. m.* Terme de médecine. Bruit sourd, murmure, produit dans l'abdomen par le déplacement des gaz intestinaux.

— HIST. XVIe s. Si on oit des vents estre contenus au ventre inferieur, qu'Hippocrates appelle borborygmes, on juge estre une colique venteuse, PARÉ, *Introd.* 23.

— ÉTYM. Βορβορυγμός, de βορβορύζειν, gargouiller, de βόρβορος, bourbe (voy. BOURBE).

BORD (bor; le *d* ne se lie pas : un bord escarpé, dites : un bor escarpé; l'*s* au pluriel ne se lie pas : des bords escarpés, dites : des bor escarpés; cependant plusieurs font la liaison : des bor-z escarpés), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Côté d'un vaisseau. Le bord du vaisseau fut enfoncé par une lame furieuse. || Le bord du vent, le bord qui est du côté d'où le vent souffle, par opposition au bord sous le vent, qui est l'autre bord. || Rouler bord sur bord, éprouver un roulis continu. || Virer de bord, changer de route; et au figuré, changer de conduite. || Vaisseau de haut bord, autrefois, tout bâtiment qui naviguait au long cours, par opposition aux petits bâtiments plats qu'on désignait sous le nom de vaisseaux de bas bord; aujourd'hui vaisseau de guerre à plusieurs ponts. || Bord à bord, locution adverbiale qui s'emploie pour exprimer la proximité de deux bâtiments. Les deux vaisseaux étant bord à bord. || Par extension. La rivière est bord à bord du quai, elle est si haute que le bord de la rivière se confond avec le bord du quai, elle affleure le quai. || **2°** Bordée. Le navire courait des bords. Courir bord sur bord, louvoyer à petites bordées, de manière à ne guère changer de place || Le bon bord, la bordée qui rapproche du but; le mauvais bord, celle qui en éloigne; et au figuré, courir le bon bord, se livrer à la piraterie; et, par extension, faire des siennes. La connétable Colonne [illegible] pas ses mœurs à Rome, ni de courir le bon bord, du vivant et surtout depuis la mort de [illegible] || Fig. et dans le langage familier, être du bord de quelqu'un, être de son avis, de son parti. Il verra M. de Seignelay dans son bord, SÉV. 569. Nous disons maintenant, non pas dans son bord, mais de son bord. || Il est seul de son bord, il est seul de son avis. || **3°** Le vaisseau même. Étant passé de son bord sur celui de l'amiral. Aller ou monter à bord. Aussitôt tous les équipages furent à bord. Mettre à bord. Achillas à son bord [au bord du vaisseau de Pompée] joint son esquif funeste, CORN. *M. de Pomp.* II, 2. Vingt corsaires pourtant montèrent sur son bord, LA FONT. *Fianc.* Le capitaine me prit à son bord avec mon domestique, CHATEAUB. *Itin.* 6. || À bord! commandement de revenir au vaisseau. || **4°** Extrémité d'une surface quelconque, par comparaison avec le bord d'un vaisseau. Les bords d'un bouclier. Les bords d'un chapeau. Frotter d'un topique les bords d'une plaie. || **5°** Rivage de la mer. Il s'avança jusqu'au bord de la mer. Suivre le bord de la mer. Venir ou arriver à bord. L'honneur est comme une île escarpée et sans bords, BOIL. *Sat.* X. N'est-ce pas nous rendre au naufrage Après nous avoir mis à bord? MALH. III, 1. Un nautonier s'offre à le mettre à bord, Mais ce pilote est l'ami du naufrage, MILLEV. *l'Amour naut.* || Par extension, en langage poétique, région, pays. Se fixer sur les bords ausoniens. Je demande Thésée aux peuples de ces bords.... RAC. *Phèd.* I, 1. Achille était absent, et son père Pélée L'avait, tu t'en souviens, rappelé de ces bords, ID. *Iphig.* I, 1. Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée, ID. *Phèd.* I, 3. || Les sombres bords, la demeure des morts. On ne voit point deux fois le rivage des morts, Seigneur; puisque Thésée a vu les sombres bords, En vain vous espérez qu'un Dieu vous le renvoie, RAC. *Phèd.* II, 5. || Fig. Moi qui.... Pensais toujours du bord contempler les orages, RAC. *Phèdr.* II, 2. Alors sa charité rompit les bords, FLÉCH. *Aig.* Faut-il sans boire abandonner ce bord [la vie]? Priez pour moi, je suis mort, je suis mort, BÉRANG. *Mort vivant.* || **6°** Le rivage d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac, d'un torrent. Sur le bord d'un fleuve, d'un ruisseau. Les bords du Rhône, de l'Eurotas. En suivant les bords du lac de Genève. Couler à pleins bords. Tel en un secret vallon, Sur le bord d'une onde pure, Croît à l'abri de l'aquilon Un jeune lis, l'amour de la nature, RAC. *Ath.* II, 9. En même temps que l'eau [d'un fleuve] les a rongés [ses bords], elle a élargi son lit, c'est-à-dire qu'elle a perdu de sa hauteur et de sa force; ce qui étant arrivé à un certain point, il se fait encore un équilibre entre la force de l'eau et la résistance des bords, et les bords sont établis, FONTEN. *Guglielmini.* Mon lac est le premier; c'est sur ses bords heureux Qu'habite des humains la déesse éternelle, L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux, Que tout mortel embrasse ou désire ou rappelle, La liberté.... VOLT. *Épît.* 76. || **7°** Ce qui borde un puits, une fontaine, un fossé. Le bord d'un puits. Narcisse couché sur le bord de la fontaine. || Fig. Vieillard qui est sur le bord du tombeau, sur le bord de sa fosse. Il arrête un ami sur le bord de l'abîme. Être au bord du précipice. Cette bouteille donna la mort au pape, et mit son fils au bord du tombeau, VOLT. *Mœurs*, 111. Vois-je l'État penchant au bord du précipice? RAC. *Bérén.* IV, 4. Je leur semai de fleurs le bord des précipices, ID. *Athal.* III, 3. Les dieux nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme, FÉN. *Tél.* VII. Quand nous sommes aux bords d'une pleine victoire.... CORN. *Sertor.* II, 2. Il n'était pas sur les bords du sommeil que.... LA FONT. *Rem.* || **8°** Limite d'un chemin. Maison de campagne qui est au bord de la route. || **9°** Orifice d'un vase. Remplir un verre jusqu'aux bords. De peur que je n'en gronde, Verse au moins jusqu'au bord, BÉRANG. *Inf. de Lis.* C'est l'orgie opulente enviée au dehors, Contente, épanouie, Qui rit, et qui chancelle, et qui boit à pleins bords, De flambeaux éblouie, V. HUGO, *Crépusc.* 33. || Familièrement. Un rouge bord, un verre plein de vin jusqu'au bord. Boire des rouges bords. Boire à rouge bord. Un laquais effronté m'apporte un rouge bord D'un auvernat fumeux qui, mêlé de lignage, Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage, BOIL. *Sat.* III. || **10°** Bout en parlant des lèvres. Mouiller le bord de ses lèvres. || Avoir un mot sur le bord des lèvres, être sur le point de se le rappeler et de le prononcer. Avoir un aveu sur le bord des lèvres, être tout disposé à le faire. || Fig. Avoir l'âme sur le bord des lèvres, [illegible] mourir. || Tour des yeux. Il a le bord des yeux rouge et malade. || Bordure d'un vêtement. Tunique ayant un bord de pourpre. Heureux ceux qui purent seulement toucher le bord de ses vêtements. || Ruban, galon, qui sert à border. Un mètre de bord. || [illegible] a le plus d'épaisseur. || Bord de front, tresses qui se placent sur le bord d'une perruque.

— SYN. BORD, CÔTE, RIVE, RIVAGE. En général la bande de terre qui limite et contient une eau. Bord est le terme le plus général; toute eau a des bords; au lieu que la côte ne se dit que de la mer et s'élève au-dessus des flots qu'elle domine. Bord exprimant ce qui borde, ce qui contient, et côte ce qui domine et est élevé, rive et rivage expriment ce qui n'a ni l'une ni l'autre de ces conditions, et ne sont considérés que comme la langue de terre adjacente à un cours d'eau. La mer, les fleuves, les grandes rivières, qui ont seuls des rivages, ont des rives comme les ruisseaux.

— HIST. XIIe s. A tant se sont empaint en mer. En retraiant pour avoir bort; Toutes les nès issent du port, *Fl. et Bl.* 1380. || XIVe s. Sa nef.... Tu en cele emprise douteuse Bort à bort contre l'orgueilleuse, Qui si fut très durement grande, *Branche des royaux lignages*, t. II, p. 375. A Huguelin de Champdivers, enlumineur de livres, pour sa paine et sallaire d'avoir enluminé par les bors et relié une grant heures pour monseigneur le duc de Thourraine, DE LABORDE, *Émaux*, p. 169. Mais au bort du fossé vint li ducs chiere lie, Et voit les assaillants faisant gran envaïe, *Guescl.* 19997. || XVe s. Ne jouez plus de vostre sort, Car trop le passez oultre bort, CH. D'ORL. *Bal.* 91. || XVIe s. Aratus non pour cela ne voulut oncques y mener ses citoyens [au camp ennemi], ains les arresta sur le bord d'une grande baricave qu'il y avoit entre deux, et les engarda de passer oultre, AMYOT, *Aratus*, 45.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *bordo;* de l'anc. haut allem. *bort*, bord d'un vaisseau. Il y a aussi dans le celtique : gaél. *bord*, planche; cornw. *bord;* kymri, *burdd*, table; et dans le germanique : anc. scand. *bord;* anc. haut allem. *bort*, table, planche. Le *bord* est donc proprement une planche; et l'étymologie permet de saisir l'enchaînement des significations. La première est celle de bord d'un vaisseau, c'est-à-dire ouvrage fait en planches; puis, par métonymie, ce qui borde, ce qui renferme, ce qui limite, ce qui est à l'extrémité.

1\. **BORDAGE** (bor-da-j'), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Planches épaisses qui forment le revêtement de la membrure intérieure d'un navire. || **2°** Ce qui borde une chose. Ce pont se posait sur deux gros cailloux qui servaient de bordages à l'eau en cet endroit-là, LA FONT. *Psyché*, II, p. 119. || **3°** Action, manière de border un soulier, un chapeau, un habit, etc. || Le prix de ce travail. || Bandes de papier gris collées au pourtour des toiles tendues. || Dans les constructions hydrauliques, planches qui revêtent le coffre renfermant la maçonnerie pour fonder la jetée.

— ÉTYM. *Border.*

† 2\. **BORDAGE** (bor-da-j'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Tenure, en Normandie, moyennant une redevance pour la table.

— ÉTYM. *Borde.*

† **BORDAILLE** (bor-dâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Le bord d'un navire considéré dans toute son étendue. || Planches non dégrossies servant à former l'enveloppe du navire.

— ÉTYM. *Bord.*

BORDAILLER (bor-da-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme de marine. Voy. BORDEYER.

† **BORDANT, ANTE** (bor-dan, dan-t'), *adj.* Qui borde. || *S. m.* Terme de marine. Le cordage inférieur d'une voile.

† **BORD-CONTRE** (bor-kon-tr'). Terme de marine. Courir à bord-contre, louvoyer, changer de bord, en se dirigeant toujours vers le même but.

† **BORD-DROIT** (bor-droi). Terme de marine. Courir à bord-droit, couper à angle droit la direction d'un autre navire

† **BORDE** (bor-d'), *s. f.* Nom employé dans quelques provinces pour désigner une métairie.

— HIST. XIIIe s. Je puis faire une borde [cabane], *Liv. de just.* 130. || XVIe s. Ce n'est pas tout d'avoir plaisante forme, Bordes, troupeaux, riche pere et puissant, [illegible], III, 296.

— ÉTYM. Provenç. catal. et ital. *borda*, cabane; de l'allemand : goth. *baurd;* anc. scandinave, *bord;* anc. haut allem. *bort*, table, planche. Le mot est celtique aussi : gaél. *bord*, planche. Ce mot a la même origine que *bord*

1\. **BORDÉ, ÉE** (bor-dé, dée), *part. passé.* || **1°** Terme de marine. Vaisseau bien bordé, vaisseau dont les coutures sont étroites et égales. || Voile bordée,

... le vent lisse au vent. 2° Entouré, garni. Cette île est bordée de rochers affreux, FÉN. Tél. VIII. Ses yeux bordés de rouge, égarés, semblaient être.... BOIL. Sat. X. M. le duc, le prince de Conti trouvèrent les chemins bordés de peuple, VOLT. L. XIV, ... Le royaume d'Astracan bordé d'un côté par la mer Caspienne, de l'autre par les montagnes de Circassie, VOLT. Russie, I, 1. Il n'y avait point d'autre chemin pour y aller qu'un petit sentier tout bordé de ronces, LA FONT. Psyché, II, p. 115. 3° Terme de blason. Qui est entouré d'une bordure de métal ou d'une couleur différente.

2. **BORDÉ** (bor-dé), *s. m.* Galon d'or, d'argent ou de soie, qui sert à border les vêtements, les meubles.

† **BORDEAU** (bor-dô), *s. m.* Vieux pour bordel (voy. ce mot). Qui mettent à l'encan l'honneur dans les bordeaux.... RÉGNIER, *Sat.* IV.... Vivait au cabaret pour mourir au bordeau, ID. *Sat.* X. Mot très-grossier.

† **BORDEAUX (VIN DE)** (bor-dô) ou vulgairement et en termes de commerce, **BORDEAUX**, *s. m.* Produit des vignobles des environs de Bordeaux. Bordeaux rouge. Bordeaux blanc. Bordeaux vieux. Le bordeaux, Le mursaulx, L'aï que l'on chante, Sont donc enfin maîtres connus, BÉRANGER, ...

BORDÉE (bor-dée), *s. f.* || 1° Terme de marine. La bordée est toute la ligne d'artillerie qui est sur le flanc d'un vaiseau. || 2° Décharge simultanée de tous les canons d'un même côté du vaisseau. Essuyer une bordée. L'un des vaisseaux lâcha à l'autre une bordée, VOLT. *Cand.* 20. L'amiral [Blake] lui lâche [à Jean de Bragance] une bordée à boulets rouges, ID. *Dial.* XXIV, 2. || Fig. Une bordée d'injures, injures nombreuses et violentes. C'était le seul homme qui l'eût subjugué [M. le duc], et qui lui lâchait quelquefois des bordées effroyables, ST-SIM. 264, 30. M. Freind laissa passer cette première bordée [d'objections] qui frappait toutes les imaginations, VOLT. *Jenni*, 9. || 3° Chemin que fait un bâtiment, jusqu'à ce qu'il revire de bord. Courir à la même bordée ou, simplement, courir la même bordée, avancer du même bord. Faire plusieurs bordées, revirer plusieurs fois de bord. Nous fûmes obligés de courir des bordées entre l'île et la côte d'Asie, CHATEAUB. *Itin.* II, 13.

— ÉTYM. *Bord.*

BORDEL (bor-dèl), *s. m.* Lieu de prostitution. Mot très-grossier et dont on ne se sert pas en bonne compagnie.

— HIST. XIIe s. Car qui veit le bordel son veisin alumé, Il ad poür del suen.... *Th. le mart.* 90. Que faites-vos, signor roi, que faites-vos? Aoreiz-vos donc un alaitant enfant en une vile bordele et envelopeit en vils drapels? ST BERN. 550. || XIIIe s. Homme qui] Miex ne vousist estre mesel, Et li en yssi en un bordel, Que mort avoir ne le trespas, *Fl. et Bl.* 1021. Tout premier vous dirons d'un chevalier qui fu pris au bordel, JOINV. 267. || XVIe s. Oster les bordels publicques.... MONT. II, 350. L'on envoye la conscience au bordel, et l'on tient sa contenance en regle; tout cela est monstrueux, et ne se trouve rien de semblable aux bestes, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Dérivé de *borde*. Nancy, *bordel*, lavoir public avec un petit abri, provenç. *bordel*, lieu de prostitution; catal. *bordell*; espagn. *burdel*; ital. *bordello*. Ce mot signifie proprement une petite cabane et a été ainsi employé par les plus anciens auteurs; mais, dès le temps de Joinville, il avait été dégradé au sens qu'il a aujourd'hui.

† **BORDELAJE** (bor-de-la-j'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Droit seigneurial, spécial au Nivernais, en vertu duquel le seigneur percevait partie des revenus de l'héritage.

— ÉTYM. *Bordel*, dans le sens d'habitation rurale.

† **BORDELIER** (bor-de-lié), *s. m.* Celui qui hante les lieux de prostitution.

— HIST. XIIIe s. Li autre en seront diffamé, Ribaut et bordelier clamé, *la Rose*, 20964. || XVe s. Le quel estoit ung homme ribleux, bordelier, tavernier et de mauvaise vie, DU CANGE, *borda*.

— ÉTYM. *Bordel.*

† **BORDEMENT** (bor-de-man), *s. m.* Terme de peinture. Manière d'employer les émaux clairs, en les couchant à plat, bordés du même métal sur lequel on les applique. Ceux dont le champ est tout d'émail sont sans bordement. || Saillie d'une plaque d'or ou de cuivre qui sert à retenir l'émail.

— ÉTYM. *Border.*

† **BORDENEAU** (bor-de-nô), *s. m.* Terme de pêche. Voy. BOUTEUX.

† **BORDE-PLATS** (bor-de-pla), *s. m.* Terme de ... d'étain ... découpures dont on garnit le bord des plats. || *Au plur.* Des borde-plats.

— ÉTYM. *Border, plat.*

BORDER (bor-dé), *v. a.* || 1° Terme de marine. Revêtir de bordages la membrure d'un navire. || 2° Étendre le long de certaines choses en forme de bords. Les gazons dont un printemps éternel bordait son île, FÉN. *Tél.* I. || Par extension, border un champ de fossés, de haies. || Terme de peinture et de gravure. Entourer les figures d'un tableau d'une teinte qui les fasse ressortir. Garnir de cire les bords d'une planche de cuivre afin de retenir l'eau forte. Border une allée, un parterre, y mettre une bordure. || 3° Occuper le bord. Nous ne pouvons border tous ces retranchements, VOLT. *Louis XIV*, 19. Des légions entières Marchent sur son passage et bordent les frontières, ID. *Triumv.* II, 2. Le gouverneur fit border d'infanterie la route que René devait suivre, CHATEAUB. *Natch.* II, 238. || Border la haie, en parlant de troupes, être rangé en longue ligne sur le chemin que doit parcourir un cortége. La cavalerie bordait la haie. || Border la haie s'est dit aussi d'une manière particulière de tirer, lorsqu'une troupe d'infanterie étant sur trois lignes, la première met un genou en terre, la seconde se penche sur l'épaule des premiers, et la troisième se tient debout, pour tirer ensemble sans crainte de se blesser mutuellement. || 4° Border un lit, replier le bord de la couverture sous le premier matelas. || Terme de marine. Border une voile, la tendre par en bas. Border les écoutes à le même sens. || 5° Garnir le bord d'une étoffe, d'un vêtement avec un ruban, un galon. Border des souliers. || 6° Terme de marine. Côtoyer. La flotte ne fit que border les côtes. Border un vaisseau ennemi, le suivre de côté pour l'observer. || Dans un sens analogue. Si un mobile en une minute borde l'espace ACB qui contiendra 100 milles d'aire, il doit border en deux minutes un espace BCD de 200 milles, VOLT. *Newt.* III, 4. || Border les avirons, les mettre en place sur le bord de l'embarcation.

— HIST. XIIIe s. Nus ne nulle ne puet border d'or de Luque chapiaus ne ataches ne treçons à boines pelles [perles], fors de boin or ou de fine soie, *Liv. des mét.* 193. || XVe s. Elle est d'ennuy si fort bordée; Dieu scet que l'ay chiere achaptée, Sans gueres d'argent de plaisir, CH. D'ORL. *Rond.* Le soleil ses rayes envoyoit et despartoit dessus la terre peinte et bordée de belles fleurs, LOUIS XI, *Nouvelles*, XII. || XVIe s. Les nations qui bordent la mer Mediterranée, MONT. I, 231. Deux ruisseaux bordez de beaux arbres, ID. II, 46. Il fit border leur pavois tout alentour d'une lame de cuivre, AMYOT, *Cam.* 68.

— ÉTYM. *Bord;* bourguig. *bodai.*

BORDEREAU (bor-de-rô), *s. m.* Note explicative et détaillée article par article. || État des espèces diverses qui composent une somme ou le montant d'une caisse. || Bordereau de caisse, note où sont indiqués un à un les payements et recouvrements à faire dans la journée. || Bordereau d'escompte, note méthodique et détaillée des billets, lettres de change ou valeurs présentées à l'escompte. Faire un bordereau, escompter, négocier les valeurs énumérées sur le bordereau. || Bordereau de compte, récapitulation et balance du débit et du crédit. || Bordereau d'agent de change, état de ses opérations. C'est un de ces magasins de marchandises mêlées dont il n'y a proprement que le bordereau qui lui appartienne, DIDER. *Lett. sur les sourds et muets.* Dans un an qu'il fera beau Voir le nourrisson d'Horace Dresser état, bordereau, Et tirer de place en place, CHAUL. *à J. B. Rouss.* || Terme d'imprimerie. Compte remis par les ouvriers pour recevoir ce qui leur est dû. || Bordereau d'inscription hypothécaire, état des créances à raison desquelles on requiert inscription d'hypothèque. || Bordereau d'ordre, extrait du procès-verbal d'ordre délivré par le greffier du créancier colloqué.

— ÉTYM. Diminutif de *bord*, petit bord de papier, de parchemin.

† **BORDERIE** (bor-de-rie), *s. f.* Se dit, dans quelques départements et surtout dans la Provence, pour une petite métairie. || En Poitou, la quantité de terres labourées par deux bœufs dans l'année.

— HIST. XVe s. Une borderie qui contient en soy six sexterées de terre, DU CANGE, *borda*. || XVIe s. Et donnerent leurs fermes, borderies et metairies à tenir et cultiver à leurs serviteurs, YVER, p. 650. Metairies, clozeries, borderies, cassines, CARL. II, 17.

— ÉTYM. *Borde.*

† **BORDEYER** (bor-de-ié), *v. n.* Terme de marine. Gouverner alternativement d'un côté et de l'autre, lorsqu'on n'a point le vent favorable. Nous bordeyâmes toute la nuit dans cette incertitude, RETZ, IV, 329.

— ÉTYM. *Bord;* ital. *bordeggiare.*

1. **BORDIER** (bor-dié), *adj.* || 1° Terme de marine. Un bâtiment bordier, et, substantivement, un bordier, bâtiment qui a un côté plus fort que l'autre. || 2° Dans l'ancienne administration, celui dont les terres touchaient au grand chemin.

— ÉTYM. *Bord.*

† 2. **BORDIER** (bor-dié), *s. m.* En certaines provinces, celui qui loue une ferme à condition de partager les produits, métayer.

— HIST. XIe s. Pur un diner que il [le seigneur] donrat, si erent [seront] quite si bordier, *Lois de Guill.* 18.

— ÉTYM. *Borde.*

BORDIGUE (bor-di-gh'), *s. f.* Terme de pêche. Enceinte formée avec des claies, sur le bord de la mer, pour prendre du poisson ou pour le conserver vivant.

— ÉTYM. Bas-lat. *bordigala*, *burdicala*, *bordigolum*, *burdigalum*, *burdiculum*. Ce mot paraît être quelque diminutif de *borda*, borde, cabane.

† **BORD-OPPOSÉ** (bo-ro-po-zé), *s. m.* Terme de marine. Route suivie par deux bâtiments qui, orientés sous des amures différentes, laissent derrière eux le sommet de l'angle de leurs routes.

† **BORDOYER** (bor-do-ié), *v. a.* Terme de peinture et de gravure. Border, entourer. || Coucher l'émail à plat sur une plaque de métal bordée. || Devenir louche, faire un mauvais effet, en parlant des émaux clairs.

— ÉTYM. *Bord.* C'est le même mot que *bordeyer*, bien qu'avec un sens différent.

BORDURE (bor-du-r'), *s. f.* || 1° Ce qui garnit le bord de quelque chose. La bordure d'un chapeau. || La bordure d'un bois, les arbres qui en forment la lisière. || La bordure d'une allée, les fleurs, les herbes dont on garnit le bord d'une allée. Une bordure de thym. || Bordure de pavé, rang de gros pavés qui retiennent chacun des deux côtés d'une chaussée. || 2° Cadre d'un tableau, d'une gravure. || Fig. Le Meschascébé formait la bordure du tableau avec une inconcevable grandeur, CHATEAUB. *René*, 168. || Par extension. La reine Gisèle était borgne; ses yeux de travers avaient une bordure d'écarlate, FÉN. XIX, 7. || 3° Terme de blason. Brisure qui entoure l'écu et qui est toujours différente de l'émail de l'écu. || 4° Terme de marine. Bord inférieur d'une voile. || 5° Terme de jeux. Certain nombre de numéros, compris dans les colonnes droites, à la belle et au biribi.

— HIST. XIIIe s. Auques [un peu] près de la bordeüre, *la Rose*, 21881. || XIVe s. Esmerez fu vestis d'une robe jolie, Qui estoit de fin or, à broudure furnie, *Baud. de Seb.* II, 870. || XVIe s. Voyans la belle brodeure de canetille, RAB. *Garg.* I, 8. Pour ces guands furent mises en œuvre seze peaulx de lutins, et troys de loups guarous, pour la brodeure d'yceulx, ID. *ib.* La robbe virile estoit une robbe longue pure sans brodure ny enrichisseure de pourpre, AMYOT, *Anton.* 92. Ils font premierement monter la moitié de leur infanterie, qui en s'estendant se couchoient du ventre sur la brodure [du fossé] pour n'estre point veus, D'AUB. *Hist.* I, 312. Donnez-leur une guerre juste, profitable et facile, juste contre celui qui vous a rongé les bordures de la France, ID. *ib.* II, 8. Les murtes, la lavande, la rosmarine, la trufemande et le bouïs sont les plus propres plantes pour bordures, O. DE SERRES, 580.

— ÉTYM. *Border.* Anciennement, *bordure* et *brodure* se confondaient.

† **BORDURÉ, ÉE** (bor-du-ré, rée), *adj.* Garni d'une bordure. Étoffe bordurée.

— ÉTYM. *Bordure.*

BORE (bo-r'), *s. m.* Terme de chimie. Corps simple métalloïde, radical de l'acide borique.

— ÉTYM. *Borax.*

BORÉAL, ALE (bo-ré-al, a-l'), *adj.* Qui est ou qui se montre du côté du nord. Le pôle boréal. Les climats boréaux. Autrefois nos nations de la zone tempérée n'imaginaient pas que la terre fût habitée au delà du cinquantième degré de latitude boréale, VOLT. *Lettr. Bailly*, 9 février 1776. || Aurore boréale, phénomène lumineux qui se montre particulièrement dans les contrées boréales et qui dure peu. La philosophie pénètre dans le Nord; l'impératrice de Russie dit que ce n'est qu'une aurore boréale; et moi je pense que cette nouvelle lumière sera permanente, VOLT. *Lettr. Marmontel*, 20 déc. 1766.

— REM. Le pluriel masculin *boréaux* est fort peu usité; mais le langage scientifique emploie et recommande un pluriel qui est tout à fait utile.

— ÉTYM. *Borealis*, de *Boreas*, Borée.

BORÉE (bo-rée), *s. m.* Le vent du nord. Il est du style poétique.

— HIST. XIIIe s. La boire ne laissa sa nef prendre, *Hist. occid. des Croisades*, t. II, p. 310. Devers la boire estoit le legat, *ib.* p. 337.

— ÉTYM. Βορέας, qui, d'après Max. Müller (*Lectures on the science of lenguage*, 2e sér., p. 8, n° 2), est proprement le vent des montagnes, de βορέας, autre forme de ὄρος, montagne.

† **BORGNAT** (bor-gna), *s. m.* Un des noms vulgaires du roitelet.

BORGNE (bor-gn'), *adj.* || 1° A qui il manque un œil, détruit ou devenu incapable de voir. Homme, femme, cheval borgne. Où toujours le héros passe pour sans pareil, Et, fût-il louche ou borgne, est réputé soleil, BOIL. *Ép.* IX. || Fig. Changer son cheval borgne contre un aveugle, changer une position médiocre pour une pire. || Jaser comme un pie borgne, babiller, parler sans cesse. || 2° Fig. Chétif, sans apparence. La maréchale d'Humières se retira dans une maison borgne, au dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, ST-SIM. 23, 14. || Un cabaret borgne, cabaret mal famé ou de mauvaise apparence. || Un compte borgne, compte dont les articles ne sont pas clairs. || Un conte borgne, un conte ridicule, sans vraisemblance. || Chou borgne, chou privé de bourgeon terminal, ce qui l'empêche de pommer. || Téton borgne, téton qui n'a pas de mamelon. Je m'aperçus qu'elle avait un téton borgne, J. J. ROUSS. *Conf.* 2e part. liv. VII, 1743 1744. || Terme militaire. Grenade borgne ou aveugle, celle qui s'allume en tombant. || Fenêtre borgne se disait, dans l'ancienne jurisprudence, d'une fenêtre qui donnait du jour, sans donner aucune vue. || Terme de marine. Ancre borgne, ancre qui n'a qu'une patte ou qui est mouillée sans bouée. || Terme de chirurgie. Fistule borgne, fistule qui n'a qu'une ouverture au dehors sans en avoir dans l'intérieur. || 3° Substantivement, personne borgne. Un vilain borgne. || Nom vulgaire de l'orvet, reptile saurien apode qui passe à tort pour venimeux. || Nom vulgaire de la mésange charbonnière. || Proverbe. Au royaume des aveugles les borgnes sont rois, c'est-à-dire parmi les incapables les gens médiocres ne laissent pas de briller.

—HIST. XIIe s. Si me disoient par reproche : borgne, borgne.... *Liber psalm.* p. 184. || XIIIe s. Un hume borgne unt encontré, Qui le dextre oill avoit perdu, MARIE DE FRANCE, *Fable* 71. || XIVe s. Mais ce qui plus va mon mal empirant, C'est ce que bien à mon borgne œil parçoy, Qu'à court de roy chascuns y est pour soy, MACHAULT, p. 90. || XVIe s. Entre les capitaines anciens, les plus belliqueux, et qui ont fait de plus grandes choses par astuce et ruze de guerre inventée de bon esprit, ont esté borgnes comme Philippus, Antigonus, Hannibal et Sertorius, AMYOT, *Sertor.* 1. Une borgne aime un garçon qui en rien De bonne grace et de beauté ne cede, Tant il est beau, au troyen Ganimède, BAIF dans MÉNAGE. Borgne est roy entre aveugles, H. EST. *Précell.* 180.

— ÉTYM. Bourguig. *bane;* wallon, *boigne;* catal. *borni;* ital. *bornio;* limousin, *borli.* Diez remarque que le sens propre de ce mot est celui de louche, comme on le voit dans le génevois *bornicle*, celui qui est louche, dans le Jura *bournicler*, loucher; ce qui le rapproche de l'espagnol *bornear*, courber, tordre. L'origine est inconnue; il se pourrait qu'elle fût celtique; du moins il y a en bas-breton *born*, borgne; mais ce mot, ne se trouvant pas dans les autres langues celtiques, est suspect d'avoir été emprunté au français, au lieu de lui avoir donné naissance.

BORGNESSE (bor-gnè-s'), *s. f.* Femme ou fille borgne. || Adjectivement. J'ai encore vu Mme de Beauvais vieille, chassieuse et borgnesse, à la toilette de la Dauphine de Bavière, ST-SIM. 14, 159. || Mot qu'il faut éviter, excepté quand on parle pour dénigrer ou pour se moquer. Une méchante borgnesse.

— ÉTYM. *Borgne.*

† **BORGNIAT** (bor-gnia), *s. m.* Un des noms vulgaires de la bécassine.

† **BORIN** (bo-rin), *s. m.* Nom, dans le département du Nord et en Belgique, des ouvriers qui tirent le charbon des houillères

† **BORINAGE** (bo-ri-na-j'), *s. m.* L'ensemble des ouvriers qui travaillent dans les houillères, et aussi l'ensemble du travail des houillères.

— ÉTYM. *Borin.*

BORIQUE (bo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide borique. Acide formé d'oxygène et de bore.

— ÉTYM. *Bore.*

BORNAGE (bor-na-j'), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Action de planter des bornes pour marquer les limites d'une propriété rurale. || 2° Terme de marine. Navigation faite par une embarcation jaugeant 25 tonneaux au plus avec faculté de certaines escales.

— HIST. XIIIe s. Li baillis n'a pas pooir de fere bonnage ne de vendre l'eritage son segneur et l'autrui, BEAUM. 31.

— ÉTYM. *Borner;* Berry, *bounage.*

BORNE (bor-n'), *s. f.* || 1° Tout ce qui sert à séparer deux champs l'un de l'autre. Le grand législateur des Juifs maudit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain, FÉN. XXII, p. 357. Près de la borne où chaque État commence, Aucun épi n'est pur de sang humain, BÉRANG. *Sainte alliance des peuples.* Astracan est la borne de l'Asie et de l'Europe et peut faire le commerce de l'une et de l'autre, VOLT. *Russie*, I, 1. || Colonne qui marquait le bout de la carrière dans les cirques anciens. || Borne milliaire, borne qui servait à indiquer, sur les chemins romains, chaque distance de mille pas. Par **extension, sur nos routes, les bornes qui marquent** les distances en kilomètres ou même en moins de mètres. || *Au plur.* Tout ce qui sépare un État d'un autre. Fixer les bornes d'un empire. Pour étendre les bornes de son royaume, FÉN. *Tél.* XIV. || 2° Extrémité, fin de l'étendue, de la durée. Régions qui n'auraient pas de bornes. Les bornes de la vie. Le ciel qui est sans bornes. Une durée qui n'avait point de bornes. Empire qui n'aura point d'autres bornes que celles du monde, BOSS. *Hist.* II, 4. Quand la gloire t'appelle aux bornes de l'Asie.... VOLT. *M. de César*, I, 1. || 3° Fig. Il donnait la satiété pour borne à ses désirs. Quelles doivent être les bornes de l'affection? Les bornes que je me suis fixées à moi-même. Lorsque les passions ont passé toute borne. Douleur sans borne. La nature elle-même y mettra des bornes. Enfermer quelque chose dans des bornes étroites. Rester dans de justes bornes. Il a peine à ne point passer les bornes du devoir. Encore faut-il donner des bornes à cette lettre, SÉV. 377. Jésus-Christ n'a pas donné d'autres bornes à sa durée, BOSS. *Hist.* II, 13. Donner des bornes à ses conquêtes, ID. *ib.* III, 6. Les succès de ce prince avaient leurs bornes marquées, ID. *ib.* II, 5. Vous sortez des bornes étroites de votre âge, ID. *ib. Préf.* Ce n'est pas à mon âge, aux bornes de la vie.... VOLT. *Fanat.* I, 1. Il fait demeurer la malice Aux bornes de quelque devoir, MALH. II, 3. Ce grand esprit à qui Dieu n'a point donné de bornes, BALZ. *Liv.* I, *lett.* 2. Les mers mettront des bornes à nos fureurs, SÉV. 423. Son orgueil s'éleva au delà de toutes bornes, BOSS. *Hist.* III, 4. Passer les bornes de la soumission, ID. III, *Vét.* 1. Le peuple était retenu dans certaines bornes par les périls, ID. *Hist.* III, 7. Franchir les bornes de toute pudeur, PASC. *Prov.* 15. Leur cupidité qui ne souffre point de bornes, ID. *Prov.* 12. Son esprit a des bornes et sa vertu en a aussi, FÉN. *Tél.* XII. Qui donnera des bornes à ce torrent? ID. *ib.* XXII. De l'austère pudeur les bornes sont passées, RAC. *Phèd.* III, 3. Quiconque a pu franchir les bornes légitimes, ID. *ib.* IV, 2. Sa douleur a été au delà des bornes, SÉV. 415. Ils ne donnent aucunes bornes à leurs attentats, BOSS. *Hist.* II, 7. C'est les bornes qu'il faut garder, PASC. *Prov.* 6. J'ai dit quelque chose de la licence où se jettent les esprits quand on ébranle les fondements de la religion et qu'on remue les bornes une fois posées, BOSS. *Reine d'Anglet.* Cette grandeur sans borne et cet illustre rang, CORN. *Cinna*, II, 1. Vous n'avez point de borne, et votre affection Passe votre promesse et mon ambition, ID. *Nicom.* IV, 5. Mets enfin quelque borne au mal qui me possède, ID. *Cid*, I, 2. L'ambition s'est jouée, sans aucune borne, de la vie des hommes, BOSS. *Hist.* II, 1. Je saurai mettre une borne à tes dérèglements, MOL. *Fest.* IV, 6. Dans ses prétentions une femme est sans borne, BOIL. *Sat.* X. Son orgueil est sans borne ainsi que sa richesse, RAC. *Esth.* II, 9. Ne donne point de borne à ma reconnaissance, ID. *ib.* II, 5. Et leurs opinions [des anabaptistes] mêlées au calvinisme ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Sortir des bornes, faire ce qu'il ne convient pas de faire. Ah! le mauvais garnement! Sans respect il sort des bornes, BÉRANG. *M. d'école.* || 4° Pierres plantées près des murs, à l'encoignure des édifices, à côté des portes, pour les préserver du choc des voitures; ainsi nommées pour leur ressemblance avec les bornes des chemins, et appelées jadis boute-roue. || Fig. Il est là planté comme une borne, il ne bouge non plus qu'une borne, il reste debout sans remuer. || Borne-fontaine, petite fontaine en forme de borne. || 5° Carreau de vitre en forme de losange.

— HIST. XIIe s. La ù les bodnes furent mises, *Chron. des D. de Norm.* 8431. || XIIIe s. Et quant les bones [à la terre] i metoient, Mainte fois s'entrecombatoient, Et se tolurent ce qu'il porent; Li plus fort les greignors pars orent, *la Rose*, 9637. Envie fet homme tuer, Et si fet bonnes remuer, Envie fet rooingner terre, Envie met ou sjecle guerre, RUTEB. II, 36. || XVIe s. Je y ay esté jusques on trou de Gilbathar, et remply les bondes de Hercules, et ay abattu des plus meures, RAB. *Pant.* II, 30. La borne, qui la veult garder, est un bien qui bride la puissance; et qui ne la veult garder, est une preuve et tesmoignage qui argue l'injustice, AMYOT, *Numa*, 28. La nature a mis une borne aux richesses, ID. *Comment lire les poët.* 57.

— ÉTYM. Bourguig. *boone;* Berry, *bune*, *bone;* bas-lat. *bódina*, *bódena*, avec l'accent sur *bo*, comme l'indique l'ancien français *bodne;* angl. *bound.* On trouve dans le celtique *bun*, fond, bas; kymri, *bon*, base; mais les anciennes formes *bodina*, *bodne*, ne permettent pas de recevoir cette étymologie; et il faut recourir, comme Diez, au radical *bod*, qui subsiste dans le provençal *boz-ola*, borne, contracté en *bola*, *boula;* bas-latin. *bodula;* ce radical *bod* est, d'après Diez, le même que celui de *boudin*, *bouder.* La forme régulière est *bodne*, prononcé et écrit *bone* ou *bonne; bonde* est le même avec le déplacement du *d; borne* est due à l'intercalation accidentelle d'une *r*, comme dans *hurler* pour *huller*, intercalation qui n'était pas rare dans l'ancienne langue et dont il reste quelques traces dans la moderne. La *borne* serait la chose renflée.

BORNÉ, ÉE (bor-né, née), *part. passé* et *adj.* || 1° Qui a reçu des bornes. La France bornée au midi par les Pyrénées. || 2° Restreint, resserré, au propre et au figuré. Borné par le temps. Borné par mon sujet. Borné dans sa durée. Vue bornée par un bois. L'instruction très-bornée des paysans. Appellerai-je homme d'esprit celui qui, borné ou renfermé dans quelque art ou même dans une certaine science.... LA BRUY. 12. Et nous vous ferons voir tous nos désirs bornés A vous donner en nous des sujets couronnés, CORN. *Rodog.* IV, 3. Les dieux me sont témoins qu'à vous plaire bornée Mon âme à tout son sort s'était abandonnée, RAC. *Mithr.* III, 5. [Il n'eût].... vu sa faute bornée D'une [terminée par une] chute infortunée, MALH. II, 2. Raison sur laquelle on peut conclure que les êtres bornés et particuliers ne peuvent jamais être conséquents de l'existence de la substance infinie, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 51. || 3° Peu considérable. La nature nous a donné des besoins bornés. Une fortune bornée. || 4° Petit, restreint, en parlant de l'intelligence, de la capacité. Intelligence bornée. Homme d'un esprit borné. Ses lumières sont fort petites et son esprit le plus borné du monde, MOL. *Pourc.* III, 1. Le cardinal Fleury, haïssant tout système parce que son esprit était heureusement borné, VOLT. *Louis XV*, 3. || Sans capacité, sans intelligence, en parlant des personnes. C'est un homme borné. Que cet enfant est borné! Claude, quelque borné qu'on le suppose, DIDER. *Essai sur Claude.* La plupart des législateurs ont été des hommes bornés que le hasard a mis à la tête des autres, et qui n'ont consulté que leurs préjugés et leurs fantaisies, MONTESQ. *Lett. pers.* 129.

BORNER (bor-né), *v. a.* || 1° Séparer deux choses par des bornes. Borner un champ. || Terme de jardinage. Rapprocher la terre avec le plantoir autour des racines d'un jeune plant qu'on repique. || 2° Fixer les limites, limiter. Le Rhin bornait l'empire romain. Le ciel que rien ne borne. Ma propriété est bornée par un cours d'eau, ou, dans le même sens, je suis borné par un cours d'eau. Ce bois, devenu grand, bornera votre vue. Quoi! je verrai, seigneur, qu'on borne vos États.... CORN. *Nic.* II, 3. Je sais qu'il [ton État] doit s'accroître, et que tes grands destins Ne le borneront pas chez les peuples latins, ID. *ib.* I, 1. L'Euphrate bornera son empire et le vôtre, RAC. *Bérén.* III, 1. || 3° Fig. Restreindre, circonscrire. Nous avons borné l'enseignement aux premières règles du calcul. Borner son discours. Être borné par le temps. Ici, dans un vallon bornant tous mes désirs, J'achète à peu de frais de solides plaisirs, BOIL. *Ép.* VI. Si vous m'aimez, seigneur, nos mers et nos montagnes Doivent borner vos vœux ainsi que nos Espagnes, CORN. *Sertor.* IV, 2. Et c'est à vous, seigneur, de borner les rigueurs Où contre les vaincus s'emportent les vainqueurs, ID. *Othon*, V, 4. Ne borne pas ta gloire à venger un affront, ID. *Cid*, III, 6. Si votre amour trop prompt

vient borner sa conquête, ID. *Sertor.* I, 3. Pour rompre cet hymen et borner sa grandeur, ID. *Nic.* I, 5. .... Si vous trouvez des charmes A pousser plus avant la gloire de vos armes, Nous ne la bornons point..., ID. *Nicom.* II, 3. Vous résoudrez-vous point à borner ce mépris? MALH. V, 13. Le ciel en qui mon âme a borné ses amours, ID. VI, 12. Porus bornait ses vœux à conquérir un cœur, RAC. *Alex.* V, 2. Rien ne doit le borner dans sa charité, MASS. *Pet. car.* La religion n'a pas, comme la philosophie, borné toute sa gloire à essayer de former un sage dans chaque siècle; elle en a peuplé toutes les villes, [illegible] DUVIVIER. Mais pour borner enfin tout ce vague propos.... BOIL. *Sat.* XI. Voulez-vous sans pitié laisser finir vos jours? Quelle fureur les borne au milieu de leur cours? RAC. *Phèd.* I, 3. Henri le grand borna la fortune de ce prince, ANQUETIL, *Ligue*, III, 349. Bornerez-vous ainsi la suprême puissance? Lui défendriez-vous d'exercer sa clémence? VOLT. *Désastre de Lisbonne.* || 4° Se borner, *v. réfl.* Se prescrire des bornes, se restreindre, s'arrêter à. Se borner au strict nécessaire. Qu'il ne se borne pas à des peines légères, RAC. *Phèd.* IV, 6. Je me borne à vous dire simplement les faits, VOLT. *Lett. Trudaine*, 23 déc. 1775. || Absolument. Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire, BOILEAU, *Artp.* I. || 5° Être borné. De qui toute l'envie Est de voir ta grandeur aux Indes se borner, MALH. I, 12. || On a dit, mais moins bien, se borner dans. Sa vue, qui aurait dû s'étendre sur tout le royaume, se bornait dans l'enceinte de la cour, MABLY. II, p. 136. || Se borner réciproquement. S'il est des contraires dans l'ordre et l'arrangement de l'univers, ce sont ces différents degrés de force qui se bornent les uns les autres, BOULLAINVILLIERS, *Réfutation de Spinosa*, p. 197.

— HIST. XIIIe s. Donques, convient il que cil qui veut bonner, bonne en se [sa] terre tant solement, sans passer en le [la] terre de son voisin, [illegible] XXIV, 26. || XVIe s. Ce fut Numa qui premier borna le territoire de Rome, ce que Romulus n'avoit jamais voulu faire, AMYOT, *Numa*, 29. Il se borna plus loing [étendit les bornes de l'empire], il rompit le pouvoir De l'heureux adversaire, et trompa son sçavoir, DUBELL. VIII, 25, *recto*.

— ÉTYM. *Borne;* Berry, *bouner;* provençal, *boular.*

† **BORNOUS** (bor-nous'), *s. m.* Voy. BOURNOUS.

BORNOYÉ, ÉE (bor-no-ié, iée), *part. passé.* Allée non bornoyée.

BORNOYER (bor-no-ié); je bornoie, tu bornoies, il bornoie, nous bornoyons, vous bornoyez, ils bornoient; je bornoyais, nous bornoyions, vous bornoyiez; je bornoyai; je bornoierai; je bornoierais; que je bornoie, que nous bornoyions, que vous bornoyiez, qu'ils bornoient; bornoyant; bornoyé, *v. a.* || 1° Regarder d'un œil en fermant l'autre, pour vérifier un alignement, pour juger si une règle est droite, une surface plane. || 2° Placer des jalons de distance en distance pour tracer la ligne des fondations d'un mur, ou d'une rangée d'arbres.

— REM. *Bornoyer* est pour *borgnoyer*, adoucissement imposé par la prononciation.

— HIST. XIIIe s. Tels v. qu'Envie en la painture Avoit trop lede esgardeüre; Ele ne regardoit noient, Fors de travers en borgnoiant, *la Rose*, 282.

— ÉTYM. *Borgne;* wall. *boirgni. Bornoyer*, c'est faire le *borgne*, c'est-à-dire fermer un œil pour viser.

† **BOROCHOIR** (bo-ro-choir), *s. m.* Voy. BORASSEAU.

† **BORRAGINÉE** (bor-ra-ji-née), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes dont la bourrache est le type.

— ÉTYM. *Borrago* (voy. BOURRACHE).

† **BORURE** (bo-ru-r'), *s. f.* Terme de chimie. Combinaison du bore avec un autre corps simple.

— ÉTYM. *Bore.*

BOSAN (bo-zan), *s. m.* Breuvage turc fait avec du millet bouilli dans l'eau.

— ÉTYM. Mot turc.

BOSEL (bo-zèl), Terme d'architecture. Membre rond qui est la base des colonnes, et qu'on nomme plus communément tore.

— ÉTYM. Dit ainsi sans doute par altération de *boissel*, *bossel* (boisseau), et par assimilation de forme.

BOSPHORE (bo-sfo-r'), *s. m.* Nom du détroit qui sépare la Thrace de l'Asie Mineure, et de celui qui forme l'entrée de la mer d'Azof. || Par extension, tout détroit de peu d'étendue.

— ÉTYM. *Bosphorus* ou *Bosporus*, de βοσπορος, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et πόρος, passage, de πείρειν, traverser (voy. PORE); à cause qu'un bœuf à la nage pouvait en effectuer le trajet, ou plutôt d'après le récit mythologique qui faisait traverser à Io, changée en vache (βοῦς), ce détroit en nageant.

BOSQUET (bo-skè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bosquets agréables, dites : des bo-skè-zagréables; bosquets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* Petit bois, touffe d'arbres. Si nos armes du Mède abaissant l'insolence De vos sacrés bosquets protégent le silence, PICHAT, *Léonidas*, IV, 1. || Fig. et par plaisanterie. Sa barbe ... En bosquet s'élevait, REGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XIIIe s. Et si vet [il va] la dame proier Que le soir en un boschet viengne, RUTEB. 296. || XVe s. Et plusieurs autres se sauverent et eschapperent par un bosquet qui là estoit, FROISS. I, I, 179. [Les Flamands] s'en vinrent en une bruyere au dehors d'un bosquet, ID. II, II, 193. || XVIe s. Ayant jetté ses arcbuziers dedans un bosquet, lieu fort et près le chemin que devoient faire les ennemis, M. DU BELL. 566. Chacun tascha à se sauver ou dedans les bosquès, ou dedans les cassines, ID. 571.

— ÉTYM. Bas-lat. *boschettum;* provenç. *bosquet;* espagn. *bosquete;* ital. *boschetto;* diminutif de *bos* ou *bois* (voy. ce mot).

BOSSAGE (bo-sa-j'), *s. m.* Nom que les architectes donnent à certaines grosses pierres qui excèdent la surface d'un mur, soit qu'elles y soient laissées pour être taillées en figure, soit dans quelque autre vue. Il y a différentes sortes de bossages : bossage rustique, bossage vermiculé, bossage à chanfrein, etc. || Terme de charpentier. Rondeur ou bosse que font les bois courbés ou cintrés.

— ÉTYM. *Bosse.*

1. **BOSSE** (bo-s'), *s. f.* || 1° Enflure, tumeur par suite d'une contusion, d'une chute. S'il tombe, s'il se fait une bosse à la tête, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Il a dit qu'il avait deux bosses à la tête, SÉV. 20. || Familièrement. Ne demander, ne chercher que plaie et bosse, rechercher ou exciter les querelles. Nous ne demandons que plaie et bosse, SÉV. 71. Souhaiter plaies et bosses à tout le monde, ID. 395. || Terme de vénerie. Première apparence du nouveau bois d'un cerf, qui a mis bas l'ancien. || 2° Dans le système phrénologique, protubérance en certain point du crâne, considérée comme indiquant quelques-unes des facultés fondamentales du cerveau. Le langage vulgaire s'est emparé de cette idée systématique et dit : avoir la bosse de quelque chose, pour : avoir des dispositions. Il a la bosse de la musique. || 3° Protubérance, grosseur contre nature qui se forme au dos, et qui se manifeste aussi à la poitrine. Une bosse est produite par une déviation de l'épine dorsale. || Protubérance naturelle qui est au dos de quelques animaux. Le chameau a deux bosses; le dromadaire n'en a qu'une. || 4° Toute élévation sur une surface. Un plat d'argent plein de bosses. Ce terrain offre quelques bosses. || Terme d'anatomie. Éminence arrondie qui se voit sur certains os. Bosse frontale, occipitale. || 5° Terme du jeu de paume, endroit de la muraille, du côté de la grille, lequel renvoie la balle dans le dedans. Attaquer la bosse. Donner dans la bosse. || Fig. Donner dans la bosse, être dupe. || 6° Terme de maçonnerie. Petit bossage laissé dans un parement pour indiquer qu'il n'est pas métré. || 7° Terme de sculpture et de peinture. Relief. Ouvrages de ronde bosse, de plein relief, les statues. Ouvrages de demi-bosse, les bas-reliefs dont certaines parties sont détachées et saillantes. || Peindre, dessiner d'après la bosse, peindre, dessiner d'après une figure moulée. Il me fallut d'abord apprendre le dessin; je dessinai d'après la bosse; je dessinai d'après nature, P. L. COUR. *Lett.* II, 217. || 8° Terme d'arts. Convexités extérieures servant à l'ornement. Ce beau carrosse Où tant d'or se relève en bosse, MOL. *F. sav.* III, 2. Vois-tu ces boucliers...? Leurs bosses reluisent aux rayons du matin, CHATEAUB. *Dargo*, 219. || Vaisselle en bosse, vaisselle taillée en relief, par opposition à vaisselle sans ornement. || Serrure à bosse, serrure en saillie à l'intérieur d'une porte. || 9° Terme d'artillerie. Bosse à feu ou, simplement, bosse, grande bouteille de verre, qu'on remplissait de poudre, avec plusieurs mèches pendantes et allumées, et qu'on jetait avec une corde, afin que, se brisant dans sa chute, les mèches enflammassent la poudre. || 10° Partie des aplatissoires dans une forge. || Forme sphérique que le vitrier donne au verre. || Terme de maréchalerie. Appendice que l'on place sous le fer destiné à remédier aux défauts d'aplomb; c'est une variété du crampon. || Paquets de chardons à l'usage du foulon. || 11° Maladie du froment dite aussi chardon. || Maladie des porcs dite aussi soie. || 12° Terme de marine. Les bosses sont des bouts de cordes, qui servent à rejoindre des parties séparées, ou à saisir des cordages et d'autres choses. Prendre une bosse, amarrer une bosse à quelque manœuvre. || Dans l'argot maritime, partie de plaisir ou de débauche. De là vient la locution populaire, se donner une bosse, faire un bon repas; à moins qu'elle n'ait été suggérée par l'idée que, quand on a bien mangé, le ventre s'arrondit. Ces gaillards-là se font une fameuse bosse.

— HIST. XIIIe s. Tiexe plorer ferai sor les testes, Que lever i ferai tex boces, Qu'il en perdront mitres et croces, *la Rose*, 11411. Car toutes boces [il] peut crever Et son cuer jusqu'au vif caver, Pour garir tous mors [morsures] de serpent, J. DE MEUNG, *Tr.* 622. || XVe s. Et en y mourut de boce [bubon, peste] et de mal du corps plus de vingt mille personnes, FROISS. II, III, 30. Et estoit en devant le jeune seneschal de Hainaut, mort sur son lit de la bosse, ID. II, II, 94. Et tantost lui vinrent quatre bosses, dont elle fut très bien guarie, LOUIS XI, *Nouv.* LV. || XVIe s. Au demeurant il fera bonne bosse, avec la dedaigneuse altesse de son infante, qui servira plus à la ruiner qu'à l'agrandir, *Sat. Mén.* p. 179. Ils dressent des figures enlevées en bosses ou en plates peintures, PARÉ, *Mumie*, 5.

— ÉTYM. Picard, *boche;* norm. *bosche*, ulcère; provenç. *bossa;* ital. *bozza;* bas-lat. *bocia*, *bocium.* Diez le rattache à l'allemand *butze*, *butzen*, qui signifie quelque chose d'émoussé, d'obtus; flamand, *butse*, bosse. Il faut en rapprocher le celtique : basbret. *bos*, *bosen*, tumeur pestilentielle; kymri, *bôth*, tumeur.

† 2. **BOSSE** (bo-s'), *s. f.* Tonneau qui contient de cinq à six quintaux de sel.

— ÉTYM. Autre forme de *botte*, tonneau.

BOSSÉ, ÉE (bo-sé, sée), *part. passé.* Un câble bossé.

BOSSELAGE (bo-se-la-j'), *s. m.* Travail en bosse sur la vaisselle. Travailler en bosselage.

BOSSELÉ, ÉE (bo-se-lé, lée), *part. passé.* || 1° Travaillé en bosse. Argenterie bosselée. || 2° Déformé par des bosses. Soupière d'argent toute bosselée.

BOSSELER (bo-se-lé); je bosselle, je bosselais, je bosselai, je bossellerai, je bossellerais, que je bosselle, que je bosselasse, bosselant, bosselé, *v. a.* || 1° Travailler en bosse de la vaisselle, de l'argenterie. || 2° Déformer par des bosses. Que vous êtes maladroit! vous avez bosselé cette cafetière d'argent. || 3° Se bosseler, *v. réfl.* Être déformé par des bosses. Cette écuelle s'est bosselée en tombant.

— REM. L'Académie admet que l'on peut dire bosseler pour bossuer, surtout se bosseler pour se bossuer; et de la vaisselle toute bosselée, pour de la vaisselle toute bossuée. Des grammairiens réprouvent cette confusion de bosseler et bossuer, et demandent que les deux verbes soient tenus séparés dans le Dictionnaire de l'Académie, qui doit défendre, tant qu'elle peut, la correction du langage. Mais l'Académie est aussi la gardienne de l'usage; et l'usage de bosseler pour bossuer est fort ancien.

— HIST. XIIIe s. Tous plains de nouz [nœuds] et bocerés Fu li ars [arc] dessous et dessore [dessus], *la Rose*, 916. || XVIe s. Aucunes fois aussi les os se cavent et bossellent, comme l'on voit aux pots d'estain et de cuivre, PARÉ, XIII, 1. Tels meubles sont jettés sur le pavé indiscretement, où ils se bosselent et percent, O. DE SERRES, 882. Tableaux, tapisseries eslevées et bossées d'or et d'argent, RONS. 585. La nape grande et large est couverte de plas Entaillez en burin, où s'enlevoient bossées Des Dieux et des Titans les victoires passées, ID. 902.

— ÉTYM. *Bosse.*

† **BOSSELURE** (bo-se-lu-r'), *s. f.* || 1° Produit du travail en bosse. Sorte de bosse sur une pièce d'argenterie. || 2° Déformation par des bosses.

— HIST. XVIe s. Enfonsure du crane, sans fracture ny division, ainsi que la bosselure en vaisseaux d'estain et de cuivre, PARÉ, VIII, 1.

— ÉTYM. *Bosseler.*

BOSSEMAN (bo-se-man), *s. m.* Terme de marine. Autrefois sous-officier de marine ayant le grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître. Le bosseman était particulièrement chargé du soin des câbles, des ancres, des bouées, etc.

— ÉTYM. Allem. *Bootsmann*, de *Boot*, bateau (voy. BATEAU), et *Mann*, homme.

BOSSER (bo-sé), *v. a.* Terme de marine. Retenir avec des bosses.

— ÉTYM. *Bosse.*

† **BOSSETIER** (bo-se-tié), *s. m.* Verrier qui souffle le verre en boule.

— ÉTYM. *Bossette*, au sens de petite bosse.

BOSSETTE (bo-sè-t'), *s. f.* Ornement en bosse aux deux côtés du mors d'un cheval. Il demandait des housses, des aigrettes, Un beau harnois, de l'or sur les bossettes, VOLT. *Étr. aux sots.*

— HIST. XIVe s. Loutre a le fons du pié bosseté de petites bossettes, *Modus*, f° XLI, *verso*. || XVIe s. La bossette d'un mors de cheval, CALV. 163. À l'endroit de la racine et de chacun poil, se trouva une bossette, lesquelles bossettes sont mises par un si bel ordre, qu'elles rendent la coquille plaisante et admirable, PALISSY, 38.

— ÉTYM. Diminutif de *bosse*.

BOSSOIR (bo-soir), *s. m.* Terme de marine. Chacune des deux grosses pièces de bois qui servent à suspendre et à hisser les ancres. || Fig. En langage de marin, avoir l'œil au bossoir, surveiller avec vigilance.

— ÉTYM. *Bosse*.

BOSSU, UE (bo-su, sue), *adj.* || **1°** Qui a une bosse au dos, par un vice de conformation. Un homme bossu; une femme bossue. || Substantivement, personne bossue. Une petite bossue. Ce bossu est fort amusant. Cette bossue aime un bossu Qui, je pense, est amoureux d'elle, *Épigr.* de LEBRUN (ÉCOUCHARD). || Rire comme un bossu, rire de bon cœur, aux éclats, par allusion à la voix stridente et chevrotante des bossus, qui éclate surtout dans le rire. || Fig. Or je ne doute point que ces esprits bossus, Qui veulent.... RÉGNIER, *Sat.* VI. || **2°** Inégal, montueux. Terrain bossu. Peu usité. || Faire les cimetières bossus, ancienne locution pour dire : causer beaucoup de morts.

— HIST. XIIe s. Quant il soi ajoint à la regle, si voit il com de grant torture il soit bocheus; Quar la fors trenchanz droiture chose [blâme] ce ke li deceus oez [œil] loeuet [loue], *Job*, 489. || XIIIe s. Li chevalier se sont asis Dejoste le boçu.... *Ren.* 22766. || XIVe s. Les cimeters en sont boçuz; Femmes vueves et orffelins Encombroient forment les chemins, *Liv. du bon Jehan*, 368. || XVIe s. Je ne vis jamais pere, pour teigneux ou bossé que feust son fils, qui laissast de l'advouer, MONT. I, 154. Louez un bossu de sa belle taille, il.... MONT. III, 314. Il laissa son cheval et marcha à pied à travers lieux bossus et rabotteux, pleins de ruisseaux et de fondrieres, AMYOT, *Philop.* 9. La figure de la ratte est aucunement triangulaire et bossue du costé qu'elle s'attache aux costes et diaphragme, PARÉ, I, 20. Le nombril [cordon ombilical] est en divers lieux bossu, en forme de nœud eslevé seulement d'un costé, ID. I, 36.

— ÉTYM. *Bosse;* picard, *bochu;* Berry, *boussu*.

BOSSUÉ, ÉE (bo-su-é, ée), *part. passé.* Cette argenterie est toute bossuée.

† **BOSSUELLE** (bo-su-è-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom spécifique, pour certains auteurs, de la tulipe campsopétale.

— ÉTYM. Mot à mot la petite bossue, ainsi dite à cause de la forme courbée de ses pétales. *Bossuel*, *bosuel*, s. m. qu'on trouve dans quelques dictionnaires, est une moins bonne orthographe.

BOSSUER (bo-su-é), *v. a.* || **1°** Faire par accident des bosses à de la vaisselle, à de l'argenterie, etc. Bossuer des plats, des assiettes. || **2°** Se bossuer, *v. réfl.* Ce plat s'est bossué en tombant.

— ÉTYM. *Bossu*.

BOSTANGI (bo-stan-ji), *s. m.* Nom des jardiniers du sérail qui sont enregimentés et employés à la garde du Grand Seigneur. || Bostangi-bachi, le chef des bostangis.

— ÉTYM. Persan, *bustān*, jardin, et *dji*, particule turque qui, jointe aux substantifs, indique la profession.

BOSTON (bo-ston), *s. m.* Jeu de salon qui se joue à quatre personnes, avec un jeu de cinquante-deux cartes et des paniers de fiches, comme le reversis. Jouer au boston. Faire un boston.

— ÉTYM. Ainsi appelé de la ville de Boston, assiégée par les Anglais, dans la guerre de l'Indépendance d'Amérique. Misère, indépendance, termes de ce jeu, se rapportent aux phases du siége de cette ville.

BOT (bo; le *t* ne se lie pas), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution : pied bot, pied contrefait par quelque contracture ou lésion permanente des muscles. || Substantivement. Un pied bot, un homme qui a un pied bot. Des pieds bots.

— ÉTYM. Wallon, *bot'*, émoussé, obtus; espagn. *boto;* de l'allemand : holl. *bot;* allem. *Butt*, corps épais et obtus.

BOTANIQUE (bo-ta-ni-k'), *s. f.* Science qui a pour objet la connaissance, la description et la classification des végétaux. La botanique n'est pas une science sédentaire et paresseuse qui se puisse acquérir dans le repos et l'ombre d'un cabinet, FONT. *Tournefort.* Dès le temps d'Henri IV, on s'était aperçu que la botanique, si nécessaire à la médecine, devait être étudiée, non dans les livres des anciens, où elle est fort confuse, fort défigurée et fort imparfaite, mais dans les campagnes, réflexion qui, quoique très-simple et très-naturelle, fut assez tardive, ID. *Fagon.* || Adjectivement. Nos recherches botaniques ne furent pas heureuses; les plantes étaient peu variées, CHATEAUBR. *Voy. Amér.* 334. || Région botanique, espace offrant un certain nombre de plantes qui lui sont particulières. || Jardin botanique, jardin où l'on rassemble un grand nombre de plantes pour l'étude et la curiosité. || Géographie botanique, étude des contrées par rapport aux plantes qui leur sont propres.

— ÉTYM. Βοτανική, botanique, de βοτάνη, plante, de βοτὸς, nourri d'herbe, de βόσκειν, paître, le même que *pascere* (voy. PAÎTRE).

† **BOTANISER** (bo-ta-ni-sé), *v. n.* Herboriser. || Néologisme.

— ÉTYM. Βοτανίζειν, pour la forme, non pour le sens; car βοτανίζειν signifie sarcler.

BOTANISTE (bo-ta-ni-st'), *s. m.* Celui qui étudie la botanique, qui est savant en botanique. Il n'y a pas une seule plante de perdue, de celles qui étaient connues de Circé, la plus ancienne des botanistes, BERN. DE ST-PIERRE, *Étude* IV. Comme il avait repeuplé de plantes ce jardin, il le repeupla aussi de jeunes botanistes que ses leçons y attiraient de toutes parts, FONTEN. *Fagon.*

— ÉTYM. *Botanique*, en substituant la finale *iste* à la finale *ique*.

† **BOTANOGRAPHIE** (bo-ta-no-gra-fie), *s. f.* Description des plantes.

— ÉTYM. Βοτάνη, plante (voy. BOTANIQUE), et γράφειν, décrire.

† **BOTANOLOGIE** (bo-ta-no-lo-jie), *s. f.* Traité sur les végétaux.

— ÉTYM. Βοτάνη, plante, et λόγος, doctrine (voy. LOGIQUE).

† **BOTANOPHAGE** (bo-ta-no-fa-j'), *adj.* Terme didactique. Qui vit de végétaux.

— ÉTYM. Βοτάνη, herbe (voy. BOTANIQUE), et φαγεῖν, manger.

BOTARGUE (bo-tar-gh'), *s. f.* Voy. BOUTARGUE.

† **BOTHRIOCÉPHALE** (bo-tri-o-sé-fa-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Parasite du genre des tænias qui vit dans les intestins.

— ÉTYM. Βόθριον, petite cavité, et κεφαλὴ, tête : tête à petites cavités.

† **BOTHRION** (bo-tri-on), *s. m.* Terme de chirurgie. Ulcération profonde de la cornue.

— ÉTYM. Βόθριον, diminutif de βόθρος, trou, cavité.

† **BOTRYLLE** (bo-tri-l'), *s. m.* Genre de mollusques qui vivent en tas, en grappes.

— ÉTYM. Diminutif de βότρυς, grappe.

† **BOTRYOÏDE** (bo-tri-o-i-d'), *adj.* Terme didactique. En forme de grappe.

— ÉTYM. Βότρυς, grappe, et εἶδος, forme.

1. **BOTTE** (bo-t'), *s. f.* || **1°** Quantité déterminée de choses de même espèce qu'on a liées ensemble. Botte de foin, de paille; botte d'asperges, de radis. || Botte de soie, écheveaux de soie liés ensemble. Une botte de soie était quinze onces de soie non ouvrée. || À la halle de Paris, botte, une quantité de certains légumes, tels que navets, poireaux, carottes, etc. liés ensemble et pesant environ un kilogramme. La botte de romaine contient 32 têtes. || Réunion d'un certain nombre d'échalas propres à faire les treillages. || Certaine longueur de fil de fer ployée en rond. || Cahier de trente-six feuilles de parchemin. || Botte de bordures, douze feuilles de hêtre préparées pour les ouvrages du boisselier. || Botte de seaux, six corps de seaux sortant de la première main. || Familièrement. Une botte de paperasses, une grande quantité de papiers. || **2°** *S. f. plur.* Grands ciseaux employés à donner la dernière tonte au droguet.

— HIST. XVe s. Deux boteaux de paille où il se asassist, COMM. I, 4. L'ung lieve le boteau de foin, COQUILLART, *Monol. de la botte de foin.* Ceux de dedans rebouchoient les creux et trous du mur avec des bottes de bois et de terre, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 275, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Là dessus ils avoient assis la forme d'une grande cage avec botteaux de foin, M. DU BELLAY, 527. Du reste [des tiges] on fait un botteau lié estroitement avec des oziers, O. DE SERRES, 519. || XVIIe s. Graveur, vous deviez avoir soin De mettre dessus cette tête Le lien d'un botteau de foin, RÉGNIER, *Épigr.* (Botteau est le diminutif de botte.)

— ÉTYM. Picard, *boute d'esteuble*, botte de paille; angl. *bottle;* bas-breton, *bôtel*, *bôétel*, botte. On le rapporte à l'allemand : tudesque, *bozo*, faisceau, fagot; anc. allem. *boss;* holland. *bos*.

2. **BOTTE** (bo-t'), *s. f.* || **1°** Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, et quelquefois une partie de la cuisse. Une paire de bottes. Des bottes fortes, molles, vernies. Point de politique, tout le monde en bottes [sans gêne]; quelles délices, P. L. COUR. *Lett.* II, 109. || Coup de botte, coup de pied. Rendons leur les coups de botte Qu'Achille nous a donnés, BÉRANG. *Mirm.* || Avoir du foin dans ses bottes, être muni de ressources, avoir de l'argent. Cette locution, équivalente à celle de mettre de la paille dans ses sabots, provient de l'usage de garnir ses chaussures de paille, de foin, pour qu'elles ne blessent pas le pied. || Familièrement. Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles bottes, je ne m'en soucie point. || Prendre ses bottes de sept lieues, se préparer à partir et à marcher rapidement, par allusion aux bottes qui faisaient sept lieues, dans le conte du Petit Poucet. || À propos de bottes, hors de tout propos. || Graisser ses bottes, se préparer à partir; et, au figuré, être sur le point de mourir. || Fig. Il y a laissé ses bottes, il y a péri. Quand quelqu'un est mort en une bataille, nous disons seulement : il y a laissé les bottes, comme si elles étaient le vrai séjour de l'âme du cavalier, *Francion*, liv. X, p. 423. || Locutions vieillies. Prendre la botte, se mettre en état de partir. Où va la botte? où allez-vous? || **2°** Fig. et familièrement, la terre qui s'attache à la chaussure dans un terrain gras. || **3°** Terme de manége. Serrer la botte, serrer le cheval avec les jambes. Ce cheval va à la botte, il cherche à mordre à la botte le cavalier qui est sur son dos. || Fig. Aller à la botte, dire des choses piquantes. Mme de Bouillon savait, parlait bien, disputait volontiers, et quelquefois allait à la botte, ST-SIM. 357, 222. || Morceau de cuir dont on garnit le pied d'un cheval à l'endroit où il se coupe. || **4°** Terme de chasse. Collier de cuir que l'on met au limier pour le mener au bois. || Étui où se porte le fusil quand on chasse à cheval. || **5°** Botte de carrosse, ancien nom du marchepied fixe et placé en dehors, à l'aide duquel on monte dans un carrosse. || **6°** Partie d'une manche fermée qui est la plus voisine du poignet. Ne se dit plus. || Proverbe. Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle, c'est-à-dire un avare trouve toujours moyen de se dispenser de la reconnaissance d'un service.

— HIST. XIIIe s. Par vos botes, ce dist Renart Qui moult fu plain de males ars, Se vos voliez moines estre, Je feroie de vos mon mestre, *Ren.* 1061. || XVIe s. Nous avons un ennemy qui ne dort pas, et qui use plus de bottes que de souliers, *Sat. Mén.* p. 49. Sur la peau elles avoient de fort grosses bottes, D'AUB. *Fœn.* IV, 13. L'homme veut avoir toutes ses pieces bonnes et saines, son corps, sa teste, ses yeux, son jugement, sa memoire, voire ses chausses et ses bottes, CHARRON, *Sagesse*, II, 3. Une dissenterie me surprit; mon medecin pensa perdre sa leçon, et moy mes bottes [je faillis mourir], MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 269, dans LACURNE. À propos de bottes, combien l'aulne de fagots? OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. Voy. BOTTE 3, la *botte*, chaussure, ayant été dite ainsi par assimilation à la *botte*, tonneau.

3. **BOTTE** (bo-t'), *s. f.* || **1°** Sorte de tonneau. Une botte d'huile. || **2°** Tuyaux des lieux d'aisance qu'on nomme aussi chausses de bouteilles. || **3°** Nom vulgaire du charançon du blé.

— HIST. XIIIe s. Bon vin burent et fort et roit, Ce m'est avis, d'Auçoire [Auxerre] estoit, Pleine une bout de trois sistiers, *Fabliaux*, t. III, p. 312. Le barillier et le chartier des bouts, DU CANGE, *butta*, n° 3. || XIVe s. Jehan le Tourneux, qui vouloit vendre une busse de vin, ID. *ib.* Un bussart de vin, ID. *ib.* || XVIe s. Il print un faix de paille et une botte de pouldre de canon, et espandit par le cerne des cordes, RAB. *Pant.* II, 25.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *bota;* ital. *botte;* bas-lat. *botta*, *butta*, *buza;* grec, βουτίς; gaél. *bôt*, botte, chaussure; flam. *bootje* et angl. *boot*, botte, chaussure; anglo-sax. *butte*, *bytte*, grand vase; isl. *bytta;* allem. *Busse*, cuve. Ces mots ont la signification de outre, vase en cuir, botte à chausser, tonneau, par des assimilations de sens qu'il est facile de concevoir; ils sont, comme on voit, communs à plusieurs langues.

4. **BOTTE** (bo-t'), *s. f.* Terme d'escrime. Coup de fleuret ou d'épée. Il trouvait des analogies entre les bottes de tierce et de quarte et les intervalles musicaux, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Appuyer la botte, appuyer le fleuret contre le corps de son adversaire

après l'avoir touché. || Botte secrète, coup dont la parade est inconnue de l'adversaire. || Fig. Pousser, porter une botte à quelqu'un, lui faire une interpellation, une attaque imprévue. Quelle brave botte il vient là de lui porter! MOL. *la Princ.* II, 1. Le chancelier passait quelquefois jusqu'à porter des bottes indécentes et parfois scandaleuses [au duc de Beauvilliers], ST-SIM. 305, 231.

— HIST. XVIe s. Henri II jouoit au maille qu'il avoit fort bien en main; car il estoit fort et adroit, et en faisoit de très belles et longues bottes ou coups, BRANT. *Capit. fr.* t. II, p. 46, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *bote;* de *botar*, toucher, bouter (voy. BOUTER).

BOTTÉ, ÉE (bo-té, tée), *part. passé.* Chaussé de bottes. Il était botté jusqu'à la ceinture, HAMILT. *Gramm.* 3. || Fig. Il faut être toujours botté et prêt à partir; c'est-à-dire il faut être toujours préparé à mourir. || C'est un singe botté, se dit d'un homme petit, mal fait et embarrassé dans son accoutrement.

BOTTELAGE (bo-te-la-j'), *s. m.* || **1°** Action de botteler du foin, de la paille, etc. || **2°** Opération qui consiste à redresser les verges de fer, pour pouvoir les serrer par des liens, les mettre en botte.

— ÉTYM. *Botteler.*

BOTTELÉ, ÉE (bo-te-lé, lée), *part. passé.* Du foin bien bottelé.

BOTTELER (bo-te-lé; l'Académie ne disant rien, on peut ou doubler l'*l* quand la syllabe qui suit est muette : je bottelle, je bottellerai, comme dans appeler, ou mettre un accent grave : je bottèle, je bottèlerai, comme dans marteler), *v. a.* Lier en bottes. Botteler de la paille.

— HIST. XIVe s. Car li soulphre vulgal n'a nulle Substance, qui bien le calcule [à bien calculer, à bien juger], Metallique, à dire le vray, Ainsi comme esprouvé je l'ay; Et n'est bon qu'à ces femmelettes Qui botellent des allumettes, *Tr. d'Alchim.* 48. || XVIe s. Le foin sera bottellé en faisseaux, à l'usage du pais, O. DE SERRES, 269.

— ÉTYM. *Botte* 1.

† **BOTTELETTE** (bo-te-lè-t'), *s. f.* Petite botte de foin, de paille, etc.

— HIST. XIIIe s. Quiconques est liniers à Paris, il puet et doit vendre soulement en gros par poigniées, par pesiaus, par cartiers et boteleites, *Liv. des mét.* 145.

— ÉTYM. Diminutif de *botte* 1.

BOTTELEUR (bo-te-leur), *s. m.* Celui qui fait des bottes de foin, de paille, etc. Les rédacteurs sont gens connus, vignerons, bûcherons et botteleurs de foin, P. L. COUR. II, 275.

— ÉTYM. *Botteler.*

† **BOTTELOIR** (bo-te-loir), *s. m.* || Instrument pour le bottelage du foin, etc. || Instrument pour réunir les asperges en bottes d'égale dimension.

— ÉTYM. *Botteler.*

BOTTER (bo-té), *v. a.* || **1°** Fournir des bottes; faire des bottes à quelqu'un. Botter un régiment de cavalerie. || Absolument. Ce cordonnier botte bien. || **2°** Mettre des bottes à quelqu'un. On est obligé de le botter et de le débotter. || Substantivement. Sortant du cabinet du roi, je trouvai M. le duc et quelques courtisans distingués qui attendaient son botter dans sa chambre, ST-SIMON, 128, 162. Les dernières entrées étaient appelées au lever, un moment avant les courtisans distingués; d'ailleurs nul privilége que le botter du roi. ID. 455, 148. || **3°** Très trivialement, cela me botte, cela m'arrange, me convient. || **4°** Se botter, *v. réfl.* Mettre ses bottes. On allait partir [à la chasse] et Portland se bottait, ST-SIMON, 54, 150. Il me fâche fort de perdre de vue mon canal et mes allées dans lesquelles je me promenais sans être obligé de me botter, BALZ. *Liv.* IV, *lett.* 30. || Se botter bien, mal, porter ordinairement des bottes bien ou mal faites. || Se botter, se disposer à partir. M. de St-Malo se botte pour le clergé, SÉV. 233. || Fig. et familièrement, amasser beaucoup de terre autour de ses pieds en marchant.

— HIST. XVIe s. Les Anglois sont toujours bottez et esperonnez dans les navires, et les gens de robe longue au palais, D'AUB. *Fœn.* IV, 2.

— ÉTYM. *Botte* 2.

† **BOTTERIE** (bo-te-rie), *s. f.* Atelier, boutique de bottes.

— ÉTYM. *Botter.*

BOTTIER (bo-tié; l'*r* ne se lie jamais; au plur. l'*s* se lie : les bottiers habiles, dites : les botié-z habiles), *s. m.* Cordonnier qui fait des bottes.

— ÉTYM. *Botte* 2.

† **BOTTILLON** (bo-ti-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || **1°** Petite botte de racines ou d'herbes que l'on porte au marché. A la halle de Paris, subdivision de la botte de romaines qui contient quatre têtes de romaine; il y a 8 bottillons dans une botte. || **2°** Pièce de cuir que les boyaudiers s'attachent au cou-de-pied.

— ÉTYM. Diminutif de *botte* 1.

BOTTINE (bo-ti-n'), *s. f.* || **1°** Petite botte courte et légère, à l'usage des femmes, des enfants et quelquefois des hommes. Un homme fat et ridicule porte un long chapeau, un pourpoint à ailerons, des chausses à aiguillettes et des bottines, LA BRUY. 13. || **2°** Appareil chirurgical en forme de bottine, destiné à remédier aux vices de conformation du pied ou du bas de la jambe. || **3°** Pièce de cuir, dite aussi botte, dont on garnit le pied des chevaux à l'endroit où ils se coupent.

— HIST. XVe s. Housseaulx, souliers, bottines, esperons, FROISS. II, III, 35. || XVIe s. Une paire de bottines fourrées de peau de lievre, D'AUB. *Fœn.* III, 22. Les souliers lui semblerent bien venir à ses pieds, comme les bottines à ses jambes. — Or, combien qu'en ce joyeux devis il soit usé de ce mot bottines, toutefois il ne faut pas entendre des bottines à la façon des nostres, puisqu'elles se mettent en des souliers, DESPER. *Contes*, XCVI. On leur baillera des souliers assez hauts, comme des demies botines, PARÉ, XVII, 11.

— ÉTYM. *Botte* 2; wallon, *botekène;* espagn. *botequin;* ces deux derniers sont des dérivés de forme germanique du flamand *bootje*, botte.

† **BOU** (bou), *s. m.* Sorte de thé. Thé bou.

— ÉTYM. Nom d'une montagne de la Chine qui produit ce thé.

† **BOUARD** (bou-ar), *s. m.* Gros marteau qui servait autrefois dans les monnaies. Le même que bouvard.

† **BOUBOULER** (bou-bou-lé), *v. n.* Se dit du cri du hibou.

BOUC (bouk; au pl. l'*s* ne se lie pas : les bouk et...; certains lient : les bouk-z et....) *s. m.* || **1°** Mâle de la chèvre, qui répand une odeur très-forte et très-désagréable. Puer comme un bouc. Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses? RAC. *Athal*, I, 1. || Fig. Homme très-désagréable ou qu'on doit fuir. Que fait le bouc en si joli bercail? PIRON, *Épigr. contre Desfontaines.* || Fig. Barbe de bouc, barbe qu'un homme porte seulement sous le menton. || **2°** Dans le Lévitique, bouc émissaire, bouc que l'on chassait dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions que l'on voulait détourner de dessus le peuple. || Figurément, homme sur lequel on fait retomber les torts des autres. || **3°** Terme de l'Écriture. Réprouvé. Pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, MASS. *Élus.* A moi, réprouvé, bouc infâme, Va brûler, dira-t-il, BOIL. *Épitr.* XII. Quand Dieu viendra juger les vivants et les morts, Et des humbles agneaux, objets de sa tendresse, Séparera des boucs la troupe pécheresse, ID. *ib.* Voilà l'agneau devenu tout à coup ce bouc d'abomination, BOSS. I, *Pass.* 1. || **4°** Outre remplie de vin ou d'huile. Un bouc d'huile. || **5°** Poulie garnie de cornes de fer pour faire monter une chaîne. || Grande roue à eau dans une forge.

— HIST. XIIIe s. Quant uns bouz passe par Petit-Pont, *Liv. des mét.* 287. La chievre est plus saine du bouc; et se li bouz est de grant eage.... ALEBRANT, f° 46. || XVIe s. Ils vindrent de boucq-estourdy trouver M. le connestable dedans ses tranchées, sans demander ny prandre hostaiges, CARL. III, 21. Il s'y est allé jetter de bout estourdy, sans mon commandement ny pouvoir, pour y estre obey, ID. V, 3.

— ÉTYM. Wallon, *bo*, *boc ;* bourguig. *bô;* provenç. *boc;* aragonais, *boque;* du celtique : gaël. *boc*, *buic;* bas-bret. *buch;* cornw. *byk* et *bouch;* irland. *boc;* il y a bien *Bock* dans l'allemand; mais les étymologistes pensent qu'il y est venu des langues romanes. Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *li bous*, au régime, *le bouc.*

BOUCAGE (bou-ka-j'), *s. m.* Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont trois espèces sont employées en médecine : le boucage anis (*pimpinella anisum, L.*), le boucage moyen ou petit boucage (*pimpinella saxifraga, L.*); et le boucage majeur (*pimpinella magna, L.*).

— ÉTYM. Ainsi dit de *bouc*, à cause de l'odeur forte qu'a une des espèces.

BOUCAN (bou-kan), *s. m.* || **1°** Lieu où les Caraïbes fument leurs viandes; le gril de bois sur lequel ils les fument. || **2°** Claie sur laquelle on sèche la cassave. || **3°** Préparation que l'on fait subir à la tortue pour la mettre en pâté. || **4°** Dans le langage populaire et très-bas, boucan s'emploie pour vacarme, sans doute par allusion à la vie bruyante et désordonnée des boucaniers, et aussi pour bordel.

— ÉTYM. Mot caraïbe, dit Furetière, qui signifie claie.

† **BOUCANAGE** (bou-ka-na-j'), *s. m.* Dessiccation des viandes, du poisson, des légumes, etc. à la fumée d'un foyer.

— ÉTYM. *Boucaner.*

BOUCANÉ, ÉE (bou-ka-né, née), *part. passé.* Viandes boucanées.

BOUCANER (bou-ka-né), *v. a.* || **1°** Faire sécher de la viande ou du poisson à la fumée. Après l'avoir fait boucaner à la fumée [la chair de castor], les sauvages la mangent, lorsque les vivres viennent à leur manquer, CHATEAUBR. *Amér.* 10. || Fumer de la cassave. || **2°** *V. n.* Aller à la chasse des bœufs sauvages ou autres bêtes pour en avoir les peaux.

— ÉTYM. *Boucan.*

BOUCANIER (bou-ka-nié), *s. m.* || **1°** Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages. || **2°** Gros et long fusil dont on se servait pour cette chasse, et, adjectivement, fusil boucanier. || **3°** Par extension, pirates qui infestaient les Antilles. Par la hardiesse d'un peuple nouveau que le hasard composa d'Anglais et surtout de Normands, on les a nommés boucaniers.... VOLT. *Mœurs*, 152.

— ÉTYM. *Boucaner;* angl. *buccaneer.*

† **BOUCANIÈRE** (bou-ca-niè-r'), *s. f.* Femme d'une vie aussi désordonnée que pouvait l'être celle des boucaniers. Dont le mari lui dit : ha! boucanière! J. B. ROUSS. *Épigr.* IV, 8. || Mot qui n'est employé que dans un langage tout à fait sans gêne.

— ÉTYM. *Boucanier.*

BOUCARO (bou-ka-ro), *s. m.* Terre odorante et rougeâtre dont on fait des vases à rafraîchir. On trouve aussi bocaro, bucaro.

— ÉTYM. Espagn. *bujaro*, sorte de terre rougeâtre, qui se trouve en Espagne, et non, comme le disent quelques dictionnaires, dans les Indes.

BOUCASSIN (bou-ka-sin), *s. m.* Futaine pour doublure. || Sorte de toile peinte en bleu ou en rouge, qui servait à doubler les tendelets des galères.

— HIST. XIVe s. Un pourpoint de blanc boucassin, qui bien povoit valoir seze sols, DU CANGE, *boucassinus.* || XVe s. Un drap blanc de boucassin à une croix de noir de cendal, pour mettre sur corps, ID. *ib.* || XVIe s. Son estendart estoit de toille ou boucassin bordé de veloux, PASQ. *Rech.* liv. VI, p. 171, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *boccasinus;* espagn. *bocaci.* On croit ce mot d'origine orientale.

† **BOUCASSINÉ, ÉE** (bou-ka-si-né, née), *adj.* Fait à la manière du boucassin.

1\. **BOUCAUT** (bou-kô; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bou-kô-z emmagasinés), *s. m.* Tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches. Un boucaut de sucre, de café. Un boucaut de morue.

— HIST. XIIIe s. Nus tainturiers ne puet ne ne doit metre alun de bouquauz ne fuel de fuelle; car ce sont fausses taintures, *Livr. des mét.* 136. || XIVe s. L'on n'achetera.... bouts ne bouciaus sans le congé du maistre d'hostel, DU CANGE, *butta*, n° 3.

— ÉTYM. Bas-lat. *boucellus*, de *buza*, *butta*, botte, tonneau (voy. BOTTE 3).

† 2. **BOUCAUT** (bou-kô), *s. m.* Contenance d'une peau de bouc.

— HIST. XIIIe s. Il establi les eves de la mer Rouge ausi comme en un boucel [outre], si que mal ne firent au pueple qui passoit, *Psautier*, f° 93.

— ÉTYM. *Bouc.*

† **BOUCHAGE** (bou-cha-j'), *s. m.* Terme de métier. Ce qui sert à boucher une ouverture. || Terre détrempée et pétrie, dont on se sert dans les forges pour la coulée. || Action de boucher. Le bouchage des bouteilles.

— ÉTYM. *Boucher* 1.

† **BOUCHARDE** (bou-char-d'), *s. f.* Instrument garni d'acier en pointes de diamants, qui sert aux sculpteurs, pour faire dans le marbre les ouvertures qui ne se feraient pas bien avec les outils tranchants. || Marteau à pointe des maçons.

† **BOUCHARI** (bou-cha-ri), *s. m.* Un des noms vulgaires de la pie-grièche.

BOUCHE (bou-ch'), *s. f.* || **1°** Cavité située à la face et par où les aliments sont introduits dans le corps. Mettre à quelqu'un les morceaux à la bouche. Emplir la bouche. Porter une coupe à sa bouche. Une bouche fendue jusqu'aux oreilles. Ouvrir la bouche. La bouche ouverte. Bouche amère. Bouche sèche. David représente aux païens des dieux qui ont une bouche et n'ont point de parole, FONTEN. *Oracl.* I, 5. La bouche pleine, osez-vous bien Chanter l'amour qui vit de rien? BÉRANG. *Gourmands.* || Faire venir l'eau à la bouche, se dit d'un aliment appétissant, qui en effet fait venir la salive à la bou-

che; et, au figuré, de toute espérance qui nous flatte. L'eau leur vient à la bouche, LA FONT. *Vill.* || Bonne bouche, saveur agréable dans la bouche. Cela fait ou donne bonne bouche. Laisser quelqu'un sur la bonne bouche, le laisser sur quelque chose de bon ou d'agréable. Vous n'en tâterez plus et je vous laisse sur la bonne bouche, MOL. *G. Dand.* II, 7. || Garder pour la bonne bouche ou pour faire bonne bouche, réserver pour la fin ce qu'on croit être le meilleur ou le plus agréable. Cela est ainsi dit à cause des douceurs que l'on met sur la table au dessert. || Avoir mauvaise bouche, avoir un mauvais goût dans la bouche. L'excès de la boisson donne mauvaise bouche. || Au figuré, demeurer sur la mauvaise bouche, rester avec un échec, un affront, etc. L'empereur [d'Autriche], fort embarrassé des avantages que les Turcs avaient remportés, ne voulait point de paix sur la mauvaise bouche, ST-SIM. 40, 75. M. le duc d'Orléans ne voulait pas demeurer sur sa mauvaise bouche d'Italie, et voyait peu d'apparence d'y faire revenir son armée, ID. 170, 12. || Flux de bouche, abondance inaccoutumée de salive; et figurément, bavardage; on dit présentement d'ordinaire flux de paroles. || Familièrement. Manger de la viande de broc en bouche, aussitôt qu'on l'a tirée de la broche. || **2°** Partie extérieure de la bouche, les coins et les lèvres. Il avait le sourire sur la bouche. Une bouche pincée, une bouche à lèvres minces et qui se tient fermée. || Faire la petite bouche, serrer les lèvres pour paraître avoir une petite bouche; et, figurément, faire le difficile, le dédaigneux. Faire ici de la petite bouche Ne sert de rien, LA FONT. *Cal.* Les Pontchartrain ne firent pas la petite bouche de l'honneur qu'ils recevaient, ST-SIM. 44, 10. || Fig. Faire la bouche en cœur, faire des minauderies, affecter des manières doucereuses. || **3°** La bouche considérée comme organe de la parole. Parole bien digne de sortir de la bouche d'un si grand homme. Je le tiens de sa propre bouche. Dire tout ce qui vient à la bouche. Le front, les yeux mentent souvent, et la bouche plus souvent encore. La menace à la bouche. Dire quelque chose de bouche, non de cœur. Exercé dans la philosophie grecque qu'il ne professait que de bouche. Ouvrir la bouche, parler. Ne pas ouvrir la bouche. Il n'en a pas ouvert la bouche, il n'en a pas parlé. Être dans la bouche de tout le monde, dans toutes les bouches. Ces mots sont, cette parole est dans la bouche de tout le monde. Dire quelque chose de bouche, le dire de vive voix, par opposition à par écrit. De votre bouche, ô ciel! puis-je l'apprendre? RAC. *Brit.* IV, 3. Jamais rien de plus vrai n'est sorti de ma bouche, ID. *Iphig.* IV, 4. Même le nom d'Esther est sorti de sa bouche, ID. *Esth.* II, 1. Nous fûmes étonnés de la sagesse qui parlait par sa bouche, FÉN. *Tél.* I. La sentence fut prononcée par la bouche du prophète Élie, BOSS. *Hist.* I, 6. La bouche obéit mal lorsque le cœur murmure, VOLT. *Tancr.* I, 4. Laissez parler, seigneur, des bouches plus timides, RAC. *Iphig.* III, 7. Des satisfactions si sensibles, que je ne te les pourrai dire de bouche, PASC. *Lettr.* 1. Vous pourrez vous concerter avec lui de bouche, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 3. Que sais-je si le cœur a parlé par la bouche? MOL. *Tart.* II, 3. Vous vous condamnez par votre propre bouche, MASS. *Laz.* Que mon cœur démentait ma bouche à tout moment, RAC. *Andr.* V, 3. Mais d'en ouvrir la bouche elle n'osa, LA FONT. *Court.* Dès qu'il ouvrit la bouche, SÉV. 445. Les rois n'osent ouvrir la bouche devant lui, BOSS. *Hist.* II, 4. Alexandre vit dans la bouche de tous les hommes, sans que sa gloire soit effacée ou diminuée depuis tant de siècles, ID. *la Vallière.* On me ferme la bouche, RAC. *Iphig.* III, 6. Ah! l'on s'efforce en vain de me fermer la bouche, ID. *Brit.* III, 6. Cela ferme la bouche, SÉV. 320. Vous fermerez la bouche à tous ceux qui défendront la vérité, PASC. *Prov.* 11. Il a trouvé le secret de vous fermer la bouche, ID. *Prov.* 15. Elle avait de quoi fermer la bouche aux médisants, HAMILT. *Gramm.* 9. Cela ferme la bouche à tout, MOL. *l'Av.* I, 7. Il ferma la bouche aux semi-pélagiens, BOSS. *Hist.* I, 11. C'était leur fermer la bouche par l'autorité du souverain, ID. *Var.* 11. Voilà une réponse qui ferme la bouche, ID. *Avert.* 6. || Elliptiquement. Bouche close, bouche cousue, c'est-à-dire gardez le silence sur ce point. Adieu! bouche cousue, au moins! Gardez bien le secret, que le mari ne le sache pas! MOL. *G. Dand.* I, 2. || Avoir souvent un mot à la bouche, le répéter sans cesse. Nous avons sans cesse la paix à la bouche, MASS. *Trin.* 2. Pourquoi a-t-il toujours à la bouche qu'il faut mourir? ID. *Paq.* 1. La parole de Dieu que nous avons toujours à la bouche, ID. *Démons*, 2. On a sans cesse l'État dans la bouche, MASS. *Obst.* Avoir toujours en bouche angles, lignes, fossés, CORN. *Le Ment.* I, 6. Le blasphème à la bouche, ID. *Poly.* III, 5. Nous n'avons en la bouche que le nom de Marie et le nom de Louis, MALH. VI, 6. || Aller, passer, voler de bouche en bouche, circuler rapidement dans le public, devenir célèbre. Ces mots : guerre aux tyrans, volent de bouche en bouche, DELAV. *Vêpres Sicil.* V, 2. || Familièrement. Être fort en bouche, parler avec hardiesse et même insolence. || Avoir la bouche pleine d'une chose, en parler avec emphase. || La déesse aux cent bouches, la Renommée. Le monstre composé de bouches et d'oreilles [la Renommée], BOIL. *Lutr.* II. || Dans sa bouche, dans leur bouche, selon lui, selon eux. Le Tartuffe, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété, MOL. *Préface de Tart.* || Ouvrir la bouche à quelqu'un, le faire parler. Le vôtre [intérêt] toutefois m'ouvrira seul la bouche, CORN. *Nic.* II, 3. || Le pape ouvre la bouche aux cardinaux nouvellement créés, se dit de la cérémonie que le pape fait pour autoriser les cardinaux à parler dans les consistoires. || Par extension, bouche se dit des discours ou des écrits. Le Saint-Esprit l'explique par la bouche de saint Paul, BOSS. *Hist.* II, 7. Les principes que l'antiquité nous a enseignés par la bouche de saint Augustin, ID. *Réfut.* || Avoir le cœur sur la bouche, parler comme on pense. Mais moi qui suis sensible à tout ce qui vous touche, Qui, mauvais courtisan, ai le cœur sur la bouche, ROTR. *Antig.* V, 2. || Fig. À pleine bouche, ouvertement. Saint Clément expliquait à pleine bouche leur apathie, BOSS. *Nouv. myst.* 17. Jésus-Christ s'est expliqué à pleine bouche, ID. *Inst.* 4. || **4°** La bouche considérée comme recevant les aliments. Provisions, munitions de bouche. Le moyen le plus convenable est de les mener [les enfants] par leur bouche, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Friande assez pour la bouche d'un roi, LA FONT. *Rem.* || Prendre sur la bouche, se retrancher de la nourriture par économie. || Être sur sa bouche, être gourmand. || Être sujet à sa bouche, même sens. ....Ma compagne de couche Fut, comme son papa, fort sujette à sa bouche, SCARRON, *Don Japhet*, 1, 2. || S'ôter les morceaux de la bouche, se priver de manger suffisamment, et, plus généralement, se priver du nécessaire. Il s'ôte les morceaux de la bouche pour faire une petite pension à sa vieille mère. || Les officiers, le service de la bouche ou, simplement, la bouche, les gens préposés au service de la table du roi. Servez, disais-je, à messieurs de la bouche, Versez, versez, messieurs du gobelet, BÉRANG. *Damoclès.* || Avoir bouche à cour ou en cour, avoir droit de manger à quelqu'une des tables chez le roi. Il fallut établir des tables [à Marly] comme à Versailles, pour le bas étage de ce qui y avait bouche à cour, ST-SIM. 268, 113. || Familièrement. Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu, lui faire faire excellente chère; et fig. être à bouche que veux-tu, avoir tout en abondance. || Fig. Gourmand ou plutôt gourmet. Fine bouche. C'est une fine bouche. || Personne à nourrir. On fit sortir de la place assiégée toutes les bouches inutiles. || **5°** En parlant du cheval, on dit la bouche. La bouche est l'ensemble des parties sur lesquelles agit le mors. Bonne bouche ou belle bouche, celle qui reçoit du mors une impression modérée; bouche sensible ou tendre, celle qui souffre trop de l'action du mors; bouche égarée, celle qui présente ce défaut porté à l'extrême: bouche dure ou forte, celle qui résiste à la main du cavalier; bouche fraîche, celle qui écume lorsque l'animal est bridé. Bouche à pleine main, se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. Bouche en action, se dit d'un cheval qui mâche son mors. Assurer la bouche d'un cheval, l'accoutumer à souffrir le mors. || Ce cheval est fort en bouche, il n'obéit point au mors. Il n'a ni bouche ni éperon, il est fort en bouche et dur à l'éperon. Tout ainsi qu'un cheval qui a la bouche forte, RÉGNIER, *Sat.* VII. || Fig. et familièrement. N'avoir ni bouche ni éperon, être stupide et insensible. Bocchoris était comme un beau cheval qui n'a point de bouche, son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne modérait point sa valeur, FÉN. *Tél.* II. || On dit de même la bouche d'un âne, d'un mulet, d'un chameau, d'un éléphant. || En histoire naturelle, bouche se dit, chez tous les animaux, de l'ouverture par où les aliments sont introduits, excepté chez ceux où elle a la forme de bec. || **6°** Ouverture. La bouche d'un volcan, d'un four, d'un canon. Bouche à feu, un canon, un mortier, un obusier, etc. Bouche de chaleur, ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée, d'un poêle ou d'un mur, et qui sert à faire passer dans les appartements la chaleur d'une cheminée, d'un poêle ou d'un calorifère. || **7°** Embouchure d'un fleuve. Les bouches du Nil. Je [le Gange] me rends par plusieurs bouches dans le sein des mers, FÉN. XIX, 82. Jusqu'aux bouches du Tibre un vaisseau m'a conduit, M. J. CHÉN. *Tibère*, I, 1. Vers la bouche du fleuve ils ont osé paraître, CORN. *Cid*, II, 7. || **8°** En physiologie, bouches veineuses, bouches absorbantes, orifices qu'à l'époque où l'on ne connaissait pas encore la propriété physique d'endosmose, on avait supposées dans les membranes pour expliquer l'absorption des liquides mis en contact avec ces membranes. || **9°** Terme de géologie. Bouche d'Éole, ouverture dans les montagnes, d'où sortent des vents très-froids. || **10°** Terme de féodalité. Un vassal doit la bouche et les mains à son seigneur, c'est-à-dire, avec l'aveu de soumission, il met ses mains dans celles du seigneur. || **11°** Terme de musique. Ouverture horizontale du bas d'un tuyau d'orgue. || **12°** Terme de boulangerie. Tirer à la bouche, attirer la braise vers la bouche du four. Bouche de pain, la croûte de dessus. || **13°** Terme de marine. Bouche ou bosson, rondeur des bancs et tillacs, et de tout ce qui n'est ni plat ni uni. || Proverbes. C'est saint Jean bouche d'or, un saint Jean bouche d'or, c'est-à-dire, c'est un homme beau parleur et qui fait de belles promesses, et aussi c'est un homme qui dit toujours sa pensée avec franchise, par souvenir de saint Jean Chrysostome ou Bouche d'or. || Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche; il parle contre sa pensée. || Il arrive beaucoup de choses entre la bouche et le verre, c'est-à-dire il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par quelque accident imprévu. || Gouverne ta bouche selon ta bourse, c'est-à-dire ne fais pas pour ta table, et en général pour quoi que ce soit, plus de dépenses que ta fortune ne permet.

— REM. Des grammairiens ont condamné cette locution : il n'a que de mauvaises paroles en bouche, assurant qu'il faut dire: à la bouche. Le fait est que cette dernière façon de parler est aujourd'hui la plus usitée; mais l'autre n'est condamnable ni quant à la grammaire (car la préposition *en* est ici aussi bonne que la préposition *à*) ni quant à l'usage (car on peut voir que de bons auteurs s'en sont servis).

— SYN. BOUCHE, GUEULE. C'est en parlant des animaux qu'il y a quelque difficulté à distinguer ces deux mots. L'usage veut qu'on dise la bouche d'un cheval, d'un âne, d'un mulet, d'un chameau, d'un bœuf, et en général des animaux que l'on monte ou que l'on attelle; mais on dira la gueule d'un chien, d'un chat, du moins dans le langage ordinaire; car le mot bouche pourra être employé toutes les fois qu'on se rapprochera du langage de l'histoire naturelle qui, elle, ne se sert pas du mot gueule : le lion montrait une gueule menaçante; mais on pourra dire : la bouche du lion est garnie de dents incisives.

— HIST. XIe s. Puis se baiserent es buches et es viz [visages], *Ch. de Rol.* XLVIII. [Il] Met à sa buche une claire buisine [trompette], *ib.* CCLVII. || XIIe s. [Il] Met le [le cor] à sa boche, si sone durement, *Ronc.* 278. Sa bele bouche et li vair œil riant, *ib.* VIII. Mais [ils] n'i voient riens qui fasse à desplaire N'en cors, n'en bras, n'en bouche, n'en menton, *ib.* II. La boiche [elle] ot savoureuse, plus vermeille que sans [sang], *Sax.* V. Sires reis, fait li il, forment ai desiré Qu'une feiz vus eüsse veü et avisé, E que jo buche à buche eüsse à vus parlé. *Th. le mart.* 77. [Elle ne peut s'empêcher] Que ele ne lui rende arriere, Au moins de bouche, son salut, *la Charrette*, 1556. || XIIIe s. Les autres nés [vaisseaux], qui par là n'alerent mie, furent entrées en la bouche de Avie [Abydos], VILLEH. LX. À force [ils] lui ouvrirent la bouche outre son gré, *Berte*, XV. Mauvaisement lor souvient de l'escriture, qui dist par la bouce David le roi : faites jugement et justice en tous tans, *Chron. de Rains*, p. 2. Renart vit qu'il ne pot durer Ne por fuir ne por aler; La boche li vet escumant, *Ren.* 11... Moult m'as hui fait grant destorbier Qu'entre ma boce et ma cuillier As hui proie sor moi sesie, *ib.* 20532. Si m'a mes mestres deffendu, Que ja mot n'isse de ma boiche Qui de ribaudie s'aprouche, *la Rose*, 5739. Et si doivent li clerc jurer qu'ils escriront ce qui lor sera dit des bouques as auditeurs tant solement, BEAUM. XL, 26. Aucune fois avient il que priere n'est pas fete de bouce; mais on le [la] mande par letres, ID. XXIX, 6. L'evesques si de li s'aprouche Que parleir i pout bouche à bouche, RUTEB. 278. Ce est cil sires qui s'aparut à Jacob et parla à li boche à boche, *Psautier*, f° 177. Tel en pensé, tel en la buche, MARIE, *Fab.* 82. Le jour fu mis en escript et fu aporté au legat; que car monsieur le me dit de sa bouche, JOINV. 280. Preu-

domme est si grand chose et si bonne chose que nous [même] au nommer emplist il la bouche, ID. ib. || XIVe s. Il est escript que celui qui sera occis perira par la bouche de deux tesmoings ou de trois, ORESME, *Eth.* 162. || XVe s. Puis dit [le comte de Flandre à son valet] : aie bonne bouche; si tu eschiés [tombes] es mains de mes ennemis et on te demande de moy, garde toi que tu n'en dises rien, FROISS. II, II, 156. Nous vous prions que vous fassiez la response au heraut. — Volontiers, dit-il, mais il faut qu'il ait de nostre argent; si nous fera courtoisie, et nous portera bonne bouche [parlera favorablement] envers ses seigneurs qui ci l'ont envoyé, ID. II, II, 12. Et lors ledit roy de France recevra ledit roy d'Angleterre et duc de Guienne au dit hommage lige, à la foy et à la bouche, sauf son droit et l'autrui [forme de l'hommage d'Édouard à Ph. de Valois], ID. I, I, 53. En close bouche n'entre mouche, *Hôtel Jacques Cœur* dans JAUBERT, *Gloss.* J'aymasse mieux de bouche vous le dire, CH. D'ORL. *Ball.* 20. Il gardera de mal parler sa bouche, ID. 10. Soit verité en ta bouche; Car cilz en qui elle touche Est amis de Dieu prouchain, E. DESCHAMPS, *Lay du roy.* Les deux qui meilleures bouches avoient pour franchement parler tout ce que ne pourroient celer, *J. de Saintré*, p. 126, dans LACURN. L'ay sceu de bouche par ceulx qui les conduysoient, COMM. V, 13. Elle lui promit que, s'il portoit bonne bouche [gardait le secret], elle lui donneroit.... LOUIS XI, *Nouv.* XL. Pour faire bonne bouche [à la fin], la bonne demoiselle d'un maistre prestre s'accointa, ID. *ib.* LXXVIII. Qui m'aime, ma bouche le sent, *Proverbe*, dans LEROUX DE LINCY. Et le capitaine respondit : Il ne faut pas faire la petite bouche, *Roman du Jouvencel*, f° 58, dans LEROUX DE LINCY. || XVIe s. Une oraison, laquelle garentit la personne de toutes bouches à feu, RAB. *Garg.* I, 42. Par la vertu desquelles paroles il luy faisoyt venir l'eaue à la bouche, ID. *Pant.* II, 21. Je te reservoys à bonne bouche : je te prye, dy moi ton adviz, ID. *ib.* III, 26. Les trente escutz sont quasi venuz à leur fin; et si non ay rien despendu en meschanceté, ny pour ma bouche, ID. *Épi.* 12. Tandis rostir sa perdrix on faisoit.... [le gros prieur] La perdrix vire : au sel de broque en bouche La devora.... MAROT, *Épigr. contre un gros prieur.* Ces nations que, si à pleine bouche, nous appelons barbares, MONT. I, 24. C'est une regle en la bouche de touts les hommes, ID. I, 25. Ordinairement ils ont ce proverbe en la bouche, LANOUE, 501. Aucunes, après avoir apris à amadiser de paroles, l'eau leur venoit à la bouche, tant elles desiroyent.... ID. 134. Et tel y a qui tient en sa maison plus de vingt bouches, et treize ou quatorze chevaux, ID. 299. Les maladies s'engendrerent parmi ces grosses troupes : à quoy aiderent beaucoup les excès de la bouche, ID. 409. Comme celles qui, venant au banquet après avoir bien disné, font la petite bouche devant le monde, YVER, p. 562. Les enfans ne doivent coutumierement que bouche et mains [foi et hommage], avec le droit de chambellage, qui est du par tous, LOYSEL, 560. En quelques contrées la femme ne doit que la main; mais la courtoisie françoise doit aussi la bouche, ID. 564. Cinglant oultre la bouche de la riviere d'Achelous, il alla courir toute la province d'Acarnanie, AMYOT, *Péric.* 40. Il ferma la bouche aux larrons, qui si haultement le louoient, ID. *Arist.* 10. Il n'estoit aucunement sujet à sa bouche, il ne beuvoit jamais oultre mesure, ID. *Sertor.* 17. Ses rencontres et brocards sentoient leur soudard à pleine bouche, ID. *Anton.* 32. Le cheval de Cyrus, qui estoit ardent, et avoit fort mauvaise bouche, le porta malgré luy bien loing de ses gens, ID. *Artax.* 13. Apelles luy ferma la bouche dextrement en luy disant.... ID. *De la tranq. d'âme*, 25. M. le mareschal leur donne mille livres et bouche à cour, pour se tenir près de sa personne, D'AUB. *Fœn.* III, 20. Monsieur, je me mets à genoux devant vous pour que vous m'en disiez quelque cause, et que je m'en aille en cette bone bouche, ID. *ib.* III, 21. Emporté par un cheval fort en bouche, ID. *Hist.* I, 302. Le Dauphiné, la Provence et le Languedoc ne faisoient plus la petite bouche de la guerre, ID. *ib.* II, 234. Sur quoi le gouverneur venant d'un festin s'essuya la bouche de son gouvernement [trouva la ville prise], ID. *ib.* III, 378. Il monta au dessus de l'artillerie ennemie, puis, se jetant à droite, la saisit et tourna la bouche vers le gros, ID. *ib.* 424. Tambour battant, meche alumée, bale en bouche, ID. *ib.* 477. Ces espions estans au supplice chargeoient tout hault le mareschal du Biez; et qu'il leur avoit ainsi fait la bouche [la langue], CARLOIX, II, 13. Et une aultre charrette chargée de pains de bouche, aussi dedans des tonnes, ID. V, 16. Vin d'Orleans, de Magdon, de Gascougne blanc et claret, et tous les aultres vins de bouche [fins], ID. III, 26. Nostre armée tourna la teste vers l'ennemy, marchant nostre artillerie la bouche devant, M. DU BELL. 143. Tant ce bestail a bonne bouche, se paissant de tout, mesme du foin, des perches de saule.... O. DE SERRES, 411. Mais tout ainsi qu'un beau poulain farouche, Qui n'a masché le frein dedans la bouche, RONS. 183. Dessus un coffre à bouche [à dents, sur le ventre] se coucha, ID. 629. Bouche en cueur, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 236. Ils parlent bas et à demy bouche, CHARRON, *Sagesse*, liv. II, *Préface.* Comment? ay-je laissé quelque mauvaise bouche [bruit] de moy après ma mort? PASQ. *Rech.* p. 905, dans LACURNE. Nous trouvons que deux rustiques se rapporterent à un juge s'il falloit dire la bouche d'un cheval ou la gueule, et firent une gageure; le juge va dire qu'à cause de l'excellence du cheval, il falloit dire la bouche, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 346, dans LACURNE. Il survient bien des inconvenients entre bouche et cuillier, *Contes d'Eutrapel*, p. 185, dans LACURNE. Case ou maison de terre, cheval d'herbes, amy de bouche ne vaillent pas une mouche, GABR. MEURIER, *Trésor de sentences*, dans LEROUX DE LINCY.

— ÉTYM. Picard, *bouque;* provenç. et espagn. *boca ;* ital. *bocca;* du latin *bucca*, que l'on rattache au sanscrit *bhuj*, manger.

BOUCHÉ, ÉE (bou-ché, chée), *part. passé.* Bouteille bien bouchée. Le trou dans la haie est bouché. Que ne puis-je aller à mon gré Dans l'Olympe.... Mais le chemin m'en est bouché, VOLT. *Épîtres*, 48. || Fig. Voilà encore une source de vices bouchée dans le cœur d'Émile, J. J. ROUSS. *Ém.* II. C'est en vérité avoir l'esprit trop bouché aux choses célestes, BOSS. *Messe.* || Être bouché, manquer d'intelligence. Avoir l'esprit bouché, ne rien comprendre. Ils avaient l'esprit si bouché qu'ils ignoraient.... BOSS. *Avert.* 6. Esprit bouché! dit le chevalier, HAMILT. *Gramm.* 3. Je n'étais pas assez bouché pour ne pas sentir cela, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. Je n'ai supposé ni un génie transcendant, ni un entendement bouché, ID. *Ém.* IV. || En termes de musique, sons bouchés, sons qu'on tire du cor en introduisant la main dans le pavillon.

BOUCHÉE (bou-chée), *s. f.* || 1° Morceau qu'on met dans la bouche en une seule fois. Bouchée de pain, de viande. || Par exagération. Il n'a mangé qu'une bouchée, il a mangé très-peu et à la hâte. || Ne faire qu'une bouchée d'un morceau, l'avaler en une seule fois ou tout au moins très-vite. Il ne fit qu'une bouchée du pâté. || Fig. et familièrement. Il n'en ferait qu'une bouchée, il en triompherait vite et sans peine. || 2° Nom de différentes pâtisseries. Petites bouchées ou bouchées à la reine, très-petits vol-au-vent.

— HIST. XIIe s. Aporte mei un poi, se vels, une bouchie de pain, *Rois*, 311. || XIIIe s. Novelement est acouchie, A chascun donoit sa bouchie, Mais n'avoit pas son chief covert, *Ren.* 364.

— ÉTYM. *Bouche;* ital. *boccata.*

† **BOUCHELLE** (bou-chè-l'), *s. f.* Terme de pêche. Entrée de la tour de la bourdigue.

— ÉTYM. *Boucher*, verbe.

† **BOUCHEMENT** (bou-che-man), *s. m.* Terme d'architecture. Action de boucher une ouverture. On a opéré le bouchement, en plein mur, de cinq grandes fenêtres.

† **BOUCHE-NEZ** (bou-che-né), *s. m.* Ce qui sert à garantir des mauvaises odeurs. || *Au plur.* Des bouche-nez.

— ÉTYM. *Boucher*, verbe, et *nez.*

1. **BOUCHER** (bou-ché), *v. a.* 1° Fermer une ouverture, un passage. Des chariots bouchaient le passage. Le conduit était bouché par une pierre. On boucha les fenêtres. Boucher les jours, les vues d'une maison, en murer les fenêtres. || Boucher la vue, l'intercepter, l'empêcher. Ces arbres nous bouchent la vue. || 2° Fermer avec un bouchon, avec un tampon. Boucher une fente. En bouchant le trou avec le pouce. Le procédé pour boucher les bouteilles de vin de Champagne. Le Nil bouche avec son limon les interstices de la terre. || Se boucher le nez, se garantir contre une odeur forte ou délétère. || Se boucher les yeux, les oreilles, ne vouloir point voir, entendre. Et se bouchant l'oreille au récit de ses vers, RÉGNIER, *Sat.* II. La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles Et nous laisse crier, MALH. VI, 18. Je fermerai les yeux, je boucherai mes oreilles, DESC. *Médit.* 3. L'opéra toujours Fait bruit et merveilles; On y voit les sourds Boucher leurs oreilles, BÉRANG. *Musique.* || Fig. et familièrement. Boucher un trou, payer une dette. || 3° Terme de doreur. Boucher d'or moulu, réparer les ouvrages d'or qui ont quelque petit défaut après avoir été brunis. || 4° Se boucher, *v. réfl.* Se fermer. La voie par où les eaux s'écoulaient s'est tout à fait bouchée.

— HIST. XIIIe s. Et puis reclost l'en la porte et la boucha l'en bien, aussi comme l'en naye [noie, jette à l'eau] un tonnel, JOINV. 210. Assez près de Damiete trouvames un flum qui issoit de la grant riviere; et fut acordé que l'ost sejourna un jour pour boucher ledit braz, ID. 219. Dont je vis un Coremyn [Chorasmien] qui fu des gens l'empereour de Perse, qui nous gardoit en la prison, que, quant il ouvroit son sac, nous nous bouchions, que nous ne povions durer pour la puneisie [puanteur] qui issoit du sac, ID. 265. || XIVe s. Il saigna tant de sanc, bouchier ne pout sa plaie, *Girart de Ross.* 4661. || XVe s. Sa cheminée il [l'avare] boschoit, Craignant perdre la fumée, BASSELIN, XLIV. Avoit la premiere les oreilles bouciées tant estroitement que à nulle rien fors qu'à propre affection ne voloit doner ascout, G. CHASTEL. *Expos. s. verité mal prise.* Icelle femme dist que son mari estoit en ung lieu appelé les Arceiz, où il bouchoit son blé [mettait en gerbe], DU CANGE, *bouchellus.* || XVIe s. Alors le grand pontife tire la patiente toute bouchée [voilée] hors de la littiere, AMYOT, *Numa*, 18. Il n'y a d'autre difference entre cecy et cela, sinon que le corps qui fait ces tenebres est plus grand que mon manteau qui te bouche les yeux, ID. *Péric.* 67. Un caveau, lequel n'a porte ny demie, sinon une grosse pierre dont on bousche l'entrée, ID. *Philop.* 33.

— ÉTYM. Ménage tire ce mot de βύζειν, boucher, mais on n'a aucun intermédiaire qui justifie l'introduction directe de ce mot grec dans le langage vulgaire. Diez, se reportant à *bouchon*, dit que ce mot est l'équivalent du provençal *bocon*, et de l'italien *boccone*, qui signifient bouchée (ancien français *boucon*); de là *boucher*, avec le sens de ce qui remplit la *bouche*, et, en particulier, la *bouche* de la bouteille. C'est avec raison que Diez rapproche *boucher* de *bouchon;* mais est-ce bien à *bocon*, *boccone* qu'il faut rapporter *bouchon?* L'orthographe *boscher*, *boucier*, *bouscher* n'y conduit guère; le sens de mettre en botte que *boucher* a dans un de nos exemples n'y conduit pas non plus. *Boucher* ne peut venir de *bouchon :* l'un et l'autre supposent un substantif *bouche*, masculin ou féminin, qui voudra dire ce qui obture et ce qui fait gerbe ou botte; substantif qui existe réellement, comme on le voit dans cet exemple du XVe siècle : Confessent iceulx habitans devoir au dit prieur, pour cause du disme de toutes leurs chanves qui est de dix *bouches* [gerbes], ung bouchot, DU CANGE, *boteronus.* Or un pareil substantif ne peut pas être rapporté à *bouche*, ouverture placée au visage; mais il appartiendra sans peine (car il est le primitif de *bouchon* de cabaret, voy. BOUCHON 2) à un radical qui se trouve dans *bois*, dans *bosquet*, dans *bouquet*, dans *bûche*, et qui, signifiant bois ou morceau de bois, aura facilement le double sens de tampon ou de bouchon, sorte de faisceau. En définitive, l'étymologie reste indécise entre deux conjectures : 1° *bouche*, ouverture dans la face; *bouchée*, ce qui emplit la bouche; d'où *boucher*, obturer; à quoi on objectera que, historiquement, ni *bouchée* n'a jamais eu le sens de ce qui obture, ni *boucher* celui de mettre en bouche (ce qui, si on l'avait trouvé, aiderait grandement cette étymologie), ni le provençal *bocon* et l'italien *boccone* celui de bouchon (ce qui aiderait l'assimilation, en montrant que *bocon* et *boccone* sont les mêmes que le français *bouchon*); 2° *bouche*, faisceau de paille, de javelle, de branchage, d'où *bouchon* de cabaret, ce qui s'applique sans difficulté à tout ce qui bouche, obture.

2. **BOUCHER** (bou-ché; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des bouchers enrichis, dites : des bou-ché-z enrichis), *s. m.* Celui qui tue les bestiaux, les débite, et en vend la chair crue. || Garçon boucher, celui qui aide le boucher dans son travail. || Fig. C'est un boucher, se dit d'un homme cruel, ou d'un chirurgien inhabile et maladroit, et encore d'un général prodigue de sang. || C'est un rire de boucher, il ne passe pas le nœud de la gorge, se dit de quelqu'un qui témoigne à l'extérieur qu'il est content, quoiqu'en effet il ne le soit pas trop. Locution qui vient de ce que les bouchers tiennent leurs couteaux à leur bouche, ce qui leur fait montrer les dents et faire une contorsion de lèvres imitant le ris.

— HIST. XIIIe s. Et un coutel qui souef tranche Con ce fust cil à bochier, *Ren.* 15977. Li bochier d'Or-

liens prennent sor chascune beste six deniers, et metent en une boete, à defendre cels de lor borc [illegible], *Liv. de just.* 7. Parce que nous veismes qu'il estoit tués d'un seul coup de mail ou de machue, noz preismes un boucier, li quix avoit soupé la nuit devant aveques li, BEAUM. XL, 20. Quant les bouchiers et les autres homes de l'ost et les femmes qui vendoient les danrées oïrent ce, il leverent le cri en l'ost, JOINV. 233. || XIVe s. Olivier de Clisson par la bataille va; Il tenoit un martel qu'à ses deux mains porta; Tout ainsi qu'un bouchier, abati et versa, *Guescl.* 6135. Que les peres l'avoient creé non pas consul pour gouverner, mes bouchier pour tourmenter et murdrir le peuple, BERCHEURE, f° 48, *recto*. || XVe s. Et l'appelloit on le boucher, pource que, à besongnes où il estoit contre les Anglois, il en prenoit peu à rançon, JUVÉNAL, *Charles VI*, 1407. Chier filz, c'est pour vous reprouchier Que n'avez pas cuer de bouchier, *Mir. de Ste Geneviève.*

— ÉTYM. Provenç. *bochier;* catal. *botxi;* ital. *beccaio, beccaro.* Une analogie apparente semble d'abord indiquer *bouche* comme primitif de *boucher;* mais l'italien *beccaio* s'y oppose. Remarquant que *becco* en italien signifie bouc, et que la forme française et la forme provençale peuvent être sans peine rattachées à *bouc*, on acceptera cette étymologie qui, indiquée avant Raynouard, a été établie par lui. Le *boucher* est proprement le tueur de boucs (la partie pour le tout). Ainsi, pour le mot *boucherie*, à côté de *bocaria*, le provençal avait *brecaria*, qui, venant de *berbix*, signifie proprement la tuerie de brebis (encore la partie pour le tout). Bien qu'il semble très-étrange que le *boucher* ait été nommé d'après le bouc ou le chevreau, cependant, étymologiquement, il n'y a aucun moyen d'écarter l'italien *beccaio*, ni de rapporter le provençal *bochier* et le français *boucher* à *bouche*.

† **BOUCHERAIE** (bou-che-rê), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'engoulevent.

BOUCHÈRE (bou-chê-r'), *s. f.* Celle qui vend de la viande crue; la femme d'un boucher.

— ÉTYM. *Boucher* 2.

BOUCHERIE (bou-che-rie), *s. f.* || 1° L'endroit où l'on tue les bestiaux; lieu où l'on débite et où l'on vend la chair crue des bestiaux. Vous avez [à Paris] des boucheries dans de petites rues sans issue, qui répandent en été une odeur cadavéreuse, capable d'empoisonner tout un quartier, VOLT. *Lett. Paulet*, 22 avril 1768. Quand au mouton bêlant la sombre boucherie Ouvre ses cavernes de mort, A. CHÉNIER, 268. || Viande de boucherie, la grosse viande, bœuf, veau et mouton. || 2° Le corps des bouchers. Toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, RETZ, IV, 281. || 3° Fig. Tuerie, massacre. Ce ne fut pas un combat, ce fut une boucherie. La boucherie qu'on fit de plus de 600 citoyens, VOLT. *Mœurs*, 130. || Mener, envoyer des soldats à la boucherie, les exposer à une mort presque certaine. Pendant que M. de Contades mène à la boucherie tous les descendants de nos anciens chevaliers et leur fait attaquer quatre-vingts pièces de canon, comme don Quichotte attaquait des moulins à vent, VOLT. *Lettr. Mme d'Argental*, 15 août 1759. || Proverbe. Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie, se dit de quelqu'un qui est sans crédit, qui ne peut rien.

— HIST. XIIIe s. Et qui est assené sur rentes de besans, si come est maison ou [illegible] ou boucherie, *Ass. de J.* I, 274. || XIVe s. Dessus la boucherie, là où sont li bouchier, Tous les jours qu'on vent char, i font aler Gautier, *Baud. de Seb.* VII, [illegible] orrible et où plusieurs se sont desesperez et occis, DU CANGE, *boucheria.* Et mené non pas seulement [illegible] *verso.* || XVe s. L'un estoit des plus grands navieurs, et l'autre estoit boucher, le plus grand de la boucherie et qui le plus y avoit de voix, [illegible] 239.

— ÉTYM. *Boucher* 2; provenç. *bocaria.* Il serait possible que *boucherie*, au sens de prison, dans l'historique, vînt de *boucher*, verbe.

† **BOUCHET** (bou-ché), *s. m.* Espèce de boisson faite d'eau, de sucre et de cannelle. Inusité aujourd'hui.

— HIST. XIVe s. Une cuvée de bochet, qui mise y [illegible], *bochetus.* [illegible] boischet, ID. *ib.* Des vins de la cité aporter vous fera, Et du bouchet aussi; car assés en y a, ID. *ib.* || XVe s. Le suppliant feust boire en une taverne en la ville de Coustances en l'ostel d'une femme, qui lors vendoit boschet et servoise, ID. *ib.* Cervoise, ou bochet, ou biere, ou cidre, ou peré, ou telles manieres de bruvaiges, ID. *ib.* || XVIe s. Il usera de ptisane, eau bouillie, eau d'amendes, bouchet, PARÉ, V, 9.

— ÉTYM. On ne sait d'où vient ce mot.

† **BOUCHETON (À)** (a-bou-che-ton), *loc. adv.* Terme de métier. Quand des pièces de faïence creuses, comme les saladiers, sont placées dans le four, on les met l'une sur l'autre par leurs bords, ce qu'on appelle les poser à boucheton.

— HIST. XVe s. Icellui Pyocart regarda par une des fenestres de la chambre, et, pour ce faire, monta sur icellui Pommart, qui se mit à boucheton [les mains sur ses genoux], DU CANGE, *bouchellus.*

— ÉTYM. *Bouche.* Dans le langage populaire, tomber à bouchon c'est tomber sur le ventre, c'est-à-dire, au propre, sur la bouche, sur la face, ce que nos anciens disaient tomber adenz [à dents, sur les dents].

BOUCHE-TROU (bou-che-trou), *s. m.* || 1° Ce qui sert à boucher un trou. Un placard qu'on met devant un vide, dans une maison, est un bouche-trou. || 2° Ce qui ne sert qu'à faire nombre. Vous trouverez dans cet ouvrage quelques bouche-trous. || 3° Une personne qui ne sert qu'accidentellement à remplir un emploi vacant. Il est familier. || *Au plur.* Des bouche-trous.

— ÉTYM. *Boucher* et *trou.*

† **BOUCHETTE** (bou-chè-t'), *s. f.* Petite bouche, mot qui s'est dit comme un diminutif gracieux.

— HIST. XIIe s. Mais son clair vis et sa fresche bouchete, *Couci*, VI.

— ÉTYM. *Bouche;* provenç. *boqueta;* espagn. *boquita;* ital. *bocchetta.*

† **BOUCHETURE** (bou-che-tu-r'), *s. f.* Ce qui sert à fermer un pré, une terre labourable.

— ÉTYM. *Boucher.*

† **BOUCHEUR** (bou-cheur), *adj.* Qui bouche.

— HIST. XVIe s. Les deux obturateurs ou boucheurs [nom de deux muscles], PARÉ, IV, 42.

— ÉTYM. *Boucher* 1.

BOUCHOIR (bou-choir), *s. m.* Plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four.

— ÉTYM. *Boucher* 1.

1. **BOUCHON** (bou-chon), *s. m.* || 1° Ce qui sert à boucher une bouteille, une carafe, un flacon. Bouchon de liége, de cristal. || Faire sauter le bouchon, faire partir avec bruit le bouchon d'une bouteille de vin fumeux. Le bouchon part, l'esprit pétille; La décence même y babille, BÉRANG. *Gourmands.* || Familièrement. Aimer à faire sauter le bouchon, aimer à boire. || 2° Jeu dans lequel on met des pièces de monnaie sur un bouchon qu'il s'agit d'abattre avec un palet. Jouer au bouchon. || 3° Terme de pêche. Morceau de liége pour soutenir la ligne sur l'eau. || 4° Terme d'horloger. Pièce de laiton rivée dans les platines des montres ou pendules. || 5° Sorte de laine d'Angleterre. || Inégalité à la surface des fils de la soie. || 6° Sorte de couvercle métallique adapté à une bouche de chaleur. || 7° Terme d'artillerie. Bourre des bouches à feu.

— HIST. XVIe s. Æole, comme estant le plus petit des dieux et un bouchon seulement d'iceux, a peur du roy qui commande à la mer, MERLIN COCAÏE, t. I, p. 349, dans LACURNE.

— ÉTYM. Il y a dans le provençal *bocon*, dans l'italien *boccone*, et dans le français *boucon*, qui signifient bouchée, morceau. Diez pense que c'est là notre mot *bouchon*, signifiant ce qui remplit la bouche, l'ouverture, et par suite, ce qui bouche. La locution populaire *tomber à bouchon*, tomber sur le visage, en italien *a boccone*, ou *boccomi*, [illegible] LA MALLE, *Mém.* liv. I, p. 279), montre bien que *bouchon* peut appartenir à *bouche*, mais n'est pas un intermédiaire qui témoigne du passage du sens de *bouche* au sens de *bouchon.* Aussi les objets en ce qui soulevées le verbe *boucher* (voy. [illegible]) restent entières; et, *bouchon* ne pouvant être séparé de *boucher*, c'est là qu'il faut examiner les deux étymologies entre lesquelles il y a débat: *bouche* de visage, et l'ancien français *bouche*, faisceau de branchage. L'espagnol *buzon*, bondon, bouchon, ne peut être rapporté ici; il tient à *buzon*, canal par où se vide un étang.

2. **BOUCHON** (bou-chon), *s. m.* || 1° Bouquet, rameau de verdure servant d'enseigne à un cabaret. Et ravalant Phébus.... Font un bouchon à vin du laurier du Parnasse, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Le cabaret même. Les rouliers s'arrêtent à tous les bouchons. || 2° Bouchon de foin, de paille, poignée de foin, de paille tortillée. On se sert d'un bouchon de paille pour frotter les chevaux et autres animaux domestiques. || Mettre un bouchon de paille à la queue d'un cheval pour indiquer qu'il est à vendre. || 3° Par extension, bouchon de linge, tas, paquet de linge. Les draps Qu'en bouchons tortillés elle avait sous les bras, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Familièrement. Elle est torchée comme un bouchon, elle est mal habillée. || Fig. Petite fille négligemment habillée. C'est un joli petit bouchon qui nous réjouit fort, SÉV. 242. || Fig. et familièrement. Mon petit bouchon, terme de tendresse et de caresse. Vieux en ce sens. Hai, hai, hai, mon petit nez, pauvre petit bouchon, MOL. *Éc. des mar.* II, 14. Crispin : Allons donc, sans façon, çà le baiser de paix....—Florine: Au retour.—Crispin : Souviens-t'en; ah! bouchon, tes attraits Sans cesse avec plaisir m'attirent.... HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 5.

— HIST. XIIIe s. Tu iez la droite Sarraÿ, Tu yez la toison arouzée, Tu yez li bouchons [buisson] Synaÿ, RUTEB. II, 11. || XIVe s. Seigneur, ceste forest, dont je fais mention, Fu moult grant et horrible; haut y sont li boucon [buissons, bois], *Guescl.* 9214. Le bouchon de chanvre d'un cent doit obole par terre, DU CANGE, *boteronus.* || XVIe s. Il va gentiment prendre le chat, et lui aiant attaché un bouchon de paille à la queue met le feu dedans, LESPER. *Contes*, XXIII. Elle lui faisoit des moustaches et des bouchons à lacquaise, D'AUB. *Fœn.* IV, 17. Aiant exagéré la foiblesse de la place, où il n'y avoit que des forts de bouschons, ID. *Hist.* II, 139. Il faut lui passer doucement l'estrille, le peigne, l'epoussette et le bouchon sur le dos, O. DE SERRES, 306. À bon vin ne faut point de bouchon, OUDIN, *Curios. fr.*

— ÉTYM. Namur. *bouchon*, buisson; wallon, *bouhon*, même sens, et *bouhéie*, touffe de plantes; de l'ancien français *bouche*, faisceau de branchage, de javelle; voy. BOIS; allem. *Busch*, buisson. La forme *boucon*, que l'on rencontre, doit être une forme picarde, le picard changeant souvent *ch* en *c* ou *k*.

BOUCHONNÉ, ÉE (bou-cho-né, née), *part. passé.* Cheval bien bouchonné. Elle fut frottée, bien bouchonnée, SÉV. 544.

† **BOUCHONNEMENT** (bou-cho-ne-man), *s. m.* Action de passer sur le corps des animaux un bouchon de paille, une brosse ou tout autre corps sec.

— ÉTYM. *Bouchonner.*

BOUCHONNER (bou-cho-né), *v. a.* || 1° Mettre en bouchon, en paquet, chiffonner. || 2° Bouchonner un cheval, le nettoyer avec un bouchon de paille. || 3° Familièrement, cajoler, caresser. Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai, MOL. *Éc. des f.* V, 4. Vieux en ce sens. || 4° Se bouchonner, *v. réfl.* Un verrat enveloppé de fange Se bouchonne partout, RÉGNIER, *Sat.* X.

— HIST. XVIe s. Il la vous bouchonne, il la vous estrille, il la traite si bien, qu'il sembloit qu'elle fust encore bonne beste, DESPER, *Contes*, XXVII.

— ÉTYM. *Bouchon*, 2.

† **BOUCHONNEUX, EUSE**, *adj.* Soie bouchonneuse, soie grossière qui a des bouchons.

BOUCHONNIER (bou-cho-nie), *s. m.* Celui qui fait, qui vend des bouchons.

— ÉTYM. *Bouchon* 1.

† **BOUCHOT** (bou-cho), *s. m.* Terme de pêche. Parc ouvert du côté de la côte, pour prendre le poisson à marée basse. || Parc pour multiplier les moules et autres coquillages.

— ÉTYM. Probablement *bouche*, à cause de l'ouverture que présentent ces parcs.

† **BOUCHURE** (bou-chu-r'), *s. f.* Terme de campagne. Haie vive.

— ÉTYM. *Boucher* 1.

† **BOUCIROLLE** (bou-si-ro-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires d'une espèce de bécassine.

BOUCLE (bou-kl'), *s. f.* || 1° Anneau de métal avec un ou plusieurs ardillons. Boucle de ceinture. Les boucles de jarretières, de souliers. || 2° Anneau que les femmes portent aux oreilles comme ornement. Des boucles d'oreilles en brillants; des boucles de [illegible]. || 3° Anneaux que forment les cheveux frisés. Trente filles de Corinthe dont les cheveux tombaient à grosses boucles sur les épaules, MONTESQ. *Gnide*, 3. || 4° Anneau de cuivre que l'on met aux cavales, pour les empêcher d'être saillies. || 5° Terme d'architecture. Petit cercle en forme d'anneau qui sert d'ornement à une moulure ronde. || 6° Terme de vétérinaire. Nom vulgaire d'une [illegible] aphtheuse du porc. || 7° Aiguillon qui arme la peau de la raie bouclée. || 8° Terme de marine. Organeau placé à côté d'un sabord pour la manœuvre du canon. || Nœud simple. || 9° Heurtoir en [illegible] à une porte cochère. || Sorte de [illegible]

|| Terme de métier. Velours à boucle, velours qui a été fait à l'épingle.

—HIST. XIe s. Toute [il] lui freint la bucle de cristal, *Ch. de Rol.* XCIII. || XIIe s. Le destrier broiche qui le va randonnant, Et fiert Fromant sor son escu devant; De soz la boucle le va tout pourfendant, *Raoul de C.* 98. || XIIIe s. La boucle d'une pierre fu, Qui ot grant force et grant vertu, *la Rose*, 1075. As dens li sesi la bougle de l'escu, *Agolant*, 602, dans DU CANGE, *boucleta*. || XVIe s. Tenir la volonté et l'appetit soubs boucle, MONT. I, 184.

— ÉTYM. Wallon *blouke;* picard, *blouke* et *bluke;* norm. et Berry, *bloucque;* provenç. *bloca*, *bocla*, la bosse du bouclier; anc. espagn. *bloca*, même sens; bas-lat. *bucula scuti*, dans les *Gloses* d'Isidore; du latin *buccula*, joue, proprement petite bouche, diminutif de *bucca* (voy. BOUCHE), puis la partie centrale d'un bouclier (ainsi dite parce qu'au centre on dessinait souvent une tête et une bouche d'homme ou d'animal), et, en bas-latin, de plus une boucle.

BOUCLÉ, ÉE (bou-klé, klée), *part. passé*. || **1°** Attaché avec une boucle. Petit coffre bouclé. Ceinture bouclée. || **2°** Garni de boucles. Souliers bouclés. || **3°** Qui a des boucles de cheveux. Une demoiselle toute bouclée, SÉV. 435. || **4°** Terme de blason. Collier bouclé, collier d'un lévrier ou d'un autre chien qui a une boucle; buffle bouclé, buffle à la gueule duquel pend un anneau d'un émail différent du reste du corps. || **5°** Poissons bouclés, poissons qui ont le corps armé de pointes recourbées. Raie bouclée.

† **BOUCLEMENT** (bou-kle-man) *s. m.* Terme de vétérinaire. Action de boucler pour empêcher la génération.

— ÉTYM. *Boucler.*

BOUCLER (bou-klé), *v. a.* || **1°** Attacher, serrer avec une boucle. Boucler ses souliers, sa cravate. || **2°** Mettre des cheveux en boucles. Boucler sa chevelure. Boucler un enfant, lui faire des boucles. || *V. n.* Ses cheveux bouclent naturellement. || **3°** Terme de vétérinaire. Boucler une cavale, lui mettre des boucles pour empêcher qu'elle ne soit saillie. || Traverser le boutoir d'un porc par un anneau, pour l'empêcher de fouiller dans la terre. || **4°** Boucler un port, en fermer l'entrée. Vieux en ce sens. || **5°** Boucler des prisonniers, fermer sur eux les portes de leur cellule. || **6°** Terme de marine. Faire un nœud simple. || **7°** *V. n.* En termes de maçonnerie, se dit d'un mur dont les parements s'écartent faute de liaison suffisante dans sa construction. Ce mur boucle, c'est-à-dire bombe en forme de boucle. || **8°** Se boucler, *v. réfl.* Mettre une boucle. Prenez votre ceinture, et bouclez-vous. || Arranger les boucles de ses cheveux. Elle est, tous les soirs, une heure à se friser, à se boucler. || Être fermé par une boucle. Ces guêtres se bouclent par le côté.

— HIST. XIIe s. A son col [il] pent son fort escu bouclez, *Ronc.* p. 36. || XIIIe s. Cil chevalier novelement Fu venus d'ung tournoiement Où il ot faite pour s'amie Mainte jouste et mainte envaïe, Et percié maint escu bouclé, *la Rose*, 1193. || XVIe s. La Boulaye l'asseuroit que le marché estoit bouclé [conclu], et que la Magdelaine coucheroit chez lui pour se trouver à l'assignation indiquée, D'AUB. *Vie*, LV. Il porta luy-mesme de ses nouvelles aux fors de Nivelay et de Risbam investis et battus en mesme temps : les premiers furent contraints de boucler [boucher les passages] pour se sauver à la ville, les autres se rendirent, ID. *ib.* I, 27. Averti que le duc le vouloit boucler [assiéger] en quelque lieu qu'il fust, ID. *ib.* III, 28.

—ÉTYM. *Boucle;* provenç. *blocar*, garnir de bosses. Un *escu bouclé* ne veut pas dire autre chose qu'un écu bombé; c'est une épithète banale.

† **BOUCLERIE** (bou-kle-rie), *s. f.* Fabrication des boucles et anneaux de fer. Tenir la bouclerie. Paris avait autrefois une rue de la Vieille-Bouclerie.

— HIST. XIIIe s. Li aprentis qui aprend au mestier de bouclerie, *Liv. des mét.* 57.

— ÉTYM. *Boucle.*

† **BOUCLETTE** (bou-klé-t'), *s. f.* Petite boucle ou petit anneau.

— HIST. XIIIe s. Il puet estre patrenostriers à Paris qui veut, c'est à savoir faisieres de toutes manieres de patrenostres et de boucletes à soulers que on fait de laiton, de archal et de quoivre [cuivre] nuef et viez, *Livr. des mét.* 97. || XIVe s. Et en chascun cordiau a une bouclette faicte des cordiaux mesmes, *Modus*, f° CXXIII, *verso*.

— ÉTYM. Diminutif de *boucle.*

BOUCLIER (bou-kli-é; l'*r* ne se lie jamais; l'*s* se lie au pluriel : des boucliers épais, dites : des bou-kli-é-z épais), *s. m.* || **1°** Partie de l'armure défensive des anciens. Le bouclier se portait au bras gauche. Bouclier rond. Bouclier échancré. Bouclier d'osier. Les soldats armés de boucliers. Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables Épouvantent les dieux de serments effroyables, BOIL. *Longin*, *Sublime*, 13. || Fig. Faire un bouclier de son corps à quelqu'un, parer les coups qu'on lui porte. Je lui fis si longtemps bouclier de mon corps, CORN. *D. San.* I, 3. O vous hommes vaillants.... Qui faisant boucliers et remparts de vos corps.... MAIR. *Sophon.* II, 2. || **2°** Levée de boucliers, démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés de leur général. || Fig. Démonstration armée, attaque à main armée. Il y eut dans la Vendée une levée de boucliers. Cette levée de boucliers était le prélude d'une guerre sérieuse. || Dans les affaires politiques, démonstration d'attaque ou d'opposition. Boileau [non le poëte] n'était pas content de ce que M. de Paris ne levait pas bouclier pour les jansénistes, ST-SIMON, 65, 78. || **3°** Fig. Sauvegarde, protection, défense. Qui fut tantôt le bouclier et tantôt l'épée de son pays, FLÉCH. *Tur.* J'en parerai les coups du bouclier de la foi, ROTR. *St Gen.* III, 2. Vous étiez son bouclier au milieu des alarmes, ID. *Antig.* I, 4. La crainte de déplaire aux ducs et à Mme de Maintenon lui fit faire [à Fénelon] bouclier de modestie et de ses fonctions de précepteur, ST-SIM. 31, 108. Couvert du bouclier de ta philosophie, Le temps n'emporte rien de ta félicité, LAMART. *Méd.* I, 12. || **4°** Terme d'astronomie. Nom d'une file de petites étoiles en ligne courbe, entre l'épaule gauche d'Orion et Aldébaran, la plus brillante étoile du Taureau. C'est cette forme et la position de ces étoiles qui les a fait nommer le bouclier d'Orion, et, par abréviation, le Bouclier. || **5°** Dans les anciennes chroniques, et, d'après la physique d'Aristote et de Sénèque, jusqu'au XVIIe siècle, bouclier, sorte de météore igné. || **6°** Terme d'artificier. Planche mince de bois léger, découpée en forme de bouclier. || **7°** Partie du corps de certains animaux. || Nom marchand de coquilles du genre des patelles.

— REM. Autrefois *bouclier* était, en poésie, de deux syllabes, et Rotrou a encore suivi cet archaïsme. Écrit *bucler*, comme il l'était souvent, ce mot était dissyllabique; écrit *bouclier*, quelques indices portent à croire que, dans la prononciation, une des consonnes tombait : *boulier;* de là l'usage de le faire dissyllabique, lors même que la prononciation avait changé.

— HIST. XIe s. Tans coups [il] a pris sur son escu bucler, *Ch. de Rol.* XXXIX. || XIIIe s. Li bers fiert Matamar sor son escu bocler; De l'un chief dusqu'à l'autre li fait fendre et froer, *Chans. d'Ant.* IV, 643. || XVIe s. Les heretiques modernes font bouclier d'Yrenée et Tertullien, CALV. *Instit.* 375.

— ÉTYM. Provenç. *bloquier;* anc. catal. *broquer;* espagn. et portug. *broquel;* du bas-latin *buccularius*, c'est-à-dire *clypeus buccularius*, escu bucler ou bouclier, comme on disait; dans *escu bouclier*, *bouclier* n'était qu'une épithète signifiant bombé (voy. BOUCLE), épithète qui a fini par éliminer le substantif et devenir le nom même de l'écu.

BOUCON (bou-kon), *s. m.* Mets ou breuvage empoisonné. Donner le boucon à quelqu'un, l'empoisonner. D'Effiat se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, jette son boucon, puis, entendant quelqu'un, s'arme de l'autre pot d'eau commune, ST-SIM. 94, 245. Ce mot a vieilli.

— HIST. XVIe s. Or ces villains, pour loyer de leurs gestes, Baillent boucons, ou leur couppent les testes, J. MAROT, V, 70. Voudroit-il bien à bailleurs de boucons Donner lui-mesme à garder ses flaccons? MAROT, II, 318.

— ÉTYM. Provenç. *bocon*, morceau; ital. *boccone*, bouchée; de *bocca*, bouche (voy. BOUCHE).

† **BOUDDHIQUE** (bou-ddi-k'), *adj.* Qui appartient au bouddhisme.

† **BOUDDHISME** (bou-ddi-sm'), *s. m.* Doctrine philosophique et religieuse qui est une réformation du brahmanisme et qui consiste essentiellement, au point de vue négatif, à nier que le sacerdoce soit inhérent à la caste des Brahmanes, et, au point de vue positif, à prêcher une morale ascétique dont le but est de délivrer l'être vivant de la nécessité de la transmigration. Le bouddhisme, chassé de l'Inde vers le VIIe siècle de l'ère chrétienne, après des guerres sanglantes, s'est propagé dans le Thibet, la Tartarie, la Chine et le Japon, pays dans lesquels il compte des centaines de millions de sectateurs.

— ÉTYM. *Buddha*, nom du réformateur, qui appartenait à une famille de princes et qui vivait dans le VIe siècle avant l'ère chrétienne. En sanscrit, *buddha* signifie sage.

† **BOUDDHISTE** (bou-ddi-st'), *s. m.* Sectateur du bouddhisme.

BOUDÉ, ÉE (bou-dé, dée), *part. passé*. Ce mari boudé par sa femme.

BOUDER (bou-dé), *v. n.* || **1°** Témoigner par une certaine expression chagrine du visage, et particulièrement des lèvres, qu'on a du mécontentement. Vous avez contrarié cet enfant; le voilà qui boude dans un coin. || **2°** Avoir de l'humeur, du mécontentement. Lasse de bouder sans qu'on y prît garde, SÉV. 460. La reine n'a point baisé Monsieur, qui en boude, ID. 506. Madame de Cleveland bouda contre le roi, HAMILT. *Gramm.* 11. Il s'est apprivoisé pas à pas, jour à jour; Il boude à mon départ, il saute à mon retour, LAMART. *Joc.* III, 122. || Fig. C'est un homme qui ne boude pas, il est toujours prêt à répondre à qui l'attaque. Cet homme ne boude pas à table, c'est un bon convive. Cet officier passe pour bouder au feu, pour ne pas s'y exposer volontiers. || Familièrement. Bouder contre son ventre, se priver d'un repas ou d'un mets qui ferait plaisir, et, par extension, se priver par dépit d'une chose agréable. || **3°** Terme du jeu de dominos. N'avoir pas de dé à jouer. || **4°** Terme de jardinage, qui se dit d'un arbre ou d'un arbuste qui ne profite pas. Ces jeunes pommiers boudent. || **5°** *V. a.* Votre Majesté a peut-être cru que je la boudais, VOLT. *Lettr. à Cath.* 113. Plus que jamais il t'aime; C'est ton tour maintenant de le bouder lui-même, A. CHÉN. 231. || Se bouder, *v. réfl.* Se faire mutuellement mauvaise mine. Ces deux amants se boudent.

— HIST. XVe s. Par ma foy vous ne boudez mie; Or povez bien, commant qu'il aille, Hardiement faire bataille; Tuit en sommes entalenté, *La Pass. de N. S. J. C.*

— ÉTYM. Diez rapproche de ce mot l'ancien français *boudine*, bouton et nombril, le provençal moderne *boud-enflá*, *boud-ouflá*, *boud-iflá*, gonfler, *boudougno*, bosse; à cette liste on peut ajouter *boud-ufe*, qui se dit dans l'Angoumois pour toupie, chose de forme ronde. Ces formes conduisent à un radical *bod*, qui est dans le piémontais *fè'l bodou*, avancer la lèvre inférieure, et dans le rouchi *boder*, gonfler. Ce radical a déjà été trouvé dans *borne* (bod-ne). S'il est latin, dit Diez, il existe dans *bot-ulus*, boudin. Il y a, dans l'anglais, *bud*, bourgeon; mais, ce mot manquant à l'anglo-saxon, on ne sait s'il est propre à la langue anglaise ou emprunté.

BOUDERIE (bou-de-rie), *s. f.* Action de bouder; état d'une personne qui boude. Leurs bouderies continuelles sont impatientantes. Le maréchal d'Huxelles boudait de honte et ne sortait de chez lui que pour le conseil depuis son aventure du traité d'Angleterre; Dubois fit entendre à son maître [le régent] qu'il ne fallait pas prendre garde à la mauvaise grâce ni à la bouderie, ST-SIM. dans LAFAYE, *Synon.* Cela eût été pris en pique et en bouderie, ID. *ib.* J'ai eu un petit moment de bouderie [avec le roi de Prusse]; mais l'explication a bientôt tout raccommodé, VOLT. dans LAFAYE, *ib.* Cette affaire avait plus l'air d'une bouderie que d'une rupture, J. J. ROUSS. dans LAFAYE, *ib.* Nous ne permettons point la bouderie.... nous ne voulons jamais que nos amis restent brouillés plus d'un quart d'heure, MARMONTEL dans LAFAYE, *ib.*

— SYN. BOUDERIE, FÂCHERIE. Ce sont des mécontentements légers. Dans la bouderie, il y a un signe extérieur, à savoir l'expression du visage, le silence, la froideur. Au lieu que la fâcherie n'est pas nécessairement accompagnée de quelque signe. On peut être très-fâché sans bouder; on cache, on dissimule sa fâcherie; et l'on peut bouder sans être aucunement fâché; on feint alors une fâcherie qui n'est pas dans le cœur et qui n'est que sur le visage et dans les manières.

— ÉTYM. *Bouder.*

BOUDEUR, EUSE (bou-deur, deû-z'), *adj.* || **1°** Qui boude habituellement. Un enfant boudeur. || **2°** Qui exprime le mécontentement. Air boudeur Une petite mine boudeuse. || **3°** Substantivement. C'est un boudeur.

— ÉTYM. *Bouder.*

BOUDIN (bou-din), *s. m.* || **1°** Mets fait avec un boyau qui a été rempl de sang et de graisse de porc. Boudin noir. Nous sommes juifs comme vous, ne mangeant point de cochon, point de boudin, VOLTAIRE, *Phil.* III, 174. Les hommes au rang desquels vous ne voulez pas être, mangeront votre lard, vos boudins et vos jambons, FÉN. XIX, 142 || Boudin blanc, boudin fait avec du lait et un hachis de blanc de volaille. || Un boudin, une portion de boudin longue de 15 à 20 centimètres, et fermée par un nœud aux deux bouts. || Eau de boudin, eau dans laquelle on

lave les tripes à boudin, et qui n'a aucune utilité. || Fig. et familièrement. S'en aller en eau de boudin, se dit d'une affaire qui se réduit à néant. || Envoyer de son boudin à quelqu'un, lui servir quelque plat de son métier, lui jouer un mauvais tour; se dit par allusion à l'habitude d'envoyer du boudin à ses amis quand on a tué un cochon. || 2° Toute chose qui, par la forme, a quelque ressemblance avec le boudin. Des boudins de grosse toile. Boudin de cheveux, boucle de cheveux en spirale. Il [Boudin] était boudin de figure comme de nom, fils d'un apothicaire du roi, dont personne n'avait jamais fait cas, ST-SIM. 286, 142. || Fusée avec laquelle on met le feu à la mine. || 3° Petit portemanteau en cuir, et de forme ronde, qu'on attache sur le dos d'un cheval. || 4° Terme de serrurerie. Espèce de ressort formé d'une spirale de fil de fer. || 5° Membre d'architecture de forme cylindrique qui décore les archivoltes, les arcs-doubleaux, arcs-ogives, bandeaux, etc. || 6° Terme de marine. Bandeau placé autour d'un bâtiment à la hauteur du second pont. || 7° Boue qui sort d'un tuyau qu'on dégorge avec la sonde. || Rouleau de tabac. || Faire un boudin est un vieux proverbe, qui signifiait marier un gentilhomme avec une fiche roturière, parce que, le mari étant le soutien de la maison, la femme, qui est riche, fournit la graisse pour l'entretenir.

— HIST. XIIIe s. Que nulz du dit mestier ne puisse vendre boudins de sanc, à peine de la dite amende, *Liv. des mét.* 177. || XIVe s. Aler boire à Paris la chopine de vin, Et la soupe humer, et rostir le boudin, *Guescl.* 22010. || XVIe s. La cuisine basse qui n'est pas seure, donnant la bassesse de ses fenestres facile accès au diabolique boudin [pièce d'artifice] et à autres inventions que nostre miserable siecle a produites, O. DE SERRES, 22.

— ÉTYM. Berry, *bodin.* On a indiqué le latin *botulus;* mais il faut supposer quelque diminutif tel que *botulinus*, ou plutôt, par interversion, *boltinus.* On a indiqué aussi le celtique : bas-breton, *bouzellen*, boyau; irlandais, *putog*, boyau, boudin; kymri, *poten.* Enfin Diez a recours au radical *bod* (voy. BOUDER et BORNE), qui signifie quelque chose d'arrondi.

† **BOUDINADE** (bou-di-na-d'), *s. f.* Terme de cuisine. Quartier d'agneau farci de boudin et cuit à la broche.

— ÉTYM. *Boudin.*

† **BOUDINAGE** (bou-di-na-j'), *s. m.* Action de tordre le fil de lin avant de le mettre sur les bobines.

— ÉTYM. *Boudiner.*

BOUDINE (bou-di-n'), *s. f.* Nom qu'on donne aux nœuds du verre, ou à la bosse qui demeure dans le plat du verre à l'endroit où il a été coulé.

— HIST. XVe s. Flambe ardente se bouta en ce lit entre les linceuls, par telle maniere que le roi fut atteint de cette flambe; on n'y put oncques venir à temps, ni lui secourir, qu'il ne fust tout ars, jusques à la boudine [nombril], FROISS. II, III, 96.... Estre en l'eau jusques à la boudine, ID. II, II, 231.

— ÉTYM. Ce mot, dans l'ancien français, signifiait extrémité obtuse, nombril. Diez y voit le même radical que dans *bouder.*

† **BOUDINÉE** (bou-di-née), *s. f.* Plat de boudin.

— ÉTYM. *Boudin.*

† **BOUDINER** (bou-di-né), *v. a.* Exécuter l'opération du boudinage.

— ÉTYM. *Boudin.*

† **BOUDINIÈRE** (bou-di-ni-è-r'), *s. f.* Petit entonnoir de fer-blanc qui sert à faire du boudin.

— ÉTYM. *Boudin.*

† **BOUDINOIR** (bou-di-noir), *s. m.* Machine qui sert à boudiner la soie.

— ÉTYM. *Boudiner.*

† **BOUDJOU** (bou-djou), *s. m.* Pièce d'argent, unité monétaire dans l'Algérie. Le boudjou est compté pour 1 fr. 80 centimes.

— ÉTYM. Mot arabe.

BOUDOIR (bou-doir), *s m.* Cabinet élégant attenant à l'appartement d'une dame. Je l'avais, dès la veille, Fait fuir de ton boudoir, BÉRANG. *Inf. de Lisette.* Crains que la révolte ennemie Dans ton boudoir ne trouve accès, ID. *Polit.*

— ÉTYM. *Bouder*, ainsi dit parce les dames se retirent dans leur boudoir quand elles veulent être seules.

† **BOUDRIÈRE** (bou-dri-è-r') ou **BOUDRINE** (boudri-n'), *s. f.* Nom rural de la carie du froment.

BOUE (boûe), *s. f.* || 1° Mélange de terre, de sable, de substance organique, plus ou moins consistant, qui recouvre le pavé des villes ou remplit les égouts, les fossés. Un tas de boue. J'ai été couvert de boue par un fiacre. Il avait des brodequins à l'antique que les boues avaient gâtés, SCARRON, *Rom. com.* ch. 1. || Payer les boues et lanternes, se disait autrefois de la taxe à payer pour boues et lanternes. || Traîner dans la boue, traîner dans les rues boueuses. On avait commencé à la traîner dans la boue, FÉN. *Tél.* VIII. Fig. diffamer. || De vieilles équivoques ramassées parmi les boues des halles (empruntées au langage le plus bas et le plus grossier). || Familièrement. Ne pas faire plus de cas d'une chose que de la boue de ses souliers, ne s'en soucier aucunement. Ils [les traitants] sont méprisés comme de la boue, pendant qu'ils sont pauvres; quand ils sont riches, on les estime assez, MONTESQ. *Lett. pers.* 98. || 2° Terre délayée. Des cahutes de boue et de paille. Toi que les éléments ont fait d'air et de boue, Ordinaire sujet où le malheur se joue, THÉOPHILE, *Sat.* I. || Maison faite de boue et de crachat, peu solide. || Fig. Bâtir sur la boue, se bercer de vaines espérances. C'est bâtir sur la boue que d'appuyer les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace, VERTOT, *Révol. rom.* XIV, p. 303. || Poétiquement. Cet amas de boue, ce tas de boue, le globe terrestre. Atomes tourmentés sur cet amas de boue, Que la mort engloutit et dont le sort se joue, Mais atomes pensants.... VOLT. *Désastre de Lisb.* || 3° Il se dit des choses auxquelles on n'attache aucune valeur réelle. Le monde aujourd'hui ne m'étant plus que boue, MALH. IV, 9. Ils [ses biens] lui échappent cependant; ce tas de boue fond à ses yeux, MASS. *Avent, Mort. du péch.* C'est avoir perdu la foi, d'aimer mieux risquer son salut éternel qu'une fortune de boue, ID. *Car. Rechutes.* La vertu de la parole de la croix n'est pas attachée à celle des ministres qui l'annoncent; la boue entre les mains du Seigneur peut éclairer les aveugles, ID. *Car. Fausse confiance.* || 4° Terme mystique. Le corps humain. L'auteur de notre être avait d'abord animé notre boue d'un souffle d'immortalité, MASS. *Car. Sur la mort.* Il sent que cette maison de boue s'écroule; il se sent mourir peu à peu à chacun de ses sens, ID. *Avent, Mort du péch.* Se persuadant qu'il n'est qu'une vile boue que le hasard a rassemblée, MASS. *Car. Vérité de la religion.* Vous connaissez, ô mon Dieu, la fragilité de notre boue, ID. *Car. Rechutes.* Voyez s'il n'en coûta rien autrefois à Augustin; quels efforts pour s'arracher à sa boue, pour rompre la chaîne de fer qui liait sa volonté rebelle! ID. *Avent, Délai de la conversion.* || Nous sommes tous sortis de la même boue, nous avons tous la même origine. Tout s'étudie, tout s'empresse à leur persuader [aux grands] qu'ils sont pétris d'une autre boue que les autres hommes, MASS. *Car. Prospérité temp.* Ô mon Dieu, souvenez-vous que vous nous avez formés d'une boue fragile, ID. *Profession religieuse, serm.* 4. || 5° État misérable. Aujourd'hui dans le trône, et demain dans la boue, CORN. *Poly.* IV, 3. Les peuples sont soulagés, les vicieux laissés dans la boue, MASS. *Petit carême, Exemples.* Lorsque la fortune à sa roue Attache mille ambitieux, Les précipite dans la boue, Ou les élève jusqu'aux cieux, BÉRANG. *Tournebr.* || Tirer quelqu'un de la boue, le tirer d'une position basse et misérable. || 6° Bassesse, impureté. Ces âmes que le ciel ne forma que de boue, CORN. *Pomp.* I, 3. Mais son sang que le ciel n'a formé que de boue, ID. *D. San.* I, 1. Dès que ce poison a gagné le cœur, on trouve des âmes de boue, MASS. *Obst.* Ses efforts impuissants pour s'arracher à sa boue, ID. *Samar.* N'avez-vous pas traîné votre cœur sur la boue de mille passions? ID. *Disp. à la comm.* Un cœur qui se traîne encore sur la boue et qui ne sait s'élever au-dessus des créatures, ID. *ib.* Tirez-moi de cette boue où je ne saurais marcher sans enfoncer tous les jours davantage, ID. *Car. Sur les causes ordinaires de nos rechutes.* || 7° Boues minérales, limons que l'on trouve près des sources de quelques eaux minérales, et qui, imprégnés des matières contenues dans ces eaux, jouissent de propriétés analogues à celles des eaux elles-mêmes. || 8° Terme de géologie. Couches de boue noire, contenant beaucoup de lignite terreux et des troncs d'arbres conifères. || 9° Boue d'émeri, potée qui se forme sous les roues ou meules des lapidaires, et qui sert à polir le marbre. || 10° Dépôt épais qui se forme au fond d'un encrier. Cette encre n'est que de la boue. || 11° Pus qui sort d'un abcès. On lui ouvrit l'apostume; il en sortit beaucoup de boue.

— HIST. XIIe s. Jo's osterai [je les ôterai] si cume la puldre de la terre; si cume la boe de la strae [de la rue] les defulerai, *Rois*, 209. || XIIIe s. Quant de si haute honor [je] sui cheue en la boe, *Berte*, XXXIII. Ele [fortune] a une roe qui torne; Et quant ele veut, ele met Le plus bas amont ou sommet, Et celi qui est sor la roe Reverse à un tor dans la boe, *la Rose*, 4000. En tai ou en bohe, TAILLIAR, *Recueil*, p. 148. || XVe s. Et quant ils sont tous eslevés et ils cuident estre au plus sur, fortune les retourne en la boue et les met plus bas que elle ne les a eus de commencement, FROISS. II, III, 49. || XVIe s. En l'ouverture d'un empyeme, il faut que la boue qui en sort.... PARÉ, *Introd.* 17. Ce mot, qui est en francois appellé boue, en latin pus, et en grec pyon, signifie un humeur putride, ID. XI, 2. On la [une ville] disoit n'estre faite que de boue et de crachat; de tels mots usoit on pour monstrer sa foiblesse, BRANT. *Capit. fr.* t. II, p. 178, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *baue* et *beue.* L'étymologie paraît être dans le celtique : kymri, *baw*, boue, *budhyr*, boueux. Le lorrain *bodère*, qui tient sans doute de *boue*, veut un radical avec une dentale. Le lombard *boga*, boue, est douteux. Le celtique garde la probabilité, sans tout expliquer.

BOUÉE (bou-ée), *s. f.* Terme de marine. Morceau de bois, baril et tout corps flottant destiné à marquer la place d'une ancre ou à indiquer un danger, une passe difficile. On dit d'une bouée qui est toute prête à être mise à l'eau quand on jette l'ancre, qu'elle est à la veille. Les uns [oiseaux] se placent à 40 et 50 lieues d'une terre inconnue et deviennent un indice certain pour le pilote qui les découvre, flottants sur l'onde comme les bouées d'une ancre, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 8. || Bouée de sauvetage, grand plateau de liége qu'on jette à un homme en danger de périr.

— HIST. XVIe s. En allant à ceste isle, nous trouvasmes plusieurs bouées, *Journal du voyage de J. Parmentier*, dans JAL.

— ÉTYM. Norm. *boie;* espagn. *boya;* portug. *boie;* angl. *buoy;* allem. *Boje;* du latin *boja*, chaîne, lien, parce que la bouée est un morceau de bois flottant, mais fixé par un lien (*boja*). C'est à *bouée* qu'il faut rapporter ce texte du XVe siècle : Pour ce que ledit batel estoit bouyant et petit, icellui Houf chey en la riviere, DU CANGE, *bullire. Bouyant* veut dire flottant, chancelant sur l'eau, et répond à l'anglais *buoyant.*

† **BOUEMENT** (boû-man), *s. m.* || 1° Action de bouer. || 2° Pièce de menuiserie dont les parties unies sont assemblées carrément à tenon et à mortaise.

— ÉTYM. Le même que *bouvement* (voy. ce mot).

† **BOUER** (bou-é), *v. a.* Lorsque la monnaie se frappait au marteau dit bouard, on appelait bouer l'action de frapper sur les flans, pour leur donner les formes convenables avant que de les blanchir.

— ÉTYM. Voy. BOUVARD.

† **BOUETTE** (bouè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Voy. BOITTE.

BOUEUR (bou-eur), *s. m.* Charretier chargé de l'enlèvement des boues.

— ÉTYM. *Boue.*

BOUEUX, EUSE (bou-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Plein de boue. Un chemin boueux. Ce funeste lac dont les eaux nous sont représentées si noires et si boueuses, BALZ. *le Prince, Av. propos.* Le juste ici-bas ressemble à ce feu sacré que les Juifs retrouvèrent caché dans les entrailles de la terre; il ne leur parut d'abord, dit l'Écriture, qu'une eau épaisse et boueuse, MASS. *Carême, Resp. humain.* || 2° Impression boueuse, celle dont l'encre s'étend et tache le papier. Estampe boueuse, estampe mal venue et tirée sur une planche où il était resté du noir entre les hachures. Écriture boueuse, écriture qui répand l'encre au delà du trait et tache le papier. || Maçonnerie boueuse, maçonnerie mal ragréée. || Menuiserie boueuse, menuiserie mal profilée. || Terme de marine. Ancre boueuse ou de toue, la plus petite des ancres.

— HIST. XIVe s. Jusqu'à tant qu'il se fust bouté Droit au chemin de povreté, Qui tant par est boueux et ort, BRUYANT dans *Ménagier*, t. II, p. 34. || XVe s. La terre estoit boueuse et mauvaise, FROISS. II, II, 184. || XVIe s. Puis passant le marets le dernier de tous avec grande difficulté à travers de l'eau boueuse et fangeuse, partie à nage, et partie à pied, il feit tant à la fin qu'il gaigna l'autre rive, AMYOT, *Cés.* 20. L'urine estant boueuse, on cognoist le malade avoir ulcere aux reins, ou vessie, ou autre partie, PARÉ, *Introd.* 23. Je me jecte dans le battu, le plus boueux et enfondrant, MONT. II, 47.

— ÉTYM. *Boue.*

BOUFFANT, ANTE (bou-fan, fan-t'), *adj.* || 1° Qui bouffe, qui paraît gonflé. Étoffe, garniture bouffante. Ces deux têtes charmantes, renfermées sous ce jupon bouffant, me rappelèrent les enfants de Léda,

BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || **2°** Bouffante, *s. f.* Espèce de guimpe gaufrée que portaient autrefois les femmes. Petit panier qui servait aux femmes à faire bouffer leurs jupes. || **3°** Bouffant, *s. m.* Partie bouffante de la manche d'une robe.

— ÉTYM. *Bouffer.*

† **BOUFFARDE** (bou-far-d'), *s. f.* Pipe, dans le parler familier. Fumer sa bouffarde.

— ÉTYM. *Bouffer.*

1. **BOUFFE** (bou-f'), *adj.* || **1°** Bouffon. Opéra bouffe, genre d'opéra opposé au genre sérieux. || Chanteur bouffe, chanteur qui joue un rôle plaisant dans un opéra. || **2°** Substantivement. Acteur qui joue dans les opéras italiens. || *Au plur. m.* Les bouffes, le théâtre italien à Paris.

— ÉTYM. Ital. *buffa*, plaisanterie (voy. BOUFFON).

† 2. **BOUFFE** (bou-f'), *s. f.* Air bouffi, morgue. Il n'a point avec nous la bouffe de gouverneur, SÉV. 576

— ÉTYM. *Bouffer.*

† 3. **BOUFFE** (bou-f'), *s. m.* Sorte de chien à long poil. Les chiens à longs poils, fins et frisés que l'on nomme bouffes et qui sont de la taille des plus grands barbets, viennent du grand épagneul et du barbet, BUFF. *Chien.*

— ÉTYM. *Bouffer :* à cause que le poil de ce chien semble bouffer.

BOUFFÉE (bou-fée), *s. f.* || **1°** Souffle qui sort de la bouche d'une personne. Il sort de la bouche de ces ivrognes des bouffées qui soulèvent le cœur. Il m'envoyait des bouffées de tabac à m'étouffer, HAMILT. *Gramm.* 3. || **2°** Onde d'air ou de vapeur qui semble venir d'un souffle de bouche. Le vent soufflait par bouffées. Il sortait de la cheminée des bouffées de fumée. Des bouffées de chaleur. L'autre jour que nous eûmes une bouffée d'été, SÉV. 42. || **3°** Fig. Accès subit et passager. Ma tante a eu une bouffée de fièvre, SÉV. 96. Elle est dans une bouffée de coliques, ID. 608. || Bouffée d'humeur, d'orgueil, de générosité. Je ne puis oublier cette bouffée de philosophie que vous me vîntes souffler, SÉV. 188. || Familièrement. Ne faire une chose que par bouffées, ne s'en occuper que par boutades. || **4°** Terme de médecine. Bouffée de chaleur, sensation de chaleur à la face survenant rapidement et disparaissant de même ou peu à peu. || Terme de vétérinaire. Sorte d'accès des maladies épizootiques pendant lesquels un plus grand nombre d'animaux sont frappés. La clavelée, par exemple, attaque les moutons par bouffées. || **5°** Terme d'hydraulique. Secousse.

— HIST. XIVe s. Quant les bouffées de vent viennent, *Modus*, fo LVIII, *verso.* || XVIe s. Ils cognoissoient que ce n'est qu'une bouffée de vent, que les saincts ont à endurer tribulation, que les graces qu'ils doivent recevoir sont eternelles, CALV. *Instit.* 376. Il leur fait sentir sa misericorde presente comme par une bouffée, ID. *ib.* 427. Lors il se leva soudain une bouffée de vent impetueux qui enflamma incontinent tout le bucher, AMYOT, *Sylla*, 76. Comme le bateau poussé par le vent et les avirons, qui bransle et marche inegalement, par secousses, boutées et bouffées, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. *Bouffer.*

BOUFFER (bou-fé), *v. n.* || **1°** Témoigner par un certain gonflement de la face qu'on est en mauvaise humeur; être dans une colère qui n'éclate pas. Il bouffe. Le grand écuyer [après cette sottise] se releva le nez de dessus la table, regarda toute la compagnie, toujours bouffant, ST-SIM. 177, 110. || **2°** Se soutenir sans s'affaisser en parlant de certaines étoffes. Ce taffetas bouffe. || Par extension. Il [le duc de Bourgogne] avait des cheveux châtains si crépus et en telle quantité qu'ils bouffaient à l'excès, ST-SIM. 322, 211. || **3°** Se gonfler, en parlant de la pâte qui ressent dans le four l'effet de la chaleur. Le pain avait déjà bouffé. || Terme de maçonnerie. Le plâtre bouffe, il gonfle. Un mur bouffe, il pousse en dehors. || Terme de jardinage. Un fruit bouffe, quand il grossit plus d'un côté que de l'autre. || **4°** *V. a.* Terme de boucherie. Souffler une bête tuée pour en rendre la chair plus belle.

— REM. Le langage populaire confond *bouffer* avec *bâfrer :* il bouffe bien; sans doute à cause de la rondeur des joues, quand la bouche est emplie. Mais ce n'en est pas moins une locution rejetée par le bon usage.

— HIST. XIIIe s. Li rois l'entent, boufe et sospire, *Tristan*, 1859, dans LACURNE. || XIVe s. Icelluy Taillefer dist à l'exposant qu'il buffast, et qu'il lui donroit une buffe, DU CANGE, *buffare.* || XVe s. De ceste vie seys bouffez [fâché], VILLON, *Ball.* || XVIe s. Ilz deschiquetoyent leur peau pour y faire bouffer la gresse, ne plus ne moins qu'on descouppe le haut de chausses pour y faire bouffer le taffetaz, RAB. *Pant.* V, 16. Point ne t'est bien ceste forme seante; Jette moy là toute fluste bouffante, Et prens en main les armes, sans enfler Si laidement tes joues à souffler, AMYOT, *Comment refrener la colère*, 12. La synoque fait paroistre tout le corps comme bouffi et enflé, ce qui a donné occasion à quelques medecins de l'appeller synoque enflante et bouffante, PARÉ, XX, 9. [Pallas] Bouffante d'ire et d'une forte voix, Comme un tonnerre appeloit les Gregois, RONS. 596. Un seul Bacchus doit se boufer de haine Contre ton isle.... ID. 684. || Gaioffe, bouffé, se cholere contre soy mesme, MERLIN COCAÏE, t. I, p. 288, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *bufar*, souffler; ital. *buffare*, souffler et plaisanter. D'après Diez, et selon toute apparence, il faut le rattacher à une onomatopée exprimant le bruit que fait la bouche en soufflant. *Bouffer* et *pouffer* sont deux formes d'un même mot.

BOUFFETTE (bou-fè-t'), *s. f.* || **1°** Petite houppe; nœuds de rubans. Sa coiffe de nuit ornée de deux grosses bouffettes de ruban, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || **2°** Terme de marine. La troisième voile du grand mât des galères.

—ÉTYM. *Bouffer.*

BOUFFI, IE (bou-fi, fie), *part. passé.* || **1°** Gonflé. Chair bouffie. O chérubins à la face bouffie, Réveillez donc les morts peu diligents, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* Je trouve en ce monde Où la graisse abonde, Vénus toute ronde Et l'amour bouffi, ID. *Cocag.* || **2°** Fig. Être bouffi de colère, de rage. Mme de Soubise avait l'air tout bouffi et la comtesse [de Furstemberg] paraissait furieuse, ST-SIM. 76, 245. Et les petits tyrans bouffis de vanité Dont mon indépendance irritait la fierté, VOLT. *Disc.* 7. Je prétends soulever les lecteurs détrompés Contre un auteur bouffi de succès usurpés, GILBERT, *Monopol.* || **3°** Style bouffi, style ampoulé. Il a des mots hargneux, bouffis et relevés, RÉGNIER, *Sat.* IX. On aurait beau montrer ses vers tournés sans art.... Ou bouffis de grands mots qui se choquent entre eux L'un sur l'autre appuyés, se traînant deux à deux, GILB. *Le dix-huitième siècle.*

BOUFFIR (bou-fir). || **1°** *V. a.* Rendre enflé, en parlant des chairs. L'hydropisie lui a bouffi tout le corps. || **2°** *V. n.* Le visage lui bouffit tous les jours. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || **3°** Se bouffir, *v. réfl.* Devenir bouffi.

— HIST. XIIIe s. Certes ains les devroient toutes lessier bouffir, Que leur ames por elles as deables offrir, J. DE MEUNG, *Test.* 1301. || XVIe s. Il en debvoit rapporter l'ame pleine, il ne l'en rapporte que bouffie, MONT. I, 146. Je me sens, dict il, enfler et bouffir, comme d'hydropisie, ID. III, 211. Hectiques, bouffis, lentigineux, et generalement tous cachectiques, PARÉ, VIII, 10. Dont se fait leucophlegmatie, qui fait le corps tout bouffi, et la couleur du visage basanée et blaffarde, ID. XVIII, 71. Les autres sont trop empoulez et presque creux d'enfleures comme hydropiques, les quels pensent n'avoir rien fait d'excellent s'il n'est extravagant, creux et bouffy, RONS. 584. Et d'autre part on le [l'homme] trouvera tout enflé et bouffi de vent, CHARRON, *Sagesse*, II, 1.

— ÉTYM. Autre conjugaison de *bouffer ;* bourguig. *bôfi.*

BOUFFISSURE (bou-fi-su-r'), *s. f.* || **1°** Terme de médecine. Intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire sous-cutané. || **2°** Fig. Orgueil. La bouffissure [du cardinal de Bouillon] est si générale, qu'il se loue d'avoir exercé cette charge très-fidèlement, ST-SIM. 279, 29. || Bouffissure de style ou, simplement, bouffissure, emploi de termes ampoulés. Je préfère à ces vaines bouffissures le simple squelette de la pensée, BERN. DE S.-P. *Mort de Socrate.*

— ÉTYM. *Bouffir.* On disait, dans l'ancien français, le *boufois* pour la morgue, la bouffissure.

† **BOUFFOIR** (bou-foir), *s. m.* Instrument de boucher qui sert à insuffler de l'air sous la peau et dans le tissu cellulaire des bêtes tuées.

— ÉTYM. *Bouffer*, au sens de souffler.

1. **BOUFFON** (bou-fon), *s. m.* || **1°** Personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire. Cet acteur est un bouffon assez amusant. Le bouffon du roi. || Fig. Un auteur dont les plaisanteries sont quelquefois excessives. Si Horace est le premier des faiseurs de bonnes épîtres, Rabelais, quand il est bon, est le premier des bons bouffons, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 12 avril 1760. || **2°** Par dénigrement, celui qui cherche à amuser par ses plaisanteries. Il se plaît à faire le bouffon. || Servir de bouffon, être un objet de moquerie. || Au féminin, une bouffonne. C'est une petite bouffonne.

— HIST. XVIe s. Les propos de fous et de jouveurs, Que vous avez, buffons, baveurs, Vous font-ils frenatique [fou]? MAROT, IV, 165. C'est à ce mestier là que des biens on amasse, Non pas à celui des vers, où moins y a d'acquet Qu'au mestier d'un bouffon ou celui d'un naquet [homme de rien], DUBELL. VI, 40, *verso.* La bouffonne [plaisante] Atrie, D'AUB. *Hist.* II, 337.

— ÉTYM. Ital. *buffone*, de *buffare*, souffler, proprement bouffer (voy. ce mot); parce que celui qui dit des bouffonneries dit des choses que l'on compare au bruit qui s'entend quand on *bouffe* ou souffle, et, plus probablement, parce que l'art des bouffons consistait anciennement à faire des grimaces, dont la plus fréquente était de grossir ses joues.

2. **BOUFFON, ONNE** (bou-fon, fo-n'), *adj.* || **1°** Qui tient du bouffon, qui fait rire. Avoir la mine bouffonne. Une joie bouffonne. Voilà un réveil assez gai et assez bouffon, HAM. *Gramm.* 2. Ces égrillards iraient d'humeur bouffonne, Pincer au lit le diable et ses suppôts, *Bérang. Préface.* || L'opéra bouffon, l'opéra italien; on dit plus ordinairement l'opéra bouffe. Ils voulurent enfin tout voir et tout connaître, Les boulevards, la foire et l'opéra bouffon, VOLT. *Trois emper.* || **2°** Substantivement, ce qui, en parlant des ouvrages d'esprit, porte le caractère d'un comique bas. Mais de ce style [le burlesque] enfin la cour désabusée, Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée, Distingua le naïf du plat et du bouffon, BOIL. *Art p.* I.

— ÉTYM. *Bouffon*, s. m.

BOUFFONNER (bou-fo-né), *v. n.* Faire ou dire des bouffonneries. Bautru et Nogent bouffonnaient et représentaient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel qui animait le peuple à la sédition, RETZ, II, 123. Dans les livres de Platon, il [Socrate] bouffonne presque toujours, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

—HIST. XVIe s. Allons voir Marc Antoine ou Zany bouffonner Avec son magnifique à la venitienne, DUBELL. VI, 33, *recto.* Saint-Pont fut laissé pour commander à Mascon, inventeur de toutes cruautez, qui bouffonnoit en les executant, D'AUB. *Hist.* I, 145. Ils bouffonnoient sur les harangues du prince, ID. *ib.* II, 293. Après avoir bouffonné avec le Mas.... ID. *ib.* I, 343.

— ÉTYM. *Bouffon;* ital. *buffonare.*

BOUFFONNERIE (bou-fo-ne-rie), *s. f.* || **1°** Ce qu'on dit ou ce qu'on fait pour exciter le rire. Cessez ces bouffonneries. Sa vanité lui fit prendre sur son compte des gracieusetés qui n'étaient que pour ses bouffonneries et son badinage, HAMILT. *Gramm.* 7. || **2°** Chose plaisante. Une notice d'un livre par quelqu'un qui ne l'a point lu est une bouffonnerie toute neuve, P. L. COUR. I, 67.

— ÉTYM. *Bouffonner;* ital. *buffoneria.*

† **BOUFFRON** (bou-fron), *s. m.* L'un des noms vulgaires de la seiche.

† **BOUGANÈSE** (bou-ga-nè-z'), *s. m.* et *f.* Enfant d'un indigène de l'Amérique, dit indien, et d'une négresse.

1. **BOUGE** (bou-j'), *s. m.* || **1°** Petit cabinet de décharge. Une chambre avec un bouge. || **2°** Plus souvent, logement obscur et malpropre. Mais d'un bouge prochain accourant à ce bruit.... BOIL. *Lutr.* II. Notre maître, poussé dans quelque bouge, LA FONT. *Cand.* Il ne me faut tant de cérémonies; Je suis content de mon bouge, et les dieux Dans mon taudis m'ont fait un sort tranquille, VOLT. *La Bastille.*

— HIST. XIVe s. Il y avoit gens qui beuvoient en une chambre derriere, et un bouge devant où on faisoit la cuisine, DU CANGE, *bougius.* || XVe s. Et n'y avoit en celle maison fors [que] le bouge devant et par dessus un povre solier auquel on montoit par une eschelle de sept eschelons, FROISS. II, II, 157. Lesdits foulons disnerent tous ensemble ou bouge ou sale de l'hostel, DU CANGE, *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bugia*, *bougia*, *bougius.* Il y avait dans l'ancien français le mot féminin *bouge*, qui signifiait bourse; italien *bolgia.* D'après Diez, *bouge* masculin et *bouge* féminin sont le même mot; il est de fait que le bas-latin a *bogia*, *bougia*, ce qui prouve qu'on a dit aussi *une bouge*, pour petite chambre, petit édifice; mais le sens, comment le trouver? Comment passer de bourse à chambre ou cabane? On passerait plutôt de chambre, réduit, à coffre-fort; comme le latin *loculus*, qui signifiant un petit lieu, avait aussi le sens de lieu où l'on met son argent, poche, bourse. En conséquence, on

... vit au bas-latin *bodium*, qui, pour la forme, a pu donner *boge* ou *bouge*, et qui, pour le sens, ... habitation, demeure. Mais *bouge* 2 semble ... le lien entre *bouge*, bourse, et *bouge*, logis.

2. **BOUGE** (bou-j'), *s. m.* || 1° La partie la plus bom... d'un tonneau. Les dimensions des futailles sont ... de manière que la longueur intérieure, le dia... ...térieur du bouge et le diamètre intérieur de ... un des fonds soient dans toutes les pièces comme ... mbres 21, 18 et 16, LEGOARANT. || 2° Terme de ...struction navale. Courbure des baux suivant leur ...eur. || 3° Terme de métiers. Outil à l'usage ... ciseleur. || Pièce de bois de charpente qui bombe en quelque endroit. || Partie du chandelier ... commence à la poignée et descend sur le pied ... évasant. || Petite cuve qui sert à porter le raisin au pressoir.

— HIST. XV[e] s. La riviere estoit si grande qu'elle ... avoit demeurer en ses bouges, ANDRE DE LA ...r, *Voy. de Naples de Charles VIII*, p. 177, ...

— ÉTYM. Ici *bouge* a le sens général de chose ... lie; et, si d'une part on ne comprend guère ...ent *bouge* signifiant chambre, édifice, aurait pu donner lieu à tous ces emplois, on comprend ...ent l'ancien français *bouge* ou *boulge*, signifiant bourse, a pu, inversement, produire *bouge* de tonneau, et celui-ci *bouge*, logis (voy. BOUGETTE).

† **BOUGEAGE** (bou-ja-j'), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Action de bouger.

— ÉTYM. Voy. BOUGER 2.

BOUGEOIR (bou-joir), *s. m.* Chandelier bas de ..., avec un pied très-large et relevé en forme ... coupe ou de soucoupe, pour recevoir le suif ou la cire fondus qui peuvent y tomber quand on le porte, et avec un manche ou un anneau attachés à ce pied, et non au chandelier lui-même. Il y avait ... bougeoir d'or au coucher du roi, et c'était une ...ction pour les seigneurs de le tenir. Monseigneur lui parle et lui fait donner le bougeoir, SÉV, ... Le roi lui donna [à Portland] un soir le bougeoir à son coucher, qui est une faveur qui ne ...it qu'aux gens les plus considérables, ST-SIM. ..., 149.

— HIST. XVI[e] s. Un bougeoir d'argent doré, *Inv. ... Marie Stuart*, DE LABORDE, *Émaux*, p. 170. Un bougeoir à queue, un chandellier à tapisserie et un pot de chambre, le tout d'argent blanc, ID. *ib.* Un ...oir d'argent, vermeil, doré, pour attacher au chevet du lit, où y a une cassonnette et trois petits chandeliers à mettre bougie, garni de flambe d'or, ...lé de rouge, *Inv. de Gabrielle d'Estrées*, *ib.*

— ÉTYM. *Bouger*, parce que c'est un chandelier ...atif. Cependant on a aussi indiqué *bougie;* le fait est que l'italien nomme un bougeoir *bugia;* mais il est plus difficile d'aller à *bougeoir* par ... que par *bouger*.

1. **BOUGER** (bou-jé), nous bougeons; je bougeais; je bougeai; que je bougeasse; bougeant, *v. n.* || 1° Se mouvoir, changer de place. Si vous bougez, ... tomberez. || Se remuer. Cette femme est avancée dans sa grossesse, elle a senti son enfant bou..., ...ptiquement, elle a senti bouger. || 2° Avec la négation, demeurer assidûment dans un lieu, auprès d'une personne; en ce cas on supprime ...t *pas* ou *point :* Je n'ai presque point bougé ...oss. *Lett. Corn.* 32. Vous qui.... touchés de ...ce, ne bougez plus comme elle [Marie Madeleine] des pieds du sauveur.... MASS. *Carême*, *La-...* Je croyais que je ne bougerais d'ici ou de Vitré, SÉV. 70. M. de Larochefoucauld ne bouge plus de Versailles, ID. 168. Je n'ai bougé toute nuit ...près d'elle, LA FONT. *Berc.* Et mesurant les cieux ... bouger d'ici-bas, Il connaît l'univers et ne se connaît pas, ID. *Fabl.* VIII, 26. Désormais je ne bouge et ferai cent fois mieux, ID. *ib.* VII, 12. On ...era insupportable de ne bouger de la ville, ... *Div.* 2. Sans bouger de la terre, allez au firmament, RÉGN. *Sat.* IX. [Plaisirs] qu'il abandonnait ... ne bouger d'auprès de ses charmes, HAMILT. ...*mm.* 10. La famille du duc n'en bougeait, ID. ...*mm.* 6. Du coin d'où le soir je ne bouge, J'ai vu le petit homme rouge, BÉRANG. *H. rouge.* || 3° Fig. S'agiter, se soulever. Les mécontents n'osèrent pas ...er.

— REM. 1. Molière a fait de bouger un verbe actif et réfléchi : Et personne, monsieur, qui se veuille bouger Pour retenir des gens qui se vont égorger, ...*m.* V, 7. C'est un archaïsme (voy. l'historique) qui n'est plus usité : bouger est neutre maintenant, et ne peut plus devenir réfléchi. || 2. Les puristes ... de Louis XIV, Marguerite Buffet et Cail...res trouvaient que bouger d'un lieu était un terme fort rude ou une façon de parler bourgeoise; mais, comme on a vu, les meilleurs écrivains s'en sont servis.

— HIST. XIV[e] s. .... Li verseïs [la chute] de Pierre Qui dort ne ne se bouge ne que fait une pierre, *Girart de Ross.* 1789. Se li consuls se bouge, BERCHEURE, f° 47, *recto.* || XV[e] L'argent ne devoit estre contourné ailleurs ni bouger de Paris, FROISS. II, II, 128. Le mareschal les convoya jusques à la vue de Galipoli, et de là ne se bougea afin de les secourir si aulcune chose leur advenoit, *Boucicq.* I, ch. 30. Tenez-vous saintement en cloistre; Là mettez peine à vous cognoistre; N'en bougiez; car le villoter Fait mains et maintes assoter, *Miracles de sainte Geneviève.* Je croy bien que je ne bougeray d'ici encore d'un mois, *Bibl. des chartes*, 4[e] série, t. I, p. 26. Et un peu de reconfort leur est venu, c'est que ladite dame, princesse de Castille et royne de Portugal, a esté grosse d'un enfant bougeant, COMM. VIII, 17. Et tira [le roy] à l'avant garde, qui jamais n'estoit bougée, ID. VIII, 6. || XVI[e] s. Ponocrates advisoyt quelque jour bien serain, onquel bougeoient on matin de la ville, et alloyent à Gentilly, RAB. *Garg.* I, 24. Maintenant je suis fort bien, et ay senti bouger mon enfant, MARG. *Lett.* 58. Je vous prie encores me mander si l'intention du roy est que je ne bouge d'avecques la royne, ID. *ib.* 147. Elle n'a bougé de couchée [de son lit] depuis vostre partement, sinon ung jour ou deux qu'elle alla jusques en la garderobe, ID. *ib.* 46. Le dieu leur respondit qu'ils ne bougeassent rien, MONT. I, 123. Il ne feut d'advis de bouger de sa place, ID. I, 342. Ilz se desfirent l'un l'autre à combattre d'homme à homme au milieu de leurs deux armées, sans qu'elles se bougeassent, AMYOT, *Rom.* 24. Sa coustume estoit de frapper rudement, jamais ne bouger le pied, ny reculer en arriere, ID. *Caton*, 3.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *bojar.* Ménage a parlé de l'allemand *wogen*, s'agiter; mais *wogen* donnerait *guoguer* et non *bouger.* Diez a mis le doigt sur la vraie étymologie, remarquant, dans le provençal, *bolegar*, remuer, s'agiter, dont *bojar* et *bouger* sont des contractions et qui répond à l'italien *bulicare*, bouillonner, qui est un fréquentatif du latin *bullire*, bouillir : bouillonner, et, de là, par métaphore, ne pas rester en place, bouger.

† 2. **BOUGER** (bou-jé), *v. a.* Couvrir de terre l'amas de bois destiné à faire le charbon.

— ÉTYM. Ici *bouger*, c'est faire quelque chose d'arrondi, et il se rapporte probablement à *bouge* 2.

BOUGETTE (bou-jè-t'), *s. f.* Petit sac de cuir qu'on porte en voyage. Vieux.

— HIST. XIV[e] s. Lesquels florins il afferma estre en unes bouges, *Bibl. des chartes*, 2[e] série, t. III, p. 424. || XV[e] s. Et lui mist on une belle bougette à l'arçon de sa selle pour mettre sa cotte d'armes, COMM. IV, 7.

— ÉTYM. Bourguig. *boujôte;* anc. franç. *bouge* ou *boulge*, bourse; de *bulga*, bourse de cuir, mot gaulois d'après le dire des auteurs latins, lequel se trouve en effet dans le celtique : ancien irlandais, *bolc;* gaélique, *builg.* De *bougette*, les Anglais ont fait *budget*, revenu de l'État.

BOUGIE (bou-jie), *s. f.* || 1° Chandelle de cire. Après que les ruches sans miel N'eurent plus que la cire, on fit mainte bougie, LA FONT. *Fab.* IX, 12. Ils rallument le feu de leur bougie éteinte, BOIL. *Lutr.* III. Un homme qui vit sans réflexion ne regarde le soleil qui l'éclaire pendant le jour, que comme la bougie qui l'éclaire pendant la nuit, FÉN. *Exist.* 10. Pontchartrain n'avait [au conseil de régence] d'autre fonction que celle qu'il avait prise, d'y moucher les bougies, ST-SIM. 428, 199. || Aux bougies, à la lumière des bougies. || Pain de bougie, dit aussi rat de cave, bougie mince et flexible pliée en rond, qu'on porte dans sa poche pour s'éclairer au besoin dans une cave ou ailleurs. || 2° Terme de chirurgie. Instrument (ainsi dit par assimilation aux bougies de cire) qu'on introduit dans l'urètre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface.

— HIST. XIV[e] s. Deux livres, bougie grosse et menue, trois sols quatre deniers la livre, *Ménagier*, II, 4. || XV[e] s. A Jehan Guerin en faveur de ce qu'il a apporté à madame des chandelles de bougye que envoyoit à ladite dame le comte de Beauvais, DE LABORDE, *Émaux*, p. 202. || XVI[e] s. Des chandelles toutes de cire, l'on fait aussi; la mere de famille en fera faire de diverses couleurs distinctes; des bougies aussi pour les usages ordinaires dont elle tirera service agreable avec espargne [la chandelle de cire est la bougie de cire, et la bougie le rat de cave], O. DE SERRES, 880.

— ÉTYM. *Bougie*, ville de l'Algérie, où l'on fabriquait cette sorte de chandelle.

BOUGIÉ, ÉE (bou-ji-é, ée), *part. passé.* Étoffes bougiées.

BOUGIER (bou-ji-é), *v. a.* Arrêter les effilures d'une étoffe avec de la cire fondue.

— ÉTYM. *Bougie.*

† **BOUGILLON** (bou-ji-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Qui ne peut pas se tenir en place.

— ÉTYM. *Bouger.* On dit aussi populairement bougeon, qui aime à bouger : un enfant bougeon. *Bougillon* et *bougeon* sont tout à fait populaires et ne peuvent pas s'écrire.

† **BOUGON** (bou-ghon), *s. m.* Grondeur, radoteur. Mot tout à fait populaire et qui ne peut s'écrire que dans le style le plus négligé. || Harengs bougons, harengs qui ont perdu la tête et la queue.

— ÉTYM. Voy. BOUGONNER.

BOUGONNER (bou-go-né). || 1° *V. n.* Murmurer, gronder entre ses dents. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° *V. a.* Réprimander. On le bougonne quand il rentre trop tard.

— ÉTYM. On trouve dans Du Cange, bas-latin *boujonator*, et vieux français *boujoneur* et *bougonneur*, celui qui était chargé d'inspecter les draps et de faire observer des règlements. *Bougonner* viendrait-il de là, attendu que les *bougonneurs* devaient souvent avoir lieu de réprimander et de blâmer? *Bougonneur*, en ce sens, dérive de l'ancien français *boujon*, qui signifie le règlement de la draperie (voy. BOUJON).

BOUGRAINE (bou-grè-n') ou **BOUGRANE** (bou-gra-n'), *s. f.* Voy. BUGRANE.

BOUGRAN (bou-gran), *s. m.* Terme de commerce. Toile forte et gommée, employée dans les doublures des vêtements.

— HIST. XII[e] s. L'anfant a pris la dame au cors vaillant; Si l'envoslepe en un chier boquerant, *Raoul de C.* 4. || XIII[e] s. Dariere celi qui tenoit les trois coutiaus, avoit un autre qui tenoit bouqueran entorteillé entour de son bras, JOINV. 259. || XIV[e] s. Se ne devoie boire au voirre [verre] mon vivant, Ne avoir qu'une robe qui fust de bouquerrant, *Guesc.* 9010. L'escu li a rompu et le bon jazerant, Mais l'auqueton fu fort, qui fu de bouguerant, *ib.* 16082. || XVI[e] s. On met sous le malade une piece de marroquin, ou de camelot, ou de bougran, estoffes qui ne retiennent que bien peu la chaleur, PARÉ, XXI, 2.

— ÉTYM. Provenç. *bocaran;* catal. *bocaram;* ital. *bucherame.* On donne pour étymologie *bouc*, *boc*, *boc-ar-an*, à cause que l'on suppose que le *bougran* fut d'abord de poils de chèvre; ou bien l'italien *bucherare*, transpercer, ce qui donnerait à *bougran* le sens étymologique d'étoffe à mailles peu serrées.

† **BOUGRANER** (bou-gra-né), *v. a.* Terme de métier. Apprêter une toile comme le bougran.

— ÉTYM. *Bougran.*

† **BOUGRE** (bou-gr'), *s. m.* || 1° Nom de certains hérétiques que l'on assimilait aux albigeois. || 2° Celui qui se livre à la débauche contre nature : dénomination venue de ce que les haines populaires accusaient les hérétiques de désordres infâmes. || 3° Terme de mépris et d'injure, usité dans le langage populaire le plus trivial et le plus grossier. Dans ce sens, il a aussi le féminin bougresse : un vilain bougre, une méchante bougresse. Le bougre avait juré de m'amuser six mois; Il s'est trompé de deux.... LA FONT. *Poésies mêlées*, CLVI. Le dieu, qui vit la triste enluminure Et l'oripeau du poëte glacé, Se prit à dire, en style moins pincé : Ce bougre-là n'aime pas la nature, LEBRUN, *Épigramme sur les jardins de Delille.* || 4° Jurement très-grossier. Ah! b.... je me suis fait mal. Dans ce sens, ce mot ne s'écrit jamais que par sa première lettre; et, quand il s'écrit, il se prononce *bé.* Les B, les F voltigeaient sur son bec, GRESSET, *Vert-Vert*, IV.

— HIST. XIII[e] s. Ha! male gent, bougre desloial, dist li papes, vous avés desiervi à perdre cors et avoir, *Chr. de Rains*, 123. Quant aucuns est condampnés comme bougres, sainte Eglise le doit abandonner à le [la] laie [laïque] justice, BEAUM. XI, 2. Et li juys et li bougre aucunne fois donnoient loier as crestiens, en tele maniere que.... ID. XXXVIII, 15. || XV[e] s. Ces nouvelles s'espandirent, que Betisac avoit tenu un long temps l'opinion de boulgres, FROISS. III, IV, 7. Le cuer d'ire ou ventre me serre, De ce que ces faulz crestiens, Ces faulx bougres, ces ruffiens Si vont nostre loy destruisant, *Martyre de saint Étienne.* Il fasoit publiquement trancher les testes, pendre les larrons et meurtriers, brusler les bougres, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, part. II, ch. 5.

— ÉTYM. *Bulgarus* habitant de la Bulgarie. Dans

le moyen âge, des doctrines religieuses semblables régnaient parmi les Bulgares et les Albigeois; de là le nom de *bougres* donné à ces hérétiques. En dehors du langage de l'histoire, *bougre* est resté dans le plus bas langage, comme une injure et un jurement.

† **BOUGRERIE** (bou-gre-rie), *s. f.* || **1°** Hérésie des bougres. || **2°** Débauche contre nature. || Bougrerie n'est plus usité en dehors du langage de l'histoire.

— HIST. XIIIe s. Quant l'en ara soupeçenos un home de bogrerie, li juges ordenaires deit requerre le rei ou sa justice, qu'il le prengne, *Livre de just.* 12.

— ÉTYM. *Bougre.*

† **BOUGUIÈRE** (bou-ghiè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet très-délié.

† **BOUHAUREAU** (bou-ô-rô), *s. m.* Ancien nom du canard.

— ÉTYM. Norm. *bourau*, canard; picard. *bour;* bas-lat. *boureta* (du XIVe siècle).

† **BOUILLAISON** (bou-llè-zon, *ll* mouillées), *s. f.* Fermentation du cidre.

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOUILLANT, ANTE (bou-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non bou-yan), *adj.* Qui bout. Eau bouillante. Poix bouillante. Le moût surtout, lorsque le bon Silène, Bouillant encor, le puise à tasse pleine, LA FONT. *Quinquina*, II. || Fig. Vif, ardent. Homme bouillant, qui a le sang bouillant, d'un caractère bouillant. Bouillante colère. Bouillant de colère. Et déjà tout bouillant de vin et de colère, BOIL. *Sat.* III. Et j'en ai vu l'effet si bouillant et si prompt, ROTR. *Vencesl.* III, 2. S'il est prompt et bouillant, le roi ne l'est pas moins, CORN. *Nicom.* V, 5. On l'a pris tout bouillant encor de sa querelle, ID. *Cid*, II, 7. Un bouillant mouvement, ID. *Cinna*, I, 1. Un souverain né avec une valeur bouillante, MASS. *Gloire.* Le consul bouillant de jeunesse arracha quelques-unes de ses enseignes, et les jeta au milieu des bataillons ennemis, LE P. CATROU dans DESFONTAINES. || En termes de cuisine, pâtés bouillants, se disait des petits pâtés, ou pâtés de hachis de volaille.

— HIST. XIIe s. Ja soit ce ke il soit boilhanz del celeste deseir, *Job*, 469. || XIIIe s. Et quant il est chaus et boillanz Et talentiz et desiranz, Adonc [la dame] si le doit chastoier Et doctriner et enseignier Au point que el le vuet avoir, *Lai du conseil.* Hé Diex! que feras-tu de cest chetif dolent, De qui l'ame en ira en enfer le boillant, Et li maufez l'iront à leur piez defoulant, RUTEB. II, 93. || XVe s. Le comte de Sallebery, qui estoit un moult bouillant homme et de grand prudence, FROISS. III, III, 36. || XVIe s. La jeunesse bouillante s'eschauffe si avant.... MONT. I, 92. Ces vers ont je ne sçay quoy de plus vif et de plus bouillant, ID. I, 222. Il les fit descendre en terre encore tous bouillans de l'ardeur de la premiere bataille, AMYOT, *Cimon*, 21.

1. **BOUILLE** (bou-ll, *ll* mouillées), *s. f.* Longue perche, qui a pour tête un petit bloc de bois, et qui sert à battre l'eau pour la pêche.

— HIST. XIVe s. Icelle femme feri ledit Godart d'un baston appellé boullette, sur la teste, DU CANGE, *bola.* || XVe s. Un baston appellé boule ou massue, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Boule.* Dans la Nièvre, on dit *boule* au lieu de *bouille. Boule* dans l'ancien français a signifié bâton terminé par un bloc, ce qu'est la bouille. *Boule* venant de *bulla*, *bouille* en est une dérivation où les deux *ll* ont été conservées.

† 2. **BOUILLE** (bou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme d'administration ancienne. Marque que les commis mettaient à chaque pièce d'étoffe déclarée au bureau des fermes.

— ÉTYM. *Bouille* est une forme correctement dérivée de *bulla* (voy. BULLE), ainsi dite parce que les *bullæ*, petites balles de plomb, servaient de marque officielle, de sceau.

† **BOUILLE-ABAISSE** (bou-lla-bè-s', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de cuisine. Mets préparé en cuisant du poisson dans un peu d'eau douce, à laquelle on ajoute des oignons, de l'huile, du safran, etc. On sert le bouillon à part et la sauce sur des tranches de pain. Une bonne bouille-abaisse. Préparer la bouille-abaisse, LEGOARANT. On trouve aussi ce mot écrit : bouille-à-baisse. || *Au plur.* Des bouille-abaisse.

— ÉTYM. Expression provençale qui veut dire *bouillon abaissé*, réduit par l'évaporation.

† **BOUILLEAU** (bou-llô, *ll* mouillées), *s. m.* Seau dans lequel on mettait la soupe des forçats.

— ÉTYM. *Bouillir.*

1. **BOUILLER** (bou-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Troubler l'eau avec une bouille.

— HIST. XVe s. Lesdiz compaignons bouloient aux boules.... et ainsi qu'ilz bouloient, Regnaudin du Prayel se seoit joignant desdites bouloueres et avoit ses piez en icelles, DU CANGE, *bola.*

— ÉTYM. *Bouille* 1. Dans le patois de la Nièvre on dit *bouler.*

2. **BOUILLER** (bou-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Bouiller une étoffe, y mettre la marque que devait porter chaque étoffe déclarée au bureau des fermes.

— ÉTYM. *Bouille* 2.

† **BOUILLERIE** (bou-lle-rie, *ll* mouillées), *s. f.* Distillerie d'eau-de-vie.

— ÉTYM. *Bouillir.*

† 1. **BOUILLEUR** (bou-lleur, *ll* mouillées, et non bou-yeur), *s. m.* || **1°** Industriel qui convertit le vin en eau-de-vie, et aussi l'ouvrier employé à cette opération. || **2°** Chaudière d'une machine à vapeur.

— ÉTYM. *Bouillir.*

† 2. **BOUILLEUR** (bou-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui trouble l'eau avec une bouille.

— ÉTYM. *Bouiller* 1.

1. **BOUILLI, IE** (bou-lli, ie, *ll* mouillées, et non bou-yi), *part. passé.* Bœuf bouilli. Viande bouillie. || Cuir bouilli, cuir de vache endurci à force de bouillir. || Visage de cuir bouilli, homme qui a le teint noir, la peau épaisse et rude.

2. **BOUILLI** (bou-lli, *ll* mouillées, et non bou-yi), *s. m.* Viande qui, cuite dans l'eau, a servi à faire le bouillon. C'est le plus souvent du bœuf, de sorte que, quand on dit du bouilli sans avoir désigné auparavant la viande dont il s'agit, on entend toujours du bœuf bouilli. Nous avons mangé du potage et du bouilli tout chaud, SÉV. 425. Cet homme [l'évêque de Châlons] se contentait de son bouilli avec deux petites et grossières entrées, ST-SIM. 78, 15.

— HIST. XIVe s. Quint mets : un boulli lardé, ris engoulé, anguilles renversées, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Et devant estre serviz honestement de rost et boest et leur sauxe appartenante avecques eulx, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. IV, p. 373. || XVIe s. Mais celuy là qui jamais n'est content Que son rosty ou bouilly le soit tant, AMYOT, *Comment refrén. la colère*, 31. Bouilly ou rosty; beurre ou huyle, tout m'est un, MONT. IV, 123.

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOUILLIE (bou-llie, *ll* mouillées, et non bou-yie), *s. f.* || **1°** Aliment fait de lait ou d'un autre liquide et de farine bouillis. Si l'on veut absolument faire de la bouillie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Cela s'en va en bouillie, cela a perdu sa consistance pour avoir trop bouilli. Elle y fut en bouillie en un moment, SÉV. 282. || Fig. C'est une âme de bouillie, SÉV. 44. || De la bouillie pour les chats, de la besogne perdue; de la peine sans profit. || **2°** Pâte formée avec les chiffons bouillis, pour faire le papier et le carton.

— HIST. XIIIe s. Je di que boine boulie Et viande de maisnie Vaut mieus.... *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 348. Nous savons bien que li quens Renaus a brasset ceste boulie, pour le descort dou conte de Saint-Pol, *Chron. de Rains*, 145. Ceste l'aleta de son lait, N'ot autre boulie à li pestre, *la Rose*; 10183. || XIVe s. Là junerent deux jours, mengant pain et boulie, N'i a chel à pité qui ne pleurt ne larmie, *Baud. de Seb.* XI, 778. || XVIe s. Il ne vous faut plus donner de bouillie, vous estes tout dru, OUDIN, *Curios. fr.*

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOUILLIR (bou-llir, *ll* mouillées, et non bou-yir), je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent; je bouillais; je bouillis; je bouillirai; je bouillirais; bous, bouillons, bouillez; que je bouille, que nous bouillions; que je bouillisse, que nous bouillissions; bouillant; bouilli, bouillie, *v. n.* || **1°** Produire des bulles qui crèvent au fur et à mesure, en parlant d'un liquide soumis à la chaleur ou à la fermentation. Le café bout. Le vin bout dans la cuve. L'eau bout dans le vide. || On dit, en prenant le contenant pour le contenu, le pot bout. || Par extension. Dès qu'un certain acide en notre corps domine, Tout fermente, tout bout, les esprits, les liqueurs, LA FONT. *Quinquina*, II. || Être brûlant. La tête me bout. || **2°** Se cuire en bouillant. Quand les olives auront assez bouilli. La viande bouillait lentement. || Fig. et familièrement. N'être bon ni à rôtir ni à bouillir, n'être propre à rien. || Bouillir du lait à quelqu'un, lui être agréable en parole ou en action. Cette locution est le seul cas où bouillir soit employé activement. Colbert mort, et Pelletier contrôleur général de la façon de M. de Louvois, le roi lui donna ordre de chasser Desmarets et de lui faire une honte publique : c'était bouillir du lait à une créature de Louvois, ST-SIM. 77, 256. || **3°** Faire bouillir. Faire bouillir des marrons dans de l'eau. En faisant bouillir de la viande. On dit, dans le même sens, mettre bouillir. || Au fig. Cela me fait bouillir le sang dans les veines, cela me cause une vive impatience. Les esprits où il n'y a point de remède font bouillir le sang, SÉV. 42. || Familièrement. Cela fait bouillir la marmite ou le pot, cela procure les moyens de vivre. || Faire bouillir, ancien supplice qui consistait à faire périr le condamné dans une chaudière bouillante. J'ai vu bouillir leurs corps dans la poix et les flammes, ROTR. *St Genest*, III, 2. || **4°** Fig. Bouillir de colère, surtout d'impatience. Je bouillais. Jeune homme à qui le sang bout. Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans les veines, MALH. II, 12. Lorsqu'aux veines des Grecs le sang bouillait encore, ROTR. *Antig.* I, 6. Du frêle arbuste où bout la noble séve, La moindre fleur parfume au loin les airs, BÉRANG. *Damoclès.*

— HIST. XIe s. Dessouz le front lui buillit [bout] la cervelle, *Ch. de Rol.* CLXIV. || XIIIe s. Mais es nocces ot joie molt; Toute li cours fremist et bout [gite]; Toute nuit dansent et carolent, *Roi Guilla*[illegible] p. 91, dans DU CANGE, *Gloss. français*, au mot *boudre.* Adont fist Salehedin prendre or et argent, et le fist fundre en une pouele de fier, puis li fist avaler en la gorge tout boullant, et maintenant li convint morir, *Chron. de Rains*, 112. Renart m[illegible] l'iave sor le feu, Et la fist trestote boillant, *Ren.* 1091. Tant burent à leur volenté Qu'à Primaut le cervel bolut, ID. 3151. Ou sera bouillis en chaudieres, Ou rostis devant et derrieres, *la Rose*, 19475. Qui porroit paradis avoir Après la mort [illegible] son avoir, Bon feroit enbler et tolir; Mes il les covendra boillir Ou puis d'enfer sans jà reembre [sans rançon], RUTEB. 189. || XIVe s. Que depuis icellui Mesnagier ait esté pris par nostre bailli de Co[illegible]tin, et par icellui pour ladite cause [de fausse monnoie] sa confession oye, condempné à mort et à estre bouli.... Et quant ledit Mesnagier fu mis en la chaudiere, DU CANGE, *bullire.* Cuers dementir, c[illegible] veles boudre, GUIART, t. I, p. 110. || XVIe s. En [illegible] bouillant, MAROT, IV, 24. Et puis on va, pour faire bouillir, L'herbe nouvelle à la lune cu[illegible] DUBELL. IV, 21, *recto.* L'herbe nouvelle on [illegible] au cler serein, Pour la bouillir dedans vais[illegible] d'airein, ID. IV, 74, *recto.* Le moust bouillant d[illegible] un vaisseau pousse à mont tout.... MONT. II, 12. Si elles en prennent un à qui la vigueur de l'aage [illegible] encores, ID. III, 327. Ils faisoient bouillir de [illegible] souliers et de vieilles burettes à huyle pour en tirer quelque saveur, AMYOT, *Sylla*, 30. L'enfant [illegible] le couvercle de la chaudiere où estoit l'eau toute bouillante, et saultant dedans s'y boulut et est[illegible], ID. *Démétr.* 30. Il faut bouillir la dite gerbe en [illegible] et miel, PARÉ, V, 29. En lieu de vin, il usoit [illegible] bouillie et souvent toute pure, ID. V, 30. Prenez racines de tintimal, boullues en vin, ID. XV, 26. [illegible] que l'eau bouil, O. DE SERRES, 846. Vous les fer[illegible] buillir une onde dans l'eau claire, ID. 847. Vo[illegible] bouillirés un peu en l'eau claire, ID. 848. Si le courroux bout encor en son cueur, RONS. 608.

— ÉTYM. Picard, *boulir*, *bolir;* wall. *boûr;* provenç. *bulhir*, *bolhir*, *buillir;* catal. *bullir* [illegible] *bullire;* du latin *bullire*, de *bulla* (voy. BULLE). [illegible] wallon *boûr* suppose un changement de conju[gai]son, *bullĕre* au lieu de *bullīre*, avec l'accent tonique sur *bul* au lieu de l'accent sur *li;* cette forme se trouve aussi dans l'ancien français, mais elle appartient à Guiart qui était flamand; de sorte que cette conjugaison serait du nord de la France. La conjugaison est régulière au présent; car le latin *bullio*, *bullis*, *bullit*, ayant l'accent tonique sur la première syllabe, n'a pu donner jadis que : *je bous*, *tu bous*, *il bout.*

† **BOUILLITOIRE** (bou-lli-toi-r', *ll* mouillées), *s. m.* ou *f.* Opération qui consiste à faire bouillir les flans du monnayeur dans un liquide pour les décrasser.

† **BOUILLOIR** (bou-lloir, *ll* mouillées), [illegible] Terme de monnayage. Vaisseau de cuivre da[ns le]quel on fait bouillir les métaux pour les déc[rasser].

BOUILLOIRE (bou-lloi-r', *ll* mouillées, et non bou-yoi-r'), *s. f.* Vaisseau de métal destiné à faire bouillir de l'eau, et particulièrement vase en f[orme] de cafetière qu'on met devant le feu.

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOUILLON (bou-llon, *ll* mouillées, et non [bou]yon), *s. m.* || **1°** Bulle qui se forme au fond o[u à] l'intérieur, et qui vient crever à la surface d['un li]quide qui bout. Jeter un bouillon. L'eau qui bouill[e] à petits bouillons, à gros bouillons. [illegible] faut qu'un ou deux bouillons. || **2°** [illegible] que forme un liquide qui s'échappe et qui tom[be] [illegible] ruisseau qui tombait à gros bouillons, FL[illegible] Cependant sur le dos de la plaine liquide [illegible] gros bouillons une montagne humide, RAC. [illegible]

[illegible] Mes yeux ont vu son sang Couler à gros bouillons de son généreux flanc, CORN. *Cid*, II, 9. Son [illegible] de Charles IX] à gros bouillons de son corps [illegible], Vengeait le sang français par ses ordres [illegible] *Henr.* III. Bouillon d'eau, sorte de jet d'eau. || 3° Fig. Les bouillons de la colère. Dans les [illegible] bouillons de l'impatience. Et il ne faut [illegible] commencement de passion, qu'un faible bouillon de colère, BALZAC, 4e *Disc. sur la cour.* [illegible] déguisant les bouillons de mon âme. [illegible] *Sat.* VIII. [illegible] Charon [illegible] as-tu point quelqu'un pour guérir [illegible] ce bouillon de sang, plus dangereux qu'une fièvre ardente? FÉN. XIX, 234. Modère ces [illegible] *Sat.* VII. Le jeune [illegible] ardent, plein de courage, À [illegible] des bouillons d'un tel âge, Qu'il [illegible] la chasse, LA FONT. *Fab.* VIII, 16. Aux premiers mots proférés dans cet [illegible]ge débat, j'ai ressenti les bouillons du patriotisme [illegible] plus violent emportement, MIRABEAU, [illegible] t. IV, p. 2[illegible] || 4° Aliment liquide qu'on prépare en faisant bouillir, dans de l'eau, [illegible] et le plus ordinairement de la chair de bœuf, ou quelquefois seulement des légumes et des herbes. Du bouillon de veau. Un bouillon de tortue. Un bouillon aux herbes. Une tasse de bouillon. [illegible] chauffe un bouillon, BOIL. *Sat.* X. Nos [illegible]s manquent de bouillons, de linge et de médicaments FÉN. XXII, 502. Les filles-Dieu portent et [illegible] les bouillons, la charpie, CHATEAUB. [illegible] IV, III, 6. Une soupe à bouillon perlé [bon bouillon, blanchi par du lait d'amandes], MOL. *Bourg. gent.* IV, 1. Bouillon coupé, bouillon affaibli par un mélange d'eau. || Être au bouillon, ne prendre aucune nourriture solide. Elle prend des bouillons, [illegible] 148. || Bouillons médicinaux, bouillons préparés pour un but thérapeutique, et dans lesquels on fait entrer des substances médicamenteuses. || Fig. et familièrement. Boire un bouillon, faire une perte considérable, par suite d'une fausse spéculation. || Bouillon d'onze heures, ou, simplement, bouillon, breuvage empoisonné. || Par plaisanterie, bouillon pointu, lavement. || 5° Plis bouffants qu'on fait à certains vêtements. || 6° Bulle d'air dans le verre, dans les métaux fondus. || 7° Dans les salines, l'évaporation de l'eau salée par l'action du feu. || Dans la teinturerie, dégraissage des laines avant de les teindre. || Dans la passementerie, petit fil d'or ou d'argent tourné en rond. || Terme d'agriculture. Eau de fumier. || Terme de vétérinaire. Excroissance de chair qui se développe dans les plaies des chevaux.

SYN. BOUILLON, BOUILLONNEMENT. Le bouillon est la bulle même qui se forme dans l'intérieur et vient crever à la surface du liquide qui bout ou du liquide qui s'échappe ou qui tombe. Le bouillonnement est l'acte qui produit les bulles, les bouillons; c'est le mouvement de l'eau qui bouillonne. La formation des mots indique les nuances : de bouillon on fait bouillonner, verbe qui exprime l'action de faire des bouillons; et bouillonnement est cette action même, tandis que bouillon, primitif de ces deux [illegible], exprime simplement l'état de l'eau qui bout. L'eau qui bout a des bouillons; l'eau qui bouillonne fait des bouillons, a le bouillonnement.

— HIST. XIIIe s. [illegible] à droit, À la [illegible] *li Romans des Franceis.* [illegible] preïst or ne miel ne sucre; Ains eslut ilec son sepucre Entre les sulphureus boillons, *la Rose*, 17253. || XIVe s. C'est un chemin moult destravé, [illegible] dans *Ménagier*, t. II, p. 18. Faictes boulir un bouillon, puis dreciez par escuelles, *Ménagier*, II, 5. Pource que l'exposant, poure valet saunier faiseur de sel, lui avoit recous [preservé] deux boullons de [illegible], *bullio*. Un hanap de madre à boullon d'argent [ciselure], ID. *bolinus*. || XVe s. Boillon d'argent de ma salade [casque], ID. *ib.* Icelles femmes prindrent le corps du dit Vallé et le porterent en un bouillon ou [illegible], ID. *bucco*. Cestuy [illegible] *Charles V*, I, ch. 3. Dont la venue du daulphin [illegible] perilleux bouillon qui oncques s'y trouva, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* 1er *Proesme.* Item [illegible] boillon Et de cestuy pas ne s'esjoye; Si lui [illegible] noillon Qu'il m'en laisse toute la joye, VILLON, [illegible] des bouillons de feu [illegible] *Sylva* [illegible]

sant bouillir un bouillon avant chasque prise, PARÉ, XV, 38. Bouillon gras, eau de chair, ID. XXIV, 22. Ne souffre de mon sang le bouillon refroidir, Et tousjours de tes yeux aiguillonne moy l'ame, RONS. 256.

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOUILLON-BLANC (bou-llon-blan, *ll* mouillées), *s. m.* Plante bisannuelle très-commune (*verbascum thapsus, L.*), dont les fleurs sont employées comme pectorales et béchiques, et les feuilles comme émollientes. || *Au plur.* Des bouillons-blancs.

— HIST. XVIe s. Vinaigre dedans lequel on aura fait bouillir tormentille, genest ou bouillon-blanc, PARÉ, IX, 23. Bouillon-blanc : de plusieurs sortes de bouillon y-a-il, qu'on esleve par graine, la semant au printemps, O. DE SERRES, 608.

— ÉTYM. *Bouillon, blanc.*

BOUILLONNANT, ANTE (bou-llo-nan, nan-t', *ll* mouillées, et non bou-yo-nan), *adj.* Qui bouillonne. Une liqueur bouillonnante. Charybde bouillonnante.

BOUILLONNÉ, ÉE (bou-llo-né, née, *ll* mouillées), *part. passé.* Garni de bouillons. Une étoffe bouillonnée.

BOUILLONNEMENT (bou-llo-ne-man, *ll* mouillées, et non bou-yo-ne-man), *s. m.* || 1° État d'agitation d'un liquide qui bouillonne. || 2° Fig. J'aurais tiré de ce méchant une vengeance soudaine, mais, songeant que j'exposais Lopez, j'apaisai le bouillonnement de mon cœur, CHATEAUB. *Natch.* V, 228.

— HIST. XVIe s. Ce qui cause le bouillonnement et les petites bubes qu'on voit eslever en l'eau, PARÉ, *Licorne*, 15.

— ÉTYM. *Bouillonner.*

BOUILLONNER (bou-llo-né, *ll* mouillées, et non bou-yo-né), *v. n.* || 1° Former des bouillons, en parlant d'un liquide. Cette source bouillonne. Et le sang qui bouillonne Forme un si gros torrent que lui-même il s'étonne, CORN. *Attila*, V, 6. Que l'airain écume et bouillonne, Que mille dards en soient formés, Que sous nos marteaux enflammés À grand bruit l'enclume résonne, J. B. ROUSS. *Cantate* [illegible] || 2° Fig. Bouillonner d'ardeur, de colère. Tel Sophocle à cent ans charmait encore Athènes; Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines, Disaient-ils à l'envi, lorsqu'Œdipe aux abois De ses juges pour lui gagna toutes les voix, CORN. *Au roi sur Cinna, Pompée, etc.* Un sang nouveau bouillonne dans mes veines, DELAV. *Paria*, V, 3. Voi de la briller dans mes regards Tout le feu dont mon sang bouillonne, BÉRANG. *Bacchante.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 3° *V. a.* Faire des bouillons à une étoffe. Bouillonner une robe, une collerette.

— HIST. XVIe s. Une façon de parler bouillie et bouillonnée de poinctes, MONT. I, 383. La vraye licorne, estant mise en l'eau, se prend à bouillonner, faisant eslever petites bulles d'eau comme perles, PARÉ, *Licorne*, 15. Comme les eaux bouillonnent d'une grosse source et ample, CALV. *Instit.* 23.

— ÉTYM. *Bouillon.*

BOUILLOTTE (bou-llo-t', *ll* mouillées, et non bou-yo-t'), *s. f.* || 1° Synonyme de bouilloire. || 2° Sorte de jeu de cartes. [À Paris] vous avez bien d'autres affaires [que de songer à nous] : la hausse et la baisse, les faillites, la bouillotte, P. L. COUR. *Lett.* I, 106. Eh bien! monsieur Hector, vous refaites-vous au lansquenet des pertes de la bouillotte? BAYARD et JAIME, *le Réveil du lion*, II, 7.

— ÉTYM. *Bouillir.*

† **BOUIN** (bouin), *s. m.* Terme de teinturier. Poignée d'écheveaux de soie.

† **BOUIS** (bouï), *s. m.* Terme de chapellerie. Façon donnée aux vieux chapeaux. || Terme de cordonnier. Voy. BUIS.

† **BOUISSE** (boui-s'), *s. f.* Terme de cordonnier. Voy. BUISSE.

BOUJARON (bou-ja-ron), *s. m.* Terme de marine. Petite mesure de fer-blanc qui sert dans la cambuse à distribuer les divers liquides à l'équipage, et contient le seizième d'une pinte (un peu moins du seizième d'un litre).

— ÉTYM. Espagn. *bujaron*, sorte de pot (voy. BOUCARO).

† **BOUJEAU** (bou-jô), *s. m.* Assemblage de deux bottes de lin placées tête-bêche, afin de tenir moins de place au rouissoir.

† **BOUJON** (bou-jon), *s. m.* || 1° Outil à plomber. || 2° Espèce de marque qu'autrefois l'on mettait aux étoffes dans les manufactures de draps.

— HIST. XIVe s. Selon le boujon et ordonnance de ladicte drapperie, DU CANGE, *boujonator.* || XVe s. Item que vous jurez puissent arrester tous les draps, se iceulx draps ne sont du boujon de la ville d'Evreux, ID. *ib.*

— ÉTYM. Il y avait, dans l'ancien français, *boujon*, *bougon*, qui signifiait une barre, une verge (lequel, sans doute, était le même que *boujon*, *bolzon*, ital. *bolzone*, sorte de trait à tête mousse, que Diez tire de *bulla*, boule, à cause de cette disposition). Le *boujon* commercial aura été une marque dite *boujon* par une assimilation quelconque avec le projectile militaire.

† **BOUJONNER** (bou-jo-né), *v. a.* Ancien terme de commerce. Marquer du boujon.

† **BOUJONNEUR** (bou-jo-neur), *s. m.* Se disait autrefois d'un juré du corps des drapiers.

— HIST. XIVe s. Le maire et les boujonneurs de draperie de nostredite ville de Rouen, DU CANGE, *boujonator.* Nous leur vueillons octroyer qu'il aient visiteurs et boujonneurs ou dit mestier de drapperie, ID. *ib.* || XVe s. Ne pourra nul mouiller les draps, jusques à ce qu'ilz soient scellez tous escruz, ou qu'ilz aient prins congié aux boujonneurs de les esbrouer seulement, ID. *ib.*

† **BOULAGE** (bou-la-j'), *s. m.* || 1° Terme de blanchisseur. Quantité de linge que l'on met à bouillir dans une chaudière. || 2° Terme de sucrerie. Se dit de la formation du sirop lorsque les betteraves sont placées dans la cuve et foulées.

— ÉTYM. *Bouillir.*

BOULAIE (bou-lè), *s. f.* Lieu planté de bouleaux.

— ÉTYM. Voy. BOULEAU.

BOULANGÉ, ÉE (bou-lan-jé, jée), *part. passé.* Pain bien boulangé.

1. **BOULANGER, ÈRE** (bou-lan-jé, jè-r'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui fait et vend du pain. Garçon boulanger. || Boulangère, sœur converse qui fait le pain. || 2° *S. f.* La boulangère, espèce de danse ou plutôt de ronde qui commence par un grand rond, après lequel un cavalier fait la grande chaîne, c'est-à-dire donne alternativement la main droite et la main gauche aux dames, en décrivant le cercle entier jusqu'à sa propre danseuse; alors le grand rond recommence, et le cavalier qui vient après lui fait la chaîne à son tour. || L'air sur lequel la boulangère se danse. C'est un air à six-huit, comprenant d'abord dix mesures pendant lesquelles on fait le grand rond, et ensuite un refrain de quatre mesures qu'on répète à volonté pour la chaîne. L'air a probablement donné son nom à la danse, parce qu'il se chante sur les paroles : *la Boulangère a des écus*, etc.

— HIST. XIIIe s. Et s'il ia boulengier ne boulengiere là û li eswardeur viennent pour le pain eswarder.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 415. Boulenghier qui estoient relevé pour pestrir, *Chron. de Rains*, 96. || XVIe s. Im tant tant que faire se pourra les boulengers, O. DE SERRES, 822.

— ÉTYM. Wallon *bolegî*; namurois, *bolègî*; bas-lat. *bulengarius*, dans un texte du XIIe siècle (voy. BOULANGER, verbe.)

2. **BOULANGER** (bou-lan-jé), *v. a.* Pétrir et faire cuire le pain. || Absolument. La petite Madelon refuse 25 écus de Jean Bedout, encore elle ne sait ni boulanger ni traire, P. L. COUR. II, 278.

— HIST. XIIIe s. Bien [il] se sut de tout entremettre : Pain [illegible] *Bl. et Jeh.* [illegible] || XVIe s. Principalement de farines et de pains desja boulangez, CARL. III, 20. À la plus robuste des servantes donnera charge la mere de famille de boulanger son pain, le paistrir et parfaire, O. DE SERRES, 822.

— ÉTYM. Ferry, *boulange*, mélange de foin et de paille, préparé pour la nourriture des bestiaux : *boulanger* de la paille et du foin, en faire un mélange. Du Cange le tire de *boule*; d'où *boulange* qui se trouve en effet dans le Berry, et enfin *boulanger*, mêler, pétrir.

BOULANGERIE (bou-lan-je-rie), *s. f.* || 1° L'art de faire le pain; le commerce du boulanger. || 2° Le lieu où se fait le pain. || Établissement, fonds d'un boulanger.

— HIST. XVe s. Les maistres du mestier et art fice de boulengerie et taillemelerie, DU CANGE, *artificium.* || XVIe s. Charnier, boulengerie, fournil, serre-pain, O. DE SERRES, 20.

— ÉTYM. *Boulanger.*

† **BOULAR** (bou-lar), *s. m.* L'un des noms de la mésange à longue queue.

† **BOULDURE** (boul-du-r'), *s. f.* Fosse sous la roue des moulins à eau.

1. **BOULE** (bou-l'), *s. f.* || 1° Corps rond en tous sens. Boule de bois, de cuivre, d'ivoire. || Dans un langage à la fois poétique et familier, la terre. Jeté sur cette boule. Laid, chétif et souffrant, DELAV. *Vocation.* || Par extension. Une boule de neige. Cet animal se roule en boule. || Être rond comme une boule, être rond et replet. || 2° Jeu de boules, jeu où l'on fait rouler une boule vers un but marqué par une boule plus petite que les autres, et qu'on

nomme cochonnet. || Lieu où l'on joue à la boule. Aller à la boule. || Avoir la boule, avoir l'avantage de jouer le premier. || Aller à l'appui de la boule, jouer sa boule de manière qu'elle pousse celle du joueur avec qui l'on est associé; et figurément, seconder. || Au jeu de quilles, pied à boule, avertissement, à celui qui joue à rabattre, de tenir le pied à l'endroit où sa boule s'est arrêtée. || Tenir pied à boule, tenir le pied à l'endroit même où la boule s'est arrêtée; et figurément, tenir ferme, sans reculer. Je me suis mis à assiéger les bureaux de la guerre, et j'ai tenu pied à boule jusqu'à ce que l'on m'ait expédié votre brevet, G. DUVAL, *la Mouche du coche*, 14. || Faire tenir pied à boule, obliger quelqu'un à beaucoup d'assiduité. || Fig. Rendre la boule, rendre coup pour coup. || À la boule vue, à boule vue, précipitamment, avec peu d'attention. Cette locution a aussi signifié avec réflexion, en connaissance de cause. Dans le premier cas, aussitôt la boule vue, sans réflexion; dans le second cas, après la boule vue, avec réflexion. || **3°** Boule blanche, boule noire, à certains jeux, boules dont l'une fait gagner et l'autre fait perdre. || Fig. La boule noire lui tombe toujours, c'est-à-dire la chance lui est toujours contraire. || Dans les scrutins, on se sert pour décider les questions de boules noires qui rejettent, de boules blanches qui approuvent. || Dans certains examens, boule blanche, témoignage complet de satisfaction; boule rouge, témoignage que l'examiné n'a satisfait que tout juste; boule noire, boule qui rejette l'examiné. Il a passé son examen avec trois boules blanches; avec une boule blanche et deux rouges. || **4°** Terme de pharmacie. Boules de mars, petites boules faites particulièrement avec le tartrate de potasse et de fer, dites aussi boules d'acier et boules de Nancy, parce qu'on les prépare à une chartreuse près Nancy. || Eau de boule, liqueur tonique qu'on prépare en mettant infuser des boules de mars dans de l'eau-de-vie. || **5°** Terme de botanique. Boule de neige, variété à fleurs doubles de la viorne obier, appelée aussi caillebotte et pelote de neige. || Boule de neige, nom vulgaire de l'agaric champêtre, dit encore champignon des bruyères. || **6°** Enclume du chaudronnier. || Masse de fer dont l'orfèvre se sert pour planer. || Outil de l'opticien pour façonner les verres concaves. || Rouleau dont le carrier se sert pour transporter de grosses pierres. || Boîte de boules, boîte servant à mettre le feu à une mine. || **7°** Terme d'architecture. Boule d'amortissement, corps sphérique qui termine quelque décoration.

— HIST. XVI[e] s. L'autre, qui estoit aussi fort que lui, lui ramena la boule, et eust fait bon voir l'escrime de ces deux demi geants, D'AUB. *Fœn.* IV, 5. L'artillerie du Duc aiant rendu la boule avec moins d'effet, d'une part et d'autre tout commença de branler, ID. *Hist.* I, I, 230. Ils s'esbattoient à la longue boule : l'un, en faisant son coup, faillit à bouler droit, et envoya sa boule dedans un jardin, DES-PER. *Contes*, LXVII. Par cette voye nous trouvons nostre raison bien fondée, et discourons à boule veue, MONT. II, 285. Aux grands jours d'esté [les vignerons du Berry] estoient tenus de prester pied à boulle à leur besongne depuis les quatre heures du matin jusques à huit ou neuf heures du soir, JAUBERT, *Gloss.* Et ainsi vous jouerez à boule vue [à coup sur], comme on dit, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 397, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *biole;* Franche-Comté, *bioule;* provenç. et espagn. *bola;* portug. *bolla;* du latin *bulla*, bulle, à cause de la rondeur de l'ampoule (voy. BULLE).

† 2. **BOULE.** Meubles de Boule, meubles provenant des ateliers d'un nommé Boule, célèbre fabricant sous Louis XIV. || Aujourd'hui, meubles de boule, meubles à incrustations de cuivre et d'écaille.

BOULEAU (bou-lô), *s. m.* Genre de végétaux dont l'espèce bouleau blanc (*betula alba*, *L.*) est un arbre contenant, au printemps, une sève abondante d'une saveur douce, sucrée et légèrement aigrelette, avec laquelle on prépare, dans le Nord, une liqueur alcoolique au moyen de la fermentation. Comme une feuille morte échappée aux bouleaux Qui sur une onde en pente erre de flots en flots, Mes jours s'en vont de rêve en rêve, V. HUGO, *Orient.* 4.

— HIST. XIV[e] s. Boul est un arbre dont on fait les balais pour netoyer les maisons, *Proprietés des choses*, liv. XVII, chap. 155, *manuscrit du temps de Charles V.* Les dites femmes garnies de verges de boust, DU CANGE, *boulus.* || XV[e] s. Lors me prendront branches et rains De boul, d'osieres ou d'orties. *Mir. de Ste Genev.* || XVI[e] s. Cinq sortes principales d'arbres aquatiques y a-il : saules, peupliers, aunes, bouleau, oziers, O. DE SERRES, 800. Les peupliers, trembles et boleaux, ID. 801.

— ÉTYM. Berry, *boula*, *boulas*, *boule*, et aussi *beton*, et même *petou;* norm. *bou*, *bu*, et aussi *boulard;* wall. *bèol;* namur. *bôle*, *bôli;* rouchi, *boule*, *bouie;* du latin *betula*. *Betula* ayant l'accent sur *bé*, a donné correctement *boule* ou *bout*, et un diminutif *bouleau*. Le mot est aussi celtique : irland. *beith*.

BOULEDOGUE (bou-le-do-gh'), *s. m.* Race de chiens trapus, à mâchoires proéminentes, ayant des muscles temporaux volumineux dans une profonde fosse temporale, ce qui rend petite la boîte du crâne; ils sont meilleurs pour le combat que pour la garde.

— ÉTYM. Angl. *bulldog;* de *bull*, taureau, et *dog*, chien (voy. DOGUE) : chien à taureau.

† **BOULÉ** (bou-lé), *s. m.* Un des noms vulgaires du pluvier.

† **BOULÉE** (bou-lée), *s. f.* Sédiment qui reste au fond de la poêle dans laquelle on a fondu le suif. || Ratissure des caques de harengs.

† **BOULEJON** (bou-le-jon), *s. m.* Terme de pêche. Filet qui sert à prendre des sardines.

† 1. **BOULER** (bou-lé). || **1°** *V. n.* Enfler son jabot, en parlant du pigeon. || Se renfler, en parlant du pain. || **2°** *V. a.* Dans le langage populaire, bouler quelqu'un, le rouler par terre.

— HIST. XVI[e] s. Les glacez pelottons volans Que l'orage par les monts boule, Ne te soient durs ny violans, RONS. 547. Ce gros monceau qui rompt, fracasse et foule Les bois tronquez, et d'un bruit violant Sans résistance à val se va boulant, ID. 653.

— ÉTYM. *Boule.*

† 2. **BOULER** (bou-lé), *v. a.* Terme de pêche. Voy. BOUILLER 1.

BOULET (bou-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les boulets et les canons, dites : les bou-lè-z et.... Boulets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1°** Globe, boule de fer fondu qui sert à charger les canons. Un boulet de calibre. Un boulet de vingt-quatre livres ou de vingt-quatre. Le sieur Brossier, qui vous rendra ce billet, prétend avoir inventé deux sortes de boulets creux propres à brûler les vaisseaux, et m'a demandé d'en faire l'épreuve à Toulon en présence des officiers de marine, SEIGNELAI, *à Arnoul*, 21 janvier 1678, dans JAL. || Boulet ramé ou boulet à deux têtes, boulet de canon composé de deux demi-sphères de métal qui tiennent l'une à l'autre par une chaîne ou une barre de fer. || Boulet rouge, boulet rougi au feu avant d'être introduit dans le canon. Les Vénitiens tirent à boulet rouge sur les propylées et le temple de Minerve, CHATEAUBR. *Itin.* I, 199. || Fig. Tirer à boulet rouge sur quelqu'un, en parler en termes offensants, l'attaquer d'une manière violente. || **2°** Dans la législation militaire, boulet, peine infamante qui condamne les soldats et sous-officiers coupables de désertion à l'extérieur, et, avec certaines circonstances, de désertion à l'intérieur, à des travaux forcés dans les grandes places de guerre, et à traîner un boulet attaché à une chaîne de fer de deux mètres et demi de long. || Fig. Tu arrives exprès d'Amérique pour être mon compagnon de boulet, CHATEAUBR. *Natch.* V, 219. || **3°** Terme de vétérinaire. Nom que porte, chez le cheval, l'articulation du canon avec le paturon, sans doute parce que cette articulation forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie.

— HIST. XV[e] s. Il fut frappé d'une coulevrine, et entra le boulet en sa jambe, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 154, dans LACURNE. Plustost un coup de vin me perce et m'entre au corps Qu'un boulet qui, cruel, rent les gens si tost morts, BASSELIN, XIX. || XVI[e] s. Les gros bollets de fer et de bronze, RABEL. *Pant.* IV, 34. Encores sur la retraite ils firent quitter le reste des boulets et quelques autres munitions, D'AUB. *Hist.* III, 15. Il lia avec iceux [crins] fort serrés, le pied de la beste au dessous du boulet, YVER, p. 642. Morts par coups d'harquebuses, dont le boulet ne pouvoit estre plus gros que le bout du doigt, PARÉ, VIII, 23.

— ÉTYM. Diminutif de *boule*.

BOULETÉ, ÉE (bou-le-té, tée), *adj.* Terme de vétérinaire. Cheval bouleté, cheval chez qui, le tendon venant à se raccourcir, le boulet, porté en avant, ne permet plus l'appui que sur la pince.

— ÉTYM. *Boulet.*

BOULETTE (bou-lè-t'), *s. f.* || **1°** Petite boule. || **2°** Pâte ou chair hachée, arrondie en boule. || **3°** Populairement. Sottise, bévue. Faire une boulette.

— HIST. XVI[e] s. Des boullettes de verre [verroteries], des mirouers, des couteaux, des anneaux, des clochettes, D'AUB. *Hist.* I, 355. De petites boulettes d'or ou d'argent, PARÉ, XXI, 28.

— ÉTYM. Diminutif de *boule;* bourguig. *bôlôtte*.

† **BOULEUR** (bou-leur), *s. m.* Celui qui bat l'eau.

— ÉTYM. Voy. BOULER 2.

BOULEUX (bou-leû), *s. m.* Cheval de fatigue qui chemine bien. || Fig. C'est un bon bouleux, c'est un homme laborieux et qui remplit sa tâche.

— ÉTYM. Anc. franç. *bouler*, rouler (voy. BOULER 1).

BOULEVARD ou (orthographe qu'admet aussi l'Académie) **BOULEVART** (bou-le-var; le *d* ni le *t* ne se lient jamais : un boulevard élevé, dites : un boule-var élevé; au plur. l'*s* ne se lie pas : des bou-le-var-élevés; cependant plusieurs disent : des bou-le-var-z élevés), *s. m.* || **1°** Le terre-plein d'un rempart, le terrain occupé par un bastion, par une courtine. Contemplez dans la tempête Qui sort de ces boulevards.... BOIL. *Odes*, 1. Boulevard hardi, VOLT. *Alz.* II, 6. || Ce terme n'est plus en usage dans le langage des ingénieurs militaires. || **2°** Par extension. Place forte qui met un pays à l'abri de l'invasion des ennemis. Malte fut longtemps le boulevard de la chrétienté contre les Turcs. || Par analogie. Les montagnes de Norvége sont des boulevards admirables qui couvrent de ce vent les pays du Nord, MONTESQ. *Espr.* XVII, 3. || Fig. L'union des citoyens est le plus sûr boulevard de l'État. || **3°** Promenade plantée d'arbres qui fait le tour d'une ville. Se promener sur le boulevard. Que ma gloire s'étende Du Louvre aux boulevards, BÉRANG. *Jean de Paris.* || Aujourd'hui, par extension et par abus, on donne le nom de boulevard à toute rue large, plantée d'arbres, qui traverse la ville, même dans son centre.

— SYN. BOULEVARD, REMPART. Au propre le boulevard étant en avant du rempart et le défendant, au figuré boulevard aura une acception plus étendue que rempart. Une chaîne de montagnes est, suivant la nuance qu'on a dans l'esprit, le boulevard ou le rempart naturel des pays qui sont situés derrière; mais une place très-forte qui protége tout un pays sera regardée comme un boulevard, et non comme un rempart.

— HIST. XV[e] s. Es boulevers et lieux avantageux, CH. D'ORL. *Rondel*, 54. Au boulvercq de la porte St Eloy, DU CANGE, *bolvetus.* Un boulevart construit de bois et de terre, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 606, dans LACURNE. Le comte fit rompre plusieurs boulovars faicts par les Gantois, O. DE LA MARCHE, I, 26, dans LACURNE. Et avoit fait faire au fond des fossés d'icelui boulevert de petites maisonnettes de bois où ses gens se tenoient pour faire leur guet, MONSTREL. liv. II, ch. 88. Ilz firent ung boulevert de boys et de terre.... COM. I, 9. Incontinent que le roy fut dedans [Arras], il feist faire des boullevers de terre contre la porte, ID. V, 15. || XVI[e] s. Lesquelz avoient ja tous les champs couvers De gens de guerre, et gros canons divers, Pour desmollir rampars et boulevers, J. MAROT, V, 151. Boulevars et renfors, ID. V, 148. Lesdites cornes avoyent esté formées non sans cause, et cela estoit autant de ballouars et defenses, pour la forteresse et retraitte dudit pourpre, PALISSY, 118. Il en avoit retranché deux bouleverts, CARLOIX, II, 13. L'espine avec ses apophyses sert comme de boulever et fortification à la moelle spinale, PARÉ, XIV, 12. Une partie de ceux là voulurent faire ferme sur un grand boulevart destaché.... Ceux du balouart quittans d'effroi.... D'AUB. *Hist.* III, 435.

— ÉTYM. Espagn. *baluarte;* ital. *baluardo;* de l'allem. *Bollwerk*, défense, fortification; de *Werk*, ouvrage (voy. ORGANE), et *bollen*, lancer, à cause des engins dont étaient armés les boulevards, ou, beaucoup plutôt, de *Bohle*, aîs, planche. Ce terme de guerre paraît être entré en usage dans le XV[e] siècle, du moins Grimm n'en a trouvé aucun exemple dans le XIV[e]; de l'Allemagne il a rapidement passé dans les autres pays. Voltaire le tire de *boule* et *vert* : place verte à jouer aux boules; mais l'ensemble des formes contredit cette dérivation. *Boulevard* a pris le sens de promenade, parce que c'est sur les *boulevards*, fortifications, après leur démolition, qu'on a fait des *boulevards*, promenades.

† **BOULEVARI** (bou-le-va-ri), *s. m.* Terme populaire, qui se dit dans la conversation, mais qui ne s'écrit pas. Grand bruit, grand tumulte.

— ÉTYM. Il est probable que le mot *boule* s'y trouve comme dans *boulevue*, avec une finale qu'on rencontre aussi dans *charivari*, *hourvari* (voy. CHARIVARI), ou peut-être est-ce une corruption de *hourvari*.

† **BOULEVERSANT, ANTE** (bou-le-vèr-san, san-t'), *adj.* Qui trouble, qui bouleverse. Cette nouvelle est bouleversante.

BOULEVERSÉ, ÉE (bou-le-vèr-sé, sée), *part. passé.* Une ville bouleversée par les bombes. Au siége de Candie tout le terrain des environs était bouleversé par les mines. || Fig. Sa figure bouleversée par la terreur. État bouleversé par les guerres civiles.

BOULEVERSEMENT [illegible] || 1° Ruine et confusion. Le bouleversement d'un rempart par une mine. Un bouleversement des éléments. || 2° Fig. Grand trouble, désordre. Au milieu de ces bouleversements. Mettre le bouleversement dans l'État. Dans ce renversement et ce bouleversement de l'âme, pour s'exprimer de la sorte, est-on maître de recueillir son esprit? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 28. Il ne faudra que cette passion pour causer dans votre âme un bouleversement général, ID. *ib.* t. I, p. 381.

— ÉTYM. *Bouleverser.*

BOULEVERSER (bou-le-vèr-sé), *v. a.* || 1° Agiter, troubler avec violence. Les vents bouleversent [illegible] Il n'est pas question d'aller contre les vents Ni de bouleverser l'ordre des éléments, LA FONT. *Florentin*, 3. Elle-même, tonnant du milieu des nuages, Bouleversa les mers, déchaîna les orages, DELILLE, *Énéide*, I. L'ange fuit, et son vol a bouleversé l'air; L'éclair dans un ciel noir poursuit, croise l'éclair, GILB. *Mort d'Abel*, ch. VIII. || 2° Déranger, mettre en désordre. Bouleverser tout dans une maison. Bouleverser les traits d'un visage, *Spectat. franç.* 1723, dans DES FONTAINES. || 3° Ruiner, abattre, renverser entièrement. La tempête a tout bouleversé. Je l'ai vu.... Bouleverser les murs d'un seul de ses regards, CORN. *Attila*, II, 5. Aux frayeurs [illegible] alors l'apparition des comètes, a succédé la crainte que, dans le grand nombre de celles qui traversent dans tous les sens le système planétaire, l'une d'elles ne bouleverse la terre, LAPLACE, *Exp.* 4. || 4° Fig. Mettre dans un grand désordre. Bouleverser l'État. Les intrigues d'une marâtre bouleversaient le palais. Bouleverser l'ancienne législation. Bouleverser les règles de la justice. Cette nouvelle lui bouleversa l'esprit. Cela bouleverse toutes mes idées. L'empire.... dont les Huns, les Goths, les Vandales, les Francs Bouleversent la masse et déchirent les flancs, CORN. *Pulch.* I, 1. Et ainsi, lui dis-je, un seul docteur peut tourner les consciences et les bouleverser à son gré, et toujours en sûreté, PASC. *Prov.* 5. Il [illegible] les ménager eux-mêmes ces hommes scélérats, parce qu'on les craint et qu'ils peuvent tout bouleverser, FÉN. *Tél.* XXIV. Le mémoire que vous m'avez envoyé fait verser des larmes et bouleverse l'âme, VOLT. *Lettr.-Damilaville*, 6 août 1766. La cour de Londres reprochait au prétendant d'être né catholique romain et de venir bouleverser la religion et les lois du pays, ID. *Louis XV*, 24. || Absolument. Non, messieurs, on ne veut pas sincèrement l'ordre et la justice; on ne veut que brouiller et bouleverser, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 338. || 5° Se bouleverser, *v. réfl.* Se troubler, éprouver une émotion très-pénible. Ne vous bouleversez pas. Cette femme va encore se bouleverser.

— HIST. XVI[e] s. Regardons à quel fondement nous attachons cette gloire et reputation pour laquelle se bouleverse le monde, MONT. I, 347.

— ÉTYM. *Boule*, et *versare*, tourner (voy. VERSER): tourner comme une boule.

BOULEVUE [illegible] levue (voy. BOULE).

† BOULICHE [illegible] ou BOULIÈCHE [illegible] lié-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de seine.

1. **BOULIER** (bou-lié), *s. m.* Filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés.

— ÉTYM. Provenç. *boliet* (dans DU CANGE), sorte de filet.

† 2. **BOULIER** (bou-lié), *s. m.* Pot de terre.

— ÉTYM. *Bouillir*, parce que le pot sert à faire bouillir; mais alors, le mot devrait s'écrire *bouillier;* ou peut-être *boule*, à cause de la forme arrondie.

† 3. **BOULIER** (bou-lié), *s. m.* Boulier compteur, appareil dont on se sert dans les salles d'asile pour enseigner l'arithmétique, et qui est formé de dix tringles sur chacune desquelles sont enfilées dix petites boules.

— ÉTYM. *Boule* 1.

† **BOULIGON** [illegible] Sorte de filet à mailles étroites.

BOULIMIE [illegible] Irr[illegible]

— HIST. XVI[e] s. Le duc de Savoye en avoit aussi pris pour le guerir de la boulimie et gloutonnie, mais il revomit tout, *Sat. Mén.* p. 10.

— ÉTYM. Βουλιμία, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et λιμός, faim [illegible] de bœuf, grande faim.

† **BOULIMIQUE** (bou-li-mi-k'), *adj.* Terme de médecine [illegible] à la boulimie.

BOULIN (bou-lin), *s. m.* || 1° [illegible] de terre qui sert de retraite aux pigeons. || Trou pratiqué dans un colombier, pour que les pigeons y nichent et y [illegible] dent. Il y a des pigeons qui préfèrent les trou[illegible] dreux des vieilles murailles aux boulins les plus propres de nos colombiers, BUFF. *Pigeon.* || 2° Terme de maçonnerie. Trou laissé dans le mur par le bout des pièces d'échafaudage, à mesure qu'on élève le mur. || On appelle aussi boulins les pièces de bois qui soutiennent les planches des échafaudages.

— HIST. XVI[e] s. Ceux qui font leurs boulins ou nids de pigeon dans des paniers d'ozier, O. DE SERRES, [illegible]

— ÉTYM. Bas-lat. *bolinus*, travail en bosse, re[illegible] ayant été dit ainsi à cause de sa forme arrondie; et le maçon ayant nommé les trous laissés par les pièces d'échafaudage, boulins par assimilation avec les trous des pigeonniers.

† **BOULINAGE** (bou-li-na-j'), *s. m.* Terme de marine. Action d'aller à la bouline.

— ÉTYM. *Bouline.*

BOULINE (bou-li-n'), *s. f.* Terme de marine. Nom de longues cordes, qui tiennent la voile de biais, lorsqu'on fait route avec un vent de côté. || Vent de bouline, [illegible] route. || Aller à la bouline, se servir d'un vent de biais qui n'est pas favorable à la route. Les cygnes ont l'art de tourner ce plumage du côté du vent, et d'aller comme les vaisseaux, à la bouline, quand le vent ne leur est pas favorable, FÉN. *Exist.* 19. || Courir la bouline, se dit d'un châtiment consistant à faire passer le condamné entre deux haies de matelots qui le frappent avec des garcettes ou boulines.

— HIST. XII[e] s. Estuins ferment et escotes, Et font tendre les cordes totes, Utages laschent, tresavalent, Boelines sachent et halent, *Brut*, t. II, p. 141. || XVI[e] s. Ils se mettent à la bouline, et courans bande sur bande viennent aux canonades, D'AUB. *Hist.* II, 293. Un calme l'arresta premierement, et puis une demi tourmente, laquelle pourtant, au dire des matelots, le pouvoit porter à la bouline dedans les Asnes, ID. *ib.* 296.

— ÉTYM. Angl. *bowline;* dan. *bugline;* holland. *boelijn;* de *bug*, *bow*, *boe*, proue, et *line*, corde.

BOULINÉ, ÉE (bou-li-né, née), *part. passé.*

BOULINER (bou-li-né). || 1° *V. a.* Terme de mariné. Haler la bouline. || 2° *V. n.* Aller à la bouline, naviguer avec un vent de biais. || Fig. et familièrement. Il va boulinant, se dit d'un homme un peu lourd, qui va d'un pas pesant, penchant du côté où il s'appuie. Peu usité.

† **BOULINETTE** (bou-li-nè-t'), *s. f.* Terme de marine. Bouline de vent du petit hunier, orienté au plus près.

— [illegible]

BOULINGRIN (bou-lin-grin), *s. m.* Parterre de gazon pour l'ornement d'un jardin. Chacun quitte son petit palais pour s'assembler au boulingrin, HAMILT. *Gramm.* 10. Un grand parterre; des boulingrins vis-à-vis des ailes, SÉV. 541. Il veut mettre le jeu de paume en boulingrin, ID. 588. Nous changeons nos prés en jardins, En parterres nos champs fertiles, Nos arbres fruitiers en stériles, Et nos vergers en boulingrins, LAFARE, *Ode* 1. A votre place j'y ajouterais un boulingrin, et je l'étendrais dans la forêt, BERN. DE S.-P. *Ch. Ind.*

— ÉTYM. Angl. [illegible] (voy. BOULE), et *green*, vert : gazon pour jouer à la boule.

† **BOULINGUE** (bou-lin-gh'), *s. f.* Terme de marine. Petite voile du haut du mât.

[illegible] cez [aux joutes, etc.] comme à la bolingue [navigation], CARLOIX, II, 4. Ne changez jamais vostre lance, vostre cheval de bataille, ny vos esperons dorez à une voile boulingue ou trinquet, ID. V, 27.

— [illegible]

† **BOULINIER, IÈRE** (bou-li-nié, niè-r'), *adj.* Terme de marine. On dit d'un navire qu'il est bon boulinier, lorsqu'il va bien à la bouline.

— ÉTYM. *Bouline.*

† **BOULLEUR** (bou-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Terme [illegible]che. Celui qui bouille.

— ÉTYM. Voy. BOUILLER 1.

[illegible]R (bou-loir), *s. m.* Instrument qui sert à remuer la chaux ou à faire le mortier. || Instrument pour remuer les peaux. || Terme de pêche. Longue [illegible]

— ÉTYM. Vieux franç. *bouler*, rouler, tourner, de *boule* (voy. BOULER 2 et BOUILLER 1).

† **BOULOIS** (bouloi), *s. m.* Morceau d'amadou pour mettre le feu au saucisson d'une mine.

BOULON (bou-lon), *s. m.* Grosse cheville de fer, qui sert à soutenir les poutres et les barres de fer dans les édifices. Elle a, d'un côté, une tête ronde, et de l'autre une ouverture où l'on passe une clavette de fer pour l'affermir. || Moule de fer rond pour faire les tuyaux de plomb. || Pièce du métier de tisserand. || Outil de cordonnier. || Axe sur lequel tourne une poulie. || Boulons d'écartement, grandes tringles en fer sous les marches d'un escalier en bois. || Sorte de clous que le relieur emploie.

— HIST. XV[e] s. Une très belle Bible, à deux fermouers d'argent, dorez, esmaillez de Adam et Eve, et cinq bullons de cuivre dorés sur chaque ais, DE LABORDE, *Émaux*, p. 170. Un livre de mirouer des dames à deux fermouers de laton hachiez, et cinq bullons de mesmes sur chacune ais, tous plains, ID. *ib.*

— ÉTYM. [illegible] à cause de la tête en boule du boulon.

† BOULONGEON [illegible] *s. m.* Terme de papeterie. Étoffe grossière et de rebut.

BOULONNÉ, ÉE [illegible] *part. passé.* Poutre boulonnée.

BOULONNER [illegible] *v. a.* Arrêter avec un boulon.

— HIST. XV[e] s. Une couppe d'argent, dorée, tortinée et boullongnée; une couppe blan[illegible] p. 170.

— ÉTYM. *Boulon.*

† **BOULONNIÈRE** (bou-lo-niè-r'), *s. f.* Sorte de tarière.

— ÉTYM. *Boulon.*

† BOULOT, OTTE (bou-lo, lo-t'), *adj.* Terme populaire. Gros et gras, qui a la forme d'une boule. || Substantivement. Un gros boulot. Une petite boulotte.

— ÉTYM. *Boule.*

† **BOULURE** (bou-lu-r'), *s. f.* Terme d'horticulture. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

BOUQUE (bou-k'), *s. f.* || 1° Terme de navigation. Passe étroite. Vieux. || 2° Terme de pêche. Espèce d'entonnoir en filet, qui sépare les chambres des [illegible]

— [illegible] croist par les vens austraux qui, soufflans droict en sa bouque près Hostie, suspendent son cours, [illegible] *Sciomachie.*

— ÉTYM. Autre prononciation du mot *bouche* (voy. BOUCHE).

BOUQUÉ, ÉE [illegible] *part. passé.* Une poupée bouquée par l'enfant.

BOUQUER (bou-ké), *v. a.* || 1° Baiser par force, en parlant d'un singe ou d'un enfant qu'on force à baiser ce qu'on lui présente. || 2° Fig. Faire bouquer quelqu'un, lui faire baiser ce qu'il ne veut pas baiser, le forcer à faire ce qui lui déplaît. Au procès qu'il nous ont sottement intenté, Moi seul j'ai fait bouquer toute la faculté, [illegible] je l'emporterai encore sur eux, car j'ai raison, [illegible] *Lett. d'Argental*, 17 mars 1760. || 3° Terme de chasse. Faire bouquer le renard, le blaireau, le lapin, [illegible] faire sortir de leur terrier avec des chiens ou des furets (les faire venir à la bouche du terrier).

— [illegible] XVI[e] s. Il y a plus de braverie et de [illegible] daing à battre son ennemy qu'à l'achever, et [illegible]

— [illegible] étant proprement baiser, il vient de *bouche*, prononcé *bouque*. Bourguig. *boquai.*

1. BOUQUET [illegible] parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des bou-kè-z embaumés; bouquets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || 1° Bouquet de bois, ou, simplement, bouquet, une partie de bois, un bosquet. Il a voulu vendre un petit bouquet qui faisait une assez grande [illegible] se couvrir de bouquets de bois, CHATEAUB. *Itin.* 68. || 2° Faisceau de fleurs liées ensemble. Un bouquet de violettes, de roses. Puisque c'est à bon droit que je vous recherche, je crois qu'il n'y a point de galanterie que je ne puisse faire; et qu'a[illegible] des bouquets, VOIT. *Lett.* 73. Ramasser les [illegible] pour faire des bouquets, BOSS. II, *Ass.* 1. Et nous

assemblons pour lui plaire. Dans ses vallons et dans ses bois, les fleurs dont Horace autrefois faisait des bouquets pour Glycère, VOLT. *Ép.* 45. Je péris de à tous les banquets, À ma fête j'ai des bouquets, BÉRANG. *Ma curé.* || Bouquet de mariée, bouquet de fleurs d'oranger que portent les mariées le jour de leur mariage. || Autrefois, donner le bouquet s'est dit pour inviter à dîner, et rendre le bouquet pour rendre la politesse reçue, à cause qu'en ... [illegible] ... envoyé dans ces circonstances. || Avoir le bouquet sur l'oreille se dit des animaux ... [illegible] ... met un bouquet sur la tête pour indiquer qu'ils sont à vendre: et, figurément, cette fille a le bouquet sur l'oreille, elle est à marier; ... [illegible] ... le bouquet sur l'oreille, elle est à vendre. || 3° ... [illegible] ... parfum qu'exhale le vin, par assimilation avec ... [illegible] ... bonne odeur d'un bouquet. Béni sois-tu, vin détestable! Bien qu'à ... maître de ce banquet Des flatteurs vantent ton bouquet, BÉRANG. *Les car.* || 4° Petite pièce de vers pour une fête; petite pièce galante. La simplicité des temps héroïques, aussi supérieure à tout le ... piquant d'aujourd'hui que la poésie d'Homère l'est aux bouquets à Iris, P. L. COUR. I, 23.

5° ... [illegible] ... que l'on fait à une personne à l'occasion de sa fête. Je lui offre chaque année des livres pour bouquet. || 6° Pièce finale d'un feu d'artifice. Le bouquet fut magnifique. || Fig. C'est le bouquet, voilà le bouquet, cela couronne le tout, ou, ironiquement, voilà le mécompte, la mésaventure qui comble la mesure. || Réserver une chose pour le bouquet, la donner, la dire à la fin comme ce qu'il y a de mieux, ou, ironiquement, comme ce qu'il y a de pire. || 7° Faisceau de certaines choses. Un bouquet de cerises. Un bouquet de persil se met dans les sauces pour les relever. La queue de l'éléphant est terminée par un bouquet de soies raides. Il porte au menton un bouquet de barbe. || Bouquet de paille, poignée de paille que l'on met à la queue ou au cou des chevaux, pour marquer qu'ils sont à vendre. || Terme de typographie. Une feuille vient par bouquets, quand l'encre y est distribuée inégalement. || Avoir la barbe par bouquets, l'avoir inégalement répartie sur le visage. || 8° Outil du relieur. || 9° Terme de marine. Réunion des poulies d'amures, d'écoute et de cargue-point, qui a lieu aux angles inférieurs des basses voiles des bâtiments dits à traits carrés.

— HIST. XVIe s. Selon ce conseil, le jeune homme se mit, comme on dit, le bouquet sur l'oreille; mais il ne fut longtemps en ce pourchas amoureux, YVER, p. 611. Près du pont ... [illegible] ... des bois buissons ou quelques ... [illegible] ... servans aussi tel bouquet quelquesfois en esté de retraite à ... [illegible] ... 349. Par escusson aussi se sert-on à enter plusieurs plantes à fleurs, à bouquets, à la ... [illegible] ... 470.

— ÉTYM. Bourguig. *bôquai;* wall. *buscai;* provenç. *bosquet,* petit bois; espagn. *bosquete,* même sens; ital. *boschetto,* même sens; bas-lat. *boschettum,* du bas-lat. *boscum* (voy. BOIS). *Bouquet* signifie proprement bosquet, et, de là, assemblage de fleurs.

2. BOUQUET (bou-kè), *s. m.* Terme de vétérinaire. Bouquet ou noir museau, espèce de dartre qui affecte ordinairement le museau des brebis, dite, suivant les pays, bouquin, bique, barbouquet, faux-museau, charbon, faux-nez, pelure, verveine, feu sacré.

— ÉTYM. *Bouc,* comme le prouvent les synonymes (noir museau, bouquin, bique, barbouquet, faux-museau).

3. BOUQUET (bou-kè), *s. m.* Sorte de grosse crevette.

— ÉTYM. *Petit bouc,* comme la crevette ou chevrette est une petite chèvre.

BOUQUETIER (bou-ke-tié), *s. m.* Vase de fleurs.

— HIST. XVIe s. Le jardinage se distingue en potager, bouquetier, medecinal et fruitier, O. DE SERRES, 501. Nous embellirons donc nostre jardin bouquetier, ID. 550.

— ÉTYM. *Bouquet.*

BOUQUETIÈRE (bou-ke-tiê-r'), *s. f.* Femme qui fait et vend des bouquets de fleurs naturelles.

— ÉTYM. *Bouquet.*

BOUQUETIN (bou-ke-tin), *s. m.* Mammifère du genre des chèvres (*capra ibex, L.*). Corneille est comme les bouquetins et les chamois de nos montagnes, qui bondissent sur un rocher escarpé et descendent dans des précipices, VOLT. *Lett. d'Argental,* 25 févr. 1763.

— ÉTYM. Ce mot paraît un diminutif de *bouc;* cependant il est très-probablement pour *bouc-estain,* mot dont se sert Belon, I, 13, pour désigner cet animal, et qui est tiré de l'allemand *Steinbock,* de *Bock,* bouc (voy. ce mot), et *Stein,* pierre: bouc des rochers.

BOUQUETON (bou-ke-ton), *s. m.* Filet à prendre ... [illegible]

— ÉTYM. *Bouquet* 3.

† **BOUQUETOUT** (bou-ke-tou), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet dont on se sert sur les côtes de Normandie; il a la forme d'une poche et est monté ... [illegible] ... un manche; il sert particulièrement à la pêche de la crevette.

— ÉTYM. *Bouquet* 3.

† **BOUQUETTE** (bou-kè-t'), *s. f.* L'un des noms vulgaires du ... [illegible] ... dans le Nord.

1. **BOUQUIN** (bou-kin), *s. m.* || 1° Vieux bouc. Cornet à bouquin, trompe ordinairement faite d'une corne. Quand les voix des onagres répondent au cornet à bouquin qui appelle.... VOLTAIRE, *Babouc.* || 2° Sentir le bouquin, exhaler une odeur de bouc. Allez, bouquin puant, faire l'amour aux chèvres, RACAN, *Berg. Lisimandre,* II, 2. Il se serait donné corps et âme à celle que la Rancune lui aurait nommée, ... [illegible] ... troublée, SCARR. *Rom. com.* ch. XI. || 3° Satyre, démon. Gageons que son brodequin Nous cache un pied de bouquin, BÉRANG. *Gotton.* || 4° Terme de chasse. Vieux lièvre; lièvre mâle; lapin mâle. || 5° Terme de vétérinaire. Bouquet (voy. BOUQUET 2).

— HIST. XVIe s. Bouquin, maladie ainsi appellée, parce que la sueur et vapeur des malades est puante comme un bouc, PARÉ, *Introd.* 21. Et partant acquierent pourriture et mauvaise odeur, comme la senteur d'un bouc; c'est pourquoy l'on dit qu'ils sentent le bouquin ou l'espaule de mouton, ID. XVI, 39. Les espics sont à Cerès, Aux dieux bouquins les forès, RONS. 494.

— ÉTYM. *Bouc.*

2. **BOUQUIN** (bou-kin), *s. m.* Vieux livre dont on fait peu de cas. À un si horrible spectacle (il parle de ce pâté que je fis sur son bouquin), mon sang se ... [illegible] ... dans mes veines, P. L. COUR. I, 70.

— HIST. XVIe s. Il faut louer la peine qu'ils ont prise à escrire ce qu'ils avoient trouvé ez bouquins de leurs devanciers, DU HAILLAN, *Hist. Préface.*

— ÉTYM. Flamand, *boeckin,* petit livre; de l'allemand *Buch,* livre. Étymologie préférable à celle de Génin, qui dit que *bouquin* a été ainsi nommé à cause de la mauvaise odeur.

† 3. **BOUQUIN** (bou-kin), *s. m.* Petite pièce qui s'ajoute à une pipe et se met dans la bouche. Un bouquin d'ambre.

— ÉTYM. *Bouque,* pour *bouche.*

1. **BOUQUINER** (bou-ki-né), *v. n.* Terme de chasse. Se dit d'un lièvre ou d'un lapin qui s'accouple ou qui court les hases. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Bouquin* 1.

2. **BOUQUINER** (bou-ki-né), *v. n.* Consulter de vieux livres; chercher des livres d'occasion. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Bouquin* 2.

BOUQUINERIE (bou-ki-ne-rie), *s. f.* || 1° Commerce de bouquins. || 2° Amas de vieux livres. Au lieu de cette bouquinerie, j'emplissais ma chambre de fleurs, J. J. ROUSS. *Prom.* 5.

— ÉTYM. *Bouquiner* 2.

BOUQUINEUR (bou-ki-neur), *s. m.* Celui qui s'occupe, qui aime à chercher de vieux livres.

— ÉTYM. *Bouquiner* 2.

BOUQUINISTE (bou-ki-ni-st'), *s. m.* Celui qui achète et vend de vieux livres.

— ÉTYM. *Bouquin* 2.

BOURACAN (bou-ra-kan), *s. m.* Gros camelot.

— ÉTYM. Arabe, *barrakan,* de *barak,* fléchir les genoux pour s'accroupir, en parlant des chameaux; d'où *bark, borouk,* troupeaux de chameaux, *berek,* vêtement en poil de chameau (DEVIC).

† **BOURACHER** (bou-ra-ché), *s. m.* Ouvrier qui travaille au ras de Gênes et autres étoffes de soie.

— ÉTYM. Sans doute *bourre.*

† **BOURAGNE** (bou-ra-gn') ou **BOURAQUE** (bou-ra-k'), *s. f.* Terme de pêche. Nasse d'osier faite en forme de souricière.

BOURBE (bour-b'), *s. f.* Boue qui forme le fond des eaux croupissantes. || La Bourbe, nom d'un hôpital de Paris destiné aux femmes en couches.

— HIST. XIIe s. Car en la boe et en l'ordure Et en la borbe de luxure L'avomes nos tot prové pris, BENOÎT, t. III, p. 514. || XVe s. Et passoient aucuns [Anglois] sus les pavois, afin que la bourbe ne les engloutist, FROISS. II, II, 65. || XVIe s. On ne laisse pas de voir le jour à travers; aussi apperçoit on aisement la bourbe qui est au fond de l'eau, LANOUE, 510.

— ÉTYM. Wallon, *borbou, porbou,* fondrière; bourguig. et Berry, *borbe;* bas-bret. *bourbou,* *bourbonnen,* ampoule, ébullition; kymri, *berw,* bouillonnement. Le radical est celtique; car on le trouve dans la langue des Gaulois: *Borvo* ou *Bormo,* nom gaulois de Bourbon l'Archambaut, à cause des eaux qui y bouillonnent. La *bourbe* est donc, étymologiquement, une boue telle qu'on y fait bouillonner l'eau en la foulant. En regardant de près, on est porté à croire que le radical celtique *berw* ou *borv* est très-voisin du radical latin *bull-ire.*

† **BOURBELIER** (bour-bé-lié), *s. m.* Terme de chasse. La poitrine du sanglier.

— HIST. XIVe s. Du bourbelier [chez le sanglier], c'est le nomblet, *Ménagier,* II, 5.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne suppose que la poitrine du sanglier est dite ainsi de la *bourbe,* où il aime à barboter.

BOURBEUX, EUSE (bour-beû, beû-z'), *adj.* Plein de bourbe. Rivière bourbeuse. Eau bourbeuse. Qui vit dans la bourbe. Tortue bourbeuse.

— ÉTYM. *Bourbe;* Berry, *borboux.*

BOURBIER (bour-bié; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: des bour-bié-z empestés), *s. m.* || 1° Lieu creux plein de bourbe. Tomber dans un bourbier. Se tirer d'un bourbier. || Fig. Au fond de son bourbier je fais rentrer Fréron, VOLT. *Ép.* 83. || 2° Affaire embarrassée, difficile. Je suis dans le bourbier. Il s'est mis dans le bourbier. || Raisonnement d'où l'on ne peut se tirer; obscurité philosophique qu'on ne peut éclaircir. Cette naïveté embarrassait le bonhomme; il faisait de vains efforts pour se tirer de ce bourbier, VOLTAIRE, *Ingénu,* 10.

— HIST. XVe s. Et le porterent en ung boulon ou bourbier, DU CANGE, *bullio.* || XVIe s. Et ainsi, visans à mesme but que les premiers, ils se vont souiller en un bourbier semblable, LANOUE, 522.

— ÉTYM. *Bourbe.*

BOURBILLON (bour-bi-llon, *ll* mouillées, et non bour-bi-yon), *s. m.* || 1° Amas de bourbe. La Vrillière disait de lui [le maréchal d'Estrées] que c'était une bouteille d'encre qui tantôt ne donnait rien, tantôt filait menu, tantôt laissait tomber de gros bourbillons, ST-SIM. 114, 265. || 2° Terme de médecine. Corps filamenteux, blanchâtre et tenace, qui existe au centre des furoncles.

— ÉTYM. *Bourbe.*

† **BOURBONNAISE** (bour-bo-nê-z'), *s. f.* Sorte de chanson burlesque accompagnée de grimaces. Quant à ce vieux papa, ce n'est pas le pérou [allusion au nom de l'acteur Perroult dont il s'agit]; Mais il peut, au besoin, encor boucher un trou; Et quand de rire un peu le public est bien aise, Il peut lui faire aussi chanter la bourbonnaise, *Discours en vers* fait sous la Restauration pour une réouverture de l'Odéon.

— ÉTYM. Sans doute *le Bourbonnais,* d'où l'air sera venu.

† **BOURBONIEN, IENNE** (bour-bo-niin, niè-n'), *adj.* Qui a rapport à la famille des Bourbons, qui est attaché à la royauté des Bourbons. || Nez bourbonien, nez arqué qu'on a vu dans plusieurs membres de la famille de Bourbon.

— ÉTYM. *Bourbon,* fief apporté par Agnès de Bourbon à Robert, comte de Clermont, quatrième fils de saint Louis; mariage duquel est issue la branche de Bourbon.

† **BOURBOTTE** (bour-bo-t'), *s. f.* Poisson qu'on appelle aussi barbote.

— ÉTYM. *Bourbe.*

† **BOURCER** ou **BOURSER** (bour-sé), *v. a.* Terme de marine. Bourcer la voile, tendre seulement une partie de la voile, pour qu'elle prenne peu de vent. On dit présentement carguer.

— ÉTYM. *Bourse,* à cause de la forme que prend la voile.

† **BOURCET** (bour-sè), *s. m.* Terme de marine. Anciennement voile et mât de misaine. || Aujourd'hui, voile à bourcet, voile au tiers, voile trapézoïde suspendue au mât par un point pris au tiers de son envergure.

— HIST. XVIe s. Ce navire n'eut point plustost appareillé, que ses boursets et pavillons n'ayent esté embrasez par la foudre, D'AUB. *Hist. Préf.* 6. Le capitaine Arnaud avec sept hommes, en un vaisseau de 35 tonneaux, contrefit le pescheur, n'aiant que son haut bourcet et la misene defrelée, ID. *Hist.* II, 50.

— ÉTYM. Corruption du hollandais *boeg zeil,* voile de l'avant, de *boeg,* avant, et *zeil,* voile, d'après JAL.

BOURCETTE (bour-sè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Un des noms de la mâche.

— ÉTYM. *Bourse;* mot à mot, par assimilation, petite bourse.

BOURDAINE (bour-dè-n') ou **BOURGÈNE** (bour-[illegible]), *s. f.* Espèce de nerprun (*rhamnus frangula*, L.). Arbrisseau dont l'écorce moyenne est purgative ; son bois blanc fournit le charbon le plus propre à la fabrication de la poudre à canon. Le bourgène toujours verte est le nerprun glanduleux ; la [illegible] des Alpes, le nerprun des Alpes. Des promenades au milieu des marceaux, des bourdaines, J. J. ROUSS. *Prom.* 5.

— ÉTYM. Bas-lat. *bourdena*, bourdaine. *Bourdena* et *bordenale* (voy. DU CANGE) ont aussi le sens de bois, fût, etc. Il est possible que ces mots aient même radical que *bourdon*, bâton.

BOURDALOU (bour-da-lou), *s. m.* || **1**° Ruban ou tresse qu'on attache avec une boucle autour d'un chapeau. || **2**° Sorte de vase de nuit de forme oblongue.

— ÉTYM. Richelet fait ce mot du féminin : porter une bourdalou à son chapeau ; il dit aussi que *bourdalou* est le nom d'une sorte de linge ouvré qui se fabriquait aux environs de Caen. *Bourdalou*, comme *bourdaloue*, tire sans doute son nom du célèbre prédicateur, par quelque caprice du langage de la mode.

† **BOURDALOUE** (bour-da-loue), *s. f.* Étoffe peu coûteuse qui date, dit-on, des sermons de Bourdaloue contre le luxe. Inusité.

1. **BOURDE** (bour-d'), *s. f.* Mensonge, mauvaise excuse, défaite. Appelez-moi grand fourbe et grand donneur de bourdes, CORN. *le Ment.* III, 5. Qui baillent pour raisons des chansons et des bourdes, RÉGNIER, *Sat.* X. Tous les uns après les autres [les dupés] allèrent à pester contre M. de Lauzun, et leur sottise d'avoir donné dans cette bourde, ST-SIM. 230, 76.

— HIST. XIIIe s. Saciez vraiement que bourde ne puet iestre celée en la fin, *Chron. de Rains*, 169. Face li les oreilles sordes ; Ne croie riens, que ce sunt bordes, *la Rose*, 13990. || XVe s. Bourdeurs et langayeurs et vendeurs de bourdes, FROISS. II, II, 45. Pour les belles bourdes polies et par des mensongeres que vous m'avez dictes et par plusieurs fois mariées, *Boucig.* II, ch. 31. Lui, assuré autant en bourdes qu'un autre à dire verité, s'en excusa très-hautement, LOUIS XI, *Nouv.* III. Ha dea ! dit l'autre, ses bourdes [caquet] sont rapaisées, ID. *ib.* XXIX.

— ÉTYM. Bourguig. *bode ;* provenç. *borda.* Diez, le prenant au sens de divertissement, y voit une contraction de *behort*, joute à la lance, *behorder*, jouter à la lance ; d'où, par extension de sens, jeu, puis raillerie, mensonge. La difficulté est cette contraction même. Toutefois il est vrai qu'on la trouve réellement effectuée dans le provençal, où le *behort* est dit *beor*, *biort*, et enfin *bort*, et dans le français, où l'on trouve aussi *bourder* pour *behourder*, *bourde* pour bâton (voy. BOURDE 2). En prenant en considération les différentes formes et les différents sens de *behort* et *behorder*, dans l'ancien français et le bas-latin, la conjecture devient tout à fait vraisemblable.

† 2. **BOURDE** (bour-d'), *s. f.* Terme de marine. Mât pour soutenir un bâtiment échoué.

— HIST. XIVe s. Le lundi après les bordes brandons, [illegible], *bordæ.* Li dit habitant auront es diz bois usage de prendre et coper des diz bois, pour faire les bordes le jour des brandons, ID. *ib.* || XVIe s. Si vous ouvrez encor les yeux, Si vos oreilles ne sont sourdes, Tant de bourdes inégales de ces boiteux, Qu'en dites-vous ? ce sont des bourdes, D'AUB. *Fæn.* II, 5.

— ÉTYM. Contraction de *behourt*, *behort*, *behourde*, sorte de lance dont on se servait pour jouter dans les tournois (voy. BÉHOURDIS) ; provenç. *beort ;* anc. espagn. *bohordo*, *bofordo ;* ital. *bagordo*, *bihordo ;* de l'allem. *Hürde*, claie ; anc. haut-allem. *hurt* (qui se trouve dans *hourder*, voy. ce mot), et d'un préfixe qu'on ne peut déterminer ; Diez propose d'y voir *bot* (radical qui est dans *bottare*, *bouter*), de sorte que *bohorder*, *behourder*, signifierait bouter, heurter contre le *hourd*, l'échafaud, la construction.

† 3. **BOURDE** (bour-d'), *s. f.* Terme de métier. Mélange de sel et de soude pour fabriquer du savon et du verre.

BOURDER (bour-dé), *v. n.* Dire des bourdes. Peu usité.

— HIST. XIVe s. Et oÿ le service bien devotement, sans bourder et sans regarder çà ne là, DU CANGE, *burdare.* Et sachiés, à l'eure de lors, Ne pensast nulx que il l'amast, Mais si comme as autres bourdast, *Chastel. de Couci*, 1940. || XVe s. [illegible] bourdoient et jangloient les chevaliers l'un à [illegible], I, I, 327. .... Le plus mervil bourdant : Mon ami est qui me fait entendant D'un cigne blanc que c'est un corbeau noir, CH. D'ORL. *Ball.* 107.

— ÉTYM. *Bourde* 1.

BOURDEUR (bour-deur), *s. m.* Celui qui donne des bourdes. Peu usité.

— HIST. XVe s. Adonc prit la parole le duc de Bretagne : Entre vous, bourdeurs et langayeurs, vous mettez le royaume en vostre volonté, FROISS. II, II, 45. Jehan dit à haulte voix qu'il y avoit aucuns bourdeurs et bourderesses en la ville qui avoient bourdé et rapporté aux gens d'armes.... DU CANGE, *burdare.*

— ÉTYM. *Bourder.*

† **BOURDIGUE** (bour-di-gh'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de labyrinthe construit en roseau et composé de différents réservoirs dans lesquels le poisson s'introduit successivement, sans pouvoir revenir sur lui-même, jusqu'au dernier, d'où on le retire avec des filets faits en forme de poche, LEGOARANT. || On dit aussi bordigue.

— ÉTYM. Bas-lat. *bordigala*, *burdicala*, *burdiculum*, diminutif de *borda*, logis, demeure (voy. BORDE).

BOURDILLON (bour-di-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Bois de chêne refendu pour faire des futailles.

— ÉTYM. *Bourdon* 1, ou *bourde* 2.

1. **BOURDON** (bour-don), *s. m.* || **1**° Long bâton de pèlerin, surmonté d'un ornement en forme de pomme. Robert Guiscard et ses frères vont en pèlerinage à Rome le bourdon à la main, VOLT. *Mœurs*, 39. || **2**° Terme de pêche. Bâton dit aussi bordeneau, qui s'ajuste à l'extrémité des seines. || **3**° Dans l'armement de la chevalerie, lance à grosse poignée. || **4**° *S. m. plur.* Perches formées des arbres dépouillés de leur écorce. || **5**° Bourdon de Saint-Jacques, nom vulgaire de la guimauve. || **6**° Terme d'imprimerie. Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots de la copie.

— HIST. XIIIe s. Si prist bourdon et eskerpe et esclavine et se tapi au miex qu'il pot, *Chron. de Rains*, p. 107. Il [J. C.] qui par le bordon de fust, Por les ames par pechié mortes, Devoit d'enfer brisier les portes, *la Rose*, 18982. Et [je] port o moi par grant effort Escherpe et bordon grant et fort, *ib.* 21622. Et Pieres li Hermites, li pelerin senés, Son bordon en sa main, qui fu fors et quarrés, *Ch. d'Ant.* 443. Cel abbé de Cheminon si me dona m'escharpe et mon bourdon, JOINV. 209. || XVe s. Ce sera avecques ses enfants.... et bourdon pour lui appuyer, FROISS. III, IV, 68. || XVIe s. .... Qu'il voyoit bien, que la prise de Metz, ainsi precipitée, le contraindroit de planter à Wissembourg le bourdon [de s'y arreter] ; et qu'il falloit penser du retour, CARL. IV, 23. Je n'ai ni querelle ni procez, et suis bien aimé de mes voisins et tenanciers, d'ailleurs j'ai une petite lame dans ce bourdon, D'AUB. *Fæn.* I, 1. Si avoient du commencement proposé de charger les Romains avec leurs bourdons [lances], pour essayer de fendre et ouvrir leurs premiers rencs, AMYOT, *Crassus*, 45.

— ÉTYM. Bas-lat. *bordonus*, *bordo*, *burdo*, *burdus ;* provenç. *bordo ;* espagn. *burdo*, étai ; ital. *bordone ;* d'un radical latin *burdo*, âne ou mulet ; le bâton qui soutient ayant été assimilé au mulet qui porte, ou plutôt, comme dit Du Cange, les pèlerins allant souvent sur des ânes ou des mulets, et le nom de l'animal qui les portait étant resté au long bâton dont ils étaient munis. Mais, examinant les sens du texte ou de l'historique, on en voit une part revenir à *bourde* 2 ou *behourde*, lance.

2. **BOURDON** (bour-don), *s. m.* Terme de musique. || **1**° Bourdon d'orgue, celui des jeux de l'orgue qui a les tuyaux les plus longs et les plus gros, et qui fait la basse. || **2**° Ton qui sert de basse continue dans certains instruments tels que vielle, musette et cornemuse. || **3**° Dans le violon, nom ancien de la quatrième corde (le *sol* argenté). Dans la vieille musique, on voit souvent écrit : sur le bourdon ; on écrit maintenant : sur la quatrième. Si le son est tiré de la chanterelle ou du bourdon, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **4**° Faux-bourdon, musique dont toutes les parties se chantent note contre note. C'est là la définition de l'Académie ; mais, d'après de Lafage, *Cours complet de plain-chant*, n° 689, le faux-bourdon signifie fausse-basse, parce que la basse est transportée à la partie supérieure, et il est toujours du plain-chant chanté à plusieurs parties et note contre note, et non de la musique proprement dite. || **5**° Grosse cloche. Le bourdon de Notre-Dame. || Fig. Le maréchal de Duras écoute ce bourdon des applaudissements [donnés à Villeroy], ST-SIM. 96, 22.

— HIST. XVe s. Musique notée par fainte, Avecques faulx bourdon de maleur, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Je ne saurois chanter, et, quand je le voudrois, Je jure par ton bourdon que je ne pourrois : Car on m'a pris d'emblée à ceste matinée L'anche de mon bourdon que tu m'avais donnée, RONS. 743 Toy, Perrot, prends en don cette belle chevrette [cornemuse] ; Son ventre est fait de cerf, son anche est de coudrette ; Son bourdon de prunier ; jamais ne perd le vent, ID. 745.

— ÉTYM. Provenç. *bordos*, vers ; espagn. *bordon*, sorte de vers, refrain ; ital. *bordone ;* angl. *burden*, refrain. Il y a dans le gaélique, *bùrdan*, bourdonnement ; ancien anglais, *bourdon.* Diez pense que, s'il était certain que les longs tuyaux d'orgue eussent reçu, en bas-latin, le nom de *burdones*, il faudrait considérer le *bourdon* d'orgue comme le même, à cause d'une assimilation de forme, que *bourdon*, bâton de pèlerin, et le gaélique *bùrdan*, comme emprunté aux langues romanes. Mais trop de doute reste sur cette dérivation. La présence d'un radical *burd* signifiant bourdonner, à la fois dans le gaélique, dans l'anglais et dans le français, porte à croire que le mot est celtique et non roman.

3. **BOURDON** (bour-don), *s. m.* || **1**° Insecte de la famille des abeilles. Vrais bourdons ou bourdons proprement dits, hyménoptères de la famille des abeilles, volumineux, très-velus, vivant dans des galeries souterraines, en sociétés peu nombreuses, composées de mâles, de femelles et d'ouvrières. Leur piqûre offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle de l'abeille. || **2**° Faux bourdon, mâle de l'abeille ; il y en a 600 à 800 pour 20 000 à 30 000 ouvrières dans une ruche, et une seule femelle. Ici l'abeille et le bourdon murmurent, BERN. DE S.-P. *Étude* VIII. || Fig. Cette divine abeille [Émilie] va porter son miel aux bourdons de Versailles, VOLT. *Lettr. vers*, 30.

— HIST. XVIe s. Les abeilles ou avettes, les guespes, les freslons, les bourdons, les tahons, PARÉ, XXIII, 34. Touchant les bourdons ou frelons, qu'en plusieurs endroits de Languedoc l'on appelle abeillards, c'est une espece d'abeilles naissant avec les bonnes, O. DE SERRES, 445. Comme les bourdons inutiles au bournal [ruche] pillent sur les abeilles, LA BOÉTIE, 236.

— ÉTYM. Bas-lat. *burdo*, dans les gloses d'Ælfricus ; *burdonus* dans Papias. Le nom de l'insecte est le même que celui du *bourdon* en musique.

† **BOURDONNANT, ANTE** (bour-do-nan, nan-t'), *adj.* Qui bourdonne. Les témoins déposaient qu'autour de ces rayons Des animaux ailés, bourdonnants, un peu longs, De couleur fort tannée, et tels que des abeilles, Avaient longtemps paru, LA FONT. *Fabl.* I, 21.

† 1. **BOURDONNÉ, ÉE** (bour-do-né, née), *adj.* || **1**° Terme de blason. Croix bourdonnée, croix dont les branches sont arrondies comme le bourdon d'un pèlerin. || **2**° Terme de commerce. Papier bourdonné, papier ridé.

— ÉTYM. *Bourdon* 1.

2. **BOURDONNÉ, ÉE** (bour-do-né, née), *part. passé.* Un air bourdonné.

BOURDONNEMENT (bour-do-ne-man), *s. m.* || **1**° Bruit des petits oiseaux et de certains insectes en volant. Le bourdonnement des oiseaux-mouches, des abeilles, des hannetons. || **2**° Par extension, le murmure sourd et confus d'un grand nombre de voix. J'entendais autour de moi un bourdonnement : ah ! ah ! monsieur est Persan, MONTESQ. *Lett. pers.* 30. || **3**° Terme de médecine. Bourdonnement d'oreilles, bourdonnement qui dépend soit du battement des artères, soit de l'introduction de l'air par le conduit auditif rétréci, soit enfin d'une disposition particulière du nerf acoustique. || Bourdonnement amphorique, son perçu à l'auscultation de la poitrine, et ressemblant au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

— HIST. XVIe s. Bourdonnement d'oreilles [illegible] d'un humeur plus cras et visqueux, PARÉ, XVI, 40.

— ÉTYM. *Bourdonner.*

BOURDONNER (bour-do-né), *v. n.* || **1**° Bruire comme les bourdons, en parlant des insectes, etc. Une mouche bourdonne à ses oreilles, PASC. *Imag.* 6. Ne souffrons pas qu'elle bourdonne, Qu'elle bourdonne autour de nous, BÉRANG. *Mouche.* Abandonnant les fleurs, de sonores abeilles Viennent en bourdonnant, sur ses lèvres vermeilles, S'asseoir et déposer ce miel doux et flatteur.... A. CHÉNIER, *Élég.* 30. || Par extension. En entendant cet essaim de nonnes bourdonner, on eût à peine entendu Dieu tonner, GRESS. *Vert-vert*, ch. II. || **2**° Murmurer. Les ducs n'avaient rien à perdre ; ils laissèrent bour-

douner et aboyer, ST-SIM. 461, 47. Les plus familiers [du roi] bourdonnèrent contre ce valet [qui avait pris un biscuit], ID. 30, 97. || 3° V. a. Chanter à demi-voix, entre ses dents. Il bourdonne toujours quelque vieil air. || Fig. L'insecte bourdonne ses louanges [de Dieu], l'éléphant le salue au lever du soleil, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 3. || 4° Faire entendre une chose avec importunité. Il faut que je bourdonne mes peines comme la mouche, SÉV. 393. || 5° Mouvoir le battant de la cloche pour frapper les deux côtés.

— HIST. XIIIe s. Et tant enseigne qui vers le ciel bordene, *Agolant* dans DU CANGE, *Gloss. français*. || XVIe s. Ils claquetent comme cigales, ils bourdonnent comme les mousches, PARÉ, *Anim.* 25.

— ÉTYM. *Bourdon* 3.

BOURDONNET (bour-do-nè), *s. m.* Terme de chirurgie. Petit rouleau de charpie de forme oblongue.

— ÉTYM. Mot à mot petit *bourdon*, petit bâton (voy. BOURDON 1).

† **BOURDONNEUR** (bour-do-neur), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui bourdonne. Les colibris et les oiseaux-mouches sont bourdonneurs, et, substantivement, sont des bourdonneurs.

— ÉTYM. *Bourdonner*.

† **BOURDONNIER** (bour-do-nié), *s. m.* Penture dans un gond renversé. || Arrondissement au haut du chardonnet d'une porte. || Support de la poutre d'un moulin.

— ÉTYM. *Bourdon* 1.

BOURG (bour; le *g* ne se fait pas entendre, bien que l'Académie dise qu'on prononce bourk'. Cette prononciation, qui n'a plus pour elle l'usage, n'a par conséquent rien qui la justifie. Devant une voyelle, plusieurs prononcent le *g* comme un *k* : un bourg étendu, un bour-k étendu; d'autres disent : un bour étendu. Au pluriel l's ne se lie pas : des bourgs étendus, dites : des bour-étendus; cependant plusieurs prononcent en liant : des bour-z étendus), *s. m.* Grand village où il se tient des marchés. Ils habitaient un bourg plein de gens dont le cœur Joignait aux duretés un sentiment moqueur, LA FONT. *Phil. et B.* || Bourg pourri, petit bourg d'Angleterre, qui, ayant le droit d'envoyer des membres au parlement, n'usait de ce droit que sous le bon plaisir de quelque grand seigneur, ou en trafiquait.

— HIST. XIe s. Quatre homes ou de burt ou de vile, *Lois de Guill.* 43. Gesir [nous] pourrons au burc de St Denise, *Ch. de Rol.* LXXV. || XIIe s. [Il] Ne trove borc ne castel qu'il nen praigne, *Ronc.* p. 1. Ardant irons ses viles, ses chastiaux et ses bors, *Sax.* XXVII. Mais um faiseit les portes del burc tutes guaitier, *Th. le mart.* 49. Là o [où] estoient li champ et li maisnil, Les beles viles et li borc seignori, Croissent li bois, ronces et aubespin, *La mort de Garin*, 2939. || XIIIe s. Com se il fussent né au bour à St Denis, *Berte*, V. Bours et chastiaux et villes, fermetés et destrois, *ib.* LXI. Li Grifon avoient mandé que il venist à la serre lorsque il seroit anuitié, et il le meteroient ou bourc, H. DE VALENC. XXIV. Maintenant se prist le roy à fermer [fortifier] un neuf bourc tout autour le viex chastiau, dès l'une mer jusques à l'autre, JOINV. 269.

— ÉTYM. Bourguig. *bor*; provenç. *borc*; espagn. *burgo*; ital. *borgo*; du latin *burgus*, reçu dans la langue latine dès le IVe siècle, et qui se rattache à l'ancien haut-allemand *burg*, goth. *baurgs*, lieu fortifié. Il y a aussi, dans le celtique, *borg*, qui est gaélique. Comparez le grec πύργος, une tour.

BOURGADE (bour-ga-d'), *s. f.* Petit bourg dont les maisons disséminées occupent un grand espace. Il est prêt à faire entendre sa voix dans les hameaux et dans les bourgades avec autant de satisfaction que dans Rome même, FLÉCH. *Panég.* II, p. 350. Ils [les prédicateurs de J. C.] ne furent d'abord annoncés qu'à des disciples grossiers et aux bourgades de la Judée, MASS. *Car. Évidence.* Les Romains étaient passionnés pour leur patrie, pendant que ce n'était qu'une bourgade, VAUVEN. *Nouv. max.* 35. Dans la solitaire bourgade, Rêvant à ses maux tristement Languissait un pauvre malade, MILLEV. *Priez pour moi.* Les bourgades des sauvages, au nombre de deux ou trois cents, détachées les unes des autres, ne peuvent pas se soutenir, MONTESQ. *Lettr. pers.* 120.

— HIST. XVIe s. Il vieillit en une mechante bourgade de barbares, AMYOT, *Sertor.* 41.

— ÉTYM. *Bourg.*

† **BOURGAGE** (bour-ga-j'), *s. m.* Terme d'ancienne coutume. Héritage roturier, en Normandie, situé dans une ville ou bourg, et qui n'était assujetti à aucune redevance féodale ou censuelle.

— ÉTYM. Bas lat. *burgagium*, de *burgus* (voy. BOURG).

† **BOURGELAS** (bour-je-lâ), *s. m.* Variété de raisin à grains blancs ou dorés et de forme ovale.

BOURGÈNE (bour-jè-n'), *s. f.* Voy. BOURDAINE.

1. **BOURGEOIS, OISE** (bour-joî, joî-z'; l's se lie : un bourgeois honorable, dites : un bour-joî-z honorable), *s. m.* et *f.* || 1° Citoyen, citoyenne d'une ville, jouissant des droits attachés à ce titre. Un bourgeois considéré. Une riche bourgeoise. Et ne savez-vous plus qu'il n'est princes ni rois Qu'elle [Rome] daigne égaler à ses moindres bourgeois? CORN. *Nicom.* I, 2. Les bourgeois de Rome sentirent qu'ils s'étaient enlevé à eux-mêmes leur plus zélé défenseur, LE P. CATROU dans DESFONTAINES. Combien n'a-t-on pas vu de belles aux doux yeux, Avant le mariage anges si gracieux, Tout à coup se changeant en bourgeoises sauvages, Vrais démons, apporter l'enfer dans leurs ménages, BOIL. *Sat.* X. || 2° *S. m. sing. collectif.* Tout le corps des citoyens d'une ville. Le bourgeois a pris les armes. || 3° Terme de féodalité. Bourgeois du roi, celui qui était exempté par le roi de toute servitude. On vit des échevins se qualifier bourgeois du roi, VOLT. *Mœurs*, 98. || 4° Personne appartenant à la classe moyenne d'une ville. Un bon bourgeois. Les bourgeois et les ouvriers. || 5° Le patron ou maître chez lequel un ouvrier travaille. On dit dans le même sens, au féminin, bourgeoise. || 6° Il se dit par opposition à noble, à militaire. Un simple bourgeois. || 7° Par dénigrement, homme sans distinction. Il est sans goût, c'est un bourgeois. Cela sent son bourgeois. Alors lui et ses compagnons ouvrirent la bouche quasi tous ensemble pour m'appeler bourgeois; car c'est l'injure que cette canaille donne à ceux qu'elle estime niais ou qui ne suivent point la cour, *Francion*, p. 286 de l'édition de 1635. Vous êtes une sotte et une mal apprise de traiter de bourgeois un officier du roi.... moi, bourgeois! Voyez, je vous prie la simplicité et l'impertinence, *Le Théâtre italien de* GHÉRARDI, 1690, t. I, p. 437, 438. Et quand nous leur témoignons, Proserpine et moi, que cela nous choque, ils nous traitent de bourgeois et disent que nous ne sommes pas galants, BOIL. *Héros de romans.*

— ÉTYM. Voy. le suivant.

2. **BOURGEOIS, OISE** (bour-joî, joî-z'), *adj.* || 1° Qui est de bourgeois. Caution bourgeoise, caution solvable et facile à discuter. Je veux caution bourgeoise qu'ils ne me feront point de mal, MOL. *les Préc.* 10. || Comédie bourgeoise, représentation donnée par des personnes qui ne jouent la comédie que pour leur amusement. || Maison bourgeoise, maison simple, bien tenue, mais sans luxe; on l'emploie aussi par opposition à maison garnie, à hôtel. || Habit bourgeois, par opposition aux différents costumes officiels. Comme il n'y avait pas de galons à sa livrée, cela faisait à peu près un habit bourgeois, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Cuisine bourgeoise, cuisine bonne, mais sans apprêts. À la bourgeoise, se dit d'une manière très-simple d'apprêter les viandes. Vin bourgeois, vin non frelaté. || 2° Par dénigrement, qui manque de dignité, d'élévation. Avoir l'air bourgeois. Des discours bourgeois, DE CAILLIÈRES, en 1690. Est-il de petits corps un plus lourd assemblage, Un esprit composé d'atomes plus bourgeois? MOL. *F. sav.* II, 7. (Les expressions atomes bourgeois, air bourgeois sont citées comme nouvelles dans le grand *Dictionnaire des précieuses*, publié onze ans avant les *Femmes savantes*, 1672.) Des personnages qui ne sont point dans la nature, des amours bourgeois et insipides, VOLT. *Lett. Damilaville*, 24 août 1764. Monsieur, pour ses amis, entretient une actrice; Madame, des beaux-arts bourgeoise protectrice.... GILB. *XVIIIe siècle.* || Substantivement. Ce que vous dites là est du dernier bourgeois, MOL. *Préc.* 5. || 3° Terme de diplomatique. Lettre bourgeoise, caractère tenant le milieu entre la gothique cursive et la gothique moderne.

— HIST. XIe s. Li burgeis qui ad en sun propre chatel [avoir, bien] demi marc vaillant, *Lois de Guill.* 18. Toutes les rues où li burgeis estont, *Ch. de Rol.* CXC. || XIIe s. Un borzois fut mout riches et manant [opulent], *Ronc.* p. 190. Ses borjois [il] fait armer chascun à sa maison, *Sax.* VIII. Tuz les en fist chacier e humes et muilliers; Les clers enpersonez, burgeis e chevaliers, Od filles et od fiz, od enfanz laiteniers, *Th. le mart.* 64. || XIIIe s. Mout sont trestuit dolent li bourjoi de Paris, *Berte*, XCIX. Chevaliers ne bourgeois, vilains ne païsant, *ib.* CVII. Li bourgois requisent assolution et li proierent que il les menast par ordene de droit, *Chron. de Rains*, 115. Moult a en lui [elle] franche borjoise, *Ren.* 14618. C'est quant le [la] mere est de franque nascion [naissance], si comme de bourgois ou de gent de poesté, franque et hors de servitude, BEAUM. XLV, 29. Or avint encore ainsi que un mien bourjois de Joinville m'aporta une baniere et un fer de glaive, JOINV. 228. Estaut de Nogent fu le bourgois du monde que le conte creoit le plus [croyait le plus], ID. 205. Ces bourgois de Troies, quant il virent que il avoient perdu le secours de leur seigneur, ID. 204. L'argent et la chandoile por ce que petit poise, Porte par contenance à l'autel la borgoise, J. DE MEUNG, *Test.* 1206. || XIVe s. Comme le bourgeois veille pour acquerir richesses à lui et à ses enfants, le chevalier et le noble veille pour acquerre pris et los ou monde, *Ménagier*, t. I, 3. || XVe s. Il y avoit un bourgeois à Gand qui s'appeloit Jean Lyon, FROISS. II, II, 52. Mes bourgeoyses sans nul sejour Partent et se mettent en voye, COQUILLART, *Monologue des perruques.*

— ÉTYM. Bourguig. *borgey*; Berry, *borgeois*; provenç. *borges*, *borzes*; espagn. *burges*; ital. *borghese*; du bas-latin *burgensis*, adjectif tiré de *burgus* (voy. BOURG). Le *bourgeois* était un homme du *bourg*, du lieu clos et fortifié, tandis que le *villain* était l'habitant de la *ville* (latin, *villa*), maison de campagne, lieu ouvert et non fortifié. Cuisine bourgeoise se disait, au XIIIe siècle, *viande de maisnie*, c'est-à-dire nourriture de la maison.

† **BOURGEOISE** (bour-joi-z'), *s. f.* Sorte de tulipe d'un rouge vif.

BOURGEOISEMENT (bour-joi-ze-man), *adv.* D'une manière bourgeoise, en simple bourgeois. Il a toujours vécu bourgeoisement.

— ÉTYM. *Bourgeoise*, et le suffixe *ment*.

BOURGEOISIE (bour-joi-zie), *s. f.* || 1° Qualité de bourgeois. || Droit de bourgeoisie, prérogatives accordées aux citoyens d'une ville, d'un État. Le droit de bourgeoisie à vos peuples donné, CORN. *Sertor.* II, 2. || Fig. Laquelle maladie ayant pris droit de bourgeoisie chez lui, MOL. *M. de Pourc.* I, 11. || 2° Le corps des bourgeois, les bourgeois en général. Hanter la bourgeoisie. S'allier à la bourgeoisie.

— HIST. XIIIe s. Et establi à estre juges de la court de la borgesie, *Ass. de J.* I, 23.

— ÉTYM. *Bourgeois*; provenç. *borguesia*; ital. *borghesia*.

BOURGEON (bour-jon), *s. m.* || 1° Œil des arbres qui, se développant, donne les branches ou les feuilles. Faux bourgeon, œil qui, l'année de sa formation, au lieu de rester à l'état d'œil, se développe en bourgeon. Mais attends que l'hiver s'en aille, et tu vas voir Une feuille percer ces nœuds si durs pour elle, Et tu demanderas comment un bourgeon frêle Peut, si tendre et si vert, jaillir de ce bois noir, V. HUGO, *F. d'aut.* 26. || 2° Le nouveau jet de la vigne. || 3° Fig. Boutons rouges qui viennent au visage. Elle peint de bourgeons son visage guerrier, BOIL. *Lutr.* I. C'était [Riom] un gros garçon court, joufflu, pâle, qui, avec force bourgeons, ne ressemblait pas mal à un abcès, ST-SIM. 435, 54. Le duc de la Feuillade avait une physionomie si spirituelle qu'elle réparait sa laideur et les bourgeons dégoûtants de son visage, ID. 99, 55. || 4° Terme de pathologie. Bourgeons charnus, nom de granulations coniques et rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. || 5° *S. m. plur.* Terme de commerce. Laines fines qui s'allongent par brins.

— SYN. ŒIL, BOURGEON, BOUTON. L'œil est ce qu'il y a de plus général: c'est la première marque d'un développement nouveau dans l'arbre. En se développant, l'œil devient bourgeon ou bouton : bourgeon, s'il doit donner des branches ou des feuilles; bouton, s'il doit donner des fleurs et des fruits.

— HIST. XIIe s. Bon burjon de bone raiz [racine], E de haut pere vaillant fiz, BENOÎT, II, 12739. || XIIIe s. La en tens ne sera nule fruiz en arbre ne borjons en vigne, *Psautier*, f° 186. Et quant borjon à l'une [plante] viennent, Les autres flestries se tiennent, *la Rose*, 5983. Barbier, or viennent les groiseles; Li groiselier sont boutoné, Et je vous raport les noveles Qu'el front vous sont li borjon né, RUTEB. 216. || XIVe s. Jeune bourgeon et tendre, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Dès le temps de la Praguerie, là où ses meurs commenchoient à estre cogneus en leur bourgeon, y perchupt on ce que on y trouva depuis, G. CHASTEL. *Ch. des ducs de Bourg.* I, ch. 58. || XVIe s. Tunica ocularis : en françois, maille, taye, bourgeon, PARÉ, XV, 5. Une plume très molle, comme de duvet, ou un petit bourgeon [flocon] de laine cardée, qui par le mouvement puisse testifier la respiration, ID. XVIII, 54. Au temps d'enter en fente, un bon œil ou bourgeon est prins du grelle

où il se trouve plus gros, bois et tout, O. DE SERRES, 674.

— ÉTYM. Berry, *borgeon;* picard, *bordon.* Ménage le tire de *bourre*, à cause de l'état *bourru* des bourgeons. Diez le fait venir de l'allemand : goth. *burjân*, s'élever. On l'a aussi rattaché, par transposition de l'*r*, au français *brout;* provençal, *brot*, *broto;* ce à quoi s'accorderait le picard *bordon*. Mais l'étymologie reste incertaine.

BOURGEONNÉ, ÉE (bour-jo-né, née), *adj*. Qui a des boutons sur la peau. Il ne se dit guère qu'en parlant de la face. Visage, front bourgeonné. Cet homme au nez bourgeonné.

† **BOURGEONNEMENT** (bour-jo-ne-man), *s. m.* Évolution des bourgeons; époque de cette évolution.

— HIST. XVIe s. Au premier rang sont mis les abricotiers, aubergers, pechers, pour leur hastif bourgeonnement, O. DE SERRES, 676.

— ÉTYM. *Bourgeonner.*

BOURGEONNER (bour-jo-né), *v. n.* || 1° Pousser des bourgeons. Les arbres commencent à bourgeonner. || 2° Fig. et familièrement. Son visage bourgeonne, il lui vient des boutons au visage. Le front lui bourgeonne. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIe s. La verge leva [il], si flori, Et borjona et reverdi, WACE, *Vierge Marie*, p. 38. || XIIIe s. Iert [était] leur creance bourjonnée [répandue] En pluseurs lieus par le royaume, GUIART, t. I, p. 36, v. 282 (780). || XVIe s. En ce tardif planter, la reprinse de l'amandier est très douteuse, pour son naturel hastif à bourgeonner, O. DE SERRES, 679.

— ÉTYM. *Bourgeon.*

† **BOURGEONNIER** (bour-jo-nié), *s. m.* Un des noms vulgaires du bouvreuil.

— ÉTYM. *Bourgeon.*

† **BOURG ÉPINE** ou **BOURGUE-ÉPINE** (bour-ghé-pi-n'), *s. m.* L'un des noms de l'alaterne.

— HIST. XIVe s. *Quædam nigra spina quæ dicitur gallice* bourque espine, DU CANGE, *pepula.*

— ÉTYM. Ce mot semble dire *épine de bourg*, épine dont on cerne les bourgs; mais il faudrait des textes à l'appui.

† **BOURGERON** (bour-je-ron), *s. m.* Petite casaque de toile que portent certains ouvriers.

— ÉTYM. Peut-être tiré de *borge*, ancien nom d'une sorte de toile (voy. BOURGETEUR, à l'étymologie), ou peut-être encore, comme on dit aussi *bergeron*, de *berger :* vêtement de berger.

† **BOURGETEUR** (bour-je-teur), *s. m.* Nom, à Lille, des ouvriers qui travaillent en laine.

— ÉTYM. Richelet dit que ce mot vient de la ville de Bourges, à cause que des ouvriers de Bourges portèrent à Lille cette industrie. Mais l'ancien français avait *borge*, sorte de toile, *borgier*, fabricant de *borge*, dont d'ailleurs l'origine n'est pas connue.

† **BOURGIN** (bour-jin), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet.

— ÉTYM. Bas-lat. *broginus*, *bruginus*, sorte de filet; origine d'ailleurs inconnue.

BOURGMESTRE (bourgh'-mè-str'), *s. m.* Titre du premier magistrat des villes de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, etc.

— HIST. XVe s. Li brugemaistre et les seigneurs de Bruges firent ouvrir le guichet, FROISSART, II, II, 56.

— ÉTYM. Allem. *Burgmeister*, de *Burg*, cité, bourg (voy. BOURG), et *Meister*, maître.

† **BOURGNE** (bour-gn'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de nasse, dite aussi bourgnon, que l'on place à l'extrémité des parcs ouverts.

— HIST. XVe s. Certains instruments et engins pour pescher poissons, nommez et appellez borgnes ou borgnons, DU CANGE, *borgnus.*

— ÉTYM. *Borgne :* les épithètes de borgne et d'aveugle étant données à des objets qui n'ont point d'issue.

† **BOURGNON** (bour-gnon), *s. m.* Voy. BOURGNE.

† 1. **BOURGOGNE** (bour-go-gn'), *s. m.* Le vin de Bourgogne. Une bouteille de bourgogne vieux. Le bon bourgogne.

— ÉTYM. *Burgundia*, de *Burgundi*, nom d'un peuple germain qui s'établit dans l'est de la Gaule, lors de la chute de l'empire romain.

† 2. **BOURGOGNE** (bour-go-gn'), *s. f.* Nom vulgaire du sainfoin.

† **BOURIGNON** (bou-ri-gnon), *s. m.* Terme de pêche. Filet pour les petits poissons.

— HIST. XVe s. Le suppliant alloit pour lever certains bourignons ou engins douzilz à prendre poissons, comme loches et vairons et autre menuise, DU CANGE, *broginus.*

† **BOURIOLE** (bou-ri-o-l'), *s. f.* Un des noms de la bécasse.

† **BOURJANOTTE** (bour-ja-no-t'), *s. f.* Sorte de figue d'une couleur bleuâtre foncée.

† **BOURLE** (bour-l'), *s. f.* Tromperie, attrape. Une certaine mascarade que je prétends faire entrer dans une bourle que je veux faire à notre ridicule, MOL. *B. Gentilh.* III, 14. Vieux.

— HIST. XVe s. .... Si ne guerroyons pas courtoisement, fors à la bourle, sans nul titre de guerre raisonnable, FROISS. II, II, 207.

— ÉTYM. Provenç. *burga* et *burlaire*, moqueur; cat. et espagn. *burla;* portug. *bulra*. D'après Ménage, approuvé par Diez, de *burra*, bourre (voy. ce mot), employé déjà par Ausone dans le sens de plaisanterie, par l'intermédiaire d'un diminutif *burrula*, *burla*. La première édition de Molière a *bourle*, changé dans beaucoup d'éditions, mais à tort, en *bourde.*

BOURLET, *s. m.* Voy. BOURRELET.

† **BOURLINGUER** (bour-lin-ghé), *v. n.* Terme de marine. Fatiguer, en parlant d'un bâtiment qui lutte contre une grosse mer.

† **BOURNOUS** (bour-noû), *s. m.* Manteau de laine blanc et à capuchon, porté par les Bédouins. On dit actuellement de préférence burnous.

— ÉTYM. Arabe, *bornos*, manteau à capuche; espagn. *albornoz* (avec l'article arabe *al*).

BOURRACHE (bou-ra-ch'), *s. f.* Plante à feuilles velues; on l'emploie en tisane, comme diaphorétique et diurétique (*borrago officinalis*, *L.*).

— HIST. XIIIe s. Fleurs de bourraces, ALEBRANT, f° 15. || XVIe s. Il usera de bouillons, ausquels auront cuit bourrache, buglosse, etc. PARÉ, V, 9. Houbelon, bourroche, ID. V, 26. Ceste-ci [buglosse ou langue de bœuf] a ses vertus plus fortes que la buglosse ou bourrache des jardins, quoique symbolisans presques en toutes propriétés, O. DE SERRES, 627.

— ÉTYM. Arabe, *abou rach*, père de la sueur. Plante sudorifique, originaire d'Afrique et introduite par les Maures en Espagne. *Borrago* est du latin des botanistes, formé de *borrache.*

BOURRADE (bou-ra-d'), *s. f.* || 1° Terme de chasse. Atteinte du chien qui enlève du poil au lièvre qu'il court. || 2° Par extension, coups de crosse de fusil, coups de poing. Cela vous aurait épargné les bourrades que ces brutaux vous ont données, DANCOURT, *les Curieux*, 17. || 3° Fig. Attaque en paroles ou vive repartie. MM. des enquêtes donnèrent, à leur ordinaire, maintes bourrades à MM. les présidents, RETZ, II, 255. Il [Brissac] lui donnait [à Fagon] des bourrades devant le roi qui mettaient Fagon en véritable furie, ST-SIM. 339, 201. Roquette remboursait accortement ces sortes de bourrades; il n'en sourcillait pas, ID. 169, 8.

— HIST. XVIe s. Le roi le suivit [le duc de Parme qui battait en retraite], lui donnant toujours quelque bourrade, P. DE L'ÉTOILE, dans le *Dictionnaire de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Bourrer.*

† **BOURRAGE** (bou-ra-j'), *s. m.* || 1° Action et manière de charger une mine. || 2° Matières dont on se sert pour bourrer quelque chose.

— ÉTYM. *Bourrer.*

† **BOURRAGUE** (bou-ra-gh'), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de nasse.

BOURRAS (bou-râ), *s. m.* Grosse toile faite d'étoupes de chanvre.

— HIST. XIIIe s. Vestue [elle] ot une sorquanie [souquenille], Qui ne fut mie de borras; N'ot si bele jusqu'à Arras, *la Rose*, 1217. || XVe s. Le suppliant demanda aux compaignons se ilz avoient point prins les penelles et bourras que leurs bestes avoient sur eulx, DU CANGE, *bouratium.*

— ÉTYM. *Bourre.*

BOURRASQUE (bou-ra-sk'), *s. f.* || 1° Coup de vent impétueux et de peu de durée. Le canot, à peine en mer, fut assailli d'une bourrasque. || 2° Fig. Emportement brusque et passager. Les bourrasques populaires. Songe combien il t'a fallu essuyer de bourrasques. || Caprice, entraînement passager. Je n'ai jamais été follement prodigue que par bourrasques, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Violentes attaques. Si vous avez encore quelques bourrasques à essuyer de votre bile, SÉV. 2.

— HIST. XVIe s. L'asseurant que les Princes avoient desja passé la Dordonne, après cette bourrasque de Montcontour, CARL. IX, 44. La friandise de Paris estoit telle, qu'en disputant à ce sejour s'il falloit attaquer Chartres, le prince eut envie de retourner faire une bourrasque dans les fauxbourgs de Paris, D'AUB. *Hist.* I, 165. Ou comme on voit qu'en mer une bourrache Par violence en tempestant arrache Hors de son lieu le mast qui est debout ... RONS. 966.

— ÉTYM. Espagn. *borrasca;* ital. *burrasca*, mais, avec un *o*, *borrascoso*. D'après Diez, de l'italien *borea*, vent du nord, *bora* dans les patois, d'où, avec réduplication de l'*r*, *borrasca*, *burrasca*, mot formé comme l'espagnol *nevasca*, orage de neige, de *nieve*, neige.

1. **BOURRE** (bou-r'), *s. f.* || 1° Amas de poils détachés de la peau de certains animaux à poil ras. Terre grasse mêlée avec de la bourre. Matelas remplis de bourre. Le petit-fils de César se vit réduit à manger la bourre de son lit, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Bourre de laine ou bourre lanice, la partie la plus grossière de la laine. || Bourre de soie, la partie du cocon qui ne se dévide pas. || Fig. Chose de peu de valeur. Il y a bien de la bourre en cet ouvrage. Jour à jour j'étais informé du fond de cette curieuse sphère [la cour]; la bourre même en était amusante, et parmi cette bourre rarement n'y avait-il pas quelque chose d'important, ST-SIM. 239, 189. || 2° Ce qu'on met par-dessus la charge des armes à feu pour la retenir et la presser. La bourre d'un fusil. J'ajoute aux pistolets une petite charge sans bourre, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 3° Par extension, duvet qui couvre certains bourgeons à leur naissance. La vigne a gelé en bourre. Le chameau de tête [celui qui est en tête de la caravane] est attaché par une corde de bourre de palmier, CHATEAUBR. *Itinér.* II, 194. Les mousses dans leur bourre élastique.... ID. *Génie*, III, V, 5. || Enveloppe sèche de certaines graines. De la graine de trèfle en bourre. || 4° Terme de tannerie. Vieux tan qui est sur la peau du mouton au sortir de la tannerie. || 5° Drogue colorante faite avec du poil de chèvre très-court qui a bouilli dans la garance. || 6° Terme de métallurgie. Fer défectueux. || 7° Ancien terme de commerce. Bourre de Marseille, étoffe moirée, dont la chaîne était de soie, et la trame de bourre de soie.

— HIST. XIIIe s. Primes [il] vest unes espaulieres De boure de soie moult chieres, *Bl. et Jeh.* 3978. Chauces faites de bourre et d'autres mauveses estoffes, *Liv. des mét.* 139. Nus seliers ne puet coudre bazane avec vache ne avec veel pour nul fournement, ne nule menuiere de poil avec bourre quele que elle soit, *ib.* 209. Il peut metre devant son pis et devant son ventre un contrecuer de teille et de coton, ou de laine ou de borre de sée [soie], tel et si fort come il vodra, *Ass. de Jér.* I, 170. || XVe s. Et à brief parler je m'y fourre Ne plus ne moins qu'en une bourre, VILLON, *Archer de Bagn.* || XVIe s. Le sergent de qui Goas avoit tiré promesse de ne tirer que le bourre n'entrast, et de rompre croce sur cap, passe plus de la moitié du champ, D'AUB. *Hist.* I, 288. Et ceux [les chevaux] qui restoient se mangeans les crins et les queuës les uns aux autres, et encor le bourre qu'ils arachoient de leurs selles, ID. *ib.* III, 110. Courir après une petite pelote de cuir et de bourre, DESPER. *Contes*, XL. De la bourre de foulons, O. DE SERRES, 388. Avec un peu de bourre blanche de tondeur, ID. 391. Amitiez dignes de l'aage des amans, qui n'ont encore aucune vertu qu'en bourre, ni nul jugement qu'en bouton, SAINT FRANÇOIS DE SALES, p. 513.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *borra;* du latin *burra*, qui se trouve dans l'anthologie; dans Ausone, *burræ*, au pluriel, avec le sens de moquerie.

† 2. **BOURRE** (bou-r'), *s. f.* Nom vulgaire de la cane en Normandie.

— ÉTYM. Bas-lat. *bourreta*, dans un texte du XIVe siècle.

BOURRÉ, ÉE (bou-ré, rée), *part. passé.* || 1° Bien rempli. Un matelas bien bourré. || Gorgé. Bourré de sucre et brûlé de liqueurs, GRESS. *Vert-Vert*, ch. IV. || 2° Grondé, gourmandé. Si nous les attrapons, ils seront bien bourrés, SÉV. 196. || Bourré de coups, bien battu.

BOURREAU (bou-rô), *s. m.* || 1° Celui qui inflige les peines corporelles qu'ordonnent les arrêts rendus en matière criminelle. Livré au bourreau. Livre brûlé par le bourreau. Faisant passer Photin par les mains d'un bourreau, CORN. *Pomp.* V, 1. Va! je suis ta partie et non pas ton bourreau, ID. *Cid*, III, 4. Je craignais beaucoup moins les bourreaux que ses larmes, ID. *Poly.* IV, 1. On les bat de verges par la main de bourreaux, BOSS. III, *Pent.* 1. Fouetté par la main du bourreau, PASC. *Prov.* 6. || Valet de bourreau, homme qui aide le bourreau dans les exécutions. || Insolent comme un valet de bourreau, odieusement insolent. || 2° Par extension, meurtrier. Et toi-même des tiens devenu le bourreau, CORN. *Cinna*, IV, 3. De deux princes ses fils elle fait ses bourreaux, ID. *Rodog.* II, 4. Toi-même de ton sang devenir le bourreau, RAC. *Phèd.* IV, 6. Il veut.... Qu'au lieu de votre époux je sois votre

bourreau, ID. *Iphig.* III, 6. || Fig. Le remords sera son bourreau. Le vice est lui-même son cruel bourreau, D'ABLANCOURT, *Lucien*, dans RICHELET. En quelque lieu que se trouve un parricide, il y rencontre un accusateur, un juge et un bourreau, LEMAÎTRE, *Plaid.* 28, dans RICHELET. Les envieux sont eux-mêmes leurs bourreaux, VAUGEL. *Q. C.* liv. VIII, ch. 12. Il est lui-même son impitoyable bourreau, PATRU. *Plaid.* 5. || 3° Familièrement. Être le bourreau de quelqu'un, le tourmenter, lui rendre la vie dure. Un amiral était sa bête [à Pontchartrain], et un amiral bâtard du roi, son bourreau, ST-SIM. 141, 63. || Être le bourreau de soi-même, faire plus qu'on ne peut, s'excéder, ne pas ménager sa santé. || 4° Un homme cruel, inhumain. Voyez comme il maltraite son cheval; c'est un vrai bourreau. || 5° Un bourreau d'argent, un dissipateur, un homme qui n'hésite devant aucune dépense. || 6° Terme de reproche, expression d'humeur, d'impatience. Te tairas-tu, bourreau! Donne-le donc, bourreau, lui dis-je, HAMILT. *Gramm.* 7. Oh! le double bourreau, qui me va tout gâter, MOL. *l'Étour.* III, 4. Mes bourreaux de symphonistes raclaient à percer le tympan d'un quinze-vingts, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. || 7° Bourreau des arbres, nom donné à plusieurs plantes à tige volubile qui nuisent aux arbres, entre autres le célastre grimpant. || 8° Terme de salines. Sac garni de paille que met sur son épaule l'ouvrier qui porte un panier de sel.

— SYN. BOURREAU, EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES. Dans le langage légal d'aujourd'hui, on ne dit qu'exécuteur des hautes œuvres. Bourreau est le terme général pour tous les temps et tous les pays.

— HIST. XIVe s. Le licteur, c'est le bourrel, se tenoit desjà à le lier d'un laz, BERCHEURE, f° 14, *verso*. || XVe s. Prenez un bourrel et lui faites trancher la teste, FROISS. II, II, 138. De la soif je nomme l'eau Le bourreau Qui la fait mourir martyre, BASSELIN, XXIX.

— ÉTYM. Bourguig. *borea;* wallon, *boie;* provenç. *borel;* pays de Coire, *bojer;* provenç. mod. *boyou;* anc. espagn. *borrero;* espagn. mod. *boya*, bourreau et boucher; ital. *boja*. Ménage supposait que *bourreau* venait de *boucher*, par l'intermédiaire d'un diminutif *bouchereau*, contracté en *bourreau;* mais la contraction de *ch* ne se suppose pas. Diez pense que, au moyen du double suffixe *er-ell* (qui se trouve en effet : *mât-er-eau*, de *mât*), *bourreau* peut venir de *boie*, qui est le nom du bourreau en wallon, en espagnol et en italien (*boie-er-el*, d'où *bourrel*); du latin *boia* ou *boja*, carcan; d'où l'ancien français *buie*, chaîne. D'autre part, on a dit que *bourreau* venait de *Borel*, seigneur de Bellecombe, en 1261, à la charge de pendre les voleurs du canton. Il est certain que plusieurs fiefs ont été possédés à charge de fournir au suzerain un *pend-larron;* il est certain aussi que *Borel* est un nom propre ou plutôt un surnom très-ancien (on le trouve dès la fin du XIe siècle : Ernegisus filius *Borel*, ORDERIC VITAL, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. V, p. 188; Odo cognomento *Borel*, BOUQ. XI, 204 A). Malheureusement, les annalistes ne nous disent pas ce que signifie ce surnom; s'il signifiait *bourreau*, ce qui est vraisemblable (ce surnom a pu être donné à un seigneur rigoureux justicier), *bourreau* serait beaucoup plus ancien que ne l'indiquent nos textes, et la dérivation n'en pourrait pas être cherchée dans un nom propre; au contraire, le nom propre en dériverait. On a aussi songé à l'ancien français *bourrel*, tas de bourre, d'où les sens de remplir de bourre, tasser, et battre pour tasser; mais l'historique, ni dans *bourreau*, ni dans *bourre*, ni dans *bourrel*, ne fournit les transitions qui autoriseraient cette étymologie.

BOURRÉE (bou-rée), *s. f.* || 1° Assemblage d'un volume, à peu près déterminé, de menues branches. Brûler une bourrée. Les haies pourront produire quantité de bourrées et fagots de leur superflu, à l'usage des habitants, VAUBAN, *Dîme*, p. 191. Si je n'arrivais pas le 2 ou 3 avril, fais vendre les bourrées par Blondeau, P. L. COUR. *Lett.* II, 144. || 2° Air de musique, à deux temps, qui a deux parties égales, chacune de huit mesures. On nomme aussi bourrée une danse composée sur le même air. Le pas de bourrée est composé de deux mouvements: un demi-coupé avec un pas marché sur la pointe du pied, et un demi-jeté, qui fait le second mouvement. La bourrée est une danse rustique originaire d'Auvergne, qui consiste en ce que les danseurs et les danseuses, placés sur deux lignes, s'avancent et se reculent, après quoi chaque danseur fait tourner la danseuse qu'il a en face. Il est plus loin de vous oublier, qu'il n'est prêt à danser la bourrée, SÉVIGNÉ 13. Des demoiselles qui dansent la bourrée dans la perfection, ID. 277. Pauvres enfants [Auvergnats] qui dévalent bien tristes de leurs montagnes et qui préféreront toujours le pain bis et la bourrée aux prétendues joies de la plaine, CHATEAUB. *Clermont*, 122. || 3° Terme de chasse. Chasse aux cailles qui se fait avec un hallier. || Proverbe. Fagot cherche bourrée, c'est-à-dire les gens de même sorte se recherchent.

— SYN. BOURRÉE, FAGOT. Ce sont des bottes, des assemblages de même bois; mais ce qui les distingue, c'est que le fagot a toujours trois ou quatre brins de bois plus gros que les autres, tandis que la bourrée est exclusivement formée de menus branchages.

— HIST. XVe s. Sitost qu'il fut lié à l'estache, on appuya autour grand foison de bourrées et de fagots secs, et on bouta le feu dedans, FROISS. III, IV, 7. || XVIe s. Mettant d'un costé les grosses busches, bois de fente et de moule : de l'autre les fagots, bourrées et costerets, O. DE SERRES, 808.

— ÉTYM. Ainsi dit à cause de la comparaison avec la *bourre*.

† **BOURREL** (bou-rèl), *s. m.* Nom vulgaire de la buse.

— ÉTYM. Sans doute *bourreau*, à cause de la cruauté des oiseaux de proie.

BOURRELÉ, ÉE (bou-re-lé, lée), *part. passé.* Tourmenté. L'âme du criminel bourrelée de remords. La Rappinière et les siens remarquèrent sur son visage de si grandes marques d'une conscience bourrelée que tout autre n'eût point balancé à l'arrêter, SCARR. *Rom. com.* ch. 15. Oh! mon ami, quel spectacle que celui d'un homme méchant et bourrelé! DIDER. *Lett. à Grimm.* Ces pécheurs bourrelés qui accumulent tant de prières, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11.

† **BOURRÈLEMENT** (bou-rè-le-man), *s. m.* Sensation douloureuse, comparée à la torture que ferait éprouver le bourreau. Avoir un bourrèlement dans l'estomac. || Fig. Le bourrèlement de la conscience.

— HIST. XVIe s. Les Lacedemoniens mignardoient leur Diane par le bourrellement des jeunes garsons qu'ils faisoient fouetter en sa faveur, MONT. II, 258. Tibere, grand maistre en la science de bourrellerie, ID. III, 301.

— ÉTYM. *Bourreler*.

BOURRELER (bou-re-lé. L'Académie conjugue ce verbe en mettant un accent grave sur *re* quand la syllabe qui suit est muette : il bourrèle, je bourrèlerai, je bourrèlerais; mais pourquoi ne pas le conjuguer comme *appeler*, mettant : il bourrelle, je bourrellerai, je bourrellerais, etc. ou conjuguer *appeler* avec l'accent grave, en un mot effacer une anomalie?), *v. a.* Tourmenter comme ferait le bourreau. La conscience bourrèle les méchants. Elle [cette parole] aggravera vos douleurs dans vos maladies, elle vous bourrèlera dans votre lit de mort, SAURIN, t. IV, p. 32.

— HIST. XVIe s. L'ambition le bourelle sans cesse, tellement qu'ayant la mort entre les dents il songe encore à la guerre contre Mithridate, AMYOT, *Mar. et Pyrrh.* 14. Ainsi bourrelé de cette vergogneuse apprehension, YVER, p. 645.

— ÉTYM. *Bourreau*, par l'ancienne forme *bourrel;* bourguig. *borelé*.

BOURRELERIE (bou-rè-le-rie), *s. f.* Le métier, le commerce du bourrelier.

— REM. Dans la désinence *ellerie*, l'Académie met généralement deux *l* : coutellerie, hôtellerie, etc. il n'y a que deux exceptions : grivèlerie qui prend un *è*, et bourrelerie qui a une seule *l* et un *e* muet. Ces anomalies sans raison doivent être corrigées.

— HIST. XIIIe s. Coliers à cheval, dossieres de selles, et toute autre maniere de bourelerie, *Liv. des mét.* 220.

— ÉTYM. Ancien franç. *bourrel*, tas de bourre (voy. BOURRE 1).

BOURRELET (bou re-lè) ou **BOURLET** (bour-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au plur. l'*s* se lie: des bou-re-lè-z épais; bourrelets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || 1° Coussinet rempli de bourre, qui est fait en rond, avec un vide au milieu. Bourrelet pour porter un fardeau. Bourrelet à bassin. || Bourrelet d'enfant, coiffure rembourrée qui protége la tête des enfants quand ils tombent. Émile n'aura ni bourrelets ni lisières, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* II. Des sceptres étaient mes hochets; Mon bourlet fut une couronne, DELAVIGNE, *Deux cousins.* || 2° Sorte de gaîne en toile qu'on remplit de bourre ou de crin, et qu'on adapte aux portes et aux fenêtres pour empêcher l'air extérieur de venir refroidir les appartements. || 3° Terme de marine. Cordes tressées autour des mâts pour les fortifier, pour tenir les vergues. || 4° Renflement circulaire qui se forme en certaines circonstances à la tige d'une plante. Le chêne, dans son nœud la retenant [la hache] de force, Et recouvrant le fer de son bourlet d'écorce, Grandissait.... LAMART. *Joc.* IX, 354. || Excroissance au bord ou à la surface d'une coquille. || Terme de vétérinaire. Partie renflée de la peau de l'extrémité inférieure du membre, au point où commence le sabot. || 5° Partie arrondie qui règne autour de la bouche d'un canon, de la douille d'une baïonnette. || Bord d'une plaque de plomb roulé. || 6° Rond d'étoffe mis au haut du chaperon qui est porté sur l'épaule par les docteurs, les licenciés et certains magistrats. || 7° Terme de blason. L'ancienne chevalerie était dans l'usage de porter, aux tournois, sur le casque, un tour de livrée de la couleur qui était propre au chevalier. Ce tour de livrée, conservé dans les ornements de l'écu, est dit bourrelet.

— HIST. XIIIe s. Li bourelier puet enplir ses coliers de boure ou de poil; mais se l'enplist de l'un, il ne le puet parenplir de l'autre; et se il le feroit, li bouriaus seroit ars et li bourelier seroit en l'amende le roi, *Liv. des mét.* 221. Face tant que l'en li aporte Cheveus de quelque fame morte, Ou de soie blonde borriaus, *la Rose*, 13499. || XVe s. Dames à rebrassez colletz, De quelconque condicion, Portant attours et bourrelets Mort saisit sans exception, VILLON, *Gd Test.* La quelle herbe le suppliant fena et amassa en petiz burelez, DU CANGE, *burelius*. || XVIe s. Les compagnons du bourlet [les mignons] esclatent leur lamentations: mais d'O, Manou, son frere, Antragues, Chasteauvieux murmurent, D'AUB. *Hist.* III, 183. Un fou à bourlet nommé Briandas, CARL. I, 25. Il n'y a ni bonnet quarré, ny bourlet [au parlement—ailleurs : à l'université] que je ne fasse voler s'ils m'eschauffent trop les oreilles, *Sat. Mén.* p. 100. Pareillement me faisois mettre un bourrelet sous mes fesses, de figure ronde, rempli de duvet, PARÉ, XIII, 27. Est aussi necessaire d'avoir un fonds de corbeille d'une torce ou borlet, approprié à recevoir la casse, pour la tenir droitement et fermement, O. DE SERRES, 870.

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français *bourrel*, qui signifie amas de *bourre* (voy. BOURRE 1); lequel diminutif ne se montre, ici dans l'historique, qu'au XVe siècle; auparavant, c'est *bourel*, *bouriaus*.

BOURRELIER (bou-re-lié), *s. m.* Ouvrier qui fait et vend des harnais.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre boureliers à Paris, c'est à savoir feseres de coliers de cheval, estre le puet franchement, de quelque terre et de quelque païs qu'il soit, *Liv. des mét.* 220.

— ÉTYM. Ancien français *bourrel*, amas de bourre (voy. BOURRE).

BOURRELLE (bou-rè-l'), *s. f.* La femme du bourreau. Vieux.

— REM. L'Académie écrit le substantif *bourrelle* et le verbe *il bourrèle;* c'est une anomalie.

— ÉTYM. Ancien franç. *bourel* (voy. BOURREAU)

† **BOURRE-NOIX** (bou-re-noî), *s. m.* Terme d'art militaire. Poinçon qui fait partie d'une boîte à tournevis, et qui sert à repousser le carré de la noix de la platine. || *Au plur.* Des bourre-noix.

BOURRER (bou-ré), *v. a.* || 1° Terme de chasse. Enlever du poil à un lièvre, se dit d'un chien qui, saisissant un lièvre, lui enlève du poil. || 2° Enfoncer la bourre d'une arme à feu. Son fusil partit au moment où il le bourrait. || 3° Frapper, maltraiter. Les soldats bourraient la foule à coups de crosse. On le bourra de coups de poing. || Fig. Je me mis à lui répondre avec assez d'assurance, et à le bourrer du mieux que je pus, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Absolument. Bourrer quelqu'un, lui faire une verte réprimande, le maltraiter en paroles. || 4° Par extension et familièrement, faire manger avec excès. Bourrer un enfant de pâtisserie. || Fig. Bourrer un enfant de grec et de latin, l'en surcharger, ne lui faire apprendre que du grec et du latin. Nous les bourrions de mathématiques. || 5° Se bourrer, *v. réfl.* Se gourmer réciproquement. Ils se bourraient vigoureusement. || Manger de quelque chose avec excès. Il se bourre de gâteaux.

— HIST. XVIe s. Si les refformez eussent bourré [chargé] les premiers comme ils prenoient le large au sortir des chemins.... D'AUB. *Hist.* III, 51.

— ÉTYM. *Bourre*.

† **BOURRETTE** (bou-rè-t'), *s. f.* Soie grossière qui entoure le cocon.

— HIST. XVIe s. Les coucons seront enfilés, on fai-

sant passer l'esguille par la premiere filozelle, appellée bourrette, O. DE SERRES, 490. Des filozeles, la bourrete est la plus grossiere, comme estant l'escume de la soie, ID. 884.

— ÉTYM. Diminutif de *bourre*.

BOURRICHE (bou-ri-ch'), *s. f.* || **1°** Panier de forme oblongue dont on se sert pour envoyer du gibier, du poisson. Bourriche de volaille, de gibier. Bourriche de poisson. Grâce à votre bourriche pleine De gibier digne d'un glouton, BÉRANG. *Chasse.* || Les bourriches d'huîtres, dites aussi cloyères, contiennent chacune 25 douzaines d'huîtres. Dans le langage ordinaire, quand on parle de bourriche, c'est 12 douzaines. || Par plaisanterie. J'envoie une bourriche de galants, rubans, que je vous supplie de faire mettre entre les mains de sa confidente, VOIT. *Lettr.* 108. || **2°** Panier en forme d'œuf, dans lequel les oiseleurs portent en vie les oiseaux de marécage.

— ÉTYM. Ce mot paraît, suivant l'observation de Ménage, venir de *bourre*, à cause de la bourre, foin ou paille dont on garnit les *bourriches*.

† **BOURRIER** (bou-rié), *s. m.* || **1°** Petite paille, fétu, ordure. Dessus moi.... Qui ne suis qu'un bourrier qui vole, RÉGNIER, *Stances relig.* Vieux. || **2°** Mélange de paille et de blé battu. || **3°** Terme de métier. Écharnures de cuirs.

— HIST. XVIe s. Que la marchandise n'estoit pas trop loyale, ou que pour le moins il y avoit quelques bourriers, CARLOIX, I, 37. Que s'il n'y avoit aultres bourriers en leurs fleustes que l'évasion de la Trousse, ils seroient en esperance de quelque remission, ID. VI, 19. Ceux qui se sentoient les moindres bourriers en leurs ames changerent incontinent de climat, ID. X, 8.

— ÉTYM. *Bourre. Bourrier* a eu un sens figuré qu'il n'a plus.

BOURRIQUE (bou-ri-k'), *s. f.* || **1°** Ânesse. || Âne ou ânesse, quand, ne tenant pas compte du sexe, on parle d'un âne chétif. Hé quoi! charger ainsi cette pauvre bourrique, LA FONT. *Fabl.* III, 1. || Fig. et populairement, une personne stupide. Il ne comprend rien, c'est une vraie bourrique. || **2°** Toute sorte de mauvais petits chevaux. Ce sens est tombé en désuétude.

— ÉTYM. Provenç. *burquier*, écurie à ânes; espag. et napolit. *borrico;* portug. *burrico;* lombard, *borich;* ital. *bricco;* du latin *buricus* ou *burricus*, nom qui se donnait à un petit cheval. *Burricus* est le grec πυῤῥίχος, rougeâtre, nom spécial, étendu, dans la latinité, à tous les petits chevaux, quelle que fût leur couleur, et finalement aux ânes (voyez BURE). *Búrricus* ayant l'*i* bref et l'accent sur la première syllabe, il faut supposer que les langues romanes ont allongé l'*i* et mis l'accent sur cet *i*, *burícus*, d'où *bourique*, *bourrique*, et l'italien *bricco*.

BOURRIQUET (bou-ri-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les bou-ri-kè-z et les ânesses), *s. m.* || **1°** Petit ânon, âne de petite taille. || **2°** Terme de métier. Civière qui sert à monter du mortier ou des pierres au moyen d'une grue. || Tourniquet qui sert à monter les fardeaux du fond d'une mine. || Banc qui soutient les branches des cisailles du ferblantier. || Chevalet sur lequel le couvreur met l'ardoise, pour l'avoir à sa portée.

— ÉTYM. Diminutif de *bourrique*.

† **BOURRIQUIER** (bou-ri-kié), *s. m.* Celui qui conduit des ânes. La canne à sucre croît vigoureusement en Syrie; les bourriquiers et les muletiers la transportent à Damas de Saïdah et de Tripoli, qui en produisent abondamment, *Journ. des Débats*, 7 août 1860.

— ÉTYM. *Bourrique*.

† **BOURRIR** (bou-rir), *v. n.* Terme de chasse. Se dit du bruit que les perdrix font de leurs ailes en prenant leur vol. On les entend bourrir.

— ÉTYM. *Burrire*, crier en parlant d'une bête, mot bas-latin qui se trouve dans des textes du XIIe siècle.

† **BOURROICHE** (bou-roi-ch'), *s. f.* Instrument en forme de panier pour pêcher.

† **BOURROIR** (bou-roir), *s. m.* Pilon pour bourrer.

— ÉTYM. *Bourrer*.

† **BOURRON** (bou-ron), *s. m.* Terme de métier. Laine en bourre ou en paquets.

— ÉTYM. *Bourre*.

BOURRU, UE (bou-ru, rue), *adj.* || **1°** Qui n'est pas dégrossi, qui est comme plein de bourre. Il le lisait lui-même neuf ou dix fois, et y faisait des marques avec un crayon; puis, en ayant tiré des explications bourrues, il les dictait à Audebert qui les écrivait sous lui, *Francion*, liv. II, p. 458. Vieux en ce sens. || Moine bourru, fantôme, revenant qui était un objet de superstition. Ce fantôme était ainsi dénommé, parce qu'on se le représentait vêtu de bourre ou bure. Moine bourru dont on se moque, À Paris l'effroi des enfants, Esprits bourbeux, je vous invoque, *le Cabinet satyrique*, 1633, p. 156. Je le vois, il me voit, et demande étonné Si le moine bourru m'avait point promené, RÉGNIER, *Sat.* VII. Heureux temps, heureuse saison, Où n'était porte ni cloison, Moine bourru ni loup garou, D'ASSOUCY, *Ovide travesti*, 1668, in-12, p. 11. || Fig. Un moine bourru, un homme brusque. || Terme de graveur. Hachure bourrue, hachure boueuse. || Vin bourru, vin blanc nouveau qui se conserve doux dans le tonneau pendant quelque temps. || **2°** Qui est d'une humeur brusque et chagrine. Dieu m'a créé bourru, bourru je dois vivre et mourir, P. L. COUR. *Let.* II, 91. || Substantivement. Un bourru, un homme d'un caractère bourru. Un bourru bienfaisant, homme qui, avec des manières rudes, ne laisse pas d'avoir un cœur bienveillant. || **3°** *S. m.* Terme de maçonnerie. Moellon ou pierre dont on s'est contenté d'enlever le bousin.

— HIST. XVIe s. Je demourai à la boutique pour leur servir de truchement, parce qu'il venoit bourru de Gascogne [neuf, comme les jeunes animaux encore couverts de bourre, de duvet], D'AUB. *Fœn.* IV, 7.

— ÉTYM. *Bourre;* bourguig. *borru.*

† **BOURSAL** (bour-sal), *s. m.* Terme de pêche. Filet conique fait en forme de bourse. || *Au plur.* Des boursaux.

— ÉTYM. *Bourse*.

† **BOURSAUT** (bour-sô), *s. m.* Sorte de saule.

— ÉTYM. Sans doute de *bour* pour *boule* ou *bourse*, et *saut* pour *saule*, comme dans *marsault:* saule en boule ou en bourse.

BOURSE (bour-s'), *s. f.* || **1°** Petit sac dans lequel on met son argent de poche. Une bourse pleine d'or. On lui a volé sa bourse. || Sa bourse est bien plate, il n'a guère d'argent. || Demander la bourse ou la vie, se dit d'un voleur qui menace de tuer si on ne lui livre pas la bourse. || Fig. Se laisser couper la bourse, donner son argent trop facilement. || Coupeur de bourse, voleur, ainsi dit, parce qu'autrefois les bourses étaient attachées avec des cordons que les voleurs coupaient. || **2°** Toute espèce de petit sac comparé à une bourse. Bourse à jetons. Bourse de jetons. Bourse de quêteuse, petit sac dans lequel une dame qui quête reçoit l'argent qu'on lui donne. || Sac de cuir que l'on met de chaque côté de la selle. On dit aujourd'hui sacoche. || **3°** Fig. Argent. Disposez de ma bourse. Il y pourvut de sa bourse. M. le Tellier a ouvert sa bourse à Bagnols, SÉV. 235. La bourse de César fit plus que sa harangue, CORN. *Pompée*, I, 1. Les rois ne pouvant fouiller dans la bourse de leurs sujets mettaient à la torture les Juifs, MONTESQ. *Esp.* XXI, 20. || Toutes les bourses lui sont fermées, il n'a plus personne à qui recourir. || Avoir la bourse, tenir la bourse, les cordons de la bourse, avoir le maniement de l'argent. || Familièrement. Faire une affaire sans bourse délier, sans rien dépenser. Le domaine, ayant fait mettre en prison les pères de famille, avait acheté leurs meilleures possessions sans bourse délier, VOLT. *L'Hom. aux 40 écus*, *audience*. || Ne pas laisser voir le fond de sa bourse, ne pas montrer l'état de ses affaires. || Familièrement. Faire bon marché de sa bourse, se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté réellement. || Donner la bourse à garder au larron, remettre une chose à celui qui méritait le moins la confiance. Dans le même sens : au plus larron la bourse. || Loger le diable dans sa bourse, n'avoir point d'argent. Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource Et logeant le diable en sa bourse, C'est-à-dire n'y logeant rien, LAFONT. *Fabl.* IX, 16. || **4°** Masse de deniers que les membres d'un même corps mettent en commun, pour subvenir aux charges de la société. || Faire bourse commune, n'avoir ou ne faire qu'une bourse, faire toutes les dépenses en commun. Les disciples de Pythagore ne faisaient qu'une même bourse, FÉN. *Pythag.* || Société, entre plusieurs personnes de même profession, pour partager également les profits et les pertes. || Masse de deniers formée par ceux qui tiraient à la milice, pour fournir un remplaçant à celui que le sort désignait. || **5°** Pension gratuite accordée à un élève. Une bourse entière, remise de la totalité des frais de la pension; une demi-bourse, remise de la moitié; un quart de bourse, remise du quart; trois quarts de bourse, remise des trois quarts. Des places gratuites qu'on appelle en France des bourses, J. J. ROUSS. *Pol.* IV. || **6°** Somme évaluée dans le levant à 500 piastres, ou 1781 fr. 28 c. de notre monnaie. Ce cinquième sera pris dans les bourses que Mustapha sera obligé de vous payer, VOLT. *Lett. à Cather.* 114. || **7°** Dans les villes de commerce, bourse de commerce ou, simplement, bourse, lieu où s'assemblent les personnes qui se livrent au commerce; lieu de réunion pour les négociants, agents de change, courtiers; et le temps que dure cette réunion; marché public où se négocient les effets publics, lettres de change, actions. Aller à la bourse. Affaires, bruits de bourse. Arrêt du Conseil portant établissement d'une bourse dans la ville de Paris, pour les négociations des lettres de change, billets au porteur et à ordre, et autres papiers commerçables, *Arrêt* du 24 sept. 1724. D'un côté [à Alexandrie] la bourse et l'allée du change, de l'autre la société royale et le muséum, VOLT. *Phil.* V, 354. || Le cours de la bourse, le cours des effets publics. Qu'a fait la bourse ? la bourse a monté, a baissé. || Les spéculateurs. Il a pris l'esprit de la bourse. || Bourse des marchands ou bourse commune, bourse et convention des marchands, juridiction qui connaissait des affaires entre commerçants pour fait de commerce. || **8°** Petit sac de taffetas noir où les hommes renfermaient autrefois leurs cheveux rassemblés en forme de queue. || **9°** Petit sac où l'on met une montre. Un chaudron ébréché, la bourse d'une montre, RÉGNIER, *Sat.* XI. || **10°** Terme d'église. Double carton dans lequel on met les corporaux qui servent à la messe. || **11°** Terme de chasse. Poche placée à l'entrée d'un terrier pour prendre des lapins qu'on chasse au furet. || **12°** Terme de jardinage. Point de la lambourde où sont attachés les fleurs et les fruits du poirier et du pommier; petit corps charnu, tendre, tronqué, ayant plusieurs yeux à sa circonférence. || **13°** Terme de botanique. Membrane qui enveloppe les champignons. || Bourse, bourse-à-pasteur, noms vulgaires de la capselle bourse de pasteur (*capsella bursa pastoris*, *L.*), appelée aussi bourse de berger et tabouret. || **14°** Terme d'anatomie. Bourses muqueuses, petits sacs membraneux qui sont de la nature des membranes séreuses ou des synoviales, et qui servent à faciliter les mouvements de certaines parties. || Bourses synoviales, petites ampoules contenant de la synovie, placées sur le trajet de certains tendons pour en faciliter les mouvements. || *S. f. plur.* Les bourses, la peau qui enveloppe les testicules. || **15°** Terme de fauconnerie. La gorge de l'oiseau.

— HIST. XIIe s. Les Coppie borses et gueules bien fermées, *li Charois de Nymes*, 1222. Mais quant chascun meigne [moine] fet borse, Li comuns bien tant en reborse, *Roman de Rou*, 10679. || XIIIe s. Avarice en sa main tenoit Une borse qu'el reponnoit, Et la nooit si durement, Que demorast moult longuement Ainçois qu'el en peüst riens traire, *la Rose*, 227. Et porce que li heritages li descendi du lignage, il le requeroit à avoir par le [la] borse, comme plus prochains, BEAUM. XLIV, 2. Se execuiteres vendoit heritage par le [la] vertu du testament, li parent du mort le poent rescorre par le [la] bourse, comme se cil l'eust vendu qui fist le testament, ID. XII, 38. || XIVe s. Une bourse à pelles [perles] broudée, LABORDE, *Émaux*, p. 171. || Pour une bourse de cerf à mectre les clefs de l'ostel de Neelle, ID. *ib.* Pour broder, faire et estoffer la bourse au scel du secret du roy, ID. *ib.* Et on voit qu'uns larrons qui se met à l'embler, Il n'aconte noient [ne se fait pas scrupule] d'une bourse à couper, *Baud. de Seb.* VI, 263. || XVe s. Ils estoient si bien d'accord, que tous metoient la main à la bourse, quand il besognoit, FROISS. II, II, 121. Priez, galans joyeulx en compaignie, Qui despendre desirez à largesse; Guerre vous tient la bourse degarnie, CH. D'ORL. *Ball.* 117. Le dict de Pavilly, qui tendoit fort au profict de sa bourse, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1413. || XVIe s. La bourse des genitoires [le scrotum], MONT. I, 111. Une bourse d'escus, ID. I, 115. Ils luy offrirent de souldoyer, chascun sur sa bourse, un homme d'armes, ID. III, 175. Venir entre la bourse et les deniers [entre l'achat et le versement du prix], LOYSEL, 431. En une hostie [victime] qui fut immolée, il se trouva deux bourses du fiel enveloppées d'une seule taye, AMYOT, *Arat.* 53. C'est un but où tirent les couppebourses, les larrons domestiques, et les calumniateurs, ID. *Comment nourrir les enfants*, 13. Amy, je n'ai point d'argent en ma bourse, ID. *De la mauv. honte*, 13. La bource des testicules, PARÉ, XX *bis*, 24. Bource-à-pasteur est herbe peu delicate, car sans nul soin elle s'engeance partout, jusques sur les murailles, O. DE SERRES, 611. Rets, panneaux, toiles, bources, cordages, espreux, ID. 993. Ouvre ta bourse, j'ouvrirai ma bouche, GÉNIN, *Recréat.* t. II, p. 246. Trop tost d'edifier se haste qui faict palais à bourse plate, ID. *ib.* p. 251. À bourse de joueurs, de plaideurs et de gourmands, ils ne

faut point de ferrements. LE ROUX DE LINCY, t. II, p. 120. Assez trouverez amis de bouche, mais bien peu sont amis de bourse, ID. *ib.* p. 242. Petit gain emplit la bourse. — Qui n'a argent en bourse ait du moins du miel en bouche. — Selon ta bourse gouverne ta bouche, COTGRAVE. La principale cause de quoi provient de ce qu'il n'y a pas de lieu qu'on appelle change, estrade ou bourse, où les marchands, facteurs ou trafiqueurs puissent convenir, pour respondre et rendre raison les uns aux autres de leurs trafics et faire leurs entreprises.... *Édit de juillet* 1549.

— ÉTYM. Bourguig. et Berry, *borse;* provenç. *borsa;* espagn. *bolsa;* ital. *borsa;* du latin *byrsa*, du grec βύρσα, bourse.

† **BOURSEAU** (bours-sô), *s. m.* || 1° Moulure ronde, au sommet des toits d'ardoise. || 2° Instrument de plombier pour arrondir les tables de plomb.

† **BOURSER** (bour-sé), *v. a.* Voy. BOURCER.

† **BOURSET** (bour-sè), *s. m.* Terme de pêche. Corps flottant qui sert à tirer un des bouts du filet.

† **BOURSETTE** (bour-sè-t'), *s. f.* || 1° Partie du sommier de l'orgue, qui laisse passer un fil de fer sans laisser passer le vent. || 2° Terme de botanique. Un des noms de la bourse-à-pasteur.

— HIST. XVe s. Quand ce vint sur le point que l'enfes dut partir, le roi le trait à part en sa chambre secretement, et lui donna une moult belle boursette pleine de poudre, FROISS. II, III, 13. || XVIe s. Puis y soit adjousté autant d'eau contenue dedans les boursettes de l'orme, PARÉ, XXV, 44. Tu t'en iras, Jamin, d'une autre part, Chercher songneux la boursette toffue, RONS. 951.

— ÉTYM. Diminutif de *bourse.*

BOURSICAUT (bour-si-ko), *s. m.* || 1° Petite bourse. || 2° Petites économies; petites sommes mises en réserve.

— HIST. XVe s. [Un florin] Que je trouvai en un anglet D'un bourselot.... FROISS. *Le dit dou florin.* || XVIe s. Mais, nonobstant son riche habillement, Pas ne sembloit avoir au cueur grant joye; Et croy pour vray qu'il avoit de monnoye Plus que d'escuz dedans son boursicault, *Chasse d'amours*, p. 33, col. 2, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Diminutif de *bourse.*

† **BOURSICOTER** (bour-si-ko-té), *v. n.* Faire un boursicaut, mettre un peu d'argent en réserve. || Faire un tas de petites opérations de bourse. J'ai des capitaux considérables, engagés à la bourse; je boursicote, je coulisse, je reporte, COGNIARD frères et BOURDOIS, *le Monde camelote*, I, 5.

— REM. L'Académie écrivant *boursicaut*, on devrait écrire *boursicauter* et *boursicautier*, mots qu'elle n'a pas; mais l'usage les écrit par *o*, et la prononciation est conforme à cet usage.

— HIST. XVIe s. Qui avoient par ensemble boursicoté jusques à six ou sept vingts escus, *Contes d'Eutrapel*, dans le *Dict.* de COCHEZ.

— ÉTYM. *Boursicaut.*

† **BOURSICOTIER** (bour-si-ko-tié), *s. m.* Celui qui fait de petites affaires à la bourse. Mot toujours pris en mauvaise part.

— ÉTYM. *Boursicoter.*

1\. **BOURSIER** (bour-sié; l'*r* ne se lie jamais; au plur. l'*s* se lie : les bour-sié-z au collége), *s. m.* Celui qui jouit d'une bourse dans une école publique. || Adjectivement. Les élèves boursiers. || *Au fém.* Je ne crois pas être en droit de nommer une boursière, BOSS. *Lett. Abb.* 33.

— HIST. XVIe s. Boursiers furent en la ville de Tholose appelez collegiaux, comme enfans des colleges, et en l'université de Paris boursiers, comme estant nourris et alimentez de la bourse commune de leurs fondateurs, PASQUIER, *Recherches*, liv. IX, p. 791, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Bourse.*

2\. **BOURSIER, IÈRE**, *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui fait et qui vend des bourses. Peu usité maintenant.

— HIST. XIIIe s. De rechief veulent li commun des boursiers de Paris que nus ne puisse conporter par la ville de Paris, se n'est lui ou sa fame, *Liv. des métiers*, 205.

— ÉTYM. *Bourse.*

BOURSILLER (bour-si-llé, *ll* mouillées, et non bour-si-yé), *v. n.* || 1° Contribuer chacun d'une petite somme pour quelque dépense commune. On les fit tous boursiller. || 2° Vider sa bourse. Il faut soutenir [au parlement] son droit par beaucoup d'argent; je m'en souviens et j'ai boursillé moi-même, VOLT. *Mœurs*, 175. || Il est familier, et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Les reitres se sont deux fois mutinés et nous ont contraints de boursiller partout pour leur fournir argent, HENRI IV, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Bourse.*

† **BOURSILLON** (bour-si-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petite bourse. Populaire.

— ÉTYM. *Bourse.*

BOURSON (bour-son), *s. m.* Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte. Vieux: on dit aujourd'hui gousset. Enfin, rageant tout vif, il fit la somme en toutes sortes d'espèces, qu'il tira de différents boursons, SCARR. *Rom. Com.* 2e part. ch. 17.

— ÉTYM. *Bourse.*

BOURSOUFLAGE (bour-sou-fla-j'), *s. m.* Enflure, en parlant du style. Discours plein de boursouflage.

— ÉTYM. *Boursoufler.*

BOURSOUFLÉ, ÉE (bour-sou-flé, flée), *part. passé.* || 1° Enflé. Visage boursouflé || 2° Fig. Style boursouflé, style où domine une emphase vide. Quels seront les heureux poëtes, Les chantres boursouflés des rois? VOLT. *Ép.* 56. Un mélange du style poétique et boursouflé avec le langage de la philosophie, VOLT. *Lett. Thieriot*, 7 février 1759. || Substantivement. Je ne peux plus souffrir le boursouflé et une grandeur hors de nature, VOLT. *Lett. Voisenon*, 23 févr. 1763.

† **BOURSOUFLEMENT** (bour-sou-fle-man), *s. m.* || 1° État de ce qui est boursouflé. || 2° Terme de chimie. Augmentation de volume d'une substance par quelque action chimique.

— HIST. XVIe s. Qui est une tumeur et comme inflation et boursouflement de toutes les membranes qui sont à l'œil, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. *Boursoufler.*

BOURSOUFLER (bour-sou-flé), *v. a.* || 1° Rendre enflé. Cette maladie lui a boursouflé les yeux. || 2° Se boursoufler, *v. réfl.* Augmenter de volume par quelque action mécanique ou chimique. Le sulfate de soude se boursoufle par la chaleur.

— REM. L'Académie écrit boursoufler avec une seule *f*, tandis qu'elle écrit souffler avec deux *ff*.

— HIST. XIIIe s. Viens et ords et borsoflés, Toutes ces taches [vous] avez, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 188. J'oi [j'eus] parmi le cors mainte plaie Por les espines de la haie; Quant ma robe fu descirée, J'oi la char toute boussouflée, *Hist. littéraire*, t. XVIII, p. 730. || XVe s. Mais je dis le droit ancien Sur ces perruques boursouflées, Legieres, qui par bon moyen, Deviennent grosses et enflées, COQUILLART, *les droits nouv.* || XVIe s. O belle matiere qui devoit boursoufler, RAB. *Garg.* I, 4. Quelquesfois par une grande contusion la chair contuse devient mucqueuse et boursouflée, comme si on l'avoit enflée de vent, PARÉ, X, 6. Naseaux ouverts, souflant et boursouflant, MERLIN COCAIE, t. I, p. 9, dans LACURNE.

— ÉTYM. Grandgagnage le tire de *boul -souffler*, souffler en boule, s'appuyant sur le wallon *bourlote*, petite boule. Mais il est probable que la première partie du mot est l'équivalent, non de *boule*, mais de *bourse :* souffler en bourse, gonfler; comme dans cette phrase : Le ventre lui commença à bourser [enfler], LOUIS XI, *Nouv.* XIV. Diez explique autrement cette première partie du mot : il y voit l'équivalent du provençal moderne *boud-enfla*, *bour-soufler* étant pour *boud-soufler*, et *boud* étant le radical *bod* ou *boud* qui se trouve dans plusieurs mots et signifie quelque chose de gonflé.

BOURSOUFLURE (bour-sou-flu-r'), *s. f.* || 1° Gonflement, soulèvement. Les boursouflures que produisit dans le terrain l'éruption du volcan. || 2° Terme de médecine. Engorgement formé par la présence de l'air ou de la sérosité dans le tissu cellulaire. || 3° Fig. La boursouflure du style.

— HIST. XVIe s. Faut promptement faire la reduction, puis on remediera à ceste boursoufleure, PARÉ, XIV, 20. Boursoufleure est ce que les Grecs appellent cachexie, ID. XVIII, 73.

— ÉTYM. *Boursoufler.*

† **BOUSAGE** (bou-za-j'), *s. m.* Opération par laquelle le teinturier dégorge une étoffe, avant d'y appliquer le mordant.

— ÉTYM. *Bouse.*

† **BOUSARD** (bou-zar), *s. m.* Terme de vénerie. Fiente du cerf, en certains mois, quand elle a peu de consistance, comme la bouse de vache.

— ÉTYM. *Bouse.*

BOUSCULÉ, ÉE (bou-sku-lé, lée), *part. passé.* Horriblement bousculés par la foule.

BOUSCULER (bou-sku-lé), *v. a.* || 1° Mettre en désordre, renverser. Quand il entre dans cette chambre, il bouscule tout. || Fig. J'ai gagné la mienne [ma croix] à ces guerres Où nous bousculions tous les rois, BÉRANG. *Vieux cap.* || 2° Pousser en tous sens. La foule nous bouscula horriblement. || 3° Se bousculer, *v. réfl.* Ils se pressent, ils se bousculent, mais ils n'en avancent pas davantage.

— ÉTYM. Génev. *bosculer, busculer.* On trouve dans l'ancien français *bouteculer :* [le paysan] au feu bouteculant, *Ren.* 4517. Sans doute *bousculer* est une altération de *bouteculer*, qui vient de *bouter* et *cul*, étymologie confirmée par la forme *bousser*, au lieu de *bouter*, laquelle a été usitée dans le XVe siècle (voy. DU CANGE, *boutare*).

BOUSE (bou-z'), *s. f.* Fiente de bœuf ou de vache.

— HIST. XIIIe s. Mais nequedent dirai je bouse De ces eskevins trestous douze, *Poesies fr. ms.* t. IV, p. 1375, dans LACURNE. Bouse vous di, bran de vous, *Roman d'Audigier*, ms. de St-Germain, dans LACURNE. || XIVe s. Quatre hommes qui furent chascun huit jours à faire une fonce pour meytre le bouson dudit Coullart, DU CANGE, *bosa.* Se la beste est ferue [d'une flèche] en la bouze, c'est en la pance, *Modus*, f° LV. || XVIe s. La bouse de bœuf chaudement appliquée, PARÉ, XVIII, 86. Prenez de la bouë de vache, lie de vin.... ID. *Mumie*, 9. Une bouze de vache, PALISSY, 165.

— ÉTYM. Provenç. *boza, buza;* bas-lat. *bosa* dans un texte italien, et *busa*, peau de bœuf. Bien qu'il y ait dans le pays de Coire *boatscha*, de Come, *boascia*, de Parme, *bouzza*, on ne peut y rattacher *bouse;* car une formation pareille aurait donné au français *bouasse.* Diez indique l'allemand *Butze*, monceau. D'autres en rapprochent le bas-breton *beûzel, bouzel, bouzil;* mais le bas-breton n'est-il pas emprunté du français? Paré, disant *boue* au lieu de *bouse*, suggère une autre opinion, c'est que *bouse* pourrait être le même que *boue.* Cependant on est toujours tenté de rattacher *bouse* à *bœuf*, bien qu'on ne puisse le faire qu'en supposant une formation très-irrégulière, de *bov* ou *bou.*

† **BOUSER** (bou-zé), *v. a.* Terme technique. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre et de bouse de vache.

— ÉTYM. *Bouse.*

† **BOUSIER** (bou-zié), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de coléoptères qui vivent dans les excréments des mammifères.

— ÉTYM. *Bouse.*

BOUSILLAGE (bou-zi-lla-j', *ll* mouillées, et non bou-zi-ya-j'), *s. m.* || 1° Mélange de chaume et de terre détrempée avec laquelle on fait des murs de clôture. || 2° Fig. Tout ouvrage mal fait, peu solide. || Ouvrage fait précipitamment avec un burin.

— HIST. XVIe Ma maison n'est point faite de bousillage, ny couverte de roseaux, MERLIN COCAIE, t. I, dans LACURNE ST-PALAYE.

— ÉTYM. *Bousiller.*

BOUSILLÉ, ÉE (bou-zi-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Ouvrage bousillé.

BOUSILLER (bou-zi-llé, *ll* mouillées, et non bou-zi-yé). || 1° *V. n.* Maçonner en bousillage. || 2° *V. a* fig. Faire un travail sans soin.

— ÉTYM. Ce mot paraît venir de *bouse;* provenç. *bozinar.*

BOUSILLEUR, EUSE (bou-zi-lleur, lleû-z', *ll* mouillées, et non bou-zi-yeur), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui travaille en bousillage. || 2° Fig. et familièrement, celui, celle qui travaille mal.

— ÉTYM. *Bousiller.*

1\. **BOUSIN** (bou-zin), *s. m.* || 1° Surface tendre des pierres de taille. || 2° Tourbe de mauvaise qualité.

— ÉTYM. *Bouse.*

† 2. **BOUSIN** (bou-zin), *s. m.* || 1° Tapage. || 2° Mauvais lieu. Terme grossier et du plus bas langage.

— ÉTYM. Angl. *bowsing*, cabaret, mauvais lieu, dans l'argot des marins, d'après Ch. Nisard.

† **BOUSINGOT** (bou-zin-go), *s. m.* Chapeau de marin. || Fig. Nom donné, après la révolution de Juillet, à des jeunes gens qui affectaient un costume négligé et qui manifestaient des opinions démocratiques.

— ÉTYM. Angl. *bowsing*, cabaret fréquenté par les matelots (voy. BOUSIN 2), d'après Ch. Nisard.

† **BOUSQUER** (bou-ské), *v. a.* Terme de marine. Faire travailler malgré lui un matelot paresseux.

— ÉTYM. Sans doute pour *bouquer.*

† **BOUSSARD** (bou-sar), *s. m.* Terme de pêche. Hareng qui vient de frayer.

† **BOUSSERADE** (bou-se-ra-d') ou **BOUSSEROLE** (bou-se-ro-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires du raisin d'ours ou busserole (*arbutus uva ursi*, L.).

BOUSSOLE (bou-so-l'), *s. f.* || 1° Cadran au centre duquel est fixée une aiguille aimantée mobile, dont la pointe se dirige vers le nord. || 2° Par extension, ce qui dirige. Il fut et ne fut ... de faux pas...

teurs chaldéens] pour se conduire dans ces forêts sans chemins, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 3. || Terme de jardinage. Planter à la boussole, donner à l'arbre qu'on plante la même orientation qu'il avait dans la pépinière. || 3° Fig. Dans ces ténèbres, monsieur le cardinal a-t-il vu moins clair? a-t-il perdu la tramontane? durant cette tempête, n'a-t-il pas toujours tenu le gouvernail d'une main et la boussole de l'autre? VOIT. *Lett.* 74. Mme de Lavardin et M. d'Arrouy sont mes boussoles, SÉV. 201. Ce qui se passerait avec le roi et Mme de Maintenon devait être la boussole de sa conduite [à Mme des Ursins], ST-SIM. 144, 103. C'est la confession d'Augsbourg qui devint la boussole des luthériens, VOLTAIRE, *Mœurs*, 132. Ayant dans votre esquif, qui des nôtres s'isole, Deux choses seulement, la voile et la boussole, Votre âme et votre Dieu, V. HUGO, *F. d'automne*, 33. || 4° Terme d'astronomie. Nom donné à une constellation de l'hémisphère austral.

— HIST. XVIe s. Levant le grand artemon, et à droicte calamite du boussole dressant le gouvernail, rumpit le tourbillon susdict, RAB. *Pant.* V, 17. Il faut un bon timon pour se sçavoir guider, Bien calfeutrer sa nef, sa voile bien guinder : La certaine boursolle est d'adoucir les tailles, Estre amateur de paix et non pas de batailles, RONS. 667.

— ÉTYM. Espagn. *brúxula* (avec l'intercalation d'une *r*); de l'italien *bóssolo*, petite boîte, diminutif de *bosso*, buis (voy. BUIS). Le mot *boussole* a été pris des Italiens assez tard; auparavant la boussole se nommait *marinete*.

BOUSTROPHÉDON (bou-stro-fé-don), *s. m.* Antique écriture grecque dans laquelle, après avoir écrit une ligne de gauche à droite, on continuait en écrivant de droite à gauche.

— ÉTYM. Βουστροφηδὸν, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et στρέφειν, tourner (voy. STROPHE) : à cause que cette écriture ressemblait aux sillons dont l'un recommence où l'autre finit.

† **BOUSURE** (bou-zu-r'), *s. f.* Terme d'art. Composition pour blanchir la monnaie.

— ÉTYM. *Bouse*, dans le sens de délayage.

1. **BOUT** (bou; le *t* se lie : de bout en bout, dites : de bou-t en bout), *s. m.* || 1° La portion qui termine un corps, un espace. Le bout des rames. Le bout de la queue. Les deux bouts d'une corde. Le bout du champ. Bâton à deux bouts, sorte de bâton avec lequel on peut frapper aussi bien par un bout que par l'autre. Je l'ai trouvé, seigneur, au bout de cette allée, Où la clarté du ciel semble toujours voilée, CORN. *Rodog.* V, 4. Un architecte avait bâti une maison dans un bout de la ville de Paris, FÉN. III, 167. Qui n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Notre principal avantage est au bout de nos doigts : nos paysans ont eu l'industrie de travailler en horlogerie pour les Génevois, VOLT. *Lett. Fargès*, 25 février 1776. [Le nain] Sur un pied danse Au bout d'un flot, V. HUGO, *Orient.* 28. Que les Romains, pressés de l'un à l'autre bout, Doutent où vous serez, et vous trouvent partout, RAC. *Mithr.* III, 1. || Fig. L'aridité des calculs est presque toujours l'ennemie mortelle de la littérature; heureux les esprits bien faits qui touchent à la fois à ces deux bouts! VOLT. *Lettr. de Vaines*, 18 mars 1771. Mon Dieu! nous savons tout. — Quoi? — Votre procédé de l'un à l'autre bout, MOL. *l'Étour.* III, 3. || Aux deux bouts de la terre, par toute la terre. Aux deux bouts de la terre étendre mes travaux, CORN. *Cid*, V, 8. Que cent peuples unis des bouts de l'univers, ID. *Hor.* IV, 5. La guerre Que sa fureur [de Rome] envoie aux deux bouts de la terre, RAC. *Mithr.* III, 1. Rassemblez-vous des bouts de l'univers, ID. *Esth.* III, 9. Faites, déesse, que ma lyre.... Aux deux bouts du monde aille dire les chansons dignes de mon roi, RACAN, *Ode au roi.* Mais qu'est-il ce renom? c'est le bruit du tonnerre qui, volant tout à coup aux deux bouts de la terre, Dure à peine quelques instants.... GILB. *Le prince de Salm.* D'un bout du monde à l'autre bout L'habit fait tout, BÉRANG. *Vieux habits.* || Au bout de l'univers, dans des contrées très-éloignées. Au bout de l'univers, va, cours te confiner, RAC. *Bérén.* IV, 4. S'il y eût eu un homme comme vous, j'eusse été le chercher au bout du monde, FONTEN. *Apicius, Galilée.* || Par exagération. Être logé au bout du monde, dans un quartier fort éloigné. Dans le temps que nous sommes aux deux bouts de la terre, SÉV. 227. || Fig. et familièrement. C'est tout le bout du monde, c'est tout ce que la chose vaut, tout ce qui est possible. Je pars, et si je vous écris encore lundi, c'est tout le bout du monde, SÉV. 153. || Terme de manége. Mettre les deux bouts en dedans, faire travailler un cheval, de manière que la tête se rapproche de la croupe. || Bout à bout, *loc. adv.* À bouts se touchant. Tuyaux assemblés bout à bout. || Fig. Les nombres sont bout à bout à la suite l'un de l'autre, PASC. *Pens. div.* 69. Quatre Mathusalem bout à bout ne pourraient Mettre à fin ce qu'un seul désire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. || Mettre bout à bout, au propre et au figuré, rapprocher et réunir de petites portions d'une chose. Mettez bout à bout ces morceaux de ruban. Si l'on mettait bout à bout toutes les heures que l'on perd, on ferait un long espace de temps. || D'un bout à l'autre, *loc. adv.* Du commencement à la fin, entièrement. J'ai visité le parc d'un bout à l'autre. J'ai entendu son discours d'un bout à l'autre. Il a pu vous dire ma maladie d'un bout à l'autre, SÉV. 292. || De bout en bout, *loc. adv.* Même sens. Le ciel est noir de bout en bout, ST-AMAND, *Œuvres*, 78. Les cris.... qui.... Firent de bout en bout retentir les déserts, LA FONT. *Psyché*, I, p. 34. Lise de bout en bout lui conte le mystère, ID. *Comment l'esprit, etc.* Lui dit de bout en bout toute la vérité, ID. *Ch. imp.* Contez-lui votre cas De bout en bout, ID. *Fais.* Momus, alors présent, reprit de bout en bout De nos deux envoyés les harangues frivoles, ID. *Quinquina*, II. Vous saurez tout cela tantôt de bout en bout, MOL. *Mélic.* II, 7. || Bout-ci, bout-là, par-ci, par-là. || Terme de jeu de domino. Le bout ouvert, le bout de la rangée de dominos auquel on peut encore poser des dés. || À bout portant, *loc. adv.* C'est-à-dire le bout de l'arme étant mis près de l'objet qu'on vise. || Fig. On a vu le mot étrange, à bout portant, que Tonnerre, évêque comte de Noyon, lâcha au roi en plein petit couvert, ST-SIM. 413, 186. || Au bout de la plume. Voy. Au bout de la langue. || Ce mot est resté au bout de la plume, il a été oublié. || 2° Extrémité des parties du corps. Le bout du pied. Le bout de la langue. Le bout de l'oreille. || Au bout de la langue, au bout de la plume, en parlant de ce qui est dit, écrit avec facilité. Quand ils se trouvent au bout de ma plume, SÉV. 299. Dès qu'un mot se trouvait au bout de sa langue ou de sa plume, HAMILT. *Gramm.* 10. || Avoir un mot sur le bout de la langue, chercher dans sa mémoire un mot qu'on croit tenir et qui ne vient pas. || Rire du bout des dents, rire sans en avoir envie. On dit aussi rire du bout des lèvres. || Dire quelque chose du bout des lèvres, le dire par condescendance et sans vouloir être pris au sérieux. Ce que vous m'accordâtes du bout des lèvres et que vous fîtes pour m'obliger, VOIT. *Lettr.* 75. || Montrer le bout de l'oreille, un bout d'oreille, laisser pénétrer sa pensée, ses desseins. || Savoir une chose sur le bout du doigt, la savoir parfaitement, de mémoire. || Toucher du bout du doigt, toucher légèrement, au propre et au figuré. || Toucher à une chose du bout du doigt, être près d'y arriver, de l'atteindre. On y touchait du bout du doigt, quand tout a manqué. || Le bout du sein, ou, simplement, le bout, le mamelon. L'enfant n'a pas encore pris le bout. Elle ne peut nourrir faute de bout. || Bout de sein, instrument de caoutchouc ou d'ivoire ramolli, destiné à former le bout du sein chez les nouvelles accouchées, ou à préserver le mamelon malade. || Des bouts d'ailes, les extrémités des ailes de certains oiseaux bons à manger. Une terrine de bouts d'ailes. || Des bouts d'ailes, des plumes du bout de l'aile des oies dont on se sert pour écrire. || 3° Le bon bout, le côté par où il convient de prendre une chose. Prendre une chose par le bon bout, la prendre comme il faut. À quiconque le sait prendre par le bon bout, MOL. *l'Étour.* III, 2. Mais je les veux avoir par le bon bout, LA FONT. *Papef.* || Par quelque bout que vous preniez cette affaire, de quelque façon que vous l'entrepreniez. Prendre quelqu'un par tous les bouts, faire auprès de lui toutes les tentatives imaginables pour le décider, le persuader, etc. || On ne sait par quel bout le prendre, se dit de quelqu'un dont l'humeur est revêche et difficile. || Se mettre sur le bon bout, se mettre sur un bon pied, faire plus de dépenses. La cour ne se mit pas seule sur le bon bout; Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie; Chacun fit de son mieux, ce n'était qu'or partout, LA FONT. *Lettr.* I. || Terme de marine. Le bon bout, le bout du câble qui reste à bord. || Fig. Et toujours retenez le bon bout à la main, De crainte que le temps ne détruise l'affaire, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || 4° Le haut bout, la place la plus honorable. À table, au plus haut bout il veut qu'il soit assis, MOL. *Tart.* I, 2. || Fig. Cela avec Escobar les met au haut bout, PASC. *Prov.* 9. Peu de gens en leur estime Lui refusent le haut bout, LA FONT. *Fabl.* VIII, 13. Les Dominicains en Espagne, comme partout ailleurs où elle [l'inquisition] est établie, tenaient le haut bout, ST-SIM. 90, 190. || Le bas bout, une des dernières places. Ils furent admis à sa table au bas bout, sans que le seigneur du château les honorât du regard, VOLT. *Zadig*, 20. Je me refuse d'être au bas bout, non parce qu'il est bout.... PASC. *Grand.* 21. || 5° Ce qui garnit l'extrémité de certaines choses. Un bâton qui a un bout de fer, c'est-à-dire qui est ferré par le bout. Des bouts de manche, petites manches qu'on met par-dessus les manches de son habit pour les préserver. Bouts de souliers, morceau de cuir qu'on met à la semelle quand elle est usée. Bout de fleuret, le bouton qui garnit la pointe du fleuret. || 6° Petite partie, petit morceau. Un bout de lettre. Un bout de corde. Entendre un bout de messe, un bout de sermon. || Dans un autre sens, un bout de discours, un discours très-peu étendu. Il n'a fait qu'un bout de plaidoyer. Il n'avait dans cette pièce qu'un bout de rôle. || Un bout d'homme, un petit bout d'homme, un homme très-petit. || Des bouts de chandelle, ce qui reste d'une chandelle consumée en partie. || Familièrement. Une économie de bouts de chandelle, une épargne mesquine et sans utilité. On dit que le contrôleur général a fait retrancher.... ces ménages de bouts de chandelle ne sont peut-être pas ce qui fait fleurir un État, VOLT. *Lettr. Damilaville*, 15 février 1764. || Bout de boudin, voy. BOUDIN. || 7° Terme, point où quelque chose cesse. Le bout de l'année. Au bout de huit jours. Le bout du chemin. Et comme au bout d'un an sa santé fut parfaite.... CORN. *Poly.* I, 4. On en fait revivre un au bout de vingt années.... ID. *Héracl.* I, 1. Il tomba dans leurs fers au bout de sa poursuite, ID. *Rodog.* I, 1. Savoir discerner.... d'un bien qui s'envole un qui n'a point de bout, MALH. I, 4. Je ne me suis connu qu'au bout de ma carrière, VOLT. *Alz.* V, 7. La moindre taupinée était mont à ses yeux; Au bout de quelques jours le voyageur arrive.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. || Être au bout de sa carrière, toucher au terme de sa vie. || Fig. À tout bout de champ, à tout propos. || Bout de l'an, service funèbre qui se célèbre un an après le décès de quelqu'un. On fit à St-Denis le bout de l'an du Dauphin et de la Dauphine, ST-SIM. 340, 208. Je fais des bouts de l'an de tout, SÉV. 115. || Fig. Joindre les deux bouts, avoir tout juste de quoi subsister. Le maréchal de Choiseul savait trouver les deux bouts de l'année sans dettes, ST-SIM. 289, 195. La locution entière est : joindre les deux bouts de l'an, c'est-à-dire aller, sans dépasser son revenu, d'un bout de l'an à l'autre. || Fig. Être au bout de son rôle, de son rôlet, de son rouleau, ne savoir plus que dire, que faire. Ils voient à tous moments le bout de leur esprit, SÉV. 432. Il se voit tous les jours au bout de son fonds, BOSS. II, *Jos.* 2. || Il est au bout de ses écus, il a épuisé ses ressources. || N'être pas au bout, avoir encore bien des choses pénibles à supporter. || Et haïe au bout, locution vieillie et hors d'usage, qui se disait pour signifier : et quelque chose de plus. Il a dix mille livres de rente, et haïe au bout. Haïe paraît ici une simple exclamation pour désigner quelque chose vaguement, quelque chose qu'on ne peut ou ne veut désigner précisément. || Jusqu'au bout, *loc. adv.* Jusqu'à la fin. Vous êtes généreux, soyez-le jusqu'au bout, CORN. *Poly.* IV, 5. Sa vertu jusqu'au bout ne s'est pas démentie, ID. *Héracl.* III, 3. Voyons si ta constance ira jusques au bout, ID. *Cinna*, V, 1. Je veux voir jusqu'au bout quel sera votre cœur, Et si de me trahir il aura la noirceur, MOL. *Mis.* IV, 3. Pousser l'examen jusqu'au bout, BOSS. *Hist.* II, 13. Jusqu'au bout il a poussé l'outrage, RAC. *Andr.* V, 2. Suivons jusques au bout ses ordres favorables, ID. *Brit.* II, 8. || À bout, *loc. adv.* Être à bout, être épuisé. Mais je sens que bientôt ma douceur est à bout, RAC. *Athal.* II, 5. Un reste de respect en pouvait être cause, Mais c'est trop me pousser, ce respect est à bout, MOL. *le Dép.* V, 8. Je me trouve à bout de ma subtilité, ID. *l'Étour.* III, 1. Sa patience et son espoir furent à bout, HAMILT. *Gramm.* 8. Les valets enrageaient, l'époux était à bout, LA FONT. *Fabl.* VII, 2. À bout sur un frère si extravagant [que d'Aubigné], Mme de Maintenon fit tant par St-Sulpice qu'on lui persuada de quitter ses débauches, ST-SIM. 51, 100. || Terme de manége. Être à bout, se dit d'un cheval outré de fatigue. || Terme de vénerie. Être à bout de voie, se dit d'un limier qui se perd; et fig. ne plus savoir que faire. || Mettre à bout, vaincre, réduire. Les Grecs.... Par mille assauts, par cent batailles, N'avaient pu mettre à bout cette fière cité, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Nous mettrons à bout tous ceux que nous voudrons entreprendre, ID. *Joc.* Pour mettre à bout les plus cruelles.... MOL. *Amph.* *Prologue.* || Mettre à bout, irriter, fatiguer, impatienter. Tu me mets à bout par ces contes frivoles, MOL. *l'Étour.* I, 2. Il met sa patience à bout, BOSS.

Obl. 1. Il n'y a point de patience que vous ne mettez à bout, PASC. *Prov.* 10. Sitôt qu'il aura mis ma patience à bout, CORN. *Agésil.* II, 6. || Pousser à bout, irriter, et aussi réduire à ne pouvoir répondre, mettre à quia. Ils lui conseillent de ne le point pousser à bout, CORN. *Ex. du Cid.* La reine.... Sachant ce que je puis, me pousse trop à bout, ID. *Nicom.* II, 3. Faut-il pousser à bout une reine outrée? ID. *Sertor.* IV, 3. On pousse ma douleur et mes soupçons à bout, MOL. *Mis.* IV, 3. Voilà donc comme parle cet amant outré et poussé à bout, BOSS. *Or.* 10. Les esprits poussés à bout par tant d'injustices, ID. *Hist.* II, 12. C'est pousser l'amour à bout, que.... ID. *Lett. Corn.* 99. Ce raisonnement pousse à bout la subtilité de nos adversaires, ID. *Déf. comm.* On dit, à ce propos, qu'un jour ce dieu bizarre, Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois, Inventa du sonnet les rigoureuses lois, BOIL. *Art p.* II. Poussons à bout l'ingrat, RAC. *Baj.* IV, 4. Il fallait pousser à bout de tels imposteurs, PASC. *Prov.* 16. || Pousser à bout, porter à l'extrémité, exagérer. Il pousse à bout toutes les décisions, BOSS. *Rem.* Poussant à bout ses maximes, ID. *Var.* 2. Si l'on voulait pousser à bout la subtilité, ID. *Or.* 10. || Venir à bout d'un dessein, d'une entreprise, réussir. Il croit que son remède viendra à bout de tout, SÉV. 412. Sans pouvoir en venir à bout, ID. 536. Ils n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout, RÉGNIER, *Sat.* III. En viendrons-nous à bout? CORN. *le Ment.* IV, 7. Mettez à bout l'effet qu'amour a commencé, ROTR. *Venceslas.* IV, 6. Thalès disait que [de toutes les choses] la plus forte était la nécessité parce qu'elle venait à bout de tout, FÉN. *Thalès.* Le père, pour venir à bout D'une précaution sur qui roulait la vie De celui qu'il aimait.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Je ne viendrais jamais à bout De nombrer les faveurs que l'amour leur envoie, ID. *Joc.* L'Église est enfin venue à bout d'exterminer cette superstition, mais il lui a fallu du temps, FONTEN. *Oracles*, chap. 18. || Venir à bout de, triompher, vaincre. Par là de nos mutins le feu roi vint à bout, CORN. *Pomp.* III, 2. Je vous plains fort tous deux s'il vient à bout de moi, ID. *D. San.* III, 2. Mais quand j'ai bien mangé, mon âme est ferme à tout, Et les plus grands revers n'en viendraient pas à bout, MOL. *Sgan.* 7. Je me porte à merveille, quoique je fasse tout ce qu'il faut pour venir à bout de ma santé, DIDER. *Lett. à l'abbé Lemonier.* Ah! certes celui-là l'emporte et vient à bout De toute ma raison, MOL. *Dép.* II, 4. || Fig. Au bout du compte, *loc. adv.* Tout bien considéré. On vous fait de grandes promesses; mais, au bout du compte, qu'avez-vous obtenu? || **8°** Terme de marine. L'avant, la proue d'un navire. Avoir le vent de bout, se dit quand le vent vient du côté de l'avant. || Aller bout au vent, aller contre le vent. || Donner le bout à terre, aborder droit. || Aborder de bout au corps, aborder un bâtiment par le travers. || Filer un câble par bout, le laisser sortir tout entier par l'écubier. || **9°** Terme de serrurerie. Clef à bout, clef dont la tige n'est pas forée. || Terme de graveur. Bout, outil de graveur en pierre dure. || **10°** Bouts-rimés. Voyez ce mot à son ordre alphabétique. || Bout-saigneux. Voy. BOUT-SAIGNEUX. || Proverbes. Au bout le bout, cela durera autant que cela pourra. || Au bout du fossé la culbute, se dit de ceux qui, par insouciance ou perversion de sens, se résignent aux tristes conséquences qui résulteront de leur conduite. || Au bout de l'aune, faut le drap, c'est-à-dire toutes choses ont leur fin. || Brûler la chandelle par les deux bouts, faire des dépenses de toute espèce, et figurément, ruiner sa santé par des excès de différents genres.

— SYN. BOUT, EXTRÉMITÉ, FIN. Mots qui expriment l'endroit où une chose se termine. Bout diffère d'extrémité et de fin, en ce qu'il emporte toujours l'idée d'une certaine longueur, d'un bout en un mot, tandis que extrémité et fin n'expriment que la limite abstraite qui borne une chose. Le bout du doigt, c'est une portion de doigt; l'extrémité du doigt est la surface qui termine le bout du doigt. À un autre point de vue, bout termine une étendue en longueur; extrémité la termine en tous les sens : le bout d'un bâton; les extrémités d'une surface; bout fait considérer une chose dans sa longueur; extrémité la fait considérer par rapport aux parties centrales. Tandis que bout et extrémité sont relatifs à l'étendue et à l'espace, fin l'est au temps et à la durée; c'est l'action de finir qu'il exprime : la fin de la vie; la fin d'un spectacle, d'un concert. Fin a rapport au commencement, comme bout a rapport à un autre bout, comme extrémité a rapport à un centre. Quand fin s'applique à l'étendue, ce qui arrive quelquefois, il exprime, à vrai dire, le temps que l'on met à parcourir cette étendue : un désert sans fin, est un désert qui ne finit pas; un désert sans bout ou sans extrémité, ne pourrait se dire, car on ne conçoit pas qu'un désert n'ait pas un bout, si on le considère dans sa longueur, ou des extrémités, si on le considère en tous sens. On ne dit pas le bout d'un cercle; mais, dans une place circulaire, on dirait fort bien qu'on va ou qu'on est au bout, en considérant la ligne à parcourir. Nous disons très-bien aller au bout de la terre, parce que nous considérons la distance qui nous sépare d'un point; et de même au bout du monde. On ne dirait pas au bout du globe, au bout de la sphère, parce qu'un globe, une sphère, n'étant point en longueur, n'ont pas de bout.

— HIST. XIIe s. Son tinel [il] lieve à loi de bachelier Par tel aïr, que tost le fist branler; Del bot devant va son mestre hurter, Si qu'il li fist andeus les euz [yeux] voler, *Bat. d'Aleschans*, 4052. Tut de but se teneient cil tres par tut al rei, Ne il ne voleient faire pur Deu ne ço ne quei, *Th. le mart.* 69. || XIIIe s. Se marchant font change de chevaus li uns à l'autre bout à bout, *Liv. des mét.* 316. || XIVe s. Qu'il fasse les tonneaux dessus le bout lever, Et tous les assaillans face bien abruver, *Guescl.* 20127. Englois font les vaisseaux [barriques] des charrettes verser, Et puis les vont sur bout tout en l'eure lever, Et pour boire du vin les vont tost defoncer, *ib.* 22106. Prenez la penne rompue de vostre oysel, et en coppez le bout rompu à unes forces [ciseaux], *Modus*, f° XCIV, *verso.* || XVe s. Quant le roi vit qu'il n'en pourroit venir à bout, FROISS. I, I, 315. Mahieu fut un de ceux eslus d'y aller.... et ce bout lui dona Jean Lyon [Jean Lyon lui joua ce tour], ID. II, II, 53. Les oncles du roi ne pouvoient avoir bout ni volée ni audience en la cour du roi pour eux, ID. II, II, 62. Dont j'ai souffert tant longuement Dure peine, ennuyeux tourment, Qu'il pert [paraît] que je fuz né à tout Et qu'onques ne fu autrement, Et si n'en puis trouver le bout, AL. CHART. *le Débat du Réveille matin.* J'en meurs sur bout, et n'euz onques depuis Aise de cueur, bon jour, ne bonne nuiz, ID. *Le débat des deux fortunes.* À ma dame je ne sçay que je dye, Ne par quel bout je doye commencer, Pour vous mander la doloreuse vie Qu'amour me fait chascun jour endurer, CH. D'ORL. *Ball.* 19. Le roy cuidant tousjours perseverer et avoir le bout d'iceulx Bourguignons.... se rebouta dedans les dits Bourguignons qui s'estoient fort raliez, J. DE TROYES, *Chron.* 1465. Il est à avoir par beau et par humilité; et pris par le bon bout, c'est le meilleur des bons, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* II, ch. 25. Et jamais n'en estoit peu venir à bout, COMM. IV, 5. Dieu ne luy permist pas prendre ceste matiere, qui estoit si grande, par le bout qui luy estoit necessaire, ID. V, 12. En Bourgongne se faisoit la guerre tousjours, et n'en povoit avoir le roi le bout, pource que les Allemands faisoient quelque peu de faveur au prince d'Orenge, ID. VI, 4. Il l'accola et la baisa doucement, car elle estoit belle et gente, et en bon point, et mise sur le bon bout [bien mise, sur un bon pied], LOUIS XI, *Nouvelles*, LXXI. || XVIe s. Soyés seur que sy toust que je serai à bout de ma grosseur [grossesse], ne faudray vous en advertir, MARG. *Lett.* 82. Mon nepveu, encore suis je sus bout; quy m'ennuye plus que le mal que j'ay à passer ne me donne de crainte, ID. *ib.* 83. Il se voulut mettre sur le beau bout [faire l'aimable], ID. *Nouv.* XI. Sa resolution arresta sus bout [tout court] la furie de son maistre, MONT. I, 2. Si je peux venir à bout de moy à garantir un danger par.... ID. I, 37. À chasque bout de champ ils sont prests, ID. I, 40. Le hault bout d'une table, ID. I, 168. La science qu'il choisira ayant le jugement desjà formé, il en viendra bientost à bout, ID. I, 174. Comme ils commençoient à se desordonner, il en vint ayséement à bout, ID. I, 343. Mon estomach est assez empesché à venir à bout de ce qu'il prend, ID. II, 18. Petit bout d'homme, et honte de nature, DUBELL. V, 8, *verso.* Il se tint tout de bout sans mot dire, AMYOT, *Thém.* 50. Le senat ne voulut point permettre qu'il se deposast de sa charge avant le bout de l'an, ID. *Cam.* 54. À la fin, au bout de neuf mois, les Samiens furent contraints de se rendre, ID. *Péric.* 63. Les mamelles convertissent dedans soy mesmes la nourriture que prennent les femmes, en lait que puis après elles rendent par les bouts, ID. *P. Æm.* 22. L'infanterie, comme estant des plus vieux soldats de France, tira aussi bien que les autres à bout apuié, D'AUB. *Hist.* I, 331. Le roi de Navarre n'eut de contentemens que par le bon bout [par ironie, il fut maltraité], ID. *ib.* II, 219. Lors les galeres venoient tirer à bout touchant l'equipage de ce vis-amiral, ID. *ib.* II, 302. Les assiegez donc bien tost à bout de munitions, ID. *ib.* II, 305. Espées dorées et argentées, aux fourreaux de velours et bouts d'argent, CARL. V, 32. Se mettant en despence, et, comme l'on dict, sur le bon bout, pour se faire valoir, ID. VI, 36. Aucuns chirurgiens ont bien osé coudre ces tendons bout à bout, afin de les reunir ensemble, PARÉ, VIII, 37. Arrivé que soit le printemps, la premiere eau qu'elle fera distiller sera des bourgeons et bouts [pousses] de chesne, O. DE SERRES, 890. Il nous fait accroire qu'il estoit à la feste, mais il ne sçait pas qui tenoit le hault bout, PALSGR. p. 713.

— ÉTYM. Wallon, *bote* (voy. BOUTER); ital. *botto*, *botta*, coup, botte; espagn. *bote*, même sens.

† 2. **BOUT** (bou), *s. m.* Terme de pêche. Poisson appelé aussi lune de mer.

BOUTADE (bou-ta-d'), *s. f.* || **1°** Coup porté, saillie d'esprit ou d'humeur, caprice. Pousser jusqu'à l'excès ma critique boutade, BOIL. *Sat.* XII. M. de Richelieu et M. de Rohan étaient gens à boutades qui ne donnèrent pas peu d'affaires aux autres, ST-SIM. 18, 210. Eh bien! souperons-nous avant la promenade? — Non, je jeûne ce soir. — D'où vient cette boutade? MOL. *Éc. des femmes*, IV, 8. Vient-il de la province une satire fade, D'un plaisant du pays insipide boutade, Pour la faire courir on dit qu'elle est de moi, BOIL. *Ép.* VI. || Par extension, petite pièce de vers où l'on décharge sa mauvaise humeur sur les hommes et sur les choses. C'est une espèce de satire, mais courte, sans plan et sans prétention. || **2°** Ancienne danse. Elles vous prient de ne plus tant danser la boutade et de choisir quelque danse plus grave comme les branles ou la pavane, VOIT. *Lett.* 102.

— HIST. XVIe s. Je hazarde souvent des boutades de mon esprit, desquelles je me desfie, MONT. IV, 64. Qui ne juge que ce sont boutées d'un courage eslancé hors de son giste? ID. II, 22.

— ÉTYM. *Bouter.* L'ancienne forme était *boutée*, qui fut longtemps usité seul; *boutade* fut fait dans le XVIe siècle, d'après les formes espagnole et italienne.

† **BOUTAGE** (bou-ta-j'), *s. m.* || **1°** Endroit d'un train de bois où se tient celui qui le boute ou dirige. || **2°** Action de bouter, de placer les épingles dans les trous du papier où elles sont rangées.

— ÉTYM. *Bouter.*

BOUTANT (bou-tan), *adj. m.* Terme d'architecture, employé seulement avec le mot *arc* (voy. ARC-BOUTANT).

— ÉTYM. *Bouter.*

† **BOUT-À-PORT** ou **BOUTE-À-PORT** (bou-ta-por), *s. m.* Terme de marine. Officier chargé de faire ranger les bateaux qui arrivent. || *Au plur.* Des boute-à-port.

— ÉTYM. *Bouter, à, port.*

BOUTARGUE (bou-tar-gh'), *s. f.* Sorte de mets qu'on prépare en Italie et dans le midi de la France avec des œufs de poisson salé, confits dans le vinaigre. On dit aussi botargue.

— HIST. XVIe s. D'entrée de table, ils lui offrent caviaus, boutargues.... RAB. IV, 60.

— ÉTYM. Ital. *buttagra*, œufs de poisson sec.

BOUT-DEHORS (bou-de-or) ou **BOUTE-HORS** (bou-te-or), *s. m.* Terme de marine. Pièces de bois qu'on ajoute à chaque bout de vergue du grand mât et du mât de misaine, et qui servent à porter des bonnettes quand le vent est faible. || *Au plur.* Des bouts-dehors, des boute-hors.

— ÉTYM. *Bout*, *dehors*, ou *bouter* et *hors.*

† **BOUTE** (bou-t'), *s. f.* Terme de commerce. Outre pour le transport du vin. || Tonneau. Sa Majesté veut qu'il exécute ponctuellement les ordres qu'il a reçus de faire travailler à la quantité de boutes cerclées de fer nécessaires pour tous les vaisseaux qui sont dans le port, SEIGNELAY, *au sieur Arnoul*, 28 août 1679, dans JAL. || Boîte où l'on met les cartes. || Baril à tabac.

— ÉTYM. Autre forme de *botte*, tonneau.

BOUTÉ, ÉE (bou-té, tée), *part. passé.* || **1°** Mis. Un coin bouté dans cette bûche. Vieux. || **2°** Du vin bouté, du vin qui tourne au gras. || **3°** Terme de vétérinaire. Cheval bouté, synonyme de cheval bouleté (voy. ce mot).

† **BOUTEAU** (bou-tô), *s. m.* Terme de pêche. Filet attaché à une perche fourchue pour pêcher sur le sable.

— ÉTYM. *Bouter.*

† **BOUTE-CHARGE** (bou-te-char-j'), *s. m.* Terme militaire. Sonnerie de trompette dans la cavalerie pour avertir de placer la charge sur les chevaux.

— ÉTYM. *Bouter*, *charge.*

† **BOUTÉE** (bou-tée), *s. f.* || **1°** Terme d'architec-

ture. Culée d'un pont. || Ouvrage qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse. || 2° Terme de commerce. Certaine quantité de cartes rangées par jeux.

— ÉTYM. *Bouter*.

† **BOUTE-EN-COURROIE** (bou-tan-cou-roî), *s. m.* Escamoteur. Vieux.

— HIST. XIIIᵉ s. C'est le gieu de boute en couroie, *la Rose*, 6882.

— ÉTYM. *Bouter*, *en*, et *courroie*, ceinture, bourse.

BOUTE-EN-TRAIN (bou-tan-trin), *s. m.* || 1° Terme de haras. Cheval entier placé au voisinage des femelles à l'effet de les mettre en chaleur et de les disposer à l'accouplement. || 2° Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres. || 3° Fig. et familièrement, homme qui met les autres en train, en gaieté. Je ne veux pas qu'on me pleure, Moi le boute-en-train des fous, BÉRANG. *J. des morts*. Eh! va ton train, gai boute-en-train, ID. *Désaugiers*. || *Au plur*. Des boute-en train.

— ÉTYM. *Bouter*, *en*, *train*.

BOUTE-FEU (bou-te-feu), *s. m.* || 1° Bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu au canon. || 2° Celui qui mettait le feu au canon. Vieux en ce sens. || 3° Incendiaire. || 4° Fig. Celui qui excite des discordes, suscite des querelles.

— REM. L'Académie écrit au pluriel des *boutefeux*. Les grammairiens remarquent que l'idée de pluralité ne tombe pas sur *feu*, que les boute-feu sont des gens qui boutent ou mettent le feu et non les feux, et que par conséquent il faut écrire les *boute-feu*. Cette observation est incontestable, si l'on met le trait d'union. On pourrait écrire en un seul mot *boutefeu* qui suivrait alors la règle de tous les substantifs, ce qui ne serait pas une innovation, car on lit dans Malherbes, v, 23 : Impudents boutefeux de noise et de querelle.

— HIST. XVᵉ s. Conclusion, se assemblerent et entrerent dedens le pays des Liegeois, boutant les feux par les maisons et par les bleds qui estoient prets de cueillir, et conduisoit iceux boutefeux le sire de Jumont, ALAIN CHART. *Charles VII*. Plusieurs compagnons d'icelle artillerie, comme canoniers, chargeurs, cartiers, aydes, boutefeux, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Charles VIII*, p. 156, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. || XVIᵉ s. Ne ron devenu parricide, boutefeu, MONT. I, 13. Les qualitez du mary sont les boutefeux de leur maltalent et de leur rage [aux jalouses], ID. III, 341. Les divisions des Chartrains avec les gens de guerre les avoient faict commencer trop tard la ruine des fauxbourgs, dont avint qu'en voulant y remedier après le siege commencé par sorties et boute-feux, ils firent perte de leurs meilleurs soldats, D'AUB. *Hist*. I, 250. La vertu, la santé, le merite, la reputation sont les bouttefeus de cette rage, CHARRON, *Sagesse*, I, 29. Trois boutefeuz servant à la dicte artillerie. *Archives de Harfleur*, dans JAL.

— ÉTYM. *Bouter*, *feu*.

† **BOUTE-HACHE** (bou-te-ha-ch'), *s. f.* Instrument de fer à deux ou trois fourchons.

— HIST. XIVᵉ s. Lances aguës bien amourées que l'en appelle boutehaches, *Chr. mss. de* G. DE NANGIS, en 1302, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. *Bouter*, *hache*.

BOUTE-HORS (bou-te-hor), *s. m.* || 1° Espèce de jeu qui n'est plus en usage et où l'on prenait la place l'un de l'au re. || Fig. Ils jouent au boute-hors, se dit de deux hommes qui cherchent à se supplanter. || 2° Terme de marine. Voy. BOUT-DEHORS.

— HIST. XIVᵉ s. Comme le suppliant et autres jouassent ensemble au jeu de la pelote, appelé boutehors, DU CANGE, *boutare*. Boute hors [hors d'œuvre, à table] : vin et espices, *Ménagier*, II, 4. || XVIᵉ s. Ces deux grands seigneurs qui ne se pouvoient compatir jouoient à boute-hors, CARL. II, 9. Avoir le boutehors aisé [être toujours prêt à parler], MONT. I, 40. Ces principes ne sont non plus exempts du boute-hors qu'estoient leurs devanciers, ID. II, 330.

— ÉTYM. *Bouter*, *hors*.

† **BOUTEILLAGE** (bou-tè-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit sur le vin vendu en gros et en détail.

— ÉTYM. *Bouteille*.

BOUTEILLE (bou-tè-ll', *ll* mouillées, et non bou-tè-ye; c'est un vice de prononciation commun dans le nord de la France, de ne pas mouiller les *ll* et de dire bou-tè-l'), *s. f.* || 1° Vase à goulot étroit, destiné à contenir du vin ou d'autres liquides. Une bouteille de verre. Une bouteille de grès. Une bouteille de cuir. Boucher, déboucher, décoiffer une bouteille. Versez d'un bordeaux réchauffant, Reste d'un vin mis en bouteilles Au baptême de votre enfant, BÉRANG. *Eau bénite*. || Vider une bouteille, boire le vin qu'elle contient. Quand ces Parques, vidant bouteille, Filent nos jours sans nul souci.... BÉRANG. *Parques*. || Laisser la raison au fond d'une bouteille, s'enivrer. Un jour que celui-ci, plein du jus de la treille, Avait laissé ses sens au fond de la bouteille, LA FONT. *Fab*. III, 7. || Fig. N'avoir rien vu que par le trou d'une bouteille, ne pas connaître les choses. Le duc de Luynes, abusant de la jeunesse de Louis XIII, qui n'avait pu voir encore le jour, par l'éducation qu'on lui avait donnée, que par le trou d'une bouteille, se fit connétable, ST-SIM. 167, 240. || Fig. C'est la bouteille à l'encre, c'est une affaire obscure, embrouillée, et, en parlant d'une personne, c'est quelqu'un dans les idées de qui on ne voit pas clair. || Fig. Porter les bouteilles, marcher lentement comme quelqu'un qui craint de casser les bouteilles dont il est chargé. Et l'autre.... Portait, comme on dit, les bouteilles, LA FONT. *Fab* II, 10. || Fig. Être dans la bouteille, être dans le complot, dans l'intrigue. Sa conduite [de Vaudemont], toujours soutenue, rendra toujours difficile à croire qu'il ne fût pas dans la bouteille, et qu'il ne fut pressé de se mettre à quartier de ce qui allait arriver, ST-SIM. 120, 66. Le P. Tellier était dans la bouteille, avec moi, du mariage que nous avions fait réussir, ID. 274, 204. Il est dans la bouteille, vous lui avez fait jurer le secret; ce secret est essentiel, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1ᵉʳ août 1763. || 2° La liqueur contenue dans une bouteille. Bouteille de vin, de bière. Ils avaient bu bouteille ensemble. Vous qui de votre sort voulez être éclaircis, Consultez comme moi le démon de la treille; Mon oracle est Bacchus quand j'ai quelques soucis, Et ma sibylle est la bouteille, LA FONT. *Daphné*, III, 8. || Aimer la bouteille, aimer à boire. || Payer bouteille, payer à boire. || 3° Maison de bouteille, petite maison de campagne qui n'est qu'un pied-à-terre. Une maison de campagne à Champ, que, d'une maison de bouteille, il [Bourvalais] avait fait chef-lieu d'une grande et belle terre, ST-SIM. 471, 243. On composa trois lots : En l'un, les maisons de bouteille.... LA FONT. *Fabl*. II, 20. || On dit aussi un vide-bouteille. || 4° Familièrement, globule rempli d'air que forme un liquide qui rejaillit ou bouillonne. Ces bouteilles de savon que font les enfants, VOLT. *Newton*, II, 10. Il faut que chaque enfant, vieux ou jeune, fasse ses bouteilles de savon, ID. *Lett. Mme du Deffant*, 22 juillet 1761. Aujourd'hui on dit plus souvent *bulle*. || 5° Terme de physique. Bouteille de Leyde, appareil électrique ainsi appelé parce que c'est à Leyde qu'il a été découvert en 1746 par Musschenbroeck. C'est un bocal de verre recouvert d'une feuille d'étain jusqu'à une certaine hauteur, contenant des feuilles de cuivre et fermé par un bouton de liége traversé par une tige métallique recourbée en crochet, dont l'extrémité supérieure, externe, se termine en boule, et dont l'autre extrémité, intérieure, est en contact avec le cuivre contenu dans le vase. || 6° Terme de vétérinaire. Tumeur molle, froide et fluctuante, qui se développe dans le tissu cellulaire de l'auge, chez les moutons atteints de la maladie dite cachexie aqueuse. On la nomme aussi bourse. || 7° Chaque chaînon de la chaîne qui élève l'eau d'un puits salant. || 8° *S. f. plur*. Terme de marine. Les bouteilles, les lieux d'aisance dans un vaisseau.

— HIST. XIIᵉ s. De son bon vin li fu uns botels présentés; Li rois Tafurs en but, aus autres fut livrés, *Ch. d'Ant*. V, 67. Les autres de douce aigue font les boutiaus remplir, *ib*. VIII, 494. Macy qui fet les bouteilles, DE LABORDE, *Émaux*, p. 171. || XIVᵉ s. Pour deux bouteilles de cuir, achetées à Londres pour Ms Philippe, ID. *ib*. p. 172. Deux petites bouteilles de voirre grivellé, garnies d'argent, à tout les tissus de soye, senz ferrure, ID. *ib*. || Deux bouteilles d'argent esmaillées, ID. *ib*. p. 171. || XVIᵉ s. Ces petites bouteilles qui s'engendrent dessus l'eau quand il commence à pleuvoir, AMYOT, *Rom*. 31. Autre comparant ceste vie à une fumée, ou vapeur d'une bouteille d'eau qui s'esleve en temps de pluye, PARÉ, XXIV, 63.

—ÉTYM. Berry, *botaille*; provenç. *botelha*; espagn. *botella*; ital. *bottiglia*; du bas-lat. *buticula*, diminutif de *buta*, botte, sorte de tonneau (voy. BOTTE). L'ancien français *botel*, *boutiaus*, suppose un mot bas-latin *buticulus*.

1. **BOUTEILLER** (bou-tè-llé, *ll* mouillées et non bouté-ié; l'*r* ne se lie jamais; au plur. l'*s* se lie), *s. m.* Officier qui a l'intendance du vin de la table d'un prince. Celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteiller de France, VOLT. *Mœurs*, 70. Le seigneur de Châteaubriand, amiral de Bretagne, était petit-fils de ce comte de Laval et de sa seconde femme, dont le père était grand bouteiller de France, ST SIM. 188, 10.

— HIST. XIIᵉ s. Qui veist le saint humme seir à sun mangier, Que il n'aveit od sei ne clerc ne chevalier, Senescal ne garçun ne cou [cuisinier] ne bouteillier, *Th. le Mart*. 50. Cum la reine vit la grant sapience Salomun e son merveillus paleis, e le grant cunrei e la vitaille de sa maisun, e les riches sales à ses humes, e le ordenement, e l'afaitement de ses menestrels, et lur atur de vesture, e ses buteillers, e les sacrefises, *Rois*, 272. || XIIIᵉ s. Li coupiers [la coupe] ert ciers et vaillans, D'escarboucles resplendissans; N'est sous ciel si orbes [obscur] celiers, S'il i estoit, li boutilliers Ne peüst sans autre clarté Cler vin connoistre d'ysopé, *Fl*. et *Bl*. 491. Ils aiment miex les eschançons Et les kex [queux, cuisiniers] et les bouteilliers Que les chanters ni les veilliers, RUTEB. II, 51. || XVIᵉ s. Barbiers, cuisiniers, bouteillers, muletiers... CALVIN, *Instit*. 370.

— ÉTYM. *Bouteille*; provenç. *boteillier*; espagn. *botillero*; ital. *bottigliere*; bas-lat. *buticularius*.

† 2. **BOUTEILLER** (bou-tè-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme de verrerie. Se remplir de bulles d'air, en parlant des verres, des glaces.

— ÉTYM. *Bouteille*.

† **BOUTEILLERIE** (bou-te-lle-rie, *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Charge, office de bouteiller; lieu où l'on conserve le vin. || 2° Terme de commerce. Fabrication de bouteilles; lieu où on les met.

— HIST. XIIIᵉ s. Au chief du cloistre d'autre part estoient les cuisines, les bouteilleries, les panneteries et les despenses, JOINV. 206.

— ÉTYM. *Bouteille*.

† **BOUTE-LOF** (bou-te-lof), *s. m.* Terme de marine. Sorte de boute-hors servant à amurer la misaine. || *Au plur* Des boute-lofs. || On dit aussi boute-de-lof.

— ÉTYM. *Bouter*, *lof* (voy. LOF).

BOUTER (bou-té), *v. a.* || 1° Mettre. Quelle fantaisie s'est-il boutée là dans la tête ? MOL. *Méd. malgré lui*. I, 5. Vieux. || 2° Terme de corroyeur. Nettoyer avec le boutoir. || 3° Terme d'épinglier. Placer les épingles sur des papiers. || 4° Terme de vénerie. Bouter la bête, la lancer. Vieux. || 5° Terme de serrurier. Limes à bouter, limes qui servent pour les pannetons des clefs. || 6° En termes de marine, bouter au large, pousser une embarcation au large. || 7° *V. n.* En parlant d'un vin qui pousse au gras. Les vins de ce cru sont sujets à bouter.

— HIST. XIᵉ s. Il les a prises, en sa hoese les butet, *Ch. de Rol*. XLIX. || XIIᵉ s. Dedans le corps son espié [il] lui bouta, *Ronc*. p. 138. En ces laz le voleient li cardenal buter, *Th. le mart*. 105. Et quand cil seront fors bouté de leur baillie.... *Sax*. XXXII. Cil ki après vont lo bottent et trabuchent, ST BERN. p. 567. || XIIIᵉ s. Ensi dura li assaus mout longuement, tant que nostre sires fist lever un vent qu'en apele byse, qui bouta les nes et les vessiaus plus près que il n'estoient devant seur la rive, VILLEH. CIV. Dont bouterent le feu entr'ex et les Grieus, ID. LXXX. De la chambre [elle] l'en boute ;[à] Berte vint mout à gré, *Berte*, XV. Touailles eschaufées [ils] lui boutent en son sein, *ib*. XLIX. Et en a li uns l'autre tout coiement bouté [touché], *ib*. LXXXI. En un trou de tariere [ils] lui boutent erramment Les deux pols [pouces], et les coignent mout angoisseusement, *ib*. XCV. Mauvès hoste en ton hostel as; Por ce te lo [conseille] que hors le boutes, Qu'il te tost les pensées toutes Qui te doivent à preu torner, *la Rose*, 4626. Assez i feri et boutai Et par maintes fois escoutai Se j'orroie venir nulle arme [âme], *ib*. 523. Car jonesce boute homme et fame En tous peris de corps et d'ame, *ib*. 4449. Car povre chose, où qu'ele soit, Est adès boutée et despite, *ib*. 459. Ne demora pas demi an que li fus fu boutés en cele grange, BEAUM. XXXIV, 14. Quant j'oï ce, je bouté m'escuele arieres, JOINV. 241. Nous voulons que les foles femmes soient boutées hors des mesons, ID. 295. Tout li tavernier de Paris pueent vendre tel vin comme il voelent, cras ou bouté, et à tel fuer comme il voelent, *Liv. des mét*. 29. Je vos fais asavoir qu'il [les vers] viennent de diverses viandes reschaufées et de ces vins enfuteiz et boteiz, RUTEB. 257. || XIVᵉ s. Ceulx qui se boutent es perilz des guerres impetueusement, ORESME, *Eth*. 81. Et s'au roi tu ne pues parler à ton commant, Bureau de la Riviere tu m'i as saluant; Et lui baille ma letre; il vaudra autretant ; Car, voir, qui boute l'un, il va l'autre boutant, *Guescl*. 17107-17111. || XVᵉ s. [Le sire de l'Esparre] eut une fortune de vent sur mer qui le bouta en la mer d'Espaigne, FROISS. II, II, 4. Les hommes de la ville bouterent lors leurs testes ensemble et commencerent à mur-

murer et à parler, ID. II, III, 12. Tous les autres archers se bouterent au hahay, et navrerent de commencement tout plein de garcons des Hainuyers, ID. I, I, 31. Ils vinrent en Hainaut, et se bouterent ledans le bois de Blaton, ID. I, I, 79. Et n'estoient point les troux entre les barreaulx plus grans que à y bouter ung bras à son aise, COMM. IV, 9. || XVIe s. Mon cœur serré au large boute : De ta pitié ne me reboute, Mais exauce mon oraison, MAROT, IV, 231. Mais qui a il ? voicy merveilles; De rire tant, et qui vous boutte [excite]? ST GEL. 42. Boutte à moy sans cesse, RAB. *Gar.* I, 5. Boutons, boutons, passons oultre, ID. *Pant.* V, 36. Alors la terre s'ouvre, et les germes des plantes et des herbes commencent à bouter et sortir dehors, AMYOT, *Num.* 31. Les vertus boutent et florissent en cest aage là, et prennent pied ferme par les louanges que l'on leur donne, ID. *Agis et Cléom.* 2. Les anciens tiennent estre en toutes plantes trois divers mouvements; assavoir, bouter, fleurir, meurir, O. DE SERRES, 176. Le couldrier sera planté de bonne heure, à cause de son avancé bouter, ID. 680.

— ÉTYM. Bourguig. *bôttai;* provenç. et espagn. *botar;* ital. *bottare;* du moyen allemand *bôzen*, heurter, frapper. Il y a aussi le kymri *bot*, *bôth*, corps rond. Ces mots tiennent les uns aux autres (voy. BUT et BUTTE). *Bouter*, en parlant du vin, est le même mot employé comme nous employons aujourd'hui *pousser* : du vin poussé au gras.

† **BOUTEREAU** (bou-te-rô), *s. m.* Terme de métier. Burin du cloutier. || Outil pour graver la tête de l'épingle.

— ÉTYM. *Bouter*, par l'intermédiaire du suffixe *erel*.

BOUTEROLLE (bou-te-ro-l'), *s. f.* || **1°** Garniture, par le bas, d'un fourreau d'épée, pour empêcher que la lame ne le perce. || **2°** Terme de pêche. Sorte de filet. || **3°** Morceau de fer avec lequel le boutonnier creuse une lame de métal en la frappant sur un creux. || Terme de bijoutier. Outil pour faire les chatons. || Chacune des fentes de la clef qui reçoivent les gardes de la serrure. || Terme de graveur. Outil en forme de poinçon rond dont les lapidaires se servent pour percer les pierres dures. Trous percés à la bouterolle dans une table de marbre.

— HIST. XIVe s. Pierre Possart le frappa d'un coup d'un baston qu'il portoit, où il y avoit une bouterole de fer, DU CANGE, *bouteria*. En la bourse il prist trente six solz parisis et une bouterole d'argent, ID. *ib.* || XVe s. La ceinture et la guaine d'icelle espée couvertes de velours, et la bouterolle de mesmes, AL. CHART. *Charles VII*.

— ÉTYM. *Bouter :* mot à mot ce qui se boute, s'adapte; par l'intermédiaire d'un suffixe *erolle*, comme dans *banderole;* wallon, *boteroule*.

† **BOUTEROUE** (bou-te-roue), *s. f.* Bande de fer dont on garnit la voie d'un pont pour recevoir les roues des voitures. Les bornes placées devant les maisons se sont aussi appelées bouteroues, ce qui valait mieux, puisque ces bornes ne bornent rien du tout.

— ÉTYM. *Bouter* et *roue*.

BOUTE-SELLE (bou-te-sè-l'), *s. m.* Signal donné avec la trompette, pour avertir les cavaliers de monter à cheval. Éperonné, botté, prêt à monter à cheval, il [Dorante] attend le boute-selle, P. L. COUR. I, 227. || *Au plur.* Des boute-selles.

— HIST. XVIe s. Approchant de Oudan, il pousse Mouy avec huict cornettes et tous les harquebusiers, qui, s'estans mis au grant trot d'une lieue, surprindrent la Valette entre le boute-selle et à cheval, D'AUB. *Hist.* I, 231. Là dedans il attend le bouteselle, à cheval, et l'esbranlement des chariots de bagage des reistres, ID. *Hist.* III, 65.

— ÉTYM. *Bouter*, *selle*.

BOUTE-TOUT-CUIRE (bou-te-tou-kui-r'), *s. m.* Dissipateur. Mot vieux et familier. || *Au plur.* Des boute-tout-cuire.

— REM. L'Académie, qui n'a pas ce mot à son rang alphabétique, l'a mis à *cuire*.

— ÉTYM. *Bouter*, *tout*, (*à*) *cuire*.

† **BOUTEUSE** (bou-teû-z'), *s. f.* Ouvrière qui boute les épingles.

— ÉTYM. *Bouter*.

† **BOUTEUX** (bou-teû), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de grande truble que l'on peut bouter, pousser devant soi à l'aide d'un manche.

— ÉTYM. *Bouter*.

† **BOUTICLAR**, *s. m.* Boutique pour poisson.

BOUTILLIER, *s. m.* Voy. BOUTEILLIER.

BOUTIQUE (bou-ti-k'), *s. f.* || **1°** Lieu où un marchand vend sa marchandise. Grande et belle boutique. Louer une boutique. Fille de boutique, garçon de boutique, courtaud de boutique. S'établir ou se mettre en boutique. Avoir ou tenir boutique. Toutes les boutiques sont tendues [à Paris] de filets invisibles où se vont prendre tous les acheteurs, MONTESQ. *Lettres pers.* 58. En vain contre ce flot d'aversion publique Vous tiendrez quelque temps ferme sur la boutique; Vous irez à la fin, honteusement exclus, Trouver au magasin Pyrame et Régulus, BOIL. *A ses vers*, *Ép.* X. Et Gombaud tant loué garde encor la boutique, ID. *Art p.* IV. Les uns y tiennent boutique et ne songent qu'à leur profit, J. J. ROUSS. *Ém* IV. || Fonds de boutique, les marchandises qui sont depuis longtemps dans une boutique. || Ouvrir boutique, commencer un commerce en boutique. Fermer boutique, cesser son commerce; et fig. quitter une profession. || Faire de son corps une boutique d'apothicaire, prendre des remèdes à tout propos, sans raison. || **2°** Lieu où un artisan travaille. Boutique de tailleur, de cordonnier, de menuisier. J.-C. passe trente ans de sa vie dans la boutique d'un artisan, FÉN. XVIII, 246. || **3°** Ensemble des marchandises qui sont dans une boutique, des outils d'un artisan, et, en général, d'ustensiles servant à quoi que ce soit. Son chauffe-cire [du garde des sceaux] et sa boutique étaient dans une chambre à part, ST-SIM. 513, 38. || **4°** Tout endroit où quelque chose se fait. || Fig. Ce pamphlet sort d'une boutique que l'on connaît. C'est un intrigant, il tient boutique de philanthropie. J'en voudrais ... tenir boutique ouverte, RÉGNIER, *Ép.* II. Moi qui ne lève point boutique de philosophie, SÉV. 583. C'en était plus qu'il n'en fallait pour persuader M. de Paris que ce livre était sorti de leur boutique [des Jésuites], ST-SIM. 65, 77. Il [Tonnerre] était fort mal dans cette petite cour par ses bons mots; il lui avait échappé de dire qu'il ne savait ce qu'il faisait dans cette boutique, ID. 24, 530. || **5°** Bateau de pêcheur pour conserver le poisson. || **6°** Gaîne de bois ou de cuir qui contient les outils du boucher. || Boîte des merciers ambulants. || **7°** Populairement, maison où les domestiques sont mal nourris ou mal payés. || Par antiphrase, boutique d'honneur, maison de débauche.

— HIST. XIVe s. Item que toutes filles de vie ou femmes communes diffamées voisent [aillent] tenir, tiennent et facent leurs bouticles ès lieux à ce ordonnés, DU CANGE, *botigia*. || XVIe s. Tigres, lyons, ours, serpens, basilicques Sont plus humains en leurs creux et bouticques Que ces vilains quant entrent en leur rage, J. MAROT, V, 70. Bourgeoys, marchans, et peuples mechaniques Sont tous perplex en leurs bancs et boutiques, ID. V, 75. Ainsi est Rome la boutique fatale, où se sont forgez les glaives d'occision, qui ont jadis respandu tant de sang, LA-NOUE, 58. Davantage ce seroyent des boutiques [réserves] d'où se tireroyent les capitaines d'infanterie, ID. 266. Les guerres civiles sont les boutiques de toutes meschancetez, ID. 708. Valets et gens de boutique, CARL. V, 32. On les peut longuement garder [les murènes] dedans les viviers et boutiques pour s'en servir en temps, PARÉ, XXIII, 39. Qui tient boutique doit parler à chacun, COTGRAVE. La grande boutique, le palais où l'on plaide; un de la grande boutique, un avocat, OUDIN.

— ÉTYM. Bourguig. *bouticle;* provenç. *botiga;* espagn. *botica;* ital. *bottega;* napolit. *potega;* sicilien, *putiga;* du latin *apotheca*, du grec ἀποθήκη, de ἀπὸ, latin *ab*, et τιθέναι, mettre (voy. THÈSE) : mot à mot mise en réserve. Ce mot est venu d'Italie, comme le porte à croire l'apocope de l'*a*.

BOUTIQUIER (bou-ti-kié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des bou-ti-kié-z en leurs boutiques), *s. m.* Artisan ou marchand qui est en boutique. || Il se dit quelquefois par dénigrement. Ce n'est qu'un boutiquier. L'opinion des boutiquiers.

— HIST. XVIe s. Bouticlier ou boutiquier, ROB. ESTIENNE, *Dict.*

— ÉTYM. *Boutique*.

BOUTIS (bou-ti), *s. m.* Terrain où les bêtes noires ont fouillé avec leur museau, et particulièrement celui où le sanglier a creusé pour chercher des racines.

— HIST. XVe s. Là eut tres bons poingnis, et fort boutis de glaives, et mainte belle appertise d'armes faite, FROISS. I, I, 206. De premiere venue, il y eut dur encontre et fort boutis, ID. I, I, 328.

— ÉTYM. *Bouter*.

BOUTISSE (bou-ti-s'), *s. f.* Pierre qui, sans faire parpaing, est placée dans un mur selon sa longueur et de manière à ne laisser voir qu'un de ses bouts. || Par analogie, mettre en boutisse des briques, des gazons.

— ÉTYM. *Bout*.

† **BOUTOI** (bou-toi), *s. m.* Terme de blason. Bout du groin du sanglier, d'émail différent de la hure, ou tourné vers le haut de l'écu.

— ÉTYM. Autre prononciation de *boutoir*.

BOUTOIR (bou-toir), *s. m.* || **1°** Outil de corroyeur et de maréchal. || **2°** Groin du sanglier. || Fig. Coup de boutoir, attaque soudaine, parole dure. La patience [de Maisons] fut inaltérable aux coups de boutoir que mon impatience porta souvent sur les présidents et leurs usurpations, ST-SIM. 377, 99.

— HIST. XIVe s. Boutoir [engin de pêche], DU CANGE, *boutoir*.

— ÉTYM. *Bouter*.

BOUTON (bou-ton), *s. m.* || **1°** Œil qui vient aux arbres, et qui donne naissance aux feuilles et aux fleurs. La plante ouvre ses tendres boutons, FÉN. *Tél.* IX. || La fleur avant son épanouissement. On remarque dans un bouton de rose naissante ce qui promet une belle fleur, FÉN. XIX, 124. Pauvres enfants! chacun d'eux pousse, Frais comme un bouton printanier, BÉRANG. *Jeanne la Rousse*. || Bouton-d'or, sorte de renoncule dont la fleur est d'un jaune d'or. Bouton-d'argent, variété à fleurs doubles de la matricaire des jardins. || *Au plur.* Des boutons-d'or, des boutons-d'argent. || **2°** Par analogie, petites tumeurs arrondies qui se forment sur la peau. Des boutons de variole. || Bouton de l'enfance, Voy. ENFANCE. || **3°** Petite pièce de métal ou d'étoffe, qui sert à attacher, par le moyen de la boutonnière, les différentes parties d'un vêtement. Les boutons d'un habit. Boutons d'argent. Boutons de soie, de fil, de drap, boutons faits d'un petit morceau de bois ou d'os recouvert de soie, de fil, de drap. || Moules de boutons, petits morceaux de bois qui, recouverts d'étoffe, servent de boutons. || Fig. Sa robe, sa soutane ne tient qu'à un bouton, se dit d'un homme qui est prêt à quitter la robe d'avocat ou de professeur, la soutane, et, en général, sa profession. || Ne tenir qu'à un bouton, être très-peu assuré. La colère du roi fit peur aux Bouillon; leur rang et leur échange ne tenaient qu'à un bouton, ST-SIM. 76, 246. Tout princes que sa beauté [de Mme de Soubise] avait su faire les Rohan, elle avouait librement que cela ne tenait qu'à un bouton, ID. 368, 121. || Mettre le bouton haut, rendre une chose difficile, onéreuse. L'amant jaloux met le bouton bien haut à nos amants d'ici, SÉV. 411. La dépense qu'il faisait met le bouton bien haut à son successeur, ID. 495. || **4°** Au manége, bouton de la bride, le petit anneau de cuir qui coule le long des rênes et sert à les resserrer. Mettre un cheval sous le bouton, raccourcir et tendre les rênes au moyen du bouton de la bride. || Fig. Serrer le bouton à quelqu'un, le presser vivement, le menacer même. Je suis homme pour serrer le bouton à qui que ce puisse être, MOL. *G. Dand.* I, 4. Je lui ai serré le bouton [à M. le duc] et fait remarquer la différence de ce qu'il me disait, ST-SIM. 509, 245. Entre nous, sans façon, À Valère de près j'ai serré le bouton, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. || **5°** Tout ce qui a la figure d'un bouton. Un bouton de porte. Un bouton de fleuret. || Dans l'artillerie, bouton de culasse, l'espèce de boule qui termine la culasse d'un canon. || Terme de chirurgie. Bouton de feu, ferrement terminé en forme de bouton que l'on chauffe et avec lequel on pratique une cautérisation limitée. || Terme d'affineur. Bouton de fin, la petite portion d'or ou d'argent qui reste après l'opération de la coupelle. || Terme d'architecture. Ornement de sculpture qui figure un bouton de fleur. || Terme de coutellerie. Pointe arrondie des lames de ciseaux. || Terme de lutherie. Nom des petites chevilles fixant les cordes de la harpe et de la guitare. Morceau de bois arrondi où est attachée la queue d'un violon. || Terme de fauconnerie. Sommet d'un arbre. || Terme de marine. Gros nœud au bout d'un cordage.

— HIST. XIIe s. Consels d'orguel ne vaut mie un boton, *Ronc.* p. 11. De vos menaces ne m'est pas un boton, *ib.* 59. || XIIIe s. Mais onques [ils] n'en aprirent un bouton valissant, *Berte*, CVII. Et dant Renart, qui deus boutons Ne donroit pas en son afere, Se couche un petit au derriere; Si met son groing entre ses piez, *Ren.* 4290. Boutons [de fleurs] i ot petis et clos, Et tiex qui sunt ung poi plus gros, *la Rose*, 1647. Chasteé [chasteté], qui dame doit estre Des roses et des boutons.... *ib.* 2860. Et li bouton de l'oreiller Valent tout le tresor Gaifier, *Blancandin.* || XIVe s. Cestes choses furent alleguées Devant le roy et pourposées Avecques mainte aultre raison; Mais tout ne valoit un bouton, *Livre du bon Jehan*, 146-148. À Pierre Boudet, orfevre, pour vingt boutons d'or, pour une boutonneure à surcot, DE LABORDE, *Émaux*, p. 172. Quatre boutons en façon de lis esmailliez de blanc, où en chacun d'eux a un balay et trois per-

le**s**, ID. *ib.* || XVe s. On ne vous prise deux boutons, Et pour ce nous vous deboutons, Esloignant nostre compaignie, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Boutons serrez, roses ouvertes, Se passent trop legerement, VAUQ. ... III, 139. Or afin que sainctes et anges Ne prennent ces boutons estranges [de syphilis], ID. III, 226. Tantost ils laschent un petit la bride aux appetits de leurs enfans, et tantost aussi ils leur serrent le bouton, et leur tiennent la bride roide, AMYOT. *Comment nourrir les enfants*, 39. Ce sont comme fleurs et boutons d'une bonne nature, et qui se laissent bien cultiver par raison, ID. *Mauvaise honte*, 1. Deffaites trois boutons de votre estomach, et faites moi la grace de me dire pourquoi vous avez pu me hair, D'AUB. *Vie*, CX. La catastrophe fut sur les debtes du roi, ce qui ne fut pas agreable à ses maistres, non plus que d'avoir un peu trop serré le bouton sur les ecclesiastiques, ID. *Hist.* III, 123. Les munitions, et sur tout les bales, manquoient, et quelques soldats avoient mis leurs boutons en besongne, ID. *ib.* 273. L'expert mareschal lui donnera quelques boutons de feu, dont les cicatrices embelliront plustost qu'elles n'enlaidiront les jambes du cheval, O. DE SERRES, 309. L'enter à escusson, appellé aussi emplastration, morceau et bouton, ID. 666. Voyez au mois de may sur l'espine la rose; Au matin un bouton, à vespre elle est esclose; Sur le soir elle meurt, RONS. 657.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *boton;* catal. *botó;* portug. *botão;* ital. *bottone;* de *bout* ou *bouter*, qui signifie mettre et pousser, au propre et au figuré.

† **BOUTONNANT, ANTE** (bou-to-nan, nan-t'), *adj.* Qui se boutonne. Une robe boutonnante.

BOUTONNÉ, ÉE (bou-to-né, née), *part. passé.* || **1°** Un visage boutonné, couvert de boutons. || **2°** Terme de blason. Roses, fleurs boutonnées, fleurs dont les feuilles sont d'un émail, et le bouton d'un autre. || **3°** Dont les boutons sont mis. Il portait un habit boutonné sur la poitrine. || Fig. Cet homme est toujours boutonné jusqu'à la gorge, jusqu'au menton, boutonné comme un portemanteau, il ne laisse pénétrer ni ses desseins, ni sa pensée.

† **BOUTONNEMENT** (bou-to-ne-man), *s. m.* Action de pousser des boutons.

BOUTONNER (bou-to-né). || **1°** *V. n.* En parlant des plantes, se mettre en boutons. Les poiriers boutonnent. || **2°** *V. a.* Attacher, arrêter un vêtement au moyen des boutons. Boutonner son habit. || *V. n.* La duchesse de Bourgogne vint au sermon en habit de chasse qui boutonnait jusqu'au menton, P. L. COUR. II, 235. || Se boutonner, *v. réfl.* Attacher ses boutons. Cet enfant ne sait pas se boutonner. || Être attaché par des boutons. Cet habit ne peut se boutonner. Cette robe se boutonne. || **3°** Terme de marine. Boutonner la bonnette, lacer la bonnette maillée.

— REM. Boutonner, dans le premier sens, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut indiquer l'acte même : les poiriers ont boutonné de bonne heure; avec l'auxiliaire *être*, si l'on veut indiquer l'état : les poiriers sont déjà boutonnés.

— HIST. XIIIe s. Barbier, or viennent les groiseles; Li groiselier sont boutoné; Et je vous raport les noveles Qu'el front vous sont li borjon né, RUTEB. 216. Desous un haistre rameit, Boutonneit, Ai [j'ai] un doulc cant escouteit De gentille pastorelle, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 559. Cil qui ont goute rose et malvaise coleur rouge et boutonnée, ALEBRANT, f° 14. || XIVe s. Il y a difference entre les queux [cuisiniers] entre boutonner et larder; car boutonner est de giroffle, et larder est de lart, *Ménagier*, II, 4. Langue de beuf, boutonnée de clous de giroffle, *ib.* II, 5. Quant vint à lendemain que Bertran se leva, Un bon gippon ouvré vesti et boutonna, *Guescl.* 1732-1749. || XVIe s. L'arbrisseau franc qui fleurit et boutonne, D'en voir le fruit esperance nous donne, MAROT, I, 237. Le roy, qui avoit la face plombée et boutonnée, l'haleine puante, et autres mauvais signes de santé, D'AUB. *Hist.* I, 89. Les premieres semences de la ligue commencerent à boutonner, et bientost après à esclorre, ID. *ib.* II, 416. Advisez, je vous prie, ce poirier boutonne desja, PALSGR. p. 672.

— ÉTYM. *Bouton;* provenç. et catal. *botonar.*

BOUTONNERIE (bou-to-ne-rie), *s. f.* Fabrique de boutons: marchandise ou commerce du boutonnier.

— ÉTYM. *Bouton.*

BOUTONNIER (bou-to-nié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie), *s. m.* Celui qui fait ou qui vend des boutons.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre boutonniers d'archal et de laiton, et de coivre [cuivre] neuf et viez, et feseres de dez à dame pour coudre, estre le puet franchement, *Liv. des mét.* 184.

— ÉTYM. *Bouton.*

BOUTONNIÈRE (bou-to-niè-r'), *s. f.* || **1°** Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton. Pour des rubans la France entière Fut en proie à de longs débats; La fleur des champs brille à ta boutonnière, BÉRANG. *Mon habit.* Vous, messieurs, qui, le nez au vent, Nobles par votre boutonnière, Encensez tout soleil levant, ID. *Vilain.* || Boutonnière fermée, boutonnière qui n'est que figurée sur le vêtement. || Fig. Faire une boutonnière à quelqu'un, lui faire avec une arme blanche une blessure comparée à une boutonnière. || **2°** Terme de chirurgie. Incision longue et étroite qu'on pratique au périnée pour retirer un calcul engagé dans l'urètre ou pour ouvrir un abcès urineux. || **3°** Terme de serrurier. Sorte de gâche pour les persiennes.

— HIST. XVe s. Aornez et resplendissans de riches pierres et perles precieuses, en ceinctures, boutonneures et actaches, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 20.

— ÉTYM. *Bouton.*

† **BOUT-PERDU** (bou-pèr-du), *s. m.* Terme de marine. Extrémité d'une cheville qui ne traverse pas entièrement la muraille d'un bâtiment. || *Au plur.* Des bouts-perdus.

— ÉTYM. *Bout, perdu.*

BOUT-RIMÉ (bou-ri-mé), *s. m.* Voy. BOUTS-RIMÉS.

† **BOUTRIOT** (bou-tri-o), *s. m.* Terme d'épinglier. Voy. BOUTEREAU.

BOUT-SAIGNEUX (bou-sè-gneû), *s. m.* Le cou d'un veau ou d'un mouton tel qu'on le vend à la boucherie. || *Au plur.* Des bouts-saigneux.

— REM. L'Académie écrit bout saigneux sans trait d'union.

— ÉTYM. *Bout, saigneux.*

BOUTS-RIMÉS (bou-ri-mé), *s. m. plur.* || **1°** Rimes données pour terminer des vers, qu'il faut ensuite remplir, c'est-à-dire pour lesquelles il faut trouver et la pensée qu'on y exprimera et les mots à joindre aux rimes déjà données. Faire des bouts-rimés. Ils ont fait des bouts-rimés que je leur ai donnés, SÉV. 80. || **2°** Un bout-rimé, une petite pièce de vers faite avec des bouts-rimés. || **3°** Par extension et en mauvaise part. Ce sont des bouts-rimés, c'est un bout-rimé, se dit de toute pièce de vers où on ne trouve de louable que les rimes.

— ÉTYM. *Bout, rimé.*

† **BOUTURAGE** (bou-tu-ra-j'), *s. m.* Multiplication des végétaux par bouture. Le bouturage est préférable au semis, en ce qu'il conserve exactement les espèces et les variétés.

— ÉTYM. *Bouture.*

BOUTURE (bou-tu-r'), *s. f.* || **1°** Branche qui, coupée à un arbre, et plantée en terre, prend racine. || Drageon qui pousse au pied d'un arbre. || **2°** Eau dont les orfévres se servaient pour blanchir leur ouvrage. || **3°** *S. f. plur.* En termes de chasse, jointures des jambes de devant des chiens.

— HIST. XVIe s. Par boutures ou branches, est le vrai planter du rosmarin, O. DE SERRES, 553. Un possesseur d'un heritage ne peut faire bretecques, boutures, saillies ou autres choses sur la rue, *Coustumier génér.* t. II, p. 871, dans LACURNE DE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Bouter;* parce qu'on *boute* en terre la branche coupée.

† **BOUTURER** (bou-tu-ré). Terme d'horticulture. || **1°** *V. n.* Pousser des drageons. || **2°** *V. a.* Propager par boutures.

BOUVARD (bou-var), *s. m.* Marteau qui servait à frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on n'y voie le mot *bouvart*, jeune bœuf, par une métaphore semblable à celle qui a fait dire *mouton* pour un engin.

† **BOUVART** (bou-var), *s. m.* Nom donné aux jeunes taureaux, dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

— ÉTYM. *Bœuf.*

† **BOUVEAU** (bou-vô) ou **BOUVELET** (bou-ve-lè), *s. m.* Terme d'économie rurale. Jeune bœuf.

— HIST. XVe s. Leur feroient rere leurs chiefs et mener par la ville de Paris sur deux ords bouveaux, MONSTRELET, I, 155. || XVIe s. Les veaux à laict et les bouveaux et genisses marcheront ensemble, O. DE SERRES, 281.

— ÉTYM. *Bœuf;* wallon, *bovelet.*

† **BOUVEMENT** (bou-ve-man), *s. m.* Rabot dont le fer a un taillant sinueux. || Terme de menuisier. Sorte de moulure.

— ÉTYM. Voy. BOUVET.

† **BOUVERET** (bou-ve-rè), *s. m.* Espèce de bouvreuil d'Afrique (*pyrrhula peregrina*).

— ÉTYM. Voy. BOUVREUIL.

BOUVERIE (bou-ve-rie), *s. f.* Habitation destinée aux bœufs. La bouverie est l'étable des bœufs, comme l'écurie celle des chevaux.

— HIST. XIVe s. Vindrent en une boverie ou hostel, DU CANGE, *bovaria.* || XVe s. En une leur boverie ou mestaerie, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *boyerie;* provenç. *boaria;* de *bos, bovis*, bœuf (voy. BŒUF).

† **BOUVERON** ou **BOUVRON** (bou-vron), *s. m.* Nom d'une espèce de bouvreuil.

BOUVET (bou-vè), *s. m.* Terme de menuisier. Rabot à faire des rainures.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne fasse la même conjecture que pour *bouvard.*

BOUVIER, ÈRE (bou-vié, viè-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui garde, conduit les bœufs. Rômont le reconnaît, le suit et le harcelle; Et, vomissant l'outrage, il élève la voix : C'est donc toi, criait-il, fier bouvier de montagne, Aux rives du Léman si terrible autrefois, MASSON, *Helvétiens*, VI. Telle de nos taureaux est la troupe imbécile; Elle ignore sa force et suit du même pas Le paisible bouvier qui sur les monts la guide Et le boucher sanglant qui la mène au trépas, ID. *ib.* II. || Fig. et familièrement. C'est un bouvier, se dit d'un homme grossier. Voyez cette maladroite, cette bouvière, cette butorde, MOL. *Escarb.* 10. || **2°** Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère boréal. || **3°** Ouvrage qui traite de la manière de soigner les bœufs.

— HIST. XIe s. Le seignur pur un dener que il donrat, si erunt quite ses boverz, *Lois de Guill.* 18. || XIIe s. N'i remaint vilain ne buver Ne nul autre home de mester, BENOÎT, II, 5099. || XIIIe s. Mès je vous lo [conseille], se il vos siet, ...Que vos i envoiez Renart Por oir et por espier S'il i a mastin, ne bovier, Ne chose qui nos puist mal faire, *Ren.* 5768. || XVe s. Ils sont tant nobles et tant preux de toutes proesses que, au regard d'eulx, ceulx de ce pays ne sont que bouviers, *Perceforest*, t. IV, f° 54, *verso*, col. 2, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *boyer;* namurois, *boûti;* rouchi, *beutié;* champenois, *beutier;* provenç. *boveir, boyer, bovier;* catal. *bover;* espagn. *boyero;* portug. *boieiro;* ital. *boaro;* du latin *bos, bovis*, bœuf (voy. BŒUF).

† **BOUVIÈRE** (bou-viè-r'), *s. f.* Petit poisson des eaux courantes. Nom vulgaire du cyprin amer, dit aussi peteuse.

BOUVILLON (bou-vi-llon, *ll* mouillées, et non bou-vi-yon), *s. m.* Jeune bœuf.

— HIST. XVIe s. Conduire les aigneaux par les herbeuses plaines, Voir sauter les chevreaux, cosser les bouvillons, RONS. 751.

— ÉTYM. Diminutif de *bœuf.*

† **BOUVRETTE** (bou-vrè-t'), *s. f.* Sorte de serinette pour les bouvreuils.

— ÉTYM. *Bouvreuil.*

BOUVREUIL (bou-vreull, *ll* mouillées), *s. m.* Nom de la pyrrhule vulgaire, oiseau dont le bec est gros et court. Le bouvreuil est nommé pivoine dans les départements de l'Ouest, à cause de la couleur rouge de son ventre.

— ÉTYM. Mot à mot *petit bœuf*, par une de ces comparaisons que les noms des animaux présentent non rarement : roitelet, moineau, pierrot, etc.

† **BOUVREUX** (bou-vreû), *s. m.* L'un des noms vulgaires du bouvreuil.

† **BOVIDÉ** (bo-vi-dé), *s. m.* Terme de zoologie. Les bovidés, la classe des ruminants analogues au bœuf.

— ÉTYM. *Bos, bovis*, bœuf.

BOVINE (bo-vi-n'), *adj. f.* Qui est de la famille du bœuf. La race bovine, les bêtes bovines, les bœufs, les vaches, les taureaux.

— HIST. XVIe s. La terre et ce qu'elle produit est souvent adulterée, et est commise grande violence es bestes bovines, que Dieu a creées pour le soulagement de l'homme, PALISSY, 17. Les bœufs, ni les vaches, ni autres bestes bovines ne serviroyent de rien au pays où il n'y auroit point de bois, ID. 89. L'on y entretient nombre infini de bouvine, O. DE SERRES, 91. Par la bouvine, sont entendues les bestes à corne, comme bœufs et vaches, autrement dites omail, ID. 259.

— ÉTYM. Provenç. *bovin;* du latin *bovinus*, de *bos*, bœuf (voy. BŒUF).

BOWL (bol), *s. m.* Voy. BOL.

† **BOXE** (bo-ks'), *s. f.* Sorte de pugilat anglais.

— ÉTYM. Voy. BOXER.

BOXER (bo-ksé). || **1°** *V. n.* Se battre à coups de

poing, suivant les règles de la boxe. || 2° V. a. Il est toujours prêt à boxer qui veut le contredire. || 3° Se boxer, v. réfl. Ils se sont boxés.

— ÉTYM. Anglais, *to box.*

BOXEUR (bo-kseur), s. m. Celui qui est exercé au pugilat dit boxe. Voilà des boxeurs à Paris; Courons vite ouvrir des paris, BÉRANG. *Boxeurs.*

— ÉTYM. *Boxer.*

BOYARD (bo-iar), *s. m.* Nom qu'on donne aux anciens feudataires de Russie, de Transylvanie.

— ÉTYM. Mot russe qui signifie seigneur.

† **BOYART** (bo-iar), *s. m.* Espèce de civière à bras. || Partie de charpente dans une écluse de salines.

— HIST. XVIe s. Les unes seront portées dedans des vaisseaux de terre, les autres sur certains engins faits en forme de boyards ou brouëttes, PALISSY, 73.

— ÉTYM. Autre forme de *bayart* ou *baïart.*

BOYAU (bo-iô; quelques-uns disent boi-iô), *s. m.* || 1° La partie du canal digestif qui fait suite à l'estomac. Les aliments passent de l'estomac dans les boyaux. Les petits boyaux, l'intestin grêle; les gros boyaux, le gros intestin. Sa fièvre est augmentée avec une colique dans les boyaux, SÉV. 334. .... Il se jette Sur l'arc qui se détend, et fait de la sagette Un nouveau mort : mon loup a les boyaux percés, LA FONT. *Fab.* VIII, 27. Il faut que l'on l'ait faite [la corde] De vrai boyau, l'odeur me le témoigne assez, ID. *ib.* || Familièrement. Aimer quelqu'un comme ses petits boyaux, l'aimer beaucoup. || Fig. Il a toujours six aunes de boyaux vides, c'est un homme toujours prêt à manger. || Il a failli rendre tripes et boyaux, il a vomi avec abondance et beaucoup d'efforts. || Descente de boyau, hernie. On dit aujourd'hui ou hernie ou, simplement, descente. || Terme de charcuterie. Boyau gras, troisième intestin du porc. || Terme de fauconnerie. Faire boyau, élargir le boyau de l'oiseau, l'engager à boire. || Terme de manége. Ventre, flanc. Cheval étroit de boyau. Ce cheval n'a pas de boyau. || 2° Corde à boyau, corde de boyau, ou, simplement, boyau, corde faite des boyaux de certains animaux pour les instruments de musique à cordes. || Il ne fait que racler le boyau, il joue mal de la basse, du violon. || 3° Terme de guerre. Ligne de contrevallation différente de la tranchée et qui, allant en serpentant pour éviter l'enfilade, sert à joindre d'autres ouvrages. || Fig. Dubois ne pouvait se passer d'intrigue, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendaient, avec une patience qui n'avait de terme que le succès ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins qu'il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau, ST-SIM. 390, 14. || Familièrement et par extension, passage étroit, pièce étroite et longue. Cette chambre est un boyau. || 4° Conduit adapté à une machine hydraulique. || 5° Terme de botanique. Boyau pollinique, tube rempli d'une substance qui s'échappe de l'intérieur du grain du pollen, par un ou plusieurs points, au moment de la fécondation. || Boyau de chat, sorte d'algue marine. || 6° Terme de vétérinaire. Boyau violet, nom du typhus contagieux des animaux domestiques de certaines contrées, sans doute à cause de l'aspect du boyau ou intestin à l'autopsie.

— HIST. XIe s. Defors son corps [il] veit gesir la buele, *Ch. de Rol.* CLXIV. || XIIe s. Et le ventre lui purfendi, si que tute la buille à terre chaïd, *Rois,* 198. Od gaveloz, od dardeiaus [ils] S'entrepercent les bueaus, BENOÎT, II, 1234. || XIIIe s. D'eures en aultres s'estendeille; Et ses ventres si se merveille, Et si bouel qui sont dedenz, Que font ses poes [pattes] et ses denz; D'angoisse gient [il geint] et de destresce, Et de la faim qui moult le blece, *Ren.* 6507. Si vos effonderai cel ventre, Et li boele qu'est soentre, Vos saudra fors par le poistron, *ib.* 12798. || XVe s. Les dits Bourguignons, Anglois, Picars et aultres s'en retournerent à leur duc sur trayne boyau et sans avoir rien fait, J. DE TROYES, *Chron.* 1470. Levez sus, puis, levez sus; Liez, ferez, frapez dessus; Froissez la teste et la cervele; Rompez les os et la bouele, *Mart. de St. Est.* Celui est fol qui adjoint estrange boyau au sien [qui s'allie dans une famille étrangère], *Perceforest,* t. VI, f° 66, col. 2. || XVIe s. Un morceau du gros boyau cullier. Reduire le gros boyau hors du siege, PARÉ, *Intr.* 2. L'umbilic [cordon ombilical], que les matrones appellent petit boyau, ID. II, p. 631.

— ÉTYM. Picard, *boyeu, boelles;* provenç. *budel;* catal. *budell;* ital. *budello;* bas-lat. *botellus,* boyau; du latin *botellus,* petit boudin, diminutif de *botulus,* boudin. Il y avait dans l'ancien français deux formes : masculin, *boel;* féminin, *boelle.*

BOYAUDERIE (bo-iô-de-rie; quelques-uns disent boi-iô-de-rie), *s. f.* Lieu où l'on prépare les boyaux employés dans les arts.

— ÉTYM. *Boyaudier.*

BOYAUDIER (bo-iô-dié; quelques-uns disent boi-iô-dié), *s. m.* Celui qui prépare les intestins de bœuf, de mouton, de cheval, etc.

— ÉTYM. *Boyau.*

† **BOYER** (bo-ié), *s. m.* Terme de marine. Nom d'une espèce de bâtiment de charge hollandais.

† **BRABANÇONS** (bra-ban son), *s. m. plur.* Aventuriers de tous pays qui formèrent des compagnies nombreuses et dévastèrent plusieurs provinces de France.

— HIST. XIIIe s. ....cil coterel, cil Brebançons, Ce sunt deables ... GAUTIER DE COINSI, *Louanges de N.-D.* v. 314, dans DU CANGE.

— ÉTYM. *Brabant,* province d'où ces brigands furent d'abord originaires.

BRACELET (bra-se-lè; le *t* ne se lie pas dans le langage ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bra-selè-z élégants; bracelets rime avec traits, jamais succès, paix), *s. m.* || 1° Ornement qui se porte au bras. Un bracelet en or, en velours. Un bracelet de cheveux, de perles, de corail. Je ferai tomber leurs cheveux, je détruirai et les colliers et les bracelets et les anneaux et les boîtes à parfum, BOSS. *La Vallière.* || 2° Lingot d'or allongé et roulé. || Outil d'orfévre. || 3° Terme d'histoire naturelle. Anneau coloré qui est situé près du talon de certains oiseaux et au-dessus.

— HIST. XIIIe s. Espées, gisarmes, machues, misericordes et fauchons, brachelés et bouclers reons. DU CANGE, *brachiale.* || XIVe s. Un petit viez chapel de fer couvert de drap, uns brachelés, ID. *ib.* || XVe s. Je veuil que, pour l'amour de moy, vous portez un bracelet d'or esmaillé à nos devises, DE LABORDE, *Émaux,* p. 172. || XVIe s. Le bracelet de fer pour la forme du bras [ce bracelet couvre le bras et l'avant-bras], PARÉ, XVII, 12. Il gardoit ce poison dedans un petit tuyau d'or creux par le dedans, qu'il portoit comme un bracelet autour du bras, AMYOT, *Démosth.* 41.

— ÉTYM. Picard, *brachelet;* espagn. *brazalete. Bracelet* ou *brachelet* est formé de l'ancien français *brac* (cas régime du mot dont le nominatif est *bras,* voy. BRAS) par un double suffixe : *brac* ou *brach-el-et.*

† **BRACHÉLYTRE** (bra-ké-li-tr'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les élytres courts.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et *élytre.*

† **BRACHER** (bra-ché), *v. a.* Terme de marine. Voy. BRASSER.

† **BRACHET** (bra-chè), *s. m.* Espèce de chien de chasse nommé aussi braguet.

— ÉTYM. Anc. français, *brachet, braket,* nom du braque (voy. BRAQUE).

† **BRACHI....** Préfixe qui veut dire bras et vient de *brachium* (voy. BRAS).

BRACHIAL, ALE (bra-ki-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient, qui a rapport au bras. Artère brachiale. Nerfs brachiaux.

— HIST. XVIe s. Le [muscle] brachial tant interne qu'externe, PARÉ, I, 8. Les deux muscles brachiaux, ID. IV, 25.

— ÉTYM. *Brachialis,* de *brachium,* bras (voy. ce mot).

† **BRACHIDÉ, ÉE** (bra-ki-dé, dée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est en forme de bras.

— ÉTYM. *Brachium,* bras.

† **BRACHIÉ, ÉE** (bra-ki-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Rameaux brachiés, ceux qui, opposés sur la tige, font avec elle un angle droit ou très-ouvert, en forme des deux bras étendus.

— ÉTYM. *Brachium,* bras (voy. BRAS).

† **BRACHIER** (bra-chi-é), *v. a.* Terme de marine. Voy. BRASSER.

† **BRACHIOCÉPHALE** (bra-ki-o-sé-fa-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Céphalopode (mollusque) pourvu de bras.

— ÉTYM. Βραχίων, bras, et κεφαλή, tête.

† **BRACHIO-CÉPHALIQUE** (bra-ki-o-sé-fa-li-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Tronc brachio-céphalique, tronc artériel qui fournit des vaisseaux à la tête et au bras.

— ÉTYM. Voy. BRACHIOCÉPHALE.

† **BRACHIOLÉ, ÉE** (bra-ki-o-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est pourvu d'appendices en forme de petits bras.

— ÉTYM. *Brachium,* bras.

† **BRACHIOPODE** (bra-ki-o-po-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre de mollusques.

— ÉTYM. Βραχίων, bras, et ποῦς, pied.

† **BRACHIOPTÈRE** (bra-ki-o-ptè-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Poisson qui a les nageoires en forme d'ailes.

— ÉTYM. Βραχίων, bras, et πτερὸν, aile.

† **BRACHIOSTOME** (bra-ki-o-sto-m'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Sorte de polypes dont la bouche est garnie de bras preneurs.

— ÉTYM. Βραχίων, bras, et στόμα, bouche.

† **BRACHISTOCHRONE** (bra-ki-sto-cro-n'), *s. f.* Terme de géométrie. Courbe que doit suivre un corps pesant pour parvenir d'un point à un autre dans le moins de temps possible.

— ÉTYM. Βράχιστος, le plus court, et χρόνος, temps. On avait d'abord cru qu'une boule roulant sur un plan incliné d'un point à un autre y arrivait dans le temps le plus court, puisque le chemin parcouru était plus court que tous les autres; mais l'expérience fit voir qu'il y avait une courbe, une portion de cycloïde qui, menée aux deux mêmes points, permettait à la boule d'arriver plus tôt au point inférieur, quoique parcourant un chemin plus long. Cette ligne fut nommée ligne de la plus courte descente ou du temps le plus court, *brachistochrone.*

BRACHMANE (bra-kma-n'), *s. m.* Voy. BRAHMANE. M. le chevalier de Louville eût été accablé par le nombre excessif de visites qu'une folle curiosité lui amenait, comme s'il eût été un brachmane ou un gymnosophiste, FONTEN. *Louville.*

† **BRACHY....** Préfixe qui veut dire court et vient de βραχὺς, court.

† **BRACHYBIOTE** (bra-ki-bi-o-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la vie courte.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et βιοτή, vie (voy. VIVRE).

† **BRACHYCATALECTE** (bra-ki-ka-ta-lè-kt') et **BRACHYCATALECTIQUE** (bra-ki-ka-ta-lè-kti-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. Nom des vers auxquels il manquait un pied.

— ÉTYM. Βραχὺς, et καταληκτικὸς, qui finit.

† **BRACHYCÉPHALE** (bra-ki-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné aux races d'hommes dont la boîte crânienne, vue d'en haut, présente la forme d'un œuf, mais plus courte ou tronquée et arrondie en arrière. Les races brachycéphales. || Substantivement, les brachycéphales.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et κεφαλή, tête.

† **BRACHYCÈRE** (bra-ki-sè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a les cornes courtes. || Le brachycère, coléoptère à cornes courtes.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et κέρας, corne.

† **BRACHYCHORÉE** (bra-ki-ko-rée), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Pied formé d'une longue entre deux brèves. C'est la même chose que l'amphibraque.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et χορεῖος, chorée (voy. ce mot).

† **BRACHYDACTYLE** (bra-ki-da-kti-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a les doigts courts.

— ÉTYM. βραχὺς, court, et δάκτυλος, doigt.

† **BRACHYGRAPHE** (bra-ki-gra-f'), *s. m.* Celui qui sait écrire par abréviation.

— ÉTYM. Voy. BRACHYGRAPHIE.

† **BRACHYGRAPHIE** (bra-ki-gra-fie), *s. f.* Art d'écrire par abréviation.

— ÉTYM. Βραχὺς, bref, et γράφειν, écrire.

† **BRACHYLOGIE** (bra-ki-lo-jie), *s. f.* Vice d'élocution, qui consiste dans une brièveté excessive, et poussée assez loin pour rendre le style obscur.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et λόγος, discours.

† **BRACHYLOGIQUE** (bra-ki-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la brachylogie.

† **BRACHYPNÉE** (bra-ki-pnée), *s. f.* Terme de médecine. Respiration courte et lente.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et πνεῖν, respirer.

† **BRACHYPODE** (bra-ki-po-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'une famille d'oiseaux (passereaux) qui ont les pieds courts.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et ποῦς, pied.

† **BRACHYPTÈRE** (bra-ki-ptè-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'oiseaux aquatiques qui ont les ailes courtes.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et πτερὸν, aile.

† **BRACHYSCIEN, IENNE** (bra-ki-ssiin, ssiè-n'), *adj.* Terme de géographie. Dont le corps ne peut donner au soleil qu'une ombre très-courte; ce qui est le cas des habitants de la zone torride. Les peuples brachysciens.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et σκιά, ombre.

† **BRACHYSYLLABE** (bra-ki-sil-la-b'), *s. m.* Pied de vers latin ou grec composé de trois brèves. On dit plutôt tribraque.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et *syllabe.*

† **BRACHYURE** (bra-ki-u-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la queue courte.

— ÉTYM. Βραχὺς, court, et οὐρὰ, queue.

† **BRACON** (bra-kon), *s. m.* Terme d'architecture hydraulique. Poutre qui soutient les portes d'une écluse.

— ÉTYM. Voy. BRAIE 2.

BRACONNAGE (bra-ko-na-j'), *s. m.* L'ensemble des déprédations commises par les braconniers; action de braconner.

— HIST. XIIIe s. Et il, comme sire de Mareuil, puet et doit avoir droit de braconage [droit de seigneur] sur filles et filletes, en me [ma] dite seigneurie, DU CANGE, *braconagium*.

— ÉTYM. *Braconner*.

† **BRACONNÉ, ÉE** (bra-ko-né, née), *adj.* Chien braconné, ancienne locution pour chien bien dressé.

— HIST. XVIe s. Un chien trop jeune ou trop peu braconné, *Alector Romain*, p. III, dans LACURNE SAINTE PALAYE.

— ÉTYM. *Braconner*.

BRACONNER (bra-ko-né), *v. n.* Prendre ou tuer, à la dérobée, du gibier sur les terres d'autrui. Les pauvres gens qui n'auront pas braconné, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Fig. Avoir des galanteries cachées. Gabrielle [la maîtresse d'Henri IV] daignait permettre Qu'on braconnât dans son canton, BÉRANG. *Chasse.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIIe s. Si filles et filletes se marient et si le dit sire ne les braconne [n'use du droit du seigneur], escheent en deux sols envers le [la] dite seigneurie, DU CANGE, *braconagium*.

— ÉTYM. Voy. BRACONNIER; wallon, *brakener*.

BRACONNIER (bra-ko-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des bra-ko-nié-z audacieux), *s. m.* || **1°** Celui qui braconne. J'aurai bientôt des braconniers à punir, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Comment.... ce braconnier? .... c'est pour un braconnier que tu me demandes la place de garde-chasse? Il débute bien! BAYARD et DUMANOIR, *la Marquise de Prétintaille*, scène 2. || Fig. Auprès de ta femme jolie Combien de braconniers voit-on! BÉRANG. *Chasse.* || **2°** Chasseur qui ne ménage pas le gibier et tue le plus qu'il peut.

— HIST. XIIe s. Braconier maistre en fist li rois Pepin; Les chiens li baille, cil volentiers les prist, *Garin*, dans DU CANGE, *bracco*. || XIIIe s. Li braconier les chiens descoplent, Et li brachet au leu [loup] s'acoplent, Et Ysengrin moult se herice, *Ren.* 1221. || XIVe s. Jehan des Chiens, serviteur et braconier de nostre amé et feal cousin Guy seigneur de la Trimouille, DU CANGE, *escorca*. || XVe s. .... Et que chacun prist sans plus un pain, et le troussast derriere lui, en guise de braconnier, FROISS. I, I, 37.

— ÉTYM. *Braconnier* veut dire, d'après les anciens exemples, celui qui dirige les chiens *braques*, il vient de *braque* (voy. ce mot); il a pris ensuite le sens détourné qu'il a maintenant.

† **BRACTÉAIRE** (bra-kté-ê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui tient de la bractée.

— ÉTYM. *Bractée*.

† **BRACTÉAL, ALE** (bra-kté-al, a-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui concerne les bractées. Feuilles bractéales, celles qui avoisinent le plus les bractées et en ont quelques caractères.

— ÉTYM. *Bractée*.

† **BRACTÉATE** (bra-kté-a-t'), *adj. fém.* Terme de numismatique. Monnaie bractéate, et, substantivement, une bractéate, nom de plaques décoratives et de monnaies fabriquées avec une mince feuille de métal, avec un seul coin, et formant relief aux dépens du revers qui se trouve porter le type en creux. On a fait usage de monnaies bractéates en Allemagne, en Pologne, en Alsace, en Suisse, depuis le XIIe siècle jusqu'au XIVe. Les plaques décoratives appartiennent à l'antiquité; cependant on conserve quelques bractéates d'or athéniennes que l'on croit être de petites divisions monétaires.

— ÉTYM. *Bractea*, feuille de métal.

BRACTÉE (bra-ktée), *s. f.* Terme de botanique. Nom de petites feuilles distinctes des autres par leur forme et leur couleur et qui, placées au point d'insertion des fleurs, les recouvrent avant leur développement.

— ÉTYM. *Bractea*, feuille de métal.

† **BRACTÉIFÈRE** (bra-kté-i-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte une ou plusieurs bractées.

— ÉTYM. *Bractée*, et *ferre*, porter.

† **BRACTÉIFORME** (bra-kté-i-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de bractée.

— ÉTYM. *Bractée* et *forme*.

† **BRACTÉOLAIRE** (bra-kté-o-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport aux bractéoles.

— ÉTYM. *Bractéole*.

† **BRACTÉOLE** (bra-kté-o-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite bractée. || Terme de métier. Feuille ou lame d'or : rognure de feuilles d'or.

— ÉTYM. Diminutif de *bractée*.

† **BRACTÉOLÉ, ÉE** (bra-kté-o-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est pourvu de bractéoles.

† **BRADYPE** (bra-di-p'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de l'animal dit paresseux.

— ÉTYM. Βραδὺς, lent, et ποῦς, pied.

† **BRADYPEPSIE** (bra-di-pè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Digestion lente et difficile. Je veux que vous tombiez dans la bradypepsie, MOL. *Mal. imag.* III, 6.

— ÉTYM. Βραδυπεψία, de βραδὺς, lent, et πέσσειν, digérer, proprement cuire (voy. CUIRE).

† **BRADYPODE** (bra-di-po-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Les bradypodes, les animaux appartenant à la famille des bradypes ou paresseux.

— ÉTYM. Voy. BRADYPE.

† **BRAGUE** (bra-gh'), *s. f.* || **1°** Autre forme de braie. Culotte, caleçon. L'écuyer de Darius tint sa main cachée sous ses bragues, P. L. COUR. II, 199. Vieux. || **2°** Ancien terme militaire. Partie du bas de la cuirasse. || **3°** Terme de marine. Nom de cordages qui retiennent les affûts des canons. || **4°** Morceau de bois placé au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

— ÉTYM. Voy. BRAIES.

† 1. **BRAGUET** (bra-ghè), *s. m.* Terme de marine. Cordage destiné à soutenir le poids du mât qu'on veut mettre en clef.

— ÉTYM. Diminutif de *brague*.

† 2. **BRAGUET** (bra-ghè), *s. m.* Voy. BRACHET.

BRAGUETTE (bra-ghè-t'), *s. f.* Voy. BRAYETTE.

— HIST. XVe s. C'est un chasseur sans sa trompe, Sans braguette un lansquenet, BASSEL. 56.

† **BRAHMA** (brâ-ma), *s. m.* La première déité de la triade des Indiens et le formateur du monde. Mais je les convaincrai d'orgueil et d'imposture Ces élus de Brahma.... DELAVIGNE, *Paria*, I, 1.

— ÉTYM. Sanscrit, *brâhmâ*, la divine essence du monde; *brâhmân*, le dieu Brahma.

BRAHMANE (brâ-ma-n'), *s. m.* Nom donné aux prêtres formant la première des quatre grandes castes chez les Indiens, et enseignant la doctrine des Védas ou livres sacrés. || On dit aussi brachmane, brame, bramine.

— ÉTYM. Sanscrit, *brâhmân*, homme de la caste sacerdotale, issue de *Brahma*.

BRAHMANIQUE (bra-ma-ni-k'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport aux brahmanes.

— ÉTYM. *Brahmane*.

BRAHMANISME (bra-ma-ni-sm'), *s. m.* Doctrine des brahmanes ou religion des védas.

— ÉTYM. *Brahmane*.

† **BRAHME** (bra-m'), *s. m.* Voy. BRAHMANE.

1. **BRAI** (brè), *s. m.* Suc résineux qu'on tire du pin et du sapin. Brai sec, l'arcanson; brai liquide, le goudron; brai gras naturel, sorte de bitume retiré de l'asphalte; brai gras artificiel, mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse.

— HIST. XIIIe s. Retraire le bray [fange] de l'yau de Somme, DU CANGE, *braium*.

— ÉTYM. Provenç. *brac*, fange; ital. *brago*; anc. franç. *brai*, fange; du scandinave *brâk*, goudron, par assimilation entre le goudron et la fange.

† 2. **BRAI** ou **BRAY** (brè), *s. m.* Terme de chasse. Piége pour les oisillons, composé de deux petites pièces de bois.

— ÉTYM. Voy. BRAIL.

† 3. **BRAI** ou **BRAY** (brè), *s. m.* Terme de commerce. Escourgeon, orge broyée pour la bière.

— HIST. XIIIe s. Moudre nostre gru et nostre brais, DU CANGE, *brace*. || XIVe s. Toutes les autres rentes soient en deniers, en blez, en avaines, en brès.... ID. *bresium*. || XVe s. Troys molins, dont l'ung nommé le molin braseret n'estoit que à molre braie, grain à brasser cervoise ou goudalle, ID. *brace*.

— ÉTYM. Bas-lat. *brace*, *brezium*, sorte de blé (voy. BRASSER).

1. **BRAIES** (brê), *s. f. plur.* || **1°** Culotte, caleçon. Tous ces barbares [les Francs] portaient de longues braies, CHATEAUB. *Mart.* 191. Vieux en ce sens. || Fig. et populairement. Il en est sorti, il s'en est tiré les braies nettes, il s'est tiré heureusement d'une mauvaise affaire. Moi, je dis que nos libertés auront peine à sortir d'ici les braies nettes [saines et sauves], MOL. *les Préc.* 12. || **2°** *Au sing.* Une braie, couche ou lange qu'on met aux petits enfants pour les empêcher de se salir. || **3°** Terme de marine. Morceau de grosse toile goudronnée que l'on cloue en certains endroits, pour empêcher l'eau d'entrer dans le bâtiment. || **4°** Terme de métier. Traverse de bois qu'on met sur le pailler d'un moulin à vent. || Morceau de papier dont les typographes garnissent la frisquette de leur presse.

— HIST. XIIe s. Après aveit la haire près de la char vestue, Einsi apareillie que ne fust pas veüe, E les braies de haire plus près de la char nue, Blanches braies desus de teile chier vendue, *Th. le mart.* 156. Car les brais de sa haire lui firent si grant mal, *ib.* 114. Cele a ses braies avalées Qu'ele avoit à son cul fermées, *Ren.* 7159. Et puis que n'i ot braies traites, Ne huis brisiez, ne portes fraites, S'ele m'a chier et ele m'aime, Cil faus jalous de coi se claime? *ib.* 10997. Et li drois fu tel selonc les usages du païs que le serjant vint en ma herberje deschaus et en braies, JOINV. 288. Par la menaison [diarrhée] qu'il avoit, il li convint le soir couper le fonz de ses braies, ID. 192. || XVe s. Il cueillit en si grand hain son compagnon que, pour lui faire plus grand blasme, il le fit prendre par ses varlets et le fit mener et courir tout nud en ses braies parmi la ville, FROISS. II, III, 17. Et se devestirent là ces six bourgeois [de Calais] en leurs braies et leurs chemises, ID. I, I, 321.

— ÉTYM. Wall. *brâie*, bandage passant autour du ventre; provenç. *braia*, *braga*; espagn. *bragas*; ital. *brache*; du latin *braca*, mot gaulois d'après le dire des auteurs, qui se retrouve encore aujourd'hui dans le celtique : bas-bret. *bragez*, braies, *brôz*, jupe; gaél. *brigis*, *briogais*, braies. On a là, dans nos textes, un exemple de *brais* écrit sans *e* et monosyllabe, tandis que *braie* était toujours de deux syllabes.

† 2. **BRAIE** (brê), *s. f.* Sorte de muraille servant de retranchement (voy. FAUSSE-BRAIE, au mot FAUX, *adj.*).

— ÉTYM. Bas-lat. *braca*, *bracca*, digue, levée; anc. franç. *bracon*, *braccon*, qui paraît signifier poutre; on ne sait d'où vient *braca* ou *bracon*.

† 3. **BRAIE** (brê), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de grand entonnoir en filet, que l'on forme au bord de la mer, et que l'on soutient avec des clayonnages ou des pieux.

— HIST. XIVe s. Et que braie à chauce orbe ne queure [ne coure], DU CANGE, *brace*.

— ÉTYM. Bas-lat. *braca*, *braga*; sans doute dite ainsi par assimilation avec les *braies*, vêtement

† **BRAIL** (brall, *ll* mouillées), *s. m.* Piége pour la chasse aux oiseaux.

— HIST. XIIe s. Que si sont pris come oiselet à broi, *Gérard de Vienne*, 3593. || XIIIe s. Si se tenront en nostre loi, Tant qu'il nos aient pris al broi, *Parton.* 9017. || XVIe s. On peut aussi prendre oiseaux par autres manieres, comme est au brail à une guvette, à quoi l'on prend les petits oiseaux, DU CANGE, *brenexellus*.

— ÉTYM. Il y a dans le provençal *bretz*, *brec*, *bres*, piége à oiseau, ancien français, *bret* (il eut peur d'estre prins au bret, dans RAYNOUARD, *Lexique*); espagn. portug. et ital. *brete*. *Brail*, le bas-latin *brenexellus*, l'ancien français *broi*, dont *brail* n'est qu'une autre forme, le dérivé *broion* qui a le même sens, semblent être de même origine que *bret*; mais cette origine est inconnue (comp. BRILLER 2).

BRAILLARD, ARDE (bra-llar, llar-d', *ll* mouillées, et non bra-yar), *adj.* Qui braille. Enfant braillard. Femme braillarde. || Substantivement..... Non, non, c'est à vous [âne] de parler, À leurs orateurs [des hommes] de se taire; Voilà les vrais braillards, LA FONT. *Fab.* XI, 15. Je fis entendre aux braillards que je soupçonnais quelque autre [du vol du manteau], P. L. COUR. *Lett.* I, 68. || *S. m.* Terme de marine. Sorte de petit porte-voix de bord.

— ÉTYM. *Brailler*.

† **BRAILLE** (bra-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Terme de pêche. Pelle de bois à l'usage du saleur de harengs. || **2°** Terme d'agriculture. Balle du blé séparée du grain.

† **BRAILLEMENT** (bra-lle-man, *ll* mouillées, et non bra-ye-man), *s. m.* || **1°** Cri désagréable de certains animaux. Le braillement d'un chien, d'un cheval. || **2°** Manière de parler des braillards.

— ÉTYM. *Brailler*.

1. **BRAILLER** (bra-llé, *ll* mouillées, et non bra-yé), *v. n.* || **1°** Parler d'une voix haute et assourdissante. Cet homme ne cause pas, il braille. || **2°** Crier d'une manière importune. Pourquoi braillez-vous si fort? || Substantivement. L'Angeli [le fou de Louis XIV] dit qu'il n'aimait pas le brailler, VOLT. *Louis XIV*, 24. || Familièrement. Mal chanter. Nous n'irons plus dans les coulisses Brailler en chœur à l'Opéra, BÉRANG. *Concordat.* || **3°** Terme de chasse. Se dit d'un chien qui crie sans être sur la voie.

— HIST. XIIIe s. Ains fiert et frape et roille et maille Cele qui brait et crie et braille, *la Rose*, 9414. || XVIe s. Son asne voltigeoyt après les elephans la gueule bée, comme s'il brailloyt et, braillant martialement, sonnast l'assaut, RAB. *Pant.* V, 40. Il ne perdra pas l'avoine pour brailler, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *braillai*; picard, *brayer*; provenç. *brailar*. *Brailler* paraît formé de *braire* (qui avait jadis le sens général de crier), comme *criailler* l'est de *crier* (voy. BRAIRE).

† 2. **BRAILLER** (bra-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de pêche. Remuer les harengs avec la braille en les saupoudrant de sel.

— ÉTYM. *Braille*.

BRAILLEUR, EUSE (bra-lleur, leû-z', *ll* mouillées, et non bra-yeur), *adj.* Qui braille, qui ne fait que brailler. Quel enfant brailleur! Cheval brailleur, cheval qui hennit très-souvent. || Substantivement. Diable soit des brailleurs! MOL. *Prol. de la Princ.* Et jamais, quelque appui qu'on puisse avoir d'ailleurs, On ne doit se brouiller avec ces grands brailleurs, MOL. *Mis.* II, 4.

— ÉTYM. *Brailler*.

BRAIMENT (brê-man), *s. m.* Cri de l'âne.

— HIST. XIIIe s. Tiercelin entent la losenge, Ovre la bouche et giete un bret [cri], *Ren.* 7277. Devant eus brait à vois serie, A si bas cri merci leur crie, Qu'envis puet l'en oïr le brait, *la Rose*, 15289. Quant li Turs les coisi [vit], si a un brai jeté, *Ch. d'Ant.* VI, 782. || XVe s. Si ce n'eust esté la brairie Du costé devers la prairie, Qui disoit : Pierre, que faictes-vous? VILLON, *Arch. de Bag.* || XVIe s. Nenny; malgré vostre brayrie Vostre cause perdrez content, J. MAROT, V, 306. Il veut stimuler tant mieux ses vrais serviteurs à prier, quand ils voyent que les cris et brayemens des gens profanes ne sont pas quelquefois sans profit, CALVIN, *Instit.* 690. Chasser aux bois, voller aux grans prairies, Ouyr des chiens les abbois et brayries, MAROT, II, 76. Encore que le bray d'vn asne ou la chanson D'vne importune rane ait beaucoup plus de son.... DUBELL. IV, 83, *verso*.

— ÉTYM. Voy. BRAIRE. L'ancien français était *brait*, qui, n'ayant d'autre sens que celui de cri en général, s'applique aussi bien à l'homme qu'aux animaux; puis sont venus *brairie* et *brayement*.

BRAIRE (brê-r'). || **1°** *V. n.* Crier, en parlant de l'âne. L'âne se mit à braire. || Fig. et familièrement. Cet homme ne chante pas, il brait. Et puis viens-t'en me braire, Viens me conter ta faim et ta douleur, LA FONT. *Jum.* Il faut hurler avec les loups, d'autres disent braire avec les ânes, P. L. COUR. *Lett.* II, 83. || **2°** Substantivement. Il [l'homme] traite notre rire et nos discours de braire, LA FONT. *Fabl.* XI, 5. Le prince de Conti avait un rire qui eût tenu du braire dans un autre, ST-SIM. 220, 211.

— REM. D'après l'Académie, ce verbe est usité seulement à l'infinitif : braire; aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif : il brait, ils braient; du futur : il braira, ils brairont; et du conditionnel : il brairait, ils brairaient. Cela est trop sévère. D'abord un fabuliste, faisant parler des ânes, pourrait employer sans hésiter les autres personnes : je brais, tu brais, nous brayons, vous brayez; de même au futur et au conditionnel. Puis rien n'empêche de se servir de l'imparfait : il brayait; et des temps composés : il a brait, il avait brait, etc.

— HIST. XIe s. Et homes braire, contre terre mourir, *Ch. de Rol.* CCLV. Cil d'Ociant i braient et henissent, *ib.* CCLVII. || XIIe s. Mort [il] le trebuche sans braire et sans crier, *Ronc.* p. 62. Que que li felun l'unt feru e detrenchié, E del ferir se sunt durement esforcié, N'aveit brait, ne groni, ne crié, ne huchié, Ne pié ne main n'aveit à sei trait ne sachié, *Th. le mart.* 150. || XIIIe s. Au temps que les cornoilles braient, Qui por la froidure s'esmaient.... RUTEB. II, 66. Cil qui de chanter se fait cointe, commence de rechief à brere, *Ren.* 7283. Quant les enfans aus Sarrasines breoient, elles leur disoient : tai toy, tai toy, ou je irai querre le roy Richart qui te tuera, JOINV. 275. Grant pitié estoit d'oïr brere les gens parmi l'ost, auxquiex l'en copoit la char morte, ID. 237. || XIVe s. Du car [char] le [la] piour roe [plus mauvaise roue] ot-on bien souvent braire, *Baud. de Seb.* I, 10021. || XVe s. Si fut il bien en la porte, toudis huyant et brayant et faisant signe, bien une heure, FROISS. II, III, 43. Tantost fist.... les arbalestriers tirer druement sur cele chiennaille, qui là brayoient comme enragés, *Boucicq.* II, ch. 21. || XVIe s. J'ay icy longuement repeu mes yeulx, mais mon estomach brait de male raige de faim, RAB. *Pant.* V, 31. Les Papistes, contre la defense de l'Apostre, chantent et brayent de langue estrange et incognue, en laquelle le plus souvent ils n'entendent pas eux-mesmes une syllabe, CALV. *Inst.* 712. Mais comme ilz ne cessassent point pour cela de crier et de braire contre luy, il se meit à leur faire ce compte, AMYOT, *Phoc.* 12. Ils brament comme les cerfs, ils brayent comme les asnes, PARÉ, *Anim.* 25.

— ÉTYM. Normand, picard, wallon, *braire*, crier, pleurer; provenç. *braire*, crier. Il y a dans le bas-latin *bragire*, hennir, d'où *braire* aurait été fait, comme l'ancien français *muire* de *mugire*, *bruire* du bas-latin *brugire*; de *bragire* on rapproche l'irlandais *breas*, cri, *bragain*, crier; le bas-breton *breûgi*, braire; le kymri *bragal*, crier; le gaél. *bragain*, crier. A côté de *bragire*, Diez propose de considérer plutôt *braire* comme *raire* (voy. RAIRE) fortifié par un *b* : *b-raire*. On remarquera que dans l'ancien français, dans le provençal et dans nos patois, *braire* a le sens général de crier, sens qui ne s'est limité que tardivement au cri de l'âne.

† **BRAIRÈTE** (brè-rè-t'), *s. f.* L'un des noms vulgaires de la primevère.

BRAISE (brê-z'), *s. f.* || **1°** Bois réduit en charbons ardents. Une belle braise. La braise donne beaucoup de chaleur. Un cerf dont les chairs n'avaient point encore petillé sur la braise, CHATEAUB. *Natch.* II, 89. Il [un génie qui anime et transforme la braise du feu du prisonnier] me fait voir, sur la braise animée, Des bois, des mers, un monde en peu d'instants, BÉRANG. *Feu du pris.* || Gigot à la braise, gigot cuit dans une braisière. || Fig. Tomber de la poêle dans la braise, tomber d'un état fâcheux en un pire. Je tombai par malheur de la poêle en la braise, RÉGNIER, *Sat.* X || Passer sur quelque chose comme chat sur braise, se dit pour exprimer qu'on glisse sur un sujet sans oser en parler à fond. Le garde des sceaux parla peu, dignement, en bons termes, mais comme un chat qui court sur la braise, ST-SIM. 514, 60. Harcourt, qui parla après [d'Estrées], fut court et de même avis; Noailles parut comme un chat sur braise, ID. 426, 153. || Le rendre chaud comme braise, se venger à l'instant. || Être chaud comme braise, avoir un tempérament ardent. Dans les gardes françaises J'avais un amoureux Fringant, chaud comme braise, Jeune, beau, vigoureux, VADÉ, *Amante abandonnée*. || Fig. Être sur la braise, être en proie à une vive anxiété, à une extrême impatience. || **2°** Fig. Ardeur. Si vos yeux sont toute sa braise, Et vous la fin de tous ses vœux, MALH. III, 1. || Vieux en cet emploi. || Les Calabraises sont noires dans la plaine, blanches sur les montagnes, amoureuses partout; Calabraise et braise, c'est tout un, P. L. COURR. *Lett.* I, 157. || **3°** Charbons éteints. Braise de boulanger. La braise est très-commode pour allumer le feu. La braise asphyxie comme le charbon.

— HIST. XIIe s. Et cil guardad e vit à sun chief un pain quit sur breze, et ewe en un vaissel, *Rois*, 320. || XIIIe s. Lors les ont mises sor la brese, Qui des tisons lor fu remese [restée], *Ren.* 627. En [on] vos deüst ardoir en brese, Si que la poudre en fust ventée, *ib.* 12878. C'est amor qui soufle et atise La brese qu'il t'a ou cuer mise, *la Rose*, 6424. Li remembrers m'en met la breise Au cuer de fine amor veraie, *Roman de la poire*.

— ÉTYM. Namurois, *brèje*; rouchi, *bresse*; provenç. et espagn. *brasa*; ital. *bracia*, *brascia*, *bragia*; du germanique : flamand *brase*; ancien allemand, *bras*, feu, *brasen*, brûler; suédois, *brasa*, feu vif; anc. scandinave, *brasa*, souder, braser. Il y a aussi dans le celtique (gaélique) *brath*, conflagration.

BRAISÉ, ÉE (brè-zé, zée), *part. passé.* Gigot braisé, gigot cuit dans une braisière.

BRAISER (brè-zé), *v. a.* Faire cuire de la viande à la braise.

— ÉTYM. *Braise*.

BRAISIER (brè-zié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* Huche où le boulanger met la braise quand elle est étouffée.

— ÉTYM. *Braise*.

BRAISIÈRE (brè-ziê-r'), *s. f.* || **1°** Vaisseau dans lequel on fait cuire certaines viandes à la braise. || **2°** Grand étouffoir à braise.

— ÉTYM. *Braise*.

† **BRAISINE** (brè-zi-n'), *s. f.* Mélange d'argile et de crottin de cheval pour tremper l'acier.

— ÉTYM. Voy. BRASER.

BRAME (bra-m'), *s. m.* Voy. BRAHMANE.

† **BRAMEMENT** (bra-me-man), *s. m.* Action de bramer. On n'y entendait d'autre bruit que le bramement des cerfs, BERN. DE ST-P *Paul et Virginie*. Le désert ne répétait que les soupirs des vents, le bramement des cerfs et le chant des oiseaux, CHATEAUBR. *Natch.* I, 86. J'écoutais le bruit du vent dans la solitude, le bramement des daims et des cerfs, ID. *Itinér.* 1re partie.

— ÉTYM. *Bramer*.

BRAMER (brâ-mé), *v. n.* Crier, en parlant du cerf. Dans ce val solitaire et sombre, Ce cerf qui brame au bruit de l'eau, THÉOPHILE, *Œuvres*, 1re partie, p. 149, dans LACURNE STE-PALAYE. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Le plus grand des elephans estoit cheut de travers tout au beau milieu de la porte, où il bramoit et empeschoit de sortir ceulx qui vouloient reculer en arriere, AMYOT, *Pyrrhus*, 75. Nous voyons le cerf estant en rut bramer et crier après les biches, PARÉ, XVIII, 3. Begayans de voix, et bramans comme asnes, puis hennissans ainsi que chevaux, ID. XXIII, 44. Ils brament comme les cerfs, ils brayent comme les asnes, ID. *Animaux*, 25.

— ÉTYM. Berry, *bermer*, *bremer*, crier très-fort; génev. *bramer*, crier, hurler; bourguig. *braimai*, crier; provenç. et espagn. *bramar*, crier; ital. *bramare*; pays de Coire, *brammar*; du german que : ancien haut allem. *breman*; hollandais, *bremmen*, mugir; comparez le grec βρέμειν. Marot a dit bramer en parlant des bœufs, I, 318, et d'autres écrivains en parlant d'autres animaux.

† **BRAMIN** (bra-min), *s. m.* Voy. BRAHMANE.

BRAMINE (bra-mi-n'), *s. m.* Autre nom des brahmanes (voy. ce mot). Je serais curieux de savoir s'il reste encore quelque trace de l'ancienne langue des brachmanes; les bramines d'aujourd'hui se vantent de la savoir, VOLT. *Lett. Pilavoine*, 23 avr. 1760.

BRAN (bran), *s. m.* || **1°** Partie du son la plus grossière. || Bran de Judas, tache de rousseur au visage. Locution vieillie, et qui vient sans doute de ce qu'on se représenta Judas roux. || **2°** Bran de scie, poudre qui tombe du bois quand on le scie. || **3°** Matière fécale. || **4°** Interjection qui sert à exprimer le mépris. Bran de lui! Surtout vive l'amour et bran pour les sergents, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Vieux. || Proverbe. Faire l'âne pour avoir du bran, se montrer plus simple qu'on n'est réellement pour obtenir quelque chose.

— HIST. XIII s. Li talemelier [boulangers] qui sont haubanier sont quites du tonlieu des pors [cochons] qu'il achetent, por tant qu'il aient une fois mangié de leur bren [son], *Livr. des mét.* 6. Eschalaz, bren, fuerre, tuile, ne doivent point de chaucie, *ib.* 278. || XIVe s. Pren des deux voies la meilleur; Laisse le bren et pren la fleur, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 17. Chandelle mise en bran se garde souverainement, *Menagier*, II, 5. || XVIe s. Vendre à l'enchere autant bren que farine, J. MAROT, V, p. 216. Il n'est jour auquel on ne m'ouist gronder en moy mesme et contre moy : bran du fat! MONT. I, 270. Que cherches-tu, mon fils?—Quelques espoussettes, un miroir, une chaufferette, un manche de cuillere, du bran de froment [pour la toilette], D'AUB. *Fæn.* III, 1. Nulle peste, nulle guerre, nul ennuy; bren de paourté, bren de soulcy, bren de melancholie! RAB. *Progn. Pant.* VI. [il] Faisoit de l'asne pour avoir du bran, ID. *ib.* I, 2.

— ÉTYM. Berry, *bren*, prononcé *brin*, ordure; provenç. *bren*, son; anc. espagn. *bren de la farina*; *brenno*, son dans plusieurs patois italiens; angl. *bran*; du celtique : gaél. *bran*; kymri, *brân*; basbret. *brenn*. Tous ces mots signifient son de farine; et pour le sens d'excrément que *bran* a aussi en français : gaél. *breun*; gall. *braen*, mauvaise odeur.

† **BRANCADES** (bran-ka-d'), *s. f. plur.* Nom qu'on donnait aux chaînes des forçats.

— ÉTYM. *Branche*.

BRANCARD (bran-kar; le *d* ne se lie jamais : le bran-kar et le malade; au pluriel l'*s* ne se lie pas : les bran-kar et les malades; mais plusieurs la lient : les bran-kar-z et....), *s. m.* || **1°** Litière à bras sur laquelle on transporte un malade ou des objets fragiles. M. de Villeroy se fit emporter sur un brancard à Villeroy, ST.-SIM. 62, 45. Je disais que je me ferais porter en brancard, du mont Caucase où je demeure, sur les bords de l'Oronte, chez le grand Barmécide, VOLT. *Mme de Choiseul*, 11 févr. 1771. Formant à la hâte un brancard de verdure,... .... nous marchons, Et dans ma grotte enfin mourant nous le couchons, LAMART. *Joc.* III, 95. Faisant un brancard de nos bras, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || **2°** Brancard d'une charrette, deux pièces de bois entre lesquelles est placé le cheval. Cheval de brancard. Mettre le cheval au brancard. || Le brancard d'une voiture à timon et à quatre roues consiste en deux pièces de bois qui joignent le train de devant à celui de derrière, et sur lesquelles porte la voiture. Le brancard d'une berline. En ce sens, on dit aussi les brancards. L'un des brancards est rompu.

— HIST. XVe s. Icellui Gerart qui tenoit une fourquete en sa main, et le dit Olivier ung branquiart [gourdin], DU CANGE, *branchia.* || XVIe s. En une procession où l'on trainnoit par la ville des images des dieux sur des brancarts, l'un des chevaux qui les tiroient, faillit à tirer, AMYOT, *Cor.* 40. Les rusches avec les abeilles dedans seront portées par des hommes, non au col, ains avec un brancas, O. DE SERRES, 438.

— ÉTYM. *Branche.*

† **BRANCARDIER** (bran-kar-dié), *s. m.* || **1°** Homme de peine qui porte un brancard. En deux ou trois interrogations qu'ils firent au brancardier, SCARR. *Rom. com.* chap. 7. || **2°** Cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste. On dit aussi mallier.

— ÉTYM. *Brancard.*

BRANCHAGE (bran-cha-j'), *s. m.* || **1°** L'ensemble des branches d'un arbre. Un branchage touffu. Creuser la terre, faire des huttes de branchages, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. Le ciel permit qu'un saule se trouva, Dont le branchage, après Dieu, le sauva, LA FONT. *Fabl.* I, 19. Quand l'hiver se dissout au souffle d'un orage, Tel se penche un sapin de neige tout chargé; L'eau tombe sourdement tout le long du branchage Et serpente en ruisseau sur le sol ravagé, MASSON, *Helvétiens*, VII. || **2°** Par extension. Le branchage du cerf, son bois.

— HIST. XVIe s. Personne estrange du lignage et branchage, *Coutumier général*, t. I, p. 143.

BRANCHE (bran-ch'), *s. f.* || **1°** Bois que pousse le tronc d'un arbre. Petite branche. Branche d'olivier. Menues branches. L'arbre étendait ses branches. Pousser trop de branches. Mère branche, grosse branche d'où sortent plusieurs autres branches. || Fig. De là l'Église étendait ses branches par toute la terre, BOSS. *Hist.* II, 7. || Fig. et familièrement. S'accrocher à toutes les branches, recourir à tous les moyens pour sortir d'embarras. Il jure qu'il n'a aucune branche pour se reposer, SÉV. 67. || Fig. Sauter de branche en branche, passer brusquement d'un sujet à un autre. || Fig. et familièrement. Se prendre, s'attacher aux branches, s'arrêter aux circonstances inutiles, et négliger l'essentiel. || Être comme l'oiseau sur la branche, être dans une position incertaine, sans garantie. || Terme de jardinage. Branche gourmande, branche qui prend trop de développement et empêche les branches à fruit de se former. Branches de charpente, celles qui constituent la forme de l'arbre et portent les petites branches et les branches fruitières. Branches coursonnes sur le pêcher, celles qui sont placées entre la charpente et la branche à fruit de l'année. Branche chiffonne, petite branche grêle du pêcher qui a des boutons à fruits dans toute son étendue. Branche à bouquet, très-petite branche sur le pêcher de 2 à 8 centimètres qui porte à son extrémité quatre ou cinq boutons à fruits. Branche à demi-bois, celle qui, étant trop menue pour branche à bois et trop grosse pour branche à fruits, est coupée à deux ou trois pouces de long pour en faire de meilleures soit à bois, soit à fruit, LA QUINTINYE, *Jardins*, 1re partie, *Dictionnaire.* || **2°** Par extension. Les branches d'une racine, ses divisions. C'est une racine qui étend ses branches par tous les sens, BOSS. *Comédie.* || **3°** Par analogie. Tout ce qui peut être comparé avec les branches des arbres. Les branches du bois de cerf. Les branches d'un lustre. Lunettes à branches, lunettes qu'on fixe sur le nez au moyen de deux petites branches d'écaille fondue, de métal, etc. qui s'appliquent le long des tempes. Le chemin se partage en deux branches. Plus d'une erreur passe et repasse Entre les branches d'un compas, BÉRANG. *Sciences.* || **4°** Partage d'un cours d'eau principal. Le Nil se divise en plusieurs branches. || Les branches d'un fleuve, les petits affluents de ce fleuve. || **5°** Terme d'anatomie. Les branches d'une veine, d'un nerf, veines, nerfs qui se détachent d'un tronc principal. La grande artère qui envoie ses branches par tout le corps, DESC. *Méth.* 5, 6. || Les branches d'une mine, les filons qui dérivent du filon principal. || Terme de fortification. Les branches d'une tranchée, les boyaux d'une tranchée. || **6°** En termes de généalogie, les familles qui proviennent d'une même souche. Branche aînée; branche cadette. Ils sont issus de deux branches différentes. Jusqu'à ce qu'il eût conduit ses ancêtres de branche en branche jusqu'à Yolande, HAMILT. *Gramm* 4. Le père du maréchal [de Tallard] était puîné de la Tournon et fit sa branche, ST-SIM. 342, 226. La branche qui régnait en France était encore moins en état de disputer l'empire, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 31. J'étais un conjuré, j'avais entrepris de faire passer la couronne dans une autre branche, P. L. COUR. *Lett.* II, 76. || **7°** Partie, division. Une des branches de la littérature. Les différentes branches de l'administration, du commerce, etc. Les différentes branches des sciences naturelles. Ce fut encore [les pelleteries] une branche de commerce enlevée à Venise, VOLT. *Mœurs*, 119. L'envie de commander est une des branches de l'orgueil, ID. *Métaph.* 8. || **8°** Terme d'architecture. Nervure saillante des voûtes gothiques. || **9°** Terme de manége. Branche de la bride, chacune des deux pièces de fer courbées, portant l'embouchure, les chaînettes et la gourmette, et attachées d'un côté à la têtière et de l'autre aux rênes. || **10°** Terme de marine. Divisions de divers cordages à l'effet d'agir sur plusieurs points. || **11°** Terme d'art militaire. Branche d'armement, certaines parties de l'armement d'uniforme. || **12°** Corps d'une épingle. || Partie de la poignée d'une épée. || Tige d'une clef. || Chacune des portions dans lesquelles une chaîne d'étoffe est divisée. || Planche à l'usage des verriers. || Proverbe. Il vaut mieux se tenir au gros de l'arbre qu'aux branches, c'est-à-dire il vaut mieux s'attacher à celui qui a l'autorité supérieure qu'à celui qui n'a qu'une autorité subalterne.

— HIST. XIe s. Branches d'olive en vos mains porterez, *Ch. de Rol.* V. || XIIe s. Tous jours [il] ama le roi sans branche de renart [par allusion aux perfidies de Renart, dans le célèbre poëme de ce nom], *Sax.* XIX. Cume li muls vint suz [sous] un grand chaigne e ki mult out branches, une des branches aerst Absalon par la tresce, *Rois*, 186. || XIIIe s. Et la masenghe [mésange] saut sour une brance, et fu mervelles lie de çou qu'elle fut escapée, *Chr. de Rains*, 236. Quant le flum vient en Egypte, il jete ses branches aussi comme j'ai jà dit devant, JOINV. 220. || XVe s. Et sachez que nous devons mieux aimer les branches et les membres qui viennent de si vaillant homme [Jacques d'Artevelle] que de nul autre, FROISS. II, II, 101. || XVIe s. Ce bon Bacchus, qui de branches de vigne Guide le cours de tigres attelez, DUBELL. IV, 61, *verso.*

— ÉTYM. Picard, *branke*; bourguig. *brainche*; provenç. *branca* fém. et *branc* masc.; ital. *branca*; valaque, *brëncë*, patte de devant (bas-latin, *branca leonis*, pied de lion, sorte de plante, dans un texte du XIe siècle). Diez remarque que *branca* doit être fort ancien et peut-être même avoir appartenu à la latinité, puisqu'il se trouve dans le valaque, qui fut, de si bonne heure, séparé du domaine de la langue latine. Il est disposé à le rattacher au celtique : ancien gaël. *brac*, cornw. *brech*, qui signifient bras (les branches d'un arbre sont ses bras); d'où le bas-breton *brank*, branche, qui alors n'aurait pas emprunté ce mot aux langues romanes.

BRANCHÉ, ÉE (bran-ché, chée), *part. passé.* || **1°** Perché. Un faisan branché. || Fig. et familièrement. Un mousse branché sur une vergue. || **2°** Pendu. Et le trio branché mourut contrit, LA FONT. *Orais.*

† **BRANCHELLIEN, ENNE** (bran-chè-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Nom des hirudinées à branchies saillantes.

— ÉTYM. *Branchies.*

† **BRANCHELLION** (bran-chè-li-on), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom des vers nus à branchies dorsales.

— ÉTYM. *Branchies.*

† **BRANCHEMENT** (bran-che-man), *s. m.* Division en branches, suivant les besoins, des tuyaux qui conduisent de l'eau, du gaz dans les maisons, dans les jardins.

— ÉTYM. *Brancher.*

BRANCHER (bran-ché). || **1°** *V. n.* Terme de chasse. Percher sur des branches d'arbres. Le faisan, la perdrix rouge, le coq de bruyère branchent. || **2°** *V. a.* Pendre, attacher à une branche d'arbre. Jadis on branchait les faux-sauniers. Les faux-sauniers furent battus, leur sel pris, et leurs prisonniers branchés, ST-SIMON, 507, 174. || **3°** Fig. Partager en branches. Il fallait faire détruire [au roi Philippe IV d'Espagne] son propre ouvrage, la consolation de la fin prématurée de ses grandeurs temporelles, en les laissant dans sa maison qu'il branchait à l'exemple de Charles V, ST-SIM. 81, 53. || **4°** Terme de fauconnerie. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol. || **5°** Terme de plombier. Embrancher une sous-division de tuyaux. On fera passer les tuyaux près de votre maison, et vous pourrez brancher. || Terme de verrerie. Mouvoir la branche dans l'ouverture de la bosse.

— HIST. XVIe s. Force fut au miserable, pour ne pouvoir plus brancher, de se cacher en terre, YVER, p. 626. Le prevost de l'hostel les fist bientost brancher aux premiers chesnes de la forest, CARL. III, 20. Les vignes arbustives ou branchées, soustenues des arbres, O. DE SERRES, 156. Tant que tige fait souche, elle ne branche jamais, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Branche*; provenç. *brancar*, pousser des branches

† **BRANCHETTE** (bran-chè-t'), *s. f.* Petite branche.

— HIST. XIVe s. Pren deux branchettes, et les fiche parmy les laz contre terre, *Modus*, f° XLVII, *verso.* Branchettes fourchées de trois fourchons, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Tournelles tissues de laurier, de lierre, de jasmin ou de houblon, dont les branchettes, lentement repliées et tortillées, n'osoient passer leurs bornes defendues, YVER, p. 524. Ces meuriers produisent leurs vers jetons, longs, sans branchetes traversantes, O. DE SERRES, 470.

— ÉTYM. Diminutif de *branche.*

BRANCHE-URSINE (bran-chur-si-n') ou **BRANC-URSINE** (bran-kur-si-n'), *s. f.* Nom vulgaire de l'acanthe sans épines (*acanthus mollis, L.*).

— HIST. XVIe s. Branche-ursine, en latin *acanthus*; des anciens architectes est venue la coustume d'entailler les feuilles de branche-ursine es chapiteaux des colonnes corinthiennes, pour laquelle cause a esté communement appellée par les Romains *marmolaria*, O. DE SERRES, 624.

— ÉTYM. *Branche* et *ourse*; provenç. *branca orcina*; espagn. *branca ursina*; ital. *branca orsina.*

† **BRANCHIAL, ALE** (bran-chi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux branchies. Les veines branchiales. Les arcs branchiaux.

— ÉTYM. *Branchies.*

† **BRANCHIÉ, ÉE** (bran-chi-é, ée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni de branchies.

— ÉTYM. *Branchies.*

BRANCHIER (bran-chié), *adj. m.* Terme de fauconnerie. Oiseau branchier, jeune oiseau qui, n'ayant point encore de force, vole de branche en branche en sortant du nid.

— HIST. XIVe s. Esprevier branchier, c'est celuy qui est prins nouvellement yssu du nid, et a esté ung peu à soy, *Modus*, f° XCV, *verso.* L'esprevier est dit branchier ou ramage, pour ce que, quant il soit pris, il vole sur les rainceaux ou sur les branches, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Ouquel bois le suppliant avoit fait une loge de branches de chesne, pour prendre des oyseaulx de proye, ramages ou branchiers, DU CANGE, *branca.*

— ÉTYM. *Branche.*

BRANCHIES (bran-chie), *s. f. plur.* Terme d'anatomie. Appareil respiratoire des animaux destinés à vivre dans l'eau et à respirer l'air qui se trouve en dissolution dans ce liquide.

— ÉTYM. Βράγχια, branchies.

† **BRANCHIFÈRE** (bran-chi-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des branchies.

— ÉTYM. *Branchie*, et *ferre*, porter.

† **BRANCHILLON** (bran-chi-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petite branche.

— HIST. XVIe s. Leurs ver-jetons, n'estans retenus par les branchillons, s'allongeroient par trop, O. DE SERRES, 470.

— ÉTYM. Diminutif de *branche.*

† **BRANCHIODÈLE** (bran-chi-o-dè-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de vers qui ont les branchies visibles à l'extérieur.

— ÉTYM. *Branchies*, et δῆλος, visible.

† **BRANCHIOGASTRE** (bran-chi-o-ga-str'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de crustacés à branchies ventrales.

— ÉTYM. *Branchies*, et γαστὴρ, ventre.

† **BRANCHIOPNONTE** (bran-chi-o-pnon-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom des animaux invertébrés qui respirent par des branchies.

— ÉTYM. *Branchies*, et πνεῖν, respirer.

† **BRANCHIOPODE** (bran-chi-o-po-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de crustacés qui ont les branchies aux pieds.

— ÉTYM. *Branchies*, et ποῦς, ποδὸς, pied.

† **BRANCHIOSTÈGE** (bran-chi-o-stè-j'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui recouvre les branchies. Membrane branchiostège. || *S. m.* Les branchiostèges, poissons cartilagineux qui ont une membrane branchiale sans opercule.

— ÉTYM. *Branchies*, et στέγειν, recouvrir, protéger.

† **BRANCHIOSTOME** (bran-chi-o-sto-m'), *s. m.* Terme d'anatomie. Ouverture par laquelle les branchies communiquent au dehors.

— ÉTYM. *Branchies*, et στόμα, bouche (voy. STOMATITE).

† **BRANCHIS** (bran-chi), *s. m.* Terme de fauconnerie. Billot sur lequel on fixe l'oiseau de proie que l'on veut élever.

— ÉTYM. *Branche.*

BRANCHU, UE (bran-chu, chue), *adj.* || 1° Qui a beaucoup de branches. Un arbre branchu. || 2° Fig. Offrant deux branches, deux alternatives. Croyez-vous que cette idée [d'accepter ou de n'accepter pas les honneurs qui lui sont offerts] branchue, et affreuse dans l'une et dans l'autre de ses deux branches, ne l'effrayera pas [le comte de Toulouse]? ST-SIM. 510, 283. || 3° Canard branchu, espèce de canard. Les canards branchus, les linottes bleues brillent dans la verdure des arbres, CHATEAUB. *Voy. Amérique*, 398.

— HIST. XIIIe s. Un freisne [elle] vit lé et branchu, E mult espès e bien ramu, MARIE, *Frêne.* Mès il n'orent geres erré Qu'il ont levé un cerf branchu De quatre branches et menbru, *Ren.* 22343. Ormes i ot branchus et gros, Et avec ce charmes et fos [hêtres], *la Rose*, 1367. || XVIe s. L'erable est tout branchu, depuis la racine jusques aux branches, PALISSY, 28. Le millet-sarrazin a le tige branchu, O. DE SERRES, 110.

— ÉTYM. *Branche;* provenç. *brancut.*

† **BRANC-URSINE** (bran-kur-si-n'), *s. f.* Voy. BRANCHE-URSINE.

† **BRAND** (bran), *s. m.* Dans l'armement du moyen âge, grosse épée qu'on maniait à deux mains.

— HIST. XIe s. Sanglant en ert li branz entresqu'à l'or, *Ch. de Rol.* LXXXI. || XIIe s. Et par maistrie fu ses ver brans fonduz, *Roncisv.* p. 54. Il tient l'espée, dont bien trenche li brant, *Raoul de C.* 178. || XIIIe s. En son poing [il] tenoit le brant fourbi d'acier, *Berte*, XIX. Jà te verras tot detrenchier; Ne vois-tu ci mon branc d'acier? *Ren.* 21820. || XIVe s. Ançois se defendirent aux bons asserez brans, Tant que de nous occirent trois escuiers vaillans, *Guescl.* 16276. || XVIe s. Luy secouant au poing un brand armé de cloux, À la poincte d'acier, qui tranchoit des deux bouts, RONS. 839.

— ÉTYM. Provenç. *bran*, *brenc;* ital. *brando;* de l'anc. haut allemand, *brant*, tison; ancien scandinave *brandr*, épée; le nom de tison ayant été donné à l'épée par une métaphore facile à comprendre.

BRANDADE (bran-da-d'), *s. f.* Terme de cuisine. Préparation de la morue à la provençale, avec de la crème, de l'huile et de l'ail.

— ÉTYM. Probablement *brande* 2, à cause de la vive saveur de l'ail.

1. **BRANDE** (bran-d'), *s. f.* || 1° Sorte de bruyère qui croît dans les campagnes incultes. || 2° Lieux incultes où croissent ces arbustes. Il s'égara dans une brande.

— HIST. XVe s. Le suppliant s'en alla droit à certaines brandes appartenant à son pere, DU CANGE, *branda.* || XVIe s. Le prince donna au comte d'Hohenloo six troupes de cavalerie d'environ six vingt chevaux, pour au grand trot gagner par les brandes le costé de l'armée qui marchoit, D'AUB. *Hist.* III, 444. Ainsi que j'allois de Xaintes à Maresmes, passant par les brandes de St-Sorlin, PALISSY, 46. Deux paysans furent trouvez dedans les brandes ou guarrigues, qui là s'estoient mussez de peur, M. DU BELL. 402.

— ÉTYM. Bas-lat. *branda.* Origine inconnue, à moins qu'on ne suppose que le radical soit le même que dans le provençal *brandar*, remuer, et le français *brandir.*

† 2. **BRANDE** (bran-d'), *s. f.* Terme de marine. Sorte d'artifice pour les brûlots.

— ÉTYM. Allem. *Brand*, embrasement.

BRANDEBOURG (bran-de-bour), *s. m.* || 1° Ornement en broderie ou en galon sur un vêtement. Une robe garnie de brandebourgs, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || 2° *S. f.* Autrefois, casaque à longues manches. || 3° Espèce de pavillon ou berceau de jardin. J'ai fait faire deux petites brandebourgs pour la pluie, l'une au bout de la grande allée dans un petit coin du mail, l'autre au bout de l'*infinie;* il y a un plafond, j'y ai fait peindre des nuages, SÉV. 445.

— ÉTYM. *Brandebourg*, nom d'une province d'Allemagne, qui fut donné d'abord à une sorte de casaque, à cause que les gens de l'électeur de Brandebourg, lors d'une invasion en France dans l'année 1674, portaient des casaques de ce genre.

† **BRANDERIE** (bran-de-rie), *s. f.* Se dit dans quelques provinces pour usine où l'on fait de l'eau-de-vie.

— ÉTYM. Allem. *Brand*, brûlement.

BRANDEVIN (bran-de-vin), *s. m.* Eau-de-vie de vin. Encore eût-il fallu qu'il [le bourreau] eût été ivre de brandevin, VOLT. *Dial.* XXIV, 3.

— ÉTYM. Allem. *Branntwein*, de *brennen*, brûler (voy. BRANDON), et *Wein*, vin (voy. VIN).

BRANDEVINIER, IÈRE (bran-de-vi-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui vend du brandevin à la troupe, et aussi, dans quelques provinces, celui qui fabrique de l'eau-de-vie.

— ÉTYM. *Brandevin.*

BRANDI, IE (bran-di, die), *part. passé.* L'épée brandie d'un bras vigoureux. || Tout brandi, c'est-à-dire comme la personne ou la chose se trouvent. Le seul Ragotin n'avait plus envie de rire, et sa colère s'était tournée contre l'Olive, qui le porta tout brandi, comme on dit à Paris, sur le lit que faisait la servante, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 7.

† **BRANDILLE** (bran-di-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de charpentier. Se dit de trous faits dans les chevrons pour y mettre des chevilles.

— ÉTYM. *Brandir.*

BRANDILLÉ, ÉE (bran-di-llé, llée, *ll* mouillées, et non bran-di-yé), *part. passé.* La corde brandillée par cet enfant.

BRANDILLEMENT (bran-di-lle-man), *s m* Mouvement de ce qui est brandillé.

— ÉTYM. *Brandiller.*

BRANDILLER (bran-di-llé, *ll* mouillées, et non bran-di-yé). || 1° *V. a.* Agiter deçà et delà. || 2° *V. n.* Un vieux linge brandillait à une branche d'arbre. || 3° Se brandiller, *v. réfl.* Se mouvoir, s'agiter en l'air sur une corde, une escarpolette, etc.

— SYN. BRANDILLER, BRANLER. Ce qui distingue ces deux verbes, c'est que l'un est un diminutif et l'autre ne l'est pas. Aussi brandiller a-t-il toujours un sens ou de plaisanterie ou d'ironie ou de dénigrement, sens qui est tout à fait absent de la signification de branler.

— HIST. XIIIe s. Mais moult fu durement lassés Que des cops que del brandeler, *Ren.* 18647. || XVe s. Et doit estre la lance avant brandelée de fort bras, qu'elle soit lanciée; car elle perce mieux, et en donne plus grant coup, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 27. || XVIe s. L'autre, ayant esté accusé de peculat, a esté vu brandiller à une potence dans un tableau, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Brandir.*

BRANDILLOIRE (bran-di-lloi-r', *ll* mouillées, et non bran-di-yoi-r'), *s. f.* || 1° Balançoire formée avec une corde ou des branches. Peu usité. || 2° Sorte de charrue sans avant-train.

— ÉTYM. *Brandiller.*

BRANDIR (bran-dir), *v. a.* || 1° Agiter dans sa main avant de lancer ou de frapper. Brandir un javelot, une épée. Ce noble mortel Marche en brandissant Un sabre innocent, BÉRANG. *Carabas.* || Fig. Puis, quand ce trône ose brandir son foudre, De vieux fusils l'abattent en trois jours. BÉRANG. *Adieu chansons.* || 2° Terme de charpentier. Arrêter, affermir, au moyen d'une cheville, deux pièces de bois l'une contre l'autre.

— HIST. XIe s. [La lance] Par tel aïr estroussée et brandie, *Ch. de Rol.* LV. [Il] Empeint [empoint] le bien, fait lui brandir le corps, *ib.* XCI. [Il] brandist son cop, et li Sarrazins chet, *ib.* CXVI. || XIIe s. Par tel vertu [il] l'a [la lance] crolée et brandie, *Ronc.* p. 33. À tant s'en torne, s'a son escu saisi; Ce fut mervelle, quant il nul n'en feri, Et ne porquant s'ot il l'espieu brandi, *Raoul de C.* 87. || XIIIe s. Lors vint un vilein o sa lance; Si li refet une envaïe, As deux meins l'a forment brandie, Parmi le cors le volt ferir, *Ren.* 21858. Et Franchise qui bien s'en cuevre, Brandist la hante de sa lance, Et contre le vilain la lance, *la Rose*, 15545. || XIVe s. Eau se bat contre feu; contre eau Feu brandist et fouldre et carreau, *Trait. d'Alchim.* 142. || XVIe s. Elles n'ont que la guerre empreinte en leurs courages, Le brandir de la pique, et de bien manier Sur le sablon poudreux un beau cheval guerrier, RONS. 844.

— ÉTYM. *Brand;* provenç. *brandir* et *brandar;* espagn. et portug. *brandir;* ital. *brandire. Brandir*, c'est agiter comme un brand, comme une épée.

1. **BRANDON** (bran-don), *s. m.* || 1° Bouquet de paille enflammé, dont on se sert pour s'éclairer. || 2° Débris enflammé qui s'échappe d'un incendie. Des brandons du bûcher qui va le mettre en cendres Embrasons les palais de ces fiers conjurés, VOLT. *Mort de César*, III, 8. || Fig. Les brandons de guerre civile. Des factions.... Il éteint le dernier brandon, V. HUGO, *Odes*, II, 7. L'intolérance est presque éteinte; Qui rallumera ses brandons? BÉRANG. *Mort du diable.* || 3° Dimanche des brandons, le premier dimanche de carême, ainsi dit à cause de l'habitude de porter, en ce jour, des brandons allumés. || Danse des brandons, sorte de danse rustique ou plutôt course dans la campagne avec des brandons, à l'occasion de certaines fêtes. || 4° Un brandon de glands, un bouquet de glands. Inusité en ce sens. Son rabat [de Mascarille] se pouvait appeler un honnête peignoir, et ses canons semblaient n'être faits que pour servir de cache aux enfants qui jouent à cligne-musette; un brandon de glands lui sortait de sa poche comme d'une corne d'abondance, *Récit en prose et en vers de la farce des précieuses*, Paris, 1660.

— HIST. XIIIe s. Nus baudroyers ne puet ne ne doit ouvrer entre les brandons et la saint Remi, puisque complie est sonée à Nostre-Dame, *Liv. des mét.* 225. Et vous baignerés en l'estuve Où Venus les dames estuve; Bien sai, le brandon sentirés, *la Rose*, 12957. Bel-Acueil, qui sentit l'aïer [chaleur] Du brandon, sans plus delaier M'otroia ung baisier en dons, Tant fist Venus et ses brandons, *ib.* 3484. Ele tint ung brandon flamant En sa main destre, dont la flame A eschauffée mainte dame, *ib.* 3434. Par nuit obscure a tel clarté Qu'il n'estuet [n'est besoin] à nul garçon Porter lanterne ne brandon, *Fl. et Bl.* 1828. || XIVe s. Olivier de Clisson venoit moult puissamment À falos, à brandons, o lui hommes cinq cent, *Guescl.* 21749. ....Deable d'enfer issirent, par maistrie, Getans brandons de feu, pour lui faire hasquie, *Baud. de Seb.* V, 10. Le dimenche que l'en dist des premiers brandons, DU CANGE, *brando.* Comme il soit de coustume de faire chascun an, le jour des brandons, après soupper, feux aux quels les bonnes gens ont accoustumé d'eulz assembler, ID. *ib.* Et en sa dextre main tenoit Un dart qui bien estoit ferré, Et en l'autre avoit un brandon De feu que gettoit grant randon, MACHAULT, p. 15. || XVIe s. Devant l'image [de] Cupido Brusloit le brandon de detresse, MAROT, I, 175.

— ÉTYM. Bas-lat. *brando;* provenç. *brando;* anc. catal. *brandó;* espagn. *blandon*, torche; de l'allem. *Brand*, feu, incendie, de *brennen*, brûler; angl. *to burn.*

2. **BRANDON** (bran-don), *s. m.* Morceau d'étoffe, et maintenant, d'ordinaire, paille tortillée au bout d'un bâton et plantée aux extrémités d'un champ pour indiquer qu'il est saisi. || Saisie-brandon, acte par lequel un créancier fait saisir les fruits, pendants par branches et racines, des biens de son débiteur

— HIST. XVe s. Faire execution ou mettre un brand sur chacune personne, DU CANGE, *brando.* || XVIe s. Un seigneur censuel peut proceder par voye d'arrest ou brandon sur les fruits pendans par les racines, *Coustumier général*, t. I, p. 186.

— ÉTYM. Bas-lat. *brando*, *brandeum*, *brandium*, sorte de voile qu'on mettait sur les terres saisies; ital. *brandone*, lambeau, et, par contraction, *brano;* anc. espagn. *brahon*, morceau d'étoffe. Il y a dans l'ancien français *braion*, dans le provençal *bradon*, *brazon*, *braon*, qui signifient le gras des chairs, le fessier (anglais *brawn*, partie charnue), et qui viennent de l'ancien haut-allemand *brâto*, accusatif *brâtun*, *brâton*, partie charnue, mollet; Diez croit que de ce sens on est venu à celui de lambeau de chair et puis lambeau d'étoffe; une pareille dérivation paraît très-douteuse. On peut conjecturer, avec quelque vraisemblance, que *brand*, *brandon*, est un substantif dérivé de l'ancien verbe *brander*, contracté de *brandeler* (voy. BRANLER), une chose qui brandille pouvant sans peine se dire d'un morceau d'étoffe fixé à un pieu ou bâton.

BRANDONNÉ, ÉE (bran-do-né, née), *part. passé.* Terre brandonnée.

BRANDONNER (bran-do-né), *v. a.* Terme de pratique. Planter des brandons aux extrémités d'un champ dont la récolte est saisie.

— HIST. XIVe s. Nous avions tout droit d'y saisir, brandonner, sceller, DU CANGE, *brando.* || XVe s. Le quel sergent dit au suppliant, qu'il avoit brandonné ses vignes à la requeste d'un nommé Acart, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *brandonare* (voy. BRANDON 2).

† **BRANÉE** (bra-née), *s. f.* Boisson préparée avec du son, pour les porcs que l'on engraisse.

— ÉTYM. *Bran.*

BRANLANT, ANTE (bran-lan, lan-t'), *adj.* || 1° Qui branle, qui n'est pas stable. Une poutre branlante. Avoir la tête branlante. || Fig. Château branlant, chose peu solide, personne qui n'est pas ferme sur ses jambes. Cet enfant commence à marcher, mais c'est un château branlant. Il en était au lit [d'une opération au pied], quand nous sommes arrivés; il marche présentement, mais c'est comme un château branlant, SÉV. 58. || 2° Branlant, *s. m.* Anciennement, croix sans coulant terminée en pendeloque.

— HIST. XIVe s. Pour la façon d'un char branlant qui doit se faire pour madame la duchesse d'Orleans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 208. || XVe s. Et si en ay ung autre [parement] qui est de satin cramoisy tout semé de branlans [clinquants] d'or, *Jeh. de Saint.*

ch. 23. || XVIe s. Faisans au reste des courses si brans-lantes, que l'on pensoit à toute heure qu'ils deussent tomber, CARL. VII, 25.

BRANLE (bran-l'), *s. m.* || **1°** Mouvement d'un corps qui va tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Le branle d'une cloche. Sonner en branle, donner aux cloches tout le va-et-vient qu'elles peuvent avoir. À l'église c'était grande cérémonie, cierges allumés, faux-bourdon, procession, cloches en branle, P. L. COUR. I, 268. [O mer!] je ferme au branle de ta lame Mes regards fatigués du jour, LAMART. *Méd.* II, 21. Elles ont dû se mouvoir du même branle que la matière du ciel, DESC. *Monde*, 9. Tout est dans un branle perpétuel et par conséquent tout change, FONT. *Les mondes*, 6e soir. Ainsi de notre espoir la fortune se joue, Tout s'élève ou s'abaisse au branle de sa roue, CORN. *Illus. comique*, V, 5. Qu'à son gré désormais la fortune me joue, On me verra dormir au branle de sa roue, BOIL. *Épît.* V. || Terme de physique. Espace parcouru par le régulateur d'une pendule dans une oscillation. || **2°** Fig. Impulsion donnée à une chose. Je demande quel moteur a donné ce premier branle à la machine de l'univers, FÉN. *Exist.* 81. C'est la cause secrète qui donne le branle à tous ces mouvements qui cesseraient aussitôt qu'on aurait su le véritable état de vos disputes, PASC. *Prov.* 18. Il faut avouer que l'ordre de notre naissance donne presque le premier branle à celui de nos destinées, MASS. *Villars.* Je vais donner le branle et pousser à la roue, TRISTAN, *Marianne*, II, 4. ....ce que je me propose Pourrait déjà donner un grand branle à la chose, BARON, *l'Andrienne*, III, 9. Ce sont eux qui donnent le branle à la réputation, MOL. *les Préc.* 10. Luther donne le branle à ces mouvements, BOSS. *Var.* I. La France commençait à donner le branle aux affaires de l'Europe, ID. *le Tell.* L'imprudence, la coutume, le respect humain, la cupidité, sont les grands ressorts qui donnent le premier branle aux diverses destinées des hommes, MASS. *Carême, Vocation.* Si nous remontions jusqu'à celui de leurs ancêtres qui donna le premier branle à l'infortune de sa postérité.... ID. *Carême, Enfant prodigue.* Il donnait le branle et le mouvement à tout, ID. *Villeroy.* Claudius penchait tantôt d'un côté et tantôt d'un autre selon le branle qu'on lui donnait, PERROT D'ABL. *Tacite*, 339. Mlle de Grignan donnera un branle à vos résolutions, SÉV. 441. || Familièrement. Être en branle, se mettre en branle, être, se mettre en mouvement pour faire une chose. Mettre quelqu'un en branle, lui donner le branle, le mettre en train, en disposition d'agir. || **3°** Espèce de danse. Le branle ou branle gai est le nom générique de toutes les danses où un ou deux danseurs conduisent tous les autres, qui répètent ce qu'ont fait les premiers. Le grand-père et le cotillon sont des branles. Il y a ou plutôt il y avait des branles sérieux; ceux qu'on donnait aux bals de Louis XIV, et qui sont décrits dans le *Maître à danser* du sieur Rameau, étaient fort graves. || Branle de sortie, retraite forcée et précipitée qu'on est obligé de faire en quittant un lieu ou une personne. Danser un branle de sortie. Et que, quand on se frotte avec les courtisans, Les branles de sortie en sont fort déplaisants, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. Mener le branle, ouvrir le branle, commencer le branle, c'est-à-dire donner le premier exemple d'une chose, être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. || Être fou comme le branle gai, comme branle gai, être d'une gaieté excessive. || L'air sur lequel on danse un branle. || **4°** Lit des matelots, ainsi nommé à cause qu'il est suspendu. On dit aujourd'hui hamac. || **5°** Terme de manége. Branle de galop, mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou action qu'il conserve dans cette allure. || **6°** Terme de fauconnerie. Vol de l'oiseau, lorsque, au-dessus de la tête du fauconnier, il tourne en battant des ailes et en remuant la queue. || **7°** Mâchoire d'étau.

— HIST. XVe s. ....Le pays d'Angleterre estoit en branle et en differend l'un contre l'autre, FROISS. II, II, 4. Les gens de pied dudit duc ne fuyrent point, si en furent-ilz en quelque bransle, COMM. VI, 6. || XVIe s. Si vous avez prins garde au bransle des quatre saisons, MONT. I, 86. Nous sentons nostre corps agité au branle de nos imaginations, ID. I, 92. Ceux qui donnent le bransle à un estat [qui le troublent], ID. I, 121. Iray je songer au bransle du monde [l'ordre, la construction]? ID. I, 174. Aymer mieulx tumber une fois, que de demeurer tousjours en branle, ID. I, 251. Il apprenoit à danser aux chambrieres de leans les branles de Gascogne, MARG. *Nouv.* XXVIII. Il amena le premier à la cour les branles du haut Barrois, CARL. VI, 37. Ils se mirent à chanter force branles de Poitou, YVER, p. 573. Le troisieme est une barre faite en pince par un bout et par l'autre en douille, pour loger un pau, avec lequel elle a plus de branle, D'AUB. *Hist.* II, 372. Ce que vous ferez dans une heure donnera bon ou mauvais branle à tout le reste de votre vie, et vous fera roi ou rien, ID. *ib.* III, 484. Les prebstres de St Medard avoyent sonné leurs cloches à tout bransle, CONDÉ, *Memoires*, 612.

— ÉTYM. Voy. BRANLER; bourguig. *branne*, sorte de danse.

BRANLÉ, ÉE (bran-lé, lée), *part. passé.* Un javelot branlé par le bras qui va le lancer. Sa tête branlée à chaque nouvelle demande.

BRANLE-BAS (bran-le-bâ), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Action de détendre les branles ou hamacs, pour se disposer au combat. Faire branle-bas, c'est ôter non-seulement les branles, mais tout ce qui est sur le gaillard et dans l'entre-pont, et le jeter à fond de cale, pour se disposer au combat. || **2°** Familièrement, bouleversement. C'est un branle-bas dans cette maison. || *Au plur.* Des branle-bas.

— ÉTYM. *Branle, bas.*

BRANLEMENT (bran-le-man), *s. m.* Mouvement de ce qui branle. Branlement de tête.

— HIST. XIVe s. Les mouvemens du corps ou les doubteus branlemens des javeloz et des armes, BERCHEURE, f° 15. || XVIe s. Toute la noblesse qu'avoit avec lui le Prince, estant tombée malade du branslement, et non pas lui, ce ne furent que conseils tendans à esquiver ou le mal de mer, ou le peril du combat, D'AUB. *Hist.* II, 296. Si le branlement des dents vient par coups ou cheutes, PARÉ, XV, 27. Les Atheniens ne tiroient que dards, flesches et traicts, dont le branlement des vaisseaux tardoit et empeschoit le droit fil, AMYOT, *Nicias*, 45.

— ÉTYM. *Branler.*

† **BRANLE-QUEUE** (bran-le-keue), *s. f.* Nom vulgaire de la bergeronnette ou de la lavandière. || *Au plur.* Des branle-queue.

BRANLER (bran-lé), *v. a.* || **1°** Mouvoir d'avant en arrière, faire aller deçà et delà. Branlant le dard dont il le voulait percer, FÉN. *Tél.* XVI. Cette tête que je branle n'est point assoupie, DESC. *Méd.* I. || Fig. Tant que je branle le menton, tant que je mange, c'est-à-dire tant que je vis. Oh! tu seras ainsi tenu pour un poltron. — Soit, pourvu que toujours je branle le menton, MOL. *Dép. amour.* V, 1. || Branler la tête, hésiter, ne pas accéder. Je branlais la tête à chaque somme, HAMILT. *Gramm.* 3. || **2°** *V. n.* S'incliner de côté et d'autre. .... Nos destinées, Des Alpes et des Pyrénées Les sommets auront fait branler, MALH. VI, 8. Il y avait une fois une reine si vieille, si vieille que sa tête branlait comme les feuilles que le vent remue, FÉN. XIX, 3. Ma dent branle, SÉV. 378. Dents.... Qui, durant qu'il fait vent, branlent sans qu'on les touche, RÉGNIER, *Sat.* XI. Faites que tout le ciel branle à votre cadence, ID. *Sat.* IX. || Fig. Rien n'est juste de soi; tout branle avec le temps, PASC. *Vrai bien*, 4. Quelque terme où nous puissions nous attacher et nous affermir, il branle et nous quitte, ID. dans COUSIN. Les hommes qui ne branlent presque que par des secousses, ID. *Imag.* 1. || Branler dans le manche, ou au manche, se dit d'un instrument qui n'est pas solidement emmanché; et figurément, être menacé dans sa position, dans sa fortune, etc. || **3°** Se remuer, se mouvoir. Ne branlez pas de là. On leur a dit qu'il ne faut pas branler, ni aller et venir, SÉV. 551. Je pense qu'elle s'attendait que je dusse lui céder ma place; je lui devais une incivilité de l'autre jour, je la lui payai comptant, et ne branlai pas, ID. 27. La Bretesche avait défenses expresses de branler, quelque combat qu'il entendît, ST-SIM. 47, 50. || Fig. Ces écoliers n'osent branler devant le maître. Il y allait de la vie à branler tant soit peu sous le commandement du général, BOSS. *Hist.* III, 6. || **4°** Menacer de se révolter. On viendra dire qu'une province s'est révoltée et qu'une autre branle, BALZAC, *Avis écrit.* Toutes les provinces qui branlent déjà, ne se déclareront-elles pas? RETZ, II, 300. || Proverbe. Tout ce qui branle ne tombe pas, se dit pour exprimer qu'une chose qui n'est pas solide peut durer, qu'une personne qui est maladive peut vivre longtemps.

— HIST. XIe s. Quant l'oït Guenes, l'espée [il] en a branlie, *Ch. de Rol.* XXXVI. De son espieu la hanste [il] en a branlée, *ib.* CCXL. || XIIe s. Lors [il] commença son tinel [massue] à branler, *Bat. d'Aleschans*, 5119. Tant espié fort branler et paumoier, *Ronc.* p. 58. || XIIIe s. Roonel mot ne respondi; Qar il ne pot, que trop l'estraint Li laz, et dant Renart l'empaint Par les piez et le fet branler. *Ren.* 24757. Tant par est la bataille fors, Lombart commencent à branler; Car il ne porent mais souffrir, GUILL. DE PALERME. Tuit li crestien en branlerent, *Hist occid. des croisades*, t. II, p. 312. || XIVe s. Quant le Breton les vit, le cheval va brochant, L'escu mist en chantel, la lance va branlant, *Guescl.* 15828. || XVe s. Et se tenoient cils à cheval pour reconforter les batailles qui branleroient, FROISS. I, I, 92. Marne l'ensaint; les haulz bois profitables Du noble parc puet l'en veoir branler, E. DESCH. *Le bois de Vincennes.* Et branloient toutes nos enseignes comme gens quasi desconfitz, COMM. II, 2. || XVIe s. Louis Sforce, sous qui avoit si longtemps branslé toute l'Italie, on l'a veu mourir prisonnier à Loches! MONT. I, 66. Nostre ame ne branle qu'à credit, serve et captive soubs l'auctorité d'aultruy, ID. I, 161. La profession des pyrrhoniens est de bransler, doubter et enquerir, ID. II, 230. Le soleil bransle, sans sejour, sa course ordinaire, ID. II, 261. Le ciel et les estoiles ont branslé 3000 ans; tout le monde l'avoit ainsi creu, ID. II, 329. Tout ce qui branle ne tumbe pas, ID. IV, 86. Je ne veulx pas que vous le poussiez, ny le bransliez; mais seulement ne le soubstenez plus, ID. IV, 353. Ayant quelque temps branlé [dansé] à la lourdesque, YVER, p. 573. L'armée n'estoit point encore tournée en fuitte à val de roupte, mais bransloit desjà et estoit en grand desarroy, AMYOT, *Pélop.* 60. Les eschelles branloient et plioient sous le faix, ID. *Aratus*, 9. Le peuple, voyant le gouverneur armé à l'Etape et au Martroy, branloit pour la pluspart à se jetter de son costé: mais.... D'AUB. *Hist* I, 134. Il jugeoit à leur mouvement, s'ils branloient ou marchoient resolus, ID. III, 285. Les dents branlent par la relaxation des gencives, PARÉ, XV, 27.

— ÉTYM. Bourguig. *brannai;* forme dérivée de *brandir* (comme *brandiller*), par l'intermédiaire d'un *brandeler*, contracté en *branler*. On trouve en effet *brandeler :* Targes, banieres, penonceaux, Selonc ce que les nés [vaisseaux] brandelent, En mil parties i fretelent, G. GUIART, t. II, p. 359; et même *brander :* Tute la terre brande, pensez del espleitier, J. FANTOSME, *Chron.* 958.

† **BRANLETTE** (bran-lè-t'), *s. f.* Terme de pêche. La seconde des trois pièces d'une ligne.

— ÉTYM. *Branler*, à cause du branlement de cette pièce de la ligne.

BRANLOIRE (bran-loi-r'), *s. f.* || **1°** Planche qui, en équilibre, sert à deux personnes placées au bout pour s'enlever tour à tour. || On dit plus souvent aujourd'hui une balançoire, et, dans le langage très-familier, un tape-cul. || **2°** Levier garni d'une chaîne de fer qui meut le soufflet d'une forge. || Grand châssis fixé au plancher du séchoir dans un atelier de teinture. || **3°** Terme de fauconnerie. Un héron est à la branloire quand, s'élevant très-haut, il tourne en agitant ses ailes.

— HIST. XVIe s. Le monde n'est qu'une bransloire perpetuelle, toutes choses y branslent sans cesse, la terre, les rochiers du Caucase, les pyramides d'Ægypte, et du bransle publicque et du leur; la constance mesme n'est autre chose qu'un bransle plus languissant, MONT. III, 2.

— ÉTYM. *Branler.*

BRAQUE (bra-k'), *s. m.* || **1°** Race de chiens propre à la chasse, ayant le poil ras et les oreilles pendantes. Cette race a pour variétés le chien courant et le basset. || **2°** Un étourdi, un écervelé. C'est un braque. || Adjectivement. Cet homme est braque.

— HIST. XIIe s. Brachez aveit fet demander, En bois voleit aler berser, *Rou*, 14910. || XIIIe s. Qui remire la bele chace Que fere soliiez jadis, Les vos braches entrer en trace, Çà cinq, çà sept, çà neuf, çà dix, RUTEB. 89. Et ces ostoirs [autours] crier et ces braques glatir, *Chans. d'Ant.* V, 441. Li braconier les chiens descoplent, Et li brachet au leu [loup] s'acoplent, *Ren.* 1222. [La biche] Par l'abai des bracez sailli, MARIE, *Gugemer.* || XVe s Et le daulphin luy donna deux très beaulx braches, à colliers d'or et belles laisses, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 44.

— ÉTYM. Provenç. *brac;* espagn. *braco;* ital. *bracco;* de l'anc. haut allem. *braccho*, chien de chasse. Une des formes qui sont dans l'historique est *brachet*, diminutif de *braque*. Dans le provençal et le vieux français, le nominatif est *brac*, et le régime *bracon*, d'où *braconner.*

BRAQUÉ, ÉE (bra-ké, kée), *part. passé.* Pointé vers. Les canons braqués contre la ville. Des enfants d'Uranie un essaim curieux, D'un tube de cent pieds braqué contre les cieux, Observait les secrets du monde planétaire, VOLT. 1er *Discours.* || Tenant constamment les yeux braqués sur cette femme.

BRAQUEMART (bra-ke-mar), *s. m.* Épée courte et large.

— HIST. XIVe s. Perrot avoit pendu un bazelaire ou bergamun à sa ceinture, DU CANGE, *bragamardus*. Le dit Thumas geta un grant coustel que l'en dist bragamas, contre la teste du dit Huchon, ID. *ib.* Qui tenoient tous entre leurs mains Bagamars et grant gisarmes, ID. *ib.* || XVe s. Un grant coustel d'Allemaigne, nommé bracquemart, ID. *braquemardus*. Ainsi que François se retourna, ce bastard, qui estoit un fort varlet, lascha parmi la teste un coup d'un bracquemart si pesant, que il le pourfendit jusques aux dents, et l'abattit tout mort à terre, FROISS. II, III, 36. || XVIe s. Et avec son grant braquemart frappoit sur ces fuiarts à grant tour de bras sans se feindre ni espargner, RAB. I, 44. Prenant un braquemard de chasse qu'il portoit pendu, *D. Flores de Grece*, f° VII, *verso*.

— ÉTYM. Bas-lat. *braquemardus*, *bragamardus*. On tire ce mot de βραχύς, court, et μάχαιρα, épée; mais, outre qu'on ne voit pas les intermédiaires par où ce mot grec serait arrivé, les formes diverses ne sont pas favorables à cette hypothèse. Grandgagnage voit, dans la première partie de *braquemart*, le wallon *braket*, grand sabre, *brakète*, épée courte, qu'il rapproche du bavarois *brächzen*, sorte de serpe, et par mépris, épée. Le rapprochement avec le wallon est plausible. *Braquet* était aussi en usage, même au commencement du XVIIe siècle; par exemple : Lui voulant faire quelque mal pour avoir sa revanche, il l'appela à soi, et lui demanda à tenir un petit braquet qu'il portait au côté; Collinet l'ayant tiré du fourreau, le seigneur le prit.... *Francion*, liv. VI, p. 237.

BRAQUEMENT (bra-ke-man), *s. m.* Action de braquer.

BRAQUER (bra-ké), *v. a.* || **1°** Diriger un canon, une lunette du côté d'un objet. Braque tes lunettes, vieux sire [Jupiter s'apprêtant à lancer son foudre], Sur le front couronné par nous.... De la candeur c'est le sourire, De la bonté c'est l'œil si doux; Jupin ne mettrait-il en poudre Qu'une couronne de bluets? BÉRANG. *Bluets*. || **2°** Fig. Braquer ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose, les tenir arrêtés sur quelqu'un, sur quelque chose.

— HIST. XVIe s. Il braqua si à propos une couleuvrine, que.... MONT. I, 49. La ville prise, ils braquent leurs pieces contre le chasteau, et tirerent plusieurs volées, CARL. I, 39. .... Et que les canoniers ne se lassent de tirer incessamment, sans bracquer ny myrer, mais seulement à coups perdus et en ruyne, ID. V, 25. Et quand [Charles-Quint à Metz] environné de tant de gonfanons, Fit braquer tout d'un rang cent pieces de canons, RONS. *Poëmes*, liv. I.

— ÉTYM. Génev. *branquier;* bourguig. *braiqué;* d'après Diez, de l'ancien scandinave *bráka*, qui signifie affaiblir, mettre dessous; le sens laisse du doute sur cette étymologie, et on ne saisit pas bien l'enchaînement entre mettre dessous et diriger. Il y a dans l'anglais *brake* qui signifie la poignée d'une pompe; le mot aurait-il passé de la marine dans le langage militaire? enfin, comme le mot est récent, faudrait-il y voir un verbe formé de *braque*, avec la signification de chercher, pointer?

† **BRAQUES** (bra-k'), *s. f. plur.* Les pinces de l'écrevisse.

— ÉTYM. *Brachium*, bras.

† **BRAQUET** (bra-kè), *s. m.* Espèce de petits clous dont les paysans se servaient pour ferrer leurs souliers.

— ÉTYM. *Braquet* a aussi signifié poignard (voy. BRAQUEMART, à l'étymologie).

BRAS (l's se lie : un bras arrondi, dites : un bra-z arrondi), *s. m.* || **1°** Nom, dans le corps humain, du membre supérieur et tenant à l'épaule. De la grosseur du bras. Qui a de bons bras. Être emporté dans les bras. Il le prend entre ses bras, FÉN. *Tél.* VII. Mentor tenait Télémaque serré entre ses bras, ID. *Tél.* XII. Il vous tend les bras pour vous embrasser, ID, *Tél.* XIV. Vous n'avez en ces lieux que deux bras comme un autre, CORN. *Nicom.* I, 1. || Donner le bras, arrondir le bras pour qu'une autre personne s'y appuie. || Donner le bras, mettre son bras au bras de quelqu'un. Viens aux champs fouler la verdure, Donne le bras à ton amant, BÉRANG. *Champs*. || Se donner le bras, se dit de deux personnes qui ont le bras passé l'un dans l'autre. || Prendre le bras, passer son bras autour du bras d'une autre personne. || Offrir son bras, se dit d'un homme qui demande à une dame si elle veut prendre son bras pour passer d'une pièce dans une autre, pour faire une promenade, une course, etc. || Avoir les bras retroussés jusqu'au coude, avoir la manche du vêtement retroussée. || Familièrement. Gros comme le bras, se dit pour exprimer une flatterie qui consiste à donner à quelqu'un avec affectation, en lui parlant, un titre qu'il a ou qu'il n'a pas. Dans la conversation il le traita de comte, gros comme le bras. || Avoir des bras, en termes de danse, c'est les porter, les remuer avec grâce. || Familièrement. Les bras m'en tombent, ma surprise est extrême. || Couper bras et jambes à quelqu'un, lui enlever ses moyens de réussir, ou encore lui ôter tout courage. || Demeurer les bras croisés, rester sans rien faire. Mais je le laisse aller après un tel indice, Et demeure les bras croisés comme un Jocrisse, MOL. *Coc. imag.* 16. || Faire les beaux bras, se donner de grands airs. || Faire les grands bras, affecter un crédit, une importance qu'on n'a pas. || Fig. Tendre les bras à quelqu'un, lui offrir secours et protection; l'inviter à approcher. Rome tend les bras à César, BOSS. *Hist.* I, 9. La Sicile De là nous tend les bras, BOIL. *Épît.* I. Par cette conduite accommodante ils tendent les bras à tout le monde, PASC. *Prov.* 5. Ainsi je tends les bras à mon libérateur, ID. *Juifs*, 19. || Tendre les bras, implorer du secours. Le pape, à qui Charles Martel était nécessaire, lui tendait les bras, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 11. || Arrêter, retenir le bras de quelqu'un, à quelqu'un, l'empêcher de frapper; et, figurément, arrêter sa colère, sa vengeance. || S'appuyer sur le bras de quelqu'un, être soutenu par son bras; et, figurément, avoir son appui. || S'appuyer sur un bras de chair, dans le langage mystique, mettre son espoir aux choses temporelles. || Recevoir quelqu'un à bras ouverts, le recevoir avec empressement, avec amitié. Elle fut reçue à bras ouverts de son mari, SÉV. 422. Cette flatterie m'est si agréable que je la reçois à bras ouverts, ID. 142. Un oncle qui la chérissait lui fut enlevé au moment où elle l'attendait, les bras ouverts, à son retour d'Égypte, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. || Avoir quelqu'un sur les bras, en être embarrassé ou chargé. Au diantre tout valet qui vous est sur les bras, Qui fatigue son maître et ne fait que déplaire À force de vouloir trancher du nécessaire, MOL. *Fâch.* I, 1. Il y a des gens pressants qu'on a sur les bras, SÉV. 221. Tu m'as abandonné dans un grand embarras; Un malheureux neveu m'est tombé sur les bras, REGNARD, *le Légat.* III, 4. || Avoir beaucoup d'affaires, de grandes affaires sur les bras, en être accablé. Nous n'aurions plus qu'une affaire sur les bras, BALZ. *Liv.* I, *lett.* 7. Il fallut songer aux grandes affaires qu'il avait sur les bras, SÉV. 211. Il se trouve que j'ai le gouvernement de Provence sur les bras, ID. 116. Je me trouvai une violente affaire sur les bras, VOLT. *Scarmentado*. || Se mettre sur les bras, s'attirer sur les bras, c'est-à-dire s'attirer l'inimitié. Voudriez-vous, madame, vous opposer à une si sainte pensée, et que j'allasse, en vous retenant, me mettre le ciel sur les bras? MOL. *D. Juan*, I, 3. Qui en choque un se les attire tous sur les bras, ID. *ib.* V, 2. Et je me jetterais cent choses sur les bras, ID. *Mis.* V, 1. || **2°** Embrassement, sein, giron. Il le prit dans ses bras. Quand il vous pressait dans ses bras.... Appelez votre frère, oubliez dans ses bras.... RAC. *Brit.* IV, 3. || Fig. Il se jeta dans les bras de l'armée. Tirer quelqu'un des bras de la mort. Il s'arrachait des bras du sommeil. Tel qu'au soir on voit le soleil Se jeter aux bras du sommeil, MALH. VI, 16. Le dieu que vous servez vous adopta pour fille, Vous êtes dans ses bras, il parle à votre cœur, VOLT. *Zaïre*, IV, 1. Pour un enfant qu'ils ne connaissent pas, Que le hasard peut-être a jeté dans leurs bras, RAC. *Athal.* III, 3. Hippias se jette entre les bras de Darius, BOSS. *Hist.* I, 8. Rome est contrainte de se jeter entre les bras des Français, ID. *ib.* III, 7. J'ai horreur de mes péchés; je me jette entre les bras de votre infinie miséricorde, FÉN. XVIII, 183. Dieu, appuyant les fausses religions par des miracles, jetait l'univers entre les bras de ses ennemis, VOLT. *Mœurs, Oracles*. || **3°** Fig. et poétiquement, amour, mariage, union. Vous veniez de mon front observer la pâleur Pour aller dans ses bras rire de ma douleur, RAC. *Andr.* IV, 6. Je me tiendrais heureux entre les bras d'une autre! CORN. *Poly.* II, 2. .... Voir tout ce que j'aime entre les bras d'autrui, ID. *Sertor.* III, 2. On l'allait mettre entre les bras d'un rustre, LA FONT. *Mandr.* || **4°** Personne qui travaille. Campagnes qui manquent de bras. || Ne vivre que de ses bras, ne vivre que de son travail. || **5°** Ce qui agit, par opposition à ce qui conçoit. Il n'a été que le bras d'un autre. Le bras droit de quelqu'un, celui qui agit, travaille pour lui. .... L'un est votre cœur si l'autre est votre bras, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Il serait désormais le bras droit de notre monarque, BOSS. *Honn.* 3. Les conseillers d'État se portèrent à chasser la Berlips et le prince de Darmstadt, de haine pour la reine et pour ses deux bras droits, ST-SIM. 81, 55. || **6°** Fig. Force, courage guerrier. Un bras victorieux. .... Je n'ai point de bras Quand il faut conserver ce qui ne vous plaît pas, CORN. *Cid*, V, 1. Trois sceptres à son trône attachés par mon bras, ID. *Nicom.* I, 1. Remettez à leurs bras les communs intérêts, ID. *Cinna*, I, 2. S'il avait comme lui son bras à mon service, ID. *D. Sanche*, II, 1. Je vous offre mon bras, RAC. *Andr.* I, 4. || **7°** Pouvoir, puissance. Toutes les choses humaines sont sous le bras de Dieu. Un tyran appesantissait sur la ville un bras de fer. Les prières devraient arrêter le bras du Seigneur, MASS. *Temples*. Sion, le jour approche où le Dieu des armées Va de son bras puissant faire éclater l'appui, RAC. *Esth.* I, 1. || Le bras séculier, la puissance, l'autorité temporelle par opposition à l'autorité ecclésiastique, et aussi la justice temporelle par opposition à la juridiction ecclésiastique. Dérober un coupable au bras de la justice, CORN. *Hor.* V, 3. || Fig. et familièrement. Avoir les bras longs, avoir beaucoup de crédit, d'influence. || **8°** Un des courants d'un fleuve. La Meuse reçoit un bras du Rhin. Se diviser en beaucoup de bras. La rivière ayant réuni ses deux bras. || Bras de mer, détroit. Ils sont séparés par un bras de mer. || **9°** Sorte de chandelier à une ou plusieurs branches qu'on applique au mur. Un bras doré. Deux bras d'argent. || **10°** Dans le langage anatomique, région du membre antérieur ayant pour base l'humérus. || Membre thoracique des animaux invertébrés, ou seulement son premier article. || Terme de vétérinaire. Partie de la jambe du cheval qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au genou. || Les bras d'une baleine, ses nageoires. || Bras du polype, ses tentacules. || Bras de l'écrevisse, ses pinces. || Les bras du Scorpion, constellation. || **11°** Ce qui est configuré en forme de bras. Les bras d'une machine. Les bras d'une équerre. Bras de fauteuil. Siége à bras. Les bras d'un fauteuil, d'une civière, d'un brancard, d'une vergue. Le bras d'un aviron. Bras de la vigne. Bras de balance, les deux parties qui sont de chaque côté du point. || Bras de levier, la portion du levier comprise entre le point d'appui et le point d'application des forces. || Terme de charpentier. Bras de chèvre, les deux longues pièces qui portent le treuil. || **12°** Terme de géognosie. Rameau de montagne qui, dépassant le pied général de la chaîne, s'avance dans la plaine. || **13°** À bras, *loc. adv.* Avec les bras seuls, et sans machine. Les cabestans enlèvent des fardeaux que les hommes n'auraient pas pu remuer à bras, VOLT. *Dial.* IV. On leur [aux nègres] fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre, ID. *Mœurs*, 152. Il fallait porter la caisse à bras jusqu'à une certaine distance, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || À force de bras, même sens. Ils montèrent le canon à force de bras. || À tour de bras, *loc. adv.* De toute sa force. Il frappait à tour de bras. || À bras raccourci, sans quartier. Frapper à bras raccourci. || **14°** À bras-le-corps, *loc. adv.* Par le milieu du corps. Il le prit à bras-le-corps. || **15°** Bras dessus, bras dessous, *loc. adv.* En se donnant le bras. Monseigneur descendit, le roi voulut descendre aussi; monseigneur lui embrassa les genoux; le roi lui dit : ce n'est pas ainsi que je veux vous embrasser; et sur cela bras dessus, bras dessous, avec tendresse de part et d'autre, SÉV. 488. Bras dessus et bras dessous, S'en vont Colin et Colette, BÉRANG. *Bon ménage*. || Fig. Être bras dessus, bras dessous, être dans une grande intimité. || S'embrasser bras dessus, bras dessous, s'embrasser avec beaucoup d'intimité. Je commence par vous embrasser bras dessus, bras dessous, MONTESQ. *Lettre* 51. || Proverbe. Si on lui en donne long comme le doigt, il en prend long comme le bras, c'est-à-dire il n'a point de discrétion, il abuse.

— HIST. XIe s. Donc perdreit Charles le destre braz du cors, *Ch. de Rol.* XLIV. À bras se prenent ambedeus pour luter, *ib.* CLXXXI. || XIIe s. S'il aveient talent [désir] de guerre, Dès or en unt toz pleins les braz, BENOÎT, II, 8723. Entre ses bras nulle fois ne gisrez, *Ronc.* p. 82. Sur la jointe du bras où il l'a assené, *ib.* p. 195. Et ses beaus bras et son cors bel et gent, *Couci*, V. Mais [ils] n'i voient riens qui fasse à desplaire N'en cors, n'en bras, n'en bouche, n'en menton, *ib.* II. Ses deus fils [il] vit ocire as bras de sa moillier, *Sax.* XI. Quant il furent caeit [tombés] andui el brac, *Gerard de Ross.* p. 360. || XIIIe s. Et pristrent port devant le palais l'empereour Alexis, qui ert apelés Calcidoines, et fu encontre Constantinoble de l'autre part du bras devers la Turkie, VILLEH. LXII. La duchoise, sa suer, entre ses bras la

prent, *Berte*, IX. Nus boutonier ne puet faire boutons qu'il ne soient bien soudé et loialment, c'est à [illegible] du bras de la queue, et li boutons en mi-[illegible], *Liv. des mét.* 185. Et se apostume [illegible] de l'autre bras, [illegible] f° 12. Une ewe ki desaz cureit; [illegible] r, hafne [havre] i aveit, MARIE, *Gugemer.* Au [illegible] devant l'avesprer, [ils] Parvinrent à un brac [illegible], *Fl. et Bl.* 1501. Assez près de Damiete trou-[illegible] un flum qui issoit de la grant riviere; et fut [illegible] acordé que l'ost sejourna un jour pour boucher le dit braz, par quoy en peust passer, JOINV. 219. Là le rescourent le connestable de France et plusieurs des serjans le roy avec li, qui le ramenerent par les bras jusques à son paveillon, ID. 218. || XIVe s. [Celui qui porte le faucon] doit tenir son [illegible] poing fermé, *Modus*, f° LXXVIII, *verso.* || XVe s. Et saillent de terre, et embrassent un homme [illegible] derriere, et le tirent jus; car ce sont trop for[illegible] de bras, FROISS. III, IV, 42. Et en pensant mainteffoiz m'est advis Que je vous tiens entre mes [illegible], CH. D'ORL. *Ball.* 12. Bel Acueil print [illegible] par le bras, ID. *ib.* 1. Puis passeront Gau[illegible] bras marin; Le poure Anglet destruiront si [illegible] guerre, E. DESCH. *Ball. sur la proph. de Merlin.* [illegible] estre l'uag des bras principaux du royaulme, G. CHASTEL. *Chron. du duc Philippe, Introd.* Girard et Conrard se prindrent à bras, et s'en vont voir leurs chevaux, LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. Il en avoit tout au long du bras et autant qu'on en pourroit entasser à toute force au cœur d'un amoureux, ID. *ib.* XXXIII. Si se tourna tost devers lui et le print à bons bras de corps, ID. *ib.* XLIV. || XVIe s. Elle passa un lacet de sa robe dans l'un des bras de sa chaize, MONT. III, 153. Comme les galeres des Barbares eussent environné les isles tout à l'entour, et l'issue du bras de Salamine, AMYOT, *Arist.* 21. Il se feit porter par ses serviteurs dedans une littiere à bras, jusques au senat. Ses gendres et ses enfants, le prenant [illegible] dessoubz les bras, le conduisirent au dedans, [illegible] *Pyrrh.* 39. Pionniers, charpentiers et autres telles gens de bras, ID. *Lucull.* 49. Comme nous avons dit en la fracture du petit bras [avant-bras] l'os qui demeure entier sert à son compagnon, PARÉ, XIII, 23. Comme l'on fait es boutiques des marchands, par l'aune, la cane, le bras, et semblables, O. DE [illegible], 11. Et à grands tours de bras forcez moy la marine, Bandez vous au travail, RONS. 844. Il jette la pierre et cache le bras, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *brai*; picard, *bros*; wallon, [illegible]; provenç. *bratz*; catal. *bras*; espagn. *brazo*; portug. *braço*; ital. *braccio*; du latin *brachium*, grec βραχίων. Dans l'ancien français, le nominatif est *bras*, le régime est *brac*. C'est le nominatif qui a formé le mot actuel; de là vient l'*s* que nous y mettons.

† **BRASE** (bra-z'), *s. f.* Dans les arts chimiques, synonyme de charbon.

— ÉTYM. Voy. BRAISE.

BRASÉ, ÉE (bra-zé, zée), *part. passé.* Un fusil brasé, fusil auquel on a remis une pièce par le brasement.

† **BRASEMENT** (bra-ze-man), *s. m.* Action de braser.

1. **BRASER** (bra-zé), *v. a.* Joindre deux pièces de fer, d'acier ou de cuivre l'une avec l'autre par une soudure particulière où entre du borax, et que l'on fait fondre sur un brasier ardent.

— HIST. XIIe s. Ainsi fu la cité brasée Et destruite et essilliée, *Brut* dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Moy trop heureux qui, vivant dans la flame De Cupidon, suis consommé et ars, Sentant braser dedans mon corps une ame Par un doux ris, par de friands [illegible], *Monophile*, p. 75, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Anc. scandin. *brasa*, souder (voy. BRAISE): ainsi dit parce que le feu, le brasier, la braise sont employés dans la soudure. *Braser*, dans l'ancien français, signifiait brûler.

† 2. **BRASER** (bra-zé), *v. a.* Terme de salines. Casser la croûte de sel qui se forme dans les marais salants.

† **BRASERO** (bra-zé-ro), *s. m.* Vase contenant des charbons allumés, et avec lequel on se chauffe en Espagne dans les appartements pendant les froids.

— ÉTYM. Espagn. *brasero*, brasier.

BRASIER (brâ-zié, l'*r* ne se lie jamais: un brasier ardent, dites: brâ-zié ardent; au pluriel l'*s* se lie: des brazié-z ardents), *s. m.* || 1° Feu de charbons ardents. Sur ce brasier souffle donc en silence, Ou d'un vieux livre interroge les mots, BÉRANG. *Alchim.* || 2° Par extension. La maison brûlait et ne fut bientôt qu'un brasier. Et ce brasier croissant les repousse au dehors, MAIR. *Mort d'Asdrub.* V, 2. Des hommes extrêmement ignorants condamneront au brasier un livre qu'ils n'auront pas lu, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 25 avril 1763. || 3° Fig. De l'indigne brasier qui consumait mon cœur, Il ne me reste plus que la seule rougeur, ROTR. *Venceslas.* II, 2. || Son corps est un brasier, il a une fièvre ardente. || Sa tête est un brasier, il est dans une grande exaltation. || 4° Grand bassin de métal où l'on met de la braise pour chauffer une chambre.

— HIST. XIIIe s. Haister [rôti] [il] quisseit [cuisait] sur le bracer D'un sengler parcreü et grant, *Lai del desiré.* Qui donc veïst cel asne ocire et destrenchier, E metre en la caudiere et sor le grant brasier.... *Ch. d'Ant.* VII, 899. || XVe s. Sur mol duvet assis ung gras chanoine, Lez ung brasier, en chambre bien nattée, VILLON, *Ball. Contredit de Franc gontier.*

— ÉTYM. *Braise*; espagn. *brasero.*

BRASILLÉ, ÉE (bra-zi-llé, llée, *ll* mouillées, et non bra-zi-yé), *part. passé.* Des poires brasillées.

BRASILLEMENT (bra-zi-lle-man, *ll* mouillées, et non bra-zi-ye-man), *s. m.* Effet de la mer qui brasille. Le brasillement est un effet non d'électricité, mais de phosphorescence.

— ÉTYM. *Brasiller.*

BRASILLER (bra-zi-llé, *ll* mouillées, et non bra-zi-yé). || 1° *V. a.* Faire griller sur de la braise. || 2° *V. n.* Présenter une traînée de lumière, en parlant de la mer frappée obliquement par des rayons lumineux, ou devenant phosphorescente dans la trace du bâtiment.

— HIST. XVe s. Avecque leurs comperes Et voisines, en hiver, En brazillant les poires, [ils] S'arroyent à deviser, BASSEL. XXVI.

— ÉTYM. *Braise.*

BRASQUE (bra-sk'), *s. f.* Mélange d'argile et de charbon pilé, dont les fondeurs enduisent la surface de leurs creusets.

— ÉTYM. Milanais, *brascà*, allumer. C'est un dérivé de *braser.*

BRASQUÉ, ÉE (bra-ské, skée), *part. passé.* Creuset brasqué.

BRASQUER (bra-ské), *v. a.* Enduire de brasque la surface des creusets.

— ÉTYM. *Brasque.*

† **BRASSADE** (bra-sa-d'), *s. f.* Terme de pêche. Filet dont les mailles ont plusieurs pouces d'ouverture et dont on fait la manche du boulier.

† **BRASSADELLE** (bra-sa-dè-l'), *s. f.* Embouchoir du fusil de munition.

1. **BRASSAGE** (bra-sa-j'), *s. m.* || 1° Action de brasser de la bière. || 2° Travail des ouvriers qui brassent ou remuent les métaux dans les ateliers de monnaies. || Droit qui était accordé au fermier des monnaies, sur chaque marc d'or, d'argent et de cuivre mis en œuvre, pour les frais de la fabrication.

— ÉTYM. *Brasser* 1.

† 2. **BRASSAGE** (bra-sa-j'), *s. m.* Terme de marine. Brassage d'une vergue, endroit d'un étai, des haubans, des galhaubans, où porte une vergue brassée au plus près.

— ÉTYM. *Brasser* 2.

BRASSARD (bra-sar; le *d* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* ne se lie pas: des bra-sar-élégants; d'autres disent en liant: des bra-sar-z-élégants), *s. m.* || 1° Partie de l'ancienne armure qui couvrait le bras. || 2° Tout ornement porté au bras, en signe de reconnaissance. || 3° Garniture de cuir dont on se couvre le bras pour jouer au ballon. || Manche pour garantir le bras du verrier.

— HIST. XVIe s. Je ne specifieray point autrement ces grands coups qui fendent un homme jusques à la ceinture, et coupent un brassal et un bras tout net, LANOUE, 146. Avec les cuissots, demi brassals et la bourguignote, puis une bonne et longue pistole, ID. 237. Il osta ses brassards avant que d'aller à la charge, D'AUB. *Vie*, XLV. Guirlandes, chapelets et brassards de roses, et de toutes aultres fleurs, CARL. V, 11.

— ÉTYM. *Bras.* On a dit aussi *brassal*; *brassard* seul est resté. Italien, *bracciale.*

† **BRASSARDÉ, ÉE** (bra-sar-dé, dée), *adj.* Armé de brassards. Itobal ne doutait pas qu'étant casqué, brassardé, il ne vînt à bout du champion, VOLT. *Zadig*, 21.

— ÉTYM. *Brassard.*

BRASSE (bra-s'), *s. f.* || 1° Mesure qu'on prend avec les deux bras étendus, c'est-à-dire d'un bout à l'autre, et qui passe à peu près pour celle de cinq pieds anciens ou 1m 62; on l'appelait aussi pas géométrique, valant deux pas ordinaires. Un chapelet.... Long d'une brasse et gros outre mesure, LA FONT. *Herm.* Combien de brasses doit avoir notre ligne? J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme de marine. Mesure de cinq pieds. Nous donnâmes fond par six brasses, CHATEAUB. *Itin.* II, 18. On vient mouiller à telle brasse que l'on veut, ID. *ib.* III, 111. Les plus grandes profondeurs où les plongeurs puissent descendre, qui sont de vingt brasses, BUFF. *Théor. de la terre*, 2e *discours.* || Être sur les brasses, être sûr d'avoir fond. || 2° Pain de brasse, fort grand pain de 20 à 25 livres. || 3° Brasse, d'après l'Académie, manière de nager dans laquelle on tire les bras alternativement hors de l'eau, les ramenant, alternativement aussi, auprès du corps; mais, d'après plusieurs gymnastes, manière de nager qui consiste à mettre les mains réunies sous le menton, les coudes près du corps, les jambes repliées, et les pieds placés de manière à pouvoir être lancés à droite et à gauche; puis allonger vigoureusement les bras en avant, en donnant simultanément deux forts coups de pieds à droite et à gauche; et, finalement, ramener les pieds et les mains à la première position; dans ce dernier sens, on dit: faire une brasse. Il sait à peine nager, il ne fait que deux ou trois brasses. Dans le sens de l'Académie, on dit, à Paris: la coupe; nager à la coupe.

— HIST. XIe s. Li reis a pris Tierri entre sa brace, *Ch. de Rol.* CCLXXXIX. Sanglant [il] en a et l'haubert et la brace, *ib.* CIII. || XIIe Des champions chascuns a brace fiere; Bien s'entrefierent et devant et derriere, *R. de Cambrai*, 198. || XIIIe s. Mes une grant borse pesans, Toute farsie de besans, Se la veoit saillir en place, Tost i corroit à plaine brace, *la Rose*, 8390. Calabre vint encontre sa mere la senée; Contre le roi [elle] ala lie, brace levée, *Ch. d'Ant.* I, 654. || XIVe s. Li rois de Bel-Marin li fait belle assemblée, Et li baille son filz à la brace quarrée, *Guescl.* 15507. || XVe s. Si deux parois de plastre fussent à une brasse l'une près de l'autre, à force de bras et de jambes il monteit tout au plus hault, sans cheoir au monter ne au devaler, *Bouciq.* I, ch. VI. || XVIe s. Jà de la mer la fureur à grans brasses Avoit couvert et mottes et terrasses, MAROT, IV, 28. Un puits profond de cent brasses, PARÉ, XXIV, 3. Le monarchique loge le roy quelques brasses au dessus de dieu, MONT. IV, 30.

— ÉTYM. Picard, *brache*; provenç. *brassa*; espagn. *braza*; portug. *braça*. L'étymologie est *brachia*, pluriel de *brachium*, *brasse* signifiant proprement, dans l'ancien français, les deux bras; les pluriels neutres ont donné au vieux français plusieurs noms collectifs du féminin, par exemple *aumaille*, d'*animalia*, *merveille*, de *mirabilia*.

1. **BRASSÉ, ÉE** (bra-sé, sée), *part. passé.* Bière brassée. || Fig. Cette perfidie, brassée depuis longtemps.

2. **BRASSÉ, ÉE** (bra-sé, sée), *part. passé.* Terme de marine. Voile brassée au plus près.

BRASSÉE (bra-sée), *s. f.* || 1° Ce que les bras peuvent entourer et contenir. Brassée de bois, de paille. Colonnes de six brassées de grosseur, BOSS. *Hist.* III, 3. Il en tira une brassée de papiers, SÉV. 504. || 2° Le mouvement des bras dans la nage. Il put à peine faire quelques brassées, et il enfonça. || 3° Certaine mesure de terre, autant qu'un homme peut en labourer dans un jour. || 4° Terme de commerce. Brassée de soie, quantité de brins de soie qu'un métier emploie pour l'ourdissage des chaînes.

— HIST. XIIIe s. Et l'endemain par matin, fist li rois Philippes assalir efforciement, et fist gieter Male Voisine, sa boine perriere, qui abattoit, à cescun cop qu'elle gietoit, une grande brachie de mur, *Chron. de Rains*, 39. De son lit saut tot effreez, Ses chiens apele et sa mesnie, Du fuerre prent une bracie, Et si l'a el fournier jeté, *Ren.* 2924. || XVIe s. Faire la poignée plus grande que le poing, la brassée plus grande que le bras, MONT. II, 379. Une tranchée de dix brassées de largeur, et autant de profondeur, AMYOT, *Artax.* 8. Un puits profond de cent brassées, PARÉ, IX, 15. Le remede est de prendre une brassée de l'herbe nommée armoise, ID. XXIV, 27.

— ÉTYM. *Brasse*; bourguig. *brassie*; provenç. *brassada*; espagn. *brazado*; ital. *bracciata.*

† **BRASSEÏER** (bra-sé-ié), *v. a.* Terme de marine. Voy. BRASSER 2.

1. **BRASSER** (bra-sé), *v. a.* || 1° Opérer les mélanges nécessaires pour la fabrication de la bière. Brasser de la bière. || 2° Remuer, agiter ensemble. Brasser de l'or et de l'argent fondus dans le creuset. Brasser la paillasse d'un lit. Disant ceci, toujours son lit elle brassait, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 3° Fig. et en mauvaise part, tramer, pratiquer secrètement. Brasser une trahison, une perfidie. L'empereur ne savait rien de ce qu'on brassait contre sa famille, PERROT D'ABL. *Tacite*, 255. Méchante femme! À ton

car, tu brassais un tel tour, LA FONT. *Coc.* Sans qu'il se doute.... De ce qu'amour en dehors vous lui brasse, ID. *Cur.* J'étais venu afin de brasser mort à ce mage Smerdis, P. L. COUR. II, 185. ‖ Se brasser, v. réfl. Être brassé, tramé. Il se brassait une conspiration conçue à Vienne, tramée à Rome, et prête d'éclater à Naples, ST-SIM. 407, 136. ‖ 4° Terme de pêche. Agiter et troubler l'eau avec des bouloirs pour faire donner le poisson dans les filets.

— HIST. XIIe s. Mais ore oiez que il li brace, Qu'il engigne, qu'il li porchace Sa mort e sa destruction, BENOÎT, II, 691. ‖ XIIIe s. Nus ne puet ne ne doit vendre cervoise ailleurs que en l'ostel où en [on] la brasse, *Liv. des mét.* 30. Tant a bracé la serve et tant s'en est peinée.... *Berte*, XVI. Qui a fait à ma fille brasser si fait chaudel? *ib.* LXXXV. Nous savons bien que li quens Renaus a brasset ceste boulie, pour le descort dou conte de saint Pol, *Chr. de Rains*, 145. Chantecler, n'en sui pas en dot, Avez ceste traïson tote, Ce m'est vis, quise et porchaciée; Mainte mauvestié as braciée, *Ren.* 29932 Toutevoies [il] tornoie et brace Por issir, mès riens ne li vaut, *ib.* 5088. Dames lor braceront tel poivre, S'il pueent en lor laz cheoir, Qu'il lor en devra mescheoir, *la Rose*, 10934. J'ai parmoi mesme brassé Mesaise que tousjours aurai, *Bl. et Jeh.* 1044. Jherusalem, ahi! ahi! Com t'a blecié et esbahi Vaine gloire, qui toz maus brasse, RUTEB. 104. ‖ XIVe s. Et il dit que par vous en fu li fais brassés, *Baud. de Seb.* VI, 700. ‖ XVe s. [Jean Lyon] veoit bien que Gisebrest Mahieu avoit en ce voyage brassé aucune chose contre lui, FROISS. II, II, 53. ‖ XVIe s. De mal brasser vient l'amere boisson, J. MAROT, V, 309. Adverti d'une conjuration que luy brassoit Cinna, MONT. I, 128. D'aultres rendent la gorge à vent brasser un lict de plume, ID. I, 184. Ainsi comme Menestheus brassoit ceste menée, la guerre survint là dessus, AMYOT, *Thés.* 41. Perseus, voyant qu'Æmylius ne se remuoit point du lieu où il estoit, ne se doubtoit point aussi de la venue qu'on luy brassoit, ID. *P. Æm.* 36. Brassant et versant de l'eau de puits d'un verre en autre, PARÉ, XX, 23.

— ÉTYM. Wallon, *bréser;* bas-lat. *brassare, braciare, brachare, brasiare, braxare, brassicare, bratsare;* anc. espagn. *brasar;* allem. *brauen;* angl. *to brew.* On regarde ordinairement *brasser* comme venant de *bras*, et comme signifiant remuer avec les bras; mais quand on prend en considération *brasium, braseum, bracium, brace*, qui signifient orge trempée dans l'eau, le wallon *brâ*, ancien wallon *braz*, le namurois *brai*, blé préparé pour faire de la bière ou du genièvre, le wallon *brahi*, torréfier le blé germé pour en faire du *brâ;* le rouchi *grain bragé, braisé, brasé;* on reconnait que *brace*, mot qui se trouve dans les auteurs latins et qu'ils donnent pour gaulois, est l'origine de *brasser.* Ce mot existe en effet dans le celtique : kymri, *brag;* gaél. *bracha, braich*, grain fermenté; bas breton, *bragez*, germe de grain. Les germanistes accordent que l'allemand *brauen* vient du bas-latin *braxare*, et non *braxare* de *brauen*. La véritable orthographe serait non *brasser*, puisque le mot ne vient pas de *bras*, mais *bracer*, comme on l'écrivait généralement dans l'ancienne langue.

2. **BRASSER** (bra-cé), *v. n.* Terme de marine. Mouvoir les bras d'une vergue pour changer la direction de la voile qu'elle porte. On dit aussi brasseïer, brasseyer. Brasser au vent, manœuvrer les vergues du côté d'où vient le vent. Brasser sous le vent, du côté opposé au vent. ‖ Faire la manœuvre des cordages pour tendre ou détendre les branles.

— ÉTYM. *Bras.*

BRASSERIE (bra-se-rie), *s. f.* Lieu où l'on fait de la bière. ‖ Lieu où l'on vend de la bière au détail, et où il n'y a que des bancs et des tables de bois. Remarquez que *brasseur* ne se dit pas de celui qui tient un pareil établissement.

— ÉTYM. *Brasser* 1.

BRASSEUR, EUSE (bra-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brasse de la bière et qui en vend en gros.

— HIST. XVe s. [Philippe d'Artevelle] Fils d'un brasseur de bierre, FROISS. II, II, 160. ‖ XVIe s. Brasseurs de bierre, boteleurs de fein, portefaix, faulcheurs, recouvreurs, RAB. *Progn. Pant.* V. Les Flamans firent un duc qui estoit brasseur de biere, *Sat. Mén.* p. 102.

— ÉTYM. *Brasser* 1. Autrefois on disait non pas *brasseur* absolument, mais *brasseur de bierre.*

† **BRASSEYAGE** (bra-sé-ia-j'), *s. m.* Terme de marine. L'action de brasser une ou plusieurs vergues (voy. BRASSAGE 2).

— ÉTYM. *Brasseyer.*

BRASSEYER (bra-sè-ier), *v. n.* Terme de marine. Voy. BRASSER 2.

BRASSIAGE (bra-si-a-j'), *s. m.* Terme de marine. Mesurage à la brasse. ‖ La quantité de brasses d'eau que l'on trouve avec la sonde.

— ÉTYM. *Brasse.*

† **BRASSICAIRE** (bra-ssi-kè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au chou. ‖ *S. m.* Terme de zoologie. Les brassicaires, les papillons du chou.

— ÉTYM. Latin, *brassica*, chou.

† **BRASSICOURT** (bra-si-kour), *adj. m.* Terme de vétérinaire. Cheval brassicourt, cheval qui a le genou arqué naturellement, et non par suite d'usure.

— ÉTYM. Probablement une composition irrégulière de *bras* et *court.*

BRASSIÈRES (bra-siè-r'), *s. f. plur.* ‖ 1° Petite camisole qui sert à maintenir le corps des enfants ou des femmes. Une autre [jeune personne] aurait paru effroyable en l'état où elle était; car elle n'avait pour habillement qu'une méchante petite jupe avec des brassières de nuit qui étaient de simple futaine, MOL. *Fourb.* I, 2. ‖ Fig. Directions par lesquelles on ôte à quelqu'un la liberté de sa propre conduite. Être en brassières, n'avoir pas la liberté de se conduire d'après sa volonté. Mettre, tenir en brassières. M. de Couronges se désolait de la fermeté qu'il rencontrait sur beaucoup de points qui tenaient M. de Lorraine fort en brassières dans son état, ST-SIM. 62, 37. Afin que la difficulté de conserver ce qu'il [Louis XIV] aurait de plus le tînt toujours en brassières et ses successeurs après lui, ID. 77, 251. Tel fut le désespoir que le roi et son ministre durent ressentir d'avoir donné de si fatales brassières à un prince [le duc d'Orléans] qui en avait si peu besoin, ID. 163, 147. ‖ 2° Bretelles d'un havre-sac de soldat, d'une hotte, d'un crochet de porte-faix.

— REM. L'Académie n'admet ce mot qu'au pluriel; mais il s'emploie souvent au singulier, comme caleçon, culotte, pantalon : une brassière d'enfant. Dans le second sens, les brassières étant doubles, on emploie légitimement le singulier quand on ne parle que de l'une d'elles : une des brassières de ma hotte a cassé.

— HIST. XVIe s. .... Et qu'il leur [il s'agit de dames] donneroit des brassieres de sainte Catherine [qu'il leur ferait revenir les charmes de leur jeunesse], D'AUB. *Conf.* I, 7.

— ÉTYM. *Bras;* bourguig. *braisseire.*

BRASSIN (bra-sin), *s. m.* ‖ 1° Cuve à bière. ‖ La quantité de bière que la cuve contient. ‖ 2° Terme de savonnerie. Quantité de savon que l'on cuit à la fois.

— HIST. XIIIe s. Et si seroit touz li brasins qui seroit faiz de tex choses donez pour Dieu [il s'agit de cervoise], *Liv. des mét.* 30. Envoier polrons [nous pourrons] à nos mollins, fours et bressines.... DU CANGE, *bratsina.* ‖ XIVe s. Nul d'iceulx, tant soit-il huppez, Soit philosophe ou medecin, Rien n'y entend en tel brassin, *L'alchim. à nat.* 520. ‖ XVe s. Les trufeismes à sa male heure s'estoit brassé ce brassin et n'en devoit à homme du monde donner le tort, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* III, ch. 33. ‖ XVIe s. Le droit de tonnelieu et foraige des brassins de chervoise, DU CANGE, *brassinus.*

— ÉTYM. *Brasser* 1.

† **BRASSOIR** (bra-soir), *s. m.* Canne de terre cuite pour brasser le métal fondu.

— ÉTYM. *Brasser* 1.

† **BRASSOUR** (bra-sour), *s. m.* ou **BRASSOURE** (bra-sou-r'), *s. f.* Canal qui conduit l'eau d'un marais salant dans l'aire d'évaporation.

BRASURE (bra-zu-r'), *s. f.* Endroit où deux pièces de métal sont brasées, soudées.

— ÉTYM. *Braser.*

† **BRAVA** (bra-va), sorte d'interjection dont on se sert pour applaudir une cantatrice, en France, au théâtre Italien, et, quelquefois par extension, un morceau de musique italienne.

— ÉTYM. Ital. *brava*, singulier féminin de l'adjectif *bravo* (voy. BRAVO 1).

BRAVACHE (bra-va-ch'), *s. m.* Fanfaron de sa bravoure. C'est un bravache; on en plaisante; il n'a plus de quoi être un héros, LA BRUY. 12.

— HIST. XVIe s. Loubais fist une response fort bravasche, CARL. X, 10. Il avoit esté, en son temps, un fort bravasche soldat à la gasconne, mais à ce coup la braveté lui passa, BRANTOME, *Sur les duels*, p. 58, dans LACURNE DE SAINTE-PALAYE. Asseurez-vous que je ne suis point un bravache ni si escervelé que vous me pensez, MONTLUC dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Ital. *bravaccio*, de *bravo*, brave (voy. BRAVE), avec une désinence *accio* qui est péjorative.

† **BRAVACHERIE** (bra-va-che-rie), *s. f.* Parole de bravache.

— HIST. Il n'y a ny rodomontade d'Espagne, ny bravacherie napolitaine, qui nous puisse empescher de demander la paix, *Sat. Mén.* p. 176.

— ÉTYM. *Bravache.*

BRAVADE (bra-va-d'), *s. f.* Action ou parole par laquelle on brave quelqu'un. Les bravades enfin sont des discours frivoles, CORN. *Pomp.* II, 4. Les bravades, la haine et le trouble où je suis, ID. *Perthar.* IV, 1. La bravade est aisée, un mot est bientôt dit, ID. *Attila*, II, 1. Vous n'avez aujourd'hui quitté votre embuscade Qu'afin de m'en conter l'histoire par bravade, ID. *le Ment.* III, 1. Moi, je serais cocu?—Vous voilà bien malade! Mille gens le sont bien, sans vous faire bravade, Qui de mine, de cœur, de biens et de maison, Ne feraient avec vous nulle comparaison, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. Un habit d'un plus exquis et comme par bravade, Ceci me servira de mouchoir de parade, CORN. *la Suivante*, II, 4.

— HIST. XVIe s. Les bravades de cet ennemy vaincu, MONT. I, 4. Ilz s'estoient menacez et defiez, et avoient fait plusieurs bravades l'un à l'autre, AMYOT, *Cor.* 34. Ce sont beaux mots, que bravade, Soldat, cargue, camisade, Avec un brave sang-Dieu, DUBELL. III, 87, *verso.* Il a mis par escrit les prouesses et bravades [exploits] faictes par la chevalerie legere de France l'an 1558, LACROIX DU MAINE, *Biblioth. Pierre Venelle.*

— ÉTYM. Ital. *bravata*, de *bravo*, brave (voy. BRAVE).

† **BRAVADER** (bra-va-dé), *v. n.* Faire des bravades.

— HIST. XVIe s. Qu'après avoir bravadé de la sorte que chacun savoit, il fust contraint de s'arrester, M. DU BELL. 392.

— ÉTYM. *Bravade.*

BRAVE (bra-v'; Chifflet, *Grammaire*, p. 123, remarque que l'*a* a le son que nous marquons par un accent circonflexe, brâ-v'; la prononciation a changé), *adj.* ‖ 1° Qui affronte courageusement le danger. Les plus braves. Qui n'est brave qu'en paroles. M. de la Rochefoucauld a dit que vous aviez voulu paraître brave dans l'espérance que quelque charitable personne vous en empêcherait, SÉV. 27. .... Les meilleurs soldats et les chefs les plus braves, CORN. *Cinna*, I, 3. L'éclatante vertu de leurs braves aïeux, ID. *Cid*, I, 1. Et nous verrons ainsi qui fait mieux un brave homme Des leçons d'Annibal ou de celles de Rome, ID. *Nicom.* I, 3. Il l'a fait en brave homme et le doit soutenir, ID. *Cid*, IV, 5. Être brave et montrer sa force, PASC. *Pens. div.* 6. Que faisaient cependant nos braves janissaires? RAC. *Baj.* I, 1. ‖ Brave se dit d'un cheval qui a du courage, de la vigueur et de la docilité. ‖ 2° Familièrement, et surtout avec les mots homme et gens, bon, honnête, obligeant. C'est un brave homme. C'est une famille de braves gens. ‖ Ironiquement. Et les braves Pyrrhoniens, PASCAL dans COUSIN. ‖ Très-familièrement. Vous êtes un brave homme d'être venu me voir. Nous n'avons, m'a-t-il dit, ni Lambert ni Molière; Mais, puisque je vous vois, je me tiens trop content; Vous êtes un brave homme, entrez, on vous attend, BOIL. *Sat.* III. ‖ 3° Familièrement, vêtu, paré avec soin. Riquet à la houppe se présente à elle, brave, magnifique, et comme un prince qui va se marier, PERRAULT, *Contes*, 78. Elle se fait brave pour la noce de son fils, ID. 601. Ta forte passion est d'être brave et leste, MOL. *Éc. des fem.* V, 4. Est-ce que tu es jalouse de quelqu'une de tes compagnes que tu voies plus brave que toi? ID. *Am. méd.* I, 1. J'ai loué cet habit pour paraître un peu brave, BOURSAULT, *Ésope à la cour*, III, 5. ‖ Brave comme une noce, comme un jour de Pâques, extrêmement paré. ‖ 4° *S. m.* Un homme vaillant à la guerre. Il est de faux dévots ainsi que de faux braves, MOL. *Tart.* I, 6. Rien n'est plus lâche que de faire le brave contre Dieu, PASC. *Préf. gén.* Faisons tant que nous voudrons les braves, la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde, PASC. dans GIRAULT-DUVIVIER. Le brave la défie [la mort] et marche au-devant d'elle, VOLT. *Orphel.* I, 5. Le droit de dominer où chaque peuple aspire De l'habile et du brave est le prix glorieux, ID. *Spartac.* III, 4. C'est trop d'incertitude, il faut mourir en brave, DELAV. *Vêp. sicil.* IV, 4. Je crains peu, dit-il, vous, les braves du Parnasse, BOIL. *Sat.* IX. Les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais, pour décider leur querelle, comme deux braves en champ clos, BOSS. *Louis de Bourbon.* Gloire à nos enfants! Sparte et Rome jamais n'ont vu d'exploits si beaux,

V. HUGO, *Odes*, II, 3. Cela me fait souvenir de ce qu'on dit quelquefois: quand brave rencontre brave, brave demeure, SÉV. 597. || Familièrement et par plaisanterie, c'est un brave à trois poils, c'est un homme d'une bravoure éprouvée. Locution venue de la forme de la moustache des raffinés d'honneur sous Henri III et Henri IV. || Mon brave, locution vulgaire qui se dit soit à un homme avec qui l'on est très-familier, soit à un homme inférieur de position. Venez ici, mon brave. || **5°** Assassin à gages. Il le fit assassiner par un brave qu'il paya. Peu usité (voy. BRAVO 2).

— REM. **1.** Un brave homme est un honnête homme; un homme brave est un homme qui a de la bravoure. Cette distinction, qui est maintenant établie par l'usage, ne l'était pas au XVIIe siècle; et, comme on peut voir dans les exemples, Corneille a dit constamment un brave homme pour un homme brave. Quant à braves gens, il a les deux sens et signifie soit des hommes vaillants, soit des hommes bons et obligeants. || **2.** Le sens de bon que brave a dans: c'est un brave homme, est étendu, dans le Midi, à toutes sortes d'emplois qui sont vicieux: notre curé est fort brave, voilà de braves poulets; il faut dire: notre curé est un brave homme: ces poulets sont beaux. Un brave curé, c'est un curé qui est un excellent homme; un curé brave serait un curé qui aurait de la bravoure.

— HIST. XVIe s. Il avoit donné preuve de sa suffizance en quelque brave et docte sujet, DES ACCORDS, *Bigarrures, Avis au lecteur*, p. 1. Tenir tables delicates, estre braves en accoustremens, CALV. *Inst.* 881. Il est des morts braves et fortunées: je lui ay veu trencher le fil d'un progrez de merveilleux advancement, et dans la fleur de son croist, à quelqu'un, d'une fin si pompeuse, qu'à mon advis, ses ambitieux et courageux desseins n'avoient rien de si hault que feut leur interruption, MONT. I, 68. Donner dans la bresche, d'une brave asseurance, ID. II, 7. J'aimerois mieulx une vie moins brave [aisée] et moins affaireuse, ID. IV, 77. Il y avoit un barbier d'etuves qui estoit fort brave [fier], DESPER. *Contes*, XXXII. Cato adjousta à ce glorieux exploit une brave magnificence et haultesse de paroles, AMYOT, *Caton*, 28.

— ÉTYM. Provenç. *brau* (féminin *brava*), dur, méchant, brave; catal. *brau;* espagn. et ital. *bravo;* bas-lat. *bravus*, sauvage. Le sens primitif est sauvage, dur, fougueux, d'où on passe facilement au sens de vaillant, courageux. Mais d'où vient celui de beau, bien habillé? Sans doute de vaillant on est venu à habile (*bravo* en italien a cette acception), puis bon, beau, bien habillé. Cette acception est purement française et prouve que le mot *brave* est venu dans notre langue récemment de l'italien ou de l'espagnol; s'il était ancien, il y serait sous la forme *brou*, répondant au provençal *brau*. Diez examine trois étymologies: 1° le latin *pravus*, méchant; mais *pravus* a donné en provençal *prau*, et non *brau;* 2° l'ancien haut-allemand *raw*, cru, d'où cruel, méchant, par l'épenthèse d'un *b;* étymologie insuffisamment appuyée; 3° le kymri *braw*, terreur, à laquelle Diez objecte que le sens de terreur ne se retrouve dans aucune langue romane. Aussi, admettant l'objection, on peut proposer comme quatrième conjecture le gaélique *borb*, cruel, barbare, hautain. Le bas-breton *brao*, beau, bien habillé, vient du français. On a aussi indiqué le latin *bravium*, *brabium*, *brabeum*, du grec βραβεῖον, prix de la victoire, récompense. Mais aucun intermédiaire, dans les langues romanes, ne permet de passer du sens de prix de la victoire à *brave*, surtout dans sa signification primitive; puis l'accent diffère dans *brave* et dans *bravīum:* deux raisons qui ne permettent pas d'accueillir cette étymologie.

† **BRAVE** (bra-vé), sorte d'interjection dont on se sert, au théâtre Italien, pour applaudir deux ou plusieurs cantatrices.

— ÉTYM. Ital. *brave*, pluriel féminin de l'adjectif *bravo* (voy. BRAVO 1).

BRAVÉ, ÉE (bra-vé, vée), *part. passé.* Bravé par son adversaire. Toutes ses menaces bravées et méprisées. Il semblait.... Que tous les Grecs bravés en leur ambassadeur, Dussent de son hymen relever la splendeur, RAC. *Androm.* V, 3.

BRAVEMENT (bra-ve-man), *adv.* || **1°** D'une manière brave, vaillante. Il monta bravement à l'assaut. || **2°** Habilement, adroitement. Il s'est bravement tiré de cet embarras. N'ai-je pas bien servi dans cette occasion? Dit l'âne en se donnant tout l'honneur de la chasse. — Oui, reprit le lion, c'est bravement crié, LA FONT. *Fables*, II, 19.

— HIST. XVIe s. Le peuple avoit grand desir de l'ouir ainsi bravement [avec morgue] parler, AMYOT, *Cor.* 26. S'armer et accoustrer bravement [richement], ID. *Philop.* 15.

— ÉTYM. Bourguig. et lorrain, *brâment*, beaucoup; mâconnais, *broveman;* Berry, *brament;* wallon, *brâmen*, beaucoup; provenç. *bravamens;* catal. *bravament;* espagn. et ital. *bravamente;* de *brave* et le suffixe *ment.*

BRAVER (bra-vé), *v. a.* || **1°** Faire le brave à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. Il bravait du regard son adversaire. Ils étaient prêts à braver tous les supplices. La force de la conscience est grande, et ceux qui la bravent.... Braver les chaleurs, les tempêtes. Quoi! viens-tu me braver jusque dans mon palais? CORN. *Nicom.* V, 10. Mais pourrons-nous braver une reine en colère Avec ce peu de gens que m'a laissé mon frère? ID. *Rodog.* III, 2. Car enfin ce cruel que vous allez braver, Songez, quoi qu'il ait fait, songez qu'il est mon père, RAC. *Iphig.* III, 6. Vous triomphez, cruelle, et bravez ma douleur, ID. *ib.* II, 5. Ce Dieu que tu bravais à nos mains t'a livrée, ID. *Athal.* V, 5. Fuis, traître, ne viens point braver ici ma haine, ID. *Phèd.* IV, 2. Et bravant du démon l'impuissant artifice, ID. *Esth. Prol.* Viens-tu du Dieu vivant braver la majesté? ID. *Athal.* II, 2. Tous les jours un homme.... un vil esclave D'un front audacieux me dédaigne et me brave, RAC. *Esth.* II, 1. Vous bravez ma bonté qui vous était offerte, VOLT. *Alz.* V, 5. Il vient braver les morts, il vient braver les dieux, ID. *Sémiram.* V, 2. Cependant que mon front au Caucase pareil, Non content d'arrêter les rayons du soleil, Brave l'effort de la tempête, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Et qui veut bien mourir peut braver les malheurs, CORN. *Hor.* III, 5. Vous qui braviez pour moi tant de périls divers, RAC. *Androm.* III, 6. || Absolument. C'est peu pour lui de vaincre, il veut encor braver, CORN. *Hor.* IV, 2. || **2°** Fig. Le latin dans les mots brave l'honnêteté; Mais le lecteur français veut être respecté, BOIL. *Art p.* II. || **3°** Se braver, *v. réfl.* Se défier, se provoquer l'un l'autre. Oronte et lui se sont tantôt bravés, MOL. *Mis.* II, 7.

— HIST. XVIe s. Oyez braver ce pauvre et calamiteux animal [l'homme vantant sa condition], MONT. II, 209. Il sent mesmes passions que mon laquay, mais se brave sur ce qu'il contient au moins sa langue, ID. II, 211. Vous l'avez bravé, esmeu de cholere; et vous l'allez rappaiser et flatter, en vostre froid et meilleur sens, ID. IV, 170. N'ayant aultre auditeur des ses louanges, il se bravoit avecques sa chambriere. ID. IV, 174. Qu'elle aille la teste levée, bravant [se parant] de ma chaine, qu'elle se pare et attiffe de mes depouilles, YVER, p. 539. Estant contrainct d'endurer que Tigranes ce pendant courust et pillast la Cappadocie, et que Mithridates de rechef bravast, AMYOT, *Lucull.* 70. Nous ne souhaitions rien plus que de rencontrer ceux qui bravoient de nous venir trouver, M. DU BELL. 603. Pourquoy te braves-tu de cela qui n'est rien? La beauté n'est que vent, la beauté n'est pas bien, RONS. 257.

— ÉTYM. *Brave;* espagn. *bravear;* ital. *bravare.*

BRAVERIE (bra-ve-rie), *s. f.* Toilette, beaux habits. Je tiens que la braverie, que l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles, MOL. *Am. méd.* I, 1. Vite, qu'on les dépouille sur-le-champ.—Adieu, notre braverie! ID. *Préc. rid.* 16. Une infinité de présents, des pensions, des réparations de chemins, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie, voilà les États, SÉV. 5 août 1671. || Il vieillit.

— HIST. XVIe s. La braverie [action de braver] et la constance, moyens tout contraires [à la soumission], MONT. I, 1. C'est une action plus de crainte que de braverie, ID. III, 111. La braverie de son marcher, sa veue ferme et reglée, ID. IV, 3. Refrener la braverie insolente de la jeunesse, AMYOT, *P. Æm.* 46. Son cheval effroyé du bruit et de la braverie des ennemis, se tourna, ID. *Marcell.* 8. Plus par braverie [bravade] que pour en tirer quelque advantaige, CARL. IX, 39. Les richesses, estatz, honneurs et autres braveries de ce monde, *l'Amant ressuscité*, dans LACURNE STE-PALAYE. Elle n'espargne rien quand il est question de ses habits, pompes et braveries, *Dial. de* TAHUREAU, p. 16, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brave.* On a dit aussi *braveté* dans le XVIe siècle.

† **BRAVI** (bra-vi). || **1°** Sorte d'interjection qui se dit, au théâtre Italien, pour applaudir deux ou plusieurs chanteurs. || **2°** *S. m. plur.* de *bravo* 2.

— ÉTYM. Ital. *bravi*, pluriel masculin de l'adjectif *bravo* (voy. BRAVO 1).

† **BRAVISSIMO** (bra-vi-ssi-mo), *interject.* Voy. BRAVO 1.

1. **BRAVO** (bra-vo), *interj.* || **1°** Expression dont on se sert pour applaudir; et, au superlatif, bravissimo. Bravo! à merveille! bravissimo! || Bravo peut être déterminé par le nom ou la désignation de la personne qu'on applaudit: bravo Martin; bravo la flûte; bravo le basson. J'arrive, on criait: bravo l'homme; Autre combat: taureau nouveau D'un coup de corne dans l'oreille Étend l'homme sur le carreau; Avec une fureur pareille On cria: bravo le taureau, PONS (de Verdun), *Contes et Poésies*, p. 111. || **2°** *S. m.* Approbation, applaudissements. On entendit un bravo général. Anglais.... Vos diplomates, vos chevaux, N'ont pas épuisé nos bravos, BÉRANG. *Box.* Elle entendit une foule idolâtre La poursuivre de ses bravos, ID. *Pauvre femme.*

— REM. En français, on dit *bravo* pour toute personne et toute chose, soit au singulier, soit au pluriel, soit au masculin, soit au féminin. *Brava, bravi, brave* sont italiens, non francisés et employés avec prétention par les dilettantes.

— ÉTYM. Ital. *bravo* (voy. BRAVE).

† 2. **BRAVO** (bra-vo), *s. m.* Assassin à gages, coupe-jarret. || *Au plur.* Des bravi.

— ÉTYM. Ital. *bravo* (voy. BRAVE).

BRAVOURE (bra-vou-r'), *s. f.* || **1°** Courage à la guerre. Il montra de la bravoure. || **2°** *Au plur.* Ironiquement, actions de valeur. Il fatigue tout le monde du récit de ses bravoures. || **3°** Terme de musique. Air de bravoure, air brillant destiné à faire valoir la voix et l'habileté du chanteur. || Genre de bravoure, celui qui est opposé au genre simple.

— ÉTYM. Ital. *bravura*, de *bravo* (voy. BRAVE).

† **BRAYE** (brê), *s. f.* Fange, boue, terre grasse dont on fait les murs de bauge, le corroi dont on enduit les bassins des fontaines et les chaussées des étangs. || On trouve aussi broye et brie.

— ÉTYM. Le même mot que *brai.*

BRAYÉ, ÉE (brè-ié, iée), *part. passé.* Navire brayé.

1. **BRAYER** (bra-ié), *s. m.* || **1°** Terme de chirurgie. Bandage destiné à soutenir une hernie. || **2°** Terme de fauconnerie. Le derrière d'un oiseau de proie. || **3°** Morceau de cuir qui sert à soutenir le battant d'une cloche. || Espèce de collier de cuir pour porter une bannière. || Cordage dont les maçons se servent pour élever du moellon ou du mortier. || Petit marteau de fer qui sert aux balanciers des monnaies.

— HIST. XIIe s. Tout [il] le pourfent de ci tant qu'au braier, *Roncisv.* p. 73. || XIIIe s. Un d'eus si vilement le conroie Que dou dos li trait tel corroie, Dont l'en poïst faire un braier, *Ren.* 19063. Nul garnement de ventre, de braieus ou de croupes, de gorge.... *Liv. des mét.* 326. || XVIe s. Il faut leur faire porter brayers et ligatures propres à telle disposition, PARÉ, VI, 14.

— ÉTYM. Provenç. *braguier*, *braier;* catal. *braguer;* bas-lat. *bracarium;* de *bracca*, braie (voy. BRAIE).

2. **BRAYER** (brè-ié), je braye, tu brayes, il braye ou il braie, nous brayons, vous brayez, ils brayent ou ils braient; je brayais, nous brayions, vous brayiez; je brayai; je brayerai ou braierai, ou braîrai; je brayerais ou braierais, ou braîrais; braye, brayez: que je braye, que nous brayions; que je brayasse; brayant; brayé, *v. a.* Terme de marine. Brayer un vaisseau, y appliquer du brai et autres enduits.

— ÉTYM. *Brai.*

BRAYETTE (bra-iè-t'), *s. f.* Fente de devant d'un haut-de-chausses, d'une culotte. Courtin s'applaudit d'avoir sauvé sa montre et 50 pistoles, qu'il avait fait, à temps, glisser dans sa brayette, ST-SIM. 127, 152.

— HIST. XVe s. C'est un chasseur sans sa trompe, Sans braguette un lansquenet, BASSEL. 56. || XVIe s. J'ay inventé cest instrument, lequel est de fer blanc, de la figure d'une brayette, et contient environ un posson; il se doit mettre en la brayette du malade, PARÉ, XXIII, 9.

— ÉTYM. Diminutif de *braie* (voy. ce mot), norm. *braguette*, culotte; bourg. *brayôte*, pantalon.

BRAYON (bra-ion), *s. m.* Terme de vénerie. Piége pour prendre les bêtes puantes.

— HIST. XIIIe s. Renart i fu, si ot veüs, Le jor devant, deus las tenduz, Et un broion en terre enclos, *Ren.* 1261.

— ÉTYM. Anc. franç. *broi* (que si sont pris come oiselet à broi, *Gerart de Vienne*, 3593), qu'il faut rapprocher du provençal *brets*, de l'italien *brete*, piége à oiseau.

BRÉANT (bré-an) ou **BRUANT** (bru-an), *s. m.* Nom vulgaire de l'*embérize citrinelle*, dite aussi verdon

et verdier. C'est un oiseau jaune de la grosseur d'un moineau.

† **BREBIAGE** (bre-bi-a-j'), *s. m.* Terme de féodalité. Droit qui se prenait sur les moutons.

HIST. XIVe s. Item il a es dites fermes brebiage de tiers an en tiers an, DU CANGE, *berbiagium.*

— ÉTYM. *Brebis.*

† **BREBIETTE** (bre-bi-è-t'), *s. f.* Diminutif de brebis.

— HIST. XIIe s. Ne volt nient prendre de ses bues ne de ses brebiz, mais fist prendre la berbeiete al povre home, *Rois*, 158. || XIIIe s. Si vous di que les berbietes Ne des herbes ne des floretes Jamès tant brouter ne porront, *la Rose*, 20175. || XVe s. Mes moutons et mes brebisettes, Se je les perds, je suis honni, FROISS. *Pastourelle.*

— ÉTYM. Diminutif de *brebis.*

BREBIS (bre-bi ; l'*s* se lie : les brebis et les loups, dites : les bre-bi-z et les loups), *s. f.* || **1°** Femelle du bélier. Ce matin une brebis frappée S'est de la main du prêtre et du temple échappée, MAIR. *Sophon.* V, 4. || Fig. En langage ecclésiastique, un chrétien sous la conduite de son pasteur. Pouvez-vous croire que j'abandonne mes chères brebis? BOSS. *Lett. abb.* 272. || Une impure brebis séparée d'Israël, un chrétien infidèle à sa foi. || C'est la brebis du bon Dieu, c'est une personne tout à fait inoffensive. Faire un repas de brebis, manger sans boire. || Une brebis galeuse, une personne qu'on évite, qu'on rebute, soit par de justes motifs, soit par prévention. || **2°** Sommier de bois d'un pressoir à cidre. || Proverbes. Brebis comptées le loup les mange, il ne suffit de compter, il faut veiller. || À brebis tondue Dieu mesure le vent, c'est-à-dire Dieu proportionne les épreuves à notre faiblesse. || Brebis qui bêle perd sa goulée, c'est-à-dire en parlant beaucoup on perd le temps de manger ou d'agir. || Faites-vous brebis, le loup vous mange, ou qui se fait brebis, le loup le mange ; c'est-à-dire ceux qui ont trop de bonté, trop de douceur, encouragent les méchants à leur nuire. || Brebis trop apprivoisée, de trop d'agneaux est tetée, COTGRAVE.

— HIST. XIe s. Cil ki aveir [bétail] escut [retire] u chivalz u buefs u vaches u porcs u berbis, *Lois de Guill.* 6. || XIIe s. Ne remist buef ne vache, ne chapons ne geline. Cheval, porc ne berbiz ne de blé plaine mine, *Th. le mart.* 120. || XIIIe s. Si que j'en ai les brebis grasses, Et li pastour auront les maigres, Combien que ce mot lor soit aigres, *la Rose*, 11404. D'un leu [loup] raconte qui jadis Vit un corbel qui fu assis De sor le dos d'une brebis, DU CANGE, *berbix.*

— ÉTYM. Berry, *berbis, barbis;* picard, *berbis ;* provenç. *berbitz;* ital. *berbice;* bas-lat. *berbix*, dans les plus vieux textes ; de *vervex*, bélier. On cite, dans Pétrone, une forme *berbex*, mais douteuse. Chifflet remarque que l'*s* ne se prononce pas, même devant une voyelle ; cela a changé.

† **BRECCIOLAIRE** (brè-ksi-o-lê-r'), *adj.* Terme de géologie. Qui appartient aux brèches contenant des débris d'ossements ou autres dépôts.

— ÉTYM. *Brèche*, par l'intermédiaire de l'italien *breccia.*

BRÈCHE (brè-ch'), *s. f.* || **1°** Ouverture faite à un mur, à une haie. Il faut réparer les brèches de cette clôture. || **2°** Terme de guerre. Ouverture faite aux remparts d'une place assiégée. Les Normands firent brèche et donnèrent trois assauts, VOLT. *Mœurs*, 25. Essex monte à la brèche où combattait d'Aumale, ID. *Henr.* VI. Voici déjà la seconde fois qu'il est sorti de Paris par une brèche, BALZ. *Liv.* III, *Lett.* 7. Restait cette redoutable infanterie de l'armée espagnole dont les gros bataillons, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Battre en brèche, tirer avec de l'artillerie contre une muraille. || Fig. Battre en brèche un argument, l'attaquer, le ruiner. Battre en brèche quelqu'un, attaquer sa réputation, sa position. || Par extension. La légion chrétienne ouvre une large brèche dans les rangs des barbares, CHATEAUB. *Mart.* 207.... || Fig. Flèche Assez forte pour faire en mon cœur une brèche, RÉGNIER, *Dial.* Dans ces omissions et dans ces oublis il se fait une brèche au discours, et la pensée s'enfuit par cette ouverture qu'il fallait fermer, BALZ. *Entretien* 29. || **3°** Cassure au tranchant d'une lame. Faire une brèche, des brèches à un couteau. || Familièrement. Faire une brèche à un pâté, l'entamer. || **4°** Fig. Perte, dommage, tort. Il a fait une brèche à sa fortune. Cela ne fera pas brèche au capital. Mais aussi gardez-vous d'oublier votre faute ; Et comme elle fait brèche au pouvoir souverain...., CORN. *Nicom.* II, 2. Si nous perdons Philisbourg, il sera difficile de réparer cette brèche, SÉV. 266. Réparant les brèches que le temps avait faites à leur discipline, FLÉCH. *Lam.* C'est déjà faire une brèche considérable au système ordinaire, FONTEN. *Oracles, Préf.* || **5°** Le sommet d'une montagne, lorsqu'il est ouvert et comme séparé en deux parties. || Brèche de Roland, ouverture dans une muraille de montagnes, aux Pyrénées, qui ressemble à une brèche, et que la légende attribue à un coup d'épée de Roland. || **6°** Terme de géologie. Marbre noir, mêlé de taches blanches et jaunes, qu'on tire des Pyrénées et d'autres lieux et qui prend un fort beau poli : ainsi dit parce que la brèche d'où on le tire a donné son nom au marbre qu'on en tire. || Réunion de pierres agglutinées dans un ciment naturel : quand ces fragments sont ronds, comme des cailloux roulés par les eaux, on en appelle la réunion des pouddings ; si, au contraire, ils sont les débris anguleux de pierres plus grandes, on les nomme brocatelles. || Brèche osseuse, brèche où il y a des ossements. Les fentes des rochers de Gibraltar, de Cette, de Nice et d'autres lieux des bords de la Méditerranée, sont remplies d'un ciment rouge et dur qui enveloppe des fragments de rochers et des coquilles d'eau douce avec beaucoup d'os de quadrupèdes, la plupart fracturés : c'est ce qu'on a nommé des brèches osseuses, CUVIER, *Révolutions*, p. 337. || **7°** Terme de jeu de paume. Coup de brèche, coup qui fait entrer directement la balle dans le dedans, près des encoignures.

— HIST. XIVe s. Ou regarde les bresches où les bestes puent [peuvent] mieulx passer, *Modus*, f° LX, *verso.* || XVe s. J'aime mieux n'estre point en taverne en defaut Que suivre un capitaine à la bresche, à l'assaut, BASSELIN, XIX. || XVIe s. Le sort a de quoy ouvrir cent bresches à la pauvreté au travers de nos richesses, MONT. I, 314. Je ne faisois bresche à cet bourse, ID. I, 316. La muraille estoit si mauvaise, que cela fit 120 pas de toutte breche, D'AUB. *Hist.* III, 43. La place, qui ne valloit rien, fut attaquée à demie breche et sur un commencement de parlement, ID. *ib.* III, 250. Avant bresche raisonnable ils donnerent en vain un premier assaut, ID. *ib.* III, 250.

— ÉTYM. Picard, *brèke ;* provenç. *bercar*, ébrécher ; espagn. *brecha ;* ital. *breccia ;* angl. *breach ;* de l'anc. haut-allem. *brecha*, action de briser, patois *breke*, chose rompue ; suisse, *breche*, chute de pierrailles. Il y a aussi dans le kymri *breg*, rupture. Le XVIe siècle avait *brecher*, faire brèche.

BRÈCHE-DENT (brè-che-dan), *adj.* Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant. Cet enfant, cette petite-fille est brèche-dent. || Substantivement. C'est un brèche-dent. C'est une brèche-dent. || *Au plur.* Des brèche-dent.

— ÉTYM. *Brèche, dent.*

BRECHET (bre-ché : le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Nom donné à la crête saillante et longitudinale qui se trouve à la face externe du sternum des oiseaux. || Familièrement. Avoir mal au brechet, avoir mal à l'estomac.

— HIST. XIVe s. La pointe du coustel lui entra en corps en la partie de son ventre, en lieu qu'on dit bruschet ou environ, DU CANGE, *brucus.* Ce que l'on dit la poitrine d'un bœuf, l'en dit le brichet d'un mouton, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. Les os du brichet sont unis ensemble par symphyse, PARÉ, IV, 43.

— ÉTYM. Angl. *brisket*, poitrine d'un animal ; du kymri *brysced*, *brisket*, même sens ; bas-bret. *bruchet*, poitrine ; Breton de Vannes, *brusk*, estomac d'animal. D'après Ménage on prononçait brichet à Paris.

† **BRÉCHIFORME** (bré-chi-for-m'), *adj.* Terme de géologie. Qui a la forme, l'apparence des dépôts trouvés dans les brèches. Débris bréchiformes.

— ÉTYM. *brèche* et *forme.*

† **BRÉCIN** (bré-sin), *s. m.* Terme de marine. Cordage pour hisser et amener une vergue. || Corde attachée à un croc, et servant à monter de la cale ou à y descendre divers petits objets. || On trouve aussi bressin et bercin.

— ÉTYM. Holl. *bras*, brécin ; angl. *brace ;* allem. *brassen ;* island. *bras.*

† **BRÉDA** (bré-da), *s. m.* Terme de marine. Sorte de palan court muni d'un croc.

† **BRÉDALER** (bre-da-lé), *v. n.* Faire du bruit en parlant du fuseau d'un rouet à filer, quand il est percé d'un trop grand trou pour la broche.

— ÉTYM. Origine incertaine ; le picard et le rouchi ont *berdaler*, gronder entre ses dents, qui est sans doute le même que *brédaler*, et peut-être a le même radical que *bredouiller.*

BREDI-BREDA (bre-di-bre-da), *loc. adverb.* Avec précipitation et confusion. Il nous a raconté tout cela bredi-breda. || Expression tout à fait familière.

— HIST. XVIe s. Bredi-breda taribara, OUDIN.

— ÉTYM. Ce mot paraît être une onomatopée burlesque.

BREDINDIN (bre-din-din), *s. m.* Terme de marine. Palan moyen dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

† **BRÉDIR** (bré-dir), *v. a.* Terme de métier. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil.

— ÉTYM. Origine douteuse ; peut-être est-ce une forme de *brider.*

† **BRÉDISSAGE** (bré-di-sa-j'), *s. m.* Action de brédir.

— ÉTYM. *Brédir.*

BRÉDISSURE (bré-di-su-r'), *s. f.* Terme de médecine. Impossibilité d'écarter les mâchoires par l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives, à la suite d'ulcérations de ces parties.

— ÉTYM. *Brédir.*

† **BREDOUILLAGE** (bre-dou-lla-j', *ll* mouillées, et non bre-dou-ya-g'), *s. m.* Paroles bredouillées. Le duc de Guiche se submergeait en paroles bredouillages et en plongeons jusqu'à terre, ST-SIMON, 509, 244.

— ÉTYM. *Bredouiller.*

BREDOUILLE (bre-dou-ll', *ll* mouillées, et non bre-dou-ye), *s. f.* || **1°** Terme du jeu de trictrac. Marque indiquant qu'on a pris de suite tous les points qui forment un trou ou tous les trous qui font la partie, sans que l'adversaire ait marqué ou des points ou des trous. La bredouille des points se marque avec un double jeton, quand l'adversaire a pris quelques points au début du trou ; et celle des trous avec un petit drapeau, quand l'adversaire a pris quelques trous au commencement de la partie. || **2°** L'avantage qui en résulte, qui est que les trous ou la partie sont gagnés doubles. Petite, grande bredouille ; avoir la bredouille ; être en bredouille. Gagner une partie bredouille. Être bredouille, perdre la partie bredouille, être complétement battu, comme être capot au piquet ; et figurément, revenir, sortir bredouille, c'est avoir fait une démarche sans succès, et en parlant des chasseurs, n'avoir rien tué. Bredouille, ainsi le diable s'en alla, PIRON, dans son conte de *Dagobert.* || Se coucher bredouille, se coucher sans souper. || Fig. Dire à quelqu'un deux mots et une bredouille, ne pas lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. Peu usité.

— HIST. XVIe s. Bredouille, traduit par l'anglais *lurch*, COTGRAVE. Être en bredouille, être ivre, ID. Ma petite bredouille, mon petit drôle, terme de nourrice, ID.

— ÉTYM. Sans doute mot que le trictrac a emprunté à *bredouiller.*

BREDOUILLÉ, ÉE (bre-dou-llé, llée, *ll* mouillées, et non bre-dou-yé), *part. passé.* Un discours bredouillé.

BREDOUILLEMENT (bre-dou-lle-man, *ll* mouillées, et non bre-dou-ye-man), *s. m.* Action de bredouiller. M. de Bailli vient de sortir ; il vous fait cent mille bredouillements, mais de si bon cœur que vous devez lui en être obligée, SÉV. 482.

— ÉTYM. *Bredouiller.*

BREDOUILLER (bre-dou-llé, *ll* mouillées, et non bre-dou-yé). || **1°** *V. n.* Avoir une prononciation précipitée et par cela même peu distincte. Mme de la Baroir bredouille d'une apoplexie ; elle fait pitié, SÉV. 282. Ces deux médecins de Molière, l'un qui allonge excessivement les mots et l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la quantité, D'OLIV. *Prosod. franc.* || **2°** *V. a.* Il me bredouilla l'autre jour mille protestations, SÉV. 302. J'entends Théodecte de l'antichambre ; il grossit sa voix à mesure qu'il s'approche.... il ne revient de ce grand fracas que pour bredouiller des vanités et des sottises, LA BRUY. 5. De plus en plus étourdis d'une scène si extraordinaire, ils bredouillèrent ce qu'ils purent, mais sans rien promettre, ST-SIM. 263, 14.

— ÉTYM. D'après Diez, de l'ancien français *bredir, bresdir*, hennir ; provenç. *braidir*, crier, qui paraît être une dérivation de *braire ;* étymologie douteuse. Génin, *Récréat.* t. I, p. 280, propose la particule péjorative *bre* ou *ber*, et *douille*, gonflé, rebondi (si tost come il entra en cloistre, Doulles de vin et escaufés, DU CANGE, *doela*) ; ce qui est très-hypothétique et explique bien mal le mot. Le fait est que le picard et le rouchi ont *berdeler*, gronder entre ses dents, qu'on dit encore en différents endroits, et *bredasse* pour bredouilleur : de sorte qu'il paraît y avoir eu un radical *berd* ou *bred*, sans

qu'on sache s'il a quelque rapport avec l'ancien *bredir*. Ce qui est digne de remarque, c'est que nulle part on ne rapporte un exemple ancien de *bredouille* ou *bredouiller*.

BREDOUILLEUR, EUSE (bre-dou-lleur, leû-z', *ll* mouillées, et non bre-dou-yeur), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui bredouille. Je n'ai jamais rencontré pareil bredouilleur. Quelle bredouilleuse !

— ÉTYM. *Bredouiller*.

† **BRÉE** (brée), *s. f.* Garniture en fer du manche d'un marteau de forge.

— ÉTYM. Il y a dans le XVIe siècle *breé* [illegible] battu, frayé : Lors vient au chemin et [illegible] nouvellement breé de chevaucher, *Lancelot du lac*, t. I, f° 85, dans LACURNE STE-PALAYE ; *breé* est pour *broyé*. Mais ici *brée* doit être une fausse orthographe pour *braie*, une garniture étant comparée à une *braie*.

1. **BREF, BRÈVE** (brèf, brè-v'), *adj.* || 1° De peu de durée. Dans un bref délai. La vie s'écoule si vite, qu'il ne faut pas laisser passer, dans l'accablement, des jours si brefs, BOSS. dans LAFAYE, *Synonymes*. || 2° Qui s'exprime brièvement. Les circonstances présentes me rendent bref. Être bref. Cette lettre est brève. Je serai plus bref en parlant de.... L'accent bref de la colère. Exposition ou relation brève. || Un parler bref, une parole brève, manière de parler rapide et ordinairement avec décision ou commandement. || Pour le faire bref, pour faire bref, pour abréger. || 3° Qu'on prononce rapidement, en parlant d'une syllabe. Rendre brève une syllabe. Se prononcer bref. Les sons brefs. A est bref dans race et long dans grâce. Chez les Grecs et les Romains, la syllabe brève valait la moitié de la syllabe longue. Tiré [illegible] de [illegible], [illegible] de tout point Sur la virgule, le point, la syllabe brève et longue, PIRON, *Épigr. contre d'Olivet*. || 4° *S. f.* Une brève, une syllabe brève. L'iambe est composé d'une brève et d'une longue. || Fig. et familièrement. Observer les longues et les brèves, être circonspect, exact, cérémonieux. Il en sait les brèves et les longues, il y est habile, il connaît l'affaire. || Terme de musique. Note dont la durée est moindre que celle de la note qui précède. || Autrefois, figure de note qui avait la valeur de deux rondes. || 5° Bref, *adv.* En quelques mots. Bref, en vos actions en tout si glorieuses.... MAIR. *Sophon.* III, 4. Bref, il en fut à grand'peine au douzième, LA FONT. *le Paysan*. || Parler bref, avoir une prononciation rapide et précipitée. || En bref, *loc. adv.* En peu de mots. Expliquer les choses en bref. || 6° Pépin le Bref, Pépin de petite taille. Le langage historique a conservé cette signification, qui ne peut être déplacée; bref ne se dit que là dans ce sens.

— REM. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 32, on disait *brief, brieveté, brievement*, plutôt que *bref, breveté, brevement*, qui, dit-il, étaient fraîche invention d'un grammairien. On voit que *brief* est tombé à peu près en désuétude, tandis que *brèveté* et *brèvement* n'ont pas duré : l'usage, comme cela est si fréquent, a été inconséquent. *Brief* était la forme la plus commune dans l'ancienne langue, qui pourtant en faisait un monosyllabe. Au XVIe siècle, Palsgrave, p. 10, remarque qu'on fait entendre l'*i* et l'*f*.

— SYN. BREF, COURT. Bref a rapport à la durée; court, à l'étendue. C'est là ce qui distingue ces deux mots. Soyez bref, se dit à quelqu'un qui parle; soyez court, se dit à quelqu'un qui va écrire ou [illegible]. En effet, être bref c'est prendre peu de temps pour s'expliquer; être court, c'est tenir peu d'espace sur le papier. Si l'on dit : la vie est si courte, nos jours sont si brefs, on se représente, dans le premier cas, la vie comme une étendue, dans le second, [illegible] une durée.

— HIST. XIe s. [illegible] que briefs [illegible] vie, BENOÎT dans RAYN. *Lexique*. Li briés jors nos [illegible] ST. [illegible] p. [illegible] atour [il fait ses préparatifs] Que il puist mouvoir [partir] à brief jour, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 8. Les demandes des douaires sont assez briés, car la feme doit dire.... BEAUM. V, 7. || XIVe s. [illegible] le moien de vertu acquerir, ORESME, *Eth.* 54. || XVe s. Il [le comte de Foix] estoit bref en [illegible] partout regarder et considerer les [illegible] destroits, et puis s'en retournerent au roi, et lui dirent à breve parole, que ils ne pouvoient aviser que il pust aucunement approcher les Anglois, qu'il ne perdist ses gens d'avantage, ID. I, I, 348. Pour mettre fin à longue guerre par brief champiage de leurs deux puissances ensemble, G. CHASTEL. *Chr. du duc Philippe*, 80. Et, à brief parler, au jugement de tous, l'honneur de la journée en emporta [illegible] *Bouciq.* I, ch. 14. .... [illegible] brief la guerre luy seroit commencée, COMM. III, 4. Brief, cest Alphonse eut si grand envie de fuir, que.... ID. VII, 44. Je reviendrai bref [bientôt], LOUIS XI, *Nouv.* XIX. || XVIe s. Ce sont ceux là [illegible] Me mettront hors de tes obscurs sejours, MAROT, I, 96. [illegible] lui soit plus intolerable et grief, ID. I, 313. Luy disant que en brief [bientôt] elle le feroyt piedz neufz, [illegible] *Garg.* I, 6. Luy disant que la douleur [illegible], ID. *ib.* Que Dieu les en puniroyt de brief, ID. *ib.* I, 26. J'en ay dit en bref ce que le lie [illegible], CALV. *Instit.* 162. Brief, l'infidelité a ouvert la porte à l'ambition, ID. *ib.* 172. Craindre si longtemps chose de si brief temps! MONT. I, 84. Estans assemblez, ils s'avancerent en païs, et, pour le faire bref, ils exploitterent si bien qu'en [illegible] emploié en une si grande conqueste, le trouvera brief, ID. *ib.* 409..... Mais d'equité, de clemence et d'humanité, et, à brief parler, de toute autre vertu civile et [illegible] ples, AMYOT, *Marcell.* 30.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *breu;* espagn. et ital. *breve;* de *brevis*, qui tient au grec βραχύς. *Bref* se déclinait ainsi : *briés* au nominatif singulier pour les deux genres, *bref* au régime singulier.

2. **BREF** (brèf), *s. m.* || 1° Nom qu'on donne aux lettres closes du pape, du moins à celles qui traitent de quelque affaire; les officiers qui les font, se nomment secrétaires des brefs; elles sont scellées en cire rouge, de l'anneau du Pêcheur, c'est-à-dire du cachet où saint Pierre est représenté en pêcheur, et qui doit être apposé en présence du pape. Le pape a confirmé cette constitution par un bref, PASCAL, *Prov.* 17. Clément XI croyait exceller à écrire en latin et à composer des homélies et des brefs, ST-SIM. 469, 194. Clément XI envoya des brefs à tous les prélats de Pologne, VOLTAIRE, *Charles XII*, 5. || 2° Petit livre à l'usage des ecclésiastiques, et indiquant l'office de chaque jour. Bref à l'usage de Paris. || 3° Terme de [illegible] congé ou permission de naviguer. || 4° Terme d'ancienne législation. Lettres de bref, lettres de chancellerie qu'on obtenait pour intenter une action.

— HIST. XIe s. Puis [il] lui livrat le baston et le bref [lettre], *Ch. de Rol.* XXV. Nostre emperere vous enveie cest bref, *ib.* XXXV. || XIIe s. Le jour meisme [il] a maint brief seelé, *Ronc.* p. 117. Le matin, li reis fist faire un brief, e mandad à Joab qu'il meist Urie là ù li esturs fust plus forz en la bataille, *Rois*, 156. Faites faire erramant Vos chartres et vos briés à clerz bien escrivanz, *Sax.* XXI. Demain iront par tout no brief qui sont escrit, *ib.* XXIV. Il fist ses briés escrire, si lur aveit livrez, *Th. le mart.* 25. || XIIIe s. Le brief [il] lui fait escrire, tantost fu seellés, *Berte*, CXXI. Si se pensa li rois que or estoit il poins [blessé]; si fist escrire ses briés et envoiier à [illegible] *Chron. de Rains*, p. [illegible] aporter un brief, *Ren.* 11667. Et après [illegible] jurer à chascun des champions que il ne porte brief [brevet, talisman], ne charrai, ne sorseries, [illegible] *de J.* I, 187. || XVIe s. Le pape escrivit des briefs à tous les [illegible] 111.

— ÉTYM. Provenç. *breu, brieu;* espagn. et ital. *breve;* bas-lat. *breve*, lettre (ce qui est le sens habituel de *bref* dans l'ancienne langue); du latin *breve*, liste, agenda, sommaire; de *brevis*, bref. Dans l'ancien français, au nominatif singulier *li* [illegible] ou *brés*, au régime *le brief* ou *bref;* au nominatif pluriel *li brief* ou *bref*, au régime *les briés* ou *brés*.

BREGIN (bre-jin), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de filet à mailles étroites. On trouve aussi [illegible] et brège, *s. f.*

— ÉTYM. Bas-lat. *broginus, bruginus, bu*[illegible].

† **BREGMA** (brè-gma), *s. m.* Terme d'anatomie. [illegible] fontanelle

[illegible]

BRÉHAIGNE (bré-[illegible]), *adj.* [illegible] lant des femelles des animaux domestiques ou de ceux qu'on entretient dans des parcs et des viviers. Une jument bréhaigne. Une carpe bréhaigne. || 2° *S. f.* Une brehaigne, se dit parfois populairement en parlant d'une femme stérile.

— HIST. XIIe s. Et li fameilleus sont asagiez, puisque la baraigne plusurs enfantad, *Rois*, G. Pesmes sont les eves et baraignes les terres, *ib.* [illegible] [illegible] *Rose*, [illegible] Et [illegible] partent plus tost d'ensemble que les autres [illegible] toit brehaigne clamée, *La nativité de N. S.* [illegible] *Bl.* [illegible].

— ÉTYM. Bourguig. *braime;* picard, *braine;* Berry, *brâgne;* wall. *brouhagne;* rouchi, *breine;* [illegible] *ren.* Mot d'origine obscure. Diez propose une dérivation de *baro* [*varus*], homme, en bas-latin, de sorte que *brehaigne* serait la femme-homme, la femme stérile. Grandgagnade, trouvant dans le wallon *mes*[illegible] pejorative, et *haigner*, dont du reste il ne peut in[illegible].

† **BRÉHER** (bré-hé), *v. a.* Terme de maréchalerie. Inusité aujourd'hui. Synonyme de brocher [illegible] foncer les clous dans la paroi du sabot du cheval pour fixer le fer.

— ÉTYM. Il serait possible que [illegible] même radical que l'ancien français *brehant*, tente, pavillon. || XIIe s. Où il orent tenduz pavillons et [illegible] son bref et son brehant, *Ch. d'Ant.* 704. || XIVe s. Et Gaufrois demourra toute nuit sous les champz; On [illegible] *de Seb.* X, 316. On ne connait pas l'origine de *brehant;* mais les rapprochements sont toujours [illegible].

† **BRÉINE** (bré-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance particulière trouvée dans la résine de l'arbre à brai de Bordeaux.

— ÉTYM. *Brai*.

BRELAN (bre-lan; il y a une mauvaise prononciation, berlan, qui, d'après Chifflet, était admise à côté de l'autre dans le courant du XVIIe siècle), *s. m.* || 1° Jeu qui se joue avec trois cartes, à trois, [illegible] pour jouer au brelan, SÉV. 72. || Avoir brelan, avoir trois cartes de même figure ou de même point. || Brelan [illegible] qui retourne. || Brelan favori, [illegible] gnon, combinaison qui se présente à la bouillotte, quand, un joueur ayant deux as et un roi dans la main, l'as de retourne est de la couleur de son roi. || 2° Par extension, maison de jeu, tripot; il se prend en mauvaise part. Courir le bal la nuit et le jour les brelans, RAC. *Plaid.* I, 4. Je ne m'étonne pas qu'il y ait des brelans publics, LA BRUY. G. L'un en titre d'office exerçait un brelan, RÉGNI. [illegible] BOIL. *Sat.* X. D'écoliers.... une troupe...: Va tenir quelquefois un brelan défendu, ID. *Lutr.* III. [illegible] Le monde est un brelan où tout est confondu. Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu, RÉGNIER, *Sat.* [illegible].

— HIST. XIIIe s. Un berlenc aporte et trois dez, *Fa*[illegible] lenc, *ib.* IV, p. 44. || XIVe s. Comme icellui estoit fust enbattuz à un jeu ou bellent en la ville de Douay.... DU CANGE, *belencus*. L'un met sus le berlens son [illegible] || XVe s. Le roi des ribauds d[illegible] ble et breleng à par lui sur un des fiefs [illegible] ou en tel place que au ba[illegible] [illegible] à observer les miseres d'aultruy; ce [illegible] sa femme tenoyt le berland, RAB. *Pant.* III, 25. Il tint long temps le berlan [il eut longtemps l'avantage], et par son astuce et force en jetta cinq ou six [illegible]

— ÉTYM. [illegible] *nghum, belencus;* de [illegible]

BRELANDER [illegible] part, ne faire que jouer aux cartes. Le marqu[illegible]

[illegible] d'ailleurs un fort pauvre homme qui [illegible] brelander sa femme à son gré, ST-SIM. 87, [illegible].

— ÉTYM. *Brelan*.

BRELANDIER, IÈRE (bre-lan-dié, dié-r'), *s. m.* [illegible] de mépris. Celui, celle qui fréquente [illegible], qui joue continuellement aux cartes. [illegible] et indigne métier que de tromper; [illegible] est un métier pratiqué de tout temps par ce [illegible] qu'on appelle les brelandiers, LA [illegible] point qu'on trompe [illegible]. [illegible] qu'elle épouse un joueur, un petit brelandier, [illegible], *Jou*[illegible], I, 2. [illegible] la dame brelandière? [illegible] *Sat.* X.

— HIST. XIV[e] s. [illegible], et là trouva feu Pierre Hannetel bellengier, [illegible] avoit mis et dressé son belenc pour ceulx [illegible] vouloient jouer et esbattre, DU CANGE, *belencus*.

— ÉTYM. *Brelan*.

BRELANDINIER, IÈRE (bre-lan-di-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Marchand, marchande qui vend dans les [illegible].

— ÉTYM. *Brelan*, à cause de l'étalage, fait d'ordinaire sur une planche ou table (voy. BRELAN).

BRELÉE (bre-lée), *s. f.* Terme d'agriculture. Fourrage d'hiver pour les moutons.

† BRELIQUE-BRELOQUE (bre-li-k'-bre-lo-k'), *loc. adverb.* qui signifie au hasard, en confusion.

† BRELLAGE (brè-la-j'), *s. m.* Action de breller.

— ÉTYM. *Breller*.

BRELLE (brè-l'), *s. f.* Nom d'une certaine quantité de pièces de bois liées ensemble, pour les faire flotter, en forme de radeau. Quatre brelles font le train complet.

— ÉTYM. Voy. BRELLER.

† BRELLER (brè-lé), *v. a.* Fixer fortement avec des cordages, soit les poutrelles aux bateaux, soit les madriers aux poutrelles.

— ÉTYM. On trouve, dans Cotgrave, le verbe *breller*, prendre les oiseaux avec un certain piége. *Breller* est de même radical que l'ancien français *bril*, *brillet*, sorte de piége (voy. BRILLER 2). Le nom du piége a passé à cette espèce d'assemblage.

1. BRELOQUE (bre-lo-k'), *s. f.* Curiosité de peu de prix. Petits bijoux qu'on attache aux chaînes de montre. Le premier président était un [illegible] qui [illegible] tait à tout, et beaucoup en breloques, ST-SIM. 379, 129.

— HIST. XVI[e] s. Breluques, OUDIN.

— ÉTYM. Picard et wallon, *berloke*; namurois, *barloke*; wallon, *barloker*, pendiller; de la particule péjorative *bre* ou *ber* (voy. BER....), et *loque* [illegible].

2. BRELOQUE (bre-lo-k'), *s. f.* Terme militaire. Voy. BERLOQUE.

BRELUCHE (bre-lu-ch'), *s. f.* Droguet de fil et de laine.

— ÉTYM. Origine inconnue; à moins qu'on n'y voie quelque comparaison avec *breloque*.

BRÊME (brê-m'), *s. f.* Poisson d'eau douce du genre cyprin, *cyprinus brama*. Brème de mer, poisson du genre spare.

— HIST. XIII[e] s. Saumons, bresmes et decroes, *La* [illegible] *amour*, éd. [illegible], p. 91. ‖ XIV[e] s. Porbresmes [illegible], *Bibl. des Chartes*, 7[e] s. [illegible], t. I, p. 225.

— ÉTYM. Génevois, *brame*; bas-lat. *bresmia*, *braximus*; angl. *bream*; de l'allemand *Bra*[illegible], *Brachsem*.

† BRENADE (bre-na-d'), *s. f.* Voy. BRENÉE.

† BRENÈCHE (bre-nè-ch'), *s. f.* Poiré nouveau et encore doux.

† BRENÉE (bre-née), *s. f.* Mélange de son et d'herbes pour les oies, les poules et les cochons. On dit aussi brenade.

— ÉTYM. *Bran*.

BRENEUX, EUSE (brè-neû, neû-z'), *adj.* Sali de bran, de matière fécale.

— HIST. XIV[e] s. Perrinet dit à icellui Henry plusieurs villaines et hautaines paroles, et le appella sanglant bernoux, qui est à dire coux [cocu] au païs, DU CANGE, *brenacus*. ‖ XV[e] s. Au soir dirent qu'ilz sont breneulx, Chetis recreans et faillis, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° [illegible], dans LA CURNE. Toutesfoys ce sac fut ouvert; Mais quand il le vit si breneux, Il s'en alla tout roupieux, Cuydant que ce fust mocquerie, VILLON, 2[e] *repue*.

— ÉTYM. *Bran*, qui signifie son et excréments.

† BREQUIN (bre-kin), *s. m.* Outil qui sert à percer; espèce de vrille. ‖ Mèche de vilebrequin.

— ÉTYM. C'est le radical de *vilebrequin*, avec [illegible]. Il n'est pas impossible qu'il se rattache à un radical *brec* ou *berc* : provenç. *berear*, [illegible]; picard, *é-berquer*; radical qui est dans *brèche*; ou [illegible] *brocher*. Ménage propose un verbe bas-allemand *borken*, percer.

† BRESAGNE (bre-za-gn'), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'effraie.

BRÉSIL (bré-zil), *s. m.* Bois rouge propre à la teinture. ‖ Sec comme brésil, comme du brésil, extrêmement sec.

— REM. On dit aussi bois de Brésil, observe l'Académie. Si l'on écrit bois de brésil (sans majuscule), la locution n'est pas bonne; car le brésil est un bois, et non un arbre; si on écrit Brésil (avec une majuscule), elle n'est pas bonne non plus : car elle implique que le brésil a reçu son nom du Brésil, ce qui est faux.

— HIST. XIII[e] s. Ils ont [dans l'île de Ceylan] berzi en grant habondance, dou meillor dou monde, MARCO POLO, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 174. Dou royaume de Jherusalem, dou royaume de Egipte, de la terre au soudant, vient poivres et toute espicerie et bresis, ID. *ib.* Li barillier pueent fere baris de fuz de tamarie et de brezil, *Liv. des mét.* 104. Nus tabletier ne puet metre avec buis nule autre maniere de fust qui ne soit plus cher que buis; c'est à savoir, cadre, benus [ébène], bresil et ciprès, *ib.* 177. ‖ XVI[e] s. Comme si on brouilloit ensemble des diamans, rubis, fer, plomb, or, argent, marbre, bresil, perles, corail, tuiles et ardoises, LANOUE, 40. Villeguignon alla au Bresil faire un fort en la riviere de Ganabaras, l'ayant accommodé, renvoya ses navires chargez de bresil, et de là despescha à Geneve, D'AUB. *Hist.* I, 41. Ensemble une douzaine d'arcs de fin bresil, accompaignez de douze trousses ou carquois, CARL. III, 30. On dissoudra rasure de bresil et orcanete en eau alumineuse, PARÉ, XXV, 44. Non de fer, ains d'os, de bresil, de bouis ou d'autre bois ferme et lissé, O. DE SERRES, 668.

— ÉTYM. Provenç. *brezilh*; espagn. *brasil*; ital. *brasile*; d'après du Cange, de même radical que *braise*, à cause de la comparaison avec la couleur rouge ou de feu; la dérivation se serait faite par les verbes allemands, *braezelen*, *brasseln*, rôtir en petillant. Le brésil, connu, comme on voit, bien longtemps avant la découverte de l'Amérique, n'a pas reçu son nom du Brésil, mais l'a donné à ce grand pays, où les bois de teinture rouge sont très-abondants. D'après Chifflet, *Gramm.* p. 208, *l* ne se prononçait jamais, même quand une voyelle suivait.

BRÉSILLÉ, ÉE (bré-zi-llé, llée, *ll* mouillées), *part. pass.* ‖ 1° Teint en rouge. ‖ Fig. Devenu rouge. Mandez-moi si vous dormez, si vous n'êtes point brésillée, SÉV. 232. ‖ 2° Brisé par petits morceaux. Une glace toute brésillée.

BRÉSILLER (bré-zi-llé, *ll* mouillées), *v. a.* ‖ 1° Terme de teinturier. Teindre avec du brésil. ‖ 2° Rompre par petits morceaux. ‖ 3° *V. n.* Se réduire en poudre à force de sécheresse.

— HIST. XVI[e] s. Que à selle neuve ne soit mis en euvre basenne bresillé, DU CANGE, *brasile*.

— ÉTYM. *Brésil*. *Brésiller*, dans le sens de rompre en petits morceaux, s'est dit ainsi à cause de la sécheresse du *brésil*. Cependant Raynouard rapporte le provençal *brezillar*, tomber en débris, à *brisar*, briser; mais la dérivation par *brésil* est la plus naturelle quant à la forme, et n'a point d'obstacle quant au sens.

BRÉSILLET (bré-zi-llè, *ll* mouillées), *s. m.* L'espèce de brésil la moins estimée. ‖ Brésillet bâtard, nom vulgaire de la *trichilie spondioïde* (méliacées) et de la *picramnie antidesme* (térébinthacées), dite aussi brésillet d'Amérique. ‖ Faux brésillet, nom vulgaire de la *picramnie pentandre* de Swartz, et de la *comocladia integrifolia* (térébinthacées), de Jacquin.

— ÉTYM. Diminutif de *brésil*.

† BRESOLLES (bre-zo-l'), *s. f. plur.* Terme de cuisine. Rouelles minces de veau mises en ragoût.

† BRESSIN (brè-sin), *s. m.* Voy. BRÉCIN.

† BRESSON (brè-son), *s. m.* Bœuf de couleur de froment roux.

† BRESTE (brè-st'), *s. f.* Terme de chasse. Manière de prendre les petits oiseaux avec de la glu et un appeau.

— ÉTYM. Provenç. *bretz*; anc. franç. *broi*, piége à prendre les oiseaux. Faudrait-il y rapporter le verbe *brester* : jà si bien chanter ne sauront Ne pour crier ne pour brester, *Patelin*? *Brester* signifierait-il ici se débattre?

† BRETAGNE (bre-ta-gn'), *s. f.* ‖ 1° Terme de commerce. Toile de lin fabriquée dans la Bretagne. ‖ 2° Danse française fort noble qui se dansait en pas de deux.

— ÉTYM. *Bretagne*, nom d'une province de [illegible] (voy. BRETONNANT à l'ÉTYM.).

BRÉTAILLER (brè-ta-llé, *ll* mouillées, et non bré-ta-yé), *v. n.* Tirer l'épée à tout propos; hanter les salles d'armes et s'y escrimer sans cesse.

— ÉTYM. *Brette*.

BRÉTAILLEUR (bré-ta-lleur, *ll* mouillées, et non bré-ta-yeur), *s. m.* Celui qui brétaille. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part, et se dit par mépris.

— ÉTYM. *Brétailler*.

BRETAUDÉ, ÉE (bre-tô-dé, dée), *part. passé.* Drap bretaudé, drap tondu inégalement. ‖ Cheval bretaudé, cheval à qui on a coupé les oreilles.

BRETAUDER (bre-tô-dé), *v. a.* ‖ 1° Tondre inégalement. On a bretaudé ce chien. ‖ Bretauder les cheveux de quelqu'un, les lui couper trop courts. Mme de Nevers y vint coiffée à faire rire : la Martin l'avait bretaudée par plaisir comme un patron de mode, tous les cheveux coupés sur la tête et frisés par cent papillotes, SÉV. 29. ‖ 2° Couper les oreilles à un cheval.

— HIST. XIII[e] s. A val la ville [il] vit un home Frileux et pasle et enfondu, Bien bertondé et tout tondu, *Gautier de Coinsi*, dans JAUBERT, *Glossaire*, t. I, p. 332. ‖ XVI[e] s. Le fendre des nazeaux, le couper des aureilles, les crins et la queue des chevaux, est inventé pour donner respiration aux chevaux, pour leur allonger l'aleine, et pour les rendre assi dus au travail, selon qu'ainsi l'on bertaude les courtaus es bonnes escuiries, O. DE SERRES, 309.

— ÉTYM. *Bre* ou *ber* (voy. BER....), particule péjorative, et *tauder* ou *tondre*, tondre (voy. TONDRE). Le sens propre de *bertauder* est mal tondre. *Tonsus* de *tondere* a donné *tousel*, jeune garçon, *touse*, jeune fille, dans l'ancien français; et le son *on* s'est changé facilement en *au* dans ce verbe d'un usage vulgaire.

† BRETÈCHE (bre-tè-ch'), *s. f.* Ancien terme militaire. Pièce de fortification ou partie crénelée des anciennes murailles. ‖ Terme de blason. Rangée de créneaux sur une fasce, une bande ou un pal, ou sur les côtés de l'écu. ‖ On trouve aussi bretasse et bertesche.

— HIST. XII[e] s. Encor cent bertesches levées, Bien planchies et kernelées, *Rou*, 9450. ‖ XIII[e] s. Et Reniers estoit aus bretesches des murs, quant il choisi [vit] l'avant-garde que Joffrois li mareschaus faisoit, VILLEH. CLXII. N'est mie sages qui fera S'amour [illegible] à la bretesche, *Lai du conseil*. Or aperra [illegible] vous ferés, Quant en haut encroé serés Por [illegible] sur la bretesche, *la Rose*, 20863. Voltes [voûtes] i ot desous chascune bien taillie, De tors et de bretesques si fierement garnie, qu'Antioche ne crient (craint) ost de cele partie, *Ch. d'Ant.* IV, [illegible].

— ÉTYM. Provenç. *bertresca*; ital. *bertesca*, *baltresca*; bas-lat. *bretachiæ*. Origine inconnue.

BRETELLE (bre-tè-l'), *s. f.* ‖ 1° Bande de cuir ou d'étoffe qui, passée sur les épaules, sert à porter une civière, un brancard, un sac. Les soldats portent leur sac à l'aide de bretelles. ‖ 2° Bande élastique qui passe sur l'épaule, et qui soutient le pantalon, la culotte. Une paire de bretelles. ‖ Fig. Il en a jusqu'aux bretelles, par-dessus les bretelles, il est engagé dans une affaire dont il ne sait comment se tirer; et aussi, il est ivre. ‖ 3° Filet pour prendre les chiens de mer.

— HIST. XVI[e] s. Bretelles d'une hotte, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *bertelle*. D'après Diez ce mot tiendrait à l'ancien français *bret*; provenç. *bretz*; ital. *brete*, piége à oiseau; espagn. *brete*, fers qui servent à enchaîner. Il reste du doute à cause du sens. Génin a signalé le napolitain *bertola*, besace qui traverse l'épaule et pend devant et derrière. Il y a dans le parler de Come *bretela*, *bartela*, croupière; ce sont des rapprochements.

† BRETELLIÈRE (bre-tè-liê-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet légèrement lesté, dont les mailles ne sont pas très-larges et que l'on tend de façon à ce qu'il fasse des plis.

† BRETESSE (bre-tè-s'), *s. f.* Voy. BRETÈCHE.

† BRETESSÉ, ÉE (bre-tè-sé, sée), *adj.* Terme de blason. Pièces bretessées, pièces crénelées haut et bas en alternative. Une bande bretessée.

— HIST. XIV[e] s. A Brenesque la ville, qui fu bien breteschie.... *Guesclin*, 8219. ‖ XV[e] s. Il fit faire et charpenter un chastel si fort et si bien breteschié que on ne le pouvoit grever, FROISS. I, I, 315.

— ÉTYM. *Bretesche*.

† BRETONNANT, ANTE (bre-to-nan, nan-t'), *adj.* Ne se dit que dans ces locutions : Bretagne bretonnante, partie de la Bretagne où l'on parle bas-breton; et Breton bretonnant, celui qui est de la Bretagne bretonnante.

— HIST. XVe s. Avec eux avoit un chevalier bretonnant, fortement vaillant, FROISS. I, I, 313.

— ÉTYM. *Breton*, de *Britannia*, nom de la Grande Bretagne, transporté à la Bretagne continentale, lors d'une émigration de Bretons insulaires sur le continent, qui eut lieu dans les dernières années de l'Empire romain.

BRETTE (brè-t'), *s. f.* Longue épée. Charmon s'était fait secrétaire de cabinet pour le plaisir d'aller à Versailles et de porter une brette, ST-SIM. 132, 215. Tant de bras ont chargé sur lui tous à la fois, L'un l'affublant d'un sac et saisissant sa brette, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, II, 1. || Familier.

— HIST. XVIe s. Brete, fleuret, espée rebattue pour l'escrime, *Dict. de* MONET. Combien qu'ils fussent bretons, toutefois ils n'étoient pas tonnans [Bretons bretonnans ou de la Basse-Bretagne : jeu de mots], et s'estoient meslés de faire de bons tours avec ces brettes [Bretonnes : jeu de mots], qui sont d'assez bonne voulenté, comme l'on dit; toutefois, hors de combat, DESPER. *Contes*, V. Jouer de la brette [recourir à l'épée], OUDIN.

— ÉTYM. *Brette*, féminin de *Breton*, une femme de la Bretagne : Mme de Sévigné a dit : nous y vîmes une basse-brette, 77; et ici une sorte d'épée. D'après Ménage, c'était une longue épée qui se fabriqua d'abord en Bretagne; il faut donc écarter l'étymologie de Diez, qui indique le scandinave *bredda*, couteau court, sabre. Il y avait des haquenées brettes, des targes brettes.

BRETTELÉ, ÉE (brè-te-lé, lée), *part. passé.* Pierre brettelée.

BRETTELER (brè-te-lé). L'Académie ne conjugue pas ce verbe, que, en attendant qu'elle suive une orthographe uniforme, on peut conjuguer : je brettelle, je brettelais, je brettelai, je brettellerai, je brettellerais, brettelant, brettelé, ou, avec l'accent grave, je brettèle, je brettèlerai, je brettèlerais), *v. a.* Terme d'architecture. Tailler une pierre ou gratter un mur avec des instruments dentelés. || Graver de légères hachures sur la surface d'une pièce d'orfèvrerie.

— ÉTYM. *Bretter*. On trouve dans le XIIIe siècle *bretelle* avec le sens de gravure : Si connois monseignor Begu, Qui porte un escu de breteles, Et sa lance de deux ateles Au tornoiement à la haie, *Fabliaux manuscrits de St Germain*, fo 70, *verso*, col. 1, dans LACURNE STE-PALAYE.

† **BRETTELURE** (brè-te-lu-r'), *s. f.* Légères hachures que l'on grave sur l'orfèvrerie.

— ÉTYM. *Bretteler*.

† **BRETTER** (brè-té), *v. a.* || 1° Terme d'art. Commencer un ouvrage de sculpture, en terre ou en cire, avec un ébauchoir dentelé pour dégrossir la figure. || 2° Pratiquer des dents ou de petites pointes sur un marteau ou tout autre instrument.

— ÉTYM. Peut-être le mot scandinave *bredda*, couteau court.

BRETTEUR (brè-teur), *s. m.* Celui qui se bat souvent à l'épée. L'autre en son jeune temps assure qu'il a mis Plus de bretteurs à bas que tué de perdrix, HAUTEROCHE, *Nobles de prov.* I, 9. || Familier.

— ÉTYM. *Brette*.

† **BRETTURE** (brè-tu-r'), *s. f.* || 1° Travail pour dégrossir un ouvrage de sculpture. || 2° Raie formée sur le bois ou sur la pierre par des outils dentés. || Dents de l'instrument qui sert à tracer les brettures.

— ÉTYM. *Bretter*.

1. **BREUIL** (breuil, *ll* mouillées), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Bois taillis ou buissons fermés de haies, servant de retraite aux animaux.

— HIST. XIe s. Et en un breuil par sum les puiz [ils] remesrent [restèrent], *Ch. de Rol.* LIV. || XIIe s. Lez un brolet menuement ramé, *Ronc.* p. 52. Que n'oi [je n'ouis] chanter par brueille Oisel n'au main n'au soir, *Couci*, VIII Sous Origni ot un bruel bel et gent, Là se logerent li chevalier vaillant, *Raoul de C.* 50. [il] Dona broils, dona teres, dona grans eritez, *Rou*, 1930.... dui chevalier ki d'un bruil sunt issu, *ib.* 4258. || XIIIe s. Et [je] chant sovent com oiselet en broel, LE ROI DE NAVARRE, *Chanson* 58.

— ÉTYM. Provenç. *bruelh, bruoil;* anc. ital. *broglio, bruolo;* bas-latin, *brogilus* et *broilus*, dans les Capitulaires. La forme *brogilus* indique un radical *brog*, qu'on trouve dans le celtique : kymri, *brog*, élévation, gonflement, signification qui a de l'affinité avec celle de bourgeonner. Le sens de bourgeonner est dans le portugais *a-brolhar*, et celui de soulever dans l'italien *broglio*, révolte. Diez remarque que, si le mot est celtique, il a du moins reçu une empreinte germanique, l'affixe *il* (*brog-il*) ne pouvant être qu'allemand; aussi signale-t-il le verbe allemand *brogen*, se soulever. *Breuil* est, en France, le nom de plusieurs localités, et *Dubreuil* un nom propre fort répandu.

† 2. **BREUIL** (breu-ll, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Synonyme de cargue.

† **BREUILLER** (breu-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de marine. Carguer et trousser les voiles.

— ÉTYM. *Breuil* 2.

† **BREUILLES** (breu-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* Terme de pêche. Entrailles du hareng, de la morue, etc.

— HIST. XIIe s. Puis [il] fet le cors ovrir, La breuille [les entrailles] a fet richement enfoïr Devant l'autel, el mostier St Bertin, *Garin*, dans DU CANGE, *burbalia*.

— ÉTYM. Bas-lat. *burbalia*, qui se trouve dans les Gloses d'Isidore, dont l'origine est inconnue, mais qu'on peut songer à rattacher à *bourbe* par l'intermédiaire du celtique *borb* (voy. BOURBE).

BREUVAGE (breu-va-j'), *s. m.* || 1° Liqueur à boire. Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage? LA FONT. *Fabl.* I, 3. C'est son breuvage le plus doux, RAC. *Esth.* III, 3. || 2° Terme de vétérinaire. Potion médicinale pour les chevaux, les bœufs, etc. || 3° Mélange égal d'eau et de vin donné à un équipage en sus de sa ration.

— HIST. XIIe s. Onques Tristans, cil qui but le brevage, Plus loiaument n'aima sans repentir, *Couci*, XIX. || XIIIe s. Li rois ne se gardoit pas dou buverage que li traitour li avoient feit boire, *Chron. de Rains*, p. 49. Mès se tu viaus [veux] bien eschever Qu'amors ne te puisse grever, Et veus garir de ceste rage, Ne pues boivre si bon bevrage Comme penser de le foïr, *la Rose*, 4368. Le meilleur bevrage que il aient et le plus fort, c'est de lait de jument confist en herbes, JOINV. 264. || XVe s. Envie luy brassa telle breuvaige que elle fit controuver sur luy que il n'auroit pas bien parti [partagé] les despouilles, *Bouciq.* IV, ch. 13. Uns medecins, qui bien savoit Quel maladie avoie [j'avais] el corps.... Avoit à mes gardes bien dit Qu'on ne laissast entours mon lit Nul buvrage, ne pot, ne voire, FROISS. *Espin. amour.* || XVIe s. Bruvage, MAROT, IV, 247. A la fin il leur advint de gouster du vin qui premier leur fut apporté d'Italie, dont ilz trouverent le breuvage si bon, que.... AMYOT, *Cam.* 23. Fault encore qu'il boyve d'un breuvage composé de vinaigre et de laict, ID. *Artax.* 3.

— ÉTYM. Provenç. *beurage;* espagn. *bebrage;* portug. *beberagem;* ital. *beveraggio;* de l'ancienne forme *boivre* ou *bevre*, avec le suffixe *age : bevrage*, et, par métathèse de l'*r*, *brevage*, *breuvage*.

† **BRÈVE** (brè-v'), *s. f.* Quantité de marcs ou d'espèces que le monnayeur produit d'une seule fonte.

— HIST. XIVe s. Il fist monnoier et ouvrer plusieurs autres breves d'or, DU CANGE, *breve*. || XVe s. Breve est le nombre et quantité de deniers non monnoyez qui est baillé par poix et nombre certain à chacun monnoier pour chacun jour qu'il monnoye, ID. *ib.* Qui avoit emblé en la monnoye de St Pourcein une brieve d'argent noir, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Bref*, pancarte où l'on indiquait la quantité des matières remises.

† **BREVE (ALLA)**, voy. ALLA BREVE.

BREVET (brevè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des brevets imprimés, dites : des bre-vè-z imprimés; brevets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || 1° Autrefois acte non scellé qu'expédiait un secrétaire d'État et par lequel le roi accordait un don, une pension, un bénéfice, une grâce ou un titre de dignité. Je ne suis pas de ceux qui, ayant dessein de convertir des éloges en brevets, font des miracles de toutes les actions de monsieur le cardinal, VOIT. *Lett.* 74. Une inspection générale sur la marine et l'autorité d'enseigner aux officiers toutes les nouvelles pratiques dont il était l'inventeur, le tout accompagné de 12000 livres de pension; la maladie de M. de Seignelai retarda l'expédition des brevets nécessaires, FONTEN. *Renau.* || Ducs à brevet, ducs à vie, par opposition aux ducs héréditaires. || Justaucorps à brevet, sorte de justaucorps bleu à parements rouges, que quelques courtisans avaient droit de porter par brevet du roi. || *Au plur.* Les chevaliers du Saint-Esprit qui portaient le cordon bleu. On laissait entrer les brevets au lever du roi. || Fig. et familièrement. Deux fripons à brevet, brigands accrédités, VOLT. *Disc.* 5. Jambres et Mambres étaient les sorciers à brevet de Pharaon, ID. *Mœurs, Magie.* || Brevet d'assurance et retenue, acte par lequel le roi assurait une somme à payer par le titulaire d'une charge après le titulaire actuel. || 2° Titre ou diplôme délivré au nom d'un gouvernement, d'un prince souverain. Il a reçu le brevet de sa pension. Ce marchand a le brevet de fournisseur de la cour, etc. Commis à retirer les brevets des emplois Qui vous ont fait l'envie et la terreur des rois, ROTR. *Bélis.* V, 3. || Acte qui attribue un grade dans l'armée ou dans un ordre de chevalerie. Brevet d'officier. Brevet de la Légion d'honneur. || Espèce de patente ou diplôme délivré par le gouvernement à ceux à qui il permet d'exercer certaines professions ou industries. Brevet d'imprimeur, de libraire. || Brevet de capacité, constatation d'une certaine aptitude chez un individu. || Brevet d'invention, d'importation, de perfectionnement, acte qui accorde le droit exclusif de fabriquer et de vendre à l'auteur d'une invention, d'un perfectionnement, ou de l'importation d'une invention ou d'un perfectionnement. || Fig. et familièrement. Donner à quelqu'un brevet, son brevet d'étourdi, d'extravagant, c'est-à-dire le déclarer tel. On croirait qu'il a un brevet d'impunité. || 3° En termes de pratique, acte en brevet, obligation, procuration dont le notaire ne garde pas la minute et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire. Obligation, procuration par brevet. || 4° Acte d'apprentissage, acte par lequel l'apprenti s'engage. || 5° Talisman. L'amoureuse Nérie Employa philtres et brevets, LA FONT. *Coupe.* Et pour gagner Paris, il vendit par la plaine Des brevets à chasser la fièvre et la migraine, CORN. *Illusion*, I, 3. Vieux en ce sens. Le talisman était ainsi appelé parce qu'il consistait en paroles écrites sur un bref ou brevet. || 6° Terme de teinturier. Décoction de garance et de son qu'on ajoute au bain d'indigo.

— HIST. XIIIe s. Comment il trova à son chief En un petit brievet escrit Ce qui son nom bien li descrit, RUTEB. II, 149. || XVe s.... le beau nisi [obligation] Ou ung brevet y ont ouvré, *Patelin*, 376. || XVIe s. Montrant des brevets [talismans] qu'il avoit, attachez au col et au bras, MONT. III, 233. Feuilletant ces petits brevets descousus [des notes sur ses attaques de gravelle], comme des feuilles sibyllines, je.... ID. IV, 273. Lors qu'elle de loing jecte un brevet [billet, talisman] dans ma flamme, Je le sentis soudain comme il me rhabilloit, LA BOÉTIE, 448. Estre enferré bien avant aux brevets des marchans usuriers et autres gens de main mise, *Contes d'Eutrapel*, p. 78, Rennes, 1585.

— ÉTYM. Diminutif de *bref*, subst.

† **BREVETABLE** (brè-ve-ta-bl'), *adj.* Qui peut recevoir un brevet d'invention. Le procédé n'est pas brevetable.

— ÉTYM. *Breveter*.

† **BREVETAGE** (brè-ve-ta-j'), *s. m.* Opération ayant pour but de produire de l'alun en ajoutant un sel de potasse ou d'ammoniaque au sulfate d'alumine.

— ÉTYM. *Breveter* 2.

† **BREVETAIRE** (brè-ve-tè-r'), *s. m.* Personnage breveté. || Celui qui avait obtenu un brevet du roi en matière bénéficiale.

— ÉTYM. *Brevet*.

BREVETÉ, ÉE (brè-ve-té, tée), *part. passé.* Le fournisseur breveté d'un prince.

— ÉTYM. *Brevet*.

† **BRÈVETÉ** (brè-ve-té), *s. f.* S'est dit pour brièveté (voy. BRIÈVETÉ). Un des maîtres de notre éloquence a cru que la contrainte de la poésie, jointe à la sévérité de notre langue, m'embarrassait en beaucoup d'endroits, et bannirait de la plupart de ces récits la brèveté qu'on peut fort bien appeler l'âme du conte, LA FONT. *Fabl. Préface.* On ne trouvera pas ici l'élégance et l'extrême brèveté qui rendent Phèdre recommandable, ID. *ib.*

1. **BREVETER** (brè-ve-té; bien que l'Académie ne mette pas d'accent sur *bre*, la prononciation en met un, au moins quand la syllabe qui suit est muette; quand elle est sonore, on peut faire entendre un *e* muet, comme dans *brevet;* je brevette, je brevetais, je brevetai, je brevetterai, je brevetterais, brevetant; au lieu des deux *tt*, on pourrait admettre l'*è*, comme dans : je complète), *v. a.* Donner un brevet à quelqu'un. Se faire breveter par le gouvernement.

— ÉTYM. *Brevet*.

† 2. **BREVETER** (brè-ve-té), *v. a.* Exécuter l'opération du brevetage.

† **BREVEUX** (bre-veû), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de crochet à prendre les homards et les crabes.

BRÉVIAIRE (bré-vi-è-r'), *s. m.* || 1° Livre de prières, en usage dans l'Église catholique, dont les diverses parties doivent être récitées à certaines heures du jour, par ceux qui sont engagés dans les ordres ou qui possèdent quelque bénéfice ecclésiastique. La mouche se plaint.... qu'aucun

n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire. Le moine disait son bréviaire : Il prenait bien son temps, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Je trouvais le vieux voyageur levé avant moi, et disant son bréviaire, CHATEAUBR. *Génie*, IV, IV, 8. ....C'était l'heure sainte où libre et solitaire, Au rayon du couchant il lisait son bréviaire, LAMART. *Joc. Prol.* 8. || **2°** L'office même que les prêtres disent chaque jour. || **3°** Fig. et familièrement, livre dont on fait sa lecture habituelle. Tacite est son bréviaire.

— **HIST.** XIVe s. Li breviere suer Agnès de Paris cheut en eaue tout ouvert et fut du tout mouillé dedans et dehors, *Vie d'Ysabelle à la suite de* JOINVILLE, dans *le Dict. de* DOCHEZ.

— **ÉTYM.** *Breviarium*, abrégé, sommaire, parce que c'est un sommaire des prières à réciter ; de *brevis*, bref (voy. BREF).

† **BRÉVICAUDE** (bré-vi-kô-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la queue courte.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *cauda*, queue.

† **BRÉVICAULE** (bré-vi-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la tige courte.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *caulis*, tige.

† **BRÉVIER** (bré-vié), *s. m.* Nom vulgaire des grands oiseaux de proie.

† **BRÉVIFLORE** (bré-vi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les fleurs courtes.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *flos*, fleur.

† **BRÉVIFOLIÉ, ÉE** (bré-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles courtes.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *folium*, feuille.

† **BRÉVIPÈDE** (bré-vi-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *pes*, pied.

† **BRÉVIPENNE** (bré-vi-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes courtes.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *penna*, aile.

† **BRÉVIROSTRE** (bré-vi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec court.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *rostrum*, bec.

† **BRÉVISTYLE** (bré-vi-sti-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a le style court.

— **ÉTYM.** *Brevis*, court, et *style.*

† **BRÉVIUSCULE** (bré-vi-u-sku-l'), *adj.* Terme didactique. Qui est un peu court.

— **ÉTYM.** Diminutif de *brevis*, court.

BRIBE (bri-b'), *s. f.* || **1°** Gros morceau de pain. Manger une bribe de pain. Il est populaire. || **2°** Les restes d'un repas. Cela se changeait en un déjeuner dont j'étais le pourvoyeur, et qu'il partageait avec un autre camarade : car pour moi, très-content d'en avoir quelque bribe, je ne touchais pas même à leur vin, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || Fig. Si j'avais le moindre crédit, quelques bribes à leur jeter, ils seraient tous à mes pieds, P. L. COURIER, I, 86. || **3°** Phrases prises çà et là. C'était [Villars] un répertoire de romans, de comédies et d'opéras dont il citait à tout propos des bribes, ST-SIM. 111, 203. Je sais qu'un homme qui fait des vers mieux que moi a récité des bribes fort jolies d'un petit poëme.... VOLT. *Lett. Schomberg*, 5 janv. 1770.

— **HIST.** XIVe s. C'est celle qui brimbes repont [met] en son sachet, et tant y sont que moisies elles deviennent, DU CANGE, *briba.* || XVIe s. Et pour ce qu'ils estoient fort chargez de bribes, il se convia à les soulager, D'AUB. *Hist.* II, 462. Il n'est vie que de coquins quand ils ont amassé leurs bribes, COTGRAVE.

— **ÉTYM.** Bourguig. *bribaullai*, mendier ; picard, *briber*, manger ; wallon, *briber* ; ancien wallon, *brimber*, mendier ; espagn. *briba*, gueuserie ; angl. *bribe*, présent qu'on fait pour corrompre quelqu'un. Ces mots se rapportent d'une part à *briffaud*, mangeur ; picard *brife*, morceau de pain (ital. *briffalda*, coureuse) ; et d'autre part à l'espagnol *bribar*, mener une vie de vagabond ; ital. *birbone*, *birbante*, vagabond ; anc. franç. *briban*. L'italien *briffalda* sert d'union entre les deux formes *brif* et *brib*, et les deux sens manger et être vagabond. Du reste l'origine ultérieure de ce mot est ignorée. On a indiqué l'ancien haut-allemand *bilibi*, pain, conjecture sans autorité. Mais *bribe*, bien qu'il ait été *brimbe*, ne paraît pas tenir à *brimborion* (voy. ce mot), qui est tout autre.

† **BRIBRI** (bri-bri), *s. m.* Nom vulgaire du bruant de haie.

— **ÉTYM.** Peut-être une onomatopée prise du chant de l'oiseau.

BRIC (brik). Voy. BROC. De bric et de broc.

BRIC-À-BRAC (bri-ka-brak), *s. m.* Objets vieux et de hasard, comme bahuts, ferrailles, tableaux, statuettes, etc. Marchand de bric-à-brac. || *Au plur.* Des bric-à-brac.

— **ÉTYM.** Mot formé à l'imitation de *de bric et de broc.*

BRICK (brik ; quelques-uns écrivent et prononcent brig), *s. m.* Bâtiment à deux mâts, et dont le plus grand est incliné vers l'arrière. Un page et deux coursiers attendent, et plus bas, Un brick aux flancs étroits sous son poids se balance, LAMART. *Harold*, V.

— **ÉTYM.** Anglais, *brig.*

BRICOLE (bri-ko-l'), *s. f.* || **1°** Dans l'art militaire du moyen âge, sorte de catapulte ou de mangonneau. || **2°** Terme de jeu de paume. Bond que fait la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles. || Au jeu de billard, coup par lequel la bille jouée touche une des bandes avant de venir frapper l'autre bille. Coup de bricole. Jouer de bricole. || Terme d'artillerie. Le boulet a frappé de bricole, c'est-à-dire après avoir rebondi. || Fig. Tour et détour des choses, causé par les résistances qu'elles rencontrent dans leur mouvement. Jouer de bricole, n'aller que par bricoles, user de moyens détournés. Il a voulu me donner une bricole, il a voulu me tromper. Tessé n'espéra plus de bricoles pour arriver au commandement de l'armée, ST-SIM. 97, 30. La princesse de Guemené attrapa le tabouret par les bricoles des particuliers [intimes] et du Val-de-Grâce, ID. 58, 232. || De bricole ou par bricole, *loc. adv.* Indirectement, d'une manière imprévue. || **3°** En termes de marine, bricole se dit de la puissance qu'ont les poids, placés au-dessus du centre de gravité, pour mettre un vaisseau sur le côté. Le lest contre-balance la bricole, qui est occasionnée par le poids des mâts, des manœuvres hautes, etc. || **4°** Partie du harnais d'un cheval qui s'applique à son poitrail. La bricole du timonier s'est rompue. || Harnais en cuir qui remplace le collier pour les chevaux de trait léger, ou pour ceux qui ont été blessés à l'encolure. || **5°** Lanières de cuir à l'usage de ceux qui portent des fardeaux suspendus. La bricole d'un porteur d'eau. On dit aussi bretelles. || **6°** Terme de pêche. Ficelle garnie de ficelles plus minces et plus petites, qui portent chacune un hameçon. || **7°** Sangle qui sert à soulever les glaces d'un carrosse. || **8°** *S. f. plur.* Espèce de rets pour prendre des cerfs, des daims. Le cerf a donné dans les bricoles.

— **HIST.** XVe s. Et à l'endemain, nous prendrons terre.... et nous logerons au plus près de la ville que nous pourrons, hors du trait de leurs bricoles, FROISS. III, IV, 15. Engins, canons, trebus, espringales, brigoles, ID. II, III, 106. Et aussi en autres lieux furent faits plusieurs fondreffles, bricoles et eschelles, MONSTREL. I, 29. Icelluy varlet se ferma une corde au col en maniere d'une vercolle pour soustenir le limond du dit demy char. Pendant qu'ils tiroient et battoient à la vercolle, DU CANGE, *vercolenum.* À la bataille de Fornoue plusieurs François contrefirent l'habillement du roy Charles VIII, pour donner la bricolle aux ennemis qui avoient envoyé le reconnoistre pour le tuer, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voy. de Naples de Charles VIII*, p. 162, dans LACURNE.

— **ÉTYM.** Espagn. *brigola ;* ital. *briccola ;* bas-lat. *bricola :* trois mots qui ont le sens de machine de guerre à lancer des pierres ; sans doute de l'ancien français *bric*, s. m. ou *briche*, s. f. piége à prendre les bêtes : XIIIe s. Ysengrin remest [reste] en la briche, *Ren.* 1200 ; XVIe s. Pour prendre au bric l'oyseau nice et foiblet, MAROT, I, 254. *Bric* se rattache peut-être à un radical allemand *brech*, rompre, briser. Pour *bricole*, la série des sens est : machine à lancer, puis le bond que fait la pierre lancée, puis les cordes et ficelles qui servent, comme dans la machine, à quelque opération.

BRICOLER (bri-ko-lé), *v. n.* || **1°** Jouer de bricole à la paume ou au billard. || Fig. Aller par des voies obliques. La maison de Lorraine fit en sorte que Mme la duchesse de Chartres demeurât à Versailles, avec laquelle il n'eût pas été si aisé de bricoler, ST-SIM. 72, 181. || **2°** Terme de chasse. S'écarter à droite et à gauche de la piste, en parlant du chien. || **3°** Terme de manége. S'écarter adroitement pour passer entre les arbres et les buissons, en parlant du cheval.

— **HIST.** XVIe s. Martiques estant couché sur le flasque d'un canon pour conteroller le pointeur, sans fronteau, une balle d'arquebuse bricolla sur la piece et lui perça la teste, D'AUB. *Hist.* I, 312. J'allais bricollant sans chandelle, et tombant d'un costé et d'autre, comme un homme qui seroit yvre de vin, PALISSY, 321.

— **ÉTYM.** *Bricole.*

† **BRICOLIER** (bri-ko-lié), *s. m.* Cheval qui porte la bricole, qui est attelé de côté aux voitures à deux roues. || Fig. et populairement, homme qui vit d'expédients et de raccrocs.

— **ÉTYM.** *Bricole.*

† **BRICOTEAUX** (bri-ko-tô), *s. m. plur.* Pièces du métier des tisserands.

— **HIST.** XVIe s. *Bricoteau*, palet de pierre, OUDIN.

— **ÉTYM.** Diminutif de *bricot*, petite pierre, dont sans doute le radical est le même que celui de *brique.*

† **BRIDABLE** (bri-da-bl'), *adj.* Qui peut être bridé.

— **HIST.** XVe s. Se nous fussions l'un borgne l'autre louce, Mols et chetifs, bridables en la bouce.... G. CHASTELAIN, *Expos. sur vérité mal prise.*

— **ÉTYM.** *Brider.*

BRIDE (bri-d'), *s. f.* || **1°** Harnais placé à la tête du cheval et destiné à l'arrêter ou à le diriger, selon la volonté du conducteur. La bride se compose de trois parties principales : la monture, le mors et les rênes. Mettre une bride à un cheval. La main de la bride, la main gauche du cavalier. || **2°** Les rênes seules. Je voudrais donc.... Qu'un seigneur éminent en richesse, en puissance, Par la bride guidât son superbe coursier, RAC. *Esth.* II, 5. || Serrer la bride à un cheval. Lâcher ou rendre la bride. Tourner bride, pour prendre la fuite. || Aller à toute bride, à bride abattue, proprement, mener son cheval au grand galop ; et figurément, agir sans réserve ni retenue. Il s'en moquait à bride abattue, SÉV. 44. Elle a un amant à bride abattue, ID. 435. La modestie m'empêche de vous louer à bride abattue là-dessus, ID. 12. || **3°** Fig. Obstacle, frein, retenue. Lâcher la bride à ses passions. || Tenir quelqu'un en bride, le contenir, le diriger. Et pour tenir en bride un peuple sans raison, CORN. *Pulchér.* V, 3. Ils tenaient les soldats en bride, BOSS. *Hist.* III, 7. Le sénat tenait en bride les gouverneurs, ID. *Hist.* III, 6. Dieu qui tient en bride les esprits trompeurs, ID. *Hist.* II, 9. Dieu qui tient en bride les flots de la mer, ID. *Polit.* S'ils tiennent la bride à leur impatience, MALH. II, 1. Cependant notre grand Alcide, Amolli parmi vos appas, Perdra la fureur qui, sans bride, L'emporte à chercher le trépas, ID. III, 1. Retenir la bride aux efforts du courroux, MOL. *F. sav.* I, 2. Il doit tenir la bride aux grands empressements, ID. *Mis.* I, 2. À le conjurer de tenir ses regards en bride, HAMILT. *Gramm.* 8. || Tenir la bride haute, courte, à quelqu'un, le diriger, le traiter sévèrement. Il est bon de lui tenir un peu la bride haute, MOL. *l'Av.* I, 10. || Lâcher la bride, mettre à quelqu'un la bride sur le cou, c'est-à-dire lui laisser toute liberté d'agir. Je jouis avec plaisir et modération de la bride qu'on m'a mise sur le cou, SÉV. 285. Elle est admirable, quand elle a la bride sur le cou, ID. 239. Pour mettre une bride sur le cou, ID. 335. Je ne veux point me lâcher la bride à vous parler de mon amitié, ID. 597. Que ne dirais-je pas de ma tendresse pour vous, si je voulais me lâcher la bride? ID. 208. Je lâche la bride à toutes ses bontés, ID. 226. Vous qui laissez la bride sur le cou de vos moitiés, HAMILT. *Gramm.* 9. Tantôt Dieu retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, BOSS. *Hist.* III, 7. || Fig. et familièrement. Aller bride en main, c'est-à-dire agir, procéder avec circonspection. Depuis ma dernière lettre, je vais bride en main sur la louange, VOLT. *Lett. en vers*, 102. || Fig. Il a plus besoin de bride que d'éperon, il a plus besoin d'être contenu qu'excité. || Hocher la bride à quelqu'un, sonder ses intentions. || **4°** Brides à veaux, sottes raisons, sots raisonnements, et aussi nouvelles absurdes, contes ridicules. De rien je fais brides à veaux, RÉGNIER, *Épître* III. Blasphèmes nouveaux, Vieux dictons dévots, Hapelourdes, pavots, Et brides à veaux, Que n'a-t-on pas mis Dans Sémiramis? PIRON, *Chanson satirique sur la Sémiramis de Voltaire.* Locution qui vient de ce que, les veaux ne se bridant pas, les brides à veaux ne sont rien. || **5°** Lien pour retenir certaines coiffures. Brides d'un bonnet, d'un chapeau de femme. || Espèce de boutonnière qui se fait aux manches et aux cols des femmes pour les fixer à un bouton. La bride se fait en saillie sur l'étoffe ; c'est un feston sur des fils posés en demi-cercle et pouvant entourer le bouton. La bride n'est attachée à l'étoffe que par ses deux côtés, tandis que la boutonnière est dans l'étoffe même. || Points aux deux extrémités d'une boutonnière pour empêcher qu'elle ne se déchire. || Maille échappée dans un bas de soie. || Brides, petits tissus de fil qui servent à joindre les fleurs les unes avec les autres dans l'espèce de dentelle qu'on nomme point de France, de Venise, de Malines. || **6°** Terme de chirurgie. Filaments membraneux que l'on trouve souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'opposent à la sortie du pus, ou établissent des adhérences vicieu-

ses. Détruire les brides. || 7° Terme de marine. Sorte de grande crampe qui lie le bout de la quille avec l'étambot. || 8° Pièce de la batterie d'une arme à feu. || Outil de charron. || Plaque de fer, du métier des plombiers, carrée et évidée en rond dans le milieu, pour tenir lieu de soudure. || Lien de fer pour assujettir une pièce de bois, un tuyau de conduite, etc. || 9° Bride, sorte de point d'Alençon dont le tissu est beaucoup plus fort que le réseau. || Proverbe. À cheval donné on ne regarde pas à la bride; c'est-à-dire un présent est toujours bienvenu, quand même il y manque quelque chose pour être complet.

— HIST. XIIIe s. N'onc ne la [la fortune] pot tenir Cresus, Qu'el nel tornast et jus et sus, Qui refu roi de toute Lyde, Puis li mist l'en ou col la bride, Et fu par ordre au feu livrés, *la Rose*, 6516. En nos plors n'ot ne frains, ne brides, *ib.* 10557. || XIVe s. Une bride à un tissu de rouge soye, à claus esmaillés, DE LABORDE, *Émaux*, p. 176. || XVe s. À grant peine y [en Écosse] recuevre l'on du fer pour ferrer les chevaux, ni du cuir pour faire harnois, selles, ni brides, FROISS. II, II, 228. Tels y en avoit, dans la suite du duc de Bourgogne, leurs houches de velours brodées, et, en lieu de grosses resnes de leurs brides, chaisnes d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 176. Dont jà sommes plus de cent mille Qui tous voulons tourner la bride, Et vous lairrons tout esgaré, MONSTREL. liv. I, ch. 274. *Complainte des laboureurs de France.* || XVIe Lascher la bride aux lamentations et aux larmes, MONT. I, 63. Les stoïciens veulent de la bride mesme à l'estude, ID. II, 241. Le chartier prit les renes de la bride avec la main gauche, AMYOT, *Cor.* 40. Sylla l'envoya devant à bride abatue avec sept cens chevaux, ID. *Sylla*, 6. Il tourna bride tout court, ID. *Eum.* 17. Quand il veit qu'il ne demandoit plus qu'à courir, alors il luy donna carriere à toute bride, ID. *Alex.* 9. Les valets qui beuvoient à toutes brides, CARL. III, 8. .... et luy en mect la bride sur le col [s'en rapporte à lui], ID. VII, 19. Brides à veaulx, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 236.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *brida;* ital. *briglia;* de l'anc. haut-allem. *brittil, prîtil*, et, par contraction, *britl*. De *prîtil* vient une autre forme italienne, *predello*.

BRIDÉ, ÉE (bri-dé, dée), *part. passé.* || 1° Cheval sellé et bridé. || 2° Fig. Retenu, contenu. Bridé entre les menaces de la société et son inclination naturelle, SÉV. 449. Il a l'imagination tellement bridée, que je crois.... ID. 37. Je retrouve ce premier mal, quand je ne suis pas bridée par l'autre, ID. 387. || 3° Oison bridé, oison à qui on a insinué une plume dans les ouvertures des narines pour l'empêcher de passer à travers les haies; et figurément, personne sans intelligence. Ou des oisons bridés, guenuches, éléphants, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 4° Terme didactique. Qui offre une ou plusieurs raies colorées allant du dos vers la tête.

† **BRIDEMENT** (bri-de-man), *s. m.* Action de brider.

— HIST. XVIe s. Grande gueule et bien fendue, pour le facile bridement, O. DE SERRES, 301.

— ÉTYM. *Brider.*

BRIDER (bri-dé), *v. a.* || 1° Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc. Brider un cheval. || Absolument. Il est temps de brider. || Fig. Brider son cheval, son âne par la queue, s'y prendre mal. || Brider la figure à quelqu'un d'un coup de fouet, cingler un coup de fouet au travers du visage. || 2° Par extension, trop serrer. Le béguin que vous avez mis à cet enfant le bride trop. || 3° Fig. Contenir. Blaye était solide, une place qui bridait la Guyenne et la Gascogne, ST-SIM. 6, 82. Charles XI [de Suède] s'affranchit de tout ce qui bridait l'autorité royale, ID. 47, 38. Il bride la fureur de la mer, BOSS. *Effic.* 1. La crainte, en moi, fait l'office du zèle, bride mes sentiments.... MOL. *Fest.* I, 1. La raison, trop farouche au milieu des plaisirs, D'un remords importun vient brider nos désirs, BOIL. *Sat.* IV. Chacune vint pour brider ce caquet, GRESS. *Vert-Vert*, ch. IV. || 4° Fig. Brider la bécasse, se dit en parlant de quelqu'un qu'on attrape et qui d'ailleurs n'a pas grande finesse. Ma foi, monsieur, la bécasse est bridée, MOL. *Am. méd.* III, 9. || Brider s'emploie seul, dans le même sens. D'un zèle simulé j'ai bridé le bon sire, ID. *l'Étour.* IV, 1. || 5° Terme de pêche. Brider un filet, en serrer les bords. || Terme de cuisine. Brider une volaille, passer une ficelle dans les cuisses pour les assujettir. || Terme de fauconnerie. Brider les serres d'un oiseau, lier une serre de chacune des pattes. || Terme de marine. Lier ensemble des cordages parallèles. || Terme d'église. Brider les cloches, en lier les battants pour carillonner. || Terme de carrier. Brider une pierre, l'attacher avec le bout du câble pour la tirer en haut. || 6° Terme de manége. Brider la potence, donner contre la potence, au lieu d'emporter la bague. || Se bien brider, se dit d'un cheval dont la tête est placée bien et perpendiculairement au sol. || Proverbe. Chacun bride sa bête, c'est-à-dire chacun se conduit à sa manière, à sa fantaisie.

— HIST. XVe s. Ils lui voulurent oster son auctorité et le voulurent brider que il ne peust user de auctorité de roy, COMM. V, 18. || XVIe s. Occuper les esprits à certain subjet qui les bride, MONT. I, 32. Faire brider l'asne par la queue, ID. I, 72. Il feit commandement que l'on s'armast, et que l'on bridast les chevaux, AMYOT, *Eum.* 18. Cette trouppe n'eut pas loisir de brider le casque, qu'ils voient arriver Lusignan, D'AUB. *Hist.* II, 354.

— ÉTYM. *Bride. Brider la bécasse.* Voy. BÉCASSE.

BRIDEUSE (bri-deû-z'), *s. f.* Celle qui, repassant la couchure, finit la bride, point d'Alençon.

† **BRIDIER** (bri-dié), *s. m.* Ouvrier qui fait les brides.

† **BRIDOIR** (bri-doir), *s. m.* Terme de manége. Mentonnière.

— ÉTYM. *Brider.*

† **BRIDOISON** (bri-doi-zon), *s. m.* Niais, sot, stupide.

— HIST. XVIe s. *Bridoye*, nom, dans Rabelais, *Pant.* 39-43, du juge qui décidait les procès par un coup de dés.

— ÉTYM. *Brider, oison.* Nom d'un personnage de la comédie du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais: En robe ici, seigneur Bridoison! ce n'est qu'une affaire domestique; l'habit de ville était trop bon, III, 14.

† **BRIDOLE** (bri-do-l'), *s. f.* Terme de marine. Appareil servant à ployer les bordages courbes, pour qu'ils se joignent sur la membrure du bâtiment.

— HIST. XVe s. Engins, bridolles, mongonneaux Faisoit ou moult bons et moult beaux, *Gloss. de l'hist. de Bret.* dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Ce paraît être une autre forme de *bricole*, qui se trouve aussi écrit *brigole*.

BRIDON (bri-don), *s. m.* Bride très-simple à mors articulé, dont on se sert au lieu de la bride ordinaire, pour les chevaux de tirage commun, pour les chevaux de course, pour ceux que l'on promène ou que l'on conduit à l'abreuvoir. || Scier du bridon, tirer alternativement sur l'une et l'autre rêne, ce qui fait aller et venir l'embouchure du bridon.

— ÉTYM. *Bride.*

† **BRIDURE** (bri-du-r'), *s. f.* Terme de marine. Action de réunir des cordages pour en augmenter la force.

— HIST. XVe s. Que les jurez puissent arrester tous les draps où l'on trouvera barres ou bridures ou gratisses, DU CANGE, *gratus*.

— ÉTYM. *Brider.*

† 1. **BRIE** (brie), *s. f.* Instrument du vermicellier servant à donner la dernière façon à la pâte. || Outil de bois analogue du boulanger et du pâtissier.

— ÉTYM. *Broyer*, qui s'est dit *brier*.

† 2. **BRIE** (brie), *s. f.* Voy. BRAYE.

† 3. **BRIE** (brie), *s. m.* Fromage de Brie. Donnez-moi du brie.

— ÉTYM. Nom du pays, la Brie, où l'on fait ce fromage.

† **BRIÉE** (bri-ée), *s. f.* Quantité de pâte travaillée avec la brie.

— ÉTYM. *Brie* 1.

BRIEF, BRIÈVE (bri-èf, bri-è-v'), *adj.* De peu de durée. Briève description. Briève sentence. || On ne le dit plus qu'au féminin.

— ÉTYM. Ancienne forme de *bref* (voy. ce mot).

† **BRIER** (bri-é), *v. a.* Écraser la pâte avec la brie.

— ÉTYM. *Brie* 1.

BRIÈVEMENT (bri-è-ve-man), *adv.* En peu de mots. Nous avons montré aussi brièvement qu'il a été possible, quelle est la dignité de duc et pair dans tous les âges de la monarchie, ST-SIM. 372, 198.

— HIST. XIIIe s. Et briement la matiere espondre et deviser, *Berte*, III. Briement, el [Beauté] fu jonete et blonde, Sade, plaisant, aperte et cointe, *la Rose*, 1018. Un livre, par lequel cil qui desirent vivre en pais soient ensaignié briement comment il se deffendront, BEAUM. 11. Si est bon que noz disons briement comment demande doit estre fete par devant justice, ID. VI, 2. || XVe s. Ils lui firent entendre [à Édouard III] que ledit comte de Kent le vouloit empoisonner, et le feroit mourir brievement s'il ne s'en gardoit, FROISS. I, I, 50. La quelle chose fut très briefvement faite, *Bouciq.* I, ch. 13. Il dit brievement qu'il y pourvoiroit, LOUIS XI, *Nouv.* LXI. || XVIe s. Il nous le faut brevement expliquer et confermer, CALV. *Instit.* 259. Et brefvement, je ne sçavois que faire, MAROT, I, 324.

— ÉTYM. Provenç. *breumen;* espagn. et ital. *brevemente; briement* dans l'ancien français, de *brie*, pour *brief*, féminin dans la vieille langue; *brièvement*, de *briève*, féminin dans la langue moderne, et du suffixe *ment*.

BRIÈVETÉ (bri-è-ve-té), *s. f.* || 1° Courte durée. La brièveté de la vie, du temps. Que l'un et l'autre s'exécutât dans la brièveté de vos années, BOURD. *Dominicales*, I, *Afflict. des justes*, 156. || 2° En parlant du style, concision. Cet auteur recherche la brièveté. La brièveté sous laquelle gémit nécessairement une matière si féconde, me fera supprimer une infinité de passages, ST-SIM. 372, 181.

— REM. MM. de Port-Royal voulaient qu'on dît *brèveté* (voy. ce mot); mais Ménage remarque que la prononciation générale était brièveté.

— HIST. XIVe s. ....Des queles alleguer je me passe à present pour cause de briefeté, ORESME, *Eth.* 163. || XVe s. Que je ne nommeray pas pour briefveté, COMM. I, 2. || XVIe s. Lequel des deux t'a le plus gref esté, Ou la longueur du jour que desiras, Ou de la nuict la grande breveté, MAROT, II, 293. J'en produi seulement un petit nombre, m'estudiant à breveté, CALVIN, *Instit.* 161. Les Atheniens s'esmerveillerent grandement de la soudaineté et brieveté de son langage, AMYOT, *Caton*, 25.

— ÉTYM. Provenç. *brevitat, breugetat;* espagn. *brevedad;* ital. *brevità;* de *brevitatem*, de *brevis*, bref.

† **BRIFAUD** ou **BRIFAUT** (bri-fô), *s. m.* || 1° Gourmand; enfant mal élevé. Populaire. || 2° Nom de chien de chasse. L'autre fit cent tours inutiles, Entra dans cent terriers, mit cent fois en défaut Tous les confrères de Brifaut, LA FONT. *Fables*, IX, 14.

— HIST. XIIIe s. Qu'est donc la treille devenue? Brifaut, vous l'avez brifaudée, *Nouveau recueil de fabliaux*, t. I, p. 74. || XVe s. Il font entre eulx Dieu d'un brifault: Nostre auctorité point n'y fault, Ce vont-il preschant en leur prone, *Martyre de Saint Pierre et saint Paul.* || XVIe s. Et qui pis vaut, S'aucun briffaut Vient en leur game, Tantost il faut Qu'il soit nigaut En brief espace, *Le blason des faulces amours*, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brifer. Brifaud*, celui qui brife, qui mange beaucoup.

† **BRIFAUDER** (bri-fô-dé), *v. a.* Donner le premier peignage à la laine.

† **BRIFE** (bri-f'), *s. f.* Gros morceau de pain. Mot populaire. || Redoublement d'appétit du ver à soie aux approches des mues.

— ÉTYM. Voy. BRIBE, dont *brife* n'est qu'une forme dialectique.

† **BRIFER** (bri-fé), *v. a.* || 1° Manger avidement. Mot populaire. Par le bon accueil de mon père, Et par sa table où tu fis chère, Trinquas et briffas tout ton soûl, *Seconde suite du Virgile travesti*, liv. X. || 2° Familièrement. Froisser ou gaspiller du linge.

— HIST. XVIe s. Oh! le bon appetit; voyez comme il briffe, DU FAIL, *Propos rustiques*, XII.

— ÉTYM. *Brife.*

† **BRIFEUR, EUSE** (bri-feur, feû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brife, qui mange avidement. || Mot populaire.

— ÉTYM. *Brifer.*

† **BRIFIER** (bri-fié), *s. m.* Bande de plomb dans l'enfaîtement d'un bâtiment couvert d'ardoise.

BRIG (bri-gh), *s. m.* Voy. BRICK.

BRIGADE (bri-ga-d'), *s. f.* || 1° Corps de troupes composé de deux régiments. Brigade d'infanterie, de cavalerie. Un général de brigade. || 2° St-Simon l'a pris, dans l'ancienne armée, pour grade de brigadier. M. de Noailles procura un régiment à Genlis et le poussa fort brusquement à la brigade, ST-SIM. 25, 37. || 3° Par extension, troupe, bande. Le péril approchait, leur brigade était prête, CORN. *Cid*, IV, 3. Et partout des passants enchaînent les brigades, BOIL. *Sat.* VI. || 4° Autrefois escouade de cavaliers en général, aujourd'hui réunion de deux ou plusieurs gendarmes sous les ordres d'un brigadier, qui réside en une localité. || Brigade de sergents de ville, réunion de quelques sergents de ville sous un chef, et pour un objet déterminé. || Brigade de sûreté, réunion de quelques agents de police veillant à la sûreté d'une ville, d'un quartier pendant la nuit. || 5° Dans les ports de mer, un certain nombre d'ouvriers ou de matelots réunis pour travailler. Une brigade de charpentiers, de calfats.

— HIST. XVe s. Puis quant la bourgeoise est en galles, Une caterve, une brigade Vient jouer aux sons des cimbales, COQUILL. *Droits nouveaux.* Quant

tu seras en ta maison et cuideras estre bien sauvement, je te y menerai tele brigade que tu ne oseras saillir ne yssir, DU CANGE, *brigata*. Quant aux deux ducs, seigneurs anglois et les comtes dessus nommez, disnerent l'un avec l'autre comme en brigade, MONSTRELET, t. II, p. 178, *verso*, dans LACURNE STE-PALAYE. A ces mots entra le preux Nozgel accompagné de deux escuyers, et salua toute la brigade, puis dist : Seigneurs.... *Perceforest*, t. V, f° 60, *verso*, dans LACURNE. Sire, combattons hardiement, combien qu'ils soient grant nombre de gens; car en la plus grosse brigade point ne gist l'heur, *ib.* t. III, f° 47, *verso*. Quand la brigade [deux ou trois buveurs] fut bien repue, LOUIS XI, *Nouv.* VII. || XVIe s. La cavallerie qui estoit dedans, couroit en trois brigades, D'AUB. *Vie*, LX. Les estrangers [au nombre de 300] se departent par brigades pour les garder, ID. *Hist.* II, 41. Tes bocages soient toujours plains D'amoureuses brigades De satyres et de sylvains, RONS. 415.

— ÉTYM. Bas-lat. *brigata*; ital. *brigada*; du bas-lat. *brigare* (voy. BRIGUER).

BRIGADIER (bri-ga-dié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les brigadié-z et les soldats), *s. m.* || **1°** Titre donné au soldat revêtu du grade le moins élevé dans la cavalerie. || **2°** Dans la gendarmerie, le sous-officier qui commande une brigade. || **3°** En termes de marine, le premier des matelots d'une embarcation. || **4°** Autrefois brigadier des armées du roi, officier dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp. Du titre et de la charge de brigadier d'armée, le P. DANIEL, *Milice fr.* IX, ch. 1.

BRIGAND (bri-gan; le *d* ne se lie pas dans le parler ordinaire; dans le parler soutenu on dit : un brigan-t armé; au pluriel, des bri-gan-z armés), *s. m.* || **1°** Celui qui exerce le vol et la pillerie par la force et les armes. S'ils suivent au combat des brigands qui les vengent, RAC. *Mithr.* III, 1. Reste impur des brigands dont j'ai purgé la terre, ID. *Phèd.* IV, 2. Les brigands du midi, du nord et de l'aurore, VOLT. *Tancr.* I, 1. || Fig. Et toi, Byron, semblable à ce brigand des airs [l'aigle], LAMART. *Méd.* I, 2. || **2°** Par extension, celui qui commet des exactions et des concussions. || Mirabeau a dit brigande au féminin : Est-il besoin de vous rappeler qu'une nation, souveraine lorsqu'elle impose, n'est que débitrice quand elle paye? Et que la nation, souveraine quand elle impose, est brigande et voleuse quand elle ne paye pas? MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 9. Cet emploi du féminin, qui aujourd'hui n'aurait pas faveur, s'autorise aussi d'un exemple d'Amyot.

— HIST. XIVe s. Brigand, c'est une maniere de gens d'armes courant et apert, à pié, DU CANGE, *brigancii*. Pour Guillaume Colet archer à cheval, et quatre brigands à pied, ID. *ib.* Legions par lesquelx Romain fesoient leurs batailles, si come sont aujourd'hui servans ou brigans; quar comunement Romain se combatent plus à pié que à cheval, BERCHEURE, f° 1, *verso*. Par foi ! dist li heraus, qui vit la compaignie, Bien [il] resamble brigand qui les marchans espie, *Guescl.* 2583. || XVe s. Quand ils furent tous assemblés à Saint-Quentin [l'expédition du duc de Normandie contre les Flamands], ils trouverent qu'ils estoient bien six mille armures de fer, et huit mille, que brigands [soldats à pied], que bidaux, que autres poursuivans l'ost, FROISS. I, I, 109. Quand une partie des fossés furent tous emplis, que on pouvoit bien aller surement jusques au pied du mur, il fit arrouter bien trois cents archers, et, devant eux, passer bien deux cents brigands, tous pavoisés, qui tenoient grands pics et hoyaux de fer, ID. I, I, 233. || XVIe s. ....Semble au brigand qui, sur les champs caché, L'innocent tue en caverne secrete, Et de qui l'œil povres passans aguette, MAROT, IV, 245. Il nettoya de brigands et de larrons tous le païs, AMYOT, *Marius*, 7. Les autres ont escrit que cette Phæa estoit une brigande, meurtriere, et abandonnée de son corps, ID. *Thés.* 11.

— ÉTYM. Provenç. *bregan*, soldat mal discipliné; espagn. *bergante*, coquin; portug. *bargante*, même sens; ital. *brigante*, intrigant, séditieux; bas-lat. *brigancii*, *brigantes*, *brigandi*. Le *brigand* dans l'origine était un soldat à pied, dont le nom, ce semble, ne se montre qu'au XIVe s. Les pilleries des gens de guerre, si fréquentes dans le moyen âge, firent passer le mot du sens honorable de soldat à celui de voleur et de pillard. Le *brigand* est celui qui appartient à une troupe, à une *brigade* (d'où soldat); le *brigand*, la *brigade* dérivent de *brigue* (voy. ce mot), qui a le sens général de occupation, affaire, réunion, association.

BRIGANDAGE (bri-gan-da-j'), *s. m.* || **1°** Volerie à main armée. Tu céderas ou tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.... nous verrons la fin de tes brigandages.... et la navigation va être assurée par les armes de Louis, BOSS. *Marie-Thér.* || Volerie en général. Vous êtes pilier né de tous les lansquenets Qui sont pour la jeunesse autant de trébuchets; Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage; Dans ces lieux jour et nuit ce n'est que brigandage, REGNARD, *Joueur*, I, 7. || **2°** Par extension, concussion, exaction, déprédation. Une compagnie qui, dans son administration indienne, n'a subsisté que d'un secret brigandage, VOLT. *Louis XV*, 35. La régie était un chaos, l'ignorance extrême, le brigandage au comble, ID. *Louis XIV*, 4.

— HIST. XVe s. Les brigandaiges de Dangier, CH. D'ORL. *Ball.* 86. XVIe s. Ce que les barbares jadiz appelloyent proesses, maintenant nous appellons briguanderies et meschancetez, RAB. *Gar.* I, 46. Les Hespagnolz estimoient encore lors, que c'estoit une belle chose que vivre de brigandage, AMYOT, *Marius*, 7. Brigandages, larcins et tout ce que la nuit Renferme de mauvais quand le soleil ne luit, RONS. *Le bocage royal*, 1re partie, *A lui-même.*

— ÉTYM. *Brigand.*

BRIGANDEAU (bri-gan-dô), *s. m.* Petit brigand. Il se dit d'un agent d'affaires qui met ses clients à contribution. || Par extension, jeune homme qui, emporté par la passion, fait une action blâmable. Chérubin : Oh! que oui, j'oserai; tu prends sa place auprès de monseigneur, moi celle du comte auprès de toi; le plus attrapé, c'est Figaro.—Figaro : Le brigandeau! BEAUM. *Mar. de Figaro*, V, 6.

— HIST. XVIe s. Brigandeau, OUDIN.

— ÉTYM. Diminutif de *brigand.*

BRIGANDER (bri-gan-dé), *v. n.* Se livrer au brigandage, se conduire en brigand. Les principaux mandataires de l'autorité, dans cette province, sont accusés depuis 40 ans de brigander sur les grains, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 39. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, et est familier.

— HIST. XVIe s. Qu'ils me respondent en brief, assavoir si l'ordre des diacres est une licence de desrober et brigander, CALV. *Instit.* 880. Sans crainte [il] briganda le sceptre [pilla le royaume] des François, RONS. 721.

— ÉTYM. *Brigand.*

BRIGANDINE (bri-gan-di-n'), *s. f.* Armure ancienne en forme de cotte de mailles.

— HIST. XVe s. Arbalestriers à pied armez de bonnes brigandines, salades et arbalestes bien garnies de viretons, JUVENAL DES URSINS, *Hist. de Ch. VI*, 1416, p. 333, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Ouvriers parfaits de forger brigandines, ST-GELAIS, *Verger d'honneur.*

— ÉTYM. *Brigand*, soldat à pied. Armure ainsi dite par ce que ces soldats la portaient.

BRIGANTIN (bri-gan-tin), *s. m.* || **1°** Petit bâtiment à un ou deux mâts, gréé comme un brick, et qui n'a qu'un pont. || **2°** Petit vaisseau plat, léger et ouvert, qui va à la voile et à la rame, et qui sert à combattre ou à donner la chasse. || **3°** Sorte de lit portatif de campagne.

— HIST. XVe s. Une maniere de vaisseaux courans, lesquels on nomme brigandins, FROISS. t. IV, ch. 18, dans DU CANGE. || XVIe s. Il ne laissa point de se mettre à la voile avec trois briguantins de la Grece et autant de galiottes rhodiennes, AMYOT, *Lucull.* 4.

— ÉTYM. Bas-lat. *brigentinus*; ital. *brigantino*, anciennement vaisseau de course. On a dit que ce mot venait de *brig* ou *brick*; mais *brig* ou *brick* ne comporte aucun suffixe de ce genre : *brig-antin*. Il faut y voir un dérivé de *brigant* : *brigant-in*; c'est-à-dire le vaisseau destiné à la course.

BRIGANTINE (bri-gan-ti-n'), *s. f.* || **1°** Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée. || **2°** Voile particulière au brigantin.

— ÉTYM. *Brigantin.*

† **BRIGAUT** (bri-gô), *s. m.* Gros bois neuf à brûler. || Bout des branches des arbres qu'on abat.

† **BRIGITTIN** (bri-ji-tin), *s. m.* Ordre de religieux fondé en 1344 par sainte Brigitte, sous la règle de saint Augustin. Chaque monastère doit être double, l'un de religieux, et l'autre de religieuses.

† **BRIGNE** (bri-gn'), *s. f.* L'un des noms vulgaires du bar.

BRIGNOLE (bri-gno-l'), *s. f.* Prune desséchée qu'on tire de Brignoles, ville de Provence.

BRIGUE (bri-gh'), *s. f.* || **1°** Manœuvre par laquelle, poursuivant quelque objet, on engage des personnes dans ses intérêts. Brigues dans les élections. La brigue pour le consulat était plus animée que jamais. Les candidats commencèrent leurs brigues. Lois contre la brigue. Convaincu de brigue. On fait sa brigue pour arriver à un grand poste, LA BRUY. 8. Je fus sourde à la brigue et crus la renommée, RAC. *Brit.* IV, 2. Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue, ID. *Plaid.* II, 14. Pour moi j'ai su déjà, par mes brigues secrètes, Gagner de notre loi les sacrés interprètes, ID. *Baj.* I, 2. Combien pour le répandre [le sang romain] a-t-il formé de brigues? ID. *Cinna*, I, 3. Fabius Ambustus fit une brigue si puissante que non-seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction.... VERTOT, *Révol. rom.* III, p. 196. Ne descendons jamais dans ces lâches intrigues; N'allons point à l'honneur par de honteuses brigues, BOIL. *Art p.* IV. Des brigues, des partis l'un à l'autre odieux, Le Parnasse idolâtre adorant de faux dieux, GILB. *Le XVIIIe siècle.* || Fig. Sollicitation amoureuse. La secrète brigue Que font auprès de toi Don Sanche et Don Rodrigue, CORN. *Cid*, I, 1. || **2°** La réunion des gens qui coopèrent à la brigue. La brigue est nombreuse et puissante. On dit même qu'au trône une brigue insolente Veut placer Aricie et le sang de Pallante, RAC. *Phèd.* I, 4.

— HIST. XIVe s. Ce estoit commencement de brigue [querelle]; car li tribuns commandoient au peuple que il s'en alast, et li consulz ne le souffroient, BERCHEURE, f° 54, *verso*. Comme la brigue fust un po apaisiée, ID. f° 47, *verso*. Vous savez que mes adversaires ont commencié la riote et la brigue [querelle] par leur oultrage, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. ....que c'estoit le duc de Guyenne qui vouloit eslargir ses limites et qui commençoit toutes ces brigues, COMM. III, 8. || XVIe s. A la nomination de ces juges il y eut de grandes brigues, D'AUB. *Hist.* II, 232.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *brega*; portug. et ital. *briga*; bas-lat. *briga*, querelle, rixe; d'un radical *brig*, qui paraît signifier agitation, occupation, mais qu'on ne peut rattacher à rien de connu d'ailleurs.

BRIGUÉ, ÉE (bri-ghé, ghée), *part. passé.* Il eût été difficile de lui refuser une grâce si peu briguée, FONTEN. *Chazelles.*

BRIGUER (bri-ghé), *v. a.* || **1°** Tâcher d'obtenir par brigue. Briguer les honneurs. On brigue ardemment cette magistrature. Les charges furent briguées avec fureur, BOSS. *Hist.* III, 7. Je me perdrai plutôt dans quelque affreux climat Qu'aller, tant qu'il vivra, briguer le consulat, CORN. *Sertor.* IV, 3. Ainsi de tous les Grecs je brigue le suffrage, RAC. *Androm.* I, 1. || Absolument. Elle-même a brigué pour me voir souverain, CORN. *Pulchér.* II, 4. Égisthe qui briguait en secret pour ce choix, LEMERC. *Agamemnon*, II, 6. || **2°** Solliciter, rechercher avec ardeur. Tous vos rois à l'envi briguent votre hyménée, CORN. *Sertor.* II, 2. On briguerait en foule une si belle mort, ID. *Hor.* II, 3. Parmi tant de beautés qui briguèrent son choix.... ID. *Brit.* IV, 2. Parmi tant de beautés qui briguent leur tendresse, ID. *Baj.* I, 3. Et qu'un cœur accablé de tant de déplaisirs De son persécuteur ait brigué les soupirs, ID. *Androm.* II, 1.

— HIST. XVIe s. Il alleguoit encore les miseres d'une armée non payée; à faute de quoi, ils ne pouvoient attendre qu'une mutinerie d'Allemans : il briguoit les plus las de la guerre, D'AUB. *Hist.* I, 232. Un nommé Melcio (qui briguoit parmi ces peuples desesperez pour empescher la paix) en obtint par ce moien la rupture, ID. *ib.* I, 253. Ilz briguoient eulx mesmes pour le faire continuer en cest office, AMYOT, *Arist.* 10. Ceulx qui briguoient ambitieusement et souvent les estats et offices de la chose publique, ID. *Caton*, 16. Les satrapes se meirent à briguer et flatter les soudards, ID. *Eum.* 30.

— ÉTYM. *Brigue*; provenç. *briguar*; ital. *brigare.*

BRIGUEUR, EUSE (bri-gheur, gheû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brigue.

— HIST. XVe s. Ponsart, qui estoit un homme de mauvaise vie et gouvernement, brigueur joueur de dez, DU CANGE, *briga*. || XVIe s. Tous ces brigants ou brigueurs de la royauté ne sont ny propres ny suffisants ny à nostre goust, *Sat. Mén.* p. 179.

— ÉTYM. *Briguer.*

BRILLAMMENT (bri-lla-man, *ll* mouillées, et non bri-ya-man), *adv.* D'une manière brillante. Ce duo a été brillamment exécuté.

— ÉTYM. *Brillant*, et le suffixe *ment.*

BRILLANT, ANTE (bri-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non bri-yan), *adj.* || **1°** Qui brille. Tout brillant d'or. Couleur brillante. Rendre les outils brillants. Son plumage est alors plus brillant. Quelle Jérusalem nouvelle Sort du fond des déserts, brillante de clartés? RAC. *Athal.* III, 7. Deux crocodiles se dispu-

tent au printemps une femelle brillante, CHATEAUBR. *Natch.* III, 166. || 2° Fig. Frappant, remarquable. Brillant de gloire. Gloire brillante. D'une origine très-brillante. Tomber d'une position brillante. Brillant fait d'armes. Au moment le plus brillant de sa vie. Un génie brillant. Il n'y a jamais eu une fortune si longue et si brillante que celle du roi Louis XIV, BOUHOURS, *Nouv. remarq.* On a fait à la mère des propositions brillantes, ID. *ib.* C'est un parti sage à la guerre que de se tenir quelquefois sur la défensive; mais ce n'est pas le plus brillant, ID. *ib.* Ses qualités n'étoient pas si brillantes que celles du roi, ID. *ib.* La fin de ce discours démentit cruellement les brillantes espérances que le commencement m'avait données, J. J. ROUSS. *Confess.* III. Brillant éloge, CORN. *Sertor.* II, 2. Jusqu'à cette faveur Dont je n'accepte point le brillant déshonneur, M. J. CHÉN. *Tibère*, IV, 3. Est-ce là cette humeur inflexible et sauvage Qui fuyait de la cour le brillant esclavage? DELAV. *Vêpr. sicil.* I, 2. || En parlant des personnes, qui attire l'attention, l'admiration par des qualités brillantes. C'est un homme brillant. Un brillant orateur. Un officier brillant. || Somptueux, magnifique. Des bals brillants. Une brillante fête. Une suite brillante. Un brillant état-major. || 3° Qui a de l'éclat, en parlant du style et des choses littéraires. Rendre le style brillant. Élocution brillante. Expressions brillantes. Les passages qui vous ont paru les plus brillants. || Vif, éclatant à l'oreille, en même temps qu'agréable. Des sons brillants. Un jeu brillant, en parlant d'un musicien. || 4° Florissant. Santé brillante. Brillant de santé. Des chanoines vermeils et brillants de santé, BOIL. *Lutr.* I. || 5° *S. m.* Qualité de ce qui brille. Donner du brillant à l'acier. Le brillant d'une pierre précieuse. Sur la broderie Éclatait le brillant de mainte pierrerie, RÉGNIER, *Épît.* I. Pour donner aux instruments un brillant qui en émousse la force, MASS. *Car. Parol.* || Fig. La gloire dans les armes n'est tout au plus que la moitié du brillant qui distingue les héros, HAMILT. *Gramm.* 4. Son frère aîné n'avait pas tant de brillant, ID. *ib.* 6. Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux, CORN. *au Roi, sur Cinna, Pompée.* Ne vous enflez donc point d'une si grande gloire Pour les petits brillants d'une faible victoire, MOL. *Mis.* III, 5. Aux brillants d'une telle victoire, ID. *la Princ.* I, 1. Comme par son esprit et ses autres brillants Il rompt l'ordre commun et devance le temps, ID. *Mélic.* I, 4. Les alliances de belles-filles de ministres [Louvois, Colbert] les soutenaient dans ce brillant nouveau, ST-SIM. 44, 5. || Brillant se dit des œuvres des lettres et des arts. Il y a du brillant dans ce poëme. Ce musicien a du brillant dans son jeu. || 6° Taille du diamant qui lui fait une face plane supérieure entourée de facettes, et une culasse composée de facettes allongées. Tailler en brillant. || Diamant taillé de cette façon. Brillant d'une très-belle eau. J'eus besoin d'argent il y a quinze mois, j'avais un brillant de cinq cents louis; on m'adressa à M. Turcaret, LE SAGE, *Turcaret*, III, 5. || Pierre montée en brillant, à la manière des brillants, pierre montée à jour. || Par extension. [Il] sema de brillants les voûtes azurées, ROTR. *St Gen.* III, 2. Mais voyant de ses yeux tous les brillants baisser, MOL. *Tart.* I, 1. || Faux brillants, diamants faux. || Fig. La plus belle couronne N'a que de faux brillants dont l'éclat l'environne, CORN. *Hér.* I, 1. En vain l'ambition .... D'un faux brillant d'honneur pare son noir ouvrage, ID. *Sertor.* I, 1. Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre Ne sont que faux brillants.... BOIL. *Sat.* XI. || En parlant du style, faux brillants, pensées qui ont de l'éclat, mais un éclat trompeur, et s'évanouissant devant la moindre lumière. .... Jamais dans mes discours Je n'ai d'un faux brillant emprunté le secours, BOIL. *Sat.* XII. || 7° La carte principale au jeu de la ferme (le six de cœur).

BRILLANTÉ, ÉE (bri-llan-té, tée, *ll* mouillées, et non bri-yan-té), *part. passé.* || 1° Un diamant brillanté. Un style brillanté. || 2° Substantivement. Le brillanté est une étoffe de coton blanc, à fleurs ou à dessins tissés de façon que ces dessins sont brillants à l'endroit et comme en relief. || Un brillanté, une dentelle factice.

BRILLANTER (bri-llan-té, *ll* mouillées, et non bri-yan-té), *v. a.* || 1° Tailler un diamant à facettes par-dessus et par-dessous. || 2° Fig. Le syndicat n'était point alors brillanté par une place permanente dans les États, MIRAB. *Collect.* t. I, p. 102. || Brillanter son style, le charger d'ornements d'un goût suspect.

— ÉTYM. *Brillant.*

† **BRILLEMENT** (bri-lle-man, *ll* mouillées, et non bri-ye-man), *s. m.* État de ce qui brille.

— HIST. XVI° s. Brillement, OUDIN, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Briller.*

1. **BRILLER** (bri-llé, *ll* mouillées, et non bri-yé), *v. n.* || 1° Être lumineux ou poli. La lune brille d'une lumière empruntée. Briller de l'éclat de l'or. L'or et les diamants brillent sur ses habits, VOLT. *Scythes*, I, 1. On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille, RAC. *Iphig.* V, 6. Levant au ciel ses yeux mouillés de larmes Qui brillaient au travers des flambeaux et des armes, ID. *Brit.* II, 2. || Fig. Le feu brille dans ses yeux. Et d'un œil où brillaient sa joie et son espoir, RAC. *Androm.* V, 2. N'aurai-je vu briller cette noble chaleur... ? ID. *Iphigénie*, I, 2. || Faire briller, montrer. Fais briller la couronne à ses yeux, RAC. *Phèd.* III, 1. || 2° Attirer les regards par l'éclat des couleurs, la beauté, la pompe. On admire ce qui brille. La gloire est plus solide après la calomnie, Et brille d'autant mieux qu'elle s'en vit ternie, CORN. *Nicom.* IV, 1. Par les hautes vertus et les illustres marques Qui font briller en lui le sang de vos monarques, ID. *Nic.* II, 3. Tout ce qui brille moins remplit mal son attente, ID. *Hor.* V, 2. L'âme du jeune Crasse et celle de Pompée, Le sang des Scipions protecteur de nos dieux Parlent par votre bouche et brillent dans vos yeux, ID. *Pomp.* III, 4. Faut-il qu'à vos yeux seuls un nuage odieux Dérobe sa vertu qui brille à tous les yeux? RAC. *Phèd.* V, 3. Le sang de nos aïeux qui brille dans Junie, ID. *Brit.* I, 2. Alors qu'une œuvre brille et d'art et de science, RÉGNIER, *Sat.* IX. Il y a vingt ans que vous brillez en Provence, SÉV. 508. Elle est partie de chez Bayard après y avoir brillé, ID. 281. Il trouva le moyen de briller par mille petits récits, HAMILT. *Gramm.* 4. Pour le voir briller à la cour de France, ID. *ib.* C'était de mon temps Que brillait madame Grégoire, BÉRANG. *Mme Grégoire.* || Briller par son absence, se dit d'une personne assez considérable ou d'une chose assez importante pour que l'absence en soit remarquée. || 3° Exceller, avoir la prééminence. Elle brilla dans toutes ses réponses, SÉV. 419. Pour en venir à bout il faudra batailler. — Tant mieux, c'est où je brille, et j'aime à ferrailler, REGNARD, *Folies amour.* I, 6. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier, VOLT. *Henr.* I. Je te promets que ces petits talents, dont on ne fait aucun cas chez nous, servent bien ici ceux qui sont assez heureux pour les avoir, et qu'un homme de bon sens ne brille guère devant eux, MONTESQ. *Lett. pers.* 82.

— HIST. XVI° s. Sur tous autres brilloient d'ardeur de combatre les jeunes gentilz hommes et chevaliers romains, AMYOT, *César*, 55. Il lui sauta au col, et, s'en estant assuré par le moyen d'un poignard qu'il fit briller à ses yeux, il se rendit maistre de la dite porte, D'AUB. *Vie*, CLIV.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *brillar;* portug. *brilhar;* ital. *brillare.* L'italien ne disant pas *brigliare*, le radical doit avoir *ll;* par conséquent l'étymologie, donnée depuis longtemps, de *berillus*, sorte de pierre brillante, est bonne (voy. BERYL). L'historique ne va pas plus haut que le XVI° siècle. Ce mot, si ancien dans les autres langues romanes, serait-il venu par emprunt dans le français? ou plutôt ne faut-il pas penser qu'il gît dans quelque texte ignoré ou qu'il était vivant dans la langue populaire? Et en effet on trouve, dans un texte du XIV° siècle : Deux brilleus mengenz à court, DU CANGE, *brilleus. Brilleus*, de *briller*, homme de service qui éclaire. On trouve aussi le substantif *bril* dans le XV° siècle : Que diriez-vous du froit mois de janvier, S'il se vouloit marier à avril, Qui fait les fleurs et printemps verdoier, Arbres et prez et chanter soubz le bril [sous l'éclat de beau temps] Le très plaisant rossignol, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 227, col. 3, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. *Bril*, éclat, est aussi dans Oudin.

2. **BRILLER** (bri-llé *ll* mouillées, et non bri-yé), *v. n.* Terme de chasse. || 1° Bien quêter, en parlant d'un chien.... laisse ses chiens briller parmi les terres, BRÉB. *Phars.* IV. || 2° Chasser aux flambeaux.

— HIST. XIII° s. .... L'escondit [l'homme éconduit] rueve [demande] où aler briller, *Anc. poés.* dans LACURNE STE-PALAYE. || XIV° s. A prendre les mauvis à briller a très bon deduit, et se faict en vendanges.... adonques doit on faire emmy la vigne une grant loge de feuilles, où il puisse tenir trois compaignons ou quatre, et a chacun un brillet qu'il boute parmy la loge et son pertuis par où ilz les boutent; et doit avoir ung huant ou une chuette sur une longue verge qui vient dedens la loge et le doit on aucune fois faire remuer, *Modus*, f° CXXXI. Et quant les autres vignes sont vendengiées, et il en demoure une qui n'est mie vendengiée, là il fait bon briller, *ib.*

— ÉTYM. L'ancien français *brail*, piége à prendre les oiseaux.

† **BRILLOTTER** (bri-llo-té, *ll* mouillées, et non bri-yo-té), *v. n.* Briller un peu. Je ne doute pas qu'il ne brillotte fort à nos États, SÉV. 374. Mon fils brillotte à merveille, ID. 377.

— ÉTYM. *Briller.*

BRIMBALE (brin-ba-l'), *s. f.* Levier qui est au sommet d'une pompe, et qu'on fait mouvoir pour tirer de l'eau. On dit aussi bringuebale.

— HIST. XVI° s. Un mulet avec ses brimballes et clochettes, SULLY, *Mém.* t. III, p. 17, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. Les chevaux et mulets de charge prennent plaisir au son et musique de ces brimballes, BOUCHET, *Serées*, liv. V, p. 413, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Voy. BRIMBALER.

BRIMBALÉ, ÉE (brin-ba-lé, lée), *part. passé.* Les cloches brimbalées.

† **BRIMBALEMENT** (brin-ba-le-man), *s. m.* Action de brimbaler.

— HIST. XVI° s. Je ne pouvois dormir à cause du sempiternel brimballement des cloches, RAB. *Pant.* V, 7.

— ÉTYM. *Brimbaler.*

BRIMBALER (brin-ba-lé). || 1° *V. a.* Agiter par un branle continu, en parlant des cloches. || 2° *V. n.* Branler, osciller. De l'autre brimbalait une clef fort honnête, RÉGNIER, *Sat.* X. || Familier en ce sens.

— HIST. XVI° s. Predisant l'avenir [il] ne voyoit sa femme brimballant, et onques n'en sceut les nouvelles, RAB. *Pant.* III, 25.

— ÉTYM. Origine inconnue. On ne sait quelle est la forme primitive, *brimbale* ou *bringuebale.* Avec *bringuebale*, on pourrait songer à la locution populaire *mettre tout en bringues*, tout bouleverser, et, dans Rabelais, *bringuenarilles*, fendeur de naseaux; au contraire *brimbale* rappelle le picard *brimber*, aller et venir, *brimbette*, jeune fille légère, *brimbeux*, vagabond (voy. BRIBE, dont *brimbe* est une forme); il serait possible que de *brimber* on eût tiré, par dérivation, *brimbaler* avec la signification de faire aller et venir.

† **BRIMBELLE** (brin-bè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'airelle.

BRIMBORION (brin-bo-ri-on), *s. m.* Chose sans valeur et sans utilité. Blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais pas, MOL. *les Préc.* 4. M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans, Cette longue lunette à faire peur aux gens, Et cent brimborions dont l'aspect importune, ID. *F. sav.* II, 7. Une espèce de pyramide sur la tête, garnie de cent mille brimborions, HAMILTON, *Gramm.* 7. Je ne désire que les brimborions dont vous me faites l'honneur de me parler, VOLT. *Lettr Roi de Prusse*, 121.

— HIST. XVI° s. Tous tels prestres, qui n'ont nul ouvrage ne loyer qu'à faire marchandise de messes et briborions, CALV. *Inst.* 875. Briborions [prières mal prononcées], OUDIN. Le mot de brimborium dont nous usons quand nous disons que quelqu'un dit ses brimborions, vient du latin *breviarium*, PASQUIER, *Rech.* VIII, p. 754, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Le sens primitif paraissant être *prières*, l'étymologie de Pasquier devient très-vraisemblable : *breviarium*, prononcé comme on faisait, *breviarion*, et estropié en *briborion*, *brimborion.* Ce qui rend difficile l'étymologie par *bribe*, et facile l'étymologie par *breviarium*, c'est la finale *orion*, qui s'explique dans la dernière hypothèse et ne s'explique pas dans la première.

† **BRIMADE** (bri-ma-d'), *s. f.* Argot des écoles militaires. Action de brimer.

† **BRIMÉ, ÉE** (bri-mé, mée), *adj.* Terme d'agriculture. Raisin brimé, raisin marqué de taches.

† **BRIMER** (bri-mé), *v. a.* Dans l'argot des écoles militaires, se dit des anciens qui soumettent les nouveaux venus à toutes sortes d'épreuves plus ou moins pénibles.

BRIN (brin), *s. m.* || 1° Terme de silviculture. Jet de bois. Quand on coupe les taillis, on laisse les brins les plus hauts et les plus droits qui sont sur les souches pour venir en haute futaie. || Arbre de brin, arbre qui n'a qu'une tige. L'arbre étant coupé, la souche restée en terre donne naissance à un ou plusieurs brins, qui deviennent autant d'arbres nouveaux, *Revue des deux mondes*, t. XXV (1860), p. 457. Enlever les brins surabondants au fur et à mesure de leur développement, *ib.* p. 467. || En termes de chasse, le plus haut du buisson où se tient l'oiseau se nomme le brin. || Terme de char-

pente. Bois de brin, arbre qui n'a pas été scié, et qui est seulement équarri. Un chêne de brin, chêne de belle venue, assez gros pour sa longueur, et qui s'emploie en bâtiments, sans avoir besoin d'être scié pour être équarri, LA QUINTINYE, *Jardins*, 1re partie, *Dictionn.* || Terme de marine. Brins de bois, petites vergues qu'on ajoute par des anneaux de fer aux grandes vergues pour porter des bonnettes. || Fig. et familièrement. C'est un beau brin d'homme, c'est-à-dire un homme grand et bien fait. Un beau brin de fille, de femme, c'est-à-dire fille, femme grande et bien faite. || **2°** Tige menue, pousse grêle et allongée. Un brin d'herbe. Un brin de bouleau. L'hirondelle leur dit : Arrachez brin à brin Ce qu'a produit ce maudit grain, LA FONT. *Fab.* I, 8. [Il] Lui dit : Eh! parmi nous que venez-vous donc faire? — Partager un brin d'herbe entre quelques fourmis, ID. *ib.* XII, 21. .... À l'appétit d'un bruit Qui nous honore après que nous sommes sous terre, Et de te voir paré de trois brins de lierre, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Terme de marine. Cordage de premier brin, cordage fait avec du chanvre de première qualité. || **3°** Par extension, toute partie de certaines choses longues et ténues. Un brin de paille. Un brin de fil. Un brin de soie. || Un brin de plume, une plume d'autruche. Vieux en cet emploi. || Familièrement, la moindre parcelle, la moindre quantité. Il n'y a pas un brin de vent, SÉV. 433. Et qui pour elle aura le moindre brin de flamme, MOL. *Pastorale*, 3. Ne t'attends pas que je t'aide un seul brin, LA FONT. *Pap.* Sans qu'il se doute brin de ce que.... ID. *Cuv.* Est-il possible qu'il ne te soit pas venu le moindre brin d'imagination? HAMILT. *Gramm.* 3. || Fig. et familièrement. Il y a un brin de dispute entre l'abbé et moi, SÉV. 43. Il y a dans ce qui vient de vous autres un petit brin d'impétuosité, ID. 125. Je vous souhaite quelquefois un petit brin de ce que l'on a ici de reste, ID. 110. || **4°** Chevalet sur lequel on arrange les pièces d'artifice. || Chacune des petites pièces qui soutiennent le papier d'un éventail.

— HIST. XIIe s. Dist Viviens, Bertran, sire cosin, Or vos enmainent li gloton de put lin, Guichart l'enfant et Girart le meschin. Las! hui perdra Guillaumes tot son brin, *la Bataille d'Aleschans*, 337. A voix s'escrient toz ensemble à un brin, *ib.* 1664. Puis passerons là outre tuit ensemble à un brin, *Sax.* 118. Silemers et Buevon qui demaient grant brin, *ib.* 185. || XIIIe s. De m'avangarde vos ai baillé le brin, *Agolant*, dans DU CANGE, *brin.* Auques avons abatu de leur brin, ID. *ib.* || XIVe s. Elle plouroit et demenoit grant brin, *Baud. de Seb.* I, 160. || XVe s. Mais quand les Angloys l'aviserent, Pour les François dedans navrer, Par tel party lors se tirerent, Que nul brin ne s'osoit monstrer, MARTIAL DE PARIS, *Vigilles de Ch. VII*, t. I, p. 165, dans LACURNE. || XVIe s. S'escurant les dents avecq ung brin de paille, RABELAIS, *Pant.* III, 18. Là nous fit apporter myrobalans, brain de basme et zinzembre vert confit, ID. *ib.* V, 7. Deux petits brins de coral rougissant, DUBELL. II, 25, *verso.* .... cent fois baisé les brins De ses boutons cinabrins, De ses levres pourperées, RONS. 552. Celuy qui bouchera les hayes pourra se servir pour cela des breins ou branches des dittes hayes, *Nouveau Coust. general*, t. I, p. 931, col. 2, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. Je ne veulx pas reprendre, dist le chevalier, ni sa prouesse ni sa bonté; mais l'entreprinse qu'il maintient ne m'est un seul brin agreable, *Don flores de Grece*, f° CXXXVII, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *brin;* portug. *brim.* Ce mot offre de grandes difficultés : jusqu'au XIVe siècle, il signifie force, orgueil, bruit, et, dans la locution *à un brin*, il signifie à la fois; puis, au XVe siècle et au XVIe, il prend la signification qu'il a aujourd'hui. Pour Diez, ce sont deux mots distincts : il rattache le premier à l'ancien scandinave *brim*, anglais, *brime*, le flot de la mer, mais avec peu d'apparence, à cause du sens; et le second, avec toute apparence au celtique : bas-breton, *briennen*, brin, d'où *bran*, son (voy. BRAN), d'un radical signifiant chose menue. Il est singulier que *brin* des anciens temps ne descende pas plus bas, et que *brin* des temps nouveaux ne remonte pas plus haut; il y a solution de continuité : ce qui fait qu'on ne peut savoir s'il n'y aurait pas quelque intermédiaire qui les rapprochât l'un de l'autre. Il faut remarquer que *brin* ne veut pas dire seulement une chose menue, mais qu'il veut dire toute espèce de tige, même les plus grosses; cette dernière signification est-elle aussi primitive que l'autre ou bien en estelle dérivée?

† **BRINASSE** (bri-na-s'), *s. f.* Seconde qualité d'étoupe.

— ÉTYM. *Brin.*

BRIN D'ESTOC (brin-dè-stok), *s. m.* Long bâton ferré des deux bouts. Vieux.

— HIST. XVIe s. Ceux de Harlem trouverent encores moien de recevoir quelques rafraichissements par des soldats vestus en païsans, qui se savoient aider des brins d'estoc; mais on les empescha par gens de mesme condition. D'AUB. *Hist.* II, 96.

— ÉTYM. Allem. *Springstock*, bâton qui sert à sauter, de *springen*, sauter, et *Stock*, bâton (voy. ESTOC). Dans le mot français, il y a eu assimilation de *spring* à *brin.*

BRINDE (brin-d'), *s. f.* Coup qu'on boit à la santé de quelqu'un. Boire des brindes, porter des brindes. Les brindes, les jambons, les grillades [en Allemagne], PÉLLISSON, *Lett. hist.* t. I, p. 121. || Familièrement. Il est dans les brindes, il est ivre.

— ÉTYM. Lorrain *bringuei*, boire à quelqu'un; ital. *brindisi;* vénit. *prindese;* de l'allem. *bringen*, porter, dans le sens de porter la santé de quelqu'un.

BRINDILLE (brin-di-ll, *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Petite branche. || Terme de jardinier. Branche à fruit, mince et courte. || **2°** *S. f. plur.* Terme de tapissier. Ornement fait sur papier du même fond.

— HIST. XIVe s. Des bringettes de fou [hêtre], *Modus*, f° CXXI, *verso.* || XVIe s. Et comme on voit les espics tronçonnez, Cassez, froissez en brindelles menues, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 104, *verso*, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brin.* Cependant il y a dans l'ancien français *brondille*, et dans le provençal *brondelh*, qui viennent de *bronde*, branchage, et qui expliqueraient sans peine le *d* de *brindilles.*

† **BRINGUE** (brin-gh'), *s. f.* Terme de manége. Cheval mal conformé. || Populairement, femme mal bâtie. || En bringues, en pièces et en morceaux, en désordre.

BRINGUEBALE (brin-ghe-ba-l'), *s. f.* Voy. BRIMBALE.

† **BRIO** (bri-o), *s. m.* Terme de musique. Caractère brillant et résolu d'une composition ou d'une exécution musicale.

— ÉTYM. Ital. *brio*, vivacité; provenç. *briu;* anc. franç. *a-brivé*, actif, prêt; du celtique très-probablement : gaël. *brigh*, force; anc. irl. *brig.*

BRIOCHE (bri-o-ch'), *s. f.* || **1°** Sorte de pâtisserie qui se fait avec de la farine, du beurre et des œufs. || **2°** Populairement, bévue, gaucherie. Quelle brioche! Faire des brioches, faire des fautes, des sottises. || On dit, dans le même sens, faire une boulette.

— HIST. XVIe s. Brioche, NICOD.

— ÉTYM. Cotgrave donne à *brioche* le sens d'instrument qui sert à broyer le chanvre. « La meilleur griotte se fait avec de l'orge frais et nouveau que l'on rostit moyennement, puis on le fait moudre; vulgairement on l'appelle brioche, » *Épithètes de M. de la Porte.* Ce texte, rapproché du sens que Cotgrave donne, montre que *brioche* signifie ce qui est moulu, broyé, et tient à *broyer.*

BRION (bri-on), *s. m.* Voy. BRYON.

† **BRIOSO** (bri-o-zo), *adv.* Terme de musique. Avec brio.

— ÉTYM. *Brio.*

† **BRIOTTE** (bri-o-t'), *s. f.* Sorte d'anémone.

† **BRIQUAILLONS** (bri-kâ-llon, *ll* mouillées, et non bri-kâ-yon), *s. m. plur.* Vieux morceaux de briques cassées.

— ÉTYM. *Brique.*

BRIQUE (bri-k'), *s. f.* || **1°** Pierre factice, de forme rectangulaire, composée d'une terre grasse ou rougeâtre, qu'on fait cuire au feu, et qui sert à bâtir. Un cent de briques. La brique crue est composée d'une terre blanchâtre, qu'on fait sécher longtemps sans l'aide du feu. Auguste se vantait d'avoir trouvé Rome de brique et de la laisser de marbre, FONTEN. *Czar Pierre.* Il faut me fournir de la paille, si on veut que je cuise des briques, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er nov. 1760. || Fig. Vous ne doutez pas, monsieur, de l'honneur et du plaisir que je me fais, de mettre quelquefois une ou deux briques à votre grande pyramide, VOLT. *Lett. Diderot*, 26 juin 1758. || Ton de brique, couleur de la brique rougeâtre. || **2°** Par analogie. Brique de savon, d'étain, masse de savon, d'étain qui a la forme d'une brique.

— HIST. XIIIe s. Nul assaut [ils] ne doutent [craignent] la briche, G. GUIART, t. I, p. 146. Le peril n'en doutent la briche, ID, t. II, p. 57.

— ÉTYM. Bressan, *breque de pan*, morceau de pain; génev. *brique*, débris, éclat, pièce, morceau; provenç. *briga*, *briza*, miette, débris; ital. *bricco*, brique; angl. *brick;* de l'anglo-saxon *brice*, fragment : ainsi la *brique* est proprement un fragment, sens qu'on retrouve dans nos patois et dans les exemples de G. Guiart, où *la briche*, signifiant petit morceau, renforce la négation, comme font *mie*, *pas*, *point*

1. **BRIQUET** (bri-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des bri-kè-z ingénieux; briquets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Petite pièce d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou. Battre le briquet. || Familièrement et figurément, battre le briquet, se frapper les chevilles des pieds en marchant. || **2°** Par extension, tout ce qui sert à fournir du feu. Briquet phosphorique. || Briquet pneumatique, petit appareil dans lequel on peut enflammer l'amadou par la compression brusque de l'air. || **3°** Sabre court à l'usage de l'infanterie. Prends ton briquet, Francisque, et allons assommer ce Benjamin Constant, P. L. COURIER. I, 262. La Tulipe, homme de cour, a quitté son briquet pour se faire talon rouge, ID. I, 227. || **4°** Petit couplet de fer, servant à joindre des ouvrages de menuiserie qui n'ont pas besoin de s'ouvrir entièrement, comme des comptoirs, des tables, etc. || *S. m. plur.* Ornement que l'on nomme aussi trèfle et qui se taille sur une doucine.

— ÉTYM. Le *briquet à faire du feu* ne s'est dit que par comparaison avec le *briquet*, petit couplet de fer; du moins on ne trouve dans Richelet que celui-ci; et dans Furetière ni l'un ni l'autre ne figurent. *Briquet à faire du feu* ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762. L'étymologie est inconnue; cependant on peut supposer que *briquet* a le même radical que *brique* et signifie un petit morceau (de fer).

† 2. **BRIQUET**, *s. m.* Petit chien bon pour la chasse des blaireaux et des renards. On peut chasser le renard avec des bassets, des briquets, BUFF. *Renard.*

— HIST. XVe s. Près là, briquet aux pendantes oreilles, Tu suz que c'est de deduit de gibier, CH. D'ORL. *Rondeau*, p. 270.

— ÉTYM. Probablement une autre forme de *braque*, *braquet. Briquet*, dans Cotgrave, signifie un levreau.

BRIQUETAGE (bri-ke-ta-j'), *s. m.* || **1°** Maçonnerie de briques. || **2°** Enduit rouge ou jaune sur lequel on dessine, avec une couleur blanche, des lignes représentant les assises des briques, de manière à donner à une construction l'apparence de la brique.

— ÉTYM. *Briqueter.*

BRIQUETÉ, ÉE (bri-ke-té, tée), *part. passé.* || **1°** Fait de briques. Muraille briquetée. || **2°** Rougeâtre, de couleur de brique. Ton briqueté. Urine briquetée.

BRIQUETER (bri-ke-té), *v. a.* Donner l'apparence de brique, en contrefaisant des jointures par des lignes blanches sur un fond rouge ou jaune.

— ÉTYM. *Brique*, par l'intermédiaire d'un diminutif *briquette.* || Je briquette, briquetterai.

1. **BRIQUETERIE** (bri-ke-te-rie), *s. f.* Lieu où l'on fait de la brique.

— REM. Pourquoi l'Académie n'écrit-elle pas *briquetterie* comme elle écrit *tabletterie*, ou *tableterie* comme *briqueterie?*

— ÉTYM. *Briquetier.*

† 2. **BRIQUETERIE** (bri-kè-te-rie), *s. f.* Lieu où l'on fabrique les allumettes chimiques.

— ÉTYM. *Briquet.*

BRIQUETIER (bri-ke-tié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* Celui qui fait ou qui vend de la brique.

— HIST. XVe s. Ung jeune homme briqueteur, DU CANGE, *brica.*

— ÉTYM. *Brique*, par l'intermédiaire de *briquette.*

BRIQUETTE (bri-ké-t'), *s. f.* Petite masse combustible faite de houille ou de tourbe.

— HIST. XVIe s. Briquettes [bagatelles], OUDIN.

— ÉTYM. Diminutif de *brique.* Le sens de bagatelle, dans Oudin, se rapporte à *brique*, menue chose.

BRIS (brî. L'Académie dit qu'on prononce l'*s* : cela est une erreur; on ne dit jamais que le brî de scellé), *s. m.* || **1°** Terme de palais. Rupture, faite avec violence, d'un scellé ou d'une porte fermée. Le bris de scellé. || Bris de prison, évasion avec fracture de clôture. || Bris de marché, violence exercée sur ceux qui portent des denrées au marché afin d'en empêcher la vente. || **2°** Terme de marine. Débris d'un navire qui s'est brisé sur la côte. Du bris de mon navire au rivage amassé, RÉGNIER, *Élég.* V. Les produits de bris et naufrages, non réclamés par les propriétaires, après le délai d'un an et un jour, appartiennent à la caisse des Invalides de la marine, LEGOARANT. || **3°** En général, action de briser, débris. Peu usité en ce sens.

— HIST. XVe s. Le suppliant disoit que en faisant le dit furt [vol], il n'avoit point fait de bris, DU CANGE, *brisare*. || XVIe s. Si fut Mithridates bien fort desplaisant du bris et de la perte de ses machines, AMYOT, *Lucull.* 21. Ma vie au moins en ce naufrage Fera bris contre un bel ecueil, *Amours de Tristan*, p. 73, dans LACURNE STE-PALAYE. [Un ours chassé] qui, ayant six ou sept bris et tronçons de piques et hallebardes, embrassa sept ou huit arquebusiers avec les quels il se precipita du haut d'une roche, SULLY, *Mém.* t. 1, p. 125, dans LACURNE STE-PALAYE. Je prend à très grande obligation l'injustice que l'on exerce en ma personne, par le moyen de la quelle je ferai un bris de prison à tous mes malheurs, pour entrer en une beatitude eternelle, PASQUIER, *Recherches*, liv. VI, p. 508, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Voy. *Briser*.

† **BRISABLE** (bri-za-bl'), *adj.* Qui peut être brisé.

— ÉTYM. *Briser*.

† 1. **BRISANT, ANTE** (bri-zan, zan-t'), *adj.* Poudre brisante, poudre douée d'une force explosive trop grande et qui brise rapidement les canons et les fusils.

2. **BRISANT** (bri-zan), *s. m.* Terme de marine. Écueil à fleur d'eau sur lequel la mer se brise. La bonté de Dieu a rendu l'écume des flots toujours plus éclatante parmi les brisants, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 8. || Tout corps contre lequel la mer vient se briser. Placer des brisants en avant d'une construction.

— HIST. XVIe s. Brisants, OUDIN.

— ÉTYM. *Briser*.

† **BRISAUDER** (bri-zô-dé), *v. a.* Faire le premier cardage.

— ÉTYM. Comparez *blizaut*; bas-lat. *blizaudus*, autre forme de *bliaut*, sorte de vêtement.

BRISCAMBILLE (bri-skan-bi-ll', *ll* mouillées). Voy. BRUSQUEMBILLE.

† **BRIS-D'HUIS** (bri-dui), *s. m.* Terme de blason. Longues pièces de fer pour soutenir les portes sur leurs pivots.

— ÉTYM. Le point où l'*huis*, la porte se *brise*, c'est-à-dire tourne sur le gond.

1. **BRISE** (bri-z'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Nom générique qu'on donne au vent quand il n'est pas très-violent. Brise de terre, brise soufflant de la terre; brise de mer ou du large, brise soufflant de la mer. Brise carabinée, vent qui souffle avec une violence extraordinaire. || 2° En termes de météorologie, vent doux et irrégulier qui se fait sentir sur les bords de la mer. || 3° Dans le langage vulgaire, tout vent qui souffle sans violence. Dans les forêts que leur souffle balance Les brises du matin célèbrent son retour, DELAV. *Paria*, I, 5.

— REM. *Brise* n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

— ÉTYM. Ital. *brezza;* espagn. *briza, brisa*, vent du nord-est; angl. *breeze*. Origine inconnue.

† 2. **BRISE** (bri-z'), *s. f.* || 1° Terme de charpentier. Poutre posée en bascule servant à appuyer les aiguilles d'un pertuis. || 2° *S. f. plur.* Terme de menuisier. Éclats de bois.

— HIST. XVIe s. Barreaux de fer, grans brises traversans, MENARD, *Hist. de B. Du Guesclin*, p. 393, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Sans doute *briser*.

BRISÉ, ÉE (bri-zé, zée), *part. passé.* || 1° Rompu. Navire brisé par la tempête. Les idoles brisées par les chrétiens. Une branche brisée. || Fig. C'est une existence brisée, se dit de la vie d'un homme qui, par la perte de personnes chères ou d'une position, n'a plus ni but ni intérêt. Un caractère brisé, homme dont le moral a perdu sa force, son énergie par les coups violents ou répétés de la fortune. || 2° Qui se plie en deux. Porte brisée. || 3° Coupé, saccadé. Accent, voix brisée. || 4° Fatigué, harassé. Je suis si fatiguée d'avoir été au lit que j'en suis brisée, SÉV. 191. || 5° Accablé, souffrant. Brisé par la douleur. Le cœur brisé de douleur, MASS. *Tiéd.* Le cœur brisé par la souffrance S'obstine et poursuit l'espérance Jusqu'aux pieds des sacrés autels, LAMART. *Harm.* I, 8. || 6° Rime brisée, sorte d'ancienne poésie française où, en brisant les vers, c'est-à-dire en lisant séparément et de suite les premiers ou les derniers hémistiches, on obtenait un sens nouveau, quelquefois contraire à celui que présentait la totalité. On en a un exemple dans ces vers d'Étienne Tabourot sur les jésuites : « Soit du Pape maudit qui haït les jésuites ! Celui qui en eux croit soit mis en paradis! À tous les diables soit qui brûle leur écrit Qui leur science suit acquiert de grands mérites. » En lisant les mêmes vers par hémistiches, on obtient ce sens, tout contraire au premier : « Qui haït les jésuites Soit mis en paradis! Qui brûle leurs écrits Acquiert de grands mérites; Soit du pape maudit Celui qui en eux croit; À tous les diables soit Qui leur science suit, JULLIEN, *Grammaire*. || 7° Terme d'architecture. Comble brisé, comble disposé pour y ménager de petits logements. || 8° Terme de gravure. Taille brisée, taille manquée, incomplète. || 9° Terme de blason. Écu brisé (voy. BRISER).

† **BRISE-COU** (bri-ze-kou), *s. m.* Passage, endroit, escalier, où l'on risque de tomber si l'on n'y prend garde. || *Au plur.* Des brise-cou.

— ÉTYM. *Briser, cou.*

BRISÉES (bri-zée), *s. f. plur.* || 1° Branches rompues par le veneur pour reconnaître l'endroit où est la bête. || 2° Fig. Suivre les brisées de quelqu'un, suivre son exemple. Aller, courir sur les brisées de quelqu'un, entrer en concurrence, en rivalité avec lui. De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées Se revêtir encor de nos phrases usées? BOIL. *Épît.* I. Sans me vanter d'avoir été sur ses brisées, SÉV. 302. Tu as l'audace d'aller sur mes brisées, MOL. *l'Av.* IV, 3. Et qu'as-tu su répondre à ces belles pensées? — Que je ne voulais point aller sur vos brisées, REGNARD, *Légat.* III, 4. || Reprendre ses brisées, revenir sur ses brisées, reprendre une affaire, revenir à un sujet d'abord abandonné. Il faut reprendre nos brisées, LA FONT. *Lettr. à Mme de Sillery.* || 3° Marques faites aux arbres par le passage d'une bête. || 4° Branches taillées pour marquer les bornes d'une coupe de bois. Chaque coupe forme un carré dont les quatre angles sont marqués par des fossés, des brisées, P. L. COUR. I, 239.

— HIST. XIVe s. Où tu en perdras la veue [du cerf], gette une brisée, quand tu t'en yras, *Modus*, f° x. || XVIe s. Il les conjura de suivre leurs premieres brisées, *Mém. sur Du Guesclin*, ch. 18. Si tu desvray, je te jure et promets, Par le haut ciel où je n'iray jamais, Que des enfers sortiras les brisées, MAROT, I, 253. Or pour me remettre sur mes brisées [sur mon propos], MONT. III, 163. Parquoy M. l'admiral se mit sur leurs brisées qui estoyent assez apparentes, et M. le prince marchoit après, LANOUE, 653. Et prenant tous le chemin de Thionville, duquel il scavoient les routes et brizées il y avoit long-temps, CARL. VI, 25. Si mirent quelques brisées et enseignes sur les plus hautes croupes des rochers, et que l'on pouvoit choisir à l'œil de plus loin, AMYOT, *Caton*, 26.

— ÉTYM. *Brisé*.

BRISE-GLACE (bri-ze-gla-s'), *s. m.* Arc-boutant, pieu en avant des piles d'un pont pour briser les glaces. || *Au plur.* Des brise-glace ou des brise-glaces, suivant que l'on entend briser la glace ou les glaces.

— ÉTYM *Briser, glace.*

† **BRISE-IMAGE** (bri-zi-ma-j'), *s. m.* Celui qui brise les images. Iconoclastes, c'est-à-dire brise-images, BOSS. *Hist.* I, 11. Calvin croit avoir assez fait d'écrire contre les brise-images, ID. *Var.* 10.

— ÉTYM. *Briser, image.*

† **BRISE-LAMES** (bri-ze-la-m'), *s. m.* Nom donné à une construction faite à l'entrée d'un port pour amortir la violence des flots. Le brise-lames de St-Malo. || *Au plur.* Des brise-lames.

— ÉTYM. *Briser, lame.*

† **BRISE-LUNETTE** (bri-ze-lu-nè-t'), *s. f.* Nom vulgaire de l'euphraise.

— ÉTYM. Ainsi dite à cause des vertus qu'on attribuait à l'euphraise dans les maladies des yeux.

BRISEMENT (bri-ze-man), *s. m.* || 1° Action de briser. Le brisement des images et des autels, BOSS. dans LAVEAUX. || Fig. Brisement de cœur, vif repentir, douleur profonde. || 2° Choc des flots qui se brisent. Le brisement des flots contre la côte. Le brisement de la mer m'avertit que le vent s'était levé, CHATEAUBR. *Itin.* 271.

— HIST. XVIe s. Brisement des images, emploi des reliques en monnoie, D'AUB. *Hist.* I, 136. Les dents pour le brisement et mastication des viandes, PARÉ, XVIII, 30. Pilleries, brisemens d'images et saccagemens de temples, CONDÉ, *Mémoires*, p. 646.

— ÉTYM. *Briser.*

† **BRISE-MOTTES** (bri-ze-mo-t'), *s. m.* Cylindre pour écraser les mottes de terre. || *Au plur.* Des brise-mottes.

— ÉTYM. *Briser, motte.*

† **BRISE-OS** (bri-zô), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'orfraie.

— ÉTYM. *Briser, os.*

† **BRISE-PIERRE** (bri-ze-piè-r'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument pour briser la pierre dans la vessie. || *Au plur.* Des brise-pierres.

— ÉTYM. *Briser, pierre.*

BRISER (bri-zé), *v. a.* || 1° Mettre en pièces. Briser un roseau. La foudre brisa le chêne. Allons briser ces dieux de pierre et de métal, CORN. *Poly.* II, 6. Emporter tout ce qu'on peut, briser tout ce qu'on ne peut emporter, DIDER. *Princ. de polit.* 100. || Par extension. Il semble qu'on entend les ondes gémissantes Briser contre un rocher leurs vagues impuissantes, BRÉBEUF, *Phars.* VI. || Terme de cardeur. Briser la laine, la démêler. || 2° Fig. Rendre impuissant, mutiler. Briser les ressorts de l'âme et de corps. Briser un traité. Briser des liens d'amitié. Briser son avenir, sa carrière, perdre, par sa volonté, les espérances qu'on avait de fonder son existence à venir, de réussir dans sa carrière. Briser l'effort des vents. La digue brise la fureur des flots. Alors que ta fureur à nous perdre s'apprête, Il tient le bras levé pour te briser la tête, CORN. *Attila*, V, 3. Rome n'a point de lois que tu n'oses briser, ID. *Pomp.* V, 4. Pour briser en vainqueur cet hymen s'il s'achève, ID. *Ser.* III, 4. .... Que si près du port, contre toute apparence, Un orage si prompt brisât notre espérance, ID. *Cid*, III, 4. Brisez votre alliance et rompez-en la chaîne, ID. *Hor.* II, 6. Bientôt Agamemnon, triomphant, redouté, Brisera ton injuste et frêle autorité, LEMERC. *Agamemnon*, II, 6. || Briser ses fers, briser le joug, s'affranchir d'une tyrannie. Il peut confondre Aman, il peut briser nos fers, Par la plus faible main qui soit dans l'univers, RAC. *Esth.* I, 3. .... jusqu'à ce que ma main de ses fers le dégage; J'irai jusque dans Rome en briser les liens, CORN. *Nicom.* V, 6. Je brise avec honneur mon illustre esclavage, ID. *Rodog.* III, 3. || Briser l'orgueil de quelqu'un. Que n'ai-je point tenté? Que pouvais-je plus faire Pour fléchir, pour briser ton cruel caractère? VOLTAIRE, *Oreste*, II, 5. || Briser le cœur, causer une vive affliction. Elle me brise le cœur par l'état où elle est, SÉV. 126. || 3° Accabler. Briser quelqu'un de coups. || 4° Fatiguer, harasser, importuner. Je suis brisé. Briser le tympan à quelqu'un, l'étourdir. || 5° Terme de grammaire. Briser une période, en détruire l'ensemble et les proportions, ou, dans un sens favorable, la couper pour lui ôter ce qu'elle aurait de pesant ou de forcé. || 6° Briser un discours, cesser de parler. Brisons là ce discours, MOL. *la Princesse*, IV, 4. || Absolument et familièrement. Brisons là, brisez là-dessus, ne continuons pas ce discours, n'insistez pas sur ce point. Brisons là, ce discours deviendrait ennuyeux, CORN. *Othon*, IV, 4. Brisons là, je crains de trop entendre, ID. *Poly.* IV, 5. Brisons là s'il vous plaît, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. || 7° Terme de blason. Briser un écu, le charger de brisures. telles que lambel, bordure, etc. comme font les cadets qui portent les mêmes armes que leurs aînés. Guy prit le nom de Laval, et brisa la croix de Montmorency de cinq coquilles, ST-SIM. 188, 8. || 8° *V. n.* Terme de blason. Même sens que le précédent. La branche cadette brise d'une bordure de gueules. || Terme de mer. Heurter les rochers, en parlant de la mer. Le fracas des vagues qui brisent au loin sur les récifs, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* Et devant ces sommets abaissant leur orgueil, [les nuages] Brisent incessamment sur cet immense écueil, LAMART. *Méd.* II, 3. || Terme de chasse. Marquer le chemin avec des branches. || Briser bas, rompre les branches des arbres et les jeter sur le sentier par où la bête a passé; briser haut, les laisser pendre à hauteur d'homme. || 9° Se briser, *v. réfl.* Être mis en pièces. Vaisseaux en danger de se briser contre les rochers FÉN. *Tél.* II. Un verre se brise en tombant de son propre poids, BOSS. *Conn. de Dieu*, V, 9. || Avec suppression du pronom personnel. Il a vu briser son navire contre vos rochers, FÉN. *Tél.* I. || Fig. Combien à cet écueil se sont déjà brisés! CORN. *Cinna*, I, 2. Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé, ID. *Cinna*, II, 1. Que toute hauteur soit venue se briser contre la faiblesse de douze pêcheurs, MASS. *St Franç. de Paule*. Le Christ ressentait des douleurs; son cœur se brisait comme celui d'un homme, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 1. || 10° Par analogie, rejaillir avec fracas contre un obstacle, en parlant des vagues. Les vagues qui vont se briser contre ces écueils, FÉN. *Tél.* IX. L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux.... RAC. *Phèd.* V, 6. || 11° Se plier l'une sur l'autre, en parlant de parties ou de pièces de certains ouvrages. Ce compas se brise. Ces volets se brisent. || 12° Terme de physique. Se réfracter. Les rayons lumineux se brisent en passant de l'air dans l'eau. || Proverbe. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise, c'est-à-dire s'exposer souvent au même danger, commettre souvent la même imprudence, la même faute, amène à la fin mécompte ou malheur.

— HIST. XIe s. Il Tranche le piz [poitrine], si li brise les os, *Ch. de Ro.* XCI. L'espée cruist [résonne], ne froisse ne ne brise [se brise], *ib.* CLXX. || XIIe s. Il En fait les murs briser, *Ronc.* p. 5. Les Venu sont à Hantonne, s'ont la vile brisie, *Sax.* VI. Par ses comandemenz sumes près de faire, E chastels e citez brisier et asaillir, E perils de nos cors e des anemes [âmes] suffrir, *Th. le mart.* 134. Mais quant Richarz li Brez le vit si abatu E sur le pavement gesir tut estendu, Un poi en beseoz l'ad des autres colps feru, Qu'à la pierre ad brisié en deus son brant moulu, *ib.* 150. Ja iert mes chevax si destrois, Que je crain qu'il se brit la cuisse, *la Charrette*, 1620. || XIIIe s. Et là ot Guillaumes de Champlite le bras brisié d'une pierre, VILLEH. LXXV. Et brisierent bien tresqu'à quatre des portes, et entrerent ens, ID. CV. [Elles] ne briseront son veu pour souffrir discepline, *Berte*, LVI. Et i ot mainte lance brisie sur escu, *ib.* CXXXVII. Et Crestien entrerent ens par force de toutes parts par le mur qui estoit brisiés, et fu la cité prise, *Chron. de Rains*, 39. Li rois rechut la lettre et brisa le seel et la lut, *ib.* 132. Si ne seroit mie bon que vous comenceissiez la mellée, ne brisissiez l'aloiance, *ib.* p. 217. Tant va pot à l'eve que brise, *Ren.* 13650. Quatre costes li ont brisié; A bien petit l'ont mort laissié, *ib.* 6435. Et croi que, se plusors osassent, Lor mariages en brisassent, Et de foi ne lor sovenist, *la Rose*, 14336. Et se tu sés lances brisier, Tu t'en pues moult faire prisier, *ib.* 2209. Si comme s'aucuns est pris et mis en prison, et il brise la prison, BEAUM. XXX, 13. Li sergans qui va penre par commandement de segneur, pot et doit brisier ce qu'on ferme contre li, ID. LIV, 8. Et si n'est pas li establissemens brisiés, car l'entention des establissemens n'est pas por tollir autrui droit, ID. XLVIII, 1. Si deïssiez à sa maniere Qu'ele menjast (ce n'est pas fable) Plus que nus qui fust à la table, Que çà et là le pain brisoit, RUTEB. II, 171. Mes neveus, yenés à moy aidier et vous et vostre gent; car les Alemans brisent le moustier, JOINV. 234. Il y ot bien douze vins vessiaus, que grans que petiz, brisiez et perdus, ID. 219. || XIVe s. Les ardes des Latins brisées et faillies, BERCHEURE, f° 35, *recto*. Miex estoit les courages esmeus ploier que briser, ID. f° 36, *recto*. || XVe s. Pour ce qu'il avoit trespassé le commandement de son seigneur le roi et brisé son arrest et sa prison, et s'en estoit parti sans congé.... FROISS. I, I, 151. Et l'eust fait sans faute [pendre], si n'eust esté le dit messire Jean de Hainaut, qui lui brisa son ire et excusa le dit messire Godemon, ID. I, I, 296. Et brisa le roi tout ce voyage.... [défendit l'expédition qui se préparait pour Isabelle], ID. I, I, 10. Beau frere, jà à Dieu ne plaise que votre bon propos je vous brise ni oste, ID. I, I, 17. Et feroit [frappait] à tas de son espée sur le bassinet du seigneur de Sconnevort; mais le sire de Sconnevort, qui bien estoit armé et monté, brisoit les coups à la fois et les recevoit moult vassalment, ID. I, I, 140. Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles, il fut moult pensif, et eut une espace une imagination et propos de briser son siege [le siége de Vannes où il étoit en personne], ID. I, I, 209. || XVIe s. Navré du cautere de son peché, et comme brisé de terreur de l'ire de Dieu, CALV. *Instit.* 461. Pour saisie brisée il y a amende de 60 sols, LOYSEL, 827. Qui brise une franchise [ne peut être reçu en un asile], brise toutes les autres [ne peut être reçu en aucune], ID. 828. Le vent se renforça si violentement qu'il brisa, abbatit et froissa en un moment tous ces engins, AMYOT, *Lucull.* 20. Les lanskenets voyans les Suisses brisez de tant de charges, D'AUB. *Hist.* I, 168. Par coups de boulets ou autre chose brisante, PARÉ, XIII, 14.

— ÉTYM. Wall. *brihî;* provenç. *brisar*. Diez le tire de l'ancien-haut allemand *brestan* (au présent *bristu*), briser; allemand moderne, *bersten*, crever. Le changement de l'*st* en *s* ne fait pas difficulté; voy. *huissier*, de *ostium*. Dans les patois anglais on trouve *brise*, *brisse*, *briss*, où l'*st* a déjà disparu. Il n'est pas sûr que le gaélique *bris*, rupture, soit d'origine celtique. Il y a aussi dans le gaélique *bruis*, bris, morceau; angl. *to bruise*, meurtrir; ce qui fait difficulté c'est l'*u* dans *bruis;* mais le français supprime quelquefois un *u* devant une voyelle; voyez *milan* d'une forme telle que *miluanus;* il se pourrait donc que *briser* vînt du celtique.

BRISE-RAISON (bri-ze-rè-zon), *s. m.* Personne qui parle à tort et à travers, qui agit sans discernement. || *Au plur.* Des brise-raison.

— ÉTYM. *Briser*, *raison*.

BRISE-SCELLÉ (bri-ze-sè-lé), *s. m.* Celui qui rompt un scellé dans une intention de vol. || Peu usité. || *Au plur.* Des brise-scellés.

— ÉTYM. *Briser*, *scellé*.

BRISE-TOUT (bri-ze-tou), *s. m.* Enfant ou personne soit étourdie, soit maladroite, qui brise tout ce qui se trouve sous sa main. || *Au plur.* Des brise-tout.

— ÉTYM. *Briser*, *tout*.

BRISEUR (bri-zeur), *s. m.* Celui qui brise. Les iconoclastes ou briseurs d'images. || Autrefois, briseurs de sel, officiers qui étaient chargés, quand le sel était trop sec, de le briser pour le faire charger.

— HIST. XVIe s. Si ces briseurs [casseurs, bravi] eussent enfoncé la porte où ils estoient, trois rois et deux grands princes ne se pouvoient sauver que miraculeusement, D'AUB. *Hist.* II, 105.

— ÉTYM. *Briser*.

BRISE-VENT (bri-ze-van), *s. m.* Obstacle matériel opposé à l'action directe du vent, et composé de paillassons, de murs, de haies vives, de plantations en talus, etc. || *Au plur.* Des brise-vent ou brise-vents.

— ÉTYM. *Briser*, *vent*.

BRISIS (bri-sî), *s. m.* Terme d'architecture. L'angle que forment les deux plans d'un comble brisé.

— ÉTYM. *Briser*. L'ancienne forme de ce mot, si on le trouvait, serait *briseïs*, dérivant d'un bas-latin *brisaticius*.

† **BRISKA** (bri-ska), *s. m.* Calèche de voyage très-légère.

— ÉTYM. Mot russe.

BRISOIR (bri-zoir), *s. m.* Instrument pour briser le chanvre ou la paille.

— ÉTYM. *Briser*.

† **BRISOU** (bri-zou), *adj. m.* Feu brisou se dit, dans quelques mines, pour feu grisou (voy. GRISOU).

BRISQUE (bri-sk'), *s. f.* || 1° Jeu de cartes. || A ce jeu, une carte qui est atout. || 2° Au mariage, au bési et à la quarante, on appelle brisques les dix et les as, qui comptent pour 10 et qui enlèvent les autres cartes. Le coup fini, chacun additionne ses brisques. Combien avez-vous de brisques? J'ai trente, j'ai cent de brisques. Vous faites toujours toutes les brisques. Je ne veux pas jouer mes brisques, vous les couperiez.

— REM. Ce mot ne se trouve ni dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie, ni dans Furetière, ni dans Richelet.

† **BRISSE** (bri-s'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Sorte de sangsue de mer.

— ÉTYM. Βρίσσος.

† **BRISSOÏDE** (bri-sso-i-d'), *adj.* Qui a la forme des brisses.

— ÉTYM. Βρίσσος, et εἶδος, forme.

BRISURE (bri-zu-r'), *s. f.* || 1° Partie brisée. Les brisures d'une table de marbre. C'est Dieu qui voulait montrer qu'il donne la mort et qu'il ressuscite, qu'il secoue la terre et la brise et qu'il guérit en un moment toutes ses brisures, BOSS. *Anne de Gonz.* || 2° Pli, par charnières, d'une partie sur une autre dans un ouvrage. La brisure d'un volet. || Terme de marine. Disposition d'un mât qui se brise, c'est-à-dire qui est formé de plusieurs pièces guindées les unes au-dessus des autres. || 3° Terme de fortification. Prolongement de la ligne de défense dans le renfoncement d'un bastion à orillons. || 4° Terme de blason. Toute pièce d'armoirie que les cadets ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sortent. Les armes [des bâtards des princes anglais], qui sont toujours celles d'Angleterre, ont des sortes de brisures distinctes, ST-SIM. 277, 241. La goutte et le rhumatisme sont des frères; et ce dernier a seulement une brisure de cadet, parce qu'il ne revient pas comme cette cruelle goutte, SÉV. 449.

— HIST. XIIIe s. Qui viaut [veut] apeler home de rap, ou de briseure de chemin, ou de force quelqu'elle soit, *Ass. de J.* I, 174. De celi qui depecha [mit en pieces] ses mesures, il vout [voulut] qu'il li amendast, por ce qu'il li avoit brisies et que par la briseure il fut atains du meffet, BEAUM. XXVI, 15. Quant on le veut fausser par briseure du seel, il convient que le [la] moitié du seel ou plus soit perdus ou depeciés, ID. XXXV, 11. || XVe s. Cette brisure venimeuse par laquelle si longtemps le peuple chrestien a failli à vivre, MONSTR. I, ch. 33. || XVIe s. Car bras et corps et du pied la brisure, Avec le cœur alloit tout de mesure, MAROT, I, 281. Embarrure du crane, ou brisure en plusieurs esquilles ou fragmens, PARÉ, VIII, 1. Briseure, c'est à dire division de l'os en plusieurs esclats, ID. XIII, 1.

— ÉTYM. *Briser*.

† **BRIZE** (bri-z'), *s. f.* Terme de botanique. Plante graminée dite aussi amourette (*briza media*, *L.*).

— ÉTYM. Βρίζα.

BROC (bro; le *c* ne se prononce jamais en prose, pas même devant une voyelle ou une *h* muette; cependant en vers on fait rimer ce mot avec roc, froc, etc; au XVIe s. Bèze dit que le *c* se prononce; au pluriel l'*s* se lie : des bro-z emplis; brocs rime avec repos, faux, sauts, rôts, etc.), *s. m.* || 1° Vase à liquide, en bois cerclé de fer, quelquefois en étain, d'une capacité moyenne (comme de 5 à 10 litres), de la forme d'un cône tronqué, renflé un peu au-dessus de sa base, armé d'une anse et terminé par une ouverture assez large, mais resserrée à l'endroit par où le liquide doit couler. La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs, LA FONT. *Fabl.* II, 27. Prends ton froc, Ton sac et ton broc! Sus, frère Roc, PIRON, *Chanson à un frère quêteur.* || 2° Ce qu'un broc peut contenir. Aux Apollons des cabarets Paye un broc de Surènes, BÉRANG. *Faridond.*

— HIST XIIIe s. Et se nul homme avoit fait vendre vin à broche.... TAILLIAR, *Recueil*, p. 19. Puis me prenez trestut iceo E metez cuire en vostre bro, *Ms. St Jean.* Et si ne le veut rechargier [le vin], il ne paiera rien devant qu'il le vendra à broche ou en gros, *Liv. des mét.* 296. De l'oysil [vinaigre], qu'on y vendra à broke, DU CANGE, *acceptabulum*. Quiconque est crieur à Paris, il peut aler en laquele taverne que il voudra et crier vin, por-tant qu'il y ait vin à broche, DE LABORDE, *Émaux*, p. 176. Toute maniere de vin qui sera vendu à broche, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *broc;* catal. *broc*, *brocal;* ital. *brocca*. *Broche* étant une des formes les plus habituelles, et signifiant vase à goulot, Diez remarque que *broc* ou *broche* a été ainsi nommé de *broche*, chose pointue, par assimilation de forme; ce qui rend cette étymologie très-valable, c'est qu'on trouve *broche*, cannelle qu'on met à un tonneau pour en tirer la liqueur (DU CANGE, *broccæ*), et *brocart*, sorte de vase qui verse la liqueur par une cannelle (ID. *brocheronnus*). On a aussi indiqué le grec πρόχους, cruche; mais on n'a aucun intermédiaire qui montre comment ce mot grec serait entré dans les langues romanes; et d'ailleurs *broche* suffit à l'étymologie.

BROC (DE BRIC ET DE) (de-bri-kè-de-brok), *loc. adv.* Deçà et delà, d'une manière et d'une autre. De bric et de broc il s'est fait une jolie fortune.

—ÉTYM. Peut-être avec le *bric*, sorte d'engin qui servait à la chasse des oiseaux et même à la guerre (voy. *bricole*), et avec le *broc :* c'est-à-dire de toute façon.

BROC (DE BROC EN BOUCHE) (de-bro-kan-bou-ch'), *loc. adverb.* En sortant de la broche. Manger une perdrix de broc en bouche. || Fig. Très-vite, aussitôt. On est un peu trop expéditif chez vous : on y roue les gens de broc en bouche, avant que le voisinage même en soit informé, VOLT. *Lett. Beaumont*, 26 sept. 1765. Cette locution vieillit.

— HIST. XVIe s. S'entresbattans à qui humera l'ame de Raminagrobis, et qui premier, de broc en bouc, la pourtera à messer Lucifer, RABEL. *Pant.* III, 23. Et promit double paye et notable appointement à quiconques luy en apporteroyt une de broc en bouc, ID. *ib.* IV, 46. La perdrix [il] vire; au sel de broque en bouche La devora.... MAROT, III, p. 64.

— ÉTYM. Il y a deux versions de cette locution : la première *de broc en bouche;* là *broc* est le bas-latin *brocus*, *brocha*, *broca*, broche (voy. ce mot); l'autre de Rabelais, *de broc en bouc*, signifie de broc en outre, c'est-à-dire mise du broc dans une peau de bouc pour le transport immédiat; ce dernier sens, aujourd'hui, n'est plus ni usité ni entendu.

† **BROCAILLE** (bro-kâ-ll', *ll* mouillées, et non bro-ka-ye), *s. f.* Petits pavés de rebut dont on garnit les chemins.

BROCANTAGE (bro-kan-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de brocanter. || 2° Commerce du brocanteur.

— ÉTYM. *Brocanter*.

† **BROCANTE** (bro-kan-t'), *s. f.* Tous les ouvriers appellent improprement brocante un ouvrage inattendu et de peu de valeur qu'ils font pour leur compte pendant les heures de repos et sans nuire à l'intérêt du maître qui paye leur journée. Cet ouvrage n'est qu'une brocante. Il a fait une brocante qui lui a valu trois francs. || On appelle une brocante un petit marché : je n'ai eu, je n'ai fait, dira un marchand, que deux ou trois petites brocantes aujourd'hui.

— ÉTYM. Voy. BROCANTER.

BROCANTÉ, ÉE (bro-kan-té, tée), *part. passé.* Des marchandises brocantées.

BROCANTER (bro-kan-té), *v. n.* Acheter et re-

vendre ou troquer des marchandises de hasard. Il [le maréchal d'Estrées] allait toujours brocantant, ST-SIM. 114, 264. C'est une illustre au moins! et qui sait en secret Couler adroitement un amoureux poulet, Habile en tous métiers, intrigante parfaite, Qui prête, vend, revend, brocante, troque, achète, Met à perfection un hymen ébauché, Vend son argent bien cher, marie à bon marché, REGNARD, *le Joueur*, V, 2. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || *V. a.* À force d'être brocantée une belle boîte d'or devient un mince colifichet, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2.

— ÉTYM. Angl. *to broke*, brocanter; bas-lat. *abrocamentum*, action d'acheter en gros et de revendre en détail. Origine inconnue.

BROCANTEUR, EUSE (bro-kan-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brocante. Elle [la maréchale d'Estrées] était avare à l'excès, et en riait la première : avec cela brocanteuse, se connaissait aux choses et aux prix, ST-SIM. 357, 207. || Fig. Et les brocanteurs de louanges Répétaient sur leurs harpes d'or, BÉRANG. *Nabuch.*

— ÉTYM. *Brocanter.*

1. **BROCARD** (bro-kar; le *d* ne se lie pas : un bro-kar-injurieux; au pluriel l'*s* ne se lie pas non plus : des bro-kar injurieux; cependant plusieurs la lient : des bro-kar-z injurieux), *s. m.* || 1° Terme d'ancien droit. Nom des principes ou premières maximes du droit, telles que celles qu'a faites Azo, dites par lui *brocardica juris*. || 2° Paroles mordantes, trait piquant. Rendant par ses brocards ton audace flétrie, RÉGNIER, *Épît.* I. Aux brocards de chacun vous alliez vous offrir, MOL. *Tart.* II, 2. Vous n'entendrez partout qu'injurieux brocards, BOIL. *Épît.* X. Dieu sait les brocards que l'on jetait au pauvre gouverneur, HAMILT. *Gramm.* 8. Et conseillez-lui fort de s'armer de courage, Afin de recevoir galamment aujourd'hui Certains petits brocards qui vont fondre sur lui, DESTOUCHES, *Philosophe marié*, IV, 9. Sous la brutale injure et le brocard sanglant L'harmonieux Racine expia son talent, MILLEV. *Jalous. littéraires.* Mais nous, qui de maints brocards Poursuivons jusqu'aux mouchards, Parlons bas, BÉRANG. *Judas.*

— SYN. BROCARD, RAILLERIE. La raillerie peut être méchante; mais elle peut aussi être légère, innocente, inspirée par une simple gaieté d'esprit. Le brocard a toujours quelque chose de blessant.

— HIST. XVIe s. Les jeunes coquars, D'amour prins et ars, Jecterent brocars, J. MAROT, V, 175. Ciceron commencea les trupher et mocquer avecques brocardz aigres et piquans, comme très bien sçavoyt le style, RAB. *Pant.* IV, 39. La vraye etymologie de procès est en ce qu'il doibt avoir prou sacs; et en avons brocards [règles, principes] deificques, ID. *ib.* III, 40. Bien souvent elles leur donnoient en passant quelque brocard à poinct, touchans au vif ceulx qui en quelque chose auroient oublié leur devoir, AMYOT, *Lyc.* 25. Les amis de Fabius luy rapportoient tous ces brocards, ID. *Fab.* 14.

— ÉTYM. Il y a, dans le bas-latin, *brocarda*, *brocardicum*, *brocardicorum opus*, qui signifient sentences de droit contenues dans un ouvrage que compila, dans le XIe siècle, *Burchard*, évêque de Worms. *Burchard* ou *Brocard* donna son nom au livre, *burcardus*, aux sentences *brocardiques*; et les sentences mêmes ont donné, par extension et plaisanterie, le leur aux *brocards*, paroles moqueuses.

† 2. **BROCARD** (bro-kar), *s. m.* Terme de chasse. Voy. BROQUART.

— ÉTYM. Ainsi dit à cause des *broches* (cornes) qu'il porte.

BROCARDÉ, ÉE (bro-kar-dé, dée), *part. passé.* Brocardé de tous côtés.

BROCARDER (bro-kar-dé), *v. a.* Attaquer de brocards. Quant à moi, tournant sa fâcherie en risée, je recommençai à le brocarder, *Francion*, VI, p. 222. || Absolument. Adieu, c'est assez brocarder, CHAULIEU, *Couplets irréguliers.*

— HIST. XVe s. Aucuns Anglois injurierent Les François en les brocardant, MARTIAL DE PARIS, *Vigiles de Charles VII*, p. 217, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Que nous n'affections point une plaisanterie d'honnesteté, et une grace de brocarder et mordre en riant les uns et les autres, CALV. *Instit.* 309. Que font-ils autre chose que brocarder Dieu mesme? ID. *ib.* 1194. En son plaidoyer, il brocarda plaisamment toute la secte des philosophes stoïques à cause de Caton, AMYOT, *Cicér. et Démos.* 2. Quant à celle façon insolente de railler, dont il usoit ordinairement en se mocquant et broquardant un chascun, elle portoit avec soy sa medecine, ID. *Anton.* 2.

— ÉTYM. *Brocard.*

BROCARDEUR, EUSE (bro-kar-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui lance des brocards.

— HIST. XVIe s. Nos farceurs et brocardeurs françois, BRANT. *Capit. estrangers*, t. I, p. 11, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brocard.*

BROCART (bro-kar; le *t* ne se lie pas : un bro-kar élégant; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des bro-kar élégants; cependant plusieurs la lient : des bro-kar-z élégants), *s. m.* Étoffe tissue d'un mélange de plusieurs couleurs, et d'or ou d'argent enrichi de fleurs et d'une variété de figures. Ce nom était borné autrefois aux étoffes d'or et d'argent, il se donne aujourd'hui à toutes sortes d'ouvrages à fleurs. C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocart, BOIL. *Sat.* X. Quelques enfants couverts de brocarts d'or tout déchirés, VOLT. *Cand.* 17. À juger d'une jupe ou de l'air d'un manteau Ou des beautés d'un point ou d'un brocart nouveau, MOL. *F. sav.* III, 2.

— HIST. XVe s. ....Ha! Guillaume, Il ne fault point couvrir de chaume Icy ne bailler ces brocars, *Patel.* 531.

— ÉTYM. *Brocher*, suivant la prononciation picarde *broquer*; ital. *broccato.*

BROCATELLE (bro-ka, tè-l'), *s. f.* || 1° Étoffe qui imite le brocart. Un homme vêtu de brocatelle et suivi de sept ou huit laquais, PASC. *P. div.* 137. || 2° Marbre ainsi nommé à cause des couleurs qui le nuancent et qui l'ont fait comparer à l'étoffe.

— HIST. XVIe s. Certes les perles et le brocadel y conferent quelque chose, et les tiltres et le train, MONT. III, 286.

— ÉTYM. Ital. *broccatello*, de *broccato*, brocart, de *broccare*, brocher (voy. BROCHER).

BROCHAGE (bro-cha-j'), *s. m.* Action de brocher des livres; résultat de cette action. Un atelier de brochage.

— ÉTYM. *Brocher.*

BROCHANT (bro-chan). Voy. BROCHER.

BROCHE (bro-ch'), *s. f.* || 1° Longue verge de fer qu'on passe à travers les viandes pour les faire rôtir. Mettre un gigot à la broche. Il vit des bergers pour leur rôt Mangeant un agneau cuit en broche, LA FONT. *Fab.* X, 6. Six broches chargées de gibier devant le feu, HAMILT. *Gramm.* 11. Des gens enfournent; D'autres défournent; Aux broches tournent Veau, bœuf et mouton, BÉRANG. *Cocag.* Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma broche, RAC. *Plaid.* I, 4. Ils mirent un petit enfant à la broche, SÉV. 243. Le mal n'est pas de les mettre à la broche [ses ennemis], le mal est de les tuer, VOLT. *Lettr. Prusse*, 31. Nous risquons à tout moment d'être mis à la broche, ID. *Cand.* 17. L'âme de l'empereur Antonin n'est point à la broche dans l'enfer, ID. *L'homme aux 40 écus*, *grande querelle.* || Un tour de broche, un tour que fait la broche mue par le tournebroche. Il faut encore un tour de broche à ce morceau de bœuf. || Fig. J'ai été à la mort; un petit tour de broche de plus, on aurait dit : il est mort, VOLT. *Lett. en vers*, 158. || Fig. et familièrement. Faire un tour de broche, se mettre très-près du feu pour se chauffer. Cela ne se dit que dans une compagnie où la politesse défend d'occuper longtemps le foyer; on dit à celui qui a froid : Faites un tour de broche, c'est-à-dire chauffez-vous de tous les côtés, mais un instant seulement. || 2° Petites verges de fer qui reçoivent la bobine. Filature à deux cents broches. || Drap à double broche, drap épais, serré, solide, ainsi nommé parce qu'on le faisait autrefois en plaçant dans les intervalles des broches deux fils au lieu d'un. || 3° Grosses aiguilles pour tricoter. Broches à tricoter. || 4° Cheville pour boucher le trou qu'on fait au tonneau avec le foret, soit sur le sommet du tonneau pour introduire de l'air, soit dans le plein du tonneau pour tirer quelques gouttes du vin afin de le déguster. || Fig. Couper broche à quelque chose, empêcher qu'elle ne continue, comme on interrompt le cours du vin quand on a coupé la broche du tonneau. || Baguette de bois pour enfiler les harengs. || La pointe de fer d'une serrure, qui entre dans le trou d'une clef forée. || Petite verge de fer placée au milieu d'un carton où l'on tire au blanc. || Long clou sans tête pour arrêter les lambris. || Baguette sur laquelle le chandelier embroche les mèches. || Petit bâton où pendent les chandelles. || Ustensile de boucher pour parer la viande. || Pivot de fer traversant la verge de la balance appelée romaine. || Outil de cordonnier pour mettre des clous au talon. || 5° Grosse épingle à l'usage des femmes. || Bijou garni d'une longue épingle et dont les femmes se servent pour attacher les châles ou les cols et qu'elles mettent pour ornement au haut du corsage des robes. || 6° Terme de chasse. Les broches, les défenses du sanglier. || Les broches, la première tête du cerf et du chevreuil. || 7° Terme de marine. Baguettes qui, représentant les divers diamètres des mâts d'assemblage, guident les ouvriers dans leur travail. || 8° Terme de banque. Broches, billets de commerce de peu de valeur, inférieurs à 500 fr. ou 1000 fr. || Proverbe. Il ne faut pas mettre tout son rôt à une même broche, c'est-à-dire il ne faut pas mettre tout ce qu'on a sur une seule chance.

— HIST. XIIIe s. Li leus [loup] besa le heriçon; Et cil s'ahert à son grenon, À ses lafres [lèvres] s'est atakiez, Et od ses brokes [piquants] afichiez, MARIE DE FRANCE, t. II, p. 264. De rechief il est ordené que quiconques ouverra à broche d'or que il couse de soie, *Liv. des mét.* 381. Renart s'en va, pas ne sejorne, Si esperonne son cheval; Par unes broches (voy. BROSSE) lez un val S'en va fuiant par une plaine, *Ren.* 1910. Et deit aveir en l'escu deus broches de fer, l'une enmi l'escu et l'autre ou pié dessouz, *Ass. de J.* I, 170. Et comme li chevaliers eust hiaume, el quel il avoit tout plain de broces par derriere, il requerroit que il li fu ostés, BEAUMAN. LXI, 63. || XIVe s. Un chandelier à trois broches, par maniere de lys, DE LABORDE, *Émaux*, p. 203. Un estuy de cuir boully, garny de trois pignes, un mirouer et d'une broche pour pigner le chief de la dite dame, ID. *ib.* || XVe s. Un baston noullu [noueux] à pluseurs bros [pointes], DU CANGE, *broca.* Un broc ou fourche de fer à charger foing, ID. *ib.* Il print la broche de son chariot, et s'en vint au devant du suppliant, auquel i donna tel cop de la dite broche qu'il le abatit, ID. *ib.* [Pour les cuisines] Faut poz, paelles, chauderons, Broches de fer, hastes de fust, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 497, col. 2. Elle chut en une dangereuse et deplaisante maladie que communement on appelle broches [hémorrhoïdes], LOUIS XI, *Nouv.* II. || XVIe s. .... En telle sorte que la broche soit coupée à toutes tergiversations, CALV. *Inst't.* 120. La mort peult, quand il nous plaira, coupper broche à tous aultres inconvenients, MONT. I, 71. Quand il fut mort, l'on ne trouva rien qui sent en sa maison, sinon une petite broche de fer [obole, monnaie], AMYOT, *Fab.* 54. Ilz allerent en une rostisserie, où ils saisirent des broches, des couppe-rets et cousteaux de cuisine, ID. *Crassus*, 14. D'autre part seras tu tombé entre les mains d'un babillard, n'aye point de honte, mais romps luy tout court la broche, et t'en va ton chemin pour faire tes affaires, ID. *Maur. honte*, 6. Le roi leur declara que tout ce qu'ils voioient estoit par son commandement, qu'il n'avoit eu autre moien pour couper broche à toutes les guerres et seditions, D'AUB. *Hist.* II, 19. À ceste cause on luy rompit alors la broche [on lui imposa silence] en luy remonstrant.... M. DU BELL. 204. Tirer la broche devant que le rost soit prest, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250.

— ÉTYM. Wallon, *broke;* picard, *broque*, fourche en fer; provenç. et espagn. *broca*, broche, pointe; ital. *brocca;* du latin *brocchus* ou *broccus*, dent saillante; de là les significations pointe, crochet.

BROCHÉ, ÉE (bro-ché, chée), *part. passé.* || 1° Étoffe brochée. || 2° Livre broché. Cherchez parmi mes livres deux volumes in-8°, brochés en carton vert, P. L. COUR. *Lett.* I, 12. || 3° Travail broché, travail fait à la hâte et mal.

BROCHÉE (bro-chée), *s. f.* || 1° La quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une fois. || 2° Quantité de mèches ou de chandelles placées sur une broche.

— ÉTYM. *Brocher.*

BROCHER (bro-ché), *v. a.* || 1° Passer, en tissant, des fils sur le fond uni d'une étoffe, pour y former des dessins. Brocher une étoffe d'or et d'argent. || En termes de blason, brochant sur le tout, se dit des pièces qui, brochées sur d'autres, passent d'un côté de l'écu à l'autre. Il porte d'azur au lion d'or, à la fasce de gueules brochant sur le tout. || Fig. Brochant sur le tout, en outre, de plus, comme complément. Il a mal parlé de vous, et, brochant sur le tout, il vous a desservi auprès du ministre. || 2° Coudre ensemble les feuilles d'un livre préalablement pliées, puis y mettre une couverture de papier. || 3° Familièrement, faire sans soin, ou, simplement, faire à la hâte. Cet écolier broche ses devoirs. J'ai broché un sous-seing comme j'ai pu; il fallait bien signer quelque chose, P. L. COUR. *Lett.* II, 197. Et qui vous dit, mes divins anges, que je brochais un drame? VOLT. *Lettr. d'Argental*, 13 juillet 1763. || 4° Terme de maréchal. Enfoncer

à coups de brochoir les clous à travers les trous du fer et la corne, pour fixer le fer du cheval et du bœuf. || Enfiler les épingles dans les anneaux qui en forment les têtes. || Terme de boucherie. Pratiquer des trous dans la peau du bœuf assommé, afin de le souffler. || Terme de couvreur. Brocher la tuile, la passer entre les lattes pour que le couvreur l'ait sous la main. || **5°** Donner un léger binage à la vigne. || **6°** *V. n.* Pousser, en parlant d'un arbre nouvellement planté. Cet arbre commence à brocher. Peu usité.

— **HIST.** XIe s. Son cheval [il] broche [pique], et monte en un larriz, *Ch. de Rol.* LXXXVII. || XIIe s. Le destrier [il] broze [pique], il cort par tel randon.... *Ronc.* p. 52. Il broche le cheval, de lui ferir s'atire, *Sax.* x. De l'ost se partent trois glouton pautonnier, De ci al borc ne finent de broichier, *Raoul de C.* 87. || XIIIe s. Mere, de quoi me chastiez? Est-ce de coudre ou de taillier? Ou de filer ou de broissier? Ou se c'est de trop sommeillier? *Romancero*, p. 54. Atant ès vous un message broçant à espourons qui descendi as degrés de la sale, et monta amont et demanda le roi, *Chr. de Rains*, p. 65. || XVe s. [On vit] les deux chevaliers partir de leur lez, et brocher leurs chevaux des eperons rudement, et porter leurs lances arréement, FROISS. III, IV, 12. Lors se retourna-t-il le glaive au poing devers ses ennemis; aussi firent les deux freres et plusieurs autres compagnons, et brocherent aux premiers venans, ID. I, I, 177. || XVIe s. Qu'ils debridassent leurs chevaux et brochassent à toute force des esperons, MONT. I, 367. Le cheval du tyran, qui estoit courageux et fort, et d'avantage se sentoit broché des esperons d'une part et d'autre jusques au sang, se hazarda de vouloir franchir le fossé, AMYOT, *Philop.* 17. Ilz brocherent leurs chevaux des esperons l'un contre l'autre, les espées aux poings, avec grands cris, ID. *Eum.* 13. Et estoit vestu de robbes de pourpre brochées d'or, ID. *Démétr.* 57. Puis en brossant [éperonnant] les flancs de son bayard, RONS. 650.

— **ÉTYM.** *Broche;* provenç. *brocar, brochar;* ital. *broccare.* On remarquera dans l'historique que le *ch* est souvent remplacé par *ss*; probablement par une confusion avec *brosse*, *brossailles* (voy. ces mots). On y verra aussi que tous les sens de *brocher* se rapportent sans peine à piquer avec une pointe ou broche.

BROCHET (bro-chè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des brochè-z énormes; brochets rime avec traits, jamais, succès, paix), *s. m.* Poisson d'eau douce, du genre des ésoces (mangeurs). Le brochet est très-bon à manger; mais ses œufs ont quelquefois une action purgative analogue à celle des œufs du barbeau. Ma commère la carpe Avec le brochet son compère, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. || Brochet carreau, celui qui a plus de dix-huit pouces entre œil et bat.

— **HIST.** XIIIe s. Quiconques est pescheur des eaues le Roy, il puet prendre toute maniere de poisson fors quatre, c'est à savoir broches, barbeauz.... *Liv. des mét.* 262.

— **ÉTYM.** *Broche*, à cause de la forme allongée de sa tête. L'ancien nom du *brochet* était *luz*, du latin *lucius.*

† **BROCHETER** (bro-che-té), je brochette, je brochetais, je brochetai, je brochetterai, je brochetterais, *v. a.* || **1°** Fixer avec des brochettes. || **2°** Terme de marine. Mesurer, à l'aide de brochettes fixées de place en place, certaines parties des navires.

— **ÉTYM.** *Brochette.*

† **BROCHETEUR** (bro-che-teur), *s. m.* Ouvrier qui brochette.

BROCHETON (bro-che-ton), *s. m.* Petit brochet.

— **HIST.** XIVe s. Espaules de mouton farcies, brochetons à un rebouly, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. J'ay tendu pour ung brocheton, mais je pense que je prendray une grenouille, PALSGRAVE, p. 602.

— **ÉTYM.** Diminutif de *brochet.*

BROCHETTE (bro-chè-t'), *s. f.* || **1°** Petite broche de fer qui maintient les grosses pièces de viande, en se fixant dans un trou de la broche principale. || Petite broche servant à faire rôtir de petites pièces de gibier, des rognons ou de petits poissons, etc. Brochette d'éperlans, d'alouettes. Des mauviettes enfilées dans des brochettes d'or, VOLT. *Babyl.* 3. || **2°** Petit bâton pour donner la becquée aux petits oiseaux. Élever des oiseaux à la brochette. || Fig. Élever un enfant à la brochette, l'entourer de beaucoup de soins, l'élever avec trop de délicatesse et de mollesse. || **3°** Petite broche qui sert à tenir le moule des boutons. || Terme d'imprimerie. Fiches qui tiennent la frisquette accolée au grand tympan. || *Au plur.* Rognures de peau de mouton et de veau qui servent à faire une colle employée dans la peinture en bâtiment.

— **HIST.** XIVe s. Et doit estre pendue une brochette à une cordelette, de laquelle on doit manier, raplanier le faulcon, *Modus*, f° LXXVIII. Foies rostis en une brochette sur le gril, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. L'on usoit de petites brochettes de fer, au lieu de monnoye, dont est encore jusques aujourd'huy demouré le nom d'obole en usage, qui signifie en langage grec broche, AMYOT, *Lysand.* 32.

— **ÉTYM.** Diminutif de *broche;* picard, *brokette;* wall. *brokète;* provenç. *broqueta.*

BROCHEUR, EUSE (bro-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui broche des livres.

— **ÉTYM.** *Brocher.*

BROCHOIR (bro-choir), *s. m.* Terme de maréchal. Marteau qui sert à enfoncer les clous dans la muraille, et à fixer le fer sous le pied du cheval.

— **ÉTYM.** *Brocher.*

BROCHURE (bro-chu-r'), *s. f.* || **1°** Action de brocher des livres. || **2°** État de brocheur, de brocheuse. Il est dans la brochure. || **3°** Petit ouvrage de peu de feuilles et qui n'est que broché. Ils font contre vous des brochures que vous ne lisez pas, VOLT. *Jeannot.* Presque toutes les brochures de nos jours ressemblent à cette foule innombrable de moucherons qui meurent après avoir bourdonné un jour ou deux, VOLT. *Lett. Pierre Rousseau*, 19 nov. 1764. || **4°** Se dit des figures et des ornements qu'on ajoute au fond d'une étoffe, nommée alors étoffe brochée.

— **ÉTYM.** *Brocher.*

BROCOLI (bro-ko-li), *s. m.* Chou d'Italie. Un plat de brocolis. || Petit rejeton que le tronc d'un vieux chou pousse après l'hiver.

— **ÉTYM.** Ital. *broccoli*, pluriel de *broccolo*, tendron, rejeton, de *brocco*, rejeton, proprement branche pointue, pique, de même radical que *broche* (voy. ce mot).

† **BRODE** (bro-d'), *s. f.* Cordon uni et serré sur les traces (dentelle à réseau, point d'Alençon).

BRODÉ, ÉE (bro-dé, dée), *part. passé.* || **1°** Un mouchoir brodé. J'en connais d'autres qui se sont bien trouvés d'introduire dans les conversations des choses inanimées, et d'y faire parler leur habit brodé, leur perruque blonde, leur tabatière, leur canne et leurs gants, MONTESQ. *Lett. pers.* 82. || **2°** Amplifié. Le récit brodé par le narrateur.

BRODEQUIN (bro-de-kin), *s. m.* || **1°** Chaussure antique qui couvre le pied et une partie de la jambe. Dès que la belle Aurore eut annoncé le jour, le fils d'Ulysse mit ses brodequins, FÉN. XXI, 457. Eudore attache à ses pieds des brodequins gaulois formés de la peau d'une chèvre sauvage, CHATEAUB. *Martyrs*, 99. || **2°** Chaussure à l'usage des acteurs qui jouaient la comédie. Eschyle dans le chœur jeta les personnages, D'un masque plus honnête habilla leurs visages, Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé Fit paraître l'acteur d'un brodequin chaussé, BOIL. *Art p.* III. || Fig. La comédie. Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique; Reprenons au plus tôt le brodequin comique, BOIL. *Sat.* x. || Chausser le brodequin, composer une comédie, jouer la comédie. || **3°** Bottines à l'usage des femmes et des enfants. Gageons que son brodequin Nous cache un pied de bouquin [diable], BÉRANG. *Gott.* || **4°** Rougeur des pieds après un bain de pieds. Prenez le bain de pieds assez chaud pour qu'il se produise un brodequin. || **5°** *Au plur.* Brodequins, nom d'une espèce de torture, où l'on serrait les jambes du criminel entre des pièces de bois, avec des coins, sur lesquels on frappait pour augmenter le serrement. || **6°** Terme de manége. Sorte de petits bas à étrier à l'usage des jeunes académistes, et qui faisaient que la botte, bien remplie, ne grimaçait pas.

— **HIST.** XVe s. Le roy Richard mort, il fut couché sur une litiere, dedans un char couvert de brodequin tout noir, FROISS. liv. IV, p. 348, dans LACURNE STE-PALAYE. Sur iceux chevaux avoit deux pages houssez de petits brodequins jaunes et sans esperons, OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.* liv. II, p. 534, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Elle se leva toute seule et print des brodequins et son manteau, MARG. *Nouv.* XV. Et, après qu'il eut fermé la porte et osté sa robe et ses brodequins fourrés, s'en alla se mettre au lit, ID. *ib.* XVIII.

— **ÉTYM.** Espagn. *borcegui;* ital. *borzacchino;* du flamand *broseken*, anciennement *brosekin*, d'après Diez qui soupçonne que le mot flamand a été formé de *byrsa*, cuir, par interversion. *Brodequin*, dans l'ancien français, a signifié une sorte de cuir.

BRODER (bro-dé), *v. a.* || **1°** Faire avec l'aiguille, sur une étoffe, des dessins, des ouvrages en relief. Broder un chiffre, une fleur. Broder de soie, d'or. Broder au crochet, au tambour. || Absolument. Elle s'use la vue à broder. || Fig. La fleur capucine brode de ses chiffres de pourpre les murs sacrés, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 2. || **2°** Écrire d'une écriture perlée et parfaitement formée, de manière à flatter l'œil. || **3°** Fig. et familièrement, amplifier, embellir un récit. Broder une histoire, un conte. Cette princesse vous écrit de sa belle écriture, elle m'a montré la belle morale qu'elle vous a brodée, SÉV. 443. Qu'un autre.... Brode encor des fables antiques, Je veux de neuves vérités, VOLT. *Ép.* 47. Ne se permettre aucune fiction, ne broder aucune circonstance, J. J. ROUSS. *Prom.* 4. || Absolument. Il brode à merveille, il sait embellir ses récits. Broder sur un texte, amplifier un récit, une nouvelle. Même on dit que l'hymen d'elle et de son amant, De cette intrigue enfin fut l'heureux dénoûment. —Ah! vous brodez, monsieur, ANDRIEUX, *les Étourdis*, II, 12.

— **ÉTYM.** Wallon, *brosder;* provenç. *broydar;* catal. *brodar;* espagn. *bordar;* bas-latin, *brusdus, brustus, brosdus*, brodé, dans de très-anciens textes. On a rapporté *broder* à *bord*, parce que la *broderie* est une *bordure.* Mais il y a dans le celtique : bas-breton, *broud*, aiguillon, *brouda*, aiguillonner, piquer, broder; kymri, *brodio;* anglais, *broider;* ce qui donne une étymologie suffisante pour la forme et pour le sens. Le wallon *brosder*, le bas-latin *brustus, brosdus*, ont un autre radical, mal déterminé, qui est peut-être, d'après Diez, le gothique *bruzdôn*, piquer.

BRODERIE (bro-de-rie), *s. f.* || **1°** Ouvrage que l'on fait en brodant. Broderie au métier. Broderie de soie, d'or. Une étoffe ornée de broderies. Dans un camp si pompeux, des guerriers si bien mis, Tant d'habits comme au bal chargés de broderie, Et parmi des canons tant de galanterie, CORN. *les Victoires du Roi.* Prince, si vous avez de la broderie, les valets de chambre en porteront, FÉN. XXII, 275. || **2°** Fig. Ce qu'on ajoute pour amplifier ou embellir un récit. Comment, dans ce récit, distinguer du fond la broderie? Aquaviva manda d'être en garde contre tout ce qui viendrait des Français, avec force broderies pour appuyer cet avis, ST-SIM. 456, 173. Plutarque n'a choisi que des parcelles de l'histoire romaine; lorsque nous rejoignons au tout les membres qu'il en a séparés, sa broderie passe de beaucoup le riche fond des autres écrivains, LE P. CATROU, dans L'ABBÉ DESFONTAINES. || **3°** Terme de musique. Ornements, c'est-à-dire notes que le musicien ajoute à sa partie dans l'exécution.

— **HIST.** XIVe s. Se le lit est couvert de sarge, de broderie ou couste-pointe de cendail, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Le temps a laissié son manteau De vent, de froidure et de pluye, Et s'est vestu de brouderie De souleil luisant, cler et beau, CH. D'ORL. *Rond.* Les aornemens des sales, chambres d'estranges et riches brodeures à grosses perles d'or et soyes à ouvrages divers, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 20. || XVIe s. Il prand sur son harnoys sa casaque de toille d'or à broderie de feuilles moresques de velours noir, CARL. VI, 15.

— **ÉTYM.** *Broder.*

BRODEUR, EUSE (bro-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brode. || Brodeuse, celle qui s'occupe du contour du dessin et recouvre toute la trace (point d'Alençon, dentelle réseau). || Autant pour le brodeur, se dit pour exprimer qu'on n'ajoute aucune foi à un récit.

— **HIST.** XIIIe s. Il n'est orfevres ne lormiers, Esmailleurs, broudeurs ne seliers, *Dit des Peintres.* Sachent tuit cil que il est acordé et ordené de tout le commun des broudeeurs et des brouderresses de la ville de Paris, especialement de Jehanne.... *Liv. des mét.* 379. || XVIe s. Argentiers, fourriers, brodeurs, apotiquaires et barbiers, CARL. IV, 10. Bordeur que nous employons pour un insigne menteur, quand, un homme nous ayant payé d'une bourde, nous en souhaitons autant pour le brodeur, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 753, dans LACURNE STE-PALAYE.

— **ÉTYM.** *Broder.*

† **BRODOIR** (bro-doir), *s. m.* Métier à galons. || Petite bobine pour broder.

— **ÉTYM.** *Broder.*

† **BROGUES** (bro-gh'), *s. f. plur.* Nom de souliers à courroies des montagnards écossais.

BROIE (broî), *s. f.* || **1°** Instrument propre à broyer la tige du chanvre et du lin pour détacher la filasse de la chènevotte. || **2°** Brisoir, sorte de machine employée dans les exploitations rurales.

— **ÉTYM.** *Broyer.*

BROIEMENT ou **BROÎMENT** (broi-man; la pro-

nonciation ancienne, encore usitée et qu'on entend souvent, est bro-ye man, en trois syllabes), *s. m.* Action de broyer.

— ÉTYM. *Broyer.*

† **BROMATE** (bro-ma-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide bromique avec une base.

† **BROMATOLOGIE** (bro-ma-to-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Traité, description des aliments.

— ÉTYM. Βρῶμα, aliment, de βιβρώσκω, je mange (lequel vient de βορὰ, aliment, βόρω, dévorer, le même que le latin *vorare ;* voy. VORACE), et λόγος, traité.

† **BROME** (brô-m'), *s. m.* Terme de chimie. Corps simple, métalloïde, intermédiaire au chlore et à l'iode, et découvert en 1826 par Balard.

— ÉTYM. Βρῶμος, puanteur : ainsi dit à cause de sa mauvaise odeur.

† **BROMÉLIACÉE** (bro-mé-li-a-sée), *s. f.* Terme de botanique. Nom de la famille de plantes dont l'ananas (*bromelia*) est le type.

† **BROMÉLIE** (bro-mé-lie), *s. f.* Terme de botanique. Nom de l'ananas (*bromelia*).

— ÉTYM. Ainsi nommée en souvenir du médecin suédois *Bromelius*, qui s'était rendu célèbre par sa *Flore gothique.*

† **BROMIQUE** (bro-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide bromique, acide produit par la combinaison du brome avec l'oxygène.

— ÉTYM. *Brome.*

† **BROMOGRAPHIE** (bro-mo-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Synonyme de bromatologie.

— ÉTYM. Βρῶμα, aliment, et γράφειν, décrire.

† **BROMURE** (bro-mu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Composé résultant de la combinaison du brome avec un corps simple métallique ou non métallique.

BRONCHADE (bron-cha-d'), *s. f.* Action de broncher. Son cheval fit une bronchade. Toutes les révérences et tous les pas qu'il fit en lui donnant la main furent autant de bronchades, SCARR. *Rom. com.* I, 9.

— ÉTYM. *Broncher.*

BRONCHE (bron-ch'), *s. f.* Double canal situé l'un à droite, l'autre à gauche, faisant suite à la trachée, et se distribuant dans les deux poumons. Les ramifications des bronches. Une bronche obstruée par un corps étranger.

— HIST. XVI[e] s. Parquoy les arteres carotides et ventricules du cerveau, et bronchies du poulmon estant ainsi estoupées.... PARÉ, XXVII, p. 666.

— ÉTYM. Βρόγχος, gorge.

† **BRONCHEMENT** (bron-che-man), *s. m.* Action de broncher.

— ÉTYM. *Broncher.*

BRONCHER (bron-ché), *v. n.* || 1° Mettre le pied à faux. Un cheval peut broncher par maladresse ou par défaut d'aplomb. Le cheval reculait toujours, ronflant, soufflant, et bronchant comme un cheval effarouché qu'il était, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 13. Votre cheval bronchant vous laissait dans la plaine, ROTR. *Bélis.* V, 5. Quand bronchant lourdement en un mauvais passage, RÉGNIER, *Sat.* X. Après ce mauvais pas où vous avez bronché, CORN. *le Ment.* IV, 5. || 2° Fig. Hésiter, faillir. Jamais au bout du vers on ne te voit broncher, BOIL. *Sat.* II. Leur venin [de mes ennemis] qui sur moi brûle de s'épancher, Tous les jours en marchant m'empêche de broncher, BOIL. *Épît.* VII. On marche devant Dieu; mais, si on bronche, on se hâte de reprendre sa course, FÉN. XVIII, 383. M. de Vendôme, secouru de M. du Maine, ne laissa pas Barbezieux broncher à son égard, ST-SIM. 29, 78. || Proverbe. Il n'y a si bon cheval qui ne bronche, c'est-à-dire les plus habiles se trompent, font des fautes. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIV[e] s. Thibaut fery de la hache qu'il tenoit, sur les espaules de Colart si grant cop qu'il le fist brunquier sur le col de son cheval, DU CANGE, *broquerius.* || XVI[e] s. Le grand colosse, à ce coup estonné, D'un sault horrible alla bruncher par terre, DU BELL. V, 9, *verso.* Le pré aux clercs en est tesmoing, Où il n'y a si petit coing De muraille, qu'à coups de pierre On ne face bruncher par terre, ID. VII, 76, *verso.* Le broncher d'un cheval, la cheute d'une tuile, MONT. I, 76. Mon jugement ne marche qu'à tastons, chancelant, bronchant, et chopant, ID. I, 155. C'est un coup de la fortune de faire bruncher nostre ennemy, ID. I, 242. Ce mulet passant au travers d'une riviere, et y estant [ayant] brunché, ID. II, 186. Le corps sans nom, sans chaleur et sans face, Comme un grand tronc bronché dessus la place, RONS. 596. ....le bois estant bronché [abattu] Fut par le fer artisan destranché, ID. 599. ....empeschant que cet illustre ouvrage, Basty par seu.... n'est bronché de l'orage, AMADIS JAMIN, *Poésies*, p. 14, *verso.* ....et par là bronche contre bas La plus dure espesseur des superbes murailles, ID. *ib.* p. 32.

— ÉTYM. Norm. *brucher ;* de l'ancien français *bronche*, qui signifiait branche ; ancien espagn. *broncha*, même sens; ital. *bronco*, tronc; d'où *broncher*, parce qu'on se heurte contre un tronc d'arbre. Origine inconnue. On l'a rapporté au latin *bronchus*, le même que *brochus*, dent saillante (voy. BROCHE); mais le sens est peu satisfaisant. Diez met en avant l'ancien haut-allem. *bruch*, flamand *brok*, quelque chose de rompu, fragment; mais il n'y a pas assez d'intermédiaires pour qu'on sorte de la pure conjecture.

† **BRONCHIAL, ALE** (bron-chi-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport aux bronches. Les arcs bronchiaux. Bronchique est plus employé.

— ÉTYM. *Bronche.*

BRONCHIES (bron-chie), *s. f. plur.* Voy. BRANCHIES. Bronchies n'est plus usité.

— ÉTYM. Βράγχια.

BRONCHIQUE (bron-chi-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport, qui appartient aux bronches.

— HIST. XVI[e] s. Ce muscle monte tout le long de la trachée artere (au moyen de quoy il est appellé bronchique), PARÉ, IV, 15.

— ÉTYM. *Bronche.*

† **BRONCHITE** (bron-chi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la membrane muqueuse des bronches.

— ÉTYM. *Bronche*, et la terminaison féminine *ite* (voy. ....ITE, suffixe).

† **BRONCHOCÈLE** (bron-ko-sè-l'), *s. f.* et *m.* Terme de chirurgie. Tumeur du cou. Quelquefois synonyme de goître.

— REM. On trouve ce mot, dans les livres de médecine, tantôt féminin, tantôt masculin; il vaut mieux le faire toujours féminin.

— ÉTYM. Βρόγχος, gorge (voy. BRONCHE), et κήλη, tumeur.

† **BRONCHOIR** (bron-choir), *s. m.* Appareil pour plier les draps.

† **BRONCHOPHONIE** (bron-ko-fo-nie), *s. f.* Terme de médecine. La résonnance de la voix dans les divisions bronchiques explorées au moyen du stéthoscope.

— ÉTYM. Βρόγχος, gorge (voy. BRONCHE), et φωνή, voix.

† **BRONCHORRHÉE** (bron-ko-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Nom de l'affection vulgairement appelée pituite, flux muqueux.

— ÉTYM. Βρόγχος, gorge, et ῥεῖν, couler.

† **BRONCHOTOME** (bron-ko-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument destiné à l'opération de la bronchotomie.

— ÉTYM. Voy. BRONCHOTOMIE.

BRONCHOTOMIE (bron-ko-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on pratique, en cas de suffocation, une ouverture aux voies respiratoires.

— ÉTYM. Βρόγχος, gorge (voy. BRONCHE), et τομή, incision, de τέμνειν, couper (voy. TOME).

† **BRONDISSAGE** (bron-di-sa-j'), *s. m.* Introduction d'étoupes entre les joints des cadres du cuvelage d'un puits de mine.

— ÉTYM. Peut-être l'ancien français et provençal *bronde*, feuillage.

† **BRONTOLITHE** (bron-to-li-t'), *s. m.* Pierre à tonnerre, nom de gros rognons de fer sulfuré, qu'on trouve dans la craie après des orages dont les violentes pluies les mettent à nu.

— ÉTYM. Βροντή, foudre, et λίθος, pierre.

† **BRONTOMÈTRE** (bron-to-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Appareil pour explorer l'intensité de l'électricité atmosphérique en temps d'orage.

— ÉTYM. Βροντή, tonnerre, et μέτρον, mesure.

BRONZE (bron-z'), *s. m.* || 1° Airain, alliage de cuivre et d'étain connu depuis la plus haute antiquité; les proportions des deux métaux varient selon la destination de l'alliage. Une colonne de bronze. Les canons sont faits de bronze. Quel colosse de bronze et taillé doctement.... TRISTAN, *M. de Chrispe*, I, 3. La tyrannie.... Monstre aux bouches de bronze, arme pour cette guerre Ses cent yeux, ses vingt mille bras, V. CHÉN. 251. || Fig. Avoir un cœur de bronze, être dur, insensible. Âmes de bronze, humains! celui-là fut sans doute Armé de diamant, qui tenta cette route, Et le premier osa l'abîme défier! LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Ah! si ton cœur pour moi n'est de bronze ou de fer, MOL. *l'Étourd.* III, 12. Le ciel ne m'a point fait l'âme de bronze, ID. *l'Av.* IV, 1. J'étais de bronze pour tous ces esclaves qui vivaient sous mes lois, MONTESQ. *Lett. pers.* 15. Malheur à l'homme de bronze qu'elle ne fléchit pas, DIDER. *Sur les caract.* Un charme qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de bronze, VOLT. *Ingénu*, 18. Ces affreux préjugés qu'ils appellent devoir Ont sur ces cœurs de bronze un absolu pouvoir, ID. *M. de Cés.* I, 1. || 2° Toute sculpture en bronze. Un beau bronze. Que de cristaux, de bronzes, de colonnes, Tributs de l'amour à l'amour, BÉRANG. *Pauv. femme.* [Henri !] Tout un peuple a voué ce bronze à ta mémoire, V. HUGO, *Odes*, I, 6. || Les courtisans du cheval de bronze, s'est dit de filous qui se rassemblaient sur le pont Neuf, près de la statue d'Henri IV. || 3° Terme de numismatique. Monnaie des anciens frappée en bronze. On divise les anciennes monnaies en médaillons, grand bronze, moyen bronze, et petit bronze. || Dans le langage de l'archéologie, bronze désigne aussi bien le cuivre pur que le cuivre allié. || 4° Poétiquement, canons. Aux accents du bronze qui tonne La France s'éveille et s'étonne Du fruit que la mort a porté, LAMART. *Méd.* I, 15. Folard, parvenu à sauver quelques bronzes, les place sur un tertre découvert, CHATEAUB. *Natch.* II, 12. || 5° Bronze jaune ou or en coquille, oripeau d'Allemagne réduit en poudre. || Bronze mou, voy. MOU.

— REM. Bronze, féminin au XVI[e] siècle, a été longtemps d'un genre indécis.

— HIST. XVI[e] s. En la mortaise interieure, estoyt une lame de fin assier, enclavée sur la bronze corinthienne, RAB. *Pant.* V, 37.

— ÉTYM. Espagn. *bronce;* ital. *bronzo;* napol. *avrunzo;* bas-lat. *bronzium.* Muratori, que Diez approuve, le tire de *bruno*, brun, par l'intermédiaire d'un dérivé *brunizzo*, *bruniccio*, avec déplacement de l'accent. Ce déplacement d'accent fait quelque difficulté; aussi peut-on penser au bas-latin *bruntus*, qui se trouve dans les gloses d'Ælfricus avec le sens de livide.

BRONZÉ, ÉE (bron-zé, zée), *part. passé.* Statuette bronzée. Un klephte a pour tous biens.... Un bon fusil bronzé par la fumée, et puis La liberté sur la montagne, V. HUGO, *Orient.* 21. || Souliers bronzés, souliers dont la peau est teinte en brun rougeâtre. || Un teint bronzé par le soleil, un teint auquel le soleil a donné une couleur de bronze. || Fig. Qui ne redoute rien, éprouvé, blasé. C'est un homme bronzé. || Terme de médecine. Maladie bronzée, maladie caractérisée par la couleur qu'elle donne à la peau et qu'on ne peut mieux comparer qu'à celle du bronze, et d'un bronze tirant plus sur le noir que sur le verdâtre.

BRONZER (bron-zé), *v. a.* || 1° Peindre en couleur de bronze. Bronzer une statue de plâtre. || 2° Bronzer un fusil, lui donner, par le feu, une couleur bleuâtre. || 3° Par extension, hâler, donner à la peau une couleur d'un brun foncé qu'on a comparée à celle du bronze. Il a plu à la Providence de bronzer les hommes aux Grandes Indes, VOLT. *Relat.* 179. || 4° Se bronzer, *v. n.* Prendre une teinte bronzée. || Fig. S'endurcir. Son cœur s'est bronzé.

— HIST. XVI[e] s. Les chausses de taffetas et les bas de chamois bronzé, BRANTOME, *Capit. estr.* t. II, p. 172, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Bronze.*

BROQUART (bro-kar), *s. m.* Bête fauve d'un an. On appelle vieux broquarts les chevreuils qui ont passé deux ans.

— HIST. XVI[e] s. Il jugeoit un vieil cerf à la perche, aux espois.... Aux dagues, aux broquars bien nourris et bien forts, RONS. 210.

— ÉTYM. *Broquart* a signifié proprement les petites cornes, puis l'animal lui-même; il vient donc de *broque* ou *broche* (voy. ce mot).

† **BROQUE** (bro-k'), *s. f.* Rejeton d'un chou frisé. Voy. BROCOLI.

† **BROQUELINE** (bro-ke-li-n'), *s. f.* Terme de manufacture de tabac. Botte de feuilles.

† **BROQUER** (bro-ké), *v. a.* Terme de pêche. Percer un petit poisson avec l'hameçon pour servir d'amorce.

— ÉTYM. *Broque* ou *broche* (voy. BROCHE).

† **BROQUETEUR** (bro-ke-teur), *s. m.* Celui qui met les gerbes en tas, et les charge sur les voitures.

— ÉTYM. *Broche*, signifiant fourche.

BROQUETTE (bro-kè-t'), *s. f.* Petit clou à tête. Fixer quelque chose à la muraille avec une broquette. Acheter de la broquette, acheter une certaine quantité de ces petits clous. Clouer avec de la broquette.

— HIST. XVI[e] s. [Statue d'un jeune enfant] qui par sa broquette [verge] donnoit eaue rose, MONSTRELET, t. III, p. 55, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Autre forme de *brochette* (voy. ce mot).

† **BROSSAGE** (bro-sa-j'), *s. m.* Action de brosser. Le brossage des chapeaux, des habits. || Terme de maçon. Action d'enlever la poussière qui s'est attachée à une pierre.

— ÉTYM. *Brosser.*

BROSSAILLES (bro-sa-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* Voy. BROUSSAILLES. Buffon dit constamment brossailles. Broussailles est aujourd'hui seul usité.

BROSSE (bro-s'), *s. f.* || 1° Plaque, ordinairement en bois, garnie de faisceaux de poils ou de crins, ou de brins menus de bruyère ou de chiendent, et servant à enlever, par le frottement, la poussière des vêtements ou des meubles. Une brosse à habits. || Par analogie. Une brosse à tête. Une brosse à dents. Brosse à barbe, petit pinceau avec lequel on étend, pour se raser, le savon sur le visage. || Terme de manége. Sorte d'étrille. || 2° Terme de peintre. Pinceau fait de soies de porc. Peindre à la brosse. || Fig. Une belle brosse, une belle exécution. Une grosse brosse, une exécution grossière. || 3° Terme d'eaux et forêts. Buisson qui, bordant un bois, le défend des vents et des bestiaux. || *S. f. plur.* Bruyères, broussailles, terres incultes. || 4° Terme didactique. Houppe de poils sur le corps d'une chenille, et aux pattes de derrière des abeilles. || Terme de chasse. Paquet de poils qui vient aux bêtes fauves sur le haut des canons des jambes de derrière en dehors.

— HIST. XIIIe s. Conscience le foule, conscience le froisse, Conscience le point plus que serant [peigne de fer] ne broisse, J. DE MEUNG, *Testam.* 1576. || XVe s. Uns serens ou brouesse valant trente sols tournois, DU CANGE, *brustia.*

— ÉTYM. Wall. *brouche*, brosse; *breûse*, brosse de peintre; picard, *brouesse*, *bruche*; Berry, *breusses*, *brusses*, broussailles; provenç. et catal. *brossa*, broussailles; espagn. et ital. *broza*, ce qui tombe des arbres, écorce, feuilles; bas-lat. *brustia*. D'après Diez, ces formes indiquent dans le radical *st*, et par conséquent conduisent à l'ancien haut-allemand *burst*, *brusta*, allemand moderne *Bürste*, brosse; le sens propre est quelque chose de hérissé, d'où les sens divers de *brosse*.

BROSSÉ, ÉE (bro-sé, sée), *part. passé.* Un habit bien brossé. || Populairement, battu, et figurément, vaincu au jeu.

† **BROSSÉE** (bro-sée), *s. f.* Action de brosser, c'est-à-dire de battre. Très-familier.

1. **BROSSER** (bro-sé), *v. a.* || 1° Nettoyer avec une brosse. Depuis dix ans je te brosse moi-même, Et Socrate n'eût pas mieux fait, BÉRANG. *Mon habit.* || Par extension. Brosser quelqu'un, brosser les vêtements qu'il a sur lui, et aussi le frictionner. || Populairement. Brosser quelqu'un, le battre, le rosser au propre, et figurément, le gagner au jeu. Nous avons joué, je l'ai joliment brossé. || 2° Terme de manufacture. Coucher la laine sur le drap et en faire sortir la poussière et la crasse. || 3° Se brosser, *v. réfl.* Se nettoyer avec une brosse.

— ÉTYM. *Brosse.*

2. **BROSSER** (bro-sé), *v. n.* || 1° Terme de chasse. Courre à cheval ou à pied au travers des bois les plus épais. || On dit que le cerf brosse quand on l'entend marcher dans les bois. || 2° Familièrement, s'échapper, s'esquiver à travers. Il lui échappa même [au premier président] que d'Antin avait bien recordé le roi, il brossa à travers la compagnie et disparut, ST-SIM. 377, 97. M. l'archevêque, lui dit-il [le duc de Grammont], *verba volant, scripta manent;* l'archevêque brossa et ne répondit pas un mot, ST-SIM. 168, 263. || Activement. Je vis avec surprise sortir M. le duc d'Orléans, qui brossa la chambre et disparut, ID. 268, 127.

— HIST. XVIe s. Tu as, à face ouverte et sans effroi, humée Des bataillons croisez la poudre et la fumée, Brossé parmi les fers et nagé sur le sang, D'AUB. *Hist.* III, 538. Ils laissoient, tous quasi, leurs chevaulx, parce qu'ils ne pouvoient aisement brosser au travers des taillis, CARL. V, 25. Lors en sursaut, où me guidoit la vois, Le fer au poing je brossai par le bois, RONS. 75. Il regarda decà, il regarda delà, Il brossa longuement et longuement alla Sans trouver nulle proye.... ID. 795. D'un fort espron je brosse le chemin, Qui me sembloit pavé de josimin, ID. 817.

— ÉTYM. *Brosse* dans le sens de broussailles (voy. BROSSE); angl. *to brush*, passer brusquement, passer légèrement sur.

BROSSERIE (bro-se-rie), *s. f.* Fabrique, commerce du brossier.

— ÉTYM. *Brosse.*

† 1. **BROSSEUR** (bro-seur), *s. m.* Nom du domestique d'un officier, et le seul nom. Un officier ne dit jamais : mon domestique, mon garçon, mais toujours : mon brosseur.

— ÉTYM. *Brosser* 1.

† 2. **BROSSEUR** (bro-seur), *s. m.* Règle pour égaliser la longueur des plumes.

BROSSIER (bro-sié), *s. m.* Celui qui fait ou vend des brosses.

— ÉTYM. *Brosse.*

† **BROSSURE** (bro-su-r'), *s. f.* Terme de teinturier. Couleur qui s'applique avec la brosse sur les peaux.

— ÉTYM. *Brosse.*

BROU (brou), *s. m.* Enveloppe verte de la noix. || En termes de botanique, nom de tout sarcocarpe plutôt coriace que charnu, tel que celui de l'amandier. || Brou de noix ou ratafia de brou de noix, liqueur stomachique faite d'eau-de-vie où on a fait macérer du brou de noix et du sucre.

— HIST. XVe s. Que nulz ne teigne en saine de broust, DU CANGE, *brustum.*

— ÉTYM. L'orthographe *broust* rapproche ce mot de *brout* (voy. BROUT), en tant que chose verte.

† **BROUAILLES** (brou-â-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* Terme de pêche. Intestins de poisson.

— HIST. XIVe s. Toute la brouaille [du cerf], excepté le foie, est pour la cuirie des chiens, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Bas-lat. *burbalia*, sans doute du bas-lat. *burba*, bourbe (voy. BOURBE).

† **BROUE** (broue), *s. f.* Autre forme de broye (voy. ce mot).

BROUÉE (brou-ée), *s. f.* Brouillard. Et la brouée et les frimas, SCARR. *Virg. travesti*, liv. I.

— HIST. XIVe s. Brouas, gelée du matin, DU CANGE, *bruma.* || XVe s. Que cuidez-vous qu'on verra, Avant que passe l'année? Mainte chose demenée Estrangement çà et là, Veu que des cy et des jà Court merveilleuse brouée, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Ils abusent de l'ignorance des hommes, comme d'une brouée pour cacher leur impieté, CALV. *Instit.* 23. Qu'il ne chasse toutes ces brouées de calomnies, ID. *ib.* 163. Lui donnant, au matin, Du jus incarnadin Pour charmer la brouée, J. LE HOUX, IV. Il demandoit si c'estoit de peur que les ennemis ne le trouvassent, qu'il s'alloit ainsi cachant dedans les nues et les brouées, AMYOT, *Fab.* 13. Et se leva de la riviere un gros brouillas, de sorte que toute la campagne estoit couverte de brouée, ID. *Timol.* 36. On apperceut de loing comme une fumée non pas gueres apparente pour le commencement, ains ressemblant proprement aux brouées que l'on voit ordinairement autour des crouppes des montagnes, ID. *Flamin.* 7. De Lescale (par le moyen d'une brouée et avis des assiegez) fut receu avec joie au Bourg, D'AUB. *Hist.* I, 241. Et bon vin, s'ils en peuvent fournir, à fin de charmer la brouée, PARÉ, XXIV, 7. Ces raisins ne craignent pas trop les brouées, gelées, ni eschaudures, O. DE SERRES, 149. Alors la nege espesse et les froides brouées, BAÏF, *Œuvres*, p. 6, *recto*, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Berry, *berouée.* Origine incertaine. Diez conjecture l'allemand *Brodem*, vapeur chaude, fumée; anglo-saxon, *brodh.*

BROUET (brou-è; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des brou-è-z épais; brouets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || 1° Aliment liquide ou à peu près liquide, fait d'ordinaire avec le bouillon. Le régal fut petit.... Le galant, pour toute besogne, Avait un brouet clair; il vivait chichement; Ce brouet fut par lui servi sur une assiette, LA FONT. *Fab.* I, 18. .... On plante un grand potage; Le brouet était maigre, et n'est Nostradamus Qui, l'astrolabe en main, ne demeurât camus, S'il y pensait trouver une étoile de graisse, RÉGNIER, *Sat.* X. || 2° Quelquefois, par mépris, mauvais potage. Quel brouet nous sert-on là! || 3° Brouet noir, mets simple et grossier des anciens Spartiates. Je préfère au brouet noir la mémoire du seul poëte que Lacédémone ait produit, CHATEAUB. *Itin.* 106. || 4° Bouillon qu'on portait autrefois aux femmes en couches, et aux nouvelles mariées le lendemain de leurs noces, et qui était fait d'œufs, de lait et de sucre. Le brouet de l'accouchée. || Proverbe. Cela s'en est allé en brouet d'andouille, c'est-à-dire est venu à néant, n'a abouti à rien.

— HIST. XIIIe s. Et bien se gart qu'ele ne moille Ses dois en broez jusqu'as jointes, *la Rose*, 13613. || XVe s. Bon vin [ils] ont souvent embrochez [en perce], Saulces, brouetz et gras poissons, VILLON, *Grand Testam.* Après sept heures du vespre, que l'en a acoustumé de faire et manger le brouet de l'espousée, DU CANGE, *brodum.* || XVIe s. Des pruneaux cuits avec leur brouet [jus], O. DE SERRES, 442.

— ÉTYM. Diminutif de l'ancien français, *breu*, bouillon; provenç. *bro;* espagn. *brodio;* ital. *brodo* et *broda*; bas-lat. *brodium*, *brodum;* angl. *broth;* du celtique : bas-bret. *berô* ou *berv*, bouillon; irland. *broth;* gaél. *brod;* ou de l'ancien haut-allemand *brod;* anglo-sax. *brodh;* car ici, comme en plusieurs autres cas, le celtique et l'allemand se rencontrent.

BROUETTE (brou-è-t'), *s. f.* || 1° Petit tombereau à deux roues, aujourd'hui presque toujours à une seule roue et à deux petits brancards qu'on prend à la main. || Être condamné à la brouette, c'est, dans certains pays, être condamné aux travaux publics. || 2° Espèce de chaise à porteurs, montée sur deux roues et traînée à bras. Les brouettes furent inventées par un sieur Dupin en 1669. Tout en poussant ma brouette, j'ai trouvé des gens qui n'étaient pas aussi contents que moi, MERCIER, *La brouette du vinaigrier*, I, 5.

— HIST. XIIIe s. Et chil qui porte la soie cose [sa chose] sor sen chef u en brouete, TAILLIAR, *Recueil*, p. 20. || XIVe s. Carettes [ils] ont quises et cars, Bourouaites, ribaus, sommiers.... DU CANGE, *birotum.* Car pour repos, j'ay enfollure; Pour le beau temps, j'ay engreslure; Pour provision, des pouetes, Pour chariots, branslans brouetes, ID. *ib.* Viandes mettre sur brouettes, ID. *ib.* || XVe s. Ces ribaudeaux sont brouettes hautes, bandées de fer, FROISS. II, II, 155. Chariots, charettes et brouettes qui estoient à l'entrée de Charles VIII à Florence, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Naples de Charles VIII*, p. 119, dans LACURNE. || XVIe s. Les autres seront portées sur certains engins faits en forme de boyards ou brouettes, PALISSY, 73.

— ÉTYM. Berry, *berouette;* wall. *berwète;* pour *birouette*, de *bis*, deux, et *rouette*, petite roue. L'italien *biroccio*, *baroccio*, l'espagnol *barrocho* ont le même radical avec un autre suffixe. Comparez le génevois *barotte*, brouette, *barot*, camion; le rouchi *barou*, brouette; le bourguignon *barrô.* Le *birotum* est un véhicule à deux roues, dont le nom est passé à la *brouette* qui a eu deux roues et qui n'en a plus qu'une.

BROUETTÉ, ÉE (brou-è-té, tée), *part. passé.* Du fumier brouetté jusqu'au bout du jardin.

† **BROUETTÉE** (brou-è-tée), *s. f.* Charge d'une brouette.

— HIST. XIVe s. Et des chevaux chargiés et mainte brouetée, *Guescl.* 1507. || XVe s. Une broutée de poissons, DU CANGE, *broueta.*

— ÉTYM. *Brouetter.*

BROUETTER (brou-è-té), *v. a.* || 1° Transporter dans une brouette. || 2° Mener dans une petite chaise à deux roues.

— HIST. XVe s. Ces ribaudeaux sont brouettes, que ils seulent par usage mener et brouetter avecques eux, FROISS. II, II, 155.

— ÉTYM. *Brouette.*

BROUETTEUR (brou-è-teur), *s. m.* Celui qui transporte de la terre ou des fardeaux dans une brouette. || Celui qui traînait les personnes en brouette ou vinaigrette.

— ÉTYM. *Brouette.*

BROUETTIER (brou-è-tié) *s. m.* Le même que brouetteur au premier sens.

— ÉTYM. *Brouette;* bas-lat. *broetarius.*

† **BROUGNÉE** (brou-gnée), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de longue nasse.

BROUHAHA (brou-a-a), *s. m.* || 1° Bruit confus d'approbation ou d'improbation. On entendait les brouhahas. [Il] nous avertit qu'il faut faire le brouhaha, MOL. *Les préc.* 10. Voilà ce qui attire l'approbation et fait faire le brouhaha, ID. *Impr.* 1. || 2° En général, bruit confus. Quel brouhaha! Ce Brouhaha de passer dans la pièce d'audience était toujours assez long, ST-SIM. 64, 65.

— HIST. XVe s. Pour le parti des gabelles de France, je croy ce que vous me mandez et que les marchands adjudicataires ont fait un grand brouhaha, SULLY, *Mémoires*, t. III, p. 371, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. Devois-tu faire ce grand brouhaha? en devois-tu seulement parler? PASQUIER, *Lettres*, t. III, p. 901, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Onomatopée.

1. **BROUI, IE** (brou-i, ie), *part. passé.* Les vignes brouies par la gélée.

† 2. **BROUI** (brou-i), *s. m.* Tuyau par lequel on souffle la flamme de la lampe pour travailler en émail.

— ÉTYM. *Brouir*, qui veut dire proprement brûler.

† **BROUILLAGE** (brou-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.*

Action de brouiller, d'étendre, à la surface du sol, les mauvaises herbes coupées par le ratissage. || Embrouillement, dérangement, dans les mines, de l'allure d'une couche ou d'un filon.

— ÉTYM. *Brouiller.*

BROUILLAMINI (brou-lla-mi-ni, *ll* mouillées, et non brou-ya-mi-ni), *s. m.* || **1°** Terme de maréchal. Sorte d'emplâtre pour les chevaux préparé avec le bol d'Arménie. || **2°** Fig. Brouillement, confusion. Il y a du brouillamini dans cette affaire. Il y a là dedans trop de tintamarre, trop de brouillamini, MOL. *le Bourg.* II, 16.

— ÉTYM. Corruption de *bol d'Arménie* (voy. BOL). *Brouillamini*, une fois corrompu de *bol d'Arménie*, s'est une seconde fois corrompu en s'assimilant avec *brouiller;* double genre de fautes qui altère très-diversement une langue.

1. **BROUILLARD** (brou-llar, *ll* mouillées, et non brou-yar; le *d* ne se lie pas : un brou-llar épais; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des brou-llar épais; cependant plusieurs la lient : des brou-llar-z épais), *s. m.* || **1°** Vapeur qui obscurcit l'air, ou, plus précisément, amas d'eau à l'état de vapeur vésiculaire, qui flotte dans l'atmosphère très-près de terre et trouble la transparence de l'air. Quand il fait brouillard, je ne sors point, SÉV. 589. Lui-même abandonnant le séjour des brouillards, Vient-il dans le désert s'offrir à vos regards? DUCIS, *Oscar*, I, 2. || N'y voir qu'à travers un brouillard, avoir la vue extrêmement affaiblie. || Familièrement. Je n'y vois que du brouillard, je n'y comprends rien. || Fig. Une créance hypothéquée sur les brouillards de la Seine, créance dont rien ne garantit le payement. || Être dans les brouillards, être un peu pris de vin. || **2°** Fig. Obscurité. Vraiment vous me le dépeignez si fort au naturel que je crois encore l'entendre; c'est-à-dire si l'on peut; car, pour moi, je trouve qu'il y a un grand brouillard sur toutes ses expressions, SÉV. 243. Sans nous plonger dans les brouillards de la métaphysique, VOLT. *Jenni*, 9. .... Un docteur orgueilleux Qui, le cerveau troublé des vapeurs d'un système, Prend ces brouillards épais pour le jour du ciel même, ID. 2e *Discours.* || Un esprit plein de brouillards, un homme dont les idées sont confuses.

— HIST. XIVe s. Pour les fumosités et brouillas, l'en ne peut voir les rochers, ORESME, *Eth.* 53. || XVe s. Ainsi, en yver le pluvieux, Qui vens et broillars fait lever, L'air d'amour epidimieux Souvent parmy se vient bouter, CH. D'ORL. *Bal.* 140. Fouir [fuir] ce brouillas de temps, ALAIN CHART. *Espérance ou consolat. des trois vertus.* || XVIe s. Mais une nuict, qui dessus luy s'arreste, D'un noir brouillas luy ombrage la teste, DUBEL. IV, 63, *verso.* Et dont le chef sans cesse couronné D'obscurs brouillards.... ID. IV, 13, *recto.* Et voyla comme paix Misrent en l'air soubz les broillas espais De trahison, J. MAROT, V, 213. Comme le regard du soleil perce et dissipe un brouillas opaque, MONT. III, 64. Il dict qu'il lui avoit semblé estre en une confusion de toute chose, et n'avoir rien veu qu'une espesse nue et brouillart obscur, ID. IV, 322. Le lendemain au matin il feit d'adventure un brouillas fort espès, AMYOT, *Publ.* 39. Jà commençoit le brouillas à tumber, et l'air à s'esclaircir, ID. *Flamin.* 12.

— ÉTYM. De même racine que *brouée* (voy. ce mot). Cependant il faut remarquer que, dans *brouillard*, l'assimilation avec *brouiller* a agi pour le rapprocher de ce verbe; mais la forme *brouas*, qui est à l'historique de *brouée*, témoigne de l'identité de *brouée* et *brouillard. Brouillas*, *brouas* étaient plus usités que *brouillard*, qui pourtant est seul resté. Quelque orage.... A, comme d'un brouillas, ta personne couverte, RÉGNIER, *Ép.* I.

2. **BROUILLARD** (brou-llar, *ll* mouillées et non brou-yar). || **1°** *S. m.* Registre, livre de commerce sur lequel on inscrit les opérations à mesure qu'elles se font. On dit dans le même sens brouillon, main courante. || **2°** *Adj.* Papier brouillard, papier non collé dont on se sert pour filtrer les liquides ou pour sécher l'écriture fraîche.

— HIST. XVIe s. Et n'oubliez pas le broillart De vos receptes à monceaulx, MAROT, V, 358.

— ÉTYM. *Brouiller.* Le premier est appelé *brouillard*, parce que c'est une première écriture faite sans soin et sur le moment même; le second, *papier brouillard*, parce que l'écriture s'y brouille.

† **BROUILLASSE** (brou-lla-s', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Brouillard peu épais.

— ÉTYM. *Brouillas* (voy. BROUILLARD 1).

† **BROUILLASSER** (brou-lla-sé, *ll* mouillées, et non brou-ya-sé), *v. n. impers.* Il brouillasse, un brouillard règne dans l'atmosphère. Il brouillassait ce matin.

— REM. Ce verbe, très-usité dans le parler ordinaire, n'est pas reçu dans le langage écrit, bien que formé très-correctement de *brouillas* (voy. BROUILLARD, 1).

1. **BROUILLE** (brou-ll', *ll* mouillées, et non brou-ye), *s. f.* Querelle suivie de mésintelligence. Il y a de la brouille dans le ménage. Être en brouille avec quelqu'un. Mot familier.

— ÉTYM. *Brouiller.*

† 2. **BROUILLE** (brou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Brouille blanche, nom vulgaire d'une renoncule aquatique.

BROUILLÉ, ÉE (brou-llé, llée; *ll* mouillées, et non brou-yé), *part. passé.* || **1°** Mêlé, battu ensemble. Des œufs brouillés. || Terme de géognosie qui se dit d'une roche veinée dans toutes sortes de directions. || Fig. Mes idées sont toutes brouillées là-dessus. .... Il a si bien veillé Et si bien fait qu'on dit que son timbre est brouillé [qu'il est fou], RAC. *Plaid.* I, 1. || **2°** Obscurci, troublé. Et comme j'ai l'esprit de chimères brouillé, RÉGNIER, *Sat.* V. || **3°** Désuni, qui n'est plus ami. Amis brouillés. Être brouillé avec quelqu'un. D'où sais-tu qu'ils sont brouillés? Je crois que j'en suis brouillée avec le coadjuteur, SÉV. 222. On recommence à dire que je suis fort brouillé avec Rome, BOSS. *Lett. abb.* 251. || Brouillé avec la justice, se dit, par une sorte de plaisanterie, de celui qui a quelque affaire criminelle devant la justice. || Par extension. Brouillé avec le bon sens, se dit de celui qui n'a pas de bon sens. En faisant le métier de délateur et d'homme un peu brouillé avec la vérité, VOLT. *Lett. Hume*, 24 octob. 1766. || Brouillé avec l'argent comptant, se dit de celui qui n'a pas le sou.

BROUILLEMENT (brou-lle-man, *ll* mouillées, et non brou-ye-man), *s. m.* Action de brouiller; résultat de cette action.

— HIST. XVIe s. Qui se faisoit pour la pourriture acquise par le brouillement du sang, PARÉ, XXIV, 4.

— ÉTYM. *Brouiller.*

BROUILLER (brou-llé, *ll* mouillées, et non brou-yé), *v. a.* || **1°** Mettre pêle-mêle, mêler. On a brouillé mes papiers. Un des noms reste encore, et le prélat par grâce Une dernière fois les brouille et les ressasse, BOIL. *Lutr.* I. || Absolument. Elles filaient si bien, que les sœurs filandières Ne faisaient que brouiller auprès de celles-ci, LA FONT. *Fabl.* V, 5. || Fig. Brouiller les cartes, semer la discorde, mettre le désordre. || Dans le même sens : Tu courus chez Satan brouiller de nouveaux fils, BOIL. *Sat.* XII. || Brouiller des œufs, les battre et les mêler. || Brouiller du vin, remuer du vin dans un tonneau, dans une bouteille, de manière que le dépôt se mêle avec le vin, ce qui le trouble. || Brouiller le teint, en troubler l'uni et la fraîcheur. Ma mère en est la cause; et ce qu'elle me dit Me brouille tout le teint, me sèche et m'enlaidit, REGNARD, *Distrait*, III, 1. || Brouiller une serrure, la déranger. || **2°** Fig. Brouiller les affaires. Brouiller la vue. Brouiller l'esprit, les idées. L'amour lui a brouillé la cervelle. Brouiller la populace, CORN. *Perthar.* III, 4. Elle brouille tout notre sort, ID. *Héracl.* V, 1. Là ma douleur trop forte a brouillé ces images, ID. *Poly.* I, 3. Je n'ai qu'à dire un mot pour brouiller bien des choses, ID. *Othon*, IV, 1. Les soucis, les ennuis nous brouillèrent la tête, RÉGNIER, *Sat.* VI. L'empereur Constance brouillait tout dans l'Église, BOSS. *Hist.* II, 12. Les hommes brouillaient les idées qu'ils avaient reçues, ID. *Hist.* II, 2. Hérode brouille toutes choses, ID. *Hist.* II, 5. Les musiciens ont étrangement brouillé ces distinctions, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Ronsard qui le suivit, par une autre méthode, Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode, BOIL. *Art p.* I. Non, non; faisons toujours ce que le ciel prescrit, Et d'aucun autre soin ne nous brouillons l'esprit, MOL. *Tart.* IV, 1. J'avais les plus belles pensées du monde, et vos discours m'ont brouillé tout cela, ID. *Festin*, I, 2. || **3°** Brouiller quelqu'un, lui ôter la netteté de ses idées, l'embarrasser. Ce mot de grâce me brouille, je n'y suis point accoutumé, PASC. *Provinc.* 4. Les détails frivoles de son domestique le brouillent comme les affaires les plus importantes, VAUVEN. *La libéralité.* Sévère incessamment brouille ma fantaisie, CORN. *Poly.* III, 1. || **4°** Confondre les choses en parlant. Que nous brouilles-tu ici de ma fille? MOL. *l'Avare*, IV, 3. || **5°** Brouiller du papier, barbouiller du papier, écrire des choses inutiles. || **6°** Désunir des amis. Ils s'efforçaient de me brouiller avec vous. J'aurai pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres, BOIL. *Lutrin*, I. Plus on veut les brouiller, plus on va les unir, RACINE, *Andr.* I, 1. La déesse Discorde ayant brouillé les dieux, Et fait un grand procès là-haut pour une pomme, LA FONT. *Fabl.* VI, 20. Ah! ne me brouillez point avec la république, CORN. *Nicom.* II, 3. || **7°** *V. n.* Semer l'intrigue et le trouble. Appréhendant que les Français tranquilles chez eux ne portassent du secours aux rebelles des Pays-Bas, il saisit avidement cette occasion de brouiller, ANQUET. *Ligue*, II, 254. || **8°** Se brouiller, *v. réfl.* Se troubler, devenir confus. Ma mémoire se brouille. Les affaires de Babylone se brouillent; et le temps marqué par les prophéties pour le rétablissement de Juda arrive parmi tous ces troubles, BOSS. *Hist.* II, 4. Tout se brouille en Occident, ID. *Hist.* I, 11. Les affaires de l'empire se brouillaient d'une terrible manière, ID. *Hist.* I, 10. Les affaires parurent ensuite se brouiller un peu, ID. *Relat.* Cela s'était brouillé dans ma tête, SÉV. 462. Les idées se brouillent dans l'esprit du monde le plus net, BOSS. *Nouv. myst.* 10. || Le temps se brouille, le ciel se couvre de nuages; et figurément : Le jeudi, le temps se brouilla [les affaires allèrent mal], SÉV. 12. || Se brouiller en parlant, s'embarrasser, se troubler. || **9°** Cesser d'être ami. Il se brouilla avec tous ses parents. Licinius se brouille avec lui, BOSS. *Hist.* I, 10. Pompée et César s'unissent par intérêt et puis se brouillent par jalousie, ID. *Hist.* III, 7. || Se brouiller avec, renoncer à.... Et ne nous brouillons point avec nos bons destins, CORN. *Sertor.* IV, 2. Les jansénistes ne se brouillent ni avec la foi ni avec la raison, PASC. *Prov.* 2. || Familièrement. Se brouiller avec la justice, faire quelque action qui expose à être poursuivi en justice. Je n'ai pas l'esprit comme toi de me brouiller avec la justice, MOLIÈRE, *Fourb.* I, 2. || **10°** Terme de manége. On dit qu'un cheval se brouille quand, trop ardent, il confond ses mouvements, ou quand il ne peut bien se manier par la faute de celui qui le monte.

— SYN. BROUILLER, EMBROUILLER. Brouiller est le simple, sans aucune idée accessoire; aussi peut-il également s'employer en bien comme en mal : on brouille des drogues, on brouille des œufs, c'est-à-dire on les mélange comme ces substances doivent être mélangées. Au contraire, embrouiller a toujours un sens défavorable : c'est porter un brouillement qui trouble et qui met le désordre. Puis, même dans les cas où ces deux verbes ont le même sens, c'est-à-dire expriment désordre et confusion, ils n'ont pas le même emploi : brouiller est encore ici plus général : on brouille toute espèce de chose, du vin, des papiers, du fil; mais on n'embrouille que ce qui, étant brouillé, se trouve dérangé et mal en ordre. Par une conséquence analogue d'idées, embrouiller implique maladresse, malhabileté, ce que brouiller n'implique pas du tout : brouiller les affaires peut être un acte d'habileté, malfaisante sans doute, mais réelle; tandis que embrouiller les affaires, c'est y porter le désordre par défaut d'intelligence et de lumières.

— HIST. XIIIe s. Nus poissonniers de Paris ne puet ne ne doit brooueiller poisson, come morue salée, maqueriau salé et harenc blanc, *Liv. des mét.* 272. || XVe s. Meschant est qui te brouille [qui mêle le vin avec de l'eau]; Je parle aux taverniers, BASSELIN, XVIII. Vecy un passage que je ne sçay comment tu feras passer ton acteur [auteur] parmi, sans estre broullié beaucop; car il est moult estroit, G. CHAST. *Exposition sur verité.* Hélas! avocats emparlés, Mainte fois nous avez brouillés, Et maintenus en plaidoyers, MONSTREL. *Complainte du commun de France.* Il n'eut guere allé, avant que le ventre lui brouillast tellement qu'il fut contraint de.... LOUIS XI, *Nouv.* LXXIX. || XVIe s. Combien qu'aujourd'hui beaucoup de sottes bestes se meslent de brouiller le papier, CALV. 313. Soillez, broillez de leur sang, pluye et fanges, J. MAROT, V, 138. Peut estre aussi que les ans, Après un long et long aage, Par estrangers courtisans Brouilleront nostre langage, DUBELL. III, 34, *recto.* Que l'eternelle tempeste Qui brouille dedans ma teste Mille tourbillons enclos, ID. III, 78, *recto.* Là fut le vase, où les sorts se brouilloient, ID. IV, 40, *verso.* .... car la guerre en avoit la serrure brouillée, ID. VI, 33, *recto.* Il bat et brouille l'eau pour d'aultres pescheurs, MONT. I, 121. Les avirons desrobbant le vaisseau soubs nous, je me sens brouiller la teste et l'estomach, ID. IV, 4. Si ta force et vertu [du vin] surprend Et brouille nostre fantasie, JEAN LEHOUX, XII. Nous l'augmentons, et la brouillons encore d'avantage [la colère], AMYOT, *Comment refrén. la col.* 42. Un vin brouillé et demy d'eau, STRAPAROLE, *Nuits*, t. II, p. 160, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Provenç. *bruelhar, brolhar, bruillar*, bourgeonner, surgir; catal. *brollar*, même sens; ital. *brogliare*, brouiller, remuer; d'après Diez, du même radical que *breuil* (voy. ce mot); la série des sens étant bourgeonner, surgir, pousser, remuer, troubler. On ne peut le rattacher à *brouillard*, qui,

en raison de la forme *brouas*, ne concorde pas par les lettres, et qui n'a pas le sens de *brouiller*. Scheler, écartant le prov. *brolhar*, voit dans *brouiller* l'all. *brudeln*, bouillonner.

BROUILLERIE (brou-lle-rie, *ll* mouillées, et non brou-ye-rie), *s. f.* || **1°** Désunion entre des personnes liées, unies. Je prévois une brouillerie entre nous, SÉV. 150. Il connaît le fond et les causes de la brouillerie des deux frères, LA BRUY. 2. Je suis assuré que lui-même, dans toutes les brouilleries qui se sont passées, vous avait toujours conservé son inclination, BALZ. *liv.* IV, *lett.* 5. || **2°** Troubles civils. Ce prince, attiré par les brouilleries du royaume d'Israël, venait l'envahir, BOSS. *Hist. univ.* I, 6. Durant les brouilleries de la Grèce, Épaminondas, thébain, se signala par son équité et par sa modération autant que par ses victoires, ID. *ib.* I, 8. Manassès excita des brouilleries parmi les Juifs, ID. *ib.* I, 8. Sur quelque brouillerie en la ville excitée, CORN. *Pompée*, IV, 2. Lorsqu'on voit paraître quelque signe de changement de temps et le moindre présage de brouillerie.... BALZ. *Le prince*, 17. || **3°** Difficulté, contradiction. En faisant comparaison des lettres, je trouvais de la brouillerie avec les autres, BOSS. *Lett. abb.* 137.

— HIST. XVe s. Par cela vous pouvez veoir et congnoistre quelz sont les brouillys es royaulmes aux mutations, COMM. I, 5. Se dressa de grans brouilliz entre les serviteurs du roy de Castille, ID. II, 8. || XVIe s. De leurs seigneurs la rapine notoire, Les cruaultez, traysons et brouilliz, J. MAROT, V, 148. Il reprendra à tous coups de choses petites et legeres, comme qu'il sera un peu subject à jouer, ou à faire bonne chere, ou quelques telles brouilleries, AMYOT, *Comment disc. le flatt.* 60. Marius s'alla attacher [attaquer] sur son vieil aage à de jeunes hommes en brouillis de gouvernement, AMYOT, *Lucull.* 77. Vous desiriez acheter quelques brouilleries [bagatelles], SULLY, *Mém.* t. III, p. 12, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brouiller*. *Brouillis* se disait aux XVe et XVIe siècles, au lieu de *brouillerie*, pour troubles civils.

1. **BROUILLON, ONNE** (brou-llon, llo-n', *ll* mouillées, et non brou-yon), *adj.* || **1°** Qui met le trouble dans les affaires. La principale prudence ne consiste point à faire des discours faux et des personnages brouillons, FÉN. XVII, 80. Je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées ni par leur naissance ni par leur fortune au maniement des affaires politiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque réformation, DESC. *Méth.* 2, 3 ....que ce démon brouillon dont il est possédé, MOL. *l'Étourdi*, V, 2. || **2°** Substantivement, celui qui embrouille les affaires. Et les autres décemvirs le menacèrent de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne comme un séditieux et un brouillon, VERTOT, *Révol. rom.* liv. V, p. 27. Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera de ce brouillon de prêtre? VOLT. *Mœurs*, 50. || Celui qui n'a pas de netteté dans les idées. Tu ne me diras plus, toi qui toujours me cries, Que je gâte en brouillon toutes tes fourberies, MOL. *l'Étour.* II, 14. Eh non, brouillonne, non, tu ne sais pas encore ce que tu dis, MARIVAUX, *Le préjugé vaincu*, 8.

— HIST. XVIe s. ....[L'esprit humain] un petit brouillon et troublefeste.... CHARRON, *Sagesse*, I, 15. Nous avons un esprit brouillon, qui s'ingere de maistriser et gouverner partout, ID. *ib.* II, 3. Un brouillon ne recerche qu'à brouiller un autre, BRANT. *Ferdinand I.*

— ÉTYM. *Brouiller*.

2. **BROUILLON** (brou-llon, *ll* mouillées, et non brou-yon), *s. m.* || **1°** Premier travail avec corrections. J'avais fait quelques brouillons à ce sujet-là, mais j'y ai renoncé, BERN. DE ST-P. *De l'Arcadie*. || **2°** Le papier même sur lequel on a écrit. || **3°** Brouillard, livre de commerce.

— SYN. BROUILLON, BROUILLARD. Brouillard est un registre des commerçants, dit aussi brouillon. Brouillon se prend pour brouillard en ce sens; mais brouillard ne se prend pas pour brouillon.

— HIST. XVIe s. Ayant curieusement recueilli tout ce que j'ay trouvé d'entier parmy ses brouillars et papiers espars çà et là, MONT. IV, 342.

— ÉTYM. *Brouiller*.

† **BROUILLONNER** (brou-llo-né, *ll* mouillées, et non brou-yo-né), *v. a.* Écrire en brouillon. Néologisme.

— ÉTYM. *Brouillon* 2.

BROUIR (brou-ir), *v. a.* Dessécher et brûler les jeunes pousses atteintes par une gelée blanche. Le soleil a broui les feuilles des arbres.

— HIST. XIIe s. Le feu i boutent, e trestout l'ont brui, *Garin*, I, p. 210. || XIIIe s. L'arc froissera nostres sires, et brisera les armes, et les escus broïra par feu, *Psautier*, f° 57. Dieux broï par gelée tous les arbres, *ib.* f° 95. || XIVe s. Là cheÿ le dit feu de lez un cep; lequel cep fu un peu broui ou ars, DU CANGE, *bruscare*. Mais le fer ardant de la fleche, Qui le cuer toudis art et seche, Sache certainement qu'il art Et bruist par si soubtil art, Qu'il n'i pert [paraît] tache ne arsure, MACHAULT, p. 84. || XVe s. Ni l'herbe ne pouvoit issir hors de terre.... et ce qui en issoit ne fructifioit rien; car la grand chaleur du temps l'avoit tantost bruit, FROISS. II, III, 82. Et si vray est que dernierement L'ont les Anglois tout ars et tout brui Emprès Vertus [village des Vertus]; aiez pitié de lui, E. DESCHAMPS, *Supplication au Roi*. Jamais ne puisse nullement Bon sep de vigne estre brouy, FR. MICHEL, *Argot*, p. 37. || XVIe s. Puis fist brusler, brouyr et mettre en cendre Mon coustumier de la chose publique, J. MAROT, V, 38. Et qu'ainsi soit, il est tout manifeste Que près de luy En la bataille eut maint homme brouy, Espars en l'aer.... ID. V, 146.

— ÉTYM. Piémont. *brouì*, *brovì*; vénét. *broare*; du moyen allemand *brüejen*; flamand, *broeijen*, échauffer, enflammer; allem. moderne, *brühen*.

BROUISSURE (brou-i-su-r'), *s. f.* Dommage que la gelée cause aux végétaux. Cette brouissure tombera aux premières pluies douces, LA QUINTINYE, *Jardins*, t. I, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Brouir*.

BROUSSAILLES (brou-sâ-ll', *ll* mouillées, et non brou-sâ-ye), *s. f. plur.* Ensemble de ronces et d'arbustes qui croissent dans les forêts. Passer à travers les broussailles. || *Au sing.* ....son cheval ombrageux Au loin s'écarte et fuit dans la broussaille, VOLT. *Ce qui plaît aux dames*. Là [dans la tombe] tu n'entends plus rien que l'herbe et la broussaille, Le pas du fossoyeur dont la terre tressaille, V. HUGO, *Voix*, 29. || Fig. Les sots sont la broussaille du genre humain, MARMONTEL dans GIRAULT-DUVIVIER. || Fig. S'échapper par les broussailles, sortir comme on peut d'un embarras.

— HIST. XVe s. Il entreoublia son chemin et entra en une bruyere de broussis et de petits bois et perdit de tout point son chemin, FROISS. II, III, 124. || XVIe s. Ilz veirent les herbes et broissailles froissées, et la terre eboulée, AMYOT, *Cam.* 46. Une butte couverte d'arbres et de brossailles, ID. *Marcell.* 19.

— ÉTYM. Voy. BROSSER 2.

† **BROUSSE** (brou-s'), *s. f.* Sorte de fromage.

— ÉTYM. On dit dans quelques départements : le lait se brousse, au lieu de : se caille.

† **BROUSSER** (brou-sé), *v. n.* Terme de chasse. Marcher à travers bois sans suivre les chemins. || Fig. Monsieur ne s'ébranla point, et il fallut se réduire au parti de brousser à l'aveugle de jour en jour, RETZ, IV, 29.

— ÉTYM. Voy. BROSSER 2.

1. **BROUSSIN** (brou-sin), *s. m.* Excroissance qui vient à quelques arbres, et particulièrement aux érables, et dont on se sert dans la tabletterie.

— HIST. XIIIe s. Lors vont laver et puis mengier; La table sist sur deux coissins; Desor la nape ot deux broussins, Où il avoit cierges d'argent, *Fabliaux mss.* p. 264, dans LACURNE. || XVe s. Un baston noullu [noueux] à plusieurs broz, DU CANGE, *broca*. || XVIe s. Couteaulx à manches de brossin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 232.

— ÉTYM. Diminutif de *broz* ou *broc*, nœud, c'est-à-dire pointe, autre forme de *broche*.

† 2. **BROUSSIN** (brou-sin), *s. m.* Fromage délayé dans du vinaigre et du poivre, sorte de mets.

— ÉTYM. *Brousse*.

† **BROUSSURE** (brou-su-r'), *s. f.* Carie du froment.

BROUT (brou), *s. m.* || **1°** Pousse des jeunes taillis au printemps. || **2°** Terme de vétérinaire. Mal de brout, maladie atteignant les animaux qui mangent le brout.

— HIST. XIIIe s. Li sainglers encraisse.... De nois, de glans et de favine, Le brost desdaigne et la racine, *Partonopex*, 528. || XVe s. Si vient guerre, mort ou famine, Dont Dieu nous gard, quel train, quel mine Ferons nous pour gaigner le broust? VILLON, *Baillev. et Malep.* || XVIe s. Ils estoient la plus part du temps sans manger un jour entier, et leurs chevaux sans manger autre chose que du broult, M. DU BELL. 424. Ceulx qui ne bougent d'alentour des tables plantureuses et friandes, qui ne cherchent que le broust, comme l'on dit, AMYOT, *Comment disc. le flatt.* 7.

— ÉTYM. Bourguig. *brou*, bourgeon; provenç. *brot*, *broto*; espagn. *brote*, *brota*. Il y a deux formes de ce mot : le provençal et espagnol sans *s*, et le français *broust* avec *s*. Le premier se rapporte à l'ancien haut-allemand, *broz*, bourgeon; le second à l'ancien saxon, *brustian*, bourgeonner.

† **BROUTAGE** (brou-ta-j'), *s. m.* Terme de céramique. Soubresaut qu'éprouvent les blocs dans les moules.

— ÉTYM. Voy. BROUTER.

BROUTANT, ANTE (brou-tan, tan-t'), *adj.* Qui broute. Les bêtes broutantes, le cerf, le daim, la biche, etc. Ce roi vit un troupeau qui courait tous les champs, Bien broutant, en bon corps, LA FONT. *Fabl.* X, 10.

BROUTÉ, ÉE (brou-té, tée), *part. passé.* L'herbe broutée par les moutons.

† **BROUTEMENT** (brou-te-man), *s. m.* || **1°** L'action de brouter. || **2°** Terme de métier. Saccade qu'éprouve le tour à guillocher ou godronner.

— HIST. XVIe s. Broutement, dans OUDIN.

— ÉTYM. Voy. BROUTER.

BROUTER (brou-té), *v. a.* || **1°** Manger sur place l'herbe ou les feuilles des arbres. L'agneau broute le serpolet, La chèvre s'attache au cytise, LAMART. *Harm.* I, 7. ....le cerf hors de danger Broute sa bienfaitrice [la vigne]; ingratitude extrême, LA FONT. *Fabl.* V, 15. || Par extension. Nous [abeilles] ne broutons que des fleurs odoriférantes; nous ne faisons que du miel délicieux, FÉN. XIX, 46. Tandis que des hommes créés à l'image de Dieu et rachetés de tout son sang, broutent l'herbe comme des animaux, auriez-vous la force d'y être le seul heureux? MASS. *Carême, Aumône*. || Absolument. Dès que les chèvres ont brouté, Certain esprit de liberté Leur fait chercher fortune.... LA FONT. *Fabl.* XII, 4. || Fig. et familièrement. L'herbe sera bien courte s'il ne trouve de quoi brouter, se dit de celui qui sait vivre, se tirer d'embarras là où d'autres ne le sauraient pas. || **2°** Terme de métier qui se dit d'un outil ne coupant pas le bois nettement, et en rendant la surface inégale, par comparaison avec l'effet de la dent des animaux qui broutent. || Proverbe. Où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute, se dit pour exprimer que le mieux est de se conformer à son sort, à sa situation, à la nécessité.

— HIST. XIIe s. Plus que la chievre ne s'apese Des chous bruster, s'ele en a ese, BENOIT, II, 12655. || XIVe s. Dame, dist Bauduins, par la vertut discrée, Kievre convient brouster là où est assenée, *Baud. de Seb.* X, 347. || XVIe s. Sus, grand toreaux, et vous brebis petites, Allez au tect, assez avez brousté, MAROT, III, 303.

— ÉTYM. Wallon *broster*; bourguignon, *brôttai*; provenç. *brostar*, brouter, ronger, *brost*, rongé (voy. BROUT). *Brouter*, dans le sens de mal couper, a donné dans les métiers *broutement* et *broutage*, au sens de saccade.

BROUTILLES (brou-ti-ll', *ll* mouillées, et non brou-ti-ye), *s. f. plur.* || **1°** Menues branches. || *Au sing.* Terme d'hortic. Bourgeon axillaire [de la vigne]. || **2°** Fig. et familièrement, futilités, petites choses inutiles et de peu de valeur. Il n'est occupé qu'à des broutilles. || *Au sing.* Amelot en était [des conseils], qui, à vrai dire, leur laissait la broutille ou les choses résolues, et faisait tout, ou seul ou avec la princesse des Ursins, ST-SIM. 243, 233.

— ÉTYM. Diminutif de *brout*. L'ancien français avait *brousteler*, diminutif de *brouter*.

† **BROUTURE** (brou-tu-r'), *s. f.* Branche broutée.

— HIST. XVIe s. Par mesme remede sera gueri le venin provenant de la morsure des chevres et autres bestes, après en avoir taillé les branches par dessous les broutteures, O. DE SERRES, 197.

— ÉTYM. *Brouter*.

† **BROWNIEN, IENNE** (brô-niin, niè-n'), *adj.* Terme de médecine. Qui appartient au brownisme.

† **BROWNISME** (brô-ni-sm'), *s. m.* Système hypothétique de médecine, dans lequel, regardant la vie comme produite par l'excitabilité, on considérait les maladies comme produites par un excès ou par un défaut de cette excitabilité.

— ÉTYM. *Brown*, médecin écossais de la fin du XVIIIe siècle.

† **BROWNISTE** (brô-ni-st'), *s. m.* Médecin qui était partisan du brownisme.

† **BROYAGE** (bro-ia-j' ou broi-ia-j'), *s. m.* Action de broyer.

— ÉTYM. *Broyer*.

† 1. **BROYE** (broî), *s. f.* Instrument en bois pour rompre le chanvre et séparer la filasse de la chènevotte.

— ÉTYM. *Broyer*.

† 2. **BROYE** (broî), *s. f.* Terme de blason, qui signifie certains festons dans des situations variées.

† 3. **BROYE** (broî), *s. f.* Voy. BRAYE.

BROYÉ, ÉE, (bro-ié, iée; plusieurs disent broi-ié), *part. passé.* Son corps broyé par le wagon. || Pain broyé, petit pain de fine farine que les boulangers faisaient pour leur chef-d'œuvre quand on les recevait maîtres. || Fig. Cet embonpoint des plus brillants Est pétri de mets succulents Et broyé de vin de Champagne, REGNARD, *Souhaits*, 3.

† **BROYEMENT** (broî-man et aussi bro-ie-man), *s. m.* Action de broyer.

— ÉTYM. *Broyer.*

BROYER (bro-ié; plusieurs disent broi-ié), je broie, tu broies, il broie, nous broyons, vous broyez, ils broient; je broyais, nous broyions, vous broyiez; je broierai; je broierais; que je broie, que nous broyions; que je broyasse; broyant, *v. a.* Réduire par l'écrasement en très-menues parcelles. Broyer une drogue dans un mortier. Les dents molaires broient les aliments. La lithotritie est une opération par laquelle on broie la pierre dans la vessie. Seigneur, je broie la ciguë, BERN. DE S.-P. *Mort de Socr.* Dieu! quelle masse au loin semble, en sa marche immense, Broyer la terre sous son poids, V. HUGO, *Odes*, I, 6. || Broyer des couleurs, broyer des substances colorantes pour la peinture. Croyez-vous qu'un grand peintre passe son temps à broyer des couleurs et à préparer ses pinceaux? FÉN. *Tél.* XXII. L'autre broie en riant le vermillon des moines, BOIL. *Lutr.* II. Quelle main sur la terre en broie la couleur? RÉGNIER, *Sat.* IX. || Fig. et familièrement. Broyer du noir, s'abandonner à de tristes et sombres pensées.

— HIST. XIII[e] s. Broiés les nois avoec sel et avoec oignons, et en faistes emplaistre, ALEBRANT, f° 55. Atant cueilli en la gaudine Jehans d'une erbe la rachine; Si l'a au pomel de s'espée Broiie et d'auwe destrempée, *Bl. et Jeh.* 3516. || XVI[e] s. La teste desdits os a fait autre lieu ou cavité tenant la place desdits os, laquelle est broyée et calleuse, PARÉ, XIV, 5.

— ÉTYM. Berry, *brayer, bréyer;* angl. *to bray,* écraser. Origine ultérieure inconnue; en l'absence de tout renseignement on peut conjecturer une dérivation de l'ancien français *brai,* boue : réduire en boue, broyer; ou un rapprochement avec le provençal *bregar,* frotter, comme *fricare* a donné *frayer* ou *froyer;* ou avec le Goth. *brikan,* rompre.

BROYEUR (bro-ieur; plusieurs disent broi-ieur), *s. m.* Celui qui broie. Broyeur de chanvre. || En langage d'atelier, broyeur d'ocre, mauvais peintre.

— HIST. XVI[e] s. Broyeur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Broyer.*

1. **BROYON** (bro-ion; plusieurs disent broi-ion), *s. m.* Terme d'imprimerie. Espèce de molette en bois qui sert à prendre l'encre et à l'étaler, quand on fait usage de balles, au lieu d'employer le rouleau.

— ÉTYM. *Broyer.*

† 2. **BROYON** (bro-ion), *s. m.* Terme de chasse. Voy. BRAYON.

BRU (bru), *s. f.* Femme du fils par rapport au père et à la mère de ce fils. Quiconque à son mari veut plaire uniquement, Ma bru, n'a pas besoin de tant d'ajustement, MOL. *Tart.* I, 1.

— HIST. XII[e] s. Tant com s'entreamerunt et li fiz et li pere; E li dui amerunt e la broiz e la mere, *Th. le mart.* 163. || XVI[e] s. La bruz qui a survecu aura douaire sur les biens de celuy des dits pere et mere qui auroit consenty le dit mariagè, *Coustumier général*, t. II, p. 590, dans LACURNE. Nous disons la bru et le brumen, au lieu de fiancée et fiancé, FABRY, *Art de rhét.* liv. I, f° 7, *recto*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Norm. *bru,* nouvelle mariée; de l'allemand : goth. *bruths;* ancien haut-allem. *brût;* allem. moderne, *Braut;* angl. sax. *bryd;* angl. *bride,* fiancée, nouvelle mariée. L'*s* dans les anciens textes provient de formes allemandes qui avaient une *s*.

BRUANT (bru-an), *s. m.* Voy. BRÉANT.

— HIST. XVI[e] s. La linotte hait tellement le bruant, que l'on tient pour asseuré que leur sang ne se mesle jamais, PARÉ, *Animaux*, 21.

† **BRUANTIN** (bru-an-tin), *s. m.* Sorte d'oiseau dit aussi mangeur de riz.

BRUCELLES (bru-sè-l'), *s. f. plur.* Terme d'arts. Sorte de petites pinces à ressort servant à prendre, à tenir de petits objets.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **BRUCHE** (bru-ch'), *s. m.* Sorte de coléoptère qui attaque les grains; le bruche des pois (*bruchus pisi*).

— ÉTYM. *Bruchus*, hanneton, du grec βροῦχος.

† **BRUCINE** (bru-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom d'un alcaloïde qu'on nomme présentement vomicine (voy. ce mot).

— ÉTYM. *Brucée* (*brucea antidysenterica*), d'où on croyait à tort que provenait la fausse augusture, qui fournit la brucine.

BRUGNON (bru-gnon), *s. m.* Espèce de pêche ou de pavie à peau lisse.

— HIST. XVI[e] s. Les deux brignons, gros et petit (sorte de prunes; — alias : groignon, espèce d'auberge), O. DE SERRES, 683. Je paisteray ma dent et mes yeux Du rouge esclat de la pavie, Encore en ce brignon muscat Dont le pourpre est plus delicat, *Jeu de Théophile*, 3[e] partie, p. 150, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *breugnon.* Il y a dans l'italien *brugna* et *prugna*, prune, dans le milanais *brugnoca* et *brugnòlo*, dans le portugais *brunho*, même sens. *Brugnon* est de même racine; et ces mots conduisent à un radical *prunea*, dérivé de *prunus*, prunier (voy. PRUNE). Le changement de *p* en *b* ferait grande difficulté dans le français, si l'italien ne servait ici d'intermédiaire. *Groignon*, qui se trouve dans Olivier de Serres, répond à l'espagnol *griñon*, abricot-pêche, mais tient à un autre radical. On disait dans le XVI[e] siècle *brignon*, qui se dit encore mais n'est plus qu'un provincialisme.

BRUINE (bru-i-n'), *s. f.* Petite pluie très-fine et froide. Une rosée qui ressemblait à la bruine qui tombe sur la terre, VOLT. *Phil.* IV, 143. Ils se convertissent en bruine ou gelée blanche, DESC. *Météor.* 6.

— HIST. XII[e] s. Une broïne commence à espoissier, Qu'on ne pooit veoir ne charoier, *Li coronemens Looys*, 2295. || XIII[e] s. O vos, rosées et broïne, beneissiez à vostre seigneur, *Psautier*, f° 192. Et le joedi après, par un poi de bruin, *Vœux du paon*, f° 80, dans *Chevalier au cygne*, *Glossaire*. Il sont issu à camps [champs], mais il faisoit bruine; Falos, cierges, brandons et feux les enlumine, *ib.* Ne guerre ne bruin [querelle], *Chevalier au cygne*, v. 5280. Mettre en bruine [en querelle], *ib.* v. 31941. Ils veoient la montaigne par dessus la bruine, JOINVILLE, 282. Celi samedi leva une bruine et descendi de la terre sur la mer, et pour ce cuiderent nos mariniers que nous feussions plus loing de l'ille de Cypre que nous n'estions, JOINVILLE, 283. || XIV[e] s. La nuit y ot bruine, grande fu l'oscurtez; Encor veoient po quant solaux fu levez, *Guesc.* 3777. Le crestien [je] matai et mis à grant bruine, *Baud. de Seb.* II, 21. || XV[e] s. Or fut dit au roi de Castille.... Sire, sire, entendez à nous.... car une bruine [au figuré] trop felle et perilleuse se nourrit entre vous et le duc de Lancastre, FROISS. II, III, 109. Et la bruine chue [tombée], ID. II, II, 197. Il faisoit si grand bruine qu'on ne pouvoit voir un demi bonnier de terre loin, ID. I, I, 134. || XVI[e] s. .... Vit eslever bruynes et frimatz Qui procedoient d'un vieil gouffre aquatique, J. MAROT, V, 60. Et tomba tant de bruine et de gresil, que les vignes et les olives gelerent, AMYOT, *Démétr.* 15. Les bruines causent aux raisins des picotures noires, dont ils perissent, O. DE SERRES, 154. Les costeaux soleillez de pampre sont couvers, Mais des hyperborés les eternels hyvers Ne portent que le froid, la neige et la bruine, DU BELLAY, VI, 6, *recto*.

— ÉTYM. Bourguig. *bruène;* picard, *breuaine, brouaine;* wallon, *brouhène;* namurois, *bruhène, bruwène;* rouchi, *bruène*. On a indiqué le latin *pruina*, gelée blanche; mais le passage du *p* au *b* est toujours difficile à admettre en français; de plus *bruine* veut dire non pas gelée blanche, mais brouillard qui tombe; c'est le sens actuel et le sens des anciens textes. A la vérité, le sens de gelée blanche se trouve dans l'italien *brina*, provençal moderne *brino, breino*, milanais *prinna*, qui probablement viennent du latin *pruina*, et qui peuvent servir d'intermédiaire entre le *p* et le *b*, comme l'italien en sert pour *brugnon* avec *prunus;* quant au sens, passer du brouillard qui tombe à la gelée blanche qui en résulte souvent est une métonymie admissible. On a dit *bruin* au masculin. *Bruine* a eu le sens de querelle, tumulte, comme on le voit dans un exemple de Froissart; il y en a aussi des exemples plus anciens : c'est un sens figuré, sans doute analogue à celui de *nuage*, quand nous disons : il y a un nuage entre nous. Grandgagnage le tire du celtique *bru*, pluie.

BRUINÉ, ÉE (bru-i-né, née), *part. passé.* Des blés bruinés, blés gâtés par la bruine. Usité seulement en ce sens.

† **BRUINEMENT** (bru-i-ne-man), *s. m.* Action de bruiner; le résultat de cette action.

— HIST. XVI[e] s. Bruinement, COTGRAVE.

BRUINER (bru-i-né), *v. impers.* Il se dit de la bruine qui tombe. Il bruine, il a bruiné toute la matinée. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVI[e] s. Friteaux bruinés [saupoudrés] de sucre candy, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Bruine;* wallon, *brouhiner;* namurois, *bruhiner, bruwiner;* rouchi, *bruèner*.

† **BRUINEUX, EUSE** (bru-i-neû, neû-z'), *adj.* Qui tient de la bruine.

— HIST. XV[e] s. Air bruineux et couvert, CHRIST DE PISAN, *Charles V*, part. II, ch. 1.

— ÉTYM. *Bruine.*

† **BRUIR** (bru-ir), *v. a.* Terme de métier. Imbiber une étoffe de vapeur pour l'amollir.

— ÉTYM. Comparez l'étymologie qu'on propose pour *brouée*.

BRUIRE (bru-i-r'. Autrefois, dans bruire, *brui* était monosyllabe comme dans *bruit;* aujourd'hui il est dissyllabe), *v. n.* Verbe défectif, usité seulement à l'infinitif; au présent singulier de l'indicatif : je bruis, tu bruis, il bruit; à l'imparfait : je bruyais, et les autres personnes; au futur et au conditionnel : je bruirai, je bruirais; et aux temps composés : il a bruit. || 1° Rendre un son confus. Le vent bruit dans la forêt. Les serpents à sonnettes bruyaient de toutes parts, CHATEAUBR. *Atala*, 252. Mais quoi! n'entends-je pas, avec de sourds murmures, De ta base à ton front bruire les armures, Colonne....? V. HUGO, *Odes*, III, 7. || 2° Faire bruire, faire retentir. || Fig. Faire bruire ses fuseaux, faire grand bruit dans le monde. Vous voyez depuis un temps que le vin émétique fait bruire ses fuseaux, MOL. *Festin*, III, 1.

— REM. L'imparfait ancien et grammatical de *bruire* est *je bruyais;* toutefois l'usage commence à en introduire un autre : Les insectes bruissaient sous l'herbe, BERNARDIN DE ST-PIERRE, dans GIRAULT-DUVIVIER; La ville.... Bruissait à ses pieds comme une ruche pleine, LAMARTINE. Ce serait absolument un barbarisme si cet imparfait ne s'appuyait sur son analogie avec *bruissement*. Pour que *bruissement* se soit établi, il faut supposer une conjugaison irrégulière et fautive, qui a pris ce verbe comme si, s'écrivant *bruir*, il se conjuguait sur *finir*, et d'après laquelle l'imparfait *je bruissais* s'est formé. C'est de la même façon qu'on a fait un participe *bruissant*, et un subjonctif *que je bruisse*. Ce sont des procédés que l'usage tente pour combler les lacunes du verbe *bruire* devenu à tort défectif.

— HIST. XII[e] s. Bruient li mont, et li val resona, *Ronc.* p. 85. || XIII[e] s. ....Et jure entre ses denz Que quiconques il doie nuire, Si fera il ses grenons [mâchoires] bruire Ou de chapons ou de gelines, *Ren.* 5012. Vers une riviere m'adresce Que j'oï près d'ilecques bruire, *la Rose*, 105. Car quant el [Peur] ot bruire le vent, Ou ele ot saillir deus langotes [sauterelles], Si l'en prennent fievres et gotes, *ib.* 3896. La riviere qui bruit, RUTEB. 251. Tiex gens ne vont pas seuls en enfer le puant, Que leurs hoirs et leurs fames vont après eus bruant, Où il ne trouveront qui les aille chuant [choyant], Ains seront tuit ensemble tormenté li truant, J. DE MEUNG, *Test.* 1982. || XVI[e] s. Et qu'il n'y ait gros canon raccourcy, Qui ceste nuit ne bruye par outrance, MAROT, II, 296. Tu dois en los par sus Mercure bruire, ID. II, 378. Un cler ruisseau bruyant près de l'umbrage, ID. III, 293. Sans fin bruira le nom et gloire de ce roy nompareil, ID. IV, 299. Si faut-il toutefois que Bellay s'esvertue, Aussi bien que la mer, de bruire ta vertu, DUBELL. VI, 43, *verso*. Les grosses citez, que font-elles, sinon tirer tous les profits qu'elles peuvent, faire bruire leurs privileges, et jetter sur le pauvre peuple champestre toutes les charges et les miseres? LANOUE, 13. La jeunesse de la cour bruyoit de ce voyage et s'en rejouissoit, CARL. IV, 10. Dès aujourd'huy je feray bruyre [annoncer] mon partement de ce lieu, ID. VI, 40. Si commencerent adonc les Romains à faire bruire des bassins et autres vaisseaux de cuivre, AMYOT, *P. Æm.* 29. Il me dist que c'estoient toutes bayes ce qu'on bruyoit par deça de la licorne, PARÉ, *Mumie*, 7.

— ÉTYM. Provenç. *bruzir, brugir;* anc. catal. *brugir;* ital. *bruire*. Ménage propose, et Diez incline à admettre *rugire*, rugir, avec l'addition d'un *b* pour renforcer le mot. Il y a dans le celtique : bas-breton, *brûd*, bruit; kymri, *broth;* irland. *bruidhean*, qui sont tentants, mais on ne voit pas comment, de ces mots, le *g* qui se trouve dans le provençal et le catalan serait venu. *Bruire* a été actif dans le XVI[e] siècle.

† **BRUISINER** (brui-si-né), *v. a.* Moudre en gros le grain germé, dans les brasseries.

— ÉTYM. Dérivé de l'ancien verbe *bruisier, bruser*, qui signifiait briser, broyer; angl. *to bruise*, et qui paraît se rapporter à l'anglo-saxon *brysan*.

† **BRUISSANT, ANTE** (bru-i san, san t'), *adj.* Qui bruit. ...à le fifre aigu, la trompette sonore Et les longs roulements du bruissant tambour, MASSON, *Helvétiens*, III. La petite ville d'Aix en Savoie, toute fraîche, toute bruissante des ruisseaux de ses eaux chaudes et sulfureuses, LAMART. dans le *Dict. de Poitevin*. Les lames de la mer qui apportent et remportent les coquillages bruissants, ID. *ib.*

— ÉTYM. Nouveau participe du verbe *bruire* (voy. BRUIRE à l'étym.), incorrect et fait d'après *bruissement.*

BRUISSEMENT (bru-i-se-man), *s. m.* Espèce de bruit confus. Le bruissement des vagues. Bruissement d'oreilles, bourdonnement qu'on y perçoit sans qu'il y ait aucun bruit extérieur. Entend-elle le bruissement d'un carrosse, LA BRUY. VII.

— ÉTYM. *Bruire.* Reçu, mais néologisme barbare du XVIIe s. Au XVIe s. Cotgrave dit *bruiement.*

BRUIT (brui; le *t* se lie : un brui-t injurieux; au pluriel l'*s* se lie : des brui-z injurieux), *s. m.* || **1°** Mélange confus de sons. Les taureaux furieux n'auraient pas fait un bruit aussi affreux, FÉN. *Tél.* XV. Cette vieille fit du bruit à une porte, ID. *Tél.* VIII. Ils me font un bruit enragé, SÉV. 420. Les dieux mêmes, les dieux de l'Olympe habitants, Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes, RAC. *Phèd.* IV, 6. Sa voix tumultueuse [du peuple] assez souvent fait bruit, CORN. *Hor.* V, 3. Mes sœurs, j'entends du bruit dans la chambre prochaine, RAC. *Esther*, II, 9. Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux, Appuyé d'une main sur son urne penchante, Dormait au bruit flatteur de son onde naissante, BOIL. *Ép.* IV. Il mesure au bruit des combats Tout le bruit de sa renommée, BÉRANG. *Bonheur.* L'opéra toujours Fait bruit et merveilles, BÉRANG. *Musique.* Que le séjour de l'homme est divin, quand la nuit De la vie orageuse étouffe ainsi le bruit! LAMART. *Harm.* II, 4. || Familièrement. Faire plus de bruit que de besogne, parler plus qu'on n'agit. || Bruit de mer, nom donné au bruissement que l'on perçoit en appliquant une coquille univalve contre l'oreille. || **2°** Dires, nouvelles qui circulent dans le public. Bruits de bourse. Il y a des bruits de guerre. Il n'est bruit que de cela. J'ai fait semer ce bruit, CORN. *Hér.* II, 6. Un faux bruit s'y coula touchant la mort du roi, ID. *Rod.* I, 1. Crains-tu si peu le blâme et si peu les faux bruits? ID. *Cid*, III, 4. C'est une chose étrange que les mauvais bruits qui courent de lui, SÉV. 414. Le bruit court que je vais en Provence, ID. 219. Un bruit qui courait d'elle en toutes ces provinces, LA FONT. *Fianc.* J'ai rencontré un orfévre qui, sur le bruit que vous cherchiez quelque beau diamant en bague.... MOL. *Mar. forcé*, 5. Ou qu'on tâche à semer de méchants bruits de vous, ID. *Mis.* I, 1. Mille bruits en courent à ma honte, RAC. *Brit.* IV, 2. Croyez-moi, hâtons-nous d'en prévenir le bruit, ID. *Baj.* I, 2. Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi, Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.... ID. *Iph.* IV, 6. Au bruit que l'on menait Bélisaire au supplice.... ROTR. *Bélis.* V, 7. Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace, BOIL. *Disc. au roi.* Je fus soudain frappé du bruit de son trépas, RAC. *Mithr.* I, 1. Déjà de ma faveur on adore le bruit, ID. *Brit.* V, 3. Au bruit de sa marche, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIV, p. 295. || Le commun bruit, la voix publique. Contraire en jugement au commun bruit de tous, RÉGNIER, *Sat.* II. || En jurisprudence, bruit public, commune renommée, qui peut tenir lieu de preuve. || **3°** L'éclat que fait une chose dans le monde. Tout autre que moi Au seul bruit de ton nom pourrait trembler d'effroi, CORN. *Cid*, II, 2. Votre sévérité, sans produire aucun fruit, Seigneur, jusqu'à présent a fait beaucoup de bruit, ID. *Cinna*, IV, 4. Et je vous demandais quel bruit fait par la ville De Pompée et de moi l'entretien inutile, ID. *Sertor.* IV, 3. Et de votre grand nom diminuer le bruit, RAC. *Mithr.* III, 1. Ils ont à soutenir le bruit de leurs exploits, ID. *Baj.* I, 1. Surtout ne craignez point qu'une aveugle douleur Remplisse l'univers du bruit de mon malheur, ID. *Bérén.* I, 4. ....Le bruit de sa fierté, ID. *Phèd.* II, 1. La beauté de Mlle Stwart commençait à faire bruit, HAMILT. *Gramm.* 6. Il n'était bruit que des charmes de Mlle Jennings, ID. *ib.* 9. Cette nouvelle ne fait aucun bruit à Versailles, SÉV. 335. Ce livre fait un grand bruit, ID. 480. Leur conversation a fait du bruit, ID. 430. Il remplit l'univers du bruit de sa sainteté, BOSS. *Hist.* I, 11. Il fait du bruit dans le monde, ID. 1, *Prof.* 1. Les sociniens font peu de bruit dans le monde, ID. *Avert.* 6. Ceci se passa avec peu de bruit sous son pontificat, PASC. *Prov.* 17. Cette opinion des jansénistes qui fait tant de bruit, ID. *Prov.* 1. L'habit est propre et riche, il fera du bruit ici, MOL. *M. de Pourc.* I, 5. Votre esprit fait du bruit, ID. *Fâch.* II, 4. Les peuples tremblaient au seul bruit de mon nom, FÉN. *Tél.* VIII. La gloire des armes est un vain bruit, MASS. *Conty.* Remplir tout l'univers du bruit de son nom, ID. *Car. Resp. humain.* Vous prévoyez que cela fera du bruit, et moi, je vous réponds qu'il y a des conjonctures où le bruit est nécessaire, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 475. C'est peu d'expérience à conduire sa vie, De mesurer son aise au compas de l'envie, Et perdre ce que l'âge a de fleur et de fruit, Pour éviter un bruit, MALH. V, 5. ....vous le savez si c'est depuis un jour Que l'histoire fait bruit du nom de Fatencour, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, I, 1. Force gens font du bruit en France; Un équipage cavalier Fait les trois quarts de leur vaillance, LA FONT. *Fabl.* V, 21. || Faire grand bruit de quelque chose, y attacher de l'importance, s'en prévaloir. Nos catholiques font grand bruit de l'autorité de l'Église, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Il a fait un grand bruit de l'amitié qu'il a pour moi, SÉV. 238. Ces vertus dont vous faites tant de bruit, ID. 605. La matière qui y est décidée, n'étant qu'un simple point de fait, est bien loin de mériter tout le bruit qu'on en veut faire, PASC. *Prov.* 19. Voici une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, MOL. *Préf. du Tart.* On se résout à le laisser périr sans en faire bruit, BOSS. *Amb.* 5. || Le bruit, le tumulte du monde. Se retirer, vivre loin du bruit. || **4°** Réputation. Le fameux Amphion, quelque bruit qu'il ait eu, N'a point fait de merveille.... MALH. I, 12. [Ils] ont acquis dans la scène un légitime bruit, ROTR. *St Genest*, I, 7. C'est un petit garçon qui a bien le meilleur bruit qu'on peut imaginer, SÉV. 225. Si je n'ai pas bon bruit, c'est à grand tort, LA FONT. *Contes*, 66. Hé! là, là, Madame la Nuit, Un peu doucement je vous prie; Vous avez dans le monde un bruit De n'être pas si renchérie, MOL. *Amph. prol.* Pour vous donner bruit de connaissance, ID. *les Préc.* 10. Des ministres aussi désintéressés que celui-là [Temple] sont bien rares; les nôtres n'en avaient pas le bruit [d'être désintéressés], ST-SIM. 65, 82. Les uns mentent pour abuser, les autres veulent acquérir bruit de sincérité, P. L. COUR. II, 187. Gardez-moi un profond secret; il ne faut pas que mon nom paraisse; je n'ai pas bon bruit, VOLT. *Lettr. Vernes*, 2 janv. 1763. || **5°** Tumulte, mouvement séditieux. On craint pour ce soir du bruit dans la ville. || **6°** Querelle, éclat. Je ferai beau bruit, MOL. *le Dép.* V, 9. Je serais d'avis que vous ne fissiez point de bruit, ID. *Fourb.* I, 6. Là-dessus nous n'aurons point de bruit, ID. *Éc. des femmes*, I, 1. Mon Dieu, vous en parlez, mon frère, bien à l'aise, Et vous ne savez pas comme le bruit me pèse, ID. *F. sav.* II, 9. Je fais un grand bruit pour retrouver ce paquet, SÉV. 21. L'époux monte et fait bruit, LA FONT. *Fais.* Vous êtes bien ridicules de faire du bruit pour les propositions, PASC. *Prov.* 7. La belle raison de quitter sa femme et de faire un si grand bruit! LA FONT. *Psyché*, II, p. 140. || **7°** A grand bruit, *locut. adv.* D'une manière bruyante. Les cloches argentines Appelaient à grand bruit les chantres à matines, BOIL. *Lutr.* IV. || Fig. Avec ostentation, avec faste. Là le chantre à grand bruit arrive et se fait place, BOIL. *Lutr.* V. || Chasser à grand bruit, chasser à cor et à cri avec une meute et des piqueurs. || **8°** A petit bruit, *loc. adv.* Sans éclat. Je me divertirai à petit bruit, MOL. *D. Juan*, V, 2. On le garde à petit bruit, SÉV. 211. Trop heureux de se sauver de la solitude à petit bruit, FLÉCH. II, 58. Il appelle les mages en secret et à petit bruit, ID. *Serm.* I, 225. || **9°** Sans bruit, *loc. adv.* Tout doucement, sans qu'on soit entendu; et figurément, tranquillement. On le fit entrer sans bruit. Trois quidams bonnes gens et sans bruit.... LA FONT. *Orais.* Et forcez-la sans bruit d'honorer d'autres lieux.... CORN. *Sert.* II, 4. || Proverbes. Cet homme n'aime pas le bruit s'il ne le fait, se dit de quelqu'un qui prend des libertés et qui n'en veut pas permettre aux autres. || Cet homme est bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit, se dit d'un homme qui ne se déconcerte pas, ne s'effraye pas facilement. || Qui a bruit de se lever matin peut dormir jusqu'au soir, c'est-à dire celui qui a bonne réputation pourrait en abuser. || L'un a le bruit, l'autre lave la laine, se dit pour exprimer que pour quelque travail l'un a la récompense et l'autre la peine.

— HIST. XIIe s. Grans fu li bruiz de la gent paganie, *Ronc.* p. 54. || XIIIe s^e Grant paour [ele] ot du vent qui menoit trop grant bruit, *Berte*, XXXVI. Un si fier bruit est en la court, Et si grant foule et si grant presse, *Rom. de Robert le diable.* || XVe s. Et pour ce que j'oe moult de painne De moi relever à mie-nuit, Ou temps que les cers vont en bruit, FROISS. *Le dit dou florin.* Et ils firent tous le mieulx qu'ils peurent; mais ils n'en emporterent gueres de bruit, J. DE TROYES, *Chron.* 1418. Et ont esté ceulx qui ont donné le bruyt [renom] à ceux qui sont venus depuis [les premiers Suisses venus en France], COMM. I, 6. || XVIe s. Il emportoit le bruit par-dessus ses compagnons, MARG. *Nouv.* X. Il avoit eu le bruit d'estre plutost hardi et gentil compagnon que bon chrestien, ID. *ib.* XIII. Cachez-vous en mon cabinet, et ne faites un seul bruit [le moindre bruit], ID. *ib.* XXXVI. Elle connoissoit le contraire du faux bruit que l'on donnoit aux François, car ils estoient plus sages.... ID. *ib.* XIV. Il avoit acquis un bon bruit pendant sa vie, DESPER. *Contes*, CXXVI. Il avoit le bruit d'avoir esté engendré par Neptune, AMYOT, *Thés.* 46. Cestuy Thalès avoit bruit d'estre poëte lyrique, et prenoit le tiltre de cest art là, ID. *Lyc.* 4. Il courut un bruit sourd qu'ilz avoient occis le roy Romulus, ID. *Num.* 3. Ce qui plus augmenta leur gloire, et leur donna plus de bruit et de reputation, fut le renvoi qu'ilz feirent du tripié, ID. *Solon*, 7. Et de peur que ses freres en montant ne feissent bruit, elle la [l'échelle] couvrit et fourra de laine premier que de la devaller, ID. *Pélop.* 65. Qui a mis Hercules en bruit et renommée sempiternelle? RAB. *Pant.* V, 15. Aussi dit on que la plus mechante roue du chariot est celle qui mene le plus grand bruit, BOUCHET, *Serées*, l. I, p. 439, dans LACURNE STE-PALAYE.

— ÉTYM. Wallon *brut;* bourguig. *bru;* Berry, *brut* (voy. BRUIRE). On trouve dans le bas-latin *brugitus.*

† **BRÛLABLE** (bru-la-bl'), *adj.* Digne d'être brûlé. Ces messieurs ont affecté d'imprimer le livre le plus dangereux et le plus brûlable, VOLT. *Lettres vers*, 20. Je m'aperçois que cette lettre est plus brûlable que.... ID. *Lettr. d'Argental*, 16 février 1761. Deux tomes très-condamnables et très-brûlables que de charitables âmes m'ont fait la grâce de m'imputer, ID. *ib.* 13 avril 1773.

— HIST. XVIe s. [Charles Quint mort] estoit indigne de sepulture en terre saincte et très bruslable comme fagot, BRANT. *Charles-Quint.* Je dy hereticque formé, heretique clavelé, heretique bruslable, RAB. *Pant.* III, 22.

— ÉTYM. *Brûler.*

† **BRÛLAGE** (bru-la-j'), *s. m.* Action de brûler les herbes desséchées dans un champ.

— ÉTYM. *Brûler.*

BRÛLANT, ANTE (bru-lan, lan-t'), *adj.* || **1°** Qui est en flammes. Un foyer brûlant. Du bois brûlant. Des peuples qui, dix ans, ont fui devant Hector, Qui cent fois, effrayés de l'absence d'Achille, Dans leurs vaisseaux brûlants ont cherché leur asile, RAC. *Andr.* III, 3. Entrant à la lueur de nos palais brûlants, ID. *Andr.* III, 8. || **2°** Qui a une très-grande chaleur. Des marrons sortis du feu et brûlants. L'air est brûlant. Des sables brûlants. Né sous le ciel brûlant des plus noirs Africains, RAC. *Baj.* III, 8. || Fig. Question brûlante, question qui passionne, et de laquelle il est difficile de traiter. On dit dans le même sens un terrain brûlant. || Très-chaud, en parlant du corps. La peau de ce malade est brûlante. Fièvre brûlante. La tête est brûlante. J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines Un poison que Médée apporta dans Athènes, RAC. *Phèd.* V, 7. || **3°** Fig. Possédé d'une passion. Brûlant d'amour. Brûlant du désir de vous revoir. César brûlant de décider la querelle. Il presse cet hymen qu'on prétend qu'il diffère, Et vous cherche brûlant d'amour et de colère, ID. *Iphig.* III, 1. || **4°** Vif, animé, en parlant des choses. Un zèle brûlant. Une piété brûlante. Une éloquence brûlante. Il a ce ton brûlant et plein de vérité, Qui par les imposteurs n'est jamais imité, M. J. CHÉN. *Charles IX*, II, 4. || **5°** Terme de botanique. Se dit des plantes armées d'aiguillons dont la piqûre cause une douleur cuisante. L'ortie est une plante brûlante.

BRÛLÉ, ÉE (bru-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Consumé par le feu. Les villes brûlées par les barbares. || Fig. Animé. Brûlé du désir de rentrer dans sa patrie. Brûlé de plus de feux.... RAC. *Andr.* I, 4. || Un cerveau brûlé, une cervelle brûlée, un homme exalté, extravagant. Stairs et Bentivoglio étaient deux têtes brûlées qui n'avaient rien de sacré, ST-SIM. 440, 122. Le parti janséniste se récria contre l'injustice de lui attribuer l'hérésie de quelques têtes brûlées qu'il désavouait entièrement, ID. 250, 80. || **2°** Trop cuit. Ce pain est brûlé. || **3°** Vin brûlé, vin qu'on a fait chauffer avec des épices. Eau-de-vie brûlée, eau-de-vie à laquelle on a mis le feu. || Crème brûlée, sorte de mets fait avec du lait, des œufs et du sucre passé au feu. || **4°** Échauffé excessivement. Une terre brûlée par le soleil. || Ancien terme d'astronomie. Astre brûlé, astre très-voisin du soleil. || **5°** Hâlé. Avoir le teint brûlé par le soleil. || Terme d'histoire naturelle. De couleur foncée, noire ou noirâtre. || **6°** Terme de chimie. La chimie pneumatique nomme corps brûlés

les corps combinés avec l'oxygène. || 7° Au jeu, carte brûlée, carte mise de côté. || 8° Terme de pêche. Se dit d'une morue corrodée par le sel. || Harengs brûlés, harengs de rebut. || 9° *S. m.* Odeur d'une chose brûlée. Cela sent le brûlé, et, au figuré, l'affaire prend mauvaise tournure. || Terme d'orfévre. Or ou argent venant de galons ou autres ornements qui, usés, ont été brûlés pour en retirer le métal.

† **BRÛLE-AMORCE** (bru-la-mor-s'), *s. m.* Terme de marine. Petit instrument en bois garni de cuivre avec lequel on fait feu comme avec un fusil pour les signaux. || *Au plur.* Des brûle-amorce.

— ÉTYM. *Brûler, amorce.*

† **BRÛLE-BOUT** (bru-le bou), *s. m.* Le même que brûle-tout. || *Au plur.* Des brûle-bout ou brûle-bouts.

† **BRÛLÉE** (bru-lée), *s. f.* Maladie des vers à soie.

— ÉTYM. *Brûler.*

† **BRÛLE GUEULE** (bru-le gheu-l'), *s. m.* Pipe très-courte. || *Au plur.* Des brûle-gueule. || Terme populaire.

— ÉTYM. *Brûler, gueule.*

BRÛLEMENT (bru-le-man), *s. m.* || 1° Action de brûler ou état de ce qui brûle. [Louvois dit au roi] Qu'il avait bien senti que le scrupule était la seule raison qui l'ait retenu de consentir à une chose aussi nécessaire que l'était le brûlement de Trèves, ST-SIM. 407, 94. || Terme de charpentier. Action de brûler le pied des pieux qu'on enfonce en terre pour les préserver des effets de l'humidité. || 2° Sensation de brûlure. Avoir un brûlement à l'estomac.

— HIST. XVIe s. Degasts de païs, saccagemens de villes, bruslemens d'edifices, LANOUE, 56. La nuit, au diable la garde, bruloit le village qui vouloit; nos grands le bruloient, à la mode s'entend, c'est-à-dire qu'ils prenoient cent escus d'une paroisse pour la laisser vuide au milieu du departement. — Vous avez bien fait de m'expliquer ce brulement, je pensois que ce fust mettre le feu pour faire degast, D'AUB. *Fœn.* IV, 6.

— ÉTYM. *Brûler.*

BRÛLE-POURPOINT (À) (bru-le-pour-poin), *loc. adv.* Tirer un coup de feu à brûle-pourpoint, le tirer de très-près et, pour ainsi dire, de manière à brûler le pourpoint. || Fig. Tirer sur quelqu'un à brûle-pourpoint, l'attaquer par de vives paroles. || Y aller à brûle-pourpoint, parler ou agir sans ménagement. || Dire une chose à brûle-pourpoint, la dire en face. La jalousie [du duc de Gesvres] pouvait l'avoir excité à lui dire [au maréchal de Villeroy] à brûle-pourpoint des vérités fâcheuses à entendre, ST-SIM. 73, 197. || Ce qu'on dit à brûle-pourpoint n'est pas toujours quelque chose de désobligeant; il y a des éloges, des flatteries à brûle-pourpoint. || Raison, argument à brûle-pourpoint, raison, argument convaincant.

— ÉTYM. *Brûler, pourpoint.*

† **BRÛLE-QUEUE** (bru-le-keue), *s. m.* Cautère dont on se sert pour arrêter l'écoulement du sang après l'amputation de la queue du cheval. || *Au plur.* Des brûle-queue ou brûle-queues.

— ÉTYM. *Brûler, queue.*

BRÛLER (bru-lé), *v. a.* || 1° Consumer par le feu. Les Romains brûlèrent Carthage. Tout est en feu jusque sur les bords de la rivière d'Oise; nous pouvons voir de nos faubourgs la fumée des villages qu'ils nous brûlent, VOIT. *Lett.* 74. Brûlons ce Capitole où j'étais attendu, RAC. *Mithr.* III, 1. Lisez ce qu'il cite d'Aristote, et vous verrez qu'après une autorité si expresse il faut brûler les livres de ce prince des philosophes ou être de notre opinion, PASC. *Prov.* 4. || Fig. Brûler ses vaisseaux, s'engager dans une affaire de manière à ne pouvoir reculer. || Brûler ses livres, tout faire pour réussir. Locution tirée de l'alchimiste, qui, ayant tout tenté, brûle ses livres, désespéré de ne pas réussir, ou, ayant tout dépensé, brûle jusqu'à ses livres pour chauffer ses fourneaux. J'y brûlerai mes livres ou je romprai ce mariage, MOL. *Pourç.* I, 3. J'y brûlerai mes livres, RAC. *Plaid.* I, 7. Je vous la rendrai saine et entière, ou j'y brûlerai mes livres, SÉV. 1. || 2° Fig. Mille convoitises le brûlent. Mais quelque ambition, quelque amour qui me brûle, RAC. *Baj.* II, 5. Vous me connaissez mal, la même ardeur me brûle, CORN. *Poly.* I, 1. N'imputez qu'à ce feu qui brûle encor mon âme.... VOLT. *Zaïre*, IV, 6. Si ton ardeur est extrême, Même ardeur vient me brûler, BÉRANG. *Chatte.* || 3° Terme de métier. Brûler les métaux, leur ôter leurs qualités en les laissant trop chauffer. || 4° En parlant de quelques substances chimiques, corroder, consumer. Les acides concentrés brûlent la peau comme le fer rouge. || Brûler la terre, en parlant d'engrais, la rendre trop chaude et l'empêcher par là de produire; en parlant des plantes, l'épuiser rapidement. || En parlant du froid, causer un effet assez semblable à celui de la brûlure. La gelée brûle la racine des arbres. La neige brûle les souliers. || 5° Employer comme combustible. Brûler du bois, du charbon de terre, de la tourbe. || Se servir d'une chose pour s'éclairer. Brûler de la chandelle, de la cire, de l'huile. || Fig. Brûler la chandelle par les deux bouts, c'est-à-dire compromettre sa fortune par des dépenses de tout genre, ou sa santé par des excès de tout genre. || 6° Faire subir le supplice du feu. On a longtemps brûlé les hérétiques. On prétend qu'il y a un conflit de juridiction, entre le Parlement et le Châtelet, à qui fera brûler le livre et l'auteur, VOLT. *Lett. Morellet*, 23 fév. 1776. || 7° Brûler des parfums. En vain sur les autels ma main brûlait l'encens, RAC. *Phèd.* I, 3. || Fig. Brûler de l'encens devant quelqu'un, le flatter avec de grandes démonstrations de respect. || Brûler de l'eau-de-vie, mettre le feu à de l'eau-de-vie, faire du punch. || Brûler du vin, distiller du vin pour en faire de l'eau-de-vie. || Brûler du café, le torréfier avant de le moudre. || Brûler l'amorce d'un fusil, d'un pistolet, y mettre le feu. || Sans brûler une amorce, sans tirer un seul coup de fusil. La ville fut prise sans brûler une amorce. || Brûler la cervelle à quelqu'un, le tuer d'un coup de feu tiré dans la tête et de très-près. Se brûler la cervelle, se tirer un coup de feu dans la tête. || 8° Échauffer beaucoup, dessécher par un excès de chaleur. Un soleil ardent brûlait la campagne. || Par extension. Il a une fièvre qui le brûle. La soif les brûlait. || Fig. Brûler le pavé, courir, marcher très-vite. || Brûler le papier, écrire avec beaucoup de verve et une grande chaleur. || Brûler les planches, jouer un rôle d'une manière vive et entraînante. || Brûler les yeux, faire mal aux yeux par une excessive lumière. La première fois que je lus votre ouvrage, je fus frappé d'une lumière qui éclairait mes yeux et qui devait brûler ceux des sots et des fanatiques, VOLT. *Lett. Chatellux*, 7 déc. 1772. || 9° Brûler la politesse à quelqu'un, le quitter brusquement, rompre une affaire. || Brûler l'étape, brûler un gîte, ne pas s'y arrêter. Nous brûlâmes ce village, et allâmes coucher plus loin. Je pris la résolution de brûler l'étape de *** et de passer tout droit, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || À certains jeux, brûler une carte, la mettre de côté. || En un sens analogue. Peu à peu elle [la duchesse de Bourgogne] en brûla [quelques-uns de ses cercles], et à la fin ils cessèrent sans qu'ils aient été rétablis depuis, ST-SIM. 41, 67. || 10° *V. n.* Être consumé par le feu. Quand la maison du voisin brûle. La bûche continuait à brûler. || Fig. Il était indécent qu'il [le duc de Bourgogne] languît dans l'oisiveté à son âge, tandis que sa maison brûlait [périclitait] de toutes parts, ST-SIM. 195, 104. || Flamber, être allumé. Le feu brûle. Flambeaux qui brûlent. Une lampe brûlait dans le sanctuaire. || Donner du feu, de la lumière. Ce bois brûle bien. Cette lampe brûle mal. || 11° Être brûlant ou très-chaud. La tête lui brûle. Je m'en sens tour à tour et brûler et glacer, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, I, 1. Je sentis tout mon corps et transir et brûler, RAC. *Phèd.* I, 3. || Fig. Les pieds lui brûlent, il est impatient de sortir, de s'en aller. || 12° En termes de cuisine, être frappé par un feu trop vif; ce qui se connaît par l'odeur désagréable qui s'exhale. Le rôti brûle. Cette crème brûle. || Fig. Le rôti brûle, c'est-à-dire il n'y a pas de temps à perdre, pas de négligence à se permettre. || 13° Fig. Être possédé d'une passion violente. Brûler d'amour. Et si Rome savait de quels feux vous brûlez, CORN. *Nicom.* I, 2. Un juste courroux dont je me sens brûler, ID. *Cinna*, V, 2. Déjanire brûla de jalousie, FÉN. *Tél.* XV. Je brûle, je l'adore.... RAC. *Mithrid.* IV, 5. Mon époux est vivant, et moi je brûle encore.... ID. *Phèd.* IV, 6. Mais quelque noble ardeur dont ils puissent brûler, ID. *Athal.* I, 2. Il n'en faut point douter, vous aimez, vous brûlez, Vous périssez d'un mal que vous dissimulez, ID. *Phèd.* I, 1. Mon frère, ayez pitié d'une sœur égarée. Qui brûle, qui gémit, qui meurt désespérée, VOLT. *Zaïre*, III, 4. Près d'un amant qu'elle aime et qui brûle à ses pieds, ID. *Zaïre*, IV, 3. Je crois sentir les étincelles De l'amour dont Renaud brûla, BÉRANG. *Éducation.* || Brûler pour, se dit de l'amour qu'on éprouve pour une personne. De la même ardeur dont je brûle pour elle, Elle brûle pour moi, MALH. V, 21. Mais quoique je l'aimasse et qu'il brûlât pour moi, CORN. *Cinna*, V, 2. || 14° Désirer ardemment. Il brûle d'être à Rome, afin d'en recevoir Du maître qu'il s'y donne et l'ordre et le pouvoir, CORN. *Sertor.* I, 2. Elle brûle d'envie de revenir à Paris, SÉV. 13. C'est qu'elle sort d'un sang qu'il brûle de répandre, RAC. *Iphig.* II, 5. .... Vous brûlez que je ne sois partie, ID. *ib.* II, 5. Mais je vois que déjà vous brûlez de me suivre, ID. *Athal.* IV, 3. Il brûlait d'impatience de retrouver Mentor, FÉN *Tél.* XXII. Voici cet étranger Que vos tristes soupçons brûlaient d'interroger, VOLT. *Mérope*, II, 1. Et du peuple et des grands la colère insensée Brûlait de le punir de sa faveur passée, ID. *Œdipe*, I, 3. Peuple accablé de ta tristesse, Tu n'as plus celui qui sans cesse Brûlait de zèle pour ta loi, MALFIL. *Ode, Élie enlevé aux cieux.* Oui, mon cœur au mérite aime à rendre justice, Et je brûle qu'un nœud d'amitié nous unisse, MOL. *Mis.* I, 2. || 15° Le tapis brûle, se dit à certains jeux de cartes pour avertir qu'un des joueurs a oublié de mettre au jeu. || À certains jeux d'enfants, brûler, se dit pour être tout près de l'objet qui est caché et que l'un des joueurs cherche. || Perdre la partie pour avoir fait trop de points. J'ai brûlé, j'ai deux points de trop. || 16° Se brûler, *v. réfl.* Sardanapale se brûla lui-même avec ses femmes. || Fig. Se brûler à la chandelle, se jeter dans le péril en s'abandonnant à de trompeuses apparences. Locution prise des papillons qui le soir viennent effectivement se brûler à la chandelle. || Se brûler à la jambe, au pied, être atteint par un corps très-chaud. || 17° Se dessécher. Si on néglige ce premier âge, les enfants deviennent ardents et inquiets pour toute leur vie; leur sang se brûle, les habitudes se forment, FÉN. XVII, 13. || Proverbe. Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle, c'est-à-dire il y a des gens qui ne veulent pas reconnaître les bons offices qu'on leur rend.

— HIST. XIIe s. Sicume fus [feu] chi brulle la selve, e sicume flamme brullant les monz, *Liber psalm.* p. 118. || XIIIe s. Brulle mes reins et mon cuer de la flambe du Saint esprit, *Psautier*, f° 33. || XIVe s. Mucius ha mis sa destre dedens le feu, et, comme se il eust le courage hors du sens, il la brula, ardi et grailla, BERCHEURE, f° 32, *recto.* || XVe s. Et de grace que le poure brullé [le pauvre homme dont la maison avait été brûlée] Retenue ait et confirmacion [de sa pension], E. DESCH. *Supplication au roi.* || XVIe s. [Il] Rendoit ma muse lente, Bien qu'elle fust bruslante De s'offrir à vos yeux, DUBELL. III, 12, *recto.* Didon se brusle, et de son mal enclos Jà la fureur luy saccage les os, ID. IV, 9, *recto.* O la fureur d'une bruslante rage, Qui maintenant transporte mon courage! ID. IV, 17, *recto.* Qui contrefaict ce Tantale mourant Bruslé de soif au milieu d'un torrent, ID. VII, 27, *verso.* Nous brulons le village, c'est à dire que nous faisons semblant d'estre fourriers; nous nous mettons de deux ou trois logis tout en un pour avoir argent des autres, D'AUB. *Fœn.* III, 1. De trop près se chauffe qui se brusle, COTGRAVE. Les criminels se viennent bruler à la chandelle, comme on dit en commun proverbe, H. EST. *Apol. d'Hér.* p. 147, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Bourguig. *brelai;* provenç. *bruslar;* ital. *brustolare.* Il y a dans l'ancien espagnol *uslar*, brûler, qui suppose un bas-latin *ustulare*, fréquentatif formé de *ustum*, supin de *urere*, brûler. *Ustulare* se retrouve dans l'italien *br-ustolare*, le provençal *br-uslar*, le français *br-usler*. Reste à expliquer *br;* Diez le rattache au latin *per*, dans *perustus*, brûlé tout à fait, d'où *perustulare* contracté en *brustulare*. M. Chavée, voulant éviter le changement du *p* en *b*, y voit le préfixe *ber*, *bar* ou *bre*, qui a un sens péjoratif : brûler à mal, brûler tout à fait.

BRÛLERIE (bru-le-rie), *s. f.* Fabrique d'eau-de-vie.

— ÉTYM. *Brûler.*

BRÛLE-TOUT (bru-le-tou), *s. m.* Sorte de bougeoir court, garni d'un rond qui fait bobèche, et surmonté d'une pointe sur laquelle on fiche le bout de bougie à brûler. || *Au plur.* Des brûle-tout.

— ÉTYM. *Brûler, tout.*

BRÛLEUR, EUSE (bru-leur, eû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Incendiaire. Ce passage pensa rompre notre entretien; car je fus sur le point d'éclater de rire de la bonté et douceur d'un brûleur de grange, PASC. *Prov.* 8. || Être fait comme un brûleur de maisons, être mal vêtu, avoir les vêtements en désordre. || 2° Fabricant d'eau-de-vie.

— HIST. XVIe s. Il fit brusler le temple des reformez avec telle ardeur que trois des brusleurs y furent consumez, D'AUB. *Hist.* I, 138. Touts en ordre comme brusleurs de maisons, RAB. *Pant.* IV, 41.

— ÉTYM. *Brûler.*

† **BRÛLIS** (bru-li), *s. m.* || 1° Terme d'eaux et forêts. Partie de forêt incendiée. || 2° Terme d'agriculture. L'action de brûler ce qui est à la surface d'un champ

pour le fertiliser et le débarrasser. Le brûlis sur place des siliques de colza.

— HIST. XVe s. Quand ce vint le lendemain que le feu fut estainct, le roy alla veoir le brulis qui avoit bien demi lieue de lé, *Perceforest*, t. II, fo 4, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brûler.*

BRÛLOT (bru-lo; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les bru-lo-z ennemis; brûlots rime avec faux, travaux, repos, etc.), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Bâtiment chargé de matières inflammables et explosives, et destiné à porter l'incendie et la destruction. Je fis une faute que personne n'a remarquée; je ne pensai point à placer mes brûlots à la tête de la ligne des vaisseaux; si j'avais pris cette précaution, j'aurais assurément brûlé quelque pavillon ennemi, *Mémoires de Villette*, en 1690, dans JAL. || **2°** Fig. Homme de parti disposé à tout risquer. || **3°** Morceau très-poivré et très-salé. || **4°** Eau-de-vie brûlée avec du sucre. || **5°** Synonyme de brûle-gueule. || **6°** Nom donné à des insectes qui, se trouvant dans l'herbe, s'attachent aux jambes de ceux qui y marchent. || **7°** Sorte de polissoir à l'usage du fabricant de glaces.

— ÉTYM. *Brûler.*

† **BRÛLOTIER** (bru-lo-tié), *s. m.* Terme de marine. Marin qui monte et dirige un brûlot.

— ÉTYM. *Brûlot.*

BRÛLURE (bru-lu-r'), *s. f.* || **1°** Lésion plus ou moins grave produite sur une partie vivante par le feu, par un corps très chaud ou par une substance corrosive. La première chose à faire en cas de brûlure, c'est d'y appliquer de l'eau froide. La brûlure que cette lampe m'a faite, LA FONT. *Psyché*, I, p. 114. || Onguent pour la brûlure, onguent qu'on met sur les brûlures; et, figurément, remède, ressource contre les inconvénients et les maux. Les protestants n'ont pas trouvé D'onguent pour la brûlure, BÉRANG. *Miss.* || **2°** Action de brûler. Est-il vrai que la flotte russe ait brûlé toute la flotte turque dans le port de Lemnos? Le commerce de Marseille ne souffre-t-il pas un peu de toutes ces brûlures et de tous ces ravages? VOLT. *Lett. Audibert*, 2 oct. 1771. || Rare en ce sens. || **3°** Terme d'agriculture. Maladie des plantes consistant tantôt en un desséchement de l'écorce qui se soulève et se fendille sous l'influence du soleil ou de l'eau congelée, tantôt en une altération des bourgeons et des jeunes pousses, qui deviennent noirs subitement. La brûlure se nomme brouissure, quand elle frappe les céréales. || **4°** Maladie des moutons.

— HIST. XVIe s. St Paul ne defend pas seulement l'impudicité externe, mais aussi la bruslure interieure du cœur, CALV. *Instit.* 1022.

— ÉTYM. *Brûler.*

† **BRUMAILLE** (bru-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Sorte de brouillard peu épais.

— ÉTYM. *Brume.*

BRUMAIRE (bru-mè-r'), *s. m.* Le deuxième mois du calendrier républicain, commençant trente jours après l'équinoxe d'automne (du 23 octobre au 21 novembre). || Dix-huit brumaire, coup d'État de Bonaparte, qui fut ainsi nommé parce qu'il se fit le dix-huit brumaire, et qui eut pour résultat de renverser la République et d'y substituer le pouvoir d'un seul; et, par extension, coup d'État de même nature, c'est-à-dire qui renverse un gouvernement de discussion et y substitue un pouvoir absolu.

— ÉTYM. *Bruma*, solstice d'hiver, hiver (voy. BRUME).

BRUMAL, ALE (bru-mal, ma-l'), *adj.* D'hiver; qui appartient à l'hiver. Plante brumale. Peu usité en général, et inusité au pluriel masculin.

— ÉTYM. Voy. BRUMAIRE.

† **BRUMASSER** (bru-ma-sé), *v. impers.* Terme de marine. Il brumasse, l'atmosphère est chargée d'un léger brouillard.

— ÉTYM. *Brume.*

BRUME (bru-m'), *s. f.* Brouillard, surtout en parlant des brouillards de mer. Les brumes épaisses qui règnent dans les mers des régions arctiques. Toujours plane une brume Sur cette mer.... V. HUGO, *Orient.* 1. || Brume sèche, brouillard qui ne dépose aucune humidité. || Fig. et poétiquement. Si quelque brume obscurcit votre aurore, Leur disait-on, attendez le soleil, BÉRANG. *Suicide.* || Proverbe. Dans la brume tout le monde est pilote, c'est-à-dire, quand personne n'en sait plus que les autres, personne ne peut prendre la direction, et aussi dans le désordre tout le monde ordonne.

— HIST. XIVe s. Si que ces tempestes cesserent, Mais tels brumes i engendrerent, Telz ordures et telz fumées, Qui ne furent gueres amées, MACHAULT, p. 72. || XVIe s. Sept jours devant et sept jours après brume [le solstice d'hiver], jamais n'y ha sus mer tempeste, RABEL. dans LACURNE SAINTE-PALAYE. Cela estoit au temps de la brume, environ le quatorzieme decembre, au solstice hyvernal, lorsque le soleil est au tropic du capricorne, *Alector, roman*, p. 75, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. Provenç. *bruma*; catal. *broma*; espagn. et ital. *bruma*; walaque, *brumë*, givre; bas-bret. *brumen*, brouillard; de *bruma*, solstice d'hiver, hiver (les étymologistes latins tirent *bruma* de *brevissuma*, *brev-u-ma*, le jour le plus court). On conçoit comment *bruma*, l'hiver, a donné son nom à la brume. Déjà dans les Gloses d'Isidore *brumosus* se trouve avec le sens de pluvieux.

† **BRUMÉ, ÉE** (bru-mé, mée), *adj.* Terme de pêche. Morue brumée, morue couverte d'une poussière brune.

— ÉTYM. *Brume*, par métaphore.

† **BRUMER** (bru-mé), *v. impers.* Terme de marine. Il brume, le temps est plus ou moins chargé de brume.

— ÉTYM. *Brume.*

BRUMEUX, EUSE (bru-meû, meû-z'), *adj.* Couvert de brume, de brouillard. Temps brumeux.

— ÉTYM. *Brume*; provenç. *brumos.*

BRUN, BRUNE (brun, bru-n'; l'*n* ne se lie pas: brun ou blond, dites : brun ou blond; si brun se trouvait devant son substantif, ce qui n'arrive presque jamais, l'*n* se lierait : un brun n-Allemand, brun ayant le son du nom de nombre *un*; au plur. l's se lie : bruns et blonds, dites : brun-z et blonds), *adj.* || **1°** Qui est d'une couleur de châtaigne foncée tirant sur le noir. || Invariable dans les locutions de ce genre : des étoffes brun foncé. || La couleur brune. Cette étoffe est d'un beau brun. || Brun de montagne, terre d'ombre. Brun rouge, ocre dont on se sert dans la peinture. || **2°** Familièrement. Il commence à faire brun, la nuit vient. || *S. f.* La brune, le moment du jour où il commence à faire brun. Les heures s'envolaient; et l'aurore et la brune Te retrouvaient toujours dans ce chemin perdu, A. DE MUSSET, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || À la brune, sur la brune, *loc. adverb.* Au déclin du jour. Un petit laquais était sorti sur la brune, HAMILT. *Gramm.* 9. Hier au soir, sur la brune, Un chat-huant s'en vint votre fils enlever, LA FONT. *Fabl.* IX, 1. Avant-hier, advint que de fortune Je rencontrai ce Guignard sur la brune, VOLT. *Hypocr.* || **3°** En parlant du teint et des cheveux, qui offre une légère nuance de noir. J'ai le teint brun, mais assez uni, le front élevé, LA ROCHEF. *Portrait.* || Substantivement, personne qui a le teint et les cheveux bruns. Un brun. Une brune. Une petite brune vive et piquante, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Plus d'un brun à large poitrine, BÉRANG. *Grég.* En secret un brun m'accompagne; Tout se découvre; adieu mon roi, ID. *Cartes.* || Aller de la brune à la blonde, être inconstant dans ses amours.

— HIST. XIe s. Neirs les chevels [cheveux] il ot et auques bruns, *Ch. de Rol.* CCLXXIX. Dreites ces hanstes, luisant cil espié brun [poli], *ib.* LXXX. [Il] fiert Charlemagne sur l'haume d'acier brun, *ib.* CCLXIII. || XIIe s. [Cheval] baucent ou brun, *Ronc.* p. 133. E un suen escuier n'i volt il oublier, Rogier de Brai, un brun, un prode bachelier, *Th. le mart.* 48. || XIIIe s. Et li bruns airs esclaircis Par la lune.... *Anc. poésies* dans LACURNE STE-PALAYE. Nus toissarans ne puet tistre à Paris camelins bruns et blancs, se il n'est.... *L. des mét.* 118. Si surcil sont brun et petit; Onques nus hom plus bel ne vit, *Fl. et Bl.* 2853. || XVe s. Il estoit toute nuit et faisoit moult brun et moult espais, FROISS. I, I, 292. Et sur la brune rencontrerent en leur chemin de cinq à six cents combattants de leurs ennemis, MONSTREL. liv. II, ch. 162. Certes, nennil, vostre vie est trop brune [mauvaise], E. DESCH. *Poésies mss.* fo 357, col. 3, dans LACURNE STE-PALAYE. C'estoit en hiver, et faisoit brun et noir, LOUIS XI, *Nouv.* LIII. Faulte de blanc pain faict aulcunes fois manger le brun, *Perceforest*, t. VI, fo 76, dans LACURNE STE-PALAYE. || XVIe s. Voyant cette fille assez belle, pour une claire brune, MARG. *Nouv.* LIII. Se doubtant bien que les ennemis, sur le soir, quand il commencerait à faire brun, se retireroient à la file un à un, AMYOT, *Philop.* 24. Je veux mourir pour le brun de ce teint, RONS. 27.

— ÉTYM. Provenç. *brun*; espagn. et ital. *bruno*; de l'anc. haut allem. *brûn*; allem. mod. *braun.* Le sens radical de *brun* est brûlé (voy. BRUNIR).

† **BRUNÂTRE** (bru-nâ-tr'), *adj.* Tirant sur le brun.

— ÉTYM. *Brun*, et la désinence dégradative *âtre.*

† **BRUNE** (bru-n'), *s. f.* Terme de pêche. Poisson du genre des labres.

BRUNELLE (bru-nè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des labiées. La brunelle commune et la brunelle à grandes fleurs sont les deux espèces les plus répandues. On dit aussi prunelle.

BRUNET, ETTE (bru-nè, nè-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Petit brun, petite brune. Autant qu'une plus blanche il aime une brunette, RÉGNIER, *Sat.* VII. || **2°** Brunet, *s. m.* Espèce de merle. || **3°** Brunette, *s. f.* Espèce de bécasseau. || **4°** Anciennement, brunette, petite chanson tendre et d'un goût naturel et délicat.

— HIST. XIIe s. La dameiselle ot non Lunete, Et fu une avenanz brunete, CHRESTIEN DE TROIES dans HOLLAND, *Chrestien de Troies*, p. 75. || XIIIe s. Car ausinc bien sunt amoretes Sous buriaus comme sous brunetes [étoffe fine presque noire], *la Rose*, 4348. Desous le front sont li sorcil Brunet et estroit et soutil, *Bl. et Jeh.* 263. Prenez garde à celui qui chanta cest motet; S'avoie à faire ami, le feroie brunet, *Salut d'amors*, JUBINAL, t. II, p. 239. || XVe s. Si fut enfant.... de joyeux visaige, un peu sur le brunet et assez coulouré, *Bouciq.* I, ch. 2. J'acnateray, ou gris, ou verd, Et pour un blanchet, Guillemette, Me faut trois quartiers de brunette, *Patelin.* || XVIe s. Allegez moy, douce, plaisant brunette, MAROT, III, 119. La brunete Marguerite, ID. III, 135. J'aime la blanche et j'aime la brunette, YVER, p. 627.

— ÉTYM. Diminutif de *brun*; bourguig. *breugnotte.*

1. **BRUNI, IE** (bru-ni, nie), *part. passé.* || **1°** Rendu brun. Un teint bruni par le soleil. || **2°** Poli. Or bruni. Et toute son armure, emblème de malheur, Était de fer bruni, sans or et sans couleur, GUIBERT, *Bourbon*, IV, 9.

2. **BRUNI** (bru-ni), *s. m.* Terme d'orfévrerie. Le poli, par opposition au mat.

— ÉTYM. *Brunir.*

BRUNIR (bru-nir), *v. a.* || **1°** Rendre brun. Mais déjà l'ombre plus épaisse Tombe et brunit les vastes mers, LAMART. *Méd.* I, 21. || Peindre en brun. Faire brunir une voiture. || Brunir de l'acier, signifie quelquefois faire subir à l'acier une préparation qui le rende plus brun. || *V. n.* Devenir brun. Il a bruni. || Se brunir, *v. réfl.* Devenir brun. || **2°** Rendre brillant par le poli. Brunir de l'or, de l'argent. || Saupoudrer de gypse calciné la baudruche destinée à recevoir l'or battu. || Terme de vénerie. Se dit du cerf, frottant son bois pour le dépouiller de la peau morte. Ce cerf brunit son bois. || **3°** Se brunir, *v. réfl.* Devenir brillant. Cette sorte d'or se brunit mieux.

— HIST. XIe s. Franceis i fierent des espiez brunissans, *Ch. de Rol.* CXXIII. || XIIe s. Toz vos images [je] fis faire d'or bruni, *Ronc.* p. 141. || XIIIe s. Que nuls ne puisse nulles vielles euvres reparer ne brunir, ne vendre pour nueves, sus peine de perdre les, *Liv. des mét.* 101. Quiconques est fremailliers de laton, et il fasse oevre qui ne soit bruntie que d'une part, si comme de fermaus rons, cele oevre n'est mie souffisans, *ib.* 96. Cilz deux lieux sont faiz à pugnir Tous ceulx qui faillent à venir A ces biens souverains ensemble, Qui pevent blanchir et brunir Tout homme.... J. DE MEUNG, *Trés.* 532. || XIVe s. De la mache [massue] de fer le feri li marchis, Par dessore le hiaume, qui bien estoit burnis, *Baud. de Seb.* IV, 158. || XVIe s. Comme un myroir par son lustre bruny, Monstre.... J. MAROT, V, 200. L'esprouvette, estant sur l'os, glisse comme sur quelque chose brunie et polie, PARÉ, XI, 22. Il [amour] fit son trait de ton œil brunissant, RONS. 73.

— ÉTYM. *Brun*; Berry, *brunezir*; provenç. *brunir* et *bornir*; espagn. *bruñir*, *broñir*; ital. *brunire*; moyen-allem. *brinnen*, rendre brillant. Dans l'ancien haut-allemand *brûn* signifie à la fois brun et brillant; ancien scandinave, *bruni*, incendie, feu. On conçoit comment le même radical a pu donner *brun*, ce qui est noirci par feu, et *brunir*, rendre brillant comme le feu, d'où polir.

† **BRUNIS** (bru-ni), *s. m.* Terme de métier. L'effet du bruni.

— ÉTYM. *Brunir.*

BRUNISSAGE (bru-ni-sa-j'), *s. m.* Action de brunir, de polir.

— ÉTYM. *Brunir.*

BRUNISSEUR, EUSE (bru-ni-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent.

— HIST. XVe s. L'espée estoit plus clere et plus luysante que s'elle venoit des mains du brunisseur, *Perceforest*, t. VI, fo 51, *recto*, col. 2, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brunir.*

BRUNISSOIR (bru-ni-soir), *s. m.* Outil qui sert à brunir les ouvrages d'or et d'argent.

— ÉTYM. *Brunir.*

BRUNISSURE (bru-ni-su-r'), *s. f.* || 1° Terme de teinturier. Action de brunir par la teinture les nuances des étoffes. || 2° Le poli d'un ouvrage qui a été bruni; l'art du brunisseur. || Terme de vénerie. Poli des têtes de cerf, lorsque l'animal les a brunies.

— ÉTYM. *Brunir.*

† **BRUNITURE** (bru-ni-tu-r'), *s. f.* Terme de teinturier. Substance pour donner aux couleurs une teinte plus foncée; cette opération même.

— ÉTYM. *Brunir.*

† **BRUNNICHIE** (bru-nni-kie), *s. f.* Terme de botanique. Sorte de liane.

† **BRUNOIR** (bru-noir), *s. m.* Sorte de merle du cap de Bonne-Espérance.

† **BRUNONIE** (bru-no-nie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de l'Australie.

† **BRUNOYER** (bru-no-ié), *v. n.* Avoir une teinte brunâtre, tirer sur le brun.

— HIST. XIIIe s. L'espée trait [il tire], dont li aciers burnoie, AUDEFR. LE BASTARD, *Romancero*, p. 30. || XVIe s. Il y avoit un pauvre chaudronnier qui cherchoit logis; mais pour ce qu'il bruneoit, il ne pouvoit voir de chemin, joint qu'il avoit negé, *Moyen de parvenir*, p. 389, dans LACURNE SAINTE-PALAYE.

— ÉTYM. *Brun.* Ce verbe est fait comme *verdoyer.*

† **BRUSC** (brusk), *s. m.* Nom vulgaire d'une espèce de bruyère.

— HIST. XVIe s. Le romarin, le brusc, les sermens de vigne, le jenest, O. DE SERRES, 486. Sureaux, bouis, genevres, caddes, houx, bruscs ou houssons, ID. 785. Brusc autrement dit housson, ID. 968.

— ÉTYM. Provenç. *brus*, bruyère; espagn. et ital. *brusco;* du latin *ruscum*, *ruscus*, fragon épineux. L'épenthèse du *b*, ici manifeste, est un appui à l'opinion qui tire *bruit* de *rugitus.*

BRUSQUE (bru-sk'), *adj.* || 1° Qui a une rudesse mêlée de promptitude. Homme brusque. Ton brusque. Style brusque. Dans vos brusques chagrins je ne puis rien comprendre, MOLIÈRE, *Misanthrope*, I, 1. Il a le repart brusque et l'accueil loup-garou, ID. *Éc. des maris*, I, 6. On voit des gens brusques, inquiets, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient, pour ainsi dire, en peu de paroles et ne songent qu'à se dégager de vous, LA BRUY. 5. || 2° Soudain, que rien ne prépare. Brusque départ. Prenant de brusques résolutions. Une brusque repartie. Une brusque attaque d'apoplexie. Quels sentiments contraires Par un brusque passage ont fait dans votre cœur À la sécurité succéder la terreur? LEMERC. *Bruneh.* II, 1.

— HIST. XVIe s. Et, pincetant sur les chanterelles de son luth obeissant une mesure plus brusque, poursuivit en ces termes, YVER, p. 526. Celuy qui a esté attainct au vif et deschiré d'une remonstrance, si on le laisse ainsi tout brusque, enflé et esmeu de cholere, il est puis après difficile à remettre, AMYOT, *Comment disc. le flatteur de l'ami*, 63. On cache dessoubs les couleurs brusques et mornes, et met-on au dessus les guayes et claires, ID. *De la tranq. d'âme*, 31. Petit vin, brusc, rude et aspre, PARÉ, XXV, 27. J'ay d'une ardante et brusque fantaisie, Dès la mammelle, aimé la poësie, RONS. 680. Il est très brave et vaillant et brusq; jamais il ne refusa combat, BRANTÔME, *J. A. Doria.* Cingar tenoit un voulge [sorte d'arme] en main, et sur le cul avoit une large dague, faisant bien le brusc avec un grand pennache qui voltigeoit sur son bonnet, et ne regardant que de travers, MERLIN COCCAÏE, t. I, p. 175, dans LACURNE SAINTE-PALAYE. Ainsi que le diamant brusque [non poli], PASQUIER, *Rech.* III, p. 259, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *brusco*, de mauvaise humeur, emporté; ital. *brusco*, aigre, âpre. Le mot est italien et d'origine incertaine. Diez y voit l'ancien haut-allemand *bruttisc*, contracté en *brutt'sc*, sombre, colère. D'autres le rapportent au celtique : gaél. *brisg;* kymri, *brysg;* bas-bret. *bresg*, vif, prompt. Enfin on peut croire qu'il est d'origine latine et que, tenant à *bruscolo*, brin de paille, *brusca*, brosse, *bruscia*, épine, broussailles, il se rapporte à *brusco* (voy. BRUSC); le sens du radical serait piquant, d'où *brusco*, aigre, âpre.

BRUSQUÉ, ÉE (bru-ské, skée), *part. passé.* || 1° Rudoyé. Cet employé brusqué par son supérieur. || 2° Pressé, hâté. Une aventure brusquée.

BRUSQUEMBILLE (bru-skan-bi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Jeu de cartes qui peut se jouer à deux, trois, quatre ou cinq personnes. || À ce jeu, nom des as ou des dix. L'as est la brusquembille supérieure.

— ÉTYM. Mot qui paraît formé de *brusque* par quelque dérivation plaisante. Il y a eu un comédien bouffon du nom de *Bruscambille*, *Hist. du Th. fr.* t. IV, p. 137.

BRUSQUEMENT (bru-ske-man), *adv.* D'une manière brusque. Il lit, et se tournant brusquement par la place.... RÉGNIER, *Sat.* VIII. Je lançai un peu trop brusquement mon foudre contre un philosophe, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. I, dans RICHELET. || Charger brusquement l'ennemi, le charger sans qu'il ait le temps de se reconnaître.

— HIST. XVIe s. Le quel brusquement entrant, RAB. *Pant.* III, 43. Voy-tu cestuy-là qui se promene si brusquement? DESPER. *Cymbal.* 100.

— ÉTYM. *Brusque*, et le suffixe *ment.*

1. **BRUSQUER** (bru-ské), *v. a.* || 1° Avoir, à l'égard de quelqu'un, un langage brusque, un ton brusque. Pour peu que j'eusse parlé, je n'aurais pu m'empêcher de le brusquer, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. Les ministres du roi (Sully entre les autres) ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent, ANQUETIL, *Ligue*, III, 170. On ne saurait lui dire une parole qu'il n'éclate tout d'un coup et qu'il ne vous brusque sans modération et sans ménagement, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 240. || Absolument. Il semble toujours commander et brusquer, DIDER. *S. l. caract.* || 2° Presser, hâter. C'était le moment de brusquer l'entreprise. Brusquer la victoire. || Brusquer la fortune, chercher fortune et principalement la chercher par des moyens prompts et hasardeux. En différents pays j'ai brusqué la fortune, Sans que l'on ait de moi reçu nouvelle aucune, REGNARD, *Ménechmes*, I, 2. Ce furent les Anglais et les Hollandais qui brusquèrent fortune, DES FONT. *Mém. de Trév.* 1724. || Brusquer une affaire, la faire vite et avec peu d'examen. J'avais un voyage en tête à brusquer dont je parlerai tout à l'heure, ST-SIM. 41, 222. || Familièrement. Brusquer l'aventure, prendre brusquement son parti, au hasard de ce qui peut arriver. || Terme de théâtre. Brusquer un dénoûment, l'amener sans préparation. || Terme militaire. Brusquer une place de guerre, essayer de l'emporter par un coup de main. || 3° Surprendre en violentant. Nous avons, pour ainsi dire, brusqué la nature en amenant dans nos climats des chevaux d'Afrique ou d'Asie, nous avons rendu méconnaissables les races primitives de France, BUFF. *Cheval.* || Brusquer les dés, jeter les dés vivement et tout d'un coup. Le joueur qui pouvait, par un art illicite, flatter ou brusquer les dés selon l'occasion, MONTESQ. *Correspondance*, 1.

— HIST. XVIe s. Il se trouva 200 italiens etc.....tuez, qui s'escartoient par les villaiges deça de-là, brusquant fortune et leurs commoditez, par trouppes, CARL. V, 6.

— ÉTYM. *Brusque;* Berry, *bruquer*, heurter, choquer. Dans l'historique, *brusquer* a le sens de chercher, proprement aller par les broussailles; ce qui tend à confirmer l'étymologie latine indiquée pour l'italien *brusco* (voy. BRUSQUE). Bouhours remarque que l'emploi de *brusquer* dans le sens de rudoyer est récent, et que sans doute, du discours familier, il ne tardera pas à passer dans les livres; cela est en effet arrivé.

† 2. **BRUSQUER** (bru-ské), *v. a.* || 1° Terme de marine. Chauffer un navire pour le caréner. || 2° Terme de cuisine. Brusquer une volaille, la passer à la flamme après l'avoir plumée. || On dit aujourd'hui plus souvent la flamber.

— ÉTYM. Anc. catal. *bruscar*, passer à la flamme; ital. *bruscare*, de *brusco*, brusc (voy. BRUSC), broussaille, à cause de la flambée que l'on fait avec les broussailles; étymologie qui vient en confirmation de celle qui a été donnée pour *brusque.*

BRUSQUERIE (bru-ske-rie), *s. f.* || 1° Caractère d'une personne ou d'une chose brusque. || 2° Action, discours brusque et offensant. Le maréchal de Joyeuse, qui ne se communiquait à personne et à qui il échappait des brusqueries fréquentes, ST-SIM. 29, 83.

— ÉTYM. *Brusquer.*

† **BRUSQUET, ETTE** (bru-skè, skè-t'), *adj.* Un peu brusque. || Substantivement, nom de chien. Et votre petit chien Brusquet, gronde-t-il toujours aussi fort, et mord-il toujours bien aux jambes les gens qui vont chez vous? MOL. *Festin*, IV, 3. || Proverbe. À brus quin brusquet, c'est-à-dire, à celui qui parle d'une manière désobligeante, on répond sur un ton semblable. || Aussi chanceux que le chien à Brusquet, se dit d'une personne à qui rien ne réussit; le chien de Brusquet n'alla qu'une fois au bois, et le loup le mangea.

— ÉTYM. Diminutif de *brusque.*

† **BRUSSOLES** (bru-so-l'), *s. f. plur.* Terme de cuisine. Sorte de farce ou de ragoût.

— ÉTYM. C'est peut-être, avec un *b* épenthétique, une forme de *rissole*, autrefois *roissole.*

BRUT, BRUTE (brut', bru-t'; le *t* se prononce au masculin, même devant un mot commençant par une consonne; il se prononce aussi au pluriel : des esprits brut'), *adj.* || 1° Qui n'a rien que de grossier et d'informe, en parlant des animaux. De tous les quadrupèdes, le cochon paraît être l'animal le plus brut, BUFF. *Cochon.* C'est ainsi que devaient naître [de la terre et de l'eau] ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale [les bêtes], BOSS. *Hist.* II, 1. || 2° Fig. Sans culture, sans éducation, sans politesse. Un homme, un caractère brut. || Familièrement. C'est une bête brute, une personne stupide. || 3° Qui est dans son premier état, avant toute main-d'œuvre. Matière brute. Vous avez merveilleusement bien taillé et admirablement mis en œuvre ces pierres que je vous avais envoyées toutes brutes, VOIT. *Lett.* 126. Nous avons encore du plaisir, lorsque nous voyons un lieu brut et champêtre, MONTESQ. *Goût, Cur.* || Terrain brut, terrain qui n'a pas encore été cultivé. || Fig. L'éducation qui d'ordinaire dans les autres hommes embellit ou cultive un fonds encore brut ou ingrat.... MASS. *Villeroy.* || En termes d'histoire naturelle, corps bruts, les minéraux, par opposition aux corps organisés (végétaux et animaux). || 4° Terme de finance, d'agriculture, d'exploitation, etc. Produit brut, la totalité d'un produit avant la déduction des frais. || Recette brute d'un spectacle, d'un concert, tout ce qui a été reçu à l'entrée de la salle. || 5° Qui n'est qu'à l'état d'ébauche. Cette statue est encore brute. || 6° Patente brute, voy. PATENTE. || 7° *S. m.* Cela nous prouve que la nature ne tend pas à faire du brut, mais de l'organique, BUFF. *Animaux reprod.* || 8° Adverbialement. Ce boucaut de sucre pèse brut cent kilogrammes, c'est-à-dire en comprenant dans le poids le fût et l'emballage.

— REM. Plusieurs bons auteurs ont écrit, avec un *e* final, *brute* au masculin comme au féminin. Que lui reviendrait-il de ces brutes ouvrages? VOLT. *De la liberté.* Moi! complaire à ce peuple, aux monstres de Scythie, À ces brutes humains pétris de barbarie! ID *Scyth.* V, 4. Il n'y a aucune raison pour ne pas imiter, en poésie, cet exemple.

— HIST. XIVe s. Il souffri que l'en li bailla le sournom de Brutus, pour ce que il se portoit à guise d'une beste brute, BERCHEURE, f° 26, *recto.* || XVIe s. Les choses estoient encore brutes et très incertaines.... *Mém. s. Du G.* ch. 19. J'ay veu aultrefois parmy nous des hommes amenez par mer de loingtain païs, desquels parce que nous n'entendions aulcunement le langage.... qui de nous ne les estimoit et sauvages et brutes! MONT. II, 178. Le capitaine de l'ille d'Ischie advertit par trois volées de canon que la mer estoit brute; ils usent de ces mots pour dire qu'il y a des corsaires en mer, BRANTÔME, *Cap. estrang.* t. II, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *brut;* espagn. et ital. *bruto*, brute, et *brutto*, laid; du latin *brutus*, lourd, pesant, stupide.

BRUTAL, ALE (bru-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Tenant de la brute. Il y a tant de gens qui se laissent entraîner à leurs appétits brutaux, DESCARTES. Les pauvres.... au fond de leurs demeures champêtres, vivant au gré d'un instinct brutal et à peine encore hommes, MASS. *Villars.* || 2° Grossier, violent, en parlant des personnes ou des choses. Leur brutale vertu veut qu'on s'estime heureux.... CORN. *Hor.* IV, 4. Tel porte jusqu'aux cieux leur vertu sans égale, Et tel l'ose nommer sacrilége et brutale, ID. *Hor.* III, 2. Il fallut satisfaire à son brutal désir, ID. *Rodog.* II, 3. Apprenez en deux mots leur brutale insolence, ID. *Poly.* III, 2. Qui le pourrait croire, si l'expérience ne nous faisait voir qu'une erreur si stupide et si brutale [l'idolâtrie] n'était pas seulement la plus universelle mais encore la plus enracinée et la plus incorrigible parmi les hommes? BOSS. *Hist.* II, 3. Ils se sont laissés aller à des actions brutales, ID. *Loi de Dieu.* Qu'en un lâche silence Phèdre ensevelit ta brutale insolence, RAC. *Phèd.* IV, 2. Dites-lui [au roi] que, toute la nuit, ses satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale, MIRAB. *Coll.* t. I, p. 323. Nos brutales perfidies, MALH. III, 2. Ce n'était pas de ces con-

quérants brutaux et avares qui ne respirent qu'le pillage, BOSS. *Hist.* III, 6. || **3°** *S. m.* Bête. Sauve-moi des lions, sauve-moi des licornes, Et de tous les brutaux pleins de rage et d'erreur, RAC. *Psaum.* 21. Inusité aujourd'hui en ce sens. || Celui qui a une violence grossière, qui est livré à des passions brutales, qui manque de savoir-vivre. Je ne serais pas surpris de l'extrême vaillance d'un brutal qui ne connaît ni le plaisir ni les douleurs, MÉRÉ, dans BOUHOURS, *Nouv. Rem.* La licence effrénée de ces brutaux avait rendu le nom des Macédoniens odieux, VAUGEL. dans BOUHOURS, *ib.* La fortune avec toute sa puissance ne pourra jamais apprivoiser un brutal et polir la rudesse des mœurs, BALZ. dans BOUHOURS, *ib.* La conquête de l'Égypte se fit par Cambyse; ce brutal ne survécut guère à Smerdis, son frère, qu'un songe ambigu lui fit tuer en secret, BOSS. *Hist.* I, 8. || Populairement, homme qui bat, qui maltraite. || En langage de soldat, le brutal se dit pour le canon.

— HIST. XVI[e] s. Nous sommes acharnés à une vie brutale, laquelle est pire que mille morts, CALV. 235. Si on demande aux plus idiots, voire aux plus brutaux du monde, pourquoi c'est qu'ils vivent, ils n'oseront pas simplement dire que ce soit pour boire et manger et dormir, ID. 235. On ne peut pas discerner en quoi differe l'ame de l'homme d'une ame brutale, ID. *Inst.* 454. Quelle brutale stupidité! MONT. I, 72. L'ivrongnerie, entre les aultres, me semble un vice grossier et brutal, ID. II, 12. Tout homme noble doit tant faire en ses jours que son nom ne se passe point en silence, comme le nom des brutaux [bêtes], FABRI, *Art de rhét.* liv. I, f° 81, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Brut;* provenç. et espagn. *brutal;* ital. *brutale.*

BRUTALEMENT (bru-ta-le-man), *adv.* Avec brutalité. Qui hait brutalement permet tout à sa haine, CORN. *Perthar.* I, 2. Reprenez tout ce sang de qui la lâcheté A si brutalement souillé la pureté, ID. *Hor.* V, 1. Agamemnon déclare brutalement qu'il aime autant Briséis que son épouse parce qu'elle fait d'aussi beaux ouvrages, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 12.

— HIST. XVI[e] s. Vray est que telles gens arguent trop brutalement, ou plustost abusent de l'ignorance des hommes, CALV. *Inst.* 23.

— ÉTYM. *Brutale*, et le suffixe *ment.*

BRUTALISÉ, ÉE (bru-ta-li-zé, zée), *part. passé.* Maltraité. Cet apprenti brutalisé par son maître.

BRUTALISER (bru-ta-li-zé), *v. a.* Traiter quelqu'un durement, grossièrement. Si l'on vous brutalise, est-ce ma faute à moi? REGNARD, *Ménechmes*, II, 5. || Mot du langage familier.

— ÉTYM. *Brutal.*

BRUTALITÉ (bru-ta-li-té), *s. f.* || **1°** Caractère de la brute. Ils ne vivent pas comme des hommes, mais comme des bêtes, en se laissant conduire à la brutalité de leurs appétits, BOUHOURS, *Nouv. rem.* Esprit lâche et grossier, quelle brutalité Te fait juger en moi tant de crédulité? CORNEILLE, *Héracl.* IV, 6. Un homme qui, avec une impétuosité de prévention, une raideur de confiance, une brutalité de sens commun et de raison, donne au travers des purgations et des saignées, MOL. *Mal. imag.* III, 3. || **2°** Férocité, violence. C'est gloire de passer pour un cœur abattu Quand la brutalité fait la haute vertu, CORN. *Hor.* IV, 4. || **3°** Passion brutale. Assouvir sa brutalité. Quand Dieu voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit, dans la beauté de Judith, un piége imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne, BOSS. *Reine d'Angl.* || **4°** Grossièreté, manque de savoir-vivre, de politesse. Il faut avouer, disait l'une d'entre elles, que les hommes d'aujourd'hui sont bien différents de ceux que nous voyions dans notre jeunesse; ils étaient polis, gracieux, complaisants; mais aujourd'hui je les trouve d'une brutalité insupportable, MONTESQ. *Lettres pers.* 59. || **5°** Action brutale. Combien de fois entreprit-il d'arrêter les efforts des ministres de l'impiété et les brutalités d'un peuple barbare par les seules armes de l'Évangile, qui sont la douceur, la patience et la charité? FLÉCH. *Panég.* II, p. 367. || Parole dure. Je suis las d'endurer ses brutalités.

— HIST. XVI[e] s. Ils trouveront là mille sentences, lesquelles pour le moins resveilleront leur brutalité, CALV. *Inst.* 44.

— ÉTYM. *Brutal;* ital. *brutalità.*

BRUTE (bru-t'), *s. f.* La bête considérée dans ce qu'elle a de plus éloigné de l'homme. || C'est une brute, se dit d'un homme qui n'a ni esprit ni raison. Peut-être eût-il passé pour une brute jusqu'à l'âge de raison, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— ÉTYM Féminin de *brut*, avec *bête* sous-entendu.

† **BRUTIER** (bru-tié), *s. m.* Oiseau de proie, que quelques naturalistes ne croient pas différent du butor, et qui ne peut être dressé pour la chasse.

— ÉTYM. *Brut.*

† **BRUTIFIER** (bru-ti-fié), *v. a.* Abrutir. || Il ne s'écrit point, et ne se dit que dans le langage le plus familier.

— ÉTYM. *Brut*, et le suffixe *fier*, dérivé de *facere*, faire.

† **BRUTUS** (bru-tus'), *s. m.* Un brutus, se dit d'un républicain, en bonne et en mauvaise part.

— ÉTYM. *Brutus*, celui qui fut un des fondateurs de la république romaine et qui feignit d'être stupide (*brutus*) (voy. BRUT); et aussi le second *Brutus*, celui qui fut parmi les meurtriers de César.

BRUYAMMENT (bru-ia-man; plusieurs disent brui-ia-man), *adv.* Avec grand bruit. Louis, voici le temps de respirer les roses Et d'ouvrir bruyamment les vitres longtemps closes, V. HUGO, *Voix intér.* XIV.

— HIST. XVI[e] s. Endormy des eaux roulantes Bruyantement doux coulantes, *Poésies* de JAQ. TAHUREAU, p. 243, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Bruyant*, et le suffixe *ment.*

1. **BRUYANT, ANTE** (bru-ian, ian-t'; plusieurs disent brui-ian), *adj.* || **1°** Qui fait du bruit. Musique bruyante. Agrippine jouit de leur bruyant hommage, M. J. CHÉN. *Tib.* I, 4. Ainsi, bruyante abeille, au retour du matin, Je vais changer en miel les délices du thym, A. CHÉN. *Élég.* 4. Loin de ce médisant infâme, Qui de l'imposture et du blâme Est l'impur et bruyant écho, GRESSET, *Chartreuse.* || Terme de chasse. Vol bruyant, se dit du vol de la colombe. || **2°** Où il se fait du bruit. .... J'ai fui la ville aux muses si contraire; Sur les pavés poudreux d'un bruyant carrefour Les poétiques fleurs n'ont jamais vu le jour, A. CHÉN. *Élég.* 14. Fuyons leurs dieux, leurs mœurs et leurs bruyantes villes, VOLT. *Minos*, III, 1. || Un homme bruyant, un homme qui parle beaucoup ou qui parle d'une voix retentissante. Tous ces galants de cour dont les femmes sont folles, Sont bruyants dans leurs faits et vains dans leurs paroles, MOL. *Tartufe*, III, 3. C'est un des bons convives que nous ayons; son humeur est douce et vive, sa gaieté n'est point bruyante, VOLT. *l'Homme aux* 40 *écus*, *Grande querelle.*

— HIST. XIII[e] s. Et li bruiant [les torrents] de felenie me troblerent; ce furent li Jui, qui, ausi comme aigue rade, couroient entour, *Psautier*, f° 23. Et comencierent à gieter grosses pierres et bruians qui confondoient quanques elles ataignoient, *Chron. de Rains*, 37. De l'ost s'en est issus tout soavet amblant, Tout selon la riviere qui moult estoit bruiant, *Ch. d'Ant.* III, 632. || XIV[e] s. Il furent si espris du tonnoirre bruiant, *Guescl.* 10433. || XV[e] s. Une très belle, gente et jeune dame, et du quartier du pays où elle se tenoit, la plus bruyante, la plus mignonne et plus renommée, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXI. || XVI[e] s. Le diable vostre ennemi circuit comme un lyon bruyant, cerchant quelcun à devorer, CALV. *Instit.* 115.

— ÉTYM. Participe présent du verbe *bruire.*

† 2. **BRUYANT** (bru-ian), *s. m.* Un des noms vulgaires du bruant jaune. || Bruyant-verdier, un des noms vulgaires du bruant commun.

— ÉTYM. Voy. BRUANT.

BRUYÈRE (bru-iê-r'; plusieurs disent brui-iê-r'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Genre nombreux de la famille des éricacées. Les bruyères sont des arbrisseaux communs dans les montagnes et sur les terres incultes. Les bruyères ont un feuillage toujours vert. || **2°** Lieux, landes où croît la bruyère. Ombre vaine et semblable à la vapeur légère Qu'on voit au gré des vents errer sur la bruyère, DUCIS, *Oscar*, I, 2. || **3°** Terre de bruyère, espèce de terre formée par la décomposition des bruyères dans la couche superficielle du sol, et employée par les jardiniers à la culture de plusieurs plantes délicates. || Plantes de bruyère, plantes qui ne viennent que dans la terre de bruyère. || **4°** Coq de bruyère, oiseau qui vit dans les bruyères et qui appartient au genre *tétras.* Le dîner vient; la délicate chère, L'oiseau du Phase et le coq de bruyère, De vingt ragoûts l'apprêt délicieux Charment le nez, le palais et les yeux, VOLT. *Puc.* I.

— HIST. XII[e] s. Qui tute lur larreit en bandun la riviere, De porcs et de berbiz voidreient [videraient] la bruiere, *Th. le mart.* 164. || XIII[e] s. Nient plus qu'en prés fleuris semble gaste bruiere, *Berte*, XII. Mout [nous] sommes en bel pré mis de pauvre bruiere, *ib.* CXXX. Lor anemis estoient près d'aus [d'eux], dejouste une bruiere, H. DE VALENC. VI. Par un matin d'un vendredi Issi Renart de sa tesniere, Si s'eslessa par la bruiere, *Ren.* 13000. || XVI[e] s. Les premiers mettoient pied à terre dans la bruere et menoient leurs chevaux par la bride, D'AUB. *Hist.* II, 291.

— ÉTYM. Berry, *bruere, breu, bru, bruée, beruée, beruère;* picard, *brevière;* catal. *bruguera;* ital. *brughiera;* milanais, *brug;* génois, *brügo;* bas-lat. *brugaria;* du celtique : kymri, *brwg*, buisson; bas-bret. *bruk, brug, brugen;* gaél. *fraoch.*

† **BRYACÉ, ÉE** (bri-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport aux mousses. || *S. f. plur.* Les bryacées, plantes du genre des mousses, qui viennent sur le chêne.

— ÉTYM. *Bryon.*

† **BRYOÏDES** (bri-o-i-d'), *s. f. plur.* Le même que les bryacées.

— ÉTYM. *Bryon*, et εἶδος, forme.

† **BRYOLOGIE** (bri-o-lo-jie), *s. f.* Partie de la botanique qui traite de la classe des mousses et hépatiques (muscinées).

— ÉTYM. Βρύον, mousse, et λόγος, traité.

BRYON (bri-on), *s. m.* Mousse qui s'attache à l'écorce des arbres.

— ÉTYM. Βρύον, mousse.

BRYONE (bri-o-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante de la famille des cucurbitacées (*bryonia dioica, L.*). À trop forte dose la bryone agit comme les poisons végétaux âcres.

— ÉTYM. Βρυώνη.

† **BRYONINE** (bri-o-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe trouvé dans la bryone.

† **BRYOPHILE** (bri-o-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Se dit des végétaux qui se plaisent parmi ou sous les mousses.

— ÉTYM. Βρύον, mousse, et φίλος, ami.

BU, BUE (bu, bue), *part. passé* du verbe boire. Le vin tiré et bu. || Santé bue, coup bu en l'honneur d'une personne. Ne croyez pas que votre santé ne soit point bue ici, SÉV. 75. || Fig. Il a toute honte bue, il n'a honte de rien. || Trop bu, *s. m.* Sorte de droit sur les boissons.

† **BUADE** (bu-a-d'), *s. f.* Terme de manége. Mors à longues branches droites.

BUANDERIE (bu-an-de-rie), *s. f.* Lieu où l'on fait la buée, la lessive.

— HIST. XVI[e] s. Fournil, buanderie, garde manger.... O. DE SERRES, 20.

— ÉTYM. *Buée.*

BUANDIER, IÈRE (bu-an-dié, diê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves. || Buandière, la femme chargée des lessives dans les grands établissements.

— HIST. XVI[e] s. Tu laves ta lessive, dit l'evesque? es-tu devenu buandier? est-ce l'estat d'un prestre? DESPER. *Contes*, 36.

— ÉTYM. *Buée.*

BUBALE (bu-ba-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom vulgaire de l'antilope bubale.

— ÉTYM. *Bubalus*, de βούβαλος.

BUBE (bu-b'), *s. f.* Bouton, ampoule qui vient sur la peau.

— HIST. XIII[e] s. Et s'el n'a mains beles et netes Ou de sirons ou de bubetes, Gart que lessier ne les i vueille, Face les oster à l'agueille, *la Rose*, 13528. Ou ses mains en ses gans repoingne [qu'il mette]; Si n'i perra [paraîtra] bube ne roingne, *ib.* 13532. || XVI[e] s. La cause de ces hydropisies est l'imbecillité des facultés, principalement alteratrice et concoctrice du foye, provenante des petites bubes pleines d'eau qui s'engendrent en la membrane qui l'enveloppe, PARÉ, VI, 11. Ces oignons prohibent qu'il ne se procrée bubes ou vessies, ID. X, 9. Le cerveau n'est fait de sang comme les autres bubes [bulles, ampoules fœtales] et autres parties, ID. XVIII, 10. Faisant eslever petites bubes d'eau comme perles, ID. *Mum. et Lic. Dédic.*

— ÉTYM. Provenç. *buba;* espagn. *buba* et *bua;* portug. *bouba;* mot tiré de *bubon* (voy. ce mot).

BUBON (bu-bon), *s. m.* Terme de médecine. Tumeur inflammatoire, siégeant dans les ganglions lymphatiques sous-cutanés. || Bubon sympathique, bubon produit par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, s'est propagée jusqu'aux ganglions lymphatiques. || Bubon pestilentiel, bubon qui est un des phénomènes de la peste d'Orient. || Bubon scrofuleux, bubon dû à une irritation scrofuleuse. || Bubon syphilitique, bubon causé par l'infection syphilitique.

— HIST. XVI[e] s. Bubo, ainsi nommé parce que les apostumes qui viennent es cavités des aines et aisselles des malades, y sont cachées, comme le hibou es creux des arbres, PARÉ, *Introd.* 21. Il chasse ledit virus aux aisnes, et fait apostemes appellées bubons, vulgairement poulains, ID. XVI, 2.

— ÉTYM. Βουβὼν, tumeur, proprement aine, parce que ces tumeurs viennent souvent aux aines. L'étymologie donnée par Paré est chimérique.

BUBONOCÈLE (bu-bo-no-sè-l'), *s. m.* Terme de chirurgie. Hernie inguinale.

— REM. Il serait mieux de faire ce mot féminin comme presque tous ceux qui sont composés avec le nom féminin κήλη, tumeur. Il est toujours loisible de rectifier les erreurs commises à propos d'un nom scientifique, auquel manque l'usage populaire.

— ÉTYM. Βουβών, aine (voy. BUBON), et κήλη, tumeur.

† **BUCAILLE** (bu-kâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Blé sarrasin.

— HIST. XVIᵉ s. Le millet sarrazin en est une autre espece que l'on appelle bucail; il a la paille rouge, OL. DE SERRES, 110.

— ÉTYM. D'après Olivier de Serres, de *bockent*, nom qu'on donnait de son temps, en Hollande, au blé sarrasin.

† **BUCARDE** (bu-kar-d'), *s. f.* Terme de zoologie. Coquille en forme de cœur de bœuf qui loge un mollusque.

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et χαρδία, cœur.

† **BUCARDIER** (bu-kar-dié), *s. m.* Nom du mollusque logé dans la bucarde.

† **BUCARDITE** (bu-kar-di-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Bucarde pétrifiée.

BUCCAL, ALE (bu-kkal, kka-l'). *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. Les muscles buccaux. || En grammaire grecque, les lettres buccales, et, substantivement, les buccales, le premier ordre des muettes (β, π, φ).

— ÉTYM. *Buccalis*, de *bucca*, bouche (voy. BOUCHE).

† **BUCCELLAIRE** (bu-ksèl-lè-r') ou **BUCCELLÉ, ÉE** (bu-ksèl-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de petite bouche; qui est muni d'une petite bouche.

— ÉTYM. *Buccella*, diminutif de *bucca*, bouche.

BUCCIN (bu-ksin), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Coquille univalve tournée en spirale, ayant la forme d'un cornet, et où loge un genre de mollusques. Palissy a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des couches de buccins, VOLT. *Colim.* 3.

— HIST. XVIᵉ s. Il m'avoit fait present de deux coquilles bien grosses, sçavoir est, de la coquille d'un pourpre, et l'autre d'un buxine, lesquelles avoient esté apportées de la Guinée, PALISSY, 118.

— ÉTYM. *Buccinum*, de *buccina*, cornet, trompette, ainsi dit à cause de sa forme; *buccina* vient de *bucca*, bouche (voy. BOUCHE).

† **BUCCINAL, ALE** (bu-ksi-nal, na-l'), *adj.* Qui est en forme de trompette, de buccin.

— ÉTYM. *Buccin.*

BUCCINATEUR (bu-ksi-na-teur), *adj. m.* Terme d'anatomie. Le muscle buccinateur ou, substantivement, le buccinateur, muscle situé dans la joue, et servant soit à mâcher, soit à souffler.

— HIST. XVIᵉ s. Ô bienheureux adolescent, qui as trouvé un tel buccinateur [trompette] de tes louanges, DUBELL. I, 27, *recto.*

— ÉTYM. *Buccinator*, de *buccinare*, souffler dans une trompette, de *buccina*, trompette, de *bucca*, bouche (voy. BOUCHE).

† **BUCCINÉS** (bu-ksi-né), *s. m. plur.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de mollusques gastéropodes habitant la coquille *buccin.*

— ÉTYM. *Buccin.*

† **BUCCINIER** (bu-ksi-nié), *s. m.* Le mollusque vivant dans le buccin.

† **BUCCINITE** (bu-ksi-ni-t'), *s. f.* Buccin pétrifié.

† **BUCCO-LABIAL, ALE** (bu-kko-la-bi-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la bouche et aux lèvres.

— ÉTYM. *Bucca*, bouche, et *labial.*

† **BUCCO PHARYNGIEN, IENNE** (bu-kko-fa-rinjiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la bouche et au pharynx.

— ÉTYM. *Bucca*, bouche, et *pharyngien.*

BUCENTAURE (bu-san-to-r'), *s. m.* || **1°** Vaisseau de cérémonie que montait le doge de Venise quand il épousait la mer. || **2°** Sorte de navire à rames usité anciennement dans les mers d'Italie.

— ÉTYM. Ital. *bucentoro*, *bucintoro;* de βοῦς, bœuf, et κένταυρος, centaure; sans doute à cause de la représentation d'un centaure à corps de bœuf. Cependant on a cherché d'autres étymologies, qui ne paraissent pas mériter d'être rapportées ici.

BUCÉPHALE (bu-sé-fa-l'), *s. m.* Cheval d'Alexandre. || Par analogie, cheval de parade ou de bataille. || Par antiphrase, mauvaise rosse.

— REM. On a quelquefois écrit *bucéphal*, comme St-Gelais en ces vers sur le cheval que montait François Iᵉʳ: Joli, gentil petit cheval, Bon à monter, bon à descendre, Sans que tu sois un bucéphal, Tu portes plus grand qu'Alexandre, dans D'OLIVET, *Prosodie fr.* art. III, nᵒ 6.

— ÉTYM. Βουκέφαλος, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et κεφαλή, tête (voy. CÉPHALIQUE); à cause que la tête du cheval d'Alexandre avait quelque ressemblance avec celle du bœuf.

BÛCHE (bû-ch'), *s. f.* || **1°** Morceau de bois taillé pour le chauffage. Bûche de Noël, grosse souche de bois qu'on met au feu la veille de Noël, et qui doit durer toute la nuit, parce que c'était autrefois la coutume de veiller la nuit de Noël pour assister à la messe de minuit et, plus tard, à celle de l'aurore. || Fig. et familièrement, personne stupide, lourde. Cet homme est une vraie bûche. || Il ne se remue non plus qu'une bûche, il n'a pas la moindre activité. Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois Qu'elle s'émeut autant qu'une bûche de bois, MOL. *Mis.* II, 5. || **2°** Par extension, bûche de charbon de terre. || Bûche économique, espèce de brique préparée avec de l'anthracite en poudre, de la houille et un peu d'argile. || **3°** Terme d'horticulture. La tige des orangers étêtés qui viennent de Provence et de Gênes. || **4°** Établi du tréfileur, de l'épinglier. || Barre de fer dont se sert le verrier. || Jauge pour régler l'épaisseur des pains de savon.

— HIST. XIIᵉ s. E les jugs [jougs] des boes pren pur busche pur faire sacrese, *Rois*, 219. || XIIIᵉ s. Li fenix quiert la buisse et le sarment, Par quoi il s'art et giete hors de vie, THIBAUT, *Chansons*, dans LACURNE. Ele en la buscherie prent la disisme [dixième] boise, *Berte*, LXII. A Paris [j'] emportoie chaume, busche et estain, *ib.* LXXIII. Et pour ce que en aucun temps, buche, charbon sont plus chiers une fois que autre, se aucun se douloit, atrenpement convenable y sera mis par prevost de Paris, *Liv. des mét.* 189. Et li feus fu tost alumez, Qu'il orent buche à grant plenté, *Ren.* 925. Si comme il avient que uns gentix hons ou une meson de religion a es bos d'un segneur une caretée de buce le jor, et il en envoie querre deus ou trois, BEAUM. XXIV, 16. N'ai pas busche de chesne, RUTEB. 7. Nobles ne set engin ne art, Ne qu'uns des asnes de Senart Qui busche porte, *ib.* 199. Luxure est un pechiés que glotonnie aluche, Et si le fait flamber plus cler que seiche buche, J. DE MEUNG, *Test.* 1750. || XIVᵉ s. [Qu'ils] abatissent arbres et noyers, pommiers et tout ce qu'ils trouveroient de buche, *Chr. de Saint-Denys*, t. II, fᵒ 52, dans LACURNE. || XVᵉ s. C'est à entendre que ils doivent [les serfs anglois] de droit et par coutume.... la busche couper et amener à l'hostel et toutes telles corvées, FROISS. II, II, 106. L'autre dit : ce n'est qu'un monstre Et ainsi que busche vestue; Or ne fait rien et si se tue, EUST. DESCHAMPS, *Poésies mss.* fᵒ 512, col. 3, dans LACURNE. || XVIᵉ s. Il devint sec comme une busche, et son ventre creux comme une lanterne, DESPER. *Contes*, LXXV. Des souliers de busche [sabots], *ib.* LXXXI.

— ÉTYM. Wallon, *boiche;* rouchi, *boisse;* provenç. *busca;* sicil. *vusca;* de même radical que *bois* (voy. ce mot).

BÛCHÉ, ÉE (bu-ché, chée), *part. passé.* Pierre bûchée.

† **BÛCHEMENT** (bu-che-man), *s. m.* Terme de maçon. Action d'enlever une partie de pierre faisant saillie.

— ÉTYM. *Bûcher* 2.

1. **BÛCHER** (bu-ché; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des bu-ché-z allumés), *s. m.* || **1°** Lieu où l'on serre le bois à brûler. || **2°** Amas de bois sur lequel les anciens mettaient les morts pour les brûler. Cet époux si cher A-t-il reçu de toi les honneurs du bûcher? CORN. *Pomp.* V, 1. Romains, priverez-vous des honneurs du bûcher Ce père, cet ami qui vous était si cher? VOLT. *M. de Cés.* III, 8. Déjà Troie en alarmes Redoute mon bûcher et frémit de vos larmes, RAC. *Iphig.* V, 2. Sur un autel sanglant l'affreux bûcher s'allume, La foudre dévorante aussitôt le consume, J. B. ROUSS. *Cantate, Circé.* Il fait de tous ces arbres un bûcher sur le sommet de la montagne, FÉN. *Tél.* XV. || **3°** Amas de bois sur lequel on brûlait les personnes condamnées au feu, les livres réprouvés. Un tribunal impuissant Au bûcher livra l'Émile, BÉRANG. *Muse en fuite.* || Fig. Elle avait dressé de ses propres mains le bûcher où elle devait consommer son sacrifice, FLÉCH. *Mar. Th.*

— HIST. XVIᵉ s. Une petite garse qui couchoit au buscher, s'en aperçut, DESPER. *Contes*, XXXI.

— ÉTYM. *Bûche.*

2. **BÛCHER** (bu-ché), *v. a.* || **1°** Terme de charpentier de marine. Dégrossir une pièce de bois. || Détruire une pièce qu'on veut remplacer par une meilleure. || Terme de maçon. Bûcher une pierre, en enlever la partie qui fait saillie. || **2°** Terme de fauconnerie. Mettre l'oiseau sur un bloc ou sur une perche. || **3°** Populairement, battre, frapper. Il l'a bûché vigoureusement; et, *v. réfl.* Ces deux hommes se sont bûchés. || **4°** *V. n.* Populairement, travailler beaucoup, péniblement. On dit aussi, en parlant de quelqu'un qui frappe à tour de bras : bûcher comme un sourd.

— HIST. XIVᵉ s. Pour ce s'en vont fuiant; l'un brait et l'autre crie; Et Bauduins li bers buche encore une fie, *Baud. de Seb.* II, 67. || XVᵉ s. Vinrent messagers invisibles qui commencent à buscher et à tempester, FROISS. II, IV, 22. Le suppliant estoit à un bois où il buschoit et abatoit du bois, DU CANGE, *boscairare.*

— ÉTYM. *Bûche.* L'italien *buscare*, l'espagnol *buscar* répondent à *bûcher* pour la forme, non pour le sens qui est chercher, fouiller; ils remontent aussi à *bosco*, bois, et signifient proprement fouiller un bois. Voyez, à l'historique de *brusquer*, une signification toute semblable.

BÛCHERON (bu-che-ron), *s. m.* Ouvrier qui abat du bois dans une forêt. Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée, Sous le faix du fagot aussi bien que des ans Gémissant et courbé, marchait à pas pesants, LA FONT. *Fab.* I, 16.

— HIST. XIIIᵉ s. Et s'en vint droit à la vile, en guise d'un vilain boscheron, une grant coigniée à son col, *Merlin*, fᵒ 41. || XIVᵉ s. Les bocherons ne ouvriers quelconques ne feront abatre arbres, *Ordonn. des Rois de France*, t. VI, p. 220.

— ÉTYM. *Bûcher* 2; Berry, *baucheton.*

BÛCHETTE (bu-chè-t'), *s. f.* Petit morceau de bois sec et menu; menu bois qui, restant dans les forêts après l'exploitation, est abandonné aux pauvres. || Tirer à la bûchette, c'est tirer à celui qui, ayant la bûchette la plus courte, perdra. On dit maintenant : tirer à la courte paille. Tenez donc voici deux bûchettes : Accommodez-vous et tirez, LA FONT. *Fab.* III, 8.

— HIST. XIVᵉ s. Engins d'aiselles [planchettes], apuiées sur buchettes que les bons serviteurs font, *Ménagier*, II, 3. || XVᵉ s. Peut estre qu'en autrui œil tu vois la buchette petite, mais au tien propre tu ne vois pas le sommier bien gros que tu y portes, G. CHASTEL. *Expos. s. vérité mal prise.* De bois avoit une buchette en l'un de ses yeux, *Vie d'Isabelle*, à la suite du *Joinville*, 177, dans LACURNE. || XVIᵉ s. .... Où avec petites buschettes le secha le mieux qu'il put, MARG. *Nouv. Préf.*

— ÉTYM. Diminutif de *bûche;* picard, *bukette;* wallon, *bouhète*, courte paille; namurois, *bouchète;* rouchi, *buquète*, *busquète.*

† **BÛCHILLES** (bu-chi-ll', *ll* mouillées), *s. f. plur.* Fragments de bronze qui se détachent des bouches à feu pendant qu'on les travaille.

— ÉTYM. Diminutif de *bûche.*

† **BUCOLIASTE** (bu-ko-li-a-st'), *s. m.* Poëte bucolique. Bernardin de St-Pierre nous semble avoir surpassé les bucoliastes de l'Italie et de la Grèce, CHATEAUB. *Génie*, II, III, 6.

— ÉTYM. Βουκολιαστής (voy. BUCOLIQUE).

BUCOLIQUE (bu-ko-li-k'), *adj.* || **1°** Qui se rapporte à la vie des pasteurs; qui parle de leur vie. La poésie bucolique. Poëte bucolique. Ces airs bucoliques qui rappellent au Suisse exilé son père, sa mère, ses sœurs et les bêlements des troupeaux de sa montagne, CHATEAUB. *Génie*, IV, 2, 7. Nous aimons qu'on nous charme en des chants bucoliques, V. HUGO, *Odes*, III, 1. Elle [la muse] a vu, me suivant dans mes courses rustiques, Tous les lieux il lustrés par des chants bucoliques, A. CHÉN. *Idyl. Épilogue.* || **2°** Terme de prosodie ancienne. Vers bucolique, vers hexamètre dont la césure se faisait après le quatrième pied. || **3°** *S. f. plur.* Poésies pastorales. Les Bucoliques de Virgile. Le Pentateuque se chantait à Jérusalem, comme des bucoliques, sur un mode plein et doux, CHATEAUB. *Génie*, III, 1, 4. || **4°** Fig. et familièrement, ramas de choses sans importance et sans valeur, comme papiers, nippes et aussi, mais par raillerie, les objets qui servent à quelqu'un pour faire quelque chose. Le fils de Coste me fit aller à une porte qu'on tenait, et qui me fut ouverte dès que je parus; j'y trouvai le garde des sceaux et la Vrillière avec toutes leurs bucoliques, ST-SIM. 513, 37.

— HIST. XIIIᵉ s. Car es bucoliques Virgile Lisons ceste vois de sebile Du saint Esperit enseignie, *la Rose*, 19369.

— ÉTYM. Βουκολικός, pastoral, de βουκόλος, pasteur de bœuf, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et κολεῖν, soigner, le même que le latin *colere* (voy. CULTE).

† **BUCRANE** (bu-kra-n'), *s. m.* Tête de bœuf décharnée que les architectes de la Grèce et de Rome plaçaient comme ornement dans les métopes d'un temple ou au coin d'un autel.

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et κρανίον, crâne.

BUDGET (bu-djè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : les bu-djè-z annuels), *s. m.* État que chaque année on dresse des dépenses et des recettes publiques. Le budget des dépenses, le budget des recettes. || Absolument. Le budget, l'ensemble des dépenses et des recettes de l'État. Le budget doit être voté tous les ans. Considérant que les budgets présentés au gouvernement en exécution de l'arrêté du 4 thermidor ne remplissent point l'objet de cet arrêté.... *Arrêté des Consuls du 17 germinal an XI.* Le budget, monstre énorme, admirable poisson, À qui de toutes parts on jette l'hameçon, V. HUGO, *Crép.* 4. Qu'on mette un roi à Genève avec un gros budget, chacun quittera l'horlogerie pour la garde-robe, P. L. COUR. II, 264. || Familièrement, dépenses et revenus d'un particulier. Budget d'une famille d'ouvrier. Moi-même ainsi partageant ma dépouille, Sur mon budget portons les affamés, BÉRANG. *Dix mille fr. Le Budget d'un jeune ménage*, titre d'une comédie de Scribe et Bayard.

— ÉTYM. Angl. *budget*, de l'ancien français *boulgette*, petite bourse (voy. BOUGETTE), qui prit en anglais le sens spécial de bourse du roi, trésor royal. Ce mot, emprunté à l'anglais dans les premières années du XIXe siècle, figure pour la première fois, comme signifiant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État, dans : Rapport au roi sur la situation des finances au 1er avril 1814, et sur les budgets des années 1814 et 1815.

† **BUDGÉTAIRE** (bu-djé-tê-r'), *adj.* Du budget. Effectif budgétaire.

— ÉTYM. *Budget.*

† **BUDYTE** (bu-di-t'), *s. f.* Nom scientifique de la bergeronnette.

— ÉTYM. Βουδύτης, de βοῦς, bœuf, et δύω, aller dans : oiseau ainsi dit parce qu'il suit les troupeaux.

BUÉE (bu-ée), *s. f.* || 1° Lessive. || 2° Par extension, vapeur humide.

— HIST. XIIIe s. Ajut [aide] le [la] buée à tordre, *Poésies franç. mss.* t. IV, p. 1340, dans LACURNE. || XVe s. Tout doit estre fait net par vo buée, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 158, col. 4, dans LACURNE. Tantost après, il ouyt femmes qui batoient une buée, *Perceforest*, t. V, p. 58, dans LACURNE. Il demouroit bien souvent à coucher, à cause de faire la buyée un jour, deux jours, es maisons dessus dites, LOUIS XI, *Nouv.* XLV. || XVIe s. Mon curé de Brou lavoit sa buée, DESPER. *Contes*, XXXVI. Toutes cendres sont propres à la buée, PALISSY, 21. Pour l'aisance d'y estendre la buée à couvert en temps pluvieux, O. DE SERRES, 20. À combattre se eschaufferent tellement que, aussi comme pors sangliers que l'on verse, ilz rendoient sueur et buée, MENARD, *Hist. de B. du Guesclin*, p. 422, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *buée*, vapeur humide, *buie*, *bugée*, lessive; génev. *bouïe*, petite lessive; bourguig. *bouie*, lessive; wall. *bouwêie*, lessive; provenç. et espagn. *bugada;* ital. *bucato*. On le tire de l'italien *buca*, trou, *bucare*, filtrer. D'après Diez, l'allemand *bauchen*, laver, flamand *bukken*, est tiré des langues romanes. Les formes *bouwêie*, *bugada*, *bucato*, ne permettent pas de tirer ce mot d'un radical latin *buere*, imbiber, qui se trouve dans *im-buere* ; il faut dans le radical un *c* ou un *g*.

† **BUER** (bu-é), *v. n.* Dégager de l'humidité, en parlant du pain qui cuit.

— HIST. XVe s. Laissive n'ay ne feu en cheminée, Et pas ne puis buer comme je vueil, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 304, col. 1, dans LACURNE. La pluye nous a buez et lavez Et le soleil dessechez et noirciz, VILLON, *Épitaphe en ballade.*

— ÉTYM. Voy. BUÉE; wall. *bouwer*, lessiver.

BUFFET (bu-fè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l's se lie : des bu-fè-z élégants; buffets rime avec traits, jamais, paix, succès), *s. m.* || 1° Armoire pour le linge de table, la vaisselle, l'argenterie. || Toute la menuiserie où sont renfermées les orgues. || Buffet d'orgues, petit orgue tout entier, c'est-à-dire le buffet et les tuyaux. || 2° Table où l'on range la vaisselle et ce qui doit servir pour le repas. Horace buvait d'un certain vin du consulat de Tullus; son buffet était couvert d'argenterie, CHATEAUB. *Italie*, 85. || Assortiment de vaisselle. || Le buffet, les officiers, les valets qui servent au buffet. Je suis las d'être bien battu et mal nourri.... je suis las enfin d'avoir de la condescendance pour vos débauches et de m'enivrer au buffet pendant que vous vous enivrez à la table, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, 1. || Vins du buffet, vins d'une qualité supérieure à ceux qu'on sert d'ordinaire sur la table. || 3° Table où sont dressés des mets, des glaces, des pâtisseries. À ce bal il y avait un très-beau buffet. || Lieu où un repas tout dressé attend les voyageurs. Sur la ligne de ce chemin de fer, les buffets sont bien servis. || Fig. Danser devant le buffet, se dit d'un prodigue à qui il ne reste plus rien. || 4° Pyramide d'eau qui, placée contre un mur, ou dans le fond d'une niche, est garnie de coupes ou bassins pour faire des nappes. || 5° Terme militaire. La partie du casque qui couvre les joues.

— HIST. XIIIe s. Li carette de œuvre tournée, de buffet [soufflet], de caieres [chaises] doit un denier, TAILLIAR, *Recueil*, p. 471. || XIVe s. Seront au buffet de la halle [greffe, bureau] deux clers, lesquelz soigneront des registres faire, DU CANGE, *buffetus*. Brioul couru sus au dit Tassart, l'espée nue mauvaisement et en traïson sur le seuil ou buffet de son huis où il estoit paisiblement, ID. *ib.* Et encore valt uns buffès cinq sols u six à mettre en le [la] maison d'un borgois, DE LABORDE, *Émaux*, p. 178. || XVe s. Et pourtant, lorsque je m'approche Du lieu où repaistre je veux, Je vai regardant curieux Plustost au buffet qu'à la broche, BASSELIN, III. Ce n'est pas viande à porchiers Et tinctes en vin de buffet [vin où le cabaretier a mis de l'eau]; Pour manger de ces morceaulx chiers, On feroit bien un mauvais faict, VILLON, *G. Test. Legs à Jean Riou.* La chambre estoit belle à bon escient, bien mise à point, et estoit le beau buffet garni d'espices, de confitures et de bon vin de plusieurs façons, DE LABORDE, *Émaux*, p. 178. Au milieu de la salle avoit ung buffet qui fut donné au roy, où y avoit linge non pareil de degré en degré, et y estoyent les richesses d'or et d'argent, qui appartiennent au buffet du roy, ID. *ib.*

— ÉTYM. Espagn. *bufete;* ital. *buffetto*. *Buffet* signifiait dans l'ancien français un coup sur la joue, et aussi l'ustensile à souffler le feu, et venait d'un radical signifiant enfler les joues, et qui se trouve dans *bouffer* (voy. ce mot). Il est difficile de passer de là à l'acception qui nous occupe. Pourtant, en modifiant un peu l'opinion de Ménage, qui y voit le même mot, on peut croire que l'ustensile dit *buffet* a servi, par une assimilation quelconque, à signifier un bureau, un comptoir. Dans le sens de partie de casque couvrant la joue, il tient à *buffe*, *buffet*, *bouffer*, mots qui se rapportent en effet à la joue.

† **BUFFETAGE** (bu-fe-ta-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit sur la vente des vins dans les tavernes.

— ÉTYM. *Buffet*, qui signifiait un comptoir de marchand de vin, une taverne.

† 1. **BUFFETER** (bu-fe-té; dans la conjugaison, l'*e* pénultième devient ouvert, quand la dernière syllabe est muette : je buffète ou buffette), *v. n.* Boire à même un tonneau, en parlant des voituriers. Les voituriers buffettent souvent. || Mot du langage populaire.

— HIST. XVIe s. Ou il s'en perd la moitié [des nouvelles venant de loin], comme des espiceries, ou se buffettent comme les vins, ou sont falsifiées.... DESPER. *Contes*, I. Vins buffetez [auxquels les cabaretiers ont mis de l'eau] et beus à demy, RAB. *Pant.* III, 49.

† 2. **BUFFETER** (bu-fe-té), *v. n.* Terme de fauconnerie. Le faucon buffette, quand il donne contre un leurre ou contre un autre oiseau.

— HIST. XVe s. Estoit une ombre en une paroit et un seigneur comme cil que l'on buffette as yeux bendés, G. CHAST. *Chron. des ducs de Bourg.* 3e partie, ch. 190.

— ÉTYM. *Buffet*, coup sur la joue, coup en général, de même radical que *bouffer* (voy. ce mot).

† **BUFFETEUR** (bu-fe-teur), *s. m.* Voiturier infidèle qui entame les tonneaux confiés à sa conduite. || Mot populaire.

— ÉTYM. *Buffeter* 1.

BUFFLE (bu-fl'), *s. m.* || 1° Espèce du genre bœuf, robuste, facile à conduire au moyen d'un anneau passé dans le nez, et dont la force est celle de deux bœufs. Aux environs du fort Kearney [Amérique du Nord], les buffles se montrent encore par troupes de plusieurs centaines de mille, MAURY, *Rapp. de Géogr.* p. 26, 1859. || Fig. et familièrement. C'est un vrai buffle, se dit d'un homme stupide. Un seigneur qui avait la réputation d'être aussi buffle que pas un de sa qualité, *Francion*, liv. VI, p. 237. Les barbares [Turcs] méritent un châtiment qui fasse impression sur ces têtes de buffles, VOLT. *Lett. à Cath.* 99. || Se laisser mener par le nez comme un buffle, se laisser conduire, gouverner par faiblesse ou simplicité. || 2° Cuir de buffle et de quelques autres animaux. Du buffle bien préparé. || Justaucorps de buffle que portaient les gens de guerre en guise de cuirasse. La mousquetade le toucha [M. le Prince] en un endroit des reins où il avait son buffle plié en deux, LAROCHEF. *Mém.* 12. On dit que vous [Richelieu] vous êtes fait peindre à cheval, avec un buffle, une écharpe, des plumes et un bâton de commandement, FÉN. XIX, 421.

— HIST. XIIIe s. Si gaaingnierent assés bues et vaches et bugles et mout grant plenté d'autres bestes, VILLEH. CLXV. Semblant doit faire d'estre avugles Ou plus simple que n'est uns bugles, *la Rose*, 9732. || XVe s. Il ot estans, boys, et quanqu'il vouloit, Bugles, chamaulx et autres nourretures, E. DESCH. *poésies mss.* f° 27, col 4, dans LACURNE. || XVIe s. Il [le Français] n'eust point esprouvé le mal qui fait peler, Il n'eust fait de son nom la verole appeler, Et n'eust fait si souvent d'un bufle sa monture, DU-BELL. VI, 27, *verso*. Je demande sans plus que le mien on ne mange, Et que j'aye bien tost une lettre de change, Pour n'aller sur le bufle au despartir d'icy, ID. VI, 28, *recto*. Voyons courir le pal à la mode ancienne, Et voyons par le nez le sot bufle mener, ID. VI, 32, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. *brufe*, *brufol;* espagn. et ital. *bufalo;* du latin *bubalus*, du grec βούβαλος. Quant à *bugle*, ou c'est une altération singulière du *b* en *g*, ou il vient de *buculus*, bouvillon.

BUFFLETERIE (bu-flè-te-rie; l'Académie devrait mettre d'accord l'orthographe dans buffleterie, où il n'y a qu'un *t*, et tabletterie, où il y a deux *tt*, et autres mots de ce genre, c'est-à-dire écrire partout deux *tt*), *s. f.* L'ensemble des bandes de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat.

— ÉTYM. *Buffle.*

BUFFLETIN (bu-fle-tin), *s. m.* || 1° Jeune buffle. || 2° Justaucorps fait du cuir d'un jeune buffle.

— ÉTYM. Diminutif de *buffle.*

† **BUFFLON** (bu-flon), *s. m.* Jeune buffle.

† **BUFFLONNE** (bu-flo-n'), *s. f.* Femelle du buffle.

— ÉTYM. *Buffle.* On trouve dans les anciens textes *buglesse*, féminin de *bugle*, buffle : Buglesse de veel [veau] robée, *Partonopex*, dans LACURNE.

† **BUFFO** (bou-ffo), *s. m.* Terme de musique. Chanteur qui joue un rôle plaisant dans l'opéra comique.

— ÉTYM. Ital. *buffo*, plaisant (voy. BOUFFES).

† **BUFONE** (bu-fo-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes semblables à l'œillet (herbe à crapaud *bufonia*).

— ÉTYM. Latin, *bufo*, crapaud.

† **BUFONITE** (bu-fo-ni-t'), *s. f.* Pierre à crapaud; dent pétrifiée d'un crapaud.

— ÉTYM. Latin, *bufo*, crapaud.

† **BUGADIER** (bu-ga-dié), *s. m.* Terme de parfumerie. Vase pour fondre la graisse.

— ÉTYM. Provenç. *bugada*, lessive (voy. BUÉE).

† **BUGADIÈRE** (bu-ga-diè-r'), *s. f.* Cuve en maçonnerie pour faire le savon.

— ÉTYM. *Bugadier.*

† **BUGALET** (bu-ga-lè), *s. m.* Terme de marine. Nom d'un petit navire en usage principalement sur la côte de Bretagne, où il fait le cabotage et dont le gréement est à peu près celui des brigs.

† 1. **BUGLE** (bu-gl') *s. m.* Ancien instrument de musique à vent, et aujourd'hui, spécialement, la trompette à clefs, instrument très-employé dans les musiques militaires,

— HIST. XIIe s. Tabors et timbes et bugleraus corner, *Roncisv.* p. 178.

— ÉTYM. *Bugle*, ancien nom du *buffle* (voy. BUFFLE); instrument ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec une corne.

2. **BUGLE** (bu-gl'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des labiées, et nom vulgaire de l'*ajuga reptans*, *L.* dite aussi herbe de Saint-Laurent.

— HIST. XVIe s. Bugle, cette herbe est des Latins appellée *consolida petra*, à cause qu'elle croist facilement en lieu pierreux, O. DE SERRES, 625. Qui a du bugle et du sanicle fait au chirurgien la nique, COTGRAVE.

— ÉTYM. Origine inconnue. Cette plante aurait-elle été ainsi nommée du *bugle* ou *buffle ?*

BUGLOSE (bu-glo-z') et mieux **BUGLOSSE** (bu-glo-s'; l'Académie écrit buglose; mais les dictionnaires de médecine écrivent buglosse, comme le demande l'étymologie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des borraginées, et nom vulgaire de l'*anchusa officinalis*, *L.*

— HIST. XVIe s. Buglosse ou langue de bœuf de-

mande terre de froment cultivée.... Ceste-ci a ses vertus plus fortes que la buglosse ou bourrache des jardins, quoique symbolisans en presque toutes propriétés, O. DE SERRES, 627. Ayant desjà dejeuné joyeusement de bonne buglose, *Moyen de parvenir*, p. 75, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Buglossa*, de βούγλωσσον, de βοῦς, bœuf (voy. BŒUF), et γλῶσσα, langue (voy. GLOTTE).

BUGRANE (bu-gra-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des légumineuses, et nom vulgaire de l'ononide des champs, dite aussi épine de bœuf et arrête-bœuf.

— ÉTYM. Probablement pour *bucrane* (voy. ce mot), à cause de quelque assimilation avec le crâne d'un bœuf. On trouve *bugrande* dans Cotgrave.

† **BUHORIAU** (bu-o-ri-ô), *s. m.* Butor, espèce de héron.

— HIST. XVe s. Le suppliant garde des bois et commis à garder les hairons, buhoriaux et aultres oiseaulx, DU CANGE, *buhors*.

— ÉTYM. Espag. *buharro*. Origine inconnue.

† **BUHOT** (bu-o), *s. m.* || 1° Pièce du métier du tisserand. || Fil propre à faire la chaîne d'une étoffe. || Partie de la chaîne dont les étoffes sont composées. || 2° Plumes d'oie peintes qui servent d'enseigne aux boutiques des plumassiers.

— HIST. XIIIe s. En sa meson n'ot nule entrée, Fors un buiot [conduit], quant est fermée; Là ot tendu laz por li prendre, *Ren.* 13748. || XIVe s. Un buhot [tuyau] d'argent à porter plume d'autrice [autruche], DU CANGE, *buheterius*.

— ÉTYM. *Buhot*, *buiot*, veut dire tuyau, et est un diminutif de *buie*, sorte de vase. Le *buhot* des tisserands a été ainsi dit à cause de sa forme arrondie; le *buhot* des plumassiers, à cause du *buhot* qui servait à porter des plumes.

† **BUHOTIER** (bu-o-tié), *s. m.* Terme de pêche. Petit filet en forme de poche et à manche, pour les chevrettes.

— ÉTYM. *Buhot*.

† **BUIE** (buie), *s. f.* Vase à mettre de l'eau, cruche. Usité dans beaucoup de départements.

— HIST. XVe s. Ung jeune homme avoit rompu et cassé une buhe ou cruche de terre, DU CANGE, *buheterius*. Un buion de terre, ID. *ib.* || XVIe s. Buyes, cruches, barils et bouteilles, CARL. III, 26. Il le fist brusler honorablement, puis en feist mettre les os et cendres dedans une buye d'argent, AMYOT, *Marc.* 50.

— ÉTYM. Ce mot ne peut venir que d'un *buga* ou *buca*, qui signifie, il est vrai, trou, creux (voy. BUÉE), et qui aura eu, en outre et par extension, le sens de vase. Il y a dans l'ancien français un autre *buie* qui veut dire chaîne et qui vient du latin *boja*, chaîne.

BUIRE (bui-r'), *s. f.* Vase à mettre des liqueurs. Vieux. On dit burette.

— HIST. XIIIe s. Avant ier li brisai sa buire, *Poésies fr. mss.* t. II, p. 919, dans LACURNE. || XVe s. Au dehors du chastel et de la ville a une très belle fontaine, où, par usage, tous les matins, les femmes de la ville venoient atout [avec] buires et autres vaisseaux.... FROISS. II, III, 10. Avoir [je] veulz le vin à la buire, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 319, col. 2, dans LACURNE.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins que l'on n'y voie une corruption de *buie*.

BUIS (bui; l'*s* se lie : le bui-z et le chêne; la prononciation bouis est un provincialisme et contraire au bon usage. C'était l'inverse du temps de Ménage, qui remarque que bouis est la prononciation de la cour et la bonne, et buis celle de la province), *s. m.* || 1° Nom d'un genre d'euphorbiacées, et en particulier, nom de deux espèces : le buis arborescent ou grand buis, dont le bois et la racine servent à différents ouvrages; et le buis humble ou buis nain, employé en bordures. || 2° Bois de cet arbrisseau employé à divers ouvrages. Le buis est très dense et très-dur. || 3° Branche de buis. .... L'eau sainte où trempe un buis bénit, V. HUGO, *Ball.* 14. || 4° Poétiquement, par métonymie, ce qui est fait de buis. ....Sur ce buis [flûte] fertile en agréables sons Tu pourras des oiseaux imiter les chansons, A. CHÉN. 34. Et deux fois de sa main le buis [peigne] tombe en morceaux, BOIL. *Lutr.* II. || 5° Buis de la Chine, la murraye chinoise (aurantiacées). || 6° Faux buis, le *myrica gale* et le fragon épineux appelé vulgairement fragon. || 7° Terme de cordonnier. Morceau de buis servant à lisser le talon, les bords des semelles.

— HIST. XIIIe s. Nus tabletier ne puet faire tables de quoi li uns fuelles soit de buis et li autre de fanne, *Liv. des mét.* 173. || XVIe s. Ne defaut au bouis que la bonne senteur, pour le rendre du tout bien qualifié, O. DE SERRES, 555. On n'emploie le bouis au jardin que par racines, ID. 584

— ÉTYM. Berry et picard, *bouis*; provenç. *bois*; espagn. *box*; portug. *buxo*; ital. *bosso*; de *buxus*, du grec πύξος.

† **BUISARD** (bui-zar), *s. m.* Voy. BUSARD.

† **BUISSAIE** (bui-sê), *s. f.* Lieu planté en buis (voy. BUISSIÈRE).

— ÉTYM. *Buis*.

† **BUISSE** (bui-s'), *s. f.* || 1° Terme de cordonnier. Morceau de bois concave servant à cambrer la semelle des chaussures de femmes. || 2° Terme de tailleur. Instrument pour rabattre les coutures.

— ÉTYM. *Buis*.

† **BUISSERIE** (bui-se-rie), *s. f.* Espèce de merrain pour les ouvrages de tonnellerie.

† **BUISSIÈRE** (bui-siè-r'), *s. f.* Lieu planté de buis (voy. BUISSAIE).

— ÉTYM. *Buis*.

BUISSON (bui-son), *s. m.* || 1° Touffe d'arbrisseaux sauvages ou épineux. Tous laissent quelque chose aux buissons de la route, Les troupeaux leur toison et l'homme sa vertu, V. HUGO, *F. d'aut.* 37. || Battre les buissons, les parcourir pour en faire sortir le gibier. On bat les buissons, et les autres prennent les oiseaux [on a la peine, et les autres ont le profit], SÉV. 391. || Fig. Battre les buissons, ne ramasser que le peu qui reste. Ceux qui auront le courage de recommencer pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons, J. J. ROUSS. *Avert.* || Guerre de buissons, guerre de partisans, ainsi dite parce qu'on se met en embuscade derrière les buissons et tout ce qui sert d'abri. On commettait dix mille meurtres, soit sur des échafauds, soit derrière des buissons, VOLT. *Philos.* V, 421. || Fig. Se sauver à travers les buissons, chercher des échappatoires quand on est trop pressé dans la discussion. || Bois de peu d'étendue. Ce n'est pas une forêt, ce n'est qu'un buisson. || 2° Terme de chasse. Trouver buisson creux, ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée; et fig. ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé chercher. || Le cerf prend son buisson, quand il choisit, au printemps, une pointe de bois pour s'y retirer pendant le jour. || Buisson englué, buisson artificiel pour prendre les petits oiseaux. || 3° Arbres qu'on coupe tous les deux ou trois ans, afin qu'ils ne dépassent pas trois mètres de hauteur. || Terme de jardinage. Forme donnée aux arbres. Dans le buisson ou cépée toutes les branches partent du collet de la racine et prennent toutes les directions. Arbre en buisson, ou, absolument, buisson. || 4° Terme de cuisine. Mets arrangé en forme de pyramide. Buisson d'écrevisses. || 5° Terme de minéralogie. Buisson d'or, nom vulgaire d'une agate. || 6° Terme de botanique. Buisson ardent, nom vulgaire de la pyracanthe.

— HIST. XIe s. Mort il l'abat sur un boissun petit, *Ch. de Rol.* CCXLIII. || XIIIe s. En la forest fu Berte repuse entre buissons, *Berte*, XXIII. [Il] n'i ot fors [que] buissonciaus où du vent [elle] s'est couverte, *ib.* XXXV. Desoz un boison s'est couchiez, Iluec se dort de maintenant, *Ren.* 17390.... l'en ne voit boisson ne haie Qui en mai parer ne se voille Et covrir de novele foille, *la Rose*, 60. Et se li sergant ne le porsivent pas, ou il ne le poent porsivir, porce que cil qui se resqueut [se sauve] se met en bos ou en buisson ou en liu saint, BEAUM. XXX, 84. Quant les chevaus aus Sarrazins avoient paour d'aucun bisson, leur mestre leur disoient.... JOINV. 274. || XVe s. Ainsi que il [le comte de Flandre] estoit dessous le buisson et là quati, il entendit et ouit parler un homme, FROISS. II, II, 159. Buisson a oreilles, *Proverbe*, dans LEROUX DE LINCY. Que la simple bate le buisson, Et un autre en ait les cyseaulx, COQUILL. *Plaidoy. de la simple et de la rusée.* || XVIe s. Le cimitiere est un verd bois, Et les murs, hayes et buissons, MAROT, I, 182. Avec deux cents pionniers, pour rompre hayes, bussons, et combler les fossés, CARL. V, 4. Ce pays-là est plain et descouvert, sans hayes ni buissons, ID. VI, 32. Il y en a tant eu [des mestres de camp] et l'en fait tant tous les jours que, par maniere de dire, il n'y a gueres contrée en France que, si on en bat les buissons, on en verra sortir un mestre de camp, BRANTÔME, *Capit. fr.* t. IV, p. 120, dans LACURNE. Il n'y a si petit buisson qui ne porte ombre, OUDIN.

— ÉTYM. Berry, *busson*, *boisson*; bourguig. *boucho*, *busson*, *bouisson*; provenç. *boisson*; ital. *buscione*; de *buxus*, buis (voy. BUIS). *Boscus*, bois, n'est conciliable ni avec la forme provençale ni avec la forme italienne. Cependant, pour le domaine français, il est visible qu'il y a eu confusion entre la formation par *buis*, et la formation par *bois*. Desmarais, au XVIIe siècle, nous dit qu'on prononçait *bisson*.

† **BUISSONNAIE** (bui-so-nê), *s. f.* Lieu couvert de buissons.

— ÉTYM. *Buisson*.

† **BUISSONNER** (bui-so-né), *v. n.* || 1° Pousser en buisson. || 2° Terme de chasse. Se dit du cerf quand il se retire dans les buissons pour faire sa tête.

— HIST. XVe s. Laissez Baude buissonner [aller par les buissons], Le vieil briquet se repose, CH. D'ORL. *Rondeau*.

— ÉTYM. *Buisson*.

† **BUISSONNET** (bui-so-nè), *s. m.* Petit buisson.

— ÉTYM. Diminutif de *buisson*.

BUISSONNEUX, EUSE (bui-so-neû, neû-z'), *adj.* Couvert de buissons.

— ÉTYM. *Buisson*.

BUISSONNIER, IÈRE (bui-so-nié, niè-r'), *adj.* || 1° Qui habite les buissons. Lapins buissonniers, lapins qui n'ont point de terrier. || 2° École buissonnière, s'est dit d'écoles tenues par les hérétiques dans des lieux écartés de la campagne. || Faire l'école buissonnière, en parlant d'un écolier, aller jouer au lieu de se rendre à l'école, et, en général, manquer à son bureau, à une occupation. || 3° *S. m.* Buissonnier, lieu planté d'arbres taillés en buissons. || Arbre taillé en buisson.

— HIST. XVIe s. Vrai est qu'elle fut buyssonnière. L'escolle de ceux de Pavie, MAROT, II, 132

— ÉTYM. *Buisson*.

† **BUISSURES** (bui-su-r'), *s. f. plur.* Ordures qui se rassemblent sur une pièce que le doreur fait cuire.

† **BUITARDE** (bui-tar-d'), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'outarde.

— HIST. XIIIe s. Grues et gantes [oies] et hairons, Pertris, bistardes et plongons, *Fl. et Bl.* 1681.

— ÉTYM. Voy. BISTARDE.

BULBE (bul-b'), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Renflement tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet. || Plateau d'où naissent des racines en dessous, des écailles ou des feuilles rudimentaires en dessus. || 2° *S. m.* Terme d'anatomie. Renflement arrondi, hémisphérique, ovoïde, saillant dans la cavité des follicules pileux et dentaires. Le bulbe d'un poil, d'une dent. Le bulbe de l'œil, le globe de l'œil. Le bulbe de l'urèthre, renflement qui se trouve dans l'urèthre.

— REM. *Bulbe* est féminin dans le langage botanique, et masculin dans le langage anatomique. L'Académie ajoute que plusieurs le font masculin aussi en botanique.

— HIST. XVIe s. Ceux qui ont pris de l'ephemerum, que quelques uns nomment cholchicon ou bulbe sauvage, sentent une demangeaison generalement par tout le corps, PARÉ, XXIII, 44. Mauves, oignons, bulbes et autres, ID. III, p. 635. Seulement par racine s'edifie le lys, icelle estant en bulbe et oignons, O. DE SERRES, 575. De la bulbe sort un tuiau de matiere molle et frangible, ID. 578.

— ÉTYM. *Bulbus*, de βολβός, oignon.

BULBEUX, EUSE (bul-beû, beû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui est pourvu d'une bulbe, ou qui forme bulbe. Plantes bulbeuses. || 2° Terme d'anatomie. Pourvu d'un bulbe, ou qui forme bulbe.

— ÉTYM. *Bulbe*.

† **BULBIFÈRE** (bul-bi-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte ou produit des bulbes.

— ÉTYM. *Bulbe*, et *ferre*, porter.

† **BULBIFORME** (bul-bi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de bulbe.

— ÉTYM. *Bulbe* et *forme*.

† **BULBILLE** (bul-bi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de botanique. Petit tubercule qui est séparable de la plante mère, et susceptible de produire des individus nouveaux.

— ÉTYM. Diminutif de *bulbe*.

† **BULBILLIFÈRE** (bul-bi-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte des bulbilles.

† **BULBINE** (bul-bi-n'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes liliacées.

— ÉTYM. *Bulbe*.

† **BULBIPARE** (bul-bi-pa-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui produit des bulbes.

— ÉTYM. *Bulbe*, et le latin *pario*, enfanter.

† **BULBO....** Préfixe qui entre en composition de quelques mots anatomiques, et qui signifie bulbe : bulbo-uréthral.

† **BULBUL** (bul-bul), *s. m.* Nom du rossignol dans la langue persane; il s'emploie quelquefois dans la poésie et les ouvrages d'imagination, où il s'agit de l'Orient. Elle vit un bulbul à la liquide [illegible] *d'un ange*, 2e vision.

† **BULBULE** (bul bu l'), *s. f.* Terme de botanique. Amande de terre, racine du souchet esculent (*bulbulus thrasi*).

† **BULITHE** (bu li t'), *s. m.* Bézoar de bœuf.

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et λίθος, pierre.

† 1. **BULLAIRE** (bul lê-r'), *s. m.* Écrivain qui copiait les bulles du pape.

— ÉTYM. *Bullarius*, de *bulla* (voy. BULLE 2).

2. **BULLAIRE** (bul-lê-r'), *s. m.* Recueil des bulles des papes.

— ÉTYM. *Bullarium*, de *bulla* (voy. BULLE 2).

1. **BULLE** (bu-l'), *s. f.* || 1° Globule rempli d'air qui s'élève à la surface des liquides en mouvement, en ébullition, en fermentation. || Bulle d'air, petite quantité d'air enfermée dans une matière coulée. || Bulle de savon, petit globe transparent et rempli d'air, qu'on forme avec un chalumeau trempé dans de l'eau de savon. Laissez; tous ces enfants sont bien là; qui vous dit Que la bulle d'azur que mon souffle agrandit À leur souffle indiscret s'écroule? V. HUGO, *F. d'aut.* 15. || 2° Terme de médecine. Grosse vésicule qui s'élève à la surface de la peau. Les bulles du pemphigus. || 3° Terme d'archéologie. Petite boule de métal que les patriciens romains portaient au cou jusqu'à dix-sept ans. Des toges, des prétextes, des bulles, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XIVe s. Loiet [liés] furent au mast dont la perche est quarrée, De chainnes, et de corde, et de bule ferrée, *Baudouin de Seb.* VIII, 407. || XVe s. En plus de cent manieres ils [les singes] me firent la moue et tant de grimaces que je ne sauroye dire, en barbetant des dentz, et aulcuns en y avoit qui me montrassent leurs bulles [fesses, par comparaison avec des boules], *Perceforest*, t. IV, f° 9, dans LACURNE. || XVIe s. Trois petites ampoulles semblables à trois petites bulles ou vessies, ressemblantes à celles qui s'eslevent en l'eau agitée par la pluie, PARÉ, XVIII, 9. Il faut choisir les vaisseaux bien cuits, sans bulles, non fissurés, égaux de toutes parts, ID. XXVI, 4.

— ÉTYM. *Bulla*, bulle, le même que *boule* (voy. ce mot).

2. **BULLE** (bu-l'), *s. f.* || 1° Sceau, ainsi dit parce qu'on appendait au sceau une boule de métal. || Bulle de plomb, bulle portant les images de saint Pierre et de saint Paul, et servant de sceau aux papes. || 2° Lettre patente du pape, avec le sceau de plomb. Une bulle est désignée par les premiers mots du texte, par exemple : la bulle *Unigenitus*. Quelques affaires empêchant Paul V de publier sa bulle, PASC. *Prov.* 2. Vous auriez peine à faire recevoir cette bulle, ID. *Prov.* 18. || 3° *S. f. plur.* Provisions d'un bénéfice. Les bulles d'un évêché, d'une abbaye. || *Au sing,* Attends-tu donc que sans bulle et sans titre.... BOIL. *Lutr.* I. || 4° Quelques ordonnances des empereurs d'Allemagne ont conservé le nom de bulles, telles que la bulle d'or de Charles IV, qui réglait la forme des élections impériales. || 5° Du papier bulle, ou, simplement du bulle, espèce de papier de la pâte la plus grossière. || Du bulle se dit aussi des chiffons qui produisent ce papier.

— SYN. BULLE, BREF. La bulle diffère du bref, en ce que le bref est une lettre close, et la bulle une lettre patente.

— HIST. XIIIe s. De l'apostole en ai la bule, Qui ne me tient pas por entule [fou, insensé], *la Rose*, 11771.

— ÉTYM. *Bulla*, au sens de petite boule employée pour sceau (voy. BULLE 1).

† 1. **BULLÉ, ÉE** (bul-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est parsemé de bosselures ou bulles, ou qui a la forme d'une petite vessie.

— ÉTYM. *Bulle* 1.

2. **BULLÉ, ÉE** (bul-lé, lée), *adj.* Qui est scellé avec le sceau appelé bulle. Bénéfice bullé, bénéfice dont les provisions ne s'expédient à Rome qu'en forme de bulles. || Être bullé, n'être pas bullé, avoir reçu, n'avoir pas reçu les provisions d'un bénéfice bullé.

— HIST. XIIIe s. Ses letres a escrites et burlies de plons; Par Pieron les envoie en maintes regions, *Ch. d'Ant.* I, 681. || XIVe s. Bourse bullée et scellée des seeaux de deux autres bourgeois, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 135.

— ÉTYM. *Bulle* 2.

† **BULLESCENCE** (bul-lè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. Formation de bulles; disposition, apparence bulleuse.

— ÉTYM. *Bulle* 1.

1. **BULLETIN** (bu-le-tin), *s. m.* || 1° Petit papier sur lequel on écrit un vote. Mettre son bulletin dans l'urne. || 2° Petit écrit par lequel on rend compte de l'état d'une chose qui intéresse le public. Le prince va mieux; on cesse de donner le bulletin de sa santé. || Par extension, article placé ordinairement en tête des journaux politiques où l'on résume les nouvelles reçues dans la journée. || 3° Absolument, récit d'une bataille, d'une opération militaire. Songez combien j'ai fait de fois Rafraîchir la victoire; Ça grossissait son bulletin, BÉRANG. *Vivand.* Que deviendront vos Mémoires [de l'Académie], quand ils ne présenteront plus que le rituel du Lamisme ou l'ennuyeux bulletin des conquérants tartares? P. L. COUR. I, 128. || 4° Bulletin des lois, recueil officiel des lois et des ordonnances. || 5° Dans les administrations, petits billets servant à certaines constatations. Bulletin de demande en remboursement. || Bulletin de correspondance, petit papier qu'on donne dans les omnibus pour prendre une voiture qui correspond, en un lieu déterminé, avec celle où est le voyageur.

— HIST. XVIe s. Il lui bailla incontinent un bulletin, par la vertu duquel la porte lui fut ouverte et les chevaux baillés, MARG. *Nouv.* XII. Il abandonna toutes les conquestes qu'il avoit faites en Asie, soudain qu'il eut receu le petit buletin, qu'on luy envoya de son païs pour le faire retourner, AMYOT, *Pomp. et Agésil.* 3.

— ÉTYM. Ital. *bullettina;* de *bulletta*, billet (*bullette* s'est dit aussi en français dans le sens de sauf-conduit); de *bulle*, avec le sens de sceau (voy. BULLE 2).

† 2. **BULLETIN** (bu-le-tin), *s. m.* Les bulletins ou les cordeliers bulletins, cordeliers réformés d'après une bulle du pape.

— ÉTYM. *Bulle* 2.

† **BULLEUX, EUSE** (bul-leû, leû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui est rempli ou parsemé de bulles. || Éruption, maladie bulleuse, maladie de la peau caractérisée par des bulles.

— ÉTYM. *Bulle* 1.

† **BULLIFÈRE** (bul-li-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte des bulles, des ampoules.

— ÉTYM. *Bulle* 1, et *ferre*, porter.

† **BULLISTE** (bul-li-st'), *s. m.* Religieux d'une congrégation de l'ordre de Saint-François.

— ÉTYM. Moines ainsi nommés d'après une *bulle* qui les réforma.

† **BULLULÉ, ÉE** (bul-lu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est marqué de petites bulles.

— ÉTYM. Diminutif de *bulle*.

† **BULTEAU** (bul-tô), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Arbre en boule. Mettre des arbres en bulteau, les étêter.

— ÉTYM. *Bulette, boulette, boule.*

† **BUNE** (bu-n'), *s. f.* Maçonnerie établie au-dessus du massif d'une forge.

† **BUNETTE** (bu-nè-t'), *s. f.* Espèce de fauvette d'hiver.

† **BUNIADE** (bu-ni-a-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de crucifères. Buniade maritime (*bunias cakile, L.*).

— ÉTYM. Βουνιάς.

† **BUNION** (bu-ni-on), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'un genre d'ombellifères, en particulier le *bunium copticum, L.*

— ÉTYM. Βούνιον.

† **BUPHAGE** (bu-fa-j'), *s. m.* Nom scientifique de l'oiseau dit pique-bœuf.

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et φαγεῖν, manger.

† **BUPHTHALME** (bu-ftal-m'), *s. m.* Terme de botanique. Œil-de-bœuf, nom d'une plante.

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et ὀφθαλμὸς, œil.

† **BUPHTHALMIE** (bu-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Hydropisie de l'œil qui le rend saillant comme l'œil du bœuf.

— ÉTYM. Voy. BUPHTHALME.

† **BUPLÈVRE** (bu-plè-vr'), *s. m.* Sorte de plante. Buplèvre à feuilles rondes (*buplevrum rotundifolium, L.*).

— ÉTYM. Βοῦς, bœuf, et πλευρὸν, côté.

BUPRESTE (bu-prè-st'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. || 1° Nom, chez les Grecs, d'un insecte voisin des cantharides et ayant comme elles des propriétés vénéneuses. || 2° Aujourd'hui, insecte du genre des coléoptères, remarquable par ses couleurs vives et changeantes. Aucune espèce n'a les propriétés vénéneuses du bupreste des Grecs.

— HIST. XVIe s. Les bestes venimeuses sont cantharides, buprestes, chenilles de pin.... PARÉ, XXIII, 9. La bupreste est une mouche semblable à la cantharide, laquelle, estant mangée avec l'herbe par les animaux puissants, comme bœufs, moutons et autres, les fait mourir enflés comme tabourins, et pour ceste cause est appellée des pasteurs enflebœuf, ID. XXXIII, 37.

— ÉTYM. *Buprestis*, de βούπρηστις, de βοῦς (voy. BŒUF), et πρήθειν, souffler, gonfler.

† **BUQUET** (bu-kè), *s. m.* Instrument pour agiter l'indigo dans la cuve.

— ÉTYM. Ancien français, *buquer*, frapper, heurter, autre forme de *bûcher* (voy. BÛCHER, verbe).

† **BUQUETTE** (bu-kè-t'), *s. f.* Terme de marine. Sorte d'échelle des diamètres d'un mât.

— ÉTYM. Ce mot est peut-être une autre forme de *bûchette*, petit morceau de bois.

BURALISTE (bu-ra-li-st'), *s. m.* et *f.* Personne préposée à un bureau de payement, de recette, de distribution, de timbre, de débit de tabac.

— ÉTYM. *Bureau.*

BURAT (bu-ra), *s. m.* Bure commune et grossière.

— HIST. XVIe s. La plus fine partie de ses laines destinera elle à faire des fines serges, des burats, O. DE SERRES, 583.

— ÉTYM. *Bure.*

† **BURATIN** (bu-ra-tin), *s. m.* Espèce de popeline, étoffe de soie et de laine.

— ÉTYM. *Burat.*

BURATINE (bu-ra-ti-n'), *s. f.* Voy. BURATIN.

† **BURBAT** (bur-ba), *s. m.* Petite monnaie de Tunis dont douze valent un aspre.

† **BURBOT** (bur-bo), *s. m.* Un des noms vulgaires de la lotte.

— ÉTYM. *Bourbe.*

1. **BURE** (bu-r'), *s. f.* Grosse étoffe de laine. Je sens bien qu'elle a voulu prendre un rôle tout neuf; mais, quand on prend un habit neuf, il ne faut pas le prendre de bure, VOLT. *Lettre d'Argental*, 22 oct. 1766. Quelquefois la Mort se pare des lambeaux de la pourpre ou de la bure dont elle a dépouillé le riche et l'indigent, CHATEAUB. *Mart.* 263. Mettre un manteau de bure, Vieil ami de vingt ans, BÉRANG. *Rog. B.* || Fig. N'avoir ni bure, ni buron, ne rien posséder.

— ÉTYM. Bas-lat. *bura.* On rattache ce mot à un adjectif qui veut dire d'un brun foncé : anc. franç. *buire* (cil li done une cape buire, *Guill. d'Anglet.* p. 104. Un Sarazin du lignage buiron, *Roncisv.* p. 120); ital. *bujo*, sombre; lomb. *buro.* D'après Diez, les formes *bujo* et *buire* ne peuvent se rapporter qu'à un adjectif latin *bureus*, *burius*, qui sera un dérivé du latin *burrus*, roux (lequel vient du grec πυῤῥὸς, roux). Le changement de sens dans les noms de couleur est très-fréquent et ne fait pas ici difficulté.

2. **BURE** (bu-r'), *s. f.* Puits profond dans une mine.

— ÉTYM. Allem. *bohren*, percer (voy. BURIN).

† 3. **BURE** (bu-r'), *s. f.* Partie supérieure d'un fourneau de forge.

— ÉTYM. Le même que *buire?*

† 4. **BURE** (bu-r'), *s. f.* Terme de pêche (voy. BIRE).

1. **BUREAU** (bu-rô), *s. m.* Grosse étoffe de laine. Mais qui n'étant vêtu que de simple bureau Passait l'été sans linge et l'hiver sans manteau, BOIL. *Sat.* I. || 2° Bureau, tapis qu'on mettait sur une table, et de là la table même (voy. BUREAU 2).

— HIST. XIIIe s. Bien fu li mastins deceüz, Des gardes fu aparceüz; O maçues et o tiniaus Li ont bien auné ses buriaus, *Ren.* 13994. [L'amour] C'est taigne qui riens ne refuse, Les porpres [pourpres] et les buriaus use, *la Rose*, 4346. Me garantist et cors et teste, Par vent, par pluie et par tempeste, Forré d'agniaus cist miens buriaus, Comme pers forré d'escuriaus, *ib.* 9115. Cote ot nueve de burel, *Poésies fr. mss.* dans LACURNE. || XIVe s. Riches draps, gros bureaus et le linge esmeré, *Guesclin*, 19515. || XVe Tout homme estant vestu de noir de ces gros bureaux [pour le deuil du prince de Castille], COMM. VIII, 17. Myeux vaut vivre sous gros bureaux, Pauvre, qu'avoir esté seigneur Et pourrir sous riches tombeaux, VILLON, *G. Testam.* || XVIe s. Print quatre aulnes de bureau, s'en accoustra comme d'une robbe longue à simple cousture, RAB. *Pant.* III, 7. Il lui parloit le latin medicinal, qui estoit en ce temps-là fin comme bureau teint, DESPER. *Contes*, LXI. Est toutesfois requis d'avoir quelque peu de laine noire, pour mesler avec la blanche, en faire des draps gris, ou seule, des bureaux pour les habits du mesnage, O. DE SERRES, 317.

— ÉTYM. *Bure* 1; provenç. *burèus;* catal. *burel;* espagn. *buriel;* ital. *burello.* Dans l'ancien français, au nominatif singulier *li burels* ou *buriaus;* au régime le *burel* (voy. l'étymologie de BURE 1).

2. **BUREAU** (bu-rô), *s. m.* || 1° Table sur laquelle on écrit, on compte de l'argent, etc. Payer à bureau ouvert. Voy. OUVERT. || 2° Grande table à tiroirs et à tablettes. || Cette affaire est sur le bureau, on commence à s'en occuper. || 3° Endroit où travaillent habituellement des employés, des commis, etc.

Les bureaux du ministère. Le bureau d'un courtier. Les bureaux de l'administration d'un chemin de fer. || Garçon de bureau, domestique attaché au service d'un bureau. || 4° Les employés mêmes qui travaillent dans un bureau. Le travail des bureaux. || Fig. et familièrement. L'air du bureau, les dispositions des personnes chargées d'une affaire. Prendre l'air du bureau, s'informer de l'état d'une affaire. Je proposai à M. le prince de Conti de venir au parlement et de demeurer simplement dans les termes qui se pourraient expliquer plus ou moins favorablement, selon qu'il trouverait l'air du bureau dans la grand'chambre, RETZ, II, 204. Si on nous rogne les ongles, il nous sera impossible de marcher; d'ailleurs le vent du bureau n'est pas pour nous, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 24 novembre 1772. || Connaître l'air du bureau, pressentir l'issue d'une affaire. || 5° Établissement détaché où s'exécute quelque service d'une administration publique. Bureau des hypothèques. Bureau des longitudes. Bureau de tabac, de poste, etc. || Bureaux arabes en Algérie, administration, confiée à des militaires, de certains districts occupés par les indigènes. || 6° Bureau des messageries, lieu où l'on retient sa place dans une voiture publique. || Bureau restant, s'écrit sur une lettre, sur un paquet, pour indiquer qu'ils doivent rester au bureau de la poste, au bureau des voitures, jusqu'à ce qu'ils soient réclamés. || Les bureaux d'un théâtre, les endroits où se distribuent les billets pour assister à la représentation. Bureau des suppléments, bureau où l'on paye un supplément pour prendre une meilleure place. || 7° Bureau de charité, lieu où se font des distributions de secours aux indigents. || Bureau de bienfaisance, la réunion des administrateurs chargés de la direction des bureaux de charité. || 8° Bureau de placement, établissement où l'on se charge de placer des employés, des domestiques. || Bureau des nourrices, établissement où l'on se charge de placer des nourrices. || 9° Bureau d'adresse, lieu où l'on se charge de procurer divers renseignements. || Familièrement. C'est un vrai bureau d'adresse, c'est-à-dire c'est une maison où l'on dit beaucoup de nouvelles, c'est une personne qui a toujours beaucoup de nouvelles à dire. || 10° Bureau d'esprit, en parlant des choses littéraires, société où l'on s'occupe ordinairement de littérature; cela se dit ordinairement par dénigrement. Là du faux bel esprit se tiennent les bureaux, BOIL. *Sat.* X. Une histoire du prince de Condé sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance, VOLT. *Louis XIV*, 27. L'autre jour la cour du Parnasse Fit assembler tous ses bureaux, J. B. ROUSS. *Sonnet à la Fare.* || 11° Membres d'une assemblée que leurs collègues désignent pour diriger les travaux. Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président et des secrétaires. || La réunion du président, du vice-président et du secrétaire ou des secrétaires soit dans une assemblée législative, soit dans une académie, soit dans tout autre corps.

— HIST. XVe s. S'aucun aussi monstre sa retenue, Et au bureau va faire serement, Les officiers n'y font empeschement, CH. D'ORL. *Rond.* Et fault produire quelque don, Quelque affiquet; s'il semble beau, On mettra sans dilation Les pieces dessus le bureau, COQUILL. *Droits nouv.* || XVIe s. La despense de laquelle, rappourtée à son bureau, ne montoyt par quartier gueres plus que.... RAB. *Pant.* III, 7. Or sus donc, le sage jugera de tout, rien ne luy eschappera qu'il ne mette sur le bureau et en la balance, CHARRON, *Sagesse*, II, 2. Puis a esté commandé expedier le procès des prisonniers du faict de saint Medard, et m'a esté ordonné l'aller dire à la Tournelle, où le dit procès est sur le bureau, CONDÉ, *Mémoires*, p. 644.

— ÉTYM. Bas-lat. *burellum*, ainsi dit parce que la table était couverte d'un drap de bureau (voy. BUREAU 1).

† **BUREAUCRATE** (bu-ro kra t'), *s. m.* Néologisme. Homme puissant dans les bureaux ou même simple employé dans les bureaux. Il ne se dit guère que par ironie et en mauvaise part. C'est M. Mathieu, bureaucrate envieux, insinuant, mêlant à froid ses passions et ses intérêts, et nous apportant ici le despotisme dont il se plaint ailleurs, BAYARD et DE WAILLY, *le Mari à la campagne*, II, 6.

— ÉTYM. Ce mot a été tiré de *bureaucratie* (voy. BUREAUCRATIE).

BUREAUCRATIE (bu-ro-kra-sie), *s. f.* Pouvoir des bureaux. Néologisme très-peu correct, rendu nécessaire par l'influence de plus en plus générale que les bureaux, dans toutes les administrations, exercent sur toutes les entreprises. || Influence abusive des commis dans l'administration.

— ÉTYM. *Bureau*, et κρατεῖν, avoir le pouvoir.

† **BUREAUCRATIQUE** (bu-ro-kra-ti-k'), *adj.* Néologisme. Propre aux gens de bureau.

— ÉTYM. *Bureaucratie.*

† **BURELÉ, ÉE** (bu-re-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Se dit d'un écu garni de longues listes, de flanc à flanc, à nombre égal et d'émail différent.

— ÉTYM. *Burelle.*

† **BURELLE** (bu-rè-l'), *s. f.* Terme de blason. Petites bandes alternant l'une avec l'autre, en nombre pair, et de couleurs différentes.

— HIST. XVe s. Le seigneur de Montmiral, qui portoit burelle d'argent, *Jehan de Saintré*, 58.

— ÉTYM. *Bureau* 1.

BURETTE (bu-rè-t'), *s. f.* || 1° Petit vase à goulot où l'on met du vinaigre, de l'huile, etc. Il y avait une burette de vin contenant un demi-setier, VOLT. *Phil.* v, 357. || 2° Petits vases où l'on met le vin et l'eau qui servent à la messe. || 3° Vase de fer-blanc pour verser le suif dans les moules à chandelles.

— HIST. XIVe s. Une burette à biberon de chappelle, pesant deux marcs, cinq onces, d'argent, DE LABORDE, *Emaux*, p. 178. || XVIe s. Les cierges et burettes, CALV. *Instit.* 1180. Burettes à huyle, AMYOT, *Sylla*, 30.

— ÉTYM. Diminutif de *buire.*

BURGANDINE (bur-gan-di-n'), *s. f.* L'Académie dit burgandine; mais les autres dictionnaires ont avec raison burgaudine (voyez ce mot).

BURGAU (bur-gô), *s. m.* Nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves nacrées, principalement du turbo marbré qu'on trouve dans l'Inde. Le berceau offert par la ville de Paris au roi de Rome, fils de Napoléon, était en vermeil, nacre et burgau, LEGOARANT.

— HIST. XVIe s. Les huitres, les moucles, les gembles, et un nombre infiny de burgaux de diverses especes et grandeurs, PALISSY, 116.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **BURGAUDINE** (bur-gau-di-n'), *s. f.* || 1° La plus belle espèce de nacre, l'écaille du coquillage appelé burgau. || 2° Adjectivement. Nacre burgaudine.

— ÉTYM. *Burgau.*

† **BURGEAGE** (bur-ja-j'), *s. m.* Terme de verrerie. Action de burger.

— ÉTYM. *Burger.*

† **BURGER** (bur-jé), *v. a.* Terme de verrerie. Produire une ébullition dans le verre fondu en y plongeant une baguette de bois vert.

— HIST. XVe s. Le suppliant empoigna icellui Colin par le visaige en le brugant [poussant] tellement qu'il le reculla un pas, DU CANGE, *brugaria.* Lequel Thomas, en ce disant, burga et bouta tellement icelle femme qu'il la fist cheoir à terre, ID. *ib.* Burguer sans choir [pousser sans faire tomber], ID. *ib.*

— ÉTYM. Origine inconnue.

BURGRAVE (bur-gra-v'), *s. m.* Ancien titre de dignité en Allemagne. Seigneur d'une ville.

— ÉTYM. Allem. *Burggraf*, de *Burg*, forteresse (voy. BOURG), et *Graf*, comte.

BURGRAVIAT (bur-gra-vi-a), *s. m.* Dignité de burgrave.

— ÉTYM. *Burgrave.*

BURIN (bu-rin), *s. m.* || 1° Instrument d'acier qui sert à graver, en le poussant avec la main. Ces tables de vengeance où le fatal burin Épouvantait nos yeux d'une liste de crimes, VOLT. *Triumv.* I, 1. || Fig. Qui me donnera le burin pour graver sur le marbre cette parole? BOSS. *le Tell.* S'il est un magistrat injuste.... Il verra sa honte éternelle Dans les traits d'un burin fidèle, Que le temps ne peut effacer, VOLT. *Odes*, 13. || Le burin de l'histoire, l'éternelle durée que l'histoire donne aux souvenirs et aux récits. || 2° La manière de graver. Un burin ferme, vigoureux. || 3° Ciseau plat pour couper le fer. || 4° Barre de fer pour forer une roche.

— HIST. XVe s. C'est un charpentier sans hache, C'est un orfevre sans burin, BASSELIN, LVI. || XVIe s. [Vulcain] D'un burin laborieux Grave tes fatales armes, DUBELL. III, 40, *verso.*

— ÉTYM. Espagn. *buril*; ital. *bolino*; de l'ancien haut-allemand *bora*, foret, *borôn*, percer; allem. mod. *bohren.*

BURINÉ, ÉE (bu-ri-né, née), *part. passé.* Des lettres burinées sur le bronze.

BURINER (bu-ri-né), *v. a.* || 1° Travailler au burin, graver. Buriner une planche. || Absolument et par extension, écrire avec perfection. Ce maître d'écriture burine. || Fig. Écrire d'un style énergique et profond. Il nous manque ta main qui grave et qui burine Dans ce siècle où par l'or les sages sont distraits, V. HUGO, *Crép.* 7 || 2° Terme de vétérinaire. Buriner les dents d'un cheval, y faire par fraude de fausses marques, afin qu'on croit qu'il est encore jeune.

— HIST. XVIe s. Là se voit l'image encor' De tes victoires futures, Par le feuvre Lemnien.... Divinement burinées, DUBELL. III, 42, *recto.*

— ÉTYM. *Burin.*

BURLESQUE (bur-lè-sk'), *adj.* || 1° Terme de littérature. Qui provoque le rire par le contraste entre la bassesse du style et la dignité des personnages. Mon écuyer a l'accent un peu burlesque pour un récit héroïque, HAMILT. *Gramm.* 3. || 2° Par extension, qui provoque le rire par une sorte de charge, de caricature. D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre Rend un poëme entier ou burlesque ou barbare, BOIL. *Art p.* III. Il me paraîtrait tout à fait burlesque que les Indiens de ce pays-là se missent à l'eau comme les nôtres, FONTEN. *Les mondes*, 2e *soir.* || 3° *S. m.* Le genre burlesque. Au mépris du bon sens, le burlesque effronté Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.... Mais de ce style enfin la cour désabusée Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée, Distingua le naïf du plat et du bouffon, Et laissa la province admirer le Typhon. Que ce style jamais ne souille votre ouvrage; Imitons de Marot l'élégant badinage, Et laissons le burlesque aux plaisants du pont Neuf, BOIL. *Art p.* I.

— SYN. BURLESQUE, HÉROÏ-COMIQUE, PARODIE, BOUFFON. Le burlesque s'attaque à de hauts personnages qu'il fait agir ou plutôt parler bassement, comme Scarron dans son Virgile travesti. Le poëme héroï-comique prête le langage et les allures du héros à des gens de condition inférieure, et cherche un contraste plaisant entre la grandeur du style et la petitesse des actes : le Lutrin en est un exemple. La parodie diffère du burlesque, quand elle est complète, en ce qu'elle change la condition des personnages dans les œuvres qu'elle travestit; et c'est ce que ne fait pas le burlesque, qui trouve une nouvelle source de comique dans la perpétuelle antithèse entre le rang et les paroles des acteurs. Le bouffon est d'une signification plus générale; il s'applique à toute œuvre plaisante, populaire et sans gêne, en dehors du travestissement des caractères. Le burlesque, la parodie, le poëme héroï-comique sont des espèces du genre bouffon.

— HIST. XVIe s. Trois filles de la reine mere, qui faisoient bien à elles trois cent quarante ans, voulant me turlupiner comme un nouveau debarqué, et une d'elles m'ayant demandé effrontément et d'un ton moqueur : que contemplez-vous là, monsieur? — Les antiquités de la cour, mesdames, respondis je sur le mesme ton.... Ce burlesque mot.... D'AUB. *Vie*, p. 42. Beaucoup de gens disoient que la harangue du sieur d'Aubray estoit trop longue et serieuse au prix des precedentes qui sont toutes courtes et burlesques, *Sat. Mén.* p. 334, édit. de 1677.

— ÉTYM. Ital. *burlesco*, de *burlare*, plaisanter.

BURLESQUEMENT (bur-lè-ske-man), *adv.* D'une manière burlesque. Courcillon faisait ses complaintes le plus follement et le plus burlesquement du monde, ST-SIM. 165, 195.

— ÉTYM. *Burlesque*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

† **BURNOUS** (bur-nous'), *s. m.* Grand manteau de laine à capuchon que portent les Arabes. Le burnous, avec quelques modifications, a été adopté en France.

— ÉTYM. Arabe, *bornos*, nom de ce manteau.

† **BURON** (bu-ron), *s. m.* Petite cabane. On voit partout [sur le Puy-de-Dôme] les burons ou les chalets de l'Auvergne, CHATEAUB. *Clerm.* 120.

— HIST. XVe s. Et iroit [le roi] si avant en ces quatre mestiers dont ce venin estoit issu, qu'il n'y demeureroit ni maison ni buiron, FROISS. II, II, 231. Lors se trouverent les deux chevaliers gisans en la forest soubz un arbre, ne ilz ne virent entour d'eulx maison ne buron, *Perceforest*, t. III, f° 85, dans LACURNE.

— ÉTYM. Norm. *bur*, habitation; de l'ancien haut allemand *bûr*, maison.

† **BUROT** (bu-ro), *s. m.* Synonyme, en Bourgogne, de pinot gris ou pinelu, sorte de raisin.

— ÉTYM. Diminutif de *bure*, ainsi dit à cause de sa couleur.

† **BURSAIRE** (bur-sê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une bourse; qui a de grandes abajoues.

— ÉTYM. Voy. BOURSE.

BURSAL, ALE (bur-sal, sa-l'), *adj.* Qui a pour objet les impôts et en particulier les impôts extraordinaires. Les nécessités de la guerre avaient entassé un grand nombre d'édits bursaux pendant les vacances du

parlement, ST-SIM. 173, 45. Il [le maréchal de Villeroy] avait tout le pouvoir bursal dans la ville [de Lyon] sans inspecteur ni conseiller, ID. 475, 77.

— HIST. XVIe s. Edicts bursaux, *Sat. Mén.* p. 124.

— ÉTYM. Voy. BOURSE.

† **BURSÈRE** (bur-sè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'une plante (*bursera gummifera, L.*).

— ÉTYM. *Bourse.*

† **BURSÉRINE** (bur-sé-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine trouvée dans la *hedrigia balsamifera.*

— ÉTYM. *Bursère.*

† **BURSICULE** (bur-si-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite bourse, petit sac.

— ÉTYM. Diminutif de *bourse.*

† **BURSICULÉ, ÉE** (bur-si-ku-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Muni d'une bursicule.

† **BUS** (bû), *s. m.* Terme de blason. Buste de l'homme représenté sur l'écu.

— ÉTYM. Ancien français *bu* ou *bus*, tronc du corps (voy. l'historique de *buste*).

† **BUSAIGLE** (bu-zè-gl'), *s. m.* Espèce de buse.

— ÉTYM. *Buse, aigle.*

1. **BUSARD** (bu-zar), *s. m.* Nom, pour plusieurs auteurs, d'un genre d'oiseaux rapaces, et, en particulier, nom vulgaire du *circus* érugineux, dit aussi fauperdrieux, busard St-Martin ou busard soubuse, nom vulgaire du *circus* gallinaire.

— HIST. XIIIe s. Desur lur cors descendent corneilles et busart, JORDAN FANTOSME, 1056, dans DU CANGE, *Gloss. français.* Car la raine [grenouille] que l'ot tuée Fu tost du buisart devorée, *Isopet*, dans DU CANGE, *ib.* Ce oï dire en reprovier, Que l'en ne puet faire espervier En nule guise d'ung busart, *la Rose*, 3713. || XIVe s. Les esmues [excréments] d'un brusard, *Modus*, f° CXIX, *verso.* || XVe s. Je ne veuil plus à vous, dame, muser, Ne plus n'espoir en vous mon temps user, Quant d'esprevier sçavez faire busart, EUST. DESCH. *Art de faire des chans.* || XVIe s. Jamais buzart ne fist tour d'espervier, J. MAROT, V, 14. Un sot busart le moleste à grant tort, ST-GEL. p. 90.

— ÉTYM. *Buse* 1; provenç. *buzac, busart.*

† 2. **BUSARD** (bu-zar), *s. m.* Pièce de bois creusée ou assemblage de planches pour la conduite des eaux.

— ÉTYM. *Buse* 2.

BUSC (busk), *s. m.* || 1° Lame de baleine, d'acier, etc. qui sert à faire tenir droit le devant d'un corset, d'un corsage de robe. Il eût oublié le coup de busc de l'une et l'âge de l'autre, SCARR. *Rom. com.* ch. 11. Il n'y a jamais de dents chez les véritables baleines; on trouve, en place, de grandes lames composées de fibres cornées que l'on connaît sous le nom de baleine ou busc; on les appelle fanons; lorsque les pêcheurs ont détaché ces barbes de la mâchoire des baleines, ils les fendent et les débitent pour en faire des buscs, des rayons de parapluie, etc. BAUDRILLART, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*, 4e partie. *Dictionnaire des pêches, article* BALEINE. || 2° Saillie dans le radier d'une écluse pour empêcher le passage de l'eau.

— REM. Dans le XVIIe siècle, plusieurs écrivaient *busque* comme dans le XVIe siècle. Sottise Qui me fera donner du busque sur les doigts, LA FONT. *Tabl.*

— HIST. XVIe s. Du temps que l'on commençoit à porter des ceintures et autres habits à la busque, PALISSY, 308. Forte compression faicte par les bustes ou autres choses, lesquelles compriment le ventre, PARÉ, t. II, p. 624. Des lames qui sortent de la bouche [de la baleine], on en fait des vertugales, busques pour les femmes, et manches de couteaux, PARÉ, *Monstr. App.* 1. Pensez quel beau spectacle, et comme il fit bon voir Ce prince avec un busc, un corps de satin noir Coupé à l'espagnol, D'AUB. *Tragiques. les Princes*, liv. II.

— ÉTYM. Ital. *busto*, qui signifie corps de jupe (d'où notre mot *buste* ou, par une altération, *busc*) et aussi buste (voy. BUSTE).

1. **BUSE** (bu-z'), *s. f.* || 1° Oiseau de proie du genre du faucon et qui ne peut être dressé pour la chasse au vol. || 2° Fig. et familièrement. C'est une buse, c'est un imbécile. Laissez-moi faire; et le drôle et sa belle Verront beau jeu si la corde ne rompt; Pensent-ils donc que je sois quelque buse [sotte]? LA FONT. *Rich.* Vous croyez, ma chère enfant, sur ce que je vous ai dit que vous aviez trop d'esprit, que je vais disant une sottise dont vous m'accusâtes à Paris, qui est de dire, comme une buse, ma fille est malade parce qu'elle a trop d'esprit; je ne dis pas de ces fadaises-là, SÉV. 427. || Proverbe. On ne saurait faire d'une buse un épervier, c'est-à-dire on ne peut faire d'un sot un habile homme.

— HIST. XVIe s. Par Dieu, dit Panurge, vieille buze, par moyen autre bien chanter vous feray, RAB. *Pant.* V, 8.

— ÉTYM. Bas-lat. *busio*, du latin *buteo*, sorte d'épervier.

† 2. **BUSE** (bu-z'), *s. f.* Conduit qui amène l'eau d'un biez de moulin sur la roue. || Terme de mineur. Tuyau de bois ou de plomb qui sert de communication entre les puits dans les mines et qui y conduit l'air. || Dans un soufflet, la partie légèrement conique par laquelle le vent s'échappe. || Espèce d'aqueduc en charpente pratiqué à travers une digue. || Petit bâtiment pour la pêche du hareng.

— HIST. XVe s. Une fontaine.... couroit moult rade et moult vive Sans buse ne tuiel ne tive, FROISS. *Poésies mss.* p. 176, dans LACURNE. Comment il se estoit fait enclorre une fois dedans ung tonnel de verre si subtillement que eaue ne povoit entrer dedans, et si avoit air par les buses, *Perceforest*, t. I, f° 22, dans LACURNE. Vendre une busse de vin, DU CANGE, *butta* 3. || XVIe s. Quant en un mur sont entées cheminées ou autres buses, *Coustumier général*, t. II, p. 449.

— ÉTYM. Espagn. *buzon*, canal par où se vide un étang; bas-latin, *butta, buttis*, grand vase; angl. saxon, *butte*, et flamand, *bütte*, même sens; grec, βοῦτις, βύτις, sorte de vase (voy. BOTTE, sorte de tonneau). Ce mot se confond pour la forme et sans doute pour l'étymologie avec un autre qui signifie navire : ancien franç. *busse, buse;* provenç. *bus;* espagn. *buzo;* bas-lat. *bucia;* angl. sax. *butse;* angl. *buss;* holl. *buise.*

† **BUSERAI** (bu-ze-rè), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'oiseau dit soubuse.

† **BUSETTE** (bu-zè-t'), *s. f.* Espèce de fauvette.

† **BUSON** (bu-zon), *s. m.* Buse de la Guyane. || Familièrement. Un buson, un homme stupide.

— ÉTYM. *Buse* 1.

† **BUSQUE** (bu-sk'), *s. m.* Partie d'une crosse de fusil qui s'unit à la poignée.

BUSQUÉ, ÉE (bu-ské, skée), *part. passé.* || 1° Qui est muni d'un busc. Une femme busquée. Un corset busqué. Mon Dieu! tu n'es pas busquée aujourd'hui; tu as tort, ça dessine la taille, BAYARD et DUVERT, *le Mari de la Dame de chœurs*, I, 8. || Terme de couture. Pièce d'étoffe busquée, pièce raccourcie et qui fait saillie. || 2° En termes de manége, cheval busqué, cheval dont la tête est arquée, par comparaison avec l'étoffe qu'on fait saillir en la busquant. On dit de même : les moutons ont le nez busqué; cet homme a le nez busqué. || 3° Portes busquées, portes dont les deux vantaux, faisant un angle, s'appuient l'un contre l'autre.

BUSQUER (bu-ské), *v. a.* || 1° Garnir d'un busc. Busquer un corset. La mère a busqué cette petite fille. || 2° Terme de couture. Raccourcir par devant. || 3° Terme d'hydraulique. Revêtir d'un assemblage de charpentes. || 4° Se busquer, *v. réfl.* Se mettre un busc.

— ÉTYM. *Busc.*

BUSQUIÈRE (bu-skiè-r'), *s. f.* Terme de couturière. Coulisse d'un corset, qui loge le busc.

— ÉTYM. *Busc.*

BUSSARD (bu-sar), *s. m.* Ancienne mesure de capacité pour les liquides, de la contenance de près d'un muid de Paris (268 litres).

— HIST. XVe s. Ung bussart de vin, DU CANGE, *bussa* 3. || XVIe s. Le vin est plus fort et meilleur en une pipe qu'en un bussart, BOUCHET, *Sérées*, liv. III, p. 242, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Busse.*

† **BUSSE** (bu-s'), *s. f.* Sorte de grand tonneau.

— ÉTYM. Voy. BOTTE, tonneau.

† **BUSSEROLE** (bu-se-ro-l'), *s. f.* Espèce d'arbousier, dit aussi bousserole, raisin d'ours.

— ÉTYM. Diminutif de *buis;* dénomination venant de la ressemblance des feuilles de la *busserole* avec le *buis.*

BUSTE (bu-st'), *s. m.* || 1° Ouvrage de sculpture qui représente la tête et la partie supérieure du corps d'une personne sans les bras. Un buste de plâtre, de marbre. ....Et quand il s'aperçoit Que leur fait n'est que bonne mine, Il leur applique un mot qu'un buste de héros Lui fit dire fort à propos, LA FONT. *Fabl.* IV, 14. Qu'un ramoneur y vende [à Paris] Mon buste pour six liards, BÉRANG. *J. de Paris.* || En peinture, ouvrage qui représente le haut du corps. Il s'est fait peindre en buste. || 2° La partie supérieure du corps d'une personne. Cet homme a un très-beau buste. || 3° Poétiquement, armure de fer qui couvre la poitrine. Ils ne se cachent pas sous ces bustes d'acier, Des anciens chevaliers ornement honorable, VOLT. *Henr.* X. || 4° Terme de commerce. Boîte de sapin pour conserver le raisin de Damas.

— HIST. XIe s. Dessur le buc la teste perdre [il] en deit, *Ch. de Rol.* CCXXXVIII. || XIIe s. Dex! tantes testes [ils] sevrerent de leur buz, *Ronc.* p. 80. Par mi le piz [il] fu larges, adougiez par le bu, *Sax.* XXVIII. Voir! dist Raous, il te convient fenir, À ceste espée le chief del bu partir, *Raoul de C.* 118. Devers senestre est li cols [coup] descendu; Par grant engien li a cerchié le bu; Del bras senestre li a le poinz tolu, *ib.* 112. À maint [ils] ont en dormant le chef sevré de bru, *Rou. ms.* p. 45, dans LACURNE. || XIVe s. Et puis après arez le chief du bu sevré, *Guesclin*, 17007.

— ÉTYM. Rouchi, *busch*, buste; provenç. *busts;* espagn. et ital. *busto.* Mot très-difficile. Le français moderne vient sans doute de l'italien; mais l'italien à son tour est-il le même que l'ancien français *bu*, qui signifie le tronc du corps? Diez propose, d'après Ferrari, l'italien *fusto*, et en français *fût*, de *fustis*, bâton, par un changement de *f* en *b*, dont l'italien offre des exemples; mais alors il faudrait que le mot fût venu de l'italien dans les autres langues romanes : ce qui fait difficulté. Il faut remarquer que le provençal et le français ont chacun deux formes, celle qui est citée ici, et une forme avec *r :* en provençal, *bruc, brusc, brut;* en français, *bru* (Qui mameles, brus et costez Lor derompoient à dolor, BENOÎT, *Chr. de Norm.* t. II, p. 421, XIIe siècle). Pour la forme sans *r*, Grandgagnage a proposé le scandinave *bûkr*, tronc d'arbre, appuyé sur le wallon *boge*, s. m. tronc d'arbre, le namurois *buc;* ce qui pour le sens est bon; Diez, de son côté, propose le bas-latin *busta, bustula*, coffre, avec changement de genre et par assimilation du tronc du corps à un coffre. Pour la forme avec *r*, on a mis en avant l'allemand *Brust*, poitrine; à quoi Diez objecte que le mot aurait été *brust* et non *bru* en français, et *brusc* en provençal; et il indique l'ancien haut-allemand *bruch, bruht*, fragment; ce qui répondrait exactement à tronc (du corps). En examinant attentivement toutes ces formes, on en distingue trois : le français *bu;* le provençal et l'italien qui ont *st;* et enfin *bru, bruc, brusc.* Dans l'état actuel des recherches étymologiques, il serait scabreux soit d'identifier ces trois formes, soit de les rapporter chacune à un radical séparé. On notera seulement que le provençal a *brusc* et *buc*, pour signifier ruche; ce qui, prouvant qu'une *r* peut se supprimer, servirait peut-être à établir un rapprochement entre la forme sans *r* et la forme avec *r*, et qui, signifiant ruche, coffre, pourrait avoir pris l'acception de tronc du corps. On remarquera aussi que le commerce a gardé *buste* avec la signification de coffre.

BUT (bu; le *t* se lie : un bu-t éloigné; au pluriel l'*s* se lie : des bu-z éloignés; plusieurs disent que le *t* se fait sentir quand *but* termine une phrase; mais cela ne vaut rien et est un effet de la tendance vicieuse que la prononciation a présentement à faire sonner les consonnes), *s. m.* || 1° Point où l'on vise. Viser un but avec une flèche. Frapper le but. Manquer le but. Il était le but de tous les coups. || Fig. Il m'a choisi pour le but de ses invectives. Persuadé que le siége de cette place serait le but des efforts de l'ennemi. Son cœur devint le but de tous les traits, LA FONT. *Belph.* Il paraît inspiré, tant il donne droit au but, BOSS. *Polit.* || Toucher au but, frapper au but, réussir, résoudre la difficulté. Moi, je touche au but du premier coup, et je vous apprends que votre fille est muette, MOL. *Méd. m. lui*, II, 6. Il [l'art de deviner] peut frapper au but une fois entre mille, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. || 2° Fin de la carrière, terme où l'on s'efforce de parvenir. J'aperçois le but. Il arriva le premier au but. Le but de la course était à cinq cents pas. Ils aiment mieux passer le but que de demeurer en chemin, SÉV. 344. || Fig. Aller au but, aller directement au fait, à l'affaire dont il s'agit. || 3° La fin qu'on se propose, l'intention qu'on a. Quel était donc ton but? d'y régner à ma place? CORN. *Cinna*, V, 1. Un amour.... Qui n'aurait autre but que de se satisfaire, ID. *Sertor.* IV, 2. C'était là tout mon but, ID. *Hér.* II, 2. Et mon intérêt seul est le but où tu cours, RAC. *Esth.* II, 5. Pour parvenir au but de ses noires amours, ID. *Phèd.* IV, 1. Ils n'ont pas pour unique but celui de réformer les mœurs, PASC. *Prov.* 5. Quel est le but que vous vous proposez dans vos écrits, ID. *Prov.* 15. Notre société a pour but de travailler à.... ID. *Prov.* 10. Pour tendre au but qu'ils se proposent, FÉN. *Tél.* XXII. Nos vœux à même but aspirent, MOL. *Mélic.* I, 4. Pour parvenir à ce but, BOSS. *Hist.* III, 6. Que fallait-il pour aller au but? ID. *Nouv. myst.* 3. || 4° But à but, *locut. adv.* Sans avantage de part et d'autre. Reste à vous dire adieu; but à but; serviteur,

MONTEIL. *Le mari sans femme*, III, 7. || Se marier but à but, se dit d'un mariage où les conjoints ne se font aucun avantage particulier. || Troquer but à but, troc pour troc, sans rien donner de retour. Chacune vaut, en ce monde, son prix; La mienne ira but à but pour la tienne, LA FONT. *Troq.* || **5°** Terme de plusieurs jeux d'adresse. L'endroit où l'on doit se placer pour jouer, ou bien encore, dans certains jeux de course, l'endroit qu'il faut atteindre pour ne pas être pris. || **6°** Tirer de but en blanc, terme d'artillerie, tirer sur un blanc placé à la distance où le boulet, qui décrit une courbe, revient couper la ligne de mire prolongée. Ici but est pris dans le sens qu'il a dans plusieurs jeux, c'est-à-dire qu'il désigne l'endroit où le canon est placé. || Autrefois, tirer de but en blanc, tirer à toute portée. Le canon des arquebuses butières peut porter de but en blanc mille pas ou environ, GAÏA, *Traité des armes*, dans RICHELET. || Fig. De but en blanc, inconsidérément, sans précaution. De but en blanc leur parler d'une affaire, Ce serait être maladroit, LA FONT. *Joc.* Je ne rebutais pourtant pas M. Servien de but en blanc, RETZ, IV, 272. On ne parle pas comme cela de but en blanc, MOL. *Mal. im.* II, 1. Mais venir de but en blanc à l'union conjugale, ne faire l'amour qu'en faisant le contrat de mariage, et prendre justement le roman par la queue.... ID. *Préc.* 5.

— REM. **1.** Remplir le but est une locution qu'on entend et qu'on lit tous les jours, mais elle est vicieuse; car on atteint un but, on ne le remplit pas. Cette faute, qui doit être évitée soigneusement, n'est pas récente; il y en a des exemples dans Saint-Simon : Il avoit très-industrieusement et très-frauduleusement rempli le but, ch. 346; et dans J. J. Rousseau : Je ne remplirais pas le but de ce livre ... *Confess.* II. || **2.** Peut-on dire : il agissait ainsi dans le but de se réconcilier? Cette locution est très-usitée présentement; mais elle n'est pas aisée à justifier. On n'est pas dans un but; car, si on y était, il serait atteint. On dit bien : je suis dans l'espérance de, dans l'intention de, vu que on peut considérer l'espérance, l'intention comme quelque chose où l'on est placé; mais il n'en est pas de même du but qui est éloigné et auquel il faut atteindre. Cette locution serait justifiée si on donnait à *dans* le sens de *pour;* mais *dans* n'a, en aucun autre cas, un emploi de ce genre. La locution, ne pouvant s'expliquer ni par le sens de *but* dans lequel on n'est pas, ni par l'emploi de *dans* qui ne marque jamais quelque chose à atteindre, doit être évitée; et, en place, on se servira de : dans le dessein, dans l'intention, à l'effet de, etc.

— HIST. XVIe s. Mieux vaut donc icy mettre but [fin], MAROT, II, 202. L'ame qui n'a point de but estably, MONT. I, 31. Le plaisir est nostre but, ID. I, 69. Le but et la visée d'un capitaine doibt regarder la victoire en gros, ID. I, 342. Le but de la richesse est d'en savoir user, RONS. *Élég.* 13. Quand sera-ce la fin, et à quel but, que cest homme cessera de nous trainner par tout le monde après luy? AMYOT, *César*, 48. La seconde est des fondemens de sagesse, qui sont aussi deux, vraye et essentielle preud'hommie, et avoir un certain but et train de vie, CHARR. *Sagesse*, II, *Préface*.

— ÉTYM. Autre forme de *bout*; wallon, *buc*. La locution *de but en blanc* est difficile à expliquer; elle a été autrefois *de pointe en blanc.* De sorte que du dit bastion on tiroit de pointe en blanc à coups d'arcbuze dedans le passage, M. DU BELLAY, 469; Or n'y avoit il entre la basse Boulogne et le fort que la greve, de sorte qu'on tiroit de l'un en l'autre de pointe en blanc d'une coulevrine, ID. 616. Évidemment, dans ces passages, de *pointe en blanc* veut dire sans obstacle qui fût interposé et qui gênât le tir, c'est-à-dire à toute portée. Le sens paraît donc être de la *pointe* de l'arme, c'est-à-dire de l'endroit où l'on pointe la pièce, ou du *but* où l'on est placé (Furetière écrit *de butte en blanc*), jusqu'à un espace en blanc, à un espace où aucun but n'est déterminé, c'est-à-dire à toute portée. C'est de ce sens que *de but en blanc* tira sa signification première; puis, dans le langage technique moderne, *de but en blanc* a pris un sens plus particulier et a signifié une distance déterminée pour chaque bouche à feu.

BUTANT (bu-tan), *adj. m.* Terme d'architecture. Qui bute, qui supporte la poussée d'une voûte, etc. Arc-butant. On dit plus souvent arc-boutant.

— ÉTYM. *Buter.*

BUTE (bu-t'), *s. f.* Outil de maréchal pour couper la corne des chevaux.

— ÉTYM. Autre forme de *boutoir*, instrument de maréchalerie (voy. BOUTOIR et BOUTER).

BUTÉ, ÉE (bu-té, tée), *part. passé.* Fixé à, décidé obstinément. Ils sont butés l'un contre l'autre. Il les trouva butés à ce point que les Bourbons étant hérétiques ne pouvaient occuper le trône, ANQUET. *Ligue*, III, 238. Comme on était là buté de part et d'autre, d'Armeuil arriva, et leva la difficulté à ses dépens, ST-SIM. 28, 68. Cette autorité [du cardinal Bonzi] toujours butée et mise en compromis s'affaiblit en l'un et crût en l'autre, ID. 119, 56. Le roi était buté, ce fut le terme, à ce qu'elle [Mme de Saint-Simon] acceptât, ID. 273, 193. Le roi était buté alors à ne pas faire Tessé maréchal de France, ID. 101, 80.

† **BUTEAU** (bu-tô), *s. m.* Un des noms de la buse.

— ÉTYM. Autre dérivation de *buteo* (voy. BUSE).

BUTÉE (bu-tée), *s. f.* Voy. BUTTÉE.

† **BUTÉONIN** (bu-té-o-nin), *s. m.* Nom du genre busard.

— ÉTYM. *Buteo*, buse.

1. **BUTER** (bu-té), *v. n.* Frapper au but, toucher le but. || Fig. Tendre à une fin. Si je suivais mon goût, je saurais où buter, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Toutes mes volontés ne butent qu'à vous plaire, MOL. *l'Étour.* V, 3. Mais que chaque Romain t'inspire de la peur, Puisque chaque Romain ne bute qu'à ton cœur, DURYER, *Scévole*, IV, 6. L'abbé de Polignac butait toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux, ST-SIM. 153, 239. || Ce terme vieillit à tort.

— HIST. XVIe s. Nos actions doivent butter à la gloire et à l'honneur de Dieu, CASTELNAU, 70. Je ne laisseray pas tousjours de buter premierement et principalement à la cure et guerison des fievres dont ils sont accidents et effects, PARÉ, XXI, 1.

— ÉTYM. *But.*

2. **BUTER** (bu-té), *v. a.* || **1°** Buter quelqu'un, le heurter. C'est un homme sans raison et sans modération qui nous bute en tout, qui nous persécute, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 15. || **2°** Appuyer contre. Buter ses genoux. || Terme de maçon. Soutenir un mur au moyen d'un arc-boutant. || **3°** Se buter, *v. réfl.* Se fixer à, s'opiniâtrer. Il se bute à ce dessein. Se buter contre quelqu'un, s'opposer à lui. Ils se sont butés l'un contre l'autre.

— HIST. XIIe s. Dunc commencerent as uis durement à buter; car il quidowent [pensaient] prendre le saint u decolper, *Th. le mart.* 144. || XVe s. Une fois, elle le butoit du coude en escrivant, une autre fois lui jetoit des pierres, LOUIS XI, *Nouv.* XXIII.

— ÉTYM. Autre forme de *bouter*.

BUTIÈRE (bu-tiè-r'), *adj. f.* Arquebuse butière, ou, substantivement, butière, espèce de grande arquebuse, qui servait à tirer au blanc, dans les assemblées des chevaliers de l'arquebuse.

— ÉTYM. *Buter* 1.

BUTIN (bu-tin), *s. m.* || **1°** Objets de valeur, tels que hardes, vivres, argent, bestiaux, etc. qu'on prend sur l'ennemi. À ce coup iront en fumée Les vœux que faisaient nos mutins En leur âme encore affamée De massacres et de butins, MALH. III, 1. Unis pour le butin, divisés au partage, VOLT. *Catil.* III, 1. || Fig. On ne verra point le butin de vos feux, MOL. *D. Garcie*, III, 2. ....Et tu veux que moi-même Je retienne ta main, qu'il vive et que je l'aime, Que je sois le butin de qui l'ose épargner, CORN. *Cinna*, III, 4. || Populairement, profit, richesse. Il a gagné un beau butin dans cette affaire. Il y a du butin en cette maison. || **2°** La récolte que font les abeilles sur les fleurs. || Fig. Ces juges.... De mon temps juraient que les lis [emblème des Bourbons] Seraient le butin des abeilles [emblème des Bonapartes], BÉRANG. *Deux cousins.* || **3°** Trouvailles, découvertes qu'on fait dans l'érudition, dans les sciences. Du Cange fit un riche butin dans les vieux manuscrits des bibliothèques. Se charger l'esprit d'un ténébreux butin, MOL. *Femmes sav.* IV, 3.

— HIST. XVe s. Ceste nouvelle ouverture fut que le roy et eux retournassent en leur premiere et ancienne amitié, et qu'eux deux, à butin, entreprissent toute la conqueste d'Italie et à communs despens, COMM. VIII, 16. Je vous enjoins à vous tous que vous demourez avecques moy, que homme ne soit si hardy de me laisser ennuit [ce soir], et nous serons tous à butin jusques au poix d'une aguillette, DE BUEIL, *le Jouvencel*, f° 74, dans LACURNE. Guillaume bailla dix blancs à icellui Cailleu, disant qu'il en mist autant et jouast à butin et à moitié à eulx deux contre le suppliant, DU CANGE, *botinum.* || XVIe s. Il est tout certain qu'ilz se proposoient comme un pris et un butin de leur victoire, la domination de leur païs, AMYOT, *Brutus*, 36. De riches butins, MAROT, I, 237.

— ÉTYM. Espagn. *botin;* ital. *bottino ;* tous deux du français *butin*, qui vient du scandinave *byti;* moyen allemand, *bûten;* allemand moderne, *Beute*, proie, angl. *booty*.

BUTINÉ, ÉE (bu-ti-né, née), *part. passé.* Les fleurs butinées par les abeilles.

† **BUTINEMENT** (bu-ti-ne-man), *s. m.* Action de butiner.

— HIST. XVIe s. Butinement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Butiner.*

BUTINER (bu-ti-né), *v. n.* || **1°** Faire du butin. Les soldats se dispersent pour butiner. Qu'on se hâte de butiner, VOLT. *Phil.* II, 62. || **2°** Faire récolte sur les fleurs, en parlant des mouches à miel. Les abeilles vont butiner sur les fleurs. || Par extension. Mais vient l'amour et le mois qu'il préfère; Déjà l'oiseau butine pour son nid, BÉRANG. *Malade.* || **3°** *V. a.* Les fleurs que les abeilles butinent.

— HIST. XIVe s. Les biens prins par la maniere que dit est furent là entre eulz botiné et distribué à un chascun sa portion, DU CANGE, *botinum.* Lesquelz appliquerent à leur singulier profit tous les biens quelconques du dit George, et les bustinerent entre eulx, ID. *ib.* || XVe s. Et après, le roy fut contrainct de recompenser tous les dits princes et seigneurs de leurs armées et interets qu'ils avoient fait contre luy, qui touts le butinerent ainsi que s'ensuit, J. DE TROYES, *Chron.* 1465. || XVIe s. Non plus que brigans en une caverne, quand ils butinent entre eux ce qu'ils ont robé aux passants, CALV. *Instit.* 910. Ils luy meirent en main les Gaules, esperans qu'ilz butineroient entre eulx deux, quand ilz luy auroient procuré et fait decerner un tel gouvernement, AMYOT, *Crassus*, 26. Il donna à butiner aux lansquenets toute ladite vallée, M. DU BELL. 426.

— ÉTYM. *Butin.*

† **BUTINEUR, EUSE** (bu-ti-neur, neû-z'), *adj.* Qui butine. L'abeille butineuse

— ÉTYM. *Butiner.*

† **BUTINIER** (bu-ti-nié), *s. m.* Dans les guerres du moyen âge, personne chargée de distribuer le butin entre les vainqueurs.

— HIST. XVe s. Quant au fait du butin, il fut crié que chacun se tirast devers le signeur de Fernant et le signeur de Humieres, qui furent ordonnez butiniers, et que tous fissent serment de rapporter es mains d'iceux tout le butin, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 231, dans LACURNE. Jehan le Begue, escuier, homme d'armes et butinier de sa dite compaignie de la destrousse qui fut faite en Guyenne, DU CANGE, *botinum.*

† **BUTOIR** (bu-toir), *s. m.* Terme de corroyeur. Couteau à deux manches. || Terme de serrurerie. Pierre où vient buter en bas le vantail dormant d'une porte cochère.

— ÉTYM. *Buter* 2.

† **BUTOME** (bu-to-m'), *s. m.* Terme de botanique. Jonc fleuri (*butomus umbellatus*, *L.*).

† **BUTONIC** (bu-to-nik), *s. m.* Un des noms du fusain.

BUTOR (bu-tor), *s. m.* || **1°** Oiseau de proie qui vit dans les marécages et qu'on ne peut dresser pour la chasse (*ardea stellaris*). Butor jaune, l'*ardée jaune;* grand butor, l'*ardée botaure;* petit butor, l'*ardée de Marsigli.* || **2°** Familièrement, un homme stupide, grossier, maladroit. Furstemberg, à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paraissait un butor, ST-SIM. 76, 239. Un gros butor de valet que j'aurais volontiers écrasé, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || *Au fém.* Butorde. Est-ce, madame, qu'à la cour une armoire s'appelle une garde-robe?—Oui, butorde, on appelle ainsi le lieu où l'on met les habits, MOL. *Escarb.* 3. Voyez-vous cette maladroite bouvière, cette butorde? ID. *ib.* 10.

— HIST. XIIIe s. Quant li butor a ce veü, Sachiez, grant duel en a eü, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. IV, p. 95. || XIVe s. L'entremets eslevé : cine [cygne], paons, butors, herons et autres choses, *Ménagier*, II, 4. [Le faucon] doit avoir piedz semblans à piedz de butor, *Modus*, f° LXXVII, *verso.* || XVIe s. .... Comme on oit dans un bois Près le bord de la mer une confuse vois Des palles et butors, quand un larron ils trouvent Qui remarque leurs nids et leurs femmes qui couvent, RONS. 842. J'oy d'autre part le piverd jargonner, Siffler l'ecouffle, et le butor tonner MAROT, *Eglogue au roi.*

— ÉTYM. Bas-lat. *bitorius*, *butorius;* ancien liégeois, *puttoir;* flam. *putoor ;* angl. *bittern;* ancien angl. *buteor.* On le dérive de *bos taurus*, à cause de la force de son cri; mais cette étymologie ne peut se soutenir devant les formes ici réunies, qui d'ailleurs remontent à un radical inconnu.

† **BUTORDERIE** (bu-tor-de-rie), *s. f.* Action, parole de butor. Vous me parlez de l'histoire universelle ou plutôt de l'essai sur les sottises de ce globe;

je ferais un gros volume des miennes; mais je me console en parcourant les butorderies de cet univers, VOLT. *Lett. d'Argental*. 15 oct. 1751.

— ÉTYM. *Butor*.

† **BUTTAGE** (bu-ta-j'), *s. m.* Terme de jardinage. Action d'accumuler la terre au pied d'une plante. || **2°** Terme d'agriculture. Action de mettre la terre en buttes. || Binage.

BUTTE (bu-t'), *s. f.* || **1°** Petit tertre. Monter sur une butte. La butte de Montmartre. || **2°** Massif de terre où l'on place le but pour tirer et viser. La butte du polygone pour le tir de l'artillerie. || Poudre de butte, s'est dit pour poudre servant aux exercices du tir. || **3°** Fig. Ils n'ont du mouvement ni des yeux que pour vous, Seul la butte, l'objet et l'estime de tous, ROTR. *Bélis*. I, 1. Le pauvre Brutus eût été la butte de toutes les pointes de son temps, BALZ. *liv.* VIII, *lett.* 41. Qu'ils soient au lieu de moi, le reste de leurs ans, La butte du mépris dont ils m'ont fait la proie, RACAN. *Psaume* 34. Il me donne pour butte aux jugements divers, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Être en butte à, exposé à. Aux plus âpres tourments un chrétien est en butte, CORN. *Poly.* I, 1. Auteur des maux de tous, il est à tous en butte, ID. *Pomp.* I, 1. À quels nouveaux malheurs m'expose-t-elle en butte? ID. *Héracl.* IV, 4. J'étais en butte à tous les soins, SÉV. 449. Je suis en butte à tout le monde, ID. 95. Et l'on t'y voit partout être en butte à ses traits, MOL. *F. sav.* III, 5. Votre fils sera mis en butte aux contradictions, BOSS. *Comp.* 2. Sur tout autre toujours votre art me persécute; Vous m'entreprenez seul, seul je vous suis en butte, ROTR. *Antig.* V, 5. Et moi toujours en butte à de nouveaux dangers, RAC. *Iphig.* II, 1. Cet illustre affligé ne veut pas dans sa chute Laisser à tant de maux tant de peuples en butte, BRÉBEUF. *Pharsale*, VII. Je suis bien las d'être en butte aux discours des hommes, VOLT. *Lett. Damilaville*, 30 mai 1765. || **4°** Jeu des chevaliers de l'arquebuse.

— HIST. XIV[e] s. Et mettez vostre huant [chathuant] sur une bute assez haute, et doit estre sur un baston fourcé, *Modus*, f° CXXVII. || XVI[e] s. Amour a faict de mon cœur une bute, MAROT, I, 329. Il faut qu'une veue ayt butte pour la soustenir à raisonnable distance, MONT. I, 21. Aux canonades depuis qu'on leur est planté en butte.... ID. I, 49. Combien ceste nostre alaigresse est en butte à la mort! ID. I, 76. Les rois sont trop esclairez et trop en butte [pour être heureux], ID. I, 332. Accidents auxquels chascun de nous est en bute par une naturelle subjection, ID. I, 406. Il n'est animal au monde en butte de tant d'offenses que l'homme, ID. II, 171. Quand ils se desrobberont à l'humaine justice, ils demeurent tousjours en butte à la divine, ID. II, 304. La chasse, la paulme, la bute, ID. II, 358. Viser à leur plaire? c'est une butte qui n'a ny forme ny prinse, ID. III, 18. Les archers prennent leur visée grand espace au dessus de la bute, ID. I, 151. Fabius eut le soing de sçavoir ce qui se feroit, non par le rapport d'aucuns messagers, ains par le veoir luy mesme à l'œil de dessus une butte qui estoit au devant de son camp, AMYOT, *Fab.* 25. Qu'il se donnast bien garde d'aller exposer en butte son armée pesante et chargée de harnois à un si grand nombre de gens de cheval tous archers en pleine campagne, ID. *Anton.* 52. ....desquelles pieces on buttera comme en butte dedans son camp, CARL. V, 25. Il me dit, que de son vivant il ne se mettroit jamais en butte pour se faire becqueter des envieux ....je m'expose maintenant à la butte qu'il refusa pour lors, PARÉ, *Licorne*, 16. Et s'il faut qu'à tous coups, comme insensé, je soye De ce petit amour et la butte et la proye? RONS. 788.

— ÉTYM. Autre forme de *but*. *But* et *butte* ont été longtemps confondus; ils ne diffèrent, en effet, comme mots, que parce que l'un est masculin et l'autre féminin.

BUTTÉ, ÉE (bu-té, tée), *part. passé.* Plantes buttées, plantes au pied desquelles on a accumulé de la terre. || Terres buttées, terres amassées en petites buttes. || Terme de chasse. Chien butté, chien qui a l'articulation de la jambe grosse.

BUTTÉE (bu-tée), *s. f.* Terme de maçonnerie. Massif de pierre construit sur chacune des deux rives que joint un pont, pour résister à la poussée des arches. || En général, tout massif de pierre destiné à recevoir une poussée.

— ÉTYM. *Butter*.

BUTTER (bu-té), *v. a.* || **1°** Terme de jardinage. Ameublir la terre en pyramide autour du pied d'une plante. Butter des artichauts. [Après avoir planté les grands arbres] il est bon de les trépigner et même de les butter, pour les assurer contre l'impétuosité du vent, LAQUINTINYE, *Jardins*, I, 3, 8. || Terme d'agriculture. Butter des terres, faire de petites buttes pour l'écoulement des eaux. || **2°** En parlant du cheval, heurter avec les pieds, en marchant, les corps saillants qui se trouvent sur son chemin. Cheval sujet à butter. || En général, achopper. Ce vieillard butta contre une pierre et tomba. || On écrit aussi buter.

— ÉTYM. Autre forme de *bouter*, pousser, heurter.

† 1. **BUTTOIR** (bu-toir), *s. m.* Petite charrue sans avant-train, à deux versoirs, employée au buttage des plantes disposées en ligne.

— ÉTYM. *Butter*.

† 2. **BUTTOIR** (bu-toir), *s. m.* Saillie contre laquelle s'appuie une partie mobile d'une machine.

— ÉTYM. *Butter*.

† **BUTTURE** (bu-tu-r'), *s. f.* Terme de chasse. Tumeur qui survient à la jointure du pied d'un chien et qui le rend boiteux. || On écrit aussi buture.

— ÉTYM. *Butte*.

† **BUTYRACÉ, ÉE** (bu-ti-ra-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui a la consistance du beurre.

— ÉTYM. Le latin *butyrum*, beurre (voy. BEURRE.)

† **BUTYRATE** (bu-ti-ra-t), *s. m.* Terme de chimie. Nom des sels formés avec l'acide butyrique et une base.

— ÉTYM. *Butyrique*.

BUTYREUX, EUSE (bu-ti-reû, reû-z'), *adj.* Qui a la consistance ou l'apparence du beurre.

— HIST. XVI[e] s. Le lait d'asnesse ou de chevre y est propre, à cause que de sa substance sereuse les deterge, et les glutine pour sa substance formageuse, et nourrit pour sa substance butireuse, PARÉ, XV, 59.

— ÉTYM. Le latin *butyrum*, beurre (voy. BEURRE); provenç. *buturos*.

† **BUTYRINE** (bu-ti-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Corps gras extrait du beurre.

† **BUTYRIQUE** (bu-ti-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide butyrique, acide extrait du beurre.

— ÉTYM. *Butyrum*, beurre.

† **BUTYROMÈTRE** (bu-ti-ro-mè-tr'), *s. m.* Instrument inventé pour déterminer la richesse du lait en beurre.

— ÉTYM. Βούτυρον, beurre, et μέτρον, mesure.

BUVABLE (bu-va-bl'), *adj.* Qui peut être bu. Ce vin est buvable.

— ÉTYM. *Buvant*: génev. *bevable*.

† **BUVANDE** (bu-van-d'), *s. f.* Un des noms provinciaux de la piquette.

— ÉTYM. Provenç. *bevenda;* anc. espagn. *bebienda;* ital. *bevenda;* du latin *bibenda*, liquide qui doit être bu, de *bibere* (voy. BOIRE).

BUVANT, ANTE (bu-van, van-t'), *adj.* Qui boit. Et de chantres buvants les cabarets sont pleins, BOIL. *Lutrin*, II. || Familièrement. Être bien mangeant et bien buvant, être en bonne santé. Il avait raison; c'est folie De compter sur dix ans de vie; Soyons bien buvants, bien mangeants, Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans, LA FONT. *Fab.* VI, 19.

— HIST. XIII[e] s. Vin clair, sain et buvant [qui se boit bien], CORTOIS D'ARTOIS, *mss. de St-G.* f° 83, dans LACURNE.

—ÉTYM. *Buvant* est le participe présent de *boire*, formé de *bibens*, participe présent de *bibere; bibens* a donné les formes *bevant*, *beuvant*, *buvant*.

† **BUVARD** (bu-var), *s. m.* Cahier relié, sorte d'album fait de feuilles de papier brouillard, pour faire sécher l'écriture.

— ÉTYM. *Buvant*.

† **BUVEAU** (bu-vô), *s. m.* Voy. BIVEAU.

† **BUVÉE** (bu-vée), *s. f.* Boisson d'eau et de farine délayée pour les bestiaux.

— ÉTYM. *Buvant*, qui a formé une sorte de participe passif, comme *aimant*, *aimée*.

BUVETIER (bu-ve-tié; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Celui qui tient la buvette. Comme j'avais habitude chez les buvetiers, je fis couler dans les buvettes quantité de gens à moi, RETZ, III, 362. Elle eût du buvetier emporté les serviettes Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes, RAC. *Plaid.* I, 4.

— ÉTYM. *Buvette*.

BUVETTE (bu-vè-t'), *s. f.* || **1°** Cabaret situé auprès du palais, où les membres de la cour et les avocats déjeunaient et prenaient des rafraîchissements. Dès que la réception fut faite et que le parlement alla à la buvette, je m'en allai, ST-SIM. 263, 26. || Aujourd'hui buffet de rafraîchissement dans les chambres législatives; et, dans les stations de chemins de fer, endroit où l'on donne à boire, et qui est distinct du buffet en ce que le service du buffet est plus relevé et plus cher. || **2°** Autrefois repas entre amis pour se réjouir. Les statuts des métiers défendaient aux jurés de faire des buvettes. || **3°** Familièrement, coups que l'on boit. Mais aussi quand j'avais une fois ma chère petite brioche et que, bien enfermé dans ma chambre, j'allais trouver ma bouteille au fond d'une armoire, quelles bonnes petites buvettes je faisais là tout seul en lisant quelques pages de roman! J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— ÉTYM. *Buvant*.

BUVEUR, EUSE (bu-veur, veû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui boit. || Buveur d'eau, qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé. || Par extension, ceux qui boivent des eaux minérales. Tous les buveurs sont contents de leur santé, SÉV. 359. || **2°** Qui aime à boire du vin. Un bon buveur. Un grand buveur disait qu'il ne buvait que pour s'empêcher d'avoir soif, D'ABLANCOURT, *Apophth.* dans RICHELET. Je ne vois que buveurs étendus sur l'arène, Qui nagent dans des flots de vin, J. B. ROUSS. *Cantate de Bacchus*. Un certain homme avait trois filles, Toutes trois de contraire humeur : Une buveuse, une coquette, La troisième, avare parfaite, LA FONT. *Fab.* II, 20. Francs buveurs, que Bacchus attire Dans ces retraites qu'il chérit, A. GOUFFÉ, *Chansons*. Mais aux buveurs sous la tonnelle Il dit : songez bien qu'ici-bas, Même quand la vendange est belle, Le pauvre ne vendange pas, BÉRANG. *Aveugle de Bagn.* D'autres buveurs, francs militaires, Chantent l'amour à pleine voix, Ou gaîment rapprochent leurs verres Au souvenir de leurs exploits, ID. *ib.*

— HIST. XIII[e] s. Li mieldre [meilleurs] buveor sont en Engleterre, *Poésies fr. mss.* dans LACURNE. || XVI[e] s. Beuveurs très-illustres! RAB. *Pant.* I. Tous ces vers biberons ne veulx desavouer, Advortons que j'ay faits en ma jeune allegresse, Quoyque je n'eusse lors une ame beuveresse, J. LE HOUX, *Vau de Vire*, 41. À bon buveur telle bouteille, dans LEROUX DE LINCY, t. II, p. 191.

— ÉTYM. Berry, *beuveur;* bourguig. *buvon;* provenç. *beveire*, *bevedor;* espagn. *bevedor;* ital. *bevitore;* du latin *bibitor*. Dans l'ancien français et dans le provençal, au nominatif *bevere*, *beveire*, de *bibitor*, avec changement d'accent, *bibítor*, au lieu de *bíbitor;* au régime *beveor*, *bevedor*, de *bibitórem;* au nominatif pluriel *beveor*, *bevedor*, de *bibitóres*. *Bibitorem* a donné *beveur*, *beuveur*, *buveur*. *Beuveur* était une orthographe usitée dans le XVII[e] siècle.

BUVOTTER (bu-vo-té), *v. n.* Boire à petits coups et fréquemment. .... En compagnie On m'a vu buvotter par fois, SCARRON, dans le *Diction.* de IOCHEZ. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— REM. Pourquoi l'Académie met-elle ici deux *t* tandis qu'elle n'en met qu'un dans les autres verbes ainsi composés, ou réciproquement?

— ÉTYM. *Buvant*.

† **BUXINE** (bu-ksi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde extrait du buis.

— ÉTYM. *Buxus*, buis.

† **BY** (bi), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Fossé qui traverse un étang et aboutit à sa bonde.

— ÉTYM. Sans doute une autre forme de *bief*.

† **BYRONIEN, IENNE** (bi-ro-niin, niè-n'), *adj.* Se dit du style ou de l'école du poëte anglais Byron, qui se caractérisent surtout par une haute poésie et une sombre imagination.

† **BYSSACÉ, ÉE** (bi-ssa-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui est relatif aux moisissures dites byssus.

— ÉTYM. *Byssus*.

BYSSE (bi-s'), *s. m.* Voy. BYSSUS.

BYSSUS (bi-ssus), *s. m.* || **1°** Nom donné par les anciens à la matière textile (sorte de lin jaunâtre) dont ils se servaient pour fabriquer les plus riches étoffes. || **2°** Terme de botanique. Nom de champignons qui forment certaines moisissures (*mucédinées*). || **3°** Terme de zoologie. Barbe des testacés bivalves.

— ÉTYM. Βύσσος.

† **BYZANTIN, INE** (bi-zan-tin, ti-n'), *adj.* Historiens byzantins, historiens du bas-empire. || Art byzantin, style byzantin, art, style du bas-empire, en fait d'architecture, d'ornements. || *S. f.* Byzantine, collection des historiens byzantins. || *S. m.* La couleur rose.

— ÉTYM. *Byzance*, ancien nom de Constantinople.

C

C (sé ou, suivant une épellation moderne, ke ou que, désignant le *c* par le son le plus ordinaire qui est *que*), *s. m.* || **1°** Troisième lettre de l'alphabet et deuxième consonne. *C* se prononce comme *k* devant *a, o, u*, et les consonnes, et à la fin des mots, et comme *s* devant *e, i* et *y*. || Ç, ainsi marqué d'une cédille, se prononce *s* : façade, maçon. || **2°** Signe de cent dans la numération romaine. || **3°** Figure de musique qui, représentant abréviativement le mot *carré*, indique une mesure à 4 temps, et, quand il est traversé d'une barre verticale, une mesure à 4 temps, mais battue à 2 temps. || Hors de la portée il signifie canto, chant. || C ou C-sol-ut, le ton d'ut. || Ɔ, renversé et suivi de deux points l'un sur l'autre, est la clef de *fa*, laquelle indique que la note *fa* est placée sur la ligne qui passe entre les deux points.

— HIST. XIIIe s. Damné fussions, se c ne fust ; Li c senefie le fust De la croix, car le c le forme, *Senefiance de l'ABC*, JUBIN. II, 277.

— ÉTYM. Notre *c* est le *c* latin, qui est le κ grec, qui est le *kaf* phénicien.

† **CA....** préfixe qui a une signification péjorative, et qui se trouve dans *calorgne*, mot du Haut-Maine signifiant borgne, et composé de *ca* et *lorgner*, et, dans le provençal, *calucs*, qui a la vue courte (GUESSARD, *Gramm. provençaux*, p. 17), composé de *ca* et d'un radical *luc*, qui signifie voir et qui se trouve dans le français *re-luq-uer*.

ÇA (sa), *adv. de lieu.* || **1°** Familièrement, ici. Viens çà. Venez çà, chien maudit, MOL. *l'Étour.* III, 4. || Çà et là, de côté et d'autre. Errer çà et là. Çà et là ses regards en liberté couraient Où les portait leur fantaisie, LA FONT. *Cas de consc.* || Qui çà, qui là, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Ils couraient tous qui çà, qui là. || **2°** De-çà, voy. DEÇÀ. || **3°** Terme ancien de palais. En çà, jusqu'à présent. Depuis deux ans, depuis deux mois en çà. Depuis cinquante ans en çà on a vu publier plusieurs bulles semblables, PASC. *Prov.* 19. Voici le fait : depuis quinze ou vingt ans en çà, Au travers d'un mien pré certain ânon passa, RAC. *Plaid.* I, 7. || **4°** Interjection familière pour exciter, encourager. Çà travaillons. Enfin nous ne serons pas les seuls; çà, çà voici des compagnons, BOSS. *Démons*, 2. Çà, je veux étouffer le courroux qui m'enflamme, Et t'ouïr tout du long sur ta commission, MOL. *Amph.* II, 1. || **5°** Or çà, interjection qui, composée de *çà* et *or* (maintenant), signifie qu'on se met à quelque chose, qu'on commence. Or çà verbalisons, RAC. *Plaid.* II, 4. Or çà, sire Grégoire, Que gagnez-vous par an? LA FONT. *Fab.* VIII, 2. || **6°** Ah çà, sorte d'appel à l'attention. Ah çà, il faut s'entendre. Ah çà, que venez-vous me conter?

— REM. Çà haut, çà bas sont des locutions aujourd'hui peu usitées; ils répondent à *ici-haut*, comme a dit FONTENELLE dans ses *Dialogues des Morts*, et à *ici-bas*, comme nous le disons de la terre par rapport au ciel.

— HIST. XIe s. Terre major moult est loin çà devant, *Ch. de Rol.* CXXXII. || XIIe s. Traiez-vous çà, si orrez mon talent, *Ronc.* p. 132. || XIIIe s. Et en avint moult grand mesaventure, si cum vous porrés oïr conter çà avant, VILLEH. XXXIII. Au manger [ils] sont assis, çà cent, çà vingt, çà trente, *Berte*, X. Qui l'ont de lieus en lieus çà et là concueilli, *ib.* I. [Votre père] Qui çà vous envoia belle, plaisant et claire, *ib.* XCVIII. Blanchefleurs, douce amie, fait-il, entendez çà, *ib.* CXXII. ....Qui de la terre as Sarradins Fist ça ces arbres aporter, Qu'il fist par ce vergier planter, *la Rose*, 597. Male-Bouche dès-lors en çà À espier me commença, *ib.* 3531. Ça en arriere ne vausist pas [ne vaudrait] li testamens qui ne fust escris, s'il ne fust tesmongniés par cinq personnes, BEAUM. XII, 40. Mais c'est gas [faux] si comme voz verrés en plusors cas qui seront chà avant devisé, ID. XXX, 5. Tost fu seü, et sà et là, Partout la renomée ala, RUTEB. 54. || XIVe s. Une guerre de çà et de là par diverses encontres, BERCHEURE, f° 51. Et s'en alerent l'un çà l'au're là, ID. f° 47. || XVe s. Puis commencerent à penser, l'un ça l'autre là, et n'en savoient qu'aviser, FROISS, I, I, 188. Vous avez bien entendu en l'histoire ça devant comment.... ID. I, I, 191. Savoir les causes de ça jus [bas] pourquoy sont faictes, et à quoi elles servent, CHR. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, part. III, ch. 4. Çà de l'argent; çà de l'argent, EUST. DESCH. *Ballade, Exact. des grands seign.* Puis çà puis là.... De plus en plus, tout vient et va, CH. D'ORLÉANS, *Chans.* 94. Depuis cent ans en çà ou environ est advenue une joyeuse aventure, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXV. Or çà, Jehanne, ma doulce fille, Voulez vous donques estre armée? Vous sentez vous assez agille Que vous n'en soyez pas grevée, Que tout du lonc d'une journée Porter harnois sur vostre doux [dos]? *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 362. || XVIe s. Comme ne se souciant des choses de çà bas, MARGUER. *Nouv.* XLII. Il y a là haut des esprits envieux des grandeurs de çà bas, MONT. I, 66. Nous pouvons tourner la teste çà et là, ID. I, 71. Venez çà, ID. I, 127. Devant l'une et l'autre armée estoient force seigneurs et gentils-hommes volontaires poûr faire çà çà galant homme, D'AUB. *Hist.* I, 306. Lui avec quarante hommes de marque alla faire le çà çà galant homme à cette cavalerie, ID. *ib.* II, 451.

— ÉTYM. Provenç. *sa, sai;* espagn. *acà ;* portug. *cà;* ital. *quà;* lombard, *scià;* de *ecce hac*, voilà par ici.

ÇA (sa), contraction familière pour *cela*. Donnez-moi ça. Il n'y a pas de mal à ça. Mes enfants, dans ce village, Suivi de rois, il passa, Voilà bien longtemps de ça, BÉRANG. *Souv. du peuple.* || Comme ça, dans le langage très-familier, médiocrement, assez mal. Comment vous portez-vous?—Comme ça.

— REM. *Ça* donne lieu à des locutions vicieuses: quoique ça, au lieu de : malgré ça; avec ça que je m'ennuie, au lieu de : et puis je m'ennuie; cependant cette dernière locution, toujours très-familière, pourrait être acceptée, s'expliquant par : mettez avec ça, joignez avec ça que....

† **CAABA** (ka-a-ba), *s. f.* Édifice religieux à la Mecque très-vénéré des musulmans.

— ÉTYM. Arabe, *ka'abet*, maison, la Caaba.

† **1. CAB** (kab), *s. m.* Mesure des graines chez les Hébreux, valant un litre.

— ÉTYM. Hébreu, *cab*.

† **2. CAB** (kab), *s. m.* Sorte de cabriolet de place très-usité en Angleterre, qu'on a voulu introduire à Paris, et où le cocher est placé par derrière.

— ÉTYM. Anglais, *cab*, abrégé de *cabriolet*.

† **CABALANT, ANTE** (ka-ba-lan, lan-t'), *adj.* Qui cabale. Je connus la canaille écrivante et la canaille cabalante, VOLT. *Cand.* 21.

CABALE (ka-ba-l'), *s. f.* || **1°** Tradition juive touchant l'interprétation de l'Ancien Testament. Les docteurs de la cabale. || **2°** Science prétendue pour commercer avec les êtres surnaturels. Termes de cabale. || **3°** Fig. Les menées secrètes de gens qui s'entendent pour un même dessein. Former des cabales. C'est un homme de cabale. On a fait, on a monté une cabale contre cette tragédie. Vous soutenez que Port-Royal forme une cabale secrète pour ruiner le mystère de l'Incarnation, PASC. *Prov.* 16. Je ferai une cabale plus forte de gens qui diront que cela n'est pas beau, ID. *Pensées div.* 112. En cent lieux contre lui les cabales s'amassent, BOIL. *Épît.* VII. Nous entrons dans la cabale qui a fait mourir le Sauveur, BOSS. *Haine*, 1. .... Tout est prévention, Cabale, entêtement, point ou peu de justice, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Les femmes qui font la plus aimable partie du beau monde, et qui sont de la bonne cabale, SCARRON, *Rom. com.* ch. VIII, 2e part. Non, je tombe d'accord de tout ce qu'il vous plaît; Tout marche par cabale et par pur intérêt, MOL. *Mis.* V, 1. Quelle horrible peine a un homme qui est sans prôneurs et sans cabale, de se faire jour.... LA BRUY. 2. Ici-bas maint talent n'est que pure grimace, Cabale, et certain art de se faire valoir Mieux su des ignorants que des gens de savoir, LA FONT. *Fabl.* XI, 5. || **4°** La troupe même des cabaleurs. La cabale remplissait le parterre. À bas la cabale! Votre pouvoir naissant trouva des républiques Que sous votre cabale il vous plut asservir, CORN. *Agés.* III, 1. Que si je viens à être découvert, je verrai sans me remuer prendre mes intérêts à toute ma cabale, et je serai défendu par elle et contre tous, MOL. *D. Juan*, V, 2. Le fourbe, ayant ainsi déguisé son manque de foi, sort du sénat suivi de sa cabale, VERTOT, *Rév. rom.* X, 11. De Zopire éperdu la cabale impuissante.... VOLT. *Fanat.* II, 2.

— SYN. CABALE, BRIGUE, COMPLOT. La cabale et le complot ont cela de commun qu'ils expriment l'entente de plusieurs pour atteindre un objet; mais ils diffèrent parce que la cabale n'a aucun des caractères subversifs que le complot désigne. Le complot est dirigé vers un but politique et il a l'intention de changer par la force quelque chose dans le gouvernement. La cabale n'emploie pas la force; elle cherche, par les menées des gens qui la composent, à réussir dans ses projets pour quelqu'un ou contre quelqu'un, pour une doctrine ou contre une doctrine. La brigue se distingue essentiellement de la cabale : la brigue peut être purement individuelle, mais la cabale suppose un concours de personnes.

— HIST. XVIe s. Les villageois de ce pays en savent tous jouer de pere en fils, par une cabale rustique qu'ils font, YVER, p. 524. Cette opinion a esté gravée dans leur cœur si avant, qu'elle a esté continuée de pere en fils et donnée de main en main comme une cabale, ID. p. 628. Il prestoit par une secrette caballe d'agens et d'entremetteurs, aux plus grands de la cour, à gros intérêts, CARL. IX, 3. Qui niera que ces belles choses ne soient mieux cultivées par les enseignemens des doctes escrits, que de s'en remettre à un seul discours de bouche, comme à une cabale? O. DE SERRES, *Préf.*

— ÉTYM. Hébreu, *kabala*, réception, tradition, doctrine traditionnelle, de *kabal*, recevoir.

CABALER (ka-ba-lé), *v. n.* Faire une cabale, être d'une cabale. On cabale contre lui, pour lui. Il cabalait au parterre de la comédie. .... On cabale, on suscite Accusateurs et gens grevés par ses arrêts, LA FONT. *Fab.* X, 10. Du mérite éclatant cette sombre rivale [l'envie] Contre lui chez les grands incessamment cabale, BOIL. *Art poét.* IV. L'évêque de Pamiers avait cabalé contre le roi dans son pays, VOLT. *Mœurs*, 65. Il faut être souple, amusant, cabaler, VAUV. *Max.* 47. Nous défendons à ce peuple de s'assembler en tumulte et de cabaler chez ses prêtres séditieux, DIDER. *Pensées phil.* 43. Ici, jusqu'à vos yeux, on cabale, on conspire, LEMERC. *Agamemn.* II, 5. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— ÉTYM. *Cabale.*

† **CABALETTE** (ka-ba-lè-t'), *s. f.* Terme de musique. Pensée musicale légère et mélodieuse, dont le rhythme bien marqué se grave facilement dans la mémoire.

CABALEUR (ka-ba-leur), *s. m.* Celui qui cabale. Les disputeurs de ce temps-là étaient des cabaleurs comme ceux de ce temps-ci, VOLT. *Phil.* II, 390.

— REM. Le féminin ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Mais rien n'empêcherait de dire : une cabaleuse.

— ÉTYM. *Cabaler.*

† **CABALISER** (ka-ba-li-zé), *v. n.* Se servir de l'art prétendu de la cabale.

— HIST. XVIe s. Qu'il n'oublie pas à conjurer, adjurer, excommunier, anathematiser, exorciser, cabaliser, ruiner, DESPER. *Contes*, 15. Ne voulant estre de ces curieux et par trop superstitieux, qui veulent cabaliser les arts et les serrer sous les lois de quelque langue particuliere, PARÉ, *Au lecteur.*

— ÉTYM. *Cabale.*

CABALISTE (ka-ba-li-st'), *s. m.* Homme savant dans la cabale des juifs. Pourquoi donc tant consulter Cabalistes, massorètes, Et ces diseurs de sornettes Qu'un démon vient transporter? CHAULIEU *à J. B. Rouss.*

— ÉTYM. *Cabale.*

CABALISTIQUE (ka-ba-li-sti-k'), *adj.* || **1°** Qui appartient à la cabale des juifs. Livres cabalistiques. || **2°** Qui appartient à l'art chimérique de commercer avec les êtres surnaturels. Des herbes vénéneuses cueillies avec des paroles cabalistiques remplissaient un vase de cyprès, CHATEAUB. *Natch.* III, 128. Jusque-là la géométrie des infiniment petits n'était encore qu'une espèce de mystère et, pour ainsi dire, une science cabalistique renfermée entre cinq ou six personnes, FONTEN. *L'Hospital.* Les nécromants parés de tiares mystiques où brillent flamboyants les mots cabalistiques, V. HUGO, *Ball.* 14

— HIST. XVIe s. Quelque personnage qui a merveilleusement profondy ceste cabalesque science, m'a predit que.... CARL. IV, 3.

— ÉTYM. *Cabaliste.*

† **CABALISTIQUEMENT** (ka-ba-li-sti-ke-man), *adv.* D'une manière cabalistique.

— ÉTYM. *Cabalistique*, et le suffixe *ment.*

† **CABALLIN** (ka-bal-lin), *adj.* Terme de pharmacie. Aloès caballin, nom d'une variété très-impure d'aloès qu'on croit, mais à tort, employée en médecine vétérinaire.

— ÉTYM. *Caballinus*, adjectif formé de *caballus*, cheval (voy. CHEVAL).

† **CABAN** (ka-ban), *s. m.* || **1°** Anciennement, espèce de casaque pour la pluie. Il avait un jupon, non celui de constable, Mais un qui pour un temps suivit l'arrière-ban, Quand en première noce il servit de caban Au chroniqueur Turpin, lorsque par la campagne Il portait l'arbalète au bon roi Charlemagne, RÉGNIER, *Sat.* X. || **2°** Aujourd'hui, sorte de vêtement à manches et à capuchon, servant contre la pluie ou contre le soleil. || Terme de marine. Capote de grosse étoffe surmontée d'un capuchon.

— HIST. XVIe s. Et se morfondoit fort, combien que il fust affublé d'un caban fourré tout pelé, *Sat. Mén.* p. 9.

— ÉTYM. Espagn. *gaban;* ital. *gabbano;* portug. *gabão;* de l'arabe *abâ* (s'écrivant avec un *ain* qui devient facilement un *g* ou un *c*), capote avec des manches et un capuchon.

† **CABANAGE** (ka-ba-na-j'), *s. m.* Action de cabaner; endroit où l'on dresse des cabanes.

CABANE (ka-ba-n'; d'après Chifflet, au XVIIe siècle, *Gramm.* p. 183, on prononçait cabâne, *â* comme dans âne), *s. f.* || **1°** Petite et chétive maison, ordinairement couverte de chaume. Les cabanes de ce pauvre village. Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre, MALH. VI, 18. Elle la prend au mot, se glisse en la cabane : Point de coup de balai qui l'oblige à changer, LA FONT. *Fab.* III, 8. Ils virent à l'écart une étroite cabane, Demeure hospitalière, humble et chaste maison, ID. *Philémon.* .... Du prix de sa journée Il [le pauvre] meubla sa cabane et vêtit ses enfants. ST-LAMBERT, *Saisons, Hiver.* || **2°** Nom de divers réduits ordinairement formés de planches. Cabane de berger. Une cabane à lapins. || **3°** Terme de marine. Petite chambre attribuée, dans un navire de guerre, à un sous-officier, et, dans un navire de commerce, à un passager. || Tente qui, dans un bateau, sert à abriter les marchandises ou l'équipage. || **4°** Case dans laquelle on place le ver à soie pour qu'il file son cocon. || Cage pour faire couver de petits oiseaux. || **5°** Autrefois nom d'un bateau qui, à son milieu, portait une sorte de logement ou de cabane. Nous prîmes une cabane et baissâmes [descendîmes] jusqu'à Orléans, SCARRON, *Rom. com.* p. 392, édit. de 1651, dans JAI. Un tas de faquins [portefaix] qui attendent sur le port ceux qui viennent par eau, pour porter leurs hardes, se jetèrent en foule dans la cabane, ID. *ib.* p. 394.

— SYN. CABANE, HUTTE, CHAUMIÈRE. Ces trois termes, qui désignent une petite maison, se distinguent en ce que : 1° la cabane exprime quelque chose de chétif et de misérable; la cabane est la maison du pauvre; 2° la hutte est la maison du sauvage ou de celui que les circonstances obligent à se loger comme les sauvages; on se construit des huttes dans les forêts; 3° la chaumière est la demeure du paysan, de l'homme des champs; elle est sans doute humble et pauvre, mais elle n'emporte aucune idée de misère, et les satisfactions champêtres y peuvent trouver place.

— HIST. XVe s. Une estable de chevaux appellée par le langage païs cabanne, DU CANGE, *cabanacum.* Icellui Jaquet alla vers une loge ou chabene, qui estoit dans la dite vigne, ID. *chabena.* || XVIe s. Nostre pilot tiroit les vers du nez à ses matelots; quand frere Jean, retournant de la cabane, aperceut que Pantagruel estoit resveillé.... RAB. *Pant.* 283.

— ÉTYM. Provenç. *cabana;* catal. *cabanya;* espagn. *cabaña;* portug. *cabana;* ital. *capanna;* bas-lat. *capanna*, dans Isidore de Séville; du celtique : kymri et gaél. *caban*, de *cab*, hutte.

† **CABANÉ, ÉE** (ka-ba-né, née), *part. passé.* Logé sous une cabane. Le chasseur attend, cabané sous une feuillée épaisse, BUFF. dans le *Dictionn de* POITEVIN. Castors cabanés, ID. *Quadr.* t. III, p. 71.

† **CABANEAU** (ka-ba-nô), *s. m.* Petite loge au bord de la mer destinée à loger les équipages des bâtiments qui font la pêche de la morue.

— ÉTYM. *Cabane.*

† **CABANER** (ka-ba-né), *v. n.* || **1°** Se mettre sous des cabanes, en parlant des sauvages. || **2°** Terme de marine. Chavirer, être renversé. || **3°** Terme de magnanerie. Mettre, sur le bord des claies à vers à soie, des branches quand le ver cherche à filer son cocon.

— HIST. XVIe s. Quinze cents soldats, mille desquels il avoit fait descendre et cabaner à une petite isle, PALMA CAYET, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Cabane.*

CABANON (ka-ba-non), *s. m.* || **1°** Petite cabane. || **2°** Cachot obscur dans quelques prisons. Il fut mis aux cabanons. || Loge, dans les maisons d'aliénés, pour certains fous furieux.

— ÉTYM. *Cabane.*

† **CABARER** (ka-ba-ré), *v. a.* Terme de brasserie. Jeter l'eau d'un vaisseau dans un autre.

1. **CABARET** (ka-ba-rè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : des ka-ba-rè-z achalandés; cabarets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || **1°** Sorte d'auberge d'un rang inférieur où l'on vend du vin en détail et où l'on donne aussi à manger. Hanter le cabaret. C'est un pilier de cabaret, c'est un homme qui ne bouge du cabaret. Il y a des cabarets où les ouvriers font leurs repas. Cabaret borgne, mauvais cabaret. Le marquis de Mirepoix s'amouracha de la fille d'un cabaret en Allemagne, ST-SIM. 69, 127. Versailles, petit château de cartes alors, bâti par Louis XIII, ennuyé d'y avoir couché dans un méchant cabaret à rouliers, ID 410, 136. Dis-nous un peu quel est le cabaret honnête Où tu t'es coiffé le cerveau? MOL. *Amph.* III, 2. Socrate, cet homme discret Que toute la terre révère, Allait dîner au cabaret Quand sa femme était en colère, PANARD, *Chanson.* Oui, dansez sous mon vieux chêne; C'est l'arbre du cabaret; Au bon temps toujours la haine Sous ses rameaux expirait, BÉRANG. *Vieux ménétr.* Quoi! parer d'une noble image Mes petits vers de cabaret! BÉRANG. *Portrait.* Gaîment je reprends ma musette, Et m'en retourne au cabaret, ID. *Hab. de cour.* || Familièrement. Aller dîner au cabaret, dîner chez le traiteur. Dîner de cabaret, dîner que l'on fait chez le traiteur. || **2°** Petite table ou plateau pour tasses à café, à thé, etc. Un beau cabaret. Cabaret de la Chine. On était auprès de plusieurs cabarets de thé et de café; en prenait qui voulait, ST-SIM. 186. || L'assortiment même des tasses ou verres qui garnissent le plateau. || **3°** Se dit, au jeu de la trinquette, de trois cartes qui se suivent immédiatement, depuis le valet jusqu'à l'as. || **4°** Espèce de gros-bec, oiseau.

— SYN. CABARET, TAVERNE. Maisons où l'on vend aux allants et venants à boire et à manger. Le cabaret est un terme indifférent qui n'implique rien de défavorable, sinon que c'est un lieu destiné à la fréquentation de petites gens. Mais taverne, qui n'est plus de l'usage ordinaire, ne se dit guère que d'un cabaret où l'on va pour boire à l'excès et se livrer à la crapule, excepté quand il s'agit des restaurants anglais ou faits à l'imitation des anglais.

— HIST. XIVe s. Icellui sergent entra de fait en un petit cabaret, que on dit la lanterne, par où l'en va ou celier du dit hostel, DU CANGE, *cabia.* Il vint en une loge; le pot au feu trouva, Et le miés et le vin; bon cabaret i a, *Baud. de Seb.* VIII, 125. || XVe s. En l'ost avoit tavernes et cabarets aussi bien et aussi plantureusement comme à Bruges ou à Bruxelles, FROISS. II, II, 161. Carpe au cabaret pour disner, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 206, dans LACURNE. || XVIe s. Esteufs, avecques les cabarets à les frapper, DU CANGE, *cabaretus.*

— ÉTYM. Norm. *cabaret*, avant-toit. *Cabaret* signifie, comme on voit, un lieu où l'on vend du vin, un réduit, un avant-toit, une raquette. Ménage le tire du grec κάπη, d'ou κάπηλος, tavernier, en latin *caupo;* mais, outre qu'on ne voit pas par quelle voie ni par quelle filière grammaticale ce mot grec serait venu dans le français, on n'obtient pas par là une explication des trois ou quatre sens que le mot présente. Jusqu'à présent l'origine en est inconnue; et ici on n'a pu que rassembler les éléments d'une discussion.

2. **CABARET** (ka-ba-rè), *s. m.* Plante. Nom vulgaire de l'asaret. || Cabaret de murailles, cynoglosse omphalode.

— HIST XVIe s. Cabaret ne desire ni la culture ni l'arrousement : fleurit es deux saisons de l'année, printemps et automne, O. DE SERRES, 618.

— ÉTYM. Saumaise indique le latin *combretum* ou *cobretum* (nom d'une autre plante que le cabaret), d'où, par altération, *cabaret.* Étymologie qui demeure douteuse, faute d'intermédiaires.

CABARETIER, IÈRE (ka-ba-re-tié, tiè-r'; Ménage signale comme fautive la prononciation cabarètier, qu'on entend quelquefois et qui est en effet mauvaise), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tient cabaret. T'ai-je encore décrit la dame brelandière Qui de joueurs chez soi se fait cabaretière? BOIL. *Sat.* X. Le Jupiter d'Homère avec ses deux tonneaux me fait lever les épaules; je n'aime point Jupiter cabaretier donnant, comme tous les autres cabaretiers, plus de mauvais que de bon, VOLT. *Memmius*, IX.

— HIST. XIVe s. Et li cabarettierz tantost li demanda S'il voloit boire vin.... *Baud. de Seb.* VIII, 128. Fut donné congié à Jehan Lefebvre cabartier, DU CANGE, *billonus.*

— ÉTYM. *Cabaret.*

† **CABARRE** (ka-ba-r'), *s. f.* Le même que gabarre.

CABAS (ka-bâ; l'*s* se lie : un ka-bâ-z élégant), *s. m.* || **1°** Panier de jonc qui sert ordinairement à mettre des figues. 100 paquets de raisins secs et 200 cabas de figues, VOLT. *Phil.* IV, 319. || **2°** Panier aplati, en paille tressée, à l'usage des femmes. || Grand panier servant à porter différents objets. Ils allaient dans les marchés avec des cabas pour s'offrir à porter les provisions que les bourgeois y achetaient, LESAGE, *Gusman d'Alf.* II, 2. Vive le cabas! il en est de lui comme des beignets, il faut y revenir quand on en a tâté une fois, ID. *ib.* II, 4. Je repris mon premier métier, j'endossai le cabas et recommençai à servir le bourgeois, ID. *ib.* Ouvre ton cabas, ajouta-t-il. Je l'ouvris, et aussitôt il y jeta trois sacs d'argent qu'il tenait enveloppés dans un coin de son manteau, ID. *ib.* || **3°** Familièrement. Cabas, vieille voiture à l'ancienne mode. Nous sommes venus dans un méchant cabas. || **4°** Fig. Je sautai dehors de ce cabas [lit commun] hospitalier, maudissant cordialement les bons usages de nos aïeux, CHATEAUB. *Voy. Am.* 348. || **5°** Sorte de chapeau de femme dont la passe n'est point relevée. || Par plaisanterie, vieux chapeau de paille.

— HIST. XIVe s. Pour avoir rappareillié le cabas d'argent du roi nostre sire, c'est à savoir reffait de neuf les charnieres des deux costés de l'anse d'icelui cabas, LABORDE, *Études sur les lettres*, I, *preuves*, n. 216. || XVe s. Atournez-vous, mesdames, autrement, Sanz emprunter tant de haribouras, Ne de querir cheveux estrangement; Vostre affubler est comme un grant cabas, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 325, dans LACURNE. Cabatz rabattu [injure adressée à une femme], DU CANGE, *cabasius.* Prens tes esbas A faire cesser nos debas; Aussi bien sont ce tes cabas [tripotages] Que de tousjours trouver rancune, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Ils enferment chacun chapon dans un panier ou cabas suspendu en l'aer par des cordes, O. DE SERRES, 362. Le bled qui est dans la quaisse, puisé avec un cabas et mis sur la mesure tout doucement, ID. 135.

— ÉTYM. Rouchi, *cabau;* espagn. *capazo*, *capacho;* bas-lat. *cabacus*, *cabacius*, *cabassio.* Origine incertaine. On serait porté à y voir le radical celtique *cab* (voy. CABANE) avec la désinence latine *acius*, *aceus;* ou peut-être un dérivé de l'adjectif latin *capax.*

† **CABASSER** (ka-ba-sé), *v. n.* || **1°** Bavarder. || **2°** Tromper, voler. Il est populaire et ne s'écrit pas ou plutôt ne s'écrit plus.

— HIST. XVe s. Madame dit en riant à ses femmes : il en a la moitié cabassé [de son argent], *Jehan de Saintré*, ch. 11. Pour quelque peine que je mette A cabasser n'à ramasser, Nous ne pouvons rien amasser, *Patel.*

— ÉTYM. *Cabas.*

† **CABASSEUR, EUSE** (ka-ba-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Trompeur, trompeuse; voleur, voleuse. Il est populaire et ne s'écrit pas.

— ÉTYM. *Cabasser.*

CABASSET (ka-ba-sé), *s. m.* Espèce de petit casque. Vieux.

— HIST. XVIe s. A faulte de vaisseaux pour porter l'eau, ils estoient contraints d'en emplir leurs cabassets, AMYOT, *Ant.* 60.

— ÉTYM. Diminutif de *cabas*, par assimilation d'un casque à un petit panier. Saint-Simon, écrivant cabacet, l'a pris dans le sens de tripoteur, dérivant alors de cabas, tripotage : L'écriture fut longue et detaillée; le cabacet [le tripoteur, le brouillon] s'échauffa la tête, se remplit du nom de M. de Chaulnes, tellement et si bien qu'il cacheta sa lettre, mit le dessus à M. de Chaulnes au lieu de M. de Pontchartrain, 42, 239.

† **CABÉLIAU** (ka-bé-li-ô), *s. m.* Voy. CABILLAUD.

CABESTAN (ka-bè-stan), *s. m.* Treuil vertical qui se manœuvre au moyen de barres fixes et horizontales. Virer le cabestan.

— REM. On a dit *capestan*. Au milieu de la largeur du pont est le capestan ou cabestan, ÉT. CLEIRAC, *Termes de marine*, 1643.

— ÉTYM. Espagn. *cabrestante, cabestante;* angl. *capstan, capstern.* Origine inconnue, à moins qu'on ne prenne l'espagnol pour le mot dont les autres seraient une corruption, et qu'on ne le décompose en *cabra estante*, chèvre dressée. On sait que *chèvre* est un terme de mécanique.

† **CABIAI** (ka-bi-è), *s. m.* Rongeur de petite taille connu surtout à l'état domestique, dit aussi cobaye, cochon d'Inde (*cavia cobaia, L.*).

CABILLAUD (ka-bi-llô, *ll* mouillées) ou **CABLIAU** (ka-bli-ô), *s. m.* Nom donné dans les marchés à la morue fraîche.

— HIST. XVe s. Que nuls ne reprouche à autres aucunes choses à l'occasion de cette guerre, ne parle dorenavant de houc [hameçon] ne de cabillau sur peine d'en estre puni, DU CANGE, *cabelgenses.*

— ÉTYM. Wallon, *cabiawe;* namurois, *cabouau;* holl. *kabeljaauw;* dérivé, par renversement, de *bacailaba*, nom basque de la morue, d'où l'espagnol *bacalao* et le flamand *bakkeljau.*

† **CABILLET** (ka-bi-llè, *ll* mouillées), *s. m.* Instrument dont le paumier se sert pour empêcher les raquettes de se déformer.

— ÉTYM. Diminutif de *caville* ou *cheville.*

† **CABILLOT** (ka-bi-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Cheville de bois passée dans un boulon pour tenir la hune sur ses barres.

— ÉTYM. Diminutif de *caville* ou *cheville.*

CABINE (ka-bi-n'), *s. f.* Terme de marine. Petite chambre à bord de certains bâtiments de commerce.

— ÉTYM. Autre forme de *cabane.*

CABINET (ka-bi-nè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : des ka-bi-nè-z élégants; cabinets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Petite pièce qui, dans un appartement, est à l'écart et sert à divers usages. Cabinet de toilette. Cabinet noir. || Cabinet d'aisances, ou, absolument, cabinet, lieu destiné aux besoins naturels. || **2°** Pièce où l'on se retire pour travailler. Avoir son entrée dans le cabinet du roi ou, simplement, dans le cabinet. La vie de cabinet est nuisible à la santé. Cabinet d'étude. Homme de cabinet, homme que sa profession oblige à travailler dans le cabinet. Viens dans mon cabinet consoler mes ennuis, CORN. *Cid*, II, 5. Souvent ce cabinet, superbe et solitaire, Des secrets de Titus est le dépositaire, RAC. *Bérén.* I, 1. Il est homme de cabinet et curieux, SÉV. 597. S'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses, et faire de son cabinet le centre de son existence, est un état peu naturel, BUFF. *Cerf.* Ferdinand III fit la guerre de son cabinet, VOLT. *Louis XIV*, 2. Dans le temps qu'on arrêtait le prince de Condé, le cardinal Mazarin demanda à l'abbé de la Rivière, qui était dans la salle : Savez-vous bien ce qui se passe? L'abbé ayant répondu qu'il n'en savait rien, il dit : On arrête là-bas, dans le cabinet, M. le prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville, SEGRAIS, *Mémoires*, t. II, p. 16. || **3°** Cabinet d'affaires, établissement où un homme habile dans les affaires dirige celles qu'on lui confie. || La clientèle, l'ensemble des affaires dont on est chargé. Cet avocat, cet homme d'affaires a un très-bon cabinet. Il a cédé son cabinet. || **4°** Conseil où se traitent les affaires générales de l'État. Le cabinet des Tuileries, le gouvernement français. Le cabinet de Saint-James, le gouvernement anglais. La politique des cabinets européens. Les secrets du cabinet. Ce furent bien le cabinet et les favoris qui établirent ce crime, MONTESQ. *Espr.* XII, 8. La base des conversations des nouvellistes est une curiosité frivole et ridicule; il n'y a point de cabinet si mystérieux qu'ils ne prétendent pénétrer, ID. *Lett. pers.* 130. Je ne suis pas ici un historien qui doit vous développer le secret des cabinets ni l'ordre des batailles ni l'intérêt des partis, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Tenir cabinet, tenir conseil. On tenait cabinet mal à propos, l'on donnait des rendez-vous sans sujet, RETZ, II, 65. || Les membres du conseil. Le cabinet tout entier donna sa démission. Une partie du cabinet fut changée. || **5°** Cabinet de lecture, lieu où on lit, moyennant rétribution, des journaux et des livres. || **6°** Lieu où l'on expose des objets d'étude et de curiosité. Cabinet de tableaux, d'anatomie. Le cabinet d'histoire naturelle, au jardin des Plantes. Mon cerveau est comme un cabinet dont les tableaux se remueraient, FÉN. *Exist.* 48. C'est pour l'incrédule qu'on a formé ces cabinets où la mort est le démonstrateur, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 2. || Les collections exposées dans un cabinet. Il a formé un cabinet. Il a un riche cabinet. Cabinet de physique, collection d'instruments de physique. Et si j'étais homme à cabinet, ne doutez pas que ce n'en fût la plus riche pièce, BALZAC, *Livre* VII, 35. On lui confia le soin de mettre en ordre la bibliothèque publique et le cabinet des médailles, CONDORCET, *Haller.* Comme il est important, dans ces expériences, de connaître l'origine des matières qu'on soumet à l'analyse, on est obligé d'indiquer le cabinet d'où elles sont tirées, ID. *Bucquet.* || **7°** Petit lieu couvert dans un jardin. Cabinet de verdure. || **8°** Anciennement, lieu de réunion, ruelle. Souvenez-vous de ces cabinets où l'esprit se purifiait, FLÉCH. *Mont.* Il ne fournit rien au cabinet ni aux nouvellistes, LA BRUY. 9. La place, madame, que vous me laissez prendre quelquefois dans votre cabinet, VOIT. *Lettr.* 72. || **9°** Anciennement, buffet à plusieurs compartiments. Cabinet d'orgue, l'armoire qui renferme un orgue. Il lui envoya un cabinet de lacque et plusieurs bijoux, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 14. Cabinets d'ébène et autres enrichis de cuivre doré, peinture, broderie, payeront à l'estimation à raison de six pour cent de leur valeur, *Ordonn. de* 1680. Les dames.... lisant leurs beaux écrits.... Les ont au cabinet sous le chevet du lit, RÉGNIER, *Sat.* II. Franchement il [votre sonnet] est bon à mettre au cabinet [c'est-à-dire à être gardé en portefeuille, non publié], MOL. *Misanthr.* I, 2.

— HIST. XVIe s. Sur le gazon et sous les verts sapins, Sous cabinets tout fleuris d'aubepins, Pour reposer Diane s'estoit mise, MARGUER. DE NAV. dans JAUBERT, *Glossaire.* Toutes les salles, chambres et cabinetz estoyent tapissez en diverses sortes, RAB. *Garg.* I, 55. Ce n'est rien de nouveau que de faire des cabinets d'hommeaux [ormeaux] ou autres arbres, PALISSY, 63. Claribel, visitant et furetant ses coffres, boites et cabinets, trouva ce qu'il ne cherchait pas, YVER, p. 640. Davantage, il y en eut de la cour propre, tant hommes que femmes, qui quelquefois desrobent des paroles du cabinet, qui manderent à leurs parens et amis que.... LANOUE, p. 636. Quel est son soulas, sinon de se veautrer dans les salles de Bacchus et dans les cabinets de Venus? ID. p. 512. Quelquefois nous entrons dans le grand cabinet, dans la foule de quelque grand, D'AUB. *Fœn.* I, 4. Elle me donna assignation dans le cabinet d'un grand jardin, ID. *ib.* II, 15. Il facha bien au jeune ecolier de quiter un cabinet de livres couverts bien proprement et autres meubles, ID. *Vie*, V. La memoire est un cabinet de tout ce que nous apprenons et voyons, PARÉ, XVIII, 11. Ung petit cabinet faict en façon d'aumoires, DE LABORDE, *Émaux*, p. 180. À Pierre Rossert, libraire demeurant à Paris, cinquante et une livres cinq sols tournoys, pour ung cabinet de cuir doré, à ouvrage moresque, ID. *ib.* Et y a chez lui tant de cabinets et d'arriere boutiques, dont il sort tantost homme, tantost satyre, CHARRON, *Sagesse*, I, 40.

— ÉTYM. Diminutif de *cabine;* génev. *gabinet.*

† **CABIOU** (ka-bi-ou), *s. m.* Condiment servant à assaisonner les ragoûts et le rôti, et qu'on fait avec le suc épaissi du manioc.

CÂBLE (kâ-bl'), *s. m.* || **1°** Gros cordage. || En termes de marine, gros cordage destiné à retenir l'ancre. Dans plusieurs navires les câbles sont remplacés par des chaînes qu'on nomme câbles-chaînes. Ils gagnent leurs vaisseaux, ils en coupent les câbles, CORN. *Cid*, IV, 3. Filer du câble, filer le câble, lâcher peu à peu le câble d'une ancre. || *Fig.* et familièrement, filer du câble, gagner du temps, différer de se décider. || **2°** Quelquefois synonyme d'encâblure. Son vaisseau était à deux câbles de la côte. || **3°** Au jeu de paume, corde tendue au milieu du jeu, et garnie de filets jusqu'au bas. || **4°** Sorte de gros cordon d'argent, de soie, de filoselle, etc. pour retrousser des rideaux, des draperies.

— HIST. XIIe s. Lors firent faire barges et nés [nefs] de grant ator, Qui joignent as cheables e as cordes entor, *Sax.* 171. || XIIIe s. Uns homs peut bien une nef traire?—Oïl, dame, au moins au chaable, *la Rose*, 5547. || XVe s. Le chevalier estoit jeune et de grand volonté.... tout armé il se mit à monter amont et à ramper contre le cable de la nef où il estoit, FROISS. II, II, 228. || XVIe s. Les unes appuyées sur le timon, les autres sur les chables et cordages du bateau, AMYOT, *Anton.* 31.

— ÉTYM. Langage des ouvriers et des paysans, *chable; chable* ou *cable*, dit Chifflet dans sa *Grammaire;* espagn. *cable;* portug. *cabre;* ital. *cappio*, cordon, nœud; bas-grec, καπλίον; de *capulum*, *caplum*, corde, qui se trouve dans Isidore. Diez remarque que cette présence de *capulum* dans Isidore, qui est du VIIe siècle, exclut l'origine arabe (*habel*, câble), les mots arabes n'étant entrés dans les langues romanes que longtemps après. On avait, dans l'ancien français, *chaable*, machine de guerre (voy. CHÂBLIS), mot d'une tout autre origine, mais qui a été confondu de bonne heure avec *câble*, puisque le poëme des Saxons et le roman de la Rose, pour *câble*, ont dit *cheable*, *chaable*, dont les deux voyelles *ea* ou *aa* ne s'expliquent que par cette confusion. L'accent circonflexe que nous mettons sur *câble*, s'explique de la même façon; ayant confondu *cable* avec *chaable*, on a mis l'accent pour indiquer la suppression d'un *a.*

1. **CÂBLÉ, ÉE** (kâ-blé, blée), *part. passé.* || **1°** Terme de blason. Croix câblée, croix formée ou couverte de cordes ou de câbles. || **2°** Muni d'un câble. Ancre câblée. || **3°** Terme d'architecture. Se dit d'une moulure sculptée de manière à présenter l'apparence d'un câble.

2. **CÂBLÉ** (kâ-blé), *s. m.* Terme de passementier. Gros cordon servant à attacher les tableaux, à relever les tentures, etc. Cordon de sonnette de câblé

— ÉTYM. *Câble.*

CÂBLEAU ou **CÂBLOT** (kâ-blô ou kâ-blo), *s. m.* Terme de marine. Petit câble servant d'amarre aux embarcations.

— ÉTYM. Diminutif de *câble.*

† **CÂBLE-CHAÎNE**, *s. m.* Voy. CÂBLE.

CÂBLER (kâ-blé), *v. a.* Tordre en une seule plusieurs cordes qu'on assemble.

— ÉTYM. *Câble.*

CABLIAU (ka-bli-au), *s. m.* Voy. CABILLAUD.

— HIST. XIVe s. Morue n'est point dicte à Tournay, s'elle n'est salée; car la fresche est dicte cableaux, *Ménagier*, II, 5.

CÂBLOT (kâ-blo), *s. m.* Voy. CÂBLEAU.

† **CÂBLIÈRE** (kâ-bli-è-r') ou **CÂBLURE** (kâ-blu-r'), *s. f.* Terme de marine. Pierre percée tenant lieu de grappin.

— ÉTYM. *Câble*

CABOCHE (ka-bo-ch'), *s. f.* || **1°** Tête, en style trivial. Entrant, je me heurtai la caboche et le pied, RÉGNIER, *Sat.* II. || Fig. Une bonne caboche, un homme de sens. Vous avez la caboche un peu dure, MOL. *l'Étour.* IV, 1. || **2°** Sorte de clous à tête. Caboches et vieux clous, le cent pesant payera six sous, *Ordonn. de* 1680. || **3°** Nom vulgaire de la chevêche.

— HIST. XIIe s. Qu'ainz perdreit chascon la caboce, S'il en aveit poeir e force, BENOIT, *Chron. de Norm.* t. II, p. 235, vers 22298. || XVe s. Biau sire, laissiez me [ma] caboche; Par la chardieu, c'est villenie, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 257, dans LA CURNE. || XVIe s. Et n'eust esté qu'il s'estoient très bien antidoté le cœur, l'estomac et le pot au vin, lequel on nomme caboche, ilz fussent suffoqués et estainctz de ces vapeurs abominables, RAB. II, 33. D'autant qu'il n'avoit pas beaucoup de cervelle en sa caboche, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 125, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *caiboche.* Le radical est *caput*, tête (voy. CHEF), par l'intermédiaire d'une forme *cab* ou *cap*, avec le suffixe *oche*, péjoratif et augmentatif. *Caboche* se trouve dans le XIVe siècle, comme nom de celui qui était à la tête des Cabochiens. Ital. *capocchia*, *capocchio.*

† **CABOCHÉ, ÉE** (ka-bo-ché, chée), *adj.* Terme de blason. Tête cabochée, tête d'animal coupée derrière les oreilles.

— ÉTYM. *Caboche.*

CABOCHON (ka-bo-chon), *s. m.* || **1°** Pierre précieuse à laquelle on laisse sa forme primitive et qu'on polit sans la tailler. Cabochon de rubis. Grenat en cabochon. || Adjectivement, en parlant d'un rubis : rubis cabochon. || **2°** Nom d'un genre de mollusques (*pileopsis*).

— HIST. XVe s. Un saphir longuet, cabochon d'un costé, assis en une brochette d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 180. Un fermail d'or, garni d'un fin saphir taillié et de trois gros balais cabochons et de trois grosses perles, ID. *ib.*

— ÉTYM. Augmentatif de *caboche;* espagn. *cabujon.*

† **CABOMBE** (ka-bon-b'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes (*cabomba*).

† **CABORGNE** (ka-bor-gn'), *s. m.* Un des noms vulgaires du chabot.

† **CABOSSE** (ka-bo-s'), *s. f.* Nom de la gousse qui renferme les amandes du cacao.

† **CABOT** (ka-bo), *s. m.* Voy. CHABOT.

CABOTAGE (ka-bo-ta-j'), *s. m.* Terme de marine. Navigation le long des côtes, de cap en cap, de port en port, par opposition à la grande navigation, au delà des mers, dite au long cours. || Navigation sur certaines côtes déterminées, dite grand ou petit cabotage, suivant que ces côtes sont plus ou moins

éloignées des côtes de France. || Connaissance des mouillages, ancrages, bancs, courants, marées et de l'état de toutes les parties des côtes d'une mer, SAVARY, *Dictionn. de commerce.* || Terme de douane. Navigation de port national à port national.

— ÉTYM. *Caboter;* espagn. *cabotage;* ital. *cabottaggio.*

CABOTER (ka-bo-té), *v. n.* Faire le cabotage. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. On indique l'italien *capo*, ou plutôt l'espagnol *cabo*, cap, parce que le cabotage se fait de cap en cap : mais cela est douteux.

CABOTEUR (ka-bo-teur), *s. m.* Marin qui fait le cabotage. || Adjectivement. Bâtiment caboteur, bâtiment servant au cabotage.

— ÉTYM. *Caboter.*

CABOTIER (ka-bo-tié), *s. m.* Bâtiment dont on se sert pour faire le cabotage.

— ÉTYM. *Caboter.*

CABOTIN (ka-bo-tin), *s. m.* Comédien ambulant, et, par extension, mauvais comédien. || Terme très-familier.

— ÉTYM. Probablement *caboter*, à cause de la vie errante du cabotin.

† **CABOTINAGE** (ka-bo-ti-na-j'), *s. m.* État des comédiens ambulants, et aussi des mauvais comédiens. Il y a tel de ces mots qui vient, en droite ligne, du royaume d'histrionie et du puissant empire du cabotinage, MONTÉGUT, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er *mars* 1859, p. 222.

— ÉTYM. *Cabotin.*

† **CABOTINER** (ka-bo-ti-né), *v. n.* Exercer sans talent la profession de comédien. || Terme très-familier.

— ÉTYM. *Cabotin.*

† **CABOUILLE** (ka-bou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'agavé, plante.

† **CABRE** (ka-br'), *s. f.* Terme de marine. Sorte de grue pour lever les fardeaux. || Terme de tisserand. Sorte de chevalet.

— ÉTYM. *Capra*, chèvre.

CABRÉ, ÉE (ka-bré, brée), *part. passé.* || 1° Le cheval cabré sous son cavalier. || 2° Fig. Mis en colère. Cabré par des paroles aussi peu conciliantes.

CABRER (SE) (ka-bré), *v. réfl.* || 1° En parlant du cheval, se dresser sur les pieds de derrière. || En sous-entendant *se :* ne tirez pas la bride à ce cheval, vous le ferez cabrer. Ne faites point des coups d'une bride rebelle Cabrer la liberté.... V. HUGO, *F. d'aut.* 3. || 2° Fig. S'emporter. Il se cabre au moindre mot. || 3° *V. a.* Choquer quelqu'un par quelque proposition ou quelque terme qui le révolte. Je payai [pour lui], en tremblant de le cabrer, J. J. ROUSS. *Prom.* 9.

— HIST. XVIe s. L'animal se sentant blessé, la douleur le fit cabrer, *Mém. sur Duguesc.* ch. 6. Et si d'autres [qu'Alexandre] s'efforçoient y monter, il leur couroit sus, en ronflant et hennissant, et se cambroit sous eux, et les fouloit aux pieds, PARÉ, *Animaux*, 12.

— ÉTYM. Espagn. *cabra*, chèvre : se dresser comme une chèvre. Paré a confondu *cabrer* et *cambrer.*

CABRI (ka-bri), *s. m.* Chevreau. Il saute comme un cabri. Les chèvres et les cabris.

— HIST. XVe s. On aura là pain et vin, Gras moutons, cabrits et agneaux, FROISS. *Pastourelle.*

— ÉTYM. Berry, *chebri ;* provenç. *cabril*, qui est de la chèvre; de *capra*, chèvre (voy. CHÈVRE).

† **CABRILLON** (ka-bri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Petit fromage de chèvre du Lyonnais et de l'Auvergne.

— ÉTYM. *Cabri, cabril.*

CABRIOLE (ka-bri-o-l'), *s. f.* || 1° Saut que l'on compare à celui d'une chèvre. .... Un jeune homme qui fasse mieux la capriole, LA BRUYÈRE, 3. C'est une douzaine de faiseurs et de faiseuses de cabrioles que V. M. fait venir dans ses États, VOLT. *Roi de Prusse*, 49. Minerve dans mes chansons Fait la cabriole, BÉRANG. *Gaudriole.* || 2° Terme de danse. Nom générique de tous les sauts, et surtout de ceux où les jambes battent l'une contre l'autre. Les entrechats sont des cabrioles. || 3° Terme de manége. Saut du cheval qui s'enlève et détache la ruade Faire aller un cheval à cabrioles.

— HIST. XVIe s. Apprendre des caprioles à les veoir seulement faire, sans bouger de place, MONT. I, 163. Un baladin dit.... que les royaumes se ruinoient faute de la dance.... Ce propos fut rejetté, pource qu'il n'y avoit là personne pour les caprioles, D'AUB. *Fœn.* III, 22. J'eus honte que mes capriolles et affecteries de cour me fissent entrer sans barbe où ces vieillards estoyent refusez, ID. *Hist.* I, 154. || Molière a encore dit capriole : Ces yeux te verront faire la capriole, *le Dép. am.* III, 10.

— ÉTYM. *Capra*, chèvre (voy. CHÈVRE), dont un diminutif se trouve dans le provençal, *cabirola*, chevrette : proprement saut de jeune chèvre. Ital. *cavriola, cavriuola, capriola.*

CABRIOLER (ka-bri-o-lé), *v. n.* Faire la cabriole ou des cabrioles. Un baladin qui cabriole. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— REM. On disait autrefois caprioler. Parbleu ! si grande joie à l'heure me transporte, Que mes jambes sur l'heure en caprioleraient, Si nous n'étions point vus de gens qui s'en riraient, MOL. *Sgan.* 18.

— HIST. XVIe s. Le galant se met à la fenestre, donnant le bonsoir à la troupe qui caprioloit et sautoit vis à vis de sa porte, *Contes d'Eutrapel*, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Cabriole.*

CABRIOLET (ka-bri-o-lè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie; dites : des kabri-o-lè-z élégants; cabriolets rime avec succès, traits, paix), *s. m.* || 1° Voiture légère à deux roues. .... Le Dieu d'Israël Daignera me prêter.... Un beau cabriolet des remises du ciel, VOLT. *Poésies mêl.* 221. || Cabriolet de place, fiacre qui est un cabriolet. || 2° Espèce de petit fauteuil. Un fauteuil cabriolet. || 3° Jeu de société qui se joue avec des cartes ou des dés. || 4° Forme de cordonnier. || 5° Couteau à cabriolet, couteau dont le manche reçoit diverses lames.

— ÉTYM. *Cabrioler*, à cause que ces voitures, étant légères, sautent beaucoup.

CABRIOLEUR (ka-bri-o-leur), *s. m.* Faiseur de cabrioles.

— ÉTYM. *Cabrioler.*

† **CABRION** (ka-bri-on), *s. m.* || Terme de marine. Pièce de bois qui sert à raffermir les affûts, lorsque la mer est assez grosse pour ébranler l'artillerie. || Madrier pour l'arrimage des caisses à eau.

— ÉTYM. Autre forme de *chevron.*

† **CABRON** (ka-bron), *s. m.* || 1° Peau de chevreau. || 2° Outil pour brunir.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cabra*, chèvre.

† **CABROUET** (ka-brou-è), *s. m.* Charrette servant, dans les colonies, à transporter les cannes à sucre.

CABUS (ka-bu), *adj. m.* Pommé, en parlant du chou. Des choux cabus.

— HIST. XIIIe s. Et à le [la] nature des chols se tient li cabus, mais qu'il est plus fors et plus durs por cuire à l'estomac, ALEBRANT, f° 58. || XIVe s. Un brouet d'Alemaingne, choulx cabus, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. Tout ce que du fueillage se resserre en pomme, chous cabus et laictues, O. DE SERRES, 508. De trois ou quatre especes de laictues remarque-on, plus grosses, plus vertes, plus blanches et plus cabusses ou pommées, les unes que les autres, ID. 513.

— ÉTYM. Ital. *cappuccio*, chou cabus, proprement capuchon, de *cappa*, chape; de là aussi angl. *cabbage*, holl. *kabuys.* Les anciens dictionnaires ont *laitue cabusse* ou *cabue*, ce qui se dit aussi à Genève.

CACA (ka-ka), *s. m.* Excrément, ordure. Terme enfantin. Faire caca. Fi ! c'est du caca.

— HIST. XVIe s. Cettuy-là a fait caca en nos paniers : il a ses desseins à part, *Sat. Mén.* p. 93.

— ÉTYM. *Cacare*, faire caca.

† **CACABER** (ka-ka-bé), *v. n.* Se disait du cri de la perdrix. Inusité.

— HIST. XVIe s. Ils cageollent comme les gays, ils cacabent comme perdris, ils baricquent comme elephants, ils jargonnent comme les jars, PARÉ, *Animaux*, 25.

— ÉTYM. *Cacabare.*

CACADE (ka-ka-d'), *s. f.* || 1° Décharge de ventre. Bas et peu usité. || 2° Fig. Fuite, retraite honteuse, ruine causée par la couardise, le manque de tête, d'habileté. Faire une vilaine cacade, manquer par sottise ou lâcheté une entreprise. Quand je vois la cacade devant Dantzick, l'incertitude dans mille démarches.... VOLT. *Lettr. Pruss.* 109.

— ÉTYM. *Cacare*, aller du ventre; espagn. *cagada ;* ital. *cacata.*

† **CACALIE** (ka-ka-lie), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'une plante (*cacalia*).

— ÉTYM. Κακαλία.

CACAO (ka-ka-o), *s. m.* Sorte d'amande renfermée dans une capsule, et qui, rôtie et broyée, forme la base du chocolat. Fève de cacao. Le cacao du Pérou et de la Nouvelle-Espagne est le plus estimé. Cacao caraque ou de Caracas : il est presque rond, brun grisâtre extérieurement; il a presque toujours été enfoui en terre, d'où le nom de cacao terré.

— ÉTYM. Mot américain.

CACAOTIER (ka-ka-o-tié), *s. m.* Voy. CACAOYER.

† **CACAOTIÈRE** (ka-ka-o-tiè-r'), *s. f.* Voy. CACAOYÈRE.

CACAOYER (ka-ka-o-ié), *s. m.* Arbre d'Amérique, de la famille des malvacées, qui produit le cacao (*theobroma cacao, L.*).

— ÉTYM. *Cacao.*

CACAOYÈRE (ka-ka-o-iè-r'), *s. f.* Plantation de cacaoyers.

† **CACARDER** (ka-kar-dé), *v. n.* Se dit du cri de l'oie.

† **CACASPISTE** (ka-ka-spi-st'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné à des serpents venimeux qui ont une sorte de bouclier d'écailles.

— ÉTYM. Κακός, malfaisant, et ἀσπίς, bouclier.

† **CACATOIRE** (ka-ka-toi-r'), *adj.* Terme d'ancienne médecine. Fièvre cacatoire, fièvre accompagnée d'abondantes déjections.

— ÉTYM. *Cacatorius*, de *cacare*, aller à la selle.

† 1. **CACATOIS** (ka-ka-toî), *s. m.* Genre d'oiseaux grimpeurs d'un très-beau plumage.

2. **CACATOIS** (ka-ka-toî), *s. m.* Terme de marine. Nom des plus petits mâts qu'on grée, sur les grands bâtiments, au-dessus des mâts de perroquet. Mât de cacatois. || On dit aussi catacois. || Nom donné à une petite voile carrée qu'on grée au-dessus du perroquet et qu'autrefois on nommait perroquet royal ou perroquet volant.

— ÉTYM. *Cacatois* 1, d'après Jal, par assimilation aux cacatois, oiseaux grimpeurs.

† **CACEMPHATE** (ka-sin-fa-t') et, moins bien, **CACÉFATE** (ka-sé-fa-t'), *s. m.* Terme de grammaire ancienne. Mot mal sonnant, mauvaise consonnance.

— ÉTYM. Κακέμφατον, de κακός, mauvais, et ἔμφατον, dit (voy. EMPHASE).

CACHALOT (ka-cha-lo), *s. m.* Mammifère cétacé dont les dimensions égalent celles de la baleine, mais qui en diffère particulièrement en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents cylindriques ou coniques, et que la supérieure présente une série de cavités dans lesquelles se logent les dents lorsque la bouche est fermée.

— ÉTYM. Anglais, *cachalot.* D'après Anderson, *Histoire nat. de l'Islande et du Groenland*, t. II p. 116, ce mot serait d'origine basque, *cachau* signifiant, dit-on, dans cette langue une dent. Mais Roullin fait remarquer que le mot est non pas basque, mais catalan, et que *quichal* en catalan signifie dent; en espagnol, *quixal* ou *quixar*, dent mâchelière; de sorte que, dans cette étymologie, le *cachalot* est l'animal armé de dents, nom qui lui convient très-bien. Le radical *cach....* mâchoire, se trouve aussi dans *caque* à harengs.

1. **CACHE** (ka-ch'), *s. f.* Lieu propre à cacher ou à se cacher. On n'est pas peu embarrassé à inventer dans toute une maison une cache fidèle, MOL. *l'Av.* I, 4. Il dit au roi : Je sais, sire, une cache, Et ne crois pas qu'autre que moi la sache, LA FONT. *Fab.* VI, 6. Un invalide prétendait avoir travaillé autrefois à faire à Meudon une cache pour un gros trésor, ST-SIM. 120, 66. Que nous avons bien fait de sortir de notre cache ! VOLT. *Voy. de la raison.* J'allais cherchant quelques caches où je fourrais quelques louis en dépôt, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Vous sortirez tous deux de votre cache et vous direz.... REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, 4.

— ÉTYM. Voy. CACHER.

† 2. **CACHE** (ka-ch'), *s. f.* Terme de chasse. Filet tendu sur des piquets en forme de palis, à l'embouchure des parcs.

— HIST. XVe s. Mais bref ensuivant, leur intention vint à connoissance, pour quoi assez brievement ils furent en grand cache [chasse, poursuite], et toutes leurs villes.... furent mises en la main du roi d'Angleterre, MONSTRELET, liv. II, ch. 18.

— ÉTYM. Voy. CHASSE; *chasser* et *cacher* ont été souvent confondus.

† 3. **CACHE** (ka-ch'), *s. f.* Sorte de petite monnaie. À Pondichéry la cache vaut un centime 1/2.

† 4. **CACHE** (ka-ch'), *s. f.* Terme de marine. Voy. CAICHE.

CACHÉ, ÉE (ka-ché, chée), *part. passé.* || 1° Dérobé à la vue. Serpent caché sous l'herbe, sous terre. Caché aux regards du peuple. J'ai tenu ce proscrit caché chez moi. Écueils cachés. Sentiers cachés. Il y a quelque piége caché. On m'élevait alors solitaire et cachée Sous les yeux vigilants du sage Mardochée, RAC. *Esth.* I, 1. Sous un épais sourcil il avait l'œil caché, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Les lois de la communication de la chaleur, dont la découverte honorera peut-être notre siècle, mais

qui sont encore à demi cachées aux yeux des physiciens, CONDORCET, *Bucquet*. || 2° Fig. Douleur cachée. Passions cachées. Haine cachée. Dieu qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Église et qui, fécond en moyens, emploie toutes choses à ses fins cachées, BOSS. *Reine d'Anglet.* J'ignore de son cœur les sentiments cachés, MOL. *Misanth.* I, 3. La vertu dans l'oubli ne sera plus cachée, RAC. *Esth.* II, 5. Songez combien de fois vous m'avez reproché Un silence témoin de mon trouble caché, ID. *Baj.* V, 4. || C'est un trésor caché, se dit d'une personne d'un grand mérite qui n'est pas connu. || N'avoir rien de caché pour quelqu'un, lui tout dire, ne lui rien dissimuler. Je n'ai rien de caché pour Votre Excellence, BOSS. *Lett.* 286. || 3° Qui dissimule. C'est un esprit caché. || 4° En termes de musique, quinte, octave cachée, quinte ou octave qui n'est pas réellement écrite, mais qui se montrerait si l'on remplissait les intervalles : ce qui, dans une pièce à plusieurs parties marchant par mouvement semblable, est presque toujours une faute. || 5° Terme de botanique. Radicule cachée, radicule couverte par la base prolongée des cotylédons.

CACHE-CACHE (ka-che-ka-ch'), *s. m.* Jeu d'enfants nommé aussi cligne-musette, où un enfant cherche les autres qui sont cachés. Jouer à cache-cache.

— ÉTYM. *Cacher.* On a dit au XVIe siècle *cache-mouchet* : Je ne pense sinon à jouer un cachemouchet, DESPER. *Cymbal.* 132.

† **CACHE-COU** (ka-che-kou), *s. m.* Fichu, mouchoir de col. || *Au plur.* Des cache-cou ou cache-cous.

CACHECTIQUE (ka-chè-kti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui est attaqué de cachexie, ou qui appartient à la cachexie. Enfant cachectique. État cachectique.

— HIST. XVIe s. Cachectiques et de mauvaise habitude, PARÉ, VI, 11.

— ÉTYM. Voy. CACHEXIE.

† **CACHE-ENTRÉE** (ka-chan-trée), *s. m.* Terme de serrurerie. Pièce de fer mouvante qui couvre l'entrée d'une serrure. || *Au plur.* Des cache-entrée ou cache-entrées.

† **CACHE-LUMIÈRE** (ca-che-lu-miè-r'), *s. m.* Petite chappe qui sert à couvrir la lumière d'un canon. || *Au plur.* Des cache-lumière ou cache-lumières.

† **CACHE-MARÉE**, *s. m.* Terme de marine. Chasse-marée.

— ÉTYM. Voy. CHASSE-MARÉE. *Cache* est ici un archaïsme pour *chasse*.

† **CACHEMENT** (ca-che-man), *s. m.* Action de cacher. Leurs détournements de tête et leurs cachements de visage firent dire cent sottises de leur conduite, MOL. *Crit. de l'éc. des femmes*, 3.

— ÉTYM. *Cacher.*

CACHEMIRE (ka-che-mi-r'), *s. m.* || 1° Tissu très-fin fait avec le poil des chèvres ou des moutons du petit Thibet. Cette étoffe est du cachemire de l'Inde. Cachemire français, étoffe faite à l'imitation du cachemire de l'Inde. || 2° Un cachemire, un châle de cachemire. Cachemire de l'Inde. Cachemire français. Prodige inouï dont je suis stupéfait! Lucile a de l'esprit, un talent qu'on admire, De la beauté, vingt ans et pas de cachemire, DELAVIGNE, *Coméd.* I, 5. Vous devez bien quelque chose à ma belle; D'un cachemire elle attend le cadeau, BÉRANG. *Mon tombeau.*

— ÉTYM. Nom d'un royaume de la haute Asie.

† **CACHE-MUSEAU** (ka-che-mu-zô), *s. m.* Sorte de petit chou, pâtisserie. || *Au plur.* Des cache-museau ou cache-museaux.

— HIST. XVIe s. Fougasses, brassadeaux, tourtillons, biscuits, eschaudés, oublies, cachemuseaux, petits-chous, etc. O. DE SERRES, 826.

— ÉTYM. *Cacher, museau.*

† **CACHE-NEZ** (ka-che-né), *s. m.* Grosse cravate qui couvre le bas du visage et dont on se sert dans les grands froids. || Pièce de la bride. || *Au plur.* Des cache-nez.

— ÉTYM. *Cacher, nez.*

† **CACHE-PEIGNE** (ka-che-pè-gn'), *s. m.* || 1° Boucle de cheveux servant à cacher le peigne ou le ruban qui retient la coiffure d'une femme. || 2° Coiffure de femme; fleurs, rubans ou perles placés derrière la tête comme devant cacher le peigne. || *Au plur.* Des cache-peigne ou cache-peignes.

— ÉTYM. *Cacher, peigne.*

† **CACHE-POT** (ka-che-po), *s. m.* || 1° Papier plissé et orné de couleurs dont on se sert pour cacher un pot de fleurs en terre grossière. || *Au plur.* Des cache-pot ou cache-pots. || 2° À cache-pot, *loc. adv.* Vendre du vin à cache-pot, le vendre sans payer les droits.

— ÉTYM. *Cacher, pot.*

CACHER (ka-ché), *v. a.* || 1° Dérober à la vue avec intention. Cacher des papiers, de l'argent. Il avait caché un proscrit. Prétendez-vous longtemps me cacher l'empereur? RAC. *Brit.* I, 2. Une seconde fois souffrez que je le cache [l'enfant], ID. *Athalie*, III, 6. || Aux cartes, on cache son jeu, on tient ses cartes de manière que les autres joueurs ne les voient pas. || Fig. et familièrement. Cacher son jeu, dissimuler son habileté. || Dérober à la vue sans qu'il y ait intention. Vous me cachez la lumière. Ce bois cache la vue du château. Quel pays reculé le cache à mes bienfaits? RAC. *Esth.* I, 3. Celle qu'avait hymen à mon cœur attachée, Au marbre que tu vois sa dépouille a cachée, MALH. VI, 10. || Terme de marine. Cacher le vent, le masquer à un bâtiment. || 2° Fig. Cacher ses inquiétudes sous le faste. La prospérité cache les défauts. Sous cet air d'indifférence il cachait une ambition démesurée. || Cacher sa vie, rechercher l'obscurité. Heureux qui, satisfait de son humble fortune, Libre du joug superbe où je suis attaché, Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché, RAC. *Iph.* I, 1. Quand on se vante de t'avoir [le bonheur], On en est privé par l'envie : Pour te garder il faut savoir Te cacher et cacher sa vie, VOLT. *Thélème et Macare.* || 3° Prendre soin de ne pas dire, de ne pas faire connaître. Cacher un bruit. Cacher sa crainte. Ils ne me cachèrent pas leur pensée. Je ne cache pas que mon intention est de réclamer. Cacher son nom. Je n'ai pu vous cacher, jugez si je vous aime, Tout ce que je voulais me cacher à moi-même, RAC. *Phèd.* V, 1. Je leur ai commandé de cacher mon injure, ID. *Andr.* IV, 5. Je voudrais vous cacher une triste nouvelle, ID. *Phèd.* I, 4. || 4° Se cacher, *v. réfl.* Se soustraire aux regards. Les animaux se cachent dans des tanières. Les étoiles se cachent. Ceux qui s'étaient cachés dans les bois. Du moins, pour son honneur, Rodrigue, cache-toi, CORN. *Cid*, III, 1. Dans le fond des forêts allaient-ils se cacher? RAC. *Phèd.* IV, 6. Où me cacher? fuyons dans la nuit infernale; Mais que dis-je? mon père y tient l'urne fatale, ID. IV, 6. Approchons cette table et vous mettez dessous. — Comment? — Vous bien cacher est un point nécessaire, MOL. *Tart.* IV, 4. || Aller se cacher, ne pas oser paraître. Dis-moi plutôt, dis-moi que j'aille me cacher, MOL. *Mis.* II, 1. Allez vous cacher, vilaines, allez vous cacher pour jamais, ID. *Préc.* 19. || 5° Déguiser ses sentiments. Bajazet ne sait point se cacher, RAC. *Baj.* I, 4. || 6° Se cacher à, fuir, éviter. Se cacher au monde. Dans son chagrin, il se cachait à ses amis. Je me cachais au jour, je fuyais la lumière, RACINE, *Phèd.* IV, 6. || Se cacher à soi-même, s'ignorer soi-même. Toutes les passions sont menteuses, elles se cachent à elles-mêmes, LA BRUY. dans le *Dictionn. de* POITEVIN. Souvent il se disait en son cœur que le plus malheureux effet de la faiblesse de l'âge était de se cacher à ses propres yeux, BOSS. *le Tellier.* ...À ses propres yeux L'homme sait se cacher d'un voile spécieux, A. CHÉN. *Élég.* 36. || 7° Se cacher de quelqu'un, lui cacher ce qu'on dit, ce qu'on fait. Non, il s'est caché d'eux en cette conférence, CORN. *Agés.* V, 1. On trompe Iphigénie, on se cache d'Achille, RAC. *Iphig.* II, 8. || Se cacher de quelque chose, n'en pas convenir, le tenir secret. Il ne se cache pas de dire qu'il souhaite.... SÉV. 176. .... Je ne m'en cache point, RAC. *Androm.* IV, 3. Il a su me toucher, Seigneur, et je n'ai point prétendu m'en cacher, ID. *Brit.* II, 3. Si vous êtes l'ami de Jésus-Christ, pourquoi vous en cachez-vous? MASS. *Car. Respect hum.* || 8° Être caché. L'homme se cache sous le monarque, FLÉCH. *Mont.*

— SYN. 1. CACHER UNE CHOSE, SE CACHER D'UNE CHOSE. Tous deux expriment qu'on tient secrète une chose. Je cache le dessein que j'ai, veut dire simplement que je le dérobe à la connaissance des autres. Si je dis : je me cache du dessein que j'ai, à l'idée simple se trouve ajoutée l'idée qu'il y aurait quelque honte, quelque dommage, quelque inconvénient à le divulguer. Un dessein qu'on ne cache pas est un dessein qu'on laisse manifeste à tous les yeux; un dessein dont on ne se cache pas, est un dessein qu'on n'a aucun motif de crainte, de honte, de blâme pour ne pas avouer ouvertement. || 2. CACHER, CELER, TAIRE. Le sens de ces trois mots est ne pas manifester au dehors. Taire, c'est ne pas dire, il suffit de ne pas ouvrir la bouche. Pour celer, il faut quelque chose de plus, c'est non-seulement taire la chose, c'est aussi prendre garde qu'elle ne nous échappe. Prendre garde qu'elle ne nous échappe, dit assez pour celer, mais ne dit pas assez pour cacher; car cacher implique toutes les précautions qui serviront à voiler ce que nous voulons n'être pas su ou connu.

— HIST. XIVe s. Il touz seulz se quaicha en ung lieu destourné, *Girart de Ross.* 5562. Que tout le reste ne fuyst ou se cachast aux eglises ou aux maisons, COMM. II, 13. || XVIe s. On prit d'aventure quelques Grecs, qui s'en estoient fouiz cacher dedans une caverne là auprès, AMYOT, *Lucul.* 28. Les choses que l'on fait en crainte veulent estre cachées, et leur est la lumière ennemie, ID. *Nicias*, 43.

— ÉTYM. Bourguig. *queichai*, *chauché*. *Chauché* du bourguignon est une confusion avec *chasser*, confusion qui vient de ce que *chasser* s'est dit très-souvent *cacher, caucher, chaucher*. Mais la forme *queichai*, donnée d'ailleurs aussi par un texte du XIVe siècle, est bonne et met sur la voie; car elle conduit au provençal *quait*, tapi; italien, *quatto*, tapi, *quattare*, cacher; mots que Diez rattache à *coactus*, pressé, serré, *coactare*, serrer, presser (d'où é-cacher); *coa* a donné *ca* ou *qua*, comme dans *cailler* de *coagulare*; et *ct* devient *ch*, voyez *fléchir*, de *flectere*. Quant à *coactus*, c'est le participe passé de *cogere*, de *co* pour *con*, avec, et *agere*, pousser (voy. AGIR).

† **CACHÈRE** (ka-chè-r'), *s. f.* Place où le verrier dépose les bouteilles en les dégageant de la canne.

† **CACHERIE** (ka-che-rie), *s. f.* Soin de se cacher. Quoique cela fût devenu le secret de la comédie, la même enfermerie [l'habitude de s'enfermer], la même cacherie furent toujours de même, ST-SIM. 295, 31.

— ÉTYM. *Cacher.*

† **CACHERON** (ka-che-ron), *s. m.* Sorte de ficelle grossière.

CACHET (ka-chè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; l'*s* se lie : des ka-chè-z élégants; cachets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || 1° Petit sceau qu'on applique sur de la cire. Un cachet bien gravé. Cachet de chiffres. Le cachet d'un fabricant. || 2° La matière qui porte l'empreinte même. Le cachet est rompu. C'est bien là son cachet. || Fig. Mettre un cachet sur la bouche de quelqu'un, lui imposer de garder un secret. Pontchartrain et sa femme l'appelaient leur muet, parce que la charité avait mis un cachet sur sa bouche, ST-SIM. 198, 143. || Cachet volant, cachet qui n'adhère qu'au pli supérieur d'une lettre sans la fermer. || 3° Lettre de cachet, lettre au cachet du roi et contenant un ordre de sa part. La lettre de cachet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, BOSS. *Lett.* 2. || En particulier, lettre d'exil ou lettre d'emprisonnement. Être exilé par lettre de cachet. Une lettre de cachet l'envoya à la Bastille. M. de Péréfixe avait fait main basse sur la Sorbonne et répandu grand nombre de lettres de cachet, ST-SIM. 58, 229. || 4° Petite carte portant un cachet, ou du moins une marque et servant à tenir le compte du nombre de fois qu'on fait une chose. Ce maître de danse prend cinquante francs pour douze cachets, c'est-à-dire douze leçons. On a quinze cachets pour vingt-cinq francs chez ce restaurateur, c'est-à-dire quinze repas. || Familièrement, courir le cachet, donner des leçons en ville. || 5° Marque caractéristique. Cet écrivain a son cachet. Le cachet d'originalité est empreint sur cet ouvrage. Langage qui porte le cachet de la candeur. Jeune homme, recevez dans votre âme encore flexible le cachet de la vérité, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XVIe s. On lui envoya encore des blancs seings pour estre remplis à sa discretion, et des cachets volans nouvellement mis en usage par ladite assemblée pour s'en servir ainsi qu'il aviseroit bon estre, D'AUB. *Vie*, p. CXI. Pour ung cachet d'or, auquel il y a deux figures de relief esmaillées, DE LABORDE, *Émaux*, p. 181.

— ÉTYM. *Cacher*, parce que le cachet cache.

† **CACHE-TAMPON** (ka-che-tan-pon), *s. m.* Jeu d'enfants, où l'on cache un tampon cherché par l'un des enfants qui, le trouvant, en frappe les autres s'il peut les atteindre. Le cache-tampon amuse beaucoup les enfants. Jouer à cache-tampon.

CACHETÉ, ÉE (ka-che-té, tée), *part. passé.* Une lettre cachetée avec de la cire verte. .... Je trouve à propos que, toute cachetée, Cette lettre lui soit promptement reportée, MOL. *Éc. des Maris*, II, 5.

CACHETER (ka-che-té; il faut prendre garde à une prononciation vicieuse qui gagne plusieurs mots de ce genre : je cachte une lettre, au lieu de : je cachette); je cachette; je cachetais; je cachetai; je cachetterai; je cachetterais; cachette, cachetons; que je cachette, *v. a.* Fermer avec un cachet, marquer d'un cachet. Cacheter une lettre, un paquet, une bouteille. Cire à cacheter. Pain à cacheter.

— REM. Il y a inconséquence à écrire, comme fait l'Académie, d'une part, j'achète avec un accent grave, et de l'autre je cachette, avec deux *tt*. Les deux cas sont identiques et devraient être traités de même.

— HIST. XVIe s. Pour ung cachet d'argent, à manche d'yvoire, pour servir à M. de Nevers à cachetter lettres de la royne, DE LABORDE, *Émaux*, p. 181. Or quand le temps a esté determiné à Daniel de la venue de Jesus-Christ, il lui est aussi ordonné de cacheter [celer] la vision et le prophete, CALV. *Instit.* 378. Les fideles sont scellez ou cachetez du Saint-Esprit de la promesse, ID. *ib.* 415. Le Saint-Esprit ne scelle et ne cachette proprement la remission des pechez, sinon aux eleus, ID. *ib.* 427. Ce qui n'a pas petite force pour donner de mauvaises impressions à la jeunesse delicate, qui, par l'assiduelle lecture de ces folies, les va cachetant dans son cœur, LANOUE, 141.

— ÉTYM. *Cachet.*

CACHETTE (ka-chè-t'), *s. f.* Petite cache. Il avait mis son argent dans une cachette. Les fuites des méchants, tant soient-elles secrètes, Quand il les poursuivra, n'auront point de cachettes, MALH. II, 1. || En cachette, *loc. adv.* En secret, à la dérobée. L'amour s'y trouve secrètement et en cachette, PASC. dans COUSIN. On peut tuer en cachette son ennemi, ID. *Prov.* 7. Les Jeus et les Ris, qu'il avait amenés à sa suite, se moquaient de lui en cachette et se faisaient signe du doigt que leur maître était attrapé, LA FONT. *Psyché*, I, p. 45.

— HIST. XIVe s. Nature.... Tous jours robant sa procedure, Œuvrant en cachette de nous, *Traité d'alch.* 462. || XVIe s. Luy mesme les r'appela et leur trahit sa cachette, MONT. I, 138. À cachettes de leurs parents, ID. I, 226. Vouloir tirer gloire de son oysifveté et de sa cachette [solitude, retraite], ID. I, 286. Laodice ayant secrettement conceu Munychus de Demophon, il fut nourry à cachettes par Æthra dedans Troye, AMYOT, *Thésée*, 42. Il promit qu'il reveleroit des cachettes où il y avoit de grands tresors, ID. *Lucul.* 64. L'autre jour que j'estois au temple à Saint-Denys, Regardant tant de rois en leurs cachottes mis.... RONS. 694.

— ÉTYM. *Cacher*; bourguig. *caichôte.*

† **CACHEUR** (ka-cheur), *s. m.* || 1° Celui qui cache. || 2° Cacheur ou cacheux, morceau de bois dont se sert le raffineur de sucre pour sonder les formes.

— ÉTYM. *Cacher.*

† **CACHEVEAU** (ka-che-vô), *s. m.* Un des noms vulgaires du plongeon.

CACHEXIE (ka-chè-ksie), *s. f.* || 1° Terme de médecine. État dans lequel toute l'habitude du corps est manifestement altérée. Cachexie cancéreuse, tuberculeuse. || 2° Terme de vétérinaire. Cachexie aqueuse, état d'altération générale qui est caractérisé par l'infiltration du tissu cellulaire et par l'hydropisie des membranes séreuses, et qui s'observe dans le mouton, même avec le caractère épizootique, et quelquefois dans le bœuf.

— HIST. XVIe s. Boursouffleure est ce que les Grecs appellent cachexie, PARÉ, XVIII, 73.

— ÉTYM. Καχεξία, de κακὸς, mauvais, et de ἑξία ou ἕξις, état, de ἔχω, avoir, être (voy. HECTIQUE).

† **CACHIBOU** (ka-chi-bou), *s. m.* Terme de botanique. Voy. CHIBOU.

† **CACHIMENT** (ka-chi-man), *s. m.* Terme de botanique. Plante dite aussi corossol (voy. ce mot).

† **CACHOLONG** (ka-cho-lon), *s. m.* Terme de minéralogie. Chalcédoine d'un blanc de lait.

CACHOT (ka-cho; le *t* se lie : un ka-cho-t obscur; au pluriel l'*s* se lie : des ka-cho-z obscurs; cachots rime avec dos, maux, faux, etc.), *s. m.* || 1° Petite prison basse et obscure dans une grande prison. Ce condamné s'étant révolté, fut mis au cachot. Dans un cachot affreux abandonné vingt ans, Mes larmes t'imploraient pour mes tristes enfants, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || 2° En général, prison. Tirer quelqu'un des cachots. Un rayon de lumière perce l'horreur des cachots et va faire sentir à cet infortuné qu'il y a encore de l'humanité sur la terre, MASS. *Villars.* Dans l'horreur d'un cachot par son ordre enfermé, RAC. *Ath.* V, 2.

— HIST. XVIe s. Advertis que depuis deux mois il avoit mis en ung cachot [une cachette] tous les calices, croix, reliques, etc. CARLOIX, III, 14. Ne faut chercher autres cellules et cachots en l'amarry [vésicule du fiel] que les anciens ont imaginé estre infinis, que ceste partie dextre et senestre, PARÉ, I, 34. Les bestes sauvages laissent leurs cavernes et cachots, ID. XXIV, 6. .... Fouillant et furettant par tous les trous, coings, recoings, destours, cachots et secrets, et non sans cause, CHARRON, *Sagesse*, I, 1.

— ÉTYM. *Cacher*; bourguig. *caichô.*

† **CACHOTTE** (ka-cho-t'), *s. f.* Pipe dont le fourneau n'a pas de talon.

† **CACHOTTER** (ka-cho-té), *v. a.* || 1° Diminutif de cacher. Je lui contai tout naïvement mes prospérités, ne voulant pas les cachotter, SÉV. 521. || 2° Se cachotter, *v. réfl.* Se cacher avec affectation. Et en se cachottant il avait donné les ordres pour le soir, SÉV. 211.

— ÉTYM. *Cacher.*

CACHOTTERIE (ka-cho-te-rie), *s. f.* Affectation de mystère. Elle aime à faire des cachotteries.

— ÉTYM. *Cachotter.*

† **CACHOTTIER, IÈRE** (ka-cho-tié, tiê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui se plaît à faire des cachotteries. Mot familier.

— ÉTYM. *Cachotter.*

CACHOU (ka-chou), *s. m.* Terme de pharmacie. Extrait préparé avec le bois et les gousses fraîches du *mimosa catechu*, arbre des Indes.

— ÉTYM. *Catechu*, nom de l'arbre qui produit le cachou.

† **CACHUCHA** (ka-tchu-tcha), *s. f.* Danse espagnole qu'un homme et une femme exécutent sur un air gracieux, vif et passionné.

CACIQUE (ka-si-k'), *s. m.* Chef, prince des Indigènes de Haïti, de Cuba et de contrées appartenant au continent d'Amérique. Un cacique, un corrégidor formaient le corps militaire et civil des Réductions, CHATEAUB. *Génie*, IV, IV, 5.

— ÉTYM. Mot caraïbe. Gomara (*Hist. de las Indias*) dit, ch. XVI, en parlant de Colomb à l'île de Haïti : « Guacanagari, roi, ou, comme ils disent là, *cacique* de cette terre. »

CACIS (ka-si), *s. m.* Voy. CASSIS.

† **CACO....** (ka-ko), préfixe venant du grec κακὸς, mauvais.

† **CACOCHOLIE** (ka-ko-ko-lie), *s. f.* Terme de médecine. Mauvaise nature de la bile.

— ÉTYM. Κακὸς, mauvais, et χολὴ, bile.

† **CACOCHONDRITE** (ka-ko-kon-dri-t'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de serpents venimeux dont la peau est comme cartilagineuse.

— ÉTYM. Κακὸς, mauvais, et χόνδρος, cartilage.

† **CACOCHYLIE** (ka-ko-chi-lie), *s. f.* Terme de médecine. Chylification dépravée.

— ÉTYM. Κακὸς, mauvais, et *chyle* (voy. ce mot).

CACOCHYME (ka-ko-chi-m'), *adj.* || 1° D'une constitution détériorée et débile. Fagon mourut dans un grand âge pour une machine aussi contrefaite et aussi cacochyme qu'était la sienne, ST-SIMON, 482, 259. Il garde le dernier, et ce corps cacochyme Est à son art fatal dévoué pour victime, REGNARD, *le Lég.* I, 1. Croyez qu'un vieillard cacochyme Doit mettre, s'il a quelque sens, Son âme et son corps au régime, VOLT. *Ép.* 88. Je ne me chargerais pas d'un enfant maladif et cacochyme, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Mon âme est très-mal à son aise dans mon corps cacochyme, VOLT. *Lett. Cideville*, 10 mai 1764. || 2° Fig. Mal disposé, mal né, d'humeur inégale. C'est un esprit cacochyme. Une humeur cacochyme. Il est cacochyme. || 3° Substantivement. C'est un pauvre cacochyme.

— HIST. XVIe s. Les apostemes qui sont faites en corps cacochymes, hydropiques, sont difficiles à guerir, PARÉ, V, 4. Ulcere cacochyme, ID. XI, 1.

— ÉTYM. Κακόχυμος, de κακὸς, mauvais, et χυμὸς, suc (voy. CHYME).

CACOCHYMIE (ka-ko-chi-mie), *s. f.* Terme de médecine. État d'un corps cacochyme.

— HIST. XVIe s. Quant à la cacochymie, elle sera corrigée par maniere de vivre et par purgations, PARÉ, V, 5.

— ÉTYM. Κακοχυμία (voy. CACOCHYME).

† **CACOCHYMIQUE** (ka-ko-chi-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cacochymie.

† **CACOËTHE** (ka-ko-è-t'), *adj.* Ancien terme de pathologie. De mauvaise nature. Ulcère cacoëthe.

— ÉTYM. Κακοήθης, de κακὸς, mauvais, et ἦθος, nature.

† **CACOGENÈSE** (ka-ko-je-nê-z'), *s. f.* Terme de pathologie. Formation monstrueuse de naissance.

— ÉTYM. Κακὸς, mauvais, et γένεσις, naissance.

CACOGRAPHIE (ka-ko-gra-fie), *s. f.* Orthographe vicieuse. Employer des exemples de cacographie à l'enseignement de l'orthographe. || *Au plur.* Textes fautifs ou imprimés exprès avec des fautes d'orthographe, que l'on met sous les yeux et entre les mains des élèves pour qu'ils les corrigent.

— HIST. XVIe s. Traité du ris.. . plus un dialogue sur la cacographie françoise, avec des annotations sur l'orthographie, par JOUBERT, Paris, 1579.

— ÉTYM. Κακογραφία, de κακὸς, mauvais, et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **CACOGRAPHIQUE** (ka-ko-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la cacographie. Exercices cacographiques.

† **CACOLET** (ka-ko-lè), *s. m.* Mot usité dans les Pyrénées. Panier à dossier dont on charge un mulet.

CACOLOGIE (ka-ko-lo-jie), *s. f.* Locution vicieuse. Un recueil de cacologies.

— ÉTYM. Κακολογία, de κακὸς, mauvais, et de λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **CACOLOGIQUE** (ka-ko-lo-ji-k'), *adj.* Qui appartient, qui touche à la cacologie.

CACOPHONIE (ka-ko-fo-nie), *s. f.* || 1° Vice d'élocution qui consiste en un son désagréable, produit par la rencontre de deux lettres ou de deux syllabes, ou par la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. *En l'en entendant parler* fait une cacophonie insupportable. Et les moindres défauts de ce grossier génie Sont ou le pléonasme ou la cacophonie, MOL. *F. sav.* II, 7. || 2° Terme de musique. Assemblage discordant de plusieurs sons ou de sons discordants. Jamais on n'entendit pareille cacophonie.

— HIST. XVIe s. Leurs concerts ne pleurent aucunement à Mathieu de Gournay, qui n'estoit pas fait à ces sortes de cacofonies, *Mém. de du Guescl.* 19.

— ÉTYM. Κακοφωνία, de κακὸς, mauvais, et φωνὴ, voix (voy. PHONIQUE).

† **CACOTHANASIE** (ka-ko-ta-na-zie), *s. f.* Terme didactique. Mort dans la douleur et l'angoisse, par opposition à euthanasie.

— ÉTYM. Κακὸς, mauvais, et θάνατος, mort.

† **CACTÉE** (ka-ktée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes dont le *cactus opuntia* est le type.

— ÉTYM. *Cactus.*

CACTIER (ka-ktié), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des cactées dont deux espèces sont remarquables : 1° la raquette ou figuier d'Inde (*cactus opuntia*, *L.*), dont le fruit, de la forme des figues et d'une saveur douceâtre, est rafraîchissant; 2° le nopal (*cactus coccinellifer*, *L.*), sur lequel vit la cochenille.

— ÉTYM. Κάκτος, sorte de plante épineuse

† **CACTUS** (ka-ktus'), *s. m.* Le même que le cactier.

CADASTRAL, ALE (ka-da-stral, stra-l'), *adj.* Qui est relatif au cadastre. Les registres cadastraux.

— ÉTYM. *Cadastre.*

CADASTRE (ka-da-str'), *s. m.* || 1° Autrefois, registre qui servait à l'assiette des tailles réelles. || Aujourd'hui, registre public dans lequel sont relatées la quantité et la valeur des biens-fonds. || 2° L'arpentage et l'évaluation des propriétés imposables. On avait ordonné un cadastre général de tout le pays, J. J. ROUSS. *Confess.* IV. Cette opération pourrait demander un cadastre général, ID. *Pol.* 11. || 3° Nom que les marchands de certaines provinces donnaient au registre sur lequel ils inscrivaient leurs opérations et le détail de leur dépense de maison.

— HIST. XVIe s. Quant aux vins et bleds, il est tout certain qu'ils coustent plus cher vingt fois qu'ils ne faisoyent il y a cent ans, ce que je puis dire avoir veu au cadastre de Toulouze, J. BODIN, *Disc. sur les monnoyes.*

— ÉTYM. Espagn. *catastro*; ital. *catasto* et *catastro*; du bas-latin *capistratum*, registre de l'impôt par tête, de *caput*, tête (voy. CHEF.)

† **CADASTRÉ, ÉE** (ka-da-stré, strée), *part. passé.* Communes cadastrées.

† **CADASTRER** (ka-da-stré), *v. a.* Faire le cadastre.

— ÉTYM. *Cadastre.*

CADAVÉREUX, EUSE (ka-da-vé-reû, reû-z'), *adj.* Qui tient du cadavre. Un teint cadavéreux. Si les corps exhalent une odeur cadavéreuse, on a une preuve infaillible de la mort, BUFF. *De la vieillesse et de la mort.* || Fig. Il est peu de ces âmes cadavéreuses devenues insensibles, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XVIe s. Jettant une sanie ichoreuse, sereuse, et très puante et cadavereuse, PARÉ, V, 27. Quant aux corps morts qui s'eslevent sur l'eaue, c'est adonc qu'ils sont ja cadavereux et remplis d'air, ID. III, 660.

— ÉTYM. *Cadaverosus*, de *cadaver* (voy. CADAVRE).

CADAVÉRIQUE (ka-da-vé-ri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au cadavre. Autopsie cadavérique.

— ÉTYM. Le latin *cadaver.*

CADAVRE (ka-da-vr'), *s. m.* || 1° Corps mort,

surtout en parlant de l'homme. C'est, dit-il, un cadavre; ôtons-nous, car il sent, LA FONT. *Fabl.* V, 20. Un certain sentiment, confus à la vérité, mais très-fort et si général qu'il peut passer pour naturel, fait respecter les cadavres humains, FONTEN. *Littre.* Bien qu'à ce triste aspect ses chevaux pleins d'effroi Semblassent respecter le cadavre d'un roi, DURYER, *Scévol.* III, 3. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place.... notre chair change bientôt de nature; notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien, parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, BOSS. *Duch. d'Orléans.* || Fig. et familièrement. C'est un cadavre ambulant, se dit d'une personne extraordinairement pâlie et amaigrie par la souffrance et par la maladie. || 2° Fig. Jérusalem n'était plus que le cadavre d'une grande ville, BOSS. *Polit.* || Sentir le cadavre, sentir que les choses vont mal. À la fin de la vie du roi, Brancas et sa femme sentirent le cadavre; ils comprirent que les choses ne se passeraient pas agréablement entre M. le duc d'Orléans et M. le duc du Maine, ST-SIM. 447, 229.

— ÉTYM. Le latin *cadaver*.

† 1. **CADE** (ka-d'), *s. m.* Baril en usage dans les salines. || Nom d'une mesure de capacité, qui valait 1000 litres dans le système de mesures établi par la loi du 1er août 1793, modifiée par celle du 30 nivôse an II (19 janvier 1794).

— ÉTYM. Le latin *cadus*, tonneau.

† 2. **CADE** (ka-de), *s. m.* Terme de botanique. Nom du genévrier oxycèdre (*juniperus oxycedrus*, *L.*). On emploie l'huile de cade contre les ulcères des chevaux et la gale des moutons.

— HIST. XVIe s. Sureaux, bouïs, genevres, caddes, houx, O. DE SERRES, 785. Des aulx pilés est fait cataplasme avec de l'huile de cade, que le vulgaire païsan françois appelle tal, ID. 941.

— ÉTYM. Provençal, *cade*.

CADEAU (ka-dô), *s. m.* || 1° Traits de plume dont les maîtres d'écriture ornaient leurs exemples. || Grandes lettres placées en têtes des actes ou des chapitres dans les manuscrits en écriture cursive. || 2° Anciennement, fête que l'on donnait principalement à des femmes, partie de plaisir. Elles y ont reçu des cadeaux merveilleux de musique et de danse, MOL. *Am. magn.* I, 1. Nous mènerions promener ces dames hors des portes, et leur donnerions un cadeau, ID. *Préc. ridic.* sc. 10. Je l'ai fait consentir au cadeau que vous voulez lui donner, ID. *B. gent.* III, 6. Des promenades du temps, Ou dîners qu'on donne aux champs, Il ne faut point qu'elle essaye : Selon les prudents cerveaux, Le mari dans ces cadeaux Est toujours celui qui paye, ID. *Éc. des f.* III, 2. J'aime le jeu, les visites, les assemblées, les cadeaux et les promenades, en un mot toutes les choses de plaisir, ID. *Mar. forcé*, 4. Dieu me garde de feu et d'eau, De mauvais vin dans un cadeau, D'avoir rencontres importunes, De liseur de vers sans répit, De maîtresse ayant trop d'esprit.... LA FONT. *Lettres*, XXI. || 3° Aujourd'hui, présent que l'on fait à quelqu'un. Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Il lui fit cadeau de livres. Un riche cadeau. Quoi ! parce que des sots se piquent, quoique mal, Du pompeux appareil d'un cadeau nuptial, Il faut faire comme eux ! MONTFLEURY, *Femme juge*, III, 2.

— HIST. XIIe s. Il le me velt torner en lonc cadel, Plumer me velt li reis com fait oisel, *Gérard de Ross.* p. 326. || XVIe s. Combien que quelques uns ne sçachans discerner les anciens W en forme de cadeaux d'avec des BB, DES ACCORDS, *Contes de Gaulard*, p. 23, *verso*, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Catellus*, petite chaîne, de *catena*, chaîne (voy. CHAÎNE), à cause de la forme enchaînée des traits de plume. Ménage nous apprend que faire des cadeaux s'est dit pour faire des choses spécieuses, mais inutiles, comparées métaphoriquement à ces traits de main des maîtres d'écriture. De là on passe sans peine à *cadeau* dans le sens de divertissement, fête et, finalement, présent.

† **CADELER** (ka-de-lé), *v. a.* Tracer des cadeaux; orner les capitales de traits de plumes. Inusité.

— HIST. XVIe s. Escriteaux mis au dos de gens justiciez, lesquels estoient escrits en lettres cadelées, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 306, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cadeau*.

† **CADELURE** (ka-de-lu-r'), *s. f.* Écriture en grosses lettres;. affiches. Inusité.

— HIST. XVIe s. Et permis ausdits marchands de les poursuyvir, par attaches, plaquars ou cadeleures, *Aresta amorum*, p. 428, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cadeler*.

CADENAS (ka-de-nâ ; l'*s* ne se lie pas dans la conversation, et se lie dans le parler soutenu : un ca-de-nâ-z et sa clef), *s. m.* || 1° Serrure mobile qu'on accroche à la porte, à la malle, etc. qu'on veut fermer. Car sitôt que du soir les ombres pacifiques D'un double cadenas font fermer les boutiques, BOIL. *Sat.* VI. || Fig. Et nos prédicateurs ont-ils ces qualités? Si par hasard ils ne les avaient pas, faudrait-il pour cela leur attacher des cadenas aux lèvres? DIDEROT, *Claude et Néron.* || 2° Coffret d'or ou de vermeil contenant le couteau, la cuiller, etc. qu'on sert à la table du roi et des princes. Le roi d'Angleterre ayant la reine sa femme à sa droite et le roi à sa gauche avec chacun leur cadenas, ST-SIM. 3, 57. Le roi était seul au milieu [des tables], dans son fauteuil, avec son cadenas, ID. 276, 227.

— HIST. XVIe s. Appliquans des morillons et cadenats jusqu'aux boutiques et fenestres basses pour les empescher de courir à l'allarme, D'AUB. *Hist.* I, 276. Ils furent bien aises de mettre entr'eux et l'armée victorieuse la Dordongne, où nous avons dit, et le Lot à cadenat, ID. *ib.* I, 318.

— ÉTYM. Picard, *cadenos;* génev. *cadenar;* ital. *catenaccio;* d'un bas-lat. *catenacium*, de *catena*, chaîne (voy. CHAÎNE). Le provençal *cadenat*, et l'espagnol *candado*, anciennement *cadenado*, viennent de *catenatum*.

CADENASSÉ, ÉE (ka-de-na-sé, sée), *part. passé.* Une porte cadenassée. La chambre bien cadenassée Permettait de laisser l'argent sur le comptoir, LA FONT. *Fabl.* XII, 3.

CADENASSER (ka-de-na-sé), *v. a.* Fermer avec un cadenas.

— HIST. XVIe s. Ils avoient promis de cadenasser et barrer les portes des catholiques, CASTELNAU, p. 232.

— ÉTYM. *Cadenas*; génev. *cadenater*.

CADENCE (ka-dan-s'), *s. f.* || 1° Appui ou insistance de la voix sur les syllabes accentuées qui terminent les sections des phrases. Accourez, troupe savante ; Des sons que ma lyre enfante Ces arbres sont réjouis; Marquez-en bien la cadence, BOIL. *Ode sur Namur.* || Dans la prose, dans les vers, la cadence n'est pas autre chose que le rhythme ou le nombre : seulement on y joint ordinairement l'idée d'une certaine douceur dans le style, d'un certain art dans l'arrangement des phrases ou dans le choix des mots que le rhythme proprement dit ne suppose pas du tout, JULLIEN. Enfin Malherbe vint, et le premier en France, Fit sentir dans les vers une juste cadence, BOIL. *Art p.* I. Le style des Cantiques, hardi, extraordinaire.... affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni, renfermé d'ailleurs dans des cadences nombreuses qui en augmentent la force, surprend l'oreille, saisit l'imagination, émeut le cœur, BOSS. *Hist.* II, 3. || Chute ou fin d'une phrase. Cadence harmonieuse. || 2° Terme de musique. Terminaison d'une phrase musicale sur un repos. Et marquer sur la lyre une cadence juste, BOIL. *Épîtr.* VIII. || Par extension, le trille, parce qu'on fait souvent un trille sur l'avant-dernière note d'un chant pour en annoncer la terminaison. Cadence perlée. Battre la cadence. En ce sens, trille a remplacé presque complétement cadence. || Résolution d'un accord dissonant sur un accord parfait ou consonnant. || Caractère de la musique qui donne un sentiment vif de la mesure. Le terme plus exact est rhythme. || 3° Conformité des pas du danseur avec la mesure marquée par l'instrument. Danser en cadence. Frapper la terre en cadence. Ajuster ses pas à la cadence d'un air, PASC. *Div.* 3. Holà ! ne pressez pas tant la cadence, MOL. *Préc.* 13. || Cadence se dit aussi des mouvements qui ont une certaine régularité, comme ceux des forgerons, des rameurs, etc. .... De lourds marteaux Qui tombent en cadence et domptent les métaux, DELILLE, *Énéide*, VIII. Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence : On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux, Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence Tes flots harmonieux, LAMART. *Médit.* I, 13. Nous baisâmes tout, et les hommes et les femmes; la princesse me montrait le chemin, et je la suivais avec une cadence admirable, SÉV. 447. || La cadence du pas, mesure qui règle le pas militaire. || Fig. Il faut aller au jour la journée en ces diables de temps, et ne pas tant songer à la cadence, RETZ, IV, 232. Cela vient fort mal en cadence avec la réponse de M. de Cambrai aux états d'oraison de M. de Meaux, ST-SIM. 591, 243. Monseigneur le duc de Bourgogne avait passé le Rhin, le maréchal de Vauban partit de Paris en cadence [au même instant] et le joignit peu après, ID. 122, 88. La Vrillière envoie le chancelier chez le roi pour lui demander la charge en cadence de Mme de Maintenon [en même temps qu'elle], ID. 77, 260. || 4° Terme d'équitation. Mesure régulière que le cheval observe dans ses mouvements.

— HIST. XVIe s. La cadence [concomitance] de tout cela fut que le roi de Navarre se meslant de sa liberté l'obtint, et par mesme moien la place, D'AUB. *Hist.* III, 40. Trainant une jambe à la cadence de la teste, ID. *Fœn.* II, 13.

— ÉTYM. Ital. *cadenza*, de *cadente*, tombant, de *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

CADENCÉ, ÉE (ka-dan-sé, sée), *part. passé.* || 1° Soumis à une certaine cadence, c'est-à-dire ramenant à de certains intervalles des sons plus fortement accentués que les autres. || Terme de musique. Bien cadencé, bien rhythmé, où le mouvement se fait bien sentir. || 2° Qui a, dans le style, le genre d'harmonie dit cadence. Une prose nombreuse et cadencée. Mais jeter ma colère en strophes cadencées ! Consumer tous mes jours en stériles pensées ! V. HUGO, *Odes*, II, 4. Qu'il est doux de voir sa pensée En mètres divins cadencée ! LAMART. *Harm.* I, 1.

CADENCER (ka-dan-sé), *v. a.* || 1° Donner de la cadence à ses phrases, à ses vers. Jadis la poésie en ses pompeux accords.... Pour cadencer un vers qui dans l'âme s'imprime, Sans appauvrir l'idée enrichissait la rime, GILBERT, *Le 18e s.....* Sur les flots dormants se répand une voix, Une voix qui cadence une langue divine, LAMART. *Harm.* IV, 11. || 2° Conformer ses mouvements à la cadence. Et vous, étoiles.... Qui, cadençant vos pas à la lyre des cieux, Nouez et dénouez vos chœurs harmonieux, LAMART. *Méd.* II, 8. || Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*.

— ÉTYM. *Cadence*.

CADÈNE (ka-dè-n'), *s. f.* Chaîne de fer à laquelle on attachait les forçats. || Vieux.

— HIST. XVIe s. Les mareschaux de camp qui trainent cette cadene [bande de captifs] sont Ragot et du Halde qui a pour estaffier l'heritier de Piene, D'AUB. *Fœn.* IV, 20. Les chrestiens perdirent dix huict mille hommes, que morts, que mis à la cadenne, ID. *Hist.* I, 118. Chacun admiroit de la voir mener à sa cadene [gouverner à son gré] de si grands princes, ID. *ib.* II, 122. .... Qu'il seroit mis à la cathene en danger d'y user le reste de ses jours, CARLOIX, I, 4. Comme un forçat, infiniment fâché D'estre longtemps en cadene attaché, Mille moyens de s'evader desire, AM. JAMYN, *Poésies*, p. 104, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cadena*, du latin *catena* (voy. CHAÎNE).

CADENETTE (ka-de-nè-t'), *s. f.* Longue tresse qui tombe plus bas que le reste des cheveux. Cheveux en cadenettes. Elle met sous la toilette La dent et la cadenette, Le fard et la savonnette, PERRIN, *Poésies*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Sous Louis XIII on appelait moustache une grande mèche de cheveux qu'on laissait pendre; lorsque M. de Luynes devint connétable, on fit maréchal de France son frère puîné, Honoré d'Albret, seigneur de Cadenet, très-recommandé par cette touffe de cheveux dite moustache, qui, de lui, fut nommée *cadenette*.

CADET, CADETTE (ka-dè, ka-dè-t' ; le *t* se lie : le ka-dè-t et l'aîné; l'*s* se lie : les ka-dè-z et les aînés), *adject.* || 1° Qui est né ou née après un autre frère ou une autre sœur, et aussi, absolument, le second des frères, la seconde des sœurs : fils cadet, fille cadette; de sorte que cadet se dit, d'une part, de tous les enfants qui viennent après l'aîné ou après le second enfant ou après le troisième, etc. et d'autre part quelquefois, spécialement, de l'enfant qui vient immédiatement après l'aîné : frère cadet, sœur cadette. Branche cadette d'une maison, c'est-à-dire branche issue d'un cadet. || 2° Substantivement. Un second lui succède [à l'aîné] et se met en posture, Mais en vain; un cadet tente aussi l'aventure; Tous perdirent leur temps, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Un homme joue et se ruine; il marie néanmoins l'aînée de ses deux filles.... La cadette est sur le point de faire des vœux, qui n'a point d'autre vocation que le jeu de son père, LA BRUY. 14. On honore en celui-ci les aînés, en cet autre les cadets, PASC. *Conv.* 2. Son neveu n'était alors que cadet de famille, HAMILT. *Gramm.* 7. Il n'était que cadet d'une maison fort ancienne, ID. *ib.* 9. Je ne sais quel gentilhomme qui ne vaut pas mieux que lui, et qui n'est pas maître en sa maison, étant cadet des cadets, SCARR. *Rom. com.* 2e part. ch. 12. Il était cadet, il fut destiné à l'Église, et on lui donna l'habit, qui assez souvent accoutume les enfants à croire qu'ils y sont appelés, FONTEN. *Louville.* Je ne sais si les égards des cadets pour les aînés étaient

d'usage dans toutes les familles, DIDER. *Ess. sur Claude*, l. II. Quelle fatalité secrète, Ma sœur, soumet tout l'univers Aux attraits de notre cadette? MOL. *Psyché*, I, 1. || Souvent aussi cadet se dit pour le dernier fils. Il suffit que ce jeune homme soit le cadet de sa maison, pour ne pas douter qu'il ne soit dès là appelé aux fonctions redoutables de pasteur des âmes, BOURD. *Carême*, t. I, 519. || Fig. Othon et Suréna Ne sont point des cadets indignes de Cinna, CORN. *Au roi*, 1676. || Populairement. C'est le cadet de mes soucis, c'est la moindre de mes inquiétudes. || 3° Par extension, en parlant de personnes qui ne sont pas parentes, moins âgé ou moins ancien. Je suis son cadet [je suis moins âgé que lui], mais dans la compagnie il est mon cadet [il est moins ancien que moi]. || Familièrement et avec une expression soit de supériorité soit d'ironie. Mon cadet. N'y allez pas si vite, mon cadet. Pardonnez-moi, mon jeune cadet, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Ironiquement. Voilà un beau cadet! || 4° Gentilhomme qui servait comme soldat et bientôt après comme bas-officier, pour apprendre le métier. Il entra dans les cadets, ou dans une compagnie de cadets, c'est-à-dire entièrement composée de cadets. Éprise d'un cadet, ivre d'un mousquetaire, BOIL. *Sat.* X. Il y avait [dans l'armée de Luxembourg] beaucoup de jeunes cadets sans paye, VOLT. *Louis XIV*, 9. J'allais devenir militaire, car on avait arrangé que je commencerais par être cadet, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Et votre tresse non confuse Semble à ces mèches d'arquebuse Qu'un cadet porte à son côté, RÉGNIER, *Louanges de Macette*. || C'est un cadet de haut appétit, se dit d'un dépensier.

— HIST. XVe s. Après la dite desconfiture, ils se ralierent et vinrent devant une place nommée Malaunoy, dedans laquelle estoit un capitaine gascon nommé le capdet Remounent, *Chr. de L. XI*, p. 308, *éd. in-4°*. || XVIe s. Sainte Colombe, allant au dernier assaut de Rouen avec cinquante des meilleurs soldats, y mesle une vingtaine de goujats et cadets, que ce n'estoit que feu et bons harquebusiers, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 130, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Capdet* donne l'étymologie : *capitettus*, diminutif roman de *caput*, chef (voy. CHEF); le *capdet* ou *cadet* est le petit chef, à la différence de l'aîné qui est le premier chef de la famille.

1. **CADETTE** (ka-dè-t'), *s. f.* Pierre de taille propre pour paver.

— ÉTYM. *Cadet.*

2. **CADETTE** (ka-dè-t'), *s. f.* La moins longue des deux grandes queues qui servent à atteindre sur un billard les billes trop éloignées.

— ÉTYM. *Cadet.*

† **CADETTER** (ka-dè-té), *v. a.* Paver avec des pierres de taille.

— ÉTYM. *Cadette* 1.

CADI (ka-di), *s. m.* Fonctionnaire musulman chargé de régler les contestations civiles et religieuses.

— ÉTYM. Arabe, *kādhi*, juge.

† **CADIL** (ka-dil), *s. m.* Nom d'une mesure de capacité qui valait un litre, dans le système métrique de 1794.

— ÉTYM. Diminutif de *cade*, en latin *cadus*.

† **CADISLESKER** (ka-di-lè-skêr'), *s. m.* Juge d'armée ou grand juge chez les Turcs.

— ÉTYM. Arabe, *kādhi*, juge, et turc, *asker*, armée.

CADIS (ka-di), *s. m.* Sorte de serge de laine, de bas prix. || Cadisé, même sens. Cadisés ordinaires, *Tabl. ann. aux lett. pat.* 22 juil. Poitiers.

— HIST. XVe s. Comment nous seoit.... D'un kamoukas ou d'un cadis, Comment se tailloit un abis Après nos costes et nos cors, FROISS. *Poésies mss.* p. 178, dans LACURNE.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **CADMÉEN, ENNE** (kad-mé-in, è-n'), *adj.* Alphabet cadméen, lettres cadméennes, les seize lettres de l'alphabet primitif des Grecs, lesquelles sont les mêmes que les lettres sémitiques ou phéniciennes.

— ÉTYM. *Cadmus*, qui, suivant les récits mythologiques, vint de Phénicie en Grèce.

CADMIE (kad-mie), *s. f.* Terme de l'ancienne chimie. || 1° Cadmie naturelle ou fossile, minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt. || 2° Cadmie artificielle ou des fourneaux, dite aussi tutie, l'oxyde de zinc sublimé. || 3° Cadmie d'arsenic, l'oxyde blanc pulvérulent qui se forme à la surface des masses de l'acide arsénieux du commerce.

— ÉTYM. Καδμεία

† **CADMIFÈRE** (kad-mi-fê-r'), *adj.* Qui contient du cadmium.

— ÉTYM. *Cadmium*, et *ferre*, porter.

† **CADMIQUE** (kad-mi-k'), *adj.* Qui est relatif au cadmium.

† **CADMIUM** (kad-mi-om'), *s. m.* Terme de chimie. Sorte de métal solide, blanc comme l'étain, inodore, insipide, très-brillant, ductile et malléable.

— ÉTYM. *Cadmie.*

CADOGAN (ka-do-gan), *s. m.* Voy. CATOGAN.

CADOLE (ka-do-l'), *s. f.* Terme de serrurerie. Loquet ou espèce de pêne qu'on soulève avec un bouton.

— ÉTYM. Peut-être *cadere*, tomber : la chose qui retombe.

† **CADOREUX** (ka-do-reû), *s. m.* Un des noms vulgaires du chardonneret.

CADRAN (ka-dran), *s. m.* || 1° Plan où les heures sont tracées. Cadran solaire. J'ai un cadran au milieu de mon jardin. Comme les architectes et quelquefois les simples maçons savent faire des cadrans, FONTEN. *Varignon.* Les Arabes donnaient une attention particulière à la mesure du temps par des clepsydres, par d'immenses cadrans solaires et même par les vibrations du pendule, LA PLACE, *Exp.* V, 3. Le cours du soleil se marque sur un cadran, BOSS. *Connaiss.* I, 3. L'ombre seule marque en silence Sur le cadran rempli les pas muets du temps, LAMART. *Harm.* IV, 4. || 2° Par extension et par abus (car le cadran est primitivement carré), le cadran d'une horloge, d'une montre, qui est rond, et qui a permis la locution *le tour du cadran*, locution impossible avec l'ancien et vrai cadran. || Faire le tour du cadran, aller d'une certaine heure du soir à la même heure du matin. Je me suis couché à huit heures et j'ai fait le tour du cadran. Un jeu effréné où la comtesse passait les nuits et faisait souvent le tour du cadran, ST-SIM. 76, 242. || Fig. Faire le tour du cadran, passer par un cercle d'idées et revenir au point de départ. La princesse palatine avait commencé par les idées cartésiennes; de là elle avait passé à ne plus rien croire, et, ayant achevé le tour du cadran, elle avait remonté d'elle-même vers la religion, comme plusieurs esprits forts ou libertins de cette époque, CHATEAUB. dans le *Dictionn. de* DOCHEZ. || 3° Étau du lapidaire. || 4° Maladie des arbres, ainsi dite à cause de la disposition des fentes qui se produisent. || Sorte de mollusque gastéropode (*trochus perspectivus*).

— HIST. XIIIe s. Tu es le quadran et l'equerre De la divine vision, J. DE MEUNG. *Tr.* 1589. || XIVe s. Un cadran d'or, à un estuy de brodeure, à fleurs de lys et deux boutons de perles, DE LABORDE, *Émaux*, p. 181. Un petit cadran d'argent, rond, esmaillié, en un estuy de cuir bien ouvré d'ymages, ID. *ib.* Maistre Robert, faiseur de cadrans à Paris, ID. *ib.* || XVIe s. Quand ils auroyent les cartes de toutes regions et le cadran de la mer [la boussole], le compas et les instruments astronomiques,... PALISSY, 132. Le meilleur moyen pour passer seurement sans dommage, c'est de porter avec soi le quadran, qui est la prudence, et la carte, qui sont les beaux preceptes qui decouvrent le vray et le faux, LANOUE, 503.

— ÉTYM. Provenç. *quadrant*, *quadran;* espagn. *cuadrante;* ital. *quadrante;* du latin *quadrantem*, *quadrans*, de *quadrare* (voy. CARRER) ; ainsi dit parce que les cadrans solaires tracés soit sur un plan horizontal, soit sur un plan vertical, sont toujours en forme de quadrilatère plus ou moins approchant du carré.

† **CADRANÉ, ÉE** (ka-dra-né, née), *adj.* Terme d'agriculture. Qui est attaqué par la cadranure.

† **CADRANNERIE** (ka-dra-ne-rie), *s. f.* Dépôt d'instruments de marine; art de les fabriquer.

† **CADRANT** (ka-dran), *s. m.* Instrument dont le lapidaire se sert pour tenir les pierres sur la roue.

† **CADRANURE** (ca-dra-nu-r'), *s. f.* Terme d'agriculture. Maladie des arbres fentes qui se manifeste par des fentes disposées en cadran.

— ÉTYM. *Cadran.*

CADRAT (ca-dra), *s. m.* Terme d'imprimerie. Petit morceau de fonte plus bas que les lettres et de la largeur de trois ou quatre chiffres, qui sert à compléter les lignes et à remplir les vides de toute espèce.

— ÉTYM. *Quadratus*, carré (voy. CARRER).

CADRATIN (ka-dra-tin), *s. m.* Terme d'imprimerie. Petit cadrat de la largeur de deux chiffres. Demi-cadratin, cadrat de la largeur d'un chiffre.

— ÉTYM. *Cadrat.*

CADRATURE (ka-dra-tu-r'), *s. f.* Terme d'horlogerie. Assemblage des pièces qui meuvent les aiguilles et la répétition d'une montre, etc.

— ÉTYM. Même mot, sauf la prononciation, que *quadrature* (voy. ce mot).

† **CADRATURIER** (ka-dra-tu-rié), *s. m.* Ouvrier qui fait des cadratures.

CADRE (ka-dr'), *s. m.* || 1° Bordure de bois ou d'autre matière, dans laquelle on place un tableau, un bas-relief, etc. Je ne vous conseille pas de mettre un cadre à cette peinture, SÉV. 447. Aux plus grossiers de ces dessins je mets des cadres bien brillants, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Bien que, étymologiquement, le cadre soit carré, on a oublié l'étymologie, et l'on dit un cadre ovale, un cadre rond. || Fig. La mer d'un côté, des forêts de l'autre formaient le cadre de ce grand tableau [le champ de bataille], CHATEAUBR. *Mart.* 196. || 2° Terme d'architecture. Bordure de pierre ou de plâtre, ornée de sculptures. || Terme de menuiserie. Sorte d'ornement. || 3° Pièces de bois assemblées pour soutenir les parois d'un puits, le toit d'un filon de mine. || Terme de papeterie. Sorte de châssis. || 4° Terme de marine. Sorte de lit où couchent les officiers, les passagers et les malades. La moitié de l'équipage était sur les cadres, était malade. || 5° Le cadre de feu, sorte de supplice que les sauvages de l'Amérique du Nord font subir à leurs prisonniers. Vous me verrez dans le cadre de feu; vous entendrez les gémissements de ma chair, CHATEAUBR. *Atala*, 221. || 6° Fig. Le plan et l'arrangement des parties d'un ouvrage. L'on y trouve [dans le songe d'Énée], dans un cadre étroit, tous les genres de beautés qui lui sont propres [à Virgile], CHATEAUBR. *Génie*, II, V, 11. || 7° Terme militaire. L'ensemble des officiers et sous-officiers d'une compagnie. Conserver des cadres forts et bien organisés. || Figurer sur les cadres d'une compagnie, y être enrôlé.

— ÉTYM. Ital. *quadro*, de *quadrum*, un carré (voy. CARRER).

CADRER (ka-dré), *v. n.* S'ajuster comme dans un cadre, avoir de la convenance, du rapport. Vous vous servez d'une comparaison qui ne cadre pas. Toutes choses cadrent au juste à nos desseins, BOSS. *Serm. Quinq.* 2. Il faut qu'ils puissent faire cadrer cette vérité avec leurs principes, ID. *Euch.* 2. Admirez comme tant de choses cadrent et s'ajustent au sauveur Jésus, ID. *Asc.* 1. Les explications ne cadrent pas avec le texte, ID. *Préf.* Je ne vois pas comment le déluge y pourra plutôt cadrer que ces autres prodiges, ID. *Lett.* 139. Pour faire cadrer ce temps au juste, ID. *Hist.* II, 4. Il est utile de cadrer aux autres, LA BRUY. 5. Les livres cadrent mal avec le mariage, MOL. *Femm. sav.* V, 3. Cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la prophétie, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— REM. On dit cadrer à, et cadrer avec.

— HIST. XVIe s. L'archevesque leur demanda des deputez pour apprendre si leur opinion quadrait à la leur, *Mém. sur Duguesclin*, 18. Ceux qui les mythologisent, en choisissent quelque visage qui quadre bien à la fable, MONT. II, 101.

— ÉTYM. *Quadrare*, faire un cadre, carrer (voy. CARRER). On écrivait, étymologiquement, *quadrer.*

CADUC, CADUQUE (ka-duk, ka-du-k'), *adj.* || 1° Qui tombe ou qui est près de tomber. Maison vieille et caduque. Quel architecte est celui qui, faisant un bâtiment caduc, y met un principe pour se relever dans ses ruines! BOSS. *Connaiss.* IV, 2. || 2° Par extension, santé caduque, santé qui tombe. || Âge caduc, âge qui tombe, se casse et s'affaisse par le poids des ans. Mon père tout caduc émouvant ma pitié.... CORN. *Médée*, I, 1. ....Une famille.... ne pourrait subsister toute seule, si elle était uniquement composée ou de vieillards caducs ou.... BERN. DE ST-PIERRE, *Harm.* l. VI. *Science des enf.* Tuer un chien devenu caduc au service de la famille, c'était une sorte d'impiété, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 6. Achève donc ton ouvrage, Viens, ô favorable mort, De ce caduc assemblage Rompre le fragile accord, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 9. || 4° Terme de jurisprudence. Legs caduc, legs annulé pour vice de forme, refus ou incapacité. || Donation caduque, donation non valable. Lot caduc, lot non réclamé. La dot était caduque après la mort de la femme, MONTESQ. *Espr.* XXIII, 21. || Voix caduque, voix annulée dans un scrutin. Étant de même avis [le père et le fils, ducs et pairs à la fois], leurs voix ne seraient comptées que pour une; et d'avis différents, elle serait caduque, ST-SIM. 299, 100. || Par extension. La [illegible] que vous pouvez faire entre le royaume de [illegible]us-Christ et ceux de la terre est caduque, BOSS. *Var.* 15. || 5° Le mal caduc, l'épilepsie ou le haut mal. || 6° Terme de botanique. Qui ne persiste pas, qui tombe vite. Corolle,

feuille caduque. || Terme d'anatomie. La membrane caduque, ou, substantivement, la caduque, nom de la membrane muqueuse de l'utérus, hypertrophiée normalement lors de la fécondation et devenue caduque par suite des modifications qu'elle subit à mesure du développement de l'œuf humain.

— HIST. XVe s. Ne je ne puis estudier En mon code n'en ma digeste; Caduque sont; je doi de reste De ma prevosté dix escus, Et ne treuve homme qui me preste, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° 434, dans LACURNE. Quelque grande vieille Sebille [Sibylle], Caduque, menassant ruine.... COQUILLART, *Droits nouveaux.* Les couleurs de son escu estoient caduques [effacées], *Perceforest*, t. V, f° 21. || XVIe s. Et d'une voix toute caduque et rance, RONS. 601. Voylà une preudhommie caduque, occasionnée, accidentale et certes bien chetive, CHARRON, *Sagesse*, II, 3. Les gresles, tonnerres et tempestes, et tout le bruit qui se faict en l'air ne trouble ni ne touche les corps superieurs et celestes, mais seulement les inferieurs et caduques, ID. *ib.* I, 30.

— ÉTYM. Provenç. *caduc;* espagn. et ital. *caduco;* du latin *caducus*, de *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

CADUCÉE (ka-du-sée), *s. m.* Verge entrelacée de deux serpents, qui est l'attribut de Mercure. Le caducée est un des symboles de la paix. L'éloquence est ce caducée de Mercure qui conduit les âmes, P. L. COUR. *Lett.* II, 342. L'envie porte le serpent dans son sein, et l'éloquence a son caducée, CHATEAUBR. *Génie*, I, III, 2. || Bâton couvert de velours et fleurdelisé, porté par le roi d'armes et les hérauts d'armes dans les grandes cérémonies.

— HIST. XVIe s. Me fut advis, que le grand dieu Mercure, Tenant en main sa verge et caducée De deux serpens par ordre entrelassée.... MAROT, II, 10. Afin qu'on vist en main son caducée, Qui gens endort, ID. IV, 94.

— ÉTYM. *Caduceum*, venant, par altération, de κηρύκειον, insigne du héraut, de κῆρυξ, héraut.

CADUCITÉ (ka-du-si-té), *s. f.* || **1°** État de ce qui est prêt à tomber, de ce qui tombe. Caducité d'une maison. Le vice le plus inséparable des choses humaines, c'est leur propre caducité, BOSS. *Hist.* III, 5. || **2°** Période de la vie humaine qui s'étend de la soixante-dixième à la quatre-vingtième année, et qui précède la décrépitude. Moi qui me figurais que ma caducité Près de la beauté même était en sûreté, CORN. *Pulchérie*, II, 1. Je consacre à mon Dieu, négligé trop longtemps, De ma caducité les restes languissants, VOLT. *Alz.* I, 1. Il ne nous restait de toutes nos espérances que la caducité d'un grand roi, MASS. *Madame.* La caducité commence à l'âge de soixante et dix ans, BUFFON, *De la vieillesse et de la mort.* La caducité suivra, qui nous fera regretter l'âge viril où nous sommes encore et que nous n'estimons pas assez, LA BRUY. 11. Le Français n'a point d'âge mûr, et passe de la jeunesse à la caducité, DUCLOS, *Considér. sur les mœurs*, V, ch. 1. || **3°** Terme de jurisprudence. Caducité d'un legs, d'une donation, condition qui les rend non valables. || **4°** Terme d'histoire naturelle. Défaut de persistance d'une partie. La caducité des feuilles.

— HIST. XVIe s. Sa caducité ne lui permettoit plus de soutenir les fatigues de ce glorieux employ, *Mém. sur Duguescl.* ch. 31. L'aage des beufs tombe en caducité, passé le dix ou douziesme an, O. DE SERRES, 295. Le president fit mettre ce bon vieil advocat au siege de baillifs et dit que, pour sa caducité, la cour le dispensoit de plus plaider, DES ACCORDS, *Bigarr. des entends-trois.*

— ÉTYM. *Caduc.*

† **CÆCAL, ALE** (sé-kal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au cæcum.

† **CÆCUM** (sé-kom'), *s. m.* Terme d'anatomie. Le premier des gros intestins, c'est-à-dire celui qui fait immédiatement suite à l'intestin grêle.

— HIST. XVIe s. Intestin nommé cæcum, à cause qu'estant ample et gros, il n'a qu'une voye, tant pour recevoir que pour expeller, PARÉ, I, 15.

— ÉTYM. *Cæcus*, aveugle (voy. CÉCITÉ), ainsi dit par un motif qui est expliqué, à l'historique, dans l'exemple de Paré.

† **CÆSIUM** (sé-zi-om'), *s. m.* Métal donnant dans le spectre deux raies bleues (*cæsius*, bleu).

CAFARD, CAFARDE (ka-far, ka-far-d'; le *d* ne se lie pas : un ka-far adroit; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des ka-far adroits; d'autres lient cette *s*, disant : des ka-far-z adroits), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui, n'ayant pas la dévotion, en affecte l'apparence, ou qui, l'ayant, affecte les airs de la bigoterie. C'était un cafard qui en bannit la science et y mit tout en misérables minuties, ST-SIM. 30, 91. À table hier, par un triste hasard, J'étais assis près d'un maître cafard, VOLT. *Apol. du luxe.* Peut-être un cafard qui sait peindre Jusqu'au charme de la vertu, BÉRANG. *Portrait.* Au demeurant, il faisait le cafard, LA FONT. *Herm.* || **2°** *Adj.* Avoir l'air cafard, la mine cafarde. || Damas cafard, damas mêlé de soie et de fleuret. || **3°** Nom, dans quelques provinces, de la blatte, insecte qui recherche les endroits chauds, dite aussi bête noire (*blatta orientalis*).

— SYN. CAFARD, BIGOT. Le bigot est livré à des pratiques minutieuses de dévotion, il ne les affecte pas; il les suit par inclination ou par éducation. Le cafard, en tant qu'il n'est pas hypocrite, est le bigot faisant montre et parade de sa dévotion, et l'affectant dans son maintien, dans l'expression de ses traits, dans son langage.

— HIST. XVIe s. Lui aiant jusques ici plustost senti l'atheiste que le caphard, D'AUB. *Hist.* III, 490. Ce mot de caphard très odieux a esté mis en usage par les huguenots pour denigrer l'honneur de la prestrise, GARASSE, *Recherche des recherches*, p. 718, dans LACURNE. C'est, à parler sainement, toujours pris en mauvaise part pour un religieux qui a fait banqueroute à sa sainte profession, et jeté le froc aux orties, LÉON TRIPAULT, *Celthellenisme*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ménage y rapporte le catalan *cafre*, infidèle; espagn. et portug. *cafre*, dur, cruel; de l'arabe *kâfir*, infidèle, mécréant. Au contraire Du Cange le tire de *caphardum* ou *chabbardum*, sorte de vêtement qui est mentionné, au XIVe siècle, dans des statuts d'université. Le fait est que d'Aubigné écrit *caphard*, et qu'on ne voit pas comment le mot arabe *kâfir*, avec son dérivé roman *cafre*, aurait pris le suffixe *ard*. L'étymologie de Du Cange est la plus vraisemblable; mais il ne nous apprend rien sur l'origine de *caphardum* même.

CAFARDERIE (ka-far-de-rie), *s. f.* Manières du cafard.

— HIST. XVIe s. Le roy disoit à l'amiral, demi en collere, demi riant : Ce vieux bigot avec ses cafarderies fait perdre un bon temps à ma grosse sœur Margot, D'AUB. *Hist.* II, 12.

— ÉTYM. *Cafard.*

CAFARDISE (ka-far-di-z'), *s. f.* Acte de cafard.

— HIST. XVIe s. Cafardise, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cafard.*

CAFÉ (ka-fé), *s. m.* || **1°** Graine du cafier. Café Bourbon, café Moka, ou café de Bourbon, de Moka. Café en coque ou en cerise. Café mondé. Café en poudre. Marc de café. C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur, Sans altérer la tête, épanouit le cœur, DELILLE, *Les trois règnes*, VI. || Par abus, l'arbre même qui le produit. Le café avait été transporté, en 1726, dans nos îles de l'Amérique par M. Desolieux, depuis chef d'escadre, à qui M. Dufai en avait confié quelques pieds; manquant d'eau dans la traversée, il avait conservé ce dépôt précieux aux dépens de son propre nécessaire, CONDORCET, *Maurepas.* || **2°** Breuvage fait par infusion d'eau bouillante, avec le café brûlé et moulu. L'usage de l'infusion de café ne paraît pas remonter au delà du XVe siècle; il fut introduit en Europe au commencement du XVIIe, à Marseille en 1654. J'avais pris mon café, SÉV. 159. Il prenait du café pour s'empêcher de dormir et travailler davantage; et puis, pour rattraper le sommeil, il prenait de l'opium, FONTEN. *Bourdelin.* Aux dîners d'Agathe, Au lieu de café, Vite une sonate, BÉRANG. *Musique.* || Tasse à café, une tasse pour prendre le café. Une tasse de café, une tasse pleine de café. || L'heure où l'on prend le café. Ne m'attendez pas pour dîner, je viendrai seulement au café. || Café au lait, café dans lequel on met une certaine quantité de lait, et qu'on prend avec du pain. || Couleur de café ou couleur café; couleur de café au lait, ou couleur café au lait, couleur qui est celle du café, du café au lait. || **3°** Abusivement, café de chicorée, poudre de racines de chicorées rôties. || **4°** Lieu public où l'on prend du café ou d'autres breuvages. Restaient [chez la veuve de Maisons] les nouvelles, les petites intrigues, les cabales du parlement, un reste de tribunal en peinture qui ressemblait beaucoup à un café renforcé, qu'elle faisait valoir tout ce qu'elle pouvait, SAINT-SIMON, 401, 238. Vous vous appelez Fabrice? — Oui, monsieur; en quoi puis-je vous servir? — Vous tenez un café et des appartements? — Oui, VOLT. *l'Écossaise*, III, 4. || **5°** Populairement. Voilà qui est fort de café, c'est un procédé intolérable, une assertion étrange.

— ÉTYM. Arabe *cahwa* ou *chawe;* espagn. *café;* ital. *caffè;* angl. *coffee.*

CAFÉIER (ca-fé-ié), *s. m.* || **1°** Voy. CAFIER. || **2°** Propriétaire d'une caféière.

— ÉTYM. *Café.*

CAFÉIÈRE (ca-fé-iè-r'), *s. f.* Plantation de cafiers.

— ÉTYM. *Caféier.*

† **CAFÉINE** (ka-fé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe cristallisable découvert dans le café, dans le cacao et dans les feuilles du thé.

† **CAFÉIQUE** (ca-fé-i-k') ou **CAFIQUE** (ca-fi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide caféique, acide trouvé dans le café, qu'on avait cru être un acide particulier et qui est de l'acide gallique.

CAFETAN (ka-fe-tan), *s. m.* Pelisse d'honneur que les souverains de la Turquie ont coutume d'offrir aux personnages de distinction et surtout aux ambassadeurs des puissances étrangères. || Par extension et plaisanterie. Voilà ce que j'ai dit en voyant le cafetan dont V. M. m'a honoré, VOLT. *Lett. à Cath.* 18.

— ÉTYM. *Kaftân*, mot turc.

† **CAFÈTERIE** (ka-fè-te-rie), *s. f.* Plantation de cafiers.

— ÉTYM. *Café.*

CAFETIER (ca-fe-tié), *s. m.* Celui qui tient un café.

— ÉTYM. *Café.*

CAFETIÈRE (ka-fe-tiè-r'), *s. f.* Vase de poterie ou de métal qui sert à faire ou à contenir le café.

— ÉTYM. *Café.*

CAFIER (ka-fié), *s. m.* Arbre originaire de l'Arabie, transplanté en Amérique et aux Indes, dont le fruit rouge et de la grosseur d'une cerise contient des grains qui sont le café. || On dit aussi caféier.

— ÉTYM. *Café.*

CAFTAN (kaf-tan), *s. m.* Voy. CAFETAN.

CAGE (ka-j'), *s. f.* || **1°** Petite loge portative où l'on a des oiseaux vivants. Oui, mais j'aperçois des réseaux; En cage on mettra les oiseaux, BÉRANG. *Enrh.* || **2°** Loge portative ou non, garnie de barreaux, pour renfermer des animaux et même des hommes. Don Quichotte fit ouvrir la cage des lions. Un renard que Martin porte au Louvre en sa cage, RÉGNIER, *Sat.* X. Louis XI fit enfermer le duc de Nemours dans une cage de fer à la Bastille, VOLT. *Mœurs*, 94. Ce n'est point dans une ménagerie où l'on tient en cage les secrets de Dieu qu'on peut apprendre à connaître la sagesse divine, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 4. || Familièrement. Mettre un homme en cage, le mettre en prison. Nos gens sortent de cage, LA FONT. *Rém.* || **3°** Terme d'architecture. La cage d'une maison, les quatre gros murs. La cage d'un escalier, l'espace qu'il occupe. La cage d'un clocher, d'un moulin à vent, l'assemblage de charpente qui en forme le corps. || **4°** Loge de verre d'une pendule. || L'espace compris entre les deux platines d'une montre. || Ensemble des pièces qui meuvent le métier à bas. || Treillis d'une boutique d'orfèvre. || Coffre à poisson. || Grillage de bois près de la bonde d'un étang. || **5°** Terme de pêche. Sorte de nasse. || **6°** Terme de marine. Synonyme de hune et de baille. || Proverbes. Il vaut mieux être oiseau de campagne qu'oiseau de cage, c'est-à-dire rien ne vaut la liberté. || La belle cage ne nourrit pas l'oiseau, c'est-à-dire on peut, ayant du luxe, manquer du nécessaire.

— HIST. XIIIe s. Sa cage [le lion] a derompue et toute depecie, *Berte*, II. Il fist prendre le calife et le fist mettre en une cage de fer, et le fist jeunner tant comme l'on peust faire homme sanz mourir, JOINVILLE, 278. || XIVe s. ....et li aigles sera Mis en une prison et mis en une cage, *Guesclin*, 8974. ....Diex fu engrans [courroucé] De penre [prendre] crueuse vengeance, Si que tantost, sans plus attendre, Pour justice et vengeance prendre, Fist la mort issir de sa cage, Pleine de foursen et de raige, MACHAULT, p. 73. L'en ne peut mie si legierement reprendre son oisel, quant il est eschappé de la cage, comme de garder qu'il ne s'envole, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Iceulx par plusieurs fois vers Chasteaumorant à conseil se mirent, pour adviser qu'ils pourroient faire pour estre tirés hors de celle caige, *Boucic.* II, ch. 29. Certain engin, appelé caige, pour prendre les sangliers, DU CANGE, *cagia.* Pescher à la main et à la caige, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bourguig. *caige;* wallon, *chaire;* namur. *chaife;* provençal moderne, *gavi*, s. m.; espagn. et port. *gavia;* ital. *gabbia* et *gaggia;* Venise et Sardaigne, *cabbia;* du latin *cavea*, de même radical que *cavus*, creux (voy. CAVE).

† **CAGÉE** (ka-jée), *s. f.* Une pleine cage d'oiseaux.

— ÉTYM. *Cage.*

† **CAGEROTTE** (ka-je-ro-t'), *s. f.* Forme d'osier pour faire égoutter les fromages.

— HIST. XVIe s. Terrines, couloires, faisselles, esclisses, cagerotes, chazieres et semblables servans à ce mesnage [fabrication du fromage], O. DE SERRES, 287.

— ÉTYM. Diminutif de *cage.*

† **CAGETTE** (ka-jè-t'), *s. f.* Petite cage; trébuchet.

— HIST. XIVe s. Une cagete de fust et une bource de toille à fauconnier, DU CANGE, *cagia*.

— ETYM. Diminutif de *cage*. Basse-Bourgogne, *cagette*, petite forme en osier pour égoutter les fromages.

† **CAGIER, IÈRE** (ka-jié, jiê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend des cages. || Terme de fauconnerie. Celui qui porte les faucons ou autres oiseaux de chasse à vendre.

— ÉTYM. *Cage*.

CAGNARD, ARDE (ka-gnar, gnar-d'; le *d* ne se lie pas : ka-gnar et indolent; de même au pluriel : ka-gnar et indolents; d'autres prononcent l'*s*, disant : ka-gnar-z et indolents), *adj.* Terme du langage familier. || **1°** Qui a la fainéantise du chien. Un homme cagnard. Une vie cagnarde. || Substantivement. C'est un cagnard. Gens aimant leurs foyers et qu'on nomme cagnards, HAUTER. *Nobles de province*, V, 1. || Populairement, lâche, poltron. || **2°** *S. m.* Sorte de fourneau du cirier. || Terme de marine. Abri fait sur le pont d'un navire, au moyen d'une toile goudronnée, pour les matelots de service qui veulent se préserver de la pluie et du froid.

— HIST. XVIe s. Comment osez vous presumer, Cagnars, bejaulnes, decongneuz, Par vos faux blasons diffamer Les vaisseaux dont estes venuz, J. MAROT, V, 304. En un si long voyage, vous serez arresté miserablement en un caignard [coin], où tout vous manquera, MONT. IV, 115. Il vit une grosse et potelée cagnardiere demandant l'aumosne à la porte d'un temple un dimanche, PARÉ, XIX, 22. Quant au mot de caignard, cela depend d'une histoire dont je puis estre temoin; de tant qu'en ma grande jeunesse, ces faineants avoient accoustumé au temps d'esté de se venir loger sous les ponts de Paris.... ce lieu estoit appelé le caignard, PASQUIER, *Recherches*, VIII, 42.

— ÉTYM. *Cagne*, usité encore dans le XVIIe siècle pour chienne et prostituée; de l'italien *cagna*, chienne, de *cane*, chien (voy. CHIEN).

CAGNARDER (ka-gnar-dé), *v. n.* Vivre en cagnard. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* et est familier.

— HIST. XVIe s. L'une aux armes s'adonne, et l'autre sa paresse Caignarde en sa maison, l'autre hante la court, J. DU BELLAY, VIII, 50, *verso*. Jamais en nulle saison Ne cagnarde en ta maison : Voy les terres estrangeres, RONSARD, 559.

— ETYM. *Cagnard*.

CAGNARDISE (ka-gnar-di-z'), *s. f.* Acte de cagnard, vie de cagnard.

— ÉTYM. *Cagnard*.

CAGNEUX, EUSE (ka-gneû, gneû-z'), *adj.* Qui a le genou en dedans et le pied écarté en dehors : ce qui est une mauvaise conformation. Homme cagneux. Il a les jambes cagneuses. || Substantivement. Un cagneux. Une cagneuse. ....Qui fourmillent de bossus, de boiteux, de cagneux, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— ÉTYM. *Cagne*, chienne; ital. *cagna*; ainsi dit, d'après Ménage, parce que les chiens, et particulièrement les bassets, sont cagneux.

† **CAGNOT** (ka-gno), *s. m.* Un des noms vulgaires du chien de mer ou milandre.

— ÉTYM. *Canis*, chien.

CAGOT, OTE (ka-go, ka-go-t'; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : des ka-go-z insolents; cagots au pluriel rime avec dos, maux, faux, etc.), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui a une dévotion suspecte et déplaisante. Un cagot. Une cagote. Quoi ! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique ! MOL. *Tart.* I, 1. Il faut aller massacrer ces cagots, LA FONT. *Cord.* Que son front doux et serein Est à mon gré préférable Au visage sec, chagrin De ce cagot qui du diable Craint partout l'esprit malin ! LA FARE, *Ode* 6. || Adjectivement. Un ton cagot. Une mine cagote. || **2°** Peuplade des Pyrénées affectée d'une sorte de crétinisme.

—SYN. CAGOT, BIGOT. Le bigot est le dévot dont l'esprit est étroit, petit, attaché aux minuties; c'est un terme de dédain, mais qui n'implique aucun autre blâme. Cagot au contraire est un terme tout à fait injurieux, exprimant une dévotion suspecte à double titre, soit parce qu'on la trouve agressive et offensante, soit parce qu'on ne la croit pas sincère.

— HIST. XVe s. Estoit lieutenant du prevost un gros villain comme un cagoux, *Journal de Paris sous Charles VI et VII*, an 1436, p. 166, dans LACURNE. || XVIe s. Got, en langue germanique, signifioit Dieu; et delà nous tirons les mots de bigot et cagot, pour denoter ceux qui avec une trop grande superstition s'addonnent au service de Dieu, PASQUIER, *Recherches*, VIII, 2. Les gens souffreteux, cagots ou avares, RABEL. *Pant.* IV, 46.

— ÉTYM. Provenç. *cagot*; bas-lat. *cagoti*. Des Goths et des Arabes s'étant réfugiés, sous les derniers Mérovingiens, au pied des Pyrénées, reçurent des habitants le nom injurieux de *cagots*, c'est-à-dire *canes gothi*, chiens de Goths (voy. MICHEL, *Hist. des races maudites*, I, p. 284). On donne encore aujourd'hui ce nom à une race ou caste desquelles les autres habitants se tiennent séparés. Cette dénomination injurieuse attribuée à des gens dont la foi était suspecte aura pu passer facilement au sens actuel de *cagot*. On a indiqué une autre étymologie : *cap*, tête, en provençal, et l'allemand *Gott*, dieu : par la tête de Dieu, affirmation par laquelle on pourrait avoir dénommé les hypocrites. Mais cette étymologie, pour laquelle on n'a point d'intermédiaire, a contre elle l'ancienne forme *cagotus* qui ne s'y rapporte pas.

CAGOTERIE (ka-go-te-rie), *s. f.* Action de cagot, manière d'agir du cagot. Et l'insolent orgueil de sa cagoterie, MOL. *Tart.* III, 4. Quoique je ne m'attendisse pas à lui trouver la petite cagoterie des dévotes, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11.

—ÉTYM. *Cagot*.

CAGOTISME (ka-go-ti-sm'), *s. m.* Esprit, caractère, manière de penser du cagot. Lui qui connaît sa dupe et qui sait en jouir, Par cent dehors fardés a l'art de l'éblouir; Son cagotisme en tire à toute heure des sommes, Et prend droit de gloser sur tous tant que nous sommes, MOL. *Tart.* I, 2.

— ÉTYM. *Cagot*.

CAGOUILLE (ka-gou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Ancien terme de marine, qui signifiait la volute ornant le haut de l'éperon d'un vaisseau.

— ÉTYM. *Cagouille*, colimaçon dans le parler de l'Angoumois.

† **CAGOULE** (ka-gou-l'), *s. f.* Sorte de vêtement de moine, ample et enveloppant tout le corps, mais qui est sans manches, à la différence du froc qui a des manches.

— HIST. XVIe s. Inclination naturelle, aux frocs et cagoulles adherente, RAB. dans LACURNE.

— ÉTYM. Probablement de *cuculla*, *cucullus*, sorte de vêtement des moines.

CAGUE (ka-gh'), *s. f.* Terme de marine. Petit bâtiment hollandais pour la navigation des canaux.

— ÉTYM. Hollandais, *kag*.

CAHIER (ka-ié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des ka-ié-z écrits), *s. m.* || **1°** Assemblage de plusieurs feuillets de papier ou de parchemin réunis. || **2°** Cahiers d'un cours, leçons d'un professeur mises par écrit. || **3°** Autrefois, mémoires adressés au souverain par un corps de l'État. Cahier de doléances. Les cahiers du clergé, du tiers état. || **4°** Cahier des charges, état des clauses et conditions d'une adjudication publique. || **5°** Cahier de frais, mémoire ou état des frais. Terme vieilli en ce sens.

— HIST. XIIIe s. Aristotes à Alixandre Enseigne et si li fait entendre En son livre versié, Enz el premier quaier lié, Comment il doit el siecle vivre, Et Rutebeus l'a trait dou livre, RUTEB. 285. || XVe s. Là deçà et delà queroit, En cherchant plusieurs vieux cayers, Car le vray monstrer me vouloit, CH. D'ORL. *Bal.* 140. Quayer getta au feu felonnement; rioit sur les uns et les baisoit; sur les autres cracha par vilonnie, et les foula des piés, G. CHASTELAIN, *Exp. de vér. mal prise*.

— ETYM. *Quouez*, cahiers, dans un texte de 1372, *Bibl. des Chartes*, 3e série, t. I, p. 228. Origine obscure. Les mots des autres langues romanes, ital. *quaderno*, catal. *cuern*, se rapportent au bas-latin *quaternum*, cahier de quatre feuilles; serait-il possible que *quaternarium* eût été contracté en *quaier?* Il y a dans l'ancien français *carreignon*, cahier (Blanchandin fist un brief escrire, Puis mist le carreignon en cire, DU CANGE, *ceraculum*) : par conséquent *quaternarium* aurait donné *carreier*; pour de là passer à *cahier*, il faut admettre une forte altération, non impossible en un mot très-vulgaire. On trouve *cahier de chandelles* (GODEFROY, *Annotations sur l'Hist. de Charles VI*, p. 708) qui signifie probablement un paquet de quatre chandelles et qui se montre encore sous la forme *cahoer*. Ces rapprochements portent à considérer *cahier* ou *cahoer* ou *quouez*, comme une dérivation très-irrégulière de *quaternarium*, et écartent d'autant la conjecture de Diez qui proposait de rattacher *cahier* à une forme *codicarium*, issue de *codex*, livre.

CAHIN-CAHA (ka-in-ka-a), *adv.* Tant bien que mal, avec peine, de mauvaise grâce. L'affaire va cahin-caha. Il se porte cahin-caha. Il a fait son devoir, mais cahin-caha. Aujourd'hui ce n'est plus cela; Un commis sans peine Gagne une Climène; et dès qu'à Vincenne En fiacre il la mène, La vertu va Cahin-caha, PANARD, *Chansons*. || Terme familier.

— HIST. XVe s. Examiné cahy, caha A qui appartient ce mignon, Dist qu'elle ne scet rien de cela, COQUILLART, *Enquête de la simple et de la rusée*. || XVIe s. En cestuy bas estat, en gaignant cahin caha sa poure vie, RAB. *Garg.* IV, *Prologue*.

— ÉTYM. Du latin *qua hinc*, *qua hac*, par-ci, par-là.

CAHOT (ka-o; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : les ka-o-z et la fatigue; cahots rime avec dos, maux, faux), *s. m.* || **1°** Espèce de saut que fait une voiture en roulant sur un terrain pierreux ou mal uni. Je n'aime pas le cahot des voitures. Il vient un cahot qui vous culbute, SÉV. 348. || Par extension, la cause même du cahot. Un chemin plein de cahots. || **2°** Fig. et familièrement, difficulté, obstacle. C'est une affaire difficile et qui aura bien des cahots.

— ÉTYM. Ce mot est peut-être une onomatopée; voyez cependant CAHOTER.

CAHOTAGE (ka-o-ta-j'), *s. m.* Suite ou répétition de cahots. Le cahotage de cette voiture m'a brisé.

— ÉTYM. *Cahot*.

CAHOTANT, ANTE (ka-o-tan, tan-t'), *adj.* Qui fait faire des cahots. Un chemin cahotant. Une voiture cahotante, voiture que la moindre cause fait cahoter.

CAHOTÉ, ÉE (ka-o-té, tée), *part. passé.* Cahoté dans une voiture très-dure. Il y avait dans la chaise roulante un jeune homme grossièrement vêtu; sa petite femme était cahotée à côté de lui, VOLT. *Jeannot*.

† **CAHOTEMENT** (ka-o-te-man), *s. m.* Action de cahoter.

CAHOTER (ka-o-té), *v. a.* || **1°** Causer des cahots. Mais de quel coche ici me venez-vous parler? — Du coche le plus rude où mortel puisse aller; Et je ne pense pas que de Paris à Rome Un autre, tel qu'il soit, cahote mieux son homme, REGNARD, *Mén.* VIII, 5. || Absolument. Une voiture mal suspendue cahote toujours. || **2°** Fig. et familièrement, ballotter, tourmenter. Il fut longtemps cahoté par la fortune.

— ÉTYM. *Cahot*; wallon, *kihoter*, où *ki* est l'équivalent wallon du préfixe *con*, de sorte que, d'après cela, *cahoter* équivaudrait à *con-hoter*. Mais on ne connaît pas de verbe *hoter*, à moins qu'on ne le rattache à *hotte*.

CAHUTE (ka-u-t'), *s. f.* Petite loge, mauvaise hutte. Le vice-consul allemand, logé dans une méchante cahute de plâtre, m'offrit à souper, CHATEAUB. *Itin.* 30.

— HIST. XIIe s. De joins [joncs] et de feuchière Estoit couverte la chahute, ERNOUS CAUPAINS, *ms. de poésies fr.* dans LACURNE. || XIVe s. Je lui ferai perdre sa quahute et son corps; et appelloit sa quahute une vieille maison où il demeuroit, DU CANGE, *cahua*. || XVIe s. Abraham est demeuré en foy en la terre promise, comme estrangier, habitant en cahuettes avec Isac et Jacob, CALV. *Instit.* 332. Demeurant en une cahuette couverte de chaulme, *Sat. Mén.* p. 103.

— ÉTYM. Bas-lat. *cahua*, *cahuca*. On disait aussi *cahuet* pour *capuchon* : Aucuns sont en figure de capuchon ou cahuet de moine, PARÉ, I, 8. Origine inconnue. Que *hutte* soit dans le mot (*ca-hute*, *hutte*, avec le préfixe péjoratif *ca*; voy. CA.... préfixe), c'est ce qui devient douteux quand on voit *cahuette* et *quahute*. La forme primitive paraît être *cahue*; Scheler propose l'all. *kaue*, réduit.

† **CAICHE** (kè-ch'), *s. f.* Terme de marine. Petit bâtiment qui a un pont, qui porte une corne et qui est mâté comme le yacht. Quand elle [la flotte commandée par Tourville] vit celle des ennemis qui l'attendait sur le cap de Barfleur, composée de quatre-vingt-onze vaisseaux, sans compter vingt-un autres qui étaient à vue, il y avait cinquante brûlots et un nombre infini de caiches, de flutes et de frégates d'avis, *Relation de la bat. de la Hougue*, dans JAL. Il faut que vous fassiez bâtir deux ou trois caiches de six, huit et douze pièces de canon, pour servir de galiotes à donner des avis dans les armées navales, faire la guerre aux petits corsaires de Salé, et aller de port en port, même aux îles d'Amérique, faire la guerre aux vaisseaux étrangers qui veulent y aborder, COLBERT, *à de Seuil*, dans JAL.

† **CAÏD** (ka-id), *s. m.* Titre, dans les États barbaresques, des gouverneurs de provinces ou de villes, des chefs militaires.

— ETYM. Arabe, *kâïd*, chef, de *kâda*, conduire.

CAÏEU (ka-ieu), *s. m.* Terme de botanique. Petite bulbe produite par une autre bulbe qui la remplace

et qui naît, ou dans sa substance même (safran), ou à côté (tulipe), ou au-dessus (glaïeul), ou au-dessous. Caïeux se dit en fait d'oignons de fleurs, et ce sont de petits commencements d'autres oignons, LA QUINTINYE, dans MÉNAGE. La reproduction des arbres par les boutures, celle des plantes par racines ou par caïeux, BUFFON, *Animaux*, *Génération*. De gros caïeux de lis paraissaient à la surface de la terre, CHATEAUB. *Itin.* 33. || On écrit aussi cayeu.

— ÉTYM. Origine inconnue, tout intermédiaire manquant; à moins qu'on n'y veuille voir une prononciation altérée de *cailleul* (caillou), et une assimilation de forme avec un caillou.

† **CAILLASSE** (ka-lla-s', *ll* mouillées), *s. f.* Couche fragile dans une carrière; marne caillouteuse.

— ÉTYM. *Cail*, radical de *caillou* (voy. CAILLOU).

CAILLE (kâ-ll', *ll* mouillées, et non câ-ye), *s. f.* Petit oiseau de passage à plumage grivelé. La caille est un gibier recherché. Un dimanche M. le maire chassait aux cailles dans mon pré, P. L. COUR. II, 296. || Fig. et familièrement. Être chaud comme une caille, avoir beaucoup d'ardeur. Je veux corrompre un député: Pour l'amour et la liberté Il était plus chaud qu'une caille, BÉRANG. *Prétint.* || Fig. et familièrement. Caille coiffée, femme galante.

— HIST. XIIIe s. Ses escus ne li vaut le pan d'une ouaille, L'elme ne le clavain vaillant un œf de quaille, Tout soef l'abat mort que gaires n'i bataille, *Ch. d'Ant.* IV, 381. Et la caille le son escoute, Si s'en appresse [approche] et puis se boute Sous la rois [le rets] que cil a tendue, *la Rose*, 21769. De crasses perdrix et de quailles, *Fabliaux*, BARB. t. IV, 90. Tel plenté de quailles orent-il que tuit en furent repleni, *Psautier*, f° 128. || XIVe s. Dist que miaux vault morir par armes et batailles Qu'estre pris à la roix [filet] en champ com une quaille, *Girart de Ross.* 2297. Plus fort volent sajettes qu'en champ ne vole caille, *Guesclin*, 5983. Il convient voler aux cailles depuis le mois de juillet jusques en aoust, *Ménagier*, III, 2.

— ÉTYM. Picard, *coaille*, *coille;* wallon, *quaie;* provenç. *calha;* catal. *guatlla;* vieux espagn. *coalla;* ital. *quaglia;* bas-lat. *quaquila;* de l'allemand: flamand du moyen âge, *quakele;* anc. haut-allem. *wahtala;* allem. moderne, *wachtel.*

1. **CAILLÉ, ÉE** (ka-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Sang caillé. On craint le lait trié ou caillé, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

2. **CAILLÉ** (ka-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Lait caillé. Manger du caillé. On désigne ainsi tantôt le lait coagulé en masse par des procédés artificiels, tantôt la matière caséeuse proprement dite qui reste après la séparation de la crème et du petit-lait.

— HIST. XVIe s. Avant que mettre le caillé dans les esclisses ou cagerottes, pour le convertir en fourmage, O. DE SERRES, 287.

— ÉTYM. *Caillé* 1.

† **CAILLEBOT** (ka-lle-bo, *ll* mouillées), *s. m.* Obier, espèce de viorne.

† **CAILLEBOTE** (ka-lle-bo-te, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Morceau de bois pour remplir un vide.

— ÉTYM. Voy. CAILLEBOTIS.

† **CAILLEBOTIS** (ka-lle-bo-ti, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Ouvrage de menuiserie fait de lattes croisées à angles droits, et remplaçant, dans certaines parties du navire, le travail plein des panneaux, des ponts, etc.

— ÉTYM. Ital. *carabottino.*

CAILLEBOTTE (ka-lle-bo-t', *ll* mouillées), *s. f.* Masse de lait caillé, coupée par morceaux. Manger des caillebottes.

— HIST. XVIe s. Soubdain vous verrez l'eau prinse comme si fussent caillebotes, RABEL. dans LACURNE. Et en sort quelques membranes et caillebots de sang concret, et chair sans forme, que les matrones appellent faux germe, PARÉ, XVIII, 37.

— ÉTYM. *Cailler* (voy. ce mot) et *botte* ou *bot*, qui est sans doute le même que *bout*, extrémité, morceau.

† **CAILLEBOTTÉ, ÉE** (ka-lle-bo-té, tée, *ll* mouillées), *part. passé.* Lait caillebotté.

† **CAILLEBOTTER** (ka-lle-bo-té, *ll* mouillées), *v. a.* || **1°** Mettre, réduire en caillots. || **2°** Se caillebotter, *v. réfl.* Se prendre en caillots.

— HIST. XVIe s. De crainte que le lait ne se caillebotte et corrompe aux mamelles, PARÉ, XVIII, 26. Pour garder que le sang ne caillebottast et congelast dedans le corps, ID. *Mumie*, 6. Son lait pourroit estre trop espais et caillebotté, ID. XVIII, 20.

— ÉTYM. *Caillebotte.*

CAILLELAIT (ka-lle-lè, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des rubiacées. Le caillelait jaune (*galium verum. L.*).

— ÉTYM. *Cailler* et *lait.* C'est par erreur qu'on a attribué à ces plantes la propriété de cailler le lait.

CAILLEMENT (ka-lle-man, *ll* mouillées, et non ka-ye-man), *s. m.* Action de cailler; état d'un liquide qui se caille.

— ÉTYM. *Cailler.*

1. **CAILLER** (ka-llé, *ll* mouillées, et non ka-yer), *v. a.* || **1°** Faire prendre en caillot. || **2°** Se cailler, *v. réfl.* Le lait se caille. Le sang se caille. || Avec ellipse du pronom *se.* Cela fait cailler le lait.

— HIST. XIIe s. Coailliez est, sicume lait, li cuers d'icels, *Liber psalm.* p. 188. || XIIIe s. Pour ce apele il cel mont caillié et cras, qu'il est plenteïs de la grace Dieu, *Psautier*, f° 78. || XVIe s. La collation de cerises, laitage, fraises, caillé, salades, DES YVERS, p. 524. Thrombus ou sang caillé, PARÉ, XVIII, 18. Il incise et attenue le sang caillé, ID. VIII, 32. Un pot de cresme estoit au milieu de nous deux, Et du laict sur du jonc caillotté comme glace, RONSARD, 43. [Des femmes] se voyant ainsi belles, blanches, caillées, poupines et en bon point, BRANT. *Dames galantes*, t. I, p. 282, dans LACURNE. Le maistre de la maison qui estoit des plus gras, et pour cette cause on le nommoit l'enfant caillé, BOUCHET, *Serées*, livre III, p. 56, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *cuajar;* portug. *coalhar;* ital. *quagliare*, *cagliare;* de *coagulare* (voy. COAGULER). Formation régulière, l'*u* bref ayant disparu, il est resté *coaglare* d'où *coailler* dans un texte du XIIe s., et finalement *cailler.*

† 2. **CAILLER** (kâ-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Machine à prendre les cailles; appeau qui contrefait leur cri.

— HIST. XVe s. Une roiz et ung caillier à prendre cailles, DU CANGE, *caillier.* Comme pauvres cailles trop credules, par leurs caillets [appeaux] enchanteurs ils nous ont fait donner dans les retz des tyrans, *Sat. Mén.* p. 106.

— ÉTYM. *Caille.*

CAILLETAGE (ka-lle-ta-j', *ll* mouillées), *s. m.* Propos de caillettes. La vie uniforme et simple des religieuses, leur petit cailletage de parloir, J. J. ROUSS. *Conf.* II.

— ÉTYM. *Caillette* 2.

CAILLETEAU (ka-lle-tô, *ll* mouillées), *s. m.* Jeune caillé. On nous a servi des cailleteaux.

— ÉTYM. Diminutif de *caillet*, inusité, diminutif de *caille.*

† **CAILLETER** (ka-lle-té, *ll* mouillées), *v. n.* Faire la caillette; bavarder.

— ÉTYM. *Caillette* 2.

1. **CAILLETTE** (ka-llè-t', *ll* mouillées, et non ka-yè-t'), *s. f.* Quatrième estomac des animaux ruminants, ainsi nommé parce que le liquide acide qui en humecte la surface interne a la propriété de faire cailler le lait.

— HIST. XIVe s. La fraze, c'est la caillette, la pance et les boyauls, lesquels les tripiers vendent tous nettoiés, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton, *Sat. Mén.* p. 109.

— ÉTYM. *Cailler* 1.

2. **CAILLETTE** (ka-llè-t', *ll* mouillées, et non pas ca-yè-t'), *s. f.* Personne qui a du babil et point de consistance. Cet homme est une franche caillette. Les acteurs, qui étaient pour la plupart des caillettes de Parisiens, *Francion*, liv. IV, p. 142. Canillac lui reprocha [à Brancas] la futilité de son esprit, et son incapacité d'affaires et de secrets, et qu'en un mot il n'était qu'une caillette, ST-SIM. 447, 232. L'aîné [des fils de Larochefoucauld] était sans table, sans équipage, mais de grands biens, une cour de caillettes de Paris le soir chez sa femme, ID. 352, 143. ....Chez l'espèce femelle, Il brille encor, malgré son poil grison; Et n'est caillette en honnête maison Qui ne se pâme à sa douce faconde; En vérité caillettes ont raison; C'est le pédant le plus joli du monde, J. B. ROUSS. *Livr.* II, *ép.* 6. N'allez pas croire qu'elle examine jamais avec nos caillettes de Paris et nos aristarques modernes.... DIDER. *Corresp.* dans LAVEAUX. Il ne peut y avoir que quelques esprits rampants et subalternes et quelques caillettes qui daignent modeler leur façon de penser sur la sienne, MONTESQ. *Correspondance*, 56.

— HIST. XVIe s. Jamais nous n'avons eu que du mal par ces caillettes d'Italians illec, D'AUB. *Fœn.* III, 19. Et nous grands badaux, et caillettes, sots en latin et en français, de l'avoir enduré, *Sat. Mén.* p. 83. Ce n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent caillettes, puis que comme pauvres cailles coiffées, et trop credules, les predicateurs et sorbonnistes, par leurs caillets [appeaux] enchanteurs, nous ont fait donner dans les retz des tyrans, *ib.* p. 160.

— ÉTYM. Diminutif de *caille:* ne valant pas mieux qu'une caille, ou gazouillant comme une caille.

† 3. **CAILLETTE** (ka-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires du pétrel.

CAILLOT (ka-llo, *ll* mouillées, et non ka-yo; le *t* ne se lie pas dans la conversation; l'*s* se lie: des ka-llo-z épais; au pluriel caillots rime avec dos, faux, etc.), *s. m.* Petite masse d'un liquide coagulable par une action chimique ou par la chaleur. Le caillot du lait. Un caillot d'albumine. || Terme de médecine. Masse rouge ou rougeâtre, friable, formée par le sang dans les vaisseaux où il a cessé de circuler, dans les cavités, soit naturelles, soit accidentelles, où il s'est épanché, dans les vases où on le reçoit pendant la saignée, etc. Le sang de la saignée se prit en un caillot. Cracher des caillots de sang. ....Le sang qui durcit en caillots, LAMART. *Joc.* VI, 154.

— HIST. XVIe s. Les trombus et caillots de sang, PARÉ, *Mumie*, 8. Tel flux se connoistra par ce qu'il sera plus gros et plus noir, et qu'il sort par trombes et caillons, ID. XVIII, 65.

— ÉTYM. *Cailler* 1.

CAILLOT-ROSAT (ka-llo-ro-za, *ll* mouillées), *s. m* Poire ainsi nommée parce qu'elle est pierreuse et a un goût de rose.

— ÉTYM. *Caillou* (la forme *caillotte* se trouve dans des patois) et *rose.* Ménage dit que *poires de cailleau* se trouve dans le roman de la Rose.

CAILLOU (ka-llou, *ll* mouillées, et non ka-you), *s. m.* || **1°** Pierre très-dure, qui fait feu sous l'acier. Et quand d'âpres cailloux la pénible rudesse De tes pieds délicats offensent la faiblesse, A. CHÉNIER, *Élég.* 3. Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant, Il fait jaillir un feu qui petille en sortant, BOIL. *Lutr.* III. || Fig. Il a le cœur dur comme un caillou, ou un cœur de caillou, c'est-à-dire il est très-dur. Tous ces gens-là, monsieur, ont des cœurs de caillou, REGNARD, *le Joueur*, II, 9. || **2°** Cailloux, pierres qui ont l'apparence du cristal, comme les cailloux de Médoc, du Rhin. || Caillou d'Égypte, sorte de jaspe très-figuré. || Nom de plusieurs pierres employées dans la fausse bijouterie. || **3°** Terme de géologie. Tout fragment de roche peu volumineux. || **4°** Outil pour décrasser le creuset des ouvriers en cuivre.

— HIST. XIIIe s. Si durement [elle] s'estoit hurtée à un chaillo, *Berte*, XXXII. Sailli la veille en mi la rue; Tiercelins vit que vers li rue Qaillous et pierres.... *Ren.* 7221. Cil drecent au chastel perrieres; Grans cailloux de pesans perrieres, Por les murs rompre, lor envoient, *la Rose*, 16066. Dont veïssiés ribaus d'assaillir aatis, Et jeter aus fondufles ces grans caillaus massis, *Ch. d'Ant.* VI, 982. || XIVe s. Lors li a dit li roys que il avoit en son courage que le diz augures trenchast avecque son raseur un chailleuz à travers: Pren donques, dist-il, cest challeul, BERCHEURE, f° 19, *verso.* Bien estoient ung cent, que queuls, que boutillier, Qui veïst sur Bertran venir et costier Et jeter grans chaillos pour lui à empirier, *Guesclin*, 960. || XVe s. Ce n'estoient cailliel ne fust, Mais chevaus et florins sans compte, FROISS. *Buiss. de jeun.* Fine, franche, ferme et de hait Pour faire saillir estincelle D'un caillou par bonne cautelle, COQUILLART, *Droit nouveau.*

— ÉTYM. Berry, *chillou*, *chaillou*, *caille; caillotte*, *chillotte*, petit caillou; Saintonge, *chail;* picard, *cailleu;* wallon, *caie;* namurois, *caiau;* rouchi, *caiau;* provenç. *calhau;* portug. *calhão.* Mot difficile. Diez, faisant ressortir l'analogie entre cailler et durcir, propose *cailler*, acceptable pour le sens; mais, si *caillou* avait même origine que *cailler*, on trouverait parfois dans les anciens textes *coaillou* (voy. l'historique de *cailler*); ce qui n'arrive jamais. Grandgagnage le tire du flamand *kai*, *kei*, caillou. À cause du sens, on ne peut guère, jusqu'à présent du moins, admettre que *calculus;* d'où, par suppression de l'*u* bref, *calclus;* d'où *chail* ou *chaille;* d'où, avec un suffixe *ou*, *caillou* ou *chaillou.* Ce suffixe *ou* et *au* dans le provençal fait difficulté; car représentant la finale latine *avus* (*clavus*, *clou*), on ne voit pas comment il s'est joint à *cail.* Au reste les suffixes ont varié: il y a eu *ot*, *otte*, *eul*, *iel*, tous suffixes qui vont beaucoup mieux au primitif *cail* que le suffixe *avus.* Le celtique *cal*, dur, a été indiqué.

CAILLOUTAGE (ka-llou-ta-j', *ll* mouillées, et non ka-you-ta-j'), *s. m.* Ouvrage fait de cailloux. Ces murs sont ainsi composés: un lit de grosses pierres, une maçonnerie mêlée, une couche de cailloutage, CHATEAUBR. *Itin.* II, 306. || Faïence fine; terre à pipes

— HIST. XVIe s. En fustes quitte pour trois ou quatre mousquetades qui vous sifflerent aux oreilles, et

autant qui firent voler la poudre et sauter le cailletaje à l'entour de vos pieds, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 156, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Caillou.*

† **CAILLOUTÉ, ÉE** (ka-llou-té, tée, *ll* mouillées, et non ka-you-té), *part. passé.* Garni de cailloux.

† **CAILLOUTÉE** (ka-llou-tée, *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Faïence fine. || 2° Sorte d'enjolivement pittoresque fait de cailloux de diverses couleurs dans les jardins.

— ÉTYM. *Caillou.*

† **CAILLOUTER** (ka-llou-té, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de ponts et chaussées. Garnir de cailloux.

— ÉTYM. *Caillou.*

† **CAILLOUTEUR** (ka-llou-teur, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui cailloute. || Ouvrier taillant les pierres à fusil.

— ÉTYM. *Caillouter.*

CAILLOUTEUX, EUSE (ka-llou-teû, teû-z', *ll* mouillées, et non ka-you-teû), *adj.* Plein de cailloux. Un sol caillouteux.

— ÉTYM. *Caillou.*

† **CAILLOUTIS** (ka-llou-ti, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de ponts et chaussées. Caillous qui couvrent un chemin.

— ÉTYM. *Caillouter.*

CAÏMAC (ka-i-mak), *s. m.* Voy. KAÏMAC.

CAÏMACAN (ka-i-ma-kan), *s. m.* Lieutenant du grand vizir.

— ÉTYM. Mot arabe composé de *kāim*, tenant, et *makām*, lieu : lieutenant.

CAÏMAN (ka-i-man), *s. m.* Espèce de crocodile. Cette rivière [dans les Florides] était remplie de caïmans, CHATEAUB. *Voy. Am.* 430.

— ÉTYM. *Acayoúman*, nom du crocodile en langue caraïbe, *Dict. fr. caraïbe* du P. RAYMOND BRETON, Auxerre, 1661. Indi aquelzoallin, alii *caymanem* vocant, NIEREMBERG, *Hist. nat.* XII, 5. De los lagartos o *caymanes* qua llaman (des lézards ou, comme on dit, caïmans), ACOSTA, *Hist. nat. de Indias*, III, 17.

CAIMANDER (ké-man-dé), *v. n.* voy. QUÉMANDER.

CAIMANDEUR, EUSE (ké-man-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Voy. QUÉMANDEUR.

† **CAÏNITE** (ka-i-ni-t'), *s. m.* Nom de gnostiques qui honoraient Caïn et Judas, et qui avaient un évangile sous le nom de ce dernier personnage.

— ÉTYM. *Caïn.*

CAÏQUE (ka-i-k'), *s. m.* Sorte d'esquif d'une forme gracieuse et légère, en usage dans l'Archipel et à Constantinople. Je retournai au vaisseau sur un caïque, CHATEAUB. *Itin.* 26. || Autrefois, sorte de chaloupe qui servait ordinairement avec les galères dans la Méditerranée. On envoya le caïque reconnaître les ennemis. || Dans le XVIIe siècle, le genre ni l'orthographe n'étaient déterminés. La cahique de Vinceguerre ayant rencontré un bateau pêcheur, le mena à la capitaine, *Relation du marquis de Brézé*, 1642, dans JAL. [Les pirates de la Russie méridionale] vont quelquefois jusques à trois ou quatre lieues de Constantinople avec leurs caïcs tant seulement, qui sont de petits vaisseaux de rame, en chascun desquels il n'y a la plupart du temps que trente ou quarante soldats, *Le père* DAN, *Hist. de Barbarie*, 1649, liv. I, p. 10, dans JAL.

— ÉTYM. Mot turc, *kāïk.*

† **CAIRE** (kê-r'), *s. m.* Écorce du fruit du cacaotier servant à faire des cordes et des écorces.

† **CAIRN** (kèrn), *s. m.* Monticule de terre et de pierres élevé par les Celtes en Bretagne, en Écosse, en Irlande.

— ÉTYM. Gaél. *carn* ou *cairn*, tas de pierres.

† **CAIRON** (ké-ron), *s. m.* Sorte de pierre servant à former les bords de la chaudière des savonniers.

CAISSE (kè-s'), *s. f.* || 1° Coffre de bois pour le transport des marchandises. Remplir les caisses. Charger les caisses sur un camion. || 2° Assemblage de planches ayant un fond et dans lequel on plante des fleurs et des arbustes. Il y a un bois entier d'orangers dans de grandes caisses, SÉV. 202. Tout était plein de fleurs dans des caisses, ID. 387. || Terme de chirurgie. Caisse à amputation, caisse à trépan, caisse contenant les instruments nécessaires pour amputer, trépaner. Caisse à médicaments, boîte garnie d'instruments, de médicaments. || 3° Coffre dans lequel on dépose l'argent. Tirer de l'argent de sa caisse. La caisse fut forcée par des voleurs. Les caisses de l'État. || Le bureau où est la caisse, où se font les payements. Allez à la caisse, vous serez payé. La caisse est fermée. || Les fonds mêmes qui sont en caisse, ou qui sont à la disposition du caissier. Sa caisse est de cent mille écus. || Livre de caisse, le registre où sont inscrits les mouvements de fonds. || Tenir la caisse, diriger les opérations d'une caisse, avoir le maniement de l'argent. || Caisse militaire, la caisse du régiment, les fonds destinés à payer les troupes. || Caisse des pensions, les fonds affectés au payement des pensions de retraite. || Établissement où l'on dépose des fonds. Caisse d'amortissement. L'établissement de la caisse d'amortissement, VOLT. *Lett. Tabareau*, octobre 1768. || Caisse d'épargne, établissement où l'on reçoit de très-petites sommes dont l'intérêt est payé et capitalisé, et qui a pour but de faciliter les économies des ouvriers, des domestiques, et, en général, de toutes les personnes dont le revenu est très-petit. || 4° Le cylindre d'un tambour, et, par extension, le tambour même. Caisse de tambour. La caisse est crevée. Les voyageurs battent de la caisse pour les empêcher d'approcher [les éléphants], BUFFON, *Éléphant.* Amour voulant lever un régiment Battait la caisse autour de ses domaines, J. B. ROUSS. *Vers allégoriques au duc de Bourg.* || Caisse roulante, tambour allongé, employé surtout dans la musique militaire. || Grosse caisse, espèce de très-grand tambour employé dans la musique militaire. || L'artiste qui en joue. Faites signe à la grosse caisse. || Terme d'anatomie. Caisse du tambour, cavité demi-sphérique qui se trouve au fond du trou auditif externe. || 5° Le corps d'une voiture. || 6° Terme de physique. Caisse catoptrique, instrument d'optique qui grossit de petits corps très-rapprochés. || 7° Terme de cuisine. Papier plié en carré avec rebords où l'on fait cuire les biscuits, etc. Champignons en caisse. || 8° Terme de marine. Caisse à eau, grand vaisseau en fer dans lequel on met l'eau nécessaire au navire. || Morceau de bois, ayant en général la forme d'un ellipsoïde aplati, qui renferme le rouet de la poulie. || Caisse d'un mât, nom donné à la partie quadrangulaire servant de pied à un mât de hune, de perroquet ou de cacatois. || 9° Terme d'architecture. Renfoncement carré entre les modillons de la colonne corinthienne. || 10° Ce qui renferme le mouvement d'une pièce d'horlogerie. || 11° Terme d'artificier. Caisse aérienne, ballon rempli de fusées et d'artifices divers.

— HIST. XVIe s. Quelques soudards, cuidans que ce fust or ou argent qu'il portast en ceste quesse, le tuerent, AMYOT, *Marcell.* 29. Qu'a fait ce tambour pour le battre, il n'a point failli; mais s'il avoit battu la quaisse, il seroit battu, D'AUB. *Hist.* II, 348. Ils sortirent meche esteinte, la caisse desbandée, ID. *ib.* II, 370. Les quesses sont faites de fer blanc ou de bois; leur usage est de tenir les os en bonne figure, PARÉ, XII, 8. Ils n'eussent osé battre casse ny tambour en leur quartier, CARLOIX, VII, 3. Que les escus seroient nombrez, et mis en des casses de boys, puis seroient emballées les dittes casses et scellées des seaux des dits deputez, M. DU BELLAY, p. 159. Tels receptacles [fosses pour enfouir les pierres tirées d'un champ] sont appelés caisses, comme enfermans les pierres qu'on y met reposer, O. DE SERRES, 66. Aucuns gardent leurs bleds enfermés dans des grandes quaisses, ID. 134.

— ÉTYM. Bourguig. *caisse*, poêle à frire; wallon, *case;* provenç. *cayssa*, *caissa;* catal. *capsa;* espagn. *caxa;* portug. *caixa;* ital. *cassa;* du latin *capsa*, coffre.

† **CAISSETIN** (kè-se-tin), *s. m.* Petite caisse ou armoire où l'ouvrier range les dorures et les soies qu'il emploie. || Petite caisse de sapin dans laquelle on envoie de Provence les raisins séchés au soleil.

— ÉTYM. *Caisse.*

CAISSIER (kè-sié; l'*r* ne se prononce jamais : un kè-sié habile; au pluriel : des kèsié-z habiles), *s. m.* Celui qui tient la caisse d'un banquier, d'une administration, et qui en dirige les opérations. || *S. f.* Caissière, femme qui, dans certains magasins, tient la caisse de l'établissement.

— ÉTYM. *Caisse.*

CAISSON (kè-son), *s. m.* || 1° Grande caisse placée sur un train à quatre roues. Les caissons servent à porter des vivres et des munitions. St-Frémont fut détaché le 18 avec presque tous les caissons de l'armée, sous prétexte d'aller querir un grand convoi au fort Louis, ST-SIMON, 47, 49. || 2° Terme d'architecture. Compartiments, ornés de moulures, dont on décore les plafonds et les voûtes. || 3° Petit coffre dans un carrosse. || 4° Coffre en charpente, pour maçonner au fond de l'eau. || 5° Terme de marine. Banquette renfermant des provisions de table. || 6° Terme de menuiserie. Bout de tringle ajusté haut et bas à un volet.

— HIST. XVIe s. Eschelles à assaillir places, cassons à porter pain en camp, et autres tels equipages, M. DU BELLAY, 493.

— ÉTYM. *Caisse.*

† **CAJEPUT** (ka-je-put'), *s. m.* Terme de pharmacie. Huile volatile fournie par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques (*melaleuca cajeputi*).

† **CAJOLABLE** (ka-jo-la-bl'), *adj.* Qui peut être cajolé. Mme de Warens se mit à cajoler Grossi, qui pourtant n'était pas trop cajolable, J. J. ROUSS. *Confess.* V.

— ÉTYM. *Cajoler.*

CAJOLÉ, ÉE (ka-jo-lé, lée), *part. passé.* Un enfant cajolé par sa bonne. Cette jeune fille cajolée par les garçons du village.

CAJOLER (ka-jo-lé), *v. a.* || 1° Employer des paroles, des manières caressantes pour gagner quelqu'un. Il se porte au-devant, lui parle, le cajole, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Ce sont des contes plus étranges Qu'un renard qui cajole un corbeau sur sa voix, LA FONT. *Fab.* II, 1. .... Dit d'abord un ami qui veut me cajoler, BOIL. *Ép.* VI. L'on en sort [des boutiques de Paris] quelquefois à bon marché : une jeune marchande cajole un homme une heure entière, pour lui faire acheter un paquet de cure-dents, MONTESQ. *Lett. pers.* 58. Le compliment est d'un amant adroit, et vous avez entendu dire qu'il fallait cajoler les mères pour obtenir les filles, MOL. *Am. magn.* I, 2. || 2° Tâcher de plaire à une femme par paroles et manières. Les coqs ne chantent point, je n'entends aucun bruit, Sinon quelques zéphyrs, qui le long de la plaine Vont cajolant tout bas les nymphes de la Seine [c'est-à-dire, caressant, frôlant les eaux de la Seine], RACAN, *Berg. Alcidor*, I, 1. Il cajolait la jeune bachelette, LA FONT. *Cloch.* Il ne cajole point sa femme, LA BRUY. 13. Va, bienheureux amant, cajoler ta maîtresse, CORN. *Médée*, V, 7. || Absolument. Tudieu! comme avec lui votre langue cajole! MOL. *Éc. des femmes*, V, 4. Et je m'assure aussi tellement en sa foi, Que, bien que tout le jour il cajole avec toi, Mon esprit te conserve une amitié si pure, Que, sans être jaloux, je le vois et l'endure, CORN. *la Suivante*, II, 8. || 3° Terme de marine. Faire marcher un vaisseau contre le vent, en profitant d'un courant. || *V. n.* Faire de petites bordées. Les brûlots ennemis ne pouvaient, en cajolant et en se laissant dériver aux courants, présenter que la proue ou la poupe aux vaisseaux français, *Relation du combat de la Hougue*, dans JAL. || 4° *V. n.* S'est dit du cri du geai. C'est en ce sens que Régnier l'a pris activement : Sa barbe pinçoter, cajoler la science [parler le jargon de la science].

— HIST. XVIe s. Vaut mieux, suivant le vieil usage, Un vau de vire cajoler [chanter] Que mal parler, J. LE HOUX, II. Quelque soupçon qu'eust cette pauvre femme, il la cajola de maniere que.... D'AUB. *Hist.* I, 33. Ils piolent comme poullets, ils cageollent comme les gays, ils cacabent comme perdrix, PARÉ, *Animaux*, 25. Je ressembleray au hibou, et croy qu'il y aura quelque gay ou meschant corbeau, ennemy de la verité et de la republique, qui me cajolleront et becquetteront, ID. *Mumie. et Lic. Dédic.* Il cajolle comme une pie borgne, OUDIN.

— ÉTYM. Wallon, *crajolé*, *cajolé*, bigarré; namurois, *cajoler*, enjoliver. On le tire de *cageole* (espagn. *gayola*, portug. *gaiola*), diminutif de *cage:* traiter comme un oiseau qui est en cage, ou plutôt, chanter comme un oiseau en cage et de là flatter; car *cageoler* a signifié aussi chanter : cajoler un vau de vire. Mais *cageole* n'existe pas ou du moins n'existe que sous la forme *geôle* (voy. ce mot); cela fait difficulté. Aussi Grandgagnage pense que le mot n'a pas cette origine, à laquelle le sens du wallon ne peut s'accorder; et qu'il faut y voir le radical *jol* qui est dans *joli*, avec un préfixe *cra* ou *ca*.

CAJOLERIE (ka-jo-le-rie), *s. f.* || 1° Paroles et manières par lesquelles on cajole. La nécessité apprend la complaisance et la cajolerie aux âmes les plus libres et les plus altières, BALZ. *le Barbon.* Je n'ai point tant d'esprit pour tant de menterie : Je ne puis m'adonner à la cajolerie, RÉGNIER, *Sat.* III. Un temps, sans lui parler, ma langue vacilla; Enfin je me remets sur les cajoleries, Lui dis comme le roi était aux Tuileries, ID. *Sat.* VIII. Le roi de Prusse ayant offert.... je lui ai repondu avec la cajolerie qu'il faut mettre dans les lettres qu'on écrit à des rois victorieux, VOLT. *Lett. Richelieu*, 19 août 1766. Voltaire m'écrase, il me persécute, peut-être me fera-t-il périr à la fin; grande merveille, avec cent mille livres de rente, tant d'amis puissants à la cour, et tant de si basses cajoleries contre un pauvre homme dans mon état! J. J. ROUSS. *Lettr. Le Nieps*, 8 févr. 1765. || 2° Propos et manières dont on se sert pour gagner les bonnes grâces d'une femme. Souffrir, aimer la cajolerie. Il se servit de tout son esprit et de toute sa cajolerie pour exagérer l'agréable

caprice de sa maîtresse, SCARR. *Rom. com.* ch. 9. Séduire les personnes innocentes et simples par des cajoleries affectées, FLÉCH. *Serm.* II, 57. Ces assemblées étaient un rendez-vous tumultueux de vanité, de curiosité, de cajolerie, ID. *ib.* II, 67.

— HIST. XVIe s. Il est admirable en telle cajolerie, quand il veut regagner un serviteur dont il croit pouvoir avoir besoin, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Cajoler.*

CAJOLEUR, EUSE (ka-jo-leur, leû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui cajole. Elle n'eut pas la force de chasser tous ces cajoleurs, SCARRON, *Rom. com.* chap. 8. .... Et ce beau cajoleur, Avec qui je t'ai vue en douce confidence, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, IV, 4.

— HIST. XVIe s. Son mari alleguant pour vice, qu'elle n'estoit pas assez complaisante et cageoleuse ; je suis, dit-elle, matrone et femme de bien, D'AUB. *Hist. Préf.* 3. Ces cajoleurs de cour qui semblent n'y estre que pour faire des exclamations et des admirations de tout ce qu'ils voyent et oyent, SULLY, *Mém.* part. 2, ch. 11, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cajoler.*

† **CAJOT** (ka-jo), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de cuve pour faire l'huile de foie de morue.

† **CAJOTTE** (ka-jo-t'), *s. f.* Voy. CACHOTTE.

† **CAJUTE** (ka-ju-t'), *s. f.* Terme de marine. Petite chambre dans un navire. || Chambre du capitaine. || Lit en forme d'armoire.

— ÉTYM. Holl. *kajuit.*

CAL (kal), *s. m.* || 1° Durillon. Il vient des cals aux mains à force de travailler. || On dit plus souvent calus. || 2° Terme de chirurgie. Cicatrice des os à la suite d'une fracture. || 3° Masse endurcie sur un végétal.

— HIST. XVIe s. Le cal des cors est dur et espais comme la corne de lanterne, PARÉ, V, 31.

— ÉTYM. *Callus*, callosité.

CALADE (ka-la-d'), *s. f.* Terme de manége. La pente d'un terrain par lequel on fait descendre un cheval au petit galop, pour donner de la souplesse à ses hanches.

— ÉTYM. Ital. *calata*, de *calare*, caler (voy. ce mot), laisser tomber.

† **CALAGE** (ka-la-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de caler.

— ÉTYM. *Caler.*

† **CALAIS** (ka-lè), *s. m.* Sorte de panier, particulièrement à l'usage des marchands des halles. || À la halle de Paris, mesure adoptée pour certains légumes tels que la chicorée sauvage; il contient 12 têtes.

CALAISON (ka-lè-zon), *s. f.* Terme de marine. Quantité dont un bâtiment plonge dans l'eau, en raison du chargement.

— ÉTYM. *Caler.*

CALAMBAC (ka-lan-bak), **CALAMBART** (ka-lan-bar), **CALAMBOUC** (ka-lan-bouk), **CALAMBOU** (ka-lan-bou) ou **CALAMBOUR** (ka-lan-bour), *s. m.* Bois odorant des Indes. Le cèdre, le calambou et le palo d'aquila ne sont rien au prix, VOIT. *Lettr.* 133.

† **CALAME** (ka-la-m'), *s. m.* Roseau dont les anciens se servaient pour écrire.

— ÉTYM. *Calamus*, roseau (voy. CHAUME).

CALAMENT (ka-la-man), *s. m.* Terme de botanique. Plante labiée odorante (*melissa calamintha, L.*).

— HIST. XIIIe s. Castoreum e calament Li donez à boire ensement, *Ms. St-Jean.* || XVIe s. Decoction de calamenthe, armoise, lavande, PARÉ, XVIII, 57. Armoise, calament, camomille, O. DE SERRES, 902. Les jus de capres, d'absynthe, de calaminthe, de chamædris, ID. 901.

— ÉTYM. *Calamintha*, de καλαμίνθη, de καλὸς, beau, et de μίνθη, menthe (voy. ce mot).

† **CALAMIDE** (ka-la-mi-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom des polypes en forme de chaume ou de plume.

— ÉTYM. *Calamus*, chaume.

† **CALAMIFÈRE** (ka-la-mi-fê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte des chaumes.

— ÉTYM. *Calamus*, chaume, et *ferre*, porter.

† **CALAMIFORME** (ka-la-mi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de chaume.

— ÉTYM. *Calamus* et *forme.*

CALAMINAIRE (ka-la-mi-nê-r'), *adj.* Voy. CALAMINE.

CALAMINE (ka-la-mi-n'), *s. f.* || 1° Terme d'ancienne chimie. Calamine ou pierre calaminaire, oxyde de zinc carbonaté natif. || 2° Terre bitumineuse qui sert à affiner le cuivre.

— HIST. XIVe s. Le cent de chalemine doit quatre deniers, DU CANGE, *calamnaris.* Calamine pour mal des ieux, ID. *ib.* || XVIe s. Prenez pierre calaminaire lavée, coquilles d'œufs bruslés, corail rouge, PARÉ, XVI, 28.

— ÉTYM. Bas-lat. *calamina.*

CALAMISTRÉ, ÉE (ka-la-mi-stré, strée), *part. passé.* Bouclé, en parlant des cheveux.

CALAMISTRER (ka-la-mi-stré), *v. a.* Mettre en boucles, en parlant des cheveux. Dans vos réduits où tout est peigné, ajusté, arrangé, calamistré, DIDEROT, *Lett. à Mme Riccoboni.* || Hors d'usage.

— ÉTYM. *Calamistrare*, de *calamistrum*, fer à friser, de καλαμίς, même sens, de κάλαμος, roseau (voy. CHAUME), ainsi dit à cause de la ressemblance de cet ustensile rond avec un roseau.

1. **CALAMITE** (ka-la-mi-t'), *s. f.* Gomme-résine, sorte inférieure de storax qu'on recueille dans des tiges de roseau.

— HIST. XVIe s. Sandaulx, poudre de calamite, PARÉ, XI, 15. Terebentine, styrax, calamite, oliban, benjoin, ID. XXIV, 21.

— ÉTYM. *Calamus*, roseau (voy. CHAUME).

2. **CALAMITE** (ka-la-mi-t'), *s. f.* || 1° Ancien nom de la pierre d'aimant, et, par suite, de la boussole. || 2° Calamite blanche, sorte de marne ou d'argile blanche.

— HIST. XVIe s. Voyez à la calamite de vostre boussole, RABEL. IV, 18.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *caramida ;* espagn. *calamida ;* ital. *calamita ;* de *calamus*, roseau (voy. CHAUME), parce qu'on mettait la *calamite* dans un roseau ou sur une paille pour la faire flotter.

CALAMITÉ (ka-la-mi-té), *s. f.* || 1° Tout grand malheur public. La famine, la guerre, la peste sont des calamités. Est-il arrivé quelque calamité à Salente? FÉN. *Tél.* XXII. Un astre qui n'annonce que des calamités à la terre, MASS. *Petit car. Gloire.* Après ces jours de sang et de calamités, VOLT. *Zaïre*, II, 1. Job déplore les diverses calamités qui affligent la vie humaine, BOSS. dans LAFAYE. || 2° Infortune. Et qu'une femme enfin dans la calamité, CORN. *Poly.* IV, 6. Ici, près des remparts de l'auguste cité, Il a marqué la fin de ma calamité, ID. *Œd.* I, 1.

— HIST. XIVe s. Fortune, en autrui calamité, leur avoit donné enseignement de eschiver semblable injure, BERCHEURE, f° 67, *recto.* Qui ses biens presens garde sans superfluité, De legier ne puet pas avoir calamité, *Girart de Ross.* 3017. Et après en sa vieillesse il cheït en très grant miseres et en très grant calamités, ORESME, *Éth.* 22. || XVIe s. En la calamité de l'exil où il se trouvoit, AMYOT, *Thém.* 46. La calamité des mulots, le deschet des greniers et la mangeaille des charançons et mourrins, RAB. *Pant.* III, 2.

— ÉTYM. Provenç. *calamitat;* espagn. *calamidad;* ital. *calamità;* de *calamitatem*, lequel, signifiant proprement perte des récoltes, aurait été tiré de *calamus*, chaume; mais le suffixe *itas* n'a pas ce sens, ne signifiant que la possession d'un attribut : *bonitas*, bonté, *qualitas*, qualité; et *calamité* ne pourrait signifier que la qualité d'être chaume; à moins que, forçant le sens de ce suffixe, les Latins n'y aient vu la qualité d'être bon ou mauvais, et finalement, par une exclusion qui n'est pas rare dans les langues, la qualité d'être mauvais chaume, mauvaise récolte, *calamité.* Toutefois, d'autres étymologistes regardent l'origine du mot comme inexpliquée et croient à un radical *cal* signifiant mal et qui se trouverait dans *cal-umnia* et dans *in-col-umis.*

† **CALAMITEUSEMENT** (ka-la-mi-teû-ze-man), *adv.* D'une façon calamiteuse.

— HIST. XVIe s. Calamiteusement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Calamiteuse*, et le suffixe *ment.*

CALAMITEUX, EUSE (ka-la-mi-teû, teû-z'), *adj.* Fécond en calamités. Le mari de Mme de Navailles, le plus fidèle confident du cardinal Mazarin jusque dans les temps les plus calamiteux de sa vie, ST-SIM. 138, 12. Mme de Maintenon vanta la longueur de la pénitence de Villeroy, sa désolation de ne pouvoir être auprès du roi dans des moments si calamiteux, ID. 325, 5.

— HIST. XVIe s. La plus calamiteuse et fraile de toutes les creatures, c'est l'homme, et quand et quand la plus orgueilleuse, MONT. II, 156. Quant à moy, j'ay toutes vouluntez convenables au calamiteux estat où je me treuve maintenant, AMYOT, *Thém.* 50. Ils estoient desja espris du malheureux et calamiteux desir de la Sicile, ID. *Péricl.* 42. [L'homme] bref la plus calamiteuse et miserable chose du monde, CHARRON, *Sagesse*, I, 36. Aux exemples des tyrans, les princes peuvent observer leurs fins avoir esté calamiteuses, DU HAILLAN, *Hist. Épître,*

— ÉTYM. *Calamitosus*, de *calamitas* (voy. CALAMITÉ).

† **CALANDRAGE** (ka-lan-dra-j'), *s. m.* Opération que les étoffes subissent avant d'être livrées au commerce.

— ÉTYM. *Calandrer.*

1. **CALANDRE** (ka-lan-dr'), *s. f.* Sorte d'alouette, dite aussi grosse alouette et sentinelle.

— HIST. XIIIe s. Kalendre est uns oiziaus tous blans, li siens poumons garist del obscurté des iex, de qui la Bible deffent que nus ne mangust, *Bibl. des Chartes*, 4e *série*, t. V, p. 334. Lors s'evertue, et lors s'envoise Li papegaus et la kalandre, *la Rose*, 78. || XIVe s. Quant il se treuve as champz dessus l'ample païs, Et il ot la calandre et le chant des mauvis, *Baud. de Seb.* VI, 369. || XVIe s. Incontinent que Viscontin mourut, Son ame entra au corps d'une calendre.... Ores qu'il est calendre devenu, Il contrefait tous les oyseaux du monde, MAROT, III, 33.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *calandra;* espagn. *calandria ;* portug. *calhandra ;* probablement, à cause de la huppe que porte cet oiseau, de *caliendrum*, bonnet, de κάλλυντρον, ornement.

2. **CALANDRE** (ka-lan-dr'), *s. f.* Nom vulgaire de la calandre granaire (coléoptère), dite cusson dans le midi de la France, et appelée généralement charançon du blé ou simplement charançon, LEGOARANT. || La calandre des palmiers, nommée vulgairement ver palmiste.

— ÉTYM. Bas latin *calandrus;* anglais, *calender.* Origine inconnue, à moins de quelque assimilation avec la *calandre*, oiseau.

3. **CALANDRE** (ka-lan-dr'), *s. f.* Machine de bois avec laquelle on tabise les taffetas et d'autres étoffes de soie. J'étais à l'étendage dans la chambre de la calandre, J. J. ROUSS. *Prom.* 4.

— ÉTYM. Bas-lat. *calendra*, de *cylindrus* (voy. CYLINDRE). *C* a pu garder le son dur à cause qu'il se trouvait devant *y*, comme dans *coing* de *cydonium.*

CALANDRÉ, ÉE (ka-lan-dré, drée), *part. passé.* Passé à la calandre.

† **CALANDRELLE** (ka-lan-drè-l'), *s. f.* Espèce d'alouette (*alouette brachydactyle*), dite aussi alouette des sables.

— ÉTYM. Diminutif de *calandre* 1.

CALANDRER (ka-lan-dré), *v. a.* Faire passer par la calandre, opération qui a pour but de presser et lustrer une étoffe.

— ÉTYM. *Calandre* 3.

† **CALANDRETTE** (ka-lan-drè-t'), *s. f.* Grive de vigne.

— ÉTYM. Diminutif de *calandre* 1.

† **CALANDREUR** (ka-lan-dreur), *s. m.* Ouvrier qui calandre.

† **CALANGUE** (ka-lan-gh'), *s. f.* Synonyme de crique ou petite baie dans la Méditerranée.

— ÉTYM. Ital. *calanca.*

† **CALANQUE** (ka-lan-k'), *s. f.* Terme de marine. Petit coin pour assujettir un objet.

— ÉTYM. *Caler.*

† **CALAO** (ka-la-o), *s. m.* Nom d'un oiseau (*buceros*).

† **CALAPITE** (ka-la-pi-t'), *s. f.* Nom de concrétions qui se forment dans les noix de coco.

† **CALATHIDE** (ka-la-ti-d'), *s. f.* Terme de botanique. Assemblage de petites fleurs portées sur un réceptacle commun.

— ÉTYM. Καλαθίς, corbeille.

† **CALATHIFORME** (ka-la-ti-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de corbeille.

— ÉTYM. *Calathus*, corbeille, et *forme.*

CALATRAVA (ka-la-tra-va), *s. m.* Ordre militaire très-célèbre qui fut fondé en 1158 à Calatrava, sous Sanche III de Castille, pour défendre cette ville contre les Maures. Les chevaliers de cet ordre se mariaient une fois et faisaient vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté conjugale, vœu auquel, plus tard en 1652, ils ajoutèrent celui de soutenir l'immaculée Conception de la Vierge. Cet ordre était soumis à l'ordre de Cîteaux. Les chevaliers portaient en cérémonie un grand manteau blanc, sur lequel il y avait du côté gauche une croix rouge fleurdelisée.

CALCAIRE (kal-kè-r'), *adj.* || 1° Qui est de la nature de la chaux, où il y a de la chaux. Terrain calcaire. Matière calcaire. Pour l'incrédule, les montagnes sont des protubérances de pierres calcaires ou vitrescibles, CHATEAUBR. *Gén.* III, 45. || 2° *S. m.* Terme de géologie. Roche essentiellement composée de carbonate de chaux. On distingue : 1° le calcaire primitif, qui est le marbre, d'un grain égal, ne portant aucune empreinte de corps organisés; 2° le calcaire ancien ou de transition, d'un tissu compacte, et ne

contenant que peu de corps marins; 3° le calcaire coquillier, ainsi nommé parce qu'il contient beaucoup de coquilles.

— ÉTYM. *Calcarius*, de *calx*, chaux (voy. CHAUX).

† **CALCANÉEN, ENNE** (kal-ka-né-in, né-è-n'), *adj.* Qui se rapporte au calcanéum.

† **CALCANÉO....** Préfixe dont se servent les anatomistes pour indiquer des rapports du calcanéum : calcanéo-scaphoïdien.

CALCANÉUM (kal-ka-né-om'), *s. m.* Terme d'anatomie. Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, et faisant partie du tarse.

— HIST. XVIe s. Le calcaneum est le plus gros d'entre les autres [os du pied], et sur lequel nous marchons, PARÉ, IV, 38.

— ÉTYM. *Calcaneum*, de *calcare*, fouler au pied.

† **CALCARÉO....** Préfixe dont se servent les géologistes pour indiquer que le calcaire entre dans certains composés : calcaréo-ferrugineux.

† **CALCAREUX, EUSE** (kal-ka-reû, reû-z'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient de la chaux ou des pierres calcaires.

— ÉTYM. Voy. CALCAIRE. *Calcareux* est un grossier barbarisme; *calcaire* ne pouvant en aucun cas mener à *calcareux*.

† **CALCARIFÈRE** (kal-ka-ri-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni d'un éperon.

— ÉTYM. *Calcar*, éperon, et *ferre*, porter.

† **CALCARIFORME** (kal-ka-ri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un éperon.

— ÉTYM. *Calcar*, éperon, et *forme*.

CALCÉDOINE (kal-sé-doi-n'), *s. f.* Pierre précieuse de couleur bleue ou jaunâtre, qu'on met au rang des agates, et sur laquelle on grave aisément.

— HIST. XIIe s. Jagonces, saphirs, calcedoines, *Romancero*, 59. || XIVe s. Calcidoine est une pierre palle et de couleur obscure, qui est ainsy comme moyenne entre la couleur du beril et de jacinte. Ceste pierre est engendrée de la rousée, si comme dient aulcuns, DE LABORDE, *Émaux*, p. 200. Un signet d'or à un cassidoine, où est taillie la teste d'une femme, ID. *ib.* || XVIe s. Quant est du calcidoine, PALISSY, 51.

— ÉTYM. *Calcedonius lapis*, pierre calcédonienne, de Χαλκηδών ou Καλχηδών, ville de Bithynie, près de laquelle se trouvait cette pierre.

CALCÉDONIEUX, EUSE (kal-sé-do-ni-eû, eû-z'), *adj.* Marqué de blanc, en parlant des pierres précieuses.

— ÉTYM. *Calcédoine.*

† **CALCÉIFORME** (kal-sé-i-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une pantoufle.

— ÉTYM. *Calceus*, soulier (voy. CHAUSSER), et *forme.*

† **CALCÉOLAIRE** (kal-sé-o-lê-r') *s. f.* Plante cultivée depuis quelque temps pour sa fleur (*calceolaria*).

— ÉTYM. Fleur ainsi dite à cause de sa forme, de *calceolus*, pantoufle, chausson.

† **CALCÉOLE** (kal-sé-o-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Sorte de coquillage (*calceola*).

— ÉTYM. Ainsi dit, à cause de sa forme, de *calceolus*, chausson, pantoufle.

† **CALCÉOLÉ** (kal-sé-o-lé), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de la famille des calcéoles.

† **CALCÉOLIFORME** (kal-sé-o-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de pantoufle.

— ÉTYM. *Calceolus*, pantoufle, et *forme.*

† **CALCET** (kal-sè), *s. m.* Terme de marine. Pièce de bois placée au haut d'un mât de galère, et dans la tête de laquelle sont placées les poulies.

— ÉTYM. Vieux franç. *causse*, *cosset*, *cousset;* espagn. *calcez*, *garcez;* ital. *calcese;* de *carchesium*, hune (voy. CARQUOIS).

† **CALCICO....** Préfixe dont se servent les minéralogistes pour indiquer qu'un composé contient de la chaux : calcico-barytique.

† **CALCIDE** (kal-si-d'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des métaux analogues au calcium.

— ÉTYM. *Calcium.*

† **CALCIFÈRE** (kal-si-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui contient de la chaux.

— ÉTYM. *Calx*, chaux (voy. CHAUX), et *ferre*, porter.

† **CALCIFICATION** (kal-si-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de pathologie. Passage d'un tissu mou à la consistance et quelquefois à la couleur de la chaux, par dépôt moléculaire des sels de chaux et autres.

— ÉTYM. *Calcifié.*

† **CALCIFIÉ, ÉE** (kal-si-fi-é, ée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui est converti en carbonate de chaux.

— ÉTYM. *Calx*, chaux, et *ficare*, fréquentatif, usité en composition, de *facere*, faire.

† **CALCILITHE** (kal-si-li-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Pierre de chaux compacte.

— ÉTYM. *Calx*, chaux, et λίθος, pierre.

† **CALCIN** (kal-sin), *s. m.* Verre qui provient des rognures de glace. || Verre réduit en parcelles par la calcination suivie de l'immersion dans l'eau froide. || On dit aussi casson.

— ÉTYM. Voy. CALCINER.

† **CALCINABLE** (kal-si-na-bl'), *adj.* Qui peut être calciné. Une pointe de roche escarpée lui [à Annibal] fermait le passage, il la rendit calcinable, VOLT. *Sing.* 9. Pierres calcinables ou marbres, BUFF. *Théorie de la terre*, art. IX.

— ÉTYM. *Calciner.*

CALCINATION (kal-si-na-sion), *s. f.* || 1° Autrefois réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent. || 2° Aujourd'hui, opération dans laquelle on soumet à une chaleur très-élevée une substance infusible, mais sensiblement altérable. 100 livres de plomb produisent, après la calcination, jusqu'à 110 livres de minium, VOLT. *Feu*, I, 2.

— ÉTYM. *Calciner.*

† **CALCINE** (kal-si-n'), *s. f.* Oxyde métallique en poudre servant à faire les émaux.

CALCINÉ, ÉE (kal-si-né, née), *part. passé.* || 1° Réduit en chaux ou oxyde métallique. || 2° Très-échauffé. Tous ces rocs calcinés sous un soleil rongeur, Brûlent et font hâter les pas du voyageur, A. CHÉNIER, 34. || 3° Brûlé. Un rôti calciné. || Fig. Mon sang est calciné, la fièvre me consume, J. J. ROUSS. *Lettr. Peyrou*, 6 avril 1765. || Il a le corps calciné, se dit d'un homme qui fait abus des liqueurs alcooliques.

CALCINER (kal-si-né), *v. a.* || 1° Terme de chimie. Réduire par l'action du feu en ce qu'on nommait chaux autrefois, ce nom de chaux étant alors donné à tous les oxydes métalliques, et surtout à ceux qui avaient des propriétés alcalines. || 2° Soumettre à une forte chaleur. Calciner le salpêtre, le vitriol, les métaux, etc. || 3° Se calciner, *v. réfl.* Cette pierre s'est calcinée dans le feu.

— HIST. XVIe s. Calciner, se dit de toutes choses qui se rendent en chaux ou en poussiere par l'action du feu, PALISSY, 378.

— ÉTYM. *Calx*, chaux (voy. ce mot).

† **CALCIQUE** (kal-si-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport à la chaux.

— ÉTYM. *Calx*, chaux.

† **CALCITRAPE** (kal-si-tra-p'), *s. f.* Terme de botanique. Voy. CHAUSSETRAPE, plante.

† **CALCITRAPÉE** (kal-si-tra-pée), *s. f.* Terme de botanique. Nom de la famille de plantes dont la chaussetrape est le type.

† **CALCIUM** (kal-si-om'), *s. m.* Terme de chimie. Métal qui, par sa combinaison avec l'oxygène, constitue la chaux.

— ÉTYM. *Calx*, chaux.

CALCUL (kal-kul), *s. m.* || 1° Terme de médecine. Concrétion pierreuse qui se forme dans certains organes. Calculs biliaires, urinaires, etc. || La maladie même. Avoir le calcul. Peu usité en cet emploi. || 2° Opération par laquelle on trouve le résultat de la combinaison de nombres ou de quantités. Calcul exact. Calcul faux. Sauf erreur de calcul. || De calcul fait, tout bien compté. Scapin, elle obéit à sa mère, je suis perdu; il y a de l'erreur de calcul, REGNARD, *la Sérénade*, 7. || Absolument, le calcul, l'arithmétique. Dans cette école on apprend le français, l'histoire et le calcul. || En algèbre, le calcul, l'opération arithmétique. L'équation est posée; c'est au calcul à la résoudre, c'est-à-dire il n'y a plus à faire que les opérations arithmétiques qui donnent les valeurs de tous les termes inconnus. || Calcul différentiel, partie de l'analyse transcendante dans laquelle on considère des quantités infiniment petites s'évanouissant dans le résultat et permettant de mettre en équation une foule de conditions géométriques, mécaniques et physiques. || Calcul intégral, partie de l'analyse qui est au calcul différentiel ce qu'est l'extraction des racines à la formation des puissances. Dans le siècle dernier l'invention des nouveaux calculs avait produit une révolution dans les sciences mathématiques, CONDORCET, *Bourdelin.* || Calcul aux différences partielles ou finies, calcul qui a pour but de trouver les différences des quantités données et de remonter de ces différences aux fonctions dont elles dérivent. Il dit que D'Alembert a le premier résolu, d'une manière générale, le problème des cordes vibrantes et qu'il a inventé le calcul des différences partielles, VOLT. *Lettre d'Argental*, 17 août 1774. || 3° Fig. Mesures combinées, dessein prémédité, plan. Il avait fait d'avance son calcul. La fortune fit échouer les calculs les plus sages. || Proverbe. L'erreur de calcul ne se couvre point, c'est-à-dire on peut toujours revenir sur une erreur de calcul.

— HIST. XVe s. Et disoit-on que le roy devoit avoir sceu, par calculation des etoiles là haut.... que.... CHASTELAIN, *Chr. des ducs de Bourg.* 3e partie, ch. 11. || XVIe s. Ceste poudre a grande efficace pour dissiper la matiere du calcul, PARÉ, XV, 38. Si la preuve du partiteur et du quotiens multipliez l'un par l'aultre et ajoustez à la reste du partir, se reste y a, est egale à celle du nombre parti, le calcule est bon, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 11, *verso.*

— ÉTYM. *Calculus*, caillou : parce que l'on comptait avec de petits cailloux, *calculus* a signifié compte, calcul. *Calculus* est un diminutif de *calx*, chaux (voy. ce mot). Par cette étymologie on comprend comment *calcul* peut signifier à la fois supputation et petite pierre, et comment le sens primitif est caillou.

CALCULABLE (kal-ku-la-bl'), *adj.* Qui peut être calculé.

— ÉTYM. *Calculer.*

† **CALCULANT, ANTE** (kal-ku-lan, lan-t'), *adj.* Qui calcule. Il vous aime et vous conjure d'être toujours habile, comptante, calculante et supputante, SÉV. 15 déc. 1675.

CALCULATEUR (kal-ku-la-teur), *s. m.* || 1° Celui qui sait calculer. Un bon calculateur. || 2° Fig. Tristes calculateurs des misères humaines, Ne me consolez point, vous aigrissez mes peines, VOLT. *Dés. de Lisbonne.* || 3° Adjectivement. Esprit calculateur, esprit qui est habile à combiner ses mesures, ses projets.

— ÉTYM. *Calculator*, de *calculare*, calculer.

† **CALCULATOIRE** (kal-cu-la-toi-r'), *adj.* Qui sert à calculer. Machine calculatoire.

— ÉTYM. *Calculer.*

CALCULÉ, ÉE (kal-ku-lé, lée), *part. passé.* || 1° Trouvé par le calcul. Les éclipses calculées longtemps à l'avance. || 2° Fig. Prémédité. Une méchanceté calculée. || Prévu, combiné. Tout bien calculé. || Disposé. L'appareil était calculé pour frapper les imaginations. Son régime était soigneusement calculé sur les changements que, selon M. Malouin, l'âge produit dans l'économie animale, CONDORCET, *Malouin.* Le divers langage des hôtes du désert nous paraît calculé sur la grandeur ou le charme du lieu où ils vivent, CHATEAUBR. *Gén.* I, 55.

CALCULER (kal-ku-lé), *v. a.* || 1° Faire une opération de calcul. Calculer les distances des astres. Il calcula combien son argent lui rapporterait. Calculer une éclipse, en déterminer par le calcul l'époque précise et les circonstances. || Absolument. Il passait les nuits et les jours A compter, calculer, supputer sans relâche; Calculant, supputant, comptant comme à la tâche; Car il trouvait toujours du mécompte à son fait, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || 2° Fig. Méditer, combiner. Calculer les avantages de la guerre et de la paix. Calculer les événements. Calculez si cela vous sera de quelque utilité. On verrait des gens qui passeraient leur vie à calculer des événements, MONTESQ. *Esp.* XIX, 27. Trahissez tout, l'amour, le devoir, l'amitié, Mais calculez du moins vos dangers, votre perte, GUIBERT, *Bourbon*, IV, 3. || Fig. C'est un homme habile et qui sait calculer. Calculer odieusement sur la mort d'un frère. || 3° Se calculer, *v. réfl.* Être calculé. Cela peut se calculer de tête. || Fig. Être reconnu, déterminé. Les opinions des hommes se calculent souvent d'après leur position et le milieu où ils vivent. || Être combiné. Des mesures qui se calculent longtemps à l'avance.

— SYN. CALCULER, COMPTER, SUPPUTER. Calculer, c'est faire une opération d'arithmétique ou d'algèbre. Compter, c'est nombrer : compter un, deux, trois; c'est aussi faire l'évaluation, en parlant d'affaires d'intérêt, d'administration, de finance, etc. supputer, c'est se servir de nombres ou autres documents pour arriver à un résultat : en comptant les briques, supputer la hauteur d'un mur. Le calcul est une opération abstraite qui a pour but de faire connaître le rapport qui existe entre des quantités. Le compte est une opération concrète qui nous apprend quelle est la somme. La supputation est une combinaison par laquelle, des données que nous avons, nous tirons une certaine conclusion.

— HIST. XVe s. .... Pour venir au grant miliaire et sçavoir par ce nombre, en querculant, la revolution des temps, EUST. DESCH. *Art de faire chans.* p. 263. Et pour conclure et mectre fin en ceste matiere que j'ay calculée et esclaircie au mieux qu'il m'a esté possible, O. DE LA MARCHE, *Gage de bat.* f° 29, dans LACURNE. Je quiers que, par mon recit, les jeunes et ceux qui ont experimenté telles infortunes,

pensent plus d'une fois et calculent ce que leur peut advenir, ID. *ib.* f° 28.

— ÉTYM. *Calculare* (voy. CALCUL).

CALCULEUX, EUSE (kal-ku-leû, leû-z'), *adj.* Terme de médecine. || **1°** Relatif aux calculs, causé par les calculs. Affection calculeuse. || **2°** Affecté de calculs. Ce vieillard est calculeux. || Substantivement. C'est un pauvre calculeux.

— HIST. XVIe s. Nous avons trouvé à un calculeux jusques à sept veines emulgentes, et autant d'arteres, PARÉ, I, 25.

— ÉTYM. *Calculosus*, de *calculus*, calcul.

† **CALCULIFRAGE** (kal-ku-li-fra-j'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui brise les calculs de la vessie.

— ÉTYM. *Calcul*, et *frangere*, briser.

1. **CALE** (ka-l'), *s. f.* || **1°** Fond d'un navire ou partie la plus basse qui entre dans l'eau, et qui s'étend de la poupe à la proue. Le mousse courait se cacher à fond de cale en poussant des cris, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 4. || Fig. Être à fond de cale, n'avoir plus le sou. || **2°** La partie inclinée d'un port pour le chargement d'un bateau. René, escorté d'un détachement de soldats de marine, débarque à la cale du port, CHATEAUB. *Natch.* II, 202. || **3°** Plan incliné vers la mer servant à construire ou à réparer les bâtiments. Cale de construction, cale couverte, cale où le navire en construction est à l'abri. || **4°** Cale, châtiment de mer, qui consiste à laisser tomber plusieurs fois le coupable dans l'eau, par le moyen d'un cordage auquel il est attaché avec un bâton entre les jambes. La cale sèche est lorsqu'on ne le fait tomber que jusqu'à la surface de l'eau sans qu'il en soit mouillé. Donner la cale. || **5°** Anciennement, crique, abri entre deux pointes de terre ou de rocher. || **6°** Plomb qui fait enfoncer l'hameçon pour la pêche de la morue.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *cala*. On a dit que *cale* était pour *escale*, échelle, relâche : et en effet tous les sens de *cale* peuvent s'entendre d'une descente ; mais comme ce sens appartient aussi au verbe *caler*, il est plus naturel de tirer *cale* de *caler* 1. Ajoutez que l'italien *calata*, qui vient certainement de *calare*, exprime cette descente même.

2. **CALE** (ka-l'), *s. f.* Morceau de bois, de pierre etc. qu'on place sous un objet pour le mettre de niveau ou lui donner de l'assiette. || Terme de maçonnerie. Petit morceau de bois mince dont on se sert pour déterminer la largeur de lit d'une pierre.

— ÉTYM. Il y a dans l'espagnol *cala*, sonde ; Diez est disposé à y voir le sens de ce qu'on enfonce et à y rattacher le français *cale*, petit morceau de bois qu'on enfonce sous quelque chose et qui alors viendrait du verbe *caler*, dans le sens d'abaisser (voy. CALER 1). Mais ce sens est détourné, et, laissant le mot espagnol pour ce qu'il est, on peut songer pour *cale*, morceau de bois, au latin *cala*, bois, bûche ; Scheler songe à l'all. *keil*, coin.

† 3. **CALE** (ka-l'), *s. f.* || **1°** Anciennement, espèce de coiffure de femme, en forme de bonnet plat par en haut, couvrant les oreilles et échancré par devant avec une petite bordure de velours. On nous a dit entre autres merveilles que beaucoup de Limousines de la première bourgeoisie portent des chaperons de drap rose sèche sur des cales de velours noir, LA FONT. *Lettres*, V. Un matin, ma servante à cale Fit entrer dans ma chambre sale Votre laquais vert, jaune ou gris, SCARRON, *Rondeau redoublé, à Mme Radigue*. || Par extension, jeune fille, grisette. Même sitôt qu'un valet, Une cale, un bavolet Montrait au doigt ce grand homme, Son cœur s'épanouissait, *Lucain travesti*, p. 73. Il entreprit de prouver que Gombaud, qui se piquait de n'aimer qu'en bon lieu, cajolait une petite cale crasseuse, TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, chap. 147, 3e édit. t. III, p. 249. || **2°** Anciennement, bonnet d'homme fait en rond et plat, couvrant seulement le haut de la tête. Les clercs portaient la cale. Des correcteurs de modes qui empêcheraient, par exemple, que les formes de chapeaux ne devinssent hautes comme des pots à beurre ou plates comme des cales, *Roman bourgeois*, édit. de Nancy, 1713, p. 409.

— HIST. XIVe s. Le dit Gilet osta à icellui Maron sa calette ou barette, qu'il avait sur la teste, DU CANGE, *calestra*. || XVIe s. Un gros bonnet blanc que l'on appelle une calle, BRANT. *Dames ill.* p. 388 et 389, dans LACURNE.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on n'y voie le verbe *caler*, abaisser, enfoncer : un bonnet ayant pu être nommé *cale* parce qu'on y enfonce la tête.

1. **CALÉ, ÉE** (ka-lé, lée), *part. passé* de caler 1. Abaissé. Une voile calée.

2. **CALÉ, ÉE** (ka-lé, lée), *part. passé* de caler 2. || **1°** Assujetti avec une cale. || **2°** Populairement, qui a quelque aisance, qui est en bonne position.

CALEBASSE (ka-le-ba-s'), *s. f.* || **1°** Nom du fruit de plusieurs espèces de cucurbitacées, mais en particulier du baobab (malvacées). Les calebasses vidées et séchées servent à contenir des liquides. Les vases dans lesquels on nous servit le vin étaient tout à fait semblables aux calebasses de Saint-Jacques, RETZ, V, 417. Il leur présenta aussitôt un gâteau, des fruits et une grande calebasse, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* Il n'y avait dans ce lieu qu'une calebasse pour puiser de l'eau, CHATEAUB. *Atala*, 261. Chactas présenta à René la calebasse de l'hospitalité, ID. *Natch.* I, 83. On boit dans de grandes calebasses le suc de l'érable, ID. *Amér.* 41. || **2°** Les calebasses vidées et séchées ont servi à se soutenir sur l'eau. Nager à l'aide de calebasses. || Fig. Noailles, riche en calebasses de toutes les sortes, nageait partout, tâtant tout, reçu honnêtement partout, ST-SIM. 238, 168. || **3°** Terme de marine. Artifice qui fait partie des artifices d'un brûlot.

— ÉTYM. Catal. *carabassa* ; espagn. *calabaza* ; portug. *cabaza* ; sicil. *caravazza*. Diez propose l'arabe *kerbah*, pluriel *kerâbat*, outre pour l'eau.

CALEBASSIER (ka-le-ba-sié ; l'*r* ne se lie jamais ; au pluriel l'*s* se lie), *s. m.* Nom vulgaire du *cucurbita lagenaria*, arbre d'Amérique, qui produit des calebasses.

— ÉTYM. *Calebasse*.

† **CALEBOTTIN** (ka-le-bo-tin), *s. m.* Panier, fond de chapeau où les cordonniers mettent leur fil. || On trouve aussi caillebottin.

CALÈCHE (ka-lè-ch'), *s. f.* || **1°** Voiture à ressort et à quatre roues, fort légère et ordinairement découverte sur le devant. Marquis, allons au Cours faire voir ma calèche, Elle est bien entendue, et plus d'un duc et pair En fait à mon faiseur faire une de même air, MOL. *Fâch.* I, 1. || **2°** Coiffure de femme qui se repliait sur elle-même.

— ÉTYM. Ital. *calesse*, *calesso* ; angl. *calash* ; du slave : bohém. *kolesa* ; polon. *kolaska*.

CALEÇON (ka-le-son ; canecon est une prononciation vicieuse), *s. m.* Vêtement de dessous en forme de pantalon qui va de la ceinture aux genoux ou aux mollets. || Caleçon de bain, caleçon qui ne va guère qu'à mi-cuisse et que mettent les nageurs.

— HIST. XVIe s. Attacher ou monter des calessons à quelqu'un, MONT. I, 17. La richesse des calessons de la signora Livia, ID. I, 164.

— ÉTYM. Ital. *calzoni*, haut-de-chausses ; du baslatin *calcio*, chausson (voy. CHAUSSE) ; picard, *canecon*.

† **CALÉFACTEUR** (ka-lé-fa-kteur), *s. m.* Appareil propre à la cuisson des aliments.

— ÉTYM. Voy. CALÉFACTION. *Caléfacteur* a été forgé par le grammairien Lemare, qui inventa et vendit cette sorte de marmites.

CALÉFACTION (ka-lé-fa-ksion), *s. f.* Terme didactique. Action de faire chauffer ; chaleur causée par le feu.

— ÉTYM. Provenç. *calefactio* ; du latin *calefactionem*, de *calere*, être chaud (voy. CHAUD), et *factio*, action de faire (voy. FACTION).

† **CALE-HAUBAN** ou **CALHAUBAN** (ka-lô-ban), *s. m.* Terme de marine. Cordage qui sert à maintenir le mât de hune.

— ÉTYM. *Caler*, *hauban*.

† **CALÉIDOPHONE** (ka-lé-i-do-fo-n'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui rend sensibles les vibrations de la production des sons.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, εἶδος, espèce, et φωνή, voix.

† **CALÉIDOSCOPE** (ka-lé-i-do-sko-p'), *s. m.* Instrument de physique qui, garni de petits fragments de diverses couleurs, montre, à chaque mouvement, des combinaisons toujours variées et toujours agréables. || Au figuré, voir les choses avec le caléidoscope de l'espérance.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, εἶδος, forme, et σκοπεῖν, voir.

CALEMBOUR (ka-lan-bour ; au pluriel : des ka-lan-bour insipides ; d'autres lient l'*s* : des ka-lan-bour-z insipides), *s. m.* Jeu de mots fondé sur des mots se ressemblant par le son, différant par le sens, comme quand M. de Bièvre disait que le temps était bon à mettre en cage, c'est-à-dire *serein* (*serin*). Il n'est sorte de calembours et de mauvaises plaisanteries qu'on n'ait faits là-dessus, P. L. COUR. *Lettr.* I, 142.

— ÉTYM. D'après Chasles (Études sur l'Allemagne, 1854), l'origine de ce mot est le nom de l'abbé de *Calemberg*, personnage plaisant de contes allemands ; comparez *espiègle* pour une dérivation semblable. Au XVIe siècle, les *calembours* se nommaient *équivoques* (voy. DES ACCORDS, *Bigarr. équivoques françois*).

CALEMBREDAINE (ka-lan-bre-dê-n'), *s. f.* Bourde, vains propos, faux-fuyants. Répondre par des calembredaines. Mot très-familier.

— ÉTYM. Génev. *calembourdaine* ; picard, *calemberdaine*, cotillon avec corset qui enlace la *berdaine* [ventre]. Mot d'origine inconnue, à moins qu'on n'y voie quelque dérivation de *calembour*, qui, dans le picard, serait devenue la dénomination plaisante d'un vêtement.

CALENCAR (ka-lan-kar), *s. m.* Toile peinte des Indes.

† **CALENDAIRE** (ka-lan-dê-r'), *s. m.* Registre d'église.

— ÉTYM. *Calendarium*, de *calenda* (voy. CALENDES).

† **CALENDE** (ka-lan-d'), *s. f.* Machine à tirer les pierres des carrières.

CALENDER (ka-lan-dèr), *s. m.* Nom d'un ordre de derviches.

— ÉTYM. Persan, *kalandar*. On dit que c'est un surnom pris par l'Arabe Iousouf, fondateur de cet ordre de derviches.

CALENDES (ka-lan-d'), *s. f. plur.* || **1°** Le premier du mois chez les Romains. Le jour des calendes. Le premier avant les calendes d'avril, le 31 mars. Les Romains comptaient les jours d'un mois à partir des calendes du mois suivant, en rétrogradant jusqu'aux ides, qui étaient, suivant les mois, le 15 ou le 13. Vous faites un bel éloge du jour de l'an, mais je vous aime toute l'année, et tous les jours sont pour moi les calendes de janvier, VOLT. *Lettr. Cideville*, 4 févr. 1765. || Renvoyer aux calendes grecques, renvoyer à un temps qui ne viendra jamais, attraper. Il s'éloigne des chiens, les renvoie aux calendes Et leur fait arpenter les landes, LA FONT. *Fabl.*, VI, 10. || **2°** Assemblée de curés de campagne, convoquée par l'évêque. La Fontaine a écrit *calende* : C'était jour de calende, et nombre de confrères Devaient dîner chez lui, *Cas de consc.*

— REM. Renvoyer aux calendes grecques, c'est renvoyer à ce qui n'existe pas, puisque les Grecs n'avaient point les calendes ; mais renvoyer au calendrier grec, ce que disent fautivement quelques-uns, ne signifierait rien, les Grecs ayant un calendrier.

— HIST. XIIIe s. Le premier jor de cascun mois apele tousjours kalendes, *Comput*, f° 2. || XVe s. Es calendes grecques, respondit Panurge, lorsque tout le monde sera content, RABELAIS, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *chalende*, le jour de Noël. On le tire de *calare*, appeler, en grec καλεῖν, parce que, avant la publication des fastes, un pontife, à Rome, convoquait le peuple, le premier jour de chaque mois, pour annoncer les jours fériés. Pourtant M. Alfred Maury croit que c'est un mot étrusque, de même radical du reste que *calare* et καλεῖν.

CALENDRIER (ka-lan-dri-é ; l'*r* ne se lie jamais ; au pluriel l'*s* se lie : des ka-lan-dri-é-z utiles), *s. m.* || **1°** Indication des jours, des mois et des saisons de l'année. Moins de dévotion de calendrier, et moins de licence les soirs, aurait formé une vie plus unie et plus décente, ST-SIM. 633, 18. La saison ne permettait pas De faire voile vers la France.... Pendant ces trois mois de tempête, Que faire sans calendrier ? Comment placer les jours de fête ? Comment les différencier ? GRESSET, *Carême impromptu*. || Vieux calendrier, ou calendrier julien, celui qui est conforme à la réforme qui fut faite par les ordres de Jules César, et que l'astronome grec Sosigène calcula d'après la longueur, connue alors, de l'année. || Nouveau calendrier, ou calendrier grégorien, celui qui est conforme à la réforme faite par le pape Grégoire XIII et qui ajouta à l'année de cette réforme onze jours, erreur entre le temps vrai et le temps du calendrier Julien produite par des quantités que n'avait pas connues l'astronome Sosigène. || Calendrier républicain, calendrier institué par la République française, lequel commençait à l'équinoxe d'automne et avait les mois de 30 jours chacun, avec 5 ou 6 jours complémentaires. || Calendrier perpétuel, série de calendriers comprenant tous les jours où tombe la fête de Pâques. || Au figuré. Il ne figure pas sur votre calendrier, ce n'est pas un des saints de votre calendrier, c'est-à-dire vous ne l'aimez pas. || **2°** Calendrier de Flore, tableau des époques de l'épanouissement des fleurs. || Quelquefois parterre où sont disposées en ordre des plantes qui, fleurissant aux différents mois de l'année, indiquent à quelle époque on est.

— SYN. CALENDRIER, ALMANACH. L'indication des mois, des jours, des fêtes, voilà l'objet du calen-

drier. L'almanach y ajoute des observations astronomiques, des pronostics sur les diverses conditions de l'air, des prédictions, etc.

— HIST. XIIIe s. Julles Cesar trova le jor de byssexte, et li dona liu certain el calendier, *Comput*, fo 1.

— ÉTYM. Provenç. *calendier;* anc. catal. *calender;* espagn. et ital. *calendario;* de *calendarium*, de *calendæ* (voy. CALENDES). L'intercalation de l'r dans *calendrier* est une altération postérieure.

† **CALENDULACÉES** (ka-lan-du-la-sée), *s. f. plur.* Terme de botanique. Nom d'une famille de plantes dont le type est le souci (*calendula*).

† **CALENDULE** (ka-lan-du-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom scientifique du souci.

† **CALENDULINE** (ka-lan-du-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance extraite de la *calendula officinalis.*

CALENTURE (ka-lan-tu-r'), *s. f.* Terme de médecine. Espèce de délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride.

— ÉTYM. Espagn. *calentura*, fièvre, de *calere*, être chaud (voy. CHAUD).

CALEPIN (ka-le-pin), *s. m.* Recueil de notes qu'une personne prend pour son usage. Jaquin.... Qui de ses revenus écrits par alphabet Peut fournir aisément un calepin complet, BOILEAU, *Sat.* I. .... Seigneur, excusez le bonhomme, Il a laissé son calepin à Rome, CHAULIEU, *à Malézieux.* Pour que son nom lui survive Ah! Prends, Clio, prends ton calepin, BÉRANG. *Turlupin.* || Fig. et ironiquement. Cela n'était pas dans son calepin, il ne s'attendait pas à cela. || Mettez cela sur votre calepin, souvenez-vous-en, que cela vous serve de leçon.

— HIST. XVIe s. Une pierre est un corps, mais qui presseroit : et corps qu'est-ce? substance; et substance, quoi? ainsi de suite acculeroit enfin le respondant au bout de son calepin, MONT. dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *calepino*, nom propre, celui de l'auteur d'un vocabulaire polyglotte, *Ambroise Calepin* ou *Calepino*, savant italien de l'ordre des Augustins, né en 1435, mort en 1511. Ce nom, après avoir passé au dictionnaire, en est venu à signifier un agenda.

1. **CALER** (ka-lé), *v. a.* || 1° Terme de marine. Baisser, en parlant des basses vergues, des mâts de hune ou de perroquet. || Fig. et familièrement. Caler la voile, rabattre de ses prétentions, céder. Je vous conseille de caler la voile. || Absolument et populairement, dans le même sens. Il fut obligé de caler. Il calera. || 2° *V. n.* En parlant de l'enfoncement d'un bâtiment dans l'eau. Le navire cale trop, ne cale pas assez. || 3° Terme de pêche. Enfoncer dans l'eau.

— HIST. XIIIe s. Plus dolente ert [elle était] de cuer que cil qu'on en mer cale, *Berte.* || XVe s. Par Mehain [je] voy justice morte, Quant honneur veult voile caller, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Ici donques calleray mes voiles, remettant le reste on livre en ce consommé du tout, RAB. *Garg.* I, 10. Mais encore que nous lui callions une chose tant lourde.... CALVIN, 227. Souvent j'ay faict caler, soubs l'interest de leur honneur, le plaisir en son plus grand effort, MONT. IV, 217. Cette superbe vertu eust elle calé au plus fort de sa montre? ID. III, 377. Amour voyant du ciel un pescheur sur la mer Calla son aile bas sur le bord du navire, RONS. 182. Comme un gerfaut qui de roideur se laisse Caler à bas, ouvrant la nuë espaisse Dessus un cygne amusé sur le bord, ID. 620. Ils emmenerent tous les bateaux pour les percer et caller à fonds à une lieue de là, D'AUB. *Hist.* I, 212. Les uns furent d'avis qu'il estoit raisonnable que l'on chalast et cedast un petit à ce que les pauvres requeroient, AMYOT, *Cor.* 7. Ils ne faudront pas d'estimer que nous leur donnons et concedons cela en chalant la voile, pourceque nous les craignons, ID. *ib.* 22. Philopœmen ne chala point pour cela, ni ne laissa point de faire ce que portoit son devoir, ID. *Phil.* 11.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *calar;* ital. *calare;* du latin *chalare*, du grec χαλᾶν, abaisser, lâcher.

2. **CALER** (ka-lé), *v. a.* Mettre une cale, assujettir au moyen d'une cale.

— ÉTYM. *Cale* 2.

† **CALÈRE** (ka-lê-r'), *s. f.* Terme de pêche. Grand carreau établi à l'avant d'un petit bateau, et qu'on relève au moyen d'un contre-poids.

† **CALFAIT** (kal-fè), *s. m.* Terme de marine. Espèce de ciseau pour calfater.

CALFAT (kal-fa; le *t* ne se lie pas; au pluriel l's se lie : des kal-fa-z habiles), *s. m.* Terme de marine. Ouvrier qui calfate les bâtiments. Maître calfat.

— ÉTYM. Voy. CALFATER. Portug. *calafate;* bas-grec, καλαφάτης.

CALFATAGE (kal-fa-ta-j'), *s. m.* Travail, ouvrage du calfat.

— ÉTYM. *Calfater.*

CALFATÉ, ÉE (kal-fa-té, tée), *part. passé.* Navire calfaté.

CALFATER (kal-fa-té), *v. a.* Terme de marine. Mettre des étoupes et, par-dessus, du suif, du goudron dans les joints, trous et fentes d'un bâtiment. Les lois sont faites après coup, comme on calfate des vaisseaux qui ont une voie d'eau, VOLT. *Lett. à Cather.* 45.

— HIST. XVIe s. La navire ne reçoipt son pilot que premierement ne soit callafatée et chargée, RAB. *Garg.* I, 3. Des navires bien equippées, bien calfatées, bien munies, ID. *Pant.* IV, 1. Montagnes calfatées de mousses, de fleurs, d'herbes, d'arbrisseaux, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 67, *verso*, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *calafatar, calefatar;* catal. *calfatejar;* anc. espagn. et portug. *calafetar;* ital *calafatare;* napolit. *calafetejà;* bas-grec, καλαφατεῖν; de l'arabe *kalafa*, introduire de l'étoupe dans les fentes d'un navire.

† **CALFATIN** (kal-fa-tin), *s. m.* Terme de marine. Jeune garçon qui sert les calfats.

CALFEUTRAGE (kal-feu-tra-j'), *s. m.* Action de calfeutrer, ou le résultat de cette action.

— ÉTYM. *Calfeutrer.*

CALFEUTRÉ, ÉE (kal-feu-tré, trée), *part. passé.* Chambre bien calfeutrée. || Renfermé. Il se tient bien tranquille, bien calfeutré.

CALFEUTRER (kal-feu-tré), *v. a.* || 1° Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre, avec des bourrelets, avec des lisières, avec du papier collé, etc. || 2° Se calfeutrer, *v. réfl.* S'enfermer bien chaudement; et figurément, cacher sa vie, ses actions. || 3° Fig. Se garnir, s'entourer. Cette aventure se calfeutra avec le temps d'un si grand nombre de pièces, que les esprits forts du siècle suivant devaient en être fort embarrassés, DIDEROT, *Pens. phil.* 49. || Cette signification n'est plus usitée; voyez l'historique pour une signification très-voisine.

— HIST. XVIe s. Homere ne pensa oncques es allegories lesquelles de luy ont calefreté Plutarche et autres, RAB. *Garg.* 1, *Prol.* Auquel lieu attendans le vent propice et calefretans leur nef.... ID. *Pant.* II, 23. Des cerveaux mal calfretez, ID. *Chr. philos.* Ceste navire n'estoyt pas si bien calfetrée, quant elle fut premierement faicte, PALSGR. p. 473. Près de cette eau s'élevoit un rocher ridé, caverneux et calfeutré de mousse espaisse et delicatte, comme s'il eust esté tapissé de quelque fin coton; R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 29, dans LACURNE. Un chacun travailloit l'un après le pressoir, L'autre à bien estouper le ventre à l'entonnoir, Et d'un fil empaissé avec un peu d'estoupe Calfeutrer les bondons.... ID. *ib.* p. 30.

— ÉTYM. Le même que *calfater.* Régnier, *Ép.* 2, a dit, en parlant d'un vaisseau : S'il est bien calfeutré. Encore aujourd'hui plusieurs personnes disent calfeutrer un vaisseau; ce qui est devenu une faute. Il est possible que *feutre* ait agi, par assimilation, pour altérer *calfater, calfreter*, en *calfeutrer.*

† **CALIBRAGE** (ka-li-bra-j'), *s. m.* || 1° Terme de poterie. Opération qui consiste à abaisser un calibre sur l'ébauche de la pièce faite. || 2° Terme de marine. Mesurage des calibres.

— ÉTYM. *Calibre.*

CALIBRE (ka-li-br'), *s. m.* || 1° Capacité d'un tuyau, d'un tube que l'on mesure par son diamètre. Tuyau de dix centimètres de calibre. Le calibre de l'aorte était rétréci par une tumeur. || 2° En particulier, diamètre intérieur des armes à feu. Une pièce de gros calibre. M. d'Arci examina quelle différence la longueur des pièces de même calibre, tirées avec des charges égales, produit dans la vitesse du boulet, CONDORCET, *d'Arci.* Seize canons d'un calibre tel qu'on n'en avait point encore vu en Europe, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 1. Il faudra que vous examiniez si ces canons sont des calibres ordinaires de marine qui sont de 36, 24, 18, 12, 8, 6 et 4 livres de balle, COLBERT, dans JAL. || Absolument, la dimension adoptée pour les armes de guerre. Un fusil de calibre et tout l'équipage d'un fantassin, J. J. ROUSS. *Pol.* 12. || Se dit de même de la grosseur du projectile. Cette balle est de tel calibre. M. le Prince tira d'Agen deux pièces, l'une de dix-huit livres et l'autre de douze, avec un petit nombre de boulets de calibre, LAROCH. *Mém.* 218. || 3° L'instrument qui sert à déterminer le calibre. Passer des balles au calibre. || 4° Terme d'architecture. Volume. Des colonnes de même calibre. || Profil découpé sur bois ou sur tôle suivant les contours d'une moulure. || 5° Mandrin à l'usage du potier de terre. || Espèce d'équerre du tourneur. || Moule à briques et à carreaux. || Espace compris entre les deux platines d'une montre. || 6° Fig. et familièrement, la valeur, l'état, etc. d'une personne. Cela s'entend prix pour prix et sans faire comparaison de deux comédiens de campagne à deux Romains de ce calibre-là, SCARR. *Rom. com.* ch. 16.

— HIST. XVIe s. Douze canons, de calibre d'empereur, pour la batterie, CARLOIX, VII, 7. Quant à nous, qui ne sommes pas de ce calibre [qui ne sommes pas princes], mais seulement gentilshommes.... ID. IX, 40. Aussi la plupart des robes longues de ce qualibre n'ont fréquenté le barreau demie douzaine d'années, qu'ils ne se facent riches à merveilles, FROUMENTEAU, *Finances*, liv. III, p. 67. On voit par le boulet le calibre de la piece, DES ACCORDS, *Bigarr. des Entends-trois.*

— ÉTYM. Espagn. *calibre;* ital. *calibro;* de l'arabe *kâlab*, moule.

CALIBRÉ, ÉE (ka-li-bré, brée), *part. passé.* Des balles bien calibrées.

CALIBRER (ka-li-bré), *v. a.* || 1° Donner le calibre convenable. Calibrer des balles. || 2° Mesurer le calibre. Calibrer un mortier.

— HIST. XVIe s. Dedans un fauconneau de bronze il mettoit, sus la poudre de canon curieusement composée, une balote de fer bien qualibrée, RAB. *Pant.*

†**CALICAL, ALE** (ka-li-kal, ka-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est du calice. Téguments calicaux.

— ÉTYM. *Calice* 2.

1. **CALICE** (ka-li-s'), *s. m.* || 1° Vase qui sert à la messe pour la consécration du vin. Calice d'or. Élever le calice. Nos calices avaient cherché leurs noms parmi les plantes, et le lis leur avait prêté sa forme, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 2. || Le calice, objet de la guerre des Hussites dans le XVe siècle qui demandaient que la communion se fît sous les deux espèces, et que le calice fût donné au communiant. Ferdinand Ier demandait que le calice fût accordé aux laïques, VOLT. *Mœurs*, 172. || Familièrement. Être doré comme un calice, porter des habits chargés de galons d'or. || 2° Dans un sens mystique et de dévotion. Il avala jusqu'au fond le calice de Jésus-Christ, lorsque, choisi pour sauver ce peuple, il lui en fallut supporter les révoltes, BOSS. *Hist.* II, 3. Buvons avec lui le calice de sa passion, ID. *Serm. Quinq.* 1. Il faut que nous participions à son calice, si nous voulons partager sa gloire, MASS. *Carême, Mot. de conversion.* || Figurément et dans le langage général, boire le calice, souffrir quelque chose de pénible, de douloureux. Il faut avaler ce calice, SÉV. 416. Quoi! du calice amer d'un malheur si durable Faut-il boire à longs traits la lie insupportable? VOLT. *Alz.* V, 3. Si le Fils de l'homme trouva le calice amer, comment un ange l'eût-il porté à ses lèvres? CHATEAUB. *Génie*, I, I, 4. Souvent, las d'être esclave et de boire la lie De ce calice amer que l'on nomme la vie, A. CHÉNIER, *Él.* 36. Mes lèvres à peine ont goûté Le calice amer de la vie, LAMART. *Méd.* I, 25.

— HIST. XIIe s. Je li dorrai [donnerai] le grant tresor de l'arche; N'i demorra ne galice ne chape, *Li coronemens Looys*, 434. Le caliz del salvedur recevrai, *Liber psalm.* p. 178. .... E le chalice d'or où li sainz out chanté, *Th. le mart.* 182. || XIIIe s. Mais sa terre en fut moult grevée et les eglises del regne, car il lor convint mettre jusques as calices, et canterent lonc tans en calisces d'estain, *Chr. de Rains*, p. 56. Mes s'aucuns a galisces ou vestemens ou autres chozes por Dieu servir, bien les pot prester.... BEAUM. XXXVIII, 14. Es mains tint le calisse et l'oublie a saisie, *Ch. d'Ant.* I, 430. Que on embleroit nos calices Devant nous à la table Dé [de Dieu], *Fabliaux*, BARBAZAN, I, 76. Cist veissiaus où men sanc meis, Quant de men cors le requeillis, Calices apelez sera, *le Roman de St-Graal*, DE LABORDE, *Émaux*, p. 183. || XIVe s. Je donray de Bertran d'argent tout son pesant, Et ne deüst avoir en Espaigne la grant Calice sur autel jamais en mon vivant, *Guesclin*, 12146. || XVIe s. Et a la coustume tant gaigné, qu'on n'oseroit quasi comparoistre en bonne compagnie, qu'on ne soit doré comme un calice, LANOUE, 161.

— ÉTYM. Provenç. *calitz;* espagn. *caliz;* ital. *calice;* de *calix*, du grec κύλιξ, vase à boire, de κύλη, cavité. Chateaubriand, dans l'exemple cité au commencement, suppose que *calice* a été dit de *calice* des fleurs, c'est une erreur; il a été dit de *calix*, vase.

2. **CALICE** (ka-li-s'), *s. m.* Terme de botanique. Enveloppe extérieure en forme de coupe, la plus

ordinairement de couleur herbacée et qui renferme la corolle et les organes sexuels de la fleur. Pourquoi relevez-vous, ô fleurs, vos pleins calices, Comme un front incliné que relève l'amour? LAMART. *Harm.* I, 3.

— HIST. XVIe s. Feuilles, fleurs, calices, espis, PARÉ, t. III, p. 635.

— ÉTYM. *Calyx*, calice des fleurs, du grec κάλυξ, enveloppe, de καλύπτειν, cacher. Les dictionnaires latins distinguent *calix*, coupe, et *calyx*, calice de fleurs; de là la distinction en français.

† **CALICÉ, ÉE** (ka-li-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Entouré d'un calice.

— ÉTYM. *Calice* 2.

† **CALICHE** (ka-li-ch'), *s. m.* Nom donné par les ouvriers à un agglomérat de sable et de substances salines qui recouvrent le guano.

† **CALICIFLORE** (ka-li-si-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont le calice imite une corolle.

— ÉTYM. *Calice* 2, et *fleur.*

† **CALICIFORME** (ka-li-si-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de calice.

— ÉTYM. *Calice* 2, et *forme.*

† **CALICINAL, ALE** (ka-li-si-nal, na-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient au calice. Folioles calicinales. Appendices calicinaux.

— ÉTYM. *Calice* 2.

† **CALICINIEN, ENNE** (ka-li-si-niin, niè-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui provient de la transformation du calice.

— ÉTYM. *Calice* 2.

CALICOT (ka-li-ko; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Espèce particulière de toile de coton. || Populairement et par dénigrement, commis chez les marchands de drap, de bonneterie, de nouveautés; dénomination venue de ce que ces commis, dans les premières années de la Restauration, laissant croître leur barbe et affectant des airs militaires, furent tournés en ridicule dans une comédie jouée aux Variétés.

— ÉTYM. *Calicut*, ville sur la côte de Malabar, d'où cette étoffe est venue d'abord.

† **CALICULAIRE** (ka-li-cu-lê-r'), *adj.* Qui est du calicule.

— ÉTYM. *Calicule.*

† **CALICULE** (ka-li-ku-l'), *s. m.* Terme de botanique. Calice accessoire placé en dehors du vrai calice et formé de bractées rapprochées ou soudées.

— ÉTYM. Diminutif de *calice* 2.

† **CALICULÉ, ÉE** (ka-li-ku-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est pourvu d'un calicule.

† **CALIER** (ka-lié), *s. m.* Terme de marine. Maître ou chef de la cale.

— ÉTYM. *Cale* 1.

CALIFAT (ka-li-fa; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Dignité de calife; le temps pendant lequel un calife a régné.

— ÉTYM. *Calife.*

CALIFE (ka-li-f'. Mot dont l'orthographe a varié; on le trouve parfois écrit caliphe; et aujourd'hui les orientalistes écrivent de préférence khalife), *s. m.* Titre des souverains qui exercèrent après Mahomet le pouvoir temporel et spirituel. Il jeta les fondements de l'empire des califes, BOSS. *Hist.* I, 11. Et malgré toute la puissance des califes, la mesure d'un degré du méridien, faite par leur ordre, est le seul monument qui reste de leur grandeur, CONDORCET, *Maurepas.*

— HIST. XIIIe s. .... Que le roy des Tartarins avoit pris la cité de Baudas [Bagdad], et l'apostole des Sarrazins qui estoit sire de la ville, lequel en appeloit le califre de Baudas, JOINV. 278. || XIVe s. Li peres du calife, qui regna longuement, Ama les crestiens, et Dieu premierement, *Baud. de Seb.* XI, 615.

— ÉTYM. Arabe, *chalifa*, successeur de Mahomet.

CALIFOURCHON (À) (ka-li-four-chon), *loc. adv.* || 1° Jambe deçà, jambe delà, comme quand on est à cheval. Se mettre à califourchon. M. de Bouillon s'était donné la plate satisfaction de brûler le maréchal de Noailles en effigie de paille et de carton à califourchon sur son petit château d'Agen, ST-SIM. 205, 9. || 2° *S. m.* Marotte, manie. C'est son califourchon.

— HIST. XVIe s. S'estant avancé à cafourchons sur les gardes du pont.... D'AUB. *Hist.* I, 336. .... ah! avant que le sort T'eust fait flotter à mes bords demi-mort A calfourchons sur les aiz de ta proue, RONSARD, 946.

— ÉTYM. Bas-lat. *calofurcium*, fourches, gibet. On reconnaît *fourche* dans *fourchon;* mais le préfixe *calo, cali, cal* ou *ca* reste inexpliqué.

† **CALIGE** (ka-li-j'), *s. f.* Sorte de sandale garnie de clous que portaient les soldats romains.

— ÉTYM. *Caliga*, d'où le nom de l'empereur Caligula.

† **CALIGINEUX, EUSE** (ka-li-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui est de la nature du brouillard.

— HIST. XVIe s. De cest humeur s'esleve une fumée chaude et caligineuse, qui ... PARÉ, XX, 18.

— ÉTYM. *Caliginosus*, de *caligo*, brouillard.

† **CALIGULE** (ka-li-gu-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Peau couvrant le tarse des oiseaux.

— ÉTYM. *Caligula*, diminutif de *caliga*, calige.

† **CALIMANDE** (ka-li-man-d'), *s. f.* Espèce de sole. || Nom vulgaire d'une espèce de plie.

— ÉTYM. Ce mot semble formé d'un préfixe *ca*, d'ailleurs douteux (voy. CA....), et *limande.*

† **CALIN** (ka-lin), *s. m.* Étain de Siam et de Malacca dont on fait des boîtes à thé.

CÂLIN, INE (ka-lin, li-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui n'a ni activité, ni intelligence. C'est un câlin. || 2° Cajoleur, cajoleuse. Voyez le câlin, la câline! || *Adj.* Avoir l'air câlin. Un enfant câlin. Trompés par des flatteurs câlins, Que de rois se disent les pères D'enfants qui se croient orphelins! BÉRANG. *Math. Bruneau.* || Ce mot est familier.

— HIST. XVIe s. Quelqu'un de la serée nous contant que les calins ne laissent, pour estre tous cousus de poux [insectes], de rire et de se moquer, BOUCHET, *Serées*, 30.

— ÉTYM. Wallon, *calin*, coquin. Il y a, dans le provençal, *calina*, chaleur, *acalinar*, échauffer, dans l'ancien français, *chaline*, qui ont pu donner *câlin*, celui qui se chauffe au lieu de s'évertuer. C'est une conjecture pour une étymologie qu'on ignore. D'un autre côté, si l'on connaissait la provenance de ce mot, et si l'on savait qu'il vînt du Nord, on pourrait le rattacher au wallon *calin* qui signifie *de chien* (faim caline, faim canine).

CÂLINÉ, ÉE (kâ-li-né, née), *part. passé.* Un enfant câliné par sa mère.

CÂLINER (kali-né), *v. a.* || 1° Dorloter en cajolant. Il aime à être câliné. || Absolument. Il répondit en câlinant. || Terme familier. || 2° Se câliner, *v. réfl.* Faire le câlin, se dorloter. Il passe le temps à se câliner dans un fauteuil.

— ÉTYM. *Câlin;* picard, *caliner*, faire reposer les moutons dans un champ pour le fumer; *calinant*, d'une santé chancelante.

CÂLINERIE (kâ-li-ne-rie), *s. f.* || 1° Action de se câliner. Il n'est pas malade, et, s'il reste au lit, c'est par pure câlinerie. || 2° Actions, paroles qui câlinent. || Ce mot est familier.

— ÉTYM. *Câliner.*

† **CALIORNE** (ka-li-or-n'), *s. f.* Terme de marine. Gros cordage dont on se sert avec des poulies, pour lever des fardeaux.

— ÉTYM. Ital. *caliorna;* corrompu de *carnal*, ital. *carnale*, nom d'un fort palan.

† **CALIXTIN** (ka-li-kstin), *s. m.* Nom d'une secte hussite qui communiait sous les deux espèces. || Adjectivement. La secte calixtine.

— ÉTYM. *Calyx*, calice, à cause que ces hussites voulaient que le *calice* fût donné au communiant (voy. CALICE 1).

† **CALLADE** (ka-la-d'), *s. f.* Terme du jeu du trois-sept, qui se dit quand deux joueurs associés font ensemble toutes les levées.

† **CALLE** (ka-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes. Calle des marais (*calla palustris, L.*).

CALLEUX, EUSE (ka-leû, leû-z'), *adj.* Où il y a des callosités. Nos paysans avec leurs mains calleuses manient le fer chaud comme ils veulent, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 17. || Terme d'anatomie. Corps calleux (mésolobe, grande commissure cérébrale), longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau. || Terme de pathologie. Ulcère calleux, ulcère dont les bords offrent des duretés. || Fig. Une conscience calleuse, une conscience endurcie, et sur laquelle les bons motifs ne font pas impression.

— HIST. XVIe s. Ceux qui ont la peau calleuse, aspre et dure, PARÉ, *Introd.* 21. Si les levres de la playe estoyent comme calleuses et endurcies, ID. VI, 6. La composition des nerfs est, dedans le crane, de la simple substance calleuse du cerveau, ID. III, 8.

— ÉTYM. *Callosus*, de *callus* (voy. CAL).

† **CALLICARPE** (kal-li-kar-p'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de verveines (*callicarpa*).

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et καρπὸς, fruit.

† **CALLICHROME** (kal-li-kro-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de passereaux à belles couleurs. || Genre de scarabées colorés.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et χρῶμα, couleur.

† **CALLICOQUE** (kal-li-ko-k'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'une espèce d'ipécacuanha.

† **CALLIÉPIE** (kal-li-é-pie), *s. f.* Terme de grammaire. Style élégant, style académique.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et ἔπος, parole, style (voy. ÉPIQUE).

CALLIGRAPHE (kal-li-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'applique à la calligraphie.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et γράφειν, écrire.

CALLIGRAPHIE (kal-li-gra-fie), *s. f.* L'art de bien former les caractères d'écriture.

— ÉTYM. *Calligraphe.*

† **CALLIGRAPHIQUE** (kal-li-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la calligraphie. Exercices calligraphiques.

† **CALLIMORPHE** (kal-li-mor-f'), *adj.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de papillons.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et μορφή, forme.

† **CALLIOMORE** (kal-li-o-mo-r'), *s. m.* Nom d'un poisson.

† **CALLIONYME** (kal-li-o-ni-m'), *s. m.* Nom d'un poisson.

— ÉTYM. Καλλιώνυμος.

† **CALLIOPE** (kal-li-o-p'), *s. f.* Terme de mythologie. Une des neuf muses, celle qui préside à l'éloquence et à la poésie héroïque. || Terme d'astronomie. Nouvelle petite planète.

— HIST. XVIe s. O qui pourra maintenant racompter comment se porta Pantagruel contre les trois cents géants? O ma muse, ma Calliope, ma Thalie, inspire-moy à ceste heure, RABEL. *Pant.* II, 28.

— ÉTYM. Καλλιόπη, celle qui a une belle voix, de κάλλος, beauté, et ὄψ, voix.

† **CALLIPÉDIE** (kal-li-pé-die), *s. f.* Ensemble de conseils donnés aux parents pour qu'ils procréent des enfants aussi beaux qu'il leur est possible.

— ÉTYM. Καλλιπαιδία, de κάλλος, beauté, et παῖς, παιδὸς, enfant.

† **CALLIPÉDIQUE** (kal-li-pé-di-k'), *adj.* Qui a rapport à la callipédie.

† **CALLIPPIQUE** (kal-li-ppi-k'), *adj.* Période callippique, espace de 76 ans à l'expiration duquel les nouvelles et les pleines lunes devaient revenir au même jour de l'année solaire; ce qui est une erreur : car, dans l'espace de trois cent cinquante-trois ans, elles reviennent trop tard d'un jour entier.

— ÉTYM. *Callippe*, astronome athénien, qui trouva cette période en multipliant par 4 celle de 19 ans trouvée par Méton.

† **CALLIPYGE** (kal-li-pi-j'), *adj.* Terme d'antiquité. Vénus callipyge, Vénus aux belles fesses, nom d'une statue de Vénus.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et πυγή, fesse.

† **CALLISTHÉNIE** (kal-li-sté-nie), *s. f.* Ensemble des procédés de gymnastique qui conviennent dans l'éducation physique des jeunes filles.

— ÉTYM. Κάλλος, beauté, et σθένος, force.

† **CALLITRIC** (kal-li-trik), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'un genre de fougères.

— ÉTYM. Καλλίτριχος, de κάλλος, beauté, et θρίξ, cheveu.

CALLOSITÉ (kal-lô-zi-té), *s. f.* || 1° Endurcissement de l'épiderme ou de la peau par suite de frottement. || Terme de chirurgie. Production dure, indolente, qui se forme sur les anciennes plaies, les vieux ulcères. || Terme de zoologie. Production dure qui se développe naturellement sur quelques parties du corps de certains animaux. || Terme de botanique. Renflement raboteux à la surface de quelques plantes. || 2° Fig. Callosité morale, endurcissement de la conscience.

— HIST. XVIe s. La dureté et callosité de la cicatrice empeschera que les intestins.... PARÉ, VI, 16.

— ÉTYM. *Callositas*, de *callus*, cal.

† **CALLOT** (ka-lo), *s. m.* Masse de pierre qu'on tire brute d'une ardoisière. || Grosse bille en pierre dont les enfants se servent pour jouer.

CALMANDE (kal-man-d'), *s. f.* Étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin. Où est mon ancien, mon humble, mon commode lambeau de calmande? DIDER. *Regrets sur sa robe de chambre.*

— ÉTYM. Génev. *calamandre.* On a écrit aussi *calemande.* Origine inconnue.

CALMANT, ANTE (kal-man, man-t'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui apaise les douleurs. Remède calmant. Potion calmante. || *S. m.* Prendre un calmant. L'emploi des calmants. Les calmants apaisaient ses douleurs, lui rendaient des forces, et en lui donnant la faculté de s'occuper encore, lui ôtaient l'idée de tout ce qu'il allait perdre et de tout ce qu'il allait laisser, CONDORCET, *Bucquet.* || 2° Dans le langage général, qui calme et apaise. Des paroles calmantes et consolatrices. Une vie plus calmante.

CALMAR (kal-mar), *s. m.* || 1° Étui à plumes pour

écrire. Il est vieux dans ce sens. || **2°** Terme d'histoire naturelle. Genre particulier de mollusques céphalopodes, ayant pour type le calmar vulgaire, dit aussi grand calmar.

— HIST. XVIe s. Le clerc, ouvrant son escritoire pour signer, laissa tomber deux dés sur la table, qui estoient dans le calemard, DESPER. *Contes*, LIII. Escritoire duquel le galemard estoit aussi gros et grand que le gros pilier d'Enay, RAB. *Garg.* I, 14.

— ÉTYM. *Calamarium*, étui où l'on mettait les *calames* ou roseaux qui servaient à écrire (voy. CALAME). Le mollusque a été appelé ainsi à cause de sa forme.

1. **CALME** (kal-m'), *adj.* Qui est sans agitation. Une mer calme. Un homme calme. Une humeur calme. La sédition a cessé, la ville est redevenue calme. Le malade est calme, il repose. Les affaires sont calmes, il se fait peu d'affaires de bourse, de commerce.

— HIST. XVe s. Et dist Solin que ceste mer qui est entre les dictes deux isles de Bretaigne et Hibernie n'est point paisible ne carme, mais pleine de vagues, *Perceforest*, t. I, f° 2, dans LACURNE (*carme* pour *calme* est fréquent dans Perceforest). || XVIe s. Et c'est sans compter cette bonté et felicité de nature, si bien attrempée et assaisonnée, qui nous rend calmes, sereins, exempts et nets de passions fortes et mouvements violens, CHARRON, *Sagesse*, II, 1.

— ÉTYM. Voy. CALME, *s. m.*

2. **CALME** (kal-m'), *s. m.* || **1°** Cessation complète du vent. Le plus grand calme règne dans les airs. Calme plat, calme absolu qui laisse la mer plate, unie. Elle mande qu'elle vous a mise dans votre bateau par un temps et par un calme admirable, SÉV. 21. Dans l'Aulide arrêté par un calme soudain, RAC. *Iph.* I, 3. Tu reverras le calme après ce faible orage, CORN. *Cid*, II, 3. || **2°** Tranquillité, absence d'agitation et de bruit. Le calme des nuits. En cette circonstance ayez du calme..... Et rendre un heureux calme à nos divisions, CORN. *Sertor.* III, 4. Il rendra quelque calme à son cœur magnanime, ID. *Nicom.* IV, 2. Nulle paix pour l'impie; il la cherche, elle fuit; Et le calme en son cœur ne trouve point de place, RAC. *Esth.* II, 9. Mais en vain par ce calme il croit nous éblouir, ID. *Baj.* I, 1. Par moi Jérusalem goûte un calme profond, ID. *Ath.* II, 5. Le roi, vous le voyez, flotte encore interdit; Je sais par quels ressorts on le pousse, on l'arrête, Et fais, comme il me plaît, le calme et la tempête, ID. *Esth.* III, 5. En ce calme trompeur j'arrivai dans la Grèce, ID. *Andr.* I, 1. Il a remis le calme dans l'hôtel de Grammont, SÉV. 301. Rendez le calme, Europe, à votre âme étonnée, J. B. ROUSS. *Jup. et Europ.* Mais ce calme si doux que le ciel vous renvoie N'est point le calme oisif d'une indolente joie, ID. *Odes*, III, 4. À ces mots elle demeura dans un calme et dans une joie qu'elle ne pouvait exprimer, BOSS. *Anne de Gonz.* || Le calme d'un malade, la tranquillité qu'il éprouve après quelque crise.

— HIST. XVIe s. Advenant qu'il feust calme en mer, RAB. *Pant.* IV, 28. Un calme lui ostant tout moien de retraitte, il se trouva engagé au combat, D'AUB. *Hist.* II, 86.

— ÉTYM. Espagn. portug. et ital. *calma;* holl. *kalm;* angl. *calm*. Origine inconnue. Diez se demande si on peut le tirer : 1° de *calare*, se relâcher; à quoi il oppose que *ma* n'est pas un suffixe roman; 2° du bas-latin *cauma*, chaleur (*calma* en espagnol et en portugais signifiant aussi le chaud du jour), le chaud du jour étant le moment le plus calme du jour. Bien que *au* se change rarement en *al*, cette dernière opinion n'est pas sans vraisemblance. On croit que *calm* en hollandais et en anglais est emprunté. Le mot français est pris aux langues du midi.

CALMÉ, ÉE (kal-mé, mée), *part. passé.* Rendu à la tranquillité. Les flots calmés. La douleur calmée par l'opium. Quand les haines furent calmées. Calmés de ces agitations qui viennent de faire sur notre âme des impressions si violentes, MASS. *Carême*, 1er *serm. Prière.*

CALMER (kal-mé), *v. a.* || **1°** Rendre calme, faire cesser l'agitation, au physique et au moral. Calmer les flots. Calmer les esprits. Il calma l'émotion populaire. Le temps l'avait calmé. Il faut tâcher de calmer et de posséder un peu son âme, SÉV. 192. Et du haut d'un balcon, pour calmer la tempête, Sur ses nouveaux sujets faisons voler sa tête, CORN. *Nicom.* V, 5. Semblables à ces vœux dans l'orage formés Qu'efface un prompt oubli quand les flots sont calmés, ID. *Rod.* II, 1. Elles calment un peu l'ennui qui me dévore, RAC. *Mithr.* IV, 1. Ira-t-il voir Roxane et calmer ses soupçons? ID. *Baj.* IV, 1. .... Son trépas n'a pas calmé la reine, ID. *Phèd.* V, 5. J'ai cru que des présents calmeraient son courroux, ID. *Ath.* II, 5. Calmez, reine, calmez la frayeur qui vous presse, ID. *Esth.* II, 7. Il ne faut pas que les désirs d'un état devenu impossible vous calment sur les dangers de votre état présent, MASS. *Orais. fun.* 1er *serm. Prof. rel.* Pour éclairer ses yeux, pour calmer son esprit, Il ne faudra qu'un mot.... VOLT. *Tancr.* V, 3. Reviens de ta patrie en proie à la tristesse Calmer les déplaisirs, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 5. || Absolument. Cela n'est pas propre à calmer. || **2°** Adoucir, rendre moins violent, faire cesser. Calmer la fièvre. Calmer les douleurs physiques. Tes remords te suivront comme autant de furies; Tu croiras les calmer par d'autres barbaries, RAC. *Brit.* V, 6. || **3°** Se calmer, *v. réfl.* Devenir calme. La tempête, la sédition, la douleur s'est calmée. Vous calmez-vous, pendant la vie, sur vos désordres? MASS. *Car. Impén.* Salomon n'adora les dieux des femmes étrangères que pour se calmer sur ses dissolutions, MASS. *Car. Vérité de la religion.* || Se calmer, reprendre du sang-froid. Calmez-vous, mon ami. || **4°** *V. n.* Terme de marine. Le vent, la mer calme, commence à calmer, a beaucoup calmé. N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde; Sa lumière est un verre et sa faveur une onde Que toujours quelque vent empêche de calmer, MALH. I, 3.

— HIST. XVIe s. Tristes, voyant celui qui calma la tourmente De l'orage civil, s'éloigner de nos yeux, AM. JAMYN, livre I, *Entrée du roi de Pologne.*

— ÉTYM. *Calme ;* espagn. *calmar;* ital. *calmare.*

† **CALMIR** (kal-mir), *v. n.* Terme de marine. Devenir calme, en parlant de la mer et des vents.

— ÉTYM. Autre forme de *calmer.*

† **CALOBRE** (ka-lo-br'), *s. m.* Un sarrau. Vieux mot usité encore dans quelques provinces.

— HIST. XVe s. Un homme vestu d'une calobe de toile, DU CANGE, *colobium.*

— ÉTYM. *Colobium*, tunique sans manches.

† **CALOCÉPHALE** (ka-lo-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une belle tête.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et κεφαλή, tête.

† **CALOMEL** (ka-lo-mèl) et **CALOMÉLAS** (ka-lo-mé-las'), *s. m.* Terme de chimie. Ancien nom du protochlorure de mercure.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et μέλας, noir : ainsi nommé, dit-on, parce que le chimiste qui le découvrit, vit, dans la préparation, se changer une belle poudre noire en une poudre blanche.

CALOMNIATEUR, TRICE (ka-lo-mni-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui calomnie. On le traita de lâche calomniateur. C'est une calomniatrice. Nous ne sommes qu'un sang, et ce sang dans mon cœur A peine à le passer pour calomniateur, CORN. *Nicom.* III, 8. Meurtrier d'un vieillard et calomniateur, VOLT. *Cat.* IV, 4. || **2°** Adjectivement. Vous faites autant d'honneur aux belles-lettres que tous ces écrivains mercenaires et calomniateurs y jettent de honte et d'opprobre, VOLT. *Lett. Laus de Boissi*, 6 avril 1773.

— HIST. XIIIe s. Et Dieux humiliera le chalongeor, *Psautier*, f° 84. || XVIe s. Car mesme la nation des sycophantes, c'est à dire des calomniateurs, est de la confrairie des curieux, toutefois encore ces calomniateurs là recherchent s'il y a aucun qui ait commis ou voulu commettre quelque malefice.... AMYOT, *de la Curiosité*, 28. Si par ces termes entendez les calumniateurs de mes escripts, RABEL. *Pant. Ancien prologue du* IVe *livre.*

— ÉTYM. *Calumniator*, de *calumnia*, calomnie. Dans l'ancien français, *chalengere* au nominatif, de *calumniátor; chalengeor* au régime, de *calumniatórem. Chalengere*, *chalengeor* avaient plus particulièrement le sens de celui qui appelle en justice, qui provoque au combat.

† **CALOMNIATION** (ka-lo-mni-a-sion), *s. f.* Action de calomnier. Mot qui, exprimant l'acte de calomnier, pourrait être repris de nos anciens.

— HIST. XIVe s. Pluseurs calumpnacions et mauvais mouvemens en pourroient venir, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Calomnier.*

CALOMNIE (ka-lo-mnie), *s. f.* || **1°** Imputation que l'on sait fausse, et qui blesse la réputation et l'honneur. C'est une noire calomnie. Repousser une calomnie. Les calomnies qu'on imposait aux chrétiens, BOSS. *Hist.* I, 10. Pour vous voir vous laver de cette calomnie, MOL. *Mis.* V, 4. || **2°** Absolument, les calomniateurs. Être en butte à la calomnie. J'inventai des ressorts, j'armai la calomnie, RAC. *Esth.* II, 1. Rois, chassez la calomnie, ID. *ib.* III, 3. Pour faire une œuvre grande Qui de la calomnie et du temps se défende, RÉGNIER, *Sat.* IX. Il n'est pas mal de couper une tête de l'hydre de la calomnie dès qu'on en trouve une qui remue, VOLT. *Lett. Damilaville*, 8 nov. 1762. La calomnie! Monsieur, vous ne savez guère ce que vous dédaignez; j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés : croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien.... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage.... telle bouche le recueille, et, *piano, piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement; le mal est fait : il germe, il rampe, il chemine, et, *rinforzando*, de bouche en bouche, il va le diable; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil; elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient un cri général, un *crescendo* public, un chorus universel de haine et de proscription, BEAUMARCHAIS, *Barbier de Sév.* II, 8.

— HIST. XIe s. Jetez moi [sauvez-moi] hui de mort e de calunge, *Ch. de Rol.* CCLXVI. || XVe s. Sans aucune fraude ou calomnie de verités, J. LE FEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 39, dans LACURNE. Liqueur, chere amie, Pour la calomnie, Ne crains point qu'aucunement À jamais; je t'oublie, BASSELIN, X. || XVIe s. Tant qu'il fust present, il vint tousjours au dessus de ses calumniateurs autant qu'il voulut, et n'eurent leurs calumnies aucun effet encontre luy, sinon pendant qu'il fut absent, AMYOT, *Alc. et Cor. comp.* 6. Lorsque le juge aura soupçon que le procureur use de cavillation, il pourra d'office, en quelque estat que la cause soit, exiger de lui le serment de calomnie, de sorte que, si après le dit serment le procureur estoit trouvé calomniateur, il seroit puni comme parjure, *Nouveau coustumier général*, t. I, p. 721.

— ÉTYM. Provenç. *calonja*, *calumpnia;* espagn. *calumnia ;* ital. *calonnia;* de *calumnia.* *Calomnie* est un mot refait sur le latin; l'ancienne forme est *calenge*, *chalenge*, reproche, défi (d'où l'anglais *challenge*, défi, provocation), avec l'accent tonique sur la même syllabe qu'en latin (*calúmnia).*

CALOMNIÉ, ÉE (ka-lo-mni-é, ée), *part. passé.* Calomnié par ses ennemis. Disciple jeune encor de ces maîtres fameux, Sans gloire et cependant calomnié comme eux, GILBERT, *Mon apol.* || Substantivement. Il faut être aussi humble que ces humbles calomniées pour le souffrir [un mensonge calomnieux], PASC. *Prov.* 16.

CALOMNIER (ka-lo-mni-é), *v. a.* || **1°** Employer la calomnie. On l'a indignement calomnié. On calomniera vos intentions. .... Justifiez-vous sans le calomnier, CORN. *Mort de P.* III, 2. Si l'on calomniait sa mémoire innocente, Que feriez-vous? BRIFFAULT, *Ninus II*, I, 1. La reine de Suède disait que la gloire d'un souverain consiste à être calomnié pour avoir fait du bien, VOLT. *Lettr. Rocheforl*, décembre 1771. || Absolument. Il ne parle que pour calomnier. || Familièrement. Calomnier à dire d'experts, calomnier sans retenue. || **2°** Se calomnier, *v. réfl.* Dire du mal de soi, se faire plus mauvais qu'on n'est.

— REM. Corneille a dit calomnier de : Et Sévère aussitôt courant à la vengeance M'irait calomnier de quelque intelligence.... *Poly.* V, 1; Et Molière, calomnier à : Vous osez sur Célie attacher vos morsures Et lui calomnier la plus rare vertu Qui.... *l'Étour.* III, 4.

— HIST. XVe s. Or sçavoit il leur capsieuseté estre telle qu'ils calompnisoient ses dits, *Histoire de la toison d'or*, t. II, f° 129, dans LACURNE. || XVIe s. Servet nous calomnie que nous faisons deux fils de Dieu, en disant que.... CALVIN. *Inst.* 372. Il alloit mesdisant d'eux, et calumniant tout ce qu'ilz faisoient, envers Tissaphernes, AMYOT, *Alc.* 48. Ceux que l'on s'efforce de calonnier, CONDÉ, *Mémoires*, p. 640.

— ÉTYM. *Calumniari*, de *calumnia* (voy. CALOMNIE); bourguig. *calainge*, *cailinge*, réprimande; wallon, *calengî*, adresser un défi; rouchi, *calenger;* provenç. *calonjar*, disputer, *calumpniar*, réclamer, accuser; anc. catal. *calognar;* anc. espagn. *calonjar ;* espagn. mod. *calumniar ;* ital. *calognare*, *calonniare*. *Calomnier* a été refait sur le latin; l'ancienne forme était *chalenger*, *calenger*, accuser, provoquer, défier.

CALOMNIEUSEMENT (ka-lo-mni-eû-ze-man), *adv.* Avec calomnie. Il fut accusé calomnieusement.

— HIST. XVIe s. Ils vendoient à l'encan les biens de ceulx qu'ilz avoient proscripts en defraudant calumnieusement les pauvres veufves et leurs pauvres enfans orphelins, AMYOT, *Ant* 24.

— ÉTYM. *Calomnieuse*, et le suffixe *ment.*

CALOMNIEUX, EUSE (ka-lo-mni-eû, eû-z'), *adj.* Qui contient des calomnies. Un langage calomnieux.

— HIST. XVI[e] s. Calomnieuses mensonges, TAHUREAU, *Dialogues*, p. 129, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Calumniosus*, de *calumnia*, calomnie.

† **CALOMNIOGRAPHE**, *s. m.* Celui qui écrit des calomnies. Les calomniographes, VOLT., t. 84, p. 420.

CALONIÈRE (ka-lo-niè-r'), *s. f.* || 1° Voy. CANONNIÈRE, dont calonière est une altération populaire. || 2° Terme de graveur. Espèce de tuyau dans lequel sont enchâssés plusieurs petits outils que le touret fait marcher.

† **CALOPHYLLE** (ka-lo-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a de belles feuilles. || *S. m.* Nom d'une plante (*calophyllus tacamahaca*).

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et φύλλον, feuille.

† **CALOPTÈRE** (ka-lo-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a de belles ailes.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et πτερὸν, aile.

† **CALORICITÉ** (ka-lo-ri-si-té), *s. f.* Terme de physiologie. Faculté qu'ont les corps vivants de développer une certaine quantité de calorique.

— ÉTYM. *Calorique.*

† **CALORIE** (ka-lo-rie), *s. f.* Terme de physique. Quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau. C'est l'unité conventionnelle dont on se sert en calorimétrie.

— ÉTYM. Voy. CALORIQUE.

CALORIFÈRE (ka-lo-ri-fè-r'), *adj.* Qui porte la chaleur. Tuyau calorifère. || *S. m.* Appareil pour produire et distribuer la chaleur. Toute la maison est chauffée par un seul calorifère.

— ÉTYM. *Calor*, chaleur (voy. ce mot) et *ferre*, porter.

† **CALORIFICATION** (ka-lo-ri-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Dégagement de calorique qui s'opère dans les corps organisés pendant leur vie.

— ÉTYM. *Calorifique.*

† **CALORIFIQUE** (ka-lo-ri-fi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui produit la chaleur. Rayons calorifiques.

— HIST. XVI[e] s. La faculté calorifique, PARÉ, XV, 52.

— ÉTYM. *Calorificus*, de *calor*, chaleur, et *ficus*, qui fait.

† **CALORIMÈTRE** (ka-lo-ri-mè-tr'), *s. m.* Instrument propre à mesurer la quantité de calorique spécifique que contient un corps.

— ÉTYM. *Calor*, chaleur, et *mètre*, mesure.

† **CALORIMÉTRIE** (ka-lo-ri-mé-trie), *s. f.* Partie de la physique qui a pour objet la mesure du calorique libre.

† **CALORIMÉTRIQUE** (ka-lo-ri-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la calorimétrie.

† **CALORIMOTEUR** (ka-lo-ri-mo-teur), *s. m.* Terme de physique. Appareil électrique qui développe une très-grande chaleur.

— ÉTYM. *Calor*, chaleur, et *moteur.*

CALORIQUE (ka-lo-ri-k'), *s. m.* Terme de physique. Principe de la chaleur, c'est-à-dire propriété de la matière qui, consistant en une modification moléculaire particulière et indéterminée, est communicable par contiguïté, et se fait sentir à distance comme la gravitation, dont elle suit alors les lois fondamentales. || Calorique libre, celui qui est sensible à la main ou au thermomètre. || Calorique spécifique, quantité relative de chaleur absorbée par les corps qui changent de température. Tous les corps, pour s'élever par exemple d'un degré de température, n'exigent pas la même quantité de chaleur ou calorique libre. || Calorique latent, par opposition à calorique libre, celui qui est absorbé par un corps dans son passage de l'état solide à l'état liquide, ou de l'état liquide à l'état gazeux. Il disparaît entièrement alors et c'est pourquoi on le nomme latent, c'est-à-dire caché. Il redevient libre et par conséquent sensible au thermomètre dans le passage de l'état gazeux à l'état liquide ou de l'état liquide à l'état solide.

— ÉTYM. *Calor*, chaleur (voy. ce mot).

† **CALOSOME** (ka-lo-so-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de scarabées vivant de proie.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et σῶμα, corps.

† 1. **CALOT** (ka-lo). *s. m.* Le haut d'un shako.

— ÉTYM. Voy. CALOTTE.

† 2. **CALOT** (ka-lo), *s. m.* Morceau de bois servant à caler.

— ÉTYM. *Caler.*

CALOTIN [illegible] Celui qui porte la calotte [illegible] [illegible]que. || 2° Terme de métier. Pièce de cuivre d'un corps de pompe, dite aussi calotte d'aspiration.

— ÉTYM. *Calotte.*

† **CALOTROPE** (ka-lo-tro-p'), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'un genre de convolvulacées (*calotropium giganteum*).

— ÉTYM. Καλὸς, beau, et τροπή, tour.

CALOTTE (ka-lo-t'), *s. f.* || 1° Sorte de petit bonnet qui ne couvre que le sommet de la tête. Les sommets de la plupart de ces collines étaient arrondis en forme de calottes, BERN. DE S.-P. *Étud.* V. || Calotte à oreilles, calotte qui peut se rabattre sur les oreilles. || Fig. et populairement, tape sur la tête. Donner, recevoir une calotte, des calottes. || 2° Sorte de petite calotte noire que portent les prêtres. || Absolument et familièrement. Porter la calotte, être dans les ordres. || Plus spécialement. Le pape lui a donné la calotte, l'a fait cardinal. Le courrier du pape arriva avec la calotte pour l'évêque d'Orléans, ST-SIM. 50, 83. On dit aujourd'hui, en ce sens, barrette ou chapeau. || Par dénigrement, la calotte, les prêtres, le clergé. À bas la calotte! || 3° Terme de médecine. Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force afin d'arracher les bulbes des cheveux. || 4° Calotte du crâne, partie supérieure de la boîte crânienne. || 5° Terme de géométrie. Calotte sphérique, une des deux parties en lesquelles un plan coupe la sphère, et particulièrement la plus petite des deux. Quand le plan passe par le centre, les deux calottes sont des hémisphères. || Terme d'architecture. Portion de voûte, sphérique ou sphéroïde, qu'on élève au milieu des plafonds et des voûtes mêmes. Si le dôme est petit, ce n'est plus qu'une ignoble calotte, CHATEAUB. *Itin.* 97. || 6° Familièrement. Calotte des cieux, le ciel. On ne trouverait pas son pareil sous la calotte des cieux. || 7° En horlogerie, espèce de boîte qui renferme le mouvement d'une montre. || 8° Partie de la garde d'une épée où l'on place le bouton. || Pièce de métal qui forme la couverture d'un bouton. || Pièce d'un corps de pompe. || 9° Régiment de la calotte, société de beaux esprits satiriques du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. || Pamphlet. Que dites-vous d'une infâme calotte qu'on a faite contre M. de la Poplinière? VOLT. *Lettr. vers*, 87.

— HIST. XVI[e] s. Le malade pourra porter, pour cacher son imperfection, un bonnet appellé calotte, PARÉ, VIII, 29.

— ÉTYM. Diminutif de *cale* 3. Du moins on ne voit pas comment *calantica* ou *calautica*, sorte de coiffure, aurait donné *calotte*. *Calota* se trouve dans des textes latins du XIII[e] siècle.

† **CALOTTER** (ka-lo-té), *v. a.* Donner des calottes, frapper, donner des coups sur la tête avec le plat de la main. || Terme populaire.

— ÉTYM. *Calotte.*

† **CALOTTIER** (ka-lo-tié), *s. m.* Un des noms provinciaux du noyer.

† **CALOTTINE** (ka-lo-ti-n'), *s. f.* Sorte de pièce de vers badine et satirique.

— ÉTYM. *Calotte.*

† **CALOU** (ka-lou), *s. m.* Suc du cocotier.

† **CALOUASSE** (ka-lou-a-s'), *s. f.* Nom vulgaire de la pie-grièche.

CALOYER, YÈRE (ka-lo-ié, iè-r'), *s. m.* et *f.* Moine grec, religieuse grecque, de l'ordre de Saint-Basile.

— ÉTYM. Καλὸς, beau, honorable, et γέρων, vieillard (voy. GÉRONTE), le γ dans le grec moderne se prononçant à peu près comme *y*.

† **CALP** (kalp'), *s. m.* Terme de minéralogie. Sorte de marne noire.

† **CALPE** (kal-p'), *s. f.* Terme de botanique. Urne des mousses.

— ÉTYM. Κάλπη, urne.

CALQUE (kal-k'), *s. m.* Dessin calqué. Prendre un calque. || Fig. Imitation servile d'une œuvre. Ce poëme n'est qu'un calque.

— ÉTYM. Ital. *calco* (voy. CALQUER).

CALQUÉ, ÉE (kal-ké, kée), *part. passé.* Un dessin calqué. Des modes calquées sur les modes parisiennes.

CALQUER (kal-ké), *v. a.* || 1° Prendre le trait d'un dessin qu'on a appliqué sur un papier et dont on suit les contours avec une pointe. Calquer une estampe. Calquer à la vitre. Calquer une lettre pour en faire le fac-simile. || 2° Fig. Imiter servilement. Ils calquent les modes françaises sur l'habit romain, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 17. Bentivoglio, en Italie, calqua Tite-Live, CHATEAUB. *Génie*, III, III, 3. || 3° Se calquer, *v. réfl.* Se modeler. Il se calque sur un [illegible]ble.

— ÉTYM. Ital. *calcare*, calquer, [illegible]

† **CALQUOIR** (kal-koir), *s. m.* Crayon de métal servant à calquer.

— ÉTYM. *Calquer.*

† **CALSCHISTE** (kal-chi-st'), *s. m.* Terme de géologie. Schiste argileux contenant des veines calcaires.

— ÉTYM. *Calx*, chaux, et *schiste.*

CALUMET (ka-lu-mè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les ka-lu-mè-z américains; calumets rime avec traits, jamais, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Nom populaire donné en Amérique à plusieurs plantes dont les tiges servent à faire des tuyaux de pipe. || 2° La pipe même en usage chez les sauvages, et qu'ils présentent comme un symbole de paix. Je viens leur apporter le calumet de la paix, VOLT. *Jenni*, 7. Un Caraïbe faisait fumer, en signe de paix, des matelots dans son calumet, BERN. DE S.-P. *Ét.* II. *Bienf.* Je fumerai mon calumet de paix sur le berceau de mon fils, CHATEAUB. *Atala*, 226.

— ÉTYM. *Calumet* ou *chalumet*, autre forme de *chalumeau* (voy. ce mot).

CALUS (ka-lus'), *s. m.* || 1° Durillon produit par le frottement. Le seul produit de la terre cultivée par des mains laborieuses, endurcies de calus et mouillées de larmes, doit des tributs à la puissance législatrice et exécutrice, VOLT. *l'Homme aux* 40 *écus*, *aventure avec un carme.* || Fig. Endurcissement de cœur. Le méchant se fait un calus contre le remords || 2° Cal, espèce de soudure qui réunit les fragments d'un os. || 3° Terme de botanique. Excroissance arrondie formée après la rupture d'une branche, l'incision de l'écorce, etc.

— HIST. XVI[e] s. On voit aux bestes brutes, qui auront quelque jambe ou autre partie rompue, le callus estre refait sans aide de nul medicament, PARÉ, *Introd.* 27. Ce qui unist les os ensemble, est appellé callus, ID. *ib.* VII, 4.

— ÉTYM. Le même que *cal* (voy. ce mot).

CALVAIRE (kal-vè-r'), *s. m.* || 1° Lieu élevé où Jésus-Christ fut crucifié. || Fig. Qu'un autre, aux rois déchus [illegible] un nom sévère, Fasse un vil pilori de leur fatal calvaire, V. HUGO, *Voix*, 2. Combien de généreux sang a été répandu avant que ne se levât le jour de la victoire! De combien de stations a été marqué ce douloureux calvaire de la liberté! *Journ. des Débats*, 30 nov. 1830. || 2° Élévation où l'on a planté une croix pour figurer le calvaire. || Dans les églises, suite de stations qu'on nomme plus ordinairement chemin de la croix.

— HIST. XII[e] s. [illegible] en calvaire unt Deu crucifié, *Th. le mart.* 150. || XIII[e] s. [illegible] le batirent tant de poins et de corgie [courroie]; Puis le crucefierent el mont de Calvairie, *Ch. d'Ant.* IV, 814.

— ÉTYM. *Calvaria*, lieu où Jésus-Christ fut crucifié, ainsi dit parce que, les condamnés y étant exécutés et leurs corps y restant, il était garni de crânes, en latin *calvaria*, lequel vient de *calvus*, chauve (voy. ce mot), à cause de la dénudation de la boîte osseuse.

CALVILLE (kal-vi-l'), *s. m.* Espèce de pomme. Voilà du beau calville.

— ÉTYM. Norm. *cadville*; génev. *calvine*; langued. *calvire*, d'après Ménage; ital. *caravella*. Origine inconnue; pourtant Ménage note qu'il y a, dans le voisinage de Lyon, un lieu appelé *Calville*, d'où la pomme aurait pu être dénommée; mais alors, le mot italien, d'où viendrait-il? Des lexicographes font *calville* du féminin.

† **CALVINIEN, IENNE** (kal-vi-niin, niè-n'), *adj.* Qui appartient au calvinisme. Les églises calviniennes, BOSS. *Var.* 15.

CALVINISME (kal-vi-ni-sm'), *s. m.* La doctrine, l'église de Calvin, qui se distingue surtout par la négation de la présence réelle et par le dogme de la prédestination. C'est, selon eux, prêcher un calvinisme horrible, BOIL. *Sat.* XII. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger [chef des protestants insurgés dans les Cévennes], VOLT. *Louis XIV*, 36. Celui de ses aïeux qui, ayant embrassé le calvinisme, fut obligé d'abandonner sa patrie, était établi dans la ville de Troyes.... CONDORCET, *Tronchin.*

— ÉTYM. *Calvin* ou *Chauvin*, de la ville de Noyon, fondateur du calvinisme.

CALVINISTE (kal-vi-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui suit la doctrine de Calvin.

CALVITIE (kal-vi-sie), *s. f.* État d'une tête chauve. Une calvitie précoce.

— ÉTYM. *Calvities*, de *calvus*, chauve (voy. ce mot). [illegible] *calvité*.

† **CALYBION** [illegible], *s. m.* Terme de botanique. [illegible]

— ÉTYM. [illegible], proprement petite cabane.

† **CALYBITE** (ka-li-bi-t'), *s. m.* Nom de solitaires chrétiens qui habitaient dans des huttes.

— ÉTYM. Καλυβίτης, de καλύβη, hutte.

† **CALYCANDRIE** (ka-li-kan-drie), *s. f.* Terme de botanique. Classe de plantes dont les étamines sont insérées au calice.

— ÉTYM. Κάλυξ, calice, et ἀνήρ, mâle.

† **CALYCANTHÈME** (ka-li-kan-tê-m'), *adj.* Terme de botanique. Dont le calice a l'apparence d'une corolle.

— ÉTYM. Κάλυξ, calice, et ἄνθημα, fleur.

† **CALYPTÈRES** (ka-li-ptê-r'), *s. f. plur.* Terme de zoologie. Petites plumes qui couvrent le bas de la queue des oiseaux.

— ÉTYM. Καλυπτήριον, ce qui sert à cacher, de καλύπτειν, cacher.

† **CALYPTRE** (ka-li-ptr'), *s. f.* Terme de botanique. Coiffe des mousses.

— ÉTYM. Κάλυπτρα, de καλύπτειν, cacher.

† **CALYPTRÉ, ÉE** (ka-li-ptré, ptrée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une coiffe.

— ÉTYM. *Calyptre.*

CAMAÏEU (ka-ma-ieu), *s. m.* || **1°** Pierre fine taillée, ayant deux couches de différentes couleurs, dont l'une est devenue la figure en relief, et l'autre fait le fonds. || **2°** Genre de peinture où l'on n'emploie qu'une couleur avec des teintes plus sombres et plus claires. Peindre en camaïeu. || Un camaïeu, un tableau peint en camaïeu. || Par dénigrement, un camaïeu, un tableau d'une couleur lourde et monotone. Le coadjuteur a bien ri des camaïeux de peinture, que vous comparez à l'histoire de France en madrigaux, SÉV. 192. || **3°** Gravure qui est une imitation de la manière en lavis.

— HIST. XIVe s. Beles chambres qui seront d'or et d'argent et de pierres precieuses, c'est à savoir rubiz, esmeraudes, saphyrs, cameuz et marguerites, *Livres de la loi au Sarrasin*, p. 133. Une autre boiste d'argent où est le triaclier au duc, et un catmahieu, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 169. Un tableau d'or ouquel il a un grans gamahieu assis sur bois, DE LABORDE, *Émaux*, p. 185. Un lorain [courroie garnie de soie] semé de boutons dorés et de camahieus, ID. *ib.* Le camahieu qui aultrement est appelé oniche, ID. *ib.* Un camahieu, dont le champ est vermeil et a deux figures dessus à une beste assise en une verge toute plaine, ID. *ib.* || XVe s. Ung fuzil entaillé en un camayeu où estoient ses armes, COMM. V, 9. || XVIe s. Cet anneau avoit pour sa pierre un cupidon couronné fort mignonnement, estant entaillé en un camoïeu d'amatite, YVER, 588. Chamahieux, PALSGR. p. 102.

— ÉTYM. Espagn. *camafeo;* bas-lat. *camahotus*, *camahutus;* du bas-lat. *camæus*, sardoine, onyx (voy. CAMÉE).

CAMAIL (ka-mall, *ll* mouillées), *s. m.* || **1°** Habillement du clergé en hiver, couvrant la tête, les épaules, et allant jusqu'à la ceinture. || **2°** Petit manteau tombant des épaules à la ceinture, que portent par-dessus le rochet les évêques et autres ecclésiastiques privilégiés. Les évêques étaient en rochet et camail, BOSS. *Lett. Quiét.* 182. || **3°** Terme de blason. Espèce de lambrequin servant à couvrir le casque et l'écu des chevaliers. || *Au plur.* Des camails.

— HIST. XIVe s. Et voit ses chevaliers bien armés de camail, *Guescl.* dans RAYNOUARD, *Lexique.* Bertrand tenoit l'espée qui le fer eut tranchant, Au camail lui bouta fierement en poussant, DU CANGE, *camelaucum.* || XVe s. Tant s'avança le sire de Langurant [au siége de Duras] que de sa vie il se mit en grand aventure; car ceux de dedans par force lui arracherent le bassinet de la teste atout le camail, FROISS. II, II, 11. Ung camail d'argent de l'ordre de monseigneur d'Orleans, pesant sept onces trois gros, DE LABORDE, *Émaux*, p. 192. Un camail en façon de treliz, et est ledit camail cintré par-dessus de bossetes tant d'or que esmaillées de blanc et de rouge cler, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *capmalh*, *capmail*, *capmal*, *camal;* ital. *camaglio;* de *cap*, tête (voy. CHEF), et *mail*, armure (voy MAILLE) : proprement une armure de tête, puis un vêtement de tête.

CAMALDULE (ka-mal-du-l'), *s. m.* || **1°** Religieux d'un ordre monastique fondé, à la fin du Xe siècle, par saint Romuald; l'habit est blanc; la règle est celle de saint Bernard. Ragotzi s'était retiré aux camaldules de Grosbois, ST-SIM. 469, 203. || Il y avait aussi des religieuses camaldules. || **2°** *S. f.* Une camaldule, un couvent de camaldules.

— ÉTYM. *Camaldoli*, localité de la Toscane où l'ordre fut d'abord établi.

† **CAMANIOC** (ka-ma-ni-ok), *s. m.* Espèce de manioc qu'on cultive à Cayenne et dans les Antilles, dont on peut manger la racine cuite, sans préparation préalable, comme les pommes de terre, tandis que les racines de manioc contiennent un suc vénéneux, qu'il faut d'abord extraire.

CAMARADE (ka-ma-ra-d'), *s. m.* || **1°** Nom que se donnent entre eux les militaires. Des camarades de régiment. En avant! partons, camarades, L'arme au bras, le fusil chargé, BÉRANG. *Vieux cap.* || **2°** Par extension, substantif des deux genres, celui, celle qui a même vie, mêmes habitudes, mêmes occupations que plusieurs autres personnes. Camarades d'école, de collége, de chambrée. Des camarades d'enfance, des personnes qui se fréquentent depuis l'enfance. Des camarades de bureau. C'est une mauvaise camarade. La taille du maréchal duc de Noailles est assez grande, mais épaisse; sa démarche lourde et forte; son vêtement, uni ou tout au plus d'officier, voudrait montrer la simplicité la plus naturelle; il la soutient avec le gros de ce que, faute de meilleure expression, on entend par apparence de sans façon et de camarade, ST-SIM. 317, 138. Eh, mon Dieu! s'écria-t-il, je crois que c'est là Jeannot; le petit homme rebondi ne fait qu'un saut et court embrasser son ancien camarade, VOLT. *Jeannot et Colin.* || Camarade de lit, celui qui couche dans le même lit qu'un autre. Deux soldats qui couchaient dans le même lit étaient camarades de lit. || Fig. Que le bon soit toujours camarade du beau, Dès demain je chercherai femme, LA FONT. *Fab.* VII, 2. || **3°** Populairement, ami. Ils se sont remis camarades. Mon camarade, Tiens, bois rasade, BÉRANGER, *Troub.* || **4°** Se dit de ceux qui courent même fortune. Nous avons été camarades d'aventures, d'infortune. Dans ce désappointement il eut bien des camarades || **5°** Familièrement, en s'adressant à des inférieurs, même inconnus. Mon camarade, enseignez-moi, je vous prie, le chemin de....

— SYN. CAMARADE, COMPAGNON. Camarade est d'origine un terme militaire, et signifie de la même chambrée; de là, figurément, il exprime celui qui a avec d'autres même genre d'occupations ou d'habitudes. Compagnon, qui veut dire d'origine celui qui mange le même pain, n'a point cette particularité de sens; il n'implique pas qu'on soit de même occupation; il implique qu'on accompagne. Ainsi on dit : des camarades de lit, des compagnons de voyage. Vivre d'un même genre de vie pour camarades, s'accompagner pour compagnons, voilà la nuance de sens essentielle entre ces deux mots. Nous disons camarades de collége et non compagnons de collége; mais au féminin compagnes de pension, de couvent; cette déviation tient à ce que l'oreille a désiré marquer le féminin que la désinence ne signale pas dans camarade.

— HIST. XVIe s. Ordinairement un capitaine [d'infanterie espagnole] en aura cinq ou six [soldats choisis] qu'il appelle ses camarades, LANOUE, 296. M. de Langey, au lieu qu'il a escrit de la discipline militaire, parle des camarades, qu'il appelle en nostre langue françoise chambrée, et les fait de dix soldats, baillant à l'un d'iceux quelque preeminence sur les autres, et le nomme chef de chambre, ID. 294. Comba fut pris en la maison d'une vieille qui blanchissoit le linge de sa camarade, qu'il nommoit ainsi à l'hespaignol, CARLOIX, VI, 46. Comme estant d'une camerade, et participants à toutes ses entreprises, ID. X, 14.

— ÉTYM. Espagn. *camarada*, s. m.; ital. *camerata*, s. m. de l'espagnol *camara*, ital. *camera*, chambre (voy. CHAMBRE) : proprement chambrée, puis, au masculin, celui qui demeure dans la même chambre, camarade. Dans les exemples cités à l'historique, *camarade* signifie chambrée, et, par extension, homme de chambrée. *Camarade* est d'origine un terme militaire.

CAMARADERIE (ka-ma-ra-de-rie), *s. f.* || **1°** La familiarité qui existe entre camarades. Cette camaraderie de vous et de Mlle Duplessis, SÉV. 70. La plupart des liaisons de société, la camaraderie.... tout cela est à l'amitié ce que le sigisbéisme est à l'amour, CHAMFORT, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || **2°** Disposition d'esprit qui fait que des écrivains, des artistes qui ont des liaisons entre eux se soutiennent et se prônent mutuellement. Son succès n'est pas de bon aloi, il est dû à la camaraderie. Le premier emploi de camaraderie en ce sens est attribué à H. Delatouche, par Chasles, *J. des Débats*, 15 juillet 1860.

— ÉTYM. *Camarade.*

CAMARD, ARDE (ka-mar, mar-d'; le *d* ne se lie pas : ka-mar et bossu; au pluriel, semblablement, kamar et bossus; d'autres prononcent ka-mar-z et bossus). || **1°** *S. m.* et *f.* Qui a le nez plat et écrasé. Un camard. Une camarde. || **2°** *Adj.* Un nez camard. C'était une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec de l'esprit, ST-SIM. 24, 17. L'Égypte.... Dans sa robe de sable enfonce enveloppés Ses colosses camards, à la face frappés Par le pied brutal de Cambyse.... V. HUGO, *Voix*, 4. || Dans le style burlesque, la camarde, la mort. Il fut complimenté d'abord Par le Sommeil et par la Mort; Pour lui faire honneur, la camarde, Contre son humeur, fut gaillarde, SCARRON, *Énéide*, VI.

— HIST. XVIe s. Mais d'où vient cet orgueil? on ne void par la ville Un plus rogue vilain, qui contreface mieux Depuis un peu de temps le brave et glorieux Que ce petit camard.... TABOUROT DES ACCORDS, *Bigarr. Descriptions pathétiques.*

— ÉTYM. Même radical que *camus.*

† **CAMARE** (ka-ma-r'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit aplati et membraneux composé de deux valves soudées.

— ÉTYM. Καμάρα, voûte.

† **CAMARILLA** (ka-ma-ril-la), *s. f.* Coterie de personnes qui approchent du prince le plus près.

— ÉTYM. Diminutif de *camara*, chambre en espagnol (voy. CHAMBRE).

† **CAMARIN** (ka-ma-rin), *s. m.* Espèce de plongeon.

CAMBISTE (kam-bi-st'), *s. m.* Banquier qui se livre aux opérations de change. || Vieilli. On dit aujourd'hui agent de change.

— ÉTYM. Ital. *cambio*, change (voy. CHANGE).

† **CAMBIUM** (kan-bi-om'), *s. m.* || **1°** Terme de botanique. Suc nutritif, élaboré, destiné à fournir les matériaux de l'accroissement des plantes. || **2°** Terme de jardinage. Nom donné aux tissus en voie de formation et étant encore mous et gélatineux.

— HIST. XVIe s. La troisieme humeur de nourrissement s'appele cambium, qui est jà changé et agglutiné et peu s'en faut jà tourné en nourrissement, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. Bas-lat. *cambium*, mot qui se trouve dans Arnauld de Villeneuve, XIVe siècle (*cambium*, humiditas manifeste alterata membri continentis complexione); de *cambire*, changer (voy. CHANGER).

CAMBOUIS (kan-boui; l'*s* se lie; kan-bui est une prononciation vicieuse), *s. m.* Vieux oing qui, employé pour adoucir les frottements d'une roue sur l'essieu, d'une machine, prend le nom de cambouis quand il a été noirci par le frottement et le mélange des parties métalliques. L'huile qu'on met aux roues des voitures devient aussi du cambouis par le frottement. || Terme de vétérinaire. Matière sébacée qui s'accumule souvent en quantité considérable à l'intérieur du fourreau du cheval.

— HIST. XIVe s. Prenez camboïs, c'est le limon noir qui est aux deux bouts de l'essieul de la charette, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Ah très orde vieille truande! Vous me baillez du cambouys [vous me dupez], *Farce du meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, Paris, 1831, p. 19.

— ÉTYM. Raynouard le tire du provençal *camois*, boue, souillure.

† **CAMBOUISÉ, ÉE** (kan-boui-zé, zée), *adj.* Crasseux, en parlant des pièces de la batterie d'un fusil.

† **CAMBRAI** (kan-brè), *s. m.* Sorte de toile de lin très-claire. || Aujourd'hui, dentelle faite à la mécanique et non aux fuseaux; l'imitation, la fausse dentelle.

— ÉTYM. *Cambrai*, ville où ce tissu se fabrique.

† **CAMBRE** (kan-br'), *s. f.* Cambrure.

CAMBRÉ, ÉE (kan-bré, brée), *part. passé.* Une taille cambrée, taille qui présente une concavité en arrière. Jambes cambrées, celles dont la courbure naturelle est exagérée, de sorte que les genoux sont distants l'un de l'autre quand les talons se touchent. On dit dans le même sens qu'un homme est cambré.

† **CAMBREMENT** (kan-bre-man), *s. m.* Action de cambrer.

CAMBRER (kan-bré), *v. a.* || **1°** Arquer légèrement. Cambrer une pièce de bois. || **2°** Se cambrer, *v. réfl.* Devenir cambré. Cette poutre commence à se cambrer.

— HIST. XVIe s. Des astelles cambrées, pour mieux se coucher autour de la jambe, PARÉ, XIII, 23. Par une violence les os des jeunes enfans se courbent et cambrent, ID. XV, 1. Elle se cambre, en marchant, très-fort, PALSGR. p. 461. Vous allez en cambrant comme se ce fust ung qui eust les rayns rompus, ID. p. 573.

— ÉTYM. *Camerare*, voûter, de *camera*, voûte.

† **CAMBRÉSINE** (kan-bré-zi-n'), *s. f.* Toile de lin claire et fine qui se fabriquait à Cambrai

— ÉTYM. *Cambrai*, ville où se fabriquait ce tissu.

† **CAMBREUR** (kam-breur), *s. m.* Ouvrier qui cambre les cuirs des souliers.

CAMBRIEN, IENNE (kan-bri-in, iè-n'), *adj.* Terme de géologie. Qui est composé de schiste chloriteux et argileux, reposant sur les micaschistes et les gneiss.

— ÉTYM. *Cambria*, nom breton du pays de Galles en Angleterre.

† **CAMBRILLON** (kan-bri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Partie du talon d'un soulier.

— ÉTYM. *Cambrer.*

† **CAMBRIQUE** (kan-bri-k'), *adj.* Langue cambrique, langue parlée dans le pays de Galles et dite aussi le kymri.

— ÉTYM. *Cambria*, nom breton du pays de Galles.

CAMBRURE (kan-bru-r'), *s. f.* État de ce qui est cambré. La cambrure d'un soulier.

— ÉTYM. *Cambrer.*

CAMBUSE (kan-bu-s'), *s. f.* Terme de marine. Endroit où l'on distribue les rations à l'équipage. Tenir la cambuse. || Très-populairement, se dit, par dénigrement, d'un cabaret de bas étage ou d'une maison mal tenue. Quelle cambuse ! C'est une vraie cambuse.

— ÉTYM. Angl. *caboose* ; du hollandais *kabuys*, cuisine de navire marchand. Ce mot paraît ne s'être introduit dans la marine que vers le milieu du XVIIIe siècle. Il y a dans le Berry *cambuse*, mauvaise hutte.

† **CAMBUSER** (kan-bu-zé), *v. a.* Terme de marine. Nettoyer une futaille.

CAMBUSIER (kan-bu-zié ; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* Terme de marine. Celui qui, à bord d'un vaisseau, est chargé de la distribution régulière des vivres à tous les gens de l'équipage.

— ÉTYM. *Cambuse.*

1. **CAME** (ka-m'), *s. f.* Voy. CHAME.

† 2. **CAME** (ka-m'), *s. f.* Terme de mécanique. Sorte de dent appliquée à l'arbre d'une machine, ou taillée dans cet arbre pour servir à soulever un pilon.

CAMÉE (ka-mée), *s. m.* Pierre ou, par abus, coquille (car il y a des camées en coquillage) qui, composée de différentes couches, est sculptée en relief. Un camée monté en bague. || Terme de peinture. Grisaille imitant le camée.

— ÉTYM. Ital. *cameo* ; bas-lat. *camæus* ; du bas-grec, κάμματον, œuvre, travail, καμμώννειν, travailler, χειρωτικόν, ouvrage fait à la main, λιθοκαμμωμένος, orné de pierreries, καμεῖον, atelier d'ouvrier en fer, du grec classique κάμνειν, se donner de la peine. *Camée*, signifiant en général chose faite par la main, a pris, ce qui arrive souvent aux mots généraux, un sens particulier.

† **CAMÉLÉE** (ka-mé-lée), *s. f.* Petit arbrisseau du midi de l'Europe regardé à tort comme un purgatif drastique (*cneorum tricoccum, L.*).

— ÉTYM. Χαμελαία, de χαμαί, à terre, et ἐλαία, olivier.

CAMÉLÉON (ka-mé-lé-on), *s. m.* || **1°** Espèce de lézard auquel on attribuait la faculté de changer de couleur selon les objets qui l'entouraient. Mais jugez la querelle Sur le caméléon ; sa couleur, quelle est-elle ? Monsieur veut qu'il soit vert ; moi je dis qu'il est bleu. Soyez d'accord, il n'est ni l'un ni l'autre, Dit le grave arbitre, il est noir : À la chandelle hier au soir Je l'examinai bien, je l'ai pris, il est nôtre, Et je le tiens encor dans mon mouchoir.... Il ouvre le mouchoir, et l'animal sort blanc, LAMOTTE, *Fabl.* II, 9. || Fig. Celui qui change indifféremment pour complaire à qui peut servir ses intérêts. Des caméléons politiques. Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au prince, et, s'ils ne peuvent l'être, Tâchent au moins de le paraître ; Peuple caméléon, peuple singe du maître, LA FONT. *Fab.* VIII, 13. || **2°** Terme de chimie. Caméléon minéral, permanganate de potasse, composé qui prend différentes nuances, suivant qu'on le traite par l'eau, les acides, etc.

— HIST. XIVe s. Et seroit ainsi un homme beneuré semblable, quant à ce, à une beste appellée cameleon, ORESME, *Éth.* 23.

— ÉTYM. Χαμαιλέων, de χαμαί, à terre, et λέων, lion : lion terrestre.

† **CAMÉLÉONIEN** (ka-mé-lé-o-niin), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de lézards dont le caméléon est le type.

CAMÉLÉOPARD (ka-mé-lé-o-par), *s. m.* Voy. CAMÉLOPARD. Caméléopard est une corruption du mot.

† **CAMÉLIA** (ka-mé-li-a), *s. m.* Voy. CAMELLIA, meilleure orthographe.

† **CAMÉLIEN** (ka-mé-liin), *s. m.* Nom des ruminants semblables au chameau.

— ÉTYM. *Camelus*, chameau.

CAMELINE (ka-me-li-n'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Plante crucifère (*myagrum sativum, L.*), dont les semences fournissent une huile grasse bonne à brûler et dite improprement huile de camomille. || **2°** Sorte d'ancienne sauce.

— HIST. XIVe s. Au saussier, une quarte de cameline pour le disner, *Ménagier*, II, 4. Quiconques s'entremettra de faire sauce appelée cameline, qu'il la fasse de bonne cannelle, bon gingembre, bons cloux de girofle, DU CANGE, *camelotum.* || XVe s. Dedans l'amoureuse cuisine.... Saulce ne faut ne cameline Pour jeunes appetiz nouveaulx, CH. D'ORL. *Rond.*

— ÉTYM. La sauce est dite sans doute de la plante, et la plante de quelque assimilation au *camelin*, qui a été un des noms du *camelot.*

† **CAMELLE** (ka-mè-l'), *s. f.* Pyramide formée dans les marais salants pour laisser égoutter le sel.

† **CAMELLIA** (ka-mè-li-a), *s. m.* Bel arbuste d'ornement, de la famille des théacées (*camellia japonica, L.*). || *Au plur.* Des camellias.

— ÉTYM. Le P. *Camelli*, qui l'a introduit du Japon en Europe.

CAMÉLOPARD (ka-mé-lo-par), *s. m.* Girafe. Vieux.

— ÉTYM. Καμηλοπάρδαλις, de κάμηλος, chameau (voy. ce mot), et πάρδαλις, panthère : parce que la girafe est tachetée comme la panthère.

† **CAMÉLORNITHE** (ka-mé-lor-ni-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom des oiseaux semblables à l'autruche.

— ÉTYM. Κάμηλος, chameau, et ὄρνις, oiseau.

CAMELOT (ka-me-lo ; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Étoffe de poil ou de laine, mêlée quelquefois de soie en chaîne. || Proverbe. Il est comme le camelot, il a pris son pli, c'est-à-dire il est incorrigible.

— HIST. XIIIe s. .... De camelin pour la poussiere Avoient clokes [vêtements] paringaus [semblables], *Bl. et Jehan*, 5436. .... Huit aunes d'un camelin gris, Brunet et groz, d'un pauvre pris, RUTEB. II, 74. Vous estes filz de vilain et de vilaine, et avez lessié l'abit votre pere et vostre mere, et estes vestu de plus riche camelin que le roy n'est, JOINVILLE, 196. Je le vi aucune foiz en esté, que, pour delivrer sa gent, il venoit au jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, ID. 199. || XVIe s. On met sous le malade une piece ou de maroquin, ou de camelot, ou de bougran, estoffes qui ne retiennent que bien peu la chaleur, PARÉ, XXI, 2. Quant au poil de chevre, peu ou point d'estat n'en est fait de pardeçà, estant le propre du Levant et de la Barbarie, que d'en faire des camelots, O. DE SERRES, 328.

— ÉTYM. Espagn. *camelote* ; bas-lat. *camelotum*, *camalaucum*, *camelinum* ; de *camelus*, chameau (voy. ce mot) : à cause que cette étoffe était faite de poil de chameau.

† **CAMELOTE** (ka-me-lo-t'), *s. f.* Ouvrage mal fait ; marchandise de mauvaise qualité. Mot du langage populaire, ainsi dit parce que le camelot était une étoffe de médiocre valeur. || Adjectivement. Ah ! sarpejeu ! mon ami, quel mariage camelotte j'allais faire, COGNIARD frères et BOURDOIS, *Le monde camelote*, III, 16.

— ÉTYM. *Camelot.*

† **CAMELOTER** (ka-me-lo-té). || **1°** *V. a.* Imiter le camelot. || **2°** *V. n.* Fabriquer de mauvaises marchandises. || Marbre cameloté, voy. MARBRE.

— HIST. XVIe s. Le ventre [chez les femmes après l'accouchement] se camelote et ride.... BOUCHET, *Serées*, liv. II, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Camelot* et *camelote.*

† **CAMELOTIER** (ka-me-lo-tié), *s. m.* Sorte de papier très-commun.

† **CAMELOTINE** (ka-me-lo-ti-n'), *s. f.* Étoffe ondée comme le camelot.

† **CAMÉRA-LUCIDA** (ka-mé-ra-lu-si-da), *s. f.* Terme de physique. Instrument d'optique, dit aussi chambre claire, qui, servant à dessiner, permet de voir en même temps les objets et le papier.

— ÉTYM. *Camera*, chambre, et *lucida*, lucide, claire.

CAMÉRIER (ka-mé-rié), *s. m.* Officier de la chambre du pape ou d'un cardinal. Le cardinal de Janson arriva le 8 septembre à Versailles, et avec lui l'abbé de Barrière, camérier du pape, ST-SIM. 50, 83. On fut bien étonné de voir un camérier du pape qui ordonna à Charles VIII de retirer ses troupes, VOLT. *Mœurs*, 107.

— ÉTYM. Ital. *cameriere*, de *camera*, chambre (voy. ce mot) ; provenç. *camarier.*

† **CAMÉRIÈRE** (ka-mé-riê-r'), *s. f.* Voy. CAMÉRISTE.

† **CAMÉRISIER** (ka-mé-ri-zié), *s. m.* Nom d'un arbrisseau (*lonicera biflora, L.*).

CAMÉRISTE (ka-mé-ri-st'), *s. f.* Dame de chambre d'une princesse ou d'une femme titrée.

— REM. Beaumarchais écrit camariste selon le mot espagnol *camarista* : Il vous manquait de vous adresser, sans respect pour votre marraine, à sa première camariste, *Le mar. de Fig.* I, 9.

— HIST. XVIe s. Ils se mirent avec d'autres patrias [compatriotes] cameristes [camarades de chambre] près du Bœuf couronné, DESPER. *Contes*, LXXIII.

— ÉTYM. Ital. *camerista*, de *camera*, chambre (voy. ce mot).

CAMERLINGAT (ka-mèr-lin-ga), *s. m.* Dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE (ka-mèr-lin-gh'), *s. m.* Cardinal qui préside la chambre apostolique, et exerce l'autorité temporelle dans l'intervalle entre la mort d'un pape et l'élection d'un autre.

— ÉTYM. Bas-lat. *camerlengus*, *camarlengus* ; ital. *camerlingo*, *camarlingo* ; de *camera*, chambre ; le même que *chambellan* (voy. ce mot).

† **CAMÉRONIEN, IENNE** (ka-mé-ro-niin, niè-n'), *s. m.* et *f.* Membre d'une secte protestante fort rigide, en Écosse.

— ÉTYM. *Cameron*, nom propre.

† **CAMÉRULE** (ka-mé-ru-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite loge.

— ÉTYM. Diminutif de *camera* (voy. CHAMBRE).

1. **CAMION** (ka-mi-on), *s. m.* Épingle très-petite. Eh ! non, monsieur, je vous dis une grosse épingle, et vous me présentez un camion, P. DE KOCK et L. THIBOUST, *Une maîtresse bien agréable*, sc. 10.

— ÉTYM. Origine inconnue.

2. **CAMION** (ka-mi-on), *s. m.* || **1°** Charrette dont les roues ont très-peu de hauteur. || **2°** Vase de terre pour délayer du badigeon. || **3°** Petite tête de chardon à carder. || **4°** Sabot d'enfant.

— HIST. XIVe s. Chamion, DU CANGE, *campolus.* || XVe s. Le suppliant chargeoit la dite terre en un gomion que le filz de Pierre faisoit mener à son cheval, ID. *ib.*

— ÉTYM. Dans le lexique de Corblet il est dit que *camion* est un mot picard passé dans le français. Du reste il est ancien dans la langue et d'origine inconnue. *Campolus* et *camulcus*, mots du bas-latin qui signifient chariot, porteraient à croire que dans ces mots est un radical *cam*, peut-être le latin *cama*, lit très-bas, d'où l'espagnol *cama* qui a la même signification et de plus celle de fond d'un chariot. À cela se rapporterait aussi le *chamuleus* d'Ammien Marcellin, sorte de traîneau, de voiture très-basse.

† **CAMIONNAGE** (ka-mi-o-na-j'), *s. m.* Transport par camion ; frais de cette opération.

— ÉTYM. *Camion* 2.

† **CAMIONNER** (ka-mi-o-né), *v. a.* Transporter sur camion.

— ÉTYM. *Camion* 2.

CAMIONNEUR (ka-mi-o-neur), *s. m.* Celui qui conduit ou qui traîne un camion.

— ÉTYM. *Camion* 2.

CAMISADE (ka-mi-za-d'), *s. f.* Attaque de nuit, dirigée ordinairement contre une ville ou un lieu fortifié. || Il vieillit.

— HIST. XVIe s. Tout consterné de cette camisade qu'on venoit de donner à ses troupes, *Mém. sur Duguesclin*, ch. XXXI. Et combien qu'ordinairement on ne vist gueres donner de camisades aux armées, d'autant plus faciles à executer estoyent-elles pource qu'on s'en gardoit moins, LANOUE, 567. Au siege de Vulpian, en 1555, le baron de Chipy fit mettre en camisade ses soldats, et à coup perdu se jetta dans le fossé, MONTLUC, *Mémoires*, t. I, p. 535, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Camisa* ou *camisia*, chemise (voy. ce mot), parce que, dans ces sortes d'attaques, les assaillants mettaient leurs *chemises* par-dessus leurs armes, pour se reconnaître entre eux, ce que dit Furetière, mais peut-être plutôt parce que cette attaque nocturne surprenait en chemise les assaillis.

CAMISARD (ka-mi-zar ; le *d* ne se lie pas ; au pluriel l'*s* ne se lie pas : les ka-mi-zar insurgés ; d'autres la lient : les ka-mi-zar-z insurgés), *s. m.* Nom donné aux calvinistes insurgés des Cévennes, pendant la persécution qui suivit la révocation de l'édit de Nantes.

— ÉTYM. *Camisa* ou *camisia*, chemise (voy. ce mot), pour une raison semblable à celle qui est donnée au mot *camisade.*

CAMISOLE (ka-mi-zo-l'), *s. f.* || **1°** Sorte de vêtement à manches et court qui se porte sous ou sur la chemise. || **2°** Camisole de force, camisole garnie de liens et propre à contenir un malade, un aliéné, etc.

— HIST. XVIe s. Prompt hors du lit ce bon prince sortit, Sa camisole et son pourpoint vestit, RONSARD, 600.

— ÉTYM. Diminutif de *camise*, chemise (voy. ce mot); espagn. *camisola*.

† **CAMME** (ka-m'), *s. f.* Voy. CAME 2.

† **CAMOIARD** (ka-mo-iar), *s. m.* Étoffe faite avec le poil de chèvres sauvages.

CAMOMILLE (ka-mo-mi-ll', *ll* mouillées, et non ka-mo-mi-ye), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des radiées. 1° Camomille romaine (*anthemis nobilis*, *L.*), plante vivace; les fleurs ont une odeur aromatique; on en fait une infusion. 2° Camomille puante (*anthemis cotula*, *L.*). 3° Camomille pyrèthre (*anthemis pyrethrum*, *L.*); la racine excite la salivation. 4° Camomille ordinaire (*matricaria chamomilla*, *L.*). || Huile de camomille, huile préparée en faisant digérer dans de l'huile des fleurs sèches de camomille, et différente de l'huile extraite des semences de cameline, dite improprement huile de camomille.

— HIST. XVIe s. Huile de camomille, PARÉ, V, 12. Camomille, il y a de trois sortes de ceste herbe, differentes en leurs fleurs, aucunes les aians blanches, les autres jaunes, purpurées, O. DE SERRES, 627.

— ÉTYM. Génev. *camamile*, *camomile*; provenç. *camomilla*; espagn. *camomila*; ital. *camomilla*; par corruption pour *chamæmelon*, du grec χαμαίμηλον, de χαμαί, à terre, et μῆλον, pomme, à cause de l'odeur de pomme des fleurs de l'*anthemis*.

† **ÇAMON** (sa-mon), *adv. exclamatif.* Oui vraiment, oui ma foi. Çamon, vraiment il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles, MOL. *Bourg.* III, 3. Çamon, ma foi, j'en suis d'avis, ID. *Mal. imag.* I, 2.

— HIST. XIIIe s. Or, n'i a fors que del buchier Nos voisins. — Certes, ce n'a mon, *Hains et anieuse*, BARBAZAN, III, 45. || XVIe s. Si l'on disoit, en oyant un sermon, Il a bien dit, je repondrois : ce a mon, LA REINE DE NAVARRE, *le Miroir de l'âme pécheresse*.

— ÉTYM. *Çà* et *mon*, particule adverbiale qu'on trouvera à son rang alphabétique.

CAMOUFLET (ka-mou-flè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des ka-mou-flè-z et des rebuffades; camouflets rime avec traits, jamais, succès, paix, etc.), *s. m.* || **1°** Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement dans le nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé. Guide de mon esprit follet, Qui surtout chéris le burlesque, Souffle-moi par un camouflet Un style qui soit bien grotesque, SCARRON, *la Foire St-Germain*, 25. Grand nez digne d'un camouflet, Mâchoire à recevoir soufflet, ID. dans RICHELET. Et toutes les nuits régulièrement ils me donnaient des camouflets qui puaient le soufre, REGNARD, *le Retour impr.* sc. 13. || **2°** Fig. et familièrement, affront, mortification. La Briffe se lassa des camouflets que Harlay ne lui épargnait pas, ST-SIM. 17, 262. Vendôme apprit qu'il ne serait plus payé comme général d'armée; le camouflet fut violent, ID. 216, 163. Le camouflet des auteurs, titre d'un ouvrage publié dans le XVIIe siècle. || **3°** Terme d'art militaire. Nom donné, par une plaisanterie militaire, à un petit fourneau de mine ou fougasse, dont l'effet est d'enterrer le mineur assiégeant dans les déblais et les éboulements dont il est subitement environné.

— HIST. XVe s. Qui dormira, qu'on le resveille, Ou qu'on lui donne un chault moufflet, Ou hardiement ung grant soufflet, *Mystère*, dans *Bibliot. des chartes*, 1re série, t. III, p. 459.

— ÉTYM. Wallon, *cafouma*; génev. *camouflet*, soufflet. Grangagnage admet un verbe wallon *kifoumer*, *kafoumer*, de la préposition *ka*, *ki*, équivalente au préfixe *con*, et *fumée* : enfumer; d'où le français serait venu par inversion. Il y a aussi l'italien *camuffare*, embéguiner, qui se prêterait à une étymologie. Mais ni l'un ni l'autre ne s'accommodent à *chaud moufflet*, du XVe siècle, qui semble composé de *chaud* et d'un diminutif de *mufle* ou *moufle*, et dont on a fait *ca-mouflet*.

† **CAMOURLOT** (ka-mour-lo), *s. m.* Mastic servant à remplir les joints des dalles et des carreaux.

CAMP (kan; le *p* ne se lie pas : le camp ennemi, dites : le kan ennemi; du temps de Chifflet, XVIIe siècle, ce *p* se liait, il en fait la remarque; au pluriel l'*s* se lie : les camps ennemis, dites : les kan-z ennemis), *s. m.* || **1°** Espace de terrain où une armée dresse ses tentes. Déterminer l'emplacement d'un camp, établir ou asseoir son camp. Il leva le camp sans bruit. Forcer le camp ennemi, s'emparer du camp de l'ennemi. Rome est dans notre camp, et notre camp dans Rome, CORN. *Hor.* I, 3. || Familièrement. Lever le camp, partir, déguerpir. || **2°** L'armée campée. Le camp prit les armes Abandonner mon camp en est un [crime] capital, CORN. *Nicom.* II, 2. D'un camp prêt à partir vous entendez les cris, RAC. *Mithr.* III, 5. Vois comme tout le camp s'oppose à notre fuite, ID. *Iph.* V, 1. En son camp on ne connaît pas les vaines terreurs qui fatiguent et rebutent plus que les véritables, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Mettre l'alarme au camp, donner l'alerte à une troupe campée; et, figurément, inquiéter un parti, une coterie, etc. Oh! dit-il, j'en fais faire autant Qu'on m'en fait faire! ma présence Effraye aussi les gens! je mets l'alarme au camp! Et d'où me vient cette vaillance? LA FONT. *Fables*, II, 14. || Camp volant, troupe légère qui tient la campagne pour observer l'ennemi. || Fig. Être en camp volant, n'être pas casé d'une manière définitive. || Camp de manœuvre, camp établi pour l'instruction des troupes. || Lit de camp, petit lit qui se démonte et que l'on transporte où l'on veut. Je reviens aux petites choses, des toilettes, des lits de camp, des services de vaisselle de vermeil doré et d'argent [dons de Louis XIV pour l'expédition de Jacques II en Irlande], SÉV. 525. || En un autre sens, lit de camp, lit de corps de garde, c'est-à-dire plancher élevé et incliné, sur lequel on met des matelas, et où l'on couche l'un à côté de l'autre. || **3°** Une armée quelconque. J'ai rejoint de mon camp les restes séparés, RAC. *Mithr.* II, 3. || **4°** *Au plur.* Armes, guerre. Homme plus utile dans les camps. La vie des camps. || **5°** Fig. Parti, faction. Se partager en deux camps. Il avait été dans notre camp. Nous nous sommes jetés dans le camp d'Aristote. Il sépare sans balancer sa sœur du camp du Seigneur, MASS. *Panég. Saint Bernard.* || **6°** Maréchal de camp, anciennement, maréchal des camps et armées du roi, officier du grade immédiatement supérieur à celui de colonel : aujourd'hui, maréchal de camp, général de brigade qui commande un département. || Aide de camp, officier d'ordonnance attaché à un officier général. || **7°** Lice, champ clos. Demander le camp. Donner le camp. Juge du camp. || Familièrement. Prendre le camp, déguerpir. || **8°** Dans certaines parties de l'Asie, quartier assigné aux étrangers qui viennent faire le commerce.

— HIST. XIIe s. Servez le bien, l'onor dou camp aurez, *Ronc.* 41. || XVIe s. Une heure après le camp partit, LANOUE, 567. Le camp du roy se mit à le suyvre, ID. 591. Il attendit que les fruicts et les raisins y eussent mis la maladie de camp, D'AUB. *Hist.* I, 236. Il lui envoia sur les bras un camp volant.... ID. *ib.* II, 201. Quoi qu'on die, il n'y a pas aultre vaillance sur le pavé, et aultre au camp, MONT. II, 7.

— ÉTYM. Prononciation picarde pour *champ* (voy. ce mot), laquelle a pris dans la langue commune une acception spéciale : ce qui est arrivé souvent.

CAMPAGNARD, ARDE (kan-pa-gnar, gnar-d'; le *d* ne se lie pas : un kan-pa-gnar et sa femme; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des kan-pa-gnar et leurs femmes; cependant d'autres lient cette *s* : des kan-pa-gnar-z et....). || **1°** *Adj.* Qui vit ou demeure à la campagne. Gentilhomme campagnard. || Rustique. Un air campagnard. Des manières campagnardes. || **2°** *S. m.* et *f.* Un campagnard, une campagnarde, un homme, une femme de la campagne. Les mœurs simples des campagnards. Là je trouvai d'abord pour toute connaissance Deux nobles campagnards, grands lecteurs de romans, Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs compliments, BOIL. *Sat.* III. || Un bon campagnard, un homme de la campagne qui jouit d'une certaine aisance. || Dans un sens péjoratif, un campagnard, une campagnarde, homme, femme dont les manières sont rustiques, grossières, maladroites. Il a épousé une grosse campagnarde. Quel campagnard! Nous déjeunions en hâte avec quelques œufs frais, Lorsqu'un franc campagnard avec longue rapière, Montant superbement sa jument poulinière, Qu'il honorait du nom de sa bonne jument, S'en est venu nous faire un mauvais compliment, MOL. *Fâch.* II, 7.

— ÉTYM. *Campagne.*

CAMPAGNE (kan-pa-gn'), *s. f.* || **1°** Grande étendue de pays plat. Campagnes immenses. Errer dans la campagne. L'aurore trouve déjà le berger en pleine campagne. Sacrovir range son armée en bataille dans une rase campagne, PERROT, *Tac.* 164. || En campagne, en course dans la campagne ou ailleurs. Allons, chasseur, vite en campagne, Du cor n'entends-tu pas le son? BÉRANG. *D. chasse.* Il n'est en campagne de si bon matin que pour visiter quelques postes, HAMILT. *Gramm.* 5. Le bruit cesse, on se retire : Rats en campagne aussitôt, LA FONT. *Fab.* I, 9. Ces pauvres gens attendent le mardi jusqu'à dix heures du soir; et, quand ils sont tous retournés chacun chez eux, nous arrivons paisiblement le mercredi, sans songer qu'on eût mis une armée en campagne pour nous recevoir, SÉV. 57. || Fig. et familièrement. En campagne, en train, en mouvement pour découvrir ou obtenir quelque chose. Son imagination est en campagne, il s'inquiète, sa tête travaille. Il y a quelque amour en campagne, MOL. *le Bourg.* III, 7. Mettons la bravoure en campagne, ID. *l'Étour.* III, 5. Il met en campagne son expérience et son industrie, HAMILT. *Gramm.* 8. Le dépit se mit en campagne pour désunir les cœurs, ID. *ib.* 11. On croit qu'il y a quelque ambassade en campagne, SÉV. 430. Tous les dévots furent en campagne, ID. 368. Je me mets en campagne, je vais à l'un, je vais à l'autre, ID. 196. On met ses amis en campagne, ID. 531. Tous les esprits sont en campagne, ID. 281. Théramène était riche et avait du mérite; il a hérité; il est donc très-riche et a un très-grand mérite, voilà toutes les femmes en campagne pour l'avoir pour galant, et toutes les filles pour épouseur, LA BRUY. 7. || Prendre la campagne, s'en aller dans les champs. Il se veut battre et monte à cheval, et prend la campagne, SÉV. 174. || Terme de guerre. Tenir la campagne, résister à l'ennemi sans être contraint de se retrancher. Des armées qui tiennent la campagne, LA BRUY. 10. || Par extension. Nous nous voyons obligés mon frère et moi à tenir la campagne, MOL. *Fest. de P.* III, 5. || Être maître de la campagne, occuper le pays sans que l'ennemi ose sortir de ses places. Quitter la campagne, se réfugier dans les endroits fortifiés. Où nous forçons les siens de quitter la campagne, CORN. *Sert.* I, 2. || Au fig. Je vois bien par là que vous êtes les maîtres de la campagne [que vous avez l'avantage], PASC. *Prov.* 5. || Battre la campagne, la parcourir, pour faire lever le gibier ou pour éclairer la marche d'une armée. || Au fig. Battre la campagne, divaguer, s'éloigner de son sujet, chercher des faux-fuyants; avoir le délire. Quel esprit ne bat la campagne? Qui ne fait châteaux en Espagne? LA FONT. *Fab.* VII, 10 Des raisons qui ne feront que battre la campagne, MOL. *les Fourb.* II, 8. Autant vaut employer le babil à des sujets utiles qu'à battre sans raison la campagne, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. Il se met à battre la campagne et à vous accabler de questions, ID. *Ém.* III. Ivre de champagne, Je bats la campagne, BÉRANG. *Cocag.* || **2°** Les champs en général. Ils vantaient les richesses de leurs campagnes. Dévaster les campagnes. La campagne est couverte de neige. Mes fenêtres donnent sur la campagne. || Fig. et poétiquement. Les campagnes de l'air, l'air ou les airs. Puis comment pénétrer jusques à notre monde? Comment percer des airs la campagne profonde? LA FONT. *Fab.* VIII, 16. || **3°** La campagne, par opposition à la ville. Les gens de la campagne. Les travaux de la campagne. Biens de campagne. Petite maison de campagne. Aller à la campagne. Être à la campagne. Je veux élever Émile à la campagne, loin de la canaille des valets, J. J. ROUSS. *Ém.* II Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, Et contre eux la campagne est mon unique asile, BOIL. *Ép.* VI. Je suis venu à la campagne, me dit-il, pour faire plaisir à la maîtresse de la maison, avec laquelle je ne suis pas mal, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. || Faire une partie de campagne, aller par partie de plaisir dans la campagne. || Curé, gentilhomme, médecin de campagne, curé, gentilhomme, médecin qui résident à la campagne. || Habit de campagne, habit que l'on porte quand on est à la campagne. Avoir osé se montrer à la cour en habit de campagne, HAMILT. *Gramm.* 4. || Comédiens de campagne, comédiens qui ne jouent qu'en province. Cela s'entend prix pour prix et sans faire comparaison de deux comédiens de campagne à deux Romains de ce calibre-là, SCARRON, *Rom. com.* ch. 16. || **4°** Mouvements de troupes qui commencent et poursuivent des opérations de guerre. Arrêter un plan de campagne Ouvrir la campagne. Il a fait la campagne d'Égypte. Dès cette première campagne, après la prise de Thionville, digne prix de la victoire de Rocroy, il passa pour un capitaine également redoutable dans les siéges et dans les batailles, BOSS. *Louis de Bourbon.* Croyez-vous que la reine pût être en repos dans ces fameuses campagnes qui nous apportaient coup sur coup tant de surprenantes nouvelles? ID. *Marie-Thér.* || Pièces de campagne, artillerie assez légère pour suivre une armée en campagne. Les canons de campagne. On dit de même : four, forge de campagne. || **5°** Le temps que, dans l'année, dure une expédition militaire. La cam

pagne sera longue cette année. C'est ma première campagne. Ce fut la troisième bataille de cette campagne. Il y a eu deux campagnes cette année. Encore une campagne, et nos seuls escadrons Aux aigles de Sylla font repasser les monts, CORN. *Sertor.* II, 2. Il n'est pas aisé de comprendre qu'avec tant d'incommodités il puisse faire une campagne, SÉV. 548. Avec la satisfaction d'avoir fait la plus heureuse campagne qui fut jamais, ID. 485. || Fig. M. de Coulange a fini sa campagne, SÉV. 368. Vous avez fait une rude campagne dans l'Iliade, et vous nous en avez parlé fort plaisamment, ID. 345. || Familièrement et ironiquement. Il a fait une belle campagne, il a fait une belle équipée, ou ses démarches ont été inutiles. || 6° Terme de jeu. À la bassette et au Pharaon, paroli de campagne, paroli marqué par tricherie; au trictrac, case de campagne, case qu'on n'avait pas le droit de faire. || 7° Saison des travaux de certains états. Cette maison sera bâtie dans trois campagnes. Le beau temps a remis tous mes ouvriers en campagne, SÉV. 62. || 8° Voyage sur mer. Vous me confirmez dans la résolution que j'ai prise de m'appliquer fortement, cette campagne, à la conversion des matelots, D'ESTRÉES *à Seignelay*, dans JAL.

— REM. Aujourd'hui on dit : je suis à la campagne, et non je suis en campagne; je vais à la campagne, et non je vais en campagne. On réserve en campagne pour exprimer un mouvement soit physique soit moral, et, particulièrement, un mouvement de troupes; autrefois cette distinction n'existait pas; les meilleurs écrivains disaient *en campagne* ce que nous disons *à la campagne*. Une petite maison qu'il avait en campagne, HAMILT. *Gramm.* 4. Se trouve-t-il en campagne, LA BRUY. 11. Le printemps n'est pas si agréable en campagne que tu penses, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 7. Promenez-vous en campagne avec ces deux sortes d'hommes, ID. *ib.* 4.

— HIST. XIIe s. Si 's [il les] jeta en champaigne del flum Jurdan, *Rois*, 257. E dist li reis qu'il se tapireit as champaignes del desert, *ib.* 176. || XIIIe s. Lors fist les batailles ordener parmi la champaigne, VILLEH. LXXX. De dras d'or et de soie la champaigne resplent, *Berte*, CXXXIII. Par ci trespasse une compaingne [compagnie] Qui vient parmi ceste champaingne, *Ren.* 2456. || XVe s. On trouva aucuns hamelets ars, et aucunes champagnes où il avoit blés et prés, FROISS. I, I, 40. || XVIe s. L'artillerie de campagne seroit de vingt canons, LANOUE, 422. Ceste armée estant ainsi disposée, à mon avis pourroit, en campagne rase, se presenter devant la puissance des Turcs, ID. 427. Le temps de se mettre en campagne estant venu, l'armée.... ID. 437. Ceux qui s'y adonnent ont aussi une spatieuse campagne pour y promener leurs esprits, ID. 538. Nos chefs vouloyent faire marcher après deux cens chevaux pour se rendre maistres de ceste campagnette [petite plaine], par laquelle il falloit passer avant qu'arriver aux maisons, ID. 682. Le peuple de Berne avait tant d'aversion pour les fortifications, et estoit tellement infatué de ses forces de campagne, que.... D'AUB. *Vie*, CXLII.

— ÉTYM. Bourguig. *campeigne;* Saintonge, *champagne*, pays de plaine; espagn. *campaña;* ital. *campagna;* de *campus*, champ (voy. ce mot). *Campagne* est la prononciation picarde de *champagne*, qui, comme on voit, veut dire plaine.

CAMPAGNOL (kan-pa-gnol), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Petit rat des champs (*mus arvalis, L.*) à pelage d'un jaune brun. || 2° Campagnol volant, espèce de chauve-souris.

— ÉTYM. *Campagne.*

† **CAMPAGNOULE** (kan-pa-gnou-l'), *s. f.* Nom vulgaire de plusieurs espèces d'agarics.

— ÉTYM. Ce mot semble une autre forme de *champignon.*

† **CAMPAN** (kan-pan), *s. m.* Nom d'un marbre des Pyrénées qui se trouve dans la vallée de Campan, près de Bagnères de Bigorre.

† **CAMPANACÉ, ÉE** (kam-pa-na-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une cloche.

— ÉTYM. *Campana*, cloche (voy. CAMPANE).

CAMPANE (kan-pa-n'), *s. f.* || 1° Tenture de soie, d'argent filé, etc. ornée de petites cloches de même matière. Campane de lit, de carrosse. || 2° Terme d'architecture. Ornement de sculpture à houppes en forme de clochettes. Une campane pour un dais d'autel. || Le corps, en forme de cloche renversée, des chapiteaux corinthien et composite. || Ornement de plomb chantourné, placé au bas du faîte ou du brisis d'un comble. || 3° Chaudière pour cuire le savon, ainsi dite de sa forme. || 4° Terme de vétérinaire. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

— HIST. XIIIe s. Quand il out le convers oï, Durement furent esbahi Qu'il n'orent oï soner cloche Ne champenelle, ne reloge [horloge], RUTEB. 315. || XIVe s. Les cloches furent premiers trouvées en la region de Campanie, en françois nommée Champaigne, en la cité de Nole, et pour ce aucuns les claiment campanes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 193. || XVe s. On sonne au matin la campane du consistoire, FROISS. III, IV, 67. Assis de brodures avecques multitude de campanettes d'argent qui moult donnoient du bruit, CHASTELAIN, *Chr. des ducs de Bourgogne*, 1re part. ch. 4. || XVIe s. L'ennemy meit toutes les campanes des mullets dans les coffres, et sans sonner trompette ni tabourin deslogea, M. DU BELL. 144.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *campana*, cloche; d'après les étymologistes, de la ville de Nola en *Campanie*, où l'usage des cloches s'établit d'abord (la *Campanie* fut ainsi appelée à cause de ses plaines ou *campagnes;* voy. ce mot). Mais la plus ancienne mention de *campana* est dans Isidore, avec le sens de plateau de balance, et avec la note que la *campane* est un genre de balance inventé en Campanie; de sorte que, vraisemblablement, le plateau de balance est ce qui, par assimilation d'ustensile métallique, a donné le nom à la cloche.

† **CAMPANELÉ, ÉE** (kan-pa-ne-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une petite cloche.

— ÉTYM. *Campanelle*, diminutif de *campane*, cloche (voy. CAMPANE).

† **CAMPANELLE** (kan-pa-nè-l'), *s. f.* Un des noms du liseron et du narcisse.

— ÉTYM. Diminutif de *campana*, clochette.

† **CAMPANETTE** (kan-pa-nè-t'), *s. f.* Voy. CAMPANELLE.

† **CAMPANIFLORE** (kan-pa-ni-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs en cloche.

— ÉTYM. *Campane* et *fleur.*

† **CAMPANIFORME** (kan-pa-ni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de cloche.

— ÉTYM. *Campane* et *forme.*

CAMPANILE (kan-pa-ni-l'), *s. m.* et selon quelques-uns **CAMPANILLE** (kan-pa-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Clocher à jour; petite tour ouverte et légère, souvent isolée, servant de clocher. Le campanile de Florence. Le campanile de S.-Marc à Venise.

— ÉTYM. Bas-lat. *campanile* ou *campanillum*, de *campana*, cloche (voy. CAMPANE).

† **CAMPANULACÉ, ÉE** (kan-pa-nu-la-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une clochette. || *S. f.* Campanulacées, nom d'une famille de plantes dont la campanule est le type.

† **CAMPANULAIRE** (kan-pa-nu-lê-r'), *adj.* Même sens que campanulacé.

CAMPANULE (kan-pa-nu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre très-nombreux de plantes de la famille des campanulacées, ainsi nommées parce qu'elles ont la fleur en forme de clochette.

— HIST. XVIe s. La campanula, ainsi ditte en italien, florit tous les jours, chascun produisant abondance de fleurs nouvelles, de couleur bleue, O. DE SERRES, 562. Plusieurs racines d'herbes medicinales, comme buglosse, cichorée, angelica, campane, se laissent manger appareillées en confiture, ID. 868.

— ÉTYM. Diminutif de *campana*, cloche (voy. CAMPANE).

CAMPANULÉ, ÉE (kan-pa-nu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de clochette. Corolle campanulée.

— ÉTYM. *Campanule.*

† **CAMPANULIFLORE** (kan-pa-nu-li-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la fleur en forme de clochette.

— ÉTYM. *Campanule*, et *flos*, fleur.

† **CAMPE** (kan-p'), *s. f.* Sorte de droguet en façon de drap.

CAMPÉ, ÉE (kan-pé, pée), *part. passé.* || 1° Armée campée sur le bord du fleuve. || 2° Fig. et familièrement. Bien campé sur ses jambes, ou simplement bien campé, qui se tient bien, qui est bien bâti. || Un homme bien campé, un homme qui est dans une bonne position de fortune, de réputation, etc. || Terme de manége. Cheval campé, cheval qui se tient de façon que le bipède antérieur ou postérieur, ou les deux à la fois s'éloignent du centre de gravité.

CAMPÊCHE (kan-pê-ch'), *s. m.* Arbre d'Amérique dont le bois fournit une belle teinture rouge. Les Anglais coupaient du bois de campêche dans les forêts du roi d'Espagne aux Indes, ST-SIM. 451, 68.

— ÉTYM. La baie de *Campêche*, au Mexique.

CAMPEMENT (kan-pe-man), *s. m.* || 1° Action de camper. L'art des campements. Effets de campement, les objets qui sont nécessaires à une troupe qui campe. Le prince, par son campement, avait mis en sûreté non-seulement toute notre frontière mais encore tous nos soldats, BOSS. *Louis de Bourbon.* Les campements de César firent son étude; je me souviens qu'il nous ravissait en nous racontant comme en Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés à poser les armes sans combats.... ID. *ib.* || 2° Journée de marche au bout de laquelle on campe. L'ennemi, que rien n'arrêtait, n'était plus qu'à deux campements de la ville. || 3° Détachement chargé de préparer le campement.

— HIST. XVIe s. Le roi voulant voir de plus près le campement du duc, D'AUB. *Hist.* III, 265

— ÉTYM. *Camper.*

† **CAMPÉPHAGE** (kan-pé-fa-j'), *s. m.* Terme de zoologie. Autre nom des échenilleurs ou oiseaux qui mangent les chenilles.

— ÉTYM. Κάμπη, chenille, et φαγεῖν, manger.

CAMPER (kan-pé), *v. n.* || 1° Être établi dans un camp. L'armée campait aux portes de la ville. Bien camper, bien choisir à chacun son emploi, CORN. *Sert.* III, 2. || 2° Fig. Séjourner temporairement. Mes gens sont occupés à déménager; j'ai campé dans ma chambre, SÉV. 368. || Familièrement. Il campe, c'est-à-dire il n'a pas de domicile, il déloge souvent. || 3° *V. a.* Établir dans un camp. Près de la Mehaigne, et vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de Villeroi avait campé son armée, VOLT. *Louis XIV*, 20. || 4° Familièrement, placer, mettre. Il campa son chapeau sur sa tête, et partit. Quelqu'un n'a-t-il point vu Comme on dessine sur nature? On vous campe une créature, Une Ève ou quelque Adam.... LA FONT. *Cas de consc.* || Familièrement. Camper là quelqu'un, l'abandonner, le laisser dans l'embarras. || 5° Donner, attribuer. Vous me la campez belle. Il m'a fallu livrer bataille, sans cela on me campait sur le dos la perte des douze canons, P. L. COUR. *Lett.* I, 125. || 6° Se camper, *v. réfl.* S'établir en un camp. Aussitôt qu'Alexandre s'y fut campé. Les Philistins se campèrent à Machmus, à l'orient de Betharen, VOLT. *Phil.* IV, 297. Ici nos gens se campèrent; Et l'espace que voilà Nos ennemis l'occupèrent, MOL. *Amph.* I, 1. || 7° Très-familièrement, se placer, s'installer, se tenir. Il se campa dans un fauteuil. Il se campa droit devant moi. Et chacun se campant qui de çà, qui de là, REGNIER, *Sat.* VI. Le jeune homme Se campe en une église, LA FONT. *Cand.* Mais, ma mignonne, dites-moi, Vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, D'un empereur ou d'une belle? ID. *Fabl.* IV, 3. L'aragne cependant se campe en un lambris, ID. *ib.* III, 8. || Prendre une certaine posture. Il se campe bien.

— REM. *Camper* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut indiquer le fait même du campement : l'armée a campé hier pour la première fois sur le territoire ennemi; avec l'auxiliaire *être* quand on veut indiquer l'état : l'armée est campée depuis dix jours sous les murs de cette place.

— HIST. XVIe s. Ils camperent le long d'une petite riviere, AMYOT, *Cam.* 32. Vous, dis-je, enorgueilli de forces animées, Auprès de Montcontour campastes vos armées, RONSARD, 666.

— ÉTYM. *Camp;* bourguig. *champai*, jeter. Dans le XVIe siècle, on trouve d'ordinaire *campeger*, de l'italien *campeggiare.*

† **CAMPERCHE** (kan-pèr-ch'), *s. f.* Barre de bois placée à travers le métier des ouvriers en basse-lisse.

† **CAMPHÈNE** (kan-fê-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné au radical supposé du camphre.

— ÉTYM. *Camphre;* formation irrégulière; pourquoi les chimistes n'ont-ils pas dit *camphrène?*

† **CAMPHINE** (kan-fi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Carbure d'hydrogène liquide obtenu par distillation d'un mélange d'iode et de camphre.

— ÉTYM. *Camphre.* Pourquoi les chimistes n'ont-ils pas dit *camphrine?*

† **CAMPHOGÈNE** (kan-fo-jê-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom d'un carbure d'hydrogène.

— ÉTYM. *Camphre*, et γενής, engendré : engendré du camphre, parce que cette substance s'obtient en distillant un mélange de camphre et d'acide phosphorique anhydre.

† **CAMPHORATE** (kan-fo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés par l'acide camphorique combiné aux bases.

† **CAMPHORIDES** (kan-fo-ri-d'), *s. f. plur.* Terme de chimie. Substances analogues au camphre.

— ÉTYM. *Camphora*, camphre.

† **CAMPHORIFÈRE** (kan-fo-ri-fè r'), *adj.* Terme de botanique. Qui produit du camphre.

— ÉTYM. *Camphora*, camphre, et *ferre*, porter.

† **CAMPHORINE** (kan-fo-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Combinaison neutre obtenue en combinant l'acide camphorique avec la glycérine.

† **CAMPHORIQUE** (kan-fo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide camphorique, produit de la distillation de l'acide azotique sur le camphre.

— ÉTYM. *Camphora* (voy. CAMPHRE).

† **CAMPHOROÏDE** (kan-fo-ro-i-d'), *adj.* Terme de chimie. Qui est semblable au camphre.

— ÉTYM. *Camphora*, et εἶδος, forme.

† **CAMPHOVINIQUE** (kan-fo-vi-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide camphovinique, acide que l'acide camphorique donne avec l'alcool mêlé à l'acide sulfurique ou chlorhydrique.

— ÉTYM. *Camphre* et *vin*.

CAMPHRE (kan-fr'), *s. m.* || **1°** Substance blanche transparente, d'une saveur amère, chaude et piquante, et d'une odeur vive et pénétrante. Le camphre, très-employé en médecine comme antispasmodique, provient du camphrier. || **2°** Terme de chimie. Camphres, nom donné à des composés neutres, solides à la température ordinaire, volatils, odorants, aromatiques, analogues au camphre proprement dit.

— HIST. XVIe s. Le sang qui flue par le nés, sera estanché par le camfre, meslé avec la graine d'ortie morte, O. DE SERRES, 900. Le verger de m'amie est de plantes exquises; C'est un vrai paradis de pommes, de cerises, En tout temps florissant de tous arbres fruitiers, D'orangers, grenadiers, de canfres, de figuiers, R. BELLEAU, *Poésies*, t. I, p. 103, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *camphora;* espagn. *alcanfor;* ital. *canfora;* bas-grec, χάφουρα; de l'arabe *kafur*, qui paraît venir du sanscrit *carpoûra*.

CAMPHRÉ, ÉE (kan-fré, frée), *adj.* Qui contient du camphre. Eau-de-vie camphrée.

CAMPHRÉE (kan-frée), *s. f.* Terme de botanique. Plante qui sent le camphre (*camphorosma monspeliaca, L.*).

— ÉTYM. *Camphre.*

† **CAMPHRER** (kan-fré), *v. a.* Terme didactique. Imprégner de camphre.

— ÉTYM. *Camphre.*

CAMPHRIER (kan-fri-é), *s. m.* Terme de botanique. Arbre de la Chine et du Japon (*laurus camphora, L.*) dont on retire le camphre par distillation.

† **CAMPHRONE** (kan-fro-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit volatil qu'on obtient en faisant passer de la vapeur de camphre sur de la chaux chauffée au rouge.

† **CAMPICOLE** (kan-pi-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les champs.

— ÉTYM. *Campus*, champ, et *cola*, habitant.

CAMPINE (kan-pi-n'), *s. f.* Terme de cuisine. Petite poularde fine.

— ÉTYM. *Campine*, nom d'un district de la Flandre qui a donné son nom à ces poulardes.

CAMPOS (kan-pô), *s. m.* || **1°** Congé donné aux écoliers. Aujourd'hui les écoliers ont campos. Le maître a donné campos à sa classe. || **2°** En général, repos, délassement. Prenez campos pour aujourd'hui. || Terme familier.

— HIST. XVIe s. Et demande au petit Roger, Si ceux que l'on fit desloger Hors des villes, croyoient campos, MAROT, II, 139. Avoir campos, pour estre libre, H. EST. *Nouveau lang. fr.* p. 616.

— ÉTYM. Accusatif pluriel de *campus*, champ : c'est-à-dire vous avez les champs, la liberté d'aller vous promener.

† **CAMPYLOPTÈRE** (kan-pi-lo-ptè-r'), *adj.* Terme d'ornithologie. Qui est pourvu de plumes d'essor recourbées en forme de sabre.

— ÉTYM. Καμπύλος, courbé, et πτερόν, aile.

† **CAMPYLOSOME** (kan-pi-lo-so-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom des cirrhipèdes à corps flexible.

— ÉTYM. Καμπύλος, courbé, et σῶμα, corps.

CAMUS, CAMUSE (ka-mu, ka-mu-z'; l's ne se lie pas dans la conversation), *adj.* || **1°** Qui a le nez court et plat. Pour toi, Socrate, tu n'étais qu'un pauvre homme, laid, camus, chauve, FÉN. XIX, 187. Ils déclarent qu'on ne peut être camus sans avoir de nez, VOLT. *Phil.* II, 169. || Un nez camus, un nez court et plat. Il [mon nez] n'est ni camus, ni aquilin, ni gros, LA ROCH. *Portrait.* || Se dit aussi de certains animaux. Un chien camus. Cheval camus, cheval dont le chanfrein offre une espèce d'enfoncement. || **2°** Fig. et familièrement, embarrassé, interdit. ....Et n'est Nostradamus Qui l'astrolabe en main ne demeurât camus, RÉGNIER, *Sat.* X. Oui, Charlotte, je veux que Monsieur vous rende un peu camuse, MOL. *Don Juan*, II, 5. || A côté de demeurer camus, on dit aujourd'hui avoir un pied de nez; de sorte que des images toutes contraires peuvent cependant exprimer la même pensée; l'idée fondamentale est toujours celle d'une disproportion ridicule dans l'endroit le plus apparent du visage. || Camus en chien d'Artois, camus comme un chien de Boulogne, cela se disait de quelqu'un fort interdit de se voir trompé dans son attente. Le chien d'Artois, le chien de Boulogne est une variété de carlin. Madame votre fille est pleurante en un coin; Monsieur votre neveu grommelle sur du foin, Camus en chien d'Artois d'avoir compté sans hôte, LA FONT. *Je vous prends sans vert*, 14. || **3°** Substantivement. Un camus, une camuse, une personne qui a le nez camus. || **4°** Un des noms du dauphin (poisson).

— HIST. XIIIe s. D'entre les sorcix [sourcils], à compas, Muet [meut, sort] ses nes trop haut ne trop bas; N'est pas camuse ne bekue, *Bl. et Jehan*, 265. Trop grans mamieles font les enfans camus devenir, quant par deseur le nes les metent, ALEBRANT, f° 30. || XIVe s. Une paire de cousteaulx camus, à deux virolles d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 231. Je croi qu'il n'ot si laid de Resnes à Disnant; Camus estoit et noir, malostru et nuisant, *Guesclin*, v. 55. || XVe s. Si en furent camus les conseilleurs, mès aultres y cuiderent ruer qui y faillirent, CHASTELAIN, *Chr. d. d. de B.* 2e p. ch. 8. || XVIe s. Voilà une belle response, ce me semble, et des harangueurs bien camus, MONT. I, 189. Il est demeuré tout camus, pour dire que quelqu'un est demeuré tout honteux, H. EST. *du Nouv. lang. fr.* p. 475. Voulez-vous en françois braver un homme, vous dites que vous le ferez bien camus, ou que vous lui rendrez le nez aussi plat comme une andouille, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 694, dans LACURNE. La ligue se trouvant camuse, Et les ligueurs fort etonnés Se sont avisés d'une ruse; C'est de se faire un roi sans nez [Sur l'élection du duc de Guise qui était camus], *Sat. Ménippée.*

— ÉTYM. Provenç. *camus*, *gamus*, niais, sot; ital. *camuso*, *camoscio*. Origine incertaine. On a indiqué le celtique *cam*, courbé; mais, comme le remarque Diez, un suffixe *us* n'existe pas dans les langues romanes; dès lors il est porté à y voir un mot composé *ca-mus*, où *mus* se rapporte à l'italien *muso*, français *museau*, et où il y aura un préfixe *ca*, peut-être péjoratif (voy. CA préfixe). D'autres l'ont rapproché de l'italien *camoscio*, espagnol *camusa*, chamois; le chamois, comme la chèvre, pouvant être dit *camus ;* la forme des mots parle pour cette dernière étymologie.

† **CAMUSERIE** (ka-mu-ze-rie), *s. f.* État de celui qui est camus ou d'un nez qui est camus.

— HIST. XVIe s. Entre les Mores, la camuserie et la couleur noire, et avoir les cheveux recoquillez et frisez, leur est d'autant d'estime et de beauté, que nostre grand nez, nostre couleur blanche et nos cheveux longs, BOUCHET, *Serées*, liv. III, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Camus.*

† **CAMUSET, ETTE** (ka-mu-zè, zè-t'), *adj.* Un peu camus.

— HIST. XIIIe s. Puis la gorgete, en avalant Tout premier au pis [sein] camuset, *Anc. poés. fr. Vatican*, dans LACURNE. || XVIe s. Les bergiers, avec leurs musettes, Gardant leurs brebis camusettes, DU BELLAY, VII, 15, *verso*.

† **CAMUSON** (ca-mu-zon), *s. f.* Jeune femme camuse. Je lui dis des choses admirables de sa petite camuson, SÉV. 379.

† **CAN** ou **CANT** (kan), *s. m.* Terme de charpenterie. La face la moins large d'une pièce de bois.

ÉTYM. Le même que *chant*, côté, écrit à tort *champ* dans la locution *de champ* (voy. CHAMP, dans cette locution).

CANAILLE (ca-nâ-ll', *ll* mouillées, et non kana-ye), *s. f.* || **1°** Vile populace. Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce, Est-ce un péché? LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Travailler est le fait de la canaille, ID. *Papef.* Où Rabelais est mauvais, il passe bien au delà du pire; c'est le charme de la canaille, LA BRUY. I. Les Vaudois furent appelés par Maimbourg une canaille révoltée, VOLT. *Mœurs*, 138. Ceux qui daignaient acheter les suffrages de la canaille qui composait les tribus, J. J. ROUSS. *Contr.* IV, 2. Spectateur dédaigneux des misères de la canaille, ID. *Ém.* IV. Sénèque, qui connaissait l'esprit de la cour, de la ville et de la canaille, DIDEROT, *Claude et Néron*. Repoussé des hommes de son rang, il se livra aux vices de la canaille, ID. *Essai sur Claude.* || **2°** Par extension, gens, quelle que soit leur condition, dignes de mépris; en ce sens le pluriel est usité. Ces canailles-là. Quoi! vous continuez, canailles infidèles! CORN. *Médée*, V, 3. La canaille littéraire est ce que je connais de plus abject au monde, VOLT. *Lett. Damilaville*, 24 sept. 1766. Je sais que, dès qu'on a donné un ouvrage passable, la canaille de la littérature jette les hauts cris, ID. *ib.* 17 déc. 1766. Je veux élever Émile à la campagne, loin de la canaille des valets, J. J. ROUSS. *Ém.* II. C'était [MM. les chambellans], vous disais-je, une canaille qu'il fallait laisser aboyer, P. L. COUR. I, 57. M. de Monaco se commit fort mal à propos en personne avec des canailles, ST-SIM. 84, 92. || Par antiphrase. Je crois qu'il se contentera d'aller en paradis, et qu'il ne quittera point ces canailles chrétiennes, SÉV. 583. || **3°** Par badinerie, en parlant d'enfants importuns. Faites taire cette petite canaille. .... Ah! le petit babouin! Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise! Et puis prenez de tels fripons le soin! Que les parents sont malheureux, qu'il faille Toujours veiller à semblable canaille! LA FONT. *Fabl.* I, 19. || **4°** Populairement, il se prend comme adjectif indéclinable : des manières canaille, un propos canaille. Populairement aussi, on dit, en parlant d'un seul homme : c'est une canaille.

— HIST. XIIIe s. Du mal que nos feisons à ceste chiennaille ne prendra jà garde cil qu'il apelent Seigneur, *Psautier*, f° 114. || XVIe s. La reigle et police de bien vivre n'a jamais si bien esté ordonnée aux monasteres, qu'il n'y eust tousjours quelques canailles meslez parmi les bons, CALVIN, *Instit.* 1021. Les rois aux chiens flatteurs donnent le premier lieu, Et de cette canaille endormis au milieu.... D'AUB. *Tragiques*, II, p. 57. Arriere mastins, hors de la quarrière; hors de mon soleil, canaille au diable, RAB. *Pant. Prol. du IIIe livre.*

— ÉTYM. Wallon, *chinêie;* Berry, *chienaille;* ital. *canaglia;* de *cane*, chien (voy. CHIEN). *Canaille* est italien; *chienaille* était le mot français.

CANAL (ka-nal), *s. m.* || **1°** Conduit qui amène de l'eau. Les canaux de la fontaine. On amène de loin les eaux de la rivière par des canaux. || **2°** Voie naturelle par laquelle les liquides ou les gaz cheminent dans la terre. Les eaux du puits artésien de Paris arrivent de Bourgogne par de secrets canaux. || **3°** Par extension, toute espèce de voie pour le passage des liquides. L'impétueuse ardeur de ses transports nouveaux À son sang prisonnier ouvre autant de canaux, CORN. *Att.* V, 6. || **4°** En anatomie, nom de différentes parties configurées comme des canaux. Le canal médullaire des os, cavité des os qui contient la moelle. Le canal vertébral, trajet formé par la cavité du corps des vertèbres et où est enfermée la moelle épinière. Le canal intestinal, portion de l'appareil digestif qui s'étend de l'estomac à l'anus. Le canal de l'urèthre, conduit qui mène l'urine au dehors de la vessie. || En général, les canaux, les voies qui sont dans le corps pour le passage des substances et la circulation des liquides. Le voyage, l'exercice des eaux qui lavent le sang et qui débouchent les canaux rétablissent presque toujours la machine, VOLT. *Lett. Damilaville*, 2 avril 1761. || En botanique, les canaux de la séve. Le sureau a un large canal médullaire. || **5°** Lit d'une rivière. Le fleuve offre partout un canal tranquille. Semblable à ces fleuves qui se creusent un nouveau canal.... FLÉCH. *Lam.* Si l'on veut trouver dans un canal horizontal la vitesse moyenne de l'eau entre celle du fond qui est la plus grande et celle de la superficie qui est la plus petite, on voit que cette vitesse est toujours placée aux 4/9 de la hauteur du canal divisé du haut en bas, FONTEN. *Guglielmini.* || **6°** Rivière creusée de main d'homme. Canal de navigation. Un pays coupé de canaux. Menzikoff flatta le Czar de l'idée de percer un canal du Holstein dans la mer Baltique, VOLT. *Russie*, II, 4. Plusieurs rivières entre lesquelles on peut tirer des canaux qui serviraient de lit aux inondations, ID. *ib.* I, 1. || Canal latéral, canal qui longe un fleuve. || Canal de dérivation, canal qui sert à détourner des eaux. || Canal d'irrigation, canal qui distribue des eaux dans la campagne. || Canal de desséchement, canal qui évacue les eaux stagnantes. || **7°** Pièce d'eau étroite et longue pour l'ornement des jardins. Creuser, nettoyer un canal. Mais un canal formé par une source pure, Se trouve en ces lieux écartés, LA FONT. *Fabl.* I, 11. || Il y a eu canal à Fontainebleau, c'est-à-dire la cour a fait une partie de canal ou de bateau; locution des gens de cour, d'après DE CALLIÈRES, 1690. || **8°** Terme de géographie.

Nom de certains détroits. Le canal de Mozambique. || **9°** Terme de marine. Sur la Méditerranée, faire canal, traverser un golfe, un espace entre deux îles, etc. ou naviguer hors de vue de la terre. || **10°** Fig. Intermédiaire, moyen. Le cœur affligé Par le canal des yeux vidant son amertume, MALHERBE, VI, 18. Cela ne passera pas en d'autres mains que celles que vous avez choisies pour nous servir de canal, BOSS. *Projet.* Je suis un canal par où passent les instructions, ID. *Lett. abb.* 199. Ils accablent ceux qui entreprennent d'aller à eux [les rois] par un autre canal que le leur, FÉN. *Tél.* XIV. La prière, le canal des grâces, MASS. *Tiéd.* 2. Les charges, les emplois, et le bien et le mal Passent par cette main, coulent par ce canal, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, IV, 11. || **11°** Terme d'architecture. Refouillement droit ou courbe, simple ou multiple. || **12°** Creux où se met la baguette d'un fusil. || Morceau de bois qui garantit des pointes d'aiguilles l'ouvrier en velours ciselé. || Cannelure du métier à drap.

— HIST. XIIe s. L'eve ist de la citet; si s'en vait par les plaines, Reentre en son canal; les rives en sont pleines, *Voy. de Charlemagne*, 792. || XIIIe s. Del Nil qui chiet en mer par quatre mestres channiex, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 571. En milieu sort une fontaine, En un prael, et clere et saine; En quarrel est fais li canal, *Fl. et Bl.* v. 2041. || XVIe s. Le coulement et laps de la fontaine estoyt par troys tubules et canalz, faictz de marguarites fines, RAB. *Pant.* V, 42. Marius luy feit caver une grande tranchée et canal, dedans laquelle il destourna bonne partie de l'eau de la riviere, AMYOT, *Marius*, 25. Leur rugissement faisoit retentir les montagnes d'alenviron, et le canal de la riviere, ID. *ib.* 35. Le canal ouvert, dont l'on se sert generalement en toutes sortes d'aqueducts, O. DE SERRES, 754.

— ÉTYM. Bourg. *caineau;* provenç et espagn. *canal;* ital. *canale;* du latin *canalis.*

† **CANALICULAIRE** (ka-na-li-ku-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de canalicule. || Qui vit dans les conduites d'eau. Conferves canaliculaires.

— ÉTYM. *Canalicule.*

† **CANALICULE** (ka-na-li-ku-l'), *s. m.* Terme didactique. Petit canal ou tuyau. Les canalicules des os.

— ÉTYM. Diminutif de *canal.*

† **CANALICULÉ, ÉE** (ka-na-li-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Creusé longitudinalement en gouttière.

† **CANALIFÈRE** (ka-na-li-fè-r') *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni de canaux, de vaisseaux. || *S. m.* Les canalifères, nom donné aux mollusques pourvus d'un long canal pour l'eau.

— ÉTYM. *Canal*, et *ferre*, porter.

† **CANALIFORME** (ka-na-li-for-m'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui est en forme de canal.

— ÉTYM. *Canal*, et *forme.*

† **CANALISABLE** (ka-na-li-za-bl'), *adj.* Terme de ponts et chaussées. Qui peut être canalisé.

— ÉTYM. *Canaliser.*

† **CANALISATION** (ka-na-li-za-sion), *s. f.* Terme de ponts et chaussées. Action de canaliser un fleuve en le rendant navigable, une contrée en la perçant de canaux.

† **CANALISÉ, ÉE** (ka-na-li-zé, zée), *part. passé.* Rivière canalisée. Pays canalisé, pays percé de canaux.

† **CANALISER** (ka-na-li-zé), *v. a.* Terme de ponts et chaussées. Établir des canaux; rendre navigable. Canaliser un pays. Canaliser un cours d'eau.

— ÉTYM. *Canal.*

CANAMELLE (ka-na-mè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom de la canne à sucre.

— ÉTYM. Bas-lat. *cannamella*, de *canna*, canne (voy. ce mot), roseau, et de *mel*, miel (voy. ce mot): canne à miel.

CANAPÉ (ka-na-pé), *s. m.* || **1°** Grand siége à dossier où plusieurs personnes peuvent s'asseoir et qui peut aussi servir de lit de repos. .... Un fauteuil m'embarrasse; Un homme là dedans est tout enveloppé; Je ne me trouve bien que dans un canapé, REGNARD, *Distrait*, III, 2. Le roi donna l'exemple: il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent, qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Sous la Restauration, le canapé, nom que l'on donnait aux doctrinaires, à cause que l'on disait qu'ils formaient une coterie si peu nombreuse qu'elle tenait sur un canapé. || **2°** Chaise de bois à l'usage du raffineur de sucre.

— HIST XVIe s. Entre les precieux conopées, entre les courtines dorées, RAB. *Pant.* III, 15.

— ÉTYM. Bas-lat. *canapeum*, par corruption du grec κωνωπεῖον, lit garni de rideaux pour écarter les cousins, de κώνωψ, cousin.

CANAPSA (ka-na-psa), *s. m.* || **1°** Havre-sac. || **2°** L'homme même qui le porte. Un pauvre canapsa. || Ce mot a vieilli.

— HIST. XVIe s. Un canapsa, un petit pot cassé demi plein de beurre fort.... D'AUB. *Fœn.* III, 3.

— ÉTYM. Allem. *Schnappsack*, sac, de *schnappen*, rechercher, pourchasser, et *Sack*, sac.

CANARD (ka-nar; le *d* ne se lie pas: le ka-nar et l'oie; au pluriel l'*s* ne se lie pas: les ka-nar et les oies; d'autres lient cette *s:* les ka-nar-z et les oies), *s. m.* || **1°** Oiseau palmipède, lamellirostre, vivant à l'état sauvage et domestique, recherché pour sa chair. || Canard musqué, oiseau d'Amérique, nommé à tort canard de Barbarie. || Familièrement. Mouillé, trempé comme un canard, très-mouillé. Il vint ici mouillé comme un canard, SÉV. 163. || Plonger comme un canard, très-bien plonger; et figurément, s'esquiver, se soustraire à un danger. || Familièrement. C'est un canard privé, c'est-à-dire c'est un homme qui joue le rôle du canard privé, qui par son cri attire dans le piége les canards sauvages. || **2°** Populairement, conte absurde et par lequel on veut se moquer de la crédulité des auditeurs. Cette nouvelle n'était qu'un canard. Je suis fâché de ne vous avoir pas traité comme mon enfant; vous le méritiez mieux que ce donneur de canard à moitié qui nous promettait tant de châteaux en Espagne, *la Comédie des proverbes*, III, 7. Vous serez mis en cage; vous êtes un bailleur de canards, *Recueil des plus excellents ballets*, p. 19, 1612. || **3°** Petit imprimé contenant le récit d'un événement du jour et dont on crie la vente à Paris. || Se dit ironiquement de faits, de nouvelles, de bruits plus ou moins suspects qui se mettent dans les journaux. Cette nouvelle n'est qu'un canard. Quel canard! || **4°** Note fausse tirée d'un instrument à anche à sons éclatants. Cette clarinette fait des canards. || **5°** Petit morceau de sucre trempé dans de l'eau-de-vie ou dans le café (comme le canard dans l'eau). || **6°** Sorte d'artifice lancé dans l'eau. || **7°** Espèce de filet soutenu par des roseaux. || **8°** *S. m. plur.* Conduits d'air dans des galeries souterraines de mines. || **9°** *Adj.* Chiens canards, chiens à poil épais et frisé qu'on dresse à aller chercher dans l'eau les canards atteints par le chasseur; et, substantivement, un canard. || Bois canards, morceaux de bois flotté qui vont à fond ou s'arrêtent sur les bords. || Terme de marine. Bâtiment canard, barque canarde, etc. qui tangue beaucoup et embarque de l'eau par l'avant.

— HIST. XVIe s. Et en sort une troisiesme et bastarde race, quand le canard d'Inde et la cane commune s'accouplent ensemble, O. DE SERRES, 346. La charge d'un canard est de huit ou dix canes, ID. 377. Vendre ou donner un canard à moitié, mentir, en donner à garder, en faire accroire, COTGRAVE. Il baissait la teste comme un canard [il était honteux], *Nuits de Straparole*, t. I, p. 92, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CANE. Bourguig. *cainar;* bas-lat. *canardus*, sorte de navire. Un canard, pour une billevesée, vient de l'ancienne locution: vendre un canard à moitié; locution dans laquelle on a supprimé *à moitié.* Il est clair que vendre un canard à moitié, ce n'est pas le vendre du tout; de là le sens de attraper, moquer.

CANARDÉ, ÉE (ka-nar-dé dée), *part. passé.* Les soldats canardés des fenêtres de chaque maison.

† **CANARDEAU** (ka-nar-dô), *s. m.* Jeune canard. Des canardeaux.

CANARDER (ka-nar-dé). || **1°** *V. a.* Faire feu d'un lieu où l'on est à couvert. Les soldats embusqués canardaient les assaillants. || **2°** *V. n.* Tirer du hautbois ou de la clarinette un son rauque ou nasillard comme le cri du canard. || **3°** Terme de marine. En parlant d'un bâtiment, plonger par l'avant dans la mer.

— HIST. XVIe s. Il passa la riviere malgré ces arquebusiers qui le canardoient dans l'eau, D'AUBIG. *Vie*, XVIII.

— ÉTYM. *Canard*, d'après la manière dont on tire le canard au marais.

CANARDIÈRE (ka-nar-diè-r'), *s. f.* || **1°** Place disposée avec art dans des lieux marécageux, pour y prendre ou tuer des canards sauvages. || **2°** Guérite, lieu couvert, pour tirer à l'abri. || **3°** Long fusil à grande portée pour la chasse des canards sauvages. || **4°** Pièce d'eau pour les canards dans un parc.

— ÉTYM. *Canard.*

CANARI (ka-na-ri), *s. m.* Serin des îles Canaries. || On écrivait jadis étymologiquement *canaries:* faire couver des canaries, LA BRUY. 13.

— ÉTYM. Iles *Canaries*, en latin *canariæ*, parce qu'on prétendait y avoir vu beaucoup de chiens *canes* (voy. CHIEN).

† **CANARIE** (ka-na-rie), *s. f.* Vieille danse où le cavalier et la dame, après s'être séparés, dansaient tour à tour l'un devant l'autre, en affectant quelques poses et gestes étranges et bizarres pour figurer les sauvages de qui on disait que cette danse était imitée.

— HIST. XVIe s. Et puis Mme de la Chastre, après avoir dansé une canarie sur le sang, et chanté, je suis vangée, elle aida à traisner le corps mort au retrait, D'AUB. *Conf.* I, 6. La gaillarde, la pavanne d'Espagne, les canaries... Le roy lui fit danser cette danse qui avoit alors grande vogue, tandis que M. de Strozze la jouoit sur le luth, BRANT. *Cap. franc.* t. III, p. 425, 427, dans LACURNE.

— ÉTYM. Les îles *Canaries*, dont les habitants sauvages avaient fourni l'idée de cette danse.

† **CANARINE** (ka-na-ri-n'), *s. f.* Nom d'un genre de plantes dont la fleur est en clochette.

† **CANASSE** (ka-na-s') ou **CANASTRE** (ka-na-str'), *s. m.* Terme de commerce. || **1°** Caisse à thé. || **2°** Boîte à tabac. || Tabac contenu dans cette boîte.

— ÉTYM. Κάναστρον, en latin *canistrum*, corbeille; dérivé de κάνη, canne, roseau.

CANCAN (kan-kan), *s. m.* || **1°** Bruit, scandale fait mal à propos. Il fit un grand cancan de peu de chose. En ce sens on écrit aussi quanquan. Oui j'irais imiter ces faiseurs de cancans, *Cercle des femmes*, dans LEROUX, *Dict. comique.* La reine au contraire tint bon, Et repartit toujours que non, Lui dit [au président Molé] que ce qu'elle a fait faire, Elle l'a jugé nécessaire, Et qu'il faisait un grand cancan D'un bruit qui n'était pas si grand, SAINT JULIEN, *Le courrier burlesque envoyé à Mgr le prince de Condé dans sa prison*, Paris, 1650. || **2°** Bavardages, malins propos. Cette nouvelle n'est pas sûre, c'est un simple cancan. Il est en butte aux cancans d'une petite ville. || **3°** Sorte de danse inconvenante des bals publics avec des sauts exagérés et des gestes impudents, moqueurs et de mauvais ton. || Mot très-familier et même de mauvais ton dans le dernier sens.

— HIST. XVIe s. Trois ou quatre cents avocats du palais de Paris s'en allerent au greffe de la cour y remettre leurs chaperons et protester de cesser leur caquet; de quoi les baguenaudiers et pedants firent de grands cancans, ainsi que si le royaulme eust du perir pour estre repurgé de ces chicaneurs, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 178, éd. de 1768.

— ÉTYM. *Quanquam*, quoique, à cause de la querelle qu'excita dans les écoles du moyen âge la prononciation de ce mot, les uns disant *kan-kan*, à l'ancienne mode, les autres *kouan-koua-m'*, à la nouvelle mode, qui est restée la nôtre. C'est là l'étymologie traditionnelle; cependant il y a dans l'ancien français *caquehan*, assemblée tumultueuse, tapage, querelle: XIVe s. Les dits habitans se pourront assembler pour eux conseiller et taillier, sans qu'il puisse estre dit caquehan, DU CANGE, *caqus.* Comme les habitans de la ville d'Arras fussent alez par maniere d'assemblée, monopole et caquehan, ID. *ib.* XVe s. Se nul est trouvé qui face quaquehan ne harelle, ID. *ib.* On trouve aussi *taquehan* dans le même sens: XIVe s. Pour eschiver touz perilz, conspirations et taquehanz, DU CANGE, *tanqhuanum.* Par maniere de tacaan et venans contre leurs sermens et contre l'utilité publique, ID. *ib.* Le mot *caquehan* ou *taquehan*, qui paraît spécial aux provinces du nord, est moins voisin, par la forme, de *cancan* que l'ancienne étymologie *quamquam.*

† **CANCANER** (kan-ka-né, *v. n.* || **1°** Populairement, bavarder. || **2°** Danser le cancan.

— ÉTYM. *Cancan.*

† **CANCANIER, IÈRE** (kan-ka-nié, niê-r'), *adj.* Qui aime à bavarder. || Substantivement. Un cancanier, une cancanière. || Mot populaire.

— ÉTYM. *Cancaner.*

CANCEL (kan-sèl) et, suivant quelques-uns, **CHANCEL** (chan-sèl), *s. m.* || **1°** Dans une église, l'endroit du chœur voisin du maître autel, et ordinairement fermé d'une balustrade, et où se mettent les ministres servant à l'autel. Mot vieilli. || **2°** Le lieu où était déposé le sceau de l'État et qui était entouré d'une balustrade.

— HIST. XIIe s. Cele partie devers le west fud cume li chancels del temple et li sacraries, *Rois*, 249. || XIIIe s. Ovrez les huis de cest chancel; Nos i verrons encor bien cler, *Ren.* 21298. || XVIe s. Vray est qu'en cest endroit il pourroit dire que si bien il est sorti des chanseaux [bornes, limites] es quels il estoit enclos par sa dite protestation, M. DU BELL. 496.

— ÉTYM. *Cancellus*, barreau, treillis.

† **CANCELLATION** (kan-sèl-la-sion), *s. f.* Action de canceller.

— ÉTYM. *Canceller.*

† **CANCELLE** (kan-sè-l'), *s. m.* Nom d'un petit crabe (*cancellus*).

— ÉTYM. Diminutif de *cancer*, crabe.

CANCELLÉ, ÉE (kan-sèl-lé, lée), *part passé.* Biffé, annulé. Lettres cancellées et annulées. || Terme didactique. Qui a la forme d'un grillage.

CANCELLER (kan-sèl-lé), *v. a.* Terme de jurisprudence qui a vieilli. Annuler une écriture en la croisant par des traits de plume, ou en y donnant un coup de canif.

— HIST. XVe s. Et si rien d'outrageux avoit eu la dite emprise, on le cancelleroit et amenderoit, FROISSART, III, IV, 6. Je vous promect que je feray rompre et canceller l'autre scellé, *Lettr. de* LOUIS XI, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 16. De le canceller ou transcripre [son testament] De sa main, ne sceut il escripre, Interpreter et donner sens, A son plaisir, meilleur ou pire, De poinct en poinct je m'y consens, VILLON, *Grand Testament.* || XVIe s. Je ne dispute point qu'il faille rejetter tous les conciles, et rescinder les actes de tous, ou canceller depuis un bout jusques à l'autre, CALV. *Instit.* 938.

— ÉTYM. Provenç. *cancellar ;* espagn. *cancelar ;* ital. *cancellare ;* du latin *cancellare*, biffer, couvrir de barreaux, de *cancellus*, barreau, cancel (voy. ce mot).

CANCER (kan-sèr), *s. m.* || **1°** Terme d'astronomie. Nom d'une des constellations zodiacales, figurée par une écrevisse. || Celui des signes du zodiaque qui, par suite de la révolution annuelle de la terre, semble parcouru par le soleil à peu près du 20 juin au 20 juillet. Au temps d'Hipparque, ce signe coïncidait précisément avec la constellation du Cancer; ce qui lui en a fait donner le nom. Aujourd'hui, par suite de la précession des équinoxes, il en est fort éloigné, de sorte qu'il faut distinguer le signe de la constellation, et entendre par le signe du Cancer l'arc de trente degrés parcouru dans l'écliptique à partir du solstice d'été. || Le tropique du Cancer, ou septentrional, tropique qui passe par le premier point du signe du Cancer, c'est-à-dire de celui qui est parcouru du 20 juin au 20 juillet. || **2°** Terme de médecine. Tumeur qui peut se développer dans tous les tissus du corps, qui souvent s'ulcère et ronge les parties, et qui, souvent aussi, enlevée ou détruite, repullule. || Fig. Le luxe est une plaie qui est devenu le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, ST-SIM. 411, 147.

— HIST. XVIe s. Charbon, cancer, gangrene.... PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cancer ;* ital. *canchero ;* du latin *cancer*, grec καρκίνος, sanscrit, *karkata.* *Cancer*, en chirurgie, a été dit ainsi à cause des bosselures et des veines qui l'ont fait grossièrement comparer à un crabe.

CANCÉREUX, EUSE (kan-sé-reû, reû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui est de la nature du cancer, qui tient du cancer. Ulcère cancéreux.

— ÉTYM. *Cancer.*

† **CANCÉRIDE** (kan-sé-ri-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom d'une famille de crabes.

— ÉTYM. *Cancer*, crabe.

† **CANCÉRIFORME** (kan-sé-ri-for-m'), *adj.* Terme de pathologie. Qui a la forme du cancer.

— ÉTYM. *Cancer* et *forme*.

† **CANCERILLE** (kan-se-ri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Le garou (*daphne mezereum, L.*).

† **CANCHE** (kan-ch'), *s. f.* Genre de la famille des graminées (*aira, L.*), qui sert de fourrage.

CANCRE (kan-kr'), *s. m.* || **1°** Espèce d'écrevisse de mer, dite aussi crabe. || **2°** Fig. et familièrement, homme avare, rapace et haïssable. J'ai compris qu'il ignorait ce cancre.... — Eh! le cancre.... — C'est le mari! .... un peu risqué, BAYARD et LAYA, *L'étourneau*, I, 2. || Homme sans position, sans ressources. Cancres, hères et pauvres diables, Dont la condition est de mourir de faim, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || Mauvais écolier.

— HIST. XVIe s. Cancre! le diable m'emporte si j'y retourne, *Dialogues de* TAHUREAU, p. 147, dans LACURNE. Cancre est ici une sorte d'exclamation.

— ÉTYM. Prononciation picarde de *chancre* (voy. ce mot).

† **CANCRELAS** (kan-kre-lâ) ou **CANCRELAT** (kan-kre-la), *s. m.* Blatte américaine, commune dans les ports de mer d'Europe, où elle a été introduite, et qui infeste les magasins de sucre et autres denrées coloniales. || On dit aussi kakerla et cakerlat.

— ÉTYM. Holland. *kakerlak.*

† **CANCRIFORME** (kan-kri-for-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la forme d'un crabe.

— ÉTYM. *Cancre* et *forme.*

† **CANCRITE** (kan-kri-t'), *s. f.* Crabe pétrifié, crabe fossile.

— ÉTYM. *Cancer*, crabe.

† **CANCRIVORE** (kan-kri-vo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui mange les crabes. Sarigue cancrivore.

— ÉTYM. *Cancer*, crabe, et *vorare*, manger.

† **CANCROÏDE** (kan-kro-i-d'), *adj.* Terme de médecine. Qui a l'apparence du cancer. || *S. m.* Un cancroïde, tumeur épithéliale, autrefois dite cancer, et affectant la peau ou les muqueuses.

— ÉTYM. *Cancre*, et εἶδος, forme.

† **CANDÉFACTION** (kan-dé-fa-ksion), *s. f.* Terme de métallurgie. Action de chauffer à blanc.

— ÉTYM. *Candere*, devenir blanc (voy CANDEUR), et *facere*, faire.

CANDÉLABRE (kan-dé-la-br' ou kan-dé-lâ-br'), *s. m.* || **1°** Grand chandelier à plusieurs branches. || Fig. Mais la nuit rend aux cieux leurs étoiles, leurs gloires, Candélabres que Dieu pend à leurs voûtes noires, V. HUGO, *F. d'Aut.* 52. || **2°** Grand chandelier fait à l'antique. || **3°** Terme d'architecture. Couronnement en balustre et figurant une torchère.

— HIST. XIIe s. E dunad [il donna] le peis [poids] de la merveilleuse vaissele que de or que de argent, e des chandelabres e des luminaries e des tables, *Rois*, 244. || XIIIe s. Je ne di pas s'il fust à point Que plains li chandelabres fust Ou li granz chandeliers de fust, RUTEB. 307. Et les deus candelabres qui là sont alumé [à la Mecque], En Jhursalem seront au sepulcre posé, *Ch. d'Ant.* v. 521. Et quant il volt aler coucier, Les candelarbres voit drecier, *Partonopeus*, v. 1697. || XIVe s. Les nobles candelabres, qu'à Mieques sont assis.... *Baud. de Seb.* I, 1088. ... Il vout [voulut] que sa lumiere Feust sur le candelabre mise en bone maniere, *Girart de Ross.* 2402.

— ÉTYM. *Candelabrum*, de *candela*, chandelle (voy. ce mot); provenç. *candelabre ;* anc. catal. *candalobre ;* ital. *candelabro.*

† **CANDELETTE** (kan-de-lè-t'), *s. f.* Terme de marine. Gros palan.

— ÉTYM. Diminutif de *chandelle.*

CANDEUR (kan-deur), *s. f.* Qualité morale qui fait qu'une âme pure et innocente se montre telle qu'elle est, sans défiance. Et, quel que soit le but où tendent leurs desseins, Si la candeur n'y règne ainsi que l'innocence, Ce qu'ils font pour un bien leur semble être une offense, LA FONT. *Captivité de St. Malc.* Mainte peste de cour fit tant par maint ressort, Que la candeur du juge, ainsi que son mérite, Furent suspects au prince.... ID. *Fabl.* X, 10. Les dieux ont sur son front imprimé la candeur, VOLT. *Mérop.* II, 2. De l'innocence en vous que j'aime la candeur, ID. *Olymp.* II, 3. Une certaine candeur qui peut n'accompagner pas de grandes vertus, mais qui les embellit beaucoup, était une de ses qualités dominantes, FONTEN. *des Billettes.* La grâce, la candeur, la naïve innocence Ont, depuis ton enfance, De tout ce qui peut plaire enrichi ta beauté, A. CHÉN. *Odes*, 7. Une muse naïve et de haines exempte, Dont l'honnête candeur ne garde aucun secret, ID. *Élég.* 9. L'amicale douceur de tes chers entretiens, Ton honnête candeur, ta modeste science, De ton cœur presque enfant la mûre expérience, ID. *ib.* 31. En lui l'on voit régner une candeur extrême; Il n'affecte en ses mœurs aucun déguisement, Et dans tout ce qu'il fait il agit franchement, HAUTEROCHE, *l'Amant qui ne flatte point*, II, 8.

— HIST. XVIe s. Ceste mesme candeur, ceste grace divine Qu'en ton Virgile on voit.... DU BELLAY, VI, 39, *recto.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *candor ;* ital. *candore ;* de *candorem*, blancheur, du verbe *candere*, être blanc, briller. Mot introduit par le XVIe s.

1. **CANDI** (kan-di), *adj. m.* Sucre candi, sucre dépuré et cristallisé. Nous aperçûmes de loin une île de sucre avec des rochers de sucre candi et de caramel, FÉN. XIX, 38. J'y vois de gros gardes Cuirassés de bardes, Portant hallebardes De sucre candi, BÉRANG. *Cocag.* || Substantivement. Candi blanc, rouge, en poudre. || Une substance est dite au candi, quand elle est couverte de cristaux de sucre.

— HIST. XVIe s. Eau d'orge, en laquelle avois fait bouillir miel rosat et sucre candi, PARÉ, VIII, 32.

— ÉTYM. Italien, *zucchero candi*, sucre candi. Dans un auteur italien de 1310, *candi* se trouve employé. De l'arabe *kand*, sanscrit *khanda*, 2e préparation du sucre indien; *khanda* signifie primitivement un morceau. Cela écarte la dérivation d'un verbe *candir* (namurois, *chandi*), échauffer; car *candi*, s'il avait cette origine, ne se trouverait pas dans un texte italien du commencement du XIVe siècle; circonstance qui mène à une étymologie orientale.

2. **CANDI, IE** (kan-di, die), *part. passé.* Fruits candis, ou, substantivement, candis, fruits que l'on conserve en faisant candir du sucre dessus.

CANDIDAT (kan-di-da; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les kan-di-da-z et leurs juges; candidats rime avec appas, fracas, etc.), *s. m.* || **1°** Celui qui, à Rome, aspirait à quelque charge ou dignité, et qui, pour l'indiquer, s'habillait de blanc. || **2°** Celui qui postule une place, une fonction. Candidat à la députation, à l'académie. Ce candidat n'a pas réussi. || Celui qui est inscrit pour quelque examen.

— HIST. XVIe s. Ce sont [les créanciers qui espèrent que je les payerai] mes candidats, mes parasites, mes salueurs, mes diseurs de bons jours, mes orateurs perpetuels, RAB. *Pant.* III, 3.

— ÉTYM. *Candidatus*, vêtu de blanc, de *candidus* (voy. CANDIDE).

CANDIDATURE (kan-di-da-tu-r'), *s. f.* État de candidat; poursuite que fait un candidat. Sa candidature pour la chaire de littérature grecque.

— ÉTYM. *Candidatura*, de *candidatus*, candidat.

CANDIDE (kan-di-d'), *adj.* Plein de candeur, en parlant des personnes. Un homme candide. O divine amitié, source des plus doux biens, Quand tu veux enflammer la candide jeunesse, L'amour n'a point de traits aussi prompts que les tiens, MASSON, *Helvét.* III. Ma fille assurément n'est point une stupide : Mais dans son procédé je la trouve candide, HAUTEROCHE, *l'Amant qui ne flatte point*, IV, 3. || En parlant des choses. Physionomie candide. Il répondit par quelques paroles candides.

— HIST. XVIe s. Que pleust à Dieu, le naturel d'un chacun estre aussi candide à louer les vertus, comme diligent à observer les vices d'autruy, DU BELLAY, I, 22, *recto.* Certaines pierres d'agate et autres, qui estoyent candides sur la partie superieure, et tenebreuses en la partie inferieure, PALISSY, 297. Desquelles cendres l'on pourra faire du verre qui sera transparent et candide, ID. 335. Il ne sçait pas, pour avant jeu, capter la benevolence du candide lecteur, MONT. I, 188.

— ÉTYM. *Candidus*, blanc, de *candere*, être blanc (voy. CANDEUR); espagn. et ital. *candido.* Le blanc est le symbole de l'innocence. Mot du XVIe s.

CANDIDEMENT (kan-di-de-man), *adv.* Avec candeur. Il y a des gens qui parlent candidement quand ils veulent taire une vérité, *Dict. de Trévoux*, dans DESFONTAINES.

— HIST. XVIe s. Pourquoy ne sera-t-il permis de candidement confesser que l'on ignore? CHARRON, *Sagesse*, II, 2.

— ÉTYM. *Candide* et *ment* (voy. MENT).

CANDIR (SE) (kan-dir), *v. réfl.* || **1°** Devenir candi. Ce sucre ne se candit pas bien. || Absolument et avec suppression du pronom personnel, faire candir du sucre. || **2°** Les confitures se candissent. Une préparation se candit, quand le sucre, montant à la surface, s'y cristallise.

— HIST. XVIe s. Le temps à la longue fait candir le sucre, sans moien, dans le fruit, à la louange entiere de la confiture, O. DE SERRES, 855. Le succre, se candissant de soi-mesme dans le fruit, à la longue, le tient gros et ferme, ID. 869.

— ÉTYM. *Candi.*

† **CANDISATION** (kan-di-za-sion), *s. f.* Opération par laquelle on obtient le sucre candi et les substances candies.

— ÉTYM. *Candir.*

† **CANDISSOIRE** (kan-di-soi-r'), *s. f.* Vase dans lequel on fait candir les substances qu'on veut couvrir d'une couche de sucre cristallisé.

— ÉTYM. *Candir.*

CANE (ka-n'), *s. f.* La femelle du canard. || Familièrement. Marcher comme une cane, marcher en se dandinant. Il est vrai, je l'avoue ici, Saint-Amand n'est pas diaphane; Il est gros et gras, Dieu merci, Et tord la croupe en cul de cane, ST-AMANT, *Épigr.* 27. || Faire la cane, faire un plongeon, ou se jeter à plat ventre. La nef du fort Ilionée.... Celle du fidèle Achatès.... Faisoient en mer cent pirouettes; Qui pis est, la cane souvent, SCARRON, *Virg. trav.* I. || Fig. Se dérober à propos, faire le plongeon à l'approche du danger, montrer de la poltronnerie.

— HIST. XIIIe s. L'en vendoit les froumaiges et les poules et les annes, *Hist. occid. des croisades*, t. I, p. 493. || XIVe s. Où il a estang bien garny D'oiseaulx

de riviere parmy Quennes, mallars, qui vont noant [nageant], *Modus*, f° CVI verso. || XVe s. Il fut plus esbahi qu'un canet, LOUIS XI, *Nouv.* XCVI. Du surplus ne servoit à rien, Fors à boire comme une cane, COQUILL. *Simple et rusée.* || XVIe s. Par dieu, qui fera la canne de vous aultres, je foys moyne en mon lieu, RAB *Garg.* I, 42. Bien luy servit de faire la cane, car aultrement le coup lui donnoit sans doubte dans l'estomac, MONT. I, 12. J'aime les pluyes et les crottes comme les cannes, ID. IV, 104. Mais la femme n'y voulut onques entendre, et fit la cane, au moyen de quoi il n'avoit pu rien faire, B. DESPER. *Contes*, CXXIII. L'oie et les canes communes et d'Inde y tiennent le premier rang, desquelles deux dernieres sort une troisiesme et bastarde race, quand le canard d'Inde et la cane commune s'accouplent ensemble, O. DE SERRES, 346. La cane d'Inde est plus grossette que la commune.... et specialement le jars, ID. 379. La charge d'un canard est de huit ou dix canes, ID. 377. Quand les canes vont aux champs, les premieres vont devant, OUDIN. Il est comme les canes, toujours le bec en l'eau, ID.

— ÉTYM. Picard, *énette*. L'ancien français est *ane*, de *anas*, canard, d'où quelques étymologistes ont tiré *cane*, par l'épenthèse d'un *c*. Puis au XIVe siècle on voit paraître *cane*, que Diez rattache au radical allemand *Kahn*, bateau, avec raison, comme le montre le bas-latin *canardus*, sorte de navire, mot qui se trouve dans Orderic Vital, auteur du commencement du XIIe siècle.

CANÉFICIER (ka-né-fi-sié), *s. m.* Un des noms vulgaires de la casse fistuleuse (légumineuses), dite aussi casse et cassier. || Canéficier bâtard, nom vulgaire de la casse bicapsulaire.

— ÉTYM. Peut-être quelque altération de *caña fistola*, qui est le nom espagnol.

CANEPETIÈRE (ka-ne-pe-tiê-r'), *s. f.* Espèce d'outarde (*outarde tétrax*), dite aussi petite outarde et outarde naine.

— HIST. XVIe s. Il fait de la canepetiere [il fait le plongeon, il a peur], COTGRAVE. Cigoingnes, cannes petieres, flammans, RAB. *Garg.* I, 37.

— ÉTYM. D'après Bélon, V, 4, ainsi nommée parce qu'elle se tapit contre terre à la façon des canes en l'eau. Ménage dit qu'on la nomme en Berry *canepétrolle*.

CANÉPHORE (ka-né-fo-r'), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Jeune fille portant des corbeilles en certaines fêtes. De jeunes canéphores reportaient aux jardins de Vénus les corbeilles sacrées, CHATEAUB. *Mart.* II, 74. Les vierges et les canéphores Ont purifié les amphores Suivant les rites d'Éleusis, V. HUGO, *Odes*, IV, 10. || En architecture, statue de décoration avec une corbeille sur la tête.

— ÉTYM. Κανηφόρος, de κάνεον, corbeille faite de roseaux, et φόρος, qui porte. Κάνεον vient de κάνη (voy. CANNE), le même que κάννα, roseau, canne.

CANEPIN (ka-ne-pin), *s. m.* Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparée par les mégissiers, et dont on se sert pour éprouver les lancettes.

— ÉTYM. Bas-lat. *canapium*, toile de chanvre, de *cannabis*, chanvre (voy. CHANVRE), qui, par assimilation, a donné son nom au *canepin*; d'autant mieux que *canepin* a aussi signifié la pellicule prise au dedans du tilleul.

† **CANER** (ka-né), *v. n.* Faire la cane, reculer, fuir. Il cane, le patron, LABICHE et MARTIN, *Le voyage de M. Perrichon*, IV, 5. || Mot très-familier.

† **CANETER** (ka-ne-té), *v. n.* Marcher comme une cane. || Bavarder comme des canes. Elles [les pies] commencèrent à caneter d'une manière si bruyante, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 6.

— HIST. XVIe s. Enfans boiteux et qui cheminent canetant, PARÉ, XXV, 13.

— ÉTYM. *Cane*.

† **CANETIÈRE** (ka-ne-tiê-r'), *s. f.* Terme de soierie. Ouvrière qui dispose la soie sur les canettes.

— ÉTYM. *Canette* 3.

CANETON (ka-ne-ton), *s. m.* Le petit d'une cane. || Au restaurant, un jeune canard.

— HIST. XVIe s. Les dindons, oysons et canetons, O. DE SERRES.

— ÉTYM. Diminutif de *canet*, diminutif de *cane*.

1. **CANETTE** (ka-nè-t'), *s. f.* || 1° Le petit d'une cane; une petite cane. || 2° Sarcelle d'hiver. || 3° Terme de blason. Oiseau représenté sans plumes. || Petite cane qui n'a ni bec ni jambes. || 4° Nom, dans quelques provinces, de la bille dont les enfants se servent pour jouer.

— HIST. XVe s. *Item* sera le seneschal, Qui une fois paya mes debtes, En recompense, mareschal Pour ferrer ces [oies] et canettes, VILLON, *Grand test. Legs au sén.* Une petite logette où l'on met couchier oes ou quenettes, DU CANGE, *quaneta*.

— ÉTYM. Diminutif de *cane*. Bourguig. *caner*, jouer sa bille, sa canette.

2. **CANETTE** (ka-nè-t'), *s. f.* || 1° Mesure de liquide restée en usage dans les débits de bière et qui est un vase ayant un bec, ou une bouteille de forme particulière tenant un litre. || Le contenu. Boire une canette. || 2° Petit tuyau de bois ou de roseau qu'on charge de fil ou de soie pour faire la trame d'une étoffe.

— HIST. XIIe s. Tost après commanda que l'om quatre chanes de eve emplist, *Rois*, 317. || XVIe s. Fondre un seul calice, ou rompre une petite cannette d'argent, CALVIN, *Instit.* 881. Portant les deux cannettes en ses deux mains, couvertes d'une toile de soie.... MARG. DE NAV. *Nouv.* XIX. Mesme un jour comme il tenoit le calice et l'autre les cannettes, il s'escria.... D'AUB. *Conf.* I, 2.

— ÉTYM. Norm. *canne*, cruche; wallon, *canète*; du bas-latin *canna*, *kanna*, de *canna*, canne, plusieurs vases ayant, à cause de leur forme, reçu ce nom.

† 3. **CANETTE** (ka-nè-t), *s. f.* Sorte de pièce de métier à tisser la soie.

— HIST. XVe s. Trois quenettes [bobines] de fil d'or de Lucques, DU CANGE, *quaneta*.

— ÉTYM. Peut-être *canette* s'est-il dit par une assimilation avec *canette* 1.

CANEVAS (ka-ne-vâ; l'*s* ne se lie pas, excepté dans le parler soutenu : ka-ne-va-z à tapisserie), *s. m.* || 1° Grosse toile claire pour la tapisserie à l'aiguille, etc. Elle n'avait au monde sa pareille À manier un canevas, LA FONT. *Coupe.* || Fig. et familièrement. Broder le canevas, ajouter à un fait, à un récit, à un texte, des détails de pure invention ou des développements. Si ce canevas vous paraît raisonnable, vous le broderez, VOLT. *Lett. Damilaville*, 28 mai 1765. || Terme de marine. Grosse toile à voiles de Hollande. || 2° Premières paroles qui se font sur un air de musique, ou mots sans suite mis sous un air, et qui servent de modèle pour en faire d'autres. || Les paroles mêmes faites sur un air avec ou sans ce modèle. || 3° Plan, ébauche ou donnée première d'un ouvrage de littérature. Le canevas d'un discours, d'un poëme. Ce conte a servi de canevas à un fort joli opéra bouffon, VOLT. *Mœurs*, *Joseph.* Corneille ne fut pas choisi pour remplir ce mauvais canevas, ID. *ib.* Nous trouverons qu'en cela comme en tout, le plan de la nature est bien différent du canevas de nos idées, BUFFON, *Animaux, reprod.* Aussi longtemps du moins qu'un canevas de déclaration, si je puis parler ainsi, ne sera pas définitivement adopté, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 32. || Dans un sens analogue. Il a brodé sur ce canevas mille impertinences, c'est-à-dire il a ajouté à un texte donné, à un fonds donné, mille impertinences.

— HIST. XIIIe s. Quiconques est chanevaciers à Paris, il doit de chacune toile qu'il vent ou achete en gros, obole de coustume, *Livre des métiers*, 149. || XVe s. Et si desplait à tous communement Tel chief fourré d'estrange chanvenas, E. DESCHAMPS, *Atours des dames.* || XVIe s. Je retournai sur le champ à l'assemblée à laquelle je presentai mon canevas, qui, ayant été examiné par la compagnie, fut approuvé en tout, D'AUBIGNÉ, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Bourguig. *cainevar d'étôpe*; provenç. *canabas*, toile de chanvre; bas-lat. *canevasium*, de *cannabis*, chanvre (voy. CHANVRE).

† **CANEVEAU** (ka-ne-vô), *s. m.* Sorte de toile à voiles.

— ÉTYM. La même que dans *canevas*.

† **CANEVETTE** (ka-ne-vè-t'), *s. f.* Terme de marine. Réduit ou petit coffre renfermant le vin des officiers.

— ÉTYM. Ital. *canova*, du latin *canava*, cellier.

CANEZOU (ka-ne-zou), *s. m.* Corps de robe sans manches.

† **CANGE** (kan-j'), *s. f.* Nom d'un bateau léger, étroit et rapide, qui sert aux voyages sur le Nil. La cange, luttant avec peine, à l'aide de toute sa voilure, contre un courant de quatre à cinq nœuds, avait à peine doublé le tiers d'Abou-feddha, qu'une rafale, tombée à bord comme un coup de foudre, fit craquer son grand mât, A. LEBAS, *L'obélisque de Luxor*, Paris, 1839, p. 40, dans JAL.

† **CANGETTE** (kan-je-t'), *s. f.* Serge grossière et commune, fabriquée en Basse-Normandie.

CANGRÈNE (kan-grè-n'). Cangrène était la prononciation la plus usitée au XVIIe siècle; aujourd'hui elle est tombée en désuétude. Voy. GANGRÈNE et les dérivés.

CANGUE (kan-gh'), *s. f.* Carcan portatif qui sert à une sorte de supplice usité dans l'Asie et dans lequel on engage le cou et les poignets du patient.

† **CANI** (ka-ni), *s. m.* Terme de marine. Bois qui commence à se pourrir.

† **CANIARD** (ka-ni-ar), *s. m.* Espèce de goëland.

CANICHE (ka-ni-ch'), *s. m.* et *f.* Chien barbet. Un caniche. Une caniche. || *Adj.* Les chiens caniches.

— ÉTYM. *Cane*, à cause du goût que ce chien a pour l'eau, ou peut-être aussi un diminutif de *canis*, chien. L'absence d'historique ne permet guère de se décider, voyant que *canichon* a signifié un jeune canard, ce qui montre que le suffixe *iche* n'exclut pas la dérivation de *cane*.

† **CANICHON** (ka-ni-chon), *s. m.* || 1° Jeune canard couvert de duvet. || 2° Sorte de petit chien barbet.

— ÉTYM. *Caniche*.

† **CANICIDE** (ka-ni-si-d'), *s. m.* Meurtre d'un chien, mot employé pour désigner les nombreux sacrifices de chiens qui se font dans les expériences de physiologie.

— ÉTYM. *Canis*, chien, et *cidium* (usité en composition : *homi-cidium*), meurtre, de *cædere*, tuer.

CANICULAIRE (ka-ni-ku-lê-r'), *adj.* Qui appartient à la canicule. Jours caniculaires, jours pendant lesquels la Canicule se lève et se couche avec le soleil et qui se comptent du 24 juillet au 26 août. Pour me remettre d'un hiver que j'ai été ici sans me chauffer, je m'en vais chercher les jours caniculaires en Afrique, VOIT. *Lett.* 30. || Chaleur caniculaire, chaleur qui règne dans la canicule ou qui est aussi forte que dans la canicule.

— HIST. XVIe s. Les jours caniculaires, BOUCHET, *Serées*, 7.

— ÉTYM. *Canicularis*, de *canicula*, canicule; provenç. *canicular*. Au XVIIe siècle on discutait la question, s'il fallait dire *caniculaire* ou *caniculier*. Celui-ci, qui était une forme aussi régulière que l'autre (comme *singulier* de *singularis*) est tombé en désuétude.

CANICULE (ka-ni-ku-l'), *s. f.* || 1° La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée Sirius et étoile du Chien, parce qu'elle fait partie de la constellation du Grand Chien. || 2° Le temps durant lequel la Canicule se lève ou se couche avec le soleil; ce qui arrive, selon l'opinion commune, du 24 juillet au 26 août. Comme c'est d'ordinaire le temps des plus grandes chaleurs, on les a attribuées à cette constellation, et de là ce sens d'une chaleur étouffante qu'a aussi le mot de canicule. Là jamais on ne ressentit les ardeurs de la furieuse canicule, FÉN. *Tél.* XIX. Depuis le jour qu'Adam, déchu de son état, D'un tribut de douleurs paya son attentat, La canicule en feu dévora les campagnes. BOIL. *Ép.* III. Aristée obtint de Jupiter les vents étésiens pour modérer l'ardeur de la canicule, CHATEAUB. *Itin.* 6. Je tremble à présent dedans la canicule, MOL. *Sgan.* 2. À présent qu'en nos champs tout s'altère et se brûle Aux regards enflammés de l'âpre canicule, SEGRAIS, *Églog.* 4.

— HIST. XVIe s. Pourquoy est-ce que communement les chiens enragent quand la Canicule ou petit chien se lève? BOUCHET, *Serées*, 7.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *canicula*; ital. *canicola*; du latin *canicula*, petite chienne, diminutif de *canis* (voy. CHIEN).

CANIF (ka-nif; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des ka-nif aiguisés. Il ne faut pas prononcer ganif, ce que font quelques-uns; c'est la recommandation inverse de Ménage, qui dit : prononcez ganif et non canif; l'usage a changé et le *c* a prévalu), *s. m.* Espèce de petit couteau pour tailler les plumes. || Fig. Donner un coup de canif dans le contrat, être infidèle à son conjoint. On avait l'habitude pour annuler, canceller une écriture, de la barrer ou de passer dedans le canif.

— HIST. XIIIe s. Kenivet, J. DE GARLANDE, 588. || XVIe s. On oste la pellicule jaune de l'escorce avec un canivet bien tranchant, O. DE SERRES, 850.

— ÉTYM. Angl. *knife*; suéd. *knif*, de l'ancien scandinave *knifr*, couteau. *Canivet* est le diminutif de *canif*.

† **CANILLÉE** (ka-ni-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires de la lentille d'eau.

CANIN, INE (ka-nin, ni-n'), *adj.* || 1° Qui tient du chien. L'espèce canine. Faim canine, faim très-pressante. Notre renard pressé par une faim canine, LA FONT. *Fabl.* XI, 6. || Dans le langage ordinaire, le féminin seul est usité. || *S. m.* Terme de zoologie. Les canins, la famille de carnassiers dont le chien est le type. || 2° Dents canines (angulaires, conoïdes ou œillères), celles qui sont placées entre les molaires et les incisives. || Substantivement. Il a perdu une canine. Les canines servent à rompre et à bri-

ser les corps durs. || **3°** Terme d'anatomie. Fosse canine, dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la dent canine. || Muscle canin, muscle élévateur de l'angle des lèvres. || Ris canin, sardonique ou moqueur, espèce de rire produit principalement par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté.

— HIST. XIIIe s. [Ils] Sont coars, pervers et chenins, *la Rose*, 20259. Si vous pri [je vous prie] toutes, vaillans fames [femmes].... Que se moz i trovés jà mis Qui semblent mordans ou chenins Encontre les meurs feminins, Que ne m'en voilliés pas blasmer, *ib.* 15402. || XVIe s. Ils sont insatiables, et ont un appetit canin, PARÉ, *Introd.* 6. Puis y en a deux [dents] de chacun costé, nommées canines, pource qu'elles sont aigues et fortes comme dents de chien.... ID. IV, 2. Touchant les roses sauvages appellées canines.... les esglantines emportent le prix, approchant des damasquines, O. DE SERRES, 551.

— ÉTYM. Wallon, *fuaim caline*, faim canine; rouchi, *faim canife;* provenç. *canin, canh;* catal. *cani;* espagn. et ital. *canino;* de *caninus*, de *canis* (voy. CHIEN).

† **CANITIE** (ka-ni-sie), *s. f.* Terme didactique. Couleur blanche ou grise des poils, et surtout des cheveux.

— ÉTYM. *Canities*, de *canus*, qui a les cheveux blancs (voy. CHENU).

CANIVEAU (ka-ni-vô), *s. m.* Terme de maçonnerie. Pierre creusée dans le milieu pour l'écoulement de l'eau. La pose des caniveaux. || Nom que les paveurs donnent aux plus gros pavés d'une rue, qui sont placés alternativement avec ceux qu'ils appellent contre-jumelles.

— ÉTYM. Sans doute un diminutif de *canneau* (voy. ce mot), et par conséquent ayant, au radical, *canne*, roseau, tuyau, conduit.

† **CANIVET** (ka-ni-vè), *s. m.* Perroquet des Antilles.

† **CANNABIN, INE** (ka-nna-bin, bi-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les caractères du chanvre.

— ÉTYM. *Cannabinus*, de *cannabis*, chanvre (voy. CHANVRE).

† **CANNABINE** (ka-nna-bi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine brune qui est dans le haschich.

— ÉTYM. *Cannabis*, chanvre, parce que le haschich se tire du chanvre.

† **CANNACÉ, ÉE** (ka-nna-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme de canne, de roseau.

— ÉTYM. *Canne.*

CANNAGE (ka-na-j'), *s. m.* Mesurage des étoffes à la canne.

— ÉTYM. *Canne.*

CANNAIE (ka-nê), *s. f.* Lieu planté de roseaux.

— HIST. XVIe s. Pour esgaier vos cannes, faudra, ou en oster d'entre elles quelques unes, ou arracher du tout la caneliere, pour la refaire de nouveau, O. DE SERRES, 739.

— ÉTYM. *Canne.*

† **CANNAMELLE**, *s. f.* Voy. CANAMELLE.

CANNE (ka-n'), *s. f.* || **1°** Nom de diverses especes de roseaux. || Canne de Provence ou roseau à quenouilles (graminées) (*arundo donax*, *L.*). || Canne à sucre (*saccharum officinarum*, *L.*) (graminées). || Canne d'Inde, balisier. || Nom donné jadis à une tige ou racine qui ne se trouve plus aujourd'hui dans le commerce, et qui provenait du *calamus aromaticus*, *L.* || **2°** Bâton léger de roseau, de jonc ou de bois sur lequel on s'appuie de la main en marchant. Donner des coups de canne. Puis d'après nous [singes] le genre humain Marcha droit la canne à la main, BÉRANG. *Orangs-out.* || Lever la canne sur quelqu'un, le menacer de coups de canne, et aussi le frapper. || Fig. Vivre la canne à la main, vivre sans rien faire. || **3°** Dans les arts, divers instruments longs et cylindriques. Canne à vent, fusil à vent. || **4°** Mesure de longueur employée en divers pays, particulièrement en Italie, et dont la valeur n'est pas constante; celle de Naples vaut deux mètres vingt-neuf centimètres.

— HIST. XIIIe s. Et deit estre le champ de quarante canes de careure et clos de fossés et de paleys, *Ass. de Jér.* I, 171. Il fit prenre canes de quoy l'en fit ces fleutes.... JOINV. 277. || XIVe s. La kanne est tant portée que depuis est brisée, *Baud. de Seb.* IV, 426. || XVIe s. La trachée-artere appellée vulgairement la canne du poulmon, PARÉ, VI, 6. Il faudra envelopper une canne de plomb [une canule], ID. VI, 23. Quelques unes sont de bois et les autres de cannes ou roseaux, ID. IX, 18. L'eau distillée de racines de cannes, ID. XXII, 3. Son manger estoit de cannes de sucre, ID. *Licorne*, 4. La saumée de terre est de seize cens canes quarrées, mesure de Montpellier, chacune cane de huit pams.... Rapportant la toise à la cane, se trouve la toise contenir huit pams, neuf vingt-sixiesmes, O. DE SERRES, 11. Les cannes de sucre ressemblent aux autres communes, qu'on appelle aussi roseaux, ID. *ib.*

— ÉTYM. Prov. *cana;* catal. *canya*, *cana;* espagn. *caña;* du latin *canna*, roseau; grec. κάννα, κάννη.

† **CANNEAU** (ka-nô), *s. m.* Terme d'architecture. Synonyme de godron, sorte de cannelure.

— HIST. XVIe s. Canneau du col [le conduit qui traverse le cou], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Canne*, à cause de la forme.

CANNEBERGE (ka-ne-bèr-j'), *s. f.* Terme de botanique. Airelle à baies d'un goût agréable (*vaccinium oxycoccos*, *L.*). Après avoir fait un repas de racines de canneberges, la voyageuse reprit sa route, CHATEAUB. *Natch.* II, 300.

† **CANNELADE** (ka-ne-la-d'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Curée de cannelle, de sucre et de moelle de héron.

— ÉTYM. *Cannelle.*

CANNELAS (ka-ne-lâ), *s. m.* Bonbon à la cannelle. Cannelas de Verdun.

— ÉTYM. *Cannelle.*

CANNELÉ, ÉE (ka-ne-lé, lée), *part. passé.* Qui est marqué de cannelures, c'est-à-dire de côtes et de sillons alternatifs. || *S. m.* Cannelé, étoffe de soie, tissu analogue au gros de Tours.

CANNELER (ka-ne-lé. L'Académie ne conjugue pas ce verbe: on peut le conjuguer comme appeler: je cannelle, je cannelais, je cannelai, je cannellerai, que je cannelle, que je cannelasse, cannelant; ou en mettant è à la place des deux *ll :* je cannèle, etc.), *v. a.* Terme d'architecture. Orner de cannelures. Canneler une colonne.

— HIST. XVIe s. D'un crespe cannelé seroit la couverture De vostre chef divin, RONSARD, 190.

— ÉTYM. *Cannelle*, diminutif de *canne*, roseau; dit ainsi par assimilation.

1. **CANNELLE** (ka-nè-l'), *s. f.* Écorce, dépouillée de son épiderme, du *laurus cinnamomum*, *L.* arbre originaire des contrées orientales de l'Asie. [Livres qui vont] Habiller chez Francœur [nom d'un épicier] le sucre et la cannelle, BOIL. *Ép.* I. || Cannelle de Ceylan, la cannelle la plus estimée. Cannelle mâle, variété plus commune de cette cannelle, recueillie sur des branches plus grosses. || Cannelle de Cayenne, la plus estimée après celle de Ceylan. || Cannelle de Chine, cannelle moins estimée, d'une odeur plus forte, d'une saveur moins agréable. || Cannelle blanche, écorce que l'on attribue à un végétal dit *cannella alba*. || Cannelle de Cochinchine, cannelle de Malabar, écorce du *laurus cassia*. || Cannelle giroflée, écorce qui a une odeur analogue à celle de la muscade et du girofle, et qui provient du myrte cannelle (*myrtus caryophylla*, *L.*). || Fig. et familièrement. Mettre en cannelle, briser, réduire en morceaux comme ceux de la cannelle qui se vend; et plus figurément encore, déchirer, ruiner de réputation. Ah! c'est qu'aussi vous avez fait une culbute! La voiture est en cannelle, BAYARD et LEMOINE, *La Niaise de St-Flour*, sc. 16. Pour la maison que mon âme habite, elle sera bientôt en cannelle; mais tant que j'y logerai, je vous serai tendrement attaché, VOLT. *Lettr. Morellet*, 14 nov. 1775.

— HIST. XIIIe s. Baumes, kanele, encens et mente, RUTEB. II, 14. Poivre, canele et garingal, Encens, girofle et citoual, *Fl. et Bl.* 2029. Il peut vendre poivre, coumin, canele, regulisse et cire, *Liv. des mét.* III, 2. || XIVe s. Gingembres et canele, et sucre et asur bis, Toutes coses flairans.... *Baud. de Seb.* XI, 515. || XVIe s. Il donne furieusement aux barricades, des premiers coups les met en canelle, les couche à bas, D'AUB. *Fœn.* IV, 9. Le loup, se sentant pris, pour se vouloir sauver, entraine la pippe du haut en bas du rocher: la pipe se mit en canelle, ID. *ib.* III, 6.

— ÉTYM. Diminutif de *canne*, roseau; provenç. *canel*, *s. m.* tuyau.

2. **CANNELLE** (ka-nè-l') ou **CANNETTE** (ka-nè-t'), *s. f.* || **1°** Robinet formé d'un morceau de bois ou de métal creusé pour tirer le vin de la cuve, du pressoir, d'un tonneau. || **2°** Rainure aux deux côtés du trou d'une aiguille. || **3°** Outil du boutonnier. || **4°** Couteau dentelé de l'épinglier.

— HIST. XVIe s. Dont s'est ensuivi, que le caillou est demeuré creux comme une canelle tout à travers, PALISSY, 46. Sondes, conducteurs, curettes, canettes, tenons.... PARÉ, III, 639. Ils percent generalement tous leurs tonneaux, mettans à chacun la canelle par le bas, O. DE SERRES, 218. La canelle, fontaine ou robinet, ID. 830.

— ÉTYM. Diminutif de *canne*, c'est-à-dire petit tuyau. Saintonge, *chenelle*, long tuyau.

CANNELLIER (ka-né-lié), *s. m.* Terme de botanique. L'espèce de laurier dont on tire la cannelle.

— ÉTYM. *Cannelle* 1.

† **CANNELLINE** (ka-ne-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe trouvé dans la cannelle.

† **CANNELON** (ka-ne-lon), *s. m.* Moule des fromages glacés, etc.

CANNELURE (ka-ne-lu-r'), *s. f.* || **1°** Terme d'architecture. Nom de petits canaux en sillons longitudinaux sur une colonne, etc. || **2°** Sillon longitudinal destiné le plus souvent à servir de guide à un instrument tranchant. La cannelure d'une sonde guide le bistouri. || **3°** Terme de botanique. Strie profonde. La tige de la bette a des cannelures.

— ÉTYM. *Canneler.*

† **CANNEQUIN** (ka-ne-kin), *s. m.* Terme de commerce. Sorte de cotonnade blanche de l'Inde.

CANNETILLE (ka-ne-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* || **1°** Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillé. || **2°** Le fil de laiton argenté qui entoure les grosses cordes des violons, des basses, etc. || Tissu de laiton étroit dont se servent les modistes pour soutenir les ornements de chapeaux.

— HIST. XVIe s. Un manteau de frese noire, qui estoit tout bordé de cannetille et d'or-frise bien richement, MARGUER. *Nouv.* XXIII.

— ÉTYM. Ital. *canatiglia*, sans doute de *canna*, canne.

† **CANNETILLER** (ka-ne-ti-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Orner de cannetilles.

CANNETTE (ka-nè-t'), *s. f.* || **1°** Voy. CANNELLE 2. || **2°** Petit tube rempli de poudre pour mettre le feu à la cartouche d'une mine.

— ÉTYM. Diminutif de *canne.*

CANNIBALE (ka-nni-ba-l'), *s. m.* || **1°** Nom donné aux anthropophages de l'Amérique et, en général, à tous les anthropophages. || **2°** Par extension, homme cruel et féroce. Les querelles des théologiens sont devenues des guerres de cannibales, VOLT. *Mœurs*, 128.

— HIST. XVIe s. Briffaux, caphars, chattemites, canibales, et aultres monstres difformes et contrefaicts en depit de nature, RAB. *Pant.* IV, 32.

— ÉTYM. *Canniba*, nom sous lequel les insulaires anthropophages étaient désignés par les premiers Américains que rencontra Colomb.

† **CANNIBALISME** (ka-nni-ba-li-sm'), *s. m.* Anthropophagie. || Fig. Férocité, cruauté.

— ÉTYM. *Cannibale.*

† **CANNIER** (ka-nié), *s. m.* Celui qui emploie la canne pour la garniture des siéges et des voitures. || Fabricant de cannes.

— ÉTYM. *Canne.*

† **CANNIÈRE** (ka-niè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de bretelière pour les chiens de mer.

† **CANOLE** (ka-no-l'), *s. f.* Sorte de pâtisserie.

1. **CANON** (ka non), *s. m.* || **1°** Pièce d'artillerie pour lancer des boulets. Canon de fonte, de fer, de bronze. Canon de 8, de 12, etc. canon lançant un boulet de 8 livres, de 12 livres, etc. Canon rayé, canon creusé de rainures à l'intérieur et lançant un boulet conique garni de feuilles de plomb ou d'étain, ce qui empêche l'usure de la pièce. Vaisseau de 100 canons, vaisseau qui est armé de 100 pièces d'artillerie. || Collectivement. Les canons d'une armée, d'une place. Le prince de Bade, après avoir perdu trois cents hommes, son canon, son champ de bataille.... VOLT. *Louis XIV*, 18. || Le gros canon, l'artillerie de siége. || Absolument, ou dans un sens général, l'artillerie. || Un coup, une volée de canon. Le bruit, le recul, la portée du canon. Le canon de campagne, de siége. On tire peut-être le canon, on est aise, on se réjouit pour votre accouchement, SÉV. 99. Il a été reçu au bruit du canon comme ambassadeur, ID. 590. On a entendu tirer plusieurs coups de canon, ID. 477. || La place n'attendit pas le canon, se rendit sans être battue en brèche. || Chair à canon, troupes qu'on expose sans ménagement. || Poudre à canon, poudre à tirer. || **2°** Le tube où se met la charge dans les autres armes à feu. Le canon d'un pistolet. Fusil à canon rayé. || Fig. Il crèvera comme un vieux canon de mousquet, ou, simplement, comme un vieux mousquet, se dit d'un homme menacé de succomber à quelque maladie subite, ou de perdre sa position, sa fortune. || **3°** Par analogie, le corps d'une seringue, et, dans les arts, nom de divers objets de forme tubulée. || Pièce de la serrure qui reçoit la tige de la clef. || Partie forée d'une clef. || Bâton de soufre. || Le canon d'une clef de montre, le petit tube dans lequel entre l'axe qu'on tourne quand on monte la montre. || Tuyau de la plume d'oie, la partie qui sert à écrire. || Nom des gros morceaux ou

filets d'émail que les émailleurs tirent pour mettre l'émail en état d'être employé. || Terme de plombier. Gouttière de plomb ronde avec des feuillages, et faite en forme de canon. || Pot de faïence un peu long et rond où les pharmaciens mettent les électuaires et les confections. || Canon à dévider, espèce de petit bâton tourné avec des rebords, qui, presque à son extrémité, a un trou pour mettre la broche du rochet. || Petite bobine sans bord, qui se met dans la boîte de l'époulin, et sur laquelle se dévident l'or, l'argent et la soie. || Tuyau qui entre dans le corps d'un arrosoir, et au bout duquel est la pomme percée de petits trous. || **4°** Terme de vétérinaire. Région des membres tant antérieurs que postérieurs du cheval, ayant pour base les os métacarpiens ou métatarsiens. || Os de la jambe du cheval, qui répond, dans les membres antérieurs, au métacarpe, et, dans les postérieurs, au métatarse du squelette humain. L'articulation qui joint le canon au tibia, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* || Terme d'équitation. Chacune des deux parties du mors qui appuient sur les barres. || **5°** Ornement de drap, de serge ou de soie qu'on attachait au bas de la culotte, froncé et embelli de rubans, faisant comme le haut d'un bas fort large. Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer? L'amas de ses rubans a-t-il su vous charmer? MOL. *Mis.* II, 1. || Ornement de toile rond, fort large et souvent orné de dentelle qu'on attachait au-dessous du genou et qui pendait jusqu'à la moitié de la jambe pour la couvrir. De ces larges canons, où comme en des entraves On met tous les matins ses deux jambes esclaves, MOL. *Éc. des maris,* I, 6. Le courtisan portait de larges canons, LA BRUY. 13. || Nom que les tailleurs donnaient aux deux tuyaux de chausses où l'on mettait les cuisses, et aussi au haut des bas de laine ou de soie (bas à canon) qui s'élargissaient en sorte qu'on y pût mettre les cuisses. || **6°** Terme de pêche. Canon-harpon, sorte d'arme pour atteindre les baleines. || Bâton pour tenir un filet tendu.

— HIST. XIVe s. Pour la ville assaillir [ils] ordenerent quanons, Pour les arbalestriers et pour les archiers bons, *Guesclin,* 8026. Et avoient en l'ost bien quatre cent canons [engins de toute sorte] mis et assis tout autour de la ville, FROISS. II, II, 29. Ces Flamands avoient apporté en leurs nefs canons et arbalestes, dont ils tiroient les carreaux si grans et si très forts que, quant aucun en estoit feru, il n'y avoit point de remede qu'il ne fust mort, FROISS. liv. II, p. 71, dans LACURNE. Ceux de Bruges commencerent à tirer et à getter canons; adont ceux de Gand se mirent en un mont et firent tout à une fois decliquer trois cens canons, ID. *ib.* p. 180. || XVIe s Marquetz [les Vénitiens, ainsi nommés de St-Marc] tirent canons, arbalestes desbandent.... J. MAROT, V, 154. [On entend] canons bruyre et tonner, ID. V, 156. Doubles canons et longues serpentines, ID. V, 212. Pistoles sont petites arcbuzes qui n'ont qu'environ un pied de canon, M. DU BELLAY, 588. Une furieuse batterie de soixante canons ou doubles canons, D'AUB. *Hist.* I, 243. Ce fut lors que le canon joua, ID. *Hist.* I, 274. Peu d'arquebusades prirent.... la pluspart tirerent le canon appuié [à bout portant], ID. *Hist.* I, 288. Estropié d'un esclat de canon, ID. *Hist.* I, 290. Ils avoient six pieces de campagne et quatre canons, ID. *Hist.* I, 338. Place incapable d'attendre un canon r'acourci, ID. *Hist.* II, 276. Là le peuple se pourroit maintenir, aiant du canon, contre une armée Turquesque, ID. *Hist.* II, 438. Trois gros canons, un demi canon et trois bastardes, ID. *Hist.* III, 158. Dix canons, sans les pieces de fer, ID. *ib.* III, 445. Il faut avoir un canon [canule], PARÉ, VII, 5.... Et lorsqu'on le voudra donner au patient, estant en la chausse ou canon à clystere, on y adjoustera une dragme d'huile de genevre, ID. XV, 39. Canons, doubles canons pour donner clysteres avec chausses et seringues, ID. III, 639. Le remede est d'enter en canon ou escusson les arbres aians besoin de tel affranchissement, O. DE SERRES, 464. Aussi sont très proprement entés plusieurs arbres en canon, cornuchet, tuiau, flusteau; ainsi ditte telle sorte d'enter des instrumens de ces noms.... Vous tiendrés le canon d'une main, et le reste du jetton de l'autre, en tordant avec un peu de violence pour separer le canon du bois avec les germes attenans aux œillets, ID. 670.

— ÉTYM. Provenç. *canon,* tuyau; catal. *canó;* ital. *cannone,* augmentatif de *canne,* par assimilation de forme. Le *canon,* mot qui paraît s'être introduit au moment où l'on commença d'employer les armes à feu, se confondit d'abord avec les anciens engins, et signifia concurremment un engin, sans doute de forme tubulaire, qui lançait des carreaux et du feu grégeois; il signifia aussi le carreau, le trait lancé par le canon.

2. **CANON** (ka-non), *s. m.* Sorte de mesure des liquides. Le canon était la moitié du poisson; il valait 1/16 de pinte; on le dit à présent de 1/16 de litre.

— ÉTYM. Même radical que dans *canette* 2.

3. **CANON** (ka-non), *s. m.* || **1°** Règle, décret, en parlant des décisions des conciles sur la foi et la discipline. Les Pères qui ont fait les canons.... BOSS. *Satisf.* 2. On se fonde sur un canon qui dit que la malice peut suppléer à l'âge, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 7. Comme vous vous êtes trouvés embarrassés entre les canons de l'Église qui imposent d'horribles peines aux simoniaques, et l'avarice de tant de personnes qui recherchent cet infâme trafic, PASC. *Prov.* 12. || Adjectivement. Droit canon, droit ecclésiastique, fondé sur les canons de l'Église, les décrétales, etc. Docteur en droit canon. Corps du droit canon, recueil des canons, décrétales, etc. || **2°** Catalogue des saints reconnus et canonisés par l'Église catholique. || **3°** Ensemble des livres admis comme divinement inspirés. Le canon des Écritures chez les Juifs, chez les chrétiens. L'Église a mis le livre des Machabées dans son canon, BOSS. *Avertiss.* 5. Les Juifs n'ont jamais inséré le livre de Tobie dans leur canon, VOLT. *Phil.* IV, 432. || Chez les grammairiens d'Alexandrie, liste des auteurs considérés comme modèles; et, en général, toute liste donnée comme authentique des écrits d'un auteur dont l'authenticité a été controversée. Le canon des livres d'Hippocrate, d'Aristote. || Les grammairiens disent aussi canon pour règle : Hérodote est le canon du dialecte ionien. || **4°** Terme de chronologie. Canon pascal, table des fêtes mobiles, dressée pour plusieurs années. || **5°** Prières qui commencent immédiatement après la préface de la messe et qui contiennent les paroles sacramentelles et des oraisons jusqu'au *Pater* exclusivement. || Canon de la messe, tableau écrit ou imprimé qui contient les paroles sacramentelles, et toute la partie du canon de la messe que le prêtre lit pendant la consécration, où la position qu'il occupe ne lui permettrait pas de se servir du missel. || **6°** Terme de musique. Sorte de fugue qu'on nomme perpétuelle, où les voix, partant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant. Canon à l'octave, canon à la quinte. Canon à trois voix. Canon renversé, celui que l'on peut chanter également en lisant la musique comme elle est écrite, ou en renversant le papier et commençant par ce qui était la fin dans la première exécution. Un enfant commençait le verset d'un psaume et le soutenait ainsi sur une seule note, tandis qu'un papas chantait le même verset sur un air différent et en canon, CHATEAUB. *Itin.* II, 70. || Dans l'ancienne musique, l'instrument et la méthode qui servait à déterminer les intervalles des sons. || **7°** Terme de mathématiques. Ancien synonyme de méthode, de formule et de table. || **8°** Terme de paléographie. Règle à régler le papier. || **9°** Terme d'imprimerie. Triple canon, gros canon, les plus gros caractères après la grosse non-pareille. Petit canon, le sixième caractère en partant de la grosse non-pareille. Maintenant c'est par points qu'on désigne le calibre des caractères. Le triple canon est de 72 points; le double canon est de 56 points; le gros canon est de 44 points. || **10°** Ancien terme de palais. Canon emphytéotique, revenu annuel que devait celui qui avait pris un héritage à bail emphytéotique.

— HIST. XIIIe s. Harpes et rotes et canons [sorte d'instrument de musique], DU CANGE, *canon.* Et ai renoncié en ce fet à tout ayde de droit, de loi, de canon et de coustume de païs, BEAUM. XXXV, 20. Ci poez novel droit aprendre; Mès je ne sai comment a non, Qu'il n'est en droit ne en canon, RUTEB. 72. Et il respondoient que li canon qui ce disoient parloient de moines, non pas de chanoines, *Livr. de just.* 102. || XVIe s. Combien que les evesques anciens ayent fait beaucoup de canons ou de reigles.... CALVIN, *Instit.* 857. Les heritages chargez de rente ne pourront estre saisis par faute de payement que pour le canon de la derniere année seulement, *Nouv. coustumier génér.* t. II, p. 852.

— ÉTYM. Κανὼν, règle.

CANONIAL, ALE (ka-no-ni-al, a-l'), *adj.* || **1°** Qui est réglé par le canon. Heures canoniales, les petites heures du bréviaire, qui sont laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, ainsi nommées parce qu'on a appelé autrefois canon l'office ecclésiastique. || **2°** Qui est de chanoine, qui convient, qui appartient à un chanoine. Office canonial, tout l'office que les chanoines chantent dans l'église. Les offices canoniaux. Maison canoniale, maison affectée à une prébende de chanoine. Vie canoniale, vie prescrite aux chanoines en communauté.

— HIST. XIVe s. Le chapitre aura vint et sis mesons canoniaus en la ville de Chartres, DU CANGE, *canonicalis.* || XVe s. Et après, il est notoire à tous que diligemment et devotement il oyoit messe.... et disoit tous les jours ses heures canoniaux sans delaisser, MONSTRELET, liv. I, ch. 47.

— ÉTYM. Bas-lat. *canonicalis,* de *canonicus,* chanoine. Mesons canoniaux est très-correct dans l'ancien français où *canoniaux* représente le latin *canonicales* pour le masculin et le féminin.

† **CANONIALEMENT** (ka-no-ni-a-le-man), *adv.* D'une façon canoniale.

— HIST. XIIIe s. Je promet à tei mon seignor tel patriarche de Jerusalem et à tes successors canoniaument entrant.... *Ass. de Jérus.* I, 29.

— ÉTYM. *Canoniale* au féminin, et le suffixe *ment* (voy. MENT). Dans *canoniau-ment,* à l'historique, *canoniau,* c'est-à-dire *canonial,* est au féminin ancien.

CANONICAT (ka-no-ni-ca; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les ka-no-ni-ka-z et les évêchés; canonicats rime avec las, mâts, etc.), *s. m.* || **1°** Autrefois le bénéfice d'un chanoine (il n'existe plus de bénéfices ecclésiastiques en France). Vous m'avez promis un canonicat pour son frère, SÉV. 1. Ces biens [ecclésiastiques], partagés en divers lots, prirent le nom de prébendes de canonicat, CHATEAUB. *Génie,* IV, III, 2. || Fig. et familièrement. C'est un vrai canonicat, une place lucrative et où pourtant il n'y a rien à faire. || **2°** Aujourd'hui, fonction de chanoine, rétribuée sur le budget de l'État.

— ÉTYM. Bas-lat. *canonicatus,* de *canonicus,* chanoine (voy. CHANOINE).

CANONICITÉ (ka-no-ni-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est canonique. Passons donc une même canonicité à ces livres contestés ou non contestés, BOSS. *Projet.* Un concile d'une si médiocre canonicité pourrait avoir de grandes suites, ST-SIM. 465, 91.

— ÉTYM. *Canonicus,* canonique.

CANONIQUE (ka-no-ni-k'), *adj.* Conforme aux canons. Le suffrage du peuple est la seconde marque d'une vocation canonique, MASS. *Confér. Voc. à l'état ecclés.* Quelque empêchement canonique qui vous rende indigne du ministère, ID. *ib.* Ils ne reçoivent pas les livres des Machabées pour canoniques [ils ne les admettent pas dans le canon des Écritures], BOSS. *Avert.* 5. || Fig. et familièrement. Cela n'est pas canonique, cela n'est pas conforme aux règles. || **2°** Droit canonique, droit canon. Le droit ecclésiastique, autrement appelé canonique, MONTESQ. *Espr.* XXVI, 1 || **3°** *S. f.* Terme d'ancienne philosophie. Partie de la doctrine d'Épicure qui renferme les lois de la raison.

— REM. D'après Ménage, ce sont MM. de Port-Royal qui se sont avisés les premiers de dire droit canonique au lieu de droit canon. Cet exemple a été imité par Bossuet, par Fleury et Durand de Maillane. Droit canonique paraît le meilleur.

— HIST. XIIIe s. Et defendrai les canoniques et les anciens privileges et les deues leis, *Ass. de Jér.* I, 30. || XVIe s. .... Afin qu'il ne semble que je veuille advouer ce livre-là pour canonique, CALV. *Instit.* 528. Il ne faut nullement souffrir que l'election canonique soit ostée, et que le roy constitue à son plaisir des evesques, ID. *Instit.* 867.

— ÉTYM. *Canonicus* (voy. CHANOINE).

CANONIQUEMENT (ka-no-ni-ke-man), *adv.* Selon les canons. Chassé de son siége par Constance, Athanase fut rétabli canoniquement par le pape, BOSS. *Hist.* I, 11.

— ÉTYM. *Canonique,* et le suffixe *ment.*

† **CANONISABLE** (ka-no-ni-za-bl'), *adj.* Qui mérite d'être canonisé.

— HIST. XVIe s. Louable, meritoire et canonizable, CHARRON, *Sagesse,* p. 312, dans LACURNE.

CANONISATION (ka-no-ni-za-sion), *s. f.* Déclaration par laquelle le pape met dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté. Procès-verbal de canonisation.

— HIST. XVIe s. L'apothéose ou canonisation des quatre evangelistes et martyrs, saints Louchard, etc *Sat. Ménipp.* 26.

— ÉTYM. *Canoniser.*

CANONISÉ, ÉE (ka-no-ni-zé, ée), *part. passé.* || **1°** Mis au nombre des saints. Louis IX, roi de France, canonisé. || **2°** Mis dans le canon. Un livre canonisé.

CANONISER (ka-no-ni-zé), *v. a.* || **1°** Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles et avec les cérémonies pratiquées par l'Église. Il est béatifié, mais il n'est pas encore canonisé. On n'attend que sa mort pour le canoniser, RÉGNIER, *Sat.* III. || **2°** Déclarer canonique. Il canonisa les deux livres que

les ennemis de Saint Augustin improuvaient, BOSS. *Aut. eccl.* || 3° Fig. ou familièrement. Louer comme saint ou digne d'un saint. Nous que le monde canonise, nous serons rejetés, MASS. *Car. Laz.* A force de s'entendre canoniser, ils [des gens dont la vie est exempte de certains vices] se persuadent sans peine qu'ils sont tels en effet qu'on les vante de tous côtés, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 209. Voilà ce que [le sacrifice d'Isaac] la postérité a comblé d'éloges et canonisé, comme un des sacrifices les plus saints et les plus mémorables, ID. *ib.* II, 419.

— HIST. XVe s. Ilz regardoient aux estoiles et les consideroient, et comptoient les mois, et circuloient, et gettoient pour sçavoir le temps, afin qu'ils canonizassent [prophétisassent] les choses qui estoient advenir, ce dist Dieux par son prophete, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° 382, dans LACURNE. Adonc peussiez veoir les Escossois monter en orgueil et eulx reparer de nouveaux paremens pour eulx monstrer et leurs prouesses plus canoniser, *Perceforest*, t. I, f° 144, dans LACURNE. || XVIe s. Les maux que leur ont fait endurer les Espagnols y ont canonisé [à Milan] le nom des François, M. DU BELLAY, 155. Quelcun de leurs saincts canonisez à leur poste, CALV. *Instit.* 951.

— ÉTYM. Bas-lat. *canonizare*, de κανονίζειν, de κανών, canon, règle, catalogue.

CANONISTE (ka-no-ni-st'), *s. m.* Homme instruit dans le droit canon. N'en doutez pas, leur dit ce savant canoniste, BOIL. *Lutr.* IV. On résolut de former une junte, de la composer de conseillers du conseil de Castille et de canonistes, ST-SIM. 501, 62.

— HIST. XVe s. Si fut advisé que certains docteurs en theologie parleroient à elle, et l'examineroient, et aussi avec eux des canonistes et legistes, et ainsi fut fait, *Hist. de la Pucelle d'Orl.* p. 506, dans LACURNE. || XVIe s. Touchant la confession, il y a tousjours eu grande controversée entre les canonistes et les theologiens scolastiques, CALVIN, *Instit.* 487.

— ÉTYM. *Canon*, règle.

CANONNADE (ka-no-na-d'), *s. f.* Feu soutenu d'un ou plusieurs canons. Le bruit de la canonnade.

— HIST. XVIe s. Ce dit, passa toute la teste et le sein par un creneau, faisant semblant de vouloir tirer contre les Turcs par cette canonnade, YVER, 547. Après quelques canonnades tirées, je presume qu'ils seroyent les premiers à venir assaillir, LA-NOUE, 428. Ils se sçavent très bien rallier, comme par avanture ils pourroyent faire à deux canonnades [à deux portées de canon] de là, ID. 428. Estans doncques rangez à une canonade les uns des autres, il.... ID. 649. Ham, ayant enduré 1200 canonnades, composa, D'AUB. *Hist.* I, 27. D'autres disent un coup d'arquebusades, un coup de canonades, ce qui est très improprement parlé; car le coup de canon s'appelle canonnade, et le coup d'arquebuse arquebusade; les Italiens et les Espagnols, desquels nous avons appris et emprunté les mots, ne font telles incongruitez, BRANT. *Cap. fr.* t. IV, p. 228, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Canonner*.

CANONNAGE (ka-no-na-j'), *s. m.* Art du canonnier et, particulièrement, du canonnier à bord des vaisseaux.

— ÉTYM. *Canonner*.

CANONNÉ, ÉE (ka-no-né, née), *part. passé.* Battu de coups de canon. Une ville longtemps canonnée.

CANONNER (ka-no-né), *v. a.* || 1° Battre avec des canons. M. Vial me fit voir l'endroit d'où les Russes canonnèrent la ville en 1770, CHATEAUB. *Itin.* 41. || Fig. et par plaisanterie, en parlant d'une entreprise amoureuse. Quand on est bien instruit de tout ce qui se passe, On ouvre la tranchée, on canonne la place, On renverse un rempart, on fait brèche aussitôt, REGNARD, *Fol. am.* I, 7. || 2° Terme de marine. Canonner une voile, la mettre en rouleau, lui donner la forme d'un canon. || 3° Se canonner, *v. réfl.* Se tirer des coups de canon. Les deux armées, les deux flottes se canonnèrent longtemps.

— HIST. XVIe s. Les canonniers du roy canonnoient encor fort, Ignorans que Françoys eussent gaignié le fort, J. MAROT, V, 158. Je ne vey jamais tant canonner, CARLOIX, I, 36. C'est pourquoi, sur nouveaux rejets prend-on les greffes, et sur semblables jettons l'on les insere et canone [arrange avec le canon, ancien nom du greffoir], afin que mieux se conjoignent ensemble, que moins de disparité se trouvera par-entre eux, O. DE SERRES, 670.

— ÉTYM. *Canon* 1.

† **CANONNERIE** (ka-no-ne-rie), *s. f.* Endroit où l'on fond les canons.

— ÉTYM. *Canon*.

CANONNIER (ka-no-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des ka-no-nié-z adroits), *s. m.* || 1° Celui qui est attaché au service d'un canon. || Canonnier de marine, canonnier qui sert à bord des vaisseaux. Maître canonnier, celui qui dirige le service de l'artillerie d'un vaisseau. || 2° Celui qui forge les canons.

— HIST. XVe s. Et fut le sire de Clary, qui estoit maistre des canonniers au sire de Coucy, trait et atteint d'un carrel de canon, FROISS. II, II, 231. Ceux de dedans traiterent par condition qu'ils rendroient ledit fort et s'en iroient sauve leur vie, sans emporter nuls de leurs biens, reservés les canonniers et ceux qui autrefois avaient fait serment pour la partie du roi Henri, MONSTRELET, II, 111. || XVIe s. .... commande aux canonniers Canonner fort et ferme, J. MAROT, V, 157. Tout le reste tué ou vendu aux Tartares, hor-mis les canonniers, D'AUB. *Hist.* I, 190. Il y avoit dix-huict canonniers, chacun pour le plus expert.... à chaque piece, un canonnier [pointeur], CARLOIX, VII, 9. Trouz canonniers [meurtrières], *Alector, roman*, p. 131, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Canonner*.

CANONNIÈRE (ka-no-niè-r'), *s. f.* || 1° Meurtrière, ouverture étroite par où on peut tirer le canon. Vieilli. || 2° Autrefois tente à l'usage des canonniers. || Actuellement, petite tente en forme de toit et sans pans droits. Une canonnière sert ordinairement à quatre soldats. || 3° Petit bâtiment armé d'un ou de plusieurs canons. || Adjectivement. Chaloupe canonnière. || 4° Tuyau de sureau avec lequel les enfants chassent des tampons de filasse. || 5° Terme de pêche. Ouverture dans une écluse ou un parc de pierre.

— HIST. XVe s. Sauf une seule canonniere qu'on ne sceut batre pour ce qu'elle estoit fort basse, COMM. III, 10. || XVIe s. Deffenses, avantmurs, lucarnes, canonnieres L'on faict voller en l'aer, avec noires fumieres, J. MAROT, V, 155. N'aians point à craindre d'artillerie, les soldats se faisoient de petittes canonnieres avec des pierres r'amassées, D'AUB. *Hist.* II, 54. Deux moulins bien bastis, et qui se deffendoient l'un l'autre avec canonnieres, ID. *Hist.* II, 145. Il fallut faire d'une vieille canonniere une porte où la cavallerie peust passer, ID. *Hist.* II, 150. Ils gagnerent si follement et garderent si opiniastrement touttes les canonnieres basses, qu'ils emporterent la place, ID. *Hist.* II, 443.

— ÉTYM. *Canonner*.

† **CANOPUS** (ka-no-pus'), *s. m.* Terme d'astronomie. Belle étoile qui fait partie de la constellation Argo.

— ÉTYM. *Canopus*, dans le poëme sur *l'Astronomie* de Manilius, auteur latin de la fin du siècle d'Auguste.

CANOT (ka-no; le *t* ne se prononce pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie: les ka-no-z ont chaviré; canots rime avec dos), *s. m.* Petit bateau. || Embarcation, sans pont, à voiles et à rames, qui est affectée au service d'un grand bâtiment. Deux de nos canots avaient été emportés par les lames. || Canot de plaisance, canot dont on se sert pour faire des parties de plaisir sur les rivières.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *canoa*; angl. *canoe*. On tire ordinairement ce mot de l'allemand *Kahn*, danois *kane*, suédois *kana*, qui a le même sens. Mais cette rencontre de sens et de forme doit être considérée comme fortuite; le mot n'est ancien dans aucune des langues romanes; et l'allemand n'aurait donné ni *canoa* en espagnol et en italien, ni *canoe* en anglais; le mot est américain d'après Colomb et les premiers voyageurs.

† **CANOTAGE** (ka-no-ta-j'), *s. m.* Exercice d'agrément, promenade en canot.

CANOTIER (ka-no-tié; l'*r* ne se lie jamais, au pluriel l'*s* se lie: des ka-no-tié-z habiles), *s. m.* Terme de marine. Matelot de l'équipage d'un canot. || Celui qui monte un canot de plaisance. Les canotiers de la Seine.

— ÉTYM. *Canot*.

† 1. **CANT** (kan), *s. m.* Terme de métier. Côté. Voy. CHAMP 2.

† 2. **CANT** (kant'), *s. m.* Mot anglais qui signifie le jargon d'un parti ou d'un monde affectant l'apparence d'une haute religion ou d'une haute sévérité de mœurs, et qui a passé dans le langage des salons. Rien n'éloigne davantage des deux grands vices anglais, le cant et le *bashfulness* (hypocrisie de moralité et timidité orgueilleuse et souffrante), DE STENDHAL, *De l'amour*, liv. II, ch. 46.

CANTABILE (kan-ta-bi-lé), *s. m.* Morceau de musique dont la mélodie agréable, et surtout expressive, procède par des sons lents qui permettent à la voix de développer toute son étendue. Un beau cantabile est préférable aux grands airs à roulades.

— ÉTYM. Ital. *cantabile*, facile à chanter, de *cantare*, chanter (voy. ce mot).

CANTAL (kan-tal), *s. m.* Fromage d'Auvergne assez estimé. || *Au plur.* Des cantals.

— ÉTYM. *Cantal*, département, ainsi nommé lui-même du mont *Cantal* qui s'y trouve.

† **CANTALITE** (kan-ta-li-t'), *s. f.* Variété de quartz qui se trouve dans le département du Cantal.

CANTALOUP (kan-ta-lou; le *p* ne se lie jamais: un kan-ta-lou assez mûr; des kan-ta-lou-z assez mûrs), *s. m.* Melon à côtes rugueuses et saillantes, fort estimé.

— ÉTYM. *Cantaluppo*, maison de campagne des papes, à deux myriamètres de Rome, d'où est venu le *cantaloup*.

† **CANTANETTE** (kan-ta-nè-t'), *s. f.* Terme de marine. Nom de petites ouvertures entre lesquelles est placé le gouvernail et qui donnent du jour. || Petit compartiment pratiqué dans les chambres des navires.

† **CANTARELLE** (kan-ta-rè-l'), *s. f.* Sorte de poison. Le stilet et la cantarelle, VOLT. *Phil.* XII. 229.

— ÉTYM. Ital. *cantarella* ou *canterella*, cantharide, poison.

CANTATE (kan-ta-t'), *s. f.* || 1° Pièce de vers destinée à être mise en musique, et qui est écrite alternativement en vers mêlés pour les récitatifs et en vers croisés régulièrement pour les airs. Les cantates de Rousseau. La cantate de Circé (voy CHAMBRE, musique de chambre). || 2° La musique composée sur un tel poëme. La cantate du plaisir est devenue la complainte de la douleur, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 5.

— ÉTYM. Italien, *cantata*, de *cantare* (voy. CHANTER).

CANTATILLE (kan-ta-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Petite cantate.

CANTATRICE (kan-ta-tri-s'), *s. f.* Chanteuse de profession. Ce mot emporte une idée de talent, de célébrité.

— ÉTYM. Ital. *cantatrice;* du latin *cantatricem*, chanteuse, de *cantare*, chanter.

† **CANTER** (kan-té), *v. a.* Terme de métier. Mettre sur le côté, poser de champ.

— ÉTYM. Voy. CHAMP 2.

† **CANTHARELLE** (kan-ta-rè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de champignons dans lequel on distingue la cantharelle alimentaire dite vulgairement chanterelle, escargoule, escaville, gérille et girolle.

— ÉTYM. Κάνθαρος, sorte de coléoptère, qui a donné son nom à ce champignon, et dont le nom se retrouve dans *cantharide*.

CANTHARIDE (kan-ta-ri-d'), *s. f.* Insecte coléoptère de la tribu des cantharidiens ou vésicants (*lytta vesicatoria*). C'est avec la poudre de cantharide qu'on fait les vésicatoires; prise à l'intérieur, cette poudre irrite les organes urinaires et passe à tort pour aphrodisiaque. Une haie vive entourait cet étang; Sur cette haie il vint des cantharides, PIRON, *La chaîne des événements*. || Adjectivement. Mouche cantharide.

— ÉTYM. Κανθαρίς, cantharide.

† **CANTHARIDÉ, ÉE** (kan-ta-ri-dé, dée), *part passé.* Saupoudré de cantharides. Emplâtre cantharidé.

† **CANTHARIDER** (kan-ta-ri-dé), *v. a.* Saupoudrer de cantharides.

— ÉTYM. *Cantharide.*

† **CANTHARIDIEN** (kan-ta-ri-diin), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Les cantharidiens, tribu dans la famille des trachélides (insectes).

† **CANTHARIDINE** (kan-ta-ri-di-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe auquel les cantharides doivent leurs propriétés épispastiques.

† **CANTHÈRE** (kan-tè-r'), *s. m.* Nom d'un poisson (*sparus cantharus*).

— ÉTYM. *Cantharus*, sorte de poisson de mer.

† **CANTHUS** (kan-tus'), *s. m.* Terme d'anatomie. Commissure des paupières. Le grand canthus, la commissure du côté du nez; le petit canthus, la commissure de l'autre côté.

— HIST. XVIe s. Par les temples est entendu ce qui est situé entre le petit canthus ou petit angle de l'œil, et l'oreille, PARÉ, III, 4. Les collyres liquides servent principalement pour les coins des yeux, sçavoir est, le grand et le petit canthus, ID. XXV, 34.

— ÉTYM. *Canthus*, de κανθός, l'angle de l'œil.

† **CANTIBAY** (kan-ti-bè), *s. m.* Terme de charpente. Bois n'offrant beaucoup de déchet que d'un côté,

— ÉTYM. Mot singulier, dans lequel pourtant on croit apercevoir *cant*, côté (voy. CHAMP 2).

† **CANTILÈNE** (kan-ti-lê-n'), *s. f.* Terme de musique. || **1°** Nom de la musique ordinaire par opposition à la musique sacrée, dite motet. Il n'est plus usité en ce sens. || **2°** La moindre phrase musicale, celle que peut trouver, par exemple, un berger, une nourrice, et, subséquemment, mélodie d'un genre langoureux ou sentimental.

— ÉTYM. Ital. *cantilena*, chanson; du latin *cantilena*, de *cantare*, chanter.

CANTINE (kan-ti-n'), *s. f.* || **1°** Lieu où l'on vend à boire dans les casernes, les prisons, etc. Il y a des cantines ambulantes qui suivent les troupes en marche. || **2°** Petite caisse divisée en compartiments qui sert à transporter des flacons de vin et d'autres liqueurs.

— REM. Il ne faut pas employer cantine pour cruche, ni dire : remplissez cette cantine.

— ÉTYM. Ital. *cantina*, cave, cellier ; d'après Diez, du même radical que *cantone*, coin, recoin, d'où *cantine*; d'après Ménage, contraction de *canovettina*, petite cave, diminutif de *canova*, cave; mais d'après Tardieu, de *quintana*, lieu dans les camps romains où l'on vendait toute sorte de choses, et dont le nom était passé dans le langage vulgaire; car Suétone, *Néron*, 26, dit de ce prince qui, s'amusant à dévaliser les boutiques, s'amusait aussi à vendre le fruit de son pillage : *Quintana domi constituta*, un marché établi dans son palais. Cette étymologie très-probable suppose une interversion des voyelles. La *quintana* était dite de *quintus*, cinquième.

CANTINIER, IÈRE (kan-ti-nié, niê-r'), *s.* Celui, celle qui tient une cantine.

— ÉTYM. *Cantine*.

CANTIQUE (kan-ti-k'), *s. m.* || **1°** Chez les Hébreux, chant d'actions de grâces consacré à la gloire de Dieu. Le cantique de Moïse, de Siméon, etc. Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques Où vos voix si souvent, se mêlant à mes pleurs, De la triste Sion célèbrent les malheurs, RAC. *Esth.* I, 2. Prêtres sacrés, préparez vos cantiques, ID. *Esth.* III, 9. || Familièrement. Vous l'avez échappé belle, vous pouvez chanter un beau cantique. || Quel cantique nous chantez-vous là ? c'est-à-dire quelle histoire nous faites-vous? || Cantique des cantiques, livre de Salomon qui fait partie de la Bible. || **2°** Aujourd'hui, chant d'église en langue vulgaire. Dans ce penser il se carrait, Recevant comme sien l'encens et les cantiques, LA FONT. *Fab.* V, 14. Ils commenceront à chanter le cantique céleste, MASS. *Jugement*. Avec quelle reconnaissance il chantait le cantique de sa délivrance ! FLÉCH. *M. de Mont.* Les chrétiens s'avancent en chantant des cantiques, CHATEAUB. *Mart.* II, 2149. || Terme de liturgie. Cantiques, les 15 psaumes graduels qui se trouvent à la fin du livre des Psaumes de David. || Cantiques spirituels, chansons sur des sujets de dévotion, qu'on fait apprendre et chanter dans les églises aux enfants qui vont faire leur première communion, aux membres des confréries. Les cantiques de St-Sulpice. || **3°** Dans un style élevé, toute espèce de chant. Les psaumes avaient succédé aux cantiques des joies du siècle, BOSS. *Anne de Gonz.*

— HIST. XVIe s. Cantiques spirituels [chansons spirituelles], CALV. *Instit.* 711. Avecques un psaume ou cantique En son labeur se soulager, MAROT, IV, 25.

— ÉTYM. Bourguig. *canticle;* provenç. *cantic;* esp. et ital. *cantico;* de *canticum*, de *cantus*, chant.

CANTON (kan-ton), *s. m.* || **1°** Portion de pays comprise entre certaines bornes. En France, les départements sont divisés par arrondissements, les arrondissements par cantons, et les cantons par communes. || **2°** Portion de pays considérée à part du reste. Que l'homme étant revenu à soi considère ce qu'il est au prix de ce qui est; qu'il se regarde comme égaré dans ce canton détourné de la nature, PASC, *Pensées*, I, 4. C'était à la campagne, Dans un certain canton de la basse Bretagne, Appelé Quimper-Corentin, LA FONT. *Fab.* VI, 18. De ce canton l'espérance et l'honneur, VOLTAIRE, *Scythes*, III, 1. Suivi de ta meute.... Chasseur, tu parcours le canton, BÉRANG. *D. chasse*. || Par extension. Il y a longtemps qu'on ne vous avait vu dans nos cantons, c'est-à-dire il y a longtemps qu'on ne vous a vu chez nous, dans notre ville, dans notre village. || **3°** Terme d'eaux et forêts. Canton de bois, portion déterminée dans une forêt en vue d'une certaine destination. || **4°** Les Cantons suisses sont les divers États qui composent le corps helvétique. On connaît moins dans leur canton Le latin que le bas-breton; Mais ils boivent, comme il me semble, Mieux que tous les cantons ensemble, BOISROBERT, *liv.* I, *Ép.* 12 (allusion au dire qui accuse les Suisses d'aimer à boire). || **5°** Terme de blason. Partie carrée de l'écu qui est un peu plus petite que les quartiers. || Les espaces des croix et des sautoirs.

— HIST. XIIIe s. Et le ban doit estre crié en quatre cantons [coins] dou champ, *Ass. de Jérus.* I, 168. || XIVe s. L'exposant bouta icelui Regnart contre le cornet ou canton [coin] de la porte, DU CANGE, *canto*. || XVIe s. Il n'y avoit place, canton, carrefour ny carroy, qui ne fust garny ou d'un theatre ou d'un arc, CARLOIX, III, 20. Mesmes qu'on nous avoit asseuré qu'on le vouloit tuer par les rues, où nous pensions nous battre à chaque canton, BRANT. *Des couronnels français*, ch. 17.

— ÉTYM. Provenc. et anc. catal. *canton*, coin, angle ; ital. *cantone;* d'un radical *cant* qui se trouve dans l'ancien français *cant*, coin; dans l'espagnol et le portugais *canto*, coin, pointe, caillou; dans l'italien *canto*, coin, côté, partie; dans l'anglais *cant*, pan coupé; dans le kymri *cant*, rebord, cercle d'une roue; dans le latin *canthus*, cercle d'une roue, qui, d'après Quintilien, est un mot africain ou espagnol; dans le grec κανθὸς, coin de l'œil et cercle de roue; dans l'allemand *Kante*, islandais *kantz*, anglo-saxon *cant*, rebord, bord aigu, coin. Tous ces mots paraissent tenir les uns aux autres; et Diez en voit ainsi la filiation : le kymri, rebord; puis l'allemand, rebord et coin; puis les langues romanes, coin. Ces rapprochements rendent douteuse l'origine indiquée par Quintilien.

CANTONADE (kan-to-na-d'), *s. f.* Terme de théâtre. || **1°** Autrefois, dans les pièces du théâtre italien, l'un ou l'autre côté du théâtre, où une partie des spectateurs était assise sur des bancs en forme de petit amphithéâtre. || **2°** Aujourd'hui, l'intérieur des coulisses. || Parler à la cantonade, parler à un personnage qui n'est pas en scène.

— ÉTYM. Ital. *cantonata*, de *cantone*, coin (voy. CANTON).

CANTONAL, ALE (kan-to-nal, na-l'), *adj.* Qui appartient au canton. Fête cantonale. Les comités cantonaux. Délégués cantonaux, ceux qui sont chargés de surveiller les écoles primaires situées dans un canton.

— ÉTYM. *Canton;* provenç. *cantonal*, du coin.

CANTONNÉ, ÉE (kan-to-né, née), *part. passé.* || **1°** Établi, isolé dans des cantons. Toute la noblesse cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de fossés, VOLT. *Louis XIV*, 1. || **2°** Établi dans des cantonnements. Troupes cantonnées. || **3°** *Adj.* Terme d'architecture. Bâtiment cantonné, bâtiment dont les encoignures sont ornées d'une colonne, d'un pilastre, d'une chaîne de pierres. || Pilier cantonné, pilier dont les quatre faces sont renforcées de colonnes engagées ou de pilastres. || **4°** Terme de blason. Pièce cantonnée, pièce accompagnée, dans les cantons de l'écu, de quelques autres figures. Croix cantonnée de quatre étoiles. || Dans le langage des gourmets du XVIIe siècle, accompagné, entouré. Une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux et couronnée d'oignons blancs mariés avec la chicorée, MOL. *Bourg. g.* IV, 1. Aujourd'hui on dit plus souvent flanqué.

CANTONNEMENT (kan-to-ne-man), *s. m.* || **1°** Action de cantonner des troupes; emplacement où les troupes sont cantonnées. On ordonna le cantonnement des troupes. Rentrer dans ses cantonnements. || Fig. C'était un temps de faiblesse, d'effervescence de cantonnement [où chacun se cantonnait, s'isolait], ST-SIM. 374, 11. || **2°** Restriction apportée à l'usage de certains droits et en particulier à celui de chasse. || Cantonnement de pêche, certaine portion d'une rivière dont la pêche est affermée. || **3°** Droit d'abandonner une portion de forêt à des usagers pour tenir lieu de leur droit d'usage. || **4°** Partie d'un terrain destinée aux bestiaux malades.

— ÉTYM. *Cantonner*.

CANTONNER (kan-to-né), *v. a.* || **1°** Terme de guerre. Cantonner des troupes, les distribuer en différents cantons ou villages. || Fig. Séparer en portions isolées. Le monde, rempli d'aigreur, enfante Luther et Calvin, qui cantonnent la chrétienté, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || **2°** Mettre des bestiaux malades en cantonnement. || **3°** *V. n.* Les troupes vont bientôt cantonner. || **4°** Se cantonner, *v. réfl.* Au propre et au figuré, s'isoler, se mettre en sûreté, se fortifier dans un canton. Telle est cette illustre province Où chacun peut se faire prince, Se cantonner en son quartier, RACAN, *Psaume* 30. Cette attache intime que nous avons à nous-mêmes.... c'est ce qui fait que chacun de nous se renferme tout entier dans ses intérêts et se cantonne en lui-même, BOSS. *Char. frat.* 1. Sertorius se cantonna dans l'Espagne, ID. *Hist.* I, 9. Ils se cantonnent et se divisent en des partis contraires, LA BRUY. 1. Le pays est rempli de marécages où chaque troupe se cantonne et forme une petite nation, MONTESQ. *Espr.* XVIII, 10. Et, dans ces belles querelles, les partis se cantonnent, les factions se heurtent, VOLT. *Lettr. Albergati*, 23 déc. 1760.

— HIST. XVIe s. Mais ne pouvants sortir, à cause que les corps de gardes extraordinaires continuoient nuict et jour aux lieux où l'on les avoit posez, et la ville tousjours ainsi cantonnée [occupée militairement], CARLOIX, VII, 3. Cantonnez vous et vous instalez tyranniquement dans les villes du roy, *Sat. Ménipp.* 6.

— ÉTYM. *Canton*.

CANTONNIER (kan-to-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des kan-to-nié-z actifs), *s. m.* Ouvrier préposé à l'entretien des routes.

— ÉTYM. *Canton*, les *cantonniers* étant embrigadés par *canton*.

CANTONNIÈRE (kan-to-niê-r'), *s. f.* || **1°** Tenture d'étoffe dont on couvrait la colonne du pied d'un lit, ou qui passait par-dessus les rideaux d'une fenêtre. || **2°** Morceau de fer pour fortifier un coffre. || Pièce d'une presse d'imprimerie. || **3°** Terme de marine. Gros bout de cordage pour l'ancre.

— ÉTYM. *Canton*, dans le sens de coin.

† **CANTRE** (kan-tr'), *s. m.* Sorte de banc à l'usage de l'ourdisseur. || Assemblage de deux montants plantés dans une forte planche. || Châssis oblong partagé en deux parties égales par une traverse percée de trous.

† **CANULAIRE** (ka-nu-lê-r'), *adj.* Qui est en forme de canule.

— HIST. XVIe s. La figure des ureteres est ronde, canulaire ou creuse, PARÉ, I, 30.

— ÉTYM. *Canule*.

CANULE (ka-nu-l'), *s. f.* || **1°** Petit tuyau qui forme l'extrémité d'une seringue. || **2°** Robinet de bois qu'on met à un tonneau en perce. || **3°** Tube plus ou moins long, d'un diamètre variable, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, et dont on se sert dans beaucoup d'opérations chirurgicales. M. de la Feuillade se mourait d'avoir quitté une canule qu'il portait depuis une grande blessure qu'il avait eue autrefois au travers du corps, ST-SIM. 56, 196.

— HIST. XIIIe s. Keï [il tomba] del mur, si que brisié Ot et quisse et bras et canole [le conduit de la respiration], *Ren.* dans DU CANGE, *glossaire français*. || XVIe s. Alors faudroit cauteriser et consommer l'uvule avec une telle cannule fenestrée et cautere actuel, PARÉ, VI, 7.

— ÉTYM. Diminutif de *canne*, roseau; génev. *caniule*.

† **CANULÉ, ÉE** (ka-nu-lé, lée), *adj.* Qui est en forme de canule.

— HIST. XVIe s. Il faut cauteriser avec un cautere canulé, PARÉ, VI, 4. Une tente d'or ou d'argent, cannulée et courbée, ID. VI, 12.

† **CANUT** (ka-nu), *s. m.* Ouvrier en soie des fabriques de Lyon.

— ÉTYM. Peut-être *cannette* 3.

† **CANZONE** (kan-tso-n'), *s. f.* Petit poëme italien qui contient un récit ou un dialogue ou une dissertation, et qui, divisé en stances égales, est terminé par une stance plus courte. Les canzones de Pétrarque.

— ÉTYM. Ital. *canzona* ou *canzone*, de *cantare*, chanter (voy. CHANTER).

CAOLIN (ka-o-lin), *s. m.* Voy. KAOLIN.

† **CAOUANE** (ka-ou-a-n'), *s. f.* Nom de la tortue à écaille épaisse, de la Méditerranée et de l'Océan.

CAOUTCHOUC (ka-ou-tchou; le *c* final ne se prononce jamais : du ka-ou-tchou imperméable), *s. m.* Vulgairement gomme élastique ; suc coagulé du *jatropha elastica*, *L.* arbre de la famille des euphorbiacées tithymales, et d'autres plantes, telle que le figuier d'Inde, le jaquier, etc. Le caoutchouc se trouve dans le commerce sous forme de petites bouteilles. || Caoutchouc volcanisé, vulcanisé ou soufré, sorte de combinaison de caoutchouc avec le soufre, préparée avec le sulfure de carbone et le chlorure de soufre. || Caoutchouc minéral, substance hydrocarbonée appelée aussi bitume élastique ou élatérite, ayant une élasticité analogue à celle du caoutchouc.

— ÉTYM. *Cahuchu*, nom indien de cette substance.

† **CAOUTCHOUTER** (ka-ou-tchou-té), *v. a.* Filer en caoutchouc; enduire de caoutchouc.

CAP (kap'), *s. m.* || **1°** Tête. Usité seulement dans les locutions suivantes : De pied en cap, de la tête aux pieds. Tu seras armé de pied en cap, MOL. *le*

Dép. v, 1. || Cap à cap. tête à tête. Cette locution a vieilli. Mais bientôt, malgré vous, je verrai ses appas, cap à cap, REGNARD, *le Bal*, sc. 6. || Cheval cap de more ou de maure, rouan à tête noire, accompagnant souvent les robes gris ardoisé et rouan foncé. || **2°** Terme de géographie. Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer. Doubler un cap. || **3°** Terme de marine. L'avant d'un bâtiment, par rapport à la direction qu'il suit. Avoir, porter le cap à terre, au large, au nord, etc. Il avait le cap sur nous, et nous ne l'évitions pas, J. J. ROUSS. *Ém.* v. || Virer cap pour cap, changer les amures pour prendre une direction opposée à celle qu'on suivait. Le vent, au lieu de varier quart par quart, comme cela avait lieu à l'entrée dans le cercle de la tempête, changea tout d'un coup cap pour cap, *Presse scientifique*, t. II, p. 417. || Être cap à cap, se dit en parlant de deux vaisseaux qui vont l'un vers l'autre par des directions opposées. || Chef d'une escouade dans un port. || Cap de mouton, billot de bois percé de trous, pour le passage des rides de haubans. || Cap de boussole, ligne indiquant la direction de l'axe du bâtiment. || **4°** Terme de commerce. Cap et queue, la double extrémité des étoffes.

— REM. C'est pécher contre l'usage que de dire : habillé de *cap en pied*. L'usage ne permet plus de déranger l'ordre des mots de cette locution.

— HIST. XVIe s. Les satyres, capitaines, sergens de bandes, capz d'escadre, corporalz.... RAB. *Pant.* v, 40. Ils estoient armez de cap à pied de grosses lames de fer, MONT. II, 96. Il falut lui aider à cheminer pour le mener à cap de table, D'AUB. *Fœn.* IV, 4. Ce grand vieillard sec et avide, voyant d'autres vivres que le cap d'ail, se mit à escrimer des dents et des mains furieusement, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *cap;* espagn. *cabo;* ital. *capo;* de *caput*, tête (voy. CHEF).

CAPABLE (ka-pa-bl'), *adj.* || **1°** Qui peut contenir en soi, au propre et au figuré. De dire si peu d'un sujet si capable, RÉGNIER, *Sat.* I. De toutes les figures c'est la ronde qui est la plus capable, c'est-à-dire qui a le plus de superficie, DESC. *Météor.* 5. Quelques paroles ambiguës d'une de ses lettres, qui, étant capables d'un bon sens, doivent être prises en bonne part, PASC. *Prov.* 16. Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il n'y a que les grands sujets qui en soient capables? LA BRUY. 1. La brèche était capable pour deux bataillons de front, ST-SIM. 278, 8. || Terme de géométrie. Segment capable d'un angle, segment de cercle tel que tous les angles qui y sont inscrits soient égaux à ce premier angle. || **2°** Fig. En parlant des personnes ou des choses personnifiées, qui peut admettre une chose, qui est apte et propre ou disposé. Les plus impies sont capables de la grâce de leur rédemption, PASC. *Vrai bien*, 22. Quelque étendue d'esprit que l'on ait, l'on n'est capable que d'une grande passion, capable de peu et de beaucoup, de tout et de rien, ID. dans COUSIN. Votre vertu dont notre siècle n'est pas capable sera à la fin reconnue, BALZ. *Liv.* II, *Lett.* 19. Une joie dont je ne devrais être capable qu'en votre présence, VOIT. *Lett.* 61. Si Dieu ne dédaigne de juger ce qu'il a créé capable d'un bon et d'un mauvais choix, BOSS. *Anne de Gonz.* Suivant les sentiments dont vous êtes capable.... CORN. *Mort de P.* III, 2. Et si je vous croyais capable de raison.. . ID. *Agés.* IV, 3. Moi! voilà les soupçons dont vous êtes capable, RAC. *Brit.* v, 6. De quel crime un enfant peut-il être capable? ID. *Ath.* II, 5. Ses transports dès longtemps commencent d'éclater; À d'inutiles cris puissent-ils s'arrêter.—Quoi! de quelque dessein la croyez-vous capable? ID. *Brit.* III, 1. Eurymaque savait la guerre; il était capable d'affaires, FÉN. *Tél.* XVI. Au lieu de faire des vices de l'homme des peintures affreuses ou ridicules qui servissent à le corriger, les stoïciens lui ont tracé l'idée d'une perfection et d'un héroïsme dont il n'est pas capable, et l'ont exhorté à l'impossible, LA BRUY. 11. Ceux qui font profession des arts libéraux ou des belles-lettres, les peintres, les musiciens, les orateurs, les poëtes, tous ceux qui se mêlent d'écrire ne devraient être capables que d'émulation, ID. *ib.* L'imagination, si capable alors [dans la jeunesse] de séduction, MASS. *Panég. St Benoît.* Quelque capable que fût son esprit de toutes sortes d'affaires.... FLÉCH. *Panég.* II, 392. Capable d'une erreur, il ne l'est point d'un crime, VOLT. *Alz.* v, 2. || Être capable de tout, être homme à se porter aux dernières extrémités. Apprenez qu'Orosmane est capable de tout, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. || Avec *de* et un infinitif, dans le même sens qu'avec un substantif. Est-ce que l'honnête homme est capable de mentir? Il n'est rien que les hommes ne soient capables d'entreprendre. Ceux qui, ne comprenant pas d'abord cette double infinité, sont capables d'en être persuadés, PASC. *Pensées*, part. I, art. 2. Madame, voyez donc si vous serez capable De rendre également ce peuple raisonnable, CORN. *Nicom.* v, 2. Vous prenez plaisir à vous instruire et à vous rendre capable de profiter des bontés que l'on pourra avoir pour vous, RAC. *Lettres à son fils*, 25. Trop capable déjà de sentir son malheur, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || **3°** Capable de, avec un infinitif, en parlant des choses, qui peut. Que votre procédé est violent, mon père, mais qu'il est peu capable de réussir! PASC. *Prov.* 18. Partout où sa présence est capable de nuire, MOL. *l'Étour.* v, 2. Ce changement d'habit est assez capable, je crois, de me déguiser, ID. *le Médec. malgré lui*, III, 1. Il [Jésus-Christ] a mis dans son église une autorité seule capable d'abaisser l'orgueil et de relever la simplicité, BOSS. *Anne de Gonz.* Je vous ai mis entre les mains assez de livres français capables de vous amuser, RAC. *Lettres à son fils*, 11. Quand vous auriez tous les talents les plus capables de lui faire honneur, MASS. *Amb. des clercs.* L'exercice et la tempérance sont capables de conserver aux vieillards quelque chose de leur première jeunesse, D'OLIVET, *Pensées de Cicéron.* || **4°** Qui a de la capacité, habile. Hommes capables et judicieux. Cette cicatrice semblait ajouter à son visage quelque chose de capable, HAMILT. *Gramm.* 7. || Air capable, air d'un homme qui présume trop de son habileté. || **5°** Qui a la capacité légale. Capable de tester. Les calvinistes étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'État, VOLT. *Louis XIV*, 36. || **6°** Substantivement et familièrement. Faire le capable, se donner l'air d'une plus grande capacité que celle que l'on a réellement. Pourquoi subtiliser et faire le capable? MOL. *le Dép.* I, 1.

— REM. Des grammairiens ont prétendu que *capable*, en parlant des choses n'ayant qu'un sens physique, on ne pouvait dire, par exemple : un propos capable de nuire. C'est une observation mal fondée; voyez les exemples de bons auteurs.

— HIST. XVIe s. Une escuelle bien capable et profunde, RAB. *Garg.* I. 20. Mes forces ne sont pas capables d'un tel dessein, MONT. *Au Lect.* p. XI. À qui on a esté une fois capable, on n'est plus incapable, ID. I, 94. Les premiers sieges sont communement saisis par les hommes moins capables, ID. I, 168. Un bastiment capable de deux ou trois cents ames, ID. I, 237. Il est capable de changer d'opinion et d'advis tous les mois, s'il plaist à la coustume, ID. I, 369. Les loix ne veulent pas qu'un homme soit capable du maniement de ses biens, qu'il n'ait vingt-cinq ans, ID. I, 407. Un seul [animal] est capable de desfaire un grand nombre d'hommes, ID. II, 171. On feroit ceste tranchée capable de dix mille hommes, LANOUE, 448. Il a un esprit capable d'apprendre et de comprendre, ID. 496. L'homme est entre toutes les creatures seul capable de vertu, ID. 506. Je m'efforçai de lever les deffiances, assurer chacun, rendre tous mes sujets capables de mon intention, D'AUB. *Hist.* II, 243. Si la femme pendant quarante jours n'a renoncé solennellement, elle est capable [responsable] et poursuivable des debtes de son mary, *Coustumier génér.* t. I, p. 751. Nous estimons les avoir rendus capables [les avoir instruits] de la droite intention du roy, *Mém. de Bellièvre et de Sillery*, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *capable*; bas-lat. *capabilis*, de *capere*, contenir (voy. CAPTURE) : qui peut contenir.

† **CAPABLEMENT** (ka-pa-ble-man), *adv.* Avec capacité. Elle mena la parole si capablement qu'il en fut ravi, SÉV. 493. L'abbé de Mornay faisait très-dignement et très-capablement l'ambassade de Portugal, ST-SIM. 471, 247.

— ÉTYM. *Capable*, et le suffixe *ment.*

CAPACITÉ (ka-pa-si-té), *s. f.* || **1°** Contenance d'une chose. Marmite d'une grande capacité. Il est visible qu'elles [les pensées] ne sont plus que l'esprit même, et qu'ainsi elles remplissent toute sa capacité, PASCAL, dans COUSIN. Les petites choses flottent dans sa capacité [du cœur], ID. dans COUSIN. Vous remplissez toute la capacité de ce cœur, SÉV. 380. L'âme de Jésus-Christ a cette capacité assez étendue pour penser actuellement à tous les hommes, FÉN. III, 241. || Mesures de capacité, celles qui sont destinées à mesurer les liquides ou les grains. || Terme de physique. Capacité pour le calorique, faculté qu'ont les corps d'exiger des quantités différentes de calorique pour varier, sous le même poids, d'un même nombre de degrés de l'échelle thermométrique. || Terme de chimie. Capacité de saturation, quantité pondérale d'acide nécessaire pour saturer une base, ou de base pour saturer un acide. || **2°** Fig. Qualité de l'esprit capable. Preuve de capacité. Selon ma capacité. Il ne faut pas moins de capacité pour aller jusqu'au néant que jusqu'au tout; il la faut infinie pour l'un et pour l'autre, PASCAL dans COUSIN. Un homme d'une si grande capacité, BOSS. *le Tell.* Le roi, dont le jugement est une règle toujours sûre, a estimé la capacité de notre princesse et l'a mise par son estime au-dessus de tous nos éloges, ID. *Duch. d'Orl.* L'expérience lui avait donné de la capacité pour la guerre, HAMILT. *Gramm.* 5. Ces gens laissent échapper les plus belles occasions de nous convaincre qu'ils ont de la capacité et des lumières, LA BRUY. 1. Que de dons du ciel ne faut-il pas pour bien régner! une vaste capacité qui s'étend non-seulement aux affaires du dehors.... ID. 10. Il faut s'en rapporter à M. Rollin, qui a beaucoup de jugement et de capacité, RAC. *Lettres à son fils*, 5. || La capacité de l'esprit, la faculté qu'il possède de saisir et d'embrasser les choses. || **3°** Aptitude, en parlant des choses. Dieu aura fait l'arrangement des lettres qui composent les mots et n'aura pas fait dans les lettres la capacité d'être arrangées, BOSS. *Élévat.* III, 2. || **4°** Terme de droit. Faculté légale. Il a capacité pour tester. || Brevet de capacité, brevet constatant qu'un individu est capable de donner l'enseignement primaire, élémentaire ou supérieur. || En matière bénéficiale, les titres et capacités d'un ecclésiastique, les actes et pièces à l'appui de sa demande d'un bénéfice, et qui montrent qu'il est capable de le posséder. || Terme de droit politique et néologisme. Les capacités, les personnes capables, par leur instruction ou leur position, d'exercer les droits politiques. || **5°** Terme de métaphysique. État passif et primitif de l'âme; aptitude à recevoir toutes les impressions.

—SYN. CAPACITÉ, HABILETÉ. La capacité a plus de rapport à l'étendue des aptitudes et des connaissances; l'habileté à l'application, à la pratique, aux expédients. Aussi on est habile dans une chose particulière, dans le commerce, à la guerre; mais on est capable d'une façon absolue.

— HIST. XVIe s. Ils faisoient tendre cette immense capacité [le cirque] de voiles de pourpre, MONT. IV, 14. Les evenements sont maigres tesmoings de nostre prix et capacité, ID. IV, 53. Nous n'aurons à mettre en avant de longtemps des chefs de cette capacité, D'AUB. *Hist.* I, 364. Aussi surviendra empyeme si la matiere découle en la capacité du thorax, PARÉ, XI, 4.

— ÉTYM. Provenç. *capacitat;* espagn. *capacidad;* ital. *capacità;* de *capacitatem*, de *capax*, qui contient, de *capere*, prendre, contenir (voy. CAPTURE).

† **CAPADE** (ka-pa-d'), *s. f.* Certaine quantité de laine ou de poil pour faire un chapeau.

— ÉTYM. *Cap*, tête.

CAPARAÇON (ka-pa-ra-son), *s. m.* || **1°** Espèce de housse ou de longue couverture plus ou moins ornée, s'étendant quelquefois jusqu'à la tête, et destinée à protéger le cheval contre le froid, la pluie, les insectes. Que les chevaux des clercs soient toujours ornés de caparaçons blancs, VOLT. *Mœurs*, 10. || **2°** Anciennement, armure et harnois dont les chevaux étaient équipés dans les batailles. Les chevaux blanchissants frissonnent, Et les masses d'armes résonnent Sur leurs caparaçons d'acier, V. HUGO, *Ball.* 7.

— HIST. XVIe s. Son cheval estoit richement enharnaché d'un harnois d'or, et couvert d'un caparançon qui valoit beaucoup, AMYOT, *Pompée*, 27.

— ÉTYM. Augmentatif du bas-latin *caparo*, chaperon (voy. CHAPERON) : c'est-à-dire sorte de chape; espagn. *caparaçon.*

CAPARAÇONNÉ, ÉE (ka-pa-ra-so-né, née), *part. passé.* Couvert d'un caparaçon. Venez voir pour ce jour de fête Son cheval caparaçonné, V. HUGO, *Ball.* 6. || Anciennement. Un cheval caparaçonné, un cheval couvert du caparaçon défensif.

CAPARAÇONNER (ka-pa-ra-so-né). || **1°** *V. a.* Couvrir d'un caparaçon. || **2°** Familièrement. Se caparaçonner, *v. réfl.* Peut-on se caparaçonner de la sorte? c'est-à-dire, s'attifer, se charger d'ornements ridicules.

— HIST. XVIe s. On luy amena un coursier fort adroit, bien caparassonné, *Don Flores de Grèce*, f° XXXIX, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Caparaçon.*

† **CAPARASSE** (ka-pa-ra-s'), *s. f.* Terme de marine. Petit manteau de canotier.

— ÉTYM. Voy. CAPARAÇON.

CAPE (ka-p'), *s. f.* || **1°** Manteau à capuchon fort en usage autrefois et dont les deux sexes se servaient. Ainsi mangeaient les princesses [sous [illegible] çois Ier] couvertes d'une cape de toile cirée, vo...

Mœurs, 121. || Fig. N'avoir que la cape et l'épée, être sans fortune. Et n'ayant pour tout bien que la cape et l'épée, Toute mon espérance aurait été trompée, REGNARD, *Ménech.* II, 1 || Fig. N'avoir que la cape et l'épée, n'avoir que des dehors, que l'apparence du mérite. Pour le petit marquis, je trouve qu'il n'y a rien de si mince que sa personne, et ce sont de ces mérites qui n'ont que la cape et l'épée, MOL. *Mis.* V, 4. || Sous cape, en cachette, à la dérobée, en dessous. L'esprit malin riait sous cape, LA FONT. *Belph.* Ne peut-il pas.... Rire sous cape de ces tours ? ID. *Oies.* Et vous menez sous cape un train que je hais fort, MOL. *Tart.* I, 1. Io [Mme de Montespan] a été à la messe, on l'a regardée sous cape, SÉV. 333. Il s'est justifié de ce qu'avait dit sous cape M. de Lauzun, ID. 512. Je riais souvent sous cape de l'embarras de mon père et de ma mère, qui fort souvent ne savaient où se mettre, ST-SIM. 50, 99. Rire sous cape de toutes les sottises du public, VOLT. *Lett. d'Argental*, déc. 1760. || **2°** Actuellement, dans quelques provinces, vêtement dont les femmes se couvrent la tête et les épaules contre le mauvais temps. Sortir en cape. || **3°** En termes de marine, la cape est la grande voile du grand mât. || Être à la cape, se mettre, se tenir à la cape, se dit d'un navire qui, la barre sous le vent, et presque à sec de voiles, présente le côté afin de ne plus faire route.

— HIST. XVIe s. Vestu simplement d'une meschante cappe, AMYOT, *Nicias*, 34. Après quelques sacrifices faits, il vest la chappe de pourpre de la deesse Proserpine, ID. *Dion*, 70. Quelques uns des soudards, en se mocquant, demanderent au herault, si, pour la venue d'une cappette et d'un baston de Lacedæmone, les Syracusains se sentoient si fortifiez qu'ils en deussent avoir les Atheniens en mespris, ID. *Nicias*, 34. .... Celuy qui de plein jour Aux cardinaux en cappe a veu faire l'amour, DU BELLAY, VI, 34, *verso*. Les autres qui parloient aussi de passer les monts, rioient sous chape, D'AUB. *Hist.* III, 148. Or je sens que mon lecteur me tire par la cape pour ce que je n'ai pas assez marqué la rupture des Estats, ID. *Hist.* III, 173.

— ÉTYM. Prononciation picarde de *chape* (voy. ce mot); bourguig. *caippe*.

† **CAPÉER** (ka-pé-é), *v. n.* Terme de marine. Tenir la cape pendant un coup de vent.

— ÉTYM. *Cape*.

† **CAPELADE** (ka-pe-la-d'), *s. f.* Dans quelques provinces, hangar au milieu d'une ferme.

† **CAPELAGE** (ka-pe-la-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de capeler. || Ensemble des manœuvres mortes attachées à une vergue.

1. **CAPELAN** (ka-pe-lan), *s. m.* Prêtre pauvre ou cagot duquel on parle avec mépris.

— HIST. XVIe s. Allez sur mule avecques une housse, Ainsi tousés [tondu] qu'un moine ou capelan, MAROT, II, 365.

— ÉTYM. Ital. *cappellano*, chapelain (voy. ce mot).

2. **CAPELAN** (ka-pe-lan), *s. m.* Petit poisson de mer d'une chair délicate, et dont les pêcheurs de morue se servent pour appât (*gadus minutus* et aussi *gadus blennoides*). On écrit aussi caplan.

† **CAPELANIER** (ka-pe-la-nié), *s. m.* Pêcheur de capelans. || Marin chargé de semer le capelan pour attirer la morue.

— ÉTYM. *Capelan* 2.

† **CAPELER** (ka-pe-lé), *v. a.* Terme de marine. Passer une boucle, un œillet, une bague dans tout objet propre à les recevoir, comme le bout d'un mât, d'une vergue, d'un boute-hors.

CAPELET (ka-pe-lè), *s. m.* Terme de vétérinaire. Tumeur mobile, dite aussi passe-campane, qui croît sur la pointe du jarret du cheval.

— ÉTYM. Prononciation picarde de *chapelet;* la tumeur a été ainsi nommée à cause de la bosselure.

CAPELINE (ka-pe-li-n'), *s. f.* || **1°** Chapeau orné de plumes et d'aigrettes que les femmes portaient en habit de chasse. Elles firent partie d'aller à la chasse en habit de campagne avec des capelines, SCARRON, *Précaution inutile*, dans RICHELET. Là les dames en capelines Et tenant en main des houssines, PERRAULT, *Ép. de la chasse*, dans RICHELET. || **2°** Aujourd'hui, sorte de capote faite en étoffe légère que les femmes portent l'été; et autre capote légère, mais chaude, et le plus souvent ouatée, que les femmes jettent sur leur tête, quand elles sortent du bal ou du spectacle, pour se défendre du froid. || **3°** En chirurgie, bandage récurrent qui, par sa disposition, forme une sorte de coiffe ou de bonnet. || **4°** Anciennement, armure de tête. On disait autrefois : c'est un homme de capeline, comme on dit aujourd'hui c'est un homme d'épée.

— HIST. XIVe s. Armés de jaques, de cotes et de capelines de fer et de plusieurs autres armeures, DU CANGE, *capellina*. || XVe s. Et avoit le duc de Berri capeline d'acier en la teste et un fermaillet au front devant moult riche, MONSTRELET, *liv.* I, *chap.* 100. || XVIe s. Puis [l'ange messager] sa perruque divine Coifa d'une capeline, Prenant sa verge en son poing, RONS. 532.

— ÉTYM. Bas-lat. *capellina*, de *capa*, cape.

† **CAPELLINE** (ka-pèl-li-n'), *s. f.* Terme de blason. Genre de morion, de pot ou de casque ouvert.

— ÉTYM. Le même que le précédent.

CAPENDU (ka-pan-du), *s. m.* Espèce de pomme rouge.

— HIST. XVIe s. Vous mangerez de bonnes poires, bergamottes, une pomme de court pendu, RABEL. III, 13. Pommes de capendu ou carpendu dans Nicot. La Quintinye les appelle *de courtpendu*.

— ÉTYM. Peut-être le préfixe péjoratif *ca....* et *pendu :* mal pendu, court pendu.

CAPERON (ka-pe-ron), *s. m.* Voy. CAPRON.

CAPÉTIEN, ENNE (ka-pé-siin, siè-n'), *adj.* Qui appartient à la troisième race des rois de France. || Substantivement. Les Capétiens, les rois de la troisième race.

— ÉTYM. *Capet*, surnom de Hugues qui détrôna les Carlovingiens.

† **CAPHAR** (ka-far), *s. m.* Impôt qu'on lève en récompense de la protection qu'on accorde aux voyageurs ou aux habitants d'un lieu.

— ÉTYM. Arabe, *khafâra*, de *khafara*, protéger.

† **CAPHARNAÜM** (ka-far-na-om'), *s. m.* Lieu qui renferme beaucoup d'objets entassés confusément. || Lieu de désordre et de débauches.

— ÉTYM. *Capharnaüm*, ville de Judée mentionnée dans l'Évangile. C'était une grande ville de commerce, et pour cela ce nom a pris le sens vulgaire de lieu où mille choses sont entassées.

† **CAPIÉ, ÉE** (ka-pi-é, ée), *adj.* Terme de minéralogie. Qui a l'apparence du bois piqué.

† **CAPILLACÉ, ÉE** (ka-pil-la-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui a la finesse des cheveux.

— ÉTYM. *Capillaceus*, de *capillus*, cheveu (voy. CHEVEU).

CAPILLAIRE (ka-pil-lê-r'), *adj.* || **1°** Délié comme des cheveux. Tube ou tuyau capillaire, tube dont le conduit intérieur a été comparé à un cheveu. Une goutte de rosée qui filtre dans les tuyaux capillaires d'une plante leur présente des milliers de jets d'eau, BERNARD. DE ST-P. 1re *étude*. || Terme de physique. Phénomènes capillaires, phénomènes que l'on observe quand on plonge, dans un vase contenant un liquide, l'extrémité d'un tube capillaire, c'est-à-dire dont le diamètre intérieur ne dépasse pas un millimètre. L'attraction et la répulsion des petits corps qui nagent à la surface des liquides sont des phénomènes capillaires que l'on peut soumettre à l'analyse, LAPLACE, *Exp.* IV, 17. || Terme d'anatomie. Vaisseau capillaire ou, substantivement, les capillaires, dernières ramifications vasculaires que le sang traverse pour passer des artères dans les veines, et qui établissent la continuité entre ces deux ordres de vaisseaux. || **2°** *S. m.* Nom, dans les pharmacies, du feuillage de plusieurs espèces de fougères : capillaire commun ou noir (*asplenium adiantum nigrum*, *L.*); capillaire du Canada (*adiantum pedatum*, *L.*); capillaire de Montpellier (*adiantum capillus Veneris*, *L.*). Sirop de capillaire. Les convolvulus, les capillaires d'eau suspendent devant son nid des draperies de verdure, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7.

— HIST. XIVe s. Tant que [les veines] soient capillaires, H. DE MONDEV. f° 22. || XVIe s. Veines mesaraïques et capillaires du foye, PARÉ, XXIV, 22. L'aigremoine, les capillaires, l'herbe robert, ID. XVI, 35. L'eau d'endive, de borrache, de capillaires, ID. XX, 26.

— ÉTYM. *Capillaris*, de *capillus*, cheveu (voy. ce mot).

† **CAPILLAMENT** (ka-pil-la-man), *s. m.* Terme didactique. Petite fibre très-ténue, filamenteuse.

— ÉTYM. *Capillamentum*, chevelure, de *capillus*, cheveu (voy. CHEVEU).

† **CAPILLARITÉ** (ka-pil-la-ri-té), *s. f.* Terme de physique. || **1°** État de ce qui a la ténuité d'un cheveu. || **2°** L'ensemble des phénomènes qui se passent dans le contact des liquides avec les solides présentant des espaces très-étroits ou capillaires. || Force particulière qui produit ces phénomènes, et qui ne paraît être qu'une variété de l'adhésion.

— ÉTYM. *Capillaris* (voy. CAPILLAIRE).

† **CAPILLIFOLIÉ, ÉE** (ka-pil-li-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles capillaires.

— ÉTYM. *Capillus*, cheveu, et *folium*, feuille.

† **CAPILLINE** (ka-pil-li-n'), *s. f.* Terme de botanique. Champignon capilliforme (*capillina*).

— ÉTYM. *Capillus*, cheveu.

† **CAPILLITIE** (ka-pil-li-sie), *s. m.* Terme de botanique. Tissu de filaments qui enlace les germes des *lycoperdacées*.

— ÉTYM. *Capillitium*, chevelure, de *capillus*, cheveu.

CAPILOTADE (ka-pi-lo-ta-d'), *s. f.* Sorte de ragoût fait de morceaux de viandes déjà cuites. || Fig. et familièrement, mettre en capilotade, accabler de coups ou déchirer, ruiner de réputation. Le menaçant de mettre ses enfants en capilotade, HAMILT. *Gramm.* 10. Si j'entre en furie, je vous mettrai tous deux en capilotade; çà que l'on fasse trêve à cette heure, *Francion*, II, 79.

— HIST. XVIe s. Cabirotades, longes de veau, RABEL. *Pant.* IV, 59. Vous trouverez qu'il n'y a rien si fade, entre tous les mets de vostre table, que ce bel entretien de son ame, et que son discours et intentions ne valent pas vostre capirotade, MONT. IV, 306.

— ÉTYM. Bourguig. *caipirotade;* espagn. *capirotada;* ital. *capperottato*. Quoique Ménage rejette bien loin l'étymologie de *capirote*, chaperon en espagnol, la forme des mots l'appuie fortement; il n'est pas difficile d'imaginer, quand on se rappelle les dénominations des sauces et des plats, que celui-ci ait été nommé le plat au chaperon.

† **CAPION** (ka-pi-on), *s. m.* Terme de marine usité seulement dans le Levant. Capion de proue, étrave; capion de poupe, étambot.

† **CAPIOU** (ka-pi-ou), *s. m.* Voy. CABIOU.

CAPISCOL (ka-pi-skol), *s. m.* Doyen de chapitre, dans quelques provinces.

— ÉTYM. Espagn. *capiscol;* bas-lat. *capischolus;* de *caput*, tête, chef (voy. CAP), et de *schola*, école.

CAPISTRATE (ka-pi-stra-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni d'un encadrement de la face comparé à une mentonnière.

— ÉTYM. *Capistratus*, de *capistrum*, chevêtre.

† **CAPISTRATION** (ka-pi-stra-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Synonyme inusité de phimosis.

— ÉTYM. *Capistrare*, museler, de *capistrum*, chevêtre.

† **CAPISTRE** (ka-pi-str'), *s. m.* || **1°** Terme de chirurgie. Synonyme inusité du bandage dit chevêtre. || **2°** Terme de zoologie. La partie de la tête, chez les oiseaux, qui entoure le bec.

— ÉTYM. *Capistrum*, muselière (voy. CHEVÊTRE).

CAPITAINE (ka-pi-tê-n'), *s. m.* || **1°** Chef militaire. C'était un vaillant capitaine, un vieux capitaine. Il était plus soldat que capitaine. Et si Flaminius en est le capitaine, CORN. *Nicom.* II, 3. Joignez à vos vertus celles d'un capitaine, ID. *Cid*, I, 7. Ruiter qui est le plus grand capitaine de la mer, SÉV. 138. À la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine, il reposa le dernier, BOSS. *Louis de Bourbon*. Sous lui se sont formés tant de renommés capitaines que ses exemples ont élevés aux premiers honneurs militaires, ID. *ib.* Il tenait pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris, ID. *ib.* Leur subtil conducteur [Cromwell] qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine, ID. *Reine d'Anglet.* || **2°** Dans un sens plus spécial, chef d'une compagnie dans un régiment. Capitaine d'infanterie, de cavalerie. || On nommait capitaine-lieutenant celui qui commandait une compagnie dont le roi, la reine ou un prince était censé capitaine; ainsi que le lieutenant de la compagnie colonelle d'un régiment. || Capitaine des gardes, celui qui commandait une des quatre compagnies des gardes du roi, et capitaine aux gardes, l'officier qui commandait une compagnie du régiment des gardes françaises. || **3°** Celui qui commande un bâtiment de mer. Capitaine de vaisseau, de frégate. Capitaine d'un navire de commerce. || Capitaine de pavillon, capitaine du vaisseau-pavillon ou vaisseau qui porte le pavillon d'un officier général. || Capitaine de port, officier préposé au commandement d'un port. || Capitaine de prise, officier qu'un bâtiment capteur détache sur un navire capturé pour le commander. || Capitaine au long cours, titre du marin qui peut commander pour les longs voyages les navires marchands de toutes les grandeurs. || Capitaine d'armes, autrefois officier, aujourd'hui sous-officier chargé de la police du bord. || **4°** Familièrement. Capitaine renard allait de compagnie Avec son ami bouc des plus hauts encornés,

LA FONT. *Fabl.* III, 5. Écoute, mouchard, mon ami, je suis ton capitaine, BÉRANG. *Faridond.* 5° Chef d'une capitainerie ou circonscription territoriale. || En Espagne, capitaine général, le plus haut grade militaire. || Dans les colonies, commandant supérieur. || Capitaine de louveterie, celui qui a soin de ce qui regarde la chasse dans une certaine étendue de pays. || **6°** Nom qu'on donnait au gouverneur de certaines résidences royales (on dit présentement gouverneur), et à celui qui était chargé d'une capitainerie de chasses. || **7°** Capitaine de voleurs, de bohèmes, etc. le chef d'une troupe de voleurs, etc.

— HIST. XIe s. A Rolant le cataigne, *Ch. de Rol.* CXXXVII. Il te donat [Durandal] à un comte cataigne, *ib.* CLXIX. Demanderont : où est li quens [comte] cataigne? *ib.* CCV. Cent mille sont de nos meilleurs cataignes, *ib.* CCXXIII. || XIIIe s. L'emperere ot bien envoié cent chevaliers ; de cels si fu chevetaine Machaires de Ste Manehalt, VILLEHARD. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XIVe s. Faisons et establissons par ces presentes lettres capitain general, DU CANGE, *capitaneus.* Serjens et mestres capitaines, ID. *ib.* Se il devroit plus obeir à l'ordenance du capitaine de l'ost que à son pere, ORESME, *Eth.* 261. Robert Brambore en fu cappitain redoubté, *Guesclin*, 842. || XVe s. C'est un bon homme d'armes pour le present et un grand capitaine, FROISS. II, III, 15. || XVIe s. Il avait gaigné neuf batailles estant capitaine general d'Athenes, AMYOT, *Péricl.* 73. Le premier qui se prit à courir pour charger, fut C. Crassianus, capitaine de cent vingt et cinq hommes, ID. *Pomp.* 101. En France, le lieutenant et enseigne d'une compaignie de gens de pied, porte ce titre de capitainne; aux autres nations, non, CARLOIX, V, 32. Boviez, sergent du queitaine, D'AUB. *Fœn.* I, 6. Nulle paix n'a jamais apporté un tel calme, jusques à ce que les moindres capitaineaux de France eussent obtenu des edicts, ID. *Hist.* III, 214. Capitaine estoit anciennement le seul nom qu'on donnoit à ceux qui commandoient des trouppes d'infanterie; à quoy on a substitué ceux de mestre de camp et de colonel, BRANT. *Capit. fr.* t. IV, p. 48 et 55, dans LACURNE. Il ne s'esmerveilloit si les gens de guerre estoient mauvais et sujects à la pince, veu qu'il avoit remarqué qu'aujourd'hui les soldats n'appelloient celui qui leur commande, non capitaine, mais mon cayntene; que cela le faisoit penser qu'ils veulent dire que ce nom est venu de Caïn, qui fut le premier capitaine qui suivit la guerre, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 42, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *capitani;* catal. *capitá;* espagn. *capitan;* portug. *capitão;* ital. *capitano;* anc. ital. *cattano;* angl. *chieftain;* bas-lat. *capitanus*, et aussi, dans un document du VIe siècle, *capitaneus*, de *caput*, tête, chef (voy. CHEF). La plus ancienne forme est *cataine*, qui se conserva dans le langage populaire (voy. les textes de d'Aubigné et de Bouchet).

CAPITAINERIE (ka-pi-tê-ne-rie), *s. f.* || **1°** Autrefois charge de capitaine des chasses ou d'une résidence royale. M. le prince embla à mon oncle la capitainerie des chasses de Senlis, ST-SIM. VI, 78. || **2°** Le lieu affecté au logement de cet officier. Saint-Héron est à sa capitainerie, SÉVIG. 290. || **3°** L'étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses. || **4°** Circonscription territoriale qui avait un commandant militaire. || En Espagne, capitainerie générale, circonscription territoriale répondant à peu près à nos divisions militaires.

— HIST. XVe s. Avec la prevosté de Paris il tient les capitaineries de la ville de Chierbourg, dont il a par an six mille francs, et de Nemours, dont il a par an deux mille francs, MONSTREL. t. I, chap. 99, p. 159, dans LACURNE. || XVIe s. Toy Bethlehem, terre de Judée, qui est petite entre les capitaineries de Juda, CALV. *Instit.* 374. || *Capitainie* s'est dit pour habileté de capitaine. Il avait ses chevaliers accoustumé à eux estre fier en sa capitanie, BERCHEURE, f° 71 (XIVe siècle)

— ÉTYM. *Capitaine.*

† **CAPITAINESSE** (ka-pi-tê-nè-s'), *s. f.* Terme de marine. Galère que commandait le chef d'une division de galères.

— HIST. XVIe s. Sa galere capitainesse fut arrestée par un remora, MONT. II, 180. Lesquelles choses furent toutes portées à Athenes par Cimon sur sa galere capitainesse, AMYOT, *Thésée*, 45.

— ÉTYM. *Capitaine.*

CAPITAL, ALE (ka-pi-tal, ta-l'), *adj.* || **1°** Où il s'agit de la tête ou de la vie; qui mérite le dernier supplice. Procès capital. Intenter une accusation capitale. Condamner quelqu'un à la peine capitale. Et Cinna vous impute à crime capital La libéralité vers le pays natal, CORN. *Cinna*, II, 1. Abandonner mon camp en est un [crime] capital, ID. *Nicomède*, II, 2. On a beaucoup loué le regret que Néron témoigna de savoir écrire, à la première sentence capitale qu'il eut à signer, DIDEROT, *Claude et Néron.* || **2°** Qui est la tête ou comme la tête de quelque chose. La ville capitale ou, substantivement, la capitale, la ville principale d'un État, d'une province. Dans cette ville capitale, BOURDAL. *Carême*, I, *Aumône*, 146. Hipparque et Ptolémée étaient à Alexandrie en Égypte, et ils la rendirent la capitale de l'astronomie, FONTEN. *Chazelles.* A l'âge de vingt-un ans, Linné se rendit à Upsal, qu'on pouvait alors regarder comme la capitale littéraire de la Suède, CONDORCET, *Linné.* || **3°** Lettre capitale ou, substantivement, une capitale, grande lettre, majuscule. En termes d'imprimerie, petites capitales, grandes capitales. La lettre capitale a été ainsi nommée parce qu'elle se met en tête de l'alinéa. || **4°** Principal, essentiel. Le point capital. Clause capitale. Défaut capital. C'est un crime envers lui si grand, si capital, CORN. *Polyeucte*, IV, 6. Il n'y a pas d'erreur si capitale contre la philosophie, BOSS. *Préface.* Il ne faut pas se flatter, les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales, ID. *Reine d'Angl.* Dans une affaire qui serait capitale à lui et aux siens, LA BRUY. 4. Tout devient capital dans la bouche d'un souverain, MASS. *Pet. car. Obst.* Il est capital de n'offrir aux enfants que de bons modèles, FÉNELON, XVII, 17. On ne sait si on a réussi à corriger, par quelques beautés de détail, un vice si capital [dans une tragédie], VOLT. *Lettr. Richelieu*, 19 juill. 1773. || En termes de peinture, tableau capital, œuvre principale d'un peintre, d'une école. || Les sept péchés capitaux, péchés source des autres. || Ennemi capital, ennemi mortel. Dieu les laisse aux diables, ses capitaux ennemis, BOSS. *Démons*, 1. || **5°** *S. m.* Ce qu'il y a d'essentiel. Le capital est d'avoir de quoi se pousser, BOURD. *Car.* I, *Richess.* 9. La pénitence est le capital de notre paix avec Dieu, ID. *Avent*, *Nativité de Jésus-Christ*, 228. Le capital pour une femme n'est pas d'avoir un directeur, LA BRUY. 3. Le sexe dévot qui fait son capital de dire beaucoup, BOURD. *Car.* I, *Prière*, 316. Il ne devrait pas faire son capital d'être lieutenant général, SÉV. 264. Ensevelis dans l'amour des choses sensibles, ils feront leur capital des biens grossiers de cette vie, FÉN. XVII, 214. Il ne fait pas assez de cas de ce talent, pour faire son capital de l'étudier, LA BRUY. 8. Comme le disent malicieusement vos pères Annat et Meynier, qui en font le capital de leur accusation, PASC. *Prov.* 16. Ma 15e lettre y avait assez répondu [à l'accusation d'hérésie]; mais vous en parlez maintenant d'un autre air; vous en faites sérieusement le capital de votre défense, ID. *ib.* 17. || **6°** Le principal d'une dette, d'une rente. Amortir, rembourser un capital. Manger rentes et capitaux, Serait doux, je l'espère, BÉRANG. *Él. de la richesse.* || **7°** Ensemble des produits accumulés. || En langage scientifique, somme des utilités acquises, et non des valeurs comme on dit à tort (voy. VALEUR), résultat du travail antérieur destiné à la satisfaction des besoins ultérieurs. On dit que les facultés acquises de l'homme sont un capital. L'homme fait est un capital accumulé, J. B. SAY, *Cours d'économie politique*, 1843, t. I, p. 154. Le capital d'un artiste est son talent, ID. *ib.* t. II, p. 164. || Portion des produits accumulés ou des utilités acquises, destinée à la reproduction, sous forme de provisions, de matériaux et d'instruments. Le premier chasseur était pourvu au moins d'un repas, auquel il a dû la force de saisir sa première proie; les armes qu'il s'est fabriquées ont été une grande augmentation de son capital ou de ses avances, DUPONT DE NEMOURS, *Maximes du doct. Quesnay*, édit. 1846, p. 391. Tout capital est un instrument de production, J. B. SAY. *Cours*, t. I, p. 158. || Plus spécialement, l'instrument de travail. Capital productif, celui qui est employé actuellement à la production. Capital improductif, inactif, oisif, celui qui n'est pas employé. || Capital-argent ou capital-monnaie, capital-matières, etc. celui qui a la forme de monnaie, de matières premières. || Dans un sens relatif, notion abstraite d'une somme d'utilités qui ne changent pas avec les objets auxquels elles sont incorporées, et que l'on peut retrouver après un certain temps ou certaines opérations. || Propriété de ceux qui vivent du revenu de ce qu'ils possèdent. || Capital d'un individu, somme des richesses que cet individu possède en produits accumulés; avoir d'une personne : c'est le sens de l'impôt sur le capital. || Portion de richesse que le possesseur a l'intention de conserver ou de reproduire par le travail; actif d'une personne. Capital d'un commerçant; on y fait entrer la clientèle. || Capital social, capital d'une société de commerce. || Capital social, capital d'une nation, somme des richesses existantes chez elle. Le capital d'une nation se compose de tous les capitaux des particuliers, J. B. SAY, *Traité d'écon. polit.* 1840, p. 69. || Somme de ces richesses employées dans l'industrie nationale. Leur ensemble [des capitaux productifs] compose le capital d'une nation, ID. *Cours*, t. I, p. 145. || On confond souvent le capital et le numéraire; de là, en termes de finances, capital, argent en circulation. Le capital se cache. || Fonds disponibles. Les capitaux sont rares. || Fonds dont un industriel, un commerçant, un agriculteur dispose pour la création ou l'exploitation d'un établissement ou d'une entreprise. Capital ou fonds de roulement, argent ou produits immédiatement échangeables, servant à payer les dépenses d'exploitation. || Capital fixe ou engagé, celui qui sert sous une forme permanente, fixe, dans des objets qui durent et dont l'efficacité se perpétue sur un grand nombre d'actes de production, tels que les constructions, les machines, les améliorations foncières. Je ne parle pas ici des capitaux engagés dans un fonds de terre et qui sont aussi immobiles que le fonds, SAY, *Traité*, p. 409, *note.* || Capital circulant ou de circulation, celui qui se transforme dans l'opération productive, qui circule sans cesse et passe d'une matière dans une autre, telle que les matières premières, les provisions. La monnaie, capital fixe relativement à la société, est un capital circulant relativement à l'individu. || **8°** Lie forte que laisse la potasse au fond des chaudières où l'on fait le savon. || **9°** *S. f.* Terme d'art militaire. La capitale, la ligne de convention qui est censée partager un bastion en deux portions égales.

— REM. Cet adjectif se met d'ordinaire après le substantif : ville capitale, ennemis capitaux; cependant Bossuet a dit aussi : capitaux ennemis.

— SYN. CAPITAL, RICHESSE. Richesse, c'est l'ensemble des choses qui servent à la satisfaction de nos besoins. Capital, c'est l'ensemble des moyens de satisfaction résultant d'un travail antérieur. Le capital est l'un des trois éléments de la production : les agents naturels, le travail et le capital. Souvent on oppose capital à fonds de terre.

— HIST. XIIe s. Et ne remaindra hoem antif [homme âgé] en ta maisun, qui evesche seit de la lei chevel [loi capitale, la religion], *Rois*, 10. Cel capital [ce châtiment capital] ne deit ne clers ne lais suffrir; De saint Iglise en puet la dreiture perir, E as clers e as lais puet à perte venir, *Th. le mart.* 60. || XIVe s. Un tribun ha cité Ceson et li baille jour sur crime capital devant le peuple, BERCHEURE, f° 54, *verso.* || XVe s. Ledit conte de sainct Pol estoit lors ennemy capital du duc de Bourgongne, COMM. III, 3. La grant compagnie mauldicte des sept vices capitaulx et mortels, GERSON, *Harangue à Charles VI*, p. 15. || XVIe s. Le prince de Galles prit si fort à cœur la protection de Pierre contre Henry, qu'il en fit tout son capital, *Mém. sur Guescl*, ch. 22. Tenailles capitales [pour les fractures du crâne], incisives, dites bec de perroquet, PARÉ, VIII, 6. Ce fait, seront appliquées dessus des poudres capitales [céphaliques] de faculté dessiccative, ID. XVI, 34. Ennemi capital du vice, RONS. *Odes*, V, 23. L'on doit venir par action [en justice, non par saisie] pour loyaux aides ou chevels [aides *capitales*, dues aux *chefs*, seigneurs], LOYSEL, 604. Ceste ville capitalle de vostre duché de Guienne et metropolitaine pour le faict de la religion, CONDÉ, *Mém.* p. 624.

— ÉTYM. Provenç. *captal*, *capdal*, capital, cheptel; de *capitalis*, de *caput*, tête, principal (voy. CHEF). *Capitale*, le capital, a donné *cheptel* (voy. ce mot). La plus ancienne forme est *chevel; capital* a été refait, dès le XIIe siècle, sur *capitalis.*

† **CAPITALEMENT** (ka-pi-ta-le-man), *adv.* D'une manière capitale, sur toutes choses. Se tromper capitalement, BOSS. *Lett. abb.* 57. Noailles était capitalement en butte aux jésuites par sa doctrine, non suspecte, mais qui n'était pas la leur, ST-SIMON, 250, 78.

— HIST. XIVe s. Et tels larrons sont à punir capitalement, BOUT. *Somme rurale*, p. 245, dans LACURNE. || XVIe s. Les mariages entre proches sont capitalement deffendus entre nous, MONT. II, 345. Je hais capitalement la feinctise, ID. III, 54

— ÉTYM. *Capitale*, et le suffixe *ment;* provenç. *captalmen.*

† **CAPITALISABLE** (ka-pi-ta-li-za-bl'), *adj.* Qui peut être capitalisé.

† **CAPITALISÉ, ÉE** (ka-pi-ta-li-zé, zée), *part. passé.* Ajouté au capital. Les intérêts capitalisés.

† **CAPITALISER** (ka-pi-ta-li-zé). || **1°** *V. a.* Terme de finance. Ajouter au capital. || Réaliser le capital. Capitaliser une rente. || Estimer la valeur d'un capital variable d'après les intérêts qui sont payés. Si l'on veut estimer à un taux quelconque la véritable valeur d'actions dont les dividendes sont variables, on est obligé de calculer le capital qui, à ce taux-là, produirait le dividende donné; c'est dans ce sens qu'on dit et écrit que ces actions rapportent tant, et que le revenu, étant capitalisé, en est supérieur ou inférieur à la rente. || **2°** *V. n.* Accumuler de manière à former un capital.

— ÉTYM. *Capital.*

CAPITALISTE (ka-pi-ta-li-st'), *s. m.* || **1°** Celui qui possède un capital et qui vit de son revenu. Dans le monde, on n'accorde le nom de capitaliste qu'aux hommes dont l'unique ou du moins le principal revenu consiste dans l'intérêt de leurs capitaux, SAY, *Cours d'écon. polit.* t. II, p. 65. || **2°** Celui qui tire profit d'un capital. Nous avons donné ce nom à tous ceux qui possèdent un capital petit ou grand, une portion même d'un capital, ID. *ib.* || **3°** Celui qui prête son capital à un entrepreneur d'industrie. Le gérant sera-t-il fondé à refuser au capitaliste toute participation à une augmentation de produits due en si grande partie à son capital? ID. *ib.* p. 68. Réprouver les capitalistes comme inutiles à la société, c'est s'emporter follement contre les instruments memes du travail, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 279. || **4°** Celui qui possède des fonds considérables. Un gros, un riche capitaliste. Ma sœur, que je ne pouvais garder avec moi, se trouve à merveille chez ce vieux et respectable capitaliste, SCRIBE, *le Puff*, I, 8.

CAPITAN (ka-pi-tan), *s. m.* Terme de mépris. Homme qui fait le matamore, qui semble vouloir faire peur aux gens. Je ne veux point ici faire le capitan, MOL. *Fâch.* I, 10. Une manière dure, sauvage, étrangère, qui fait un capitan d'un jeune abbé, LA BRUY. 13. || Personnage de la comédie italienne.

— ÉTYM. Espagn. *capitan*, capitaine (voy. ce mot); mot espagnol passé dans le français avec un sens défavorable.

CAPITANE (ka-pi-ta-n'), *adj.* et *s. f.* La galère capitane ou la capitane, nom qu'on donnait en Europe à la principale galère d'un État, excepté en France. Le chevalier de Villeroy se noya dans la capitane de Malte qui coula à fond, ST-SIM. 74, 219. Don Juan d'Autriche et Veniero attaquèrent la capitane ottomane, VOLT. *Mœurs*, 160.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *capitana*, de *capitano*, capitaine.

CAPITAN-PACHA (ka-pi-tan-pa-cha), *s. m.* Amiral turc; le vaisseau amiral turc. .... Quand brûlaient au sein des flots fumants Les capitans-pachas avec leurs armements, V. HUGO, *Orient.* 5. Brûlons le capitan sous son triple canon, ID. *Orient* 3.

— ÉTYM. *Capitan*, au sens de capitaine, et *pacha*.

CAPITATION (ka-pi-ta-sion), *s. f.* Taxe par tête. Impôt de capitation. Vers ce temps-ci la capitation fut établie; l'invention et la proposition fut de Basseville, ST-SIM. XXV, 38.

— ÉTYM. *Capitatio*, de *caput*, tête (voy. CHEF).

† **CAPITÉ, ÉE** (ka-pi-té, tée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de tête; qui a une grosse tête; qui est pourvu d'une tête. || *S. f.* Terme de botanique. Nom des plantes qui ont une tête, comme le chardon.

— ÉTYM. *Capitatus*, de *caput*, *capitis*, tête (voy. CHEF).

† **CAPITEL** (ka-pi-tèl), *s. m.* Extrait d'une lessive de cendre et de chaux vive démêlées, c'est-à-dire battues dans l'eau, lequel entre dans la composition du savon blanc et du savon noir.

— HIST. XVIe s. Prenez cendre de gravelée, et en faites capitel dans une chausse d'hippocras, PARÉ, XVI, 36.

— ÉTYM. Bas-lat. *capitellum*, eau de savon; ital. *capitello*, pierre à cautère.

† **CAPITELLÉ, ÉE** (ka-pi-tèl-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une très-petite tête ou boule.

— ÉTYM. Bas-lat. *capitellum*, petite tête.

CAPITEUX, EUSE (ka-pi-teû, teû-z'), *adj.* Qui porte à la tête, en parlant des vins qui sont riches en principes spiritueux, qui enivrent facilement.

— HIST. [illegible] Comme gens capiteux [emportés] et pleins de fureur, G. CHASTELLAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Ital. *capitoso*, obstiné, volontaire, de *caput*, tête (voy. CHEF).

† **CAPITILUVE** (ka-pi-ti-lu-v'), *s. m.* Bain de tête, lotion sur la tête.

— ÉTYM. *Caput*, tête (voy. CHEF), et *luere*, laver (voy. LOTION).

CAPITOLE (ka-pi-to-l'), *s. m.* Forteresse et temple de Jupiter à Rome, sur le mont Tarpéien. Brûlons ce Capitole où j'étais attendu, RAC. *Mithr.* III, 1. || Fig. Il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne, c'est-à-dire qu'un pas des honneurs suprêmes à la ruine [les triomphateurs romains allaient au Capitole, et les conspirateurs étaient précipités du haut de la roche Tarpéienne]. On voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau....* Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne, MIRAB. *Collect.* t. III, 356. || Lieu où siége la municipalité dans certaines villes. || Lieu où siége, à Washington, le congrès des États-Unis.

— ÉTYM. *Capitolium.* L'ancienne dérivation, *caput Toli*, la tête de Tolus, qu'on racontait avoir été trouvée encore toute fraîche en creusant les fondations du Capitole, est une légende étymologique pour expliquer un mot dont on ne connaissait plus l'origine et le sens.

— HIST. XVIe s. Les fouaciers se transporterent au Capitoly, et là, devant leur roi, nommé Picrochole, tiers de ce nom, proposerent leur complainte, RAB. *Garg.* I, 26.

CAPITOLIN, INE (ka-pi-to-lin, li-n'), *adj.* Du Capitole. Jupiter capitolin. Vénus capitoline. Jeux capitolins. Fastes capitolins, tables de marbre trouvées à Rome en 1447, avec la série des consuls de l'an de Rome 250 à 765.

— ÉTYM. *Capitolinus*, de *Capitolium*, Capitole.

CAPITON (ka-pi-ton), *s. m.* Bourre de soie, ou ce qui reste après qu'on a dévidé toute la soie d'une coque.

— ÉTYM. Ital. *capitone*, soie non tordue.

† **CAPITONNER** (ka-pi-to-né), *v. a.* Garnir de capitons. Fauteuil capitonné.

CAPITOUL (ka-pi-toul), *s. m.* Nom qu'on donnait aux magistrats municipaux de la ville de Toulouse. L'office de capitoul anoblissait. Monsieur le capitoul, vous avez des vertiges, PIRON, *Métrom.* V, 4.

— HIST. XIVe s. Les capituliers de Toulouse, DU CANGE, *capitulares.* || XVe s. Pons de Marles, chevalier et capitolier de Thoulouze, ID. *ib.* Monterent tous les capitolz de Rome sur chevaux couverts, et l'amenerent [Grégoire XI] à grand triomphe à Rome, FROISS. II, II, 20.

— ÉTYM. Provenç. *capitol*, chapitre et capitoul; bas-lat. *capitolium*, chapitre, dérivé de *capitulum*, chapitre (voy. CHAPITRE).

CAPITOULAT (ka-pi-tou-la; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Dignité de capitoul. Mais apprenez de moi qu'un ouvrage d'éclat Anoblit aussi bien que le capitoulat, PIRON, *Métrom.* V, 4.

— ÉTYM. *Capitoul.*

1. **CAPITULAIRE** (ka-pi-tu-lê-r'), *adj.* || **1°** Appartenant au chapitre, à une assemblée de religieux. Acte, résolution, assemblée capitulaire. || **2°** Terme de paléographie. Lettres capitulaires, grandes lettres qui se mettaient au commencement des chapitres d'un livre, et qui étaient enluminées d'or ou de minium.

— ÉTYM. *Capitularis*, de *capitulum*, chapitre (voy. ce mot).

2. **CAPITULAIRE** (ka-pi-tu-lê-r'), *s. m.* Nom de statuts et règlements arrêtés dans les assemblées nationales sous les deux monarchies franques (mérovingiens et carlovingiens). || Nom donné à des règlements des rois de la seconde race, parce qu'ils étaient distingués par sections et par chapitres. Les capitulaires de Charlemagne. Le capitulaire où Charles le Chauve parle des terres censuelles dont le cens avait appartenu au roi, MONTESQ. *Esp.* XXX, 15.

— ÉTYM. *Capitulare*, écrit divisé en chapitres.

CAPITULAIREMENT (ka-pi-tu-lê-re-man), *adv.* En chapitre. Décision prise capitulairement, prise par les religieux capitulairement assemblés.

— ÉTYM. *Capitulaire*, et le suffixe *ment*.

1. **CAPITULANT** (ka-pi-tu-lan), *adj. m.* Qui a voix dans un chapitre. Les chanoines, les religieux capitulants ou, substantivement, les capitulants assemblés pour l'élection.

— ÉTYM. *Capitulum*, chapitre (voy. ce mot).

† 2. **CAPITULANT** (ka-pi-tu-lan), *adj. m.* Cantons capitulants, cantons suisses qui fournissaient des soldats pour le service étranger.

— ÉTYM. *Capituler.*

CAPITULATION (ka-pi-tu-la-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de guerre. Convention qui règle à quelles conditions une place, un poste, une troupe se rendent. Obtenir, accorder une capitulation honorable. Faire sa capitulation. Recevoir à capitulation. || **2°** Familièrement, conciliation. N'attendez de moi aucune capitulation. Le baron eut une capitulation digne de sa résistance, HAMILT. *Gramm.* 3. || Capitulation de conscience, c'est-à-dire accommodement avec sa conscience. À un soldat qui s'est bravement défendu il est permis de capituler, et il est des capitulations de conscience si difficiles à ne pas accepter, SCRIBE, *le Puff*, V, 6. || **3°** Convention qui assure aux sujets d'une puissance certains priviléges dans les États d'une autre puissance, et, en particulier, la convention qui réglait les droits et devoirs des Suisses au service de France. || **4°** La capitulation impériale ou les capitulations de l'Empire, certain nombre d'articles que l'empereur d'Allemagne jurait d'observer à son élection.

— HIST. XVIe s. Les reitres se maintiennent aussi en la possession de leurs droits acquis, à sçavoir des hautes capitulations, et de se faire toujours payer sur les vieux roolles, LANOUE, 183. Ceulx-cy s'en retournerent pour consulter avecques leurs concitoyens, et feirent ainsi deux ou trois voyages, pour la dificulté de la capitulation, MONT. II, 179.

— ÉTYM. Bas-lat. *capitulatio*, de *capitulare*, capituler.

1. **CAPITULE** (ka-pi-tu-l'), *s. m.* Terme de liturgie. Espèce de petite oraison qui se dit à la fin de certaines divisions des offices.

— ÉTYM. *Capitulum*, dans le sens de chapitre (voy. ce mot).

† 2. **CAPITULE** (ka-pi-tu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Disposition des fleurs dites autrefois fleurs composées, c'est-à-dire assemblage de fleurs très-serrées et présentant de loin l'apparence d'une fleur unique.

— ÉTYM. *Capitulum*, dans le sens de petite tête, diminutif de *caput*, tête (voy. CHEF).

† **CAPITULÉ, ÉE** (ka-pi-tu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Fleurs capitulées, fleurs assemblées en capitule.

— ÉTYM. *Capitule*, 2.

† **CAPITULÉ, ÉE**, *adj.* S'est dit des Suisses au service de France. Régiments capitulés.

CAPITULER (ka-pi-tu-lé), *v. n.* || **1°** Terme de guerre. Se rendre par capitulation. La ville capitula. Une troupe ne doit pas capituler en rase campagne. || **2°** Familièrement, céder, entrer en arrangement. Vous ne me ferez pas capituler. || Capituler avec sa conscience, entrer en arrangement avec elle, c'est-à-dire en étouffer les justes scrupules. || Proverbe. Ville qui capitule, ville rendue, ou bien, est à demi rendue; c'est-à-dire écouter certaines propositions est déjà une faiblesse qui fait croire qu'on les acceptera.

— HIST. XIVe s. Et de ces choses jà nous en parlons maintenant en figure et en capitulant [récapitulant] grossement, ORESME, *Eth.* 48. || XVe s. Et ne pensez pas que guere oncques femme fut mieux capitulée [chapitrée] qu'elle fut à l'heure, puis de l'un, puis de l'autre, LOUIS XI, *Conte* XXXIII. || XVIe s. ....ou qu'on les defferoit, ou qu'on les contraindroit de capituler pour leur retraite en Allemagne, LANOUE, 690. Il avoit esté capitulé [convenu entre les conjurés] qu'il se leveroit une armée pour l'execution, CASTELNAU, 24. Les assiegez perdirent espoir et capitulerent à la vie pour les soldats, D'AUB. *Hist.* I, 26. Lansac avoit esté envoyé pour haster le marquis de Bade qui avoit capitulé avec le Roi pour 4000 chevaux [les avait promis par convention], ID. *Hist.* I, 218. Pour maintenir ou renverser tout ce qu'il avoit capitulé [accordé par la capitulation], CARLOIX, VII, 13. Vous laissant authorité absolue capituler [régler la capitulation à accorder], articuler, transiger et parlementer, ID. IX, 26. Nous promettons que, dès incontinent que sera conclu le traité de paix, nous ferons toutes les depeches necessaires pour l'accomplissement et execution de ce qui aura esté traité et capitulé, SULLY, *Mém.* t. IX, p. 397, dans LACURNE. Il y a bien grande difference entre l'assemblée et conversation qui se fait pour le plaisir et celle qui est faicte pour traiter et capituler affaires d'importance, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 95, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *capitolar*, ranger par chapitres; de *capitulum*, chapitre, parce qu'une *capitulation* est divisée par articles.

† **CAPIVARD** (ka-pi-var) ou **CAPIVERD** (ka-pivèr), *s. m.* Un des noms du cabiai.

CAPLAN (ka-plan), *s. m.* Voy. CAPELAN 2.

† **CAPLANIER** (ka-pla-nié), *s. m.* Voy. CAPELANIER.

† **CAPNOFUGE** (ka-pno-fu-j'), *adj.* Qui préserve de la fumée.

— ÉTYM. Καπνὸς, fumée, et φυγὴ, fuite; mais il vaudrait mieux écrire *capnophuge*.

† **CAPNOÏDE** (ka-pno-i d') *s. f.* Terme de botanique. Nom d'une plante (*fumaria perennis*).

— ÉTYM. Καπνὸς, fumée, et εἶδος, forme.

CAPNOMANCIE (ka-pno-man-sie), *s. f.* Sorte de divination, qui était en usage parmi les anciens dans leurs sacrifices, et qui consistait à tirer de bons ou de mauvais augures des qualités de la fumée.

— ÉTYM. Καπνὸς, fumée, et μαντεία, divination.

† **CAPNOPHYLLE** (ka-pno-fi-l'), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'une ciguë d'Afrique qui a les feuilles semblables à celles de la capnoïde.

— ÉTYM. Καπνὸς, fumée, et φύλλον, feuille.

† **CAPNOPTÈRE** (ka-pno ptè r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a les ailes couleur de fumée.

— ÉTYM. Καπνὸς, fumée, et πτερον, aile.

† **CAPOC** (ka-poc), *s. m.* Terme de commerce. Nom, dans l'Inde, de la ouate.

† **CAPOLIN** (ka-po-lin), *s. m.* Nom du cerisier du Mexique.

1. **CAPON** (ka-pon), *s. m.* || **1°** Celui qui cajole pour tromper et arriver à ses fins. Tu as beau faire le capon, tu perds ta peine. Terme très-familier. || **2°** Dans les académies de jeu, capons, ceux qui ne s'y trouvent que pour prêter de l'argent aux joueurs. || Populairement, joueur rusé, fin et appliqué à prendre tous ses avantages. Il est capon à ce jeu-là. || **3°** Poltron, et aussi, au collége, celui qui, dans une punition collective, dénonce un camarade. || **4°** *Adj.* Capon, caponne, qui a le caractère du capon. Quoi de plus capon qu'une pareille conduite? Il n'y a pas au monde plus capon que lui. || **5°** Charge caponne, se disait autrefois d'une charge qui n'avait qu'un titre sans rien d'effectif. La Vrillière avait une charge de secrétaire d'État, qui, pour parler comme en Espagne, se pouvait appeler caponne, ST-SIMON, 197, 135. Il y a des clefs qui n'en ont que la figure, qui n'ouvrent rien et qui s'appellent des clefs caponnes, pour les gentilshommes [de la chambre d'Espagne] sans exercice, ID. 89, 172. D'une charge caponne de général des carabins qui n'existaient plus, il s'en fit une réelle de mestre-de-camp général des dragons, ID. 37, 176.

— ÉTYM. Espagn. *capon*, chapon; ital. *cappone*, même sens (voy. CHAPON). Dans *charge caponne*, *caponne* vient de l'espagnol *capona*, en cette locution *llave capona*, clef châtrée, que le roi d'Espagne accordait à certains gentilshommes, ainsi dite parce que, donnant le droit honorifique d'entrée dans les appartements, elle ne donnait ni exercice ni appointement.

2. **CAPON** (ka-pon), *s. m.* Terme de marine. Instrument composé d'une corde, d'une poulie et d'un croc de fer, qui sert à lever l'ancre.

CAPONNÉ, ÉE (ka-po-né, née), *part. passé.* Terme de marine. L'ancre est caponnée, elle est garnie du capon.

1. **CAPONNER** (ka-po-né). || **1°** *V. n.* Terme populaire. Agir en capon, faire le capon, et, au collége, dénoncer un camarade pour échapper à une punition collective. Il caponne au jeu. Touche-moi, si tu oses, tu verras si je caponne. || **2°** *V. a.* Cajoler. Ah! le petit câlin, comme il me caponne pour obtenir ce qu'il veut!

— ÉTYM. *Capon.*

2. **CAPONNER** (ka-po-né), *v. a.* Terme de marine. Caponner l'ancre, la relever avec le capon.

— ÉTYM. Ital. *capponare*.

CAPONNIÈRE (ka-po-niê-r'), *s. f.* Terme de guerre. Logement qu'on creuse dans le fond d'un fossé sec, pour y mettre des soldats à couvert.

— ÉTYM. Espagn. *caponera;* ital. *capponiera;* de *capon*, *cappone*, chapon, ainsi dit par assimilation de forme, de l'espagnol *caponera*, qui signifie une chaponnière, une mue à engraisser des volailles.

† **CAPOQUIER** (ka-po-kié), *s. m.* Nom du cotonnier de l'Inde (*bombax orientale*).

CAPORAL (ka-po-ral), *s. m.* Titre donné au soldat revêtu du grade le moins élevé dans l'infanterie. Les caporaux de la compagnie. || Familièrement. Avec quatre hommes et un caporal on en viendra à bout, cela se dit pour exprimer qu'une chose est aisée. || Il faudra quatre hommes et un caporal pour le faire sortir; il faudra employer la force.

— HIST. XVe s. Après avoir esté caporaux et sergens, LANOUE, 184. Il laisse sur la porte un corporal qu'on lui avoit donné pour Talbot, D'AUB *Hist.* I, 336. Le gentilhomme françois qui suit les bandes, desdaigne la halebarde, c'est-à-dire, faire l'estat de sergent, encore moins d'estre appelé capporal, alleguant que sont charges mecaniques [à cause du service de police et d'exécution des arrêts], CARLOIX, IV, 13. Nous avions un corporal qui tenoit encore bon et avoit opinion qu'il ne seroit pas chassé, estimant que celui qu'on nommoit corps de garde lui porteroit faveur; mais un je ne sais quel caporal vint portant des lettres de recommandation.... Et en peu de temps après, la place de ce corporal qui estoit natif du pays, fut baillée à cet estrange caporal, H. EST. dans MENAGE.

— ÉTYM. Berry, *corporal;* rouchi, *coporal;* espagn. *caporal;* ital. *caporale*. Ménage et Diez tirent le mot italien de *capo*, tête, chef (voy. CHEF), à l'aide d'un suffixe *or*, grammaticalement étrange, mais dont on trouve un autre exemple dans *caporione*, chef de quartier. Il faut dès lors considérer comme une corruption *corporal*, que H. Estienne défend, qu'il tire de *corps* (corps de garde), et dont on entend quelques personnes se servir encore.

† **CAPOSER** (ka-po-zé), *v. n.* Terme de marine. Amarrer le gouvernail; mettre à la cape, afin de suivre l'abandon du vent.

1. **CAPOT** (ka-po), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Grande redingote pour le mauvais temps. || Sorte de tambour d'escalier. || **2°** Petite cape qui faisait partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

— HIST. XVIe s. Habillé d'un petit capot à l'espagnole, *Sat. Ménip.* 96.

— ÉTYM. Diminutif de *cape*. Le Dictionnaire de l'Académie de 1740 a *capot*, au sens actuel de *capote*.

2. **CAPOT** (ka-po; le *t* ne se lie pas), *adj. invariable.* || **1°** Se dit, au jeu de piquet, du joueur qui ne fait aucune levée. Je suis capot. Madame est capot. Nous avons été capot. || Fig. Faire quelqu'un capot, remporter sur lui un grand avantage. Vous allez faire pic, repic et capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris, MOL. *Préc.* 10. D'ailleurs ton métier nous arrange, Nos amis nous ont faits capot, BÉRANG. *Math. Bruneau.* || Familièrement, confus, interdit, embarrassé. Être, demeurer, rester capot. Nous sommes demeurés capot. Elle est demeurée capot. || **2°** *S. m.* Le coup par lequel un joueur est fait capot. En ce sens le mot a un pluriel. Après une suite traîtresse De pics, de repics, de capots, BÉRANG. *Enf. de la maison.* || **3°** Terme de marine. Faire capot, chavirer, sombrer sous voiles.

— ÉTYM. *Capot*, dans le sens de *cape*, pris métaphoriquement; la défaite complète au jeu étant considérée comme une *capote* qu'on jette sur le vaincu.

† 3. **CAPOT** (ka-po), *s. m.* Terme de jardinage. Petite couche.

† **CAPOTAGE** (ka-po-ta-j'), *s. m.* Terme de marine. Connaissance du chemin qu'un navire fait en mer.

CAPOTE (ka-po-t'), *s. f.* || **1°** Grand manteau d'étoffe grossière, à capuchon. En hiver les sentinelles ont une capote. || **2°** Espèce de redingote à l'usage des soldats. La tunique a remplacé dans l'armée française l'habit et la capote. || Espèce de longue redingote à l'usage de toute sorte de personnes. || **3°** Mante que les femmes portaient par-dessus leurs habits et qui les couvrait de la tête aux pieds. Capote de camelot, de taffetas. || **4°** Sorte de chapeau de femme dont l'étoffe, ordinairement légère, est plissée et coulissée. Une capote rose, baleinée, de crêpe, etc. || **5°** Une capote, le coup par lequel un joueur est fait capot. || **6°** Couverture en cuir d'un cabriolet. || **7°** Tuyau en fonte placé au faîte d'une cheminée. || **8°** Terme de vétérinaire. Espèce de bandage de toile matelassé avec lequel on recouvre la tête d'un cheval qu'on avait assujettie pour une opération.

— ÉTYM. *Capot* 1.

† **CAPOTER** (ka-po-té), *v. n.* Terme de marine. Chavirer.

— ÉTYM. *Capot* 2.

† **CAPOULIÈRE** (ka-pou-liê-r'), *s. f.* Terme de pêche. Nappe de filet à larges mailles.

† **CAPPARIDÉ, ÉE** (ka-ppa ri-dé, dée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au câprier. || *S. f.* Les capparidées, famille de plantes à laquelle le câprier a donné son nom.

— ÉTYM. Voy. CÂPRE.

† **CAPPE** (ka-p'), *s. f.* Assemblage de morceaux de bois dont on entoure une forme à sucre cassée.

— ÉTYM. Le même que *cape*. On nomme en Bourgogne *chape* un tonneau en bois blanc dans lequel on place un tonneau de vin.

CAPRE (ka-pr'), *s. m.* Terme de marine. Vieux. || **1°** Sorte de vaisseau corsaire. Il a été pris par un capre de Dunkerque. || **2°** Capre à la part, matelot allant en course sans solde et dans la seule espérance d'avoir part aux prises.

— ÉTYM. Holl. *kaper*, du verbe *kapen*, faire le pirate.

CÂPRE (kâ-pr'), *s. f.* Jeune bouton de fleurs du câprier, confit dans le vinaigre, et servant d'assaisonnement. Sauce aux câpres. Je ne vivais ordinairement en Sicile [dit Platon] que de câpres, FÉNEL. *Diogène.* || Câpres capucines (voy. CAPUCINE).

— HIST. XVe s. Une livre caspres, deux sols, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. IV, p. 90. || XVIe s. Preparant des bouillons de poullets avec racines de persil, de fenouil, de capres, d'orge et autres diuretiques, PARÉ, XX, 36. Les capres sont bonnes, à cause qu'elles aiguisent l'appetit et desopilent, et doivent estre bien dessalées, ID. XXIV, 22. Comment qu'on prenne les capres, sont tous-jours propres à confire, O. DE SERRES, 550.

— ÉTYM. *Capparis*, de κάππαρις.

† **CAPRATE** (ka-pra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des sels d'acide caprique.

— ÉTYM. Voy. CAPRIQUE

† **CAPRÉOLAIRE** (ka-pré-o-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est contourné en forme de vrille de vigne.

— ÉTYM. *Capreola*, diminutif de *caprea*, surgeon, vrille de vigne.

† **CAPRÉOLE** (ka-pré-o-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de la famille des cerfs.

— ÉTYM. *Capreolus*, chevreuil.

† **CAPRÉOLÉ, ÉE** (ka-pré-o-lé, lée), *adj.* Terme de botanique Garni de vrilles.

— ÉTYM. Voy. CAPRÉOLAIRE.

† **CAPRICANT** (ka-pri-kan), *adj.* Voy. CAPRISANT.

CAPRICE (ka-pri-s'), *s. m.* || **1°** Volonté subite qui vient sans aucune raison. L'esprit Qui dans ses caprices s'égaie Et souvent se donne la baie, RÉGNIER, *Ép.* III. Le chef de cette république Par caprice ou par politique, La changea bientôt de logis, LA FONT. *Fab.* VII, 6. Savez-vous quels devoirs, quels travaux, quels services Viendront de mon orgueil exiger les caprices? CORN. *Rodog.* III, 4. Suivez votre caprice, offensez vos amis, ID. *Nicom.* IV, 5. Ce que peut le caprice, osez-le par raison, ID. *Hor.* III, 4. Comme elle a de l'amour, elle aura du caprice, ID. *Nicom.* II, 4. Rien n'égale en fureur, en monstrueux caprices, Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices, BOIL. *Sat.* X. J'étudiai leurs mœurs [des rois], je flattai leurs caprices, RAC. *Ath.* III, 3. Madame, j'ai sur lui de véritables droits Que je saurais sauver du caprice des lois, ID. *Phèd.* II, 2. Il ne faut qu'un caprice, ID. *Brit.* V, 8. C'est ma mère et je veux ignorer ses caprices, ID. *Brit.* II, 1. L'homme a ses passions.... Il a comme la mer ses flots et ses caprices, BOIL. *Sat.* VIII. Que de caprices la coquette M'a fait essuyer en six mois! BÉR. *Print. et Aut.* .... Un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, Qui mollement résiste et par un doux caprice Quelquefois le refuse afin qu'on le ravisse, BOIL. *Art p.* II. Le jeune homme toujours bouillant dans ses caprices, Est prompt à recevoir l'impression des vices, ID. *ib.* III. Le caprice est dans les femmes tout proche de la beauté, pour être son contre-poison, LA BRUY. III. [Humeur] Qui le fait débauché, frénétique, rêvant, Et plus qu'à la raison sujet à ses caprices, REGNIER, *Sat.* V. Votre Vésuve et votre Etna sont pleins de caprices; ils ressemblent aux petits hommes qui se mettent souvent en colère sans raison, VOLT. *Lettr. Hamilton*, 17 juin 1773. || Familièrement. Il a un caprice pour cette femme, il s'en est épris. || C'est un séducteur, il a fait bien des caprices, il a attiré sur lui l'attention de bien des femmes. || Il faut que je m'en passe le caprice, que je satisfasse ma fantaisie d'avoir cette chose-là. || **2°** Saillie d'esprit et d'imagination, en bonne ou en mauvaise part. Ce poëte ne compose guère que de caprice. C'est un auteur plein de caprice. Puis dessus le papier mes caprices je rime, RÉGNIER, *Sat.* XII. L'élégie en orna ses douloureux caprices, BOIL. *Art poét.* II. Mais pour bien exprimer ses caprices heureux [de l'amour], C'est peu d'être poëte, il faut être amoureux, ID. *ib.* La ballade, asservie à ses vieilles maximes, Souvent doit tout son lustre aux caprices des rimes, ID. *ib.* || Terme de musique et, plus particulièrement, de musique instrumentale. Composition où l'artiste écrit au gré de son inspiration, c'est-à-dire sans s'assujettir aux formes qui caractérisent les pièces de musique réglées, telles que les rondeaux, les variations, les menuets, etc. Ce pianiste a joué un fort beau caprice. || **3°** Inconstance, irrégularité, mobilité. Les caprices de la fortune. Les caprices de la mode. Quoi! la nécessité des vertus et des vices D'un astre impérieu[illegible] doit suivre les caprices, CORN. *Œdipe*, [illegible] croyant qu'il n'y a pas de loi là o[illegible]

juges, il fait révérer, comme des arrêts du ciel, les caprices du hasard et de la fortune, MONTESQ. *Lett. pers.* 104. Hélas! que le sort des humains Est plein d'un étrange caprice! CHAULIEU, *à Mme d'Aligre.* || Absolument. Dieu n'a pas abandonné ses élus au caprice et au hasard, PASC. *Prov.* 4. || 4° Caprice de houille, veines de houille qui ne suivent pas leur direction ordinaire.

— HIST. XVIe s. Nos nouveaux François italianisez disent : quel caprice! LÉON TRIPPAULT, *Celthellenisme, au mot* FANTAISIE. Et tout ce caprice [l'idée de parler de cela] m'est tombé presentement en main, sur le conte que me faisoit.... MONT. I, 100. Elle n'estoit point femme sans caprice [passion], D'AUB. *Hist.* II, 456. Le caprice est une volonté qui vient subitement à quelqu'un sans aucune raison, H. EST. *Fr. ital.* p. 111.

— ÉTYM. Ital. *capriccio;* de *capra*, chèvre, c'est-à-dire saut de chèvre, chose inattendue; espagn. *capricho.*

† **CAPRICER (SE)** (ka-pri-sé), *v. réfl.* Avoir un caprice. Peu usité. C'était un homme [l'abbé de Castries] extrêmement aimable dans la société, que le roi s'était capricé de ne point faire évêque, ST-SIM. 52, 122. Courtenvaux était, quoique modeste et respectueux, fort colère et peu maître de soi quand il se capriçait, ID. 151, 206.

— ÉTYM. *Caprice.*

CAPRICIEUSEMENT (ka-pri-si-eû-ze-man), *adv.* Par caprice.

— ÉTYM. *Capricieuse*, et le suffixe *ment.*

CAPRICIEUX, EUSE (ka-pri-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui a des caprices, plein de caprices. Un esprit, un homme capricieux. Il m'est trop précieux Pour l'exposer aux coups d'un sort capricieux, CORN. *Cid,* IV, 5. Les langues ont chacune leur bizarrerie; mais la française est particulièrement capricieuse sur les mots, BOIL. *Réflexions crit. sur Longin*, IX. Je viens lui pardonner, et c'est moi qu'elle accuse; C'est moi qui suis injuste, ingrat, capricieux; Je prends sur sa faiblesse un empire odieux, A. CHÉN. *Élég. fragments.* || Substantivement. Un capricieux, une capricieuse. Je ne puis héberger cette capricieuse [la fortune], LA FONT. *Fab.* VII, 12.

— REM. C'est aujourd'hui une faute contre la propriété des termes que de donner à capricieux le sens d'opiniâtre, volontaire, mauvaise tête, qu'il avait dans le XVIe siècle.

— HIST. XVIe s. Estant envoié par la roine pour traiter avec M. le mareschal de poincts assez capricieux [scabreux], je me suis arresté tout court sur la nouvelle de sa reconciliation avec les rebelles, D'AUB. *Hist.* II, 268. Il n'y faillit pas, encore qu'il fust des plus capricieux [mauvaise tête] de la garnison, et l'amena luy-mesme au prevost avant l'heure expirée, CARLOIX, VI, 2.

— ÉTYM. Ital. *capriccioso*, de *capriccio*, caprice (voy. CAPRICE); espagn. *caprichoso.*

CAPRICORNE (ka-pri-kor-n'), *s. m.* || 1° Terme d'astronomie. Constellation zodiacale située entre le Sagittaire et le Verseau, qu'on figure par un bouc. Le signe du Capricorne, dixième division du zodiaque, laquelle semble être parcourue par le soleil, à peu près du 20 décembre au 20 janvier, et qui a gardé ce nom, parce qu'au temps d'Hipparque le soleil, à cette même saison de l'année, semblait parcourir la vraie constellation du Capricorne. || Le tropique du Capricorne, le tropique austral, cercle parallèle, à 23 degrés ½ au sud de l'équateur, soit dans la sphère céleste, soit sur la terre. Gama n'avait pas encore repassé le capricorne, VOLT *Mœurs*, 141. || 2° Terme d'entomologie. Genre de coléoptères à très-longues antennes, dont une espèce a une très-forte odeur de rose.

— HIST. XIIIe s. Quant li solaus entrera en capricorne, ce est en mi decembre, ALEBRANT, f° 23.

— ÉTYM. *Capricornus*, de *capra*, chèvre (voy. CHÈVRE), et *corne.*

CÂPRIER (kâ-pri-é; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des kâ-pri-é-z élégants), *s. m.* Sous-arbrisseau qui porte les câpres (*capparis spinosa, L.*), et qui croît dans le midi de la France. Bientôt la giroflée et les câpriers verts De réseaux et de fleurs les auront recouverts [les rochers], LAMART. *Joc.* III, 100.

— HIST. XVIe s. La reprinse est très asseurée par marquotes ou plant enraciné prins au pied des vieilles capres, O. DE SERRES, 548. La qualité du caprier est du genre des arbustes vivans longuement, ID. 550.

— ÉTYM. *Câpre.*

† **CÂPRIÈRE** (kâ-pri-ê-r'), *s. f.* Lieu planté de câ-
|| Boîte ou pot contenant des câpres.
La capriere s'edifie comme la vigne, c'est assavoir par maillots ou crossettes, s'enracinans dans terre les branches des capres, de mesmes que les sarmens de vigne, O. DE SERRES, 548.

— ÉTYM. *Câprier.*

† **CAPRIFICATION** (ka-pri-fi-ka-sion), *s. f.* Action d'accélérer la maturation des figues, en plaçant sur l'arbre certains insectes qui proviennent du figuier sauvage.

— ÉTYM. Bas-lat. *caprificus*, de *capra*, chèvre, et *ficus*, figuier (voy. CAPRIFIGUIER), avec une confusion entre *ficus*, figuier, et le suffixe *ficare*, faire, produire.

† **CAPRIFIGUIER** (ka-pri-fi-ghié), *s. m.* Terme de botanique. Figuier sauvage.

— ÉTYM. *Capra*, chèvre, et *figuier:* figuier de chèvre.

† **CAPRIFOLIACÉ, ÉE** (ka-pri-fo-li-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au chèvrefeuille. || *S. f.* Les caprifoliacées, famille de plantes dont le chèvrefeuille est le type.

— ÉTYM. Voy. CHÈVREFEUILLE.

† **CAPRIMULGE** (ka-pri-mul-j'), *s. m.* Nom de l'engoulevent.

— ÉTYM. *Caprimulgus*, de *capra*, chèvre, et *mulgere*, traire; nom fondé sur une erreur.

† **CAPRIN, INE** (ka-prin, pri-n'), *adj.* De chèvre. Les bêtes caprines. Les races caprines.

— HIST. XIIe s. Mais si esteit coverte cele robe chevrine E desus e desuz [dessous] de menue vermine, *Th. le mart.* 156. || XVIe s. Le parc où tel bestail et le caprin couche durant la nuit, O. DE SERRES, 99.

— ÉTYM. *Caprinus*, de *capra*, chèvre.

† **CAPRIPÈDE** (ka-pri-pè-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a des pieds de chèvre.

— ÉTYM. *Capra*, chèvre, et *pes*, pied.

† **CAPRIQUE** (ka-pri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide caprique, acide que produit l'oxydation de l'acide oléique par l'acide azotique.

— ÉTYM. *Caper*, bouc, à cause de l'odeur qu'il répand.

CAPRISANT (ka-pri-zan), *adj. m.* Terme de médecine. Pouls caprisant, pouls qui, interrompu au milieu de sa diastole, l'achève ensuite avec précipitation. || On dit aussi capricant. [Le pouls] est duriuscule, pour ne pas dire dur, repoussant, et même un peu capricant, MOL. *Mal. imag.* II, 9.

— ÉTYM. Bas-lat. *caprizans*, de *capra*, chèvre (voy. ce mot).

1. **CAPRON** (ka-pron), *s. m.* Sorte de grosse fraise. On écrit aussi caperon.

— ÉTYM. Ménage, remarquant que ces fraises ont été nommées *chapiron*, pense qu'elles ont pu être dites ainsi par assimilation avec une petite tête ou plutôt avec un petit capuchon (voy. le suivant).

† 2. **CAPRON** (ka-pron), *s. m.* Morceau de drap ovale que portaient les novices capucins.

— ÉTYM. Autre forme de *chaperon.*

† **CAPRONE** (ka-pro-n'), *s. f.* Houppe de poils qui garnit le haut de la tête de certains mammifères.

— ÉTYM. *Capronæ comæ*, cheveux qui tombent sur le devant de la tête, de *caput*, tête, et *pronus*, penché en avant.

† **CAPRONIER** (ka-pro-nié; l'r ne se lie jamais), *s. m.* Fraisier qui produit les caprons.

CAPSE (ka-ps'), *s. f.* Ancien terme d'université. Boîte de métal où les docteurs de Sorbonne mettaient leurs suffrages, pour admettre aux degrés, ou pour refuser ceux qui avaient subi l'examen.

— ÉTYM. *Capsa*, caisse (voy. ce mot).

† **CAPSELLE** (ka-psè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite capsule monosperme.

— ÉTYM. Voy. CAPSULE.

CAPSULAIRE (ka-psu-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de capsule. Fruit capsulaire, fruit sec qui s'ouvre de lui-même par un certain nombre de pièces ou par des trous. || Terme d'anatomie. Ligaments capsulaires, ligaments qui forment les capsules des articulations.

— ÉTYM. *Capsule*

CAPSULE (ka-psu-l'), *s. f.* || 1° Nom donné à différents objets qui ont plus ou moins d'analogie avec une boîte. || 2° Terme de chimie. Vase en forme de calotte pour les évaporations. || 3° Terme de botanique. Enveloppe membraneuse de certaines graines. Capsules à plusieurs loges. Les plantes à coton du pays, renversant leurs capsules épanouies, ressemblaient à des rosiers blancs, CHATEAUB. *Voy. Am.* 350. || 4° Terme d'anatomie. Capsules articulaires, appareils ligamenteux qui environnent certaines articulations, telles que celles de l'épaule et de la hanche. || 5° Petit godet en cuivre, chargé de poudre fulminante, pour amorcer les armes à percussion. || 6° Enveloppe, soluble et sans goût, de certains médicaments désagréables à prendre.

— HIST. XVIe s. Et encores me frisonne et tremble le cueur dedans sa capsule, RAB. *Pant.* IV, 27.

— ÉTYM. *Capsula*, diminutif de *capsa*, caisse (voy. CAISSE).

† **CAPSULIFÈRE** (ka-psu-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni d'une capsule.

— ÉTYM. *Capsule*, et *ferre*, porter.

† **CAPTAGE**, *s. m.* Action de capter l'eau minérale

CAPTAL (ka-ptal), *s. m.* Ancien titre de dignité, qui signifiait chef, capitaine, dans le midi de la France.

— HIST. XVe s. La ville de Chastillon sur la Dourdogne, heritage au captal de Buch, FROISS. II, II, 9.

— ÉTYM. Bas-lat. *capitalis*, au sens de chef, de *caput*, tête (voy. CHEF).

CAPTATEUR, TRICE (ka-pta-teur, tri-s'), *s. m et f.* Terme de droit. Celui, celle qui use de captation.

— ÉTYM. *Captator*, de *captare*, capter.

CAPTATION (ka-pta-sion; en poésie; de quatre syllabes), *s. f.* Terme de droit. Emploi de moyens captieux, c'est-à-dire de flatteries et mauvais artifices. Testament obtenu par captation.

— ÉTYM. *Captatio*, de *captare*, capter.

CAPTATOIRE (ka-pta-toi-r'), *adj.* Terme de droit. Qui a pour objet la captation.

— ÉTYM. *Captatorius*, de *captare*, capter.

CAPTÉ, ÉE (ka-pté, ptée), *part. passé.* Une bienveillance captée.

CAPTER (ka-pté, *v. a.* || 1° Gagner ou tenter de gagner quelqu'un ou quelque chose par de l'insinuation ou de l'adresse. Ses manières captèrent l'attention. Il capta les suffrages de l'assemblée. || 2° Saisir, à l'aide de tranchées, les origines d'une eau minérale.

— REM. Capter n'a pas nécessairement le sens défavorable qu'ont captation et captieux.

— HIST. XVe s. Et toustefois tous les pays voisins viendrent capter la benevolence du roy, et eux offrir luy complaire en toutes manieres. JUV. DES URS. *Charles VI*, 1388. || XVIe s. Il ne sçait pas, pour avant jeu, capter la benevolence du candide lecteur, MONT. I. 188.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *captar;* du latin *captare*, capter, chercher à prendre, fréquentatif de *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

† **CAPTEUR** (ka-pteur), *adj.* Terme de marine. Un vaisseau capteur ou, substantivement, un capteur, bâtiment qui a fait une prise.

— ÉTYM. *Captor*, preneur; de *capere* (voy. CAPTURE).

CAPTIEUSEMENT (ka-psi-eû-ze-man), *adv.* D'une manière captieuse.

— ÉTYM. *Captieuse*, et le suffixe *ment.*

† **CAPTIEUSETÉ** (ka-psi-eû-ze-té), *s. f.* Qualité de ce qui est captieux.

— HIST. XVIe s. Or sçavoit il leur capsieuseté estre telle qu'ils calompnisoient ses dits, *Hist. de la Toison d'or*, t. II, f° 139, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Captieux.*

CAPTIEUX, EUSE (ka-psi-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui tend à prendre, à surprendre, à conduire à un sens trompeur. User de mots captieux sans les expliquer, PASC. *Prov.* 1. .... Dont l'esprit léger s'attache avidement Aux attraits captieux de mon déguisement, CORN. *Rodog.* IV, 5. Après avoir épouvanté de ces termes captieux deux personnes simples, BALZAC, *le Barbon.* Que dirai-je du dangereux artifice qui fait prononcer à la justice, comme autrefois aux démons, des oracles ambigus et captieux! BOSS. *le Tellier.* Des novateurs tu découvres la fraude Et romps de leurs erreurs les filets captieux, BOIL. *Ép.* III. || 2° En parlant des personnes. Un raisonneur captieux. Un sophiste captieux.

— HIST. XVe s. Les quelles conditions sembloient à plusieurs estre bien captieuses pour ce que les exceptés n'y estoient point nommés, JUV. DES URS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Caut, deceptif et captieux, COQUILLARD, *La seconde partie des droits nouveaux.* || XVIe s. Le comte n'eut que des promesses captieuses, comme de n'estre mis en autres mains que celles du roi, D'AUB. *Hist.* II, 126.

— ÉTYM. Provenç. *capcios;* espagn. *capcioso;* de *captiosus*, de *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

CAPTIF, IVE (ca-ptif, pti-v'; au pluriel l's ne se lie pas : des ca-pti-f infortunés; cependant quelques-uns lient : des ka-ptif-z infortunés), *adj.* || 1° Pris à la guerre et fait esclave. Ils emmenèrent les femmes captives. Racheter les chrétiens captifs. Moi captif à la fleur de l'âge Dans ce vieux fort inhabité, BÉRANG. *Le Prisonnier.* || Substantivement. Il ouvrira les yeux des aveugles et tirera les captifs de leur prison, BOSS. *Hist.* II, 4. Un captif insolent d'avoir brisé sa chaîne, CORN. *Nicom.* V, 10. Rome vit passer au nombre des vaincus Plus

d'un captif chargé des fers d'Antiochus, RAC. *Béren.* III, 1. La guerre dans Lesbos me fit votre captive, ID. *Iphig.* III, 4. Moi qui contre l'amour fièrement révolté, Aux fers de ses captifs ai longtemps insulté, ID. *Phèdre*, II, 2. || L'ordre de la rédemption des captifs, ordre religieux dont la destination était de racheter les captifs faits par les Barbaresques. || **2°** En général et dans le style relevé, pris, détenu. Un oiseau captif. Les coupables qu'il tenait captifs, BOSS. *Hist.* II, 6. Captive, dès le berceau, des ennemis les plus implacables de sa maison, ID. *Duch. d'Orléans.* Comme il n'a jamais refusé ce qui était raisonnable, étant vainqueur, il a toujours rejeté ce qui était faible et injuste, étant captif, ID. *Reine d'Angl.* || Asservi. Rendre par un décret public à la Grèce, si longtemps captive, la liberté à laquelle elle ne pensait plus, BOSS. *Hist.* III, 6. || **3°** Par extension, qui est contraint ou attaché. Cette place me rend fort captif. Âme captive des sens, des plaisirs. C'est proprement un charme : il rend l'âme attentive, Ou plutôt il la tient captive, Nous attachant à des récits, LA FONT. VII, *à Mme de Montespan.* Tiens ta langue captive, et si ce grand silence.... CORN. *Cinna*, V, 1. Il ne faut point tenir les vérités captives, SÉV. 111. Dans son génie étroit il est toujours captif ; Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif, BOIL. *A. poét.* I. [Âme] toi qui étais née pour l'éternité et pour un objet immortel, tu deviens éprise et captive d'une fleur que le soleil dessèche, BOSS. *La Vallière.* L'âme, devenue captive du plaisir, devient ennemie de la raison, ID. *ib.* Philisbourg qui tint si longtemps le Rhin captif sous nos lois, BOSS. *Louis de Bourbon.* || **4°** Ballon captif, aérostat qu'on retient au moyen d'une corde, par opposition à ballon perdu, qu'on laisse aller dans l'air.

— SYN. CAPTIF, ESCLAVE, PRISONNIER. Dans le sens ancien et souvent usité, le captif est pris à la guerre, et peut être fait esclave ; dans le sens moderne, captif est synonyme de prisonnier, avec cette différence que captif est de la poésie et du style relevé. L'esclave n'est pas pris à la guerre ; il reçoit l'esclavage en héritage de ses parents, ou bien on l'achète de ceux qui le possèdent ou qui font la traite. Le prisonnier est ou pris à la guerre, ou détenu de toute autre façon ; mais il n'est pas esclave.

— HIST. XVI° s. Ceste galere estoit de seize rames pour banc, accoustrée magnifiquement des armes captives, riches draps de pourpre, et autres telles despouilles, AMYOT, *P. Æm.* 50. Empeschant que l'on ne monstre publiquement la grandeur et la gloire des roys Philippus et Alexandre le Grand prisonnieres et captives soubz les armes romaines, ID. *ib.* 53. La belle main dont la forte foiblesse D'un joug captif donte les plus puissans, DU BELLAY, II, 11, *recto.* As-tu point veu une nymphe craintive, Qui va menant ma liberté captive Par les sommets des plus haultes montaignes? ID. II, 28, *recto.* Ceste police de la plus part de nos colleges m'a tousjours despleu ; c'est une vraye geaule de jeunesse captive, MONT. I, 183.

— ÉTYM. *Captivus*, captif (voy. CHÉTIF, qui est l'ancienne forme de *captif*). *Captif* a été refait sur le latin au XVI° siècle.

† **CAPTION** (ka-psion), *s. f.* Moyen captieux. Mot ancien qui se comprend et qui se distingue de captation, la captation étant l'emploi des captions, des moyens captieux.

— HIST. XVI° s. Ils taschent de nous surprendre par captions et vaines sophisteries, CALV. *Instit.* 656. Paix pleine de fraude et de captions, D'AUB. *Hist.* II, 106. Desquelles offres et discours, quoique grandement specieuses et pleines d'artifices, la caption et la malice mesme ne me furent pas fort difficiles à descouvrir, SULLY, *Mém.* t. VI, p. 367, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Captio*, de *capere*, prendre (voy. CAPTURE).

CAPTIVÉ, ÉE (ka-pti-vé, vée), *part. passé.* Tenu attaché et comme captif. Captivé par les sons d'une musique délicieuse.

CAPTIVER (ka-pti-vé), *v. a.* || **1°** Retenir prisonnier. Il captivait sa femme cependant, De ses cheveux voulait suivre le nombre, La faisait suivre en toute heure, en tous lieux, LA FONT. *On ne s'avise pas....* || Tombé en désuétude au propre. || **2°** Fig. Soumettre, maîtriser. Un enfant difficile à captiver. Mes affaires me captivent entièrement. Loin de vous captiver, souffrez qu'elles [les grandeurs] vous cèdent, CORN. *Cinna*, II, 1. ...Quoi ! votre amour souffre qu'on le captive? RAC. *Brit.* II, 6. La vengeance à ce point a pu vous captiver, VOLT. *Mérop.* IV, 2. Que chacun sous telle puissance captive son obéissance, MALH. V, 28. Soumettre notre raison en la captivant sous le joug de la foi, BOURD. *Car.* I, *Rel. chr.* 270. Sacrifiant nos lumières, captivant notre raison, MASS. *Panég. Un saint mart.* Tout fidèle doit captiver son entendement, FLÉCH. *Dauphin.* || Absolument. Les observances deviennent pénibles ; la prière, loin de consoler, gêne et captive, MASS. *Panég. Prof. relig. sermon* 2. || **3°** Séduire, gagner. Captiver son auditoire. [Ils] trouvent le secret de captiver les sens, CORN. *Sert.* II, 2. Pour charmer le vulgaire, Pour captiver un peuple inquiet et jaloux, VOLT. *Sophon.* V, 1. Je la vis captiver et le peuple et l'armée, ID. *Sémir.* II, 4. Arts trop pernicieux dont l'éclat les captive, ID. *Tancr.* I, 1. Les femmes cherchent à captiver les hommes de parti, DIDER. *Ess. sur Claude.* || **4°** *V. réfl.* Se captiver, se rendre captif, attentif, soumis. Il faut savoir se captiver. Ce qui le plus me désespère, C'est cet amant parfait et si digne de plaire Qui se captive sous ses lois, MOL. *Psyché*, IV, 1. Pendant que tu disais en ton cœur rebelle : je ne puis me captiver.... BOSS. *Anne de Gonzague.*

— HIST. XV° s. Infidelité naist de l'orgueil de l'entendement qui ne se veut soumettre ou captiver pour obeir à la Sainte Ecriture, GERSON, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVI° s. Dieu accepte notre obeissance, moyennant que nous captivions et mations tous nos sens et desirs pour les rendre sujets à lui, CALV. 238. L'or des cheveux me captive, DU BELLAY, VII, 21, *verso.* Je captive ayséement mes creances soubs l'auctorité des opinions anciennes, MONT. II, 15. Le plus grand nombre, au lieu de hausser quelques fois l'esprit, le rabaissent tousjours, et le captivent en la fange de la terre, LANOUE, 528. Quand vous aurez captivé le cœur de tous les François, D'AUB. *Vie*, XCIII. Apprenons à nous captiver et brider nostre appetit, PARÉ, XXIV, 53. Nostre ame, serve et captivée soubs l'auctorité des leçons d'aultruy, MONT. I, 161. Il faut ouyr, considerer et faire compte des anciens, non s'y captiver qu'avec la raison, CHARRON, *Sagesse*, *préf. de la 2° édit.*

— ÉTYM. Provenç. *captivar* ; espagn. *cautivar* ; portug. *cativar* ; ital. *cattivare* ; de *captivare*, de *captivus* (voy. CAPTIF).

† **CAPTIVERIE** (ka-pti-ve-rie), *s. f.* Terme de traite. Grand bâtiment dans lequel on renferme les nègres au Sénégal avant de les expédier aux colonies. Vieux.

— ÉTYM. *Captif.*

CAPTIVITÉ (ka-pti-vi-té), *s. f.* || **1°** État de captif. Tenir en captivité. Racheter de captivité. || **2°** Fig. La captivité dans laquelle nous tiennent les passions. L'âme menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de son corps, BOSS. *La Vallière.* || *Au plur.* D'un amour si parfait les chaînes sont si belles, Que nos captivités doivent être éternelles, CORN. *Héracl.* I, 4. S'élever au-dessus des captivités où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur, BOSS. dans GIRAULT-DUVIVIER (qui ajoute : Corneille et Bossuet ont employé ce mot au pluriel ; et en effet un tel pluriel rend la pensée et exprime toutes les sujétions qui enchaînent). || **3°** Absence de liberté causée par les occupations, par une contrainte quelconque. Cette place me tient en captivité. Vous tenez trop vos enfants en captivité.

— HIST. XII° E tuz menad en chaitivier, le rei meïme, e les princes, et les vaillanz cumbateurs dis milie, *Rois*, 433. Kar tu l'menas de Egypte hors de servage, e de anguisse e de cheitiveisun, *ib.* 264. || XIII° s. Et quant crestien repairoient de cativisons tout nu, il les faisoient reviestir selonc ce qu'il estoient, *Chr. de Rains*, 210. || XV° s. Il relacha la chetiveté des Juifs qui estoyent en Egipte, CHR. DE PISAN, *Hist. de Ch. V*, III, ch. 12. Ung qui se essaiast de le getter dehors de la captivité où il est, *Bibl. des chartes*, 4° série, t. I, p. 267. || XVI° s. Homme aimé des dieux, et envoyé expressement pour delivrer la Sicile de captivité, AMYOT, *Timoléon*, 24.

— ÉTYM. Provenç. *captivitat* ; espagn. *cautividad* ; ital. *cattività* ; de *captivitatem*, de *captivus*, captif. L'ancienne forme française est *chetiveté*, à côté de laquelle est *chetivoison* (répondant à un bas-latin *captivationem*) et *chaitivier* (répondant à un bas-latin *captivarium*).

CAPTURE (ka-ptu-r'), *s. f.* Action de prendre. Se dit : 1° quand on arrête un homme par ordre de justice : on a repris un forçat évadé ; c'est une heureuse capture ; 2° quand un corsaire fait une prise : la capture de plusieurs bâtiments de commerce ; le bâtiment pris se nomme aussi une capture : il conduisit heureusement ses captures à Brest ; 3° quand les soldats font quelque prise à la guerre ; 4° quand les employés de la douane saisissent des marchandises de contrebande. || Familièrement. Vous allez à la pêche, eh bien ! bonne capture ! || Ironiquement. Ah ! il a épousé cette fille, il a fait là une belle capture !

— HIST. XVI° s. Un inquisiteur de la foy n'a capture ou arrest en ce royaume, sinon par l'ayde et autorité du bras seculier, PITHOU, 37. M. de Vieilleville repliqua, que le tout dependoit de la capture, et qu'ils n'estoient pas assez forts pour l'arrester, CARLOIX, IV, 4.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *captura* ; ital. *cattura* ; de *captura*, de *capere*, prendre.

CAPTURÉ, ÉE (ka-ptu-ré, rée), *part. passé.* Les navires de commerce capturés par l'ennemi.

CAPTURER (ka-ptu-ré), *v. a.* Faire capture. Capturer un débiteur contre lequel il y a prise de corps, un bâtiment de commerce, des marchandises de contrebande.

— ÉTYM. *Capture.*

CAPUCE (ka-pu-s'), *s. m.* || **1°** Morceau d'étoffe grossière taillée en pointe, qui couvre la tête des capucins, à la différence des bénédictins, des bernardins et des célestins qui portent un capuchon. Il dit sous son capuce.... LAFONT. *Herm.* || **2°** Partie supérieure de certaines gardes de sabre ou d'épée.

— ÉTYM. Ital. *cappuccio*, augmentatif de *cappa* (voy. CHAPE).

† **CAPUCHE** (ka-pu-ch'), *s. f.* Sorte de coiffure de femme en étoffe légère. Synonyme de capeline.

— ÉTYM. Le même que *capuce.*

CAPUCHON (ka-pu-chon), *s. m.* || **1°** Vêtement de tête, qui se rabat ou se rejette en arrière, à volonté. Le capuchon fait partie de l'habillement de certains moines. Rabelais, ce fou si sage, Lui légua par parenté Un capuchon dont l'usage En fait un sage en gaîté, BÉRANG. *Ermite.* || Prendre le capuchon, se faire moine. || **2°** Par analogie, objet en forme de capuchon. Trois lampes auxquelles M. de Wolmar a fait ajouter des capuchons de fer-blanc, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. || **3°** Terme de botanique. Boursouflure en forme de sac ou de casque qu'on remarque dans les pétales de certaines plantes, comme les aconits. || **4°** Terme de marine. Espèce de coiffe goudronnée que l'on met sur le bout des haubans.

— HIST. XVI° s. Trois moynetons et novices, ayans chacun le casque en teste dessous leurs capuchons, *Sat. Ménipp.* 12. Le muscle appellé trapeze, vulgairement capuchon de moine, PARÉ, IV, 19.

— ÉTYM. Augmentatif de *capuche* ; bourguig. *caipuchon.*

CAPUCHONNÉ, ÉE (ka-pu-cho-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de capuchon. Pétales capuchonnés.

— ÉTYM. *Capuchon.*

CAPUCIN, INE (ka-pu-sin, si-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Religieux, religieuse d'un des ordres de Saint-François. Les capucins sont religieux réformés (en 1525) de l'ordre de Saint-François, reçus en France sous le règne de Charles IX, à la recommandation du cardinal de Lorraine. || Barbe de capucin, longue barbe. || Parler comme un capucin, parler du nez. || **2°** Fig. et familièrement, homme qui affiche une dévotion étroite. Je n'ai jamais vu sur notre théâtre un vieillard attendrissant ; Sarazin même ne jouait Lusignan [dans Zaïre] que comme un capucin, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 16 mai 1767. || À la capucine, locution familière pour dire en capucin, avec une dévotion étroite. Les sermons du P. Séraphin, dont il répétait souvent deux fois de suite les mêmes phrases, étaient fort à la capucine, ST-SIMON, 35, 151. || **3°** Capucin de carte, carte que les enfants plient longitudinalement pour la faire tenir droite, et à laquelle ils font une entaille en angle aigu, qu'ils retournent en la relevant pour lui donnner l'air d'un capuce ; ces capucins, rangés à la file et assez près, tombent les uns sur les autres quand on fait tomber le premier. De là les locutions : ils tombèrent comme des capucins de carte ; ils ne tiendront pas plus que des capucins de carte. || **4°** Barbe de capucin, nom de la salade de chicorée sauvage étiolée.

— HIST. XVI° s. Pour n'estre continent, je ne laisse d'advouer sincerement la continence des feuillants et des capuchins, MONT. I, 262.

— ÉTYM. Bourguig. *caipuchain* ; picard, *capuchin* ; de l'ital. *cappucino*, de *cappucio*, capuce, à cause du *capuchon* que portent les capucins.

CAPUCINADE (ka-pu-si-na-d'), *s. f.* Terme familier. Plate tirade de morale ou de dévotion. Débitant d'un ton de racoleur ses capucinades, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Affectation de dévotion. Faire une capucinade.

— ÉTYM. *Capucin.*

CAPUCINE (ka-pu-si-n'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Plante potagère et d'ornement, originaire du Pérou et dont il y a deux espèces : la capucine à feuilles larges (*tropæolum majus, L.*), et la capucine à petites feuilles (*tropæolum minus, L.*). || La fleur même. Une salade garnie de capucines. La fleur capucine brode de ses chiffres de pourpre les murs sacrés, CHATEAUBR. *Génie*, III, V, 2. || Câpres capucines, boutons à fleurs de la capucine confits au vinaigre. || Couleur capucine, couleur aurore foncé comme cette fleur. || La capucine tubéreuse (*tropæolum tuberosum, L.*) fournit une belle fécule, abondante et alimentaire. || **2°** Terme d'arquebusier. Anneau de métal qui relie le canon et le bois d'une arme à feu, ainsi dit par assimilation avec la forme de la fleur de la capucine. La première capucine est la plus voisine de la crosse; la deuxième porte aussi le nom de grenadière, et la troisième est appelée embouchoir parce qu'elle reçoit d'abord l'extrémité de la baguette. || Fig. Dans le langage trivial des soldats. Enfoncé jusqu'à la première capucine, qui a une déception complète. || **3°** Terme de poterie. Petite écuelle de terre munie d'une queue. || **4°** Crayon de plombagine. || **5°** Terme de maçon. Petit entablement composé d'un talon et d'un larmier. || **6°** Terme de marine. Courbe qui lie l'éperon avec l'étrave. Courbe de soutien d'un vieux navire.

— ÉTYM. *Capucin*, à cause que la plante a ses fleurs en forme de capuchon.

† **CAPUCINERIE** (ka-pu-si-ne-rie), *s. f.* Terme familier. Action de se faire capucin. Il est vrai je suis capucin. ...Dès que monsieur l'abbé Terrai A su ma capucinerie, De mes biens il m'a délivré; Que servent-ils dans l'autre vie? VOLT. *Stances*, 22.

— ÉTYM. *Capucin*.

CAPUCINIÈRE (ka-pu-si-niè-r'), *s. f.* Familièrement et par dénigrement, maison de capucins. || Fig. Maison, établissement où domine une dévotion étroite.

— ÉTYM. *Capucin*.

† **CAPULOÏDE** (ka-pu-lo-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de tasse.

— ÉTYM. *Capula*, sorte de tasse, et εἶδος, forme.

CAPUT MORTUUM (ka-put'-mor-tu-om'), *s. m.* Terme de chimie ancienne. Résidu dont on ne peut plus rien tirer. || Fig. et par dénigrement, valeur réelle, reste définitif de travaux, d'efforts, de combinaisons, de théories, etc. qui promettaient monts et merveilles, et qui ont avorté en grande partie. || *Au plur.* Des caput-mortuum.

— ÉTYM. *Caput*, tête (voy. CHEF), et *mortuum*, mort : tête morte, c'est-à-dire résidu dont les anciens chimistes ne pouvaient plus rien extraire, ayant tiré par la distillation divers éléments, soufre, sel, mercure, esprit, qu'ils nommaient de noms bizarres.

† **CAPVIRADE** (kap-vi-ra-d'), *s. f.* Terme d'agriculture usité dans le Midi. Extrémité d'un champ où tournent les bœufs et qu'on laboure perpendiculairement aux raies.

— ÉTYM. *Cap*, bout (voy. CAP), et *virer*.

CAQUAGE (ka-ka-j'), *s. m.* Action de caquer les harengs. || Action de mettre de la poudre ou du salpêtre en tonneaux.

— REM. L'Académie devrait écrire *cacage ;* car les autres verbes en *quer* qui forment des substantifs en *age*, ont *c* au substantif : *blocage*, de *bloquer; parcage*, de *parquer*.

— ÉTYM. *Caquer*.

CAQUE (ka-k'), *s. f.* || **1°** Espèce de barrique où l'on met les harengs salés. || Rangés, serrés comme harengs en caque, très-serrés. || **2°** Fourneau pour fondre la cire. || **3°** Tonneau de bois contenant le suif fondu pour la chandelle moulée. || **4°** Baril à poudre ou à salpêtre. || Proverbe. La caque sent toujours le hareng, c'est-à-dire on se ressent toujours de ses habitudes, de tout ce qui constitue la vie antérieure; se dit aussi de ceux qui passent d'une position inférieure à une position plus élevée.

— HIST. XIVe s. Tonnel de caqueharenc, DU CANGE, *caquus*. Ung caquin de cervoise, ID. *ib.* || XVe s. .... Reservé neuf veuglaires, deux cacques de poudre, vingt-et-trois arbalestes et neuf coffres de traits, MONSTR. II, 12. Car chascun jour, à force d'engins, ietoient en la forteresse plus de cent cacques plains des ordures de la ville, *Boucicaut*, III, 8. || XVIe s. Il fut emporté d'un caque ou deux de poudre, estant couché au lit de sa femme, CASTELNAU, 188. Le feu s'y mit si furieusement que les esclas des caques allerent tuer des hommes outre la riviere, D'AUBIG. *Hist.* I, 292. Le feu s'estant mis dans une caque de [illegible] ID. *ib.* II, 209.

[illegible]

CAQUÉ, ÉE (ka-ké, kée), *part. passé*. Des harengs caqués.

CAQUER (ka-ké), *v. a.* || **1°** Préparer le poisson, c'est-à-dire lui ôter les ouïes pour le mettre en caque. || Mettre le poisson en caque. || **2°** Mettre la poudre ou le salpêtre en barils.

— HIST. XIVe s. Hareng quaque soit mis en eaue fresche, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Holland. *kaaken*, ôter les ouïes, de *kaaken*, ouïes, mâchoire, puis mettre en tonneau; d'où *caque* le tonneau lui-même. C'est ainsi que un mot signifiant mâchoire en est venu à signifier tonneau.

† **CAQUEROLLE** (ka-ke-ro-l'), *s. f.* Casserolle de cuivre à trois pieds et à manche.

† **CAQUESANGUE** (ka-ke-san-gh'), *s. f.* Dyssenterie.

— HIST. XVIe s. Le flux des dysenteries et caquesangues, PARÉ, XXIII, 36. Il y a un accident de peste, appelé caquesange, qui est un flux de ventre qui ulcere et corrode les intestins, ID. XXIV, 30.

— ÉTYM. Ital. *cacasangue*, de *cacare*, aller à la selle, et *sangue*, sang.

CAQUET (ka-kè; le *t* ne se lie pas dans la conversation; au pluriel l'*s* se lie : des ka-kè-z insipides; caquets rime avec traits, procès, jamais, paix), *s. m.* || **1°** Au propre, le cri de la poule qui pond. || **2°** Fig. Babil haut et bruyant, et aussi babil de jactance. C'est un ignorant, un poltron, qui n'a que du caquet.... Si j'eusse étudié.... Une cornette au col, debout dans un parquet, A tort et à travers je vendrais mon caquet [d'avocat], RÉGNIER, *Sat.* IV. Enfin, comme en caquet ce vieux sexe fourmille, ID. *Sat.* XIII. Étourdi du caquet, je feignais de le croire, ID. *Sat.* XI. Quel caquet est le vôtre! MOL. *Tart.* II, 4. Vous avez le caquet bien affilé, ID. *Bourg. g.* III, 3. Il me divertit avec sa voix, et tu m'étourdis avec ton caquet, ID. *Princ. d'Él.* 2e *intermède*, scène 1. L'ourse va trouver sa voisine la corneille, qui faisait un grand bruit par son caquet sous un arbre, FÉN. XIX, 43. Le grand caquet vient de la prétention à l'esprit, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Je devrais me contraindre Jusques à m'éclaircir de ce que je dois craindre, A pousser jusqu'au bout son caquet indiscret, MOL. *Éc. des F.* I, 7. Enfin, mon étourdi n'aura pas lieu d'en rire; Par son trop de caquet il a ce qu'il lui faut, ID. *ib.* III, 3. J'ai bien peur que ceci n'approche fort de leur style [des mauvais poëtes] et que vous n'y reconnaissiez plutôt le caquet importun des pies que l'agréable facilité des muses, RAC. *Lett.* 12, *à La Fontaine*. ....Vous voulez que je trouve parfait Un petit suffisant qui n'a que du caquet, GRESSET, *le Méchant*, IV, 6. || Avoir du caquet, se montrer parleur et fier. M. de Grignan a bien du caquet, SÉV. 110. || Rabattre le caquet, rabaisser le caquet, faire tomber la jactance. Un lion en passant rabattit leur caquet, LA FONT. *Fabl.* III, 10. Je vous assure que cela rabaisse le caquet, SÉV. 5. || Caquet bon bec, personne bavarde et médisante. C'est le nom de la pie dans La Fontaine. Caquet bon bec [la pie] alors de jaser au plus dru, *Fabl.* XII, 11. On assure que cette expression est de la création de La Fontaine. || **3°** *Au plur.* Propos futiles ou malins. Provoquer, redouter, faire taire les caquets. A tous les sots caquets n'ayons donc nul égard, MOL. *Tart.* I, 1. Mille caquets divers s'y font en moins de rien, ID. *ib.* Une petite ville, d'où l'on a banni les caquets, LA BRUY. 5. Croyez-moi, beautés monarchiques, Le mot vertu dans vos caquets, Ressemble aux grands noms historiques, Que devant vous crie un laquais, BÉRANG. *Vertu de L.* || **4°** Le caquet de l'accouchée, conversation des femmes qui visitent une nouvelle accouchée.

— HIST. XVe s. Puis, sans faire plus long quaquet, Les voulut tout incontinent Remettre dedans le baquet, VILLON, 1re *Repue. Comment ils eurent des trippes.* || XVIe s. Et fay que devant mon prince Desormais plus ne me pince Le caquet des envieux, RONSARD, *Odes*, V, 5. Cecy surpasse toute bassesse de cœur, en personnes de tel reng, d'avoir voulu tirer quelque principale gloire du caquet et de la parlerie [de ce qu'on dirait d'eux], MONT. I, 287. Par où il bridoit les occultes caquets des mocqueurs, et esmoussoit la pointe de ce reproche, ID. III, 48. Je lui abas son cacquet, PALSGR. p. 414. Si vous pouviez, ô heureux perroquet, Ma volonté et mon affection Bien declarer par vostre bon cacquet! Si vous pouviez dire ma passion! *Vers de don Carlos, fils de Philippe II*, dans *Élisabeth de Valois*, par Me WALKER-FREER. Adieu les plaisirs des champs; Plus à l'abri de l'ombrage Des oyselets aux doux chants On n'oit le caquet ramage, BAÏF, *Œuvres*, p. 75, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. *Caqueter*.

CAQUETAGE (ka-ke-ta-j'), *s. m.* Action de caqueter et caquets. C'était un caquetage perpétuel. Je ne fais pas attention aux caquetages. Mais bientôt un jeune seigneur M'enlève à leur doux caquetage, BÉRANG. *Cinq étages*.

— ÉTYM. *Caqueter*.

CAQUÈTE (ka-kè-te), *s. f.* Baquet où les harengères mettent des carpes.

— ÉTYM. Diminutif de *caque*. Il devrait s'écrire *caquette*, puisque c'est l'orthographe des diminutifs en *ette*.

CAQUETER (ka-ke-té. L'Académie ne conjugue pas ce verbe que l'on conjuguera à volonté : je caquette ou je caquète; je caquetterai ou je caquèterai; je caquetterais ou je caquèterais; caquette ou caquète. Ce verbe est très-mal conjugué par certaines personnes qui prononcent je cakte et non je kakète, je kakterai, et non je kakèterai), *v. n.* || **1°** Au propre se dit du cri de la poule qui pond ou a pondu. || **2°** Par extension et familièrement, se dit du babil dans la chambre d'une accouchée, du babil des perroquets et de tout babil futile ou médisant. ....Discourt de sa vertu, en caquette tout haut, RÉGNIER, *Sat.* VII. Assez de tes amours m'a caqueté la fable, ID. *Élég.* IV. Il caquette comme une accouchée, SÉV. 398. Vous avez caqueté dès le troisième jour de votre accouchement, ID. 108. De telles gens il est beaucoup Qui prendraient Vaugirard pour Rome, Et qui, caquetant au plus dru, Parlent de tout et n'ont rien vu, LA FONT. *Fabl.* IV, 7.

— HIST. XVe s. Il dient qu'il eschaperont; Lonc temps approphetizié l'ont : Encore seront racheté, Et pour ce ont tant quaqueté, *Myst. Nat. de J.-C.* Car est œuvre de femme de caqueter moult, CHASTEL. *Vérité mal prise*. .., Il vient, il caquette, COQUILLART, *Monol. de la botte de foin.* || XVIe s. Tel caquette des autres, qui, s'il y estoit, se trouveroit bien empesché, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 189, dans LACURNE. Ils caquettent comme cicongnes, ils coqueliquent comme les coqs, PARÉ, *Animaux*, 25. Je ne veux oublier le coqueter des coqs et poules; qui est le langage dont ils nous rompent la tête quand ils s'entrefont l'amour, et dont nous avons formé, par une belle métaphore, caqueter, lorsque quelques babillards nous repaissent de paroles vaines; et de là mesme, les medisans ont appelé le caquet des femmes, mesme que l'on appelle une femme coquette qui parle beaucoup sans sujet, PASQ. *Rech.* VIII, 6. Il me fache de vous ouyr caquetter ainsi hors de saison, PALSGR. p. 430.

— ÉTYM. Malgré le dire de Pasquier, il est difficile de passer de *coquet* à *caquet;* ce changement de l'*o* en *a*, possible en soi, n'étant pas justifié ici par l'historique, qui n'a jamais que la forme en *a*. Jusqu'à plus ample informé, il ne faut voir dans ce mot qu'une onomatopée.

CAQUETERIE (ka-kè-te-rie), *s. f.* Action de caqueter; caquets. Une caqueterie, des caqueteries sans fin.

— REM. L'Académie écrit *caqueterie* par un seul *t* et *coquetterie* par deux; il serait bon de mettre de l'uniformité et de conformer l'orthographe à la règle qui ne veut pas deux muettes de suite.

— ÉTYM. *Caqueter*.

CAQUETEUR, EUSE (ka-ke-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui caquette et babille beaucoup.

— HIST. XVe s. Aussi sont bonnes caquetieres Allemandes et Pruciennes, VILLON, *Ball. des fem. de Paris.* || XVIe s. La science est caqueteresse, envieuse de se monstrer, CHARRON, *Sagesse*, p. 530, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Caqueter*.

† **CAQUETOIRE** (ka-ke-toi-r'), *s. f.* || **1°** Chaise basse à dos très-élevé et sans bras. C'est ce que nous nommons maintenant causeuse. || **2°** Bâton placé au milieu des mancherons de la charrue.

— HIST. XVIe s. Il n'y a pas d'apparence que les femmes aient alors le bec gelé; pour le moins, j'en repon pour celles de Paris, qui ne se sont tenu d'apeler des caquetoires leurs sieges, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 64, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Caqueter*.

CAQUEUR, EUSE (ka-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui caque les harengs. || *S. m.* Un caqueur, couteau à l'usage des caqueurs de harengs

— ÉTYM. *Caquer*.

† **CAQUEUX, EUSE** (ka-keû, eû-z'), *s. m.* et *f.* Race misérable de Bretagne avec laquelle le reste de la population ne contractait pas d'alliance. Les caqueux sont dits aussi cacous et caquins.

— ÉTYM. Bas-lat. *cacosus*, caqueux.

† **CAQUILLIER** (ka-ki-lié), *s. m.* Terme de botanique. Voy. CAKILE.

-ra-ko-l'), *s. f.* Terme de bo-
aricot dont la fleur est contour-

e; ital. *caracò.*
a-ra-ko-r'), *s. f.* Sorte de navire
Philippines.
(ka-ra-kou-lé), *v. n.* Terme d'oi-
er.
(ka-ra-ktè-r'), *s. m.* || **1°** Signe tracé
lettres de l'alphabet, les signes de
chiffres sont des caractères. Carac-
es caractères de l'alphabet. Gravé
es. Écrit en petits caractères. Il ne
caractères. Caractères symboliques,
Les caractères de cette inscription
facés. Si vous avez peine à lire cette
re pas en assez beau caractère, PASC.
je, dois-je croire un billet de Mau-
st sa main, ou s'il est contrefait ;
onnaître encor le caractère, CORN.
yez ce qu'en mourant me laisse
baise en soupirant le sacré carac-
.... Voici ces sacrés caractères, Les
ins de ces cruels mystères, VOLT.
sommets brisés des Apalaches se
des caractères d'azur, CHATEAUB.
des types d'imprimerie. Graveur,
res. Ces caractères sont usés. Ce
refondre. L'œil de ce caractère
algèbre, en astronomie, en chi-
en pharmacie, caractère, signe
se sert pour exprimer quelque
marque portée par superstition
ui, c'est un enchanteur qui porte
ressembler aux maîtres des mai-
III, 5. On dit qu'il a un caractère
r de toutes les femmes, ID. *Pourc.*
sens. || **2°** Fig. Quoique cette idée
uté soit gravée dans le fond de nos
s ineffaçables, PASC. dans COUSIN.
ier qu'on quitte ses parents : L'hy-
nt ces profonds caractères, COR-
. || **3°** Titre naturel ou légal qui
.. Il dépouille le caractère d'ami
ui de juge. Le caractère royal. Les
ici avec un caractère public. Qui
officiel. Qui a caractère pour or-
fendre. Certains sacrements impri-
indélébile. Déployer, cacher son
connaître, cacher le titre officiel
énéraux romains commencèrent à
oldats, qui ne regardaient en eux
caractère de l'autorité publique,
n père est toujours père ; Rien
e sacré caractère, CORN. *Poly.*
être? — Roi. Reprenez haute-
ictère, ID. *Nicom.* IV, 3. Un agent
roi suédois réfugié chez les Turcs,
5. || **4°** Ce qui est le propre d'une
e distinctif de la vérité. C'est un
génie. Je rechercherai les carac-
l'imprévoyance est le caractère de
r aux origines des villes un carac-
Ces trois philosophes avaient une
actère différent. Conserver le ca-
nts genres de littérature. Nous
aractère d'amour dans nos cœurs
mesure que l'esprit se perfec-
COUSIN. La bonté est le caractère
s rois, BOSS. *Polit.* Elle porte le
de Dieu, ID. *Hist.* II, 13. Le style
né le caractère des âges, ID. *ib.* II,
ractère du temps, ID. *ib.* II, 3. Faut-
d'un profane adultère Brille de la
actère? RAC. *Phèd.* IV, 2. Un ca-
se et de timidité né avec nous,
ontre les vices. Vous êtes marqué
éprouvés, ID. *Car. Fausse confes-*
a sur le front d'un caractère de
ar. Méd. Elles sont marquées du
Afflict. L'Église, sous
écution du caractère
nie, I, 1. || Dans
fications apparentes
jets. Les naturalistes
ts les plus saillants,

cine, caractère s'emploie pour exprimer l'état plus ou moins grave d'une maladie. Pneumonie de mauvais caractère, d'un caractère fâcheux. Fièvre d'un caractère bénin. || **5°** Ce qui distingue, au moral, une personne d'une autre ; nature, naturel, mœurs, sentiments. La différence des caractères. D'un caractère irascible. Dompter ces caractères intraitables. Un mauvais caractère. Un noble caractère. Force de caractère. Suivre son caractère. Peinture des caractères. Je suis sorti de mon caractère, BOSS. *Var. Préf.* Il faudrait des foudres pour des âmes de ce caractère, MASS. *Carême, Confess.* Des chevaliers français tel est le caractère, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Quelle véhémence dans les sentiments [chez Corneille] ! Quelle dignité, et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères ! RAC. *Disc. de récept. de Th. Corneille.* || Comédie de caractère, celle où l'on présente un caractère dominant qui fait proprement le sujet de la pièce. *Le Menteur*, *l'Avare*, *le Glorieux* sont des comédies de caractère. || Familièrement. C'est un bon caractère d'homme. || La personne même qui a le caractère. Les mauvais caractères sont toujours malheureux. || Les Caractères de tel auteur, l'ouvrage dans lequel un auteur a peint les caractères, les mœurs. Les Caractères de Théophraste, de La Bruyère. || **6°** Absolument, ensemble des facultés qui se rapportent à l'action, distinct du cœur et de l'esprit. C'est le caractère qui domine en lui. || Les facultés morales opposées aux facultés intellectuelles. Grand de génie et grand de caractère, BÉRANG. *Cinq mai.* || Fermeté. Il veut montrer du caractère. Comme il convenait à des hommes de caractère. Dans cet entretien il fit preuve de caractère. Manquer entièrement de caractère. Homme sans caractère. C'est un homme à caractère. Elle aimait mieux qu'on manquât de sagesse que de caractère, et qu'on eût le cœur faible que l'esprit impertinent et corrompu, MARIVAUX, *Vie de Marianne*, 4ᵉ partie, p. 218. || Celui, celle qui a dans son moral quelque chose qui se distingue en s'accusant. C'est un caractère. || **7°** Absolument, en un autre sens, expression, air expressif. Il a une physionomie sans caractère. Voilà un beau caractère de tête. La nature a tracé dans ses regards mourants Un si grand caractère et des traits si touchants, VOLT. *Mahom.* IV, 4. || Danse de caractère, danse qui représente une petite action. On pria Blanca d'exécuter une de ces danses de caractère où elle surpassait les plus habiles *guitanas*, CHATEAUB. *D. des Abenc.* 166. || Dans les œuvres de littérature et d'art, qualité qui les élève au-dessus du commun et du vulgaire ; certaine originalité d'intention et de style. Cette comédie, cette musique n'a point de caractère. || En musique, demi-caractère se dit de la musique ou de la danse qui tient le milieu entre le genre grave et le genre comique.

— SYN. CARACTÈRE, MŒURS. En termes de théâtre, on entend par mœurs ou mœurs générales les habitudes qui appartiennent à une nation, à une époque, à tel ou tel âge, à telle ou telle condition. Le caractère, qu'on appelle aussi quelquefois les mœurs particulières, est plus spécial à chaque personnage. Dans *Iphigénie* Achille est ardent, Ulysse est rusé, ce sont deux caractères différents ; mais tous les deux doivent représenter les mœurs grecques ou ce que nous consentons à regarder comme ces mœurs.

— HIST. XIIᵉ s. L'aveit issi [ainsi] apariliez, D'arz enchanté e primseignez, E sur lui tant caractes fait, Que jà d'armes n'en fust sanc trait, BENOIT, *Chron.* I, 709. || XIIIᵉ s. Après doivent faire jurer à chascun des champions que il ne porte bref, ne charei, ne sorcerie, *Ass. de Jérus.* ch. 102, dans DU CANGE, *caraula.* || XIVᵉ s. Le dit Camus usoit et ouvroit de mauvais art, comme de sorceries et caraux, DU CANGE, *caraula.* Fait faire par une juifve pluseurs poudres et charays, ID. *ib.* Raymon mist certains sorceries, charoiz et faitures soubz le sueil de l'uys de l'ostel, ID. *ib.* || XVᵉ s. Faisant invocation de caracteres, sorcelleries, charmes, superstitions et malefices, MONSTREL. I, 39. || XVIᵉ s. Mes caracteres se trouverent plus veneriens que solaires, MONT. I, 96. ... a laissé en ces haults ouvrages le charactère ... ID. II, 148. Le charactere de la ... t indelebile, ID. III, 347. Le premier ... cte des termes et caractes de ceste re- ... E DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 42.
... *character*, marque de χαρακτήρ ...

le latin écrit, il change d...
tions.

† **CARACTÉRISANT**, A... zan-t'), *adj.* Qui caractérise. ... bien caractérisant [la farce du ... mort de Louis XIV] qui trouvera ... lieu, ST-SIM. 326, 18.

CARACTÉRISÉ, ÉE (ka-ra-kté-ri-zé), ... *passé.* || **1°** Marqué d'un caractère. Les pa... bien caractérisées par Molière. Le moyen âge ... térisé par la séparation du pouvoir spirituel ... pouvoir temporel. || **2°** Dont le caractère est marq... Le personnage de cette comédie est imparfaiteme... caractérisé. || Absolument. Il n'a pas une physionomie caractérisée. C'est une monomanie bien caractérisée. Ce sont deux physionomies d'amants fort tendres, mais qui n'ont rien de caractérisé ni d'original, DIDER. *Lett. à Mme Riccob.* || **3°** Plaques caractérisées, plaques marquées de caractères magiques, THIERS, *Superstitions*, V, 2. Vieux en ce sens.

CARACTÉRISER (ka-ra-kté-ri-zé), *v. a.* || **1°** Indiquer, mettre en relief le caractère, la qualité propre. Ce peintre n'a pas suffisamment caractérisé ses figures. Ce fait caractérise parfaitement notre homme. Les signes qui caractérisent les passions. Ce qui caractérise une maladie. Faire honneur à M. de Maurepas de cet esprit de modération, d'indulgence même, qui a constamment caractérisé son ministère, CONDORCET, *Maurepas.* || **2°** Se caractériser, *v. réfl.* La maladie ne s'est pas encore bien caractérisée. Autant de fois qu'une femme sort de soi-même pour se caractériser dans le cœur des autres, PASC. dans COUSIN.

— ÉTYM. Bas-lat. *characterizare*, de *character.*

CARACTÉRISME (ka-ra-kté-ri-sm'), *s. m.* Dans l'ancienne thérapeutique, conformité prétendue des plantes avec quelques parties du corps humain.

— ÉTYM. *Characterismus* (voy. CARACTÈRE).

CARACTÉRISTIQUE (ka-ra-kté-ri-sti-k'), *adj.* || **1°** Qui caractérise. Signe, trait, différence caractéristique. || En géologie, fossiles caractéristiques, fossiles qui signalent une espèce de terrains. || En grammaire, lettre caractéristique, lettre qui dénote le temps d'un verbe, la formation d'un mot. || Substantivement. L'*s* est chez nous la caractéristique du pluriel dans les noms. [Dans le grec] Il faut considérer la caractéristique, la terminaison, l'augment, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 3. || **2°** *S. f.* La caractéristique, ce qui caractérise. Une des caractéristiques des siècles de corruption est que la vertu et les talents isolés ne conduisent à rien, DIDER. *Essai sur Claude.* || Terme de mathématiques. La lettre *d* est la caractéristique des différentielles. Le nombre entier qui précède la virgule dans un logarithme et qui exprime des unités entières, est la caractéristique du logarithme.

CARAFE (ka-ra-f'), *s. f.* || **1°** Sorte de bouteille de verre qui se distingue des autres bouteilles par la forme et par l'espèce du verre, et dans laquelle on sert l'eau et quelquefois le vin et les liqueurs. || **2°** Le contenu d'une carafe. J'ai bu une carafe d'eau. || **3°** Fig. et familièrement. C'est une vraie carafe d'orgeat, pour dire un homme que rien n'excite, froid jusqu'à l'apathie.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *garrafa;* ital. *caraffa;* napolit. *carrafa*, sorte de mesure des liquides ; sicil. *carrabba;* on le tire de l'arabe *gerâf*, mesure pour les substances sèches, *garafa*, puiser.

CARAFON (ka-ra-fon), *s. m.* || **1°** Petite carafe. || **2°** Spécialement, une très-petite carafe en usage dans les restaurants. Un carafon de vin. || Le contenu, lequel est environ d'un quart de bouteille, c'est-à-dire deux décilitres. || **3°** Seau de bois ou de liége où l'on met à rafraîchir les boissons.

— ÉTYM. *Carafe.*

† **CARAGAN** (ka-ra-gan), *s. m.* Terme de botanique. Nom du *robinia caragana.*

CARAGNE (ka-ra-gn'), *s. f.* Substance gommo-résineuse que l'on attribue à un arbre de la famille des térébinthacées, originaire de la Colombie. || *Adj.* Gomme caragne.

† **CARAGUE** (ka-ra-gh'), *s. m.* Nom d'un animal à bourse du Brésil.

† **CARAÏBE** (ka-ra-i-b'), *s. m.* et *f.* Nom des populations sauvages qui habitaient les Antilles au moment de l'arrivée des Européens. || Langue caraïbe ...

…arque qu'on va donner la … énoncée. Vos pareils y sont … oi! rien d'assuré! point de … FONT. *Fabl.* I, 5. Et tous … l'amende : Car toi, loup, tu te … ne t'ait rien pris, ID. *ib.* II, 3. C'est … n des tiens, Car vous ne m'épargnez … *ib.* I, 10. J'ai plus gagné que perdu; Car … point de nouvelles, ID. *ib.* I, 17. Les vieil… déploraient ces sévères destins; Les animaux …! car encor les humains [passe encore pour les …mmes qui avaient mérité de périr], ID. *Philémon et Bauc.* Non, je ne reviens pas, car je n'ai pas été; Je ne vais pas aussi, car je suis arrêté; Je ne demeure point, car tout de ce pas même Je prétends m'en aller, MOL. *Dépit*, I, 4. Car [il avait été question parmi les puristes de supprimer *car* comme mot vieilli] étant d'une si grande considération dans notre langue, j'approuve extrêmement le ressentiment que vous avez du tort qu'on lui veut faire; et je ne puis bien espérer de l'Académie dont vous me parlez, voyant qu'elle se veut établir par une grande violence; en un temps où la fortune joue des tragédies par tous les endroits de l'Europe, je ne vois rien si digne de pitié que quand je vois que l'on est prêt de chasser et faire le procès à un mot qui a si utilement servi cette monarchie et qui, dans toutes les brouilleries du royaume, s'est toujours montré bon français; pour moi, je ne puis comprendre quelles raisons ils pourront alléguer contre une diction qui marche toujours à la tête de la raison et qui n'a point d'autre charge que de l'introduire; je ne sais pour quel intérêt ils tâchent d'ôter à *car* ce qui lui appartient, pour le donner à *pour ce que*, ni pourquoi ils veulent dire avec trois mots ce qu'ils peuvent dire avec trois lettres, VOIT. *Lett.* 53. Gomberville : Que ferons-nous, messieurs, de *car* et de pourquoi? Desmarets : Que deviendrait sans *car* l'autorité du roi? Gomberville : Le roi sera toujours ce que le roi doit être, Et ce n'est pas un mot qui le rend notre maître. Gombaud : Beau titre que le *car* au suprême pouvoir, Pour prescrire aux sujets la règle et le devoir. Desmarets : Je vous connais, Gombaud, vous êtes hérétique, Et partisan secret de toute république. Gombaud : Je suis fort bon sujet et le serai toujours, Près de mourir pour *car* après un tel discours. Desmarets : De *car* viennent les lois, sans *car* point d'ordonnance, Et ce ne serait plus que désordre et licence, *la Comédie des Académiciens*, III, 3, dans RICHELET. || Substantivement. Les *si*, les *car*, les contrats sont la porte Par où la noise entra dans l'univers, LA FONT. *Belphég.*

— HIST. Xe s. Car ço videbant per spiritum prophete, *Frag. de Valenc.* p. 468 || XIe s. Car, puisque serement li est jugied.... *L. de Guill.* 25. Franc chevalier, car m'eslisez baron, *Ch. de Rol.* XIX. Empres lui dient : Sire, car nous menez, *ib.* XXVI. || XIIe s. Ne poit durer que Charlles ne le tienne; Car il n'a homme.... *Roncisv.* 1. Alez seoir, car je vous en semon, *ib.* 12. Compeing Roiant, car sonez vostre cor, *ib.* 45. Car joie a courte durée Qui avient par tel folor, *Couci*, I. Diex! car la peüsse tenir Un seul jour à ma volenté! *ib.* III. || XIIIe s. Sire, voici l'ost.... quar leur criez merci que il aient de toi pité, VILLEH. XLII. Car nus [nul] ne vient à vie [qui] ne conviene finer, *Berte*, III. Et car me secourez, mere Dieu beneoite, *ib.* XXIX. || XIVe s. A plusieurs gens sont aucunes choses delettables qui sont contraires l'une à l'autre, et la cause est car [que] telles choses ne sont pas naturellement delettables, ORESME, *Eth.* 19. Et la cause pour quoy nous ne conseillons pas des choses dessus dites est car [que] nule de elles n'est faite par nous, ID. *ib.* 66. || XVIe s. A quoy Indathyrses, car ainsi se nommoit-il.... MONT. I, 49. Il parla tout haut de servir le roi sans si et sans car, et puis d'aller au conseil pour mettre la main à la besongne, D'AUB. *Hist.* III, 187. Les deux commissions furent scellées extraordinairement, car en [car elles le furent dans] la chambre de M. le chancelier, n'estant encores M. de Humieres mort, CARLOIX, VI, 10.

— ÉTYM. Picard (Ponthieu), *gar*; provenç. *quar*, *qar*, *car*; anc. catal. *quar*; anc. espagn. *car*; anc. ital. *quare*; du latin *quare*, c'est pourquoi, mot à mot *qua re*, par laquelle chose, pour laquelle chose; étymologie qui explique l'emploi de *car* dans …

† **CARABAS** (ka-ra-bâ), *s. m.* || **1°** Le marquis de Carabas, nom du protégé du chat botté, dans le vieux conte rajeuni par Perrault. Bonnes gens qui fauchez, dit le chat à tous ceux qui font la moisson, si vous ne dites pas que ces terres sont au marquis de Carabas, vous serez tous hachés menu comme chair à pâté. Ce marquis de Carabas, loin d'être noble, était le dernier fils d'un meunier, ce que Béranger a conservé dans sa chanson : Pour me calomnier, Bien qu'on ait parlé d'un meunier, Ma famille eut pour chef Un des fils de Pépin le Bref. || **2°** Familièrement, propriétaire de beaucoup de biens détachés les uns des autres; et aussi, noble fier d'une noblesse douteuse, de titres bien ou mal acquis. Mon fils le baron, Quoique un peu poltron, Veut avoir des croix; Il en aura trois; Chapeau bas, chapeau bas! Gloire au marquis de Carabas! BÉRANG. *Le marquis de Carabas.* || **3°** Grande et vieille voiture, dite par raillerie du nom du marquis de Carabas.

† **CARABE** (ka-ra-b'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'insectes coléoptères, considéré à tort comme doué de propriétés épispastiques.

— ÉTYM. *Carabus*, crabe (voy. CRABE).

CARABÉ (ka-ra-bé), *s. m.* Ambre jaune ou succin.

— HIST. XVIe s. Des pillules de bolarmene, de terre sigillée, de carabe, de sang-de-dragon, de girofle et de musc, O. DE SERRES, 900.

— ÉTYM. Portug. *caraba*; du persan *caharaba*, succin, mot à mot, tire-paille, de *kah*, paille, et *rabā*, enlever, attirer.

1. **CARABIN** (ka-ra-bin), *s. m.* || **1°** Soldat de cavalerie légère au XVIe siècle. Vous êtes obligée de n'exposer pas davantage à la funeste adresse d'un carabin tant de vertus naturelles et acquises, civiles et militaires, BALZ. *Disc. à la rég.* D'une charge caponne de général des carabins qui n'existaient plus, il s'en fit une réelle de mestre de camp général des dragons, ST-SIM. 37, 176. || Fig. Tirer son coup en carabin, jeter un mot dans un débat, sans insister et sans le soutenir. || Par injure .... Fat, animal, Vil carabin d'orchestre, atome musical, REGNARD, *le Bal*, 11. || **2°** Fig et familièrement, au jeu, carabin, celui qui hasarde volontiers un coup sans jamais s'engager réellement. || Se dit au jeu de lansquenet du joueur qui ne joue pas seul. || **3°** Un des noms du blé sarrasin cité dans Ménage et usité encore aujourd'hui en Normandie.

— HIST. XVIe s. Les carabins de l'armée ennemie, le prenant pour un homme de commandement, l'engagerent dans une escarmouche assez vive, D'AUB. *Vie*, XCVII. De St-Menehoux Missar, qui commandoit les carabins de Metz, desquels le nom a depuis [1575] esté familier, estant allé à la guerre, chargea quelque 40 fourrageurs, ID. *Hist.* II, 180. A son aile gauche il avoit 45 carrabins, qui sont arquebusiers à cheval, armez d'aultre façon que les nostres; car ce sont presque tous hommes de commandement choisis, ID. *ib.* III, 230. Tous ceux qui estiment autrement sont pié-gris, rustiques et carrabins, ID. *Fœn.* III, 22. Petit rustre, petit carabin, enfant de vanité, ID. *ib.* III, 23.

— ÉTYM. Deux étymologies sont en présence : 1° D'après Diez, *calabrin*, qui est dans Roquefort pour *carabin*, sert d'intermédiaire à *calabre*, mot provençal qui signifie machine de guerre, le nom des armes passant facilement de l'une à l'autre. 2° Dans Du Cange, *calabrinus*, signifiant qui est de la Calabre, a donné *Calabrins*, et, par une facile altération, *carabins*, ainsi nommés parce que cette sorte de cavalerie est venue d'abord de la Calabre. Cette dernière opinion paraît la plus probable.

2. **CARABIN** (ka-ra-bin), *s. m.* Anciennement, carabin de Saint-Côme (Saint-Côme était l'école de chirurgie, à Paris), frater, garçon chirurgien. || Aujourd'hui, familièrement et par dénigrement, étudiant en médecine. Quand nous mourons, vieux ou bambin.... On vend le corps au carabin, BÉRANG. *Bohém.*

— ÉTYM. *Carabin* 1, dont on avait depuis longtemps fait un terme de dénigrement comme on peut voir à l'historique.

CARABINADE (ka-ra-bi-na-d'), *s. f.* Tour de carabin. Familier et peu usité.

— HIST. XVIe s. Le mareschal de Bi… premier averti, n'attendit de former aucune … mais aiant donné l'avis au roi, courut où les … des …

peu de fruit ny d'un costé n… t. I, p. 362, dans LACURNE.

† **CARABINAGE** (ka-ra-bi… qui donne à une arme à feu d…

— ÉTYM. *Carabine.*

CARABINE (ka-ra-bi-n'), *s. f.* F… en dedans. Comme il retournait à … eut un coup de carabine qui lui per… fracassa l'os du talon, VOLT. *Charles* … queton ou fusil court de cavaler…

— XVIe s. La cavalerie du p… lances, et avoient presque tous des … ine… quelles, avant de tirer le pistolet, ils avoient la pluspart des piquiers de la longueur de leu… D'AUB. *Hist.* III, 442.

— ÉTYM. Espagn. portug. et ital. *carabina* … CARABIN 1).

CARABINÉ, ÉE (ka-ra-bi-né, née), *part.* || **1°** Un canon de fusil carabiné. || **2°** Term… marine. Brise carabinée, vent très-violent.

CARABINER (ka-ra-bi-né). || **1°** *V. n.* … en carabin, tirailler. || Fig. et familièrement … en carabin. || **2°** *V. a.* Creuser de rainures … d'un canon de fusil.

— ÉTYM. *Carabin* et *carabine*.

† **CARABINEUR** (ka-ra-bi-neur), *s. m.* … qui carabine les canons de fusil. || Joueur qui hasarde quelque argent et qui se retire aprè… au lansquenet.

— ÉTYM. *Carabiner.*

CARABINIER (ka-ra-bi-nié; … au pluriel l'*s* se lie : des ka-ra… *s. m.* || **1°** Soldat armé d'une carabi… à cheval, cavalier qui porte la cu… et qui n'a ni carabine ni mousqu… niers sont de très-haute taille. Da… carabiniers se trouvaient en sale … L. COUR. II, 282. || **3°** Soldat d… légère, qui correspondait au gre…

— ÉTYM. *Carabine.*

† **CARABIQUE** (ka-ra-bi-k'), … logie. Nom du genre des carabes…

† **CARACAL** (ka-ra-kal), *s. m.* … vage, nom vulgaire et spécifique… dit aussi lynx de Barbarie et ly… croit que c'est le lynx des ancien…

† **CARACARA** (ka-ra-ka-ra), *s.* … tour d'Amérique.

CARACH (ka-rach). Voy. CARA…

CARACO (ka-ra-ko), *s. m.* Sor… femme qui est plus ou moins aju… sage et qui est plus ou moins long… reprennent vite Les barbes et … *Requête.*

† **CARACOL** (ka-ra-kol), *s.* … col (voy. CARACOLE).

CARACOLE (ka-ra-ko-l'), *s. f.* … tecture. Escalier en caracole … fait en rond, à marches giron… manége. Succession de demi-tou… che qu'on fait exécuter au ch… changement de main, mais sa… || **3°** Terme d'art militaire. Mo… dron quand il tourne sur sa d… che, par rangs, non par files. L… décampa de Roth sur neuf colo… racole en partant, ST-SIM. 22, 26… chet à tire-bouchon.

— REM. Corneille (tragédie d… a dit *caracol* au masculin : Pe… sur son cheval ailé, et, après … admirable au milieu de l'air, … qu'on a vu disparaître la prince…

— HIST. XVIe s. Monsieur de … qu'une fausse charge et un carac… chemin de la retraite, SULLY, … dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *caracol*, lim… mer faite en forme de vis, et … danse où les danseur… les uns derrière les au… racole : tous sens d… quille; de l'arabe …

CARACOLER (ka… coles. Voyez caraco… caracole. || Fig…

attachée au texte de l'Écriture sainte, et n'admettant que les livres de l'ancien canon, rejette la cabale, les traditions et le talmud.

— ÉTYM. Hébreu, *qarâ*, lire.

CARAMBOLAGE (ka-ran-bo-la-j'), *s. m.* Terme du jeu de billard. Coup dans lequel la bille du joueur va toucher deux autres billes. Un carambolage difficile; par finesse, en prenant la bille fine; par effet, en faisant faire un effet à la bille; par bandes, en touchant les bandes. Jouer le carambolage, ne compter de points que pour les carambolages. || Fig. Coup double, ricochet.

— ÉTYM. *Caramboler.*

† **CARAMBOLE** (ka-ran-bo-l'), *s. f.* || 1° Terme du jeu de billard. La bille rouge, celle qui se place sur la mouche. || Partie qui se joue avec cette bille. || 2° Terme de botanique. Fruit du carambolier, arbre des Indes.

— ÉTYM. Espagn. *carambola*, carambole et tromperie. Origine du reste inconnue.

CARAMBOLER (ka-ran-bo-lé), *v. n.* Terme du jeu de billard. Faire un carambolage. || Se dit aussi de la bille. Ce n'est pas votre bille qui a carambolé. || Faire un coup double, un ricochet.

† **CARAMBOLIER** (ka-ran-bo-lié), *s. m.* Terme de botanique. Arbre des Indes du genre *averrhoa*.

CARAMEL (ka-ra-mèl), *s. m.* Sucre qui, ayant perdu son eau de cristallisation et subi un commencement de décomposition au feu, a acquis une couleur jaune et une odeur aromatique. Nous aperçûmes de loin une île de sucre, avec des rochers de sucre candi et de caramel, FÉN. XIX, 38. || *Au plur.* Des caramels, nom de petits bonbons faits par les confiseurs pour les enfants.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *caramelo*, de l'arabe *kora, mochalla*, de *kora*, boule, et *mochalla*, chose douce.

† **CARAMÉLISATION** (ka-ra-mé-li-za-sion), *s. f.* Action de caraméliser; état de ce qui est caramélisé.

† **CARAMÉLISÉ, ÉE** (ka-ra-mé-li-zé, zée), *part. passé.* L'eau-de-vie caramélisée.

† **CARAMÉLISER** (ka-ra-mé-li-zé), *v. a.* Réduire le sucre en caramel. || Ajouter du caramel à une substance.

† **CARANGUE** (ka-ran-gh'), *s. f.* || 1° Poisson des Antilles d'un excellent goût. || 2° Terme de marine. Enfoncement, abri pour les caboteurs.

† **CARANGUER** (ka-ran-ghé), *v. n.* Terme de marine. Louvoyer à petites voiles pendant plusieurs jours sans pouvoir gagner au vent.

† **CARAPA** (ka-ra-pa), *s. m.* Huile de carapa, huile extraite du caraipé.

CARAPACE (ka-ra-pa-s'), *s. f.* Test osseux qui recouvre le corps des tortues et, en général, des reptiles chéloniens. C'est le bouclier supérieur ou dorsal de ces animaux; le bouclier inférieur porte le nom de plastron.

— ÉTYM. Espagn. *carapacho*. Une calebasse se dit en catalan *carabassa*, en sicilien *caravazza*; il n'y a pas loin pour passer de là, quant à la forme et quant au sens, à *carapace*.

1. **CARAQUE** (ka-ra-k'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Nom qu'on donnait autrefois à de très-grands navires. || 2° Nom de certains grands bâtiments portugais qui faisaient les voyages du Brésil et des Indes. || 3° Porcelaine caraque, nom de la plus fine porcelaine des Hollandais, parce que les premières qui sont venues des Indes en Europe, y furent apportées par des caraques portugaises.

— HIST. XIVe s. Pour attacher les abillements de la grant carraque d'argent, dorée et esmaillée, qui a esté portée à Amiens ou voyage que le roy a fait au dit lieu pour le traittié de paix, DE LABORDE, *Émaux*, p. 195. || XVe s. Vaisseaux, navires, carraques, galées et barges, FROISS. I, I, 61. Une carraque grande et forte assez pour aller par mer par tout le monde, ID. II, III, 28. .... Et prirent les Anglois deux mille combattants avec quarante nefs à voiles et une grosse carraque, MONSTREL. I, 12. || XVIe s. Aussi ordonna de vaisseaux ronds, huict ou dix carraques genevoises pour renforcer son armée, M. DU BELLAY, 595. Nous y perdimes, par le feu, ce monstrueux carragon qui menaçait le ciel, et faisoit fuir, par son horrible grandeur, les balaines, CARLOIX, V, 27. Mais tirans les ancres du carraquon, qui estoit le plus beau navire de la mer de Ponant.... le feu se mit au fougon, M. DU BELLAY, 596.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *carraca;* ital. *caracca;* holl. *kraeke*, sorte de gros bâtiment. Origine d'ailleurs inconnue.

† 2. **CARAQUE** (ka-ra-k'), *adj.* Cacao caraque, cacao qui vient de la côte de Caracas (Amérique du Sud).

† **CARASSIN** (ka-ra-sin), *s. m.* Nom du poisson dit *cyprinus carassius.*

† **CARASSON** (ka-ra-son), *s. m.* Nom de l'échalas pour la vigne, dans quelques départements.

— HIST. XVe s. Le suppliant s'estoit blessé la main en faisant des charrassons, pour mettre es vins, DU CANGE, *carratium.*

— ÉTYM. Le même radical que dans *échalas* (voy. ce mot).

CARAT (ka-ra; le *t* ne se lie pas), *s. m.* || 1° Chaque vingt-quatrième partie d'or pur contenue dans une masse d'or que l'on considère comme composée de vingt-quatre vingt-quatrièmes. De l'or à vingt-quatre carats serait de l'or pur. De l'or à vingt carats ou au vingtième carat. Son mors doit être d'or à vingt-trois carats, VOLT. *Zadig*, 3. || Fig. Sot, ignorant à vingt-trois carats, à vingt-quatre carats, très-sot, très-ignorant. Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats, Elle passait pour un oracle, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. || Sot à trente-six carats, qui se dit quelquefois, n'a pas de sens, puisque le carat étant un vingt-quatrième, on ne peut dépasser vingt-quatre. || 2° Terme de joaillier. Poids de quatre grains. On se sert du carat pour les diamants, perles, etc. || Par extension, nom des petits diamants qui se vendent au poids. Une parure de carats, parure où il n'entre que de petits diamants. || Fig. Ce n'est que du carat, se dit de choses qui sont brillantes, sans avoir pourtant beaucoup de valeur.

— HIST. XVe s. Les monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi-dragmes, E. DESCHAMPS, *Art de dictier*, p. 263. Etant defendu à toute personne de se dire ladre s'il ne l'estoit à vingt-quatre carats, à poix de marc, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 290, dans LACURNE. Mocqueurs ès touttes races et à tous carats, *Contes d'Eutrapel*, p. 472, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *carat;* espagn. et portug. *quilate;* ital. *carato;* de l'arabe *qîrât*, qui vient du grec κεράτιον, en latin *ceratium*, le tiers d'une obole. Κεράτιον, au propre, signifie la silique du caroubier (de là le sens d'un poids petit), et dérive de κέρας, corne (voy. CORNE), par assimilation de forme du fruit avec une petite corne. *Carat* est, comme *abricot*, l'exemple d'un mot grec qui est entré dans les langues romanes par l'intermédiaire de l'arabe.

CARATCH (ka-rach), *s. m.* Tribut, capitation que payent au Grand Seigneur tous ses sujets non musulmans.

— ÉTYM. Mot turc.

† **CARATURE** (ka-ra-tu-r'), *s. f.* Alliage d'or et d'argent, ou d'or, d'argent et de cuivre, dont on fait les aiguilles d'essai.

— ÉTYM. *Carat.*

CARAVANE (ka-ra-va-n'), *s. f.* || 1° Nom, dans l'Orient et l'Afrique, des troupes de voyageurs qui s'assemblent pour traverser les déserts ou les mers avec plus de sûreté. Les caravanes moscovites, qui allaient trafiquer à la Chine, mettaient une année entière à leur voyage, FONTEN. *Czar Pierre.* || 2° Familièrement, troupe de gens allant de compagnie. Nous partirons en caravane. Tous quatre en chemin ils se mirent.... La caravane enfin rencontre en un passage Monseigneur le lion.... LA FONT. *Fabl.* IV, 12. || 3° Les premières courses des jeunes chevaliers de Malte contre les Turcs, parce qu'elles avaient souvent pour objet d'enlever les caravanes qui vont par mer d'Alexandrie à Constantinople. Le cadet était à Malte pour faire ses caravanes. || Fig. et familièrement. Faire ses caravanes, mener une vie dissipée et aventureuse.

— HIST. XIIIe s. Or vous dirai qu'est carvane : li marcheant Sarazin quant il voelent aler en marchandise en lointaines terres, si parolent ensemble pour faire carvane, DU CANGE, *carvana.* || XVIe s. Une famille esgarée, ayant à changer de demeure.... tout cela m'eust beaucoup moins touché, si je n'eusse eu à me ressentir de la peine d'aultruy, et servir six mois miserablement de guide à cette caravane, MONT. IV, 208.

— ÉTYM. Persan, *karouân*, troupe de voyageurs.

† **CARAVANEUR** (ka-ra-va-neur), *s. m.* Terme de marine. Vaisseau qui porte des marchandises d'échelle en échelle dans le Levant.

CARAVANIER (ca-ra-va-nié), *s. m.* Conducteur des bêtes de somme d'une caravane.

— HIST. XVe s. Bertrand, sergent et caravanier ou entremetteur des vignes des seigneur et dame de Chastelledeu, DU CANGE, *caravellis.*

— ÉTYM. *Caravane.*

† **CARAVANISTE** (ka-ra-va-ni-st'), *s. m.* et *f.* Terme de commerce. Celui, celle qui fait partie d'une caravane.

CARAVANSÉRAI (ka-ra-van-sé-rè) ou **CARAVANSÉRAIL** (ka-ra-van-sé-rail, *ll* mouillées), *s. m.* Dans l'Orient, grand bâtiment au milieu duquel existe une vaste cour et où les voyageurs rencontrent, pour eux-mêmes et pour leurs bêtes de somme, tous les approvisionnements désirables.

— REM. Les orientalistes préfèrent l'orthographe *caravanseraï*, avec un tréma. On trouve aussi *caravansera*. Il m'arriva l'autre jour de manger un lapin dans un caravansera, MONTESQ. *Lettres pers.* 46

— ÉTYM. Port. *caravançara;* du persan *karouân sarâi*, de *karouân*, troupe de voyageurs, caravane, et *sarâi*, maison.

1. **CARAVELLE** (ka-ra-vè-l'), *s. f.* Terme de marine. Gros vaisseau de guerre turc. || Petit bâtiment de mer, à voiles latines, dont l'usage est propre aux Portugais.

— HIST. XVe s. Le roy d'Espagne avoit envoyé quelques caravelles en Sicile, COMM. VIII, 1.... N'y avoit que demi an, avoit envoyé une kirvelle toute chargée de vivres, CHASTEL. *Chron. des ducs de B.* III, 15.

— ÉTYM. Espagn. *carabela;* ital. *caravella*, diminutif de l'espagnol et italien *caraba*, sorte de navire; du latin *carabus*, barque; du grec κάραβος, qui signifie une barque et un crabe (voy. CRABE).

† 2. **CARAVELLE** (ka-ra-vè-l'), *s. f.* Espèce d[e] clou qu'on nomme aussi carvelle.

CARBATINE (kar-ba-ti-n'), *s. f.* || 1 [...] [...]tiquité. Soulier de paysan fait d'un seu[l] [...] cuir. || 2° Aujourd'hui nom des peaux [...] bêtes avant qu'elles aient été préparées o[u] [...]

— ÉTYM. Lat. *carbatina*, du grec καρβ[...]

† **CARBAZOTATE** (car-ba-zo-ta-t'), *s* [...] de chimie. Synonyme de picrate.

† **CARBAZOTIQUE** (kar-ba-zo-ti-k'), [...] de chimie. Synonyme de picrique.

† **CARBENET** (kar-be-nè) ou **CARMEN**[...] [...]me-nè), *s. m.* Cépage assez productif.

† **CARBET** (kar-bè), *s. m.* || 1° Grande [...] sauvages, aux Antilles. || 2° Terme de mari[ne] [...]ture pour abriter des embarcations.

† **CARBONARISME** (kar-bo-na-ri-sm'), *s.* [...] [...]cipes des carbonari; leur association.

† **CARBONARO** (kar-bo-na-ro), *s.* [...] d'une société secrète d'Italie qui travail[...] [...]phe des idées révolutionnaires, et, [...] membre de sociétés semblables dans [...] || *Au plur.* Les carbona[ri] [...]

— ÉTYM. Ital. *carbona*[...] [...]mot), sobriquet pris par l[...]

CARBONATE (kar-bo-na[...] [...]mie. Nom générique des s[...] [...]naison de l'acide carboniqu[e] [...]

— ÉTYM. *Carbone.*

† **CARBONATÉ, ÉE** (ka[...] *passé.* Terme de chimie. [...] [...]bonique. Le marbre est d[...]

† **CARBONATER** (kar-b[...] chimie. Transformer en [...] [...]cide carbonique. || Se carbonate[r] [...] en carbonate, se saturer d'acide [...]

— ÉTYM. *Carbonate.*

CARBONE (kar-bo-n'), *s. m.* Ter[me] [...] Un des éléments ou corps qu'on ne [...] [...]ser, abondamment répandu dans la [...] [...]mant, dans le sein de la terre, des m[...] moins considérables, et constituant le [...] diamant, le bois, la tige et les feuilles des plantes.

— ÉTYM. *Carbo*, charbon (voy. ce mot).

CARBONÉ, ÉE (kar-bo-né, née), *adj.* Terme de chimie. Qui contient du carbone en combinaison. Gaz hydrogène carboné.

† **CARBONEUX** (kar-bo-neû), *adj. m.* Terme de chimie. Acide carboneux, nom donné à l'acide oxalique.

— ÉTYM. *Carbone.*

† **CARBONIDE** (kar-bo-ni-d'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des substances analogues au carbone.

— ÉTYM. *Carbone.*

† **CARBONIFÈRE** (kar-bo-ni-fê-r'), *adj.* Qui porte, qui produit du charbon. Terrains carbonifères. || Qui est destiné au transport du charbon. Chemin de fer carbonifère.

— ÉTYM. *Carbo*, charbon, et *ferre*, porter.

CARBONIQUE (kar-bo-ni-k'), *adj.* [...]e de [...] [...]mie. Acide carbonique, acide formé [...]arbone et d'oxygène, gazeux, très-répan[du] dan[s] la nature et produit par la combustion de [...] [...]que tous les corps et par la respiration des anim[aux] [...]

— ÉTYM. *Carbone.*

CARBONISATION (kar-b[...]o-ni-za-sion), *s. f.* || 1° Terme [...] [...] carboniser, et l'état qui [...] [...]e [...] Brûlure [...]

au dernier degré, où la partie est entièrement désorganisée et comme réduite en charbon.

— ÉTYM. *Carboniser.*

CARBONISÉ, ÉE (kar-bo-ni-zé, zée), *part. passé.* Réduit en charbon. Des os carbonisés.

CARBONISER (kar-bo-ni-zé), *v. a.* Réduire en charbon. || Se carboniser, *v. réfl.* Être réduit en charbon.

† **CARBONITE** (kar-bo-ni-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des sels formés par une base et l'acide carboneux.

— ÉTYM. *Carbone.*

CARBONNADE (kar-bo-na-d'), *s. f.* Manière de griller les viandes en les mettant sur les charbons. || La viande ainsi grillée. On nous servit une carbonnade.

— ÉTYM. Ital. *carbonata* (voy. CHARBONNÉE).

† **CARBONOMÉTRIE** (kar-bo-no-mé-trie), *s. f.* Terme de chimie. Mesure de la quantité d'acide carbonique et, par suite, de carbone, rejetée par les poumons dans l'acte de la respiration.

— REM. Il serait mieux de dire *carbonimétrie*, puisque le premier élément est latin, et que les mots latins se joignent par la lettre *i* et non par la lettre *o*.

— ÉTYM. *Carbone*, et μέτρον, mesure.

† **CARBOSULFURE** (kar-bo-sul-fu-r'), *s. m.* Terme ...imie. Nom des composés de carbone et de ...

...YM. *Carbone*, et *soufre.*

...**RBOUILLE** (kar-bou-ll, *ll* mouillées), *s. f.* ...froment.

...M. Forme altérée de *carboncle*, qui s'est ...is pour *charbon* des plantes et des ani... qui vient de *carbunculus* (voy. ESCAR-...

...**BOVINATE** (kar-bo-vi-na-t'), *s. m.* Terme ...e. Nom d'un genre de sels peu connus, qui ...formés par une base et un acide carbovinique ...ore isolé.

...TYM. *Carbone*, et *vin.*

...**RBURATION** (kar-bu-ra-sion), *s. f.* Terme de ... Opération par laquelle on soumet le ... du carbone. Carburation du fer.

...ÉT... *...rbure.*

...RBU... (kar-bu-r'), *s. m.* Terme de chimie. ...génér... des composés auxquels le carbone ... en s'unissant aux métalloïdes et ... oufre. Carbure de fer.

...

... bu-ré, ée), *adj.* Terme de ... carbone en combinaison.

... a-dé), *s. m.* Un des noms ...

... -ka-llé, *ll* mouillées), *v. n.* ...

... r-ka-llo, *ll* mouillés), *s. m.* ... de la caille.

... r-kè-z'), *s. f.* Fourneau dans ... ecuit ses creusets et ses ou-...

... utre forme de *carcasse* ou plutôt de ... ce mot), le fourneau étant ainsi dit ... on.

...**OU** (kar-ka-jou), *s. m.* Espèce de blai... ...que (*blaireau labradorique*). Le carcajou est une espèce de tigre et de grand chat, CHATEAUBR. *Amér.* 2... Les ours, les carcajous venaient se cacher dans ces retraites, ID. *Atala*, 252.

CARCAN (kar-kan), *s. m.* || 1° Collier de fer fixé à un poteau pour y attacher un condamné. La peine du carcan a été supprimée en 1832. Une femme cria fort haut; les archers la saisirent et la mirent indiscrètement à un carcan voisin, ST-SIMON, 244, 2. La mauvaise famille est du Maine et de Caen; Oui, tous ces forçats-là méritent le carcan, REGNARD, *Légat.* III, 8. || 2° Sorte de collier de bois qu'on met aux cochons pour les empêcher de se frayer passage à travers les haies. || 3° Sorte de collier de pierreries. Ces riches carcans, ces colliers Et cette pompe enchanteresse Ne valent pas un des baisers Que tu donnais dans ta jeunesse, VOLT. *Épître* 28. Les méchants portent l'orgueil à leur cou comme un car... ...TEAUBR. *Mart.* 92.

...e s. Celui qui tient carcan, *Th. le* ... erchant li ont au col lanciet; ... set consillier, *Raoul de C.* ... charchant [il] li fait el col ... DU CANGE, *carcannum.* En ... p. 192, v. ... le Brabant, y eut un nommé Jean Chevalier qui voulut mettre à icelui duc un carquant au cou, MONSTR. II, 41. || XVI° s. Les capporaulx sont tenus de l'attacher eux-mesmes au carquan ou collier, CARLOIX, IV, 13. Un carcan, esmeraudé de perles et de rubis, DE LABORDE, *Émaux*, p. 195.

— ÉTYM. Provenç. *carcan*; bas-lat. *carcannum*; ital. *carcame.* Ménage le rattache au grec καρκίνος, qui a la signification de tenailles; mais on ne voit pas comment il serait venu dans les langues romanes. Raynouard le rattache à *carcer*, prison, ainsi que le provençal *carcol*, collier; mais comment *carcer* donnerait-il *carcan* ou *carcol?* La vraie étymologie est celle que donne Diez : anc. haut-allem. *querca*; anc. scandin. *qverk*, cou, gosier.

CARCASSE (kar-ka-s'), *s. f.* || 1° L'ensemble des os qui forment le tronc, décharnés mais tenant encore les uns avec les autres. Des carcasses de chevaux. Les forteresses [des Gaulois] à la porte desquelles étaient clouées des carcasses de hiboux, des os de morts, CHATEAUB. *Mart.* 295. || 2° Carcasse de volaille, ce qui reste après qu'on a enlevé les membres. || 3° Familièrement, le corps. La vieille Sanguin est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort, SÉV. 510. Les médecins à qui je laissais gouverner ma carcasse, J. J. ROUSS. *Prom.* 7. || Prends garde que je ne te tombe sur la carcasse, prends garde que je ne te batte. || 4° Fig. Le reste, le débris. Armenonville me vint demander instamment de le servir pour obtenir ce qui n'était plus qu'une carcasse inanimée de charge, ST-SIM. 435, 42. || 5° Charpente d'un navire en construction, en démolition ou naufragé. Le navire périt corps et biens, on ne put sauver que la carcasse. || 6° Monture en laiton, baleine, etc. d'un chapeau de femme. || 7° Terme de guerre. Machine à feu composée de deux cercles de fer qui se croisent en ovale, dans laquelle on met une bombe avec des grenades, des canons, des pistolets, des feux d'artifice, etc. revêtus d'une toile goudronnée, et qui se jette comme les bombes. Un accident fut cause qu'une carcasse que M. Renau voulut tirer mit le feu à la galiote toute chargée de bombes, FONTEN. *Renau.* || 8° Terme de pêche. Corbeille à poisson. || 9° Tout ce qui soutient un ouvrage, en forme la charpente. || Châssis d'un parquet d'appartement.

— HIST. XIV° s. Le surplus des escrevices, à savoir coquilles et charquois, *Ménagier*, II, 5. || XVI° s. Il n'est plus question de nostre religion, mais de nostre servitude, et auquel d'entre vous les carcasses de nos os demeureront, *Sat. Ménipp.* 169. Rien de nous ne reste en la bierre Qu'une vieille carcasse d'os, RONS. 416.

— ÉTYM. Berry, *carca*, *carcas*, *carcan*, *carcou*, *charcois*, *charcou*; bourguig. *quarquaisse*; espagn. *carcasa*; portug. et ital. *carcassa.* Aux étymologistes, ce mot a paru composé de *car*, chair, et *cassa* ou *casso*, caisse (voy. CAISSE), mot à mot, caisse à chair, tronc du corps; à la vérité, l'italien a aussi *carcame*, qui indiquerait un radical *carc* (*carc-ame*), d'où l'on arriverait à *carcassa*; mais, *asso* ou *assa* n'étant pas un suffixe italien, il faut voir dans *carcame* une confusion entre *carcassa* et *arcame*, qui veut dire aussi carcasse, qui vient de *arca*, coffre, et qui avait induit Ménage à tirer *carcassa* de *arca*. La comparaison de *carcasse* et de *carquois* fait voir que l'étymologie est la même pour ces deux mots et toute différente de celle qui a été jusqu'à présent indiquée. Voy. CARQUOIS.

† **CARCASSIÈRE** (kar-ka-siè-r'), *s. f.* Terme de marine. Chaloupe canonnière.

— ÉTYM. *Carcasse.*

† **CARCERE-DURO** (kar-tché-ré-dou-ro), *s. m.* Prison dure, régime tortionnaire des prisons autrichiennes en Italie.

— ÉTYM. Ital. *carcere*, prison (voy. CHARTRE), et *duro*, dur (voy. DUR).

† **CARCÉRULAIRE** (kar-sé-ru-lê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui tient du carcérule. Fruit carcérulaire.

† **CARCÉRULE** (kar-sé-ru-l'), *s. f.* Terme de botanique. Tout fruit sec à plusieurs loges et indéhiscent, comme celui du tilleul.

— ÉTYM. Diminutif de *carcer*, prison (voy. CHARTRE).

† **CARCHARIAS** (kar-ka-ri-as'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom du requin.

— ÉTYM. Καρχαρίας.

† **CARCHARIODONTE** (kar-ka-ri-o-don-t'), *s. f.* Dent fossile d'une espèce de requin ou plutôt du *requin fossile.*

— ÉTYM. Καρχαρίας, requin, et ὀδούς, dent.

† **CARCHOUFLIER** (kar-chou-fli-é), *s. m.* Un des noms provinciaux de l'artichaut.

— ÉTYM. Voy. ARTICHAUT. Ital. *carciofo.*

† **CARCINOÏDE** (kar-si-no-i-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom des animaux analogues aux crabes.

— ÉTYM. Καρκίνος, crabe, et εἶδος, forme.

† **CARCINOLOGIE** (kar-si-no-lo-jie), *s. f.* Histoire naturelle des crustacés.

— ÉTYM. Καρκίνος, crabe (voy. CANCER), et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

CARCINOMATEUX, EUSE (kar-si-no-ma-teû, teû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui est de nature carcinomateuse.

— ÉTYM. *Carcinome.*

CARCINOME (kar-si-no-m'), *s. m.* Terme de médecine. Synonyme de cancer.

— HIST. XVI° s. Ceste fievre, de mesme que les carcinomes, demande plustost à estre flattée qu'irritée, PARÉ, XX, 29.

— ÉTYM. Καρκίνωμα, de καρκίνος, cancer (voy. ce mot).

† **CARDAGE** (kar-da-j'), *s. m.* Ensemble des opérations par lesquelles on carde la laine. || Dans l'économie domestique, acte de carder les matelas.

— ÉTYM. *Carder.*

† **CARDAINE** (kar-dê-n'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de raie.

† **CARDALINE** (kar-da-li-n'), *s. f.* Un des noms vulgaires du chardonneret.

CARDAMINE (kar-da-mi-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante crucifère à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, dite aussi cresson des prés (*cardamine pratensis, L.*).

— ÉTYM. Καρδαμίνη.

CARDAMOME (kar-da-mo-m'), *s. m.* Nom donné aux fruits de plusieurs espèces du genre amome, en particulier à celui de l'*amomum cardamomum, L.*

— HIST. XIII° s. Et cardemoine et nois muscades, *Roi Guill.* p. 93, dans DU CANGE, *gloss. franç.*

— ÉTYM. Καρδάμωμον.

1. **CARDASSE** (kar-da-s'), *s. f.* Nom vulgaire de la plante appelée nopal.

† 2. **CARDASSE** (kar-da-s'), *s. f.* Terme de métier. Peigne pour la bourre de soie.

— ÉTYM. *Carder.*

CARDE (kar-d'), *s. f.* || 1° Nervure médiane des feuilles du cardon ou artichaut cardon cultivé pour servir d'aliment. || Nom donné à la plante elle-même. || 2° Côte, bonne à manger, des feuilles de poirée. Une botte de cardes de poirée ou de cardes poirées. || 3° Tête épineuse de la cardère ou chardon à foulon, qu'on emploie pour carder la laine. || 4° Machine garnie de chardons à foulon pour peigner le drap. || 5° Peigne de cardeur, formé d'une planchette à manche, laquelle est garnie, d'un côté, de pointes de fil d'archal très-fin.

— HIST. XV° s. Geta contre le dit Georget unes escardes qu'il avoit en sa main, DU CANGE, *cardi.* || XVI° s. Ne se pouvans perdre les piquerons de la carde, manifeste clairement ce estre une espece de fruit separé, non l'artichau sauvage, O. DE SERRES, 517. Par graine s'edifie la carde ou cardon, ID. 518.

— ÉTYM. Wallon, *gâde*; espagn. *carda*, chardon et carde à carder; ital. *cardo*, même sens; bas-lat. *cardo*, instrument à carder; de *carduus*, chardon (voy. ce mot), employé à carder la laine, et donnant son nom à l'instrument. On voit par là comment *carde*, légume, et *carde*, outil, sont un seul et même mot.

CARDÉ, ÉE (kar-dé, dée), *part. passé.* Laine cardée.

† **CARDÉE** (kar-dée), *s. f.* Quantité de laine qu'on peigne à la fois avec deux cardes.

CARDER (kar-dé), *v. a.* Peigner avec des cardes ou des chardons à foulon. Carder de la laine, du drap, etc. || Se carder, *v. réfl.* Être cardé. Le crin se carde difficilement.

— HIST. XV° s. Le suppliant et ses gens escarderent et fillerent une tresse pour faire un drap, DU CANGE, *cardi.* || XVI° s. Crœsus ayant faict prendre un gentilhomme, favori de Pantaleon son frere, le mena en la boutique d'un foullon, où il le feit tant gratter et carder à coups de cardes et peignes de ce cardeur, qu'il en mourut, MONT III, 121. Ni Pallas pour avoir monstré l'art de filer, Escarder les toisons, ou l'huile distiler, RONS. 694.

— ÉTYM. Norm. *écarder*; wallon, *gâder*; provenç. et espagn. *cardar*; ital. *cardare* (voy. CARDE).

† **CARDÈRE** (kar-dê-r'), *s. f.* Plante bisannuelle nommée aussi chardon à foulon.

— ÉTYM. *Carde.*

† **CARDERIE** (kar-de-rie), *s. f.* Fabrique où l'on carde la laine.

— ÉTYM. *Carder.*

CARDEUR, EUSE (kar-deur, deû-z'), *s. m.* et *f.* Ouvrier, ouvrière qui carde. Cardeuse de matelas. Le Clerc, cardeur de laine, fut le premier pasteur des protestants à Meaux, FÉN. II, 6.

— HIST. XVe s. Jehan escardeur de laynes, DU CANGE, *cardi.*

— ÉTYM. *Carder;* provenç. *cardaire;* espagn. *cardador;* ital. *cardatore.*

† **CARDIA** (kar-di-a), *s. m.* Terme d'anatomie. Orifice supérieur de l'estomac.

— ÉTYM. Καρδία, cardia, et cœur (voy. CŒUR); le *cardia* fut ainsi nommé à cause de son voisinage du cœur et des sensations douloureuses qu'on y éprouve parfois et que l'on rapportait au cœur.

† **CARDIACÉ, ÉE** (kar-di-a-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à un cœur. || *S. m.* Les cardiacés, les animaux à coquille en forme de cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur.

† **CARDIAGRAPHIE.** Mot mal formé; voy. CARDIOGRAPHIE.

† 1. **CARDIAIRE** (kar-di-ê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Ver cardiaire, parasite vivant dans le cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur.

† 2. **CARDIAIRE** (kar-di-ê-r'), *s. f.* Autre nom de la cardère.

CARDIALGIE (kar-di-al-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur très-vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur de l'estomac.

— ÉTYM. Καρδιαλγία, de καρδία, cœur (voy. ce mot), et ἀλγέειν, souffrir.

† **CARDIALGIQUE** (kar-di-al-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la cardialgie.

† **CARDIALOGIE.** Mot mal formé; voy. CARDIOLOGIE.

CARDIAQUE (kar-di-a-k'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient au cœur, ou bien qui a rapport au cardia. Vaisseaux, nerfs cardiaques. L'orifice cardiaque de l'estomac, le cardia ou orifice supérieur, le plus rapproché du cœur. || 2° Terme de médecine. Médicaments cardiaques, médicaments toniques et stimulants auxquels on attribuait une action spéciale sur le cœur. || Substantivement. Un bon cardiaque. || Maladie cardiaque, maladie qui a régné dans l'antiquité et qui est aujourd'hui éteinte. Elle était caractérisée par une sueur profuse, des palpitations, des défaillances.

— HIST. XVIe s. On doit conforter le cœur par remedes cardiaques, PARÉ, V, 29. Le vin, lequel est très-souverain cardiaque, ID. XX *bis*, 18.

— ÉTYM. Καρδιακός, de καρδία, cœur (voy. ce mot).

† **CARDIATOMIE.** Mot mal formé; voy. CARDIOTOMIE.

† **CARDIECTASIE** (kar-di-è-kta-zie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme d'anévrisme du cœur.

— HIST. Καρδία, cœur, et ἔκστασις, dilatation, de ἐκ, et στάσις, arrêt, position (voy. STASE).

† **CARDIER** (kar-dié), *s. m.* Celui qui fait ou vend des cardes.

— ÉTYM. *Carde.*

1. **CARDINAL, ALE** (kar-di-nal, na-l'), *adj.* || 1° Qui appartient au gond sur quoi une chose roule, important, capital. Il n'est resté dans l'usage commun que joint à certains substantifs. Les points cardinaux, les quatre points cardinaux de l'horizon, nord, sud, est et ouest, auxquels on rapporte tous les autres. || Vents cardinaux, vents qui soufflent des quatre points cardinaux de la sphère. || Les quatre vertus cardinales, justice, prudence, tempérance et force. Les quatre vertus cardinales ont disparu avec les temps d'innocence, VOLT. *Mœurs*, 141. || 2° Terme de grammaire. Nombre cardinal, celui qui exprime absolument la quotité. Un, deux, trois, etc. sont des nombres cardinaux; et, premier, second, troisième, etc. des noms de nombre ordinaux. Les nombres cardinaux ont été ainsi nommés parce qu'ils sont pour ainsi dire les gonds sur lesquels les noms de nombre ordinaux tournent. || Adjectif cardinal, nom de nombre cardinal, mot par lequel on exprime les nombres cardinaux. En français, les noms de nombre cardinaux sont tous invariables, excepté un, vingt et cent. || 3° Terme de liturgie. Autel cardinal, autel principal. Messe cardinale messe solennelle. || 4° Terme d'histoire naturelle. Au propre, qui fait partie d'une charnière.

— HIST. XIVe s. L'en peut entendre par ces quatre faces ou par ces quatre angles les quatre vertuz cardinaulx : c'est assavoir justice, prudence, fortitude, attrempance, ORESME, *Eth.* 24.

— ÉTYM. Provenç. *cardenal;* espagn. *cardinal;* ital. *cardinale;* de *cardinalis,* principal, de *cardo,* gond : ce qui appartient au gond, sur quoi la chose tourne.

2. **CARDINAL** (kar-di-nal), *s. m.* || 1° Un des soixante et dix prélats du sacré collége ou conseil du pape, qui ont voix active et passive dans le conclave. Le pape fit une promotion de cardinaux. Le rouge est la couleur des cardinaux. Cardinal-évêque. Cardinal-prêtre. Cardinal-diacre. Cardinal in petto, cardinal dont la proclamation et l'institution sont réservées. Les cardinaux étaient, dans l'origine, des prêtres et des diacres attachés aux églises métropolitaines. Dans ce concile il y eut des cardinaux; on nommait ainsi des prêtres et des diacres qui servaient de conseil aux métropolitains, VOLT. *Mœurs*, 31. || Proverbe. Qui entre pape au conclave, en sort cardinal, c'est-à-dire celui qui, avant l'ouverture du conclave, semble avoir toutes les chances en sa faveur pour être pape, échoue cependant et n'est pas élu. || 2° En histoire naturelle, nom d'oiseaux de différents genres dont la couleur dominante est le rouge. Le lendemain je m'éveillai au chant des cardinaux nichés dans les acacias, CHATEAUB. *Atala*, 266.

— HIST. XIIe s. Car danz Henris de Pise, qui des chardenaux fu, *Th. le mart.* 52. || XIIIe s. Il contenent ceste mesaventure au chardonal maistre Pieron de Capes, VILLEH. CXLV. Li chardonaus, qui de part l'apostole de Rome estoit, en sermona et en fist pardon à tous ceus qui en la bataille morroient, ID. CLX. Et après i envoia un cardonnal qui est apelés maistre Pieron de Capes, ID. I. Il n'i a cardonal, tant haut l'espée çaigne, Qui l'alast querre là por estre roi d'Espaingne, RUTEB. 237. Et diligenment virent l'apostolle et les cardonnaulx ce que en [on] leur porta, JOINV. 303. || XVIe s. Quand saint Gregoire parle des cardinaux, il n'entend point les prestres de Rome, mais les evesques de quelque lieu que ce soit, tellement que prestre cardinal, en somme, ne signifie autre chose en ses escrits qu'evesque; je ne trouve point que ce nom ait esté en usage auparavant, en quelque signification que ce soit, CALVIN, *Instit.* 919. Le comte de S. Pol.... enfin fut fait cardinal [décapité, cruelle plaisanterie tirée de la couleur rouge du sang] en greve, *Sat. Ménipp.* 91.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cardenal;* portug. *cardeal;* ital. *cardinale;* le même que *cardinal,* adjectif. La déclinaison dans l'ancien français est au nominatif *cardenals* ou *cardenaus,* et au régime *cardenal;* au pluriel c'est l'inverse : nominatif *cardenal,* régime *cardenals* ou *cardenaus.*

CARDINALAT (kar-di-na-la; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Dignité de cardinal. Le pape Urbain VIII fit dire au cardinal de la Valette qu'il le dépouillerait du cardinalat, VOLT. *Louis XIV*, 2.

— HIST. XVe s. On fut avisé au conseil du roi, qui pourroit tant faire et exploiter que on fist demettre ce Boniface et ce Benedict hors de leur papalité et tous les cardinaux hors de leur cardinalité, FROISS. III, IV, 36. || XVIe s. Le droict de regale est ouvert par la promotion au cardinalat ou patriarchat, PITHOU, 66.

— ÉTYM. *Cardinal.*

CARDINALE (kar-di-na-l'), *s. f.* Terme de botanique. Nom de deux plantes d'Amérique, cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs. Cardinale rouge. Cardinale bleue.

— ÉTYM. *Cardinal* 2.

† **CARDINALICE** (kar-di-na-li-s'), *adj.* Qui mène au cardinalat; qui est compatible avec le cardinalat. Charge cardinalice.

— ÉTYM. Ital. *cardinalizio,* de *cardinale,* cardinal.

† **CARDINALISER** (kar-di-na-li-zé), *v. a.* Faire cardinal. || Terme de peinture. Rendre rouge. Peu usité.

— HIST. XVIe s. Les escrevisses qu'on cardinalise à la cuite, RABEL. liv. I, dans LEROUX, *Dict. comique.*

— ÉTYM. *Cardinal* 2.

† **CARDINALISME** (kar-di-na-li-sm'), *s. m.* Parti et opinion des cardinalistes.

† **CARDINALISTE** (kar-di-na-li-st'), *s. m.* Partisan du gouvernement du cardinal Richelieu ou du cardinal Mazarin.

— ÉTYM. *Cardinal.*

† **CARDINE** (kar-di-n'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de sole.

† **CARDINEAU** (kar-di-nô), *s. m.* Terme de pêche. Plie.

† **CARDINIFÈRE** (kar-di-ni-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte une charnière.

— ÉTYM. *Cardo, cardinis,* gond, et *ferre,* porter.

† **CARDIOGRAPHIE** (kar-di-o-gra-fie), *s. f.* Terme d'anatomie. Description du cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et γράφειν, décrire.

† **CARDIOLOGIE** (kar-di-o-lo-jie), *s. f.* Terme d'anatomie. Traité du cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et λόγος, traité.

† **CARDIOPATHIE** (kar-di-o-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie du cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et πάθος, maladie.

† **CARDIOPHYLLE** (kar-di-o-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles en cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et φύλλον, feuille.

† **CARDIOTOMIE** (kar-di-o-to-mie), *s. f.* Dissection du cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et τομή, dissection.

† **CARDITACÉ** (kar-di-ta-sé), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de moules en forme de cœur.

— ÉTYM. *Cardite* 2.

† 1. **CARDITE** (kar-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du cœur.

— ÉTYM. Καρδία, cœur, et le suffixe médical .... *ite.*

† 2. **CARDITE** (kar-di-t'), *s. f.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de moules.

† **CARDITIQUE** (kar-di-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Fièvre carditique, variété de l'intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et des syncopes.

— ÉTYM. Καρδία, cœur.

1. **CARDON** (kar-don), *s. m.* Espèce d'artichaut, dont les pétioles des feuilles, larges et épais, sont employés comme aliment, après avoir été étiolés (*cynara cardunculus, L.*).

— HIST. XVIe s. Les fruits sont les artichaux, cardons, melons.... O. DE SERRES, 507.

† 2. **CARDON** (kar-don), *s. m.* Terme de pêche. Un des noms de la chevrette, sorte de crustacé bon à manger.

CARDONETTE (kar-do-nè-t'), *s. f.* Voy. CHARDONNETTE.

† **CARDUACÉ, ÉE** (kar-du-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au chardon. || *S. f.* Les carduacées, genre de plantes dont le chardon est le type.

— ÉTYM. *Carduus,* chardon (voy. ce mot).

† **CAREICHE** (ka-rè-ch'), *s. f.* Terme de botanique. Un des noms de la laîche.

— ÉTYM. *Carex,* laîche.

† **CARÉMAGE** (ka-ré-ma-j'), *s. m.* Nom, dans l'Est, de la semaille qu'on fait en mars.

— ÉTYM. *Carême.*

CARÊME (ka-rê-m'), *s. m.* || 1° Les quarante-six jours d'abstinence entre le mardi gras et le jour de Pâques, pendant lesquels, à l'exception des dimanches, jeûnent les catholiques. Prêcher le carême. La mi-carême. Provisions de carême, viandes de carême, nom donné par les catholiques au beurre, huile, légumes, fruits secs, poissons salés et autres aliments de ce genre dont ils usent en carême. Rompre carême, cesser d'observer l'abstinence prescrite. Trouvez-moi une seule famille où le carême s'observe universellement, MASS. *Motifs de conv.* Mme de Guise avait fait et jeûné tous les carêmes, et toute sa vie n'en était pas moins pénitente, ST-SIM. 35. 148. Un libertin à rompre et jeûnes et carêmes, BOIL. *Sat.* XI. Il trouva, le premier jour du carême 1677, qu'il pesait 116 livres une once; il fit ensuite le carême comme il a été fait dans l'Église jusqu'au XIIe siècle: il ne buvait ni ne mangeait que sur les 6 ou 7 heures du soir; il vivait de légumes la plupart du temps et, sur la fin du carême, de pain et d'eau; le samedi de Pâques il ne pesait plus que 107 livres douze onces, c'est-à-dire que par une vie si austère il avait perdu, en 46 jours, 8 livres 5 onces, qui faisaient la 14e partie de sa substance, FONTEN. *Dodart.* Les Abyssins ont un carême de cinquante jours très-rude, MONTESQ. *Espr.* XXVI, 7 .... plus défait et plus blême Que n'est un pénitent sur la fin du carême, BOIL. *Sat.* I. || La mi-carême, le jour qui partage en deux le carême, et où se fait quelque réjouissance. || Le carême est bas ou haut selon qu'il commence dans les premiers jours de février ou au mois de mars. || Fig. et familièrement. Mettre le carême bien haut, exiger des choses trop difficiles, ou promettre une chose bien éloignée. || Fig. Prêcher sept ans pour un carême, s'épuiser en redites, en avis inutiles. || Avoir prêché sept ans pour un carême en quelque endroit, y avoir été longtemps, le bien connaître. || Arriver comme mars en carême, arriver sans faute, immanquablement : en effet, mars arrive toujours en carême. || Cela arrive comme marée en carême, cela arrive à propos : en effet, la marée est

bienvenue en carême. || Face de carême, visage pâli, tel qu'il est après le carême. Voyez cet autre avec sa face de carême, BAC. *Plaid* III, 3 || Amoureux de carême, amoureux timide, qui n'ose toucher à sa maîtresse. || Saint de carême, un homme qui se cache. || 2° Par extension, maigre chère. Ils font de la vie un carême, BÉRANG. *B. Dieu.* || 3° La série de sermons prêchés pendant un carême. Ce prédicateur a fait imprimer deux carêmes. Le petit carême de Massillon, ainsi dit, parce qu'il fut prêché pour Louis XV enfant. Il a fourni de la même manière la carrière de plusieurs carêmes dans les chaires les plus illustres de la France et des Pays-Bas, BOSS. *Fr. Bourgoing.* || Proverbes. Pour trouver le carême court, il faut faire une dette payable à Pâques, c'est-à-dire le moment de payer une dette, de remplir un devoir onéreux, arrive plus vite qu'on ne voudrait. || En carême est de saison La marée et le sermon.

— HIST. XIIe s. Nos entrons hui, chier frere, el tens del saint quaramme, ST. BERN. 561. || XIIIe s. A l'entrée de la quaresme, VILLEHARD. dans RAYNOUARD. Ainsinc en quaresme s'espruevent; Graces rendent et si saumoient [psalmodient], RUTEB. II, 129. || XIVe s. Je congnois monseigneur à tel que vous l'arez; Ne que mars en karesme faillir vous n'y povez, *Guescl.* 18118. || XVe s. Donc il advint qu'ils furent ens ou caresme en Gand à trop grand destroit; car des vivres et fruits de caresme n'avoient-ils nuls, FROISS. II, II, 148. Il sembloit qu'ils [les sergents] voulsissent tuer un caresme, si fiers estoient, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVIII. Mais je voue à Dieu qu'il en a pris ses caresmaux [qu'il s'en repentira], ID. *ib.* XXXIII. || XVIe s. On observoit desja de leur temps le quaresme, CALVIN, *Instit.* 999. Dejà estoit la mi-caresme, MARG. DE NAV. *Nouv.* XXXV. L'eau gaste moult le vin, une charette le chemin, le quaresme le corps humain, LEROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. I, p. 95. Caresme ou jeune n'ennuient pas Qui fait grand chere à tous repas, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *caresma*, *carema*, *carama*, *quaresme*, *quareme*; catal. *quaresma*; espagn. *cuaresma*; ital. *quaresima*; de *quadragesima*, sous-entendu *dies* : le quarantième jour (avant Pâques) (voy. QUARANTIÈME).

CARÊME-PRENANT (ka-rê-me-pre-nan), *s. m.* || 1° Les trois jours gras avant le mercredi des cendres, et particulièrement le mardi. On dirait qu'il est céans carême-prenant tous les jours, MOL. *B. gent.* III, 3. Je vous trouve heureuse d'être délivrée de carême-prenant [des farces des jours gras], SÉV. 411. || Tout est de carême-prenant, se dit en parlant de certaines libertés qui se prennent pendant les jours gras. Au milieu de tant d'honnêtetés tout est de carême-prenant, SÉV. 157. || 2° Personne masquée pendant ces jours gras; et figurément, toute personne ridiculement vêtue. Au secours, au secours, votre fille on l'emporte, Des carêmes-prenants lui font passer la porte, REGNARD, *le Bal*, sc. 18. Vous voulez donner votre fille à un carême-prenant, MOL. *B. Gent.* V, 7. || Proverbe. Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé.

— REM. Au pluriel des carêmes-prenants, et non des carême-prenant. Le sens de la locution est non pas qui prend, qui commence carême, mais carême qui prend, qui commence.

— HIST. XIIe s. De ci qu'à une feste quarem-pernant, *Gér. de Ross.* p. 363. || XIIIe s. La vegile de quaresme pernant [je] vi une merveille que je vous veull raconter, JOINV. 236. Ceste emprise fu atirée à passer le jour de quaresme prenant, ID. 224. Et s'a [au pays de Cocagne] en l'an quatre vendenges, Quatre tozsainz, quatre noex [noëls], Et quatre chandeliers anuex [annuels], Et quatre quaresmiaux prenans, BARBAZAN, *Fabl.* éd. MÉON, t. IV, p. 178. || XVe s. Messire Pierre de Craon avoit envoyé dès le caresme-prenant, à Paris, audit chastel, de ses varlets qui le servoient pour son corps, FROISS. III, IV, 28. || XVIe s. En lieu d'amaigrir pour le jeune de caresme, elle estoit plus belle et plus fraische qu'à caresme-prenant, MARGUER. *Nouv.* XXXV.

— ÉTYM. *Carême*, et *prenant* (voy. PRENDRE).

CARÉNAGE (ka-ré-na-j'), *s. m.* || 1° Terme de marine. Lieu commode pour caréner un vaisseau, ou lui donner la carène. Le navire est au carénage. || 2° L'action de caréner. Le navire a besoin d'un bon carénage.

— ÉTYM. *Carène.*

† **CARÉNAL, ALE** (ka-ré-nal, na-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la carène.

— ÉTYM. *Carène.*

CARENCE (ka-ran-s'), *s. f.* Terme de pratique. Manque absolu. Procès-verbal de carence, procès-verbal qui constate qu'un défunt n'a rien laissé, ou qu'un débiteur est sans ressources.

— HIST. XVe s. Pitié seroit si l'ame en avoit carence par abus en ce monde, CHASTEL. *Éloge du bon duc Philippe.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *carencia*; ital. *carenzia*; du latin *carere*, manquer.

CARÈNE (ka-rè-n'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Longue pièce de bois qui fait le fondement d'un vaisseau. || 2° Les flancs du navire jusqu'à la ligne de flottaison. || 3° Carénage. Mettre, abattre un navire en carène, le coucher sur le côté pour le réparer dans les œuvres vives. || Donner la carène, carène entière, demi-carène à un vaisseau, en refaire la carène, en tout ou en partie. Que tous les autres vaisseaux du port qui ne devaient point être carénés devaient avoir une demi-carène conformément aux règlements, *État des travaux*, 4 février 1679, dans JAL. || 4° Terme de botanique. Le pétale inférieur des fleurs papilionacées, parce que la forme a quelque analogie avec celle de la carène d'un vaisseau.

— HIST. XVIe s. L'espine est comme siege et fondement de tout l'assemblage et liaison du corps, comme la carine est le fondement de tout le navire, PARÉ, IV, 16.

— ÉTYM. *Carina*, carène.

CARÉNÉ, ÉE (ka-ré-né, née), *part. passé.* || 1° Terme de marine. Vieux vaisseau caréné. || 2° Terme de botanique. Qui est en forme de carène. Feuille carénée. Enfin la forme carénée du blé le rend propre à flotter longtemps sur les eaux, BERN. DE S.-P. *Harm.* I, *Tabl. gén.* || 3° Terme de zoologie. Caréné se dit des oiseaux qui ont le sternum garni d'un bréchet.

CARÉNER (ka-ré-né; la syllabe *ré* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je carène; excepté au futur et au conditionnel : je carénerai, je carénerais), *v. a.* Refaire la carène d'un vaisseau; le réparer dans les œuvres vives. Les Anglais travaillaient à établir des chantiers où l'on pût caréner les vaisseaux à sec, VOLT. *Russie*, I, 10.

— ÉTYM. *Carène.*

CARESSANT, ANTE (ka-rè-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui caresse, qui aime à caresser. Un enfant, un chien caressant. Je n'ai point l'heureux don de ces esprits faciles Pour qui les doctes sœurs, caressantes, dociles, Ouvrent tous leurs trésors, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 1. || 2° En parlant des choses. Un ton caressant. De caressantes paroles. Hélas! à quels soupirs suis-je donc condamnée! Moi qui de mes parents toujours abandonnée, Étrangère partout, n'ai pas, même en naissant, Peut-être reçu d'eux un regard caressant, RAC. *Iphig.* II, 3. || 3° Fig. Le zéphyr, le flot caressant. Sans dédain, sans courroux puissé-je être écouté! Puisse un vers caressant séduire la beauté! A. CHÉN. *Él.* 34.

CARESSE (ka-rè-s'), *s. f.* || 1° Marque extérieure d'affection, qui se donne par la main, par les lèvres, et quelquefois aussi par les manières et les paroles. De perfides caresses. Faire caresse à quelqu'un. Il me fit d'abord mille caresses, car il m'aime toujours, PASC. *Prov.* 5. Tes feux et tes serments cèdent à ses caresses, CORN. *Cinna*, III, 4. Cela se passera avec un peu de caresse que vous lui ferez, MOL. *G. D.* II, 12. Je vous vois accabler un homme de caresses, ID. *Mis.* I, 1. .... Os de poulets, os de pigeons; Sans parler de mainte caresse, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Ses caresses n'ont point effacé cette injure, RAC. *Baj.* I, 1. Ah! si vous aviez vu par combien de caresses Il m'a renouvelé la foi de ses promesses, ID. *Britann.* V, 3. Dès vos plus jeunes ans, mes soins et mes tendresses N'ont arraché de vous que de feintes caresses, ID. *ib.* Cette princesse lui a fait des caresses infinies, SÉV. 418. Sans songer que mêmes tendresses, Mêmes serments, mêmes caresses Trompèrent un autre avant lui, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 15. || 2° Fig. Les caresses de la fortune. Ce doux pays reçoit du haut des cieux De ses rayons [du soleil] les premières caresses, C. DELAVIGNE, *Paria*, I, 5. .... N'offrir qu'aux talents de vertus ennoblis Et qu'à l'amitié douce et qu'aux douces faiblesses, D'un encens libre et pur les honnêtes caresses, A. CHÉN. *Él.* 16.

— HIST. XVIe s. Et bien où voulez-vous aller, Mon miel, ma douceur, ma caresse? R. BELLEAU, *Œuvres*, p. 130, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *carezza*; de *caro*, cher; du latin *carus* (voy. CHER).

CARESSÉ, ÉE (ka-rè-sé, sée), *part. passé.* Cet enfant caressé par sa mère. Mon bon ami, que j'aime à être bien voulu et caressé! il me semble alors que je ne suis plus malheureux, J. J. ROUSS. *Lettr. Moultou*, 24 juin 1762. || Fig. Un tableau très-caressé, tableau d'un grand fini, léché, comme on dit aujourd'hui.

CARESSER (ka-rè-sé), *v. a.* || 1° Faire des caresses. Caresser un enfant, un chien. .... L'âne de la fable, Qui, pour se rendre plus aimable Et plus cher à son maître, alla le caresser, LA FONT. *Fabl.* IV, 5. Et soit frayeur encore ou pour me caresser De ses bras innocents je me sentis presser, RAC. *Ath.* I, 2. Il faut nous flatter et nous caresser comme des enfants, pour nous tenir en bonne humeur, NICOLE, dans BOUHOURS, *Rem.* Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse, Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse, Lorsqu'au premier faquin il court en faire autant? MOL. *Mis.* I, 1. || Poétiquement. Le zéphyr caresse les fleurs. Le flot caressait les flancs du navire. || Ironiquement. Il lui caressa les épaules à coups de bâton. || Caresser la bouteille, aimer à boire. || Se dit, particulièrement et dans un langage libre, des caresses amoureuses. Leurs femmes caresser.... RÉGNIER, *Sat.* IX. Vos griffes la pourront blesser Quand vous voudrez la caresser, LA FONT. *Fables*, IV, 1. Boit son vin, caresse sa fille, ID. *ib.* IV, 4. Les Français chantaient, buvaient, caressaient les filles dans les cathédrales, VOLT. *Mœurs*, 57. De mon vin ils prennent leur part, Ils caressent ma chambrière, BÉRANG. *Mon enterr.* || Terme d'artiste, étendu aussi aux œuvres littéraires. Caresser un ouvrage, le faire avec amour. || 2° Fig. Flatter. Quoiqu'un peuple l'adore, et qu'un roi le caresse, CORN. *Cid*, IV, 2. Il feint, il me caresse et cache son dessein, RAC. *Mith.* IV, 2. Selon qu'il vous menace ou bien qu'il vous caresse, La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse, ID. *Brit.* IV, 1. Mon fils peut caresser la main qui nous opprime! C. DELAVIGNE, *Vêpres sic.* I, 1. || 3° Entretenir, nourrir. Caresser un amour, un espoir, une idée. Un mal que nous caressons. Quand de vos ennemis caressant l'insolence, VOLT. *Tancr.* IV, 6. Par des soumissions caresser son orgueil, ID. *Alz.* I, 1. || 4° Terme de peinture. Caresser le nu, jeter les draperies de manière à faire apercevoir le nu. || 5° Se caresser, *v. réfl.* Se donner réciproquement des caresses.

— SYN. CARESSER, FAIRE DES CARESSES. Ces termes ne sont pas synonymes en tout. Caresser un enfant, ou faire des caresses à un enfant, peuvent se dire exactement l'un pour l'autre. Mais il n'en serait plus de même dans cette phrase-ci : Le roi lui fit beaucoup de caresses, c'est-à-dire le reçut avec des marques d'affection toutes particulières; au lieu que caresser, si on le mettait ici en place de faire des caresses, porterait l'esprit vers des caresses effectives.

— ÉTYM. *Caresse*; ital. *carezzare*. Ce mot paraît être entré dans la langue au commencement du XVIIe siècle, par l'italien *carezzare*.

1. **CARET** (ka-rè), *s. m.* Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes, dont la chair est malsaine; mais les œufs en sont recherchés, et on travaille l'écaille.

2. **CARET** (ka-rè), *s. m.* || 1° Dévidoir à l'usage des cordiers. || 2° Fil de caret, gros fil qui sert à fabriquer les cordages pour la marine.

— HIST. XVe s. Laquelle femme filoit au tour ou charet, DU CANGE, *charetum.*

— ÉTYM. Prononciation picarde de *charet*, diminutif de *char* (voy. ce mot), par assimilation d'un devidoir à un chariot.

† **CARETTE** (ka-rè-t'), *s. f.* Cadre faisant partie du métier à tisser les étoffes.

— ÉTYM. *Caret* 2.

† **ÇA-REVAUT** (ça-re-vô). Terme de chasse. Cri pour avertir que le cerf retourne dans les bois qu'il habite.

† **CAREX** (ka-rèks), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes appelées communément laîches.

CARGAISON (kar-ghè-zon), *s. f.* Terme de marine. Charge d'un vaisseau. || Charge entière du navire. || Facture des marchandises chargées. || Temps propre à charger les diverses marchandises. C'est le temps de la cargaison des vins, des huiles, des morues, SAVARY.

— ÉTYM. *Carguer* pour *charger* (voy. ce mot).

CARGUE (kar-gh'), *s. f.* Terme de marine. Cordages qui servent à carguer les voiles.

— ÉTYM. Voy. CARGUER.

CARGUÉ, ÉE (kar-ghé, ghée), *part. passé.* Voiles carguées.

CARGUER (kar-ghé). || 1° *V. a.* Terme de marine Serrer et trousser les voiles contre leurs vergues, au moyen des cargues. Carguer les voiles. || 2° *V. n.* Pencher sur le côté en naviguant.

— ÉTYM. Ital. *caricare*, charger (voy. CHARGER) : carguer les voiles, en faire une charge, un paquet.

† **CARGUEUR** (kar-gheur), *s. m.* Terme de marine. Matelot employé à carguer. || Poulie pour amener et guinder le perroquet.

† **CARI** (ka-ri), *s. m.* || **1°** Poudre de cari, assaisonnement composé de piment, de curcuma et d'autres épices pulvérisées. || **2°** Volaille ou tout autre mets préparé avec ce condiment. Manger un cari.

† **CARIA** (ka-ri-a), *s. m.* Terme de marine. Pou de bois très-destructeur.

CARIATIDE (ka-ri-a-ti-d'), *s. f.* Figure de femme ou même d'homme, qui supporte une corniche. L'histoire lui fournit la matière de la plupart des ornements d'architecture, dont il doit savoir rendre raison ; par exemple, si sous les mutules et les corniches, au lieu de colonnes, il met des statues de marbre en forme de femmes honnêtement vêtues que l'on appelle cariatides, il pourra apprendre à ceux qui ignorent pourquoi cela se fait ainsi, que les habitants de Carie, qui est une ville de Péloponnèse, se joignirent autrefois avec les Perses, qui faisaient la guerre aux autres peuples de la Grèce, et que les Grecs, ayant par leurs victoires glorieusement mis fin à cette guerre, la déclarèrent ensuite aux Cariates; que leur ville ayant été prise et ruinée, et tous les hommes mis au fil de l'épée, les femmes furent emmenées captives, et que, pour les traiter avec le plus d'ignominie, on ne permit pas aux dames de quitter leurs robes accoutumées ni aucun de leurs ornements, afin que non-seulement elles fussent une fois menées en triomphe, mais qu'elles eussent la honte de s'y voir en quelque façon menées toute leur vie, paraissant toujours au même état qu'elles étaient le jour du triomphe, et qu'ainsi elles portassent la peine que leur ville avait méritée ; or, pour laisser un exemple éternel de la punition que l'on avait fait souffrir aux Cariates, et pour apprendre à la postérité quel avait été leur châtiment, les architectes de ce temps-là mirent, au lieu de colonnes, ces sortes de statues aux édifices publics, PERRAULT, *Vitruve*, I, 1. Les cariatides du Pandroseum sont des modèles, CHATEAUB. *Itin.* 197.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie n'a pas conservé l'orthographe étymologique : caryatide.

— ÉTYM. Καρυάτιδες, les jeunes filles de *Caryæ*.

† **CARIATIDIQUE** (ka-ri-a-ti-di-k'), *adj.* Qui se rapporte aux cariatides.

† **CARIBARI** (ka-ri-ba-ri), *s. m.* Navette volante.

— ÉTYM. Peut-être est-ce une forme de *charivari* (voyez ce mot), à cause du bruit que produit la navette.

CARIBOU ou **CARIBOUX** (ca-ri-bou), *s. m.* Terme de zoologie. Nom donné au renne par les habitants du Canada. Les caribous et les orignaux de l'Amérique septentrionale ont leur temps de migrations, CHATEAUB. *Génie.* I, V, 9.

CARICATURE (ka-ri-ca-tu-r'), *s. f.* || **1°** Terme de peinture. Représentation grotesque de personnes, d'événements qu'on veut ridiculiser. Une caricature spirituelle. Les caricatures politiques. || **2°** Imitation dérisoire, charge. Molière a fait le portrait de l'avare, dont d'autres n'ont donné que la caricature. Votre oiseau [flamant] ressemble assez aux caricatures que M. Hubert a faites de moi, VOLT. *Lett. à Cath.* 122. C'est cette vérité dans la couleur qui distingue le portrait d'avec la caricature, DIDER. *Réfl. sur Térence.* Ce ne sont là de la part de nos adversaires que des caricatures économiques qui ne permettent pas les regards sérieux de la raison, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 151. || **3°** Personne ridiculement accoutrée ou dont la figure est grotesque. Avec ses plumes et sa robe rose, cette vieille femme est une caricature.

— ÉTYM. Ital. *caricatura*, charge, de *caricare*, charger (voy. CHARGER).

† **CARICATURER** (ka-ri-ka-tu-ré), *v. a.* Représenter en caricature.

† **CARICATURISTE** (ka-ri-ka-tu-ri-st'), *s. m.* Artiste qui s'adonne au genre de la caricature.

† **CARICÉE** (ka-ri-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes dont le carex est le type.

— ÉTYM. Voy. CAREX.

† **CARICOÏDE** (ka-ri-ko-i-d'). || **1°** *Adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une figue. || **2°** *S. f.* Pierre figurée en figue.

— ÉTYM. *Carique*, et εἶδος, forme.

CARIE (ka-rie), *s. f.* || **1°** Terme de médecine. Destruction des os et des dents par voie d'ulcération. || **2°** Terme de botanique. Maladie analogue par ses effets à la carie des animaux. Elle consiste en une altération progressive de la substance ligneuse des arbres, suivie de ramollissement. || Maladie des graines céréales dans laquelle la farine est remplacée par une poussière qui n'est autre chose que la substance d'un champignon du genre *uredo* (*uredo caries*).

— HIST. XVIe s. Lorsqu'il y a carie, c'est à dire pourriture en l'os du talon, ce mal est incurable, PARÉ, XIV, 58.

— ÉTYM. *Caries.*

CARIÉ, ÉE (ka-ri-é, ée), *part. passé.* || **1°** Atteint de carie. Os carié. Dent cariée. Arbre carié. Grains cariés. || Fig. Cœur carié, cœur corrompu. || **2°** Terme de minéralogie. Se dit d'une roche percée de cavités irrégulières.

CARIER (ka-ri-é), *v. a.* || **1°** Attaquer de carie. Une affection scrofuleuse a carié plusieurs os chez ce petit malade. || **2°** Se carier, *v. réfl.* Être affecté de carie. Ces blés se carient. L'os s'étant carié, la cuisse fut tantôt pourrie et le mal emporta Cambyse, P. L. COURIER, II, 181.

— HIST. XVIe s. Les os se corrompent et carient, PARÉ, X, 14.

— ÉTYM. *Carie.*

† **CARIEUX, EUSE** (ka-ri-eû, eû-z), *adj.* Où est la carie. Os carieux. || Qui est entretenu par la carie. Ulcère carieux.

— HIST. XVIe s. Lorsque l'os est carieux et pourri, PARÉ, VIII, 10.

† **CARIGNANE** (ka-ri-gna-n'), *s. m.* Cépage estimé du midi de la France, d'origine espagnole.

CARILLON (ka-ri-llon, *ll* mouillées, et non ca-ri-yon), *s. m.* || **1°** Sonnerie de cloches accordées à différents tons. Les carillons ont, dit-on, été inventés en Flandres où ils sont fort communs, NOËL et CARPENTIER, *Dict. des origines.* || Air qu'on exécute sur ces cloches ainsi accordées. Comme on fait plutôt le carillon pour les cloches que les cloches pour le carillon, l'on n'y fait entrer qu'autant de sons divers qu'il y a de cloches, J. J. ROUSS. *Dict. de musique, carillon.* || Spécialement, les airs joués dans des horloges publiques à l'aide d'un mécanisme qui produit toujours le même chant. Les carillons de la Samaritaine. J'aurais mieux aimé qu'ils [les horlogers] nous eussent envoyé quelques carillons pour Sainte-Sophie, VOLT. *Lett. à Cath.* 81. || Horloge, montre, boîte à carillon ou, simplement, carillon, horloge, montre, boîte qui sonne ou joue différents airs. Il a un carillon de Genève qui joue dix-huit airs. || **2°** Battement de cloches à coups précipités et cadencés. Sonner le carillon. Sonner à double carillon. Les carillons des cloches semblaient augmenter l'allégresse publique, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 1. Du pieux carillon les légères volées Couraient en bondissant à travers les vallées, LAMART. *Joc.* I, 33. || Fig. et familièrement. À double, à triple carillon, très-fort, excessivement. Il fut sifflé à double carillon. Le jour que naquit Chatillon, On sonna double carillon Par tous les clochers de Cythère, VOIT. dans MÉNAGE, qui a remarqué qu'on dit non pas sonner double carillon, mais sonner à double carillon. || Terme de physique. Carillon électrique, petit carillon composé de trois timbres que l'électricité met en mouvement. || **3°** Fig. et familièrement, tapage, crierie. Ces enfants font un carillon insupportable. Sa femme lui fera un beau carillon. || **4°** Terme de métier. Barre de fer de 18 à 20 millimètres carrés. || **5°** Anciennement, sorte d'ornement d'un bonnet de femme. Habillée du bel air, avec de petits bonnets à double carillon, SÉV. 282. || **6°** Carillon de Dunkerque, air vif, à 2/4, composé de deux reprises, chacune de huit mesures, ainsi nommé sans doute parce qu'il y avait à Dunkerque une horloge qui jouait cet air-là. || Danse très-vive ou plutôt ronde qui se joue sur cet air et par laquelle on termine souvent les bals bourgeois. Elle commence par un grand rond; après quoi, les danseurs en place frappent trois fois dans leurs mains, puis trois fois du pied à terre; enfin chaque cavalier fait tourner la dame qu'il a à sa gauche, en ayant soin de la déposer à sa droite. On recommence ensuite le grand rond, puis les battements de mains et de pieds, et les tours de main qui à chaque fois donnent une nouvelle dame à chaque cavalier.

— HIST. XIIIe s. Et les cordes corut saisir, Les sains [cloches] sone de grant aïr À glaz, à treble, à carenon, *Ren.* 3341.

— ÉTYM. Ménage, qui écrit *carrillon*, indique la vraie étymologie : un mot bas-latin *quadrilio* signifiant un quaternaire, à cause que les carillons se faisaient autrefois avec quatre cloches ; l'ancien français *carenon* a le même sens, mais vient de *quaternio*.

CARILLONNÉ, ÉE (ka-ri-llo-né, née, *ll* mouillées, et non ca-ri-yo-né), *part. passé.* Usité seulement dans cette locution : fête carillonnée, grande fête.

† **CARILLONNEMENT** (ka-ri-llo-ne-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de carillonner.

CARILLONNER (ka-ri-llo-né, *ll* mouillées, et non ca-ri-yo-né), *v. n.* || **1°** Sonner le carillon ; exécuter un air sur un carillon. Pour quelle fête a-t-on carillonné? Une aiguille montre les heures pendant que mon corps carillonne, VOLT. *Microm.* 7. C'est donc Rouen !... La ville aux cents clochers carillonnant dans l'air, V. HUGO. *F. d'aut.* 27. || **2°** Familièrement. J'ai eu beau carillonner à sa porte [c'est-à-dire sonner à grand bruit], on ne m'a pas ouvert.

— HIST. XVIe s. Elle ne sortit des prisons que premierement le bourreau n'eust bien carillonné sur son dos, PARÉ, XIX, 24.

— ÉTYM. *Carillon.*

CARILLONNEUR (ka-ri-llo-neur, *ll* mouillées, et non ka-ri-yo-neur), *s. m.* || **1°** Celui qui carillonne. || **2°** Espèce de merle.

— ÉTYM. *Carillonner.*

† **CARINAL, ALE** (ka-ri-nal, na-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une carène.

— ÉTYM. *Carina*, carène.

† **CARINÉ, ÉE** (ka-ri-né, née), *adj.* Terme de botanique. Se dit d'une feuille dont le milieu est creusé en gouttière.

— ÉTYM. *Carina*, carène.

† **CARIOPSE** (ka-ri-op-s'), *s. m.* Fausse orthographe pour caryopse (voy. ce mot).

† **CARIQUE** (ka-ri-k'), *s. f.* Terme de botanique. Nom donné à une figue sauvage.

— ÉTYM. *Carica*, espèce de figue sèche, dite ainsi parce qu'elle venait de la *Carie*, pays de l'Asie Mineure.

† **CARISEL** (ka-ri-zèl), *s. m.* Sorte de canevas; grosse toile claire.

CARISTADE (ka-ri-sta-d'), *s. f.* Aumône. Demander, donner la caristade. Il a vieilli.

— ÉTYM. Espagn. *caristade*, aumône; d'un verbe inusité *charistare*, donner gracieusement, du grec χάρις, grâce (on a, dans DU CANGE, *charisterium*, don gracieux).

† **CARIVE** (ka-ri-v'), *s. m.* Piment ou poivre de Guinée.

† **CARLETTE** (kar-lè-t'), *s. f.* Ardoise d'Anjou et du Maine.

1. **CARLIN** (kar-lin), *s. m.* Monnaie d'Italie. Carlin d'or, d'argent. Posséder trois bénéfices pour douze tournois, trois ducats et six carlins, VOLT. *Mœurs*, 127.

— ÉTYM. Ital. *carlino*, dérivé de *Carlo*, Charles, nom propre, de l'allemand *Karl*; suédois, *Karl*; anglais, *Carle*, au propre, homme vigoureux.

2. **CARLIN** (kar-lin), *s. m.* || **1°** Petit chien ras, à museau noir et écrasé. En attrapant mieux que des puces, On a vu carlins et bassets Caresser Allemands et Russes, BÉRANG. *Requête des chiens.* || **2°** *Adj.* Chien carlin. || Familièrement. Nez carlin, petit nez retroussé. || Proverbe. C'est comme les carlins, la race en est perdue, se dit, par raillerie, d'une personne qui se croit un grand mérite.

— ÉTYM. Les carlins ont été ainsi nommés parce que leur tête ressemble à la figure d'Arlequin, dont l'acteur *Carlin* jouait le rôle avec le plus grand succès.

† **CARLINE** (kar-li-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante bisannuelle (*carlina vulgaris*, *L.*) dont la racine a été employée comme sudorifique.

— HIST. XVIe s. Carline, ce nom vient du roy Charles-magne, parce que de ceste herbe son exercite fut gueri de la peste, O. DE SERRES, 625.

CARLINGUE (kar-lin-gh'), *s. f.* Terme de marine. Nom de la plus grosse et la plus longue pièce de bois du fond de la cale, dans un vaisseau, sur laquelle porte le pied du grand mât.

† **CARLISME** (kar-li-sm'), *s. m.* Opinion politique des personnes attachées à Charles X de France, ou à don Carlos d'Espagne.

— ÉTYM. *Charles*, *Carlos*.

† **CARLISTE** (kar-li-st'), *s. m.* Partisan de Charles X, ou de don Carlos.

† **CARLOCK** (kar-lok), *s. m.* Terme de commerce. Colle de poisson.

† **CARLOTTE** (kar-lo-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du courlis.

† **CARLOVINGIEN, IENNE** (kar-lo-vin-jiin, jié-n'), *adj.* Qui appartient à la seconde race des rois de France. || Substantivement. Les carlovingiens, les princes de la seconde race.

— ÉTYM. *Carlus* ou *Carolus*, nom propre; de l'allemand *Karl*, homme vigoureux.

CARMAGNOLE (kar-ma-gno-l'), *s. f.* || 1° Sorte de vêtement qui tenait le milieu entre la veste et l'habit : collet retombant sur les épaules; revers très-courts dont le sommet était découpé en angle aigu et qui se renversaient sur la poitrine; basques étroites avec des poches à l'extérieur; plusieurs rangées de boutons de métal sur le devant. Ce vêtement fut beaucoup porté pendant la Révolution. || 2° Chanson sur un air vif à 6/8, et danse que le parti révolutionnaire affectionnait en 93. La danse était une ronde qui se dansait sur les places et dans les jardins publics, avec un extrême entraînement. Chanter, danser la carmagnole. || *S. m.* Par dénigrement, soldat des armées républicaines.

— HIST. XVe s. Tous les quels vingt hommes d'armes avoient en leurs testes cramignolles de veloux noir à grosses houppes de fil d'or de Chippre dessus, DU CANGE, *crammale*.

— ÉTYM. On ignore l'origine du nom de cette espèce de veste. Faut-il voir une altération et un changement de sens de l'ancien *cramignole*, sorte de vêtement de tête? Faut-il le rattacher à *Carmagnole*, ville du Piémont, qui, sous Henri IV, occupa beaucoup les esprits, comme on le voit par ces vers de MALHERBE, III, 1 : Je sais bien que sa Carmagnole, Devant lui se représentant, Telle qu'une plaintive idole Va son courroux sollicitant. Quant à la chanson (on ne sait d'où l'air en vient), et à la danse, on peut penser, vu leur caractère révolutionnaire, qu'elles prirent leur nom de tant de gens en *carmagnole* qui alors la chantaient et la dansaient. On trouve dans Oudin *carmaignolle* dans le sens d'abricot.

1. **CARME** (kar-m'), *s. m.* || 1° Religieux d'un des quatre ordres mendiants, dont le nom complet est religieux de Notre-Dame du Mont-Carmel. L'ordre des carmes commença vers le XIIe siècle en Syrie. || 2° Carmes déchaux, carmes de la réforme de Sainte-Thérèse, au XVIe siècle, qui vont en sandales et sans bas. || 3° Eau de mélisse des carmes, ou Eau des carmes, alcoolat de mélisse composé, dont on attribue l'invention aux carmes.

— ÉTYM. Le mont *Carmel*, en Galilée, où ces religieux ont commencé. On disait autrefois *carmeliste* : XVe siècle : Feirent faire une proposition devant le roy par un carmeliste nommé frere Eustache, MONSTREL. t. I, ch. 103, p. 166, dans LACURNE.

2. **CARME** (kar-m'), *s. m.* Au trictrac, coup de dés qui amène les deux quatre. Un carme me ferait gagner.

— REM. Ce mot était autrefois pluriel; l'Académie le fait pluriel et l'écrit avec une *s*: amener carmes.

— ÉTYM. Par corruption pour *carnes*, usité du temps de Ménage, et qui vient de *quaternus*, coup de quatre (voy. QUATERNE).

CARMELINE (kar-me-li-n'), *s. f.* Laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE (kar-mé-li-t'), *s. f.* Religieuse de l'ordre des carmes déchaux. Les carmélites furent introduites en France en 1604. Vous aimeriez bien ma sobriété et l'exercice que je fais, et sept heures au lit comme une carmélite; cette vie dure me plaît, SÉV. 225.

† **CARMENTINE** (kar-man-ti-n'), *s. f.* Plante de la famille des acanthacées réputée béchique et pectorale (*justitia pectoralis*, *L.*).

CARMIN (kar-min), *s. m.* Rouge éclatant qu'on tire principalement de la cochenille. Vos traits.... le soir embellis de tout l'art du matin, N'avaient de rose, hélas! qu'un peu trop de carmin, A. CHÉN. 162. || Fig. Des lèvres de carmin. L'occident amincit sa frange de carmin, V. HUGO, *F. d'aut*, 37. || Adjectif invariable désignant la couleur du carmin. Le colibri à gorge carmin. Des draps carmin. Des robes carmin.

— ÉTYM. Bas-lat. *carmesinus;* de même radical que *cramoisi* (voy. ce mot).

CARMINATIF, IVE (kar-mi-na-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Bon contre les flatuosités. || *S. m.* Un carminatif.

— HIST. XVIe s. Ce qui se fera par medicamens chauds, secs et attenuatifs, qu'on nomme carminatifs.... Clysteres carminatifs, PARÉ, V, 16.

— ÉTYM. Bas-lat. *carminativus*, de *carminare*, carder, et figurément, atténuer, dissiper.

† **CARMINE** (kar-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné à la matière colorante rouge de la cochenille.

— ÉTYM. *Carmin.*

† **CARMINÉ, ÉE** (kar-mi-né, née) *adj.* De couleur de carmin. Rose, fleur carminée.

† **CARMINER** (kar-mi-né), *v. a.* Peindre, enluminer avec du carmin.

— ÉTYM. *Carmin.*

CARNAGE (kar-na-j'), *s. m.* || 1° Massacre, tuerie. Remets dans ton esprit, après tant de carnages, De tes proscriptions les sanglantes images, CORN. *Cinna*, IV, 3. Sylla fit des carnages effroyables et traita durement le peuple, BOSS. *Hist.* III, 7. Sapor fit un effroyable carnage des chrétiens, ID. *Avert.* 5. Il y eut beaucoup de carnage des ennemis, PELLISSON, II, 153. Cieux, éclairerez-vous cet horrible carnage? RAC. *Esth.* I, 3. Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage, Déjà coulait le sang, prémices du carnage, ID. *Iph.* V, 6. Un poignard à la main, l'implacable Athalie Au carnage animait ses barbares soldats, ID. *Athal.* I, 2. Quel carnage de toutes parts! On égorge à la fois les enfants, les vieillards, Et la sœur et le frère, Et la fille et la mère, ID. *Esth.* I, 5. La gent maudite aussitôt poursuivit Tous les pigeons, en fit ample carnage, LA FONT. *Fab.* VII, 8. Il [Moïse] est préservé du carnage général des enfants de sa nation, MASS. *Conf. Amb. des clercs.* || 2° Se dit aussi de la façon de se nourrir des bêtes féroces. Jamais de liberté, ni pour les pâturages, Ni d'autre part [des loups] pour les carnages, LA FONT. *Fab.* III, 13. || 3° Terme de chasse. Action des chiens qui dévorent un animal. || 4° Terme d'équarisseur. Toute espèce de charogne.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet ne ne doit ouvrer en charnage puis vespres sonans, au dit mestier, ne en quaresme, puis complie sonant, *Livre des métiers*, 48. En charnage le vendredi, RUTEB. II, 176. || XVe s. Car karesme vient et commande À charnaige, tant qu'on le mande, Que pour ung temps se tire arriere, CH. D'ORL. *Rondeau.* || XVIe s. Qui faict le loup sortir du bois? default de carnaige, RAB. *Pant.* III, 14. Retournez au logis, braves de la conqueste, Le muffle ensanglanté, le corps navré de coups, Ou vous serez ce soir le carnage des loups, RONS. 670.

— ÉTYM. Picard, *carnage*, temps où l'on mange de la viande; provenç. *carnatge;* anc. espagn. *carnage;* portug. *carnagem;* ital. *carnaggio*, tas de chair; du bas-lat. *carnaticum*, tas de chair, temps où l'on mange de la chair, de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR); de là le sens de boucherie et tuerie.

† **CARNAIRE** (kar-nai-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit de viande ou sur la viande. Mouche carnaire.

— ÉTYM. *Carnarius*, de *caro*, *carnis* (voy. CHAIR).

† **CARNAL** (kar-nal), *s. m.* Terme de marine. Palan servant sur les galères à élever la tente. || Extrémité inférieure d'une antenne. || On trouve aussi carneau.

— ÉTYM. *Carne* 1, angle, coin.

† **CARNALETTE** (kar-na-lè-t'), *s. f.* Terme de marine. Palan plus petit que le carnal.

— HIST. *Carnal.*

CARNASSIER, IÈRE (kar-na-sié, siè-r'; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des animaux karna-sié-z et farouches), *adj.* || 1° Avide de chair, en parlant des animaux. Comme une bête en rut et carnassière, VOLT. *Phil.* II, 419. La proie étant l'unique sujet de combat des animaux carnassiers, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* || 2° Avide de viande, en parlant de l'homme. Il importe de ne pas rendre les enfants carnassiers, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Toujours boire et manger! carnassier animal, C'est bien fait; suis toujours ton appétit brutal, REGNARD, *Démocr.* I, 4. || 3° *S. m. pl.* Terme d'histoire naturelle. Les carnassiers, ordre de la classe des mammifères, à dents généralement aiguës ou tranchantes, et à membres, antérieurs au moins, terminés par des pattes. Cuvier a divisé les carnassiers en quatre familles, les chiroptères, les insectivores, les carnivores et les marsupiaux. Des carnassiers de la taille du lion, du tigre, de l'hyène, désolaient ce nouveau règne animal, CUVIER, *Révol.* 328.

— SYN. CARNIVORE, CARNASSIER. Carnivore exprime simplement le fait de se nourrir de viande. Carnassier joint à cette idée l'idée d'un appétit brutal qui se complaît dans le massacre. Autre est la différence dans le langage de l'histoire naturelle : carnassier est un terme général qui désigne l'idée des animaux vivant de chair; carnivore est moins général et indique parmi les carnassiers une section particulière, celle des chiens, chats, ours, etc.

— ÉTYM. Provenç. *carnacier*, bourreau; espagn. *carnicero;* de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR), par l'intermédiaire d'un suffixe latin *aceus*, qu'on trouve dans le provençal *carnaza*, chair morte.

CARNASSIÈRE (kar-na-siè-r'), *s. f.* Sorte de sac pour porter le gibier tué pendant la chasse.

— ÉTYM. *Carnassier.*

CARNATION (kar-na-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Nom qu'on donne, en peinture, aux parties du corps qui paraissent nues et sans draperie. Les carnations de ce tableau sont fort belles. || 2° Teint, coloration, apparence des chairs dans une personne ou dans un tableau. Le nu des bras et des jambes montre un homme fort et nerveux, c'est une carnation qui marque un corps endurci au travail, FÉN. XIX, 333. Qui est-ce qui a su tempérer et mélanger ces couleurs, pour faire une si belle carnation? ID. *Exist.* 32. || En termes de blason, se dit des parties du corps représentées au naturel. D'argent, à tête de carnation.

— ÉTYM. Ital. *carnagione;* de *carnatio*, embonpoint, de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

† **CARNAU** ou **CARNEAU** (kar-nô), *s. m.* Trou à la voûte d'un fourneau de porcelaine.

— ÉTYM. *Carne* 1.

CARNAVAL (kar-na-val), *s. m.* || 1° Temps de divertissements compris entre le jour des Rois et le mercredi des Cendres; les fêtes et les amusements mêmes de ce temps. Avoir, passer, faire un triste carnaval. Les carnavals des deux dernières années. Là, dans le carnaval, vous pouvez espérer Le bal et la grand'bande, à savoir deux musettes, Et parfois Fagotin et les marionnettes, MOL. *Tart.* II, 3. Les hospodars de Valachie et de Moldavie ne feront pas leur carnaval à Venise, VOLT. *Lett. à Cath.* 34. || Jeûner en carnaval, être très-pauvre. Depuis peu chez ma cousine, Qui jeûnait en carnaval, BÉRANG. *Le voisin.* || Familièrement. Il est fait comme un carnaval, c'est un vrai carnaval, il est habillé d'une manière extravagante. || Il est triste comme s'il revenait d'enterrer carnaval, par allusion à la fin du carnaval suivie du carême. || 2° Par extension, divertissement grotesque. || *Au plur.* Des carnavals.

— HIST. XVIe s. Croyez qu'en Avignon, on temps de carnaval.... RAB. *Pant.* IV, 14.

— ÉTYM. Picard, *les carnevieux;* de l'italien *carnovale;* milanais, *carnelevale*, dans DU CANGE, du bas-latin *carnelevamen*, dit pour *carnis levamen*, de *caro*, chair (voy. CHAIR), et *levamen*, action d'ôter, de *levare* (voy. LÉGER) : c'est-à-dire temps où l'on enlève l'usage de la chair, vu que *carnovale* est proprement la nuit avant le mercredi des Cendres. Diez, d'après des auteurs italiens, le tire de *carne* et *vale :* adieu la chair : mais *vale* n'est pas italien; et le milanais *carnelevale* fait un suffisant intermédiaire entre *carnis levamen*, pour un mot populaire et par conséquent sujet à de fortes altérations.

1. **CARNE** (kar-n'), *s. f.* || 1° Angle saillant d'une pierre, d'une table, etc. Je me suis donné un grand coup à la tête contre la carne d'un volet, MOL. *Mal. im.* I, 2. || 2° Terme de maître d'écriture. Évidement du tuyau ou du canon de la plume.

— HIST. XIIe s. Al segnor sunt li carne de terre, *Liber psalm.* p. 235.

— ÉTYM. Latin *cardinem*, gond.

† 2. **CARNE** (kar-n'), *s. f.* Terme très-vulgaire qui sert à désigner de la mauvaise viande servie à manger. C'est de la carne.

— ÉTYM. *Caro*, *carnis* (voy. CHAIR).

CARNÉ, ÉE (kar-né, née), *adj.* Terme de fleuriste. De couleur de chair. Un œillet carné.

— ÉTYM. *Caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

† **CARNEAU** (kar-nô), *s. m.* Voy. CARNAU.

† **CARNÈLE** (kar-nè-l'), *s. f.* Bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie et qui forme la légende.

— ÉTYM. *Carne* 1.

† **CARNELER** (kar-ne-lé; la syllabe *nel* prend l'accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je carnèle), *v. a.* Terme de numismatique. Faire une carnèle. Médaille carnelée. || Terme de blason. Ceindre d'une bordure.

— ÉTYM. *Carnèle.*

CARNET (kar-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des kar-nè-z en règle; carnets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* Petit livre de compte portatif, pour recueillir des notes. || Livre qui mentionne les échéances des sommes que les commerçants ont à recevoir ou à payer. || Petit livre que les négociants, courtiers, agents de change, portent dans les bourses et marchés pour inscrire immédiatement leurs opérations. || Anciennement, petit livre nommé plutôt bilan, dont les négociants de Lyon se servaient pour le virement des parties.

— HIST. XVIe s. Il m'a baillé un grand carnet et inventaire de livres qu'il dit avoir composez, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 1034, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ce mot paraît dérivé d'un diminutif *quaternetum*, qui se rattache à *quaternio*, cahier de

quatre feuilles, et, en général, cahier (voy. ce qui est dit à l'étymologie de CAHIER). Il est parlé dans FROISSART, II, III, 115, des *carnets* de bacinets [casques]; mais c'est un autre mot.

† **CARNIER** (kar-nié), *s. m.* Carnassière. Chargé de son fusil, de son carnier, J. J. ROUSS. *Émile*, IV. Dans mon carnier ils [un lièvre et un perdreau] sont encore ensemble, Et je prétends qu'un jour la broche les rassemble, COLIN D'HARLEV. *M. de Crac*, scène 8. || Mot qui est très-usité, bien qu'il ne soit pas dans le Dictionnaire de l'Académie, et qui est régulier.

— **ÉTYM.** Le même, sauf la prononciation, que *charnier*.

CARNIFICATION (kar-ni-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de médecine. Passage de certains tissus à un état qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire, et qui est dû à une lésion pathologique.

CARNIFIÉ, ÉE (kar-ni-fi-é, ée), *part. passé.* Changé en chair, ou qui a pris l'aspect de la chair. Un poumon carnifié.

CARNIFIER (SE) (kar-ni-fi-é), *v. réfl.* Terme de médecine. Acquérir l'apparence de la chair.

— **ÉTYM.** *Caro*, *carnis*, chair, et *ficare*, fréquentatif de *facere*, faire.

† **CARNIFORME** (kar-ni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a l'apparence de la chair.

— **HIST.** XVIe s. Le pancreas est un corps glanduleux, carniforme, lequel est ainsi appellé, parcequ'il a par tout similitude de chair, PARÉ, XI, 2.

— **ÉTYM.** *Caro*, *carnis*, chair, et *forma*, forme.

† **CARNIURE** (kar-ni-u-r'), *s. f.* Nom, dans quelques localités, d'un développement excessif des bourgeons de la vigne.

CARNIVORE (kar-ni-vo-r'), *adj.* Qui se nourrit de chair. L'homme est à la fois frugivore et carnivore. Le lait des femelles herbivores est plus doux que celui des carnivores, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || *S. m.* Les carnivores. Voy. CARNASSIERS.

— **ÉTYM.** *Carnivorus*, de *caro*, *carnis*, chair, et *vorare*, dévorer (voy. VORACE).

† **CARNIVORITÉ** (kar-ni-vo-ri-té), *s. f.* Condition d'un animal que son organisation appelle à vivre exclusivement de matières animales.

CARNOSITÉ (kar-no-zi-té), *s. f.* Terme de chirurgie. Excroissance charnue qui se développe en différentes parties.

— **HIST.** XIVe s. Encise [fais une incision]si qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue, *Modus*, f° XXI, *verso*. || XVIe s. Le col de la matrice peut estre estouppé par une membrane ou carnosité, PARÉ, I, 34.

— **ÉTYM.** Provenç. *carnositat;* espagn. *carnosidad;* ital. *carnosità;* dérivé de *carnosus*, de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

CAROGNE (ka-ro-gn'), *s. f.* Femme hargneuse, méchante femme. Il n'est jour.... Que ces carognes-là ne me rompent la teste, RÉGNIER, *Sat.* XI. Madame la carogne, MOL. *Sgan.* 6. Voilà nos carognes de femmes! ID. *George D.* III, 5. || Mot bas.

— **HIST.** XIVe s. Et no nature est telle qu'elle s'acordera À che que le [la] carongne de nos corps desirra, *Baud. de Seb.* VIII, 1071.

— **ÉTYM.** Prononciation picarde de *charogne* (voy. ce mot); wallon, *coronie*; anc. wallon, *corongne;* bourguign. *cairogne;* Berry, *carne*, *vieille carne*, terme d'injure.

† **CAROLIN, INE** (ka-ro-lin, li-n'), *adj.* Qui appartient à Charlemagne. Écriture caroline, lettres carolines, lettres romaines dont Charlemagne rétablit l'usage. || Qui appartient à Charles-Quint. Loi caroline, code criminel donné par l'empereur Charles-Quint lors de la diète de Ratisbonne en 1532.

— **ÉTYM.** *Carolus*, Charles.

CAROLUS (ka-ro-lus'; on fait sentir l's aujourd'hui; mais, au XVIIe siècle, Chifflet remarque expressément que l's ne se prononce pas même devant une voyelle), *s. m.* Monnaie du règne de Charles VIII, qui était marquée de son nom et d'une croix couronnée d'une fleur de lis à ses quatre branches; elle valait dix deniers d'argent. Sans qu'il lui fût.... fait seulement Grâce d'un carolus, LA FONT. *Pays.*

— **HIST.** XVe s. Le cidre ne vaut plus Qu'un carolus, BASSELIN, XXXIX. || XVIe s. On leur envoiera ces peaux bien marquées, afin que, par sotise ou fraude, elles ne se changent, rendans un carolus pour un sol, comme autres-fois cela m'est advenu, O. DE SERRES, 885. Chatelus donne à dejeuner À six pour moins d'un carolus; Et Jaquelot donne à disner À six pour moins que Chatelus; Après ces repas dissolus Chacun s'en va gai et falot; Qui me perdra chez Chatelus, Ne me cherche chez Jaquelot, ST-GELAIS, dans MÉNAGE.

— **ÉTYM.** *Carolus*, Charles VIII, qui le premier fit frapper cette monnaie.

† 1. **CARON** (ka-ron), *s. m.* Le nocher des enfers (voy. CHARON).

† 2. **CARON** (ka-ron), *s. m.* || **1°** Bande de lard dont on a enlevé le maigre. || **2°** Mélange d'orge et de froment semés dans un même champ.

CARONADE (ka-ro-na-d'), *s. f.* Terme d'artillerie. Gros canon court, d'invention anglaise, et d'abord en usage dans la marine seulement. Elle diffère du canon en ce que celui-ci n'a pas une chambre pour recevoir la poudre comme le mortier, l'obusier et la caronade.

† **CARONCULAIRE** (ka-ron-cu-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est formé de caroncules.

— **ÉTYM.** *Caroncule.*

CARONCULE (ka-ron-ku-l'), *s. f.* || **1°** Terme d'anatomie. Petite éminence charnue. La caroncule lacrymale. || **2°** Terme de zoologie. Excroissance charnue ornant le front, la gorge, les sourcils des oiseaux. || **3°** Terme de botanique. Renflement à la surface de certaines graines.

— **HIST.** XVIe s. Une petite caruncule eslevée dedans l'entrée du col de la vessie comme une fraise, laquelle est souvent prise pour caruncule non naturelle par ceux qui sondent, PARÉ, I, 29.

— **ÉTYM.** *Caruncula*, diminutif de *caro*, chair.

† **CARONCULÉ, ÉE** (ka-ron-cu-lé, lée), *adj.* Qui est muni d'une caroncule.

† **CARONCULEUX, EUSE** (ka-ron-ku-leû, leû-z), *adj.* Terme de chirurgie. Qui a rapport aux carnosités.

— **ÉTYM.** *Caroncule.*

† 1. **CAROSSE** (ka-ro-s'), *s. m.* || **1°** Ustensile du cordier. || **2°** Assemblage de sarments liés ensemble autour de l'échalas.

† 2. **CAROSSE** (ka-ro-s'), *s. m.* Fruit du carossier.

† **CAROSSIER** (ka-ro-sié), *s. m.* Nom d'un palmier d'Afrique.

CAROTIDE (ka-ro-ti-d'), *adj.* et *s. f.* Terme d'anatomie. Artère carotide, ou simplement, la carotide, l'une des deux grosses artères qui conduisent le sang à la tête. Les artères carotides se bifurquent en carotide interne et en carotide externe. Les branches qu'on nomme les carotides sont fort étroites, DESC. *Fœtus*, 3.

— **HIST.** XVIe s. L'artere carotide, PARÉ, *Introd.* 10.

— **ÉTYM.** Καρωτίδες, de καροῦν, assoupir, de κάρος, carus (voy. ce mot). On supposait que la cause du sommeil résidait dans ces artères.

CAROTIDIEN, IENNE (ka-ro-ti-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux carotides. Canal carotidien, conduit de l'os temporal qui donne passage à la carotide interne.

— **ÉTYM.** *Carotide.*

CAROTIQUE (ka-ro-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport au carus. Assoupissement, état carotique.

— **ÉTYM.** Καρωτικός, de κάρος, carus (voy. ce mot).

CAROTTE (ka-ro-t'), *s. f.* || **1°** Plante potagère de la famille des ombellifères, à racine pivotante et charnue, douce, sucrée, comestible. || La racine même. || Fig. et familièrement. Ne vivre que de carottes, vivre mesquinement. || **2°** Carotte de tabac, rouleau de feuilles de tabac. || **3°** Fig. et populairement. Jouer la carotte, jouer chichement et en ne hasardant que le moins possible. || Tour par lequel on subtilise de l'argent à quelqu'un. Quelle carotte! J'ai compris la carotte. C'est une carotte. Tirer une carotte à quelqu'un, en obtenir quelque chose par adresse ou par ruse.

— **HIST.** XIVe s. Garroites sont racines rouges que l'en vent es halles par pougnées, *Ménagier*, II, 5. Jehan Roussel dist au suppliant: Larron, tu as retourné carotte [tu as tourné casaque], et le frappa d'un pel [pieu] d'une haye, DU CANGE, *caravira.*

— **ÉTYM.** Génev. *carotte*, betterave (comme dans plusieurs provinces où le nom de la carotte est pris pour celui de la betterave); ital. *carota;* du latin *carota;* du grec καρωτόν. Au lieu de tirer une carotte, l'italien dit: planter ou ficher des carottes (*piantar*, *ficcar carote*, qui signifie attraper et qui a aussi un autre sens fort grossier). L'origine de cette façon de parler, c'est que, dans un sol meuble et doux, image de la crédulité, la carotte acquiert un développement admirable; l'expression italienne s'arrête à l'intention du semeur de carottes; le français considère le procédé qui les récolte, GÉNIN, *Récréat.* t. I, p. 319.

CAROTTER (ka-ro-té). || **1°** *V. n.* Jouer mesquinement, ne hasarder que peu d'argent à la fois. Terme familier. || **2°** *V. a.* Carotter quelqu'un, lui carotter de l'argent, en tirer de l'argent sous quelque prétexte controuvé. Terme bas.

— **ÉTYM.** *Carotte.*

CAROTTEUR, EUSE (ka-ro-teur, teû-z') *s. m.* et *f.* Celui, celle qui carotte, qui joue mesquinement. Terme familier. || Celui, celle qui tire une carotte. Terme bas.

† **CAROTTIER, IÈRE** (ka-ro-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a l'habitude de carotter au jeu.

† **CAROTTINE** (ka-ro-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe colorant de la racine de carotte.

— **ÉTYM.** *Carotte.*

† **CAROUB** (ka-roub), *s. m.* Caroub de Judée, galle de térébinthe, produite par la piqûre d'un puceron et ayant des propriétés astringentes et une saveur aromatique.

CAROUBE (ka-rou-b'), *s. m.* Fruit du caroubier; gousse longue et plate, contenant une pulpe très-douce au goût. On dit aussi carouge || *S. f.* En Orient on se sert du suc de la caroube pour faire des conserves, CH. D'ORBIGNY.

— **REM.** L'Académie fait ce mot du masculin; mais c'est une erreur; les botanistes font caroube du féminin, et cela doit être.

— **HIST.** XVIe s. A la beauté de ses feuilles donnent grand lustre les garrobies, fruit de cette plante, enfermées dans des longues gousses colorées d'incarnat cramoisi, O. DE SERRES, 556.

— **ÉTYM.** Provenç. *carobla;* anc. cat. *carrobla;* espagn. *garrobo*, *garrubia*, *algarrobo;* ital. *carrubo;* de l'arabe *charroub*, avec l'article, *al charroub* (FREYTAG, I, 471 *a*), nom de ce fruit.

CAROUBIER (ka-rou-bié; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: les ca-rou-bié-z et les caroubes), *s. m.* Arbre de la famille des légumineuses, qui croît en Orient et dans le Midi de l'Europe (*ceratonia siliqua*, *L.*).

— **HIST.** XVIe s. Au rang des plantes toujours verdoiantes, nous logerons le garrobier, ainsi appellé en Provence, par d'aucuns silique, O. DE SERRES, 556.

CAROUGE (ka-rou-j'), *s. f.* Voy. CAROUBE.

† **CARPADÈLE** (kar-pa-dè-l'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit indéhiscent et pluriloculaire, composé d'un péricarpe sec (celui des ombellifères).

— **ÉTYM.** Καρπός, fruit, et ἄδηλος, non visible.

1. **CARPE** (kar-p'), *s. f.* Poisson d'eau douce à grandes et larges écailles, très-bon à manger (*cyprinus carpio*, *L.*). Il côtoyait une rivière.... Ma commère la carpe y faisait mille tours Avec le brochet son compère, LA FONT. *Fab.* VII, 4. On faisait quelquefois manger à feu Mademoiselle, au comté d'Eu, des carpes qui avaient plus de quatre-vingts ans; on reconnaissait leur âge à des anneaux d'une certaine marque qu'on leur avait attachés aux nageoires; ces carpes étaient d'une bonté admirable, SEGRAIS, *Mém.* t. II, p. 120. J'ai vu des carpes chez M. de Maurepas, dans les fossés de son château, qui ont au moins cent cinquante ans bien avérés, BUFF. *Animaux*, ch. 10. || Fig. Saut de carpe, saut que les baladins exécutent à plat ventre, en s'élevant horizontalement. || Fig. et familièrement. Faire la carpe pâmée, feindre de se trouver mal. || Faire l'œil de carpe, montrer des yeux de carpe pâmée, faire les yeux doux. || Bâiller comme une carpe, bâiller beaucoup. || Muet comme une carpe, se dit d'une personne qui garde obstinément le silence.

— **HIST.** XIIIe s. Quiconque est pescheur des eaux le roy, il puet prendre toute maniere de poisson fors quatre, c'est à savoir brochés, barbeaux, anguiletes, carpes, de quex quatre peres de poisson, il ne pueent nul prendre par leur serment que li quatre ne vaillent un denier, *Liv. des mét.* 262. || XIVe s. Carpe doit estre très cuite, ou autrement c'est peril de la mangier, *Ménagier*, II, 4.

— **ÉTYM.** Wall. *crap;* provenç. *escarpa;* espagn. *carpa;* ital. *carpione;* allem. *Karpfen;* suéd. *carpe;* de *carpa*, de *cyprinus*, κύπρινος (de Κύπρις, Vénus?).

2. **CARPE** (kar-p'), *s. m.* Terme d'anatomie. Le poignet, ou la partie qui est entre l'avant-bras et la paume de la main. Les huit os du carpe. || Partie épaisse du bord externe de l'aile des insectes.

— **HIST.** XVIe s. Les muscles qui flechissent le carpe, PARÉ, I, 8. Le carpe ou poignet, le metacarpe ou avant-main, et les doigts, ID. IV, 20.

— **ÉTYM.** Καρπός.

CARPEAU (kar-pô), *s. m.* Petite carpe. Une carpe et des carpeaux. Un carpeau qui n'était encore que fretin, LA FONT. *Fabl.* V, 3. || Variété de la carpe d'un goût fort délicat, qu'on pêche dans le Rhône et la Saône.

— **REM.** On trouve dans des dictionnaires *carpot;*

mais l'orthographe et la prononçiation *carpeau* sont anciennes et préférables.

— HIST. XIII[e] s. Nus poissonnier ne autre ne puet ne ne doit vendre barbiaus, tenchiaus, cuerpiaus et anguillestes, desquex les quatre ne valent un denier au moins, *Liv. des mét.* 265. Que l'en ne pregne carpel dont les deux ne vaillent sept deniers, *Ord. de Ph. le bel*, *Bibl. des ch.* 3[e] série, t. IV, p. 53.

— ÉTYM. *Carpe;* wall. *carpai.*

† **CARPELLAIRE** (kar-pèl-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui se rapporte au carpelle. Feuille carpellaire.

† **CARPELLE** (kar-pè-l'), *s. m.* Terme de botanique. Chacune des divisions foliacées qui, par leur réunion, concourent à former le fruit; fruit ou pistil distinct provenant d'une seule fleur; fruit partiel provenant d'un ovaire séparé, et concourant ensuite, avec d'autres fruits pareils, à former un fruit multiple, comme la mûre.

— ÉTYM. Diminutif de καρπὸς, fruit.

† 1. **CARPETTE** (kar-pè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Jeune carpe.

— ÉTYM. Diminutif de *carpe.*

† 2. **CARPETTE** (kar-pè-t'), *s. f.* Gros drap rayé, nommé autrement tapis d'emballage. || Aujourd'hui, tapis de haute laine plus grand que ceux qu'on nomme foyers, c'est-à-dire de 1[m], 80 à 2 mètres de long sur 1[m], 10 à 1[m], 30 de large. Une carpette de Smyrne.

— HIST. XIII[e] s. Puis s'en va bielement le pas En une chambrete petite; S'il prist une viés carpite [sorte de gros drap], *Roman de Robert le diable*, dans DU CANGE, *carpita*. Quant tuit furent assemblé, prelat et autres personnes, et il furent revestu des aornemenz de sainte Eglise, et tapiz et carpites furent attendu.... ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *carpita;* ital. *carpita;* du lat. *carpere*, détirer de la laine, filer, d'où *charpie* (voy. ce mot). C'est de *carpette* que les Anglais ont fait *carpet*, tapis.

† **CARPHOLOGIE** (kar-fo-lo-jie), *s. f.* Terme de médecine. Agitation automatique et continuelle des mains et des doigts qui semblent chercher à saisir de petits objets. La carphologie est un très-mauvais signe.

— REM. C'est par une confusion vicieuse qu'au lieu de carphologie quelques médecins disent carpologie.

— ÉTYM. Κάρφος, flocon, et λέγειν, recueillir, le même que le latin *legere* (voy. LIRE).

† **CARPHOLOGIQUE** (kar-fo-lo-gi-k'), *adj.* Qui a rapport à la carphologie.

† **CARPIDIE** (kar-pi-die), *s. f.* Terme de botanique. Chacun des fruits partiels qui proviennent d'une seule fleur ou d'un seul pistil dans un fruit composé.

— ÉTYM. Diminutif de καρπὸς, fruit.

† **CARPIE** (kar-pie), *s. f.* Hachis de carpe.

— ÉTYM. *Carpe* 1.

† **CARPIEN, IENNE** (kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au carpe.

— ÉTYM. *Carpe* 2.

† **CARPIER** (kar-pié), *s. m.* ou **CARPIÈRE** (kar-piè-r'), *s. f.* Vivier à carpes. Nous fûmes à la carpière où il m'aida à laver mes doigts, J. J. ROUSS. *Prom.* 4.

— HIST. XIV[e] s. Estanches ou carpieres à garder et nourrir poisson, DU CANGE, *carpana.*

— ÉTYM. *Carpe* 1.

CARPILLON (kar-pi-llon, *ll* mouillées, et non kar-pi-yon), *s. m.* Très-petite carpe. Autrefois carpillon fretin Eut beau prêcher, il eut beau dire, On le mit dans la poêle à frire, LA FONT. *Fab.* IX, 10.

— ÉTYM. Diminutif de *carpe* 1.

† **CARPION** (kar-pi-on), *s. m.* ou **CARPIONE** (kar-pi-o-n'), *s. f.* Truite pointillée fort commune dans les eaux douces des Alpes.

† **CARPIQUE** (kar-pi-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport au fruit.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit.

† **CARPO....** préfixe qu'emploient les anatomistes pour indiquer qu'une partie tient au carpe : carpo-métacarpien.

† **CARPOBALSAME** (kar-po-bal-sa-m'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit du baumier de la Mecque.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et βάλσαμον, baume.

† **CARPOBOLE** (kar-po-bo-l'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de champignons qui projettent leurs sporules.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et βόλος, jet.

† **CARPOCRATIEN, IENNE** (kar-po-kra-siin, siè-n'), *adj.* Qui appartient à la doctrine de Carpocrate, sorte de gnosticisme.

— ÉTYM. *Carpocrate*, nom d'un sectaire du temps d'Adrien, qui enseignait que le monde avait été créé par les anges et que le Christ était pareil aux autres hommes, sauf qu'il avait reçu une âme pure.

† **CARPOLITHE** (kar-po-li-t'), *s. m.* || 1° Nom donné aux concrétions dures des fruits, telles que celles de certaines poires. || 2° Fruit fossile ou pétrifié.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et λίθος, pierre.

† **CARPOLOGIE** (kar-po-lo-jie), *s. f.* Terme de botanique. Étude du fruit considéré dans son ensemble et ses détails.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

† **CARPOLOGIQUE** (kar-po-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la carpologie.

† **CARPOMORPHE** (kar-po-mor-f'), *adj.* Qui a l'apparence d'un fruit.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et μορφή, forme.

† **CARPOMYZE** (kar-po-mi-z'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de mouches qui sucent les fruits.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et μύζειν, sucer.

† **CARPO-PÉDAL** (kar-po-pé-dal), *adj. m.* Terme de médecine. Spasme carpo-pédal, affection spasmodique de la poitrine, avec toux croupale et convulsions, spécialement des pouces et des orteils.

— ÉTYM. *Carpo....* préfixe, et *pes*, pied.

† **CARPOPHAGE** (kar-po-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit de fruits.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et φαγεῖν, manger.

† **CARPOPHILE** (kar-po-fi-l'), *adj.* Qui croît sur les fruits.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et φίλος, qui aime. Il serait mieux de dire *philocarpe*, φίλος n'ayant le sens actif que quand il est en tête du composé. Quand il finit le composé, il a le sens passif : θεόφιλος, aimé de Dieu; cependant on trouve aussi, en ces cas, bien que rarement, le sens actif.

† **CARPOPHORE** (kar-po-fo-r'), *s. m.* Terme de botanique. L'organe qui, sur le fruit mûr, représente le gynophore dans l'ovaire.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et φορὸς, qui porte.

† **CARPOPHYLLE** (kar-po-fi-l'), *s. m.* Terme de botanique. Feuille en forme de fruit.

— ÉTYM. Καρπὸς, fruit, et φύλλον, feuille.

† **CARQUAISE** (kar-kê-z'), *s. f.* Terme de verrerie. Voy. CARCAISE.

† **CARQUERON** (kar-ke-ron), *s. m.* Levier interposé entre les marches, dans un métier à tisser.

CARQUOIS (kar-koî; l'*s* se lie : le kar-koî-z et les flèches), *s. m.* Étui à flèches. Le carquois se portait sur le dos. Mes chars et mes coursiers, mes flèches, mon carquois, VOLT. *Orphel.* III, 4. Les flèches dont le Scythe a rempli son carquois, A. CHÉN. *Élég.* 33. Désorgues, qui prend sa rosse Pour le coursier d'Hélicon, Prendrait-il aussi sa bosse Pour le carquois d'Apollon? LEBRUN, *Épigr. contre Désorgues.* || Fig. Vider son carquois, lancer beaucoup d'épigrammes. Mourir sans vider mon carquois! Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange Ces bourreaux barbouilleurs de lois, A. CHÉN. *Iambe* 3.

— HIST. XII[e] s. [Ils] Ont chaint [ceint] carquais, *Rou*, dans DU CANGE, *gambiso.* || XIII[e] s. Car li pecheor tendus ont Lor arc et aparilliet l'ont, Lor sajetes et lor tarquais, Por saiter les homes vrais, *Psaumes en vers*, dans *Liber psalmorum*, p. 268. || XIV[e] s. Prenez escrevices cuites, et en ostez la char des queues; et le surplus, c'est assavoir coquilles et charquois, *Ménagier*, t. II, p. 170. Pour faire perdriaulx de poucins, il convient avoir petites poulettes, copper les jambes et les cols, oster les charcois, *ib.* p. 212. Puis ostez la gorge et les boyaulx du poucin et l'en pourrez paistre à l'une fois des eles, l'autre fois des cuisses, puis au derrenier du charquois, *ib.* p. 306. || XV[e] s. Quant amours ot oÿ mon cas, Et vi qu'à bonne fin tendi, Il remit sa flesche au carcas, AL. CHARTIER, *Excusation.* Plusieurs sagettes, toutes en son turquois, *Perceforest*, t. VI, ch. 59. || XVI[e] s. J'ai sous l'aisselle un carquois Gros de fleches non pareilles, Qui ne font bruire leurs voix Que pour les doctes oreilles, RONSARD, *livre* 1[er], *Ode* 4. || XVII[e] s. Carquois est le haut bout du mast où il y a certains polions propres pour tirer la corde attachée à la verge [vergue], LE P. RENÉ FRANÇOIS, *Essay des merveilles de nature*, 1629, p. 106, dans JAL.

— ÉTYM. Provenç. *carcais;* espagn. *carcax;* portug. *carcas;* ital. *carcasso, turcasso;* bas-lat. *turcasa;* bas-grec, ταρκάσιον. L'historique prouve que *carquois*, *charquois* signifie aussi carcasse, coquille, corps indépendamment des membres; il se pourrait qu'il y eût là un de ces cas si fréquents d'une confusion par assimilation, et que, malgré cela, *carquois* ou *charcois* et *carcasse* ne fussent pas le même mot. Ils le sont cependant; et dans le fait, rien n'empêche de voir dans *carquois*, étui de flèches, *carquois*, hune, et *carquois*, carcasse, un même mot où les passages de sens sont liés les uns aux autres. Mais la difficulté, en prenant, comme Diez, que le mot *chair* soit dans *carcasse*, est très-grande d'y reconnaître un composé régulier. Or, l'origine de *carquois* est éclairée par le texte qui nous apprend que *carquois* a aussi signifié hune. En ce sens, *carquois* est le latin *carchesium*, qui, outre l'acception de hune, a aussi celle d'une sorte de vase; d'une sorte de vase, par extension, on a pu passer à récipient à flèches et de là à carcasse, récipient, si l'on peut dire ainsi, à chair. Pourtant la question est compliquée par la présence des formes en *t : tarquais*, ταρκάσιον, et même avec un *u*, *turcasso*, *turcasia*; ces formes dérivent évidemment du turc *turkasch*, *terkech*, étui à flèches; de sorte que, pour désigner cet ustensile, il faut admettre deux radicaux très-dissemblables, l'un latin, l'autre turc, et ne différant que par une lettre.

† **CARRABLE** (ka-ra-bl'), *adj.* Terme de géométrie. Qu'on peut carrer, c'est-à-dire réduire en un carré exactement équivalent. La parabole est carrable, le cercle ne l'est point. On trouve que ces suites [de nombres] qui comprennent une infinité de termes ne valent néanmoins qu'un certain terme fini, et alors les courbes qu'elles représentent sont ou rectifiables ou carrables, FONTEN. *Bernoulli.*

— ÉTYM. *Carrer.*

† **CARRADE** (ka-ra-d'), *s. f.* Bande de houille séparée d'une couche plus volumineuse.

CARRARE (ka-ra-r'), *s. m.* Marbre blanc des environs de Carrare, en Toscane, qui est fort estimé.

† **CARRASSIN** (ka-ra-sin), *s. m.* Espèce de carpe sans barbillons.

CARRE (ka-r'), *s. f.* || 1° Angle, face ou carrure. Dans les locutions suivantes : La carre d'un chapeau, le haut de la forme; La carre d'un habit, le haut de la taille; La carre d'un soulier, le bout d'un soulier qui se termine carrément; La carre d'un bois, l'angle : N'allez pas jouer dans ce tripot, on y est volé comme à la carre d'un bois. || Populairement. Cet homme a une bonne carre, il a des épaules larges et fortes. || 2° Au jeu de bouillotte, voir, doubler la carre, tenir, doubler l'enjeu proposé par celui qui s'est carré. || 3° Chacune des faces d'une lame d'épée.

— HIST. XV[e] s. Ceux aussi qui n'ont pas de qoy Ne peuvent tels grans despens faire; Pour ce c'est le pis que je voy, Quant ung homme est mince de carre, COQUILLART, *Droits nouveaux.* [illegible] donne à Perinet.... Pour ce qu'il est beau fil [illegible] En son escu, en lieu de barre, Trois detz plombez de bonne carre, VILLON, *Test. Legs à Perin[illegible]* || XVI[e] s. [Un arc de triomphe] qui de haulteur Cent couldez eut, et trente de largeur, Chascune carre et chascune carreur Avoit cinq arcs, figurez de couleur, A mode antique, J. MAROT, V, 182. Des marcassites quarrées naturellement, formées à quatre quarres, ou faces polies et egales en grandeur, PALISSY, 282.

— ÉTYM. *Quadra*, un carré, une forme carrée. Le provençal *caire*, *s. m.* quartier de pierre, pierre de l'angle, côté, vient de *quadrum* (voy. CADRE).

1. **CARRÉ, ÉE** (ka-ré, rée), *part. passé.* || 1° Taillé en forme quadrangulaire. Le bloc de marbre ayant été carré. || 2° En géométrie, évalué en figure carrée. L'ellipse ayant été carrée. || 3° *Adj.* Qui a quatre côtés et quatre angles droits. Tour carrée. Tous les soldats avaient le bouclier carré long, VOLT. *Mœurs*, 19. || Bonnet carré, bonnet à quatre ou à trois cornes que portaient les docteurs et quelques gens de justice. || Bonnet carré, le bonnet pyramidal surmonté d'une houppe que portent les ecclésiastiques dans les cérémonies. Il y trouva vingt chanoines nègres tout nus avec des bonnets carrés, SÉV. 31. || Jeu de paume carré, ou substantivement carré, jeu de paume où il y a un petit trou, et un ais au lieu de dedans. || Terme de marine. Voiles carrées, ou à trait carré, voiles quadrangulaires dont les vergues, hissées par le milieu, croisent le mât à angles droits. Poupe carrée, la poupe ordinaire, par opposition à la poupe ronde des galiotes, etc. Brassé carré, se dit des basses vergues, quand elles se trouvent perpendiculaires à la longueur du navire On dit aussi brasser une vergue carré, locution dans laquelle carré est pris adverbialement. || 4° Terme

de guerre. Autrefois bataillon carré, bataillon qui avait autant de profondeur que de front, autant de files que de rangs. La phalange macédonienne qui n'était qu'un gros bataillon carré ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce, BOSS. *Hist.* III, 6. Aujourd'hui, bataillon carré, ou, substantivement, carré d'infanterie, troupe disposée pour faire face des quatre côtés. Former le carré. Enfoncer un carré. Je ne verrai plus....Leurs troupes [de mes spahis] .... Sur les carrés pesants s'abattant par nuées, V. HUGO, *Orient.* 16. || 5° Terme d'anatomie. Le muscle carré du menton, des lombes, etc. ou, substantivement, le carré du menton, des lombes, etc. muscles ainsi nommés à cause de leur forme. || 6° Terme de mathématiques. En géométrie, un mètre carré, un carré dont le côté est d'un mètre. Seize mètres carrés, un carré qui contient seize carrés d'un mètre et dont, par conséquent, le côté a quatre mètres. Un triangle qui contient quinze mètres carrés est un triangle dont la base est de cinq mètres, et la demi-hauteur de trois. || En arithmétique, nombre carré, nombre multiplié par lui-même ; et substantivement, le carré d'un nombre, le produit de ce nombre par lui-même. Élever un nombre au carré. Racine carrée, nombre qui, multiplié par lui-même, reproduit le nombre donné. Quatre est la racine carrée de seize. Un carré carré, la quatrième puissance d'un nombre. || 7° Qui a de larges épaules, robuste. Garçon carré, robuste, LA FONT. *Lun.* Quoi! Platon avec ses épaules carrées, sa figure sérieuse.... a connu cette espèce de baiser, FONTEN. *Platon, Marg. d'Ec.* Ulysse se découvre ; on vit avec étonnement ses cuisses fortes et nerveuses, ses épaules carrées, FÉN. XXI, 460. || 8° En rhétorique, qui a quatre membres, en parlant d'une période. Faire des périodes carrées. || Par extension, période carrée, période nombreuse et bien soutenue. || Terme de musique. Phrase carrée, phrase de quatre mesures, ou d'un nombre de mesures multiple de quatre. || 9° Fig. et familièrement. Tête carrée, homme d'un jugement juste et solide, ou d'un caractère opiniâtre. || 10° Familièrement. Réponse carrée, réponse nette ou ferme. || 11° Au jeu de brelan, brelan carré ou quatrième, brelan formé des trois cartes de même sorte que la retourne. || Familièrement. Partie carrée, partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. On trouve une partie carrée tout établie dans l'Électre de Crébillon, VOLT. *Lett. Pruss.* 40. || 12° Terme de charpentier. Faire le trait carré, élever une ligne perpendiculaire sur une autre.

2. **CARRÉ** (ka-ré), *s. m.* || 1° Figure carrée, c'est-à-dire qui a les quatre angles droits et les quatre côtés égaux. Le côté, la diagonale d'un carré. || Par abus, un carré long, carré dont deux côtés opposés sont plus longs que les deux autres. || 2° Un carré de papier, un morceau de papier de la forme d'un carré ou d'un carré long. Donnez-moi un carré de papier, que je prenne votre adresse. || 3° Terme de jardinage. Espace de terre en carré pour la culture. Un carré d'artichauts. || 4° Carré d'eau, une pièce d'eau en carré. || 5° Palier. Nous logeons sur le même carré. || 6° Terme de boucherie. Carré de mouton, partie du mouton entre le gigot et les premières côtelettes. || 7° Carré de toilette, coffret où les femmes mettaient leurs peignes, etc. || 8° Autrefois, en termes de monnaie, petit morceau d'acier en forme de dé, dans lequel était gravé ce qui devait être en relief dans une médaille. || 9° Terme de papeterie. Un certain format du papier, le plus en usage dans l'imprimerie. Cet ouvrage sera tiré sur carré fin. Papier grand carré. Il se dit aussi adjectivement, papier carré fin. || 10° Terme de danse. Figure imaginée par un nommé Mahoni vers le milieu du siècle dernier, qui consiste à décrire l'aire ou le carré de la danse par deux pas de côté (à droite ou à gauche), deux pas en avant, deux pas de côté (en sens inverse des premiers), et deux pas en arrière. Le grand carré a lieu quand les huit figurants décrivent ainsi des carrés chacun autour de son voisin ; et le petit carré quand il y a seulement quatre figurants ou deux couples. || 11° Terme de cuisine. Carré de lard, petit morceau coupé en forme de dé à jouer. Tailler des carrés de lard. || 12° Terme de marine. Chambre commune autour de laquelle sont rangées les cabines des officiers. || Bâtiment ayant des voiles dites carrées. || Ouverture d'une écoutille. || 13° Traîneau employé dans les corderies. || Bâti de charpente dont les cordiers se servent pour tordre les torons. || 14° Terme de pêche. Sorte de filet, le même que le carreau. || 15° Au jeu du biribi, quatre numéros groupés, tels que 1-2-9-10, entre lesquels on place sa mise. || 16° Carré de cuir, morceau taillé de la grandeur qu'il faut pour une paire de souliers. || Base d'un ouvrage d'orfévrerie. || Partie lisse et plate qui sert à séparer les moulures de menuiserie. || 17° Terme de manége. Travailler en carré, conduire le cheval non pas avec un rond autour du pilier, mais par quatre lignes droites, en tournant la main à chacun des angles. || Voyez pour carré, terme militaire, carré, terme d'anatomie, et carré, terme de mathématiques, le précédent aux n°s 4, 5 et 6.

— HIST. XIIe s. Je sui pour vostre amour en ceste tour quarrée; Tost y mourrai pour vous, *Romanc.* 15. || XIIIe s. Haut fu li mur et tous quarrés; Si en fu bien clos et barrés, En leu de haies, un vergiers, *La Rose*, 467. || XVe s. Dist le levriers : c'est chose clere; Mes tu es grans, gros et quarrés, Et as tes quatre piés ferrés, FROISS. *le Débat du cheval et du lévrier.* || XVIe s. Il faut que la nourrice soit bien quarrée de poitrine, et bien croisée d'espaules, PARÉ, XVIII, 23.

— ETYM. *Quadratus* (voy. CARRER).

1. **CARREAU** (kâ-rô), *s. m.* || 1° Plaque de terre cuite, de pierre, de marbre, qui est d'ordinaire de forme carrée et qui sert à certains pavages. || Familièrement. Froid, dur comme un carreau, comme carreau, très-froid, très-dur. || Carreau de jeu de paume. Chasse à deux, à trois carreaux. À quatre carreaux la balle perd. || Franc carreau, jeu où celui dont la pièce jetée en l'air retombe le plus près du milieu du carreau, gagne le coup. Dans une chambre parquetée ou pavée de carreaux égaux, on jette en l'air un écu; l'un des joueurs parie que cet écu, après sa chute, se trouvera à franc carreau, c'est-à-dire sur un seul carreau; le second parie que cet écu se trouvera sur deux carreaux, c'est-à-dire qu'il couvrira un des joints qui les séparent; un troisième joueur parie que l'écu se trouvera sur deux joints, BUFF. *Homme. Arithm. morale.* || 2° Sol pavé de carreaux. Le carreau d'une chambre, d'un vestibule. || Par extension. Coucher sur le carreau, coucher sur le plancher. Jeter des meubles sur le carreau, les jeter dans la rue. || Fig. Jeter, coucher quelqu'un sur le carreau, le renverser mort ou très-blessé. || Rester, demeurer sur le carreau, être tué sur la place. || Le carreau de la halle à Paris, lieu où se font les ventes de la halle, ainsi dit parce qu'il est carrelé, pavé. || 3° Carreau de vitre, ou simplement, carreau, pièce de verre à vitrer. Casser, remettre un carreau. || Carreau électrique, espèce de condensateur, formé d'une lame de verre entourée d'un cadre en bois et recouverte, sur chacune de ses faces, par une lame d'étain. || Carreau magique ou étincelant, carreau de verre sur lequel on a tracé divers dessins avec de petites losanges d'étain placées à distance, de manière à les rendre visibles dans l'obscurité, en y produisant des étincelles électriques. || 4° Carreau d'arbalète, flèche dont le fer avait quatre pans. || Les carreaux de la foudre, substance solide imaginaire qu'on croyait, au commencement du XVIIe siècle, lancée par la foudre, et qui tuait ainsi ceux qu'elle frappait comme un carreau d'arbalète. Rohaut dans son *Traité de physique* (1671) dit positivement que tous les efforts pour retrouver ce carreau ont été vains, et il en conclut que la foudre doit être un feu particulier qui tue comme s'il frappait. || Par extension, la foudre elle-même, le tonnerre. Ce Dieu remplit ses fourneaux De deux sortes de carreaux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. [Ciel] Pour qui gardes-tu tes carreaux embrasés, Si de pareils tyrans n'en sont point écrasés? CORN. *Sur.* V. 5. Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux, BOIL. *Sat.* X. Lorsque les carreaux de son foudre Chez nos sourds passent pour muets, Jupin ne mettrait-il en poudre Qu'une couronne de bluets? BÉRANG. *Bluets.* || 5° Aux cartes, celle des quatre couleurs qui est marquée de petits carreaux rouges. Il tourne carreau. Je n'ai pas de carreau. As de carreau. Au parloir, témoin de mes larmes, Le roi de carreau [un homme désigné en cartomancie par cette carte] vient souvent, BÉRANG. *Cartes.* || Fig. et familièrement. On l'a traité comme le valet de carreau, comme un valet de carreau, avec le dernier mépris. Et Marinette aussi, d'un dédaigneux museau, Lâchant un : Laisse-nous, beau valet de carreau, M'a planté là comme elle.... MOL. *Dépit am.* IV, 2. || Populairement. Mettre le cœur sur le carreau, vomir. Cette locution est fondée sur le double sens de cœur de carte et cœur pris pour estomac, et de carreau le sol et carreau carte. || Proverbe. Qui garde ou se garde à carreau n'est jamais capot; dicton qui, bien entendu, n'a rien de réel, et n'est fondé que sur la consonnance. || C'est un gaillard qui se garde toujours, qui a toujours garde à carreau; il a toujours quelque expédient, quelque ressource pour se tirer d'affaire. || 6° Coussin carré pour s'asseoir ou s'agenouiller. Qu'un fastueux carreau soit vu sous ses genoux, BOIL. *Sat.* X. Charles, pour n'être point vu de cette multitude, se mit un carreau sur la tête, VOLTAIRE, *Charles XII*, 7. || 7° Fer à repasser de tailleur pour rabattre les coutures. || 8° Dessin en forme de carreau. Étoffe à carreaux. || 9° Planche d'un jardin potager. On dit plutôt aujourd'hui carré. Le pis fut que l'on mit en piteux équipage Le pauvre potager : adieu planches, carreaux : Adieu chicorée et poireaux, LA FONT. *Fab.* IV, 4. || 10° Terme de peinture. Carreaux de réduction, lignes perpendiculaires tracées à la craie ou avec des fils sur un tableau, pour le copier en le réduisant. || 11° Terme de maçonnerie. Pierre qui a plus de largeur en parement que de longueur en queue. || 12° Terme de marine. Ceinture extérieure d'une embarcation non pontée. || 13° Terme de pêche. Nappe carrée tendue sur deux portions de cerceau qui se croisent et qui sont attachées au bout d'une perche. Ce filet se nomme aussi carré, carrelet, échiquier. || 14° Grande plaque plombée placée au-dessus des mangeoires des chevaux, pour les empêcher de lécher le mur. || 15° Grosse lime de serrurier. || Petit nécessaire d'une couturière. || Ais carré servant à remplir la carcasse d'une feuille de parquet. || Chaque pièce composant les faces extérieures et verticales d'un poêle. || 16° Pâturage clos de larges fossés. || 17° Terme de blason. Carré imparfait. || 18° Un des noms vulgaires de l'hirondelle de rivage. || 19° Adjectivement. Brochet carreau, très-gros brochet.

— HIST. XIe s. D'une arbaleste [il] ne peut traire un quarrel, *Ch. de Roll.* CLXV. || XIIe s. Quarals ne lance n'en puet maille fausser, *Ronc.* 50. [Le cheval] Plus tost li court que carals destendus, *ib.* 11. Touz ses mostiers ert [sera] refais de quarraus [de pierres de taille], *ib.* 149. Tost furent esfremi e viel e juvencel, La novele espandue du saint martyr novel, Qui giseit au mustier ocis sur le quarrel, *Th. le mart.* 153. Tant ont miné sous terre, chascun à son cisel, Que des murs de Cologne ont trait maint grant quarel [pierre], *Sax.* IX. Ung mur de quarriaus tailleïs, *ib.* III, 817. || XIIIe s. Lors veïssiés mangoniaus jeter des nés [nefs] et des huissiers [sorte de navires], et quarriaus d'arbalestes traire mout delivrement, VILLEH. LXXVII. Si mist un quariel en coche et traïst au roi, *Chron. de Rains*, 79. Quarriau de toile sunt pieces de toile qui tiennent quatre aunes et demie de toile, *Liv. des mét.* 343. Quiconques est archiers à Paris, il puet faire ars, quarriaus et fleiches de tel fust come il li plaist, *Livre des mét.* 260. [La tour] tote est de vert carrel de marbre, *Fl. et Bl.* 1815. || XVe s. Ceux du Quesnoy descliquerent canons et bombardes qui jetoient grands carreaux, FROISS. I, I, 111. Jeunes amoureux nouveaulx.... Chevauchent faisant les saulx, Et font saillir des carreaulx De feu, comme de charbon, CH. D'ORL. *Rond.* 48. Et lors qui haioit à Paris aucun homme, il ne falloit que dire : il a esté Ermignac, presentement estoit tué sur le carrel, P. DE FENIN, 1418. || XVIe s. Le locataire est contraint à vuider par execution, et mise de ses meubles sur les carreaux, LOYSEL, 482. Luy estant apporté un quarreau, il commanda au plus vieil d'entre eulx qu'il le prist pour se seoir, AMYOT, *Alex.* 98. En trois mois les peuples soustenus de gens notables mirent sur le carreau plus de 10000 personnes, D'AUB. *Hist.* I, 262. Sur le soir, après qu'un Espagnol par les carreaux du pont lui eut passé son espée au travers le petit ventre, ID. *ib.* II, 468. Les reformez passerent le temps à charger leurs pistolets avec cire, liege et carreaux d'acier, ID. *ib.* III, 49. Les harquebusades des barricades furent accompagnées de celles des fenestres, avec une gresle de carreaux [pavés], qu'ils appelent grez, ID. *ib.* III, 74. Il se mit à genoux sur un carreau de veloux noir, ID. *ib.* III, 91. Les pots et carreaux à feu, PARÉ, IX, *Préf.* Faut luy mettre entre les deux espaules un oreiller, ou un quarreau assez dur, ID. XIII, 8. Eau d'orge, en laquelle on aura fait esteindre des carreaux d'acier ou de fer ardens, ID. XXIV, 49. Ils vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, dejà couronné comme un roy de carreau, par anticipation, *Sat. Ménipp.* 87. [Il] Les scia d'un fer bien denté, Les transformant en une hune, En mast, en tillac, en carreaux, RONS. 564. À grands esclats fit enlever l'escorce Du tronc du pin sur la terre estendu, En longs carreaux et en poutres fendu, ID. 599. Un seul chesne, un seul orme, un sapin, un cyprés, Qu'un nerveux charpentier tourne en courbes charrues, Ou en carreaux voutez des navires ventrues, ID. 924. La terre sera despartie comme par quarreaux divisés de jardinage, O. DE SERRES, 120. Les costez de ce grand

vuide [l'amphithéâtre à Rome] remplis et environnez, depuis le fond jusques au comble, de soixante ou quatre vingts rengs d'eschelons, aussi de marbre, couverts de carreaux [coussins], MONT. IV, 12.

— ÉTYM. Picard, *cariau*, *carieu*; génev. *carron*, carreau de terre cuite; wallon, *quarai*; provenç. *cairel*; anc. catal. *quadrel*; espagn. *quadrillo*; ital. *quadrello*; diminutif de *quadrum*, un carré (voy. CADRE). Dans l'ancien français le nominatif singulier était *carals*, *carels*, prononcé *carau*, *careu*, et le régime était *carel*; c'est le nominatif qui est devenu le mot moderne.

2. **CARREAU** (kâ-rô), *s. m.* Terme de médecine. Affection des ganglions mésentériques, avec tuméfaction et dureté du ventre.

— ÉTYM. Ainsi dénommé à cause de la dureté du ventre qui est comme un carreau.

† **CARRÉE** (ka-rée), *s. f.* La carrée d'un lit, la couronne où s'attachent les draperies et qui était ordinairement un cadre en bois. || Ardoise d'Anjou. || Châssis en bois garni d'une toile lacée qui occupe le fond d'un cadre. || Terme de l'ancienne musique. Signe de durée représenté par un carré et qui valait deux rondes. La carrée s'appelait alors la brève, et la ronde la semi-brève.

CARREFOUR (ka-re-four), *s. m.* L'endroit où se croisent plusieurs rues, voies ou chemins. Le lieu de la scène était pour l'ordinaire un carrefour d'une forêt, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Ce que les beaux génies de la Grèce ont trouvé par un dernier effort de raison s'enseigne aux carrefours de nos cités, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 6.... J'ai fui la ville aux muses si contraire, Et l'écho fatigué des clameurs du vulgaire; Sur les pavés poudreux d'un bruyant carrefour Les poétiques fleurs n'ont jamais vu le jour, A. CHÉNIER, *Él.* 14. || Fig. Vous devez marcher droit pour n'être pas berné; Et s'il faut que sur vous on ait la moindre prise, Gare qu'aux carrefours on ne vous tympanise, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. || Un langage, des injures de carrefour, la langue des carrefours, se dit de propos grossiers.

— HIST. XIIe s. Et derompre [eux] à chevaux entre deux carrefors, *Saxons*, XXVII. Lors il ont en un quarrefor Une dameisele trovée, *la Charette*, 606. || XIIIe s. Et crioit à cescun quartfour des rues, *Chr. de Rains*, 107. Et se li vallés ne sont comandé, cil doivent aler en la place jurée à l'aigle, ou quarrefour des chans pour eus alouer, *Liv. des mét.* 132. Et li crieur tout ensemble doivent crier le vin le roi au mein et au soir par les quarrefours de Paris, *ib.* 26. Il fleutera nos paroles Par quarrefours et par escoles, Selon le langage de France, *la Rose*, 106778. Coustume est en moult de liex c'on fet crois de pierre ou de fust es quarrefors des chemins ou en autres liex, BEAUM. XXV, 24. Le roy le fist volentiers, et les heberga en une rue appelée le quarrefour du Temple, qui ore est appelée la rue Sainte-Croix, JOINV. 299. || XIVe s. Li Romain fesoient liz auci come à reposer, à coissins et oreilliers, parmi les carrefours, pour honneur de leurs diex, BERCHEURE, fo 2, *verso*. Droit à un quarrefour, se l'histoire ne ment, Li salirent au dos quinze laron pullent. *Beaud. de Seb.* XI, 105. || XVe s. En villes et en carrefours, A. CHARTIER, *Espérance des trois vertus*. || XVIe s. Adonc veissiez par carrefours et places Gens se retraire.... J. MAROT, V, 183. Il n'y avoit place, canton, carrefour ni carroy qui ne fust garni ou d'un theatre ou d'un arc, CARL. III, 20. Il y avait aux carrefours de Rome des vaisseaux et demy-caves pour y apprester à pisser aux passants, MONT. I, 372.

— ÉTYM. Bourguig. *carrefor*; provenç. *carreforc*; de *quadrifurcus*, qui a quatre fourches ou divisions, de *quadri*, qui a le même radical que *quatuor*, quatre (voy. QUATRE), et *furca* (voy. FOURCHE). C'est le provençal qui montre que dans l'étymologie est *furca* et non *forum*.

† **CARRÉGER** (ka-ré-jé), *v. n.* Terme de marine. Se dit dans la Méditerranée pour louvoyer.

CARRELAGE (ka-re-la-j'), *s. m.* Action de carreler; le travail ou l'œuvre du carreleur.

— ÉTYM. *Carreler*.

1. **CARRELÉ, ÉE** (ka-re-lé, lée), *part. passé.* Pavé de carreaux. Une chambre carrelée.

† 2. **CARRELÉ** (ka-re-lé), *s. m.* Sorte d'étoffe de soie.

— ÉTYM. *Carrelé* 1.

† **CARRELÉE** (ka-re-lée), *s. f.* Espèce de tortue terrestre.

CARRELER (ka-re-lé. Dire il carle, pour il carrelle, est une prononciation très-vicieuse qu'on entend souvent. Je carrelle, tu carrelles, il carrelle, nous carrelons, vous carrelez, ils carrellent; je carrelais; je carrelai; je carrellerai; je carrellerais; carrelle; que je carrelle; que je carrelasse; carrelant), *v. a.* || 1° Paver avec des carreaux. || 2° Raccommoder de vieux souliers.

— HIST. XVIe s. Que le plancher soit quarrellé de briques, O. DE SERRES, 134.

— ÉTYM. *Carrel*, *carreau*.

1. **CARRELET** (ka-re-lè), *s. m.* Poisson de mer, plat, blanc d'un côté et gris de l'autre, avec quantité de petites taches rouges. On l'appelle aussi carreau.

— HIST. XIVe s. Aiez des carrelets appareillés et lavés, *Ménagier*, II, 5. Quarrelets sont bons fris à la fleur [de farine], *ib.* II, 5. || XVIe s. Limandes, carreletz, maigres.... RAB. *Pant.* 279.

— ÉTYM. *Carrel*, *carreau* : poisson ainsi nommé de ses taches en carreaux.

2. **CARRELET** (ka-re-lè), *s. m.* || 1° Filet de pêche qui est le même que le carreau ou l'échiquier. || 2° Filet pour les petits oiseaux. || 3° Petit châssis carré auquel on fixe un blanchet.

— ÉTYM. *Carrel*, *carreau*, à cause de la forme.

3. **CARRELET** (ka-re-lè), *s. m.* || 1° Grosse aiguille angulaire du côté de la pointe. Carrelet de sellier, d'emballeur, etc. || 2° Épée dont la lame est à trois carres. || 3° Outil pour ouvrir les dents des peignes. || Petite lime qui n'a que la moitié de la force du carreau. || Carde sans manche à l'usage du chapelier.

— ÉTYM. *Carrel*, *carreau*, à cause de la ressemblance de forme avec un carreau d'arbalète.

CARRELETTE (ka-re-lè-t'), *s. f.* Lime plate et fine.

— ÉTYM. *Carrelet* 3.

CARRELEUR (ka-re-leur), *s. m.* || 1° Ouvrier qui pose les carreaux. || 2° Savetier ambulant. Carreleur de souliers.

— HIST. XVIe s. Les vignerons de S. Cloud, les carreleurs de Ville-juifve, *Sat. Ménipp.* 80.

† **CARRELIER** (ka-re-lié), *s. m.* Artisan qui façonne et cuit des carreaux pour garnir le sol des appartements.

— ÉTYM. *Carrel*, *carreau*.

CARRELURE (ka-re-lu-r'), *s. f.* Ressemelage des vieilles chaussures. || Fig. Bon repas; ce qui fait dans le corps d'un homme quelque chose d'assimilé par plaisanterie à la carrelure d'une chaussure. Va-t'en vite : je vois bien que cette maladie reculera bien les noces.— Et c'est ce qui me fait enrager; je croyais refaire mon ventre d'une bonne carrelure, et m'en voilà sevré, MOL. *le Médecin volant*, 3.

— HIST. XVIe s. Si le savetier avait cousu quelque carrelure, ce singe s'en venoit jouer des coudes comme il avoit vu faire, DESPER. *Contes*, XXI.

— ÉTYM. *Carreler*.

CARRÉMENT (ka-ré-man), *adv.* D'une manière carrée, à angles droits. Tracer un plan carrément. || Fig. et populairement, d'une manière décidée. Il refusa carrément.

— ÉTYM. *Carré*, et le suffixe *ment*.

CARRER (ka-ré), *v. a.* || 1° Donner une figure carrée. Carrer un bloc de marbre. || 2° Terme de géométrie. Trouver le carré équivalent à une surface terminée par des lignes courbes. Le mathématicien qui carre une courbe à double courbure, VOLT. *Dial.* XXIX, 11. J'aime mieux votre Anti-Machiavel que toutes ces courbes qu'on carre ou qu'on ne carre pas, ID. *Lett. Pruss.* 94. || Terme d'arithmétique et d'algèbre. Former le carré d'un nombre, d'une quantité, en les multipliant par eux-mêmes. || 3° Terme d'art militaire. Former une troupe en carré. || 4° Se carrer, *v. réfl.* Se tenir d'une façon qui annonce la satisfaction de soi, l'arrogance. Montrer ses belles dents, se carrer sur un pied, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Cependant l'un des jeunes gens vêtit sa soutane et commença à se carrer avec, *Francion*, IV, 155. Dans ce penser il se carrait, Recevant comme siens l'encens et les cantiques, LA FONT. *Fabl.* V, 14. Un jour que je me promenais et me carrais dans les appartements, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 13. On l'a mille fois fustigé, Il se carre encor dans la boue, VOLT. *Ép.* 86. Sur un trône l'ennui se carre, Fier d'être encensé par des sots, BÉRANG. *Math. Bruneau*. || 5° À la bouillotte, un joueur se carre, quand il s'assure de la priorité en doublant sa mise.

— ÉTYM. Provenç. *cairar*; catal. *quadrar*; espagn. *cuadrar*; ital. *quadrare*; du latin *quadrare*, où le radical *quadr* est une forme de *quatuor*, quatre (voy. QUATRE).

CARRICK (ka-rik), *s. m.* Sorte de redingote fort ample qui a plusieurs collets ou un collet très-long.

CARRIER (ka-rié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie: des ka-rié-z actifs), *s. m.* Celui qui exploite une carrière comme entrepreneur ou comme ouvrier. Quand on dit à la barrière d'Enfer : voilà les carriers de Montrouge qui descendent.... A. DUMAS, *Les mille et un fantômes*, § 1.

— HIST. XVIe s. Nous allasmes près d'une lieue dans lesdites carrieres, estans conduits par deux carriers, PALISSY, 266. Lors le carrier me dit que plusieurs fois il avoit trouvé de tels et autres animaux au profond des pierres, sans apparence d'aucune ouverture, PARÉ, XIX, 19.

— ÉTYM. *Quadratarius*, tailleur de pierres, de *quadrare*, donner une forme carrée (voy. CARRER).

1. **CARRIÈRE** (ka-riè-r'), *s. f.* || 1° Lieu fermé de barrières et disposé pour les courses. Il excelle à conduire un char dans la carrière, RAC. *Brit.* IV, 4. Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière, Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière? ID. *Phèd.* I, 3. Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière, Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière, BOIL. *A. poét.* II. Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière Et regarde de loin assis sur la barrière, ID. *ib.* || Fig. Passer carrière, accepter certaines conditions. Personne n'avait été d'avis de passer carrière sur les énormes propositions qui avaient été faites à Torcy à la Haye, ST-SIM. 238, 171. Portland voulut essayer de tout, et voir si, n'en faisant plus une condition [du départ de Jacques de la France], puisqu'il avait passé carrière, et comblant le roi de prévenances et de respects, il ne pourrait pas obtenir ce fruit de ses souplesses, ID. 54, 146. || Donner carrière, laisser le champ libre; se donner carrière, s'ouvrir un champ libre. Donner carrière à ses plaintes, à ses passions. J'avais franchi les monts qui bornent cet état, Et trottais comme un jeune rat Qui cherche à se donner carrière, LA FONT. *Fabl.* VI, 6. Pour peindre les beautés, cette éloquence se donnait carrière, HAMILT. *Gramm.* 11. || Familièrement. Se donner carrière aux dépens de quelqu'un, le railler sans aucune retenue. || Il ouvrit et ferma la carrière, il ferma la carrière qu'il s'était ouverte, se dit d'un homme qui, excellant dans l'art dont il fut le créateur, est resté sans rivaux. || 2° Terme de manége. La course que peut fournir un cheval sans perdre haleine. Ce cheval a bien fourni sa carrière. Donner carrière à un cheval, lui lâcher la bride. Ils avaient exigé du roi de Perse qu'il se tiendrait toujours éloigné des côtes de la mer de la carrière d'un cheval, MONTESQ. *Espr.* XXI, 21. || Sorte de manége découvert, dans les haras. || Terme de fauconnerie. La carrière de l'oiseau, qui est un espace d'environ soixante toises qu'il est dressé à monter. || 3° Par extension, une course quelconque. Les navires qui partent pour fournir une longue carrière, MASS. *Prof.* 2. || 4° Course ou cours des astres. Les planètes fournissant toujours la même carrière.... Le soleil étant au milieu de sa carrière. Il voulait reculer les frontières de son empire jusqu'aux lieux où le soleil finit sa carrière. Le dieu [le soleil], poursuivant sa carrière, Versait des torrents de lumière Sur ses obscurs blasphémateurs, LE FRANC DE POMPIGNAN, *Odes*, III, 1. || 5° Fig. Champ, espace où la vie se déploie et s'exerce, où les choses s'accomplissent, où les sentiments se font jour. Qu'ils fassent un ouvrage Riche d'inventions, de sens et de langage.... Qu'ils montrent de leur eau, qu'ils entrent en carrière, RÉGNIER, *Sat.* IX. Et c'est mal de l'honneur entrer dans la carrière, CORN. *Hor.* II, 3. Sa faveur me couronne entrant dans la carrière, ID. *Poly.* IV, 3. Dieu ouvre une belle carrière à nos espérances, BOSS. I, *Annonc.* 2. Moulin ouvre la carrière par cet anéantissement de tout acte, ID. *Or.* 3. Vous n'entreprenez point une injuste carrière, RAC. *Baj.* II, 1. C'est par où nous ouvrirons les instructions de cette sainte carrière [du carême], MASS. *Carême, Jeûne.* Pour interrompre enfin une si affreuse carrière, ID. *Carême. Mot. de conv.* Ô vous qui de l'honneur entrez dans la carrière, VOLT. *Disc.* 3. Lorsque Bossuet descendit dans la carrière, la victoire ne demeura pas longtemps incertaine, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 1. Il a fourni la carrière de plusieurs carêmes, BOSS. *Bourg.* 1. Il pourrait se vanter d'avoir fourni une assez belle carrière, SÉV. 595. Je n'ai pas trop mal couru ma carrière, ID. 598. On veut fournir toute la carrière, LA BRUY. 11. Vous laissez si peu de carrière à mes sentiments qu'il faut malgré soi se conformer à votre façon de penser, CRÉBILLON, dans DESFONT. Il a recommencé, pour ainsi dire, la carrière de ses anciennes amours; sa première jeunesse s'est écoulée une seconde fois dans nos entretiens, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 9. || 6° Le cours de la vie, le temps pendant lequel on exerce une charge, un em-

ploi, etc. Qu'un long âge apprête aux hommes généreux Au bout de leur carrière un destin malheureux! CORN. *Cid*, II, 9. Croyez-vous que lui-même il fut homme à vous suivre, Si par votre trépas vous l'aviez prévenu? Non, madame, il voudrait achever sa carrière, LAFONT. *Matr.* Elle veut y venir doucement finir sa carrière, SÉV. 432. Je touche au dernier pas de ma longue carrière, VOLT. *Alz.* I, 1. Je veux qu'il pousse sa carrière aussi loin que Fontenelle, et que dans son agréable vie.... VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 9 mai 1764. Ses forces ne lui permettaient ni de faire de grands efforts ni de se flatter de l'espérance d'une longue carrière, CONDORCET, *Busquet.* || 7° Profession, état, étude. Choisir ou se choisir une carrière. Entrer dans la carrière politique. Faire ses premiers pas dans la carrière du gouvernement. La carrière du barreau. La carrière militaire. La carrière des armes. Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carrière, RAC. *Ath.* III, 3.

— HIST. XIIe s. Girarz seit bien d'Ardene la grant charriere, *Gérard de Ross.* p. 362. || XIIIe s. Il vit venir Amy par la chariere, DU CANGE, *carreria*. La seconde maniere de voie qui fust fete, si fu de huit piés de largue, et l'apel'on cariere, BEAUM. XXV, 2. Le chevalier qui la destroit, Por le chemin qu'il vit estroit, La mist devant; il fu derriere Por l'estrece de la quarriere, *Fabl. et Cont. anc.* t. I, p. 196. Qui lors veïst par les charrieres Gent armez avant et arrieres, G. GUIART, t. II, p. 407. || XVe s. Ils descendirent de leurs defenses et vinrent en la carriere et apporterent grand foison de bois et merrien, FROISS. II, III, 38. || XVIe s. L'ignorance des auditeurs preste une belle et large carriere au maniement d'une matiere cachée, MONT. I, 247. Se fourvoyer de la droicte carriere, ID. I, 339. J'ay veu un homme donner carriere à deux pieds sur sa selle, ID. I, 368. Ne plus ne moins qu'un bon coureur qui par malheur se laisseroit tomber au plus près du bout de sa carriere, AMYOT, *Philop.* 31. Un tel preparatif est beau, dit-il, pour une course et carriere: mais je crains le retour et la continue de la guerre, ID. *Phoc.* 32. Quand les ennemis auroyent brisé une carriere [voie] tout à travers de la ville, et qu'ils pussent passer et repasser à travers de ladite ville jusques au nombre de quarante de front, PALISSY, 121. Il fallut courir à l'escurie, ou depuis trois semaines par prevoiance on avoit accoustumé de picquer des chevaux en une carriere ouverte, D'AUB. *Hist.* II, 187. Frais, gaillard, jeune, ainsi qu'un jouvenceau Qui pour l'amour de sa belle guerriere Monte à cheval et passe une carriere, RONS. 679. Cheval aiant le pas, le trot, le galop et la carriere, eslevé, libre, vigoureux et viste, seur, prompt et ferme le maniement et les bonds, avec facile et leger arrest, O. DE SERRES, 303. Le second chemin s'appelle carriere et a huit pieds de largeur, et y peut l'on bien mener charrettes l'une après l'autre et le bestail en cordelle, et non autrement, *Coustumier génér.* t. I, p. 403.

— ÉTYM. Provenç. *carriera*, rue; espagn. *carrera;* portug. *carreira;* ital. *carriera;* de *carrus*, char (voy. CHAR) : proprement voie d'un char.

2\. **CARRIÈRE** (ka-riè-r'), *s. f.* || 1° Lieu d'où l'on tire de la pierre. Ouvrir une carrière. Carrière de marbre, d'ardoise. Une corde qui, en s'enroulant [autour d'un treuil], amène à la surface du sol une pierre taillée au fond de la carrière, A. DUMAS, *Les mille et un fantômes*, § 1. || Dans l'antiquité on employait les prisonniers aux travaux des carrières. Condamner aux carrières. || Fig. Qu'on me ramène aux carrières, se dit pour exprimer qu'on est prêt à redire ou à refaire ce pourquoi on a été mené aux carrières, on a subi un traitement injuste. Expression empruntée à ce Grec qui, à la cour de Denys le tyran, aimait mieux être ramené aux carrières d'où il sortait, que d'admirer les mauvais vers du roi. || Il a une carrière dans le corps, se dit d'un homme qui a subi plusieurs fois l'opération de la taille pour des calculs, ou qui rend souvent des calculs en urinant. || 2° Concrétion pierreuse dans l'intérieur de certains fruits.

— HIST. XIIe s.... As charpentiers et as masons, mairien achetassent, et piere feissent de la quarriere venir, *Rois*, 423. || XVIe s. Les colonnes furent tailliées en la quarriere de marbre pentelique, AMYOT, *Publ.* 9. Il se vient mettre en bataille à la vue de la ville aux carrieres de Vaugirart, D'AUB. *Hist.* III, 181.

—ÉTYM. Bas-lat. *quadraria* (voy. CARRIER). M. Houzée, 3e *lettre sur la signification des noms de lieux en France*, p. 30, préfère rattacher *carrière* au celtique *cair*, pierre, qui se retrouve en effet dans beaucoup de noms de lieux; mais l'orthographe *quarriere*, le latin *quadratarius*, tailleur de pierre, le bas-latin *quadraria*, font donner la préférence au latin sur le celtique.

† **CARRILLON** (ka-ri-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de serrurerie. Pièce de fer carrée.

— ÉTYM. Bas-lat. *quadrilio*, quaternaire (voy. CARILLON).

CARRIOLE (ka-ri-o-l'), *s. f.* || 1° Petite charrette couverte, ordinairement suspendue. Carriole d'osier. || 2° Familièrement, mauvaise voiture.

— ÉTYM. Provenç. *carriol*, *s. m.*, *carriola*, *s. f.;* espagn. *carriola;* ital. *carriuola;* diminutif de *carrus*, char (voy. CHAR).

† **CARROCCIO** (ka-rro-tchio), *s. m.* Nom d'un grand et splendide chariot qui accompagnait les armées des cités italiennes du moyen âge et qui portait le drapeau de la cité.

— ÉTYM. Ital. *carroccio*, augmentatif de *carro*, char.

† **CARROSSABLE** (ka-ro-sa-bl'), *adj.* Route carrossable, route où les voitures peuvent passer.

— ÉTYM. Ital. *carrozzabile*, de *carrozza*, carrosse.

CARROSSE (ka-ro-s'), *s. m.* || 1° Voiture à quatre roues, suspendue et couverte. Chevaux de carrosse. Avoir, prendre, rouler carrosse. Mata menant sa maîtresse à son carrosse, HAMILT. *Gramm.* 4. Elle monta promptement en carrosse, ID. *ib.* 7. La pauvre femme n'ose pas aller en carrosse, SÉV. 143. Son carrosse était demeuré à demi-lieue de Vitré, ID. 69. Et mon homme d'avoir chiens, chevaux et carrosses, LA FONT. *Fables*, VII, 14. Comme il n'y avait pas longtemps que les carrosses à glaces étaient en usage, HAMILT. *Gramm.* 7. Il descend du palais, et trouvant au bas du grand degré un carrosse qu'il prend pour le sien, il se met dedans; le cocher touche, et croit ramener son maître dans sa maison, LA BRUY. 11. Tu te trompes si, avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent et ces six bêtes qui te traînent, tu penses que l'on t'en estime davantage, ID. 2. || Fig. Il est brutal, stupide comme un cheval de carrosse, c'est un vrai cheval de carrosse, se dit d'un homme brutal et stupide. Comment, grand cheval de carrosse! MOL. *Bourg. gent.* II, 3. Il est vrai que cela est écrit du style d'un cheval de carrosse, VOLT. *Lett. Helvétius*, 1er mai 1763. || Carrosse de voiture s'est dit au XVIIIe siècle pour ce que nous appelons diligence. Un carrosse de voiture qui allait à Bordeaux fut dans la route attaqué par des voleurs, MARIVAUX, *Vie de Marianne*, 1re partie, p. 7. || 2° Terme de marine. Logement sur l'arrière d'un bâtiment. || 3° Terme de pêche. Petit parc très-bas dont le dessus est couvert par un filet.

— SYN. CARROSSE, VOITURE. On ne dira pas : mon carrosse est à la porte; je vous prendrai dans mon carrosse; il faut dire : ma voiture est à la porte; je vous prendrai dans ma voiture. Carrosse implique une idée de luxe et de faste qui n'en permet l'emploi que dans certains cas.

— HIST. XVIe s. Et ensuite un gros vilain carosse qui acouchoit de petits carossillons, D'AUB. *Fœn.* IV, 20. On murmura aussi que les carosses seroient censurées, *Sat. Ménipp.* 198. Un carrosse à trente-six portieres [une charrette], OUDIN.

— ÉTYM. Bourguig. *cairosse;* de l'ital. *carrozza*, forme dérivée de *carro*, char (voy. CHAR). *Carrozza* étant féminin en italien, *carrosse* a été féminin : Toujours d'un valet ta carrosse est suivie, RÉGNIER, *Él.* 2. L'italien ayant d'autre part *carroccio*, on a dit aussi *carroche*.

CARROSSÉE (ka-ro-sée), *s. f.* La quantité de personnes que contient un carrosse. Monseigneur embrassa toute la carrossée, SÉV. 488. Vous savez aussi mes transports de joie, quand je vois partir une chienne de carrossée, qui m'a contrainte et ennuyée, ID. 272. Le roi partit de Compiègne et s'en alla avec sa même carrossée à Chantilly, ST-SIM. 60, 14.

— ÉTYM. Ital. *carrozzata*, de *carrozzare*, aller en carrosse (voy. CARROSSE).

† **CARROSSER** (ka-ro-sé). || 1° *V. a.* Voiturer en carrosse. Il a fallu carrosser toute la noce. || 2° *V. n.* Terme de marine. Carrosser de la voile, avoir beaucoup de voiles dehors par un bon frais.

— ÉTYM. Ital. *carrozzare*, aller en carrosse.

† **CARROSSERIE** (ka-ro-se-rie), *s. f.* L'état de carrossier et ses produits. Il entend bien la carrosserie. Il tient la sellerie et la carrosserie. || Le corps des carrossiers ou l'ensemble de ceux qui fabriquent des carrosses.

— ÉTYM. *Carrosse.*

CARROSSIER (ka-ro-sié), *s. m.* || 1° Fabricant de carrosses. || *Adj.* Ouvrier carrossier. || 2° Cheval d'attelage de haute taille. Le carrossier léger est le cheval des attelages de luxe, différant, par moins de taille, de celui qu'on nomme simplement carrossier.

— HIST. XVIe s. Le carrossier [cocher] de M. Varat me donna du pommeau dans l'estomac, D'AUB. *Fœn.* I, 7. Elle fit commander à son carrossier de les mener le plus lentement qu'il pourroit, *Pelerin d'amour*, t. I, p. 106, dans LACURNE (Aux coches avaient succédé les carrosses, d'où *carrossier* pour *cocher*, qui cependant est aujourd'hui seul en usage).

— ÉTYM. *Carrosse.*

CARROUSEL (ka-rou-zèl), *s. m.* || 1° Tournoi où des chevaliers partagés en quadrilles distingués par la diversité des livrées et des habits, se livrent à différents jeux et exercices. On y ajoutait souvent des courses de chariots, des machines, des récits et des danses de chevaux. S'il se fait un carrousel, le voilà entré, LA BRUY. 7. On fit en 1662 un carrousel vis-à-vis les Tuileries, VOLT. *Louis XIV*, 25. Donc, en vos âmes courtoises, Gravez, pairs et damoisels, La loi des joutes gauloises, Et des galants carrousels, V. HUGO, *Odes*, IV, 12. Six grands laquais, plus chamarrés de galons que les estafiers d'un carrousel, DANCOURT, *Chevalier à la mode*, I, 1. Si on vous avait dit dans votre enfance qu'il y avait à Moscou des carrousels d'hommes et de femmes plus magnifiques et plus galants que ceux de Louis XIV, VOLT. *Lett. Richelieu*, 20 avril 1770. || 2° La place même où se donne un carrousel.

— ÉTYM. Ital. *carosello* ou *garosello; garosello* est un diminutif de *garoso*, querelleur, de *gara*, querelle; de sorte que *garosello* paraît signifier proprement tumulte.

CARROUSSE (ka-rou-s'), *s. f.* Partie de boire, excès de boisson. Encore, après cela, ils sont enfants des cieux; Ils font journellement carrousse avec les dieux, RÉGNIER, *Sat.* II. Alaciel, qui de sa vie, Selon sa loi, n'avait bu vin, Goûta ce soir, par compagnie, De ce breuvage si divin.... Insensiblement fit carrousse, LA FONT. *Fiancée.* || Mot vieilli.

— HIST. XVIe s. Quelques Alemans et Bourguignons faisoient carrousse du sang des sacrifices, D'AUB. *Conf.* I, 8. Tout le monde beuvoit carous à luy et à moy, pensans m'enyvrer, PARÉ, t. III, p. 732. Ce maistre eschevin, qui ne mist jamais le nez qu'en ung poisle pour boire carroux.... CARLOIX, IV, 14. .... Faisant boire à la mode du pays [de Metz], que l'on appelle carroux, tous les passants, ID. VI, 25. .... Qu'ils iroient jusques dedans leurs poisles, et faire carroux, c'est à dire boire d'autant avec eux, ID. IX, 24. Je ne suis pas de ces importuns lifrelofres qui, par force, par outrage et violence, contraignent les gentils compaignons trinquer, boire carrous, RAB. *Pant.* III, *Prolog.*

— ÉTYM. Espagn. *caraos;* angl. *carouse;* de l'allemand *garaus*, dans cette locution *garaus machen*, en finir, combler la mesure.

CARRURE (ka-ru-r'), *s. f.* La largeur du dos d'une épaule à l'autre. Il était court de stature, mais large de carrure, J. J. ROUSS. *Conf.* III. Des gentilshommes damerets Qui n'ont ni carrure ni taille, BÉRANG. *Prétint.* || Se dit aussi d'un habit. Cet habit est trop large, trop étroit de carrure.

— HIST. XIIIe s. .... closture Qui n'est pas faite en quarreüre, *la Rose*, 20494. Li vergiers par compasseüre Si fu de droite quarreüre, S'ot de lonc autant cum de large, *ib.* 1332. Et doit estre le champ de quarante canes de careüre, *Ass. de Jérus.* I, 171. || XVe s. Au milieu du palais avoit un chastel ouvré et charpenté en carrure de quarante pieds de haut et de vingt pieds de long et de vingt pieds d'aile, FROISS. III, IV, 1. Il ordonna brievement son ost en quarrure, et par devant estoit en triangle, MONSTR. I, 50. || XVIe s. De huit ou neuf pieds de quarreure dans œuvre et peu moins de haulteur sera la raisonnable capacité d'un chacun poulailler, O. DE SERRES, 347.

— ÉTYM. Provenç. *cayradura;* espagn. *cuadratura;* ital. *quadratura;* du latin *quadratura*, de *quadrare* (voy. CARRER).

† **CARTACÉ, ÉE** (kar-ta-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a l'aspect du papier.

— ÉTYM. *Chartaceus*, de *charta* (voy. CARTE).

† **CARTAGER** (kar-ta-jé), *v. n.* Terme d'agriculture. Donner un quatrième labour à la vigne.

— ÉTYM. *Quart*, quatrième.

† **CARTAHU** (kar-ta-u), *s. m.* Terme de marine. Cordage passant par une poulie et servant à monter ou à descendre un objet quelconque.

CARTAYER (kar-tè-ié), *v. n.* Conduire une voiture de façon qu'une ornière soit entre les deux chevaux et entre les roues. Ce cocher a fort bien cartayé.

— ÉTYM. Wallon, *quateler;* de *quatre. Cartayer,* c'est en quelque sorte couper la route en quatre, c'est tracer une quadruple voie, les deux ornières et les deux voies des roues.

CARTE (kar-t'), *s. f.* || **1°** Proprement, papier, usité seulement en cette locution : carte blanche, carte sur laquelle il n'y a rien de tracé. || Fig. Plein pouvoir. J'ai carte blanche là-dessus.... L'alla trouver, lui mit la carte blanche, LA FONT. *Cal.* Charles donna carte blanche à son ministre, VOLT. *Charl. XII*, 8. Un roi peut ignorer ce que fera un général à qui il aura donné carte blanche, ID. *Lett. Pruss.* 37. Le duc d'Angoulême a carte blanche pour les récompenses, P. L. COUR. II, 271. || Anciennement, offrir la carte blanche, provoquer en duel. Et je ne vois rien de si beau, D'aller à tout venant offrir la carte blanche : Mais si vous commenciez lundi Ce jeu digne d'un étourdi, À peine iriez-vous au dimanche, REGNARD, *Souhaits*, 4. || **2°** Feuille épaisse faite de plusieurs feuilles de papier collées ensemble. On fait des ornements de plafonds avec la carte dorée. Le côté gauche n'était paré que d'un chapeau dans un étui de carte, SCARR. *Rom. com.* ch. 14. || Carton dont se servent les artificiers. || Carte en deux, en trois, carton composé de deux, trois feuilles de gros papier gris. || Gros carton pour former les cartouches les plus fortes. || Terme de soierie. Mettre un dessin en carte, c'est faire sur un papier quadrillé le plan du tissu que l'on veut produire, en marquant minutieusement la place de chaque fil. || **3°** Carte à jouer, ou simplement, carte, petit carton fin en carré long, marqué d'un côté d'une figure ou d'une couleur (Voyez TAROT). Jouer aux cartes. Battre ou mêler les cartes. Donner, faire les cartes. Pourquoi voit-on des imbéciles qui y excellent [au jeu d'hombre ou d'échecs], et de très-beaux génies qui n'ont pu même atteindre la médiocrité, à qui une pièce ou une carte dans les mains trouble la vue et fait perdre la contenance! LA BRUY. 12. Les cartes emploient le loisir de la prétendue bonne compagnie, d'un bout de l'Europe à l'autre, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 12 sept. 1760. || Carte haute, celle qui est marquée d'une figure; carte basse, celle qui n'est marquée que d'une couleur. Fausse carte, carte marquée avec laquelle on pipe au jeu, et aussi, carte entrée seule dans un jeu et qui est désavantageuse. || Avoir cartes blanches, n'avoir aucune figure dans son jeu. || Faire la carte, perdre la carte, gagner, perdre l'avantage attribué au joueur qui fait le plus de levées. || Fig. On ne sait jamais avec lui de quelle carte il retourne, c'est-à-dire l'on ne sait à quoi s'en tenir, ni ce qu'il veut. || Le dessous des cartes, le côté coloré qui reste caché quand on donne ou qu'on coupe; et figurément, ce qu'il y a de caché dans une affaire. Une de nos folies a été de souhaiter de découvrir tous les dessous des cartes de toutes les choses que nous croyons voir et que nous ne voyons pas, SÉV. 197. On ne voit jamais le dessous des cartes, VOLT. *Microm.* 4. || À l'écarté et quelques autres jeux, demander cartes, demander des cartes, proposer d'écarter, de mettre de côté un certain nombre de cartes dont on n'est pas content pour en prendre de nouvelles. || Prendre les cartes, se dit d'un joueur qui en remplace un autre. J'ai perdu; à vous de prendre les cartes; et fig. prendre les cartes, prendre la direction d'une affaire. || Prendre des cartes, à certains jeux, changer les cartes que l'on a pour d'autres qui sont au talon; et fig. prendre des cartes, se dit quand on ne se soucie pas du mécontentement de quelqu'un. Cela lui déplaît? il en sera quitte pour prendre des cartes. Vous n'êtes pas content, eh bien! prenez des cartes. Je répondis que, s'il n'était pas content, il n'avait qu'à prendre des cartes, ST-SIM. 341, 215. || Aller aux cartes, se dit, à l'écarté, pour prendre des cartes. || Au piquet, avoir cinq cartes, six cartes, signifie avoir cinq, six cartes de la même couleur. || À divers jeux, payer en cartes, avoir le même point que le banquier et, par conséquent, ne pas payer l'enjeu. || Brouiller les cartes, les mêler confusément pour empêcher de jouer une partie qu'on craint de perdre; et fig. chercher à embrouiller les affaires. Les cartes se brouillent, les affaires s'embarrassent. Tandis que mon père était à Bordeaux, les cartes se brouillèrent à différentes reprises, ST-SIM. 9, 108. || Jouer cartes sur table, jouer en laissant voir son jeu, les cartes que l'on porte; et fig. montrer ouvertement ce qu'on fait, comment on le fait, pourquoi on le fait. Bref, l'entrevue a été favorable, vous avez plu; je joue cartes sur table, n'est-il pas vrai? CH. DE BERNARD, *La femme de 40 ans*, § 3. || Tirer les cartes, prédire l'avenir à l'aide de l'arrangement fortuit des cartes; et figurément, je n'aime pas à tirer les cartes, à faire des prédictions sur les événements. || Filer la carte, tricher en faisant filer et en escamotant une carte. Le mauvais politique est celui qui ne sait que filer la carte et qui tôt ou tard est reconnu, VOLT. *Dial.* XIV, 12ᵉ *entretien.* || Château de cartes, échafaudage de cartes que s'amusent à faire les enfants. Elle faisait des châteaux de cartes, HAMILT. *Gramm.* 7. Et fig. Petite maison plus jolie que solide. Versailles, petit château de cartes alors, bâti par Louis XIII, ennuyé d'y avoir couché dans un méchant cabaret à rouliers, ST-SIM. 410, 136. || *Au plur.* Les cartes, celles avec lesquelles on a joué et qu'on laisse aux domestiques qui les revendent; et, par extension, l'argent que les joueurs laissent pour le payement des cartes. Mettre aux cartes. On dit plutôt mettre au flambeau. || En termes de cartier, feuille de carton où il y a plusieurs cartes non coupées. Savonner les cartes. || **4°** Billet d'admission en quelque lieu, papier qui constate la qualité d'une personne. Carte d'électeur, d'étudiant, d'agent de police. Carte de spectacle, d'entrée, de présence, de sûreté, etc. || **5°** Carte de visite, petite carte sur laquelle on laisse son nom à la porte des personnes chez qui l'on va, soit qu'on ne les rencontre pas, soit qu'on veuille seulement se rappeler à leur souvenir. Les ordres que j'ai reçus m'ont obligé de partir si précipitamment que j'eus à peine le temps de porter chez vous ma carte, P. L. COUR. *Lett.* I, 257. || Envoyer sa carte à quelqu'un, lui faire porter sa carte par politesse, et aussi quelquefois le provoquer en duel. || Cartes d'adresse, les cartes que fait distribuer un marchand pour faire connaître sa maison. || **6°** Liste des mets qu'un restaurant offre à ses pratiques. La carte de ce restaurant est très-variée. || Restaurant à la carte, restaurant dans lequel une carte indique la nature et le prix de chaque mets. Dîner à la carte. || La note des mets qu'on s'est fait servir dans un restaurant, dite aussi carte à payer, carte payante. L'ogre a dîné; peuples, payez la carte, BÉRANG. *Aux Belges.* || Le menu d'un dîner. Gourmands, cessez de nous donner La carte de votre dîner, BÉRANG. *Gourm.* || Par extension, un mémoire de dépenses quelconques. || **7°** Terme de géographie. Feuille de papier sur laquelle est représentée quelque partie de la terre. Dresser, faire la carte d'un pays. Carte universelle, synonyme de mappemonde. Carte générale, la carte d'une contrée entière, par opposition aux cartes particulières qui n'en représentent que des portions. Carte topographique, celle qui donne la représentation d'une localité circonscrite. || Absolument, la carte, l'ensemble des pays représentés par les cartes géographiques. Loin de vous Je ne puis voir sur la carte D'asile pour moi plus doux, BÉRANG. *Adieux à des amis.* || Par extension, la connaissance géographique d'un pays. Étudier la carte d'Allemagne. || Fig. La carte du pays, ou, simplement, la carte, la connaissance de ce qui meut, intéresse, agite une société, une famille. Il sut dans peu la carte du pays, Connut les bons et les méchants maris, LA FONT. *Mandr.* Mme des Ursins savait trop la carte de la cour pour ignorer mon intimité avec M. de Beauvilliers, ST-SIM, 144, 105. Nous ne jurons de rien, mais nous savons la carte, MONTFL. *Fille capt.* IV, 4. || Fig. Perdre la carte, se troubler, perdre la tête, ne plus savoir ce qu'on dit, ce qu'on fait. || Par extension, carte hydrographique, carte qui représente l'hydrographie d'un pays. || Carte marine, carte qui représente les côtes et parages de la mer, pour connaître les routes et régler les estimes. || Cartes pilotes, cartes indiquant la direction du vent en un point quelconque de l'Océan et pour chaque mois de l'année. || Carte astronomique ou céleste, carte du ciel, carte qui représente les constellations dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres. || Carte généalogique, carte qui représente la généalogie d'une maison, d'une famille.

— HIST. XIVᵉ s. Les autres jouans aux cartes et aux autres jeux d'esbatemens, *Ménagier*, I, 4. || XVᵉ s. Nos bourgeoises tiennent ces termes, De façonner leurs culs de cartes, Affin qu'ils en semblent plus fermes, COQUILL. *Droit nouv.* || XVIᵉ s. Mascher les chartes [à jouer], se gorger d'une balle de dez, MONT. I, 22. C'est une charte blanche preparée à prendre du doigt de Dieu telles formes qu'il luy plaira d'y graver, ID. II, 236. Comme dict Plutarque de la teste des histoires, qu'à la mode des chartes, l'orée des terres cogneues est saisie de marests, deserts, etc. ID. II, 291. Il estoit du party contraire au nostre, mais je n'en sçavois rien, il se contrefaisoit aultre; et le pis de ces guerres, c'est que les chartes sont si meslées qu'il est malaysé d'y eviter confusion et desordre, ID. II, 44. Quant aux capitulations de la paix, il voulut que les Atheniens leur envoyassent carte blanche, AMYOT, *Phoc.* 56. Je ne cherchois autre chose que pour faire valoir tous les traits de cartes que j'avois appris des laquais de M. de Roquelaure. J'entendois la carte courte, la longue, la cirée, la pliée, les semences, la poucée, les marques de toutte sorte, l'attrappe, la ripousse, le coude, le tour du petit doigt, la manche, le chappeau, l'auge et le miraïl, D'AUB. *Fœr.* I, 3.... Avec lames de fer-blanc courbées, ou gros papier de carte, PARÉ, XIII, 18. Vous y commandez absolument en rois de carte, *Sat. Mén.* 75. Affin de se rendre vuide et net, comme une carte blanche, pour estre subject propre à y recevoir la teincture et les impressions de la sagesse, CHARRON, *Sagesse*, II, 1. Que l'on baille à l'homme la carte blanche; que l'on le mette à mesme de choisir, tailler et prescrire, ID. *ib.* I, 39. Dedans moy ne restant aucune impression Ny vestige de toute ancienne affection, Afin que vous trouviez comme une blanche carte.... AM. JAMYN, liv. IV, *Élég. Celuy qui....*

— ÉTYM. Bourguig. *catte ;* provenç. espagn. et ital. *carta;* du latin *charta;* du grec χάρτης.

CARTEL (kar-tèl), *s. m.* || **1°** Appel en duel. Donner, recevoir, accepter, refuser un cartel. Il fut réveillé le lendemain par un cartel, HAMILT. *Gramm.* 6. César envoya-t-il un cartel à Caton? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 57. Vous êtes beaucoup plus propre à écrire un cartel qu'une lettre, VOIT. *Lett.* 29. Qu'est-ce que vous dites? Je ne me bats jamais au soleil couché; on risque de s'estropier; lisez le cartel, c'est pour demain, PICARD, *La petite ville*, IV, 11. || **2°** Autrefois, dans les tournois, défi de chevalier à chevalier. Soit que l'honneur à la barrière L'appelle à débattre un cartel, MALH. II, 3. || **3°** Règlement entre des nations belligérantes pour la rançon ou l'échange de prisonniers de guerre. On échangea mon cornette, et ainsi le cartel s'établit insensiblement, RETZ, II, 227. Les alliés envoyèrent le cartel pour l'échange des prisonniers, ST-SIM. 41, 230. Il n'y eut jamais de cartel d'échange entre Charles et le czar, VOLT. *Charles XII*, 4. || Terme de marine. Bâtiment portant les prisonniers qui doivent être échangés. || **4°** Terme de blason. Écu. || **5°** Encadrement de certaines pendules portatives faites pour être appliquées à une muraille, à un lambris. || La pendule même. Un cartel en bronze. Le cartel de la salle à manger retarde d'un quart d'heure. || **6°** Ornement dans les bordures des tableaux, des trumeaux, des cheminées, etc.

— HIST. XVᵉ s. Le suppliant leur bailla ou fit bailler à un chascun un cartellet ou rescrit contenant.... DU CANGE, *cartellus.* || XVIᵉ s. Xercès escrivit un cartel de desfi au mont Athos, MONT. I, 22. En fait de bataille, le defendeur est tenu de confesser ou nier le fait dès le mesme jour qu'il reçoit le cartel, LOYSEL, 810. Il s'oublia tant que de luy escrire un cartel de deffi, pour lequel il maintenoit ne luy estre aulcunement subject ny vassal, CARLOIX, VIII, 20.

— ÉTYM. Espagn. *cartel*, affiche; ital. *cartello*, affiche, cartel; diminutif de *carte* (voy. ce mot).

† **CARTELET** (kar-te-lè), *s. m.* Petite étoffe de laine.

† **CARTELETTE** (kar-te-lè-t'), *s. f.* Petite ardoise.

† **CARTELLE** (kar-tè-l'), *s. f.* || **1°** Terme de musique. Grande feuille de peau d'âne préparée, à l'usage des compositeurs. || **2°** Bois précieux, débité en petites planches pour meubles. || Grosse planche qui porte les meules d'un moulin.

— ÉTYM. Diminutif de *carte.*

† **CARTERIE** (kar-te-rie), *s. f.* Art de fabriquer les cartes. || Atelier où on fabrique les cartes.

— ÉTYM. *Carte.*

CARTERON (kar-te-ron), *s. m.* Voy. QUARTERON.

CARTÉSIANISME (kar-té-si-a-ni-sm'), *s. m.* Philosophie de Descartes, dont le principe est en métaphysique : je pense, donc je suis (d'où l'on conclut l'existence nécessaire de Dieu), et en physique, le mécanisme à l'exclusion soit des propriétés occultes des anciens, soit des propriétés de la matière suivant les modernes, telles que la gravitation.

— ÉTYM. Voy. CARTÉSIEN.

CARTÉSIEN, IENNE (kar-té-ziin, ziè-n'), *adj.* Qui appartient à la doctrine de Descartes. Philosophie cartésienne. Les philosophes cartésiens, et substantivement, les cartésiens. Ses maîtres en philosophie étaient des cartésiens aussi entêtés de Descartes que les scolastiques précédents l'avaient été d'Aristote, FONTEN. *Hartsoeker.*

— ÉTYM. *Cartesius*, nom latinisé de *Descartes*, qui était d'une des plus anciennes familles de la Touraine et dont le nom s'écrivait *de quartis.*

CARTHAME (kar-ta-m'), *s. m.* Plante herbacée annuelle, dont les pétales sont connus dans le commerce sous le nom de safran bâtard, et les graines

sous celui de graine de perroquet (*carthamus tinctorius*, *L.*).

— ÉTYM. Arabe, *kirthim*.

CARTIER (kar-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les kar-tié-z et les cartes), *s. m.* || 1° Celui qui fait et vend des cartes à jouer. Maître cartier. Le roi fit arrêter sans bruit le garçon bleu qui tenait le panier des cartes et le cartier, ST-SIM. 58, 168. || 2° Sorte de papier destiné à couvrir les jeux ou les sixains des cartes à jouer.

— ÉTYM. *Carte*.

CARTILAGE (kar-ti-la-j'), *s. m.* Terme d'anatomie. Tissu solide du corps qui, malgré sa dureté, jouit d'un assez haut degré d'élasticité et de flexibilité. Ce sont des anneaux de cartilage enchâssés très-juste les uns dans les autres [la trachée-artère], FÉN. *Exist.* 40.

— HIST. XVIe s. Les cartilages du tarse, des cils, de l'epiglotte, du larynx et autres, PARÉ, II, 1. La cartilage nommée par ci-devant ziphoidus, ID. t. II, p. 631. Le second cartilage du larynx, moyen en quantité et posterieur, ID. IV, 15. La poudre faite du cartilage de l'entre-deux des cerneaux de noix, O. DE SERRES, 924. Les Indes la peignent [la beauté] noire et basannée, aux levres grosses et enflées, au nez plat et large, et chargent de gros anneaux d'or le cartilage d'entre les nazeaux, MONT. II, 200.

— ÉTYM. *Cartilago*, cartilage; provenç. *cartilage;* portug. *cartilagem;* ital. *cartilagine*.

† **CARTILAGÉINE** (kar-ti-la-jé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat qu'on trouve dans les cartilages.

CARTILAGINEUX, EUSE (kar-ti-la-ji-neû, neû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est de la nature du cartilage; composé de cartilages. || Terme de zoologie. Se dit des poissons privés d'arêtes.

— HIST. XVIe s. Nature a fait le thorax en partie osseux et cartilagineux, en partie charnu, PARÉ, II, 4. L'extremité des costes est cartilagineuse, ID. II, 4.

— ÉTYM. *Cartilaginosus*, de *cartilago*, cartilage; provenç. *cartillaginos;* espagn. et ital. *cartilaginoso*.

† **CARTILAGINIFICATION** (kar-ti-la-ji-ni-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de pathologie. Conversion en cartilage d'un tissu qui n'a point normalement ce caractère.

— ÉTYM. *Cartilage*, et *facere*, faire.

CARTISANE (kar-ti-za-n'), *s. f.* Petit morceau de parchemin, entortillé d'un fil de soie ou d'or ou d'argent, qu'on met dans les dentelles et les broderies.

— ÉTYM. *Carte*.

† **CARTOGRAPHIE** (kar-to-gra-fie), *s. f.* Art de dresser les cartes géographiques. L'œuvre de la cartographie dont les ouvriers sont maintenant distribués dans toutes les parties du monde civilisé. || Recueil de cartes géographiques.

— ÉTYM. *Carte*, et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **CARTOGRAPHIQUE** (kar-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cartographie. Travaux cartographiques.

† **CARTOMANCIE** (kar-to-man-sie), *s. f.* Prétendue divination par les cartes.

— ÉTYM. *Carte*, et *mancie*, suffixe (voy. MANCIE).

† **CARTOMANCIEN, IENNE** (kar-to-man-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pratique la cartomancie.

CARTON (kar-ton), *s. m.* || 1° Pâte faite avec du papier haché, mouillé et réduit en bouillie. || 2° Feuille épaisse faite avec cette pâte rassemblée et séchée dans une presse. Reliure en carton. Moulures de carton. Carton-pierre, pâte de carton préparée de façon à imiter des ornements en plâtre ou en pierre. Carton-cuir, carton imitant le cuir. Les nouvellistes font voler les armées comme des grues et tomber les murailles comme des cartons, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. Lorsqu'on fait tourner des cartons peints de jaune et de bleu, on n'aperçoit qu'un cercle continu de couleur verte, CONDORCET, *d'Arci*. || Fig. Personnage de carton, homme qui n'a qu'un rôle de parade, sans action effective. Je proposai à M. le duc d'Orléans d'aller à la revue de la gendarmerie, de donner fréquemment le coup d'œil à sa suite et aux troupes, et, sous prétexte d'honorer en M. du Maine l'autorité du roi, d'y montrer ce roi de carton pâmé d'effroi et d'embarras, ST-SIM. 403, 263. || 3° Boîte faite de carton, pour serrer des papiers, rubans, dentelles, etc. Carton de bureau. Carton à chapeau. Carton de marchande de modes. || Il, elle a longtemps porté le carton, se dit d'un commis qui a fait les commissions, d'une femme qui a porté pour une marchande de modes. || Fig. Cette pièce de théâtre est restée dans les cartons, on ne la joue pas. Cette affaire dort, est ensevelie dans les cartons du ministère, elle est oubliée, elle n'aboutit pas. || 4° Carton de dessins, grand portefeuille de carton pour serrer des dessins. || 5° Dessin en grand sur papier que fait un peintre. Les cartons servent d'ordinaire au peintre pour faire sa fresque; on les donne aussi pour modèle aux ouvriers en tapisserie. Les cartons de Raphaël à Hampton-Court. M. Bossi a découvert, je ne sais où, les cartons et les études de Léonard même, P. L. COURIER, *Lettres*, I, 297. || 6° Terme d'architecture. Feuille de carton ou de fer-blanc chantournée, qui sert de modèle pour tracer les profils des charpentes. || 7° Terme de librairie et d'imprimerie. Feuillet supplémentaire d'impression qu'on est quelquefois obligé de faire pour remplacer quelques pages d'un livre, lorsqu'il s'y est glissé des fautes qu'on veut réparer. Le livre est imprimé; mais on fera des cartons, BOSS. *Lett.* 141. Je ferai faire un carton pour le corriger, afin que tout soit exact, ID. *Lett.* 91. Je prierai Joce de mettre quelques cartons aux exemplaires qu'il a chez lui, VOLT. *Lett. vers*, 20. Il ne veut pas que son livre paraisse jusqu'à ce qu'on ait fait un carton, VAUVEN. *Carités*. || Cela se dit aussi des divisions d'une feuille; ainsi les épreuves d'une feuille in-16 se divisent en deux cartons de seize pages chacun; celles de la feuille in-4° en deux cartons de quatre pages. || 8° Partie du métier du fabricant de rubans, qui sert à déposer les navettes. || 9° Terme d'imprimerie. Maculature bien unie sur laquelle on colle des hausses pour remédier à l'inégalité du foulage. || 10° Terme de minéralogie. Carton de montagne, variété d'asbeste. || 11° Carton se dit quelquefois pour cartes, dans cette phrase familière : battre le carton, jouer beaucoup aux cartes. Il passe des journées entières à battre le carton.

— ÉTYM. Ital. *cartone*, de *carta*, papier, avec le suffixe augmentatif *one*.

CARTONNAGE (kar-to-na-j'), *s. m.* Reliure en carton. Ce volume n'a besoin que d'un simple cartonnage. || Nom donné aux boîtes et ouvrages en carton orné, colorié, verni, etc.

— ÉTYM. *Cartonner*.

CARTONNÉ, ÉE (kar-to-né, née), *part. passé.* || 1° Un livre cartonné solidement. || 2° Où l'on a mis des cartons, corrigé. Les anges [M. et Mme d'Argental] doivent avoir reçu les roués [sa tragédie du *Triumvirat*] cartonnés en cent endroits, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 3 mai 1764.

CARTONNER (kar-to-né), *v. a.* || 1° Relier un livre en carton. || 2° Garnir de papier le canal d'une perle fausse. || 3° Mettre un carton sur chaque pli du drap avant de le catir.

— ÉTYM. *Carton*.

† **CARTONNERIE** (kar-to-ne-rie), *s. f.* Fabrique de cartons; art du cartonnier.

CARTONNIER (kar-to-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les kar-to-nié-z et les cartons), *s. m.* Celui qui fabrique et vend du carton. || Celui qui travaille en carton, qui fabrique des objets de carton. || *Adj.* Cartonnier, cartonnière. Guêpes cartonnières, guêpes qui produisent une sorte de matière qu'on a comparée à du carton.

— ÉTYM. *Carton*.

1. **CARTOUCHE** (kar-tou-ch'), *s. m.* || 1° Ornement de sculpture en forme de table avec des enroulements, sur lequel on met quelquefois des inscriptions. Ces noms que la gloire a tracés Dans un cartouche de lumière, VOLT. *Ép.* 56. || 2° Dessin qui, mis au bas d'un plan ou d'une carte de géographie, renferme le titre ou la dédicace de l'ouvrage. Des ornements assez agréables, des cartouches recherchés qui pouvaient faire l'effet de prévenir et d'amuser les yeux de la plupart du monde, FONTEN. *Delisle*. || Dessin en encadrement mis sur une pièce officielle. Un des gouverneurs avec le secrétaire m'apporta des lettres [de bourgeoisie] conçues en des termes très-obligeants et très-honorables, et dans le cartouche desquelles, dessiné en miniature, ils avaient eu l'attention de mettre ma devise, J. J. ROUSS. *Lett. d'Ivernois*, 7 janvier 1765. || Sorte d'anneau elliptique qui, dans les inscriptions hiéroglyphiques, entoure les noms propres des dieux, des rois.

— ÉTYM. Ital. *cartoccio*, cornet de papier, cartouche, dérivé de *carta*, carte.

2. **CARTOUCHE** (kar-tou-ch'), *s. f.* || 1° Boîte de carton, contenant la charge à mitraille pour le canon. Tirer à cartouche. On dit plutôt maintenant tirer à mitraille. Le canon tirait sur eux à cartouche : mais le roi, qui se découvrait davantage, était le plus exposé, VOLT. *Charles XII*, 8. || Fig. Tirer à cartouche sur quelqu'un, en dire beaucoup de mal. Des femmes qui jamais n'ont pu fermer la bouche, Et qui sur le prochain vous tirent à cartouche, REGNARD, *le Joueur*, III, 5. || 2° Rouleau de papier renfermant la charge entière d'un fusil, d'un pistolet, etc. Déchirer la cartouche. Par la cartouche encor toute noircie Leur bouche est prête à flatter les tyrans, BÉRANG. *Vieux sergent*. || 3° *S. m.* Terme d'artificier. Cartouche, boîte de diverses espèces, où l'on enferme les matières inflammables pour produire des effets variés.

— HIST. XVIe s.... Puis une bonne et longue pistole, avec le cartouche [le cartouchier] plein de charges, LANOUE, 237. Ses 70 mousquetaires n'avaient que pour tirer cinq coups, tous apprestez en cartuches, CARLOIX, VI, 15.

— ÉTYM. Ital. *cartoccio*, gargousse; de *carta*, carte; espagn. *cartucho;* portug. *cartuxo*.

3. **CARTOUCHE** (kar-tou-ch'), *s. f.* Carte de congé absolu ou limité, portant le sceau du régiment et contenant l'état des services du porteur. || Cartouche jaune, cartouche qu'on délivrait à un soldat dégradé ou renvoyé par punition.

— ÉTYM. Le même, étymologiquement, que les deux précédents. Les soldats font ordinairement ce mot du masculin.

† 4. **CARTOUCHE** (kar-tou-ch'), *s. m.* Voleur célèbre qui vivait au commencement du XVIIIe siècle, dont le nom est devenu une appellation commune. Cet homme est un Cartouche.

† **CARTOUCHIER** (kar-tou-chié), *s. m.* Ceinture renfermant des cartouches. || Ancien nom de la giberne. || Petit coffre où le soldat met ses cartouches.

— ÉTYM. *Cartouche* 2.

† **CARTOUCHIÈRE** (kar-tou-chiè-r'), *s. f.* Boîte dans laquelle on met les cartouches.

— ÉTYM. *Cartouche* 2.

CARTULAIRE (kar-tu-lê-r'), *s. m.* Registre qui contient les antiquités, les droits et les titres d'une église séculière ou régulière. Un vieux cartulaire de l'église de Brioude, enterré dans l'obscurité de plusieurs siècles, fut présenté au cardinal de Bouillon, ST-SIM. 167, 249.

— HIST. XIVe s. Jaçoit que pour le droit nous appartiennent douze deniers pour livre d'imposition et cartulaire, DU CANGE, *cartularium*.

— ÉTYM. Bas-lat. *cartularium*, *chartularium*; de *chartula*, papier, diminutif de *carta* (voy. CARTE).

CARUS (ka-rus'), *s. m.* Terme de médecine. Dernier degré du coma, caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants.

— HIST. XVIe s. Aucunes ont un très long sommeil appellé des Grecs caros, dont elles sont sourdes et muettes, PARÉ, XVIII, 52.

— ÉTYM. Κάρος, sommeil profond.

† **CARVE** (kar-v'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de filet en forme de chausse.

† **CARVELLE** (kar-vè-l'), *s. f.* Terme de marine. Clous à carvelle, nom de clous servant à unir deux pièces de charpente taillées en biseau, et qui ont la tête octogone ou plutôt carrée, à pans coupés.

— HIST. XVIe s. Sept solz pour deux livres de clous à crevelle, pour mectre à la dicte porte de Montevilliers, *Compte de le Coq*, dans JAL.

— ÉTYM. Holl. *karveel*.

CARVI (kar-vi), *s. m.* Terme de botanique. Plante ombellifère dont la racine devient comestible par la culture, et dont les fruits, dits graines de carvi, sont analogues à l'anis (*carum carvi*, *L.*).

— HIST. XIVe s. Karvy, c'est assavoir une semence que l'on mengue en dragée, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Κάρον, carvi.

CARYATIDE (ka-ri-a-ti-d'), *s. f.* Voy. CARIATIDE.

† **CARYOCARPE** (ka-ri-o-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Dont le fruit ressemble à une noix.

— ÉTYM. Κάρυον, noix, et καρπός, fruit.

† **CARYOPHYLLAIRE** (ka-ri-o-fil-lê-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom des coraux en forme d'œillet.

— ÉTYM. Voy. CARYOPHYLLÉE.

CARYOPHYLLÉE (ka-ri-o-fil-lée), *adj. f.* Terme de botanique. Fleur caryophyllée, fleur de l'œillet, et fleur qui y ressemble. || *S. f. plur.* Les caryophyllées, famille de plantes dont l'œillet (*caryophyllus*) est le type.

— ÉTYM. *Caryophyllus*, de καρυόφυλλον, de κάρυον, noix, et de φύλλον, feuille (voy. FEUILLE), nom du clou de girofle transporté à l'œillet.

† **CARYOPHYLLIE** (ka-ri-o-fil-lie), *s. f.* Famille des caryophyllaires.

† **CARYOPHYLLINE** (ka-ri-o-fil-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle.

— ÉTYM. *Caryophyllus*, clou de girofle (voy. CARYOPHYLLÉE).

† CARYOPSE (ka-ri-o-ps'), *s. m.* Terme de botanique. Espèce de fruit sec, indéhiscent et monosperme, dont le péricarpe est extrêmement mince.

— ÉTYM. Κάρυον, noix, et ὄψις, apparence.

† CARYOTE (ka-ri-o-t'), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'un palmier. Caryote brûlant (*caryota urens*).

— ÉTYM. Καρυωτὸς, qui est en forme de noix, de κάρυον, noix.

CAS (kâ; l'*s* se lie : un kâ-z étrange), *s. m.* || **1°** Ce qui est advenu ou peut advenir, circonstance, fait, histoire, hypothèse. Personne n'est responsable des cas fortuits. En cas de guerre. Au cas de mort. Le cas advenant qu'on soit dépossédé. Agir selon le cas. L'exigence du cas. Il pleut : en ce cas je prends un manteau. C'est le cas ou jamais. Cela change bien le cas. Dans le cas contraire. Le cas échéant. Juge si sa colère implacable en ce cas.... CORN. *Polyeucte*, III, 5. Vous auriez aperçu Jeannette sous vos pas, Dont l'oreille subtile a découvert le cas, MOL. *l'Ét.* IV, 8. En la quittant, Gulphar alla tout droit Conter ce cas, le corner par la ville, Le publier, le prêcher sur les toits, LA FONT. *Avare.* Ma commère, dit-elle, un cas est arrivé.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 6. .... à moins que la figure Ne soit d'un éléphant nain, pygmée, avorton; Auquel cas où l'honneur d'une telle aventure? ID. *ib.* X, 14. C'est le cas plus que jamais d'invoquer Dieu, BOSS. *Lett.* 152. Pour justifier la conduite du concile, il ne faut que poser un cas pareil, ID. *Déf. com.* Posons le cas que vous ayez tout le bien qu'il faudrait, HAMILT. *Gram.* 7. Des cartes en cas de besoin, SÉV. 410. || Cas fortuit, événement accidentel. || En cas de, quant à. En cas de fruits, je n'en mange pas de crus. Cette tournure vieillit. || Cas métaphysique, hypothèse par impossible. Vieilli. || **2°** Terme de jurisprudence. L'espèce d'une loi, cause, délit, crime. Ce n'est pas là le cas de la loi que vous citez. Les cas que la loi n'a pas prévus. On lui soumet le cas suivant. Quand les deux parties eurent exposé leurs cas. La polygamie est un cas pendable, MOL. *Pourc.* II, 13. Et si, par un malheur, j'en avais fait autant, Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant.—Je ne vois pas pour moi que le cas soit pendable, ID. *Mis.* I, 1. [Dans ces lois] on distingue avec finesse les cas, on y pèse les circonstances, MONTESQ. *Espr.* XXX, 19. Ce n'étaient pas seulement les actions qui tombaient dans le cas de cette loi, mais des paroles, des signes, ID. *Rom.* 14. || Les cas royaux et prévôtaux étaient certains crimes dont connaissaient les juges royaux et prévôtaux à l'exclusion des subalternes. || Cas privilégiés, royaux, crimes dont les juges royaux pouvaient seuls connaître, sans exception de condition. La fausse monnaie, le duel, étaient cas privilégiés. || A l'égard des ecclésiastiques, le cas privilégié, cas où il s'agissait de prononcer une peine afflictive contre un ecclésiastique, malgré le privilége clérical. L'official jugeait le prêtre, mais le juge royal assistait pour le cas privilégié, attendu que l'église ne condamne pas à peine afflictive. || On dit des affaires qui se font extraordinairement en considération du mérite de quelque personne ou de quelque circonstance importante, que c'est un cas privilégié, qu'il ne tire point à conséquence. || Il a été condamné pour les cas résultant du procès, c'est-à-dire il a été condamné non pas pour le fait même du procès, mais pour plusieurs choses dont il y avait preuve au procès. || Son cas va mal, n'est pas net, est véreux, sale, se dit d'un homme en danger pour un crime, une mauvaise affaire. Il sent son cas véreux, il a la conscience de son méfait, du danger qu'il court. Il est dans un vilain cas, il est dans une affaire vilaine, désagréable, honteuse. || En général, espèce particulière de fait. Mon cas est embarrassant. Le feuilletant avec négligence, il tomba sur son cas, PASC. *Prov.* 8. || **3°** Cas de conscience, difficulté ou question sur un point de morale religieuse. Or, toi qui te connais au cas de conscience, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Mais, censeurs, ne vous tourmentez pas autour de ces cas de conscience, DIDEROT, *Ess. sur Claude.* Votre père Erade Bille, professeur des cas de conscience à Caen, PASC. *Prov.* 12. Quand vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et accommodante, ID. *ib.* 13. || Cas, absolument, pour cas de conscience. On ne saurait, dit le père, écrire pour trop de monde, ni particulariser trop les cas, ni répéter trop souvent les mêmes choses en différents livres, ID. *ib.* 8. Il y a de certains cas dont la résolution serait encore difficile, quoique fort nécessaire pour les gentilshommes, ID. *ib.* 7. Il est vrai qu'ils exceptent un cas auquel ils obligent à restituer, ID. *ib.* 8. || Par extension, scrupule. Je me ferais un cas de conscience de rien faire qui pût augmenter sa peine. C'est un cas de conscience de déranger un homme aussi occupé. || Cas réservés, péchés dont on ne peut être absous que par l'évêque ou même le pape. || Cas s'est dit autrefois familièrement pour confession, péché. Ce confesseur entend ordinairement mon cas. || **4°** Chose qui convient, qui fait l'affaire. N'allez point chercher plus loin, c'est là votre cas. On dit qu'on vous marie ; Je sais bien votre cas, un homme grand, adroit.... RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Familièrement. Dans le cas de, en état de, capable de. Ils ne seraient pas dans le cas de te secourir. Il n'était pas dans le cas de se tenir debout. Vous vous mettrez dans le cas de partir avec moi. || C'est un grand cas, c'est chose importante, considérable, difficile. Cette tournure vieillit. Bertaut, c'est un grand cas [c'est malaisé], quoique l'on puisse faire.... RÉGNIER, *Sat.* V. Ce n'est pas peu de cas de faire un long voyage, ID. *Ép.* 2. Je sais bien que mon cœur en a fait pénitence, Mais quoi! si peu de cas ne me rend satisfait, MALH. I, 4. Ce que de plus que vous on en pourrait avoir [d'âge] N'est pas un si grand cas pour s'en tant prévaloir, MOL. *Mis.* III, 5. || **5°** Faire cas de.... Estimer, tenir compte de. Comment faites-vous cas de chose si petite? MALH. IV, 3. Je ne peux pas faire cas de cette règle, PASC. *Prov.* 5. Et de sa propre gloire il fait trop peu de cas, CORN. *Hor.* V, 1. Donc de ce que je dis on ne fera nul cas? MOL. *Tart.* II, 2. Ma fille fait cas de vous, MOL. *Am. magn.* I, 2. Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. A Dieu ne plaise que je fasse peu de cas de vos peines, BOSS. *Lett. Corn.* 94. Il ne fit pas grand cas de cette promesse, HAMILT. *Gramm.* 5. Je fis de telles offres le cas que je devais, SÉV. 110. Voilà le cas qu'on fait de votre exploit, RAC. *Plaid.* II, 3. Des animaux dont on ne fait cas qu'autant qu'ils rendent des services, FÉN. *Tél.* XVIII. Il ne fait aucun cas d'une paix forcée, ID. *Tél.* XI. || **6°** Terme de grammaire. Désinence variable des mots qui se déclinent. La déclinaison latine a six cas. Nous n'avons point de cas en français; nous nommons l'objet de notre pensée; et les rapports sont marqués par des prépositions ou par la place du mot, DUCLOS, *Rem. sur la gramm.* II, 6. || **7°** En langage de médecine, maladie considérée dans le sujet particulier qui en est affecté. Il y a eu dans la ville des cas nombreux de choléra. Le cas est grave. Un cas très-digne d'être observé attentivement. || Cas rare, en anatomie, physiologie et pathologie, ce qui présente quelque chose d'extraordinaire. || **8°** Terme d'algèbre. Cas irréductible, celui où les racines d'une équation du 3ᵉ degré sont réelles et inégales. || **9°** Familièrement, excrément, ordure, obscénité. Il a fait son cas au pied d'un mur. || Fig. Il montre son cas, il se découvre d'une manière déshonnête. || **10°** En tout cas, *loc. adverb.* Quoi qu'il arrive, à tout événement. Vous n'avez plus rien à craindre; cependant en tout cas soyez prudent. En tout cas comptez sur moi. || **11°** Au cas que, *loc. conj.* qui veut le subjonctif. Supposé que. Je ne donnerai ici que les règles de la première méthode, et encore au cas qu'on ait accordé les principes, PASC. *Pensées*, I, 3. Il n'est hérétique qu'au cas qu'il soit conforme à ces erreurs condamnées, ID. *Prov.* 17. Je vous écrirai au cas qu'il me dise quelque nouvelle, SÉV. 410. || En cas que, *loc. conjonct.* qui veut le subjonctif. Même sens. En cas qu'il vienne. Je demande la permission à l'académie de prendre cette tâche [commenter Corneille], en cas que personne ne s'en soit emparé, VOLT. *Lett. Duclos*, 10 avril 1761. En cas que j'apparusse devant vous sans vous avoir prévenu, MONTESQ. *Correspondance*, 54. || **12°** En cas, pris substantivement, chose préparée en cas de besoin chez les princes. Une volaille froide pour l'en cas de nuit. || Dans une promenade, un en cas, une voiture en cas de pluie. De ce lourd carrosse on fait un en cas, BÉRANG. *S. Espr.* || Dans le langage familier, un en cas est tout ce qui peut servir en un cas imprévu. S'il nous vient du monde, nous avons un en cas. || Un en-cas, un parapluie; **un en-tout-cas, un** petit parapluie, qui peut servir aussi d'ombrelle, ou plutôt une grande ombrelle qui au besoin sert de parapluie. || Proverbes. Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables, se dit quand, par honte ou par crainte, on nie quelque faute grave. || Au cas que Lucas n'eût qu'un œil, sa femme aurait épousé un borgne; réponse qu'on fait à un homme qui prévoit trop d'accidents.

— REM. **1.** Bien que l'on dise : faire beaucoup de cas de quelqu'un ou de quelque chose, on ne dit pas faire du cas de quelqu'un, de quelque chose. || **2.** L'Académie a tort de ne pas mettre un trait d'union à *en cas* pris substantivement : en-cas.

— HIST. XIIᵉ s. Si l'a contre son pis [poitrine] levé, A un desruban [précipice] l'a porté Entre ses bras trestout pasmé, Ouvri ses mains, lascha ses bras : Cil fu pesans, si prist tel cas [chute] Aval la faloise el rochier, N'i remest [reste] os à despechier [dépecer], *Roman du brut*, ms. fº 9, dans LACURNE. || XIIIᵉ s. Car de toz cas d'armes sunt femes excusées en lor persones, BEAUM. XXIX, 19. Quant enfes qui est sous aagiés fet aucun cas de crieme, on doit regarder le [la] maniere du fet, ID. XVI, 9. || XIVᵉ s. Car en yver à cas d'aventure peut l'en veoir une aronde, ORESME, *Eth.* X (16).... et toutevoies il ferist aucun à cas d'aventure, ID. *ib.* 62. En cas où combattre [ils] ne se voulissent, BERCHEURE, fº 70, *verso.* En cas que nous ou nostre hoir acheterions.... DU CANGE, *auxilium.* Tailles sont levées par cas de necessité et de volenté de prince, ID. *ib.* || XVᵉ s. Le traité seroit nul, au cas qu'il viendroit aucun hoir, FROISS. I, 1, 151. Certes vous seriez de tel cas peu prisé et amendé, ID. I, I, 166. Ces chevaliers, qui en tous cas se vouloient acquitter envers le roi, leur seigneur, ID. II, II, 4. Receu toutevoyes son serement, que, au cas que non, il ne tourneroit en la prison, CHR. DE PIS. *Charles V*, I, 31. Les grans robes sages ne les font [les hommes], Ne sous aussi; riens n'y font en ce cas Poures habit, fors science approuvée, E. DESCH. *L'hab. ne fait pas l'homme.* Conclusion, vecy mon cas : De nulle rien je ne me dueil, CH. D'ORL. *Rondeau.* Et ne croye mie qu'il y ait en vostre royaulme homme à qui on les refusast en vostre chancellerie en cas pareil, JUV. DES URS. 1411. Au cas que, au plaisir de Dieu, il auroit paix avec le roi de Chypre, son desir estoit de grever les ennemis, *Bouc.* II, 13. Il avoit commis un cas très horrible, car il avoit pris son pere prisonnier, COMM. IV, 1. L'ung luy desplaisoit d'ung cas, l'autre de l'autre, ID. V, 13. Pour commencer à faire cas de nouvelleté, ils mirent hors de prison le duc de Gueldre, ID. V, 17. Et en son cas, qui estoit de marchandise, estoit la plus grand' maison que je croy qui jamais ait esté au monde, ID. VII, 5. Et nostre armée qui estoit en la Romanie [Romagne], combien qu'elle fust la plus foible, toutesfois faisoit prosperer nostre cas, ID. VII, 6. || XVIᵉ s. Minos le juge est de cela soigneux, Qui devant lui, pour entendre le cas.... MAROT, I, 248. C'est un grand cas, dije lors, s'il n'advient Quelque mechef bien tost en cestuy regne, ID. III, 300. Je l'ay secouru en tous cas que ay peu cognoistre son advantaige, RABEL. *Garg.* I, 28. Si par cas il estoit devenu furieux.... ID. *ib.* Au cas que [tandis que] les aultres roys l'eussent miserablement traicté, il le traicta courtoysement, ID. *ib.* I, 50. Feut decreté que ja ne seroyent là les femmes, au cas que [à moins que] n'y feussent les hommes, ID. *ib.* I, 52. Que la mort des humains est attachée à peu de cas, puisqu'une espingle est suffisante pour nous tuer, YVER, 623. C'est grand cas que les choses en soyent là, en nostre siecle, que.... MONT. I, 175. Au cas que l'un d'eux vienne à defaillir, ID. I, 216. Sophocles, voyant de cas de fortune passer un beau garson, ID. I, 227. Je ne fais cas du boire que pour la suitte du manger, ID. II, 18. Pour les quatre ce ne seroit que douze mille escus par an : qui est bien peu de cas pour le grand fruit qui en proviendroit, LANOUE, 128. Je pren le cas que vous ayez de la fortitude, ID. 153. Tous vilains cas sont reniables, LOYSEL, 803. L'on tient maintenant que le cas privilegié attrait à soi le delit commun, ID. 804. Un satyre admonesta un jour Minerve, que ce n'estoit point bien son cas que de jouer des flustes, AMYOT, *Refréner la colère*, 12.

— ÉTYM. Provenç. *cas*; espagn. et ital. *caso*; de *casus*, chute, cas, événement, désinence, dont le radical se trouve dans *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

CAS, CASSE (kâ, kâ-s'), *adj.* Qui sonne le cassé. D'une voix rauque et casse ainsi me répondit, RÉGNIER, *Dial.* As-tu pris garde? il parlait d'un ton cas, LA FONT. *Herm.* Mot vieilli.

— HIST. XIIᵉ s. A ses clers [il] prist conseil qui nel deçurent pas : Li quels direit sa cause; il s'en firent tout quas [ils s'y refusèrent], *Th. le mart.* 87. Brisié et cas, *Sax.* t. II, p. 185. || XIIIᵉ s. Et tous les autres estrumens Qui sunt piliers et argumens A soutenir nature humaine, Qui sans eus fust et casse et vaine, *la Rose*, 6996. Il fut semons; li prestres vient : Venuz est, respondre convient A son evesque de cest quas Dont li prestres doit estre quas, RUTEB. 276. || XVᵉ s. Cloez l'œil de, je hay telz fais; Les paupieres de je m'en tais; L'oreille de, tout sonne cas, COQUILL. *Droit nouv.* || XVIᵉ s. Autres manieres de chansons, Leans on chante à voix contraintes,

Ayans casses et meschans sons, MAROT, I, 184. Puis ma voix rauque et casse Empescheroit que bien ne les contasse, ID. I, 314. Parler d'une voix casse, PARÉ, VI, 2. Un soldat recreu et casse. MONT. I, 82.

— ÉTYM. Provenç. *cass;* du latin *cassus*, vide, inutile, ou de *quassus*, endommagé, affaibli, les deux mots s'étant probablement confondus pour former le mot roman.

CASANIER, IÈRE (ka-za-nié, niè-r'; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des gens ka-za-nié-z et paisibles), *adj.* || 1° Qui aime à demeurer chez soi, et, en parlant des choses, qui appartient aux gens aimant à demeurer chez eux. Toute profession casanière ne lui plaît ni ne lui convient, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Les gens casaniers et sédentaires, ID. *ib.* II. Il n'est point d'assemblage plus bizarre que l'aspect guerrier de l'Allemagne entière et le genre de vie casanier qu'on y mène, STAËL, *Allem.* I, 2, *Mœurs.* Crois-moi, suis plutôt l'exemple De tes amis casaniers, Et reviens goûter au Temple L'ombre de tes marronniers, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 8. || 2° Substantivement. Il nous vaut mieux vivre au sein de nos lares, Et conserver, paisibles casaniers, Notre vertu dans nos propres foyers, GRESSET, *Vert-Vert*, I.

— HIST. XIVe s. Comme li casenier italien demourans en nostre royaume.... DU CANGE, *casana.* || XVIe s. Si vous me laissez ici, j'estime la condition des casanieres de village meilleure que la mienne, YVER, 564. Il voulut bien montrer qu'il avoit vu du pays, et s'amusa à faire le casanier [courir les festins, les danses], disant qu'estudier estoit à faire à ceux qui ne savent rien, ID. 634. Et environ huict ou dix mille bons chevaulx des arriere-bans de la noblesse casaniere de mon royaume, CARLOIX, IV, 10. Qu'un roy casannier s'amuse à affiner ceste drogue en son escurial. *Sat. Mén. Vertu du cathol.* 3. Je hay plus que la mort un jeune casanier, Qui ne sort jamais hors, sinon aux jours de feste, DU BELLAY, VI, 11, *verso.* Consumant, casanier, le plus beau de ton age En ta pauvre maison ou dans un froid vilage, RONS. *Bocage roy.* 1re partie, *Dialogue entre les muses.* Voyez, aux provinces esloignées de la court, le train, les subjects, les officiers, les occupations, le service et cerimonie d'un seigneur retiré et casanier, nourry entre ses valets, MONT. I, 333.

— ÉTYM. Bas-lat. *casana*, dérivé de *casa*, maison (voy. CASE).

CASAQUE (ka-za-k'), *s. f.* || 1° Habillement dont on se sert comme d'un manteau, et qui a ordinairement des manches fort larges. On portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, VOLT. *Louis XIV*, 25. Jésus-Christ, revêtu d'une casaque de pourpre, fut présenté aux Juifs par Pilate, CHATEAUB. *Itin.* II, 233. || Casaque, nom donné aux manteaux que portaient les mousquetaires, les gardes du corps. Il a pris la casaque, il a rendu la casaque, se disait pour : entrer dans les compagnies des mousquetaires ou en sortir. || Fig. Tourner casaque, abandonner. Molès, ambassadeur d'Espagne à Vienne, finit en tournant casaque et se donnant à l'empereur, ST-SIM. 91, 199. On me mande qu'il m'a tourné casaque publiquement, VOLT. *Lett. vers*, 36. Cette locution vient de ce que tourner casaque veut dire ou tourner le dos, fuir, ou retourner son habit. || 2° Surtout fait d'étoffe grossière. Une casaque de forçat. || 3° Sorte de manteau de femme ajusté ou demi-ajusté à la taille.

— HIST. XVIe s. Quelquesfois par boutade et par caprice je prenois quelque casaque d'un des pionniers de sa compaignie, D'AUB. *Fœn.* IV, 7. Il eut sa casaque percée d'une arquebusade, ID. *Vie*, XLIV. Il y a eu trois tournures de casaques en France qui ont bien porté dommage, M. de Bourbon, Moron et André Doria, BRANT. *Doria.* Il sembloit à ce pauvre homme [qui se donnait pour partisan du roi] qu'au travers de son masque et des croix de sa casaque on iroit lire jusques dans son cœur ses secrettes intentions, MONT. II, 44.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *casaca ;* ital. *casacca ;* sans doute de *casa* (voy. CASE) : vêtement de maison. Diez, qui adopte cette opinion, indique à l'appui du sens le bas-latin *casula* qui, signifiant petite maison, a pris le sens de cape, et à l'appui du suffixe (*cas-acca*), l'italien *guarn-acca*, robe de chambre. Ajoutez à ces arguments le bas-latin *cazeta*, sorte de vêtement.

CASAQUIN (ka-za-kin), *s. m.* || 1° Espèce de corsage de femme avec de petites basques dans le dos, formant deux gros plis à l'endroit de la ceinture et relevant en l'air; il était facile à mettre et commode; il ne sert plus qu'à la campagne. || 2° Anciennement, sorte de petite casaque à l'usage des hommes. Avoir quatre chaussons de laine Et trois casaquins de futaine, Cela se peut facilement, BERTELOT, *Contre Malherbe*, dans l'édit. de Ménage, p. 197. M. Poussatin couvert d'un petit casaquin noir, HAMILTON, *Gramm.* 9. || Fig. et populairement. Donner sur le casaquin à quelqu'un, le battre.

— HIST. XVIe s. Le voila donc vestu d'un grand casaquin noir, et de chausses de mesmes, D'AUB. *Hist.* IV, 4. Il n'y avoit soldat qu'il ne fust à cheval; et la pluspart des goujarts, qu'il n'eust une cappe, manteau ou casaquin, CARLOIX, V, 6. Qui sous couleur d'un cazaquin de livrée.... FROUMENTEAU, *Finances*, 3e livre, p. 410.

— ÉTYM. *Casaque;* bourguig. *quaisaiquin.*

† **CASAUBA** (ka-zô-ba), *s. f.* Palais du souverain dans les villes barbaresques.

— ÉTYM. Arabe, *casbah*, forteresse qui défend une ville.

† **CASBAH** (ka-sba), *s. f.* Le même que casauba.

CASCADE (ka-ska-d'), *s. f.* || 1° Chute d'eau; eau qui tombe de rocher en rocher. L'onde bondit en limpides cascades, MILLEV. *Charles d Pavie*, ch. IV. Un fleuve, par une cascade magnifique, épanche ses flots d'or à l'aspect d'un couchant radieux, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 8. Un nombre infini de sources s'y précipitaient par cascades du haut du mont, LA FONT. *Psyché*, II, p. 117. || Construction en gradins pour une chute d'eau artificielle. || Par extension et familièrement, chute en dégringolade. Il cria, faisant la cascade : Ami Phorbas, cher camarade.... SCARRON, *Virgile travesti*, liv. V. || 2° Fig. En parlant de ce qui arrive par saccades, par secousses, ou de ce qui arrive par ricochet et non d'emblée. Il est arrivé à la fortune par cascades. Cette couronne tomba à Jeanne II après diverses cascades et de grandes guerres, ST-SIM. 188, 5. Le maréchal de Lorge avait eu les appointements du gouvernement de Guyenne, qui n'avaient cessé que lorsque, par la cascade que fit la mort du maréchal d'Humières, il eut le gouvernement de Lorraine, ID. 27, 56. Quand les ordres de Votre Altesse faisaient tant de cascades de Paris à Bar-le-Duc, VOLT. *Lettres*, *Prusse*, 51. Votre paquet m'est venu à Paris, après bien des cascades, ID. *Lett. Tressan*, 28 fév. 1767. || De cascade en cascade, par ricochets. || Ce discours va par cascades, est plein de cascades, se dit d'un discours où la liaison manque. || 3° Faute de jugement, inégalité. Jugement de l'auteur, où étiez-vous, quand vous fîtes cette magnifique cascade? BALZAC, dans FURETIÈRE. || 4° Terme de mathématiques. Ce qui a le plus brillé, a été sa méthode des cascades, qui résout les équations déterminées de tous les degrés; on approche toujours de la valeur de l'inconnue par des équations différentes et successives, qui vont toujours en baissant ou en tombant d'un degré, et de là est venu le nom de cascades, FONTEN. *Rolle.*

— ÉTYM. Ital. *cascata*, chute, cascade, de *cascare*, tomber, dérivé de *cadere*, tomber (voy. CHOIR).

† **CASCANE** (ka-ska-n'), *s. f.* Ancien terme d'art militaire. Puits de mine.

† **CASCARET** (ka-ska-rè), *s. m.* Homme d'apparence mince et chétive. Terme populaire.

† **CASCARILLE** (ka-ska-ri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pharmacie. Écorce amère et aromatique, qui vient du *clutia eluteria*, *L.* arbre qui croît particulièrement à Éleuthère, l'une des Antilles.

— ÉTYM. Espagn. *cascarilla*, proprement petite écorce, de *cascara*, écorce, qui se rattache au verbe *cascar*, rompre, briser; lequel *cascar* est une dérivation espagnole de *quassare*, casser (voy. CASSER).

CASCATELLE (ka-ska-tè-l'), *s. f.* Petite cascade. On aperçoit à la fois le temple de Vesta et les cascatelles [à Tivoli] qui sortent d'un des portiques de la villa de Mécène, CHATEAUB. *Italie*, 23. .... La poussière des cascatelles Seule a mouillé son luth [d'Horace] de myrtes couronné! V. HUGO, *Odes*, III, 1.

— ÉTYM. Ital. *cascatella*, diminutif de *cascata*, cascade.

CASE (kâ-z'), *s. f.* || 1° Petite et chétive maison. Les cases des nègres aux colonies. Voyez-vous ces cases étroites Et ces palais si grands, si beaux, si bien dorés? LA FONT. *Fabl.* III, 8. [Le rat] va courir le pays, abandonne son trou; Sitôt qu'il fut hors de sa case.... ID. *ib.* VIII, 9. La case de Marguerite se trouvait au milieu du bassin, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* Qui est-ce qui demeure là-haut dans ces petites cases? ID. *ib.* || Familièrement. Le patron de la case, le maître, ou bien celui qui agit en maître de la maison. || 2° Au trictrac, chacune des places marquées d'une espèce de flèche. Faire une case, mettre deux dames sur la même flèche. La case du diable, la seconde du grand jan ou la septième à partir du tas de bois, ainsi nommée parce qu'on la croyait plus difficile à faire que les autres. || Aux échecs et aux dames, chacun des carreaux blanc ou noir qui partagent l'échiquier. || 3° Compartiment dans un tiroir, dans une boîte. || Compartiment dans un registre, fait à l'aide de lignes qui coupent transversalement les colonnes. Cet acte est enregistré folio 2 verso, case 3. || Fig. Encore un certain nombre de faits, et il faudra briser les cases [refaire la classification] de la chimie moderne, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. || Les cases du cerveau, se dit quelquefois par allusion au système phrénologique qui place les facultés dans des parties circonscrites du cerveau, dans des sortes de cases. || 4° Caisse placée sous le bluteau, dans un moulin. || Dans les chemins de fer, case se dit des compartiments d'un wagon-écurie. || 5° On trouve quelquefois, mais c'est une faute, en termes d'imprimerie, case au lieu de casse (voy. ce mot).

— HIST. XIIIe s. Renars fist en Constantinoble Bien ses aviaus, Et en cases et en caviaus; N'i laissa vaillant deux naviaus L'empereor, Ainz en fist povre precheor, RUTEB. 196. || XVIe s. Sans difficulté ilz entrarent en la case chaulmine, mal bastye, mal meublée, toute enfumée, RAB. *Pant.* III, 17. Il couvroit son entreprise sur la restitution de la case [maison, famille] de Medicis en leur pristine authorité, M. DU BELLAY, 163. Maison que j'ay autant chere que maison du monde; mon Dieu, quelle case, de laquelle il n'est jamais sorti acte que d'homme de bien, MONT, *Lett.* 5. La case monstre le messer, *Proverbe* dans COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *casa ;* du latin *casa*, maison.

CASÉ, ÉE (kâ-zé, zée), *part. passé.* || 1° Placé. Ce vieil employé casé par le ministre dans une recette. || 2° Fig. Un homme casé, bien casé, un homme qui est établi, bien établi. || 3° Disposé par cases. Les damiers [sorte d'oiseau] aux ailes casées de noir et de blanc, BERN. DE ST-P. *Harm.* II, *Anim.*

† **CASÉATE** (ka-sé-a-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sels formés par l'acide lactique et nommés aujourd'hui lactates.

— ÉTYM. Voy. CASÉIQUE.

† **CASÉATION** (ka-zé-a-sion), *s. f.* Terme didactique. Conversion du lait en fromage.

— ÉTYM. Voy. CASÉUM.

CASÉEUX, EUSE (ka-zé-eû, eû-z'), *adj.* Terme didactique. De la nature du fromage. La partie caséeuse du lait.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage.

† **CASÉIFORME** (ka-zé-i-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui ressemble à du fromage. Précipité caséiforme.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage, et *forme.*

† **CASÉINE** (ka-zé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique naturellement liquide dans l'économie, coagulable par les acides et par la présure, mais non pas par la chaleur. On dit aussi caséum.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage.

† **CASÉIQUE** (ka-zé-i-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide caséique, acide ainsi nommé parce qu'on le trouva d'abord dans le fromage, et qui est l'ancien nom de l'acide lactique.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage.

CASEMATE (kâ-ze-ma-t'), *s. f.* || 1° Terme de fortification. Souterrain voûté à l'épreuve de la bombe. || Autrefois, plate-forme à loger du canon, qui était pratiquée dans la partie du flanc proche de la courtine, et qui faisait une retraite ou un enfoncement vers la capitale du bastion. || Par extension et dans le langage des soldats, cachot. On le laissera pourrir dans un trou de casemate. Dans le même langage il signifie aussi quelquefois latrines. || 2° Terme de chasse. Trou dans lequel les blaireaux et les renards font tête aux bassets.

— HIST. XVIe s. Les autres vuidoyent chasmates, rembarroyent faulses brayes, erigeoyent cavaliers, RAB. *Pant.* III, *Prologue.* Encores que les bastions ne soyent pas defendus d'artillerie d'aucunes casemates basses, ils ne laissent de l'estre très bien de l'harquebuserie des courtines, LANOUE, 337. Assisté de dix compagnons, il dessendit dans le fossé de la ville, se precipite dans une casemete, que ne pouvant garder, il mit en feu, D'AUB. *Hist.* III, 39 (*alias :* casemate). Fortiffié à la vieille mode, sans flancs, parapects, boulevarts, ravelins, cases-mattes, plates-formes, ny aucun rempart, CARLOIX, V, 14. Casemattes, ID. VI, 40. Casmates, ID. VII, 10. Nous voyons souvent une milliasse de pauvres hommes fricassés sous une mine ou cazemate, PARÉ, IX, *Préf.* Nous gagnasmes aussi deux

de leurs casemattes que nous leur avons rendues inutiles, SULLY, *Mém.* t. III, p. 252, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *casamata;* de l'ital. *casamatta.* Ce mot paraît se décomposer en *casa*, maison, et *matta*, folle, dénomination bizarre et qui serait venue on ne sait de quel caprice. Aussi des étymologistes, et Diez entre autres, le rattachent au grec χάσμα, fossé, pluriel χάσματα; mais on ne voit pas comment ce mot serait entré dans l'italien et sous cette forme.

CASEMATÉ, ÉE (ka-ze-ma-té, tée), *part. passé.* Rempart casematé.

† **CASEMATER** (ka-ze-ma-té), *v. a.* || 1° Garnir de casemates. || 2° Fortifier en forme de casemate. Casemater une poudrière.

— ÉTYM. *Casemate.*

CASER (kâ-ser), *v. a.* || 1° Mettre en place, installer dans un lieu, dans une position, dans un emploi. Casez cela avec soin. Il a bien casé tous ses enfants. Il le casera dans une administration. || Fig. Casez bien cela dans votre tête, faites-y attention, souvenez-vous-en. || 2° Ranger dans des cases. || 3° *V. n.* Terme de trictrac. Mettre deux dames sur une flèche. Caser bien, caser mal. || 4° Se caser, *v. réfl.* S'installer comme on peut, dans un lieu, dans un emploi. Il n'y a pas de chambre disponible : casez-vous là provisoirement. La salle est pleine; casez-vous comme vous pourrez; tâchez de vous caser sur cette banquette. Tous les emplois sont tellement recherchés qu'on ne sait où se caser.

— HIST. XIIe s. Qu'à lui irai o mil de mes casez [gens qui tiennent de moi casement, fief], *Ronc.* 5. Et duc et conte et chevalier chazé, *ib.* 169. L'arcevesques i fu testemonies [témoin] numez, Qui de l'arceveschie de Ruem esteit chasez, *Th. le mart.* 119. || XIIIe s. Cil qui à lui ira de moi iert [sera] afiés, Que tous jors tenra quite ce dont il est chasés, Si li croistrai sa rente de mil mars d'or pesés, *Ch. d'Ant.* V, 469. Les poigneours de France, les chevaliers membrés, Et les ducs et les contes, les princes, les casés, ID. I, 194.

— ÉTYM. Provenç. *cazar;* espagn. *casar;* ital. *casare;* du bas-lat. *casare*, donner en fief, de *casa*, maison (voy. CASE).

† **CASEREL** (ka-ze-rèl), *s. m.* Voy. CASERETTE.

† **CASERETTE** (ka-ze-rè-t'), *s. f.* Moule à fromage.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage.

CASERNE (ka-zèr-n'), *s. f.* Bâtiment destiné au logement des troupes. || Par extension, les soldats qui sont dans une caserne. On a fait prendre les armes à toute la caserne. || Familièrement. C'est une caserne, une vraie caserne, se dit d'une grande maison divisée en petits logements, ou d'une maison mal habitée, ou encore d'un établissement où l'on est tenu de rentrer à heure fixe comme dans une caserne. || Des habitudes de caserne, des habitudes soldatesques. Voilà Dorante husard, sentant la caserne, si ce n'est peut-être le bivouac, P. L. COURIER, I, 227.

— ÉTYM. Bourguig. *casane;* provenç. *des-cazernar*, déloger; espagn. et portug. *caserna;* ital. *caserma;* du latin *casa*, maison (voy. CASE), à l'aide d'un suffixe semblable à celui de *cav-erna*, dérivé de *cava*.

CASERNÉ, ÉE (ka-zèr-né, née), *part. passé.* Mis dans une caserne. Les troupes casernées. || En parlant des élèves des écoles spéciales, on dit qu'ils sont casernés quand ils sont pensionnaires et retenus ainsi toute la semaine à la maison, comme à l'école polytechnique, à l'école normale, à la différence des écoles en droit et en médecine où les élèves sont libres. || Familièrement, renfermé. Nous avons été tenus casernés tout l'hiver par les neiges.

CASERNEMENT (ka-zèr-ne-man), *s. m.* Action de caserner. Le casernement des troupes. Effets de casernement. || Le temps pendant lequel des troupes sont casernées. || Système d'après lequel les élèves d'une école spéciale sont casernés. Le casernement n'a pas toujours eu lieu aux écoles normale et polytechnique.

— ÉTYM. *Caserner.*

CASERNER (ka-zèr-né). || 1° *V. a.* Loger dans des casernes. On casernera la garnison. || 2° *V. n.* Être logé dans des casernes. Les troupes ne sont plus guère logées chez l'habitant, elles casernent dans les villes de garnison.

— ÉTYM. *Caserne.*

† **CASERNET** (ka-zèr-nè), *s. m.* Terme de marine. Cahier sur lequel on inscrit ce qui se passe pendant la durée de chaque quart.

— ÉTYM. Diminutif du provenç. *cazern*, *qadern*, cahier; catal. *quadern;* espagn. *cuaderno;* portug. et ital. *quaderno;* du latin *quaternum*, cahier de quatre feuilles, et, en général, cahier, de *quatuor* (voy. QUATRE; voy. aussi CAHIER à l'étymologie).

† **CASERNIER** (ka-zer-nié), *s. m.* Concierge d'une caserne.

— ÉTYM. *Caserne.*

† **CASET** (ka-zè), *s. m.* Terme de pêche. Appât.

† **CASETTE** (ka-zè-t'), *s. f.* || 1° Petite maison, chaumière. Vieux. || 2° Enveloppe des poteries dans le four.

— HIST. XVIe s. Un gentil pasteur en sa casette champestre, YVER, p. 558.

— ÉTYM. Diminutif de *case;* ital. *casetta;* espagn. *caseta.*

† **CASÉUM** (ka-zé-om'), *s. m.* Terme de chimie. Voy. CASÉINE.

— ÉTYM. *Caseus*, fromage.

CASIER (kâ-zié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des ka-zié-z élégants), *s. m.* || 1° Assemblage de plusieurs cases pour classer des papiers, des livres et autres objets. || 2° Terme de marine. Compartiments pour renfermer les sacs de l'équipage. || 3° Terme de pêche. Engin qu'on descend souvent à une grande profondeur pour prendre les langoustes, les homards, etc.

— HIST. XIVe s. Le suppliant print furtivement en un casier un fromage dur, DU CANGE, *casiatum.* || XVe s. Un casier est un garde-manger en la façon d'une huche, long et estroit pour raison et assez profond, LOUIS XI, *Nouv.* LXXIII. Ils ouvrirent le casier, où ils trouverent ce pauvre prisonnier doré et empapiné d'œufs, de fromage et de lait, ID. *ib.*

— ÉTYM. Le mot paraît dériver de *case;* cependant il y a dans l'historique *casier*, lieu où l'on serre le fromage, et *casier*, sorte de huche, qui viennent de *caseus*, fromage (voy. CASÉUM); et rien n'aurait été si facile que de passer de l'idée de huche à celle de casier. Il est très-vraisemblable que *casier*, dérivé de *case*, et *casier*, dérivé de *caseus*, se sont confondus : confusion fréquente entre des mots qui, bien que provenant de racines toutes différentes, se ressemblent pour la forme et, jusqu'à un certain point, pour le sens.

CASILLEUX, EUSE (ka-zi-lleû, lleû-z', *ll* mouillées), *adj.* Terme de vitrier. Verre casilleux, verre qui, sous le diamant, casse au lieu de se couper.

— ÉTYM. Peut-être quelque forme irrégulièrement tirée de *casser.*

CASIMIR (ka-zi-mir), *s. m.* Étoffe de laine croisée, fine et légère.

— ÉTYM. Mot récent et qui est sans doute le nom propre *Casimir* dont on a fait quelque application.

† **CASINO** (ka-zi-no), *s. m.* Nom propre d'un lieu de réunion pour lire, causer, jouer ou danser, qu'on applique quelquefois, par imitation, à d'autres lieux pour des réunions semblables. || *Au plur.* Des casinos.

— ÉTYM. Ital. *casino*, maison de campagne, diminutif de *casa*, maison (voy. CASE).

CASOAR (ka-zo-ar), *s. m.* Nom d'un oiseau échassier, à ailes plus courtes que celles des autruches, presque aussi gros que l'autruche et ne volant pas. Nos gros oiseaux sont fort petits, si on les compare au casoar, BUFF. *Casoar.*

— ÉTYM. Espagn. *casobar.* Dans Furetière il est nommé *casuel* ou *gasuel;* du malais *cassuwaris*, nom de cet oiseau.

† **CASPIEN, IENNE** (ka-spiin, spié-n'), *adj.* Terme de géographie. Disposé, en parlant d'un amas d'eau salée, de manière à être complétement enfermé par la terre.

— ÉTYM. Ainsi dit de la mer *Caspienne*, qui n'a aucune communication avec les autres mers.

CASQUE (kas-k'), *s. m.* || 1° Arme défensive dont on se couvre la tête. Casque de dragon, de pompier. Marcher casque en tête. Ce simple bouclier, ce casque sans couleurs, VOLT. *Tancr.* III, 1. Gaîment frappons sots et fripons, En casque, en mitre, en cotte, BÉRANG. *Marotte.* Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc, Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc, BOIL. *Sat.* VIII. || Fig. Vois-tu, parmi ces grands, leurs compagnes hardies.... Opposer aux mépris un front toujours serein, Et du vice endurci témoignant l'impudence, Sous leur casque de plume étouffer la décence, GILBERT, *le XVIIIe siècle.* || Familièrement. S'en donner dans le casque (c'est-à-dire dans la tête), boire un coup de trop, s'enivrer. Ils furent dans un cabaret boire quelques pots de bon vin.... si bien que le malheureux Jean s'en donna dans le casque, *L'Art de plumer la poule sans la faire crier*, IXe *aventure*, p. 103. || Par plaisanterie, casque à mèche, bonnet de coton. Du casque à mèche blanc, dit bonnet de coton, POMMIER, *Colères.* || 2° Terme de blason. Représentation d'un casque sur l'écusson des armoiries. Porter le casque de face. Il n'y a que les souverains qui portent le casque ouvert et couronné. Qu'est devenue la distinction des casques et des heaumes? Le nom et l'usage en sont abolis; il ne s'agit plus de les porter de front ou de côté, ouverts ou fermés, et ceux-ci de tant ou de tant de grilles...., LA BRUY. 14. || 3° Terme de zoologie. Tubercule qui surmonte la tête de quelques oiseaux. || Le squelette cutané de la tête des insectes. || Masque voûté des larves des demoiselles d'eau. || 4° Terme de botanique. Fleur en casque, fleur dont la forme ressemble à cette armure, telle que les aconits et les labiées. || Casque militaire, espèce d'orchis. || 5° Espèce de grande cuiller pour transporter des boulets rouges. || 6° Cuir très-fort.

— HIST. XVe s. Il vault bien mieux cacher son nez dans un grand verre; Il est mieux assuré qu'en un casque de guerre, BASSELIN, XIX.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *casco.* Ménage tire ce mot du latin *cassis*, casque, par l'intermédiaire d'une forme *cassicum*, qui n'aurait pas donné l'italien *casco.* Diez le tire, avec toute raison, de l'espagnol *casco*, crâne, et aussi tête; de sorte que *casco* signifierait primitivement quelque chose de cassé, de l'espagnol *cascar*, briser, tiré par un suffixe *ic* (*quassicare*) de *quassare* (voy. CASSER). *Casque* a chassé et remplacé le mot *heaume* qui seul se trouve dans les anciens textes.

† **CASQUÉ, ÉE** (kas-ké, kée), *adj.* || 1° Couvert d'un casque. Istobad ne doutait pas qu'étant casqué, brassardé, il ne vînt à bout du champion, VOLT. *Zadig*, 21. || 2° Terme de numismatique. Qui a un casque. Tête casquée. || 3° Terme de zoologie. Qui porte des tubercules en forme de casque; dont la tête est d'une autre couleur que le corps.

— ÉTYM. *Casque.*

† **CASQUET** (ka-skè), *s. m.* || 1° Ancien terme militaire. Casque léger et ouvert. || 2° Sorte de râteau de bois.

— HIST. XVIe s. Et s'ils vouloyent avoir un casquet et un rondache à preuve.... LANOUE, 267. Ses espions et ses casquets Et ses boucliers bien espais, AM. JAMYN, *Poésies*, p. 57, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *casque.*

CASQUETTE (kas-kè-t'), *s. f.* Coiffure d'homme, faite d'étoffe ou de peau, garnie ordinairement d'une visière. Casquette de chasse. Sortir en casquette et en veste. || Populairement. Il est un peu casquette. Il a bu un coup de trop, il est gris. Pour cette locution, voyez CASQUE.

— ÉTYM. *Casquet.*

† **CASSABLE** (kâ-sa-bl'), *adj.* Qui peut être cassé facilement.

— HIST. XVIe s. Cassable, OUDIN.

— ÉTYM. *Casser.*

CASSADE (kâ-sa-d'), *s. f.* || 1° Bourde qu'on invente, mauvaise excuse, défaite. Donneur de cassades. Un valet.... L'avait galamment payé d'une cassade, RÉGNIER, *Sat.* X. || 2° Au brelan, etc. Renvi fait avec vilain jeu, afin d'obliger les autres joueurs à quitter. Faire une cassade.

— HIST. XVIe s. [M. de Vieilleville était] en la chambre de Mme d'Estampes jouant au flux à toutes restes avec elle, et M. le cardinal de Lorraine, car la premiere [la prime] n'estoit encore en usage : auquel lieu il [le Dauphin] s'achemina incontinent : et après avoir vu donner trois ou quatre cassades, il fit à M. de Vieilleville ce commandement, CARLOIX, I, 35. Ce que M. de Vieilleville aux escoutes de l'evenement de sa cassade [ruse], vint incontinent faire entendre à M. de Saint-André, ID. II, 9. Luy donnoit fort souvent des cassades, et luy racomptoit pour vrayes des nouvelles qu'il venoit promptement d'inventer, DES ACCORDS, *Contes de Gaulard*, p. 45, dans LACURNE. Il est bien vray qu'il [le connétable de Bourbon] fut fort bien compris dans le traité de Madrid; mais le roy le rompit tout à trac quand il fut de retour en France, si bien que M. de Bourbon eut la cassade, BRANT. *Capit. estrang.* t. I, p. 212, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *cacciata*, cassade au brelan, de *cacciare*, chasser, pousser (voy. CHASSER). *Cassade* s'est dit d'abord au brelan, puis pour toute espèce de feinte, de bourde.

† **CASSAGE** (kâ-sa-j'), *s. m.* Action ou opération de casser. Le cassage des minerais.

— ÉTYM. *Casser.*

† **CASSAILLE** (kâ-sa-ll, *ll* mouillées), *s. f.* Terme d'agriculture. La première façon qu'on donne à un champ en jachère.

— ÉTYM. *Casser.*

† 1. **CASSANDRE** (ka-san-dr'). || 1° *S. m.* Person-

nage de la comédie italienne, et de là, un vieillard ridicule. || 2° *S. f.* Fille de Priam, qui, prédisant l'avenir, n'était jamais crue des Troyens.

— ÉTYM. Ital. *Cassandro*, de Κάσσανδρος, Κάσσανδρα, noms propres, de κάσις, frère, et ἀνήρ, homme.

† 2. **CASSANDRE** (ka-san-dr'), *s. f.* Danse célèbre du temps de Ronsard.

— ÉTYM. *Cassandre*, nom de la maîtresse de Ronsard.

CASSANT, ANTE (kâ-san, san-t'), *adj.* || 1° Sujet à se casser, à se rompre; qui se casse aisément. || Poires cassantes, à chair cassante, poires qui cassent et résistent légèrement sous la dent, par opposition aux poires dites fondantes. || Métal cassant, métal doué de la propriété opposée à celle qu'on nomme ductilité et malléabilité, et qui est ordinairement le partage de corps très-durs, etc. L'acier trempé très-dur est cassant. Laboissière ramassa les deux morceaux de nacre et les regarda un instant avec une affectation d'inquiétude : Savez-vous que vous me faites peur? dit-il : serais-je sans m'en douter aussi cassant que cela? CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 5. || 2° Fig. Qui tranche durement, qui contredit avec roideur. C'est un homme cassant. Là, au milieu des chefs rassemblés, entouré de leurs regards inquiets et qu'il suppose désapprobateurs, il semble vouloir les repousser de son attitude sévère, et d'une voix brusque, cassante et concentrée, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 11. || Un air, un ton cassant, sec, insolent, querelleur.

— REM. Cassant est pris dans deux sens, l'un passif, l'autre actif. Un métal cassant est un métal qui est cassé facilement, tandis qu'au figuré un homme cassant est celui qui casse en quelque façon ceux qui l'approchent.

— HIST. XVIe s. On sceit bien que ung voyage finy, les nouvelles bandes vont à Saint Cassant [sont licenciées], CARLOIX, IV, 19.

† **CASSARD** (kâ-sar), *s. m.* Un des noms vulgaires de la buse.

— ÉTYM. *Casser.*

CASSATION (ka-sa-tion), *s. f.* || 1° Terme de jurisprudence. Acte juridique par lequel on casse des jugements, des actes et des procédures. Demande, recours, pourvoi en cassation. Se pourvoir en cassation. Il y a ouverture à cassation. || Cour de cassation, le tribunal suprême qui casse et annule en dernier ressort, pour vice de formes ou violation des lois || 2° Droit de cassation, droit qu'eut longtemps l'ancienne Université jusque sous Louis XII, de suspendre à volonté les leçons des auditoires et les sermons des paroisses, pour faire triompher ses réclamations.

— ÉTYM. *Casser.*

CASSAVE (ka-sa-v'), *s. f.* Sorte de galette préparée avec la racine râpée de manioc cuite sur des plaques chaudes; cette racine, brisée et réduite en grumeaux, est appelée farine de manioc; c'est en cet état qu'on la mange, sans en faire de pain; ces galettes sont d'un kilogramme et demi sur les marchés de Cayenne, et du double au Brésil, LEGOARANT.

1. **CASSE** (kâ-s'), *s. f.* || 1° Terme d'imprimerie. Sorte de boîte plate et découverte, composée de deux parties, le haut de casse et le bas de casse, et divisée en petites cases pour chaque caractère. Haut de casse, la partie supérieure, qui contient les capitales et différents autres caractères. Bas de casse, la partie qui est sous la main du compositeur, et qui contient les lettres ordinaires, dites pour cette raison, lettres du bas de casse. || 2° La partie de l'écritoire de poche où l'on met les plumes. La casse de l'écritoire est rompue.

— HIST. XIVe s. La casse qui soutient la lunette du miroir, *Modus*, f° LXIII. || XVIe s. Que les escus seroient nombrés et mis en des casses de bois, puis seroient emballées les dites casses et scellées, M. DU BELLAY, 159.

— ÉTYM. Le même que *caisse.*

2. **CASSE** (ka-s'), *s. f.* || 1° Casse à rôt, lèchefrite. || 2° Terme de fonderie. Bassin formé vis-à-vis de l'ouverture d'un fourneau pour recevoir le métal fondu. || Poêlon de cuivre, servant dans une savonnerie pour puiser l'eau ou le savon. || Grande cuiller de fer à l'usage des verriers. || Coupelle pour affiner l'or. || Chaudière de fer ou de potin.

— HIST. XVe s. Olles, chauderons, casses de cuivre, DU CANGE, *cassa.* || XVIe s. Faut bouillir la cassonade en abondance d'eau, dans une poesle ou casse bien nette, sur un feu de flamme, O. DE SERRES, 852. La composition, mise dans la bassine ou casse pointue sur petit feu de charbon, y sera achevée de preparer, ID. 865.

— ÉTYM. Picard et Berry, *casse*, casserole; génev. *casse* ou *casse*; catal. *cassa*; espagn. *cazo*; ital. *cazza*; pays de Coire, *caz*; bas-lat. *caza*, *cazia*, *cazeola*, *catiola*; de l'anc. haut-allem. *chezi*; anc. scandinave, *kati*, d'où l'allemand moderne *Kessel*, chaudron. Ce qui fait que *casse* 2 ne peut avoir la même étymologie que *caisse* ou *casse* 1, c'est que, dans les langues congénères, le premier de ces mots prend un *z* ou deux *z*, tandis que le second prend deux *s*; d'où l'on est conduit à des radicaux différents.

3. **CASSE** (ka-s'), *s. f.* Pulpe des fruits du canéficier (*cassia fistula*, *L.*), dont les gousses nous viennent particulièrement des Antilles, sous le nom de casse en bâtons, casse des boutiques. Casse aromatique, casse giroflée, ancien nom de la cannelle.

— HIST. XVe s. Qu'on ne m'apporte point de casse, Et qu'on ne courre au medecin; De vin qu'on emplisse ma tasse, Qui me voudra rendre bien sain, BASSELIN, XXV. || XVIe s. Il prenoit clysteres refrigerans ou casse mondée toute seule, PARÉ, V, 30. Casse fistulaire mondée, ID. XX, 21. Escorce de canne de casse ratissée, ID. XXIV, 41.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *cassia*; du lat. *casia*, du grec κασία, qu'on regarde comme phénicien : *kiddah* ou *keziah*, signifiant couper ou peler dans les langues sémitiques.

4. **CASSE** (kâ-s'), *s. f.* || 1° Action de casser. La caisse est mal faite, les objets sont mal emballés, il y aura de la casse. Les domestiques ont tant de gage dans cette maison, et tant de casse, ou la casse est à leur charge. Le voiturier ne répond pas de la casse. || 2° Surface mise à nu, quand on casse du fer, un métal ou tout autre corps. || 3° Peine militaire qui consiste dans la perte d'un grade. Et pour s'être mal défendu, on lui donna de la casse, *Lett. cur.* dans LEROUX, *Dict. comique.* || Fig. Donner de la casse, déposséder quelqu'un d'un emploi, d'un poste. || Anciennement. Lettres de casse, lettres par lesquelles le roi ordonnait de casser un officier.

— HIST. XVIe s. Et sur le bruit qui avoit couru de la casserie generale qu'il avoit faicte de ceste valletaille, CARLOIX, II, 18.

— ÉTYM. *Casser.*

† 5. **CASSE** (ka-s'), *s. f.* Terme de commerce. Sorte de toile de coton à imprimer, qu'on tire de l'Inde, du Bengale et de Coromandel.

CASSÉ, ÉE (kâ-sé, sée), *part. passé.* || 1° Mis en deux ou plusieurs fragments. Un bras cassé. Le mât cassé par la violence du vent. Cette nuit j'ai songé de poissons morts et d'œufs cassés, et j'ai appris du seigneur Anaxarque que les œufs cassés et le poisson mort signifient malencontre, MOL. *Am. magn.* I, 2. || Fig. et familièrement. Avoir le nez cassé, échouer dans une affaire. || 2° Annulé. Un arrêt cassé par la cour supérieure. || 3° Renvoyé de son emploi, de son grade. Un sergent cassé par ses supérieurs. || 4° Affaibli par l'âge. Tout cassé que je suis, je cours toute la ville, CORN. *Cid*, III, 5. Ulysse entre sous la figure d'un mendiant et d'un vieillard fort cassé, FÉN. XXI, 458. Le pape [Jules II], cassé de vieillesse, était sous les armes, VOLT. *Mœurs*, 113. Ton noir Domingue est bien cassé; Marie est infirme, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* À l'instant même je vis paraître un homme cassé de vieillesse, CHATEAUBR. *Mart.* 371. || 5° Voix cassée, voix usée qui se fait à peine entendre. Ce Paris, à la voix cassée, Bourdonne encor trop près de moi, V. HUGO, *F. d'aut.* XXXV, 3. || 6° Terme de marine. Vaisseau cassé, vaisseau dont les extrémités sont abaissées et font paraître le milieu relevé. || 7° Substantivement. Sucre au cassé, sucre cuit de manière qu'une goutte projetée dans l'eau froide s'y fige et en sort cassante. || Proverbe. Il en payera les pots cassés, il subira les mauvaises conséquences de l'affaire.

† **CASSE-AIGUILLE** (kâ-sè-gui-ll', *ll* mouillées; prononcez *ui* comme dans huile), *s. m.* Ouvrier employé dans les salines. || *Au plur.* Des casse-aiguille ou casse-aiguilles.

— ÉTYM. *Casser, aiguille.*

CASSEAU (ka-sô), *s. m.* || 1° Terme d'imprimerie. Moitié de casse à compartiments plus grands et servant de réserve pour différents caractères. || 2° Petit étui de fuseau à dentelle. || 3° *S. m. plur.* Terme de vétérinaire. Cylindre de bois résistant, divisé, selon son axe, en deux moitiés exactement semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale pour y placer des substances caustiques. Les casseaux sont employés aussi pour la castration des animaux.

— ÉTYM. *Casse* 1.

† **CASSE-BOUTEILLE** (kâ-se-bou-tè-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de physique. Récipient de cristal, portant une lame de verre qui se brise par le poids de l'air, quand on fait le vide dans la machine pneumatique. || *Au plur.* Des casse-bouteille ou casse-bouteilles.

† **CASSE-BRAS** (kâ-se-brâ), *s. m.* Revers, embarras soudain. Terme populaire. || *Au plur.* Des casse-bras.

— ÉTYM. *Casser, bras.*

CASSE-COU (kâ-se-cou), *s. m.* || 1° Endroit où l'on court grand risque de tomber. C'est un casse-cou que cet escalier. || 2° Au jeu de colin-maillard, casse-cou se dit pour avertir celui qui a le bandeau qu'il va se heurter contre quelque objet. || 3° Espèce d'échelle qui n'est soutenue que par une queue. || 4° Terme de manége et de maquignon. Homme employé à monter les chevaux jeunes ou vicieux. || Homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. || Fig. et familièrement, personnage peu important, qui est chargé de quelque négociation hasardeuse, et, dans un autre sens, homme qui se lance avec hardiesse, mais qui n'a ni soin ni prévoyance. C'est un casse-cou. || *Au plur.* Des casse-cou ou casse-cous.

— ÉTYM. *Casser, cou.*

† **CASSE-CROÛTE** (kâ-se-krou-t'), *s. m.* Instrument qui sert à broyer la croûte pour les vieillards qui n'ont pas de dents. || *Au plur.* Des casse-croûte ou casse-croûtes.

† **CASSE-CUL** (kâ-se-ku), *s. m.* || 1° Sorte de jeu d'enfants. || 2° Chute qu'on fait en tombant sur le derrière. Il s'est donné un casse-cul sur la glace. || *Au plur.* Des casse-cul ou casse-culs.

— ÉTYM. *Casser, cul.*

† **CASSE-FIL** (kâ-se-fil), *s. m.* Instrument propre à apprécier la ténacité des fils écrus. || *Au plur.* Des casse-fil ou casse-fils.

— ÉTYM. *Casser, fil.*

† **CASSE-LUNETTE** (kâ-se-lu-nè-t'), *s. m.* Terme de botanique. Centaurée-bluet, euphraise officinale, plantes auxquelles on attribue des vertus pour les maladies des yeux. || *Au plur.* Des casse-lunette ou casse-lunettes.

— ÉTYM. *Casser, lunettes.*

† **CASSEMENT** (kâ-se-man), *s. m.* || 1° Action de casser. || 2° Fig. Cassement de tête, sorte de fatigue intellectuelle causée par le travail ou les affaires, ou par un grand bruit. || 3° Terme de jardinage. Rupture complète du rameau lorsqu'il est à l'état ligneux, pratique analogue au pincement, mais qui en diffère par l'époque, le pincement se faisant quand le rameau est herbacé.

— HIST. XVe s. Et nous ferons souldoyer et contenter vous et ceux de vostre compagnie du jour de vostre partement jusques à votre cassement, GODEFROY, *Annotations sur l'Hist. de Charles VI*, p. 777, dans LACURNE. Telle chose sera soufisante d'effacer la faute du cassement de nostre vœu, LOUIS XI, *Nouv.* XXX.

— ÉTYM. *Casser.*

† **CASSE-MOTTE** (kâ-se-mo-t'), *s. m.* Instrument pour briser les mottes de terre. || Nom du motteux, oiseau. || *Au plur.* Des casse-motte ou casse-mottes. || On dit aussi brise-motte.

† **CASSE-MUSEAU**, *s. m.* || 1° Terme populaire. Coup sur le visage. || 2° Terme de cuisine. Espèce de pâtisserie. || *Au plur.* Des casse-museau ou casse-museaux.

— ÉTYM. *Casser, museau.*

CASSE-NOISETTE (kâ-se-noi-zè-t'), *s. m.* Petit instrument avec lequel on casse des noisettes ou des noix. On dit aussi un casse-noix. || Familièrement. Figure, menton de casse-noisette, en casse-noisette, menton qui se relève et se porte vers le nez. || *Au plur.* Des casse-noisette ou casse-noisettes.

— ÉTYM. *Casser, noisette.*

CASSE-NOIX (kâ-se-noi), *s. m.* || 1° Synonyme de casse-noisette; c'est le même instrument, mais un peu plus grand. || 2° Oiseau qui vit de noix, de graines et aussi d'insectes (*nucifrage tacheté*). || *Au plur.* Des casse-noix.

— ÉTYM. *Casser, noix.*

† **CASSENOLE** (kâ-se-no-l'), *s. f.* Nom vulgaire de la galle de chêne dans les contrées méditerranéennes de la France. || Quelques dictionnaires font ce mot du masculin.

† **CASSE-NOYAUX** (kâ-se-noi-iô), *s. m.* Nom d'un oiseau, le gros-bec commun. || *Au plur.* Des casse-noyaux.

— ÉTYM. *Casser, noyau.*

† **CASSE-PIERRE** (kâ-se-piè-r'), *s. m.* Outil de tailleur de pierre. || Nom de plantes, la pariétaire, la saxifrage, la criste marine. || *Au plur.* Des casse-pierre ou casse-pierres.

— ÉTYM. *Casser, pierre.*

† **CASSE-POITRINE** (kâ-se-poi-tri-n'), *s. m.* Nom qu'on donne populairement à de l'eau-de-vie rendue plus brûlante par l'addition de substances âcres.

— ÉTYM. *Casser, poitrine.*

† **CASSE-POT** (kâ-se-po), *s. m.* Nom vulgaire d'un arbre du Pérou (*cestreau vénéneux*), dont le bois éclate en brûlant et brise les poteries qu'on expose à sa flamme. || *Au plur.* Des casse-pot ou casse-pots.

— ÉTYM. *Casser, pot.*

CASSER (kâ-sé), *v. a.* || 1° Faire, d'un objet qui est frappé, deux ou plusieurs fragments. Casser du sucre. Casser du bois. Casser des œufs pour la cuisine. Une poutre cassa les jambes à l'athlète, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Pourvu que le nourrisson ne se casse ni bras ni jambe, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Casser la tête à quelqu'un d'un coup de fusil, de pistolet, le tuer d'une balle dans la tête. Que d'une force sans seconde La mort sait ses traits élancer Et qu'un peu de plomb peut casser La plus belle tête du monde, VOIT. dans RICHELET. Songez que les boulets ne vous respectent guère, Et qu'un plomb, dans un tube entassé par des sots, Peut casser d'un seul coup la tête d'un héros, VOLT. *Ép.* LII, *Au roi de Prusse.* || Se casser la tête, se faire une fracture au crâne; et par exagération, se faire une blessure à la tête. || Fig. Se casser la tête, s'appliquer avec une grande contention d'esprit. Je le ferai avec toute la diligence possible sans pourtant me casser la tête, BOSS. *Lett. quiét.* 227. Il se casse la tête d'application, SÉV. 367. || Se casser la tête, se désespérer. Elle se cassait la tête contre les murs, SÉV. 409. || Fig. Casser la tête, importuner par un grand bruit, par des propos. Le père Payen, à qui l'on casse la tête, SÉV. 446. On dit aussi d'un vin capiteux, qu'il casse la tête. || Casser les os à quelqu'un, le battre. Et le moi que voici, chargé de lassitude, A trouvé l'autre moi, frais, gaillard et dispos, Et n'ayant d'autre inquiétude Que de battre et casser les os, MOL. *Amphitr.* II, 1. || Se casser le cou, faire une chute dans laquelle on se tue ou se blesse grièvement. || Fig. Se casser le cou, ruiner ses affaires, sa fortune. On dit de même, casser le cou à quelqu'un. || Par exagération. Se casser le nez, faire une chute sur la face, et plus souvent, se frapper le nez contre un obstacle qu'on ne voit pas ou auquel on ne fait pas attention. Je me suis cassé le nez contre un arbre. || Fig. Se casser le nez à la porte de quelqu'un, ne pas le trouver chez lui. || Se casser le nez, échouer dans un projet, une entreprise. Que je traite avec vous des choses où Aristote, Platon, St Thomas et St Bonaventure se sont cassé le nez, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 14 déc. 1770. || Comme les coups qu'on se donne sur le nez sont rarement dangereux et toujours ridicules, l'expression *casser le nez* est toujours prise en moquerie, en dérision, à la différence de *casser la tête.* || Fig. Casser les vitres, ne garder aucuns ménagements. || Fig. Cela me casse bras et jambes, cela paralyse tous mes moyens d'action ou bien me stupéfie d'étonnement. Ce n'est pas moi qui ai trouvé le secret de faire traîner deux mois cette opération, presque terminée en huit jours, quand le roi et l'état-major me vinrent casser les bras, P. L. COUR. *Lett.* I, 113. La peur casse les jambes à l'homme; pourquoi ne briserait-elle pas bien les ailes à l'oiseau? CHATEAUB. *Amér.* 24. || Casser la croûte, casser une croûte, manger un morceau. Cassez la croûte avec nous. || Fig. N'en casser que d'une dent, n'en pas tâter, s'en passer. Faites moins la sucrée et changez de langage; Ou vous n'en casserez, ma foi, que d'une dent, CORN. *Le Menteur*, IV, 9. || Populairement et fig. Je t'en casse, c'est-à-dire ce n'est pas pour toi, tu n'en auras pas. || Fig. et bassement, on dit qu'une femme a cassé ses œufs, quand elle a accouché avant terme par quelque chute ou accident. || 2° Terme de droit. Annuler. Casser une condamnation, des jugements. Casser un testament. Casser un mariage.... Non, je m'y veux tenir; Quelque sensible tort qu'un tel arrêt me fasse, Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse, MOL. *Mis.* V, 1. [Ils] m'ôtent tout le pouvoir de casser l'alliance, MOL. *Sgan.* 24. Il fit casser son mariage avec Anne, BOSS. *Var.* 7. Après la grâce obtenue, nous cassons un acte si solennel, ID. *Pén.* 1. J'empêchai qu'on ne cassât cette adoption qui rend aujourd'hui le jeune César si audacieux, VERTOT, *Rév. rom.* XIV, p. 317. || 3° Destituer. Casser un magistrat. L'empereur cassa le centurion. Casser un officier, c'est le chasser du service; casser un sous-officier, c'est le priver de son grade. On le menace tous les jours d'être cassé, SÉV. 324. Le czar défendit aux officiers sous peine d'être cassés, et aux soldats sous peine de mort, de s'écarter pour piller, VOLT. *Charles XII*, 4. || Casser aux gages, ôter un emploi rétribué; et figurément, retirer sa confiance à un inférieur. || 4° Affaiblir, débiliter. Des corps que les fatigues ont cassés. Des rôles fatigants ont cassé la voix de ce chanteur. || 5° Terme de marine. Casser l'erre, arrêter par degrés une embarcation. || 6° *V. n.* Être cassé. Le verre casse aisément. La corde cassa. Le bois ne casse jamais sans avertir, à moins que la pièce ne soit fort petite ou fort sèche, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 1er mém. || 7° Se casser, *v. réfl.* Être mis en morceaux. Le pot se cassa en tombant. S'il se casse quelque chose, je m'en prendrai à vous, et je le rabattrai sur vos gages, MOL. *l'Avare*, III, 1. || Devenir débile, perdre sa force. Il commence à se casser. C'est un homme qui se casse. La voix de ce chanteur s'est cassée promptement. || Proverbe. Qui casse les verres les paye, c'est-à-dire l'auteur d'un dommage doit le réparer. || Si c'est du grès, on vous en casse, se dit à quelqu'un pour exprimer qu'on refuse de faire ce qu'il désire.

— SYN. CASSER, ROMPRE, BRISER. Ces trois mots expriment que, dans un objet, la continuité est détruite. Ils diffèrent en ce que casser, c'est la détruire en un coup, en une fois; rompre, c'est la détruire avec un effort, avec le temps; briser, c'est mettre en pièces. Un coup de barre cassa l'essieu; un coup de feu le brisa; une charge trop pesante le rompit. Il faut ajouter que l'étymologie de casser est complexe, venant à la fois de *cassus*, vain, vide, nul, et de *quassare*, briser; de ce côté casser n'a plus de synonymie avec rompre: on casse un contrat, un testament, un officier, mais on ne les rompt pas; on rompt une alliance, mais on ne la casse pas.

— HIST. XIe s. Quassét son haume, si l'ont navrét au chef, *Ch. de Rol.* CLII. || XIIe s. De tous royaumes devez estre cassé [déchus], *Roncisv.* 19. L'haume [il] lui froisse, li os lui sont quassé, *ib.* 104. || XIIIe s. Li rois quasse la cire, s'a au brief esgardé, *Berte*, LXVII. Sans deffense la porte quassent, Quassée l'ont; outre s'en passent, *la Rose*, 12575. Bien seroit sa jangle [caquet] quassée, *ib.* 7432. [Tibullus] Por cui mort [pour la mort de qui] ge brisai mes fleches. Cassai mes ars [arcs].... *ib.* 10541. Par ceus iert li chastiaus cassés, Se chascun i met bien s'entente, *ib.* 10770. Mostrant raisons et semblances de dreit por cel dit casser et varier, *Ass. de Jér.* 118. Tuit sunt un, sachés à delivre, Et vie d'oume [homme] et oez [œufs] quasseiz, RUTEB. 131. Et li rois cassa l'establissement, et commenda que tot viegne en partie, *Liv. de just.* 10. || XIVe s. Et certes se ne me cassez Ces trois.... [ne me privez de ces trois], MACHAULT, p. 4. || XVe s. Et se mettoient au retour, petit à petit, ceux qui estoient cassés de leurs gages et tous hodés de la guerre, FROISS. III, III, 88. De balader j'ay beau loisir, Autres deduis me sont cassez, CH. D'ORL. *Ball.* 40. Tellement quellement Me faut le temps passer, Quant ne puis nullement Ma fortune casser, ID. *Rond.* 51. Casser un privilege, COMM. II, 4. || XVIe s. Et qui s'applicque A tel' trafficque, Le plaisir casse, J. MAROT, V, 216. Car la fortune est pour un verre prise, Qui tant plus luit, plus tost se casse et brise, MAROT, I, 329. Ouidà, dit-il, messieurs, je le ferai, mais que j'aie disné; et cassoit [bâfrait] toujours, B. DESPER. *Contes*, CV. La nufvieme legion s'estant mutinée, il la cassa avec ignominie, MONT. III, 168. Il cassa la compagnie de 300 satellites, que Romulus avoit toujours eue autour de sa personne, AMYOT, *Numa*, 12. L'edict par lequel il cassoit et annulloit toutes debtes, ID. *Solon*, 26. Revoquer et casser une ordonnance, ID. *Péricl.* 71. Quand j'ai veu qu'ils me cassoient [mes chevaux de chasse], je les ai cassez, et puis l'age en cassoit sa part, D'AUB. *Fœn.* I, 5. Lui casser la teste d'un coup de pistolet, ID. *Vie*, XIX. La sentence fut moderée à estre degradé des armes et cassé, ID. *ib.* LXXXIII. Puis l'accident passé, ils sont cassés de leurs gages, PARÉ, XXIV, 12. Vingt hommes d'armes des plus lestes de la compagnie de M. le mareschal de Saint-André se casserent [se démirent], et vindrent trouver M. de Vieilleville, CARLOIX, VI, 13. D'une voix cassée et enrouée, MONT. II, 20. On rencontre la substance de l'os dure, qui sonne cassé, PARÉ, XI, 21. Ô prompts desirs d'esperance cassez, Ô douce erreur, ô pas en vain trassez, RONS. 91.

— ÉTYM. Provenç. *cassar, caissar, cachar, quassar;* catal. *cassar;* espagn. *casar;* ital. *cassare;* du latin *quassare*, secouer, ébranler, fréquentatif de *quatere.* Il y a aussi le latin *cassus*, vide, nul, dont la forme et le sens se sont confondus avec *quassus, quassare.*

CASSEROLE (ka-se-ro-l', et non ka-stro-l', mauvaise prononciation répandue dans le peuple), *s. f.* || 1° Ustensile de cuisine en métal, à queue, à fond plat et à parois droites et cylindriques. Casserole de cuivre bien étamée. || 2° Fig. et familièrement. Passer à la casserole, subir un traitement antivénérien. Il fut clair qu'on ne m'avait pas soupçonné d'aller y faire [à Montpellier] un tour de casserole, J. J. ROUSSEAU, *Conf.* VI. || 3° Grosse montre.

— ÉTYM. Diminutif de *casse* 2. *Casse* répondant à l'italien *cazza*, l'italien *casserola* contredirait cette dérivation; mais *casserola* n'est pas un mot ancien dans cette langue, et il est sans doute emprunté du français.

† **CASSEROLÉE** (ka-se-ro-lée), *s. f.* Contenu d'une casserole.

— ÉTYM. *Casserole.*

† **CASSERON** (ka-se-ron), *s. m.* Un des noms du calmar.

— HIST. XVIe s. Dea, fault il que vous autres parliez aussi de la guerre, qui ressemblez proprement aux casserons: car vous avez bien un cousteau, mais vous n'avez point de cueur, AMYOT, *Thém.* 21.

— ÉTYM. Forme dérivée de *casse* 1, caisse, à cause qu'il contient une liqueur noire.

† **CASSETÉE** (ka-se-tée), *s. f.* Le contenu d'une cassette, d'une casse.

CASSE-TÊTE (kâ-se-tê-t'), *s. m.* || 1° Massue de guerre de certains peuples sauvages. Une troupe d'habitants des montagnes bleues qui descendaient armés de casse-tête, VOLT. *Jenni*, 7. Ton casse-tête est orné de dents de crocodiles, CHATEAUB *Natc.* IX, 398. || 2° Petit bâton très-court, plombé à une de ses extrémités et qui, étant flexible, peut casser la tête ou donner quelque coup dangereux. || 3° Fig. et familièrement, vin qui porte à la tête. || 4° Travail, calcul, jeu qui, exigeant une grande attention, fatigue la tête. La progression en nombres impairs dans laquelle tombent les corps graves, et autres casse-tête, VOLT. *Lett. vers*, 53. || Casse-tête chinois, sorte de jeu où, avec de petites pièces en bois égales et diversement colorées, il faut former des dessins ou compartiments agréables à l'œil. || Fig. Travail mécanique et fatigant, et qui ne produit rien de vraiment beau. Il [un pareil résultat] aboutit à tourner dans un cercle invariable, et il finirait par transformer l'art [dramatique] en une sorte de casse-tête chinois, F. WEY, *Préface de Stella.* || 5° Bruit continu et fatigant. || 6° Terme de marine. Grand filet étendu pour garantir les hommes de la chute de ce qui pourrait tomber des mâts. || *Au plur.* Des casse-tête ou casse-têtes.

CASSETIN (ka-se-tin), *s. m.* Terme d'imprimerie. Compartiment d'une casse d'imprimerie. Chaque lettre a son cassetin. || Réservoir dans un fourneau, pour recevoir le métal qui entre en fusion.

— ÉTYM *Casse* 1.

CASSETTE (ka-sè-t'), *s. f.* || 1° Petit coffre destiné à serrer des bijoux, de l'argent. Et dans quoi est-ce que cet argent était? Dans une cassette, MOL. *l'Av.* V, 3. || 2° Absolument, la caisse particulière d'un prince. Il n'y a rien pour lui sur la cassette [il n'y a pas de pension], LA BRUY. XIII. Bardes que la cassette inspire, Traitez mon sujet, il plaira, BÉRANG. *Nabuchod.* || Biens de la cassette, les domaines de la couronne. || 3° Petit coffre à compartiments à l'usage des tailleurs.

— HIST. XVIe s. Le jus sera mis dans le poëslon ou cassette, et sur icelui le sucre pulverisé, O. DE SERRES, 857.

— ÉTYM. Diminutif de *casse* ou *caisse;* provenç. *caisseta;* catal. *capseta;* ital. *cassetta.*

CASSEUR, EUSE (kâ-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui casse beaucoup par maladresse. || Fig. Un grand casseur de raquettes, un homme vigoureux. || Un casseur d'assiettes, un tapageur, un querelleur.

— HIST. XVIe s. Il frappoit comme un casseur d'acier [et non d'assiettes, qui est ce qui se dit aujourd'hui], DESPER. *Contes*, X.

— ÉTYM. *Casser.*

† **CASSE-VESSIE** (kâ-se-vè-sie), *s. m.* Terme de physique. Récipient ouvert à l'une de ses extrémités, fermé à l'autre par un morceau de vessie mouillée, et servant à faire des expériences sur la pression atmosphérique. || *Au plur.* Des casse vessie ou casse-vessies.

† **CASSICAN** (ca-ssi-kan), *s. m.* Nom d'un oiseau omnivore des terres australes.

† **CASSIDOINE** (ka-ssi-doi-n'), *s. f.* Sorte de pierre précieuse dont les anciens se servaient pour faire des vases.

† **CASSIE** (ka-sie), *s. f.* Terme de botanique. Graines de cassie, graines de l'*acacia farnesiana*, qui sont employées dans la parfumerie.

1. **CASSIER** (ka-sié), *s. m.* Canéficier, arbre qui porte la casse.

— ÉTYM. *Casse* 3.

† 2. **CASSIER** (ka-sié), *s. m.* Terme de typographie. Armoire où l'on range des casses.

— ÉTYM. *Casse* 1.

† **CASSIN** (ka-sin), *s. m.* Partie du métier à étoffes de soie. || Terme de teinturier. Seau pour la soie.

1. **CASSINE** (ka-si-n'), *s. f.* || **1°** Terme de guerre. Petite maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'embusquer, se retrancher. || **2°** Petite maison de plaisir hors de la ville. M. de Villars l'est allé recevoir dans sa cassine, SÉV. 307. || **3°** Familièrement, maisonnette de chétive apparence, et aussi, maison mal tenue. Comment peut-il demeurer dans une pareille cassine?

— HIST. XVIe s. Ceste faute advint pour sauver une cassine estant au seigneur Jean Jacques Trivulce, M. DU BELLAY, 5. Ils n'avoient point de terres ny de seigneuries, methairies, clozeries, borderies, cassines, ny bastides, dont ils se peussent, à la françoise, qualifier ou anoblir, CARL. II, 17. Et là trouvai les plus beaux lieux du monde, belles galeries, belles prairies, force vignes, et une infinité de cassines à la mode italique, par les champs pleins de delices, RAB. *Pant.* II, 32. J'ai là-bas une petite cassine au bout de vostre grande prée qui est sur la riviere, *Moyen de parvenir*, dans LACURNE. Ma pauvre cassine, REMY BELLEAU, *Berger*. t. I, p. 70, dans LACURNE. Plus ne blanchissent de bruines, Ny paresseux en leurs cassines Plus ne chomment les laboureurs, ID. *ib.* p. 107. Allez, et n'ayez peur que les dents assassines Des vieux loups affamés n'abordent vos cassines, ID. dans LE ROUX, *Dict. comique*.

— ÉTYM. Bas-lat. *cassina*, chaumière, domaine de campagne, dans les lois des Lombards; du bas-latin *cassa*, qui s'est dit pour *casa*, maison (voy. CASE). L'italien n'a pas *cassina*; il a *casino*, à peu près de même sens que cassine, et *cascina*, fromagerie, qui est un autre mot.

† 2. **CASSINE** (ka-si-n'), *s. f.* Terme de botanique. Nom de la viorne luisante, qu'on emploie en Amérique, en guise de thé. On boit dans de grandes calebasses une préparation de cassine, CHATEAUB. *Amér.* 41. Mila ne voulait pas qu'on se donnât le temps de servir la cassine au religieux, ID. *Natc.* III, 3.

† **CASSINOÏDE** (ka-ssi-no-i-d'), *s. f.* Terme de géométrie. Courbe que Cassini voulait substituer à l'ellipse de Kepler dans l'explication des mouvements planétaires.

— ÉTYM. *Cassini*, célèbre astronome du temps de Louis XIV.

† **CASSION** (kà-si-on), *s. m.* Nom par lequel Faraday, physicien anglais, désigne tout élément d'un corps composé, qui est susceptible de se rendre au pôle positif d'une pile.

CASSIOPÉE (ka-ssi-o-pée), *s. f.* Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— ÉTYM. Κασσιόπεια, personnage mythologique, femme de Céphée, roi des Éthiopiens, et mère d'Andromède.

† **CASSIQUE** (ka-ssi-k'), *s. m.* Nom d'un oiseau d'Amérique (*oriolus citrinus*).

1. **CASSIS** (ka-si; quelques-uns prononcent l'*s*, ca-sis': ce qui est moins bien), *s. m.* || **1°** Groseillier à fruits en grappes, noirs et aromatiques. || Le fruit lui-même. || **2°** Sorte de ratafia fait avec le fruit du cassis. Un verre de cassis. || On écrit aussi cacis.

— ÉTYM. Mot entré tardivement, ce semble, dans la langue; on ne le trouve ni dans les anciens Dictionnaires de l'Académie ni dans Furetière ni dans Richelet; l'origine en est inconnue.

† 2. **CASSIS** (ka-si), *s. m.* Terme de ponts et chaussées. Nom d'une rigole pratiquée en travers de la route, et ordinairement au bas d'une pente, pour l'écoulement des eaux. || Petit ruisseau de moellon pour conduire les eaux d'égout ou de source.

† **CASSITÉRIDE** (ka-ssi-té-ri-d'), *s. m.* Nom d'un groupe de corps analogues à l'étain.

— ÉTYM. Κασσίτερος, étain.

CASSOLETTE (ka-so-lè-t'), *s. f.* || **1°** Réchaud de métal où l'on fait brûler des parfums. || L'odeur même de la cassolette. || **2°** Par antiphrase, pot de chambre rempli d'ordures,... Mais, pour vous régaler, Du souci qui pour elle ici vous inquiète, Elle vous fait présent de cette cassolette.—Fi! cela sent mauvais, et je suis tout gâté, MOL. *l'Étour.* III, 12. || Quelle cassolette! Voilà une terrible cassolette! se dit en parlant d'une mauvaise odeur. || Autrefois, tombereau de gadouard qui, vidant les lieux, infectait les rues par où il passait. || **3°** Terme d'architecture. Vase de sculpture, qui paraît jeter des flammes ou de la fumée. On dit plus souvent pot-à-feu.

— HIST. XVIe s. Puis commença à asperger l'eaue qu'elle tenoit en la cassolite, *D. Flores de Grece*, f° XCI, dans LACURNE. Maintes sortes d'eaues distilées qu'elle mit dans une cassolite, *ib.*

— ÉTYM. Diminutif de *cassolle*; espagn. *cazoleta*.

† **CASSOLLE** (ka-so-l'), *s. f.* Réchaud pour chauffer la colle dans les papeteries.

— HIST. XVIe s. Battez-les, puis les mettez dedans une cassole sur le feu, PARÉ, XXV, 44.

— ÉTYM. Diminutif de *casse*, poêlon (voy. CASSE 2); espagn. *cazuela*. Paré emploie aussi *cassolle* dans le sens de boîte, alors il vient de *casse*, caisse.

1. **CASSON** (ka-son), *s. m.* Pain informe de sucre fin. Sucre en cassons.

— ÉTYM. *Casson* pour *caisson* (voy. ce mot): sucre ainsi appelé à cause des caisses où on le met.

† 2. **CASSON** (kà-son), *s. m.* Se dit des noyaux de cacao brisés. || Rognure de glaces. || Fragment de verre cassé.

— ÉTYM. *Casser*.

† 3. **CASSON** (kà-son), *s. m.* Voy. CALCIN.

CASSONADE (ka-so-na-d', et non castonade, prononciation condamnée par l'étymologie et par le bon usage, mais qui est encore celle de beaucoup de gens, et que Ménage notait, de son temps, comme aussi reçue que l'autre), *s. f.* Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

— HIST. XVIe s. Des succres, cassonades, miels, O. DE SERRES, 842. Pour la confiture liquide, la cassonade est meilleure que le sucre fin, ID. 851. Des cassonades, cette distinction sera faite, que de preferer la blanche à la noire, ID. 852.

— ÉTYM. *Casson* 1.

† **CASSOT** (ka-so), *s. m.* Terme de papeterie. Caisse à compartiments pour le triage des chiffons.

— ÉTYM. *Casse* 1.

CASSURE (kâ-su-r'), *s. f.* || **1°** L'endroit où l'objet est cassé. La cassure de ce corps est nette. || Aspect que présente une substance quelconque qui a été cassée. Cassure vitreuse, résineuse. || **2°** Fente qui se fait en travers d'une lame d'acier qu'on trempe.

— HIST. XIVe s. Metez la penne cassée endroit la cassure, dedens la fente, *Modus*, f° XCIV. Se vostre espervier a la teste d'aucunes de ses plumes quassées, si la mouliez tantost de vostre salive endroit la quasseure, *Ménagier*, III, 2. Peu après cette cacheure, il chut au lit, dont il morut, *Lettre de rémission*, dans RAYNOUARD. || XVIe s. Quand la foy est navrée, c'est comme si le bouclier d'un gendarme recevoit quelque casseure de la violence d'un coup, seulement jusqu'à estre faussé et non percé, CALVIN, *Instit.* 438. Fracture du crane se fait par contusion, c'est à dire cassure ou froissure de chose contondante, PARÉ, VIII, 1.

— ÉTYM. *Casser*; provenç. *cassadura, cachadura*; ital. *cassatura*.

† **CASTAGNEAU** (ka-sta-gnô), *s. m.* Nom vulgaire d'un poisson très-commun dans toute la Méditerranée (type du genre *chromis* de Cuvier).

† **CASTAGNETTE** (ka-sta-gnè-t'), *s. f.* Terme de commerce. Étoffe de soie, laine et fil.

CASTAGNETTES (ka-sta-gnè-t'), *s. f. plur.* Instrument d'origine espagnole, consistant en deux petites écailles d'ivoire ou de bois, creuses, qui, étant jointes ensemble par une petite corde et attachées aux poignets, sont battues l'une contre l'autre par un danseur avec les doigts de chaque main pour marquer ses mouvements et ses cadences. Une paire de castagnettes. Armée de castagnettes et d'effronterie, HAMILT. *Gram.* 9. Les Zingari allaient par troupes avec des tambours de basque et des castagnettes, VOLT. *Mœurs*, 104. Les castagnettes des bohémiens sont les cymbales des prêtres syriens, ID. *ib.* || Au singulier, la castagnette est un des deux petits morceaux de bois qui composent l'instrument.

— ÉTYM. Espagn. *castañetas*: ainsi dites de la ressemblance qu'on leur a trouvée avec des coques de châtaignes (voy. CHÂTAIGNE).

† **CASTAGNEUX** (ka-sta-gneû), *s. m.* Sorte d'oiseau de rivière (le petit grèbe).

— HIST. XVIe s. Sa grosseur est d'une petite sarcelle, de la couleur d'une chastaignette, dont il semble que la cause pourquoy on l'a nommé castaigneux est venue, BELON, *Ornith. Zoucet.*

† **CASTAGNOLE** (ka-sta-gno-l'), *s. f.* Terme de marine. Morceau de bois percé de deux trous et fixé sur les galères à chacune des ralingues de la tente. || Nom vulgaire d'un poisson sur les côtes de la Méditerranée.

— ÉTYM. Ital. *castagnolla*, nom du poisson.

† **CASTALIDES** (ka-sta-li-d'), *s. f. plur.* Nom donné aux Muses à cause de la fontaine de Castalie.

† **CASTALIE** (ka-sta-lie), *s. f.* Nom d'une fontaine de Béotie, consacrée aux Muses. Les eaux de Castalie, la poésie.

CASTE (ka-st'), *s. f.* || **1°** Chacune des tribus en lesquelles la société de l'Inde est partagée. Il y a quatre castes: les prêtres, les guerriers, les marchands et agriculteurs, les gens de condition servile, en sanscrit brahmanes, kshatria, vaisia, sûdra. || **2°** Par dénigrement, classe de la société, que l'on considère alors comme exclusive et fermée. L'esprit de caste. Il a les préjugés, les prétentions de sa caste. || **3°** Familièrement. Je ne le crains pas ni lui ni toute sa caste, c'est-à-dire ni les siens, ni les gens de son bord.

— REM. Caste, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1740.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *casta*, caste, proprement quelque chose de non mélangé; du latin *castus*, chaste (voy. CHASTE).

CASTEL (ka-stèl), *s. m.* S'est dit pour château. C'était un petit castel blanc qui se voyait de partout, ST-SIM. 40, 214. M. de Crac, dans son petit castel, titre d'une comédie de Collin d'Harleville. || Aujourd'hui terme familier et de plaisanterie. Vers son vieux castel, Ce noble mortel Marche en brandissant Un sabre innocent, BÉRANG. *Carabas.* J'ai une autre nièce que Mme Denis, qui se mêle aussi de jouer quelquefois la comédie dans son castel, VOLT. *Lett. Richelieu*, 18 sept. 1769.

— HIST. XIe s. N' i ad castel qui devant lui remaigne, *Chron. de Rol.* I. Les castiax fraiz [brisés], mainte cité brosée, *Ronc.* p. 33. || XIIe s. Et quant il li conquist casteals e herité, *Th. le mar.* 54. || XIIIe s. Et quant li empereres vit que il tenoient contre lui son castiel, se il en fust dolans et courechiés, ce ne fait pas à demander, H. DE VAL. XV. Es les vous venus au castel De Montoire, où il fist moult bel, *Fl. et Bl.* 361. Noz l'entendons des fortereces qui ne sont pas castiax, liquel sont apelé castel par la raison qu'il sont chief de le [la] conté, BEAUM. XIII, 19.

— ÉTYM. Autre forme de *château* (voy. ce mot).

† **CASTELANE** (ka-ste-la-n'), *s. f.* Sorte de prune verte.

† **CASTELLAN** (ka-stèl-lan), *s. m.* Nom donné autrefois en Pologne aux dignitaires qui venaient après les palatins.

— ÉTYM. *Castellum*, château.

† **CASTELOGNE** (ka-ste-lo-gn'), *s. f.* Terme de commerce. Couverture de laine pour les lits.

— ÉTYM. Dit, d'après Ménage, pour *Catalogne*, pays d'où venaient ces sortes de couvertures.

† **CASTICE** (ka-sti-s'), *s. m.* Indien né à Goa de père et de mère portugais.

— ÉTYM. *Caste*, dans le sens de sang non mélangé.

† **CASTILLAN, ANE** (ka-sti-llan, lla-n', *ll* mouillées), *adj.* Qui appartient à la Castille. Langue castillane, ou, substantivement, le castillan, la langue espagnole. || *S. m.* Castillan, monnaie d'or valant 6 fr. 42 c.

CASTILLE (ka-sti-ll', *ll* mouillées, et non ka-sti-ye), *s. f.* || **1°** Autrefois combat dans une lice. Il faut ranger dans cette espèce [de jeux] les joutes, les castilles, les pas d'armes, CHATEAUB. *Amér.* 81. || **2°** Aujourd'hui, terme familier qui se dit pour querelle, démêlé de peu d'importance. Chercher castille. Ils sont toujours en castille. Le soleil, en se levant, vit notre castille, et fut témoin comme elle me jeta un pot à la tête, *Francion*, liv. VII, p. 266. Avecque nous, si l'almanach ne ment, Les Castillans n'auront plus de castille; Même au printemps, on doit de leur séjour Nous envoyer avec certaine fille [la reine Marie-Thérèse] Les jeux, les ris, les grâces et l'amour, LA FONT. *Poésies mêlées*, XII.

— HIST. XVe s. Le roy s'en vint à Montferrant, Et puis fit faire une bastille, Auprès de Lormont accourant Pour à Bourdeaux faire castille, MARTIAL DE PARIS, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 151, dans LACURNE. Vous savez que le chevalier au daulphin et moy eusmes castille ensemble, *Perceforest*, t. III, f° 142, dans LACURNE. À la rescousse des deux chevaliers fut grosse la castille et grande, tant de l'une partie comme de l'autre, *ib.* t. IV, f° 82. Si vous requiers que vous me laissez paisible, ou, par la morbieu! je vous livrerai castille. LOUIS XI, *Nouv.* XXIII. Robin Paumier et icellui Thierry eurent grosse castille ensemble, DU CANGE, *catillare*. || XVIe s. Je prends noise ou castille, PALSGR. p. 767.

— ÉTYM. Espagn. *castillo*, petit château, de *ca-*

stellum (voy. CHÂTEAU): il désignait, dans les anciens tournois, des imitations de châteaux, de tours, etc. qu'on attaquait, et de là il a été conservé pour débat, querelle. Dans le XVIe siècle, on avait le verbe *se castiller* et l'adjectif *castilleux*.

CASTINE (ka-sti-n'), *s. f.* Pierre calcaire que l'on mélange au minerai de fer pour en faciliter la fusion. Les fourneaux y sont pour fondre la mine de fer avec l'aide d'une matière appelée castine, qui est une terre pierre, COQUILLE, *Hist. du Nivernais*, dans MENAGE.

— ÉTYM. Allem. *Kalkstein*, pierre à chaux, de *Kalk*, tiré du latin *calx* (voy. CHAUX), et *Stein*, pierre.

1. **CASTOR** (ka-stor), *s. m.* || **1°** Quadrupède mammifère de l'ordre des rongeurs, qui habite dans les lieux aquatiques, au nord de l'ancien et du nouveau continent. Le castor d'Europe se terre. Au Canada les castors construisent des digues et des habitations. Ils y construisent des travaux Qui des torrents grossis arrêtent le ravage, Et font communiquer l'un et l'autre rivage; L'édifice résiste et dure en son entier: Après un lit de bois est un lit de mortier; Chaque castor agit; commune en est la tâche; Le vieux y fait marcher le jeune sans relâche; Maint maître d'œuvre y court et tient haut le bâton; La république de Platon Ne serait rien que l'apprentie De cette famille amphibie, LA FONT. *Fabl.* X, 1. || **2°** Chapeau, drap, ras de castor, chapeau, drap, ras fait de poil de castor. Chacun ordonna que je prendrais la valeur d'un chapeau de castor sur les deniers de ma recette, *Francion*, LIV. VI, p. 223. || Un castor, un chapeau de poil de castor et, dans le langage familier, un chapeau quelconque, vieux, fripé, même un chapeau de femme. || Demi-castor, chapeau de poil de castor mélangé. Vous trouverez, dans les ballots de M. l'ambassadeur, un étui où il y a deux chapeaux pour vous, un castor fin et un demi-castor, RAC. *Lettres à son fils*, 22. || Fig. et familièrement. C'est un demi-castor, c'est un homme suspect.

— HIST. XVIe s. On mettra en l'oreille huile de castor [castoréum] ou de girofle, PARÉ, XV, 26. Prenez demie dragme de castor dissout en vin blanc, ID. XVIII, 57.

— ÉTYM. Κάστωρ, castor; du mot hébreu qui signifie musc; en persan moderne, *khaz*.

† 2. **CASTOR** (ka-stor), *s. m.* Terme d'astronomie. Belle étoile double des Gémeaux. || Castor et Pollux, nom donné au feu Saint Elme.

— ÉTYM. *Castor*, héros mythologique.

CASTORÉUM (ka-sto-ré-om'), *s. m.* Matière animale sécrétée par les glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor, de la femelle comme du mâle, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses, et qui est employée en médecine comme antispasmodique.

— HIST. XVIe s. Puis les oindrons d'huile laurin, de castoreum, et d'autres de pareil effet, PARÉ, XV, 65.

— ÉTYM. *Castor* 1.

† **CASTORIN**, *s. m.* Peaux de castorin, peaux d'un animal amphibie de l'Amérique méridionale.

CASTORINE (ka-sto-ri-n'), *s. f.* Étoffe de laine légère et soyeuse. Une redingote de castorine.

— ÉTYM. *Castor* 1.

CASTRAMÉTATION (ka-stra-mé-ta-sion), *s. f.* L'art de camper, surtout en parlant de l'antiquité. Traité de la castramétation des Romains.

— ÉTYM. *Castrametari*, camper, de *castra*, camp (voy. CHÂTEAU), et *metari*, mesurer (voy. MESURE).

CASTRAT (ka-stra; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie: des ka-stra-z habiles chanteurs), *s. m.* Homme qu'on a châtré dans l'enfance pour en faire un chanteur qui conserve une voix semblable à celle des enfants et des femmes. Voix de castrat. Y étiez-vous lorsque le castrat Cafarielli nous jetait dans le ravissement? DIDER. *S. l. caract.*

— ÉTYM. Ital. *castrato;* de *castratus*, de *castrare* (voy. CHÂTRER).

CASTRATION (kas-tra-sion), *s. f.* || **1°** Terme de chirurgie. Opération par laquelle on châtre un homme, un animal. Les moyens de guérir la lèpre, entre lesquels on sera sans doute étonné de trouver la castration, DIDER. *Lett. s. l. chirur.* || Les chirurgiens appellent aussi castration l'ablation d'un seul des testicules affecté de tumeur: de là la distinction de la castration en complète et incomplète. || **2°** Terme de botanique. Opération par laquelle on empêche une plante de produire des semences.

— HIST. XVIe s. La voix après la castration est plus gresle, PARÉ, VI, 18.

— ÉTYM. Provenç. *castracio;* espagn. *castracion;* ital. *castrazione;* de *castrationem*, de *castrare* (voy. CHÂTRER).

CASUALITÉ (ka-zu-a-li-té), *s. f.* Qualité, condition de ce qui est casuel.

— HIST. XVIe s. Roole attesté des amendes et autres casualités [profits accidentels] escheutes aux dits offices, *Nouv. coustumier génér.* t. II, p. 1129.

— ÉTYM. Bas lat. *casualitas*, de *casualis*, casuel.

† **CASUARINE** (ka-zu-a-ri-n'), *s. f.* Nom d'un arbre des Indes orientales et de la Nouvelle-Hollande dont le bois est très-dur.

CASUEL, ELLE (ka-zu-èl, è-l'), *adj.* || **1°** Qui dépend des cas, des accidents. L'événement en est casuel, BOSS. *Imp.* 3. Les choses morales, si compliquées, si casuelles, si changeantes, FONTEN. *Bernoulli.* Ces jardins, ces campagnes, que vous tenez de moi, sont choses casuelles, DIDER. *Essai s. Claude et Néron.* Sans cette condition [qu'il n'y aurait pas d'impôt sur les rentes], les prêteurs n'auraient pas fait une disposition si casuelle de leurs capitaux, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, 254. || **2°** Droits casuels, profits fortuits, dans les fiefs, comme le droit d'aubaine, les lods et ventes, etc. || Parties casuelles, droits et revenus éventuels; et le bureau même où l'État faisait percevoir ces droits. Trésorier des parties casuelles. Charge vacante aux parties casuelles, charge qui vaquait au profit du roi. Emplois casuels, emplois révocables. Charges casuelles, charges non héréditaires. || **3°** *S. m.* Le casuel, le gain, le revenu casuel, par opposition à gain, revenu fixe. De quelque valeur que soient les cures tant en fonds qu'en casuel, BOSS. *Lett. quiét.* 84.

— REM. Depuis quelque temps l'usage s'est introduit de donner à *casuel* le sens de fragile: la porcelaine est casuelle. Mais rien, ni dans l'étymologie, ni dans l'emploi ancien, ne justifie cette acception qui doit être évitée.

— HIST. XVIe s. Il advient souvent, par casuelle rencontre, des accidents du tout semblables les uns aux autres, AMYOT, *Sertor.* 1. Quand ils veulent injurier quelqu'un, ils ne s'attachent point aux marques exterieures du corps, ny aux choses casuelles de la fortune, ID. *Com. il faut lire les poët.* 54. N'estant en ce mesnage, qu'accessoire ou parties casuelles, les fruits que ces arbres donnent, O. DE SERRES, 787.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *casual;* ital. *casuale;* de *casualis*, de *casus*, chute, accident, cas (voy. CAS).

CASUELLEMENT (ka-zu-è-le-man), *adv.* D'une manière casuelle.

— HIST. XVIe s. Il perdit la veue, non que la fortune l'eust ainsi casuellement oultragé, ny.... AMYOT, *Timol.* 49. La medecine traitte casuellement et par accident, que c'est que maladie, et la musique, que c'est que faulx accord, ID. *Démétr.* 1. Aussi ne sont-ce point matieres qu'il ne soit pas permis d'ignorer et d'en parler casuellement et temerairement, MONT. II, 99. Tresor trouvé casuellement en lieu public appartient pour la moitié au seigneur haut justicier et pour l'autre moitié à celuy qui l'a trouvé, *Nouveau coustumier gén.* t. II, p. 1050.

— ÉTYM. *Casuelle*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

CASUISTE (ka-zui-st'), *s. m.* Théologien qui s'applique à résoudre les cas ou les difficultés de conscience par les règles de la raison et du christianisme. Si les Jésuites n'avaient que des casuistes relâchés, ils ruineraient leur principal dessein qui est d'embrasser tout le monde, puisque ceux qui sont véritablement pieux cherchent une conduite plus sûre; mais comme il n'y en a pas beaucoup de cette sorte, ils n'ont pas besoin de beaucoup de directeurs sévères pour les conduire; ils en ont peu pour peu; au lieu que la foule des casuistes relâchés s'offre à la foule de ceux qui cherchent le relâchement, PASC. *Prov.* 5. Le christianisme est bien différent dans les livres saints et dans les casuistes, PASC. *J.-C.* 13. Le meilleur de tous les casuistes est la conscience, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Comme il y a un nombre infini d'actions équivoques, un casuiste peut leur donner un degré de bonté qu'elles n'ont point, en les déclarant bonnes, MONTESQ. *Lett. pers.* 57. || Par extension. L'amour a des casuistes D'avis fort différents dans sa religion: Il a ses Escobars, il a ses jansénistes, CHAULIEU, *Ép. à Lafare*, 1703.

— ÉTYM. Espagn. *casuista;* ital. *casista;* de *casus*, cas de conscience (voy. CAS). Il est écrit deux fois *casuite* dans Thiers, *Superstitions*, *préface*, éd. de 1697. Nous voyons par la 8e *réflexion critique* de Boileau *sur Longin* que Perrault écrivait toujours *casuite;* Boileau lui reproche cette orthographe et dit qu'il faut écrire et prononcer *casuiste*.

† **CASUISTIQUE** (ka-zui-sti-k'), *s. f.* Partie de la théologie morale qui s'occupe des cas de conscience.

— ÉTYM. *Casuiste*.

† **CASUISTIQUER** (ka-zui-sti-ké), *v. n.* Faire le casuiste; discuter des cas de conscience.

† **CASULAIRE**, *adj.* Régime casulaire, dit aujourd'hui cellulaire (de *casa*, case, loge).

CATACHRÈSE (ka-ta-krè-z'), *s. f.* || **1°** Trope par lequel un mot détourné de son sens propre est accepté dans le langage commun pour signifier une autre chose qui a quelque analogie avec l'objet qu'il exprimait d'abord; par exemple, une langue, parce que la langue est le principal organe de la parole articulée; une glace, grand miroir, parce qu'elle est plane et luisante comme la glace d'un bassin; une feuille de papier, parce qu'elle est plate et mince comme une feuille d'arbre. C'est aussi par catachrèse qu'on dit: ferré d'argent; aller à cheval sur un bâton. Poussez à Marcassus, poussez à Marcellus l'antithèse, l'hypotypose, la catachrèse, P. L. COUR. I, 120. || **2°** Terme de musique. Dissonance dure et inusitée.

— ÉTYM. Κατάχρησις, abus, de κατὰ, contre, et χρῆσις, usage.

CATACLYSME (ka-ta-kli-sm'), *s. m.* || **1°** Terme didactique. Grande inondation, et, particulièrement, le déluge universel de la Bible, ou autres déluges dont parlent les géologues. || **2°** Fig. Désastre, et surtout bouleversement dans un État, dans une société. C'est un vrai cataclysme.

— HIST. XVIe s. Avant le general cataclisme advenu du temps de Noé, DES ACCORDS, *Bigarr. Invention des lettres.*

— ÉTYM. Κατακλυσμὸς, de κατὰ, sur, et κλυσμὸς, action de mouiller (voy. CLYSTÈRE).

† **CATACLYSMIQUE** (ka-ta-kli-smi-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui dépend d'un cataclysme. Un transport cataclysmique de galets de granite.

— ÉTYM. *Cataclysme*.

† **CATACLYSMOLOGIE** (ka-ta-kli-smo-lo-jie), *s. f.* Histoire des cataclysmes.

— ÉTYM. *Cataclysme*, et λόγος, traité.

† **CATACOI** ou **CATACOUA** (ka-ta-kou-a), *s. f.* Forme populaire pour dire un catogan.

CATACOIS (ka-ta-koi), *s. m.* Terme de marine. Voy. CACATOIS.

CATACOMBES (ka-ta-kon-b'), *s. f. pl.* || **1°** Lieux souterrains, près de Rome, qui étant d'anciennes carrières de pouzzolane, servirent pour la sépulture des esclaves, et où les chrétiens se cachèrent ensuite pendant les persécutions et enterrèrent aussi leurs morts. Supposons que l'un de ces hommes vénérables sortant tout à coup de ces catacombes antiques où sa cendre est confondue avec celle de tant de martyrs.. MIRABEAU, *Collection*, t. V, 300. || **2°** Par extension, toute espèce de vastes excavations souterraines où sont réunis des débris mortuaires. Paris est en partie bâti sur des catacombes qui furent des carrières.

— ÉTYM. Provenç. *cathacumba;* espagn. *catacumba;* ital. *catacomba;* du bas-lat. *catacumba*, dont l'origine est incertaine. On y voit d'ordinaire la préposition κατὰ, et: 1° *cymba*, bateau, parce qu'il y avait près des catacombes de Rome une station pour les bateaux; 2° *tumba*, altéré en *cumba:* le lieu aux tombes; et 3° *comba*, vallée, fosse: le lieu aux fosses. Au contraire Diez voit dans *cata* le bas-latin *catare*, voir, regarder, qui se trouve dans *catafalque*, dans *châlit* (voy. ces mots), et soit *tumba* (on trouve en effet dans des textes espagnols *catatumba*, et dans le dialecte milanais, *catatomba*), soit *comba* (voy. COMBE); de sorte que *catacombes* signifierait tombes ou fosses que l'on va voir, que l'on visite. Ce qui est le plus probable, c'est l'étymologie la plus directe, de κατὰ, en, et κύμβη ou κύμβος, dont le sens propre est cavité; mot composé qui, à la vérité, n'est pas dans le grec littéral, mais qui a pu se former dans le grec non écrit.

† **CATACOUA**. Voy. CATACOI.

CATACOUSTIQUE (ka-ta-kou-sti-k'), *s. f.* Terme de physique. Partie de l'acoustique qui a pour objet les sons réfléchis ou les effets des échos. || *Adj.* Qui a rapport à la catacoustique.

— ÉTYM. Κατακουστικὸς, de κατὰ, contre, indiquant réflexion, et *acoustique*.

CATADIOPTRIQUE (ka-ta-di-o-ptri-k'), *adj.* || **1°** Terme de physique. Épithète donnée à certains instruments d'optique qui réunissent les effets combinés de la réflexion et de la réfraction. || **2°** *S. f.* Partie de l'optique qui a pour objet les effets réunis de la lumière réfléchie et réfractée.

— ÉTYM. Κατὰ, contre, indiquant réflexion, et *dioptrique*.

CATADOUPE (ka-ta-dou-p') ou **CATADUPE** (ka-

ta-du-p'), s. f. Chute d'un fleuve. Vous savez que mes catadoupes ou cataractes [du Nil] font une chute merveilleuse de toutes mes eaux, FÉN. XIX, 81.

— HIST. XVIe s. Le physetere jetoit eaue à pleins tonneaux comme si fussent les catadupes du Nil en Ethiopie, RAB. *Pant.* IV, 34.

— ÉTYM. Κατάδουπα, de κατὰ, et δουπεῖν, faire du bruit.

CATAFALQUE (ka-ta-fal-k'), *s. m.* Estrade élevée, par honneur, au milieu d'une église, pour recevoir le cercueil ou la représentation d'un mort. La mort a prêté le catafalque d'un empereur romain à la dépouille d'un Tartare, CHATEAUBR. *Génie* IV, II, 3.

— ÉTYM. Ital. *catafalco*; bas-lat. *catafaltus*, *cadafaldus*, *cadafale*, *cadafallus*, *cadaphallus*, *escafallus*. *Cata* est selon Ducange le bas-latin *catus*, machine de guerre, appelée *chat* d'après l'animal; et selon Diez *catare*, voir, regarder; du reste, finalement, ces deux étymologies se confondent, vu que *catus*, chat, et *catare*, regarder, ont le même radical. Reste *falco*, qui, vu les variantes du bas-latin où le *p* se montre, ne peut être que le mot germanique *balk* (voy. BALCON). *Catafalque* est le même que *échafaud* (voy. ce mot).

† **CATAGLOTTISME** (ka-ta-glo-ti-sm'), *s. m.* Terme de littérature ancienne. Emploi de mots recherchés.

— ÉTYM. Καταγλωττισμὸς, de κατὰ, indiquant recherche, et γλῶσσα, mot, langue (voy. GLOSE).

† **CATAGMATIQUE** (ka-ta-gma-ti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Propre à favoriser la consolidation des fractures.

— ÉTYM. Κάταγμα, fracture, de κατάγνυμι, κατάγω, κατάγσω, casser.

1. **CATAIRE** (ka-tê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Plante labiée d'une odeur aromatique, forte, mais peu agréable, qui attire les chats (*nepeta cataria, L.*).

— ÉTYM. Bas-lat. *catus*, chat (voy. CHAT).

† 2. **CATAIRE** (ka-tê-r'), *adj.* Terme de médecine. Frémissement cataire, frémissement semblable au murmure du chat et qu'on entend, par l'auscultation, dans certaines maladies du cœur.

— ÉTYM. Bas-lat. *catus*, chat (voy. CHAT).

† **CATALAN, ANE** (ka-ta-lan, la-n'), *adj.* Qui appartient à la Catalogne. La langue catalane, ou, substantivement, le catalan, langue parlée dans la Catalogne, qui est un des idiomes romans et qui a les plus grandes affinités avec l'ancien provençal. || *S. m.* Nom d'aventuriers, la plupart catalans, qui se rendirent fameux en Asie durant le XIVe siècle.

† **CATALANE** (ka-ta-la-n'), *s. f.* Terme de métallurgie. Forge à la catalane, bas fourneau dans lequel s'opère l'affinage immédiat du minerai de fer.

— ÉTYM. *Catalan*, nom des habitants de la Catalogne.

CATALECTES (ka-ta-lè-kt'), *s. m. plur.* Recueil de fragments, de morceaux détachés.

— ÉTYM. *Catalecta*, de κατάλεκτα, de κατὰ, et λεκτὸς, choisi, de λέγειν, choisir, cueillir, le même que le latin *legere* (voy. LIRE).

CATALECTIQUE (ka-ta-lè-kti-k'), *adj.* Vers catalectique, vers grec ou latin auquel manque une syllabe.

— ÉTYM. Καταληκτικὸς, de κατὰ, dans, et ληκτικὸς, qui finit, de λήγειν, finir, cesser.

CATALEPSIE (ka-ta-lè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie caractérisée par l'aptitude qu'ont les membres, et même le tronc, à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement ou celles qu'on parvient à leur faire prendre.

— HIST. XVIe s. Et si les dites vapeurs montent jusqu'au cerveau, causent epilepsie, catalepsie, qui est quand tout le corps demeure roide et froid, et en mesme figure qu'il estoit auparavant que tomber en tel mal, les yeux ouverts, sans voir et sans ouyr, PARÉ, XVIII, 52.

— ÉTYM. Κατάληψις, de κατὰ, dans, et λῆψις, prise, de λαμβάνειν, prendre, ayant même radical que λῆμμα (voy. LEMME).

CATALEPTIQUE (ka-ta-lè-pti-k'), *adj.* Terme de médecine. Atteint de catalepsie; qui a rapport à la catalepsie. || *S. m. et f.* Un, une cataleptique.

— ÉTYM. Voy. CATALEPSIE.

CATALOGUE (ka-ta-lo-gh'), *s. m.* Liste d'inscription dans un registre. Le catalogue alphabétique, par ordre de matières, d'une bibliothèque, d'un libraire. Une nouvelle étoile qui parut de son temps [Hipparque] lui fit entreprendre un catalogue de ces astres pour mettre la postérité en état de reconnaître les changements que le spectacle du ciel pourrait éprouver, LA PLACE, *Exp.* V, 2. || Fig. et familièrement. Rayez cela de votre catalogue, ne croyez pas cela, ou n'y comptez pas. Inscrivez cela sur votre catalogue, apprenez cela et souvenez-vous-en. Le catalogue de ses tribulations, la série, la kyrielle. || Le grand catalogue, les maris trompés. Voilà tout fait et tout formé Un époux du grand catalogue, LA FONT. *Cand.*

— HIST. XVIe s. Et qui voudroit conter ceux qui font naufrage sous ceste esperance, le catalogue en seroit grand, LANOUE, 181.

— ÉTYM. Provenç. *cathalogue*; espagn. et ital. *catalogo*; de *catalogus*; de κατάλογος, de κατὰ, et λόγος, inscription, ordre, arrangement (voy. LOGIQUE).

† **CATALOGUÉ, ÉE** (ka-ta-lo-ghée, ghée), *part. passé.* Les livres catalogués par les employés de la bibliothèque.

† **CATALOGUEMENT** (ka-ta-lo-ghe-man), *s. m.* Action de cataloguer; le résultat de cette action. Le cataloguement de cette bibliothèque.

† **CATALOGUER** (ka-ta-lo-ghé), *v. a.* Inscrire un livre, un article dans le catalogue. || Arranger, mettre par classes.

— ÉTYM. *Catalogue.*

† **CATALOGUEUR** (ka-ta-lo-gheur), *s. m.* Celui qui rédige un catalogue.

CATALPA (ka-tal-pa), *s. m.* Terme de botanique. Arbre d'agrément (*bignonia catalpa, L.*), originaire de la Caroline, à fleurs d'un beau blanc ponctué de rouge et disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux. Un monticule planté d'orangers, de chênes verts et de catalpas, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 10. Près du lieu où parlait le vieillard, se voyait un catalpa à tronc noueux, ID. *Natchez*, I, 76. || Une autre espèce dite chêne noir d'Amérique (*catalpa longissima, Sims.*) a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et qui est recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

† **CATALYSE** (ka-ta-li-z'), *s. f.* Terme de chimie. Phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui, sans lui, resteraient inactives. Ainsi le platine très-divisé transforme l'alcool en acide acétique par absorption de l'oxygène atmosphérique, sans subir lui-même aucun changement.

— ÉTYM. Κατάλυσις, dissolution, de κατὰ, et λύσις, action de délier.

† **CATALYSER** (ka-ta-li-zé), *v. a.* Terme de chimie. Décomposer par catalyse.

— ÉTYM. *Catalyse.*

† **CATALYTIQUE** (ka-ta-li-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport à la catalyse.

— ÉTYM. Voy. *catalyse.*

† **CATALYTIQUEMENT** (ka-ta-li-ti-ke-man), *adv.* A la façon de la catalyse.

† **CATAMÉNIAL, ALE** (ka-ta-mé-ni-al, a-l'), *adj.* Terme de physiologie. Qui a rapport aux menstrues. Flux cataménial. Les phénomènes cataméniaux.

— ÉTYM. Καταμήνια, menstrues, de κατὰ, par, et μὴν, mois (voy. MOIS).

† **CATAPAN** (ka-ta-pan), *s. m.* Officier des empereurs grecs en Italie. Les empereurs d'Orient gouvernaient la Pouille et la Calabre par un catapan, VOLT. *Mœurs*, 39.

— HIST. XIIIe s. Et asavoir ne je ne catepon ne li autre mi sergent, DU CANGE, *catapanus.*

— ÉTYM. Bas-lat. *catapanus*, *catepanus*, *catipanus*, du grec κατεπάνω τῶν ἀξιωμάτων, préposé aux dignités, de κατὰ, sur, et ἐπάνω, en haut, composé de ἐπι et ἄνω.

† **CATAPASME** (ka-ta-pa-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Poudre dont on saupoudre une partie du corps pour remplir quelque indication.

— ÉTYM. Κατάπασμα, de κατὰ, et πάσσειν, saupoudrer.

† **CATAPÉTALE** (ka-ta-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont les pétales sont soudés avec les étamines.

— ÉTYM. Κατὰ, en, et *pétale.*

† **CATAPHASE** (ka-ta-fa-z'), *s. f.* Terme de logique ancienne. Affirmation. Se disait par opposition à apophase.

— ÉTYM. Κατάφασις, de κατὰ, contre, et φημὶ, dire (voy. FABLE).

† **CATAPHONIQUE** (ka-ta-fo-ni-k'), *s. f.* Terme didactique. Branche de la physique qui traite de la réflexion du son.

— ÉTYM. Κατὰ, contre, et φωνὴ, voix.

† **CATAPHORA** (ka-ta-fo-ra), *s. m.* Terme de médecine. Assoupissement sans fièvre ni délire.

— ÉTYM. Καταφορά, sommeil comateux; proprement, action de jeter en bas, de κατὰ, en bas, et φέρειν, porter.

† **CATAPHRACTE** (ka-ta-fra-kt'), *s. m.* Nom d'une armure de fer qui couvrait le corps tout entier, et qui, en usage d'abord chez les Asiatiques, passa chez les Grecs et les Romains. || Nom d'un vaisseau de guerre chez les anciens, long et ponté.

— ÉTYM. Voy. CATAPHRACTÉ.

† **CATAPHRACTÉ, ÉE** (ka-ta-fra-kté, tée), *adj.* || 1° Terme d'art militaire ancien. Qui est muni d'une armure défensive complète. || 2° Terme de zoologie. Qui a le corps enveloppé d'une cuirasse.

— ÉTYM. Καταφράκτης, cuirasse, de κατὰ, à, et φράσσειν, garnir, couvrir.

† **CATAPHRYGIEN** (ka-ta-fri-jiin), *s. m.* Nom d'hérétiques du IIe siècle de l'ère chrétienne qui, rejetant les anciens prophètes, disaient que l'Esprit-Saint avait été donné non aux apôtres mais à eux.

— ÉTYM. *Cataphrygæ*, parce qu'ils avaient leur siége en Phrygie.

CATAPLASME (ka-ta-pla-sm'; la prononciation ca-ta-plâ-me, qu'on entend quelquefois, est rejetée par l'usage), *s. m.* || 1° Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres ou de farines cuites soit avec de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes, ou avec du lait. Cataplasme, Dieu sait! les gens n'ont point de honte De faire aller le mal toujours de pis en pis, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || Terme d'horticulture. Préparation de bouse de vache et de terreau gras pour recouvrir les plaies des arbres, dite vulgairement onguent de saint Fiacre. || 2° Fig. Cela est un cataplasme, se dit en parlant de quelque chose qui adoucit, compense, répare. || Cataplasme de Venise, un coup sur la joue, un soufflet, dans LE ROUX, *Dict. comique.* || Populairement. C'est un bon cataplasme pour l'estomac, se dit d'un aliment à la fois épais et doux, comme une purée, une soupe épaisse.

— HIST. XVIe s. Ils sont faits de farine et poudre meslées et incorporées avec jus ou autre chose humide; tels emplastres doivent plustost estre appelés onguens durs ou cataplasmes qu'emplastres, PARÉ, XXV, 27. Les cataplasmes sont faits de racines, fueilles, fruits, fleurs, semences des herbes, jus d'icelles, huiles, axonges, moelles, farines, resines: desquels les uns sont cuits, les autres cruds, ID. XXV, 28.

— ÉTYM. Génev. *cataplâme*; picard, *catapleume*, du latin *cataplasma*, du grec κατάπλασμα, de κατὰ sur, et πλάσμα, application, de πλάσσειν, appliquer former (voy. PLASTIQUE).

† **CATAPLECTIQUE** (ka-ta-plè-kti-k'), *adj.* Qui a rapport à la cataplexie.

† **CATAPLEXIE** (ka-ta-plè-ksie), *s. f.* Terme de pathologie. Perte subite du sentiment.

— ÉTYM. Κατάπληξις, de κατὰ, et πλήσσειν, frapper (comp. PLAIE).

† **CATAPTOSE** (ka-ta-pto-z'), *s. f.* Terme de médecine. Chute subite du corps, dans une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

— ÉTYM. Κατάπτωσις, de κατὰ, et πτῶσις, chute.

† **CATAPUCE** (ka-ta-pu-s'), *s. f.* Nom vulgaire de l'euphorbe épurge.

CATAPULTE (ka-ta-pul-t'), *s. f.* Machine de guerre dont les anciens se servaient pour lancer des pierres ou des traits.

— HIST. XVIe s. Il inventa art et moyen de battre et desmolir forteresses et chasteaux par machines et tormens bellicques, beliers, balistes, catapultes, RAB. *Pant.* IV, 61.

— ÉTYM. *Catapulta*, de καταπέλτης, de κατὰ, contre, et πάλλειν, lancer, de même radical que le latin *pellere* (voy. POUSSER).

1. **CATARACTE** (ka-ta-ra-kt'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Sorte de herse placée aux portes des villes. || 2° *Au plur.* En style biblique, portes ou écluses qui sont supposées retenir les eaux célestes. Il ouvrit les cataractes du ciel, MASS. *Pan. St Franc.* || 3° Chute d'une grande rivière qui se précipite de haut. Les cataractes du Nil. Le Rhin a deux cataractes. Sur la terre, les rochers laissèrent tomber des cataractes, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 4. || Fig. Lâcher les cataractes, laisser déborder sa colère, son indignation. || 4° Appareil qui, dans les machines à vapeur à simple effet, sert à régler le mouvement. || 5° Terme hydraulique. La différence de hauteur du niveau des eaux d'amont d'un pont au niveau d'aval des eaux du même pont.

— SYN. CATARACTE, CASCADE. Ce qui distingue la cataracte de la cascade, c'est que celle-ci ne s'applique qu'aux ruisseaux, aux torrents, en un mot aux petits cours d'eau. D'ordinaire aussi la cascade tombe de rocher en rocher, au lieu que, dans la

cataracte, l'eau se précipite seulement d'un lieu très-élevé en un bas-fond.

— HIST. XVIe s. Un jour, elevant mon luminaire, j'apperceus les cataractes du ciel ouvertes, *Roman d'Alector*, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *cataracta*, bonde, vanne; ital. *caterata;* du latin *cataracta*, *cataractes;* du grec καταράκτης, écluse, de καταράσσειν, faire irruption en bas, de κατὰ, en bas, et ῥάσσειν ou ῥήσσειν, rompre (voy. RHAGADE, et comp. ROMPRE). Étymologiquement, la *cataracte* est l'engin qui, rompant avec force, bouche un pertuis; on a passé sans peine du sens de cet engin à celui de chute d'eau.

2. CATARACTE (ka-ta-ra-kt'), *s. f.* Terme de chirurgie. Opacité du cristallin ou de sa membrane, ou de la couche de Morgagni, opacité qui empêche les rayons lumineux de parvenir jusqu'à la rétine, et qui cause ainsi la perte de la vue. On opère la cataracte par extraction ou par abaissement ou par broiement : on extrait la cataracte en incisant la cornée et faisant sortir le cristallin; on l'abaisse en perçant le sclérotique derrière la cornée et abaissant le cristallin; on la broie en perçant la cornée avec une aiguille et broyant le cristallin. On a dit aussi abattre la cataracte pour l'abaisser. L'aveugle-né à qui M. de Réaumur vient de faire abattre la cataracte, DIDER. *Lett. s. l. aveugl.*

— HIST. XVIe s. Abattre une cataracte, PARÉ, *Introd.* 2. Cataracte ou coulisse : c'est une concretion d'humeur entre la cornée et l'humeur crystalin; quand elle couvre la prunelle ou vient à s'endurcir en l'uvée, elle est appellée maille, taye, bourgeon, ID. XV, 5.

— ÉTYM. Bas-lat. *cataracta*, *cataractus*, cataracte de l'œil et clôture. *Cataracte ou coulisse*, dit Paré : c'est en effet du sens de clôture, de coulisse qui ferme, que le mot *cataracte* (voy. le précédent) a passé au sens d'opacité du cristallin.

CATARACTÉ, ÉE (ka-ta-ra-kté, ktée), *adj.* Terme de chirurgie. Affecté de la cataracte. Un œil cataracté. Un homme cataracté des deux yeux.

— ÉTYM. *Cataracte* 2.

† **CATARACTER (SE)** (ka-ta-ra-kté), *v. réfl.* Être affecté de cataracte, en parlant de l'œil. Les yeux de ce malade se sont cataractés rapidement.

CATARRHAL, ALE (ka-ta-ral, ra-l'), *adj.* Terme de médecine. De la nature du catarrhe. Des accidents catarrhaux.

— ÉTYM. *Catarrhe.*

CATARRHE (ka-ta-r'), *s. m.* Terme de médecine. Flux morbide par une membrane muqueuse. Catarrhe pulmonaire, vésical, utérin. || Dans le langage ordinaire, gros rhume.

— HIST. XVe s. Le mal du Roy [Charles VIII] fut un caterre ou apoplexie, COM. VIII, 20. || XVIe s. Le mauldissez, comme Cain filz d'Adam, Et rengregez d'ung si rudde caterre, Que abismé soit au centre de la terre, J. MAROT, V, 64. Ceux du chasteau si lourdement tiroient, Qu'il n'estoit tour qui ne vensist par terre : Lors Genevoys, doubtans que ce quaterre Tumbast sur eulx, tindrent leur consistoire, ID. V, 29. Apostemes, catherres, fluxions, PARÉ, IX, 2e *disc.* Aucuns l'appellent descente, rhume ou catarre, parce que le nom de goute est odieux, ID. XXI, 1.

— ÉTYM. Berry, *caterre;* provenç. *catar;* espagn. et ital. *catarro;* de *catarrhus*, de κατάῤῥοος, de κατὰ, en bas, et ῥεῖν, couler (voy. RHUME); tout le XVIIe siècle a prononcé *caterre;* Chifflet en fait la remarque expresse.

CATARRHECTIQUE (ka-ta-rrè-kti-k'), *adj.* Terme d'ancienne médecine. Qui a la vertu de rompre, de dissoudre.

— ÉTYM. Καταῤῥηκτικὸς, de κατὰ, et ῥήσσειν, rompre.

CATARRHEUX, EUSE (ka-ta-reû, reû-z'), *adj.* Terme de médecine. Sujet aux catarrhes. La mort vient de saisir le vieillard catarrheux, BOIL. *Épit.* V. La fièvre au minois catarrheux, VOLT. *Épître* XXXII. || Quelquefois employé comme catarrhal. Une épidémie catarrheuse.

— HIST. XVIe s. Ne plus ne moins que par une toux continuelle il contracte en son ame une disposition ulcereuse et catarreuse, AMYOT, *Comm. refrener la colere*, 34. Cette couleur et ce teinct vous presagent quelque defluxion catarrheuse, MONT. II, 212.

— ÉTYM. *Catarrhe.* On disait *catereux* au XVIIe siècle. Elle n'a pas seize ans, et vous êtes fort vieux; Elle se porte bien, vous êtes cathereux, REGNARD, *Fol. amour.* II, 2.

† **CATARRHININ** (ka-ta-rri-nin), *s. m.* Les catarrhinins, nom donné aux singes de l'ancien monde, à cause qu'ils ont les narines rapprochées et la cloison du nez très-mince.

— ÉTYM. Κατὰ, contre, et ῥὶν, nez.

† **CATARTISME** (ka-tar-ti-sm'), *s. m.* Terme de chirurgie. Ancien synonyme de réduction, en parlant des luxations et des fractures.

— ÉTYM. Καταρτισμὸς, de κατὰ, et ἀρτίζω, disposer.

† **CATASTASE** (ka-ta-sta-z'), *s. f.* || 1° Terme de littérature ancienne. Partie d'une pièce de théâtre où le nœud de l'intrigue est dans toute sa force. || 2° Terme de médecine. Constitution de l'année par rapport aux maladies. || Peu usité.

— ÉTYM. Κατάστασις, constitution, de κατὰ, en, et στάσις, action de fixer (voy. STASE).

† **CATASTATIQUE** (ka-ta-sta-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Maladies catastatiques, maladies qui règnent spécialement pendant une catastase, c'est-à-dire pendant certains états atmosphériques.

— ÉTYM. *Catastase.*

CATASTROPHE (ka-ta-stro-f'), *s. f.* || 1° Renversement, grand malheur, fin déplorable. Ce tremblement de terre fut une épouvantable catastrophe. Nous touchons à la catastrophe. La vie de Jules César se termina par une étrange catastrophe. Allons voir allumer le bûcher d'Hercule, et représenter sa catastrophe sur le mont Œta, D'ABLANC. *Lucien*, t. II, *Amours*, dans RICHELET. || 2° Par extension, le dernier et principal événement d'une tragédie, d'un drame. Catastrophe habilement préparée. Le poëme tragique vous mène par les larmes, par les sanglots, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises et par l'horreur, jusqu'à la catastrophe, LA BRUY. I.

— HIST. XVIe s. La fin et catastrophe de la comedie approche, RAB. *Pant.* IV, 27. Tout le parcours de cette concion fut un amas bien choisi de lieux communs, la catastrophe tombant sur les decimes et franchises de l'eglise, et achevant par specieuses protestations, D'AUB. *Hist.* I, 107. Pour catastrophe et closture de l'enter, convient affermir, au nouveau ente, des paisseaux pour.... O. DE SERRES, 664.

— ÉTYM. Καταστροφὴ, retour, tournure, issue, de κατὰ, sur, et στροφὴ, tour (voy. STROPHE).

† **CATAU** (ka-tô), *s. f.* Fille de ferme ou d'auberge. || Fille malpropre et de mauvaise vie.

— ÉTYM. Abréviation populaire de *Catherine.*

† **CATÉCHÈSE** (ka-té-chè-z'), *s. f.* Instruction orale sur les choses de l'Église, par demandes et par réponses. Le lait que cet auteur interprète la catéchèse [dit être la catéchèse], BOSS. *Nouv. myst.* 17. Eusèbe dit qu'Origène faisait des catéchèses, et il appelle le lieu où il faisait ses instructions, son école, FÉN. II, 130.

— ÉTYM. Κατήχησις, instruction, de κατὰ, contre, et ἦχησις, bruit, retentissement, de ἠχεῖν, faire du bruit (voy. ÉCHO) : mot à mot, bruit alternatif (par demandes et par réponses).

† **CATÉCHÈTE** (ka-té-chè-t'), *s. m.* Celui qui fait la catéchèse. || Nom, dans quelques églises des premiers temps, d'un certain ordre d'instructeurs.

† **CATÉCHÉTIQUE** (ka-té-ché-ti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la catéchèse, et, en général, à l'enseignement oral. Ces studieux jeunes gens s'efforçaient de traduire en paroles catéchétiques les paroles brillantes, semées naguère d'une chaire plus élevée, COURNOT, *Discours*, *Revue de l'instruction publique*, 22 nov. 1860.

† **CATÉCHISATION** (ka-té-chi-za-sion), *s. f.* Action de catéchiser.

CATÉCHISÉ, ÉE (ka-té-chi-zé, zée), *part. passé.* Les infidèles catéchisés par de fervents apôtres. || Familièrement. Voilà un gaillard fraîchement catéchisé, c'est-à-dire il ne sait son rôle que depuis peu, il le joue mal, on ne lui a pas assez fait la leçon. || Ah! c'est un nouveau catéchisé, il n'y a zèle que de nouveau catéchisé, c'est-à-dire cet homme, ayant changé de parti, agit sans retenue pour donner des gages.

CATÉCHISER (ka-té-chi-zé), *v. a.* || 1° Initier à la foi chrétienne. Catéchiser les infidèles, les ignorants, les enfants. Leur législateur [des évêques] fut un pauvre qui catéchisa des pauvres, VOLT. *Mœurs*, 12. || 2° Fig. Donner à quelqu'un toutes les raisons qu'on peut imaginer pour qu'il croie ou fasse quelque chose. Vous avez beau me catéchiser, je n'en croirai, je n'en ferai rien. || 3° Styler quelqu'un, lui dire d'avance ce qu'il faut qu'il fasse ou qu'il dise. On l'a catéchisé; il est impossible d'en rien tirer. Catéchisez votre homme si vous voulez qu'il réussisse dans sa mission. || 4° Familièrement, chapitrer, gronder. Il a été rudement catéchisé pour son étourderie.

— HIST. XVIe s. Un maçon le voyant à table et ayant bien catechisé sa memoire pour le recongnoistre.... D'AUB. *Fæn.* III, 18.

— ÉTYM. Provenç. *cathezizar;* espagn. *catequizar;* ital. *catechizzare;* du latin *catechisare;* de κατηχίζειν (voy. CATÉCHÈSE).

CATÉCHISME (ka-té-chi-sm'), *s. m.* || 1° Explication, par demandes et par réponses, de la croyance et des usages de la religion chrétienne. Faire le catéchisme. Aller au catéchisme. || Le livre qui contient cette explication. Enseigner, réciter le catéchisme. Savoir, dire son catéchisme. Il a déchiré son catéchisme. || Dire une chose comme son catéchisme, la dire d'une façon routinière. N'allez pas lui dire cela froidement comme son catéchisme, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 2° par extension, exposition abrégée par demandes et réponses, ou autrement, de quelque science. Catéchisme d'économie politique. || Fig. Comptez-vous pour peu de chose que les découvertes de Newton soient devenues le catéchisme de la noblesse de Moscou? VOLT. *Dialogues*, XXIV, 7. || 3° Leçon pour mettre au fait, pour endoctriner. On lui a fait le catéchisme. C'est un catéchisme qu'il nous débite là. Il sait son catéchisme. || 4° Remontrances. Ennuyé de vos longues morales, de vos éternels catéchismes, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 5° Familièrement. Catéchisme poissard, recueil de propos grossiers. || Ces propos eux-mêmes qu'on débite.

— ÉTYM. Génev. *catéchime;* wallon, *catrusème*, du latin *catechismus;* du grec κατηχισμός (voy. CATÉCHÈSE).

CATÉCHISTE (ka-té-chi-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui enseigne le catéchisme, qui fait le catéchisme aux enfants. Dona Marina était la catéchiste [des Mexicains], VOLT. *Mœurs*, 147.

— ÉTYM. *Catechista*, de κατηχιστής (voy. CATÉCHÈSE).

† **CATÉCHUMÉNAT** (ka-té-ku-mé-na; le *t* ne se lie pas), *s. m.* État de catéchumène. L'église primitive voulait trouver en ses catéchumènes des hommes repentants de leurs crimes passés, et instruits des devoirs qu'ils avaient à remplir envers Dieu et leur prochain; ce fut l'origine de l'institution du catéchuménat.

— ÉTYM. *Catéchumène.*

CATÉCHUMÈNE (ka-té-ku-mè-n'), *s. m.* et *f.* Personne qu'on instruit pour la disposer au baptême. Les premiers rayons de la foi forment des catéchumènes, FLÉCH. *Aig.* Le corps des chrétiens se distinguait en croyants ou fidèles, et catéchumènes, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2.

— ÉTYM. *Catechumenus*, de κατηχούμενος, celui qu'on instruit du catéchisme, proprement, celui qui reçoit l'enseignement donné par le catéchiste, de κατηχεῖν, instruire (voy. CATÉCHÈSE).

† **CATÉGORÉMATIQUE** (ka-té-go-ré-ma-ti-k'), *adj.* Qui est de la nature du catégorème. Un père ou un frère se retirent bien plus contents lorsque l'écolier distingue entre l'infini catégorématique et l'infini syncatégorématique, BAYLE, article *Zénon*, rem. G. Il y a une différence essentielle entre catégorématique et syncatégorématique, VOLT. *Dial.* XXIV, 10.

† **CATÉGORÈME** (ka-té-go-rè-m'), *s. m.* Terme de la philosophie aristotélicienne. Qualité qui fait ranger un objet dans telle ou telle catégorie.

— ÉTYM. Κατηγόρημα (voy. CATÉGORIE).

CATÉGORIE (ka-té-go-rie), *s. f.* || 1° Terme de logique. Un des chefs généraux sous lesquels nous rangeons toutes nos idées. La catégorie de la substance, de l'accident, etc. Aristote établit dix catégories. Les catégories de l'école péripatéticienne sont les prédicaments des scolastiques. Les dix catégories sont la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, avoir, agir et pâtir, c'est-à-dire, comme le remarquent très-bien MM. de Port-Royal, qu'il [Aristote] a voulu réduire à dix classes tous les objets de nos pensées, en comprenant toutes les substances dans la première et tous les accidents dans les neuf autres, D. DE TRACY, *Logique*, *disc. préliminaire.* On regarde ces catégories comme une chose établie sur la raison et sur la vérité, au lieu que c'est une chose tout arbitraire et qui n'a de fondement que l'imagination d'un homme, *Id. ibidem*, p. 22, édition 1825. Aristote est le premier philosophe qui ait inventé des catégories où les idées viennent se ranger de force, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 2. || 2° Dans le langage général, toute classe où l'on range les objets de la même nature. Établir des catégories. Il y a dans la boucherie plusieurs catégories de viandes. || 3° Par extension, nature, espèce. Ces deux choses ne sont pas de même catégorie. || Fig. Ces gens-là sont de même catégorie, c'est-à-dire ils ne valent

pas mieux les uns que les autres. || Mettre tout en même catégorie, ne tenir compte de rien. Comme vous êtes roi, vous ne considérez Qui ni quoi : rois et dieux mettent, quoi qu'on leur die, Tout en même catégorie, LA FONT. *Fabl.* V, 18.

— ÉTYM. *Categoria*, de κατηγορία, prédicament, attribution, de κατὰ, à, et le mot fictif ἀγορεῖν, parler, de ἀγορὰ, place publique (voy. AGORA).

CATÉGORIQUE (ka-té-go-ri-k'), *adj.* || 1° Terme de logique. Qui se rapporte aux catégories ; qui en a la précision, la certitude. Les propositions catégoriques sont celles qui sont énoncées simplement et absolument, comme tout homme est un animal, nul homme n'est un arbre, D. DE TRACY, *Trad. de la logique de Hobbes*, part. 1, ch. 3. || 2° Dans le langage général, qui est selon la raison, à propos, ou clair et précis. Une réponse catégorique. Cela n'est pas catégorique.

— ÉTYM. Κατηγορικός, de κατηγορία, catégorie.

CATÉGORIQUEMENT (ka-té-go-ri-ke-man), *adv.* D'une manière catégorique. Il a parlé catégoriquement. Répondre catégoriquement.

— HIST. XVIe s. Je ne sçaurois à vostre demande categoriquement respondre, RAB. *Pant.* III, 42.

— ÉTYM. *Catégorique*, et le suffixe *ment.*

† **CATÉGORISÉ, ÉE** (ka-té-go-ri-zé, zée), *part. passé.* Réduit en catégories. Idées catégorisées.

† **CATÉGORISER** (ka-té-go-ri-zé), *v. a.* Terme de logique. Classer par catégories.

— ÉTYM. *Catégorie.*

† **CATÉGORISEUR** (ka-té-go-ri-zeur), *adj.* Qui établit des catégories. Philosophe catégoriseur, et, substantivement, un catégoriseur.

† **CATEL** (ka-tèl), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit de meilleur catel, droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt.

— ÉTYM. Ancienne forme de *cheptel.*

† **CATELLE** (ka-tè-l'), *s. f.* Petite chaîne qui se donnait chez les Romains comme récompense militaire.

— ÉTYM. *Catella*, diminutif de *catena* (voy. CHAÎNE).

† **CATÉNATION** (ka-té-na-sion), *s. f.* Terme didactique. Enchaînement.

— ÉTYM. *Catena* (voy. CHAÎNE).

† **CATÈNE** (ka-tè-n'), *s. f.* Terme de philosophie sacrée. Suite de remarques sur l'Écriture sainte. On dit aussi chaînes. Les catènes ou chaînes sur les pères de l'Église.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne (voy. ce mot).

† **CATÉNIÈRE** (ka-té-niè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Chaînes portant plusieurs crocs et servant à retrouver des filets au fond de la mer.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne (voy. ce mot).

CATÉNIFÈRE (ka-té-ni-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte des chaînes, des marques en forme de chaînes, de raies.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne, et *ferre*, porter.

† **CATÉNULAIRE** (ka-té-nu-lê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre des séries de rugosités ou des lignes en forme de petites chaînes.

— ÉTYM. *Caténule.*

CATÉNULE (ka-té-nu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite chaîne, petite raie.

— ÉTYM. *Catenula*, diminutif de *catena* (voy. CHAÎNE).

† **CATEROLE** (ka-te-ro-l'), *s. f.* Terme de chasse. Trou que la femelle du lapin creuse dans la terre, pour y faire ses petits, hors du terrier ordinaire. On trouve aussi catterole.

— ÉTYM. *Catir*, se tapir (voy. CATIR, à l'étymologie).

† **CATHARE** (ka-ta-r'), *s. m.* Nom d'hérétiques novateurs qui se prétendaient plus purs et plus rigides que les autres. || Nom donné aux Vaudois.

— ÉTYM. Καθαρός, pur (voy. CATHARTIQUE).

† **CATHARISTE** (ka-ta-ri-st'), *s. m.* Nom d'une secte de manichéens.

— ÉTYM. *Catharistæ*, de καθαρίζειν, purifier.

† **CATHARTE** (ka-tar-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de vautours d'Amérique qui enlèvent les charognes et les débris, et que par cette raison les habitants respectent.

— ÉTYM. Καθαρτής, nettoyeur.

† **CATHARTINE** (ka-tar-ti-n'), *s. f.* Substance d'une saveur âcre et nauséabonde, qui se trouve dans le séné, dont elle est le principe actif.

— ÉTYM. Voy. CATHARTIQUE.

CATHARTIQUE (ka-tar-ti-k'), *adj.* Terme de pharmacie. Médicaments cathartiques, médicaments désignant tantôt des purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus forts que les laxatifs et les minoratifs, mais moins actifs que les drastiques || *S. m.* Un cathartique.

— ÉTYM. Καθαρτικὸς, de καθαίρειν, nettoyer, purifier, de καθαρὸς, net, pur ; dorien, κοθαρος ; du sanscrit *çudh*, purifier.

CATHEDRA (EX) (èks'-ka-té-dra), mots latins qui veulent dire *de la chaire* (voy. CHAIRE), et dont on se sert pour désigner les paroles dogmatiques de l'enseignement ecclésiastique ou de tout autre enseignement. Le pape parle ex cathedra lorsqu'il publie un décret comme chef de l'Église universelle.

† **CATHÉDRAL** (ka-té-dral), *s. m.* Chanoine d'une église cathédrale. Mot tombé en désuétude.

— HIST. XIVe s. Où sont li cathedral channoine, G. GUIART, t. I, p. 344. || XVe s. Pourra prendre l'estat du cloistre, Estre chanoine regulier Ou cathedral seculier, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 508, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CATHÉDRALE.

CATHÉDRALE (ka-té-dra-l'), *adj. f.* Se dit de l'église épiscopale d'un diocèse. L'église cathédrale. || Substantivement. On a chanté le *Te Deum* à la cathédrale. || Par extension. Nom donné aux grands et beaux monuments de l'architecture chrétienne. La cathédrale de Paris. Nos vieilles cathédrales. Une cathédrale gothique.

— HIST. XVe s. .... Fut couronné le roi Jean de Castille ains-né fils du roi Henry, en l'eglise cathedrale de la cité de Burghes, FROISS. II, II, 44. Destruisez cest antipape que les Romains ont, de force et par erreur, creé et mis au siege cathedral de saint Pierre, ID. liv. IV, p. 99, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *catedral ;* ital. *cattedrale ;* du bas-latin *cathedralis*, de *cathedra*, chaire, fonction épiscopale (voy. CHAIRE).

CATHÉDRANT (ka-té-dran), *s. m.* Celui qui préside à une thèse de théologie ou de philosophie. Terme vieilli.

— HIST. XVIe s. C'est aux apprentis à enquerir et à debattre, et au cathedrant de resoudre ; en un cathedrant, c'est l'autorité de la volonté divine qui nous regle sans contredict et qui a son reng au dessus de ces humaines et vaines contestations, MONT. II, 23.

— ÉTYM. Bas-lat. *cathedrare*, de *cathedra*, chaire (voy. CHAIRE).

† **CATHÉDRATIQUE** (ka-té-dra-ti-k'), *adj.* Droit cathédratique, droit que levaient certains hauts dignitaires ecclésiastiques dans leurs visites.

— HIST. XVIe s. Du masque de ces louables coustumes prirent leur source les decimes, les annates de la cour de Rome, les deports des archidiacres, les proficiats et cathedratiques que les evesques prenoient pour leur bienvenue, PASQ. *Recherches*, livre III, p. 252, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *cathedraticum*, de *cathedra*, épiscopat, chaire (voy. CHAIRE).

CATHÉRÉTIQUE (ka-té-ré-ti-k'), *adj.* Terme de pharmacie. Médicaments cathérétiques, caustiques faibles ou employés en petite quantité, de manière que l'effet s'en borne à produire une vive irritation et la formation d'une eschare très-superficielle. || *S. m.* Un cathérétique.

— HIST. XVIe s. Faut consumer cella chair superflue par doux catheretiques, PARÉ, VIII, 21. Les uns, qui sont les faibles et debiles pyrotiques, sont appelés catheretiques, c'est à dire corrosifs, ID. XXV, 18.

— ÉTYM. Καθαιρετικὸς, de καθαιρεῖν, détruire, de κατὰ, et αἱρεῖν, prendre ; de αἱρεῖν vient αἵρεσις, prise, choix, hérésie (voy. HÉRÉSIE).

† **CATHERINAIRE** (ka-te-ri-nè-r'), *adj.* Herbe catherinaire, ancien nom du tabac.

— HIST. XVIe s. Tesmoin m'en sera l'herbe appellée des anciens *petum*, à present catherinaire, ou medicée, ou herbe à la royne, PARÉ, *Préface.*

— ÉTYM. *Catherine* de Médicis, à qui la plante fut dédiée.

† **CATHERINETTE** (ka-te-ri-nè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'épurge.

† **CATHÈTE** (ka-tè-t'), *s. f.* Terme de géométrie. Ancien synonyme de ligne perpendiculaire. || Terme de physique. Cathète d'incidence, de réflexion, rayon incident perpendiculairement, rayon réfléchi perpendiculairement.

— ÉTYM. Κάθετος, mené en bas (voy. CATHÉTOMÈTRE).

CATHÉTER (ka-té-têr'), *s. m.* Terme de chirurgie. Sonde cannelée que, dans l'opération de la taille, on introduit par l'urèthre dans la vessie, pour que la cannelure serve de guide au lithotome ou au bistouri avec lequel on incisera la prostate et le col de la vessie.

— ÉTYM. Καθετὴρ, de κατὰ, dans, et ἵημι, ἵω, ἱέω, faire entrer, mettre.

† **CATHÉTÉRISER** (ka-té-té-ri-zé), *v. a.* Introduire un cathéter dans la vessie. Cathétériser un calculeux.

† **CATHÉTÉRISME** (ka-té-té-ri-sm'), *s. m.* Terme de chirurgien. Introduction d'une sonde dans la vessie.

— ÉTYM. Καθετηρισμὸς, de καθετὴρ, cathéter.

† **CATHÉTOMÈTRE** (ka-té-to-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument pour mesurer de petites longueurs verticales.

— ÉTYM. Κάθετη, ligne perpendiculaire, de καθίημι, conduire en bas, et μέτρον, mesure.

CATHOLICISME (ka-to-li-si-sm'), *s. m.* Communion ou religion catholique. || En un sens plus restreint et s'appliquant aux opinions catholiques d'un individu. Son catholicisme n'est pas tellement austère....

— ÉTYM. *Catholique.*

CATHOLICITÉ (ka-to-li-si-té), *s. f.* || 1° Conformité à la doctrine catholique. La catholicité d'une opinion. On doute de la catholicité de cet écrivain. || 2° L'ensemble des peuples catholiques. C'est un usage répandu dans toute la catholicité.

— HIST. XVIe s. Il obtint un bref du pape pour pouvoir assister au preche et participer à la cene des reformez sans que cela pust nuire à sa catholicité, de laquelle il ne faisoit pas encore profession ouverte, D'AUB. *Vie*, CLIII.

— ÉTYM. *Catholique.*

CATHOLICON (ka-to-li-kon), *s. m.* || 1° Terme de pharmacie. Électuaire de séné et de rhubarbe qu'on croyait propre à toutes sortes de maladies. || 2° Catholicon d'Espagne, satire contre la ligue et Philippe II, ainsi nommée parce que le roi d'Espagne y est représenté comme un charlatan qui vend du catholicon. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne [l'influence espagnole], je m'y résolus par la nécessité, RETZ, II, 182. || 3° Verbiage, salmigondis. Marigny avait commencé une manière de catholicon de ce qu'il avait vu en ce pays-là [Guyenne], ID. IV, 198.

— HIST. XVIe s. Les purgations seront de catholicum, de hiera, etc. PARÉ, V, 23. On donnera le lenitif ou le catholicon double de rheubarbe, ID. XX, 11.

— ÉTYM. *Catholique*, universel ; d'où *catholicon*, remède universel.

CATHOLIQUE (ka-to-li-k'), *adj.* || 1° Universel, servant à tout ; en ce sens usité seulement avec les mots suivants : gnomon catholique, gnomon qui indique les heures à toute élévation du pôle. Anciennement, en chimie, fourneau catholique, fourneau pouvant servir à toute sorte d'opérations. || 2° Qui appartient à la religion romaine et n'appartient qu'à elle. La foi, la religion, l'Église catholique. Des sentiments, des opinions très-catholiques. Avec quelle incomparable netteté d'esprit leur faisait-il voir l'antiquité et la vérité de la religion catholique ! BOSS. *Louis de Bourbon.* Quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à la première origine ? ID. *Hist.* II, 13. Et que demain la France heureuse et catholique D'un roi chéri du ciel bénisse les destins, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, IV, 5. L'église est une, et par son esprit d'unité catholique et universelle, elle est la mère toujours féconde de tous les particuliers qui la composent, BOSS. *Fr. Bourgoing.* || Le roi Catholique, Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne. || Cantons catholiques, les cantons suisses qui professent le catholicisme. || Pays-bas catholiques, la Belgique, par opposition à la Hollande devenue protestante. || Fig. et familièrement. Cela n'est pas catholique, cela n'est pas conforme à la morale, au devoir, à la règle. || Substantivement, celui, celle qui professe la religion catholique. Un catholique. Une bonne catholique. Les catholiques d'Angleterre. || Fig. Catholique à gros grains, homme peu scrupuleux. || 3° *S. m.* Officier qui était chargé de la levée des impôts dans l'empire grec. || Primat des églises d'Asie. Le catholique d'Arménie.

— HIST. XIIIe s. Tu chez [tombes], se tu ne tiens foy catholique, J. DE MEUNG, *Tr.* 84. || XVIe s. Pourveu que comme bons catholiques vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes Lorrains, et supercatholiques Espagnols, *Sat. Ménipp.* 61. Catholicissimes et zelatissimes, *ib.* 83.

— ÉTYM. Provenç. *catolic ;* espagn. *catolico ;* ital. *cattolico ;* de *catholicus*, de καθολικὸς, catholique, universel, de κατὰ, indiquant compréhension, et ὅλος, tout, dont le radical ὁλ paraît être le même que *sol* dans *sol-idus* (voy. SOLIDE).

CATHOLIQUEMENT (ka-to-li-ke-man) *adv.* Conformément à la foi catholique.

— HIST. XVIe s. Le roi de Navarre mourut fort catholiquement et chrestiennement à Andelys, quelques jours après sa blessure, PALMA CAYET, dans le *Dict. de* DOCHEZ. Mais ceux qui furent mis ce jour là hors de la ville plorerent catholiquement [universellement], pour avoir esté dessaisis de l'estape des plus delicieux vins de la France, LANOUE, 555. Les dames de Poissy [religieuses] qui vivent très catholiquement, D'AUB. *Fæn.* IV, 12. La Sorbonne qui boit plus de latin, et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome, *Sat. Ménipp.* 46.

— ÉTYM. *Catholique*, et le suffixe *ment*.

1. **CATI, IE** (ka-ti, tie), *part. passé* de catir. Des étoffes caties.

2. **CATI** (ka-ti), *s. m.* Apprêt qui donne du corps et du lustre aux étoffes. Il [le marchand] a le cati et les faux jours, afin de cacher les défauts de sa marchandise, LA BRUY. VI.

— ÉTYM. *Catir*.

† **CATICHE** (ka-ti-ch'), *s. f.* Terme de chasse. Trou où se cachent les loutres et les autres amphibies, sur les bords des rivières et des étangs.

— HIST. XIIIe s. Les casticles des ponts ki sunt à Amiens seur le [la] riviere de Somme, DU CANGE, *casticia.* Li maire et li esquevin d'Amiens pueent et porront dès ore en avant castichier ou faire castichier et refaire le dit castiche... l'entrée du pont du Lay... *ib.* || XIVe s. Un pont de grez ou de pierre, descendant à le [la] castiche, par laquelle on va de l'asse... des dits religieux, ID. *ib.* || XVe s. Sera tenu le dit fermier de retenir bien et souffisamment les castices de le [la] riviere, depuis Bonnay jusques à Corbie, ID. *ib.* Retenir et reparer les chaussées et cathiches estans autour et à l'environ du pays, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bas-lat. *casticia*, d'une origine inconnue, la présence de l'*s* dans la forme ancienne empêchant de rattacher ce mot à *catir*, qui a voulu dire cacher.

† **CATILINA** (ka-ti-li-na), *s. m.* Conspirateur, perturbateur. Des catilinas imberbes. Le petit Catilina, sobriquet du cardinal de Retz en 1648, NEMOURS, *Mém.* p. 45, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Catilina*, auteur d'une vaste conspiration que Cicéron fit échouer.

† **CATILINAIRE** (ka-ti-li-nê-r'), *s. f.* Nom de quatre harangues prononcées par Cicéron contre Catilina. || Fig. et d'une manière générale, sortie véhémente, discours très-vif contre quelqu'un.

— ÉTYM. *Catilina*.

† **CATILLAC** (ka-ti-llak ou plus souvent ka-tilla), **CATILLARD** (ka-ti-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Poire d'hiver bonne à cuire.

CATIMINI (EN) (ka-ti-mi-ni), *loc. adv.* En cachette. S'approcher, faire quelque chose en catimini. Terme familier.

— HIST. XIVe s. Il venoit en catimini chevaucher parmy les bois, et adviser Cherbourg de plus près, pour savoir si l'on pourroit mettre le siege devant, FROISS. *Liv.* II, p. 35, dans LACURNE. || XVIe s. Et si quelqu'un de ... espagnolisez a quelques doublons, et reçoit quelque pension du legat à catimini, *Sat. Ménipp.* 82.

— ÉTYM. Dans ce mot singulier, la syllabe *mini* fait tout d'abord soupçonner qu'il y a une corruption; en effet *brouillamini*, où elle figure, est la corruption, dans la bouche des maréchaux, de *bolus armeniæ*, sorte d'emplâtre, qu'une corruption subséquente, agissant par assimilation, rapprocha, par le sens, du verbe *brouiller*. Quelque chose de pareil est arrivé ici; *catamini* a signifié les menstrues des femmes, du grec καταμήνια (voy. CATAMÉNIAL): en ... les femmes ayant leur catamini peuvent obfusquer et eblouir la clarté du miroire, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 213, dans LACURNE. Les larrons sont en horreur aux abeilles, aussi bien que les femmes qui ont leur cataminy, *ib.* liv. II, p. 42; une femme qui a son cataminy, *ib.* p. 170. Les femmes cachant avec soin cet état, *catamini*, ou par altération *catimini*, a pu prendre le sens de cachette, mystère, d'autant plus facilement qu'une de ces assimilations qui tendent si fort à la confusion des mots aura vu dans *cata* ou *cati*, soit le verbe *catir*, qui a eu le sens de cacher, soit *cat*, dit en picard pour *chat*.

1. **CATIN** (ka-tin), *s. f.* || 1° Nom de fille et surtout de fille de la campagne, abréviation de Catherine. On dit aussi Catiche. Dans ce hameau, je vois de toutes parts De beaux atours mainte fillette ornée; Je gagerais que quelque jeune gars Avec Catin un... destinée, DESHOULIÈRES, *Ball. sur la nécessité d'un peu de fortune quand on se marie.* || 2° En mauvaise part, et dans un langage un peu libre, femme de mauvaises mœurs. Puisqu'elle est de si grande qualité, pourquoi s'est-elle fait catin? SÉV. 216. L'une bégueule avec caprices, L'autre débonnaire et catin, VOLT. *Roi de Prusse*, 26. Cette liberté mitigée N'étant ni prude, ni catin, ID. *Ép.* 31. Demoiselle Labuté, comédienne assez médiocre, mais assez jolie catin, ID. *Lett. vers....* 22. Quand même des catins la colère unanime Sans pitié m'ôterait l'honneur de leur estime, GILB. *Apologie.* Vous croyez, monsieur et cher abbé, que je vais vous parler de moi, de nos académies et de nos coulisses, de nos acteurs, de nos catins et de nos auteurs, DIDER. *Lett. à Galiani.*

— ÉTYM. Abréviation populaire de *Catherine*, *Catharina*, nom propre qui dérive de καθαρός, pur.

2. **CATIN** (ka-tin), *s. m.* Bassin qui sert à recevoir un métal fondu.

— ÉTYM. *Catinus*, bassin, plat.

CATIR (ka-tir), *v. a.* Lustrer une étoffe. Catir du drap à froid, à chaud. || Appliquer le ... dans les filets d'une pièce à décorer. || Se catir, *v. réfl.* Être cati. Ces sortes de draps ne se catissent pas bien.

— HIST. XIIe s. Se tant pout [peut] faire et Bernier et Geris Que il se fussent en cel bruellet [petit bois] quaitis [cachés], *R. de Cambr.* p. 247. || XIVe s. ....D'escuierz jusqu'à dix Mena avœques lui, et si les a quatis En un petit bosquet, *Baud. de Seb.* VI, 361.

— ÉTYM. Norm. *se catir*, se tapir; provenç. *quait*, tapi, caché; espagn. *cacho*, serré; ital. *quatto*, même sens; du latin *coactus*, pressé, serré, d'où dérive aussi *cacher* (voy. ce mot). *Catir*, autrefois d'un usage général, n'est resté dans la langue que comme terme de métier.

† **CATISSAGE** (ka-ti-sa-j'), *s. m.* Opération par laquelle on donne le lustre à une étoffe.

— ÉTYM. *Catir*.

CATISSEUR (ka-ti-seur), *s. m.* Ouvrier qui donne le cati aux étoffes.

— ÉTYM. *Catir*.

† **CATISSOIR** (ka-ti-soir), *s. m.* Outil du doreur.

— ÉTYM. *Catir*.

† **CATISSOIRE** (ka-ti-soi-r'), *s. f.* Petite poêle où l'on met du feu pour catir les étoffes.

— ÉTYM. *Catir*.

CATOGAN (ka-to-gan) ou **CADOGAN** (ka-do-gan), *s. m.* Nœud qui retrousse les cheveux et les attache près de la tête. Le catogan n'est plus de mode.

— ÉTYM. Cette dénomination, qui ne se trouve pas dans les anciens dictionnaires, est dérivée de *Cadoghan*, général anglais au service de la reine Anne, mort en 1726.

1. **CATON** (ka-ton), *s. m.* Homme d'une vertu rigide ou qui en affecte les airs. M. Bignon, avocat général, et le Caton de son temps, RETZ, IV, 185. || [Montrésor] avait la mine d'un Caton, mais il n'en avait le jeu, RETZ, dans LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 31. Tu fais ici le Caton de Normandie, HAMILT. *Gram.* 6. S'étant retiré de certaines parties trop gaillardes, sans faire le Caton, sans se faire haïr, SÉV. 496. Vous êtes le seul sage et le seul éclairé, Un oracle, un Caton, dans le siècle où nous sommes, MOL. *Tart.* I, 6. Oui, devant ce Caton de basse Normandie, Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni, RAC. *Plaid.* III, 3.

— HIST. XVIe s. Aussi appelloit on communement, par maniere de mocquerie, Catons, ceulx que l'on voyoit graves et severes en paroles et en faict desordonnez et vicieux, AMYOT, *C. d'Utiq.* 30.

— ÉTYM. *Cato*, nom du célèbre Romain qui se donna la mort à Utique. Ce mot vient de *catus*, au propre, aigu; au figuré, avisé, fin, habile.

† 2. **CATON** (ka-ton), *s. m.* Tringle de fer qu'on forge à bras pour la passer à la filière.

† **CATONIEN, IENNE** (ka-to-niin, niè-n'), *adj.* Qui a le caractère d'un Caton. Rigidité catonienne.

† **CATONISME** (ka-to-ni-sm'), *s. m.* Caractère d'un Caton. Cette petite Vénus en abrégé [Mme de Choiseul] me paraît un Caton pour les sentiments, et son catonisme est plein de grâces, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 janv. 1771.

— ÉTYM. *Caton* 1.

CATOPTRIQUE (ka-to-ptri-k'), *adj.* || 1° Terme de physique. Qui a rapport à la réflexion de la lumière. Télescope catoptrique. || 2° *S. f.* Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie, de la direction que suit la lumière lorsqu'elle rencontre une surface polie. Très-utiles pour la théorie de la catoptrique, DESC. *Géom.* 2. Combien les anciens se sont abusés en leur catoptrique, ID. *Diopt.* 6. Ce principe [l'égalité des angles d'incidence et de réflexion] est le premier fondement de tous les mystères de la catoptrique, VOLT. *Newt.* II, 4

— ÉTYM. Κατοπτρικός, de κάτοπτρον, miroir, de κατά, dans, et ὀπτεσθαι, voir (voy. OPTIQUE).

† **CATOPTRIQUEMENT** (ka-to-ptri-ke-man), *adv.* Au moyen d'une réflexion de la lumière.

— ÉTYM. *Catoptrique*, et le suffixe *ment*.

† **CATOPTROMANCIE** (ka-to-ptro-man-sie), *s. f.* Espèce de prétendue divination qui se fait en regardant dans un miroir.

— ÉTYM. Κάτοπτρον, miroir (voy. CATOPTRIQUE), et le suffixe *mancie*.

† **CATTEUX** (ka-teû), *s. m. pl.* Terme de droit coutumier du nord de la France. Objets considérés comme meubles bien qu'adhérents au sol. Catteux verts, les arbres. Catteux secs, les bâtiments.

— ÉTYM. Plur. de *cattel*, *chaptel*, le même que *cheptel*.

† **CATUS** (ka-tu), *s. m.* Cas, aventure. S'étant fait raconter derechef Tout le catus, LA FONT. *Psau'.* Inusité.

— ÉTYM. Corruption badine du mot *cas*.

† **CAUCALIDÉE** (kô-ka-li-dée), *s. f.* Terme de botanique. Tribu de la famille des ombellifères dont le type est le genre *caucalis*.

— ÉTYM. Latin, *caucalis*; grec, καυκαλίς.

† **CAUCASIEN, IENNE** (kô-ka-ziin, ziè-n'), *adj.* Qui appartient au Caucase, chaîne de montagnes d'Asie. Race caucasienne, nom donné à la race humaine blanche, supposée issue du Caucase et des environs.

† **CAUCHE** (kô-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Anse où les aloses se tiennent pendant la chaleur du jour.

CAUCHEMAR (kô-che-mar), *s. m.* || 1° Sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer; état qui finit par un réveil en sursaut après une anxiété extrême. Avoir le cauchemar. || 2° Par extension, tout rêve effrayant. Ma nuit a été troublée par des cauchemars horribles. || 3° Fig. Pensée affligeante ou effrayante qui nous poursuit sans cesse et dont nous ne pouvons nous débarrasser. Vous tirez mon âme endormie Du cauchemar des mauvais jours, BÉRANG. *Cinquante ans.* Toujours ce cauchemar! mon amour n'est donc pas assez puissant pour vous guérir de votre folie? CH. DE BERNARD, *le Persécuteur*, § 1. || Homme qui pèse sur nous d'une façon quelconque, mais très-importune. Cet homme-là est mon cauchemar, BAYARD et JAIME, *le Réveil du lion*, II, 7. || On dit aussi : Cet homme donne le cauchemar.

— HIST. XVIe s. Demons, cacodemons, incubes, succubes, coquemars, gobelins, lutins, PARÉ, XIX, 26.

— ÉTYM. Wallon, *chaukemar*; rouchi, *cauquemar*; *coquemar*, dans Paré, dans un ancien vocabulaire *caucher*, qui existe dans le picard *cauquer*, le bourguignon *côquai*, et qui signifie presser; provençal, *calcar*; ital. *calcare*; du latin *calcare*, fouler (voy. CHAUSSES); et d'un mot germanique *mar*, démon, incube, allemand *Nacht-mar*, anglais *night-mare*, incube de la nuit. Dans le languedocien le cauchemar se dit *chaouche-vielio*, la vieille qui presse; Paré l'a nommé, entre autres, *chauche-poulet*.

† **CAUCHER** (kô-ché), *s. m.* Assemblage de feuilles de vélin dans lesquelles on enferme l'or battu.

— ÉTYM. *Caucher*, ancien verbe, signifiant presser, serrer (voy. CAUCHEMAR).

CAUCHOIS, OISE (kô-chot, choî-z'), *adj.* Qui est du pays de Caux. Pigeon cauchois, gros pigeon du Caux en Normandie. En ... de ... nos clapiers, Et nos pigeons cauchois en superbes ... BOIL. *Sat.* III. Coiffe cauchoise, sorte de coiffure très-élevée que portent les femmes de ce pays.

— ÉTYM. *Caux*, de *Caletes*, nom du peuple gaulois qui habitait cette contrée.

† **CAUDAL, ALE** (kô-dal, da-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui appartient à la queue. Nageoire caudale, nageoire placée à la queue des poissons, et, par ellipse, substantivement, la caudale.

— ÉTYM. *Cauda* (voy. QUEUE).

CAUDATAIRE (kô-da-tê-r'), *s. m.* || 1° Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal. || Adjectivement. Gentilhomme caudataire. || 2° Homme qui se fait valet, obséquieux à l'excès, prêt à porter la queue, s'il faut, de celui qu'il flatte.

— ÉTYM. *Caudatarius*, de *cauda*, queue (voy. ce mot).

† **CAUDÉ, ÉE** (kô-dé, dée), *adj.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Qui a une queue. || 2° Terme de blason. Étoile caudée. Comète caudée.

— ÉTYM. Voy. QUEUE.

CAUDEBEC (kô-de-bèk), *s. m.* Espèce de chapeau de laine. Et chez le chapelier du coin de notre place, Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface, BOIL. *Ép.* VI. Ce qu'il a perdu, son étui, sa tasse, son caudebec, SÉV. 209. Vieux.

— ÉTYM. Ainsi appelé de la ville de *Caudebec* en Normandie.

CAUDEX (kô-dèks), *s. m.* Terme de botanique. Tronc. Caudex descendant, la racine; caudex ascendant, la tige.

— ÉTYM. Latin, *caudex*, tronc d'arbre.

† **CAUDICIFORME** (kô-di-si-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Tige caudiciforme, tige qui ne se ramifie pas.

— ÉTYM. *Caudex*, tronc, et *forma*, forme.

† **CAUDICULE** (kô-di-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite queue.

— ÉTYM. Diminutif de *cauda* (voy. QUEUE).

† **CAUDIFÈRE** (kô-di-fè-r') et **CAUDIGÈRE** (kô-di-jè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une queue; qui a des feuilles terminées en queue.

— ÉTYM. *Cauda*, queue, et *ferre* ou *gerere*, porter.

† **CAUDIMANE** (kô-di-ma-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui emploie sa queue comme une main. Singe caudimane.

— ÉTYM. *Cauda*, queue, et *manus*, main.

† **CAUDINES** (kô-di-n'), *adj. f. plur.* Fourches caudines, fourches mises en potence sous lesquelles les Samnites firent défiler les légions romaines qui furent obligées de se rendre. || Fig. Passer sous les fourches caudines, être obligé de faire quelque chose qu'on ne veut pas faire, qui est humiliant.

— ÉTYM. *Caudium*, lieu où les Samnites prirent les légions romaines.

† **CAUDRETTE** (kô-drè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Truble sans manche et qu'on suspend dans l'eau.

† **CAULESCENT, ENTE** (kô-lè-ssan, san-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui est pourvu d'une tige.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULET** (kô-lè), *s. m.* Nom, dans le nord, d'une espèce de chou que l'on donne aux bestiaux.

— ÉTYM. Diminutif de *caulis*, chou (voy. CHOU).

† **CAULICOLE** (kô-li-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit sur la tige des végétaux.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *colere*, habiter.

CAULICOLES (kô-li-ko-l'), *s. f. plur.* Terme d'architecture. Tiges qui, sortant d'entre les feuilles d'acanthe, s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

— ÉTYM. *Cauliculus*, petite tige, diminutif de *caulis*, tige, chou (voy. CHOU).

† **CAULICULE** (kô-li-ku-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite tige.

— ÉTYM. Diminutif de *caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULIFÈRE** (kô-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une tige.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *ferre*, porter.

† **CAULIFLORE** (kô-li-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs naissent sur la tige.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *fleur*.

† **CAULINAIRE** (kô-li-nê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la tige, qui en naît immédiatement. Feuilles caulinaires, feuilles qui sont situées sur la tige.

— ÉTYM. *Caulis*, tige.

† **CAULINITE** (kô-li-ni-t'), *s. f.* Terme de géologie. Empreinte de tiges dans le calcaire grossier.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULOCARPE** (kô-lo-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Tige des plantes vivaces qui, persistant, produit plusieurs fois des fruits.

— ÉTYM. Καυλὸς, tige (voy. CHOU), et καρπὸς, fruit.

† **CAULORRHIZE** (kô-lo-ri-z'), *adj.* Terme de botanique. Dont la tige émet des racines.

— ÉTYM. Καυλὸς, tige (voy. CHOU), et ῥίζα, racine.

† **CAURE** (kô-r'), *s. m.* Nom vulgaire du noisetier sauvage.

— ÉTYM. Autre forme de *coudre*, *s. m.*

CAURIS ou **CORIS** (kô-ri), *s. m.* Petite coquille blanche (*cyprea moneta*) qui sert de monnaie courante au Bengale et dans tout le centre de l'Afrique. Il en fallait (en Afrique, de 1849 à 1855) 2500 pour valoir cinq francs. Payer en cauris.

— ÉTYM. *Cauri*, mot indien signifiant petit coquillage.

CAUSAL, ALE (kô-zal, za-l'), *adj.* Qui appartient à la cause. || Terme de grammaire. Particule causale, même sens que particule causative. Toutes les fois que nous trouvons dans le discours ces particules, *parce que*, *car*, *puisque*, et les autres qu'on nomme causales, c'est la marque indubitable du raisonnement, BOSS. *Connaiss.* I, 13. || Il n'a point de pluriel masculin.

— ÉTYM. Provenç. *causal;* ital. *causale;* du latin *causalis*, de *causa* cause.

CAUSALITÉ (kô-za-li-té), *s. f.* Terme didactique. Vertu par laquelle une cause produit un effet. Il n'y a entre ces choses aucun rapport de causalité. Nous supposons que les corps ne sont les uns aux autres que des causes occasionnelles du mouvement, qui n'ont aucune vertu ou causalité par leurs propres essences, FÉN. III, 286. || Principe de causalité, principe en vertu duquel on rattache un effet à sa cause. || Une des catégories de Kant, comprise dans la relation. || L'une des facultés réflectives de l'homme dans le système de Gall.

— ÉTYM. *Causal;* ital. *causalità*.

† 1. **CAUSANT, ANTE** (kô-zan, zan-t'), *adj.* Qui agit comme cause. Toutes choses étant causées et causantes, PASC. dans COUSIN.

— ÉTYM. *Causer* 1.

† 2. **CAUSANT, ANTE** (kô-zan, zan-t'), *adj.* Qui parle volontiers. Je ne suis plus si causante qu'à Paris, SÉV. 305.

— ÉTYM. *Causer* 2.

CAUSATIF, IVE (kô-za-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Terme de grammaire. Qui annonce qu'on va donner la raison de ce qui a été dit. *Car*, *parce que*, sont des conjonctions causatives. || 2° Voix causative, voix qui rend tous les verbes actifs, à l'aide du verbe *faire*, employé comme une sorte d'auxiliaire : Je vous fis voir l'autre jour, c'est-à-dire je fis en sorte ou je fus cause que vous vissiez; Mon père ne m'a pas fait étudier, c'est-à-dire n'a pas fait en sorte que j'étudiasse. On n'emploie jamais le passif de la voix causative; on dit bien : qu'on a fait mourir un assassin, mais non que l'assassin a été fait mourir.

— ÉTYM. Provenç. *causatiu;* ital. *causativo;* du latin *causativus*, de *causari*, causer 1.

† **CAUSATION** (kô-za-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de causer, de produire un effet.

— ÉTYM. *Causer* 1.

† **CAUSATIVEMENT** (kô-za-ti-ve-ment), *adv.* Terme didactique. En agissant comme cause.

— ÉTYM. *Causative*, et le suffixe *ment*.

CAUSE (kô-z'), *s. f.* || 1° Ce qui fait qu'une chose est ou s'opère. Cause instrumentale, matérielle, formelle, efficiente, physique, morale, occasionnelle, prédisposante, occulte. Causes éloignées, prochaines. Point d'effet sans cause. Le ciel règle souvent les effets sur les causes, CORN. *M. de Pomp.* V, 2. Nos sens, étant eux-mêmes les effets de causes que nous ne connaissons point, ne peuvent nous donner des idées que des effets, et jamais des causes; il faudra donc nous réduire à appeler cause un effet général, et renoncer à savoir au delà, BUFF. *Théor. de la terre*, 1er disc. L'homme aujourd'hui sème la cause, Demain Dieu fait mûrir l'effet, V. HUGO, *Crép.* 5. Oh! que ne puis-je, instruit des principes des choses, Connaître les effets, approfondir les causes, DELILLE, *Géorg.* II. || Cause première, cause des causes, Dieu. || Causes secondes, celles qui sont dérivées de la cause première, les créatures. || Causes finales, les causes pour lesquelles on suppose que chaque chose dans l'univers a été faite. La doctrine des causes finales. || Dans le langage général, cause finale, le but qu'on se propose, la fin en vue de laquelle on agit. Voilà quelle doit être la cause finale de nos actions. || 2° Ce qui produit ou occasionne, en parlant des personnes ou des choses. Cet événement fut cause ou la cause de son bonheur. Mes affaires sont cause que je ne puis sortir. Être cause, ou la cause involontaire, innocente d'un malheur. Il fut cause de la perte de tous les siens, BOSS. *Hist.* III, 5. Elle en mourra, Phénix, et j'en serai la cause, RAC. *Andr.* II, 5. La cause de nos maux doit-elle être impunie? CORN. *Nicom.* V, 7. || 3° Raison, sujet, motif. Vous connaissez la cause qui m'a fait agir. Je désire savoir pour quelle cause.... Quelle était la cause de leur voyage? Pour une cause légère. Sans cause. Non sans cause. Assurez-vous sur lui qu'il en a juste cause, CORN. *Poly.* I, 3. Quand le malheur ne serait bon Qu'à mettre un sot à la raison, Toujours serait-ce à juste cause Qu'on le dit bon [le malheur] à quelque chose, LA FONT. *Fabl.* VI, 7. Mon malheur est parti d'une si belle cause? RAC. *Mithr.* IV, 2. De sa mort en ces lieux la nouvelle semée Ne vous a pas vous seule et sans cause alarmée, ID. *ib.* V, 4. || 4° En termes de jurisprudence, cause d'une obligation, avantage moral ou matériel que se propose le contractant : dans le contrat à titre onéreux, l'équivalent de l'obligation de l'autre partie; dans le contrat à titre gratuit, la bienfaisance. || Cause d'un billet, d'un effet de commerce, équivalent exprimé de l'engagement souscrit dans le billet. Pas d'obligation valable sans cause. Cause fausse, illicite. L'obligation dont la cause est contraire aux bonnes mœurs est nulle. || Parler avec connaissance de cause, agir en connaissance de cause, parler, agir avec pleine connaissance des faits. || En style de chancellerie. À ces causes, nous avons déclaré et déclarons.... en considération de ce qui vient d'être exposé, nous avons déclaré.... || Familièrement et elliptiquement. Et pour cause, non sans motif, avec raison, se dit quand les motifs sont évidents ou qu'on veut les taire. Or, ai-je dit un jeune homme, et pour cause, Car.... LA FONT. *Mandr.* Venez, singe; parlez le premier, et pour cause, ID. *Fabl.* I, 7. Je laisse la distribution à votre discrétion et pour cause, BOSS. *Lett. abb.* 46. La richesse que des frondeurs Dédaignent, et pour cause, BÉRANG. *Él. de la rich.* .... Laissez-moi passer entre vous deux, pour cause; Je serai mieux en main pour vous conter la chose, MOL. *Prince d'Él.* I, 2. || 5° Procès qui se plaide. Se charger d'une cause. Plaider une cause. Plaider sa cause. Gagner sa cause. Perdre sa cause. Il était déjà mis en cause. Il faut remettre cette cause à un autre jour. Mettre quelqu'un hors de cause. Devant certaine guêpe on traduisit la cause.... Depuis tantôt six mois que la cause est pendante, Nous voici comme aux premiers jours, LA FONT. *Fabl.* I, 21. Devant elle [la justice] à grand bruit ils expliquent la chose; Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause, BOIL. *Ép.* II. || Cause grasse, cause plaisante et sur un fait inventé, que les clercs de la basoche plaidaient autrefois pour se divertir le jour de mardi gras, et aussi quelque cause plaisante qui se plaide au palais. || En tout état de cause, quel que soit l'état du procès. Dans le langage général, en tout état de cause, quoi qu'il en soit. || Fig. Cela est hors de cause, il n'en est pas question, on ne le révoque pas en doute. En cette affaire, sa probité est hors de cause. || Fig. Avoir, donner gain de cause, ou cause gagnée, obtenir, accorder l'avantage dans une discussion. || Plaider la cause de quelqu'un, le défendre, le soutenir. || Familièrement. Cet avocat sans cause [sans clientèle], nommé Duménil, VOLT. *Lett. à Cath.* 143. || 6° En droit canon, cause bénéficiale, cause dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques. Causes majeures, les grandes affaires de l'Église. || 7° Parti, intérêt. La bonne cause. La fortune se déclara pour la bonne cause. Soutenir la cause du mensonge. Prendre en main la cause du peuple. Embrasser vivement la cause de la justice. Faire cause commune avec quelqu'un. Séparer sa cause de quelqu'un. Attirer à sa cause. Laisse-les espérer, laisse-les entreprendre; Il suffit que ta cause est la cause de Dieu, Et qu'avecque ton bras elle a pour la défendre Les soins de Richelieu, MALH. II, 12. Sous la cause publique il vous cachait sa flamme, CORN. *Cinna*, III, 1. Son trop d'amour pour la cause publique, ID. *Hor.* V, 2. Sa cause à tous les rois n'est-elle pas commune? RAC. *Ath.* III, 6. Grand Dieu, juge ta cause et déploie aujourd'hui Ce bras, ce même bras qui combattait pour lui, ID. *Prol. d'Esth.* Il entend plaider devant lui la cause des médecins, SÉV. 412. Vous aviez soutenu une mauvaise cause, ID. 110. Télémaque et moi nous combattrons pour la bonne cause, FÉN. *Tél.* XI. Je ne peux vous aimer, je ne peux à ce prix, Accepter un combat pour ma cause entrepris, VOLT. *Tanc.* II, 6. S. Justin plaida la cause des chrétiens après Quadrat et Aristide, CHATEAUB. *Gén.* I, I, 1. || Prendre fait et cause pour quelqu'un, le soutenir, prendre son parti. Vous faites trop d'honneur à Marie de Rabutin-Chantal de prendre son fait et cause, SÉV. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Dans le même sens, prendre en main la cause. Des auteurs décriés il prend en main la cause, BOIL. *Ép.* IX. || 8° À cause de, *locut. prép.* Pour l'amour de, en considération de. À cause de lui. À cause de cela. || 9° À cause que, *locut. conj.* Parce que. D'où vient qu'un boiteux ne nous irrite point et qu'un esprit boiteux nous irrite? C'est à cause qu'un boiteux reconnaît que nous allons droit, et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons, sans cela nous en aurions plus de pitié que de colère, PASC. *Pens.* I, 8. Il est rare que les géomètres soient fins et que les esprits fins soient géomètres, à cause que les géomètres veulent traiter géométriquement les choses fines, ID. *ib.* I, 10. Je parle ainsi à cause que je pensais que vous ne voulussiez plus que je fusse heureux, BALZ. I, 228. Vous ne lui voulez mal, et ne le rebutez Qu'à cause qu'il vous dit à tous vos vérités, MOL. *Tart.* I, 1. À cause qu'elle manque à parler Vaugelas, ID. *Femm. savantes*, II, 7. Ils ne découvrent pas la lumière à cause qu'ils détournent les yeux, BOSS. *Serm. Quinq.* 1. Ceux qu'on nomme chercheurs à cause que, dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, ID. *Reine d'Anglet.* Une justice qui fait

semblant d'être vigoureuse à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres, ID. *le Tellier*. Ce que le prince fit mérite d'être raconté à toute la terre non à cause qu'il est remarquable, mais à cause pour ainsi dire qu'il ne l'est pas, ID. *Louis de Bourbon*. Les images de Philippique, son successeur, ne furent pas reçues dans Rome, à cause qu'il favorisait les monothélites, et se déclarait ennemi du concile sixième, ID. *Hist*. I, 11. Une fille sera heureuse d'ignorer les fables païennes toute sa vie, à cause qu'elles sont impures et pleines d'absurdités impies, FÉN. XVII, 41. On n'est pas entendu à cause que l'on s'entend soi-même, LA BRUY. I. Il lui cède même, à cause qu'il est plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux des verges, VERTOT, *Rév. rom*. I, 62. J'avais deux coupes de bois à vendre, à cause que je n'avais point coupé l'année précédente, P. L. COUR. I, 233.

— REM. Des grammairiens ont voulu bannir la locution conjonctive *à cause que;* elle doit être conservée, étant appuyée par de bons auteurs, et, dans certains cas, d'un emploi préférable à *parce que*.

— HIST. XIII[e] s. Car ceus qui me contralioient Et sans caze mal me faisoient, *Psaumes en vers*, dans *Liber psalm*. p. 264. Se priere ou mandemens est fes [fait] à aucun, et cil qui le [la] priere ou le mandement fist, muert en tant comme le [la] coze est encore entiere, li mandemens li est falis.... BEAUM. XXIX, 10. Car on doit croire qu'il li ensegnast l'ostel Guillaume parce qu'il le creoit à bon et por cause de bone foi, ID. XXXVI, 6. Se les quases des barres [oppositions] sont especiaument devisées [exposées], *Liv. de just*. 94. || XIV[e] s. Felicité est de Dieu principalement causée qui est generalement cause de toutes choses, ORESME, *Eth*. 21. Et semblablement de ce que aucuns sont injustes ou incontinens, ils en sont en cause, ID. *ib*. 33. Car trois manieres de causes sont : c'est assavoir nature, necessité, fortune, entendement et tout ce qui est cause de ce qui est fait par homme, comme est volenté et les sens naturels, ID. *ib*. 66. Un homme est cause de ses enfans en voye de nature, et est cause de ses operacions en voye de meurs, ID. *ib*. 72. || XV[e] s. Et la cause pourquoi [ils] s'entreheoient, je le vous dirai, FROISS. II, II, 52. Quand Giraukdon se vit ainsi attrapé, si fut tout esbahi et à bonne cause, ID. II, II, 214. Et l'eust volontiers sauvé s'il l'eust pu, pour cause de pitié, ID. I, I, 134. Car il se doubtoit, et non sans cause, JUV. DES URS. *Ch. VI*, 1392. Son maistre l'avoit batu, pour cause que un enfant s'estoit plaint, *Boucic*. I, 3.... dont il estoit prochain parent à cause de sa mere, COMM. III, 4. Pour lesquelles causes le roy soy trouvant chargé.... ID. I, 1. Tant de maulx venir par luy et par sa cause, ID. I, 15. Le pauvre desolé, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulsist troublée, helas! et à sa cause [par sa faute], ne savoit que dire, LOUIS XI, *Nouv*. I. Nul ne doit estre tesmoing en sa cause, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 357. Tel a bonne cause qui est condamné, ID. *ib*. p. 419. || XVI[e] s. La cause efficiente de nostre salut est la misericorde de notre Pere.... la cause materielle est Christ avec son obeissance.... de la cause qu'on appelle instrumentale, quelle dirons-nous qu'elle est, sinon la foy?... quant à la cause finale, l'apostre dit que ç'a esté pour demonstrer la justice de Dieu et glorifier sa bonté, CALV. *Instit*. 616. Ces nobles langues coustent beaucoup de temps et de peine à apprendre, à cause qu'elles sont mortes, AMYOT, *Épit*. Nous reputons les dieux pour estre autheurs de tous biens, et cause de nulz maulx, ID. *Péric*. 74. A ceste cause ils vouloient.... ID. *Fabius*, 8. Ceste vie dissolue fut cause de luy augmenter sa maladie, ID. *Sylla*, 73. La cognoissance des causes appartient seulement à celuy qui a la conduite des choses, non à nous qui n'en avons que la souffrance [la tolérance, l'usage], MONT. IV, 178. Pour cette cause [motif].... ID. I, 25. A cette cause [parce que].... ID. I, 30. Tuer un homme sans connaissance de cause, ID. III, 195.

— ÉTYM. Picard *keuse;* provenç. espagn. et ital. *causa;* du latin *causa*. Voy. CHOSE.

CAUSÉ, ÉE (kô-zé, zée), *part. passé*. || 1° Produit par une cause. Toutes choses étant causées ou causantes, PASC. dans COUSIN. || 2° Occasionné. Un incendie causé par un accident. || 3° Motivé. M. de Bouillon voulait une absence, et une absence causée et chargée d'affaires, pour revenir après sur un meilleur pied, ST-SIM. 45, 16. M. d'Harcourt n'eut garde de s'opposer à un désir si ardent et si causé, ID. 88, 140. Rare en ce sens. || 4° En termes de jurisprudence, qui a pour cause. Billet causé en marchandises.

1. **CAUSER** (kô-zé), *v. a*. Être cause, occasionner. Qu'il a fait un larcin de rôt ou de fromage, Égratigné quelqu'un, causé quelque dommage, LA FONT. *Fabl*. III, 18. Quel que soit le plaisir que cause la vengeance, C'est l'acheter trop cher.... ID. *ib*. IV, 13. Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui, ID. *ib*. IV, 8. Cela causa leur malheur, ID. *ib*. IV, 6. Le trop superbe équipage Peut souvent en un passage Causer du retardement, ID. *ib*. IV, 6. Vous savez ses malheurs, vous les avez causés, RAC. *Iphig*. III, 4. Je veux l'attendre ici ; les chagrins qu'il me cause M'occuperont assez tout le temps qu'il repose, ID. *Brit*. I, 1. Si Dieu n'a rien en luimême par où il puisse causer en nous les volontés libres, BOSS. *Libr. arb*. 3.

— HIST. XIV[e] s. ...en la maniere que aucuns le disoient et se causoient [se fondaient sur] de ce que la fin est melleur que n'est la generacion de la fin, ORESME, *Eth*. 220. || XV[e] s. Nostre roy est le seigneur du monde qui le moins a causé [été cause] de user de ce mot de dire : J'ai privilege de lever sur mes subgectz ce que il me plaist, COMM. V, 18. || XVI[e] s. Elle monstre que toutes ces choses sont causées [fondées] en Jesus Christ, comme en estant le fondement, CALV. *Instit*. 1066. Au moyen de quoi, lui fut facile de causer [motiver] son voyage là dessus, B. DESPER. *Contes*, V. Il mourut d'une apoplexie que ce coup luy causa, MONT. I, 74. Cela m'a causé me restraindre de trop grande liberalité, B. DE PALISSY, 11. Donnant à entendre que.... : langaige causé [développé comme cause et motif] et contenu en ladicte ordonnance, CARLOIX, VIII, 3.

— ÉTYM. *Cause;* espagn. *cauzar;* ital. *causare*.

2. **CAUSER** (kô-zé), *v. n*. || 1° S'entretenir familièrement. Ils causent ensemble. De quoi causent-ils? Nous causerons de cette affaire. Je veux me vanter d'être toute l'après-midi dans cette prairie, causant avec nos vaches et nos moutons, SÉV. *Lett*. 384. Voilà la chose du monde la plus heureuse pour lui; vous savez tout cela, mais on cause [c'est-à-dire je vous écris cela pour causer avec vous], ID. 592. Pour mon fils, M. le maréchal n'a pas voulu le laisser venir; il est le seul avec qui il cause de toute chose, ID. *ib*. Le duc d'Orléans régent daigna un jour causer avec moi au bal de l'Opéra; il me fit un grand éloge de Rabelais, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 oct. 1759. || Familièrement. Causer de choses et d'autres, s'entretenir sans propos déterminé. || Fig. Causer de la pluie et du beau temps, parler de riens, de choses de peu d'importance. || Elliptiquement. Causer littérature, voyages, etc. causer de littérature, de voyages. || Familièrement. Ah çà! causons un peu, expliquons-nous, entendons-nous. || Passivement et impersonnellement, dans le parler familier, c'est assez causé, ou, simplement, assez causé, ne parlons plus, agissons, et aussi, taisez-vous, brisons-là. || 2° Familièrement, tenir des propos, parler avec légèreté et indiscrétion, ou avec malignité. Le monde, chère Agnès, est une étrange chose! Voyez la médisance, et comme chacun cause! MOL. *Éc. des fem*. II, 6. Je ne m'étonne point si parfois on en cause, ID. *Prol. d'Amph*. Voilà ce que c'est que d'avoir causé; vous n'en tâterez plus, et je vous laisse sur la bonne bouche, ID. *G. Dandin*, II, 7. || 3° *V. n*. Terme de fauconnerie. Se dit du cri des perroquets et des pies.

— REM. Peut-on dire : il m'a longtemps causé de ses affaires; allez lui causer de cette nouvelle? C'est une façon de parler qui est très en usage. Mais observez qu'on ne pourrait pas dire, en mettant un substantif au lieu du pronom : j'ai causé de l'affaire à mon avocat; il faut avec mon avocat. Cela rend très-suspect l'emploi du pronom, et il sera mieux de dire : il a longtemps causé avec moi de ses affaires; allez causer avec lui de cette nouvelle. On ne cause pas à quelqu'un; on cause avec quelqu'un. Pourtant cette manière de parler se trouve dans J. J. Rousseau, qui n'est pas toujours très-pur, et sans doute dans d'autres. La première fois que je la vis elle était à la veille de son mariage; elle me causa longtemps avec cette familiarité charmante qui lui est naturelle, J. J. ROUSS. *Confess*. VII.

— HIST. XIII[e] s. Par poi Hersent n'enrage d'ire Por Ysengrin, qui si la chose [gronde], *Ren*. 725. Moult de sa gent parler n'en osent, Mais par derriere moult l'en chosent [blâment], *Fabliaux*, BARBAZ. I, 160. || XV[e] s. Je vous ait dit et causé [expliqué] toutes les avenues de Jean Bar, de Jean Pict.... FROISS. II, II, 239. Envie qui accuse et cause [blâme] Maintes personnes tout à tort, *Myst. Resurr. de N. S.* L'homme songeart il [le vin] fait causer et rire, BASSELIN, XXXVII. Si voulez que je cause et preche, Et parle latin proprement, Tenez ma bouche toujours freche, De bon vin l'arrosant souvent, ID. LVIII. || XVI[e] s. Ce fut un commandement nu et simple, où l'homme n'eut rien à connoistre et à causer [demander raison], MONT. II, 208.

— ÉTYM. Provenç. *chausar*, *causciar*, reprocher, disputer; espagn. *causar*, faire un procès; du latin *causari*, faire un procès, d'où disputer, reprocher, et simplement, *causer*. Diez et d'autres étymologistes font intervenir l'ancien haut allemand *chôsôn*, allemand moderne *kosen;* mais le latin suffit à la forme et au sens du mot roman.

CAUSERIE (kô-ze-rie), *s. f*. Familièrement, action de causer; propos indiscret. Ces causeries finiront par nous compromettre. Nos filles nous font une grande causerie [sujet d'entretien], SÉV. 222. Mais est-ce que je finirai cette causerie sans vous dire un mot de la grande entreprise? DIDER. *Lett. à Volt*.

— HIST. XVI[e] s. Le duc de Nemours dit, il y a quelques jours, à un des Seize qui parloit du roi de Navarre : Il n'y a plus que les sots qui ne voient bien comment il faut oster cette queue, et cela en sortant d'un conseil où on avoit estimé les conditions du fils aisné de Lorraine; Vitri, en sortant du mesme conseil, en jurant et despitant la causerie : Il vaut bien mieux, dit-il, servir le brave huguenot, D'AUB. *Hist*. III, 293.

— ÉTYM. *Causer* 2.

† **CAUSETTE** (kô-zè-t'), *s. f*. Petite causerie. Elle a plus fait pour moi dans une causette d'un quart d'heure que je n'aurais su faire d'une année, G. SAND. *La petite fadette*. J'aime le feu, les cricris, une salade de homards, une bouteille de champagne et la causette, A. PICHOT, *Trad. de Don Juan*, I, 134. || Mot familier, mais très-reçu.

— ÉTYM. *Causer* 2.

CAUSEUR, EUSE (kô-zeur, zeû-z'), *adj*. || 1° Qui aime à causer. Quel homme causeur! Il est d'humeur causeuse. || 2° *S. m*. et *f*. Celui, celle qui aime à causer, qui sait causer. C'est un aimable causeur. Pour éviter la rencontre de ces grands causeurs, je m'enfuirais jusqu'au bout du monde, BALZ. liv. III, lett. 3. Les muses sont de grandes prometteuses; Et comme vos sœurs les causeuses, Vous ne manquerez pas, sans doute, par le bec, MOL. *Remerciment au roi*, 1663. Gardez-vous-en bien, dit la causeuse [la corneille] à l'ourse, FÉN. XIX, 43. Si Béranger n'était pas l'écrivain le plus populaire de l'époque, ce serait certainement l'un des plus ingénieux, des plus instruits, des plus attachants causeurs que l'on puisse rencontrer dans cette société qui l'a beaucoup recherché et qu'il a beaucoup fuie, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 376. || Celui, celle qui parle avec légèreté, indiscrétion. Ne lui confiez rien, c'est un causeur. Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce qu'on vous dit en secret, MOL. *George Dand*. II, 7. || Celui, celle qui dit, par raillerie, des choses auxquelles il ne faut pas trop se fier. Hé! mon Dieu! c'est une causeuse qui ne dit pas ce qu'elle pense; ne vous y fiez pas beaucoup, si vous m'en voulez croire, MOL. *Critique*, sc. 3. || Au collége, un causeur, un écolier qui, au lieu d'écouter, parle perpétuellement à voix basse avec ses voisins.

— HIST. XVI[e] s. Il disoit que l'ancien Socrate n'estoit qu'un causeur et un seditieux, qui taschoit par tel moyen qui luy estoit possible à usurper tyrannie, AMYOT, *Caton*, 48. Il y en a un qui s'appelle Ropoperperethra, comme qui diroit grand causeur qui parle de toutes choses à la volée, ID. *Démosth*. 14. Cor Dieu, nous avons trouvé ung causeur; monsieur le jaseur, Dieu vous guard de mal, tant vous avez la bouche fraische, RAB. *Garg*. I, 12.

— REM. Montaigne, IV, 178, a employé *causeur* dans le sens de celui qui s'occupe des causes : Ils laissent là les choses, et s'amusent à traicter les causes; plaisants causeurs!

— ÉTYM. *Causer* 2.

CAUSEUSE (kô-zeu-z'), *s. f*. Petit canapé où peuvent s'asseoir deux personnes.

— ÉTYM. *Causeur*.

† **CAUSSETIÈRE** (kô-se-tiè-r'), *s. f*. Terme d'architecture. Sorte de dégagement. Les communications qui existent entre la scène [d'un théâtre] et les étages inférieurs soit par la rampe soit par les caussetières, *Comptes rendus*, *Acad. des sc*. t. LII, p. 36.

† **CAUSSINÉ, ÉE** (kô-si-né, née), *adj*. Terme de métier. Se dit du bois qui, travaillé, se déjette.

CAUSTICITÉ (kô-sti-si-té), *s. f*. || 1° Terme de médecine. Impression que font sur l'organe du goût les corps nommés caustiques. || Propriétés chimiques de certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties vivantes sur lesquelles on les applique, en détruisent la texture. || 2° Fig. Qualité caustique dans la parole, dans un écrit. Rien n'échappe à sa causticité. Un esprit, un ouvrage plein de causticité.

— ÉTYM. *Caustique*.

1. **CAUSTIQUE** (kô-sti-k'), *adj*. || 1° Terme de

médecine. Qui brûle, qui corrode. Remède, substance caustique. Potasse caustique. || *S. m.* Un caustique. Employer les caustiques. || 2° Fig. Qui fait sur l'âme une impression comparée à celle que fait un caustique sur le corps. Langage caustique. Dans le sexe j'ai peint la piété caustique, BOIL. *Sat.* X. Sénèque le père fut d'une humeur caustique, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. || Par extension, dans le même sens, en parlant des personnes. Elle est trop caustique, elle emporte la pièce. Homme caustique. Le caustique Boileau, que l'envie de critiquer et l'étude ont rendu versificateur, BOIL. *Esquisse en prose de la Sat.* IX. || 3° *S. m.* Terme de métier. Substance qui procure plus d'adhérence à une autre substance, dans la peinture en badigeon.

— SYN. CAUSTIQUE, MORDANT, SATIRIQUE. Caustique est ce qui brûle; mordant est ce qui mord; satirique est ce qui fait la satire. Avoir l'esprit satirique, c'est avoir l'esprit disposé à voir le mauvais côté des choses, à chercher ce qu'elles peuvent avoir de blâmable ou de ridicule, et à le mettre en relief. Avoir l'esprit caustique, c'est appliquer une espèce de fer chaud sur ce qui est dit ou fait; on peut être caustique sans avoir l'esprit satirique; avoir l'esprit mordant, c'est enfoncer les dents et s'acharner. Le caustique effleure la peau; le mordant y pénètre; on peut donc être caustique sans être mordant.

— ÉTYM. *Causticus*, de καυστικὸς, de καίειν, brûler.

2. **CAUSTIQUE** (kô-sti-k'), *s. f.* Terme de dioptrique et de catoptrique. Caustique par réflexion, courbe engendrée par l'ensemble des points de rencontre des rayons partant d'un point lumineux et réfléchis par une autre courbe; elle se nomme catacaustique. Caustique par réfraction, courbe engendrée de la même manière par des rayons réfractés; elle se nomme diacaustique.

— ÉTYM. *Caustique*, brûlant, parce que les points de concours des rayons lumineux qui déterminent ces courbes sont ceux où la chaleur est la plus intense (voy. le précédent).

† **CAUSTIQUEMENT** (kô-sti-ke-man), *adj.* D'une façon caustique.

— ÉTYM. *Caustique*, et le suffixe *ment*.

† **CAUSUS** (kô-zus'), *s. m.* Terme de médecine. Mot dont Hippocrate s'est servi pour désigner une espèce de fièvre rémittente caractérisée par une chaleur et une soif excessives.

— ÉTYM. Καῦσος, de καίειν, brûler.

† **CAUT, CAUTE** (kô, kô-t'), *adj.* Qui a de la précaution. Ce mot n'est plus en usage. Lassez-vous d'abuser les jeunesses peu cautes, MALH. VI, 10.

— HIST. XIIIe s. [Il] la fist si très ferme et si caute, J. DE MEUNG, *Tr.* 9 3. || XVIe s. O serpent grec cault et malicieux, la bonne fortune du roi t'a ici amené, AMYOT, *Thém.* 51. Ce barbare, qui n'estoit point homme simple, ains malicieux et cault de sa nature, ID. *Alc.* 47. En ce le chirurgien doit être caut, c'est à dire ingenieux à faire son pronostic, PARÉ, XXVII, 651. L'un est un fin et cault renard, RAB. *Pant.* IV, *Nouv. Prol.*

— ÉTYM. Espagn. et ital. *cauto;* du latin *cautus*, prudent (voy. CAUTION).

CAUTÈLE (kô-tè-l'), *s. f.* || 1° Précaution mêlée de défiance et de ruse. || 2° Terme de droit canon. Absolution à cautèle, absolution de précaution.

— HIST. XIIIe s. Car trop scet li traistres d'agaiz et de cauteles Por les plus fors survaincre, J. DE MEUNG, *Test.* 1825. || XIVe s. Aucuns, pour leur mauvaise cautele, se sont efforcés à corrompre vos ordonnances, DU CANGE, *audaciter.* Et ce font par faintise et cautele, et les a l'en de legier en despit, ORESME, *Eth.* 135. || XVe s. Dame qui cuidiez trop savoir, Mais vostre sens tourne en folie, Et cuidiez les gens decevoir, Par vostre cautelle jolie, CH. D'ORL. *Ball.* 128. Le vaillant capitaine qui contre ses ennemis se debvoit aider de plusieurs sages cauteles, *Boucic.* I, 12. Et que toutes ses coustumes fussent mises en françois en ung beau livre pour eviter la cautelle et la pillerie des advocatz, COMM. VI, 6. [Le Turc] plus usant de sens et de cautelle, que de vaillance et hardiesse, ID. VI, 13. || XVIe s. Pendant l'appel comme d'abus de l'octroy ou publication d'une monition, la cour du roy peut ordonner que, sans prejudice des droits des parties, le benefice d'absolution à cautele sera imparty à l'appelant, soit clerc ou lay, PITHOU, 36. Il se transforme es mœurs des Candiots usant de leurs ruzes, cautelles, surprises et embusches à l'encontre d'eulx mesmes, AMYOT, *Philop.* 22.

— ÉTYM. *Cautela*, de *cautus*, caut (voy. ce mot); provenç. espagn. et ital. *cautela.*

CAUTELEUSEMENT (kô-te-leu-ze-man), *adv.* D'une manière cauteleuse. Le premier écuyer sourdement et cauteleusement était attaché au duc du Maine, S. SIM. 126, 151.

— HIST. XVe s. Il fut avis que ils estoient là cauteleusement traits pour trahir le pape, FROISS. II, II, 51. || XVIe s. Il n'y alloit point cauteleusement ny malicieusement, ains rondement suivant le droit chemin de juste accusateur, AMYOT, *C. d'Utiq.* 33.

— ÉTYM. *Cauteleuse*, au féminin, et *ment;* provenç. *cautelozament ;* espagn. et ital. *cautelosamente.*

CAUTELEUX, EUSE (kô-te-leû, leû-z'), *adj.* Qui a de la cautèle. Un homme cauteleux. Une cauteleuse réponse. Il est fin, cauteleux, LA BRUY. VIII. La femme est un animal fin et cauteleux, D'ABLANC. *Lucien*, t. I, *Prométhée.* Plus de sagesse dans l'administration municipale aurait prévenu les désordres; c'est pour les punir que la procédure a été prise; mais des mains cauteleuses ont su la diriger vers un autre but, MIRABEAU, *Collection*, t. II, 389.

— HIST. XVe s. Ce roi de Navarre cauteleux et malicieux, FROISS. II, III, 13. Le duc de Bretagne est un cauteleux homme et divers, ID. II, II, 70. La septieme [condition] plus necessaire, que ilz doivent estre sages et cautilleux ou mestier des armes, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 24. || XVIe s. Considerez comment le tentateur cauteleux luy remembra au premier mot la deffense sur ce faicte, RAB. *Pant.* III, 33. Ils le trouvoient fin et cauteleux, qui faisoit la plus part de ses faicts de guerre par tromperie et surprise plus tost qu'autrement, AMYOT, *Lysand.* 11.

— ÉTYM. *Cautèle;* provenç. *cautelos;* espagn. *cauteloso.*

† **CAUTEMENT** (kô-te-man), *adv.* D'une manière caute. Terme vieilli.

— HIST. XVe s. Car il [la fourmi] se pourvoit cautement, Et porte en son trou le froment, E. DESCHAMPS, *Instr. pour la cour.* Mais que si cautement feust que on ne l'aperceust, *Boucic.* II, 19. || XVIe s. Mercure qui endormit cautement Argus qui avoyt cent yeulx, RAB. *Pant.* II, 14.

— ÉTYM. *Caute*, et le suffixe *ment;* espagn. *cautamente.*

CAUTÈRE (kô-tê-r'), *s. m.* Terme de médecine. || 1° Agent chimique ou corps brûlant dont on se sert pour désorganiser une portion des tissus organiques, et la convertir en eschare. || Cautère actuel, instrument de métal qu'on fait chauffer pour cautériser. Cautère potentiel, toute substance qui a chimiquement la faculté de brûler. || 2° Petit ulcère artificiel, arrondi, que l'on ouvre dans les parties où abonde le tissu cellulaire. Panser, entretenir, supprimer un cautère. L'une se plaint des reins et l'autre d'un cautère, RÉGNIER, *Sat.* XI. Le vieux galant passait pour être garni de cautères, ST-SIM. 127, 146. || Fig. et populairement. C'est un cautère sur une jambe de bois, c'est-à-dire c'est un remède inutile, une chose qui ne peut avoir aucun résultat. || Par plaisanterie, cautère royal s'est dit autrefois pour la marque que la justice infligeait à certains condamnés. Le nuage est fort épais; j'ai bien peur que, s'il vient à crever, il ne grêle sur mon dos force coups de bâton, ou que, par quelque ordonnance plus forte que toutes celles des médecins, on ne m'applique tout au moins un cautère royal sur les épaules, MOL. *Le médecin volant*, 14.

— HIST. XIVe s. Et en medecine c'est legiere chose de savoir ce que il est dit du miel et du vin et de ellebore et de cauteres et de incisions, ORESME, *Eth.* 164. || XVIe s. Je dis derechef qu'il n'est besoin de paroles à ceux qui ont esté quelquefois piqués du cautere de la conscience, CALV. 68. Le pecheur navré du cautere de son peché, et comme brisé par la terreur de l'ire de Dieu, ID. *Instit.* 461. Medecines, purgations, cautheries, saignées et scariffications, CARLOIX, VI, 50.

— ÉTYM. Καυτήριον, de καίειν, brûler (voy. CAUSTIQUE); provenç. *cauteri;* esp. et ital. *cauterio.*

CAUTÉRÉTIQUE (kô-té-ré-ti-k'), *adj.* Mot admis par l'Académie, mais qui doit être effacé comme étant une corruption barbare de cathérétique (voy. ce mot).

CAUTÉRISATION (kô-té-ri-za-sion), *s. f.* Action de cautériser; effet d'un caustique. La cautérisation n'a pas été assez profonde. L'épilepsie n'était réputée incurable que quand elle avait résisté à la cautérisation du crâne, DIDER. *L. s. la chir.*

— ÉTYM. *Cautériser;* provenç. *cauterizacio ;* espagn. *cauterizacion ;* ital. *cauterizzazione.*

CAUTÉRISÉ, ÉE (kô-té-ri-zé, zée), *part. passé.* || 1° Une plaie cautérisée avec un fer rouge. || 2° Terme de morale chrétienne. Des hommes dont la conscience est cautérisée [endurcie], BOSS. *Var.* 11. Voysin était dans la plus intime confiance des chefs de ce redoutable parti et avait l'âme aussi cautérisée qu'eux, ST SIM. 385, 192.

CAUTÉRISER (kô-té-ri-zé), *v. a.* Appliquer un cautère, brûler au moyen d'un cautère. Cautériser une plaie.

— HIST. XVIe s. Ils ont bu toutes leurs hontes et monstrent avoir leurs consciences cauterisées, CALVIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Cauterizare*, de *cauterium*, cautère; provenç. *cauterisar ;* espagn. *cauterizar ;* ital. *cauterizzare.*

CAUTION (kô-sion; en poésie, de trois syllabes), *s. f.* || 1° Engagement que l'on prend pour un autre, et, par extension, la personne même qui prend cet engagement. Être caution de quelqu'un. Se rendre, se porter caution. Donner, fournir caution. Admettre, recevoir une caution. Mettre en liberté sous caution, moyennant caution. Il se constitue caution pour les insolvables, BOSS. II, *Pass.* 2. Il a trouvé une caution capable de payer pour lui, ID. *Hist.* II, 6. Elle n'était pas caution des articles secrets du traité, HAMILT. *Gram.* 9. Je me rends caution pour Sophie qu'elle accepte le traité, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || En matière civile, engagement de satisfaire à une obligation au défaut du contractant. En matière correctionnelle, garantie donnée qu'un prévenu se représentera quand il en sera requis. Élargir quelqu'un à la caution d'un autre. || Caution bourgeoise, caution solvable et facile à discuter. On ne veut point prêter aux grands seigneurs sans caution bourgeoise, FURETIÈRE. Je m'en vais gagner au pied, ou je veux caution bourgeoise qu'ils [leurs yeux] ne me feront pas de mal, MOL. *Préc. rid.* 10. Le marquis : Parbleu ! je la garantis détestable [la comédie]. — Dorante : La caution n'est pas bourgeoise ; mais, marquis, par quelle raison, de grâce, cette comédie est-elle ce que tu dis? ID. *Critique*, 6. || Caution judicatum solvi (caution que ce qui sera jugé sera payé), garantie de frais et dommages qu'on peut exiger de l'étranger qui intente une action en France contre un Français. || 2° Sujet à caution, qui doit donner caution, et par conséquent suspect. Ces choses-là sont un peu sujettes à caution, MOL. *Malade*, I, 4. Ce pays-ci est un peu sujet à caution, ID. *Pourc.* I, 6. Ma divine moitié, soit dit sans vous déplaire, Vous me semblez un peu sujette à caution, REGNARD, *Fol. am. Divert.* Encore, de la manière dont j'entends parler, les astres eux-mêmes sont-ils sujets à caution, FONTEN. *Erasistr. et Hervé.* Ce certain goût de bonne latinité est bien sujet à caution, DIDER. *Lett. à Galiani.* || 3° Fig. Témoin, témoignage de la réalité d'une chose. Je vous suis caution qu'il est très-honnête homme, MOL. *Sgan.* I, 1. Les épreuves que tout le monde a vues de l'infaillibilité de mes prédictions sont les cautions suffisantes des promesses que je puis faire, ID. *Am. magn.* III, 1.

— SYN. CAUTION, GARANT, RÉPONDANT. Termes qui désignent un homme qui se fait fort ou qui s'engage pour un autre. On donne caution, on est caution, quand on s'engage à payer pour quelqu'un, s'il ne paye ou s'il ne se présente pas là où il est requis. Garant est plus général : on est garant non-seulement d'une somme à payer, mais de toute espèce d'obligation ; ainsi on est garant des droits de quelqu'un ; un État est garant d'un traité. Il faut remarquer que, tandis que caution se dit des personnes, garant s'étend aux choses. Répondant ne se dit que des personnes; c'est celui qui répond d'un autre, qui témoigne de son honnêteté, de sa capacité, de son aptitude. Ce domestique a de bons répondants.

— HIST. XIIIe s. Car il convient que li procureur face caution, BEAUM. 83. Et se ceste caucion est obliée, li avoés a bone caucion contre l'avoeor, *Liv. de just.* 61. || XVIe Mais la caution et prevention dont les fourmis usent à ronger le grain de froment.... MONT. II, 186. Les cautions judiciaires n'ont point de lieu entre les François, LOYSEL, 858. A cettui-ci [l'ordre du Saint-Esprit] il apporta des cautions pour empescher d'y entrer ceux qui ne pouvoient prouver leur noblesse, D'AUB. *Hist.* II, 330. Il faut tirer du sang; avec ceste caution que, s'il se monstre noirastre et espais, il le faut laisser couler, PARÉ, XX, 28.

— ÉTYM. Provenç. *cautio;* espagn. *caucion ;* portug. *caução ;* ital. *cauzione ;* du latin *cautionem*, de *cautum*, supin de *cavere*, prendre garde, qu'on regarde comme équivalent au sanscrit *skav*, gothique *skavjan*, l's étant tombée, ce qui arrive souvent.

† **CAUTIONNAIRE** (kô-sio-nê-r'), *adj.* Qui a rapport à la caution; qui se porte caution; qui est donné en caution.

— ÉTYM. *Caution.*

CAUTIONNÉ, ÉE (kô-sio-né, née; en poésie, de quatre syllabes), *part. passé.* Cautionné par un ami.

CAUTIONNEMENT (kô-sio-ne-man; en poésie, de cinq syllabes), *s. m.* || **1°** Action de cautionner. Signer un cautionnement. || **2°** Le gage ou la somme déposée en garantie d'un engagement, d'une gestion, etc. Tous les comptables du trésor fournissent un cautionnement. Dans les adjudications publiques on exige de tous les soumissionnaires le dépôt préalable d'un cautionnement. || Mettre un détenu en liberté provisoire moyennant un cautionnement. || Somme déposée à l'effet de faire face aux amendes qui pourraient être prononcées. Le cautionnement d'un journal.

CAUTIONNER (kô-sio-né; en poésie, de quatre syllabes), *v. a.* Se rendre caution pour quelqu'un. Ce caissier que vous avez cautionné et qui vient de faire banqueroute de deux cent mille écus, LESAGE, *Turcaret*, III, 9. || En général, répondre de. Je ne saurais souffrir, a-t-il dit hautement, Qu'un honnête homme soit traîné honteusement; J'en réponds sur sa mine, et je le cautionne, MOL. *l'Ét.* V, 1. Outre que de ton cœur ta foi me cautionne, ID. *le Dépit*, I, 2. || Familièrement. Je ne vous cautionne pas cela, je ne vous l'assure pas.

— HIST. XVIe s. Crassus recueillant les fuyans leur donna d'autres armes; mais il leur demanda pleges qui les cautionnassent de les mieux garder à l'advenir, AMYOT, *Crass.* 18.

— ÉTYM. *Caution;* espagn. *caucionar*, pourvoir.

† **CAUVETTE** (kô-vè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du choucas.

— ÉTYM. Autre forme de *chouette.*

† **CAUX** (kô), *s. m.* Nom, dans quelques départements, d'un mélange de choux, de navets et de pommes qu'on donne aux vaches et aux cochons.

— ÉTYM. *Caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAVAGE** (ka-va-j'), *s. m.* Se dit, dans quelques places de commerce, du loyer d'une cave.

— ÉTYM. *Cave.*

CAVAGNOLE (ka-va-gno-l'), *s. m.* Jeu de hasard, à tableaux et à boules. Le cavagnole ne diffère du biribi qu'en ce que chacun a son tableau particulier. Le cavagnole ne se joue plus. .... L'ennui vient à pas comptés À la table d'un cavagnole S'asseoir entre des majestés, VOLT. *St.* 13.

— ÉTYM. Ital. *cavagno*, compartiment.

† **CAVALAGE** (ka-va-la-j'), *s. m.* Nom qu'on donne à l'accouplement des tortues pour la génération. Si la tortue dort sur l'eau ou qu'un mâle soit attaché à une femelle, ce qu'on appelle un cavalage, LEBAT, *Nouveau voy. aux îles*, CH. XII.

— ÉTYM. Espagn. *caballage*, action du cheval qui saillit la jument, de *caballo*, cheval (voy. CHEVAL).

† **ÇA-VA-LÀ-HAUT** (sa-va-là-hô). Terme de chasse. Cri par lequel on excite les chiens.

CAVALCADE (ka-val-ka-d'), *s. f.* || **1°** Marche de gens à cheval; la troupe même des gens à cheval. La duchesse de Bourgogne fit avec le duc de Bourgogne et beaucoup de dames une grande cavalcade au bois de Boulogne, ST-SIM. 186, 237. Si ce jour n'était peut-être Un des derniers que je perds, Amateur des cavalcades, Je courrais dans vos déserts Montrer mes feux aux dryades, LAFARE. *Od.* VI. || **2°** Marche pompeuse de gens à cheval. Le pape va en cavalcade prendre possession de l'église de St-Jean de-Latran.

— HIST. XVIe s. Une grande cavalquade, D'AUB. *Hist.* I, 277. .... Et qu'ils fissent bien repaistre leurs chevaulx; car il vouloit faire une longue cavalcade, CARLOIX, VIII, 12. Et fist ce chemin, qui estoit de 15 lieues, d'une cavalcade, ID. X, 7. Une autre fois, me fiant à je ne sçais quelle trefve qui venoit d'estre publiée, je m'acheminai à un voyage par pays estrangement chatouilleux; je ne feus pas si tost esventé que voylà trois ou quatre cavalcades de divers lieux pour m'attraper, MONT. IV, 228.

— ÉTYM. Provenç. *cavalcada;* espagn. *cabalgada;* ital. *cavalcata;* de *cavalcare* (voy. CHEVAUCHER).

† **CAVALCADER** (ka-val-ka-dé), *v. n.* Faire en compagnie une promenade à cheval. Nos trois étourdis s'échappèrent du pensionnat dès le matin, et on les aperçut dans l'après-midi cavalcadant près du château de Fernex, TÖPFFER, dans HUMBERT, *Gloss. génev.*

— ÉTYM. *Cavalcade.*

CAVALCADOUR (ka-val-ka-dour), *adj. m.* Écuyer cavalcadour, écuyer qui a la surveillance des chevaux et équipages d'écurie d'un prince.

— HIST. XVIe s. O fameux escuyers, cavalcadours, guerriers, Escrimeurs, voltigeurs, soldas et mariniers, RONS. 853.

— ÉTYM. Espagn. *cabalgador;* ital. *cavalcatore;* de *cavalcare* (voy. CHEVAUCHER).

CAVALE (ka-va-l'), *s. f.* La femelle du cheval. Il n'en est point [des coursiers] de plus rapides que les cavales d'Eumélus, LE BRUN, *trad. de l'Iliade*, livre II. C'était une cavale indomptable et rebelle. Sans frein d'acier ni rênes d'or, BARBIER, *Iambes.* || Populairement, grande femme mal bâtie.

— HIST. XVIe s. La plus belle et aggreable compaignie qui soit aux chevaux c'est des cavales, LA BOÉTIE, 191.

— ÉTYM. *Caballus*, cheval (voy. ce mot). L'ancien français disait *ive*, de *equa*, par un changement analogue à celui de *aqua* en *eve*, eau.

CAVALERIE (ka-va-le-rie), *s. f.* Troupe de gens de guerre qui sert à cheval. Un corps, un régiment, un escadron, une compagnie de cavalerie. L'ennemi était fort en cavalerie. La grosse cavalerie, cavalerie armée pesamment, montée sur de forts chevaux et destinée à combattre en ligne. La cavalerie de réserve, carabiniers et cuirassiers. La cavalerie légère, cavalerie montée sur des chevaux légers et destinée à faire le service d'éclaireurs, à battre la campagne, à poursuivre l'ennemi, etc. spécialement chasseurs et hussards. La cavalerie de ligne, intermédiaire, dragons et lanciers. Ayant lu dans les histoires romaines que les plus grands exploits que leur cavalerie ait faits autrefois.... VOIT. *Lett.* 144. La cavalerie de Darius était forte de trois cent mille chevaux, VAUGEL. *Q. C.* livr. III, dans RICHELET. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse de l'aigle? BOSS. *Anne de Gonz.* C'est en vain qu'à travers les bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Beck précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés, ID. *Louis de Bourbon.* || L'art de former les hommes pour la cavalerie et de la conduire à la guerre. Cet officier entend bien la cavalerie.

— HIST. XVIe Un sommier pesle mesle avec un soldat, le bagage, la cavallerie legiere, l'homme d'armes, une charrette, tout l'un parmy l'autre, LA BOÉTIE, 172. Comme mots nouveaux en l'art militaire vous avez maintenant cavalerie et infanterie, H. EST. dans le *Dict. de* DOCHEZ. À mon grand regret diray cavallerie, infanterie, enseigne, colonelle, esquadrons, au lieu de chevallerie, pietons, enseigne, coronale, bataillons, PASQ. *Lett.* t. I, p. 105, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cavalier;* ital. *cavalleria. Cavalerie* a été pris de l'italien au XVIe siècle.

† **CAVALET** (ka-va-lè), *s. m.* Couvercle de la lunette dans une verrerie.

— ÉTYM. Autre forme de *chevalet.*

1. **CAVALIER, IÈRE** (ka-va-lié, liè-r'; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : les ca-va-lié-z et les dames), *s. m.* et *f.* || **1°** Homme, femme à cheval. Être bon, être mauvais cavalier, se tenir bien, se tenir mal à cheval. C'est un beau cavalier, il a bonne grâce à cheval. Borée et le soleil virent un voyageur.... Eh bien! gageons nous deux, Dit Phébus, sans tant de paroles, À qui plus tôt aura dégarni les épaules Du cavalier que nous voyons, LA FONT. *Fabl.* VI, 3. || On dit de même, elle est bonne, elle est mauvaise cavalière. Les dames cavalières s'offensèrent, les autres prirent parti pour elles, ST-SIMON, 278, 9. || **2°** Soldat qui sert à cheval. Il était escorté par un piquet de cavaliers. || **3°** Homme d'épée. Me trouves-tu bien fait en cavalier? CORN. *le Ment.* I, 1. Choisir pour votre amant un simple cavalier, ID. *Cid*, I, 2. Je vous laisse la gloire d'avoir paru à cheval avec des armes et un habit de cavalier au Pas-de-Suse, FÉN. XIX, 421. || **4°** Homme, par opposition à dame ou demoiselle. Il n'y avait pas assez de cavaliers à ce bal. Chaque cavalier conduisait une dame. Cette dame n'a pas de cavalier, offrez-lui le bras. C'est un aimable cavalier. || **5°** Titre d'honneur donné par politesse à des passants, à des inconnus et même par ironie à des gens dont on a à se plaindre. Que cherchez-vous, cavalier, dans cette maison? MOL. *Le Sicilien*, sc. 11. J'entre ici librement : mais entre cavaliers telle liberté est permise, ID. *ib.* sc. 13. Mon cavalier, répondrez-vous à mes questions? BEAUM. *Le Mar. de Figaro*, V, 12. || **6°** Cavalier servant, homme qui s'astreint à faire en tout les volontés d'une dame dont il se fait ainsi l'esclave par amour ou par reconnaissance. Il est fort naturel que tu me cèdes, à moi, ton oncle, tes fonctions de cavalier servant, lorsque je les réclame, CH. DE BERNARD, *La femme de quarante ans*, § 2. || **7°** Aux échecs, pièce qui marche obliquement du blanc au noir, et du noir au blanc, en sautant une case. Le vrai mot serait chevalier, mais aujourd'hui on dit bien plus souvent cavalier. On ne couvre point l'échec du cavalier, c'est-à-dire que, quand le cavalier met le roi ou la dame en échec, on ne peut pas interposer une autre pièce; il faut absolument ou retirer la pièce mise en échec ou prendre le cavalier. || **8°** Terme de fortification. Amas de terre dont le sommet compose une plate-forme, sur laquelle on dresse des batteries de canon pour nettoyer la campagne ou pour détruire quelque ouvrage de l'ennemi. || **9°** Terme d'imprimerie. Papier d'un format entre le carré et le grand raisin. Tirer, imprimer sur cavalier. || *Adj.* Papier cavalier. || **10°** Terme de ponts et chaussées. Dépôt de terre formé aux abords d'une route, d'un canal ou d'un ouvrage quelconque. || **11°** Dans l'histoire d'Angleterre, au XVIIe siècle, partisan des Stuarts.

— HIST. XVIe s. Ils erigeoyent cavaliers, ressapoyent contrescarpes, enduisoyent courtines, RAB. *Pant.* III, *Prol.* Dressans cavalliers pour y accommoder grand' quantité d'artillerie, LANOUE, 444. Il y a trois sortes de gloire, la divine, celle du cavallier, et celle du barbier, D'AUB. *Fœn.* IV, 4. Ils l'avoient laissé aller sur foi de cavalier, ID. *Hist.* III, 395. Vous mesme estes trop cavallier pour estre bigot jusques là, ID. *Fœn.* IV, 15. Nostre cavalliere, se voiant l'entrée de sa maison impossible, s'en court à Turenne, ID. *Hist.* II, 168. C'estoit afin d'eslever une grande tour pour commander en cavalier à la bresche, ID. *ib.* I, 35. De chevalerie nous avons faict cavallerie, de chevalier cavalier, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 661, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le même que *chevalier* (voy. ce mot); ital. *cavaliere.*

2. **CAVALIER, IÈRE** (ka-va-lié, liè-r'), *adj.* Qui est d'un cavalier, c'est-à-dire, en parlant de l'air, des manières, aisé, dégagé; et aussi, brusque, inconvenant, trop leste. Avoir l'air cavalier, la mine cavalière. Réponse cavalière. Propos cavaliers. Ce procédé, ce ton est par trop cavalier. Un équipage cavalier Fait les trois quarts de leur vaillance, LA FONT. *Fabl.* V, 21. Tout ce que je fais a l'air cavalier, MOL. *les Préc.* 10. Quoique j'aie la danse cavalière, HAMILT. *Gramm.* 7. Ce procédé est un peu trop cavalier pour un homme de bréviaire, COSTAR, dans LE ROUX, *Dict. comique.* || À la cavalière, *loc. adv.* En cavalier. Mais il n'importe, c'est à la cavalière, MOL. *les Préc.* 10. J'ai ouï parler de certaines religieuses d'une manière plaisante et fort à la cavalière, BOSS. *Sil.* 2.

— REM. Balzac n'approuvait pas ces expressions : un ton cavalier, un style cavalier; mais Bouhours observe que néanmoins elles se sont établies à la cour.

— ÉTYM. *Cavalier* 1.

CAVALIÈREMENT (ka-va-liê-re-man), *adv.* || **1°** En cavalier, en homme du monde. Il danse cavalièrement. Vieilli en ce sens. || **2°** D'un ton leste, avec brusquerie, inconvenance, sans égards. Elle ne laissa pas d'être choquée qu'on s'y prît si cavalièrement, HAMILT. *Gram.* 4. Nous eûmes beau nous traiter cavalièrement dans nos chansons, ID. *ib.* 8. Il était confondu d'avoir eu son congé si cavalièrement, ID. *ib.* 11. Ayant honte de parler simplement pour parler, comme font beaucoup de gens qui parlent cavalièrement de toutes choses, MALLEBR. *Recherche*, liv. II, part. 2, chap. VIII, 2.

— ÉTYM. *Cavalière*, et le suffixe *ment.*

† **CAVALINE** (ka-va-li-n'), *s. f.* Terme de marine. Nom de pièces de bois placées dans les galères pour former le premier plan du bâtiment.

† **CAVALOT** (ka-va-lo), *s. m.* Pièce à cavalot, ancienne espèce de canon, fait de fer battu, qui tirait une livre de balles de plomb.

† **CAVALQUET** (ka-val-kè), *s. m.* Ancien nom d'une sonnerie de trompette pour la marche de la cavalerie.

— ÉTYM. Le radical *caval*, devenu en français *cheval.*

CAVATINE (ka-va-ti-n'), *s. f.* Terme de musique. Sorte d'air, d'ordinaire assez court, que l'on ne répète pas et qui se rencontre souvent dans un récitatif obligé.

— ÉTYM. Ital. *cavatina.*

1. **CAVE** (ka-v'), *s. f.* || **1°** Toute espèce de réduit souterrain. Le sol des caves de l'Observatoire de Paris est à 26 mètres sous terre; et leur température constante à dix degrés centigrades au-dessus de zéro, les fait trouver chaudes en hiver et froides en été. || Autrefois, dans les églises, certain lieu voûté où l'on enterrait les morts. Il parle de la cave où il doit être enterré, LA BRUY. V. || **2°** En particulier, construction sous terre destinée à loger le vin et autres provisions. Avoir du vin en cave. Les soupiraux d'une cave. Maison élevée sur caves. Il retourne chez lui;

dans sa cave il enterre L'argent et la joie à la fois, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Allez chez le ministre, vous y verrez de vastes bâtiments comblés de nos productions depuis la cave jusqu'au faîte, P. L. COURIER, *Lett.* I, 76. || Fig. Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier, tenir des propos incohérents, sans suite; et aussi, ne pas écrire droit. || Rat de cave, bougie mince et enroulée dont on se sert pour descendre à la cave. || Fig. et par injure, rat de cave, commis qui visite les caves des débitants de boissons. Je ferais mon chemin, j'aurais un bon emploi, Je serais dans la suite un conseiller du roi, Rat de cave ou commis, REGNARD, *le Joueur*, I, 1. || 3° Par extension, les vins mêmes qu'on a en cave. Monter, faire sa cave. Il a une excellente cave. Vidons, joyeux Français, Nos caves renommées, BÉRANG. *Gr. orgie.* || 4° Coffre à provisions d'une voiture. || Caisse à compartiments, garnie de flacons de liqueurs ou d'eaux de senteur. || 5° Terme de métallurgie. Côté opposé au bord où s'opère le travail. || Excavation prismatique dans laquelle s'écoule le laitier.

— HIST. XIIe s. Ne [ils] n'estoperent les caves où il estoient, *Machab.* I, 2. E vint Sahel à unes foldes de brebis, ki sur un chemin esteient : truvad i une cave grande ù il entrad, pur sei aiser, *Rois*, 93. || XIIIe s. En une cave [lieu creux] firent lor agait embuschier, *Ch. d'Ant.* VII, 71. Et pour destourber la chauciée que le roy fesoit, les Sarrazins fesoient fere caves en terre par devers leur ost, JOINV. 221. || XIVe s. Adont le va li keus [le cuisinier] à la cave menant, *Baud. de Seb.* VIII, 1016. || XVe s. Je avois bien ouï dire que telle chose avoit ceans, mais point n'y pensois ni ne m'en donnois de garde que ceux qui s'en sont allés s'en dussent partir par la cave, FROISS. II, III, 23. || XVIe s. Dame j'estois, maintenant suis esclave, Du solier suis descendue en la cave, J. MAROT, V, 45. Il venoit du temple de Lebadie et de la cave de Trophonius de bonnes nouvelles aux Romains, AMYOT, *Sylla*, 37. Après s'etre bien antidoté l'estomac de coudigna de four [pain] et d'eau benite de cave [vin], RAB. I. dans LE ROUX, *Dict. com.* En basse cave le bon vin, *Récréation de devis amoureux*, p. 49, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cave*, adjectif; picard, *gove;* provenç. espagn. et ital. *cava*. D'après Chifflet, on prononçait au XVIIe siècle *kâve*.

2. **CAVE** (ka-v'), *s. f.* L'argent qu'on met devant soi au brelan, à la bouillotte et autres jeux de cartes. Perdre sa cave. Faire une nouvelle cave.

— ÉTYM. *Caver* 2.

3. **CAVE** (ka-v'), *adj.* Creux. Des joues caves. Œil cave. || Terme d'anatomie. Veine cave, nom des deux troncs veineux considérables qui rapportent à l'oreillette droite du cœur le sang veineux de tout le système circulatoire général, celui des parois du cœur excepté. || Veine cave, sans autre désignation, signifie la veine cave inférieure. La veine cave, qui est le principal réceptacle du sang, DESC. *Méth.* 5. || Terme de chronologie. Année cave, année lunaire de 353 jours, et aussi année incomplète, non pleine, que l'on fait entrer dans un calcul chronologique comme année accomplie, par exemple quand on compte, dans le règne d'un roi, comme une année la portion d'année qui a précédé sa mort. Lune cave, mois cave, mois lunaire de vingt-neuf jours.

— HIST. XVIe s. La veine cave descendante.... La veine porte sort de la partie cave du foye : au contraire la veine cave de la partie gibbeuse, en forme d'un tronc d'arbre, lequel, sortant dudit foye, se divise en deux grandes branches, PARÉ, I, 25. La veine cave ascendante, ID. II, 8.

— ÉTYM. Provenç. *cav;* catal. *cau;* anc. espagn. et ital. *cavo;* du latin *cavus*, creux.

1. **CAVÉ, ÉE** (ka-vé, vée), *part. passé* de caver 1. Rendu cave, devenu creux. Malgré ses yeux cavés et son visage blême, LA FONT. *Joc.*

2. **CAVÉ, ÉE** (ka-vé, vée), *part. passé* de caver 2. Qui a mis une certaine somme à certains jeux. Êtes-vous cavé? Je suis cavé de tant.

CAVEAU (ka-vô), *s. m.* || 1° Petite cave pratiquée dans une cave ordinaire. Bacchus a vidé son caveau Pour remplir la coupe des Parques, BÉRANG. *Parq.* || 2° Espèce de cabaret, de café où se réunissaient vers 1735 les gens de lettres et les chansonniers connus par leur joyeuse humeur, Piron, Gallet, Collé, Crébillon fils, Saurin, Fuzelier, etc. Les habitués, les chansonniers du caveau. || Cette société même, ses actes, ses repas, ses chansons. Le caveau ne se dispersa qu'en 1749; il se reconstitua bientôt et dura jusqu'en 1796. Renouvelé en 1806, il cessa d'exister en 1817; enfin il a repris depuis en 1834 et dure encore. Au caveau je n'osais fraper; Des méchants m'avaient su tromper, BÉRANG. *Acad. et Cav.* || Clef du caveau, recueil, aujourd'hui très-considérable, de tous les airs sur lesquels ont été faites ou chantées les innombrables chansons dues aux membres du caveau, et qui sont connus sous un nom particulier, comme *La catacoua*, *Pour la baronne*, *La faridondaine*, etc. || Depuis, caveau est devenu le nom de sociétés pareilles au caveau primitif. Je suis d'un caveau. || 3° Construction souterraine pratiquée dans les églises ou dans les cimetières pour la sépulture. L'autre, aux caveaux des vieilles basiliques, De ses aïeux vient toucher les reliques, MILLEV. *Emma et Eginard.* || 4° Terme de marine. Soute supplémentaire pour les provisions du commandant.

— HIST. XIIIe s. Et en cases et en caviaux, RUTEB. 196. || XVIe s. Il y a en ce logis dedans un cavereau que j'ay fait murer.... CARLOIX, III, 12. On creuse un petit caveau, et laisse l'on une ouverture, par laquelle on y peult devaler, AMYOT, *Numa*, 18. Le paisan bat ses gerbes amassées, Et aux caveaux ses bouillans muis roulant.... LA BOÉTIE, 333. Mets le cas, o homme, que tu ayes peu remarquer icy quelques traces de ses effects [de Dieu]; penses-tu qu'il y ayt employé tout ce qu'il a peu...? Tu ne veois que l'ordre et la police de ce petit caveau où tu es logé, MONT. II, 260.

— ÉTYM. Diminutif de *cave* 1; génev. *cavot;* bourguig. *quevea;* Berry, *cavereau*.

CAVECÉ, ÉE (ka-ve-sé, sée), *adj.* Cheval rouan cavecé de noir, jument rouan cavecée de noir, cheval, jument qui a la tête noire. Usité seulement dans ces phrases.

— ÉTYM. Voy. CAVEÇON.

CAVEÇON (ka-ve-son), *s. m.* Demi-cercle de fer, qu'on met au nez des chevaux, pour les dompter par la contrainte qu'il leur cause en leur serrant les narines. Mettre un caveçon, donner un coup de caveçon à un cheval. || Fig. Donner un coup de caveçon à quelqu'un, lui faire éprouver une mortification, rabattre ses prétentions. Le roi ne fut pas fâché de donner à Barbézieux ce coup de caveçon [la nomination des maréchaux à son insu], ST-SIM. 5, 68. Cette préférence lui fut insupportable en elle-même, et encore par le coup de caveçon qu'elle lui donnait, ID. 85, 102. Plusieurs frasques qu'il avoit hasardées sur la faveur de sa naissance, reçurent enfin ce coup de caveçon [refus d'emploi à l'armée], ID. 104, 107. || Avoir besoin de caveçon, être emporté, avoir besoin d'être retenu.

— HIST. XIIIe s. Li frains est moult biaus et moult ciers; Oncques n'ot millor chevaliers [jamais chevalier n'en eut meilleur], La caveceüre estoit d'or, *Fl. et Bl.* 1197.

— ÉTYM. Wallon, *cabason;* espagn. *cabezon*, collet de chemise; ital. *cavezzone*. L'italien a *cavezzine*, les rênes, et *cavezza*, licou; le vieux français, *chevece*, ouverture d'une cotte par où on passe la tête, collet; et le bas-latin, *capitium* dans le même sens. *Chevece*, l'espagnol *cabeza*, le provençal *cabeissa*, perruque, le bas-latin *capitium*, sont des formes diverses d'un même mot dérivé de *caput*, tête (voy. CHEF). On voit la série des significations : tête, vêtement de la tête, vêtement du cou, collet, et finalement licou, d'où l'augmentatif *caveçon*. L'ancien français *caveceüre*, bas-latin *cavezatura*, signifie un collet, un ornement de cou.

CAVÉE (ka-vée), *s. f.* Terme de vénerie. Chemin creux.

— ÉTYM. *Cavata*, de *cavare*, caver.

1. **CAVER** (ka-vé), *v. a.* || 1° Creuser, miner. Casaux.... A mis le pied dans la fosse Que lui cavaient les destins, MALH. II, 4. Mme la duchesse d'Orléans fit faire un grand enfoncement en grattant et cavant un gros mur, ST-SIM. 387, 225. || Absolument. La rivière a cavé sous la pile du pont. || Fig. Dubois et Law cavaient en dessous auprès du régent et faisaient tout valoir [contre le duc de Noailles], ST-SIM. 479, 190. || 2° Terme de doreur. Imprimer un cuir. || Terme de verrier. Évider un morceau de verre pour y enchâsser d'autres verres de couleur. || 3° *V. n.* Terme d'escrime. Retirer le corps, en portant une botte et en avançant la tête. || 4° Se caver, *v. réfl.* Devenir cave, creux. Dans cette vie sauvage et vagabonde, ses yeux se cavèrent, son teint jaunit, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.*

— HIST. XIIIe s. Je trovai un chesne chevé Près de terre où je me repos, *Ren.* 16860. Quant il vit la cavée roche, Où il peüst repos avoir, *ib.* 353.... Se li preudons seüst A quel heure li lerres son suel cha veir deüst, RUTEB. 137. Et son cuer jusqu'au vif caver, J. DE MEUNG, *Tr.* 623. || XVe s. Et commencerent à piqueter, et à piocher, et à caver, et à oster pierres, et à affoiblir grandement la tour, FROISS. II, III, 33. || XVIe s. Afin que tu lui donnes repos au jour de calamité, quand la fosse se cave pour les pecheurs, CALV. *Instit.* 517. Si feit ouvrir et caver plusieurs trous et plusieurs puis au pied de la montagne, AMYOT, *P. Æm.* 21. La goutte d'eau, laquelle tombant assiduellement, creuse et cave les plus dures pierres, CAMUS DU BELLEY, *Diversités*, t. I, f° 143. Quand on le mena au champ où l'execution devait être faite, voyant le trou que Niger avoit fait caver pour le mettre, inegual et mal formé, MONT. III, 295.

— ÉTYM. Berry, *chaver*, *chave*, trou du rivage; wallon, *chaver;* provenç. et espagn. *cavar;* ital. *cavare;* de *cavus* (voy. CAVE 3).

2. **CAVER** (ka-vé). || 1° *V. n.* À différents jeux, faire un fonds d'une certaine somme pour avoir devant soi de quoi jouer. J'ai cavé de tant. || Caver au plus fort, faire bon à chaque coup du jeu d'autant d'argent qu'en joue celui des joueurs qui en joue le plus. || Fig. Caver au plus fort, porter tout à l'extrême. Caver au plus bas, mettre les choses au pis. || 2° *V. a.* Ils ne cavaient d'abord que trois ou quatre pistoles, HAMILT. *Gram.* 3. || 3° Se caver, *v. réfl.* Même sens. Je me cave de vingt francs.

— ÉTYM. Ital. *cavare*, tirer (de sa poche), le même que *cavare*, creuser, caver.

† **CAVERNAIRE** (ka-vèr-nê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les cavernes.

— ÉTYM. *Caverne*.

CAVERNE (ka-vèr-n'), *s. f.* || 1° Lieu creux dans des rochers, dans des montagnes, sous terre. C'est proprement la caverne au lion, LA FONT. *Orais.* Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres, RAC. *Phèd.* III, 5. Les mânes effrayés quittent leurs monuments; Et les vents échappés de leurs cavernes sombres Mêlent à ces clameurs d'horribles sifflements, J. J. ROUSS. *Cantate*, *Circé*. || 2° Fig. Rendez-vous de malfaiteurs. Cette maison est une caverne de brigands, c'est une vraie caverne. || 3° Terme de médecine. Excavation ulcéreuse qui reste dans le poumon ou ailleurs après l'évacuation complète de la matière tuberculeuse ramollie, ou du pus d'un abcès.

— HIST. XVe s. Et moult de nobles faits verras, Par celle fontaine et caverne Qui tous les sept metaulx gouverne, *La fontaine des am.* 397. || XVIe s. Tout y alloit, non comme chez un officier de ville, mais comme chez un tyran du peuple; et c'estoit non pas un parquet de justice, mais une caverne de tyrannie, LA BOETIE, *Servitude volont.* dans MONTAIGNE, édit. de Paris, an X, t. IV, p. 363.

— ÉTYM. Bourg. *caivarne;* Berry, *chavarne;* provenç. espagn. et ital. *caverna;* du latin *caverna*, dérivé de *cavus* (voy. CAVE 3).

CAVERNEUX, EUSE (ka-vèr-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Plein de cavernes. Pays, lieux caverneux. Montagnes, terres caverneuses. || 2° Qui est creusé d'un ou de plusieurs trous. La vie paraît disséminée dans toutes les parties du végétal; on peut détruire impunément les unes, tandis que les autres fructifient, comme il arrive aux arbres caverneux, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. *Anim....* Contre la fureur de l'aquilon rapide, Le saule caverneux nous prêtait son tronc vide, LAM. *Harm.* III, 2. || 3° Fig. Voix caverneuse, voix sourde et rude, et qui semble venir du fond des entrailles ou, en quelque façon, sortir d'une caverne. || 4° Terme de médecine. Râle caverneux, râle qui se produit quand il se trouve un liquide dans la cavité où l'air pénètre, et qui se fait particulièrement entendre dans les cavernes du poumon. || Terme d'anatomie. Corps caverneux, corps plein de petites cavités ou cellules, et formant à peu près les deux tiers du volume de la verge. || Sinus caverneux, nom de deux canaux veineux, l'un droit, l'autre gauche, logés dans deux gouttières de la face cérébrale du sphénoïde.

— HIST. XVIe s. Les testicules sont laxes, rares, caverneux et mols, PARÉ, I, 28. Les playes profondes, angustes et caverneuses, ID. VIII, 32. Telle chose se fait au moyen d'un esprit flatueux, qui remplit le canal ou le nerf caverneux, ID. XVI, 16.

— ÉTYM. Provenç. *cavernos;* espagn. et ital. *cavernoso;* de *cavernosus*, de *caverna*, caverne.

† **CAVERNOSITÉ** (ka-vèr-nô-zi-té), *s. f.* Terme didactique. État d'un corps qui est percé de cavernes, de trous.

— ÉTYM. *Caverneux*.

† **CAVERON** (ka-ve-ron), *s. m.* Un des noms vulgaires du prunellier.

CAVET (ka-vè), *s. m.* Moulure rentrante, pour l'ornement des corniches d'architecture et pour les bordures de menuiserie.

— ÉTYM. Diminutif de *cave* 3.

† **CAVI** (ka-vi), *s. m.* Nom des tubercules radicaux de l'*oxalide tubéreuse*, appelée *oca* au Brésil, où l'on mange ces tubercules.

CAVIAR (ka-vi-ar), *s. m.* Aliment composé d'œufs de grand esturgeon pressés et salés; il est très-recherché dans le nord.

— HIST. XVIe s. D'entrée de table, ilz luy offrent caviat, boutargues, anchois, RAB. *Pant.* IV, 60. Fait jeter en leur naufs soixante et dix huit douzaines de jambons, nombre de cavials, ID. *ib.* IV, 18.

— ÉTYM. Espagn. *cabial;* portug. *caviar;* ital. *caviale;* grec moderne, χαβιάρι; turc, *chouiar.*

† **CAVICOLE** (ka-vi-ko-l'), *s. m.* Nom de larves de taons qui se logent dans les cavités du corps d'autres animaux.

— ÉTYM. *Cavum*, cavité, et *colere*, habiter.

† **CAVICORNE** (ka-vi-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des cornes creuses.

— ÉTYM. *Cavus*, creux (voy. CAVE), et *corne.*

† **CAVIÉ** (ka-vi-é) ou **CAVIEN** (ka-vi-in), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom de la famille dont le cochon d'Inde (*cavia*) est le type.

CAVILLATION (ka-vil-la-sion), *s. f.* Terme de barreau et de controverse. Mauvaise chicane, dérision, moquerie. Pour ne rien retenir qui puisse laisser la plus petite couleur aux cavillations les plus destituées même d'apparence, il faut dire que.... ST-SIM. 372, 191. J'admirai les cavillations de ses réponses, ID. 340, 209.

— HIST. XIIIe s. Bien eüst excusacions Par quiexque cavillacions, *la Rose*, 18314. Les renonciations qui sunt mises es lettres sunt bones; car s'eles n'estoient, on porroit moult de cavillations metre avant contre les lettres, BEAUM. XXXV, 29. || XIVe s. Et se aucun par cavillacion disoit que la decretale parle de celui qui.... ORESME, *Eth.* 162. || XVe s. Son frere le duc de Glocestre y estoit plus froid que lui, et ressoignoit [craignait] les cavillacions et deceptions des paroles colorées des François, FROISS. III, IV, 35. || XVIe s. C'est une cavillation trop imprudente de dire que.... CALV. 123. Et n'y a subtilité ne cavillation qui les puissent excuser que cette façon ne soit perverse, ID. *Préf. des Ps. de Marot.* Paix jurée tant solennellement par personnes sacrées et de si haute extraction, en termes non sujets à cavillation, D'AUB. *Hist* II, 252.

— ÉTYM. Provenç. *cavilhatio;* espagn. *cavilacion,* de *cavillationem.*

† **CAVILLOT** (ka-vi-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. CABILLOT.

† **CAVIN** (ka-vin), *s. m.* || 1° Terme militaire. Chemin creux qui tient lieu de tranchée et qui favorise les approches ou la défense. || 2° Terme de géologie. Lieu bas ou petite fondrière.

— HIST. XIVe s. Par dedens un cavain [il] se mist privéement, *Du Guescl.* 1156. Il n'est deuil qu'on n'oublie, à terme bien prochain; Qui est mors, il est mors, on le boute en cavain, *Baud. de Seb.* I, 866 || XVIe s. La plaine estant au dessous de plusieurs fonceaux, vallées et cavains, AMYOT, *Timoléon*, 38. Ceux de dedans avoient pourveu d'arcbuserie tous les cavins et lieux avantageux, M. DU BELL. 446. [Les animaux] .... qui ont leur repaire aux caveins des montagnes, BAÏF, *OEuvres*, p. 4, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cave* 3.

† **CAVIROSTRE** (ka-vi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec creux.

— ÉTYM. *Cavus*, creux (voy. CAVE), et *rostrum*, bec (voy. ROSTRES).

† **CAVISTE** (ka-vi-st'), *s. m.* Nom, dans quelques administrations publiques, de celui qui est chargé de l'administration de la cave.

— ÉTYM. *Cave.*

CAVITÉ (ka-vi-té), *s. f.* Vide dans un corps solide. Les cavités d'un rocher. Les quatre cavités du cœur.

— HIST. XIIIe s. Et estoient hors de cele caveté, *Hist. occident. des croisades*, t. II, p. 545.

— ÉTYM. *Cave* 3.

† **CAVOIR** (ka-voir), *s. m.* Instrument pour rogner le verre.

— ÉTYM. *Caver* 1.

† **CAVOLINE** (ka-vo-li-n'), *s. f.* Genre de mollusques nudibranches.

— ÉTYM. Ital. *cavolino*, compartiment, à cause que les tentacules sont divisés en feuillets.

† **CAYENNE** (ka-iè-n'), *s. f.* Terme de marine. Caserne servant aux marins qui attendent une destination. || Cuisine commune, pendant l'armement et le désarmement. || Vieux vaisseau installé en caserne flottante.

— HIST. XIVe s. Iceulx Flamans marchans ne povoient venir au hable [havre] qui estoit clos, et aussi pour cause du guet qui estoit sur les murs et sur les caennes, DU CANGE, *caya.*

— ÉTYM. Bas-lat. *caya*, demeure, maison.

† **CAYES** (ka-ie), *s. f. pl.* Terme de géographie. Dans la mer des Antilles, îles basses, rochers, bancs formés de vase, de corail et de madrépores.

— ÉTYM. Anc. franç. *caye*, banc de sable, le même que *chai* ou *quai* (voy. ces mots), *caye* signifiant ce qui limite.

CAYEU (ka-ieu), *s. m.* Voy. CAÏEU.

† **CAYOPOLLIN** (ka-io-po-lin), *s. m.* Nom d'un animal à bourse de l'Amérique du Sud.

† **CAZELLE** (ka-zè-l'), *s. f.* Espèce de bobine sur laquelle on dévide l'or filé.

† **CAZETTE** (ka-zè-t'), *s. f.* Terme de céramique. Enveloppe ou pâte grossière pour séparer et supporter les poteries dans la cuisson.

1. **CE, CET**, *m.;* **CETTE**, *f.;* **CES**, *plur. des deux genres* (ce tas, se tas; cet homme, sè-t homme; sè-t', *au fém.;* sè, *au plur.;* l's se lie : ces hommes, dites : sèz hommes), *adjectif démonstratif. Ce* ne se met que devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée : ce roi, ce héros; *cet*, devant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : cet homme, cet ami, cet homme-ci, cet homme-là. De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur? Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur? Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée, Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée, Cette foule de rois, ces consuls, ce sénat, Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat, Cette pourpre, cet or, que rehaussait sa gloire Et ces lauriers encor témoins de sa victoire, RAC. *Bérén.* I, 5. || *Ce*, *cet*, *cette*, *ces*, suivis d'un substantif quel qu'il soit, permettent de le déterminer de nouveau par les adverbes de lieu *ci* et *là*. Ce livre-ci, ce livre-là. Cette plume-ci, ces plumes-là. || *Ce*, *cette*, *ces*, s'appliquent à ce qui va suivre. Quand la vertu n'aurait que cet avantage de nous mettre à l'abri de toutes les tempêtes des passions, MASS. *Carême*, *Dégoûts.* || Avec un adjectif pris absolument. S'il restait un seul cas à examiner, ce seul suffirait pour empêcher la définition, PASC. *Préf. Vide.* || Avec un adjectif possessif. Ce mien cousin que vous avez vu chez moi. Tournure archaïque et familière. Nous [Constantin] ordonnons que cette notre donation demeure ferme jusqu'à la fin du monde, VOLT. *Mœurs*, 10.

— HIST. Voy. CE 2.

2. **CE**, nom général de choses qui, étant le masculin de l'adjectif démonstratif, est par conséquent toujours du masculin. || 1° Il exprime, d'une façon indéterminée, l'idée que celui qui parle a dans l'esprit. C'est beau. C'est agréable. C'était le bon temps. Ce sera un jour de fête. Ce qui est vrai doit être dit. Ce qui est inspiré par le désintéressement est digne de louange. || 2° *Ce*, placé devant le verbe *être*, ou les verbes *devoir*, *pouvoir*, et précédant, ainsi placé, un pronom, un substantif, un verbe, appelle particulièrement l'attention sur ces mots. C'est vous que je demande. C'est le roi qui vient de passer. Ce ne peut encore être les gens que nous attendons. Ce doit être mes tantes et mon oncle. Si jamais homme a été capable de soutenir un si vaste empire, ç'a été sans doute Alexandre, BOSS. *Hist.* III, 5. Ç'a été dans notre siècle un grand spectacle de voir, dans le même temps et dans les mêmes campagnes, ces deux hommes [Condé et Turenne] que la voix commune de toute l'Europe égalait aux plus grands capitaines des siècles passés.... ID. *Louis de Bourbon.* Ç'aurait peut-être été le signal d'une révolte dans tout le royaume, VERTOT, *Rév. de Suède*, 222. Nous regardons ces confessions comme autant de justices envers Dieu; mais Dieu nous fera voir que ç'ont été d'énormes injustices, BOURD. *Avent*, *Sur la pénit.* 194. Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter, MOL. *Mis.* V, 1. On verra que c'en sont les figures, PASC. *Fig.* 9. C'est vous, mon cher Narbal, pour qui mon cœur s'attendrit, FÉNEL. *Tél.* III. Vous avez fait de grandes choses; mais, avouez la vérité, ce n'est guère vous par qui elles ont été faites, ID. *ib.* XXII. C'est vous, digne Français, à qui je viens parler, VOLT. *Zaïre*, II, 1. C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix, LA FONT. *Fabl.* VII, *à Mme de Montespan.* Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile, C'est Pyrrhus, c'est le fils et le rival d'Achille, RAC. *Andr.* II, 5. || *Ce* avec le verbe *être* et le pronom *le*, *la*. Est-ce là votre voiture? oui, ce l'est. Sont-ce là vos souliers? ce les sont. Regardez bien, ne les sont-ce pas [vos tablettes]? oui, ce les sont là elles-mêmes, BOIL. *Héros de roman.* || Il est clair que, grammaticalement, *ce* est sujet, et que par conséquent le verbe *être* doit être mis au singulier, mais il n'y aura pas d'irrégularité non plus à considérer, par inversion, le nom qui suit comme le sujet, de sorte qu'on pourra à volonté faire accorder le verbe avec *ce* ou avec le nom. C'est ce que faisait l'ancienne langue qui disait aussi bien *c'estes vous* que *c'est vous.* Mais l'usage moderne a mis des exceptions qu'il faut connaître. || *a.* Avec les pronoms *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, le verbe *être* se rapporte toujours à *ce:* c'est moi qui le dis; c'est toi qui le fais; c'est nous qui le disons; c'est vous qui le faites. || *b.* Si le nom est au pluriel, le verbe *être* s'accorde non avec *ce*, mais avec le nom : ce sont eux qui le veulent. Ce sont les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice, FÉN. *Tél.* XVIII. || *c.* Néanmoins d'excellents auteurs ont conservé l'ancienne liberté de l'accord et ont mis le singulier même en ce cas. Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit, RAC. *Andr.* I, 2. Ce n'était plus ces jeux, ces festins et ces fêtes, Où de myrte et de rose ils couronnaient leurs têtes, VOLT. *Henr.* X. Qui racontera ces détails, si je ne les révèle? Ce n'est pas les journaux, CHATEAUB. *De la Censure.* Ce n'est pas seulement les hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravins et des précipices d'un côté, c'est partout des forts élevés, BOSS. *Louis de Bourbon.* C'est eux qui ont bâti ces douze palais, ID. *Hist.* III, 3. Des reproches à une tigresse, c'est des marguerites devant des pourceaux, MADAME GRIGNAN, 9 septembre 1671, dans JULLIEN, *Gramm.* p. 235. C'est elles [les femmes] qui ont accompli votre vœu, FÉNEL. *Dial. des morts*, 35. Ce n'est pas les vaines distinctions que l'usage y attache, MASS. *Petit Car. dernier sermon.* Les dieux décident de tout; c'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre, FÉNEL. *Tél.* VI. Bien qu'en ces cas l'usage moderne soit pour le pluriel, cependant on pourrait encore user de l'ancienne liberté de l'accord et imiter ces auteurs, en des occasions où soit l'oreille, soit le caractère de l'expression y porteraient. || *d.* Si *ce* et *être* sont suivis de deux ou plusieurs noms, le verbe *être* s'accorde avec *ce*, c'est-à-dire se met au singulier. Dans les ouvrages de l'art c'est le travail et l'achèvement que l'on considère, au lieu que dans les ouvrages de la nature, c'est le sublime et le prodigieux, BOIL. *Longin*, 30. C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la force et la vraie richesse d'un royaume, FEN. *Tél.* XXII. Cependant il n'y aurait pas de faute à mettre le pluriel; car c'est ici l'affaire non de la grammaire, mais de l'oreille à laquelle il déplairait de trouver, après un verbe au pluriel, un nom au singulier, et qui tout d'abord ne tient pas compte de ce qui suit. || *e.* Si, de ces noms, un était au pluriel, on n'en mettrait pas moins le verbe *être* au singulier, à moins que le nom au pluriel ne fût le premier : c'est la gloire et les plaisirs qu'il a en vue; mais : ce sont les plaisirs et la gloire qu'il a en vue. || *f.* Le verbe *être* se met toujours au singulier, quand une préposition intervient, *ce* restant alors l'unique sujet du verbe. C'est pour eux que je travaille. C'est de ces hommes que j'attends du secours. Cruel, c'est à ces dieux que vous sacrifiez, RAC. *Iph.* IV, 4. C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. || *g.* C'est du singulier qu'on se sert avec les nombres exprimant les heures. C'est onze heures qui sonnent. || 3° *Ce* dans une phrase interrogative. Est-ce vous? Étaient-ce nos amis? Sa haine ou son amour, sont-ce les premiers droits Qui font monter au trône ou descendre les rois? RAC. *Les frères ennemis*, II, 3. Est-ce toi, chère Élise? ID. *Esth.* I, 1. Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer? MOL. *Mis.* II, 1. Comment? ces noms étranges, ne sont-ce pas vos noms de baptême? ID. *Précieuses*, 5. Est-ce moi qui t'appelle et qui règle ton cours? L. RAC. *Relig.* I. || Les règles sont les mêmes pour l'accord du verbe *être* que dans le cas précédent; l'usage moderne veut le pluriel quand le nom est au pluriel. Mais, ici aussi, de bons auteurs ont gardé la faculté de faire accorder le verbe avec *ce.* Est-ce ces moments que vous accordez à la religion? MASS. *Pet. Car. Drap.* Est-ce eux qui ont incendié ta cabane? dit Céluta, CHAT. *Natc.* II, 329. || 4° *Ce* dans une phrase interrogative avec *qui* ou *que.* On frappe; qui est-ce? On appelle là-bas : qu'est-ce? Qu'est-ce qu'elle dit, cette morale? MOL. *Bourg.* II, 6. Il faut que dans l'obscurité je tâche à découvrir quelles gens ce peuvent être, ID. *Sic.* 5. Qui peut-ce être? ID. *L'Av.* IV, 7. Quelle énigme est-ce ci, madame? CORN. *Othon*, II, 3. || *Qu'est-ce-là? qu'est-ce-ci?* qu'y a-t-il là? qu'y a-t-il ici? Qu'est-ce

là? lui dit-il [le loup, en voyant le cou pelé du chien], LA FONT. *Fab. l.* I, 5. Qu'est-ce-ci? dit-il à son monde; Je trouve bien peu d'herbe en tous ces râteliers, ID. *ib.* X, 21. Qu'est-ce ci? mon char marche à souhait, ID. *ib.* IV, 18. Qu'est-ce-ci, mes enfants? écoutez-vous vos flammes? COR. *Hor.* II, 7. || *Ce* redoublé. Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce que ce sera? Qu'est-ce que c'est que vous m'apprenez là? Qu'est-ce que c'était? Qu'est-ce que ç'a été? Qu'est-ce que c'est que cette logique? MOL. *Bourg.* II, 6. Ce que je parle avec vous, ce que je vous dis à cette heure, je vous demande qu'est-ce que c'est? ID. *ib.* III, 3. || *Ce que c'est que*, dans un membre de phrase non plus interrogatif, mais subordonné. Je sais ce que c'est que cet air. Je vous demande ce que c'est que les paroles que vous dites là. Voyez ce que c'est que du monde aujourd'hui! MOL. *L'Étour.* I, 9. Vous le voyez, mon cœur, ce que c'est que d'aimer, MOL. *Mélic.* I, 2. || *Ce* s'emploie dans le même sens en retranchant *que*. Voyez ce que c'est d'avoir étudié, LA FONT. *Jum.* || L'analyse grammaticale se fait ainsi : Qu'est-ce que l'orgueil? se décompose en : ce que (est) l'orgueil, est quoi? Qu'est-ce que c'est que cette logique? se décompose en : ce que est ce que (est) cette logique, est quoi? il y a là un pléonasme, un peu masqué par l'ellipse de *est* dans le second membre. Le *que* est ici l'équivalent du *quod* latin, pronom relatif neutre. || **5°** *C'est.... que*, avec un verbe à un mode quelconque, sauf l'infinitif. C'est à Rome, mes fils, que je prétends marcher, RAC. *Mithr.* III, 1. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui, LA FONT. *Fabl.* V, 1. C'est devant ses amants.... Que la fière beauté me caressait le plus, A. CHÉN. 70. || *C'est.... que*, suivi d'un infinitif. C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien.... LA FONT. *Fabl.* IV, 13. C'est se taxer hautement d'un défaut, que se scandaliser qu'on le reprenne, MOL. *Critique*, 7. || *C'est.... que de*, suivi d'un infinitif. Figurez-vous quelle joie ce peut être que de relever la fortune d'une personne que l'on aime, que de donner adroitement quelques petits secours, MOL. *l'Avare*, I, 2. Ce n'est pas une petite peine que de garder chez soi une grande somme d'argent, ID. *ib.* I, 4. C'eût été une chose fâcheuse pour moi que d'exposer cette enfant.... SÉV. 105. || L'analyse grammaticale est ainsi : C'est à vous que je parle, se décompose en : ce que est : je parle à vous, est. C'est une peine que de garder, se décompose en : ce que est : de garder, est une peine. *Que* représente encore le pronom relatif neutre *quod* du latin. || *C'est.... de*, suivi d'un infinitif, sans *que*. C'était lui faire injure de l'implorer, PASC. *Prov.* 4. C'est m'honorer beaucoup de vouloir que je sois témoin d'une entrevue si agréable, MOL. *Mal. im.* II, 5. Certes c'est une chose aussi qui scandalise De voir qu'un inconnu céans s'impatronise, MOL. *Tart.* I, 1. Concevez quel déplaisir ce m'est de voir que par l'avarice d'un père.... ID. *l'Avare*, I, 2. Ce serait bien mal connaître le cœur humain de soupçonner qu'il soit possible.... VOLT. *Mœurs*, *Introduct.* C'eût été renoncer à la foi, de ne pas désirer le jour du Seigneur, MASS. *Avent*, *Jug.* || L'explication grammaticale est ainsi : C'était lui faire injure de l'implorer, se décompose en : ce, de l'implorer, était lui faire injure. Dans le XVII[e] siècle il était très-habituel de mettre *de* devant un infinitif qui était sujet d'une phrase; par exemple : De dire du mal de son prochain est très-répréhensible; c'est cette tournure qui explique le *de* dans la locution avec *ce*. || **6°** *Ce n'est pas que* avec le subjonctif, locution par laquelle on se défend de.... on écarte l'opinion que.... Ce n'est pas que je veuille médire. Ce n'est pas que le pécheur mourant ne trouve dans sa vie passée.... MASS. *Avent*, *Mort du pécheur*. || **7°** *C'est que*, *c'est de*, donnant l'explication de ce qui est, de ce qui se fait. Pourquoi ne venez-vous pas avec nous? C'est que je suis malade. Le marquis de Seignelay ayant demandé au doge de Gênes ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il répondit : c'est de m'y voir, VOLT. *Louis XIV*, 14. || L'explication grammaticale est ainsi : C'est que je suis parti, se décompose en : que je suis parti est ce. Ici *que* répond à la conjonction latine *quod*. C'est de m'y voir, se décompose en : de m'y voir est ce [cela, cette cause]. || **8°** *C'est à.... de*, il appartient à. C'est à vous de parler. || Avec *à* en place de la préposition *de*. C'est aux gens mal tournés, aux mérites vulgaires, À brûler constamment pour des beautés sévères, MOL. *Mis.* III, 1. || **9°** *Ce* explétif. Ce que je crains, c'est d'être surpris. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. Ce qui me touche, c'est de voir.... Ce qui est vrai, c'est qu'il est malade. Taire un service qu'on a rendu, c'est ajouter au bienfait. Lire, peindre et faire de la musique, c'est l'occupation de sa vie. L'enfer dans cette vie c'est un mauvais ménage. Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, c'est de leur en faire, VOLT. *Charles XII*, *Disc. prélim.* || Le *ce* explétif peut être supprimé. Ce que je crains est d'être surpris. Ce qui me touche est de voir. Taire un service est ajouter au bienfait. Ce qu'il y avait de commode dans cet empire était que.... J. J. ROUSS. *Contr.* I, 2. Ce qui me frappait le plus était de voir.... J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Ce qui me le prouve est que.... J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. || La répétition de *ce* est indispensable dans le cas où le verbe *être* est suivi d'un substantif au pluriel ou d'un pronom personnel. Ce qui m'attache à la vie, ce sont mes enfants. Ce qui me console, c'est vous. || **10°** *Ce qui.... ce sont.... ce que.... sont....* Ce sont charmes pour moi que ce qui part de vous, MOL. *Fem. sav.* III, 1. Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons, ID. *Éc. des F.* III, 2. On m'a montré la pièce, et comme tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées qui ont été prises de Molière, etc. ID. *Imp.* 3. Son droit? — Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures, RAC. *Les Plaideurs*, II, 9. Ce qu'elle a dit de vous ne sont que des sottises qu'il ne vaut pas la peine de vous rendre, MONTESQ. *Correspondance*, 56. || **11°** *Ce que*, désignant une personne qu'on ne nomme pas. Ce qu'on appelle un fâcheux est celui qui.... LA BRUY. *Théophr.* 20. Ne pouvant être à moi, soyez à ce que j'aime, CORN. *Héracl.* III, 1. Il peut, dans ce désordre extrême, Épouser ce qu'il hait, et perdre ce qu'il aime, RAC. *Andr.* I, 1. Mais me voir à ce point trompé par ce que j'aime, VOLT. *Zaïre*, V, 8. Il y a de la lâcheté à déguiser ce que le ciel nous a fait naître [notre origine], MOL. *B. gent.* III, 12. || **12°** *Tout ce qui*, *tout ce que*, toutes les choses qui ou que. Tout ce que je voyais me semblait Curiace; Tout ce qu'on me disait me parlait de ses feux; Tout ce que je disais l'assurait de mes vœux, CORN. *Hor.* I, 3. Tout ce que ce palais renferme de mystères, RAC. *Esth.* II, 1. || **13°** *Ce que*, signifiant tout autant que. Ce que Dieu est bon c'est de son propre fonds, BOSS. *Bonté*, 1. Et Pompée est vengé ce qu'il peut l'être ici, CORN. *Pompée*, V, 4. Vieux. || **14°** *Ce qui est de*, suivi d'un adjectif. Ce qui est de réel, est que vous seriez céans libre comme chez vous, FÉN. XXI, 282. Le mari ne se doute point de la manigance, voilà ce qui est de bon, MOL. *G. Dand.* I, 2. Cette tournure, aujourd'hui moins usitée, vaut pourtant mieux que celle que nous y substituons : ce qu'il y a de réel. || **15°** *Ce dit-il*, tournure archaïque et poétique. Ta faute, ce dis-tu, vient de m'avoir cachée.... MAIRET, *Soph.* I, 1. C'est là, ce m'a-t-il dit, le seul but où je tends, LA FONT. *l'Eun.* V, 3. Je devais, ce dis-tu, te donner quelque avis, Qui te disposât à la chose, ID. *Fabl.* VIII, 1. Doux trésors, ce dit-il, chers gages, qui jamais N'attirâtes sur vous l'envie et le mensonge, ID. *ib.* X, 10. Ce m'a-t-il dit, MOL. *Fâch.* 1. || **16°** *Quand ce vient.... quand ce vint.... quand ce viendra....* quand le moment est, fut, sera. Quand ce vint à payer.... LA FONT. *Belph.* Naïf encor, quand d'amour ce vint l'âge, Je rencontrai deux jumeaux sous l'ombrage, MILLEV. *Plaisir et bonheur.* || **17°** *Ce semble*, il paraît, on peut le croire. Tout, ce semble, conspire contre lui. Tout, ce semblait, allait bien. Tout, ce m'a semblé, est bien allé. || *Ce vous est*, *ce lui est*, c'est pour vous, pour lui. Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent, LA FONT. *Fab.* III, 2. Ce lui était une contrainte mortelle de se conduire avec elle comme Mme la duchesse de Berry l'exigeait, ST-SIM. 296, 23. En un mot, ce vous est une attente assez belle Que la sévérité du tuteur d'Isabelle, MOL. *Éc. des mar.* I, 6. || *Ce m'est avis*, je suis d'avis. *Ce leur est avis*, ils sont d'avis. || **18°** En style de pratique et de chancellerie, *ce* s'emploie absolument pour résumer ce qui a été dit. Et ce, conformément à.... Nonobstant lettres à ce contraires. Et en vertu de ce que dessus. || *Ce* s'emploie aussi de cette façon dans le langage ordinaire. Pour ce faire, il prit.... Ce faisant, il crut.... Et, de ce non content Aurait avec le pied réitéré.... RAC. *Plaid.* II, 4. Le grand prieur dit à Roquelaure des choses aussi fâcheuses que celles qu'il venait d'essuyer de son frère, ce sans altérer un flegme fort à contre temps, ST-SIM. 27, 54. Et depuis ce [depuis lors] il n'est pédant.... VOLT. *Cadenas.* Et sur ce, je vous salue, et vous embrasse en mon nom, DIDER. *à Galiani.* Le pauvre homme [Courier] reçut un long papier dans lequel on l'accusait d'avoir offensé la morale publique, et de ce non content, d'avoir provoqué à offenser le roi, P. L. COUR. II, 7. || *À ce que*, *loc. conj.* usitée en style de pratique et de chancellerie, et signifiant *afin que*. À ce qu'il n'en prétendît cause d'ignorance. || *Sur ce*, locution par laquelle les souverains terminent leurs lettres. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. || **19°** *Ce*, pour *il*. C'est plutôt fait de céder à la nature que de.... LA BRUY. XI || **20°** *C'est pour*, avec un infinitif, cela mérite que. C'est pour en crever de rire. Certes, c'est pour en rire, et tu peux me le rendre, MOL. *Mélic.* I, 2. Et c'est pour essuyer de très-fâcheux moments, Que les soudains retours de son âme inégale.... ID. *Psyché*, I, 2. || On dit dans le même sens *c'est à*. C'est à mourir de rire. C'est à n'y pas croire. || **21°** *C'est pourquoi*, *locut. conjonct.* Telle est la raison, la cause. || **22°** *Que c'est*, au lieu de *ce que c'est*, locution archaïque et, malheureusement, tombée en désuétude; car elle était plus brève et plus légère que celle que l'usage moderne a consacrée. Je sais que c'est, vous êtes offensée, MALH. V, 27. Le repos du siècle.... va faire.... ignorer que c'est que le fer, ID. III, 3. Non à toi qui.... connais que c'est que du vrai bien, ID. IV, 5.

— REM. **1.** Le temps du verbe *être* précédé de *ce* est généralement déterminé par le temps du verbe suivant. Ainsi on dit : ce sera nous qui jouirons de ses bienfaits; ce fut Cicéron qui sauva la république. Mais on dirait aussi : c'est nous qui jouirons; c'est Cicéron qui sauva. || **2.** Quand *ce qui* ou *ce que* a après soi deux ou plusieurs verbes, on répète d'ordinaire *ce* : vous ferez ce qui est juste et ce qui est demandé par les circonstances; ce que vous dites et ce que vous faites. Cependant on peut aussi faire ellipse du second *ce*, du moins quand les parties mises en regard n'expriment pas des choses différentes : ce que vous dites et que vous faites. Je renonce à tout ce qui a été, qui est, qui sera libre, LA BRUY. XII. Tu seras ce que tu dois et que tu veux être, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 13. Mais si les parties mises en regard exprimaient des choses différentes, il faut absolument répéter *ce* : il y a une grande différence entre ce que vous dites et ce que vous faites. || **3.** Massillon a employé *c'est que* avec une singulière hardiesse : Et une nouvelle preuve de cette vérité, c'est que, remontez à l'origine, d'où vient que l'Église a attaché de plus grands revenus à certains bénéfices? MASS. *Conf. Revenus ecclésiastiques.* Il faut remplir l'ellipse et dire : c'est que si vous remontez à l'origine, vous vous demanderez : d'où vient.... || **4.** *Ce que* a été employé dans le XVII[e] siècle pour *de ce que*, *si*. Vaugelas cite cette phrase de Coeffeteau : Ce que je réponds sur-le-champ à une harangue que tu as préméditée, c'est un fruit de ce que j'ai appris de toi; il loue beaucoup cette tournure. Elle est aujourd'hui tout à fait oubliée : c'était un archaïsme, comme on peut voir à l'historique.

— SYN. QU'EST-CE-CI? QU'EST CECI? Il ne faut pas confondre ces deux locutions Qu'est-ce-ci veut dire qu'y a-t-il ici? que se passe-t-il ici? Mais qu'est ceci veut dire : quelle chose est ceci, la chose dont on parle, que l'on montre : tenez, voyez; qu'est ceci? mais on dira : qu'est-ce-ci? on se querelle pour des riens.

— HIST. IX[e] s. Si salvarai eo [je] cist meon fradre Karlo, *Serment.*

— X[e] s. E si fu co, *Fragm. de Valenc.* p. 467. C'ert [ce sera], *ib.* p. 469. En cist tres dies, *ib.* p. 467. De cest periculo, *ib.* p. 469. En ceste causa, *ib*

— XI[e] s. Se ceo fust u evesqué u abeïe, *Lois de Guill.* 1. Ceo que il i avereit pris, *ib.* Laissez c'ester, dist Marsiles li reis, *Ch. de Roland*, 193. En cest pays [il] nous est venus confondre, *ib.* 2. En ceste terre a assez osteié [fait la guerre], *ib.* 3. Ço senefie paix et humilité, *ib.* 5. Dient Franceis : Deus! que pourra-ce estre? *ib.* 25.

— XII[e] s. Ço sont les deux qui flaellerent et tuerent ces d'Egypte au desert, *Rois*, 15. Ce dist li rois : Baron or m'entendez, *Ronciv.* 9. Un don [je] vous quier, c'est le cor de Roland, *ib.* 39. Qui ce ne croient que Dieus fut surrexis, *ib.* 56. Ce me donnez que je desire tant, *ib.* 153. Mais, se Dieu plait, ce ne m'aviendra mie, *Couci*, 2. Douce dame, je ne vous os [use] rover Ce dont amours ne me rove pas faire, *ib.* 2. Dame, por chou [ce] qu'à vous [je] me rent, merci, *ib.* Ce est la riens dont je sui plus espris, *ib.* 17. J'aim et desire ce qui de moi n'a cure, *ib.* p. 125. [Je] N'oublierai ceste honor D'amer toute la meillor, *ib.* 1. Sire, dit li cuens [comte] Hues, tout ce ne lo-je mie [je ne conseille], *Saxons*, 32.

— XIII[e] s. Et quant ele oï chou [ce].... VILLEH. CXXX. Pierres tenoit un bail; et, par la raison de chu [ce] bail, il avoit hommes, BEAUM. XV, 15. Bien [il] croit que ce soit elle.... *Berte*, CXXII. Ce fu par un lundi que Berte fut trovée, *ib.* L. Se c'estes vous, sel dites [ainsi le dites]; je vous requier et proi [prie], *ib.* CV. Mais ce ne sui-je pas [ce n'est pas

moi], sachez, je vous le noi [nie], *ib.* Cis homs qui orendroit s'en est allé d'ici, *ib.* CXVIII. Bien diriez que (je) n'ai coulpe en ceste destinée, *ib.* XVI. Et il respont: ce somes nous, *Ren.* 978. Pour ce amors a meillor renom, *la Rose*, 5556. Je jetai hors ce d'argent que j'y trouvai, JOINV. 250. Je lui di que il eust moult fait que fol, à ce que il avoient leur seigneur occis, ID. 247.

— XIVe s. Et ce non obstant, il est, entre tous autres vertueus, pour soi souffisant, ORESME, *Éth.* 315.

— XVe s. Les archers anglois avoient laissé en leur logis ce de harnois qu'ils avoient, FROISS. II, II, 193. Avoient pris en grant vergogne, ce que des Hainuyers avoient esté ainsi rencontrés [d'avoir été ainsi rencontrés par les Hainuyers], ID. I, I, 239. Si se mit dans un vaisseau à tout ce de gens qu'il avoit eschappés, ID. I, I, 182. Je la veux multiplier [l'histoire] et accroistre ce que je pourrai, ID. I, I, 1. Beaux seigneurs, le gentil comte de Hainaut viendra un de ces jours à si grand ost.... ID. I, I, 115. Ce terme pendant vint messire d'Artois en Angleterre, ID. I, I, 55. Devant ce [la bataille de Poitiers] j'estois encore moult jeune, ID. *Prol.* C'est ce dont tant suis desireux, CH. D'ORL. *Ball.* 36. Il prit adonc le mot [devise] que onques puis il ne laissa, lequel est tel: ce que vous voudrez, *Bouc.* I, 16. La cour, c'est à entendre le prince.... COMM. V. 18. Et ce qu'il se laissoit si peu voir et se tenoit ainsi clos en son charriot, estoit afin que l'on ne le connust si desfait, ID. VI, 13. Mais Dieu ne lui vouloit consentir ceste grace que de recevoir ce sage conseil, ID. V, 8. Ouvrez, dit-il, m'amie; ce suis-je [c'est moi], LOUIS XI, 88.

— XVIe s. Demandant la cause de ce, les chanoines lui dirent que.... RAB. *Pant.* II, 5. Je en ferai ce que de raison, ID. *ib.* Et bien tout perira, feust-ce Esculapius mesme, ID. *Pant.* III, 3. L'antichrist est desjà né, ce m'a l'on dit, ID. *ib.* III, 26. Et à voir Pantagruel, sembloit un faucheur qui de sa faux (c'estoit Loupgarou) abattoit l'herbe d'un pré (c'estoient les geants), ID. *ib.* II, 29. Mais laquelle peut-ce estre? Serait-ce point vostre port tant adextre? Ou ce parler tant doux et gracieux? MAROT, I, 351. Mais à quel juge est-ce que nous irons, Si n'est à vous? ID. II, 211. Le temps est bon pour les douleurs defaire De ceux qui n'ont constance de ce faire, ID. I, 284. Qui est-ce qui a retiré ces deniers-là de la main du marchand? CALVIN, 154. C'est assez, disent-ils, que Dieu soit servi de cœur, ID. 218. Ce n'est pas à eux de reformer l'estat commun du peuple, ID. 223. Et quand nous le ferions, ce ne seroit que temerité, ID. 231. Ce ne sommes pas nous qui avons rien fait, ID. 296. Quant est des peintures, que sont-ce sinon patrons de pompe dissolue? ID. *Instit.* 67. Socrates estime que ç'ont esté gens ignorants qui en ont usé les premiers en ceste signification, ID. *Inst.* 73. Que ceste soit la premiere reigle quant aux vœux, ID. *Inst.* 1008. Ce leur sont sceaux des promesses de Dieu, ID. *Inst.* 1106. Ç'a esté une ignorance ou malice pernicieuse, ID. *Inst.* 314. Decouvrir tels monstres, c'est les vaincre, ID. *Inst.* 526. A-ce esté pour despouiller Jesus Christ de ses armes? ID. *Inst.* 582. En l'un defaut ce qui est le commencement de bien escrire, c'est le savoir, DU BELLAY, I, 21, *verso.* Ce qui me nuit, c'est ce qui m'est plaisant, ID. II, 14, *verso.* Mon fils, c'est assez combattre, ID. II, 64, *recto....* Car c'est à vous, A vous, seigneur, à qui seul je les voue, ID. VI, 3, *verso.* Ces beaux noms de vertu, ce n'est rien que du vent, ID. VI, 38, *recto.* Mais tout le bien que je reçoi De mon inviolable foi, Ce sont soupirs et larmes, ID. III, 54, *recto.* Ce ne sont pas ni ces lis ni ces roses, Ni ces deux rangs de perles si bien closes, C'est cet esprit rare, present des cieux, ID. V, 41, *recto.* Et qu'est-ce des ans qui glissent, Qu'est-ce des biens allechans? ID. V, 54, *verso.* Sont-ce ici ces estats generaux où.... *Sat. Mén.* 165. Ce que j'ai d'ailleurs sont seulement quelques accessoires, PARÉ, *Au lecteur.* C'est ce dont est fait le callus es fractures, ID. VIII, 41. Difficile est contenter un malade, ce dit le poëte Ion, AMYOT, *De la tranq. d'âm.* 5. Quand ce vint au pere de la fille, MONT. I, 17. C'est une violente maistresse d'ecole que la coutume, ID. I, 105. Je vois, ce me semble, que.... ID. I, 132. Ç'a esté le jugement commun de tous les sages que.... ID. I, 182. À parler en bon escient, est-ce pas un miserable animal que l'homme? ID. I, 227. Il va estudier en son lexicon que c'est que galeux et que c'est que ... ID. I, 144. Ce n'est pas tout à eux de lui obeir, il faut encore lui complaire, LA BOÉTIE, 66. Nous monstrasmes à ceux qui en usent où c'est qu'il les faut mettre, ID. 184. L'avertissement que leur donnerent leurs capitaines, ce fut: si les ennemis les chargeoient, qu'ils les receussent sans mot dire, ID. 304. Ce sont toutes belles choses ce que tu dis, ID. 199. Cela, est-ce vivre heureusement? ID. 67. N'est-ce pas grand pitié que.... ID. 73. Que sera-ce si nous commençons de labourer la terre l'hiver? ID. 229. Ce leur est plus languir que vivre, ID. 29. Ce qui est cause de telles separations est qu'on ne sait et qu'on ne veut vivre en concorde, LANOUE, 46. Voilà, ce nous semble, que nous devons respondre à ces gens qui sont si aspres au sang, ID. 84. Voi ces rochers au front audacieux, C'estoient jadis des plaines fromenteuses, RONSARD, 963.

— ÉTYM. Dans l'adjectif *ce*, *cet*, *cette*, *ces*, il y a deux formes qui ont une origine différente: 1° *ce;* ancien français *ço*, *ceo*, *iço*, *ice;* wallon, *si;* picard, *che*, *chu*, *cho*, *chou*, *éche*, *ches*, *ces;* provenç. *aisso* et *so;* ital. *ciò;* du latin *ecce hoc*, *ce-o* ou *ç-o;* *hoc* se trouve dans l'ancien français sous la forme de *oc* ou *o;* 2° *cet*, *cette*, *ces;* ancien français, *cest*, *cist*, *icest*, *icist;* provenç. *cest*, *sest*, *cist*, *sist*, *aicest*, *aicist*, *aquest*, *aquist;* espagn. *aqueste;* ital. *questo;* du latin *ecce iste.* Le parler populaire des nations romanes renforça de *ecce* les pronoms latins; *ecce*, encore très-visible, dans les formes *icest*, *aicest*, *aqueste*, est réduit au *c* dans les formes plus syncopées.

CÉANS (sé-an), *adv.* Ici dedans, surtout en parlant de la maison où l'on se trouve. Qu'est-ce qu'on fait céans? comme est-ce qu'on s'y porte? MOL. *Tartufe*, I, 5. Usurper céans un pouvoir tyrannique, ID. *ib.* I, 1. Je n'aime point céans tous vos gens à latin, ID. *F. sav.* II, 7. Si son clerc vient céans, fais-lui goûter mon vin, RAC. *Plaid.* I, 6. Ce qui est de réel, est que vous seriez céans libre comme chez vous, FÉN. XXI, 282.

— REM. Le chevalier, quand il passait devant le château d'une dame de mauvaise renommée, faisait aux portes une note d'infamie; si au contraire la dame de céans avait bonne grâce et vertu, il lui criait,... CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4. Chateaubriand s'est mépris sur l'emploi de *céans;* il fallait *léans:* car le chevalier est dehors et non pas dedans; il ne faut donc pas se servir de *céans* qui signifie ici dedans.

— HIST. XIIIe s. Que ceens entre femme n'en yver n'en esté, *Berte*, XLV. Despuis [nous] l'avons ceans nourrie et alevée, *ib.* CXC. Je voy que il a ceans huit cents personnes et plus, JOINV. 192. || XVe s. Tels et si faicts sont les languages par ciens par ceste ville et par toutes aultres, G. CHAST. *Chr. des ducs de B.* III, 58. || XVIe s. Les exemples que je tire ceans de ce que j'ay leu, MONT. I, 103. La meilleure prose ancienne, et je la seme ceans [ici dedans, c'est-à-dire dans mon livre] indifferemment pour vers, reluit partout de la vigueur et hardiesse poetique, ID. IV, 137.

— ÉTYM. *Çai*, une des anciennes formes de *çà* (voy. ÇÀ), et *ens*, de *intus*, dedans.

† **CÉBIEN** (sé-biin), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de singes du nouveau continent.

— ÉTYM. Κῆβος, singe.

† **CÉBOCÉPHALE** (sé-bo-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Un monstre cébocéphale, ou, substantivement, un cébocéphale, monstre à tête de singe.

— ÉTYM. Κῆβος, singe, et κεφαλή, tête.

† **CÉBRION** (sé-bri-on), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de coléoptères.

— ÉTYM. *Cebrio*, nom d'un géant de la fable, à cause du *cebriogigas.*

CECI (se-si), nom général de chose, ou, ce qui revient au même, l'adjectif *ce* (*ceci* est *ce-ci*) pris substantivement au masculin singulier. || 1° Indique, par opposition à *cela*, la chose la plus proche de celui qui parle. Ceci est à moi, cela est à vous. Ceci est beau, cela est laid. || 2° Familièrement et d'une façon indéterminée. L'autre avait le nez fait de cette façon-là: C'était ceci, c'était cela, LA FONT. *Fables*, VII, 5. Caquet bon bec alors de jaser au plus dru, Sur ceci, sur cela, sur tout.... ID. *ib.* XII, 11. On leur a donné [pour bru] la plus folle, la plus dissipatrice, la plus ceci, la plus cela qu'il est possible d'imaginer, SÉV. 384. Voilà M. de Coulanges qui veut que je vous dise et ceci et cela et de l'amitié, ID. 117. Un ignorant aurait été embarrassé, et vous eût été dire, c'est ceci, c'est cela; mais moi je touche au but du premier coup, MOL. *Méd. malgré lui*, II, 6. || 3° Indiquant, sans opposition à *cela*, un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. Quant à ceci, c'est autre chose. Que veut dire ceci? Qu'est-ce que ceci, que tout ceci? Voyez ceci. Retenez bien ceci. Tout ceci n'annonce rien de bon. Ceci n'est pas humble, mais il faut qu'il passe, SÉV. 448.

— REM. 1. Doit-on dire: ceci et cela me plaisent, ou ceci et cela me plaît? La seconde manière est préférable, à cause du vague dans lequel l'esprit reste après avoir entendu les mots *ceci* et *cela.* || 2. *Ceci* s'emploie quand on veut annoncer des paroles qui vont être prononcées. Dites à votre ami de ma part ceci: il est nécessaire qu'il prenne garde à lui. *Cela* s'emploie quand on se réfère à des paroles qui viennent d'être prononcées: il est nécessaire que votre ami prenne garde à lui, dites-lui cela de ma part. S'il s'agit non pas de paroles prononcées ou à prononcer, mais seulement de quelque chose à quoi on se réfère, on peut employer ou *ceci* ou *cela*: il faut songer dans la jeunesse aux besoins de la vieillesse; ceci ou cela s'adresse aux prodigues. On emploiera aussi *ceci* ou *cela*, si l'on se réfère à quelque proposition qui vient après: cela ou ceci est vrai que Galilée fut condamné par l'inquisition.

— HIST. XVe s. On faict cecy, on faict cela, On va par cy, on va par là, COQUILL. *Monol. de la botte de foin.* || XVIe s. Ma tant bonne femme est morte, qui estoyt la plus cecy, la plus cela qui feust au monde, RAB. *Pant.* II, 3.

— ÉTYM. *Ce* et *ci;* wallon, *soussi.*

† **CÉCIFORME** (sé-si-for-m'), *adj.* Terme de botanique. En forme de cæcum, de sac.

† **CÉCIRÈGLE**, *s. m.* Instrument faisant correspondre les aveugles avec les voyants par l'écriture.

CÉCITÉ (sé-si-té), *s. f.* État d'une personne aveugle. Il fut frappé de cécité. Sévère dans la ferme, humain dans la cité, Il [le chien] soigne le malheur, conduit la cécité, DELILLE, dans LAVEAUX. J'irai, je charmerai la discorde inhumaine, Ma triste cécité, les cris de mes rivaux, ID. *Paradis perdu*, VII.

— SYN. CÉCITÉ, AVEUGLEMENT. Cécité se dit au propre, et aveuglement au figuré.

— HIST. XVIe s. Alongeons le chapitre et le bigarrons d'une aultre piece, à propos de la cecité [au propre], MONT. III, 106. De celles [choses divines] auxquelles on a donné corps, comme la necessité l'a requis parmy cette cecité universelle [au figuré], ID. II, 217.

— ÉTYM. *Cæcitas*, de *cæcus;* provenç. *cecitat*, *ceguetat;* espagn. *ceguedad*

† **CÉCUBE** (sé-cu-b'), *s. m.* Nom d'un vin ancien de l'Italie qui était fort renommé, et qui s'emploie quelquefois comme synonyme de bon vin en poésie. Boire du cécube.

— ÉTYM. *Cæcubum*, nom d'un vignoble de Campanie.

CÉDANT, ANTE (sé-dan, dan-t'), *adj.* Terme de droit. Qui cède son droit; spécialement, qui cède créance. || Substantivement. Le cédant et le cessionnaire. || Terme de bourse. Propriétaire d'une action nominative qui la cède à un autre.

† **CÉDAT** (sé-da), *s. m.* Acier naturel, de forge, de fusion.

CÉDÉ, ÉE (sé-dé, dée), *part. passé.* Des terres cédées à un tel par son père. La place cédée fut aussitôt occupée. || Débiteur cédé, celui dont le créancier cède sa créance à un tiers.

CÉDER (sé-dé; la syllabe *cé* prend l'accent grave devant une syllabe muette, je cède, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu est conservé, je céderai: mauvaise et inutile contradiction), *v. a.* || 1° Laisser une chose à quelqu'un. Céder le haut du pavé à quelqu'un. Il céda la victoire à l'ennemi. Que cédé-je à mon frère en cédant vos États? COR. *Nicom.* IV, 3. Sans regret il vous quitte, il fait plus, il vous cède, ID. *Poly.* IV, 5. J'ai cédé mon amant, tu t'étonnes du reste, RAC. *Baj.* III, 1. Elle lui céderait une indigne victoire, ID. *Mithr.* I, 1. Le parti le plus sûr, c'est de respecter fort les procureurs du roi et leurs clercs, de fuir toute rencontre avec eux, tout démêlé, de leur céder non-seulement le haut du pavé, mais tout le pavé s'il se peut, P. L. COUR. I, 174. || 2° Terme de commerce et de jurisprudence. Transporter la propriété d'une chose à une autre personne. Céder un magasin, un fonds, un cheval, une créance, un bail, ses droits, ses prétentions. || 3° *V. n.* Plier, fléchir sous le poids, sous la pression. La porte céda sous nos efforts. Le plancher surchargé a cédé. Cette voûte cédera. Des tumeurs molles et qui cèdent à la pression du doigt. Ses greniers cédaient sous le poids du grain. || 4° Fig. En parlant des personnes, ne pas s'opposer, ne pas résister. Ne cède pas à l'adversité. Céder aux circonstances. J'ai cédé à mon penchant. Les autres cédèrent à l'habitude. Je cédais au sommeil. Cédant à la crainte, à la colère. Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages,

MALH. II, 12. Nous n'avons point d'amis qui ne cèdent au nombre, CORN. *Sert.* V, 5. On dira que je cède à la difficulté, MOL. *l'Étour.* III, 1, Un homme dont le corps a cédé aux tourments, BOSS. *Hist.* II, 12. Prince, sans l'irriter, cédons à cet orage, RAC. *Brit.* III, 8. Je suivais mon devoir et vous cédiez au vôtre, ID. *Andr.* IV, 5. Son téméraire orgueil, que je vais redoubler, Croira que je lui cède et qu'il m'a fait trembler, ID. *Iph.* IV, 8. Le roi de son pouvoir se voit déposséder, Et lui-même au torrent est contraint de céder, ID. *ib.* V, 3. Aux cris d'un vil oiseau vous cédez sans combat, BOIL. *Lutr.* III. Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps et s'éloigner de la cour, BOSS. *le Tellier.* Poussin, rappelé de Rome à Paris, y céda à l'envie et aux cabales; il se retira, VOLT. *Louis XIV, Peintres.* || Absolument. A la fin il céda. Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté, BOSS. *Marie-Thér.* Du moins s'il faut céder.... RAC. *Mithr.* III, 1. L'univers a cédé; cédons, mon cher Zamore, VOLT. *Alz.* II, 4. || **5°** Dans le même sens, en parlant des choses. Tout cède à un travail opiniâtre. Comme j'ai fait céder mon amour au devoir, CORN. *Cid*, V, 6. Je sais ta passion et suis ravi de voir Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir, CORN. *Cid*, II, 2. Enfin ma bonté cède à ma juste fureur, ID. *Poly.* V, 3. Leur vaine amitié cède à leur politique, ID. *Nic.* IV, 6. Ma générosité cède enfin à sa haine, ID. *ib.* III, 4. Peu savent, comme vous, s'appliquer ce remède [la patience], Et dans leur intérêt [affliction], toute leur vertu cède, ID. *Hor.* V, 2. La constance du pape Libère cède aux ennuis de l'exil, BOSS. *Hist.* I, 11. Je vois que la raison cède à la violence, RAC. *Phèd.* II, 2. Et que me direz-vous qui ne cède, grands dieux! A l'horreur de vous voir expirer à mes yeux, ID. *ib.* I, 3. Dont la beauté ne cédait qu'à celle d'Achille, FÉN. *Tél.* XX. Que l'éclat de l'ancien temple céderait à la majesté du nouveau, MASS. *Myst. Nouvelle vie.* Ce nom si redoutable à qui tout autre cède, VOLT. *Tanc.* II, 1. Dès sa première jeunesse, tout cédait aux lumières de son esprit, BOSS. *le Tellier.* Tout devait céder à ses désirs fougueux, FÉN. *Tél.* II. || **6°** Se reconnaître au-dessous de quelqu'un, et aussi être au-dessous de quelqu'un. Et comme ses rivaux lui cèdent en mérite, CORN. *D. Sanch.* I, 1. Les Gaulois ne leur cédaient pas en courage, BOSS. *Hist.* III, 6. Le roi ne cédait à personne ni pour la taille ni pour la mine, HAMILT. *Gramm.* 6. Elle ne cède point à la reine pour communier souvent, SEVIG. 411. Il aurait été tenté de nous regarder comme des intelligences supérieures, s'il n'avait éprouvé combien nous lui cédions à d'autres égards, DIDER. *Lett. s. l. aveugles.* || On dit aussi le céder, dans le même sens. Il le cède en habileté à son frère. Il ne le cède à personne en vertu. L'Académie ne donne pas cette tournure; mais elle est continuellement employée, et, à l'historique, on voit qu'Amyot s'en est servi. || **7°** Être diminué, en parlant d'un mal physique, cesser. La violence du mal ne cédant pas aux remèdes. Quand la douleur vient à céder. Le mal paraissait céder.

— HIST. XVIe s. Je luy cede la mestairye de la pomardiere, à perpetuité, RAB. *Gar.* I, 32. Si les ennemis ne cedent et viennent à accord, MONT. I, 25. En presence, toutes choses luy cedent; mais.... ID. II, 80. La commodité particuliere doibt ceder à la commune, ID. II, 87. Ces ouvrages montrent qu'ils ne nous cedoient non plus en l'industrie, ID. IV, 18. Ilz refuserent tous le tripié, et le cederent en tour les uns aux autres par une honneste humilité, AMYOT, *Solon*, 7. Il ne le cedoit en bonté d'entendement à nul d'eulx, ID. *Sertor.* 1.

— ÉTYM. Espagn. *ceder;* ital. *cedere;* du latin *cedere*, proprement, aller, puis s'en aller, et, finalement, céder.

CÉDILLE (sé-di-ll', *ll* mouillées, et non pas cé-di-ye), *s. f.* Signe en forme de c retourné qu'on met sous le c suivi d'a, o, u, afin qu'il soit prononcé comme s : çà et là, glaçon, reçu.

— ÉTYM. Espagn. *cedilla;* ital. *zediglia;* diminutif de *zêta*, nom du *z* en grec; la cédille a été ainsi nommée, parce que, d'ordinaire, pour donner au *c* le son de l'*s*, on écrivait *cz* : *leczon* pour *leçon*.

CÉDRAT (sé-dra), *s. m.* Fruit du cédratier ou citronnier médique. Cédrat confit. Essence de cédrat. On ne doit servir un plat à son hôte que pour qu'il en mange, et il est fort injuste de se brouiller avec lui parce qu'il aura entamé un cédrat qu'on lui aura présenté, VOLT. *Lett. d'Autré*, 6 sept. 1765. || Cédrat ou cédratier, arbre de la famille des aurantiacées, originaire de Perse et de Médie (*citrus medica, L.*), aussi appelé citronnier des Juifs.

— HIST. XVIe s. Par sus tous ses compagnons, le cedriac [espèce de limon] ainsi appelé en Provence, est le plus propre à recevoir les escussons des autres, O. DE SERRES, 711.

— ÉTYM. Ital. *cedrato*, cédrat, proprement citronné, c'est-à-dire assimilé au citron, de *cedro*, citron (voy. CITRON).

† **CÉDRATIER** (sé-dra-tié), *s. m.* Voy. CÉDRAT.

1\. **CÈDRE** (sè-dr'), *s. m.* || **1°** Nom d'un genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très-grand, est le cèdre du Liban (*larix cedrus, L.*), et qui donne un bois très-résistant aux causes de destruction. Poudre de cèdre. Crayons à gaîne de cèdre. Temple, renverse-toi, cèdres, jetez des flammes, RAC. *Ath.* III, 7. Liban, dépouille-toi de tes cèdres antiques, ID. *Esth.* III, 9. Le sage Louis XII, au milieu de ces rois, S'élève comme un cèdre, et leur donne des lois, VOLT. *Henr.* VII. Jésus-Christ n'a pas toujours eu des autels de porphyre, des chaires de cèdre et d'ivoire, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 4. || Fig. Ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé, en parlant des personnes et des choses. Nous avons vu tomber les cèdres mêmes du Liban, MASS. *Or. fun. Dauph.* Je voyais le régent livré à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avait gangrené, ST-SIM. 459, 214. La comtesse de Grammont l'avait vue [Mme de Maintenon] sortir de terre et surpasser rapidement les plus hauts cèdres, ID. 118, 41. || Proverbes. Il connaît tout depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, il connaît tous les secrets de la nature depuis les plus grands jusqu'aux moindres, et aussi il connaît tout le monde, les plus grands personnages comme les plus petits. Par la sambleu! on m'a dit qu'on le va dauber, lui et toutes ses comédies, de la belle manière, et que les comédiens et les auteurs, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, sont diablement animés contre lui, MOL. *Impromp.* 3. || **2°** Cèdre rouge ou cèdre de Virginie, nom du genévrier de Virginie (*juniperus virginiana, L.*).

— HIST. XIIe s. Tu veis que jo main [demeure] en palais de cedre, e l'arche Deu est herbergie desuz peels, *Rois*, 142. La voix del Segnur frainanz [brisant] les cedres, *Liber psalm.* p. 34. || XIIIe s. La voix dame Dieu est ausint comme debrizans les cedres, qui sunt grant arbre, *Psautier*, f° 35. || XIVe s. Un coffre de cedre, coulleiz, environ lequel sunt dix pilliers d'or et une serrure, DE LABORDE, *Émaux*, p. 166. Cedre vermeil est un fust que l'on vend sur les espiciers, et est dit cedre dont l'en fait manches à cousteaulx, ID. *ib.* p. 166.

— ÉTYM. Provenç. *cedre, sedre;* espagn. *cedro;* ital. *cedra;* du latin *cedrus*, qui vient du grec κέδρος.

2\. **CÈDRE** (sè-dr'), *s. m.* Cédrat. Aigre de cèdre (voy. AIGRE).

— ÉTYM. Ital. *cedro*, citron, de *citrus*, citron (voy. ce mot).

† **CÉDREL** (sé-drèl), *s. m.* Terme de botanique. Nom de genre d'arbres d'Amérique, dont le fruit et l'écorce ont, dans une espèce (le cédrel odorant, *cedrela odorata, L.*), une odeur fétide et alliacée passant dans la chair des animaux qui en mangent.

CÉDRIE (sé-drie), *s. f.* Résine qui découle du cèdre.

— ÉTYM. Κεδρία, de κέδρος, cèdre.

CÉDULE (sé-du-l'), *s. f.* || **1°** Autrefois, petit morceau de papier où l'on écrivait quelque chose pour servir de mémoire. Dans l'ancienne université, on donnait aux régents des cédules où étaient écrits les noms des écoliers qui avaient commis quelque faute. || **2°** Promesse de payer sous seing privé. Prêter sur simple cédule. Il signa, comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange, RETZ, III, 154. || Fig. Plaider contre sa cédule, contester contre l'évidence, vu que, quand on plaide contre sa cédule, on nie une dette contre sa propre signature. || **3°** Terme d'ancienne pratique. Cédule évocatoire, signification de pourvoi à fin de renvoi devant un autre parlement. || Terme de pratique actuelle. Cédule de citation, acte par lequel un juge de paix, en cas d'urgence, abrége les délais. Au milieu du procès, dans la plus grande rage de ses persécutions, quand son garde champêtre [du maire], ses cédules, ses huissiers ne me donnaient point de relâche, P. L. COUR. I, 153. La cédule pour l'élargissement du prisonnier fut signée, CHATEAUB. *Natch.* II, 251.

— HIST. XIIIe s. Et nous baillerent une sedule qui estoit le transcript de la dite letre où estoient contenues les dites ordenances, *Liv. des mét.* 392. || XIVe s. Uns homs mit en escript ses pechiés, ce lisons, Puis les mit sur l'autel en fervens orisons, Puis reprist sa sedule, riens escrips n'y trova, *Girart de Ross.* 4489. Comme dit est au blanc de ceste cedule [feuillet], *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Bien est verité que j'en vis aucunes cedulles, jetées et escriptes en papier; et disoit-on que c'en estoit la propre copie, FROISS. II, III, 103. || XVIe s. Si le papier de mes schedules beuvoyt aussy bien que je foys, mes crediteurs auroyent bien leur vin quand on viendroit à la formule de exhiber, RAB. *Garg.* I, 5. Il faudroit veoir si tu le pourrois induire à te prester un talent sans cedule ny obligation, AMYOT, *De la mauv. honte*, 21. Papiers, schedules et lettres obligatoires, ID. *Agis et Cléom.* 15.

— ÉTYM. Provenç. *cedula, cedola;* espagn. *cedula;* ital. *cedola;* du latin *schedula*, feuillet, page, de *scheda*, feuille, du grec σχίδη, planche, ais, de σχίζειν, fendre, latin *scindere* (voy. SCINDER).

CEINDRE (sin-dr'), je ceins, je ceignais, je ceignis, je ceindrai, que je ceignisse, ceignant, ceint, *v. a.* || **1°** Entourer, border. Du côté qui regarde l'orient, la province était ceinte d'un fleuve très-rapide, VAUGEL. *Q. C.* liv. VII, ch. 10. Sa tiare était ceinte d'un bandeau de pourpre, ID. *ib.* liv. III, ch. 3. Chacun peut apprendre en Hollande et en Italie avec quelle rapidité le Rhin, le Pô et l'Arno, aujourd'hui qu'ils sont ceints par les digues, élèvent leur fond, CUVIER, *Rév.* 151. || **2°** Plus particulièrement, ceindre se dit des choses qui serrent le corps ou la tête. Une corde lui ceint les reins. Des bandelettes ceignaient le front des victimes. Et ton front cette fois Sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire Sur la tête des rois, MALH. II, 12. || Il se dit aussi de l'action de mettre autour du corps ou de la tête de quelqu'un une chose qui serre. Il le ceignit d'une écharpe. Se ceindre les reins, la tête, etc. d'une corde, etc. Arracher de son front le sacré diadème Pour ceindre une autre tête en sa présence même, CORN. *Rodog.* I, 6. Je vous ceins du bandeau préparé pour sa tête, RAC. *Andr.* III, 7. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, VOLT. *Mœurs*, 43. || Ceindre l'épée à un chevalier, lui mettre une épée au côté. || Absolument. Se ceindre le corps, les reins, se serrer avec une écharpe, une corde, etc. || Fig. Ceignez vos reins, préparez-vous à de grands efforts. || **3°** Fig. Ceindre le diadème, la tiare, être élevé au trône, au pontificat. Je ceignis la tiare et marchai son égal, RAC. *Ath.* III, 3. Que de tableaux à tracer depuis le pasteur du hameau, jusqu'au pontife qui ceint la triple couronne pastorale! CHATEAUB. *Génie*, II, II, 9. || Être ceint de lauriers, avoir une grande gloire. Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front, CORN. *Hor.* V, 3. Que je souffre à mes yeux qu'on ceigne une autre tête Des lauriers immortels que la gloire m'apprête, ID. *Hor.* II, 5. || **4°** Se ceindre, *v. réfl.* Le commissaire se ceignit de son écharpe. || Dans le langage de la dévotion, se ceindre, s'apprêter à la lutte contre les passions.

— HIST. XIe s. Il ceint l'espée au senestre costet, *Ch. de Rol.* CCXXVII. || XIIe s. Ceinte [il] ot joyeuse, onques ne fut sa pair, *Ronc.* 111. Mainte en i a cainte d'une courroie Qui lor ami ne font fors de guiller, QUESNES, *Romanc.* 87. En dementres s'armerent là fors li chevalier, E osterent les cotes, ceinstrent les brans d'acier, *Th. le mart.* 144. || XIIIe s. Ensi monterent li message seur leur chevaux, les espées ceintes, et chevauchierent ensemble, VILLEH. XCIII. Et li bon rois Pepins leur ceint les brancs d'acier, *Berte*, CXXIX. S'il veut porter espée, porte la ceinte desoz son surcot, BEAUM. LVIII, 13. Vous m'adoubastes, sire, n'i a mestier celée, Me cainsistes, biaus sire, une moult longue espée, *Ch. d'Ant.* V, 919. [Il] me tint si pressé que je ne pouoie traire m'espée que j'avoie ceinte, JOINV. 225. || XIVe s. Appius ceint à l'entour de grant compeignie de jouvenceaux, BERCHEURE, f° 69, *recto*. || XVe s. Puis esperance l'asseurée, L'espieu ou poing, cainte l'espée, Vint pour combattre voulentiers, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. La picque au poing, les tranchantes espées Ceinctes à droit.... MAROT, II, 21. Le païs d'alentour est une vallée ceincte et environnée de montagnes, AMYOT, *Fab.* 15. On luy devalla de dessus la muraille une chorde, de laquelle il se ceignit et fut ainsi guindé à mont, ID. *Sylla*, 60. Elle cuida se donner d'une courte dague qu'elle avoit tout expressement ceinte à son costé, ID. *Anton.* 102.

— ÉTYM. Provenç. *cenher, sendre;* espagn. *ceñir;* portug. *cingir*, ital. *cingere;* du latin *cingere*. Le français, le provençal et l'italien ont gardé la conjugaison latine, *cingere* avec l'accent sur *cin;* l'espagnol et le portugais l'ont fait de la 4e conjugaison, *cingīre*, avec l'accent sur *gi*.

CEINT, CEINTE (sin, sin-t'), *part. passé.* Entouré. Une place ceinte de murailles. Front ceint de lauriers, de gloire. Son pourpoint était une casaque

de grisette, ceinte avec une courroie, SCARR. *Rom. com.* ch. I.

† **CEINTES** (sin-t'), *s. f. plur.* Nom de certaines pièces de bois qui servent à lier la charpente d'un vaisseau. On dit aussi receintes. || Tous les cordages qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau.

— ÉTYM. *Ceindre.*

CEINTRAGE (sin-tra-j'), *s. m.* Terme de Marine. L'ensemble de cordages qui ceint et relie un bâtiment en mauvais état pour l'empêcher de s'ouvrir.

— ÉTYM. *Ceintrer.*

† **CEINTRE** (sin-tr'), *s. m.* Terme de marine. Sorte de ceinture placée autour d'une embarcation pour la préserver du frottement.

— ÉTYM. Voyez CINTRE.

† **CEINTRÉ, ÉE** (sin-tré, trée), *adj.* Terme de marine. Navire ceintré, navire arrêté et croisé par le câble de son ancre, par-dessus lequel il a passé.

† **CEINTRER** (sin-tré), *v. a.* Terme de marine. Passer par-dessous la carène d'un navire, et serrer des câbles et des grelins pour obvier à la déliaison des bordages. || Ceintrer des lisses ou préceintes, leur donner la courbure qu'elles doivent avoir.

— ÉTYM. *Cintre.* La marine a conservé l'orthographe par *ei*, tandis que l'Académie écrit *cintrer*.

CEINTURE (sin-tu-r'), *s. f.* || **1°** Ce dont on se ceint le milieu du corps. Il se mit une ceinture. Porter une épée à la ceinture. Détachant son poignard de sa ceinture. Ceinture de commandement, ceinture d'uniforme portée par les généraux. Dénouer la ceinture de sa robe. || Ceinture de Vénus, ceinture dite ceste que la mythologie attribuait à la déesse Vénus et qui avait la vertu de charmer les cœurs. On dirait que, pour plaire instruit par la nature, Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture, BOIL. *Art p.* III. || Ceinture de vierge, ceinture que portait une jeune fille chez les Grecs et les Romains et que le mari dénouait le premier soir des noces. Détacher sa ceinture, se marier. Celui qui ne s'est point attaché à son épouse par sa ceinture virginale [c'est-à-dire qui, épousant une femme vierge, ne s'est pas attaché à elle et ne conserve pas sa mémoire], celui-là ne fera jamais la félicité d'une seconde épouse, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 10. || Bourse ou sacoche en cuir à mettre de l'argent que l'on s'attache autour de la taille sous le vêtement. Mettre son argent dans sa ceinture. || Ceinture de la reine, droit qu'on levait pendant un certain temps sur les marchandises qui venaient à Paris par la Seine, et qui était ainsi nommé, parce qu'il entrait ou était supposé entrer dans la bourse de la reine. || Ancienne locution. Bailler le bout de la ceinture, faire cession ou banqueroute. || Terme de chirurgie. Sorte de bandage porté par les femmes qui sont affectées de certains déplacements de l'utérus. || Sorte d'appareil qui est muni d'un cadenas ne pouvant être ouvert par la personne ainsi enveloppée, qui embrasse le bassin jusqu'à la ceinture, et qui, imaginé par la jalousie pour garder les femmes, a été quelquefois employé par la médecine pour préserver les jeunes gens de l'abus d'eux-mêmes. || Portion circulaire du tronc du corps occupée par une affection dartreuse. L'eczéma affecte souvent la forme de ceinture ou de demi-ceinture. || **2°** La partie de certains vêtements qui entoure et serre la taille. Un pantalon, une jupe trop large de ceinture. Il lui fallut élargir sa ceinture, LA FONT. *Lun.* || Fig. Être toujours pendu à la ceinture de quelqu'un, suivre ses pas, être toujours après lui. || **3°** Le milieu du corps. Nu jusqu'à la ceinture. Ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Il vit arriver le petit Ragotin, botté jusqu'à la ceinture, SCARR. *Rom. com.* 2ᵉ part. ch. VII. Ils sont semblables à vous, de la ceinture au haut, D'ABLANC. *Lucien*, t. II, p. 38, dans RICHELET. || Être grosse à pleine ceinture, se dit familièrement d'une femme qui est très-avancée dans sa grossesse. || Familièrement et par exagération. Il ne lui va pas à la ceinture, il est très-petit à côté de lui ; et figurément, il est loin d'avoir autant de talent, de capacité, etc. Ils ne vont pas à la ceinture De ceux dont je fais le portrait, SCARRON, dans RICHELET. || **4°** En général, ce qui entoure. Une ceinture de murailles, de haies. La ceinture du chœur d'une église. J'avais imaginé que la ceinture des Alpes et du mont Jura serait une barrière contre les vents, VOLT. *Albergati*, 27 octobre 1762. Et le vieux Océan, père de la nature, Étend autour de nous son humide ceinture, LOUIS RAC. *Religion*, V. Hélas ! et vous feriez une ceinture au monde Du sillon du vaisseau, V. HUGO, *Feuil. d'aut.* 6. || **5°** Ceinture funèbre ou ceinture de deuil ou litre, bande noire que les patrons des églises ou les seigneurs hauts justiciers avaient droit de faire peindre dans les églises et dehors, chargée de leurs armes, pour honorer les morts de leur famille; aujourd'hui bande noire et ornée des armoiries du défunt qu'on tend autour de l'église. || Terme d'architecture. Ceinture de colonne, petite moulure carrée au haut et au bas du fût, auquel elle se joint par un congé. || Terme de boulanger. Ceinture de four, le tour intérieur de la cavité où la chapelle et l'âtre s'unissent. || **6°** Ceinture de Vénus, ligne de la main, qui forme un arc de cercle depuis le second doigt jusqu'à l'auriculaire, et que l'on consulte dans la chiromancie. || Proverbe. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, c'est-à-dire il vaut mieux avoir une bonne renommée qu'un certificat de vertu. L'origine de ce proverbe n'est pas très-assurée. On dit que Blanche de Castille, femme de Louis VIII, ayant reçu à la messe le baiser de paix, le rendit à une fille de mauvaise vie qui portait une ceinture dorée, et que, ayant appris sa méprise, elle obtint du roi une ordonnance qui défendait aux courtisanes de porter de telles ceintures. Le fait est que Pasquier, *Recherches*, VIII, 11, cite deux ordonnances, l'une de 1420 et l'autre de 1446, qui renouvellent ces défenses. Il est très-probable que ce sont ces ordonnances qui ont donné lieu au proverbe, soit qu'elles fussent éludées par les femmes de mauvaise vie, soit que le malin dicton voulût dire que des femmes qui de droit portaient la ceinture dorée faisaient, par leur conduite, mentir ce certificat. || Parler sous la ceinture, c'est, dans le langage d'argot, promettre de l'argent à quelqu'un pour l'engager dans une entreprise.

— HIST. XIIᵉ s. Sicume ceingture, de la quele tutes ores il est purceint, *Liber psalm.* p. 170. || XIIIᵉ s. Charlemagne six espans avoit de seint, sans ce qui pendoit dehors la boucle de la ceinture, DE LABORDE, *Émaux*, p. 195. Et li chevalier issirent maintenant des huissiers [navires] et saillirent en la mer jusques aux ceintures, VILLEH. LXX. || XIVᵉ s. Une ceinture d'or à charnieres et menues perles et à pierres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 196. || XVᵉ s. Ils avoient coursiers et genests de sejour cinq ou six, et grosses ceintures d'argent, FROISS. II, III, 35. Tant comme ils seront seigneurs de Calais, ils disent ainsi qu'ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture, ID. III, IV, 27. Dire ne sauroye combien Dedans mon cueur mal je retien, Serré d'une vieille sainture, CH. D'ORL. *Bal.* 98. || XVIᵉ s. Si j'aime bien les blanches ceinturettes, J'aime bien mieux dames qui sont brunettes, MAROT, II, 31. On faisoit une ceinture de pippes enduites de poix, et on faisoit ceindre en basse mer le navire [à relever] par le cable qui les enfiloit, D'AUB. *Hist.* III, 19. Les premiers le ventre à terre, les seconds le genou, les tiers penchez de ceinture, et les derniers seuls debout, ID. *ib.* III, 51. Adonc Brennus deceignit son espée et la mit, ceinture et tout, dedans la balance, AMYOT, *Cam.* 49. Les Portugais usoient d'une aultre sorte de mort contre eulx quand ils les prenoient, qui estoit de les enterrer jusques à la ceincture et tirer au demourant du corps force coups de trait, MONT. I, 239. Que nuls orfebvres ny aultres personnes mettent ou facent mettre sur les ceintures d'argent nuls autres bloquets ny mordants qui soient signez d'autres poinsson que de celuy qui aura fait premierement les dittes ceintures, *Coustumier génér.* t. I, p. 1155. Pourquoy, en matiere de cession de biens, l'on fait abandonnement de la ceinture devant la face du juge, PASQUIER, *Recherches*, liv. IV, p. 344, dans LACURNE. Étroit de ceinture, se dit d'un avare, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 158.

— ÉTYM. Provenç. *centura*, *sentura;* espagn. et ital. *cintura;* du latin *cinctura*, de *cingere* (voy. CEINDRE).

† **CEINTURÉ, ÉE** (sin-tu-ré, rée), *part. passé.* Le comte de Guiche, ceinturé comme son esprit, SÉV. 112. || Terme d'histoire naturelle. Qui a le milieu du corps d'une autre couleur que le reste.

† **CEINTURELLE** (sin-tu-rè-l'), *s. f.* Terme de marine. Sorte de trelingage des mâts qui portent des antennes. || Bridure des haubans.

— ÉTYM. Diminutif de *ceinture.*

† **CEINTURER** (sin-tu-ré), *v. a.* Entourer d'une ceinture. || Se ceinturer, *v. réfl.* Se mettre une ceinture.

— HIST. XVIᵉ s. Non celle desnaturée, Qui de Venus ceinturée Les loix ne recognoist point, DU BELLAY, III, 35, *verso.* Environnée de ses Graces et de ses Cupidons, qui la coiffoient et ceincturoient de fleurs, YVER, 626. Ils arriverent en veue de la ville sur la mi-nuict : le chef de ces estradiots l'aiant veue bien ceinturée de feux.... D'AUB. *Hist.* II, 379. En une heure ils furent ceinturez de retranchemens, ID. *ib.* III, 42.

— ÉTYM. *Ceinture;* provenç. *centurar.*

† **CEINTURETTE** (sin-tu-rè-t'), *s. f.* Terme de chasse. Bande de cuir mise autour du cor de chasse.

— ÉTYM. Diminutif de *ceinture.*

CEINTURIER (sin-tu-rié), *s. m.* Faiseur ou marchand de ceintures, ceinturons ou baudriers. || Adjectivement. Marchand ceinturier.

— ÉTYM. *Ceinture.*

CEINTURON (sin-tu-ron), *s. m.* Sorte de ceinture, ordinairement en cuir, pour suspendre des armes.

— ÉTYM. Augmentatif de *ceinture.*

CELA (se-la), nom général de chose, ou, ce qui revient au même, l'adjectif *ce* (*cela* est pour *ce-là*) pris substantivement au masculin singulier. || **1°** Indiquant, par opposition à *ceci*, la chose la plus éloignée. Reprenez ceci et donnez-moi cela. Cela est bon, mais ceci vaut encore mieux. || **2°** Indiquant, sans opposition à *ceci*, un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. Cela fait, cela dit, je m'éloignai. À cela près. Cela ne fait rien. Et moi qui m'étais défendu toute ma vie des tristesses, des langueurs et des inquiétudes de l'amour, je trouve à cette heure tout cela dans l'amitié, VOIT. *Lettr.* 53. Et quand je vous aurais payé au double tout ce que je vous dois, après cela je ne serais pas encore quitte, ID. *ib.* L'objection à cela, c'est que les sauvages ont une religion, PASCAL. *Mir.* 30. Nous rendrons-nous à cela? MOL. *Bourg.* III, 10. || Point de cela ou pas de cela, phrase abrégée signifiant : je ne veux point ou pas de cela. Ne plus nous voir, oh ! point de cela. Dans le discours ordinaire, on contracte souvent et l'on dit : point de ça. || Il ne manque plus que cela, signifie c'est le dernier coup, le dernier trait, la dernière souffrance. Fâchez-vous à présent contre moi, il ne manque plus que cela. Dans le discours familier on contracte le plus souvent : il ne manque plus que ça. || Cela, sorte d'affirmation qui se met à la fin d'un membre de phrase, et qui y donne plus d'expression. Voilà parler, cela, et voilà ce que c'est que montrer de la fermeté. Voilà des événements, cela ! || **3°** Haut, grand comme cela, et souvent, dans la conversation, comme ça, se dit pour indiquer une certaine hauteur ou grandeur, que l'on est supposé marquer par un geste de la main. Je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que cela, MOL. *Bourg.* IV, 5. Mes lettres vous pleuvront une page pour une ligne, et bientôt vous en aurez haut comme cela, P. L. COUR. *Lett.* I, 25. || Cela, avec un geste de mépris qui explique la pensée. Pour moi je m'en soucie autant que de cela, MOL. *l'Étour.* II, 7. || N'est-ce que cela? indique le peu d'importance qu'on attache à quelque chose. || **4°** Familièrement. C'est cela, c'est bien cela, se dit à une personne qui cherche à imiter quelque chose, ou qui montre qu'elle a bien compris ce qu'on lui a dit. || C'est bien, cela ! se dit quelquefois pour approuver et encourager une personne. || **5°** Comment allez-vous? — Comme cela, et, dans la conversation, comme ça, c'est-à-dire pas trop bien. || **6°** Il est comme cela, c'est sa manière d'être, son caractère. || C'est comme cela, la chose est ainsi, il faut en prendre son parti. || Comment cela? quoi! est-ce possible? comment, de quelle manière? || **7°** Cela.... que, locution où cela annonce ce qui va être dit. Cela est faux, mes pères, que, la défense étant permise, le meurtre soit aussi permis, PASCAL, *Prov.* 14. Cela même est assez plaisant, que ce système fut alors une occasion de péché, FONTENELLE, *Les mondes*, 1ᵉʳ *soir.* Ils ont cela de bon qu'ils ne laissent pas de dire.... PASC. *Prov.* 1. || **8°** Cela avec le pronom *il* qui le représente. Cela viendra peut-être; mais il n'est pas venu, SÉV. 15. Je vous dis cela comme il m'a été dit, SÉV. 300. Si cela est vrai pour les hommes, à plus forte raison l'est-il pour les jeunes gens, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Cela peut être véritable, quoiqu'il ne soit pas certain, PASC. *Prov.* 13. || **9°** En parlant des personnes. J'ai vu cela tout jeune. Comme cela dort, ces jeunes gens ! Cette petite fille m'a frappé en passant; je lui ai demandé qui étaient ses parents : cela meurt de faim, cela a quatorze ou quinze ans, ST-SIMON, 355, 180. || **10°** Avec cela, néanmoins. Je suis convaincu que vous ne viendrez pas; avec cela, je vous attends toujours. || Avec tout cela, néanmoins. Je me suis acquis dans les armes l'honneur de six ans de service; mais, avec tout cela, je ne veux pas me donner un nom où d'autres en ma place croiraient pouvoir prétendre, MOL. *Bourg.* III, 12. || Pour cela, en vérité, effectivement. Il a reçu une charmante lettre de son ami, oh ! pour cela, vraiment charmante. N'est-il pas fier de sa noblesse? — Oh ! pour cela, non. || Par contraction, ça (voy. ce mot).

— REM. Des grammairiens ont demandé que l'Académie mît un accent grave, *celà*, puisqu'elle en

met un sur *là* et sur *voilà* ; c'aurait l'avantage d'effacer une inconséquence d'orthographe. Mais, l'accent grave sur *là* n'ayant d'autre objet que de le distinguer, pour l'œil, de *la* article, du moment que dans un mot, comme *cela*, il n'y a plus de confusion possible, il est inutile de surcharger l'écriture; c'est ainsi que *dû* se distingue de *du*, au lieu qu'au pluriel on écrit *dus* sans accent parce qu'il n'y a plus rien à distinguer.

— HIST. XVIe s. L'amour a cela qu'il s'attache et se lie à tout ce qu'il trouve comme fait le lierre, AMYOT, *Comm. il faut ouïr*, 19.

— ÉTYM. *Ce* et *là;* picard, *chelo;* wall. *soula.*

1\. **CÉLADON** (sé-la-don), *s. m.* Familièrement et ordinairement avec ironie, amant délicat et langoureux. C'est un céladon. Faire le céladon. Jamais Amour ne connut la morale; Ce qui me plaît peut me rendre fripon; Des gens d'honneur petite est la cabale Depuis la mort du pauvre Céladon, CHALLIEU, *Réponse à l'abbé C.* || Adjectivement. On voit des maris céladons.

— ÉTYM. Nom d'un personnage du roman de l'Astrée, qui, langoureusement passionné, est toujours aux pieds et aux ordres de sa bergère; pris de *Celadon*, nom d'un héros mythologique qui est dans Ovide, et qui vient de κελάδων, bruyant.

2\. **CÉLADON** (sé-la-don), *s. m.* Vert pâle tirant sur la couleur du saule ou de la feuille de pêcher. || *Adj.* Vert céladon. Taffetas, ruban céladon. Puisque l'on dit bien des jarretières de Céladon et des roses à la Parthénice.... *Francion*, V, 196.

— ÉTYM. Les dames de la cour ont appelé ainsi cette couleur de *Céladon*, nom d'un personnage du roman de l'Astrée, parce que le caractère de Céladon est d'une tendresse fade.

† **CÉLADONIQUE** (sé-la-do-ni-k'), *adj.* Qui tient du céladon.

† **CÉLADONISME** (sé-la-do-ni-sm'), *s. m.* Style fade d'un céladon. || Manie d'un céladon. || Néologisme.

— ÉTYM. *Céladon* 1.

† **CÉLAN** (sé-lan), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de hareng; le même que célerin.

† **CELARENT** (sé-la-rint'). Nom d'une des formes du syllogisme dans la scolastique. Voy. BARBARA.

† **CELATION** (se-la-sion), *s. f.* L'action de celer, de cacher. Se dit en médecine légale, en parlant de la grossesse. Celation de grossesse.

— HIST. XIIIe s. Seigneur, mi compaignon, n'en ferai celaison, *Ch. d'Ant.* I, 475.

— ÉTYM. *Celatio*, de *celare* (voy. CELER). *Celationem* donne régulièrement *celaison; celation* a été refait sur le latin.

† **CÉLÉBRABLE** (sé-lé-bra-bl'), *adj.* Qui peut être célébré.

— HIST. XVe s. Artus, Charlemaine, Alixandre, Et maint autre qui sont en cendre, Dont leur renoms est celebrables, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 561, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Célébrer.*

CÉLÉBRANT (sé-lé-bran), *s. m.* Celui qui dit, qui célèbre la messe, ou qui officie. || *Adj.* Le prêtre célébrant.

† **CÉLÉBRATEUR** (sé-lé-bra-teur), *s. m.* Celui qui célèbre.

— HIST. XVIe s. Celebrateur, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Célébrer.*

CÉLÉBRATION (sé-lé-bra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action de célébrer, en parlant des saints mystères, de la messe, de l'office divin, d'une fête, d'un mariage, d'un concile.

— ÉTYM. *Celebratio*, de *celebrare*, célébrer.

CÉLÈBRE (sé-lè-br'), *adj.* Dont le renom s'étend au loin. Ce fut un avocat très-célèbre. Un Père de l'Église célèbre pour sa doctrine et sa piété. Le Tage est célèbre par son sable d'or. Abraham a toujours été célèbre dans l'Orient, BOSS. *Hist.* II, 2. Sur cent premiers peuples célèbres J'ai plongé cent peuples fameux Dans un abîme de ténèbres Où vous disparaîtrez comme eux, BÉRANG. *Le Temps.* Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages? Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages, BOIL. *Ép.* I. C'est ainsi qu'on devient célèbre, parce qu'on a été maître de disposer d'un grand loisir, et qu'on perd ce loisir si précieux, parce qu'on est devenu célèbre, FONTEN. *Varignon.* || Substantivement. C'est Rameau, élève du célèbre qui nous a délivré du plain-chant [du récitatif de Lulli], DIDEROT, *le Neveu de Rameau.*

— ÉTYM. Espagn. et ital. *celebre;* du latin *celeber.*

CÉLÉBRÉ, **ÉE** (sé-lé-bré, brée), *part. passé.* || 1° Solennisé. Fête célébrée avec beaucoup de pompe. || 2° Chanté, vanté. Événement célébré par les deux plus grands poëtes, BOSS. *Hist.* I, 5

CÉLÉBRER (sé-lé-bré). L'Académie ne dit rien sur la conjugaison de ce verbe, où la syllabe *lé* doit prendre un accent grave devant une syllabe muette, il célèbre, tout en gardant l'accent aigu au futur et au conditionnel, il célébrera; ce qui est une contradiction, puisque dans les deux cas la syllabe *lé* est devant une syllabe muette, mais contradiction que l'Académie consacre dans tous les cas analogues), *v. a.* || 1° Solenniser. Célébrer un mariage, des noces, des funérailles, un concile. Et que deviendrez-vous, si dès cette journée Je célèbre à vos yeux ce funeste hyménée? RAC. *Baj.* II, 5. Je viens, selon l'usage antique et solennel, Célébrer avec vous la fameuse journée.... ID. *Ath.* I, 1. Lorsque de leur naissance on célébrait la fête, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Dans un sens analogue, célébrer la venue, l'arrivée de quelqu'un. || Célébrer la messe, ou, absolument, célébrer, dire la messe. Célébrer pontificalement, dire la messe en habits pontificaux. Après la mort d'Henri III, M. Benoise [secrétaire de son cabinet], qui vécut fort longtemps après lui, ne manqua pas chaque année de lui faire célébrer un service, auquel il invitait tous les officiers d'Henri III qu'il connaissait; après quoi il leur donnait à dîner, SEGRAIS, *Mém.* t. II, p. 96. || 2° Publier avec éclat, vanter, louer hautement. Tout y célébrait leurs ancêtres, BOSS. *Hist.* II, 3. Nous vous avons célébrée à tout moment, SÉV. 70. Non, non ne souffre pas que ces peuples farouches, Ivres de notre sang, ferment les seules bouches Qui dans tout l'univers célèbrent tes bienfaits, RAC. *Esth.* I, 4. Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques, Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs De la triste Sion célèbrent les malheurs, ID. *ib.* I, 2. Chacun célébrait ses vertus [de César] : les uns louaient sa rare valeur; d'autres sa douceur et sa clémence, VERT. *Rév. rom.* XIV, 285. Nous célébrons tant de faits éclatants, BÉRANG. *Mon grenier.* || 3° Se célébrer, *v. réfl.* Être célébré, solennisé. Là, dans l'assemblée de toute la Grèce, à Pise premièrement, et dans la suite à Élide, se célébraient ces fameux combats où les vainqueurs étaient couronnés avec des applaudissements incroyables, BOSS. *Hist.* I, 6.

— HIST. XIIe s. E [ils] establirent que, chascon an, cest jor fussent celebré hautement, *Mach.* II, 10. En la sue sale demaine [seigneuriale] Le roi [il] fist servir e honorer E si hautement celebrer.... BENOIT, II, 10126. Icel saintisme baptisteire Qui i est faiz e celebrez, ID. II, 1528. Qu'il loyse à vos cappellains en vo eglise celebrer li office divin à basse voix, TAILLIAR, *Recueil*, p. 503. Erranment li verrez la messe celebrer, *Th. le mart.* 30. Quant ne puis, fait li sainz, par ma parosse aler, Parosses e eglises conseillier e guarder, Ne puis pas mun mestier faire ne celebrer, *ib.* 131. || XIIIe s. Et li chapelain qui estoient en l'ost celebrerent le service nostre seigneur en l'onnour dou Saint-Esperit, H. DE VAL. VI. Lors a mis son prestre à parole Qui celebroit en sa chapele, *La Rose*, 16476. Ains en font les grans cortoisies, Dont lor proesces sont prisies Et celebrées par le monde, *ib.* 5256. Commandé fu de par Dieu à la ligniée Israel que celebrassent cele feste, *Pseautier*, f° 99. || XIVe s. Lors hont les consuls les sollempnitez des diex faites et celebrées, BERCHEURE, f° 28, *recto.* || XVe s. Il n'estoit prestre qui y osast celebrer ni faire le divin service, FROISS. I, I, 106. || XVIe s. Il dit et profera tout hault celle parole, qui depuis a tant esté celebrée, AMYOT, *P. Æm.* 46. Il fit celebrer des jeux de toutes sortes, et des somptueux sacrifices aux dieux, ID. *ib.* 47.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *celebrar;* ital. *celebrare;* du latin *celebrare*, de *celeber*, célèbre.

CÉLÉBRITÉ (sé-lé-bri-té), *s. f.* || 1° Solennité, pompe. Cette cérémonie se fit avec une grande célébrité, LA BRUY. *Théophr.* 15. || 2° Renom qui s'étend au loin. La célébrité d'un nom, d'une personne, d'un ouvrage, d'un événement. Viser, parvenir à la célébrité. Une vaine, une honteuse célébrité. Ils lui disent par compliment que sa haute réputation et la célébrité qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligés de le venir voir, BALZ. *Entretien* 8, dans RICHELET. || 3° Néologisme, personne célèbre. Les célébrités de notre temps.

— HIST. XVIe s. Celebrité, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *celebritat;* espag. *celebridad;* ital. *celebrità;* de *celebritatem*, de *celeber*, célèbre.

CELÉ, **ÉE** (se-lé, lée), *part. passé.* Un secret longtemps celé. Il n'a rien de celé pour moi. Une grossesse celée.

CELER (se-lé. La syllabe *ce* prend un accent grave devant une syllabe muette : je cèle; je cèlerai; mais, par une inconséquence singulière, l'Académie qui écrit *celer*, écrit *recéler*, et au futur *je recélerai.* On remarquera aussi l'anomalie qu'il y a à écrire, dans un cas tout semblable, je cèle, et j'appelle; il faudrait suivre une règle uniforme), *v. a.* || 1° Dérober aux yeux, à la connaissance. Si dom coursier voulait Ne point celer sa maladie, Lui loup, gratis, le guérirait, LA FONT. V, 8. Je ne vous puis celer que son ordre m'étonne, CORN. *Cinna*, I, 4. À ne vous rien celer.... MOL. *Éc. d. maris*, I, 1. Récit menteur! soupçons que je n'ai pu celer! RAC. *Baj.* IV, 1. Soupirs d'autant plus doux qu'il les fallait celer, ID. *ib.* I, 1. || 2° Se faire celer, refuser sa porte. C'est une fort mauvaise politique de se faire celer aux créanciers, MOL. *Festin*, IV, 3. Il faut absolument qu'il se fasse celer, RAC. *Plaid.* I, 7. Glycère se fait celer pour les femmes, LA BRUY. III. || 3° Se celer, *v. réfl.* Être celé. Un grand contentement malaisément se cèle, RÉGNIER, *Sat.* XII. Et votre heureux larcin ne se peut plus celer, RAC. *Ath.* I, 2.

— HIST. XIe s. La traïson ne puet estre celée, *Ch. de Rol.* CXI. || XIIe s. Que vous ferez ceste dolor celer, *Roncis.* 158. Ne tout [je] ne coil mon cuer, ne tout [je] nel di, *Couci*, VII. Ne vus en sai mustrer sun quer ne sun pensé. Mais à cels del conseil ne l'a il pas celé, *Th. le mart.* 42. Respundi li reis : ne me ceile pas ço que je te demanderai, *Rois*, 170. || XIIIe s. Que ceste chose soit si teüe et celée, *Berte*, XVI. Qui sui et qui je quier, jà ne vous ert [sera] celé, *ib.* XLV. Mais que Floires nel coile mie, Que tot son engien ne lui die, *Fl. et Bl.* 3015. Tantost se sont el bois alé Tot coiement et à celé, *Lai de Melion.* Mès vers la gent très bien te cele, Et quiers autre achoison que cele Qui cele part te face aler; Car c'est grant sens de soi celer, *la Rose*, 2399. Or te lo [je te conseille], et veil [je veux] que tu quieres Un compaignon sage et celant, À qui tu dies ton talent, *ib.* 2699. Mais se li procureres derrain se taist ou choile se [sa] procuration, BEAUM. 34. || XIVe s. Celer teles choses, c'est fait de paoureux et de couart, ORESME, *Eth.* 124. || XVe s. Je vous di, sans que plus le celle.... CH. D'ORL. *Bal.* 33. || XVIe s. C'est ce qui le fit resoudre de se faire celer, commandant que l'on repondist qu'il y avoit longtemps qu'il estoit sorti, *Mém. s. Dug.* 29. Celer les vices des rois, MONT. I, 13. Ils luy celerent les deux articles precedents, ID. I, 59. Ce qui a esté fié à mon silence, je le cele religieusement, ID. III, 241. Jamais le front ne celle le souci De triste cœur que l'amour a transi, RONS. 616.

— ÉTYM. Picard, *chéler;* provenç. *celar, selar;* espagn. *celar;* ital. *celare;* du latin *celare.* On en rapproche le celtique : kymri, *cel;* gaél. *ceal*, cacher.

† **CÉLERET** (sé-le-rè), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet, en Normandie.

CÉLERI (sé-le-ri), *s. m.* Variété de l'*apium graveolens*, *L.* qui a perdu son âcreté par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. Faire blanchir du céleri.

— ÉTYM. Picard, *cerri;* ital. *sedano*, vulgairement *sellaro;* brescian, *seleno;* allem. *Cellerie, Zelleri, Sellerie;* holl. *sellery.* Le mot *céleri* est passé de l'italien en France, et de France dans le nord; c'est une altération de l'italien *sellaro* qui, par la forme bresciane *seleno*, se rattache au latin *selinum*, persil, du grec σέλινον.

† **CÉLÉRIFÈRE** (sé-lé-ri-fè-r'), *s. m.* Voiture publique dont le service est accéléré.

— ÉTYM. *Celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *ferre*, porter. Ce mot est mal composé; car, étymologiquement, il signifie : qui porte des choses rapides.

† **CÉLÉRIGRADE** (sé-lé-ri-gra-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui marche ou court avec rapidité.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique, *celerigradus*, formé à l'imitation de *tardigradus;* de *celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *gradi*, aller (voy. GRADE).

† **CÉLÉRIMÈTRE** (sé-lé-ri-mè-tr'), *s. m.* Instrument qui, adapté à la roue d'une voiture, mesure le chemin parcouru. On dit plutôt et mieux hodomètre.

— ÉTYM. *Celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *mètre.*

† **CÉLERIN** (sé-le-rin), *s. m.* Petit poisson de mer qui est une espèce de sardine (du genre *clupée*).

— HIST. XIIIe s. Et harenc celerin ne doit point de coustume, *Liv. des mét.* 273. || XVIe s. Gournauds, merlus, celerins, sardines, PARÉ, XXIV, 22.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **CÉLÉRIPÈDE** (sé-lé-ri-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui marche rapidement.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique, *celeripes*, de *celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *pes, pedis*, pied (voy. PIED).

CÉLÉRITÉ (sé-lé-ri-té), *s. f.* Activité rapide. C'est une affaire qui requiert célérité. Les Romains

bâtirent des navires avec une célérité capable de faire croire que leurs forêts avaient été tout à coup métamorphosées en galères, LE P. CATROU, dans DESFONT. Le nouvel arrangement des finances demande de la célérité quand ce ne serait qu'en faveur de ceux qui souffrent dans le passage, *Lettre sur le nouv. syst. des fin.* dans DESFONT. Les expériences montrent combien l'exactitude des arrivées et la célérité de la marche [des bateaux à vapeur] coûtent cher aux compagnies, *Compte rendu*, *Acad. des sciences*, t. LI, p. 1073.

— HIST. XVIe s. Pour la grande promptitude et celerité de laquelle ilz executoient ses mandemens, AMYOT, *Rom.* 41.

— ÉTYM. Provenç. *celeritat;* espagn. *celeridad;* ital. *celerità;* de *celeritatem*, de *celer*, vite, prompt, qu'on a rattaché au latin *cellere*, usité seulement en composition, *per-cellere*, grec κέλλειν, secouer, agiter.

CÉLESTE (sé-lè-st'; au XVIe siècle, d'après Palsgrave, p. 63, on ne prononçait pas l'*s*), *adj.* || 1° Du ciel. Les espaces célestes. Les globes célestes. || Poétiquement. Les célestes flambeaux, les astres. La voûte céleste, l'espace illimité qui paraît sous forme de voûte. || Harmonie céleste, harmonie que quelques philosophes anciens avaient pensé être produite par le mouvement des astres, sans être perceptible à notre oreille. || En astrologie, thème ou figure céleste, synonyme d'horoscope. || Bleu céleste, bleu qui est de la couleur du ciel vu par un temps serein. || 2° En considérant le ciel comme séjour des bienheureux, la gloire céleste, les esprits, les puissances célestes. La céleste patrie, le paradis. Le Père céleste, Dieu. || 3° Dans les idées païennes, en considérant le ciel comme le séjour des dieux. Les célestes lambris, le palais des dieux. La troupe céleste, les dieux de l'Olympe. Le souverain pouvoir de la troupe céleste, CORN. *Hor.* IV, 4. || 4° Divin, qui vient de Dieu ou, dans les idées païennes, des dieux. Don céleste. Détestables flatteurs, présent le plus funeste, Que puisse faire aux rois la colère céleste, RAC. *Phèd.* IV, 6. Objet infortuné des vengeances célestes, Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes, ID. *ib.* II, 5. Mais, au milieu de ces célestes douceurs, la justice divine eut son tour, BOSS. *Anne de Gonz.* .... Cet enfant l'objet du céleste courroux, VOLT. *OEd.* IV, 4. Les animaux périr! Car encor les humains! Tous avaient dû tomber sous les célestes armes, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Que le plus coupable de nous Se sacrifie aux traits du céleste courroux, ID. *Fab.* VII, 4. || 5° Fig. Plus qu'humain. Beauté, âme, regard céleste. Et lorsqu'on vient à voir vos célestes appas, MOL. *Tart.* III, 3. || Terme de musique. Voix céleste, se dit d'un registre de l'orgue qui produit des sons doux et voilés. || 6° Sœurs célestes, ou sœurs de l'Annonciade, religieuses d'un ordre qui fut fondé en 1604 et qui professa la règle de Saint-Augustin; elles sont vêtues de blanc, leur scapulaire est bleu et leur manteau de même. || 7° Le céleste empire, nom que les Chinois donnent à leur empire.

— HIST. XIe s. Hoi [je] te coman [recommande] au glorieus celeste [Dieu], *Ch. de Rol.* CLXIV. || XIIe s. Lor ames soient en la celeste vie, *Roncisv.* 154. Deus est celestiex, e sa lei ensement, *Th. le mart.* 29. Car ki volt à la gloire celestiel partir [avoir part].... ID. 79. Bethsames, cest num espelt [signifie] cité de soleil, e signefie la cité de la celestiel Jerusalem, *Rois*, 22. || XIIIe s. Paradis est celestiaus, Mès n'est mie à toz conmunaus, *Ren.* 6773. Dont ge jur Dieu le roi celestre, *la Rose*, 9052. En esperance d'avoir les biens celestiens, BEAUM. XLIX, 6. || XVe s. Sur quoy povons noter estre les plus suppellatifz biens les celestielles choses comme perpetuelles, CH. DE PISAN, *Ch.* V, I, 4. Et pour ce, enfans, soyez tous avoyez De rendre loy à Dieu celestieulx, COQUILL. *Ball. Paix de Reims.* || XVIe s. En la celeste et beatifiée Hierusalem, RAB. *Garg.* I, 10. Le bleu signifie certainement le ciel et choses celestes, ID. *ib.* Toutes creatures tant celestes que terriennes honnorent sa majesté, CALV. *Instit.* 402. Aussi de ce que nous sommes resuscitez avec Christ, il infere qu'il nous faut cercher les choses celestielles, ID. *ib.* 400. Or m'ont les dieux celestes et terrestres Tant fait heureux.... MAROT, I, 222. Il se couvre de pretieux habits, arbore un panache d'oiseau celeste avec une enseigne de gros diaments, D'AUB. *Hist.* I, 237. Une taye, laquelle est quelquesfois blanche, noire, celeste, cendrée ou livide, PARÉ, XV, 20.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *celeste;* de *cœlestis*, de *cœlum* (voy. CIEL). On disait aussi dans l'ancien français *celestien* et *celestiel* ou *celestial*.

CÉLESTIN (sé-lè-stin), *s. m.* Ordre religieux institué vers l'an 1254 par Pierre de Moron, depuis pape sous le nom de Célestin V. Les célestins suivent la règle de St-Benoît avec les constitutions de l'instituteur. Quoi, dit-elle d'un ton qui fit trembler les vitres, J'aurai pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres, Diviser cordeliers, carmes et célestins, BOIL. *Lutr.* I. || Voilà un plaisant célestin, locution vieillie qui se disait d'un homme divertissant ou ridicule, et qui provenait, dit Richelet, d'une certaine redevance dont, à Rouen, les célestins étaient exempts, à condition qu'un frère célestin marcherait en tête des charrettes chargées de vin, et sauterait d'un air gai en passant auprès de la maison du gouverneur de la ville. || Omelette à la célestine, omelette à la manière des célestins, omelette très-épaisse et succulente. Vieux. || Épinards à la célestine ou à la religieuse, épinards qu'on a réchauffés plusieurs jours de suite et qui sont en effet bien plus savoureux.

— ÉTYM. *Cœlestinus*, nom propre, dérivé de *cœlum*, ciel.

† **CÉLEUSTE** (sé-leu-st'), *s. m.* Terme de la marine ancienne. Celui qui donnait les ordres aux matelots et aux rameurs.

— ÉTYM. Κελευστής. Voy. CÉLEUSTIQUE.

† **CÉLEUSTIQUE** (sé-leu-sti-k'), *s. f.* Terme didactique. Art de transmettre les commandements au moyen d'instruments de musique. || *Adj.* Qui a rapport à cet art.

— ÉTYM. Κελευστικὸς, qui commande, de κελεύειν, commander.

CÉLIAQUE (sé-lia-k'), *adj.* Voy. CŒLIAQUE.

CÉLIBAT (sé-li-ba; le *t* ne se lie pas), *s. m.* État d'une personne non mariée. Vivre, demeurer dans le célibat. Garder le célibat. Ils quittaient leurs femmes pour embrasser le célibat, BOSS. *Var.* 2. Mais l'endroit où notre historien [le protestant Burnet] a épuisé toutes ses adresses et usé, pour ainsi dire, toutes ses plus belles couleurs, est celui du célibat des ecclésiastiques, ID. *ib.* 7. Du célibat fidèle appui, Je vois avec colère L'amour essuyer aujourd'hui Les larmes de son frère, BÉRANG. *Célib.*

— HIST. XVIe s. On y trouva [en Amérique] une bien expresse image de nos penitenciers, l'usage des mitres, le cœlibat des presbtres, MONT. II, p. 335.

— ÉTYM. *Cælibatus* ou *cœlibatus* (les deux orthographes se trouvent), de *cælebs;* mot d'étymologie difficile, pour lequel on a indiqué *coe* signifiant un et répondant à *eka* du sanscrit (voy. *c-ocles*, borgne, qui n'a qu'un œil), et *libere* ou *lubere;* ce qui signifierait : aimant à être un, seul.

CÉLIBATAIRE (sé-li-ba-tê-r'), *s. m.* Celui qui vit dans le célibat. Un vieux célibataire. || Il se dit aussi en parlant des femmes. Est-elle mariée ou célibataire? Quelques femmes consacrées aux dieux avaient seules le droit de rester sans honte célibataires, SÉGUR, *Hist. des Gaules.* || *Adj.* Un vieillard sans enfants, riche et célibataire. Il a des goûts célibataires. Une vie célibataire.

— ÉTYM. *Célibat.*

† **CÉLICOLE** (sé-li-ko-l'), *s. m.* Nom d'hérétiques qui adoraient le ciel en place de Dieu et qui furent du temps de l'empereur Honorius.

— ÉTYM. *Cœlum*, ciel, et *colere*, adorer.

† **CÉLIDOGRAPHIE** (sé-li-do-gra-fie), *s. f.* Terme d'astronomie. Description des taches de la lune ou du soleil.

— ÉTYM. Κηλὶς, tache, et γράφειν, décrire.

† **CÉLIDOGRAPHIQUE** (sé-li-do-gra-fi-k'), *adj.* Qui se rapporte à la célidographie.

† **CÉLIUS** (sé-li-us'), *s. m.* Une des sept collines de l'ancienne Rome.

— ÉTYM. *Cœlius mons*, le mont Célius ou Cœlius.

† **CELLA** (sèl-la), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Nom latin employé quelquefois en français pour désigner la nef des temples anciens. || 2° Terme de botanique. Fruit à trois enveloppes.

— ÉTYM. *Cella*, loge.

† **CELLAIRE** (sèl-lê-r'), *s. f.* Terme de zoologie. Espèce de polype.

— ÉTYM. *Cella*, loge.

† **CELLARIÉ** (sèl-la-ri-é), *s. m.* ou **CELLARIÉE** (sèl-la-ri-ée), *s. f.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de zoophytes.

— ÉTYM. Voy. CELLAIRE.

1. **CELLE** (sè-l'). Voy. CELUI.

† 2. **CELLE** (sè-l'), *s. f.* Nom de différentes pièces des thermes chez les Romains. || Pendant le moyen âge, habitation destinée à des personnes de condition servile. || Aujourd'hui, nom de quelques localités. La Celle-St-Cloud.

— HIST. XIIe s. Ne sufferront qu'il soient en si grant perte mis, Qu'il perdent leur catels et celles et païs, *Th. le mart.* 96. || XVIe s. Or sur le vespre chacun sort de sa celle, et s'assemblent tous en un, afin d'ouïr leur pere, LANOUE, 534.

— ÉTYM. Provenç. *cella;* espagn. *celda;* ital. *cella;* du latin *cella*, que les étymologistes regardent comme dit pour *ced-la*, de *cedere*, aller, se rendre. Le verbe *celare*, celer, ne rend pas compte des deux *ll*

† **CELLÉPORE** (sèl-lé-po-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Corail à cellules.

— ÉTYM. *Cella*, cellule, et *porus*, pore.

† **CELLÉRAGE** (sè-lé-ra-j'), *s. m.* Droit seigneurial sur le vin, lorsqu'il était entré dans le cellier.

— HIST. XIVe s. Rentes appelées les celerages, DU CANGE, *celeragium.* || XVe s. Afin que la dite ville ne puisse estre fraudée de ses droits de criages et celerages, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Cellier.*

† **CELLÉRERIE** (sè-lè-re-rie), *s. f.* Anciennement, office de cellérier dans un monastère.

— ÉTYM. *Cellérier;* provenç. *celararia.*

CELLÉRIER, IÈRE (sè-lé-rié, riê-r'), *s. m.* et *f.* Titre d'office dans les ordres monastiques. Le cellérier, la cellérière, est un religieux, une religieuse, qui a soin des provisions et de la nourriture du couvent. || *Adj.* Le frère cellérier, la sœur cellérière. || Par extension, celui ou celle qui est chargée du même soin ailleurs que dans un couvent. Quelle personne es-tu? dit-il à ce fantôme. — La cellérière du royaume De Satan, reprit-elle; et je porte à manger A ceux qu'enclôt la tombe noire, LA FONT. *Fabl.* III, 7.

— HIST. XIIe s. Il prist un pot, si l'a dedens bouté, Mist à sa bouche, en son cors l'a coulé; Le cenelier en a forment pesé, *Bat. d'Aleschans*, 3927. || XIIIe s. Tu me deïs que d'un celier T'en avoit en [on] fet celerier, *Ren.* 14418. Un mien scelerier qui estoit né de Doulevens, JOINV. 240. || XIVe s. Le celerier et le consierge de la court le roi, DU CANGE, *cellerarius.* || XVe s. Entre les autres qui furent decapités, le furent deux moines de Joy en Brie, c'est à savoir le celerier du dit lieu et dam Symon, MONSTR. I, 240.

— ÉTYM. Provenç. *cellarier;* anc. catal. *cellerer;* espagn. *cillerero;* portug. *cellareiro;* ital. *cellerajo;* d'une forme *cellariarius*, de *cellarium* (voy. CELLIER).

† **CELLICOLE** (sèl-li-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui habite dans les caves.

— ÉTYM. *Cella*, celle, cave, et *colere*, habiter.

CELLIER (sè-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les sè-lié-z et les greniers), *s. m.* Lieu, au rez-de-chaussée d'une maison, pour serrer le vin et autres provisions. Nous n'avons qu'un cellier et pas de cave.

— HIST. XIIe s. Et nos avons tel celier en parfont, *Raoul de C.* 286. Ou de mes gerniers, ou de mes celiers, que vols [que veux-tu] que jo te face? *Rois*, 369. || XIIIe s. N'est sous ciel si orbes [obscur] celiers, *Fl. et Bl.* 491. Car teiz [telz] a un puis devant son huis, qui n'a pas un tonel de vin en son celier, RUTEB. 259. Nous trouvasmes grant foison de la pourveance le roy, c'est à savoir, les celiers le roy et les deniers et les garniers, JOINV. 210. Il doivent chascuns, chascun an, au roy, six auges pour son celier, c'est à savoir auges de doux piez de lonc, *Liv. des mét.* 113. Se homme de Paris achate vin en greve, et il le met en son celier, il doit obole de rivage, *ib.* 301. || XIVe s. La dame demourra, moult fu ses coerz [son cœur] irés; Par dedens un chelier s'est ses corps enfremés, *Baud. de Seb.* VIII, 978. || XVe s. Adonc furent traits hors de ces beaux celliers, au dam tous les vins qui là estoient, plus de six mille tonneaux, FROISS. II, II, 158.

— ÉTYM. Bourguig. *celey;* provenç. *celier;* catal. *celler;* espagn. *celleiro;* ital. *celliere*, *cellaio;* de *cellarium*, garde-manger, office, de *cella*, loge (voy. CELLE 2).

† **CELLITE** (sèl-li-t'), *s. m.* Nom de frères laïques hospitaliers, dits aussi bongaris ou alexandrins, fondés par un homme de bien nommé Tobie vers l'an 1300, et qui prenaient un soin tout particulier des fous maniaques et des furieux. Leur habit est une tunique noire, une ceinture de cuir, un grand capuce pointu et un manteau de la même étoffe et couleur; ils sont unis à l'ordre des servites.

— ÉTYM. *Celle*, cellule.

† **CELLULAGE** (sè-lu-la-j'), *s. m.* Manière de construire, de tenir les cellules dans les prisons modernes.

CELLULAIRE (sè-lu-lê-r'), *adj.* || 1° Pourvu de petites loges ou cellules. En anatomie, tissu cellulaire,

tissu qui remplit les vides entre les tissus d'une importance plus grande et qui doit son nom à ce qu'on y développe artificiellement, par l'insufflation, des cellules ou cavités. On le nomme aujourd'hui tissu lamineux. || En botanique, tissu cellulaire, tissu formé de cellules. Plantes cellulaires, plantes qui ne renferment que des cellules de différents genres. || Théorie cellulaire, nom de ce fait général, que tous les êtres végétaux et animaux dérivent d'éléments anatomiques ayant l'état de cellule. || **2°** Terme de législation. Système cellulaire, système d'après lequel les prisonniers sont renfermés dans des cellules séparées. || Terme d'administration. Voiture cellulaire, voiture à compartiments pour transporter des condamnés en les isolant les uns des autres.

— ÉTYM. *Cellule.*

CELLULE (sè-lu-l'), *s. f.* || **1°** Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. J'ai vu la Marans dans sa cellule, SÉV. 83. Veux-tu jusqu'en ton cœur la sentir vive et forte [la componction], Rentre dans ta cellule et fermes-en la porte Aux tumultes du monde, à sa vaine rumeur, CORN. *Imit.* I, 20. Au grand dortoir il couchait d'ordinaire; Là de cellule il avait à choisir; Heureuse encor, trop heureuse la mère Dont il daignait, au retour de la nuit, De sa présence honorer le réduit, GRESSET, *Vert-Vert*, I. || Petit logement préparé pour chaque cardinal durant le conclave. || **2°** Par extension, retraite, petit appartement où l'on se confine pour ainsi dire. C'est ma cellule. Il faut embellir sa cellule. || **3°** Petite chambre dans les prisons modernes, où l'on renferme les condamnés pour les isoler les uns des autres. || **4°** Par analogie, alvéole où l'abeille dépose son miel et son couvain. On verra qui sait faire avec un suc si doux Des cellules si bien bâties, LA FONT. *Fab.* I, 21. || **5°** Terme de botanique. Nom des cavités où sont logées et comme enchâssées certaines semences. || Terme d'anatomie Nom des interstices ou petits vides que présentent les mailles du tissu spongieux des os longs, l'intérieur des sinus et du corps caverneux. || En anatomie générale, nom des éléments anatomiques végétaux ou animaux, dont les dimensions, généralement égales en tout sens ou à peu près, varient entre cinq millièmes de millimètre et un dixième.

— HIST. XVIe s. Puis les fit enclore d'une cellule [cage] de fin cristal de Venise, YVER, 547.

— ÉTYM. *Cellula*, diminutif de *cella* (voy. CELLE 2).

† **CELLULÉ, ÉE** (sè-lu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre des cellules, qui est divisé en cellules. || *S. m.* Dans les prisons, celui qui est mis dans une cellule. || En zoologie, les cellulés, les polypes enfermés dans des cellules.

— ÉTYM. *Cellule.*

CELLULEUX, EUSE (sè-lu-leû, leû-z'), *adj.* Terme de botanique et d'anatomie. Divisé en cellules.

— ÉTYM. *Cellule.*

† **CELLULIFÈRE** (sè-lu-li-fê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui offre des cellules.

— ÉTYM. Mot hypothétique *celluliferus*, de *cellula*, cellule, et *ferre*, porter.

† **CELLULIFORME** (sè-lu-li-for-m'), *adj.* Qui a la forme de cellule.

— ÉTYM. Mot hypothétique *celluliformis*, de *cellula*, cellule, et *forma*, forme.

† **CELLULITÈLE** (sè-lu-li-tè-l'), *adj.* Terme de zoologie. Insecte cellulitèle, insecte qui fait des toiles celluleuses.

— ÉTYM. Mot hypothétique *cellulitela*, de *cellula*, cellule, et *tela*, toile.

† **CELLULOSE** (sè-lu-lô-z'), *s. f.* Terme de chimie. Principe des corps organisés, caractérisé par sa solubilité dans l'acide sulfurique concentré, et son insolubilité dans la potasse caustique.

— ÉTYM. *Cellule*, et la finale *ose* que les chimistes ont attribuée à certains principes organiques.

† **CELLULOSITÉ** (sè-lu-lô-zi-té), *s. f.* Terme didactique. État celluleux d'un tissu organique.

— ÉTYM. *Celluleux.*

† **CÉLOTOME** (sé-lo-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Ancien instrument pour l'opération de la hernie.

— ÉTYM. Κήλη, tumeur, hernie, et τέμνειν, inciser.

† **CÉLOTOMIE** (sé-lo-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle, incisant la peau et l'anneau aponévrotique, on débride la hernie.

— ÉTYM. Voy. CÉLOTOME.

† **CELSITUDE** (sèl-si-tu-d'), *s. f.* Titre qui, durant le moyen âge, s'est donné à différents personnages éminents en dignité.

— ÉTYM. *Celsitudo*, hauteur.

† **CELTE** (sèl-t'), *s. m.* Nom de la langue que parlaient les Celtes, anciens peuples qui occupaient la Gaule, le nord de l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le celte est une des langues aryennes (voy. ARYEN); il est aujourd'hui représenté par le celtique moderne, dont les différents dialectes se parlent dans la Bretagne en France (bas-breton), dans le pays de Galles en Angleterre (kimry, cambrien), dans les hautes terres de l'Écosse (gaélique) et en Irlande. Celui de Cornouailles (cornique) est éteint.

— ÉTYM. *Celta*, Κέλτης, nom que les Grecs et à leur suite les Romains donnaient aux Gaulois.

CELTIQUE (sèl-ti-k'), *adj.* Qui appartient aux Celtes. Monuments celtiques. Oh! la Bretagne antique! Dans la forêt celtique, Quelque donjon gothique! V. HUGO, *Odes*, IV, 25. || Substantivement. Le celtique, la langue celtique.

— ÉTYM. *Celte.*

† **CELTOMANIE** (sèl-to-ma-nie), *s. f.* Travers d'une érudition systématique et incomplète qui a voulu voir dans la langue celtique l'origine de toutes les langues.

— ÉTYM. Mot hypothétique κελτομανία, de Κέλτης, *Celte*, et *manie*.

CELUI (se-lui), *m. sing.* **CELLE** (sè-l'), *f. sing.* **CEUX** (seû), *m. plur.* **CELLES** (sè-l'), *f. plur.* *Pron. démonstr.* || **1°** Suivi de la préposition *de*. Je ne connais d'avarice permise que celle du temps. Celles de ma naissance ont horreur des bassesses, CORN. *Rodog.* III, 6. L'amour est celui de tous les dieux qui sait le mieux le chemin du Parnasse, RAC. *Lett.* 5, *à M. le Vasseur*. J'ai tout réduit à trois stances, et j'ai ôté celle de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs, RAC. *Lett.* 29, *à M. le Vasseur*. Ceux de Crotone ont perdu contre lui deux batailles, FÉN. *Tél.* XI. || **2°** Suivi de *qui*, *que*, *dont*. Ceux qui font des heureux sont les vrais conquérants, VOLT. *Lett. à Christian VII.* Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, RAC. *Ath.* I, 1. Celui qui fait tout vivre et qui fait tout mouvoir, S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir? L. RAC. *Religion*, I. Aimer ceux qui vous haïssent, ceux qui vous persécutent, et les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à vous opprimer; c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la religion, BOURDAL. *Serm. pour la fête de St-Étienne.* Mes craintes t'offensaient: tu n'étais pas de celles Qui font jeu de courir à des flammes nouvelles, A. CHÉNIER, 137. || Il n'y a celui, celle qui, c'est-à-dire il n'est personne qui. Il n'y avait celui qui ne prévît une prochaine rupture avec la famille de Lorge, de l'humeur si connue de M. de Lauzun, ST-SIMON, 28, 72.

— REM. **1.** *Celui*, *celle*, *ceux*, *celles* ne pouvant être employés qu'avec la préposition *de* ou les pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, il en résulte qu'ils ne peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe. Les construire ainsi est une faute très-commune et ancienne. Girault-Duvivier en cite cet exemple de Racine: Je joins à ma lettre celle écrite par le prince; et celui-ci de Montesquieu: La blessure faite à une bête et celle faite à un esclave. Il faut mettre en regard cette phrase de Voltaire: Nous sommes incertains si le paquet pour votre altesse royale et celui pour votre aimable ambassadeur.... *Lettr. Prusse*, 30. Domergue, *Solutions grammat.* a réuni plusieurs exemples pris à différents écrits de son temps: « Les nombres ordinaux se forment des cardinaux; dans ceux terminés en *f*, on change *f* en *vième*. — Le goût de la philosophie n'était pas alors celui dominant. — Pline dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa ceux tirés des autres animaux. — Je ne puis mieux finir cette lettre qu'en vous faisant part de celle écrite par M. de Buffon à cette dame respectable. — Elle débite à tout venant les choses les plus futiles et souvent celles les plus ridicules. » Dans tous ces cas il faut employer le relatif *qui*: celle qui est écrite; celui qui est dominant; ceux qui sont terminés, etc. || **2.** *Celui*, *celle* peut être suivi d'un adjectif ou d'un participe, quand l'adjectif ou le participe appartiennent à une incise, après laquelle vient *qui*, *que*, *dont*. Votre exemple et celui, si généreux, qu'a donné votre lettre. Ma lettre, et celle, écrite par mon ami, qui vous sera remise. || **3.** Après *celui qui*, il arrivait souvent, dans l'ancien style, que l'on reprenait la phrase principale par *il* ou *elle*. Autrefois on regardait ce pléonasme comme donnant force et clarté; aujourd'hui on le regarde comme fautif. Celui qui méprise le remède, il touche de près à sa chute, BOSS. *Rech.* 2. || **4.** Je ne suis pas celui qui vous a fait tort, et non pas, qui vous ai fait tort, le verbe s'accordant avec *celui*, qui est de la troisième personne. Cependant Bossuet a dit dans une phrase célèbre, en parlant de Dieu: Je suis celui qui suis. Cette construction n'était pas sans exemple dans l'ancienne langue: Je ne suis pas celui qui veux Paris reprendre D'avoir manqué si tost à Pegasis de foy, RONSARD, 144. C'est d'ailleurs une imitation du latin: *Sum qui sum.*

— HIST Xe s. Cel edre [lierre] sost [sous] que cil sedebat, *Fragm. de Valenc.* p. 468. Cilg edre fu seche, *ib.* En cele duretie e en cele encreduliteit, *ib.* p. 469. Chi [qui] rex eret [était] à cels dis [jours] sovre pagiens, *Eulalie.* La domnizelle celle cose non contredist, *ib.* || XIe s. E se algons [aucun] meïst main en celui qui.... *L. de Guill.* 1. Cil sont montez qui le message firent, *Ch. de Rol.* VII. Par cels de France veut-il du tout errer, *ib.* XI. || XIIe s. N'i a celui qui de pitié ne plor, *Roncisv.* 37. Que si haut don [l'amour] sait merir [à] Ceus qui servent sans traïr, *Couci*, 3. Quant pour vous n'a de moi cure Cele à qui m'avez doné, *ib.* 4. Onques Tristans, cil qui but le breuvage, Plus loyaument n'aima sans repentir, *ib.* 19. Et quand l'haleine douce vente Qui vient de cel doux païs, Où cil est qui m'atalente, *Dame de Faiele*, dans *Couci.* || XIIIe s. Ilec trouverent Guillaume de Braiecuel et cex qui avoec lui estoient, VILLEH. 138. Et quand cil oïrent ce, ID. 59. Cil [je] sui que demandez, sachiez le vraiement, *Berte*, XLVII. Tout droit à celui temps que je ci vous devis, *ib.* V. A tous ceuz qui ces presentes letres verront ou orront, BEAUM. 76. || XVe s. Comme celle qui ne savoit à qui ni en quel pays trouver confort ni soutenance, FROISS. I, I, 13. Adonc demanderent à leurs varlets s'il y avoit celui qui voulut porter les lettres qu'ils avoient escrites, ID. I, I, 228. J'en parle comme de celui que j'ai connu, en beaucoup de choses traité avecques lui, COMM. VII, 2. Et se jeta à deux genoux devant moi comme celui qui cuidoit dejà estre mort, ID. IV, 7. Je suis celui qui de ci ne partirai, LOUIS XI, 18. || XVIe s. Ceux de Besse, de Montsoreau et autres lieux confins, RAB. *Garg.* I, 47. Les hommes de celui temps, ID. *Pant.* II, 1. Il n'y eut celui qui ne beust vingt cinq ou trente muids, ID. II, 20. Mais qui est cil ne celle en cestui monde, En qui douleur par faux rapport n'abonde? MAROT, I, 383. Ils estoient proches parents, comme ceux qui estoient enfants de deux cousins germains, AMYOT, *Thésée*, 8. Celui emportoit le prix, non qui estoit le plus viste entre les vistes, mais le plus vertueux entre les vertueux, ID. *Lyc.* 55. C'est celui Philippe qui depuis fit la guerre aux Grecs pour leur oster leur liberté, ID. *Pélop.* 48. Celui aime peu, qui aime à la mesure, LA BOÉTIE, 441. Que celui sorte de la cour qui veut estre pieux, D'AUB. *Conf.* II, 9. Ceux de Bordeaux maintiennent que la verge de St-Martial est celle mesme d'Aaron, ID. 176. Ceux estoient du nombre des peres, desquels l'on a dit que.... CALVIN, *Inst. Dédic.*

— ÉTYM. Picard, *cho*, *chelle*, celle, *cheule*, même sens, *cholle*, *chol*, même sens, *cheux*, *ceusses*, *ceutes*, ceux, *chelle-lo*, celle-là; Saintonge, *cheul*, *cheu*, ce, cet, *chéle*, *chelé*, celle, *chelés*, ceux, celles; provenç. *cel*, *celh*, *sel*, *sell*, celui, *cela*, *celha*, *cella*, *sela*, celle, *cil*, *cill*, *cilh*, *sill*, ceux pour le nominatif pluriel, *cels*, ceux au régime, *celui*, *selui*, *selhui*, celui; anc. catal. *cell*, ce, cet, *cells*, ceux au régime, *cella*, celle; espagn. *aquello;* ital. *quello*, *colui*, *colei*. Le vieux français est *cil* ou *cel*, féminin *cele*, au nominatif singulier, *celui* au régime singulier pour les deux genres; *cil* ou *cel*, féminin *celes*, au nominatif pluriel; *cils*, *cels*, féminin *celes*, au régime pluriel; *cils* ou *cels* ont donné le mot actuel *ceux*. *Cil* ou *cel* est formé de *ecce-ille;* *celui*, de *ecce-illius*, comme *autrui* de *alterius* (voy. IL).

CELUI-CI (se-lui-si), **CELUI-LÀ** (se-lui-la), *m. sing.* **CELLE-CI** (sè-le-si), **CELLE-LÀ** (sè-le-la), *f. sing.* **CEUX-CI** (seû-si), **CEUX-LÀ** (seû-la), *m. plur.* **CELLES-CI** (sè-le-si), **CELLES-LÀ** (sè-le-la), *f. plur.* *Pronoms démonstratifs*, les mêmes que *celui* avec l'adjonction de *ci* et *là*, et rentrant dans la règle, exposée à CE, qui permet de mettre *ci* et *là* après les mots que *ce* détermine (*ce-lui-ci*, *ce-lui-là*, comme *ce livre-ci*, *ce livre-là*). Ils se rapportent le premier au nom ou à l'objet le plus rapproché, le second au nom ou à l'objet le plus éloigné. Turenne et Condé commandèrent des armées l'un contre l'autre; celui-ci était plus impétueux, celui-là plus réfléchi. La folie et l'amour jouaient un jour ensemble; Celui-ci n'était pas encor privé des yeux, LA FONT. *Fabl.* XII, 14. Vivaient le cygne et l'oison: Celui-là destiné pour les regards du maître; Celui-ci pour son goût, ID. *ib.* III, 8. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire, à qui leur audace a été funeste! mais aussi que ne font-ils pas quand il

plaît à Dieu de s'en servir! il fut donné à celui-ci [Cromwell] de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois, BOSS. *Reine d'Anglet.* Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé, L'autre portant l'argent de la gabelle; Celui-ci glorieux d'une charge si belle, N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé, LA FONT. *Fabl.* I, 3. Deux sortes de gens fleurissent dans les cours, et y dominent dans divers temps, les libertins et les hypocrites; ceux-là gaiement, ouvertement; ceux-ci finement, par des artifices, LA BRUY. XVI. Tel est l'avantage ordinaire Qu'ont sur la beauté les talents; Ceux-ci plaisent dans tous les temps; Celle-là n'a qu'un temps pour plaire, VOLT. dans GIRAULT-DUVIVIER. Mes lettres se font avec une si véritable affection que, si vous les jugez bien, vous les estimerez davantage que celles que vous me redemandez; celles-là ne partaient que de mon esprit, celles-ci partent de mon cœur; celles-là m'étaient à charge, et celles-ci me soulagent extrêmement; n'est-il pas vrai, madame, que je vous aurais fait grand dépit, si j'avais mis encore cinq ou six fois celles-ci et celles-là et que vous vous seriez étonnée de la nouveauté de ce style? VOIT. *Lettr.* 15. || *Celui-ci* s'emploie aussi pour annoncer ce qui va être dit, et *celui-là* pour rappeler ce qui a été dit. Des deux exemples que j'ai de cette locution, je vous ai dit le premier; celui-là ne vous a pas convenu, celui-ci vous persuadera sans doute. || *Celui-ci, celui-là*, pris dans un sens distributif et comme l'un et l'autre. La fortune pourtant habite en ces demeures; Je la vois tous les jours entrer chez celui-ci, Chez celui-là.... LA FONT. *Fabl.* VII, 12. || *Celui-là*, annonçant une proposition qui va suivre. Il n'est enseignement pareil A celui-là, de fuir une tête éventée, LA FONT. *Fabl.* IX, 8. || *Celui-là, celle-là*, pris absolument et signifiant cette chose, cette action, ce fait, cette assertion, qu'on ne veut pas nommer, mais que la tournure de la phrase fait assez comprendre. Je ne m'attendais pas à celle-là, c'est-à-dire à cette nouvelle, à cette sottise. Vous marier, vous, mon père! — Moi-même en propre personne. — Je ne m'attendais pas à celui-là, REGNARD, *Sérén.* 6. || *Celle-ci*, sous-entendu lettre, se met quelquefois en commençant une lettre. Celle-ci est pour vous assurer.

— REM. 1. *Celui-là, celui-ci*, disent certains grammairiens, ne peuvent être suivis du pronom relatif, et celui-ci qui disait, celui-là qui chantait ne valent rien. Cette assertion doit être restreinte; *celui-ci, celui-là* étant déjà déterminés par l'adjonction des particules *ci* et *là*, ne permettent pas qu'on les détermine de nouveau par une phrase conjonctive; ainsi on ne dira pas: ceux-là qui aiment Dieu gardent ses commandements. Mais si cette phrase conjonctive est non pas déterminative, mais simplement explicative, rien ne s'oppose à ce qu'on la reçoive, par exemple : Turenne et Condé.... celui-là, qui fut tué d'un coup de canon, fut enseveli dans son triomphe; celui-ci, qui finit sa vie dans son lit, jouit longtemps de l'éclat de sa renommée. Avec *c'est, c'était, celui-ci, celui-là* admettent sans contestation après eux le pronom conjonctif: c'est celui-là qui m'a volé; c'est celui-ci qu'il faut arrêter. || 2. *Celui-là* prend aussi après lui le pronom conjonctif, quand il y a quelques mots entre lui et le conjonctif. Celui-là est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langue pour en parler. Âmes de bronze, humains, celui-là fut sans doute Armé de diamant, qui tenta cette route, Et le premier osa l'abîme défier, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Celui-là peut bien faire, qui ne nous aigrit plus par une grande fortune, LA BRUY. XII. || 3. Autrefois *celui-là, celui-ci* prenaient après eux le pronom conjonctif comme *celui* le prend. Mais qu'il soit une amour si forte Que celle-là que je vous porte, Cela ne se peut nullement, MALHERBE, dans GIRAULT-DUVIVIER.... Le feu qui brûla Gomorrhe Ne fut jamais si véhément Que celui-là qui me dévore, VOITURE, *ib.* Notre galant vous lorgne une fillette, De celles-là que je viens d'exprimer, LA FONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XVIe s. Et vraiement celui-là disoit bien, qui appeloit l'agriculture la mere et la nourrice de tous les autres arts, LA BOÉTIE, 147. Celle-là qui estoit en mal d'enfant et qui se tourmentoit, ID. 305. Ce souverain bien academique et peripatetique, qui est vivre selon icelle [nature], devient difficile à borner et exprimer; et celuy des stoïciens, voisin à celui-là, qui est consentir à nature, MONT. IV, 305. Certes ceulx-ci [ces vers] ont je ne sçay quoy de plus vif et de plus bouillant, comme il les fait en sa plus verte jeunesse et eschauffé d'une belle et noble ardeur, ID. I, 222.

— ÉTYM. *Celui*, et *ci, là*.

CELUI-LÀ. Voy. CELUI-CI.

† **CEMBRE** (san-br'), *s. m.* Espèce de pin des Alpes et du Dauphiné.

CÉMENT (sé-man), *s. m.* || 1° Matière diverse dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. || 2° Terme d'anatomie. Substance qui, recouvrant la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de l'émail de la couronne, où elle s'arrête.

— ÉTYM. *Cæmentum*, fragment de pierre, moellon; de *cædere*, tailler, couper.

CÉMENTATION (sé-man-ta-sion), *s. f.* Opération qui consiste à mettre la pièce à cémenter dans une boîte en tôle en l'entourant soit de poussier de charbon, soit de cuir carbonisé ou de corne, et à l'exposer à une forte chaleur qui a pour but d'amener la combinaison du métal avec le charbon. Acier de cémentation, acier produit en stratifiant des couches de charbon, mettant des barres de fer sur ces couches et chauffant à blanc.

— ÉTYM. *Cémenter*.

CÉMENTATOIRE (sé-man-ta-toi-r'), *adj.* Relatif à la cémentation. || Cuivre cémentatoire, cuivre qui a été précipité par le fer d'une dissolution de sulfate de cuivre.

— ÉTYM. *Cémenter*.

CÉMENTÉ, ÉE (sé-man-té, tée), *part. passé.* Fer cémenté.

CÉMENTER (sé-man-té), *v. a.* Soumettre à la cémentation.

— ÉTYM. *Cément*.

† **CÉMENTEUX, EUSE** (sé-man-teû, teû-z'), *adj.* Qui a les caractères du cément.

— ÉTYM. *Cément*.

CÉNACLE (sé-na-kl'), *s. m.* || 1° Dans les Écritures, salle à manger, et, plus particulièrement, la salle où Jésus-Christ institua l'Eucharistie après y avoir soupé avec ses apôtres. Comme il descendit autrefois dans le cénacle, MASS. *Car. Conf.* Ce souffle ébranla le cénacle et consterna les disciples, ID. *Panég. S. Franç.* || La Cène de Léonard de Vinci [tableau très-célèbre] est nommée quelquefois le Cénacle. || 2° Par extension, réunion d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui se voient souvent et sont accusés de s'admirer mutuellement. Est-il besoin de dire que dans son cénacle Joseph [Delorme] n'a introduit que quelques poëtes.... unis entre eux par des rapports intimes d'amitié et de voisinage? STE-BEUVE, note à la fin de la 1re éd. des *Poésies et pensées de Joseph Delorme*.

— ÉTYM. *Cœnaculum*, de *cœnare*, souper (voy. CÈNE).

† **CENCHRE** (san-kr'), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'une graminée (*cenchrus*).

— ÉTYM. Κέγχρος.

† **CENCHRITE** (san-kri-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Diamant gros comme un pois.

— ÉTYM. Κεγχρίτης, de κέγχρος, grain du cenchre.

† **CENDAL** (san-dal), *s. m.* Sorte d'étoffe de soie, dont on se servait dans le moyen âge.

— HIST. XIIIe s. Se il eust fait ses atours de bon cendal enforcié de ses armes, JOINV. 194. || XVe s. Quand le roi de France fut retrait en son logis et en [on] ot tendu son pavillon de cendal, FROISSART, II, II, 198.

— ÉTYM. Provenç. *cendal, cendat, sendat*; espagn. *cendal*; ital. *zendado, zendale*; on le tire du latin *sindon*, grec σινδὼν, étoffe fine.

† **C'EN DESSUS DESSOUS** (san-de-su-de-sou), *loc. adv.* Véritable forme de ce qu'on écrit aujourd'hui *sens dessus dessous* (voy. SENS DESSUS DESSOUS, où l'historique démontrera la vraie signification et orthographe).

CENDRE (san-dr'), *s. f.* || 1° Poudre qui reste après la combustion du bois et autres matières. Cendre chaude. Faire cuire sous la cendre, dans les cendres. Lessive de cendres, lessive faite avec des cendres. Mettre en cendre, réduire en cendre, brûler. Leurs trônes mis en cendres, CORN. *M. de Pomp.* I, 1. Brûlez votre recueil et faites-en des cendres, LA FONT. *On ne s'avise.* Cet édifice est réduit en cendres, BOSS. *Hist.* II, 8. Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre! RAC. *Andr.* I, 4. Brûlez le capitole et mettez Rome en cendre, ID. *Mithr.* III, 1. Une ville qui sera mise en cendres comme Troie, FÉN. *Tél.* X. || La cendre qui couvre le feu, au propre et au figuré. Le feu couve sous la cendre. Il ne peut.... que se mettre au visage Sur le feu de sa honte une cendre d'ennui, MALH. I, 4. Le feu qui semble éteint souvent dort sous la cendre, CORN. *Rod.* III, 4. Tout cela se préparait et se cuisait sous la cendre, dès le temps que le roi parla à son neveu de ne plus retourner en Espagne, ST-SIMON, 241, 213. Et tu veux qu'éveillant encore Des feux sous la cendre couverts, LAMART. *Méd.* I, 11. || 2° La cendre en tant que signe de deuil, de mortification, au propre et au figuré. A ces vains ornemens je préfère la cendre, RAC. *Esth.* I, 4. Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière, Revêtu de lambeaux, tout pâle; mais son œil Conservait sous la cendre encor le même orgueil, ID. *ib.* II, 1. Tandis que toute l'Église combat sous la cendre et sous le cilice, MASS. *Car. Jeûne.* Priam, les cheveux souillés de cendres, le visage baigné de pleurs, CHATEAUB. *Génie*, II, n, 4. || Fig. Faire pénitence avec le sac et la cendre ou dans le sac et la cendre, éprouver une vive affliction de ses péchés, des offenses commises contre Dieu. || Fig. C'est pourquoi déguisant les bouillons de mon âme, D'un long habit de cendre enveloppant ma flamme, Je cache mon dessein aux plaisirs adonné, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || *Au plur.* Les cendres, cendre des linges de l'autel ou des rameaux bénits dont le prêtre fait une croix au front des fidèles le premier jour de carême. Recevoir, prendre les cendres. Le jour des Cendres, le mercredi des Cendres. Boniface, donnant les cendres à un archevêque de Gênes, les lui jeta au nez, VOLT. *Mœurs*, 65. || 3° Reste, débris d'une chose qui a été consumée par le feu ou par ce qui est comparé au feu. De son vain orgueil les cendres rallumées Poussent déjà dans l'air de nouvelles fumées, CORN. *M. de Pomp.* I, 2. Une autre Rome sort des cendres de la première, BOSS. *Hist.* III, 1. Votre Ilion encor peut sortir de sa cendre, RAC. *Andr.* I, 4. Les vices des grands renaissent de leurs cendres, MASS. *Pet. Car. Vices.* L'État renaît pour ainsi dire de sa cendre, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 8. || 4° Reste des morts (locution provenant de l'usage des anciens de brûler les cadavres) et, figurément, leur mémoire. Et qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre? BOIL. *Sat.* IX. Ah! ranimez les cendres de nos pères, MASS. *Car. Temples.* Gémissez sur les cendres de l'époux qui vous a été enlevé, ID. *Or. fun. Villars.* On craint que de la sœur les flammes téméraires Ne raniment un jour la cendre de ses frères, RAC. *Phèd.* II, 1. J'ai donné comme toi des larmes à sa cendre, VOLT. *Alz.* I, 4. Que j'unisse ta cendre à celle de ton père, A. CHÉN. p. 41. Nous respectons les cendres de nos ancêtres, parce qu'une voix nous dit que tout n'est pas éteint en eux, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 3. Aime une ombre comme ombre, et de cendres éteintes Éteins le souvenir, MALH. VI, 17. C'est ainsi que la justice divine, justement irritée de notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ces veuves qui s'ensevelissent, pour ainsi dire, elles-mêmes dans le tombeau de leurs époux, y enterrent tout amour humain avec ces cendres chéries, ID. *Anne de Gonz.* Les morts du sein de l'ombre avec terreur s'élancent Pâles, et secouant la cendre des tombeaux, GILBERT, *Jug. dernier.* Nous avons cru devoir rendre ce témoignage aux vertus d'un sage dont l'envie n'a point respecté les cendres, CONDORCET, *Maiouin.* Il a dit à la mortelle : Vite! éblouis ton amant; Avant de mourir, sois belle; Sois un instant étincelle, Puis cendre éternellement, V. HUGO, *Voix intér.* XVII. || Il ne faut pas remuer ou troubler les cendres des morts, il ne faut pas dire du mal de ceux qui ne sont plus. || 5° En chimie et dans les arts, certains résidus de la combustion. || Cendre bleue, oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux. || Cendre verte, couleur que les peintres emploient dans les paysages (variété terreuse de carbonate de cuivre). || Cendre gravelée, proprement la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre du sarment; et par extension et plus particulièrement, le produit de l'incinération du tartre brut ou lie de vin desséchée. || Cendres du Levant, espèce de soude. || 6° Cendre de plomb, le plomb de chasse le plus menu; on dit plutôt cendrée. || 7° Cendre rouge, variété terreuse de lignite brûlé. || Cendre noire, variété terreuse de lignite à l'état naturel. || Proverbe. Il faudrait les brûler pour en avoir de la cendre, se dit, pour exprimer la rareté des bons ménages, de deux époux excellents l'un pour l'autre.

— HIST. XIIe s. Je ne pris [prise] pas plein poing de cendre Ta menace ne ton orgueil, *la Charrette*, 799. E vestirent eaus [eux] de haires, e mistrent cendres sor lor chef, *Machab.* I, 3. D'ire [il] devint vermeilz plus que carbuns sur cendre, *Th. le mart.* 44. || XIIIe s. A l'entrée de quaresme, après ce que on prent cendres, VILLEH. VI. Por cel païs qu'il voloit prendre Et les cités livrer à cendre, *Fl. et Bl.*

63. De toute teinture fors de graine en charrete un denier; neis [même] se il i a cendre clavelée qui appartient à teinture.... *Liv. des mét.* 284. Encor te veuil assez aprendre De mesler tainture avec cendre, *Ren.* 12 040. Bien le doit-on ardoir en cendre, *ib.* 9617. || XVIe s. Abattant boys, bruslant les grosses souches pour la vente des cendres, RAB. *Pant.* II, 2. Elle se resoult en pouldre comme feroit de la chaux vive ou de la cendre, qui la fouleroit, AMYOT, *Sertor.* 23. Mieulx vault la cendre divine Que du monde la farine, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. I, p. 6. S'il ne s'en trouve après une exacte et diligente recherche, il faudra executer sur toutes sortes de meubles jusques aux cendres du feu, avant qu'en venir aux immeubles, *Nouveau coustumier génér.* t. II, p. 1094.

—ÉTYM. Picard, *chaine;* bourguig. *çarre;* provenç. *cenre, cendre, cene;* catal. *cendra;* ital. *cenere;* du latin *cinerem*, le même que le grec κόνις.

CENDRÉ, ÉE (san-dré, drée), *adj.* || 1° De couleur de cendre. Gris cendré. Les peuples étaient de couleur cendrée au septentrion, VOLT. *Mœurs*, 141. Les sourcils sont plus châtains et les cheveux plus cendrés, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 25. || 2° Terme de fonderie. Mêlé avec les cendres. || 3° Terme d'astronomie. Lumière cendrée, lumière faible qui nous permet d'apercevoir les parties de la lune qui ne sont pas actuellement éclairées par le soleil. Cet effet est surtout sensible trois jours après la nouvelle lune; il est attribué par les uns à une qualité phosphorescente du globe lunaire, par les autres, avec plus de vraisemblance, à la lumière réfléchie de notre globe sur la lune.

— HIST. XVIe s. De couleur cendrée ou livide, PARÉ, V, 24.

— ÉTYM. *Cendrer.*

CENDRÉE (san-drée), *s. f.* || 1° Écume de plomb. || 2° Le menu plomb de chasse. Charger un fusil de cendrée pour tirer aux petits oiseaux. || 3° Cendrée de Tournay, poussière de houille et de chaux que l'on emploie comme ciment hydraulique.

— HIST. XIIIe s. Cil a bouté en la cendrée [les cendres du foyer], Qi tous jours sert sans atendre loier, *Anc. poésies franç.* dans LACURNE. || XVIe s. Ils rendoyent le venus [argent] en lune [plomb], voire à tenir jusqu'à l'essay de la copelle ou cendrée, TAHUREAU, *Dialogues*, p. 140, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cendre.*

† **CENDRER** (san-dré), *v. a.* Donner une couleur de cendre. || Mêler de la cendre avec quelque chose.

— ÉTYM. *Cendre.*

CENDREUX, EUSE (san-dreû, dreû-z'), *adj.* || 1° Souillé de cendre. Un habit tout cendreux. Une table toute cendreuse. || 2° Fer cendreux, fer que le poli qu'on lui donne ne rend pas plus clair et auquel il demeure des taches couleur de cendre. || 3° Terme de gravure. Planche dont le métal n'est pas pur.

— HIST. XVIe s. Il commande à ses gens qu'ils amassent grande quantité de ceste terre legere et cendreuse, AMYOT, *Sertor.* 24. Au chat cendreux jamais ne tombe rien en gueule, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *cendroux;* provenç. *cendros, cenros;* ital. *ceneroso;* du latin *cinerosus*, de *cinis* (voy. CENDRE).

CENDRIER (san-dri-é), *s. m.* || 1° La partie du fourneau qui est au-dessous de la grille ou du foyer, et où tombent les cendres. || 2° Vase dans lequel on met les cendres ou de la cendre.

— HIST. XIVe s. Un povre auqueton, aussi noir que chendrier, *Baud. de Seb.* XII, 155. || XVe s. L'eaue est à la cendre meslée, Mais elle est par avant coulée Sur le cendier, si que ne passe, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 539, dans LACURNE. Bon Dieu que deviendra cette charongne sale? Faut-il point qu'au sercueil poudreux elle devale, Pour estre le repas des animaux abjects? Où sera, pauvre corps, or ta gloire divine, Quand tu seras mangé parmi cette vermine Dans le mesme cendrier [lieu où sont les cendres, cimetière] qui couvre tes subjects? PERRIN, *Poésies*, p. 30, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cinerarium*, caveau où l'on met les cendres des morts, de *cinis* (voy. CENDRE). *Cendrier* ou *cendier* signifiait, entre autres, le linge où l'on met les cendres quand on coule la lessive.

† **CENDRIÈRE** (san-dri-è-r'), *s. f.* Un des noms de la tourbe.

† **CENDRILLARD** (san-dri-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Coucou d'Amérique.

—ÉTYM. *Cendre*, à cause de la couleur de cet oiseau.

† **CENDRILLE** (san-dri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom vulgaire de la mésange.

— ÉTYM. *Cendre*, à cause de la couleur.

† **CENDRILLON** (san-dri-llon, *ll* mouillées, et non san-dri-yon), *s. f.* Nom, dans un conte de fée, d'une jeune fille qui, obligée de faire la cuisine pour ses sœurs, était continuellement près de l'âtre et des cendres. || Par extension, petite fille qui ne quitte pas le feu; servante malpropre. Terme familier.

— ÉTYM. *Cendre.*

† **CENDRURE** (san-dru-r'), *s. f.* Ensemble des petits trous dont la surface de l'acier est parsemée quelquefois.

— ÉTYM. *Cendre.*

CÈNE (sê-n'), *s. f.* || 1° Le souper que Jésus-Christ fit avec les apôtres la veille de sa passion. Le jour de la cène Jésus-Christ lava les pieds à ses apôtres. || Tableau qui représente la Cène de Jésus-Christ. La Cène de Léonard de Vinci. || 2° La cérémonie où des princes, le pape, des prélats, des supérieurs de communautés servent les pauvres après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la cène de Jésus-Christ. Les Lorrains ne se trouvaient jamais à l'adoration de la croix ni à la cène, à cause de la dispute de la préséance avec les ducs, ST-SIM. 27, 59. || 3° La communion, et spécialement la communion sous les deux espèces, comme la font les protestants. Ce n'est pas faire la cène que d'en recevoir les signes, BOSS. *Déf. comm.* Ils firent la cène avec Luther en signe de paix, ID. *Var.* 4.

— HIST. XIIe s. He Dex, ce dist li rois, qui goustas à la çaine, *Saxons*, XXX. || XIIIe s. Quant passée ert la quarantaine Et vendra le jor de la çaine, RUTEB. II, 138. Le mont Syon où Dieux conversa charneulment et fist la cene, *Psautier*, f° 95. Vos devez croire que nostres sires vint en terre por sauver lou pueple. et que il sist à la cienne, *Merlin*, f° 53, *verso.* || XIVe s. Chiés un hermite vinrent le soir ou [au] bois d'Ardene; Li sains hons fist bon feu, mais poure fut la cene [le repas], *Girart de Ross.* 1999.

— ÉTYM. Bourguig. *faire la çaine*, souper; provenc. espagn. et ital. *cena;* portug. *cea;* du latin *cœna* et aussi *cena* qu'on trouve dans un très-ancien manuscrit de Plaute.

† **CENELLE** (se-nè-l'), *s. f.* Fruit de l'aubépine. || Fruit du houx.

— HIST. XIIIe s. Framboises, freses et ceneles, *la Rose*, 8416. Il nel [ne le] prise [estime] or une cenele, *Ren.* 11066. || XVIe s. Le suc de senelles vertes delayé en oxycrat est un remede singulier, PARÉ, XXI, 18.

— ÉTYM. Norm. *chenelle;* bourg. *cinelle;* par contraction de *coccinella* (voy. COCHENILLE), forme dérivée du latin *coccum*, kermès : fruit ainsi nommé à cause de sa couleur rouge.

† **CÉNESTHÉSIE** (sé-nè-sté-zie), *s. f.* Terme de physiologie. L'espèce de sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens.

— ÉTYM. Κοινὸς, commun, et αἴσθησις, sensation (voy. ESTHÉTIQUE).

† **CÉNISME** (sè-ni-sm'), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Mélange des dialectes dans un même écrit.

— ÉTYM. Κοινισμὸς, de κοινίζειν, rendre commun, de κοινὸς, commun.

† **CÉNOBIARQUE** (sé-no-bi-ar-k'), *s. m.* Supérieur d'un monastère de cénobites.

— ÉTYM. *Cénobite*, et ἄρχειν, commander (voy. ARCHONTE).

CÉNOBITE (sé-no-bi-t'), *s. m.* Moine qui vit en communauté, par opposition à l'anachorète qui vit isolé. Quoique tu sois grand cénobite, Quoique tu sois parfait hermite, Jamais, tant que tu vis, ne te tiens assuré, CORN. *Imit.* I, 20. Du cénobite il apprend à souffrir, MILLEV. *Ch. à Pav.* VI. Des cénobites se venaient prosterner à l'autel, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 8. || Ne se dit guère que des moines des premiers temps de l'Église. || Fig. Vivre en cénobite, vivre retiré.

— ÉTYM. *Cœnobita*, de *cœnobium*, couvent, de κοινόβιον, de κοινὸς, commun, et βίος, vie (comp. VIE).

CÉNOBITIQUE (sé-no-bi-ti-k'), *adj.* Qui appartient au cénobite. La vie cénobitique. Dans le bouddhisme, à la simplicité primitive a succédé à la fois une mythologie compliquée, une cosmogonie bizarre, une métaphysique subtile, en même temps qu'un esprit cénobitique prononcé et une discipline ecclésiastique détaillée, NICOLAS, *le Lamaisme*, *Rev. germ.* t. XII, p. 439.

— ÉTYM. *Cénobite.*

† **CÉNOSE** (sé-nô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Évacuation portant sur toutes les humeurs du corps, telle que la saignée. || Inusité.

— ÉTYM. Κένωσις, action de vider.

CÉNOTAPHE (sé-no-ta-f'), *s. m.* Tombeau vide, dressé à un mort dont on n'a pas le corps.

— ÉTYM. Κενοτάφιον, de κενὸς, vide, et τάφος, tombeau.

CENS (san; quelques-uns font sentir l's et disent sans'), *s. m.* || 1° Dénombrement des citoyens romains et évaluation de leur fortune qui se faisaient tous les cinq ans par les censeurs. Faire le cens. Porter au rôle du cens. Le cens donna deux cent mille citoyens. || 2° Terme de jurisprudence féodale. Redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur. Donner à cens. Les Vaudois prirent à cens les héritages des environs, VOLT. *Mœurs*, 138. || Fig. Abandonner la terre pour le cens, renoncer à un bien qui coûte plus qu'il ne rapporte. || 3° Dans l'ancienne Rome, quotité d'imposition payée par un citoyen. Qui paye le cens des chevaliers. || 4° Quotité d'imposition, de revenu, de propriété ou de loyer, nécessaire pour être électeur ou éligible. Le cens électoral. Le cens d'éligibilité.

— HIST. XIe s. Cil qui custivent la terre, ne deit l'um travailler [tourmenter], se de lour droite cense non, *Lois de Guill.* 33. || XIIIe s. Cil qui de tel uzage ne li rendoient cens ne rente ne redevances, BEAUM. XXIV, 6. C'est à savoir se li contens [contestation] fu de droit cens, ID. XXIV, 9. Une autre maniere de rente y a c'on apele sorcens ou cens costier, et de tix manieres de cens a il moult es bones viles, ID. XXIV, 20. Noz apelons vilenage, heritage qui est tenus de segneur à cens ou à rente ou à champart, ID. XIV, 7. || XVe s. Et qu'il [Ferdinand, roi de Naples] payeroit cinquante mille ducats l'an de cens, COMM. VIII, 12. || XVIe s. Le seigneur n'est exclus du retrait [droit de rachat] pour avoir reçu les cens, rentes ou autres redevances annuelles [mais seulement par les droits seigneuriaux de mutation], LOYSEL, 466. Le cens n'est requerable, ains rendable et portable, ID. 531. Cens sur cens n'a point de lieu [qui tient à cens ne peut bailler à cens, ce qui ferait deux seigneurs censiers], ID. 533. Terres tenues à champart, terrage, vinage, gros cens [ou croît de cens, contre-cens, surcens, par opposition à chef-cens ou cens primitif], ou rente originaire et directe, tenant lieu de chef-cens, doivent lods et ventes au seigneur desdits champart, terrage, etc. ID. 545.

— ÉTYM. Latin *census;* provenç. *ces, ses;* catal. *cens;* espagn. et ital. *censo.*

† **CENSAL** (san-sal), *s. m.* Nom des courtiers dans le Levant.

CENSE (san-s'), *s. f.* Nom qu'on donne aux métairies, dans certaines parties de la France et de la Belgique. Le roi à la tête de son armée couvrait Monsieur, qui assiégait Bouchain, et s'avança jusqu'à la cense d'Hurtebise, ST-SIM. 112, 218.

— HIST. XVe s. Comme d'avoir bruslé maintz beaulx villages et maintes belles censes, COMM. V, 14. Et descendit le roy en une cense ou metairie, ID. VIII, 6. || XVIe s. Un petit village ou plustost cense, appellée la Catelle, M. DU BELLAY, 387.

— ÉTYM. Wallon, *seins*, *s. f.* provenç. *sensa;* du bas-latin *censa*, fermage, cens, qui est devenu ensuite le nom de la ferme même; de *census*, cens.

CENSÉ, ÉE (san-sé, sée), *adj.* Regardé comme, réputé. Que tyranniques rois censés grands politiques, BOIL. *Sat.* XII. Il est toujours censé, par le droit naturel, que les engagements qu'il a pris avec l'Espagne sont subordonnés à ceux dans lesquels il est né, FÉN. XXII, 254. Les occasions qui sont attachées à l'état où la Providence nous met, ne sont pas censées en notre pouvoir, ID. XVIII, 221. Les Lapons moscovites sont aujourd'hui censés de l'église grecque, VOLT. *Russie*, I, 1. Si le prince est prisonnier, il est censé être mort, MONTESQ. *Espr.* V, 14. Chez les anciens, les prêtres et les prêtresses étaient censés commercer intimement avec le ciel, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 9.

— ÉTYM. *Censere*, réputer, proprement compter, du même radical que *census*, cens.

† **CENSÉMENT** (san-sé-man), *adv.* Mot du langage populaire qui signifie par supposition. Tu es censément le maître.

— ÉTYM. *Censé*, et le suffixe *ment.*

† **CENSERIE** (san-se-rie), *s. f.* Office de censal.

CENSEUR (san-seur), *s. m.* || 1° Magistrat dans l'ancienne Rome. Les censeurs, qui étaient au nombre de deux, dénombraient les citoyens, estimaient les biens et veillaient au maintien des mœurs. || 2° Dans le langage général, celui qui censure la conduite, les actions d'autrui. Un censeur malveillant. Tout babillard, tout censeur, tout pédant Se peut connaître au discours que j'avance, LA FONT. *Fabl.* I, 19. Tout ce que je désire Trouve en vous un censeur prêt à me contredire, RAC. *Brit.* III, 9. Ah! quittez d'un censeur la triste

diligence, ID. *ib.* I, 2. Je converse avec moi-même comme avec le plus légitime censeur de ma vie, BOSS. *Pensées chrétiennes*, 32. On s'érige en censeur de ces faits éclatants, MASS. *Myst. Incarn.* Un censeur des défauts qu'on trouve en leur conduite, MOL. *D. Garcie*, II, 1. Jean-Baptiste devient le censeur d'une cour voluptueuse, MASS. *Car. Mélang.* Vous devez être un censeur rigoureux de votre propre conscience, ID. *Car. Parole.* Des attentions si religieuses trouvèrent des censeurs dans le monde, ID. *Panég. S. Louis.* Ce rigide censeur, LA BRUY. XII. Ô juges, quelle majesté de vos séances! quel président [Dieu] de vos assemblées, mais aussi quel censeur de vos jugements! BOSS. *le Tellier.* Le public, rigide censeur des hommes de cette fortune et de ce rang, ID. *ib.* || *Adj.* Les plus censeurs ne me reprochent rien, ROTROU, *St-Genest*, III, 2. || Celui qui censure les écrits, y relève les fautes. Je vous arrête à cette rime, Dira mon censeur à l'instant.... Maudit censeur! te tairas-tu? LA FONT. *Fabl.* II. Ainsi s'expliqueront nos censeurs sourcilleux, BOIL. *Ép.* X. Puis-je lui dénier quelque part dans mes discours, après qu'il en a été si souvent et le censeur et l'arbitre? BOSS. *Or. fun. Cornet.* Et peut-être ta plume aux censeurs de Pyrrhus Doit les plus nobles traits dont tu peignis Burrhus, BOIL. *Ép.* VII. || 3° Agent préposé à l'examen des livres, journaux, pièces de théâtre, dessins, etc. Le censeur refusa son approbation. Censeur royal. Censeur dramatique. || 4° Officier de l'ancienne université qui examinait les récipiendaires. En Sorbonne, les censeurs donnaient leur suffrage par billets. || 5° Censeur des études, surveillant des études et de la discipline dans un lycée. Le censeur du lycée de Louis le Grand. || 6° Censeur de la banque, censeur d'une société commerciale, mandataire des intéressés pour le contrôle des actes des administrateurs.

— HIST. XIVe s. Li cenceur nombroient le peuple, BERCHEURE, f° 2, *verso.* || XVe s. Quelques censeurs de ce temps ont descouvert que nous n'en feuilletasmes pas un, D'AUB. *Conf.* II, 6.

— ÉTYM. *Censor*, censeur, proprement celui qui compte.

CENSIER (san-sié), *adj. m.* || 1° Terme de jurisprudence féodale. Seigneur censier, ou, substantivement, censier, celui à qui le cens était dû. || 2° Censier, censière, celui, celle qui devait le cens. Les censiers, les vilains. || Celui, celle qui tient une cense à ferme. || 3° Papier censier, ou, absolument, censier, livre où s'enregistraient les cens.

— HIST. XIVe s. La grange de Jean Leclerc, censier de Tremonvilliers, DU CANGE, *censerius.* || XVe s. Et mesmement prirent et emmenerent plusieurs charrues aux censiers du mont Saint-Eloi emprès Arras, MONSTR. II, 6. || XVIe s. Les seigneurs censiers et rentiers peuvent proceder par saisie sur les heritages sujets à cens et rentes, LOYSEL, 524. Le seigneur n'est tenu faire vue à son rentier foncier ou censier, ID. 528. Le seigneur censier peut tenir, en sa main, les terres vacantes, et en faire les fruits siens, jusqu'à ce qu'il en soit reconnu, ID. 549. Tous les valets de chambre, et officiers censiers, tant de son capitaine que des autres seigneurs.... CARLOIX, II, 18.

—ÉTYM. Bas-lat. *censerius*, de *census*, cens; wallon, *seinsî*, fermier.

CENSITAIRE (san-si-tê-r'), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence féodale. Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief. Les censitaires d'un fief. || 2° Adjectivement et dans le langage constitutionnel, électeur censitaire, celui dont le droit est fondé sur un cens.

— ÉTYM. *Cens.*

CENSIVE (san-si-v'), *s. f.* Terme de jurisprudence féodale. || 1° L'étendue des terres d'un fief qui devaient des cens. Il était dans la censive d'un tel. Si j'achetais une toise de terrain dans la censive de monseigneur l'abbé, je deviendrais serf de monseigneur, et tout mon bien lui appartiendrait, fût-il situé à Pondichéry, VOLT. *Lett. Dupont*, 23 févr. 1776. || 2° Terre possédée sous la condition d'un cens, primitivement par des vilains, des roturiers. Certaines terres furent données en fief, d'autres en censives. || 3° Redevance en argent ou en denrées que certains biens devaient au seigneur dont ils relevaient. Le laboureur cultivant pour soi seul, sans ferme ni censive, P. L. COURIER, I, 322.

— HIST. XIIIe s. Tybaut tient vignes, trois arpenz, qui sont en tel leu, en tel censsive, *Liv. des mét.* 127. Et tout ainsi que comme noz disons des censix, disons noz de toz heritages tenus en vilenage, BEAUM. XIX, 24. Car autrement porroient avoir moult d'anui li segneur de qui les censives sunt tenues, ID. XLV, 24. L'en doit semondre de chetel, segont la loi, et de heritages et de censives, à huit jorz, et de fiez, à quinze jors, *Liv. de just.* 83. || XVIe s. Pour les hommaiges, fiefs, denrées de censives, et tous les aultres droits seigneuriaux, CARL. IV, 31.

— ÉTYM. Bas-lat. *censiva*, de *census*, cens.

† **CENSIVEMENT** (san-si-ve-man), *adj.* Terme d'ancien droit. Avec charge de cens.

— ÉTYM. *Censive*, et le suffixe *ment.*

CENSORIAL, ALE (san-so-ri-al, a-l'), *adj.* || 1° Relatif à la fonction des censeurs à Rome. La magistrature censoriale. || 2° Relatif à la censure exercée par des magistrats ou des agents du gouvernement. Lois censoriales. Offices censoriaux. Loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion, J. J. ROUSSEAU, *Contr.* 47.

— ÉTYM. *Censeur.*

CENSUEL, ELLE (san-su-èl, è-l'), *adj.* Terme de jurisprudence féodale. Qui a rapport au cens. La tenure féodale et la tenure censuelle. Ce capitulaire où Charles le Chauve parle des terres censuelles dont le cens avait appartenu au roi, MONTESQ. *Esp.* XXX, 15.

— HIST. XVIe s. Le droit d'indemnité du seigneur [pour biens passant en main morte] s'estime au cinquieme denier de la valeur de la chose censuelle [de la censive], LOYSEL, 80. Le seigneur feodal ou censuel [à qui le cens est dû], ID. 465. Celuy qui tient heritage en censive doit, au jour et lieu accoustumé, payer le droit de cens au seigneur censuel, *Coustumier génér.* t. I, p. 106. De l'heritage censuel et roturier, l'acquesteur peut prendre saisine et possession, sans le consentement du seigneur censier et justicier, *ib.* p. 148.

— ÉTYM. *Censualis*, de *census*, cens; provenç. *cessal*; espagn. *censal*; portug. *censual*; ital. *censuale.*

CENSURABLE (san-su-ra-bl'), *adj.* Qui peut, qui doit être censuré. Une raison qui n'est pas moins censurable, PASC. *Prov.* 11. Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura presque tout son effet pour un temps, ID. *ib.* 3. Il est pernicieux et nécessairement censurable, BOSS. *Lett. quiét.* 221. Le P. Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables, ST-SIM. 423, 122.

— ÉTYM. *Censurer.*

CENSURE (san-su-r'), *s. f.* || 1° Dans l'ancienne Rome, dignité et fonction de censeur. || 2° En langage ecclésiastique, improbation, condamnation de propositions, d'ouvrages où il s'agit de dogmes. Il y a eu une censure de la Sorbonne contre tel livre. || Censures ecclésiastiques, les menaces que fait l'Église des peines qui seront encourues si l'on contrevient à ce qu'elle ordonne; ou les peines mêmes quand elles sont encourues, telles que l'excommunication, l'interdiction, la suspension, etc. Toutes les provisions de la cour de Rome portent absolution des censures. Il a été permis à ce complaignant, pour avoir preuve du vol à lui fait, de se pourvoir par monitoires et censures ecclésiastiques, FURETIÈRE. || 3° Peine disciplinaire que prononcent contre un de leurs membres les corps de magistrature, l'ordre des avocats, les chambres des notaires, des avoués, et les assemblées délibérantes. || 4° Critique à l'effet de corriger. J'ai besoin d'un remède et non pas de censure, MAIRET, *Solim.* I, 2. Tels abus méritent censure, LA FONT. *Fianc.* Les censures que vous dites que je vous ai faites, BOSSUET, *Lett.* 147. Cette censure que nous exerçons sur nos frères, ID. *Jug.* 1. N'allons point nous appliquer à nous-mêmes les traits d'une censure générale, et profitons de la leçon, si nous pouvons, sans faire semblant qu'on parle à nous, MOL. *Crit.* 7. Craignez-vous pour vos vers la censure publique, Soyez-vous à vous-même un sévère critique, BOIL. *Art p.* I. On a beau se farder aux yeux de l'univers; À la fin, sur quelqu'un de nos vices couverts, Le public malin jette un œil inévitable, Et bientôt la censure au regard formidable Sait le crayon en main marquer nos endroits faux, BOIL. *Sat.* XI. Les compagnons d'Ulysse enfin se sont offerts; Ils ont force pareils en ce bas univers, Gens à qui j'impose pour peine Votre censure et votre haine, LA FONT. *Fabl.* XII, 1. || 5° Examen des écrits, journaux, pièces de théâtre, dessins, fait avant qu'ils paraissent, par des agents du gouvernement. Les journaux furent soumis à la censure. Abolir la censure. La censure dramatique. || Le corps même des agents qui examinent. La censure refusa son approbation.

— HIST. XVIe s. La censure tourmente les pigeons, laissant aller les corbeaux libres, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Censura*, de *census*, cens; provenç. et espagn. *censura.*

CENSURÉ, ÉE (san-su-ré, rée), *part. passé.* Opinion malsonnante et censurée par l'Église.

CENSURER (san-su-ré), *v. a.* || 1° Relever, reprendre ce qui paraît digne de blâme. Cette seule rebelle, entre tous mes sujets, Censure mes édits, attaque mes projets, ROTR. *Antig.* IV, 6. Il [le peuple] aime à censurer ceux qui lui font la loi, CORN. *Pulchérie*, III, 1. Socrate un jour faisant bâtir, Chacun censurait son ouvrage, LA FONT. *Fab.* IV, 17. Celui qui a la mémoire fidèle et une grande prévoyance est hors du péril de censurer dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même, LA BRUY. XII Prompte à nous censurer, leur adroite éloquence Ressaisit par degrés sa première influence, C. DELAVIGNE, *Vêp sic.* II, 2. Il est avantageux qu'on blâme, qu'on censure Nos plus sincères actions, CORN. *Imit.* I, 12. || 2° En matière de dogme, condamner Quand on eut censuré ses livres à Rome, PASC. *Prov.* 6. Sa doctrine a été censurée par l'université, ID. *ib.* 13. || 3° Dans certains corps, infliger la peine disciplinaire de la censure. Cet avocat a été censuré par l'ordre. || 4° Se censurer, *v. réfl.* Faire la censure l'un de l'autre. Jupin les renvoya s'étant censurés tous, Du reste contents d'eux.... LA FONT. *Fabl.* I, 7.

— HIST. XVIe s. Mais je ne suis pour censurer Vostre mestier : Tous estats tendent à l'argent, J. LE HOUX, VII.

— ÉTYM. *Censure.*

CENT (san; le *t* se lie devant une voyelle ou une *h* muette : cent hommes, dites : san-t hommes; au pluriel l's se lie : deux cen-z hommes; le *t* ne se lie pas dans cent un; dites san un. Prononcez de même, c'est-à-dire sans faire sentir le *t* : deux cent un, cent une, deux cent une, le cent-unième, le deux-cent-unième, le cent-onzième, le deux-cent-onzième, etc. et cent huit, cent huitaines, le cent-huitième), *adj. numéral* ou *nom de nombre.* || 1° Dix fois dix. Cent ans. Cent livres pesant. Deux cents hommes. Cent un, cent deux, cent trois, etc. Dans cent un ans. Nous partîmes cinq cents; mais, par un prompt renfort, Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port, CORN. *Cid*, IV, 3. Sait-il bien ce que c'est que cinq cents écus?—Oui, monsieur, il sait que c'est mille cinq cents livres, MOL. *Scapin*, II, 2. .... A fait de méchants vers douze fois douze cents, BOIL. *Vers en style de Chapelain.* La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux cents de nos lieues, et long de trois cents, VOLT. *Charles XII*, 1. On assure que les portefaix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de neuf cents livres pesant, BUFF. *Hist. nat. de l'homme.* || Entre mille et deux mille on énonce souvent les centaines, c'est-à-dire qu'on prononce onze cents, au lieu de mille cent, treize cents au lieu de mille trois cents, et ainsi de suite jusqu'à dix-neuf cents; mais on ne dit point dix cents pour mille, ni vingt cents, trente cents, pour deux mille, trois mille, etc. || Parier cent contre un, donner quelque chose comme tellement certain qu'on offre de parier cent contre un. || Le conseil des Cinq-Cents, une des deux assemblées législatives dans la constitution directoriale de la république française. || Les Cent-Jours, règne de Napoléon Ier après son retour de l'île d'Elbe; il dura cent jours, du 20 mars 1815 au 28 juin de la même année. || 2° D'une manière indéterminée, un grand nombre. Faut-il vous le dire cent fois? Il a cent moyens de se tirer d'affaire. Il y en a plus de cent dans le même cas. C'est cent fois pire. Ni sur l'éclat d'un nom cent et cent fois vainqueur, CORN. *Nicom.* I, 1. Après avoir tourné le cas En cent et cent mille manières, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Sans répéter de nouveau ce qu'on a dit cent et cent fois, BOSS. *Rép.* II, 20. Les chirurgiens aimeront mieux cent fois briser la lancette et le bistouri que de s'abaisser à une obéissance servile, DIDER. *Lett.* || En un mot comme en cent, c'est-à-dire quoi qu'on dise, bref. En un mot comme en cent, vous n'aurez jamais dans ce pays une armée à vous, P. L. COUR. I, 289. || Locution familière. Je vous le donne en cent, essayez tant que vous voudrez. || Locution familière. Faire quelque chose de cent en quatre, se dit d'une action qui ne se répète que de loin en loin. Locution obscure et que Génin explique conjecturalement par : faire quelque chose de cent tanz quatre, c'est-à-dire quatre fois sur cent; *tanz* dans l'ancien français signifiant *fois.* || 3° Terme de finance et de commerce. Cinq, dix, cent pour cent, etc. c'est-à-dire intérêt, gain, produit qui est de cinq francs, dix francs, cent francs, pour cent francs. Prêter à cinq pour cent d'intérêt, ou simplement, à cinq pour cent, ou, plus simplement encore, à cinq. Rente à cinq pour cent. Rente cinq pour cent. || Il y a cent pour cent à gagner dans cette affaire, c'est-à-dire on doublera sa mise

de fonds, on fera un gain très-considérable. || Substantivement, le trois pour cent, le quatre et demi pour cent, nom des rentes françaises inscrites sur le grand livre. Le cinq pour cent a été converti en quatre et demi il y a quelques années. || **4°** Centième. Page cent. Numéro cent. || **5°** *S. m.* Le nombre cent. Le produit de cent multiplié par cent. || **6°** Centaine. Un cent de marrons. Deux cents d'œufs, de fagots. Trois cents de paille, de foin. Vendre, acheter un cent de, etc. Joie à brûler un cent de lampions, BÉRANG. *Belges.* || Un cent pesant, un poids de cent livres, un quintal. || Un cent de piquet, un cent de dominos, une partie en cent points. || Familièrement. Il a des mille et des cents, il est fort riche. Il ne parle jamais que par mille et par cents, il joue le gros capitaliste: et, quelquefois, il est exagéré dans tous ses propos. Oh! nous ne gagnons pas des mille et des cents; mais, pourvu que j'aie le nécessaire, cà me suffit, CLAIRVILLE et THIBOUST, *la Corde sensible*, sc. 13. || **7°** Terme de commerce. Le grand cent, se dit pour les marchandises vendues à la pièce ou au poids, et dont le vendeur cède quelques pièces ou quelques kilogrammes au-dessus du cent sans les faire entrer en compte. || **8°** Monnaie. Un cent, la centième partie du dollar. || Monnaie de cuivre du royaume des Pays-Bas, qui était la centième partie du florin.

— REM. **1.** Cent reste invariable: 1° quand il est suivi d'un autre nombre, ou qu'il peut se rendre par le terme centième; ainsi il ne prend pas d'*s* dans trois cent mille francs, mille sept cent trente, les deux cent-troisièmes, le numéro quatre cent; cela est arrivé en mil sept cent, etc. On voit que les deux derniers exemples reviennent à: le numéro quatre-centième ou le quatre-centième numéro; l'année mil-sept-centième, ou la mil-sept-centième année. 2° Quand il n'est pas multiplié par un autre nombre, et lors même qu'il serait suivi d'un pluriel: les cent hommes engagés, les cent premiers numéros. Cent prend l'*s*, lorsque, se trouvant multiplié par un autre nombre, il est suivi ou censé suivi d'un substantif pluriel, accompagné ou non d'un qualificatif: Il a composé deux cents jolies romances; Cette ville compte plus de trois cents belles maisons; Cette salle peut contenir neuf cents personnes; Nous étions sept cents hommes, et nous ne sommes revenus que trois cents; Je les ai trouvés au nombre de six cents. || **2.** On entend souvent des phrases comme celle-ci: mon argent est placé à cinq du cent. C'est une locution vicieuse, dites à cinq pour cent. Cinq du cent voudrait dire cinq du cent de francs; or on ne dit jamais: un cent de francs.

— HIST. XIe s. Set cenz chamels e mil autours muez, *Ch. de Rol.* IX. Puis icel jour en fut cent ans deserte, *ib.* LII. Meurent paien à miller et à cent, *ib.* CIX. || XIIe s. Un petitz biens vaut mieux, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement, Que cent greignor fait envieusement, *Couci*, XVI. Ja n'en reviendra pieds [homme], se nous estiens cent, *Saxons*, XXI. || XIIIe s. Li cens d'aloses doit seize deniers, TAILLIAR, *Recueil*, p. 15. Il me convient servir mon mestre Qui moult plus riche me fera Cent mile tans quant li plaira, *la Rose*, 6936. Le cent de pieces pesant de suif, *Liv. mét.* 162. || XIVe s. En tel doleur sont cil qui sont jalous, Qu'il vauroit [vaudrait] miex, cent contre un, estre cous, MACHAULT, p. 58. || XVe s. Nous ne savons que nos gens rapporteront, ou paix ou guerre..... c'est cent contre un que nous vinssions à paix, FROISS. II, II, 55. .... Car il [mon cœur] a de maulx doloreux Plus d'un cent, non pas ung ou deux, CH. D'ORL. *Bal.* 24. Contre un inconvenient qui pourra advenir par execution de justice, cent en adviendront, si on procede par autre voie, MONSTR. I, 48. || XVIe s. Il lui dit qu'il n'en savoit point de meilleur que de jouer aux cents [piquet], MARG. *Nouv.* LIX. L'aprèsdisnée fut passée à jouer au cent, D'AUB. *Conf.* II, 6.

— ÉTYM. Wallon, *sain;* picard *chint;* provenç. *cent, cen;* espagn. *cien, ciento;* portug. *cem, cento;* ital. *cento;* du latin *centum;* grec, ἑ-κατόν; basbreton, *kant;* zend et sanscrit, *çata*.

1. CENTAINE (san-tè-n'), *s. f.* || **1°** Nombre de cent ou environ. Une centaine d'années. À centaines, par centaines, en grand nombre. || La centaine, cent ans de vie. Je souhaite à M. le président Hénault la centaine au moins de Fontenelle, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 14 févr. 1762. || **2°** Dans les états fondés par les Germains, division de la population, agrégation de cent familles ou environ sous un chef, et plus tard division correspondante du territoire. Si un centenier trouve un voleur dans une autre centaine que la sienne, MONTESQ. *Esp.* XXX, 22.

— HIST. XIIe s. E li prince de Philistins en veneient od centeines e od milliers de cumbateurs, *Rois*, 112.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *centena;* de *centum*, cent.

2. **CENTAINE** (san-tè-n'), *s. f.* || **1°** Le brin qui lie ensemble tous les fils d'un écheveau: ce brin appartient à l'écheveau même et est formé par les deux bouts; c'est-l'un de ces bouts que l'on prend pour dévider l'écheveau. || Fig. Perdre la centaine, ne plus savoir où l'on en est. || L'Académie remarque qu'on trouve aussi l'orthographe sentène. || **2°** Terme de marine. Liure pour tenir les paquets de petits cordages.

— ÉTYM. Le nom de *centaine* vient-il de ce que le nombre des tours d'un écheveau est souvent de *cent*, ou multiple de *cent?* L'orthographe *sentène* ne s'y accorde pas facilement. On remarquera que, dans les dictionnaires de la fin du XVIe siècle, Oudin, Cotgrave, se trouve *centine*, mot d'origine d'ailleurs inconnue, avec le sens de moyeu de roue, *occhio della ruota;* y aurait-il quelque rapport entre *centine*, œil de roue, et ce qu'on pourrait appeler œil d'écheveau?

CENTAURE (san-to-r'), *s. m.* Être mythologique, moitié homme et moitié cheval. Achille fut élevé par le centaure Chiron. Le combat des centaures et des Lapithes. Le point principal du système chronologique de M. Newton est de rechercher, en suivant avec beaucoup de subtilité quelques traces de la plus ancienne astronomie grecque, quelle était au temps de Chiron le centaure la position du colure par rapport aux étoiles fixes, FONTEN. *Newton.* || Terme d'astronomie. Une des constellations de l'hémisphère austral.

— ÉTYM. Κένταυρος, que la mythologie comparée a rattaché au sanscrit *gandharva*, génie à tête de cheval.

CENTAURÉE (san-tô-rée), *s. f.* Terme de botanique. || **1°** Genre de plantes dont quatre espèces amères et toniques sont employées en médecine: la grande centaurée (*centaura centaurium, L.*); la jacée (*centaurea jacea, L.*); le bluet (*centaurea cyanus, L.*); et la chausse-trape (*centaurea calcitrapa, L.*). || **2°** La petite centaurée (*gentiana centaurium, L.*), d'une autre famille, très-commune dans les bois; elle est le meilleur fébrifuge indigène après la gentiane. On m'avait guéri d'une fièvre avec de la petite centaurée, CHATEAUB. *Itin.* 74.

— HIST. XVIe s. Le centaurium a pris son nom de Chiron le centaure, PARÉ, *Préf.* Je lui feis injection, en laquelle adjoustay centaure, absynthe, aloès, ID. VIII, 32. La pervenche, la centaurée, ID. XVI, 35. Petite centaure, ID. XXVIII, 63. Gentiane, centaure-petit, fumeterre, ID. XXV, 7. Centaurée, ceste herbe a prins son nom de Chyron centaure.... Elle est aussi appellée fiel de terre, pour sa grande amertume, O. DE SERRES, 609.

— ÉTYM. *Centaurea, centaureum*, ainsi dit du *centaure* Chiron, rangé parmi les habiles médecins.

† **CENTAUROMACHIE** (san-tô-ro-ma-chie), *s. f.* Combat des centaures et des Lapithes.

CENTENAIRE (san-te-nê-r'), *adj.* Qui a, qui contient cent ans. Nombre, prescription, possession centenaire. Un vieillard centenaire, ou substantivement, un centenaire. Mon grand-père, qui est mort centenaire, était apothicaire de Cromwell, VOLT. *les Oreilles*, 7.

— HIST. XVIe s. Possession centenaire et immemoriale vault titre, LOYSEL, 727.

— ÉTYM. *Centenarius*, de *centum*, cent.

CENTENIER (san-te-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie: les san-te-nié-z et leurs soldats), *s. m.* || **1°** Centurion, officier romain qui avait cent hommes sous ses ordres. J.-C. guérit la fille du centenier. Un chétif centenier des troupes de Mysie, CORN. *Hér.* I, 2. || **2°** Dans certaines villes de France, officier de la garde bourgeoise au XVIe siècle. || **3°** Le chef ou magistrat de la centaine. Si un centenier trouve un voleur dans une autre centaine que la sienne, MONTESQ. *Esp.* XXX, 22. Les comtes avaient sous eux des officiers qu'on appelait centeniers, ID. *ib.* 17.

— HIST. XVe s. [Jean Lyon] ordonna secretement aux centeniers, et leur dit, FROISS. II, II, 53. || XVIe s. Chacun proprietaire peut aussy gager ceux qui font dommages et sont trouvez en mesus sur son fond, à condition de rapporter les gages incontinent à la justice ou au centenier, *Nouveau coust. génér.* t. II, p. 351. Le roy a constitué des centeniers dans la ville de Paris, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 271, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Centenarius*, de *centum*, cent; provenç. *centenier;* anc. catal. *centener*.

CENTÉSIMAL, ALE (san-té-zi-mal, ma-l'), *adj.* Terme d'arithmétique. Par centièmes. Fraction centésimale. Deux pour cent, quatre pour cent, sont des fractions centésimales. || Division centésimale, celle qui contient cent parties ou un multiple de cent. Dans le thermomètre centigrade, chaque division de l'échelle est un degré centésimal. Quand une circonférence est partagée, ou censée l'être, en quatre cents parties, chacune d'elles est un degré centésimal. Les degrés centésimaux.

— ÉTYM. *Centesimus*, centième, de *centum* (voy. CENT).

† **CENTÉSIMO** (san-té-zi-mo), *adv.* Pour le centième article. Primo, secundo.... centésimo.

— ÉTYM. *Centesimo loco*, au centième lieu.

† **CENTI....** Préfixe employé dans beaucoup de composés, et particulièrement dans le système des mesures nouvelles, où il signifie un centième.

CENTIARE (san-ti-are), *s. m.* Le centième de l'are, valant un mètre carré.

— ÉTYM. *Centi....* et *are*.

CENTIÈME (san-tiè-m'). || **1°** *Adj. numéral ordinal de cent.* La centième année. Il est le centième sur la liste d'admission. On dit de même: La deux-centième année; vous êtes le trois-centième, et ainsi de suite avec cent et le nom de nombre qui le multiplie. || D'une façon indéterminée. C'est la centième fois qu'on vous avertit. Vous n'êtes pas le centième à qui cela est arrivé, c'est-à-dire cela est arrivé à bien d'autres que vous. || **2°** Terme d'ancienne législation. Centième denier, ancien nom d'un droit de mutation immobilière. || Ancien terme de finance. Le centième denier, un pour cent. || La centième partie, chaque partie d'un tout divisé en cent parties. On dit de même la deux-centième partie, la six-centième partie. || **3°** *S. m.* La centième partie. Prenez le centième de cette somme. Deux centièmes, qui s'écrivent en chiffres $\frac{2}{100}$; trois centièmes, qui s'écrivent en chiffres $\frac{3}{100}$, et ainsi de suite. On dit de même un deux-centième, $\frac{1}{200}$; deux trois-centièmes, $\frac{2}{300}$, etc.

— ÉTYM. Provenç. *centesime, centen;* catal. *centé, centessim;* espagn. *centesimo* et *centeno;* ital. *centesmo;* du latin *centesimus*, dérivé de *centum* (voy. CENT).

CENTIGRADE (san-ti-gra-d'), *adj.* Divisé en cent degrés. Thermomètre centigrade, thermomètre dont l'échelle au-dessus de zéro est divisée en cent degrés.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique *centigradus*, de *centum*, et *gradus* (voy. GRADE), degré.

† **CENTIGRAMME** (san-ti-gra-m'), *s. m.* Centième partie du gramme.

— ÉTYM. *Centi....* et *gramme*.

† **CENTILITRE** (san-ti-li-tr'), *s. m.* Centième partie du litre.

— ÉTYM. *Centi....* et *litre*.

CENTIME (san-ti-m'), *s. m.* Le centième du franc. Cinq centimes font un sou. Un franc quinze centimes, et par ellipse, un franc quinze. || Dans le langage financier, impositions évaluées en centimes répartis au marc le franc du montant des contributions directes auxquelles elles s'ajoutent. Centimes additionnels. Centimes spéciaux. On frappa une taxe de quarante-cinq centimes. Voy. FRANC.

— REM. C'est une faute très-commune de faire centime du féminin; ce qui y conduit, c'est la terminaison qui est féminine.

— ÉTYM. *Centesimus*, centième.

CENTIMÈTRE (san-ti-mè-tr'), *s. m.* La centième partie du mètre.

— ÉTYM. *Centi....* et *mètre*.

CENTINODE (san-ti-no-d'), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire du *polygonum aviculaire*, dit aussi traînasse ou renouée.

— HIST. XVIe s. Decoction de roses rouges, de centinode.... PARÉ, XX *bis*, 23.

— ÉTYM. *Centinodia*, de *centum*, cent, et *nodus*, nœud (voy. NŒUD).

† **CENTIPÈDE** (san-ti-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni de plus de cinquante pattes et de moins de deux cents.

— ÉTYM. *Centipeda*, de *centum*, cent, et *pes*, pied.

† **CENTISTÈRE** (san-ti-stè-r'), *s. m.* La centième partie du stère.

— ÉTYM. *Centi....* et *stère*.

CENTON (san-ton), *s. m.* || **1°** Vers ou fragments de vers pris de quelque auteur. On leur apprend à coudre en vers des centons de Virgile, J. J. ROUSSEAU, *Ém.* II. || Pièce de poésie composée de centons. Le centon d'Ausone. || Terme de musique. Centon ou pastiche, œuvre composée de morceaux de divers auteurs. || **2°** Par extension, c'est un centon, c'est un ouvrage fait de morceaux empruntés.

— HIST. XVIe s. Cecy ne touche pas les centons qui se publient pour centons, et j'en ay veu de très ingenieux en mon temps, entre aultres un sous le nom de *capilupus*, oultre les anciens, MONT. I, 157.

— ÉTYM. *Cento*, couverture faite de plusieurs morceaux.

CENTRAL, ALE (san-tral, tra-l'), *adj.* || 1° Qui est au centre, qui a rapport au centre. Les points centraux. Feu central, feu ou du moins très-forte chaleur qui existe au centre de la terre. || 2° Par extension, province centrale, quartier central, qui est au cœur du pays, de la ville. || Administration centrale, administration à laquelle tout aboutit. || Pouvoir central, par opposition à pouvoir local, pouvoir qui gouverne ou représente l'ensemble de la nation. || Écoles centrales, écoles qui, d'après un décret de la Convention du 3 brumaire an IV, devaient être et ont été en effet établies dans les chefs-lieux des départements. L'enseignement y comprenait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les mathématiques, la physique et la chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Les écoles centrales, plus belles en théorie que dans la pratique, ont été remplacées, à la création de l'Université impériale, par les lycées et les colléges. Aujourd'hui il n'y a plus d'école centrale proprement dite; quand on emploie ce terme, on veut dire qu'on y a concentré tout ce qui se rapporte à tel ou tel enseignement, ou qu'elle est le centre où tout cet enseignement vient aboutir. Telle est l'école centrale des arts et manufactures. || 3° Terme de mécanique. Force centrale, force dirigée vers un centre, ou émanant d'un centre, ou se rapportant à un centre. || 4° Terme de géométrie ancienne. Règle centrale, règle d'après laquelle on se servait du cercle et de la parabole pour construire les racines des équations du 3e et du 4e degré.

— ÉTYM. *Centralis*, de *centrum*, centre; provenc. et espagn. *central;* ital. *centrale.*

† **CENTRALISATEUR, TRICE** (san-tra-li-za-teur, tri-s'), *adj.* Qui centralise.

CENTRALISATION (san-tra-li-za-sion), *s. f.* Réunion dans un même centre. Centralisation administrative, réunion, au centre du gouvernement, de toutes les affaires administratives. Centralisation politique, réunion de toutes les forces d'un État entre les mains du chef du gouvernement. On désigne en général par centralisation un régime qui soumet la gestion des intérêts locaux à la direction ou au contrôle de l'autorité centrale ou de ses agents immédiats.

CENTRALISÉ, ÉE (san-tra-li-zé, zée), *part. passé.* Les affaires de plus en plus centralisées par la monarchie.

CENTRALISER (san-tra-li-zé), *v. a.* Réunir dans un même centre. La fabrication de la monnaie a été centralisée à Paris. || Se centraliser, *v. réfl.* Être réuni au centre, à un centre. L'action du pouvoir s'est centralisée. À mesure qu'on s'élève dans la série des animaux, les fonctions du système nerveux se centralisent davantage.

— ÉTYM. *Central.*

† **CENTRALITÉ** (san-tra-li-té), *s. f.* Terme de physiologie. Phénomènes de centralité, phénomènes nerveux qui se passent dans les centres cérébro-rachidiens et non dans les nerfs périphériques.

— ÉTYM. *Central.*

CENTRE (san-tr'), *s. m.* || 1° Le point situé à égale distance de tous les points de la circonférence d'un cercle ou de la surface d'une sphère. Séduit par les illusions des sens et de l'amour-propre, l'homme s'est regardé longtemps comme le centre du mouvement des astres, LAPLACE, *Expos.* V, 6. || Par extension, le point, dans toute autre figure que le cercle ou la sphère, par lequel est coupée en deux parties égales toute droite menée à deux côtés opposés de la figure. Centre d'un carré, d'une ellipse. Dieu a voulu que le centre de notre petit monde fût le soleil, VOLT. *Dial.* 25. || Fig. et par exagération, le centre de la terre, les abîmes, les profondeurs. O cieux ! cachez ma honte au centre de la terre, DUCIS, *Abufar*, IV, 8. || 2° Par extension, le milieu d'un espace quelconque. Le centre d'un tableau. Cette place est au centre de la ville. Le centre du royaume. Les provinces du centre. || Par une autre extension, point d'où toutes les lignes menées semblablement sont égales. Centre d'un polygone, d'une étoile. || 3° Fig. Le point où les choses, comme sollicitées par quelque force, se réunissent et atteignent leur plus grande action, d'où elles émanent, se répandent et exercent leur influence, etc. Le voilà dans son centre, dans le milieu qui lui convient. Être hors de son centre. La Bourse est le centre de ces sortes d'affaires. Il fit de cette ville le centre de sa domination. L'égoïste se fait le centre de tout, rapporte tout à soi. Au centre de la corruption, des plaisirs. La théologie est le centre de toutes les vérités, PASCAL, 2e *Conv.* Pour trouver sur la terre le centre et le point de la félicité humaine, BOURD. *Avent, Nat. de J. C.* 242. Vous êtes le centre de toutes les conduites et la cause de toutes les santés, SÉV. 589. S'il arrivait que cette nation devînt le centre des négociations de l'Europe, MONTESQ. *Esp.* XIX, 27. Christine se retira à Rome, où elle passa le reste de ses jours dans le centre des arts, VOLT. *Charles XII*, 1. Les mêmes défauts qui dans les autres sont lourds et insupportables, sont chez nous comme dans leur centre : ils ne pèsent plus, on ne les sent pas, LA BRUY. XII. Vous, madame, qui vivez dans le centre des plaisirs et des grandes affaires, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 26 nov. 1775. Si l'amiral Vernon, qui avait assiégé Carthagène sur la mer opposée, eût réussi, il pouvait donner la main au commodore Anson ; l'isthme de Panama était pris à droite et à gauche par les Anglais, et le centre de la domination espagnole perdu, ID. *Louis XV*, 27. Je vois que, dans toutes les affaires, il y a un centre, un point principal contre lequel toutes les chicanes doivent échouer, ID. *Lett. Delisle*, 25 mars 1776. || En théologie catholique, le siége de Rome est le centre de l'unité de l'Église. || 4° Dans le langage de nos assemblées délibérantes, le centre, les députés ministériels qui occupaient sur les gradins de l'hémicycle les places en face du président, entre les partis extrêmes qui s'asseyaient vers la gauche ou vers la droite. Centre droit, centre gauche, la partie du centre qui inclinait vers les opinions de la droite ou de la gauche, et qui s'en rapprochait par la place qu'elle occupait. || 5° Terme militaire. Le centre d'une armée, par opposition aux ailes. Les officiers se placèrent au centre du carré. Le drapeau est au centre du bataillon. || Le centre, les compagnies d'un bataillon qui ne sont pas compagnies d'élite et qui sont placées entre les grenadiers et les voltigeurs. || 6° Point d'où émane une force, où s'exerce une action. Centre d'activité. Centre d'attraction, de chaleur. || Lieu où s'opère une concentration, un développement considérable d'actions sociales. Centre politique. Centre intellectuel. Centre industriel. Centre de production, de consommation. Les grands centres, les grandes villes. || 7° En physique, centre de gravité, le point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles de la gravitation, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre successivement par rapport à la direction de ces forces. || Centre d'inertie ou de masse, point central d'un corps ou d'un assemblage de corps à mettre en mouvement par une force artificielle. || Centre dynamique ou de mouvement, point central et symétrique d'un mobile, qui coïncide avec le centre d'inertie; l'un et l'autre se confondent avec le centre de gravité. || Centre d'oscillation, point particulier dans un pendule composé qui se meut précisément avec la même vitesse que s'il était lui-même l'extrémité d'un pendule simple; la partie du pendule composé qui donne des oscillations moyennes entre celles des parties les plus rapprochées et celles des plus éloignées de l'axe oscillatoire. Il est situé au-dessous du centre de gravité. || Centre optique, point situé dans l'intérieur d'une lentille et sur l'axe principal, qui jouit de la propriété de laisser suivre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle. || 8° En mécanique, centre de poussée, centre de gravité de la masse fluide déplacée par un corps solide plongé dans son intérieur. || Centre de pression, point de la paroi latérale des vases qui supporte la pression moyenne du liquide qui les remplit. || 9° En anatomie, centre nerveux, endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine. Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions sont des centres nerveux. || Centre épigastrique, ganglions et plexus nerveux situés à l'épigastre. || Centre phrénique ou centre aponévrotique du diaphragme, ou centre ovale, l'aponévrose forte qui occupe la partie postérieure et moyenne du diaphragme. || 10° Terme de marine. Centre de voilure, point de la voile où se réunit l'action du vent. || 11° Terme de fortification. Centre d'un bastion, point où se rencontrent les deux demi-gorges.

— ÉTYM. Provenç. *centre;* espagn. et ital. *centro;* du latin *centrum*, du grec κέντρον, de κεντεῖν, piquer à cause de la pointe du compas piquée au point autour duquel le centre est décrit.

† **CENTRÉ, ÉE** (san-tré, trée), *adj.* Terme de physique. Lentille centrée, lentille dont l'axe est perpendiculaire au plan du contour extérieur.

† **CENTRER** (san-tré), *v. a.* Terme d'arts et métiers. Ramener au centre.

— ÉTYM. *Centre.*

† **CENTREUR** (san-treur), *s. m.* Pièce du moule à chandelles qui tient la mèche au centre.

— ÉTYM. *Centrer.*

† **CENTRIER** (san-tri-é), *s. m.* Se dit, dans un langage très-familier et par dénigrement, des députés qui siégent au centre de la chambre et votent avec les ministres.

CENTRIFUGE (san-tri-fu-j'), *adj.* Terme de physique. Qui tend à éloigner d'un centre. Force centrifuge, celle qui fait qu'un corps mû rapidement en rond tend à s'échapper. Dieu a donné à la matière brute la force centrifuge, VOLT. *Dial.* 25. || Terme de botanique. Inflorescence centrifuge, disposition par laquelle les pétales s'éloignent du centre. L'évolution florale des dorsténies est centrifuge.

— ÉTYM. Latin fictif *centrifugus*, de *centrum*, centre, et *fugere*, fuir (voy. FUIR).

† **CENTRINE** (san-tri-n'), *s. f.* Nom d'un squale.

CENTRIPÈTE (san-tri-pè-t'), *adj.* Terme de physique. Qui tend à rapprocher d'un centre. C'est la force centripète qui ramène vers la terre les corps qui tombent; c'est elle aussi qui fait graviter la lune sur la terre, la terre sur le soleil. Dieu a donné à la matière brute la force centripète, VOLT. *Dial.* 25. || Terme de botanique. Inflorescence centripète, disposition par laquelle les pétales se rapprochent du centre. Une évolution simple, ni centripète ni centrifuge.

— ÉTYM. Latin fictif *centripeta*, de *centrum*, centre, et *petere*, gagner, tendre à (voy. PÉTITION).

† **CENTRIPÉTENCE** (san-tri-pé-tan-s'), *s. f.* Terme de physique. Tendance à se porter vers un centre.

— ÉTYM. *Centripète.*

† **CENTRISQUE** (san-tri-sk'), *s. m.* Nom d'un poisson, le centrisque cuirassé (*centriscus scutatus*).

— ÉTYM. Κεντρίσκος, diminutif de κέντρον, pointe.

† **CENTROBARIQUE** (san-tro-ba-ri-k'), *adj.* Terme de physique. Qui dépend du centre de gravité. Méthode centrobarique, méthode pour déterminer le volume des solides de révolution par le mouvement des centres de gravité.

— ÉTYM. *Centre*, et βάρος, pesanteur.

† **CENTRODONTE** (san-tro-don-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les dents pointues.

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et ὀδούς, ὀδόντος, dent.

† **CENTROGASTRE** (san-tro-ga-str'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centrogaster*).

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et γαστήρ, ventre.

† **CENTROLOPHE** (san-tro-lo-f'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centrolophus*).

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et λόφος, aigrette.

† **CENTRONOTE** (san-tro no-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de poissons dont le dos est garni de piquants.

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et νῶτος, dos.

† **CENTROPODE** (san-tro-po-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centropodus*).

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et πούς, nageoire pectorale.

† **CENTROPOME** (san-tro-po-m'), *s. m.* Nom d'un poisson (*centropomus*).

— ÉTYM. Κέντρον, piquant, et πῶμα, opercule (des branchies).

† **CENTROSCOPIE** (san-tro-sko-pie), *s. f.* Partie de la géométrie qui traite du centre des grandeurs.

— ÉTYM. Κέντρον, centre (voy. CENTRE), et σκοπεῖν, considérer.

† **CENTROSCOPIQUE** (san-tro-sko-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à la centroscopie.

CENT-SUISSES (san-sui-s'), *s. m. plur.* Les cent-suisses, corps de cent Suisses qui faisait partie de la garde royale. || Un cent-suisse, un soldat de ce corps.

— ÉTYM. *Cent.* et *Suisse.*

CENTUMVIR (san-tom'-vir), *s. m.* Dans l'ancienne Rome, le tribunal des centumvirs, tribunal composé de cent membres qui jugeait les questions d'état, de propriété, de succession.

— ÉTYM. *Centumvir*, de *centum*, cent, et *vir*, homme (voy. VIRIL).

CENTUMVIRAL, ALE (san-tom'-vi-ral, ra-l'), *adj.* Relatif aux centumvirs, qui est du ressort des centumvirs.

— ÉTYM. *Centumviralis*, de *centumvir.*

CENTUMVIRAT (san-tom'-vi-ra), *s. m.* Dignité de centumvir.

CENTUPLE (san-tu-pl'). || 1° *Adj.* Qui vaut cent fois autant. Mille est un nombre centuple de dix. || 2° *S. m.* Dieu qui rend le centuple aux bonnes actions, CORN. *Poly.* V, 2. Les dons de Cérès payaient Mélésichton au centuple du grain semé, FÉN. XIX, 103. C'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple, MASS. *Car. Aum.* Ils n'ont rien fait pour Dieu que je ne l'aie fait au centuple pour le monde, MASS. *Avent, M. du péch.* Les marchandises qu'on en rapportait se vendaient à Rome le centuple, MONTESQ. *Esp.* XXI, 16. Et pourquoi faudrait-il renoncer au monde, si c'était là le centuple que Jésus-Christ nous eût promis? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 361. Un peu de lecture jetait dans son esprit des germes de pensées que la méditation faisait ensuite éclore et qui rapportaient au centuple, FONTEN. *Renau.*

— ÉTYM. *Centuplus*, de *centum*, cent.

CENTUPLÉ, ÉE (san-tu-plé, plée), *part. passé.* Une fortune centuplée par d'heureuses opérations à la Bourse.

CENTUPLER (san-tu-plé), *v. a.* Rendre cent fois aussi grand; multiplier par cent. || Se centupler, *v. réfl.* Devenir centuple. Cette somme s'est centuplée par l'intérêt composé.

— ÉTYM. *Centuplicare*, de *centuplex*, *centuplicis*, centuple.

CENTURIATEUR (san-tu-ri-a-teur), *s. m.* Celui qui compose des centuries. Point ne sauriez, beau centuriateur, Quoi que fassiez, désormais assez dire De son esprit, son courage et son cœur, CHAULIEU, *Réponse de Saint-Maur*, t. II, p. 180. || Centuriateurs, nom donné à quatre théologiens protestants de Magdebourg, qui ont divisé l'histoire de l'Église en centuries.

— ÉTYM. *Centurie.*

CENTURIE (san-tu-rie), *s. f.* || 1° Dans l'ancienne Rome, centaine de citoyens. Le peuple romain fut distribué par centuries. || L'une des divisions politiques du peuple romain. || 2° Centuries de Nostradamus, prédictions rangées par centaines de quatrains ou de sixains, et aussi chacun de ces quatrains ou sixains. De cettui preux qu'a prédit et chanté Nostradamus dans une centurie, Jà pour le los ne peut la flatterie Aller si loin qu'a fait la vérité, CHAULIEU, *Réponse de St-Maur*, t. II, p. 180. Chez un chanoine de St-Maur Est une vieille centurie, Qu'il tira jadis du trésor De l'église Ste-Marie, Où le grand Nostradamus dort, ID. *Épit. en vieux langage au nom de M. le duc*, t. II, p. 218. || Titre donné à des annales rédigées par siècle.

— HIST. XVIe s. Ils montroient des centuries de Nostradamus et autres predictions, D'AUBIG. *Hist.* II, 230.

— ÉTYM. *Centuria*, pour *centum uria*, de *centum*, cent, et *uria*, né de la contraction de la finale *um* avec *vir*, homme. Cette étymologie, qui est établie par le sens, *centuria*, centaine d'hommes, *decuria*, dizaine d'hommes, l'est encore par ce qui paraît d'abord s'y opposer, à savoir un des sens de *centurie*, qui est contenance de deux cents jugères; le fait est que le nom de ces *centuries* territoriales vint de ce que, sur les terres prises aux ennemis, on faisait un lot de deux jugères pour *cent hommes*.

† **CENTURIÉS** (san-tu-ri-é), *adj. plur. m.* Terme d'histoire romaine. Comices centuriés, comices assemblés par centuries.

— HIST. XVIe s. Alleguant que les lois romaines ne permettoient point les resolutions de guerre, sinon par les grands estats qu'ils apeloient comices centuriés, D'AUB. *Hist.* II, 262.

— ÉTYM. *Centuriatus*, de *centuria*, centurie.

CENTURION (san-tu-ri-on), *s. m.* Celui qui commandait cent hommes dans la milice romaine.

— HIST. XIIe s. E après, Judas establi conestables sor le pople e tribuns e centurions, *Machab.* I, 3. || XIIIe s. Le centurion, c'est à dire le centenier qui est seigneur de cent hommes, J. DE MEUNG, *Végèce*, I, 25. || XVe s. Vallet, va querir en message Centurion au fier courage, *La passion de N. S. J. C.*

— ÉTYM. *Centurio* (voy. CENTURIE).

CEP (sè; le *p* ne se fait point sentir: un sè de vigne; le *p* se lie: un sè-p et son échalas; au pluriel l'*s* se lie et le *p* ne se fait pas entendre: des sè-z et leurs échalas; ceps rime avec français, succès. Quelques-uns font entendre le *p* quand cep est final: le vent a cassé ce cep; ils prononcent sèp'; cela est moins bon; d'après Bèze, au XVIe siècle, le *p* se prononçait au singulier et non au pluriel), *s. m.* || 1° Pied de vigne. Nous sommes ici-bas comme des branches séparées de leur cep, MASS. *Carême, Mort.* Les champs de Rome ont payé mes exploits, Et j'en rapporte un cep de vigne, BÉRANG. *Brennus.* Il nous ferait chanter la gloire D'un sol fertile en joyeux ceps, Et l'empereur dont la mémoire Reste en honneur chez les Français, ID. *Agent provocateur.* || Cep de vigne, insigne des centurions. || 2° Partie qui porte le soc de la charrue. || 3° Terme de marine. Cep de l'ancre, le jas. || 4° *Au plur.* Lien ou espèce de chaîne. [Toi] qui naguère sauvas Manassé notre roi Des ceps de Babylone, GARNIER, *les Juives*, II. Tire ses pieds des ceps, et clément le délivre, ID. *ib.* V. || Vieux en ce sens.

— REM. Quelques personnes font cep du féminin; c'est une faute. Mais on le trouve de ce genre dans Palissy sous la forme de *seppe*, et en espagnol sous celle de *cepa*.

— HIST. XIIIe s. Se li crieurs mesprent es choses de leur mestier, le prevost des marchanz le fet metre el cep tant qu'il oit le meffet bien espeni, *Liv. des mét.* 27. El bois n'avoit sente ne triege Où il n'eüst cepel ou piege, *Ren.* 8602. || XVe s. Quand un Allemand tient un prisonnier, il le met en ceps et en fers, ni il n'en a nulle pitié, FROISS. II, II, 209. Lequel exposant apperceut deux charues demeurées aux champs, des quelles charues il arracha, print et emporta les ceps [soc], DU CANGE, *cippus.* || XVIe s. Je suis, dit-il, la vigne, vous estes les ceps, et mon pere est le vigneron; comme le cep ne peut porter fruict de soy, sinon qu'il demeure en la vigne.... non plus que fait un cep arraché de terre, et privé de toute humeur, CALV. *Instit.* 217. Les buscherons, en couppant leurs taillis, laissoient la seppe ou tronc qui demeuroit en terre tout fendu, brisé, et esclatté, PALISSY, 25. Des paux [pieux] pour soustenir les seps de vignes, ID. 26. Philippus souloit appeler la ville et le chasteau de Corinthe, les ceps et les fers de la Grece, AMYOT, *Aratus*, 19. Si hors du cep où je suis arresté, Cep où l'amour de ses flesches m'encloue, RONS. 113. Les sieges sont de tuf, et autour de la pierre Comme un passement verd court un sep de lierre, ID. 742.

— ÉTYM. Berry, *cep* prononcé *cè;* provenç. *cep;* espagn. et portug. *cepa;* ital. *ceppo;* du latin *cippus*, palissade, tronc d'arbre. Ce mot est dans le celtique: gaël. *ceap*, tronc; kymri, *kyf;* bas-bret. *kef.*

† **CÉPACÉ, ÉE** (sé-pa-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport à l'oignon.

— ÉTYM. *Cepa*, oignon.

† **CÉPAGE** (sé-pa-j'), *s. m.* Plant ou variété quelconque de vigne cultivée. Un bon, un mauvais cépage. Les cépages de la Bourgogne. Cépage rouge, blanc.

— HIST. XVIe s. Voyez quand le soleil sur nos testes remonte Et que tout le païs de verdure est couvert, Si la vigne n'a rien où son pampre elle monte Pour dessus appuier son beau cepage vert, Ni du jardin ni d'elle on ne fait point de conte, Et son ombre et son fruit toute sa grace perd, BAÏF, *Œuvres*, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cep.*

CÈPE (sè-p') ou **CEPS** (sèps'), *s. m.* Terme de botanique. Sorte de champignon bon à manger (*boletus edulis*, *Bulliard*).

— ÉTYM. Ce mot est probablement le même que *cep*, à cause de la comparaison de ce champignon avec un tronc.

† **CÉPEAU** (sé-pô), *s. m.* Sorte de billot dont on se servait dans la fabrication des monnaies.

— ÉTYM. *Cep.*

CÉPÉE (sé-pée), *s. f.* || 1° Touffe de bois sortant d'une même souche. || 2° Terme de chasse. Bois d'un an ou deux.

— ÉTYM. *Cep.*

CEPENDANT (se-pan-dan). || 1° *Adv.* Pendant cela, pendant ce temps-là, au moment même. Sur cela il alla chercher ses livres, et je dis cependant à mon ami: y en a-t-il quelque autre qui parle comme lui? PASC. *Prov.* 4. Allez, et cependant aux pieds de nos autels J'irai rendre pour vous grâces aux immortels, CORN. *Hor.* I, 4. Rodrigue, cependant il faut prendre les armes, ID. *Cid*, V, 8. Je m'en vais voir ce qu'elle me dira, cependant promenez-vous ici, MOL. *Princ. d'Élide*, III, 2. Il cache un temps sa passion à l'objet aimé et cependant lui fait plusieurs visites, ID. *Précieuses*, 5. Vous reviendrez bientôt, je fais vœu cependant De dormir en vous attendant, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Le premier jour de juin on continua les travaux à la sape, l'artillerie ruinant cependant les défenses des assiégés, RAC. *Siége de Namur.* Que faisaient cependant nos braves janissaires? ID. *Baj.* I, 1. Vous cependant allez Disposer promptement vos amis assemblés, ID. *ib.* IV, 6. Vous, cependant ici veillez pour mon repos, ID. *Mithr.* II, 5. || 2° *Conjonction* qui, par une transition à peine sensible, au lieu de pendant ce temps, prend un sens adversatif et est synonyme de néanmoins, pourtant, toutefois. Quelqu'un aurait-il jamais cru Qu'un lion d'un rat eût affaire? Cependant il avint.... LA FONT. *Fabl.* II, 11. Si vous fussiez tombé, l'on s'en fût pris à moi, Cependant c'était votre faute, ID. *ib.* V, 11. Je crains Dieu. cher Abner, et n'ai point d'autre crainte; Cependant je rends grâce au zèle officieux Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux, RAC. *Ath.* I, 1. || 3° Cependant que, *conjonct.* Pendant que. Sa lumière [du soleil] pâlit, sa couronne se cache; Aussi n'en veut-il pas, cependant qu'on attache À celui [Jésus] qui l'a fait des épines au front, MALH. I, 4. Cependant que Félix donne ordre au sacrifice, CORN. *Poly.* II, 1. En sorte que le sien passe ici pour mon frère, Cependant que de l'autre il croit être le père, ID. *Hér.* II, 1. Cependant qu'insensible à ce qu'elle a d'appas, ID. *Sert.* I, 1. Cependant que chacune après cette tempête Songe à cacher aux yeux la honte de sa tête.... MOL. *L'Étour.* V, 14. Cependant que mon front au Caucase pareil Brave l'effort de la tempête, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Cependant qu'ils sont en danger, ID. *ib.* II, 13. || Cependant que ne se dit plus qu'en poésie. En prose on dit pendant que.

— SYN. CEPENDANT, POURTANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS. Étymologiquement, cependant est pendant cela; pourtant est pour une si grande chose; néanmoins est nullement moins; et toutefois est parmi toutes les fois. Il a bon visage, cependant il est malade; pourtant il est malade; néanmoins il est malade; toutefois il est malade. L'interprétation étymologique est: 1° Bien que cela existe, il est malade; 2° Pour bon que soit le visage, il est malade; 3° Cela n'empêche pas, il est malade; 4° En tout cas, vous direz ce que vous voudrez, il est malade. On a ici un exemple de synonymie complète dans le sens, bien que les idées qui entrent dans ces mots soient fort différentes. L'analyse des quatre mots est certaine, et malgré cela on ne voit pas de raison pour employer l'un plutôt que l'autre.

— HIST. XVe s. Ce pendant que ledit duc mist à venir, COMM. III, 10. Et, en ce temps pendant, la fille s'accoucha, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. || XVIe s. Combien qu'ils ayent tousjours ce mot en la bouche, cependant neantmoins ils monstrent en quelle estime ils en ont l'usage, CALVIN, *Instit.* 186. En ce pendant arriva le seigneur de Langey vers le Roy, M. DU BELLAY, 444. Cependant [en attendant la mort] s'empescher du pensement de chose si esloingnée, ce seroit folie, MONT. I, 73. Bebius, ce pendant qu'il.... ID. I, 74. Cependant que l'empereur sejournoit à Cologne, le pape recommença de plus belle à.... SLEIDAN, 30.

— ÉTYM. *Ce* et *pendant*, mot à mot, cependant, cela étant pendant, en suspens.

† **CÉPHALAIRE** (sé-fa-lê-r'), *adj.* Terme de minéralogie. De la grosseur de la tête.

CÉPHALALGIE (sé-fa-lal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur de tête.

— ÉTYM. Κεφαλαλγία, de κεφαλή, tête (voy. CÉPHALIQUE), et *algie* (voy. ALGIE).

† **CÉPHALALGIQUE** (sé-fa-lal-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la céphalalgie.

† **CÉPHALANTHE** (sé-fa-lan-t'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Qui a les fleurs réunies en tête. || 2° *S. m.* Joli arbuste d'Amérique.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête, et ἄνθος, fleur.

† **CÉPHALÉ, ÉE** (sé-fa-lé, lée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni d'une tête distincte et séparée.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête.

† **CÉPHALÉE** (sé-fa-lée), *s. f.* Terme de médecine. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête.

CÉPHALIQUE (sé-fa-li-k'), *adj.* Terme de médecine. De la tête, propre à la tête. || Remèdes céphaliques, remèdes qui sont propres à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses: ce sont des antispasmodiques. || Terme d'anatomie. Veine céphalique, et, substantivement, la céphalique, une des veines du bras, ainsi nommée parce qu'on croyait que la saignée, pratiquée à cette veine, agissait sur la tête. || Terme de zoologie. Charnière céphalique, charnière d'une coquille bivalve, qui est située à l'extrémité où se trouve la tête de l'animal.

— HIST. XVIe s. Es affections internes de l'œil faut ouvrir la veine cephalique, PARÉ, IV, 6. Après on y doit mettre dessus des pouldres cephaliques, comme racines d'iris de Florence.... ID. VIII, 4. [Préparations] cephaliques ou capitales, c'est à dire de la teste, ID. XXV, 6.

— ÉTYM. Κεφαλικός, de κεφαλή, tête. Le radical

du mot grec κεφ est le même que celui du mot latin *caput* (voy. CHEF).

† **CÉPHALOBRANCHE** (sé-fa-lo-bran-ch'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom de vers dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *branchies*.

† **CÉPHALOGRAPHIE** (sé-fa-lo-gra-fie), *s. f.* Description anatomique de la tête.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et γράφειν, décrire.

† **CÉPHALOÏDE** (sé-fa-lo-i-de), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de tête.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CÉPHALOMANCIE** (sé-fa-lo-man-sie), *s. f.* Divination au moyen de la tête d'un âne posée sur un brasier.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *mancie* (voy. MANCIE suffixe).

† **CÉPHALOMÈTRE** (sé-fa-lo-mè-tr'), *s. m.* Instrument employé pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *mètre*.

† **CÉPHALOMÉTRIE** (sé-fa-lo-mé-trie), *s. f.* Emploi du céphalomètre. || Mesure des dimensions de la tête dans l'étude des races humaines.

— ÉTYM. *Céphalomètre*.

† **CÉPHALO-PHARYNGIEN, IENNE** (sé-fa-lo-fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui tient à la tête et au pharynx. Muscle céphalo-pharyngien.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *pharyngien*.

† **CÉPHALOPHORE** (sé-fa-lo-fo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte une fleur en forme de tête.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et φορός, qui porte.

† **CÉPHALOPODE** (sé-fa-lo-po-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Ordre de la classe des mollusques contenant des animaux dont les tentacules, servant à la préhension, mais non à la locomotion, s'insèrent sur la tête autour de la bouche.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et πούς, pied (voy. PIED); la dénomination est inexacte, puisque ces tentacules sont non pas des pieds, mais des mains; ces mollusques seraient mieux nommés *céphalochires*.

† **CÉPHALOPTÈRE** (sé-fa-lo-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte à la tête une houppe de plumes semblable à une aile.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et πτερὸν, aile.

† **CÉPHALOSCOPIE** (sé-fa-lo-sko-pie), *s. f.* Examen, d'après le système de Gall, de la tête pour en déduire l'état des facultés intellectuelles.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et σκοπεῖν, examiner.

† **CÉPHALOSOME** (sé-fa-lo-so-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des poissons ayant le corps gros à la partie antérieure.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et σῶμα, corps.

† **CÉPHALOTE** (sé-fa-lo-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une grosse tête. || *S. m.* Nom de familles de poissons, de chauves-souris, de coléoptères.

— ÉTYM. Κεφαλωτὸς, qui a une grosse tête.

† **CÉPHALOTHÈQUE** (sé-fa-lo-tè-k'), *s. f.* Terme de zoologie. Enveloppe de la tête des chrysalides.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et θήκη, loge.

† **CÉPHALOTHORAX** (sé-fa-lo-to-raks), *s. m.* Terme de zoologie. La tête et le thorax des arachnides et autres insectes.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *thorax*.

† **CÉPHALOTOME** (sé-fa-lo-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument servant à pratiquer la céphalotomie.

† **CÉPHALOTOMIE** (sé-fa-lo-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération qui consiste à morceler la tête du fœtus mort, et à laquelle on a recours quand elle ne peut traverser le bassin.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et τομὴ, section.

† **CÉPHALOTRIBE** (sé-fa-lo-tri-b'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument propre à broyer la tête du fœtus mort quand elle ne peut franchir le détroit.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et τρίβειν, broyer.

CÉPHÉE (sé-fée), *s. m.* Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— ÉTYM. Κηφεὺς, nom d'un héros mythologique.

† **CEPS** (sèps), *s. m.* Voy. CÈPE.

† **CÉRACÉ, ÉE** (sé-ra-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui a l'apparence ou la consistance de la cire.

— ÉTYM. *Cera*, cire (voy. CIRE).

† **CÉRACÉE** (sé-ra-sée), *s. f.* Nom, en Suisse, d'une sorte de laitage. La Fanchon me servit de la céracée, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. La véritable orthographe est SÉRACÉE (voy. ce mot).

† **CÉRAME** (sé-ra-m'), *s. f.* Terme d'archéologie. Nom de vases en terre cuite dont les Grecs se servaient.

— ÉTYM. Κέραμος, argile et vase en argile.

† **CÉRAMIE** (sé-ra-mie), *s. f.* Plante très petite et élégante qui a la forme d'arbuste et croît dans l'Océan.

† **CÉRAMIQUE** (sé-ra-mi-k'). || 1° *Adj.* Qui concerne l'art du potier. Les arts céramiques, les arts qui ont pour objet la fabrication de la faïence, de la porcelaine, etc. || 2° *S. f.* Céramique, l'art du potier. || 3° *S. m.* Quartier dans l'ancienne Athènes.

— ÉTYM. Voy. CÉRAME.

† **CÉRAMOGRAPHIE** (sé-ra-mo-gra-fie), *s. f.* Description des vases antiques.

— ÉTYM. Κέραμος, vase en terre, et γράφειν, décrire.

† **CÉRAMOGRAPHIQUE** (sé-ra-mo-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la céramographie.

† **CÉRASINE** (sé-ra-zi-n'), *s. f.* Mucilage de la gomme du cerisier.

— ÉTYM. *Cerasus* (voy. CERISE).

CÉRASTE (sé-ra-st'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Vipère d'Égypte très-venimeuse, qui a sur la tête deux éminences en forme de cornes.

— HIST. XVIe s. Pour tout ce jour d'huy seront en seureté de ma salive, aspicz, cerastes, crocodiles, RAB. *Pant.* IV, 71.

— ÉTYM. Κεράστης, de κέρας, corne, de même radical que le latin *cornu* (voy. CORNE).

CÉRAT (sé-ra; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Terme de pharmacie. Médicament externe plus ou moins mou qui a pour base la cire et l'huile.

— SYN. CÉRAT, POMMADE. Les cérats diffèrent des pommades en ce que celles-ci contiennent des graisses et des onguents et que ceux-là contiennent de la cire.

— HIST. XVIe s. On peut aussi user d'emplastres, onguens, cerots et linimens, PARÉ, XXI, 20. Onguens, linimens, cerats, fards, ID. III, 637.

— ÉTYM. *Ceratum*, de κηρωτὸν, de κηρὸς, cire (voy. ce mot).

† **CÉRATINE** (sé-ra-ti-n'), *adj. f.* Terme de scolastique. Question cératine, question captieuse, espèce de sophisme.

— ÉTYM. Κέρας, corne : question dressée comme une corne. On appelait et on appelle encore le dilemme un argument cornu.

† **CÉRATION** (sé-ra-sion), *s. f.* Terme de chimie ancienne. Opération qui rend une matière propre à se dissoudre ou à se fondre, afin qu'elle puisse pénétrer plus aisément les corps solides.

— ÉTYM. *Cera*, cire.

† **CÉRATOCARPE** (sé-ra-to-car-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a un fruit en forme de corne.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et καρπὸς, fruit.

† **CÉRATOCÈLE** (sé-ra-to-sè-l'), *s. f.* Voy. KÉRATOCÈLE.

† **CÉRATOGLOSSE** (sé-ra-to-glo-s'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à la corne de l'os hyoïde et à la langue. Le muscle cératoglosse, ou, substantivement, le cératoglosse.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et γλῶσσα, langue.

† **CÉRATOÏDE** (sé-ra-to-i-d'), *adj.* Qui a la forme d'une corne.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne (voy. CORNE), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CÉRATOLITHE** (sé-ra-to-li-t'), *s. f.* Terme de géologie. Corne pétrifiée.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et λίθος, pierre.

† **CÉRATOPÉTALE** (sé-ra-to-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont les pétales ont la forme de cornes.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et *pétale*.

CÉRATOTHÈQUE (sé-ra-to-tè-k'), *s. f.* Enveloppe des antennes des chrysalides.

— ÉTYM. Κερας, corne, antenne, et θήκη, loge.

† **CÉRAUNIE** (sé-rô-nie), *s. f.* || 1° Genre de gemmes que les anciens disaient semblables à des haches (peut-être les haches en pierre des temps anté-historiques). On trouve aussi céraunite. || 2° Synonyme de pierre météorique.

— ÉTYM. *Ceraunia*, sous-entendu *gemma*, pierre de foudre, de κεραυνὸς, foudre.

† **CÉRAUNION** (sé-rô-ni-on), *s. m.* Terme de paléographie. Sigle qui, ayant la forme d'une flèche renversée, servait à noter les vers improuvés.

— ÉTYM. Κεραυνὸς, la foudre, à cause de la forme de ce signe.

† **CÉRAUNITE** (sé-rô-ni-t'), *s. f.* Voy. CÉRAUNIE.

† **CÉRAUNOMÈTRE** (sé-rô-no-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument propre à mesurer la foudre.

— ÉTYM. Κεραυνὸς, foudre, et *mètre*.

† **CÉRAUNOSCOPIE** (sé-rô-no-sko-pie), *s. f.* L'art prétendu de faire servir les phénomènes de la foudre à la divination.

— ÉTYM. Κεραυνὸς, foudre, et σκοπεῖν, examiner.

CERBÈRE (sèr-bè-r'), *s. m.* || 1° Chien à trois têtes qui, selon la mythologie, gardait la porte des enfers. || 2° Fig. et familièrement, un portier brutal, un gardien sévère, intraitable. .... Que ce chat exterminateur, Vrai cerbère, était craint une lieue à la ronde, LA FONT. *Fabl.* III, 18. || 3° Terme d'astronomie. Petite constellation boréale, placée près de la constellation d'Hercule. || 4° Terme d'ancienne chimie. Le salpêtre.

— ÉTYM. Κέρβερος; la mythologie comparée en rapproche le sanscrit *karbura*, *karbara*, bigarré, qui paraît être le nom d'un des deux chiens infernaux chez les Indiens.

† **CERCAIRE** (sèr-kê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Sorte d'animal infusoire à queue.

— ÉTYM. Κέρκος, queue.

† **CERCE** (ser-s'), *s. f.* Feuille de bois large et mince pour monter les cribles et les tamis. || Menuiserie qui entoure les meules d'un moulin. || Ustensile d'encastage pour les poteries.

— HIST. XIIIe s. Li cerches [le cercle du haume] n'iere pas mauvés, *Blancandin*, f° 50, dans LACURNE. Nus mestres du mestier desus dit ne puet faire nul escrin au dit mestier, puis qu'il passe six deniers, qu'il n'i mete cerche [cercle] entour, s'il n'est de cuir de vache, *Liv. des mét.* 165.

— ÉTYM. Autre forme de *cercle*.

CERCEAU (sèr-sô), *s. m.* || 1° Se dit de diverses choses courbées en arc, en cercle, et spécialement des cercles de fer ou de bois des tonneaux, de ces cercles de bois légers que les enfants font rouler à l'aide d'un petit bâton, des bois courbés pour soutenir une toile sur une voiture, une barque, ou pour former le cintre d'un cabinet de verdure, et aussi des espèces de cercles que portent les femmes pour arrondir leurs jupons, etc. Mettre des cerceaux à une cuve. Jouer au cerceau. Et, par plaisir, la tiare essayant.... Passa dedans ainsi qu'en un cerceau, LA FONT. *Fabl.* VI, 6. De longs détours marqueraient le projet [de les entourer] assez tôt à des ennemis bien postés, et qui, pour ainsi dire, n'auraient qu'à se retourner dans leur cerceau pour faire à temps face partout, ST-SIM. 209, 72. Il nous semble qu'elle [l'image de l'éternité chez les anciens, le Léthé] tue l'imagination, en la forçant de tourner dans ce cerceau redoutable, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 15. [Il] Vole au vallon, courbe un myrte en cerceau, Pour ombrager ton enfant qui sommeille, LAMART. *Harold*, 27. || Familièrement. Il a le dos fait comme un cerceau, en cerceau, il est tout voûté. On dit aussi : des jambes en cerceau. || 2° Terme de chasse. Sorte de filet d'oiseleur. Prendre des oiseaux au cerceau. || 3° En fauconnerie, nom des plumes du bout de l'aile d'un oiseau de proie. || 4° Sorte de bâti fait avec des bouts de cercle pour soutenir les couvertures, quand un blessé n'en peut supporter le poids. || 5° Cercle garni de crochets auxquels le cirier suspend les bougies. || Sorte de bâti en bois pour porter des seaux d'eau. || 6° Cerceau brisé, ancien pas de contredanse qui consistait à changer de place, sans lâcher la main de sa dame, avec les figurants de droite ou de gauche ou avec les vis-à-vis. Dans le premier cas c'était un quart de cerceau, dans le second un demi-cerceau. Ce terme n'est plus en usage. On dit plutôt demi-queue de chat.

— HIST. XIIe s. Il i ont mis du feu tout rasé [ras] un tonnel; Les douves sont emprises, si rompent li cercel, *Sax.* IX. || XIIIe s. Cerciau ne doivent rien, se il n'i a cent ou plus, *Liv. des mét.* 277. Ains ne porta corone d'or fin ne de metaus; De l'or saint Abraam li fu fais un cerchaus, Si li mist en son chief li bons rois des ribaus, *Ch. d'Ant.* IV, 83. || XVe s. Chariot à cerceaulx [en parlant du char où fut porté le corps du feu roi], *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 171, dans LACURNE. || XVIe s. Droict au cerceau, dont la rondeur.... MAROT, IV, 83. En la façon qu'on void les ailes esbranlées Des aigles en volant, qui depuis les cerceaux Se suivent près à près, à rangs tous inegaux, RONS. 839.

— ÉTYM. *Circellus*, diminutif de *circus* (voy. CIRQUE). L'ancien français est *cercels*, *cerceax* au nominatif singulier; *cercel* au régime singulier; *cercel* au nominatif pluriel; *cercels*, *cerceax* au régime pluriel.

CERCELLE (sèr-sè-l'), *s. f.* Voy. SARCELLE.

† **CERCHE** (ser-ch'), *s. f.* Le même que cerce.

— ÉTYM. Autre forme de *cercle*.

† **CERCLAGE** (ser-kla-j'), *s. m.* Action de cercler des tonneaux. || Bois de cerclage, bois propre à faire des cerceaux.

CERCLE (sèr-kl'), *s. m.* || 1° Surface plane limitée

par une ligne courbe, dite circonférence, dont tous les points sont à égale distance du centre. Un cercle double ou triple d'un autre. Les cercles sont entre eux comme les carrés de leurs diamètres. || La quadrature du cercle, problème longtemps poursuivi et qui, consistant à trouver une surface carrée équivalant à un cercle, a été depuis longtemps reconnu irrésoluble et mis dans la catégorie des choses chimériques et impossibles. || Fig. Chercher la quadrature du cercle, poursuivre un objet impossible à atteindre. || **2°** Improprement, la circonférence elle-même. Faire des cercles. Tracer, décrire un cercle avec le compas. Arc de cercle. || Cercle de Popilius, cercle qu'avec sa baguette Popilius Lénas, député de Rome, traça autour du roi de Syrie Antiochus Épiphane, lui défendant de franchir cette limite avant d'avoir répondu catégoriquement à la demande du peuple romain; d'où, figurément et par allusion, situation dont on ne peut sortir qu'en accomplissant une certaine condition. Il fallait me décider dans deux heures : c'était pour moi le cercle de Popilius. Enfin, comme il l'avait prévu, il [Louis XIV] voit ses ennemis, après bien des conférences, bien des projets, bien des plaintes inutiles, contraints d'accepter ces mêmes conditions qu'il leur a offertes, et sans avoir pu, avec tous leurs efforts, s'écarter d'un seul pas du cercle étroit qu'il lui avait plu de leur tracer, RAC. *Disc. à l'Ac. fr. récept. de Th. Corn.* || Familièrement. Faire un demi-cercle sur ses talons, tourner sur soi-même pour éviter quelqu'un ou quelque chose. || 3° Cerceau, et, en général, toute bande de métal ou d'autre matière disposée en cercle autour d'une chose pour la maintenir, la consolider ou l'orner. Cercle à tonneau. Une colonne, une poutre reliée de cercles de fer. || Vin en cercles, vin en barrique. || Terme de blason. Cercle perlé, couronne de vicomte. || **4°** Dans les sciences et les arts, nom de certains instruments circulaires. Cercle d'arpenteur. Cercle répétiteur. || Cercle d'équation, cercle que l'on ajoutait aux cadrans des pendules, pour marquer l'heure vraie du soleil. || En astronomie, nom de diverses pièces circulaires de la sphère armillaire et de courbes fictives qui représentent le cours des astres et des saisons, les divisions de la sphère, etc. || Demi-cercle, instrument d'arpentage, dit plus ordinairement graphomètre. || Terme de météorologie. Cercle magique, trace circulaire que l'on remarque quelquefois sur l'herbe des prairies et qui est due à un phénomène météorologique. || **5°** Terme de manége. La ligne circulaire décrite par le cheval, ordinairement entre les deux murs. || **6°** Toute disposition de personnes ou d'objets rangés de façon à former une sorte de circonférence de cercle. Arbres plantés en cercle. Les bâtiments sont disposés en cercle, en demi-cercle. Les soldats formèrent le cercle pour entendre l'ordre du jour. Faisant un cercle autour du chevalier, HAMILTON, *Gramm.* 7. Les nymphes faisaient une espèce de demi-cercle pour écouter, FÉN. *Tél.* IV. Tous les courtisans faisaient un cercle autour d'eux, VOLT. *Blanc et noir.* || Particulièrement, la réunion des princesses et des duchesses assises circulairement en présence de la reine. || Par extension, société, assemblée d'hommes et de femmes réunis pour le plaisir de la conversation; les habitués eux-mêmes d'une réunion de ce genre. Le mot plut à Monsieur, il le redit au cercle, RETZ, II, 82. On y tient le cercle [chez la princesse] une heure du jour, SÉV. 414. Le soir on tient le cercle un moment, ID. 417. Elle tient son cercle depuis huit heures du soir jusqu'à neuf heures et demie, ID. 419. Il s'insinue dans un cercle de personnes respectables, LA BRUY. II. Mais la corruption à son comble portée, Dans le cercle des grands ne s'est point arrêtée, GILBERT, *le XVIIIe siècle.* Conte-nous les écueils de ta route orageuse, Le soir, d'un cercle étroit en silence entouré, V. HUGO, *Odes*, II, 4. Voilà le cercle entier qui, le soir quelquefois, À des vers non sans peine obtenus de ma voix, Prête une oreille amie et cependant sévère, A. CHÉN. *Élég.* XVI. Il n'est jamais du nombre de ceux qui forment un cercle pour discourir : il se met derrière celui qui parle, recueille furtivement ce qui se dit, et se retire si on le regarde, LA BRUY. VI. || **7°** Association dont les membres se réunissent dans un lieu loué à frais communs pour s'entretenir, jouer, etc. Fonder un cercle. Cercle politique, littéraire, etc. C'est presque un cercle académique, Me disait maint esprit caustique, BÉRANG. *Acad. et Caveau.* || **8°** Fig. Étendue, limites. Étendre le cercle du devoir. Enfermer dans un cercle étroit. Embrasser tout le cercle des connaissances humaines. Ne sortons point encore du cercle de notre existence, VOLT. *Ph. ignor.* 13. L'imagination de Dante, épuisée par neuf cercles de tortures, n'a fait de Satan qu'un monstre odieux, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 9. || **9°** Succession continue qui revient sur elle-même. Les années roulent dans le même cercle. Le laboureur recommence le cercle de ses travaux. Parcourant sans cesser un long cercle de peines, Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines Ce que Cérès nous donne et vend aux animaux, LA FONT. *Fabl.* X, 2. Ah! la vie est pour vous un cercle de douleur, VOLT. *Oreste*, III, 4. Ce serait bien pis, si on faisait de toute sa vie un cercle continuel du péché à la pénitence, et de la pénitence au péché, FÉN. XVII, 73. || **10°** Cercle vicieux, ou, simplement, cercle, sophisme par lequel on donne pour preuve la supposition même d'où l'on est parti. La faute que les logiciens nomment un cercle, DESC. *Méth.* VI, 10. Dire que l'étendue est la raison suffisante de l'étendue, c'est faire un cercle vicieux, VOLT. *Newton*, I, 9. N'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux? J. J. ROUSS. *Cont.* I, 4. || **11°** Division territoriale, en parlant de l'empire d'Allemagne. Les Huguenots avaient déjà établi en France des cercles, à l'imitation des Allemands, VOLT. *Louis XIV*, 36. || Division secondaire dans certains États allemands et slaves. || **12°** Dans les solipèdes, renflement circulaire que l'on voit se dessiner sur la paroi du sabot. || **13°** Étui en argile de pièces de porcelaine. || **14°** Escrime. Voy. demi-cercle.

— HIST. XIIe s. Miens est li cercles de la terre e la plentet [abondance] de li, *Liber psalm.* p. 66. Le maistre cercle [il] en a jus avalé [du casque], *Roncisv.* 91. Ardent ces sales et fondent cil planchier; Tonnel esprenent, li sercle sont trenchié, *Raoul de C.* 59. || XIIIe s. Et sur ces cercles jetent piaus de moutons que l'on appelle piaus de Damas, JOINV. 230. || XIVe s. Les fortunes d'une mesme personne sont variables et sont bonnes et puis sont males et après bonnes, item males en retournant en maniere de cercle ou de roe, ORESME, *Eth.* 23. || XVIe s. Un gué que les Italiens du prince de Nevers avaient empli de planches clouées de cercles et de chausse-trappes, D'AUB. *Hist.* I, 228. Les artifices de feux, les cercles et les chausse-trapes, ID. *ib.* II, 58. Boulets, grenades, cercles et tous aultres artifices à feu, CARLOIX, V, 32.

— ÉTYM. Provenç. *cercle, sercle, selcle;* espagn. *circulo;* ital. *cerchio;* du latin *circulus*, diminutif de *circus* (voy. CIRQUE).

CERCLÉ, ÉE (sèr-klé, klée), *part. passé.* || **1°** Muni de cercles. Tonneau bien cerclé. || **2°** Terme d'histoire naturelle. Qui offre des lignes circulaires colorées. || **3°** Terme de blason. Tonneau cerclé, tonneau dont les cercles sont d'un autre émail que les douves.

CERCLER (sèr-klé), *v. a.* Garnir, entourer de cerceaux, de cercles.

— HIST. XVIe s. Ne vueille aucun autour des doigts cercler Verte esmeraude ou diamant très cler, MAROT, IV, 148.

— ÉTYM. *Cercle;* wallon, *seklé.*

† **CERCLIER** (sèr-kli-é), *s. m.* Ouvrier qui fait des cercles.

— ÉTYM. *Cercle.*

† **CERCODÉE** (sèr-ko-dée), *s. f.* Terme de botanique. Sorte de plante de la Nouvelle-Zélande (*cercodea*).

— ÉTYM. Κέρκος, queue, à cause de la configuration de la fleur.

† **CERCOPE** (sèr-ko-p'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadaires.

— ÉTYM. Κερκώπη, de κέρκος, queue.

† **CERCOPITHÈQUE** (sèr-ko-pi-tè-k'), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce de singe à longue queue.

— ÉTYM. Κέρκος, queue, et πίθηκος, singe.

CERCUEIL (sèr-keuil, *ll* mouillées), *s. m.* || **1°** Caisse de bois, de plomb, etc. dans laquelle on met un corps mort. Le corps fut embaumé et déposé dans un triple cercueil. Morte au sortir d'un bal qui nous mit tous en deuil, Morte, hélas! et des bras d'une mère égarée La mort aux froides mains la prit toute parée, Pour l'endormir dans le cercueil, V. HUGO, *Orient.* 33. Son cercueil est fermé; Dieu l'a jugé, silence! LAMART. *Nouvelles médit.* 7. || **2°** Fig. De louanges que les années Ne mettent point dans le cercueil, MALH. IV, 5. Mais quoique ce combat me promette un cercueil, CORN. *Hor.* II, 1. Ce frère et ton espoir vont entrer au cercueil, ID. *Héracl.* III, 3. La douleur aurait pu les conduire au cercueil, RAC. *Poés.* 1. Rhodes, des Ottomans ce redoutable écueil, De tous ses défenseurs devenu le cercueil, ID. *Baj.* II, 1. La liberté, nourrice du génie, Voit les beaux arts pleurer sur son cercueil, BÉRANG. *Censeur.*

— HIST. XIe s. En blans sarcous [il] fait mettre les seigneurs, *Ch. de Rol.* CCLXIX. || XIIe s. Et en sarquez poser et alouer [les corps], *Roncisv.* 176. || XIIIe s. Là [ils] troverent sarcus de marbre de Persie; S'en osterent les cors de cele gent haïe, *Ch. d'Ant.* IV, 440. || XVe s. Et le comte de Douglas, qui mort estoit, fut mis dans un sarcueux et chargé sur un char, FROISS. II, III, 125. Si ordonnerent adonc sarcueil assez honorable, et le mirent dedans, ID. I, I, 99. En ce propre jour fut apporté à Ortois et mis en un chercus le comte Gaston de Foix, ID. III, IV, 23. Et là fut vuidé et embaumé et mis en chercus de plomb, ID. *ib.* Fut mis en son sarcueil [le connétable Bertrand de Claiquin] et apporté à St-Denis, ID. II, II, 64.

— ÉTYM. Wallon, *sarkô*, caveau où l'on met les morts; picard, *sarkeu, sarkeul;* Berry, *sarqueu, serqueu, sarcu, sercœur;* bas-lat. *sarcus;* latin *sarcophagus.* (Voy. aux ADDITIONS.)

† **CERDONIEN** (sèr-do-niin), *s. m.* Nom de sectaires chrétiens du second siècle qui admettaient deux dieux, un bon et un autre méchant.

— ÉTYM. *Cerdon*, hérétique, disciple d'Héracléon.

† **CERDORISTIQUE** (sèr-do-ri-sti-k'), *s. f.* Mot proposé par Ampère pour désigner la science qui apprendrait à se rendre compte des profits et des pertes.

— ÉTYM. Κέρδος, gain, et ὁριστικὸς, qui détermine, de ὁρίζειν (voy. HORIZON).

CÉRÉALE (sé-ré-a-l'). || **1°** *Adj.* qui ne s'emploie qu'au féminin et surtout au pluriel, et ne se dit que de plantes et de graines propres à fournir du pain. Plantes, graines céréales. || **2°** *S. f.* L'orge est une céréale. La culture, le prix des céréales. L'exportation des céréales. La législation des céréales, dans le sens légal, comprend les farines de ces graines ou plantes. || **3°** *S. f. plur.* Fêtes romaines en l'honneur de Cérès, déesse des moissons.

— ÉTYM. *Cerealis*, de *Ceres* (voy. CÉRÈS).

† **CÉRÉALINE** (sé-ré-a-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe coagulable des céréales, susceptible d'acquérir la qualité d'un ferment.

— ÉTYM. *Céréale.*

† **CÉRÉAN, ANE** (sé-ré-an, a-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans la cire.

— ÉTYM. *Cera*, cire.

† **CÉRÉBELLEUX, EUSE** (sé-ré-bèl-leû, leû-z'), *adj.* Qui appartient au cervelet.

— ÉTYM. *Cerebellum*, diminutif de *cerebrum*, cerveau.

† **CÉRÉBELLITE** (sé-ré-bèl-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du cervelet.

— ÉTYM. Voy. CÉRÉBELLEUX.

CÉRÉBRAL, ALE (sé-ré-bral, bra-l'), *adj.* || **1°** Terme d'anatomie. Qui appartient au cerveau. Artères cérébrales. Nerfs cérébraux. || **2°** Terme de médecine. Qui affecte le cerveau. Maladies cérébrales. Symptômes cérébraux. Fièvre cérébrale, terme vague qui n'est plus dans le langage médical, et qui indiquait toute fièvre intense avec du délire et des accidents cérébraux.

— HIST. XVIe s. L'opinion ancienne a esté qu'en la partie cerebrale y avoit trois sieges que nous appellons ventricules, distincts et separés l'un de l'autre, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 189, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau (voy. ce mot).

† **CÉRÉBRIFORME** (sé-ré-bri-for-m'), *adj* Terme d'anatomie. Qui a la forme et l'apparence de la substance du cerveau. Tumeur cérébriforme.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme.

† 1. **CÉRÉBRINE** (sé-ré-bri-n'), *adj. f.* Terme des écoles de droit. Équité cérébrine, équité qui prononce non d'après un texte, mais d'après l'inspiration de la conscience.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau, intelligence individuelle.

† 2. **CÉRÉBRINE** (sé-ré-bri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nom donné à diverses substances trouvées dans le cerveau.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau.

† **CÉRÉBRIQUE** (sé-ré-bri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cérébrique, la matière blanche du cerveau découverte par Vauquelin.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau.

† **CÉRÉBRITE** (sé-ré-bri-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation du cerveau.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau.

† **CÉRÉBRO-RACHIDIEN, IENNE** (sé-ré-bro-ra-chi-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau, et *rachidien.*

† **CÉRÉBRO-SPINAL, ALE** (sé-ré-bro-spi-nal, na-l'), *adj* Terme d'anatomie. Qui a rapport au

cerveau et à la moelle épinière. Les nerfs cérébro-spinaux. L'axe cérébro-spinal, l'ensemble du cerveau et de la moelle épinière.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau, et *spinal*.

† **CÉRÉIFORME** (sé-ré-i-for-m'), *adj*. Terme de botanique. Qui a la forme d'un cierge.

— ÉTYM. *Cereus*, cierge (voy. ce mot), et *forme*.

† **CÉRÉLÉON** (sé-ré-lé-on), *s. m*. Terme de pharmacie. Mélange de cire et d'huile qui ne diffère du cérat qu'en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire (voy. CIRE), et ἔλαιον, huile (voy. HUILE).

† **CÉRÉMONIAIRE** (sé-ré-mo-ni-ê-r'), *s. m.* Prêtre ou clerc qui dirige les cérémonies dans les grandes églises.

— ÉTYM. *Cérémonie*.

† 1. **CÉRÉMONIAL, ALE** (sé-ré-mo-ni-al, a-l'), *adj*. Qui concerne les cérémonies, qui y a rapport. Les préceptes cérémoniaux. N. S. J. C. a été soumis à la loi morale et cérémoniale, BOSS. *Var.* 12.

— HIST. XVIe s. Les autres, considerant de plus près les paroles de S. Paul, voyent bien que cela proprement compete à la loy ceremoniale, CALV. *Instit.* 269. Il n'y a doute que ce qui estoit ceremonial en ce precepte [du sabbat] n'ait esté aboli par l'advenement de Christ, ID. *ib.* 296.

— ÉTYM. *Cærimonialis*, de *cærimonia*, cérémonie.

2. **CÉRÉMONIAL** (sé-ré-mo-ni-al), *s. m.* || 1° La succession, établie par l'usage, des différentes parties d'une cérémonie religieuse ou politique. Le cérémonial varie selon les pays. Le cérémonial d'usage pour l'introduction des ambassadeurs. M. de Grignan devrait partir sans attendre qu'il ait fait son cérémonial pour l'arrivée de M. de Vendôme, SÉVIG. 463. || Par extension, le cérémonial, le livre des règles du cérémonial. Le cérémonial français, romain. || 2° Entre les particuliers, l'ensemble des actes, des formules de civilité ou de respect que l'usage a établis. Avec ce cérémonial perpétuel qu'il faut observer, SÉVIG. 224. Il pratiqua tout le cérémonial de cette galanterie, HAMILT. *Gram.* 4. Comme je ne connais aucun cérémonial, Dieu merci, je n'ai jamais imaginé qu'il y en eût dans l'amitié, VOLT. *Lettre à Thiriot*, 26 août 1740. || Être fort sur le cérémonial, être instruit du cérémonial, être pointilleux sur les cérémonies, et fig. se montrer exigeant en fait d'égards. || Il n'a point de pluriel.

— ÉTYM. *Cérémonial* 1.

† **CÉRÉMONIALISME** (sé-ré-mo-ni-a-li-sm'), *s. m.* Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte. Le cérémonialisme prévalait chez les pharisiens. || Néologisme.

CÉRÉMONIE (sé-ré-mo-nie), *s. f.* || 1° Formes extérieures et régulières du culte religieux, et aussi pompe et formalités qu'on emploie pour donner plus d'éclat aux solennités officielles. Les cérémonies de l'Église catholique. Les cérémonies du sacre des rois de France. La célébration des mystères d'Éleusis était accompagnée de grandes cérémonies. Les cérémonies qui se firent lors de l'entrée du roi. L'audience donnée aux ambassadeurs en grande cérémonie. Le coadjuteur faisait la cérémonie [le mariage], SÉV. 12. Il s'en va à St-Denis faire la cérémonie de Pâques, ID. 132. Ils se marièrent sans cérémonie, ID. 390. Enfin, toute la cérémonie, toutes les révérences, tout le manége demeurant arrêté, ID. 502. Louis XV meurt, la nuit du 10 de mai; on couvre son corps de chaux, et on l'emporte sans aucune cérémonie à St-Denis, auprès du caveau de ses pères, VOLT. *Louis XV*, 41. Si les démons demandaient des cérémonies barbares et extravagantes, les païens les croyaient bizarres ou cruels, FONTEN. *Oracl.* I, 5. C'est une chose étrange qu'une petite cérémonie [le mariage] soit capable de nous ôter toutes nos belles qualités, et qu'un mari et un galant regardent la même personne avec des yeux si différents, MOL. *Impromptu*, 1. À chaque occasion de la cérémonie, CORN. *Poly.* III, 2. Ô toi qui n'attends plus que la cérémonie Pour jeter à mes pieds ma rivale punie, ID. *Rod.* V, 1. César en sait [du divorce] l'usage et la cérémonie, ID. *M. de P.* II, 1. Madame, tout est prêt pour la cérémonie, RAC. *Iph.* III, 5. Le trône, les festins et la cérémonie, Tout est prêt, VOLT. *Zaïre*, III, 5. || Grand maître, maître, aide des cérémonies, officiers qui dirigent les cérémonies dans les solennités officielles. || Habit de cérémonie, habit prescrit par le cérémonial. Les jurisconsultes portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers, VOLT. *Mœurs*, 85. Le chef à la tête, en habit de cérémonie, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || En cérémonie, avec pompe. On le reconduisit en cérémonie. Elle fut fiancée lundi en grande cérémonie, SÉV. 399. || 2° L'assistance même, dans une cérémonie. [Aux funérailles de la grande Mademoiselle] au milieu de la journée et toute la cérémonie présente, l'urne qui était sur une crédence et qui contenait les entrailles, se fracassa, ST-SIM. 5, 73. || 3° Ensemble des formalités de civilité, de déférence entre particuliers, par opposition aux manières, aux habitudes intimes et familières. Me rit, me prend, m'embrasse avec cérémonie, RÉGNIER, *Sat.* X. Un long séjour en Italie lui avait communiqué la cérémonie dans le commerce des hommes, et la défiance dans celui des femmes, HAMILT. *Gram.* 9. Hé! mon Dieu, n'entrons point dans ce vain compliment; Rien ne me fâche tant que ces cérémonies; Et, si l'on m'en croyait, elles seraient bannies, MOL. *Éc. des f.* III, 4. Il se mit aussitôt sur la cérémonie, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Voici des gens bien pleins de cérémonie, MOL. *Le méd. m. lui*, I, 6. Quand tous [les frères et les sœurs] seront réunis en cérémonie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Je vous vois le ton de cérémonie en particulier, ID. *Hél.* I, 1. || 4° Gêne qui résulte de la nécessité du cérémonial de politesse. Mais pour la renvoyer jusqu'en son Arménie Vous savez qu'il y faut quelque cérémonie, CORN. *Nic.* II, 2. Il faut bien des cérémonies avec ces sortes de gens-ci, MOL. *Mar. forcé*, 6. Je suis un homme sans cérémonie, ID. *Impr.* 2. Sans cérémonie Il s'accommode, LA FONT. *Court.* Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis Je ne fais point cérémonie, ID. *Fab.* I, 18. Que cette amitié commence par bannir les cérémonies, VOLT. *Lettres*, *Le Clerc*, 16 mai 1764. || Fig. et familièrement. Il a fait bien des cérémonies pour se battre, pour prendre médecine, il a eu peine à s'y résoudre. || Il n'y fait pas tant de cérémonies, il va droit au but. || 5° Chose faite pour la forme. On laisse dire le prédicateur [sans mœurs] pour la cérémonie; mais on croit, on fait comme lui, FÉN. XXI, 30. Les sacrements ne sont plus qu'une gêne inutile et incommode, on s'en épargne la cérémonie, MASS. *Car. Inconst.* || 6° Dans la glacerie, temps qu'on demeure sans tirer après le curage. || Faire la cérémonie, attendre que le verre soit arrivé à un certain degré de consistance.

— HIST. XVe s. Lesquelles serimonies royales n'accomplissoit mie tant au goust de sa plaisance, comme pour garder, maintenir et donner exemple à ses successeurs, CHR. DE PISAN, *Ch. V*, I, 18. Autres vouloient sa prinse rondement sans cerymonie, COMM. II, 9. || XVIe s. Combien que les ceremonies de la loy ayent pris fin pour n'estre plus en usage... CALVIN, *Instit.* 269. Ung aultre, sans ceremonie [sans scrupules], et d'authorité absolue, les eust mis en ses bouges [poches], CARLOIX, VI, 21.

— ÉTYM. Provenç. *ceremonia*, *cerimonia;* espagn. et ital. *ceremonia;* du latin *cæremonia* ou *cærimonia* ou *ceremonia;* cette dernière orthographe serait la véritable, si l'étymologie probable qui tire ce mot du sanscrit *kar*, faire, avec un suffixe *môn*, était assurée : la chose faite, c'est-à-dire la chose sacrée, la cérémonie. D'autre part, les auteurs latins ont indiqué pour étymologie la ville de *Cære* en Étrurie, où les Romains, lors de la prise de Rome par les Gaulois, déposèrent les objets sacrés de leurs temples.

CÉRÉMONIEUX, EUSE (sé-ré-mo-ni-eû, eû-z'), *adj.* || 1° En parlant des personnes, plein de cérémonie. Il [le misanthrope] est civil et cérémonieux, LA BRUY. XI. || 2° En parlant des choses. Un ton cérémonieux. Des manières cérémonieuses. La parure cérémonieuse avec laquelle les femmes du peuple honorent le dimanche a quelque chose de grave, STAEL, *Allem. Mœurs*, I, 2.

— HIST. XVIe s. Que s'il est question d'estre si ceremonieux pour le choix desdits metaux, je trouve le fer plus propre à telle operation qu'aucun autre, PARÉ, XV, 16. Ainsi voit-on comme les Egyptiens estoient ceremonieux, et grands idolatres, ID. *Mumie*, 4. J'ay aultresfois esté employé à consoler une dame vrayement affligée; la pluspart de leurs deuils sont artificiels et cerimonieux, MONT. III, 291.

— ÉTYM. *Cærimoniosus*, de *cærimonia*, cérémonie.

CÉRÈS (sé-rès'), *s. f.* || 1° Dans le polythéisme gréco-romain, déesse qui présidait aux moissons. Le blé, riche présent de la blonde Cérès, Trop touffu bien souvent épuise les guérets, LA FONT. *Fabl.* IX, 11. Ou bien lorsque Cérès de froment se couronne, RÉGNIER, *Sat.* XV. || Fig. Le blé, la moisson. La blonde Cérès, les épis mûrs. || 2° Petite planète découverte en 1801 par Piazzi, astronome de Palerme, et qui fut la première de ce groupe aujourd'hui si nombreux de planètes tournant autour du soleil entre Mars et Jupiter; la révolution en est d'environ quatre ans et sept mois; ce nom lui a été donné pour rappeler que la Sicile, anciennement comparée à Cérès, avait été le lieu de sa découverte. || 3° Ancien nom de la Vierge.

— ÉTYM. *Ceres*, déesse de la religion romaine, le même que l'osque *cerus*, sorte de génie; du sanscrit *kar*, faire : l'être divin qui fait, qui crée (comp. CRÉER).

CERF (sèr : un cerf dix cors, dites : un sèr dix cors; l'Académie ne dit rien sur la prononciation de ce mot, qui est loin d'être bien fixée; au singulier plusieurs font entendre l'*f;* Ménage écrivait *cêr*, preuve que, de son temps, l'*f* ne se prononçait pas; quelques-uns veulent que l'*f* se fasse entendre seulement quand *cerf* est isolé ou final : le chien a forcé le sèrf; mais cette exception ne paraît pas fondée sur un véritable usage; au pluriel l'*f* ni l'*s* ne se prononcent : les sèr; l'*s* ne se lie pas : les cerfs et les daims, dites les sèr et les daims; cependant quelques-uns disent : les sèr-z et les daims), *s. m.* || 1° Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines ou osseuses, et caduques, rondes, ramifiées; et, en particulier, nom d'une bête fauve de nos forêts, cerf commun (*cervus elaphus*, *L.*). Le bois ou la tête d'un cerf. Les andouillers de la tête d'un cerf. Lancer, détourner, courre, prendre le cerf. Être à la mort du cerf. Un cerf bien donné aux chiens est à demi pris. Le carnage du cerf se préparant aux chiens, ROTROU, *Vencesl.* I, 1. Dans le cristal d'une fontaine Un cerf se mirant autrefois Louait la beauté de son bois Et ne pouvait qu'avecque peine Souffrir ses jambes de fuseaux, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. Et nous conclûmes tous d'attacher nos efforts Sur un cerf qu'un chacun nous disait cerf dix cors; Mais moi, mon jugement, sans qu'aux marques j'arrête, Fut qu'il n'était que cerf à sa seconde tête, MOL. *Fâch.* II, 7. || Les petits se nomment faons, pendant un an entier; daguets, la seconde année : cerfs à leur première tête, pendant la troisième; cerfs à leur seconde et troisième tête, pendant la quatrième et la cinquième; cerfs à dix cors jeunement, pendant la sixième; cerfs à dix cors, pendant la septième; grands cerfs, à huit ans; et grands vieux cerfs, à neuf. Voy. TÊTE et CORS. || Familièrement. C'est un cerf, il court avec une très-grande rapidité. Il a des jambes de cerf, il a des jambes rapides ou minces comme celles du cerf. || Os de cœur de cerf, os qui, se trouvant dans le cœur du cerf, a été employé jadis dans les maladies du cœur, mais qui est tout à fait inerte. || Terme de blason. Cerf sommé, cerf ramé de 9, 10, 13 cors et quelquefois davantage. || Fig. Un cerf, un couard, un lâche. Je craindrais plus, disait un militaire, une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf. || 2° Terme de vétérinaire. Mal de cerf, nom vulgaire donné au tétanos chez le cheval, à cause de la roideur de l'encolure. || 3° Parc aux cerfs, petite maison où Louis XV avait une espèce de sérail.

— HIST. XIe s. Si com li cers s'en va devant les chiens, *Ch. de Rol.* CXXXIX. Les mains [ils] lui lient à courreies de cerf, *ib.* CCLXXII. [Il] met lui au poing de cerf le destre gant, *ib.* CCLXXX. || XIIe s. Si com li cers fuit devant le levrier, *Roncisv.* 87. || XIIIe s. Sur un bon chaceour [cheval] le cerf tant [il] parsuivi, *Berte*, CVIII. || XIVe s. Car un proverbe dit par vraie auctorité : Nature fait le cerf tracier au bois ramé, *Guesclin*, 20969. Le col estendu comme cerf en lande, *Ménagier*, I, 3. Quand le lion voit ou treuve un serf ou une chievre salvage, ORESME, *Eth.* 93. || XVIe s. Au cerf la biere, au sanglier le miere [c'est-à-dire les plaies faites par le cerf sont mortelles; celles que fait le sanglier reclament le médecin; proverbe qu'on trouve aussi sous la forme : au cerf la bierre, au sanglier le barbier], LE ROUX, *Dict. comique*. Sers comme serf, ou fuy comme cerf, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. I, p. 155.

— ÉTYM. Bourguig. *çar;* provenç. *cerv*, *cer;* espagn. *ciervo;* ital. *cervo;* du latin *cervus;* comparer le bas-breton, *karô* ou *karv*, cerf; l'anc. haut-allem. *hir-uz;* allem. mod. *Hirsch*.

CERFEUIL (ser-feull, *ll* mouillées), *s. m.* Plante potagère, à feuilles ressemblant à celles du persil, mais plus petites, et qui sert d'assaisonnement (*scandix cerefolium*, *L.*). || Cerfeuil musqué, nom vulgaire du *myrrhis odorant*, encore appelé cerfeuil d'Espagne, fougère musquée. || Cerfeuil sauvage, un des noms vulgaires du *chærophyllum sylvestre*, *L.*, dit aussi persil d'âne.

— HIST. XIIIe s. Un chapel ot mis en son chief Qu'ert d'esglantier et de cerfeil, *Ren.* 20987.

— ÉTYM. Saintonge et picard, *cherfeuil;* ital. *cerfoglio;* du latin *cærefolium*, de χαιρέφυλλον, de χαίρειν, se réjouir (comp. CHER), et φύλλον, feuille (voy. FEUILLE).

† **CERFOUETTE** (sèr-fou-é-t'), *s. f.* Voy. SERFOUETTE.

CERF-VOLANT (sèr-vo-lan), *s. m.* || **1°** Un des noms vulgaires d'un gros insecte volant, le *lucane cerf* (coléoptères), ainsi nommé parce que ses grandes pinces ont été assimilées au bois du cerf; on le nomme aussi taureau volant, par une comparaison semblable des mêmes pinces aux cornes d'un taureau, et grand escarbot à cause de sa taille. || **2°** Jouet d'enfant, en forme d'une grande raquette, fait de papier étendu sur des baguettes, qu'on fait enlever par le vent en le retenant par une ficelle. La tête du cerf-volant, pointe triangulaire qui est à l'extrémité supérieure du cerf-volant. Queue du cerf-volant, bout de ficelle garni d'intervalle en intervalle de morceaux de papier, et qui, placé à la partie inférieure du cerf-volant, est destiné à le maintenir droit. Pour décider si Sommonacodom avait joué au cerf-volant, VOLT. *Dial.* 22. Des écoliers s'amusaient à guider des cerfs-volants, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Je revois les endroits où j'ai joué à la fossette et au cerf-volant; ces souvenirs me font plaisir, P. L. COUR. *Lett.* II, 95. || Fig. [La terre] cerf-volant dont la ficelle casse, Tourne en tombant, tourne et tombe toujours, BÉRANG. *Comète.* || En physique, cerf-volant électrique, cerf-volant maintenu par une corde entourée d'un fil métallique, et armé d'une pointe métallique pour soutirer l'électricité des nuages. || **3°** Cuir tanné à forfait et dont le ventre a été ôté. || *Au plur.* Des cerfs-volants.

— HIST. XVe s. Deux petites cornes de cerf volant garnies au bout d'argent doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 198. Or vueil-je compter d'un songe qui lui [Charles VI] estoit advenu en celle saison, et sur quoi il s'ordonna de sa devise du cerf volant, FROISSART, II, II, 163. Au roy fut presenté ung cerf volant, au duc d'Orliens un blanc chisne [cygne], G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* I, 2.

— ÉTYM. *Cerf*, *volant*.

† **CÉRIFÈRE** (sé-ri-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui produit de la cire.

— ÉTYM. *Cera* (voy. CIRE), et *ferre*, porter.

† **CÉRINE** (sé-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Voy. CÉROTIQUE.

† **CÉRINTHE** (sé-rin-t'), *s. f.* Nom d'une plante de la famille des borraginées, dite aussi mélinet.

— ÉTYM. Latin *cerintha*.

† **CÉRIQUE** (sé-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cérique, acide formé par l'action de l'acide nitrique sur la cire.

— ÉTYM. *Cera*, cire.

† **CÉRIROSTRE** (sé-ri-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec garni d'une membrane cireuse.

— ÉTYM. *Cera*, cire, et *rostrum*, bec.

CERISAIE (se-ri-zè), *s. f.* Lieu planté de cerisiers.

— HIST. Nom très-ancien d'une rue de Paris.

— ÉTYM. *Cerise*.

CERISE (se-ri-z'), *s. f.* || **1°** Fruit du cerisier; la peau en est rouge. || Rouge comme une cerise. Cette jeune fille a les joues rouges comme une cerise. || Terme de métallurgie. Rouge-cerise, rouge très-vif et un peu clair, qui est l'indice d'une très-haute température. Fer chauffé au rouge-cerise. || **2°** Par extension, le fruit du caféier. Du café en cerise. De nombreux esclaves s'empressent à recueillir la cerise du café, CHATEAUB. *Natch.* II, 65. || **3°** Terme de vétérinaire. Cerises, petites excroissances charnues, de couleur rouge, qui s'élèvent de la surface des plaies de la sole de chair du cheval.

— HIST. XIIe s. D'ire et de mautalent [il] rougit come cerise, *Sax.* XXIII. || XIIIe s. Blanchefleur trairai [j'empoisonnerai] en pome ou en cerise, *Berte*, LXXVI. Moult i ot de bones cerises, Et plusors fruiz de maintes guises, *Ren.* 1285. || XVIe s. De beaux petitz arcz pour tyrer des noyaulx de cerises contre les grues, RAB. *Pant.* IV, 7. En France on appelle cerise le fruit qu'en Languedoc on dit agriote, et la cerise de telle province est nommée en France guine.... S'en voient des grosses, moiennes, petites, rondes, longues, plattes, refendues : des rouges, blanches, noires : des aigres, des douces : des molles, des dures.... La cerise ou agriote est plus aigre que douce, comme tirant son nom de là; au contraire la guine est plus douce que aigre.... La grosse agriote, aiant la queue courte, le noiau petit, estant de couleur rouge-brun, surpasse les autres en valeur.... Parmi les douces, paraissent pour les plus prisées les duracines, appelées aussi graffions, mot pris en Dauphiné pour toutes sortes de guines.... Merises sont guines presque sauvages et petites, tenans de l'amer dont elles portent le nom. Cœurs sont assés grosses, poinctues et fendues, ainsi dittes à cause de leurs figure ressemblant, et en leur chair et en leur noiau, aucunement le cœur d'une creature humaine, par aucuns, sans grande raison, appelées aussi cerises heaumées, et leurs arbres, heaumiers. Non plus pouvons-nous dire pourquoi d'autres cerises sont dites pinguereaux, rodanes, greffions et semblables; très-bien des musquates, dont le goust rend raison de leur appellation; ces noms sont donnés aux guines, non aux agriotes, O. DE SERRES, 682. Le pigeon saoul trouve les cerises ameres, COTGRAVE. C'est folie de manger cerises avec son seigneur, ID. Faire d'une cerise trois morceaux, ID.

— ÉTYM. Provenç. *cereira*, *serisia*; catal. *cirera*; espagn. *cereza*; portug. *cereja*; ital. *ciriegia*; mots dérivés, à l'aide d'un suffixe féminin, du latin *cerasus*, qui vient de κέρασος, dit ainsi de *Cerasus*, Cérasonte, ville du Pont d'où Lucullus rapporta le cerisier en Italie. Pline dit qu'un siècle après son importation en Italie, le cerisier avait déjà pénétré dans l'île de Bretagne.

† **CERISETTE** (se-ri-zè-t'), *s. f.* Cerise séchée, qui est à la cerise ce que le pruneau est à la prune. || Espèce de prune rouge.

— ÉTYM. Diminutif de *cerise*.

CERISIER (se-ri-zié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les se-ri-zié-z et les pruniers), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées (*prunus cerasus*, *L.*). || Bois de cerisier. Meubles en cerisier.

— HIST. XIIIe s. Liement s'en vet et joiant Tant qu'il trova en un pendant Un cerisier trop bien chargié, *Ren.* 25121. || XVIe s. Les ceriziers et guiniers se delectent d'estre entés, O. DE SERRES, 683.

— ÉTYM. *Cerise*.

† **CERISIN** (se-ri-zin), *s. m.* Un des noms du serin.

† 1. **CÉRITE** (sé-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Mine composée d'oxyde de cérium, de silice, et d'oxyde de fer.

— ÉTYM. Κηρίτης, sorte de pierre, de κηρὸς, cire.

† 2. **CÉRITE** (sé-ri-t'), *s. f.* Terme de zoologie. Genre de mollusques à pied court, à coquille tortillée.

† **CÉRIUM** (sé-ri-om'), *s. m.* Nom donné à un métal découvert en 1804 dans la cérite.

— ÉTYM. Nom dérivé de *Cérès*.

† **CERMOISE** (sér-moi-z'), *s. f.* Variété de tulipe.

CERNE (sèr-n'), *s. m.* || **1°** Cercle, rond qui entoure quelque chose. Faire, décrire, tracer un cerne. Il me faut leurs deux noms dans un cerne graver Pour rendre de tous points ma figure accomplie, RACAN, *Berg.* I, 2, *Polisthène.* || **2°** Rond livide qui entoure les yeux battus ou une plaie en mauvais état. || **3°** En termes d'eaux et forêts, se dit des cercles concentriques qu'offre la coupe d'un arbre. Un arbre a autant d'années que de cernes. || **4°** Terme de chasse. Enceinte pour traquer le gibier. || **5°** Terme de fauconnerie. Vol à grand cerne, vol des oiseaux qui vont haut et bas.

— HIST. XIVe s. Le cerne d'entour la prunelle de l'ueil [de l'épervier], *Modus*, f° XCVI. || XVe s. Si les gouverne Et enivre du vin de sa taverne Amours, qui cloz les tient dedans son cerne, AL. CHART. *Débat des deux fort.* Premierement fit un cerne, plusieurs caracteres et autres choses superstitieuses, MONSTR. I, 39. Le marechal, le quel, comme celui qui tenoit sa vie pour perdue et cher la vouloit vendre, avoit faict entour lui à force de coups si grand cerne de morts et d'abatus que nul ne l'osoit approcher pour le prendre, *Boucіq.* liv. I, p. 100, in 4°, Paris, 1620, dans LACURNE. || XVIe s. Et voyant que tous estoyent dedans le cerne des chordes, soudain cria : tyre, tyre, RAB. *Pant.* II, 25. Environné d'un grand cerne de peuple, PARÉ, *Animaux*, 12. Et sans qu'il fallut que nostre cavalerie fist un grand cerne pour passer les fossez, nous les eussions combattus et peut estre deffaits, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 174, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *cercen*; portug. *cerce*; ital. *cercine*; du latin *circinus*, cercle, dérivé de *circus* (voy. CIRQUE). L'accent est en espagnol et en italien sur la première syllabe comme dans le latin *círcinus*.

CERNÉ, ÉE (sèr-né, née), *part. passé.* || **1°** Marqué d'un cerne. Ses yeux caves, cernés par un sillon d'azur, LAMART. *Joc.* V, 179. || Absolument. Yeux cernés, yeux battus. || **2°** Entouré. L'attroupement cerné par les gendarmes.

CERNEAU (sèr-nô), *s. m.* Moitié d'une noix, tirée de la coque avant la maturité. Faire, éplucher, crier des cerneaux. || Vin de cerneaux, vin rosé bon à boire dans la saison des cerneaux, *Dict. de l'Acad.*

— HIST. XVIe s. Cerneaux sont viandes de seigneurs, et noix vieilles, viandes de laboureur, YVER, 644.

— ÉTYM. Berry, *sarniau*, noix; *écerner* des noix, en tirer le *cerneau* quand elles sont vertes; ainsi dit de *cerne*, parce qu'on fait un *cerne* pour tirer le *cerneau* de la coquille.

† **CERNEMENT** (sèr-ne-man), *s. m.* Action de cerner.

— ÉTYM. *Cerner.*

CERNER (sèr-né), *v. a.* || **1°** Entourer comme d'un cerne. Dejà des bois épais qui cernent les remparts La vaste profondeur cache vos étendards, VIENNET, *Clov.* III, 10. || **2°** Par extension, investir, surveiller tout autour, de manière à empêcher de fuir, etc. La place, la maison fut cernée. Il fut immédiatement cerné par les assistants et désarmé. || Fig. Cerner quelqu'un, l'obséder, l'entourer de conseils, de gens apostés, le circonvenir. || **3°** Enlever une bandelette circulaire. Cerner l'écorce d'un arbre. Vitruve dit qu'avant d'abattre les arbres il faut les cerner par le pied jusque dans le cœur du bois, et les laisser ainsi sécher sur pied, BUFF. *Expér. sur les végét.* 2e *mém.* || **4°** Détacher tout autour. Cerner des noix, en faire des cerneaux en les détachant de la coque. || En chirurgie, cerner une tumeur, la circonscrire tout entière par une incision, pour l'extirper. || Terme de jardinage. Cerner un arbre au pied, creuser tout autour pour l'enlever avec des racines ou pour y mettre du terreau tout autour. || **5°** Se cerner, *v. réfl.* Devenir cerné. Les yeux de cet enfant se cernent.

— HIST. XVIe s. Petitz demy coulteaux, dont les petiz enfans cernent les noix, RAB. *Garg.* I, 27. Faut tout premierement cerner le nombril, PARÉ, I, 1. Les mains de ceux qui cernent les noix nouvelles en sont noircies pertinacitement, ID. XXV, 46.

— ÉTYM. *Circinare*, de *circinus* (voy. CERNE); norm. *cêner*.

† **CERNOIR** (sèr-noir), *s. m.* Espèce de serpette.

— HIST. XVIe s. De l'arbre d'un pressoir, [faire] le manche d'un cernoir [pour exprimer une décadence], COTGRAVE

— ÉTYM. *Cerner.*

† **CÉROÈNE** ou **CÉROINE** (sé-roi-n'), *s. m.* Terme de pharmacie. Emplâtre dont la cire fait la base, regardé comme résolutif et fondant. || On trouve aussi cirouène.

— HIST. XIIe s. N'y ot emplastre, ne ciroine, Ne n'y ot nerfs, ne os ne voine, J. DE MEUNG, *Tr.* 334. || XVIe s. Cerouenne est une composition plus dure et solide que les onguens et plus molle que les emplastres, PARÉ, XXV, 27.

— ÉTYM. Bas-lat. *ceroneum*, de κηρὸς, cire (voy. ce mot).

† **CÉROFÉRAIRE** (sé-ro-fé-rê-r'), *s. m.* Terme de liturgie, ancien synonyme d'acolyte. Celui qui porte les cierges.

— HIST. XVIe s. Exposant le nom d'acolythe, ceroferaire, CALV. *Instit.* 1180.

— ÉTYM. Bas-lat. *ceroferarius*, de *cera*, cire, et *ferre*, porter.

† **CÉROGRAPHIE** (sé-ro-gra-fie), *s. f.* Nom donné quelquefois à la peinture à l'encaustique.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire, et γράφειν, peindre.

† **CÉROÏDE** (sé-ro-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a l'apparence de la cire.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CÉROINE** (sé-roi-n'), *s. m.* Voy. CÉROENE.

† **CÉROLÉINE** (sé-ro-lé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Une des trois substances qui constituent la cire des abeilles.

— ÉTYM. *Cera*, cire, et *oleum*, huile (voy. HUILE).

† **CÉROMANCIE** (sé-ro-man-sie), *s. f.* Divination pratiquée en versant goutte à goutte, dans un vase plein d'eau, de la cire fondue.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire, et *mancie*, suffixe.

† **CÉROMANCIEN** (sé-ro-man-siin), *s. m.* Celui qui pratique la céromancie.

† **CÉROMEL** (sé-ro-mèl), *s. m.* Terme de pharmacie. Mélange d'une partie de cire et de deux parties de miel qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

— ÉTYM. *Cera*, cire, et *mel*, miel.

† **CÉRON** (sé-ron), *s. m.* Terme de commerce. Ballot couvert d'une peau de bœuf fraîche, dont le poil est en dedans. On dit aussi suron.

† **CÉROPLASTIQUE** (sé-ro-pla-sti-k'), *s. f.* Art de modeler en cire.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire, et *plastique*.

† **CÉROTIQUE** (sé-ro-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cérotique ou cérine, un des principes constituants de la cire.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire.

† **CÉROXYLE** (sé-ro-ksi-l'), *s. m.* Terme de botanique. Palmier qui produit de la cire.

— ÉTYM. Κηρὸς, cire, et ξύλον, bois.

† **CERRE** (sè-r'), *s. m.* Espèce de chêne d'Europe.
— ÉTYM. *Cerrus*, sorte de chêne.

CERTAIN, AINE (sèr-tin, tè-n'), *adj.* || **1°** Qui ne peut manquer, faillir, tromper, en parlant des choses. Ce qui est certain. Il est certain que.... Je n'oserais donner pour certain que.... Tenir pour certain. Un espoir certain de salut. Je le sais de science certaine. Je mettrais en ses mains que je tenais certaines Quelque bien.... MOL. *l'Étour.* IV, 1. Quiconque est loup agisse en loup; C'est le plus certain de beaucoup, LA FONT. *Fabl.* III, 3.... Quand le mal est certain, La plainte ni la peur ne changent le destin, ID. *ib.* VIII, 12. On doit tenir pour certain que.... BOSS. *Hist.* II, 10. Perfide, je te veux porter des coups certains, RAC. *Mithr.* III, 6. Et ne devrait-on pas à des signes certains Reconnaître le cœur des perfides humains? ID. *Phèd.* IV, 2. Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est incertain; c'est un indéfini dans le temps.... LA BRUY. XI. || En termes de peinture et de gravure, contours certains, contours bien dessinés et bien liés. || **2°** Fixé à l'avance, déterminé, invariable. On se réunira à jour certain. Supposons, pour prendre un nombre certain, qu'il s'agisse de cent personnes. Ces marchandises n'ont pas de prix, de taux certain. Et le meilleur remède à son infirmité [de l'homme], C'est de choisir toujours un but certain à suivre, CORN. *Imit.* I, 19. || **3°** En parlant des personnes, qui a la certitude de. Être certain de quelque chose. Bien certain que le gouvernement ferait la guerre. Je suis certain de m'exposer à deux reproches. Ils demandaient fort peu, certains que le secours Serait prêt dans quatre ou cinq jours, LA FONT. *Fabl.* VII, 3. || Terme d'ancienne pratique. Fondé de pouvoirs suffisants. Venir certain à l'audience. || **4°** Un, quelque, d'une façon indéterminée, sans doute par antiphrase, puisque, de soi, certain a un sens tout contraire. Certaines gens pensaient. Un certain mal. Les murs étaient déjà élevés à une certaine hauteur. L'insolence de certains hommes. L'on voit de certaines gens qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas, LA BRUY. XI. Certain chagrin conçu dans l'esprit de la reine.... ROTROU, *Bélis.* III, 5. Certain cuvier dont on fait certain conte En fera foi.... LA FONT. *le Cuv.* Les Levantins en leur légende Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas.... ID. *Fabl.* VII, 3. Certain ajustement, dites-vous, rend jolie, ID. *ib.* IV, 3. Certain loup aussi sot que le pêcheur fut sage, ID. *ib.* IX, 10. Il y a de certains impertinents au monde qui viennent prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas, MOL. *Méd. m. lui*, II, 9. Il coûte moins à certains hommes de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut, LA BRUY. XI. Il y a, sans mentir, de certains mérites qui ne sont point faits pour être ensemble, de certaines vertus incompatibles, ID. V. || Certain, certaine, se met aussi avec un nom propre, non sans quelque nuance de dédain. Un certain Mazzaniello pêcheur fut le promoteur de l'insurrection de Naples. || En style de monitoires, de procès-verbaux, un certain quidam, certains quidams, pour désigner des personnes imparfaitement connues. || De même que, au singulier, on dit avec l'article, certain homme ou un certain homme; de même, au pluriel, on dit avec *de* ou sans *de*, certaines gens ou de certaines gens. On le dit même avec l'adjectif démonstratif *ces*. Ces certains savants-là peuvent, à les connaître, Valoir certaines gens que nous voyons paraître. — Oui, si l'on s'en rapporte à ces certains savants; Mais on n'en convient pas chez ces certaines gens, MOL. *F. sav.* IV, 3. || Dans le même sens, substantivement, au pluriel, quelques-uns. Certains prétendent que.... || **5°** Il sert à atténuer, à restreindre ce qu'une expression a de trop absolu. Il jouit d'une certaine réputation. Je n'y vais pas sans une certaine crainte. Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages, LA BRUY. XI. || Un certain âge, un âge déjà avancé. Cet homme est d'un certain âge. || Il est d'un certain mérite, il n'est pas sans mérite. Il est d'une certaine force au billard, il n'est pas sans quelque habileté à ce jeu. || Quand on est d'une certaine qualité; quand on est fait d'une certaine manière, etc. locutions qui se disent pour exprimer avec une sorte de réticence qu'on est de qualité, qu'on est bien fait, etc. Cette locution, qui est passée dans l'usage, est signalée par de Caillières, en 1690, comme une mauvaise façon de parler des gens de cour. || **6°** *S. m.* Chose certaine. Quitter le certain pour l'incertain. Abandonner le certain. || Terme de banque. Monnaie prise pour terme de comparaison dans l'appréciation du taux du change; c'est le terme fixe; l'incertain est le terme qui varie. Londres donne le certain. || **8°** Pour certain, *loc. adv.* Assurément. Il ne l'aima jamais, pour certain, CORN. *le Ment.* IV, 7.

— REM. *Certain* change de signification suivant qu'il est devant ou après son substantif : certaines nouvelles, c'est : quelques nouvelles; des nouvelles certaines, c'est : des nouvelles qui ont de la certitude. Cependant Pascal a dit : Taille-t-on vos avis à une certaine mesure? PASC. *Prov.* 2. Alors, pour *certain* comme pour *même*, l'usage n'avait pas encore attaché un sens différent aux deux positions avant ou après le substantif.

— SYN. CERTAIN, SÛR. En parlant des choses, certain exprime ce dont on ne peut pas douter; sûr exprime ce sur quoi on peut se fier. D'une nouvelle certaine, on ne peut douter; à une nouvelle sûre on se fie; la nouvelle est certaine, venant par une voie sûre. En parlant des personnes, la distinction est la même : une personne certaine est celle qui sait d'une façon indubitable; une personne sûre est celle en qui on peut se fier; à quoi il faut ajouter que, en ce sens, certain veut toujours un complément : certain de la nouvelle; et que sûr peut se dire absolument : un homme sûr.

— HIST. XII° s. Tant [j'] ai d'amor mon fin cuer esprouvé, Que jà sans lui n'aurai joie certaine, *Couci*, XIV. À moi haïr, dont si [je] la voi certaine, *ib.* 126. || XIII° s. Son errement [elle] lui conte, dont bien [elle] estoit certaine, AUD. LE BAST. *Romanc.* 11. Et Symons, et ses filles, chascuns ot cuer certain [en qui on peut se fier], *Berte*, XLVIII. [Ils envoyèrent] Un certain messager cui bien faisoit à croire, *ib.* LXVI. Soixante sols [il] cousta, un an a, en certain, *ib.* LXXIII. Il s'en deit faire certain par le recort des homes de la court qui furent là quant il garda son jor, *Ass. de Jér.* 90. A ce repondi li roys, que il leur commanderoit volentiers de touz ceulz dont en le feroit certein que il eussent tort, JOINV. 200. Il ne sceit pas ne n'est certeins que il ait eu tele repentance que Dieu li ait pardonné, ID. 194. || XIV° s. Remettons et pardonnons par ces presentes, de certaine science, grace especial et de la puissance et auctorité royal dont nous usons, *Lett. de rémission en* 1358, dans *Bibl. des chartes*, 5° *série*, t. I, p. 82. Le juge pourroit dire quant il li plairoit que il scet de certain que il n'est pas culpable, ORESME, *Eth.* 162. Pour certain il vault mieux, ID. VI (10). En commun parler nous assignon sapience es ars à ceulz qui sont les plus certains selon telz ars, ID. *ib.* 177. || XV° s. Jean Lyon savoit tout de certain que.... FROISS. II, II, 55. Et se mirent et establirent en trois aguets, afin que cils ne leur pussent mie eschapper; et vinrent les plusieurs et les plus certains sur un pas entre haies et buissons et là s'embucherent, ID. I, I, 108. Certain est que.... ID. I, I, 34. Quarante mil escus qui depuis, pour certain, leur furent rendus, COMM. V, 15. || XVI° s. Valant par chacun an en deniers certains... En moins de quatorze jours, il dilapida le revenu certain et incertain de sa chastellenye pour troys ans, RAB. *Pant.* III, 2. Ils esgarent çà et là les poures ames en speculations volages, plustost que les adresser à un certain but, CALV. *Instit.* 417. Certains Indiens.... MONT. I, 16. Il est certain que.... ID. I, 42. Prendre pour certain l'opposé de ce que dit le menteur, ID. I, 37. Le bien est certain et finy, le mal infiny et incertain, ID. *ib.* Fourni d'une contrebatterie d'enchantements certains à le preserver, ID. I, 94. Sans obligation à nul certain office, ID. I, 280. Laisser le certain pour prendre l'incertain, AMYOT, *Numa*, 9. Il rencontra lettres et messagers qui luy apportoient nouvelles certaines de la victoire, ID. *P. Æm.* 41. Des memoires sans nom d'autheur certain, ID. *Arist.* 7.

— ÉTYM. Provenç. *certan;* espagn. et ital. *certano;* tiré du latin *certus* (voy. CERTES), à l'aide du suffixe de dérivation *an*, comme si l'on avait dit *certanus*. *Certus* avait donné, dans l'ancien français, *cert*.

CERTAINEMENT (sèr-tè-ne-man), *adv.* || **1°** D'une manière certaine. Vérité connue si certainement par l'expérience. Le roi veut qu'on l'arrête, et qu'on sache certainement de quel pays il est, FÉN. *Tel.* III. || **2°** Par extension, sans doute, en vérité, assurément. Certainement vous ne m'écoutez pas. Le connaissez-vous? certainement. C'est certainement une fort belle chose. Et certainement on ne saurait assez plaindre la perte de ces excellents originaux, BOIL. *Longin*, *Préface*.

HIST. XII° s. Car tu sais bien certainement, *La charrette*, 3206. Qu'encore i est [Durandal] pour voir [vrai] certanement, *Roncisv.* 106. Mais [je] ne sai pas encor certeinnement Quel guerredon ele me voudra rendre, *Couci*, V. Il sout [sut] certainement, *Th. le mart.* 105. || XIII° s. Devers Aussai [Alsace] sui née, saehiez certainement, *Berte*, XLVII. Et quant Blondiaus l'oï, si sot certainement que c'estoit ses sires, *Chr. de Reims*, 55. || XV° s. Il dist qu'il s'estoit levé [avait décampé], parce qu'il estoit certainement informé, COMM. IV, 4. || XVI° s. Mutius, ne le cognoissant pas certainement, n'oza demander lequel c'estoit, AMYOT, *Pub.* 33. Cette amitié que nous avons nourrie, tant que Dieu a voulu, entre nous, si entiere et si parfaicte que certainement il ne s'en lit gueres de pareilles, et entre nos hommes il ne s'en veoid aulcune trace en usage, MONT. I, 207.

— ÉTYM. Bourguig. *cartaigneman;* provenç. *certanamen;* anc. catal. *certanament;* de *certaine*, et du suffixe *ment*.

† **CERTEAU** (sèr-tô), *s. m.* Variété de poire.

— HIST. XVI° s. La vessie du fiel est de magnitude et figure d'une bien petite poire, vulgairement nommée de certeau, PARÉ, I, 9.

CERTES (sèr-t'), *adv.* Certainement, en vérité, à coup sûr. En quoi certes personne ne le surpassa jamais, VAUGELAS, dans BOUHOURS. Certes, messieurs, le barreau n'a vu que trop de ces malheureux, PATRU, *Plaidoyer*, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.* Mais certes c'en est trop d'aller jusqu'à la joie, CORN. *Hor.* I, 1. Certes l'exemple est rare et digne de mémoire, ID. *ib.* IV, 2. Certes les chrétiens ont d'étranges manies, ID. *Poly.* IV, 5. Certes plus je médite, et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature, RAC. *Brit.* I, 2.

— REM. On trouve peu d'exemples de *certes* écrit sans *s;* Ménage en rapporte un de Michel Marot : J'ai trouvé certe une chose bien rare Au cabinet de mon père Marot. En voici un de Molière : Cela certe est fâcheux.— Oui, plus qu'on ne peut dire, *Tart.* IV, 5. Cette licence a été prise aussi par V. Hugo : Certe on peut parler de la sorte, Quand c'est au canon qu'on répond, *Orient.* 35.

— HIST. XI° s. Non ferez certes, dist li quens Oliviers, *Ch. de Rol.* XVIII || XII° s. Certes, dit Charles, trop avez mal talent, *Roncisv.* 14. Certes, dame, moult s'honneure Qui courtois est contre tort, *Couci* IV. Diex! tant avons esté preus par huiseuse [oisiveté]; Or verra on qui à certes ert [sera] preus, QUESNES, *Romanc.* 94. Par Dieu, vassal, jel [je le] di pour vous gaber; Cuidiez-vous donc qu'à certes [je] le vous die? *ib.* 108. Certes, seigneur, dist-il, trop tost le saura on, *Sax.* XXV. || XIII° s. La royne me pria si à certes comme elle pot, JOINV. 171. || XV° s. La fille lui respond : Certes, mere, nenni, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. Vous voyez bien que c'est à certes [pour tout de bon], quand de rechef s'est apparu l'ange vers moi, ID. *ib.* Chargeant à chacun, par exprès et bien à certes, qu'il ne faille pas à son heure assignée, ID. *ib.* XXXIV. || XVI° s. Aucuns personnages m'ont amiablement, mais acertes, adverty que.... M. DU BELLAY, 311. Socrates avoit seul mordu à certes au precepte de son Dieu : de se cognoistre, MONT. II, 62. J'en vaulx certes bien mieulx, ID. II, 83. Il ne pouvoit croire qu'ils eussent parlé à certes [sérieusement] d'une si vaine matiere, ID. II, 230. Quand Platon escript selon soy, il ne prescrit rien à certes, ID. II, 244. Quand il vit qu'ilz parloient à certes, il leur monstra du doigt le camp des Romains, AMYOT, *Lucull.* 19. Elle luy respondit magnanimement certes, sans se troubler ny estonner, ID. *Dion*, 25.

— ÉTYM. Provenç. et anc. espagn. *certas;* catal. *certes*. Il y avait l'ancien adjectif *cert*, dont *certes*, *certas*, est le pluriel féminin. La locution complète est *à certes*, que l'on trouve en effet, et sous-entendu un substantif indéterminé féminin pluriel, comme *voies, manières, choses;* elle suppose une forme latine *a certis;* c'est pour cela que *certes* s'est toujours écrit avec une *s*, qui, comme on voit, n'est point un caprice d'orthographe et qui seule permet de comprendre comment *certes* a un sens adverbial. *Certus* est, par métathèse, pour *cretus*, participe passé de *cernere*, séparer, distinguer, le même que le grec κρίνειν, juger (voy. CRISE).

CERTIFICAT (sèr-ti-fi-ka; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Acte par lequel un individu, un fonctionnaire, un corps constitué, rendent témoignage d'un fait qui est à leur connaissance. Le certificat est une déclaration lorsque celui qui le délivre y est intéressé. Donner, délivrer, prendre, produire un certificat. Certificat d'inscription, d'origine, de bonne vie et mœurs, de civisme, d'indigence, de résidence. Ce domestique a de bons certificats. Certificat de vie, certificat constatant l'existence d'un rentier. Certificat de capacité, attestation, délivrée dans les écoles de droit, de la capacité de ceux qui se destinent à la profession d'avoué. Certificat d'étude. || Familièrement,

assurance, garantie. La goutte est un certificat de vie. Vous serez sévèrement puni, je vous en donne mon certificat.

— HIST. XVe s. Quand les ambasadeurs de Portingal orent apporté certificats.... FROISS. II, III, 18. || XVIe s. Et n'oublierent aussy de retirer chacun ung certificat de leurs services, signé de la main du roy, CARL. V, 1. Ils avoient signé certifficat à M. de Vieilleville, de ne marcher que pour le service du roy, ID. VIII, 35.

— ÉTYM. Latin fictif *certificatum*, du bas-latin *certificare*, de *certus*, certain, et du suffixe *ficare*, faire.

CERTIFICATEUR (sèr-ti-fi-ka-teur). || **1°** *S. m.* Terme de pratique et de commerce. Celui qui certifie une caution, une promesse, un billet. Certificateur de criées, celui qui attestait en justice la régularité des criées. || **2°** *Adj.* Notaire certificateur, notaire choisi par l'État pour délivrer aux rentiers les certificats de vie.

— HIST. XVIe s. J'ai eu juste crainte qu'on m'eust pris pour certificateur [approbateur] des enormitez, D'AUB. *Hist.* III, 423.

— ÉTYM. Voy. CERTIFICAT.

† **CERTIFICATIF, IVE** (sèr-ti-fi-ka-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de certifier.

— HIST. XVIe s. Que je ne partirois point sans une lettre certifficative de sa parole, CARL. VII, 7.

— ÉTYM. Voy. CERTIFICATION.

CERTIFICATION (sèr-ti-fi-ka-sion), *s. f.* || **1°** Terme de palais. Assurance par écrit. Certification de caution, de criées. Vieilli. || **2°** Terme de bourse. Certification des signatures, obligation du cédant et souvent des deux parties dans le transfert de certaines actions (particulièrement celles de chemins de fer), de faire certifier leurs signatures par un agent de change ou un des administrateurs de la compagnie.

— HIST. XIVe s. Telles raisons ne font pas certification, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Quand le pape Clement et les cardinaux en eurent la certification, FROISS. III, IV, 10. || XVIe s. La circoncision leur estoit une certification et souvenance pour les confirmer en la promesse faite à Abraham, de la semence benite, CALV. *Instit.* 1043. Comme Eumenes en eust pris et emmené des chevaux autant qu'il voulut, et en eust envoyé une lettre patente de certification aux harassiers et escuyers qui en avaient la charge, AMYOT, *Eum.* 15.

— ÉTYM. *Certifier.*

CERTIFIÉ, ÉE (sèr-ti-fi-é, ée), *part. passé.* Fait certifié par un témoin oculaire.

CERTIFIER (sèr-ti-fi-é), *v. a.* || **1°** Assurer qu'une chose est certaine. Je vous le certifie. Je vous certifie que.... Il certifia à son ami qu'il en était ainsi. || Autrefois ce verbe voulait le régime direct de la personne. Il me certifia du fait. Dieu certifie l'âme en tout ce qu'il convient, BOSSUET, *Lettr. abb.* 153. || **2°** Terme de pratique. Certifier une caution, en répondre. Certifier des criées, en attester la régularité.

— HIST. XIIIe s. Si ne peüst-il pas le nombre Des grans contens [disputes] certefier, Tant seüst bien monteplier, *la Rose*, 12999. Et [que] nous [soyons] certefiés des noms des hommes que vous aurez fait adjorner, DU CANGE, *assisa.* Se le seignor viaut [veut] estre certefié que il ait son jor gardé si comme il deit, *Ass. de Jér.* 90. Certifier son essoine [excuse] au seignor et à la court qui ajorne les parties, *ib.* 97. || XIVe s. Et dès maintenant peut assez aparoir quele chose est science, mes toutevoies il en convient plus certifier, ORESME, *Eth.* 173. || XVe s. Faites apporter de grands mairins, nous vous certifions que par force on la pertuisera [l'abbaye] en plusieurs lieux, FROISS. I, I, 137. Car il n'eut, je vous certifie, Or ne argent de son poisson, VILLON, *1re repue, comment ils eurent du poisson.* || XVIe s. Il cognoist bien que le printemps revient, Et aux fruits meurs l'automne il certifie : Voilà son art et sa philosophie, ST-GELAIS, 209. Les ministres sont ordonnez de Dieu comme tesmoins, et quasi comme pleiges, pour certifier les consciences de la remission des pechiez, CALV. *Inst.* 495. Il sera droitement certifié, là où auparavant il estoit en doute, ID. *ib.* 497. Toutefois [César] estant par le chemin certifié qu'il [Caton] s'estoit luy mesme desfait de sa propre main, AMYOT, *César*, 70. Il le certifia de tout ce qu'il avoit veu et entendu, CARLOIX, IV, 23.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *certificar*; ital. *certificare*; bas-lat. *certificare*, du latin *certus*, certain (voy. CERTES), et *ficare*, fréquentatif de *facere*, faire.

CERTITUDE (sèr-ti-tu-d'), *s. f.* || **1°** Qualité de ce qui est certain. Certitude morale, mathématique. L'histoire commence à avoir de la certitude, BOSS. *Hist.* I, 7. Il faut toujours compter avec la fortune avant que de compter sur la certitude des félicités, HAMILT. *Gramm.* 10. M. Malouin trouvait, parmi les savants et les gens de lettres, des malades souvent peu disposés à croire à la certitude de la médecine; et peu de médecins en ont été aussi persuadés que lui, CONDORCET, *Malouin.* || De certitude, *locut. adverb.* Certainement, assurément. C'est moi qui suis Sosie enfin, de certitude, MOL. *Amph.* I, 2. || Terme de philosophie. Conviction qu'a l'esprit que les objets sont tels qu'il les conçoit. La question de la certitude. || **2°** Stabilité. Il n'y a nulle certitude dans les choses du monde. || **3°** Terme de graveur. Fermeté de main dans la conduite du burin.

— HIST. XVIe s. Tellement que qui voudroit representer la certitude de l'interest qu'a supporté chacun diocese, pour raison d'icelle surcharge.... FROUMENTEAU, *Finances*, IIIe liv. p. 389. Sinon qu'on donne de fermes raisons pour la certitude d'un tel article, ID. *ib.* p. 391. Son dessein [de la philosophie] est de chercher la verité, la science et la certitude, MONT. II, 230.

— ÉTYM. Provenç. *sertetut*; catal. *certitut*; espagn. *certidumbre*; ital. *certitudine*; du latin *certitudinem*, de *certus*, certain (voy. CERTES). On disait dans l'ancien français *certaineté*, mot très-bon et à tort tombé en désuétude.

† **CÉRULÉ, ÉE** (sé-ru-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une teinte d'azur.

— ÉTYM. Le latin *cæruleus*, bleu.

† **CÉRULINE** (sé-ru-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Bleu d'indigo soluble.

— ÉTYM. Voy. CÉRULÉ.

† **CÉRULIPÈDE** (sé-ru-li-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes bleues.

— ÉTYM. Latin fictif *cærulipes*, de *cærulus*, bleu, et *pes*, pied.

† **CÉRULIPENNE** (sé-ru-li-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes bleues.

— ÉTYM. Latin fictif *cærulipenna*, de *cærulus*, bleu, et *penna*, aile.

CÉRUMEN (sé-ru-mèn'), *s. m.* Terme de physiologie. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe.

— ÉTYM. Bas-lat. *cerumen*, de *cera*, cire (voy. ce mot).

CÉRUMINEUX, EUSE (sé-ru-mi-neû, neû-z'), *adj.* Qui est relatif au cérumen. Glandes cérumineuses. Humeur cérumineuse.

— ÉTYM. *Cérumen.*

CÉRUSE (sé-ru-z'), *s. f.* Carbonate de plomb, de couleur blanche. Blanc de céruse. Leur visage reluit de céruse et de peautre, RÉGNIER, *Sat.* IX. La coquette tendit ses lacs tous les matins, Et mettant la céruse et le plâtre en usage, Composa de sa main les fleurs de son visage, BOIL. *Épit.* IX. || Céruse native, nom donné par quelques minéralogistes au plomb blanc terreux.

— HIST. XVIe s. La maniere de faire le sel de ceruse [acétate de plomb], c'est qu'il faut prendre de la ceruse bien pulverisée, et la mettre avec vinaigre distillé, PARÉ, XXV, 44. Poudre de ceruse de Venise lavée en eau rose, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *ceruza*; espagn. *cerusa*; ital. *cerussa*; du latin *cerussa*, céruse.

CERVAISON (sèr-vê-zon), *s. f.* Temps de l'année où les cerfs sont gras, et qui est le plus propre à la chasse de ces animaux.

— HIST. XIVe s. À la nostre dame de mars commencent les appareils des cervoisons, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Cerf.*

CERVEAU (sèr-vô), *s. m.* || **1°** Masse de substance nerveuse qui occupe la cavité du crâne chez l'homme et les animaux vertébrés, et est un des principaux organes de la vie. Le cerveau est le centre des sensations et le siége des penchants, de l'intelligence et de la volonté. La substance, les ventricules, les membranes du cerveau. Transport au cerveau. Ce vin porte, monte au cerveau. Il faut que ce matin à force de trop boire Il se soit troublé le cerveau, MOL. *Amph.* II, 1. || Rhume de cerveau, inflammation catarrhale de la membrane qui tapisse les fosses nasales, ainsi dit à cause d'une ancienne théorie qui supposait une communication entre les fosses nasales et le cerveau. Être pris du cerveau, avoir le cerveau pris, avoir un rhume de cerveau. || En anatomie, plus particulièrement, et en distinguant le cerveau du cervelet, masse nerveuse qui s'étend du front aux fosses occipitales supérieures, et s'appuie en devant sur les voûtes orbitaires, en arrière sur les fosses moyennes de la base du crâne, et postérieurement sur la tente du cervelet. || **2°** Fig. Tête, esprit, raison, intelligence. Cerveau étroit. Pauvre cerveau. Ce critique, changeant d'humeurs et de cerveau, RÉGNIER, *Sat.* V. Ce malheureux jaloux s'est blessé le cerveau, CORN. *le Ment.* I, 3. Un homme à fort petit cerveau, MOL. *le Dép.* V, 1. Ce galant homme a le cerveau blessé, ID. *l'Étour.* I, 4. Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau Qui prétend contenter tout le monde et son père, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Il [Démocrite] y joint les atomes, Enfants d'un cerveau creux, invisibles fantômes, ID. *ib.* VIII, 26. Le courroux lui montant au cerveau, ID. *Rém.* On les traite de cerveaux faibles et blessés, BOSS. *Oraison.* Un prince dont le cerveau serait si malade, ID. *Avert.* 5. Paul IV avait le cerveau encore plus blessé que Charles-Quint, VOLT. *Mœurs*, 126. Ce Telliamed me paraît un peu blessé du cerveau, ID. *Dial.* XXIX, 11. Il le crée, il le tire de son cerveau, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Mon voisin, faible de cerveau, Ne boit jamais son vin sans eau, BÉRANG. *Deo grat.* || Se creuser le cerveau, méditer profondément. || Familièrement, s'alambiquer le cerveau, se fatiguer à des choses abstraites, trop subtiles. Un seigneur comme M. le marquis ne doit pas se dessécher le cerveau dans ces vaines études, VOLT. *Jeannot et Colin.* || Cerveau timbré, fêlé, mal timbré, malade, troublé, c'est-à-dire personne d'un esprit peu sain, dérangé. || Cerveau brûlé, personne emportée, extravagante. Voilà donc M. le duc d'Orléans livré à un homme de néant qu'il connaissait pleinement pour un cerveau brûlé, étroit et fougueux outre mesure, ST-SIM. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Cerveau creux, un rêveur, un visionnaire. || **3°** Les fondeurs appellent cerveau la partie supérieure ou le timbre de la cloche. || **4°** Cerveau de mer ou de Neptune, sorte de polypier pierreux.

— HIST. XIe s. De son cervel le temple [la tempe] en est rompant, *Ch. de Rol.* CXXXII. Du chef [il] lui a le cervel espandut, *ib.* CCLXXXIII. || XIIe s. Ne li sevrerent pas del chief tut le chapel, Mais al carnail del frunt retint e à la pel, Que tut à descuvert veïssiez le cervel, *Th. le mart.* 151. || XIIIe s. Tant burent à lor volenté Qu'à Primaut le cervel bolut [devint bouillant], *Ren.* 3151. || XVIe s. Le cerveau se mettra en resverye, et ne baillera sentiment es nerfz, ne mouvement es muscles, RAB. *Pant.* III, 3. Les cerveaux s'eschaufferent davantage, LANOUE, 606. Le cerveau est double, anterieur et posterieur.... le posterieur est nomme cerebelle, à raison de sa petitesse, et l'anterieur à raison de sa grandeur a retenu le nom du tout, à sçavoir de cerveau, lequel est encore double, dextre et senestre, PARÉ, III, 6. Chacun brasse et cabasse et le cerveau se casse, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 267.

— ÉTYM. Bourguig. *çarvéa*; provenç. *cervel*, *servel*; catal. *cervell*; ital. *cervello*; bas-lat. *cervellus*; du latin *cerebellum*, diminutif de *cerebrum*. L'ancien français est : au singulier, nominatif *li cervels*, *li cerveax*, régime *le cervel*; au pluriel, nominatif *li cervel*, régime *les cervels*, *les cerveax.*

† **CERVEAUX** (sèr-vô) ou **CERF-VA-AUX** (sèr-va-ô). Terme de chasse. Cri par lequel on appuye les chiens chassant en crainte ou rapprochant.

CERVELAS (sèr-ve-la; l'*s* ne se lie que dans le parler soutenu : un sèr-ve-la-z épicé), *s. m.* Espèce de grosse et courte saucisse remplie de chair salée et épicée. || Nom qu'on donnait à un instrument de musique à anche et à vent, ayant cinq pouces de long et huit trous.

— HIST. XVIe s. Ung groz cervelat saulvaige et farfelu.... et trencha le cervelat en deux pieces, vray dieu que il estoit graz! RAB. *Pant.* IV, 41. Quant aux viandes d'Italie, je ne vous donnerai qu'un petit boucon de cervelat, H. EST. *Dialogue du français italianisé*, p. 297.

— ÉTYM. Ital. *cervellata*, ainsi dit, parce que sans doute on y faisait entrer de la *cervelle*. Le mot italien prouve que l'ancienne orthographe *cervelat* est préférable à *cervelas*. Le nez fait comme un cervelat, RÉGNIER, *Ép.* III.

CERVELET (sèr-ve-lè; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Terme d'anatomie. La partie postérieure de l'encéphale. Les esprits animaux se filtrent dans le cervelet, VOLT. *Oreilles*, 7.

— ÉTYM. Diminutif de *cerveau*, par l'ancienne forme *cervel.*

† **CERVELIÈRE** (sèr-ve-liè-r'), *s. f.* Anciennement, sorte de casque ouvert.

— ÉTYM. *Cervelle.*

CERVELLE (sèr-vè-l'), *s. f.* || **1°** La substance du cerveau. La cervelle jaillit sur le pavé. Il s'est fait sauter, il s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Belle tête [un buste], dit-il, mais de cervelle point; Combien de grands seigneurs sont bustes en ce point! LA FONT. *Fabl.* IV, 14. || Le soleil

lui a fa.t bou.llir, lui a desséché la cervelle, se dit d'un homme qui est incommodé pour s'être exposé à la trop grande ardeur du soleil. || Terme de cuisine. Cerveau de certains animaux de boucherie. Des cervelles frites. || Par extension, cervelle de palmier, moelle bonne à manger que contiennent certains palmiers. || **2°** Fig. Tête, esprit, fantaisie, raison. S'alambiquer la cervelle. Tête sans cervelle. C'est une bonne cervelle, c'est un homme de sens. Cervelle légère, évaporée, éventée. Mais pour dire le vrai, je n'en ai la cervelle, RÉGNIER, *Sat.* III. Passer pour esprit faible ou pour cervelle usée, CORN. *le Ment.* V, 3. On n'a point à louer les vers de messieurs tels, A donner de l'encens à madame une telle, Et de nos francs marquis essuyer la cervelle, MOL. *Mis.* III, 7. Jupin en a bientôt la cervelle rompue, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle, ID. *ib.* II, 14. Le vertueux Anselme à la sage cervelle, ID. *Pet. chien.* Elle eût à Job fait tourner la cervelle, ID. *Belph.* L'émotion lui tourna la cervelle, ID. *Rem.* Il croit régler le monde au gré de sa cervelle, BOIL. *Sat.* IX. Un faux Esculape à cervelle ignorante, ID. *Poésies div.* 7. Je ne puis arracher du creux de ma cervelle Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle, ID. *Sat.* VII. Je ne souffrirai point que l'amour lui fasse tourner la cervelle, REGNARD, *la Sérén.* 7. || Familièrement. Cela lui trotte depuis longtemps dans la cervelle, il en est préoccupé depuis longtemps. || Mettre, tenir en cervelle, en inquiétude, dans l'embarras. Et c'est cela qui me tient en cervelle, SCARR. *Jodelet*, I, 5. Ce dédit m'embarrasse et me tient en cervelle, REGNARD, *Distrait*, III, 11. || S'user la cervelle. L'amant, à force de rêver Sur les ordres nouveaux qu'il lui fallait trouver, Vit bientôt sa cervelle usée, LA FONT. *Chose imposs.* || Cervelle de lièvre qui se perd en courant, se dit d'un homme qui a mauvaise mémoire.

— SYN. CERVEAU, CERVELLE. Ces deux mots, étymologiquement identiques, ont pris cette nuance que cerveau est plutôt l'organe considéré en sa totalité, et cervelle plutôt la substance qui le compose.

— HIST. XI[e] s. Et la cervele lui chet as piez, *Ch. de Rol.* CIV. Par les oreilles fors se ist la cervele, *ib.* CLXV. || XII[e] s. Sanc et cervelle [il] fait voler en l'herbage, *Roncisv.* 65. || XIII[e] s. Entre paiens se fierent, moult en vont ociant, De sanc et de cervele va li ruissos courant, *Ch. d'Ant.* I, 460. || XVI[e] s. Es ungs escarbouilloyt la cervelle, es aultres rumpoyt braz et jambes, RAB. *Garg.* I, 27. Il fault frotter et limer nostre cervelle contre celle d'aultruy, MONT. I, 164. M. le mareschal d'Anville m'a dit aussi avoir esté en armes et en cervelle bonne partie de la nuit, LANOUE, 569. Il y a de trop bonnes cervelles au conseil du Roy pour donner les gens de bien en proye à cette canaille, D'AUB. *Fœn.* III, 20. Fonslebon d'un coup de pistolet defonsa la cervelle au comte d'Aiguemont, ID. *Hist.* III, 231. Affin que le soldat ne devint poultron, et pour le tenir toujours en devoir et cervelle, il faisoit donner souvent des allarmes, CARLOIX, IX, 7.

— ÉTYM. Bourg. *sarvelle;* provenç. *cervela, servela;* du neutre pluriel *cerebella*, de *cerebellum* (voy. CERVEAU), transformé en nom singulier féminin; transformation qui n'est pas rare dans les langues romanes.

CERVICAL, ALE (sèr-vi-kal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la nuque, à la partie postérieure du cou. Nerfs cervicaux. Région cervicale.

— HIST. XVI[e] s. La septieme distribution de la veine cave ascendante dite cervicale, va par les trous des apophyses transverses.... PARÉ, II, 15.

— ÉTYM. *Cervix*, cou.

† **CERVICOBRANCHE** (sèr-vi-ko-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte des branchies au cou.

— ÉTYM. *Cervix*, cou, et *branchies.*

† **CERVICORNE** (sèr-vi-kor-n'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a des antennes semblables à des cornes de cerf.

— ÉTYM. *Cervus*, cerf, et *corne.*

† **CERVICULÉ, ÉE** (sèr-vi-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'entomologie. Qui est en forme de petit cou.

— ÉTYM. *Cervicula*, diminutif de *cervix*, cou.

CERVIER (sèr-vié), *adj.* Voy. LOUP-CERVIER.

— ÉTYM. *Cervarius*, du latin *cervus* (voy. CERF).

† **CERVIN, INE** (sèr-vin, vi-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble au cerf. || *S. m.* Les cervins, la famille d'animaux dont le cerf est le type.

— ÉTYM. Le latin *cervinus*, de *cervus* (voy. CERF).

CERVOISE (sèr-voi-z'), *s. f.* Nom ancien de la bière. Nulle liqueur au quina n'est contraire; L'onde insipide et la cervoise amère, Tout s'en imbibe.... LA FONT. *Quinquina*, II.

— HIST. XIII[e] s. Nus cervoisiers ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, *Liv. des mét.* 29. Ne cervoise ne vin por boivre, *Ren.* 13018. || XVI[e] s. Ceux qui ont accoutumé de boire de la cervoise ou biere, le pourront faire, pourveu que la biere soit bonne, claire et deliée, PARÉ, XXIV, 23. Et de Ceres [ce breuvage] sera nommé cervoise, RONS. 684.

— ÉTYM. Provenç. *cervcza ;* espagn. *cervesa;* portug. *cerveja;* ital. *cervogia;* de *cervisia* dans Pline; *cervisa* dans Marcellus, de Bordeaux; mot celtique: cornwall. *coruf, coref;* kymri, *cwrw;* bas-bret. *kufr*, autrefois *koref.*

CES (sè), pluriel de CE, CETTE, *adj. démonst.*

CÉSAR (sé-zar), *s. m.* || **1°** Nom du célèbre romain qui conquit les Gaules, défit Pompée, et devint maître de la république romaine. C'est un César, se dit, à cause du renom militaire de Jules César, d'un homme d'une très-grande vaillance. Il est brave comme un César. || Il veut être César ou rien, se dit d'un homme qui hasarde tout, pour être tout ou rien. || Par plaisanterie. Ce chien.... Fut le premier César que la gent chienne ait eu, LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. || **2°** Nom commun à Jules César et aux onze premiers princes qui, héritiers de sa puissance, gouvernèrent après lui l'empire romain. Les douze Césars. Suétone a écrit la vie des douze Césars. Errant dans le palais, sans suite et sans escorte, La mère de César veille seule à sa porte, RAC. *Brit.* I, 1. || Titre donné par extension aux empereurs et princes romains après les douze premiers empereurs. Tel que sur son char Victorieux dans Rome entre notre César, CORN. *Poly.* I, 3. Et quoiqu'à ses Césars fidèle, obéissante.... RAC. *Bér.* II, 2. || Titre particulier des héritiers présomptifs de l'empire. C'est surtout à partir de Dioclétien que cette signification fut arrêtée; Dioclétien régla qu'il y aurait toujours deux empereurs et deux Césars; les empereurs s'appelaient Augustes et s'adjoignaient, sous le nom de Césars, des aides ou coadjuteurs qui devaient leur succéder. || Par extension, qualification des monarques qui ont le titre d'empereur. Une fille des Césars, une fille de la maison d'Autriche. Les prélats s'étaient donné la liberté de faire un César, VOLT. *Mœurs*, 51. || Proverbe. Il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire: à chacun ce qui lui est dû.

— HIST. XV[e] s. Hardy comme un Cesar je suys à cette guerre Où l'on combat armé d'ung grand pot et d'ung verre, O. BASSEL. *V. de Vire*, 19.

— ÉTYM. Le latin *Cæsar* ou *Cæso* fut un surnom donné à des enfants que l'on tirait du sein de leur mère par une incision, dite plus tard *césarienne*, de *cædere*, couper, inciser.

† **CÉSARIEN, IENNE** (sé-za-riin, riè-n'), *adj.* || **1°** Qui appartient à Jules César ou aux Césars. Famille césarienne. Troupes césariennes. || **2°** *S. m.* Celui qui était partisan de César. Les Césariens et les Pompéiens.

— ÉTYM. *Cæsarianus*, de *Cæsar.*

CÉSARIENNE (sé-za-riè-n'), *adj. f.* Terme de chirurgie. Opération césarienne, incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus.

— HIST. XVI[e] s. F. Rousset, en son livre de l'enfantement cæsarien, escrit que.... PARÉ, XVIII, 42.

— ÉTYM. *César* (voy. ce mot).

† **CÉSARISME** (sé-za-ri-sm'), *s. f.* Domination des Césars, c'est-à-dire des princes portés au gouvernement par la démocratie mais revêtus d'un pouvoir absolu. || Théorie de ceux qui pensent que cette forme de gouvernement est la meilleure. || Néologisme.

— ÉTYM. *César.*

† **CÉSERON** (sè ze-ron), *s. m.* Un des noms vulgaires du pois chiche.

— ÉTYM. Dérivé du latin *cicer*, pois chiche.

† **CESPITEUX, EUSE** (sè-spi-teù, teù-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui croît en touffes serrées. Se dit des feuilles ou des rameaux qui viennent sur un rhizome ou sur la base de tiges vivaces détruites annuellement.

— ÉTYM. Le latin *cespes*, touffe, gazon.

CESSANT, ANTE (sè-san, san-t'), *adj.* Qui cesse. Il faut exécuter cet ordre, tous empêchements cessants. Je viens, toute affaire cessante.... LA FONT. *Fais.* Pour me prier, toutes choses cessantes, d'aller voir ce chef-d'œuvre, SÉV. 272. De ces obscurités cessantes Tu verras sortir triomphantes Ma justice et ma liberté, LAMART. *Méd.* I, 8.

CESSATION (sè-sa-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Action de cesser. Cessation d'hostilités, de poursuites, de commerce, etc. Une cessation d'inquiétude, PASC. dans COUSIN. La cessation de presque tout le commerce qui ne se fait plus que par des contrebandiers, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 décembre 1766. || Cessation de payements, faillite.

— HIST. XIV[e] s. La remission ou cessation de tel mouvement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. Voyez Plutarque au livre de la cessation des oracles, RAB. *Pant.* IV, 27. On accuse ma cessation en un temps où quasi tout le monde estoit convaincu de trop faire, MONT. IV, 172. Les consuls decernerent la cessation de la justice, et surseance de tous affaires, AMYOT, *Sylla*, 18. La cessation de la secheresse, ID. *Numa*, 23.

— ÉTYM. Provenç. *cessatio;* espagn. *cessacion;* ital. *cessazione;* du latin *cessationem*, de *cessare* (voy. CESSER).

CESSE (sè-s'), *s. f.* Fin, relâche. Mot qui tombe peu à peu hors de l'usage et qui n'est plus guère usité que dans les locutions : n'avoir pas de cesse, et sans cesse. Parler, travailler sans cesse. Il n'a ni repos ni cesse. Sa haine contre vous n'aurait jamais de cesse, TRISTAN, *M. de Chrispe*, II, 5. Ô cruauté du sort qui n'a jamais de cesse! RACAN, *Berg.* II, 2, *Lisimandre.* L'esprit [le démon] s'en va, n'a point de cesse Qu'il n'ait mis le fil sous la presse, LA FONT. *Ch. imp.* Point de cesse, point de relâche, ID. *Fab.* V, 6. Astre par qui vont avoir cesse Nos ténèbres.... MALH. III, 1.

— HIST. XVI[e] s. Or sus, esprit, temps est que donnes cesse A ta douleur et fascheuse tristesse, MAROT, I, 319. Je ne l'ay plus, par mort il a pris cesse, ID. II, 67. Ce pendant ma destresse Ne prendra fin ne cesse Que par vous sa maistresse, ST-GELAIS, 240.

— ÉTYM. Voy. CESSER. L'ancien français avait *cessement* et aussi *ces.*

CESSÉ, ÉE (sè-sé, sée), *part. passé.* Des poursuites judiciaires cessées par autorité supérieure. Où sont-ils ces maris? la race en est cessée, LA FONT. *Coupe.* La justice y était abolie, le négoce cessé, ST-SIM. 472, 17.

CESSER (sè-sé). || **1°** *V. n.* Mettre fin à, ne pas continuer, être dans l'inaction. Je n'ai ni affaires ni loisir; je ne fais rien et je ne cesse jamais, BALZ. I, 300. Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un homme Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome? CORN. *Hor.* V, 3. Le bruit cesse, on se retire, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Cessez donc de tenir un langage si vain, ID. *ib.* IV, 3. Il ne cesse de les rappeler à la pénitence, BOSS. *Hist.* II, 4. Cesse, cesse, et m'épargne un importun discours, RAC. *Phèdre*, IV, 2. Joas ne cessera jamais de vous aimer, ID *Ath.* IV, 4. Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire, BOIL. *Ép.* VIII. Cesse donc à mes yeux d'étaler un vain titre, ID. *Lutr.* II. Les orages Ont cessé de gronder sur ces heureux rivages, VOLT. *Ériph.* II, 3. Le soleil se coucha ce jour-là à onze heures et se leva à deux, sans qu'on cessât de voir aussi clair qu'en plein midi, REGNARD, *Voy. de Laponie*, t. IV, p. 264. Ces bois ont repris leur verdure nouvelle; L'orage en est cessé, l'air en est éclairci, MALH. V, 25. || Faire cesser, mettre fin à. Faire cesser une querelle, les discordes, le tumulte, une révolte. La nuit fit cesser le combat. Le même arrêt invita l'archevêque à faire cesser lui-même le scandale, VOLT. *Louis XV*, 36. || **2°** *V. a.* Ne pas continuer. Cesser tout effort. Cessons nos plaintes. Le généreux vainqueur a cessé le carnage, VOLT. *Henr.* VIII. La Sorbonne menaçait de cesser ses leçons; et le parlement, qui avait lui-même cessé ses fonctions plus importantes, ordonnait à la faculté de continuer les siennes, ID. *Louis XV*, 36. Vous avez cessé vos désordres, mais vous ne les avez pas expiés, MASS. *Car. Petit nombre des élus.*

— REM. **1.** Cesser se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut marquer un fait : les plaintes ont cessé au moment que vous entriez; avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer un état qui persiste : les plaintes sont cessées depuis que vous êtes entré. Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées, RAC. *Esth.* I, 1. || **2.** D'après Chifflet, cesser, *v. n.* commençait de son temps à être employé activement. On trouvera à l'historique un exemple d'Amyot et un de Marguerite où cesser est verbe actif.

— HIST. XI[e] s. Gent paienor ne veulent cesser onque, *Ch. de Rol.* CLXXXVII. || XIV[e] s. Mais quant l'amisté est dissolue et cessée vers aucun, ORESME, *Eth.* 265. En dormant l'ame repose et cesse de toutes les operacions selon lesquelles elle est dite ou bonne ou malvaise, ID. *ib.* 30. Karenlouet l'oÿ, lors a dit sans cesser : Seigneur, or du biau faire! il nous convient ouvrer, *Guescl.* 14970. || XV[e] s. Et en tua lui et sa compagnie, ains qu'ils cessassent, plus de trois cents, FROISS. I, I, 43. Et si tost qu'il en savoit en une ville, il ne cessoit jamais tant qu'il l'eust banni ou fait tuer sans deport, ID. I, I, 65. Quand ce cri fut repandu parmi l'ost, tous se cesserent, ID. II.

II, 21". Il y eut plus de 600 chevaux qui toute la nuit ne cesserent de trotter par la ville pour trouver logis, car personne ne vouloit les loger, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1411. Je me veulx cesser de parler de faitz d'angleterre, COMM. III, 7. || XVIe s. Cessent les armes, regnent les toges, RAB. *Pant.* III, 7. Il convient cesser du labeur et soi repouser, ID. *ib.* 15. Advenant le prince, cesse le magistrat, ID. *ib.* 17. .... Ne que je cesse à louer ton haut nom, MAROT, I, 225. Il arreste la tempeste et la fait tenir coie, et fait cesser les vagues à ceux qui navigent, CALVIN, *Instit.* 140. Si la charrue cesse, et si la main rustique Oisive par les champs au labeur ne s'applique, DU BELLAY, VIII, 46, *verso*. Le très fort a commandé à la mer cesser ses ondes, MARG. *Lett.* 20. Elle ne cessa de me prescher et faire envers moy l'office de reconfort, ID. *ib.* Le duc envoya deffendre à tous deux qu'ils ne passassent plus outre, ains qu'ils eussent à s'en cesser et deporter, M. DU BELLAY, 199. Il a cessé de vivre, MONT. I, 72. Ils ne cessent jusques au dernier souspir de les braver et desfier, ID. I, 244. Encore seroit-il raisonnable que vous cessissiez le combat pour l'amour de nous, AMYOT, *Rom.* 29. S'il y avoit aucun qui n'y prist point de plaisir, il falloit seulement qu'il priast l'autre de s'en abstenir, et incontinent il cessoit, ID. *Lyc.* 19.

— ÉTYM. Provenç. *cessar*, *sessar*; espagn. *cesar*; ital. *cessare*; du latin *cessare*, fréquentatif de *cedere* (voy. CÉDER).

† **CESSIBILITÉ** (sè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité d'une chose susceptible d'être cédée.

— ÉTYM. *Cessible.*

CESSIBLE (sè-ssi-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui peut être cédé. Droit, pension cessible.

— HIST. XVIe s. Retrait [droit de rachat] seigneurial et conventionnel est cessible; le lignager non, si ce n'est à un lignager, LOYSEL, 428.

— ÉTYM. Le latin *cedere* (voy. CÉDER), par l'intermédiaire du supin *cessum*.

CESSION (sè-sion), *s. f.* || **1°** Action de céder à un autre quelque chose dont on est propriétaire, et spécialement une créance. Dans ce dernier sens, synonyme de transport. || **2°** Cession de biens, abandon de ses biens par un débiteur à ses créanciers. Cession volontaire, cession acceptée par les créanciers. Cession judiciaire, cession autorisée par la justice quand elle admet le débiteur au bénéfice de cession, malgré les créanciers. Elle permet à ceux qui font cession de retenir leurs biens, PASC. *Prov.* 12. On met dans les finances un vieux prodigue, qui en sa jeunesse a fait cession de biens, BALZ. 2e *Disc. de la cour.* Il était obligé à faire cession de ses biens, BOSS. *Fr. d'Ass.* 1. Il fit sur-le-champ cession de biens, MONTESQ. *Espr.* II, 8.

— HIST. XIVe s. Nulz debteurs n'estoit receuz en la dicte ville à cession [de biens], *Ordonn. des Rois*, t. VII, p. 544 || XVIe s. Qui veut faire cession [abandon de biens pour rester libre], doit confesser la dette en jugement et en personne, LOYSEL, 681. L'on peut renoncer aux repits [en contractant], mais non au benefice de cession, ID. 682. Repits ou cession n'ont lieu en dettes privilegiées ou procedantes de dol ou de crime, ID. 683. Ils ne font point ces cessions et ces reculemens là pour reverence qu'ils leur portent, AMYOT, *Com. disc. le flatteur de l'ami*, 29.

— ÉTYM. Le latin *cessio*, de *cedere* (voy. ce mot).

CESSIONNAIRE (sè-sio-nè-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui accepte une cession, un transport. || **2°** Quelquefois, par abus, celui qui a fait cession de ses biens. || **3°** Terme de bourse. Celui qui reprend à une autre personne une action nominative.

— ÉTYM. *Cession.*

1. CESTE (sè-st'), *s. m.* Nom d'un gantelet de cuir souvent garni de plomb, qui servait aux anciens athlètes, pour combattre à coups de poings, dans les jeux publics. Le prix du ceste, le prix donné au vainqueur dans cette sorte de combat.

— HIST. XVIe s. Pollux bon à combattre Aux cestes emplombés.... RONSARD, 847.

— ÉTYM. *Cæstus*, le même que *ceste* 2, malgré *æ*.

2. CESTE (sè-st'), *s. m.* Terme de mythologie. La ceinture de Vénus, et aussi celle de Junon.

— HIST. XVIe s. Estimant que ce fust le vrai ceste tant celebre dont Venus conjoint les amants, YVER, 561. Cythere entroit au bain, et te voyant près d'elle, Son ceste elle te baille afin de le garder, RONSARD, 277. Quand j'admire le ris de l'amour gracieux Et le ceste puissant de sa mere aux doux yeux, AM. JAMYN, *Poésies*, p. 173, dans LACURNE.

— ÉTYM. Κεστὸς, piqué, bien piqué (sous-entendu ἱμὰς, courroie), courroie bien piquée; de κεντεῖν, piquer, à cause de l'instrument pointu qu'on emploie (voy. CENTRE).

† **CESTOÏDE** (sè-sto-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un ruban, d'une ceinture. || Vers cestoïdes, ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou. Le tænia est un ver cestoïde.

— ÉTYM. Κεστὸς (voy. CESTE 2), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CESTREAU** (sè-strô), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des solanées (*cestrum*).

— ÉTYM. Latin *cestrum*, sorte de marteau.

CÉSURE (sé-zu-r'), *s. f.* || **1°** Dans la poésie latine, le vers hexamètre se divisant en deux parties inégales et impaires, l'une de cinq, et l'autre de sept temps (si la première avait sept temps, la seconde n'en avait que cinq), on appelait césure la première partie, considérée comme séparée du reste du vers; c'est dans ce sens qu'on la disait semi-quinaire ou semi-septenaire. || Dans les colléges, on nomme césure la syllabe qui termine un mot et commence un pied. || **2°** Dans la poésie française, repos marqué dans le vers de dix syllabes après la quatrième, quelquefois, mais rarement, après la cinquième, et dans l'alexandrin après la sixième syllabe. La césure sépare les hémistiches. Ce vers n'a pas de césure.

— ÉTYM. *Cæsura*, coupure, césure, de *cædere* couper (voy. CÉSAR).

CET, *adj. démonst.* Voy. CE, *adj. démonstratif.*

CÉTACÉ, ÉE (sé-ta-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui appartient aux grands mammifères ayant la forme de poisson. Les animaux cétacés. || *S. m. plur.* Les cétacés, ordre de mammifères auquel appartiennent les baleines, les cachalots, les dauphins. C'est dans les régions du nord que vivent les puissants cétacés, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 4.

— REM. Autrefois on écrivait avec deux *e*, cétacée, même au masculin, pour se conformer à la finale latine *ceus*.

— ÉTYM. Latin *cete*, les gros poissons, pluriel neutre de forme grecque, de κήτη, pluriel de κῆτος, gros poisson de mer.

CÉTÉRAC (sé-té-rak), *s. m.* Terme de botanique. Autrement doradille. Espèce de fougère médicinale dont les feuilles ont été préconisées comme pectorales (*asplenium ceterach*, *L.*).

— ÉTYM. Ital. *cetracca*, *citracca*; bas-latin, *ceterah*; bas-grec κιτρὰκ, τὸ τετράγκατον, dans Du Cange, qui dit que le mot est arabe.

† **CÉTINE** (sé-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat, gras, qui constitue presque seul le blanc de baleine.

— ÉTYM. Κῆτος, baleine (voy. CÉTACÉ).

† **CÉTOGRAPHIE** (sé-to-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Description des cétacés.

— ÉTYM. Κῆτος, gros poisson de mer, et γράφειν, décrire.

† **CÉTOINE** (sé-toi-n'), *s. f.* Nom d'un genre de coléoptères dont une espèce, la cétoine dorée, est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la rend facile à distinguer.

† **CÉTOLOGIE** (sé-to-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Histoire des cétacés.

— ÉTYM. Κῆτος, gros poisson de mer, et λόγος traité.

† **CÉTOLOGISTE** (sé-to-lo-ji-st'), *s. m.* Naturaliste qui s'occupe de l'histoire des cétacés.

† **CÉTRARINE** (sé-tra-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière amère trouvée dans le lichen d'Islande (*cetraria islandica*).

CETTE, *adj. démonst.* Voy. CE.

† **CETTUI** (sè-tui), *adj. démonstr. masc. sing.* Ce, cet. Il n'est plus usité; mais on le trouve encore dans le style marotique. Cettui me semble, à le voir, papimane, LA FONT. *Papef.* Cettui Richard était juge dans Pise, ID. *Cal.* Et cettui lieu beaux pères frequentaient, ID. *Mazet.* De cettui preux maints grands clercs ont escrit, LA BRUY, XIV. Cettui pays n'est pays de cogagne, VOLT. *Conte du Bourbier.*

— HIST. XIIe s. Cestui prenderons nous, se n'en trouvons plus grant, *Roncisv.* 199. || XVe s. Car tous les autres ne nageoient que sous le vent de cestui, COMM. V, 1.

— ÉTYM. *Cestui* est le cas régime du pronom dont *cist*, *cest* est le nominatif, et répond à *ecce-istius*, génitif de *ecce-iste*.

CEUX, *plur.* de CELUI. Voy. ce mot.

† **CÉVADE** (sé-va-d'), *s. f.* Avoine. On abandonna 100 pièces d'artillerie, 150 milliers de poudre, 30 000 sacs de farine, 20 000 de cévade, 15 000 de pain, ST-SIM. 160, 97.

— ÉTYM. Espagn. *cebada*, orge; de *cebar*, donner à manger; du latin *cibare*, de *cibus*, aliment.

† **CÉVADILLE** (sé-va-di-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pharmacie. Fruit du *veratrum sabadilla*, *L.* qu'on emploie à l'extérieur pour détruire la vermine.

— ÉTYM. Espagn. *cebadilla*, poudre d'ellébore; sans doute par comparaison avec *cebada*, l'orge (voy. CÉVADE).

† **CÉVADIQUE** (sé-va-di-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cévadique ou sabadillique, acide retiré de la cévadille.

† **CHABLAGE** (cha-bla-j'), *s. m.* Surveillance qui était exercée par certains préposés, afin que les bateaux ne rencontrassent aucun obstacle au passage des ponts.

— ÉTYM. *Chableur.*

† **1. CHABLE** (cha-bl'), *s. m.* Grosse corde passée dans une poulie pour soulever un fardeau.

— ÉTYM. Autre prononciation de *câble.*

† **2. CHABLE** (cha-bl'), *s. m.* Nom, en quelques contrées, de la herse.

— ÉTYM. *Chable* en ce sens est pour *chaable*, ancien nom d'un engin et, particulièrement, d'un engin de guerre; bas-lat. *cadabula*, *quadablum* (voy. CHABLIS 1), du grec καταβολή, action de renverser, καταβάλλειν, renverser, de κατὰ, en bas, et βάλλειν, lancer (voy. BALISTE).

† **CHABLEAU** (cha-blô), *s. m.* Longue corde pour tirer les bateaux.

— ÉTYM. *Chable* 1.

† **1. CHABLER** (cha-blé), *v. a.* Terme de marine. Attacher un fardeau à un câble pour le haler. || Tordre plusieurs cordes en une.

— ÉTYM. *Chable* 1.

† **2. CHABLER** (cha-blé), *v. a.* Terme rural. Chabler les noix, abattre les noix à coups de gaule.

— ÉTYM. Même radical que dans *chablis* 1.

† **CHABLEUR** (cha-bleur), *s. m.* Ancien titre d'office. Officier de ville dont les fonctions consistaient à faire partir les coches d'eau, et à prendre des mesures pour leur sûreté dans les passages difficiles.

— HIST. XVe s. A Meleun aura un chableur, appelé le chableur du pont de Meleun, DU CANGE, *chaablum.*

— ÉTYM. *Chable* 1, à cause du *chable* ou *câble* employé dans ces occasions.

1. CHABLIS (cha-bli), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Le chablis est le bois que la force du vent ou quelque orage abat dans les forêts.

— HIST. XIVe s. Que soubz umbre de caable l'en ne face vente de chesnes, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 775. Caables ou arbres abatuz ou secz, *ib.* || XVIe s. Telles restrinctions de lune n'ont lieu pour le bois-mort, ni pour le bois-chablis, qui est le presque abbatu par le vent, car on les peut prendre en tous temps, coupant à pied les arbres qui ont defailli, O. DE SERRES, 807.

— ÉTYM. Bas-lat. *cablicia*, *chaableium*, *caplim*, la coupe de bois; *capellus*, *capilum*; anc. franç *aulcuns cables ou arbres abattus; le bois nommé caables*, DU CANGE, *cabulus*. *Le chaple des espées*, DU CANGE, *capulare*. Il y a dans ces mots deux radicaux: l'un avec un *b*, écrit *cable*, *cablicia* et mieux *caable*, vient de *quadabalum*, *chadabula*, sorte d'engin de guerre, propre à renverser, qui vient de καταβολή (voy. CHABLE 2) et auquel se rattache *ac-cabler*; et l'autre *caplim*, *chaple*, qui veut dire tailler, couper, et qui vient du latin *capulare*, frapper.

† **2. CHABLIS** (cha-bli), *s. m.* Vin blanc renommé. Boire du chablis.

— ÉTYM. Nom de lieu. C'est à tort que plusieurs personnes prononcent et écrivent *Châblis.*

† **CHABLOT** (cha-blo), *s. m.* Terme de maçonnerie. Cordage.

— ÉTYM. Le même que *chableau.*

CHABOT (cha-bo), *s. m.* || **1°** Espèce de poisson, appelé aussi meunier; ce sont des noms vulgaires de la *lotte goujon*. Ne faites.... présent ni don, Si ce n'est d'un chabot pour avoir un gardon, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || On dit aussi cabot. Nous pêchions sur ce rivage des cabots, des polypes, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* || **2°** Terme de blason. Meuble d'armoiries qui représente un chabot en pal, la tête en haut montrant son dos. Pour leurs armes les Chabot ont toujours conservé leurs chabots en écartelure, ST-SIM. 166, 202.

— HIST. XIIIe s. Qui n'est pas graindres d'un cabot, DU CANGE, *cabos*. || XIVe s. Loches et chaveloz, à la sause verte, *Bibl. des Char.* 5e série, t. I, p. 233. || XVIe s. Sire, il te plaist trois poissons bien aymer: Premierement, le bienheureux dauphin: Et le

chabot qui noue en la grand mer [allusion aux armes de l'amiral Chabot], MAROT, III, 10. Les terroirs pierreux et sablonneux nourrissent les truites, chabots, cheviniaux.... O. DE SERRES, 425.

— ÉTYM. Dérivé, à l'aide du suffixe diminutif *ot*, de *chab* ou *cab*, tête (voy. CHEF).

† **CHABOTTE** (cha-bo-t'), *s. f.* Terme de serrurier. Masse de fonte dans laquelle on fixe les grosses enclumes.

CHABRAQUE (cha-bra-k'), *s. f.* Voy. SCHABRAQUE.

† **CHABRILLOU** (cha-bri-llou, *ll* mouillées), *s. m.* Nom d'un fromage de chèvre en Auvergne.

— ÉTYM. *Chèvre*, par *chabri* ou *cabri*.

† **CHABUISSEAU** (cha-bui-sô), *s. m.* Un des noms vulgaires de la chevanne, sorte de poisson.

CHACAL (cha-kal), *s. m.* Animal de la taille du renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et vivant en troupe. À de longs intervalles on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals, VOLNEY, *Ruines*, ch. I. Là.... Grondent.... Le chacal, l'hyène rayée Et le léopard tacheté, V. HUGO, *Orient.* 27. || *Au plur.* Des chacals.

— ÉTYM. *Schakal*, mot turc.

CHACONNE (cha-ko-n'), *s. f.* || **1°** Air de danse très-étendu, à trois et quelquefois à quatre temps, qui servait de finale à un ballet ou à un opéra. La chaconne n'est plus en usage. Allons, cette chaconne en C *sol ut*, HAUTEROCHE, *Crispin mus.* I, 10. || Chaconne chantante, paroles sur un air de chaconne. Nous voudrions vous envoyer une chaconne et un écho, SÉVIGNÉ, 360. || **2°** Danse sur un air de chaconne. Que font des menuets, des chaconnes dans une tragédie? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. || **3°** Ruban que l'on portait sur la chemise.

— ÉTYM. Espagn. *chacona*, sorte de danse nationale, du basque *chocuna*, joli, gentil.

CHACUN, CHACUNE (cha-kun, cha-ku-n'; l'*n* ne se lie pas : chacun a ses passions, dites cha-kun a ses passions), *pronom distrib.* Chacun n'a pas de pluriel. || **1°** Chaque personne, chaque chose. Chacun prit sa part. Chacun des assistants applaudit. Chacune de ces femmes. Chacun fut de l'avis de M. le doyen, LA FONT. *Fabl.* II, 2. Ils allaient [deux rats] de leur œuf manger chacun sa part, ID. *ib.* X, 1. Chacune avait sa brigue et de puissants suffrages, RAC. *Esth.* I, 1. Chacun se disputait la gloire de l'abattre, ID. *Andr.* V, 3. Ce n'est pas moi qui les ai mis chacun à leur place, MASS. *Vérité de la religion.* Quatre cent vingt-six ans après le déluge, comme les peuples marchaient chacun en sa voie, BOSS. *Hist.* I, 3. Tout cela agité, approfondi, discuté et disputé entre nous deux [le duc d'Orléans et moi] nous laissa chacun dans sa persuasion, ST-SIM. 521, 172. On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi; après quoi le vainqueur et le vaincu se retiraient chacun dans sa ville, MONTESQ. *Rom.* I. Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieux arbre, bâtissent chacune leur cellule, BUFF. *Abeilles.* Chacun des juges s'était adjugé le prix, en même temps que la plupart avaient accordé le second à Thémistocle, BARTHÉL. *Anach.* II[e] *partie.* Les nymphes n'étaient pas inutiles : elles préparaient les autres plaisirs, chacune selon son office, LA FONT. *Psyché*, I, p. 70. || **2°** *Au masc.* d'une manière indéfinie, en parlant des hommes ou des femmes, toute personne, qui que ce soit, tout le monde, on. Chacun en parle. Chacun voit ceux [les maux] d'autrui d'un autre œil que les siens, CORN. *Hor.* III, 4. Chacun en liberté peut disposer du sien [bien], ID. *Cinna*, II, 1. Dans le temple voisin chacun cherche un asile, RAC. *Phèd.* V, 6. Comme un point de maturité que chacun cherchait en lui-même, FLÉCH. *le Tell.* Chacun est prosterné Devant les plus heureux ; sont-ils dans la misère, On les plaint tout au plus.... DESTOUCHES, *Dissip.* V, 15. Par les richesses, l'ambitieux se peut assouvir d'honneurs; le voluptueux, de plaisirs; chacun enfin, de ce qu'il demande, BOSS. *la Vallière.* || Familièrement, *au fém.* Sa chacune, la femme avec qui un homme est uni. À voir chacun se joindre à sa chacune ici, J'ai des démangeaisons de mariage aussi, MOL. *l'Étour.* V, 16. Nous suivons nos désirs, et, sans pudeur aucune, Chacun comme il lui plaît avecque sa chacune, LAFARE, *Réponse à une ball.* || **3°** Un chacun, pour chacun, a vieilli. Un chacun doit mourir, et la Parque felonne De ce commun devoir ne dispense personne, GARNIER, *Antig.* III. Vous recevrez les vœux d'un chacun, BALZ. I, 197. Ce que fait un tout seul, tout un chacun le sache, RÉGNIER, *Élég.* 2. Dans l'esprit d'un chacun je le tue aujourd'hui, MOL. *l'Étour.* II, 1. Hautement d'un chacun elles blâment la vie ID. *Tart.* I, 1. .... D'un chacun il doit être approuvé, ID. *ib.* II, 4. Un chacun est chaussé de son opinion, ID. *Éc. des Fem.* I, 1. Leur gloire est un flambeau qui éclaire aux yeux d'un chacun la honte de vos actions, ID. *Don Juan*, IV, 6. Voilà par sa mort un chacun satisfait, ID. *ib.* V, 7. Un chacun de ces dieux faisait un Christ à sa mode, BOSS. *Bonté*, 1. Il est vrai, à la lettre, d'un chacun de vous que vous allez être établis ou que vous l'êtes déjà pour édifier ou pour détruire, MASS. *Confér. Excell. du sacerd.* Trouveriez-vous le maître que vous servez avec tant de zèle et de valeur, équitable, si là-dessus la fidélité d'un chacun de vous lui devenait suspecte? ID. *Car. Inj. du monde.* Examinant la disposition d'un chacun, FLÉCHIER, *Serm.* II, 267. || Proverbes. Chacun pour soi, Dieu pour tous. || À chacun le sien ce n'est pas trop, c'est-à-dire il est juste qu'on rende à chacun ce qui lui appartient.

— REM. **1.** Faut-il dire : ils ont pris chacun son chapeau; ils sont sortis chacun de son côté; ou bien, par le possessif du pluriel : ils ont pris chacun leur chapeau; ils sont sortis chacun de leur côté? L'un et l'autre se disent et sont corrects : quand on emploie *son*, on le fait rapporter à *chacun* en tant que chacun est distributif : ils ont pris, (savoir) chacun (a pris) son chapeau; *leur*, quand on l'emploie, se rapporte à *chacun*, en tant qu'il est collectif : ils ont pris leurs chapeaux, (savoir) chacun a pris le sien. À la première et à la seconde personne, *chacun* exige le possessif du pluriel : nous avons pris chacun notre chapeau; vous êtes partis chacun de votre côté. À la vérité il n'y a aucune incorrection grammaticale à dire : nous avons pris chacun son chapeau; vous êtes partis chacun de son côté; mais cette tournure est inusitée, JULLIEN. || **2.** Chacun ne se met pas devant un nom au lieu de chaque; on ne dit pas : il sera payé par chacun an; mais on dit : il sera payé chaque année. Autrefois chacun s'employait avec un substantif. La nomination de douze officiers par chacun an, PERROT, *Tac.* 92. Qu'aussitôt que chacune sœur [des trois], LA FONT. *Fabl.* II, 20.

— HIST. IX[e] s. Et in cadhuna cosa, *Serment.* || XI[e] s. Pur chascun un dener, *Lois de Guill.* 6. Quant cascuns ert [sera] à son meillor repaire, *Ch. de Rol.* IV. Chaucuns portout [portait] une branche d'olive, *ib.* XIV. Car chascun jour de mort il s'abandone, *ib.* XXVIII. || XII[e] s. Chesquns huem [homme] est mençungiers, *Liber psalm.* p. 178. Chascuns est moult irez, *Roncisv.* 17. Plorent et crient chascuns de ses casez, *ib.* 18. Entre ses bras il prist chascun baron, *ib.* 98. Chascuns paiens en baissa le menton, *ib.* 128. Et chascuns d'eus inclina à Mahon, *ib.* Dame, mar [je] vi le clair vis et la face Où rose et lis florissent chascun jour, *Couci*, XI. Las! chascuns chante, et je plor et souspir, *ib.* XIII. Chascuns plore sa terre et son païs, Quant il se part de ses coraus amis, *ib.* XXIV. Faites chascun baron en sa terre envoyer, *Saxons*, VI. || XIII[e] s. Chascuns i est couru la merveille esgarder, *Berte*, III. Et lui et ses deux fils chascun [le roi] fait chevalier, *ib.* CXXIX. || XV[e] s. Elle joue et rit à chascun, FROISS. *Esp. am.* Et avoient chacuns bannieres de leurs mestiers, ID. II, II, 193. Quatre cents marcs d'esterlins, à payer chacun en la ville de Bruges, ID. I, I, 27. Si se retraist chacun vers leur ville, ID. I, I, 272. Chascun jour se menoit de petis marchez pour soustraire gens l'ung à l'autre, COMM. I, 9. Ils s'en allerent chacun à sa chacune [chez soi], LOUIS XI, *Nouv.* XXIX. Et sur ce, s'en allerent tous, chacun en sa chacune, ID. *ib.* XCVII. || XVI[e] s. Vien-ça chacun, je te veux faire entendre Et te monstrer la voye où tu dois tendre, MAROT, IV, 270. Justes humains, menez joie orendroit Chacun de vous, qui avez le cueur droit, Aussi un chacun et chacune, Ô Roy, t'honorera, ID. IV, 297. Obligez nous bailler par chascun an deux millions d'or, RAB. *Garg.* I, 50. Secondement que nous appliquions chacun son esprit, tant qu'il sera possible, à penser aux œuvres de Dieu, CALV. *Instit.* 298. Quant nous disons que J. C. a esté fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'estend pas à tout chacun, ID. *ib.* 364. Allons un chacun selon son petit pouvoir, ID *ib.* 537. Il y a occasion de prier à chacune heure, ID. *ib.* 678. Voicy le carneval, menons chascun la sienne, Allons baller en masque, allons nous pourmener, DU BELLAY, VI, 32, *recto.* Si est chascun de nous à soymesmes tesmoing Combien la France doit de la guerre estre lasse, ID. *ib. verso.* Chascun peult penser comme il feut relevé, MONT. I, 39. Elles ont chascune des passions propres, ID. I, 97. Au veu d'un chascun, ID. I, 111. Essayons de faire nostre debvoir, chascun de son costé, LABOETIE, 164. Chascune de ces parts estoit telle, qu'elle pouvoit rendre à son maistre par chascun an 70 minots d'orge.... AMYOT, *Lyc.* 12. La ville de Corinthe recevoit une très glorieuse louange et benissement d'un chascun de delivrer ainsi la Sicile, ID. *Timol.* 33. Tout chacun s'embesoigna aux barricades, CAR. LOIX, V, 15.

— ÉTYM. *Chaque*, et *un;* bourguig. champenois et génev. *chécun;* Berry, *châcun;* picard *cacun;* Saintonge, *chaque d'yn*, *chaquyn;* provenç. *cascun*, *quascun;* ital. *ciascuno.*

† **CHACUNIÈRE** (cha-ku-niè-r'), *s. f.* Mot de plaisanterie signifiant la maison de chacun. Les filles s'en vont chacune à sa chacunière, SÉV. 175.

— HIST. XVI[e] s. Toute la ville brusle; ainsi chascun s'en va à sa chascuniere, RAB. *Pant.* II, 14. Usage ancien, que je trouve bon à refreschir, chascun en sa chascuniere, MONT. I, 257.

— ÉTYM. *Chacun.*

† **CHAFAUD** (cha-fô), *s. m.* Terme de marine. Échafaud.

— HIST. XV[e] s. A St-Denis, un chafault et parterre, Joustes très grans où l'or luit et habonde, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 298, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. ÉCHAFAUD; bourguig. *chafaud*, grenier à foin.

† **CHAFAUDIER** (cha-fô-dié), *s. m.* Terme de pêche. Celui qui dresse les échafauds sur lesquels on fait sécher la morue.

— ÉTYM. *Chafaud.*

† **CHAFÉE** (cha-fée), *s. f.* Son qui reste quand l'amidonnier a exprimé toute la farine du froment.

† **CHAFF** (chaf'), *s. m.* Nom anglais donné au mélange, à parties égales, de paille et de foin coupés.

CHAFOUIN, INE (cha-fouin, foui-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui ressemble à une fouine, d'apparence grêle et sournoise. Petit chafouin. || *Adj.* Mine chafouine. L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, ST-SIM. 390, 13.

— ÉTYM. Saintonge et Berry, *chat-fouin*, fouine; de *chat* et *fouine.*

† **CHAGNOT** (cha-gno), *s. m.* Terme de pêche. Squale glauque.

— ÉTYM. Le même que *cagnot.*

1. **CHAGRIN** (cha-grin), *s. m.* || **1°** Cuir grenu fait d'ordinaire d'une peau de mulet ou d'âne. Peau de chagrin. Étui de chagrin. Relier un livre en chagrin. C'est avec le cuir de l'âne que les Orientaux font le sagri que nous appelons chagrin, BUFF. *Âne.* || Fig. et familièrement. Avoir une peau de chagrin, avoir la peau rude, rugueuse. || **2°** Espèce de squale dont la peau fort dure sert à faire une sorte de chagrin.

— ÉTYM. Ital. *zigrino;* vénit. *sagrin;* de *sagri*, nom turc du chagrin.

2. **CHAGRIN** (cha-grin), *s. m.* || **1°** Déplaisir qui peut être causé, soit par une affliction, soit par un ennui, soit par une colère. Grand, profond, noir chagrin. Chagrin cuisant, mortel. De longs, de petits chagrins. Passer son chagrin, noyer son chagrin dans le vin. J'ai de l'ambition, et mon orgueil de reine Ne peut voir sans chagrin une autre souveraine, CORN. *Sert.* II, 4. S'il faut que cela soit, ce sera seulement pour venger le public du chagrin délicat de certaines gens, MOL. *Préf. Crit. de l'Éc. des fem.* Dans vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre, MOL. *Mis.* I, 6. Les querelles, procès, faim, soif et maladie Troublent-ils pas assez le repos de la vie, Sans s'aller, de surcroît, aviser sottement De se faire un chagrin qui n'a nul fondement, MOL. *Sganar.* 17. Grâce à Dieu, je passe les nuits Sans chagrin, quoique en solitude.... Un an se passe, et deux, avec inquiétude : Le chagrin vient ensuite, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Tant de façons mettaient Pierre en chagrin, ID. *Jum.* Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, BOIL. *Ép.* VI. Le chagrin monte en croupe et galope avec lui, ID. *ib.* V. Jamais homme n'eut plus de chagrin que lui contre les tolérants, BOSS. *Avert.* 1. Ce mal de côté me donnait bien du chagrin, SÉV. 543. Vivez, philosophez avec vos amis; qu'ils égayent avec vous le chagrin secret de la vieillesse, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 21 sept. 1765. || **2°** Humeur qui s'inquiète ou se tourmente. Les hérétiques, curieux ou ignorants, ont été livrés aux raisonnements humains, à leur chagrin, à leurs passions particulières, BOSS. *Var.* 15. Quand il a raison, il ne faut pas lui donner de chagrin [le contrarier], SÉV. 557. J'ai, comme Bajazet, mon chagrin et mes soins, RAC. *Baj.* III, 6. Mais toi, dont la valeur d'Amurat oubliée Par de communs chagrins à mon sort s'est liée, ID. *ib.* IV, 7. Et jamais leurs chagrins [des sultans] ne nous laissent vieillir, ID. *ib.* I, 1. J'affectai les chagrins d'une injuste marâtre, ID. *Phèd.* I, 3. À la table d'Esther portez-vous ce

chagrin? ID. *Esth.* III, 2. Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres, Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres, RAC. *ib.* On a des chagrins contre son siècle et l'antiquité en profite, FONTEN. *Socr. et Mont.* || Proverbe. Cent heures de chagrin ne payent pas un sou de dettes, c'est-à-dire il vaut mieux s'évertuer que de se livrer à un chagrin inutile.

— SYN. CHAGRIN, TRISTESSE. Le chagrin est une souffrance de l'âme, souffrance causée par une peine quelconque, par une contrariété, un désappointement, une perte, etc. La tristesse est un état de l'âme que le chagrin peut produire, mais qui peut aussi se développer de soi-même et sans accident. La mort d'une personne chérie cause un violent chagrin et jette dans une profonde tristesse. La tristesse est l'opposé de la joie et de la gaieté; le chagrin n'a point d'opposé. Parce qu'elle est un état, la tristesse se dit des choses inanimées : la tristesse d'une harmonie, d'un site; parce qu'il est une souffrance, le chagrin ne se dit que des personnes.

— HIST. XVe s. Il faut laisser le chalgrin importun À tout le moins à la table buvant, BASS. XL. || XVIe s. Chagryn fait les gens aager bien tost, PALSGR. p. 418.

— ÉTYM. Bourguig. *chaigrin*. Ce mot est, comme on voit, nouveau dans la langue; on ne peut donc y apercevoir que le mot *chagrin*, peau rude et grenue, qui, employée pour frotter, polir, limer, est devenue, par métaphore, l'expression d'une peine qui ronge (voy. CHAGRIN 1). Le patois génois a *sagrinà*, ronger, et *sagrindse*, se ronger de colère; ce qui met sous les yeux le procédé mental qui, de *chagrin*, peau rude, a fait *chagrin*, peine morale.

3. **CHAGRIN, INE** (cha-grin, gri-n'), *adj.* Qui a du déplaisir, soit par une affliction actuelle, soit par une humeur habituelle. Vous paraissez bien chagrin. Quel esprit chagrin! Sénèque, si chagrin d'ailleurs, a voulu aussi s'ébattre une fois en sa vie, BALZ. VI, *Lett.* 5. Je voudrais qu'il ne fût point chagrin contre vous tous, SÉV. 496. Âme chagrine, CORN. *Suréna*, I, 1. Tel a vécu pendant toute sa vie chagrin, emporté, avare.... LA BRUY. XI. La face de la raison, si je puis parler de la sorte, paraît trop sérieuse et trop chagrine, BOSS. *la Vallière*.

— REM. Chagrin, au masculin, suit son substantif : un vieillard chagrin; au féminin, il peut le précéder : la chagrine vieillesse.

— HIST. XVe s. Discorde haineuse Fait vie oultrageuse.... Au cueur chagrineuse, Au corps perilleuse, AL. CHART. *Lai de paix*. Pauvreté chagrine, dolente, VILLON, *Grand testament*. En despit de nos voisins Gens trop chalgrins, BASS. XXXIX. || XVIe s. À Demosthenes fut reproché par ung chagrin, que ses oraisons sentoyent l'huile, RAB. *Garg.* I, *Prol.* Elles sont pensives et chagrineuses et fort desgoustées, PARÉ, XVIII, 64. L'or n'est pas seulement de nostre corps soigneux, Il est de nostre esprit : qui tant soit chagrineux, Despit, triste, pensif, resveur, melancolique.... RONS. 905. Je crois qu'il y a quelque art à distinguer les visages debonnaires des niais, les severes des rudes, les malicieux des chagrins, MONT. IV, 225.

— ÉTYM. Voy. le précédent.

CHAGRINANT, ANTE (cha-gri-nan, nan-t'), *adj.* Qui chagrine. Un homme chagrinant. Une nouvelle chagrinante. On ne veut point s'engager là-dessus en de chagrinantes recherches, BOURD. *Serm. Dim.* t. II, p. 21. D'un mal si chagrinant je sais bien le remède, HAUTEROCHE, *Crispin mus.* 1, 12.

1. **CHAGRINÉ, ÉE** (cha-gri-né, née), *part. passé* de chagriner 1. Peau chagrinée.

2. **CHAGRINÉ, ÉE** (cha-gri-né, née), *part. passé* de chagriner 2. || 1° Affligé. Chagriné par des pertes d'argent. || 2° Tourmenté. Chagriné par des créanciers.

† **CHAGRINEMENT** (cha-gri-ne-man), *adv.* D'une façon chagrine. Je passe la vie à Paris chagrinement quelquefois, et quelquefois en espérance et en amusement. SÉV. dans le *Dict. de* POITEVIN.

— ÉTYM. *Chagrine*, et le suffixe *ment*.

1. **CHAGRINER** (cha-gri-né), *v. a.* Préparer une peau de manière à la rendre grenue, à en faire du chagrin.

— ÉTYM. *Chagrin* 1.

2. **CHAGRINER** (cha-gri-né), *v. a.* || 1° Causer du chagrin. Cette perte le chagrine beaucoup. Il se plaît à chagriner les gens. Son monsieur Trissotin me chagrine et m'assomme, MOL. *Fem. sav.* I, 3. Phèdre vous chagrine, et blesse votre vue, RAC. *Phèdre*, I, 1 Alexandre chercha tous les moyens de chagriner Aristote, FÉN. *Arist.* || 2° Se chagriner, *v. réfl.* Éprouver du chagrin. Il n'y a pas de quoi se tant chagriner. Ne vous en chagrinez pas. Ils s'émeuvent soudain, soudain ils se chagrinent, Et ne gardent plus rien de leur première paix, CORN. *Imit.* I, 14.

— HIST. XVIe s. La condition la plus heureuse où ils sauroient estre les chagrine, les ennuye et les degouste, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. CHAGRIN 2.

† **CHAGRINIER** (cha-gri-nié), *s. m.* Celui qui fabrique le chagrin.

— ÉTYM. *Chagriner* 1.

† **CHAH** ou **SHAH** (cha), *s. m.* Titre des rois de Perse.

— ÉTYM. Persan, *schâ*, roi.

† **CHAHUT** (cha-u), *s. f.* Sorte de danse assez peu décente pour que la police l'interdise dans les lieux publics.

† **CHAHUTER** (cha-u-té), *v. n.* Danser la chahut.

† **CHAI** (chè), *s. m.* Magasin au ras du sol, tenant lieu de cave. Les chais servent surtout à emmagasiner l'eau-de-vie.

— ÉTYM. Bas-lat. *cayum*, *chayum*; le même que *quai* (voy. ce mot), par l'intermédiaire de la glose d'Isidore : *kai*, *cancillæ*, barreaux. *Chai*, *quai* a donc signifié tout ce qui renferme dans un enclos.

† **CHAILLE** (cha-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires de la camomille romaine.

† **CHAÎNAGE** (chê-na-j'), *s. m.* || 1° Terme d'arpenteur. Opération qui consiste à mesurer une ligne droite sur le terrain avec la chaîne d'arpenteur. || 2° Terme d'architecture. Appareil intérieur, de bois ou de fer, qui soutient une construction en maçonnerie.

— ÉTYM. *Chaîne*.

† **CHAÎNASSE** (chê-na-s'), *s. f.* Terre argileuse mêlée de sable quartzeux.

CHAÎNE (chê-n'), *s. f.* || 1° Espèce de lien de métal, formé d'une suite d'anneaux. Chaîne de fer. Chaîne pesante. Chargé de chaînes. Retenir quelqu'un dans les chaînes. Briser ou rompre ses chaînes. Chien à la chaîne. Mettre à la chaîne. Le peuple ferma les boutiques, tendit les chaînes par les rues, et fit des barricades, LA ROCH. *Mém.* 31. Léon IV fit élever des tours, tendre des chaînes sur le Tibre, VOLT. *Mœurs*, 28. On le peint [l'Hercule gaulois] avec des chaînes qui lui sortent de la bouche, comme s'il eût entraîné les hommes par ses paroles, LA FONT. *Lettr.* XII. || Chaîne à la catalane, chaîne composée de plusieurs anneaux ronds ou elliptiques, en fer et doubles. Chaîne carrée, chaîne dont les anneaux sont de figure elliptique et ployés en deux. Chaîne en gerbe, chaîne dont les maillons sont courbés comme un 8. Chaîne en S, chaîne dont les maillons ont la forme d'une S. || Chaîne à la Vaucanson ou chaîne sans fin, chaîne qui, tenant lieu de crémaillère, fait tourner en même temps plusieurs roues ou poulies. || Chaîne d'arpenteur, chaîne d'une longueur connue qui sert, dans les opérations d'arpentage, à mesurer les distances sur le terrain. Cet instrument est formé de morceaux de gros fil de fer ou de cuivre coupés de même longueur, recourbés en boucle à leurs extrémités, et réunis deux à deux par de petits anneaux; les chaînons extrêmes sont disposés de manière à former deux poignées par lesquelles on tient la chaîne tendue au-dessus du sol (voy. DÉCAMÈTRE). Il avait le coup d'œil presque aussi sûr que la chaîne d'un arpenteur, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Mesure de corde, ou faite d'anneaux métalliques, pour prendre la taille des animaux domestiques; mais elle est infidèle; on préfère la mesure dite potence. || Chaîne de port, la chaîne, ou, par extension, l'estacade qui barre l'entrée d'un port. || Chaînes d'abordage, longs crocs de fer que l'on lance dans les agrès d'un navire ennemi. || Huissiers à la chaîne, de la chaîne, huissiers du conseil du roi qui portaient à une chaîne d'or la médaille du roi. M. de Bouillon étant allé à Évreux, son fils y envoya un exploit par un huissier à la chaîne, ST-SIM. 59, 242. || Terme de joaillier. Chaîne de diamants, chaîne garnie de diamants. Chaîne de cou. Chaîne de montre, et, absolument, chaîne, chaîne à laquelle est suspendue la montre. || Terme d'horloger. Chaîne d'une montre, l'espèce de chaînette d'acier qui tend le grand ressort. || 2° Chaîne, la peine des galères et le convoi même des forçats conduits au bagne. Il fut condamné à la chaîne. La chaîne était escortée par un piquet de gendarmerie. C'est le conducteur de la chaîne, Ses captifs sont plus gais que lui, BÉRANG. *Indépend.* || 3° Fig. Servitude, captivité. Briser les chaînes des esclaves. Secouer ses chaînes. Rompre sa chaîne. Elle le retient par une douce chaîne. Un captif insolent d'avoir brisé sa chaîne, CORN. *Nic.* V, 9. Tandis que l'Orient, dans le lit de ses reines, Voit passer un esclave au sortir de ses chaînes, RAC. *Bér.* II, 2. Ces religieux se consacrent à briser les chaînes des chrétiens, VOLT. *Mœurs*, 139. || Lien, engagement étroit. Brisez votre alliance et rompez-en la chaîne, CORN. *Hor.* II, 6. Du sang qui vous unit je sais l'étroite chaîne, RAC. *Andr.* I, 2. Je sais de quels serments je romps pour vous les chaînes, ID. *Andr.* III, 7. Et ces noms, ces respects, ces applaudissements, Deviennent pour Titus autant d'engagements Qui, le liant, seigneur, d'une honorable chaîne.... ID. *Bér.* V, 2. Ah! si d'une autre chaîne il n'était point lié, ID. *Baj.* III, 7. Tant d'années étaient des chaînes qui me liaient à ces deux hommes, FÉN. *Tél.* XIII. Il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 1. Celle qui par la douceur, par un amour vrai et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué [Louis XIV], VOLT. *Louis XIV*, 26. || Esclavage, sujétion, dépendance. Forcez, rompez, brisez de si honteuses chaînes, CORN. *Nic.* I, 2. Cette âme, d'avec soi tout à coup divisée, Reprend de ses remords la chaîne mal brisée, ID. *Sert.* I, 1. L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne, BOIL. *Sat.* VIII. Un voyage rompra toutes ces vilaines chaînes-là, SÉV. 42. Ne les a-t-il pas vus tous deux dans les chaînes de Mlle du Bouchet? SÉV. 585. Hippolyte rendra ma chaîne plus légère, RAC. *Phèd.* II, 1. Tu vis mon désespoir; et tu m'as vu depuis Traîner de mers en mers ma chaîne et mes ennuis, ID. *Andr.* I, 1. Votre état est donc plutôt une irrésolution vague d'un cœur agité, et qui craint de rompre ses chaînes, MASS. *Avent, Délai de convers.* Rompez des chaînes que je déteste, ID. *Carême, Motifs de conv.* Pour lui faciliter les moyens de rompre ses chaînes, ID. *Avent, Bonh. des Justes.* J'ai préparé la chaîne où tu mets les Romains, VOLT. *M. de César*, I, 1. Ils tiennent sous leurs pieds tout un peuple à la chaîne, ID. *Henr.* VII. Un sang nouveau bouillonne dans mes veines; Des douleurs et des ans j'ai dépouillé les chaînes, C. DELAVIG. *Paria*, V, 3. Sans me lasser de vos chaînes, J'invoquerai la liberté, BÉRANG. *Plus de pol.* Je rampe sous la chaîne Du plus modique emploi, ID. *Vocation*. Comme un taureau dans la plaine, Vous traînez après vous la chaîne De vos longues iniquités, LAMART. *Méd.* I, 30. Il est comptable à sa patrie Des dons qu'il tient de leur bonté [des cieux]; Cette influence souveraine N'est pour lui qu'une illustre chaîne Qui l'attache au bonheur d'autrui, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 7. || Être rivé à sa chaîne, ne pouvoir se soustraire à la dépendance où l'on vit. || Bénir sa chaîne, se trouver heureux de la sujétion où l'on est, de l'attache qu'on a. || 4° Suite non interrompue d'objets semblables. La chaîne de montagnes qui borde l'Océan. Une chaîne d'étangs partage cette contrée. Le général disposa les postes de manière qu'ils fissent une chaîne continue. || 5° Suite de personnes disposées pour se transmettre quelque chose de main en main. Les manœuvres forment la chaîne pour transporter des matériaux. Il n'y avait pas assez de monde pour faire la chaîne, de la rivière au lieu de l'incendie. || En physique, chaîne électrique, suite de personnes qui se tiennent de façon à se transmettre une commotion électrique. || Terme de danse. On appelle chaînes en général les mouvements où les lignes décrites par les figurants s'entre-croisent, et où ceux-ci se donnent la main en passant, ce qui forme en effet une sorte de chaîne; la grande chaîne est celle qui se fait entre tous les danseurs d'une contredanse dans la figure d'un lacs d'amour; les cavaliers partent par leur droite, les dames par leur gauche ou réciproquement, et chacun donne alternativement la main droite ou la main gauche aux arrivants; on fait ainsi le tour entier. Les petites chaînes se font entre quatre figurants et le plus souvent avec les vis-à-vis, rarement sur les côtés. La chaîne des dames, la chaîne anglaise sont les principales des petites chaînes; elles exigent huit mesures. || Chaîne anglaise, pas composé où les deux couples vis-à-vis font un traversé, les dames passant au milieu, et occupent ainsi la place l'un de l'autre; après quoi les deux couples reviennent à leur place par un mouvement semblable. || Chaîne des dames, pas composé dans lequel les deux dames traversent et retraversent. Aux deux extrémités, elles trouvent d'abord le cavalier vis-à-vis, puis leur propre cavalier, qui leur donnent la main et font un dernier tour de main avec elles. || Demi-chaîne, même pas, dont on fait seulement la moitié. Demi-chaîne anglaise, les deux couples traversent seulement et ne retraversent pas. La demi-chaîne ne demande que quatre mesures. || 6° Enchaînement, continuité. La chaîne des causes. Je serais bien aise de faire voir toute

la chaîne des autres vérités, DESC. *Méth.* Cette preuve fera voir la chaîne entière de la tradition, BOSS. *Déf. comm.* Où est l'homme assez stupide pour ne pas voir la chaîne de tout cela? J. J. ROUSS. *Ém.* I. S'il y a quelque chose de clair en métaphysique, c'est la chaîne de ce raisonnement, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 4. Donc, ne présentez plus à mon cœur agité Ces immuables lois de la nécessité, Cette chaîne des corps, des esprits et des mondes, VOLT. *Dés. de Lisbonne.* || **7°** Terme de tisserand. Les fils tendus sur les deux rouleaux du métier, et entre lesquels passe la trame. Étoffe à chaîne de coton et trame de laine. || Terme de maçon. Rangée de pierres de taille superposée pour donner de la solidité à un mur de petites pierres. || Rangée de gros cailloux espacés sur des chemins ferrés pour contenir la pierraille intermédiaire. || **8°** Collection d'auteurs qui ont travaillé sur quelque partie de l'Écriture sainte. || **9°** Chaîne à poil, chaîne de surcroît dans le velours.

— **SYN.** CHAÎNE, FERS. La différence entre ces deux mots, pris au sens de liens pour tenir captif, est que la chaîne est le mot propre, et que fers est, en cette acception, un mot poétique; aussi dit-on mettre un chien à la chaîne et non aux fers.

— HIST. XIe s. En caeines de fer, *Ch. de Rol.* CCLXXII. || XIIe s. En deux chaaines [il] tenoit un grant lion, *Roncisv.* 113. Ou il l'en amaint [ou qu'il l'amène] pris en chaaine ou en hart, *Saxons*, XIX. || XIIIe s. Dont vindrent les galies et pristrent le port par force et rompirent la chaene qui moult estoit fort, VILLEH. XLV. L'en apele drap nays, à Paris, le drap duquel la chaene et la tisture est tout d'un, *Liv. des mét.* 119. La belle chaane dorée Qui les quatre elemens enlace, *la Rose*, 16988. Les baillis à la fonde [bourse] et à la caenne [tribunal des contestations maritimes, ainsi dit de la chaîne du port], *Hist. occid. des croisades*, t. II, 475. Se puis trover François, ceste gent mal senée, Chascun el col aura caîne bien fermée, Puis les menrai à vous, à Baudas [Bagdad] la loée, *Ch. d'Ant.* V, 927. || XVe s. Une chayenne forte et de dure assemblée par ordre de pluseurs aneaulx joins et entretenans ensemble, CHR. DE PIS. *Charles V*, II, 4. || XVIe s. Pour porter au col, eut une chaisne d'or, RAB. *Garg.* I, 8. Tandis que tu as gardé le silence [dit Apelles à Megabysus], tu sembloies quelque grande chose à cause de tes chaisnes et de ta pompe, MONT. IV, 49.

— ÉTYM. Berry, *chadaine*, cordon, chaîne de vigne en espalier; picard, *cagne*, *caine;* provenç. et espagn. *cadena;* portug. *cadea;* ital. *catena;* du latin *catena*.

† **CHAÎNÉ, ÉE** (chê-né, née), *adj.* Qui est formé de parties attachées bout à bout. Câble chaîné.

† **CHAÎNER** (chê-né), *v. a.* Terme d'arpenteur. Chaîner une distance, la mesurer avec la chaîne d'arpenteur.

— ÉTYM. *Chaîne.*

CHAÎNETIER (chê-ne-tié), *s. m.* Ouvrier qui fait des agrafes et toutes sortes de petites chaînes.

— ÉTYM. *Chaînette.*

CHAÎNETTE (chê-nè-t'), *s. f.* || **1°** Petite chaîne. La chaînette d'une bride. || **2°** Terme de mathématiques. Chaînette ou funiculaire, la courbe que la pesanteur fait décrire à toute corde ou chaîne suspendue par les deux extrémités. Déterminer l'équation de la chaînette. En ce temps-là, le problème de la chaînette, qu'il avait proposé, faisait beaucoup de bruit parmi les grands géomètres; c'est la courbure que doit prendre une chaîne attachée fixement par les deux extrémités, également pesante en toutes ses parties et dont chaque partie est tirée en embas par son propre poids et en même temps retenue par les points fixes, FONTEN. *Bernoulli.* || Terme d'architecture. Voûte dont la courbe est celle d'une chaîne suspendue par les deux bouts. || **3°** Point de chaînette, point de couture ou point noué qui sert à rabattre une couture et qui a l'apparence d'une chaîne. || Broderie en point de chaînette, points rentrant l'un dans l'autre en forme de lacs continu. || **4°** La partie du harnais des chevaux de carrosse qui sert à soutenir le timon et à le reculer. || **5°** Terme d'imprimerie. Gouttière au bas d'un tympan. || **6°** Terme militaire. Troupe de soldats rangés en cercle et garantissant ceux qui sont chargés de fourrager.

— HIST. XIIIe s. Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leur renes, leur chenetes, leur poitriaus, et toutes choses qui à leur mestier apartienent, *Liv. des mét.* 223. || XIVe s. Et si tenoit une herminette Trop gracieuse et trop doucette A une chainnette d'or fin, MACHAULT, p. 46. Un demy ceint d'or, qui fut à la royne Jeanne de Bourbon, assis sur un tissu noir, ouquel a une chainette à façon de fleurs de lis, DE LA BORDE, *Émaux.* Et [le faucon] yra pasturer, tout lié d'une cordelle ou chainette, *Modus*, f° LXXIV. || XVIe s. Une medaille pendante à une chaisnette d'or, CARLOIX, VIII, 26.

— ÉTYM. Diminutif de *chaîne.*

† **CHAÎNEUR** (chê-neur), *s. m.* Terme d'arpenteur. On nomme chaîneurs les hommes que l'on emploie à mesurer les distances avec la chaîne. Quand l'arpenteur prend part lui-même à l'opération, celui qui l'aide est nommé porte-chaîne. Par suite, dans un chaînage on donne souvent le nom de chaîneur à celui-là seul des deux manœuvres portant la chaîne qui est le plus intelligent et qui dirige l'autre, ce dernier n'étant alors que porte-chaîne.

— ÉTYM. *Chaîner.*

CHAÎNON (chê-non), *s. m.* || **1°** Anneau d'une chaîne. || Fig. Il y a des chaînons si déliés qu'on craint qu'ils ne se rompent, VOLT. *Lett. Prusse*, 16. Le passé, le présent, l'avenir lient tous les membres de cette société des chaînons de la loi naturelle, DIDEROT, *Réfl. s. l'esp.* || **2°** Bride qui embrasse les queues des tenailles. || **3°** Terme de géologie. Élévation de terrains qui sont en diminutif ce qu'est une chaîne de montagnes. || **4°** Terme de marine. Anneau d'un câble-chaîne; on dit plus souvent maillon. || La portion d'un câble-chaîne comprise entre deux manilles (30 mètres environ).

— SYN. MAILLE, CHAÎNON. Le chaînon est l'anneau, de diverses figures, qui entre dans la composition d'une chaîne; la maille, quand elle est de métal, est l'anneau, de diverses figures aussi, qui entre dans la composition d'un tissu : les mailles d'une cotte d'arme.

— HIST. XIe s. Et si lui mettent ou col un caeignon, *Ch. de Rol.* CXXXV. || XIIIe s. Et fu pendus à un gibet tout nuef, et à [un] caignon tout nuef, que la corde ne rompist, *Chr. de Rains*, 173 || XVIe s. Nous avons un certain nombre de syllabes en chascun genre de poëme, par lesquelles, comme par chainons, le vers françois lié et enchainé.... DUBELLAY, I, 29, *verso.* Une chaine, de laquelle les petits chainons d'or estoient distingués de perles et pierres de toutes couleurs, YVER, 533.

— ÉTYM. *Chaîne.*

† **CHAINTRE** (chin-tr'), *s. m.* Nom, dans quelques endroits, de portions de terrain un peu creuses qu'on laisse aux extrémités des champs pour servir d'égout. || Lieu mis en réserve pour le pâturage des bestiaux et défendu au moyen de quelque clôture.

— ÉTYM. Autre prononciation de *ceintre.*

1\. **CHAIR** (chêr), *s. f.* || **1°** Toutes les parties molles du corps de l'homme et des animaux, et plus particulièrement la partie rouge des muscles. Recevoir une blessure dans les chairs. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange, RAC. *Ath.* II, 5. || En chair et en os, la personne elle-même. On le disait au fond d'un précipice; mais le voilà en chair et en os. || Entre cuir et chair, au-dessous de la peau : il éprouvait des élancements entre cuir et chair; et figurément, en soi-même : il s'impatientait entre cuir et chair. || Être en chair, avoir de l'embonpoint, avoir la chair ferme; se dit aussi du cheval et autres animaux. || En chirurgie, on appelle chairs indistinctement les parties molles qu'on traverse avec l'instrument tranchant. || Terme de pathologie. Substance molle qu'on observe dans les solutions de continuité, formée principalement par les bourgeons vasculaires. Chairs baveuses, excroissances de chair. || Familièrement. C'est une masse, une grosse masse de chair, se dit d'une personne lourde de corps et d'esprit, ou seulement très-grosse. || Vendeur de chair humaine, racoleur, agent pour le remplacement militaire, et aussi celui qui fait métier de prostituer des femmes. || Chair à canon, les troupes que l'on expose sans ménagement aux coups de l'ennemi. || **2°** L'apparence extérieure, la peau. Avoir la chair douce, rude, blanche. || Avoir la chair fraîche, avoir un frais coloris. || Avoir la chair courte, avoir la peau sujette à se gercer. || Chair de poule, l'aspect que présente la peau lorsque l'impression du froid y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée. || Fig. Cela fait venir la chair de poule, cela excite la frayeur, l'horreur. || **3°** La viande des animaux terrestres et des oiseaux considérée comme aliment. Chair de bœuf, de mouton. Chair crue, cuite, dure, tendre, fine, courte, longue, salée, fraîche. Vendredi chair ne mangeras. Chair blanche, le veau, la volaille, etc. par opposition au mouton, chevreuil, lièvre, etc. De cette double proie L'oiseau se donne au cœur joie, Ayant de cette façon À souper chair et poisson, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. || Chair à saucisse, chair de porc hachée qu'on met dans les saucisses et dans d'autres mets. || Hacher menu comme chair à pâté, mettre en pièces, couper par morceaux. || Fig. Sentir la chair fraîche, se dit des désirs amoureux qu'excite la présence d'une personne, et aussi, d'une façon générale, de tout ce qui peut exciter le désir du gain, l'intérêt, la curiosité. La Marans arriva, elle sentait la chair fraîche, SÉV. 35. || **4°** La partie blanche ou rougeâtre, mais de nature musculeuse, que l'on mange dans les poissons. Le saumon a la chair fine et ferme. || **5°** On nomme aussi chair, le parenchyme, la partie succulente de certains fruits: c'est le sarcocarpe. La chair de la pêche, du melon, de l'abricot. || **6°** La nature humaine, considérée en opposition à la nature spirituelle. Le verbe s'est fait chair. La résurrection de la chair. Ou s'il y a des dieux, ils ont le cœur de chair, RÉGNIER, *Élég.* III. Fils de cette sainte veuve plus selon l'esprit que selon la chair, BOSS. *Or.* 9. La multitude adore des divinités de chair et de sang, FÉN. XVII, 240. Les âmes timides veulent s'appuyer sur un bras de chair ou sur la force de leur sagesse, ID. XVIII, 150. Ce n'est pas un bras de chair qui l'a conservée, MASS. *Carême*, *Vérité de la religion.* Le reproche que fait Jésus-Christ à ses parents selon la chair, MASS. *Carême*, *Salut.* Vous nous défendez dans vos écritures de nous faire un bras de chair, FLÉCHIER, *Tur.* Dieu brise le bras de chair qui les appuyait, ID. *Le Tell.* Honteux attachements de la chair et du monde, CORN. *Polyeucte*, IV, 2. Ceux qui vivaient selon la chair, BOSS. *Hist.* I, 1. Si la chair et le sang, se troublant aujourd'hui, Ont trop de part aux pleurs que je répands pour lui, RAC. *Ath.* I, 2. De la chair corrompue éteindre en nous les feux, ID. *Hymnes.* On voit tous les jours les amateurs du monde tomber avec leurs protecteurs, et avec ces appuis de chair et de sang en qui ils mettaient une vaine confiance, MASS. *Myst. Purific. Soumission.* Nous allons triompher de la chair et du démon, ID. *Carême*, *Jeûne.* De la chair et du sang réprimez les murmures, C. DELAVIGNE, *Paria*, II, 1. S. Jérôme charge ses épaules d'un lourd fardeau, pour dompter une chair révoltée, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 8. || En termes d'Écriture, toute chair, l'ensemble des êtres vivants, homme et animaux. Hors des heures de louange, toute chair est ici en silence devant le Seigneur, FÉN. XVII, 264. La multitude l'empêcha-t-elle d'exterminer toute chair au temps du déluge? MASS. *Car. Petit nombre des élus.* || Le mariage ne fait qu'une chair de l'homme et de la femme. || C'est la chair de sa chair, c'est l'objet de ses plus vives affections, c'est un autre lui-même. || La chair, la concupiscence charnelle. L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair, la conjonction charnelle. L'aiguillon de la chair. Le péché de la chair, le péché d'impureté. Le péché de la chair tentait l'humanité, RÉGNIER, *Sat.* I. Vous êtes donc bien tendre à la tentation; Et la chair sur vos sens fait grande impression, MOL. *Tart.* III, 2. || Être de chair, avoir des faiblesses humaines, et particulièrement des faiblesses amoureuses. Filles du sang royal ne se déclarent guères; Tout se passe en leur cœur; cela les fâche bien : Car elles sont de chair ainsi que les bergères, LA FONT. *Fianc.* Vous considérerez, en regardant votre air, Que l'on n'est pas aveugle et qu'un homme est de chair, MOL. *Tart.* III, 3. || **7°** *S. f. plur.* Dans les arts, toute imitation de la chair de l'homme. Les chairs sont mal rendues dans ce tableau. Ce sculpteur traite bien les chairs, ses chairs sont belles. || Au singulier, telle partie est belle de chair. || Couleur de chair, rouge pâle qui approche de la couleur de la chair de l'homme. Un maillot couleur de chair. || **8°** En termes de fauconnerie, l'oiseau est bien à la chair, lorsqu'il chasse bien. || **9°** Terme de tanneur, côté de la peau opposé à celui où se trouve le poil. || **10°** En termes de forge, le fer a de la chair quand la cassure en est inégale et paraît d'un brun noirâtre. || **11°** Terme de minéralogie. Chair fossile, espèce d'amiante à feuillets épais et solides. || **12°** Chair à dame, espèce de poire peu estimée. || Proverbes. La chair nourrit la chair, c'est-à-dire la viande est le meilleur aliment. || Il n'est ni chair ni poisson, se dit d'un homme d'un caractère indécis, qui flotte entre deux partis. || Jeune chair et vieux poisson, c'est-à-dire il faut manger les animaux quand ils sont jeunes, et les poissons quand ils sont vieux. En vérité, mon compère, vous faites bien mentir le proverbe : jeune chair et vieux poisson; car, n'étant qu'un jeune brochet, vous avez une fermeté que les plus vieux esturgeons n'ont pas, VOIT. *Lett.* 143. || Il n'y a point de belle chair près des os, c'est-à-dire une personne maigre n'est jamais belle. || L'esprit est

prompt et la chair est faible, se dit des bonnes résolutions qui sont promptement conçues, mais que l'on tient difficilement.

— SYN. VIANDE, CHAIR. La viande est la chair préparée dans la boucherie ou dans la cuisine pour la nourriture de l'homme ou des animaux. La chair n'a subi aucune préparation et est l'animal lui-même tel qu'il est après avoir été tué. Les animaux carnivores se nourrissent de chair; l'homme mange de la viande.

— HIST. XIe s. En [pour cela] deit hom perdre du sang et de la char, *Ch. de Rol.* LXXXVI. L'haubert [il] lui rompt entresques à la charn, *ib.* XCIV. As chars vives, *ib.* CXXIV. [Je] ne vous lairrai por [par crainte de] nul home de char, *ib.* CLVII. || XIIe s. De mautalent [il] a la car tressuée, *Roncisv.* 52. Dex le garit [préserva] qu'en char [il] nel put toucher, *ib.* 63. Chascuns se doit enforcier De dieu servir, jà n'i soit li talens, Et la char vaincre et plagier, QUESNES, *Romanc.* 96. [Je ferai] La char oindre de miel, et lecher à mes ours, *Saxons*, XXVII. Mes fiz que je ai engendré de ma charn me quiert ocire, *Rois*, 179. || XIIIe s. [Féru] Si angoisseusement que la char en fut bloe [bleue], *Berte*, XXXIII. Ne pain, ne char, ne vin, ne gastiaux, ne biscuit, *ib.* XXXVI. Atant le lairons du roi Richart qui fu mors sans hoir de sa char, *Chr. de Rains*, 33. Je ne laissai hui à l'ostel Ne pain, ne vin, ne car, ne sel, *Ren.* 20586. Nus homs ne se devroit là prendre A fame qui sa char veut vendre, *la Rose*, 4580.... S'ot la char tendre, Qu'en [on] la li peüst toute fendre A une petitete ronce, *ib.* 843. Et les chars salées, pour ce que il ne mangoient point de porc, JOINV. 237. La maladie de l'ost estoit tele que la char de nos jambes sechoit toute, ID. 236. || XIVe s. Mais estre batuz et feruz, ce leur est grant peine et grant douleur se il sont sensibles et se il ont char, ORESME, *Eth.* 89. Chars legieres sont de bonne digestion et saines, ID. *ib.* 180. || XVe s. Et pourvurent ledit chastel de vins, de farines, de chairs et de toutes autres pourveances, FROISS. I, I, 253. Il est grand et long et fort et de gros membres, sans estre trop chargé de chair, ID. II, III, 10. En char crue mon cueur ne se delecte, Oublions tout le vieil gouvernement, CH. D'ORL. *Bal.* 125. Mon mari a, que je croy, Par ma foy! Le gozier de chair salée, Car il ne peut respirer Ne durer Se sa gorge n'est mouillée, OL. BASS, *V. de Vir.* 36. A ung jour de char [un jour gras], *Bibl. des chartes*, 4e série, t. IV, p. 373. || XVIe s. A qui le poisson seroit plus appetissant que la chair, MONT. I, 228. En chair et en os [en personne], ID. III, 309. Et issoit de toute sa personne une odeur fort souëfve tellement que les habillemens qui touchoient à sa chair en estoient comme tous perfumez, AMYOT, *Alex.* 6. Chair et semence de courge, PARÉ, XXI, 3. Toute chair n'est pas venaison, LEROUX DE LINCY, *Proverb.* t. II, p. 192. Jamais ne demeure chair à la boucherie, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, bourguig. picard et wallon, *char;* namurois, *chau;* provenç. *carn;* espagn. et ital. *carne;* du latin *carnem*, accusatif de *caro*, qui tient au grec κρέας, à l'ancien haut-allem. *hréo*, génit. *hrêwes;* irland. *carna.*

† 2. **CHAIR** (chêr), *s. m.* Coussinet, en termes de chemin de fer.

— ÉTYM. Angl. *chair*, coussinet, chaise; l'anglais *chair* est le français *chaire* (voy. ce mot).

CHAIRE (chê-r'), *s. f.* || 1° Siége élevé d'où l'on parle, enseigne ou commande, et, particulièrement, espèce de tribune à dais d'où le prêtre adresse la parole aux assistants. Chaire de bois, de marbre, sculptée, etc. Ce mandement fut lu en chaire dans toutes les églises. Ce qui obligea le curé de monter en chaire, PASC. *Prov.* 15. Ils ne montent pas dans les chaires pour y faire de vains discours, BOSS. *Par. de Dieu*, 1. Si nous sommes soigneux de former des prêtres que Louis puisse choisir pour remplir nos chaires, BOSS. *le Tellier.* Ce que cette chaire, ce que ces autels, ce que l'Évangile que j'annonce, et l'exemple du grand ministre dont je célèbre les vertus, m'oblige à recommander plus que toutes choses, c'est les droits sacrés de l'Église, ID. *ib.* Les autres [prêtres] à l'État rendus plus nécessaires, Ont éclairé l'Église, ont monté dans les chaires, VOLT. *Henr.* V. || La chaire évangélique ou la chaire de vérité, la chaire où l'on prêche l'Évangile. A présent que je suis assis dans la chaire de Jésus-Christ et des apôtres, et que vous m'écoutez avec attention, BOSS. *la Vallière.* || Être assis dans la chaire de mensonge, de pestilence, etc. professer l'hérésie. Lucifer assis dans sa chaire infernale, BOIL. *Sat.* XII. Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée Où le mensonge règne et répand son poison, RAC. *Ath.* III, 4. Des femmes de la société, de graves philosophes avaient des chaires d'incrédulité, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. || L'éloquence de la chaire, nom générique qui comprend toutes les sortes de discours qui sont ou peuvent être prononcés dans les églises, savoir : les panégyriques, les oraisons funèbres, les sermons, les prônes, les conférences, etc. || Fig. La prédication. Les orateurs de la chaire. Avec quel succès le grand art de la chaire est cultivé à Genève, J. J. ROUSS. *Dédic.* || 2° Tribune où siége un professeur dans les écoles publiques. Le professeur est en chaire. || Fig. L'enseignement même ou la place du professeur. Une chaire de littérature française. Ce professeur a obtenu la chaire qu'il désirait. Le peuple ne donne ni chaires, ni pensions, ni places d'académie, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le rhéteur Eumènes tenait à Rome une chaire d'éloquence, CHATEAUB. *Mart.* 15. || 3° Siége qu'a l'évêque au haut du chœur. L'évêque, étant dans la chaire, donna la bénédiction au peuple. Les évêques à qui ils avaient laissé une chaire, BOSS. *Hist.* II, 13. || Fig. La chaire apostolique, la chaire de saint Pierre, la chaire d'unité, termes qui désignent le siége apostolique, la papauté. || 4° Chaire curule, ou, absolument, chaire, chaise curule. Des chaires, des licteurs, des faisceaux, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 5° Terme de marine. Grand bateau plat pour charger et décharger les vaisseaux.

— REM. 1. Du temps de Vaugelas, l'identité de chaire et de chaise (voy. CHAISE) était encore si présente qu'il indique les cas où il faut se servir de l'un ou de l'autre. Aujourd'hui l'emploi de ces deux mots, qui sont le même mot différemment prononcé, est tellement spécifié qu'il n'y a plus lieu à aucune remarque de ce genre. || 2. Th. Corneille dit : « J'ai vu plusieurs ouvrages de poésie où l'on faisait rimer chaire avec affaire; ce qui marque qu'il y a des provinces où l'on prononce ce mot comme le féminin de l'adjectif cher. D'autres le font rimer avec guerre, ce qui est mal, quoique la prononciation de chaire en approche davantage. » Ces nuances n'existent plus pour notre oreille; et chaire rime avec affaire, chère et guerre.

— HIST. XIIe s. Le povre [il] sache [tire] del femier, od les princes le fait sedeir; chaere de glorie li fait aveir, *Rois*, 7. || XIIIe s. Cil qui ci est en une chaiere entre nous, VILLEH. LXVII. Un riche chevalier estoit mort, et li avoit l'en fet une grant fosse large en terre, et l'avoit l'en assis moult noblement et paré en une chaere, JOINV. 266. || XVe s. Respondit tanstost messire Guillaume de Fermiton et dit : Dites à Jean de Chastel-Morant qu'il s'en voise reposer un petit en sa chaiere, FROISS. II, II, 81. Le duc de Berry, frere du roy, presidoit assis en chaire, COMM. I, 8. Ladicte demoiselle estoit en sa chaire et le duc de Cleves à costé d'elle, ID. V, 14. || XVIe s. S'eslançant d'une chaire où elle estoit assise, MONT. III, 181.

— ÉTYM. Saintonge, Berry et norm. *chaire*, chaise; bourguig. *cheire*, chaise; picard, *cahière, cahielle, kielle*, chaise; wallon, *chèire*, chaise; namurois, *chèière*, chaise; rouchi, *caière*, *kèière*, chaise; provenç. *cadera, cadeira;* catal. *cadira;* anc. espagn. *cadera;* portug. *cadeira;* ital. *cattedra;* du latin *cathedra*, siége, du grec καθέδρα, de καθ, κατὰ, sur, et ἕδρα, siége, dont le radical est le même que le radical latin *sed* dans *sed-ere* (voy. SEOIR). Plusieurs patois ont conservé des formes analogues à la forme ancienne *chaere*, c'est-à-dire non contractée; *chaere*, dans les anciens textes, était toujours de trois syllabes.

† **CHAIS**, *s. m.* Voy. CHAI. Mauvaise orthographe; c'est celle du pluriel.

CHAISE (chê-z'), *s. f.* || 1° Siége à dossier et ordinairement sans bras. Chaise de bois, de paille, de rotin. Chaise rembourrée. Prendre, donner, avancer une chaise. Loueuse de chaises. Chaise à bras pour les enfants. Alidor assis dans sa chaise, Médisant du ciel à son aise, Peut bien médire aussi de moi; Je ris de ses contes frivoles; On sait fort bien que ses paroles Ne sont pas articles de foi, BOIL. *Épigr.* XIII. || Chaise de chœur, ancien nom de ce qu'on nomme aujourd'hui stalle. || Chaise longue, sorte de lit ou de canapé qui n'a de dossier qu'à un bout. || Chaise percée, ou, simplement, chaise, siége garni d'un vase pour les besoins naturels. Et pour prix de sa peine au grand vent dispersée Vont ses papiers servir à la chaise percée, RÉGNIER, *Sat.* II. Sidrac assura que [le principe de tout] c'était la chaise percée, VOLT. *Oreilles*, 7. || 2° Sorte de siége fermé et couvert où l'on se fait porter par deux hommes. Chaise à porteurs. Porteur de chaise. Il va en chaise. Allez, ôtez votre chaise d'ici, MOL. *Préc.* 8. Je me suis vu arrêter comme je sortais de ma chaise, HAMILT. *Gramm.* 7. Antigonus fit présent à Bion d'une chaise, afin qu'il le pût suivre quand il voudrait, FÉN. *Bion.* || Porter en chaise, se dit de deux personnes qui entrelacent leurs mains pour en porter une troisième sur leurs mains entrelacées. || 3° Voiture de voyage à deux ou quatre roues, traînée par un ou plusieurs chevaux. Chaise de poste. Chaise roulante. Mon fils s'en va demain en chaise, SÉV. 345. || 4° Chaise ou chaire curule, siége d'ivoire des principaux magistrats de la république romaine. Les deux chaises d'ivoire ont reçu les édiles, V. HUGO, *Odes*, IV, 11. || 5° Terme d'architecture. Charpente formée de quatre grosses pièces, sur laquelle on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, d'un moulin à vent. || Bâti de bois qui soutient la cage d'un moulin. || 6° Partie de la roue du coutelier. || Bâti de bois pour exhausser une chèvre, une grue. || Table qui supporte la poêle lorsqu'on fait les bougies filées. || 7° Terme de marine. Large sangle disposée en un siége mobile pour les gabiers ou voiliers. || Chaise marine, sorte de siége disposé de manière à affranchir du roulis et du tangage. || 8° Terme de fief. En partage de fief noble, nom des quatre arpents de terre qui environnent de plus près le château.

— HIST. XVIe s. Une chayze de fer qui estoit garnie de veloux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 200. Une chayze de Florance, ID. *ib.* Une chayze de bois d'ouvraige de Naples, ID. *ib.* Celuy qui vuide ma chaize percée, MONT. I, 328. Elle passa un lacet de sa robbe dans l'un bras de sa chaize, ID. III, 152. Porté sur des brancars d'or, et assis dans une chaize d'or, ID. IV, 26.

— ÉTYM. *Chaise* est une prononciation vicieuse du mot *chaire* (voy. CHAIRE). Dans le XVIe et le XVIIe siècle, le peuple de Paris, en beaucoup de mots, remplaçait le son de l'*r* par celui du *z*, et cette faute, acceptée par l'usage, a fini par faire deux mots de *chaire* et *chaise*, avec une acception différente. Mais pendant longtemps l'usage ne les a pas séparés, Molière a dit *chaise* pour *chaire:* Les savants ne sont bons que pour prêcher en chaise, *Fem. sav.* V, 3. Régnier, *chaire* pour *chaise:* Et chacun en son rang Se met en une chaire, *Sat.* X. Après sa mort on donna sa chaise [chaire] au jeune Gronovius, p. 448, *Menagiana.*

† **CHAISIER** (chè-zié), *s. m.* Ouvrier qui fait des chaises.

— ÉTYM. *Chaise.*

† **CHAISIÈRE** (chè-ziè-r'), *s. f.* Loueuse de chaises à l'église (dans les provinces du Nord).

— ÉTYM. *Chaise.*

CHAKO (cha-ko), *s. m.* Voy. SHAKO.

† **CHALAN** (cha-lan), *s. m.* Voy. CHALAND 2.

1. **CHALAND, ANDE** (cha-lan, lan-d'), *s. m.* et *f.* || 1° Acheteur, pratique. Ce marchand a beaucoup de chalands, de bons chalands. Il perd ses chalands. || Quelquefois, simplement, acheteur. Faire venir les chalands. || 2° Par extension, client, et toute personne qui en recherche une autre, s'attache à elle, entretient avec elle des rapports habituels. Cette femme est un fort bon parti, elle ne manquera pas de chalands. Savez-vous bien qu'elle est assez sotte? Cela n'attire point les chalands, SÉV. 309. Cache ton corps sous un habit funeste; Ton lit, Margot, a perdu ses chalands; Et tu n'es plus qu'un misérable reste Des premiers temps et des premiers galants, MAINARD, dans RICHELET. || Familièrement. C'est un chaland [une connaissance] dont je ne me soucie guère. Nous ne serons pas longtemps chalands [en bons rapports], si vous vous conduisez ainsi. || 3° Se disait d'une sorte de pain assez blanc et très-massif. Mais retournons à table où l'éclanche [de mouton].... Des dents et du chaland séparait la querelle, RÉGNIER, *Sat.* X. || Adjectivement, pain chaland. Ce pain était ainsi nommé, parce qu'il était le pain ordinaire des chalands d'un boulanger.

— HIST. XIIe s. Reis, se tu es enuinz [oint], curune d'or portant, Ne deiz estre en orgueil, mais en bien reluisant, A tun peuple deiz estre e chiefs e lur [leur] chalant, *Th. le mart.* 30. || XVe s. Gautier le camus, qui estoit accompagné de dix autres compagnons acointés et chalans de la dite Tassine.... DU CANGE, *chelandium.* || XVIe s. Pain chalan, O. DE SERRES, 824. Outre celles qu'ils entretenoient en leurs maisons, ils avoient leurs chalandes [maîtresses] par tous les endroits de la ville, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 58, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *chalan;* de *chaland*, sorte de bateau (voy. CHALAND 2); le *chaland*, qui achète, étant comparé au *chaland*, bateau, qui va chercher les marchandises pour les apporter au rivage, au quai, au marché (comp. BARGUIGNER). Dans le

passage de *Thomas le martyr*, *chiefs* et *chalant* signifient chef et associé, comme le prouve l'emploi de *chalandise* dans un texte de Froissart cité plus loin. Enfin, dans le parler de Loudéac (Côtes-du-Nord), *chaland* signifie gouttière, conduit pour l'eau, peut-être par quelque assimilation avec *chaland*, bateau.

2. **CHALAND** (cha-lan; le *d* ne se lie jamais) ou, suivant les dictionnaires de marine, **CHALAN**, *s. m.* || **1°** Terme de navigation fluviale. Grand bateau plat, pour le transport des marchandises. Les chalands qui font les transports entre le Havre et Paris. || **2°** Terme de marine. Allége à fond plat tirant très-peu d'eau.

— HIST. XIe s. Il n'i a barge ne dromond ne calant, *Ch. de Rol.* CLXXVI. || XIIe s. Tus les porz funt guaitier e de jur e de nuit, Qu'il n'i puisse passer od plain chalant u vuit, *Th. le mart.* 63. || XIIIe s. Et li consaus [conseil] fu tex que l'empereres Henris s'en iroit au rivage et entreroit en un chalant, VILLEH. CLXX. Lors se part de Jherusalem, Puis s'en entra en un chalan; Le flum passa, el bois en vint, RUTEB. II, 120. Chascuns puet ce faire, ausint comme il puet mener son chalant par le flueve, *Liv. de just.* 64. Parmi le bras saint Jore Hatins les a menés, Et trovent les chalans garnis et conreés, *Ch. d'Ant.* II, 322. || XVe s. Grand plenté de nefs et de chalans, FROISS. I, I, 261.

— ÉTYM. Anc. catal. *xelandrin;* bas-lat. *chelandrium*, *chelindrus*, *salandra*, *calannus;* bas-grec χελάνδιον. Origine inconnue. Diez propose, par assimilation, χέλυδρος, tortue de mer, serpent de mer. Il y a bien, dans le bas-latin, *calones*, barques portant le bois aux soldats; on pourrait accepter ce changement d'*on* en *an;* mais d'où viendrait le *t* ou *d* de *chalant* ou *chaland* dans les plus anciennes formes?

† **CHALANDEAU** (cha-lan-dô) ou **CHALANDOU** (cha-lan-dou), *s. m.* Terme de marin. Marin chargé de la conduite des chalands : ce qui est devenu un terme de mépris.

— ÉTYM. *Chaland* 2.

CHALANDISE (cha-lan-di-z'), *s. f.* || **1°** Affluence de chalands, vogue. L'enseigne fait la chalandise, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Pour attirer du peuple et de la chalandise, BOURSAULT, *És. à la cour*, I, 5. Je voudrais parfois qu'il n'y eût que moi de femme au monde.—Vous auriez de la chalandise, REGNARD, *la Coq.* III, 5. || **2°** Les relations habituelles qui constituent le chaland; le chaland lui-même. Vous êtes trop cher; vous n'aurez pas ma chalandise. Ce marchand a perdu toutes ses anciennes chalandises. Il n'a que de bonnes chalandises. Oui, toute notre marchandise Ne saurait dignement payer L'honneur de votre chalandise, BENSERADE, *Ballet de la nuit*, dans RICHELET. Si j'étois que de vous, je chasserois bien cette chalandise-là, *Francion*, liv. V, p. 184. || On dit aujourd'hui ordinairement pratique.

— HIST. XVe s. Or me cuidai trop bien parfaire Pour prendre aillours ma calandise; Si me mis en la marchandise, FROISS. *Buisson de jonece.* Seigneurs, nous vous disons pour le mieux que vous n'ayez nulle accointance ni challandise à ceux de Flandre, ID. II, II, 172. || XVIe s. Au lieu que les marchands prient les plus belles, celles-cy laides prient les marchands de prendre et achepter de leurs denrées, qu'elles leur laissent pour rien et à vil prix; car le plus souvent leur donnent de l'argent pour s'accoster de leurs chalandises, BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 220, dans LACURNE. Il eut peur de perdre sa chalandise, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 289, dans LACURNE. Ainsi faisoyent aulcuns chirurgiens de Grece les operations de leur art sur des eschaffauds à la vue des passants, pour en acquerir plus de praticque et de chalandise, MONT. IV, 173.

† **CHALASIE** (ka-la-zie), *s. f.* Terme de chirurgie. Séparation partielle de la cornée d'avec la sclérotique.

— ÉTYM. Χάλασις, relâchement.

CHALASTIQUE (ka-la-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Se dit des médicaments qu'on croit propres à relâcher les parties.

— ÉTYM. Χαλαστικός, relâchant, de χαλᾶν, relâcher (voy. CALER).

† **CHALAZE** (ka-la-z'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. Le point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical ou cordon par où la nourriture arrive à la graine. || **2°** Terme d'anatomie. Nom du point germinatif dans l'œuf, et, par extension, de deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau.

— ÉTYM. Χάλαζα, grêle; ce point de la graine étant comparé à un grêlon.

† **CHALAZÉ, ÉE** (ka-la-zé, zée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une chalaze.

† **CHALAZIFÈRE** (ka-la-zi-fè-r'), *adj.* Mot hybride pour lequel il vaut mieux dire chalazophore (voy. ce mot).

† **CHALAZION** (ka-la-zion), *s. m.* Terme d'anatomie. Tumeur, aussi appelée chalaze, grêle ou grêlon, du bord libre des paupières, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot.

— ÉTYM. Χαλάζιον, grêlon, de χάλαζα, grêle.

† **CHALAZOPHORE** (ka-la-zo-fo-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Membrane chalazophore, membrane privée de vaisseaux que la première couche du blanc de l'œuf d'oiseau produit en se condensant et s'appliquant sur la surface du jaune.

— ÉTYM. Grec fictif χαλαζοφόρος, de χάλαζα, chalaze, et φορός, qui porte.

† **CHALCÉDOINE** (kal-sé-doi-n'), *s. f.* Voy. CALCÉDOINE.

† **CHALCIDIQUE** (kal-si-di-k'), *s. m.* Terme d'archéologie. Sorte de vaste portique où l'on pouvait se promener et qui s'adjoignait aux basiliques.

— ÉTYM. *Chalcidicum*, ainsi dit d'un édifice de la ville de Chalcis, dans l'île d'Eubée.

† **CHALCITE** (kal-si-t'), *s. f.* Ancien nom d'un minerai de cuivre, le sulfate de cuivre.

— ÉTYM. Χαλκίτης, de χαλκός, cuivre.

CHALCOGRAPHE (kal-ko-gra-f'), *s. m.* Graveur en airain; tout graveur sur métaux.

— ÉTYM. Χαλκός, airain, et γράφειν, graver (voy. GRAPHIQUE).

CHALCOGRAPHIE (kal-ko-gra-fie), *s. f.* || **1°** L'art du chalcographe. Synonyme de gravure en taille douce. || **2°** L'atelier, l'établissement même où l'on exerce cet art. || **3°** Nom d'une collection de gravures. La chalcographie du musée du Louvre, recueil composé de toutes les gravures dont le musée possède les planches. || Catalogue des planches gravées composant le fonds de la chalcographie, et dont les épreuves se vendent dans cet établissement, au musée du Louvre. || La chalcographie apostolique, l'imprimerie papale.

— ÉTYM. *Chalcographe.*

† **CHALCOGRAPHIQUE** (kal-ko-gra-fi-k'), *adj.* Qui se rapporte à la chalcographie.

CHALDAÏQUE (kal-da-ï-k'), *adj.* Qui appartient aux Chaldéens, ancien peuple de la Babylonie. La langue chaldaïque. Les juifs apprirent la langue chaldaïque fort approchante de la leur, BOSS. *Hist.* I, 8. || *S. m.* Le chaldaïque, la langue chaldaïque.

— ÉTYM. Voy. CHALDÉEN.

† **CHALDAÏSME** (kal-da-i-sm'), *s. m.* Locution propre au chaldéen.

CHALDÉEN, ENNE (kal-dé-in, è-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Nom d'un ancien peuple habitant la Babylonie. || **2°** *S. m.* Le chaldéen, la langue chaldaïque. Les juifs d'Égypte et de Grèce oublièrent non-seulement leur ancienne langue, qui était l'hébreu, mais encore le chaldéen que la captivité leur avait appris, BOSS. *Hist.* I, 8. || **3°** Nom des prêtres astrologues de Babylone. || **4°** Nom des nestoriens d'Orient.

— ÉTYM. *Chaldæus*, χαλδαῖος.

CHÂLE (châ-l'), *s. m.* || **1°** Longue pièce d'étoffe que les Orientaux emploient diversement dans leur vêtement, et spécialement en turban. Mon équipage consistait en un tapis, une pipe et quelques châles pour m'envelopper la tête, CHATEAUB. *Itin.* 31. || **2°** Grande pièce d'étoffe carrée, ou en carré long double, qui se plie en biais une pointe sur l'autre, ordinairement dans le genre des châles de l'Orient, et que les femmes portent sur les épaules. Châle uni. Châle broché. Châle de soie. Châle de cachemire. Châle à grandes palmes. Châle long. Châle boiteux, châle carré ou châle long qui n'a de palme ou de bordure qu'à un bout. Châle de l'Inde. Châle français, châle fait en France et imitant le châle de l'Inde. Châle barlong (voy. BARLONG). Déjà sa main [de Lisette] à l'étroite fenêtre, Suspend son châle en guise de rideau, BÉRANG. *Grenier.*

— ÉTYM. Portug. *xales;* de l'arabe *schâl*, vêtement de laine plus ou moins fine dont les hommes et les femmes en Orient se couvrent la tête, les reins et les épaules.

† **CHALE** (cha-l'), *s. f.* Pile de bois, dans les salines.

— ÉTYM. Il y a dans le bas latin *calo*, sabot. Est-ce l'étymologie, par assimilation?

CHALET (cha-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des cha-lè-z agréables; chalets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || **1°** Cabane de paysan suisse où se font les fromages, et où les vaches s'abritent l'été dans les montagnes; et par extension, maison de paysan suisse. Vous ne pouvez non plus rester sous ce chalet, LAM. *Joc.* II, 73. Des colonnes de fumée bleue et légère montaient dans l'ombre et annonçaient les parcs ou les chalets des abeilles [au mont Hymette], CHATEAUB. *Itin.* 205. || **2°** Maison de plaisance construite dans le goût des chalets suisses. Le lac d'Enghien est entouré d'élégants chalets.

— ÉTYM. Scheler le tire du mot fictif *chaslet*, dimin. de *casa*, case. Je suis plus porté à y voir une contraction de *castelletum*, petit castel.

CHALEUR (cha-leur), *s. f.* || **1°** Qualité de ce qui est chaud; sensation produite par un corps chaud. Vive, forte, douce chaleur. La chaleur du feu, du soleil, du corps. Il tombe sur son lit sans chaleur et sans vie, RAC. *Brit.* V, 5. Et que tes vains secours cessent de rappeler Un reste de chaleur tout prêt à s'exhaler, ID. *Phèd.* I, 3. || Chaleur animale, la température propre à chaque espèce d'animal. || **2°** La température produite par l'action du soleil. Chaleur dévorante, étouffante, tropicale. Durant les grandes chaleurs. Nous avons eu des chaleurs excessives, SÉV. 289. Il leur dispense avec mesure Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits, RAC. *Ath.* I, 4. Il sommeille accablé par la chaleur du jour, C. DELAVIGNE, *Vêpr. sicil.* IV, 3. Je me sens ranimé par de douces chaleurs; J'y foule les gazons, j'y marche sur les fleurs, ST-LAMBERT, *Saisons*, *hiver.* || **3°** Sentiment pénible de chaleur qui accompagne certains états de malaise, de maladie. La chaleur de la fièvre. Une chaleur d'entrailles, de tête. Il lui monte des chaleurs suffocantes. Des chaleurs l'empêchaient de pouvoir sommeiller, MOL. *Tart.* I, 5. || Fig. et familièrement, chaleur de foie ou de sang, mouvement de colère prompt et passager. Vous avez raison en tout ce que vous dites; mais ce sont chaleurs de sang dont parfois on n'est pas le maître, MOL. *Am. méd.* III, 1. || **4°** Fig. Ardeur, feu, zèle, véhémence. La chaleur de l'âge. La chaleur des passions. Dans la chaleur de la guerre. Toute la chaleur du débat se réunit sur un seul point. On débattit avec chaleur dans le sénat si.... Ils prennent la chose avec trop de chaleur. Quel est celui qui, dans la chaleur de la victoire, considère le nombre des ennemis? VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 11, dans RICHELET. Et si cette chaleur n'est bientôt apaisée, Jamais sédition ne fut plus disposée...., ROTROU, *Vencesl.* V, 8. Il donne chaleur à la besogne par sa présence; il anime les ouvriers par sa mine, par sa voix, BALZ. *le Prince*, 16. Je ne veux point douter que sa vertu romaine N'embrasse avec chaleur l'intérêt de la reine, CORN. *Nicom.* I, 1. Seigneur, vous pardonnez aux chaleurs de son âge, ID. *ib.* II, 3. Et dans ce même jour, Rome en votre présence Avec chaleur pour lui presse mon alliance, ID. *ib.* III, 4. Pardonnez à ce peuple un peu trop de chaleur Qu'à sa compassion a donné mon malheur, ID. *ib.* V, 10. C'est d'un nouveau chrétien la première chaleur, ID. *Poly.* III, 3. Sire, dans la chaleur d'un premier mouvement Un cœur si généreux se rend malaisément, ID. *Cid*, II, 7. Madame, croyez-moi, vous serez excusable D'avoir moins de chaleur contre un objet aimable, ID. *ib.* III, 3. La reine avec chaleur saurait vous y servir, ID. *Sert.* IV, 3. Déjà les deux armées D'une égale chaleur au combat animées, ID. *Hor.* I, 4. Vous pardonnerez donc ces chaleurs indiscrètes, ID. *Rod.* IV, 6. La chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, MOL. *Tart. Préf.* Et que par la chaleur de montrer ses ouvrages On s'expose à jouer de mauvais personnages, ID. *Mis.* I, 2. J'ai un degré de chaleur moins que vous pour la belle-sœur, SÉV. 392. J'ai peut-être avec trop de chaleur Rabaissé ses présents ou blâmé sa douleur, RAC. *Bér.* II, 5. D'un coupable transport écoutant la chaleur, ID. *Iphig.* V, 2. N'aurai-je vu briller cette noble chaleur, ID. *ib.* I, 2. Du zèle qui pour toi l'enflamme et le dévore La chaleur se répand du couchant à l'aurore, ID. *Esth. Prol.* Et, de moi-même Aristarque incommode, À vous poursuivre épuiser mes chaleurs, J. J. ROUSS. *Ép. aux Muses*, I, 1. || Chaleur du style, qualité d'un style passionné, et qui fait partager à l'auditeur la passion de l'orateur. || Concupiscence. Certes, je ne sais pas quelle chaleur vous monte; Mais à convoiter, moi, je ne suis pas si prompte, MOL. *Tart.* III, 2. || **5°** Désir des femelles de certains animaux pour le mâle. Être en chaleur. Temps de la chaleur des truies Devenir en chaleur. || **6°** Terme de vétérinaire. Un des noms de la maladie du sang chez les bêtes à laine. || Proverbe. Couvrez-vous, la chaleur vous est bonne, se dit à ceux qui, par incivilité, mettent leur chapeau à contre-temps.

— HIST. XIIe s. En dreit midi esteit, si faseit grant chalor, *Rou*, 4627. Pour la calor qui l'aloit aprochant, *Roncisv.* 152. || XIIIe s. Li jors fu biaus et clairs, et la caure est levée, *Ch. d'Ant.* I, 316. Caure en froidure, MÄTZNER, p. 66. La caurre du jour, PH.

MOUSKES, *Chron.* 10195. Tantost li assoaja la maladie, et la chalor [fièvre] le laissa, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 180. Et se ce n'estoit, nulz biens ne venroient ou pais pour la grand chaleur du soleil qui ardroit tout, JOINV. 220. || XIVe s. Si comme la vertu du feu c'est chaleur par quoy il est bon en sa nature ou espece et par quoy il fait bien son operacion naturel, ORESME, *Eth.* 43. || XVIe s. [Un vieux cheval qui voyant une jument] revient à ses importuns hennissements et à ses chaleurs furieuses, MONT. III, 3.

— ÉTYM. Picard, *caleur;* provenç. et espagn. *calor;* ital. *calore;* du latin *calorem.* La forme *caure* est digne de remarque : elle provient du nominatif latin *cálor* avec l'accent sur *ca*, tandis que *chaleur* provient du régime *calórem* avec l'accent sur *lo.* C'est peut-être le seul exemple, dans les noms en *or* tels que *calor*, où les deux cas du latin soient restés dans le vieux français.

† **CHALEUREUSEMENT** (cha-leu-reû-ze-man), *adv.* D'une manière chaleureuse. Vous avez pris chaleureusement son parti.

— HIST. XIVe s. En ladite mellée qui estoit menée chaleureusement et sans aguet, DU CANGE, *aventurerius.*

— ÉTYM. *Chaleureuse*, et le suffixe *ment.*

CHALEUREUX, EUSE (cha-leu-reû, reû-z'), *adj.* || 1° Qui a beaucoup de chaleur naturelle, se dit des personnes et est peu usité en ce sens. À cet âge on n'est plus guère chaleureux. Quoi! en vêtements d'été, par un tel froid; vous êtes donc bien chaleureux. || 2° Fig. Il parla d'un ton chaleureux. Il nous fit un chaleureux accueil, nous adressa quelques paroles chaleureuses. C'est une âme chaleureuse. De chaleur vient chaleureux ou chaloureux; il se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, LA BRUY. XIV. || Depuis La Bruyère, chaleureux a repris faveur.

— HIST. XIVe s. Paroles chaleureuses, DU CANGE, *calidameya.* || XVe s. Tremblant de froit en manoir chalereux, CH. D'ORL. *Bal.* 112. || XVIe s. La malignité de l'air, que le vent austral a causée par son humidité chaleureuse, PARÉ, IX, 2e *disc.* En ce mois chaleureux de juing où nous sommes, CARLOIX, VII, 10. Celuy qui a la fiebvre semble chaleureux, AMYOT, *Cor.* 32. Une chaleur ou complexion chaleureuse, MONT. II, 289.

— ÉTYM. *Chaleur;* génev. *chaloureux.*

CHÂLIT (châ-li; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Bois de lit. Châlit de noyer, de fer. Je vis Castillon sans meubles, avec un châlit et un capucin, et qui en voulait prendre l'habit, ST-SIM. 334, 139. Mais, montant sur son châlit, Il rencontra dans son lit Une concubine; C'était Proserpine, SEDAINE, *la Tentation de S. Antoine.*

— HIST. XIIe s. Quant veneit que li jurs ert en la nuit plungiez, E li liz saint Thomas esteit apareilliez, Desus un chaelit qui tut esteit quiriez [garni de cuir], D'une cuilte purpointe, d'un poi d'estraim junchiez E de chiers linges dras [linges dras, toiles de lin] e blancs e deliez, *Th. le mart.* 104. || XIIIe s. Car el lit où ele se couche, N'a il ne chaelit ne couche, Ains gist en fiens et en ordure, RUTEB. II, 34. || XVe s. Esquelles maisons avoit gentes salles, chambres, garderobes, charlistz, *Jeh. de Saintré*, 54. Les chalitz des lictz dorez, COMM. VII, 15. Et lors prennent le lit et le chaalit tout ensemble entre leurs bras, *Guy de Warwick, roman en prose.* Si enseppelirent incontinent le corps du Seigneur, et le mirent en ung chaalit couvert d'un poille royé, DE LABORDE, *Émaux*, p. 198. Pour achatter de la paille pour mettre ès chaliz de monseigneur [le duc d'Orléans], pour ce que les gens du Roy en avoient osté les pailles, ID. *ib.*

— ÉTYM. Picard, *calit;* Saintonge, *chalosse, chalut;* espagn. *cadalecho*, lit de branches d'arbre; ital. *cataletto*, litière, cercueil, lit de parade; bas-lat. *cadeletus;* de *catar*, voir, regarder (voy. CATAFALQUE), et *lit.* Le sens propre est lit de parade, et puis toute espèce de bois de lit. Dans l'ancien français, *chaa-lit* ou *chae-lit* (de trois syllabes), *chaa* ou *chae* répond à *cata.* L'accent circonflexe de *châlit* est la trace de la contraction de *chaa* ou *chae* en *cha.*

CHALOIR (cha-loir). Verbe vieilli, qui n'est plus employé, dit l'Académie, qu'à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif et impersonnellement. Cependant on pourrait étendre cet emploi au futur : il chaudra; au conditionnel : il chaudrait; à l'infinitif : il ne peut chaloir, il ne doit chaloir; et au subjonctif présent : qu'il chaille. Dans l'ancienne langue chaloir avait tous ses temps : il chalait, il chalut, il a chalu), *v. n.* Être d'importance, causer du souci. Il ne me chaut de cela. Il ne vous en chaut, n'est-ce pas? Que tout s'y pervertisse, il ne m'en chaut d'un double, RÉGNIER, *Sat.* VI. Or il ne me chaudrait .... Qu'ils fissent à leurs frais messieurs les intendants, ID. *ib.* X. Il ne vous doit chaloir ni de qui, ni combien, ID. *Sat.* XIII. J'en suis d'avis, non pourtant qu'il m'en chaille, LA FONT. *Gageure.* Car quant à moi, du plaisir ne me chaut, À moins qu'il soit mêlé d'un peu de peine, ID. *ib.* Allez, il ne m'en chaut, SCARRON, *D. Japhet*, III, 20. Soit de bond soit de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire [le paradis]? PASC. *Prov.* 9. || Régnier a fait de chaloir un verbe réfléchi : Je ne me veux chaloir du lieu, grand ou petit, *Ép.* II.

— HIST. Xe s. Dont [ce dont] lei [à elle] nonque chielt, *Eulalie.* || XIe s. Ne lui chalt, sire, de quel mort nous mourions, *Ch. de Rol.* XV. De ce cui calt? *ib.* CVIII. || XIIe s. Beaux sire Guenes, ne vous chaut esmaier, *Roncisv.* 185. E bien as hui mustred que rien ne te chalt de tes cunestables ne de tes hommes, *Rois*, 191. || XIIIe s. Il ne chaloit, à ceus qui l'ost voloient depecier, del meilleur ne del peieur, mais que li ost se departist, VILLEH. LXXXIX. Et sachiés que il i avoit assés de ciaus [ceux] qui bien vousissent que li corans [le courant] enmenast les vaissiaus contreval le bras ou li vens, ne leur chausist comment l'aventure avenist, ID. CIII. Moi ne chaut qu'on en fasse, mais qu'elle soit tuée, *Berte*, XVI Mal fustes conseillée, tant vous en a chalu, *ib.* LI. Ou se d'espargnier ne li chaut, Ains viengnent li froit et li chaut.... *la Rose*, 5033. Més de povreté ne vous chaille, Fors de penser, comment qu'il aille, Comment la porrés eschever, *ib.* 809. Ne lor chaut gueres qui le sache, *ib.* 7785. Car il ne pot caloir li quix [le quel] perde, BEAUM. LXIII, 8. Li cuers avariscieus acquiert ne li caut comment, et ne pot estre assasiés d'avoir, ID. 21. || XIVe s. Et ceulz qui ont receu le bien, il ne leur chaut, se il ne rendent graces ou retribucion, ORESME, *Eth.* 273. || XVe s. Il ne peut chaloir, dit le duc d'Anjou; j'ai dit et juré que jamais ne partirai de ci; si aurai le chastel à ma volonté, FROISS. II, II, 11. Et du faict du roy d'Angleterre ne leur challoit, au demourant, comment il en allast, COMM. IV, 7. || XVIe s. C'estoient païens, auxquels il chaloit autant de J. C. que de celui qui n'avoit jamais esté, CALV. *Instit.* 155. Prenons le cas. quant à eux, qu'il ne leur en chaille, ID. *ib.* 226. Ils seront si empeschés à leur profit particulier, qu'il ne leur chaudra guere de leur office, ID. *ib.* 272. Que chault-il quand ce soit? MONT. I, 83. Que vous chault-il de l'avoir perdue? ID. I, 85. Il ne peut chaloir de quelle religion soit mon medecin, ID. I, 218. Pourveu qu'il soit gentil compagnon, la guerre qui confond toutes choses, fait qu'il ne peut chaloir de quelque lieu il soit, AMYOT, *Fab.* 43. Il estoit si deshonté, qu'il ne luy chaloit d'estre vituperé, ID. *Alc.* 20. S'ainsin estoit, toute peine fatale Me seroit douce, et ne me chaudroit pas, RONS. 25.... Ne luy chalut de mon corps perissant, ID. 182.... Mais peu se chaillant d'eux, ID. 746.

— ÉTYM. Provenç. et anc. espagn. *caler;* ital. *calere;* du latin *calere*, proprement être chaud (voy. CHALEUR), et de là désirer.

1. **CHALON** (cha-lon), *s. m.* Terme de pêche. Grand filet qu'on traîne dans les rivières entre deux bateaux.

— HIST. XIVe s. Comme ils se fussent mis en un chalon ou bateau, lequel ils trouverent en la riviere de Mayne, DU CANGE, *chelandium.*

— ÉTYM. *Chalon*, bateau, se rattache peut-être au bas-latin *calones*, barques portant le bois aux soldats (voy. CHALAND 2); mais *chalon*, filet, est-il le même?

† 2. **CHALON** (cha-lon), *s. m.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe de laine.

CHALOUPE (cha-lou-p'), *s. f.* || 1° Petit bâtiment à voile et à rames, non ponté, que l'on emmène pour le service d'un grand vaisseau. Chaloupe de pêche. On arma, on mit à la mer la chaloupe. Je m'embarquai dans la chaloupe du bâtiment, CHATEAUBR. *Itin.* 23. || Chaloupe canonnière, petit bâtiment à fond plat et portant du canon. || Double chaloupe, grande chaloupe pontée. || 2° Chaloupe cannelée, nom, parmi les marchands, de la coquille de l'argonaute.

— HIST. XVIe s. Les assiegez envoyerent une chaluppe les convier de terrir, D'AUB. *Hist.* I, 199.

— ÉTYM. Espagn. *chalupa;* ital. *scialuppa;* du hollandais *sloep;* danois, *sluppe;* d'où l'anglais *shallop* et *sloop.*

† **CHALOUPIER** (cha-lou-pié), *s. m.* Terme de marine. Matelot qui fait partie de l'équipage d'une chaloupe.

† **CHALUF** (cha-luf), *s. m.* Voy. CHALUT.

CHALUMEAU (cha-lu-mô), *s. m.* || 1° Tuyau de paille, de roseau, et, par extension, de métal, etc. Humer un liquide, souffler une bulle de savon avec un chalumeau. || Le chalumeau d'or dont se sert le pape à la communion. La distribution du sang de Notre Seigneur se faisait avec un petit tuyau ou chalumeau d'or, BOUTEROUE, *Traité des monnaies*, p. 383. || Terme de botanique. Nom des tiges simples, herbacées, sans nœuds, et plus ou moins fistuleuses. || 2° Tube de laiton dont les émailleurs et les chimistes se servent pour diriger, au moyen d'un courant d'air, la flamme d'une lampe ou d'une chandelle sur l'objet qu'ils veulent fondre ou soumettre à une forte chaleur. || 3° Instrument de musique pastorale qui n'était dans l'origine qu'un roseau percé de plusieurs trous. Tircis, je n'ose Écouter ton chalumeau Sous l'ormeau, Car on en cause Déjà dans notre hameau, *Vieille chanson rappelée par* J. J. ROUSS. *Conf.* I. || En poésie, se dit des flûtes et autres instruments d'une musique champêtre. Viendrai-je en une églogue, entouré de troupeaux, Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux? BOIL. *Sat.* IX. Quand la renommée eut annoncé le départ de Lycon, les bergers dans leur douleur brisaient leurs chalumeaux, FÉN. XIX, 67. Ainsi le dieu des bois enflait ses chalumeaux, VOLT. *Disc.* 5. Ses révolutions [d'Israël] sont tour à tour racontées avec la trompette, la lyre, le chalumeau, CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 2. À peine la musette et l'humble chalumeau Ont rassemblé le soir les galants du hameau, ST-LAMBERT, *Saisons, hiver.* || 4° En musique, se dit des tuyaux qui s'adaptent au corps de la musette. || Le registre le plus grave de la clarinette. || 5° Terme de chasse. Petite branche que l'on frotte de glu pour prendre les petits oiseaux.

— HIST. XIIe s. Cinq jougleres od lui [il] menoit, Flahutieles et calimiaus, *Lai d'Ignaurès.* || XIIIe s. Flahustes, timbre et calimiel, *Renart*, t. IV, p. 166. Là peüssiez oïr mil calimels cantant, *Notices et extraits des bibl. de Suède* par GEFFROY, p. 11. || XVe s. Et si emportons nos freteaus, Nos muses et nos canimeaus, FROISS. *Pastourelle.* || XVIe s. .... Faisoit sonner chalumeaux, cornemuses, MAROT, I, 166.

— ÉTYM. Picard, *calumieu;* bourguig. *chailemine*, *s. f.;* provenç. *calamel, caramel, calmeilh;* espagn. *caramillo;* du latin *calamellus*, diminutif de *calamus* (voy. CHAUME). L'ancien français est : au singulier, nominatif *chalemels*, au régime *chalemel;* au pluriel, nominatif *chalemel*, régime *chalemels.*

† **CHALUMET** (cha-lu-mè), *s. m.* Bout d'une pipe.

— ÉTYM. *Chalumeau.*

† **CHALUT** (cha-lu), *s. m.* Terme de pêche. Nom d'un filet en forme de chausse que l'on traîne avec une drague.

— ÉTYM. Serait-ce une forme provinciale de *châlit* (voy. ce mot, à l'étymologie), le filet étant ainsi dit par une vague assimilation à un *châlit?*

† **CHALUTER** (cha-lu-té), *v. n.* Terme de pêche. Traîner un chalut sur le fond de l'eau.

— ÉTYM. *Chalut.*

CHALYBÉ, ÉE (ka-li-bé, bée), *adj.* Terme de pharmacie. Qui contient de l'acier ou du fer. Vin chalybé. Eau chalybée.

— ÉTYM. Le latin *chalybs*, fer trempé, acier, de χάλυψ, de Χάλυβες, nom d'une nation sur le Pont qui passait pour avoir découvert l'acier.

† **CHAM** (kan). Voy. KAN.

CHAMADE (cha-ma-d'), *s. f.* || 1° Signal militaire qui se donne avec le tambour ou la trompette, pour avertir qu'on veut traiter avec l'ennemi. Le onzième [jour] de tranchée ouverte, la chamade fut battue, et la capitulation telle à peu près que les assiégés la désirèrent, ST-SIM. I, 26. || Fig. Battre la chamade, se rendre, céder. Je me mis sur nouveaux frais à presser la place, jusqu'à ce qu'enfin la señora Mencia battit la chamade, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 10. || 2° Batterie de tambour pour attirer les curieux, en termes de bateleur.

— HIST. XVIe s. St Gelais fit faire quelques chamades à son trompette, et puis l'envoia parler aux capitaines, si glorieusement, qu'ils se rendirent, D'AUB. *Hist.* II, 433. Le duc, ayant chassé le tambour qui avoit fait la chamade, ne respondit que menaces à leurs promesses, ID. *ib.* III, 118. Les chiamades et salves de tant de chiormes, de sorte qu'il n'estoit pas possible d'ouyr un plus grand bruit, CARLOIX, I, 36. Il print ung trompette.... et la chiamade faicte, on demanda ce qu'il vouloit, ID. III, 21. Après que la trompette eust commencé la chamade de bien loing, on leur ouvrit fort courtoisement, ID. IV, 16.

— ÉTYM. Portug. *chamada;* de *chamar*, appeler, du latin *clamare* (voy. CLAMEUR); ital. *chiamata*, de *chiamare*.

† **CHAMÆROPS** (ka-mè-rops'), *s. m.* Terme de botanique. Nom d'un genre de palmiers de petite taille (*chamærops humilis*).

— ÉTYM. Χαμαὶ, à terre, et ῥῶπες, broussaille.

† **CHAMAILLARD** (cha-ma-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Celui qui est disposé à se chamailler.

— HIST. XVe s. Le supplhant estoit à ung bois appellé le bois Chamaillart, situé près la ville de Nyort, DU CANGE, *boscairare*.

— ÉTYM. *Chamailler.*

† **CHAMAILLE** (cha-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Dispute où l'on se chamaille.

— HIST. XVIe s. Recommençans leurs chamailles, tant plus le centaure s'efforçoit de fraper celuy du dragon, et tant plus se sçavoit dextrement desmarcher et eviter ses pesans et horribles coups, *Don Flores de Grece*, f° CLVII, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CHAMAILLER.

CHAMAILLER (cha-mà-llé, *ll* mouillées, et non cha-mâ-yé), *v. n.* || 1° Se battre, et aussi avoir une dispute bruyante. Pour moi je n'aime point à combattre de paroles, j'aime mieux chamailler avec de bonnes armes, et montrer de vrais effets, *Francion*, l. VII, p. 275. Nous irions bien armés; et, si quelqu'un nous gronde, Nous nous chamaillerons.... — Moi chamailler! bon Dieu! suis-je un Roland, mon maître? MOL. *Dép. amour.* V, 1. Ces trois dieux sur lui chamaillèrent, SCARRON, *Gigantom.* ch. V. || Fig. Chamailler des dents, manger beaucoup, bâfrer d'importance. .... Ce sont de ces gens Qui ne craignent personne et chamaillent des dents, Et qui d'un ennemi se défont fort en hâte S'il leur duro aussi peu que fait un lièvre en pâte, HAUTEROCHE, *Nobles de prov.* I, 9. || 2° Se chamailler, *v. réfl.* .... Que les vautours plus ne se chamaillèrent, LA FONT. *Fab.* VII, 8. Nos gardes se chamailleront, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. La garde et les amours Se chamaillant toujours, BÉRANG. *Mᵉ Grégoire.* || Mot familier.

— HIST. XVIe s. Enfin, après avoir bien chamaillé l'un contre l'autre, Bertrand fit un dernier effort, *Mém. s. Dug.* 5. Puys, les lances rompues, meirent la main aux espées, et soy chamaillerent l'ung l'aultre si brusquement que leurs espées vollerent en pieces, RAB. *la Sciom.* Ils brisent les portes avec beaucoup de bruit; ils arrivent dans la grandrue, chamaillent les portes de la ville, D'AUB. *Hist.* II, 422. Ainsi ces Boreans [fils de Borée] à grands coups d'alumelles Chamailloient sur le chef, sur les flancs, sur les ailes [des Harpies], RONSARD, 843.

— ÉTYM. Picard, *se camailler.* M. Maury le tire de *Camulus*, nom du dieu de la guerre chez les Gaulois, en gaélique, *camh*, puissance, *cam*, combat, *cama*, brave. Mais les intermédiaires manquent, et le mot ne paraît pas ancien dans la langue; aussi la dérivation la plus plausible est de *camail* ou *chamail*, armure de tête : frapper sur le camail, d'où se battre.

CHAMAILLIS (cha-mà-lli, *ll* mouillées, et non cha-mâ-yi), *s. m.* || 1° Combat. Un carnage rapide, un ardent chamaillis Fait voir autant de morts qu'il fait voir d'assaillis, BRÉBEUF, *Phars.* VII. || Vieilli en ce sens. || Ancien terme militaire. Espèce de joute en champ clos où tous les combattants se confondaient en frappant à droite et à gauche. || 2° En langage familier, mêlée, combat où l'on chamaille; dispute bruyante. Chamaillis entre les cochers, et quelques injures; Mme d'Elbœuf, la tête à la portière, criant qu'on fît reculer, ST-SIM. 243, 244. Ce chamaillis de cent propos croisés Ressemble aux vents l'un à l'autre opposés, VOLT. *Ép.* 64.

— HIST. XVIe s. Le chamaillis fut grand de part et d'autre, *Mém. s. Dug.* 13.

— ÉTYM. *Chamailler.*

† **CHAMAN** (cha-man), *s. m.* Nom de prêtres bouddhistes chez les tribus qui occupent le nord de l'Asie.

— ÉTYM. Corruption du mot sanscrit *sramanas*, ascète.

† **CHAMANISME** (cha-ma-ni-sm'), *s. m.* Religion et pratiques des chamans.

† **CHAMARAS** (cha-ma-râ), *s. m.* Terme de botanique. Germandrée aquatique. On trouve aussi chamaire.

— ÉTYM. *Chamædrys*, de χαμαίδρυς, germandrée.

† **CHAMARRE** (cha-ma-r'), *s. f.* Nom ancien de ce que nous nommons aujourd'hui simarre, et que Victor Hugo a employé dans le sens de broderies, ornements : Fût-il tout harnaché d'ordres et de chamarres, *Ruy Blas*, I, 2.

— ÉTYM. Voy. SIMARRE.

CHAMARRÉ, ÉE (cha-ma-ré, rée), *part. passé.* || 1° Garni de rubans et semblables objets. Des laquais chamarrés de livrées, HAMILT. *Gramm.* 11. Les valets, troupe chamarrée, Troquant aujourd'hui leur livrée, BÉRANG. *Vieux hab.* Chamarré de vieux oripeaux, Ce roi, grand avaleur d'impôts, Marche entouré de ses fidèles, ID. *Ch. le Simple.* Qu'il voit de toutes parts les hommes bigarrés, Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés, BOIL. *Sat.* IV. || 2° Fig. Style chamarré. Discours chamarré de grec et de latin. Chamarrée de tendresse et d'admiration, SÉV. 277. Comédie toute chamarrée des beaux endroits de la musique de l'Opéra, SÉV. 404.

CHAMARRER (cha-ma-ré), *v. a.* || 1° Garnir de passements, dentelles, galons, bandes de velours, etc. Chamarrer un habit, un meuble. De chamarrer leurs lances des couleurs de chaque Dulcinée, HAMILT. *Gramm.* 4. || 2° Arranger avec des ornements de mauvais goût. Peut-on chamarrer de la sorte ses vêtements? || 3° Fig. et familièrement. Chamarrer quelqu'un, le chamarrer de ridicules, l'en couvrir. Le prince de Conti me conta la retraite du roi, et, malgré ma jeunesse, la chamarra bien, parce qu'il ne se défiait pas de moi, ST-SIM. 11, 128. || 4° Se chamarrer, *v. réfl.* Se couvrir ridiculement d'ornements de mauvais goût.

— HIST. XVIe s. Fontanelle aucune ne restera au fons du terroir, que par les tranchées, dont l'aurés environné et chamarré de tous costés, les sources ne se ramassent en une, O. DE SERRES, 758.

— ÉTYM. *Chamarre.*

CHAMARRURE (cha-ma-ru-r'), *s. f.* || 1° Manière de chamarrer; ornements dont on chamarre. De son orgueil ses habits se sentaient; Force brillants sur sa robe éclataient, La chamarrure avec la broderie, LA FONT. *Court.* || Ne se dit plus guère que par moquerie. || 2° Fig. Propos critiques, sarcasmes. La cabale se jeta sur une partie de paume faite si peu à propos; et là-dessus toutes les chamarrures les plus indécentes, ST-SIM. 213, 126.

— ÉTYM. *Chamarrer.*

CHAMBELLAGE (chan-bè-la-j'), *s. m.* Terme de jurisprudence féodale. Droit qui se payait, dans certaines mutations, aux seigneurs féodaux.

— HIST. XVIe s. Les enfants ne doivent coutumierement que bouche et mains, avec le droit de chambellage, qui est du par tous, LOYSEL, 560. Droit de chambellage est une piece d'or due au chambellan du seigneur, à la discretion du vassal, ID. 562.

— ÉTYM. Voy. CHAMBELLAN.

CHAMBELLAN (chan-bè-lan), *s. m.* || 1° Titre, chez les princes, des gentilshommes qui servent dans la chambre. Grand chambellan, le premier officier de la chambre du monarque. Il avait l'honneur d'être chambellan de la reine, HAMILT. *Gramm.* 8. || La clef de chambellan, la fonction de chambellan, dont la clef est l'insigne. || 2° La table dont le grand chambellan faisait les honneurs aux courtisans que traitait le roi. Aller dîner au chambellan. || 3° Chambellan ordinaire du roi, titre que portait le prévôt de Paris. || Grand chambellan, surintendant des finances du pape. || Chambellan du sacré collége, cardinal qui administre les revenus du sacré collége.

— HIST. XIIIe s. Girart de Nivele et Mengiers Dervi chambellanc le roi de Navarre, DU CANGE, *accensare.* Cis estoit chamberlens au conte Baudoin, VILLEH. LV. Et lors il dit à Jehan Sarrazin son chamberlain, que il li baillast la lettre que il li avoit commandée, JOINV. 200. Nous entrames en son paveillon, et son chamberlanc nous vint à l'encontre pour ce que nous alissiens belement, ID. 218. || XIVe s. Et aussi comme si elle fust serve prinse en bataille, Appius la donna à son sergent et à son chamberlain, BERCHEURE, f° 69, *verso.* || XVe s. Ses chambrelans et ses varlets qui dorment en sa chambre et qui le veillent, FROISS. II, III, 14. || XVIe s. Après eux se mit l'Empereur accompagné seulement de six de ses chambellans, M. DU BELLAY, 343.

— ÉTYM. Provenç. *camarlenc, chamarlenc;* espagn. *camarlengo;* portug. *camerlengo;* ital. *camarlingo;* de l'anc. haut-allem. *chamarlinc*, allem. mod. *Kämmerling*, de *Kammer*, chambre (voy. CHAMBRE) : l'officier de la chambre. La syllabe *linc*, qui est germanique, prouve que, bien que l'allemand *Kammer* provienne du latin, cependant le dérivé *chambellanc* et autres formes a été emprunté par les langues romanes aux idiomes germaniques.

† **CHAMBELLANIE** (chan-bèl-la-nie), *s. f.* Par plaisanterie, dignité de chambellan. Je n'ai point reçu la lettre par laquelle vous me faisiez part de votre chambellanie, VOLT. *Lett. Albergati*, 1er octobre 1767.

— ÉTYM. *Chambellan.*

† **CHAMBERTIN** (chan-bèr-tin), *s. m.* Vin de Bourgogne très-recherché. C'est, dites-vous, du chambertin? — On dit que c'est du chambertin. — Oui vraiment, c'est du très-bon vin; Mais est-ce bien du chambertin? J'en veux goûter encor pour en être certain, *le Nouveau seigneur de village*, sc. 3. J'avais de l'encens à leur vendre Après un coup de chambertin, BÉRANG. *Guérison.*

— ÉTYM. Nom d'un cru en Bourgogne.

CHAMBOURIN (chan-bou-rin), *s. m.* Espèce de pierre qui sert à faire le faux cristal. || Sorte de verre qui est de couleur verte et très-commun.

† **CHAMBRAGE** (chan-bra-j'), *s. m.* ou **CHAMBRAIE** (chan-brê), *s. f.* Terme de marine. Charpente au pied du mât de beaupré dans un grand bâtiment.

CHAMBRANLE (chan-bran-l'), *s. m.* Nom qu'on donne aux bordures ou encadrements des trois côtés d'une cheminée, d'une porte, d'une fenêtre. La manière de faire les portes et leurs chambranles est telle qu'il faut premièrement convenir de quel genre on les veut; car il y a trois sortes de portes, la dorique, l'ionique et l'atticurge, PERRAULT, *Vitruve*, IV, 6. || Chambranle à cru, chambranle qui porte sur l'aire du parquet ou sur l'appui de la croisée sans plinthe.

— ÉTYM. Ancienne orthographe, *chambransle.* On trouve dans l'ancien français *cambry* pour voûte, et dans le bas-latin *camera* pour boiserie. Mais est-ce là l'origine de *chambranle?*

CHAMBRE (chan-br'), *s. f.* || 1° Une pièce d'une maison, et principalement celle qui est affectée à l'usage particulier d'une personne, pour y coucher, travailler. Chambre à coucher, de parade, parquetée, carrelée, haute, basse, en galetas, à feu, vide. Meubles, robe, pot de chambre. Et seule dans ma chambre enfermant mes regrets, CORN. *Poly.* II, 2. De princes égorgés la chambre était remplie, RAC. *Ath.* I, 2. || Chambre, pièce isolée qui se loue et qu'on dit par opposition à appartement, boutique, cabinet. Chambre meublée, garnie, à louer. || Travailler en chambre, se dit d'un ouvrier qui travaille chez lui sans avoir de boutique. || Garder la chambre, ne pas sortir de chez soi. Je gardais la chambre, BOSS. *Lett. abb.* 11. Il y a quatre jours qu'il fait un orage continuel; toutes nos allées sont noyées; nos charpentiers gardent la chambre, SÉV. 85. Il a gardé plus de quinze jours sa chambre, ID. 395. Un mal subit qui le force à garder le lit.... — Garder le lit, Basile! il a bien fait d'envoyer : je vais le voir à l'instant. — Quand je dis le lit, monsieur, c'est la chambre que j'entends, BEAUMARCHAIS, *Barbier de Sév.* III, 2. || Valet de chambre, femme de chambre, homme, femme attachés au service personnel. Mettre à la chambre, faire valet de chambre, femme de chambre. C'est une fille que j'ai mise à la chambre, MOL. *Comtesse*, 4. || Familièrement, mettre une fille en chambre, louer un logement pour l'y retirer et l'entretenir. || Fig. et familièrement, mettre, tenir quelqu'un en chambre, l'obséder, le circonvenir pour le retenir au jeu et le duper, etc. || Pièce où un homme se livre à ses occupations de bureau ou d'esprit. Aujourd'hui on dit cabinet. Soit que dans la chambre il médite, MALH. II, 3. Une haute capacité qu'ils doivent à la chambre et au loisir d'une mauvaise fortune, LA BRUY. XI. || Chambre noire, pièce non éclairée, et aussi dans les monastères, pièce sombre pour mettre en pénitence, ou pour se recueillir dans la retraite. || Chambre, dans le sens d'étage, inusité aujourd'hui. Ils [les savants] sont toujours logés à la troisième chambre, Vêtus au mois de juin comme au mois de décembre, LA FONT. *Fabl.* VIII, 19. || Terme d'ancienne législation. Chambre étoffée, meubles attribués à une femme après la mort de son mari. || 2° Musique de chambre, celle qui est faite pour être jouée dans les salons, à la différence de la musique d'église ou de théâtre qui doit être exécutée devant une assistance très-nombreuse et déploie par conséquent des ressources bien plus étendues. La musique de chambre comprend les morceaux de chant à une, deux, trois ou quatre voix, avec ou sans accompagnement, et plus spécialement encore les morceaux de musique instrumentale où les parties ne sont pas doublées; tels sont les duos, trios, quatuors, quintettes, etc. tandis que les symphonies et les concertos, avec accompagnement d'orchestre, où il y a de dix à vingt premiers violons, autant de seconds, autant de basses, etc. sont des pièces de concert et non de la musique de chambre. Avant l'invention de l'opéra, la musique se divisait en musique d'église ou sacrée et en musique de chambre. Il y avait encore celle qui servait à la danse, et l'on dansait généralement aux sons de chansons rhythmées

que les Italiens appelaient *ballate*. Nous avions en France les *chansons à danser*; celles-ci étaient des espèces de rondes avec un refrain que l'on répétait après chaque couplet. La musique de chambre se composait d'abord de madrigaux ou de chansons à 4, 5, 6 voix, quelquefois même davantage; chaque partie était écrite ou imprimée sur de petits cahiers que l'on distribuait aux exécutants suivant le caractère de leurs voix; les madrigaux et les chansons se chantaient souvent à la fin des repas. Plus tard, et avant que l'on écrivît de la musique uniquement destinée aux instruments, ceux-ci jouaient seuls les diverses parties destinées aux voix ou les doublaient, suivant leur diapason; c'est pourquoi sur certains recueils de madrigaux imprimés en Italie au XVIe siècle on trouve ces paroles: *da suonare e da cantare*, pour jouer et pour chanter. Un peu avant le milieu du XVIIe siècle, la *cantate* fut inventée; les cantates étaient des espèces de scènes détachées dans lesquelles se succédaient des récitatifs et des airs; elles étaient écrites pour une voix avec une basse chiffrée ou non chiffrée, qui servait pour l'accompagnement du clavecin; il y en avait aussi à deux voix. Les cantates de Porpora et d'Alexandre Scarlatti ont joui d'une grande célébrité; celles de Clérambault ont eu de la vogue en France au commencement du XVIIIe siècle; mais depuis longtemps ce genre de composition a cessé d'être en usage. Aujourd'hui on entend généralement par musique de chambre celle qui est exprimée par la définition mise en tête de l'article, *Note de* M. FARRENC *sur l'histoire de la musique de chambre*. || 3° La chambre, pris absolument, signifie la chambre du roi, et par extension, les officiers de la chambre. Huissier, musique de la chambre. La chambre est entrée. Vous savez bien qui vous nommâtes à la place de Visconti; ce fut un noble, un vicomte, un gentilhomme de la chambre, P. L. COUR. I, 126. || Maître de chambre, premier officier de la maison du pape ou d'un cardinal. || 4° Dans les vaisseaux, certains espaces où couchent les principaux officiers, où se tient le conseil, etc. La chambre du capitaine. La chambre des passagers. || 5° Assemblée qui entre en partage de la puissance législative. Il y avait sous la monarchie constitutionnelle la chambre des pairs et la chambre des députés. Dans les états généraux, le clergé, la noblesse et le tiers état formaient trois chambres. Convoquer, dissoudre une chambre. Siéger à la chambre. Chambre des représentants. Chambre des seigneurs. || En Angleterre, chambre des communes ou chambre basse, assemblée des députés des comtés et des bourgs, qui représente la petite noblesse et le corps du peuple. Chambre haute ou chambre des pairs, assemblée des pairs anglais. || Chambre étoilée, en Angleterre, juridiction tirée, pour les accusations politiques, de la chambre des lords. || 6° Lieu où se réunit une assemblée qui porte le nom de chambre. || Chambre du conseil, pièce où les juges se retirent pour délibérer; et, par suite, l'assemblée du tribunal qui statue sans publicité sur certaines affaires. || 7° Nom de diverses juridictions spécifiées par une seconde désignation. Chambres de l'édit ou mi-parties, chambres instituées par l'édit de Nantes et composées par moitié de catholiques et de protestants. Chambre des comptes, chambre qui a été remplacée par la cour des comptes. Chambre de justice ou chambre ardente, commission nommée pour connaître des malversations de deniers publics, etc. Plus anciennement, on nommait chambre ardente deux tribunaux qui prononçaient la peine du feu, l'un dans les cas d'hérésie, l'autre dans les crimes d'empoisonnement. Chambre aux deniers, bureau qui tenait la comptabilité de la bouche du roi. || Chambre ecclésiastique, chambre qui connaissait des dîmes. || Chambre apostolique, juridiction romaine où se traitent les affaires qui regardent le trésor et le domaine du pape. || Chambre impériale, cour de justice qui se tenait à Wezlar, depuis la ruine de Spire, et où l'on jugeait, par appel, tous les différends des princes et des villes de l'empire germanique. || Nom des sections de certains tribunaux. Chambres de la cour de cassation, des cours d'appel. Chambre d'accusation. Chambre civile. Chambre correctionnelle. Chambres réunies, réunion de toutes les sections (ou de plusieurs) d'une cour. Président de chambre. Chambre des vacations, chambre installée pour fonctionner en place des diverses chambres pendant les vacances. || Les chambres des anciens parlements. Les présidents et doyens des conseillers de chaque chambre furent avertis de se trouver chez eux le 5 mai, ST-SIM. 20, 237. || Grand'chambre ou chambre du plaidoyer, première et principale chambre de chaque parlement où se tenaient les lits de justice. || 8° Nom d'assemblées chargées de la discipline d'un corps, ou réunies en vue de certains intérêts. Chambre de commerce, d'assurance. Chambre des notaires, des avoués, des huissiers, des commissaires priseurs. Chambre syndicale, littéraire. || 9° En quelques villes on nomme chambre ce qu'à Paris on nomme cercle. || Chambre de rhétorique, au XVe siècle, dans les Pays-Bas, réunion de personnes pour se livrer à des travaux littéraires. || 10° En termes d'optique, chambre noire, obscure (voy. NOIR, *adj.*), chambre claire (voy. CAMERA LUCIDA). || 11° Vide, cavité. Il se forme souvent des chambres à la fonte quand la matière coule mal; le tir en produit aussi quelquefois dans les bouches à feu. Qu'ils se fassent montrer les deux chambres ou concavités qui y sont [dans le cœur], DESC. *Méth.* 5. || Chambre d'un mortier, d'un obusier, d'une mine, la cavité où se met la charge. || Fig. En jouant sur le sens de chambre et de vide. Il y a bien des chambres à louer dans sa tête, il est un peu fou. || Terme d'anatomie. Chambre antérieure de l'œil, l'espace compris entre la cornée et la partie antérieure de l'iris; chambre postérieure, l'espace compris entre la partie postérieure de l'iris et la face antérieure du cristallin. || Terme de ponts et chaussées. Chambre des portes, la partie d'une écluse dans laquelle les portes se meuvent. || Chambre de plomb, vaste pièce dans laquelle on fabrique l'acide sulfurique. || Chambre de vapeur, espace compris entre la paroi supérieure de la chaudière et la surface du liquide. || 12° Vide qu'on pratique dans une selle, un bât ou un collier de cheval. || Ouverture à la base d'une enclume. || Fente du peigne du tisserand par où passent deux fils. || Creux dans la verge de plomb où le vitrier insère les carreaux de vitre. || 13° Terme de chasse. Endroit de la forêt où le cerf se repose pendant le jour. || Sorte de piége à loups.

— HIST. XIe s. E si alcons [quelqu'un] est apelez [accusé] de muster [moûtier] fruisser [froisser, enfoncer] u de chambre.... *Lois de Guill.* 17. Et Angleterre que il teneit sa cambre [province], *Ch. de Rol.* CLXIX. [Il] Fait soi porter en sa cambre voltice, *ib.* CLXXXIV. || XIIe s. Dedenz sa chambre qui ert [était] peinte à gerons, *Roncisv.* 116. [Elle] Qui m'a nourrie en sa chambre pavée, *ib.* 161. En une chambre peinte de diverse color, *ib.* 198. En sa chambre ert li reis od ses plus privez druz, *Th. le mart.* 36. Langres est chambre [province ou ville directement soumise au souverain] l'empereor Pepin, *Garin*, dans DU CANGE, *camera.* || XIIIe s. Maison pour hosteler, chambre à voute, ne salle, *Berte*, XXVII. Et li droghemant monte à mont par une fausse poterne et vint en la cambre la roine qui l'attendoit, *Chron. de Rains*, 5. Li tiers cas, si est si comme s'aucuns, qui ne soit pas mes sires, brise mes huces ou mes cambres, BEAUM. XXXIX, 79. Deffense est fete que por dete on ne voist penre en cambre à dame, ne damoiselle ne de feme qui gise d'enfant, ID. LIV, 7. Et sachiez que un vieil Sarrazin chevalier qui estoit en la galée, le portoit aus chambres privées à son col, JOINV. 241. Et pour la fort menuison [dyssenterie] que il avoit, li convint coper le fons de ses braies toutes les foiz que il descendoit pour aller à la chambre [latrine], ID. 237. Encore en parlerons-nous, de cette journée, es chambres des dames, ID. 228. || XIVe s. Chambre coye ou courtoise [latrines], DU CANGE, *camera.* || XVe s. .... Et si Courtray nostre chambre [district], FROISS. II, II, 56. [Le roi Charles de France] tout quoi estoit en ses chambres et en ses deduits, ID. II, II, 45. Par foi et serment et sur deux millions de florins à la chambre du pape, ID. I, I, 95. [Yvain] fut, tant que le roi Philippe de France vesquit, des enfans [pages] de sa chambre, ID. II, II, 30. Assené [assigné] de une rente et revenue par an sur la chambre des comptes, ID. II, III, 26. Las! la chambre de ma pensée De grant plaisance reluira, CH. D'ORL. *Ball.* 44. Il sembla aux dessus dits que la bombarde ne s'estoit pas bien deschargée de toute la poudre qui mise et boutée avoit esté dedens la chambre d'icelle, J. DE TROYES, *Chr.* 1478. Ung prieuré ou chambre d'abbé dependant de la dite abbaye, DU CANGE, *camera.* || XVIe s. Puis [le petit Gargantua] les passant par une autre grant salle, les mena à sa chambre [au haut de la maison], RAB. *Garg.* I, 12. En ycelluy estoient 9332 chambres, chacune guarnye de arriere chambre, cabinet, guarde-robe, chapelle et yssue en une grande salle, ID. *ib.* I, 53. L'un de ses valets de chambre, AMYOT, *Lucull.* 31. L'homme de chambre de M. de Lansac le jeune, PARÉ, *Introd.* 24. Il observera les bestes, leurs repaires et gistes, licts, chambres, reposées, bauges et tanieres, O. DE SERRES, 993. Vides chambres font femmes folles [c'est-à-dire la pauvreté fait que les femmes se livrent au désordre], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 159.

— ÉTYM. Picard, *cambe*, *cambre*; provenç. *cambra*; espagn. *camara*; ital. *camera*; allem. *Kammer*; du latin *camera* ou *camara*, où l'accent est sur *ca*, toit voûté, du grec καμάρα, voûte.

CHAMBRÉ, ÉE (chan-bré, brée), *adj.* || 1° En parlant des pièces d'artillerie, qui a des chambres. || 2° En termes de zoologie, coquilles chambrées, coquilles qui présentent plusieurs cavités séparées les unes des autres par des cloisons.

— ÉTYM. *Chambre.*

CHAMBRÉE (chan-brée), *s. f.* || 1° Tout ce que contient une chambre. || Un certain nombre d'ouvriers ou d'autres personnes qui couchent dans une même chambre. Comme j'étais de chambrée avec lui, nous nous étions liés de préférence, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Les grandes chambrées des jeunes Lacédémoniens n'étaient que des écoles de l'amitié, BERN. DE S.-P. *Harm.* VII, *De l'amitié.* || Certain nombre de soldats qui logent ensemble. Le maréchal ferrant de la compagnie où il était se trouva de sa chambrée, ST-SIM. 116, 3. Les soldats ne disposent, à quatre sous par jour, que de 73 livres, et ils vivent gaiement en s'associant par chambrées, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre.* || 2° La quantité de spectateurs que tient un théâtre, et la recette qu'il fait pour une représentation. Bonne, faible chambrée. Si vous pouvez donner quatre ou cinq représentations de la pièce avant la fin du carême, je vous conseille de ne pas perdre ces quatre ou cinq bonnes chambrées, VOLT. *Lett. le Kain*, 2 mars 1767. || 3° Se dit des différentes profondeurs d'une carrière d'ardoise.

— HIST. XVIe s. Il l'interrogua premierement combien ils estoient logez ensemble par chasque chambrée, AMYOT, *Lucull.* 17.

— ÉTYM. *Chambre.*

CHAMBRELAN (chan-bre-lan), *s. m.* Ouvrier en chambre. || Locataire qui n'occupe qu'une chambre. || Mot populaire et peu usité.

— ÉTYM. Le même que *chambellan.*

CHAMBRER (chan-bré), *v. n.* || 1° Être de la même chambrée; habiter la même chambre. Plus de subordination entre Gil Blas et son secrétaire; plus de façons entre eux; ils chambrèrent ensemble, et n'eurent qu'un lit et qu'une table, LE SAGE, *Gil Blas*, IX, 8. || 2° Terme de vénerie. En parlant du cerf, se reposer pendant le jour. || 3° *V. a.* Terme de sellier. Faire de petits creux dans une selle et en tirer la bourre, quand le cheval est blessé. || 4° Mettre en une chambre, diviser par ordre une assemblée. On vous a dit, on l'a dit au public, on en a fait une espèce de cri d'alarme contre ma motion, qu'elle tendait à chambrer les états généraux, à autoriser la distinction des ordres, MIRAB. *Collect.* I, p. 249. || 5° Chambrer quelqu'un, l'obséder, le circonvenir pour le retenir au jeu. || Familièrement, prendre quelqu'un à part pour le chapitrer ou le catéchiser. || 6° Se chambrer, *v. réfl.* En termes d'artillerie, une pièce se chambre quand par le battement du boulet il s'y forme des creux qui bientôt la mettent hors de service.

— ÉTYM. *Chambre.*

† **CHAMBRERIE** (chan-bre-rie), *s. f.* Office d'économe dans certains chapitres ou monastères. || Juridiction attachée à l'ancien office de grand chambrier de France.

— HIST. XVIe s. Frere Jehan de la Noue, chambrier de l'abbaye de St-Benoist sur Loyre, procureur de la justice de la chambrerie du dit saint Benoist, *Coustumier gén.* t. I, p. 980.

— ÉTYM. *Chambre.*

CHAMBRETTE (chan-brè-t'), *s. f.* Petite chambre. Les solitaires de Martaigne ont quatre chambrettes, un petit jardin et une petite chapelle chacun, ST-SIM. 1, 32. Tu veux fuir de ma chambrette, Pour courir je ne sais où, BÉRANG. *Chatte.*

— HIST. XIIe s. Tut le plus del jur ert en un suen oratur Dedenz une chambrete où faiseit sun labur, E fermout l'uis sur sei.... *Th. le mart.* 101. || XIIIe s. Il n'i a chambrette petite Qui ne soit si bien ramonée Que jà poudre n'i ert trovée, *Voie de paradis*, dans RUTEB. t. II, p. 334. || XVe s. Il descend de sa chambre si celéement, qu'il fust dedans la chambrette où la meschine blutoit, sans qu'elle onques en sceust rien, LOUIS XI, *Nouv.* XVII. || XVIe s. Si y eut un de ceulx que l'on avoit condemnez, beau jeune enfant, qui fut emmené en une petite chambrette par l'un des plus grands garsons, AMYOT, *C. d'Utiq.* 4.

— ÉTYM. Diminutif de *chambre*; bourguig. *chambrôte.*

CHAMBRIER (cham-bri-é), *s. m.* || 1° Certain

officier claustral dans quelques monastères rentés et dans quelques chapitres. || 2° Grand chambrier, grand officier de la couronne qui avait l'intendance de la chambre du roi, etc. Ces Conflans se prétendent issus de la maison de Brienne si connue par son antiquité, ses grands fiefs, ses connétables, ses chambriers, ST-SIM. 329, 59. || 3° Grand chambrier, un conseiller de la grand'chambre du parlement. La torture à laquelle de vieux grands chambriers appliquent si légèrement les innocents comme les coupables, VOLT. *Lett. Servan*, 27 sept. 1769. M. l'abbé d'Espagnac arriva trop tard [pour une représentation]; il eût été agréable d'avoir un grand chambrier pour spectateur, ID. *Lett. Mme d'Argental*, 25 oct. 1760.

— HIST. XIII[e] s. Et le vent de par lou roy li mestre chamberier lou roy, *Liv. des mét.* 195. Li tainturier qui demeurent en la terre du chamberier, *ib.* 138. || XVI[e] s. Le roy ouit un chambrier du Grand-Seigneur, venu pour reconfirmer leur amitié, D'AUB. *Hist.* I, 206. Et se payent propines grosses aux huissiers, chambriers, protenotaires [du pape], M. DU BELLAY, 171.

— ÉTYM. Provenç. *cambrier*, *camarier;* catal. *camarer;* espagn. *camerero;* ital. *cameriere;* bas-lat. *camerarius*, de *camera* (voy. CHAMBRE).

CHAMBRIÈRE (chan-bri-è-r'), *s. f.* || 1° Femme attachée au service de la personne et des chambres. On dit maintenant femme de chambre. Il était une vieille ayant deux chambrières: Elles filaient si bien.... LA FONT. *Fabl.* V, 6. || 2° Terme de manége. Fouet léger à long manche, employé dans les manéges; c'est une aide plutôt qu'un instrument de punition. || 3° Morceau de bois attaché par un anneau sous une charrette et qui sert à la soutenir droite quand elle est sans chevaux. || 4° Sorte de chandelier en usage chez les charrons et autres ouvriers. || Outil de maréchal pour arranger le fer et le charbon dans le feu. || Bâton attaché près de l'établi du tréfileur. || Petit ruban avec lequel la fileuse tient sa quenouille attachée devant elle. || 5° Terme de marine. Espèce de crampe servant aux chantiers de la mâture. || Petit cordage pour serrer les voiles d'étai et d'artimon.

— HIST. XII[e] s. E pris ourent, en terre de Israel, une pulcele petite; e cele esteit chamberiere la femme Naaman, *Rois*, 361. La dame après muntad, e cinc chambereres od sei menad, *ib.* 102. Et la chambriere ki portiere eret et lo frument purgivet, dormit. *Job*, 444. || XIII[e] s. De lui se departit la male chamberiere, *Berte*, XI. La chamberiere ne li serjant au marchant de la marchandise devant dite ne pueent ne ne doivent partir aveuc aucun marchant des choses desus dites, *Liv. des mét.* 149. Mespris avez en tel maniere, Qu'en vos en tient à chamberiere Qui conmunaus est as garcons, *Ren.* 12856. || XV[e] s. Icelle basse [servante] ou chamberiere du dit prestre, DU CANGE, *audibilis.* Et fut [la princesse] de ses valetz et chambrieres prise entre leurs bras, et apportée bas par une poterne sur le rivage, FROISS. II, II, 112. Femme doit dedans ordonner La maison, bestail gouverner, Les chamberieres, les sergens Restraindre, reslargir ses gens Selon les temps, selon leur peine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 528, dans LACURNE. De tout estat soit bas ou hault, Venez-y qu'il n'y ait deffault, Venez-y varletz, chamberieres, VILLON, *Repues fr.* || XVI[e] s. Il n'est soupper que de marchantz, regoubillonner [sorte de repas] que de chambrieres, RAB. *Pant.* IV, 46. La femme de Phocion qui va tousjours avec une chambriere seule par la ville, AMYOT, *Phoc.* 28. Il y eut tuerie sur les prestres et leurs chambrieres, qui firent la principalle deffence, D'AUB. *Hist.* I, 315. Les pauvres amoureux et passionnés rendent leur ame martyrée, obeïssante et chambriere à leur concupiscence et desir, PARÉ, IV, *Préf.* Quant au reste de sa maison, c'estoit une regle inviolable que ny luy mesme, ny ma mere ny valet ny chambriere ne parloient en ma compaignie qu'autant de mots latins que chascun avoit apprins pour jargonner avec moi, MONT. I, 194.

—ÉTYM. *Chambrier;* bourguig. *chambleire*, *chamleleire;* provenç. *camarieria.*

† **CHAMBRILLON** (chan-bri-llon, *ll* mouillées), *s. f.* Petite servante dont les gages sont peu élevés. Souffriras-tu toujours que je ne paraisse qu'un torchon au prix d'elle, et qu'étant en sa compagnie l'on me prenne pour sa chambrillon, *Francion*, liv. II, p. 60. || Mot populaire.

— ÉTYM. *Chambre.*

† **CHAMBRULE** (chan-bru-l'), *s. m.* Terme rural. Le charbon, maladie qui attaque les moissons.

—ÉTYM. *Champ*, et *brûler.*

CHAME (ka-me), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Genre de coquilles marines bivalves, comprenant beaucoup d'espèces.

— ÉTYM. *Chama*, de χήμη.

CHAMEAU (cha-mô), *s. m.* || 1° Quadrupède ruminant haut de jambes, qui a le cou fort long, et une ou deux bosses sur le dos. Le chameau bactrien, qui a deux bosses et est dit vulgairement chameau; il est répandu dans toute la Bactriane ainsi qu'en Tartarie et en Chine. Le chameau dromadaire, nommé vulgairement dromadaire, et ayant une seule bosse. Le premier qui vit un chameau S'enfuit à cet objet nouveau; Le second approcha; le troisième osa faire Un licou pour le dromadaire, LA FONT. *Fabl.* IV, 10. Vois l'homme en Mahomet, juge avec moi ton maître; Tu verras de chameaux un grossier conducteur.... VOLT. *Fanat.* I, 4. || Poil de chameau, poil dont on se sert pour différents ouvrages. || Terme d'injure, populaire et très-bas. Va, grand chameau. || 2° Chameau du Pérou, lama. || Chameau de rivière, pélican. || 3° Terme de marine. Sorte de grande caisse qu'on place sous le flanc d'un navire pour le porter et le soutenir au-dessus de l'eau, dans certaines occasions. Demi-chameau, se dit quelquefois de chacun des deux pontons qui composent un chameau complet.

— HIST. XI[e] s. Set cenz camelz et mil autours muez, *Ch. de Rol.* III. || XII[e] s. Muls et chevaux, et chamels, *Roncisv.* 21. Li bon chamel gisent en sa contrée, *ib.* 41. Et sa posessions fut set milhiers de berbiz et trois milhiers de chamoz, *Job*, 495. || XIII[e] s. Li chameus siet joste le roy, Moult fu en la cort chier tenuz, *Ren.* 8422. Il sont jà entré en ma terre, Et si les conduit li chameus, *ib.* 26129. Donques ont lor gaaing coilli et asamblé; Cinc cens et mil camel i furent conquesté, Estre [outre] muls et somiers qui pas ne sont nombré, *Ch. d'Ant.* VIII, 1510. || XV[e] s. Ils estoient rafreschis souvent de nouvelles pourveances, car on leur amenoit à sommes et à cameaux, FROISS. III, IV, 15.

— ÉTYM. Picard, *cameau;* provenç. *camel;* espagn. *camello;* ital. *cammello;* du latin *camelus*, de κάμηλος, de l'arabe *djamal*. Dans l'ancien français, le nominatif singulier est *li chamels* ou *chamaus* ou *chameus*, et le régime singulier *le chamel.*

† **CHAMÉCISSE** (ka-mé-si-s'), *s. m.* Terme de botanique. Nom du lierre terrestre (*glechoma hederacea, L.*).

— ÉTYM. Χαμαίκισσος, de χαμαὶ, à terre, et κισσὸς, lierre.

† **CHAMELÉE** (cha-me-lée), *s. f.* Charge d'un chameau.

— HIST. XIII[e] s. Ele fist charger vingt chamelées d'aigue rose, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 103.

— ÉTYM. *Chameau.*

CHAMELIER (cha-me-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie: des cha-me-lié-z adroits), *s. m.* Conducteur de chameaux. J'entendis le cri du chamelier qui conduisait une caravane éloignée, CHATEAUB. *Itin.* II, 34.

— ÉTYM. *Camelarius*, de *camelus*, chameau.

† **CHAMELLE** (cha-mè-l'), *s. f.* La femelle du chameau. D'autres.... Faisaient jaillir des mamelles De leurs dociles chamelles Un lait blanc sous leurs doigts noirs, V. HUGO, *Orient.* 1.

— HIST. XIII[e] s. Es nés [navire] entrent, drecent la voile, Si s'en tornent, fors la chamoille, *Ren.* 26606.

— ÉTYM. *Chameau.*

† **CHAMÉLON** (cha-mé-lon), *s. m.* Le petit du chameau.

† **CHAMITE** (ka-mi-t'), *s. m.* Nom des anciens Égyptiens. Se dit aussi des descendants de Cham.

— ÉTYM. *Cham*, nom de l'Égypte.

CHAMOIS (cha-moî; l'*s* se lie: un cha-moi-z agile), *s. m.* || 1° Ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont recherchées. || 2° La peau corroyée du chamois. Gants de chamois. || Couleur chamois, couleur jaune clair. || Passer au chamois, mettre en presse, dans une peau de chamois, des cendres métalliques d'où l'on veut extraire le mercure. || 3° Anciennement, un homme qui ne quitte point son régiment pour venir faire sa cour et qui est uniquement occupé de son métier. Locution prise de ce que les vieux officiers de cavalerie, qui ne quittent point leurs troupes, portent des vestes et des chausses de chamois, DE CAILLIÈRES, 1690.

— HIST. XV[e] s. Grans chaperons et cornette à visiers, Peaulx de chameulx, et draps fors et entiers; Garnissez-vous avant qu'iver vous fiere [frappe], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 234, dans LACURNE. || XVI[e] s. Le jesuite ne tarda gueres à estre au logis du ministre, qu'il trouva vestu de chamois, D'AUB. *Hist.* III, 23.

— ÉTYM. Espagn. *camuza*, *gamuza;* portug. *camuça*, *camurça;* ital. *camozza*, *camoscio;* du haut-allem. *gam-z*, allem. mod. *Gemse*. *Chameulx*, qui est dans E. Deschamps, ferait croire qu'il a confondu *chamois* et *chameau;* mais les formes des langues romanes ne permettent aucun rapprochement étymologique entre ces deux mots.

† **CHAMOISER** (cha-moi-zé), *v. a.* Préparer une peau à la façon de la peau de chamois.

— ÉTYM. *Chamois.* Il y a, dans l'ancien français, *camosser*, qui veut dire battre, frapper, et qui est sans doute le même mot.

CHAMOISERIE (cha-moi-ze-rie), *s. f.* Lieu où l'on prépare les peaux de chamois. || La marchandise que prépare le chamoiseur. Commerce de chamoiserie.

— ÉTYM. *Chamoiser.*

CHAMOISEUR (cha-moi-zeur), *s. m.* Ouvrier qui prépare les peaux de chamois.

— ÉTYM. *Chamoiser.*

1. **CHAMP** (chan; prononciation qui est celle qu'au XVI[e] siècle Palsgrave indique, p. 24; le *p* ne se lie jamais: un champ aride, dites: un chan aride; au pluriel l'*s* se lie: des chan-z arides), *s. m.* || 1° Espace ouvert et plat. Du haut du Pic du Midi un champ immense s'étend devant les yeux. || Champ de foire, l'emplacement où se tient une foire. || Champ de course, espace où se font des courses de chevaux. || Champ du repos, cimetière. || Champ de Mars, lieu, à Rome, consacré à des exercices militaires et à des réunions populaires. Le peuple au champ de Mars nomme les magistrats, RAC. *Brit.* I, 2. || Aujourd'hui, champ de Mars, lieu destiné à faire manœuvrer des troupes. || Champ de mars, de mai, assemblées que tenaient en mars ou en mai les rois francs pour régler les affaires de l'État. || Champs Élysées, Élysiens ou Élyséens, séjour des âmes heureuses, selon les païens. || 2° Pièce de terre labourable. Petit champ. Champs cultivés. Champ fertile, stérile, labouré, fumé, ensemencé, moissonné. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'oût: Creusez, fouillez, bêchez, LA FONT. *Fabl.* V, 9. Si le possesseur de ces champs Vient.... Le possesseur du champ vient avecque son fils: Ces blés sont mûrs, dit-il, ID. *ib.* IV, 22. Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ, Vivaient dans un état, ce semble, assez tranquille, ID. *ib.* V, 17. Tel qu'un ruisseau docile Va rendre tout un champ fertile, RAC. *Esth.* II, 9. || Fig. Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce: Mais ce champ ne se peut tellement moissonner, Que les derniers venus n'y trouvent à glaner, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Le champ de la nature ne peut s'épuiser, et l'on y trouve toujours des moissons nouvelles, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 4. || 3° *Au plur.* La campagne en général. Maison des champs. Travaux des champs. Vie des champs. Un homme des champs. Mener les bêtes aux champs. Aller aux champs, en parlant des troupeaux. Chemin qui va à travers champs. Quand on les envoie à leurs maisons des champs, PASC. *Div.* 2. Votre maître de musique est allé aux champs, et voilà une personne qu'il envoie à sa place, MOL. *Mal. im.* II, 4. L'innocence des champs est-elle votre fait? LA FONT. *Fabl.* VII, 2. Autrefois le rat de ville Invita le rat des champs, ID. *ib.* I, 9. Tigres dans les forêts, alouettes aux champs, ID. *ib.* IV, 22. Mangez ce grain, et croyez-moi. Les oiseaux se moquèrent d'elle: Ils trouvaient aux champs trop de quoi, LA FONT. *Fabl.* I, 8. || D'après de Caillières, en 1690: Je m'en vais aux champs; Il est à sa maison des champs, étaient des façons de parler bourgeoises. Mais les meilleurs auteurs s'en servaient de son temps, et l'usage les a conservées. || Être aux champs et à la ville, être logé de façon à jouir des agréments de la campagne. || Fig. Avoir, donner, prendre la clef des champs, avoir la liberté de s'en aller, la donner, la prendre. || Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville, veiller à tout. || Poétiquement, les champs, un pays, un canton. Un autre vous dirait que dans les champs troyens Nos deux pères sans nous formèrent ces liens, RAC. *Andr.* IV, 5. Ô rives du Jourdain, ô champs aimés des cieux, ID. *Esth.* I, 2. Ô fortuné séjour, ô champs aimés des cieux! Que pour jamais foulant vos prés délicieux, Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde, Et, connu de vous seuls, ignorer tout le monde! BOIL. *Ép.* VI. || En plein champ, au milieu de la campagne, loin de toute habitation. || À travers champs ou à travers les champs, en s'écartant de la route battue ou du chemin frayé pour aller plus directement à son but, en traversant les champs. Aller à travers champs, LA BRUY. VI. || Fig. À travers champs, sans ménagement, en désordre, ou par des

voies détournées du droit chemin. D'un certain magister le rat tenait ces choses, Et les disait à travers champs, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. || Se sauver à travers champs, essayer d'échapper par des subterfuges à une question pressante. || Familièrement. Courir les champs, errer dans la campagne. || Fig. Quitter son logis, errer de lieux en lieux. Mme de Mazarin court les champs de son côté, SÉV. 240. Et dans un autre sens figuré, être compromis. Son honneur? ah! il y a longtemps qu'il court les champs. || Fou à courir les champs, réellement fou. || Fig. et familièrement. Être aux champs, être en colère ou en grande perplexité. Un rien le met aux champs. Il se met aux champs pour rien. Voilà M. le duc aux champs et le roi en colère qui voulut savoir qui était du souper, ST-SIM. 42, 248. || 4° Terme militaire. Battre aux champs, battre la marche, ou pour rendre les honneurs. Quand le duc d'Anjou [roi d'Espagne] sortait ou rentrait, la garde battait aux champs, ST-SIM. 83, 83. || Fig. Battre aux champs, prendre la campagne. L'armée est assez forte Pour faire corps et battre aux champs, LA FONT. *Coupe.* || 5° Le lieu où se livre une bataille. Champ de bataille. Quitter le champ de bataille. Mourir ou rester sur le champ de bataille. Laissant le champ libre à l'ennemi. Le prince au champ de Mars, Chaque jour, chaque instant, s'offre à mille hasards, CORN. *Héracl.* I, 1. Dans ton champ de bataille, aux yeux de ton armée, ID. *Rod.* IV, 4. Toi qui connais ce peuple et sais qu'aux champs de Mars Lâchement d'une femme il suit les étendards, ID. *ib.* II, 2. Quel champ couvert de morts me condamne au silence? RAC. *Iphigén.* IV, 4. Qu'il me tarde déjà d'être au champ de la gloire, D'aller aux ennemis arracher la victoire! REGNARD, *Folies amour.* III, 10. Un guerrier expirant au champ d'honneur, dans la force de l'âge, peut être superbe [en statue], CHATEAUB. *Génie*, III, I, 5. || Fig. et familièrement. Il prend, il choisit bien son champ de bataille, il prend ses avantages Il reste toujours maître du champ de bataille, il a toujours le dessus dans un débat. Dans le même sens, le champ de bataille lui est demeuré. || 6° Champ ou champ clos, lice, lieu fermé de barrières, soit pour les duels judiciaires, soit pour les tournois. Ouvrir le champ, y admettre les combattants. Faites ouvrir le champ, vous voyez l'assaillant, CORN. *Cid*, IV, 5. Les deux généraux et les deux armées semblaient avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais pour décider leur querelle comme deux braves en champ clos, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus, VOLTAIRE, *Mœurs*, 107. || Prendre du champ, prendre de l'espace, de l'élan. Ils prirent du champ et coururent l'un sur l'autre avec furie, CHATEAUBR. *Dern. des Abenc.* 185. || Fig. et familièrement. Avoir encore du champ devant soi, avoir des ressources, le temps, les moyens de se tirer d'affaire, n'être pas encore au moment critique. || Être à bout de champ, n'avoir plus de ressources. || 7° Tout théâtre où il se débat quelque chose. Sans entrer dans le champ j'attends que l'on m'assaille, RÉGNIER, *Ép.* II. Viens combattre en champ clos aux joutes du barreau, BOILEAU, *Lutr.* VI. Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière, Et regarde le champ assis sur la barrière, ID. *Ép.* I. Ouvrir sur cette table un champ au lansquenet, ID. *Sat.* X. Je vous fermais le champ où vous voulez courir, RAC. *Iph.* IV, 6. || 8° Espace libre, carrière, sujet. Le champ de la gloire. Un champ où l'éloquence puisse se déployer. Un vaste champ s'ouvre à votre activité. Le champ est ouvert aux soupçons. Laisser le champ libre à l'injure. Ils me laissent le champ libre pour faire ce qui me plaît, SÉV. 68. .... Par quel caprice Laissez-vous un champ libre à votre accusatrice? RAC. *Phèd.* V, 1. Sylla.... N'a fait qu'ouvrir le champ à César et Pompée, CORN. *Cinna*, II, 1. Vous avez le champ libre, MOL. *Mis.* III, 5. Et laissent un champ libre à leur persévérance, ID. *Fâch.* II, 4. Et l'aigreur de la dame à ces sortes d'outrages Dont la plaint doucement le complaisant témoin, Est un champ à pousser les choses assez loin, ID. *Éc. des maris*, I, 6. Voilà un beau champ ouvert aux catholiques, BOSS. *Var.* 15. Voilà un champ bien ample pour exercer un cœur, SÉV. 236. Et si l'effet enfin suivant mon espérance Eût ouvert un champ libre à ma reconnaissance, RAC. *Baj.* V, 4. Puisse le ciel.... Ouvrir un champ plus noble à ce cœur excité, ID. *Iph.* I, 2. Le champ vous est ouvert, ID. *Plaid.* II, 9. Il a bien moins de champ que nous pour comparer et pour combiner, DIDER. *Lettr. sur les aveugl.* La Trinité ouvre un champ immense d'études philosophiques, CHATEAUB. *Génie*, I, 3. En morale et en histoire, on tourne dans le champ étroit de la vérité, CHATEAUB. *Génie*, III, III, 3. || 9° L'étendue qu'embrasse une lunette d'approche, etc. Tâchez de mettre ces deux objets dans le champ de la lunette. Tout ce qui regarde l'augmentation des objets, les ouvertures qu'il faut laisser aux lunettes, le champ qu'on peut leur donner, FONTEN. *Hartsoeker.* || 10° Terme de peinture et de gravure. Le fond d'une toile et d'un cuivre d'attente, où l'art n'a encore rien tracé. || Terme de blason. Le fond de l'écu, qui est chargé des diverses pièces dont se composent les armoiries. Ses armes sont un lion d'or en champ d'azur. || Terme d'architecture. L'espace qui reste autour d'un cadre; le fond d'un ornement, d'un compartiment. || 11° Terme d'art militaire. Champ de feu, espace que parcourt un projectile lancé par une arme à feu. || Champ de lumière, excavation oblongue pratiquée sur une bouche à feu autour du point où aboutit la lumière. || 12° Le milieu d'un peigne qui a deux rangées de dents. || 13° Sur-le-champ, *locut. adverb.* Aussitôt, sans délai. Parler sur-le-champ, sans préparation. Être forcé de prendre sa résolution sur-le-champ. Exécuter les ordres sur-le-champ. Et s'il m'eût voulu perdre, il l'eût fait sur-le-champ, MAIRET, *Sophon.* I, 4. Je voulais sur-le-champ congédier l'armée, RAC. *Iph.* I, 4. || Sur-le-champ que, aussitôt que. L'aveuglement sur Vaudemont fut tel qu'il eut, sur-le-champ qu'il le demanda, le régiment d'Espinchal, ST-SIM. 120, 66. Locution hors d'usage et qui ne se trouve peut-être que dans St-Simon. || 14° À tout bout de champ, à chaque bout de champ, *locut. adverb. et familière.* À chaque instant, à tout propos. Or il ne me chaudrait, insensés ou prudents, Qu'ils fissent à leurs frais messieurs les intendants À chaque bout de champ.... RÉGNIER, *Sat.* X. À chaque bout de champ vous mentez comme un diable, CORN. *le Ment.* III, 6. Ils lui faisaient à tout bout de champ des contes, HAMILT. *Gramm.* 11. Je m'arrête vraiment à tout bout de champ; ici, j'y suis depuis huit jours, et ne sais encore quand j'en partirai, P. L. COUR. II, 63. || Proverbe. Il y a assez de champ pour faire glane, c'est-à-dire il y a assez de besogne pour tout le monde, ou bien il y a de quoi contenter tout le monde.

— HIST. XIe s. Tant riches reis morz et vaincuz en champ, *Ch. de Rol.* XL. Li quens Rolans au champ est repairé, *ib.* CXXXIX. Averons-nous la victoire du champ? *ib.* CCLVI. || XIIe s. Servez le bien, l'onor dou camp aurez, *Roncisv.* 41. Encore en sont li champ ensanglantez, *ib.* 94. Tant que Dex voille, du champ aions l'honor, *ib.* 108. L'erbe du camp qui ert verte et delgée [menue], *ib.* 137. Vous jurerez premiers de ce camp [champ clos] arrami, *ib.* 192. Tuit en [de chevaliers] seront couvert li champ et li larri, *Saxons*, XXIV. Tuz suls entra en champ cumme bons champiuns, *Th. le mart.* 38. E tut cil qui laburent el champ nostre seigneur, *ib.* 73. || XIIIe s. Li jours estoit biaus et li cans si plains [uni] que il n'i avoit fosse ne mont ne val, H. DE VAL. V. Car fors à estre as chans mout durement [elle] convoite, *Berte*, XXIX. Li tans est tix que perilleuse coze est d'aler as cans, BEAUM. IX, 8. Quant tuites ces cozes dessus dictes seront fetes, cil qui se combatent doivent estre mis el camp de la bataille, ID. LXIV, 11. || XIVe s. Aucun peut vouloir que en un champ de bataille celui ait vittoire, qui faint estre champion, ORESME, *Eth.* 64. || XVe s. Et se partirent un samedi [les soudoyers] et aussi ceux du castel et de la malemaison, et se trouverent tous sur les champs, FROISS. I, I, 100. Si monta au plutost qu'il put sur fleur de coursier et prit les champs, ID. I, I, 103.... Qu'ils fussent forts et puissans de resister contre les François qui y tenoient les champs, ID. I, I, 215. Je vous en appelle de champ et veez ci mon gage, ID. II, II, 46. Et incontinent mist ses gens d'armes aux champs, COMM. I, 2. || XVIe s. Loin de penser à lui donner la clef des champs, *Mém. sur du Guescl.* 7. Sur le champ, MONT. I, 11. Avoir la clef des champs, ID. I, 125. Le vray champ et subject de l'imposture sont les choses incogneues, ID. I, 247. Il faut qu'il y en ait un [penchant] à qui le champ demeure, ID. I, 269. Tel en camp clos, qu'en une battaille, ID. II, 7. En ce qui concerne les combats, les conseils se prenent ordinairement sur le champ [sur les lieux], LANOUE, 436. L'armée de terre se mettroit aux champs, ID. 440. La fortune luy favorisa en ce combat, de maniere qu'il desfict le Gaulois, et le despouilla sur le champ [sur place], AMYOT, *Num.* 22. Fabius s'en prit à rire, et luy respondit sur le champ, ID. *Fab.* 47. Il avoit combattu vingt et trois fois en camp clos, ID. *P. Æm.* 53. Je bus, dit-il, mes armoiries. — Et bien, Monsieur, quel en est le camp? D'AUB. *Fœn.* IV, 7. Ce fut aux ministres à desploier leur eloquence, et se servir d'une nouvelle qui arriva sur ce champ, assavoir que.... ID. *Hist.* II, 277. Nombre superficiel quarré qui peut estre appelé champ; quarré de quarré, que nous appellons champ de champ, ET. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 42. Mieux vaut un bon temps qu'un bon champ, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 61. Bois ont oreilles, et champs œillets [yeux], COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *camp;* nivernais, *samp;* provenç. *camp*, *cambo;* espagn. et ital. *campo;* du latin *campus*, de même radical que le grec κῆπος, jardin.

2. **CHAMP** (chan), *s. m.* || 1° La partie la plus étroite d'une pièce de bois, d'une brique. || 2° De champ, *locut. adv.* Sur le côté étroit. Mettre une solive de champ. Des briques sont posées de champ, quand le sens de leur largeur est vertical et celui de leur longueur horizontal; dans le cas contraire elles sont debout, et enfin de plat, si ces deux sens sont horizontaux. || Roue de champ, se dit en mécanique, de toute roue, horizontale ou non, dont le plan est perpendiculaire à la direction des dents; ainsi quand la roue est verticale, les dents sont horizontales, LEGOARANT.

— REM. Champ, comme on le verra à l'étymologie, est une très-vicieuse orthographe qui rend la locution inintelligible, et qui est provenue d'une confusion de sons. C'est *chant* qu'il faut écrire; et l'Académie devrait rectifier cette grosse faute de l'usage.

— ÉTYM. Norm. *de cant*, de côté; wallon, *can*, le côté, *mète one brike so s'can*, mettre une brique de champ; ancien français, *cant*, côté; espagn. et ital. *canto* (voy. CANTON) : mettre de chant, c'est mettre sur le côté. Comparez DÉCANTER.

† 1. **CHAMPAGNE** (chan-pa-gn'), *s. f.* || 1° Province de France qui produit un vin blanc et mousseux très-renommé. Aurions-nous des hôtes plus doux, Si l'Allemagne entrait chez nous? J'aime mieux les Turcs en campagne Que de voir nos vins de Champagne Profanés par des Allemands, LA FONT. *Lett.* XXIII. On a planté plus de vignes et on les a mieux travaillées : on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, VOLT. *Louis XIV*, 30. || 2° *S. m.* Le champagne, le vin de Champagne. Le champagne est un vin factice qui s'est fait d'abord avec le vin de la Champagne, plus propre en raison de sa légèreté à être travaillé de la sorte, mais qui a été imité en Bourgogne et ailleurs. Je vide gentiment mes deux bouteilles. — Peste ! — Oui vraiment, du champagne encor, sans qu'il en reste, REGNARD, *Fol. amour.* III, 4. Rien qu'à voir mousser le champagne, BÉRANG. *Deo gratias.* Il faut déboucher le champagne, afin que la glace le saisisse.... Je donnais des conseils à cet imbécile de Joseph, pour glacer le vin de Champagne à point, BAYARD et DE WAILLY, *le Mari à la campagne*, II, 2. || Champagne frappé, celui qu'on refroidit vivement à l'aide de la glace pilée mise autour de la bouteille, au moment de le boire. Ah! c'est qu'ici, tu vois, pas de contrainte, pas de mines renfrognées; de la gaieté et du plaisir à discrétion; frappez le champagne, passez le punch, commencez la valse, et vive la liberté! BAYARD et DE WAILLY, *le Mari à la campagne*, II, 6.

— ÉTYM. *Champagne*, province de France, ainsi nommée de ce qu'elle est une plaine (voy. CAMPAGNE).

† 2. **CHAMPAGNE** (chan-pa-gn'), *s. f.* Terme de teinturier. Cercle de fer, garni d'un filet, empêchant les étoffes de toucher au fond de la cuve à pastel.

† 3. **CHAMPAGNE** (chan-pa-gn'), *s. m.* Terme du blason de France. L'espace, en bas, du tiers de l'écu.

CHAMPART (chan-par; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Terme de jurisprudence féodale. Une certaine portion des fruits que le seigneur percevait sur l'héritage donné à cens. Dites aux femmes ce que c'est que fiefs, rentes, dîmes inféodées, droit de champart, lods et ventes, FÉN. XVII, 101. Les autres [contributions] se lèvent en espèces lors de la récolte à une certaine quotité, plus ou moins, selon la quantité des gerbes que la terre donne; et c'est ce qu'on appelle champart ou agrier, VAUBAN, *Dîme*, 71.

— HIST. XIIIe s. Ventes de vilenages de cans à campart poent bien qeoir [tomber] en pris de terre, BEAUM. XXVII, 24. || XVIe s. Qui tient terres sujettes à champart n'en peut lever la desblée sans appeler le seigneur, sur peine de l'amende, LOYSEL, 544. Terres tenues en fief ne doivent champart, ID. 546.

— ÉTYM. *Campi pars*, de *campus*, champ, et *pars*, partie (voy. PART, s. f.).

CHAMPARTÉ, ÉE (chan-par-té, tée), *part. passé.* Gerbes champartées.

CHAMPARTER (chan-par-té), *v. a.* Terme de

jurisprudence féodale. Exercer le droit de champart. Champarter un champ.

— HIST. XIIIe s. Bertoult qui fu en sa meson, Saut por veoir que ce estoit Qui ses gelines chanpartoit, *Ren.* 5042. Cil ne fet pas de son campart ce qu'il doit, qui emporte ses garbes, anchois qu'eles soient campartées, BEAUM. XXX, 29. Pierres si camparta à un sien tenant une piece de terre, ID. XXX, 32.

— ÉTYM. *Champart.*

CHAMPARTEUR (chan-par-teur), *s. m.* Terme de jurisprudence féodale. Celui qui levait le champart au nom du seigneur.

— ÉTYM. *Champarter.*

† **CHAMPÉ, ÉE** (chan-pé, pée), *adj.* Terme de blason. Le fond de l'écu se nommant champ, champé se dit de la qualité du champ.

† **CHAMPÉAGE** (chan-pé-a-j'), *s. m.* Droit que quelques communes ont encore de faire paître leurs bestiaux sur des terrains vagues.

— HIST. XVIe s. Pasturage et champeage de bestes, en heritage d'autruy qui n'est clos ne deffensable, n'acquiert droit de possession ne prescription sans titre vallable, *Coustumier génér.* t. II, p. 263.

— ÉTYM. *Champ.* Il y avait autrefois le verbe *champayer.* Les habitants des villes et villages peuvent mener et faire mener leurs bestes grosses et menues champayer et pasturer es lieux de vaine pasture, *Coustumier géner.* t. I, p. 210.

CHAMPEAUX (chan-pô), *s. m. plur.* Prés, prairies. Nous montons dans la forêt, nous parcourons les champeaux, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Ce mot tombe en désuétude.

— HIST. XVIe s. À toutes bestes sont prohibez les prez champaux dès les premiers jours de fevrier, et les prez en fonds de riviere dès le premier jour de mars, *Coustumier génér.* t. II, p. 652.

— ÉTYM. La locution entière est *prés champeaux* ou mieux *champaux*, prés des champs, par opposition aux prés de rivière; de *campalis*, qui appartient aux champs, de *campus*, champ. On voit par là que ce mot ne peut avoir de singulier; ou du moins ce singulier serait *champal.*

† **CHAMPELURE** (chan-pe-lu-r'), *s. f.* Voy. CHAMPLURE 2.

† **CHAMPER** (chan-pé), **CHAMPESER** (chan-pe-zé), *v. a.* Jeter le bois sur la grille dans une saline.

CHAMPÊTRE (chan-pê-tr'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport aux champs; qui est dans les champs, loin des villes. Vie, site, musique champêtre. Les divinités champêtres des païens. La table où l'on servit le champêtre repas, LA FONT. *Phil. et Bau.* Les moines s'étaient proposé pour modèle de leur vie celle de ces ouvriers champêtres qui gagnent leur vie par le travail, FÉN. XVII, 401. Ce vieillard au héros.... offre un festin champêtre, VOLT. *Henr.* I. Elle [une jeune fille] brille surtout dans nos champêtres jeux, ID. *Scythes*, I, 1. Tout cela donne à cette maison un air plus champêtre, plus vivant, plus animé, plus gai, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. Il était si naturel d'opposer les mœurs champêtres aux mœurs de la cour, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1766. Ô muses, vous savez.... Si mon cœur dévorait vos champêtres histoires, Cet âge d'or si cher à vos doctes mémoires, A. CHÉN. *Élég.* XIV. || Garde champêtre, garde préposé à la police des campagnes.

— HIST. XIe s. Qui ad aver campestre, *Lois de Guill.* 18. || XIIIe s. Aucun uzage sunt es bones viles de mesonner et de plusors autres cozes, qui ne sunt pas es viles campestres, BEAUM. XXIV, 22. || XIVe s. Lieux desers de coustivement champestre, BERCHEURE, f° 52, *verso.* || XVe s. Le mareschal s'en alla à Botun, qui est une grosse ville champestre, qui tost fut pillée, *Bouciq.* II, 21. Ils virent bien six mille Liegeois partant de leur ost et bataille, lesquels s'en alloient moult legerement, fuyant vers une ville champestre, MONSTREL. I, 50. || XVIe s. Une vie champestre et rustique, AMYOT, *Arist. et Caton*, 2. Herbes champestres, cichorée, buglosse et semblables autres, O. DE SERRES, 336. Visitants l'isle, ils remarquoient les terres mieulx cultivées et maisons champestres mieulx gouvernées, MONT. II, 9.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *campestre;* du latin *campestris*, de *campus* (voy. CHAMP).

† **CHAMPEUR** (chan-peur), *s. m.* Ouvrier qui champe dans une saline.

— ÉTYM. *Champer.*

† **CHAMPI, ISSE** (chan-pi, pi-s'), *adj.* Un enfant champi, une fille champisse, et substantivement, un champi, une champisse, un enfant trouvé. Mot du Poitou, de l'Angoumois, de la Saintonge et du Berry, remis, car il est ancien, dans l'usage littéraire par un roman moderne et une pièce de théâtre.

— HIST. XIVe s. Le quel Dousset respondit injurieusement au dit Remea qu'il avoit faussement menti comme mauvais champis filz de moine, DU CANGE, *campenses.* Jehan appela le dit Jordanet fils de champisse, ID. *ib.* || XVe s. Les quelx vindrent contre les filz et varlets du suppliant, en les appelant champilz, ID. *ib.* Champis qui vaut autant à dire que filz de prestre ou d'un homme et femme non mariez, ID. *ib.* || XVIe s. Qu'eust-il dit de voir son fils de champis capitaine, de capitaine prince souverain? D'AUB. *Conf.* I, 10.

— ÉTYM. Saintonge, *champis*, au féminin *champise;* de *campilis* (comme le prouve la forme *champil*), du latin *campus*, champ : enfant trouvé dans les champs.

CHAMPIGNON (chan-pi-gnon), *s. m.* || **1°** Terme de botanique. Nom de plantes cryptogames, formant une classe qui renferme une infinité de genres et d'espèces, les unes bonnes à manger, les autres très-malfaisantes et causant souvent la mort quand on en mange par imprudence. Le pied, le chapeau d'un champignon. Une couche, un maniveau, un plat de champignons. Champignons vénéneux. || Blanc de champignon, assemblage de petits filets blancs à l'aide desquels les jardiniers reproduisent les champignons. || **2°** Fig. Il est venu en une nuit comme un champignon, c'est-à-dire il a fait fortune en peu de temps. Ou ces doctes mignons Naissent en une nuit comme des champignons, RÉGNIER, *Sat.* II. Il y a fort peu de temps qu'il est dans la comédie : on ne devient pas comédien comme un champignon, SCARR. *Rom. com.* V. Jamais je n'avais pensé à une place qui ne devait être remplie que dans cinq ans, mais ces champignons de fortune prenaient leurs mesures de loin, ST-SIM. 242, 231. || On dit aussi d'un enfant qui grandit vite et se porte bien, il vient comme un champignon. || **3°** Terme de pathologie. Excroissance molle et fongueuse qui se forme, en certains cas, sur des surfaces mises à nu. || Terme de vétérinaire. Squirre du cordon testiculaire après la castration du cheval par casseaux. || Maladie à laquelle les chiens sont sujets. || **4°** Support en forme de champignon pour des chapeaux et bonnets de femme, perruques, etc. || **5°** Renflement spongieux qui se forme à une mèche qui brûle mal. || **6°** Bouton, embout de métal d'un fourreau. Comme Cambyse sauta sur le cheval, du fourreau de son sabre tombe le champignon, le sabre le blesse à la cuisse, P. L. COUR. II, 179. || Rond de tôle à l'extrémité d'une cheminée ou d'un tuyau. || **7°** Sorte de jet d'eau peu élevé. || **8°** Champignon de mer, nom vulgaire de plusieurs corps que l'on trouve sur le bord de la mer.

— HIST. XIIIe s. Campaigneus sont de maintes manieres, et il en a qui font les gens soudainement morir, ALEBRANT, f° 61. || XIVe s. Champignons d'une nuit sont les meilleurs et sont petits et vermeils dedans, clos dessus, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Ital. *campignuolo;* l'ancien français et l'italien, qui sont les mêmes, viennent d'un bas-latin *campinolius;* le français moderne d'un bas-latin *campinio*, de *campus*, champ : qui vient dans les lieux champêtres.

† **CHAMPIGNONNIÈRE** (chan-pi-gno-niè-r'), *s. f.* Couche de fumier préparée pour faire venir des champignons bons à manger. On accommode des champignonnières dans des caves.

— ÉTYM. *Champignon.*

CHAMPION (chan-pi-on), *s. m.* || **1°** Celui qui combattait en champ clos. || Celui qui soutenait en champ clos une querelle judiciaire pour son compte ou pour celui d'autrui. Ceux qui ne pouvaient combattre de leur personne fournissaient des champions. || En Angleterre, champion du roi, homme armé de toutes pièces, qui entre à cheval dans la grande salle de Westminster, et qui défie par la bouche d'un héraut quiconque oserait contester le droit du roi à la couronne. || **2°** Par extension, tout homme qui combat sur un champ de bataille. Les seuls champions qui pussent tenir devant les chevaliers de France étaient les chevaliers d'Angleterre, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4. || Par plaisanterie, tout homme qui se bat. Tandis que coups de poing trottaient, Et que nos champions songeaient à se défendre, LA FONT. *Fabl.* I, 13. Aussitôt contre Évrard vingt champions s'élancent, BOIL. *Lutrin*, V. || Ironiquement, c'est un vaillant champion, c'est un homme peu courageux. || Molière a employé ce mot au féminin : Tous venaient sur mes pas, hors les deux championnes, Qui du combat encor remettant leurs personnes.... *l'Étour.* V, 14. || **3°** Fig. Défenseur. Il fut un des plus fermes champions de la foi.

— HIST. XIe s. Contre paiens [il] fut tout tens campiuns, *Ch. de Rol.* CLXIII. || XIIe s. Amors tençon et bataille Vers son champion a prise, *dans* HOLLAND, p. 228. Charles i a son champion mené, *Ronc.* 190. Le rei [il] i ad trové od ses privez druguns, Evesques, e abez, e cuntes, e baruns; Tuz suls entra en champ cumme bons champiuns, *Th. le mart.* 38. Il eslit par tut les bons champiuns e la forte bachelerie, *Rois*, 52. || XIIIe s. Li sires touz puissans fu champions à nos ancessours contre Pharaon, *Psautier*, f° 182. Il resamble le mauvais campion qui se claime vaincu sans mehanier, *Bibl des chartes*, 4e série, t. V, p. 324. Trois champions sont moult failli Et bien ont deservi à batre, S'il ne pueent le quart abatre, *la Rose*, 19960. Et li aucun louoient campions en tele maniere que il se devoient combatre en toutes quereles qu'il aroient à fere, BEAUM. XXXVIII, 15. Mais deboutés seroit de son tesmoynage et li campions aroit le poing copé, se le [la] bataille estoit par campion, ID. VI, 16. En sa main tint l'espée o le poing [poignée] de laiton, Son escu embracié à loi de campion; Iluecques se deffent à guise de lion, *Ch. d'Ant.* VIII, 1440. Oh com glorieux champion, J. DE MEUNG, *Tr.* 1178. || XIVe s. Et aussi comme un champion bien aprins contre un ignorant ou ydiot, ORESME, *Eth.* 85. Et se aucun veult monstrer à un autre comment champions se doivent combattre, ID. *ib.* 62. || XVe s. Ha! noble contrée de François! ce n'est mie de maintenant que tes vaillans champions se monstrent hardis et fiers entre toutes les nations du monde, *Bouciq.* I, 24. || XVIe s. Le champion et la championne furent tout un temps à se battre si vertueusement que.... DESPER. *Contes*, LXV.

— ÉTYM. Provenç. *campion;* espagn. *campeon;* portug. *campeão*, ital. *campione;* bas-lat. *campio*, de *campus*, champ du combat.

† **CHAMPLÉ, ÉE** (chan-plé, plée), *adj.* Attaqué de la champlure. Les vignes sont champlées.

† **CHAMPLEVER** (chan-le-vé), *v. a.* Terme de métier. Pratiquer une rainure dans une plaque de métal. || Abaisser le champ d'une pièce à la hauteur qu'il doit avoir pour y incruster une autre pièce. || Creuser et découvrir au burin un figure dessinée sur un morceau d'acier.

† 1. **CHAMPLURE** (chan-plur'), *s. f.* Terme rural. Gelée, pendant l'hiver, des germes, des bourgeons de la vigne qui doivent s'épanouir au printemps, bien distincte de la gelée ordinaire de la vigne qui arrive au mois d'avril ou de mai, en ceci que la gelée d'avril n'altère pas la santé du végétal, tandis que la champlure l'altère.

† 2. **CHAMPLURE** (chan-plu-r') ou **CHAMPELURE**, *s. f.* Terme de métier. Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou d'un baquet. || Robinet d'un tonneau qu'on a mis en perce (Normandie).

— ÉTYM. Corruption de *chantepleure.*

† **CHAMPONIER** (chan-po-nié), *s. m.* Voy. CLAMPONIER.

— ÉTYM. Altération de *clamponier.*

† **CHAMSIN** ou **KHAMSIN** (kam'-sin'), *s. m.* Vent d'Égypte qui souffle pendant cinquante jours, vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

— ÉTYM. Arabe, *chamsin*, cinquante.

CHANCE (chan-s'), *s. f.* || **1°** Façon d'advenir, suivant des conditions qui ne nous sont pas connues. La chance des armes. Nous en courrons la chance. J'abandonne à leur chance et mes sens et mon âme; Qu'ils aillent où Dieu sait, chacun de leur côté, LAMART. *Harm.* IV, 11. || Pousser sa chance, suivre sa fortune, tenir bon. Il a poussé sa chance, MOLIÈRE, *Fâch.* I, 1. || Rompre la chance, faire manquer une affaire. Au hasard du succès sacrifions des soins; Et s'il poursuit encore à rompre notre chance, J'y consens, ôtez-lui toute notre assistance, MOL. *l'Étour.* III, 1. || Rompre la chance, se dit à l'écarté lorsqu'un joueur ayant gagné plusieurs fois de suite, un nouvel adversaire lui est opposé pour changer la fortune du jeu. || Conter sa chance, conter l'aventure qu'on a eue, conter son sort. Lui conter sa chance, MOL. *Éc. des maris*, III, 2. Il fut trouver son cousin, lui conta sa chance, HAMILT. *Gramm.* 9. || Par forme de souhait, bonne chance! c'est-à-dire je souhaite que vous réussissiez. || **2°** Absolument et abusivement, heureux hasard, bonne fortune. Il aura de la chance s'il s'en tire. Je n'ai pas de chance au jeu. Quelle chance de vous rencontrer! Poursuivez pendant que vous êtes en chance. Pauvres gens, ils n'ont vraiment pas de chance. Je finis, et je vous souhaite Une victoire très-complète, Chance à tous jeux, de la santé, LA FONT. *Lettres*, XXIII. || **3°** La probabilité qu'il y a qu'une chose arrive ou non. En jetant en l'air une pièce de monnaie, il y a autant de chance

pour qu'elle tombe sur pile que sur face. Les chances de mort aux différents âges. Il n'a aucune chance de salut. Calculer les chances. On met ainsi presque toutes les chances contre soi, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 6. || En mathématiques, la théorie des chances, le calcul des probabilités. || **4°** Sorte de jeu de dés. Ils jouaient à la chance à deux dés, HAMILT. *Gram.* 11. || Fig. La chance tourne, a tourné, c'est-à-dire les dés tournent, ont tourné, les choses changent, ont changé de face. Ah! mon pauvre garçon, la chance a bien tourné! Pourrais-tu de mon sort deviner l'injustice? MOL. *l'Étour.* II, 7. Que si d'un sort fâcheux la maligne inconstance Vient, par un coup fâcheux, faire tourner la chance, BOIL. *Sat.* IV. || Fig. C'en est fait pour jamais, la chance en est jetée, RÉGNIER, *Élég.* 2. || Donner la chance, livrer la chance, livrer chance, se dit quand le joueur, qui tient le cornet, nomme le point qu'il veut avoir en sa faveur. || Fig. Le duc de Chevreuse livrait chance à tout le monde [provoquait] en plein salon et y disputait contre tout venant, ST-SIM. 238, 176. || **5°** Terme de métier. Pot de terre dans lequel on blanchit les épingles de fer.

— HIST. XIIIe s. Tornée lor est la cheance Du dé en perte et mescheance, *Hist. de France en vers à la suite du roman de Fauvel*, ms. n° 6812, f° 72, dans LACURNE, au mot *dé*. Fors que Gentillesce sa fille, Cousine a prochaine cheance [a chance prochaine pour sa cousine], Tant la tient fortune en balance, *la Rose*, 6592. Nus deicier ne puet ne ne doit fere ne achater dez ploumez, quelque chance que il doinent [donnent], de quoi qu'il soient ploumez, soit de vif ou de plons, *Livre des mét.* 182. || XIVe s. .... Point de plus vaillant homme, Ne qui plus de victores, pour vigueur, pour cheance, Heüst [eût] : quar douze fois [il] vainquit le roi de France, *Girart de Ross.* v. 278. || XVe s. Quand il cognoist qu'en hasart gist sa chance, CH. D'ORL. *Rondeau*, p. 288. || XVIe s. Je pose sus le bout de la table en mon cabinet tous les sacs du deffendeur, et lui livre chance premierement [je jette les dés pour lui], RAB. *Pant.* III, 37. Là [il] jouoyt à la blanche, à la chance à trois dez, à la table.... ID. *Garg.* I, 22. Maintenant la chance est tellement tournée, qu'ils sont devenus cousins des rois et des empereurs, CALVIN, *Instit.* 919. J'aime mieulx me resouldre à quelque party que ce soit, aprez que la chance est livrée [le sort jeté, l'affaire engagée], MONT. III, 47. Mais si la chance tourne.... ID. IV, 53. Ce fut lui qui livra de chance [donna le signal, commença], en criant, haut les bras, D'AUB. *Hist.* II, 393. Ce petit combat livra de chance, et resveilla les uns et les autres à la guerre, de laquelle on doutoit auparavant, ID. *ib.* II, 433. Il avoit le jour precedent gaigné six mille escus à la chance à trois dez, CARLOIX, III, 20. J'ay joué comme aux dés mon cœur et mes amours; Arriere bien ou mal, la chance en est jettée, RONS. 229. Il n'est chance qui ne retourne, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, 314.

— ÉTYM. Picard, *cince;* anc. franç. *cheance*, du part. *cheant*, de *choir*. Provenç. *cazensa;* ital. *cadenza;* bas-lat. *cadentia*, du latin *cadens*, tombant, de *cadere*, choir (voy. CHOIR); comparez CADENCE.

† **CHANCEAU** (chan-sô), *s. m.* Terme d'architecture. Nom des barreaux d'une grille qui ferme une enceinte.

— HIST. XVIe s. Les collateurs sont tenus à l'entretenement du chœur et chanceaux [cancels] des eglises parrochiales, *Nouveau coustumier général*, t. II, p. 49.

— ÉTYM. Autre forme de *cancel*.

CHANCEL (chan-sèl), *s. m.* Voy. CANCEL.

† **CHANCELADE** (chan-se-la-d'). Chanceladins ou chanoines réguliers de la Chancelade, chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Chancelade à une lieue environ de Périgueux, établis en 1128 et suivant la règle de Saint-Augustin.

† **CHANCELADIN** (chan-se-la-din), *s. m.* Voy. CHANCELADE.

CHANCELANT, ANTE (chan-se-lan, lan-t'), *adj.* || **1°** Qui chancelle. Il sent ses genoux chancelants, FÉN. *Tél.* XVIII. Et d'un pas chancelant marche vers l'on vainqueur, VOLT. *Alz.* I, 1. Et lorsque, tout fumant d'une vineuse haleine, Sur vos pieds chancelants vous vous tenez à peine, REGNARD, *Distrait*, I, 6. || Qui n'est pas solide, en parlant des choses. Un pont chancelant. || **2°** Fig. Santé, foi chancelante. Multitude déjà tout ébranlée et chancelante, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. Il croit que le climat, en dépit de la guerre, Pourra prêter l'épaule au monde chancelant, CORN. *Mort de P.* I, 1. Courroux chancelant, ID. *Sertor.* III, 4. J'ai trouvé son courroux chancelant, incertain, RAC. *Ath.* III, 3. À combien de familles de gentilshommes presque chancelantes n'a-t-il pas tendu des mains charitables? MASS. *Villeroy*. Dans ces vives terreurs les villes chancelantes, N'osant lui résister [à César], n'osant le recevoir, BRÉBEUF, *Phars.* II. J'entends un prêtre saint dont la voix chancelante Dit la prière des tombeaux, V. HUGO, *Odes*, I, 7.

CHANCELER (chan-se-lé; l'*l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je chancelle; je chancellerai; je chancellerais), *v. n.* || **1°** Être peu ferme, pencher comme si l'on allait tomber. Nous le vîmes chanceler et tomber. Il chancela du coup, mais bientôt après il se remit. Dans ces convulsions de la nature la terre semblait chanceler sur ses fondements. Il s'aperçut que le roi chancelait et laissait aller ses armes de faiblesse, VAUGEL. *Q. C.* liv. VIII, chap. 14. Les petits coups, selon toi, Sentent le buveur qui chancelle, BÉRANG. *P. coups.* || **2°** Fig. Pourtant toute espérance en mon esprit chancelle, RÉGNIER, *Él.* I. Je sens qu'elle [ma vertu] chancelle et défend mal la place, CORN. *Hor.* II, 5. Soutiens ma haine qui chancelle, ID. *Hér.* V, 1. Il permet qu'ils chancellent dans la droite voie, BOSS. *Intég.* 1. Plus je sens chanceler ma cruelle constance, RAC. *Bér.* II, 2. Votre haine chancelle, ID. *Andr.* IV, 3. || Hésiter, en parlant de la mémoire. La mémoire de ce prédicateur a chancelé plus d'une fois. || Chanceler se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— SYN. CHANCELER, VACILLER. Chanceler se dit d'une personne ou d'une chose qui penche deçà et delà, parce qu'elle n'est pas ferme, solide, et menace de tomber. Vaciller veut dire simplement aller deçà et delà, sans qu'il y ait nécessairement pour cela menace de tomber. Dans un tremblement de terre, le sol vacille, mais ne chancelle pas; au contraire un ivrogne ne vacille pas, mais il chancelle. Au figuré, une résolution qui vacille est une résolution qui n'est pas fixe; une résolution qui chancelle est une résolution qui n'est pas ferme. Un témoin vacille dans sa déposition, quand il sait mal les faits; il chancelle dans sa déposition, quand il n'a pas le courage ou la volonté de les maintenir.

— HIST. XIe s. Son petit pas [il] s'en torne cancelant, *Ch. de Rol.* CLXIII. Charles cancele, por peu qu'il n'est cheüt, *ib.* CCLXIII. || XIIe s. Charles chancelle, mout pert de sa vertu, *Roncisv.* 145. Sur un char fist on metre l'arche Deu et covrir; Li buef en chancelerent, l'arche voleit chaïr, *Th. le mart.* 75. Li prelat deivent estre li plus esperital, Ne deivent chanceler pur rien de lur estal, *ib.* 71. Et ce nos mostrat bien cele arche del Testament ki s'inclinat cant [quand] li buef scancelhievent [chancelaient], *Job*, 475. || XIIIe s. Si chancele qu'à poi ne chiet, *Ren.* 14906. Du tout defailloit ses durtés, Fiebles et vains tremble et chancele, Fuïr s'en volt, honte l'apele, *la Rose*, 15615. Ha! rois de France, rois de France, La loi, la foi et la creance Va presque toute chancelant! RUTEB. 93. Puisque justice cloce, et drois pent et encline, Et verités cancelle, et loiautés decline, ID. 233. Je sui sor ferme pierre assise; La pierre esgrume et fent et brise, Et je chancele, ID. 78. Et fichoit chascun son pel [pieu], si qu'il ne povoit chanceler ne croler, J. DE MEUNG, *Végèce*, I, 11. || XIVe s. Par vertu le bouta, et de coer si très grant Qu'il le fist cancheler; et en che canchelant, Trouva derriere lui une piere pesant, Si que li enfes va tout parmi tresbusquant, *Baud. de Séb.* IX, 288. Qu'il ne face l'oneur de maintes [femmes] chanceler, *Girart de Ross. Prol.* || XVe s. Ainsi leur eut-il en convent par sa creance, de quoi il chancela et detria puis assez.... FROISS. I, I, 63. Ne feroient jà au roy d'Angleterre chose qui peust briser n'entamer ne chanceler, par quelque voye que ce soit, les alliances qui estoient jurées, escrites et scellées entre France et Castille, ID. liv. III, p. 317, dans LACURNE. || XVIe s. Ma voix tremblote, et ma langue chancelle, Mon cœur se pasme, et le sang me tressaut, RONS. 171. Et comme yvre d'amour tout le corps me chancelle, ID. 222. Bien poulsé longuement chancelle, COTGRAVE. Il vaut mieux tresbuscher une fois que tous jours chanceler, ID.

— ÉTYM. Provenç. *cancheler*, *chancelar*. Diez le tire de *chance*, qui veut dire proprement action de tomber; mais il y a une difficulté insurmontable, c'est que, le mot étant très-ancien, si la dérivation était telle, on le trouverait écrit en quatre syllabes, *cheanceler*, *chaanceler*. Il faut donc en revenir à la forme même, qui est le latin *cancellare*. La forme vraie et claire est *eschanceler*, qui est dans *Job* (*sancelhievent*) : sortir des barreaux, d'où chanceler. Elle s'est confondue avec *chanceler*, latin *cancellare*, rayer, faire des raies, et, figurément, n'aller pas droit.

CHANCELIER (chan-se-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les chan-se-lié-z et les magistrats), *s. m.* || **1°** Avant la Révolution, premier officier de la couronne en ce qui regarde la justice, chef de tous les conseils du roi, et garde du sceau royal. On ne dépossédait point un chancelier, on lui donnait quelquefois un garde des sceaux. Le chancelier de France était président-né du grand conseil. La charge de chancelier vaqua, et toute la France la destinait à un ministre si zélé pour la justice, BOSS. *le Tell.* Les chanceliers n'étaient pas nobles par leur charge, ils avaient besoin de lettres d'anoblissement, VOLT. *Lett. Damilaville*, 13 févr. 1763. || Celui qui gardait les sceaux des princes de la maison royale. Le chancelier de la reine, de Monsieur. || **2°** Celui qui, dans certains consulats, a la garde du sceau et la tenue des registres. || **3°** Celui qui administre les biens d'un corps, d'un ordre militaire. Le grand chancelier de la Légion d'honneur. || Les ordres de Malte, du Saint-Esprit, de St-Lazare avaient leurs chanceliers. || **4°** Chancelier de l'Académie française, celui qui gardait le sceau, et qui aujourd'hui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur. || **5°** Dans l'ancienne Université, il y avait deux chanceliers, celui qui était établi dans la cathédrale, et appartenait au corps du chapitre; de là venait que les bonnets et les degrés de docteurs en théologie étaient pris au logis de l'évêque; et celui qui était pour les actes et appartenait à Ste-Geneviève. || Il y a eu aussi pendant longtemps dans l'Université moderne un chancelier qui délivrait les diplômes. || **6°** En parlant de chanoines, l'ecclésiastique qui a les sceaux du chapitre. || **7°** Chancelier de l'échiquier, un des juges de la cour de l'échiquier ou des finances d'Angleterre. || **8°** Chancelier de justice, le chef de la justice dans certains États d'Allemagne.

— HIST. XIIe s. Ne volt uncore pas li reis à tant suffrir; Ains volt de lui, ço dit, ses acuntes oïr, Quant sis chanceliers fu, de quanque ot à baillir, *Th. le mart.* 33. || XIIIe s. A itant ont laissié ceste raison ester, Son canceler a fait Corbarans apeler, Qui li devoit ses chartres et ses briés saeler, *Ch. d'Ant.* VII, 133.

— ÉTYM. Provenç. *cancelier*, *chancellier;* catal. *caceller;* anc. espagn. *canceller*, *canciller;* espagn. mod. *cancelario;* portug. *chanceller*, *cancellario;* ital. *cancelliere;* de *cancellarius*, huissier d'un tribunal, scribe, greffier, ainsi dit de ce qu'il se tenait *ad cancellos* (voy. CANCEL), aux barreaux qui séparaient les juges de l'assistance.

CHANCELIÈRE (chan-se-liè-r'), *s. f.* || **1°** La femme du chancelier. || **2°** Petit meuble chaudement fourré, disposé pour qu'une personne assise y puisse tenir les pieds à couvert du froid.

— ÉTYM. *Chancelier.*

CHANCELLEMENT (chan-sè-le-man), *s. m.* Mouvement de ce qui chancelle. Le chancellement d'un homme ivre.

— HIST. XVIe s. Chancellement, ROB. ESTIENNE, *Dict.*

— ÉTYM. *Chanceler.*

CHANCELLERIE (chan-sè-le-rie), *s. f.* || **1°** Lieu où l'on scelle du sceau du prince, de l'État, etc. les actes pour lesquels est requise cette formalité. La chancellerie du consulat. || **2°** Les bureaux, l'administration que dirige un chancelier; et par extension, l'hôtel même où réside un chancelier. || **3°** Style de chancellerie, style consacré dans les actes qui émanent de la chancellerie. La morgue impériale est telle qu'elle refuse encore la majesté au roi dans les lettres qu'on appelle de chancellerie, c'est-à-dire, qui commencent par les titres de très-haut, etc. et sont contre-signées, ST-SIMON, 67, 107. || **4°** Autrefois, la grande chancellerie, celle où l'on scellait avec le grand sceau du roi gardé par le chancelier et qui avait autorité dans toute la France; la petite chancellerie, celle qui était tenue par un maître des requêtes ou par un autre officier, où l'on scellait avec un petit sceau, et qui n'avait autorité que dans le ressort du parlement où elle était établie. || Aujourd'hui, grande chancellerie, l'administration de la Légion d'honneur. || **5°** Chancellerie de l'Université, office du chancelier de l'Université. || **6°** Chancellerie romaine, lieu à Rome où l'on délivre toutes les expéditions de la cour de Rome.

— ÉTYM. *Chancelier;* provenç. *cancellaria;* catal. *cancelleria;* espagn. *cancelaria;* ital. *cancelleria*.

CHANCEUX, EUSE (chan-seû, seû-z'), *adj.* || **1°** En parlant des choses, soumis au caprice du hasard, qui dépend de la chance, des chances. C'est une affaire très-chanceuse, mais il [illegible] risquer quelque chose. || **2°** Que la ch[illegible]

souhait, qui est en bonheur, ou, ironiquement, qui n'a que de mauvaises chances. Il s'est allé servir là d'un homme bien chanceux, MOL. *G. Dand.* II, 1. Au bout des deux souhaits, étant aussi chanceux Qu'ils étaient, et que sont tous ceux Qui souhaitent toujours.... LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Peu chanceux, et vous et moi, Nous n'avons eu de nos vies, Moi, l'encolure d'un roi, Ni vous celle, en bonne foi, D'un homme à deux abbayes, ID. *Lettres*, XX. Te voilà bien chanceuse d'être femme d'un prince, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 13. Il est vrai que je suis bien chanceux d'avoir cette chambre-ci, P. L. COUR. *Lett.* II, 183. Je quittai les bords de la rivière pour les côtés du lac, et je ne fus pas plus chanceux [dans mes recherches botaniques], CHATEAUB. *Voy. Am.* 385.

— HIST. XVIe s. Chanceux, OUDIN.

— ÉTYM. *Chance;* picard, *chanceleûs*, *chèceleûs*.

CHANCI, IE (chan-si, sie), *part. passé*. || 1° Moisi. Pain chanci. || 2° *S. m.* Terme de jardinier. Fumier dans lequel s'est développé du blanc de champignon. || Terme de salines. Charbon éteint.

CHANCIR (chan-sir), *v. n.* || 1° Moisir, se gâter par l'humidité. Ces jambons chancissent, commencent à chancir. || Terme de jardinage. Commencer à blanchir, en parlant du fumier et des racines des arbres. || 2° Se chancir, *v. réfl.* Même sens. Ces confitures sont mal couvertes, elles se chanciront.

— REM. Chancir, *v. n.*, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut marquer l'action : ces jambons ont chanci; avec l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état : ces jambons sont chancis.

— HIST. XVIe s. Et ne faut pas mettre ton osteotomie seiche [squelette] en lieu remulge ny humide, de paour que lesdits os ne se chancissent et noircissent, PARÉ, IV, *chap. compl.*... Qui fait que ladite escorce, encore qu'elle fust toute recente, se chancit et pourrit, ID. XVI, 7. Un grain d'orge, non trop sec, ny humide et chancy, ID. XXV, 21. Chacun tient que du froment vert, chanci, ridé et leger, provient l'ivroie, O. DE SERRES, 104.

— ÉTYM. Norm. *chanir;* Berry, *chenorir*, *chenousir*, *chamir*, *chandir*, *channir;* provenç. et catal. *canuzir*, blanchir. *Chanir*, *chandir* et *chamir*, plus altéré, viennent de *canire* pour *canere*, être blanc; *chenorir*, *chenousir*, *canuzir*, viennent de *canutire*, dérivé de *canutus*, blanc (voy. CHENU); *chancir* vient aussi de *canutire*, par contraction.

CHANCISSURE (chan-si-su-r'), *s. f.* Moisissure. Ôter la chancissure de dessus un pâté.

— HIST. XVIe s. Un tonneau vieil et se perdant de moisisseure, chancisseure et autre puantise, O. DE SERRES, 205.

— ÉTYM. *Chancir.*

CHANCRE (chan-kr'), *s. m.* || 1° Petit ulcère qui a de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes. Elle se résolut enfin de le détromper [R. Lulle amoureux], en lui découvrant, de l'aveu ou même du conseil de son mari, un chancre horrible qu'elle avait au sein, à la mamelle gauche, qui la dévorait peu à peu, PERROQUET, *Vie de R. Lulle*, p. 6. || Fig. et populairement. Manger comme un chancre, manger excessivement, comme le chancre qui dévore toujours. || Fig. Vice, fléau, plaie qui ruine, qui détruit. Ces affaires ne furent rien en comparaison d'une autre dont l'entreprise donna lieu à la plus grande plaie que la pairie pût recevoir et qui en devint la lèpre et le chancre, ST-SIM. 20, 231. À ce trait, on reconnaît bien le chancre rongeur de Rome sur les États qui s'en laissent subjuguer, ID. 451, 60. || 2° Terme de médecine. Ulcère vénérien primitif. || 3° Terme de vétérinaire. Ulcération qui se forme sur la membrane muqueuse des narines du cheval affecté de la morve. || Chancre de la langue, ou glossanthrax, ou chancre volant, le charbon, lorsqu'il a son siége sur cet organe. || 4° Terme de botanique. Chancre des arbres, maladie des arbres, consistant dans la formation d'espèces d'ulcères qui détruisent de proche en proche l'écorce et le bois. || Fig. Des dents.... Où le chancre et la rouille en monceaux s'amassait, RÉGNIER, *Sat.* X. || 5° Terme de fauconnerie. Espèce de tartre qui s'attache au gosier et à la partie inférieure du bec d'un faucon.

— HIST. XIVe s. Si ung faulcon a cancre dedens le bec, *Modus*, f. XCII, *verso*. || XVe s. En chancre et fix [fics, excroissances] et en ces ords cuveaulx Où nourrices essangent leur drappeaux.... Soient frittes ces langues venimeuses, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Amputer les excroissances, comme loupes, verrues, polypes, chancres, et autres chairs superflues, PARÉ, *Introd.* 21. Cancer est une tumeur qui ressemble à un cancre de mer, ID. *ib.* 21. Ceste tumeur a pris le nom de chancre, parce qu'elle ressemble beaucoup au poisson appelé chancre, ID. V, 24. Le vulgaire appelle ceste maladie [l'état saburral des nouveau-nés] le chancre blanc, ID. XVIII, 17. Te vienne le chancre, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 129, dans LACURNE. Sa playe se pourrissait de chancre, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cranc;* ital. *granchio*, *grancio*, *cancro*, *canchero;* du latin *cancer*, grec καρκίνος (voy. CANCER et CANCRE).

CHANCREUX, EUSE (chan-kreû, kreû-z'), *adj.* De la nature du chancre, du cancer; ou qui est attaqué de chancre. Arbre chancreux.

— HIST. XVIe s. Ulceres corrosives et chancreuses, PARÉ, V, 19.

— ÉTYM. *Chancre;* provenç. *cancros;* espagn. *canceroso;* portug. *cancroso;* ital. *cancheroso*.

† **CHANCROÏDE** (chan-kro-i-d'), *s. m.* Terme de médecine. Nom donné au chancre vénérien non infectant.

— ÉTYM. *Chancre*, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

CHANDELEUR (chan-de-leur), *s. f.* Fête de la Présentation de Jésus au temple, et de la Purification de la vierge, où les assistants portent et font bénir des cierges, chandelles de cire. À la Chandeleur les jours s'allongent sensiblement. Le soleil n'est auprès d'elle Qu'un cierge de la Chandeleur, RÉGNIER, *Mac.* || Proverbes. À la Chandeleur, grande douleur, c'est-à-dire en ce temps-là il fait quelquefois un froid très-vif. || Étrennes d'honneur durent jusqu'à la Chandeleur.

— HIST. XIIIe s. Nostre dame chandeleur, VILLEH. CXXXIV. Et fu ja de l'iver grant partie passée et entour la chandelor estoit et prochoit li caresmes, ID. C. C'est à savoir, à la mi-aoust, à la septembresche, à la chandeleur et en mars, *Liv. des mét.* 211. || XVe s. Une feste ou assemblée d'une chandeleur, DU CANGE, *candela*.

— ÉTYM. Picard *candeleur;* provenç. et anc. espagn. *candelor;* du génitif pluriel *candelarum* ou plutôt, avec transposition de genre, *candelorum: festum candelorum*, la feste chandeleur; *nostra domina candelorum*, nostre dame chandeleur. Quelques génitifs pluriels latins étaient restés dans le français et le provençal: la geste francor, *gesta Francorum;* la gent paienor, *gens paganorum*.

1. **CHANDELIER, ÈRE** (chan-de-lié, ê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend de la chandelle. J'aime mieux qu'Émile ait des yeux au bout de ses doigts que dans la boutique d'un chandelier [qu'il ait l'habitude d'aller sans lumière dans l'obscurité], J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre chandeliers de suif à Paris, estre le puet, pour tant qu'il ait esté au mestier à Paris ou ailleurs, *Liv. des mét.* 161. || XVIe s. Tout ainsi que le chandelier trempant sa meiche par plusieurs fois dans le suif, il en fait une grosse chandelle, PARÉ, XV, 35.

— ÉTYM. *Chandelle;* provenç. *candelier;* anc. espagn. *candelero*.

2. **CHANDELIER** (chan-de-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les chan-de-lié-z et les chandelles), *s. m.* || 1° Ustensile qui sert à tenir et hausser la chandelle, la bougie, les cierges. Chandelier de bois, de cuivre, d'argent. Branches de chandelier. || En termes de jeu, mettre au chandelier, mettre de l'argent pour les frais. || Aux petits jeux, embrasser le dessous du chandelier, embrasser une dame sur la tête de qui on a mis le chandelier. || Chandelier d'église, grand chandelier qu'on met sur les gradins de l'autel et sur lequel on fixe les cierges pour éclairer durant le service. || 2° Dans l'Écriture sainte, mettre la lumière sur le chandelier, synonyme de ne pas la mettre sous le boisseau, c'est-à-dire rendre les vérités publiques. || Fig. Dans le style de la chaire, le chandelier, une haute position. Ceux dont l'Église a besoin sur le chandelier, BOSS. *Lettres*, 89. Plus il allait être élevé sur le chandelier, plus.... ID. *Relat.* Jésus-Christ les a mis sur le chandelier pour éclairer la maison de Dieu, ID. *Polit.* Ne cherchait-on pas autrefois parmi les solitaires ceux qu'on voulait élever sur le chandelier de l'Église? FÉN. XXI, 100. || Cette locution a passé du style de la chaire dans le langage familier. Être sur le chandelier, être en vue, dans une haute position. || 3° Dans le langage de la galanterie, chandelier est le nom de ceux qu'on a mieux nommés paravents, et que l'on rend l'objet de la jalousie du mari, lorsque c'est un autre qui courtise la femme. Alfred de Musset a fait une pièce intitulée *le Chandelier*. || 4° Terme d'art militaire. Chandeliers de tranchée ou de blinde, pieux plantés dans des madriers pour couvrir les sapeurs. || 5° Terme de marine. Sorte de support de fer ou de bois, à une ou deux branches. Chandelier de bastingage. Chandelier de pierrier. || 6° Terme de jardinage. Faire le chandelier, couper toutes les petites branches nouvelles qui sont sur les plus grosses. || 7° Chandelier de jauge, bâton à l'usage du faïencier. || 8° Terme de vénerie. Porter le chandelier, se dit d'un vieux cerf qui a le haut de la tête large et creux. || 9° Petit pilier de terre au milieu d'un fourneau à cuire les pipes. || Garde-corps de machine sur les bateaux à vapeur. || 10° Chandelier d'eau, espèce de jet d'eau ou fontaine dont le jet est élevé sur un pied portant un petit bassin, et qui ne diffère du champignon qu'en ce qu'il ne fait point nappe.

— HIST. XIIIe s. Que nus chandelliers de cuivre ne soient faiz de pieces soudées pour metre sus table, *Liv. des mét.* 101. Li abes prent une maçue Qui moult estoit grande et cornue, Et le prieur un chandelier, *Ren.* 6955. || XIVe s. Six chandeliers d'argent, en maniere d'un olifant, portant un chastel assis sur une terace esmailliée de vert, pesant environ quatre vingt deux marcs d'argent, LABORDE, *Émaux*, p. 202. || XVIe s. Il s'adressa à cettui-ci duquel nous parlons, qui estoit prest comme un chandelier, B. DESPER. *Contes*, XXIV. Au plus fol le chandelier, *Proverbe*, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Chandelle;* provenç. *candelier*, *candelar;* espagn. *candelero;* ital. *candelliere*.

CHANDELLE (chan-dè-l'), *s. f.* || 1° Petit flambeau de suif, de cire ou de quelque autre matière grasse et combustible. || En particulier, flambeau de suif, par opposition aux flambeaux de cire ou d'autre matière. Ne brûler que de la chandelle. Une livre, un paquet de chandelles. Chandelle des quatre, des six à la livre; ou chandelle de quatre, de six. Chandelle bénite. Éteindre, souffler la chandelle. Cette chandelle n'éclaire pas, coule. Un bout de chandelle. Je bats le fusil, j'allume la chandelle, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Sous Frédéric II [Barberousse] la bougie était inconnue et la chandelle un luxe, VOLT. *Mœurs*, 81. || Moucher la chandelle, retrancher avec les mouchettes la partie de la mèche qui est brûlée et qui empêche la lumière; et figurément, remplir des fonctions tout à fait subalternes. Molière était, lui, chef de sa troupe; moi, je mouche les chandelles, P. L. COUR. *Lett.* I, 221. || Moucher la chandelle, comme le diable mouche sa mère, c'est à-dire l'éteindre en coupant la mèche trop bas. || Moucher une chandelle à 25 pas, tirer très-bien le pistolet. || À la chandelle, à la lumière, par opposition à la locution au grand jour. J'avais résolu de ne les faire voir qu'à la chandelle [au théâtre], MOL. *Préf. des Préc.* Mlle de l'Étoile fit encore mieux la malade à la chandelle, qu'elle ne l'avait fait dans l'obscurité, SCARR. *Rom. com.* II, 12. Ce qui paraît d'une couleur au soleil, paraît d'une autre à la chandelle, FÉN. *Pyrrhon.* || À chandelle éteinte, le temps que dure une chandelle pour se consumer. || En droit ecclésiastique, excommunication à chandelles éteintes, lorsqu'on donnait au pécheur la durée d'une chandelle pour se repentir. || Terme d'ancienne pratique. Donner à chandelle éteinte, adjuger dans une adjudication où l'on pouvait surenchérir tant que brûlait une chandelle. || Familièrement. Ses yeux brillent comme des chandelles, il a les yeux très-brillants. || Voir des chandelles, voir mille chandelles, apercevoir, à l'occasion d'un grand coup, d'un choc violent, ou même d'un éblouissement, des lueurs phosphorescentes. || Populairement. Ses cheveux frisent comme des paquets de chandelle, c'est-à-dire ne frisent pas du tout. || Se brûler, venir se brûler à la chandelle, courir étourdiment à sa perte, se jeter dans le péril en cherchant follement le plaisir. Je vous connais, objets doux et puissants; Plus ne m'irai brûler à la chandelle. LA FONT. *Dial.* || Économie de bouts de chandelle, économie sordide ou mal entendue, qui ne porte que sur les petites choses. Fleury excellait aux ménages de collége et de séminaire, et, qu'on me pardonne ce mot bas, au ménage des bouts de chandelle, ST-SIM. 506, 168. || Le jeu ne vaut pas la chandelle, cela ne vaut pas la peine, les frais qu'on ferait. Et le jeu, comme on dit, n'en vaut pas les chandelles, CORN. *le Ment.* I, 1. || Brûler la chandelle par les deux bouts, se livrer à des dépenses, à des excès ruineux, extravagants, dont les conséquences sont doublement funestes. Ils brûlaient la chandelle par les deux bouts, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 15. || La chandelle brûle, le temps presse. || C'est une chandelle qui s'éteint, se dit d'un vieillard, d'un malade qui finit doucement. || Tenir la chandelle, assister et se prêter à une turpitude ou à une chose dans laquelle on est dupé. Se dit particulièrement de complaisances honteuses pour un

commerce de galanterie. || **2°** Chandelle donnée en offrande à l'église ou consacrée. || Il doit une belle chandelle à Dieu, il est échappé comme par miracle d'un grand péril. || Il vous doit une belle chandelle, vous l'avez tiré d'un mauvais pas. || Fig. Donner une chandelle à Dieu et une au diable, se ménager entre deux partis opposés, caresser amis et ennemis. || Il est réduit à la chandelie bénite, se dit d'une personne à l'agonie. || Chandelle des Rois, grosse chandelle enjolivée que les chandeliers donnaient le jour des Rois à leurs pratiques. || Habit bariolé comme la chandelle des Rois, bigarré de plusieurs couleurs. || **3°** Bois de chandelle, nom collectif de plusieurs végétaux résineux employés comme torches. || **4°** Chandelle de glace, eau glacée qui pend des toits des maisons, des gouttières, des arbres. || **5°** Chandelle romaine, pièce d'artifice en forme de grosse chandelle, qui lance en brûlant des étoiles d'un vif éclat. || **6°** Pièce de bois ou de fer placée verticalement pour servir d'étai dans une construction. || Terme d'imprimerie. Longue pièce de bois pour empêcher la presse de varier. || Terme de marine. Accore de construction, quand il n'excède pas un mètre. || Proverbes. La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière, c'est-à-dire on se conduit mal, quand, au lieu de faire du bien pendant la vie, on remet à faire ses libéralités dans son testament. || Apportez-lui un bout de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire, se dit d'une personne qui a beaucoup de peine à s'expliquer. || C'est un bon enfant, il ne mange pas la chandelle, c'est un bon enfant si l'on veut, mais je n'en saurais dire aucun bien. || À chaque saint sa chandelle, il faut ménager et gagner tous ceux dont on a besoin.

— HIST. XIIe s. Où feu n'eüst ou chandele alumée, *Roncisv.* 156. Einsi fu sainte iglise honnie et violée; Ne matines, ne vespres, messe n'i fu chantée, Ne Deus n'i fu servi, ne chandeille allumée, *Th. le mart.* 153. De Jesu-Crist il seient, fait-il, trestuit maldit. Dunc a geté à val, quant il out cel mot dit, Desur le pavement la candeille en defit, *ib.* 132.... et les chandoiles mises Es chandeliers, toutes esprises, *la Charrette*, 937. || XIIIe s. [Elle] a pris une chandele, qu'on [car on] n'i pooit veïr, *Berte*, LXXXVII. De son lit saut toz estordiz, Si a une chandoile prise, Au feu en vient, si l'a esprise, *Ren.* 3411.... À chandele cust [coud] la pucele, En un bliaut ma damoiselle, *Lai del desiré.* Sire Renart, ne vas anuit, Il lors avesprera assez; Mes ces chandeles alumez, *Ren.* 21294.... La lune, Envers qui les autres estoiles Resemblent petites chandoiles, *la Rose*, 1002. Moult est fox qui tel chose esperne [épargne], C'est la chandele en la lanterne, *la Rose*, 7448. || XIVe s. Ce fut la nuit à la chandelle, La bataille y fu moult belle, *Le livre du bon Jeh.* 411. Pour dix livres de chandelle de buef à veillier de nuict, DE LABORDE, *Émaux*, p. 202. Pour chandelle de cire et de suif, DE LABORDE, *Émaux*, p. 202. || XVe s. Ainsi furent-ils trois jours et trois nuits sans pain, sans vin, sans chandelle, FROISS. I, I, 39. Qui eust esté à Bruge eust vu comment on estoit soigneux de mettre biscuits en sacs, de mettre blés, chandelles de sieu [suif], chandelles de cire, ID. II, III, 35. Ycelluy avoit en sa chapelle une chandoille ardent qui estoit divisée en vingt-quatre parties, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, 16. Mais quant ce vint au fait de la despense, Il restraingnit eufs, chandelle et moutarde, E. DESCHAMPS, *Adm. de l'hôte du Pr.* Et puis quant on a l'esguillon Et qu'on se sent de l'estincelle, On fait comme le papillon Qui se brusle à la chandelle, COQUILL. *Enq. de la simple et de la rusée.* || XVIe s. On mettra [dedans le canal] une chandelle de cire, ou une verge de plomb, PARÉ, XV, 43. Et que de sa vie il ne fera la guerre en son royaume, ny contre ses subjects; car c'estoit se battre soy-mesme et brusler la chandelle par les deux bouts, CARLOIX, X, 1. Les autres poëtes ne sont que les naquets de ce brave Virgile, non pas Horace mesmes, si ce n'est en quelques unes de ses odes.... Le reste ne vaut pas la chandelle, RONS. 584. Ainsi qu'on voit faillir sans cire une chandelle, ID. 797. Qui ne peut mettre au chef d'un sainct une chandelle, Au moins la mette aux pieds, et qui aux pieds sacrez Ne la peut mettre, au moins qu'il la mette aux degrez, ID. 867. La cire se blanchit, pour, ainsi subtiliée, en faire de la bougie, des chandelles pour l'estude, les banquets et autres gentillesses, O. DE SERRES, 452. Autrement le jeu ne vaudroit pas la chandelle, ID. 461. Le jeu ne vaut pas la chandelle : il y a moins de mal souvent à perdre sa vigne qu'à la plaider, MONT. III, 47. Nous preferons l'art à la nature, nous fermons en plein midy les fenestres, et allumons les chandelles, CHARRON, *Sagesse*, II, 3. La chandelle esclaire chascun et allume, et soy-mesme se detruit, font et consume, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 323.

— ÉTYM. Franc-comtois et bourguig. *chandoile;* picard, *candeille, candoille, candelle;* provenç. espagn. et ital. *candela;* portug. *candea;* du latin *candela*, de *candere*, être ardent (comp. CANDEUR), et le même que *canēre*, être blanc (voy. CHANCIR et CHENU).

† **CHANDELLERIE** (chan-dè-le-rie), *s. f.* Lieu où l'on fait des chandelles. || Boutique où l'on en vend.

— ÉTYM. *Chandelle.*

† **CHANE** (cha-n'), *s. f.* Outil pour souder.

† **CHANÉE** (cha-née), *s. f.* Cannelure du métier à tisser la soie. || Gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier.

† **CHANELETTE** (cha-ne-lè-t'), *s. f.* Terme de papeterie. Petite chanée.

CHANFREIN (chan-frin), *s. m.* || **1°** La pièce d'armure qui couvrait le devant de la tête du cheval. Les chevaux furent bardés de fer, leur tête fut armée de chanfreins, VOLT. *Mœurs*, 38. || **2°** Partie antérieure de la tête du cheval, qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux. || Partie comprise entre le bas du front et le museau dans les mammifères. || Bouquet de plumes qui garnit la tête des chevaux de parade. || Parties de cuir ou d'étoffe qui couvrent le chanfrein du cheval. || **3°** Terme de zoologie. Bouquet de plumes effilées, rudes et dirigées d'avant en arrière, qui garnit la base du bec de quelques oiseaux. || **4°** Terme d'architecture. Petite surface qu'on forme en abattant une arête. Abattre en chanfrein, mettre hors d'équerre l'arête d'une barre. || Sorte d'ornement qu'on nomme aussi nacelle. || **5°** Petit creux en cône que l'horloger pratique dans une pièce de métal.

— HIST. XIVe s. .... La selle estoit si noble et si dorée, De pierres precieuses entour avironnée; Et li chanffrains estoit de telle euvre estorée, *Guesclin*, 8828. || XVe s. Ung chanfrain de cheval sur velours noir, de fil d'or de brodure, garny de huit grans tables de balays et d'un gros cabochon de balay et cent et douze perles branlans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 204. Et sur leurs testes chacun ung tres bel chanffrin d'acier bien garny de très belles plumes d'ostrusse, *Jehan de Saintré*, 27. Voulentiers frappoit aux chamfrains D'ung cheval, quant venoit en jouste, Ou droit à la queue sans doubte, VILLON, *Arch. de Bagn.* || XVIe s. Adoncques dresserent un grand boys, on quel pendirent une selle d'armes, ung chanfrain de cheval.... RAB. *Pant.* II, 27. Le cheval qui aura la liste ou raie blanche qui lui descende par la face ou chanfrin sans toucher aux sourcils ni arriver jusques au museau, O. DE SERRES, 302.

— ÉTYM. Bas-lat. *chamus*, frein; espagn. *cama*, barre du mors; du latin *camus*, frein, qui est le grec κημός, et de *frein :* sorte de réduplication où un mot moins connu est déterminé et expliqué par un mot plus connu.

† **CHANFREINDRE** (chan-frin-dr'), *v. a.* Voy. CHANFREINER.

CHANFREINÉ, ÉE (chan-frè-né, née), *part. passé.*

CHANFREINER (chan-frè-né), *v. a.* Terme d'architecture. Abattre l'arête d'une pierre, d'une pièce de bois, pour former un chanfrein.

— ÉTYM. *Chanfrein.*

† **CHANFRER** (chan-fré), *v. a.* Terme de métier. Voy. CHAMPLEVER.

CHANGE (chan-j'), *s. m.* || **1°** Succession de choses diverses ou d'états divers. La faim se renouvelle au change des viandes, RÉGNIER, *Sat.* X. Ô que nos fortunes prospères Ont un change bien apparent, MALH. II, 3. C'est elle et non pas lui qui fait sentir au monde Le change des saisons, ID. V, 25. || **2°** Changement d'affections. J'aime le change, à la bonne heure, LA FONT. *Pâté.* En amour le change est assez doux, MOL. *Psy.* IV, 2. Mon cœur court-il au change? ID. *F. sav.* IV, 2. Quoi! vous appelez crime un change raisonnable? CORN. *Hor.* I, 2. Mon honneur offensé sur moi-même se venge, Et vous m'osez pousser à la honte du change [inconstance], ID. *Cid*, III, 6. || **3°** Troc d'une chose contre une autre. Vous auriez sans doute perdu au change, BALZ. VI, *Lett.* 2. Ma perte n'est pour vous qu'un change avantageux, CORN. *Poly.* V, 2. || Ce qu'on donne pour une autre chose, ce qui peut remplacer, équivaloir; et figurément, la pareille. C'est ce qu'on peut donner pour change Au songe dont vous me parlez, MOL. *Amph.* II, 2. Fille qui n'eût de quoi rendre le change, LA FONT. *Maz.* Je voudrais.... savoir comment.... Caliste en use et lui rendre le change, ID. *Coupe.* Un nouveau galant qui survient lui rend le change, LA BRUY. III. Rendre le change à quelqu'un, signifie aussi lui faire une réplique ingénieuse ou vive. || **4°** Toute négociation relative à la vente ou à l'échange des matières d'or ou d'argent, soit monnayées, soit en lingots, ainsi que de tous les papiers représentant une valeur métallique. Change de monnaie. Bureau de change. Combien vous a-t-on pris pour le change de votre billet? || Le prix que prend le changeur. Quel est le change des billets de banque? || Lieu où l'on change la monnaie, l'or pour de l'argent, etc Aller au change. Le pont au Change à Paris, ainsi dit parce que les changeurs y logeaient. || Payer comme au change, payer sur-le-champ. || S'est dit autrefois de la bourse, du lieu destiné aux réunions des négociants. || **5°** Terme de banque, toute négociation par laquelle on cède, moyennant un prix convenu, à un tiers, des fonds qu'on possède dans un endroit autre que celui où se fait l'opération. Le change est une manière de remettre de l'argent d'un lieu à un autre, par une lettre qui en indique le payement, et qui se nomme lettre de change. Une bonne lettre de change bien acceptée, SÉV. 295. || La lettre de change est aussi une sorte de billet dont le non-payement entraîne la contrainte par corps. || Agent de change, fonctionnaire ministériel nommé par le gouvernement pour attribuer à la négociation des rentes, des effets publics, des actions de banque, de tout papier commerçable enfin, le caractère de l'authenticité. Charge d'agent de change. Moitié, quart d'agent de change, personne qui est intéressée pour moitié, pour quart dans les affaires d'un agent de change à qui elle a fourni la moitié ou le quart de ses fonds. || Le prix que prend le banquier pour l'argent qu'il fait remettre. Le change d'ici à Londres, sur Londres, est à tant pour cent, est haut, bas, au pair, désavantageux. Coter le change, en marquer le taux. || **6°** Le profit, l'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. Prendre à change. Rare en ce sens. || **7°** Terme de vénerie. Substitution d'une nouvelle bête à celle qui a été lancée d'abord. La bête donne le change, en fait lever une autre à sa place. Les chiens prennent le change, tournent au change, quittent la bête lancée pour la nouvelle. Les chiens gardent le change, ne tournent pas au change. Que de raisonnements pour conserver ses jours! Le retour sur ses pas, les malices, les tours, Et le change et cent stratagèmes, LA FONT. *Fab.* X, 1. || Fig. En me donnant le change attirer mon courroux, CORN. *Suréna*, IV, 4. Ne parlons point ici du Tage ni du Gange, Je connais ma portée et ne prends point le change, ID. *M. de Pomp.* II, 3. À cet amour naissant il faut donner le change, MOL. *l'Étour.* I, 9. Je sais l'affaire et ne prends point le change, ID. *Tartufe*, IV, 3. Je crois voir Annibal qui, pressé des Romains, Met leur chef en défaut, ou leur donne le change, LA FONT. *Fables*, XII, 23. Il donne le change aux théologiens, BOSS. *2e écrit.* Il fit le plaisant pour donner le change à ses hôtes, HAMILT. *Gramm.* 4. Ils se donnent sans cesse le change à eux-mêmes, MASS. *Carême, Doutes.* De peur que les passions ne lui fissent prendre le change, ID. *Carême, Avenir.* Le monde ne prend pas le change sur vos sentiments, ID. *Carême, Pardon.* Elle s'est humiliée d'avoir pris si grossièrement le change sur ses intérêts éternels, ID. *Carême, Inconst.* Si l'Évangile renfermait les moindres obscurités favorables aux passions, c'étaient sans doute ces premiers disciples qui devaient y prendre le change, ID. *Car. Évid. de la loi.* Sous prétexte d'un pèlerinage qui ne fit prendre le change à personne, VOLTAIRE, *Louis XIV*, 17. Il exhorte Polybe à donner le change à sa douleur, DIDER. *Claude.* || **8°** Terme de fauconnerie. Empêcher le faucon d'aller au change, l'empêcher de quitter l'oiseau qu'il chasse pour en prendre un autre.

— HIST. XIIe s. Pour un des nostres cinq des paiens prenez; Ci a bon change; Dex en soit aorez, *Roncisv.* 102. || XIIIe s. Se tu as le [la] fort monnoie, multeplie par canje tant saus [sous] com tu vels cangier, *Comput*, f° 22. Se marchant font change de chevaus li uns à l'autre bout à bout, riens ne doivent de tonlieu, *Liv. des mét.* 316. Car il en eust eu grant raençon ou change d'aucun gentilhomme, *Chron. de Rains*, 96. Certes, moult ai fait mauvès change, Quant si vers moi vous truis [trouve] estrange, Que ge plus aim que riens qui vive, *la Rose*, 16669. Por ce que li monde se change Plus sovent que denier à change, RUTEB. 218. Se li drapiers ne t'en veut croire, Si t'en reva droit à la foire, Et va au change, ID. 28. De ce change se souffrissent moult bien li pelerin, se Diex vousist, VILLEH. XXIX. || XIVe s. Se ton faulcon va ou [au] change et il prend coulon ou cornaille ou autre oysel de change

Modus, f° LXXXV, *verso*. || XVe s. .... Change est paradis à l'argent, Car il a là tous ses deduits, Ses bons jours, ses bonnes nuits; Là est frotés et estrillés, Lavés et bien appareilliés, FROISS. *Le dit dou florin*. En ung seul lieu aimera fermement, Sans point querir ou desirer le change, CH. D'ORL. 10. Et je te promets que avant que il soit gueres de jour, tu me verras aller par entre les changes de Genes, *Bouciq*. III, 22. || XVIe s. À Rome fut baillée grande somme d'argent au change, pour cette opinion de nostre ruine, MONT. I, 44. Cela m'a emporté hors de mon propos; mais il y a du proufit au change, ID. III, 107. C'est un vilain desreglement qui poulse si souvent les femmes au change, ID. III, 370. C'est un meschant : ayons en un bon en change, ID. IV, 83. Quelqu'un, pensant faire du plaisant.... Mais Dionysius luy rendit son change plaisamment, car il lui dit.... AMYOT, *Timol*. 22.

— ÉTYM. Provenç. *camge*, *camje* (voy. CHANGER).

CHANGÉ, ÉE (chan jé, jée), *part. passé*. || 1° Échangé. De l'or changé pour de l'argent. || 2° Remplacé par un autre. Ses vêtements qui étaient mouillés, ayant été changés. || 3° Métamorphosé. Les compagnons d'Ulysse changés en bêtes par Circé. || 4° Qui a éprouvé un changement, modifié, altéré. Tout est changé. Situation changée. Visage changé. À la fin des siècles on verra toute la nature changée faire paraître un monde nouveau pour les élus, BOSS. *la Vallière*. Pompée à cet échec n'avant que trop senti Que les destins changés ont quitté son parti, BRÉBEUF, *Phars*. VII. Un cœur jeune encore dans un corps changé et effacé, MASS. *Avent, sermon de 3e dim.* Dont la physionomie a subi un changement en mal. J'ai quelquefois des rêveries dans ces bois, d'une telle noirceur que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre, SÉV. 57. || 5° Dont les dispositions d'esprit sont changées. Tant il est changé! Je ne suis nullement changé à son égard. Vous me voyez bien changé de ce que j'étais ce matin, MOL. *Don Juan*, IV, 9. Je serais bien changée et d'âme et de courage, CORN. *Nic.* III, 1.

† **CHANGEABLE** (chan-ja-bl'), *adj.* Qui peut être changé.

— HIST. XIIIe s. Li cens a non reguliers por ce qu'il maine l'omme droit comme li riule [la règle], ne n'est onques canjable, *Comput*, f° 4.

— ÉTYM. *Changer*.

CHANGEANT, ANTE (chan-jan, jan-t'), *adj.* Qui éprouve un changement, qui présente des changements. Étoffe changeante, étoffe dont les nuances varient suivant les expositions. Temps changeants. Caractères changeants. Ce qui nous rend si changeants dans nos amitiés, c'est qu'il est difficile de connaître les qualités de l'âme, et facile de connaître celles de l'esprit, LA ROCHEF. *Max.* 80. Notre désir changeant suit la course de l'âge, THÉOPHILE, *Sat.* I. Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, BOSS. *Duch. d'Orl.* La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et mortelle, ID. *Marie-Thérèse*. Quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes ou leurs paroles trompeuses? ID. *Anne de Gonz.* Mais, si je ne l'ai pas, ce titre qui l'enchante, Seigneur, à qui tient-il qu'à son humeur changeante? CORN. *Pulch.* II, 4. [Les pigeons] Au cou changeant, au cœur tendre et fidèle, LA FONT. *Fabl.* VII, 8. Qui peut nommer de certaines couleurs changeantes et qui sont diverses selon les divers jours dont on les regarde? LA BRUY. VIII. La conscience est la plus changeante des règles, VAUVEN. *Max.* CXXXIII. Sur nos débris Albion nous défie, Mais les destins et les flots sont changeants, BÉRANG. *Dieu des b. gens*. Comme les écailles D'un lézard changeant, V. HUGO, *Orient.* || Terme d'astronomie. Étoile changeante, et, substantivement, une changeante, étoile qui change périodiquement d'aspect, comme l'étoile Algol qui passe de la 2e à la 4e grandeur dans un espace de 2 jours 20 heures 49 minutes. La changeante de la Baleine. Les changeantes du Cygne. On observe des variations périodiques dans l'intensité de la lumière de plusieurs étoiles que l'on nomme pour cela changeantes, LAPLACE, *Expos.* I, 13. || Terme de zoologie. Dont le pelage varie suivant les saisons. Reptiles changeants, nom d'un genre de sauriens.

— HIST. XVIe s. Les poulmons sont de couleur changeant, entre rouge et palle, PARÉ, II, 9.

CHANGEMENT (chan-je-man), *s. m.* Action de changer; état, transformation de ce qui change ou est changé. Changement de domicile, d'état, de vie, de conduite. Il s'opère de singuliers changements. Sans qu'il se passe un seul changement en lui, PASC. *Prov.* 15. Un changement d'avis, quand la raison en presse, N'est pas une action contraire à la sagesse, ROTROU, *Antig.* IV, 6. Cet heureux changement rend mon bonheur parfait, CORN. *Poly.* V, 6. Le bruit éclatant Qu'aux changements de rois pousse un peuple inconstant, ID. *M. de Pomp.* V, 4. Cette âme inaccessible aux changements divers, BRÉBEUF, *Phars.* II. Elles firent un grand changement dans les mœurs, BOSS. *Hist.* II, 1. Admirez donc avec nous ces grands changements de la main de Dieu, ID. *la Vallière*. Tout est vanité sous le soleil, c'est-à-dire, tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la rapidité du temps; sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité; la vanité ne vous tiendra plus asservis, ID. *Duch. d'Orl.* Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que, si vous me permettez de parler ainsi, c'est la loi du pays que nous habitons.... Mais aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures et de mesurer notre vie par les jours et par les années, sortis des figures qui passent et des ombres qui disparaissent, nous arrivons au règne de la vérité où nous sommes affranchis de la loi des changements, ID. *ib.* On s'étonne de ce qu'il n'y a presque jamais de changement dans le gouvernement des princes d'Orient; d'où vient cela, si ce n'est de ce qu'il est tyrannique et affreux? MONTESQ. *Lett. pers.* 103. Les hommes, dans une demeure si sujette aux changements [la terre], ID. *ib.* 113. || Terme de théâtre. Changement de décoration; et fig. changement dans la face des affaires. || Changement à vue, changement de décoration qui s'opère par des machines sous les yeux du spectateur, sans qu'on ait à baisser la toile. || Terme de chemin de fer. Changement de voie, action de faire passer un train d'une voie sur une autre. || Terme de manége. Changement de main, passage du cheval par une ligne diagonale commençant à la sortie du coin qui mène au grand côté du manége et finissant à l'autre extrémité. || Terme de danse. Changement de jambe, temps qui consiste à s'enlever légèrement de terre en faisant passer en avant la jambe qui, dans la position précédente, se trouvait derrière. || Terme militaire. Changement de direction, changement d'une troupe en marche, changement de front, changement d'une troupe en bataille || Proverbes. Changement de temps, entretien de sot, c'est-à-dire mettre la conversation sur le beau ou vilain temps est d'une personne qui ne sait que dire. || Changement de propos réjouit l'homme, il est bon de parler de choses diverses.

— SYN. CHANGEMENT, MUTATION, VARIATION. Termes qui s'appliquent à tout ce qui altère et modifie. Le premier et le second marquent le passage d'un état à un autre, et il ne faut qu'un de ces passages pour avoir changé; le troisième marque le passage rapide par plusieurs états, et c'est cette succession d'états différents qui fait la variation. Quant à changement et à mutation, ils ne diffèrent que parce qu'ils ne sont pas du même style; changement est du langage général; mutation est d'un langage plus didactique. L'histoire nous fait assister aux changements des empires; elle nous enseigne les lois des mutations que subissent progressivement les sociétés.

— HIST. XIIe s. Li tuen enemi repruverent le cangement de tun crist, *Liber psal.* p. 131. || XVe s. Vous prendrez bien garde au changement de son visaige, quand vous parlerez à lui, *Bouciq.* III, 16. || XVIe s. Il n'y a autre fin de changement et de mutation en l'homme que celle de l'estre, AMYOT, *Flamin.* 45.

— ÉTYM. *Changer*. Génev. *sangement*; bourguig. *chaingeman*; provenç. *cambiamen*; anc. catal. *cambiament*; espagn. *cambiamiento*; ital. *cambiamento*.

CHANGER (chan-jé; le *g* prend un *e* après lui devant *a* ou *o*: nous changeons, je changeais), *v. a.* || 1° Céder une chose pour une autre, prendre en échange. Changer son habit pour celui d'un autre. Changer du vin contre de l'huile. Il y a des maladies qui viennent de ce qu'on change un bon air contre un mauvais, MONTESQ. *Lett. pers.* 131. || Fig. Changer son cheval borgne contre un aveugle, changer une mauvaise chose pour une pire. || 2° Donner un billet, une pièce, pour avoir de la monnaie. Je n'ai qu'un billet, que de l'or; il faut que je le change pour vous payer. Changer une pièce de cinq francs en petites pièces, en sous. || Absolument. Il faut que je change, j'ai besoin de petite monnaie. || 3° Remplacer un objet par un autre, prendre un autre, quitter pour un autre; placer ailleurs. Changer le certain pour l'incertain. Dans sa vieillesse il changea certaines choses à sa doctrine. Il changea sa résidence. L'os est changé de place. Il faut changer les aiguilles de main. || 4° Modifier une personne, une chose, la rendre différente de ce qu'elle était. Changer ses habitudes. Il n'y a rien à changer à cette disposition. Cela change bien les affaires. Mais nous pouvons changer un destin si funeste, CORN. *Cinna*, I, 3. Puisqu'il change mon cœur, il veut changer l'État, ID. *ib.* V, 3. Alexandre allait à Jérusalem, résolu de se venger; mais il fut changé à la vue du souverain pontife qui vint au-devant de lui avec les sacrificateurs, BOSS. *Hist.* I, 59. Vois ces sphères de feu, ces globes de lumière, Rien n'interrompt leur course ou change leur carrière, BREBEUF, *Phars.* II. La résolution qu'avait prise M. le cardinal d'aller sur le Rhône a été changée sur ce qu'il vit avant-hier un bateau chargé de soldats qui courut très-grand hasard de se perdre, VOIT. *Lett.* 127. Un moment a changé ce courage inflexible, RAC. *Esth.* II, 9. Mais croyez qu'en mourant mon cœur n'est point changé, VOLT. *Catil.* V, 7. Il agit secrètement dans les cœurs par son Saint-Esprit, il les change, il les renouvelle, BOSS. *la Vallière*. Un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde, ID. *Reine d'Anglet.* Tienne qui voudra pour sentence Que les honneurs changent les mœurs; Je crois pour moi que les honneurs Mettent les mœurs en évidence, PONS (de Verdun), *Poésies*. || 5° Convertir en. Circé changea en bêtes les compagnons d'Ulysse. Changer le reproche en éloge, la discussion en dispute. .... Et vous allez au temple Y changer l'allégresse en un deuil sans pareil, CORN. *Rodog.* V, 5. Une condition meilleure Change en des noces ces transports, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. L'intempérance des hommes change en poisons mortels les aliments destinés à conserver leur vie, FÉN. *Tél.* XVII. Qui changera mes yeux en deux sources de larmes Pour pleurer ton malheur? RAC. *Athal.* III, 7. L'audace d'une femme arrêtant ce concours En des jours ténébreux a changé ces beaux jours, ID. *ib.* I, 1. L'adulation change en source de vices des penchants qui étaient en eux [les grands] des espérances de vertu, MASS. *Petit carême*, *Tentations*. || *Changer à* est dans cette phrase consacrée : Dans le sacrement de l'eucharistie le pain est changé au corps de Notre-Seigneur. Cette tournure se trouve aussi dans la poésie et dans la prose élevée. Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la cour, À son long balandran changé son manteau court, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Cependant l'humble toit devient temple, et ses murs Changent leur frêle enduit aux marbres les plus durs, LA FONT. *Phil. et Bau.* Peut-être avant la nuit, l'heureuse Bérénice Change le nom de reine au nom d'impératrice, RAC. *Bér.* I, 3. Et des rois les plus grands m'offrît-on le pouvoir, Je n'y changerais pas le bien de vous avoir, MOL. *Mélic.* II, 3. Je changerais mon sort au sort d'un braconnier, V. HUGO, *M. Delorme*, IV, 6. || Bossuet, dans la même phrase, après avoir employé *en*, a employé *à* : Leur félicité [des anges] fut changée en la triste consolation de se faire des compagnons dans leur misère, et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes, BOSS. dans GIRAULT-DUVIVIER. || 6° Changez ce malade, cet enfant, changez les draps, la chemise, les vêtements de ce malade, de cet enfant. || 7° Terme de manége. Changer un cheval, tourner ou porter sa tête d'une main à l'autre. || 8° Terme de marine. Changer la barre du gouvernail, la faire passer de tribord à bâbord, et réciproquement. || 9° *V. n.* Avec la préposition *de*, au propre et au figuré, quitter une chose pour une autre. Changez d'habits avec moi. Il changea de ton, de résolution. Est-il donc vrai, madame? et changeons-nous de sort? CORN. *Héracl.* V, 8. On peut changer d'amant, mais non changer d'époux, ID. *Hor.* I, 3. On change avec le temps d'âme, d'yeux et de cœur, ID. *Agés.* V, 8. J'ai changé de couleur, je me suis écriée, ID. *Nicom.* I, 5. Plusieurs se sont trouvés qui, d'écharpe changeant, Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue, LA FONT. *Fab.* II, 5. Vous vous troublez, madame, et changez de visage, RAC. *Brit.* II, 3. Pyrrhus m'a reconnu, mais sans changer de face, ID. *Andr.* V, 3. Il changera de mœurs en changeant de fortune, VOLT. *M. de César*, I, 1. || Fig. et familièrement. Changer de batterie, recourir à de nouveaux moyens. || Fig. Changer de note, changer de façon d'agir ou de parler. Je te ferai changer de note, chien de philosophe enragé! MOL. *Mar. f.* sc. 8. Leur ennemi changea de note, Sur la robe du dieu fit tomber une crotte : Le dieu, la secouant, jeta les œufs à bas, LA FONT. *Fab.* II, 8. || Absolument, faire un troc. Oh! je ne saurais plus, dit-elle, y résister; Changeons, ma sœur l'aragne, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || Terme de manége.

Changer de main, porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche. || Terme de marine. Changer d'amures, les prendre à l'autre bord lorsqu'on louvoie. Changer devant, changer derrière, virer vent devant, en faisant tourner toutes les voiles d'un mât ensemble.

10° Elliptiquement, changer se dit pour changer de lieu. Point de coup de balai qui l'oblige [l'araignée] à changer, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || Changer de linge, d'habits. Je suis trempé, il faut que je change. Il n'a pas de quoi changer. Le roi changeait devant le très-peu de gens distingués qu'il plaisait au premier gentilhomme de la chambre de laisser entrer, ST-SIM. 417, 10. || Changer, *v. n.* dans les sens des n°s 9 et 10, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 11° Devenir autre, éprouver un changement. Combien les mœurs ont changé. Tout change. Voyez comme les choses ont changé. Le vent venant à changer. Mais il n'est pas moins vrai que cet ordre des cieux Change selon les temps comme selon les lieux, CORN. *Cinna*, II, 1. Nous ferons bien changer ce courage indompté, ID. *Nicom.* III, 1. L'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir, BOSS. *Reine d'Anglet.* Elle avait appris par ses malheurs à ne changer pas dans un si grand changement de son état, ID. *Reine d'Anglet.* A Raguse, le chef de la république change tous les mois, MONTESQ. *Espr.* II, 3. La fortune est changée, RAC. *Baj.* IV, 3. Mais les temps sont changés aussi bien que les lieux, ID. *Iph.* II, 2. Tandis que vous vivez, le sort qui toujours change Ne vous a pas promis un bonheur sans mélange, ID. *ib.* I, 1. || Fig. Changer du blanc au noir, devenir tout autre. On dit dans le même sens, changer du tout au tout. || Le raisin change, il prend une autre couleur. || Se corriger, et quelquefois se gâter, prendre une mauvaise conduite. Ce jeune homme a bien changé, c'est-à-dire sa conduite est devenue régulière, ou il est devenu bien mauvais sujet, si ce qui précède le représente comme ayant auparavant satisfait tout le monde. || Prendre une autre apparence, en parlant des personnes. Comme ce jeune homme a grandi; comme il est changé! Il n'était point du tout changé [défiguré], SÉV. 483. Vous n'êtes presque point changé [vieilli] depuis tant d'années, FÉN. *Tél.* IX. || Être inconstant. Tâchez de ne pas changer. Je n'ai nullement changé. Cet homme aime à changer. Un amant jure de ne jamais changer. Et qui change une fois peut changer tous les jours, CORN. *Tois. d'or*, IV, 3. Leurs alliés qui avaient changé avec la fortune, VERTOT, *Rév. rom.* II, 199. || Changer, *v. n.* dans les sens du n° 11, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand il s'agit d'une action, d'un fait: La fortune a changé en cette journée; Cet homme a beaucoup changé par sa dernière maladie. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, quand il s'agit d'un état: La fortune est changée depuis cette journée; Cet homme est bien changé depuis sa maladie. || 12° Se changer, *v. réfl.* Être remplacé par, faire place à. Comme toute cette joie s'est promptement changée en deuil! || 13° Être converti en. Par le feu l'eau se change en vapeur. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? RAC. *Ath.* III, 7. || 14° Être modifié, devenir différent. Je ne puis me changer. Se changer en mal. Se changer en bien. || Il faut se changer, se corriger. On croit se convertir quand on se change, et quelquefois on ne fait que changer de vice, BOSS. *Pensées chrét.* 7. || 15° Changer de vêtements. Vous êtes bien mouillé, changez-vous. || Proverbe. Il faut qu'on l'ait changé en nourrice, se dit d'un enfant qui ne ressemble en rien à ses parents, et aussi d'une personne qui est dépourvue d'intelligence.

— HIST. XII° s. Au deuil qu'il ot, [il] a la color changée, *Roncisv.* 91. Or quidout [cuidoit] qu'il fust tels cum il l'out ainz veü: Trestut esteit changiez; Sainz Espris en lui fu, *Th. le mart.* 39. || XIII° s. De la paeur qu'ele a, [elle] cuide le sens changier, *Berte*, XI. Bien [il] s'aperçoit coment Berte lui fut changie, *ib.* XC. Mais il n'a pas tant de difference ès pois comme il a ès mesures, car il ne se changent pas en tant de liex, BEAUM. XXVI, 16. || XVI° s. La peur change des roseaux en gentsdarmes, MONT. I, 61. Changer d'advis, ID. I, 298. Changeray-je pas pour vous cette belle contexture des choses? ID. I, 85. L. Cossitius, de femme changé en homme, ID. I, 92. Changer de visage, ID. I, 115. Il ne change, pour hyver et temps qu'il face, le mesme bonnet qu'il porte au couvert, ID. I, 260. Le premier article, ce feut que chascun changeroit plustost la mort à la vie, que les loix persiennes aux leurs, ID. I, 297. Si la cour ne changeoit point, elle auroit changé, nous n'en avons jamais veu ni leu autre chose, D'AUB. *Fœn.* I, 13. Ilz furent très contens de changer de place aux [avec les] Lacedæmoniens, AMYOT, *Arist.* 37. Ainsi donques estoient les Grecs occupez à changer en diligence l'ordonnance de leur bataille, ID. *ib.* 38. La fortune ne dure pas toujours une, ains va se changeant, ID. *Flamin.* 44. Il feit aussi changer de maniere de vivre aux Arabes, ID. *Lucull.* 38. Et leur ayans osté leurs bastons et leurs armes de soudards, furent bien aises de les changer à ceulx de gladiateurs, ID. *Crassus*, 14.

— ÉTYM. Bourguig. *cheingeai*; picard, *canger*; wallon, *cangi*; anc. wallon, *cambgier*, *chambger*; Berry et génev. *sanger*; provenç. *cambiar*, *camjar*; espagn. *cambiar*; ital. *cambiare*; bas-latin, *cambiare*, dérivé du latin *cambire*, formé du grec χάμβειν, χάμπτειν, courber, plier.

CHANGEUR, EUSE (chan-jeur, jeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait commerce de changer les billets de banque et les différentes sortes de monnaies. || Familièrement. Payer comme un changeur, payer comptant.

— HIST. XIII° s. Wittes doit à Doucet le cangeor quatre vings muis de froment, TAILLIAR, *Recueil*, p. 29. Encor i a que li baillis doit garder les changeors et les autres marcheanz, qu'il soient en bone maniere, *Liv. de just.* 70. || XVI° s. Plus renversez [cambrés] qu'un poulce de changeur, J. MAROT, V, 102. Ilz le bruslerent dessus la place avec les bancs et les tables des changeurs qu'ils assemblerent de tous costez, AMYOT, *Anton.* 18.

— ÉTYM. Provenç. *cambiaire*, *camjaire*, *cambiador*, *camjador*; espagn. *cambiador*; ital. *cambiatore*; du bas-latin *cambiatorem*, qui vient de *cambiare* (voy. CHANGER). Le vieux français et le provençal font: au singulier, nominatif *changere*, *camjaire*, régime *changeor*, *camjador*; au pluriel, nominatif *changeor*, *camjador*, régime *changeors*, *camjadors*, tout cela dépendant de la place de l'accent latin dans *cambiátor*, *cambiatórem*, *cambiatóres*.

† **CHANLATE** ou **CHANLATTE** (chan-la-t'), *s. f.* || 1° Terme de couvreur. Chevron refendu diagonalement, qu'on pose sur l'extrémité des chevrons d'une couverture, de même sens que les lattes et qui soutient les dernières tuiles et l'égout. || 2° Terme d'eaux et forêts. Perche de chêne propre à faire des arrêts pour le barrage d'une rivière. || *S. f. pl.* Terme de pêche. Espèces d'échelles pour suspendre les harengs qu'on veut saurer.

— HIST. XIV° s. La mue [pour l'épervier] aura une chanlatte coulant où l'en lui donra sa viande, *Ménagier*, III, 2. || XVI° s. Si sur mur maitoyen ou parsonier sont posez eschenets et chanlettes communes à recevoir les eaues des deux maisons, *Nouveau coustumier gén.* t II, p. 1137.

— ÉTYM. *Champ* 2, c'est-à-dire côté, et *latte*: latte mise de champ.

CHANOINE (cha-noi-n'), *s. m.* || 1° Nom donné d'abord aux cénobites, puis à tous les clercs, puis aux clercs vivant en commun, FLEURY. || Chanoines de Saint-Augustin, moines dits aussi hermites de Saint-Augustin, Augustins. || 2° Clerc séculier, membre d'un corps dit chapitre qui, attaché à une église cathédrale ou collégiale, sert de conseil à l'évêque. J'ai maints chapitres vus Qui pour néant se sont ainsi tenus, Chapitres non de rats mais chapitres de moines, Voire chapitres de chanoines, LA FONT. *Fabl.* II, 2. Ses chanoines vermeils et brillants de santé S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté, BOIL. *Lutr.* I. || Chanoine de St-Denis, nom des membres du chapitre de St-Denis qui, établi pour le service des sépultures des monarques, est composé d'évêques et de prêtres. || Fig. Mener une vie de chanoine, mener une vie douce et tranquille. Avoir une mine de chanoine, avoir une mine fleurie, qui respire le bien-être et la santé. Avec ses bonnes grosses joues, si fraîches, si rosées, son air de santé et de bonne humeur. — Oui, je me souviens, vous l'aviez surnommé le petit chanoine, BAYARD et DUMANOIR, *la Marquise de Pretintaille*, sc. 6.

— HIST. XI° s. Moines, canonies, prouveires couronez, *Ch. de Rol.* CCIX. Ensemble od lui si clerc et si canonie, *ib.* CCLXVI. || XII° s. Cist forainz habiz fu de chanoine riulé [régulier], *Th. le mart.* 155. Par desus le surpliz s'est de l'estole armez, D'une chape à chanoine par desus afublez, *ib.* 37. .... Ne hons de religion, que quanques il a est à s'eglise, exeptés les prelas et les autres religious où aucuns peut avoir propre, si comme canoines et prestres seculers, BEAUM. XII, 45. Comment, fet-il, sont ce dont moine? Renart respont: ainz sont chanoine, *Ren.* 986. Li rois escrit as chanoines Seint-Aignan d'Orliens que il un poure clerc receussent à chanoine por sa priere, *Liv. de just.* 17. Iluec sont asemblé de toute la cité Clerc et prestre et canonne et evesque et abé, Qui ont fait le service et la messe chanté, *Ch. d'Ant.* VIII, 1636. || XV° s. Prestres et moines et chanoines.... FROISS. I, I, 161. || XVI° s. Autant en est-il de tous chanoines, doyens, chapellains, prevosts, chantres, et tous ceux qui vivent de benefices oisifs, CALV. *Instit.* 875.

— ÉTYM. Provenç. *canonge*, *canorgue*; catal. *canonge*; espagn. *canonigo*; port. *conego*; ital. *canonico*; du latin *canonicus*, de *canon*, règle (voy. CANON). *Canonie* dans la Chanson de Roland se disait *canoine*, comme le montre le vers.

CHANOINESSE (cha-noi-nè-s'), *s. f.* Nom donné principalement aux religieuses. || Titre fort ancien de filles vivant en communauté sous une espèce de règle, mais sans aucun engagement et ayant pour principale fonction de chanter l'office divin comme les chanoines. || Celle qui possède une prébende, c'est-à-dire un revenu attaché à une chanoinie, dans un chapitre de filles. || Chanoinesse de Saint-Augustin, religieuse qui suit la règle de Saint-Augustin et qui est habillée de serge blanche, avec un surplis de toile fine sur sa robe, un voile noir sur la tête, et une aumusse sur le bras. On appelle ces chanoinesses madame.

— HIST. XVI° s. En icelle ville y a un beau convent de canoniesses genti-femmes, lesquelles ne font aucun vœu de religion, et se peuvent marier, M. DU BELLAY, 535.

— ÉTYM. *Chanoine.*

CHANOINIE (cha-noi-nie), *s. f.* Canonicat. Posséder, conférer une chanoinie. Le refus que fait l'abbé de Paris de se démettre de sa chanoinie, RAC. *Lett. Boileau*, 34. J'ai trouvé moyen de multiplier vos bienfaits, et de faire que vous me pourrez donner une chanoinie, VOIT. *Lett.* 179. || Mot vieilli; on dit canonicat.

— HIST. XV° s. Le duc de Bretagne, son corps [de sa personne], se logea dedans le chastel de Blois, chez une chanoinie de Saint-Sauveur, FROISS. II, III, 110. Il resigna tous ses benefices, et ne retint pour vivre sobrement et petitement, que la channoinie de Rheims, ID. III, IV, 37. || XVI° s. Le pape peut conferer à une mesme personne deux chanoinies, prebendes ou dignitez en mesme eglise cathedrale, P. PITHOU, 73.

— ÉTYM. *Chanoine.*

CHANSON (chan-son), *s. f.* || 1° Pièce de vers que l'on chante sur quelque air, et qui est partagée le plus souvent en stances égales dites couplets; petite composition d'un rhythme populaire et facile. L'air, le refrain d'une chanson. Faire, noter, composer, dire, chanter une chanson. Faire des chansons sur ou contre quelqu'un. Auparavant écoute une chanson que je viens de faire: Je portais.... — Une chanson, dis-tu? — Je port.... — Une chanson à chanter? — Je port.... — Chanson amoureuse? Peste! MOL. *Princ. d'Élide*, II, 3. Il faut même en chansons du bon sens et de l'art, BOIL. *Art p.* II. Aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.... Une femme chantait: C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Le berger, qui par ses chansons Eût attiré des inhumaines, Crut, et crut mal, attirer des poissons, ID. *ib.* X, 11. Les dieux de l'amoureux délire Avec toi dansent aux chansons, VOLT. *Ép.* 45. Ah! ma chanson! ma chanson est tombée en vous écoutant; courez, courez donc, monsieur; ma chanson! elle sera perdue, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* I, 3. En France et sous nos rois, la chanson fut longtemps la seule opposition possible; on définissait le gouvernement d'alors une monarchie absolue tempérée par des chansons, SCRIBE, *Disc. de récept. à l'Acad.* || Chanson d'amour, chanson où l'amour est célébré. || Chanson à boire ou chanson de table, chanson où le vin est célébré. Purgeons nos desserts Des chansons à boire, BÉRANG. *Musique.* Ces bagatelles sont comme les chansons de table qu'il ne faut chanter qu'en pointe de vin, VOLT. *Lett. Villette*, 1er sept. 1765. || Comme dit la chanson, locution dont on se sert quand on dit quelque chose qui se trouve dans une chanson connue. Devinez pourquoi, comme dit la chanson, SÉV. 449. || Mettre quelqu'un ou quelque chose en chanson, s'en moquer par des chansons. Faut-il que désormais à deux doigts l'on te montre, Qu'on te mette en chansons? MOL. *Sgan.* 9. || Au pluriel, chansons se dit quelquefois pour poésie. Les doctes chansons des Muses. || Chanson à danser. Voy. CHAMBRE (musique de chambre). || 2° Fig. et familièrement, propos rebattus qui reviennent sans cesse comme un refrain. Il n'a, il ne sait qu'une chanson. C'est toujours la même chanson Comme il

continuait cette vieille chanson, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Voilà ma chanson, SÉV. 138. || Familièrement. Voilà bien une autre chanson, c'est une autre affaire, c'est une chose inattendue. || 3° Fig. et familièrement, conte en l'air, discours ou raison dont on ne tient aucun compte. Il faut être, je le confesse, D'un esprit bien posé, bien tranquille, bien doux, Pour souffrir qu'un valet de chansons me repaisse, MOL. *Amph.* II, 1. C'est parler comme il faut; et que peut-il répondre? — Répondre? Des chansons dont il vient me confondre, ID. *l'Étour.* I, 9. Ne nous amusons pas, ma fille, à ces chansons, ID. *Tart.* II, 2. Car Lucile soutient que c'est une chanson, ID. *le Dép.* III, 8. Chansons que tout cela, ID. *Éc. des maris*, I, 2. Tous ces biens à venir me semblent autant de chansons; il n'est rien de tel que ce qu'on tient, ID. *le Méd. m. lui*, II, 2. Ce que mon livre en dit doit passer pour chanson, LA FONT. *Oies.* Je le souffre aux écrits qui passent pour chanson, ID. *Fiancée.* Les maux les plus cruels ne sont que des chansons Près de ceux.... ID. *Coupe.* Un amant de son père écoute les leçons, Et court chez sa maîtresse oublier ces chansons [remontrances], BOIL. *Art p.* III. Je veux tout manger pendant que j'y suis; car pour ce qui est de revenir ici, chansons, FÉN. IX, 48. .... Mais permettez.... — Je ne veux rien permettre. — Ce n'est pas un exploit. — Chanson! — C'est une lettre. — Encor moins. — Mais lisez. — Vous ne m'y tenez pas, RAC. *Plaid.* II, 2. || Je ne me paye pas de chansons, c'est-à-dire je veux des effets et non pas des paroles. || 4° Chanson de geste, voy. GESTE. || Proverbe. C'est la chanson de Ricochet dont on ne voit pas la fin, se dit d'un homme qui recommence toujours à dire ou à faire la même chose. || Il n'aura qu'un double, il ne chante qu'une chanson, c'est-à-dire il a fait peu de besogne, il sera peu payé. || Si vous en avez l'air, vous n'en avez pas la chanson, c'est-à-dire vous avez l'apparence et non la réalité.

— HIST. XIe s. Cançun mauvaise de nous ne seit chantée, *Ch. de Rol.* LXXVII. Male chançun n'en deit estre chantée, *ib.* CXI. || XIIe s. Nule chançon ne m'agrée, *Couci*, I. Bele dame me prie de chanter; Si est bien drois que je fasse chançon, *ib.* X. || XIIIe s ... Et li souvint d'une chanson qu'il avoient fait entr'eux deux, que nus ne savoit fors eus deux, *Chr. de Rains*, 55. Dist Chantecler : pas ne te croi, Un poi detrai en sus de moi, Et je dirai une chançon, *Ren.* 1581. Seignor, oï avez maint conte Que maint conteres vos aconte, Coment Paris ravi Helayne.... Et fables et chançons de gestes, *ib.* 7. Au paier sont plain de perece; Or faut la feste, Or remainent chançons de geste [il ne se fait plus de chansons de geste], RUTEB. 30. || XVe s. Amphion fonda les murs de la cité de Thebes par la douceur de sa chanson, *Bouciq.* IV, 10. || XVIe s. Cantiques spirituels.... chansons spirituelles, CALV. *Instit.* 711. De chansons mondaines et sales, MAROT, IV, 204.

— ÉTYM. Picard, *cainchon, canchon;* provenç. *canso, chanso;* catal. *cansó;* anc. espagn. *chanzon;* esp. mod. *cancion;* portug. *canção;* ital. *canzone;* du latin *cantionem*, action de chanter (voy. CHANT).

† **CHANSONNABLE** (chan-so-na-bl'), *adj.* Qui mérite d'être chansonné.

CHANSONNÉ, ÉE (chan-so-né, née), *part. passé.* Moqué en chanson. Tous l'un de l'autre ennemis obstinés, Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés, VOLT. *P. diable.*

CHANSONNER (chan-so-né), *v. a.* Faire des chansons contre quelqu'un. Et là d'une facile veine, Le chevalier chansonnera Quiconque le méritera, CHAUL. *Au ch. de Bouillon.* On rira des mœurs des grands, On chansonnera leurs agents, BÉRANG. *Ainsi soit-il.*

— ÉTYM. *Chanson.*

† **CHANSONNET** (chan-so-nè), *s. m.* Terme de zoologie. Étourneau, sansonnet.

CHANSONNETTE (chan-so-nè-t'), *s. f.* Petite chanson sur un sujet léger, gracieux. Il avait l'esprit orné de lieux communs et de chansonnettes, HAMILT. *Gramm.* 7. À moins de douze couplets, Au diable une chansonnette, BÉRANG. *Margot.* Plaisants repas, menus devis, Bon vin, chansonnettes jolies, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXXI. Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette Au même instant prend droit de se croire poëte, BOIL. *Art p.* II. J'aime que l'on chante gaîment Quelques couplets, des chansonnettes, MARSOLLIER, *Alexis*, sc. 2.

— HIST. XIIIe s. À l'endormir de l'enfant doit le [la] norrice cançonnetes beles et douces canter, ALEBRANT, f° 30. Madame musique aus clochetes Et si clerc plein de chansonnettes, *Bataille des sept arts.* Adonc commença à chanter Une chançonnete novele, *Ren.* 6439. || XIVe s. De saint Loys dire vous vueil; Du quel n'eut boban ni orgueil, Ne vanité de chançonnettes, Ci comme est en nos pucelettes Et en nos jolis damoisiaus, *Arthur et S. Loys*, JUBINAL, t. II, p. 200. || XVIe s. Pour dire sainctes chansonnettes, MAROT, IV, 205.

— ÉTYM. Diminutif de *chanson;* bourguig. *chansenote;* provenç. *cansoneta, chansoneta;* portug. *canconeta;* ital. *canzonetta.*

† **CHANSONNEUR** (chan-so-neur), *s. m.* Celui qui chansonne. Tous l'un de l'autre ennemis obstinés, Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés, VOLT. *Pauvre diable.*

CHANSONNIER, IÈRE (chan-so-nié, niê-r'; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : chansonniers et chansons, dites : chan-so-nié-z et chansons), *s. m.* et *f.* || 1° Faiseur, faiseuse de chansons. Je voulais.... Réveiller l'enjouement badin De Votre Altesse chansonnière, VOLT. *Ép.* 13. J'ai encore dîné hier avec le chansonnier [Béranger]; il imprime le recueil de ses chansons, P. L. COUR. *Lett.* II, 173. Ce n'est point aux chansonniers Que la gloire en impose, BÉRANG. *J. muse.* || 2° Recueil de chansons. Acheter un chansonnier. Le chansonnier des dames. Le chansonnier français.

— ÉTYM. *Chanson.*

1. **CHANT** (chan), *s. m.* || 1° Sorte de modification de la voix humaine par laquelle on forme des sons variés, appréciables et soumis à des intervalles réguliers. Il nous entretint de l'usage où l'on a toujours été de mêler le chant aux plaisirs de la table, BARTHÉLEMY, *Anachars.* chap. XXX. La poésie et la danse ne tardèrent pas à se mêler au chant dont elles sont des dépendances naturelles, LAMOTTE, *Disc. sur l'églogue*, p. 283. || 2° Suite de sons formant soit des phrases, soit des périodes musicales, que l'on nomme généralement des *airs*, et auxquelles on donne l'expression voulue par le sujet. Chant harmonieux. Chant lugubre. Chant pieux. Le chant de la Marseillaise animait les troupes de la République. L'art, les règles du chant. Chantons, on nous l'ordonne; et que puissent nos chants Du cœur d'Assuérus adoucir la rudesse! RAC. *Esth.* III, 3. Il chante des chants de joie et de victoire, MASS. *Or. fun. Dauph.* [Les psaumes] monuments immortels de l'histoire de Moïse, de celle des Juges, de celle des Rois, imprimés par le chant et par la mesure dans la mémoire des hommes, BOSS. *Hist.* II, 13. || Fig. Chant de sirène, langage trompeur. || 3° Ramage des oiseaux, cri du coq, de la cigale; et ironiquement, la voix de l'âne, etc. Le chant du rossignol, du serin. Dès le chant du coq. Le chant monotone de la cigale. Le paon se plaignait à Junon : .... Le chant dont vous m'avez fait don Déplaît à toute la nature, LA FONT. *Fab.* II, 17. [L'âne] Lève une corne tout usée.... Non sans accompagner, pour plus grand ornement, De son chant gracieux, cette action hardie, ID. *ib.* IV, 5. || Fig. Le chant du cygne, la dernière et excellente composition d'un musicien, d'un poëte célèbre, d'un orateur, etc. Locution prise de ce qu'on pensait dans l'antiquité que le cygne, près de mourir, faisait entendre un chant mélodieux. || 4° Musique qui s'exécute avec la voix. Mettre un air en chant. Il a fait les paroles, un autre a fait le chant. Étudier un morceau de chant. || Plain-chant, chant grégorien, chant d'église, le chant ordinaire de l'Église dont la régularisation est attribuée à saint Grégoire. C'est de là que l'on est parti pour le faire auteur, c'est-à-dire compositeur de plain-chant; par une conséquence de cette invention prétendue, on a nommé le plain-chant chant grégorien, comme s'il était l'œuvre du célèbre pontife, LA FAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 754. || Chant figuré, notre chant ordinaire, par opposition à plain-chant, parce que les phrases musicales et leurs sections, les mesures, le ton, sont astreints à une marche et ont une valeur déterminée qui lui donnent une figure particulière et reconnaissable. || Chant sur le livre, plain-chant ou contre-point à 4 parties, dans lequel une seule partie est écrite, celle du livre de chœur qui est au lutrin, les trois autres étant composées et chantées impromptu. || 5° Partie mélodique de la musique, celle qui résulte de la durée et de la succession des sons, celle d'où dépend en grande partie l'expression et à laquelle tout le reste est subordonné. Ce morceau manque de chant. || Musique vocale. Parties de chant, celles qui sont exécutées par les voix. || Phrase musicale qui se détache de l'ensemble. Dans ce sens, se dit des instruments. Chant du violoncelle, du hautbois. || 6° Par extension, poésie qui se chante ou peut se chanter. Chant nuptial. Chant guerrier. Si dans nos chants ta douleur retracée.... RAC. *Esth.* I, 2. || Chant royal, composition de notre ancienne poésie, qui avait cinq strophes de onze vers, et un envoi de cinq à huit vers, ces six parties finissant par un même vers qui en formait le refrain. || 7° *Au plur.* Fig. et poétiquement, toute composition d'un ordre élevé en vers. Chants sublimes, immortels. Mes chants rediront tes exploits. Il excelle à conduire un char dans la carrière.... À réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre, RAC. *Brit.* IV, 4. || 8° Division d'un poëme. L'Énéide a douze chants. Un chant du Lutrin.

— HIST. XIIe s. Li oisel [se] levent, si commencent lor canz, *Roncisv.* 34. Jamais nuls chanz par moi ne fu oïz, *Couci*, V. Or commence chansons moult bone à enforcier, Qui bien en sait les vers et le chant desrainier, *Sax.* IV. || XIIIe s. U [au] munde n'a si bel oisel; Fust tieus [tel] ses chans cum est ses cors, Il vauroit mix [mieux] que nul fins ors, MARIE, *Fable* 14. Li chastelains de Couci aima tant Qu'onc pour amor nus [nul] n'en ot dolor graindre [plus grande]; Pour ce ferai ma complainte en son chant, Car je ne cuit que la moie soit maindre [moindre], ANONYME, dans *Couci.* Pour qui ferai [je] mais ne chançon ne chant? *ib.* || XVIe s. Et rossignols au gay courage.... Chantent leur joly chant ramage, MAROT, I, 177.... Tous differens de chantz et de plumages, ID. I, 216. Le chant a grande force et vigueur d'esmouvoir et enflammer le cœur des hommes, CALV. 328. Tout ce qu'ils appellent musique rompue, et chants à quatre parties, ID. *Instit.* 711.

— ÉTYM. Picard, *cant;* provenç. *cant, can, chant;* espagn. et ital. *canto;* du latin *cantus*, chant, de *canere*, chanter.

† 2. **CHANT** (chan). Voy. CHAMP 2.

† **CHANTABLE** (chan-ta-bl'), *adj.* Qui peut être chanté; digne d'être chanté.

— HIST. XIIe s. Cantables à mei esteient les tues justificaciuns, *Liber psalm.* p. 187. || XIIIe s. Chantables estoient à moi les teues droitures, *Psautier*, f° 148.

— ÉTYM. *Chanter;* ital. *cantabile.*

† **CHANTAGE** (chan-ta-j'), *s. m.* Terme populaire. Action de faire chanter quelqu'un, c'est-à-dire de lui extorquer de l'argent en le menaçant de révéler quelque chose de scandaleux, ou de le diffamer, etc.

— ÉTYM. Voy. CHANTER.

CHANTANT, ANTE (chan-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Qui chante. Le phénix de la poésie chantante [Quinault] renaît de ses cendres; il a vu mourir et revivre sa réputation dans un même jour, LA BRUY. XII. || 2° Qui se chante aisément; qui est propre à être chanté, à être mis en chant. Air chantant. Musique chantante. Vers chantants. Paroles chantantes. Sur un air aussi simple qu'elle Mettons des couplets bien chantants, BÉRANG. *Bouquet.* || 3° Au théâtre, déclamation chantante, déclamation dont les intonations se rapprochent trop du chant. || Langue chantante, une langue accentuée et musicale; l'italien est une langue chantante. || 4° Terme de musique. Composition chantante, composition dans laquelle l'auteur s'est attaché principalement aux effets de la mélodie. Cette sonate est chantante.

†**CHANTARILLE** (chan-ta-ri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Voy. CHANTERILLE.

CHANTÉ, ÉE (chan-té, tée), *part. passé.* || 1° Dit en forme de chant. Un refrain chanté en chœur. Une messe chantée en musique. || 2° Célébré. La guerre de Troie chantée par Homère. || Fig. et ironiquement. Voilà bien chanté, se dit d'une personne qui allègue quelque raison non satisfaisante.

CHANTEAU (chan-tô), *s. m.* || 1° Morceau coupé à un grand pain. || Chanteau de pain bénit, ou, absolument, chanteau, le morceau qu'on envoie à la personne qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant. || Dans quelques provinces, le pain luimême, quand il est entamé. Passez-moi le chanteau. || 2° Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce. Manteau coupé en plein drap sans chanteau. || Espèce de pointe que les tailleurs ajoutent sur les côtés d'un manteau, d'une robe, d'une soutane. || 3° Une des pièces du fond d'un tonneau. || 4° Les chanteaux, les jantes du rouet.

— HIST. XIIe s. Il est sailliz en piez, tint l'escu en cantel, *Roncisv.* 194. || XIIIe s. Li sire avoit devant son vis Torné son mantel en chantel, *Lai de l'ombre.* Il loisoit à tous ceuz qui le chantelage paioient à oster le chantel de leur tonniau et la lie vuider, *Livre des mét.* 306. || XVe s. Mal se peut vuidier sans rongier au chanteau de quelqu'un, G. CHAST. *Expos. sur vérité mal prise.* Le suppliant print un chanteau de pain qu'il rencontra, DU CANGE, *chantellus.* || XVIe s. Vous adjugez tous les vieux quartiers de lune aux caphardz.... Que tous ayent à se pendre dedans le

dernier chanteau de ceste lune; je les fourniray de beolle, RAB. *Pant.* IV, *Prol.* Le chanteau part le vilain [dès que le vilain fait pain à part, il est censé à part pour tous les biens], LOYSEL, 93.

— ÉTYM. Bourguig. *chaintea ;* picard, *cante*, *cantieu;* Berry, *le chantiau de la lune*, le quartier; Saintonge, *chantâ ;* provenç. *cantel ;* espagn. *cantel o ;* bas-lat. *cantellus*, de *cantus*, coin, côté (voy. CANTON et CHAMP 2).

† **CHANTE-CLAIR** (chan-te-klêr), *s. m.* Nom du coq dans le roman du Renart, si célèbre dans les XIIe et XIIIe siècles.

— ÉTYM. *Chanter*, *clair.* Ce mot est passé dans l'anglais comme un des noms du coq : *chanticleer.*

† **CHANTELAGE** (chan-te-la-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit qu'on payait pour la vente du vin.

— HIST. XIVe s. Le chantellage de vin, c'est assavoir de chacun tonneau de vin vendu es dits hostels et en chacun d'eux, quatre deniers parisis, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 313.

— ÉTYM. Bas-lat. *chantelagium*, *cantelagium*, de *cantellus*, proprement chanteau, mais qui s'est confondu avec *canterium*, chantier (voy. CHANTIER 1).

CHANTEPLEURE (chan-te-pleu-r'), *s. f.* || 1° Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de trous pour faire couler les liquides dans un tonneau sans les troubler. Depuis deux jours on m'entretient Pour savoir d'où vient chantepleure ; Du chagrin que j'en ai, je meure, Si je savais d'où ce mot vient, Je l'y renverrais tout à l'heure, *Le chevalier* DE CAILLY, dans RICHELET. || 2° Fente dans un mur de clôture ou de terrasse pour le passage des eaux. || 3° Robinet d'un tonneau à vin, à cidre ou à bière. || 4° Arrosoir de jardinier, à queue longue et étroite. || 5° Rigole ouverte dans la berge d'une rivière. || 6° Sorte de tonneau dans lequel on foule, en certains vignobles, le raisin avant de le descendre dans la cuve.

— HIST. XIIIe s. Vesci une cantepleure qu'on puet faire en un hanap, DE LABORDE, *Émaux*, p. 204. Je puis avoir nom chantepleure, Qui de deuil chante et de tristor, *Chanson* dans *Berte aux granz piés.* Car le juge de verité Punira nostre iniquité Par la balance d'equité, Qui ou val de la chantepleure Nous boute en grand adversité, J. DE MEUNG, *Tr.* 1353. Qu'il ait en le [la] maison cantepleures, et ke li pavemens soit arousés d'ewe froide, ALEBRANT, f° 22. || XIVe s. Une chantepleure d'argent verré, esmaillé par la panse, et a, au bout dessus, un esmail, DE LABORDE, *Émaux*, p. 204. || XVIe s. Quaresmeprenant avoyt les temples, comme une chantepleure ; les joues, comme deux sabbots, RAB. *Pant.* IV, 31. Par l'instrument appellé chante-pleure, l'eau ramonte tant qu'on veut.... La chante-pleure n'est autre chose que deux tuiaux d'esgale longueur et grosseur, joints ensemble faisans deux branches de telle figure que ceste lettre grecque Λ, O. DE SERRES, 769.

— ÉTYM. Norm. *champelure*, cannelle du tonneau ; picard, *champleuse ;* de *chanter* et *pleurer*, à cause du murmure que fait entendre le liquide en s'écoulant.

† **CHANTEPLEURER** (chan te-pleu ré), *v. a.* Mettre du raisin dans la chantepleure et le piétiner.

CHANTER (chan-té), *v. n.* || 1° Faire entendre un chant. Chanter juste. Chanter au lutrin. Maître à chanter. Une femme chantait : C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait ! Dame mouche s'en va chanter à leurs oreilles, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Un savetier chantait du matin jusqu'au soir ; C'était merveille de le voir ; Merveille de l'ouïr; il faisait des passages.... ID. *ib.* J'ai raconté comment la mère indienne porte ses enfants, comment elle leur chante, comment elle les pare, CHATEAUB. *Amér.* 51. On le berce, on lui chante pour l'endormir, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Il ne danse, ni ne chante, ni ne joue ; il est pour la conversation, VOLT. *Lettr. d'Argental*, 13 déc. 1762. Chanter, ou je m'abuse, Est ma tâche ici-bas; Tous ceux qu'ainsi j'amuse, Ne m'aimeront-ils pas? Quand un cercle m'enchante, Quand le vin divertit, Le bon Dieu me dit : chante, Chante, pauvre petit, BÉRANG. *Vocation.* || Chanter à livre ouvert, à première vue, chanter sans avoir besoin d'étudier les notes. Ouais ! je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter ainsi à livre ouvert sans hésiter, MOL. *Mal. imag.* II, 6. || Familièrement. C'est comme si vous chantiez, vous perdez votre temps, je ne vous écoute pas. Il [l'amant] pleure, il se désespère, Mais c'est comme s'il chantait, DÉSAUGIERS, *Parodie de la Vestale.* || Pain à chanter, le pain sans levain dont on fait l'hostie. Mince comme pain à chanter. Le *pain à chanter*, c'est, en suppléant l'ellipse, le pain à chanter la messe. Voyez, dans l'historique, vin et eau à chanter; ce qui exclut absolument le *chanteau* de pain, dont on avait parlé comme étymologie de *pain à chanter.* || Familièrement. Je le ferai chanter sur un autre ton, je le ferai agir, parler tout autrement. || Familièrement. Il faudra qu'il chante plus haut pour avoir cela, il faudra qu'il en donne un prix plus élevé. || Familièrement. Faire chanter quelqu'un, lui faire faire quelque chose par force ou par ruse ; locution tirée de l'usage de chanter à table. Vous croyez donc aussi disposer de son âme? Vous l'avez rebutée, et j'appréhende fort.... — Eh bien ! enlevons-la, je vous l'ai dit d'abord, Quand nous la tiendrons seule, il faudra qu'elle chante, MONTFLEURY, *le Comédien poëte*, III, 9. *Le baron :* Comment faquin ! et la musique? *Le laquais :* Eh! c'est mon fort; je sais faire chanter l'Anglais le plus boutonné, le Hollandais le plus avare, quand l'un ou l'autre est amoureux d'une femme que je protége, *la Musicomanie*, 4. Ils porteront le fer et le feu au cœur de la France et la feront chanter, *Lucien en belle humeur*, t. 1, dans LE ROUX, *Dict. com.* || En un autre sens, qui est celui de l'argot, faire chanter quelqu'un, l'obliger à donner de l'argent, par la crainte de révélations scandaleuses, vraies ou fausses. || 2° Être chantable. On dit qu'un morceau ne chante pas, c'est-à-dire qu'il ne peut être chanté, qu'il n'entre pas dans le registre de la voix humaine. || Être chantant. || Chanter, se dit de l'exécutant, de l'instrument qui fait ressortir la mélodie, spécialement du violon, du violoncelle, du cor, par opposition au simple accompagnement. La basse seule chante dans ce morceau. || Imiter la voix humaine dans l'exécution instrumentale. || 3° Se dit aussi des oiseaux, de la cigale, et poétiquement ou ironiquement, d'autres animaux. Progné lui repartit [au rossignol] : Eh quoi ! cette musique Pour ne chanter qu'aux animaux, LA FONT. *Fabl.* III, 15. [L'âne] gambadant, chantant et broutant, ID. *ib.* VI, 8. Dès que l'Aurore, dis-je, en son char remontait, Un misérable coq à point nommé chantait, ID. *ib.* V, 6. La cigale ayant chanté Tout l'été, ID. *ib.* I, 1. || Se dit aussi de certains bruits qui ont une sorte d'harmonie. L'eau commence à chanter, elle est près de bouillir. J'écoutais chanter l'eau dans les bassins de marbre, LAMART. *Joc.* I, 50. || 4° Réciter d'une manière qui approche du chant. Chanter en parlant. Ou elles [les femmes] hésitent ou elles chantent en lisant, FÉN. XVII, 98. || 5° Avec la préposition *de*, célébrer. Aussi bien chanter d'autre chose, Ayant chanté de sa grandeur, MALH. III, 3. || Proverbes. Une porte mal graissée chante, c'est-à-dire il faut bien payer pour qu'on ne dise rien. || Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq, c'est-à-dire une femme ne doit point prendre un ton de commandement avec son mari.... Mon congé cent fois me fût-il hoc, La poule ne doit point chanter devant le coq, MOL. *F. sav.* V, 3. || Tel chante qui ne rit pas, on est souvent triste au fond, au milieu d'apparences contraires. || Qui bien chante et qui bien danse Fait un métier qui peu avance, c'est-à-dire se livrer trop aux distractions nuit à la fortune.

— CHANTER, *v. a.* || 1° Exécuter un morceau de chant. Chanter une chanson. Chanter un air, une hymne, la grand'messe, le dessus, la basse. Lorsque les chantres du printemps Réjouissent de leurs accents Mes jardins et mon toit rustique, Lorsque mes sens en sont ravis, On me soutient que leur musique Cède aux bémols des Monsignis Qu'on chante à l'Opéra-Comique, VOLT. *Épîtr.* CVII. Je cherche où est le charme attendrissant que mon cœur trouve à cette chanson ; mais il m'est de toute impossibilité de la chanter jusqu'à la fin sans être arrêté par mes larmes, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || Fig. et familièrement. Chanter toujours la même chanson, la même antienne, répéter sans cesse la même chose. Chanter à quelqu'un sa gamme, lui adresser de vifs reproches, lui dire ses vérités. || Chanter la palinodie, se rétracter, dire tout le contraire de ce qu'on avait dit. || Fig. Chanter magnificat à matines, faire une chose à contre-temps. || 2° Célébrer, surtout en vers. La guerre de Troie qu'Homère a chantée. Où est cette merveilleuse fontaine qu'Ausone a chantée de toute la force de sa voix? BALZ. *Entretien* 30, dans RICHELET. Je chante les combats et cet homme pieux Qui, des bords phrygiens conduit dans l'Ausonie, Le premier aborda les champs de Lavinie, BOIL. *Art p.* III. Je chante ce héros qui régna sur la France Et par droit de conquête et par droit de naissance, VOLT. *Henr.* I. ... Son vainqueur sur les toits S'alla percher et chanter sa victoire, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. La prophétesse chanta sa défaite par une ode, BOSS. *Polit.* Chantez, louez le Dieu que vous venez chercher, RAC. *Ath.* I, 3. Que son nom soit béni, que son nom soit chanté, ID. *Esth.* III, 9. Pour chanter un Auguste, il faut être un Virgile, BOIL. *Disc. au roi.* En joyeux gourmands que nous sommes, Nous savons chanter un repas, BÉRANG. *Age fut.* || Annoncer, en parlant d'un oracle. Et chantant seulement des ordres immuables, Annonçant des arrêts qui sont inévitables, Il [l'oracle] néglige nos pleurs et défend aux mortels D'apporter leurs désirs aux pieds de ses autels, BRÉBEUF, *Phars.* V. || Fig. et familièrement. Chanter victoire, se glorifier du succès. || Chanter les louanges de quelqu'un, en faire de grands éloges. || 3° Par plaisanterie, dire. Que chantes-tu là? Qu'est-ce qu'elle chante cette physique [de quoi traite-t-elle]? MOL. *le Bourg. g.* II, 6. Au nom de Jupiter, laissez-nous en repos, Et ne nous chantez plus d'impertinents propos, ID. *L'Étour.* I, 8. Nous en tenons, madame, et puis prêtons l'oreille Aux bons chiens de pendards qui nous chantent merveille, ID. *Dép. am.* II, 4. Voyons ce qu'elle chante [écrit], RAC. *Plaid.* II, 4. Ce n'est qu'un excès de peur des peines éternelles qui fait qu'un libertin nous prêche et nous chante sans cesse qu'elles sont douteuses, MASS. *Car. Doutes.* || Chanter injures, pouilles, goguettes à quelqu'un, lui dire des injures, lui faire querelle. Nous nous sommes tous deux chanté pouilles à tort, REGNARD, *Ménech.* V, 6. || 4° Chansonner, railler. L'armée se console de la perte d'une bataille lorsqu'elle a chanté le général, MONTESQ. *Espr.* IX, 7. || 5° Se chanter, *v. réfl.* Être chanté. Cette chanson satirique se chante partout.

— HIST. XIe s. Chanson malvaise de nous ne seit chantée, *Ch. de Rol.* LXXVII. Male chanson n'en deit estre cantée, *ib.* CXI. || XIIe s. Messes canter ferez, *Roncisv.* 18. Mais j'ai plus grand talent que je me coise, Pour ce j'ai mis mon chanter en defois, [j'ai cessé de chanter], QUESNES, *Romancero*, p. 83. [Les faux amants] Ne chantent fors qu'en pascor [au printemps], Lors se plaignent sans dolor, *Couci*, I. Nouvele amor où j'ai mis mon penser Me fait chanter de la plus debonaire, *ib.* II. Une beauté m'est venue devant Qui me semont et prie que je chant, *ib.* V. [Gens] qui m'ont mis sus mensonge à escient, Que j'ai chanté des dames laidement, QUESNES, *Romanc.* p. 89. L'apostole s'apreste pour la messe chanter, *Saxons*, XIII. En grant devotion cele messe ad chantée, *Th. le mart.* 35. || XIIIe s. Ains que l'en commençast à chanter la grant messe, li dus de Venise monta el letrin, VILLEH. XXXIX. [Les dames] carolent et festoient et chantent hautement, *Berte*, IX. Et dit Renart : chante, cousins, *Ren.* 1586. Ce fu en la douce saison Que cler chantent li oisellon Por le tens qui est nez [net] et purs, *Ren.* 24346. En l'an de l'incarnation M et CC et IIIj et XXX, Si com l'escripture le chante, RUTEB. II, 156. Et leur dis que vileinne chose estoit de chevaliers et de gentilzhomes qui parloient tandis que l'en chantoit la messe, JOINV. 236. Lors envoia querre le roy le legat et touz les prelas de l'ost, et chanta l'en hautement : te deum laudamus, ID. 215. Deux burettes d'or, à mettre le vin et l'eaue à chanter, à la chapelle du roy nostre sire, DE LABORDE, *Émaux*, p. 179. Une boeste d'argent à mettre pain à chanter, ID. *ib.* p. 168. || XVIe s. La depesche de Thomas de Granson ne chantoit que la mesme chose, *Mém. s. du G.* 31. Vertus dieu que ne chantez-vous: adieu paniers, vendanges sont faictes? RAB. *Garg.* I, 27. Tu es le seul dieu que j'honore, Aussi sans fin te chanterai, MAROT, IV, 330. Le parler et le chanter, si on en use en oraison.... CALV. *Instit.* 711.... De leur presenter la tette, de les bercer, de les chanter, PARÉ, XVIII, 29.

— ÉTYM. Picard *cainter*, *canter;* provenç. *cantar*, *chantar ;* espagn. *cantar;* ital. *cantare ;* du latin *cantare*, fréquentatif de *canere.*

1. **CHANTERELLE** (chan-te-rè-l'), *s. f.* || 1° La corde d'un instrument à manche qui a le son le plus aigu. Mettre une chanterelle à un violon. Si le son est tiré de la chanterelle ou du bourdon, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Appuyer sur la chanterelle, faire ressortir la partie qu'on exécute sur la chanterelle, la partie du chant qui est la plus intéressante; et fig. appeler l'attention sur ce qu'il y a de plus important en une affaire. || Fig. et familièrement. Ne haussez pas tant la chanterelle ; je vous ferai baisser la chanterelle, c'est-à-dire ne le prenez pas si haut, je vous ferai baisser le ton, je vous rabattrai le caquet. || 2° Bouteille de verre fort mince, dont on tire des sons en soufflant dessus. || 3° Terme de chasse. Oiseau qu'on met dans une cage, pour en attirer d'autres dans les piéges qu'on leur tend. || Femelle de perdrix dont on se sert pour attirer les mâles.

— HIST. XVIe s. Neanmoins, elles ne dedaigneront les petits fredons de ma chanterelle, touchée

d'un peu... tant affectionné à votre benin service, XVII°, 519.

— ÉTYM. *Chanter*, ainsi dite, parce que c'est sur cette corde que se joue ordinairement le chant. Ital. *cantarella*, oiseau servant d'appeau.

† 2. **CHANTERELLE** (chan-te-rè-l'), *s. f.* Pièce de l'arçon des chapeliers. || La fausse équerre des menuisiers et des charpentiers.

† 3. **CHANTERELLE** (chan-te-rè-l'), *s. f.* Champignon comestible (*agaricus cantharellus*, *L.*), appelé aussi girole, jaunelet, chevrette.

† **CHANTERILLE** (chan-te-ri-ll', *ll* mouillées) ou **CHANTARILLE** (chan-ta-ri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Petite bobine qui reçoit l'or ou l'argent au sortir du moulin.

CHANTEUR, EUSE (chan-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui chante, qui fait métier de chanter. C'est un agréable chanteur. Un chanteur des rues. Il le fallut emporter ivre du festin entre les bras de quelque chanteuse, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. I, *Timon*, dans RICHELET. || Première, deuxième chanteuse, chanteuse légère, emplois distincts au théâtre. Forte chanteuse, voix grave de femme. || **2°** *Adj.* En termes d'histoire naturelle, les oiseaux chanteurs. || Substantivement. Quoi! je mettrais, dit-il, un tel chanteur [le cygne] en soupe! LA FONT. *Fabl.* III, 12. ... Les oiseaux des ténèbres, La chouette et l'orfraie et leurs accents funèbres, Voilà les seuls chanteurs que je veuille écouter, A. CHÉNIER, *Idylles*, *la Liberté*. || **3°** Terme de marine. Se dit de ceux qui sont chargés de certains signaux donnés en chantant. || **4°** Terme d'argot. Variété de voleurs qui pratiquent le chantage. || **5°** Espèce d'épervier, dit aussi faucon chanteur (*nisus canorus*). || Nom donné par quelques naturalistes à une famille d'oiseaux : les chanteurs.

— SYN. **1.** CHANTEUR, CHANTRE. Tous deux chantent par état, l'un le chant profane, l'autre le chant d'église. || **2.** CHANTEUSE, CANTATRICE. La chanteuse qui chante sur les théâtres, est aussi celle qui chante pour son plaisir, ou dans un salon, ou dans un atelier, ou même dans les rues, ou qui chante des chansons pour lesquelles une grande habileté musicale n'est pas exigée. La cantatrice est uniquement celle qui chante sur les théâtres et est pourvue de toute l'habileté que l'instruction et l'exercice peuvent lui donner.

— HIST. XII° s. Ne quer mais [ne cherche plus à] oïr chanteresse ne chanteur, ne les altres deduiz de la curt, *Rois*, 195. || XIII° s. Quant uns chanterres vient entre gent honor e, RAYNOUARD au mot *cantaire*. || XVI° s. Et sur la harpe chanteresse Confesserai qu'il n'est Dieu tel.... MAROT, IV, 286. Ils font venir les chanteresses et femmes dissolues, LA BOÉTIE, 284.

— ÉTYM. Provenç. *cantaire*, *chantaire*, *cantador*, *chantador*; espagn. *cantador*; ital *cantatore*; du latin *cantatorem*, de *cantare* (voy. CHANTER). L'ancien français *chantere* et le provençal *chantaire* est le nominatif singulier; *chanteor* et *chantador*, le régime singulier; *chanteor* et *chantador*, le nominatif pluriel; *chanteors* et *chantadors*, le régime pluriel; répondant, suivant l'accent, à *cantátor*, *cantatórem*, *cantatóres*. Le français moderne répond à la forme du régime singulier.

1. **CHANTIER** (chan-tié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les chan-tié-z et les tonneaux), *s. m.* || **1°** Pièce de bois sur laquelle on couche des tonneaux dans le cellier, dans la cave. Avoir, mettre du vin sur le chantier. || **2°** Morceau de bois ou de pierre qui sert à maintenir le bloc, la pièce de bois que travaille un maçon, un charpentier. || **3°** Terme de marine. Bloc de bois sur lequel porte la quille d'un vaisseau en construction ou en radoub. | Pièce de bois qui sert à caler et à assujettir dans les navires les colis, barriques, ballots, etc. || **4°** Appareil qui porte les manivelles du cordier. || **5°** Dans les trains de bois, bûche ou perche entaillée pour la liaison d'un certain nombre d'autres bûches.

— HIST. XIV° s. Le sire de St-Vallery aura le vin au prix qu'il couste au bourgeois sur les gantiers [chantiers], DU CANGE, *cantarium*.

— ÉTYM. Portug. *canteiro*; ital. *cantiere*; bas-lat. *cantarium*, pièce de bois sur laquelle on couche les barriques de vin; du latin *canterium*, chevron.

2. **CHANTIER** (chan-tié), *s. m.* || **1°** Lieu où l'on couche, où l'on dispose certains objets pour les conserver en dépôt ou les travailler. On empile dans des chantiers couverts ou en plein air le bois à brûler, le bois de charpente ou de charronnage. Aller au chantier. Choisir du bois dans un chantier. On établit des chantiers pour y déposer et travailler le bois et la pierre d'un bâtiment en construction. || Avoir du vin en chantier, mettre du vin en chantier, avoir, disposer dans la cave des pièces de vin pour les mettre en bouteilles ou pour les boire. || **2°** Terme de marine. L'endroit où l'on construit des vaisseaux, des navires. Mettre un navire sur le chantier. On a dit autrefois, considérant le chantier comme un lieu couvert, mettre sous le chantier. Il prouva si bien ses idées que le roi en fut convaincu et fit changer tous les vaisseaux de 50 ou 60 canons qui étaient sous les chantiers pour n'en faire que de grands tels que M. Renau les demandait, FONTEN. *Renau*. || Fig. et familièrement. Mettre, avoir un ouvrage sur le chantier, en parlant d'un artiste ou d'un auteur, commencer un ouvrage, y travailler. || Populairement. La pauvre femme a déjà quatre enfants, sans compter un cinquième sur le chantier, c'est-à-dire dont elle est grosse. || **3°** Chantier d'équarrissage, emplacement où l'on abat les animaux destinés à être abattus, et où l'on équarrit les animaux abattus ou morts naturellement. || **4°** Table ou pierre sur laquelle on travaille le marbre. || Solives garnies d'étoffe pour déposer les glaces.

— HIST. XIII° s. Ma fame r'a enfant eü, Qu'un mois entier Me r'a geü sur le chantier, RUTEB. 17. Sathan, plus de sept anz ai tenu ton sentier; Maus chans m'ont fet chanter li vin de mon chantier, ID. II, 95. || XIV° s. Que toutes manieres de boes, gravois feussent ostées et mises hors des voiries et chantiers, DU CANGE, *chanterium*. XV° s. Pourquoi est-ce un pater noster Que pas un ores ne lui donne? Pource qu'ayant vin en chantier, Il n'en faisoit boire à personne, BASSELIN, LVII. .... et par grans cours Où grans chantiers de busche furent sours [dressés], CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*. || XVI° s. .... Ains l'ayant honnestement ensepvely, et basty un chantier de bois, le convoyerent en armes au feu de ses funerailles, AMYOT, *Othon*, 24. .... Quoique la riviere fust lors tres grande et à borde chantier, D'AUB. *Hist.* II, 451. Arrivant sur le chantier au point du jour, tout cela passa la riviere, ID. *ib.* III, 31. Joieuse sauta du chantier dans le Tar et s'y noia, ID. *ib.* 270. Ils se cacherent derriere le chantier du canal, ID. *ib.* 410. Souvent le bois est demeuré en chantier au bord de la mer, dont l'escorce se sera alterée et pourrie, PARÉ, XVI, 7.

— ÉTYM. Berry, *chantier*, bord d'une rivière : la Loire coule à plein chantier; bas-lat. *canterium*; quartier de terre, *chanterium*, lieu entouré de murs. D'après les sens donnés soit par le bas-latin soit par le français, le *chantier* est une place, un espace vide où l'on entasse du bois, où l'on radoube un vaisseau, où l'on travaille quoi que ce soit; un chantier de bois au XVI° siècle est aussi un tas de bois, c'est-à-dire un tas où le bois est de chantier, de champ, couché; un chantier est la cave, le cellier où est le vin, avoir du vin en chantier; enfin un chantier est un coin, un bord, par exemple le bord d'une rivière. Tous ces sens se ramènent au radical *cant*, coin, bord, qui est dans *canton* et dans *champ* 2. Du reste il y a eu confusion avec *chantier*, pièce de bois.

CHANTIGNOLE (chan-ti-gno-l'), *s. f.* || **1°** Terme de charpentier. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente. || **2°** Nom d'une sorte de brique, qui a la moitié moins d'épaisseur que la brique commune, quoiqu'elle ait la même longueur et la même largeur.

— ÉTYM. Sans doute *champ* 2, c'est-à-dire côté, travers.

† 1. **CHANTONNÉ, ÉE** (chan-to-né, née), *adj.* Terme de commerce. Papier chantonné, papier défectueux.

† 2. **CHANTONNÉ, ÉE** (chan-to-né, née), *part. passé.* Chanté à demi-voix. Un air chantonné.

CHANTONNER (chan-to-né). || **1°** *V. n.* Chanter à demi-voix. Il chantonnait gaiement, BEAUMAR. *B. de Sév.* I, 2. || **2°** *V. a.* Chantonner les paroles d'un air.

— ÉTYM. *Chanter*; génev. *chantoler*.

† **CHANTOURNAGE** (chan-tour-na-j'), *s. m.* Art, action de chantourner.

1. **CHANTOURNÉ, ÉE** (chan-tour-né, née), *part. passé.* Une pièce de bois chantournée.

2. **CHANTOURNÉ** (chan-tour-né), *s. m.* Pièce d'étoffe, garnie ordinairement de galons ou de quelques autres ornements, et recouvrant une pièce de bois travaillée qu'on met entre le dossier et le chevet d'un lit.

— ÉTYM. *Chantourné* 1.

† **CHANTOURNEMENT** (chan-tour-ne-man), *s.m.* Contour d'une planche qui a été chantournée.

CHANTOURNER (chan-tour-né), *v. a.* || **1°** Tracer un dessin sur quelque pièce de bois, de métal, de marbre, en l'évidant soit en dedans, soit en dehors. || **2°** Terme de peinture. Donner aux objets représentés sur la toile de tels contours que certaines parties paraissent saillantes au-dessus des autres. || Chantourner une bordure, figurer des découpures élégantes sur la bordure peinte d'un tableau.

— ÉTYM. *Chant*, *cant*, côté (voy. CANTON et CHAMP 2), et *tourner*.

CHANTRE (chan-tr'), *s. m.* || **1°** Celui qui chante ou est supposé chanter. Ce mot, dans ce sens, est aujourd'hui réservé au style poétique et à la haute éloquence. Le chantre de la Thrace, Orphée. Le chantre thébain, Pindare. Le chantre d'Ionie, le chantre d'Ilion, Homère. Le chantre d'Énée, Virgile. Le chantre de Roland, l'Arioste. Le chantre des jardins, Delille. Homère et le chantre latin, RÉGNIER, *Sat.* VII. Du plus habile chantre un bouc était le prix, BOIL. *Art p.* III. Vous auriez une douleur amère d'avoir fait périr un chantre qui fait les délices des hommes, FÉN. XXI, 475. Que le chantre flatteur du tyran des Romains, L'auteur harmonieux des douces Géorgiques.... VOLT. *Épit.* LXXVI. Oui, par un héros plus sublime [Napoléon Ier] Cet Achille si magnanime En nos jours vient d'être effacé; Tu n'en es pas moins admirable; Le chantre reste inimitable; Le héros seul est surpassé, CROUZET, *le Français au tombeau d'Homère*. || Par extension, nom donné aux oiseaux chanteurs. Le chantre du printemps, le rossignol. || Espèce du genre roitelet. || **2°** Celui qui chante au lutrin dans l'église. Voix de chantre. Tous les grands chapitres ont des chantres et des chapelains pour soulager les chanoines et faire l'office en leur absence. Les cloches, dans les airs, de leurs voix argentines, Appelaient à grand bruit les chantres à matines, BOIL. *Lutrin*, IV. Ces cercles, partant du dernier chantre de village, s'élèvent jusqu'au trône pontifical, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Chez les protestants, celui qui entonne et soutient le chant des psaumes. || *S. f.* Religieuse qui sait le chant et les rubriques de l'office, afin de redresser les manquements qui peuvent se faire au chœur. La chantre dira tout haut ce qui regarde l'office du lendemain, *Constitutions de Port-Royal*, dans RICHELET. || **3°** Nom d'un dignitaire qui est le maître du chœur présidant au chant dans une église cathédrale ou collégiale et dans les chapitres. Il porte la chape et le bâton dans les fêtes solennelles et donne le ton aux autres en commençant les psaumes et les antiennes. Le chantre porte dans ses armoiries un bâton de chœur derrière l'écu pour marque de sa dignité. Le grand chantre. Le chantre de Notre-Dame. Celui qui vous rendra cette lettre est le chantre de mon église, nommé M. de Vitray, BOSS. *Lett.* 138. C'est en vain que le chantre abusant d'un faux titre.... BOIL. *Lutr.* I.

— HIST. XV° s. Et là fut fait le divin office, aussi solennellement comme on feroit en la chapelle du pape ou du roi de France; car à ce temps il avoit grand'foison de bons chantres, FROISS. II, III, 15.

— ÉTYM. Provenç. *cantre*, *cantor*; du latin *cantor*, qui vient de *canere*, chanter. Dans le provençal et le vieux français, *cantre* est le nominatif, *cantor* est le régime, répondant, selon l'accent, à *cántor* et *cantórem*. C'est suivant la même analogie que se sont formés *pâtre* et *pasteur*.

CHANTRERIE (chan-tre-rie), *s. f.* Bénéfice, dignité de chantre. La chantrerie de telle église. La chantrerie d'un chapitre.

— ÉTYM. *Chantre*.

CHANVRE (chan-vr'), *s. m.* || **1°** Plante dioïque qui porte le chènevis, et de laquelle on tire une filasse abondante. Cueillir, faire rouir, tiller ou teiller, broyer le chanvre. La filasse du chanvre. Fil, toile, corde de chanvre. || Fig. Cravate de chanvre, la corde qui sert à pendre un homme. Il mérite une bonne cravate de chanvre. On lui passera au cou une cravate de chanvre. || **2°** Chanvre de la Nouvelle-Zélande, *phormium tenax*. || Chanvre des Américains, l'agave d'Amérique.

— REM. La Fontaine a fait *chanvre* du féminin: Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème, *Fabl.* I, 8. Le genre de ce mot a été longtemps incertain; plusieurs provinces le font encore féminin.

— HIST. XIII° s. Nus ne nule ne puet achater fil moillié ne chanvre moillié devant que il soit ses [sec] et bien essuiez, *Livre des mét.* 148. C'est à savoir toute de teil ou toute de chanvre, ou toute de lin, *ib.* 41. Li uns de fileit [filet] de cavene, TAILLIAR, *Recueil d'actes*, p. 21. || XVI° s. Jadis qu'on s'aidoit des branches des arbres pour espargner la chanvre, DESPER. *Contes*, XCVII. C'est le propre de ce que nous appelons ici et vers vous la cherve, d'estre egrugée entre des fers serrez et pointus, D'AUB. *Fæn.* III, 15. J'ai choisi votre pays pour y avoir plus de cherves qu'ailleurs, mais non pas

plus de larrons, ID. *ib.* III, 16. Les sommités de chanvre, PARÉ, XVI, 35. La graine de chanvre est de ... efficace à faire ouer [pondre], O. DE SER. 351. Le chenevi, qui est la graine du chanvre.... La teille ... poil du fin chanvre, pour les exquises toiles, ID. ... La graine ne vient que du chanvre masle (en telle ... se recognoissans les deux sexes).... ID. 731.

— ÉTYM. Berry, *chanbe*, *s. f.* et *la chanvre*, et ... *la charbe;* norm. *cambre;* picard. *canve*, *s. f.;* wallon. *chène;* anc. wallon, *chaisne*, *chainne;* rouchi, *kame*, *késme;* Saintonge, *charve;* provenç. *cambre*, *carbe*, *cambe*, et aussi *canebe*, *canep;* catal. *canam*, espagn. *cáñamo;* portug. *cânhamo;* ital. *cánapa*, du latin *cannabis* et *cannabus;* grec. κάνναβος et κάνναβις. Les formes *cavene* en ancien français et *canebe* en provençal supposent une faute d'accent dans quelques contrées romanes où l'on disait *cannábis* au lieu de *cánnabis*.

† **CHANVREUX**, **EUSE** (chan-vreû, vreû'z), *adj.* Terme didactique. Qui tient de la nature du chanvre.

— HIST. XVIe s. Là d'une chanvreuse filace Tissant le lien qui m'enlace, AM. JAMIN, *poésies*, p. 222, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chanvre*.

† **CHANVRIER**, **IÈRE** (chan-vri-é, è-r'), *s.* Celui, celle qui prépare et vend le chanvre.

— ÉTYM. *Chanvre*.

† **CHAOLOGIE** (ka-o-lo-jie), *s. f.* Spéculations sur le chaos, sur l'état primitif des choses.

— ÉTYM. *Chaos*, et λόγος, traité.

† **CHAOLOGIQUE** (ka-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la chaologie.

CHAOS (ka-ô; l'*s* se lie: un ka-ô-z informe), *s. m.* || **1°** Dans la théologie païenne, confusion générale des éléments avant leur séparation et leur arrangement pour former le monde. Ni l'univers rentrant dans son premier chaos, ROTROU, *St-Genest*, II, 8. || **2°** Fig. Toute sorte de confusion. Ô funeste chaos de désordre et de trouble, ROTROU, *Bélis.* IV, 6. .... Fit régler le chaos des ténébreuses lois, BOIL. *Lutr.* V. Nous déménageons, je suis dans le chaos, SÉV. 369. Les objets paraissent sombres et en confusion le matin aux premières lueurs de l'aurore, mais ensuite ils semblent sortir comme d'un chaos, FENEL. *Télém.* XXIV. Rien ne met un chaos plus immense entre l'âme criminelle et la miséricorde de Dieu, MASS. *Car. Impén.* Vous mettez tous les jours un nouveau chaos entre Dieu et vous, ID. *Avent. Délai.* Comment se résoudre à imiter ce chaos? ID. *Car. Samar.* Un genre de vie uniforme, occupé, réglé, qui ne saurait jamais s'allier avec les inutilités, les variations éternelles, le dérangement et le chaos du monde, MASS. *Confér. Fuite du monde.* Les consciences les plus souillées et dont le chaos n'a jamais été éclairci, ID. *ib. Vocat. à l'état ecclésiast.* Ma jalousie, à tout propos, Me promène sur ma disgrâce; Et plus mon esprit y repasse, Moins j'en puis débrouiller le funeste chaos, MOL *Amph.* III, 1. Pour débrouiller le funeste chaos des consciences libertines ou scrupuleuses, FLÉCH. *Panég.* II, 418. Comme à un homme qui débrouillerait ce chaos d'incidents, ID. *Lam.* C'est au règne de Henry l'oiseleur que se débrouilla le chaos de l'Allemagne, VOLT. *Mœurs*, 33. D'ailleurs, en ce chaos, à qui garder ma foi? ID. *Catil.* III, 1. Avant Jésus-Christ, l'âme de l'homme était un chaos, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 1. Il y a un chaos infini qui les sépare, PASC. dans COUSIN. Si quelque chose peut nous convaincre de cette fatalité qui entraîne tous les événements dans ce chaos des affaires politiques de ce monde, VOLT. *Louis XV*, 34. Faisant des tragédies bonnes ou mauvaises, débrouillant le chaos des archives de Pétersbourg, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 15 janv. 1761. Un désordre éternel, un chaos de malheurs Mêle à nos vains plaisirs de réelles douleurs, VOLT. *Dés. de Lisbonne.* Nous vous souhaitons une vie heureuse dans ce chaos de malheurs et de peines qu'on appelle le monde, VOLT. *Lett. La Harpe*, 28 juill. 1766. Dans cette enfance ou, pour mieux dire, dans ce chaos du poëme dramatique, votre illustre frère, inspiré d'un génie extraordinaire et aidé par la lecture des anciens.... RAC. *Discours de récept. de Th. Corneille.* || **3°** Nom de certains sites et principalement d'un site des Pyrénées, près de Gavarnie.

— HIST. XVe s. C'est la matiere primeraine, Chaos, hyle .... *Nat. à l'alch.* 394.

— ÉTYM. Χάος, proprement ouverture, abîme; sanscrit, *kha*, cavité.

† **CHAOTIQUE** (ka-o-ti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport au chaos

— ÉTYM. *Chaos*.

† **CHAOUCH** (cha-ouch), *s. m.* Nom que l'on donne en Algérie à celui que nous appelons chiaoux (voy. ce mot) d'après la prononciation turque.

— HIST. XVIe s. Il signala son retour aux chrestiens, en chargeant Capigi et un chaoux qui conduisoit l'argent, et tua le convoi, D'AUB. *Hist.* II, 389.

— ÉTYM. Voy. CHIAOUX.

CHAPE (cha-p'), *s. f.* || **1°** Sorte de manteau long, sans plis et agrafé par devant, que portent l'évêque, le célébrant, les chantres, etc. durant l'office; se dit aussi de l'habit à capuce fourré d'hermine des cardinaux, et du grand manteau de drap ou de serge des chanoines. L'évêque de Ptolémaïs portait la chape par-dessus la cuirasse, VOLT. *Mœurs*, 56. || Fig. Se disputer de la chape à l'évêque, se dit de gens se disputant pour une chose qui n'est pas leur et qu'ils ne doivent point obtenir. De la chape à l'évêque, hélas! ils se battaient, LA FONT. *Joc.* La chape à l'évêque signifie, suivant une construction ancienne et populaire, la chape de l'évêque. || **2°** En parlant d'un oiseau, partie du plumage qui recouvre le dos et qui est d'une couleur différente du reste. Les œufs du bouvreuil sont ardoisés comme la chape de son dos, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 6. || **3°** Anciennement, chape, le même que cape, sorte d'ample vêtement. || Sous chape, à la sourdine. On dit présentement sous cape. Mais il n'est, comme on dit, pire eau que l'eau qui dort, Et vous menez, sous chape, un train que je hais fort, MOL. *Tart.* I, 1. Les éditions rajeunies ont: sous cape. || **4°** Se dit, dans les arts, de certaines choses qui s'appliquent sur d'autres, les couvrent, les enveloppent. La chape d'une voûte, le mortier qui recouvre l'extrados. La chape d'un alambic, le couvercle. Chape de poulie, la monture d'une ou de plusieurs poulies. La chape d'une boucle, la partie par où elle tient au soulier, à la ceinture, etc. || Couvercle bombé qui, mis sur les plats, tient les mets chauds et les préserve de la poussière. || Double futaille qui sert d'enveloppe à un baril de poudre et aux tonneaux de vin que l'on expédie au loin. || Partie des mitaines qui recouvre le dos de la main. || Terme d'imprimerie. Petit calibre de tôle, taillé à l'extrémité comme une matrice de lettre. || Terme de musique. Planches qui, portant les tuyaux d'orgue, servent de couverture au sommier, et où se fait la distribution du vent. || **5°** Terme de marine. Petit cône creux fixé au milieu de l'aiguille d'un compas, et posé sur le pivot vertical qui s'élève du fond de la boîte de la boussole. || **6°** Couche de mortier que l'on étale avant de poser le pavé. || **7°** Pièce de cuivre qui enveloppe le touret des graveurs sur pierres fines. || Morceau de métal arrondi qui borde l'extrémité supérieure d'un fourneau. || Enveloppe qui assujettit les différentes pièces d'un moule. || Composition dont on couvre les cires pour former le moule dans les grands ouvrages de fonderie. || **8°** Chape-chute, voyez CHAPE-CHUTE.

— HIST. XIe s. N'a tel vassal sous la cape du ciel, *Ch. de Rol.* XL. || XIIe s. Une chape à pluie afubla, De sus la chape se fist ceindre, WACE, *Rou*, 7180. À Lungeville aveit un villan païsant, Qui aveit sis bels boefs e sa charrue avant; Fame aveit espusée, ne sai s'out nul enfant; Mez la fame esteit auques de ses mains aerdant [voleuse]; Chape chaete prist, s'el n'eüst bon garant: Tant ala cel mestier comme fole menant, Que la fin en fu male, e co [ce] fu avenant, ID. *Roman de Rou*, v. 1904. Dunc s'esteit desparé de l'aube senz delai, En chape e en surpliz remist [resta].... *Th. le mart.* 37. En une chape à pluie qu'il soleit chevalchier, *ib.* 160. || XIIIe s. Que li prestre qui avoient capes à manches les averoient reondes, *Chr. de Rains*, 88. Demain matin quant tu venras, Soz ta chape en ta main teuras Tot coiement une coignie Qui soit trenchant et aguisie, *Ren.* 15972. Cil s'enfuient, Renart eschape, Dès or gart bien chascun sa chape, *ib.* 9576. Ge fais entendant par ma chape Que li riches est entechiés, Plus que li povres, de pechiés, *la Rose*, 11468. Si ot [vieillesse] d'une chape forrée Moult bien, si cum je me recors, Abrié et vestu son corps, *ib.* 398. Vous faites de moi chape à pluie, Quant orendroit lès vous m'apuie, *ib.* 8549. Mes orguex, qui toz biens esmonde, I a tant mis iniquité Que par lor grant chape roonde [les ordres mendiants] Ont versé [renversé] l'université, RUTEB. 152. Le chevalier ne fu pas esbahi, aincois le prist par la chape et li dist.... JOINV. 205. || XVIe s. De chappes, de rochetz... DU BELLAY, VI, 32, *verso.* Après quelques sacrifices faits, il vest la chappe de pourpre de la deesse Proserpine, AMYOT, *Dion*, 70. Deux vaisseaux qu'on nomme en un mot alembic: l'un d'iceux est appelé proprement cucurbite ou vaisseau contenant: l'autre est dit chapiteau ou chape, auquel sont amassées les vapeurs converties en eau, pour ce qu'il represente quelque certaine forme et figure de chef ou de teste, PARÉ, XXVI, 5. Ces couvertures sont grands chapeaux façonnés comme cloches larges par bas, ou comme chapes d'alambics, O. DE SERRES, 545. La chappe ou cloche, sous laquelle s'amassent les vapeurs des matieres distillées, ID. 889. M. de T***, sortant de la maison d'une dame, avoit failli d'estre maltraité par certains ruffians qui cherchent volontiers des chapes cheutes à l'entour de telles personnes, REGNIER DE LA PLANCHE, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Picard, *cape;* provenç. et espagn. *capa;* ital. *cappa;* bas-lat. *capa*, quia quasi totum capiat hominem, dans Isidore; du latin *capere*, contenir, prendre (voy. CAPABLE).

† **CHAPÉ**, **ÉE** (cha-pé, pée), *adj.* || **1°** Terme de liturgie. Revêtu d'une chape. || **2°** Terme de blason. Il se dit de l'écu qui s'ouvre en chape ou en pavillon, depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs.

— ÉTYM. *Chape*.

CHAPEAU (cha-pô), *s. m.* || **1°** Couvre-chef. Coiffure d'homme, ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil, et qui a une forme avec des bords. Mettre, garder, ôter, tirer, enfoncer son chapeau. Chapeau de soie, chapeau recouvert d'une peluche de soie. Chapeau bordé, chapeau galonné. Il aurait volontiers écrit sur son chapeau: C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau, LA FONT. *Fabl.* III, 3. On avait beau heurter et m'ôter son chapeau [me saluer], RAC. *Plaid.* I, 1. || Chapeau en blanc, chapeau qui n'est pas teint. || Fig. et familièrement. Coup de chapeau, salutation. || Porter la main au chapeau, faire un léger salut. || Fig. et familièrement. Enfoncer son chapeau, s'armer de courage; prendre des airs de matamore. || Mettre son chapeau de travers, prendre un ton menaçant. || Mettre chapeau bas, ôter son chapeau. Tous les plus gros monsieurs me parlaient chapeau bas, RAC. *Plaid.* I, 1. Chapeau bas! Chapeau bas! Gloire au marquis de Carabas! BÉRANG. *Carab.* Combien de gens qui déjà même Devant Robin ont chapeau bas! ID. *Ami Robin.* || Fig. Voilà un beau chapeau qu'on lui a mis sur la tête, se dit, par ironie, d'une personne à qui il est arrivé quelque honte, ou de qui on a dit quelque grosse médisance. || Familièrement. Il y a eu bien des chapeaux de reste, se dit d'une affaire où beaucoup d'hommes ont péri. || Chapeau de cardinal, chapeau rouge à forme plate, larges bords et grands pendants de soie rouge; et fig. La dignité de cardinal. Depuis le bruit du chapeau pour M. l'abbé d'Auvergne, BOSS. *Lett. quiét.* 247. Innocent XI refusait un chapeau de cardinal que Jacques II demandait pour son confesseur, VOLT. *Louis XIV*, 15. Il m'écrivit en homme qui attendait le chapeau, et m'ordonna.... VOLT. *Lett. Richelieu*, 13 mars 1765. || Familièrement, un cavalier, un homme. Les chapeaux étaient rares, on ne voyait partout que des femmes. || Frère chapeau, moine subalterne qui en accompagne un autre. Tallard ne fut jamais que le frère au chapeau du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan, ST-SIM. 524, 229. Et fig. Un frère chapeau, un vers oiseux fait pour la rime. La locution entière paraît être frère au chapeau, c'est-à-dire le frère portant chapeau. || Les chapeaux, ou le parti des chapeaux, parti politique en Suède au XVIIIe siècle, opposé au parti des bonnets. Et quels sont en effet ses véritables droits [du diadème]? .... De ne plus distinguer ni bonnets ni chapeaux, Dans un trouble éternel infortunés rivaux, VOLT. *au roi de Suède*, *Épît.* CV. || Terme de commerce maritime. Chapeau de mérite, ou, simplement et plus ordinairement, chapeau, gratification accordée par convention au capitaine d'un bâtiment de commerce, qui remet à bon port les marchandises chargées à fret. Dans un navire à vapeur, mille tonnes de marchandises, au prix actuel de 75 francs par tonne, plus 5 pour 100 de chapeau. Ce terme est passé tout à fait dans la langue des affaires, au sens qu'avait épingles. Ainsi un négociant dit: Soit, je vous céderai à ce prix, mais il y aura un chapeau. || **2°** Le feutre même dont on fait des chapeaux. Mettre dans ses souliers des semelles de chapeau. || **3°** Coiffure de femme d'une étoffe consistante, ou tendue sur du carton ou une carcasse de laiton, dont la forme ou calotte est garnie en avant d'un large bord, dit passe, et par derrière d'un petit rebord, dit bavolet. Chapeau de paille, de feutre, de satin, de velours. Chapeau garni. Chapeau à plumes. Les joues, les brides d'un chapeau. Porter chapeau. || Fig. et familièrement. Se donner un mauvais chapeau, se perdre de réputation. || Chapeau de fleurs, couronne de

fleurs. Notre bergère se prosterna devant l'image de la déesse, puis lui mit au bras un chapeau de fleurs, lesquelles elle venait de cueillir en courant et sans aucun choix, LA FONT. *Psyché*, II, p. 154. || Absolument, le bouquet qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces. ....Mais puisse un jour Du chapeau de la mariée Sa fille aussi coiffer l'amour, BÉRANG. *Eau bénite*. || Terme d'ancienne coutume. Chapeau de roses ou de fleurs, petit don des père et mère à leur fille en la mariant. La coutume de Normandie portait qu'un père et une mère pouvaient marier leur fille d'un chapeau de fleurs et que, si rien ne lui avait été promis lors de son mariage, rien n'aurait. || Fig. C'est la plus belle rose de son chapeau, c'est son plus grand honneur ou avantage. Ce droit n'est-il pas la plus belle rose de son chapeau? || **4°** Terme de botanique. La partie supérieure d'un champignon, quand elle a un certain diamètre, et qu'elle dépasse sensiblement la partie inférieure, nommée pédicule ou stipe. || **5°** Cet enfant a encore le chapeau, il a encore la tête couverte de gourme. || **6°** Partie supérieure du crâne des oiseaux, depuis la racine du bec jusqu'à la nuque. || **7°** Chapeau chinois, instrument de musique militaire formé d'un bâton terminé par une calotte de cuivre garnie de clochettes. || **8°** Terme de musique. Trait demi-circulaire, dont on couvre deux ou plusieurs notes pour indiquer qu'elles doivent être coulées et non détachées. On dit plus souvent liaison. || **9°** Nom, dans les arts, de diverses choses qui ont quelque rapport d'usage ou de forme avec un chapeau. Chapeau d'escalier, de lucarne, de presse, etc. || Chapeau d'horlogerie, pièce en forme de cône. || Chapeau de pâté, la croûte de dessus. || Terme de construction. Pièce de bois posée horizontalement à la partie supérieure d'un ouvrage en charpente. Pièce de bois que des chevilles de fer tiennent attachée sur les couronnes d'une file de pieux. || Bobine sur laquelle le tireur d'or roule l'or avant qu'il soit dégrossi. || Chapeau de cardinal ou rondelle, rond de tôle à l'extrémité d'un tuyau ou d'une cheminée. || **10°** Marc qui reste dans les alambics après certaines distillations. || **11°** Terme d'eaux et forêts. Tête, couronne d'un arbre. || **12°** Terme de mines. Partie d'un filon qui s'approche de la surface du sol. || **13°** Terme de marine. Chapiteau placé sur deux montants, au-dessus de la cloche d'un bâtiment. || Serrer une voile en chapeau, la ramasser au milieu de la vergue sous laquelle elle est carguée. || **14°** Chapeau-roux, espèce de grosbec. || Chapeau d'évêque, arbrisseau des montagnes. || Chapeau cannelle, l'agaric du châtaignier. || **15°** Dans le blason, les évêques ne portaient autrefois que six houppes au cordon de leur chapeau, et les archevêques dix; plus tard les évêques en prirent dix, et les archevêques quinze comme les cardinaux.

— HIST. XIIe s. Ainsi [ils] fierent de haches com vilain de flael; N'i avoient garant ne coife ne chapel, *Saxons*, IX. Quant l'arcevesques out al rei tut otreié, E se furent à ço d'ambes parz apuié, Dunc ad li arcevesques sun capel jus sachié, Li reis Henris le suen.... *Th. le mart.* 108. || XIIIe s. Et li atachierent la crois en un grant chapel de coton pardevant, pourceque il voloit que tous le veissent, VILLEH. XL. Mais chapeaus de roses [elles] avoient En lor chiés [chefs] mis et d'aiglentier, *Lai du trot.* Coispiaus c'est à savoir chapiax à coutiaux et à espées, *Liv. des mét.* 188. Or en ferai apareiller Tout à vostre los un chapel; Et por agencier le plus bel Me sui porpensé d'une rien [chose], *Ren.* 2525. Escuiers pot avoir, quant il se combat, capel de fer à visiere et les autres armes que noz avons dites, BEAUM. LXI, 63. Il venoit ou jardin de Paris, une cote de camelot vestue, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sanz coife, et un chapel de paon blan sus sa teste, JOINV. 199. Li fis oster son hyaume et li baillé mon chapel de fer, ID. 228. || XIVe s. Couronnes et capiaus, *Baud. de Seb.* II, 433. Je n'ai cure de nul esmay, Je vueil cueillir la rose en may Et porte chappeaux de flourettes, De fleurs d'amours et violettes, DE LABORDE, *Émaux*, p. 206. || XVe s. Le comte chevaucha tout outre sans eux regarder; et mit un petit sa main à son chapel, FROISS. II, II, 60. || XVIe s. Bacchus alors chappeau de treille avoit, MAROT, II, 352. .... Ou pour jetter des fruits jà meurs et beaux A mes compaings, qui tandoient leurs chappeaux! ID. I, 217. On ne peut apprendre au soldat à mettre ensemble la main à l'espée et au chappeau, D'AUB. *Hist.* I, 155. Son maistre avec la papauté prit le nom de Pie V, et mit son chappeau sur la teste de Perret [le fit cardinal], ID. *ib.* II, 463. Mon frere, enfoncez bien ce chappeau qu'il ne s'envolle, ID. *ib.* II, 472. Ils demandoient leur debtes par suplications, non par menaces, et le chapeau bas, qu'ils avoient enfoncé autre-fois, ID. *ib.* III, 539.

— ÉTYM. Saintonge, *chapiâ;* wallon, *chapai;* namur. *chapia;* bourguig. *chaippéa;* picard, *capiau, capieu;* provenç. *capel;* espagn. *capelo;* portug. *chapeo;* ital. *cappello;* diminutif de *cappa* (voy. CHAPE). Dans l'ancien français, nominatif *chapels, chapex, chapeaus;* régime *chapel*.

CHAPE-CHUTE (cha-pe-chu-t'), *s. f.* Bonne aubaine due à la négligence ou au malheur d'autrui. Attendre, chercher chape-chute. Un villageois avait à l'écart son logis; Messer loup attendait chape-chute à la porte, LA FONT. *Fabl.* IV, 16. Nous avons ici un de nos magistrats bien malade, qui est M. Fouquet; oh! la belle chape-chute, si cette âme moutonnière se laissait mourir! GUI PATIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. Je m'imagine pour moi, que c'est quelque chercheur de chape-chute, *Francion*, liv. IX, p. 350. || Mme de Sévigné a dit trouver chape-chute pour éprouver quelque mésaventure : Je lui dis que ce n'est point la vie d'un honnête homme, et qu'à force de s'exposer il aura son fait, qu'il trouvera quelque chape-chute, SÉV. 44. Mais cette locution n'est pas exacte; chape-chute, comme on le verra à la REM. signifie proprement chape tombée; et trouver chape tombée, c'est avoir une bonne aubaine et non éprouver une mésaventure.

— REM. Chape-chute a besoin d'une explication, qui est fournie par un texte de Wace, rapporté dans l'historique de CHAPE : il dit qu'une femme encline à voler aurait pris une chape tombée, si cette chape n'eût été réclamée par celui à qui elle appartenait (Chape chaete prist, s'el n'eüst bon garant). *Chute* est donc ici l'ancien féminin du participe *chu*, tombé, et *chape chute* signifie une chape tombée. De là on voit sortir la locution : une chape tombée est bonne aubaine pour celui qui, la trouvant, s'en empare. Dans le roman de Renart (à l'HIST. de CHAPE), il est dit que, Renart s'étant échappé, chacun doit prendre garde à sa chape; ce qui montre que la chape se prenait proverbialement pour exprimer vaguement ce que chacun possède. Enfin, au XVIe siècle (même HIST.), il est parlé des chapes chutes autour des personnes, ce qui reproduit la locution à la fois dans son sens propre et son sens figuré. Le verbe *choir* faisait au participe passé, suivant les dialectes de l'ancienne langue, *cheüt, cheoit, cheeit, chaeit*, etc.

† **CHAPE-CHUTER** (cha-pe-chu-té), *v. n.* Faire un léger bruit. J'entendis chape chuter tout bas derrière une grosse cépée, LE SAGE, dans le *Dict.* de BESCHERELLE.

— ÉTYM. *Chape chute*.

CHAPELAIN (cha-pe-lin), *s. m.* || **1°** Bénéficier titulaire d'une chapelle. Les chapelains de Notre-Dame. Le souper hors du chœur chasse les chapelains, BOIL. *Lutr.* II. || **2°** Prêtre qui vient dire la messe dans des chapelles de princes ou de particuliers. || **3°** Les chapelains, les officiers ecclésiastiques de la maison du roi et des princes, qui servent à leurs chapelles. Si cette autorité des empereurs avait duré, les papes n'eussent été que leurs chapelains, VOLT. *Mœurs*, 36. || **4°** Chapelains du pape, auditeurs ou juges du Sacré Palais; ainsi nommés parce que le pape donnait autrefois audience dans sa chapelle pour juger les questions sur lesquelles il était consulté. || Un des dignitaires de Malte.

— HIST. XIIe s. Cil la [lettre] comande à lire au chapelain Hugon, *Saxons*, XXV. Robert de Meretune sis chapelains esteit; Mult li esteit privez, en sa chambre giseit, *Th. le mart.* 103. || XIIIe s. Tout ensi lor annonça li chapelains Phelippe les paroles notre seigneur, H. DE VALENC. VI. Un chapelain [il] apele qui de lui ert [était] privés, *Berte*, CXXI. Tant qu'il sont au mostier venu, Dont li prestres fu chapelains, *Ren.* 3081. Biau douz prestre, biaus chapelains, Est-il donques drois que je l'ains [aime]? *la Rose*, 19405. Un chapelain qui avoit fet benoïçon de deus qui segonde foiz estoient mariez : l'en dit qu'il doit estre sospenduz de l'office et du benefice, *Liv. de just.* 220. Ne ne fust pas trové que le chapelain ne li clerc deussent eslire, de droit, *ib.* 47. || XVIe s. Comme chante le chapelain, ainsi respond le sacristain, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 6.

— ÉTYM. Picard *capelain;* provenç. *capelan;* catal. *capellà;* espagn. *capellan;* ital. *cappellano;* bas-latin, *capellanus;* du bas-latin *capella*, chapelle (voy. CHAPELLE).

† **CHAPELAINE** (cha-pe-lê-n'), *s. f.* Ancien titre de dignité dans une abbaye de femmes.

— ÉTYM. *Chapelain*.

CHAPELÉ, ÉE (cha-pe-lé, lée), *part. passé.* Pain chapelé.

CHAPELER (cha-pe-lé. On double *l*, quand la syllabe qui suit *pel* est muette : je chapelle, je chapellerai), *v. a.* Tailler, abattre, couper par morceaux; ne se dit plus guère que dans cette phrase, chapeler du pain, en ôter, en râper la croûte. || Familièrement. Il va se chapeler la main avec ce couteau. Vous ne découpez pas cette volaille, vous la chapelez.

— HIST. XIe s. De leur espées et ferir et chapler, *Ch. de Rol.* CXXV. || XIIe s. [Ils] fierent et chaplent desor la gent sauvage, *Roncisv.* p. 65. || XIIIe s. Tant a feru et chapelé Que le leu [loup] [il] a escervelé, *Ren.* 13367. || XIVe s. Le ber Karenlouet, qui bien savoit chapler, *Guesclin*, 16363. Deux porte-chappes, dont l'un chappelera pain, *Ménagier*, II, 4. Pain de deux jours pour chapeler, *ib.* II, 4. || XVe s. Le comte d'Eu et les autres barons qui se combattoient à l'autre partie des Sarrasins, tant y firent et tant y chapelerent que par force rabouterent les Sarrasins, *Bouciq.* I, 23.... Que on chappellast Cinq ou six douzaines de pain, VILLON, *Comment ils eurent du pain.* || XVIe s. A Guillaume du Moussay, coustellier du Roy, pour trois autres gaisnes garnies de cousteaulx à manches de brossin, pour servir à chappeler le pain, DE LABORDE, *Émaux*, p. 232.

— ÉTYM. Provenç. *capolar;* bas-latin *capellare, capillare;* du latin *capulare*, battre, de *capulus*, poignée d'épée, qui vient de *capere*, prendre (voy. CAPABLE).

CHAPELET (cha-pe-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des cha-pe-lè-z à gros grains; chapelets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Petit chapeau. || Donner le chapelet, marier; locution tirée de la coutume de mettre sur la tête des nouvelles mariées un chapelet de romarin. Ce sens est tombé en désuétude. || **2°** Objet de dévotion en forme de collier, fait de grains enfilés et composé de cinq dizaines d'avés, au lieu que le rosaire est composé de quinze dizaines d'Avés; à chaque dizaine est un plus gros grain sur lequel on dit le Pater. || Les prières mêmes qu'on dit sur un chapelet. Les Orientaux ont aussi des espèces de chapelets. Elle sait .... [ce] Que valent chapelets, grains bénits enfilés, REGNIER, *Sat.* XIII. Les sœurs disent le chapelet en travaillant, LESS. *Règl.* Le vieux connétable de Montmorency disait son chapelet au milieu des camps, CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 5. || Fig. Il n'a pas gagné cela en disant son chapelet, se dit quand quelqu'un est puni d'une faute. || Fig. Le chapelet se défile, commence à se défiler, se dit d'une famille, d'une société dont plusieurs membres viennent successivement à manquer. || Fig. et familièrement. Défiler un chapelet, son chapelet, débiter avec volubilité tout ce qu'on sait sur une matière; parler de mémoire et sans comprendre ce qu'on dit, sans s'en rendre compte; dire à quelqu'un tout ce qu'on a à lui reprocher. || **3°** Tout ce qui a quelque analogie avec l'arrangement des grains d'un chapelet. Les enfants font des chapelets de marrons d'Inde. || Fig. D'amis nombreux quelle troupe riante, Et de beautés quel brillant chapelet! BÉRANG. *Cordon.* || Terme d'architecture. Baguette découpée et formant une suite de grains, perles ou olives. || Terme de dessin. Suite d'ornements qui se suivent ou s'enchevêtrent. || Cercle de bulles qui se forme au-dessus de l'eau-de-vie qu'on agite. || Terme de pêche. Balles de plomb que l'on met au bas de certains filets. || Chapelet de tonneaux vides, sorte d'appareil servant à relever un bâtiment submergé. || Terme d'hydraulique. Machine, autrement nommée noria, composée d'une chaîne sans fin, garnie de godets ou de seaux lesquels se remplissent au bas de leur course et se versent dans un conduit quand ils sont arrivés au haut. || Machine de théâtre composée de plusieurs petits châssis sur chacun desquels est peinte une masse de nuages. || Assemblage de barreaux d'acier arrangés en croix, qui sert à tenir le noyau droit dans la chape du moule d'une pièce de canon. || **4°** Terme de médecine. Cercle de pustules vénériennes qui viennent autour du front. || Engorgement ganglionnaire disposé comme un chapelet. || **5°** Terme de vétérinaire. Suros placés les uns à la suite des autres. || Appareil composé d'une douzaine de bâtons longs de 40 à 50 centimètres et de morceaux de bois ovoïdes traversés par deux cordes, et empêchant le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait quelque pansement. || **6°** Terme de manége. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle. || **7°** Terme de marine. Chapelet de cabestan, garniture de roulettes placées entre les taquets, au bas

de certains cabestans. || **8°** Terme de fauconnerie. Chaperon. || **9°** Arbre à chapelet, voy. ARBRE SAINT. || **10°** Nom vulgaire d'une espèce du genre couleuvre (*coluber sil vans* de Seba).

— HIST. XIIIe s. Uns capelés [petit chapeau] ses cheveux [de Blonde] tient, Qui ert [était] de fin or relusant, *Bl. et Jehan*, 4712. Un chapelet vest en sa teste, *Ren.* 24519. Tybert son chapelet osta, En tel maniere commença, *ib.* 24344. Il [l'Amour] ot ou chief ung chapelet De roses; mais rossignolet Qui entor son chief voletoient Les foilles jus en abattoient, *la Rose*, 899. || XIVe s. Laquelle jeune femme à marier avoit un chappelet de fleurs sur sa teste, DU CANGE, *capelletum*. S'ot un chappelet de rosettes, De muguet et de violettes, Par cointise mis en son chief, DE LABORDE, *Émaux*, p. 206. Le chapelet de fleurs que le connestable avoit sur la teste en servant à la table du roy, ID. *ib.* p. 207. || XVIe s. Je sçay un beau chapelet de fines esmeraudes, RAB. *Pant.* II, 21. Ils ouvrageoient bouquets, guirlandes et chapelets de toutes façons, YVER, 524. Puis, estant lassés de chanter en chapelet [ronde], ID. 576. En se retirant de tout poinct du maniement des affaires, et en se tissant un beau chappellet de tranquillité à mettre sur sa teste, comme disent aucuns rhetoriciens, AMYOT, *Crass. et Nic.* 4. Leur commandant que chacun feist un chappelet d'espics de bled, et qu'ilz le meissent sur leurs testes, ID. *Eum.* 11. Là ne pouvans plus durer sans estriers, il nous feit acheter à chacun un chappelet [sorte d'étrier], D'ALB. *Fœn.* I, 3. Ils ont souvent un chappelet autour du front, cheute de poil, etc. PARÉ, XVI, 4. La femme de Pierre Cœurly, maistre des chappelets.... ID. XVIII, 31. Asseoir les chauderons et bassines pointues sur des borlets, torces ou chappelets, pour les garder de toucher pavé, O. DE SERRES, 882.

— ÉTYM. Diminutif de *chapel:* petit chapeau. La suite des sens est : petit chapeau; puis, particulièrement, la couronne de roses que l'on mettait sur la tête de la sainte Vierge, ou rosaire; enfin, par similitude avec le rosaire, un certain nombre de grains enfilés et formant une sorte de couronne ou rosaire.

CHAPELIER, IÈRE (cha-pe-lié, liê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait ou vend des chapeaux d'homme. Pradon a mis au jour un livre contre vous; Et, chez le chapelier du coin de notre place, Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface, BOIL. *Épître* VI.

— HIST. XIIIe s. Nul chapelier de fleurs ne peut, ne ne doit cueillir ou faire cueillir au jour de dimanche en ses courtils nulles herbes, nulles fleurs à chappeaulx faire, DE LABORDE, *Émaux*, 205. Quiconques veut estre chapeliers de fleurs à Paris estre le puet franchement.... *Liv. des mét.* 246. || XIVe s. Une chappeliere qui livrera chappeaulx le jour des nopces, *Ménagier*, II, 1.

— ÉTYM. *Chapeau*, par *chapel*.

CHAPELLE (cha-pè-l'), *s. f.* || **1°** Lieu consacré au culte dans les palais, dans certaines maisons particulières, hospices, colléges, etc. Nous entendons la messe à la chapelle du château, de la prison. || Absolument, la chapelle, le corps d'ecclésiastiques qui desservent la chapelle du roi. || **2°** Petite église qui n'est ni paroisse, ni prieuré, qui subsiste d'elle-même et que les canonistes disent en plein air. On éleva sur la place même une chapelle en commémoration de cet événement. Ils auront le crédit de faire bâtir une chapelle, PASC. *P. jés.* 35. || Sainte chapelle, église collégiale nommée ainsi à cause qu'on y garde des reliques déposées par le prince qui la fonda. La Sainte Chapelle de Paris. Parmi les doux loisirs d'une paix fraternelle, Paris voyait fleurir son antique chapelle, BOIL. *Lutrin*, I. || **3°** Se dit aussi des diverses parties d'une église où sont des autels. Le mariage fut célébré à la chapelle de la Vierge. || Mettre en chapelle, se dit, en Espagne, des condamnés à la peine capitale qui sont préparés à la mort dans une chapelle. || **4°** Les musiciens qui chantent dans une chapelle. La chapelle suivit le roi au camp. Il chante à la chapelle. || Maître de chapelle, celui qui dirige la musique d'une chapelle, soit à la cour, soit dans une église. Desvignes a été longtemps maître de chapelle à Notre-Dame. || Chapelle pontificale, réunion, à Rome, des trois ordres de chanteurs, les chapelains chanteurs, les chanteurs apostoliques et les chanteurs pontificaux. || **5°** Par extension, le calice, les chandeliers et autres objets à l'usage d'une chapelle. Une chapelle de vermeil. || À bord des vaisseaux, coffre dans lequel l'aumônier renferme les ornements propres au service divin. || Tenir chapelle, se dit du pape, de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne assistant en pompe à l'office divin. || Chapelle ardente, luminaire dont on entoure un catafalque. || Fig. et familièrement. Jouer à la chapelle, s'occuper sérieusement de choses frivoles ou inutiles comme les enfants qui imitent les cérémonies de l'église et construisent de petites chapelles avec une serviette et quelques figurines de plâtre; surtout à l'époque de la Fête-Dieu. || **6°** Par plaisanterie, chapelle blanche, mot qui se dit pour signifier le lit. Voilà un enfant qui n'en peut plus, il faut le conduire à la chapelle blanche. Elle voulait aller à la messe de minuit; elle l'a entendue dans la chapelle blanche. || **7°** Sorte de bénéfice qui consiste au revenu d'une chapelle et qui est fondé pour la desservir. || **8°** Couvercle d'un alambic. || Voûte du four des boulangers. || Bâti en bois qui supporte la châsse et le porte-lame du métier de tisserand. || Cintre qui recouvre la roue d'une vielle. || Terme de poterie. Enfourner en chapelle, enfourner à nu, sans étuis. || Couvercle de cuivre qui est au-dessus de l'aiguille aimantée. || Partie intérieure d'une machine où se trouve placé un mécanisme quelconque, et que l'on ferme avec une plaque mobile. || Galerie d'aqueduc en forme de voûte. || **9°** Terme de marine. Faire chapelle, virer subitement de bord vent devant, malgré soi et par la force des vents ou des courants. C'est une mauvaise orthographe qui a prévalu sur la bonne, qui est chapel ou chapeau, JAL.

— SYN. CHAPELLE, CHAPELLENIE. La chapelle est l'édifice, et, par extension, le bénéfice. La chapellenie n'est jamais que le bénéfice.

— HIST. XIe s. Mere yglise de paroisse, vingt sols; et de chapelle dix sols, *Lois de Guill.* 1. Charles sera ad Ais à sa capele, *Ch. de Rol.* IV. || XIIe s. Dedans une chapele [ils] troverent Helissant, *Saxons*, XII. Persones e baruns i feras assembler En sa chapele, cels qu'il voldra apeler, *Th. le mart.* 62. || XIIIe s. Et furent mis en une mout riche chapelle qui dedens le palais estoit, VILLEH. CX. [Il y] avoit une chapele de grant ancesserie, *Berte*, CIX. À ceste chapelete que ci veez ester, *ib.* CXII. Iluec est la noire chapele Dunt l'en cunte, ki est si bele, *Lai del desiré*. Et si avoit une capiele où li rois tourna pour oïr messe, *Chron. de Rains*, 147. Je n'ai cure de ta favele; Va-t'en, is fors de ma chapele, RUTEB. II, 101. || XIVe s. Pour faire eaue rose sans chappelle [alambic de plomb], *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. La vapeur par refrigeration du sommet de la chapelle et alembic descend au receptoire, PARÉ, XXV, 24. Leurs fourneaux, allambics, chappelles, creusets.... CARLOIX, VI, 9.

— ÉTYM. Berry, *chapelle*, reposoir dressé dans les rues le jour de la Fête-Dieu; picard, *capelle:* provenç. *capella;* espagn. *capilla;* portug. *capela;* ital. *capella;* bas-lat. *capella*, diminutif de *capa*, chape. Voici la série des sens : petite chape, chapelle, conservée dans le palais des rois et sur laquelle se prêtaient les serments; puis le lieu où, dans le palais, cette chape était gardée (d'où Aix-la-chapelle, d'une chapelle de ce genre qui était dans le palais de Charlemagne), et enfin tout édifice où il y avait des reliques.

CHAPELLENIE (cha-pè-le-nie), *s. f.* Bénéfice d'un chapelain. Il possédait une chapellenie dans la cathédrale.

— ÉTYM. *Chapelain*.

CHAPELLERIE (cha-pè-le-rie), *s. f.* Le commerce et la confection des chapeaux d'homme. Il entend bien la chapellerie. Monter une chapellerie. Articles de chapellerie. || Maison, atelier où se fait cette fabrication.

— ÉTYM. *Chapeau*, par *chapel*.

CHAPELURE (cha-pe-lu-r'), *s. f.* La croûte qu'on obtient en chapelant le pain; croûte de pain en poudre. Rouler un morceau de viande dans la chapelure. Saupoudrer un plat de chapelure de pain.

— HIST. XIVe s. Chappeleures de pain, gingembre, *Ménagier*, II, 5. Pain bruslé ou chappelleures, *ib.* || XVIe s. À ces motz Panurge esvanouyt de la compaignie, et se mussa on bas dedans la soutte, entre les croustes, miettes et chaplys du pain, RAB. *Pant.* IV, 66.

— ÉTYM. *Chapeler*.

CHAPERON (cha-pe-ron), *s. m.* || **1°** Sorte de chape. Les chaperons étaient autrefois des habits, comme ils le sont encore à présent, servant aux vieilles femmes en de certains pays, THIERS, *Hist. des perruques*, ch. VI. || **2°** Coiffure à bourrelet et à queue que portaient les hommes et les femmes; s'est dit aussi d'une bande d'étoffe que les femmes attachaient sur leur tête. Bien que d'un cabinet sortit un petit cœur Avec son chaperon.... RÉGNIER, *Sat.* XI. Quand autour du roi quelqu'un avalait [abaissait] son chaperon, les plus près du roi lui faisaient place, c'était une marque qu'il voulait parler au roi, ST-SIM. 73, 198. Si tu voulais, Madeleine, Au lieu de la marjolaine Qui pare ton chaperon, Tu porterais la couronne, V. HUGO, *Ball.* 9. C'était une coiffure de tête qui avait un bourrelet sur le haut et une queue pendante sur l'épaule, que portaient les chevaliers de l'Étoile que le roi Jean institua, CHOISI, *Hist. du roi Jean*, liv. IV, ch. 2, dans RICHELET. Le chaperon était aussi autrefois une couverture de tête des ecclésiastiques; mais il y a plus de deux cents ans qu'ils n'en portent plus à l'église, THIERS, *Hist. des perruques*, ch. IV. || **3°** Bourrelet circulaire à pendants d'étoffe garnis d'hermine que portent sur l'épaule gauche les gens de robe, docteurs, etc. || L'ornement relevé en broderie, qui est au dos d'une chape. || Terme de blason. Ancien habillement de tête en forme de capuchon. || **4°** Fig. Personne âgée ou grave qui accompagne une jeune femme par bienséance, et comme pour répondre de sa conduite; locution prise de ce que cette personne couvre, protége comme un chaperon. Elle a pour chaperon une vieille tante qui la suit partout. Monseigneur répondit que lui et une dame d'honneur serviraient bien de chaperons [aux dames], ST-SIM. 275, 218. || **5°** Terme de fauconnerie. Cuir dont on coiffe les oiseaux de leurre. || Terme de sellier. Pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets pour les garantir de la pluie. || Terme d'architecture. Disposition en toit d'un mur de clôture pour prévenir les dégradations causées par la pluie. || Terme d'art militaire. Petit toit qu'on place sur la lumière d'un canon. || Terme de charpentier. Flache au droit d'une mortaise. || **6°** Boîte de cartier. || **7°** Terme d'agriculture. Fragment qui échappe au fléau et se retrouve lors du vannage. || **8°** Terme d'imprimerie. Feuilles de tirage en surnombre pour remplacer les feuilles gâtées. On dit plutôt aujourd'hui, main de passe. || Dans les imprimeries d'estampes, le dessus de la presse. || Terme de papeterie. Égratignure au papier. || **9°** Terme de botanique. Chaperon de moine, aconit napel. || **10°** Les chaperons, nom des gens de Paris qui, au milieu du XIVe siècle, tenaient le parti de Marcel, prévôt des marchands, et s'opposaient à la rentrée du Dauphin.

— HIST. XIIe s. Parlez à moi, sire au chaperon large, *Li coronemens Looys*, 468. || XIIIe s. Moult li avez mal despecié Son chaperon delez la joe, *Ren.* 6207. De quel ordre volez vos estre, Qui rouge chaperon avez? *ib.* 10415. Et par si grant devocion Faisoient leur confession, Que deux testes avoit ensemble En ung chaperon, ce me semble, *la Rose*, 12268. Osteiz vos chaperons, tendeiz les oreilles, regardez mes herbes, RUTEB. 257. Je voi si l'un vers l'autre tendre Qu'en un chaperon a deux testes, ID. 194. Dont [donc] fu li chaperons fors de son chief levés, Si a tiré sa barbe, cent poils en a osté, *Ch. d'Ant.* V, 835. Et l'autre m'aporta un chaperon, que je mis en ma teste, JOINV. 240. || XIVe s. Se nous veons deux testes metre en un caperon, Nous leur dirons que c'est pour faire traïson, *Baud. de Seb.* VII, 351. Quant le juges verra devant lui un bricon, Qui male cote aura et mauvais chaperon, *ib.* XII, 17. Le faulcon doit avoir ung chaperon de bon cuir, bien faict et bien enfourné, affin qu'il tienne assez à sa teste, *Modus*, f° LXXVIII, *verso*. || XVe s. Et venoient aucunes fois aux murs et aux creneaux et les frottoient et passoient de leurs chaperons par depit, FROISS. I, I, 186. Quand ils furent là venus, messire Agnos osta son chaperon tout jus, et les salua bellement l'un après l'autre, ID. I, I, 242. Elles ne lui coustoient non plus que s'on les prenoit en la cornette de son chaperon, LOUIS XI, *Nouv.* LXV. Maintenant a trois ans ou environ, qu'une assez bonne aventure advint à un chaperon fourré du Parlement de Paris, ID. *ib.* LXVII. || XVIe s. Le chaperon d'une damoiselle, RAB. *Garg.* I, 13. Il faisoit fort bonne chere à une femme de chambre à chaperon, qu'elle avoit, MARG. DE NAV. *Nouv.* LIX. Mais pensez que ce ne fut pas sans lui donner dronos et chaperon de mesme [la rosser complétement], DESPER. *Contes*, LXII. Il fait bon voir le bec de leurs chaprons antiques, DU BELLAY, VI, 35, *recto*. Faut qu'autour de la trepane [trépan] y ait un chaperon, à fin qu'elle ne puisse passer et couper l'os plus qu'on ne voudra, PARÉ, VIII, 20.

— ÉTYM. Provenç. *capairo;* bas-lat. *caparo*, *capero*, *capiro;* dérivé de *capa* (voy. CHAPE).

CHAPERONNÉ, ÉE (cha-pe-ro-né, née), *part. passé.* Faucon chaperonné. || Fig. Jeune fille chaperonnée par une tante.

CHAPERONNER (cha-pe-ro-né), *v. a.* || **1°** En parlant des oiseaux de proie, coiffer d'un chaperon. || **2°** Terme d'architecture. Chaperonner des murailles, les revêtir d'un chaperon. || **3°** Fig. Chaperonner

une jeune personne, lui servir de chaperon dans le monde.

— HIST. XIIe s. Mult par fu esbaie la gent chaperonnée, Quant il virent lur veie tutes parz estupée, *Th. le mart.* 146. || XVIe s. La marque du mur metoien est, quand il est chaperonné, ou y a fenestre des deux costés, LOYSEL, 284. Qui n'a point de teste n'a besoin de chaperon, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Chaperon.*

† **CHAPERONNIER** (cha-pe-ro-nié), *adj. masc.* Terme de fauconnerie. Oiseau chaperonnier, ou, substantivement, chaperonnier, oiseau à qui on couvre la tête d'un morceau d'étoffe pour l'empêcher de voir.

— ÉTYM. *Chaperon.*

† **CHAPETONNADE** (cha-pe-to-na-d'), *s. f.* Vomissement accompagné de délire furieux qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPIER (cha-pié ; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les cha-pié-z au chœur), *s. m.* || 1° Celui qui porte chape. Les deux chapiers se promènent dans le chœur en certains temps de l'office. || 2° Celui qui fait des chapes. || 3° Armoire pour les chapes.

— ÉTYM. *Chape.*

CHAPITEAU (cha-pi-tô), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. La partie du haut de la colonne qui pose sur le fût. Il faut que l'épaisseur de tout le chapiteau [de l'ordre ionique] soit partagée en sorte que, de neuf parties et demie qu'elle contient, la volute pende de la largeur de trois au-dessous de l'astragale du haut de la colonne, tout le reste étant employé à l'ove, au tailloir qui est mis dessus, et au canal, PERRAULT, *Vitruve*, III, 3. Les proportions du chapiteau corinthien doivent être ainsi prises : il faut que le chapiteau avec le tailloir ait autant de hauteur que le bas de la colonne a d'épaisseur; que la largeur du tailloir soit telle que la diagonale qui est depuis un de ses angles jusqu'à l'autre ait deux fois la hauteur du chapiteau; car de là on prendra la juste mesure des quatre côtés du tailloir; la courbure de ces côtés en dedans sera de la neuvième partie du côté à prendre de l'extrémité d'un des angles à l'autre; le bas du chapiteau sera de même largeur que le haut de la colonne, sans le congé et l'astragale, ID. *ib.* IV, 1. Le diamètre des colonnes [doriques] doit être de deux modules; la hauteur, compris le chapiteau, de quatorze; la hauteur du chapiteau, d'un module; la largeur, de deux modules et de la moitié d'un module; le chapiteau doit être divisé selon sa hauteur en trois parties, dont l'une est pour le plinthe avec la cimaise, l'autre pour le quart de rond avec les annelets, la troisième pour la gorge du chapiteau, ID. *ib.* || En général, ornement de diverse forme qui surmonte et couronne certaines parties. || En menuiserie, corniches et autres couronnements des buffets, armoires, etc. || 2° La couverture mobile d'un moulin à vent. || 3° La partie supérieure de l'alambic où viennent se condenser les vapeurs. Chapiteau à bec. Chapiteau aveugle, sans bec. || 4° Le carton roulé en entonnoir qu'on met au haut d'une torche pour recevoir la cire ou la poix qui coule. || Terme d'artificier. Cornet placé au sommet d'une fusée volante. || Terme de botanique. Certaines parties des fleurs et des fruits. || Le dessus d'une presse à estampes. || 5° Petit couvercle fait de deux ais joints en angle dièdre, que l'on place sur la lumière d'un canon. || Couronnement du corps du fourreau de certaines armes blanches.

— HIST. XVe s. Et ces dorures Sur chapiteaux et pommeaux à pointures [peintures] D'or et d'azur.... CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.*

— ÉTYM. Picard, *capiteau;* provenç. et espagn. *capitel;* ital. *capitello;* du latin *capitellum*, diminutif de *caput*, tête (voy. CHEF).

† **CHAPITRAL, ALE** (cha-pi-tral, tra-l'), *adj.* Qui appartient à un chapitre de religieux. Maison chapitrale.

— ÉTYM. *Chapitre.*

CHAPITRE (cha-pi-tr'), *s. m.* || 1° Division d'un livre, d'un traité, d'un code, d'une loi. Cet ouvrage est divisé en livres, et chaque livre en chapitres. Le budget est divisé par chapitres, et chaque chapitre par articles. || Fig. Matière, sujet, objet. Le chevalier ne se contraignait guère sur son chapitre, HAMILT. *Gramm.* 5. Soyez donc sage ici sur ce chapitre, ID. *ib.* 6. Le mal qu'elle fait à mon fils sur ce chapitre, SÉV. 36. Je traite ce chapitre très naturellement, ID. 392. On traite à fond le chapitre de l'accouchement, ID. 110. Je ne puis avoir de tort avec lui sur le chapitre de l'amitié, ID. 58. Mes pensées sont semblables aux vôtres sur le chapitre de mon fils, ID. 137. On était hier sur votre chapitre chez M. de Coulange, ID. 110. J'ai l'humeur enjouée, et [illegible] mais, tout en riant, je suis sérieuse sur de certains chapitres, MOL. *Scapin*, III, 1. C'est en partie sur mon chapitre que Lucien s'est contredit, FONTEN. *Jug. de Pluton.* Cet honneur, qui est un si grand chapitre parmi nous, MONTESQ. *Esp.* VI, 1. || 2° Synonyme, employé quelquefois, de capitule, trait de l'Écriture que dit l'officiant entre le dernier psaume et l'hymne. || 3° L'assemblée où les chanoines traitent de leurs affaires et des questions de leur ressort. || Par extension, toute assemblée que tiennent des religieux pour délibérer de leurs affaires. || Chapitres généraux, réunions annuelles de tous les abbés des monastères d'un ordre; chaque abbé était tenu d'y assister et les règlements de ces chapitres étaient observés par tout l'ordre. || Par une extension ultérieure, les assemblées des ordres royaux, des ordres militaires, et lieux où se tiennent ces diverses assemblées. || Familièrement, une assemblée quelconque. J'ai maints chapitres vus, Qui pour néant se sont ainsi tenus, Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines, Voire chapitres de chanoines, LA FONT. *Fabl.* II, 2. Le demeurant des rats tint chapitre en un coin, ID. *ib.* Toutes huit accoururent, Tinrent chapitre, LA FONT. *Mazet.* Nous tînmes hier chapitre chez Mme de Lavardin, SÉV. 496. Ce chapitre que Momus fonde Chez eux manquera de doyen, BÉRANG. *Âge fut.* || Fig. et familièrement. Avoir voix au chapitre, avoir crédit, autorité dans une compagnie, auprès de quelque personnage, sur une question. Si l'on avait quelques voix en chapitre, SÉV. 128. || 4° Le lieu où se tiennent toutes ces sortes d'assemblées dites chapitres. || 5° Le corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale. C'est en vain que le chantre, abusant d'un faux titre, Deux fois l'en fit ôter [un lutrin] par les mains du chapitre, BOIL. *Lutr.* I. Cinq cents ans d'une si pure illustration ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne, VOLT. *Mœurs*, 98. || Pain de chapitre, le pain qu'on distribuait chaque jour aux chanoines dans quelques chapitres. Gardez-bien ce que je vous donne [foin dans sa pochette], lui dit Collinet, cela vous servira d'un pain de chapitre, en cas de nécessité, *Francion*, l. VI, p. 237.

— HIST. XIIe s. Neis [même] en plain chapitre li oi um [l'entendit-on] gehir [avouer] : Ci sui venuz, fait-il, entre vus mort suffrir, *Th. le mart.* 145. Or oez les capitles que li reis enveiat As baillis del païs.... *ib.* 67. Mais li reis Loewis à Punteigni ala, Od le saint arcevesque dedenz capitle entra, *ib.* 98. Tel erent li capitel des leis le rei Henri, *ib.* 63. || XIIIe s. Adonc s'en ala li marchis au chapitre à Citiau, qui est à la sainte-crois de septembre, VILLEH. XXVIII. Le chapistre dist simplement Sire Tybert, et dant Renart Redit le verset à sa part, *Ren.* 21348. Tiens soit li pooirs et li baus [autorité]; Tu seras mès rois des ribaus, Ainsinc le vuet nostre chapitre, *la Rose*, 10975. Li baillis qui veut droite justice maintenir et qui a les vertus dessus dites en cest capitre, il est sans amor et sans haine, BEAUM. 33. Ou se celui qui li requiert le conseil n'a fait l'une desdites choses qui sont escrites en l'autre chapitle, *Ass. de Jér.* 1, 42. De ce tiennent au ciel sainz et saintes chapitre, J. DE MEUNG, *Test.* 115. || XVe s. Lettres es quelles estoient contenus les chapitres que celui messire Jacques avoit accoustumé d'envoyer par tous les lieux, là où il pensoit à faire armes [joutes], G. CHASTEL. *Chron. de Lalain*, 152. || XVIe s. Ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez, *Sat. Ménipp.* 72. Il ne nous faut que considerer ce qu'on appelle vin theologal et ce qu'on appelle pain de chapitre; car, quand il est question d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, et fust-ce pour la bouche d'un roi, il faut venir au vin theologal; pareillement, s'il est question de parler d'un pain ayant toutes les qualités d'un bon bien friand pain, ne faut-il pas venir au pain de chapitre? H. EST. *Apologie d'Hérod.* ch. XXII.

— ÉTYM. Bourguig. *chaipitre;* espagn. *capitulo, cabildo;* portug. *cabido;* ital. *capitolo;* du latin *capitulum*, chapitre, de *caput*, chef (voy. CHEF). *Capitulum*, signifiant chapitre, article de loi, a pris le sens de courte leçon faite dans l'office divin; puis celui du lieu où s'assemblaient les moines et les chanoines, parce qu'on y lisait ces courtes leçons; et enfin celui de corps même des religieux.

CHAPITRÉ, ÉE (cha-pi-tré, trée), *part. passé.* Ce jeune homme chapitré par son père.

CHAPITRER (cha-pitré), *v. a.* || 1° Réprimander en plein chapitre. || 2° Fig. et familièrement, adresser une réprimande, de sévères remontrances. Voyant que pour l'hymen elle n'allait pas droit, Il vous l'a chapitrée.... TH. CORN. *D. César*, IV, 3. Demandez-lui comme je l'ai chapitré sur le peu de respect qu'il portait à son père, MOL. *Fourb.* I, 6. Le roi lui donna les lettres [à la princesse de Conti], sur lesquelles il la chapitra, mais assez humainement, ST-SIM. 24, 20.

— HIST. XVe s. Et ne pensez pas que guere oncques femme fut mieux capitulée qu'elle fut à l'heure, puis de l'un, puis de l'autre, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. || XVIe s. Tels de mes amis ont parfois entreprins de me chapitrer et mercurialiser à cœur ouvert, MONT. III, 260.

— ÉTYM. *Chapitre.*

† **CHAPLOIR** (cha-ploir), *s. m.* Sorte de petite enclume.

— ÉTYM. Anc. franç. *chapler*, battre, frapper (voy. CHAPELER).

CHAPON (cha-pon), *s. m.* || 1° Coq châtré que l'on engraisse pour la table. Un coq y paraissait en pompeux équipage, Qui, changeant sur ce plat et d'état et de nom, Par tous les conviés fut appelé chapon, BOIL. *Sat.* III. Voici le fait : un chien vient dans une cuisine; Il y trouve un chapon, lequel a bonne mine.... Et quand il serait vrai que Citron, ma partie, Aurait mangé, messieurs, le tout ou bien partie Du dit chapon.... RAC. *Plaid.* III, 3. || Familièrement. Il a les mains faites en chapon rôti, se dit d'un homme qui a les doigts crochus; et fig. qui est un fripon. || Se coucher en chapon, se coucher après avoir bien mangé. || En droit coutumier, le vol du chapon, une certaine étendue de terre autour du manoir. || 2° Morceau de pain bouilli au pot et servi sur un potage maigre. || Chapon de Gascogne, ou, simplement, chapon, croûte frottée d'ail qu'on met dans une salade. || Une gousse d'ail. || Chapon de Normandie, une croûte de pain dans la bouillie. || 3° Branche de vigne qu'on détache pour en faire une bouture. || Nom donné à la vigne jusqu'à ce qu'elle produise, c'est-à-dire jusqu'à cinq ou six ans. Ces chapons ont deux ans. Des chapons de trois ans ou de trois feuilles. || 4° Terme de métallurgie. Support d'une tuyère. || 5° Terme de commerce. Grande peau d'élan ou de bouc, sans défaut. || 6° Terme de zoologie. Chapon de Pharaon, vautour d'Égypte. || Proverbes. Ce sont deux chapons de rente, se dit de deux personnes, l'une grasse, l'autre maigre, à cause que le fermier n'a pas l'habitude d'envoyer deux chapons gras. || Qui chapon mange, chapon lui vient, c'est-à-dire le bien vient à ceux qui en ont déjà. || Il en porte le nom, mais n'en mange pas les chapons, c'est-à-dire il porte le nom d'une terre, sans en toucher les revenus.

— HIST. XIIe s. Ne remist [resta] buef ne vache ne chapuns ne geline, Cheval, porc ne berbiz, ne de blé plaine mine, *Th. le mart.* 120. || XIIIe s. Il devra à chascune fois, qui le perdra, un chapon ou douze deniers por le chapon à celui qui la coustume lou roy guardera de par le roi, *Livre des mét.* 9. Si prist une robe à un garchon, et se mit en la cuisine à tourner les capons, *Chr. de Rains*, 46. Il vos covendroit gelinetes, Chapons, oisons, tendres pouletes, *Ren.* 16538. Renart, qui tant aime gelines, D'un des chapons se r'est dinez, *Ren.* 15241. Plenteïve estoit sa mesons De gelines et de chapons, *Ren.* 1278. Capons de rentes ; cascuns capons est prisiés six deniers, et le [la] geline quatre deniers, BEAUM. XVII, 16. Mais se li contens fu pour autres rentes, comme de blé, d'aveines, ou de vin ou de chepons, ID. XXIV, 9. Ne pain ne vin ne char ne capons ne perdris Ne truevent qu'achater, li mengiers est faillis, *Ch. d'Ant.* III, 281. || XVe s. [Les Gantois] avoient au Noël recueilli ses rentes et ses chapons en ses villes, dont fort deplaisoit au dit seigneur, FROISS. II, II, 221. Et lui dist qu'elle print les deux plus gras chapons de la chaponnerie, LOUIS XI, *Nouv.* LIX. || XVIe s. Chappons roustiz avecques leur degoust, poulles bouillies et graz chappons on blanc manger, RAB. *Pant.* IV, 69. Il mangea très bien ce soir et s'en alla coucher en chapon; de la table au lit, ayant encore le morceau au bec, RAB. dans LE DOUX, *Dict. comique.* Cependant Perot tranchoit le chapon, D'AUB. *Fæn.* IV, 5. [illegible] prenant le vol du chapon, qui est un arpent de terre ou jardin, LOYSEL, 614. Si tu te trouves sans chapon, sois content de pain et d'oignon, COTGRAVE. Chapon de huict mois, manger de rois, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 155.

— ÉTYM. Bourguig. *chaipon;* picard. *capon;* provenç. et espagn. *capon;* catal. *capó;* portug. *capão;* ital. *cappone;* du latin *caponem*, chapon; comparez CHAPOTER.

† **CHAPONNAGE** (cha-po-na-j'), *s. m.* Castration de la volaille.

— ÉTYM. *Chaponner.*

CHAPONNÉ, ÉE (cha-po-né, née), *part. passé* Un poulet chaponné.

CHAPONNEAU (cha-po-nô), *s. m.* Jeune chapon.

— HIST. XVIe s. Tout estant ruiné en ce pays-là, l'hoste eut peine à leur trouver un chaponneau, D'AUB. *Fœn.* IV, 5. Pour avoir des poulets avancés, et pouvoir estre chaponnés devant la Saint-Jean, selon le proverbe : chapons devant la Saint-Jean, et chaponneaux après.... non pour en faire des chapons de la grand sorte, ains de la moienne, pour les manger en chaponneaux ou estoudeaux durant l'hyver, O. DE SERRES, 356.

— ÉTYM. Diminutif de *chapon*.

CHAPONNER (cha-po-né), *v. a.* Châtrer un jeune coq. Je pardonne tout au plus qu'on chaponne des coqs, VOLT. *Dial.* XV, 5. || Châtrer en général. À Naples.... on y chaponne deux ou trois mille enfants par an, VOLT. *Cand.* 12. Que d'autres cestes l'on me donne, Ou je veux que l'on me chaponne, SCARPON, *Virg. trav.* liv. V.

— HIST. XVIe s. Ces poussins deviendroient grands, et les feroit chaponner, DESPER. *Contes*, XIV. Les poules aussi sont chaponnées, pour en faire la chair plus delicate, O. DE SERRES, 361.

— ÉTYM. *Chapon;* provenç. *caponar;* ital. *capponare*.

CHAPONNIÈRE (cha-po-niê-r'), *s. f.* Vase de cuisine pour faire cuire un chapon en ragoût. || Terme d'art militaire. Voy. CAPONNIÈRE.

— ÉTYM. *Chapon*.

† **CHAPOTER** (cha-po-té), *v. a.* Dégrossir le bois avec une plane. || Terme de poterie. Détacher avec le chapotin les parties qui menacent de se détacher.

— ÉTYM. Un radical *chap*, qui se trouve dans l'ancien français *chapuiser*, tailler, couper, et qui, d'après Diez, est le radical de *cap-o*, *cap-us*, chapon, d'où l'espagnol et le portugais ont fait *cap-ar*, châtrer.

† **CHAPOTIN** (cha-po-tin), *s. m.* Terme de poterie. Instrument qui sert à chapoter.

† **CHAPPE** (cha-p'), *s. f.* Poignée servant à fermer, à ouvrir un moule.

— ÉTYM. Autre orthographe de *chape*.

† **CHAPPÉ, ÉE** (cha-pé, pée), *adj.* Blé chappé, blé qui, battu et criblé, a conservé ses balles.

— ÉTYM. *Chappe*.

† **CHAPUIS** (cha-pui), *s. m.* Charpente en bois des bâts ou des selles.

— HIST. XVe s. Jehan couppa le pain sur le chappuiz [billot], DU CANGE, *chapuisare*.

— ÉTYM. Vieux français *chapuis*, charpentier, *chapuiser*, charpenter (voy. CHAPOTER).

† **CHAPUT** (cha-pu), *s. m.* Billot de bois pour équarrir les ardoises.

— HIST. XVIe s. Le bourreau lui banda les yeulx; puis, de luy-mesmes, se meist à genouils, et estendit le col sur le chappus, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 230, dans LACURNE.

— ÉTYM. Même radical que *chapuis*.

CHAQUE (cha-k'), *adj. distributif* exprimant qu'un objet, dit collectivement, doit être pris en tous les sens, sous toutes les faces qui lui appartiennent : chaque homme; chaque peuple; il est des deux genres, toujours du singulier et se met toujours avant le substantif. Chaque âge a ses façons et change de nature, RÉGNIER, *Sat.* V. Chaque jour, chaque instant, pour rehausser ma gloire, Met lauriers sur lauriers, victoire sur victoire, CORN. *Cid*, I, 7. Chaque passion parle un différent langage, BOIL. *Art p.* III. Chaque âge a ses devoirs, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Proverbe. Chaque tête, chaque avis, c'est-à-dire chacun a sa manière de penser.

— REM. 1. *Chaque* ne doit pas se confondre avec *chacun : chaque* doit toujours se mettre avec un substantif auquel il a rapport; *chacun*, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif. C'est une faute de dire : ces chapeaux ont coûté vingt francs chaque; il faut vingt francs chacun. || 2. *Chaque* n'a point de pluriel, et il y a une faute dans ce vers : L'âme des sons discords que rendent chaques sens, LAMART. *Socrate*, 855. || 3. Après une suite de substantifs précédés de *chaque*, le verbe se met indifféremment au singulier ou au pluriel, suivant le point de vue grammatical où l'on se place : Dans cette fête, chaque homme et chaque femme avait ou avaient un bouquet. Il se met au singulier si le substantif régi par le verbe est accompagné d'un pronom possessif : Chaque homme et chaque femme avait son bouquet.

— HIST. XVIe s. Non seulement chasque païs, mais chasque cité a.... MONT. I, 52. À chaque instant, ID. I, 74.

— ÉTYM. Saintonge, *chat;* pays de Come, *ciasch;* provenç. *cac* et aussi *quecs*. Le provençal *quecs* est le latin *quisque;* il n'est pas douteux non plus que le français *chasque* et le comasque *ciasche* en viennent aussi ; seulement comme il n'arrive pas qu'un *i* accentué en latin devienne un *a* en roman, Diez admet que *chascun* de *quisque-unus* (où l'*i*, n'étant pas accentué, a pu sans peine passer à l'*a*) a influé sur la formation de *chasque*. Le provençal *cac*, où manque l'*s*, se rapproche davantage de l'irlandais *câch*, chaque; néanmoins, en ces contacts, la préférence, même pour *cac*, reste du côté du latin.

† **CHAQUEUE** (cha-keue), *s. f.* Un des noms vulgaires de la prêle.

— ÉTYM. *Chat*, et *queue*.

CHAR (char; dans *char à bancs* l'*s* ni le *c* ne se lient jamais : un char-à-ban élégant; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des chars à bancs, dites : des char-à-ban), *s. m.* || **1°** Sorte de voiture dont les anciens se servaient dans les jeux, les triomphes, les combats, etc. Chars armés de faux. Les captifs suivaient le char du triomphateur. Achille monté sur son char. Il excelle à conduire un char dans la carrière, RAC. *Brit.* IV, 4. L'intrépide Hippolyte Voit voler en éclats tout son char fracassé, ID. *Phèdre*, V, 6. Tandis que l'ennemi, par ma fuite trompé, Tenait après son char un vain peuple occupé.... Le Bosphore m'a vu par de nouveaux apprêts Ramener la terreur du fond de ses marais, ID. *Mithr.* III, 1. || Fig. Servitude, dépendance, domination, par allusion aux triomphes antiques suivis de captifs. Ce n'est pas qu'aisément, comme un autre, à ton char Je ne puisse attacher Alexandre et César, BOIL. *Ép.* I. Les puissances ennemies suivent en tremblant le char du vainqueur, BOSS. *Hist.* II, 6. Attachée au char du plus ridicule vainqueur qui fut jamais, HAMILT. *Gramm.* 11. Moi-même à votre char je me suis enchaînée, RAC. *Iph.* II, 5. M. de la Feuillade, tant qu'il vécut, attaché au char de Mme de Quintin, ST-SIM. 25, 35. Au char de ma fortune il est temps qu'on l'enchaîne, VOLT. *Mérope*, IV, 1. || **2°** Dans le style élevé, toute espèce de voitures, et plus spécialement, une voiture riche ou élégante. Char brillant, rapide, etc. Le char de l'opulence M'éclabousse en passant, BÉRANG. *Vocation*. L'ombre s'avance et la nuit Roule son char sur la neige, ID. *Hiver*. Ton char traîné par deux coursiers rapides, ID. *Octavie*. Un même jour.... voyait Moreau monter au char de la victoire, Et son père au char du trépas, V. HUGO, *Odes*, I, 3. || Poétiquement. Le char du soleil, de la lune, de la nuit, anciennes figures provenant de la mythologie qui donnait un char au soleil, à la lune, à la nuit. || Au théâtre, char de gloire, espèce de trône sur lequel descendent les divinités, les génies et autres personnages surnaturels. || Char de deuil, chariot à quatre roues, couvert d'un poêle, pour les funérailles des grands. || Char funèbre, toute espèce de corbillard. || Métaphoriquement. La foudre cède à ton audace, Les cieux roulent tes chars flottants [ballons], LAMART. *Médit.* I, 10. || **3°** Chariot. Un char de vendange. Un char à foin. Aussitôt que le char chemine, Et qu'elle voit les gens marcher, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. Le phaëton d'une voiture à foin Vit son char embourbé, LA FONT. *Fabl.* VI, 18. Un heurt survient : adieu le char; Voilà messire Jean Chouart Qui du choc de son mort a la tête cassée, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. || Par plaisanterie, un char numéroté, un fiacre. || Char à bancs, voiture longue et légère garnie de bancs et ouverte de tous côtés ou fermée simplement de rideaux. En 1831, à la fin du mois d'août, un de ces chars à bancs dont on se sert en Suisse à cause de l'étroitesse des chemins, CH. DE BERNARD, *l'Anneau d'argent*, § 1. || **4°** Corps du moulin à papier. || **5°** Char de Neptune, nom donné par les marchands à une sorte de madrépore.

— HIST. XIe s. Cinquante carre qu'en [on] fera charier, *Ch. de Rol.* III. || XIIe s. Cinquante chars lui faites charoier, *Ronsciv.* 3. Sur un char fist om metre l'arche Deu e covrir, *Th. le mart.* 75. || XIIIe s. Sur chars et sur charetes et sur somiers trousser, *Berte*, XCVII. Se cars ou caretes ou sommiers ou gens carquiés [chargés] entrencontrent en destrois quemins, BEAUM. XXV, 18. Par les boes de la chaucie Descendoit du chastel aval, Sans demander cher ne cheval, RUTEB. II, 178. Le peuple à ce prince crestien estoit si grant, que les messagiers le roy nous conterent que il avoient en leur ost huit cens chapelles sus chers, JOINV. 264. || XIVe s. À pié, à queval, à car, à carrette, dans RAYNOUARD. || XVe s. Ces charretons et leurs chars s'en vinrent tout charriant vers Audenarde, FROISS. II, II, 221. || XVIe s. Chars triumphans, J. MAROT, V, 171.

— ÉTYM. Picard, *car*, chariot; wallon, *châr;* namurois, *chaur;* provenç. *car*, *char*, *carre;* espagn. et ital. *carro;* du latin *carrus*.

† **CHARA** (ka-ra), *s. m.* Terme de botanique. Nom de végétaux aquatiques submergés (genre d'algues, *chara*). || Un des noms vulgaires du chara est lustre d'eau.

— ÉTYM. *Chara*, nom latin d'une plante mal déterminée.

† **CHARABIA** (cha-ra-bia), *s. m.* Terme populaire. Le patois des Auvergnats, et, par extension, tout autre parler qu'on ne comprend pas. || Quelquefois l'homme d'Auvergne lui-même.

† **CHARACÉE** (ka-ra-sée), *s. f.* Terme de botanique. Les characées, nom de la famille des charas.

† **CHARACIN** (cha-ra-sin), *s. m.* Espèce de saumon.

CHARADE (cha-ra-d'), *s. f.* Sorte d'énigme dans laquelle le mot que l'on donne à deviner est partagé en deux, rarement en trois autres mots, que l'on appelle premier, second ou dernier, et que l'on fait connaître par leurs définitions; le mot à deviner s'appelle alors le tout ou l'entier. Pour aller me trouver, il faut plus que les pieds, Et souvent en chemin on dit sa patenôtre; Mon tout est séparé d'une de ses moitiés; La moitié de mon tout sert à mesurer l'autre. Le mot est *Angleterre;* c'est le tout, qui se décompose en *angle* et *terre*, lesquels sont ses moitiés. || Charade en action, jeu dans lequel on exécute des scènes qui expriment le sens des diverses parties d'un mot propre à mettre en charade.

— ÉTYM. *Charade* n'est pas dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie. « Ce mot vient de l'idiome languedocien et signifie, dans son origine, un discours propre à tuer le temps; on dit en Languedoc : allons faire des charades, pour allons passer l'après-soupé, ou allons veiller chez un tel, parce que, dans les assemblées de l'après-soupé, le peuple de cette province s'amuse à dire des riens pour passe-temps, » SÉBASTIEN, *Dict. de la littérature*, 1770. *Charade* paraît être venu en usage dans le courant du XVIIIe siècle; ce semble être le mot provençal *charrada*, qui signifie une charrette, qui vient de *char*, et qui aura été pris par une métaphore plaisante pour un tas, une charretée de bavardages.

† **CHARAGNE** (cha-ra-gn'), *s. f.* Nom vulgaire du chara

CHARANÇON (cha-ran-son), *s. m.* Nom commun de tous les insectes de la famille des curculionides, de l'ordre des coléoptères tétramères, dont plusieurs espèces mangent les blés dans les greniers. Le charançon s'est mis dans ces blés. Que les sauterelles, la grêle, les chenilles, le charançon ne nous pillent pas tous les ans, P. L. COUR. I, 326.

— HIST. XVIe s. Oultre la calamité des mulotz, le deschet des greniers, et la mangeaille des charantons et mourrins, RAB. *Pant.* III, 2.

— ÉTYM. Provenç. *carence;* bas-lat. *calandrus*, grillon, cigale, charançon, insectes ainsi nommés par une vague assimilation avec la *calandre*, oiseau (voy. CALANDRE); l'*l* s'est changée en *r*, changement qui n'est pas très-rare.

CHARANÇONNÉ, ÉE (cha-ran-so-né, née), *adj.* Attaqué par les charançons. Blé charançonné.

— ÉTYM. *Charançon*.

CHARBON (char-bon), *s. m.* || **1°** Élément composant presque en totalité la substance du bois et obtenu presque pur au moyen d'une combustion lente que l'on arrête dès qu'on a chassé l'oxygène, l'hydrogène et presque toute l'eau; le charbon obtenu ainsi est du carbone presque pur. Charbon animal, charbon résultant de la décomposition des substances animales par le calorique dans des vases clos. || On dit souvent charbon de bois, pour éviter la confusion avec tout autre charbon. || Charbon, spécialement menu bois à demi brûlé, puis éteint pour être rallumé au besoin. Cuire le charbon. Un sac, une voie de charbon. || Par exagération, toute matière carbonisée par l'action du feu. Cette viande est brûlée, elle est en charbon. || Charbon de saule ou d'autres bois doux, celui dont se servent les peintres et les graveurs pour faire des esquisses de leurs dessins. || **2°** Braise éteinte, morceaux de bois charbonné qui restent dans le foyer. Rallumer les charbons. Se faire des moustaches avec un charbon. [Le gamin de Paris] et le long des grands murs, Crayonnant au charbon mille dessins impurs, BARBIER, *Iambes*. || **3°** Charbon qui brûle. Charbon ardent, rouge. Faire griller sur les charbons. Le paria lui présenta un charbon de feu pour allumer sa pipe, BERNARD. DE ST-PIERRE, *Chaum. ind.* Quoi! morts tous deux! dans cette chambre close Où du charbon pèse encor la vapeur, BÉRANG. *Suic.* || Fig. Et quand j'ai dit : Allah! mon bon cheval de guerre Vole, et sous sa

paupière a deux charbons ardents, V. HUGO, *Orient.* 39. || Fig. En style de l'Écriture. On lui assemblera des charbons sur la tête, PASC. *Juif*, 31. C'est jeter des charbons de feu sur leur tête [c'est les rendre inexcusables et attirer sur eux toute la vengeance divine], BOSS. *Char. frat.* 2. || Fig. et familièrement. Être sur les charbons, être impatient, inquiet, très embarrassé. Beretti marchait sur des charbons ardents en rendant compte à Albéroni, ST-SIM. 458, 209. Examinez, avec le sentiment de ce qu'on doit à la vérité et aux bienséances, si j'ai marché avec quelque sûreté sur ces charbons ardents, VOLT. *Lett. Schouvalof*, 9 nov. 1761. || Fig. Il brûle comme un charbon, se dit d'un homme qui a une fièvre ardente. || Charbon de Paris, charbon (voy. PÉRAS) qui brûle lentement jusqu'au bout sans s'éteindre. || **4°** Charbon de pierre, charbon de terre, charbon minéral, noms de la houille. || Charbon incombustible, anthracite. || Charbon sourd, houille à structure presque pulvérulente. || **5°** Terme de médecine et de l'art vétérinaire. Charbon de l'homme et des animaux, affection virulente se manifestant par une altération profonde du sang, un abattement général des forces, une production d'une ou de plusieurs tumeurs cutanées inflammatoires constituant le charbon ou tumeur charbonneuse. | Charbon, eschare gangréneuse qui survient dans la peste. || **6°** Terme de vétérinaire. Charbon, voy. BOUQUET. || Charbon blanc, nom donné à l'anasarque du cheval. || **7°** En agriculture, charbon des graminées, maladie des graminées et surtout du froment, due au développement, sur le rachis, sur le pédicelle et à la place du grain, d'un petit champignon parasite.

— HIST. XIIe s. Le regne d'Alemagne [ils] vous ont mis à charbon, Et Cologne destruite et mort le duc Milon, *Saxons*, XIV. Quant il unt fait al rei ceste parole entendre, D'ire devint vermeilz plus que carbuns sur cendre, *Th. le mart.* 44. E li fus [feu] ki de sa buche vint devurad, e les charbuns alumad e esbrasad, *Rois*, 206. || XIIIe s. Et en alerent au tref le roi tout enflamé d'ire et d'ardour, et avoient les iols [yeux] rouges comme carbons, *Chr. de Rains*, 209. Miex vousisse que cest chastel Fust mis en charbon et en cendre, *Ren.* 27361. Renart, qui bien sot losengier, Prist d'une anguille deus tronçons Qui rostissent sor des charbons, *ib.* 1036. Les os lor gietent li garçon, Qui plus sont sec que vif charbon, *ib.* 1022. Se vous saveiz raison entendre, C'est li charbons desoz la cendre, Qui est plus chauz que cil qui flame, RUTEB. II, 75. || XIVe s. Et aucuns se delettent en mangier charbons et terre, ORESME, *Eth.* 203. || XVIe s. Quelque miniere de charbon de terre, PALISSY, 35. Il le reconnut bien pour d'Aubigné à une cicatrice d'un charbon qui lui étoit restée au coin du front lorsqu'il fut atteint de la peste en la grande contagion d'Orleans, D'AUB. *Vie*, XXII. Lorsqu'il receut la nouvelle de sa delivrance, il les faisoit courir dans un rond faict avec du cherbon, ID. *Hist.* I, 104. Charbon, anthrax pestifereux, PARÉ, V, 7. Charbon pestiferé et non pestiferé.... Le limaçon [bourbillon] des charbons blancs [non pestiférés].... ID. XXIV, 35. Le charbon a pareillement similitude à une pierre nommée escarboucle, dont aucuns lui ont attribué ce nom, ID. XXIV, 36.

— ÉTYM. Picard, *carbon;* provenç. *carbo;* espagn. *carbon;* portug. *carvão;* ital. *carbone;* du latin *carbonem.*

† **CHARBONNAGE** (char-bo-na-j'), *s. m.* L'exploitation de la houille. || Une exploitation de mine de houille. Les charbonnages de Mons.

— ÉTYM. *Charbon.*

† **CHARBONNAILLE** (char-bo-na-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Composé de sable, d'argile et de charbon, pour faire la sole des fourneaux à réverbère.

CHARBONNÉ, ÉE (char-bo-né, née), *part. passé.* || **1°** Barbouillé de noir. Elle se sent au-dessus de toutes choses, et ne craint non plus ses petites morveuses de nièces, que si elles étaient charbonnées, SÉV. 302. || **2°** Écrit avec le charbon. .... Et je retrouve encore Trois pieds d'un vers charbonnés sur le mur, BÉRANG. *Grenier.* || **3°** Blés charbonnés, blés attaqués par le charbon. || **4°** Terme de pêche. Morue charbonnée, morue sur laquelle il y a une poussière roussâtre ou brune. || **5°** Terme d'histoire naturelle. Qui est de couleur noire ou marqué de noir.

CHARBONNÉE (char-bo-née), *s. f.* || **1°** Grillade de porc ou de bœuf. Manger une charbonnée. || **2°** Croquis, dessin au charbon ou à la pierre noire. || **3°** Couche de charbon dans un fourneau à briques; lit de charbon entre deux lits de pierre à chaux.

— HIST. XIIIe s. Je croi bien, se nos eüsson Charbonnée d'un cras bacon [jambon], Que nos en beüssion moult miels [mieux], *Fabliaux mss.* p. 86, dans LACURNE. || XIVe s. Briefment aront leens des pourceaux mainte paire; Ilz aront bien de quoy la charbonnée faire, *Du Guescl. Var. du vers* 1220. || XVe s. Si aigrement combastit messire Loys à l'aide des siens ceste place [occupée par les routiers] que à force elle fut prise, et là messire Loys feist faire de belles charbonnées [il brûla les prisonniers], car il en estoit bon maistre, *Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, p. 32, dans LACURNE. || XVIe s. Il envoya querir à diner le bonhomme de pere pour lui donner des charbonnées et des boudins, DESPER. *Contes*, XXIII.

— ÉTYM. *Charbonner.*

CHARBONNER (char-bo-né), *v. a.* || **1°** Réduire en charbon. || **2°** Noircir avec du charbon. Se charbonner le visage. Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret, BOIL. *Art p.* I. || Fig. Noircir la réputation. Il me sollicite de la charbonner dans mes vers, MAINARD, *Poésies*, dans RICHELET. || **3°** Fig. Esquisser, peindre grossièrement. Ce tableau est charbonné, il n'est pas peint. || **4°** Terme d'art. Enlever avec un charbon de bois les raies faites par la pierre ponce sur le cuivre. || **5°** *V. n.* Devenir charbon au lieu de flamber. Ce bois, cette lampe charbonne. || **6°** Se charbonner, *v. réfl.* Devenir charbon. Ce bois se charbonne sans donner de flamme. Le bois se charbonne dans l'acide sulfurique.

— HIST. XIIe s. Li mestre queux l'avoit, la nuit, tosé [tondu], A la paele nerci et cherboné; Le vis [visage] ot noir.... *Bat. d'Aleschans*, 3455. || XIIIe s. Car Vulcanus si lais estoit, Et si charbonnés de sa forge, *la Rose*, 14069. || XVIe s. Aussi voit on bien à mon nez Et à mes yeulx tous charbonnez, Que je n'ay pas la veuë claire, DU BELLAY, VII, 77, *verso.* .... qui voudront maintenir l'usage De me charbonner le visage, ID. VII, 79, *verso.* Ainsi les alquemistes, après qu'ils ont bien fournayé, charbonné, luté, soufflé.... B. DESPER. *Contes*, XIV. Si l'on passe la main par dessus, tout ce qui estoit charbonné s'efface, YVER, 583.

— ÉTYM. *Charbon.*

† **CHARBONNERIE** (char-bo-ne-rie), *s. f.* || **1°** Dépôt, magasin de charbon. || **2°** Société politique qui se forma en France sous la Restauration (voy. CARBONARO).

— ÉTYM. *Charbon.*

CHARBONNEUX, EUSE (char-bo-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. De la nature du charbon. Fièvre charbonneuse. Typhus charbonneux. Tumeurs charbonneuses, le charbon et la pustule maligne.

— ÉTYM. *Charbon.*

CHARBONNIER, IÈRE (char-bo-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui fait ou vend du charbon. Noir comme charbonnier. || La foi du charbonnier, croyance naïve et sans examen. La foi du centenier, la foi du charbonnier sont passées en proverbe; je suis soldat et bûcheron, c'est comme charbonnier, P. L. COUR. *Lettr. à l'Acad. des inscr.* || **2°** *S. m.* Le lieu où l'on serre le charbon. || Four à cuire la houille. || **3°** Membre de la charbonnerie, carbonaro. || **4°** Celui qui dirige un fourneau. || **5°** Terme de marine. Bâtiment pour transporter le charbon de terre. || Par plaisanterie, officier pendant le quart duquel arrive le plus fréquemment du mauvais temps. || **6°** Nom d'une variété du sous-genre renard. || Nom d'une espèce d'*anolis* (reptile). || Nom, parmi les pêcheurs, du merlan noir. || Proverbe. Charbonnier est maître chez soi, c'est-à-dire chacun vit chez soi comme il lui plaît, et aussi il n'y a pas de petit chez-soi.

— HIST. XIIe s. A un feuc des carboniers, *Gerart de Ross.* p. 361. Entre deus murs ot si grant charbonier [magasin de charbon]; Les nonains ardent; trop i ot grant brasier, *Raoul de C.* 60. || XIIIe s. Sarteurs ne charbonniers ne vilains ahanant, *Berte*, CVII. Li paagiers puet prendre en la charete au charbonnier un sac à ardoir en Gloriete [place à Paris], *Liv. des mét.* 293. || XVIe s. Chascun est roi en sa maison, comme respondit le charbonier à vostre ayeul [l'aïeul de Charles IX], MONTLUC, *Mémoires*, t. II, p. 521, dans LACURNE.

— ÉTYM *Charbon;* picard, *carbonier;* catal. *carboner;* espagn. *carbonero;* portug. *carvoiero;* ital. *carbonajo.* Le proverbe *charbonnier est maître chez soi* vient de ce que, François Ier s'étant égaré à la chasse et étant entré chez un charbonnier, celui-ci, qui ne le connaissait pas, prit à table la première place et ne donna que la seconde à son hôte, disant : chacun est maître chez soi.

CHARBONNIÈRE (char-bo-niè-r'), *s. f.* || **1°** Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois. || **2°** Terme de chasse. Terres glaises où les cerfs vont frotter leur tête et la brunir. || **3°** Nom vulgaire de la grande mésange (*parus major*); petite charbonnière, nom du *parus ater*.

— HIST. XVIe s. Le charbon est fait de bois allumé en une fosse en terre, et estouffé, comme entendent ceux qui ont hanté les charbonnieres, PARÉ, XXVII, 665.

— HIST. *Charbonnier.*

CHARBOUILLÉ, ÉE (char-bou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Des blés charbouillés par la nielle.

CHARBOUILLER (char-bou-llé, *ll* mouillées, et non char-bou-yé), *v. a.* Terme d'agriculture. Gâter, en parlant de l'action de la nielle sur les blés.

— ÉTYM. *Carbunculare*, de *carbunculus*, nielle, charbon, diminutif de *carbo* (voy. CHARBON).

† **CHARBOUILLON** (char-bou-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de vétérinaire. Maladie des chevaux.

† **CHARBUCLE** (char-bu-kl'), *s. f.* Terme rural. Nielle des blés.

— ÉTYM. *Carbunculus* (voy. CHARBOUILLER).

† **CHARCANAS** (char-ka-nâ), *s. m.* Terme de commerce. Étoffe de soie et coton fabriquée aux Indes.

CHARCUTÉ, ÉE (char-ku-té, tée), *part. passé.* Coupé en petits morceaux, en parlant de la viande.

CHARCUTER (char-ku-té), *v. a.* || **1°** Découper, dépecer de la chair. || **2°** Au figuré, se dit des viandes mal découpées à table, et des entailles faites dans les chairs par un opérateur maladroit, etc. Cette volaille est charcutée. On lui a charcuté une heure le bras pour en extraire la balle. || **3°** Se charcuter, *v. réfl.* Se couper, se taillader. En coupant ses cors, il ne fait que se charcuter.

— ÉTYM. Voy. CHARCUTIER.

CHARCUTERIE (char-ku-te-rie), *s. f.* || **1°** L'état et le commerce de charcutier. Acheter un fonds de charcuterie. || **2°** Viande préparée par les charcutiers. Vivre de charcuterie.

— ÉTYM. *Charcutier.*

CHARCUTIER, IÈRE (char-ku-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui prépare et vend de la chair de porc, des boudins, saucisses, andouilles, etc. || *Adj.* Maître charcutier. Garçon charcutier.

— REM. L'orthographe et la prononciation ont longtemps varié entre *charcutier* et *chaircutier.* Il te faut des chaircutiers et des rôtisseurs, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVIe s. Mais tant speculatifs ne sont les chaircutiers de Paris, ainsi y sont appellés les maistres jurés, ne se meslans que de la chair de pourceau, qui, sans distinction de lune, tuent les pourceaux, O. DE SERRES, 838.

— ÉTYM. *Chair* (voy. ce mot), et *cuit* (voy. ce mot); génev. *chaircutier.*

CHARDON (char-don), *s. m.* || **1°** Genre de plantes de la famille des synanthérées, à feuilles épineuses et à calice formé d'écailles piquantes. Le chardon est recherché par les ânes. Allons comme eux [les ânes] aux champs et mangeons des chardons, RÉGNIER, *Sat.* IX. Il [l'âne] était alors dans un pré Dont l'herbe était fort à son gré; Point de chardon pourtant, il s'en passa pour l'heure, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Qu'il [l'âne] dirait de bon cœur .... Content de ses chardons et secouant la tête : Ma foi, non plus que nous, l'homme n'est qu'une bête, BOIL. *Sat.* VIII. Par qui sont aujourd'hui tant de villes désertes, Tant de grands bâtiments en masures changés, Et de tant de chardons les campagnes couvertes, Que par ces enragés? MALH. II, 12. || Bête à manger du chardon, se dit d'une personne très-bornée. || Fig. Aimable comme un chardon, se dit d'une personne désagréable et revêche. C'est un vrai chardon, qui s'y frotte s'y pique. || Chardon-Marie ou de Notre-Dame (*carduus marianus, L.*), employé quelquefois comme sudorifique. || **2°** Nom de différentes plantes qui appartiennent à d'autres familles qu'à celle des synanthérées. Chardon à bonnetier ou à foulon, plante dont les têtes servent à carder la laine, le drap (voy. CARDÈRE). || Chardon bénit des Antilles, l'argémone. || Chardon bénit, carthame laineux, espèce de centaurée (*centaurea benedicta, L.*). || Chardon bleu, espèce de panicaut. || Chardon des Indes ou melon épineux, espèce de cactus ou de raquette. || Chardon doré, espèce de chausse-trape. || Chardon étoilé, chausse-trape ordinaire (*centaurea calcitrapa, L.*). || Chardon hémorrhoïdal (*serratula arvensis, L.*). || Chardon roulant ou Roland, panicaut ordinaire (*eryngium campestre, L.*), dit aussi chardon à cent têtes. || **3°** On donne le nom de chardon à certaines pointes de fer qu'on met sur les murs pour empêcher le passage. || **4°** Espèce de raie, poisson. || **5°** Chardon, ordre militaire qui fut institué en 1369 par Louis II dit le bon duc de Bourbon. || Ordre du Chardon en Écosse (voy. ST-ANDRÉ).

— HIST. XIIIe s. Carete à cardons, quatre deniers [de péage], TAILLIAR, *Recueil*, p. 19. Chardon à

foulon dont l'en atourne les dras, la charrete doit deus deniers, *Liv. des mét.* 290. Mès chardon felon et poignant M'en aloient moult eslo gnant, *la Rose*, 1683. || XVe s. Pourquoi ne croist sur son tombeau que du chardon qui l'environne? Un corps qui n'a beu que de l'eau Ne produit herbe qui soit bonne, BASSEL. LVII. Ains m'a presenté landes pleines de jones marins et de cardons dont rien que venin et lesion ne se povoit traire, G. CHAST. *Chr. des ducs de B.* I. *Proesme.* || XVIe s. Tu ne manges icy que jones et espines, et durs chardons.... fy de ton fein et de ton avoyne : vivent les chardons des champs, puysque à loisir on y roussine, RAB. *Pant.* V, 7. Epithemes faits d'eau de roses, de chardon benit, PARÉ, V, 29. A faute de quoi se sert-on, pour presurer et cailler le laict, de la fleur du chardon-privé, de la graine du chardon-benit.... O. DE SERRES, 285. Chardon-nostre-dame, ou chardon-argentin, ou espine blanche, est appellé en latin bedegaris, ID. 609. La Bourgongne fournit plusieurs provinces de chardons à draps, dits aussi à foulon et à bonnetier, ID. 737. Mais faux-danger gardoit sur le derriere Un portail fait d'espines et chardons, MAROT, I, 172.

— ÉTYM. Berry, *échardon;* picard, *cardon;* norm. *cardron;* provenç. *cardo;* espagn. et ital. *cardo.* L'espagnol et l'italien viennent de *carduus*, chardon; le français et le provençal supposent *carduo*, *carduonis.*

† **CHARDONNEAU** (char-do-nô), *s. m.* Chardonneret.

† **CHARDONNER** (char-do-né), *v. a.* Terme de métier. Faire ressortir le poil d'une étoffe avec des chardons. || Se chardonner, *v. réfl.* Être chardonné. Cette étoffe se chardonne.

— ÉTYM. *Chardon.*

CHARDONNERET (char-do-ne-rè; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les char-do-ne-rè-z et les serins; chardonnerets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* Petit oiseau chanteur, qui a la tête rouge et les ailes marquées de jaune et de brun. C'est ainsi que le chardonneret affectionne le chardon, dont il a pris son nom, BERN. DE ST-P. *Étud.* I.

— HIST. XIVe s. Pinchons, cardonneriez, tarins, *Modus*, f° CXXVI. || XVIe s.... ou pas à pas le long des buissonnetz Allois cherchant les nidz de chardonnetz, MAROT, I, 217.

— ÉTYM. Norm. *cardronnette, chardonnet;* Berry, *échardounet, chardonnet, échardonnet, écherdonnet;* picard, *cardonnet, cadoreux, écardonnet;* génev. *chardinolet;* wallon, *cherdin, cherdoní;* rouchi, *cardonète;* ital. *cardellino;* de *chardon*, d'où *chardonet* de l'ancienne langue et des provinces; *chardonneret*, mot, d'après Ménage, de Paris et de la cour, suppose un mot fictif *chardonner*, *chardonnier*, celui qui fréquente les chardons.

† **CHARDONNET** (char-do-né), *s. m.* || 1° Terme de métier. Pièce de bois d'une porte de ferme du côté des gonds. || 2° Terme de ponts et chaussées. Se dit des pierres des écluses portant la feuillure dans laquelle tournent les poteaux tourillons.

— ÉTYM. *Cardo*, gond (voy. CARDINAL).

CHARDONNETTE (char-do-nè-t') et **CARDONNETTE** (kar-do-nè-t'), *s. f.* || 1° Espèce d'artichaut sauvage, dont la fleur sert à faire cailler le lait. || 2° Terme de marine. Pièces de bois pour assujettir les boucauts, barriques, ballots, etc.

— HIST. XVIe s. Mais Rome tandis bouffera Des chevreaux à la chardonnette [cardon], MAROT, II, 134. Il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette qu'une demi dragme de catholicon, *Sat. Ménipp.* 7.

— ÉTYM. *Chardon.*

† **CHARDONNIÈRE** (char-do-niè-r'), *s. f.* Terre préparée pour la culture du chardon.

— HIST. XVIe s. La chardonniere sera sarclée curieusement, O. DE SERRES, 737.

— ÉTYM. *Chardon.*

† **CHARDRIER** (char-dri-é), *s. m.* Un des noms vulgaires du chardonneret.

CHARGE (char-j'), *s. f.* || 1° Ce que peut transporter une charrette, un bâtiment. || Rompre charge, décharger des marchandises pour les recharger, quand on change de voie ou de mode de transport. || Action de charger un navire d'objets de transport, de marchandises. Surveiller la charge d'un bâtiment. Vaisseau en charge, vaisseau dont on prépare, dont on fait le chargement. || Ce que peut porter un bâtiment rendu à sa plus haute ligne de flottaison. Ligne de charge. Morte charge, charge excessive. || Sorte de selle à trois pieds sur laquelle on place la hotte pour l'emplir. || 2° Ce que peut porter un homme, un animal. Les chevaux et les autres bêtes de charge, FÉN. *Tél.* XVIII. Polyphème arrive : il portait une énorme charge de bois sec, ID. XXI, 397. Celui-ci, glorieux d'une charge si belle, N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé, LA FONT. *Fabl.* I, 4. Me fera-t-on porter double bât, double charge? ID. *ib.* VI, 8. Un homme haut et robuste porte légèrement et de bonne grâce un lourd fardeau; un nain serait écrasé de la moitié de sa charge, LA BRUY. XI. Le paria sortit une charge de bois sec sur son dos, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || Populairement. Il en a sa charge, se dit d'un homme replet ou ivre. || Fig. Ô vous que la bonne fortune Maintient à l'abri des revers, De la terre charge importune, Peuple inutile à l'univers, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 7. C'est une charge bien pesante Qu'un fardeau de quatre-vingts ans, QUINAULT, *Opéra*, dans RICHELET. || 3° Ce qui pèse sur, faix, fardeau. On a donné trop de charge à ce plancher. || Épaisseur de maçonnerie que l'on met sur les solives d'un plancher pour recevoir le carrelage. || Coutume par laquelle celui qui bâtit oblige son voisin à participer à l'excès d'épaisseur d'un mur. || Payer les charges d'un mur, indemniser le voisin, en raison de la plus grande charge qu'on met sur un mur mitoyen, en bâtissant. || Les poids que l'on place sur le carré dans une corderie. || Terme d'hydrodynamique. Charge d'eau, hauteur verticale de l'eau au-dessus d'un orifice ou d'un point quelconque. || 4° Mesure, quantité déterminée. Une charge de blé, de fagots, de vin et autres objets. Paul Louis amène, d'un bois non fort voisin, cinq cents charges de gazon ou terre de bruyère, P. L. COUR. II, 182. || Fig. et populairement. Une charge de coups de bâton, coups de bâton assénés violemment. || 5° Fig. Ce qui incommode, ce qui gêne. Cet office ne sera pas une charge pour moi. Vous imposez une grande charge aux confesseurs, PASC. *Prov.* 10. || Être à charge à quelqu'un, ou, simplement, être à charge, être un sujet d'embarras, de gêne. Je n'ignore pas combien je te serai à charge, FÉN. *Tél.* XV. Plein de mon seul amour, à charge à l'amitié, M. J. CHÉNIER, *Fén.* V, 2. Sans être à charge à l'empire, BOSS. *Hist.* I, 10. Quoique sa vie languissante lui fût à charge, FLÉCHIER, *Mont.* La vie m'est à charge, STAËL, *Delph.* V, lett. 6. || 6° Ce qui oblige à des dépenses. Les charges de la paternité. Toute cette population était une charge pour la ville. Réparations qui devaient être à ma charge. Lui qui n'a point de lourdes charges. On ne peut pas faire l'aumône, on a tant de charges, BOSS. III, *Pent.* 2. || Charge de ville, tout ce à quoi est obligé un bourgeois pour le bien de la ville où il demeure. || Être à la charge de quelqu'un, être défrayé de tout par quelqu'un. Ce vieillard est à la charge de ses enfants. || 7° Imposition. Le peuple gémit sous le poids des charges que le malheur des temps a rendues nécessaires, MASS. *Car. Mot. de conv.* Les villes de Lycie payaient les charges selon la proportion des suffrages, MONTESQ. *Espr.* IX, 3. || 8° Obligation, condition sous laquelle une chose est possédée, un droit est acquis; dette, dont la charge se distingue quelquefois. Les dettes et charges d'une succession. Charges personnelles, celles que chaque homme supporte. || A charge de revanche, avec obligation de pareil service. || En langage ecclésiastique, avoir charge d'âmes, être chargé d'instruire, de diriger, de confesser. Bénéfice à charge d'âmes. Les bénéfices qui n'ont pas charge d'âmes, PASC. *Prov.* 5. || Par extension, avoir charge d'âmes, se dit de ceux qui exercent un ministère moral. || 9° Magistrature, dignité, fonction publique. Entrer en charge. Sortir de charge. Les charges publiques. Celui qui a passé par les charges publiques. De qui n'est-il point reconnu Que toujours les tiens ont tenu Les charges les plus honorables? MALH. IV, 5. Les siens qu'il agrandit, les charges qu'il dispense.... ROTR. *Vencesl.* I, 6. Il y va de ma charge, il y va de ma vie, CORN. *Poly.* III, 5. Ils espèrent le mettre bientôt dans les charges, PASC. *Lett.* 5. On n'achètera pas une charge à l'armée si cher, ID. *div.* 2. Les pasteurs qui étaient en charge auparavant, BOSS. *Réfl.* Les grandes charges peuvent aisément devenir des mines d'or; lorsque ceux qui les possèdent veulent renoncer à leur honneur et à leur conscience, THIERS, *Traité des jeux*, *épître.* Il devait faire la charge de gouverneur, HAMILT. *Gramm.* 3. M. de Pomponne fait la charge comme s'il n'avait jamais fait autre chose, SÉV. 97. Son frère fait la charge en attendant, ID. 386. On dit qu'il faisait un peu négligemment sa charge, ID. 387. On a toujours vu, dans la république, de certaines charges qui semblent n'avoir été imaginées la première fois que pour enrichir un seul aux dépens de plusieurs, LA BRUY. XV. Femme pour laquelle Louvois eut le crédit de faire ériger une charge chez la reine, on la fit dame du lit, VOLT. *Louis XIV*, 26. Ils furent obligés de se défaire de leurs charges et de quitter la cour, ID. *ib.* || Charge de notaire. Charge d'agent de change. || Vénalité des charges, droit de vendre une charge qu'on a achetée. Les charges de ces officiers ont une finance trop considérable; peut-être même serait-il à désirer que ces places ne fussent pas en charges, afin qu'on pût faire un choix libre entre toutes les personnes capables de cette administration, NECKER, *Compte rendu au roi*, janvier 1781, p. 51. || Faire l'acquit de sa charge, en remplir le devoir fidèlement. || Fait de charge, fait de responsabilité commis par le titulaire d'une charge, dans l'exercice de ses fonctions. || Par plaisanterie. Je vous établis dans la charge de rincer les verres, MOL. *l'Av.* III, 2. || 10° Commission, ordre. Tu accepteras cette charge. Il a charge de diriger la guerre. Un autre qui a charge de faire la police du festin. Ou Rome à ses agents donne un pouvoir bien large, Ou vous êtes bien lent à faire votre charge, CORN. *Nicom.* III, 3. Elle m'avait donné charge de vous le dire, ID. *le Ment.* V, 5. Le héraut étant arrivé à Rome et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération, VERTOT, *Révol. rom.* VII, p. 196. Mille chevaux qui avaient charge de ne point commencer la mêlée et de ne point poursuivre l'ennemi, PERROT, *Tac.* 415. Officiers qui ont eu charge de prendre garde aux bâtiments, DESC. *Méth.* ? Un esclave avait charge de les avertir, BOSS. *Devoirs*, 1. Le Christ doit faire sa charge, ID. *Hist.* II, 4. La conscience a charge de Dieu de nous avertir, ID. *Habit.* 3. || Aller au delà de sa charge, faire plus qu'il n'est enjoint. || Cela est de ma charge, cela est commis à mes soins. || Femme de charge, femme chargée de la garde, du soin de la vaisselle, du linge, etc. || 11° Indice contre un accusé; accusation. Repousser les charges. Affaiblir les charges. Il y avait contre l'accusé une forte charge. Témoin à charge. Examiner les charges portées contre un accusé. Notre appel ne dépend pas proprement des charges, PATRU, *Plaidoyer* II, dans RICHELET. Les charges ne parurent pas suffisantes pour motiver la peine de mort, CHATEAUB. *Natch.* II, 236. || 12° Terme de guerre. Attaque impétueuse. Charge terrible de cavalerie. Une charge de cavalerie dispersa le peuple. Faire une charge. Commander la charge. Revenir à la charge. Enlever une position au pas de charge. Il a été jusqu'à cinq fois à la charge, SÉV. 203. A cette heure que je suis loin de votre altesse [le duc d'Enghien] et qu'elle ne me peut pas faire de charge, je suis résolu de lui dire tout ce que je pense d'elle, VOIT. *Lett.* 140. || Signal d'attaque donné par les tambours ou les trompettes. On bat la charge. On sonne la charge. Les théologiens eurent le sort de ceux qui sonnent la charge et ne partagent point les dépouilles, VOLT. *Mœurs*, 134. || Terme de musique. Air de musique militaire qui se joue quand on charge l'ennemi. || Fig. Revenir, retourner à la charge, insister, faire de nouvelles tentatives, et aussi lancer de nouvelles invectives. Il revenait opiniâtrément à la charge, FÉN. *Tél.* XIII. Un homme d'esprit et d'un caractère simple et droit peut tomber dans quelque piége.... il n'y a qu'à perdre pour ceux qui viendraient à une seconde charge : il n'est trompé qu'une fois, LABRUY. XI. || 13° La quantité de poudre et les projectiles qu'on met dans une arme à feu et dans une mine. La charge d'un fusil, d'un canon. Mettre double charge. J'ajoute au pistolet une petite charge sans bourre, J. J. ROUSS. *Ém.* I. L'augmentation de force produite par une plus grande charge dans un canon de longueur donnée a des limites très-étroites, CONDORCET, *d'Arci.* || Action de charger une arme à feu. Apprendre la charge. La charge en douze temps. || En physique, l'action d'accumuler l'électricité; le résultat de cette action. La charge d'une bouteille de Leyde, d'une batterie. || 14° Terme de métallurgie. Quantité de mine et de charbon qu'on jette à la fois dans un fourneau. || Entonnoir d'un fourneau. || 15° En termes de peinture, charge se dit de toute expression qui ajoute quelque chose de forcé, d'exagéré, de grotesque à la nature. Un tableau où l'on mêlerait les charges de Callot avec des figures de Raphaël. || Au théâtre, exagération dans la manière de jouer un rôle, de représenter un personnage. Cet acteur a fait une charge de son rôle. || Populairement, histoire invraisemblable. La charge est bonne. Quelle charge! || 16° Terme de vétérinaire. Topique quelconque que l'on applique à un animal malade. || 17° Terme de jardinage. Bourse ou œil à fleur. || 18° Terme de magie. Le charme et le sort que les sorciers mettent en quelque lieu pour y faire leurs maléfices et empoisonnements, c'est-à-dire un pot de terre neuf et

vernissé rempli de toutes sortes de choses. || **19°** À la charge de, à charge de, *loc. conj.* À condition de. Nous avons reçu la vie, à la charge de mourir. S'il voulait être de la mascarade, à la charge de mener Mlle d'Hamilton, HAMILT. *Gramm.* 7. || À la charge que, à charge que, *loc. conj.* À condition que. Donnez-lui l'argent qu'il peut gagner, à la charge qu'il ne joue point, PASC. *Div.* 2. Je vous les apprendrai, à la charge que vous ne ferez plus d'histoire, ID. *Prov.* 6. À la charge qu'elle ne vous dégoûtera point de notre amitié, BALZ. *Liv.* VII, *lett.* 9. Je te pardonne à la charge que tu mourras, MOL. *Fourb.* III, 14. À la charge que si.... ID. *l'Étour.* I, 8. || À la charge d'autant, *loc. adv.* À condition qu'on en fera autant. C'est, comme tu sais, à la charge d'autant, HAMILT. *Gramm.* 9. Mais le drôle peut-être, en me rendant content, Prétendrait me servir à la charge d'autant, MONTFL. *Femme juge....* II, 2. Rendez-moi ce service à la charge d'autant, P. L. COUR. I, 175. || On dit, dans le même sens, à charge de revanche. || Proverbes. Il faut prendre le bénéfice avec ses charges, c'est-à-dire il faut souffrir les incommodités d'une chose dont on tire d'ailleurs des avantages. On dit dans le même sens : Ce n'est pas un bénéfice sans charge. || Une charge est le chausse-pied du mariage, c'est-à-dire un homme trouve plus facilement à se marier quand il a quelque emploi.

— SYN. CHARGE, FARDEAU, FAIX. Fardeau est le terme le plus général ; c'est ce qu'on porte ; un fardeau est lourd ou léger. Faix ajoute à l'idée de fardeau celle d'une pression qui gêne, qui lasse, qui accable; on plie sous le faix; un faix n'est jamais léger; ajoutons que faix est un mot du langage poétique. Charge détermine le sens de fardeau à être précisément ce qu'un homme, une bête de somme, une charrette, un navire, peuvent porter.

— HIST. XIIe s. E David li dist : Si tu t'en viens od mei, tu m'iers à charge, *Rois*, 177. Le fundement [il] fist de pierres grosses e de dur grain, si l' fist faire led e large, que bien sustenist la charge, *Rois*, 245. || XIVe s. Et à gouverner une naif [nef, vaisseau], il convient considerer la façon de la naif et la charge, ORESME, *Eth.* 36. Pour doubte de la charge des debtes, *Ordonn. des rois de France*, t. VII, p. 544. || XVe s. Quand messire Louis d'Espaigne et toute sa charge de gens d'armes furent venus en l'ost.... FROISS. I, I, 178. Messire Robert s'appareilla le plutost qu'il put, et fit sa charge de gens d'armes et d'archers, et s'en vinrent assembler en la ville de Hautonne-sur mer, ID. I, I, 92. Messire Jean d'Armignac à grand route, le connestable de France aussi à grand charge, ID. II, II, 3. Ni onques messire Garcis n'osa parler ni prier de paix.... car il eust perdu sa parole, puisque messire Olivier de Cliçon l'avoit en charge, ID. II, III, 8. Sans avoir charge aucune [reproche], CH. D'ORL. *Songe en complainte.* Et l'avoit fait emprisonner, lui donnant charge [accusation] qu'il estoit là venu pour.... COMM. I, 1. Il donnoit charge de cette matiere à ceste maison de Croy, ID. *ib.* Le roy lui bailla charge de conduyre son avant garde, ID. I, 3. Envoya le bastard de Bourgongne avecques grant nombre de gens qu'il avoit soubz sa charge, ID. *ib.* La fille d'un tel seroit bien sa charge [son fait], LOUIS XI, *Nouv.* XLIV. || XVIe s. Quand il nous commande de remettre aux hommes les offenses qu'ils nous ont faites, il les reçoit en sa charge, CALV. *Instit.* 544. Ce sont beaux mots, que bravade, Soldat, cargue, camizade, Avec un brave sangdieu, DU BELL. III, 87, *verso.* Ayant charge de faire la harangue au pape, MONT. I, 40. Un advocat et un juge qui ont failly en leur charge, ID. I, 55. Pour avoir tourné le dos en une charge contre les Parthes, ID. *ib.* Où les hommes portent les charges sur la teste, ID. I, 113. Il me donna en charge à un Allemand qui.... ID. I, 193. Nul ne possede rien de propre, et nul n'est en charge à ses prochains, LANOUE, 534. M. le prince manda de faire une charge generale, ce qui fut fait, où les catholiques furent menez partie au trot, partie au galop, ID. 587. Vaisseaux de charge, AMYOT, *Marius*, 25. L'autre revint à la charge sur lui et le blessa de deux coups d'epée, D'AUB. *Vie*, XXVI. Sa troupe oiant les pistollades reprit la charge.... Miraumont, qui n'avoit lors que 50 chevaux, prend la charge et renverse toute la cavallerie, ID. *Hist.* II, 168. Il respond charge au qui vive, ID. *ib.* III, 9. La cavalerie estrangere, honteuse d'avoir tant marchandé, prit la charge à tout, et lors s'escria, charge à tout, à quoi il fut bien obei, ID. *ib.* III, 242. Et tous à la fois, donner une cargue, avec telle furie que.... CARL. V, 25. Ils ne font difficulté de dissoudre en vin deux charges de poudre à canon et les avaller, PARÉ, IX, 2e *Disc.* Ô fortuné celuy qui bien loin de la guerre.... Qui ne sait quel mot c'est que cargue, camisade, Sentinelle, diane, escarmouche, embuscade, RONS. 936.

— ÉTYM. Berry, *sarge ;* provenç. et espagn. *carga ;* ital. *carica* (voy. CHARGER).

CHARGÉ, ÉE (char-jé, jée), *part. passé.* || **1°** Qui a reçu une charge. Les épaules chargées d'un lourd fardeau. La charrette mal chargée par les hommes de service. Un navire chargé. Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé.... LA FONT. *Fabl.* I, 4. Et le pauvre baudet si chargé qu'il succombe, ID. *ib.* VI, 16. Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois, N'attendent que les vents pour partir sous vos lois, RAC. *Iph.* I, 1. || Être chargé comme un baudet, être chargé avec excès. || Pièce chargée, pièce de monnaie qu'on a affaiblie de son propre métal, et à laquelle on a ajouté du métal étranger pour la rendre de poids. || Dés chargés, faux dés dont se servent ceux qui volent au jeu. || **2°** Par extension, rempli, couvert. Des buffets chargés de provisions. Des soldats chargés de butin. Arbre chargé de fruits. De Romains le rivage est chargé, RAC. *Mithr.* IV, 7. Les montagnes de Dauphiné, qui paraissaient à la main gauche, à dix ou douze lieues de nous, toutes chargées de neige, VOIT. *Lett.* 128. || Un ciel chargé de nuages. Le temps est chargé, il est couvert. || Chargé de fers, enchaîné. Rome vit passer au nombre des vaincus Plus d'un captif chargé des fers d'Antiochus, RAC. *Bérén.* III, 1. || Chargé de vin, ivre. || Chargé de coups, battu violemment, à outrance. || Bobine chargée, quenouille chargée, pipe chargée, bobine, quenouille, pipe qui ont reçu leur charge de fil, d'étoupe, de tabac. || **3°** Fig. Chargé de dettes. Chargé d'honneurs. Chargé de crimes. Chargé de malédictions par tous les gens de bien. Une province chargée de taxes. [Ils] descendaient au tombeau tout chargés d'infamie, CORN. *Cid*, II, 9. Chargé d'un long âge, ID. *Othon*, I, 1. Un regard tout chargé des traits de la pitié, TRISTAN, *Mariane*, II, 4. L'honneur de cet acte héroïque Dont mon nom est chargé par la rumeur publique, MOL. *D. Garcie*, V, 5. Le lion Chargé d'ans et pleurant son antique prouesse, LA FONT, *Fabl.* III, 14. Que chargé malgré moi du nom de son époux, RAC. *Baj.* II, 3. Chargé de mille cœurs conquis par mes bienfaits, ID. *Bér.* II, 2. Attendez pour partir que César vous renvoie Triomphant et chargé de titres souverains, ID. *ib.* I, 3. Il te sied bien d'avoir en de si jeunes mains, Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes desseins, ID. *Baj.* IV, 7. Que David vainqueur, d'ans et d'honneurs chargé, ID. *Athal.* III, 7. Il vit chargé de gloire, accablé de douleur, ID. *Mithr.* V, 4. Et qu'il meure chargé de la haine publique, ID. *Andr.* IV, 3. N'offrez point un sujet d'incidents trop chargé, BOIL. *Art poét.* III. Les petits sont quelquefois chargés de mille vertus inutiles : ils n'ont pas de quoi les mettre en œuvre, LA BRUY. XI. || Ce malheureux est chargé d'enfants, il a une trop nombreuse famille pour les ressources qu'il possède. || **4°** Mis sur ce qui doit porter. Le fardeau ayant été chargé sur les épaules. Les marchandises chargées sur la charrette, sur le navire. || **5°** Grevé. Une succession chargée de rentes viagères. || **6°** Muni d'une charge de poudre. Un canon chargé. Une mine chargée. En avant, partons, camarades, L'arme au bras, le fusil chargé, BÉRANG. *Vieux caporal.* || Bouteille de Leyde chargée, bouteille sur laquelle l'électricité a été accumulée. || **7°** Terme de manége. Chargé d'épaules, de ganache, expression dont on se sert pour indiquer qu'un cheval a ces régions trop fortes, trop développées. || Par extension. Cet homme est chargé de ganache, il a de grosses mâchoires; et fig. Il est lourd d'esprit. || Être chargé de cuisine, être fort gras, avoir un gros ventre. || **8°** Lettre chargée, lettre dont a fait constater l'envoi à la poste, et dans laquelle d'ordinaire on envoie des valeurs, qui en sont la charge. || **9°** Terme de blason. Recouvert par d'autres pièces. Bande d'or chargée de six croisettes de sable. || **10°** Attaqué impétueusement. L'ennemi, chargé par la cavalerie, se débanda. || **11°** Trouble, épais, foncé. Urine chargée. Vin chargé. Couleur chargée, couleur trop forte ou trop épaisse. || Écriture trop chargée, écriture dans laquelle on a employé trop d'encre. || Langue chargée, langue recouverte d'un enduit épais, blanchâtre ou jaunâtre. || Yeux chargés, yeux gonflés et appesantis. Chargés d'un feu secret vos yeux s'appesantissent, RAC. *Phèdre*, I, 1. || **12°** Qui est en caricature. Un portrait chargé. || Exagéré. Surtout la peinture des infamies clandestines n'a-t-elle pas été chargée? DIDER. *Ess. s. Claude.* || Musique chargée, musique où l'on prodigue plus de moyens d'expression et de beautés accessoires qu'il n'en faut. || **13°** Qui a mission de, qui porte comme mission ou confidence. Chargé d'une affaire publique. Chargé de faire faire les statues. Chargé de porter la parole. Le sénat chargé des vœux de tout l'empire, RAC. *Bérén.* II, 2. Qu'il tremble, il est chargé du secret de son maître, VOLT. *Fanat.* IV, 1. || *S. m.* Un chargé d'affaires, celui qui en l'absence d'un plénipotentiaire est chargé, près d'une cour, des intérêts de son gouvernement. || Un chargé de cours, celui qui fait un cours, sans être professeur titulaire. || **14°** Contre qui on porte des accusations. Très-chargé par les témoins. On dit qu'une âme simple découvrit au pape le désordre de ses neveux; que le cardinal Albani fut fort chargé, ST-SIM. 489, 97. Chargé du crime affreux dont vous me soupçonnez, Quels amis me plaindront quand vous m'abandonnez! RAC. *Phèdre*, IV, 2. || **15°** Terme de marine. Bâtiment chargé en côte, poussé vers la terre par le vent et une grosse mer. || Maître chargé, premier maître responsable des objets d'armement.

† **CHARGEANT, ANTE** (char-jan, jan-t'), *adj.* || **1°** Pesant, difficile à digérer. Ces viandes-là sont trop chargeantes. Il n'y a rien de si chargeant que la croûte de pâté. || **2°** Fig. Ennuyeux, importun, fatigant. Ces visites sont si chargeantes. Vieilli.

— HIST. XIIIe s. Por ce que moult seroit longue cose et carquans as homes qui font les jugemens, BEAUM. 33. || XIVe s. Par aventure il auroit opinion que celui qui le visite est trop charchant et trop ennuyeux, ORESME, *Eth.* 291. || XVe s. Car quant vieux est, chascun lui fait la nique, Chascun le veut arguer et reprandre, Il est à chascun chargens, EUST. DESCHAMPS, *Son éducation.* Car quant fruit fault, vielz homs devient chargans, ID. *Poésies mss.* f° 355, dans LACURNE. Vuidier vous fault hors de ciens [céans] ; Car paresceux estes et court, Chargant, dormant, annuyant, sourt, ID. *ib.* f° 449. || XVIe s. Il s'y deporta si sagement qu'il ne fut ny chargeant, ni desplaisant aux naturels habitans du pays, AMYOT, *Galba*, 24.

CHARGEMENT (char-je-man), *s. m.* || **1°** Action de charger. || **2°** Charge d'une voiture. || **3°** Cargaison d'un bâtiment. || **4°** Action de faire constater sur les registres de la poste l'envoi d'une lettre, d'un paquet.

— ÉTYM. *Charger.*

† **CHARGEOIR** (char-joir), *s. m.* Ustensile qui sert d'appui et de support à la hotte. || Ancien terme d'artillerie. Instrument pour charger.

— ÉTYM. *Charger.*

† **CHARGEON** (char-jon), *s. m.* Terme rural. Sarment de vigne taillé à un, deux ou trois yeux.

— ÉTYM. *Charger.*

CHARGER (char-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* ou *o :* nous chargeons, je chargeais), *v. a.* || **1°** Mettre une charge sur. Charger un âne de fruits, des vaisseaux d'armes. On le chargea d'un lourd paquet. Nous chargeons d'un casque nos têtes blanchies. Eh quoi! charger ainsi cette pauvre bourrique! LA FONT. *Fab.* III, 1. .... D'acteurs mal ornés chargeant un tombereau, BOIL. *Art p.* I. || Par analogie. Tu serais trop vain Si ce honteux trophée avait chargé ma main, CORN. *Cid*, I, 7. || Terme de marine. Embarquer et arrimer à bord des objets. Charger en cueillette, charger pour plusieurs personnes. Charger à sec, charger pendant la basse marée. Charger en grenier, charger sans emballer. || Terme de jardinage. Charger une couche, mettre, sur le fumier qui la compose, la terre ou le terreau nécessaire à la culture qu'on veut y établir. || Terme de trictrac. Charger le bidet, mettre un grand nombre de dames sur une flèche. Vieux. || Terme de métier. Appliquer des feuilles d'argent sur une pièce de métal ou de bois. Souder du fer à une pièce qui est trop mince. Appliquer certains ingrédients sur les peaux et les cuirs. Mettre dans la cuve ce qui est nécessaire pour faire une teinture. Enfiler une volaille avec une broche. || **2°** Peser d'un trop grand poids sur. Les bagages chargent cette voiture. Cette poutre charge la muraille. || Par extension. Mille bonbons, mille exquises douceurs Chargeaient toujours les poches de nos sœurs, GRESSET, *Vert-vert*, I. || Par analogie. La galette charge l'estomac. Se charger l'estomac. || Fig. Il ne faut pas trop charger la mémoire des enfants, il ne faut pas les obliger à retenir trop de choses. Charger sa mémoire de bagatelles. Les douze vers qui expriment cette moralité en termes généraux ont tellement plu, que beaucoup de gens d'esprit n'ont pas dédaigné d'en charger leur mémoire, CORN. 1er *Discours du poëme dramatique*, p. 6. || **3°** Emplir, couvrir, accabler. On chargeait une table de mets. Et chargez de perles vos têtes Comme quand vous allez aux

fêtes Où les dieux vous font appeler, MALH. III, 2. Telle qu'une bergère aux plus beaux jours de fête De superbes rubis ne charge point sa tête, BOILEAU, *Art p.* II. || Charger de chaînes, enchaîner. || Fig. Mon courroux n'a déjà que trop de violence, Sans le charger encor d'une nouvelle offense, MOL. *Sgan.* 6. Corneille a aimé à charger la scène d'événements dont il est presque toujours sorti avec succès, LA BRUY. I. || **4°** Charger quelqu'un de coups, d'injures, de malédictions, l'en accabler. Détournons les yeux des soufflets sacriléges dont on le charge, MASS. *Car. Passion.* Il fut craint, mais l'histoire a dans tout l'avenir De haine et de mépris chargé son souvenir, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, III, 1. Il pourrait bien, mettant affront dessus affront, Charger de bois mon dos comme il a fait mon front, MOLIÈRE, *Sgan.* 17. || Absolument, battre. Vous n'avez pas chargé son dos avec outrance? MOL. *l'Étour.* III, 4. Je veux.... Que tous deux à l'envi vous me chargiez ce traître, MOL. *Éc. des f.* IV, 9. .... Si quelque affamé venait pour en manger, Tu serais en colère et voudrais le charger, MOL. *Éc. des f.* II, 3. || **5°** Mettre sur, en parlant d'un fardeau. Charger sur ses épaules un fardeau. Énée avait chargé son père sur son dos. Il avait fait charger du blé sur la Saône. Je vois de grands garçons charger un tonneau de vin, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || **6°** Charger un registre d'un article, ou charger un article sur un registre. || Charger une lettre, un paquet, faire constater sur les registres de la poste l'envoi d'une lettre, d'un paquet. || Charger un mot, écrire un mot sur un autre sans effacer celui-ci. || **7°** Rendre trouble. Un accès de fièvre qui charge l'urine. || En parlant de la langue, y produire un enduit morbide. Un embarras gastrique charge la langue. || **8°** Imputer à quelqu'un, et, spécialement, déposer contre lui, l'accuser. Charger quelqu'un de ses propres torts. Les témoins n'ont pas chargé l'accusé. Ils ne cessaient de le charger tantôt d'avarice et tantôt de trahison, VAUGEL. *Q. C.* liv. X, dans RICHELET. On ne peut les charger d'aucun assassinat, CORN. *Poly.* I, 3. Tous deux l'ont accusée, et, s'ils s'en sont dédits Pour la faire innocente et charger votre fils.... CORN. *Nicom.* IV, 2. Le récit de ses fautes est pénible; on veut les couvrir et en charger un autre; c'est ce qui donne le pas au directeur sur le confesseur, LA BRUY. XI. Chargez-le comme il faut, monsieur, et rendez les choses bien criminelles, MOL. *l'Avare*, V, 5. Des personnes qui le chargeaient des mêmes choses que vous, ID. *Impromptu*, 3. Alors qu'aura servi ce zèle impétueux, Qu'à charger vos amis d'un crime infructueux? RAC. *Baj.* II, 3. || **9°** Imposer une charge, une condition onéreuse. Charger les provinces d'un tribut. Il vit heureux [Baléazar], et tout son peuple est heureux avec lui; il craint de charger trop ses peuples, FÉN. *Tél.* VIII. || Charger une terre d'une redevance. Charger une succession d'un legs. || Fig. Le grand nombre d'observances dont Moïse a chargé les Hébreux. À quoi bon charger votre vie Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous? LA FONT. *Fab.* XI, 8. || **10°** Donner commission, donner ordre. Il fut chargé du commandement de l'armée. On l'avait chargé de ce soin. Voici ce dont je vous charge. Ils le chargèrent de dire à Alexandre que.... VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. Rome qui m'a depuis chargé de son empire, CORN. *Othon*, III, 3. Zerbinette m'a chargé promptement de venir vous dire que.... MOL. *Fourber. de Scap.* II, 6. Et qui vous a chargé du soin de ma famille? RAC. *Iph.* IV, 6. De péculat, il n'y en avait pas davantage, puisqu'il ne fut jamais chargé ni de l'argent du roi ni de celui de la Compagnie, VOLT. *Louis XV*, 34. || Charger quelqu'un de ses pouvoirs, de sa procuration. || **11°** Mettre dans une arme à feu la poudre et les projectiles. Charger un fusil, un canon. || Absolument. Charger à balles, à mitraille. || Chargez, terme de commandement. || **12°** Par extension. Charger une bouteille de Leyde, une jarre, une batterie électrique, y accumuler l'électricité. || Charger une bobine, y enrouler la quantité de soie ou de fil qu'elle peut recevoir. || Charger une quenouille, y mettre de la filasse de lin ou de chanvre. || Charger une pipe, la remplir de tabac. || Charger une plume d'encre, un pinceau de couleur. || **13°** Attaquer avec impétuosité. L'infanterie chargea l'ennemi qui pliait. Ils avaient ordre de ne se point découvrir que l'ennemi ne fût passé, pour le charger en queue, D'ABLANCOURT, *Luc.* t. II, dans RICHELET. Joint les ennemis, les combat et les charge, FLÉCH. *Tur.* Les partisans du tribun mirent l'épée à la main et chargèrent la multitude, VERTOT, *Révol. rom.* liv. X, p. 36. Ces paysans chargèrent les bourgeois à coups de pierres et de bâtons, ID. *ib.* X, 10. || Absolument. Charger à la baïonnette. Charger à la tête de la cavalerie. D'abord il a si bien chargé sur les recors, MOL. *l'Étour.* V, 1. || **14°** Exagérer, amplifier. Charger le prix d'une marchandise. Charger un article, en grossir le prix. Charger un compte, l'exagérer. || Outrer. De la manière dont il charge les choses, il semble qu'il ait voulu se faire peur à lui-même, BOSS. *Relat.* Pour diminuer l'horreur de l'athéisme, on charge trop l'idolâtrie, MONTESQ. *Esp.* 24, 2. || Charger un récit, une histoire, y ajouter, l'amplifier. Un comique outre sur la scène ses personnages; un poëte charge ses descriptions, LA BRUY. III. || Absolument. L'homme est né menteur.... voyez le peuple, il controuve, il augmente, il charge par grossièreté et par sottise, LA BRUY. XVI. || Rendre ridicule une figure par certains traits qui en grossissent, diminuent ou altèrent quelque partie. || Par extension, passer la mesure, en parlant du jeu d'un acteur et aussi du style. Cet acteur charge son personnage. Ce comédien a l'habitude de charger tous ses rôles. Ce romancier a chargé le portrait de son héros. Et absolument : Les comédiens de province chargent plus que ceux de Paris. || **15°** *V. n.* Ajouter. Sur mon inquiétude ils viennent tous charger, MOL. *Amph.* III, 1. Vieilli en ce sens. || **16°** Terme de jardinage. On dit que les arbres chargent beaucoup, quand ils ont beaucoup de fruits noués. || **17°** Se charger, *v. réfl.* Prendre une charge. Se charger d'un fardeau. Ses vaisseaux en tous lieux se chargent de soldats, RAC. *Mithr.* IV, 1. || Absolument. Aide-moi à me charger. Il ne peut se charger tout seul. || Fig. N'allons point nous charger d'une haine immortelle, RAC. *Bérén.* III, 2. || Se charger d'une dette, la prendre à son compte. Il se charge d'une dette et en charge son bien, PATRU, *Plaidoyer* 3. || **18°** Se couvrir. Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup, quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornements, BOSS. *la Vallière.* || **19°** Se charger d'un crime, d'une faute, s'en reconnaître l'auteur, en assumer la responsabilité. Et je vous viens, seigneur, offrir une victime, Non pour sauver sa vie en me chargeant du crime, CORN. *Cinna*, V, 2. Je me charge devant Dieu de tout le péché, BOSS. *Lett. abb.* 89. || **20°** Prendre le soin, la conduite de. Se charger d'une cause, d'une ambassade. Si tu te chargeais de corriger ce livre. Se charger de grands travaux. Que le ciel se chargerait du reste. De l'intérêt du ciel pourquoi vous chargez-vous? Pour punir le coupable, a-t-il besoin de nous? MOL. *Tart.* IV, 1. Et je me chargerais du soin de le défendre, RAC. *Phèdr.* IV, 5. Je me charge de tout, fût-ce encor de ta haine, VOLT. *Catil.* III, 3. || **21°** Se charger de quelqu'un, le prendre à sa charge pour le nourrir, l'entretenir, ou le prendre avec soi pour la vie commune, pour un voyage, etc. D'un gendre sans appui voudra-t-il se charger? RAC. *Mithr.* III, 1. Quoi! votre amour se veut charger d'une furie? ID. *Andr.* III, 1. Moi, j'irais me charger d'une spirituelle Qui ne parlerait rien que cercle et que ruelle, MOL. *Éc. des f.* I, 1. || **22°** Le temps se charge, il se couvre de nuages. Le ciel se chargeait peu à peu. || **23°** Devenir trouble. À la fin d'un accès de fièvre l'urine se charge. || La langue se charge, elle se couvre d'un enduit. || **24°** En termes de manége, se charger d'épaules, de ganache, de chair, se dit d'un cheval quand il engraisse trop. || **25°** Recevoir une charge de poudre. Ce fusil se charge par la culasse. || **26°** S'attaquer l'un l'autre. Les deux troupes se chargèrent avec vigueur.

— HIST. XIe s. D'or et d'argent quatre cenz muls chargez, *Ch. de Rol.* III. || XIIe s. Ne de tous ceus que vous cargié m'avez, *Roncisv.* p. 101. Vous me carjastes vos fils et vos amis, *ib.* p. 180. M'ame pourroit chargier plus pesant faix [avoir chagrin plus grand], *Couci*, XXII. || XIIIe s. Onques en nul termine ne furent aussi chargié de guerre come il furent à celui point, VILLEH. CLXIX. Et quant les nés [nefs] furent chargies d'armes et de viande et de chevaliers et de serjans, ID. XLIV. Et sachiés que il fu moult cargiés et fu feru d'un glaive parmi le cors, ID. LXXII. Et li rois la fist atourner richement comme fille de roi, et li carga assés or et argent, *Chron. de Rains*, p. 13. Sovent me semont [Bel Accueil] d'aprochier Vers le bouton et d'atouchier Au rosier qui l'avoit chargié, *la Rose*, 2885. Nus [nul] arbre qui soit qui fruit charge, *ib.* 1334. Et lor doit carquier qu'il dient la cause à son home por quoi il est semons, BEAUM. 46. Il a esté deffendu, por ce qu'il carquoient si lor mesons et lor heritages de tix [telles] choses.... qu'on lessoit après les mesons, porce que eles estoient trop carquies, ID. XXIV, 20. Je ne puis pas mon heritage carquier de douaires, fors que selonc ce que coustume done, ID. XXXIV, 23. Je, qui n'avoie pas mil livrées de terre, me charjai, quant j'alé outremer, de moy dixieme de chevaliers, JOINV. 211. Il estoit ainsi, que, quant le soudanc vouloit charger [donner un ordre], il envoioit querre le mestre de Haulequa [de la garde], ID. 235. Il respondirent touz que avoient chargié [confié] à Mons Guion Malvoisin le conseil que il vouloient donner au roy, ID. 255. Et nous chargerent les Sarrazins tous de pyles [javelots] que il traoient au travers du flum, ID. 223. || XIVe s. Querir et vouloir estre honoré des humbles et moiens ou petis, c'est une chose charchant et qui n'est pas à loer, ORESME, *Eth.* 123. || XVe s. Ce voyage chargeoit [contrariait] trop fort le duc de Bourgogne, et disoit que c'estoit une chose et une guerre sans raison, FROISS. III, IV, 29. Ils firent leurs messages sagement et à point, ainsi que chargé leur estoit, ID. I, I, 45. Il prit tous ces joyaux et presens, et les chargea à son cousin messire Mansart, et lui dit de les reporter en France, ID. I, I, 300. Et laissa le roi pour capitaine Aimery de Pavie; et lui chargea en garde toute la ville et le chastel, ID. I, I, 323. Les vins et marchandises que ils menoient, ils dirent que ils avoient cargé pour mener en Flandre, ID. II, III, 34. Et chargeoit le conte de Charolois ces gens de ceste maison d'avoir.... COMM. I, 2. Et chargerent sur nos archiers et ceulx qui les conduysoient, ID. II, 2. Et lui chargea [recommanda] la dame blanche Qu'il y retournast hardiment, VILLON, *Repue du Pelletier.* Ceux qui avoient esté presents où nostre ivrogne s'estoit chargé [soûlé], LOUIS XI, *Nouv.* VI. || XVIe s. Il les chargea [attaqua] touts endormis, MONT. I, 27. Charger une narration de circonstances, ID. I, 84. Se chargeant seul de leur faulte commune, ID. I, 97. Les maladies qui se chargent [gagnent] de l'un à l'aultre, ID. I, 101. Charger un pistolet, ID. I, 109. Les premiers fourmis chargent ce ver sur leur dos, ID. II, 179. Le degousté charge [attribue] la fadeur au vin; l'altéré, la friandise, ID. II, 373. Ses envieux le chargeoient et accusoient en son absence, AMYOT, *Thém.* 45. Après qu'ils se furent bien chargez de pillage et de toute sorte de butin.... ID. *Cam.* 42. Pauvre homme que tu es, comment vas-tu ainsi deschargeant la fortune de ce dont tu la pouvois charger et accuser à ta descharge? ID. *P. Æm.* 44. [Pyrrhus] d'arrivée chargea sur son arriere garde si vivement, qu'il meit toute l'armée en grand dessarroy, ID. *Pyrrh.* 57. Il attela vistement des bœufs à un chariot, sur lequel il chargea des febves, ID. *Marius*, 64. Depuis cela il chargea une si grande audace et une si grande presumption, qu'on ne le peut plus tenir, ID. *Nicias*, 14. Et d'iceux medicamens en seront chargés les tentes et plumaceaux, PARÉ, VII, 7.

— ÉTYM. Berry, *sarger;* picard, *carguer, carker;* provenç. et espagn. *cargar;* portug. *carregar;* ital. *caricare;* du bas-lat. *carricare*, de *carrus*, chariot (voy. CHAR) : mot à mot mettre sur un chariot.

CHARGEUR (char-jeur), *s. m.* || **1°** Celui qui charge les marchandises sur la voiture ou dans un bateau. || **2°** Manœuvre dont l'emploi consiste à charger les autres ouvriers. || **3°** Celui qui procure aux rouliers des marchandises pour charger leurs voitures. || **4°** Celui à qui appartient la cargaison d'un navire, celui qui l'a frété. || **5°** Dans l'artillerie de mer, le premier servant de droite en parlant d'une bouche à feu. || **6°** Ouvrier qui entretient un fourneau de forge. || **7°** Adjectivement. Commissionnaire-chargeur, celui qui expédie des marchandises par bateau.

— ÉTYM. *Charger.*

† **CHARGEURE** (char-ju-r'), *s. f.* Terme de blason, se dit des pièces qui en chargent d'autres. La chargeure ne diminue pas la noblesse comme fait la brisure.

— REM. L'*e* dans ce mot est une lettre servile appartenant au *g* et ne faisant point un son avec l'*u*.

— HIST. XVIe s. Il en portoit les armoiries en faulx escu ou chargeure sur les siennes, que les dits mauvais blasonneurs appellent sur le tout, CARL. III, 2.

— ÉTYM. *Charger.*

† **CHARIENTISME** (ka-ri-an-ti-sm'), *s. m.* Espèce de trope consistant dans une ironie où on laisse entendre, plutôt qu'on ne l'exprime, ce qu'il y a de piquant dans la pensée.

— ÉTYM. Χαριεντισμὸς, de χαρίεις, gracieux, de χάρις, grâce (voy. CHARITES).

CHARIOT (cha-ri-o; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : des cha-ri-o-z armés; chariots rime avec dos, propos, etc.), *s. m.* || **1°** Sorte de véhicule qui a quatre roues, des ridelles, et qui est propre à porter toute sorte d'objets. Les chariots de bagage qui suivent l'armée. || **2°** Dans l'antiquité, sorte de très-grande voiture, dont les peuples nomades se servaient pour transporter leur famille et leur mobilier. Les Scythes

erraient sur des chariots dans de vastes plaines. || Chariot armé de faux, char à deux roues hérissé de faux qu'on lançait dans les rangs ennemis. || 3° Char, voiture. La course dans les chariots, BOSS. *Hist.* III, 3. Le roi [Louis XIII] ordonna jusqu'à l'attelage qui devait mener son chariot [de mort], ST-SIM. 8, 102. Le roi fit monter l'électeur de Bavière seul avec lui dans son chariot, ID. 303, 200. En ce sens il a vieilli. || **4°** Petit compartiment à quatre roues dans lequel on place les enfants commençant à marcher et qui, s'y soutenant debout par les bras, le font rouler. Émile n'aura ni chariots, ni lisières, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **5°** Bâti en planches, porté sur deux roues, dont se sert le cordier. || Métier du fabricant de lacets. || Instrument employé dans les manufactures de glaces. || Véhicule à deux roues pour transporter des pierres. || **6°** Terme de physique. Chariot électrique, machine pour lancer le cerf-volant électrique. || **7°** Terme d'astronomie. Les constellations de la grande et de la petite Ourse. Le grand, le petit Chariot.

— REM. Tous les derivés de char : charrette, charretier, charrier, charroi, charron, charrue, prenant deux *r*; chariot est le seul qui n'en a qu'une; c'est une irrégularité qui est sans raison, et qui dès lors complique inutilement l'orthographe. L'Académie fera bien de rétablir la régularité; d'autant plus que dans les livres imprimés au XVIIe siècle chariot a souvent deux *r*.

— HIST. XIIIe s. Chascun marcheant forain qui descent ès halles toile, doit de hallage, pour cheriot quatre sols, pour charete deux, et pour cheval douze deniers, *Liv. des mét.* 343. || XIVe s. [Les corps] furent mis en trois chariots à dames pour estre conduits au lieu de leur sepulture, *Chron. de St.-Denis*, t. II, f° 240, dans LACURNE. || XVe s. La royne entra à Paris en grandes pompes tant de litieres, chariots branlans couverts de draps d'or et hacquenées, que d'autres divers paremens, JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 169, dans LACURNE. Il se laissoit si peu voir et se tenoit tant clos en son chariot, COMM. *Mém.* p. 527, dans LACURNE. [Les ambassadeurs du roi de Bohême] avoient amené un chariot branlant moult sumptueux et moult riche, MONSTREL. t. III, p. 70, dans LACURNE. || XVIe s. Il se feit porter par Rome sur un chariot triumphal, AMYOT, *Cam.* 14. Si survint d'adventure un chariot chargé, ID. *Alc.* 3. Chariot engraissé et oingt A charier est mieux en poinct, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 121. Qui n'a cheval ni chariot, il ne charge pas quand il veut, COTGRAVE. Compagnon bien parlant vault en chemin chariot branslant, ID.

— ÉTYM. *Char;* wallon, *cariot*, rouet à filet; Berry, *charrote*, s. f.

CHARITABLE (cha-ri-ta-bl'), *adj.* || **1°** Qui a de la charité pour son prochain. Il est juste et charitable envers ses domestiques. Je suppose qu'un moine est toujours charitable, LA FONT. *Fab.* VII, 3. || **2°** Qui fait des charités, des aumônes. Une famille charitable. Il est bon d'être charitable : Mais envers qui? c'est là le point, LA FONT. *Fables*, VI, 13. Il n'y a princes pacifiques que ceux qui font des sacrifices pour avoir la paix, comme il n'y a d'homme charitable que celui qui sait donner, MONTESQ. *Correspondance*, 20. || Le Médecin charitable, l'Apothicaire charitable, titre de livres qui, écrits en faveur des pauvres, enseignent à faire des remèdes à la maison. || Substantivement. Loin d'ici ces faux charitables, FLÉCHIER, dans le *Dict. de* POITEVIN. || **3°** Qui a sa source dans un sentiment de charité. Lui donner de la sorte un conseil charitable, CORN. *Nicom.* III, 3. J'honore, je chéris ces charitables lois, Ces lois qui, de la terre écartant les misères, Des humains attendris font un peuple de frères, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Puis c'était la religion qui voulait qu'on prît soin de moi; ensuite venait un faste de réflexions charitables, une enflure de sentiments dévots, MARIVAUX, *Vie de Marianne*, 1re partie, p. 34. || Ironiquement. N'a-t-il point quelque ami qui pût sur ses manières D'un charitable avis lui prêter les lumières? MOL. *Mis.* II, 5. Je veux bien être cet homme charitable, BOIL. *Réflex. crit.* I. || Qui a rapport à la charité. Législation charitable. Économie charitable.

— HIST. XIIIe s. En paradis l'esperitable Ont grant part la gent cheritable, RUTEB. 280. Par lor cuer large et charitable, *la Rose*, 5259. || XVIe s. Instituer clerc parrochial, ministres margliseurs et charitables des pauvres, *Coustum. général*, t. II, p. 900.

— ÉTYM. *Charité.*

CHARITABLEMENT (cha-ri-ta-ble-man), *adv.* D'une manière charitable, par charité. On l'a charitablement averti. Raymond Gaufredus, ministre général de l'ordre de Saint-François, lui octroya des lettres patentes, afin que partout où il passerait, il fût charitablement et civilement reçu des religieux de son ordre, PERROQUET, *Vie de R. Lulle*, p. 18. Tant il a été saintement et charitablement industrieux à présenter tout ensemble le pain aux forts, le lait aux enfants, BOSS. *Fr. Bourgoing.* || Ironiquement. Je souhaiterais qu'il se trouvât quelque honnête homme qui lui voulût sur cela charitablement ouvrir les yeux, BOIL. *Réflex. crit.* I.

— HIST. XVe s. Il s'arrestoit à ouïr leurs supplications, desquelles passoit charitablement les raisonnables et les piteuses, CHRIST. DE PISAN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Charitable*, et le suffixe *ment.*

CHARITÉ (cha-ri-té), *s. f.* || **1°** Amour du prochain. Dans les nécessités extraordinaires sa charité faisait de nouveaux efforts, BOSSUET, *Anne de Gonz.* Ce n'était plus cet ardent vainqueur qui semblait vouloir tout emporter; c'était une douceur, une patience, une charité qui songeait à gagner tous les cœurs et à guérir des esprits malades, BOSS. *Louis de Bourbon.* Je suis reconnaissant de la charité que vous avez pour mon âme, BOSS. *Lett. quiét.* 12. J'ai appris la charité que vous aviez pour ce pays, ID. *Lett.* 1. Nos pères ont eu plus de charité que cela, PASC. *Prov.* 8. Ces faux monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistiquée, MOL. 1er *Placet au roi.* Les grands ne semblent être nés que pour exercer la charité, FLÉCH. *Mont.* Il se croit obligé d'exercer la charité dans une profession cruelle, ID. *Tur.* Qu'est-ce qu'une charité qui n'a point de pudeur avec le misérable, et qui, avant que de le soulager, commence par écraser son amour-propre? MARIVAUX, *Vie de Marianne*, 1re partie, p. 34. Comme ils voulaient demeurer attachés à l'Évangile par leur devoir envers Dieu, et aux gens du monde par leur charité pour le prochain, PASC. *Prov.* 7. || Ironiquement. Marchangy, ce vrai sage, M'a fait par charité Sentir de l'esclavage La légitimité, BÉRANG. *Liberté.* || Une des trois vertus théologales, par laquelle nous aimons Dieu comme notre souverain bien. La fin de la religion, l'âme des vertus et l'abrégé de la foi, c'est la charité. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle; et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre, BOSS. *Fr. Bourgoing.* La charité est la plus parfaite des vertus théologales, ST-CYRAN, *Théologie familière*, dans RICHELET. || **2°** Acte de bienfaisance, aumône. Voilà des charités qu'il a faites pour le salut de ses frères, FLÉCH. *Tur.* Il faisait une infinité de charités que personne ne savait, SÉV. 152. On lui vient demander des charités pour les églises, ID. 275. Je n'aimais pas qu'on me fît la charité, J. J. ROUSS. *Conf.* II. Ignace avait de quoi vivre honnêtement par les charités qu'on lui faisait, BOUHOURS, *Vie de saint Ignace*, liv. II, dans RICHELET. || Absolument. Demander la charité, être à la charité, mendier. || Par antiphrase. Charité de cour, perfidie de courtisan. || Prêter des charités à quelqu'un, le calomnier. Lorsque le P. La Chaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étais étonné qu'on m'eût prêté des charités auprès de lui, RAC. *Lett. Boil.* 45. Une de ces personnes qui prêtent doucement des charités à tout le monde, de ces femmes qui donnent toujours le petit coup de langue en passant, MOL. *Impromptu*, 1. || Nom, dans quelques ordres religieux, de la discipline qu'un religieux donne à un autre. || **3°** Les frères, les sœurs de la Charité, congrégations qui se vouent au soulagement de la misère. Il ne s'agit pas de faire de votre élève un frère de la charité, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Molière a terminé sa vie Entre deux sœurs de charité, BÉRANG. *M. de santé.* || Frères de la Charité, ordre religieux fondé vers 1550 par saint Jean-de-Dieu pour le soulagement des malades; ces religieux suivent la règle de Saint-Augustin; ils bâtirent à Paris, dans le faubourg St-Germain, le célèbre hôpital qui porte encore leur nom. || Charité de Notre-Dame, religieuses de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu rendant aux femmes les mêmes services que les frères de Saint-Jean-de-Dieu rendent aux hommes. || Charité de Saint-Hippolyte, congrégation de religieux hospitaliers dans les Indes occidentales et qui rendent aux malades les mêmes services que les religieux de la congrégation de Saint-Jean-de-Dieu. || Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, établies pour retirer du mal les pauvres filles ou femmes de mauvaises mœurs. Elles suivent la règle de Saint-Augustin et commencèrent en 1642. || Charité de la Sainte-Vierge, ordre religieux sous la règle de Saint-Augustin. || La maison où résident les frères, les sœurs de Charité. Il n'y avait [dans le domestique de Mme de Maintenon] d'un peu distingué que cette ancienne servante du temps qu'elle était à la Charité de Saint-Eustache, ST-SIM. 414, 209. || Charité, nom d'hôpitaux divers. La Charité de Lyon. La Charité de Paris. || Anciennement, la charité pour les pauvres honteux, service de charité composé uniquement du curé de la paroisse et des marguilliers et destiné aux pauvres honteux. || Anciennement, tous les pauvres malades d'une paroisse. Il est le médecin de la charité d'une telle paroisse. || **4°** Aujourd'hui, dame de charité, bureau de charité dame, bureau qui distribuent des charités. || Nom que, dans quelques localités, on donne à des confréries ou associations d'assistance. || **5°** Votre Charité, titre d'honneur donné aux princes de l'Église. || Proverbe. Charité bien ordonnée commence par soi-même, c'est-à-dire avant de songer à faire du bien aux autres, il faut songer à soi, à ses intérêts, à ses avantages.

— REM. La locution *prêter des charités à quelqu'un*, qui signifie le calomnier en lui attribuant une chose défavorable qu'il n'a pas faite ou dite, s'explique par une antiphrase : lui donner des charités, lui faire l'aumône d'une imputation calomnieuse; locution à laquelle *prêter* ajoute une idée de méchanceté hypocrite, comme si le calomniateur ne faisait que *prêter* sa calomnie.

— HIST. XIIe s. Ne tieng, fait sainz Thomas, de lui fius [fiefs], n'eritez, Ne rien en barunie : mais tut est charitez, E parmenable aumosne tut ço dont sui fieffez, *Th. le mart.* 45. Deus, cum par est mainz huem pur le siecle avuglez; N'i est amurs, ne fei, ne pais, ne charitez, *ib.* 121. Puis le proia assez que un petit menjast, Preïst la charité, un petit se dinast, Mez li dus [duc] n'i vout prendre ne disner ne repas, WACE, *Rou.* || XIIIe s. Ha! rois, ce dist la vieille, pour sainte charité.... *Berte*, XV. Il oït parler de la grant carité del hospital d'Acre, *Chron. de Rains*, p. 107. Ge t'ai veü carité prendre Deuz fois, sanz aller au mostier, *Ren.* 20610. || XIVe s. L'enfant fut nourri ches le roy en honneur et en charité, BERCHEURE, f° 20, *verso.* || XVe s. J'ai fait charité et hospitalité de tels biens que j'ai ceans à mon povoir, *Perceforest*, t. I, f° 12, dans LACURNE. || XVIe s. Cela advenu, on l'eust pu calompnier d'estre adherant aux rebelles (car les gens de bien et d'honneur ne manquent jamais de presteurs de charité), CARL. VIII, 7. Charité oingt, peché poingt, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 7. Les combats de nuict sont fort dangereux et subjects à de mauvaises charitez [traîtrises], BRANT. *Sur les duels*, p. 202, dans LACURNE. C'est une charité que l'on luy preste quand on l'accuse de cruauté, PASQUIER, *Recherches*, liv. V, p. 427, dans LACURNE. Comme disent les Hebreux, il faut commencer la charité par soy mesme, CHARRON, *Sagesse*, p. 468, dans LACURNE. Il me confirma en l'opinion que j'avoye que Maligny et d'autres ses compaignons lui avoyent presté ceste charité [d'être complice de la conjuration d'Amboise], CONDÉ, *Mémoires*, p. 551.

— ÉTYM. Picard, *carité;* provenç. *caritat;* espagn. *caridad;* ital. *carità;* du latin *caritatem*, de *carus* (voy. CHER).

† **CHARITES** (ka-ri-t'), *s. f. plur.* Le nom des Grâces en grec. || Il n'a pas été usité hors de l'école des poëtes du XVIe siècle.

— HIST. XVIe s. Prenez en gré ces poetiques fleurs; Ce sont mes vers que les chastes Charites Ont emaillé de plus de cent couleurs, Pour aller voir la fleur des marguerites, DU BELLAY, *Sonnet à Marguerite, sœur du roi.*

— ÉTYM. Χάριτες, les Grâces.

CHARIVARI (cha-ri-va-ri), *s. m.* || **1°** Concert ridicule, bruyant et tumultueux de poêles, de chaudrons, de sifflets, de huées, etc. qu'on donne en certaines localités aux femmes veuves et âgées et aux veufs qui se remarient, et aussi à des personnages qui ont excité un mécontentement. Monsieur, frère du roi, qui haïssait le marquis de la Vieuville, lui avait fait faire un charivari par les officiers de sa cuisine, trois jours avant sa disgrâce, *Mém. du duc d'Orléans depuis* 1608, p. 22, dans LACURNE. Les charivaris qui se font au sujet des noces sont condamnés comme une injure faite au sacrement de mariage, THIERS, *Traité des jeux*, chap. 24, dans RICHELET. Elles [les attentions de votre belle-sœur pour son jardinier] sont publiques dans le village; et on leur prépare le régal d'un petit charivari; j'en viens de voir les apprêts, DANCOURT, *le Charivari*, sc. 19. Josaphat n'avait pas voulu entourer la maison de Charles et donner le charivari ... SOULIÉ, *les Forgerons*, § 12. || **2°** Tout

bruit discordant et tumultueux. Le roi frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un charivari fort étrange, ST-SIM. 85, 105. || 3° Par extension, musique bruyante et discordante. Quel charivari! || 4° Querelle accompagnée de cris. Sa femme lui a fait un beau charivari! C'était pour faire un bon charivari, LA FONT. *Berc.* || 5° Pantalon garni de cuirs et de boutons, pour monter à cheval. || 6° Terme de jeux. Se dit à l'hombre, quand les quatre dames se trouvent réunies dans la main d'un joueur.

— HIST. XIVe s. Les femmes et les enfans couroient par les villes à bacins et à sonnetes, si come l'en fet orendroit aus chalivaliz, BERCHEURE, f° 2. Comme nagueres pour occasion de la somme de douze solz pardonnée pour un chalivali en la ville de Ver, DU CANGE, *chalvaricum*. || XVe s. Eulx estant à table, fut parlé d'un chalivari qui se devoit faire contre aucuns nouveaux mariés, ID. *ib.* Lesquelz avoient esté condampnez à une amende pour un calivaly fait par eulx à Saint-Lô, ID. *ib.* Les aucuns estoient armés de cuir et les autres de haubergeons tout enrugnis; et sembloit proprement qu'ils dussent faire un charivari, FROISS. III, IV, 50. Ung tas de petites sornettes, Tant de petiz charivaris, Tant de petites façonnettes, Petiz gans, petites mainnettes, COQUILLART, *Monologue de la botte de foin.* || XVIe s. Tintouins, charivaris, mots donnés comme exemples d'onomatopée par DU GUEZ, dans PALSGR. p. 889.

— ÉTYM. Picard, *caribari* (*caribari*, *caribara*, crient les enfants en donnant un charivari), on cite aussi *queriboiry;* norm. *carimallot;* dauphinois, *chanavari;* provenç. *caravil*, et dans Du Cange, à *pelota* n° 1, *charavit;* bas-lat. *carivarium*, *charivalli*, *charavallium*, *chararaaria*, *characaritum*, *chalvaricum*, *chalvaritum*. Mot d'origine inconnue qui ne paraît pas remonter au delà du XIVe siecle. Scaliger le tire de *chalybaria*, chaudrons; Du Cange, du bas-latin *caria*, noix, κάρυον, à cause qu'on jetait des noix et qu'on faisait tumulte le jour des noces. Diez remarque que la finale *vari* se trouve dans quelques mots qui expriment une sorte de tumulte : *hour-vari*, *boule vari;* piémontais, *zanzi vari*, gargouillement; finale que du reste on ne sait pas interpréter; et, pour la première partie du mot, il demande si elle ne représenterait pas *calix*, verre, pot, bruit des verres, des pots. Ce sont là des conjectures au delà desquelles il n'est pas possible d'aller.

† **CHARIVARIEUR** (cha-ri-va-ri-eur), *s. m.* Celui qui prend part à un charivari. On trouve aussi charivariste.

† **CHARIVARIQUE** (cha-ri-va-ri-k'), *adj.* Qui a le caractère du charivari. Les uns.... Trouvant que de nouveau je pèche et prévarique Élèveront encor leur voix charivarique, Et, se scandalisant de ma ténacité, Crieront au mauvais goût, à l'excentricité, AM. POMMIER, dans *Revue de l'Instruction publique*, 8 nov. 1866. (*Colifichets*, 1re *pièce.*)

† **CHARIVARISER** (cha-ri-va-ri-zé). || 1° *V. a.* Donner à quelqu'un un charivari. Il fut charivarisé. || 2° *V. n.* Faire un grand tapage.

— ÉTYM. *Charivari.*

CHARLATAN (char-la-tan), *s. m.* || 1° Opérateur ambulant qui débite des drogues sur les places et dans les foires. Et ce qui plus encor m'empoisonne de rage, Est quand un charlatan relève son langage, RÉGNIER, *Sat.* V. Il me semble que je vois deux charlatans en plein marché, dont l'un distribue des poisons et l'autre des antidotes, VOLT. *Memmius*, IX. || 2° Empirique qui prétend posséder certains secrets merveilleux. La témérité des charlatans et leurs tristes succès qui en sont les suites, font valoir la médecine et les médecins; si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent, LA BRUY. XIV. On le consultait dans ces maladies rares et extraordinaires pour lesquelles les charlatans n'ont pu faire accroire que la connaissance de l'anatomie fût inutile, CONDORCET, *Bertin.* || 3° Tous ceux qui exploitent la crédulité publique. Gardez-vous des charlatans. Le monde n'a jamais manqué de charlatans; Cette science, de tout temps, Fut en professeurs très-fertile, LA FONT. *Fabl.* VI, 19. Que l'église est fertile en dévots empiriques! Que de saints charlatans! ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. On connaît ces vieillards sur le Pinde honorés, Politiques adroits, charlatans illustrés, GILBERT, *Mon apol.* Charlatans! charlatans! tout ici-bas n'est que charlatans, SCRIBE et MAZÈRES, *le Charlatanisme*, sc. 3. || Un charlatan politique, un homme qui, pour s'élever, flatte les passions d'un parti. || *Adj.* Un médecin qui n'est point charlatan, SÉV. 280. C'étaient les parents ou les amis qui faisaient les oraisons funèbres chez les Romains; l'étranger qui s'en mêle a toujours l'air charlatan, VOLT. *Lett. Tressan*, 28 fév. 1767.

— HIST. XVIe s. Ces charlatans, triacleurs et basteleurs, joueurs de passe-passe, AMYOT, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Ital. *ciarlatano*, de *ciarlare*, babiller.

† **CHARLATANE** (char-la-ta-n'), *s. f.* Celle qui s'efforce, par ses paroles, d'attraper les gens. Les marchandes du Palais sont des charlatanes, RICHELET, *Dict.* Ce que j'ai toujours aimé en vous, madame, parmi plusieurs autres genres de mérite, c'est que vous n'êtes point charlatane, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 18 mai 1772. J'aime mieux la charlatane Mlle Durancy [une actrice] qui enchante le public, VOLT. *Lett. Chabanon*, 3 nov. 1766. || *Adj.* La race charlatane des devins.

CHARLATANÉ, ÉE (char-la-ta-né, née), *part. passé.* Charlatané par un empirique qui lui avait promis de le guérir.

CHARLATANER (char-la-ta-né). || 1° *V. a.* Tromper à la manière des charlatans. La crédulité des malades va souvent au-devant de ceux qui veulent les charlataner. || 2° *V. n.* Faire le charlatan.

— ÉTYM. *Charlatan.*

CHARLATANERIE (char-la-ta-ne-rie), *s. f.* Acte de charlatan. Tout cet appareil me paraît une pure charlatanerie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Le duc d'Orléans curieux de cette charlatanerie qui séduisit l'antiquité [tirer l'horoscope], VOLT. *Louis XIV*, 26. Il disait que ces sortes de remèdes ne sont propres qu'à entretenir la charlatanerie, contre laquelle il avait une antipathie insurmontable, MONTESQ. *Lett. pers.* 143. Il ne faut pas s'imaginer qu'il soit très-aisé de débarrasser la médecine des prétendues théories chimiques; la charlatanerie les a fort multipliées, CONDORCET, *Bucquet.*

— ÉTYM. Ital. *ciarlateneria.*

† **CHARLATANESQUE** (char-la-ta-nè-sk'), *adj.* Qui appartient aux charlatans. Discours charlatanesques.

— ÉTYM. *Charlatan.*

CHARLATANISME (char-la-ta-ni-sm'), *s. m.* Habitude ou art de charlataner. Son charlatanisme fut bientôt dévoilé. Du charlatanisme! mais tout le monde en use à Paris; c'est approuvé, c'est reçu, c'est la monnaie courante, SCRIBE et MAZÈRES, *le Charlatanisme*, sc. 3.

— SYN. CHARLATANISME, CHARLATANERIE. La charlatanerie est un acte de charlatan. Le charlatanisme est le caractère du charlatan, sa manière de faire. Une charlatanerie ne fait pas le charlatan. Le charlatanisme est constitué par une suite de charlataneries.

— ÉTYM. *Charlatan.*

† **CHARLEMAGNE** (char-le-ma-gn'). Terme de jeu. Faire Charlemagne, c'est se retirer du jeu avec tout son gain, ne point donner de revanche. Charlemagne garda jusqu'à la fin toutes ses conquêtes, et quitta le jeu de la vie sans avoir rien rendu du fruit de ses victoires: le joueur qui se retire les mains pleines fait comme Charlemagne : il fait Charlemagne, GÉNIN, *Récréat.* t. I, p. 186. || Autant que Charlemagne en Espagne, se dit à propos d'une entreprise de longue haleine et qui ne doit pas réussir, par allusion aux expéditions fabuleuses que les chansons de geste attribuent à Charlemagne en Espagne. || La Saint-Charlemagne, fête qui se célèbre le 28 janvier dans les colléges et lycées de Paris. Cette fête est fondée sur la fausse opinion qui fait regarder Charlemagne comme le créateur de l'Université, lorsqu'il n'a établi en réalité, dans son palais, qu'une sorte d'académie ou compagnie savante.

— HIST. XVe s. Et quant est de l'aymer, il y seroit avantautant que Charlemagne es Espagnes, MARTIAL DE PARIS, *Arrests d'amour*, arrest XXIII.

† **CHARLES** (Le cœur de), *s. m.* Étoile double très-remarquable de la constellation des Lévriers.

— ÉTYM. *Karl*, nom propre allemand.

† **CHARLOT** (char-lo), *s. m.* Nom vulgaire du grand courlis (*numenius arcuatus*). || Charlot de plage, alouette de mer.

CHARLOTTE (char-lo-t'), *s. f.* Terme de cuisine. Marmelade de pommes entourée de morceaux de pains grillés et frits. || Charlotte russe, charlotte faite de crème fouettée, garnie de petits biscuits.

CHARMANT, ANTE (char-man, man-t'), *adj.* Qui a du charme, qui plaît extrêmement. Ah! qu'a qu'avec peu d'effet on entend la raison Quand le cœur est atteint d'un si charmant poison! CORN. *Cid*, II, 5. La charmante Aricie a-t-elle su vous plaire? RAC. *Phèdr.* I, 1. Charmant espoir, ID. *Andr.* I, 4. Où m'emporte un souvenir charmant? ID. *Bérén.* I, 5. Tous ses jours paraissent charmants, ID. *Esth.* II, 9. Arrêtez, Thesée, Et ne profanez pas des transports si charmants, ID. *Phèdr.* III, 4. Les biens les plus charmants n'ont rien de comparable Aux torrents de plaisir qu'il répand dans nos cœurs, ID. *Esth.* III, 9. Si l'or seul a pour vous d'invincibles appâts, Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse, Ce n'est point sur ses bords qu'habite la richesse, BOIL. *Art p.* IV. C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre; Il faut savoir encore et converser et vivre, ID. *ib.* || Par ironie et familièrement. Il est charmant, se dit quand quelqu'un témoigne des exigences qui paraissent peu acceptables. Parbleu, vous êtes charmants, vous autres, de vouloir que je paye votre dépense. Mais l'argent, monsieur?... Je vous trouve charmant, par exemple! BAYARD et DUVERT, *le Mari de la dame de chœurs*, II, 1. || Substantivement. Et nous verrons s'il n'est point de milieu Entre le charmant et l'utile, CORN. *Agésil.* III, 4.

1. **CHARME** (char-m'), *s. m.* || 1° Effet prétendu d'un art magique qui change l'ordre naturel. Le charme se rompit; le pilote vit le rivage tel qu'il était, FÉN. *Tél.* IX.... Un charme ordinaire a trop peu de pouvoir Sur les spectres parlants qu'il faut vous faire voir, CORN. *Illusion*, I, 3. Mais je crains des chrétiens les complots et les charmes, ID. *Poly.* I, 3. Je n'ai que des attraits et vous avez des charmes [en parlant à Médée], ID. *Tois. d'or*, III, 4. Un démon.... Fit un charme si souverain Que.... LA FONT. *Ch. imposs.* Toute l'antiquité se servait de charmes contre la morsure des serpents, VOLT. *Mœurs*, *préj.* Une Thessalienne a composé des charmes, A. CHÉN. 41. On avait saigné l'enfant, sa mère lui avait mis des charmes, CHATEAUB. *Itin.* 74. Vous croyez donc que les déplaisirs et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la pourpre, ou qu'un royaume est un remède universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, une charme qui les enchante? BOSS. *Marie-Thérèse.* || 2° Par extension. Ces prières apostoliques qui, par un espèce de charme divin, suspendent les douleurs les plus violentes, BOSS. *Duchesse d'Orl.* Il se tait et ces mots semblent être des charmes, CORN. *Hor.* III, 2. Quel est ici ton charme, odieuse princesse? ID. *Rod.* IV, 7. N'attendez point de moi de regrets ni de larmes; Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes, ID. *Pomp.* V, 1. Et contre ma douleur j'aurais senti des charmes, Quand une main si chère eût essuyé mes larmes, ID. *Cid*, III, 4. À ma douleur je chercherai des charmes, RAC. *Baj.* II, 5. Quel charme l'attirait sur ces bords redoutés? ID. *Phèdr.* II, 1. Par quel charme secret laissé-je retenir Ce courroux si sévère et si prompt à punir? ID. *Mithr.* IV, 1. Par un charme fatal vous fûtes entraînée, ID. *Phèdr.* IV, 6. Ils s'aiment! par quel charme ont-ils trompé mes yeux? ID. *ib.* Par quel charme, oubliant tant de tourments soufferts, Pouvez-vous consentir à rentrer dans ses fers? ID. *Andr.* I, 1. || Fig. Le charme est rompu, l'illusion est détruite. Il n'appartient qu'à vous de rompre le charme qui les éblouit, FLÉCH. *Mont.* Il est nécessaire que cet esprit lève le charme de l'amour-propre, BOSS. II, *Fr. de P.* 1. À peine y touchez-vous que le charme cesse, MASS. *Car. Prosp.* Rompez le charme fatal qui vous endort, ID. *ib. Tiédeur*, *sermon* 2. || 3° Ce qui plaît, ce qui touche, ce qui attire. Reine, puisque ce titre a pour vous tant de charmes, CORN. *Nic.* III, 1. Tous ces charmes de langage Dont on s'offre à la servir, Me l'assurent [ma dame] davantage, Au lieu de me la ravir, MALH. V, 3. Pour un cœur généreux ce trépas a des charmes, CORN. *Hor.* II, 1. Qui veut que dans sa mort je trouve encor des charmes, ID. *ib.* IV, 5. Le mérite a toujours des charmes éclatants, ID. *Sert.* II, 1. Et s'il met à vos pieds ce charme de vos yeux [le diadème], ID. *Pulch.* I, 1. Mais c'était à l'insu de leurs parents cruels; La défense est un charme, LA FONT. *Filles de Minée.* C'est proprement un charme [l'apologue]; il rend l'âme attentive, Ou plutôt il la tient captive, Nous attachant à des récits, ID. *Fabl.* VII, *Dédic.* Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête? Ai-je passé le temps d'aimer? ID. *ib.* IX, 2. Sa conversation était un charme, parce qu'il savait parler à chacun selon ses talents, BOSS. *Louis de Bourbon.* Jamais personne n'a jeté des charmes dans l'amitié comme vous faites, SÉV. 477. Il y a un charme pour les peuples dans la vue du prince, BOSS. *Polit.* Tout cédait au charme secret de ses entretiens, ID. *Duch. d'Orl.* Ce charme victorieux qui les entraîne, PASC. dans COUSIN. La simplicité qui fait le plus grand charme de la beauté, FÉN. *Tél.* IV. Et prête à mon discours un charme qui lui plaise, RAC. *Esth.* I, 4. Retiens tes cris, et, par d'indignes larmes, De cet heureux moment [la mort] ne trouble pas les charmes, ID. *Mithr.*

... Dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes? RAC. *Bér.* v, 5. Qu'après un long hiver le printemps a de charmes! ID. *Poésies.* 1. Pour l'ordinaire le bien, la vertu a mille fois plus de charmes que le vice, MASS. *Car. Avenir.* La vérité a des charmes dont un bon cœur a peine à se défendre, ID. *ib.* Vous plaignez mon exil, il a pour moi des charmes, VOLT. *Œdipe*, v, 1. La vie a ses attraits, mais la mort a ses charmes, ID. *Triumv.* I, 2. Il enchante ces lieux par un charme invincible, ID. *Henr.* IX. Rougis-tu d'être belle, ô charme de mes yeux? LAMART. *Méd.* II, 24. || 4° *S. m. plur.* En parlant d'une femme, attraits, appas. Celle dont mes ennuis avaient leur guérison S'en va porter ailleurs ses appas et ses charmes, MALH. V, 7. Elle pleure en secret le mépris de ses charmes, RAC. *Andr.* I, 1. Hermione à Pyrrhus prodiguait tous ses charmes, ID. *ib.* I, 1. Il commençait à trouver des charmes dans sa personne, HAMILT. *Gramm.* 4. Vénus avait répandu sur elle de nouveaux charmes, FÉN. *Tél.* VII.

— REM. 1. D'après les grammairiens, ce mot ne se dit qu'au pluriel dans le sens d'attraits, d'appas, et qu'au singulier quand il signifie cette puissance secrète qui attire, ce qui plaît, ce qui touche. La première partie de la remarque est vraie; mais la seconde ne l'est pas, comme on peut s'en assurer en parcourant les exemples. Cette distinction, qui n'a rien en soi de logique ou de grammatical, ne pouvait être qu'une affaire d'usage; or l'usage même est contre elle. || 2. Des grammairiens prétendent que charme ne se dit pas des personnes comme des choses. Cette remarque n'est pas fondée. Lamartine a très-bien dit : Ô charme de mes yeux. Corneille a dit *charme à*, par une tournure poétique, aujourd'hui archaïque : Si vous n'avez un charme à [un moyen de] vous justifier, CORN. *Rod.* V, 1.

— SYN. 1. CHARME, ENCHANTEMENT. Le charme (*carmen*) est une formule en vers ou en prose mesurée à laquelle on attribue la vertu de troubler l'ordre de la nature. L'enchantement (*incantamentum*) est l'action de prononcer cette formule. Comme à tout moment, dans le discours, on prend la cause pour l'effet ou l'antécédent pour le conséquent, la différence des deux mots disparaît, et ils sont la plupart du temps synonymes. || 2. CHARMES, APPAS. On est très-porté à confondre absolument ces deux termes. Mais, à une époque où l'on était plus près du sens primitif des mots, Malherbe n'a pas hésité à mettre : ses appas et ses charmes. En effet, appas se dit des beautés qui attirent; et charmes, de celles qui agissent par une vertu occulte, magique.

— HIST. XIIe s. Il dit un charme que il avoit appris, *Garin.* II, 104. E uns charmes truvad, par unt il soleit asuager ses mals, *Rois*, 241. || XIIIe s. Dès or sai bien que je feré; Un bon charme vos aprendré, *Ren.* 7626. || XVe s. Les aucuns de ces années affirmoient que le roi estoit demené par sorts et par carmes, FROISS. III, IV, 54. A l'amour ne suys adonné, Et j'aime encore moins les armes, Mais le vin, dès que je fus né; C'est pourquoi j'en fai tous mes carmes [vers], BASSEL. 1. || XVIe s. Conjurations, charmes, characteres..., PARÉ, *Introd.* 27.

— ÉTYM. *Carmen*, chant, vers, formule d'enchantement, anciennement *casmen*, sanscrit *çasman*, de *çaṅs*, célébrer.

2. CHARME (char-m'), *s. m.* Arbre de haute tige, de la famille des amentacées (*carpinus betulus, L.*). || Bois de charme. Le charme est d'un grand usage dans le charronnage.

— HIST. XIIIe s. Le guichet qui estoit de charme, *la Rose*, 524. Ormes y ot branchus et gros, Et avec ce charmes et fos [hêtres].... *ib.* 1368. || XVe s. Les supplians scient de leur bois, c'est assavoir des charpes, autrement appelez charmes, DU CANGE, *charmen.*

— ÉTYM. Wallon, *charme*; Berry, *charne*, *charpe*; picard, *carme*; rouchi, *carne*, *carme*; Saintonge, *charpre*; espagn. *carpe*; ital. *carpino*; du latin *carpinus* que l'on croit un mot celtique, et que l'on interprète par *car*, bois, et *pin* ou *pen*, tête. C'est *charme* de *charmer* qui, dans le français, a conduit, par assimilation, à nommer *charme* l'arbre que plusieurs patois nomment plus régulièrement *charne* ou *charpe*. Les dictionnaires latins varient, accentuant tantôt *cárpinus*, tantôt *carpínus*; les langues romanes, qui ont l'accent sur *car*, prouvent que la première accentuation est la bonne.

CHARMÉ, ÉE (char-mé, mée), *part. passé.* || 1° Affecté d'un charme. Les forêts charmées par Armide.... Il faut que l'enfer d'un étrange nuage De ma raison charmée ait offusqué l'usage, CORN. *Bélis.* V, 5. || 2° Attiré, séduit. Nos yeux auraient été charmés de voir cette terre, FÉN. *Tél.* II. Maître, n'en doutez point, d'un cœur déjà charmé, Commandez qu'on vous aime et vous serez aimé, RAC. *Bérén.* II, 2. La Piété charmée Sent renaître la joie en son âme calmée, BOIL. *Lutr.* V... Charmé de deux beaux yeux, mon vers charma la cour, Et ce que j'ai de nom je le dois à l'amour, CORN. *Excuse à Ariste.* Le roi m'a fait l'honneur plusieurs fois de me parler, et j'en suis sorti à mon ordinaire, c'est-à-dire fort charmé de lui et au désespoir contre moi, RAC. *Lettres à Boileau*, 13. || 3° *Adj. m.* En termes forestiers, bois charmé, arbre qu'on a gâté par le pied pour le faire périr.

CHARMER (char-mé), *v. a.* || 1° Exercer une action magique par le moyen d'un charme. Un faux ciel et une terre feinte se présentèrent au pilote; et l'impression de la divinité trompeuse qui charmait ses yeux.... FÉN. *Tél.* IX. Aurait-elle appris la merveille De si bien charmer ses appas Que je pusse la trouver belle? MALH. V, 10. Il [l'amour] croit charmer ses sens [de Mornai], il croit blesser son cœur, VOLT. *Henr.* IX. Je puis t'enseigner des prières Pour charmer la fureur des loups, BÉRANG. *Ch. et laitière.* Si le roi de Suède s'est jeté dans le péril.... le cardinal de Richelieu pouvait-il charmer la balle qui l'a tué? VOIT. *Lett.* 74. || Le serpent charme et attire les petits oiseaux. Ainsi l'oiseau, faible et timide, Veut en vain fuir l'hydre perfide Dont l'œil le charme et le poursuit, V. HUGO, *Odes*, IV, 6. || 2° Par extension. Voilà de vos chrétiens les ridicules songes! Voilà jusqu'à quel point vous charment leurs mensonges! CORN. *Poly.* IV, 3. || 3° Suspendre l'effet d'un sentiment triste et pénible. Tu charmais trop ma peine, et le ciel qui s'en fâche.... ID. *Hor.* III, 1. Rien ne peut-il charmer l'ennui qui vous dévore? RAC. *Bérén.* II, 4. Je charmerai ta peine en attendant le jour, LAMART. *Méd.* II, 3. || Rendre agréable ce qui est désagréable ou ce qui peut être considéré comme fatigant. La lecture charme les loisirs. || 4° Plaire, ravir. Tel Sophocle à cent ans charmait encore Athènes, CORN. *Au roi.* Plût aux dieux Que sa bonté touchât la beauté qui me charme! ID. *Cinna*, III, 2. ....Je m'en doutais, seigneur, que ma couronne Vous charmait bien autant du moins que ma personne, ID. *Nicom.* I, 2. Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce Qui me charme toujours et jamais ne me lasse, RAC. *Esth.* II, 7. Un Dieu si bon ne peut-il vous charmer? ID. *Ath.* 1, 4. C'est maintenant, dit-il au roi, que vous allez charmer vos sujets, FÉNEL. *Tél.* XIV. L'heureux talent dont vous charmez la France, VOLT. *Épît.* XXV, 1. Ainsi, pour nous charmer, la tragédie en pleurs, D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs, BOIL. *Art p.* III. || Absolument. Là tout charme et rien n'éblouit. || Familièrement, causer une vive satisfaction. Vous me charmez en m'apprenant cela.

— HIST. XIIIe s. Maint homme i est à mort charmé [maltraité], G. GUIART, t. II, p. 458, vers 11908 (20891). || XIVe s. Le suppliant fery le dit Nepveu un seul coup.... et le dit coup charmé de paroles seulement, sanz autre medecine ne garison, le dit Nepveu ala de vie à trespassement, DU CANGE, *carmen.* || XVe s. Tous guerirent, excepté icellui Estienne qui fit charmer sa plaie qu'il avoit sur la teste, sans autre remede y querir, ID. *ib.* Le quel Anglois se fist, comme l'en dit, charmer par un franc archier, ID. *ib.* Par quoy on doit son faulcon haster de prendre mue, qui en veut charmer et voler la saison d'yver, *Modus*, f° XC, *verso.* || XVIe s. Et bon vin, s'ils en peuvent fournir, à fin de charmer la brouée [tuer le brouillard], PARÉ, XXIV, 7. Je veux parler, maistresse, à quelque vieil charmeur, Pour vous rendre amoureuse, et changer vostre humeur : Je faux : l'amour qu'on charme est de peu de sejour, RONS. 236. ....pour charmer mon souci, Page, verse à longs traits du vin dedans mon verre, ID. 273. L'humide nuict qui de son voile enferme L'œil et le soing de l'homme qu'elle cherme, ID. 623. Charmer les puces [s'enivrer], OUDIN. Platon fait inhibition à ceux qui ont charmé les puces, CHOLIÈRES, *Contes*, t. I, dans LE ROUX, *Dict. comique.*

— ÉTYM. *Charme* 1.

† CHARMEUR (char-meur), *s. m.*, CHARMERESSE (char-me-rè-s') et CHARMEUSE (char-meû-z'), *s. f.* || 1° Celui, celle qui emploie les charmes. Charmeur de serpents. || 2° Charmeuse, celle qui charme un cœur. Juge un peu quel désordre aux yeux de ma charmeuse, CORN. *Illusion*, III, 4.

— HIST. XVe s. Le dit Henry appella la dite femme putain, larronnaisse et charmegneresse, DU CANGE, *carmen.* Les grans tempestes pardurables; Qu'en enfer souffrent les pecheurs, Charmeurs, devins, sorciers, sorcieres, *Mir. de Ste Genev.* || XVIe s. Les sorciers, enchanteurs, devins, magiciens, charmeurs, empoisonneurs, exorciseurs, se vantent de guarir plusieurs maladies, PARÉ, *Introd.* 27.... En peu de temps du breuvage donné Peurent forcer la force charmeresse, RONS. 41. Les immoderées et charmeresses blandices de la volupté, MONT. IV, 300.

— ÉTYM. *Charmer.*

CHARMILLE (char-mi-ll', *ll* mouillées, et non char-mi-ye), *s. f.* || 1° Plant de petits charmes. || 2° Terme de jardins. Palissade, berceau, allée de charmes et même de diverses autres espèces d'arbres, taillés de manière à présenter une surface plane, un mur de verdure. Quand d'une faible charmille Votre héritage est fermé, BÉRANG. *Ménétr.* À l'ombre de vertes charmilles.... Vous voulez danser aux chansons, ID. *Orage.*

— ÉTYM. *Charme* 2; wallon, *chârnale*, *chaurnia*; namurois, *chaunia.*

CHARMOIE (char-moî), *s. f.* Lieu planté de charmes.

— REM. Les noms de lieux plantés de certains arbres se terminent généralement en *aie :* aunaie, châtaigneraie, etc. *Charmoie* fait une exception qui n'est qu'apparente; tandis que, la prononciation changeant, les autres changeaient *oie* en *aie*, *charmoie* a gardé l'ancienne orthographe, et la prononciation est devenue différente de celle des mots congénères.

— ÉTYM. *Charme* 2; Saintonge, *charprâ;* picard, *canoye.*

CHARNAGE (char-na-j'), *s. m.* Temps dans lequel l'Église catholique permet de manger de la chair. Cette dorure [mélange de blancs d'œuf et de jaunes pour dorer la pâtisserie] est la dorure de charnage; car, pour la dorure de carême, ce n'est que des œufs de brochet détrempés avec un peu d'eau, RICHELET, *Dict.* || Vieux.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet ne ne doit ouvrer en charnage puis vespres sonans, au dit mestier, ne en quaresme puis complie sonant, *Liv. des mét.* 48. Chascun jor en la quarantaine Et une foiz en la semaine La batoient, ce vous redi, En charnage, le vendredi, RUTEB. II, 176. || XVe s. Car karesme vient et commande A charnaige, tant qu'on le mande, Que pour ung temps se tire arriere, CH. D'ORL. *Rond.*

— ÉTYM. Wallon, *charnèie;* namurois, *chaurnaie;* provenç. *carnatgue;* du bas-latin *carnaticum*, du latin *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR et comp. CARNAGE).

† CHARNAIGRE (char-nè-gr'), *s. m.* Espèce de chiens lévriers, qui forcent le gibier dans les ronces où il se retire.

† CHARNALITÉ (char-na-li-té), *s. f.* Caractère de ce qui est charnel, par opposition à spiritualité.

— HIST. XIIe s. Tot ce que de carnaliteit soi levoit en eaz [eux], *Job*, 422. || XIIIe s. Car jà tant n'y ara d'esperitualité, S'en ne fuit et eschieve toute oportunité, Que moult ne s'i embate de la charnalité, J. DE MEUNG. *Test.* 2068. Comment Diex prist carnalité En la virge sainte Marie, DU CANGE, *carnalitas.* || XVe s. De faict et de semblant le mareschal est net de cestuy vice de charnalité, *Bouciq.* IV, 7.

— ÉTYM. *Carnalitatem*, de *carnalis*, charnel (voy. ce mot).

CHARNEL, ELLE (char-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui dépend de la chair. Appétit, plaisir charnel. || Fig. Dont les pensées et le cœur sont attachés à la chair, en parlant des personnes. Non, ces hommes charnels dont les cœurs s'abandonnent À tout ce que les sens ordonnent, Ne possèdent jamais un bien si précieux, CORN. *Imit.* I, 6. Obligé de ménager la faiblesse d'un peuple charnel, MASS. *Car. Pardon.* Ils avaient à entretenir un peuple charnel, PASCAL, *Fig.* 1. || Substantivement. La grandeur qui vient de Dieu est invisible aux charnels et aux gens d'esprit, PASC. dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || 2° Qui est engendré selon la chair. Enfants d'un père charnel, nous naissons tous charnels comme lui, MASS. *Carême*, *Culte.*

— HIST. XIe s. J'à n'ert [il ne sera] vaincut par nul homme carnel, *Ch. de Rol.* CLVIII. || XIIe s. Ne coneit-il negum home charné, *Ronc.* p. 91. Et Olivier et ses amis carnaus, *ib.* p. 149. Que od eles [ils] ne oussent conversement charnel ne cumpaignie, *Rois*, 275. Ce est li charneiz deliz, *Job*, 452. Sire, fait ele, por noient en parlez; Je vos aim plus que nul home charnel, *Raoul de C.* 228. || XIIIe s. Mais l'amor qui te tient ou las [au lacs], Charnex delis te represente, *la Rose*, 4617. Femme efforcier, si est quant aucuns prent à force carnele compaignie à feme contre le [la] volenté de le [la] feme, BEAUM. XXX, 7. || XIVe s. Et comme telles fortunes qui peuvent avenir as amis charnels ou autres soient de

mouit manieres.... ORESME, *Eth.* 26. Fole amour charnel, ID. *ib.* 239. Et en delettacion charnel, ID. *ib.* 91. Deliz corporels et charneux, ID. *ib.* IX, 15. || XVe s. Si aucuns des dits prisonniers ou de leurs parents ou amis charnels tiennent contre nous aucunes forteresses, FROISS. II, II, 241. || XVIe s. Ceulx qui sont de leur nature subjects aux voluptez charnelles.... AMYOT, *Comment il faut nourrir les enfants*, 40. Les appetits charnels, MONT. I, 383.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *carnel;* ital. *carnale;* du latin *carnalis*, de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

CHARNELLEMENT (char-nè-le-man), *adv.* D'une manière charnelle. Charnellement se joindre avec sa parenté, En France c'est inceste.... RÉGNIER, *Sat.* V. || Fig. Selon la chair. Il ne considère les choses que charnellement.

— HIST. XIIIe s. Li desloiaus rois Henris ala tant entour la damoisiele qu'il fu carnelment à li, *Chr. de Rains*, p. 13. Et chascun qui vit charneument, Se fait tout mort certainement, DU CANGE, *carnaliter.* Por eus acoler et baisier Et por eus charnelment aisier, *la Rose*, 4396. || XVe s. Si [la reine de Hongrie] traita et bailla sa fille au marquis de Blanquebourez qui tantôt l'espousa et geut avecques elle charnellement, FROISS. II, II, 233.

— ÉTYM. *Charnelle*, et le suffixe *ment;* provenç. *carnalment, charnalment;* espagn. et ital. *carnalmente. Charnelment* ou *charneument* de l'ancien français est fait de même, *charnel* étant au féminin, comme *carnalis* qui est masculin ou féminin.

CHARNEUX, EUSE (char-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui est principalement composé de chair. Mot vieilli.

— HIST. XVIe s. Le fond de l'estomac est charneux et moins membraneux que le dessus, PARÉ, *Introd.* 6. La solution de continuité ne se guarit pas en partie nerveuse comme en partie charneuse, ID. *ib.* 22.

— ÉTYM. Provenç. *carnos;* espagn. et ital. *carnoso;* de *carnosus*, de *caro*, *carnis*, chair (voy. ce mot).

1. **CHARNIER** (char-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les charnié-z et les jambons), *s. m.* || 1° Endroit où l'on garde les viandes salées et, en général, toute espèce de viandes. Mille autres moutons comme moi, Pendus aux crocs sanglants du charnier populaire, Seront servis au peuple-roi, A. CHÉNIER, 268. || 2° Dans le langage des chasseurs, gibecière. On dit beaucoup plus souvent carnier. || 3° Cimetière, lieu où les corps morts sont déposés : sens aujourd'hui tombé en désuétude. On me jettera dans les charniers Saint-Innocent et on ne mettra sur ma fosse qu'une croix de bois, VOLT. *Préf. de Cath. Vadé.* || Galerie autour des églises à Paris, où l'on donnait la communion aux grandes fêtes. || 4° Dépôt des os exhumés des charniers ou cimetières. || La pile même des ossements.

— HIST. XIe s. En un carnel comandez qu'on les port [porte], *Ch. de Rol.* CCVIII. Ad un carner sempres [ils] les ont portet, *ib.* CCIX. || XIIe s. A pieux agus [ils] font les charners [fosse mortuaire] ouvrir, *Ronc.* p. 156. || XIIIe s. Et no franc crestien (que Jhesus puist sauver) Ont fait tous Antioche des mors Turs delivrer; Ens es carniers defors les alerent jeter, *Ch. d'Ant.* VI, 1085. Bacons [jambon] mal salés En charnier empire, A dist li vilains, *Proverbes du vilain*, ms. dans LACURNE. || XIVe s. Le charnier des esperviers est fait sur un arbre qui a regart à leur aire, et est aussi comme au trait d'un arc de leur dit aire, *Ménagier*, III, 2. || XVe s. Loys de Luxembourg fist faire en la place où la bataille avoit esté, pluseurs carniers, et puis fist assembler tous les mors, FENIN, 1415. Quand je considere ces testes Entassées en ces charniers, Tous furent maistres des requestes, Au mo[illegible]ns de la chambre aux deniers, VILLON, *G. Test.* Apr[illegible] que les tuez eurent esté mis en terre en de grand[illegible] charniers, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, [illegible] 600, dans LACURNE. || XVIe s. Et non gueres loing [illegible] là est le charnier, auquel furent enterrez les co[illegible] des Macedoniens qui moururent en la bataille, [illegible]YOT, *Alex.* 13. Deux charniers [caisses de cha[illegible] l'un plein de venaison de cerf, l'aultre de sangl[illegible] CARL. IV, 24. Cuisine accompagnée de tous ses [illegible]fices; assavoir, charnier, boulengerie, fournil, s[illegible]-pain.... O. DE SERRES, 20. Plus rare est le rencont[illegible] du bon charnier, que du bon grenier et de la bon[illegible] cave, s'en treuvant peu où les chairs de pourc[illegible]u, mesme les lards, ne s'enrancissent, ID. 836.

— ÉTYM. Bourguig. *c[illegible]anier;* provenç. *carnier;* espagn. *carnero;* portug. *c[illegible]rneiro;* ital. *carnajo;* de *carnarium*, du latin *caro*, [illegible]*rnis*, chair (voy. CHAIR).

† 2. **CHARNIER** (char-ni[illegible]), *s. m.* || 1° Terme de marine. Jarre où se met l'eau pour la consommation journalière de l'équipage. || 2° Terme de pêche. Cuve où l'on met l'huile tirée des foies de morue. On dit aussi foassier.

— ÉTYM. *Charnier* 1; ainsi nommé à cause qu'autrefois un garde-manger y était joint où les matelots serraient ce qu'ils gardaient d'un repas pour l'autre sur leurs rations de viande.

1. **CHARNIÈRE** (char-niè-r'), *s. f.* || 1° Assemblage de deux pièces de bois ou de métal enclavées l'une dans l'autre, réunies par une broche et mobiles l'une sur l'autre. La charnière d'un compas, d'une tabatière. Boucle, boîte à charnière. Petits os emboîtés les uns dans les autres en forme de double charnière, BOSS. *Connaiss.* II, 7. || 2° Terme d'anatomie. Charnière ou ginglyme, articulation qui n'exécute que des mouvements de flexion et d'extension. || La partie qui unit les valves d'une coquille. Charnière d'un coquillage. || 3° Terme de mécanique. Charnière universelle, appareil pour transmettre le mouvement de rotation d'un axe à un autre axe de position variable. || 4° Outil qui sert à graver sur les pierres dures.

— HIST. XIIIe s. De nostre Seigneur Dieu sunt les charnieres de la terre, et il posa seur elles la reondece, *Psautier*, f° 182. Ces sept estoiles [la grande ourse] apelent li sage home l'une des carnieres du firmament ù il torne, *Comput*, f° 13. || XIVe s. A Guillaume Arode, orfevre, pour argent doré par lui mis et employez en avoir fait et forgié quatre coplettes à charnieres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 166. Uns tableaux d'argent doré, fermans à charnieres, où il y a plusieurs reliques, ID. *ib.* p. 208. S'avoit une chainture de fin or d'Arrabie, A carnieres estoit ouvrée et entaillie, *Baud. de Seb.* XI, 873. Car la table estoit d'or; en croix aloit ploiant Par charnieres d'or fin qui bien furent seant, *Guescl.* 9095. || XVe s. Celle ville estoit tellement ouvrée et charpentée que on la pouvoit defaire par charnieres ainsi que une couronne et rasseoir membre à membre, FROISS. II, III, 35. || XVIe s. La charniere pour faire jouer et mouvoir la jambe, mise au devant du genouil, PARÉ, XVII, 12.

—ÉTYM. *Charniere*, qui dans le *Psautier* traduit *cardines* du texte latin, vient d'un bas-latin *cardinaria*, dérivé de *cardo*, *cardinis*, gond (voy. CARDINAL). Diez, avec bien moins d'apparence, le rapporte à *cran*.

† 2. **CHARNIÈRE** (char-niè-r'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Endroit où le fauconnier portait son leurre et la chair dont il acharnait l'oiseau.

— ÉTYM. Le même que *charnier* 1.

† **CHARNON** (char-non), *s. m.* Petit cylindre creux qui fait partie de la charnière d'une boîte.

— ÉTYM. *Charnière* 1.

CHARNU, UE (char-nu, nue), *adj.* || 1° Bien fourni de chair. Un corps charnu. || 2° Formé de chair. Les parties charnues du corps. || 3° Terme de botanique. Plante, feuille charnue, celle qui a de l'épaisseur et une sorte de chair. || Fruit charnu, celui dont la substance est ferme et en même temps succulente. || 4° *S. m.* Ses jambes me parurent d'un charnu, d'un fini qui approche de l'Apollon du Belvéder, VOLT. *Jenny*, 1.

— HIST. XIIIe s. Et sera bien carnus et bruns, ALEBRANT, f° 10. || XVIe s. .... Prise ses doigts, prise ses bras polys, Semblablement ses espaules charnues, MAROT, IV, 39. L'homme bien charnu et musculeux, PARÉ, *Introd.* 6. Nous confirons les olives; convient les choisir des plus grosses et charnues, O. DE SERRES, 843. Certes je n'ay point le cœur si enflé qu'un plaisir solide, charnu et moelleux comme la santé, je l'allasse échanger pour un plaisir imaginaire, spirituel et aeré, MONT. III, 234.

— ÉTYM. Picard, *chairu;* provenç. *carnut;* ital. *carnuto;* du latin *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

CHARNURE (char-nu-r'), *s. f.* L'ensemble des parties charnues du corps. Avoir une charnure ferme, molle.

— HIST. XVe s. La charneure clere brune; mais la chiere ot assez pale, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 17. || XVIe s. Sa charneure sentoit bon et il avoit l'aleine très doulce, AMYOT, *Alex.* 6. Il avoit la charnure blanche et molle, ID. *César*, 21. Un corps, pour amplifier en charnure ou gresse, n'est pas dit s'augmenter, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *carnadura;* du bas-lat. *carnatura*, du latin *carnatus*, bien en chair, de *caro*, *carnis*, chair (voy. CHAIR).

CHAROGNE (cha-ro-gn'), *s. f.* Corps de bête morte et en décomposition. Semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes et des corps morts, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XII, p. 157. Ne considérons plus un corps comme une charogne infecte, PASC. *Lettre* 4. Telle fut la fortune d'un repaire [Marly] de serpents et de charognes, de crapauds et de grenouilles, ST-SIM. 410, 156. || Par extension et par dépréciation, viande. Ma table ne serait point couverte de charognes lointaines, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XIIe s. E la charuigne Jezabel girrat cume feins el champ de Jesrael, *Rois*, 379. || XIIIe s. Les charoignes de tes sers que il ocistrent, livrerent il as oisiaux et as bestes, *Psautier*, f° 97. Il n'a ne creance ne foi, Ne que chiens qui charoingne tire, RUTEB. 217. Chascuns scet que quant l'ame de sa charongne part, De cest monde n'emporte avec soi point de part, J. DE MEUNG, *Test.* 309. Li ver ont la charongne, et li parent la terre; Mauvais fait pour tiex hoirs mauvaisement acquerre, ID. *ib.* 340. || XVe s. Autrement ils eussent esté tous morts et empunaisés sans mercy, tant leur envoyoit on de charognes pourries et d'autres ordures par les engins, FROISS. I, I, 115. || XVIe s. Qu'il n'y avoit aulcun mal de se servir de nostre charongne à quoy que ce feust pour nostre besoing, et d'en tirer de la nourriture, MONT. I, 240.

— ÉTYM. Picard, *carone*, *carongne;* Saintonge, *chareugne;* provenç. *caronha;* ital. *carogna;* d'un latin fictif *caronia*, dérivé du nominatif *caro*, chair (voy. CHAIR).

† **CHAROGNEUX, EUSE** (cha-ro-gneû, gneû-z'), *adj.* Qui tient de la charogne. Vieux.

— HIST. XVIe s. .... Tous oiseaux funebres, Chazhuans, amis des tenebres, Avec maint charogneux corbeau, DU BELLAY, VII, 51, *recto.* Lorsque l'air est infecté par des vapeurs putredineuses et charogneuses, PARÉ, IX, 15.

— ÉTYM. *Charogne.*

† **CHAROI** (cha-roi), *s. m.* Terme de marine. Embarcation qui s[illegible]timents faisant la pêche de la morue à Terre-Neuve.

— ÉTYM. Le même que *charroi.*

† **CHARON** (ka-ron), *s. m.* Terme de mytho[illegible]gie. Divinité de l'enfer dont la charge était de fai[illegible] passer aux morts dans une barque le fleuve du Styx.

— ÉTYM. Χάρων.

† **CHARONIEN, IENNE** (ka-ro-niin, niè-n'), *adj.* Grotte charonienne, grotte dans laquelle règne un air méphitique.

— ÉTYM. Χαρώνειος, de Χάρων, Charon; de telles grottes ayant été comparées par les Grecs à l'ouverture qui conduit aux enfers.

† **CHAROTE** (cha-ro-t'), *s. f.* Terme de chasse. Espèce de panier ou de hotte, qu'on emploie dans la chasse au pluvier.

† **CHARPENTAIRE** (char-pan-tê-r'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la scille.

CHARPENTE (char-pan-t'), *s. f.* || 1° Assemblage de pièces de bois ou de fer servant aux constructions. || Bois de charpente, bois propre à la construction. || 2° Par extension. La charpente du corps, la charpente osseuse, les parties osseuses du corps, considérées surtout dans leur assemblage et en ce sens qu'elles déterminent la forme générale du corps. L'épine du dos sert de fondement à la charpente du corps, BUFF. *Animaux*, ch. XI. || Par une autre extension. Les masses énormes des montagnes constituent la base et comme la grosse charpente du globe. || Fig. La trinité est l'archétype de l'univers, ou, si l'on veut, sa divine charpente, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. || 3° Il se dit aussi des parties qui, dans un ouvrage d'esprit, forment le plan et le soutien du reste. La charpente d'un poëme. Les syllogismes sont la charpente d'un sermon, *Mém. de Trév.* 1726.

— HIST. XVIe s. Aussi fut cette belle naumachie ou combat de galeres, tout à l'antique, et pour la façon encore et enrichissement des dites galeres de leurs poupes et proues, tant pour l'art de la hasche que l'on appelle la charpente en Levant, que pour la menuiserie, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 17, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *carpente* (voy. CHARPENTIER).

CHARPENTÉ, ÉE (char-pan-té, tée), *part. pa*[illegible] || 1° Du bois charpenté. || Fig. Un homme [illegible]reusement charpenté. Un roman bien charp[illegible] || 2° Taillé grossièrement.

CHARPENTER (char-pan-té), *v. a.* || 1° Tailler du bois de charpente pour le mettre en état d'être assemblé. || 2° Familièrement, découper, tailler maladroitement. Charpenter une viande. || Ce chirurgien est un ignorant, il a charpenté le bras de son malade, en voulant lui ouvrir un abcès. || 3° Fig. Terme de littérature. Disposer les parties principales

d'une œuvre littéraire. Ce roman est mal charpenté. Bien charpenter une pièce, bien faire le plan d'une pièce et l'enchaînement des scènes. Ma pièce [Tancrède] est fort différente de celle qu'il a plu aux comédiens de charpenter sur le théâtre, VOLT. *Lett. Thiriot*, 19 nov. 1760. || **4°** *V. n.* Populairement, frapper dur. Et de la plus grosse branche il se mit à charpenter sur Don Quichotte, *Don Quich.* part. I, dans LE ROUX, *Dict. comique*.

— HIST. XIIe s. Mauvaisement est faiz et joinz Cist ponz, et mal fu charpentez, *la Charrette*, 3044. || XIIIe s. Et li rois Phelippes faisoit carpenter engiens de chà mer à grant plenté, *Chr. de Rains*, 37. Por carpenter ou por machonner, BEAUM. XXIX, 5. Mult felonesse rente m'en rendiront mi rentier; Ma char charpenteront li felon charpentier, [illegible] II, 96. || XIVe s. Il fit au devant de la porte faire et charpenter une barriere... FROISS. I, I, 86. Le roy Charles de France, qui estoit sage et subtil, tout charpenté et ouvré, entour ses traités, trois ans devant, et bien savoit qu'il avoit de bons amis en Hainaut, ID. liv. I, p. 356, dans LACURNE. || XVIe s. Olivier de Mauny charpentoit partout avec sa hache, *Mém. s. du G.* XIII. Et combien qu'ilz fussent plusieurs à l'entour de lui à le charpenter, si ne pouvoient ilz trouver moyen de le tuer, tant il estoit fort armé, AMYOT, *Arist.* 34. Un logis de bois, où il y avoit quatre corps de maison qu'il avoit fait charpenter en Angleterre, M. DU BELL. 27.

— ÉTYM. Picard, *carpenter*, faire du bruit (voy. CHARPENTIER).

CHARPENTERIE (char-pan-te-rie), *s. f.* || **1°** L'art de travailler les bois pour la charpente. || **2°** Profession de charpentier. || **3°** Travail de charpente. La charpenterie de cette église est fort belle. || **4°** Endroit où sont déposés les bois de construction sur les ports.

— HIST. XIIe s. Ma gent ne sevent pas tant de charpenterie cum sevent ces de Sydonie, *Rois*, 242. || XIIIe s. Ce sunt les ordenances des mestres qui appartiennent à charpenterie en la banlieue de Paris, *Livre des mét.* 104. Puis s'armerent ensemble nostre gent seigneurie, Dont oïssiés grant noise et grant carpenterie, *Ch. d'Ant.* IV, 432. || XIVe s. Et la charpenterie est autre que n'est la fachon du temple, ORESME, *Eth.* 301. || XVe s. Vint iceluy tonnerre mettre le feu au clochier de madame saincte Genevieve au mont de Paris, lequel brusla toute la charpenterie du dit clochier, J. DE TROYES, *Chron.* 1483. Congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir les cours des toiz par un des cours seulement, quans milliers de clou et de late il aura sus au toit, E. DESCHAMPS, *Art de dictier*, p. 263. || XVIe s. Il eut en l'espace de dix jours dressé et achevé son pont de la plus belle charpenterie, et à veoir de plus ingenieux devis, que l'on sçauroit penser ne croire, AMYOT, *César*, 30. Si on regarde bien le plus beau bullet ou chalit d'alors, ne dira on pas que c'est charpenterie et non pas menuiserie? H. EST. *Ap. pour Herodote*, XXVIII.

— ÉTYM. *Charpenter*; provenç. *carpentaria*; espagn. *carpinteria*; portug. *carpintaria*.

CHARPENTIER (char-pan-tié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : des char-pan-tié-z habiles), *s. m.* || **1°** Nom des artisans qui travaillent à façonner les bois en pièces, et qui les assemblent, suivant certaines règles, pour la construction des édifices de terre et des bâtiments de mer. Un de ces vaisseaux avait été construit de ses propres mains [du czar]; il était le meilleur charpentier, le meilleur amiral, le meilleur pilote du Nord, VOLT. *Charles XII*, 7. || *Adj.* Maître charpentier. Apprenti charpentier. || **2°** Pêcheur de baleine, qui la dépèce pour en enlever le lard. || **3°** Terme de zoologie. Oiseau de l'île Saint-Domingue, qui a le bec si fort et si pointu, que dans l'espace d'un jour il perce jusqu'au cœur le tronc d'un palmiste, arbre des plus durs. || **4°** Anciennement et fig. Les rouges charpentiers, le feu, l'incendie.

— HIST. XIIe s. E li carpentier erent à lur disner alé, *Th. le mart.* 144. || XIIIe s. Puis fist querre carpentiers par tout por faire eschieles et bierfrois, H. DE VALENC. XXXV. C'est à savoir charpentiers, huchiers et toutes autres manieres d'ouvriers qui euvrent du trenchant en merrien, *Liv. des mét.* 104. Et chevaucierent dusques à l'ourmiel [ormeau] à Gysors, les arbalestriers et les carpentiers devant, à haches trenchans et as bons martiaus pesans, *Chron. de Rains*, 63. Renart, qui se doutoit de guerre, Avoit fait porchacier et querre Charpantiers de plusors manieres, Qui li fesoient ses perrieres.... *Ren.* 18249. Vous me tolés ma terre, et metés en vostre grange ce que je doi avoir, et voz n'en gorrés [jouirez] jà, car je voz envoierai en vostre grange les rouges carpentiers [le feu], BEAUM. XXXIX, 14. Et lors me seignai et m'agenoillai au pié de l'un d'eulz, qui tenoit une hache danoise à charpentier, JOINV. 246. || XIVe s. Semblablement le charpentier fait la maison pour habiter, ORESME, *Eth.* 11. || XVe s. Le charpentier et le masson N'estudient que bien peu, non, Et si font aussi belle mine Qu'estudians en medecine, LA FONT. 337. || XVIe s. Un cherpantier trouva l'invention de miner une grille dans un ruisseau.... D'AUB. *Hist.* I, 316. On dit qu'un bon charpentier ne fait jamais d'esclats, BOUCHET, *Serées*, liv. II, p. 259, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *chèpeti*; namurois, *cherpèti*; rouchi, *carpentier*; provenç. *carpentier*; espagn. *carpintero*; portug. *carpinteiro*; ital. *carpentiero*; de *carpentarius*, charron, carrossier, de *carpentum*, char; le nom du charron en latin est devenu le nom du charpentier dans les langues romanes.

† **CHARPENTIÈRE** (char-pan-tiè r'), *s. f.* Nom de certaines femelles d'insectes hyménoptères qui percent le bois. || Un des noms des pics.

— ÉTYM. *Charpentier*.

† **CHARPI** (char-pi), *s. m.* Billot sur lequel le tonnelier taille les douves.

— ÉTYM. Voy. CHARPIE.

CHARPIE (char-pie), *s. f.* Fils provenant de morceaux de vieille toile de 8 à 10 centimètres de longueur et d'autant de largeur, que l'on a effilés. Les Filles-Dieu portent et reportent çà et là les bouillons, la charpie, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 6. || Fig. Cette viande est en charpie, se dit d'une viande trop cuite, et dont les fibres se détachent.

— HIST. XIVe s. Decouppez les membres par morceaulx, et mis à la charpie, c'est à dire que de la cuisse l'en face trois pieces, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. On remplira la playe de charpy sec, PARÉ, VI, 1.... Se gardant y mettre de la charpie, ID. VIII, 33. Et sera mis dessus de la charpie seiche, ID. XV, 7.

— ÉTYM. Génev. *charpi*, *charpis*, s. m.; picard, *carpie*; Saintonge, *charpille*. *Charpi*, s. m. qui se dit dans les provinces et dans le peuple et qui est devenu une faute, et *charpie* sont le participe passé de l'ancien verbe *charpir* (charpir la laine, *la Rose*, 20429; il desmembrent et charpissent, G. CHASTELAIN, *Expos. sur vérité mal prise*) conservé dans quelques provinces (Berry, *charpir*, mettre en loques; wallon, *cherpi*, éfaufiler), et qui vient, par changement de conjugaison, du latin *carpere*, couper, tondre. *Charpie* est plus ancien dans la langue que ne l'indique l'historique; car on trouve, dans des textes latins du XIIIe siècle *carpia*, ce qui suppose le français *charpie*.

1. **CHARRÉE** (cha-rée), *s. f.* || **1°** Cendre qui reste sur le cuvier, après que la lessive est coulée. || **2°** Résidu des soudes brutes soumises au même traitement que les cendres.

— HIST. XIVe s. Pren de bonnes cendres et met avec de l'eaue et fais comme charrée, *Ménagier*, II, 5. Leur deffend icelle chambre jetter de leurs maisons, par les fenestres, ordures, urines, charrées, infections, *Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 383.

— ÉTYM. Berry, *cherrée*. Ménage le tire de *cinerata*, cendrée; la Monnoye, du bourguignon *çarre*, cendre. Il est bien probable qu'en effet *charrée* est quelque altération de *cendrée*.

† 2. **CHARRÉE** (cha-rée), *s. f.* Terme de pêche. Larve d'insecte qui sert d'appât.

CHARRETÉE (cha-re-tée), *s. f.* Ce que contient une charrette. Une charretée de foin. || Populairement. Une charretée d'injures, toute sorte d'injures qu'on dit à quelqu'un.

— HIST. XIIe s. Cil porte un mail, n'ot lancé ne espée; De fer i ot demie charetée, *Bat. d'Aleschans*, v. 5369. || XIIIe s. Et de buches à charretées Por faire feu en cheminées, *la Rose*, 17873. Nulle charretée, pour avoir nul que elle meine, quex que li avoirs soit, ne doit paier que deus deniers de chaucie, *Liv. des mét.* 275. Une caretée de buce [bûche], BEAUM. XXIV, 16. || XIVe s. De charrettes en a mené mainte chartée, *Guescl.* 1508. On en peüst chargier quarante charetées, *Girart de Ross.* v. 4604. || XVIe s. Mille bourdes qu'il a en France rapportées, Assez pour en charger quatre grandes chartées, DUBELL. IV, 83, *verso*. Combien encourut de ruyne nostre dernier duc de Bourgoigne, pour la querelle d'une charretée de peaux de mouton! MONT. IV, 167.

— ÉTYM. *Charrette*; provenç. et espagn. *carretada*; ital. *carretata*.

1. **CHARRETIER, IÈRE** (cha-re-tié, tiê-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui conduit une charrette. On ne plaint guère un cheval de charretier dans son écurie, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Familièrement. Jurer comme un charretier embourbé, ou, simplement, comme un charretier, jurer beaucoup. || *Adj.* Garçon charretier. || Charretier se dit quelquefois de celui qui conduit la charrue. || **2°** Un des noms de la constellation du Cocher. || Proverbe. Il n'y a si bon charretier qui ne verse, c'est-à-dire il n'est si habile homme auquel il n'arrive de commettre quelque faute.

— REM. On trouve souvent, dans les textes du XVIe siècle et par suite dans les livres imprimés au XVIIe siècle et au XVIIIe, *chartier* au lieu de *charretier*. Pour venir au chartier embourbé dans ces lieux, LA FONT. *Fabl.* VI, 18.

— HIST. XIIe s. Et lors a dit li chevaliers, Cil qui ot esté charretiers, *la Charrette*, 684. || XIIIe s. Si que li arçon ne puissent estre mis en œuvre, fors que à sele à charretier, *Liv. des mét.* 215. Bourelier ne puet cloer sele à charetier de cloz d'estain, *ib.* 221. D'autre part il est plus grans hontes D'un fil de roi, s'il estoit nices Et pleins d'outrages et de vices, Que s'il iert filz d'un charretier, D'un porchier ou d'un çavetier, *la Rose*, 19089. Et bien apartient qu'on ait misericorde du caretier, BEAUM. LXIX, 18. || XIVe s. Son charretier se arresta tout effraié, BERCHEURE, f° 23, *verso*. || XVe s. Voici venir quatre gros lourdiers, charretiers ou bouviers, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. Que de mon nom la mer nommer je face, Ou que je sois ce chartier mal appris.... DUBELL. V, 3, *verso*.

— ÉTYM. *Charrette*; Berry, *cherretier*; provenç. *charretier*, *carratier*; espagn. *carretero*; portug. *carreteiro*; ital. *carrettiere*.

2. **CHARRETIER, IÈRE** (cha-re-tié, tiê-r'), *adj.* Par où les charrettes peuvent passer. Chemin charretier. Porte charretière. || Voie charretière, l'espace compris entre les roues d'une charrette, espace ordinairement déterminé par les règlements.

— ÉTYM. Voy. le précédent.

† **CHARRETIN** (cha-re-tin), *s. m.* Espèce de charrette sans ridelles.

— ÉTYM. *Charrette*.

† **CHARRETON** (cha-re-ton) ou **CHARTON** (charton), *s. m.* Conducteur d'un chariot, d'une charrette. Le charton n'avait pas dessein De les mener voir Tabarin, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. Vieilli.

— HIST. XIIe s. Après la charrete [il] s'avance, Et voit un nain sor les limons, Qui tenoit comme charretons Une longue verge en sa main, *la Charrette*, v. 346. || XIIIe s. C'est un hareng, ce dit Renart, Car je trovai un charreton Qu'en portoit une charretée, *Ren.* 4124. Et doivent cil qui ont fait le meffait, si comme li caretons et cil qui sont au conduire, estre bani du lieu, BEAUM. XXIV, 16. || XVe s. On prit deux chars chargés de pourveances atout quatre charretons vestus de grises cottes et armés dessous, FROISS. II, II, 221. Le charreton fit si grand diligence qu'il amena deux voitures plus qu'il n'avoit fait es jours paravant, LOUIS XI, *Nouv.* VII. Bon charton tourne en petit lieu, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 161. || XVIe s. Soudain les chevaulx s'effrayerent; le charton fit tout ce qu'il put pour les arrester, AMYOT, *Publ.* 26.

— ÉTYM. *Charrette*; génev. *charoton*; Berry, *charton*; picard et Rouchi, *carton*; wallon, *chèron*.

CHARRETTE (cha-rè-t'), *s. f.* || **1°** Voiture à deux roues, avec deux ridelles et deux limons. J'entends déjà partout les charrettes courir, BOIL. *Sat.* VI. || Fig. et familièrement. Un avaleur de charrettes ferrées, un fanfaron. || **2°** Charrette à bras, petite charrette traînée par un ou deux hommes. || **3°** Terme de chasse. Machine pour approcher du gibier sans lui causer de crainte.

— REM. La prononciation [illegible]ovinciale de *cherette* n'était pas encore tout à f[illegible] bannie de l'usage au XVIIe siècle; et l'on discut[illegible]ur savoir lequel était le meilleur, *cherette* ou [illegible]rette, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 50.

— HIST. XIe s. En tro[illegible]ttes très bien [ils] les ont guiez [guidés], *Ch. d*[illegible] CX. || XIIIe s. Sur chars et sur charretes et sur s[illegible] trousser, *Berte*, XCVII. Et lor fist bailler denier[illegible]etes, et si s'en alerent droit à Biauvais, *Chron*[illegible]*ains*, 6?. Et nous les deduisans sentiers, No[illegible]s chemins à charretes, Mès les jolives sentelet[illegible]lif et renvoisié tenons, *la Rose*, 21697. Ne en [illegible]ntiers ne doit aler nule carete, en nul tans [illegible] puist fere damace as biens de terre, BEAUM. [illegible], 2. En dementres [tandis] que je venoie, je t[illegible]vé trois homes mors sur une charrette, JOINV. 2[illegible]. || XVIe s. Il se saisit d'un vieux clou de charrett[illegible] MONT. II, 128. On les couchoit sur des charri[illegible] pleines de bruyere, ID. I, 238.

— ÉTYM. Diminutif de *char*; wallon, *chèrète*; Berry, *chairette*, *chârte*; provenç. et espagn. *carreta*; ital. *carretto*.

† **CHARRIABLE** (cha-ri-a-bl'), *adj*. Qui peut être charrié.

— HIST. XVIe s. Vins charriables et de facile tranport, O. DE SERRES, 218.

— ÉTYM. *Charrier*.

CHARRIAGE (cha-ri-a-j'), *s. m*. Action de charrier, de voiturer. Le charriage est difficile en hiver. || Le prix du transport.

— HIST. XVe s. Il avoit dans un fort chastel sa femme et ses enfants et tout son cariage, FROISS. II, II, 235. Passerent ceste petite riviere, pour venir assaillir nostre charriage, qui estoit trop grand, COMM. VIII, 6. || XVIe s. Le roy gaigna tout le gros chariage.... J. MAROT, V, 135. Il fut le premier qui meit le feu au chariage royal, où l'on trainnoit son bagage, AMYOT, *P. Æm*. 18. Le second jour furent aussi portez sur grand nombre de charriage, toutes les plus belles armes des Macedoniens, ID. *ib*. 55. Monsieur de Sainct Pol feit passer l'artillerie et tout le bagage et carriage pour marcher droit à Pavie, M. DU BELL. 156. Le vin vaut bien le charriage Qu'il y a à l'abbaye du Broc, J. LE HOUX, I.

— ÉTYM. *Charrier*; picard, *carriage*; bourguig. *cairiaige*.

CHARRIÉ, ÉE (cha-ri-é, ée), *part. passé*. Le vin charrié jusqu'à notre porte. Des glaçons charriés par la rivière.

1. **CHARRIER** (cha-rié), *s. m*. Drap de grosse toile sur lequel, dans la lessive, est placée la charrée.

— HIST. XVIe s. Puis faut passer les dites choses par dedans un charrier double, ou autre toile, PARÉ, XXV, 32. Puis coulerez le tout au travers d'une grosse nappe ou charrier, ID. *ib*.

— ÉTYM. Voy. CHARRÉE; bourguig. *charroi*.

2. **CHARRIER** (cha-ri-é), *v. a*. || 1° Voiturer dans un chariot, dans une charrette. Des hommes qui charrient le bois du Liban, LABRUY. VI. || Fig. et absolument. Charrier droit, se comporter comme on le doit, remplir son devoir. Cette Puisieux était bien épineuse; il fallait, comme vous dites, charrier bien droit avec elle, SÉVIGNÉ *au comte de Bussy*, 13 octobre 1677. Et qu'il fera bien, s'il me croit, Désormais de charrier droit, SCARRON, *Gigantom*. chant I. || 2° En parlant d'une rivière, entraîner, emporter dans son cours. Cette rivière charrie beaucoup de sable. La rivière charrie d'énormes glaçons. Un torrent charriait du limon et des pierres, J. J. ROUSS. *Hél*. IV, 16. || Absolument, entraîner des glaçons. La rivière charrie. || 3° Terme de fauconnier. L'oiseau charrie, quand, emportant la proie, il ne revient que quand le fauconnier la réclame; et aussi quand il se laisse emporter à la poursuite de la proie. || 4° Terme de marine. Charrier de la voile, se dit d'un navire qui porte beaucoup de voiles.

— HIST. XIe s. Cinquante chars qu'en [on] fera carier, *Ch. de Rol*. 131. || XIIIe s. On trouva l'aighe [l'eau] si durement engielée que on pooit bien charier sus, H. DE VALENC. XIV. Por le carier ou por autres fres.... BEAUM. XXIX, 4. Il ne pooit souffrir ne le charier ne le chevaucher [supporter ni la voiture ni le cheval], JOINV. 300. Et sunt aucune fois cil qui plus tost charient Contre clers et prelas, et plus les contrarient, J. DE MEUNG, *Test*. 639. || XVe s. Le comte ne pouvoit mais chevaucher, mais charier se faisoit, quand il vouloit aller d'un lieu en un autre, FROISS. III, IV, 25. Et y firent amener et charrier du pays voisin grand foison de blés.... ID. I, I, 126. Gravier de blanche marle, fort et dur, sur quoi on peut fermement charier, ID. I, I, 278. A cely devoit bien estre mentmoins soing aussi de charrier droict tant pour son honneur comme par obligacion, G. CHASTEL. *Chr. de Bourg*. III, ch. 163. Il estoit maistre avec lequel il falloit charier droit, COMM. VI, 7. || XVIe s. Nos ames ont charié si uniement ensemble, MONT. I, 214. Si les sens alterent ce qu'ils nous charrient du dehors, ID. II, 360. Ce n'est pas tout que la volonté charie droict, ID. III, 371. Ils n'avoient aultre moyen de charier qu'à force de bras, ou en traisnant leur charge, ID. IV, 26. Elle taschoit de faire trainer et charier ses navires jusques en l'autre mer, AMYOT, *Anton*. 90. Les sablons que ces eaux charrient, O. DE SERRES, 266.

— ÉTYM. Wallon, *chèri*; picard, *carrier*; Berry, *charreyer*; provenç. *carregar*; anc. catal. *carrejar*; anc. espagn. *carrear*; ital. *carreggiare*; du bas-lat. *carricare* (voy. CHARGER) de *carrus*, char. *Charrier* et *charroyer* sont deux formes d'un même mot, suivant les anciens dialectes de la France.

† **CHARRIÈRE** (cha-riè-r'), *s. f*. Voie par laquelle peut passer un char, une charrette.

— HIST. XIIIe s. Il a difference entre erre et charriere; quar erre est par quoi l'en puet aler à pié et cheval sanz plus; charriere est par quoi l'en puet amener char ou charrette, *Digeste*, f° 105. Lesse [largeur] de chariere donée tient en atendue onze piez, *Liv. de just*. 142. A compaignie si pleniere Qu'il tenoit toute la charriere, *la Rose*, 20420. Por l'estrece de la quarriere, *Fabli. et contes anciens*, I, p. 196.

— ÉTYM. *Charrier*; bourguig. *chareire*; provenç. *carriera*; espagn. *carrera*; portug. *carreira*; ital. *carriera*. Voy. CARRIÈRE 1.

† **CHARRIEUR** (cha-ri-eur), *s. m*. Terme d'argot. Variété de voleurs qui exploitent les campagnards.

CHARROI (cha-roi), *s. m*. || 1° Transport par chariot ou par charrette. Trois mois de fâcheux temps pendant lesquels on n'a pu faire charrois ni labours, P. L. COURIER, II, 277. || 2° *S. plur*. Terme de guerre. Corps de troupes chargé du transport des bagages ou de l'artillerie d'une armée. On dit aujourd'hui train. || 3° Salaire du charretier.

— HIST. XIIe s. Od granz tonels, od grand charrei Fet les deniers porter od sei, *Roman de Rou*, V. 15964. Là quistrent somers et carrei, GAIMAR, *Haveloc*, V. 500, dans RAYNOUARD. || XIIIe s. Porquoi murdristes cel soupir? Que nel laissastes fors issir? Celer vos en quidiez vers moi; Mais ge sai trop de cest charroi [manière d'agir], *Partonopex*, *ms*. f° 149, dans LACURNE. || XIVe s. Artillerie est le charroi qui.... est chargé des quarriaus en guerre, G. GUIART, an 1304. || XVe s. Il leur convenoit [à Pierre de Beuil et les autres qui ramenaient l'engin de la Réole] tenir le plus ample chemin pour leur charroy, FROISS. II, II, 5. S'estoient mis à pied hommes d'armes et archiers, et cloz de son charroy, COMM. I, 3. .... Opina disant qu'on bruslast une partie de charroy et qu'on sauvast seullement l'artillerie, ID. I, 4. || XVIe s. L'artillerie et leur charroy [ils] gaignerent, J. MAROT, V, 135. Le lendemain le roy fist mettre sus Son ost et camp, carroy, pouldres, bahus, ID. V, 145. Et ainsi triste, en haste s'en alloit Par maint carroi [chemin], par maint canton et place, MAROT, II, 278. Les Romains les menerent tuans et batans jusques en leur camp et à leur charroy, AMYOT, *Marius*, 34. Il faisoit mener un grand charroy de bateaux pour passer le Pau, quand il lui plairoit, CARL. I, 41. Il n'y avoit place, canton, carrefour, ny carroy.... ID. III, 20. Aux carrois des rues, de cent pas en cent pas, PARÉ, t. III, p. 706.

— ÉTYM. Voy. CHARROYER; Saintonge, *charrai*; provenç. *charrei*.

CHARRON (cha-ron), *s. m*. Celui qui fait des chariots, des charrettes, des trains de voiture et particulièrement des roues. || *Adj*. Ouvrier, apprenti charron. Maître charron.

— HIST. XIIIe s. C'est à savoir charpentiers, tonneliers, charrons, couvreurs de mesons, *Livre des mét*. 104. || XVIe s. Charrons, voituriers, chartiers, AMYOT, *Peric*. 25.

— ÉTYM. *Char*; picard, *caron*.

CHARRONNAGE (cha-ro-na-j'), *s. m*. Art ou ouvrage du charron. Les pièces d'artillerie étaient bien montées, et le charronnage m'en parut anglais, CHATEAUB. *Itin*. II, 136. || Bois de charronnage, bois propre aux ouvrages de charronnage.

— ÉTYM. *Charron*.

CHARROYÉ, ÉE (cha-ro-ié, iée, ou cha-roi-ié, iée), *part. passé*.

CHARROYER (cha-ro-ié; quelques-uns disent cha-roi-ié), je charroie, tu charroies, nous charroyons, vous charroyez, ils charroient; je charroyais, nous charroyions, vous charroyiez; je charroyai; je charroierai; je charroierais; que je charroie, que nous charroyions, que vous charroyiez; que je charroyasse; charroyant, *v. a*. Transporter sur des chariots ou charrettes.

— SYN. CHARROYER, CHARRIER. Ces deux verbes n'ont pas de différence de sens, puisqu'ils sont un seul et même verbe à deux prononciations; mais cette différence de prononciation a fini par faire, d'une part que charroyer est moins usité que charrier, et, d'autre part, que charroyer ne se prend jamais au figuré; ainsi l'on dit charrier droit, et non charroyer droit; le fleuve charrie du limon, et non charroie; la Seine charrie et non charroie.

— HIST. XIIe s. Cinquante chars lui faites caroier, *Ronc*. p. 3. || XIIIe s. Ne vos estovra charroier, Ne çà ne là porter nul fais; A toz jors mès vivrez en pais, *Ren*. 7568. Il orent un engien qui moult fist à prisier, A clous et à chevilles l'orent fait atachier, Et par desous le pont mener et caroier, *Ch. d'Ant*. IV, 254. || XIVe s. Icelluy Montfaucon dist au dit Grisart, qu'il avoit bien besoin de charroier droit, à quoi le dit Grisart respondit que c'estoient menaces, DU CANGE, *assecurare*.

— ÉTYM. *Char*. *Charroyer* est une autre forme de *charrier*.

† **CHARROYEUR** (cha-ro-ieur ou cha-roi-ieur), *s. m*. Celui qui charroie.

— ÉTYM. *Charroyer*.

† **CHARRUAGE** (cha-ru-a-j'), *s. m*. Étendue qui peut être labourée avec une seule charrue.

— HIST. XVIe s. Les charruages [terres labourables], prez, vignes et estangs, *Coustumier génér*. t. I, p. 456.

— ÉTYM. *Charrue*.

CHARRUE (cha-rue), *s. f*. || 1° Instrument pour labourer la terre, qui consiste en un train monté sur deux roues, et un soc tranchant. C'est à Osiris que les Égyptiens attribuaient l'invention de la charrue, NOEL et CARPENTIER, *Dict. des orig*. || Fig. Tirer la charrue, avoir beaucoup de peine, faire un travail continu. || Fig. C'est une charrue mal attelée, se dit d'une entreprise dirigée par des personnes qui ne s'entendent pas, d'un ménage qui va mal. || Fig. Mettre la charrue devant les bœufs, commencer par où l'on devrait finir. || Un cheval de charrue, un homme grossier et stupide. || 2° L'étendue de terre qu'on peut labourer avec un attelage de charrue. Cette ferme est de deux, de quatre charrues. || 3° Fig. L'agriculture. On reverra la charrue en honneur, FÉN. *Tél*. XII. || 4° Terme de pêche. Sorte de filet à manche.

— HIST. XIIe s. Ne le meüssent li buef d'une chesrue, *Ronc*. p. 105. || XIIIe s. De cel vilain qui si vos tue Et vos fet trere à la charrue, *Ren*. 7560. Carues de rentes doivent estre prisies, cascune jornée à deux quevax, deux sous par an, BEAUM. XXVII, 22. Se mors le fet de vie nu, Voisent lai [qu'ils aillent là] dont ils sont venu : Si voist chascun à la charrue, RUTEB. 163. || XVe s. Tournant à chaque propos la charrue contre les bœufs, *Arrests d'amour*, 53° *arrest*, p. 484, dans LACURNE. || XVIe s. Charrue de jeunes veaux, Chasse de jeunes chevaux, Et de jeunes faulcons la vollée Font rarement bone journée, LE ROUX DE LINCY. *Prov*. t. I, p. 155. Les chefs furent contraints d'obtemperer; car aux guerres civiles, quelquefois la charrue mene les bœufs, LA NOUE, *Discours*, p. 810, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *kérue*, *carue*; norm. *quiérue* (Valogne); wallon, *chèrowe*; namurois, *chèreuwe*; rouchi, *kèrue*; provenç. *carruga*; portug. *charrua*; ital. *carruca*; du latin *carruca*, voiture dont le nom général a passé spécialement à la machine à roues dite charrue.

† **CHARRUYER** (cha-ru-ié), *s. m*. Charretier, laboureur. Terme vieux.

— HIST. XIIIe s. Car lor cors ne vault une pomme Oultre le cors d'ung charruier, Ou d'ung clerc, ou d'ung escuier, *la Rose*, 18793.

— ÉTYM. *Charrue*.

CHARTE (char-t') ou **CHARTRE** (char-tr'), qui est aujourd'hui tout à fait tombé en désuétude et qui est seul dans le *Dict. de* RICHELET, *s. f*. || 1° Acte concédant des franchises, des priviléges. Charte de commune. Charte d'affranchissement. Le serf pouvait, par une chartre de son seigneur, combattre contre toute personne, MONTESQ. *Esp*. XXVIII, 25. || La grande charte, charte par laquelle Jean (1215), roi d'Angleterre, accorda certains priviléges, bases des libertés de la nation. Henri III confirma la grande chartre d'une manière très-solennelle, FÉN. XVII, 408. || Chartes générales du Hainaut, ordonnance d'un archiduc, en 1619, contenant le recueil des anciennes lois du Hainaut. || Charte ou chartre normande ou aux Normands, titre contenant plusieurs priviléges ou concessions accordés aux habitants de Normandie le 19 mars 1313 par le roi Louis X et confirmés à diverses reprises. On mettait dans la plupart des lettres de la grande chancellerie : Non obstant clameur de haro, charte normande à ce contraire, etc. || Lettres de charte, lettres de grande chancellerie qui attribuaient un droit perpétuel et contenaient cette adresse : A tous présents et à venir. || La charte constitutionnelle, ou, simplement, la charte, celle que Louis XVIII octroya en 1814, qui fut modifiée après la révolution de 1830, et abolie par celle de 1848. || Par suite, toute constitution accordée par un prince. || Acte législatif qui, en Angleterre et aux États-Unis, constitue une corporation. La charte de la compagnie des Indes. || 2° Ancien titre. Si la chartre de quelque héritage était attaquée de faux, MONTESQ. *Espr*. XXVIII, 18. || L'école des chartes, école instituée pour apprendre à lire et à interpréter les chartes, diplômes, etc. et

en général pour étudier les titres, les institutions, les usages du moyen âge. || 3° Terme de commerce. Charte partie, acte qui constate le louage de tout ou partie d'un navire. Nous ne fûmes pas plutôt arrivés qu'on nous demanda notre charte partie, qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui navigue sans l'avoir est pendable, RETZ, IV, 330. Ce mot vient d'un ancien usage : au lieu de faire le double de l'acte, on le coupait en deux parties, dont les deux contractants gardaient chacun une. *Partie* est ici le participe passé du verbe *partir*, partager.

— HIST. XIe s. Les naïfs [serfs natifs] qui departent de leur terre ne deivent cartre faire, *Lois de Guill.* 33. Il est escrit es cartres et es brefs, *Ch. de Rol.* CXXV. Il fist la chartre au moustier de Laon, *ib.* CLIII. Faites faire errament Vos chartres et vos briés [brefs] à clerz bien escrivanz, *Sax.* XXI. Vous porterez ma chartre où li seax d'or pend, *ib.*|| XIIIe s. Vos et vostre pere lor avés juré leur convenances à tenir; il en ont vos chartres, VILLEH. XCIV. Amors de la chartre leüe A si la novele espandue Que jamès n'iert hons de vaillance Qui ne s'acort à la sentence, *la Rose*, 20881. Autant vaut fours qui ne cuist, comme chartre qui n'est uzée, BEAUM. L, 1. Cil qui ont tex manieres d'uzages monstrent par chartre que le [la] coze lor fust otroiée par le segneur du liu, ID. XXIV, 7. || XVe s. Car estoient en la Gascongne trop anciennement chartes et privileges du grand Charlemaigne, FROISS, liv. I, p. 253, dans LACURNE. Et prenans la piece d'une chartre, escripvirent à Joseph, disans: Paix soit à toy et à ceux qui sont avec toy, *Perceforest*, t. VI, f° 124.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *carta;* du latin *charta*, du grec χάρτης, papier. Dans la forme *chartre*, l'*r* vient d'une assimilation fautive avec *chartre*, prison.

† **CHARTIL** (char-ti; l'*l* est toujours muette), *s.m.* || **1°** Le corps d'une charrette. || **2°** Appentis qui sert de remise dans les basses-cours pour les charrettes, les charrues et les autres instruments de campagne. Emplissant à milliers Greniers, granges, chartils et caves et celliers, RÉGNIER, *Sat.* XV.

— HIST. XIIIe s. Fourches, fleaus, restiaus, fauches, ne doivent riens de tonlieu, ne charetil, ne chevron dolé, *Liv. des mét.* 323. Si me jetent el charretil, *Ren.* 4167. Cil saillirent au charretil Où il cuidierent Renart prendre; Mais il ne volt pas tant atendre, *ib.*

— ÉTYM. *Charrette*, par l'ancienne forme *charretil;* picard, *carti;* Berry, *châtil*, *chartiou;* Saintonge, *chartis*.

† **CHARTISME** (char-ti-sm'), *s. m.* Doctrine des chartistes qui a un caractère socialiste.

† **CHARTISTE** (char-ti-st'), *s. m.* Les chartistes, parti anglais formé récemment, et réclamant l'adoption d'une charte démocratique qu'il a rédigée et qui contient des réformes sociales. || Chartiste s'est dit aussi, en Portugal, de ceux qui étaient partisans de la charte de Don Pedro contre Don Miguel.

— ÉTYM. *Charte.*

† **CHARTOGRAPHE** (kar-to-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe de chartographie. On écrit plus souvent cartographe.

† **CHARTOGRAPHIE** (kar-to-gra-fie), *s. f.* Voy. CARTOGRAPHIE.

† **CHARTON** (char-ton), *s. m.* Voy. CHARRETON.

1. **CHARTRE** (char-tr'), *s. f.* Voy. CHARTE.

2. **CHARTRE** (char-tr'), *s. f.* || **1°** Prison. Cette chartre est faite de façon Que.... LA FONT. *Diable.* || Il est vieux. Usité encore dans cette locution : Tenir en chartre privée, séquestrer une personne sans autorité de justice. || **2°** Nom vulgaire du carreau ou atrophie mésentérique, cette maladie retardant le développement et tenant le petit malade comme en une chartre, en une prison. Tomber en chartre. Être en chartre.

— HIST. XIIe s. Que, se li clers forfait à perdre sun mestier, Face le sis prelaz en sa chartre lancier, *Th. le mart.* 31. || XIIIe s. Puis li liast on poins et piez, Si fust jetez trestoz liez En la chartre ou en la jeôle.... *Ren.* 8603. Cil que l'en met en chartre oscure, Et en vermine et en ordure, *la Rose*, 2623. C'est [l'amour] chartre qui prison [prisonnier] soulage, Printems plains de fort yvernage, *ib.* 4343. Lors, se vous ne voulez ce croire, Quand il ara sur vous victoire, Sans retour en sa chartre noire Au feu d'enfer ardoir irez, J. DE MEUNG, *Cod.* 93. || XVe s. Et par sentence fut privé de tous ses benefices et mené en un tombereau, mitré et condamné en chartre perpetuelle et au pain, JUVÉN. *Charles VI*, 1416. || XVIe s. Pour retirer aucuns de la chartre des vices, SLEIDAN, f° 19. Si on en rechappe, le malade tombe en fievre hectique ou en chartre, ou en mal caduc, PARÉ, XXIII, 44. Je plainds plusieurs gentilshommes qui, par la sottise de leurs medecins, se sont mis en chartre tous jeunes et entiers, MONT. IV, 261.

— ÉTYM. Génev. *charte;* espagn. *carcer;* ital. *carcere;* du latin *carcerem*, prison.

† **CHARTRÉ, ÉE** (char-tré, trée), *adj.* Qui a une charte, un privilége, un droit. Villes chartrées.

— HIST. XVe s. Nous tenir ens es franchises anciennes, dont nous sommes chartrés et bullés, FROISS. II, II, 240.

— ÉTYM. *Chartre* 1.

CHARTREUSE (char-treû-z'), *s. f.* || **1°** Couvent de chartreux. Moins au courant des progrès de l'esprit que les moines enfermés dans les cellules des chartreuses, DIDER. *Sur l'hist. du Parlement.* || **2°** Petite maison de campagne isolée. || **3°** Terme de cuisine. Mets composé de plusieurs légumes. || **4°** Variété de tulipe. || **5°** Sorte de liqueur, composée par les moines de la Grande-Chartreuse (près de Grenoble) avec les plantes aromatiques des montagnes et de l'eau-de-vie.

— ÉTYM. *Chartreux.*

CHARTREUX (char-treû), *s.m.* || **1°** Religieux de l'ordre fondé par saint Bruno en l'an 1086. Les règles des chartreux sont très-sévères. Le jeûne et le silence continuel, l'abstinence de chair même dans les grandes maladies, la clôture perpétuelle et le cilice qu'ils ne quittent jamais, des prières pendant une partie du jour et de la nuit, telles sont les principales parties de la discipline des chartreux. Il y a quelques couvents de religieuses chartreuses. Les chartreux sont les premiers qui prirent des frères lais pour les services extérieurs. || Poudre des chartreux, kermès minéral. || **2°** Chartreux, ou, adjectivement, chat chartreux, chat d'un gris bleuâtre. || **3°** Espèce de champignon de la couleur du chat chartreux.

— HIST. XVe s. Entre chartreux ou reclus A-il point fait sa retrete? CH. D'ORL. *Rond.*

— ÉTYM. *Cartusiensis*, de *Catursiani montes*, nom des montagnes où ces religieux se sont d'abord établis, ou de *Catorissium, Caturissium*, Chatrousse, nom du village du Dauphiné auprès duquel fut fondé leur premier monastère.

CHARTRIER (char-tri-é; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les char-tri-é-z et les chartes), *s. m.* || **1°** Lieu où l'on conservait les chartes du royaume, d'une abbaye. || **2°** Recueil de ces chartes. Richard enleva à Philippe-Auguste son chartrier qui le suivait partout, VOLT. *Mœurs*, 50. || **3°** Celui qui était préposé à la garde des chartes. Qu'un vieux carme Chartrier Ait pour arme L'encrier, V. HUGO, *Ball.* XII.

— ÉTYM. *Chartre* 1. Dans l'ancienne langue, *chartrier* a aussi signifié geôlier, venant de *chartre* 2.

CHARYBDE (ka-ri-bd'), *s. m.* Gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé Scylla. || Fig. Tomber de Charybde en Scylla, n'échapper à un mal que pour tomber dans un autre.

— ÉTYM. *Charybdis*, en grec Χάρυβδις.

1. **CHAS** (châ; l'*s* se lie : un châ-z étroit), *s. m.* || **1°** Trou d'une aiguille. || **2°** Instrument de maçon, qui est une plaque carrée de métal, percée d'un trou par lequel passe le fil auquel on suspend un plomb.

— HIST. XIVe s. A Jehan Cossart donnons un chas de maison avec la place derrieres, DU CANGE, *chas sum*. Et après se ala coucher en une petite chambre tenant au dit chas ou cuisine, ID. *ib.* || XVIe s. [Le puissant du monde] Rare exemple de Dieu, quand, par le chas estroit D'une aiguille, il enfile un cable qui va droit, D'AUB. *Tragiques*, IV, *les Feux*.

— ÉTYM. Picard, *case*, trou d'aiguille. *Chas* est le masculin de *châsse*, signifiant ce qui enserre, enclôt, entoure; et *châsse* venant de *capsa*, *chas* vient du bas-latin *capsum*, *capsus*, qui est le même que *capsa*. *Chas* de maison, de l'ancien français, signifie une clôture.

† 2. **CHAS** (châ), *s. m.* Colle à l'usage du tisserand. || Colle d'amidon qu'on tire du grain par expression.

† **CHASSABLE** (cha-sa-bl'), *adj.* Qui est bon à chasser.

— HIST. XIVe s. Tu congnoistras le jeune cerf de la biche par les traces, et aussi le grand cerf du jeune, et s'il est chaçable ou non, *Modus*, f° VII, *verso*. C'est le signe qu'il soit cerf chaçable et cerf à dix cors, *Modus*, f° VIII.

— ÉTYM. *Chasser.*

CHASSE (cha-s'), *s. f.* || **1°** Action de chasser, de poursuivre les animaux pour les manger ou les détruire. La chasse au vol ou du vol. Chasse à courre. Chasse au tir, au tiré; on dit aussi : la chasse à tir. Mettre ses chiens en chasse. Pays de chasse. Chien de chasse. Permis de chasse. Rendez-vous de chasse. Chasse aux chiens courants, au lévrier, à l'oiseau. Partie de chasse. La chasse du renard. Ils s'en allaient à la chasse. Au retour de la chasse. L'aigle donnait la chasse à maître Jean Lapin, Qui droit à son terrier s'enfuyait au plus vite, LA FONT. *Fabl.* II, 8. N'ai-je pas bien servi dans cette occasion, Dit l'âne en se donnant tout l'honneur de la chasse? ID. *ib.* II, 19. || Grande chasse, ou chasse à la grande bête, celle qui comprend le cerf, le daim, le chevreuil, etc. || Habit de chasse, costume porté par les chasseurs qui accompagnent le roi, l'empereur, les princes, les grands seigneurs. || Rompre la chasse, troubler la chasse ou même l'interrompre. || Chasse volante, poursuite que, d'après une opinion superstitieuse, les démons font des âmes après la mort. || Fig. Donner la chasse, poursuivre, courir sus, repousser. Donner la chasse aux ennemis. Donnant la chasse aux Tartares, SÉV. 229. M. de Grignan donnera la chasse à ces démons, ID. 546. Il donne la chasse aux vices, BOSS. *Union.* Que me faudra-t-il faire? Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux gens Portant bâtons et mendiants, Flatter ceux du logis, à son maître complaire, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || **2°** Étendue de terrain pour la chasse. Ce propriétaire a une belle chasse. Les chasses royales. || **3°** Le gibier pris ou tué à la chasse. Je vous ferai manger de ma chasse. Faire bonne, mauvaise chasse. || **4°** Les chasseurs, l'équipage de la chasse. Suivre la chasse. La chasse a passé par là. || **5°** Terme de musique. Air ou fanfare de chasse, air à 6/8, d'un mouvement vif, composé pour les trompes ou cors de chasse, c'est-à-dire dans le mode majeur, et revenant particulièrement sur les notes de l'accord parfait. Sonner une chasse. || Symphonie, ouverture, chœur, dont les effets tendent à imiter l'action d'une chasse. || **6°** Terme de marine. L'espace que peut avoir, autour de lui ou au-dessous de lui, un bâtiment en mouillage. || Chasse de proue, les canons qui sont placés à l'avant du vaisseau. || Donner chasse, poursuivre un navire. || Soutenir la chasse, seconder le vaisseau qui la donne; et aussi fuir aussi vite qu'on est poursuivi. || Prendre chasse, fuir à toutes voiles pour se dérober à la poursuite. || Appuyer une chasse, poursuivre vigoureusement. || Lever, abandonner la chasse, cesser de poursuivre. || Maintenir, continuer la chasse, continuer à poursuivre. || **7°** Facilité qu'a une voiture de se porter plus ou moins en avant. Ce cabriolet a peu de chasse. || Espace où le jeu de certaines pièces d'un métier peut s'exercer en liberté. || Dans une lunette, toute la corne où le verre est enchassé. || **8°** Terme de jeu de paume. Le lieu où la balle finit son premier bond. Chasse au pied de la muraille, ou, simplement, chasse au pied. || Chasse morte, coup perdu. Fig. et familièrement, chasse morte, affaire commencée que l'on ne poursuit pas. || Fig. Marquer une chasse, relever une parole, une circonstance dont on veut faire son profit. || **9°** Terme de ponts et chaussées. Écoulement rapide de l'eau pour chasser ce qui obstrue un chenal ou une rivière. || Écluses de chasse, écluses destinées à nettoyer un bassin, un chenal. || **10°** Huîtres de chasse, les huîtres apportées par les chasse-marée. || **11°** Terme de pêche. Filet tendu sur des piquets. || Chasse ouverte, verveux auquel on ajoute un filet horizontal tendu d'une aile à l'autre. || **12°** Charge de poudre qui, mise au fond d'une pièce d'artifice, la chasse. || Terme de chimie. Feu de chasse, feu violent dans un fourneau. || **13°** Maçonnerie qui garantit le verrier de l'action du feu. || Partie d'une balance, au milieu de laquelle est placée l'aiguille. || Partie du métier de tisserand qui frappe la trame après chaque coup de navette. || Sorte de niveau à l'usage du maçon. Chasse à parer, outil pour finir une surface plane. || Chasse carrée, sorte de marteau à deux têtes. || **14°** Terme d'imprimerie. Nombre de lignes qu'une page d'impression a de plus qu'un certain modèle donné. || Proverbe. Qui va à la chasse perd sa place.

— HIST. XIIe s. Tresqu'à la porte est la chace [de l'ennemi] durée, *Ronc.* p. 146. || XIIIe s. Et lors orentil plus grant bataille, et tous retindrent avoec eus cels qui venoient en la chace qu'il porent retenir, VILLEH. CXLIV. Droit au Mans le roy [il] mene, s'a la chace laissie, *Berte*, CXIX. Cresus se mist tantost en fuie, Quant il se vit seul en la place, Sans encombrement et sans chace, *la Rose*, 6524. Mès amors si forment m'atire, Que par tretous mes pensers

chace, Cum cil qui partout a sa chace, Et tous jors tient mon cuer sous s'ele [sous son aile], *ib.* 4652. || xve s. Finalement, les archers qui là estoient furent deconfits et mis en chasse, FROISS. I, I, 31. Tandis qu'ils s'entretenoient en tel point, il vint accourant sur eulx une chasse [troupe] de douze chevaliers dont ils ne se donnoient garde, *Perceforest*, t. I, f° 139. Toutefois feist il tant de prouesses sur Salphar que desmonté l'eust, se ne fust esté Lucides qui advisément tourna une chasse sur eux qui par force les feist departir, *ib.* t. VI, f° 36. Il scet trop de chasse qui a esté veneur, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 73. Il rencontra le comte de Peraude.... auquel il donna la chasse, *Boucíq.* I, ch. 29. || xvie s. Ilz donnoient la chasse à quelques galeres d'Athenes, AMYOT, *Alc.* 56. Il y avoit force arbalestes de courte chasse pour assener de près, ID. *Marcel.* 25. Six grandes coulevrines de dix-huict pieds de chasse, pour battre aux deffenses, CARL. VII, 7. Bref la chasse au poisson me seroit le plaisir Sur tous autres plaisirs que je voudrois choisir, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 115, dans LACURNE. Il n'est chasse que de vieux chiens, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 73. Il ne nous advint jamais de parler des Jesuites, car lors c'estoit une chasse morte, ou, pour mieux dire, saincts qu'on ne festoit nullement, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 669, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CHASSER ; bourguig. *chaisse;* picard, *cache;* provenç. *cassa;* espagn. *caza;* portug. *caça;* ital. *caccia*.

CHÂSSE (châ-s'), *s. f.* || 1° Sorte de boîte ou de coffre qui contient les reliques d'un saint. On fit promener dans Paris la châsse de sainte Geneviève, VOLT. *Louis XIV*, 5. J'ai brûlé trois cierges de cire Sur la châsse de saint Gildas, V. HUGO, *Ball.* 6. || 2° Sorte de manche composé de deux lames mobiles réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument. La châsse d'une lancette. || Monture servant d'encadrement. La châsse d'un verre de lunette. || La châsse d'une balance, le fer qui soutient le fléau. || Terme d'orfévrerie. La partie de la boucle où est le bouton.

— HIST. XIIe s. Je vous dorrai tot le tresor de l'arche; Ne demorra [restera] ne galice ne chasce, *Li coronemens Looys*, v. 450. Li casse où li saintuaire ert, rendi si grant odor, que il sembla à tous que paradis fut ouvers, LABORDE, *Émaux*, p. 209. || XIIIe s. Cil dui piler d'ivire estoient Moult gent, et d'argent sostenoient Une ymagete en leu de chasse, *la Rose*, 21000. Puisqu'elle fu mise en la chasse, RUTEB. II, 223. || XVe s. Pour l'ouvrage et faczon d'une chasse et fierte d'argent, verée et ouvrée à ymages de appoustres, à pinnacles et tabernacles pour mettre les reliques de Monsieur saint Mallou, LABORDE, *ib.* p. 209. || XVIe s. Figure de deux histories courbées, dont l'une est ouverte, l'autre enfermée dans son manche ou chasse, PARÉ, VI, 8.

— ÉTYM. Berry, *châsse*, bierre, cercueil; du latin *capsa* (voy. CAISSE).

1. **CHASSÉ, ÉE** (cha-sé, sée), *participe passé.* || 1° Poursuivi par les chasseurs. Sangliers chassés et pris. || 2° Expulsé. Hippias est chassé, la tyrannie des Pisistratides est entièrement éteinte, BOSS. *Hist.* I, 8. Son père, chassé, au berceau, du palais des rois et de sa patrie, dont il avait été reconnu l'héritier légitime, VOLT. *Louis XV*, 25. || Fig. La timidité chassée par le besoin. || 3° Renvoyé. Un domestique chassé par son maître.

2. **CHASSÉ** (cha-sé), *s. m.* Terme de danse. C'est d'abord le mouvement par lequel on chasse (voy. CHASSER); il ne prend qu'un temps ou la moitié d'une mesure comme le pas ordinaire. Chassé est aussi le nom d'un pas figuré qui se fait de côté à droite ou à gauche, dans lequel il y a un chassé au second temps, et qui se termine par un assemblé. En ce sens le chassé prend 4 temps ou 2 mesures.

— ÉTYM. *Chassé* 1.

† **CHASSE-AVANT** (cha-sa-van), *s. m.* Surveillant des ouvriers dans les grands ateliers. || Fig. Celui qui excite les autres. || *Au plur.* Des chasse-avant.

— HIST. XVIe s. Cela s'executa tellement quellement par les mains des soldats, qui avoient pour chasse-avant les canonades, D'AUB. *Hist.* II, 368.

— ÉTYM. *Chasser*, pousser, et *avant.*

† **CHASSE-BONDIEU** (cha-se-bon-dieu), *s. m.* Morceau de bois qui sert aux scieurs de long à enfoncer leur coin. || *Au plur.* Des chasse-bondieu.

† **CHASSE-BOSSE** (cha-se-bo-s'), *s. f.* Nom vulgaire de la lysimachie (*lysimachia lutea*, *L.*). || *Au plur.* Des chasse-bosse ou chasse-bosses.

— ÉTYM. *Chasser*, et *bosse*, à cause de la vertu qu'on lui attribue dans les contusions.

† **CHASSE-CARRÉE**, *s. f.* Voy. CHASSE CARRÉE, au mot CHASSE, n° 13.

† **CHASSE-CHIEN** (cha-se-chiin), *s. m.* Portier, bedeau. || *Au plur.* Des chasse-chien ou chasse-chiens.

† **CHASSE-COQUIN** (cha-se-ko-kin), *s. m.* Populairement, bedeau. Ce Boileau qui fut autrefois Le chasse-coquin du Parnasse, N'est plus sur l'Hélicon françois Ce Boileau qui fut autrefois; Phébus, le voyant aux abois, Dit aux muses : vite, qu'on chasse Ce Boileau qui fut autrefois Le chasse-coquin du Parnasse, *Ancienne épigramme contre Boileau.* || *Au plur.* Des chasse-coquin ou chasse-coquins.

CHASSE-COUSIN (cha-se-kou-zin), *s. m.* || 1° Mauvais vin, ou tout ce qui est propre à éloigner les parasites. || 2° Fleuret ne pliant pas, qui est propre à bourrer ceux qui font assaut. || *Au plur.* Des chasse-cousin ou chasse-cousins.

— ÉTYM. *Chasser*, écarter, et *cousin*, dit ici pour celui qui abuse du titre de parent pour s'inviter trop souvent.

† **CHASSE-CRAPAUD** (cha-se-kra-pô), *s. m.* Engoulevent, oiseau. || *Au plur.* Des chasse-crapaud ou chasse-crapauds.

— ÉTYM. *Chasser*, et *crapaud*, à cause de la chasse qu'il donne aux crapauds.

† **CHASSÉ-CROISÉ** (cha-sé-croi-zé), *s. m.* Pas figuré par lequel le cavalier fait un chassé à droite et ensuite un déchassé en passant derrière sa danseuse, et celle-ci fait devant son danseur le chassé à gauche et le déchassé à droite. Le chassé-croisé occupe 8 temps ou 4 mesures. || Fig. et dans le style familier et moqueur, chassé-croisé, se dit en termes de théâtre, de quatre personnages divisés en deux couples, qui font l'un par rapport à l'autre exactement la même chose. Ce mot se prend surtout en parlant de situations déjà connues et dont on est rassasié. || Chassé-croisé se dit aussi des gens qui s'arrangent pour ne faire que changer de places, d'emplois. Le changement du ministère ne fut qu'un chassé-croisé.

— ÉTYM. *Chassé*, et *croisé.*

† **CHASSÉ-DÉCHASSÉ** (cha-sé-dé-cha-sé), *s. m.* Voy. CHASSEZ-DÉCHASSEZ.

† **CHASSE-DIABLE** (cha-se-dia-bl'), *s. m.* Un des noms du millepertuis. || *Au plur.* Des chasse-diables.

† **CHASSE-ENNUI** (cha-san-nui), *s. m.* Ce qui est propre à chasser l'ennui. Le vin est parfois un bon chasse-ennui. || *Au plur.* des chasse-ennui.

† **CHASSE-FLEURÉE** (cha-se-fleu-rée), *s. f.* Planche qui sert au teinturier à écarter l'écume de la surface de la cuve. || *Au plur.* Des chasse-fleurée ou chasse-fleurées.

— ÉTYM. *Chasser*, écarter, et *fleur* (d'écume).

† **CHASSE-GOUPILLE** (cha-se-gou-pi-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Outil d'armurier. || *Au plur.* Des chasse-goupille ou chasse-goupilles.

— ÉTYM. *Chasser*, pousser, et *goupille.*

† **CHASSÉ-HUIT** (cha-sé-uit'), *s. m.* Voy. CHASSEZ-HUIT.

CHASSELAS (cha-se-lâ), *s. m.* Raisin blanc estimé pour sa délicatesse.

CHASSE-MARÉE (cha-se-ma-rée), *s. f.* || 1° Voiture qui transporte le poisson de mer. || Le voiturier même. || Familièrement. Aller un train ou d'un train de chasse-marée, aller fort vite. || 2° Sorte de bâtiment côtier, ponté et à deux mâts. || *Au plur.* Des chasse-marée.

— REM. L'Académie qui, au mot *chasse-marée*, ne dit rien du pluriel, écrit, dans un exemple au mot *chasse*, des *chasse-marées*. Il est bien plus naturel d'écrire des *chasse-marée;* car les chasse-marée *chassent*, c'est-à-dire mènent en hâte *la marée* bien plutôt que *les marées; marée* ne se disant pas en ce sens au pluriel.

— HIST. XVe s. Se chevaulx à chasse marée Estiez, qui chascun jour sont las, S'estable aviez bien apprestée, Coucheriez vous à tout le bas [avec le bât]? E. DESCH. *Poésies mss.* f° 439, dans LACURNE. D'une qui se fourre en ces trous, Sur le soir, quand la lune luyt, Elle chasse les loups garous Et les chassemarées de nuyt, COQUILL. *Droits nouveaux.* || XVIe s. Six jours après je la trouvay hors la porte Montmartre sus un cheval de bast, jambe deçà, jambe delà, qui rioit à gorge desployée, et s'en alloit avec les chassemarées, PARÉ, XIX, 25. Une [clochette] Pendant au col, mal assurée, D'un cheval de chasse-marée, R. BELLEAU, *Œuvres*, t. II, p. 69, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chasser*, et *marée.*

CHASSE-MOUCHE (cha-se-mou-ch'), *s. m.* || 1° Sorte de balai ou d'éventail pour chasser les mouches. || 2° Filet à cordelettes pendantes dont on garnit les flancs des chevaux pour les garantir des mouches. || *Au plur.* Des chasse-mouche ou chasse-mouches.

† **CHASSE-MULET** (cha-se-mu-lê), *s. m.* Valet de meunier. || *Au plur.* Des chasse-mulet ou chasse-mulets.

† **CHASSE-NOIX** (cha-se-noî), *s. m.* Outil d'armurier, espèce de chasse-goupille. || *Au plur.* Des chasse-noix.

† **CHASSE-PARTIE** (cha-se-par-tie), *s. f.* Accord par lequel les aventuriers règlent ce qui doit revenir à chacun pour sa part. || *Au plur.* Des chasses-parties.

— ÉTYM. *Partie* est ici le participe passé du verbe *partir*, partager : chasse partagée.

† **CHASSE-PIERRES** (cha-se-piê-r'), *s. m.* Appareil fixé en avant des roues d'une locomotive sur un chemin de fer pour écarter ce qui fait obstacle. || *Au plur.* Des chasse-pierres.

† **CHASSE-POIGNÉE** (cha-se-poi-gnée), *s. f.* Outil pour chasser la poignée d'une épée sur la soie de la lame. || *Au plur.* Des chasse-poignée ou chasse-poignées.

† **CHASSE-POINTE** (cha-se-poin-t'), *s. f.* Outil pour chasser les pointes ou goupilles d'un ouvrage quelconque. || *Au plur.* Des chasse-pointe ou chasse-pointes.

† **CHASSE-PUNAISE** (cha-se-pu-nê-z'), *s. f.* Nom de la cimicaire. || *Au plur.* Des chasse-punaise ou chasse-punaises.

CHASSER (cha-sé), *v. a.* || 1° Poursuivre le gibier, les bêtes fauves, pour les tuer ou les prendre. Chasser le renard. || Il se dit aussi des animaux qui poursuivent une proie. Le lion chasse les gazelles. L'aigle chassant les oiseaux, les lièvres et les lapins. || 2° Terme de marine. Chasser un navire, lui donner chasse; le poursuivre. || Chasser la terre, s'en approcher. || 3° Faire marcher devant soi, pousser en avant. Chasser les sangliers dans les toiles. || Par extension, chasser l'ennemi devant soi, le forcer à se retirer, le poursuivre. || Pousser en avant. Le vent chasse la pluie, la neige de ce côté. Qu'ils soient comme la poudre et la paille légère Que le vent chasse devant lui, RAC. *Esth.* III, 3. || La poudre chasse le plomb. Il eût fallu 150 livres de poudre pour chasser de tels boulets, VOLT. *Mœurs*, 91. || Chasser un clou, le faire sortir avec un marteau de l'endroit où il est entré. || Chasser à force, ou, simplement, chasser, faire entrer de force. Chasser à force un clou ou une cheville. Les tonneliers chassent à force les cerceaux pour bien serrer les douves. || Terme de manége. Chasser son cheval, le porter en avant en serrant les jambes. || 4° Mettre dehors, forcer de sortir, au propre et au figuré. Chasser quelqu'un du sénat. La nuit nous chassa de la forêt. Il fut chassé du théâtre au milieu des sifflets. Chasser du corps un poison. Chassez les craintes qui vous obsèdent. Les remèdes qui chassent les fièvres. Vous pouvez, comme maître absolu de son sort, Le servir, le chasser, le livrer vif ou mort, CORN. *Pomp.* I, 1. C'est peu de t'avoir fui, cruel, je t'ai chassé, RAC. *Phèd.* II, 5. Puisque c'est la chasser, Seigneur, je me retire, CORN. *Nicom.* III, 6. Son amour conjugal chassant le paternel.... ID. *ib.* III, 7. Quel péril ou plutôt quel chagrin vous en chasse? RAC. *Phèd.* I, 1. L'ardeur de s'enrichir chassa la bonne foi, BOIL. *Épit.* IX. Rien ne peut chasser cette image cruelle, MOL. *Psyché*, I, 1. Chassez de vos regards la plainte et le reproche, VOLT. *Zaïre*, II, 1. || Poétiquement. Le jour a trois fois chassé la nuit obscure, RAC. *Phèdr.* I, 3. || Écarter ce qui importune. Chasser les mouches. Le vinaigre chasse le mauvais air. || Fig. En termes d'escrime, chasser les mouches, parer au hasard. || 5° Congédier, renvoyer une personne par mécontentement. Chasser un domestique. || 6° *V. n.* Chasser au fusil, au furet, au chien courant, aller à la chasse des animaux avec un fusil, un furet, etc. Chasser à beau bruit. Chasser à cor et à cri. || Chasser au loup, au renard, faire la chasse du loup, du renard. || Chasser bien, se dit d'un chien qui se comporte bien à la chasse. || Chasser de gueule, aboyer en parlant d'un limier, qui naturellement est secret. Se dit aussi d'un braque ou d'un épagneul qui mène à la voix un lièvre ou un lapin. || Ce chien chasse de haut vent, il chasse contre le vent. || En parlant des chiens, chasser de race, chasser par race, par le fait de la race (*de* ici est pour *par*). || Absolument et fig. Être d'ancienne race. Je prétends être noble, et non pas, Dieu merci, De ceux qui seulement le sont cosi, cosi (couci-couci); Je chasse de plus loin, et ferais bien voir comme L'aïeul de mon aïeul était très-gentilhomme, TH. CORN. *Don*

Bertran de Cigaral, IV, 1. || Fig. Donner la chasse, poursuivre pour prendre.... Les Delhys et les Slaves, Vils esclaves dressés à chasser aux esclaves, LAMART. *Harold*, 34. Aux maris gaîment vous chassez; Pour vous je suis trop jeune encore, BÉRANG. *Passez j. filles*. || Fig. et familièrement, chasser sur les terres d'autrui, entreprendre sur les droits de quelqu'un, sur ses attributions. || Fig. et familièrement, cet homme chasse bien au plat, il a bon appétit, il mange volontiers chez les autres. || Familièrement, leurs chiens ne chassent pas ensemble, se dit de deux personnes qui ne sont pas en bonne intelligence. || 7° Terme de marine. Ce bâtiment chasse sur les ancres, il les entraîne, et leur fait labourer le fond. Dans la nuit du 22 au 23, le bâtiment chassa sur son ancre, CHATEAUB. *Itin.* II, 80. || Cette ancre chasse, elle ne tient pas le fond de la mer. || Chasser à la côte, chasser sur un navire, se dit d'un bâtiment que le vent ou le courant entraîne à la côte, sur un autre bâtiment. || 8° Aller, avancer, venir. Les nuages chassent du N. O. || 9° Terme de métier. Commencer à étendre l'or et l'argent avec un marteau. || 10° Terme de ponts et chaussées. Ouvrir l'écluse de chasse. || 11° Cette voiture chasse bien, elle roule avec facilité. || Terme d'imprimerie. Remplir beaucoup d'espace avec peu de composition. Si vous chassez beaucoup, l'espace vous manquera. || Occuper beaucoup d'espace, en parlant d'un caractère. Ce caractère chasse trop. || 12° Terme de danse. C'est d'abord ramener un pied derrière l'autre qu'on avance aussitôt, comme quand les militaires changent de pied pour se mettre au pas; il ne faut pour cela qu'un temps ou une demi-mesure. Dans un second sens, c'est exécuter le pas figuré appelé chassé, lequel prend quatre temps. || 13° Se chasser, *v. réfl.* Se chasser l'un l'autre, s'expulser réciproquement. Les enfants de Cassandre se chassèrent les uns les autres de ce royaume, BOSS. *Hist.* I, 8. || Être pris à la chasse. Les alouettes se chassent au miroir. || Proverbe. Bon chien chasse de race, c'est-à-dire on ne doit pas être surpris que le fils fasse comme son père. ....de race Communément fille bâtarde chasse, LA FONT. *Fér.* Je suis un peu coquet, tu n'es pas mal coquette.... Nous chassons tous de race et le mal n'est pas grand, REGNARD, *le Distr.* III, 3. || Un clou chasse l'autre, c'est-à-dire un goût nouveau fait oublier les autres, et aussi en parlant d'une personne qui est supplantée par une autre, qu'une autre fait oublier. || La faim chasse le loup hors du bois, c'est-à-dire la nécessité fait faire ce qui déplaît, ce qui répugne.

— HIST. XIe s. Par vive force les en cacerent Franc, *Ch. de Rol.* CXXIII. || XIIe s. Muetes de chiens lui donner pour chachier, *Ronc.* p. 3. Enz en un bois erent [ils étaient] allé chacier, *ib.* p. 164. Haï me vous [me haïssez vous], que tant vous travailliez Qu'aie [que j'ai] mari et de ci me chaciez? *Romancero*, p. 74. Et Challemaine d'Aix de la terre chacier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Car cil qui chace adès et riens ne prent, Il emploie sa peine malement, MÄTZNER, p. 82. Qui deux choses chace ne l'une ne l'autre prent, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 74. On dit pieça.... Que tex cache [cherche] le mal d'autrui, Que li max retourne sour lui, *Bl. et Jeh.* 3391. Et tout au derriere il se tient, Pour desfendre les bateliers, Se nuls le chasse par derriers, *ib.* 4413. Mès la faim qu'il avoit as denz, Qui en chasse le leu du bois, *Ren.* 4909. Et pieça dist-on : Qui fuit, il trueve qui le cache, BEAUM. 56. Cil Guillaumes.... chassoit l'autre jour Un lievre qui ert à sejour, RUTEB. 290. Et le roy se loja à Iles dont il les avoit chaciés, JOINV. 204. Se le roy de France nous envoioit maintenant par ses messages à chascun cent mars d'argent, nous ne les chacerions pas hors, ID. 259. Il descendirent à pié et l'alerent trouver là où il chassoit aus bestes sauvages, ID. 235. || XIVe s. Un chien quant il chace bien, ORESME, *Eth.* IX, 15. Au temps que cil oisiau sauvage Chantent doucement maint langage, [j] Aloie seuls par un boscage Un cerf chaçant, *la Lande dorée.* || XVe s. Quand ceux de l'embusche virent comment les François chassoient [poursuivaient], FROISS. II, II, 66. Les Allemans ne chasserent que ce soir et puis se retyrerent sans marcher après luy [à la défaite de Morat], COMM. V, 3. Autant vault celui qui chasse et rien ne prend Comme celui qui lit et rien n'entend, LE ROUX DE LINCY, t. II, p. 73. Seigneurs, dit le chevalier, vous chassez [cherchez] bien votre malheur; car se nous avions nos chevaulx, nous vous ferions danser avec elle, *Perceforest*, t. I, f° 67. Jehan de Humieres cacha [poursuivit] ce jour si avant, qu'il ne peut retourner, et fut enmené prisonnier dedens la ville, PIERRE DE FENIN, 1412. || XVIe s. Comme aveilles chassent les freslons d'entour leurs rousches, RAB. *Gar.* I, 40. Et y eust demouré quelque espace, n'eust esté que la peste les en chassa, ID. *Pant.* II, 5. Je luy dis qu'il se levast soubs couleur de nous chasser [faire sortir], MONT. I, 95. Ceulx qui chassent les elephants.... ID. II, 176. En ces entrefaittes Tarquinius fut chassé de son royaume, AMYOT, *Publ.* 25. Les ennemis cesserent de les chasser et poursuivre plus oultre ce jour là, ID. *Cam.* 64. Ilz chassoient aux bestes sauvages avec des pieges et des fosses, ID. *Fab.* 1. Leurs arcs chassoient la flesche avec une roideur et une impetuosité merveilleuse, ID. *Crassus*, 46. Le vent leur chassoit la pluye contre les visages, ID. *Pomp.* 19. Chasser aux blancs moyneaux [perdre son temps à poursuivre une chose inutile], LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 73. Par la dite coustume locale le seigneur a droit que nuls meuniers estans en la ditte baronie ne peuvent ou doivent chasser et aller querir les bleds des sujets de la dite baronie, *Coustumier général*, t. II, p. 54. Mettant l'un des deux canons de son petit pistolet à l'endroit du pertuis, le deschargea tant heureusement qu'il chassa la bale au travers de l'estomach d'un des trois compagnons, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 213, dans LACURNE. L'on ne peut mener chasser ou faire paistre ses bestiaux sur l'heritage d'autruy sans congé et licence, *Nouveau coustumier gén.* t. I, p. 450, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *chaissai;* picard, *cacher;* wallon, *chèsi;* provenç. *cassar;* espagn. *cazar;* anc. espagn. *cabzar;* portug. *caçar;* ital. *cacciare*. En partant des formes romanes, on est conduit à un verbe *captiare* qui leur correspond simultanément et qui est une altération de *captare* (voy. CAPTER), indiqué comme étymologie de *chasser* par Ménage et par Diez; en effet on trouve dans Du Cange, *captator*, chasseur, *captare*, chasser, *captatio*, chasse.

† **CHASSE-RAGE** (cha-se-ra-j'), *s. f.* Voy. PASSE-RAGE. || *Au plur.* Des chasse-rage.

CHASSERESSE (cha-se-rè-s'), *adj. féminin poétique* de chasseur. Une Diane chasseresse. Les nymphes chasseresses. || *S. f.* Une chasseresse.

— ÉTYM. *Chasseur.*

† **CHASSE-RIVET** (cha-se-ri-vè), *s. m.* Outil pour river les clous en cuivre. || *Au plur.* Des chasse-rivet ou chasse-rivets.

† **CHASSE-RONDELLE** (cha-se-ron-dè-l') ou **CHASSE-ROUE** (cha-se-roue), *s. m.* Outil de charron. || *Au plur.* Des chasse-rondelle ou chasse-rondelles.

† **CHASSE-ROUE** (cha-se-roue), *s. f.* Voy. CHASSE-RONDELLE.

† **CHASSETON** (cha-se-ton), *s. m.* Un des noms vulgaires du grand-duc.

CHASSEUR, EUSE (cha-seur, seû-z'), *adj.* || 1° Qui chasse. Dircé les suit; Doris plus vive qu'elle, L'honneur des bois, la chasseuse Doris, Passe de loin Dircé, Nice et Chloris, MALFIL. *Narcisse*, ch. IV. || 2° *S. m.* et *f.* Il s'est dit grand chasseur, et nous a priés tous Qu'il pût avoir le bien de courir avec nous, MOL. *Fâcheux*, II, 6. Quel diable de plaisir trouvent tous les chasseurs De se voir exposés à mille et mille peurs? ID. *ib.* On eut d'abord à combattre les bêtes farouches; les premiers héros se signalèrent dans ces guerres.... Nemrod, le premier guerrier et le premier conquérant, est appelé dans l'Écriture un fort chasseur, BOSS. *Hist.* I, 2. || Fig. Mais quel est le chasseur de millions qui s'arrête? BALZAC (le romancier), dans le *Dict. de* POITEVIN. || 3° Domestique occupé dans une terre à chasser pour son maître. || 4° Domestique en livrée de chasse, qui monte derrière la voiture du maître. || 5° Se disait autrefois de soldats choisis entre les plus agiles pour former une compagnie d'élite dans un bataillon. || Aujourd'hui nom de certains corps de troupes d'infanterie et de cavalerie légère. Régiment de chasseurs. Un chasseur d'Afrique. || Nom des compagnies du centre dans la garde nationale. || 6° Terme de marine. Navire qui donne la chasse à un autre, et, adjectivement, le vaisseau chasseur. || 7° Terme de pêche. Harengs de chasseurs, ceux que des alléges prennent des pêcheurs et livrent promptement au commerce. || 8° Chasseuse, *s. f.* Araignée sans toile qui prend sa proie à la course.

— HIST. XIe s. Les altres quatre [chevaux] chaceürs e palefreiz, *Lois de Guill.* 22. || XIIIe s. Sur un bon chaceour [cheval de chasse] le cerf il parsuivi, *Berte*, CVIII. Si s'ert vestuz e aturnez, Sur son chaceür est muntez, *Lai del desiré.* || XVe s. L'homme qui list et rien n'entend, Semble au chasseur qui rien ne prend, LA FONT. 608. || XVIe s. Il depescha sa messe, laquelle il dit en chasseur, ayant le cœur à la mangerie, DESPER. *Contes*, LXXV.

— ÉTYM. Picard, *cacheux;* provenç. *cassayre*, *cassador;* espagn. *cazador;* portug. *caçador;* ital. *cacciatore;* du bas-latin *cacciatorem* (voy. CHASSER). L'ancien français *chassere*, provencal *cassayre*, est le nominatif et répond à *cacciátor; chaccor* et *cassador* est le régime, et répond à *cacciatórem.* Dans l'ancien français, *chassere*, *chaceor* voulait souvent dire un cheval de chasse.

† **CHASSEZ-DÉCHASSEZ** (cha-sé-dé-cha-sé), *s. m.* Pas figuré par lequel après avoir fait un chassé de quatre temps à droite, on fait à gauche un chassé tout à fait symétrique qu'on appelle déchassé : ce pas s'appelle aussi à droite et à gauche.

— ÉTYM. *Chasser* et *déchasser.* Pour l'orthographe du mot, voyez CHASSEZ-HUIT.

† **CHASSEZ-HUIT** (cha-sé-uit'), *s. m.* C'est le chassé-croisé exécuté par les quatre couples à la fois; alors chacun dans le chassé et le déchassé se tourne vers le figurant qui vient à lui. Le chassez-huit termine souvent la dernière contredanse d'un quadrille.

— ÉTYM. *Chassez, huit.* Le verbe est ici à l'impératif, parce qu'autrefois, quand le ménétrier annonçait les divers pas qui entraient dans une contredanse, il criait à haute voix : Pour finir chassez huit ou les huit.

CHASSIE (cha-sie), *s. f.* Humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée sur le bord de chaque paupière par les glandes de Meibomius. Mme Panache, avec ses yeux pleins de chassie, ne voyait pas au bout de son nez, ST-SIM. 44, 9.

— HIST. XIIIe s. Pur chacie prenez fenoil et autrement, *Ms. St-Jean.* || XVIe s. Chassie baveuse et poignante, chassie seiche, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. Voy. CHASSIEUX.

CHASSIEUX, EUSE (cha-si-eû, eû-z'), *adj.* Qui a de la chassie. Des yeux Encore bien flétris, rouges et chassieux, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Substantivement. Un chassieux. Ce qui plaît à l'œil sain offense un chassieux, RÉGNIER, *Sat.* V.

— HIST. XIIe s. Dous [deux] choses nous encombrevent, nostre oil si estoient chaceuols et oscur, et cil habiteveit en une lumiere où om ne puet aprochier, ST BERN. 526. || XIIIe s. La celidoine me prenez, Od let de femme la mellez, Ceo garist les oilz chacius, *Ms. St-Jean.* Et li visages et li blans des iex seront pale et piers et cacieus, ALEBRANT, f° 16. || XIVe s. Les yeulx chacieux, pleins d'ordure, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 6. || XVe s. Cette vilaine alla jetter les yeux Sur un vieillard riche, mais chassieux, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Une sanie qui fait que les palpebres se glutinent de nuit ensemble, et les rend chassieuses, PARÉ, XV, 11. Il est rare d'y veoir un homme malade; et m'ont asseuré n'en y avoir veu aulcun tremblant, chassieux, esdenté ou courbé de vieillesse, MONT. I, 236.

— ÉTYM. Berry, *chachioux*, *chassioux;* espagn. *cegajoso*. Ménage, en indiquant l'espagnol *cegajoso*, a montré la vraie étymologie de *chaceuols*, signifiant comme l'espagnol : qui voit mal. *Cegajoso* représente un latin fictif *cæcaliosus; chaceuol* représente *cæcutiolus*. Maintenant faut-il séparer *chaceuol* de chassie? Cela est difficile, du moment que *chaceuol* montre *cæc* changé en *chac*. *Chassie* viendra du latin *cæcutia*, vue faible, de *cæcus*, aveugle, en vieux français, *ciu*. *Chassie* a donné *chacius*, *chassieux*.

CHÂSSIS (châ-si; l's ne se lie pas, absence de liaison que remarque Chifflet, *Gramm.* p. 216), *s. m.* || 1° Ouvrage de menuiserie servant d'encadrement. Châssis de chêne. Châssis de châtaignier. || Châssis de papier, châssis de verre, l'ouvrage de menuiserie après qu'il a reçu, dans de petites feuillures pratiquées à cet effet, les carreaux de papier ou de verre destinés à laisser passer la lumière. || Châssis dormant, l'encadrement des parties mobiles d'une fenêtre. || Châssis de paravent, bois sur lequel sont tendues la toile et le papier du paravent. || Châssis d'osier, clôture d'osier qu'on met devant des fenêtres pour empêcher que les vitres ne soient cassées à coups de pierre. || 2° Châssis d'un tableau, le cadre sur lequel on attache, on tend la toile. || 3° Terme d'écriture par chiffre. Papier découpé qu'on applique sur celui où l'on veut écrire, et par les ouvertures duquel on écrit des mots dispersés, qui contiennent le secret. || 4° Châssis d'imprimerie, cadre de fer dans lequel on serre les pages de composition. || 5° Terme de jardinier. Vitrage qu'on met sur une couche. || 6° Bordure d'une table à couler le plomb. || 7° Ce qui encadre, dans une construction, une ouverture perpendiculaire. || Bâti sur lequel est montée la porte d'un poêle. || Châssis de pierre, dalle de pierre qui en reçoit un autre en feuillure. || 8° Terme de chasse. Sorte de piége. || 9° Terme de marine.

Partie de l'affût d'une caronade sur laquelle se place la semelle. || **10°** Décoration de théâtre, coulisse. **11°** Châssis de serrurerie, l'assemblage des montants et des traverses d'une porte de fer. || Le bâti d'une rampe d'escalier.

— HIST. xvᵉ s. Les fenestres et les hùys du palais ont mené si très grant batement à l'encontre des murailles et des chassis que plus de la moytié en gisent sur la chaussée, *Perceforest*, t. v, fº 14. Item je laisse aux hospitaux Mes chassis tissus d'iraignée, VILLON, *Petit testam.* || xviᵉ s. De la mesme toille l'on fait des chassis, tendus avec des petits clouds, sur bois leger, O. DE SERRES, 472. D'autres, mieux entendus, reposent leurs fourmages sur de la toile claire, tendue roidement avec des petits cloux sur des chassis de bois, ID. 287, 288. De quoy feroit-on chassis? RAB. *Pant.* III, 49.

— ÉTYM. *Châsse*; picard, *cassis*.

† **CHASSOIR** (cha-soir), *s. m.* Outil qui sert au tonnelier à chasser les cerceaux sur la futaille.

— HIST. xvᵉ s. Comme moi, tout bon buveur Au maillet et au chasseur Met les deux mains sans vergongne, Et s'employe de bon cueur A relier ses tonneaux, BASSELIN, L.

— ÉTYM. *Chasser*.

† **CHASSOIRE** (cha-soi-r'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Baguette que portent les autoursiers.

— ÉTYM. *Chasser*.

CHASTE (cha-st'), *adj.* || **1°** Qui s'abstient de tout amour illicite. Élevé dans le sein d'une chaste héroïne, RAC. *Phèd.* IV, 5. C'est moi qui sur ce fils chaste et respectueux Osai lever un œil profane, incestueux, ID. *ib.* V, 7. Ses discours craints du chaste lecteur, BOIL. *Art p.* II. Ces mines qu'elles affectèrent durant toute la pièce firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite qu'on n'aurait pas dites sans cela; et quelqu'un même des laquais cria tout haut qu'elles étaient plus chastes des oreilles que de tout le reste du corps, MOL. *Crit.* 3. Ce Triphon, qui a tous les vices, je l'ai cru sobre, chaste, libéral, humble et même dévot, LA BRUY. VI. Sobres, chastes et purs, l'œil et l'âme attentive, Veillez; je suis tout proche et frappe à votre cœur, RAC. *à Laudes*, *Ales.* || Cette chaste épouse du Fils de Dieu [l'Église], PASCAL, dans GIRAULT-DUVIVIER. || Les chastes sœurs, les muses. Chastes nymphes du Permesse, BOIL. *Namur.* || **2°** En parlant des choses, qui est conforme à la chasteté. Chastes feux, CORN. *Hor.* I, 1. Chaste amour, RAC. *Brit.* III, 1. Afin que nous commencions, malheureux pécheurs, à verser sur nous-mêmes un torrent de larmes, et que, ravis des chastes attraits de l'innocence, jamais nous ne nous lassions d'en pleurer la perte, BOSS. *Marie-Thérèse.* Si, comme nos prédécesseurs, nous faisons nos chastes délices de votre Écriture, notre principal exercice de la prédication de votre parole, ID. *le Tellier.* Serre d'une étreinte si ferme Le nœud de leurs chastes amours, Que la seule mort soit le terme Qui puisse en arrêter le cours, MALH. II, 4. La chaste obscurité des branches murmurantes, V. HUGO, *Voix intér.* XIX. || **3°** D'une grande pureté grammaticale. On ne peut voir une diction plus chaste ni plus correcte, COSTAR, dans BOUHOURS, *Nouvelles remarques.* Je m'étonne que votre style puisse être si chaste, étant si mâle et si fort, ID. *ib.* || Forme chaste, dans la littérature, quelque chose de réservé et que l'on compare à la chasteté, à la pudeur.

— REM. Ménage (*Menagiana*, p. 215) a dit : « Le mot de *chaste* n'est plus en usage dans notre langue il y a déjà du temps, et on a repris la chaste Sylvie dans mes poésies. Le mot de *sage* est en usage dans la même signification. » Ménage se trompait, même pour son temps, comme le montrent les exemples de Pascal et de Corneille; et chaste est resté pleinement en usage.

— HIST. xiiiᵉ s. Se tu trueves chaste moillier, *la Rose*, 8749. || xivᵉ s. Les chastes ont le cuer et la conscience clers, nets et luisans, *Ménagier*, I, 3. || xvᵉ s. Et lui portoient renommée ceux du pays qui le connaissoient [le roi de Portugal] que encore estoit-il caste et n'avoit oncques eu compagnie charnellement avec une femme, FROISS. II, III, 56. Saige Cassandre, bele Echo, Digne Judith, caste Lucresse, CH. D'ORL. *Bal.* 102.

— ÉTYM. Provenç. *cast*; espagn. et ital. *casto*; du latin *castus*.

CHASTEMENT (cha-ste-man), *adv.* D'une manière chaste. Vivre chastement. L'amour le moins honnête, exprimé chastement, N'excite point en nous de honteux mouvement, BOIL. *Art p.* IV.

— HIST. xiiᵉ s. Et les dames qui chastement vivront, QUESNES, *Romancero*, p. 94. || xiiiᵉ s. Dieu amer et chastement vivre, RUTEB. II, 90. Et commanda l'en que en y receust celles qui vourroient fere contenance à vivre chastement, JOINV. 298.

— ÉTYM. *Chaste*, et le suffixe *ment*; provenç. *castament*; espagn. et ital. *castamente*.

CHASTETÉ (cha-ste-té), *s. f.* || **1°** Vertu des personnes chastes. La chasteté dans le mariage. La chasteté déjà, la rougeur sur le front, Avait chez les humains reçu plus d'un affront, BOIL. *Sat.* X. || **2°** Par extension, abstinence entière des plaisirs de l'amour. Faire vœu de chasteté. Il faudra garder la chasteté, BOSS. *Var.* 7. || **3°** Fig. Correction, pureté. Chasteté de style, COSTAR, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.*

— SYN. CHASTETÉ, CONTINENCE. La chasteté est une vertu morale qui prescrit des règles à l'usage des plaisirs de l'amour; la continence est une autre vertu qui en interdit absolument l'usage. La chasteté règne dans le mariage; la continence règne dans les cloîtres. Il y a aussi cette différence que la chasteté est cette vertu considérée en elle-même, et que la continence est la même vertu considérée par rapport à son opposé qui est l'incontinence : il peut y avoir, dans un mariage chaste d'ailleurs, peu de continence.

— HIST. xiiᵉ s. Vous portiez le pris de beauté Et l'enseigne de chasteé, *Romancero*, p. 60. || xiiiᵉ s. Chasteé, qui dame doit estre Et des roses et des boutons, *la Rose*, 2858. Et Drois, et Chasteé et Fois S'enfoïrent à cele fois, *ib.* 5409. || xivᵉ s. La beauté et la chasteté de Lucrece, BERCHEURE, fº 26, *verso.* Luxure est le pechié, la vertu contraire est chasteté, *Ménagier*, I, 3. || xvᵉ s. Comment, parler.... Et de chasteé est-ce offense? *Mir. de sainte Genevi.* En icelle fontaine, pour soi rafreschir, se baignoit Diane, la deesse de chasteté, FROISS. II, III, 14. || xviᵉ s. Il [Charles-Quint] aime la religion, justice et chasteté, SLEIDAN, fº 13.

— ÉTYM. Provenç. *castitat*, *castetat*; espagn. *castidad*; portug. *castitade*; ital. *castità*; du latin *castitatem*, de *castus*, chaste.

CHASUBLE (cha-zu-bl'), *s. f.* Ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole, pour dire la messe.

— HIST. xiiiᵉ s. Casule, dans le *Glossaire de Lille*, 22. Et par deseure tous les vestemenz li viesti on la casure, qui doit iestre de pourpre vermelle, qui senefie carité, *Chron. de Rains*, 104. Et m'estoit avis que pluseurs prelas revestus le vestoient d'une chesuble vermeille de sarge de Reins, JOINV. 299. Et li vesques à ses deux mains Lui affubla une casuble, *l'Escoufle.* || xviᵉ s. .... Donner des calices ou reliquiaires, acheter chasubles et autres paremens, CALV. *Instit.* 882.

— ÉTYM. Espagn. *casulla*; ital. *casipola*, *casupola*, petite hutte; bas-lat. *casubla*, *cassibula*, *casubula*, *casucula*, *casuvula*, chasuble. *Casule* (ou *casure*) et l'espagnol *casulla* viennent de *casulla*, diminutif employé au lieu du diminutif régulier *casŭla*, qui aurait donné *casle* ; *chasuble* et l'italien *casipola* viennent du bas-latin *casibula*, diminutif tiré de *casa*, comme *manipulus* de *manus*. *Casula*, dans Isidore, signifie un vêtement à capuchon, comparé à une petite case, à une petite hutte, de *casa* (voy. CASE) : c'est pour cela qu'en italien *casipola* signifie une hutte.

† **CHASUBLERIE** (cha-zu-ble-rie), *s. f.* Ensemble d'articles appartenant au service soit de l'église soit des prêtres, tels que chapes, chasubles, ciboires, croix, etc.

— ÉTYM. *Chasuble*.

CHASUBLIER (cha-zu-bli-é; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les cha-zu-bli-é-z et....) *s. m.* Ouvrier qui fait toutes sortes d'ornements d'église.

— HIST. xiiiᵉ s. Chasubliers et changeeurs, Allez querir vostre part De la queue de Renart, *Queue de Renart.*

— ÉTYM. *Chasuble*.

CHAT, CHATTE (cha, cha-t'; en conversation le *t* ne se lie que dans les phrases suivantes : chat échaudé craint l'eau froide, dites : cha-t échaudé; acheter chat en poche, dites : cha-t en poche; jeter le chat aux jambes, dites : cha-t aux jambes. Au xviᵉ siècle, Palsgrave, p. 24, dit que le *t* se lie avec la voyelle qui suit. Au pluriel l'*s* se lie : les cha-z et les chiens; chats rime avec pas, appas, etc.), *s. m.* || **1°** Animal domestique, de l'ordre des carnassiers digitigrades. Le chat est un domestique infidèle que l'on ne garde que par nécessité, BUFFON, *Chat.* Je mis Vambroc dans une soupente où il eût fallu être chat ou diable pour le trouver, RETZ, I, 14. Le quolibet nous apprend qu'il n'est rien de plus semblable à un chat sur une fenêtre qu'une chatte, MADEMOISELLE DE GOURNAY, *Égalité des hommes et des femmes.* Madame, j'étais déjà si fort à vous que je pensais que vous deviez croire qu'il n'était pas besoin que vous me gagnassiez par des présents, ni que vous fissiez dessein de me prendre comme un rat avec un chat; néanmoins j'avoue que votre libéralité n'a pas laissé de produire en moi quelque nouvelle affection, et s'il y avait encore quelque chose dans mon esprit qui ne fût pas à vous, le chat que vous m'avez envoyé a achevé de le prendre et vous l'a gagné entièrement; c'est, sans mentir, le plus beau et le plus agréable qui fut jamais; les plus beaux chats d'Espagne ne sont que des chats brûlés au prix de lui, et Rominagrobis même (vous savez bien, madame, que Rominagrobis est prince des chats) ne saurait avoir meilleure mine et ne sentirait pas mieux son bien, VOITURE, *Lett.* 153, *à une abbesse qui lui avait fait présent d'un chat.* Un homme chérissait éperdument sa chatte; Il la trouvait mignonne et belle et délicate Qui miaulait d'un ton fort doux, LA FONT. *Fab.* II, 18. La nation des belettes, Non plus que celle des chats, Ne veut aucun bien aux rats, ID. *ib.* IV, 6. Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat, Qui, sous son minois hypocrite, Contre toute ta parenté D'un malin vouloir est porté, ID. *ib.* V, 5. Et quel fâcheux démon, durant des nuits entières, Rassemble ici les chats de toutes les gouttières? BOIL. *Sat.* VI. La pédante au ton fier, la bourgeoise ennuyeuse, Celle qui de son chat fait son seul entretien, ID. *Sat.* X. || Il a joué avec les chats, se dit d'un homme qui a des égratignures au visage. || Il est propre comme une écuelle à chat, se dit d'un homme malpropre. || Dès que les chats seront chaussés, c'est-à-dire de bon matin. || Familièrement. Aller comme un chat maigre, courir vite et beaucoup. Lors dispos du talon, je vais comme un chat maigre, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. Jeter le chat aux jambes à quelqu'un ou de quelqu'un, lui susciter des embarras. Les calvinistes sont bien aises de jeter le chat aux jambes des papistes, VOLT. *Lett. vers et prose*, 176. || Fig. Emporter le chat, sortir d'une maison sans dire adieu à personne; et aussi déménager complétement, le chat étant, de tous les animaux domestiques, le plus fidèle au logis. || Fig. Cette fille a laissé aller le chat au fromage, elle s'est laissé abuser. Je ne le nourris [un chat] que de fromages et de biscuits; peut-être, madame, qu'il n'était pas si bien traité chez vous; car je pense que les dames de*** ne laissent pas aller le chat aux fromages et que l'austérité du couvent ne permet pas qu'on leur fasse si bonne chère, VOIT. *Lett.* 153, *à une abbesse qui lui avait fait présent d'un chat.* || Bailler le chat par les pattes, présenter une chose par l'endroit le plus difficile. || Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat, la faute n'a rien de grave, c'est une bagatelle. || Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu, faire courir à un autre le risque d'une entreprise, d'une affaire dont on retirera seul le profit. || Vendre chat en poche, ne point faire voir ce qu'on vend. || Acheter chat en poche, conclure une affaire sans examen. Vous êtes-vous mis en tête que Léonard de Pourceaugnac soit un homme à acheter chat en poche? MOL. *Pourc.* II, 7. On dit dans le même sens : acheter le chat pour le lièvre. || Appeler un chat un chat, appeler les choses par leur nom. J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon, BOIL. *Sat.* I. || Il le guette comme le chat fait les souris, se dit d'un homme qui en épie un autre. || Écrire comme un chat, écrire d'une façon illisible. || Il a passé là-dessus comme chat sur braise, se dit d'un homme qui coule rapidement sur quelque fait délicat à rappeler, à mentionner, à raconter. || Ces gens s'accordent, vivent comme chien et chat, c'est-à-dire ils ne peuvent se souffrir, ils sont toujours en querelle. || Elle est friande comme une chatte, ou, simplement, c'est une chatte, se dit d'une femme très-friande. || Elle est amoureuse comme une chatte, se dit d'une femme d'une complexion amoureuse. || Dans le langage familier, chatte s'emploie adjectivement quelquefois. Des manières chattes, des manières semblables à celles d'une chatte qui caresse, qui joue. || Musique de chat, musique aigre et dissonante. || Il n'y a pas un chat, il n'y a absolument personne. Il n'y a pas moyen que quelqu'un trouve un chat à l'hôtel de Clermont, VOLT. *Lett. vers et prose*, 25. Mon dévot se croirait un sacrilége s'il laissait un enfant et un chat en vie dans le territoire de Mercure, ID. *Dial.* XXIX, 1. || Je ne connais pas un chat dans cette ville, je n'y connais personne. || Fig. Avoir un chat dans la gorge, éprouver dans le gosier un embarras soudain qui gêne la voix. || C'est le chat! manière populaire de répondre à une excuse personnelle à laquelle on ne croit pas. Votre fromage, ce n'est pas moi qui l'ai

mangé. — Non, c'est le chat. Le verre, ce n'est pas moi qui l'ai cassé. — Non, c'est le chat. || Mon chat, ma chatte, termes d'amitié très-familiers qui se disent à un petit garçon, à une jeune fille ou femme. || **2°** Par plaisanterie, chat fourré, nom donné à certains dignitaires qui portent des fourrures dans leurs habits de cérémonie, aux docteurs, aux magistrats. Si les chats fourrés de la Sorbonne étaient assez fous pour lâcher un décret, VOLT. *Lett. Damilaville*, 11 nov. 1767. || Terme de blason. Chat effarouché, celui qui est rampant. Chat hérissonné, celui qui lève le train de derrière plus haut que la tête. || **3°** Terme de chasse. Chat haret, chat sauvage, et aussi chat domestique qui se retire dans les bois et garennes, et y vit de gibier. || **4°** Terme d'histoire naturelle. Tout animal du même genre que le chat. Le lion, le tigre et le lynx sont des chats. || Chat-cervier. Le chat-cervier proprement dit habite le Nord de l'Asie, et il ne faut le confondre ni avec le chat canadien, dit lynx du Canada, ni avec le chat roux, appelé chat-cervier des fourreurs. || Chat à crinière, guépard. || Chat musqué, civette. || **5°** Chat de mer, nom vulgaire de l'aphysie et de quelques coquilles hérissées d'épines. || Un des noms vulgaires de la chimère monstrueuse, poisson chondroptérygien, qui est la chimère arctique de certains auteurs. || Chat marin, nom vulgaire d'une espèce de phoque et de trois poissons. || **6°** *S. m. plur.* Folles fleurs des noyers, des coudriers, des saules. || **7°** Jeu d'enfants dans lequel l'un des enfants court après les autres; et celui qui est pris le remplace. || Chat coupé, le même jeu, avec cette condition que, si un troisième camarade passe entre le poursuivant et le poursuivi, c'est lui qui doit être poursuivi à son tour. || **8°** Terme de pêche. Petit grappin pour retirer la lesture échappée au fond de la mer. || **9°** Instrument à branches de fer élastiques dont on se sert pour visiter l'âme d'une pièce de canon. || Chat à neuf queues, nom du fouet dont on se sert, dans l'armée anglaise, pour punir les soldats. || **10°** Matière étrangère et dure qu'on trouve dans l'ardoise. || **11°** Chevalet de couvreur. || Terme de charpentier. Pièce de cuivre ou de fer percée d'un trou par où passe la corde de l'aplomb. || **12°** Chat-brûlé, nom d'une poire fort pierreuse, qui a la forme du martin sec et qui ne mûrit qu'à la fin de l'automne. || Proverbes. Chat échaudé craint l'eau froide, c'est-à-dire tout ce qui ressemble à ce qui nous a fait du mal nous effraye et nous met sur nos gardes. On dit dans le même sens : chat échaudé ne revient pas en cuisine. || On ne peut prendre de tels chats sans mitaines, c'est-à-dire l'affaire est difficile, épineuse. || La nuit tous les chats ou tous chats sont gris, c'est-à-dire on peut se méprendre dans l'obscurité, et aussi, dans l'obscurité, la beauté, la jeunesse ne comptent plus. Hé, monsieur le difficile, ne sais-tu pas bien que la nuit tous les chats sont gris? SCARR *Rom. Com.* I, 13. Veux-tu, ma Rosinette, Faire emplette Du roi des maris? Je ne suis point Tircis; Mais la nuit, dans l'ombre, Je vaux encor mon prix; Et quand il fait sombre, Tous les chats sont gris, BEAUMARCH. *le Barbier*, III, 5. || Payer en chats et en rats, c'est-à-dire payer en bagatelles, en toutes sortes d'effets de mince valeur. || À bon chat bon rat, c'est-à-dire la défense vaut l'attaque. Maudit soit le premier qui nous ensorcela! Mais à bon chat bon rat, et ce n'est pas merveille Si les femmes souvent leur rendent la pareille, REGNARD, *le Distr.* I, 2. || Le mou est pour le chat, se dit de ce qui revient naturellement à une personne, le mou servant de nourriture aux chats. || Il entend bien chat sans qu'on dise minon, se dit d'un homme habile et qui entend à demi-mot. || À mauvais rat faut mauvais chat, c'est-à-dire on ne peut se dispenser d'être méchant aux méchants. || T'as été au trepassement d'un chat, t'as la vue trouble, [dit un paysan, dans] MOL. *Don Juan*, II, 1. || Quand les chats n'y sont pas, les souris dansent, c'est-à-dire en l'absence des chefs, des maîtres, les inférieurs, les écoliers se dérangent. || Il ne faut pas éveiller le chat qui dort, n'éveillez pas le chat qui dort, ne provoquez pas un danger, une difficulté que vous pouvez éviter, n'appelez pas l'attention, la colère d'un homme qui ne songe pas à vous. || Réveiller le chat qui dort, réveiller une mauvaise affaire assoupie. || C'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat, se dit d'une chose impossible. || On ne saurait retenir le chat quand il a goûté de la crème, c'est-à-dire on ne résiste pas aux habitudes déjà prises, aux tentations déjà goûtées. || Il est comme le chat qui retombe toujours sur ses pieds, se dit d'un homme adroit qui sait toujours se tirer d'affaire.

— HIST. XIIe s. Bien seit chaz cui barbes il leiche [lèche], MARIE, *Fabl.* 20. Li fiz au chat doit prendre la souriz, *Agolant*, p. 170, dans DU CANGE, *Gloss. français.* Ochaison a qui son chat bat, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 572. Uns pliçons gris vaut mielz que deus de chas, *Bibl. des chartes*, 4e série, t. V, p. 328. Chaz eschaudez iaue crient, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 155. Là où kas n'est, li souris se revele [prend ses ébats], ID. *ib.* t. II, p. 487. De castiier cat qui est vieus Ne puet nus hom venir à cief [à bout], ID. *ib.* Dont fist Hues d'Aire faire un chat [machine de guerre], et le fist bien cuirier et acesmer, H. DE VALENC. XXXIV. Piaus de chaz privez que l'en appele chat de feu ou de fouier, *Liv. des mét.* 326. Si cum li chas set par nature La science de surgeüre, Nonques n'en fu mis à escole, *la Rose*, 10001. Femme semble trois choses, louve, goupille et chate, *Chastie-musard.* || XVe s. Ils firent quatre grans kas [engins de siége] forts et hauts, FROISS. I, I, 262. Prince, on conseille bien souvent, Mais on puet dire com le rat, Du conseil qui sa fin ne prant: Qui pendra la sonnette au chat? E. DESCH. *La souris et le chat.* Veuls-tu espouser chat en sac, Et que nuls tes nopces ne vois, ID. *Poésies mss.* f° 553, dans LACURNE. Sans resveiller le chat qui dort, CH. D'ORLÉANS, *Rép. à Fredet.* Dont passionné en cuer ne s'en est peu [pu] taire et a osé mettre la campane au chat, pour escrier lesion et foulure en l'innocent, G. CHASTELAIN, *Expos. s. vérité.* L'ung vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat, VILLON, *Ball.* Il bouta sa teste dedans le bouhot de la cheminée, où il vit notre bouchere plus simple qu'un chat baigné, LOUIS XI, *Nouv.* XL. Je crois, dit le mari qui la voit à genoux pleurant et gemissant, qu'elle sait bien faire la chatte mouillée, et qui la voudroit croire elle sauroit bien abuser les gens, ID. *ib.* LXI. || XVIe s. On ne prend point de telz chatz sans mitaines, J. MAROT, V, 17. Mais quoy, c'estoient des ruffiens de Rome, Qui, pour fouyr, couroient comme chatz maisgres, ID. V, 40. Elles [les filles qui se marient] acheptent chat en sac, MONT. III, 5. Vous n'achetez pas un chat en poche; si vous marchandez un cheval, vous luy ostez ses bardes, vous le voyez nud et à descouvert, ID. I, 324. Cette femme a quelque irritation contre moi; pour se venger elle me donne un dangereux chat par les pattes, préparée à accuser ce que je ferai, D'AUB. *Hist.* II, 411. L'herbe à chat, PARÉ, XVI, 35. Lecher de langue de chat, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 242. À bon chat bon rat; il n'appartient qu'au savetier de parler de sa serpette, à l'yvrogne de sa bouteille.... *Les caquets de l'accouchée*, 8e *journée.* Chat emmoufflé [ganté] ne prend souris, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 155. Chat mioleur ne fut onques bon chasseur, Non plus que sage homme grand caqueteur, ID. *ib.* p. 156 Chate noire a souef [doux] poil, ID. *ib.* À tart se repent le rat, quant par le col le tient le chat, ID. *ib.* Absent le chat, les souris dansent, ID. *ib.* On ne doibt pas enseigner le chat à soriser [chasser aux souris], ID. *ib.* Si ton chat est larron, ne le chasse de ta maison, ID. *ib.* Rebelles estes et pervers, Pecheurs vers Dieu, plains de barat, Et pour tant à mau chat mau rat, FABRI, *Art de rhétorique*, livr. II, f° 46, dans LACURNE. Avoir un œil à la poisle et l'autre au chat, COTGRAVE. Le chat a faim quand il ronge du pain, ID. Celuy a bon gage du chat, qui en a la peau, ID. On recognoit assez que chat veut dire minon, *Contes de* CHOLIÈRES, f° 174, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *chet*; bourguig. *chai*; picard, *ca*, *co*; provenç. *cat*; catal. *gat*; espagn. et portug. *gato*; ital. *gatto*; du latin *catus* ou *cattus*, qui ne se trouve que dans des auteurs relativement récents, Palladius, Isidore, et qui était un mot du vulgaire. Il appartient au celtique et à l'allemand : irl. *cat*; kymri, *kâth*; angl. sax. *cat*; ancien scandin. *köttr*; allem. mod. *Katze*. D'après Isidore, *cattus* vient de *cattare*, voir. et cet animal est dit ainsi parce qu'il voit, guette; *catar*, regarder, est dans le provençal et dans l'ancien francais *chater* (*Roncisr.* p. 97.) Mais on ne sait à quoi se rattachent ni *cattus* ni *catar*; la tardive apparition qu'ils font dans le latin portent à croire qu'ils sont d'origine celtico-germanique. Il y a dans l'arabe *qittoun*, chat mâle, mais Freitag doute que ce mot appartienne à l'arabe.

CHÂTAIGNE (châ-tè-gn'), *s. f.* || **1°** Fruit du châtaignier. Pour nous ce sont des châtaignes qui font notre ornement; j'en avais l'autre jour trois ou quatre paniers autour de moi; j'en fis bouillir; j'en fis rôtir; j'en mis dans ma poche; on en sert dans les plats, on marche dessus; c'est la Bretagne dans son triomphe, SÉV. octobre 1671. || **2°** Châtaigne d'eau, la macre. || Châtaigne de cheval, fruit du marronnier d'Inde. || Châtaigne de terre, fruit du bunion bulbocastane. || Châtaigne du Brésil, fruit du *bertholletia excelsa*. || **3°** Petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras, et, dans les membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. Sur l'âne, la châtaigne se trouve aux avant-bras seulement; dans le mulet les châtaignes postérieures sont fort petites.

— HIST. XIIe s. [Ils] ne prisent vos menaces le pris d'une chastaine, *Sax.* XXX. || XIIIe s. Castaignes ou nois, *Livre des mét.* 276. A cui parés vous ces chastaignes? *la Rose*, 8547. Si qu'il cuit que cele en gré prengne Ce qu'el ne prise une chatengne, *ib.* 14512. || XIVe s. Il samble que Gaufrois ne donne une castaingne De tout nostre pooir.... *Baud. de Seb.* VII, 184. Li rois ne trova pas qui li parast chastaignes, *Girart de Ross.* 11671. || XVe s. Si chastaignes ont vente, VILLON, *Requête en ball. au duc de Bourbon.* || XVIe s. Petoncles, chastaignes de mer [oursins], PALISSY, 280. Ils lui disoient que les huguenots vouloient tirer la chastagne du feu avec la patte du levrier, D'AUB. *Hist.* II, 425. Après que ceux qui devoient tirer les chastaignes du feu eurent dit franchement quel il y faisoit, ID. *ib.* II, 446. Les chastaignes bastardes, appellées bouchasses. Les meilleures chastaignes franches sont les Sardones [de Sardaigne] et Tuscanes [de Toscane], ainsi dittes des païs d'où les races nous en sont venuës de-par-deçà. Les sardonnes [de Sardaigne] sont celles qu'on appelle à Lion marrons, cogneuës par toute la France, pour le traffique de tel fruit, O. DE SERRES, 691. Les bources des chastaignes sont leurs premieres robes garnies de piquerons, ID. 692.

— ÉTYM. Saintonge, *chatagne*, *chatigne*; picard, *castaine*, *cataigne*; génev. *châtagne*; provenç. *castanha*, *castagna*; catal. *castanya*; espagn. *castaña*; portug. *castanha*; ital. *castagna*; du latin *castanea*, de Κάστανον, Κάστανα, villes de la Thessalie et du Pont, de là καστανaϊκὸν κάρυον, noix de Castana ou châtaigne. Nos anciens disaient : Tirer les châtaignes du feu; nous disons les marrons. Ils disaient aussi figurément : Il ne trouve pas qui lui pare les châtaignes, c'est-à-dire on ne lui prépare pas un bon accueil.

CHÂTAIGNERAIE (châ-tè-gne-rè), *s. f.* Lieu planté de châtaigniers. Velléda traversa d'abord une châtaigneraie, CHATEAUB. *Mart.* 302.

— HIST. XVIe s. Pour les chasteneraies et nojeraies, c'est à dire pour les lieux complantés universellement de chastaniers et de noiers, O. DE SERRES, 641.

— ÉTYM. *Châtaignier.*

CHÂTAIGNIER (châ-tè-gnié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les châ-tè-gnié-z et....), *s. m.* || **1°** Arbre qui produit des châtaignes (*fagus castanea*, *L.*). || **2°** Châtaignier du Brésil (*bertholletia excelsa*, *Humboldt*), grand arbre dont le fruit sphérique, dit en France noix d'Amérique, peut dépasser 10 ou 12 centimètres, et a des amandes blanches bonnes à manger, ainsi que l'huile qu'on en retire. || **3°** Pomme de châtaignier, ou, plus souvent, châtaignier, espèce de pomme rouge, presque entièrement rose à la face postérieure, à chair de blancheur farineuse (d'où lui vient peut-être le nom, par comparaison avec la chair de la châtaigne), et bonne surtout à cuire.

— HIST. XIIIe s. N'i ot codre [coudrier] ne chastainier, U il ne mettent laz u glu, MARIE, *Laustic.* || XVIe s. Sur lui-mesme, non ailleurs, veut estre inseré le chastaignier : non plus reçoit-il aucun autre arbre, tout meslange lui des-agreant, O. DE SERRES, 692. Soubs ung grant et ample chastaignier, RAB. *Pant.* III, 17.

— ÉTYM. *Châtaigne*; provenç. *chatagner*, *chatigner.*

CHÂTAIN (châ-tin), *adj.* qui ne se dit qu'au masculin. Qui est d'un brun de châtaigne. Poil châtain. Cheveux châtains. || Substantivement. Les châtains, les hommes dont les cheveux sont châtains.

— REM. **1.** Cet adjectif ne prend pas la marque du pluriel quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie : des cheveux châtain clair, châtain cendré; il peut alors se construire avec un nom féminin : barbe châtain clair. || **2.** Le féminin serait utile, et il a été conseillé par plusieurs grammairiens qui veulen qu'on dise : barbe châtaine, chevelure châtaine.

— HIST. XVe s. Chasteins en couleur, CHRIST. DE PISAN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Châtaigne.*

CHATAIRE (cha-tê-r'), *s. f.* Plante. Voy. CATAIRE.

† **CHAT-BRÛLÉ** (cha-bru-lé), *s. m.* Voy. CHAT, n° 12. || *Au plur.* Des chats-brûlés.

† **CHAT-CERVIER** (cha-sèr-vié), *s. m.* Voy. CHAT, n° 4. || *Au plur.* Des chats-cerviers.

CHÂTEAU (châ-tô), *s. m.* || **1°** Demeure féodale

fortifiée qui était défendue par un fossé, de hautes murailles et des tours. || **2°** Aujourd'hui forteresse environnée de fossés, de gros murs et de bastions, qui est dans une ville pour la défendre ou pour la commander. || **3°** Habitation royale ou seigneuriale. Le château des Tuileries, de Fontainebleau. Le château de Windsor. Cependant Léontine, étant dans le château Reine de nos destins et de notre berceau, CORN. *Héracl.* II, 4. || Absolument. Le château, la cour, le roi, l'empereur. Il a été bien reçu au château. || Le gouvernement et son parti; la cour et ses intrigues. || **4°** Habitation d'un domaine seigneurial. || **5°** Habitation du maître d'une grande propriété. || Grande et belle maison de plaisance à la campagne avec ou sans propriété. Il vit dans son château. Quand on sait se préserver du poison mortel de l'ennui, on se trouve bien plus à son aise dans son château que dans le tumulte de Paris, VOLT. *Lett. Florian*, 29 nov. 1764. Les agréables soins d'un seigneur de château, Les plaisirs d'une vie occupée et tranquille, ST LAMBERT, *Saisons*, *hiver*. || La vie de château. Mener la vie de château, passer quelque temps à la campagne, dans une maison riche et amie où l'on trouve tous les plaisirs du lieu, la pêche, la chasse, bonne table, etc. || **6°** Poétiquement. Château ailé, navire. L'appareil inouï pour ces mortels nouveaux De ces châteaux ailés qui volent sur les eaux, VOLT. *Alz.* I, 1. || **7°** Château en Espagne, projet en l'air, rêves chimériques. Son château en Espagne c'est de se faire porter dans les maisons, SÉV. 40. Hélas! notre château en Espagne serait de vous y voir, ID. 241. || Bâtir, faire des châteaux en Espagne, se repaître de chimères. On fait des châteaux en Espagne, tantôt gais, tantôt tristes, SÉV. 582. Je fais des châteaux en Espagne, RÉGNIER, *Épît.* III. Elles seraient bien rigoureuses, si elles voulaient m'ôter la liberté des souhaits et m'empêcher de faire des châteaux en Espagne, puisque c'est le seul contentement que j'y aie [en Espagne, où il était alors], VOIT. *Lett.* 37. Quel esprit ne bat la campagne? Qui ne fait châteaux en Espagne? LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || **8°** Château de cartes, sorte de construction à plusieurs étages que font les enfants avec des cartes. Et passait des jours entiers À faire des châteaux de cartes, SCARRON, *Virg. trav.* liv. VI. || Fig. Château de carte ou de carton, petite maison de campagne d'une construction peu solide. || Jeu d'enfants. Voyez CHÂTELET. || **9°** Château d'eau, grand réservoir d'où l'eau se distribue immédiatement aux fontaines. || Réservoir d'eau placé dans les gares et ateliers des chemins de fer pour alimenter la chaudière des locomotives. || **10°** Terme de marine ancienne. Espèce de logement qui était élevé sur la poupe ou sur la proue d'un vaisseau. Château d'arrière, de proue, d'avant. Les officiers étaient sur le château de poupe avec les passagers, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 12. || **11°** Terme de blason. Château fondu, celui qui est représenté en sa partie d'en haut seulement, celle d'en bas semblant coupée. || Proverbe. Ville prise, château rendu, c'est-à-dire on ne peut guère tenir dans le château quand la ville est prise, et aussi, quand le principal est obtenu, les accessoires ne peuvent guère manquer de suivre.

— HIST. XIe s. [Il] prent i chastels et alquantes citez, *Ch. de Rol.* CLXXXV. || XIIe s. Il n'i a cel n'ait chastel ou donjon, *Ronc.* p. 186. Si [la reine Blanche] fait fermer [fortifier] chastiaus, pour mieux valoir; De tant sont ja par lui [elle] creü si hoir, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 183. Il fait creuser souz terre à pic et à martel À ses engigneors [ingénieurs], dont ot pris maint chastel, *Sax.* IX. Allemagne [ils] ont destruite et tous les chastiax frais [brisés], *ib.* XV. || XIIIe s. Une tor [tour] a ens el castel De marbre poli tot novel; Li casteaus est fais à compas, *Partonop.* v. 943. Maint chastel abatu, mainte vile essilie [ruinée], *Berte*, II. Un très riche chastel qui siet très noblement [entre deux rivières], *ib.* IX. Lors feras chastiaus en Espaigne, Et auras joie de noient, Tant cum tu iras foloiant En la pensée delitable, Où il n'a fors mençonge et fable, *la Rose*, 2452. Vous savez que le roi de France guerroie au roy d'Engleterre et savez que le chastiau qui est plus en la marche de eulz deux, c'est la Rochelle en Poitou, JOINV. 197. Quant je oy ce, je me levai de mon lit où je gisoie, et alai ou chastel avec les mariniers, ID. 283. || XVe s. Tout à part moy, en mon penser m'enclos, Et fais chasteaulx en Espaigne et en France; Oultre les monts, forge mainte ordonnance; Chascun jour, j'ay plus de mille propos, CH. D'ORL. *Rond.* Et assiegea ung petit chastel où il y avoit des gens de guerre, COMM. I, 2. Et me fist on mon foing ronger Tout à par moi, à ceste enseigne, Que je commençai à songer Que faisoys chasteaulx en Espagne, COQUILLART, *Monologue de la botte de foin.* Et le songer fait chasteaux en Asie; Le grand desir la chair rassasie, PIERRE GRINGOIRE, *Menus propos*, dans LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 487. Bon chasteau garde qui sait son corps garder, ID. *ib.* Je vays, je viens, le trot et puis le pas, Je dis ung mot, puis après je le nye, Et si bastis sans reigle ne compas Tout fin seullet les chasteaux d'Albanye, *le Verger d'honneur*, f° E. III, dans *Ducatiana*, t. II, p. 479. || XVIe s. Car chastellain n'est point du chasteau sire, S'il n'a les clefs de derriere et devant, J. MAROT, V, 46. Chasteau pris n'est plus secourable, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 487. Chasteau abbatu demy refaict, ID. *ib.*

— ÉTYM. Picard, *catiau*, *catieu*, *catcheu;* bourguig. *chaitéa;* provenç. *castelh;* catal. *castell;* espagn. *castillo;* ital. *castello;* du latin *castellum*, diminutif de *castrum*, lieu fortifié. En vieux français, le nominatif est *li chastels* ou *chastaus;* le régime est *le chastel;* le nominatif pluriel *li chastel*, le régime pluriel *les chastaus.* La locution *faire des châteaux en Espagne* se trouve dès le XIIIe siècle; on ignore quelle occasion y a donné naissance. A la vérité on lit dans le *Mercure français*, t. IV, p. 59 (1616) : Dans l'ancien domaine d'Espagne, l'Espagnol n'y permet aucun fort, d'où est venu le proverbe faire des châteaux en Espagne, pour signifier faire chose inutile. Ce qui ajoute à l'incertitude de cette explication, si incertaine en elle-même, c'est qu'on a dit aussi château en Asie, château en Albanie; de sorte que, au fond, cela veut dire faire des châteaux en pays étrangers, là où l'on n'est pas, c'est-à-dire se repaître de chimères; le nom de l'Espagne a fini par prévaloir, sans doute parce qu'il était très-connu par les récits de Roland.

† **CHATEAUBRIANT** (cha-tô-bri-an), *s. m.* Terme de cuisine. Morceau de filet de bœuf coupé épais et grillé, servi sur une sauce brune, et garni de pommes de terre frites, de champignons ou de truffes.

CHÂTELAIN, AINE (châ-te-lin, lè-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Terme de féodalité. Seigneur d'un manoir, qui avait droit de juridiction sur ses vassaux. Le roturier qui dit par habitude qu'il tire son origine de quelque ancien baron ou de quelque châtelain, LA BRUY. XIV. || **2°** Celui qui commandait dans un château. || **3°** *S. f.* Châtelaine, la femme d'un châtelain; la maîtresse d'un château. || **4°** *Adj.* Seigneur châtelain, dame châtelaine. Autrefois les seigneurs châtelains de Picardie n'allaient guère voir les seigneurs châtelains du pays des Allobroges; mais à présent que la société est perfectionnée.... VOLTAIRE, *Lett. Florian*, 29 nov. 1764. Au bout de huit jours je vis revenir mon homme qui m'apprit que le prince avait, non sans peine, obtenu du roi ma liberté; ce qui me fut confirmé le même jour par le seigneur châtelain, qui vint me dire : vous êtes libre, LE SAGE, *Gil Blas*, IX, 9. Qu'il avait de bon vin, Le seigneur châtelain, SCRIBE, *Comte Ory*, II, 5. || Juge châtelain, ou, simplement, châtelain, le juge pour un seigneur châtelain. || Chaîne châtelaine, et aussi, substantivement, châtelaine, chaîne à laquelle sont suspendus des instruments de couture, des clefs, etc. et que les dames portent à leur ceinture. || **5°** Châtelaine, bijou qu'une femme porte suspendue à sa ceinture par un crochet. || Bande d'étoffe de soie ou de laine que les femmes portent autour du cou pour se préserver du froid.

— HIST. XIIe s. Aussi com en la mer est puissanz la balaine, Sur touz autres poissons est dame et chastelaine, *Sax.* XXX. || XIIIe s. De celle estoire [flotte] fu chevetains Jehans de Neele, chastelains de Bruges, VILLEH. XXX. Et por Diu, gardés vous que chascuns vaille un castelain au besoing, H. DE VALENC. VIII. Li chastelains de Coucy aima tant Qu'onc por amour nuls n'en ot douleur graindre [plus grande], ANONYME, dans *Couci.* Et aporterent un escript qui avoit esté fait par l'accord des deux parties, par devant le chastelain du Louvre, *Livre des mét.* 397. Vos ne troverez.... Conte, prince ne chasteleine Qui vos forface un fil de leine, *Ren.* 10843. Il n'est dame ne chastelaine Que ge ne tenisse à vilaine, S'ele nel' daingnoit aesier D'avoir ung savoreux besier, *la Rose*, 3465. Duc est la premiere dignité, et puis contes, et puis viscontes, et puis barons, et puis chastelains, et puis vavassor, et puis citaen, et puis vilain, *Liv. de just.* 67. Ha! très douce creature, Plus gente ke chastelaine, *Ms. de poésies fr.* t. III, p. 1202, dans LACURNE. Li chiés [la tête] vint à terre et les mains, Et li bons chevax chastelains S'en est alez fuiant ariere, Et cil remaint en la poudriere, *Blanchandin*, *ms.* f° 181, dans LACURNE. || XVe s. Il envoya jusqu'au chastel de Calais deux de ses escuyers, pour aller au chastelain, et savoir s'il estoit heure, FROISS. I, I, 327. Sur ces pilliers fut ceste tour estable Par très longtemps; or la voi eslochier; Pourquoi? pource que j'ay veü clochier Le chastelain, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 287, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *castellan;* catal. *castellá;* portug. *castellão;* ital. *castellano;* de *castellanus*, de *castellum*, château.

CHÂTELÉ, ÉE (châ-te-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Lambel châtelé, lambel chargé de châteaux.

— ÉTYM. *Château*, par l'intermédiaire de *chastel;* provenç. *castellat.*

CHÂTELET (châ-te-lè), *s. m.* || **1°** Anciennement, petit château. || **2°** À Paris, le grand et le petit Châtelet : le grand où l'on rendait la justice; le petit où l'on tenait les prisonniers. || **3°** La juridiction qui avait son siége au grand Châtelet et où l'on jugeait en première instance les affaires civiles et criminelles. Conseiller au Châtelet. Le Breton a été obligé de faire assigner ses accusateurs au Châtelet, VOLT. *Lett. Souverains*, 31. || **4°** Châtelet se disait aussi des juridictions d'Orléans, de Montpellier et de quelques autres villes. || **5°** Partie du métier du rubanier qui soutient les hautes lisses. || **6°** Jeu auquel les enfants jouent en assemblant des noix ou des marrons en pyramide, et qui se nomme aussi le château.

— HIST. XIIIe s. En un viés [vieux] castelet s'alerent embuschier, *Ch. d'Ant.* IV, 263. || XIVe s. Chastellet et guette du dit chastelet cornant, c'est à dire jusqu'à l'heure où celuy qui faisoit sentinelle dans le chastelet sonnoit de la trompette, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 147. || XVe s. Entour [le] chastelet vendoit on sel, fruit et herbes et aussi y faisoit on, tout l'an, chappeaux de diverses fleurs et verdeurs, DE LABORDE, *Émaux*, p. 207.

— ÉTYM. Diminutif de *château*, par l'intermédiaire de *chastel;* provenç. *castelet;* catal. *castellet;* espagn. *castillete;* ital. *castelletto.*

CHÂTELLENIE (châ-tè-le-nie), *s. f.* || **1°** Seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain. C'est pour cela que je viens me renfermer dans ma châtellenie, BAYARD et DUMANOIR, *la Marquise de Prétintaille*, sc. 9. || **2°** L'étendue d'une châtellenie.

— HIST. XVe s. Aussi seront delez nous ceux de Courtray, car c'est en nostre chastellenie, FROISS. II, II, 56. Le duc voulut faire desemparer Mondidier; mais, pour l'affection qu'il veit que ce peuple de ces chastellenies luy portoit, il la fit reparer.... COMM. III, 10. (Dans les siècles précédents on disait chastelerie.)

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *castellania;* de *castellanus*, châtelain.

† **CHAT-HUANÉ, ÉE** (cha-u-a-né, née), *adj.* Oiseau chat-huané, oiseau de proie ayant le pennage d'un chat-huant.

CHAT-HUANT (cha-u-an, au pluriel comme au singulier; du temps de Palsgrave, p. 19, au XVIe siècle, on aspirait l'*h;* l'Académie dit encore qu'on l'aspire; mais la prononciation la plus ordinaire ne tient pas compte de cette *h*), *s. m.* Sorte de hibou.... Hier soir sur la brune Un chat-huant s'en vint votre fils emporter, LA FONT. *Fabl.* IX, 1. Une souris tomba du bec d'un chat-huant, ID. *ib.* IX, 7. || *Au plur.* Des chats-huants.

— HIST. XIIIe s. Mès moult i brait et se demente Li chahuan o sa grant hure, *la Rose*, 5999. || XVe s. Les arondes y font leur nis Et li cahuan soir et main, E. DESCH. *Ball. sur son bailliage de Senlis.* || XVIe s. Des chats-huants et chauves souris, D'AUB. *Hist.* I, 363. Il ressemble au hibou ou chat huant.... PARÉ, *Mumie et Licorne*, *déd.* Si nous oyons crier de nuict quelque chouan, Nous herissons d'effroi, RONS. 815. J'ay englué vingt vergettes ce matyn; si je eusse ung chathuant, nul petit oyselet ne me escaperoit, PALSGR. p. 612. À midy estoile ne luit, cahuant ne sort de son nid, GÉNIN, *Recréat.* t. II, p. 234.

— ÉTYM. Berry, *chavant*, *chaven*, *chavin*, *chavon;* *chavoche*, femelle du chat-huant; patois messin, *chè-heuzant;* picard, *caouein;* picard, *cahouant;* Saintonge, *chavant;* bas-lat. *cavannus.* Bien que *chat-huant* puisse avoir un sens et signifier *le chat qui hue;* bien que le *huant* se trouve dans des textes anciens avec le sens de *chat-huant* (les leus oÿ uller, et li huans hua, *Berte*, p. 41), néanmoins on ne peut résister à l'ensemble de toutes les formes de nos patois qui témoignent d'un mot *chavan*, *chouan*, qui fut altéré, par la prononciation, en un semblant de sens, *le chat qui hue*, et dont le radical *cho* ou *cau* se trouve dans *chouette* et dans *choucas* (voy. ces mots).

† **CHÂTIABLE** (châ-ti-a-bl'), *adj.* Qui mérite d'être châtié; qui peut être châtié.

— ÉTYM. *Castigabilis*, de *castigare*, châtier.

CHÂTIÉ, ÉE (châ-ti-é, ée), *part. passé.* || 1° Puni. Les nations châtiées par la colère céleste. Cet enfant châtié par son père. || 2° Rendu correct. Son style était plus suivi et plus châtié, BOSS. *Var.* 9. || Style châtié, celui qui est très-pur et très-correct.

CHÂTIER (châ-ti-é), *v. a.* || 1° Infliger une correction. Les enfants connaissent si c'est à tort ou avec raison qu'on les châtie, et ne se gâtent pas moins par des peines mal ordonnées que par l'impunité, LA BRUY. XI. [Ils] Adorent dans leurs fers le Dieu qui les châtie, RAC. *Esth.* III, 4. || Terme de manége. Châtier un cheval, lui donner de la cravache ou de l'éperon. || 2° Mortifier. Les plus grands saints qui châtient leur corps, MASS. *Car. F. légères.* Son corps qu'elle avait toujours châtié, crucifié, ID. *ib. Mort.* || 3° Par extension, condamner, blâmer. Châtier en autrui ce qu'on souffre chez soi, CORN. *Poly.* III, 5. On devrait châtier sans pitié Ce commerce honteux de semblant d'amitié, MOL. *Mis.* I, 1. || 4° Rendre plus pur et plus correct, en parlant des ouvrages d'esprit. Châtier son style. || 5° Se châtier, *v. réfl.* S'infliger à soi-même une punition. Il se châtiait lui-même en croyant châtier autrui. || Proverbe. Qui bien aime bien châtie, et aussi, qui aime bien châtie bien, c'est-à-dire on a une affection éclairée pour celui que l'on reprend, que l'on avertit de ses fautes.

— SYN. CHÂTIER, PUNIR. Les juges punissent le coupable, afin qu'il satisfasse par sa punition à la justice et qu'il serve d'exemple. Les pères châtient l'enfant, afin qu'il se corrige et devienne meilleur. Dans punir, il n'y a que l'idée de l'expiation de la faute commise; dans châtier, il y a de plus l'idée de l'amélioration de celui qui est châtié.

— HIST. XIe s. Vint tresqu'à els [eux], si's [si les] prist à castier, *Ch. de Rol.* CXXX. || XIIe s. Vus ne i devez pas tut son voil conseillier, Ainz le devez suvent reprendre e chastier, *Th. le mart.* 28. Tierce feiz i fu pris; pas ne s'en castiheit, *ib.* 31. Reis, suef se chastie qui d'autrui se chastie, *ib.* 75. || XIIIe s. Il la [sa fille] fait enserrer en la tour et remaindre, Ainsi la cuide bien chastoier et destraindre, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 15. Bele Yolans, je vous chastoi; Ma fille estes, faire [je] le doi, *ib.* p. 53. Si lor comanda qu'il castiascent lor enfants, *Chr. de Rains*, 226. Mais ice ne ferai-ge mie, Ge qui por ton preu te chastoi, *la Rose*, 7033. Plus en sai que vous ne savés, Qui ainsinc chastié m'avés, *ib.* 6628. Sunt en terre establi li juge.... Por ceus pugnir et chastoier Qui por ceste amor renoier Murdrissent les gens et affolent, *ib.* 5487. Moult a beneürée vie Cil qui par autrui se chastie, *ib.* 8042. ....Si que par le bannissement il se castient de lor meffet, BEAUM. XXIV, 16. Que chascun seignor deit estre curious et ententif de faire justice de murtrier, por chastier les autres qu'il ne le seient, *Ass. de J.* 135. Nus ne puet tormenter son serf sanz cause; mès il le puet bien chasteier atempréement, *Liv. de just.* 77. Tout se furent assis sor l'erbe qui verdie; L'apostoles se dresce en piés, si les chastie [exhorte], *Ch. d'Ant.* I, 802. || XIVe s. Il convient punir, chastier et corriger celui qui appete choses laides, ORESME, *Eth.* 99. || XVIe s. Il s'en chastoia en eage virille, FR. DE BONNIVARD, *Bibl. des ch.* 2e série, t. II, p. 394. Il estoit incontinent admonesté par les autres evesques voisins: s'il ne se chastioit, il estoit deposé, CALV. *Instit.* 862. Chastie les: car ils sont en ta subjection, ID. *ib.* 901. Pensant que, quand il entendroit cela, il se chastieroit de l'aimer tant, MARG. *Nouv.* I. Si, après avoir parlé à lui, il ne se chastie, je le chastierai si bien, que les autres y prendront exemple, ID. *ib.* LIII. On chastie aux enfants des erreurs innocentes, MONT. I, 37. Vous serez chastiez: les enfans et les fous, S'ils ne sont chastiez, jamais ne se corrigent, *Sat. Ménip.* p. 212. Belle doctrine prend en luy, qui se chastie par autruy, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. Provenç. *castiar*, *chastiar;* espagn. *castigar;* ital. *castigare;* du latin *castigare*, de *castus*, chaste (voy. CHASTE), et un suffixe *igare*. *Chastier* et *chastoyer*, qui n'est plus usité, sont dans le même rapport que *charrier* et *charroyer*.

CHATIÈRE (cha-tiè-r'), *s. f.* || 1° Trou pratiqué à une porte pour le passage des chats. || Par extension, une ouverture quelconque. M. le prince, en arrière du service, regardait par la chatière et s'applaudissait de sa malice noire, ST-SIM. 75, 227. | Fig. Voie dérobée. Pelletier, soutenu du crédit de son père, était introduit [pour être premier président] par la chatière de la main de Saint-Sulpice, ID. 173, 56. || 2° Pertuis qu'on ménage pour donner issue aux eaux d'un bassin. || 3° Piége pour prendre les chats.

— HIST. XIIIe s. Et por tous ces ostex [hôtels, logis] se boutent, Ne clés ne barres ne redoutent, Ains s'en entrent par les fendaces, Par chatieres et par crevaces, *la Rose*, 18636.

— ÉTYM. *Chat;* picard, *catière*, gouttière.

† **CHÂTIEUR** (châ-ti-eur), *s. m.* Celui qui châtie. Cette déplorable façon de gouverner jeta enfin dans le dernier désespoir ce maître de la paix et de la guerre, ce distributeur de couronnes, ce châtieur des nations [Louis XIV], ST-SIM. 408, 112.

— HIST. XIIIe s. Et en tel cas et en sanblavles est-il bien mestiers que li maris soit castieres de sa feme resnablement, BEAUM. LVII, 6.

— ÉTYM. Provenç. *castiaire*, *castigador;* espagn. et portug. *castigador;* du latin *castigatorem*, de *castigare*, châtier. Dans le vieux français et le provençal, *chastiere*, *castiaire* est le nominatif, répondant à *castigátor; chastieor*, *castigador* est le régime, répondant à *castigatórem*.

† **CHATILLON** (cha-ti-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Nom vulgaire du lamprillon.

CHÂTIMENT (châ-ti-man), *s. m.* Peine qui a pour but la correction de celui à qui on l'inflige, et aussi, par extension, une punition en général. Infliger un châtiment. Il a reçu le châtiment de sa faute. S'humilier sous le châtiment. Faites son châtiment de sa confusion, CORN. *Cinna*, IV, 4. .... pour châtiment de sa témérité Il lui faudrait du front tirer le diadème, ID. *Nicom.* V, 7. .... et si tu ne veux qu'un châtiment soudain T'ajoute aux scélérats qu'a punis cette main.... RAC. *Phèd.* IV, 2. Vous voulez qu'un roi meure, et pour son châtiment Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment, ID. *Andr.* IV, 3. L'âme sait que le châtiment répare l'ordre du monde blessé par l'injustice, BOSS. *Connaiss.* V, 6. Vous y pouvez encore joindre une autre suite; c'est la suite visible d'un continuel châtiment sur les Juifs, qui n'ont pas reçu le Christ promis à leur père, ID. *Hist.* II, 13. Prendre châtiment des rebelles, D'ABLANCOURT, *Arrien*, liv. VIII, dans RICHELET. Le partage des hommes comme des bêtes y est [dans les états despotiques] l'instinct, l'obéissance, le châtiment, MONTESQ. *Espr.* III, 10. || Punition infligée aux animaux à la suite d'une désobéissance ou de manifestations dangereuses.

— REM. L'Académie écrit *remercîment* ou *remerciement;* pourquoi n'écrit-elle pas *châtîment* ou *châtiement?* ou réciproquement, pourquoi pas *remerciment?* Ces anomalies compliquent inutilement l'orthographe.

— HIST. XIIe s. Il aporterent briefs, tel de castiement De ço que li prelat errouent malement, Tel de suspensiun.... *Th. le mart.* 66. Oez de vostre pere sun bon chastiement, E de vostre arcevesque sun amonestement, *ib.* 80. Droiz est ke la sainte pense [pensée] rapresset par spiritueil chastiement tot ce ke ele sent charneilment elleveir en soi, *Job*, 452. || XIIIe s. Quant j'oï ce chastiement, Je repondi iréement, *la Rose*, 3083. || XVe s. Ore prangne chascun ci chastiment; Saiges n'est pas qui en tel service entre, E. DESCH. *Femme et enf.* || XVIe s. Je visiteray avec verges leurs iniquitez, et leurs pechez avec chastiement, CALV. *Instit.* 833. Les derniers chastiements sont employez par la justice plus pour l'exemple que pour l'interest de ceux qui les souffrent, MONT. *Lettre* IX.

— ÉTYM. Provenç. *chastiament;* anc. catal. *castigament;* espagn. *castimento;* de *castigamentum*, de *castigare*, châtier. Dans l'ancienne langue, *chastiement* était de quatre syllabes; on le trouve de trois dès le XVe siècle. A côté de *chastiement*, l'ancienne langue avait fait *chastoi*, qui signifiait correction, remontrance.

† **CHATOIEMENT** (cha-toi-man), *s. m.* Voy. CHATOYEMENT.

1. **CHATON** (cha-ton), *s. m.* || 1° Tête d'une bague, c'est-à-dire partie qui renferme la pierre précieuse. || 2° Pierres enchâssées. Elle avait au doigt une belle rangée de chatons.

— HIST. XIIIe s. J'ai en ma main un tel anel: Deux pieres a ens el caston, *Lai de Melion.* || XIVe s. Les entrechamps de grosses pelles [perles] fines et de chastons enchastonnez en fin or, DU CANGE, *chasto.* Pour cinquante que rubis, que esmeraudes petites, pour mettre en cinquante chastons d'or; lesquielx chastons furent baillés audit Nicholas Waquier pour mettre en sollers de broudeure qu'il fit pour le roy à la feste de l'Estoile, LABORDE, *Émaux*, p. 209. || XVe s. Balais yssus de douze chastons d'or, ID. *ib.* || XVIe s. Trois petits chattons d'or à queue, où sont deux tables de dyamant triangles, et au troisieme est une rosette de dyamant, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *chaton*, coffret ou tiroir établi dans un coffre sur des liteaux intérieurs. Diez le tire de *cassa*, caisse, italien *cassetta*, *cassettone*, et par contraction *castone*, comme le parmesan *castéina* de *cassettina;* mais on ne voit pas comment une contraction, telle que *casseton* changé en *caston*, aurait pu se faire dans la langue d'oïl. Il faut y admettre le même radical que dans l'allemand *Kasten*, coffre, anglais *chest*, suédois *kista*, qui peut-être tire son origine du latin *cista*, grec κίστη. Voyez aussi le bas-latin *casticia*, enclos, *castulum*, coffre.

2. **CHATON** (cha-ton), *s. m.* Petit chat. Le cardinal de Richelieu ajouta encore une pistole pour les chatons, L. FEUGÈRE, *Mlle de Gournay*, p. 163, d'après TALLEMANT.

— HIST. XIIIe s. Qui prendroit, biau filz, ung chaton Qui onques rate ne raton Veü n'auroit; puis fust noris Sans ja veoir rat ne soris.... Et puis veïst soris venir; N'est riens qui le peüst tenir, *la Rose*, 14241. Ce sache cil qu'à court ira, Et teiz sa droiture i achate Qui n'en porte chaton ne chate, RUTEB. II, 71. || XVIe s. Prenez petits chiens ou chatons nouvellement nés, ou pigeonneaux, PARÉ, V, 29.

— ÉTYM. Diminutif de *chat;* provenç. *cato;* catal. *gató*.

3. **CHATON** (cha-ton), *s. m.* Terme de botanique Épi long et flexible, ressemblant un peu à une queue, dont les fleurs sont incomplètes, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas à la fois étamines et pistil (noyer, coudrier, saule, mûrier), et qui, articulé à sa base se détache en entier après la floraison.

— HIST. XVIe s. N'estant tant à craindre le degast des chatons du couldrier par les froidures, O. DE SERRES, 680. Le noier ne fleurit aucunement, comme la plupart des autres, seulement jette il des chatons pour avant-coureurs des nois prochaines, ainsi que font les coudriers et chesnes, ID. 695.

— ÉTYM. *Chaton* 2, par comparaison avec la fourrure du chat. Roulin cite le gaél. *caiste*, frisé.

† **CHATONNEMENT** (cha-to-ne-man), *s. m.* || 1° Action de loger dans un chaton. || 2° Terme d'obstétrique. Chatonnement ou enkystement du placenta, rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres de la matrice après la sortie du fœtus.

— ÉTYM. *Chatonner* 1.

† 1. **CHATONNER** (cha-to-né), *v. a.* Encastrer dans un chaton.

— ÉTYM. *Chaton* 1.

† 2. **CHATONNER** (cha-to-né), *v. n.* Faire de petits chats. Il y a encore ma mie Piaillon, ajouta Bois-Robert; c'est sa chatte. — Je lui donne vingt livres de pension, répondit l'éminentissime. — Mais, monseigneur, elle a chatonné, dit Bois-Robert, L. FEUGÈRE, *Mlle de Gournay*, d'après TALLEMANT.

— HIST. XIIIe s. [L'amour] .... tot le meillor cler du monde [Aristote] Fait comme roncin enseller Et puis à quatre piez aller Tot chatonant [faisant le gentil comme un jeune chat] par desor l'erbe, *Alexandre et Aristote*, ms. f° 73, dans LACURNE.

—ÉTYM. *Chaton* 2; Berry et Saintonge, *chatouner*.

† **CHATOUILLANT, ANTE** (cha-tou-llan, llan-t', *ll* mouillées, et non cha-tou-yan), *adj.* Qui plaît, qui chatouille l'amour-propre. Par de chatouillantes approbations vous régaler de votre travail, MOL. *B. gent.* I, 1.

† **CHATOUILLE** (cha-tou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de petite lamproie.

CHATOUILLÉ, ÉE (cha-tou-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* || 1° Cet enfant chatouillé par sa nourrice. || 2° Fig. Sa sœur se croyant déjà entre les bras de l'Amour, chatouillée de ce témoignage de son mérite.... LA FONT. *Psyché*, liv. II. Et chatouillé d'ailleurs par l'espoir qui le flatte, CORN. *Sertor.* I, 2.

CHATOUILLEMENT (cha-tou-lle-man, *ll* mouillées, et non cha-tou-ye-man), *s. m.* || 1° Action de chatouiller; sensation que cette action cause. Le chatouillement cause un rire convulsif. Plusieurs personnes redoutent le chatouillement. || 2° Fig. Impression douce et agréable. Il n'y a que de la joie et du chatouillement pour l'esprit, BALZ. 4e *Disc. s. la Cour.*

— HIST. XVIe s. Mesprisant toute honnesteté, tu veux colloquer tout ton bien es chatouillemens de la chair, LANOUE, 510. Ce mesme chatouillement et aiguisement qui se rencontre en certains plaisirs et semble nous enlever audessus de la santé simple et indolente, MONT. II, 215.

— ÉTYM. *Chatouiller*.

CHATOUILLER (cha-tou-llé, *ll* mouillées, et non

cha-tou-yé), *v. a.* || 1° Produire, par des attouchements légers et répétés sur certaines parties du corps, une sensation moitié agréable, moitié pénible, qui excite un rire convulsif. Il ne faut pas chatouiller les jeunes enfants. || En termes de manége, chatouiller un cheval de l'éperon, le toucher légèrement avec l'éperon. || Terme de monnaie. Chatouiller le remède, approcher de très-près de la quantité d'alliage qui est autorisée. || 2° Par extension, produire certaines sensations agréables. La musique chatouille l'oreille. Ce mets Lui chatouillait fort le palais, LA FONT. *Pâté.* Il [le sommeil] chatouille mon mal d'un faux ressentiment, RÉGNIER, *Plainte.* La douleur qui fait frémir ses bourreaux ne fait que la [la vertu] chatouiller, BALZ. *le Prince*, ch. XI. Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? Dissiperez-vous ces conseils cachés en chatouillant les oreilles? BOSS. *Fr. Bourgoing.* Jamais odeur de pâté ne chatouilla l'odorat plus délicatement que celle qui se répandit de tous côtés à cette ouverture [d'une tortue de 500 livres cuite en pâté], LABAT, *Nouveau voy. aux îles*, 2e part. ch. 22. Heureux .... Qui, pour ne rien souffrir qui lui pèse ou le souille, Fuit ce qui le chatouille, Et, pour mieux servir Dieu, se rend maître de soi! CORN. *Imit.* I, 21. || 3° Fig. Tandis que je m'arrête à chatouiller mon âme en ce contentement, MALH. V, 25. Dragon, gentil dragon, que te dirai-je encor Qui te chatouille et qui te plaise? LA FONT. *Psyché*, liv. II, p. 178. Ce M. de Luçon avait un je ne sais quoi de votre voisin qui lui avait chatouillé l'esprit, BALZ. 8e *Entretien.* L'aise de voir la terre à son pouvoir soumise Chatouillait malgré lui son âme avec surprise, CORN. *Pomp.* III, 1. Ces noms de roi des rois et de chef de la Grèce Chatouillaient de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse, RAC. *Iphig.* I, 1. J'aime à te voir presser cet aveu de ma flamme: Combattant mes raisons, tu chatouilles mon âme, MOL. *Pr. d'Él.* I, 1. .... l'appas qui la chatouille.... Lui cache le péril de ce qu'elle entreprend, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, IV, 3. Un auteur vertueux en ses vers innocents Ne corrompt point le cœur en chatouillant les sens, BOIL. *Art poét.* IV. Il n'y a rien qui chatouille tant l'oreille d'un homme soupçonneux que les rapports, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. III, dans RICHELET. || Absolument. Il n'y a rien assurément qui chatouille davantage que les applaudissements que vous dites, MOL. *Bourg. gent.* I, 1. || 4° Se chatouiller, *v. réfl.* Se causer la sensation du chatouillement. || Fig. Se chatouiller pour se faire rire, rire sans sujet, faire effort pour paraître gai. || Se chatouiller l'un l'autre. Ils s'amusent tous deux à se chatouiller.

— HIST. XIVe s. Et aucuns sont aussi comme sont ceulz qui se doubtent que les autres ne les catoillent, et pour ce il se catoullent et confriquent premierement, ORESME. *Eth.* 211. || XVe s. Quant dedans fu [le dard], mon cueur vint esveiller Et tellement le print à catoillier Que je senty que trop rioit de joye, CH. D'ORL. 1. Durant que ce vin j'avaloy, Qui me chastouilloit soubz la langue, BASSELIN, *Vau de Vire*, 9. || XVIe s. Ceste parole ne despleut point à Sylla, ains au contraire, il donna à cognoistre qu'elle l'avait chatouillé, AMYOT, *Sylla*, 72. La pluspart des plaisirs nous chatouillent et embrassent pour nous estrangler, comme faisoient les larrons que les Ægyptiens appeloient Philistas, MONT. I, p. 283. Livre que j'avoy basty pour me chastouiller moymesme, à fin de me faire rire le premier, DES ACCORDS, *Avant-propos.* Guerres, maux et telles petites mignardises qui chatouillent malheureusement les personnes pour les faire rire, *Moyen de parvenir*, p. 4, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *catouiller;* rouchi, *catoulier;* d'après Diez, de *catulire*, changé en *catuliare*, être en chaleur en parlant des chiennes, de *catulus*, petit chien, diminutif de *canis*, chien; d'après Grandgagnage, qui trouve dans le wallon *cati*, *gati*, *guèti*, pour chatouiller, de l'allemand: anglo-saxon, *citelan;* holl. *kittelen;* allem. moderne, *kitzeln*, chatouiller. La forme du mot est en faveur de l'opinion de Diez. Il y avait aussi dans l'ancien français *chatillier* ou *catillier*, signifiant harceler: Li mal d'amour.... Ne me font fors chatillier De joie et de delirier Sans penser nule folie, *Mss. de poésies fr. avant* 1300, t. IV, p. 1384, dans LACURNE. Et s'estoient là retraits une grosse compagnie pour catillier les Picards, MONSTRELET, dans DU CANGE, *catillare.* Ces formes *catillare*, *catillier*, dont le sens n'est pas très-précis entre harceler et chatouiller, se prêteraient mieux à l'étymologie de Grandgagnage, et, comme il est arrivé souvent, une confusion a pu s'opérer entre *chatillier* et *chatouiller.*

CHATOUILLEUX, EUSE (cha-tou-lleû, lleû-z', *ll* mouillées, et non cha-tou-yeû), *adj.* || 1° Qui est sensible au chatouillement. Cet enfant est très-chatouilleux. || Terme de manége. Cheval chatouilleux à l'éperon, cheval qui, au lieu d'obéir à l'éperon, hennit et rue. || 2° Fig. Qui s'offense aisément, qui se pique aisément. C'est sur ce point qu'il est chatouilleux, BOSS. I, *Annonc.* 1. Quelque chatouilleuses que soient les impressions de l'amour-propre, elles ne m'empêcheront jamais de dire la vérité, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 45. En un siècle comme celui-ci où l'on ne vit que par exemple, et qui me semble autant ou plus chatouilleux pour les écrivains que celui sous lequel on était obligé de se présenter la corde au cou quand on voulait proposer de nouvelles lois, *Lett. à Malh.* dans MALH. *Éd. de* MÉNAGE, p. 262. Pour un monsieur si chatouilleux, qu'avez-vous trouvé de gai à certain soufflet de tantôt? BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 19. || 3° Affaire, question chatouilleuse, affaire, question qui pourrait facilement exciter des susceptibilités. L'éclat de ces faveurs dont vous enveloppez De votre faux secret le chatouilleux mystère, CORN. *Agésil.* III, 4. Ce factum accompagné de notes un peu chatouilleuses, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 janv. 1773.

— HIST. XVe s. Il luy sembloit davantage que ses subgectz estoient ung peu chastoulleux à entreprendre auctorité quand ilz en verroient le temps, COMM. VI, 7. || XVIe s. Sentir la hart, vaut autant à dire que chatouilleux de la gorge, DESPER. *Contes*, XCVII. Depesché aux plus chatouilleuses negociations, D'AUB. *Hist. préf.* 8. Ils s'y logerent, encores qu'il y fist fort chatouilleux [dangereux], CARL. IX, 28. L'univers de bout en bout Sent partout Sa chatouilleuse puissance [de l'amour], AM. JAMYN, liv. IV, *Chanson, Or que le plaisant....* Je ne sçay si la ditte princesse a composé le dict livre, d'autant qu'il est plein de propos assez hardis et de mots chatouilleux, LA CROIX DU MAINE, *Bibl.* p. 309, dans LACURNE. Un aultre disoit au bourreau, qu'il ne le touchast pas à la gorge, de peur de le faire tressaillir de rire, tant il estoit chatouilleux, MONT. I, 296. Mais, de contourner le jugement des evenements, souvent contre raison, à nostre advantage, et d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maistre, ils en font mestier, ID. II, 114. Combien qu'ayez la parole plus chatouilleuse et plaisante aux oreilles des auditeurs, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 235, dans LACURNE. Chatouilleux de la gorge [qui mérite d'être pendu], OUDIN.

— ÉTYM. Voy. CHATOUILLER.

CHATOYANT, ANTE (cha-to-ian, ian-t'; d'autres disent cha-toi-ian), *adj.* Qui chatoie. Étoffe, couleur chatoyante. Les mouches étaient toutes distinguées les unes des autres; il y en avait de dorées, d'argentées, de tigrées, de rembrunies, de chatoyantes, BERN. DE ST-P. *Étude* 1re.

† **CHATOYEMENT** ou plutôt **CHATOIEMENT** (cha-toi-man), *s. m.* Effet d'une surface chatoyante. Le chatoyement du cou d'un pigeon.

— ÉTYM. *Chatoyer.*

CHATOYER (cha-to-ié; d'autres disent cha-toi-ié), je chatoie, tu chatoies, il chatoie, nous chatoyons, vous chatoyez, ils chatoient; je chatoyais, nous chatoyions, vous chatoyiez; je chatoierai; je chatoierais; que je chatoie, que nous chatoyions, que vous chatoyiez; que je chatoyasse, *v. n.* Changer de couleur, avoir des reflets, selon les différents aspects, comme l'œil du chat.

— REM. Ce mot ne se trouve ni dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à 1835, ni dans Richelet, ni dans Furetière. Il existe dans le parler du Berry. Il se peut qu'étant provincial, il se soit introduit tardivement dans la langue littéraire.

— ÉTYM. *Chat;* Berry, *chatoyer*, flatter comme lorsqu'on caresse un chat, plaire.

† **CHAT-PARD** (cha-par), *s. m.* Nom scientifique de l'espèce appelée vulgairement lynx de Portugal. || *Au plur.* Des chats-pards.

— ÉTYM. *Chat*, et *pard.*

† **CHÂTRABLE** (châ-tra-bl'), *adj.* Qui peut être châtré.

— HIST. XVIe s. Le chastrer des aigneaux n'est restraint à certain aage, estant chastrables et les jeunes et les vieux de ces animaux, O. DE SERRES, 322.

CHÂTRÉ, ÉE (châ-tré, trée), *part. passé.* || 1° Un taureau châtré. || 2° *S. m.* Un châtré, un homme châtré. Il s'était adressé pour cela à un petit châtré, organiste d'une église, SCARR. *Rom. com.* ch. XV. Voyant un châtré fredonner le rôle de César, VOLT. *Cand.* 25. || On dit aussi castrat; mais châtré, en cet emploi, a quelque chose de moqueur que n'a pas castrat.

CHÂTRER (châ-tré), *v. a.* || 1° Couper les testicules ou les ovaires. Châtrer un taureau, une truie. On a châtré des hommes pour avoir certaines voix de chanteurs. Les Orientaux châtrent les hommes pour en faire des eunuques et les commettre à la garde des harems. On proposa à cet Attale de châtrer Honorius, VOLT. *Mœurs*, 11. || 2° Fig. Châtrer un livre, en retrancher ce qui peut être licencieux ou simplement trop hardi. || 3° Terme de jardinage. Châtrer des fraisiers, des melons, en ôter les rejetons ou les fleurs superflues. || 4° Châtrer une ruche, en ôter la cire ou le miel. || Châtrer des cotrets, en ôter quelques bâtons. || Châtrer une roue, ôter quelques jantes, pour resserrer les ais.

— HIST. XIIIe s. Chastris [moutons], JOINV. 267. || XVe s. En ce moys l'en chastre les vaisseaulx des mousches, se ilz ont assez miel, *Prouffitz champ. et ruraulx*, VII, 6. || XVIe s. Et puis, pour couronner l'eslevation des Lorrains, le Conseil de France la chastra du droit qu'elle avait sur Bar, et les en fit souverains, D'AUB. *Hist.* I, 88. Les eunuques et chastrés degenerent en nature feminine, PARÉ, VI, 18. Chastrer les abeilles, c'est à dire vendanger le miel et la cire qui sont dans les rusches, O. DE SERRES, 447.

— ÉTYM. Picard, *catrer;* provenç. *castrar*, *crastar*, *crestar;* espagn. *castrar;* ital. *castrare;* du latin *castrare*, châtrer.

CHÂTREUR (châ-treur), *s. m.* Celui dont la profession consiste à parcourir les campagnes pour châtrer des animaux.

— HIST. XVIe s. Il y a gens en Afrique qui vont par la ville, à la mode de nos chastreux, et font mestier de couper telles caruncules, PARÉ, I, 34.

— ÉTYM. Berry, *châtreu;* provenç. *crestaire;* espagn. *castrador;* du latin *castratorem*, de *castrare*, châtrer. Dans le provençal *crestaire* est le nominatif répondant à *castrátor; crestador* serait le régime répondant à *castratórem.*

† **CHAT-ROCHIER** (cha-ro-chié), *s. m.* Nom vulgaire du squale roussette, dit aussi rocher et chat des rochers, parce qu'il affectionne les parties rocheuses de la mer. || *Au plur.* Des chats-rochiers.

† **CHÂTRURE** (châ-tru-r'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Castration des animaux par l'emploi du caustique.

— ÉTYM. *Châtrer.*

† **CHATTE** (cha-t'), *s. f.* || 1° Voy. CHAT. || 2° Terme de marine. Sorte de grappin servant à accrocher au fond de l'eau une corde tendue par l'ancre ou des cordages tombés dans une rade. || Espèce de chasse marée servant à la pêche.

† **CHATTÉE** (cha-tée), *s. f.* La portée d'une chatte.

— ÉTYM. *Chatte.*

† **CHATTEMENT** (cha-te-man), *adv.* Terme très-familier. À la manière des chattes, d'une façon caressante et aussi d'une façon trompeuse et hypocrite.

— ÉTYM. *Chatte*, et le suffixe *ment.*

CHATTEMITE (cha-te-mi-t'), *s. f.* Personne affectant des manières humbles et flatteuses. Voyez-vous cette chattemite! Un chat faisant la chattemite, Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. Ah! ah! dis-je, Alison, vous lisez des romans; Et vous vous arrêtez à l'endroit de l'ermite; Je crois qu'ainsi que vous, pleine d'enseignements, Oriane prêchait, faisant la chattemite, ID. *Ballade sur les romans.* Que maudit soit l'amour et les filles maudites Qui veulent en tâter et font les chattemites, MOL. *le Dép.* V, 4. Les renards, autres chattemites, Se glissant dans nos basses-cours, VOLT *Épîtr.* XCVII.

— HIST. XIIIe s. Si l'une est chate, l'autre est mite, *Ren.* 144. || XVIe s. Ils font si bien les chatemites, quand ils veulent avoir quelque avantage sur quelqu'une, et sont de si attrayante maniere, MARG. *Nouv.* 46. Chatemities, lequel dernier terme vaut quasi autant que contrefaiseur de brebiettes, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 626, dans LACURNE. Malheureux nostre siecle en ce desastre né, Sous lequel nous voyons tant d'ames chatemites, Carnassieres des rois, avoir esté produites, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 573. Je ne voudrois, Florus, estre Pauvre, pouilleux chatemite, Caché près d'une marmite Dont on ne me peust cognoistre, DUVERDIER, *Biblioth.* p. 40, dans LACURNE. Vous voulez donc que desormais Je face de la chatemite, Papelardant comme un hermite, *Le blason des faulces amours*, p. 240, dans LACURNE. Les Huguenots de Condom, qui estoient demeurés sous l'edit du roy, ayans fait toujours la chatte mite de ne vouloir prendre les armes, MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 394, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chatte*, et *mite*, qui probablement est le même que *mitis*, doux, employé pour signifier chat.

† **CHATTEMITERIE** (cha-te-mi-te-rie), *s. f.* Action de chattemite.

— HIST. XVI s. D'autres aussi font les scrupuleux par une vraye chatemitterie, afin de sembler plus saincts, LANOUE, 77.

— ÉTYM. *Chattemite.*

CHATTER (cha-té), *v. n.* Faire des petits, en parlant d'une ch tte.

— ÉTYM. *Chatte.*

† **CHATTERIE** (cha-te-rie), *s. f.* || **1°** Acte de friandise. || **2°** Les friandises mêmes. Manger des chatteries. || **3°** Coquetterie, gentillesse. Faire des chatteries. || Fausse caresse.

— HIST. XVIe s. Fouquet lui alla ouvrir et en allant s'avisa de jouer un tour de chatterie à son homme, DESPER. *Contes*, XII.

— ÉTYM. *Chatte*, *chat*, ces animaux paraissant plus sensuels que les autres, à cause qu'on les voit souvent se lécher les babines; bourguig. *chaiterie.* Au XVIe siècle, on disait *chatonie*, dans le sens d'espièglerie.

† **CHAT-TIGRE** (cha-ti-gr'), *s. m.* Un des noms vulgaires donnés au chat margay, au chat ocelot et au chat serval. || *Au plur.* Des chats-tigres.

† **CHAUCHÉ** (chô-ché), *s. m.* Chauché gris, nom, en Bourgogne, du pineau blanc.

† **CHAUCHE-BRANCHE** (chô-che-bran-ch'), *s. f.* || **1°** Levier pour de grands fardeaux. || *Au plur.* Des chauche-branches. || **2°** *S. m.* Nom vulgaire de l'engoulevent. || *Au plur.* Des chauche-branche ou chauche-branches.

— ÉTYM. Dans le premier sens, c'est une branche [levier] qui *cauche;* dans le second, c'est l'oiseau qui *cauche* la branche. *Caucher* est un ancien verbe qui veut dire serrer, presser (voy. CÔCHER).

† **CHAUCHE-POULE** (chô-che-pou-l'), *s. m.* Nom vulgaire du milan. || *Au plur.* Des chauche-poule ou chauche-poules.

— ÉTYM. *Caucher* (voyez le précédent), et *poule* : l'oiseau qui cauche la poule.

CHAUD, CHAUDE (chô, chô-d'; le *d* ne se lie pas, un ami chaud à nous servir, dites : chau à; Chifflet, *Gramm.* p. 212, fait même remarque; au pluriel l'*s* se lie : des amis chau-z à), *adj.* || **1°** Qui a, qui donne ou produit de la chaleur. Dans ces climats chauds, les hommes n'imaginèrent point de plus grande béatitude que les ombrages et les murmures des eaux, VOLT. *Pr. de Babyl.* 4. Le comte de Guiche disait des merveilles des esprits de vos pays chauds, SÉV. 127. Que faisiez-vous au temps chaud? LA FONT. *Fab.* I, 1. || Fig. et familièrement. Avoir les pieds chauds, jouir des commodités de la vie. || Fig. Pour lui il n'y a rien de trop chaud, ni de trop froid, il prend tout et de toutes mains. Dame, demoiselle, bourgeoise, paysanne, il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid pour lui, MOL. *le Festin*, I, 1. || Fig. Avoir la main chaude, gagner plusieurs fois de suite à un jeu où le gagnant fait toujours, ce qui, pour ainsi dire, lui entretient la main chaude. || Main chaude, jeu où l'un des joueurs tient une main renversée sur son dos, et doit deviner celui qui frappe dedans. Ce jeu se nomme ainsi, parce que la main, souvent frappée, s'échauffe. || Pleurer à chaudes larmes, abondamment. Je ne désespère pas de sa conversion que tous les gens de bien demandent au ciel à chaudes larmes, BALZ. *liv.* II, *lett.* 5. Au point d'en pleurer à chaudes larmes, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Fig. et familièrement. Cela est trop chaud, on n'y peut pas toucher, c'est chose délicate, dangereuse. Ce fut M. d'Alet qui fit sa cour, en se récriant pour M. de Paris; ce nom présentement n'est plus trop chaud, il a soufflé dessus, SÉV. 466. || **2°** Qui garde encore une portion de la chaleur qui a servi à la préparation. Un pâté tout chaud. Ce pain, ce gâteau est encore tout chaud du four. || Fig. Cet ouvrage est encore tout chaud de la forge, il sort des mains de l'auteur. Lorsqu'ils [les journalistes] s'imposent la loi de ne parler que des ouvrages encore tout chauds de la forge, MONTESQ. *Lett. pers.* 108. || Le rendre tout chaud à quelqu'un, le rendre chaud comme braise, riposter, repartir incontinent et vertement. || Fig. Prompt, tout récent. Les récompenses toutes chaudes ont un prix merveilleux. Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud, RAC. *Plaid.* II, 4. Ce petit conte est tout chaud, il faut qu'il passe, SÉV. 455. Les plaisanteries ne sont bonnes que quand elles sont servies toutes chaudes, VOLT. *Lett. Chalotai.*, 21 mars 1763. || **3°** Qui conserve la chaleur, qui garantit du froid. Ce manteau est bon et chaud. Une étoffe chaude. || **4°** Qui augmente la chaleur intérieure du corps. Les liqueurs alcooliques, les épices sont chaudes. || Être chaude, être en rut en parlant des femelles de quelques animaux. || Fièvre chaude, fièvre accompagnée de délire et d'extrême agitation. || Chaud mal, le même que fièvre chaude. || Fig. Tomber de fièvre en chaud mal, tomber d'un état fâcheux en un pire. || Être chaud de vin [être ivre], VOLT. *Pr. de Babyl.* 4. || **5°** Fig. Ardent, passionné, vif, emporté. Tempérament chaud. J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt, CORN. *Cid*, II, 1. Près d'un esprit si chaud et si fort emporté Suréna dans ma cour est-il en sûreté? ID. *Suréna*, V, 1. Ma femme bien souvent a la tête un peu chaude, MOL. *Femmes sav.* II, 5. Et d'un sang un peu chaud réprimant les bouillons, N'oublions pas tous deux devant qui nous parlons, ID. *D. Garcie*, III, 3. Le Marseillais, Provençal un peu chaud, LA FONT. *Quipr.* Un jour pourtant d'humeur un peu trop chaude, BOIL. *Épigr.* III.... je vois bien où tend tout ce discours trompeur, Reprend le chaud vieillard; le prélat vous fait peur, ID. *Lutr.* IV. Les Cévennes, pays peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, VOLT. *Louis XIV*, 36. On craint que quelques têtes chaudes n'attaquent quelques articles auxquels il est si aisé de donner un mauvais sens, VOLT. *Lett. Damilaville*, 28 avril 1766. || **6°** Zélé. Un chaud partisan. Être chaud sur une affaire. S'il se montre trop chaud à suivre la vertu, RÉGNIER, *Sat.* XVI. Indocile à la paix et trop chaud à la guerre, ID. *Épît.* I. Un roi qui aime mieux qu'on le blâme d'être un peu trop chaud quand il voit les ennemis que trop sage, PÉLISSON, *Convers. de L. XIV devant Lille*, p. 63. Je crois qu'un ami chaud et de ma qualité N'est pas assurément pour être rejeté, MOL. *Mis.* I, 2. Faites état de moi, monsieur, comme du plus chaud de vos amis, ID. *Impromptu*, 3. || Familièrement. N'être ni chaud ni froid, rester indécis, indifférent entre deux partis. || **7°** Vif, animé. Style chaud. Attaque chaude. La dispute fut chaude. || En termes de guerre, affaire chaude, action chaude, chaude journée, engagement sanglant et disputé. || En termes de peinture, ton chaud, coloris chaud, ton, coloris brillant et vigoureux. Tableau chaud de couleur. || Alarme chaude, vive alarme. Savoir me retirer des plus chaudes alarmes, RÉGNIER, *Épît.* II. Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude, MOL. *Tart.* V, 7. Harcourt leur donna des alarmes si chaudes.... ST-SIM. 206, 18. || La donner bien chaude, l'avoir bien chaude, donner, avoir une grande alarme. Mon front l'a, sur mon âme, eu bien chaude pourtant [l'a échappé belle], MOL. *Sgan.* 22. || **8°** Chaud, *adv.* Servir, boire, manger chaud. || Tenir chaud, préserver du froid. Cette robe lui tiendra chaud. || Se tenir chaud, se préserver du froid. Ils se tiennent chaud au poêle. || Tout chaud, *loc. adv.* Tout de suite. || Chaud! chaud! vite, sans tarder. Très-familier. || **9°** À la chaude, *loc. adv.* À l'instant, vivement. Mais il faut à la chaude Le gripper aux cheveux, SCARR. *Jodelet*, II, 6. À la chaude, les cantons protestants firent rendre par ceux de Neuchâtel un jugement provisionnel, ST-SIM. 181, 182. M. le duc, toujours furieux, ne put être induit à chercher à la chaude à replâtrer l'affront, ID. 99, 54. || **10°** Substantivement. Chaleur. Avoir chaud. Je mourais de chaud, SÉV. 42. Nous avons chaud nous autres, il n'y a plus qu'en Provence où l'on ait froid, SÉV. 197. L'oiseau que.... Le vain courroux des vents berce au chaud sur sa branche, LAMART. *Joc.* III, 117. || Il fait chaud, on ressent de la chaleur. Il faisait très-chaud dans cette chambre. Il fait trop chaud ici. || Il fait chaud, la température est chaude. || Fig. Il faisait chaud à cette bataille, l'action était vive, périlleuse. Il était à la tranchée partout où il faisait chaud, SÉV. 301. Nous nous sommes vus en des lieux où il faisait fort chaud, MOL. *Préc.* 12. || La chaleur du jour. Le chaud, la solitude l'invitèrent d'abord. || Souffler le chaud et le froid, louer et blâmer une même chose, être tour à tour d'un avis contraire. Arrière ceux dont la bouche Souffle le chaud et le froid, LA FONT. *Fabl.* V, 7. || Cela ne fait ni chaud ni froid, cela ne fait rien, ne sert ni ne nuit. Il ne vous fera ni chaud ni froid, SÉV. 454. Cela ne vous fait ni chaud ni froid, ni bien ni mal, plaisir ni peine, P. L. COUR. *Lett.* I, 209. || Fig. Je n'ai jamais senti ni froid ni chaud pour vous, REGNARD, *Ménech.* II, 5. Votre bourse est.... Un thermomètre sûr, tantôt bas, tantôt haut Marquant de votre cœur ou le froid ou le chaud, REGNARD, *Joueur*, I, 6. || Proverbes. Si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler, vous vous flattez d'une vaine espérance. || Froides mains, chaudes amours, c'est-à-dire la fraîcheur des mains annonce ordinairement un tempérament ardent. || Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, c'est-à-dire il faut saisir l'occasion favorable.

— REM. C'est une façon de parler populaire mais fautive, de dire : il fait plus de chaud qu'hier. Il faut dire : il fait plus chaud qu'hier. Faire chaud est une locution faite, dans laquelle *plus* n'intervient pas pour changer le rapport des termes.

— SYN. LE CHAUD, LA CHALEUR. Le chaud est la qualité de tout ce qui est chaud; la chaleur est la qualité active qui fait qu'un corps est chaud. On sentira la nuance dans ces phrases : le chaud du jour, la chaleur du jour. Le chaud du jour, c'est le temps où le jour est le plus chaud; la chaleur du jour est l'impression qu'un jour chaud nous fait sentir. Nous sortîmes au chaud du jour plutôt que pendant la chaleur du jour. La chaleur du brasier (et non le chaud) était si grande. Dans les qualités élémentaires qu'ils admettaient, les anciens comptaient le chaud, non la chaleur.

— HIST. Xe s. E faciebat grant iholt, *Frag. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Et endurer et granz chalz et granz freiz, *Ch. de Rol.* LXXVII. Granz est li calz, si se leve la poudre, *ib.* CCLXVI. Nous les ferons [nos épées] vermeilles de chald sang, *ib.* LXXIV. || XIIe s. Icel jour fit mout caut, et li ciel fu serin, *Ronc.* p. 194. Car li sans et li chals l'avoit forment grevé, *ib.* p. 195, A! mult par est la vie del chaitif humme grieve; Or est chalz, or est freiz, cume cele eve tieve, *Th. le mart.* 92. E Deus de rechief Samuel apela, e Samuel chalt pas leva et vint al evesche, *Rois*, 11. || XIIIe s. Il la recuevrent chaut et de gris et d'ermin, *Berte*, LV. Car nus sens n'i peuist soffire, Tant estoit de chaude matire, *la Rose*, 8332. Omicides, si est quant aucuns tue aucun en caude mellée, BEAUM. XXX, 6. L'yaue devenoit, ou [au] chaut du jour, aussi froide comme de fonteinne, JOINV. 220. Il looit [conseillait] que il se traisit [retirât] sur le flum, pource que ses serjans eussent à boire; car le chaut estoit jà grant levé, ID. 226. || XIVe s. Et comme en esté par grant chaut l'en ne dit pas à un homme ou deffent que il ne sue, ORESME, *Eth.* 72. Por ce sont congneuz les principes en science naturel comme cestui : tout feu est chaud, ID. *ib.* XI, 13. || XVe s. Le connestable de France, qui savoit d'armes ce qui en est, et qui sentoit les Anglois chauds, bouillans et aventureux, FROISS. II, II, 32. Couroient ses gens tout le païs d'environ, et ne laissoient rien à prendre s'il n'estoit trop chaud, trop froid ou trop pesant, ID. liv. I, p. 291, dans LACURNE. Messire Enguerrant estant chault, non sentant le meschief qu'il avoit, cuyda hausser sa hache, *Jeh. de Saintré*, ch. 42. Par luy je reçoy Souvent froit et chault; Puisqu'estre ainsi fault, Remede n'y voy, CH. D'ORL. *Rond.* Si ne souffiroit de donner exemple, ni ung ny plusieurs, quand bien, par l'espace de deux mil ans, Dieu a ainsi traictié les Juifs entre chault et froit, CHASTEL. *Chron. du duc Philippe*, *Proesme.* Si les fit boire un coup et eux refreschir, car grand chaud faisoit, *Boucicq.* II, ch. 20. Et plusieurs prins en la ville, lesquelz furent penduz à la chaulde, COMM. VI, 5. La guerre est telle qu'il faut besongner selon le loisir qu'on a, et fault proceder aucunes fois froit, aucunes fois chault, *le Jouvencel*, fo 29, dans LACURNE. Sire, dist la dame, sauf vostre grace; car vos parlers ne font ne froit ne chault, *Perceforest*, t. IV, fo 48. || XVIe s. Icy commença Homenaz jecter grosses et chauldes larmes, et battre sa poictrine, RAB. *Pant.* IV, 53. Sur la chaulde [au moment même], MONT. I, 27. Souvent il tastoit s'ils estoyent trop chauds, ID. I, 100. Boire chauld, ID. I, 164. C'est souffler de mesme bouche le chauld et le froid, ID. I, 249. Nous retombons tousjours de fiebvre en chaud mal, ID. I, 283. Les Grecs descrivent les tisserandes, d'estre plus chauldes que les aultres femmes, ID. IV, 189. Il ne savoit à qui s'en prendre; mais, à la chaude [tout à coup], vint saisir un gentilhomme le plus prochain de lui.... DESPER. *Contes*, LXXXII. M. d'Andelot, qui ne trouvoit jamais rien trop chaud [dangereux], dit qu'il se falloit retirer au pas, LANOUE, 650. Leur camp, ayant pris l'alarme très chaude, commença à tirer canonnades sur canonnades, ID. 661. Je cuiday suyvre le mesme chemin à la chaude, sans l'humanité de Monseigneur, ID. 689. Pleurant à chaudes larmes, AMYOT, *Cam.* 62. Chault de l'ardeur de la bataille, ID. *Pélop. et Marcel. comp.* 5. Il faisoit un chaud picquant et estouffé, D'AUB. *Fœn.* III, 7. Comme un homme determiné, qui ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid, ID. *Vie*, XXVIII. Peu de gens voulant coudre la besongne que cette chaude teste entreprenoit, il se mit à pleurer chaudement, ID. *Hist.* I, 303. La mere de famille se prend garde des meubles

qui defaillent, dont on fait faire la recherche à la chaude, O. DE SERRES, 882. Rien ne lui est trop chaud ni trop froid, H. EST. *Précel.* p. 77. Chaud à l'œuvre, ID. *Conf. du lang. fr. avec le grec*, p. 103. Comme la chaleur de leur aage les pousse qui ne doute de rien et qui ne trouve rien de trop chaud ni trop froid, sinon au toucher, MONTBOURCHER, *Du gay debat*, f° 3, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *keud*, *caud*; provenç. *cald*, *caut*; anc. catal. *calt*; espagn. et portug. *calido*; ital. *caldo*; du latin *calidus*, chaud (voy. CHALEUR). La forme *iholt* rencontrée dans un texte du Xe siècle n'est point inexplicable : il faut que l'on prenne *ih* pour une manière insolite de représenter le son *ch*.

† **CHAUDE** (chô-d'), *s. f.* || 1° Feu vif et qu'on entretient pour se réchauffer. Donnez-nous une chaude. || 2° Terme de maréchalerie. Se dit de l'action de faire chauffer le fer et de le forger. Il faut plusieurs chaudes pour faire un fer à cheval. On dit que la chaude est grasse, quand le fer est presque en fusion à sa sortie du feu. || 3° Degré de cuisson que l'on donne à la matière du verre. || 4° Chaude suante, certain degré de chaleur que l'on communique au fer. Donner une chaude, mettre le métal au feu. || Chauffe que l'on donne à une pièce de fer pour la remanier. || 5° Battre la chaude, se disait autrefois dans les monnaies pour battre sur l'enclume les lingots sortant du moule.

— ÉTYM. *Chaud*.

CHAUDEAU (chô-do), *s. m.* || 1° Sorte de brouet ou de bouillon chaud que l'on portait autrefois aux mariés. Préparer des chaudeaux. || 2° Toute boisson chaude. Là-dessus Son épouse.... Lui présente un chaudeau propre pour Lucifer, LA FONT. *Fabl.* III, 7. || 3° Lait de poule.

— HIST. XIIIe s. Qui a fait à ma fille brasser si fait chaudel? *Berte*, LXXXV. || XIVe s. Se cel aigle [je] tenoie qui brassa ce chaudel, En tel cage seroit mis.... *Guescl.* 20554. || XVe s. Le chaudeau que nous vous apportons, sera tantost tout froid, LOUIS XI, *Nouv.* XXIX. || XVIe s. On donnera à l'accouchée un pressis de chapon, ou un chaudeau où il y aura du saffran, PARÉ, XVIII, 34. Chaudeaux faits de poulailles cuites avec racines de persil, ozeille, petit houx, semences froides, etc. ID. XX, 26. Il descouvroit les discours qu'ils avoient eus ensemblement le premier soir de leurs nopces, nommoit ceux qui leur avoient apporté le chaudeau le lendemain matin, PASQUIER, *Recherches*, liv. VI, p. 572, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *caudiau*, bouillie faite avec de la farine et des œufs; génev. *chaudelet*; bas-lat. *caldellum*, diminutif de *caldus*, pour *calidus*, chaud.

† **CHAUDE-CHASSE** (chô-de-cha-s'), *s. f.* Terme d'ancienne législation. Poursuite active d'un prisonnier.

— ÉTYM. *Chaud*, et *chasse*.

† **CHAUDELAIT** (chô-de-lè), *s. m.* Espèce de gâteau composé de lait, de farine et d'anis.

CHAUDEMENT (chô-de-man), *adv.* || 1° Avec chaleur; de manière à conserver sa chaleur. Quand on est enrhumé, il faut se tenir chaudement. || 2° Fig. Avec ardeur et vivacité. Ils poursuivaient chaudement leur ennemi, VAUGEL. *Q. C.* liv. VI, ch. 1, dans RICHELET. Le prince qui prend si chaudement les intérêts d'Alexandre, HAMILT. *Gramm.* 7. || 3° Tout de suite, à l'instant même. Voilà ses mêmes paroles que je vous écris tout chaudement, SÉV. 208.

— HIST. XIIe s. Le cors et le ventrail durement freit aveit, E de sun mal del flanc achaisuneux esteit, E pur ço tut adès chaudement se vesteit, *Th. le mart.* 155. || XIIIe s. Es-tu or laiens chaudement? *Ren.* 8126. Cors tenir tot chaudement, RUTEB. II, 76. || XIVe s. Et puis ont à conseil que Henri chaudement A Sebile s'en voist faire aux bourjois present, *Guescl.* 16836. || XVe s. Respondirent chauldement qu'ilz estoient bien seurs de ce que ils disoient, COMM. V, 16. || XVIe s. Il se presenta une belle occasion qui fut bien preveue par M. l'admiral, et assez chaudement executée, LANOUE, 660. L'edict fut revoqué, et recommencerent à poursuivre ceste guerre plus chaudement que devant, AMYOT, *Solon*, 11. Ma mort ne soit des miens non regrettée, Ains chaudement plorée et lamentée, ID. *Publ. et Solon*, 1. Larmoyant fort chaudement, ID. *P. Æm.* 66. Le fruit sur lequel l'eau et le sucre meslés sont jettés chaudement, ne reçoit neantmoins que le sucre, O. DE SERRES, 863.

— ÉTYM. Provenç. *caudament*; anc. catal. *caldament*; ital. *caldamente*; de *chaude*, et du suffixe *ment*.

† **CHAUDE-PISSE** (chô-de-pi-s'), *s. f.* Nom vulgaire et grossier de la blennorrhagie.

— HIST. XVIe s. Et par ce que un malheur ne vient jamais seul, lui print une pisse chaulde qui.... RAB. *Pant.* II, 33. La chaude pisse ou ardeur d'urine, PARÉ, XVI, 16. A d'aucuns, par un reliqua d'une chaude-pisse, se procrée des carnosités, ID. XVI, 1.

— ÉTYM. *Chaud*, et *pisse*; à cause que l'urine, en passant, excite de la douleur.

† **CHAUDER** (chô-dé), *v. a.* Répandre de la chaux sur un champ pour le fertiliser. On dit plutôt chauler.

— ÉTYM. *Chaux*.

† **CHAUDERET** (chô-de-rè) et **CHAUDRET** (chô-drè), *s. m.* Le plus petit des moules à étendre l'or et l'argent.

† **CHAUDERIE** (chô-de-rie) ou **CHAUDRERIE** (chô-dre-rie), *s. f.* Nom du caravansérail dans l'Inde.

† **CHAUD-FROID** (chô-froi), *s. m.* Sorte de préparation culinaire en usage pour la volaille. || *Au plur.* Des chauds-froids. En Lorraine, un rhume.

† **CHAUDIER** (chô-di-é), *v. n.* Terme de vénerie. Entrer en chaleur, en parlant des levrettes.

— HIST. XVe s. A cause de cest amour en quoy l'ung chaudioit, G. CHASTELAIN, *Chron. des ducs de Bourgogne*, III, 7.

— ÉTYM. *Chaud*.

CHAUDIÈRE (chô-diè-r'), *s. f.* || 1° Grand vaisseau en métal où l'on fait chauffer, bouillir ou cuire. Chaudière de teinturier, de raffineur. La chaudière d'une machine à vapeur. Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes, MOL. *Éc. des f.* III, 2. || 2° Contenu d'une chaudière. Une chaudière de lessive. || 3° Terme de marine. Chaudière d'étuve, vase qui, dans les ports, sert à faire chauffer le goudron. || Grand vaisseau en cuivre où cuisent les aliments. || Faire chaudière, faire bonne chère. || Dans les ports de mer, faire chaudière, tenir une maison où les marins des bâtiments de commerce en relâche apportent leur ration et où on la leur fait cuire. Ici on fait chaudière. || 4° Partie du four à chaux qui se trouve au-dessus du cendrier. || Vase de fonte peu profond rempli de feu chez les argenteurs. || En termes de manufacture de laine, le pied de la chaudière, les drogues préparatoires et les drogues colorantes. Charger la chaudière, y mettre les ingrédients nécessaires. || 5° Terme de blason. Meuble qui, surtout en Espagne et en Portugal, est une preuve de grande noblesse.

— HIST. XIIe s. Miex vos venist les hastes à torner, Et le broet des chaudieres humer, *Bat. d'Aleschans*, v. 4031. Moab est caldere de la meie esperance, *Liber psalm.* p. 167. || XIIIe s. Nus ne puet à Paris metre en œvre laine ne file taint en noir de chaudiere, se il n'i a autre coleur desus.... *Liv. des mét.* 119. Qui dont veïst cel asne ocire et destrenchier, Et metre en la caudiere et sor le grant brasier, *Ch. d'Ant.* VII, 899. [Il voit] Ces cuisines fumer, ces caudieres bolir, Ces somiers vers la mer et aler et venir, ID. V, 444. Jà ne iert [sera] si haus hom, si je l'ai en baillie [en mon pouvoir], Qu'il ne soit ars au feu ou chaudeire bouillie, *Parise la duchesse*, dans DU CANGE, *caldaria*. || XVe s. Messire Jean d'Aubrecicourt regarda les armes quelles le chevalier les portoit.... et me dit depuis que le champ estoit d'argent à une endenture de gueules à deux chaudieres de sable, FROISS. II, III, 39. || XVIe s. Et desjeunions luy et moy tous les matins de potage de soupe chaudiere, PARÉ, IX, 14.

— ÉTYM. Picard *caudière*; provenç. *caudiera*; espagn. *caldera*; portug. *caldeira*; ital. *caldaja*; du latin *caldaria*, de *caldus*, pour *calidus*, chaud.

† **CHAUDRÉE** (chô-drée), *s. f.* Quantité de soie à teindre en noir à la fois.

† **CHAUDRERIE** (chô-dre-rie), *s. f.* Voy. CHAUDERIE.

† **CHAUDRET** (chô-drè), *s. m.* Voy. CHAUDERET.

† **CHAUDRETTE** (chô-drè-t'), *s. f.* Terme de pêche. Voy. CAUDRETTE.

CHAUDRON (chô-dron), *s. m.* || 1° Petite chaudière pour les usages de la cuisine. Faites bouillir cela dans un chaudron. C'est en frappant des chaudrons qu'on rappelle les essaims fugitifs des abeilles, BUFF. *De l'ouïe*. Les trois sorcières [dans Macbeth] arrivent au milieu des éclairs et du tonnerre, avec un grand chaudron dans lequel elles font bouillir des herbes, VOLTAIRE, *Lettr. Duclos*, 25 déc. 1761. || 2° Terme de marine. Calotte de plomb qui garantit la pompe des ordures de la cale. || Calotte de cuivre clouée sur les habitacles au-dessus des lampes. || 3° Terme de mépris. Mauvais instrument à cordes qui sonne comme un chaudron frappé. Ce piano n'est qu'un chaudron. C'est un chaudron que votre guitare. || 4° Partie où l'on met les parfums, dans une cassolette. || 5° Espèce de baquet ou tonneau coupé pour mettre tremper les boyaux. || Proverbe. Le chaudron mâchure la poêle, c'est-à-dire un voisin diffame son voisin.

— SYN. CHAUDRON, BASSINE (ustensiles de cuisine). La bassine est moins haute de bord : elle a deux poignées, tandis que le chaudron a une anse mobile qui permet de le suspendre.

— HIST. XIIIe s. Mort l'abat en un chauderon; Or n'i faut il, se poivre non, BARB. *Fabliaux*, t. IV, p. 93. || XIVe s. Chaudieres, chauderons et maint bon lit paré, *Guescl.* 19517. || XVIe s. Si d'adventure il rencontroit gens aussi fols que luy, et, comme dit le proverbe, couvercle digne du chaudron, RAB. *Garg.* I, *Prologue*. Deux chauderons d'argent blanc, à mettre potaige, LABORDE, *Émaux*, 209.

— ÉTYM. Dérivé de *chaudière* ou *chaudère*; l'ancienne orthographe étant *chauderon*. Picard, *caudron*, *keudron*; espagn. *calderon*; ital. *calderone*.

CHAUDRONNÉE (chô-dro-née), *s. f.* Ce que contient un chaudron.

— ÉTYM. *Chaudron*; picard, *couedronnée*; wallon, *gadronêie*.

CHAUDRONNERIE (chô-dro-ne-rie), *s. f.* L'art, le commerce, la marchandise du chaudronnier.

— ÉTYM. *Chaudronnier*.

CHAUDRONNIER, IÈRE (chô-dro-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait ou qui vend les divers ustensiles de cuisine en cuivre, particulièrement les vases, chaudrons, bassines, casseroles, etc. || *Adj.* Maître, garçon, apprenti chaudronnier. || Chaudronnier planeur, celui qui ne fait que planer, polir et brunir des planches de cuivre pour la gravure.

— HIST. XIVe s. A Jehan de Richebourt, chauderonnier, pour un long coffre de boys ferré par dedans, tout au long et par dehors, DE LABORDE, *Émaux*, p. 202.

— ÉTYM. *Chaudron*; picard, *keudrier*, *keudrongner*.

CHAUFFAGE (chô-fa-j'), *s. m.* Action de chauffer; manière de tirer le meilleur parti possible d'un combustible pour l'élévation de la température des enceintes closes. Méthode de chauffage. Bois de chauffage. J'ai payé vingt francs pour le chauffage. Le stère est l'unité pour le bois de chauffage. || Droit de chauffage, droit de prendre du bois dans une forêt pour son usage. || Terme de marine et de chemin de fer. Action de chauffer un navire à vapeur, une locomotive.

— ÉTYM. *Chauffer*.

CHAUFFE (chô-f'), *s. f.* || 1° Terme de métallurgie. Action de chauffer. Donner une chauffe. || Terme de fondeur. Le fourneau où brûle le combustible employé à la fonte des pièces. || 2° Surface de chauffe la partie d'un appareil que l'on doit chauffer. || 3° Opération entière de la distillation. || 4° Temps employé au chauffage d'un appareil.

— ÉTYM. Voy. CHAUFFER.

1. **CHAUFFÉ, ÉE** (chô-fé, fée), *part. passé.* Rendu chaud. Une pièce chauffée par un poêle. Du fer chauffé à blanc.

† 2. **CHAUFFÉ** (chô-fé), *s. m.* Espace où le fondeur allume le feu, sous le fourneau qui contient le métal à fondre.

† **CHAUFFE-ASSIETTES** (chô-fa-siè-t'), *s. m.* Ce qui sert à chauffer et à tenir chaudes les assiettes. || *Au plur.* Des chauffe-assiettes.

† **CHAUFFE-CHEMISE** (chô-fe-che-mi-z'), *s. m.* Espèce de panier d'osier, sous lequel on met un réchaud qui échauffe le linge étendu sur ce panier. || *Au plur.* Des chauffe-chemise ou chauffe-chemises.

CHAUFFE-CIRE (chô-fe-si-r'), *s. m.* Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller. Son chauffe-cire [du garde des sceaux] et sa boutique étaient dans une chambre à part, ST-SIM. 513, 38. || *Au plur.* Des chauffe-cire.

† **CHAUFFE-DOUBLE** (chô-fe-dou-bl'), *s. f.* Cuisson de l'eau-de-vie seconde avec de nouveau vin || *Au plur.* Des chauffes-doubles.

† **CHAUFFE-LINGE** (chô-fe-lin-j'), *s. m.* Synonyme de chauffe-chemise. || *Au plur.* Des chauffe-linge.

† **CHAUFFE-LIT** (chô-fe-li), *s. m.* Ustensile qui sert à chauffer le lit. On dit plutôt bassinoire. || *Au plur.* Des chauffe-lit ou chauffe-lits.

† **CHAUFFE-PIEDS** (chô-fe-pié), *s. m.* Chaufferette. || *Au plur.* Des chauffe-pieds.

CHAUFFER (chô-fé), *v. a.* || 1° Rendre chaud. Chauffer de l'eau. Chauffer le four. Chauffer au

rouge, pousser la chaleur au point que l'objet que l'on y expose devienne rouge; chauffer à blanc, chauffer au point que l'objet devienne blanc, ce qui exige une température bien plus élevée. || Terme de marine. Chauffer un bâtiment, brûler de la paille sous la carène. || Chauffer les soutes, les sécher. || Tirer le soufflet dans une forge quand le fer est au feu. || Chauffer les pieds, donner la question par le moyen du feu appliqué aux pieds. || **2°** Terme de guerre. Chauffer un poste, le canonner vivement. || Fig. Chauffer quelqu'un, l'attaquer, le presser vivement par des raisonnements ou par des plaisanteries. || Chauffer une affaire, la mener vivement. || Très-familièrement. Chauffer une femme, lui faire vivement la cour. | **3°** *V. n.* Produire plus ou moins de calorique. Ce bois chauffe plus que tel autre. || Être chauffé. Le bain chauffe. || Fig. Ce n'est pas pour vous que le four chauffe, votre espérance et vos prétentions sont vaines. || C'est un bain qui chauffe, se dit lorsque, par un temps d'ondées successives, le ciel devient très-pur et que le soleil a toute sa force, parce que ce moment d'éclaircie est fort souvent suivi d'une forte pluie. || En parlant d'un bateau à vapeur, d'une locomotive, allumer son feu, s'apprêter à partir. Dépêchez-vous, le paquebot chauffe. || Fig. Cela chauffe, l'affaire chauffe, c'est-à-dire l'affaire est pressante, il faut se hâter. || **4°** Se chauffer, *v. réfl.* Recevoir l'action de la chaleur. Venez vous chauffer. || Fig. et familièrement. Allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu, c'est-à-dire vous ne seriez pas bien venu à lui tenir ce langage en un lieu où il serait le maître. || Fig. S'il m'attaque, je lui ferai voir de quel bois je me chauffe, c'est-à-dire je lui ferai voir à quel homme il aura affaire. Vous verrez de quel bois nous nous chauffons quand on s'attaque à ceux qui nous peuvent appartenir, MOL. *G. Dand.* I, 4 (voyez à l'historique un exemple qui fait comprendre cette locution). || Nous ne nous chauffons pas du même bois, c'est-à-dire nous ne nous ressemblons pas, nous n'avons rien de commun.

— HIST. XIIIe s. Cel jor s'est bien chaufée Berte delez le feu, *Berte*, LI. L'en puet bien à festes où fours cuisent et estuves chaufent communement, s'uevre apareillier sanz tistre [tisser] et sanz ourdir, *Liv. des mét.* 390. || XVe s. Pour ce que le suppliant ne se pouvoit mettre à si grant et grosse rançon, lui chaufferent si fort et appreignirent les plantes des piés que les soles d'iceulx lui en sont cheutes, DU CANGE, *attidere.* Faites de l'eaue chaufer bien tost, *la Nativité de N. S. J. C.* || XVIe s. Trop chauffer cuit, trop parler nuit, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, ms. f° 119, dans LACURNE. Que faictes-vous? que dites-vous? brief de quel bois vous chauffez-vous? PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 18, dans LACURNE. Une partie des femmes s'amusent à chauffer leur bruvage, qui est leur principal office, MONT. I, 237.

— ÉTYM. Picard, *caufer;* provenç. *calfar;* du latin *calefacere*, de *cal*, radical de *calor*, chaleur (voy. CHALEUR), et *facere* (voy. FAIRE), par une formation irrégulière qui a transformé *facere* en *far* ou *fer*, de la 1re conjugaison; autrement, le verbe serait *chauffaire.*

CHAUFFERETTE (chô-fe-rè-t'), *s. f.* || **1°** Sorte de boîte à couvercle percé de trous, et dans laquelle on met du feu pour se chauffer les pieds. La devise de René était une chaufferette pleine de charbon, VOLT. *Mœurs*, 99. || **2°** Petit réchaud qu'on met sur la table pour tenir les viandes chaudes. || **3°** Coffret de bois garni de tôle, dans lequel les ouvriers en soie allument du feu pour redresser le poil du velours.

— HIST. XIVe s. A Guillaume Arode, orfevre, demourant à Paris, pour avoir rappareillé et mis à point le bacin et la chaufferette d'argent blanc, LA BORDE, *Émaux*, 210. || XVe s. Pour avoir resouldé les deux chaufferettes de Monseigneur et de Madame [le duc et la duchesse d'Orléans], ID. *ib.* Pour enfans fault bers et drapiaux, Nourrice, chaufette et bacin, Paellette à faire le pain, E. DESCH. *Ball. Ménage des nouv. mariés.* || XVIe s. Et adonc Ateius, s'en courant vers la porte de la ville, meit une chaufferette pleine de feu ardent tout au milieu de la rue, AMY. *Crassus*, 31. Vous posés le plat-escuelle sur une eschauffete, avec de la braise, O. DE SERRES, 909. Si aucun veut faire cheminées, astres ou chauffrettes à l'encontre du mur moitoyen, il y doit faire contre-mur de thuileaux ou de plastre de demi pied d'espesseur, *Grand coustumier de France*, liv. II, ch. 38, p. 252, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chauffer.*

CHAUFFERIE (chô-fe-rie), *s. f.* Forge où l'on réduit le fer en barres. || Partie du four à briques.

— ÉTYM. *Chauffer.*

CHAUFFEUR (chô-feur), *s. m.* || **1°** Celui qui entretient le feu d'une forge, d'une machine à vapeur. || *Adj.* L'ouvrier chauffeur. || **2°** Nom par lequel, dans les guerres entre les Vendéens et les républicains, on désignait des brigands qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour faire dire où l'argent était (voy. à l'historique de CHAUFFER des exemples d'un pareil brigandage).

— ÉTYM. *Chauffer.*

CHAUFFOIR (chô-foir), *s. m.* || **1°** Endroit d'un monastère, d'un hospice où l'on se réunit pour se chauffer. || Chauffoir public, chambre ouverte aux pauvres pendant les hivers rigoureux. || **2°** Autrefois dans un théâtre, lieu où les comédiens et les spectateurs allaient se chauffer. On dit aujourd'hui foyer. || **3°** Pièce de linge qu'on fait chauffer pour réchauffer un malade, ou garnir une femme en couche. || **4°** Caisse de tôle dans laquelle le cartier fait sécher les feuilles de carton qu'il veut coller.

— HIST. XIVe s. Dans lesquelx bos [bois] a un cauffoir à faire caux, DU CANGE, *calidus furnus.*

— ÉTYM. *Chauffer.*

† **CHAUFFURE** (chô-fu-r'), *s. f.* Terme de métallurgie. Défaut du fer ou de l'acier qui, ayant été trop chauffé, s'écaille.

— ÉTYM. *Chauffer.*

CHAUFOUR (chô-four), *s. m.* Four à chaux. || Magasin où le chaufournier serre le bois, la pierre et la chaux.

— HIST. XIVe s. Le suppliant venant vers le chaufour où les compaignons se chauffoient, DU CANGE, *calfatorium.* || XVe s. Le suppliant ayant le droit de la ferme de la coustume et passage appelé chauffour, DU CANGE, *calidus furnus.* Il apperçoit le chaulfour qui tout derompu estoit, et le tiloel là où il escript les lettres, *Perceforest*, t. I, f° 113, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chaux*, et *four;* picard, *caufour.*

CHAUFOURNIER (chô-four-nié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : des chô-four-nié-z et....), *s. m.* Ouvrier qui fait la chaux.

— HIST. XVIe s. Plusieurs chaufourniers ont aussi eu de grandes pertes, par un accident tout semblable, PALISSY, 301.

— ÉTYM. *Chaufour.*

CHAULAGE (chô-la-j'), *s. m.* || **1°** Opération qui consiste à soumettre à l'action de la chaux vive, pulvérulente ou dissoute dans l'eau, les grains des céréales que l'on veut préserver ou débarrasser de la carie, du charbon. || **2°** Terme de jardinage. Opération qui se fait avec du lait de chaux un peu épais, fraîchement préparé, et dont on badigeonne les arbres l'hiver pour détruire les insectes, la mousse, etc. || Opération qui consiste à asperger d'eau de chaux le raisin pour empêcher les passants d'en prendre. || **3°** Terme d'agriculture. Opération qui consiste à répandre sur les terres, pour en augmenter la fertilité, de la chaux réduite en poudre, seule ou mélangée.

— ÉTYM. *Chauler.*

CHAULÉ, ÉE (chô-lé, lée), *part. passé.* Du blé chaulé. Une terre chaulée.

CHAULER (chô-lé), *v. a.* Passer du blé par l'eau de chaux avant de le semer. || Chauler un arbre, le laver avec un lait de chaux. || Chauler des raisins, pour empêcher qu'on n'en prenne. || Chauler une terre, y répandre de la chaux.

— ÉTYM. *Chaux ;* wallon, *chastrer;* namur. *chaustrer.*

CHAUMAGE (chô-ma-j'), *s. m.* Action d'enlever la partie des tiges de céréales qui reste attachée à la terre après la moisson. || Temps où on coupe le chaume.

— ÉTYM. *Chaumer;* bourguig. *échaumage.*

CHAUME (chô-m'), *s. m.* || **1°** Portion de la tige des céréales qui reste sur pied après la récolte. || **2°** Terme de botanique. Nom de toute tige cylindrique, simple ou rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engainantes: c'est la tige des graminées. || **3°** Champ où le chaume est encore sur pied. Les perdrix se réunissent dans les chaumes. Nous mîmes une demi-heure pour nous rendre à Athènes à travers un chaume de froment, CHATEAUB. *Itin.* 171. || Terme d'ancienne coutume. Chaumes, landes et bruyères. || **4°** La paille qui couvre les maisons de village. Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre, MALH. VI, 18. Du chaume! des roseaux! voilà donc sa retraite! VOLT. *Scythes*, III, 1. Il [le roi d'Yvetot] faisait ses quatre repas Dans son palais de chaume, BÉRANG. *Yvetot.* || Fig. Toit de la maison du paysan, du pauvre, et, par extension, cette maison même. Vous qui habitez sous le chaume. Et les princes verront les chaumes préférés Au faste ambitieux de leurs palais dorés, CORN. *Imit.* I, 24. La justice, fuyant nos coupables climats, Sous le chaume innocent porta ses derniers pas, DELILLE, *Géorg.* III. Elle [notre gloire] épouvante encor les rois Et nous bannit des humbles chaumes, BÉRANG. *Ch. d'asyle.* Dans les palais et sous le chaume Moi, dit la sœur, j'ai de mes mains Distillé le miel et le baume.... ID. *Deux sœurs de ch.* || Être né, vivre sous le chaume, c'est-à-dire dans l'humble condition des paysans.

— HIST. XIIIe s. A Paris [j'] emportoie chaume, busche et estrain, *Berte*, LXXIII. D'autre part sunt li mur de bue, Qui n'ont pas d'espés plaine paume; S'est [la maison] toute coverte de chaume, *la Rose*, 6132. Sor ung poi de chaume ou de fain [foin], *ib.* 10171. En yver, par la grant froidure, Se gisoit sor la chaume dure, Deux coutes metoit desus soi, RUTEB. II, 210. Premier ne demanderent qu'un peu de repostaille, Atout un pou d'estrain ou de chaume ou de paille, ID. 176. Bien dire sans bien faire est comme feu de chaume Qu'on esteint de legier du pié ou de la paume, J. DE MEUNG. *Test.* 695. || XIVe s. Si tu sens que tes ennemis Viengne, prie tous tes amis Et fait tantost ton mandement.... Mais garde le contremander: Car li contremant du royaume Ont fait ardoir maint toit de chaume, MACHAULT, p. 108. || XVe s. Cheurent par milliers morts et navrez en grand confusion et desolation l'un sur l'autre, en telle maniere que les mons et multitude de morts et navrez estoient, en plusieurs lieux, plus grans que ne sont les chaumes des moissons au mois d'aoust, MONSTRELET, t. I, ch. 47, p. 76, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *calamus.* Le bas-latin *calma* répond à *chaume* féminin, qui se trouve quelquefois dans l'ancien français.

CHAUMÉ, ÉE (chô-mé, mée), *part. passé.* Un champ chaumé.

CHAUMER (chô-mé), *v. a.* || **1°** Couper, arracher le chaume. Il faut chaumer le champ. || *V. n.* Chaumer dans un champ, y couper le chaume. || **2°** Terme d'eaux et forêts. Chaumer les arbres, mettre du feu à leurs pieds par malice pour les faire périr.

— HIST. XIVe s. Le dit Bourgeois venoit des champs de cueillir ou chaumer du chaume, DU CANGE, *calma.*

— ÉTYM. *Chaume;* bourguig. *échaumer.*

† **CHAUMERET** (chô-me-rè), *s. m.* Espèce de bruant, oiseau.

† **CHAUMET** (chô-mè), *s. m.* Instrument pour couper le chaume.

— HIST. XIVe s. En haussant une chaumette, qui est un baston long à manche, ou quel a au bout un fer qui est fait en maniere de fauxille, DU CANGE, *calma.*

— ÉTYM. *Chaume.*

† **CHAUMIER** (chô-mié), *s. m.* || **1°** Celui qui coupe le chaume. || Celui qui couvre de chaume les habitations. || **2°** Tas de chaume.

CHAUMIÈRE (chô-miè-r'), *s. f.* Maison des champs, couverte en chaume. Les grands peintres savent également exercer leurs talents sur les palais et sur les chaumières, VOLT. *Lettr. Mme du Bocage*, 19 sept. 1764. Un silence pieux s'étend sur la nature; Les chemins sont déserts, les chaumières sans voix, Nulle feuille ne tremble à la voûte des bois, LAMART. *Harm.* II, 4.

— REM. D'après Furetière, *chaumière* était de son temps un mot récent, en place duquel on disait auparavant *chaumine.*

— ÉTYM. *Chaume ;* bourguig. *chaumeire.*

CHAUMINE (chô-mi-n'), *s. f.* Chétive maison de paysan. Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée.... Marchait à pas pesants.... Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée, LA FONT. *Fabl.* I, 16. Quintius fut contraint de se retirer dans une méchante chaumine qui était auprès du Tibre, VERTOT, *Révol. rom.* liv. IV, p. 311. Au détour d'une eau qui chemine A flots purs, sous de frais lilas, Vous avez vu notre chaumine, BÉRANG. *Hirond.*

— HIST. XVIe s. Chaumin [qui a rapport au chaume], COTGRAVE. Chaumine [cabane], ID. Sans difficulté ils entrent en la case chaulmine, mal bastie, mal meublée, toute enfumée, RABEL. dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chaumin*, *adj.* formé de *chaume; case chaumine*, puis absolument, *chaumine.*

† **CHAUMONTEL** (chô-mon-tel), *s. m.* Poire de Chaumontel, dite besi chaumontel, ou simplement le chaumontel, poire née d'un sauvageon dans le village de Chaumontel (Seine-et-Oise), arrondissement de Pontoise.

† **CHAUNE** (chô-n'), *s. m.* Terme d'épinglier Instrument pour couper les tronçons de laiton.

CHAUSSANT, ANTE (chô-san, san-t'), *adj.* Qu'on chausse facilement, en parlant des bas particulièrement. Un bas de soie est plus chaussant qu'un bas de fil.

— HIST. XIIIe s. Estivaux [bottes].... estroiz es piez et bien chauçans, BARBAZAN, *Fabliaux*, édit. MÉON, t. IV, p. 180.

— ÉTYM. *Chausser.*

CHAUSSE (chô-s'), *s. f.* || 1° Sorte de sac d'étoffe de laine, de forme conique, que l'on emploie à filtrer certaines liqueurs trop denses pour passer au filtre de papier. || 2° Chausse de l'Université, ornement de ceux qui ont quelques degrés dans l'une des facultés. C'est une pièce de drap, froncée en son milieu, garnie d'un, deux ou trois rangs d'hermine, selon le grade, qui se place sur l'épaule gauche, à découvert, par-dessus la robe, et pend sur la poitrine et sur le dos. || 3° Terme de blason. Espèce de chevron plein et massif, qui, étant renversé, touche de sa pointe celle de l'écu. || 4° Terme de costume militaire. Chausse du colback, partie supérieure du colback, formée d'un morceau de drap qui pend sur le côté. || 5° Chausse d'aisances, le tuyau des latrines.

— HIST. XVIe s. Il fut six sepmaines prisonnier dans un engein de bois pointu par le bas, que les questionnaires appellent chausse-d'hypocras, D'AUB. *Hist.* I, 75. Et lorsqu'on le voudra donner au patient, estant en la chausse ou canon à clystere, on y adjoustera une dragme d'huile de genievre, PARÉ, XV, 39. Les apothicaires usent de manche de drap faite en pointe, qu'on appelle chausse d'hippocras, ID. *ib.* XXVI, 10. A l'endroit où l'isle se va estroississant en une longue chausse serrée d'un costé et d'autre de la mer, AMYOT, *Phocion*, 18. Que la chausse de l'aisement [latrines] soit distante de dix pieds du puys du voisin, *Coustumier génér.* t. I, p. 281.

— ÉTYM. Voy. CHAUSSES.

CHAUSSÉ, ÉE (chô-sé, sée), *part. passé.* || 1° A qui on a fait des chaussures. Chaussé par un bon cordonnier. || Fig. et familièrement. Elle est toute des mieux chaussées, se dit d'une femme élégante et du bon ton. Il ne s'adresse qu'aux mieux chaussées, il ne courtise que des femmes qui se font remarquer par leur élégance et leur rang. || 2° A qui on a mis des chaussures. Cet enfant est chaussé par la bonne. Connaissez-vous sur l'Hélicon L'une et l'autre Thalie? L'une est chaussée, et l'autre non : Mais c'est la plus jolie, PIRON, *Épigr. contre la Chaussée*. || S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu, fuir précipitamment, en toute hâte. Nous avons été contraints de nous sauver un pied chaussé et l'autre nu, en l'équipage que vous nous voyez, SCARR. *Roman com.* ch. II. || 3° En parlant du cheval, balzane haut-chaussée, balzane s'étendant en haut jusque vers le genou ou le jarret, ou dépassant ces régions. || 4° Terme de blason. Écu chaussé, écu dont le sommet de l'angle est à la pointe d'en bas et au milieu de l'écu, et dont la ligne d'en haut forme la mesure de cet angle. C'est l'opposé de chapé. || 5° Fig. Être chaussé d'une opinion, y tenir opiniâtrément. Chose étrange de voir comme avec passion Un chacun est chaussé de son opinion, MOL. *Éc. des F.* I, 1. || Proverbe. Les cordonniers sont les plus mal chaussés, c'est-à-dire on néglige d'ordinaire les avantages qu'on peut se procurer facilement.

1\. **CHAUSSÉE** (chô-sée), *s. f.* || 1° Remblai en terre sur le bord d'une rivière, pour contenir l'eau. || Construction qui, dans un étang, sert à arrêter et conserver l'eau. La chaussée se nomme quelquefois la tête de l'étang. On dit aussi la levée. || 2° Levée de terre servant de route. Jean-François Delagorgue, lieutenant général de la chaussée du Boulonnais, P. L. COURIER, II, 368. || 3° La partie bombée d'une route ou d'une rue. || 4° Le rez-de-chaussée, le niveau du sol. Le mur n'était encore qu'au ou qu'à rez-de-chaussée. || Toute pièce d'une maison au niveau de la voie publique. Il demeure au rez-de-chaussée. Les rez-de-chaussée sont ordinairement humides. || 5° Ponts et chaussées, dénomination sous laquelle on comprend tout ce qui concerne l'administration des routes, des ponts, des canaux. || École des ponts et chaussées, école spécialement destinée à former des sujets pour les travaux de ce genre. || 6° Terme de géographie. Chaussée des Géants, localité d'Irlande où une immense quantité de colonnes de basalte s'avance dans la mer, formant une espèce de chaussée.

— HIST. XIIIe s. Les chaucies jonchées de fresche erbe et de jonc, *Berte*, CXXXIII. Chaucie est une coustume assise et establie ancienement seur chars, seur charretes, seur somiers chargés, *Liv. des mét.* 275. Et fu mis en un pellorit tout nuef qu'on li fist emi le [la] chauchie de Lille, *Chr. de Rains*, 173. Si comme de lor moustiers refere et de lor caucies ramender, BEAUM. XXI, 27. Cil l'empire [gâte le chemin] qui deffet les cauchies qui furent fetes por le quemin amender, ID. XXV, 12. Par les boes de la chaucie Descendoit du chastel aval, Sans demander cher ne cheval, RUTEB. II, 178. Le roy ot conseil que il feroit faire une chaucie parmi la riviere pour passer vers les Sarrazins, JOINV. 230. || XIVe s. Droit envers le chastel ont leur voie aqueillie, Et puis vers le chastel vont toute le [la] cauchie, *Baud. de Seb.* IX, 535. Persone ne trova passant sus le [la] cauchie, Ne maison qui ne fuist fremée et verrouillie, *ib.* XI, 33. Chacuns en droit soy facent refaire les chaussées [des rues de Paris], quand elles ne seront suffisantes, *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 380. || XVIe s. Aux reparations et entretenement de la chaussée du havre de Granville, *Texte* dans JAL, *Gloss. naut.*

— ÉTYM. Picard, *keuchie*, *cauchie;* provenç. *caussada;* espagn. *calzada;* portug. *calçada;* de *calciata* (sous-entendu *via*, chemin), que Diez tire de *calx*, chaux : chemin fait à la chaux; mais la chaussée est surtout une levée de terre où la chaux n'entre pas; aussi vaut-il mieux prendre *calciatus*, chaussé, puis foulé (voy. CHAUSSES), sens qui se trouve en effet dans le bas-latin (voy. DU CANGE, *calciare*), de sorte que la chaussée serait la terre foulée, pressée.

† 2. **CHAUSSÉE** (chô-sée), *s. f.* || 1° Espèce de sac que traverse la farine dans un moulin. || 2° Pièce de la cadrature d'une montre, qui porte l'aiguille des minutes.

CHAUSSE-PIED (chô-se-pié), *s. m.* Instrument de corne, bande de cuir dont on se sert pour chausser plus facilement les souliers. || Fig. L'héritière de Pyney était fort riche par le défaut des enfants du premier lit, dont l'état parut à M. le prince un chausse-pied pour faire Boutteville duc et pair, ST-SIM. 16, 189. || *Au plur.* Des chausse-pieds.

— HIST. XVIe s. Un chaussepied, D'AUB. *Fœn.* III, 3. Chausse-pied, PARÉ, VI, 5.

— ÉTYM. *Chausser*, *pied.*

CHAUSSER (chô-sé), *v. a.* || 1° Mettre ses bas, sa chaussure. Chausser ses souliers, ses bottes. || Fig. Chausser le cothurne, composer une tragédie, s'exercer dans les rôles de la tragédie; et par extension, enfler son style. Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique; Reprenons au plus tôt le brodequin comique, BOIL. *Sat.* X. || Chausser le brodequin, composer des comédies; s'essayer dans les rôles de la comédie. || Terme de manége. Chausser les étriers, y enfoncer les pieds trop avant. || 2° Chausser quelqu'un, lui mettre ses bas, sa chaussure. || On dit aussi chausser à quelqu'un ses souliers. || Chausser les éperons à quelqu'un, lui mettre les éperons en le recevant chevalier. L'officiant me chaussa les éperons en me donnant accolade, CHATEAUB. *Itinéraire*, III, 39. Des éperons d'or que les Yseult, les Genièvre, les Oriane chaussèrent jadis à de vaillants chevaliers, ID. *Dern. des Abenc.* 152. || Fig. et familièrement. Chausser de près les éperons à quelqu'un, poursuivre de près quelqu'un qui s'enfuit. || Terme de vétérinaire. Chausser une vache, envelopper le paturon d'une vache fatiguée. || Terme de fauconnerie. Chausser la grande serre d'un oiseau, entourer l'ongle du gros doigt de l'oiseau avec un morceau de peau qui lui sert d'entrave. || 3° Faire la chaussure, en parlant du cordonnier. Ce cordonnier me chausse depuis bien des années. || Absolument. Ce cordonnier chausse bien. || Fig. N'être pas aisé à chausser, se dit d'une personne qu'il est difficile de persuader, de contenter. Esprits ruraux volontiers sont jaloux, Et sur ce point à chausser difficiles, LA FONT. *Fér.* || 4° Chausser bien, chausser mal, aller bien, aller mal, en parlant de la chaussure. Ce bas, ce soulier me chausse bien, ou, absolument, chausse bien. || Populairement. Cela me chausse, cela m'arrange, me convient. || 5° Fig. et familièrement. Chausser sa tête, se mettre une idée dans la tête. J'aurai chaussé ma tête et l'on me contraindra! Ah! vous verrez comme on réussira, REGNARD, *Folies amour. Prol.* || On dit aussi dans le même sens se chausser la tête. || Chausser une idée, s'en infatuer. Se chausser une opinion dans la tête. || 6 Terme d'agriculture. Chausser un arbre, une plante, entourer de terre le pied pour favoriser l'accroissement. || 7° *V. n.* s'emploie seulement dans ces phrases : chausser à six points, à sept points, à tant de points, porter des souliers de telle ou telle longueur. || Fig. Chausser à même point, être de même humeur. On a dit aussi dans le même sens se chausser. Toutes, au fait d'amour, se chaussent en un point, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Activement, en termes de musique, chausser les voix à leur point, proportionner l'étendue des chants, tant au grave qu'à l'aigu, à l'étendue des voix qui doivent les chanter. || 8° Se chausser, *v. réfl.* Mettre ses bas, sa chaussure. Il ne peut plus se chausser lui-même. || Fig. Se chausser d'une opinion, s'en infatuer.

— HIST. XIe s. Au destre poing si lui faites chalcer [le gant], *Ch. de Rol.* CLXXXIX. Lur esperons [ils] ont en leur piez calcez, *ib.* CCLXXXII. || XIIe s. Et [il] li caucha son premier esperon, *Ronc.* p. 29. || XIIIe s. Et Marchufles chauca erramment les hueses vermeilles, par l'aïe et par l'enortement des autres Grieus [Grecs], VILLEH. XCVII. [Berte avoit] La povre gent souvent chaucie et revestue, *Berte*, CII. Dux Naymes lor ala les esperons chaucier, *ib.* CXXIX. Li rois estoit li plus larges [généreux] chevaliers qui onques cauçast esperon, *Chron. de Rains*, p. 56. Chauciés refu par grant mestrise D'uns solers decopés à las, *la Rose*, 830. De mon lit tantost me levai, Chaussai moi et mes mains lavai, *ib.* 90. C'est un hons qui en biaus ostiez [hôtel] Mainstenir moult se delitoit; Cis se chauçoit bien et vestoit, *ib.* 1120. Si comme s'il sunt trové vestant ou cauchant du lit où il estoient couché, BEAUM. XXX, 103. Je laisse huit vins livres parisis pour vestir et chaucier les povres de ma terre, DU CANGE, *calceus.* || XVe s. Et chaussant son espée [la mettant à la main], et la levant contre mont pour ferir et donner un coup, FROISS. liv. IV, p. 154, dans LACURNE. Je m'en vais chausser mes souliers, LOUIS XI, *Nouv.* CXIII. || XVIe s. Pompeius ne sceut vaincre : et Cesar luy chaussa bien aultrement les esperons quand ce feut à son tour, MONT. I, 351. Considerant le pauvre mendiant à ma porte, souvent plus enjoué et plus sain que moy, je me plante à sa place, j'essaye de chausser mon ame à son biais, ID. I, 281. En la jeunesse mesme, il m'est advenu de chausser ainsin un teinct et un port trouble et de mauvais prognostique, sans grand accident, ID. IV, 280. Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille s'il est chaussetier; de mesme il semble que nous voyons souvent un medecin plus mal medeciné, un theologien moins reformé, et coustumierement un sçavant moins suffisant qu'un autre, ID. dans LACURNE. Voiant que l'empereur avoit chaussé cette opinion, D'AUB. *Hist.* I, 341. Quand on chausse des gants estroits, PARÉ, IV, 29. .... En remparant les murailles avec de fine argile pestrie, dont elles seront chaussées et revestues autant hautement que.... O. DE SERRES, 776. Chausser ses lunettes [regarder avec attention], OUDIN. Ne vous moquez pas de mal chaussés, ID. Monsieur [dit le connétable de Bourbon], vous me chaussez les esperons de bien près. — Monseigneur [lui répondit Warthy], vous les avez meilleurs que je ne croyois, MIGNET, *Le connétable de Bourbon*, *Revue des Deux-Mondes*, 1860, t. XXV, p. 901.

— ÉTYM. Picard, *caucher;* provenç. *caussar;* catal. *calsar;* espagn. *calzar;* portug. *calçar;* ital. *calzare;* du latin *calceare*, de *calceus*, soulier (voy. CHAUSSES).

CHAUSSES (chô-s'), *s. f. plur.* || 1° Ancienne espèce de vêtement. Les chausses étaient un caleçon; on les appelait haut-de-chausses quand elles n'atteignaient que le genou; la partie qui continuait s'appelait bas de chausses; le pied se nommait chausson. || 2° Culotte, caleçon. Prendre, mettre ses chausses. Chausses de velours. Je ne trouvai pas à propos de lui faire mettre chausses bas, SÉV. 492. C'est la première chose qu'ils font de délier leurs chausses, ID. 434 || Chausses de page, chausses courtes et plissées que portaient les pages et qu'on appelait aussi trousses. Prendre les chausses, quitter les chausses, se disait pour entrer dans les pages, cesser d'être page. Le maréchal de Bellefond totalement ridicule, parce qu'il avait négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de page, de sorte que c'était une vraie nudité, SÉV. 502. || Familièrement. N'avoir pas de chausses, être fort pauvre. Mme de Mailly était une demoiselle de Poitou qui n'avait pas de chausses, fille de St-Hermine, cousin issu de germain de Mme de Maintenon, ST-SIM. 3, 54. || Fig. Tirer ses chausses, détaler, s'en aller au plus vite. Et me laissez tirer mes chausses sans murmure, MOL. *le Dép.* I, 4. Oui, Seigneur, ce n'est point raillerie, j'en suis ce qui s'appelle disgracié; il m'a fallu tirer mes chausses au plus vite, et jamais vous n'avez vu un emportement plus brusque que le sien, ID. *la Princ. d'Ét.* V, 1. La conversation finirait mal, ne l'entamons point, tirons nos chausses, DANCOURT, *Vacances*, I, 1. || Familièrement. Elle porte les

chausses, se dit d'une femme qui est maîtresse dans la maison. Sa femme [au fils de Saumery] était une grande créature qui portait les chausses et devant qui il n'osait pas souffler, ST-SIM. 71, 172. On dit plus souvent aujourd'hui porter la culotte ou les culottes. || Très-familièrement. Tenir quelqu'un au cul et aux chausses, le serrer de si près qu'il ne peut s'échapper, et aussi examiner de près sa conduite, en dire tout le mal qu'elle mérite. Je vous dirai franchement que l'on n'est point plus ravi que de vous tenir au cul et aux chausses, MOL. *l'Avare*, III, 5. || Être après les chausses de quelqu'un, le poursuivre vivement. Ils étaient une douzaine de possédés après mes chausses, MOL. *Pourc.* II, 4. || Prendre son cul pour ses chausses, se méprendre grossièrement. || Faire dans ses chausses, avoir une grande peur. || Il a la clef de ses chausses, se disait d'un jeune homme qui était hors d'âge de recevoir le fouet.

— HIST. XII[e] s. Chauces de fer blanches come auqueton, *Ronc.* p. 182. Chauces de paile qui mult font à proisier, *Raoul de C.* 219. || XIII[e] s. Quiconques est chauciers à Paris, il puet fere chauces de soie et de toile, sanz chaux [souliers] et chauçons, *Liv. des mét.* 139. || XIV[e] s. A Jehan de Saumur, cordouanier, pour avoir semelé des paires de chausses, au pris de six sous la paire, LABORDE, *Émaux*, 210. || XV[e] s. Souliers, chausses à housser, bottines, esperons, FROISS. II, III, 35. Ceux de Mortaigne n'avoient ni chausses, ni souliers au pied, ID. II, II, 30. Il avoit prins son pere prisonnier à ung soir comme il se vouloit aller coucher, et mené cinq lieues d'Allemaigne à pied sans chausses par un temps très froit, COMM. IV, 1.

— ÉTYM. Wallon, *chase*; namur. *chause*; rouchi, *cauche*; picard, *cauches*, *keuches*, chausses, bas; norm. *cauches*, bas; provenç. *calsa*, *caussa*; catal. *calsas*; espagn. *calza*; portug. *calças*; ital. *calzo*, *calza*; du latin *calceus*, qui est devenu féminin dans les langues romanes; cependant l'italien a *calzo*, et le vieux français dit quelquefois *chaux*, s. m. Il y avait, comme on voit à l'historique, des *chausses de fer*, sorte d'armure.

CHAUSSETIER (chô-se-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des chô-se-tié-z et ....), *s. m.* Celui qui fait ou qui vend des bas et autres articles de bonneterie.

— HIST. XV[e] s. Coupe Nole, clerc des eschevins, qui estoit chaussetier, ayant grand credit avec le peuple, COMM. VI, 7. || XVI[e] s. Ce tailleur avoit une fois fait un manteau, d'un fin gris de Rouen, à un sien compere chaussetier, DESPER. *Contes*, XLVIII.

— ÉTYM. *Chaussette.*

CHAUSSE-TRAPE (chô-se-tra-p'), *s. f.* || 1° Machine de fer, qui sert de piége pour prendre des loups et d'autres bêtes. || 2° Terme de guerre. Fer à plusieurs pointes aiguës, dont quelques-unes s'élèvent, et qu'on sème dans un champ pour fermer les passages à la cavalerie. || 3° Terme de botanique. Chausse-trape laineuse, ou chardon étoilé, plante dont les fleurs sont armées d'épines (*centaurea calcitrapa, L.*). || *Au plur.* Des chausse-trapes : car le sens est une trappe qui chausse, qui saisit; ce qui montre qu'il en est ainsi et que ce n'est pas chausser, mettre en place une trappe, c'est que le mot est féminin; s'il s'agissait de chausser une trappe, le mot serait masculin, comme il l'est dans les mots de ce genre : un porte-montre.

— REM. *Trappe* s'écrivant avec deux *p*, on ne voit pas pourquoi, dans *chausse-trape*, il n'y en a qu'un.

— HIST. XV[e] s. Et, ce fait, se despartirent les meurtriers, gectant après eulx des chauces-trappes par les rues, doubtans poursuite, *Geste des nobles*, VIRIVILLE, f° 111. Et y doit on mettre pieux agus, chauche-trapes, et garnisons, encombrans à ceulx qui là se vouldroient devaler, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 28. Mais d'orties et ronces y a tant, Cauppetrapes et lierre qui pourpraint, Qu'à l'essarber sa chevance gasta, E. DESCH. *Ball. Le jardinier.* || XVI[e] s. Un gué que les Italiens du prince de Nevers avoient enpli de planches clouées de cercles et de chausse-trappes, D'AUB. *Hist.* I, 229. Chausse trape, autrement carduus stellatus, est plante peu delicate, O. DE SERRES, 611. Moins de mal en adviendroit es parties controverses marcher sus chausses trappes que de son droict soy deporter en leurs responses et jugemens, RAB. *Pant.* III, 43. Le jeune Scipion, lequel accusa aigrement ses soldats de ce qu'ils avoient semé des chaussetrapes soubz l'eau à l'endroict du fossé par où ceulx d'une ville qu'il assiegeoit pouvoient faire des sorties sur luy, MONT. II, 95.

— ÉTYM. *Chausser*, et *trappe*.

CHAUSSETTE (chô-sè-t'), *s. f.* Demi-bas. Chaussettes de laine, de coton. Une paire de chaussettes.

— HIST. XVI[e] s. Il le fit deschausser, et voyant ses chausses et pieds nets, avec la petite chaussette bien blanche et deliée, telle chose le confirma d'avantage estre homme à payer quelque bonne rançon, PARÉ, III, 719.

— ÉTYM. Diminutif de *chausse.*

† **CHAUSSINE** (chô-si-n'), *s. f.* Houille sèche propre à la cuisson de la chaux.

— ÉTYM. *Chaux.*

CHAUSSON (chô-son), *s. m.* || 1° Chaussure qui n'enveloppe que le pied, et qu'on met sur ou sous les bas. En se levant, le pli d'un chausson lui a déplu [à Melanthe]; toute la journée sera orageuse, FÉN. XIX, 449. || Un peigne dans un chausson, locution qui s'est dite pour exprimer un état de fortune chétif ou délabré. [La toilette d'un débauché] Où le luxe mis hors d'arçon Ne montre pour tout équipage Qu'un peigne dedans un chausson, ST-AMAND, dans RICHELET. M. d'Irval [plus tard dit le comte d'Avaux] est parti pour Lyon; l'équipage de Jean de Paris n'était qu'un peigne dans un chausson au prix du sien, SÉV. *Lettre du 13 mai 1672* (t. II, p. 430, Paris, édit. de 1828). || Fig. Tout son équipage tiendrait dans un chausson, se dit de quelqu'un qui a peu de linge et de hardes. Non baron de qui l'équipage Se transporte dans un chausson, Mais baron d'un haut parentage, CHAULIEU, *A la duchesse du Maine.* || Chaussure d'étoffe ou de lisière que, dans les temps de verglas, on met par-dessus ses souliers, et aussi pour se baigner sur les plages où il y a du galet. || Soulier plat dont on se sert pour faire des armes ou jouer à la paume. || Chaussons de bal, souliers forts légers propres à la danse. || 2° Sorte de pâtisserie contenant ordinairement de la marmelade de pomme. || 3° Sorte de combat où le pied joue un grand rôle, dit aussi savate. Professeur de chausson. Mot populaire.

— HIST. XIII[e] s. Quiconques est chauciers à Paris, il puet fere chauces de soie et de toile, sanz chaux [souliers] et sanz chauçons, *Liv. des mét.* 139. || XVI[e] s. S'ils n'ont garde que leurs chaussons Passent par dessus leurs souliers, *L'amant rendu cordelier*, p. 583, dans LACURNE.

— ÉTYM. Dérivé de *chausse*; picard, *cauchon*; espagn. *calzones*; ital. *calzoni*, haut-de-chausses.

CHAUSSURE (chô-su-r'), *s. f.* || 1° Tout ce qui sert à chausser les pieds. || Fig. Trouver chaussure à son point, ou à son pied, rencontrer juste ce qui convient, et aussi, rencontrer quelqu'un qui peut nous tenir tête. || Fig. Une chaussure à tous pieds, chose banale, doctrine qu'on accommode de manière qu'elle puisse plaire à des esprits très-opposés. || 2° La somme nécessaire pour entretenir quelqu'un de souliers, de bottes, etc. Ma chaussure me coûte tant par an.

— HIST. XIII[e] s. En Ydumée estandré ge ma chauceüre, *Psautier*, f° 135. Et la dame s'est devestue De son mantel grant aleüre Et de sa propre chauceüre, RUTEB. II, 204. || XVI[e] s. La chaussure patricienne ne guarit pas de la goutte des pieds, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 1. Qu'ils se desplaisent de cette vilaine chaussure qui montre si à descouvert nos membres occultes [la braguette, dont la forme était si indécente, comme on le voit dans des gravures du temps], MONT. I, 338.

— ÉTYM. *Chausser*; picard, *cauchure*. *Chaussure*, *chausseüre*, répond à un substantif *calciatura*.

CHAUVE (chô-v'), *adj.* || 1° Dont les cheveux sont tombés en totalité ou en partie par l'effet de l'âge ou de la maladie. Chevelu sur le front et chauve par derrière, RÉGNIER, *Sat.* X. Il n'est tête chauve qui tienne, LA FONT. *Fabl.* I, 17. Le chef branlant, la tête chauve, BEAUMARCH. *Barb. de Sév.* II, 13. || *S. m.* Un chauve. Phèdre dit que deux chauves se battirent pour un peigne qu'ils avaient trouvé. Ceux qui n'ont rien ne laissent pas d'y faire des pertes, et on y arrache les cheveux aux chauves, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. || 2° Se dit d'un oiseau qui a la tête dégarnie de plumes. || Se dit d'une graine, d'un fruit dépourvu de poils, d'aigrette, etc. || 3° *S. f.* Une chauve, veine blanche dans une carrière d'ardoise. || Proverbe. L'occasion est chauve, il est difficile de la bien saisir. Villeroy eut ordre de tenter tout pour le secours de Namur; mais l'occasion, qui est chauve, ne revient plus, ST-SIM. 31, 100.

— HIST. XII[e] s. Il n'i fist joie ne cheveluz ne chauz, *Ronc.* p. 149. Petiz enfanz eissirent hors de la cited, si l'gaberent, si li distrent : or en vien, dan calf, or en vien, *Rois*, 351. || XIII[e] s. Ne remest en la ville ne chauf ne chevelu, *Berte*, CXXXVII. Si vous aviés passé le flum Jordain, vous n'i atenderiés ni cauf ni kevelu, *Chr. de Rains*, 203. Après mengier, savez que firent; Hastivement se departirent, Qu'il n'i remist ne bons ne maux, Fors eulx, ne chevelox ne caux, *Ren.* 12672. || XVI[e] s. Tous ayment mieulx estre chenus que devenir chauves, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250. De commodité, j'en tirois peu ou rien [de l'argent] : pour avoir plus de moyens de despense, elle [la despense] ne m'en poisoit pas moins; car, comme disoit Bion, autant se fasche le chevelu comme le chauve, qu'on lui arrache le poil, MONT. I, 315.

— ÉTYM. Provenç. *calv*, *qualv*; espagn. et ital. *calvo*; du latin *calvus*. *Ne chevelu ne chauf* était une locution habituelle dans l'ancienne langue pour dire : âme qui vive.

CHAUVE-SOURIS (chô-ve-sou-ri; l'*s* se lie dans le parler soutenu : la chau-ve-sou-ri-z et la belette), *s. f.* || 1° Petit mammifère qui a des ailes membraneuses et qui ressemble à la souris par la forme de son corps. Une chauve-souris donna tête baissée Dans un nid de belette.... LA FONT. *Fabl.* II, 5. || 2° Terme d'architecture. Toile en appentis pour garantir des rayons du soleil. || 3° Terme de marine. La partie la plus élevée de la ferrure du gouvernail, s'étendant en ailes, tribord et bâbord de l'étambot. || *Au plur.* Des chauves-souris.

— REM. La Fontaine a dit *souris-chauve* : Je connais maint detteur [débiteur], qui n'est ni souris-chauve, Ni buisson, ni canard, ni dans tel cas tombé.... *Fabl.* XII, 7.

— HIST. XIII[e] s. Quant ta parole est blanche et ta pensée est fauve, Tu voles en tenebres comme une soris chauve, J. DE MEUNG, *Test.* 1474. Ce estoit chauve la soriz, Et Pelez li ras ses mariz, Que dant Renart ot estranglé, *Ren.* 11866. Samblanz sui faiz à la chauve souriz de leu [lieu] seul, *Psautier*, f° 120. Quant la chauve suris les vit, Moult li pesa k'od eus n'esteit, MARIE, *Fable* 31. A tuz jurs mais en est houniz, Come fu la chauve souriz, Qui ne deit mès par jur voler, Ni ne deit plus en court parler, ID. *ib.* || XIV[e] s. Deux pots dorez et esmaillez aux chauves soriz, pesant XXI marcs, LABORDE, *Émaux*, 211.

— ÉTYM. Picard, *casseuris*, *cateseuris*; wallon, *chawe-sori*; namur. *chau-sori*, *chèhau-sori*; rouchi, *queue d'sori*. La première idée qui se présente est qu'il s'agit d'une *souris chauve*, cet animal ayant pu être ainsi nommé à cause que ses ailes n'ont pas de plumes; mais Grandgagnage fait remarquer que les formes wallones veulent dire *souris-chouette*; de sorte qu'il y aurait là une paronymie qui aurait changé *chawe*, chouette, en *chauve*. Mais ce qui empêche d'admettre cette opinion, c'est que *chauve souris* se trouve dans les plus anciens textes sans variante, ce qui ne serait pas si *chauve* était une corruption de quelque autre mot.

CHAUVETÉ (chô-ve-té), *s. f.* Calvitie. || Il est vieux.

— HIST. XVI[e] s. Oraison de Synese à la louange de la chauveté, DUVERDIER, *Bibl.* p. 81, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chauve.*

† **CHAUVIN** (chô-vin), *s. m.* Nom d'un personnage de quelques dessins populaires qui, exprimant des sentiments d'un patriotisme aveugle et étroit au sujet des succès et des revers de Napoléon I[er], est devenu le nom de celui qui a des sentiments exagérés et ridicules de patriotisme et de guerre. C'est tenir un langage de chauvin.

† **CHAUVINISME** (chô-vi-ni-sm'), *s. m.* Sentiments du chauvin. Moi qui suis toujours si fière de me montrer en public à côté d'une gloire militaire!... — Le mariage t'a jetée dans le chauvinisme, comme ils disent, BAYARD et DUMANOIR, *les Aides de camp*, sc. 2.

CHAUVIR (chô-vir), je chauvis, tu chauvis, il chauvit, nous chauvons, vous chauvez, ils chauvent; je chauvais; je chauvis, nous chauvîmes; je chauvirai; je chauvirais, *v. n.* Usité seulement dans cette locution : chauvir de l'oreille, chauvir des oreilles, dresser les oreilles, en parlant des animaux qui ont les oreilles longues et pointues, tels que les ânes et les mulets. || Fig. D'un fardeau si pesant ayant l'âme grevée, Je chauvis de l'oreille et demeurant pensif.... RÉGNIER, *Sat.* VIII.

— HIST. XVI[e] s. Ils baislent aux mousches comme veaulx de disme, chauvent des aureilles comme asnes d'Arcadye on chant des musiciens, RAB. *Pant.* III, *Prol.* Baislans aux mousches, chouans des aureilles comme ung asne d'Arcadie on chant des musiciens, ID. *ib.* V, *Prol.* Plaine mangeoire d'avoyne, laquelle quand les guarsons d'estable cribloyent, il leur chauvoyt les aureilles, leur signifiant que il ne le mangeroyt que trop sans cribler, ID. *ib.* V, 7.

Tout ainsi que l'on voit en un plaisant festin Le compaignon gaillard qui se gorge de vin, Il le taste d'entrée, il chauvit de l'oreille, Et peu à peu gayment en beuvant se resveille, PASQUIER, *Œuv. meslées*, p. 418, dans LACURNE.

— ÉTYM. Rabelais dit *chauver* ou *chouer*; ce qui rend très-probable que *chauvir*, *chauver* ou *chouer* viennent de *chowe* ou *choe*, ancien nom de la *chouette* (voy. ce nom), et désignent ce mouvement des plumes, particulier à la chouette, qui figure des oreilles comme celles du chat.

CHAUX (chô; l'*x* ne se lie pas; de la chô et du sable; Chifflet, *Gramm.* p. 218, fait même remarque), *s. f.* || **1°** Substance très-répandue dans la nature, surtout en combinaison avec l'acide carbonique qui forme avec elle la pierre à bâtir et les marbres, ou avec l'acide sulfurique qui forme avec elle le gypse ou pierre à plâtre. || Chaux vive, celle qu'on a débarrassée de son acide carbonique en la chauffant à grand feu dans des fours à chaux. || Pierre à chaux, fragments ou morceaux de marbre et plutôt encore de pierre à bâtir commune qu'on veut réduire à l'état de chaux vive. || Chaux hydratée, chaux vive sur laquelle on a versé de l'eau, qui l'échauffe, la dissout et forme avec elle une pâte fine et blanche douée de qualités alcalines très-énergiques. || Chaux éteinte, c'est la même chose que la chaux hydratée, lorsqu'elle est refroidie. C'est avec la chaux éteinte et le sable qu'on forme le mortier le plus solide. Bâtir à chaux et à sable, bâtir très-solidement. || Chaux hydraulique, celle qui durcit sous l'eau. || Chaux maigre, celle qui n'augmente pas au contact de l'eau. On dit dans le sens opposé chaux grasse. || **2°** Lait de chaux, blanc de chaux, chaux éteinte étendue d'assez d'eau pour s'étaler avec le pinceau et couvrir les murs comme un badigeon. || Eau de chaux, eau qui tient de la chaux en dissolution. || **3°** Terme de chimie. Protoxyde de calcium, alcali qu'on obtient en calcinant les carbonates calcaires naturels. || Dans l'ancienne chimie, chaux métalliques, tous les oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus en exposant les métaux à l'action du feu. || Proverbe. Cela est fait à chaux et à ciment, ou à chaux et à sable, se dit d'une affaire qui est faite solidement, avec toutes les formalités nécessaires. Était à lui par hyménée Conjointe à chaux et à ciment, SCARRON, *Virg. travesti*, dans LEROUX, *Dict. comique*.

— HIST. XIIe s. E il fist cax et pierre atraire, *Rou*, 10211. || XIIIe s. Et fist porter à tous communement la chaut et le mortier, H. DE VALENC. XI. Cil des vaissiaus lor jettoient chau vive es ielx, ID. XXXII. L'en doit conter à droiture d'une teneure, puiser et abruver ses bestes, et droiture de pestre là, si et de fere i la chous, et de sablon foir, *Liv. de just.* 141. Boine chauc vive, ALEBRANT, f° 34. || XVe s. Mais sa consequence et sa preuve Ne tiennent à chaulx ne à sablon, COQUILLART, *Plaidoyer de la simple et de la rusée*. || XVIe s. Et mettras en l'eaue quelque quantité de chaux esteinte pour mieux les blanchir, PARÉ, IV, *chap. compl.* Prenez chaux vive lavée par neuf fois, puis incorporée avec onguent rosat, ID. X, 9. Si très fort a esté cassé [le fondement de la justice]. Qu'il ne tient ne à chaux ne à sable, *l'Ancien monde gottic*, dans FABRE, *Études sur la Basoche*, p. 272.

— ÉTYM. Wallon, *châse*; namur. *chause*; rouchi, *cauche*; picard, *keuche*, *keux*, *caus*; provenç. *calz*, *caus*, *quaus*; catal. *cals*; espagn. et portug. *cal*; ital. *calce*; du latin *calx*, *calcis*.

† **CHAVANT** (cha-van), *s. m.* Un des noms vulgaires de la hulotte.

— ÉTYM. Radical *chav* ou *chau*, le même qui se trouve dans *chouette* (voy. ce mot et aussi CHAT-HUANT à l'étymologie).

CHAVIRÉ, ÉE (cha-vi-ré, rée), *part. passé.* Une barque chavirée.

† **CHAVIREMENT** (cha-vi-re-man), *s. m.* Terme de marine. Action de chavirer; état d'un vaisseau qui chavire. Le chavirement de l'embarcation.

— ÉTYM. *Chavirer.*

CHAVIRER (cha-vi-ré), *v. n.* Terme de marine. || **1°** Être tourné sens dessus dessous. La barque chavira. Nous fûmes deux fois près de chavirer, CHATEAUB. *Itin.* 26. || Fig. et familièrement, mal tourner, ne pas réussir. Un jeune homme chavire quelquefois au début de la vie. Ce négociant a chaviré. || **2°** *V. a.* Terme de marine. Retourner un objet, le mettre sens dessus dessous.

— REM. *Chavirer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut exprimer l'action : le navire a chaviré par un coup de lame; avec l'auxiliaire *être*, quand on veut exprimer l'état : le navire est chaviré.

— ÉTYM. *Cha* ou *ca* pour *cap*, chef, tête (voy. CHEF), et *virer*.

† **CHAVOCHE** (cha-vo-ch'), *s. f.* Un des noms vulgaire de la chevêche.

— ÉTYM. Voy. CHEVÊCHE.

† **CHAVREAU** (cha-vrô), *s. m.* Sorte de bêche triangulaire et un peu courbée.

— ÉTYM. Sans doute l'ancien français *chaver*, creuser.

† **CHEAUS** (che-ô), *s. m. plur.* Terme de chasse. Les petits du loup, du chien et du renard.

— HIST. XIIIe s. Car après vinent li chael, Et li venieres les semont, *Ren.* t. I, p. 92.

— ÉTYM. Provenç. *cadel*; catal. *cadell*; ital. *catello*; du latin *catellus*, diminutif de *canis* (voy. CHIEN).

CHEBEC (che-bèk), *s. m.* Terme de marine. Bâtiment à trois mâts de la Méditerranée, allant à voiles et à rames.

— ÉTYM. Anc. franç. *chabek*; espagn. *jabeque*; anc. portug. *enxabeque*; port. mod. *enxaveque*, *xaveco*, *chaveco*; ital. *sciabecco*, *stambecco*, *zambecco*; génois, *sciabeca*; tous mots qui signifient chebec, et dont l'origine est ignorée.

CHEF (chèf; au pluriel l'*s* ne se lie pas : les chèf et les soldats; cependant quelques-uns lient : les chèf-z et les soldats), *s. m.* || **1°** Tête. Le chef de saint Jean-Baptiste. Et que peut plus un corps dont le chef est à bas? ROTR. *St Gen.* V, 2. Je veille sur les miens, mes soucis les conservent, Comme le chef a soin des membres qui le servent, CORN. *Cid*, II, 7. Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps, PASC. *Pensées*, II, 17. Et son chef couronné De cent fleurs de lis d'or, RÉGNIER, *Épit.* I. C'est sous cette croix terrible qu'elle baisse son chef sacré, MASS. *Car. Passion.* La marque effroyable de royauté dont on l'a couronné déchire son chef auguste, ID. *ib.* L'onction fut répandue sur son chef sacré, ID. *Or. fun. Villeroy.* Le chef orné de longs cheveux en tresses, VOLT. *Ingénu*, 1. Je creusai à mon général une fosse profonde, j'y réunis le tronc et le chef de Maurice, CHATEAUB. *Mart.* 230. || Par mon chef, sorte de jurement autrefois en usage et qui, signifiant par ma tête, exprime qu'on met sa tête pour garant. Par mon chef, c'est un siècle étrange que le nôtre, MOL. *l'Étour.* I, 6. || Par extension, tête de bétail. Il avait deux cents chefs de brebis. Il est vieux. || **2°** Principal. Abbaye chef d'ordre, ou, simplement, chef d'ordre, la principale maison de l'ordre, celle dont les autres dépendent. || Terme de marine. Chef d'eau, synonyme de haute ou pleine mer. || **3°** Premier ancêtre. Le chef de la famille des Montmorency. Ma famille eut pour chef Un des fils de Pépin le Bref, BÉRANG. *Carab.* || Chef de famille, celui qui tient le premier rang dans une famille. Ce jeune homme, ayant des frères et des sœurs plus jeunes que lui, est devenu, par la mort de son père, chef de famille. || Chef du nom et des armes ou chef de nom et d'armes, celui qui est le premier de la branche aînée d'une grande famille. || Terme de jurisprudence. Du chef, d'où un droit procède. Venir à une succession de son chef. Il a tant de biens du chef de son père. Il a eu cette terre du chef de sa femme. Notre prince a des dépendants, Qui, de leur chef, sont si puissants, Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée, LA FONT. *Fabl.* I, 12. De son chef il ne devait rien, BOSS. I, *Pass.* 1. Les enfants sont de leur chef associés à son droit, J. J. ROUSS. *Écon.* 3. || De son chef, de son propre mouvement, de son autorité privée. J'ai été voir de mon chef M. de Lamoignon, SÉV. 492. Vous m'écrivez de votre chef au coin du feu, ID. 104. Monsieur, je vous respecte trop pour vous rien dire de mon chef qui vous déplaise, REGNARD, *Sérénade*, 16. Il met de son chef des règles à tout ce qui nous est prescrit, MONTESQ. *Esp.* IV, 2. Au lieu de vous dire de mon chef ce que je pense, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || **4°** Celui qui est à la tête, qui dirige ou commande. Le pape est le chef de l'Église. Les chefs des douze tribus. Ces mutins ont pour chefs les gens de Laodice, CORN. *Nicom.* V, 3. Elle avait encore gagné un maire de Londres dont le crédit était grand, et plusieurs autres chefs de la faction, BOSS. *Reine d'Anglet.* L'homme de la nature est le chef et le roi, BOIL. *Sat.* VIII. Ils n'attendent qu'un chef contre la tyrannie, RAC. *Mithr.* III, 1. Je le fis nommer chef de vingt rois ses rivaux, RAC. *Iph.* III, 6. C'est [Benoît XIV] le pape des savants; or les savants ne peuvent rien faire de mieux que d'avoir pour leur chef celui qui l'est de l'Église, MONTESQ. *Correspond.* 49. || Le chef du jury, nom donné par extension à celui qui est désigné le premier pour faire partie du jury et qui doit porter la parole pour dire oui ou non. || Chef, en parlant d'une femme. En mémoire de cet événement [l'affaire du Pruth], il voulut que la czarine instituât l'ordre de Ste-Catherine dont elle serait chef et où il n'entrerait que des femmes, FONTEN. *Czar Pierre.* || **5°** Général d'armée. Il est du devoir d'un bon chef.... C'est ce qu'a vu notre siècle; et, ce qui est encore plus grand, il a vu un roi se servir de ces deux grands chefs [Condé et Turenne], et profiter du secours du ciel, BOSS. *Louis de Bourbon.* De là vient ce parfait concert qui fait agir les armées comme un seul corps, ou, pour parler avec l'Écriture, comme un seul homme; pourquoi comme un seul homme? parce que, sous un même chef qui connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré, BOSS. *ib.* || Les officiers des différents grades. Obéir à ses chefs. Cette ardeur qui des chefs passe aux moindres soldats Anime tous les cœurs, fait agir tous les bras, CORN. *Les victoires du roi.* || Chef de corps, colonel dans l'infanterie, chef de bataillon dans les chasseurs de Vincennes, etc. Le ministre enjoint aux chefs de corps.... || Chef d'escadron, de bataillon, officier qui commande un escadron, un bataillon. || Chef de poste, celui qui commande un poste. || Chef d'escadre, autrefois officier supérieur de marine qu'on nomme aujourd'hui contre-amiral. || **6°** Terme d'artillerie. Chef de pièce, l'artilleur qui dirige la manœuvre d'une pièce et qui la pointe. || **7°** Chef de file, l'homme qui est le premier d'une file de gens de guerre à pied ou à cheval. || Terme de marine. Le vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de l'armée. || Fig. Chef de file, meneur. C'est lui qui est le chef de file de tous ces gens-là. || **8°** Terme d'administration. Chef de division, de bureau, celui qui dirige le travail des employés d'une division, d'un bureau. || Anciennement, chef de pont, synonyme de chableur. || **9°** Dans l'industrie, chef d'atelier, celui qui dirige les travaux d'un atelier. || Chef industriel, chef d'industrie, chef d'un grand établissement industriel. || Terme de corderie. Chef de roue, celui qui conduit la roue. || **10°** Au théâtre, chef d'emploi, celui qui remplit en chef les rôles de même caractère. || Chef d'orchestre, celui qui dirige un orchestre. || Chef d'attaque, musicien chargé de conduire les chanteurs qui, dans un chœur, chantent la même partie. Les chefs d'attaque marquent les entrées. || **11°** Dans les choses de la bouche, chef d'office, de cuisine, et, absolument, chef, celui qui préside à l'office, à la cuisine. || Dans quelques cours, chef de gobelet, chef de fruiterie, le principal officier du gobelet, de la fruiterie. || **12°** En chef, *loc. adv.* En qualité de chef. Ingénieur en chef. Ayant commandé des armées en chef, SÉV. 134. || Être, travailler en chef dans une affaire, avoir la principale direction. || **13°** Article, division, point en discussion. J'ai réduit ce grand sujet à trois chefs, BOSS. *Aumône*, 4. On peut classer la littérature sous ces trois chefs principaux : philosophie, histoire, éloquence, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 1. Ces lois avaient plusieurs chefs et l'on en connaît trente-cinq, MONTESQ. *Espr.* XXIII, 21. Les chefs d'une requête, PATRU, *Plaid.* 4, dans RICHELET. Voilà comme il parle sur tous ces chefs, et c'est sur quoi je m'imagine qu'il croit avoir le pouvoir de résister à la grâce, PASCAL, *Prov.* 18. Si l'ambassadeur est lésé dans quelques chefs qui ont été réglés, LA BRUY. X. Elle n'approuvait pas la réformation d'Édouard en tous ses chefs, BOSS. *Var.* 10. Ils vivaient sous la foi des anciennes prophéties qu'ils avaient vues s'accomplir si précisément à leurs yeux en tant de chefs, ID. *Hist.* II, 5. Il y a grande apparence que vous gagnerez un chef de votre procès, VOLT. *Dial.* 2. || **14°** Point d'accusation. L'accusation se réduisait à deux chefs, BOSS. *Conc.* L'auteur ne dit rien sur ce dernier chef d'accusation, ID. *Préf.* Un de leurs plus grands chefs d'accusation et où ils insistaient le plus était celui-ci.... PASC. *Prov.* 19. || Crime de lèse-majesté au premier chef, attentat, conspiration contre la personne du prince. Crime de lèse-majesté au second chef, attentat contre l'autorité du prince ou contre l'intérêt de l'État. Les crimes de lèse-majesté au premier chef, PASC. *Prov.* 14. Dans le cas du crime de lèse-majesté au premier chef, MONTESQ. *Espr.* V, 15. || Fig. Attaquer ce préjugé, crime de lèse-majesté au premier chef, DIDER. *Princ. de polit.* 58. || **15°** Terme de manufacture. La tête d'une étoffe, le bout par lequel on a commencé à la fabriquer. || Terme de chirurgie. Les chefs d'une bande, les bouts, les extrémités de la bande. || Fig. Venir à chef, venir à bout.... aucun d'eux ne put venir à chef De son dessein, LA FONT. *Rém.* Jean Chatel n'a pas

mis à chef son entreprise, VOLT. *Mœurs*, 174. Il pense mettre à chef quelque belle entreprise, RÉGNIER, *Sat.* IX. Cette tournure a vieilli, et venir à bout la remplace généralement. || **16°** Morceau de pâte réservé pour servir de levain. || Côte à pic d'une carrière. || La partie du devant d'un bateau. || **17°** Terme de pêche. Chef de brême, brême rouge. || **18°** En termes de blason, le chef est une pièce honorable qui occupe le tiers le plus haut de l'écu. La qualité en est déterminée par quelque autre mot, comme chef palé, chef bandé, etc.

— HIST. Xe s. Ad une spede [il] li roveret [commanda] tolir lo chief [tête], *Eulalie.* Un edre [lierre] sore sen cheve, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Assez est miex qu'il i perdent les chefs [têtes], *Ch. de Rol.* III. Dist l'archevesque : je irai, par mon chef [par ma tête]! *ib.* LXII. Je lui toldrai la courone du chef, *ib.* CLXXXIX. Et si [il] chevauche au premier chef davant, *ib.* CCXXX. || XIIe s. Au chef [sommet] d'une montagne, *Ronc.* p. 1. Clina son chief, *ib.* p. 7. En chief [tête] li lacent un haume poitevin, *Ronc.* p. 50. D'un chief en autre [de bout en bout] [il] lui a fraite [la targe] et croisie, *ib.* p. 58. Si chevauchez au primer chef devant, *ib.* p. 131. Les chez floris, mainte barbe i ont blance, *ib.* p. 134. Et son col blanc, son chief blond et luisant, *Couci*, V. À chief de tour [après tout] foloient li plus sage, QUESNES, *Romancero*, p. 86. Li uns consoille l'autre à quel chef pourront traire [à quelle fin ils pourront arriver], *Sax.* XXXI. Il n'en venront à chief, mes cuers le senefie [l'annonce], *ib.* XXXII. E Adam e li clerc nen unt chief se deu nun, *Th. le mart.* 32. Bien vaigniés, dame, ce li a dit li rois. Diex vos saut, sire, dist la dame au chief blois, *Raoul de C.* 265. || XIIIe s. Perdue avoit la veue par une plaie qu'il avoit eue el chief, VILLEH. XL. Adonc pristrent un parlement au chief [à la fin] du mois à Soissons, ID. XXV. Tel couronne [elle] ot ou chief, qui mout lui atalente, *Berte*, X. Dort la roïne Berte, sous son chief une pierre, *ib.* XL. Ce fu par un lundi, au chief de la semaine, *ib.* L. Ains que de ceste chose à bon chief [nous] ne venons, *ib.* LXXVII. Par la lance saint Jacques! dist li rois, fai ent çou qu'il te plaist: mais je croi que tu n'en venras à cief; car Englois sont traïtour et felon, *Ch. de Rains*, 154. Et avint que Miles li esleus de Biauvais qui estoit ciés d'eaus [eux], s'en vot revenir en Franche, *ib.* 103. Mès le sens, qui le vuet acquerre, Tant cum il puet vivre sor terre, Fait à son mestre compaignie, Et miex vaut au chief [bout] de sa vie Qu'il ne fist au commencement, *la Rose*, 8364. À chief de piece [à la fin], *ib.* 2301. Nus ne vit onques nului qui en uzast, qui en venist onques à bon quief, BEAUM. XI, 26. Et cil afere fust renvoiez de chief au roi, por ce qu'il ne fust pas prové que le conseil à l'autre fust requis en tens convenable, *Liv. de just.* 48. Le chief seignor dou reiaume de Jerusalem peut fié [fief] doner dou demaine de sa seignorie, *Ass. de J.* I, 215. Quant il se retournoit et veoit que les Turs estoient entrés par l'autre chief [bout], il leur recouroit sus l'espée au poing et les en chaçoit, JOINV. 251. Le roy et nous alames jusques au chief [au bout] du courtil, ID. 285. Au chief de IX jours, les cors de nos gens que il avoient tuez vindrent au desus de l'yaue, ID. 235. Babyloine [le Caire] estoit le chief [la capitale] de tout le royaume d'Egypte, ID. 219. Le mestre s'agenoilla et tendit le chief de son mantel au roy, et abandonna au roy quanque il avoient à prenre pour s'amende, tele comme il la voudroit deviser [régler], ID. 268. || XVe s. Je la reprendrai [la chevauchée du duc de Lancastre] où je la laissai, car j'ai grand desir de la continuer et mettre à chef et conter comment elle se fit, FROISS. II, III, 82. Quand le duc d'Anjou vit qu'il n'en viendroit point à chef, ID. II, II, 20. Mais que vous me promettez que du corps mal ne lui ferez. Par mon chef, dit le comte, nennil, ID, I, I, 151. À nud chef, et la hart au col [Eustache de St-Pierre], ID. I, I, 321. Un escu d'azur à un chef d'argent, ID. I, I, 34. Sa banniere [du sénéchal de Carcassonne] qui estoit de gueules à un chef d'argent et à deux demi chevrons au chef, ID. I, I, 137. Or avint que, au chef de deux jours, ce tourment [tempête] cessa, ID. I, I, 18. Londres qui est le chef d'Angleterre, ID. I, I, 23. [Les chevaliers envoyés pour reconnaître les morts rapportent au roi] que onze chefs de princes estoient demeurés sur la place, ID. I, I, 295. Je tiens amans pour folz, ne leur desplaise, De travailler sans riens mener à chef, CH. D'ORL. *Rondeau.* Lequel sembloit aussi bien prince et grant chief de guerre comme nul autre que veisse, COMM. I, 6. À chef de piece [à la fin], ce desiré jour fut assigné, LOUIS XI, *Nouv.* I. Je ne doute pas que je n'en vienne bien à chef, ID. *ib.* III. Elle lui va dire, de chef en chef et de bout en bout, tout le fait, ID. *ib.* XIV. Lors lui va conter, de chef en bout, l'avertissement et conseil, ID. *ib.* XXVI. || XVIe s. Ce dist Paris : je suys le chef de France, J. MAROT, V, 246. Comme si le chef et principal de toutes vertus eust esté, CALV. *Instit.* 171. Pour aller veoir Jesus Christ nostre chef, MAROT, I, 274. Ou si au chef lui trouvez attaché Chappeau de fleurs, qu'il luy soit arraché, ID. I, 362. Et n'est doctrine escripte, ne verballe, Qu'un vrai poete au chef ne deust avoir, ID. II, 169. Si luy a dit à chef de temps ainsi : Que cherches-tu en ce palais icy? ID. IV, 58. Ce jour premier fut la cause et le chef Et de la mort, et de tout le meschef, DUBELL. IV, 11, *recto.* Un qui veit à chef de piece [à la fin] un sien esclave fuitif qui le suivit, LA BOETIE, 307. Le chef [commandant] d'une place assiegée, MONT. I, 23. Celuy qui debvoit conduire l'entreprinse à chef, estoit.... ID. I, 127. Chrysippus et Zenon, chefs de la secte stoïcque, ID. I, 240. Xantippus feit enterrer son chien sur un chef [cap] en la coste de la mer qui en a depuis retenu le nom, ID. II, 135. De respondre à un propos où il y eust plusieurs divers chefs, il n'est pas en ma puissance, ID. III, 54. Sur cette route, au chef [bout] de chasque journée, il y a de beaux palais, ID. IV, 26. Leurs lieutenants leur ont mis à chef de grandes entreprinses, ID. III, 90. Finablement, ayant conduit l'œuvre totale à chef, AMYOT, *Épît.* Par le denombrement du peuple il fut trouvé cent trente mille chefz contribuans, en ce non compris les enfants orphelins ni les femmes vefves, ID. *Publ.* 23. Au long du port de Piræe à venir de devers le chef [cap] de Alcimus, ID. *Thém.* 58. Ce lieu estoit fatalement destiné pour estre une fois le chef de toute l'Italie, ID. *Cam.* 54. Les longs cheveux de ton beau chef doré, ID. *Flamin.* 25. Pendant qu'il avoit esté seul en chef capitaine, ID. *Nicias*, 38. Peu de jours après se presenta devant le chef [cap] de Caux trente cinq navires anglesches, M. DU BELLAY, 595. La ligature ou bande retentrice se fait quelques fois avec un chef, ou avec plusieurs, PARÉ, VII, 5.

— ÉTYM. Berry, *ché*; wallon, *chîf*; *di chîf à cowe*, de chef en queue, du commencement à la fin; provenç. *cap*; espagn. *xefe*, chef; *cabo*, bout; ital. *capo*; du latin *caput*, tête. Dans le vieux français, nominatif singulier, *chés* ou *chiés*; régime, *chef.*

CHEF-D'ŒUVRE (chè-deu-vr'), *s. m.* || **1°** Ouvrage que faisait un aspirant ou une aspirante pour se faire recevoir maître ou maîtresse dans le métier qu'ils avaient appris. Les jurés ou les jurées donnaient le chef-d'œuvre à l'aspirant ou à l'aspirante, qui le devaient faire devant un certain nombre de maîtres ou de maîtresses. Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre, et que jamais il ne passe maître, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Nul artisan n'est agrégé à aucune société ni n'a ses lettres de maîtrise sans faire son chef-d'œuvre, LA BRUY. *Préface au Disc. à l'Ac. française.* Les gens de métier font leurs chefs-d'œuvre à jeun, mais le parasite ne vaut rien s'il n'a mangé, et il fait tous ses chefs-d'œuvre à table, D'ABLANCOURT, *Lucien, dialogue du parasite.* || Aujourd'hui, ouvrage auquel un ouvrier met tous ses soins, toute son habileté, pour s'en faire honneur. || **2°** Œuvre parfaite et très-belle en son genre. Un chef-d'œuvre d'architecture. L'homme est le chef-d'œuvre de la nature. Les chefs-d'œuvre de Corneille. Mais quoi! c'est un chef-d'œuvre où tout mérite abonde, Un miracle du ciel, une perle du monde, Un esprit adorable à tous autres esprits, MALH. VI, 25. On n'a guère vu jusqu'à présent un chef-d'œuvre d'esprit qui soit l'ouvrage de plusieurs, LA BRUY. I. L'ignorance et l'erreur à ses naissantes pièces [de Molière], En habits de marquis, en robes de comtesses, Venaient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau, Et secouaient la tête à l'endroit le plus beau, BOIL. *Ép.* VII. J'ai eu soin d'avertir plusieurs fois qu'on ne doit juger les grands hommes que par leurs chefs-d'œuvre, VOLT. *Lettr. Maillet*, 20 nov. 1768. La tragédie de Macbeth qu'on regarde comme un chef-d'œuvre de Shakspeare, VOLT. *Lettr. Duclos*, 25 déc. 1761. Forçons l'antre funeste où l'on tient enfermé Ce miracle d'amour, ce chef-d'œuvre animé, ROTROU, *Antig.* V, 3. || **3°** Fig. Toute œuvre, toute action qui mérite quelque louange. C'est un chef-d'œuvre d'avoir réconcilié ces deux adversaires. J'ai fait un chef-d'œuvre : j'ai été voir Mme de Ricouart, SÉV. 505. Si vous étiez moins hasardeuse, j'aurais plus de repos; mais vous voudrez faire des chefs-d'œuvre, passer où jamais carrosse n'a passé, SÉV. 135. || Un chef-d'œuvre d'habileté, de patience, une œuvre où éclate l'habileté, la patience; et ironiquement, un chef-d'œuvre de malice, de bêtise, d'impertinence. Cette harangue était un chef-d'œuvre d'impertinence, BALZ. dans RICHELET. || Ironiquement. Un beau chef-d'œuvre, une œuvre, une action dont il n'y a pas lieu de se vanter. Voilà de ses chefs-d'œuvre. La drôlesse, un matin, s'en vint, bon jour, bonne œuvre, Jusqu'à notre maison porter ce beau chef-d'œuvre [un enfant trouvé], REGNARD, *Démocr.* V, 5. Ils vous auront beaucoup d'obligation, et vous avez fait là un beau chef-d'œuvre, VOLT. *Platon.* || *Au plur.* Des chefs-d'œuvre, c'est-à-dire des choses capitales en fait d'œuvres.

— REM. Au pluriel, Malherbe a donné une *s* à chef-d'œuvre : Tous ces chefs-d'œuvres antiques, II, 2. En poésie, cela pourrait se dire; car, en définitive, des chefs-d'œuvre peuvent être considérés comme des chefs d'œuvre en général, ou comme des chefs d'œuvres en particulier pour chacune des opérations qui les ont produits.

— HIST. XIIIe s. Se li aprentis set faire un chief d'œvre tout sus [seul], *Liv. des mét.* 216. Chief de œvre de deux piaus ne doit noient, *ib.* 281. || XVIe s. Ung chef d'ouvraige, J. MAROT, V, 181. Françoises sont chefs d'œuvre de nature, ID. V, 251. Tu as fait un beau chef d'œuvre, ayant fait elire consul Lepidus le plus estourdy fol qui soit en toute ceste ville, AMYOT, *Sylla*, 70. Et pour ce, sire, estant ceci un chef d'œuvre [une somme], et l'amas de tous les travaux d'un de vos serviteurs et sujects, PARÉ, *Dédic.* L'ame ostée de ce beau chef d'œuvre [le corps], ce n'est plus qu'un vaisseau plein de corruption, ID. *Au lecteur.*

— ÉTYM. *Chef*, *de*, *œuvre.*

CHEFECIER (chè-fe-cié), *s. m.* Voy. CHEVECIER.

† **CHEFFERIE** (chè-fe-rie), *s. f.* Circonscription dans laquelle un officier du génie exerce ses fonctions.

— ÉTYM. *Chef.*

CHEF-LIEU (chèf-lieu), *s. m.* || **1°** Autrefois principal manoir d'un seigneur, d'un chef d'ordre. || **2°** Aujourd'hui, ville ou bourg, siége d'une division administrative. Chef-lieu de département ou de préfecture, d'arrondissement, de canton. || *Au plur.* Des chefs-lieux, c'est-à-dire des lieux qui sont chefs.

— HIST. XVIe s. Le nouveau vassal doit aller trouver son seigneur en son chef lieu, là, demander s'il y est, ou autre pour lui, ayant pouvoir de le recevoir en foi, LOYSEL, 556. Le cheflieu ou maistre manoir [du fief], ID. 614.

— ÉTYM. *Chef*, *lieu.*

† **CHÉGROS** (ché-grô), *s. m.* Terme de cordonnier. Fil enduit de poix.

— ÉTYM. *Chef*, *gros.*

CHEIK ou **SCHEIK** (chèyk, en une seule syllabe; on l'entend aussi prononcer chèk), *s. m.* Chef de tribu arabe. Ils jugèrent que mon domestique était le scheik, CHATEAUB. *Itinér.* II, 103.

— HIST. XIIIe s. Il avoient fait chevetain [capitaine] d'un Sarrazin qui avoit à non Scecedin, le filz au seic, JOINV. 221.

— ÉTYM. Arabe, *scheikh*, vieillard.

† **CHEIL....** Pour les mots scientifiques composés de *cheil....* χεῖλος, lèvre, voy. CHIL....

† **CHÉIR....** Pour les mots scientifiques composés de *chéir....* χείρ, main, voy. CHIR....

† **CHÉIROPTÈRE** (chéi-ro-ptè-r'), *adj.* Voy. CHIROPTÈRE.

† **CHELEM** (che-lèm', et, ordinairement, ch'lem), *s. m.* Coup, au whist et au boston, qui consiste à faire à deux toutes les levées. Je crains un chelem. || *Adj. invariable*, signifiant qu'on n'a fait aucune levée. Faire chelem. Nous sommes chelem.

† **CHÉLICÈRE** (ké-li-sè-r'), *s. f.* Terme d'entomologie. Nom de deux pièces de la tête des arachnides représentant les antennes intermédiaires des crustacés décapodes.

— ÉTYM. Χηλή, pince, et κέρας, corne.

CHÉLIDOINE (ké-li-doi-n'), *s. f.* || **1°** Terme de botanique. La grande chélidoine, vulgairement nommée éclaire (*chelidonium majus, L.*), qui croît dans les murailles et les décombres, et contient un suc jaunâtre, caustique, très-amer. || **2°** Terme de minéralogie. Pierre précieuse. || Petits cailloux appartenant aux agates, on dit aussi pierres d'hirondelle.

— HIST. XIIIe s. Se vus avez as oilz manjue [démangeaison], Dunc prenez celidoine et rue, *Ms. St Jean.* || XVIe s. Aussi les guerit le jus de chelidoine, le lait de tithymal, PARÉ, V, 21.

— ÉTYM. Χελιδόνιον, de χελιδών, hirondelle, à cause qu'on disait que l'hirondelle se servait de cette plante pour rendre la vue à ses petits.

† CHÉLIDONINE (ké-li-do-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe trouvé dans la chélidoine.

† CHELINGUE (che-lin-gh'), *s. f.* Terme de marine. Bateau à fond plat dont on se sert sur les côtes de l'Inde.

† CHÉLODONTE (ké-lo-don-t'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a les dents en forme de pince. || *S. m.* Les chélodontes, famille d'arachnides.

— ÉTYM. Χηλή, pince, et ὀδοὺς, dent.

† CHÉLOÏDE (ké-lo-ï-d'), *s. f.* Terme de chirurgie. Tumeur irrégulière qui a le plus ordinairement son siége sur la partie antérieure de la poitrine, et qui offre souvent des digitations.

— ÉTYM. Χηλή, pince d'écrevisse, et εἶδος, forme. L'étymologie montre que l'orthographe *kéloïde* qu'on trouve quelquefois est mauvaise.

† CHÉLONIEN (ké-lo-niin), *s. m.* Terme de zoologie. Ordre premier de la classe des reptiles, auquel la tortue a donné son nom et qui renferme les reptiles quadrupèdes à queue rudimentaire pourvus d'une carapace.

— ÉTYM. Χελώνη, tortue.

† CHÉLONITE (ké-lo-ni-t'), *s. f.* Tortue pétrifiée, pierre de tortue.

— ÉTYM. Χελώνη.

† CHÉLONOGRAPHE (ké-lo-no-gra-f'), *s. m.* Naturaliste qui s'occupe particulièrement des tortues.

— ÉTYM. Χελώνη, tortue, et γράφειν, décrire.

† CHÉLONOGRAPHIE (ké-lo-no-gra-fie), *s. f.* Description des tortues.

† CHÉLONOPHAGE (ké-lo-no-fa-j'), *adj.* Qui vit de tortues, qui mange des tortues.

— ÉTYM. Χελώνη, tortue, et φαγεῖν, manger.

† CHÉLOPODE (ké-lo-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pieds armés d'ongles crochus.

— ÉTYM. Χηλή, pince, et ποῦς, ποδὸς, pied.

† CHELOUP (che-loup'), *s. m.* Terme de marine. Petit navire caboteur.

— ÉTYM. Forme altérée de *sloop*.

CHÊMER (SE) (chê-mé), *v. réfl.* Maigrir, tomber en chartre. Voilà un enfant qui se chême. Vieilli.

— HIST. XIIIe s. Mais je feroye à Karle l'ame du cors semer, *Les quatre fils Aymon*, v. 500.

— ÉTYM. Berry, *semer*, *sener*, *cener*, couper, châtrer ; provenç. *semar*, priver, *sem*, privé ; anc. catal. *sem*, privé ; ital. *scemare*, diminuer, amoindrir ; *scemo*, anciennement *semo*, amoindri ; piémontais, *semè* ; bas-latin, *semus*, mutilé, *simare*, *semare*, mutiler ; *sematio* et *scematio*, mutilation ; du latin *semis*, demi ; de sorte que *chemer*, *semer*, *semar*, *scemare*, c'est proprement réduire à moitié. On remarquera le changement de l's latine en *ch* ou *sc*.

† CHEMÉRAGE (che-mé-ra-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit d'aînesse en vertu duquel les puînés tenaient de l'aîné leur portion de fief en hommage.

— ÉTYM. *Chemier*.

† CHEMIER (che-mié), *s. m.* Terme de droit féodal. L'aîné d'une famille noble qui jouissait du chemérage.

— ÉTYM. Contraction de *chef premier*.

CHEMIN (che-min), *s. m.* || 1° Toute voie qu'on peut parcourir pour aller d'un lieu à un autre. Se détourner de son chemin. Un chemin facile. Enseigner, montrer à quelqu'un son chemin. Hamilton se trouvant sur son chemin.... il le prit dans son carrosse, HAMILT. *Gramm.* 9. Quelque chemin qu'il tienne, il trouve des combats, MALH. V, 2. Le reste m'a suivi par un autre chemin, RAC. *Baj.* V, 8. Prends ton chemin vers Suse, ID. *Esth.* I, 1. Les rois d'Assyrie apprirent le chemin de la terre sainte, BOSS. *Hist.* I, 7. Et si l'envoyé moscovite à Vienne n'avait adroitement fait évader ces malheureux par divers chemins, ils étaient tous livrés à leurs ennemis, VOLT. *Charles XII*, 3. || Le bon chemin, le chemin qui conduit où l'on veut aller ; le mauvais chemin, celui qui n'y conduit pas ; et figurément, bonne conduite, mauvaise conduite. Qu'il est aimable ! qu'il prend un bon chemin ! SÉV. 555. Elle crut en avoir assez fait pour le mettre dans le bon chemin, HAMILT. *Gramm.* 4. Elle se peut vanter d'être dans le bon chemin de la convalescence, SÉV. 318. || Par voie et par chemin, par tous les chemins qui s'offrent. Courir par voie et par chemin, aller de tous les côtés, beaucoup courir. L'ambitieux, ou, si l'on veut, l'avare, S'en va par voie et par chemin, LA FONT. *Fab.* VII, 12. || Le chemin du paradis, un chemin étroit, un défilé où l'on ne va qu'un à un. || Sur les chemins, en route, en voyage. Sur les chemins que t'est-il arrivé ? MOL. *Amph.* II, 1. || Être en chemin, aller vers ; se mettre en chemin, partir, se rendre à sa destination. Sans oser répliquer, en chemin se remirent, LA FONT. *Fab.* IV, 12. Le roi est en chemin avec toute son armée, SÉV. 140. Elle ne peut pas se mettre en chemin, ID. 13. Cette nuit en longueur me semble sans pareille ; Il faut, depuis le temps que je suis en chemin.... MOL. *Amph.* I, 2. Louise, une fleur à la main, Avec Lisbeth sa douce amie, Un jour s'était mise en chemin, MILLEV. *La fleur du souvenir*. || Passer son chemin, continuer son chemin. Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez, LA FONT. *Fab.* III, 1. || Cet homme est toujours par chemin, se dit d'un homme qui est toujours hors de chez lui. || Tenir le chemin de, aller vers. Gentilshommes, cavaliers, fantassins qui tous tenaient le chemin de la cour, ANQUET. *Ligue*, I, 246. || Figurément, il tient le chemin de la ruine. || Absolument. Il ne tient point de chemin, il va à travers champs. || Prendre le chemin de, se diriger vers. L'armée prit le chemin de l'Italie. Voilà le beau monde qui prend le chemin de nous venir voir, MOL. *Préc. ridic.* 12. || Figurément. Prendre le chemin de, tendre à, être sur la voie de. Ne vous souvient-il pas d'un certain mois de septembre que vous trouviez qui ne prenait point le chemin de faire jamais place au mois d'octobre ? SÉV. 63. Si ma tante prenait le chemin de languir, je partirais, ID. 137. Votre santé prend le chemin de se rétablir, ID. 333. Il prend le chemin d'aller bien loin, ID. 548. M. de Luxembourg prend le chemin de garder sa Flandre, ID. 219. Nous ne prenons guère le chemin de nous rendre sages, MOL. *Impr.* 3. || Ouvrir le chemin d'un pays, en procurer l'accès. Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie, CORN. *Nic.* V, 6. || Fig. Le chemin est encore ouvert au repentir, RAC. *Baj.* II, 1. Ce qui ouvre le chemin à toute illusion, BOSS. *Or.* 10. Ce qui ouvrait le chemin à l'impénitence, ID. *Var.* 1. || Couper le chemin, intercepter le passage. Il fait signe aux siens de couper le chemin à Adraste, FÉN. *Tél.* XX. || Fig. À tous nos démêlés coupons chemin de grâce, MOL. *Mis.* II, 1. Pour couper tout chemin à nous rapatrier, ID. *le Dép.* IV, 4. || Croiser le chemin, venir dans un chemin par une traverse ; et figurément, faire obstacle, déranger. N'admirez-vous pas la bizarre disposition des choses et de quelle manière elles viennent croiser notre chemin ? SÉV. dans le *Dict.* de DOCHEZ. || Familièrement. N'y pas aller par quatre chemins, s'expliquer sans détours et sans ménagements. || Trouver une pierre ou des pierres en son chemin, rencontrer des obstacles à ses desseins. Dans un sens analogue : Il est bien barbare de trouver ce devoir sur mon chemin, lorsque je suis prête à vous aller voir, SÉV. 133. || Fig. et ironiquement. Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres, le mener rondement, le traiter durement. || Fig. Il me trouvera en son chemin, ou je le trouverai en mon chemin, je trouverai occasion de le contrecarrer. Il ne faisait pas bon se trouver sur son chemin, HAMILT. *Gramm.* 8. || Fig. Je lui ferai voir bien du chemin, c'est-à-dire il n'en est pas avec moi où il en croit être, je lui opposerai des difficultés auxquelles il ne s'attend pas. || Fig. Prendre le chemin de l'école ou des écoliers, le chemin ou le moyen le plus long. || Montrer le chemin aux autres, leur donner l'exemple. Il est ravi de montrer le chemin aux autres, SÉV. 524. || S'arrêter en beau chemin, à mi-chemin, s'arrêter en voie de succès. De là, ils vont plus avant, et ne le laissent pas en si beau chemin, BALZ. 7me *disc. s. la cour*. Ils ne demeurèrent pas en si beau chemin, BOSS. *Var.* 3. Ne vous arrêtez pas en si beau chemin, ID. *Bén.* 2. Il faut ne pas porter en soi-même une conscience et des scrupules qui vous arrêtent à moitié chemin, STAEL, *Allemagne*, I, ch. 2. *Mœurs*. || L'affaire est en bon chemin. || Aller le droit chemin, procéder avec droiture et franchise. || Aller toujours son chemin, continuer, poursuivre son affaire, sans se laisser arrêter ni influencer. J'irai toujours mon chemin, SÉV. 549. Il n'en faut pas moins aller son chemin en foi, BOSS. *Lett. abb.* 196. || Familièrement. Aller son petit bonhomme de chemin, mener ses affaires adroitement et sans éclat. || Chemin de carrière, le puits par lequel on descend dans une carrière, ou l'ouverture que l'on fait dans une montagne pour en tirer de la pierre ou du marbre. || Terme de manége. Entamer le chemin, commencer à galoper. Manger le chemin, avancer trop rapidement. || 2° En particulier, route construite pour aller d'un lieu à un autre. Chemin battu, frayé. Les chemins sont affreux dans ce pays. Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes, RAC. *Phèd.* V, 6. Je vous écrirai des chemins [en route], SÉV. 288. Je vous écrirai par les chemins, ID. 215. Je fuyais avec lui le fer des assassins Qui de Rome sanglante inondaient les chemins, VOLT. *Triumv.* II, 4. || Grand chemin, grande voie de communication. Pour assassiner le monde et pour voler sur les grands chemins, PASC. *Récit.* || Fig. Suivre le grand chemin, le chemin battu, s'en tenir aux moyens connus, aux usages établis. En quelque lieu qu'il aille, il ne peut jamais aller par le grand chemin, BALZ. *le Barbon*. Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit, RÉGNIER, *Sat.* IX. Je me trouve fort bien d'aller mon grand chemin, SÉV. 223. Nos pères qui vivaient dans un siècle peu fin, Ne voulaient qu'amour et simplesse, Et sur le fait de la tendresse Allaient toujours leur grand chemin, LAFARE, *Ballade*. || Aller son grand chemin, en parlant d'une chose qui s'accomplit sans peine.... tels traités allaient leur grand chemin, LA FONT. *Troq.* || Aller son grand chemin, n'entendre point de finesse à ce qu'on fait, à ce qu'on dit. || Familièrement. Le grand chemin des vaches, le chemin des vaches, les chemins où l'on va par terre ; et figurément, l'usage commun et ordinaire. || Familièrement. Vieux comme les chemins, fort vieux, très-connu. Tout décrépit que vous êtes, on ne dira pas que vous êtes vieux comme un chemin, VOLT. *Lett. Choiseul*, 16 mars 1768. Puis il faut vous dire que je suis découragé, affligé, malade, vieux comme un chemin, ID. *Lett. d'Argental*, 26 sept. 1773. || Chemin de traverse, chemin qui coupe à travers la campagne et s'écarte du grand chemin. || Chemin vicinal, chemin qui sert aux communications de voisinage. || Chemin de déblai ou d'exploitation rurale, chemin qui fait communiquer la ferme aux pièces d'un domaine. || Chemin ferré, chemin formé d'un mélange de cailloux ou d'éclats de pierre et de sable graveleux, et bordé de grosses pierres. || Chemin de fer, voie formée de deux rails ou bandes de fer parallèles, sur lesquelles roulent des wagons. || Chemin de halage, chemin sur le bord d'un cours d'eau, pour le passage des chevaux qui halent les bateaux. || Chemin de ronde ou des rondes, chemin entre le rempart et la muraille d'une place forte. || Chemin couvert, chemin qui règne sur le bord extérieur des fossés d'une place et où l'on est à couvert du feu des assiégeants. || 3° L'espace à parcourir, la distance parcourue. Vous allongez votre chemin. Cette flèche a parcouru beaucoup de chemin. Je ne crois pas qu'elle soit encore à moitié chemin de son petit château, HAMILT. *Gramm.* 9. Moi qui suis éloigné de tant de chemin du lieu où je me souhaite, VOIT. *Lett.* 33. || Faire du chemin, marcher. Nous fîmes beaucoup de chemin dans la forêt, avant de nous retrouver. || Faire du chemin, gagner du terrain, avancer, au propre et au figuré. Pendant notre conversation la voiture, le bateau avait fait du chemin. Ses charmes faisaient leur chemin dans le cœur du roi, HAMILT. *Gramm.* 6. On fait souvent plus de chemin qu'on ne veut, quand on se permet des agaceries, ID. *Gramm.* 8. L'esprit fait assez de chemin, SÉV. 449. Elle vous aime par avance, vous trouverez bien du chemin de fait, ID. 307. Mme de Beauvais avait assuré que je faisais chemin dans son esprit [de la reine], RETZ, III, 379. Je croyais avoir fait un peu de chemin dans son cœur [d'Atala], CHATEAUB. *Atala*, 245. || En chemin faisant, ou, simplement, chemin faisant, pendant le trajet. Nous devisions chemin faisant. Et fig. Par la même occasion. Je vais y laisser cette lettre en chemin faisant, SÉV. 218. || En chemin, pendant qu'on chemine ; et fig. Pendant ce temps-là. Jouis. — Je le ferai. — Mais quand donc ? — Dès demain. — Hé ! mon ami, la mort te peut prendre en chemin, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || En chemin de, en voie de. Il est fort riche et en chemin de le devenir bien davantage. || Faire la moitié du chemin, faire des avances. Assurez-vous que votre frère fera la moitié du chemin, MASS. *Car. Pardon*. || Tromper le chemin, se désennuyer par quelque chose, tout en cheminant. Eux discourant, pour tromper le chemin, De chose et d'autre, ils tombèrent enfin Sur ce qu'on dit de la vertu secrète De certains mots.... LA FONT. *Orais.* || Faire son chemin, parvenir aux emplois, à la fortune ; locution des gens de cour, d'après de Caillières, 1690. Cet homme-là fera son chemin. Le cœur me dit que votre bonne fortune a encore beaucoup de chemin et beaucoup de choses à faire, VOIT. *Lett.* 119. Il a cru mieux faire son chemin par la voie de la magistrature, MASS. *Car. Vocation*. Je ne désespère pas de lui voir faire un chemin digne de son merite, J. J. ROUSSEAU. *Hél.* II, 9. || Familièrement. Ce chemin va à la ville, on va à la ville par ce chemin. Un chemin qui irait au pont serait très commode. || Terme de marine. Espace parcouru par le navire, et, quelquefois, vitesse de navire. Ce bâtiment fait

beaucoup de chemin. Nous avons fait six lieues chemin nord, c'est-à-dire du côté du nord. || 4° Fig. Voie, moyen. Et prennent à l'empire un chemin éclatant, CORN. *Héracl.* IV, 1. Vous vous mettez fort mal au chemin de régner, ID. *Nic.* III, 1. Mais puisque pour ôter l'Espagne à nos tyrans, Nous prenons, vous et moi, des chemins différents, ID. *Sertor.* II, 2. Et trouver à l'empire un chemin glorieux, ID. *Hér.* II, 7. Et vous m'avez au crime enseigné le chemin, ID. *Cinna*, V, 2. Et vois quel est ce digne effort Qui peut mettre ta conscience Au chemin d'une bonne mort, ID. *Imit.* I, 23. Et le plus sûr chemin pour aller vers les cieux, C'est d'affermir nos pas sur le mépris du monde, ID. *ib.* I, 1. Éloigna de son fils tous ceux de qui le zèle Pouvait du trône encor lui rouvrir le chemin, RAC. *Britan.* IV, 2. Par un chemin plus doux Vous lui pourrez plus tôt ramener un époux, ID. *ib.* III, 3. Aricie a trouvé le chemin de son cœur, ID. *Phèd.* IV, 6. [Qui] Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur, ID. *Bér.* IV, 4. Childéric, le plus méprisable de tous les princes, lui en ouvrit le chemin [du trône], BOSS. *Hist.* I, 11. Croyez-vous que son esprit ait retrouvé le chemin de me plaire? SÉV. 44. Il voulait s'ouvrir le chemin à la royauté, FÉN. *Tél.* XIII. Cette heureuse hardiesse leur avait ouvert le chemin aux grandes choses, PASC. *Préf. Vide.* Il ne s'écartera pas du chemin que tant d'illustres personnages lui ont frayé, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. La foi est le chemin à l'intelligence, BOSS. *Serm. quinq.* 1. || 5° Chemin de velours, chemin sur une pelouse; et figurément, voie facile, agréable, pour parvenir à quelque chose. Au paradis allant au petit pas, On y parvient, quoi qu'Arnaud nous en die; La volupté, sans cause il l'a bannie; Veut-on monter sur les célestes tours? Chemin pierreux est grande rêverie; Escobar sait un chemin de velours, LA FONT. *Ballade sur Escobar.* || Tapis long et étroit que l'on étend sur les parquets d'un appartement ou dans les vestibules d'une porte à l'autre. || 6° Terme de dévotion. Chemin de la croix, suite de tableaux représentant les divers actes de la passion. Sorte de petite procession avec prières. Livre contenant ces prières. Pratique de dévotion individuelle. || 7° Le chemin de Saint-Jacques, la voie lactée. || Terme d'hippiatrique. Un cheval montre le chemin de Saint-Jacques quand, étant au repos, l'un des membres antérieurs est très en avant de la ligne d'aplomb, de façon que l'appui se fait sur la pince, et que le talon ne repose pas sur le sol; attitude qui indique de la souffrance dans les parties postérieures des membres. || 8° Voûte sous laquelle le verrier met le bois pour chauffer le four. || Voie ou jeu d'une scie. || Trace d'un diamant sur la meule. || Terme de tonnelier. Solives de sapin dont on se sert pour conduire d'un bateau les tonneaux de vin à terre. || 9° Terme de construction. Disposition de règles sur un plafond ou sur un mur, pour traîner les moulures. || Espèce de filet de plâtre dressé à la règle pour conduire le calibre. || Proverbes. Bonne terre, méchant chemin, c'est-à-dire les bonnes terres qui sont grasses retiennent l'eau. || En tout pays il y a une lieue de méchant chemin, c'est-à-dire il n'y a point d'affaires où l'on ne trouve des difficultés. || À chemin battu il ne croît point d'herbe, c'est-à-dire il n'y a pas grand profit à faire dans un trafic connu de tout le monde. || Tous chemins vont, tout chemin mène à Rome, on peut de diverses manières arriver au même but. Ils s'y prirent tous trois par des routes diverses; Tous chemins vont à Rome; ainsi nos concurrents Crurent pouvoir choisir des sentiers différents, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. || Bien dépenser et peu gagner, c'est le chemin de l'hôpital.

— HIST. XIe s. Tant chevaucherent es veies e chemins, *Ch. de Rol.* XXX. Veer [voir] povez les granz chemins puldrus, *ib.* CLXXIV. || XIIe s. Droit vers Espaigne [il] a son chemin tenu, *Ronc.* p. 88. Et nous repairerons notre chemin antif, *Sax.* XXIV. Mais ne voleient pas le dreit chemin errer, *Th. le mart.* 49. Si s'en leverent tuit ki Adonias i out mandez; e chascuns tinct sun chemin, *Rois*, 226. || XIIIe s. Celui qui cele part la mist ens au chemin, *Berte*, LV. Droit à la mie nuit, au chemin nous metons [mettons-nous], *ib.* LXXVII. À tant fet et à tant erre, Qu'il entre en un chemin ferré, *Ren.* 764. Quant on tailla les quemins, BEAUM. XXV, 2. Que on gart se che doit estre sentiers ou quariere ou voie ou quemins plus grans apelés quemins royal, ID. XXV, 3. Tant a alé dans Pieres par les chemins ferrés, Que il vint à Paris, qui est riches cités, *Ch. d'Ant.* I, 701. Et le roy si fist moult volentiers, et puis si se mist au chemin, JOINV. 228 Vint le roy à [avec] toute sa bataille sur un chemin levé, ID. 226. || XIVe s. Nulz n'est en bon chemin, que l'on bien ne desvoie, *Girart de Ross.* V. 788. || XVe s. Partez-vous-en et allez vostre chemin chacun en son pays, FROISS. II, III, 8. Tant subtila, visa et imagina [Mahieu] qu'il trouva le chemin, ID. II, II, 52. Et disent les Londriens que vous allez le droit chemin pour perdre votre lignage et le royaume d'Angleterre, ID. III, IV, 63. Disant : oyseaulx, je vous voy en chemin De tout plaisir et joye desirée, CH. D'ORL. *Bal.* 67. Il fallut que il s'en retirast le droit chemin vers Bretaigne, COMM. I, 15. Tant y a de mauvais chemins, ID. II, 11. || XVIe s. Durant le chemin, faictes.... MONT. I, 71. Les chemins y cheminent comme animaulx, et [je] vis que les voyaigiers demandoyent, où va ce chemin? RAB. *Pant.* V, 26. Je y recogneu pareillement le vieulx quemin de Peronne à Saint-Quentin, ID. *ib.* Pour la manutention de l'exercice de la religion catholique, nous sommes resolus d'espendre notre sang, à l'exemple du chef d'icelle, nostre seigneur Jesus-Christ, qui nous en a fait le chemin le premier, D'AUB. *Hist.* II, 227. Le roy commençoit à se mettre à leur queue, non de si près qu'il peut rompre les chemins aux soldats ou empescher la facilité des estappes.... M. DU BELL. 508. .... Que si Pyrrhus se faschoit de vivre, il avoit assez de chemins ouverts pour aller à la mort, AMYOT, *Pyrrh.* 71. Il faict bon aller son grand chemin et non tergiverser, BRANT. *Pescayre.* Combien avons-nous veu depuis force huguenots s'estre convertis et faits bons catholiques! Les chemins en rompent, ID. *Capit. fr.* t. III, p. 172, dans LACURNE. Les chemins allans de bonnes villes à autres doivent avoir soixante pieds, et les chemins des viscomties estant es villages et allans de l'un à l'autre doivent avoir trente pieds, *Coustum. génér.* t. II, p. 876. Avec le florin, la langue et le latin, Par tout l'univers l'on trouve le chemin, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 244.

— ÉTYM. Nivernais, *semin;* bourguig. *chemi;* champenois, *chemi;* picard, *camin;* provenç. *cami;* espagn. *camino;* portug. *caminho;* ital. *cammino;* du celtique : kymri, *cam*, pas; *camen*, chemin; bas-breton, *kamm*, pas; gaél. *cam*, pas; irland. *ceim*, pas.

† **CHEMINEAU** (che-mi-nô), *s. m.* Cheminée portative.

— HIST. XVe s. Et renversa les busches en la cheminée sur les cheminaux [chenets], FROISS. II, III, 10.

— ÉTYM. *Cheminée.*

CHEMINÉE (che-mi-née), *s. f.* || 1° Endroit dans une chambre, disposé pour servir de foyer et communiquant avec le dehors par un tuyau qui donne issue à la fumée. Le foyer d'une cheminée. Un feu de cheminée. Cette cheminée fume. Ramoner la cheminée. || La partie inférieure et antérieure de la cheminée, celle qui est dans la chambre. Cheminée de marbre. Chambranle de cheminée. || La partie supérieure et extérieure, celle qui domine le toit. Il fit un grand vent qui abattit plusieurs cheminées. || Cheminée en hotte, celle dont le manteau fort large par le bas et en figure pyramidale est porté en saillie par des corbeaux de pierre. || Cheminée de cuisine, celle qui est avec hotte seulement, et le plus souvent sans jambage. || Cheminée à la prussienne, sorte de cheminée en tôle, qui s'adapte à une cheminée ordinaire et se termine par une espèce de tuyau de poêle caché dans le conduit de la cheminée. || Cheminée à la Rumford, cheminée dans laquelle on construit en briques des plans verticaux qui convergent en se rapprochant du fond de la cheminée, et sont coupés par un plan incliné à l'horizon, qui, partant du manteau, s'abaisse aussi vers le fond de manière à diminuer l'espace ordinairement laissé à l'entrée de l'air dans le tuyau, ce qui active le tirage. || Cheminée à la Lommond, celle où le foyer est enveloppé de tuyaux ou conduits par où passe l'air pris au dehors, lequel s'échauffe et vient se verser dans la chambre par une bouche de chaleur. || Fig. et familièrement. C'est une cheminée qui me tombe sur la tête, c'est un accident imprévu. Tant de cheminées qui, pour ainsi dire, m'étaient tombées sur la tête en allant mon chemin, ST-SIM. 237, 156. || Fig. Il faut faire une croix, ou il faut faire la croix à la cheminée, se dit à l'occasion d'un fait qui ne se produit que très-rarement, ou en voyant paraître une personne dans une maison où il y avait longtemps qu'elle n'était venue. Voyez cet avare, il se met en frais; il faut faire une croix à la cheminée. || Manteau de cheminée, la partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre au-dessus du foyer. || Fig. Sous la cheminée, sous le manteau de la cheminée, secrètement et sans suivre les formes ordinaires, locutions prises des grandes cheminées sous lesquelles ou sous le manteau desquelles on pouvait se mettre pour causer. Chamillart fit faire la Feuillade maréchal de camp sous la cheminée, ST-SIM. 104, 109. Ces lettres ne pouvaient passer pour contradictoires et pour juger, sans entendre les parties, un procès pendant entre elles, et un procès de telle qualité et entre de telles parties, sous la cheminée, ID. 18, 209. || Mariage fait sous la cheminée, mariage secret et sans les formalités ordinaires. On a dit dans le même sens : un arrêt sous la cheminée. || 2° Tube de verre qui entoure la lumière d'un quinquet, d'une lampe, et par où passe la fumée. || Terme d'arquebusier. Cheminée d'un fusil, la partie de la batterie d'un fusil à piston où se met la capsule. || 3° Terme de marine. Trou carré par où passe un mât de hune. || 4° Petit vide dans une pièce de métal fondu. || Trou d'une fosse d'aisances. Ouverture pour le travail des vidangeurs. || Tuyau de plomb ouvert aux deux bouts dans un orgue.

— HIST. XIIIe s. Mainte tour, mainte sale et mainte cheminée, *Berte*, LXXXII. Une tor Roonde come keminée, *Fl. et Bl* 1811.... Buches à charretées Por faire feu en cheminées, *la Rose*, 17874. Les iaues en sont ensoufrées, Tenebreuses, mal savorées, Comme cheminées fumans, *ib.* 6049. || XIVe s. Et qu'il faisoit la char rostir à cheminée, *Guescl.* 918. La cheminée estoit houssée comme en esté de fraillons ou de aucune chose vert, DE LABORDE, *Émaux*, p. 211. Trois choses sont qui chassent le preudomme hors de sa maison, c'est assavoir maison descouverte, cheminée fumeuse et femme rioteuse, *Ménagier*, I, 7. || XVe s. En ces galeries a une cheminée où on fait par usage feu quand le comte y sejourne,... FROISS. II, III, 10. Quant la dame veit que le chevalier n'estoit encore levé, cela dist à sa niepce et aux damoyselles qui les suyvoient : parlons coyement pour ce chevalier qui dort. Et certes, madame, dist la pucelle, c'est bien raison pour ung tel chevalier de cheminée; il deust jà avoir chevauché trois ou quatre lieues pour trouver aucune adventure où il peust exaucer son nom, *Perceforest*, t. V, f° 18. || XVIe s. Par cas c'estoit en esté, où l'on avoit mis des branches et feuilles dans la cheminée, ainsi qu'est la coustume de France, DE LABORDE, *Émaux*, p. 211. Nouvelle cheminée est bientost enfumée, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 163. En petite cheminée fait on bien grand feu, COTGRAVE.

— ÉTYM. Ital. *caminata*, *camminata;* bas-lat. *camminata* dans un texte de l'an 584; d'un participe *caminatus*, garni d'un foyer, *caminus*, grec κάμινος.

† **CHEMINEL** (che-mi-nèl), *s. m.* Variété de poire avec laquelle on fait du poiré.

† **CHEMINEMENT** (che-mi-ne-man), *s. m.* || 1° Action de cheminer. || 2° Terme d'art militaire. Marche progressive des travaux offensifs d'un siége. || Marche comparée des armes ou troupes diverses.

— ÉTYM. *Cheminer;* bourguig. *cheneneman.*

CHEMINER (che-mi-né), *v. n.* || 1° Faire du chemin, surtout en ce sens que le chemin est long, pénible, ou qu'on le parcourt lentement. Ils cheminèrent longtemps ensemble. Voit-on que j'aie besoin de carrosse ou de chaise pour cheminer? MOL. *Mar. for.* 2. Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé, L'autre portant l'argent de la gabelle, LA FONT. *Fabl.* I, 4. || 2° Par extension. Voyez-vous cette main qui par les airs chemine [la main du semeur qui lance le grain]? LA FONT. *Fabl.* I, 8. Au détour d'une eau qui chemine À flots purs, sous de frais lilas, Vous avez vu notre chaumine, BÉRANG. *Hirond.* Toute nuit enfin se termine; La mienne seule a ce destin Que d'autant plus qu'elle chemine, Moins elle approche du matin, MALH. V, 5. Je vis les montagnes abaissées au-dessous de moi; je vis les vents et les nuées cheminer dessous mes pieds, VOIT. *Lett.* 9. || 3° Fig. Voyez dans quel sentier la vertu chemine, doublement à l'étroit et par elle-même et par l'effort de ceux qui la persécutent, BOSS. *Reine d'Anglet.* Celui qui le saurait, l'empêcherait de cheminer [faire sa fortune], LA BRUY. VIII. Médina Sidonia était de ces hommes à qui il ne manque rien pour cheminer et arriver dans les cours, ST-SIM. 81, 49. || Cheminer droit, ne point tomber en faute. || L'affaire chemine, va son train. Cela chemine bien. || En parlant d'un ouvrage d'esprit. Ce poëme chemine bien, les diverses parties sont bien disposées, liées habilement. C'est un style juste et court, qui chemine et qui plaît au souverain degré, SÉV. 125. || 4° Terme de guerre. S'avancer vers une place assiégée, en parlant des mineurs qui travaillent sous terre, ou de l'artillerie et du génie qui poussent en avant leurs travaux.

— HIST. XIIe s. Cheminanz i passerent e virent le cors jesir à terre, *Rois*, 289. || XIIIe s. [Ils] Tant vont

et tant cheminent sans longue demoree.... *Berte*, CIV. Renart prent congié, si s'en part, Si chemine tot un essart, *Ren.* 24608. Proié li a qu'ele li die De lui et de sa compaignie, Quel part il voudront cheminer, RUTEB. II, 109. || XIVe s. J'aime une fleur qui s'euvre et qui s'encline Vers le soleil, de jour quant il chemine, MACHAULT, p. 123. || XVe s. Et tant chemina par ses journées que elle s'en vint à Paris, FROISS. I, I, 6. || XVIe s. Ainsi comme ilz cheminoient à grands pas, à travers la plaine, vers.... AMYOT, *Arist.* 43. L'homme ne sçait ny cheminer, ny parler, ny manger, ny rien que pleurer, sans apprentissage. MONT. II, 161.

— ÉTYM. *Chemin;* bourguign. *chemené;* provenç. et espagn. *caminar;* portug. *caminhar;* ital. *camminare.*

CHEMISE (che-mi-z'), *s. f.* || **1°** Vêtement de linge qu'on porte sur la peau. Chemise de toile, de calicot. Le corps de la chemise, la partie qui couvre le corps. Le devant de la chemise, la partie antérieure du corps de la chemise. Un devant de chemise, la partie de la chemise qui couvre la poitrine, qui se voit et qui est ornée. || Être en chemise, être sans habit. Le matin en chemise il surprit les tranchées, RÉGNIER, *Épit.* I. De se voir traîné en chemise par les vaincus, HAMILTON, *Gramm.* 5. On l'a menée nue, en chemise et la corde au col, SÉV. 296. En chemise, à la croisée, Il lui faut tendre ses lacs, BÉRANG. *Frétill.* || La chemise d'Hercule, don funeste, locution prise de la mythologie et de la chemise du centaure Nessus qui, donnée à Hercule, le fit périr. Accorder ce présent à l'ardeur qui vous brûle, Ce serait vous donner la chemise d'Hercule, MAIR. *Sophon.* IV, 5. || Chemise ardente, chemise enduite de soufre qu'on mettait aux personnes condamnées à périr sur un bûcher. || Familièrement. Pontchartrain avait quitté le commerce du père de la Tour, comme une chemise sale, et n'en avait pas ouï parler depuis, ST-SIM. 305, 242. || Fig. N'avoir pas de chemise, manquer de tout. || Jouer, manger, vendre, engager, donner jusqu'à sa chemise, c'est-à-dire tout ce qu'on a. Laissez faire; ils ne sont pas au bout; J'y vendrai ma chemise, et je veux rien ou tout, RAC. *Plaid.* I, 7. || Mettre quelqu'un en chemise, le ruiner. Lorsqu'il ne tient qu'à lui qu'il ne mette en chemise ses petits voisins, BALZ. *le Prince*, ch. VI. || Fig. Cacher quelqu'un ou quelque chose entre la peau et la chemise, faire tout pour mettre en sûreté quelqu'un ou quelque chose. On dit aussi : Je le mettrai dans ma chemise. || Familièrement. Changer de, etc. comme de chemise, changer quelqu'un ou quelque chose très-souvent. Il change de domestiques comme de chemise. Ah! que j'ai de dépit que la loi n'autorise À changer de mari comme on fait de chemise, MOL. *Sgan.* 5. || Demi-chemise, vêtement de toile à une seule manche dont certains verriers se servent pendant leur travail. || Chemise de laine, vêtement de laine qu'on porte sur la peau ou qu'on met pour aller se baigner. || **2°** Chemise de maille, cotte formée d'annelets d'acier. || **3°** Enveloppe de toile, de papier, etc. dont on se sert pour serrer certains objets. On met les dossiers dans des chemises. || La chemise d'une balle de soie, la toile qui enveloppe immédiatement la soie. || **4°** Terme de botanique. Portion des enveloppes florales qui accompagnent le fruit à sa maturité. || **5°** Terme de jardinage. Couverture de litière épaisse de 0m,08 à 0m,10, qu'on met sur les meules de champignons pour les garantir de l'action des agents extérieurs. || **6°** Terme de fauconnerie. Le duvet de l'oiseau. || **7°** Terme de marine. Toiles ou nattes dont on tapisse la cale d'un navire qu'on charge en grenier. || Terme d'argot maritime. Compter ses chemises, vomir par l'effet du mal de mer. || Chemises à feu, pièces de toile trempées dans une composition de pétrole, de camphre et d'autres matières combustibles, dont on se servait, sur mer, pour brûler les vaisseaux ennemis, en les y attachant et y mettant le feu. || **8°** Terme de construction. Maçonnerie qui enveloppe une conduite de poterie. || Muraille en briques au pourtour des calorifères. || Terme de fortification. Mur dont un rempart ou un bastion est revêtu, pour soutenir les terres. || **9°** Terme de maçonnerie. Crépi, revêtement. || Terme de sculpture. La couche de potée formant la chape d'un moule. || **10°** Partie inférieure du fourneau où fond le minerai. || Canon de fusil ébauché. || Calotte pour revêtir la couronne d'un four de verrier. || **11°** Terme de lapidaire. Petite croûte blanchâtre qui enveloppe diverses pierres. || **12°** Chemise de clairon, de cornet, de trompette, partie opposée au pavillon, prolongement rectiligne de l'enroulement. || **13°** Lettres en chemise ou à la duchesse, espèce d'écriture où les pleins tiennent la place des déliés et vice versa. || **14°** Jeu d'hombre. Prendre une chemise blanche, écarter ses neuf cartes pour en prendre d'autres. || Proverbes. La peau est plus proche que la chemise, c'est-à-dire les intérêts personnels sont plus forts que les autres. On dit dans le même sens : La chemise est plus proche que le pourpoint. || Entre la chair et la chemise, il faut cacher le bien qu'on fait, c'est-à-dire il faut faire le bien sans le faire paraître.

— HIST. XIIe s. Elle ot chemise de soie d'Aumarie, *Ronc.* p. 160. Sa chemise qu' [il] ot vestue, [il] M'envoia pour embrasser, *Couci*, *Dame de Faiel.* Dame Alaïs corut aparillier Chemise et braies et esperons d'or mier [pur] Et riche ermine de paile de quartier, *Raoul de C.* 149. || XIIIe s. Vestu [elle] ot un bliaut par desus sa chemise, *Berte*, XXXI. La vieille de paour trembloit sous sa chemise, *ib.* LXXVI. Lasse! pourquoi ne creve mes cuers [cœur] sous ma chemise? *ib.* C. Comment Amors très bien souef [doucement] Ferma d'une petite clef Le cuer de l'amant, par tel guise Qu'il n'entama point la chemise, *la Rose*, 2008. Il demore, quant il est desarmés, en pure sa quemise, BEAUM. LXIV, 2. Li un vestent coutelle grise, Et li autre vont sans chemise, RUTEB. 158. Ele veut avoir gent legiere En son servise, Une eure en cote, autre en chemise, ID. 31. Le clerc s'en ala en pure sa chemise en son hostel, JOINV. 209. Comme la chemise est plus près du cors que nul autre vestement, ID. 260. || XIVe s. Ung bon messel, couvert d'une chemise de drap de damas blanc semé de marguerites, LABORDE, *Émaux*, p. 213. Unes chroniques de France, à deux fermoirs d'argent dorez, et ont une chemise de soye à queue, ID. *ib.* p. 232. Un livre à une chemise de soie longue, nommé le Racional de l'Eglise, au fermoir d'argent esmailé, GILLES MALLET, *Inventaire des livres de la bibliothèque du Louvre*, p. 44. Un livre à une chemise blanche de soie, à deux fermoers d'argent, ID. *ib.* Mais ma chemise m'est plus prez certainement Que ma cote ne fait.... *Guescl.* 17227. Mais je te veil dire et aprendre Que, pour resprendre ta chemise, Ne mes ton heritage en mise, MACHAULT, p. 109. || XVe s. Tout desboutonné, en une simple cote et sa chemise, FROISS. II, II, 30. Tant despendon, que on n'a chemise, VILL. *Ball.* || XVIe s. Les blasphemes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise, et les ordes amours des femmes impudiques, LANOUE, 119. Il fait toujours le brave au commencement, et puis se couëfe de sa chemise, D'AUB. *Fœn.* III, 6. La pluspart esloignez de sa presence après y avoir mangé jusques à la chemise, ID. *Hist.* III, 291. Ne voit-on pas la jeunesse de ce temps porter le linon empesé au colet et aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile et pourrie? ID. *Conf.* II, 6. Ta chemise ne sache ta guise, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250. Il m'en souvient aussi peu que de ma premiere chemise, OUDIN. Onques d'estoupes bonne chemise, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 163. Et si les garentiroit de tous dangers belliques qui peuvent survenir au corps, en lui baillant la chemise de necessité qu'on a accoutumé vestir quand on va à la guerre, laquelle est faitte de lin filé la nuit de Noël par des filles chastes au nom du diable, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 25, dans LACURNE. Le roi François ne faillit point, Quand il prédit que ceux de Guise Mettroient ses enfants en pourpoint Et tous ses sujets en chemise, *Sat. Ménipp. Harangue de M. d'Aubray.*

— ÉTYM. Bourg. *cheminze, chaiminge;* picard, *kemise;* provenç. et espagn. *camisa;* portug. *camiza;* ital. *camicia, camiscia;* lat. *camisia*, dans St-Jérôme; c'est le plus ancien exemple de ce mot, qui paraît signifier un vêtement en usage dans les camps, et avoir été un mot du langage populaire (volo pro legentis facilitate abuti sermone vulgato; solent militantes habere lineas, quas camisias vocant). L'ancien haut-allemand fournit *hamidi, hemidi*, chemise, où l'*h* pourrait se changer en *c*, mais qui n'explique pas le suffixe *isia.* Ce suffixe n'est pas non plus expliqué par Isidore qui tire *camisia*, de *cama*, lit. L'ancien français, à côté de *chemise*, a *chainse*, étoffe de lin, italien *càmice*, qui suppose un radical *cam;* ce radical pourrait se trouver soit dans le celtique (kymri *camse*, long vêtement, ancien gaélique *caimis*, génitif *caimse*, chemise; mais le celtique ne paraît avoir aucune racine pour ces mots), soit dans l'arabe *qâmiç*, vêtement de dessous, mot qui se trouve déjà dans le Coran, mais pour lequel l'arabe non plus ne fournit point de racine. La conclusion de cette discussion empruntée à Diez est que les langues romanes ont eu un radical *cam*, et une forme *camis*, d'où la forme adjective *camisia;* et qu'on ne sait à quelle langue rattacher *cam* ou *camis.*

† **CHEMISER** (che-mi-zé), *v. a.* Terme de laboratoire. Garnir une cornue d'un enduit préservateur.

— ÉTYM. *Chemise.*

† **CHEMISERIE** (che-mi-ze-rie), *s. f.* Magasin de chemises.

— ÉTYM. *Chemise.*

CHEMISETTE (che-mi-zè-t'), *s. f.* || **1°** Partie antérieure et supérieure d'un corps de chemise qui se met sur la chemise même. Les hommes mettent quelquefois des chemisettes quand ils ne veulent pas mettre une chemise blanche. || **2°** Petit corsage décolleté en forme de chemise, brodé et garni ou plissé, que les femmes mettent en dessous de leurs corsages ouverts ou décolletés, et qui dépasse un peu la robe.

— HIST. XVe s. Pour faire unes chemisectes aux petites heures du roy, DE LABORDE, *Émaux*, 211. Ung petit messel, couvert de cuir rouge, garni d'une chemisette de chevrotin rouge, DU CANGE, *camisa.*

— ÉTYM. Diminutif de *chemise;* bourg. *chemisôte.*

† **CHEMISIER, IÈRE** (che-mi-zié, ziè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait ou qui vend des chemises.

— ÉTYM. *Chemise.*

† **CHÉMOSIS** (ké-mô-zis'), *s. m.* Terme de médecine. Bourrelet très-élevé et rouge que forme la conjonctive, dans certaines ophthalmies accompagnées d'un afflux considérable dans le tissu cellulaire sous-muqueux.

— ÉTYM. Χήμωσις, de χήμη, trou, à cause que, dans ces cas, la cornée paraît comme au fond d'un trou.

CHÊNAIE (chê-nê), *s. f.* Lieu planté de chênes.

— HIST. XVIe s. Voiant les belles chesnaies d'un costé: de l'autre les chasteneraies, les ormaies.... O. DE SERRES, 796.

— ÉTYM. *Chêne;* Berry, *châgnaie.*

CHENAL (che-nal), *s. m.* || **1°** Passage pratiqué dans une rivière ou à l'entrée d'un port. Un chenal profond. Des chenaux étroits. || **2°** Courant d'eau pour le service d'un moulin, d'une usine. || **3°** Courant d'eau bordé de terre, soit naturellement, soit par le travail de l'art, où les vaisseaux peuvent passer. || Passage entre des rochers, des bancs, des terres. || **4°** Canal le long d'un toit conduisant les eaux d'une gouttière. Dans ce sens on dit mieux chéneau.

— HIST. XIIe s. Alsi com les aiwes en lur chenals, *Job*, 470. || XIIIe s. Avient ainsi que il [le fleuve] vient tout en un chanel jusques en Egypte, JOINV. 219. || XIVe s. Et crut si la riviere par droite force vive, Qu'elle issit du chenel, n'y out si haute rive, *Girart de Ross.* v. 3925. || XVIe s. Les goutieres alloyent jusques en terre, ou finoyent en grandz eschenaulx, qui tous conduisoient en la riviere par dessoubz le logiz, RAB. *Gar.* I, 53. Ceste langue de terre, environnée par tout de la mer et des achenaulx, D'AUB. *Hist.* II, 297. Et s'estant fait passer l'achenal par intelligence qu'il avoit au païs, ID. *ib.* II, 298. Ce qui pouvoit venir en la ville par les achenaux et marais de ce costé là jusques à la mer, ID. *ib.* II, 437.

— ÉTYM. Forme ancienne de *canal* (voy. ce mot); génev. *chenâ;* wallon, *chènâ;* angl. *channel.*

† **CHENALER** (che-na-lé), *v. n.* Terme de marine. Chercher un chenal, suivre les sinuosités d'un chenal.

CHENAPAN (che-na-pan), *s. m.* Vaurien, bandit. C'est un vrai chenapan.

— ÉTYM. Allem. *Schnapphahn*, de *schnappen*, attraper, et *Hahn*, coq.

† **CHENARD** (che-nar), *s. m.* Un des noms vulgaires du chènevis.

— HIST. XVIe s. Au lieu du bon froment est sorty la nielle, Chardons pour artichaux, chenarde pour safran, RONS. 747.

— ÉTYM. Le radical paraît être le même que dans *chènevis.*

† **CHENAVARD** (che-na-var), *s. m.* Sorte de feutre grossier.

CHÊNE (chê-n'), *s. m.* || **1°** Arbre de la famille des amentacées, qui produit le gland. Le chêne craint le voisinage des pins, des sapins, des hêtres, et de tous les arbres qui poussent de grosses racines dans la profondeur du sol, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* Le chêne un jour dit au roseau : Vous avez bien sujet d'accuser la nature: Un roitelet pour vous est un pesant fardeau, LA FONT. *Fables*, I, 22. || Chêne vert, yeuse, variété de chêne qui conserve ses feuilles en toute saison. || Chêne rouvre, autre variété très-grande (*quercus robur*). || Familièrement.

Payer en feuilles de chêne, payer en effets sans valeur. || Pomme de chêne, voy. NOIX de galle. || Il se porte, il est fort comme un chêne, se dit d'une santé très-robuste. || Fig. L'Académie, moins hardie que nos grands écrivains, ou, si l'on veut, plus timide en masse que dans chacun de ses membres, n'avait-elle pas trop restreint les richesses de notre langue, trop ébranché le vieux chêne gaulois? VILLEMAIN, *Préf. du Dict. de l'Acad.* 1835. || **2°** Le bois de chêne travaillé. Un buffet de chêne. || Le bois de chêne à brûler. Je ne brûle que du chêne. || **3°** Chêne-saule, arbre d'Amérique. Les chênes-saules dont la rivière était bordée y répandaient l'ombre, CHATEAUBR. *Amér.* II, 137. || Petit chêne, un des noms vulgaires de la germandrée. || **4°** Terme d'astronomie. Chêne de Charles II, petite constellation méridionale. || Proverbes. Petit homme abat grand chêne, c'est-à-dire une force petite mais intelligente vient à bout de grandes choses. || On n'abat pas un chêne du premier coup.

— HIST. XIIe s. Cume li muls vint suz [sous] un grand chaigne e ki mult out branches, une des branches aerst Absalon par la tresce, *Rois*, 186. || XIIIe s. Li pors li vint gole baée, Et li chevaliers tint s'espée; A un chesne s'est afichié, *Ren.* 22507. || XIVe s. L'amour d'une pucelle n'est pas si tost gaingnie; Au premier cop li kaisnes, che dist-on, ne kiet [tombe] mie, *Baud. de Seb.* V, 666. || XVIe s. Les autres meirent à l'entour de leurs testes des chapeaux de branches de chesne, AMYOT, *Pyrrhus*, 22. Et jusques à mon temps encore monstroit on un vieil chesne, que ceulx du païs appeloient communement le chesne d'Alexandre, ID. *Alex.* 13. Le nom de chesne a esté particulierement donné au quercus, estant le robur appellé roure, et l'ilex l'yeuse. L'yeuse est aussi appellé en France chesne-vert, O. DE SERRES, 794 et 795. || Proverbes. Petit homme abbat bien un grand chesne, et douce parolle grand ire, GABRIEL MEURIER, *Trésor de sentences dorées*, dans LEROUX DE LINCY, t. I, p. 62. D'un petit gland sourd [sort] un grand chesne, LEROUX DE LINCY, *ib.*

— ÉTYM. Berry et saintongeois, *châgne;* picard, *quêne, caine;* Berry, *chaigne;* provenç. *casser;* bas-lat. *casnus*. *Casnus* est dans des textes du IXe siècle, c'est la plus ancienne forme que nous connaissions; le provençal *casser* est pour *casne;* et les formes de la langue d'oïl répondent aussi à *casnus*. Mais d'où vient *casnus?* Diez le tire d'un adjectif *quercinus*, de *quercus*, chêne, attesté par l'italien *quercino*, contracté en *quercnus*, d'où *casnus*, chêne, *que* étant changé en *ca* ou *cha* comme dans *cascun*, *chascun*, de *quisque-unus*. L'*s* qui est dans *casnus*, la plus ancienne forme, écarte l'étymologie celtique par *tann*, chêne, qui, prononcé *chann*, aurait donné *chéne;* mais il n'est pas impossible que le celtique ait agi pour s'assimiler le mot originairement latin et pour lui donner la forme singulière qu'il a prise.

CHÊNEAU (chê-nô), *s. m.* Jeune chêne.

— HIST. XVIe s. Romulus couppa un beau grand et droit chesneau, et l'accoustra en forme de trophée, AMYOT, *Rom.* 25. Ceux qui entent des pommiers, poiriers, pruniers, sur des chesneaux, ormeaux, O. DE SERRES, 657.

— ÉTYM. Diminutif de *chêne*.

CHÉNEAU (che-nô), *s. m.* Sorte de canal en bois ou en plomb, portant à la gouttière les eaux du toit.

— REM. L'Académie écrit *chéneau* avec un accent aigu; mais cet accent n'est justifié ni par l'étymologie puisque *chéneau* n'est qu'une forme de *chenal*, ni par la prononciation usuelle des hommes de métier.

— HIST. XVIe s. Dedans le bout d'iceluy bois j'emmancherai une autre piece de chenelle ou autre bois percé; et pour soustenir les dites chenelles.... PALISSY, 79.

— ÉTYM. Forme dialectique de *chenal;* Berry, *échenet*, *échinal*.

† **CHÊNE-MARIN** (chê-ne-ma-rin), *s. m.* Terme de botanique. Le ficoïde vésiculeux et plusieurs de ses variétés. || *Au plur.* Des chênes-marins.

CHENET (che-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les che-nè-z et les pincettes; chenets rime avec traits, succès, jamais, etc.), *s. m.* || **1°** Ustensile de cheminée, pour tenir le bois soulevé dans le foyer. Les pieds sur les chenets étendus sans façon, REGNARD, *Joueur*, II, 4. Faisons comme un tison qu'on heurte au dur chenet Étinceler la vie, V. HUGO, *Crép.* 33. || Fig. et familièrement. Avoir les pieds sur les chenets, ne se donner aucune peine, vivre commodément. || **2°** Terme de marine, machine de fer qui sert à donner le pli aux bordages que l'on chauffe.

— HIST. XIVe s. Pour quatre paires de chenetz de fer pour les chambres de la royne, DE LABORDE, *Émaux*, p. 211. Un landier ou chienet, et un greil de fer, DU CANGE, *chenetus*. Audoin a receu dampnablement un chiennez pour mettre en cheminée d'un des commissaires du chastelet, ID. *ib.* Jehan feri le dit Simon d'un queminel appelé chienet sur la teste, à sanc et à plaie, ID. *ib.* || XVe s. Pierre Labbé print en la cheminée un chiennet ou cheminel tout ardant, DU CANGE, *chiminale*. Icelluy Blondel dist au suppliant moult arrogammant et par grant aïr que s'il en parloit planté [beaucoup], qu'il le getteroit sur les chiennez, DU CANGE, *plenitudo*. Une paire de chiennetz de fer, pesant chacun cinquante livres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 212.

— ÉTYM. *Chien;* mot à mot petit chien, à cause d'une assimilation avec un chien couché sur le ventre. Les Allemands nomment le chenet un bouc, *Feuerbock*.

† **CHÊNETEAU** (chê-ne-tô), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Jeune chêne.

— HIST. XVIe s. Desur deux chesneteaux je gravay.... RONS. 745.

— ÉTYM. Diminutif de *chêne*.

† **CHENETTE** (che-nè-t'), *s. f.* Terme d'imprimerie. Petite gouttière autour d'une presse.

— ÉTYM. *Chéneau*.

† **CHÊNETTE** (chê-nè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire de la germandrée officinale (*teucrium chamædrys, L.*), dite aussi petit chêne des boutiques, ou, simplement, petit chêne.

— ÉTYM. Diminutif de *chêne*.

† **CHÈNEVEAU** (chè-ne-vô), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet.

CHÈNEVIÈRE (chè-ne-viè-r'), *s. f.* Terrain semé de chènevis, où croît le chanvre. Quand la chènevière fut verte, L'hirondelle leur dit : Arrachez brin à brin Ce qu'a produit ce maudit grain, Ou soyez sûrs de votre perte, LA FONT. *Fabl.* I, 8. || Épouvantail à chènevière, mannequin pour éloigner les oiseaux; et figurément, personne difforme et ridiculement accoutrée. || Ce n'est qu'un épouvantail à chènevière, se dit d'une personne ou d'une chose dont on veut nous faire peur et que nous regardons comme plus redoutable en apparence qu'en réalité.

— HIST. XVe s. Et ce n'est.... Qu'un espoventail de cheneviere, Que le vent a cy abatu, VILLON, *Archer de Bagnolet*. || XVIe s. C'est en la valée de Garonne que j'ai veu le plus de chenevieres, et les plus grandes qui se trouvent ailleurs, D'AUB. *Fœn.* III, 15. Ils servirent, pour le moins, tant que la journée dura, d'espouvantail de cheneviere, CARL. I, 41. A la façon qu'en hyver on cultive les chavenieres en Berri, O. DE SERRES, 169. Toute la cheneviere ne se descharge à la fois, y restant le masle après la femelle, ID. 731. Chanvriere, ID. 732. Et veux qu'Amour d'un petit De lin ou de cheneviere [chanvre] Trousse au flanc sa robe legere, Et my nud me verse du vin, RONS. 416. Ces mines fieres et tyranniques d'un homme qui n'a plus de sang ny au cœur ny aux veines, vrais espovantails de cheneviere, MONT. II, 79.

— ÉTYM. Génev. *chenevier;* picard, *canvriere;* norm. *canivière; c'est la canivière au diable*, c'est une chose embrouillée; Berry, *chemière*, *chénebère;* de *cannabaria*, terre plantée de chanvre, de *cannabis*, chanvre (voy. CHANVRE).

CHÈNEVIS (chè-ne-vi; l'*s* se lie dans le parler soutenu : le chè-ne-vi-z et les oiseaux), *s. m.* La graine du chanvre.

— HIST. XIIIe s. Quiconques est huiliers à Paris, il puet faire huile de olives, de amandes, de nois, de chenevis et de pavoz. *Liv. des mét.* 159. Chanevuis en charrete doit deux deniers, *ib.* 283. Sire Renart, mien escient, Moult drue chanvre i croistroit, Qui [cui] chanevis i semeroit, *Ren.* 19822. || XIVe s. Les petis oiseaulx sont peus de chenevis, qui est chault et sec, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Le chenevoi s'eschauffe soi-mesme, dont on tire un proverbe assez commun, D'AUB. *Fœn.* III, 15. Huile de channevy, PARÉ, XXV, 24. La graine de chenevy est de grande efficace à eschauffer les poules, O. DE SERRES, 354. Le chenevi qui est la graine du chanvre, ID. 730.

— ÉTYM. Berry, *chenebou*, *chenereu*, *chénoue*, *chenouis;* génev. *chenevar;* d'un mot *cannabisum*, *cannabosum*, de *cannabis*, chanvre (voy. CHANVRE).

CHÈNEVOTTE (chê-ne-vo-t'), *s. f.* Brin de chanvre dépouillé de l'écorce. Je tirais avec le pied des chènevottes de mes voisins pour grossir mon tas, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. || Fig. J'en fais autant d'état comme de chènevottes, RÉGNIER, *Sat.* XI.

— HIST. XVe s. D'estrain et de chenevotte Se chauffoit tous les yvers, BASSELIN, 44. A petit feu de chenevottes Tost allumées, tost estaintes, VILLON, *Regrets de la belle Heaulmyere.* || XVIe s. C'est une peinture assez expresse de l'estat où on laisse la chenevotte avant de la donner au feu, D'AUB. *Fœn.* III, 15. Le charbon de saule ou de chenevottes, PARÉ, IX, 2e *disc.*

— ÉTYM. Diminutif de *chanvre*, par un intermédiaire tel que *chènevis;* bourguig. *cheneveuille;* Berry, *chemenotte*, *chamenotte*, *chomenotte*.

CHÈNEVOTTER (chè-ne-vo-té), *v. n.* Terme d'agriculture. Pousser des rameaux trop minces, minces comme la chènevotte, en parlant d'un végétal.

— ÉTYM. *Chènevotte*.

† **CHÉNICE** (ké-ni-s'), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Sorte de mesure de capacité valant 1 lit.,08.

— ÉTYM. Χοῖνιξ.

† **CHÊNIER** (chê-nié), *s. m.* Terme de botanique. Champignon de chêne.

— ÉTYM. *Chêne*.

CHENIL (che-ni; l'*l* ne se lie jamais; l'*s* se lie : des che-ni-z infects), *s. m.* || **1°** Lieu où l'on renferme les chiens d'une meute. || **2°** Par extension, bâtiment où sont logés les officiers et les équipages de chasse. M. de Mantoue alla voir les écuries et le chenil de Versailles, ST-SIM. 133, 218. || **3°** Par dénigrement, logement sale et mal tenu. Quel chenil! C'est un vrai chenil.

— HIST. XVIe s. Il n'appartient à nul de nommer chenil le lieu où il met ses chiens qu'à celuy qui a meutte de chiens royale, qui peuvent prendre les cerfs en tous temps sans autre ayde que de leurs chiens, CHARLES IX, *De la chasse*, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *chinis;* de *canile*, de *canis* (voy. CHIEN).

CHENILLE (che-ni-ll', *ll* mouillées, et non che-ni-ye), *s. f.* || **1°** Larve des lépidoptères ou papillons || Fig. Une chenille, une méchante chenille, un misérable qui se plaît à mal faire. || Être laid comme une chenille, être d'une extrême laideur. Cessez donc, vieille chenille, Au travers de votre grille, D'épouvanter les passants, *Chansons joyeuses.* || **2°** Sorte de passementerie veloutée en soie. A très-bon marché je m'habille, Et, moyennant quelque aune de chenille, Je fais d'un vieux droguet, que je tourne à l'envers, Du velours ciselé pour porter les hivers, *Pompon à Babiole*, dans RICHELET. || Anciennement, étoffe pareille à cette sorte de passementerie. Des robes de chenilles veloutées. SÉV. 314. Vendre aux dames des rubans, de la chenille, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || **3°** Autrefois, un habillement négligé que les hommes portaient avant de faire leur toilette. Lorsqu'il me rendit visite, j'étais encore en chenille. || **4°** Dans le costume militaire, chenille de casque, crinière non flottante et à poil court.

— HIST. XIVe s. Se les chenilles menguent tes choulx, quant il plouvera, seme de la cendre par dessus les choulx, et les chenilles mourront, *Ménagier*, II, 2. Aussi doit l'en donner aux petis oiseaulx chenilles.... *ib.* II, 5. || XVIe s. Les bestes venimeuses sont cantharides, buprestes, chenilles de pin, sangsues, et infinité d'autres, PARÉ, XXIII, 9.

— ÉTYM. Picard, *queneille;* Berry, *cenille;* provenç. *canilha*, dans GUESSARD, *Gramm. provenç.* 2e éd. p. 63; de *canicula*, petite chienne, par comparaison avec un chien, comme en Normandie la chenille est dite, par comparaison avec un chat, *chatte pelouse*, c'est-à-dire chatte poilue.

† **CHENILLÈRE** (che-ni-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Nid de chenilles; lieu infesté de chenilles. || Fig. En ce peu de mots il y a une chenillère d'ignorances et d'impertinences, GARASSE, *Recherche des recherches*, p. 618, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chenille*.

CHENILLETTE (che-ni-llè-t', *ll* mouillées, et non che-ni-yè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Plante légumineuse, ainsi nommée parce qu'elle produit une gousse roulée sur elle-même; c'est le nom vulgaire de la scorpiure.

— ÉTYM. Diminutif de *chenille*.

† **CHÉNISQUE** (ké-ni-sk'), *s. m.* || **1°** Terme d'antiquité grecque. Bec de navire en forme de col d'oie. || **2°** Terme de zoologie. Nom d'un oiseau du genre bernache.

— ÉTYM. Χηνίσκος, diminutif de χήν, oie.

† **CHÊNON** (chê-non), *s. m.* Terme de construction. Vitrage dont toutes les pièces paraissent liées comme les anneaux d'une chaîne.

— ÉTYM. *Chaîne*.

† **CHÉNOPODE** (ké-no-po-d'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes qu'on appelle vulgairement ansérines ou pattes d'oie (*chenopodium anthelminticum*, *L.; chenopodium bonus-Henricus*, *L.; chenopodium botrys*, *L.* etc.).

— ÉTYM. Χὴν, oie, et πούς, ποδός, pied.

† **CHÉNOPODÉE** (ké-no-po-dée), *s. f.* Terme de botanique. Les chénopodées, famille de plantes dont le chénopode est le type.

— ÉTYM. *Chénopode.*

† **CHÉNOPODIACÉE** (ké-no-po-di-a-sée), ou **CHÉNOPODIÉE** (ké-no-po-di-ée), *s. f.* Terme de botanique. Synonyme de chénopodée.

— ÉTYM. Voy. CHÉNOPODE.

CHENU, UE (che-nu, nue), *adj.* || 1° Tout blanc de vieillesse. Une tête chenue. Hommes, enfants, les personnes chenues Lamentent pêle-mêle aux places et aux rues, GARN. *M. Ant.* IV. Pour moi, je cède au temps, et ma tête chenue M'apprend qu'il faut quitter les hommes et le jour, MAINARD, dans RICHELET. Ce vieillard chenu qui s'avance, Le temps dont je subis les lois, VOLT. *Ép.* XLV. La vieillesse.... Sous mes faux cheveux blonds déjà toute chenue, BOIL. *Épit.* X. Vos ans chenus, GARN. *les Juives*, III. || 2° Fig. Couvert de neige. Quoique les Alpes chenues Les couvrent de toutes parts, MALH. II, 2. Montagnes.... Dessus vos têtes chenues, Je cueille au-dessus des nues Toutes les fleurs du printemps, FÉN. XXI, 289. [Superbes monts] Vous qui sur vos cimes chenues Voyez, dans le vague des airs, Les tonnerres et les éclairs, GODEAU, *Poésies*, *ps.* 148, dans RICHELET. || 3° Par analogie. Il ne va point fouiller aux terres inconnues, À la merci des vents et des ondes chenues, RACAN, *Pastorales.* Qui compterait plutôt les arènes menues Que baigne l'Océan de ses vagues chenues, GODEAU, *Poés. Égl.* V. || 4° Arbre chenu, arbre dont la cime est dépouillée. || 5° Fig. Hors d'usage. Les mêmes choses avaient besoin d'être récrites dans le français nouveau qui devenait bien vite vieux et chenu, VILLEMAIN, *Préf. du Dict. de l'Acad.* 1835. || 6° Dans le langage populaire, chenu se dit pour excellent, fort, riche, à cause que ce qui est vieux s'est amélioré. Voilà du vin qui est chenu. Cet emploi est ancien dans Paris, Leroux en parle dans son *Dict. comique.* || Substantivement. C'est du chenu.

— HIST. XIe s. Et Blancandrins i vint au canu peil, *Ch. de Rol.* XXXVII. De Charlemagne qui est canuz et vielz, *ib.* XL. Fiers est li reis à la barbe canue, *ib.* CCLXVI. || XIIe s. Toz fu li poilz chenus, *Ronc.* p. 11. De Charlemaine qui fu chenus et blans, *ib.* p. 26. Salomon [il] en apele et Buevon le chenu, *Sax.* XXVIII. Assez i ad trové e joeuenes et chanuz, *Th. le mart.* 38. || XIIIe s. Grant duel [deuil] font pour Bertain li joene et li chenu, *Berte*, CI. Mès foi que doi Deu et saint Jorge, J'ai tote chenue la gorge, *Ren.* 16008. Et Tybert [le chat].... Si ot toz les grenons chanuz, Et les denz trenchanz et aguz, Et les ongles grans por grater, *ib.* 1955. Toute sa teste estoit chenue, Et blanche cum s'el fust florie, *la Rose*, 346. Dans Pierres li ermites à la barbe canue, *Ch. d'Ant.* VIII, 1134. Et amenoient avec eulx un homme de grant vieillesce tout chanu, JOINV. 242. Et si n'estoit mie pelée La penne qui d'ermine fu; D'un sebelin noir et chenu Fu li manteax au col coulez, *Fabliaux mss.* p. 238, dans LACURNE. || XVe s. Comme ung chat, suis vieil et chenu, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Je rendz graces à Dieu de ce qu'il m'a donné pouvoir veoir mon anticquité chanue reflourir en ta jeunesse, RAB. *Pant.* II, 8. Non autrement qu'on voit parmy les nues Les haults sourcils des grands Alpes chenues, DU BELL. III, 5, *recto.* La foy chenue, alors non violable, Tiendra le lieu des punissantes loix, ID. III, 6, *verso.* Mesme en ces tant jeunes ans, Ceste vertu tant chenue, ID. III, 15, *verso.* Ces choses n'ont d'appuy qu'en la barbe chenue et rides de l'usage, MONT. I, 118. [Léandre] dedans l'escume chesnue S'enivra du flot amer, YVER, p. 577. Depuis qu'il fu devenu vieil et chenu, AMYOT, *Caton*, 10.

— ÉTYM. Provenç. *canut*; ital. *canuto*; du latin *canutus*, dérivé de *cānus*, pour *casnus*; sanscrit, *kas*, briller : ce qui est blanc est brillant (voy. CANDEUR).

CHEPTEL (che-tèl), *s. m.* || 1° Convention ou bail d'un maître avec son fermier, lorsqu'il lui donne un certain nombre de bestiaux pour les nourrir et les soigner, avec partage du profit. || Cheptel à moitié, cheptel où chacune des deux parties fournit le bétail par moitié. || Cheptel de fer, cheptel dans lequel le preneur doit, à l'expiration, rendre une valeur égale. || Fig. Un roi ainsi élevé [aux écoles publiques] jamais ne penserait nous tenir à cheptel de Dieu ni d'aucune puissance, P. L. COUR. I, 306. || 2° Par extension, les bestiaux mêmes formant le fonds du cheptel. Le preneur doit ses soins à la conservation du cheptel.

— HIST. XIe s. Dunc il rendra le chatel, *Lois de Guill.* 1. || XIIIe s. Car nus n'i saura jà tant metre, Qu'il n'i perde tout le chaté, *la Rose*, 10833. Car quant cil a mis en l'estable Son destrier, il le puet revendre, Et chetel ou gaain reprendre, *ib.* 10822. Se vous aviez le chaté Oultre [plus que] sa valeur achaté, *ib.* 8245. Les unes des demandes sont sor muebles et sor catix, et les autres sor heritages, BEAUM. VI, 18. Se li remanans de son heritage n'est pas si grans qu'il soufisse à la soustenance de ses enfans, et li mueble et le catel sont grant.... ID. XII, 17. J'ai vescu de l'autrui chatei Que hom m'a creü et prestei, RUTEB. I. Chatiex est ce que aucuns espargne ou qu'il desert par son servise que l'en li done, *Digeste*, f° 176. || XVe s. À tel charge avoir, y convient employer si chier chatel, comme la vie, le sang, les membres et l'avoir, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 4.

— ÉTYM. Norm. *chatel*, biens mobiliers; picard, *chastel*, objet quelconque en la possession d'une personne; génev. *chédal*, le bétail; prov. *captal*, *capdal*; du latin *capitale*, capital, l'avoir (voy. CAPITAL et ACHETER à l'ÉTYM.).

† **CHEPTELIER** (chè-te-lié), *s. m.* Preneur d'un bail à cheptel.

— ÉTYM. *Cheptel.*

† **CHÉPU** (ché-pu), *s. m.* Billot sur lequel le tonnelier bûche le bois.

— ÉTYM. Voy. CHAPUI.

† **CHÈQUE** (chè-k'), *s. m.* Terme de banque. Bon à vue détaché d'un livre à souche et donné, sur le banquier qui a reçu provision préalable, par le débiteur ou payeur au créancier ou à la personne qui doit recevoir. Les chèques sont devenus, en Angleterre, une monnaie courante, une véritable monnaie fiduciaire. Le chèque est essentiellement à vue et au porteur. Le chèque barré est un chèque traversé par deux barres entre lesquelles on met le nom du banquier de la personne à qui le chèque est remis, ou tout au moins le signe *Et Cie*, ce qui oblige le porteur à faire encaisser le montant du chèque par son banquier dans le premier cas, et par un banquier quelconque dans le second, c'est-à-dire par une personne connue et qui ne l'aura elle-même reçu que d'une personne connue, JULES LECHEVALIER ST-ANDRÉ, *Question monétaire.*

— ÉTYM. Angl. *check*, du verbe *to check*, signifiant, en comptabilité, contrôler, vérifier.

CHER, CHÈRE (chèr, chê-r'), *adj.* || 1° Auquel on est attaché par une vive affection. Un homme cher à sa famille. Vous parlerai-je de ses pertes et de la mort de ses chers enfants? BOSS. *Marie-Thér.* Hermione, seigneur, peut m'être toujours chère, RAC. *Andr.* I, 2. Ah! si je vous suis cher, ma princesse, vivez, ID. *Iphig.* III, 6. Je pouvais de ma mort accuser.... Tout l'univers plutôt qu'une si chère main, ID. *Bérénice*, IV, 5. Car de son cher tyran l'injustice fut telle.... CORN. *Sertor.* I, 2. Une main qui nous fut bien chère Venge ainsi le refus d'un coup trop inhumain, ID. *Rodog.* V, 4. Je te fis après lui mon plus cher confident, ID. *Cinna*, V, 1. Contre ma douleur j'aurais senti des charmes, Quand une main si chère eût essuyé mes larmes, ID. *Cid*, III, 4. || Il s'emploie comme expression affectueuse. Mon cher ami. Mon cher oncle. Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte, RAC. *Athal.* I, 1. || Elliptiquement et familièrement. Mon cher, ma chère. Le renard dit au loup : Notre cher, pour tous mets J'ai souvent un vieux coq ou de maigres poulets, LA FONT. *Fabl.* XII, 9. || Aujourd'hui, dans le langage très-familier, on supprime même l'adjectif possessif. Bonjour, chers. Çà va bien, très-chers? Venez-vous, chers bons? || 2° Par extension, à quoi on tient. Son estime m'est chère. Sa mémoire vous est chère. Et [ô Dieu!] n'ayant rien si cher que ton obéissance, Où tu le fais régner, il te fera servir, MALH. II, 1. Un bien que j'ai si cher, ID. V, 4. [Que l'amoureux] N'aime rien que ce joug et toujours s'étudie À tenir en humeur sa chère maladie, THÉOPH. *Sat.* I. Même de vos rivaux la gloire vous est chère, CORN. *Nicom.* III, 8. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher entretien; ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus, BOSS. *Louis de Bourbon.* Hélas! loin de vouloir éviter sa colère, La plus soudaine mort me la rendra plus chère, RAC. *Brit.* V, 7. Et que, finissant là sa haine et nos misères, Il ne séparât point des dépouilles si chères, ID. *Andr.* III, 6. Chers pleurs, ID. *Bérén.* IV, 5. Et ce cher intérêt est le seul qui m'amène, ID. *Mithr.* IV, 2. Ma gloire vous serait moins chère que ma vie, ID. *Iph.* V, 3. Mais l'offrande à mes yeux en doit être plus chère, ID. *Phèd.* II, 2. Pour moi, je tiens plus chère et plus digne d'envie Une honorable mort qu'une honteuse vie, ROTR. *Antig.* III, 5. Et la plus prompte mort dans ce moment sévère Devient de leur amour la marque la plus chère, RAC. *Baj.* IV, 5. Lorsqu'aux dépens d'une santé qui nous est si chère.... BOSS. *Louis de Bourbon.* Rendre la royauté non-seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère aux peuples, ID. *Reine d'Anglet.* Mes regrets m'étaient chers; mais mon âme affaiblie Tombant dans les langueurs de la mélancolie.... ST-LAMBERT, *Saisons*, *hiver.* À tous les cœurs bien nés que la patrie est chère! VOLT. *Tancr.* III, 1. || 3° En parlant du temps, précieux. Vous me faites perdre un temps qui nous est cher, MOLIÈRE, *Impr.* 1. Le temps est cher en amour comme en guerre, LA FONT. *Orais.* Et ce moment si cher, madame, est consumé À louer l'ennemi dont je suis opprimé, RAC. *Brit.* II, 6. Soit que le temps trop cher la pressât de se rendre... ID. *Baj.* III, 4. Le temps est cher, seigneur, plus que vous ne pensez; Tandis qu'à me répondre ici vous balancez, Mathan, près d'Athalie, étincelant de rage, Demande le signal et presse le carnage, ID. *Ath.* V, 2. Allez, le temps est cher, il le faut employer, ID. *Mithr.* III, 5. Les moments me sont chers; écoutez-moi, Thésée, ID. *Phèd.* V, 7. Les moments sont trop chers pour les perdre en paroles, ID. *Baj.* V, 4. Il faut les secourir; mais les heures sont chères; Le temps vole.... ID. *Esth.* I, 3. || 4° Que l'on caresse en idée. C'est mon vœu le plus cher. C'est ma plus chère espérance. Laisse-moi mon erreur, puisqu'elle m'est si chère, CORN. *Héracl.* V, 3. Je connus votre erreur; mais que pouvais-je faire? Je vis en même temps qu'elle vous était chère, RAC. *Baj.* V, 4. Cette grandeur sans borne à ses désirs si chère, VOLT. *Henr.* ch. III. Et mêler des remords à mes plus chers souhaits, MOL. *Don Garcie*, III, 2. || 5° Qui est d'un prix élevé. Une marchandise chère. Ce drap est fort cher. Les vins sont chers cette année. || Substantivement. Pour me régaler du plus cher [du vin le plus cher], Au beau coin m'attend dame Jeanne, BÉRANG. *Bedeau.* || C'est chère épice, se dit d'une chose qu'on fait trop cher. || Qui exige une grande dépense. La vie est chère. Un voyage cher. || Une chère année, une année pendant laquelle le blé a été beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire. Comme il [le menu peuple] est beaucoup diminué dans ces derniers temps par la guerre, les maladies, et par la misère des chères années qui en ont fait mourir de faim un grand nombre.... VAUBAN, *Dîme*, p. 97. || Qui vend à haut prix. Ce marchand est très-cher. C'est un magasin très-cher. Cet ouvrier est habile, mais il est cher. Vous pouvez voir ailleurs, messieurs; on vous accommodera peut-être; moi, je suis cher, je vous l'avoue, DANCOURT, *La maison de campagne*, sc. 30. || 6° Cher, *adv.* À haut prix. Vendre, acheter cher. Ces étoffes coûtent cher. On compte, avec cette masure, Un quart d'arpent, cher affermé, BÉRANG. *Jacques.* || Il fait cher vivre dans cette ville, tout ce qui sert à l'entretien de la vie y est d'un prix élevé. || Fig. Coûter cher, être obtenu au prix de grands sacrifices, de grandes souffrances, de grandes pertes. La victoire coûtera bien cher. Que vos plaisirs coûtent cher à ces infortunés! Votre générosité vous a pensé coûter cher, VOIT. *Lett.* 23. || Vendre cher, faire obtenir au prix de grands sacrifices. Payer cher, obtenir au prix de grands sacrifices. Il me payera cher cet outrage. C'est un ordre des dieux qui jamais ne se rompt, De nous vendre bien cher les grands biens qu'ils nous font, CORN. *Cinna*, II, 1. Fais-lui payer bien cher un bonheur qu'il ignore, RAC. *Brit.* II, 6. Et tu peux concevoir Que je lui vendrai cher le plaisir de le voir, ID. *ib.* II, 2. Vous m'avez vendu cher vos secours inhumains, ID. *Baj.* V, 1. Mon père paya cher ce dangereux honneur, ID. *Mithr.* I, 3. || Vendre sa vie bien cher, la venger glorieusement avant de la perdre. || Familièrement. Il me le payera cher, il le payera plus cher qu'au marché, cela lui coûtera cher, c'est-à-dire je le ferai repentir de ce qu'il a fait.

— REM. 1. Voltaire a dit: On avait vendu les vivres trop chers à ses ambassadeurs [de Pierre le Grand], *Charles XII*, 2. C'est une faute; cher est ici adverbe et, par conséquent, invariable; chers ne pourrait être adjectif que s'il se rapportait à vivres; et le sens serait alors qu'on leur avait vendu des vivres que la délicatesse ou la rareté rendait trop chers; or ce n'est pas le sens que Voltaire veut faire entendre. || 2. Cher signifiant d'un prix élevé, se met toujours après le substantif : une marchandise chère. Il faut en excepter l'expression chère année que l'on emploie quelquefois pour dire une année pendant laquelle le blé a été beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire.

— HIST. XIe s. E li plaiez [blessé] jurra [jurera] sur saints que pur mes [moins] nel pot faire, ne pur haür [haine] si chier nel fist, *Lois de Guill.* 11. D'or et d'argent et de garnemenz chers, *Ch. de Rol.* VIII. Les douze pairs que Charles a tant chers, *ib.* XL. Tel as occis que mout cher [je] te cuid [pense] vendre, *ib.* CXXII. Dreiz empereres, cher sire, si ferons, *ib.* CLXXIV. || XIIe s. Se je chier ne li vent, *Ronc.* p. 15. Guenelon sire, je vous ai forment chier, *ib.* p. 30. Par cui il est amez et chier tenuz, *ib.* p. 81. Sempres morrai, mais chier me sui vendu, *ib.* p. 93. Chers [riche] est li lieus, si est digne l'eglise, *ib.* p. 179. [Elle] comperroit [payerait] cier sa folie, *Couci*, III. Vous merci-je, ma douce amie chere, *ib.* XVIII. Li cristien rei solent saint iglise obeir; Lais [un laïque] ne deit clerc fuler, mais chier le deit tenir, *Th. le mart.* 75. || XIIIe s. Pour ce que [elle] vous ressemble, assez plus chiere [je] l'ai, *Berte*, VII. Cotte [elle] ot d'un blanc bliaut et mantel mout très chier, *ib.* XIX. Là n'y verrez joiel, tant soit de chere vente, Que je ne vous achete.... *ib.* CXI. Coveitise ne set entendre A riens qu'à l'autrui acrochier; Coveitise a l'autrui trop cher, *la Rose*, 193. Chascun se fait si chier pource que il s'en welent aler en leur païs, que nous ne leur oserions donner ce que ils demandent, JOINV. 257. || XVe s. Et aussi cher avoit-il prendre la mort avec celle noble dame [Isabelle] comme autre part [qu'ailleurs], FROISS. I, I, 16. Et eut adonc en plus cher la delivrance de messire Hervey de Leon que du seigneur de Cliçon, ID. I, I, 212. Et se taille celle chevauchée à durer un long temps, et par ainsi vous seront cher vendus les gages que vous avez pris, ID. II, III, 18. [Les cardinaux] aimoient plus cher à mourir confesseurs que martirs, ID. II, II, 21. Il leur enchargea, si cher qu'ils le vouloient obeir, que son mignon ne fust servi d'autres choses que de pastés d'anguille, LOUIS XI, *Nouv.* X. Il aimeroit autant ou plus cher mourir que son malheureux cas fust connu, ID. *ib.* XIII. Ne vous trouvez jamais devant moi, si cher que vous aimez votre vie, ID. *ib.* XLVIII. J'ai aussi cher [j'aime autant] de n'en faire rien, ID. *ib.* LXXXII. || XVIe s. Elle nous vend trop cher ses denrées, MONT. I, 75. J'aimerois aussi cher [autant] que mon escholier eust passé le temps à jouer à la paulme, ID. I, 145. On l'achete trop cher, ID. I, 193. Je n'ayme pas une vertu si sauvage et si chere [coûtant si cher], ID. I, 224. Les Romains auront maintenant à cher un prince doulx et aimant la justice, AMYOT, *Numa*, 10. A ce compte un homme n'auroit cher ny l'honneur, ny la science, quand il les possederoit, de peur d'en estre privé, ID. *Solon*, 10. Ceste ville est merveilleusement chere, le vin de Chio couste dix escus, ID. *De la tranq. d'âme*, 20. Je veux reciter une histoire laquelle me fut bien chere [me coûta cher], PARÉ, XIII, 23. L'on ne peut faire de cher fils ou d'enfant de predilection, et faire l'un d'eux donnataire, et pardessus cela le faire entrer en partage comme un autre, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 1193. Fille trop veue, robbe trop vestue n'est pas chere tenue, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, *cair, kier, quier;* rouchi, *tier;* provenç. *car;* espagn. et ital. *caro;* du latin *carus.*

† **CHERCHE** (chèr-ch'), *s. f.* || 1° Ne se dit que dans cette locution : être en cherche d'une personne, d'une chose, la chercher. || 2° Terme de construction. Nom de tout ce qu'un seul trait de compas ne peut représenter, et qui demande divers points pour être décrit, comme les panneaux qui servent à former le cintre d'une voûte, etc. La cherche d'un escalier en est le cintre.

— HIST. XVe s. Et lorsqu'il faisoit la dicte cerche, il ouit nouvelles que le comte d'Eu avoit esté arresté à Damas, *Boucicq.* I, 15. || XVIe s. Qui sera en cherche de science, si la pesche où elle se loge, MONT. II, 98. Les sceptiques disent qu'ils sont encores en cherche de la verité, ID. II, 230.

— ÉTYM. Voy. CHERCHER.

CHERCHÉ, ÉE (chèr-ché, chée), *part. passé.* || 1° Qu'on tâche de trouver. Un passage longtemps cherché dans les régions arctiques. L'ennemi cherché et vaincu. Par le milieu des eaux, par le milieu des flammes, On passe au repos tant cherché, CORN. *Imit.* I, 22. || 2° Affecté. Rien de cherché dans son style. || Terme de beaux-arts. Œuvre cherchée, œuvre dans laquelle l'artiste a trop visé à l'effet.

† **CHERCHE-FICHE** (chèr-che-fi-ch'), *s. m.* Terme de serrurier. Outil pour dégager l'aile d'une fiche. || *Au plur.* Des cherche-fiches.

† **CHERCHE-POINTE** (cher-che-poin-t'), *s. m.* Synonyme de cherche-fiche. || *Au plur.* Des cherche-pointes

— ÉTYM. *Chercher*, et *pointe.*

CHERCHER (chèr-ché), *v. a.* || 1° Tâcher de trouver. Que cherchez-vous? Je cherche ma bourse, mon livre. Je cherche mon fils qui s'est séparé de moi dans la foule. Son chien le chercha longtemps. Et les hommes jamais ne cherchent qui les fuit, CORN. *Imit.* I, 21. Grande reine, est-ce ici votre place? Quel trouble vous agite, et quel effroi vous glace? Parmi vos ennemis que venez-vous chercher? RAC. *Ath.* II, 5. Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi, ID. *Iph.* II, 3. || Familièrement. Chercher quelqu'un par mer et par terre, par monts et par vaux, à pied et à cheval, le chercher partout. || Chercher Dieu, avoir l'âme remplie du désir de se conformer à sa volonté. Âmes chrétiennes, sachez que qui cherche Dieu de bonne foi, ne manque jamais de le trouver, BOSS. *la Vallière.* Que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir conserver la foi sans s'exposer au supplice, ni sacrifier sans trouble, ni chercher Dieu qu'en tremblant? ID. *Reine d'Anglet.* Nous résistons à Dieu, sous prétexte de le chercher, MASS. *Pet. Car. Soum.* || Chercher le Seigneur, se disait, dans le langage mystique des puritains anglais du XVIIe siècle, d'un état mental de dévotion où l'esprit était entièrement tourné vers Dieu. || Fig. Chercher une aiguille dans une botte de foin, faire une recherche sans résultat possible. || Fig. et familièrement. Chercher midi à quatorze heures, chercher ce qui ne peut se trouver (voy. MIDI). Vous qui vivez dans ces demeures, Êtes-vous bien, tenez vous-y, Et n'allez pas chercher midi A quatorze heures, VOLT. *Inscript. pour un cadran solaire.* || Terme de manége. Un cheval cherche sa cinquième jambe quand il se porte sur la main et y cherche un point d'appui. || Terme de marine. Chercher la sonde en venant du large, approcher des côtes pour trouver le fond avec la sonde. || Fig. Il cherchait l'occasion de gagner de l'argent. Les Mèdes ne cherchaient ni l'or, ni l'argent, mais la vengeance. Il cherche le danger pour le danger lui-même. Pourquoi chercher des preuves d'une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une sentence manifeste? BOSS. *Reine d'Anglet.* Sans chercher d'excuse dans le mauvais état où se trouvaient ses affaires, BOSS. *Anne de Gonz.* Pour lui des Persans bravant l'aversion, J'ai chéri, j'ai cherché la malédiction, RAC. *Esth.* III, 1. || Absolument. Je cherche, et ne trouve rien qui me plaise. On chercherait longtemps chez les plus beaux génies de Rome et de la Grèce, avant d'y trouver rien qui soit à la fois aussi simple et aussi merveilleux [que la naissance du Christ], CHATEAUB. *Génie*, II, VI, 2. Celui qui demande, on lui donne; celui qui cherche, il trouve, BOSS. *la Vallière.* || Chercher dans sa tête, interroger ses souvenirs. || 2° Aller à la recherche de quelqu'un, de quelque chose. Page, cherchez Rodrigue et l'amenez ici, CORN. *Cid*, II, 4. Ne cherche plus ta sœur où tu l'avais laissée, ID. *Hor.* IV, 5. Et par tout l'univers cherchons-lui des vengeurs, RAC. *Mithr.* V, 5. Sans le chercher aux bords de l'Escaut ou du Rhin, La paix l'offre à mes yeux plus calme et plus serein, BOIL. *Ép.* I. Mais que, sans m'avertir du piége qu'on me dresse, Vous me laissiez chercher jusqu'au fond de la Grèce L'ingrat qui ne m'attend que pour m'abandonner, Perfide, cet affront se peut-il pardonner? RAC. *Iph.* II, 5. || Aller chercher, venir chercher, aller, se rendre auprès de quelqu'un. On ne viendra pas me chercher dans cette retraite. J'irai le chercher à Lyon. || Aller chercher quelqu'un, venir chercher quelqu'un, se rendre auprès de lui pour quelque besoin, pour le mener quelque part. Allez chercher le médecin. On est allé chercher la garde. Je viendrai vous chercher quand il en sera temps. Mme Manchon vint avant-hier me chercher, fort alarmée d'une lettre que vous lui avez écrite, RAC. et BOIL. *Lettr.* VII. || Fig. Aller chercher n'a guère d'autre sens que chercher et renforce seulement l'expression. Que jamais du sujet le discours s'écartant N'aille chercher trop loin quelque mot éclatant, BOIL. *Art p.* I. Mais je sais bien aussi que, s'il dépend de vous De me faire chérir un souvenir si doux, Vous n'empêcherez pas que ma gloire offensée N'en punisse aussitôt la coupable pensée; Que ma main dans mon cœur ne vous aille chercher Pour y laver ma honte et vous en arracher, RAC. *Mithr.* II, 6. Quand son épée allait chercher mon sein, ID. *Phèdre*, III, 1. Un censeur.... dont le crayon sûr aille d'abord chercher L'endroit que l'on sent faible et qu'on se veut cacher, BOIL. *Art p.* IV. || Envoyer chercher quelqu'un, quelque chose, obtenir par un message que quelqu'un vienne, qu'une chose soit apportée. Il envoya chercher ses amis. || 3° Il se dit des choses. L'eau cherche un passage. L'aiguille aimantée cherche le nord. Les honneurs vinrent chercher Cincinnatus. Le malheur me cherche, MOL. *Fest.* II, 10. Mon maître est un vrai enragé d'aller se présenter à un péril qui ne le cherche point, ID. *ib.* III, 4. Les plaisirs près de moi vous chercheront en foule, RAC. *Ath.* II, 7. Un courroux qui ne cherche que moi, ID. *Andr.* III, 1. Et de ses volontés une amoureuse étude Les cherche jusque dans ses yeux, MOL. *Psyché*, IV, 1. || 4° Tâcher de se procurer, d'acquérir. Chercher une place. Chercher son salut dans la fuite. Nous cherchons notre bonheur hors de nous-mêmes. Il cherchait les moyens de parvenir. || Chercher la solution d'un problème. || Chercher femme, chercher à se marier. || Chercher de l'argent, tâcher de s'en procurer par un emprunt. || Chercher son pain, mendier. || Chercher sa vie, chercher les moyens de subsister. || Chercher malheur, chercher son malheur, faire des choses capables d'attirer sur soi quelque mal. || Chercher l'ennemi, aller à sa recherche pour lui livrer bataille. || Chercher querelle, noise, susciter une querelle, un différend. Il chercha querelle à un homme qui n'en pouvait mais. || 5° Chercher à quelqu'un, faire des recherches pour quelqu'un. Je l'ai prié de me chercher un logement. Cherchez-lui un secrétaire. Il s'accusait, il se cherchait des crimes. Et je veux me chercher dans cette illustre envie Les moyens glorieux de sortir de la vie, MOL. *D. Garcie*, IV, 11. || Cette tournure ne s'emploie guère qu'avec les pronoms compléments du verbe et placés devant lui ou après l'impératif : cherchez-lui un logement. On ne dirait pas aussi bien : je cherche un logement à Frédéric, mais pour Frédéric. L'expression chercher querelle à quelqu'un fait exception. || 6° Suivi d'un infinitif précédé de la préposition *à*, tâcher, s'efforcer de. Et vous, ne cherchez point à former des discords, CORN. *Nicom.* II, 3. Je cherche à te rejoindre et non à t'en défendre, ID. *Rodog.* V, 4. Vos deux États voisins, qui cherchent à s'unir, RAC. *Bérén.* III, 2. Mon cœur court après elle et cherche à s'apaiser, ID. *Andr.* II, 5. Oui, c'est Joas; je cherche en vain à me tromper, ID. *Athal.* V, 6. La foi véritable qui ne cherche qu'à se développer de ses ténèbres et, en dissipant le nuage, se changer en pure lumière et en claire vision, BOSS. *le Tellier.* || Familièrement. Chercher à se faire battre, faire des choses qui exposent à être battu. || Avec la préposition *de*, dans le même sens. Que le cœur affligé.... Cherche d'être allégé, MALH. VI, 18. Vous ne trouverez pas étrange que nous cherchions d'en prendre vengeance, MOL. *Fest.* III, 5. || 7° Se chercher, *v. réfl.* Être en quête l'un de l'autre. Ces gens se sont cherchés longtemps. De leur furtive ardeur ne pouvais-tu m'instruire? Les a-t-on vus souvent se parler, se chercher? RAC. *Phèd.* IV, 6. || Fig. Essayer de connaître ce que l'on est, ce que l'on peut. C'est une époque où cet artiste se cherchait encore. Maintenant je me cherche et ne me trouve plus, RAC. *Phèd.* II, 2. || Se chercher, chercher la retraite pour n'être point distrait de ses pensées. Lasse de vains honneurs et me cherchant moi-même, ID. *Esth.* I, 1. Mon amour m'entraînait, et je venais peut-être Pour me chercher moi-même et pour me reconnaître, ID. *Bérén.* V, 6. || Obéir à l'amour de soi. Cette âme qui s'est tant aimée et tant cherchée ne se peut plus supporter aussitôt qu'elle est seule avec elle-même, BOSS. *la Vallière.* Malheur à moi, si, dans cette chaire, j'aime mieux me chercher moi-même que votre salut, et si je ne préfère à mes inventions, quand elles pourraient vous plaire, les expériences de cette princesse qui peuvent vous convertir! BOSS. *Anne de Gonz.* D'un cœur qui t'aime, Mon Dieu, qui peut troubler la paix? Il cherche en tout ta volonté suprême, Et ne se cherche jamais, RAC. *Ath.* III, 8. Ne nous chercher en rien alors que tout nous quitte, Ne vouloir rien qui plaise alors que tout déplaît, CORN. *Imit.* II, 9. || Proverbe. Le bien cherche le bien, c'est-à-dire le bien vient d'ordinaire à celui qui en a déjà beaucoup. || Il cherche midi où il n'est qu'onze heures, se dit d'un écornifleur, par allusion à l'habitude où l'on était jadis et où l'on est encore dans plusieurs provinces de dîner à midi. || En cherchant on trouve, ou qui cherche trouve, c'est-à-dire en se donnant de la peine on finit par réussir.

— HIST. XIe s. [Il] cerce [parcourt] les vals, et si cerce les monz, *Ch. de Rol.* CLX. || XIIe s. La cité [ils] cerchent qu'est d'avoir replenie, *Ronc.* p. 147. Toute France [il] a cerchie comme tapins truanz, *Sax.* V. Par ces noveles furent mult li moine esmaié, E pur ço l'unt [le corps du saint] es crutes [cryptes] enterré e mucié; Mais primes unt les dras e le cors tut cergié *Th. le mart.* 155. [Ils] Firent les porz

cergier, e gaitier, e guarder, Que, se li arcevesques . volsist ariver, Qu'il li fussent encontre, prez de lui desturber, *ib.* 122. || XIIIe s. Dedens ces neuf jours issi une compagnie de nostre ost pour aler en fuerre et cerchier la contrée, VILLEH. LXIV. Par trestout le pays [ils] vont la terre çerchant [fouillant le pays], *Berte*, CVII. Qui cercheroit jusqu'en Cartage, Et d'Orient en Occident.... *la Rose*, 5394. Li marinier qui par mer nage, Cerchant mainte terre sauvage, Tout regarde-il à une estoile, *ib.* 7588. L'en seurche guerre et bataille, Il ne me chaut, mès que bien aille, RUTEB. 202. Il doit scercier les escomeniez et les larrons et les murtriés, *Liv. de just.* 72. || XVe s. L'avant-garde qui chevauchoit devant avoit quis et cerché et cerchoit dessus et dessous la riviere à tous lez, FROISS. II, II, 71. Et fit à savoir à ceux du pays qu'il donnoit treves trois jours pour chercher les champs de Crecy et ensevelir les morts, ID. I, I, 295. Et n'attendit mie que ils le venissent cercher, ains alla sur leur pays, *Bouciq.* III, ch. 2. Mes sommiers estoient assez loin; et estoit trop tard pour les cercher, COMM. VIII, 6. Princes qui cherchent gaigner gens, ID. I, 9. || XVIe s. Nous qui cherchons de former non un grammairien.... MONT. I, 187. Ceulx qui cherchent à troubler et changer l'estat de nostre police, ID. I, 220. Ils cherchent qu'on les contredise, pour.... ID. II, 231. Chercher une querelle d'Allemaigne, ID. IV, 40. Et telle nous degouste D'un amoureux chercher [poursuite], YVER, p. 575. Il cherchoit de complaire à la commune, AMYOT, *Nicias*, 3. Il les avoit rendus plus refroidis à chercher la guerre, ID. *ib.* 15. On cerche plustost d'obtenir un peu de renom, LANOUE, 197.

— ÉTYM. Picard, *cerquier*; Berry, *cercher*, *charcher*, *sarcher*, *sercher*; nivernais, *sercher*; bourguig. *charchai*; génev. *cercher*, *sarcher*; provenç. *cercar*, *serquar*; anc. portug. *cercar*, parcourir; espagn. *cercar*, enfermer, enclore; ital. *cercare*, parcourir, chercher; du latin *circare*, faire le tour de, parcourir, de *circus*, cercle (voy. CIRQUE). Le sens primitif du mot français est parcourir pour trouver.

CHERCHEUR, EUSE (cher-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui cherche. Ha! seigneur don Juan, l'on vous a bien cherché. — L'on devait me trouver, je n'étais pas caché; Et qui sont ces chercheurs? SCARRON, *Jodelet*, IV, 3. Tout l'ancien territoire de la baie d'Hudson qui n'était jadis parcouru que par des chercheurs de pelleteries, sera bientôt une riche annexe du Canada, MAURY, *Rapport de géogr.* p. 25. || En mauvaise part.... Lui dire Tous les noms des chercheurs de mondes inconnus Qui n'en étaient pas revenus, LA FONT. *Fabl.* VIII, 8. Quatre chercheurs de nouveaux mondes Presque nus, échappés à la fureur des ondes, ID. *ib.* X, 16. Un chevalier errant grand chercheur d'aventures, ID. *Fianç.* || Chercheur de franches lippées, un écornifleur, un parasite. || Les chercheurs de midi à quatorze heures, savoir le joueur de gobelets, le batteur de fusil, l'espagnol, la vieille, le procureur, le ramoneur, le charlatan, le vendeur de lunettes, *Ballet* dansé au Louvre le 29 janvier 1620, BEAUCHAMP, *Recherche des théâtres*, t. III, p. 80, dans LACURNE. || **2°** Un chercheur, celui qui cherche avec activité et persévérance des faits, des documents, des livres ou autres pièces de collection. || En mauvaise part. Celui que j'ai vu est un chercheur de pointes et un faiseur d'antithèses, BALZ. *Socrate chrét. disc.* 7. || Une chercheuse d'esprit, femme pédante et prétentieuse. || Chercheuse d'esprit se dit aussi, d'après le conte de La Fontaine qui porte ce titre, d'une jeune fille innocente qui cherche aventure. La Chercheuse d'esprit, *opéra de Favart.* || *Adj.* Un esprit chercheur. Une imagination chercheuse. || **3°** Nom d'une secte chrétienne en Angleterre et en Hollande, qui, admettant les Écritures, prétend qu'elles ne sont bien expliquées par aucune des sectes chrétiennes qui les reçoivent, et en cherche le sens avec beaucoup de zèle. Et ceux qu'on nomme chercheurs, à cause que, dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion et n'en ont point d'arrêtée, BOSS. *Reine d'Anglet.* || **4°** Terme d'astronomie. Petite lunette subsidiaire, à court foyer, adaptée au télescope.

— HIST. XVIe s. Chercheur de barbets [voleur], OUDIN.

— ÉTYM. *Chercher.*

† **CHERCONNÉE** (chèr-ko-née), *s. f.* Terme de commerce. Étoffe indienne moitié coton moitié soie.

CHÈRE (chê-r'), *s. f.* || **1°** Visage. Ce sens a vieilli. || **2°** Bon accueil, réception caressante. Voulant cacher ma honte et sa colère, Elle couvrit son front d'une meilleure chère, RÉGNIER, *Élég.* IV. Ne sachant quelle chère me faire, SÉV. 291. À qui la mère Pour ne se découvrir fait plus mauvaise chère, RÉGNIER, *Sat.* II. S'il y avait auprès de vous une personne bien faite, qui vous fit bonne chère, VOIT. *Lett.* 187. || Chez les cabaretiers, tant pour la bonne chère, tant pour le couvert et les autres menus frais. Ce sens a vieilli. || **3°** Par extension, faire bonne chère a passé du sens de faire bon accueil à faire un bon repas, parce qu'un bon repas est une partie d'un bon accueil. Dans ce sens chère comprend tout ce qui regarde la quantité, la qualité et la préparation des mets. Aimer la bonne chère. Le lieu de la ville où l'on faisait la chère la plus délicate, HAMILT. *Gramm.* III. Faisant chère et vivant sur la bourse publique, LA FONT. *Fabl.* IV, 12. Hélas! que sert la bonne chère Quand on n'a pas la liberté? ID. *ib.* IV, 3. Je dois faire aujourd'hui bonne chère ou jamais, ID. *ib.* VIII, 9. Alexandre disait que la bonne chère n'était point de saison, quand on avait de grandes affaires, DU RYER, *Supplément de Quinte-Curce*, liv. II, ch. 8. Repose-toi, fais grande chère, BOSS. *Char.* 1. Elle disait hier à table, qu'en Basse-Bretagne on faisait une chère admirable, SÉV. 68. Votre intendant jure qu'on ne peut pas faire une meilleure chère, ni plus grande, ni plus polie, ID. 427. Comment appelez-vous ce traiteur de Limoges qui fait si bonne chère? MOL. *Pourc.* I, 6. Nous feras-tu bonne chère? ID. *l'Av.* III, 5. || Faire petite chère, maigre chère, avoir un repas insuffisant en quantité ou en qualité. || Homme de bonne chère, celui qui aime la table et s'y connaît. C'était un homme de bonne chère; et il devient sobre et tempérant, BOURD. *Pensées*, I, 392. Vous avez dit que c'était un homme de bonne chère, MASS. *Panég. St. Jean-Bapt.* || Chère entière, grand repas suivi de plusieurs divertissements. || Chère de commissaire, un repas où l'on sert viande et poisson, locution qui vient du temps où il y avait des chambres mi-parties de catholiques et de protestants, les commissaires faisant les uns maigre les autres gras. || Faire grande chère et beau feu, faire une très-grande dépense. || Faire chère lie, faire bonne chère et vie joyeuse. La galante fit chère lie, LA FONT. *Fabl.* III, 17.... lui-même ayant fait grand fracas, chère lie.... Il devint pauvre tout d'un coup, ID. *ib.* VII, 14. || Proverbes. Il n'est chère que de vilain, c'est-à-dire lorsqu'un avare se résout à donner un repas, il y met plus de profusion qu'un autre. || Chère d'homme fait vertu, c'est-à-dire la face, la présence de l'intéressé fait vertu, rien ne vaut la présence d'un homme pour le succès de ses affaires.

— HIST. XIe s. [Il] plore des oilz, toute sa chere embronche, *Ch. de Rol.* CCLVI. || XIIe s. Li cons [comte] Rollant o [à] la chiere hardie, *Ronc.* p. 10. Le nez [il] ot beau et chiere de baron, *ib.* p. 20. || XIIIe s. À moi pert [paraît] bien au vis et à la chiere, Que vostre amor m'est trop estrange et fiere, EUST. LE PEINTRE, dans *Couci*. À tant es vous la vieille qui fait mout lie chiere, *Berte*, XII. Sa fille [elle] a embracée, si la baise en la chiere, *ib.* [Elle] Mout faisoit laide chiere, et mout ert [était] emplorée, *ib.* XVI. Ysengrin n'iert pas endormiz, Saut sus, ne fist pas chiere morte, *Ren.* 20384. Car l'en a la chose moult chiere Qui est donnée à bele chiere, *la Rose*, 2271. À regarder lores me pris Les cors, les façons et les chieres, Les semblances et les manieres Des gens qui ilec karoloient, *ib.* 805. Ne ne faites chiere nesune De haïne ne de rancune, *ib.* 7375. Combien qu'il facent fiere chiere, *ib.* 7650. Les gardes dou champ doivent partir le soleil, si qu'il ne soit contre la chiere de l'un plus que de l'autre, *Ass. de Jérus.* I, 169. || XIVe s. Le corps a grant et fort, et le viaire fier; Il a moult bien la chiere de maisement paier, *Guescl.* V. 13690. Car nuls homs n'est, s'il pert, qui ait la chiere lie, *Baud. de Seb.* VII, 154. || XVe s. Et fit la porte de la ville ouvrir, et fit bien chere et maniere de defense, FROISS. I, I, 86. [Le roi d'Angleterre à ses chevaliers avant la bataille de Crecy] et leur disoit ces langages de si lie chere, que qui fust tout desconforté, si se pust il reconforter en lui oyant et regardant, ID. I, I, 284. Quelque chere que ils fissent, ils n'estoient pas bien à seur, *Bouciq.* II, ch. 6. Il nous fera, sans faillir, bonne chiere, CH. D'ORL. 1. Et sur ce leur monstra plusieurs inconveniens qui leur pourroient advenir, le plus gratieusement qu'il peut, et feirent bonne chaire au gentilhomme, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1382. Il fut loué de sa fuyte; et plus encores de son retour lui fist chascun bonne chere, COMM. I, 4. Après disner le duc et le roy se veirent en grant chiere, ID. II, 13. Homme de bonne chere et de plaisir, ID. V, 16. Il me fit la plus grande chere du monde, ID. VII, 1. Le pelletier en fut content, Car il ne vouloyt que repaistre, Et alla tout incontinent Faire grant chere avec le prestre, VILLON, *Repues.* Je ne vous ai dit chose que je ne fasse, et faites bonne chere [soyez tranquille], LOUIS XI, *Nouv.* XLVII. || XVIe s. ....Et puis appaisoit sa cholere Tout soudain qu'on luy faisoit chere, DUBELL. VII, 40, *verso.* Où recueillis y furent à bonne chere Des habitans et sans la vendre chere, J. MAROT, V, 150. Tout ainsi que si une femme impudique, pour navrer davantage le cœur de son mari, devant ses yeux faisoit chere à son paillard, CALVIN, *Instit.* 284. Le tout est que je laissay le roy faisant, dieu mercy, très bonne chere [en santé], et commençant bien à se fortifier, MARG. *L.* 46. Le roy faict tousjours la chere que vous m'aviés promise, dont je sçay de plus en plus l'obligacion que j'ay à vous, ID. *ib.* 140. Faictes leur tant de bonne chere qu'il vous plaira, MONT. I, 71. Au milieu de leurs festins, et par my leur meilleure chere, ID. I, 76. Avec une chere basse et morne sans mot dire, AMYOT, *Numa*, 18. Il voulut que ceulx qui avoient porté leur part du labeur de cultiver la terre, eussent aussi part au plaisir de faire bonne chere des premiers fruicts d'icelle, ID. *Lyc. et Num. comp.* 2. Valerius adonc descendit avec un bon visage sur la place, et avec une chere ouverte fut le premier qui jura.... ID. *Publ.* 3. Il ne se laissa eschapper de la bouche pas une parole insolente, ny ne monstra à sa face une chere joyeuse, ID. *Marcel.* 50. Belle chere et cœur arriere, H. EST. *Précellence*, 216 et 217. Belle chere vaut bien un mets, ID. *ib.*

— ÉTYM. Norm. *chère*, visage; wallon, *caire*, mine, air; provenç. et espagn. *cara*; du latin *cara*, face, qui se trouve pour la première fois dans Corippus, poëte du VIe siècle, et qui est le grec κάρα, tête. On voit la série des sens: visage, puis bon accueil, c'est-à-dire bon visage, et enfin bon repas, qui est une des manières du bon accueil.

CHÈREMENT (chè-re-man), *adv.* || **1°** D'une manière affectueuse et tendre. Vous n'êtes aimée en nul lieu du monde si chèrement qu'ici, SÉV. 8. Cela pourrait bien être, il m'aimait chèrement, CORN. *Poly.* I, 4. Cela peut être encore, ils s'aimaient chèrement, ID. *Sertor.* I, 2. Ne sois point rebelle à mon commandement Qui te donne un époux aimé si chèrement, ID. *Cid*, V, 7. Si l'histoire de l'Église garde chèrement la mémoire de cette reine, BOSS *Reine d'Anglet.* Conservez ce livre chèrement, MOL. *Éc. des f.* III, 2. Jamais elle [ma douleur] ne quittera Un cœur qui chèrement toujours la gardera, ID. *l'Étour.* II, 6. || **2°** À haut prix. Payer, acheter, vendre chèrement une marchandise. On achète des étoffes chèrement, PASC. *Prov.* 8. Hazael m'acheta chèrement, FÉN. *Tél.* IV. La cour ne voulut pas les [Coligni et Bouteville] acheter assez chèrement, VOLT. *Louis XIV*, 6. Ah! c'est trop fort; vit-on jamais pareille usure? — Monsieur, je ne crois pas mériter cette injure Pour avoir obligé monsieur votre neveu; Je l'aimais chèrement. — Il y paraît, morbleu! ANDRIEUX, *les Étourdis*, III, 3. || Fig. Il paya cette courte joie chèrement. Une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée, BOSS. *le Tellier.* || Vendre chèrement sa vie ou faire acheter chèrement sa vie, ne succomber qu'après avoir fait beaucoup de mal à l'ennemi. Maison, dans une plaine rase avec sept à huit cents hommes seulement devant des milliers d'ennemis, perdit tout espoir; déjà même il ne songeait plus qu'à gagner un bois pour vendre plus chèrement sa vie, quand.... SÉGUR, *Hist. de Napol.* XI, 12. || On dit au même sens, mais dans le langage familier, vendre chèrement sa peau.

— HIST. XIe s. La mort Rolant [je] lur cuid cherement vendre, *Ch. de Rol.* CCXIV. || XIIe s. Mout chierement [la trahison] sera gueredonée, *Ronc.* p. 49. Ne me vout [voulut] pas Diex por neant donner Tous les soulas qu'ai eüs en ma vie; Ains les me fait chierement comparer [payer], *Couci*, XXII. || XIIIe s. Et il les achetoient moult volentiers et chierement, JOINV. 234. || XVe s. Si les pria le dit roi cherement, qu'ils volsissent si bien penser, FROISS. I, I, 126. Puisqu'ainsi est que loingtain de vous suis, Ma maistresse, dont Dieu scet s'il m'ennuye, Si chierement vous requiers que je puis, Qu'il vous plaise.... CH. D'ORL. *Bal.* 12. || XVIe s. De tant de peine endurée Je ne me plains nullement, Mais de l'avoir declairée Je me repens cherement, ST-GEL. 140. Qu'ilz ne mourussent point sans vendre cherement leur mort aux vainqueurs, AMYOT, *Arist.* 41. Oultré de douleur et de regret pour la mort de luy qu'il avoit aimé si cherement, ID. *Eum.* 3. Leurs filles, lesquelles tant chierement avoient nourries en tout exercice vertueux, RAB. *Pant.* III, 16. Cettuy-ci [un précepteur] qu'il avoit fait venir exprès et qui estoit bien cherement gagé, MONT. I, 193

— ÉTYM. *Chère*, et le suffixe *ment;* provenç. *caramen;* espagn. et ital. *caramente*.

CHÉRI, IE (ché-ri, rie), *part. passé*. Ce prince chéri de ses peuples. Une image chérie. Des cendres chéries. Femme et mère très-chérie et très-honorée, BOSS. *Reine d'Anglet.* Le juste semblera plus avantagé, si on pèse son mérite; et le pécheur plus chéri, si l'on considère son indignité, BOSS. *Marie-Thér.* Mânes aux yeux charmants, vos images chéries Accourent occuper ses belles rêveries, A. CHÉN. *Élég.* XIV. || Le peuple chéri de Dieu, les Juifs. La nation chérie a violé sa foi, RAC. *Esth.* I, 4. || Substantivement. C'est son chéri. C'est sa chérie. Pour en boire un peu [de vin], mon chéri, Vends mon anneau de mariage, BÉRANG. *Jacq.*

CHÉRIF (ché-rif'), *s. m.* Prince descendant de Mahomet par sa fille Fatime. || Prince arabe ou maure. Le chérif de la Mecque. Une fontaine bâtie par un chérif répandait son eau dans le chemin, CHATEAUB. *Itin.* 37.

— ÉTYM. Portug. *xarife;* de l'arabe *sharif*, noble, éminent.

† **CHÉRIFAT** (ché-ri-fa), *s. m.* Dignité de chérif.

† **CHÉRIP** (ché-rip'), *s. m.* Moineau franc.

— ÉTYM. Ce paraît être le verbe anglais *to chirp*, gazouiller.

CHÉRIR (chè-rir), *v. a.* || 1° Avoir beaucoup d'affection pour quelqu'un. Chérir ses enfants. Un homme comme lui, de mérite et d'honneur, Et qui vous chérissait avec idolâtrie, MOL. *Mis.* V, 6. Jamais œillade de dame, Propos flatteur et gracieux, Mot d'amitié ni doux sourire, Déifiant le pauvre sire, N'avaient fait soupçonner qu'il fût vraiment chéri, LA FONT. *Fabl.* IX, 15. Il est aimé des grands, il est chéri des belles, BOIL. *Sat.* VIII. || 2° Aimer d'un amour qui a quelque chose du culte. Chérir sa patrie. Chérir la mémoire de ses amis. || 3° Tenir beaucoup à. Qui chérit son erreur ne la veut pas connaître, CORN. *Poly.* III, 3. Alzire, jusque-là chérissions-nous la vie? VOLT. *Alz.* V, 5. J'ai chéri plus que toi la gloire de ta vie, ID. *M. de Cés.* I, 1. || Par analogie. L'occasion est belle, il nous la faut chérir, CORN. *Hor.* II, 3. Je chéris, j'acceptai, sans tarder davantage, L'heureuse occasion de sortir d'esclavage, RAC. *Baj.* V, 4. Je ne suis pas de ces médecins qui ne chérissent que leurs opinions et qui, plutôt que d'en démordre, aiment mieux laisser mourir un malade, HAUTEROCHE, *Crispin méd.* II, 9. || 4° Se chérir, *v. réfl.* Avoir une affection mutuelle. Très-sots enfants de Dieu, chérissez-vous en frères, VOLT. *Ép.* 97. || Avoir de l'affection pour soi-même. || Être chéri. La vertu ne peut trop se chérir.

— HIST. XII[e] s. Ne Olivier qui tant fit à cherir, *Ronc.* p. 101. Et li reis Loewis e Franceis l'unt cheri, *Th. le mart.* 95. Li prelat sunt serf Deu, li reis les deit cherir, *ib.* 70. || XIII[e] s. Ma primeraine famme [j'] amai mout et chieri, *Berte*, CVIII. || XV[e] s. Se je vous ay en mes dictez [vers] cheri [caressé, célébré], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 366, dans LACURNE. S'avança le roy, et embrassa Garifer le jeune, et le baisa par moult de foys; si fist-il Nestor; et quant il eut les enfants assez cheri [caressé].... *Perceforest*, t. II, f° 4, dans LACURNE. || XVI[e] s. Combien qu'il eust entendu qu'en son absence le roi la cherissoit, si n'en put-il rien croire, MARG. *Nouv.* III. Pourquoi il cherissoit ainsi ce jeune homme là seul, et abominoit tous les autres, AMYOT, *Anton.* 91. Madame, ces vers meritent que vous les cherissiez; car vous serez de mon advis qu'il n'en est point sorty de Gascoigne qui eussent plus d'invention et de gentillesse, MONT. I, 222. Tout du long du chemin venoient cherir la belle Les loups et les lyons à la face cruelle, BAÏF, *Œuvres*, p. 467, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cher*.

CHÉRISSABLE (ché-ri-sa-bl'), *adj.* Digne d'être chéri. La gloire la plus chérissable est celle qui naît de la vertu. Et me rendre peut-être, à moi seul, chérissable La gloire périssable Des stériles travaux qui font tout mon emploi, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 2.

— HIST. XV[e] s. Mais maniere plus convenable, Plus cheritable et resonnable Ne saroit nulz ymaginer, *Conv. de St-Denis.* || XVI[e] s. Cherissable, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Chérir*.

† **CHÉROLLE** (ché-ro-l'), *s. f.* Espèce de vesce.

† **CHERPILLE** (cher-pi ll', *ll* mouillées), *s. f.* Usage du Beaujolais suivant lequel les pauvres pouvaient faire la récolte malgré les propriétaires, quand le grain était à maturité.

— ÉTYM. Ancien verbe *charpiller*, prendre, voler, dérivé de *charpir*. (Voy. CHARPIR.)

† **CHERSIE** (kèr-sie), *s. f.* ou **CHERSITE** (kèr-si-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Tortue de terre.

— ÉTYM. Χέρσος, terre.

CHERSONÈSE (kèr-so-nê-z'), *s. f.* Terme de géographie. Presqu'île. Chersonèse Taurique ou Pontique, la Crimée. Chersonèse Cimbrique, le Jutland. Chersonèse de Thrace, la Romanie. Chersonèse d'or, la presqu'île au delà du Gange.

— ÉTYM. Χεῤῥόνησος, de χέῤῥος ou χέρσος, terre ferme, et νῆσος, île, c'est-à-dire île tenant à la terre ferme.

† **CHERSYDRE** (kèr-si-dr'), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce de serpent de l'archipel indien.

— ÉTYM. Χέρσος, terre, et ὕδωρ, eau.

CHERTÉ (chèr-té), *s. f.* || 1° Prix des denrées qui excède le prix ordinaire. Grande, excessive cherté de vivres. Le peuple était incommodé par la cherté des vivres, D'ABLANCOURT, *Tacite*, dans RICHELET. || La cherté y est, se dit de certaines marchandises qui se vendent beaucoup, dont tout le monde veut avoir. Je n'y mettrai pas la cherté, je n'en achèterai pas. || 2° Prix élevé relativement à un prix antérieur. Nous entrons dans une période de cherté. || Proverbe. Cherté foisonne, c'est-à-dire quand les choses sont chères, on les ménage; et aussi les marchands, attirés par le haut prix, en apportent des quantités.

— HIST. XII[e] s. E quan il li conquist casteals e herité, Tant le deüst il plus tenir en grant chierté, *Th. le mart.* 54. || XIII[e] s. Fors Bertain la royne que [ils] tiennent en chierté [tendresse], *Berte*, LXVII. Ceus qui plus les ont en chierté [affection], *la Rose*, 7580. Por ce avint si grant chierté en l'ost, que, tantost que la Pasque fu venue, un beuf valoit en l'ost quatre vins livres, JOINV. 236. || XV[e] s. Et lui conseille, comme doy, De toujours haïr faulceté; Car quiconque l'a en chierté, Amour chastier l'en fera, CH. D'ORL. *Bal.* 30. || XVI[e] s. Ilz avoient expressement procuré et moyené que ceste grande cherté advinst, AMYOT, *Cor.* 16. Combien c'est un sot deduit, qui ne le feroit valoir par fantasie et cherté, MONT. III, 350.

— ÉTYM. Picard, *querté;* provenç. *caritat*, *cartat;* espagn. *caridad;* ital. *carità;* du latin *caritatem*, de *carus*, cher (voy. CHER). Dans l'ancien français, *cherté* signifie également cherté et charité, tendresse.

CHÉRUBIN (ché-ru-bin), *s. m.* || 1° Ange qui est nommé dans l'Ancien Testament. Dieu mit un chérubin à la porte du paradis terrestre, SACI, *sur la Genèse*, dans RICHELET. || Nom de figures dont la forme n'est pas bien connue, mais qui du moins avaient des pieds de veau (*Ézéchiel*, I, 7), et qui étaient placées dans le temple de Jérusalem. Voulez-vous que d'impurs assassins Viennent briser l'autel, brûler les chérubins? RAC. *Athalie*, V, 2. || 2° Dans le christianisme, nom des anges du second rang de la première hiérarchie. || Familièrement. Il a une face de chérubin, il a un visage rond et coloré. || Rouge comme un chérubin. Joli comme un chérubin. || Terme d'amitié. Mon chérubin, mon petit chérubin. || 3° En peinture et en sculpture, tête d'enfant, avec des ailes, figurant un ange.

— HIST. XI[e] s. Deus y tramist son ange cherubin, *Ch. de Rol.* CLXXIII. || XII[e] s. E nostre sires muntad sur cherubin e volad, *Rois*, 206.

— ÉTYM. *Cherubim*, pluriel de *cherub*, mot hébreu qui est le nom d'un ange et des figures du temple.

† **CHÉRUBIQUE** (ché-ru-bi-k'), *adj.* Qui a rapport aux chérubins. || Hymne chérubique, hymne qui, dans l'église grecque, se chante pendant la messe.

CHERVIS (cher-vì), *s. m.* Plante ombellifère et potagère (*sium sisarum*, L.).

— HIST. XVI[e] s. Les racines sont naveaux, pastonnades, carrotes, chervis ou giroules, O. DE SERRES, 507. La plus asseurée maniere de se pourvoir de chervis ou giroles, est par racines; ils sont originaires du païs septentrional, car c'est d'Alemaigne d'où l'empereur Tibere en fit transporter la race en Italie, ID. 531.

— ÉTYM. Origine inconnue. Espagn. *chirivia;* portug. *cherivia*.

† **CHESTER** (tchè-steur, ou, à la française, chèstèr), *s. m.* Fromage anglais renommé.

— ÉTYM. *Chester*, ville d'Angleterre.

CHÉTIF, IVE (ché-tif, ti-v'; les paysans des environs de Paris disent chéti et même cheti), *adj.* || 1° De peu d'importance, de peu de distinction, de peu de force, en parlant des personnes. Un chétif garçon de boutique, PATRU, *Plaid.* 2, dans RICHELET. À l'égard de ces hommes chétifs, LA BRUY. VI. Le monarque lui dit [au cerf]: Chétif hôte des bois, Tu ris! tu ne suis pas ces gémissantes voix, LA FONT. *Fab.* VIII, 14. Il vint des partis d'importance, La belle les trouva trop chétifs de moitié, ID. *ib.* VII, 5. Tout chétif et tout misérable qu'il est, il a été détroussé en France, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. Depuis les plus chétifs jusques aux plus fendants, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Un chétif centenier des troupes de Mysie, CORN. *Héracl.* I, 2. Qu'entreprends-je, chétif, en ces lieux écartés? ROTR. *St Gen.* III, 2. Éryphile n'est encore digne ni de vous ni du public, ni même de moi, chétif, VOLT. *Lett. vers et prose*, 17. Et celui qui chétif aux misères succombe, Sans vouloir autre bien que le bien de la tombe, MALH. I, 4. Quand Crésus vit Ésope, il s'étonna qu'une si chétive créature lui eût été un si grand obstacle, LA FONT. *Vie d'Ésope*. .... La chétive pécore S'enfla si bien qu'elle creva, ID. *Fab.* I, 3. Quel ton, quel ascendant ne prennent-ils pas [les riches] sur les savants, quelle majesté n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes chétifs que leur mérite n'a ni placés ni enrichis et qui en sont encore à penser et à écrire judicieusement! LA BRUY. VI. || 2° En parlant des choses, qui n'a pas force, qualité. Une chétive récolte. Une plante chétive. Une mine chétive. Comme un chien qui fait fête Aux os qu'il voit n'être pas trop chétifs, LA FONT. *Jum.* Une flamme pieuse autant comme chétive, CORN. *Pomp.* V, 1. Et mon bras n'est du sien qu'un chétif instrument Qui ne meut et n'agit que par son mouvement, ROTR. *Bélis.* I, 1. Notre vigne n'est point si chétive qu'on le voudrait bien faire croire, P. L. COUR. 2[e] *lettre particulière*. || Avoir chétive mine, avoir la mine basse, et aussi avoir l'air malade. || 3° Misérable, pauvre. Une vie, une chère chétive. Dans quelque urne chétive en ramasser la cendre, CORN. *Pomp.* II, 2.

— HIST. XI[e] s. [Elle] Trait ses chevels, si se clame caitive, *Ch. de Rol.* CCLXXIV. Dist l'uns à l'autre: Caitif que deviendrons? *ib.* CXC. Que deviendrai, douloureuse caitive? *ib.* CXCI. En France douce [elle] ert [sera] menée caitive, *ib.* CCLXVIII. || XII[e] s. Ainsi nos, caitif, comperrons [payerons] Les guerres de ces haus barons, CRESTIEN DE TROIES, dans HOLLAND, p. 266. Come chaitis [captif] mené, *Ronc.* p. 15. Meurent paien come chaitif dolent, *ib.* p. 77. À la chaitive [malheureuse] qui au mostier atent, *ib.* p. 173. Ceste chaitive qui de son dueil morra, *ib.* p. 174. Vous deüssiez querre leur delivrance [des prisonniers]: C'est grant pechés, ses [si les] i laissez chaitis, QUESNES, *Romancero*, p. 100. || XIII[e] s. Qui caitif sert caitif loiier en sent, L. PASSY, *Fragm. d'hist. litt.* p. 89. Hé! las, chetif, où irai? que ferai? ANONYME, dans *Couci*. Et li consaus de l'empereour fu tiex qu'il s'iroit à lui combatre, pour secorre les chaitis et les chaitives que il enmenoit, VILLEH. CLXIV. Neis [même] Avarice la chetive N'ert pas si à prendre ententive, *la Rose*, 1439. Moult est chetis et fox nais Qui croit que ci soit son païs, *ib.* 5049. Et se ne vous plet, si vous preingne pitié de ceste chetive qui ci gist, que vous attendes que je soie relevée, JOINV. 252. Car qui à chetif seigneur sert, Il en atent chetif loier, *les Vers du monde*. .... Dan Macrobe Vestu d'une chetive robe, *Bat. des 7 arts.* || XV[e] s. Le plus petit, maigre et chetif cheval qu'il put trouver, FROISS. I, 1, 23. .... Diex! doux valet, Di-je lors, es-tu si quatis [caché]? Par ma foi, tu es uns quetis, Quant tous seuls tu es en prison, FROISS. *Le dit dou florin*. Ainsi ma vie se compasse, Maleureuse, chetive et lasse, En paine et maulx dont trop recueil, CH. D'ORL. *Rond.* Nuz [Dieu] les crea, et puis l'ame leur mist Ou chetif corps, sans faire difference, E. DESCH. *L'habit ne fait pas l'homme.* Vaut-il pas mieux avoir la couleur rouge et vive, Riche de beaux rubis, que si pâle et chetive Ainsi qu'un buveur d'eau? BASSELIN, II. || XVI[e] s. Aux cœurs chetifs tu remets l'esperance, RONS. 703. De tous les animaux qui marchent sur la terre L'homme est le plus chetif: car il se fait la guerre Luy-mesmes à soy-mesme.... ID. 815. Il [l'homme] n'est pas assez chestif, si par art et par estude il n'augmente sa misere, MONT. I, 227.

— ÉTYM. Bourguig. *cheti;* Berry, *ch'ti*, au féminin *ch'tite*. *chaitis;* provenç. *captiu*, *caitiu;* anc. catal. *caitiu;* anc. espagn. *captivo;* espagn. mod *cautivo;* portug. *cativo;* ital. *cattivo;* du latin *captivus*, prisonnier (voy. CAPTIF). *Chetif*, en vieux français, signifie captif, et de là, faible, misérable.

CHÉTIVEMENT (ché-ti-ve-man), *adv.* D'une manière chétive. Cet homme vit chétivement. Entretenir une personne chétivement, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Chétive*, et le suffixe *ment*.

† **CHÉTIVETÉ** (ché-ti-ve-té), *s. f.* Qualité de ce qui est chétif.

— HIST. XIII[e] s. La chaitivitet de Sion.... la nostre caitivetet, *Psautier*, dans RAYNOUARD, *captivitat*. Car se tu l'avoies pressé [ton cœur], je l' tenroie

à chetiveté, *la Rose*, 2262. || xve s. .... Gens qui dissent verité Pour son honour et pour leur conscience, Sanz mal engin et sanz chetiveté, E. DESCH. *Ce qui est necessaire aux roys*. Et après qu'il eut robé toute la cite de Nicosie, et reduit le peuple en chetiveté, MONSTREL. II, 39.

— ETYM. Provenç. *captivitat;* espagn. *cautividad;* ital. *cattività;* du latin *captivitatem*, de *captivus* (voy. CAPTIF et CHÉTIF). *Chetiveté*, dans l'ancien français, signifie captivité et état chétif.

† **CHÉTODON** (ké-to-don), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de poissons qui ont les dents fines comme du crin. Les chétodons.

— ETYM. Χαίτη, crinière, et ὀδοὺς, dent.

† **CHÉTOPODE** (ké-to-po-d'), *s. m.* Terme d'entomologie. Qui a des soies pour pattes. || *S. m.* Les chétopodes.

— ETYM. Χαίτη, crinière, et ποὺς, ποδὸς, pied.

† **CHÉTOPTÈRE** (ké-to-ptè-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Sorte d'annélide chétopode rapportée des Antilles. Les chétoptères sont des annélides nageuses.

— ETYM. Χαίτη, crinière, et πτερὸν, aile.

† **CHÉTRON** (ché-tron), *s. m.* Terme de métier. Tiroir sur le côté d'un coffre.

† **CHEVAGE** (che-va-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit dû par tout chef de famille bâtard ou aubain (Étymologie : *chef*).

† **CHEVAGE**, *s. m* Action de donner au verre ramolli par la chaleur la forme d'un moule (Étym. *chever*).

† **CHEVAINE** (che-vè-n'), *s. f.* Syn. de chevanne.

CHEVAL (che-val), *s. m.* || **1°** Animal domestique de la famille des solipèdes, qu'on emploie à tirer ou à porter. Cheval de charrette, de carrosse, de main, de bataille. La bouche d'un cheval. Panser, étriller, ferrer, seller, brider un cheval. Un cheval fin, ardent, plein de feu, souple, léger à la main, obéissant. Cheval qui porte bien sa tête. Un cheval vicieux, ombrageux, pesant à la main. De rage et de douleur le monstre bondissant Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant, RAC. *Phèd.* V, 6. J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils Traîné par les chevaux que sa main a nourris, ID. *ib.* Sous les pieds des chevaux cette reine foulée, ID. *Athal.* I, 1. On commença la course des chariots, que l'on distribua au sort; le mien se trouva le moindre pour la légèreté des roues et pour la vigueur des chevaux, FÉN. *Tél.* V. Lâchant les rênes à ses chevaux fumants de sueur, ID. *ib.* Mes chevaux s'animèrent et se mirent peu à peu en haleine, ID. *ib.* Hippomaque poussant trop ses chevaux, le plus vigoureux s'abattit, ID. *ib.* Mes chevaux, mieux ménagés que les siens, étaient en état de le devancer, ID. *ib.* Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant, De peur que, tout à coup efflanqué, sans haleine, Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène, BOIL. *Ép.* X. || Cheval de relais, cheval tout préparé dans les postes pour prendre la place de celui qui vient de faire une traite. On avait préparé des chevaux de relais, sur lesquels ils furent sur-le-champ conduits à Leipsic, où on les enferma étroitement, VOLT. *Charles XII*, 2. Il en est ainsi de poste en poste dans le royaume; vous changez de jurisprudence en changeant de chevaux, ID. *Dial.* 2. || Cheval de service, dans le langage de la féodalité, cheval dû par le vassal au seigneur. || Tirer un criminel à quatre chevaux, écarteler un criminel, en attachant un cheval à chacun de ses membres. || Fig. N'avoir ni cheval ni mule, être fort gueux. || Chercher quelqu'un à pied et à cheval, faire toutes les diligences pour le trouver. || C'est un cheval échappé, c'est un jeune homme qui n'écoute ni autorité ni conseil. Athamare est un jeune cheval échappé, amoureux comme un fou, VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 avril 1767. || C'est un vrai cheval à la besogne, c'est un homme dur à la peine, grand travailleur. Mon esclave travaille comme un cheval, je le nourris mal, je l'habille de même, VOLT. *Dial.* XXIV, 8. || Fig. et familièrement. Cheval de carrosse, cheval de bât, gros cheval, ou, simplement, cheval, homme rude, grossier, intraitable. C'est un vrai cheval. C'était [le chevalier de Nogent] une manière de cheval de carrosse qui était de tout temps ami de Saint-Pouange, ST-SIM. 191, 58. Comment, grand cheval de carrosse! MOL. *Bourg.* II, 3. || Fig. C'est le cheval de bât, se dit d'un homme chargé, dans une maison, dans une communauté, de la grosse besogne. || Dans le pas d'un cheval, c'est-à-dire facilement, sans peine, sous les pieds. Croit-il que mille cinq cents livres se trouvent dans le pas d'un cheval? MOL. *Fourb.* II, 11. Cinquante mille francs, c'est un joli denier; et, comme on dit, ça ne se trouve pas tous les jours dans le pas d'un cheval, CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 6. || Aux enseignes des hôtelleries, un tel loge à pied et à cheval, c'est-à-dire un tel donne le logement aux hommes et aux chevaux. || Fig. C'est son cheval, son grand cheval de bataille, c'est l'argument dont il s'appuie, l'idée à laquelle il est attaché. La cérémonie est le cheval de bataille de la noblesse campagnarde, HAMILT. *Gramm.* 10. || Monter sur ses grands chevaux, prendre les choses avec résolution, avec hauteur, se gendarmer; locution venue de ce que les chevaliers allant en guerre et chevauchant sur de petits chevaux montaient, pour combattre, sur de grands chevaux. Je vous vois montée sur vos grands chevaux, SÉV. 537. Dessus ses grands chevaux est monté mon courage, MOL. *Sgan.* 21. Voyant qu'elle montait sur ses grands chevaux, HAMILT. *Gramm.* 9. Elle monta sur ses grands chevaux au lieu de se justifier, ID. *ib.* 11. || Brider son cheval par la queue, s'y prendre à contre-sens dans une affaire. || Fièvre de cheval, fièvre violente. || Médecine de cheval, médicament très-fort. || Familièrement. Écrire à quelqu'un une lettre à cheval, écrire une lettre où on le gourmande vertement. || **2°** Homme de cheval, un cavalier. Une troupe de gens de cheval. Soit de gens de cheval ou soit de gens de pied, RÉGN. *Sat.* XI. Il n'y avait point de meilleurs hommes de cheval que les Égyptiens, BOSS. *Hist.* III, 3. Du Plessis, écuyer de la grande écurie et le premier homme de cheval de son siècle, ST-SIM. 37, 174. Les Romains tireront de leurs alliés 700 000 hommes de pied, et 70 000 de cheval, MONTESQ. *Rom.* 4. || Monter à cheval signifie quelquefois apprendre à monter à cheval. Il a monté à cheval sous un tel. || Mettre quelqu'un à cheval, lui enseigner l'équitation. C'est un tel écuyer qui a mis ce jeune homme à cheval. || En termes de manége, cheval de deux cœurs, celui qui ne se manie que par contrainte. Cheval dans la main, celui dont l'encolure, la tête et le corps sont dans un parfait équilibre. Cheval entier à une main, celui qui refuse de tourner d'un côté. Cheval de pas, celui qui va un grand pas fort à l'aise. || **3°** À cheval, *loc. adv.* Sur un cheval. Se promener à cheval. Montrez-lui comme il faut.... Passer les jours entiers et les nuits à cheval, CORN. *Cid*, I, 7. Pour les faire monter à cheval, BOSS. *Hist.* III, 5. M. le Chantre sera toujours prêt à monter à cheval, ID. *Lett. abb.* 72. Sortis, il me demande : êtes-vous à cheval? RÉGNIER, *Sat.* VIII. || Elliptiquement, à cheval, messieurs! c'est-à-dire montez à cheval. || Par analogie, à califourchon, jambe deçà, jambe delà. Il était à cheval sur le haut du mur. || Terme de guerre. Être à cheval sur un fleuve, sur une rivière, sur une route, avoir des troupes placées sur l'une et l'autre rive, sur l'un et l'autre côté de la route. || Fig. Être à cheval sur quelque chose, n'en pas démordre, s'en prévaloir, y revenir sans cesse. Être à cheval signifie aussi être solidement établi. || Fig. Être mal à cheval, être mal dans ses affaires. || Il se tient mieux à table qu'à cheval, se dit d'un écornifleur. || **4°** *S. m. plur.* Terme de guerre. Cavaliers. Il avait dix mille hommes de pied, avec deux mille chevaux. C'était vous, intrépide Nemours, qui meniez ces fameux chevaux aux combats, CHATEAUB. *Natch.* I, 92. || Les grands chevaux, nom qui était donné aux quatre principales familles de la noblesse de Lorraine. Les petits chevaux, la noblesse inférieure de Lorraine. || **5°** Cheval fondu, jeu d'enfants dans lequel l'un saute pardessus l'autre qui a le corps plus ou moins fléchi. || **6°** Cheval de bois, figure de bois sur laquelle on apprend à voltiger. [Il] fait crever les courtauds en chassant aux forêts, Court le faquin, la bague, escrime des fleurets, Monte un cheval de bois.... RÉGNIER, *Sat.* V. || Anciennement. Cheval de bois, pièce de bois qui, taillée en arête et mise sur des tréteaux, servait à une punition de soldat. Ce soldat, ayant fait un faute, fut mis pendant deux heures sur le cheval de bois. || Cheval de Troie, cheval de bois renfermant des guerriers dans ses flancs, au moyen duquel les Grecs prirent la ville de Troie. || Les courtisans du cheval de bronze, s'est dit jadis à Paris des filous et personnes de mauvaise vie qui se tenaient sur le pont Neuf auprès de la statue d'Henri IV, pour y attraper quelqu'un. || **7°** Cheval de frise, en termes de guerre, grosse poutre carrée, traversée par trois rangs de pieux de bois, dont les bouts sont armés de pointes de fer, ainsi dite parce que cet engin a d'abord été employé dans la Frise. || Cheval de frise ou patte de coq, espèce de support dans une fabrique de poteries. || **8°** Terme d'astronomie. Un des noms vulgaires de la constellation de Pégase. || Petit Cheval, constellation de l'hémisphère septentrional. || **9°** Cheval-vapeur ou simplement cheval, unité conventionnelle dont on se sert pour évaluer la force motrice des machines à vapeur, et qui équivaut à une force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre dans l'unité de temps ou seconde. || **10°** Dans les carrières de marbre, on appelle cheval de terre, un espace où le marbre manque et qui se trouve rempli d'une masse de terre. || Trou rempli de terre qu'on trouve quelquefois dans un bloc. || **11°** Terme de zoologie. Cheval cerf, nom d'un mammifère observé en Chine et qui paraît être l'antilope gnus (ruminants) dite vulgairement gnou. || Cheval du Cap, nom donné par quelques voyageurs au cheval quaccha, qui est le couagga de Buffon. || Cheval marin, cheval de rivière, hippopotame, et plusieurs poissons. || Cheval du bon Dieu, grillon. || Cheval marin, animal fabuleux, qu'on représente avec le devant d'un cheval et le derrière d'un poisson. || **12°** Terme de métier. Siége sur lequel l'ouvrier s'assoit pour façonner l'ardoise. || Proverbes. Cheval de foin, cheval de rien; cheval d'avoine, cheval de peine. || Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors, c'est-à-dire prendre des précautions quand le mal est arrivé. || Il fait toujours bon tenir son cheval par la bride, c'est-à-dire il fait bon être maître de ses affaires, de son bien. || Il est bien aisé d'aller à pied quand on tient son cheval par la bride, c'est-à-dire on souffre volontiers de petites incommodités quand on peut s'en délivrer aussitôt qu'on veut. || Des femmes et des chevaux, il n'en est point sans défauts. || Un coup de pied de jument ne fait point de mal au cheval, c'est-à-dire un homme doit prendre galamment les malices que lui font les femmes. || À un cheval hargneux, il lui faut une étable à part, c'est-à-dire il faut se tenir loin des hommes querelleurs, difficultueux, méchants. || Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent, c'est-à-dire les récompenses ne vont pas à ceux qui les méritent. || Je lui ferai voir que son cheval n'est qu'une bête, c'est-à-dire je lui ferai voir qu'il se trompe lourdement. Je voudrais bien qu'elle eût soufflé devant moi et qu'elle s'avisât de traverser ce que j'aurais résolu; je lui ferais bien voir que son cheval ne serait qu'une bête, HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, I, 2. || Qui aura de beaux chevaux si ce n'est le roi? c'est-à-dire il n'est pas étonnant qu'un homme riche et puissant ait ce qu'il y a de mieux. || Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse, c'est-à-dire l'âge affaiblit les corps, les esprits les plus vigoureux. Et, en sens inverse, jamais bon cheval ne devint rosse. || À jeune cheval vieux cavalier, c'est-à-dire pour conduire un jeune cheval, et figurément, pour diriger des gens inexpérimentés, il faut un homme expérimenté. || Il est bon cheval de trompette, c'est-à-dire le bruit, les menaces ne l'effrayent pas. || Changer son cheval borgne contre un aveugle, changer une chose mauvaise contre une autre plus mauvaise encore. || À cheval donné on ne regarde point à la bouche, à la bride, c'est-à-dire un don est toujours bienvenu. || Il n'est si bon cheval qui ne bronche, c'est-à-dire le plus sage, le plus habile peut commettre des fautes. || Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome, c'est-à-dire on ne se corrige pas en voyageant. || L'œil du maître engraisse le cheval, c'est-à-dire il faut surveiller ses affaires. || Après bon vin, bon cheval, c'est-à-dire quand on a un peu bu, on est plus hardi. || L'âge n'est que pour les chevaux, c'est-à-dire il ne faut pas s'enquérir de l'âge des personnes. Laissons l'âge à part; aussi bien, comme on dit, il n'est que pour les chevaux, HAUTER. *Crispin médecin*, I, 1. || À méchant cheval bon éperon, c'est-à-dire il faut de la fermeté dans les affaires difficiles.

— SYN. HOMMES DE CHEVAL, GENS DE CHEVAL. Les gens de cheval, c'est la cavalerie. Cette locution a toujours un sens collectif qui n'appartient pas à hommes de cheval; c'est pour cela qu'on dit mille hommes de cheval, et qu'on ne peut dire mille gens de cheval.

— HIST. XIe s. Cil ki aveir [bétail] escut [retire] u chivalz u buefs, *Lois de Guill.* 6. Puisque il sont as chevals et as armes, *Ch. de Rol.* LXXXV. Sur Veillantif, son bon cheval courant, *ib.* LXXXIX. Sire, à pied estes, et je sui à cheval, *ib.* CLVII. || XIIe s. Chevaus de pris, *Ronc.* p. 7. Ses chevaus [son cheval] fu en vingt lieus assenez, *ib.* p. 96. Je le defen à cheval et à pié, *ib.* p. 187. Sur les chevax [ils] monterent qu'on leur tint au perron, *Sax.* XXII. Les chevaus Saint Thomas tuz ensemble [ils] enmenerent, *Th. le mart.* p. 152. || XIIIe s. Et chascuns chevaus donra quatre mars, et chascuns homs dui [deux], VILLEH. XIV. Lors furent li cheval trais des huissiers [vaisseaux], ID. LXIII. Chevaus, or et argent leur fist on presenter, *Berte*, III. Il doit d'us deniers de tonlieu pour chascun cheval, se li chevaus est vis [vif], *Livre*

des mét. 316. Et la court deit connoistre que la bataille deit estre à chevau, au quarantisme jor, *Ass. de Jér.* I, 162. Je voi que qui cheval achete, N'iert ja si fox que riens i mete, Comment que l'en l'ait bien couvert, Se tout nel voit à descouvert, *la Rose*, 8707. Et quand les chevaus aus Sarrazins et aus Beduins avoient poour [peur] d'un bisson [buisson], JOINV. 203. Qui n'a cheval si voist [aille] à piét, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 163. Miex vault le cheval Bertran, Qui souvent menjue [mange] avaine Que cil qui fait la crevaine [qui crève], *Anc. poésies fr. du Vatican*, dans LACURNE. Se ses quevax muert ou afole, BEAUM. 64. || XIVe s. Là où li chevaux chiet [choit], on le vait escorchant, *Guescl.* 10831. || XVe s. Par ma foy, mes chevaulx se lasse, Et dit que les nois [neiges] et la glace L'ont destruit.... E. DESCH. *Poésies*, fo 358, dans LACURNE. Dix huyt cens hommes de cheval, COMM. IV, 1. Se l'autre son compagnon avoit bien fait du mauvais cheval et en maintien et en paroles, encore en fit il plus, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. Un cheval a quatre pieds et si chiet [et pourtant tombe], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 164. En verité il m'est mescheu ; dont je suis dolent, mais c'est sur le tard, et me puis comparer à celluy qui ferme l'estable quant on lui a emblé son cheval, *Perceforest*, t. III, fo 88. || XVIe s. Un esclave qui vint à tue cheval l'avertir, *Mém. sur D. G.* ch. XVIII. Voyant rapporter le corps d'un homme de cheval, MONT. I, 8. Se sentant eschapper du [tomber de] cheval, ID. I, 16. Apprendre à monter à cheval, ID. I, 150. En sa mort, on sent Caton tousjours monté sur ses grands chevaulx, ID. IV, 193. Il y eut quelques chevaulx legers numidiens, qui par le chemin rencontrerent.... AMYOT, *Marcell.* 50. Il y mourut, non en capitaine, ains en cheval leger et en avant coureur, ID. *Pélop. et Marcell. comp.* 5. Dix mille hommes de pied, mille chevaux, et une flotte de cent voiles, ID. *ib.* 51. Faire du cheval eschappé, ID. *Caton*, 55. Qu'es-tu toy? archer, picquier, homme d'armes ou cheval leger? ID. *Que la vertu se peut apprendre*, 8. La Riviere, le plus diligent et laborieux caval leger qui fust au service du roi, D'AUB. *Hist.* I, 333. On faisoit bouillir les cuirs, les peaux de cheval et de chiens, ID. *ib.* II, 56. Ils firent du pain de paille hachée et d'ardoise, y meslant du fumier de chevaux, ID. *ib.* II, 57. Ne trouvant dedans autres garnisons que quelque peu de soldats pour garder les grands chevaux de Joieuse, ID. *ib.* II, 58. Il perce un grand païs de Beausse tout semé de chevaux-legers, ID. *ib.* II, 188. En cheval leger, ID. *ib.* III, 213. Pour forcer les villes : beliers, chevaux, vignes, tortues, balistes, PARÉ, IX, *Préface.* Leurs trompettes et clairons ronfloient et sonnoient boutte selle, boutte selle, monte à cheval, monte à cheval, boutte selle, monte à caval, à caval, ID. t. III, p. 703. Tu resembles au viel cheval de mon pere, tu ne veulx poynt marcher jusques à tant que tu soyes picqué, PALSGR. p. 427. Et comme l'on dict, nous vendons nostre cheval pour avoir du foin, CHARRON, *Sagesse*, I, 22. N'achapte cheval jouant de la queue, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 246. Quand plus ne peult ne haut ne val, à la charrue va le cheval, ID. *ib.* p. 248. Se houser et n'avoir cheval, ID. *ib.* p. 249. Cheval courant, sepulture ouverte, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 159. Cheval fait et valet à faire, cheval fait et femme à faire, ID. *ib.* Cheval rogneux n'a cure qu'on l'estrille, ID. *ib.* À nouveau cheval, nouvelle selle, ID. *ib.* p. 160. À cheval rueur, d'avant passe. ID. *ib.* Aux chevaux maigres va la mouche, ID. *ib.* Bien merite d'aller à pied qui n'a soin de son cheval, ID. *ib.* p. 161. Bride et esperon font le cheval bon, ID. *ib.* Il fait comme les bons chevaux, il s'eschauffe en mangeant, ID. *ib.* p. 162. Il ne faut pas lier les asnes avec les chevaux, ID. *ib.* Un bon cheval fait les lieues courtes, ID. *ib.* p. 163. Un cheval est bien meschant [mauvais] s'il ne peut porter sa selle, ID. *ib.* p. 184. Comment, dit Mandragor, vous parlez à cheval et fort glorieusement pour une femme ; par Dieu, si vous ne fussiez aussi bien au pouvoir de la royne vostre maistresse qu'elle mesme est en celuy du roy mon maistre, je vous ferois bien abaisser vostre caquet, *Don Flores de Grece*, fo XXXVI, dans LACURNE. Ny estoit coustume de venir à telz biens par force ny en parlant à cheval, veu que tous ceux qui se humilioient jusqu'à terre et qui ne servent que d'obeir et complaire, à grand peine y peuvent ilz parvenir, *Aresta amorum*, p. 136, dans LACURNE. On doit estre maistre de son cheval, compagnon de son chien et valet de son oiseau, FAVIN, *Théâtre d'honn.* t. II, dans LACURNE. On touche toujours sur le cheval qui tire, COTGRAVE. Il n'y a cheval si bien ferré qui ne glisse, ID. Qui n'a cheval ne chariot, il ne charge pas quand il veut, ID.

— ÉTYM. Picard, *kevau, guevau, gval, keval ;* wallon, *chivâ ;* bourguig. *chevau ;* Berry, *gevau*, un *chevau*, des *chevals ;* Saintonge, *chevau ;* provenç. *cavalh ;* catal. *caball ;* espagn. *caballo ;* ital. *cavallo ;* du latin *caballus*, cheval de fatigue ; grec, καβάλλης, qui paraît être un mot de la Grande-Grèce, et, par conséquent, de l'Italie et qu'on rapproche du sanscrit *tchapala*, rapide. Dans l'ancien français, nominatif singulier *chevals, chevax, chevaus*, régime *cheval ;* nominatif pluriel *cheval*, régime *chevals, chevax, chevaus.* On voit que notre distinction de *cheval, chevaux*, est un reste de la déclinaison de l'ancien français.

† **CHEVALÉE** (che-va-lée), *s. f.* Charge d'un cheval.

— HIST. XVe s. Et lors de la monnoie dessus dite valoit une chevalée de blé sept ou huit francs, MONSTRELET, liv. I, ch. 247.

— ÉTYM. *Cheval.*

CHEVALEMENT (che-va-le-man), *s. m.* Terme d'architecture. Appareil formé par des planches ou madriers placés sur des étais pour supporter un mur qu'on reprend en sous-œuvre.

— ÉTYM. *Chevaler.*

CHEVALER (che-va-lé), *v. n.* || 1° Faire des allées et venues, des démarches pour une affaire. Il m'a bien fait chevaler. Vieilli en ce sens. || 2° Terme de manége. Chevaucher, passer sur les voltes en croisant les jambes de devant. || 3° Faire usage d'un chevalet. Les scieurs de long chevalent. || 4° *V. a.* Chevaler les cuirs, les travailler sur le chevalet. || 5° Chevaler un mur, l'étayer avec des chevalements.

— HIST. XVe s. Vous cheez par une recrue souffrance en leur servitute, comme les perdris qui, en fuiant à despourveue negligence le perdrieur qui les chevale [poursuit], cheent en sa tonnelle, A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 272, dans LACURNE. || XVIe s. Avec les caphardes paroles De ces moines à testes folles Qui vous chevalent [tâtonnent] pour leur bien, MAROT, IV, 187. Ainsi font les grands voleurs et les fameux coursaires : les uns descouvrent le pays, les autres chevalent les voyageurs, LA BOÉTIE, 64. C'estoient de son costé principalement, que l'une des poinctes de la bataille des ennemis s'approchoit le plus près, et le chevaloit pour l'environner par derriere, AMYOT, *Crassus*, 47. Il ne luy voulut pas courir sus à toute oultrance, ains seulement le feit chevaler tout alentour, commandant à ses soudards qu'ilz l'espargnassent luy et ses gens, ID. *Brutus*, 32. Ces trois harpies avoient, tout le matin, au desceu l'un de l'autre poursuivi, importuné et chevalé sa majesté, pour engloutir ce benefice, CARL. II, 10. Se voyant à toute force chevalé, picqué, esperonné et, pour mieux dire, suborné, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 38, dans LACURNE. Dans Lyon on avoit projetté de faire assassiner le roy, soudain après sa conversion ; et sur ce projet il avoit esté chevalé jusques dans Melun par un meschant homme, lequel y fut prins, ID. *ib.* p. 272. Et après l'avoir par longs ambages chevalé, tasté et tenté, ID. *ib.* p. 343. Ce pauvre esprit, de ceste façon chevalé, se laisse aller à la volonté et discretion de celui qui le mene d'une parole amadouante, ID. *Recherches*, liv. III, p. 298. Jamais personne accusée ne fut tant chevalée par un juge pour estre surprise que la pucelle d'Orleans, et toutesfois personne ne respondit plus à propos que cette-cy, ID. *ib.* liv. VI, p. 472.

— ÉTYM. *Cheval.*

CHEVALERESQUE (che-va-le-rè-sk'), *adj.* Qui appartient à un chevalier ; digne d'un chevalier. Bravoure, franchise chevaleresque. Conduite chevaleresque.

— ÉTYM. Ital. *cavalleresco ;* catal. *caballeresc ;* espagn. *caballeresco* (voy. CHEVALIER). Ce mot est récemment emprunté à l'italien ; il ne se trouve ni dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie avant celle de 1835, ni dans Furetière ni dans Richelet. L'ancien français disait *chevalereux*, usité jusque dans le XVIe siècle. On a dit aussi *chevaleresse* pour femme de chevalier, *litiere chevaleresse* pour litière appartenant à un chevalier.

† **CHEVALERESQUEMENT** (che-va-le-rè-ske-man), *adv.* D'une manière chevaleresque.

— ÉTYM. *Chevaleresque*, et le suffixe *ment.*

CHEVALERIE (che-va-le-rie), *s. f.* || 1° Institution militaire, propre à la noblesse féodale et consacrée par la religion. Les siècles de la chevalerie. Voilà où aboutit une aventure [descente du prince Édouard en Écosse] qui eût réussi dans les temps de la chevalerie, mais qui ne pouvait avoir de succès dans un temps où la discipline militaire, l'artillerie et surtout l'argent décident de tout à la longue, VOLT. *Louis XV*, 25. || La chevalerie errante, les chevaliers errants. || Romans de chevalerie, romans où sont décrits les exploits, les caractères, les mœurs, les aventures, les amours des chevaliers tels que l'imagination les avait idéalisés. || Faire chevalerie, se disait, dans la langue du moyen âge, des actes de vaillance ou de courtoisie que faisait un chevalier. || 2° Le corps des chevaliers, la cavalerie noble. Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de Valence, VOLT. *Mœurs*, 44. || Fine fleur de chevalerie, se disait pour l'élite des chevaliers et aussi pour un chevalier accompli. || 3° Qualité, rang de chevalier. || 4° Ordre de chevalerie, distinction honorifique instituée par divers souverains. Être décoré de plusieurs ordres de chevalerie. Non, d'aucune chevalerie Je n'ai le brevet sur velin, BÉRANG. *Vilain.* || 5° Race noble. Cette maison est d'ancienne chevalerie. || La noblesse. Un roi entouré de sa chevalerie.

— HIST. XIe s. Donc aurez fait gente chevalerie, *Ch. de Rol.* XLIII. N'i a paien de tel chevalerie, *ib.* LXXV. || XIIe s. Tant est Rolans pleins de chivalerie [vaillance], *Ronc.* p. 28. [Il] Va demandant pris de chivalerie, *ib.* p. 68. Et là doit-on faire chevalerie, Où on conquiert paradis et honor, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Si faisons assembler nostre chevalerie, *Sax.* XXXII. || XIIIe s. À Paris la cité [il y] ot grant chevalerie, *Berte*, II. Je vueil qu'o vous s'en voist [aille] noble chevalerie [nobles chevaliers], *ib.* LXXII [Roland] Qui fut preus et hardis, pleins de chevalerie, *ib.* CXLIV. Atant se parti li chevaliers dou roi, sans saluer, et passa mer et trouva le roi Richart à Londres à tout grant chevalerie et li dist, *Chr. de Rains*, p. 59. Est-il greignor forsenerie Que d'essaucier chevalerie, Et d'amer gens nobles et cointes Qui robes ont gentes et jointes? *la Rose*, 12132. Et li fust ostés li estas de chevalerie, BEAUM. XLV, 29. Fié [fief] qui ne deit servise que d'une chevalerie ne se part mie entre suers, *Ass. de J.* I, 224. Avec le conte de Brienne avoit un vaillant clerc qui estoit evesques de Rames, qui maintes beles chevaleries avoit faites en la compaingnie le conte, JOINV. 271. Chevalerie amors resanble, Si ont pris compaignie ensemble ; Hardi covient estre ameor [amant], Ausi com le combateor, *Ovide*, *De arte*, *ms.* fo 97, dans LACURNE. || XIVe s. Si comme medecine querl un bien, et chevalerie un autre bien, ORESME, *Eth.* VII, 13. || XVe s. Si s'avisera qu'il la conforteroit [Tournay] tellement et y envoieroit si bonne chevalerie que la cité seroit toute seure et bien conseillie, FROISS. I, I, 126. Peu en affiert à moy de mercy, je ne suis que ung seul homme ; la chevalerie qui avec moy estoit, qui les prouesses firent, en doivent avoir l'honneur. Sire chevalier, dit le roy, vous dictes vostre plaisir, mais le bon chef fait la bonne chevalerie, *Perceforest*, t. II, fo 96. || XVIe s. Loyaux aides sont coutumierement dus pour chevalerie [réception comme chevalier] du seigneur ou de son fils ainé, LOYSEL, 605. Masistius, general de la chevalerie des Perses, AMYOT, *Arist.* 34.

— ÉTYM. *Chevalier ;* provenç. *cavalaria, cavalayria ;* espagn. *caballeria ;* ital. *cavalleria.*

CHEVALET (che-va-lè ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel l'*s* se lie : les che-va-lè-z et... ; chevalets rime avec traits, jamais, succès). *s. m.* || 1° Support pour tenir l'objet sur lequel on travaille. Chevalet de corroyeur, de scieur de bois, de peintre. || Terme de peinture. Tableau de chevalet, tout tableau d'une étendue quelconque et autre que les fresques et les plafonds. || Terme d'astronomie. Chevalet du peintre, petite constellation méridionale. || 2° Instrument de punition, sorte de cheval de bois dont le dos était fait en talus et sur lequel on mettait des soldats qui avaient commis quelque faute, en leur attachant des boulets aux pieds. || Instrument de torture analogue usité dans l'antiquité. Il expira sur le chevalet. || 3° Mince pièce de bois qui supporte les cordes tendues sur la table d'un violon, d'un alto, d'un violoncelle et de tous les instruments de la même famille. Le chevalet repose sur la table supérieure de l'instrument et lui communique les vibrations des cordes. || 4° Terme de construction. Grand tréteau en charpente. || Pièce d'étai dans les réparations. || Natte de paille que le couvreur place sous les échelles étendues sur les combles. || 5° Terme de chasse. Bâton garni de chevilles pour apprendre au chien d'arrêt à rapporter. || 6° Terme de pêche. Instrument du fabricant d'hameçons. || 7° Terme de métier. Banc de travail dans plusieurs métiers. || Boîte à l'usage du cartier. || Pièce d'une presse d'imprimerie. || Armature d'une fusée de guerre. || Machine à forer dont se servent les serruriers. || 8° Espèces de chevaux de frise en travers des rivières. || 9° Appareil de support pour les

armes dans un camp. || 10° Terme de marine. Chacun des deux montants qui portent la roue du gouvernail. || Machine pour passer les câbles d'un lieu à un autre. || 11° Terme de botanique. Nom vulgaire de l'*arum vulgaire*.

— HIST. XV° s. Et avec eux vinrent gens pour gagner, qui amenerent sur petits chevalets [chevaux] et sur petites mules, pain mal cuit, povre vin, FROISS. I, I, 39. Et chargerent douze petits chevalets de douze sacs, ID. I, I, 131. Si devez savoir que tantost il monta sur son chevalet [se fâcha], car il avoit la teste chaude et fumeuse, LOUIS XI, *Nouv.* V. || XVI° s. Ils les detiroient sur le chevalet [supplice], AMYOT, *Lucull.* 35. Il fist desmonter environ 70 harquebuzes à croq de dessus leurs chevalets, et les fist porter par ses gardes, CARLOIX, VI, 15.

— ÉTYM. Diminutif de *cheval;* wallon, *chafolè;* espagn. *caballete;* ital. *cavalletto.*

CHEVALIER (che-va-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie: les che-va-lié-z et leurs dames), *s. m.* || 1° Citoyen du deuxième des trois ordres dans la république romaine. Romulus partagea le peuple en patriciens, chevaliers et plébéiens. Ce nom leur fut donné parce que les chevaliers avaient un cheval entretenu aux frais de l'État. À la fin de la république les chevaliers avaient la ferme des revenus publics. Cicéron appartenait à l'ordre des chevaliers. || 2° Au moyen âge, celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. Le chevalier se disait *miles* dans le latin du moyen âge. Des chevaliers français tel est le caractère, VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Armer quelqu'un chevalier, le recevoir chevalier, cérémonie dans laquelle on remettait au nouveau chevalier ses armes, ce qui se disait dans l'ancienne langue l'adouber. || Chevalier errant, chevalier qui allait par le monde se présenter aux tournois, jouter contre tout venant, et ainsi acquérir los et renom. Ferons-nous d'Émile un chevalier errant, un paladin? J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Fig. Se faire le chevalier de quelqu'un, prendre sa défense avec chaleur. || Le chevalier d'une dame, celui qui lui rend des soins assidus. || 3° Membre d'un ordre religieux et militaire. Les chevaliers du Temple, de Malte. || 4° Celui qui a obtenu la décoration d'un des ordres institués par un souverain; et, spécialement, celui qui a le dernier grade dans les ordres qui en comptent plusieurs. Chevalier de la Légion d'honneur. || Chevalier des ordres du roi, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. || Chevalier de l'ordre du roi, chevalier de Saint-Michel. || Chevalier de l'ordre, chevalier du Saint-Esprit. || Chevalier est un titre de noblesse au-dessous de baron en France, et de baronnet en Angleterre. Votre fils le chevalier. || 5° Chevalier d'honneur, le principal officier de la maison de la reine ou d'une princesse, chargé de lui donner la main quand elle sort; et même quelquefois celui qui accompagne une dame, qui lui donne le bras. Si j'avais l'honneur insigne d'être le chevalier d'une aussi charmante femme que madame Gastoul, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § 1. || 6° Anciennement, chevaliers ès lois, ceux qui avaient obtenu le titre de chevalier à cause de leur capacité dans la jurisprudence. Les chevaliers ès lois prenaient le titre de maîtres. || Chevalier d'honneur, conseiller d'épée, qui avait séance et voix délibérative dans les cours souveraines. || 7° Chevalier du guet, commandant d'une compagnie de gardes qui faisaient le guet. || 8° Fig. Chevalier d'industrie, homme qui vit d'expédients, escroc. Grand auteur de la confrérie Des chevaliers de l'industrie, Adorable roi de Tunis.... En moi, ton pauvre Lazarille.... Influe un trait de ta clarté, *Le voyage de Sens*, v. 93 (*Poësies et lettres de* M. DASSOUCI, Paris, 1653, petit in-12, p. 139). Vous vous faites nommer monsieur le chevalier, Et vous êtes de ceux dont la chevalerie N'eut jamais à Paris d'ordre que l'industrie, MONTFLEURY, *La fille capitaine*, I, 8. Je n'ai pas besoin de connaître votre grief contre Laboissière pour savoir que c'est un vrai chevalier d'industrie, CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 10. || 9° Chevaliers de l'arc ou de l'arquebuse, bourgeois formés en compagnie et s'exerçant au tir de l'arc ou de l'arquebuse. Je l'ai vu cette nuit, ce charmant petit dieu [l'Amour]: il planait dans les airs; il était à la tête de toutes les brigades des chevaliers de l'arquebuse, DANCOURT, *le Prix de l'arquebuse*, sc. 5. || 10° Chevalier s'est dit autrefois au jeu des échecs pour cavalier. || 11° Terme de chasse. Petit chevalier, bécasseau. || 12° Ombre-chevalier, ou, simplement, chevalier, poisson du genre salmone. || 13° *Au féminin*, chevalière, femme qui a le rang de chevalier, ou épouse d'un chevalier. Ce terme n'est guère employé que dans le style badin. Voilà notre famille fort anoblie; mon capitaine fera aussi ma sœur chevalière; il lui donnera tantôt l'accolade, DANCOURT, *les Vacances*, sc. 23. Je suis son chevalier, elle est ma chevalière, ID. *le Prix de l'arquebuse*, sc. 19. || Fig. Pourvu que seulement La tour hospitalière Où je pendrai mon nid, Ait, vieille chevalière, Un panache de lierre Sur son front de granit, V. HUGO, *Odes*, V, 25. || 14° Bague à la chevalière, ou, simplement, chevalière, anneau large et plat. || Proverbes. Nul chevalier sans prouesse. || Faveurs, femmes et deniers font de vachers chevaliers.

— HIST. XI° s. De vasselage [vaillance] fut assez chevaler, *Ch. de Rol.* III Sur pailes blancs siedent cil cevaler, *ib.* VIII. Il nen i a chevaler ne baron.... *ib.* CLXXIV. || XII° s. Entrez est à certes li cavaillers Pharo, ot [avec] carres et ot cavalers en la mer, *Liber psalmorum*, p. 238. [Il] Se part di Cordes otout si chevalier, *Ronc.* p. 31. Il les regrete com chevaliers gentis, *ib.* p. 86. Itel valor doit avoir chelliers, *ib.* p. 87. Gautiers de Luz fut mout bon chevalier, *ib.* p. 94. Se je savoie un courtois chivalier, Qui de ses armes fu loués et prisiés, Je l'aimeroie de gré et volontiers, *Romancero*, p. 71. Dunc enveia li reis à lui ses chevaliers, *Th. le mart.* 43. || XIII° s. Grans chevaliers ne va mie seus [seul], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 74. Trois ans [il] fu chevaliers, pleins fu de courtoisie, *Berte*, II. Que Aleman estoient chevalier de haut prix, *ib.* V. Chevaliers ne bourgeois, vilains ne païsant, *ib.* CVII. Il dist qu'à Pentecoste chevaliers [il] les fera, *ib.* CVIII. Chevaliers de plaiz et d'assises, Qui par vos faites vos justices Sans jugement aucunes foiz, Cuidiezvos toz jors ensi faire? RUTEB. 119. Nis se li peres estoit chevaliers et il espousoit une serve, si seroient tuit li enfant serf qu'il aroit de li, BEAUM. XLV, 15. Et je dis au connestable que je seroie son chevalier, et il m'en mercia moult, JOINV. 227. Quant je reving à ma nef, je mis en ma petite barge un escuier que je fiz chevalier, ID. 214. || XIV° s. Et pour ce les chevaliers semblent estre fors et avoir la vertu requise en batailles, ORESME, *Eth.* 84. || XV° s. Et mirent tantost et incontinent grand foison de clercs en œuvre pour assembler chevaliers et escuyers de tous costés, FROISS. II, III, 77. Si elle te eust mené ainsy que doit mener chevalier errant son varlet, lequel il ne doit trop plaindre de ses travaulx, ne trop louer de ses bons services, ne trop enrichir devant la fin, *Perceforest*, t. II, f° 101. Chevalier sans espée n'est que femme sans quenoille, *ib.* t. IV, f° 157. || XVI° s. La jeune vigne sera labourée de cette sorte d'œuvre appellée houer ou fousser à chevalier; ce mot de chevalier vient de ce que le travailleur assemble la terre entre ses jambes, se faisant un relevement sur lequel il se treuve comme à cheval; plus belle et plus utile œuvre est le double-chevalier, qui.... O. DE SERRES, 169. Les chevaliers [pièce aux échecs] sont mes escrits et vers, Qui font un saut aux autres tant divers, ST-GELAIS, 80. Chevaliers et gendarmes, brigands, LEROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 74. Faveurs, femmes et deniers Font de vachiers chevaliers, ID. *ib.* Hier vacher, huy chevalier, ID. *ib.* Nul chevalier sans prouesse, ID. *ib.* On appeloit communement messieurs de Bayard, de la Crotte et le capitaine Frontailles, chevaliers sans peur et sans reproche; qualité certes très-belle et des plus belles du monde à qui l'a merité porter, voire plus que tous les noms des seigneuries du monde, BRANT. *Cap. fr.* t. I, p. 126, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cheval;* bourguig. *chevôlai;* provenç. *cavallier, cavayer;* espagn. *caballero;* portug. *cavalleiro;* ital. *cavaliere.*

CHEVALINE (che-va-li-n'), *adj. f.* Bête chevaline, un cheval ou une jument. Les races chevalines, les diverses races de chevaux. La population chevaline de la France s'élève à environ 3 000 000 de têtes. J'ai, dit la bête chevaline, Une apostume sous le pied, LA FONT. *Fabl.* V, 8. On a compté dans ladite élection, un peu devant l'année 1699, 1794 bêtes chevalines que nous estimons à vingt sols de dîme par an, VAUB. *Dîme*, p. 157. || Substantivement. Faire la chevaline, faire le commerce de chevaux.

— HIST. XVI° s. .... Et la chevaline source [l'Hippocrène] De sa course Avoit arresté les pas, DU BELLAY, V, 10, *verso*. L'herbe appellée ferule est aliment à l'asne, et est venin à toutes autres bestes chevalines, PARÉ, XXV, 1. Le naturel de la chevaline et de la muletaille est, qu'estans bien traictées au soir et repaissans à la disnée, d'employer le reste du jour au labourage, comme en voiageant, O. DE SERRES, 85. Ce sont eux [les orges d'automne] qu'on appelle chevalins, pour estre leur herbe très bonne pour purger et engraisser les chevaux à la primevere, ID. 108. Par la chevaline sont entendus les chevaux, juments, asnes, asnesses, mulets, mules. — Les bestes chevalines, ID. 259.

— ÉTYM. Provenç. *cabalin;* du latin *caballinus*, de *caballus* (voy. CHEVAL).

† **CHEVALIS** (che-va-li), *s. m.* Passage pratiqué dans une rivière dont les eaux sont basses.

— ÉTYM. *Chevaler.*

† **CHEVALON** (che-va-lon), *s. m.* Un des noms vulgaires du bluet.

CHEVANCE (che-van-s'), *s. f.* Le bien qu'on a. En leurs greniers le blé, dans leurs caves les vins: Tout en crève; comment ranger cette chevance? LA FONT. *Fab.* VII, 6. Et rendre sa chevance à lui-même sacrée, ID. *ib.* IV, 20. Ces gens sont sur le point d'emporter leur chevance, ID. *Orais....* tout l'univers ne vaut pas la chevance Que je rencontre ici, ID. *Pet. chien.* Il est force que le peuple croisse, ayant repos, biens et chevance, peu de soldats et point de moines, P. L. COUR. I, 189. S'il triomphe, il épousera Yseult en dépit des clercs; s'il est vaincu, je confisquerai sa chevance, DUSILLET, *Yseult de Dôle*, ch. I. || Ce mot vieillit, mais il peut encore être très-bien employé.

— HIST. XII° s. Pour ce vaut mieux Dieu servir, je vous di, Qu'en li n'affiert [n'importe] ne aeur [heur, fortune] ne chevance, QUESNES, *Romancero*, p. 98. || XIII° s. Nos ne poons mais de ci movoir devant la Pasque, quar nous ne troverions mie chevance en autre leu, VILLEH. XLIX. Esperance confort li livre [lui donne confort], Qu'il se cuide veoir delivre Encor par aucune chevance, *la Rose*, 2629. Por Dieu vos pri, frans rois de France, Que me doniez queilque chevance: Si feriez trop grant charitei, RUTEB. 1. Le roy amoit toutes gens qui se metoient à Dieu servir et qui portoient habit de religion; ne nulz ne venoit à li qui faillist à avoir chevance de vivre, JOINV. 298. || XIV° s. Et vous jure que ce sont et estoient les plus honorables et notables de corps, de chevance et d'ancesterie de la ville de Calais, FROISS. I, I, 321. || XV° s. Qui bon conseil croit et quiert, Honneur et chevance acquiert, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 15. Il se devoit mieulx dire de luy qu'il perdit honneur et chevance ce jour, que l'on ne fist du roy Jehan de France, qui vaillamment fut prins à la bataille de Poictiers, COMM V, 1. Fortune, qui ennemie et deplaisante estoit de leur bonne chevance, fit tant, que le mari trouva la brigade en present mefet, LOUIS XI, *Nouv.* LXVII. || XVI° s. J'ay ainsi ma chevance mieulx logée qu'en des coffres, MONT. IV, 11. Stilpon estant eschappé de l'embrasement de sa ville, où il avoit perdu femme, enfans et chevance, ID. I, 277. Feraulez, qui avoit passé par les deux fortunes et trouvé que l'accroist de chevance n'estoit pas accroist d'appetit au boire, manger, dormir.... ID. I, 317. Perseus ne voulut pas, pour sauver sa propre personne, ses enfans et son royaume, despendre un peu de sa chevance, AMYOT, *P. Æm.* 19. Il [Persée] trainnoit après luy une grande chevance, ID. *ib.* 37.

— ÉTYM. Ital. *civanza, civanzo*, profit, bénéfice, et *civire*, se procurer. Ce mot a même radical que *chevir*, c'est-à-dire *chef;* la chevance est ce dont on est venu à chef, ce qui sert, ce que l'on possède. Comme l'italien *civire* ne peut venir de *capo*, qui répond à *chef*, Diez suppose que *civire* a été emprunté de *chevir;* ce qui vient, outre la forme du mot, à l'appui, c'est que *civire, civanza* ne sont cités que de Boccace dans le Dictionnaire de la Crusca.

† **CHEVANNE** (che-va-n'), *s. f.* Petit poisson du genre des ables, dit aussi meunier.

— ÉTYM. Origine inconnue. Génev. *chavaine;* wallon, *givenne, gevenne, ch'fenne.*

† **CHEVAUCHABLE** (che-vô-cha-bl'), *adj.* Propre à être chevauché; où l'on peut aller à cheval.

— HIST. XV° s. Temps chevauchable [temps pendant lequel on peut chevaucher], O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 385, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chevaucher.*

† **CHEVAUCHANT, ANTE** (che-vô-chan, chan-t'), *adj.* Se dit des parties qui empiètent l'une sur l'autre et se croisent un peu. || En botanique, feuilles chevauchantes, feuilles pliées en gouttières, qui s'emboîtent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHÉE (che-vô-chée), *s. f.* || 1° Promenade à cheval. || 2° Tournée à cheval que faisaient autrefois certains fonctionnaires inspecteurs. || 3° Procès-verbal pour reconnaître l'étendue et les limites d'une juridiction. || 4° Droit qui remplaçait les corvées de chevaux et de charrois au passage du roi. || 5° Tout le terrain que peut parcourir une bête de somme en un temps donné. || 6° Terme de féodalité.

service à cheval envers le roi ou quelque seigneur. || Spécialement, service militaire dû par le vassal en vertu du lien féodal, à la différence du service d'ost dû par tout habitant de la seigneurie (voy. OST). || Incursion hostile; course de gens armés.

— HIST. XIIᵉ s. Service et chevauchie [il] nous requiert tantes fois, *Sax.* XVIII. || XIIIᵉ s. Et les dames de la vile alerent encontre leur amis, à grans chevauchiées, VILLEH. XCII. Lors fist Henris, li freres le conte Baudoin, une chevauchie, et mena avec lui grant partie de la bone gent de l'ost, ID. XCIX. Et cil des cités maintindrent mout riguereusement la guerre encontre les Grieus [Grecs], et firent maintes chevalchies, ID. CLV. Ne fu nus jors k'o sa maisnie Ne fust li rois en chevaucie, *Fl. et Bl.* 67. Il voit une grant chevauchie Où mainte dame avoit.... *Ren.* 11791. Se ses sires le semmonnoit d'ost ou de cevaucie ou por sa meson garder, BEAUM. XXIX, 19. || XVᵉ s. Par lui se faisoient les emprises et les chevauchées, FROISS. II, II, 139. Chacun cuidoit rapporter autant d'argent que les autres en avoient rapporté, qui avoient esté en l'autre chevauchée [expédition] en Angleterre avec lui, ID. I, I, 29. Ainsi se defit et rompit cette grosse chevauchée [les deux armées française et anglaise], ID. I. I, 94. || XVIᵉ s. Chausser ses bottes pour une utile chevauchée, MONT. IV, 304.

— ÉTYM. *Chevaucher;* provenç. *cavalcada;* espagn. *cabalgada;* ital. *cavalcata.*

† **CHEVAUCHEMENT** (che-vô-che-man), *s. m.* || **1°** Croisement de deux pièces. || **2°** Terme de botanique. Disposition des feuilles chevauchantes. || **3°** Terme de chirurgie. Déplacement des fragments d'un os fracturé, lorsque, au lieu d'être bout à bout, ils sont parallèles l'un à l'autre dans une plus ou moins grande étendue.

— HIST. XVᵉ s. On se dissimule de nostre chevauchement; on ne veut point que nous chevauchons, afin que nous n'ayons point cause de demander argent, FROISS. II, II, 139.

— ÉTYM. *Chevaucher.*

CHEVAUCHER (che-vô-ché), *v. n.* || **1°** Aller à cheval. [Le chevalier] ainsi chevauchant, il mettait à fin toutes ces aventures chantées par nos poëtes, CHATEAUB. *Génie*, IV, V, 4. || **2°** Terme de manége. Chevaucher court ou long, se servir d'étriers trop courts ou trop longs. || Chevaler. Voy. ce mot. || Se dit aussi de l'action du cheval faible et incertain dans ses allures, qui se taille des boulets en marchant. || **3°** Terme de fauconnerie. L'oiseau chevauche, lorsqu'il s'élève par secousses au-dessus du vent. || **4°** Par extension, être à califourchon. Cet enfant chevauche sur un bâton. || **5°** Terme de métier. Se croiser, empiéter l'un sur l'autre. Ces ardoises ne chevauchent pas régulièrement. || Terme de chirurgie. En parlant des fragments d'un os fracturé, éprouver le chevauchement. || On dit de même de dents qui se croisent, qu'elles chevauchent. || **6°** Terme d'imprimerie. Être mal aligné. Ces mots, ces lignes chevauchent. || **7°** *V. a.* Michel chevauche un cheval de prise qu'il a choisi entre tous, P. L. COUR. *Lett.* I, 94.

— SYN. ALLER À CHEVAL, CHEVAUCHER. Ces mots veulent dire tous deux faire, à cheval, du chemin; ce qui les distingue c'est l'emploi qu'on en fait: aller à cheval est la locution vulgaire et de l'emploi journalier; chevaucher se trouve réservé pour le style relevé et surtout pour les narrations relatives au moyen âge.

— HIST. XIᵉ s. Guenes chevalchet souz une olive haute, *Ch. de Rol.* XXVII. Tant chevaucherent es veies et chemins, *ib.* XIII. Ne mul ne mule que puissez chevalcher, *ib.* XXXV Charles chevauche et les valz et les monz, *ib.* CCLXIX. || XIIᵉ s. Chevauchez, rois, ne soiez atarjans, *Ronc.* p. 84. [Je] ne quesisse jamais en estor chevauchier, *Sax.* XVI. Et li baron chevauchent ambleüre et troton, *ib.* XXII. || XIIIᵉ s. Après, prisrent congié pour retorner en lor païs, et chevauchierent tant par leur journées que.... VILLEH. XX. Et li quens de Flandres, qui la premiere bataille conduisoit, chevaucha, et les autres batailles chascune emprès, ID. LXXI. Li marchis Bonifaces de Monferrat chevaucha toute la marine [le long de la mer] droit vers le palais de Bouche-de-Lion, ID. CVII. Par Ardenne [ils] chevauchent sans nul detriement, *Berte*, IX. Car ce content nostre voisin, Que une asnesse parla jà, Que un prophete chevaucha, *Ren.* 210. Tant se haste et tant s'esploite, Tant chevauche bois et garane, Qu'il est venus à Theroane, ID. 18215. Mais li vaillant homme l'assaillent, Et la chevauchent [la richesse] et porsaillent, Et tant as esperons la batent, Qu'il s'en aesent et esbatent, *la Rose*, 5238. Et s'il a si le cheval chier, Qu'il le gart pour son chevauchier, *ib.* 10828. S'aucuns me preste son ceval por fere mon labor ou por cevaucier, BEAUM. XXXVII, 4. Ainsi fut li cuens de Poitiers, Qui toz jors fu boens et entiers, Chevaucha cest siecle terrestre, Et mena paradix en destre, RUTEB. 49. Li messager le roi arriverent au port d'Antioche; et dès Antioche jusqu'à leur grant roi [des Tartares], trouverent bien un an d'aleure, à chevauchier dix lieues le jour, JOINV. 262. || XIVᵉ s. Art de faire frains est dessoubz art de chevaucher, ORESME, *Eth.* II. Et Bauduins chevauche, qui fu gais et jolis, *Baud. de Seb.* VI, 367. Les deux pans doivent chevaucher l'ung sur l'autre, quant ilz sont liés, près de demy pié, *Modus*, fᵒ CXXVI, *verso.* || XVᵉ s. Il monta à cheval et partit par derriere, et chevaucha tous les bois à couvert, FROISS. I, I, 129. Et toudis chevauchoient les François les grands galops devers le pont.... ID. I, I, 139. Elle chevauchoit ung hobin ardant, COMM. VI, 7. || XVIᵉ s. C'estoit royal honneur de chevaucher un elephant, MONT. I, 366. Le courtisan dist qu'avant son temps c'estoit reproche à un gentilhomme d'en chevaucher [des mules], ID. I, 366. Terre chevauchée [où il faut aller à cheval à cause de l'éloignement] est à demi-mangée, LOYSEL, 226. Les jeunes chevaulx demandent toujours ceulx qui ont accoustumé de les chevaucher, AMYOT, *Philop.* 18. Ilz ne feirent que courir et chevaucher tout le païs, n'arrestans en pas un lieu, ID. *Lucull.* 25. Ceux qui ont les dents de devant chevauchans les unes sur les autres, PARÉ, IV, 2.

— ÉTYM. Provenç. *cavalcar*, *cavalguar;* catal. *cavalgar;* espagn. *cabalgar;* ital. *cavalcare;* du bas-latin *caballicare*, de *caballus*, cheval (voy. CHEVAL).

† **CHEVAUCHEUR** (che-vô-cheur), *s. m.* Celui qui chevauche.

— HIST. XIIIᵉ s. Et moult i a de boins chevaucheours, et moult savent de guerre, *Ch. de Rains*, 119. || XIVᵉ s. Des mariniers, des chevaucheurs, ORESME, *Eth.* 84. || XVᵉ s. Les chevaucheurs et les archers, FROISS. I, I, 295. Nostre guet estoit de cinquante lances qui se tenoient vers la Grange aux Merciers et avoient des chevaucheurs le plus près de Paris qu'ils povoient, COMM. I, 8. || XVIᵉ s. Le troisieme jour du mois de fevrier, un chevaucheur d'escurie [sorte de courrier du roi] fut deposé de son office, et sur un echafault par un des autres chevaucheurs luy feut arraché l'esmail royal, et luy banny du royaume de France, pour avoir falsifié les lectres du roy, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 147, dans LACURNE. Il envoya devers eulx un chevaucheur parti de Syracuse, qui leur apporta ceste nouvelle, AMYOT, *Timol.* 27. Ces choses descouvertes par un chevaucheur, D'AUB. *Hist.* II, 233. Comme un mauvais chevaucheur et estourdi, CALV. *Instit.* 223.

— ÉTYM. Provenç. *cavalcaire;* espagn. *cabalgador;* ital. *cavalcatore;* du bas-latin *cavalcatorem* (voy. CHEVAUCHER). Dans le provençal et le vieux français, nominatif singulier *cavalcaire*, *chevauchere;* régime singulier *cavalcador*, *chevaucheor;* nominatif pluriel *cavalcador*, *chevaucheor;* régime pluriel *cavalcadors*, *chevaucheors.*

† **CHEVAUCHONS (À)** (che-vô-chon), *loc. adv.* Jambe deçà, jambe delà, comme si l'on était à cheval.

— HIST. XVᵉ s. À un grant homme monté sur un grant cheval [il] sailloit de terre à chevauchon sur ses espaules, *Boucicq.* I, 6. || XVIᵉ s. Pour estre tombé à chevauchons sus quelque chose dure, PARÉ, VI, 20. À chevauchons sur un baston, MONT. I, 218.

— ÉTYM. *Chevaucher.*

† **CHEVAUCHURE** (che-vô-chu r'), *s. f.* Terme de construction. Disposition de parties qui empiètent les unes sur les autres.

— HIST. XIIᵉ s. [Il] prist sa chevalchure et un servant, *Rois*, 358. || XIIIᵉ s. Li avoirs fu mout grans, car en vindrent bien huit cens mil mars d'argent et bien dis mil chevaucheüres [harnachements], VILLEH. CVIII.

— ÉTYM. *Chevaucher;* provenç. *cavalcadura;* anc. catal. *cavalgadura;* espagn. *cabalgadura;* ital. *cavalcatura.*

CHEVAU-LÉGERS (che-vô-lé-jé), *s. m. plur.* || **1°** Nom qu'on donnait à une compagnie de cavalerie composée de gens de naissance et d'honneur, qui faisaient partie de la garde du roi. Il y a eu aussi des chevau-légers de la reine, du dauphin et de Monsieur. La différence ancienne des gendarmes et des chevau-légers consistait en ce que les premiers étaient armés pesamment, de pied en cap, et les autres légèrement. || **2°** Au singulier. Un chevau-léger, un cavalier de ces compagnies.

— HIST. XVIᵉ s. Ne pourra aucun estre gendarme qu'il n'ait esté archer ou cheval leger un an continuel, *Ordonn. de Blois*, art. 289, dans MÉNAGE.

— ÉTYM. *Cheval*, *léger.* L'orthographe devrait être *chevaux-légers;* l'usage du temps où cette troupe existait a supprimé l'*x*.

† **CHÈVECERIE** (chè-ve-se-rie), *s. f.* Qualité ou bénéfice du chèvecier.

— ÉTYM. *Chevecier.*

† **CHEVÊCHE** (che-vê-ch'), *s. f.* Espèce de chouette. || Terme de fauconnerie. Oiseau nocturne de proie que l'on dresse à la chasse.

— HIST. XIIIᵉ s. Dant Ysengrin en pié se drece, S'ahiert Renart par la chevece, Del point li donne tel boffet, *Ren.* dans DU CANGE, *capitium.* || XVIᵉ s. Ilz leur engraverent sur le front des chevesches, pource que la chevesche est la marque de la monnoie d'Athenes, AMYOT, *Pér.* 51.

— ÉTYM. Saintonge, *chavèche. Chevece*, dans l'ancien français, signifie tête, vêtement de tête; ce nom a pu être attribué à une espèce de chouette, ces oiseaux ayant la tête remarquable.

CHEVECIER (chè-ve-sié), *s. m.* Dignitaire qui avait soin du chevet de l'église, c'est-à-dire du fond de l'église depuis l'endroit où la clôture commence à tourner en rond; le même que le trésorier en d'autres églises, parce qu'il garde le trésor de l'église; il a soin aussi du luminaire de l'église. Et son rare savoir, de simple marguillier, L'éleva par degrés au rang de chevecier, BOIL. *Lut.* I. Moi, dit le chevecier, je suis maître du chœur; qui me forcera d'aller à matines? LA BRUY. XIV.

— REM. L'Académie écrit *chevecier*, sans accent; cependant la prononciation n'est pas possible à moins d'accentuer *che* ou de donner à cet *e* le son de *eu*.

— HIST. XVᵉ s. Frere Guillaume, chevassier du sepulcre du dit moustier, DU CANGE, *capitium.* || XVIᵉ s. Maistre Pierre Legendre, prestre chevecier curé de l'eglise Nostre Dame d'Estampes, *Coustumier gén.* t. I, p. 145.

— ÉTYM. Ital. *capicerio;* bas-lat. *capicerius* et *capitiarius* qui est la vraie orthographe, du bas-latin *capitium*, chevet d'église, de *caput*, tête (voy. CHEF).

† **CHEVEL** (che-vèl), *s. m.* Terme de serrurerie. Étau portatif.

CHEVELÉ, ÉE (cheu-ve-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Tête chevelée, tête dont les cheveux sont d'autre émail ou d'autre couleur que la tête.

— ÉTYM. *Cheveu.*

† **CHEVELÉE** (cheu-ve-lée), *s. f.* Terme de jardinage. Quand on a couché en terre un sarment au pied du cep dans une petite rigole, en laissant deux yeux hors de terre, le produit de ce sarment séparé du pied-mère avec ses racines s'appelle chevelée ou marcotte.

— ÉTYM. *Cheveu.*

CHEVELU, UE (cheu-ve-lu, lue. Les deux *e* muets dans deux syllabes consécutives ne se peuvent prononcer; Richelet met un accent sur le premier de ces *e*, ce qui montre que de son temps on prononçait ché-ve-lu; aujourd'hui on renforce l'*e* muet, et on lui donne le son de *eu*), *adj.* || **1°** Qui porte de longs cheveux. Clodion le Chevelu. Les rois chevelus, les rois de la première race ou mérovingiens. Chevelu sur le front et chauve par derrière, RÉGNIER, *Sat.* X. D'abord ce sont des chapeaux et puis des turbans et puis des têtes chevelues et puis des têtes rasées, FONTEN. *Mondes*, 1ᵉʳ soir. || Poëte chevelu s'est dit, par moquerie, pour poëte romantique, parce que, durant les querelles de l'école classique et de l'école romantique, plusieurs jeunes gens appartenant à celle-ci laissaient croître leur chevelure. Paturot, poëte chevelu, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, I, 1. || La Gaule chevelue, partie des Gaules dont les habitants portaient de longs cheveux. || Terme d'anatomie. Le cuir chevelu, la partie de la peau au-dessous de laquelle sont implantés les cheveux et qui est traversée par eux. || **2°** Poétiquement. J'ai vu la nymphe Écho porter ses doux concerts sur les monts chevelus, sur les rochers déserts, J. B. ROUSS. *Églogue.* Ô lac, fils des torrents, ô Thoun, onde sacrée! Salut, monts chevelus, verts et sombres remparts, A. CHÉN. *Élég.* 40. || **3°** Comète chevelue, celle qui a une traînée de lumière diffuse. Vois l'astre chevelu, qui, royal météore.... V. HUGO, *Odes*, IV, 17. || **4°** Racine chevelue, celle qui a un grand nombre de filaments déliés. || Plante chevelue, celle qui a beaucoup de rameaux. Les palmiers chevelus, pendant au front des tours, Semblaient d'en bas des touffes d'herbes, V. HUGO, *Orient.* 1. À travers les herbes chevelues du rocher, la lune éclairait la tête du jeune homme, CHATEAUB. *Duthona*, 239. || Graine chevelue, graine qui porte une touffe de poils

déliés. || 5° *S. m.* Le chevelu, l'ensemble des divisions les plus ténues des racines, par lesquelles l'arbre pompe les sucs nourriciers. On nous a montré, en Angleterre, une espèce de cresson fort curieux; il porte plusieurs chevelus dans ses cimes; lorsque ceux qui se trouvent à l'une des extrémités de la masse sont assez longs pour atteindre au fond de l'eau, ils y prennent racine, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 11.

— HIST. XIIe s. Il n'i fist joie ne cheveluz ne chauz [chauve], *Ronc.* p. 149. || XIIIe s. Se vous aviés passé le flum Jordain, vous n'i atenderiés ne cauf ne kevelu, *Chr. des Rains*, 203. Il n'i remest ne bons ne maux Fors eulx, ne chevelox ne caux [chauve], *Ren.* 12672. || XVIe s. Par l'espaisseur des forets chevelues, DUBELL. II, 13, *recto*. Allez, filles de la Nuict, De longs serpens chevelues, ID. II, 13, *recto*. En d'aucuns endroits, la vigne donne des chevelues et des margoutes dont on tire de l'argent par chacun an, O. DE SERRES, 145. On attend à y mettre la crocete ou la chevelue, après en avoir universellement desrompu le fonds, ID. 159. Autant se fasche le chevelu comme le chauve qu'on luy arrache le poil, MONT. I, 316.

— ÉTYM. *Chevcu*; espagn. *cabelludo*; ital. *capelluto*.

CHEVELURE (cheu-ve-lu-r'; voyez à CHEVELU, la remarque sur la prononciation; Richelet écrit chévelure), *s. f.* || **1°** L'ensemble des cheveux. Avoir une belle, une longue chevelure. Il n'y avait autrefois que les rois de France qui eussent droit de chevelure, THIERS, *Hist. des perruques*, ch. II, dans RICHELET. Moi aussi, j'ai eu la physionomie dévastée et une chevelure renouvelée des rois mérovingiens, REYBAUD, *Jér. Paturot*, I, 1. Grands mâts rompus, traînant leurs cordages épars, Comme des chevelures, V. HUGO, *Orient.* 2. || Enlever la chevelure, se dit des sauvages de l'Amérique du Nord, qui enlèvent une portion du cuir chevelu d'un ennemi vaincu et en font un trophée. Ontalissi et Miscou qui ont enlevé plus de cent chevelures aux héros Muscogulges, CHATEAUB. *Atala*, 214. || **2°** Par analogie et poétiquement, le feuillage des arbres. La verte chevelure du pin. Les arbres ont perdu leur chevelure verte, GODEAU, dans RICHELET. || **3°** Terme d'astronomie. La chevelure d'une comète, traînée de matière lumineuse et diffuse qu'elle emporte avec elle. Une comète dont la chevelure menace la terre, BALZ. *Socr. chrétien*, *disc.* 10. || La Chevelure de Bérénice, constellation de l'hémisphère septentrional. || **4°** Terme de botanique. Espèce d'aigrette formée par un faisceau de poils longs et mous qui couronnent certaines graines, et qui est inhérent à la tunique propre. || Touffe de feuilles qui couronne l'ananas.

— HIST. XIe s. [Il] tranche la coife et la cheveleüre, *Ch. de Rol.* CII. || XIIe s. Sa cheveleure bloie. Ses blans dois lons et traitis, *Couci*, p. 120. || XIIIe s. C'est une chose moult plaisant Que biauté de cheveleüre, *la Rose*, 13785. || XVIe s. Herissant sa chevelure, DUBELL. III, 78, *recto*. La vigne sera tous-jours propre à planter, pourveu qu'elle aie belle chevelure [racines], O. DE SERRES, 189.

— ÉTYM. Picard, *carelure*; Berry, *cheverlure*; provenç. *cabelladura*; ital. *capellatura*; du latin *capillatura*, de *capillus*, cheveu (voy. CHEVEU).

† **CHEVER** (che-vé), *v. a.* || **1°** Creuser une pierre précieuse par-dessous, pour affaiblir la couleur lorsqu'elle est trop forte. || **2°** Rendre concave une pièce de métal. || **3°** Faire subir au verre le chevage. **Verres chevés**, verres pour montres et pendules.

— **HIST.** XIIIe s. Prestre Martin se porpensa, Qu'une grant fosse chevera, *Ren.* 7408. || XVIe s. Nul ne peut chever ne faire entreprinse sur la chausseure [chaussée] d'icelle ville, *Coustumier gén.* t. I, p. 528.

— ÉTYM. *Chever*, ancienne forme de *caver* (voy. ce mot).

CHEVET (che-vè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l's se lie : les che-vè-z et...; chevets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1°** Partie du lit où l'on met la tête. Pecquet était au chevet de mon lit [me soignait] pour un épouvantable rhume, SÉV. 28. Mme de Mouchi est à son chevet, ID. 389. || Poétiquement. Dans mon réduit où l'on voit l'indigence Sans m'éveiller assise à mon chevet, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* || **2°** Sorte d'oreiller allongé qui se met à la tête du lit, autrement dit traversin. || Fig. Il a trouvé cela sous son chevet, il l'a rêvé, imaginé ou inventé. Allons sur le chevet rêver quelque moyen, CORN. *le Ment.* III, 6. || Être brouillé avec le chevet, ne pouvoir s'endormir, avoir des insomnies. Je croyais qu'il n'y eût que les amants qui fussent brouillés avec le chevet, *Femme poussée à bout, comédie*, dans LE ROUX, *Dict. com.* || Droit de chevet, certaine somme qu'un officier des compagnies supérieures payait à ses confrères quand il se mariait. || **3°** Épée de chevet, poignard que l'on tenait, la nuit, à sa portée. || Fig. Toujours de l'argent! Voilà leur épée de chevet, de l'argent! MOL. *l'Av.* III, 5. || Livre de prédilection, celui qu'on lit avant de s'endormir. L'Iliade d'Homère était l'épée de chevet d'Alexandre. || **4°** Tout ce qui sert à appuyer la tête pendant le sommeil. Un sac de blé lui servait de chevet. || Fig. L'insouciance est, en quelques circonstances, le meilleur des chevets. || **5°** Partie qui termine le chœur d'une église où est l'autel, où se célèbrent les mystères, et qui est souvent plus élevée que le reste. || **6°** Rebord de plomb, qu'on met aux chéneaux d'un toit, près de la gouttière, pour empêcher que l'eau ne s'échappe. || Lit ou mur d'un filon. || **7°** Terme de marine. Garniture pour garantir du frottement. || Terme d'artillerie. Coin de bois propre à faire varier l'inclinaison du mortier. Gros billot de bois qui, placé sous le derrière de l'affut d'un canon, en soutient la culasse.

— HIST. XIIIe s. Et soit li cavés du lit haus et bien couvers de dras, ALEBRANT, f° 7. Lors se torna Merlins lez le chevez, et li consoille moult bas en l'oroille, MERLIN, f° 70, *verso*. Desos le chevès à l'enfant, *Grégoire le Grand*, p. 22. Monte au chevais à destre main, Où gist le corps de St. Romain, DU CANGE, *capitium*. Que Herode fist martirer, Le chevet [tête] à glaive trancher, ID. *ib.* Et se il ne se pueent concorder, li vallés puet aler en la place au chevet Saint-Gervais, devant la meson la converce, *Livre des mét.* 132. Frere Yves trouva un livre au chevès du lit au vieil, JOINV. 260. || XIVe s. Vostre ymage richement parée et mise haut du chevet de mon lit, MACHAULT, p. 144. || XVIe s. Le triumvirat, estant de retour au camp, haussa le chevet à leurs demandes [les rendit plus exigeants], D'AUB. *Hist.* I, 142. Il les mettoit la nuict dessous son chevet de lict avec quelques autres armes, ID. *ib.* I, 337. Point qui, depuis Philippe de Commines, n'a esté gueres bien connu par ceux qui ont écrit, pour n'avoir pas fait leur chevet au pied des rois, comme lui et moi, ID. *ib.* II, 345. Portant quelques chevets de licts sur les murailles, où ils sejournoient jour et nuict, ID. *ib.* II, 441. Elle prend son arc turquois, Recoiffe sa tresse blonde, Met pour chevet son carquois, Puis s'endort au bruit de l'onde, RONS. 433.

— ÉTYM. Picard, *cavet*. La forme régulière est l'ancienne forme *chavais* ou *chavès*, de *capitium* signifiant dans le bas-latin chevet d'église, et dans le latin classique vêtement couvrant la tête, et qui, ayant l'accent sur *pit*, donne régulièrement *chevais*; la finale *atium*, *itium* donnant d'ordinaire *as*, *ais*, *es*. *Chevet*, diminutif de *chef*, signifie proprement tête, et a été assimilé par confusion à *chevais*.

† **CHÈVETEAU** (chè-ve-tô), *s. m.* || **1°** Dans un moulin, grosse pièce de bois, sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre. || **2°** Terme de charpenterie. Solive d'enchevêtrure.

— ÉTYM. *Chevet*.

CHEVÊTRE (che-vê-tr'), *s. m.* || **1°** Licou. Chevêtre de cuir. || **2°** Terme de chirurgie. Bandage que l'on emploie pour maintenir réduites les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur. || **3°** Terme de charpenterie. Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux du plancher. || Terme de serrurerie. Barre de fer servant de soutien.

— HIST. XIe s. Les altres quatre [chevaux] chaceürs e palefreiz à freins et à chevestres, *Lois de Guill.* 22. || XIIe s. En chevestre et en frain lur maixeles [des chevaux] cunstrain [contrains, à l'impératif], *Liber psalm.* p. 39. || XIIIe s. Cordier de Paris si sont quite pour les chavestres que il doivent aus soumiers lou Roy, *Liv. des mét.* 291. Ne pues-tu pas trover à vendre Ou hars, ou cordes, ou chevestres? *la Rose*, 8779. Li mondes nous assaut à destre et à senestre; Et deables chevauchent sans frein et sans chevestre, J. DE MEUNG. *Test.* 1128. || XVe s. Lors se leva la roine et fit lever les six bourgeois [de Calais] et leur oster les chevestres d'entour leur cou.... FROISS. I, I, 321. Un suaire sur son braz, le chevestre au coul et le coustel au poing, AL. CHART. *l'Esperance.* Ma chere dame, j'ay un maistre, Un grand bourgois sy mal chevestre, Que je ne puys à lui durer, *Mir. de Ste Genev.* || XVIe s. ....L'enferme et clost : et du rude chevestre Lye son col, qui n'a merité d'estre Ainsi traicté, MAROT, IV, 46. Il va prendre le chevestre de son mulet, qui estoit de cordes, lequel il vint approprier au col de sa femme, YVER, p. 647.

— ÉTYM. Provenç. *cabestre*; espagn. *cabestro*; ital. *capestro*; du latin *capistrum*, de *capere*, prendre (voy. CAPABLE).

† **CHEVÊTRIER** (che-vê-tri-é), *s. m.* Pièce qui sert de support à un tourillon. || Solive d'enchevêtrure.

— ÉTYM. *Chevêtre*.

CHEVEU (che-veu; le pluriel cheveux se prononce che-veû, c'est-à-dire le singulier comme feu, et le pluriel comme feux), *s. m.* || **1°** Poil particulier à la partie de la peau qui recouvre le crâne dans l'espèce humaine. De beaux cheveux. Des cheveux bouclés. Touffe, poignée, boucles, tresses de cheveux. Cheveux d'ébène. Fin comme un cheveu. Les cheveux comme les ongles n'acquièrent de l'accroissement que du côté de la racine. Les Gaulois portaient de grands cheveux; mais quand la monarchie française fut bien établie, les Français les portaient courts, et il n'y avait que les rois et les princes du sang qui les portassent longs, THIERS, *Hist. des perruques*, ch. II, dans RICHELET. Les ridicules aventures D'un amoureux en cheveux gris, MALH. III, 3. Je sais que les uns lui mettront, Comme à toi, les rides au front, Et feront à sa tresse blonde Même outrage qu'à tes cheveux, ID. IV, 16. Ils récitent force prières, ils portent les cheveux courts, DESC. *Pass.* 190. Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes, RAC. *Mithrid.* III, 5. Quelle importune main, en formant tous ces nœuds, A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux? ID. *Phèdre*, I, 3. Et qu'une main savante avec tant d'artifice Bâtit de ses cheveux l'élégant édifice, BOIL. *Sat.* X. J'aime en lui ces cheveux tout couverts de lauriers, CORN. *Sertor.* II, 1. Touche ces cheveux blancs à qui tu rends l'honneur, ID. *Cid*, III, 6. || Familièrement. Il ne lui a pas touché un cheveu, se dit pour exprimer qu'il n'a pas porté sa main sur lui ou sur elle, soit pour battre, soit pour faire quelque tentative trop libre. || C'est la sagesse qui lui a fait tomber les cheveux, se dit par antiphrase de quelqu'un qui a perdu ses cheveux pour n'avoir pas été suffisamment sage, réglé dans sa conduite, à cause qu'une opinion vulgaire attribue aux excès une calvitie prématurée. C'est mon avis, moi de qui la sagesse A fait tomber tous les cheveux, BÉRANG. *Mes cheveux.* || Être coiffé en cheveux, n'avoir pour coiffure que ses cheveux arrangés de telle ou telle façon. Dans le même sens, être en cheveux. On dit aussi, sans le verbe *être* : Cette femme ne se tient pas bien, elle sort en cheveux. || Faux cheveux, ceux qui ne tiennent pas à la tête, mais qui y sont appliqués en tresses, tours ou perruques. || Tour de cheveux, bandeaux de faux cheveux que les femmes portaient par devant en place des leurs. || Se prendre aux cheveux, se dit de gens qui, dans une rixe, se saisissent par les cheveux. Ils se prennent, ils se tiennent aux cheveux. || Fig. Se prendre aux cheveux, disputer avec une grande animosité. Les mères, les maris me prendront aux cheveux, Pour dix ou douze contes bleus, LA FONT. *Oies.* || Prendre une occasion aux cheveux, ne pas la manquer. C'est une occasion qu'il faut prendre vite aux cheveux, MOL. *l'Av.* I, 7. Locution qui vient de ce que les anciens représentaient l'occasion chevelue par devant et chauve derrière; lorsqu'on l'avait laissée passer, on ne pouvait plus la saisir par les cheveux. || S'arracher les cheveux, arracher ses cheveux; et fig. être en proie à un violent désespoir. Livré au désespoir, il s'arrache les cheveux, FÉN. *Tél.* XIV. || Faire dresser les cheveux à la tête, ou, simplement, faire dresser les cheveux, faire horreur. Les cheveux me dressent à la tête, je suis saisi d'horreur. Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux, RAC. *Phèd.* IV, 6. Des passages qui font dresser les cheveux à la tête des simples, PASC. *Prov.* 15. Une terreur qui me fit dresser les cheveux, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Dans le songe d'Énée, le silence d'Hector, son soupir suivi du : *fuge, eripe flammis*, font dresser les cheveux sur la tête, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 11. || Familièrement. Il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un cheveu, il s'en faut très-peu. Vendôme, après avoir mis le roi d'Espagne à un cheveu de sa perte, manqua encore de finir la guerre d'un seul coup, en détruisant l'armée de Staremberg, ST-SIM. 283, 100. || Fendre, couper un cheveu en quatre, subtiliser. Je l'ai dit du duc de Chevreuse, je le répète ici de ce chancelier [d'Aguesseau], il coupait un cheveu en quatre, ST-SIM. 453, 123. || Raisonnement tiré par les cheveux, raisonnement forcé, péniblement déduit. Il y a d'autres figures qui semblent un peu tirées par les cheveux, PASC. *Fig.* 10. C'eût été trop tirer les choses par les cheveux, BOSS. *Lett. quiét.* 97. || Populairement, avoir de beaux cheveux se dit ironiquement pour être dans une position ou un état misérable, même en parlant des choses.

|| 2° *S. m. plur.* Terme de botanique. Cheveux d'évêque, la raiponce. || Cheveux de Vénus, l'adiante de Montpellier. || Cheveux de la Vierge, plusieurs espèces de byssus et aussi la fleur de la viorne. || Cheveux de la Vierge, se dit quelquefois improprement pour fils de la Vierge. || Cheveux de paysan, chicorée sauvage nommée à Paris barbe de capucin. || **3°** Cheveux d'ange, espèce de confiture d'écorce de citron ou de cédrat. || **4°** Terme de marine. Lever une ancre par les cheveux, la lever à l'aide de son orin. || Proverbes. Tous nos cheveux sont comptés, c'est-à-dire la Providence a soin des moindres choses qui nous regardent. || On ne peut prendre un homme rasé aux cheveux, on ne peut rien prendre à qui n'a rien.

— HIST. XIe s. Jusqu'à la terre li chevoel lui balient [balayent], *Ch. de Rol.* LXXVI. [Elle] trait ses chevels, si se clame chetive, *ib.* CLXXXIV. || XIIe s. Et la roïne qui ot les chevols blons, *ib.* p. 116. Tres qu'es chevols li est li brans couru, *ib.* p. 145. Elle comence ses cheveuz à tirer, *ib.* p. 171. [Dame] Bele et gente et avenant, Cheveus blons, sourcis plaisans, *Couci*, p. 123. Rogers del Punt l'Evesque n'i pout sun quer [cœur] celer : Thomas, Thomas, fait-il, mar m'i faites passer; A vostre chief ferai mal chevex atorner, *Th. le mart.* 133. Cil comença à pensier à son aage, à ses cheveus qui estoient chanu, *Machab.* II, ch. 8. || XIIIe s. Et les cheveus plus blons que onques n'eut Helaine, *Berte*, L. Mainte paume batue, et mains cheveus tirés, *ib.* CXXXII. S'il nel veut reprendre [l'amour], Por ce ne l'irai-je pas prendre Par ses biaus chevex.... *Lai de l'ombre.* Moult fort commence à sopirer, Et ses cevols à detirer, *Ren.* 12466. Ysengrin l'ot en grant despit, Et sa force prisa petit, Ainz n'i daigna oster chevoil, *ib.* 14617. Si cheveul tuit destrecié furent, Et espandu par son col jurent [furent gisants], *la Rose*, 319. De touailles [toiles] sont entorteillées leur testes [des Bédouins], qui leur vont par desous le menton, dont ledes gens et hydeuses sont à regarder; car les cheveux des testes et des barbes sont touz noirs, JOINV. 230. || XVe s. Tous les cheveux de la teste lui churent, FROISS. II, II, 70. Vous seriez plus chetif en ce pays, ni de tous vos conquests nous ne donnerions quatre cheveus, ID. II, III, 39. Elle fut guidée en la chambre où son serviteur estoit, qui voulentiers la vit en cotte simple et en cheveux, LOUIS XI, *Nouv.* XXXVII || XVIe s. Prenons l'heure aux cheveux, l'homme rappelle en vain La sourde occasion alors qu'elle est absente, DUBELL. III, 61, *recto.* Comme l'autonne saccage Les verds cheveux du boccage, ID. III, 77, *recto.* Quelques uns les tordans à force, et les tirans, comme l'on dit, par les cheveux, en expositions allegoriques.... AMYOT, *Comm. lire les poët.* 13. Il fit dresser les cheveux à la teste des capitaines et soldats qui le visitoient, en leur confessant.... D'AUB. *Vie*, XXI. Ce mechant lui fit donner du poison dans un potage, qui lui fit faire 80 selles dans un jour, tomber les cheveux et peler la peau, ID. *ib.* XXXVI. Au fort du combat il prit son espée de la main gauche pour sauver un bracelet de cheveux de sa maistresse qui estoit attaché à ce bras, ID. *ib.* XLV. Ils saisirent cette occasion aux cheveux pour charger leur ami de divers projets qu'ils avoient formez, ID. *ib.* LIII. Cheveux-de-Venus, d'autant que ceste herbe embellit les cheveux; et parce que les anciens peignoient leur deesse Venus avec belle chevelure, ce mot de Venus y est ajousté, O. DE SERRES, 611. Cheveul en teste ne luy tient, RONS. 471.

— ÉTYM. Wallon, *chevè;* namur. *chefia;* picard, *cavieu;* provenç. *cabelh;* catal. *cabell;* espagn. *cabello;* ital. *capello;* du latin *capillus*, cheveu. Dans le vieux français, nominatif singulier ***chevels***, ***cheveus***, régime *chevel.*

† **CHEVEUR**, *s. m.* Ouvrier qui chève le verre.

† **CHEVILLAGE** (che-vi-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* L'ensemble des chevilles d'un ouvrage. || Action de cheviller.

† **CHEVILLARD** (che vi-llard, *ll* mouillées), *s. m.* Boucher qui vend à la cheville.

CHEVILLE (che-vi-ll', *ll* mouillées, et non che-vi-ye), *s. f.* || 1° Morceau de bois ou de fer court et arrondi, dont on se sert pour boucher, ou assembler, ou accrocher. Cheville de bois, de fer. Planter, ficher une cheville. || On dit d'un bâtiment qui est achevé, qu'il n'y manque pas une cheville. || 2° Cheville ouvrière, grosse cheville qui joint l'avant-train avec le train de derrière d'une voiture. || Fig. Cheville ouvrière, l'agent principal, indispensable d'une chose. || En termes de marine, cheville ouvrière, tige de fer qui traverse le châssis de l'affût d'une caronade ainsi que le piton de sabord. || **3°** Cheville à tourniquet, bâton qu'on passe dans une corde et dont on fait une espèce de tourniquet. || **4°** Petite pièce de bois ou de métal qui sert à tendre les cordes d'un violon, d'une guitare, d'une harpe, d'un piano. Tourmenter ses chevilles, ou les chevilles d'un violon, se dit d'un joueur inhabile qui ne sait pas bien s'accorder ou qui est obligé de s'y reprendre à tout instant. || **5°** La cheville du pied, saillie des os de l'articulation du pied, formée en dedans par le tibia, en dehors par le péroné. || Fig. Il ne lui va pas à la cheville, c'est-à-dire il lui est très-inférieur. Je répondis au P. Letellier que je n'avais jamais cru nos ducs aller à la cheville du pied d'un comte d'Orient [empire de Constantinople], ST-SIM. 369, 128. || **6°** Fil de métal qui traverse les charnons d'une charnière. || Pièce d'une presse d'imprimerie. || Sorte de grand clou de fer. || **7°** *S. f. plur.* Terme de vénerie. Andouillers qui sortent des perches de la tête du cerf, du daim, du chevreuil. || En termes de blason, ramures d'une corne de cerf. || **8°** Atteler en cheville, atteler un cheval devant un limonier. || Aux jeux de l'hombre, du quadrille et du tri, être en cheville, n'être ni le premier ni le dernier en carte. || **9°** Vendre à la cheville, revendre en gros et en demi-gros la viande dépecée : expression en usage parmi les bouchers de Paris. On dit dans le même sens commerce à la cheville. Locution tirée de ce que la viande était accrochée à des chevilles. || **10°** Fig. Terme de littérature. Toute expression qui, inutile à la pensée, ne sert qu'à tenir une place dans la phrase ou dans le vers. Cette épithète est une cheville. Vers remplis de chevilles. Cheville! rédondance inutile! J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Par analogie. C'est une cheville très-inutile que l'énoncé qu'il [le cardinal de Bouillon] fait que le roi est grand maître de l'ordre, ST-SIM. 279, 27. || Proverbes. Pour un trou il a vingt chevilles, c'est-à-dire il est plein d'expédients. || Autant de trous, autant de chevilles, et autant de chevilles que de trous, autant de reproches, autant de raisons et d'excuses. || Le voilà bien, il ne lui faut plus qu'une cheville pour le bien tenir, se dit d'un homme que la fortune a mis dans un bon poste.

— HIST. XIIIe s. Il ostent la cheville, n'i font delaiement, *Berte*, XCV. Et se il i a un nuef fust où il i ait neu fort, il i puet ferir une cheville sans meffet, *Liv. des mét.* 103. Nus selier ne puet metre sele à fenestre, bas ne haut, seur voie, se n'est à cheville, *Liv. des mét.* 211. Ou sur charbons ou sur greïlles, Ou tournoiés à grans chevilles, Comme Ixion à trenchans roes, *la Rose*, 19478. Cil qui le tient à louage [le moulin], sans depecier et apeticier le loier, doit livrer quevilles, fuisiax, aubes et teles menues cozes, BEAUM. XXXVIII, 17. N'i out keville ne closture Ke ne fut tute d'ebenus, MARIE, *Gugemer.* Si les couchent sur leur costez et leur mettent les jambes parmi les chevilles dedans [sorte de punition], JOINV. 243. Les bendes sont de fer, et roides les chevilles, *Ch. d'Ant. Compl.* 107. || XVe s. En ce parti que je vous di furent les François.... et se tinrent tout cois ès marais et en la bourbe et ordures jusques aux chevilles, FROISS. II, II, 183. Adonc se releva un des deux; et prit les clefs de la porte qui pendoient à une cheville, ID. II, II, 99. S'entredonnerent telz coups que toute la vallée en retentist; mais à Lyonnel mal en prit, tellement que les chevilles de sa selle rompirent; si fut renversé par terre, *Perceforest*, t. III, f° 90. Vous cuidez bien, par vos engins, A tous pertuis trouver chevilles, CH. D'ORL. *Rondeau.* || XVIe s. Ils poulsoient et chassoient hors du siege imperial les empereurs les uns par les autres, ne plus ne moins qu'une cheville chasse l'autre, AMYOT, *Galba*, 2. L'os de la jambe de sa partie interieure fait la malleole interne, autrement dit la cheville, PARÉ, IV, 36. Je trouveray autant de chevilles que tu trouveras de pertuis, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 241. Faire compter les chevilles [faire attendre quelqu'un longtemps dans une chambre], *Nuits de Straparole*, t. II, p. 228, dans LACURNE. Pendre son manteau à faible cheville, COTGRAVE. Des santez vigoureuses, les mortelles maladies; ainsi des rares et vifves agitations de nos ames, les plus excellentes manies et plus destracquées; il n'y a qu'un demi tour de cheville à passer de l'un à l'aultre, MONT. II, 214.

— ÉTYM. Picard, *keville;* provenç. *cavilla;* portug. *cavilha;* ital. *cavicchia*, *caviglia*, *cavicchio*, *caviglio;* du latin *clavicula*, petite clef, d'où cheville, diminutif de *clavis*, clef (voy. CLEF), transformé par les langues romanes en *clavicla*, et, par euphonie, *cavicla.*

CHEVILLÉ, ÉE (che-vi-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* || **1°** Navire solidement chevillé. || Fig. Avoir l'âme chevillée dans le corps, résister aux blessures, aux maladies les plus graves. || **2°** Terme de botanique. Qui a la forme d'un clou. || **3°** Terme de manége. Cheval chevillé, cheval dont les épaules sont trop serrées. || **4°** Terme de vénerie. Une tête de cerf qui a beaucoup de belles pointes, se nomme une tête bien chevillée. || Terme de blason. Garni d'andouillers. Il porte d'azur à deux bois de cerf, chaque branche chevillée de six pièces d'argent. || **5°** Fig. Rempli de chevilles, c'est-à-dire de mots inutiles, mis uniquement pour faire le vers ou arrondir la phrase. Que dites-vous de ces vers chevillés, De ces discours obscurs, entortillés? J. B. ROUSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

1. **CHEVILLER** (che-vi-llé, *ll* mouillées, et non che-vi-yé), *v. a.* || **1°** Assembler avec des chevilles. Cheviller une porte. || **2°** Fig. Cheviller des vers, y faire entrer des mots inutiles. Ce beau nom de machine ronde, Que nos flasques auteurs, en chevillant leurs vers, Donnaient à l'aventure à ce plat univers, VOLT. *Ép.* XXXIX. || Absolument. Mais ce n'est rien auprès des versificateurs; Le dernier des humains est celui qui cheville, A. DE MUSSET, *Après une lecture.* || **3°** Tordre la soie pour qu'elle se décolle.

— HIST. XIIIe s. Mairien kivilliet, TAILLIAR, *Recueil*, p. 482. Les eschieles sont faites grans et bien chevillites, H. DE VALENC. XXXV. Il est cheüz enz el broion [piége], Qui chevilliez fu el roion, *Renart*, 12726. Planches bien chevillées, JOINV. 266. || XIVe s. Ceste roys [ce rets] est quevillée en telle maniere qu'elle est plus longue que large, *Modus*, f° CXXX, *verso.* || XVIe s. Il y en a [des sorciers] qui empeschent que l'homme n'a rendu son urine, ce qu'ils appellent cheviller, PARÉ, XIX, 32.

— ÉTYM. *Cheville;* provenç. *cavillar;* portug. *cavilhar.*

† 2. **CHEVILLER** (che-vi-llé, *ll* mouillées), *s. m.* La partie d'un instrument à cordes où les chevilles sont fixées.

— ÉTYM. *Cheville.*

† **CHEVILLETTE** (che-vi-llè-t', *ll* mouillées), *s. f.* Petite cheville. || Broche de fer dont se servent les charpentiers. || Morceau de cuivre plat et troué dont le relieur se sert pour attaquer les nerfs des livres. || Clef de bois des anciennes fermetures. Tire la chevillette, et la bobinette cherra [tombera], *Conte du petit chaperon rouge.*

— ÉTYM. Diminutif de *cheville.*

† **CHEVILLEUR** (che-vi-lleur, *ll* mouillées), *s. m.* Nom qu'on donnait à des sorciers qu'on prétendait capables de nouer l'aiguillette.

— HIST. XVIe s. Pierre Masse du Mans a escrit de l'imposture et tromperie des diables, devins, enchanteurs, sorciers, noueurs d'eguillettes, chevilleurs.... et autres qui par art diabolique, arts magiques et superstitions abusent le peuple, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 1026, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cheviller.*

† **CHEVILLIER** (che-vi-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Cheval qui est placé en cheville.

† **CHEVILLIÈRE** (che-vi-llê-r', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de commerce. Rubans grossiers de fil roux.

† **CHEVILLOIR** (che-vi-lloir, *ll* mouillées), *s. m* Instrument qui tient au métier à fabriquer des étoffes de soie.

† **CHEVILLON** (che-vi-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || **1°** Bâton à l'usage des tourneurs et des ourdisseurs. || **2°** Terme de marine. Morceau de bois qui sert à lancer les manœuvres.

— ÉTYM. *Cheville.*

† **CHEVILLOT** (che-vi-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Grosse cheville de bois dur tourné.

— ÉTYM. *Cheville.*

† **CHEVILLURE** (che-vi-llu-r', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de vénerie. Andouillers de la perche du cerf, du daim et du chevreuil.

— ÉTYM. *Cheville;* provenç. *cavilladura.*

† **CHEVIN** (che-vin), *s. m.* Voy. CHEVANNE.

† **CHEVIR** (che-vir), *v. n.* Disposer de quelqu'un, en venir à bout. Cet enfant est si malin qu'on ne peut chevir de lui. Nous ne saurions en chevir [d'un chien], MOL. *Festin*, IV, 3. || Terme d'ancienne coutume. Traiter, composer, capituler.

— HIST. XIIe s. Et nus et nostre cause contre li [il] maintiendra, Et, s'en vus ne remaint, très bien la chevira, *Th. le mart.* 133. || XIIIe s. Si vous [je pri donques qu'il en isse [de prison] Et de la besoigne chevisse, *la Rose*, 15260. Gentil homme, li quel ne se mellent pas de marceander, ançois se cevissent de lor heritages, qu'il tienent en franc fief du signeur, BEAUMAN. IV, 14. Li soudans de Hamant ne se sot comment chevir du soudanc de Babiloine [le Caire], JOINV. 213. || XIVe s. Mais qui a de l'argent toujours a bien chevi, *Guescl.* 18118. Un poure homme demande comment il se porra chevir de

leurs [loups], de quoy il y a tant en son pays qu'ils lui detruisent toutes ses bestes, *Modus*, f° LXX. || XVe s. Pour avoir conseil comment il se pouvoit chevir de ceste aventure, FROISS. I, I, 100. || XVIe s. Si les choses se rendent à nostre merci, pourquoi n'en chevirons-nous? MONT. I, 294. Ses creanciers vindrent crier après luy, et l'importuner pour estre payez sur son partement; et ne pouvant chevir à eux, il fut contraint de recourir à Crassus, AMYOT, *César*, 13. Concluant à despescher vers le giant maistre, lui oster l'espoir de secours, l'avertir de composer et chevir comme il pourroit, D'AUB. *Hist.* I, 244.

— ÉTYM. *Chef*, bout; *chevir*, c'est proprement venir à chef, à bout. Wallon, *chèvi*, chercher, *chèvihant*, entreprenant, actif.

CHÈVRE (chè-vr'), *s. f.* || 1° La femelle du bouc, animal agile, aimant à grimper, à sauter. Le lait de la chèvre. Sauter comme une chèvre. Un ver, une fourmi, Un insecte rampant qui ne vit qu'à demi, Un taureau qui rumine, une chèvre qui broute, Ont l'esprit mieux tourné que n'a l'homme? oui sans doute, BOIL. *Sat.* VIII. Dès que les chèvres ont brouté, Certain esprit de liberté Leur fait chercher fortune, LA FONT. *Fabl.* XII, 4. || Ménager ou sauver la chèvre et le chou, c'est-à-dire se comporter entre deux personnes qui sont divisées d'intérêts ou de passions, de manière à n'indisposer aucune d'elles. || Vin qui fait danser les chèvres, vin âpre et acerbe. || Familièrement. Prendre la chèvre, se choquer, s'irriter sans raison. Ils sont prompts à prendre la chèvre, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Et n'est Job, de dépit, qui n'en eût pris la chèvre, ID. *Sat.* X. D'un mari sur ce point j'approuve le souci; Mais c'est prendre la chèvre un peu bien vite aussi, MOL. *Sgan.* 12. Notre accueil t'a fait prendre la chèvre, ID. *Bourg.* III, 10. On vient civilement pour s'éclairer d'un doute, Et Monsieur prend la chèvre, il met tout en déroute, REGNARD, *le Joueur*, III, 10. Elle est prompte à prendre la chèvre, DANCOURT, *le Chevalier à la mode*, III, 1. Prendre la chèvre; c'est se faire chèvre, avoir un caprice : l'italien dit d'une façon analogue *pigliar la monna*, prendre la guenon, pour s'enivrer. || Barbe de chèvre, barbe qu'on laisse venir au menton et qui a de la ressemblance avec celle d'une chèvre. || Barbe de chèvre, espèce de spirée, plante. || 2° L'étoile principale ou Alpha du Cocher est nommée vulgairement la Chèvre. J'ai vu la Chèvre. La Chèvre était cachée. || La chèvre Amalthée, constellation de l'hémisphère septentrional. || 3° Pied-de-chèvre, levier de fer dont une extrémité est taillée en pied de chèvre. || 4° Machine qui sert à élever des fardeaux considérables et qui est composée de trois longues pièces de bois réunies en leur sommet et formant sur le sol un triangle plus ou moins large qui est la base de la machine. Au haut est accrochée une poulie sur laquelle passe une corde qui vient s'enrouler sur un cabestan fixé au bas de la chèvre. C'est cette corde qui élève les fardeaux. || 5° Dans les moulins à soie, la chèvre est un instrument qui sert à tenir la fusée. || 6° Table à trois pieds pour faire des fromages. || Support sur lequel le charron pose les pièces de bois qu'il veut scier. || Terme de pêche. Pieux sur lesquels on pose les rets. || Proverbes. Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute, c'est-à-dire il faut s'accommoder de ce qui nous lie, de ce qui ne peut être changé dans notre situation. || Cela est lié comme crottes de chèvre, se dit d'un discours, d'une conversation sans liaison et sans suite. || La chèvre a pris le loup, se dit de ceux qui, pensant prendre ou tromper des gens plus faibles ou plus simples qu'eux, demeurent pris eux-mêmes. || Il serait amoureux d'une chèvre coiffée, c'est-à-dire c'est un homme qui s'éprend de toutes les femmes, quelque laides qu'elles soient.

— HIST. XIIe s. E aspre haire aveit de piel de chievre gros, *Th. le mart.* 102. || XIIIe s. Dont veisiés ribaus et garchons et à piet et à cheval espandre parmi Biauvoisis, et chevaus et kievres et paysans amener en l'ost, dehors Gisors où on estoit logiet, *Chr. de Rains*, 61. Se je baille mes chievres à loage en garde, et larrons les emblent sanz la colpe à celi qui les garde, *Liv. de just.* 171. || XVe s. Tant grate chevre que mal gist, VILL. *Ball.* || XVIe s. Ny dessous moy, pauvres chevres chetives, Plus ne paistrez le trefle fleurissant, MAROT, IV, 7. L'aigle est representé emportant à la chevre morte [sur son dos] vers le ciel ces ames deïfiées, MONT. II, 269. J'en ay veu prendre la chevre, de ce qu'on leur trouvoit le visage frez, ID. IV, 112. Un moins rusé en eust pris la chevre; mais l'admiral.... D'AUB. *Hist.* I, 88. [Les François etc.] ont les yeux de chevre, ou tannés, PARÉ, *Introd.* 7. Seulement quelque peu de foin donne-on aux chevres preignes les plus avancées, O. DE SERRES, 327. À la chandelle la chevre semble demoiselle, LE ROUX DE LINCY, t. I, p. 164. C'est un donneur de chievre à moytié [c'est un donneur de bourdes; voy. CANARD], ID. *ib.* Quand la chevre saute au chou, le chevreau y saute itou, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *chieuve*, *chieube*, *chièvre*, *chieuvre*; picard, *cape*, *cabe*, *cabre*, *kève*, *kèvre*; provenç. et espagn. *cabra*; ital. *capra*; du latin *capra*, chèvre, *caper*, bouc; grec, κάπρος; ancien scandinave, *hafra*.

CHEVREAU (che-vrô), *s. m.* Le petit d'une chèvre. Les chevreaux et leur mère. Moi, je me plais auprès de mes jeunes chevreaux; Je m'occupe à leurs jeux, j'aime leur voix bêlante, A. CHÉNIER, *Idylles*, *Liberté*. || 2° Peau de chèvre ou de chevreau préparée. Gants de chevreau. || 3° *S. m. plur.* Terme d'astronomie. Petite constellation placée dans celle du Cocher.

— HIST. XIIIe s. Les chevaliers de nostre bataille chassoient une beste sauvage que l'en appelle gazel, qui est aussi comme un chevrel, JOINV. 267. Quant Thobie, qui Dieu nule foiz n'oblioit, Entendi d'aventure le chevrel qui crioit, J. DE MEUNG, *Test.* 1154. || XIVe s. Quartier de chevrel est meilleur que aignel, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. De moy auras un double chalumeau.... Lequel à peine ay eu pour un chevreau, MAROT, III, 295. La chevre chevreta quelque temps après un chevreau qui avoit la teste de figure humaine, PARÉ, XIX, 20.

— ÉTYM. Diminutif de *chèvre*; provenç. *cabrel*.

CHÈVREFEUILLE (chè-vre-feu-ll', *ll* mouillées, et non chè-vre-feu-ye), *s. m.* Arbrisseau grimpant, à fleur odoriférante (*lonicera caprifolium*, *L.*).

— REM. Mme de Sévigné écrivait chèvrefeuil : Tout est plein de chèvrefeuils, 143. Boileau aussi : Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil, Qui diriges chez moi l'if et le chèvrefeuil, *Ép.* XI.

— HIST. XIIIe s. D'euls deus fu il tut autresi, Cume del chevrefoil esteit Ki à la codre [coudrier] se preneit, MARIE, *Chevrefeuille*.

— ÉTYM. Avranchin, *chèvrefin*; provenç. *caprifuelh*; ital. *caprifoglio*; du latin *caprifolium*, de *capra*, chèvre, et *folium*, feuille : plante ainsi nommée peut-être parce qu'elle grimpe comme une chèvre.

CHÈVRE-PIED (chè-vre-pié), *adj. m.* Qui a des pieds de chèvre. Dieux chèvre-pieds, les satyres. C'était [le fils de Mme d'Hendicourt] une manière de chèvre-pied, aussi méchant et encore plus laid que son père, ST-SIM. 218, 183.

— REM. Des grammairiens ont dit que, comme un seul satyre aurait aussi des pieds de chèvre, on devrait écrire, même au singulier, chèvre-pieds. Mais c'est une erreur, on peut écrire un chèvre-pied, c'est-à-dire un pied-de-chèvre comme on dit dans le célèbre roman de Cooper, Œil de Faucon, et non Yeux de Faucon, pour désigner un chef à la vue perçante.

— ÉTYM. *Chèvre*, *pied*.

† **CHEVRER** (che-vré), *v. n.* S'agiter comme une chèvre, s'impatienter. Tes lambineries me font chevrer. || Mot populaire dans quelques provinces.

— ÉTYM. *Chèvre*.

† **CHÈVRETER** (chè-vre-té), *v. n.* Mettre bas, en parlant de la chèvre.

— HIST. XVIe s. Seulement quelque peu de foin donne-on aux chevres qui ont chevreté, un ou deux jours après leur terme, O. DE SERRES, 327.

— ÉTYM. *Chèvre*.

CHEVRETTE (che-vrè-t'), *s. f.* || 1° Petite chèvre. Une chevrette dans le pré. || 2° La femelle du chevreuil. La chevrette, lorsqu'elle veut mettre bas, se recèle dans le plus fort du bois pour éviter le loup, qui est son plus dangereux ennemi, BUFF. *Chevreuil*. Blanca caressait cette chevrette du désert [la gazelle], CHATEAUB. *D. Abenc.* 180. || 3° Petite écrevisse de mer appelée plus souvent crevette. Les chevrettes qu'on sert sur les tables de Paris sont principalement des espèces du genre palémon, et surtout le palémon porte-scie; on y joint le crangon vulgaire et d'autres crangons. Les chevrettes de mer ont été ainsi nommées à cause des petits sauts qu'elles font. || 4° Petite barre de fer à deux pieds pour soutenir le bois du foyer. || Morceau de fer recourbé sur lequel on pose le bois dans les poêles. || 5° Pot de faïence à goulot pour mettre les sirops. || Outil de cirier et de paumier. || Châssis au haut de la scie d'un scieur de long. || Petite machine de trois pieds et demi de hauteur, composée de deux pièces de bois avec un bouton de fer qui les maintient, et une cheville de fer qui hausse et qui baisse, dans des trous faits exprès, à proportion que l'on veut hausser ou baisser les fardeaux qui posent dessus. || 6° Sorte d'ancienne musette.

— HIST. XIIIe s. Citole prent, trompe et chievrete [sorte d'instrument], Si citole, trompe et chievrete, *la Rose*, 21303 || XIVe s. Jehan rompy la pel de la chieuvrete, laquelle demoura au dit meunier avec les chalemeaulx, DU CANGE, *capriola*. || XVe s. Et aussi faire dedans les bois grant nombre de chevretes [sorte d'engin de siége] et tauldis de bois avecques des eschelles à assaillir villes et forteresses, J. DE TROYES, *Chron.* 1477. || XVIe s. Les Genevois [Génois] commencerent à sonner leur assault de trompetes et gros tabourins, à grand bruit de cris et tumulte de peuple et avec grand nombre d'eschelles, pavois, manteaulx, chevretes et autres choses necessaires pour donner assaults, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 121, dans LACURNE. D'un lieu loingtain mene cy mes chevrettes Accompagnées d'aigneaux et brebiettes, MAROT, IV, 2. Mais quand partout le ventre fut grossy De la chevrette [cornemuse].... RONS. 739.

— ÉTYM. Diminutif de *chèvre*; provenç. *cabreta*; espagn. *cabrita*; ital. *capretta*.

CHEVREUIL (che-vreuil', *ll* mouillées; au XVIIe siècle la prononciation était autre : d'après Chifflet, p. 209 et 20, au singulier l'*l* ne s'articulait jamais, même devant une voyelle, et au pluriel on disait les chevreux), *s. m.* Espèce de cerf commune en Europe, à bois court, cylindrique, ne portant qu'un andouiller; la femelle met bas deux petits.

— HIST. XIIe s. L'enfes Bernier lait corre les galos; Plus tost li vient que chevrieus parmi bos Un chevalier qui moult avoit grant los, *Raoul de C.* 92. Ou vergier ot daims et chevrions, Et moult grant plenté d'escoirions [écureuils], Qui par ces arbres gravissoient, *la Rose*, 1383. || XIVe s. Chevreul est une petite beste qui n'a mie le corps plus grant qu'un mouton, mais il est plus haut sur piedz, *Modus*, f° XXIX. || XVIe s. Mes pieds à ceux des chevreux [il] fait egaux, Pour monter lieux difficiles et hauts, MAROT, IV, 255. Ils le menerent en un parc peuplé de dains et de chevreulx, CARL. II, 4. Bondissant comme un chevreuil, ID. VI, 5.

— ÉTYM. Wallon, *chivrou*, *chèvreu*; provenç. *cabrol*, *cabirol*; anc. espagn. *cabriolo*; ital. *cavriolo*, *capriuolo*; du latin *capreolus*, dérivé de *capra*, chèvre (voy. CHÈVRE).

CHEVRIER (che-vri-é; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les chevriers et les chèvres, dites : les che-vri-é-z et ....), *s. m.* Pâtre de chèvres. || *S. f.* Chevrière, la femme qui garde les chèvres.

— HIST. XIIIe s. Et cil qui tienent les levriers Moult meillors que chiens à chevriers, *Ren.* 16158.

— ÉTYM. Provenç. *cabrier*; catal. *cabrer*; espagn. *cabrero*; portug. *cabreiro*; ital. *caprajo*, *capraro*; de *caprarius*, de *capra*, chèvre.

CHEVRILLARD (che-vri-llar, *ll* mouillées, et non che-vri-yar), *s. m.* Le faon de la chevrette.

— ÉTYM. *Chevreuil*.

† **CHEVRIN** (che-vrin), *s. m.* Creux que l'eau forme dans les berges et sous les rives des cours d'eau, et où le poisson se retire et dépose son frai.

— ÉTYM. Probablement pour *cheverin*, de *chever*, creuser (voy. CHEVER).

1. **CHEVRON** (che-vron), *s. m.* || 1° Pièce de bois sur laquelle on attache les lattes, dans le toit d'un bâtiment. || Terme de menuiserie. Échantillon de bois. || Terme de marine. Morceau de bois pour maintenir un affût dans les gros temps. || Dans les chantiers, nom de pièces de bois qui n'ont pas plus de 17 centimètres d'équarrissage. || 2° Sorte de météore. Les comètes ou chevrons de feu qu'on voit quelquefois dans le ciel, DESC. *Météor.* 7. || 3° Terme de blason. Nom de deux bandes plates, qui sont jointes par le haut, et qui s'élargissent en forme de compas à demi ouvert; les différences en sont marquées par quelque épithète qui les exprime. Chevron brisé, celui dont la pointe est fendue en sorte que les pièces ne se touchent que par un de leurs angles. || 4° Nom de deux morceaux de galon que les soldats portent joints en angle au bras gauche de leur habit, pour marquer leur temps de service. Mon père, Fier vétéran âgé de quarante ans de guerre, Tout chargé de chevrons, V. HUGO, *F. d'aut.* 6. || 5° Terme de grammaire. Nom donné à l'accent circonflexe, à cause de sa forme. || 6° Terme de mine. Allure d'une couche ou d'un filon qui se replie suivant un angle plus ou moins aigu. || 7° Terme de jardinage. Bande de gazon en travers d'une allée.

— HIST. XIIIe s. Fourches, fleaus, restiaus, fauches, ne doivent riens de tonlieu, ne charetil ne chevron dole, *Liv. des mét.* 323. Et les parois, dont

miex [je] les proise, Sunt espesses demie toise, Et si haut resunt li chevron Que tuit seür estre devon, *la Rose*, 16617. Li chevron sont d'autre mesrien, RUTEB. II, 34. Li droiz des teneures de citez est tel : de metre gotere en la meson son vesin ou non, ou de metre chevrons ou non en la mesiere, *Liv. de just.* 138. || XVe s. Et aussi mourut [au siége de Duras] un escuyer de Bretagne qui s'armoit de gueules à deux chevrons echiquetés d'or et d'azur, FROISS. II, II, 11. Les armes de Moriaumez sont barrées, contrebarrées à deux chevrons de gueules.... ID. I, I, 134. || XVIe s. On rue à bas les gros chevrons de fresne, DUBELL. IV, 45, *recto*. Le capitaine Mor l'envoia d'un coup de chevron sur la teste au bas de la riviere, D'AUB. *Hist.* II, 264. Ils eurent plusieurs mauvaises augures, comme de quelques feux qui leur donnerent l'espouvante; mais surtout des lances et chevrons de feu d'une grandeur et clarté inouie, ID. *ib.* III, 198. Pour en leur champ d'argent marquer le chevron de cinabre, ID. *ib.* III, 538.

— ÉTYM. Picard, *caveron;* wallon, *ch'firon, ch'furon;* provenç. *cabrion*, *cabiros;* espagn. *cabrio;* dérivé de *capra*, chèvre, et dit pour solive par une assimilation à celle qui a fait nommer par les latins un chevron *capreolus*.

† 2. **CHEVRON** (che-vron), *s. m.* Terme de pêche. Frai de poisson.

† **CHEVRONNAGE** (che-vro-na-j'), *s. m.* Ensemble des chevrons d'un bâtiment. || Action de chevronner. || Ouvrage fait en chevrons.

— ÉTYM. *Chevronner.*

CHEVRONNÉ, ÉE (che-vro-né, née), *part. passé.* Terme de blason. Pièce chevronnée, écu chevronné, pièce, écu chargé de chevrons.

HIST. XIIIe s. Toz [tout] estoit blans li chevaliers, Et ses escus et ses destriers; Et la cote fu chevronée, Qu'il ot soz la broigne endossée, *Blanchandin*, ms. f° 92, dans LACURNE.

† **CHEVRONNER** (che-vro-né), *v. a.* Garnir de chevrons.

— HIST. XIIIe s. Se terre est commune ou voie commune, il n'empesche pas servise d'aler et de venir, et d'elever sa maison plus haut, ne de chevroner, ne de covrir ne d'abatre, *Liv. de just.* 138.

— ÉTYM. *Chevron* 1.

† **CHEVROTAIN** (che-vro-tin), *s. m.* Voy. CHEVROTIN.

CHEVROTANT, ANTE (che-vro-tan, tan-t'), *adj.* Qui chevrote. Ma vieille voix chevrotante ne sera pas entendue au milieu des concerts de ses louanges, VOLT. *Lett. Chabanon*, 3 août 1775.

CHEVROTÉ, ÉE (che-vro-té, tée), *part. passé.* Trilles chevrotés.

CHEVROTEMENT (che-vro-te-man), *s. m.* || 1° Tremblement de la voix qui ressemble au bêlement de la chèvre. || 2° Terme de musique. Action de chevroter, faiblesse de la voix qui, surtout chez les vieillards, ne leur permet pas de maintenir le son dans une parfaite égalité. Un seul chevrotement au milieu du plus beau chant du monde suffit pour le rendre insupportable et ridicule, J. J. ROUSS. *Dict. de mus. Chevroter.*

— ÉTYM. *Chevroter.*

CHEVROTER (che-vro-té), *v. n.* || 1° Faire des chevreaux. Cette chèvre a chevroté. || 2° Chanter d'une voix tremblotante, défaut qui se trouve d'ordinaire chez les vieillards et aussi chez les chanteurs dont la voix est fatiguée. Certain fat.... En se mirant, chevrotait, fredonnait, VOLT. *Goût.* || Dans la musique, battre d'une manière inégale les deux notes d'un trille ou d'une cadence, ou même n'en battre qu'une seule, et remplacer le trille par un tremblement désagréable de la voix. Il est actif aussi : chevroter un trille.

— ÉTYM. *Chevrot*, diminutif de *chèvre* qui n'existe pas dans le français.

CHEVROTIN (che-vro-tin), *s. m.* || 1° Peau de chevreau corroyée. Gants de chevrotin. || Fig. Tirer au chevrotin [outre], boire à l'envi. || 2° Terme de chasse. Faon de la chevrette, pendant les six derniers mois de la première année. || 3° Chevrotin ou chevrotain, mammifère de l'ordre des ruminants qui porte le musc; nommé aussi musc et portemusc.

— HIST. XIVe s. Que nulz ne teigne peaulx à autruy rouges ne noires ne chevrotins, si ce n'est pour lui [le maître] faisant le dit mestier, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 370. || XVIe s. Ce qui est manifeste à voir à une aiguillette de chevrotin lorsqu'on l'eslargit, et estant eslargie s'accourcit, PARÉ, VII, 8. Il [le connétable de Montmorenci] le rendit [le peuple de Paris] souple et maniable comme un grand chevrotin de Vendosme, dont le roy en eut un très grand contentement, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 140, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *chevrot*, qui est lui-même un diminutif ancien de *chèvre*.

CHEVROTINE (che-vro-ti-n'), *s. f.* Balle de petit calibre pour tirer le chevreuil, et chasser la grosse bête.

— ÉTYM. *Chevrotin.*

† **CHEVROTINER** (che-vro-ti-né), *v. n.* Faire comme le chevrotin; bondir à la manière du chevrotin.

CHEZ (ché; le z se lie; chez eux, dites : ché-z eux), *prép.* || 1° Dans la maison de, au logis de, dans la demeure de. Souper chez quelqu'un. J'étais chez lui comme chez moi. Vous êtes chez vous. Se renfermer chez soi. On ne pouvait les retenir chez elles. Venir chez quelqu'un. Admettre quelqu'un chez soi. Il n'a pas mis le pied chez lui. Se réfugier chez quelqu'un. Chacun est maître chez soi. Qui doute que, si de ses armes Ilion avait eu l'appui, Le jeune Atride avecque larmes Ne s'en fût retourné chez lui? MALH. III, 3. .... Heureux qui vit chez soi, De régler ses désirs faisant tout son emploi! LA FONT. *Fables*, VII, 12. Chéri de tout le peuple, honoré chez le prince, ID. *Poly.* IV, 3 || 2° Dans le pays de. Ce qui se passait chez les ennemis. Nom peu connu chez les barbares. Prendre un roi chez un peuple voisin. Memnon voulait qu'on les allât [les Macédoniens] attaquer chez eux, BOSS. *Hist.* III, V. La profession de comédien était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs; qu'est-elle chez nous? LA BRUY. XII. || 3° *De chez*, préposition composée signifiant qu'on sort de la demeure de quelqu'un. Je ne sais qui sort de chez moi. Je viens de chez mon juge. Ne pas sortir de chez soi. Tu m'as mis hors de chez moi. J'entendais de chez moi. Mais puisque, par ce triste et prudent souvenir, De chez Antiochus elle l'a fait bannir, CORN. *Nicom.* I, 5. || 4° *Par chez*, préposition composée signifiant qu'on passe par la demeure de quelqu'un. Passer par chez quelqu'un. Nous irons par chez les Africains. Vous feriez un voyage charmant; mais je voudrais que vous passassiez par chez nous, VOLT. *Lett. Marmontel*, 23 avr. 1766. || 5° *Près de chez, loin de chez.* Il demeure près de chez nous. Loin de chez lui, loin de son pays. || 6° Fig. Parmi. Chez nos ancêtres. Coutume reçue chez les anciens. Chez les barbares la fidélité dépend de la fortune. Que de restitutions, de réparations, la confession ne fait-elle pas faire chez les catholiques! J.-J. ROUSS. *Ém.* III. || 7° Dans l'esprit ou le caractère de quelqu'un. C'est une conviction chez lui. Ce n'est pas une habitude chez moi de rendre compte.... Châtier en autrui ce qu'on souffre chez soi, CORN. *Poly.* III, 5. Pour un fourbe chez vous la pitié trouve place, ID. *Perthar.* III, 5. Et vous serez fameux chez la postérité, ID. *Cinna*, II, 1. || 8° Dans un auteur. Chez le même poëte. Je lis chez certains auteurs. || 9° Substantivement. Un chez-soi. Un chez-moi. Son chez-lui. Cela rend mélancolique, mais cela fait aussi un grand bien; car on en aime mieux son chez-soi, VOLT. *Lett. Villette*, 8 juillet 1765.

— REM. 1. Vaugelas a condamné la locution : chez Plutarque, chez Platon, pour dire dans Plutarque, dans Platon; Marg. Buffet et Chifflet sont de son avis; Th. Corneille ratifie cette sentence, admettant toutefois qu'en parlant de toute une nation on peut fort bien dire *chez* : chez les Grecs, chez les Romains. A quoi on répondra d'abord que la locution est ancienne puisqu'elle est dans Montaigne, ensuite qu'elle se justifie, n'étant qu'une extension de *chez* signifiant dans l'esprit de. Une fois que *chez* a été ôté de sa signification propre, rien n'empêche qu'il ait pris celle que Vaugelas lui conteste. || 2. *Chez* ne prend pour complément que des noms de personnes ou d'êtres personnifiés : Patte blanche est un point Chez les loups, comme on sait, rarement en usage, LA FONT. *Fabl.* IV, 15.

— HIST. XIIe s. Vos voliez venir à nos [nous] e à ceaus [ceux] qui sont à ches nos, *Machab.* II, 11. Aval au bourc, ches son hoste Florent, *Ronc.* p. 189. Chies un hoste [ils] hebergent qui moult estoit prudhom, *Sax.* XXII. || XIIIe s. Que se venir [je] pooie ches Symon le voier, *Berte*, XLVII. Et vint droit au castiel où li rois estoit en prison, et se hiebrega ciés une vaine feme, *Chr. de Rains*, p. 53. Et ele n'i met riens ne oste Que ce c'on trueve en chiés son oste, RUTEB. II, 59. || XVe s. Pietre du Bois s'en vint un soir chieux ce Philippe, FROISS. II, II, 101. Et de là suyvit tant le chevalier la pucelle qu'il la trouva cheuz une sienne cousine, *Perceforest*, t. VI, f° 54, dans LACURNE. || XVIe s. Qu'il ne tarde plus à amener sa fille, car nous allons cheux M. Deschenais, où elle pourroit bien se rendre, MARG. *L.* 12. Comme dict ce poëte chez Plutarque, MONT. I, 23. Se retirer chez soy, ID. I, 32.

— ÉTYM. Berry, *cheux;* picard, *cheux, chu;* Saintonge, *cheuz;* anc. espagn. *en cas;* de *casa*, la maison (voy. CASE), dont il y avait une forme au masculin (voy. CHAI). *Chez* est elliptique, et on a la locution complète dans l'ancien français *à ches, en chiés*, qui signifie exactement à la maison.

† **CHÈZE** (chè-z'), *s. f.* Nom vulgaire d'une espèce de mésange.

CHIAOUX (chi-a-ou), *s. m.* Espèce d'huissier ou d'envoyé turc. Un chiaoux, dépêché par le Grand Seigneur, arriva en France, ST-SIM. 469, 203. Le chiaoux, homme de sens, Lui dit : Je sais par renommée Ce que chaque électeur peut de monde fournir, LA FONT. *Fabl.* I, 12.

— ÉTYM. Voy. CHAOUCH, qui est le nom véritable, seul usité dans l'Algérie française, *chiaoux* étant le mot turc.

† **CHIASMA** (ki-a-sma), *s. f.* Voy. CHIASME.

† **CHIASME** (ki-a-sm'), *s. m.* || 1° Croix mise en marge des manuscrits, en forme de χ, et indiquant un passage désapprouvé. || 2° Terme d'anatomie. Chiasme ou chiasma, lieu d'entre-croisement des nerfs optiques sur le corps de l'os sphénoïde.

— ÉTYM. Χιασμα, croisement : mot formé de la lettre grecque χ.

CHIASSE (chi-a-s'), *s. f.* || 1° Excréments d'insectes. Chiasses de mouches. || Fig. et bassement, ce qu'il y a de plus vil. Ce n'est que de la chiasse. Cet homme est la chiasse du genre humain, RICHELET. Pendant que nous sommes la chiasse du genre humain, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 avril 1762. || 2° Écume de métaux.

— ÉTYM. *Chier.*

† **CHIBOU** (chi-bou), *s. m.* Résine jaune, aromatique qui découle du chibou, grand arbre des Antilles (*bursera gummifera*, *L*).

† **CHIBOUQUE** (chi-bou-k'), *s. f.* Pipe turque à long tuyau de bois au bout duquel est placé le foyer.

— ÉTYM. Mot turc.

† **CHIC** (chik), *s. m.* || 1° Autrefois, mot du style familier signifiant abus des procédures, finesses, subtilités captieuses. Cet homme entend le chic, est versé dans les détours de la chicane. La discorde, qui sait le chic, En fait faire un décret public, *La Henriade travestie*, ch. V, p. 68, dans FR. MICHEL, *Argot.* || 2° Aujourd'hui, terme d'atelier : on dit d'un peintre qu'il a ou qu'il entend le chic, quand il produit rapidement et avec facilité des tableaux à effet. J'use de mots de l'art, je mets en marge hic; J'espère avec le temps que j'entendrai le chic, *les Satyres de* DU LORENS, *Sat.* XII, p. 97, dans FR. MICHEL, *Argot.* || Fig. Il a le chic, se dit, dans un langage très-familier, d'un homme adroit, qui sait s'y bien prendre. || En un autre sens, il a du chic, se dit d'un élégant, ou d'une chose élégante et bien tournée : ce chapeau a du chic; cette toilette a du chic.

— ÉTYM. Il est possible que ce mot, dans le second sens, vienne de l'allemand *Schick*, aptitude, façon, tournure. Quant au premier sens, qui est ancien puisqu'il se trouve dans Trévoux, le doute est grand, à moins qu'on n'y voie une abréviation comique de *chicane*.

† **CHICABAUD** (chi-ka-bô), *s. m.* Terme de marine. Sorte de bout-dehors sur lequel on amure la misaine des lougres. On trouve aussi chicambaut.

CHICANE (chi-ka-n'), *s. f.* || 1° Par dénigrement, procès en général. Quoi! vous poussez cette chicane [vous poursuivez ce procès]? SÉV. 536. Ce meuble de chicane [un sac à procès] appartient sûrement À quelque homme du Maine ou quelque bas-Normand, REGNARD, *Ménechm.* I, 2. || 2° Abus des ressources et des formalités de la justice. Lui souffle avec ces mots l'ardeur de la chicane, BOIL. *Lutr.* I. Et dans l'amas confus des chicanes énormes, Ce qui fut blanc au fond, rendu noir par les formes, ID. *Sat.* I. || 3° Poétiquement, le démon des procès. Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratiques, Hurle tous les matins une sibylle étique; On l'appelle Chicane; et ce monstre odieux Jamais pour l'équité n'eut d'oreilles ni d'yeux, BOIL. *Lutr.* V. La Chicane en fureur mugit dans la grand'salle, ID. *Sat.* VIII. || 4° Les gens de chicane, ceux qui vivent des procès et des procédures. Je défie votre chicane de Rouen d'être plus chicane que celle de Bruxelles, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 74. || 5° Subtilité captieuse en toute matière, difficulté mal fondée et de mauvaise foi. Soulever, faire naître une chicane. Chercher des chicanes. Dans les livres que les anciens ont écrits de la prudence civile, il y a du galimatias de l'école et de la chicane philosophique, BALZ. *Entret.* 26. Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de

l'épiscopat ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane, qui aient ému les communes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Que dit-on pour autoriser la supposition du Pentateuque?... Rien de suivi, rien de positif, rien d'important; des chicanes sur des nombres, sur des lieux ou sur des noms, BOSS. *Hist.* II, 13. On sera fatigué en voyant ces variations et tant de fausses subtilités de la nouvelle réforme; tant de chicanes sur les mots; tant d'équivoques et d'explications forcées sur lesquelles on les a fondées, ID. *Var. préface.* || 6° Terme d'art militaire. Guerre de chicane, guerre où l'on ne livre que de petits combats, pour disputer le terrain. || 7° Manière de jouer au mail, au billard et à la paume.

— HIST. XVIe s. Du plus grand chicaneur qu'on pourra jamais voir, En ce tombeau glacé gist la despouille morte; Pluton, hoste commun, ne le veut recevoir, De peur qu'en son pays la chicane il ne porte, DES ACCORDS, *Bigarr. Epitaphes.* Chicane, certain cercle fixe en terre pour y faire passer la paume, OUDIN.

— ÉTYM. Wallon, *chakine;* bas-grec, τζυκάνιον, jeu du mail; τζυκανίζειν, jouer au mail. Ménage le tire de l'espagnol *chico*, petit; Diez approuve cette étymologie; et Génin, la complétant (car il faut rendre raison de *chicane* signifiant jeu de mail), dit que le jeu a été ainsi nommé de la petite boule qui en fait le sujet et que l'on a comparée à quelque chose de petit (*chico*). Mais cette étymologie ne peut se soutenir en présence du bas-grec qui vient du persan *tchaugan*, raquette et jeu de mail, mot qui rend raison de l'affixe *ane*. Dès lors la série des sens est: jeu de mail, puis action de disputer la partie, et enfin manœuvres processives.

CHICANÉ, ÉE (chi-ka-né, née), *part. passé.* Disputé. Une partie longtemps chicanée. || Se dit aussi en parlant des personnes, soit dans le sens de tourmenté par des chicanes : chicané par la partie adverse; soit, très-familièrement, dans le sens de contrarié : chicané par toute sorte de contre-temps.

CHICANER (chi-ka-né), *v. n.* || 1° User de chicanes en fait de procès. Ce procureur, cet avoué ne fait que chicaner. Quiconque est touché de l'envie De ne payer qu'après sa mort. Doit chicaner toute sa vie, MAYNARD, *Poésies*, dans RICHELET. || 2° Par extension, contester sans fondement, par des subtilités captieuses. On en vient au partage, on conteste, on chicane, LA FONT. *Fab.* IV, 18. Ils chicanaient sur leurs serments, BOSS. *Hist.* III, 6. Il chicane sur tous les mots de l'exposition, ID. *Trad.* Que sert de chicaner sur un fait constant? ID. *Comm.* Après avoir un peu chicané sur la manière de me recevoir, ID. *Lett. abb.* 254. Vous chicanez donc inutilement sur le principe, lorsque vous êtes obligé de vous taire sur les conséquences, PASC. *Réfut de la rép. à la 12e lettre.* || 3° *V. a.* Chicaner quelqu'un, lui intenter un procès sans beaucoup de raison. Cet homme est processif; il a chicané tous ses parents. || Disputer par procès une chose. Jamais contre un renard chicanant un poulet, Un renard.... BOIL. *Sat.* VIII. || Fig. Qui [illegible] Que trois cents avocats oseraient à la cendre Chicaner ce tombeau? V. HUGO, *Crép.* [illegible] Familièrement. Cela me chicane, cela m'inquiète, me tourmente. || En termes de guerre, défendre pied à pied. Chicaner le terrain; et, par assimilation, dans la discussion philosophique, débattre longtemps une question sans la résoudre. || Il chicane sa vie, se dit d'un accusé qui se défend avec présence d'esprit. || Terme de marine. Chicaner le vent, gouverner au plus près. || 4° Reprendre, critiquer sur des bagatelles. On nous chicane sur des mots, BOSS. *Culte.* Ma première et ma seconde pièce forment un système d'action théâtrale dont il ne s'agit pas de chicaner un endroit, DIDER. *Lettr. à Mme Riccoboni.* Si l'auteur m'émeut, s'il m'intéresse, je ne le chicane pas, je ne sens que le plaisir qu'il m'a donné, VOLT. *Lett. Laharpe*, décembre 1775. || 5° Se chicaner, *v. réfl.* Se harceler l'un l'autre par des chicanes. Ils se sont longtemps chicanés.

— ÉTYM. *Chicane.*

CHICANERIE (chi-ka-ne-rie), *s. f.* Fait de chicane; difficulté faite par malveillance. J'ai grand' peur que tout ceci ne soit une pure chicanerie, PASC. *Prov.* 1. Monsieur, je n'entends rien à la chicanerie, RÉGNIER, *Sat.* VIII. On lui vint ravir son bien par des procès et des chicaneries, PATRU, *Plaidoyer* 7, dans RICHELET.

— HIST. XVe s. Detestant merencolie Et chiquanerie, Qui puisse estre forbannie De nos maisons, BASSELIN, XXXIII.

— ÉTYM. *Chicaner.*

CHICANEUR, EUSE (chi-ka-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui ne fait que chicaner, surtout en affaires. Je ne suis chicaneur et n'aime à disputer, RÉGNIER, *Sat.* XIV. || Celui qui conteste de mauvaise foi, par exemple au jeu. || *Adj.* Esprit chicaneur. || 2° Par dénigrement, homme appartenant à la classe des gens de procédures. .... Un bavard en robe, apprenti chicaneur, VOLT. *Ép.* 50.

— ÉTYM. XVIe s. Sergents, huissiers, appariteurs, chicquaneurs, procureurs, RAB. *Pant.* III, 40. C'estoit afin que les chicanneurs fussent retenus d'approcher d'un terrain si dangereux, BOUCHET, *Serées*, IX. L'evesque le manda vers luy venir par une belle citation par ung chicaneur, *Cent Nouvelles nouvelles*, 96. Puis quand les chiquaneurs se tourmentoient d'envie De quoy vous reformiez les procès et leur vie, RONS. *Bocage royal*, 1re partie, *Au cardinal de Lorraine.*

— ÉTYM. *Chicaner.* Rabelais parle beaucoup des *chicanoux*, une gent qu'il a rendue célèbre.

CHICANIER, IÈRE (chi-ka-nié, niè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui aime à chicaner sur les moindres choses, pour des vétilles. C'est un vrai chicanier. || *Adj.* Homme chicanier. || Cela est chicanier, cela est contrariant. Locution qui a vieilli.

— ÉTYM. *Chicane.*

1. **CHICHE** (chi-ch'), *adj.* || 1° Peu abondant, en parlant des choses. La moisson sera chiche. || 2° En parlant des personnes, parcimonieux. Être chiche. Qu'il est chiche! Belle leçon pour les gens chiches, LA FONT. *Fab.* V, 13. || Fig. Être chiche de ses paroles. N'être pas chiche de promesses. La belle.... n'était chiche de ses regards, LA FONT. *Nic.* Elle n'en était guère plus chiche [de ses faveurs], HAMILTON, *Gramm.* 6. Eussiez-vous tout le bien dont le ciel vous est chiche, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Proverbes. Il n'est festin que de gens chiches, c'est-à-dire quand un avare se met en frais, il n'épargne rien. || Autant dépense chiche que large, c'est-à-dire une épargne faite mal à propos cause des pertes dans la suite. || Il n'est pas riche qui est chiche.

— REM. Au XVIIe siècle, les puristes essayaient de bannir le mot chiche: « Ces gens sont fort chiches, il faut dire : ils sont vilains; ce mot de chiche est ridicule, » MARG. BUFFET, *Observ.* p. 58.

— HIST. XIIe s. Et au povre [la dame] se fait et chiche et morne, QUESNES, *Romanc.* p. 86. || XIIIe s. N'iert [il n'était] pas vers ele avers ne chiches, *Ren.* 15209. Ne soyés orguilleus ne chiches, Ayés por enseignier les riches Large cuer et cortois et gent, Et piteus à la povre gent, *la Rose*, 6607. Moult est fos [fou] haus homs qui est chiches, *ib.* 1154. Car li leus d'oisiaus herbergier N'estoit ne dangereus ne chiches; Onc mès ne fu nus leus si riches D'arbres, ne d'oisillons chantans, *ib.* 473. || XIVe s. .... Nel troverez pas chiche, Ne vous doint [qu'il ne vous donne] tant d'avoir que tuit en serez riche, *Girart de Ross.* v. 985. Tous jours [il] seroit com povre et chiche, Dolent, subjet et serf au riche, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 25. Ne soies pas larges, mais chiches; Ainsi seras-tu tantost riches, ID. *ib.* || XVe s. Prince, je suy siche, pour abregier, Prodigue aussi, nonchallant, diligent, CH. D'ORL. *Bal.* 109. L'empereur son pere estoit trop extremement chiche, COMM. VI, 7. || XVIe s. Chiche à priser la dignité, CALVIN, *Instit.* 898. Les autres le blasmant d'avoir esté fort chiche et mechanique, jusques à envoyer vendre des presens de viande qu'on luy donnoit, AMYOT, *Thémist.* 8. Cato n'estoit jamais chiche de celebrer et prescher les louanges.... ID. *Caton*, 28. Charles, cardinal de Lorraine, esprit sans borne, très chiche et craintif de sa vie, prodigue de celle d'autrui, D'AUB. *Hist.* II, 143. Amitié de chiches gens à deux boulets ressemble bien [parce qu'ils ne se touchent qu'en un point], GÉNIN, *Récréat*, t. II, p. 234. Ce que chiche espargne, large despend, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 258. Il n'est pas riche qui est chiche, ID. *ib.* p. 315. Les plus riches sont les plus chiches, ID. *ib.* p. 334.

— ÉTYM. Catal. *xic, chic*, petit, de peu de valeur; espagn. *chico*, petit; ital. *cica*, petite chose; du latin *ciccum*, petite chose.

2. **CHICHE** (chi-ch'), *s. m.* Nom ancien du pois qu'on ne nomme plus que pois chiche (voy. POIS).

— HIST. XIIe s. E feves et lentilles et ceire quite (*frixum cicer*), *Rois*, 185. || XIIIe s. Je ne priseroie trois chiches Socrates, combien qu'il fust riches, *la Rose*, 6941. Cices, de leur nature, sont caudes et seches, ALEBRANT, fo 51. || XIVe s. Honneur est grains, richesse est paille; Donc qui a honneur, il est riches; N'il ne doit or prisier deux chiches, MACHAULT, p. 102. || XVIe s. Prenés deux onces de farine de ciches rouges, O. DE SERRES, 940. Des farines de ciches blancs, de faseols.... ID. 972. Cicer en langage latin signifie un poy chiche, AMYOT, *Cicéron*, 1.

— ÉTYM. Provenç. *cezer, sezer;* espagn. *chicharo;* ital. *cece;* du latin *cicer.*

† **CHICHE-FACE** (chi-che-fa-s'), *s. m.* Terme familier. Homme qui a la face d'un avare. || *S. f.* Nom, dans le moyen âge, d'un monstre fabuleux (comme Croque-mitaine).

— HIST. XVe s. Gardez-vous de la chiche face; Il vous mordra s'il vous rencontre, *Myst. de Ste. Genev.* Laurence la grant chiche face, COQUILL. *Enqueste entre la simple et la rusée.* || XVIe s. Celui qui, pour espargner, fait le retenu, on l'estime un chiche-face, LANOUE, 299.

— ÉTYM. *Chiche*, et *face.*

CHICHEMENT (chi-che-man), *adv.* D'une manière chiche. Le galant, pour toute besogne, Avait un brouet clair; il vivait chichement, LA FONT. *Fab.* I, 18.

— HIST. XVIe s. La faim commença de l'affliger, les moulins estans rompus, ce qui fit distribuer le pain bien chichement, D'AUB. *Hist.* I, 300. Feu monsieur de la Boetie me donna, mourant, ses papiers et ses livres, qui m'ont esté, depuis, le plus favory meuble des miens, je ne veulx pas chichement en user moy seul, ny ne merite qu'ils ne servent qu'à moy, MONT. *Lettr.* 3, *à sa femme.*

— ÉTYM. *Chiche*, et le suffixe *ment.*

† **CHICHETÉ** (chi-che-té), *s. f.* Épargne basse et sordide. La faute vient premièrement du père qui, par sa chicheté, a comme forcé son fils à lui ravir ce qu'il ne lui a pas voulu bailler de bon gré, *Francion*, liv. VIII, p. 311.

— HIST. XVe s. .... S'en mocquoient et disoient que c'estoit par chicheté, COMM. II, 8. Son mari est si fort donné A chicheté et avarice, Qu'il est du tout deliberé Ne lui querir point de nourrisse, COQUILL. *Les droits nouveaux.* || XVIe s. Il retumba de rechef en la maladie qu'il avoit de longue main enracinée et née en luy, c'estoit l'avarice et la chicheté, AMYOT, *P. Æm.* 38. Faute de moiens ou quelque chicheté empescherent cela, D'AUB. *Hist.* II, 441. Les despenses prodiguées à telle splendeur ne sentoient plus ce prince [Henri IV], sur la peau duquel les miseres avoient laissé longtemps la crasse de la chicheté, ID. *ib.* III, 544. Qu'il se contente de l'espargne et chicheté de sa table, MONT. II, 79.

— ÉTYM. *Chiche.*

CHICON (chi-kon), *s. m.* Laitue romaine.

— ÉTYM. Même radical que *chicot.*

CHICORACÉE (chi-ko-ra-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes à fleurs composées, dont le type est la chicorée. Une chicoracée. Les chicoracées.

— ÉTYM. *Chicorée.*

CHICORÉE (chi-ko-rée), *s. f.* || 1° Plante potagère, dite aussi chicorée endive ou chicorée des jardins (*chicorium endivia, L.*), dont on mange les feuilles en salade, et qui fournit une variété connue sous le nom de chicorée frisée, et une autre sous celui de scarole. Le pis fut que l'on mit en piteux équipage Le pauvre potager; adieu planches, carreaux; Adieu chicorée et porreaux, LA FONT. *Fabl.* IV, 4. || Chicorée sauvage (*chicorium intybus, L.*), chicorée que l'on mange en salade, et qui est aussi employée en infusion, comme tonique et apéritive. || Eau de chicorée, boisson préparée avec la chicorée. Que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, VOLT. *Louis XIV.* 26. || Café de chicorée, ou, simplement, chicorée, poudre de chicorée grillée, que plusieurs personnes mêlent au café. || Amer comme chicorée, très-amer. || Chicorée de mer, nom vulgaire de plusieurs espèces du genre *ulva*, qui, sur quelques parties de nos côtes, sont mangées avec avidité par les bêtes à cornes. || 2° Terme de jeu. Chicorée se dit des cartes de celui qui a en main trois ou quatre atouts, dont deux as noirs et un neuf rouge.

— REM. La prononciation *cichorée* est notée et condamnée par Ménage et Marg. Buffet.

— HIST. XVIe s. La chicorée ou endivie est espece de laictue, neantmoins de goust different à elle, car de son naturel il est amer, immangeable, sans estre addouci dans terre par blanchir, O. DE SERRES, 536. Le syrop de cicorée avec rubarbe est bon contre la vermine, ID. 941. La cichorée verrucaire [contre les verrues], ID. 976.

— ÉTYM. *Cichorium*, de κιχώριον, chicorée.

CHICOT (chi-ko; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les chi-ko-z et...; chicots rime avec repos, faux, etc.), *s. m.* || 1° Ce qui reste hors de terre d'un tronc, d'une racine, d'une branche cassée. || Dans l'horticulture, branche morte ou couverte de chancres. || Terme de blason. Bâton noueux, rejeton d'arbre. || 2° Terme de vétérinaire. Petit fragment de bois rompu. On dit qu'un

cheval a pris un chicot dans le pied, quand il a été blessé de cette façon. || 3° Fragment de dent resté dans l'alvéole après destruction de la totalité ou d'une partie de la couronne par rupture ou par carie.

— HIST. XVIe s. En plantant l'arbre, on l'estestera sur terre, sept ou huit pieds, sans lui laisser aucunes branches, ains seulement des longs chiquots en l'endroit où mieux s'accorderont, O. DE SERRES, 189. Sa cour estoit pleine de bons esprits et de gens de savoir en lieu de fols, de chicots, de flateurs et d'harlequins, *Div. leçons de* DU VERDIER, p. 487, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *sicot;* diminutif dont le radical est le même que *chiquet* (voy. ce mot).

CHICOTER (chi-ko-té), *v. n.* Terme populaire. Contester sur des bagatelles.

— HIST. XVIe s. Ciceron dit que ce ne sera jamais fait, qui voudra chiquoter tous les mots, ce qu'il appelle *verba aucupari*, DES ACCORDS, *Bigarr. Les entends-trois.*

CHICOTIN (chi-ko-tin), *s. m.* || 1° Suc extrait de l'aloès. || 2° Poudre ou suc amer de la coloquinte, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants. || Familièrement. Cela est amer comme chicotin. Mais dans les fers, loin d'un libre destin, Tous les bonbons ne sont que chicotin, GRESS. *Ver-vert*, ch. IV. || Dragées de chicotin, ou, simplement, chicotins, certaines dragées fort amères où l'on a mêlé du chicotin.

— HIST. XVIe s. Deux drachmes d'aloes cicotrin en poudre, O. DE SERRES, 902. Prenez antimoine cru, subtilement pulverisé et passé par le cicotrin, PARÉ, XVI, 27.

— ÉTYM. Mot altéré pour *sucotrin*, nom d'une espèce d'aloès, ainsi nommé de l'île de *Socotora*.

CHIÉ, ÉE (chi-é, ée), *part. passé* de chier.

CHIE-EN-LIT (chian-li), *s. m.* Nom que les enfants et les gens du peuple donnent aux masques qui courent les rues pendant les jours gras. || À la chie-en-lit, cri dont on accompagne ces masques. || *Au plur.* Des chie-en-lit.

— REM. Voltaire a mis chiant-lit. Les amours en chiant-lit déguisés dans ces lieux Sont toujours les amours.... *Poésies mêlées*, 23. C'est une orthographe fautive; mais la prononciation est bonne; chie-en-lit se prononce en deux syllabes.

— ÉTYM. *Chier, en, lit.*

CHIEN (chiin), *s. m.* (le mâle), **CHIENNE** (chiè-n'), *s. f.* (la femelle). || 1° Quadrupède domestique, le plus attaché à l'homme, gardant sa maison et ses troupeaux, et l'aidant à la chasse. Chien de garde. Chien de berger. Chien de Malte. Chien de Terre-Neuve, grand chien à long poil, aimant à aller à l'eau. Chien danois, grande espèce de dogue. Chien de St-Bernard, grande espèce de chien des Alpes. Chien de trait, chien habitué à traîner de petites voitures. Ce chien, voyant sa proie en l'eau représentée, La quitta pour l'image et pensa se noyer, LA FONT. *Fables*, VI, 17. Ce chien, parce qu'il est mignon, Vivra de pair à compagnon Avec monsieur, avec madame, ID. *ib.* IV, 5. Et votre petit chien Brusquet gronde-t-il toujours aussi fort, et mord-il toujours bien aux jambes les gens qui vont chez vous? MOL. *Don Juan*, IV, 3. Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux Que des chiens dévorants se disputaient entre eux, RAC. *Ath.* II, 5. Dans son sang inhumain les chiens désaltérés, ID. *ib.* I, 1. || Chien de manchon, chien de petite espèce que les dames portent dans leur manchon. || Chien d'Artois, sorte de chien camus; d'où la locution camus en chien d'Artois, pour signifier confus, désappointé. Madame votre fille est pleurante en un coin, Monsieur votre neveu grommelle sur du foin, Camus en chiens d'Artois d'avoir compté sans hôte, LA FONT. *Je vous prends sans vert*, sc. 14. Les chiens courants, les dogues, les turcs, les chiens d'Artois, les mâtins, SEGRAIS, *l'Ile imaginaire*, t. II, p. 200. || Chien-lion, sorte de chien qui paraît provenir du croisement entre l'épagneul et le petit danois. || Chien traître, chien qui mord sans aboyer. || Chien fou, nom que l'on donne quelquefois au chien atteint de la rage; et fig. Maigre comme un chien fou. || Chien savant, chien dressé à certains exercices. || En termes de l'Écriture, il retourne comme le chien à son vomissement, se dit de celui qui retombe dans ses vices. || 2° Chien de chasse, chien dont l'homme se sert pour prendre le gibier. Chien courant, chien qui chasse les bêtes à la course. Chien couchant ou chien d'arrêt, chien qui arrête le gibier. Chien d'aiguail, chien qui n'est bon que le matin. Chien allongé, chien qui a les doigts étendus par quelque blessure. Chien à belle gorge, chien qui crie bien. Chien buté, chien qui a la jointure de la jambe fort grosse. || Chien sage, chien qui ne s'emporte pas après le gibier. || Fig. Faire le chien couchant, flatter bassement quelqu'un pour gagner ses bonnes grâces. On dit de même : c'est un bon chien couchant. || Rompre les chiens, les arrêter, les détourner de la voie; et, figurément, rompre brusquement une conversation embarrassante. Mais le mari rompait les chiens, LA FONT. *Fér.* Le duc de Tresmes voulut rompre les chiens plus d'une fois; à toutes Caumartin l'arrêtait, haussait le ton et continuait, ST-SIM. 277, 243. || 3° Locutions diverses. Être comme un chien d'attache ou à l'attache, être assujetti à un travail continuel. || N'être pas bon à jeter aux chiens, en parlant des personnes, ne valoir rien du tout. On ne me trouve pas bonne à jeter aux chiens, SÉV. 235. || Jeter sa langue aux chiens, renoncer à deviner quelque chose. Ne sauriez-vous le deviner? jetez-vous votre langue aux chiens? SÉV. 248. || Jeter ou donner sa part aux chiens, faire fi de quelque chose; et avec un sens contraire, ne pas jeter sa part aux chiens. Il était désolé, il eût jeté sa part aux chiens, SÉV. 434. Mlle de la C*** n'en jette pas sa part aux chiens, SÉV. 350. || Jeter ses louanges aux chiens, les prodiguer mal à propos. Ces gens là ne jettent point leurs louanges aux chiens, SÉV. 491. || Droit comme la jambe d'un chien, se dit d'une chose tortue. || Battre quelqu'un comme un chien, étriller quelqu'un en chien courtaud, le battre très-fort. Si vous voulez des nouvelles de nos armées, le régiment de Champagne s'est battu comme un lion et a été battu comme un chien, VOLT. *Lettr. d'Argent.* 24 fév. 1761. || Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors, il fait un temps affreux. || Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien, c'est-à-dire cela ne vaut absolument rien, puisqu'un chien n'est pas ferré. || C'est saint Roch et son chien, c'est-à-dire ces deux personnes vont toujours ensemble. || Venir là comme un chien dans un jeu de quilles, arriver très-mal à propos dans une société, y être très-mal reçu. On dit dans le même sens : recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles. || Fig. Fréquenter le chien et le chat, fréquenter toute sorte de personnes. Il n'est pas étrange que M. le duc se soit avantagé de l'exemple de 1688, pour la promotion qu'il fit signer toute faite au roi en 1724, et où il fourra le chien, le chat et le rat, ST-SIM. 328, 43. || Fig. Battre le chien devant le lion, ou devant le loup, réprimander une personne inférieure devant une personne supérieure, à qui cela doit servir de leçon. || Entre chien et loup, à petit jour, le soir ou le matin, c'est-à-dire quand le jour est si sombre qu'on ne saurait distinguer un chien d'avec un loup. Que pensez-vous que tout cela fasse entre chien et loup? SÉV. 221. Substantivement. Je crains l'entre chien et loup quand on ne cause pas, ID. 232. || Fig. Leurs chiens ne chassent pas ensemble, c'est-à-dire ces personnes ne sont pas en bonne intelligence. || Vivre comme un chien, vivre dans la débauche et le libertinage. Mourir comme un chien, mourir dans le mépris et l'abandon, et aussi sans avoir reçu les sacrements. || Mener une vie de chien, mener une vie pénible et misérable. || Il est fou comme un jeune chien, se dit d'un jeune garçon étourdi et folâtre. || Il est fait à cela comme un chien à aller à pied, à aller nu-tête, c'est-à-dire il est tout à fait accoutumé, endurci à une chose. || Entrez, nos chiens sont liés, se dit à quelqu'un pour le prévenir qu'il peut aller de l'avant, n'y ayant aucun risque. || C'est une charrue à chiens, ce sont des associés qui n'avancent pas, ne font rien de bon ni d'utile. || Ils s'accordent, ils vivent comme chiens et chats, c'est-à-dire ils sont toujours en querelle. || 4° Fig. et familièrement, un individu qu'on maltraite, qu'on méprise. C'est un chien. Pour cet homme orgueilleux les domestiques sont des chiens. Que je suis un grand chien! Parbleu je te saurai, Maudit jeu de trictrac, ou bien je ne pourrai, REGNARD, *le Joueur*, I, 4. M. le duc de Villars ne s'y connaît-il point? ma nièce est-elle sans goût? suis-je un chien? que coûte-t-il d'essayer ce qui fait chez nous le plus grand effet? VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 sept. 1760. || Populairement, une personne rude et sévère. Quel chien! Il n'est pas trop chien avec (ou pour) ses ouvriers. C'est un mauvais chien. || Populairement et bassement. Cela n'est pas tant chien, cela n'est pas trop mauvais. || 5° Chien de, avec les noms masculins, chienne de, avec les noms féminins, locution qui se dit, par une sorte de dépréciation, des personnes et des choses. Un chien d'homme. Une chienne de femme. Chien de chrétien, dénomination injurieuse que les musulmans donnent aux chrétiens. Quelle chienne de mine vous a-t-il faite? HAMILT. *Gramm.* 11. Moi j'aurais de l'amour pour ta chienne de face, MOL. *le Dép.* IV, 4. Quel chien de commerce avez-vous là? SÉV. 69. Que ne vous défaites-vous de cette chienne de maison aussi? DANCOURT, *la Maison de campagne*, sc. 7. Maugrebleu de la chienne de parente, ID. *ib.* sc. 16. Quiconque veut vivre sans boire Fera très-bien de voyager Dans votre chien de territoire, VOLT. *Ép.* 65. Je vous serai attaché tout le temps de ma courte et chienne de vie, VOLT. *Lett. vers et prose*, 33. Quel chien de train! quelle chienne de vie! J. B. ROUSS. *Épigr.* IV, 5. Je cours toujours pour ma chienne de vente; j'ai eu ce matin de bons renseignements, P. L. COUR. *Lett.* II, 123. Voilà une bonne chienne de condition, direz-vous, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 24 mai 1764. Ces occupations sont satisfaisantes; combien elles consolent de ces chiens de bureaux, de ces chiens de commis! VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 févr. 1760. || De chien, même sens. Un temps de chien. Une pluie de chien. Querelle de chien, bruit de chien, train de chien, grande querelle, grand bruit. Ne soyez point en peine de mon écriture, c'est que j'ai une plume de chien, SÉV. 314. Allez, philosophe de chien. MOL. *Bourg.* II, 4. || 6° Terme de zoologie. Genre de mammifères auquel le chien appartient. Le loup, le chacal sont des chiens. || 7° Nom de différents animaux qui n'appartiennent pas au genre chien. Chien crabier, un des noms donnés au chien cancrivore (digitigrades), appelé chien des bois par Buffon, dit aussi raton. || Chien-rat, mangouste du Cap. || Chien d'eau, cabiai. || Chien de mer, chien marin, nom vulgaire de la grande roussette *(scyllium canicula)*. || 8° Terme d'astronomie. Le Grand et le Petit Chien, constellations de l'hémisphère austral. || Chiens de Chasse, petite constellation boréale entre la Grande Ourse et le Bouvier. || 9° Chien de faïence, petite figure de chien qui se mettait souvent sur les cheminées, une d'un côté, l'autre de l'autre. De là la locution, se regarder en chiens de faïence, c'est-à-dire se regarder fixement et d'un air surpris ou hébété. || 10° Chien de fusil, pièce qui tient la pierre d'une arme à feu, et dans les armes à percussion, pièce qui vient frapper la capsule et en produit l'inflammation. || Sorte de sergent de tonnelier. || Fer plat du métier à tisser. || Sorte de chariot ou de brouette dans les mines. || Brosse des blanchisseuses, faite ordinairement de chiendent. || En termes de marine, sorte de grappin. || Proverbes. C'est un beau chien s'il voulait mordre, c'est-à-dire il a belle apparence, mais il est sans courage. || C'est un chien qui aboie à la lune, c'est-à-dire il crie inutilement contre plus puissant que lui. || Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village, c'est-à-dire il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer. || Il est comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux et n'en laisse pas manger aux autres, se dit de ceux qui, ne pouvant pas se servir d'une chose, ne veulent pas que les autres s'en servent. || Ils veulent faire comme les grands chiens, ils veulent pisser contre la muraille, se dit des petits garçons qui veulent faire comme les grandes personnes. || Pendant que le chien pisse, le loup s'en va, c'est-à-dire le moindre retardement fait manquer l'occasion. || Il y a trop de chiens après l'os, c'est-à-dire c'est une affaire où il y a trop de partageants. || Ce sont deux chiens après un os, c'est-à-dire le même objet est poursuivi de deux personnes. || Il mourrait plutôt un chien de berger, se dit en parlant d'une personne peu recommandable et qui est revenue d'une maladie grave. || C'est un chien au grand collier, c'est-à-dire il a le principal crédit dans une compagnie, dans une maison. || Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée, c'est-à-dire il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. || Chien en cuisine souper ne demande, c'est-à-dire il le prend. || Il a du crédit comme un chien à la boucherie, se dit d'un homme sans crédit, sans importance. || Petit chien, belle queue, proverbe qui équivaut à celui-ci pour le sens : dans les petites boîtes, les bons onguents. || Si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre chien est perdu, se dit à ceux qui ont une mauvaise cause. || Jamais à un bon chien il ne vient un bon os, se dit d'une bonne fortune qui ne vient point à ceux qui en seraient dignes. || Bon chien chasse de race, c'est-à-dire les enfants ont les qualités de leurs parents, ou, ironiquement, leurs défauts, leurs vices. || Il n'est chasse que de vieux chiens, c'est-à-dire les gens qui ont de l'expérience, qui ont vieilli dans une chose, sont ceux qui rendent les meilleurs services. || Je lui garde un chien de ma chienne, c'est-à-dire je me vengerai d'un mauvais

office. || Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne, c'est-à-dire entre des risques égaux il n'y a pas de raison d'être plus effrayé de l'un que de l'autre. || On ne lui demande pas es-tu chien? es-tu loup? se dit d'un misérable qu'on abandonne. || Il a été mordu d'un chien, il veut l'être d'une chienne, c'est-à-dire il n'a pas assez du mal qu'il a reçu déjà. || Qui m'aime, aime mon chien, c'est-à-dire quand on aime quelqu'un, on aime tout ce qui lui appartient. || C'est le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle, se dit d'un homme qui s'en va quand on veut le retenir; proverbe venu de ce que Jean de Nivelle, fils du duc de Montmorency, ayant été sommé pour quelque méfait, à son de trompe, dans les carrefours de Paris, de comparaître, se hâta de gagner la Flandre, où étaient les biens de sa femme, LE ROUX, *Dict. comique*. Suivant cette explication, il s'agirait non pas du chien de Jean de Nivelle, mais de ce chien de Jean de Nivelle. Une traîtresse voix bien souvent vous appelle; Ne vous pressez donc nullement; Ce n'était pas un sot, non, non, et croyez-m'en, Que le chien de Jean de Nivelle, LA FONT. *Fabl.* VIII, 21. || Chien en vie vaut mieux que lion mort, c'est-à-dire il vaut mieux être pauvre et misérable qu'être riche et mourir. || Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage, c'est-à-dire on ne manque jamais de prétexte pour se débarrasser d'une personne qui déplaît. Me voilà bien chanceuse! Hélas! l'on dit bien vrai: Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, MOL. *Fem. sav.* II, 5. || Chien qui aboie ne mord pas, c'est-à-dire ceux qui crient beaucoup ne sont pas les plus à craindre. || Un chien regarde bien un évêque, c'est-à-dire que, quelque élevé que soit un homme, il ne doit pas trouver mauvais qu'un autre s'adresse à lui. || À chien qui mord il faut jeter des pierres, on ne doit pas avoir pitié des gens malfaisants. || Chien sur son fumier est hardi. || Jamais chien ne mordit l'Église qu'il n'enrageât, s'est dit de ceux qui se sont élevés contre l'Église et qui ont fait une fin malheureuse. || À mauvais chien on ne peut montrer le loup, on ne peut décider un homme couard à s'exposer en rien. || Les coups de bâton sont pour les chiens, se dit quand quelqu'un, traité en parole ou en action d'une façon qui ne lui convient pas, remet à sa place celui qui le traite ainsi. || Il ne faut pas tuer son chien pour une mauvaise année, on ne doit pas se désespérer pour une seule ou une petite disgrâce. || Écorcher son chien pour en avoir la peau, sacrifier une chose importante pour un petit bénéfice. || L'hôpital n'est pas fait pour les chiens, se dit quand on réclame l'usage d'une chose qui est destinée au public.

— HIST. XIe s. Vous lui durrez [donnerez] ours et lions et chens, *Ch. de Rol.* III.

— XIIe s. Mult par fu fel, orrible et chien; Suz [sous] ciel n'out si mal crestien, BENOIT, *Chron.* t. I, p. 348. Muetes de chiens lui donez pour chasser, *Ronc.* p. 3. Dunc veïssiez entr'els les beaubelez [bijoux] duner, E les chiens enveier, e les oisaus porter, *Th. le mart.* 99.

— XIIIe s. Il fait trop bon le chien chuer, Tant qu'on ait la voie passée, *la Rose*, 7430. Cum chien honteus en un coignet, *ib.* 456. Si l'en envoie sanz targier As chiens de mer et as balaines Conter les noveles certaines, *Fabl.* BARBAZ. t. IV, 85. En un carrefour [il] fist un feu Lez un cerne entre chien et leu [loup], *Bataille des sept arts.* Ki volentiers fiert vostre chien, Ja mar crerés qu'il vus aint [aime] bien, MARIE, *Graelent.* Elle avoit tort d'esveiller le chien qui dort, *Hist. littér.* t. XXIII, p. 571. Si dist on souvent.... Que d'aire [race] est le ciens qui devient Veneres [chasseur] sans aprendeour, PH. MOUSKES, *ms.* p. 449 et 450, dans LACURNE. Chien en cuisine son per [compagnon] n'i desire, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 165. On ne peut pas deffendre bien le chien à abaier ne le menteor à jaingler [faire des contes], ID. *ib.* t. II, p. 362.

— XIVe s. Plaindre se fait autant qu'un chien qu'on voit crier, *Guescl.* 15190. Cellui qui s'entremet des noises d'autruy est semblable à cellui qui prent le chien par les oreilles, *Ménagier*, I, 9. Et est la brette aussi comme chien de mer, *ib.* II, 5. Nul ne soit si hardi qu'il mesle les rayes ne chiens de mer avec leurs poisson en un mesme panier, *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 359.

— XVe s. Et ne demeura onques chien en la ville, que tous ne fussent morts ou jetés dedans les fossés, FROISS. II, II, 161. Qui à nul bien de present ne s'applique, Fors à avoir condition de chien, E. DESCH. *Poésies mss.* fº 244, dans LACURNE. Chiens de mer, marsouins, saumons, Congres, turboz et leurs semblables, ID. *ib.* fº 485. Ils nous sont venus assaillir sur nostre fumier, monstrons defense comme fait le chien, *Perceforest*, t. III, fº 47. Il estoit jà moult anuyté; car il estoit ainsi que entre chien et leu, *ib.* t. I, fº 67. Chien en cuisine ne demande pas son compaignon, *ib.* t. III, fº 129. Par avant ilz se entre-hayoient comme chiens et chas, *Chron. du siége d'Orl. Bibl. des Chartes*, t. III, 1re *série*, p. 509. Et mon gosier est sy torchié Qu'il est sec comme dent de chien, *Mir. de St. Genev.* Foy que doy vous, Sire Robers, Ce sont gens plus cruels que chiens, *ib.* La estoit grand pitié à veoir ces nobles seigneurs.... amener liés de cordes estroitement par ces chiens Sarrasins laids et horribles qui les tenoient durement, *Bouciq.* I, ch. 25. Tel le chien nourrit, qui puis mange la courroie de son soulier, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 171. Tel huchia le chien es brebis, qui ne le peut retraire, ID. *ib.* t. II, p. 422.

— XVIe s. Courez toujours après le chien, jamais ne vous mordra; et buvez toujours avant la soif, jamais ne vous adviendra, RAB. *Garg.* I, 5. Où est vostre chenil? je ne vois ni chiens courans, ni auseaux. — Une meutte de chiens, de limiers, des aboieurs, des chiens pour le fauve, chiens pour le noir, levriers de compagnon et d'attache, D'AUB. *Fœn.* I, 5. Lequel l'attendoit au coin d'une rue avec deux pistolets, dont le chien estoit levé, ID. *Vie*, XLI. Et comme à chien maigre vont les mousches, ID. *Fœn.* I, 3. Il lui mit tant de chiens aux fesses, qu'il fut contraint de se sauver de vistesse, ID. *Hist.* I, 190. Il avoit accez en la place par le moien d'un chien couchant, dont il faisoit manger force perdrix au gouverneur, ID. *ib.* II, 114. Les chefs coururent pour rompre les chiens, mais la nuit les separa plus que leurs commandemens, ID. *ib.* II, 357. Quelques poissons se perdirent en la suitte des dauphins, comme font les chiens, les barbuës, les maquereaux, etc. ID. *Conf.* I, 9.... Et les poulces dedans le chien de la harquebuze.... CARL. VI, 23. L'herbe dite langue de chien, PARÉ, XVI, 35. Si le coq chante incontinent après le soleil couchant (comme l'on dit entre chien et loup), c'est signe de pluye, PARÉ, *Animaux*, 2. Et sans morsure De chiens enragez et fous, RONS. 921. À petit chien, petit lien, H. EST. *Précell.* 198. Je sçais qu'il s'est trouvé des simples païsans s'estre laissez griller la plante des piedz, ecrazer le bout des doigts à tout le chien d'une pistole, avant que de s'estre seulement voulu mettre à rençon, MONT. III, 152. Car, dict un ancien, l'on est mieux en la compagnie d'un chien cognu, qu'en celle d'un homme duquel le langage est incognu, CHARRON, *Sagesse*, I, 12. Le chien se frotte à la charongne, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 243. Par petits chiens le lieuvre est trouvé, et par les grands est happé, ID. *ib.* p. 246. Le chien au matin à l'herbe va pour son venin, ID. *ib.* p. 242. Plus fol que chien qui aboye à ses soupes, les cuidant par ce refroidir, ID. *ib.* p. 247. Chien affamé, de bastonnade n'est intimidé, LEROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. I, p. 165. Chien couart voir le loup ne veut, ID. *ib.* Chien enragé ne peut longuement vivre, ID. *ib.* Chien rioteur a volontiers les oreilles tirées, ID. *ib.* À meschant chien, court lien, ID. *ib.* p. 166. Disner de chien, pain et eau, ID. *ib.* En lict de chien n'a point d'oingture [parfum], ID. *ib.* Fien de chien et marc d'argent seront tout un au jour du jugement, ID. *ib.* Qui chien s'en va à Rome, mastin s'en revient, ID. *ib.* p. 170. Qui hante chiens puce remporte, ID. *ib.* Qui perd un chien et retrouve un chat, c'est toujours une beste à quatre pieds, ID. *ib.* p. 171. On ne congnoist pas les gens aux robbes ne les chiens aux poilz, ID. *ib.* Qui veut avoir bon serf ou chien, il faut qu'il lui couste du sien, ID. *ib.* t. II, p. 409. Il y va douanant comme un badin, et trotte de côté comme un chien qui vient de vespres [ainsi dit à cause des coups de fouet que les bedeaux distribuaient aux chiens voulant suivre leurs maîtres dans l'église], *Moyen de parvenir*, nº LXVII, *élégie*. Je m'apperçus assez tost que son mal procedoit d'ailleurs que de moi, et qu'il ne s'attachoit à moi que pour battre et gourmander le chien devant le lyon, *Mém. de* VILLEROY, t. I, p. 42, dans LACURNE.

— ÉTYM. Picard, *kien*, et, dans le Santerre, *tchèn;* rouchi, *tien;* wallon, *chen;* Berry, *chen*, *chin; chian*, *chine*, chienne; Saintonge, *chein*, et *cheune*, chienne; bourguig. *chen;* provenç. *can;* ital. *cane;* du latin *canis;* au même radical appartiennent le grec κύων, le gaélique *cu*, le bas-breton *ki*, le gothique *hunts* (allemand *Hund*, anglais *hound*), le lithuanien *szu*, le zend *çpa*, le sanscrit *svan*.

† **CHIÉNAILLE** (chié-na-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Canaille.

— HIST. XIIIe s. Entre moi et ceste chiénaille, *Ren.* 1903. || XVe s. Que il vendroit cher à ceste chiénaille sa mort, *Boucicq.* I, 24.

— ÉTYM. *Chien. Chiénaille* est l'ancienne forme française, dépossédée par la forme italienne *canaille*.

CHIENDENT (chiin-dan), *s. m.* Espèce de graminée à racines longues et traçantes (*triticum repens*, *L.*). || Chiendent pied de poule, nom vulgaire du panic dactylon, dit aussi gros chiendent. || Chiendent aquatique, la fétuque flottante. || Chiendent queue de renard, l'alopécure agreste. || Chiendent marin, varech. || Chiendent fossile, amiante. || Fig. et familièrement. C'est là le chiendent, c'est l'endroit difficile; locution qui vient de la difficulté qu'on a à débarrasser un terrain du chiendent.

— HIST. XVIe s. De l'eau bouillie avec orge et chiendent, PARÉ, XX, 11.

— ÉTYM. *Chien*, *dent;* ainsi nommé à cause du goût que les chiens malades ont pour cette plante.

† **CHIENNE** (chiè-n'), *adj. f.* La gent chienne, les chiens, locution plaisante créée par la Fontaine. Son frère, ayant couru mainte haute aventure, Fut le premier César que la gent chienne ait eu, *Fabl.* VIII, 21.

† **CHIENNÉE** (chié-née), *s. f.* La portée d'une chienne.

— ÉTYM. *Chienner.*

CHIENNER (chié-né), *v. n.* Faire ses petits, en parlant des chiennes. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Après que la chienne aura chienneté, on la logera chaudement, O. DE SERRES, 341.

— ÉTYM. *Chien.*

† **CHIENNERIE** (chiè-ne-rie), *s. f.* Terme bas. Se dit des choses dégoûtantes et qui révoltent la pudeur. C'est de la chiennerie. Quelle chiennerie!

— ÉTYM. *Chien*

CHIER (chi-é). || **1º** *V. n.* Se décharger le ventre; mot populaire et bas, qui ne se dit pas en compagnie honnête. || Fig. Il a chié dans mon panier, ou dans ma malle, il m'a offensé. || Chier sur la besogne, travailler et ne faire rien qui vaille. || **2º** *V. a.* Chier des cordes, aller péniblement à la selle.

— HIST. XIIIe s. Et il chia seur le musel Au vilain, tant que s'esveilla, *Ren.* 6002. || XVIe s. Il le mena [David, ministre protestant], qui lors estoit à Fontainebleau; mais, ayant parlé à M. le cardinal de Lorraine, le dit David chia sur la bible [abandonna le protestantisme], BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 237, dans LACURNE. Pleurez donc et chiez bien des yeux, *Moyen de parvenir*, p. 50, dans LACURNE. Autant chie un bœuf que mille moucherons, OUDIN, *Curios. fr.* p. 101. [Discours de Villars à Sully]: Vous estes bien loin de vostre compte, et vostre roy de Navarre aussy: car, par le corps bieu, il a chié au panier pour moy, et s'il n'a pas d'autre valet que de Villars, croyez qu'il sera mal servy, *Mém. de* SULLY, t. II, p. 143, dans LACURNE. Et, jusques en l'autre monde, quel mauvais menage a faict Jupiter avecques sa femme qu'il avoit premierement practiquée et jouie par amourettes? c'est ce qu'on dit chier dans le panier, pour après le mettre sur sa teste, MONT. III, 324. Ci gist un roy [Henri de Navarre, depuis Henri IV], par grand merveille, Qui mourut, comme Dieu permet, D'un coup de serpe et d'une vieille, Comme il chioit dans une met, D'AUBIGNÉ, *Mém.* édit. LALANNE, p. 36.

— ÉTYM. Picard, *kier;* provenç. et espagn. *cagar;* ital. *cacare;* du latin *cacare*.

CHIEUR, EUSE (chi-eur, eû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui se décharge le ventre, et aussi qui ne fait qu'aller à la selle. Populaire et bas.

— ÉTYM. *Chier.*

CHIFFE (chi-f'), *s. f.* || **1º** Chiffon à faire le papier. || **2º** Étoffe légère et de mauvaise qualité. Cela n'est que de la chiffe. || Fig. Un homme mou comme une chiffe, un homme très-faible de caractère.

— HIST. XIVe s. [Que] Ses fils le nom de comte port [porte], Qui n'iert mie vestuz de chippes, GUIART, t. I, p. 28, v. 74.

— ÉTYM. Rouchi, *chife*, coupures. Grandgagnage demande si *chife* ne se rapporterait pas au wallon *cafu*, objet sans valeur, qu'il rattache à *caf* de blé (dans le dialecte d'Aix-la-Chapelle), bas-écossais *cauf*, anglais *chaff*, balle de blé; Diez rapporte cette opinion sans se prononcer. Génin voit dans *chiffe* une forme de *chippe* (ce qui paraît très-plausible), et dès lors le rattache à *chipper*, anglais *to chip*, couper par morceaux; de sorte que de la chiffe serait de la rognure. On a parlé aussi de l'arabe *sephen*, pelure, ce qu'on balaye; mais on ne voit pas comment ce mot arabe serait entré dans le français.

CHIFFON (chi-fon), *s. m.* || **1º** Morceau de quelque vieille étoffe. Du blanc, un peu de rouge, un

chiffon de rabat, RÉGNIER, *Sat.* XI. || **2°** Bout de papier, écrit ou non, sans aucune importance. Ne sachant pas votre adresse, j'ai prié M. d'Argental de vous rendre ce chiffon, VOLT. *Lettr. en vers et en prose*, 35. Excusez le chiffon sur lequel je vous écris, rien n'est plus rare que le papier en ce pays-ci, P. L. COUR. *Lett.* I, 172. || **3°** Tout ajustement de femme ne servant qu'à la parure. On l'allait consulter sur chaque événement, Perdait-on un chiffon, avait-on un amant, LA FONT. *Fab.* VII, 15. Plus brillante que n'eussent fait les brillants chiffons de la Duchapt, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Un chiffon d'enfant, une petite fille, ou même une jeune fille. Avouez, mon ancien ami, que la destinée de ce chiffon d'enfant [la descendante de Corneille] est singulière, VOLT. *Lettr. Cideville*, 26 janv. 1763. || Par extension. Je porte tous ces chiffons sacrés [les amulettes] par une longue habitude, MONTESQ. *Lett. pers.* 143. || **4°** En termes de jardinage, chiffonne, *adj. fém.* Branche chiffonne, petite branche grêle du pêcher qui a des boutons à fruit dans toute son étendue. Il faut ôter les branches petites et chiffonnes, LA QUINTINYE, *Jard.* dans RICHELET.

— HIST. XVIe s. Une chose chiffonne, OUDIN, *Dict.* Cela est bien chiffon, ID. *Curiosités fr.*

— ÉTYM. *Chiffe.* On trouve, dans le bas-latin, *chiffones* qui semble signifier une chaussure grossière, et qui est trop isolé pour qu'on voie aucun moyen sûr de le rattacher à *chiffon*. Quelques provinces disent un *chiffon* de pain, pour un morceau de pain; voyez-en, à CHIQUER 1, l'explication.

† **CHIFFONNADE** (chi-fo-na-d'), *s. f.* Sorte de potage.

† **CHIFFONNAGE** (chi-fo-na-j'), *s. m.* Action de chiffonner. || Terme de peinture. Draperies chiffonnées.

— ÉTYM. *Chiffonner.*

CHIFFONNÉ, ÉE (chi-fo-né, née), *part. passé.* || **1°** Froissé comme un chiffon. Robe chiffonnée. || **2°** Une mine chiffonnée, une figure dont les traits sont peu réguliers, mais agréables. C'était un petit minois éveillé, chiffonné, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || **3°** Terme de botanique. Pétales à préfloraison chiffonnée, pétales irrégulièrement plissés en tous sens dans le bouton.

CHIFFONNER (chi-fo-né). || **1°** *V. n.* Travailler sur des chiffons ou sur de petits morceaux de linge que les femmes du monde nomment collectivement chiffons. Je me suis brûlée en chiffonnant autour de cette bougie, BEAUM. *Barb. de Sév.* II, 11. || **2°** *V. a.* Mettre en chiffon. Chiffonner du linge, un vêtement, du papier. Son mari a pris la lettre et l'a chiffonnée, SÉV. 321. Quelque lettre qu'il déchire ou chiffonne un moment après, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 2. || **3°** Déranger l'ajustement, particulièrement d'une femme. C'est un badin qui la chiffonne, GOMBAUD, *Ép.* liv. I, dans RICHELET. Elle [la duchesse de Bourgogne] les embrassait [le roi et Mme de Maintenon], les baisait, les caressait, les chiffonnait, ST-SIM. 321, 195. Et sans nuire à sa toilette, Je la chiffonne à mon gré, BÉRANG. *Jeannette.* Mondor.... Devant moi te chiffonne, Sans te mettre en courroux, ID. *Inf. de Lisette.* || **4°** Fig. Chagriner, intriguer. Cela vous chiffonne. M'interrompre à tous coups, c'est me chiffonner l'âme, POISSON, *Com. sans titre*, dans LE ROUX, *Dict. com.*

— ÉTYM. *Chiffon;* wallon, *chifôder, chifouder.*

† **CHIFFONNERIE** (chi-fo-ne-rie), *s. f.* Petit souci qui chiffonne l'esprit.

CHIFFONNIER, IÈRE (chi-fo-nié, niê-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui va, la nuit principalement, ramasser les chiffons par la ville. Ce monsieur du journal m'appelle jacobin, homme horrible, ordurier, chiffonnier, P. L. COUR. I, 281. || Fig. C'est un chiffonnier, ce n'est qu'un chiffonnier, se dit d'un homme qui, ramassant partout des nouvelles de mauvais aloi, les débite au hasard; se dit aussi d'un homme tracassier. || **2°** *S. m.* Petit meuble à tiroirs, où les femmes serrent leurs chiffons et leurs travaux d'aiguille. || On trouve aussi, en ce sens, chiffonnière au féminin, beaucoup moins usité. Ils passent leur vie dans leurs appartements où ils ne voient que des lustres, des bougies, des glaces, des secrétaires, des chiffonnières, BERN. DE ST-PIERRE, *Étude* IV.

— ÉTYM. *Chiffon.*

CHIFFRE (chi-fr'), *s. m.* || **1°** Caractère qui représente les nombres. Les chiffres arabes (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0). Les chiffres romains (I, V, X, L, C, D, M). || Familièrement et fig. C'est un zéro en chiffre, se dit d'un homme qui n'a aucune importance. || Outre les chiffres romains, on se servait au moyen âge, dans les comptes, de chiffres particuliers, qu'on appelait chiffres financiers, et qui différaient très-peu des chiffres romains. || Anciennement, chiffre s'est dit au singulier pour désigner les chiffres en général. Apprendre le chiffre. || **2°** Le montant ou total. Le chiffre du budget s'élève de plus en plus. Le chiffre de nos dépenses augmente chaque année. || **3°** Par extension, caractères de convention pour une correspondance secrète. La clef du chiffre, l'alphabet qui sert à écrire en chiffres ou à lire ce qui est écrit en chiffres. Les dépêches de Pomponne étaient en chiffres, et celui qui déchiffrait se trouva à l'Opéra, ST-SIM. 71, 165. J'ai lu votre lettre, quoique le chiffre fût un peu brouillé, BOSS. *Lettr. quiét.* 154. Ces légats ont un chiffre avec le pape: c'était une invention alors très-peu commune, VOLT. *Mœurs*, 172. || **4°** Façons de parler dont certaines personnes font usage pour s'entendre sans être comprises des autres. C'est un chiffre entre eux. || Par analogie. Il n'y a nul chiffre à tout ceci, SÉV. 106. Le vieux Testament est un chiffre, PASC. *Fig.* 6. || **5°** Marques que les commerçants, ceux surtout qui font le détail, mettent sur des étiquettes qu'ils attachent aux marchandises pour en désigner le prix d'achat et de vente; la valeur de ces caractères est tout à fait arbitraire et connue d'eux seuls. || **6°** Entrelacement des lettres initiales. Faire dessiner, graver son chiffre. Ces fleurs Formaient le chiffre des sœurs, LA FONT. *Tabl.* Ce fer porte le chiffre et le nom du coupable, ROTROU, *Vencesl.* IV, 6. Dieu sait quels lacs d'amour, quels chiffres, quelles fleurs, RÉGNIER, *Sat.* XI. Je dois vaincre; j'ai de ma belle Et les chiffres et la couleur, BÉRANG. *Charles VII.* Arbre, croissez, disais-je, où nos chiffres tracés Consacrent à l'amour nos noms entrelacés, CHAULIEU, *Au chev. de Bouillon*, 1712. || **7°** *S. m. plur.* Dans la musique, caractères numériques qu'on place au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elle comporte. Ainsi 6 ou 3 avec le 5 au-dessus indique l'accord de tierce et quinte, c'est-à-dire l'accord parfait majeur; l'accord parfait mineur met un bémol à la place du 3.

— HIST. XIIIe s. Li premiere figure fait 1, la seconde fait 2, la tierce fait 3, et les autres ausi jusc'à la darraine qui est apelée cyfre.... cyfre ne fait riens, mais ele fait les autres figures multeplier, *Compput*, f° 15. Tu es li cyffres [zéro] d'angorisme [numération], Qui ne fait fors tolir le lieu D'autre figure, *Les vers du Monde.* || XVe s. Et venoit de piteuses lettres en chiffre, et en grand difficulté [des assiegés de Novarre], COMM. VIII, 9. Aussi bien n'y suis fors que une ciffre donnant umbre et encombre, CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* II, 26. || XVIe s. Il fut remis en prison pour des lettres escrittes en chiffre, qu'un gueux portoit dans un baston creux, D'AUB. *Hist.* II, 89. Les Polonois admirerent les confusions bien desmeslées, les chiffres bien formez du ballet, les musiques differentes, ID. *ib.* II, 104. Ces lettres estoient en chifre double et très-difficile, ID. *ib.* III, 236. Avecques eulx [les Vénitiens] leur duc Serenissime, Qu'on peult juger un chiffre [zéro] en algorisme, Lequel tient lieu et de soy n'a pouvoir, Mais seulement fait les autres valoir, J. MAROT, I, 80. Une chesne de perles enfilées dans de l'or, avec des chiffres du Roy, esmaillée de gris, prisée cinq cens escus, DE LABORDE, *Émaux*, p. 213. Quelques sots et glorieux Italiens se sont voulus affubler de tel honneur pardessus nous, qu'ils semblent, par leurs escrits, nous reputer comme chiffres [zéros], PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 45, dans LACURNE. La dixiesme figure [des nombres] de soy ne vault ou signifie rien; mais elle, occupant ung ordre, fait valoir celles qui sont après elle; et pour ce est appelée chiffre ou nulle, ou figure de nulle valeur, DE LAROCHE, *Arismetique*, f° 7.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *cifra;* ital. *cifra, cifera.* Le *chiffre* est primitivement le zéro, de l'arabe *çafar*, vide, à cause que le zéro est vide de toute valeur. De la signification de zéro, *chiffre* a passé à la signification générale de signe de numération.

CHIFFRÉ, ÉE (chi-fré, frée), *part. passé.* || **1°** Numéroté. Des pages chiffrées. || **2°** Écrit en chiffres, caractères secrets. Une lettre chiffrée.

CHIFFRER (chi-fré), *v. n.* || **1°** Calculer avec les chiffres. Je l'ai vu calculer, nombrer, chiffrer, rabattre, J. B. ROUSS. *Rép. à Chaul.* Peut-être devraient-elles apprendre à chiffrer avant tout, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || **2°** *V. a.* Numéroter. Chiffrer les feuillets d'un registre. || Évaluer en chiffres. On veut tout chiffrer aujourd'hui. || **3°** Écrire en chiffres. Chiffrer une dépêche. Albéroni avait écrit et chiffré de sa main tout ce qui concernait les négociations et les affaires secrètes, ST-SIM. 501, 69. || **4°** Terme de musique. Placer des caractères numériques au-dessus de la basse pour indiquer les accords. Basse chiffrée. On chiffre par 2 l'accord de seconde.

— ÉTYM. *Chiffre.*

CHIFFREUR (chi-freur), *s. m.* Celui qui compte bien, la plume à la main. Un bon chiffreur.

— ÉTYM. *Chiffrer.*

† **CHIGNOLLE** (chi-gno-l'), *s. f.* Dévidoir de passementier.

CHIGNON (chi-gnon), *s. m.* || **1°** Le derrière du cou. Il lui donna un coup de bâton sur le chignon. Les emboîtements les plus remarquables [des os] sont ceux de l'épine du dos qui règne depuis le chignon du cou jusqu'au croupion, BOSS. *Connaiss.* I, 7. || **2°** Cheveux de derrière la tête retroussés en double ou relevés sur la tête. Un chignon frisé. Un chignon natté. Quelques crins blancs couvrent son noir chignon, VOLT. *Ce qui plaît aux dames.* Un petit peigne orné de diamants De son chignon surmontait la parure, ID. *le Pauvre diable.* Je frise avec grâce un chignon, Et j'inventai le postillon Que je n'étais encor qu'à la bavette, *Ép. de Pompon à Babiole*, dans RICHELET.

— HIST. XIIIe s. Les venteuses qu'on met sor le caon du col, ALEBRANT, f° 13. Ysengrin ne l'escoute mie, Ainz l'a saisi par le chaon, *Ren.* 7765. [Le chien] Qui nous trait en enfer parmi le chaaignon, J. DE MEUNG, *Test.* 1599. || XVIe s. La tuyle tumbant au long de la teste à la faulte de l'armet luy donna droit sur le chaignon du col, et luy en brisa les jointures, AMYOT, *Pyrrh.* 76. Il le percea de part en part, tellement que la poincte de l'espée venoit à sortir au chinon du col, ID. *Pomp.* 101. Tu vois le fils d'Atrée Agamemnon, Que Jupiter fait dessus l'eschignon Du col, porter le faix pour tout le monde, ID. *De la tranq. d'âme*, 6. L'enflure du chesnon est guerie par onguent fait de racines d'aulnée.... O. DE SERRES, 977.

— ÉTYM. Le même que *chaînon*, par comparaison du chaînon d'une chaîne avec les nodosités des vertèbres. Berry, *coignon, chagnon.*

† **CHILIADE** (ki-li-a-d'), *s. f.* Terme didactique. Un millier.

— ÉTYM. Χιλιάς, millier, de χίλιοι, mille.

† **CHIGOMIER** (chi-go-mié), *s. m.* Arbrisseau des régions chaudes de l'Amérique.

† **CHILIARQUE** (ki-li-ar-k'), *s. m.* Terme d'antiquité. Commandant de mille hommes.

— ÉTYM. Χιλίαρχος, de χίλιοι, mille, et ἄρχειν, commander.

† **CHILIASTE** (ki-li-a-st'), *s. m.* Celui qui croyait au millénium; millénaire.

— ÉTYM. Χιλιαστής, de χίλιοι, mille.

† **CHILIOGONE** (ki-li-o-go-n'), *s. m.* Terme de géométrie. Polygone régulier de mille côtés. Si je veux penser à un chiliogone, DESC. *Médit.* 6.

— ÉTYM. Χίλιοι, mille, et γωνος, angle.

† **CHILOGLOSSE** (ki-lo-glo-s'), *s. m.* Terme d'entomologie. Sorte de millepieds.

— ÉTYM. Χεῖλος, lèvre, et γλῶσσα, langue.

† **CHILOGNATHE** (ki-log-na-t'), *s. m.* Terme d'entomologie. Sorte de millepieds.

— ÉTYM. Χεῖλος, lèvre, et γνάθος, mâchoire

† **CHILOPLASTIE** (ki-lo-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complétement l'une ou l'autre lèvre.

— ÉTYM. Χεῖλος, lèvre, et πλάσσειν, former (voy. PLASTIQUE).

† **CHILOPLASTIQUE** (ki-lo-pla-sti-k'), *adj.* Qui a rapport à la chiloplastie. || *S. f.* Synonyme de chiloplastie.

† **CHILOPODE** (ki-lo-po-d'), *s. m.* Terme d'entomologie. Sorte de millepieds dont la lèvre est formée d'une paire de pieds.

— ÉTYM. Χεῖλος, lèvre, et πούς, pied.

CHIMÈRE (chi-mê-r'), *s. f.* || **1°** Terme de mythologie. Monstre qui jetait du feu par la gueule, et avait la tête et le poitrail d'un lion, le ventre d'une chèvre et la queue d'un dragon. || Terme d'antiquité. Assemblage bizarre de différentes parties d'animaux divers qu'on voit sur des pierres gravées et sur des bas-reliefs. || **2°** Fig. Vaines imaginations. Mais que je me figure une étrange chimère, CORN. *Poly.* III, 1. Étrange effet d'amour! incroyable chimère! ID. *Rodog.* I, 7. Quittez cette chimère, ID. *Poly.* IV, 3. Je me revêtirais de brillantes chimères, ID. *D. San.* IV, 3. Les chimères, le rien, tout est bon; je soutiens Qu'il faut de tout aux entretiens; C'est un parterre où Flore épand ses biens, LA FONT. *Fabl.* X, 1. Revenons à l'histoire De ce spéculateur [astrologue] qui fut contraint de boire; Outre la vanité de son art mensonger, C'est l'image de ceux qui

bâillent aux chimères. Cependant qu'ils sont en danger soit pour eux, soit pour leurs affaires, ID. *ib.* II, 13. Le vide des plaisirs, la chimère des espérances, MASS. *Car. Pâq.* De quelles chimères un cœur corrompu n'est-il pas capable de se repaître? ID. *Car. Avenir.* Quelle chimère êtes-vous donc parmi les hommes, ID. *Car. Pécher.* Peut on se figurer de si folles chimères? BOIL. *Épît* XII. Elle traita l'histoire de chimère, HAMILT. *Gramm.* 10. On la console d'avoir perdu la jolie chimère de croire être immortelle, SÉV. 265. Vous pouvez l'espérer sans chimère, ID. 234. Une ingrate lui paraît une chimère, ID. 443. Quelle chimère est-ce donc que l'homme? PASC. dans COUSIN. Autant de sectes, autant d'imaginations, autant de chimères, VOLT. *Memmius*, XIII. Chimère que les nègres même rejettent, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* L'âge a-t-il éteint vos désirs? Blâmez-vous les tendres chimères? BÉRANG. *B. maman.* || Familièrement. C'est là sa chimère, c'est son idée favorite, son rêve. Jules César était né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avait sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise et de Vénus, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIII, p. 221. Ce rêveur poursuit sa chimère, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XVIe s. Ainsi versant de l'œil des fontaines ameres, Dedans mon cerveau creux je peignois des chimeres, RONS. 693. Laissez-moi ces desseins qui ne sont que mensonges, Que chimeres en l'air, que fables et que songes, ID. 707. Car d'attribuer cela [certaines actions des animaux] seulement à une vivacité du sens de l'ouïe, sans discours et sans consequence, c'est une chimere et ne peult entrer en nostre imagination, MONT. II, 168.

— ÉTYM. Χίμαιρα, animal mythologique, de χίμαιρα, chèvre, χίμαρος, bouc.

CHIMÉRIQUE (chi-mé-ri-k'), *adj.* || 1° Qui se repaît de chimères. Un homme chimérique. Enflant d'un vain orgueil son esprit chimérique, BOIL. *Art poét.* III. Bouillon était l'homme le plus chimérique qui ait vécu en nos jours, et le plus susceptible des chimères les plus folles en faveur de sa vanité, ST-SIM. 45, 17. Qui l'aurait dit eût passé pour le plus chimérique des hommes, VOLT. *Hist. Russ.* I, 6. Le roi, après la conversation [avec Fénelon], dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume, VOLT. *Louis XIV*, 38. || 2° Qui est sans réalité. Toutes les raisons qu'il apporte sont chimériques. Esclave ambitieux d'une peur chimérique, CORN. *Poly.* V, 6. Étant de ces gens-là qui sur les animaux Se font un chimérique empire, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. On donne, dans un spectacle profane, des larmes aux aventures chimériques d'un personnage de théâtre, MASS. *Car. Aumône.* L'art de faire subsister ensemble l'intempérance et la santé est un art aussi chimérique que la pierre philosophale, VOLT. *Zadig*, 18.

— ÉTYM. *Chimère.*

† **CHIMÉRIQUEMENT** (chi-mé-ri-ke-man), *adv.* D'une manière chimérique. C'est un homme qui pense toujours chimériquement. L'opinion que ces gens-là ont eue de leurs grandes qualités, leur a fait chercher chimériquement une origine différente de la nôtre, ST-ÉVREMOND, *Génie du peuple romain*, p. 2, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Chimérique*, et le suffixe *ment.*

† **CHIMÉRISER** (chi-mé-ri-zé), *v. n.* Faire des chimères. On dit qu'il faut raffiner et chimériser sur les plaisirs, FONTEN. *Jug. de Pluton.*

— HIST. XVIe s. Chimeriser, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Chimère.*

† **CHIMIATRE** (chi-mi-a-tr'), *s. m.* Médecin partisan de la chimiatrie.

— ÉTYM. *Chimie*, et ἰατρός, médecin.

† **CHIMIATRIE** (chi-mi-a-trie), *s. f.* || 1° Doctrine qui prétendait expliquer tous les phénomènes de l'économie animale, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, par les principes de la chimie, alors fort peu avancée, à l'issue du moyen âge. || 2° L'abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des maladies.

— ÉTYM. *Chimiatre.*

CHIMIE ou **CHYMIE** (chi-mie), *s. f.* Science dans laquelle on étudie les lois de la composition des corps cristallisables ou volatils, naturels ou artificiels, et les lois des phénomènes de combinaison ou de décomposition résultant de leur action moléculaire les uns sur les autres. Il n'y a pas encore longtemps que tous les raisonnements de chimie n'étaient que des espèces de fictions poétiques, vives, animées, agréables à l'imagination, inintelligibles et insupportables à la raison, FONTEN. *Guglielmini.* Voulant donner à un enfant du goût pour la chimie, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature, VOLT. *Louis XIV*, 31. Les ouvrages de Stahl, malheureusement trop obscurs, avaient besoin qu'un homme né avec le génie de la chimie nous apprît à les entendre; c'est une des obligations que nous avons eues à M. Rouelle, CONDORCET, *Malouin.* Huer la métaphore et la métonymie, Grands mots que Pradon croit des termes de chimie, BOIL. *Ép.* X. || Chimie minérale, celle qui s'occupe des corps inorganiques. Chimie organique, celle qui s'occupe des substances organisées.

— ÉTYM. Espagn. *quemia*; ital. *chimica*; du grec χυμία et χημεία; lat. *chymia* et *chemia*; avec l'orthographe par υ, on tire χυμία de χυμὸς, suc, et la *chimie* serait l'art relatif aux sucs; avec l'orthographe par η, l'origine est plus obscure, et on tire conjecturalement χημεία de *Cham*, nom porté par l'Égypte, supposée la patrie première des arts chimiques. Tout porte à croire que la vraie orthographe est χημεία, qui aura été changé, par iotacisme et par assimilation avec un radical grec, en χυμία. En tout cas, les orthographes *chimie* et *chymie* sont toutes deux autorisées, la première par l'iotacisme de l'η prononcé *i*, la seconde par l'υ de χυμία (voy. ALCHIMIE).

CHIMIQUE (chi-mi-k'), *adj.* || 1° Qui appartient à la chimie. Une opération chimique. Les phénomènes chimiques. Les lois chimiques. Arts chimiques. Produits chimiques. La nomenclature chimique. On ne doit pas confondre avec les mouvements que produit l'irritabilité, ces changements purement chimiques que l'application des caustiques fait éprouver à toutes les parties molles des corps organisés, CONDORCET, *Haller.* || Allumettes chimiques, allumettes au phosphore et s'allumant par frottement. || 2° Il s'est employé autrefois substantivement au lieu de chimiste, qui est seul usité présentement. Ce juste degré de chaleur que les chimiques cherchent en l'opération de leur secret, BALZ. *le Prince*, 16.

— HIST. XVIe s. Des medicamens pyrotiques et chimiques, c'est à dire extraits par distillation de quinte-essence, PARÉ, XXVI, 4. Quatre livres des secrets de médecine et de la philosophie chimique, faicts françois, par J. LIEBAUT, Paris, 1579. Le prototype ou très parfait et analogique de l'art chimicq à la phisique, ou philosophie de la science naturelle, par RENÉ DE LA CHASTRE, Paris, 1620.

— ÉTYM. *Chimie.*

† **CHIMIQUEMENT** (chi-mi-ke-man), *adv.* D'après les lois de la chimie, d'une manière chimique.

— ÉTYM. *Chimique*, et le suffixe *ment.*

† **CHIMISME** (chi-mi-sm'), *s. m.* || 1° L'ensemble des opérations chimiques qui se font dans une plante, dans un animal. || 2° Abus de la chimie dans ses applications à la physiologie ou à la pathologie.

— ÉTYM. Voy. CHIMIE.

CHIMISTE (chi-mi-st'), *s. m.* Celui qui cultive la chimie. On dit que le prince régent [duc d'Orléans], dont le suffrage ne sera ici compté, si l'on veut, que pour celui d'un habile chimiste, avait assez approuvé ses vues [sur le salpêtre], FONTEN. *Ressons.* Il apprit qu'il y avait dans cette ville une société fort cachée de gens qui travaillaient en chimie et cherchaient la pierre philosophale; aussitôt le voilà pénétré du désir de profiter de cette occasion pour devenir chimiste, FONTEN. *Leibnitz.* Les chimistes et tous ceux qui emploient leur temps à faire des expériences, MALEBR. *Recherche*, liv. II, part. II, chap. VIII, 4. La nature était mon Armide; Dans ses jardins j'errais surpris; Mais un chimiste moins timide Règne en vainqueur sur leurs débris, BÉRANG. *Sciences.*

— ÉTYM. Voy. CHIMIE.

† **CHIMOINE** (chi-moi-n'), *s. m.* Terme de construction. Sorte de ciment ou de stuc qui imite le marbre.

† **CHIMPANSÉ**, **CHIMPANZÉ** ou **CHIMPANZÉE** (chin-pan-sé), *s. m.* Nom d'un très-grand singe anthropomorphe, dit aussi troglodyte noir.

— ÉTYM. Mot de la Guinée ou du Congo, pays où ce singe est indigène.

1. **CHINA** (chi-na), *s. m.* Terme de botanique. Voy. SQUINE.

— ÉTYM. La *Chine*, à cause de la provenance de cette racine.

† 2. **CHINA** (ki-na), *s. m.* Quinquina.

— ÉTYM. Voy. QUINQUINA.

† **CHINAGE** (chi-na-j'), *s. m.* Action de chiner une étoffe.

— ÉTYM. *Chiner.*

† **CHINCHE** (chin-ch'), *s. m.* Nom d'une espèce de mouffette du Brésil, qui sent très-mauvais.

— ÉTYM. Espagn. *chinche*, punaise.

CHINCHILLA (chin-chil-la), *s. m.* || 1° Nom d'un genre de rongeurs, dans lequel on distingue le chinchilla lanigère, ou, simplement, chinchilla; ce quadrupède habite la partie moyenne des Andes du Chili. || 2° Fourrure de cet animal (gris ondulé de blanc).

— REM. *Chincilla*, qu'on trouve dans les dictionnaires, n'est pas autre chose qu'une faute d'orthographe.

— ÉTYM. Espagn. *chinchilla*, animal puant, sans doute ainsi nommé de l'espagnol *chinche*, punaise (voy. CIMICAIRE).

CHINÉ, ÉE (chi-né, née), *part. passé.* Étoffes chinées. Bas chinés.

CHINER (chi-né), *v. a.* Terme de tisserand. Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne, et les disposer de sorte que la fabrication produise un dessin. Chiner une étoffe.

— ÉTYM. La *Chine*: car les Italiens, pour *chiner*, disent: far i drappi *alla chinese*, faire les draps à la chinoise.

† **CHINFRENEAU** (chin-fre-nô), *s. m.* Coup à la tête ou au visage. Terme populaire.

— HIST. XVIe s. Autresfois ils combattoient à l'espée d'armes, en sorte qu'il y en avoit tousjours quelqu'un qui avoit quelque chinfreneau, PARÉ, t. III, p. 693.

— ÉTYM. *Chanfrein.*

CHINOIS, OISE (chi-noî, noî-z'), *adj.* || 1° Qui provient de la Chine. Magot chinois. || 2° Qui est dans le goût chinois. Dessins chinois. || 3° Ombres chinoises, spectacle d'enfants, qui consiste à faire passer derrière un transparent des figures découpées, dont l'ombre se dessine sur un fond lumineux. || 4° À la chinoise, à la façon des Chinois. Ses yeux ne s'ouvraient qu'à la chinoise, HAMILT. *Gramm.* 6. || Coiffure à la chinoise, se dit d'une coiffure sans raie dans laquelle les cheveux sont relevés et réunis tous ensemble par derrière. || 5° *S. m.* Petites oranges grosses comme une noix, qu'on mange confites dans l'eau-de-vie. Les chinois sont produits par un oranger particulier qui porte le nom de bigaradier chinois (*citrus vulgaris chinensis*, Risso). || Se dit, en moquerie, de quelqu'un qui par sa tournure de corps ou d'esprit a quelque chose de burlesque et de désagréable. Quel chinois! Où est-il allé, ce chinois-là?

— ÉTYM. *Chine.*

† **CHINOISERIE** (chi-noi-ze-rie), *s. f.* Petits objets venus de Chine ou dans le goût chinois. || Fig. et par plaisanterie, action, parole de chinois.

— ÉTYM. *Chinois.*

† **CHINQUER** (chin-ké), *v. n.* Faire godaille le verre à la main. Mot vieilli.

— HIST. XVIe s. Voyant qu'elles prenoient plaisir à chinquer du vin d'Arbois, *Mém. de* SULLY, t. IV, p. 195, dans LACURNE.

— ÉTYM. Allem. *schenken*, verser à boire; comparez ÉCHANSON.

† **CHINT** (chin), *s. m.* Terme de commerce. Toile des Indes propre à être imprimée.

† **CHINURE** (chi-nu-r'), *s. f.* Terme de commerce. État ou aspect d'une étoffe chinée.

— ÉTYM. *Chiner.*

† **CHIO** (chi-o), *s. m.* Terme de verrier. Pièce qu'on fixe avec du ciment à l'ouverture du four de la glacerie. || Terme de métallurgie. Trou à la partie antérieure d'un creuset.

† **CHIOCOQUE** (ki-o-ko-k'), *s. f.* Terme de botanique. Nom de plantes de la famille des rubiacées et venant dans l'Amérique équatoriale.

— ÉTYM. Χιών, neige, et κόκκος, baie.

† **CHIONANTHE** (ki-o-nan-t'), *s. m.* Terme de botanique. Nom de plantes de la famille des oléacées. Le chionanthe de Virginie est cultivé dans les jardins.

— ÉTYM. Χιών, neige, et ἄνθος, fleur.

CHIOURME (chi-our-m'), *s. f.* || 1° Le nombre de forçats embarqués sur une galère, nécessaire pour la faire marcher. Par l'esprit, un pilote immobile travaille plus que toute la chiourme, BALZ. *Romains.* Rien n'est plus inhumain que de prolonger l'état d'un galérien au delà du terme prescrit; ne dites point qu'on manquerait d'hommes pour la chiourme, si on observait cette justice: la justice est préférable à la chiourme, FÉNEL. *Directions pour la conscience d'un roi*, dans RICHELET. || 2° Tous les forçats d'un bagne. || Les chiourmes, l'ensemble des forçats dans un pays

— REM. On a dit *chiorme*, même dans le XVIIe

siècle. L'amirale commande au reste des vaisseaux; Elle flotte à six rangs, et sa chiorme puissante Dans l'un et l'autre camp imprime l'épouvante, BRÉB. *Phars.* III.

— HIST. XVIe s. Ce pendant que les chormes des naufz faisoyent aiguade.... RAB. *Pant.* IV, 2. Toute nostre chorme grandement se contristoit, ID. *ib.* V, 18.

— ÉTYM. Espagn. *chusma;* portug. *chusma*, *churma*, *chulma;* ital. *ciurma;* génois, *ciusma*, écrit anciennement *chusma*. On tirait ce mot du latin *turma;* mais il est bien difficile de passer du *t* au *ch;* et l'intérieur du mot n'est pas plus favorable à cette dérivation. Aussi Diez en a-t-il cherché une autre et proposé le grec κέλευσμα, le commandement aux rameurs, d'où, par extension, la troupe même des rameurs. Κέλευσμα a pu se transformer en *cleusma*, d'où *chusma*, comme *chamar*, de *clamare*. Jal le tire du mot turc *tcheurmè*, chiourme.

† **CHIPAGE** (chi-pa-j'), *s. m.* Terme de tannerie. Action de faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

— ÉTYM. *Chiper* 1.

† **CHIPÉ, ÉE** (chi-pé, pée), *part. passé* de chiper 1 et chiper 2.

† **CHIPEAU** (chi-pô), *s. m.* Nom vulgaire et spécifique du canard chipeau, dit encore ridenne et ridelle.

† 1. **CHIPER** (chi-pé), *v. a.* Terme de tannerie. Chiper des peaux, c'est les coudre ensemble, après les avoir jetées dans l'eau chaude, lorsque la laine en est tombée, et les remplir de tan pour les remuer ensuite avec beaucoup de force. || La bazane chipée est une bazane qui a reçu un apprêt particulier.

— ÉTYM. C'est sans doute l'action de ramollir les peaux comme des *chipes* ou *chiffes* (voy. CHIFFE).

† 2. **CHIPER** (chi-pé), *v. a.* Dérober, voler. Terme de l'argot des écoliers.

— ÉTYM. Probablement le même radical que *chipe* ou *chiffe* (voy. CHIFFE), c'est-à-dire couper, rogner, comme on fait aux chiffes. Comparez aussi ces vers du XVe siècle où *chipe* tient sans doute à *chiper:* Bandez lui les yeulz de la teste, Et pour le loier de ses truffes Ly portez de grosses buffes, Et sy en jouez à la chipe, *la Passion de N. S. J. C.*

† **CHIPEUR, EUSE** (chi-peur, peû-z'), *s. m.* et *f.* Terme populaire. Celui, celle qui a l'habitude de chiper.

— ÉTYM. *Chiper* 2.

† **CHIPIE** (chi-pie), *s. f.* Terme populaire. Femme ou fille désagréable et dédaigneuse.

— ÉTYM. Il y a dans l'ancien haut-allem. *chëpisa;* moy. haut-allem. *këbese;* anglo-saxon, *cifese*, courtisane. On trouve aussi dans l'ancien français *chipoe*, qui paraît signifier air dédaigneux et désagréable. Sage fu et courtoise, sans boban, sans chipoe, *Berte*, XXXIII.

† **CHIPOLATA** (chi-po-la-ta), *s. f.* Sorte de ragoût à l'oignon et aux ciboules. || Perdreaux à la chipolata, membres de perdreaux cuits dans du bouillon aiguisé d'un verre de vin blanc, avec du lard coupé en dés, des champignons, de petits oignons passés au beurre, petites saucisses, marrons grillés et croûtons frits. On peut ajouter des truffes.

— REM. Voltaire l'a fait masculin: Deux dindonneaux et un chipolata, *Taureau*, 6.

— ÉTYM. Ital. *cipollata*, de *cipolla*, oignon (voy. CIBOULE).

† **CHIPOLIN** (chi-po-lin), *s. m.* Terme de construction. Sorte de peinture à la colle. On trouve aussi chipolain, chippolin.

CHIPOTER (chi-po-té), *v. n.* || 1° Faire un travail, une besogne avec négligence ou lenteur. || 2° S'arrêter à des riens, faire des difficultés pour se décider. Vive les gens faciles en affaires! la vie est trop courte pour chipoter, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 3 octobre 1760. || Marchander mesquinement. Ceux qui chipotent et qui s'en vont disant: l'aurons-nous in-4°, l'aurons-nous in-8° (Corneille avec le commentaire)? aurons-nous pour deux louis huit ou dix volumes.... ID. *Lett. d'Argental*, 24 août 1761.

— HIST. XVIe s. Ce ne sera jamais fait pour qui voudra chipoter tous les mots, TABOUROT, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Wall. *kipoti*, manier d'une façon rude et indiscrète. Grandgagnage demande s'il faut y voir le hollandais *poote*, bas-saxon *pote*, patte, avec *ki* qui répond au latin *cum*. Mais il est plus probable qu'il y a là le radical qui se trouve dans *chipe*, *chiffe* (voy. CHIFFE).

CHIPOTIER, IÈRE (chi-po-tié, tiê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui ne fait que chipoter. Terme familier.

— ÉTYM. *Chipoter.*

CHIPPES (chi-p'), *s. f. plur.* Rognures.

— ÉTYM. Voy. CHIPER 2.

1. **CHIQUE** (chi-k'), *s. f.* Nom vulgaire du dermatophile pénétrant, qui est la puce pénétrante de certains auteurs, et qui, s'insinuant sous la peau, cause de vives démangeaisons.

— ÉTYM. De même radical que l'espagnol *chico*, petit, et *chique* 2.

2. **CHIQUE** (chi-k'), *s. f.* || 1° La quantité de tabac qu'on met dans la bouche. Mâcher une chique. || 2° Cocon peu fourni en soie, et sans consistance. || Soie qui en provient. || 3° Nom, dans quelques provinces, de la petite boule de marbre ou de terre cuite avec laquelle les enfants jouent.

— HIST. XVIe s. Chique [petite boule], OUDIN, *Dictionn.*

— ÉTYM. Wallon, *chiche;* picard, *chike*, morceau de pain; Lorm. *chique*, chiffon. La *chique* est un petit morceau et a même radical que l'espagnol *chico*, petit (voy. CHICHE); c'est pour cela que ce mot s'applique à des objets très-divers.

CHIQUENAUDE (chi-ke-nô-d'), *s. f.* Coup appliqué au moyen du doigt du milieu dont le bout est appuyé ferme sous le bout du pouce, et que l'on desserre avec effort. Il [Monsieur] me demanda sans aucun préambule si son nez me paraissait propre à recevoir des chiquenaudes, RETZ, IV, 159. Je ne puis pardonner à Descartes: il aurait bien voulu, dans toute sa philosophie, pouvoir se passer de Dieu; mais il n'a pu s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement, PASCAL, *Pensées*, I, 19, 51. Les uns donnaient à Mme Panache une pistole ou un écu, les autres des chiquenaudes et des croquignoles, ST-SIM. 44, 8. || Il ne lui a pas donné une chiquenaude, il ne l'a pas frappé. La moindre chiquenaude qu'il me donnera, je crierai de toute ma force, MONTESQ. *Lettr. pers.* 51.

— SYN. CHIQUENAUDE, CROQUIGNOLE, NASARDE, PICHENETTE. Le lieu où la chiquenaude et la pichenette se donnent est indéterminé; la nasarde est restreinte au nez d'après son étymologie; et la croquignole se donne sur toute partie du visage.

— HIST. XVIe s. Il ne lui faisoit mal en plus que feriez baillant une chinquenaulde sus ung enclume de forgeron, RAB. *Pant.* II, 29. Chicquenode, PALSGRAVE, p. 220. J'ay veu des hommes, des femmes et des enfants ainsi nays, qu'une bastonnade leur est moins qu'à moy une chiquenaude, MONT. I, 165.

— ÉTYM. Origine inconnue. Génin propose le radical de *chique*, *chicot*, et *naude* pour *nasaud*, nez: petit coup sur le nez; mais *naude* pour *nasaud* n'est pas admissible. L'orthographe *chinquenaulde* de Rabelais ne conduit à rien. Le picard dit *pikenote* où l'on semble voir le verbe *piquer* et une terminaison *note* qui serait la même que *naude*, mais dont le sens est inconnu.

† **CHIQUENILLE** (chi-ke-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Ancienne forme de souquenille. Encore met-il une chiquenille de toile par-dessus ses vêtements, dès qu'il est à la maison, *Francion*, liv. VIII, p. 340.

— ÉTYM. Voy. SOUQUENILLE.

1. **CHIQUER** (chi-ké). || 1° *V. n.* Mâcher une chique de tabac. || Tabac à chiquer, tabac qui a reçu une préparation, et est mis en rouleaux ou autrement. || *V. a.* Chiquer du tabac. || 2° Terme populaire. Manger de bon appétit. || 3° Se chiquer, *v. réfl.* Être chiqué. Ce tabac se chique très-bien.

— ÉTYM. Picard, *chiquer*, manger; *chicon*, gros morceau de pain (voy. CHIQUE 2). *Chiquer*, manger, c'est mettre en petits morceaux, comme l'ancien français *menuiser*, de *menu*. *Chicon* signifiant en picard un morceau de pain, *chique* signifiant en normand un chiffon, on conçoit comment en normand, *chiffon* de pain s'est dit pour *chicon*.

† 2. **CHIQUER** (chi-ké), *v. a.* Terme d'atelier de peintre. Faire habilement.

— ÉTYM. *Chic.*

† 3. **CHIQUER (SE)** (chi-ké), *v. réfl.* Se couvrir de chiques, être dévoré par les chiques.

— ÉTYM. *Chique* 1.

CHIQUET (chi-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire: chi-kè à chi-kè), *s. m.* Petite partie d'un tout, d'une pièce, d'une mesure. Un chiquet de vin, d'eau-de-vie. || Chiquet à chiquet, par très-petites parties. Payer chiquet à chiquet. De l'argent et du pain, il n'y en mit [à l'armée de Flandre] que chiquet à chiquet, et elle se trouva abandonnée souvent à sa propre industrie, ST-SIM. 232, 102. Chiquet à chiquet, dans quelques dixaines d'années, *l'Héritier de village*, Paris 1729, in-8°, sc. VII, p. 37, dans FR. MICHEL, *Argot.*

— HIST. XVIe s. Chiquet à chiquet, OUDIN, *Curiosités.*

— ÉTYM. Picard, *chiket*, petit chanteau, *chikette*, petit morceau; du même radical que *chique*, *chiquer*, *chiche*.

† **CHIQUETAGE** (chi-ke-ta-j'), *s. m.* Action de chiqueter.

† **CHIQUETER** (chi-ke-té), *v. a.* Terme de métier. Mettre en morceaux. || Déchirer la laine avec les cardes. || Tracer des raies sur une pièce de pâtisserie, sur une poterie, pour l'orner. || Faire un semis de taches sur un fond de marbre peint.

— ÉTYM. *Chiquet;* picard, *chiketer*, couper par petits morceaux.

† **CHIQUETTE** (chi-kè-t'), *s. f.* Le même que chiquet. M. le président Hénault ne veut point que je donne Pierre [l'histoire de Russie] chiquette à chiquette, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 10 oct. 1760.

† **CHIQUEUR** (chi-keur), *s. m.* Celui qui chique, qui mâche du tabac. || Populairement, celui qui aime à faire bombance.

— ÉTYM. *Chique* 2.

† **CHIR.... CHIRO....** Préfixe qui signifie main et qui est le grec χείρ. C'est une faute de représenter, comme cela a lieu dans certains termes techniques, χείρ par *cheir:* l'ει grec se rend en français par *i*.

CHIRAGRE (ki-ra-gr'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Goutte qui attaque les mains. || Terme de fauconnerie. Espèce de goutte que les oiseaux ont quelquefois aux pattes. || 2° *Adj.* Qui a la goutte aux mains. Un homme chiragre.

— HIST. XVIe s. J'ay souventesfois ouvert les veines et arteres du mesme lieu, comme à la chiragre et podagre, les veines du pied ou de la main, et à la migraine les arteres et veines des temples, PARÉ, XV, 66. Ce chiragre nous voyant rire et moquer de sa main, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 89, dans LACURNE.

— ÉTYM. Χειράγρα, de *chir* (voy. CHIR....), et ἄγρα, prise, capture, mot qui paraît de même racine que ἄγριος, sauvage, ἀγρὸς, champ (voy. AGRESTE).

† **CHIRAZ** (chi-raz'), *s. m.* Petit chiraz, cépage qui, avec la roussane et la marsanne, sert à faire le vin de l'Ermitage.

— ÉTYM. *Chiraz*, ville et canton de Perse où croît un vin renommé.

† **CHIRITE** (ki-ri-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Stalactite ayant la forme d'une main.

† **CHIROBALISTE** (ki-ro-ba-li-st'), *s. f.* Arbalète.

CHIROGRAPHAIRE (ki-ro-gra-fê-r'), *adj.* Terme de droit. Créancier chirographaire, celui qui ne peut prouver ce qui lui est dû, que par une écriture privée, sans acte authentique. On dit de même créance chirographaire. || Celui qui n'est pas créancier hypothécaire ou privilégié, parce qu'autrefois toute créance constatée par acte authentique emportait hypothèque.

— HIST. XVIe s. En deconfiture, tous creanciers viennent à contribution au sol la livre sur les meubles, et les chirographaires et sceduliers sur les immeubles, LOYSEL, 685.

— ÉTYM. *Chirographarius*, de *chirographum*, chirographe.

† **CHIROGRAPHE** (ki-ro-gra-f'), *s. m.* Terme de diplomatique. Diplôme revêtu d'une signature. || Charte, pièce sur laquelle le même acte est écrit deux fois. || Bref du pape non publié, non promulgué.

— HIST. XIIe s. Le cyrogrefe al rei li arcevesques prent, *Th. le mart.* 57. || XIIIe s. Et por çou que ce soit ferme chose et estaule, si en est fait cyrographes et livres en la main des eskievins, TAILLIAR, *Recueil*, p. 30. Ly abbes et ly couvens m'ont baillié, des convenemens devant dits, lettres seellées de leur seaulx et cyrographes, DU CANGE, *chirographum.*

— ÉTYM. *Chirographum*, de χειρόγραφον, de χείρ, main (voy. CHIR....), et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **CHIROGYMNASTE** (ki-ro-gi-mna-st'), *s. m.* Terme de musique. Appareil destiné à exercer les doigts des élèves qui étudient le piano.

— ÉTYM. *Chir....* (voy. CHIR....), et *gymnaste*, qui s'exerce.

CHIROLOGIE (ki-ro-lo-jie), *s. f.* Art de parler par signes faits avec les doigts. On dit plutôt dactylolalie.

— ÉTYM. *Chiro....* (voy. CHIR....), et λόγος, discours (voy. LOGIQUE).

† **CHIROLOGIQUE** (ki-ro-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la chirologie.

CHIROMANCIE (ki-ro-man-sie), *s. f.* Art prétendu de connaître ce qui doit arriver à quelqu'un par l'inspection de sa main. Il suffira de dire qu'il s'est mêlé de deviner, sans exprimer si c'est par la

chiromancie ou par un pacte avec le démon, PASC. *Prov.* 10. Quelques prêtres égyptiens exerçaient la chiromancie, VOLT. *Mœurs*, 104. || On trouve aussi chiromance.

— ÉTYM. Χειρομαντεία, de *chiro* et *mancie*.

CHIROMANCIEN, IENNE (ki-ro-man-siin, siè-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui pratique l'art prétendu de la chiromancie.

— HIST. XVIe s. Autres sont nommés cheiromanciens, parce qu'ils devinent par certains lineamens qui sont ès mains, PARÉ, XIX, 31. Il advient de là qu'il n'est rien creu si fermement que ce qu'on sçait le moins, ny gents si asseurez que ceulx qui nous content des fables, comme alchymistes, prognosticqueurs, judiciaires, chiromantiens, medecins, MONT. I, 247.

— ÉTYM. *Chiromancie*.

† **CHIRON** (chi-ron), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de coléoptères qui renferme trois espèces attaquant toutes trois les olives.

† **CHIRONECTE** (ki-ro-nè-kt'), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce du genre sarigue, qui est aquatique.

— ÉTYM. Χείρ, main, et νήκτης, nageur.

† **CHIRONIEN, IENNE** (ki-ro-niin, niè-n'), *adj.* Terme de chirurgie. Ulcère chironien, nom donné anciennement à des ulcères invétérés, à bords durs et calleux, d'une guérison difficile.

— HIST. XVIe s. Ulcere telephien, parce que Telephus en a esté malade ; chironien, parce que Chiron en a guari le premier, PARÉ, XI, 1.

— ÉTYM. Le centaure *Chiron*.

† **CHIRONOME** (ki-ro-no-m'), *s. m.* Celui qui enseigne la chironomie.

† **CHIRONOMIE** (ki-ro-no-mie), *s. f.* L'art de régler le mouvement des mains, c'est-à-dire d'approprier les gestes aux discours.

— ÉTYM. Χειρονομία, de *chiro*.... (voy. CHIR....), et νόμος, règle.

† **CHIRONOMIQUE** (ki-ro-no-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la chironomie.

† **CHIROPLASTE** (ki-ro-pla-st'), *s. m.* Terme de musique. Instrument pour faciliter l'étude du piano.

— ÉTYM. *Chiro*.... (voy. CHIR....), et πλάσσειν, former (voy. PLASTIQUE).

† **CHIROPTÈRE** (ki-ro-ptê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Les chiroptères, ordre de mammifères dont les membres antérieurs ont les os très-allongés et réunis par une membrane (d'où la faculté de voler comme les oiseaux), et qui ont les dents aiguës des carnassiers. Telle est la chauve-souris.

— REM. On trouve, dans les livres d'histoire naturelle, cheiroptères ; mais c'est une mauvaise orthographe (voy. CHIR....).

— ÉTYM. *Chiro*.... (voy. CHIR....), et πτερὸν, aile.

† **CHIROTONIE** (ki-ro-to-nie), *s. f.* Terme de théologie. Imposition des mains. || Terme d'antiquité grecque. Action de voter en levant la main.

— ÉTYM. *Chiro*.... (voy. CHIR....), et τείνειν, étendre.

CHIRURGICAL, ALE (chi-rur-ji-kal, ka-l'), *adj.* Qui appartient à la chirurgie. Les moyens chirurgicaux. Il y a dans presque toutes les maladies des secours antérieurs à l'opération chirurgicale, DIDER. *Lettre*.

— ÉTYM. *Chirurgie*.

CHIRURGIE (chi-rur-jie), *s. f.* Partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et, particulièrement, des procédés manuels qui servent à leur guérison.

— HIST. XIIe s. A faire chevalerie N'estes vous mie alosés ; Ainçois estes mieus moulés A savoir de sirurgie, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 188. || XVe s. Guerir ne se peut maladie Par phisique ne cirurgie, CH. D'ORL. *Ball*. 88. || XVIe s. La premiere partie de la medecine est dicte chirurgie, qui par manuelle operation guarit les maladies, PARÉ, *Préface*.

— ÉTYM. Χειρουργία, de χεὶρ, main (voy. CHIR....) et ἔργον, œuvre (voy. ORGANE).

CHIRURGIEN (chi-rur-jiin), *s. m.* || 1° Celui qui exerce la chirurgie. Un bon chirurgien. Il s'était élevé un procès entre les médecins et les chirurgiens, espèce de guerre civile qui divisait les citoyens d'un même état, FONTEN. *Geoffroy*. Il vint à Paris à dix-huit ans s'instruire à l'hôtel-Dieu, la meilleure de toutes les écoles pour de jeunes chirurgiens, ID. *Mery*. C'est ainsi que Dieu, comme un chirurgien, avec son couteau affilé et à deux tranchants à la main, qui est sa parole, pénètre les jointures, les moelles, les pensées, les intentions les plus secrètes, BOSS. *Pensées chrét.* VIII. || Chirurgien herniaire, s'est dit de ceux qui s'occupaient spécialement des hernies. || Chirurgien bandagiste, s'est dit de ceux qui fabriquaient des bandages et qui étaient, comme les autres chirurgiens, reçus à Saint-Côme (c'était autrefois l'école de chirurgie, distincte de l'école de médecine). || 2° Poisson des mers de l'Amérique, ainsi nommé de deux arêtes fort tranchantes, et plates comme des lancettes, qu'il porte à côté des ouïes. || Proverbe. Il faut avoir jeune chirurgien, vieux médecin et riche apothicaire.

— REM. On fait, si l'on veut, en vers *chirurgien* de quatre syllabes. Vite un chirurgien. — Qu'il vienne à l'audience, RAC. *Plaid.* II, 13.

— HIST. XIIIe s. Pour ce que il puet avenir que, quant murtrier ou larron sunt bleciez ou blecent autrui, vienent celéement aus cyrurgiens de Paris, et se font guerir celéement.... *Liv. des mét.* 419. Je sai une fisicienne Qui à Lions ne à Viane, Ne tant comme li siecles dure, N'a si bone serurgienne, RUTEB. 37. Quant il vint là, il ne pot parler : pluseurs des cyrurgiens et des phisiciens de l'ost alerent à li, JOINV. 218. Fisique, Ypocras, Galien, Et cil hardi cirurgien, *Bat. des 7 arts*. || XIVe s. Et se un cyrurgien fendoit ou tranchoit aucun membre pour guarir un homme et il le occioit, ORESME, *Eth.* 62. || XVe s. Ni surgien ni medecin n'y purent oncques remedier, qu'il n'en mourust, FROISS. II, III, 96. Et bien avoit [le roi Charles] la connoissance [de sa maladie], aussi avoient ses cirurgiens et medecins, ID. II, II, 70. || XVIe s. Le chirurgien qui avoit pansé la playe du chevalier Bayard montra à son barbier comme il le pensoit et lui donna un onguent pour faire un emplastre qu'il devoit lui appliquer tous les jours, *Hist. du chevalier Bayard*, p. 286, dans LACURNE. Nous defendons et inhibons par tous les trois edits (porte le langage latin) que, dans la ville et vicomté de Paris, nuls chirurgiens et chirurgiennes ne puissent exercer l'art de chirurgie, soit publiquement ou en privé, s'ils n'ont esté preallablement examinez et approuvez par les autres maistres chirurgiens jurez demeuranz à Paris, à ce expressement appellez. Chose de prime face estrange et toutefois excusable, si par nos anciens romans (images de nos coustumes anciennes) nous trouvons que nos chevaliers ayans esté casuellement blessez par la campagne, ils avoient recours aux plus proches chasteaux, dans les quels ils trouvoient leur guerison par le ministere des preudes dames et damoiselles, PASQUIER, *Recherches*, IX, p. 820, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chirurgie* ; génev. *cérusien*, *cérugien*. L'anglais *surgeon* vient de la forme *serurgien*, *surgien*. Dans le moyen âge, le *cyrurgien* était le même que notre chirurgien d'aujourd'hui ; le médecin se disait *physicien* (qui est devenu le nom du médecin en anglais, et qui dérive de *physique*), ou *miege*, de *medicus*, ou *mire*, de μύρον, onguent. Du reste, ces trois appellations prenaient souvent l'acception générale d'homme qui traite les maladies soit internes soit externes.

CHIRURGIQUE (chi-rur-ji-k'). || 1° *Adj.* Qui appartient à la chirurgie. Synonyme moins usité de chirurgical. || 2° *Subst.* Il se rencontre tous les jours une infinité de cas particuliers où le chirurgique et le médicinal ne se démêlent point, DIDER. *Lettre*.

— HIST. XVIe s. Des instrumens propres pour l'operation de nostre art chirurgique, PARÉ, *Dédic.*

— ÉTYM. *Chirurgicus*, de χειρουργικός (voy. CHIRURGIE).

CHISTE (ki-st'), *s. m.* L'Académie donne ce mot ainsi orthographié ; mais c'est une fausse orthographe, puisqu'il vient de κύστις. Il faut l'écrire kyste (voy. ce mot).

† **CHITE** (chi-t'), *s. f.* Sorte de toile de l'Inde imprimée avec des planches de bois et dont les couleurs sont très-durables.

CHIURE (chi-u-r'), *s. f.* Excréments que font les mouches et d'autres insectes, hannetons, etc.

— ÉTYM. *Chier*.

CHLAMYDE (kla-mi-d'), *s. f.* Sorte de manteau des anciens, retenu au cou ou sur l'épaule droite par une agrafe.

— ÉTYM. Le latin *chlamys*, de χλαμύς.

† **CHLAMYPHORE** (kla-mi-fo-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de la famille des tatous.

— ÉTYM. Le latin *chlamys*, tunique, et φορὸς, qui porte.

† **CHLÉNACÉ, ÉE** (klé-na-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Dont la capsule est enveloppée par l'involucre épaissi.

— ÉTYM. Χλαῖνα, tunique.

† **CHLOASMA** (klo-a-sma), *s. m.* Terme de médecine. Nom donné aux taches hépatiques.

— ÉTYM. Χλόασμα, de χλοάζειν, pâlir.

† **CHLORACIDE** (klo-ra-si-d'), *s. m.* Terme de chimie. Acide dans lequel le chlore joue le rôle de principe acidifiant.

— ÉTYM. *Chlore*, *acide*.

† **CHLORAL** (klo-ral), *s. m.* Terme de chimie. Mot formé des syllabes *chlor* et *al*, pour indiquer un composé de chlore et d'alcool.

† **CHLORANTHE** (klo-ran-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs vertes. || Qui est affecté de chloranthie.

— ÉTYM. Χλωρὸς, vert, et ἄνθος, fleur.

† **CHLORANTHIE** (klo-ran-tie), *s. f.* Terme de botanique. État tératologique dans lequel les organes floraux revêtent la couleur verte, la consistance, et même quelquefois la forme des feuilles.

— ÉTYM. *Chloranthe*.

CHLORATE (klo-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels, appelés autrefois muriates suroxygénés, qui résultent de la combinaison de l'acide chlorique avec les bases.

— ÉTYM. *Chlore*.

CHLORE (klo-r'), *s. m.* Terme de chimie. Corps simple, gazeux, d'un jaune verdâtre, d'une odeur forte et suffocante, d'une saveur caustique, d'une densité de 2,44, et l'un des corps les plus électro-négatifs. Le chlore a été découvert par Scheele en 1774, étudié par Lavoisier qui le croyait composé ; enfin, en 1809, Gay-Lussac et Thenard en France, et Davy en Angleterre, le reconnurent pour un corps simple. || Chlore liquide, eau saturée de chlore et jouissant des mêmes propriétés chimiques que le chlore gazeux.

— ÉTYM. Χλωρὸς, jaune, verdâtre, nom donné au *chlore* par Ampère, à cause de sa couleur.

† **CHLORÉ, ÉE** (klo-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui contient du chlore.

— ÉTYM. *Chlore*.

† **CHLOREUX** (klo-reû), *adj.* Terme de chimie. Acide chloreux, corps gazeux, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du chlore, qui possède une action désoxygénante des plus puissantes.

— ÉTYM. *Chlore*.

† **CHLORHYDRATE** (klo-ri-dra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases, et dits autrefois hydrochlorates.

— ÉTYM. *Chlorhydrique*.

† **CHLORHYDRIQUE** (klo-ri-dri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide chlorhydrique, hydracide composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore, dit autrefois hydrochlorique, et plus anciennement encore muriatique.

— ÉTYM. *Chlore*, et *hydr*, qui représente *hydrogène*, avec la finale adjective *ique*.

† **CHLORIBASE** (klo-ri-ba-z'), *s. f.* Terme de chimie. Composé binaire du chlore qui se comporte comme une base.

— ÉTYM. *Chlore*, et *base*.

† **CHLORIDE** (klo-ri-d'), *s. m.* || 1° Nom donné par Berzelius aux combinaisons électro-négatives du chlore avec les corps métalliques et métalloïdes, lesquelles se comportent à la manière des acides. || 2° Nom donné par Ampère à une famille de corps simples comprenant le chlore, le fluor, le brome, l'iode et le sélénium.

— ÉTYM. *Chlore*.

CHLORIQUE (klo-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide chlorique, acide formé de chlore et d'une plus grande proportion d'oxygène que l'acide chloreux.

— ÉTYM. *Chlore*.

† **CHLORIS** (klo-ris'), *s. prop. f.* Bouquet à Chloris, petite pièce de vers galante.

— ÉTYM. *Chloris*, épouse de Zéphyre, et la même que Flore, nommée ainsi, c'est-à-dire la verte, de χλωρός (voy. CHLORE).

† **CHLORISTIQUE** (klo-ri-sti-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au chlore. Théorie chloristique.

— ÉTYM. *Chlore*.

† **CHLORITE** (klo-ri-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chloreux avec une base.

† **CHLOROFORME** (klo-ro-for-m'), *s. m.* Terme de chimie. Substance liquide, incolore, oléagineuse, aromatique, obtenue en traitant l'alcool par les hypochlorites, particulièrement par celui de chaux, et qui a, comme l'éther, la propriété de produire l'anesthésie.

— ÉTYM. Cette substance fait partie du groupe de corps dont la composition élémentaire représente l'acide *formique*, dans lequel l'oxygène serait remplacé par autant d'équivalents de *chlore* : de là cette dénomination de *chloroforme*, c'est-à-dire *chlore* et *formique* (voy. FORMIQUE).

† **CHLOROFORMER** (klo-ro-for-mé). Voy. CHLOROFORMISER.

† **CHLOROFORMIQUE** (klo-ro-for-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au chloroforme. Insensibilité ou anesthésie chloroformique.

— ÉTYM. *Chloroforme.*

† **CHLOROFORMISATION** (klo-ro-for-mi-za-sion), *s. f.* Administration du chloroforme pour produire l'insensibilité.

† **CHLOROFORMISER** (klo-ro-for-mi-zé), *v. a.* Mettre dans l'insensibilité par l'administration du chloroforme.

— ÉTYM. *Chloroforme.*

† **CHLOROMÈTRE** (klo-ro-mè-tr'), *s. m.* Terme de chimie. Appareil ou moyen à l'aide duquel on détermine la proportion de chlore contenue dans une liqueur ou combinée à l'état d'hypochlorite.

— ÉTYM. *Chlore*, et μέτρον, mesure.

† **CHLOROMÉTRIE** (klo-ro-mé-trie), *s. f.* Terme de chimie. Méthode d'analyse pour déterminer la quantité de chlore contenue dans une combinaison.

— ÉTYM. *Chloromètre.*

† **CHLOROPHANE** (klo-ro-fa-n'). || 1° *Adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a une teinte jaune. || 2° *S. m.* Nom d'un genre de coléoptères d'un vert tendre. || 3° *S. f.* La chlorophane, variété de fluorine de Sibérie, de couleur violette, qui, chauffée, devient phosphorescente d'une belle lumière verte.

— ÉTYM. Χλωρὸς, vert, et φαίνειν, paraître.

† **CHLOROPHYLLE** (klo-ro-fi-l'), *s. f.* Terme de chimie. Matière colorante verte des feuilles.

— ÉTYM. Χλωρὸς, vert, et φύλλον, feuille.

CHLOROSE (klo-rô-z'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Maladie qui affecte spécialement les jeunes filles non réglées, caractérisée par la pâleur excessive, la teinte jaunâtre ou verdâtre de la peau, la flaccidité des chairs, la blancheur de la conjonctive, et divers autres accidents. || 2° Terme de botanique. Étiolement ou décoloration des plantes.

— ÉTYM. Χλωρὸς, jaune et verdâtre (voy. CHLORE).

† **CHLOROSEL** (klo-ro-sèl), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de deux chlorures.

— ÉTYM. *Chlore*, et *sel*.

CHLOROTIQUE (klo-ro-ti-k'), *adj.* || 1° Qui est atteint de la chlorose. Une jeune fille chlorotique. || Substantivement. Une chlorotique. Des chlorotiques. || 2° Qui appartient à la chlorose. Accidents chlorotiques.

— ÉTYM. *Chlorose.*

CHLORURE (klo-ru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison du chlore et d'un corps simple, autre que l'oxygène et l'hydrogène. Un des principaux est le chlorure de sodium, nom scientifique du sel de cuisine, sel marin, ou, simplement, sel.

— ÉTYM. *Chlore.*

† **CHLORURÉ, ÉE** (klo-ru-ré, rée), *part. passé.* Qui contient du chlore ou du chlorure. Une liqueur chlorurée. || Roches chlorurées, dépôts de sel gemme.

† **CHLORURER** (klo-ru-ré), *v. a.* Terme de chimie. Imprégner de chlorure ou de chlore. Il faut chlorurer ce mélange.

† **CHOANOÏDE** (ko-a-no-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un entonnoir.

— ÉTYM. Χοάνη, entonnoir, et εἶδος, forme.

CHOC (chok), *s. m.* || 1° Rencontre violente d'un corps avec un autre. Le choc le renversa. Non-seulement les comètes ne troublent point sensiblement par leurs attractions les mouvements des planètes et des satellites; mais si, dans l'immensité des siècles écoulés, quelques-unes d'elles ont rencontré ces corps, comme cela est très-vraisemblable, il ne paraît pas que leur choc ait eu sur ces mouvements une grande influence, LA PLACE, *Mécanique cél.* t. IV, p. 256. Il tombe au moindre choc, BOIL. *Sat.* VIII. D'un carrosse en passant il accroche une roue, Et du choc le renverse en un grand tas de boue, ID. *ib.* VII. Voilà messire Jean Chouart Qui du choc de son mort a la tête cassée; Le paroissien en plomb entraîne son pasteur, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Mourir d'un coup de lance ou du choc d'une pique, RÉGNIER, *Sat.* VI. || Le choc des verres, l'action de trinquer. Préférons, puisqu'enfin nos cœurs flambent encor, Aux discours larmoyants le choc des coupes d'or, V. HUGO, *Voix intér.* VI. || 2° Terme de physique. Action qu'un corps mis en mouvement exerce, en vertu de sa masse et de sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre. || Choc en retour, se dit du coup de foudre qui va frapper un objet à une assez grande distance du point où la foudre a éclaté. || 3° Terme de guerre. Rencontre, attaque vigoureuse entre deux corps armés. Le choc de deux escadrons. Les ennemis furent renversés au premier choc. || Action de choc, action où les combattants s'abordent corps à corps, par opposition à action de feu. || Fig. Conflit, lutte, opposition. Le choc des intérêts. Le choc des éléments, l'orage. Le choc des opinions. Les fastes de l'histoire Me montrent des États l'un par l'autre abattus, Le choc des nations et trop peu de vertus, ST-LAMBERT, *Saisons, hiver.* || 4° Par extension, atteinte, revers subit. Ce choc ébranla sa fortune. Tel qu'on l'avait vu dans tous ses combats, résolu, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc [l'article de la mort], BOSS. *Louis de Bourb.* Supposons toutefois qu'encor fidèle et pure, Sa vertu de ce choc revienne sans blessure, BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XVI[e] s. Cette armée deffaite du premier choc, D'AUB. *Hist.* I, 149. Combien à bon compte nostre vie se peult maintenir, il ne se doibt exprimer mieulx que par cette consideration, que c'est si peu qu'il eschappe la prinse et le choc de la fortune par sa petitesse, MONT. IV, 155. S'il y a plusieurs enfans representant un decedé, iceux font une teste et chocq [souche] contre chacun de leurs oncles ou autres aux quels ils doivent succeder, *Coustum. gén.* t. II, p. 897.

— ÉTYM. Espagn. *choque;* ital. *cioco*, souche; picard, *choque*, souche. Le *choc* est le heurt contre une *choque* ou souche (comp. SOUCHE).

† **CHOCHE PIERRE** (cho-che-piê r'), *s. m.* Un des noms provinciaux de l'oiseau dit gros-bec.

— ÉTYM. *Choche* et *pierre*. *Choche* est une forme picarde qui signifie frapper, presser, et qui se trouve dans *cauchemar* (voy. ce mot).

† **CHOCHE-POULE** (cho-che-pou-l'), *s. m.* Un des noms provinciaux du milan.

— ÉTYM. *Choche* (voy. CHOCHE-PIERRE), et *poule*.

CHOCOLAT (cho-ko-la; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* || 1° Pâte alimentaire préparée avec des amandes de cacao, du sucre ou du miel et souvent quelques aromates. Une tablette de chocolat. Du chocolat à la vanille. || 2° Boisson préparée avec cette pâte, dissoute dans de l'eau ou du lait. Une tasse de chocolat. D'abord deux filles jolies et proprement mises servirent du chocolat, qu'elles firent très-bien mousser, VOLT. *Cand.* 25. || 3° Adjectif invariable. Couleur chocolat. Teinte chocolat. Étoffe chocolat.

— ÉTYM. Espagn. *chocolate;* ital. *cioccolata;* du mexicain *calahuatl*, *chocolatl*, chocolat.

CHOCOLATIER (cho-ko-la-tié), *s. m.* Fabricant, marchand de chocolat.

CHOCOLATIÈRE (cho-ko-la-tiè-r'), *s. f.* Vase où l'on prépare le chocolat pour le prendre en boisson. Chocolatière d'argent.

— ÉTYM. *Chocolat.*

† **CHOCOTTE** (cho-ko-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du choucas.

— ÉTYM. Voy. CHOUCAS.

† **CHOÉPHORE** (ko-é-fo-r'), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Femme qui porte les offrandes destinées aux morts.

— ÉTYM. Χοή, libation, et φορὸς, qui porte.

CHOEUR (keur), *s. m.* || 1° Terme de l'antiquité grecque. Ensemble de gens qui dansent ou marchent en cadence : ce sens n'est guère usité que dans la poésie ou en parlant des anciens. Apollon musagète dirige le chœur des muses. Diane guide les chœurs des nymphes. Formant des chœurs de danse, portant des corbeilles, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Faunes, sylvains, bacchantes et dryades, Autour de moi formez des chœurs joyeux, BÉRANGER, *Vin de Chypre.* || 2° Dans la tragédie ou comédie grecque, réunion de gens qui marchaient ou dansaient ensemble en chantant ou déclamant des vers lyriques; sorte de personnage collectif et chantant, soit qu'il occupât les intermèdes, soit qu'il intervînt dans le cours même de la pièce. La tragédie, informe et grossière en naissant, N'était qu'un simple chœur où chacun, en dansant, Et du dieu des raisins entonnant les louanges, S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges, BOIL. *Art p.* III. Sophocle .... intéressa le chœur dans toute l'action, ID. *ib.* || Par extension de l'antique, les membres d'un corps de ballet qui dansent ensemble. Les coryphées sont employés utilement dans les chœurs qui offrent l'image de ceux des Grecs, NOVERRE, *Lett.* XXV, *Sur les arts imitateurs.* || Dame de chœurs, celle qui danse dans les chœurs et qui ne danse pas seule. || Par extension, ce que les chœurs chantent ou sont supposés chanter. Les chœurs d'Eschyle. Il y a de beaux chœurs dans cet opéra. Racine a mis des chœurs dans Esther et dans Athalie. || 3° Réunion de personnes qui chantent ensemble, sans figurer marche ni danse. Les chœurs de l'opéra. Un chœur de vieillards, de jeunes filles. Être engagé dans les chœurs. Pourquoi une actrice des chœurs discordants de l'Académie royale de musique a-t-elle été trois jours dans sa cave [avant d'être enterrée]? VOLT. *Dial.* XXI. || Terme d'église. Ceux qui chantent. Le chœur répond au célébrant. || Terme de théologie. Les neuf chœurs des anges, les neuf ordres de la hiérarchie céleste. De tous les chœurs des cieux va remplir les souhaits, ROTR. *St. Gen.* IV, 6. || 4° Partie de l'église où l'on chante l'office divin, et qui est en tête de la nef. Avoir place au chœur. || Le service du chœur. Il serait bien dur qu'un grand chanoine fût sujet au chœur, pendant que le trésorier, l'archidiacre, le pénitencier et le grand vicaire s'en croient exempts, LA BRUY. XIV. || Enfants de chœur, enfants employés dans le chœur au chant des offices, et, plus souvent encore, aux petites besognes d'église, comme servir le vin au prêtre, etc. || Tondu comme un enfant de chœur, se dit d'un homme dont les cheveux sont coupés de très-près, ou même qui est chauve. || Dans les couvents de filles, religieuses du chœur, dames du chœur, toutes les religieuses qui ne sont point converses. || 5° Terme de musique. Composition de musique à plusieurs parties et exécutée par plusieurs voix pour chaque partie. Le chœur des démons dans *Orphée*. Le chœur des chasseurs dans *Robin des bois*. Le chœur des soldats dans *Œdipe à Colone* est un chœur à trois parties qui commence par un unisson. Ce chœur est écrit à cinq parties. || Chœur réel, quatuor dans lequel chaque voix a une mélodie distincte. || Se dit encore en parlant des grandes subdivisions d'un orchestre. Le chœur des cuivres. || 6° Dans le langage ordinaire, chant exécuté par plusieurs voix ensemble. Chanter en chœur. On répéta le refrain en chœur.

— HIST. XIII[e] s. Quant il furent entré el cuer, Chascuns vousist bien estre fuer [hors], Car trestuit si grant paor orent, RUTEB. 316. Et s'en entre dedenz le cuer à ses barons qui portent sa corone et la pome, *Ass. de Jér.* I, 30. || XVI[e] s. Et le maistre du chœur [des poëtes, Virgile], après avoir estalé les noms des plus grands Romains en sa paincture, finit en ceste maniere : *His dantem jura Catonem*, MONT. I, 267. Pensons-nous que les enfants de chœur prennent grand plaisir à la musique? la satiété la leur rend plus tost ennuyeuse, ID. I, 331.

— ÉTYM. Le latin *chorus*, de χορὸς, danse.

† **CHOINE** (choi-n'), *adj.* Pain choine, pain blanc. Terme vieilli.

— HIST. XV[e] s. Et devent estre serviz honestement de rost et boest [bouilli] et leur sauxe appartenante avesques eulx, du paen de fouace, du paen choene, du vin blanc.... *Bibl. des chartes*, 4[e] série, t. IV, p. 373.

— ÉTYM. Abréviation de *chanoine:* pain choine ou pain de prêtre, pain blanc.

CHOIR (choir), je chois, tu chois, il choit; chu, chue, il se conjugue avec l'auxiliaire *être* : ils sont chus: les autres temps et les autres personnes ne sont pas usités; cependant Bossuet a dit : il chut, et on pourrait se servir de ce temps; on pourrait aussi employer le futur je choirai, et sous une autre forme, je cherrai; il faut autant que possible résister à ces désuétudes mal fondées qui frappent certains mots. || *V. n.* Tomber. Le Pô.... dans sa caverne profonde, S'apprête à voir en son onde Choir un autre Phaéthon, MALH. II, 2. Fais choir en sacrifice au-dessus de la France Les fronts trop élevés de ces âmes d'enfer, ID. II, 12. Tout va choir en ma main, ou tomber dans la vôtre, CORN. *Rodog.* I, 5. Et pour te faire choir je n'aurais aujourd'hui Qu'à retirer la main qui seule est ton appui, ID. *Cinna*, V, 1. Vous laissez choir ainsi ce glorieux courage, ID. *Cid*, II, 5. Et ma tête en tombant ferait choir sa couronne, ID. *Cid*, II, 1. Combien en trompe un tel espoir [d'une longue vie], Et combien en laisse-t-il choir Dans le plus beau de leur carrière? ID. *Imit.* I, 23. Mais plus dans un haut rang la faveur vous a mis, Plus la crainte de choir vous doit rendre soumis, TH. CORN. *Essex*, I, 2. Pour nous saluer laissant choir son chapeau, RÉGNIER, *Sat.* X. Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir En badinant sur les bords de la Seine, LA FONT. *Fabl.* I, 19. Je l'ai laissé choir, MOL. *Sgan.* 22. Nous l'avons, en dormant, madame, échappé belle : Un monde près de nous a passé tout du long, Est chu tout au travers de notre tourbillon, ID. *Fem. sav.* IV, 3. Ainsi qu'on voit, sous cent mains diligentes, Choir les épis des moissons jaunissantes, VOLT. dans GIRAULT-DUVIVIER. J'ai très-bien pu, par distraction, faire choir sur le bouquin la bouteille

A l'encre, P. L. COUR. I, 93. Cet insolent chut du ciel en terre, BOSS. II, *Démons*, 2.

— REM. Prenez garde de choir, façon de parler bourgeoise, dit de Caillières, 1690; ce qui montre que, bien qu'alors les meilleurs écrivains, Corneille, Molière, La Fontaine, usassent du mot *choir*, les puristes l'écartaient comme vulgaire. || La forme du futur *je cherrai*, due à la prononciation normande de la diphthongue *oi*, est une des traces de la confusion des prononciations dialectiques qui s'est faite.

— SYN. CHOIR, TOMBER. Des auteurs de synonymes ont dit que choir désignait particulièrement un choc, un coup, une impulsion qui fait perdre l'équilibre, renverse et porte de haut en bas, tandis que tomber marque une chute d'un lieu très-élevé. Distinction illusoire; ces deux mots, venus l'un du latin, l'autre des idiomes germaniques, expriment exactement la même idée, comme on le voit dans le vers de Corneille cité plus haut : Tout va choir en ma main ou tomber en la vôtre; et dans cet exemple de Chapelle et Bachaumont : Toute la nuit donques il plut, Et tant d'eau cette nuit il chut, Que.... La seule différence c'est que choir vieillit, tandis que tomber est en plein usage. Si l'on ne dit pas que la pluie ou la foudre choit, cela tient uniquement à la désuétude qui frappe le verbe choir; et la preuve que rien d'intrinsèque n'empêche de le dire, c'est que nos pères le disaient.

— HIST. XI[e] s. Quant [il] le dut prendre, si lui caït à terre, *Ch. de Rol.* XXV. Charles verrat son grant orguil cadeir, *ib.* XLII. Que il [l'arc] me chedet [tombe, au subjonctif], com fist à Guenelon, *ib.* LX. Faut lui li cuer, si [il] est chaeit avant, *ib.* CLXIII. Charles chancele, pour po [peu] qu'il n'est caüt, *ib.* CCLXIII. De bons vassals confondue et chaiete [déchue], *ib.* CXLVI. || XII[e] s. Quant [il] le dut prendre [le gant], as piez li qiet devant, *Ronc.* p. 17. Pluie n'i chiet, ni erbe n'i vergie [verdoie], *ib.* p. 41. [Il] empoint le bien, si le fait jus chaïr, *ib.* p. 60. Et cheent foudre et menu et souvent, *ib.* p. 68. En grant dolor en est France cheüe, *ib.* p. 69. Selles tournées et les resnes chaües, *ib.* p. 80. Je charrai jà, se vous ne me tenez, *ib.* p. 94. Car le rei sun seigneur il a mult avillié, E vers lui en charra en grant enemistié, *Th. le mart.* 38. Hum vus deit bien mustrer que ne faciez tel fait, Dunt saint iglise chiece en plus dolereus plait, *ib.* 83. || XIII[e] s. Et li quens ot esté cheüs, VILLEH. CXLIII. Dont li chaïrent aus piés tout en plorant, ID. XXVIII. Et nous commenderent [les barons] que nous vous cheissiens as piés, ID. XVI. Dont fu jus boutés li empereres Marchufles, et chaï de si haut que, quant il vint à terre, il fu tout esmiés, ID. CXXVII. Quant de si haute honor [je] sui cheüe en la boe, *Berte*, XXXIII. Et li vens est cheüs, et li tems s'asseüre, *ib.* XLII. Chascuns redoutoit mout en leur mains à cheïr, *ib.* LXIII. S'or ne set moult Renart de frape, Il est chaoit en male trape, *Ren.* 13570. Or sui cheois, ce m'est avis, De grant enfer en paradis, *la Rose*, 3365. Riens ne puet tant homme grever, Comme cheoir en povreté, *ib.* 803. Qui bien vesquit tant que li dent Li fussent cheoit par viellesce, *ib.* 5397. Et fortune la mescheans, Quant sus les hommes est cheans, *ib.* 4965. Se ge veïsse ilec plovoir Quarriaus et pierres pelle-melle, Ainsinc espés comme chiet grelle, *ib.* 1798. Quant aucuns caoit en poverté, BEAUM. L, 19. Si tost que la terre a sa derraine roie por semer blé, ele quiet en deffense, par nostre coustume, ID. LII, 3. Il n'en perderoient pas le cors, mais il querroient en la merci du segneur de lor avoir, ID. XXI, 20. Ou quant eles [les maisons] caoient, se on ne les voloit refere, ID. XXIV, 30. Et s'il ne le veut porsivir, il en quiet en autele amende comme cil seroit qu'il avoit fet ajorner, ID. 55. Et sembloit que foudre cheist des ciex, JOINV. 215. Et ce qui chiet du bois sec ou [au] flum, nous vendent les marcheans en ce païs, ID. 220. De peu de pluie chiet grant vent, *Fabliaux*, édit. JUBINAL, 311. || XIV[e] s. Et celles qui sont involuntaires, il y chiet pardon et aucunes fois misericorde, ORESME, *Eth.* 47. Celui qui est beneuré n'en cherra pas en telles fortunes comme en chaït le roy Priant, ID. *ib.* 25. Quant ses enfans cherroient en misere, il perdroit sa felicité, ID. *ib.* 23. || XV[e] s. Ils estoient perdus davantage et chus es mains de leurs ennemis, FROISS. I, I, 18. Messire Jean Delle leur chey en la main, et tantost l'aviserent, ID. II, II, 240. Et sont en chemin que ce trou ne leur faudra de grant piece ou au moins la craincte d'y cheoir, COMM. V, 9. Comment les Croyois [la famille de Croy] cheurent sur leurs pieds du viel temps, G. CHASTELAIN, *Chron. de Bourg.* 222. || XVI[e] s. Le premier homme est cheut, pource que Dieu avoit jugé cela estre expedient, CALV. *Instit.* 764. Afin qu'ils ne cheussent point en telles offenses, ID. *ib.* 834. Si un aveugle mene l'autre, tous deux cheent en la fosse, ID. *ib.* 941. Encor posé le cas que l'eusse faict, Au pis aller n'y cherroit qu'une amende, MAROT, II, 89. Les murailles cheurent d'elles mesmes par faveur divine, MONT. I, 254. Duquel coup estant cheute de son long esvanouïe, ID. III, 181. Perdition certes qui estoit à deplorer de tant d'ames qui estoyent cheutes en si horribles precipices, LANOUE, 375. La herce estant cheute sur un gros homme bien armé.... D'AUB. *Hist.* I, 317. Le plus grand des elephans, par cas d'adventure, estoit cheut de travers tout au beau milieu de la porte, AMYOT, *Pyrrh.* 75. Les renes luy cheurent des mains, ID. *ib.* 76. Quand quelqu'un chet du haut en bas d'une breche, PARÉ, X, 1.

— ÉTYM. Saintonge, *chère*, choir, *chet*, chu, tombé; Berry, *cheir*, prononcé *cher*; picard, *tcher*, *kère*, *keu*, *keute*, tombé, tombée; norm. *quaire*; bourg. *choi*, et aussi *chezai*; ital. *cadere*. L'ancien français *cheoir*, en deux syllabes, vient de *cadĕre*, 2[e] conjugaison, au lieu de la vraie conjugaison latine *cadēre* avec l'accent sur *cá*, qui, si elle eût donné un mot français, aurait produit *chedre*, et à laquelle l'italien *cadere* est fidèle.

CHOISI, IE (choi-zi, zie), *part. passé.* || 1° Pris de préférence. Le terrain choisi par le général pour livrer bataille. Israël, peuple choisi de Dieu. || 2° Têtes choisies, terme de statistique, quand il s'agit des tables de mortalité. Les chances de mort n'étant pas les mêmes pour toutes les conditions, on est obligé de distinguer les probabilités calculées sur tout le monde et celles qui ne s'appliquent qu'à des têtes choisies. Asseoir une rente viagère sur une tête choisie. || 3° Qui excelle, qui est meilleur. Société choisie. Morceaux choisis. Œuvres choisies. La cour était moins grosse chez la duchesse, mais elle y était plus choisie, HAMILT. *Gramm.* 6. Termes choisis, CORN. *Othon*, II, 1. [La femme de Law] haute, altière, impertinente en ses discours, recevant les hommages, rendant peu ou point, et faisant rarement quelques visites choisies, ST-SIM. 445, 184. || Substantivement. Aussitôt chorus d'applaudissement du choix [de la dame d'honneur] et de louanges de la choisie, ST-SIM. 275, 212. || Familièrement. C'est du choisi, c'est ce qu'il y a de mieux.

CHOISIR (choi-zir), *v. a.* || 1° Prendre de préférence. Il choisit dans le panier les plus belles cerises. Ne voulant me donner pour toute l'affection que vous me devez, que des paroles, vous les avez choisies si riches et si belles que.... VOIT. *Lett.* 1. Mais où son adresse paraît principalement, c'est à choisir de tous ces accidents ceux qui marquent davantage l'excès et la violence de l'amour, BOIL. *Sublime*, 8. Et nous ne recevons ni crainte ni désir De cette liberté qui n'a rien à choisir? CORN. *Œdipe*, III, 5. Choisis une heure propre à rentrer en toi-même, A penser aux bienfaits de la bonté suprême, CORN. *Imit.* I, 20. Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours, BOSS. *Reine d'Anglet.* On n'a pas des plaisirs à choisir, SÉV. 340. Romulus choisit parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur pour en former le conseil public, BOSS. *Hist. univ.* III, 7. Chrétiens, ne murmurez pas si Madame a été choisie pour nous donner une telle instruction, ID. *Duch. d'Orl.* Rome a choisi mon bras, je n'examine rien, CORN. *Hor.* II, 3. Quoi! Roxane, Seigneur, qu'Amurat a choisie Entre tant de beautés.... RAC. *Baj.* I, 1. D'avoir choisi mon père au fond de l'Idumée, ID. *Bérén.* II, 2. Si Néron, irrité de notre intelligence, Avait choisi la nuit pour cacher sa vengeance, ID. *Brit.* V, 1. Assurément Trophonius choisissait ses gens et ne recevait pas tout le monde, FONTEN. *Oracles*, ch. XV. || Se choisir, faire choix pour soi. Celle qu'il s'est choisie pour sa compagne inséparable, LA BRUY. XIV. || Familièrement. Choisir de l'œil, fixer son regard sur l'objet qu'on préfère. || Choisir se construit avec *de* et un infinitif. Quiconque choisira de faire mes volontés, PASC. *Proph.* 33. Il a choisi d'y demeurer, ID. dans COUSIN. A qui choisiriez-vous, mon fils, de ressembler? RAC. *Athal.* IV, 1. || Absolument. Il y a chez le marchand de quoi choisir. Donner à choisir. Qui choisit mal pour soi choisit mal pour un autre, CORN. *Agésil.* II, 1. Mais vous me choisirez si vous savez choisir, VOLT. *Triumv.* II, 1. || 2° Faire une option entre deux choses. C'est à vous de choisir mon amour ou ma haine, CORN. *Rodog.* III, 4. Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire, RAC. *Iph.* I, 2. || Choisir d'une chose ou d'une autre. Choisir de partir ou rester. Choisis de leur donner ton sang ou de l'encens, CORN. *Poly.* V, 2. Choisissez d'être reine ou d'être Laodice, ID. *Nicom.* III, 1. Choisis d'épouser, dans quatre jours, monsieur ou un couvent, MOL. *Mal. im.* II, 8. Choisissez de la cour ou de la retraite, MASS. *Car. Respect humain.* Choisissez de César, d'Achille ou d'Alexandre, BOIL. *Sat.* V. Qu'il choisisse, s'il veut, d'Auguste ou de Tibère, RAC. *Brit.* I, 2. || Choisir si.... Choisissez si vous voulez payer ou avoir un procès. Choisissez aujourd'hui Si vous voulez tout perdre ou tout tenir de lui, RAC. *Alex.* II, 2. || Absolument. Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses; L'un des deux est ton fils, l'autre ton empereur, CORN. *Héracl.* IV, 5. || 3° Se choisir, *v. réfl.* Faire choix l'un de l'autre. || Proverbe. Souvent qui choisit prend le pire. Mais aussi bien que moi vous avez ouï dire Que fille qui choisit bien souvent prend le pire, TH. CORN. *Don Bertran de Cigaral*, IV, 1.

— REM. Quand choisir prend un second complément ou un complément indirect pour indiquer le but du choix, il faut toujours exprimer la préposition *pour*, au passif comme à l'actif. On ne dit pas : il a été choisi gouverneur, mais : il a été choisi pour gouverneur.

— SYN. ÉLIRE, CHOISIR. D'après l'étymologie, élire, c'est tirer hors; et choisir, c'est fixer le regard sur, remarquer, et de là préférer. Un général choisit son terrain, mais il ne l'élit pas. Un auteur choisit ses mots, mais il ne les élit pas. Au contraire on choisit un homme et on l'élit; Louis XIV choisit Colbert, c'est-à-dire le remarqua, le préféra; Louis XIV élut Colbert, c'est-à-dire l'éleva à un ministère (il faut ajouter que l'usage attribue d'ordinaire à élire l'idée de suffrages donnés). Israël fut choisi entre les peuples, c'est-à-dire préféré; Israël fut élu de Dieu, c'est-à-dire appelé à des destinées particulières; de sorte que la distinction étymologique se poursuit dans les acceptions.

— HIST. XII[e] s. [Il] a la letre choisie [vue], *Ronc.* p. 25. Des Sarrazins [il] n'i put un seul cosir [apercevoir], *ib.* p. 155. Grant joie ot Aude qu'ot la clarté coisie, *ib.* p. 173. Ne nule riens n'est tant à mon desir; Mout [j'] aim [aime] mes ieuz qui me firent choisir, *Couci*, XIX. || XIII[e] s. Et Reniers estoit aus bretesches [échafauds en bois] des murs, quant il choisi l'avant-garde que Joffrois li mareschaus faisoit, VILLEH. CLXII. Mais plus hardie chose [que Pepin] ne fu onque choisie, *Berte*, II. La clarté [elle] fait oster, qu'on n'i put rien choisir, *ib.* XIII. Qui bien la regardast à droit et à loisir, Bien deïst que plus belle ne peüst on choisir, *ib.* LXIII. Quatre de ses serjans il meismes choisit [élut], *ib.* XCI. Quand ele les choisi [vit], tost errant s'est levée, *ib.* CXXVI. Dont gardent devant els, si ont les Blas [Valaques] coisis, qui tout estoient entalenté d'aus [à eux] faire anui, H. DE VALENC. IV. Ou [au] miroer entre mil choses, [il] Choisi [vit] rosiers chargiés de roses, *la Rose*, 1624. Tant vont par lor journées qu'il ont Nique coisie, *Ch. d'Ant.* I, 284. Quant il vint à terre, et il choisi [aperçut] les Sarrazins, il demanda quelle gent c'estoient, JOINV. 215. || XIV[e] s. A la fausse posterne s'en vint sans arrester, Et choisi [vit] les Juïfs de sus les murs ester, *Guescl.* 9467. || XV[e] s. Et le connestable jetoit l'oisel, et cil faucon montoit si haut que à peine le pouvoient-ils choisir en l'air, FROISS. II, II, 164. Un pertuis, par lequel maistre cordelier pouvoit apertement le choisir, LOUIS XI, *Nouv.* II. || XVI[e] s. Lequel plus grand que tout mon desplaisir, Cent fois le jour vient remettre à loisir Devant mes yeux les biens qu'on peut choisir [voir] En sa personne, ST-GEL. p. 72. Chascun choisit plustost à discourir du mestier d'un aultre que du sien, MONT. I, 57. Elle n'a pas de quoy les distinguer, ny de quoy choisir la verité du mensonge, ID. II, 317. Ses gardes n'avoient pas eu le loisir de coucher une mesche, voiant la chambre pleine et sa personne choisie [prise], tous les logis pillez avec aussi peu de resistance, D'AUB. *Hist.* III, 175. Là les deux chefs signalez de panaches blancs et rouges se choisirent devant leur troupe, Breauté tua son ennemi d'abordée, ID. *ib.* III, 527. Entre lesquels [portraits] je choisis [j'aperçus] celluy de l'empereur aujourd'huy regnant, CARL. VI, 34. Je voy le bien et je choisi le mal! RONS. 641. Si meirent quelques brisées et enseignes sur les plus haultes croupes des rochers, et que l'on pouvoit choisir à l'œil de plus loing, AMYOT, *Cat.* 26.

— ÉTYM. Picard, *couésir*, *keusir*; wallon, *chûzî*; rouchi, *chusir*; provenç. *causir*, *chausir*; anc. espagn. *cosido*, vu; anc. portug. *cousimento*, action de choisir; anc. ital. *ciausire*; du gothique *kausjan*, goûter, essayer, qui, à cause du *j*, a pu donner la conjugaison en *ir*, ancien haut-allemand, *chiosan*,

voir, choisir, qui à la vérité aurait plutôt produit *caoiser*, mais qui a l'avantage d'avoir la signification de *voir*. Cette signification est, dans l'ancienne langue, la principale, elle dure jusque dans le XVIe siècle, et ne se perd qu'avec le XVIIe siècle.

† **CHOISISSABLE** (choi-zi-sa-bl'), *adj.* Qui peut, qui doit être choisi.

— ÉTYM. *Choisir.*

CHOIX (choî; l'*x* se lie : un choî-z heureux), *s. m.* || **1°** Action de choisir, faculté de choisir. Un choix éclairé. Faire son choix. Remettre la chose au choix d'un autre. Le choix du sénat a été approuvé. C'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres, MASS. *Pet. car. Ecueils.* Le choix d'elle et de vous [entre elle et vous] est assez inégal, MOL. *Mél.* I, 5. Il est un heureux choix de mots harmonieux ; Fuyez des mauvais sons le concours odieux, BOIL. *Art p.* I. Un si beau choix fut sans doute une inspiration d'en haut, PATRU, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.* Mon choix sera suivi, c'est un point résolu, MOL. *F. sav.* V, 3. || **2°** Préférence accordée à une personne ou à une chose. Quand je ne saurais autre chose de vous, sinon que vous êtes le choix de ce grand génie [le cardinal de Richelieu] qui n'a fait que des miracles, CORN. *Disc. de réception à l'Acad. fr.* Parmi tant d'amis, il faut faire un choix prudent, BOSS. *Polit.* Mon père a consenti que je suive mon choix, CORN. *le Ment.* I, 1. Nous l'allons voir ici faire choix d'un époux, ID. *D. San.* I, 1. Et criblant mes raisons pour en faire un bon choix, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Hippocrate ne fait choix de ses mots, LA FONT. *Abb. mal.* Il veut bien donner ce qui vient de son choix, SÉV. 457. De quelque heureux époux que l'on dût faire choix, RAC. *Iph.* I, 3. Cet honneur vous regarde et j'ai fait choix de vous, ID. *Mithr.* III, 1. Ma haine avait le choix, CORN. *Pomp.* IV, 4. Tout est ici tellement changé que je ne vois plus guère de choix entre le séjour de Munster et celui de Paris, VOIT. *Lett.* 196. Dans ce dur et triste choix de se perdre ou de perdre les siens, ST-ÉVREM. II, 10. Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru, Se trouvant à la fin toute aise et toute heureuse De rencontrer un malotru, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. Je confie à vos soins Les plantes que par choix cultivait ma tendresse, DELAV. *Paria*, III, 1. || Sans choix, c'est-à-dire sans discernement, sans distinction. Une érudition entassée sans choix. Ces volumes sans choix à la tête jetés, BOIL. *Lutr.* V. Il mangeait de toutes choses sans choix, BOSS. *Bern.* 1. Vous avais-je sans choix Confondu jusqu'ici dans la foule des rois? RAC. *Bérén.* III, 1. Ronsard est dur, sans goût, sans choix, Arrangeant mal ses mots, gâtant par son françois Des Grecs et des Latins les grâces infinies, RAC. *Lett.* 113, *La Fontaine à Racine.* || À son choix, à sa volonté. Que s'il était au choix de notre âme insensée De languir toujours en ces lieux [la terre], Nous traînerions nos maux sans aucune pensée De régner jamais dans les cieux, CORN. *Imit.* I, 22. Avoir à répondre oui et non à son choix, PASC. *Prov.* 5. Chacun peut à son choix disposer de son âme, RAC. *Andr.* III, 2. Et de ses ennemis se défaire à son choix, VOLT. *Triumv.* II, 2. || N'avoir pas le choix, être réduit à une extrémité qui ne laisse pas d'alternative. || **3°** Ce qui a été particulièrement choisi, élite. On y monte [à une galerie] par un escalier dérobé, et le maître du logis la pourrait appeler sa bibliothèque, s'il voulait donner au choix le nom qui se donne à la multitude, BALZ. *Socrate chrét. Disc.* 11. Tu vois toute la pourpre et tout le choix de Rome Se ranger à l'envi sous les lois d'un seul homme, BRÉBEUF, *Phars.* II. Il est fort peu d'endroits Dont il n'ait le rebut aussi bien que le choix, CORN. *le Ment.* I, 1. || **4°** Terme de blason. Armes de choix, armoiries qu'un particulier compose à sa fantaisie, et sans les avoir acquises. On dit aussi armes arbitraires.

— REM. Choix a un double sens actif ou passif : actif, le choix de cet homme, c'est-à-dire le choix qu'a fait cet homme; passif, c'est-à-dire le choix qui a été fait de cet homme.

— SYN. CHOIX, ÉLITE. Des hommes de choix sont des hommes choisis pour un objet quelconque; les grenadiers sont des hommes de choix, puisqu'ils sont choisis à cause de leur taille; des hommes d'élite sont des hommes qui excellent au-dessus des autres; à l'armée les compagnies d'élite sont des compagnies qui ont une prééminence; des compagnies de choix seraient des compagnies choisies entre plusieurs. Mais, à part cet emploi, choix et élite se confondent : le choix de Rome, dans Brébeuf, c'est l'élite de Rome, et on ne peut distinguer entre : le choix de ces tableaux a été acheté par les Anglais, et l'élite de ces tableaux.

— HIST. XIIe s. [Il] Vit la raison qui n'est mie à son chois, *Ronc.* p. 25. Car faisons une chose, se il vous vient à chois, *Sax.* XXXIII. Ainsi pourons aler as bois, Abres [arbres] tranchier et prendre à chois, WACE, *Rou*, 5975-6074. || XIIIe s. Mais ce que distes, se vos plest, S'irés demain en la forest, Quel vie volrés demener, En bos u en riviere aler; Se vos volés aler en bois, Et ce vos plaise en vostre cois.... *Partonop.* v. 1779. Avoir et grans richesses [ils] orent tout à leur chois, *Berte*, LXI. Il est au quois de le [la] feme, quant ses barons est mors, de laissier tous les muebles et toutes les dettes as hoirs, BEAUM. XIII, 9. || XIVe s. Or fay le quel que tu vouldras, Et y pense tout à loisir; Quant à chois es, tu pues choisir, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 27. || XVIe s. Ils ne voyent pas de chois entre memoire et entendement, MONT. I, 33.

— ÉTYM. *Choisir.*

† **CHOLAGOGUE** (ko-la-go-gh'), *adj.* Terme de médecine. Qui purge la bile, qui agit sur l'appareil biliaire. || *S. m.* Les cholagogues. Le purger par cholagogues, MOL. *Pourc.* I, 11.

— HIST. XVIe s. L'evacuation se fera par la phlebotomie et par medicamens cholagogues, PARÉ, V, 12.

ÉTYM. Χολαγωγὸς, de χολὴ, bile et ἄγειν, chasser (voy. AGIR).

CHOLÉDOLOGIE (ko-lé-do-lo-jie), *s. f.* Mot que donne le Dictionnaire de l'Académie, que les médecins ne connaissent pas, et qui, en tout cas, doit être supprimé, étant absolument barbare, puisqu'il n'y a point en grec de mot χοληδος. Le mot devrait être *cholélogie* ou *chololologie*, traité sur la bile.

CHOLÉDOQUE (ko-lé-do-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Conduit ou canal cholédoque, conduit formé par la réunion des conduits hépatique et cystique, et versant la bile dans le duodénum.

— HIST. XVIe s. L'autre portion de la bile est envoyée dans l'intestin duodenum par les conduits choledoques, PARE, XX. 19. L'obstruction du conduit cholidoque, ID. XX *bis*, 25.

— ÉTYM. Χοληδόχος, de χολὴ, bile (voy. COLÈRE), et δέχεσθαι, recevoir.

† **CHOLÉLITHE** (ko-lé-li-t'), *s. m.* Terme de médecine. Calcul biliaire.

— ÉTYM. Χολὴ, bile, et λίθος, pierre.

† **CHOLÉLOGIE** (ko-lé-lo-jie), *s. f.* Terme de physiologie. Traité sur la bile.

— ÉTYM. Χολὴ, bile, et λόγος, traité.

† **CHOLÉPOEÈSE** (ko-lé-pè-ê-z'), *s. f.* Terme de physiologie. Élaboration par laquelle le corps vivant fait la bile.

— ÉTYM. Χολὴ, bile, et ποίησις, action de faire.

CHOLÉRA-MORBUS (ko-lé-ra mor-bus') ou, simplement, **CHOLÉRA**, *s. m.* Terme de médecine. || **1°** Maladie endémique et sporadique caractérisée par des évacuations abondantes du haut et du bas, une grande faiblesse et du refroidissement. || **2°** Maladie épidémique, dite aussi choléra asiatique, née dans l'Inde en 1817, offrant des symptômes analogues à ceux du choléra endémique, mais avec beaucoup plus d'intensité, et caractérisée par une matière semblable à de l'eau de riz qui est dans les selles.

— ÉTYM. Χολέρα, choléra, et proprement gouttière (la maladie ayant été ainsi nommée, à cause que les matières fluent comme par une gouttière), et le latin *morbus*, maladie (voy. MORBIDE). Voy. CHOLÉRIQUE à l'étymologie.

† **CHOLÉRIFORME** (ko-lé-ri-for-m'), *adj.* Terme de médecine. Qui a l'apparence du choléra. Entérite choлériforme.

— ÉTYM. Latin hypothétique *choleriformis*, de *cholera*, et *forma*, forme.

† **CHOLÉRINE** (ko-lé-ri-n'), *s. f.* Terme de médecine. Affection qui règne souvent pendant le choléra épidémique, qui est caractérisée par une diarrhée ordinairement indolente, et qu'il ne faut jamais négliger.

— ÉTYM. Diminutif de *choléra.*

CHOLÉRIQUE (ko-lé-ri-k'), *adj.* Terme de médecine. || **1°** Qui tient de la bile. Tempérament cholérique. || **2°** Qui appartient au choléra. Accidents cholériques. || Substantivement, celui, celle qui est atteint du choléra. Un cholérique. Une cholérique.

— HIST. XIIIe s. Cil qui sera colorikes [bilieux], caus [chaud] et ses et magres.... ALEBRANT, f° 17.

— ÉTYM. *Cholericus*, signifiant en latin bilieux et qui tient du choléra, par une confusion de χολὴ, bile, et χολέρα, choléra; du grec χολερικὸς, qui signifie uniquement relatif au choléra, et qui vient de χολέρα, choléra.

† **CHOLESTÉRATE** (ko-lè-sté-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de sels formés par l'acide cholestérique.

† **CHOLESTÉRINE** (ko-lè-sté-ri-n'), et non **CHOLESTÉARINE**, *s. f.* Terme de chimie. Substance cristallisée des calculs biliaires humains, décrite par Fourcroy sous le nom d'adipocire.

— ÉTYM. Χολὴ, bile, et στερεὸς, solide.

† **CHOLESTÉRIQUE** (ko-lè-sté-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide formé par la réaction de l'acide azotique sur la cholestérine.

† **CHOLIAMBE** (ko-li-an-b'), *s. m.* Sorte de vers ïambique grec ou latin qui a un ïambe au 5e pied et un spondée au 6e.

— ÉTYM. Χωλίαμβος, de χωλὸς, boiteux, et ἴαμβος, ïambe. Il a été nommé boiteux parce que le vers ïambique régulier avait un ïambe au sixième pied

† **CHOLIAMBIQUE** (ko-li-an-bi-k'), *adj.* Qui appartient au choliambe. Vers choliambiques.

† **CHOLIHÉMIE** (ko-li-é-mie), *s. f.* Terme de médecine. Pénétration de la bile dans le sang.

— ÉTYM. Χολὴ, bile, et αἷμα, sang.

CHÔMABLE (chô-ma-bl'), *adj.* Qu'on doit chômer. Fête, jour chômable.

— HIST. XVIe s. Jour chomable, MONET, *Dict*

— ÉTYM. *Chômer.*

CHÔMAGE (chô-ma-j'), *s. m.* || **1°** Action de chômer; suspension des travaux. Toute industrie est exposée aux chômages. On ne paye pas aux ouvriers les jours de chômage. Le chômage des fêtes et dimanches. || **2°** Par extension. Le chômage d'un canal, d'un moulin, d'une usine. || Fig. Mme de Richelieu me parut abattue; les fatigues de la cour ont rabaissé son caquet; son moulin me parut en chômage [Mme de Sévigné écrivait *chaumage*], SÉV. 110.

— HIST. XVIe s. Nous avons entendu que nostre monnoye de Tournax est en chomage, DU CANGE, *chomare.*

— ÉTYM. *Chômer.*

CHÔMÉ, ÉE (chô-mé, mée), *part. passé.* Fête chômée, fête pendant laquelle on chôme, c'est-à-dire pendant laquelle les travaux mercenaires et les ventes publiques sont interrompus.

† **CHOMÉLIE** (cho-mé-lie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

— ÉTYM. *Chomel*, médecin français du XVIIIe siècle.

CHÔMER (chô-mé), *v. n.* || **1°** Ne pas travailler parce qu'on solennise une fête. Les dimanches on chôme. Profitons, s'il se peut, d'un si fameux exemple; Chômons; c'est faire assez qu'aller de temple en temple, Rendre à chaque immortel les vœux qui lui sont dus, LA FONT. *Filles de Minée.* || **2°** Ne pas travailler par manque d'ouvrage. Un bon ouvrier chôme rarement. Les ouvriers chôment bien souvent dans les saisons rigoureuses, dans les crises industrielles. || Ne pas travailler pour une raison quelconque. Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme; Et pour qui? pour lui seul : nous n'en profitons pas; Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas; Chômons, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Ne t'attends pas que je t'aide un seul brin, Ni que par moi ton labeur se consomme; Je t'ai jà dit que j'étais gentilhomme, Né pour chômer et pour ne rien savoir, ID. *Papef.* || **3°** Par extension. Ce moulin, ce canal chôme, ils ne travaillent pas. La monnaie chôme, les ateliers de monnayage ne travaillent pas. La terre chôme, elle est en jachère. L'argent chôme, il ne produit pas d'intérêt. || **4°** Chômer de, manquer de. Chômer de besogne. N'épargnez pas le bois, on ne vous en laissera point chômer. Partez, vous ne chômerez pas d'argent pour votre voyage. || **5°** *V. a.* Solenniser par la cessation du travail. Constantin établit que l'on chômerait le dimanche, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 23. Au lieu de chômer les saints et de faire pénitence, P. L. COUR. I, 211. Qu'on me révère et qu'on chôme ma fête, LA FONT. *Diable.* Mais à quoi sert Bacchus qu'à causer des querelles?... Et nous irons chômer la peste des humains! ID. *Filles de Minée.* Vierge n'était, martyr et confesseur Qu'il ne chômât, ID. *Cal.* Tous les voisins chômèrent la défaite De ce démon, ID. *Papef.* || Proverbes. Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles ne soient venues, il est imprudent de se réjouir de ce qui est à venir, et aussi il ne faut pas s'affliger d'un mal qui n'est pas encore venu et qui peut-être ne viendra pas. Laissons venir la fête, avant que la chômer, MOL. *le Dép.* I, 1. || C'est un saint qu'on ne chôme plus, se dit d'un homme qui a perdu crédit, pouvoir, réputation. L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus, RÉGNIER, *Sat.* XIII.

— REM. 1. Régnier écrit *chommer*, ainsi que La Fontaine : [la goutte] S'étend à son plaisir sur l'orteil d'un pauvre homme, Disant : je ne crois pas qu'en ce poste je chomme, *Fabl.* III, 8. Cette orthographe et cette prononciation sont tout à fait hors d'usage. || 2. L'orthographe et la prononciation *chômer* reproduit non la plus ancienne orthographe qui est *chomer*, mais celle qui s'introduisit durant le XVIe siècle et le XVIIe siècle, *chaumer*.

— HIST. XIIIe s. Menage fait prendre mal somme; Menage hait celui qui chome Et rien ne fait, *Choses qui faillent en menage.* À grans trais boivent vin d'Auchuerre, Pour miex chomer desor le fuerre, DU CANGE, *chomare.* || XIVe s. Car ilz sçavent que telz metaulx Sont tous morts (ici point ne faulx), Que jamais plus ne reprendront Substance et vie, ains chomeront, Et l'un à l'autre n'aydera, *Traité d'alch.* 566. || XVe s. Je vous prie, vous qui estes par de là, avisiez à fraper un beau coup sur le duc de Bourgogne.... et j'espere faire si bonne diligence par deçà que vous connoissiez que je n'ay pas chomé tant que j'y auray demeuré, DUCLOS, *Preuv. de Louis XI*, p. 399, dans LACURNE. Et si lui dirent les maistres [maçons à un prince qui faisait bâtir un chateau] que le demourant estoit legier, mais qu'il fist finance de la couverture, car il n'avoit que chommer, *Perceforest*, t. VI, f° 93. || XVIe s. Ainsi sans doubte il chommera moins [sera moins oisif] que les aultres, MONT. I, 182. Mon corps ne me laisse pas une heure, ny dormant, ny veillant, chomer d'instructions de mort, ID. III, 306. Nous nous investissons des facultez d'aultruy et laissons chomer les nostres, ID. IV, 219. Ce pendant Æmilius ne chommoit pas de son entendement, et ne laissoit à tenter et essayer expedient quelconque pour tascher à faire quelque chose, AMYOT. *P. Em.* 20. Il ne laissoit pas pour cela chommer ses gens, ains les contraignoit de travailler, ID. *Sylla*, 36. La pluie survenant, ou les gelées cheans dessus [les oliviers], faut avec patience chommer de ce labeur [la cueillette], O. DE SERRES, 706. Les jectons du cep sortent plus tost à travers la terre molle que par la dure qui aura chomé, LABOÉTIE, 343. Quant je chomme, je ne besongne pas, G. DE GUEZ, dans PALSGR. p. 1014. Mieulx vault chomer que mal besogner, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 347. Des lors qu'il se mist aux guerres, il ne chauma pas d'en apprendre de bonnes leçons, BRANT. *Duc d'Albe.* Tant y a qu'il ne chauma pas en sa captivité [il n'y demeura pas], ID. *Dragut.* Il vaut mieux perdre que chomer, *Div. leçons de P. Messie*, f° 89, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *chômer*, *chaumer*, tarder; Saintonge, *chomer*, manquer; génev. *chogner*; bourguig. *chomai*. Diez le tire du même radical que *calme*; mais cela donnerait *chaumer*, non *chomer*, qui est l'ancienne orthographe; l'allemand *saümen*, suédois *suma*, islandais *sœma*, hollandais *zuymen*, tarder, agir avec lenteur, est plausible, sauf la difficulté du changement de l'*s* en *ch*, laquelle cependant n'est pas absolue. Reste le celtique qui réunit le plus de probabilité : bas-bret. *choum*, s'arrêter, cesser; gaël. *cum*, arrêter.

† CHOMET (cho-mè), *s. m.* Voy. CHAUMERET.

† CHONDRILLE (kon-dri-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes composées, de la tribu des chicoracées.

— ÉTYM. Χόνδρος, grain.

† CHONDRINE (kon-dri-n'), *s. f.* Terme de chimie animale. Substance qu'on obtient en faisant bouillir la cornée, les cartilages permanents ou ceux des os avant l'ossification.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage.

† CHONDROGRAPHIE (kon-dro-gra-fie), *s. f.* Terme d'anatomie. Description des cartilages.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage, et γράφειν, décrire.

† CHONDROÏDE (kon-dro-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Tumeur chondroïde, tissu fibreux morbide ayant par sa texture une grande ressemblance avec le tissu cartilagineux, sans être pourtant formé de ce tissu.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage, et εἶδος, forme.

CHONDROLOGIE (kon-dro-lo-jie), *s. f.* Terme d'anatomie. Traité des cartilages.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage, et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

† CHONDROME (kon-drô-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Nom donné aux tumeurs cartilagineuses.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage.

† CHONDROPTÉRYGIEN, IENNE (kon-dro-ptéri-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des nageoires cartilagineuses. || Substantivement. Les chondroptérygiens, nom donné autrefois à tous les poissons dont le squelette est cartilagineux.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage, et πτέρυξ, aile

† CHONDROTOMIE (kon-dro-to-mie), *s. f.* Terme d'anatomie ou de chirurgie. Dissection ou section des cartilages.

— ÉTYM. Χόνδρος, cartilage, et τομή, section (voy. TOME).

† CHOPART (cho-par), *s. m.* Nom du bouvreuil en Picardie.

† CHOPE (cho-p'), *s. f.* || 1° Sorte de gobelet en forme de cône tronqué, contenant une mesure de bière d'environ un demi-litre. || 2° Le contenu. Boire une ou deux chopes.

— HIST. XVe s. Prestre, dy. — Voulez que je dye? À la guise de Normandie, Je bef à vous de chipe en chope, *Mir. de Ste Genev.*

— ÉTYM. Allemand, *Schoppen*, qui se rattache à *schöpfen*, puiser.

CHOPINE (cho-pi-n'), *s. f.* || 1° Ancienne mesure contenant la moitié d'une pinte. || Populairement. Mettre pinte sur chopine, faire débauche de vin. 2° La contenance d'une chopine. Elle a bu sa chopine [de vin], SÉV. 69. À prix d'argent l'auteur comme le sot Boit sa chopine et mange son gigot, DESHOULIÈRES, dans RICHELET. Le roi prenait souvent, entre ses repas, des verres d'eau avec un peu de fleur d'orange qui tenaient chopine, ST-SIM. 403, 252. Que Votre Majesté fasse seulement apporter une chopine de vin rouge, VOLT. *Dial.* 27. || 3° Terme de marine. Boîte placée au-dessous du piston d'une pompe.

— HIST. XIIIe s. N'est nus [nul] qui chascun jor ne pinte De ces tonneaus ou quarte ou pinte, Ou mui, ou setier ou chopine, *la Rose*, 6813. || XIVe s. Une grand chopine d'argent dorée, et est le biberon d'une teste qui baille et l'autre d'une femme, et est le fruitelet d'une seraine [sirène], DE LABORDE, *Émaux*, p. 213. Une chopine de vin aigre, *Modus*, f° XLIV. Une chopine toute esmailliée dedans et dehors, DE LABORDE, *Émaux*, p. 213. || XVIe s. Chacun contribua de vin la quatrieme partie de la mesure, que les Grecs appellent cotyle, qui pouvoit estre environ cheopine, AMYOT, *Cam.* 48. Cheoppine, ID. *Agis et Cléom.* 39.

— ÉTYM. *Chope*; wall. *sopeine*.

CHOPINER (cho-pi-né), *v. n.* Mot populaire. Boire chopine à chopine, et aussi boire avec excès. Leur voisin le notaire Un jour de fête avec eux chopinait, LA FONT. *Troq.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVe s. Ces honnestes gens Ne vous pourront ruiner À chopiner, BASSELIN, XXXIX. || XVIe s. Il les mena boire à la Meule, et quand ils eurent bien chopiné.... DESPER. *Contes*, LXV. Il m'invita à boire avecques lui, et choppinasmes theologalement, RAB. *Pant.* II, 30.

— ÉTYM. *Chopine.*

† CHOPINETTE (cho-pi-nè-t'), *s. f.* || 1° Diminutif familier de chopine. || 2° Cylindre du corps d'une pompe qui est sous le piston.

— ÉTYM. Diminutif de *chopine.*

† CHOPPEMENT (cho-pe-man), *s. m.* Action de chopper.

— ÉTYM. *Chopper.*

CHOPPER (cho-pé), *v. n.* || 1° Heurter du pied contre quelque chose en marchant. || 2° Fig. Se tromper lourdement. Si l'infinité en petitesse est bien moins visible, les philosophes ont bien plus tôt prétendu y arriver; et c'est là où tous ont choppé, PASCAL, *Pensées*, I, art. 6. Je choppe par dessein, ma faute est volontaire, RÉGNIER, *Sat.* VII. Si le plus habile d'entre eux évitait une chose, il choppait en une autre, *Francion*, V, p. 185. || 3° Terme de manége. Un cheval choppe, quand il cède d'une jambe de l'avant-main.

— HIST. XIIIe s. Lors va [la fortune] soupant et jus se boute, Ausinc cum s'el ne veïst goute, *la Rose*, 6171. || XIVe s. Comme le cheval eut sopé, DU CANGE, *assopire*. || XVe s. Le suppliant en soy retournant soupa, et lui coula le pié, et en soupant desserra son arbaleste, ID. *ib.* || XVIe s. Par leurs mains seras souslevé, Afin que d'adventure Ton pied ne choppe, et soit grevé Contre la pierre dure, MAROT, IV, 306. N'est-ce pas raison qu'on se moque de leur vanité, et que Dieu aussi les mette en opprobre, les faisant non seulement chopper, mais en la fin se rompre le cou du tout? CALV. *Instit.* 118. Que nous soyons sur un cheval, il ne faut sinon qu'il choppe d'un pié pour nous faire rompre le col, ID. *ib.* 154. Mon jugement ne va qu'à tastons, chancelant, bronchant et choppant, MONT. I, 155. Les sçavants chopent volontiers à cette pierre [la pédanterie], ID. III, 280. Voyez comme il [l'Amour] va chancellant, chopant et follastrant, ID. III, 386.

— ÉTYM. Espagn. *zopo*, *zompo*, estropié, celui qui choppe; ital. *zoppo*, boiteux; pays de Coire, *zopps*; anc. franç. *chope*, souche; de l'allemand *schupfen*, heurter; hollandais, *schoppen*. *Chopper* s'étant dit aussi *souper*, on voit que *ch* et *s* peuvent alterner l'un pour l'autre.

† CHOPPEUR (cho-peur), *s. m.* Celui qui choppe.

— ÉTYM. *Chopper.*

CHOQUANT, ANTE (cho-kan, kan-t'), *adj.* Qui choque, qui blesse. Air choquant. Avoir des manières choquantes.

† CHOQUART (cho-kar), *s. m.* Espèce de corbeau.

† CHOQUE (cho-k'), *s. m.* Terme de chapellerie. Outil pour donner la forme.

CHOQUÉ, ÉE (cho-ké, kée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu un choc. La barque, choquée par un bateau à vapeur, coula bas. || 2° Fig. Offensé. S'il apercevait que je fusse si choqué de ses discours, PASC. *Prov.* 8.

† CHOQUEMENT (cho-ke-man), *s. m.* Action de choquer ou de se choquer.

— HIST. XVIe s. Là les chocquements des Anglois, les querelles des Allemans, D'AUB. *Hist.* I, 133.

CHOQUER (cho-ké), *v. a.* || 1° Donner un choc contre. Il ne voit point d'écueil qu'il ne l'aille choquer, BOIL. *Sat.* VIII. L'oiseau de Jupiter.... Choque de l'aile l'escarbot, LA FONT. *Fabl.* II, 8. Ayant choqué celui qu'ils virent les armes à la main contre lui, ils l'avaient porté à terre, SCARR. *Rom. com.* II, 14. La phalange aussi choqua la bataille [le corps de bataille] des Indiens, qui fut rompue tout d'un coup, VAUGEL. *Q. C.* 491. Quelque jour ce jeune lion Choquera la rébellion, En sorte qu'il en sera maître, MALH. VI, 16. || Familièrement. Choquer le verre, trinquer. Et pour choquer, Nous provoquer, Le verre en main, en rond nous attaquer, BÉRANG. *Trinquons.* || Absolument, en ce sens. Choquons. Voulez-vous choquer avec moi? || 2° Fig. Offenser, blesser, déplaire. Soit qu'il plaise à mes yeux, soit qu'il me choque en l'âme, CORN. *Othon*, II, 5. Ah! rien de votre part ne saurait me choquer, ID. *Nicom.* V, 5. Ou si ce nom vous choque ailleurs qu'en Arménie, ID. *ib.* III, 2. En faveur des chrétiens s'il choquait son courroux, ID. *Poly.* V, 1. Encor que de ma part tout vous choque et vous blesse, ROTR. *Vencesl.* I, 1. On ne le peut heurter qu'on ne me choque en lui, ID. *Bélis.* IV, 6. Dès que les hommes choquent notre goût, MASS. *Pardon.* Les dominicains sont trop puissants, et la société des jésuites est trop politique pour les choquer ouvertement, PASCAL, *Prov.* 2. Des décrets qui choquent vos sentiments, ID. *ib.* 18. Toujours au plus grand nombre il faut s'accommoder, Et jamais il ne faut se faire regarder; L'un et l'autre nous choque; et tout homme bien sage Doit faire des habits ainsi que du langage, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. L'hippogriffe n'a rien qui me choque l'esprit, LA FONT. *Coupe.* Une robe toujours m'avait choqué la vue, RAC. *Plaid.* II, 6. Ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie, MONTESQ. *Lett pers.* 36. J'ignore comment il faut présenter au roi le détail de Fontenoi et les autres événements qui ne peuvent choquer que sa modestie, VOLT. *Lett. duc de Choiseul*, mars 1762. || Absolument. On vous dira de là-haut qu'on peut quelque chose de difficile, puisqu'on peut embrasser tout ce qui choque, BOSS. *la Vallière.* Un remède infaillible pour empêcher que les hardiesses ne choquent, c'est de ne les employer que dans la passion, BOIL. *Longin*, *sublime*, 31. || 3° Être contraire ou agir contrairement à. Si on choque les principes de la raison, PASC. *Rel.* 2. Elles ont quelque chose qui choque la bienséance, CORN. *Ex. du Cid.* De notre Sparte il choquera les lois, ID. *Agésil.* II, 6. Vous prétendez choquer ce que j'ai résolu, MOL. *Sgan.* 1. Quatre choses choquaient la liberté de Rome, MONTESQ. *Esp.* XI, 14. Ce dessein, don Juan, ne choque point ce que je dis, MOL. *le Festin*, V, 3. S'ils choquent les bonnes mœurs, ils seront notés d'infamie, VOLT. *Lett. à Mlle Clairon*, 27 août 1761. || Choquer l'oreille, produire des sons, joindre des mots qui offensent l'oreille; et figurément, tenir des propos qui déplaisent. || 4° En termes de marine, choquer un cordage tendu, le filer avec précaution. Choquer du câble, en filer dehors. || 5° Se choquer, *v. réfl.* Recevoir et donner un choc. Ces deux voitures se sont choquées. Il conçut que ces grands corps, qui semblaient en se choquant préparer leur communes ruines, étaient au fond des institutions salutaires, VOLT. *Babouc.* Les astres brisant leurs orbites Se choquent dans l'immensité, DELAVIGNE, *Paria*, IV, 7. || Par extension, former un hiatus. Que vous songiez à accommoder des consonnes qui se choquent et à mesurer des périodes.... VOLT. *Lett.* 186. || En venir aux mains, en parlant d'hommes ou de troupes qui s'abordent pour se combattre. Tant qu'on ne s'est choqué qu'en de légers combats,

CORN. *Hor.* I, 1. Faut-il faire tomber le fer de la main de deux armées prêtes à se choquer, FLÉCH. II, 89. On s'aborde, on se choque, on fait feu de part et d'autre, P. L. COUR. 1re *lettre particulière.* || S'offenser. C'est un homme qui se choque de tout. || Être en désaccord, aller mal ensemble. Ses vers.... bouffis de grands mots qui se choquent entre eux, GILBERT. *le* XVIIIe *siècle.*

— SYN. CHOQUER, HEURTER. Choquer, venant de *souche* ainsi qu'on le voit à l'étymologie de *choc*, signifie proprement faire trébucher, comme celui qui heurte du pied une souche. Heurter veut dire proprement porter un coup; c'est pour cela qu'on dit heurter à une porte, et non la choquer; la choquer, ce serait y frapper à l'effet de l'enfoncer. Une légion romaine qui allait choquer l'ennemi, le chargeait pour le faire trébucher, mais elle ne le heurtait pas : car ici heurter aurait un sens moins précis. En suivant la nuance on trouve que choquer indique plutôt une action faite par une cause extérieure sur un objet, et heurter une action involontaire : Un heurt survient : adieu le char; Voilà messire Jean Chouart Qui du choc de son mort a la tête cassée, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Un heurt, parce que c'est le char lui-même qui a rencontré un caillou; un choc voudrait dire qu'une autre voiture l'a rencontré. Le choc de son mort, parce que c'est un objet extérieur; le heurt ne serait pas bon ici. On se heurte la tête, parce qu'on ne le fait pas exprès; mais un homme qui veut se tuer se choque la tête contre la muraille; deux béliers qui se battent choquent leurs têtes. Au figuré, heurter les opinions reçues, c'est leur faire éprouver un heurt, c'est-à-dire se rencontrer en opposition avec elles; choquer des opinions reçues, c'est leur infliger un choc, une offense.

— HIST. XVIe s..Il allait chocquant sa teste contre la muraille, MONT. I, 23. Un de ses ancestres mourut-il pas chocqué par un pourceau? ID. I, 74. Pour avoir choqué contre la porte de.... ID. *ib.* Des vices qui chocquent la conscience, ID. I, 122. C'est une incivile importunité de chocquer tout ce qui n'est pas de nostre appetit, ID. I, 166. Ils disent que ses arguments sont foibles, et entreprennent de les chocquer aysément, ID. II, 150. Et ainsi alla de grande roideur chocquer les ennemis, lesquels soustinrent ce premier choc vaillamment, AMYOT, *Timol.* 37.

— ÉTYM. *Choc ;* espagn. *chocar.*

† **CHOQUETAGE** (cho-ke-ta-j'), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Coup de marteau pour marquer une souche. On dit aussi souquetage.

— ÉTYM. *Choquet, souquet* ou *souchet*, petite souche.

† **CHORAGIQUE** (ko-ra-ji-k'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui appartient au chorége (on dit plutôt chorégique, le grec χορηγικός étant beaucoup plus usité que χοραγικός). Le couvent de nos missionnaires comprend dans ses dépendances le monument choragique de Lysicrates, CHATEAUBR. *Itin.* 229.

CHORAÏQUE (ko-ra-i-k'), *adj.* Terme de métrique ancienne. Vers choraïque, vers qui renferme des chorées.

— ÉTYM. *Chorée* 1.

† **CHORAL, ALE** (ko-ral', ra-l'). || 1° *Adj.* Terme de musique. Société chorale, société qui s'assemble pour chanter des chœurs. || 2° *S. m.* Espèce de chant religieux. Un choral de Luther. || Masse des chantres qui sont au chœur d'une église. || *Au plur.* Des chorals. Ainsi font les luthériens allemands dans leurs chorals qui sont une véritable psalmodie, LAFAGE, *Cours complet de plain-chant*, n° 692.

— ÉTYM. *Chœur.*

1. **CHORÉE** (ko-rée), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Pied composé d'une longue et d'une brève, dit aussi trochée.

— ÉTYM. Χορεῖος, de χορός, chœur (voy. CHŒUR).

† 2. **CHORÉE** (ko-rée), *s. f.* Terme de médecine. Maladie, dite aussi danse de St-Guy, qui consiste en des mouvements continuels, irréguliers et involontaires, d'un certain nombre des organes mus par le système des muscles volontaires.

— ÉTYM. Χορεία, danse, de χορός, chœur (voy. CHŒUR).

CHORÉGE (ko-rè-j'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Celui qui, chez les Grecs, fournissait la dépense des spectacles.

— ÉTYM. Χορηγός, de χορός, chœur (voy. CHŒUR), et ἄγειν, conduire (voy. AGIR).

† **CHORÉGIE** (ko-ré-jie), *s. f.* Terme d'antiquité grecque. Fonction de chorége. || Les dépenses de cette fonction.

— ÉTYM. *Chorége.*

† **CHORÉGIQUE** (ko-ré-ji-k'), *adj.* Qui appartient à la chorégie.

CHORÉGRAPHE (ko-ré-gra-f'), *s. m.* Compositeur de ballets, de pas de danse.

— ÉTYM. Χορεία, danse, de χορός, chœur (voy. CHŒUR), et γράφειν, tracer (voy. GRAPHIQUE).

CHORÉGRAPHIE (ko-ré-gra-fie), *s. f.* Art de composer des danses; art des ballets. || Art de noter sur le papier les pas, les gestes et les figures d'une danse, avec des signes particuliers et fort compliqués. || Art de la danse.

— ÉTYM. *Chorégraphe.*

CHORÉGRAPHIQUE (ko-ré-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la chorégraphie. Exercices chorégraphiques.

† **CHORÉGRAPHIQUEMENT** (ko-ré-gra-fi-que-man), *adv.* D'une manière chorégraphique.

† **CHORÉIQUE** (ko-ré-i-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport à la chorée. || Substantivement, celui, celle qui est atteinte de chorée. Un choréique. Une choréique.

— ÉTYM. *Chorée* 2.

† **CHORÉMANIE** (ko-ré-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Synonyme de chorée (voy. CHORÉE 2).

— ÉTYM. Χορεία, danse, et *manie.*

1. **CHORÉVÊQUE** (ko-ré-vê-k'), *s. m.* Nom que portèrent jusqu'à la fin du XIe siècle les vicaires épiscopaux.

— ÉTYM. Χωρεπίσκοπος, de χώρα, campagne, et ἐπίσκοπος, évêque (voy. ÉVÊQUE).

2. **CHORÉVÊQUE** (ko-ré-vê-k'), *s. m.* Nom, dans quelques cathédrales, principalement en Allemagne, d'une espèce d'inspecteur du chœur.

— ÉTYM. Χορός, chœur, et ἐπίσκοπος, surveillant.

CHORIAMBE (ko-ri-an-b'), *s. m.* Terme de métrique ancienne. Pied composé d'un trochée et d'un ïambe, ou de deux brèves entre deux longues. C'est l'opposé de l'antispaste.

— ÉTYM. Χορεῖος, chorée (voy. CHORÉE 1), et ἴαμβος, ïambe (voy. ÏAMBE).

† **CHORIAMBIQUE** (ko-ri-an-bi-k'), *adj.* Qui a rapport au choriambe. Vers choriambique.

CHORION (ko-ri-on), *s. m.* Terme d'anatomie. Enveloppe extérieure de l'œuf utérin.

— HIST. XVIe s. Le chorion est double, insensible, enveloppant tout le fœtus, estant legerement lié avec la premiere tunique dite amnios, PARÉ, I, 4.

— ÉTYM. Χόριον, *corium*, cuir (voy. CUIR).

† **CHORIQUE** (ko-ri-k'), *adj.* Terme d'antiquité. Vers choriques, ceux que le chœur chantait ou déclamait dans les pièces de théâtre.

— ÉTYM. Χορός, chœur.

CHORISTE (ko-ri-st'), *s. m.* || 1° Chantre du chœur. Une antienne chantée par deux choristes. Lorsqu'en ce sacré lieu, par un heureux hasard, Entrent Jean le choriste et le sonneur Girard, BOILEAU, *Lutrin*, IV. || 2° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui chante dans les chœurs. Les choristes de l'Opéra. Une choriste. Au signal donné, les choristes se retournent vers l'image du Soleil éternel, et font voler des roses effeuillées sur son passage, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 7.

— ÉTYM. *Chœur.*

† **CHORIZONTE** (ko-ri-zon-t'), *s. m.* Nom, dans la critique grecque, de grammairiens qui attribuaient l'Iliade et l'Odyssée à des auteurs différents.

— ÉTYM. Χωρίζειν, séparer, de χωρίς, séparément.

† **CHOROGRAPHE** (ko-ro-gra-f'), *s. m.* Celui qui est auteur de chorographies.

CHOROGRAPHIE (ko-ro-gra-fie), *s. f.* Description d'un pays, comme la géographie est la description de la terre, et la topographie celle d'un lieu particulier.

— HIST. Nous doubtions que fust l'isle Lipara, mais la chorographie n'y consentoit, RABELAIS, *Pant.* V, 1.

— ÉTYM. Χωρογραφία, de χώρα, contrée, et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

CHOROGRAPHIQUE (ko-ro-gra-fi-k'), *adj.* Qui appartient à la chorographie. Description chorographique.

— ÉTYM. Χωρογραφικός (voy. CHOROGRAPHIE).

CHOROÏDE (ko-ro-ï-d'), *adj.* Terme d'anatomie. La membrane choroïde, ou, simplement, la choroïde, membrane très-mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, où elle est située entre la sclérotique et la rétine. || Plexus choroïdes, replis membraneux qui forment la pie-mère dans les ventricules latéraux du cerveau. Les petits tissus nommés choroïdes, DESC. *Fœt.* 4.

— HIST. XVIe s. La membrane choroïde, autrement nommée plexus choroïde, PARÉ, II, 17. La tunique uvée qu'aucuns appellent choroïde, à raison qu'elle est tissue abondamment de veines et arteres, comme l'arriere-faix ou secondines des femmes, ID. IV, 6.

— ÉTYM. Χοροειδής, de χόριον, chorion (voy. ce mot), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CHOROÏDIEN, IENNE** (ko-ro-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux plexus choroïdes ou à la choroïde.

† **CHOROÏDITE** (ko-ro-ï-di-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la choroïde.

— ÉTYM. *Choroïde*, et la finale médicale *ite*, signifiant inflammation.

† **CHORTONOMIE** (kor-to-no-mie), *s. f.* Art de faire les herbiers.

— ÉTYM. Χόρτος, herbage, et νόμος, règle.

CHORUS (ko-rus'), *s. m.* Chant en chœur. Ah! grand chorus pour celui-là [ce couplet-là], COLLE, *Partie de chasse d'Henri IV*, III, 13. Oui, sur Probus, prince équitable, Il [le vin] nous souffle un chorus flatteur, BÉRANG. *Agent provoc.* || Faire chorus, répéter en chœur, soit à l'unisson soit en parties, ce qu'un autre a dit ou chanté; et, figurément, approuver tout d'une voix. Je souperais gaiement au bout de leur longue table; j'y ferais chorus au refrain d'une vieille chanson, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Toute la table s'empressa de faire chorus, ID. *Conf.* III. L'amour alors près de nos mères, Faisant chorus, battait des mains, BÉRANG. *Trinq.*

— ÉTYM. Latin, *chorus*, de χορός (voy. CHŒUR).

CHOSE (cho-z'), *s. f.* || 1° Désignation indéterminée de tout ce qui est inanimé. Les belles choses de la terre. C'est une chose choquante. Chose étrange, inouïe, incroyable. Quelque chose qu'on ait dite de lui. Il fit de grandes choses. Arrière, vaines chimères, Soupçons de choses amères, Éloignez-vous de nos cœurs, MALH. II, 2. Mais elle était du monde, où les plus belles choses Ont le pire destin, MALH. *à Duperrier.* C'est chose à mon esprit impossible à comprendre, ID. I, 4. Toutes les grandes choses coûtent beaucoup, les grands efforts abattent et les puissants remèdes affaiblissent, VOITURE, *Lett.* 74. Chose étrange de voir comme avec passion Un chacun est chaussé de son opinion, MOL. *Éc. des f.* I, 1. L'aurore aux cheveux d'or, au visage de roses, Déjà comme à demi découvrait toutes choses, RÉGNIER, *Ép.* I. Trois ou quatre choses de celles que vous me dites l'autre jour, VOIT. *Lett.* 75. Je me puis vanter d'avoir fait la plus difficile chose du monde, ID. *Lett.* 81. Ne point errer est chose au-dessus de mes forces, LA FONT. *Ép.* XVI. Chose ne leur parut à tous plus salutaire, ID. *Fabl.* II, 2. Vous qui devez savoir les choses de la vie, ID. *ib.* III, 1. Qu'un ami véritable est une douce chose! ID. *ib.* VIII, 11. Le ciel sur nos souhaits ne règle pas les choses, CORN. *Pomp.* V, 2. Pendant que l'âme demande une chose, le plaisir en exige une autre; ainsi l'âme, devenue captive du plaisir, devient en même temps ennemie de la raison, BOSS. *la Vallière.* Ô Dieu! qu'est-ce donc que l'homme? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? ID. *ib.* Dieu se réserve à lui seul les choses d'en haut, il partage avec vous les choses d'en bas, ID. *Marie-Thér.* Asservi par toutes les choses qu'il croit posséder, ID. *la Vallière.* Dieu qui, fécond en moyens, emploie toutes choses à ses fins cachées, ID. *Reine d'Anglet.* On ne peut se rendre maître des choses en les possédant toutes; il faut s'en rendre le maître en les méprisant toutes, ID. *Pensées chrét.* 21. Ce sont des bagatelles dont les pauvres diables de commis s'embarrassent la tête, parce qu'ils ne sont pas faits pour les grandes choses, LESAGE, *Turcaret*, III, 11. Les petites considérations sont le tombeau des grandes choses, VOLT. *Lett. Damilaville*, 6 août 1766. La nation est capable d'aussi grandes choses et de plus grandes encore que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage, ID. *Louis XIV*, 30. .... Vis sans cœur, sans pensée et sans foi; Vis pour l'or, chose vile, et l'orgueil, chose vaine, V. HUGO, *Voix intér.* XIX. || L'auteur des choses, Dieu. || Les choses humaines, l'ensemble de ce qui existe et de ce qui se fait parmi les hommes. Comme la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines, BOSS. *Hist. Dessein général.* || Choses de flot, choses de la mer, tout ce que la mer rejette sur ses bords. || Appeler les choses par leur nom, parler franchement et sans réticence. || Dire à quelqu'un bien des choses, lui faire ses compliments. Elles vous disent des choses bien obligeantes, SÉV. 516. || C'est la même chose : il n'y a

pas de différence. Venir, voir et vaincre est même chose en moi, CORN. *Pomp.* IV, 3. || Autre chose, une chose différente. On ne pouvait attendre autre chose de lui. Autre chose est de parler, autre chose d'agir. N'avez-vous, Nicomède, à lui dire autre chose? CORN. *Nicom.* II, 3. Moi cesser d'être amant! et puis-je être autre chose? LA FONT. *Élégie* V. Et celle [la maladie] que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un redoublement et comme le dernier accès du mal que nous apportons en naissant? BOSS. *Marie-Thér.* || C'est autre chose, c'est différent. Un époux beau, bien fait, jeune et tout autre chose Que le défunt.... LA FONT. *Fab.* VI, 21. Aller au fond des choses, ne pas s'arrêter à un examen superficiel. || On dit dans le même sens le bout des choses. Il leur promit de leur faire un beau livre de philosophie, écrit fort menu pour leur usage, et que dans ce livre ils verraient le bout des choses, VOLT. *Microm.* 7. || Ne pas faire les choses à demi, ne pas épargner la dépense, donner tout ce qui doit être donné. || Faire bien les choses, faire les choses de bonne grâce, s'acquitter convenablement d'une obligation, d'une corvée; et aussi, payer convenablement ce qui doit être payé, faire les dépenses nécessaires. Je croyais qu'il ferait mieux les choses. || Sur toute chose, avant toute chose, *loc. adv.* Avant tout. Et sur toute chose, Observe exactement la loi que je t'impose, CORN. *Cinna*, V, 1. Apprenons, avant toutes choses, à n'être pas éblouis du bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme, BOSS. *Anne de Gonz.* || **2°** Chose se dit quelquefois des personnes. J'avais toujours fait compte, aimant chose si haute, De ne m'en séparer qu'avecque le trépas, MALH. V, 29.... Et semblable aux abeilles A qui le bon Platon compare nos merveilles, Je suis chose légère, et vole à tout sujet, Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet, LA FONT. *Épît.* XVI. Je la révère [une dame] comme la plus noble, la plus belle et la plus parfaite chose que j'aie jamais vue, VOIT. *Lett.* 25. || **3°** La chose publique, l'État. || **4°** Ce dont il s'agit. Je vais vous expliquer la chose. Voilà quel est l'état des choses. Devant elle [la justice] à grand bruit ils expliquent la chose; Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause, BOIL. *Ép.* II. L'homme au trésor caché, qu'Ésope nous propose, Servira d'exemple à la chose, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. Je [la Mort] devais, ce dis-tu, te donner quelque avis Qui te disposât à la chose; J'aurais trouvé ton testament tout fait, ID. *ib.* VIII, 1. Les titres différents ne font rien à la chose, CORN. *Sert.* III, 2. C'est en cela que consiste tout l'agrément de la chose, VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er août 1763. || La chose parle d'elle-même, il y a évidence, il n'est pas besoin de plus ample explication. || **5°** Terme de droit. Chose jugée, ce qui a été résolu par une décision judiciaire en dernier ressort, ou ce qui n'est plus susceptible d'appel ou d'opposition; ce qui est décidé, mis hors de contestation. Cela a force, cela est passé en force de chose jugée. || **6°** Terme de droit. Bien, propriété, possession. L'esclave était la chose du maître. Soigner sa chose. Vendre la chose d'autrui. Division des choses en corporelles et incorporelles. Choses hors du commun. || **7°** En termes de grammaire, chose se dit par opposition à personne. Le pronom *quoi* se rapporte toujours à des choses, il ne se rapporte jamais à des personnes. || **8°** Ce qui est en fait, en réalité, par opposition à ce qui est un mot, un nom. Vous ne nous donnez que des mots, et nous voulons des choses. Rien n'est plus commun que le nom, Rien n'est plus rare que la chose, LA FONT. *Fabl.* IV, 17. Que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux, vides de sens et de choses, BOSS. *Duch. d'Orl.* La pauvreté, la honte, la mort sont pour les hommes du monde des choses trop effectives et trop réelles; pour nous, ce sont seulement des noms, ID. *ib.* || Dire le mot et la chose, se laisser aller à quelques plaisanteries un peu libres. Ces soupers étaient très-gais; on y disait le mot et la chose, J. J. ROUSS. *Confess.* V. || Par extension, en termes de littérature, pensées de valeur, notions réelles et positives. Livre, style plein de choses. On dit peu de choses solides quand on veut en dire d'extraordinaires. Mes vers sont durs, d'accord, mais forts de choses, VOLT. *Goût.* Je conviens qu'où il n'y a pas de choses, il ne peut y avoir de style, DIDER. *Térence.* || **9°** Quelque chose, *s. m.* Certaines choses. D'un prince malheureux ordonnez quelque chose, CORN. *Cinna*, IV, 3. Non, non, j'ai quelque chose aussi bien à vous dire, ID. *Nic.* III, 6. Il est bon qu'un mari nous cache quelque chose, ID. *Poly.* I, 3. || Quelque chose suivi d'un adjectif, qui est toujours au masculin, avec la préposition *de*, qui est indispensable. Il faut que vous gardiez quelque chose d'excellent pour vous, puisque vous faites de ces présents à vos amies, VOIT. *Lett.* 79. Il y a en vous quelque chose de surnaturel, ID. *ib.* 80. Si d'aventure il y a quelque chose d'aussi beau qu'elle, ID. *ib.* 28. La pauvreté est quelque chose de bien dur, PATRU, *Plaid.* 6, dans RICHELET. || Autre chose s'emploie de même, c'est-à-dire avec la préposition *de* et un adjectif au masculin. Montrez-nous autre chose de beau. Dites-nous autre chose de gai. || Quelque chose est devenu masculin à cause du sens vague qui y est attaché; mais naturellement il était, quand on a commencé à s'en servir en ce sens, féminin. Il est rarement arrivé qu'on m'ait objecté quelque chose que je n'eusse point du tout prévue, DESC. *Méth.* 6, 5. Je ne fais point difficulté de parler, quand j'ai dans la bouche quelque chose meilleure que le silence, BALZ. *liv.* III, *lett.* 3. Dis-je quelque chose assez belle? L'antiquité toute en cervelle Me dit : je l'ai dit avant toi. C'est une plaisante donzelle; Que ne venait-elle après moi? J'aurais dit la chose avant elle, DE CAILLY, *Épigr.* || Difficulté, brouille. On me mande qu'il y a eu quelque chose entre le roi et Monsieur, SÉV. 440. || Faire quelque chose, obtenir quelque succès. Pensez; à votre Dieu laissez venger sa cause; Si vous saviez penser, vous feriez quelque chose, GILB. *Le 18e siècle.* || Faire quelque chose, avoir une profession. Ce jeune homme ne peut pas rester plus longtemps oisif; il faut qu'il fasse quelque chose. || C'est quelque chose, il y a quelque mérite, quelque intérêt. Enfin, si dans mes vers je ne plais et n'instruis, Il ne tient pas à moi, c'est toujours quelque chose, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Ce que vous dites là est quelque chose, FONTEN. *Didon*, *Stratonice.* || Être de quelque chose à quelqu'un, être de sa parenté. Il me semble qu'elle vous est de quelque chose, SÉV. 552. Tous les Provençaux me sont de quelque chose, ID. 128. || Naissance, position distinguées. Il serait honteux d'être né quelque chose et de ne pas songer à s'élever, MASS. *Car. Prosp.* Je pourrais m'estimer quelque chose de plus que je n'étais, BALZ. *liv.* I, *lettre* 4. Si l'on m'eût fait faire une étude sérieuse de l'histoire, j'aurais pu y devenir quelque chose, ST-SIM. I, 21. || Environ. Il y a quelque chose comme huit jours qu'on ne vous a vu. || **10°** Peu de chose, *s. m.* Chose inutile, sans valeur. Ma vie est peu de chose et je vous l'abandonne, VOLT. *Henr.* ch. II. Tu me sembles si grand et nous si peu de chose Que.... MALH. I, 1. Qu'est cela? lui dit-il. — Rien. — Quoi! rien! peu de chose, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || De peu de chose, d'une famille qui n'a rien de bien relevé. Des Alleurs était un Normand de fort peu de chose, fait à peindre et de grande mine, ST-SIM. 50, 93. || **11°** Grand'chose, quelque chose qui a de l'importance. On ne lui répondit pas grand'chose, HAMILT. *Gramm.* 4. A quoi vous sert-il d'irriter des gens qui, sans être grand'chose, tiennent à quelque chose? P. L. COUR. I, 57. Celle [la voix] de mon mari qui n'est pas grand'chose, PONT DE VEYLE, *le Complaisant*, II, 1. Grand'chose ne s'emploie guère que dans des phrases négatives. || Grand'chose est un archaïsme (grand, dans l'ancienne langue, étant à la fois masculin et féminin) pour grande chose, dont Bossuet s'est servi : Ce n'est pas grande chose, *Vie rel.* L'apostrophe est inutile, puisque la locution n'était pas grande chose, mais était, à l'origine, grand chose; l'Académie devrait supprimer cette apostrophe. || **12°** Familièrement, chose se dit en place d'un terme, d'un nom qui ne revient pas à l'esprit. Monsieur chose. Madame chose. Aussi bien ne peut on changer chose en Virgile ou bien l'autre en Platon? RÉGNIER, *Sat.* II. Vous voudriez voir la haute société et ne point restituer? garder l'hôtel de chose et y recevoir le marquis? P. L. COUR. I, 276. || **13°** Populairement. Être tout chose, être mal disposé soit pour la santé soit pour l'humeur. || Proverbe. A chose faite, conseil pris, c'est-à-dire quand la chose est faite, ce n'est plus la peine de demander conseil.

— REM. **1.** *Quelque chose* comme un seul mot est masculin; il en est de même de *autre chose*, qui, dans le sens vague, est également employé au masculin. Quelque chose est promis et vous verrez qu'autre chose sera fait, LEGOARANT. *Peu de chose* est naturellement masculin, puisque *peu* est un substantif masculin. || **2.** La prononciation *chouse*, qui est celle du Berry et qui fut très-usitée au XVIe siècle, avait cours encore dans le XVIIe; Marguerite Buffet la condamne, et Chifflet, *Gramm.* p. 179, dit : « J'ai vu le temps que presque toute la France était pleine de *chouses;* tous ceux qui se piquaient d'être diserts *chousoient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée un certain lisant hautement ces vers : Jetez lui des lis et des roses, Ayant fait de si belles choses : quand il fut arrivé à *choses*, il s'arrêta, craignant de faire une rime ridicule; puis, n'osant démentir sa nouvelle prononciation, il dit bravement *chouse.* Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendaient qui ne baissât la tête pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris, que quelques railleurs disaient que ce n'était plus que la femelle d'un chou. »

— HIST. IXe s. Et in cadhuna cosa, *Serment.*

— Xe s. Ne ule cose non la pouret omque pleier [plier], *Eulalie.*

— XIe s. Mais d'une chose vous sui je bien garant, *Ch. de Rol.* CXIV. De plusors choses à remembrer li prist, *ib.* CLXXIII. Si alquens [quelqu'un] vienge [vient] à pref [après] pur clamer la jose.... *Lois de Guill.* 7.

— XIIe s. Les saintes choses sont faites es mains des estrangers, *Mach.* I, 2. De ceste couse, *Ronc.* p. 8. Mais d'une chose soiez vous bien certis [certains], *ib.* p. 72. De pluseurs coses [ils] vont toute jour parlant, *ib.* p. 163. ....Fins cuers qui bée à haute honor Ne se porroit de tel cose desfendre, *Couci*, XXIV. Car j'ai assez autre chose à penser, QUESNES, *Romancero*, p. 100. Mais li message [messagers] estoient d'autre chose ententif, *Sax.* XXIV. Et chose [il] nous demande que nous ne povons faire, *ib.* XXXI.

— XIIIe s. D'autre chose [je] vous ai la matiere accueillie, *Berte*, II. Mais plus hardie chose [que Pepin] ne fut onque choisie [vue], *ib.* II. Ne de chose que j'aie, jamais [je] ne leur faudrai, *ib.* VII. Qu'il soit de ceste chose et maistre et conseillere, *ib.* XII. Car forment le hastoit [il avait hâte] de la chose achever, *ib.* XVII. Je ne voi que ma chose [mon affaire] à nessun bien s'afruite, *ib.* XXXVII. Onque si douce chose [que Berte] [je] ne vi ni n'acointai, *ib.* LVII. Mais si viennent les choses com Dieu plaist et agrée, *ib.* LXVIII. Bien entent li messages [le messager] que c'est chose passée [decidée], *ib.*.... Bon fust que gehesist [elle avouât] [ce] Que Berte est devenue ne quel chose ele en fist, *ib.* XCI. Sire, font-il au roi, nous vous voulons monstrer Que grant chose est de roi, *ib.* XCVII. Je ne pris [prise] riens, ne beauté, ne jouvent, Or, ne argent, ne chose que je voie, ANONYME, dans *Couci.* Car sachiés que toutes vos choses Sunt en vous meïsmes encloses, *la Rose*, 5357. Plus sont rices, et plus grans mestiers lor est que li quemins et les cozes communes soient amendées, BEAUM. XXV, 17. Cheli par qui toutes ces choses sont faites et sans qui nule bone œuvre ne porroit estre fete, ce est li Peres, et li Fis et li Saint Esperiz, ID. *Prologue.* Or avint chose, que le conte Henri descendi de ses sales de Troies pour aller oïr messe à Saint Estienne, JOINV. 205.

— XIVe s. Il confesse à rendre quid pro quo, chose pour chose, ORESME, *Eth.* 254. Et semblablement appartiennent à magnificence toutes grans choses qui sont faites pour la chose publique, ID. *ib.* 114. Puisque la chose est faite, on ne la peut changier, *Guescl.* 6372. Chose publique, ce n'est autre chose mès que l'estat publique ou commun, et est nom general à touz estaz de terre, païs, roiaumes et citez, BERCHEURE, f° 1, *verso.*

— XVe s. Longue chose seroit à raconter, FROISS. I, I, 45. Et cil de sa personne estoit assez haut et crueux; et ne se esbahissoit point pour petit de chose, ID. III, IV, 67. Encore leur faisoit-on la chose plus grande et plus perilleuse qu'elle n'estoit, ID. II, III, 35. Entre les autres choses il [l'ambassadeur anglais] demanda au duc Aubert.... ID. II, II, 223. Quand ces nouvelles lui vinrent en la main [au comte de Valois], lui convint porter; car autre chose n'en put avoir, ID. II, II, 233. Quand les chevaliers virent qu'ils n'en auroient autre chose, ils se despartirent et prirent congé, ID. II, II, 207. Très belle fleur, oncques je ne pensay Faire chose qui desplaire te doie, CH. D'ORL. *Bal.* 63. Et pour acheter chevaux, armures et ce qu'à guerre appartient, souvent advient qu'ils vendent leurs choses (biens), MONSTRELET, *liv.* I, *ch.* 25. Et par saint Jacques je ne fois Gueres autre chose que boire, *Patelin.* Sire, tout ce lessez ester : Parlon vous et moy d'autre chose, *La pass. de N. S. J. C.* Et bref le vin prins sobrement Est tousjours une bonne choze, BASSELIN, *Vau de Vire*, 60. Considerées les chouses dessus dites, *Lettre de Charles VII. Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 576. Des deux parties il mourut deux mille hommes du moins, et fut la chose bien combatue, COMM. I, 4. Ce fut grant chose à mon advis de rallier sur le champ.... [illegible]

que on luy eust sceu dire, les parolles qu'il oyoit, ID. IV, 8. Pas grant chose je ne demande, Dist le bon seigneur de Cambraye, VILLON, 2e *Repue franche*. C'est grand chose [une bonne chose, un point important] de voir ses enfants alliés [mariés], en la pleine vie, LOUIS XI, *Nouv.* XLIV.

— XVIe s. Tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faite, et chants à quatre parties, CALV. *Instit.* 744. Ceux qui presument de requerir autre chose à Dieu, qui ne soit comprinse et entendue en ceste oraison.... ID. *ib.* 730. Si on nous apporte sous le titre de l'esprit quelque chose qui ne soit contenue en l'Evangile, ne la croyons pas, ID. *ib.* 931. Quelque chose que je voulois estre faicte aprèz ma mort, MONT. I, 78. Tout ce que nostre sagesse peult, ce n'est pas grand chose, ID. I, 132. Qu'il soit bien pourveu de choses, les paroles ne suyvront que trop, ID. I, 187. Adonne toi à l'estude des lettres pour en tirer quelque chose qui soit toute tienne. ID. I, 2?2. Magistrats de la chose publicque [république] emperiere du monde, ID. I, 288. Il s'en retourna sans accepter ne prendre chose qui soit, de tant de presens, AMYOT, *Pélop.* 56. Si d'adventure il y eut adonc quelque chose moins que humainement faitte contre les Syracusains, ID. *Marcel.* 30. Caton se souciant moins que de chose du monde des crieries que l'on faisoit à l'encontre de luy, ID. *Caton*, 38. Mais la main des dieux jalouse N'endura que telle chouse Suivist son train coustumier, RONS. 388. Bref on ne voit chose qui vive, Sans estre serve de douleur, ID. 409. Les sciences sont composées de choses, non de paroles, PARÉ, *Au lecteur.* Il faut mettre dessus l'aine quelque chose ronde, ID. XIV, 47. Chose bien donnée n'est jamais perdue, COTGRAVE. Chose qui plaist est à demy vendue, ID.

— ÉTYM. Picard, *cose;* Saintonge et Berry, *chouse;* provenç. espagn. portug. et ital. *cosa;* du latin *causa* (voy. CAUSE), employé avec le sens de chose dans le bas-latin de la loi Salique, de Grégoire de Tours et des Capitulaires.

† **CHOSETTE** (cho-zè-t'), *s. f.* Petite chose.

— HIST. XIIIe s. Feves et poiz et tex chosetes Cum fruis, racines et herbetes, *la Rose*, 8414. || XVe s. Comme font marchant à marchant Touchant leurs petites chosettes, COQUILL. *Enqueste de la simple et de la rusée.* Ilz firent cent mille chosettes, VILLON, *la Repue du pelletier.*

— ÉTYM. Diminutif de *chose.*

† **CHOSIER** (cho-zié), *s. m.* Usité seulement dans cette locution proverbiale : va, va, quand tu seras grand, tu verras qu'il y a bien des choses dans un chosier. Cela se dit pour indiquer à un enfant et même à une grande personne qu'il y a bien des choses dont on ne peut rendre compte.

— ÉTYM. *Chose.*

1. **CHOU** (chou), *s. m.* ||1° Plante potagère de la famille des crucifères. Chou cabus, chou pommé. L'une voudra que tu plantes des choux; L'autre voudra que ce soient des carottes, LA FONT. *Mazet.* Cet homme, disent-ils, était planteur de choux; Et le voilà devenu pape! ID. *Fabl.* VII, 12. Le lièvre était gîté dessous un maître chou; On le quête; on le lance : il s'enfuit par un trou, ID. *ib.* IV, 4. || Chou-fleur, chou dont les rameaux et les fleurs naissantes se mangent. *Au plur.* Des choux-fleurs. || Chou-rave, chou dont la tige, s'épaississant, forme une sorte de pomme bonne à manger. On appelle aussi chou-rave le chou-navet. *Au plur.* Des choux-raves. || Chou-navet, chou dont la racine est ronde et charnue comme le navet. *Au plur.* Des choux-navets. || Chou de Bruxelles ou de Brabant, chou vert dont la tige est garnie de petites têtes de feuilles frisées. || Chou cavalier, chou à tige élevée et qui ne pomme jamais. || Chou de chien ou brède de Chine, noms vulgaires d'un chou indéterminé de la Chine, introduit dans les colonies, à l'est du cap de Bonne-Espérance. || Familièrement. Aller à travers choux ou tout au travers des choux, agir en étourdi, sans rien examiner. || Tonner sur les choux, faire plus de peur que de mal. Simple, ignorant, à tromper très-facile, Bon gentilhomme et qui, dans son courroux, N'avait encor tonné que sur les choux, LA FONT. *Papef.* || Populairement. Bête comme un chou, très-bête. Tête de chou, tête d'homme stupide. || Aller planter ses choux, se retirer à la campagne. Il fallut retourner à ses choux de Pekam, HAMILT. *Gramm.* 10. La conclusion fut que le maréchal est allé dans sa maison planter des choux, SÉV. 134. Dans un autre sens. Ce qui me console c'est que vous êtes en lieu de planter choux [en terre ferme] et que vos Alpes ni votre mer Méditerranée ne sauraient plus vous faire périr, SÉVIG. 145. || On l'a envoyé planter ses choux, on l'a destitué. || S'entendre à une chose comme à ramer des choux, n'y rien entendre : comme les choux ne se rament pas, savoir ramer les choux c'est ne rien savoir. || Faites-en des choux, des raves, faites, disposez de la chose comme il vous plaira. Qu'il en fasse des choux, des raves, Disaient quelques-uns des plus braves, SCARRON, *Virg. travesti*, ch. V. Il en fait comme des choux de son jardin, il en dispose à son gré. || Faire ses choux gras de quelque chose, c'est-à-dire faire gras ses choux de cette chose, en engraisser ses choux, d'où le sens : en retirer profit. Faire ses choux gras d'une chose, en faire son meilleur plat, d'où le sens : s'en régaler, au propre et au figuré. Je vous conseille de faire vos choux gras de cet homme, SÉV. 266. || Absolument. Faire ses choux gras, faire bien ses affaires. || Il a été trouvé sous un chou, sa naissance est inconnue. || Populairement. Manger les choux par les trognons, être mort et enterré. || Cela ne vaut pas un trognon de chou, cela ne vaut rien. || Ménager, sauver la chèvre et le chou, ménager également deux partis, deux adversaires. || 2° Nom de certaines plantes qui ont de la ressemblance avec le chou. Chou de cocotier, chou palmiste, noms vulgaires par lesquels on désigne le bourgeon terminal de l'arec oléracé (palmiers). || Chou caraïbe, espèce de gouet. || Chou bâtard, arabette ou navette. || Chou oléifère, le colza cultivé. || Chou poivré, gouet commun. || Chou marin, crambé, sorte de légume. || 3° Mon chou, mon petit chou, mon chou-chou, expression familière de tendresse. || 4° Assemblage de coques de rubans, en forme de chou, sur un petit carton rond. || Terme de tapissier. Nœud que l'on forme avec l'étoffe par le haut d'une draperie. || 5° Chou ou petit-chou, sorte de pâtisserie. || 6° Au jeu de quille, faire chou blanc, ne rien abattre; et, figurément, n'arriver à aucun résultat dans une entreprise. M. Jaubert, dans son *Glossaire*, dit que chou est ici pour coup, par suite de la prédominance du *ch* dans l'idiome du Berry. Si on n'admet pas cette explication, la locution reste tout à fait obscure. || 7° Terme de zoologie. Chou-fleur de mer, espèce de polypier. || Proverbes. Ce n'est pas le tout que des choux, il faut encore de la graisse, c'est-à-dire qu'on n'a qu'une partie de ce qui est nécessaire pour faire une certaine chose. || Chou pour chou, Aubervilliers vaut bien Paris, c'est-à-dire, s'il s'agit de choux, Aubervilliers vaut Paris, et, de là, chaque chose a son mérite particulier. || On dit aussi, absolument, chou pour chou, dans le même sens. Chou pour chou, cet homme-là vaut bien l'autre. || La gelée n'est bonne que pour les choux. Aussi sain qu'un chou cabus après la gelée, CYRANO DE BERGERAC, *le Pédant joué*, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 62. || Elle fait bien valoir ses choux, se dit d'une personne qui fait trop valoir ses bonnes qualités.

— HIST. XIIe s. Dunc comença sun cors durement à grever, E les grasses [*crassus*] viandes, chous e nes [navets] à user, *Th. le mart.* 93. || XIIIe s. Tot fruit et chol sont malvais à user, ALEBRANT, f° 4. Dant Prestre, il est la feste as fox; Si fera on demain de chox Et grant departie à Baieus, *Ren.* 20960.... Je vi la soif [haie] branler, Et la feuille du chol trembler, Où cil se gist qui est repost [caché], *ib.* 1350. Et Renart, qui veü l'avoit, Desoz un chol muciez se fu, *ib.* 5055. La où li palis fu deselos, Avoit li vilain planté chos, *ib.* 1318. || XIVe s. La tige d'un rouge chol, *Modus*, f° CXIV. || XVe s. Combien qu'il soit sailly d'ung trou De la cliquette d'ung musnier, Voire ou de la lignée d'un chou, COQUILLART, *Droits nouveaux.* Ne aussi d'en faire ses choux gras, Ses grans chieres, ses galas De gueulle, ses gaudeamus, ID. *Plaidoyer de la simple et de la rusée.* Quand le choux passe la soi [la haie], Le vigneron meurt de soif, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 63. S'il veut du dur, il a du moul [mou]; S'il veut des pois, il a des choul, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 424, dans LACURNE. Monstrant en ce, que il pensoit à venir par ce à chou pour chou, et au mesme par le semblable, G. CHASTEL. *Chron. des D. de Bourg.* III, ch. 45. || XVIe s. Pastennades, raves, choux-cabus, O. DE SERRES, 204. Les chous premiers meurs sont les cabus ou pommés.... plusieurs blancs se resserrent au milieu ainsi que cabus.... de mesme avient de certains verts crespés, s'affermissans vers le milieu.... plusieurs autres especes de chous y a-il, presque sauvages, degenerans des bons : comme rouges, tannés, griseastres, chous raves, servans plus pour medecine que nourriture.... outre lesquels les cauli fiori [choux-fleurs], ainsi dits des Italiens, encores assés rares en France, tiendront rang honorable au jardin pour leur delicatesse, ID. 534. Gasteaux, popelins, gaufres, petits-chous [pâtisserie], ID. 826. L'herbe au Turc, le chou rouge, PARÉ, XVI, 35. Comment! est-il fol comme ung chou à pommes? RAB. *Pant.* III, 43. Je voy bien que c'est la revanche de la Reole, et que le roi de Navarre a voulu faire chou pour chou, mais le mien est mieux pommé, *Mém. de* SULLY, t. I, p. 124, dans LACURNE. Il l'aime comme les choux, il voudrait l'avoir mangé, OUDIN, *Curios. fr.* Faites en des choux ou des pastez, ID. *ib.* Souffler les choux en dormant [ronfler], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Wallon, *cau;* bourguig. *chô;* picard, *caulet, colet;* provenç. *caul;* espagn. *col;* portug. *couve;* italien *cavolo;* du lat. *caulis*, grec, καυλός, tige. Dans le vieux français, au singulier, nominatif *li chols* ou *chos* ou *chous*, régime *le chol;* au pluriel, nominatif *li chol*, régime les *chols* ou *chos* ou *chous.*

2. **CHOU** (chou), *adv.* Terme de chasse. || 1° Chou, chou-là ! Se dit pour exciter un chien à quêter; et chou-pille ! pour exciter le chien à se jeter sur le gibier. || 2° *S. m.* Chou-pille, chien qui ne quête que sous le fusil.

— ÉTYM. *Chou*, exclamation, qui est peut-être l'ancien picard *chou*, qui signifie *ce*, et *piller.*

† **CHOUAN** (chou-an), *s. m.* || 1° Nom que l'on donna, pendant la Révolution et après 1830, à des bandes qui, dans l'Ouest de la France, faisaient la guerre de partisans contre la révolution de 1793 et années suivantes, et plus tard en 1832. || Nom donné, dans la polémique des partis, aux amis de la branche aînée des Bourbons. || 2° Terme de zoologie. Le moyen-duc.

— HIST. XVIe s. Si nous oyons crier de nuit quelque chouan, Nous herissons d'esfroy.... RONS. 815.

— ÉTYM. On a beaucoup discouru sur l'origine du mot *chouan;* peut-être il vient de *chouan*, oiseau de proie nocturne (voy. CHAT-HUANT), par comparaison avec les habitudes nocturnes de ces bandes. On l'a fait venir aussi de Jean Chouan, un de leurs chefs. S'il est si difficile de déterminer l'origine de *chouan*, formé presque de notre temps, on comprend combien d'autres dénominations plus anciennes sont restées obscures.

† **CHOUANNER** (chou-a-né), *v. n.* Faire la guerre de chouans, de partisans. Je ne vais pas en Vendée pour donner des bals ou tenir table ouverte, je vais chouanner, CH. DE BERNARD, *l'Anneau d'argent*, § 6. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Chouan.*

† **CHOUANNERIE** (chou-a-ne-rie), *s. f.* Guerre de chouans, de partisans. || L'ensemble des chouans, le parti des chouans, leurs opinions.

— ÉTYM. *Chouanner.*

† **CHOUART** (chou-ar), *s. m.* Terme de zoologie. Effraie.

† **CHOUC** (chouk), *s. m.* Choucas noir.

— ÉTYM. Namurois, *chau*, hibou; de l'anc. haut allem. *chouch;* angl. *chough*, où paraît être le même radical que dans *chouette.*

CHOUCAS (chou-kâ), *s. m.* Espèce de petite corneille.

— HIST. XVIe s. Les uns sont bandes noires, larronnesses et odieuses par tout. Cela sont les grosses corneilles et chucats, D'AUB. *Fœn.* III, 15. Les hinottes, cochevis, pies, corneilles, chucas, corbeaux parlent et chantent, PARÉ, *Animaux*, 20. Il est seulement accompagné des corneilles chantant quaqua, et des corbeaux avec leur crocro, et aussy des choucas, MERLIN COCCAIE, t. II, p. 19, dans LACURNE. Ce sont chucas et corbeaux qui croassent En vain contre eux.... BAÏF, *Œuvres*, p. 218, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Chouc.*

† **CHOUCHEMENT** (chou-che-man), *s. m.* Terme de chasse. Cri de la chouette.

— ÉTYM. *Chou.*

† **CHOUCHETTE** (chou-chè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du choucas.

— ÉTYM. *Chouc.*

CHOUCROUTE (chou-krou-t'), *s. f.* Chou blanc haché qu'on fait fermenter dans la saumure.

— ÉTYM. Allem. *Sauerkraut*, de *sauer*, sur (voy. SUR, adj.), et, *Kraut*, herbe, l'assimilation avec *chou* ayant altéré *sauer.*

† **CHOUDET** (chou-dè), *s. m.* Un des noms vulgaires du hibou.

— ÉTYM. *Chouc.*

† **CHOUE** (choue), *s. f.* Chouette.

— HIST. XIIIe s. Elle est plus noire qu'une choe, *Fables et contes anciens*, t. III, p. 264. D'un vilein dist, ki nurrisseit Une kauwe que mult ameit, MARIE, *Fable* 48. Sa colors n'estoit pas en semblance de choe, *Berte*, XXXIII.

— ÉTYM. Wallon, *chawe;* namurois, *chauwe;* Savoie, *chue*, choucas; espagn. *chova*, espèce de

. ., *choqa*, corneille, d'un radical allemand *chouch*, ... ; holl. *kauw*, choucas. Voy. CHOUC.

CHOUETTE (chou-è-t'), *s. f.* || **1°** Oiseau nocturne du genre du chat-huant. Comme après les hibous vont criant les chouettes, RÉGNIER, *Sat.* XII. || Être larron comme une chouette, être un voleur déterminé. || **2°** Terme de jeu. Faire la chouette, jouer seul contre deux ou plusieurs personnes. || Fig. Ma correspondance est très-active, je fais la chouette à trois personnes, c'est-à-dire que seul j'entretiens correspondance avec trois personnes. || Il est leur chouette, il est en butte à leurs railleries. || **3°** Jeu analogue au jeu d'oie. || **4°** La chenille du séneçon. || **5°** Populairement. Être chouette, être parfait en son genre. Cela est chouette. Cet emploi populaire n'est pas sans analogie avec un exemple de Rabelais ; voy. l'HISTORIQUE.

— REM. La chouette étant persécutée par les autres oiseaux lorsqu'elle s'aventure pendant le jour, de là vient apparemment qu'on dit d'une personne qui est en butte à la raillerie de plusieurs autres, qu'elle est leur chouette ; et de là aussi que jouer seul contre plusieurs s'appelle leur faire la chouette.

— HIST. XVe s. De tant, dist il, comme les yeuls les suetes ou des chauve soris sont inabiles à recepvoir la clarté du souleil, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 4. || XVIe s. Quel qu'il soit, il n'est point poete, Mais fils aisné d'une chouette, Ou aussi larron pour le moins, MAROT, *Épigram.* Ma femme sera coincte et jolye comme une belle petite chouette, RABEL. *Pantagr.* III, 14.

— ÉTYM. Diminutif de *choue ;* Berry, *chuèche ;* norm. *cauvette*, petite corneille; wallon, *chawète*.

CHOU-FLEUR (chou-fleur), *s. m.* || **1°** Sorte de chou. Voy. CHOU. || **2°** Terme de médecine. Variété de condylomes dont la base se réunit à un pédoncule commun de manière à représenter assez bien un chou-fleur. Exciser des choux-fleurs.

CHOU-PILLE (chou-pi-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Voy. CHOU 2.

CHOUQUET (chou-kè), *s. m.* || **1°** Billot sur lequel on rabat les filières dans les tréfileries. || **2°** Terme de marine. Forte et large pièce de bois, qui sert à l'assemblage d'un mât supérieur avec son mât inférieur.

— HIST. XVIe s. Comme il convient faire bon feu en somme, Comme de bois et gros chouquetz en busche, FABRI, *Art de Rhét* r. f. 19, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *choque*, souche (voy. CHOC et SOUCHE).

† **CHOUQUETTE** (chou-kè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du choucas.

— ÉTYM. Diminutif de *chouc*.

CHOU-RAVE (chou-ra-v'), *s. m.* Voy. CHOU.

CHOYÉ, ÉE (cho-ié ou choi-ié, ée), *part. passé.* Enfant choyé par ses parents. À l'avenir Mazet serait choyé, LA FONT. *Mazet.*

CHOYER (cho-ier, ou, suivant d'autres, choi-ié), je choie, tu choies, il choie, nous choyons, vous choyez, ils choient; je choyais; je choyai; je choierai; je choierais; que je choie, que nous choyions, que vous choyiez, qu'ils choient; que je choyasse; choyant, *v. a.* || **1°** Soigner avec une tendre sollicitude, entourer de prévenances. Je t'ai toujours choyé, t'aimant comme mes yeux, LA FONT. *Fabl.* VIII, 22. Il le choie, il l'embrasse, et pour une maîtresse On ne saurait, je pense, avoir plus de tendresse, MOL. *Tart.* I, 2. Ta mère le choie, Zara ne le néglige pas, P. L. COUR. *Lett.* II, 102. On ne saurait choyer avec trop de précaution un esprit malade, *Exil de Cicéron*, dans DESFONTAINES. || **2°** Conserver avec soin. Choyer des meubles. De peur de voir finir mon argent, je le choie, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || **3°** Se choyer, *v. réfl.* Se procurer toute l'aise possible. Moi, Monsieur? quelque sot ! la colère fait mal ; Et je veux me choyer, quoi qu'enfin il arrive, MOL. *l'Étour.* II, 7.

— HIST. XIIIe s. Quant ele est seule et enserrée, Cort tenue d'un vilainastre, Vos alez joer et esbatre ; Mais el ne se puet remuer, Tant sache son mari suer, *Roman de la Poire.* Male-Bouche et tous ses parens, À qui jà Diex ne soit garans, Par barat estuet barater, Servir, chuer, blandir, flater, *la Rose*, 7425. Il fait trop bon le chien chuer, Tant qu'on ait la voie passée, *ib.* 7430. || XVIe s. Nos pedantes se trouveroient chouez [attrapés], MONT. I, 146. Je disois, en mes jours, de quelqu'un en gaussant, qu'il avoit choué la divine justice, ID. I, 310.

— ÉTYM. Berry, *chouer*, *chuer ;* picard, *chuer*, parler bas, caresser, *choer*, gratter; ital. *soiare*, flatter, *soia*, flatterie; angl. *to sue*, demander avec instance, supplier; d'un radical inconnu.

† **CHRÉMATISTIQUE** (kré-ma-ti-sti-k'), *s. f.* Terme didactique. Art de créer les richesses. || Chez quelques auteurs, synonyme d'économie politique.

— ÉTYM. Χρηματιστική, de χρῆμα, avoir, fortune.

† **CHRÉMATOLOGIE** (kré-ma-to-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Doctrine de la richesse ; traité des richesses.

— ÉTYM. Χρῆμα, fortune, avoir, et λόγος, traité.

† **CHRÉMATOLOGIQUE** (kré-ma-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la chrématologie.

† **CHRÉMATONOMIE** (kré-ma-to-no-mie), *s. f.* Lois naturelles qui règlent la production et la répartition de la richesse.

— ÉTYM. Χρῆμα, avoir, et νόμος, loi.

† **CHRÉMATONOMIQUE** (kré-ma-to-no-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la chrématonomie.

CHRÊME (krê-m'), *s. m.* || **1°** Huile mêlée de baume, et consacrée pour servir aux onctions dans l'administration de certains sacrements. Le saint chrême. Je vais vous consacrer sur ce bord de ma tombe ; Baissez la tête, enfant, pour que le chrême y tombe, LAMART. *Joc.* V, 182. || Fig. Cela ferait renier chrême et baptême, cela mettrait toute patience à bout. || **2°** Fig. Liaison occulte. Il était toujours demeuré une sorte de liaison de M. le Prince et de M. le prince de Conti à lui [Larochefoucauld] de l'ancien chrême des pères, mais sans rien d'apparent, ST-SIM. 229, 93. Sa vertu [de Mlle de Condé] la rendit suspecte aux jésuites, à qui l'hôtel de Conti l'était déjà de tout temps, à cause de l'ancien chrême du vieux hôtel de Conti, qui en effet s'était un peu communiqué à celui-ci, même à celui de la fille du roi, ID. 225, 22. Vieux en ce sens.

— HIST. XIIe s. Cuidiez-vos, chier frere, ke li cramme faillist el baptisme de Christ? ST BERN. 563. || XIIIe s. Et d'autre part ot un cresmier, Et à senestre un balsamier ; Car de l'un basmes decouroit, Et de l'autre cresmes caoit, *Fl. et Bl.* 521. Et puis prent le cresme, et l'oint par dessus le toup ; disant ce qui est usé de dire, et orisons, et psaumes, *Ass. de J.* I, 30. Moult a cy vertueux baptesme, Qui enta sans huile et sans cresme Salut d'invocation trine, J. DE MEUNG, *Tr.* 254. || XVe s. C'est contre soy conjurer. ... Loy forfaire, Et estre au cresme parjure, ALAIN CHART. *Esperance ou consolation des 3 vertus.* En Jhesus est Saint Esperit ; Car il a esté oint du cresme, Et sy a annuncié baptesme, *Résurr. de J. C.* Le bonhomme qui est à la bonne foi et du bon cresme, *Les quinze joies de mariage, joie.* 5. Cestuy drap est cher comme cresme, *Patelin.* || XVIe s. Dont nous rendront-ils donc certains, que leur chresme soit un vaisseau du Saint Esprit? CALV. *Instit.* 1166.

— ÉTYM. Χρῖσμα, baume, onction, de χρίειν, oindre (voy. CHRIST).

CHRÉMEAU (cré-mô), *s. m.* Petit bonnet de linge fin, dont, après l'onction, on coiffe l'enfant baptisé.

— HIST. XVIe s. La chambriere ayant son surcot sur la teste (à la mode du pays, qui est fait comme un chremeau, mais il couvre tout le corps et les espaules par derriere).... MARG. *Nouv.* LXIX.

— ÉTYM. *Chrême.*

CHRESTOMATHIE (krè-sto-ma-tie), *s. f.* Recueil de morceaux choisis dans certains auteurs classiques. Chrestomathie grecque.

— ÉTYM. Χρηστομάθεια, de χρηστός, utile, de χρῆσθαι, se servir (voy. CHRIE), et μαθεῖν, apprendre (voy. MATHÉMATIQUE).

CHRÉTIEN, IENNE (kré-tiin, tiè-n'), *adj.* || **1°** Qui professe la religion du Christ. Le monde chrétien. Le peuple chrétien. Une âme chrétienne. Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne, CORN. *Poly.* IV, 3. Quel est cet aveuglement dans une âme chrétienne, et qui le pourrait comprendre, d'être incapable de manquer aux hommes et de ne craindre pas de manquer à Dieu? BOSS. *Anne de Gonz.* Que, pour conserver un faux honneur, il soit permis d'accepter en conscience un duel, contre les édits de tous les états chrétiens et contre tous les canons de l'Église, PASC. *Prov.* 14. || **2°** Qui appartient, qui est propre au christianisme. La religion chrétienne. Des largesses chrétiennes suffiraient peut-être aujourd'hui pour vous acquitter envers votre juge, MASS. *Car. Fausse Conf.* Ces outrages n'ont rien de philosophique, je dirai plus, ils n'ont rien de chrétien, VOLT. *Phil.* II, 227. La vie chrétienne que je vous propose, si pénitente, si mortifiée, si détachée des sens et de nous-mêmes, BOSS. *la Vallière.* || Cela n'est pas chrétien, cela n'est pas conforme à la charité. || Le roi Très-Chrétien, Sa Majesté Très-Chrétienne, le roi de France. || Familièrement. Parler chrétien, parler d'une façon à être compris. Il faut parler chrétien, si vous voulez que je vous entende, MOL. *les Préc. rid.* 7. || **3°** Substantivement. Celui, celle qui professe le christianisme. Aux plus âpres tourments un chrétien est en butte, CORN. *Poly.* I, 1. Je sais quelle est l'humeur et l'esprit du chrétien, ID. *ib.* III, 3. Tous chrétiens sont rebelles, ID. *ib.* III, 3. Certes ou les chrétiens ont d'étranges manies.... ID. *ib.* IV, 5. Quoi ! vous entreprenez de sauver un chrétien ! ID. *ib.* IV, 6. Les chrétiens n'ont qu'un dieu, maître absolu de tout, De qui le seul vouloir fait tout ce qu'il résout, ID. *ib.* IV, 6. Enfin chez les chrétiens les mœurs sont innocentes, ID. *ib.* IV, 6. Celle [la félicité] d'un vrai chrétien n'est que dans ses souffrances, Les plus cruels tourments lui sont des récompenses, ID. *ib.* V, 2. Un chrétien ne craint rien, ne dissimule rien ; Aux yeux de tout le monde il est toujours chrétien, ID. *ib.* V, 2. Qui sans prendre l'autrui vivent en bon chrétien, RÉGNIER, *Sat.* XII. Je trouve ici les chrétiens trop savants : chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les mortels, BOSS. *Marie-Thér.* Nous vîmes alors dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne, ID. *ib.* Fille, femme, mère, maîtresse, reine, telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela chrétienne, ID. *ib.* Lessius parlera en païen de l'homicide, et peut-être en chrétien de l'aumône; Vasquez parlera en païen de l'aumône et en chrétien de l'homicide, PASC. *Prov.* 13. || **4°** Chrétien de St-Jean, de St-Thomas, sectaires des premiers siècles. Les chrétiens de St-Thomas existent encore dans l'Inde. || En Espagne, vieux chrétiens, les chrétiens de race chrétienne, par opposition à nouveaux chrétiens, terme désignant les Mores et les Juifs convertis. || Chrétien de la ceinture, nom donné dans l'Orient aux Nestoriens et Jacobites || **5°** Familièrement, un chrétien, un homme. C'est un dur chrétien, c'est un homme difficile. Une dure chrétienne, une méchante femme. || Une chrétienne, une femme. Direz-vous : je suis sans chrétienne, LA FONT. *Pâté.* || Un bon chrétien, un homme facile, accommodant. Car, grâce au droit reçu chez les Parisiens, Gens de douce nature et maris bons chrétiens, BOIL. *Sat.* X. || **6°** Bon-chrétien, sorte de grosse poire. Bon-chrétien d'été. Bon-chrétien d'hiver. *Au plur.* Des bons-chrétiens.

— HIST. IXe s. Pro deo amur et pro christian poblo, *Serment.* || Xe s. Qued elle fuie lo nom christien, *Eulalie.* || XIe s. E nous defendons que l'om christien fors de la terre ne vende, *Lois de Guill.* 41. Si recevrai la chrestiene lei, *Ch. de Rol.* VI. Si recevrez la lei [croyance] de chrestiens, *ib.* III. || XIIe s. À crestianes lois, *Ronc.* p. 27. [Charle] Qui des rois crestiens est topaze et rubis, *Sax.* XXVI. || XIIIe s. Je vous deffens.... que vous n'assailliez mie ceste cité, quar elle est de crestiens, et vous estes pelerin, VILLEH. XLVIII. || XVe s. Tout crestian qui est loyal et bon, Du bien de paix se doit fort resjouir, CH. D'ORL. *Ball.* 126. Ung des plus crueulx chrestiens du monde, *Journal de Paris sous Charles VI*, an 1436, p. 166, dans LACURNE. Loys Daulphin, duc de Guyenne, En bastissant ceste besogne, Print une belle chrestienne Fille du duc Jean de Bourgogne, MARTIAL D'AUVERGNE, *Vigiles de Charles VII*, dans RICHELET. || XVIe s. Plus de gens bestes que d'asnes chrestiens, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 7. Juifs en pasques, Mores en nopces, Chrestiens en plaidoyers Despendent leurs deniers, ID. *ib.* p. 290.

— ÉTYM. Provenç. *crestian*, *cristian ;* catal. *christiá ;* espagn. et ital. *cristiano ;* du latin *christianus*, de *Christus* (voy. CHRIST).

CHRÉTIENNEMENT (kré-tiè-ne-man), *adv.* D'une manière chrétienne. Vivre, mourir chrétiennement. Elle s'appliquera à souffrir ses infirmités chrétiennement, FLÉCH. *Montaus.* Il prêche simplement, fortement, chrétiennement, LA BRUY. XV. La reine a également entendu deux leçons si opposées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune, BOSS. *Reine d'Angl.* Quand je dis que cette nouvelle [la levée du siége de Belgrade par les Autrichiens] doit faire plaisir, ce n'est pas qu'à parler bien chrétiennement, on doive se réjouir des avantages des infidèles, RAC. *Lett.* VIII, *à son fils.*

— ÉTYM. *Chrétienne*, et le suffixe *ment*.

CHRÉTIENTÉ (kré-tiin-té, et non, comme disent quelques-uns, kré-tièn'-té), *s. f.* Les peuples, les pays chrétiens. Cromwel allait ravager toute la chrétienté, PASC. *P. div.* 20. Ce grand temple de la paix dans lequel toutes les nations de la chrétienté doivent entrer, VOLT. *Lett.* 186. Tant que je serai hors de la chrétienté [en Afrique], ID. *ib.* 40. Les villes, les provinces, les royaumes en furent remplis [de disciples de Jésus], et c'est ainsi qu'en très-peu de temps, s'élevèrent de nombreuses et florissantes chrétientés, BOURD. *Pensées* I, p. 239. || **Fig.**

et populairement. Marcher sur la chrétienté, avoir ses chaussures percées. || Dieu bénisse chrétienté, se dit quand on compare un homme à un animal, pour atténuer ou pour reprocher ce qu'il y a de désobligeant en cela.

— HIST. XIe s. Que recevez sainte crestientet, *Ch. de Rol.* XXXII. || XIIe s. [Que] Crestienté n'ait pas de nos mal dis, *Ronc.* p. 56. Et si [il] croira sainte crestienté, *ib.* p. 117. [Un bref] Qui la crestienté defendist ne veast. *Th. le mart.* 67. || XIIIe s. Il savoit bien que c'estoit la plus gentils feme de la chrestienté et la plus riche, *Chr. de Rains*, p. 5. Sire, vous iestes hors de la main l'archevesque quant à laie justice; vous n'avés riens fait, se vous n'iestes hors de sa crestienté [autorité spirituelle], *ib.* p. 244. || XVe s. De quoi toute la chrestienté pour ce fut en grand branle, FROISS. II, II, 19. Qui sont les plus allyez princes qui soient en la chrestienté, COMM. H, 8. || XVIe s. Ils montrent bien par cela qu'ils n'ont point une seule goutte de chrestienté, CALV. *Instit.* 251. Le plus beau couple de la chrestienté, MARG. *Nouv.* X. Sachant que ou il mourroit cruellement, ou renonceroit la chrestienté, ID. *ib.* X.

— ÉTYM. Génev. *chrétiéneté;* provenç. *chrestiantat, xristiandat;* catal. *christiandat;* espagn. *cristiandad;* portug. *christiandade;* ital. *cristianità;* du latin *christianitatem*, de *christianus*, chrétien.

CHRIE (kri-e), *s. f.* Terme de rhétorique. Sorte d'exercice que faisaient faire les rhéteurs anciens et qui a été longtemps en usage dans les classes de rhétorique des colléges. Il consistait à développer une pensée par sept ou huit moyens différents qui rappelaient les différents lieux communs étudiés alors avec tant de soin, et aujourd'hui fort méprisés.

— ÉTYM. *Chria*, de χρεία, sentence, proprement chose utile, de χρᾶσθαι, se servir.

CHRIST (krist'; dans Jésus-Christ on prononce Jé-zu-kri, sauf les ministres protestants qui prononcent Jé-zu-krist'), *s. m.* || 1° Le Messie, l'Oint, le rédempteur. Jésus fut le Christ prédit par l'Ancien Testament. || Le règne de Christ, le millenarium, et plus tard, parmi les sectes protestantes, un règne d'égalité parmi les hommes. C'est de là que nous est né ce prétendu règne de Christ, inconnu jusques alors au christianisme, qui devait anéantir toute la royauté et égaler tous les hommes, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Adjectivement. Salomon avait été oint et christ à la place de son père, VOLT. *Phil.* IV, 359. || 2° Figure de Jésus-Christ attaché à la croix. Un christ d'ivoire. || 3° Ordre du Christ, ordre militaire fondé en 1318 par Daniel Ier, roi de Portugal, pour défendre les frontières de son royaume contre les Maures, à la place des Templiers qui venaient d'être supprimés. || 4° Jésus-Christ, Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, le rédempteur des hommes. Nous avons été rachetés par le sang de Jésus-Christ. Souvent on écrit par abréviation J.-C. Cinquante ans avant J.-C.

— REM. Christ prend la marque du pluriel. Cette galerie contient plusieurs christs. Il a deux christs d'ivoire. Il est dit dans S. Luc : « Vous verrez parmi vous de faux prophètes et de faux Christs. »

— HIST. Xe s. [Elle] volt lo seule [siècle] lazsier, si ruovet Krist, *Eulalie.*

— ÉTYM. Provenç. *christ;* espagn. et ital. *cristo;* du latin *christus*, de χριστὸς, oint, traduction du mot hébreu *messie.*

CHRISTE-MARINE (kri-ste-ma-ri-n'), *s. f.* Nom vulgaire de la salicorne (*salicornia herbacea, L.*), du bacile (*crithmum maritimum, L.*), de l'inule maritime, selon les différents pays maritimes de France.

— ÉTYM. Κρῆθμον, fenouil de mer.

† **CHRISTIANISÉ, ÉE** (kri-sti-a-ni-zé, zée), *part. passé.* Rendu chrétien. Toujours abîmé dans sa philosophie christianisée; car il ne lit que des livres saints, SÉV. 542.

† **CHRISTIANISER** (kri-sti-a-ni-zé), *v. a.* Rendre conforme à la religion chrétienne. || Attribuer aux auteurs de l'antiquité des sentiments chrétiens.

— HIST. XIIIe s. Nus ne doit espouser juyve, s'ele n'est avant crestiennée, BEAUM. XVIII, 8. Droïn, fait-il, par Saint-Omer, Tu les feras crestiener; Si tost com bautisié seront, Jamès de cest mal ne cherront, *Ren.* 25226. Je cuit que vous volés estre crestiennés, *Ch. d'Ant.* VI, 471. || XVe s. Les ennemis de Dieu avoient reconquis presque tout le royaume de Russe [la Servie] et prins le roy, qui s'estoit fait chrestienner, FROISS. I, 1, 60. Et moult en mouroient, sans estre chrestiennés, les quelles choses estoient moult grieves et piteuses à ouir raconter, MONSTREL. I, 208. Il est trop enbesogné de sa femme, qui a geu [accouché] d'un beau fils qui fu christianné le jour St Antoine, *Journal de Paris*, an 1430, p. 136, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Christianizare*, de *christianus*, chrétien; grec, χριστιανίζειν. L'ancien français disait *chrestiener*, qui signifiait rendre chrétien, baptiser.

CHRISTIANISME (kri-sti-a-ni-sm'), *s. m.* || 1° La religion chrétienne. Constantin embrassa le christianisme, BOSS. *Hist.* I, 10. Et sachant combien, dans certaines conversions, il entre de politique, de sagesse mondaine, de crainte servile et toute naturelle, de demi-christianisme, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 138. Un si bas, si honteux, si faux christianisme Ne vaut pas des Platon l'éclairé paganisme, BOIL. *Épît.* XII. Ministres de l'Évangile, vous croyez que le christianisme est le profond et éternel système de Dieu; qu'il est la raison de l'existence d'un univers et d'un genre humain.... MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 267. || 2° Par extension, vertu chrétienne, résignation chrétienne. Il est capable de soutenir ce malheur avec beaucoup de christianisme, SÉV. 386.

— ÉTYM. Provenç. *crestianisme;* catal. *christianisme;* espagn. *christianismo;* ital. *cristianesimo;* de *christianus*, chrétien; grec, χριστιανισμός.

† **CHRISTICOLE** (kri-sti-ko-l'), *s. m.* Adorateur du Christ. Mot du langage des adversaires du christianisme ou des gens qui n'y appartiennent pas.

— HIST. XVe s. Sachiez c'est un fol christicole, Qui a prins leçon à l'escole, Dont il va ainsi gergonnant, *Conversion de saint Paul.*

— ÉTYM. *Christicola*, de *Christus*, Christ, et *colere*, adorer (voy. CULTURE).

† **CHRISTINO** (kri-sti-no), *s. m.* Terme de l'histoire contemporaine d'Espagne. Les christinos, les partisans de la reine Christine, par opposition aux carlistes, partisans de Don Carlos.

† **CHRISTOLOGIE** (kri-sto-lo-jie), *s. f.* Traité du Christ; doctrine de l'œuvre du Christ.

— ÉTYM. Χριστός, Christ, et λόγος, traité.

† **CHRISTOMAQUE** (kri-sto-ma-k'), *s. m.* Nom donné par plusieurs Pères de l'Église à tous ceux qui erraient sur la nature ou la personne de Jésus-Christ.

— ÉTYM. Χριστομάχος, de Χριστός, Christ, et μάχεσθαι, combattre.

† **CHRISTOPHANIE** (kri-sto-fa-nie), *s. f.* Manifestation, apparition du Christ. Saint Paul eut une christophanie sur le chemin de Damas.

— ÉTYM. Χριστὸς, Christ, et φαίνεσθαι, apparaître.

CHROMATE (krô-ma-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables.

— ÉTYM. *Chrome.*

† **CHROMATÉ, ÉE** (kro-ma-té, tée), *adj.* Converti en chromate.

† 1. **CHROMATIQUE** (kro-ma-ti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport aux couleurs. || Construction chromatique-hémisphérique, construction imaginée par M. Chevreul pour définir et nommer les couleurs d'après une méthode précise et expérimentale, et qui présente sur un plan circulaire 72 couleurs distinctes, dites gammes franches, et comprenant chacune 20 tons de la même couleur dont l'intensité, à partir du centre, qui est le blanc, croît jusqu'à la circonférence, au delà de laquelle est censé être le noir normal.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur.

2. **CHROMATIQUE** (kro-ma-ti-k'), *adj.* Terme de musique ancienne. Genre chromatique, façon particulière de diviser le tétracorde ou la quarte, comme nous disons, c'est-à-dire l'intervalle de deux tons et demi, en un demi-ton, un autre demi-ton et un tri-hémiton (tierce mineure) : exemple, *ut, ut dièze, ré, fa.* Le nom de chromatique vient soit de ce que les Grecs marquaient ce genre par des caractères rouges ou diversement colorés, soit de ce que ce genre était moyen entre les deux autres comme la couleur est moyenne entre le blanc et le noir, soit parce qu'il varie et embellit le genre diatonique comme la variété des couleurs embellit un tableau, J. J. ROUSS. *Dict. de mus.* || Terme de musique moderne. Qui est composé d'une suite de demi-tons, soit en montant, soit en descendant. Une gamme chromatique. Il y a là un passage chromatique que je ne puis pas faire. Basse chromatique, basse procédant par demi-tons. || Chromatique se prend substantivement pour genre chromatique. Le chromatique est moins naturel que le diatonique. || Dans la conversation, le chromatique, du chromatique, signifie passage langoureux, mou, plaintif. Ah! madame, vous ne m'aimez plus, puisque vous êtes insensible au chromatique dont cet air est tout rempli, DANCOURT, *le Chevalier à la mode*, IV, 2. || Molière l'a fait féminin, en sous-entendant musique ou mélodie. Il y a de la chromatique là dedans, *Préc. rid.* 10.

— ÉTYM. Χρωματικός, de χρῶμα, couleur.

† **CHROMATIQUEMENT** (kro-ma-ti-ke-man), *adv.* Terme de musique. D'une manière chromatique; par demi-tons.

— ÉTYM. *Chromatique* 2, et le suffixe *ment.*

† **CHROMATISME** (krô-ma-ti-sm'), *s. m.* Terme didactique. Coloration.

— ÉTYM. Χρωματισμός, de χρῶμα, couleur.

CHROME (krô-m'), *s. m.* Terme de chimie. Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur.

† **CHROMÉ, ÉE** (krô-mé, mée), *adj.* Qui contient du chrome. Plomb chromé.

† **CHROMIDE** (krô-mi-d'), *s. m.* Terme de chimie. Genre de corps simples analogues au chrome. || Terme de minéralogie. Famille de minéraux ayant le chrome pour type.

CHROMIQUE (krô-mi-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide chromique, acide composé de chrome et d'oxygène.

— ÉTYM. *Chrome.*

† **CHROMISME** (krô-mi-sm'), *s. m.* Terme de botanique. Mot employé pour désigner l'anomalie qui consiste en un excès de coloration, et qui est l'inverse de l'albinisme.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur.

† **CHROMOLITHE** (krô-mo-li-t'), *s. m.* Procédé pour donner à la pierre neuve une teinte ancienne quand on restaure les vieux monuments.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur, et λίθος, pierre.

† **CHROMO-LITHOGRAPHIE** (krô-mo-li-to-gra-fie), *s. f.* Impression lithographique en couleur.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur, et *lithographie.*

† **CHROMO-LITHOGRAPHIQUE** (krô-mo-li-to-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la chromo-lithographie.

† **CHROMOPHORE** (krô-mo-fo-r'), *s. m.* Follicule coloré garnissant le corps des céphalopodes.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur, et φορὸς, qui porte.

† **CHROMULE** (krô-mu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Matière verte qui colore les feuilles.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur, et ὕλη, matière.

† **CHROMURGIE** (krô-mur-jie), *s. f.* Partie de la chimie qui s'occupe des couleurs et des teintures.

— ÉTYM. Χρῶμα, couleur, et ἔργον, œuvre.

† **CHROMURGIQUE** (krô-mur-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la chromurgie.

CHRONICITÉ (kro-ni-si-té), *s. f.* Terme de médecine. État des maladies chroniques.

— ÉTYM. *Chronique.*

1. **CHRONIQUE** (kro-ni-k'), *s. f.* || 1° Annales selon l'ordre des temps, par opposition à histoire où les faits sont étudiés dans leurs causes et leurs suites. Je veux que la valeur de ses aïeux antiques Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques, BOIL. *Sat.* V. Il [le roi de Prusse] perdra ses États pour avoir fait des épigrammes; ce sera du moins une aventure unique dans les chroniques de ce monde, VOLT. *Lettr. Chauvelin*, 3 octobre 1760. || 2° Fig. La chronique, les chroniques, ce qui se débite de petites nouvelles courantes. Ces histoires de morts lamentables, tragiques, Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques, BOIL. *Sat.* X. || La chronique scandaleuse, nom donné à l'Histoire de Louis XI (de 1460 à 1483) attribuée à Jean de Troyes; et figurément, les propos médisants qui courent sur certaines personnes dans la ville. Pellegrin passa dans cette ville [Méthone] dont il nous a fait la description, en y mêlant la chronique scandaleuse de tous les consuls français, CHATEAUB. *Itinér.* 30. || Chronique du pont Neuf, chansons, vaudevilles et autres pièces satiriques et piquantes qu'on chantait sur le pont Neuf. Tu seras cornu comme un bœuf Dans les chroniques du pont Neuf, *Parn. fr.* dans LEROUX, *Dict comique.* || Aujourd'hui, dans les journaux, partie où l'on raconte les principaux bruits de ville; et chronique politique, partie où l'on rapporte succinctement les nouvelles politiques. Chronique théâtrale. Chronique musicale. || 3° *S. f. plur.* Nom que les protestants donnent aux Paralipomènes.

— HIST. XIIIe s. C'est la fin des sept ars pour certes, C'est la vision des prophetes, Ce sont les divines croniques, Ce sont les sept vertus parfaictes, J. DE MEUNG, *Tr.* 93. Les croniques de chascun an, *Mss. Bibl. imp. suppl. fr.* n° 632-5, f° 217. || XVe s. Les chroniques de sire Jean Froissart [titre du livre], FROISS. *Prol.* Si je disois : ainsi et ainsi en advint en ce temps, ... ce seroit chronique et non pas histoire, ID. II, III, 63. || XVIe s. Il y a encore en la cour de Parlement à Paris, des registres faits par forme de chroniques, CALV. *Instit.* 909.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *cronica;* du latin *chronica*, *chronicorum*, de *chronicus*, qui appartient au temps (voy. CHRONIQUE 2).

2. **CHRONIQUE** (kro-ni-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui dure longtemps, en parlant des maladies qui parcourent lentement leurs périodes. Maladie chronique ou passée à l'état chronique.

— HIST. XVe s. Elles temoignent et approuvent la chronique [durable] verité du troisieme enseignement que mon feu pere jadis me bailla, LOUIS XI, *Nouv.* III.

— ÉTYM. *Chronicus*, de χρονικὸς, de χρόνος, temps.

† **CHRONIQUEMENT** (kro-ni-ke-man), *adv.* Terme didactique. D'une manière chronique.

— ÉTYM. *Chronique*, et le suffixe *ment.*

CHRONIQUEUR (kro-ni-keur), *s. m.* Auteur de chroniques, par opposition à historien didactique. Les vieux chroniqueurs. Cet historien n'est qu'un chroniqueur. Il servit de caban Au chroniqueur Turpin, RÉGNIER, *Sat.* X.... Ce grand chroniqueur des gestes d'Alexandre, BOIL. *Ép.* XI. || Aujourd'hui rédacteur de journal spécialement chargé de la chronique.

— HIST. XVe s. Et pour advertir de ceste affaire tous ceulx qui prennent plaisir à lire et escouter les faitz de la guerre, moy, chroniqueur, ay oÿ dire et raconter.... *Bibl. des chartes*, 4e série, t. I, p. 430. || XVIe s. Ce qui causa une telle frayeur au croniqueur des amours des princesses, qui reconnut à ces mots le roy de Navarre, que.... D'AUBIG. *Vie*, XXXVIII.

— ÉTYM. *Chronique* 1.

† **CHRONOGRAMMATIQUE** (kro-no-gra-mma-ti-k'), *adj.* Qui renferme un chronogramme; qui forme un chronogramme. Vers chronogrammatique.

— ÉTYM. *Chronogramme.*

CHRONOGRAMME (kro-no-gra-m'), *s. m.* Année déterminée par les lettres numérales d'un ou de plusieurs mots, le plus souvent d'un vers; on prend dans ce vers les lettres numérales qui s'y trouvent; on les met dans l'ordre de leur grandeur, et on en fait la somme qui donne l'année en question. C'est ordinairement du vers latin qu'on se sert pour écrire les chronogrammes; ainsi dans ce vers latin : *Francorvm tvrbis sicvlvs fert fvnera vesper*, les lettres numérales ainsi rangées MCCLVVVVVVII (1282), donnent l'année des vêpres siciliennes. On dit aussi chronographe, mais moins bien.

— ÉTYM. Χρόνος, temps, et γράφειν, écrire (voy. GRAPHIQUE).

† **CHRONOGRAPHE** (kro-no-gra-f'), *s. m.* || 1° Chroniqueur. || 2° Celui qui écrit sur la chronologie. || 3° Synonyme de chronogramme.

— ÉTYM. Χρονογράφος, de χρόνος, temps, et γράφειν, écrire.

† **CHRONOGRAPHIE** (kro-no-gra-fie), *s. f.* Synonyme inusité de chronologie.

CHRONOLOGIE (kro-no-lo-jie), *s. f.* Connaissance de l'ordre des temps et des dates historiques.

— ÉTYM. Χρονολογία, de χρόνος, temps (voy. CHRONIQUE 1), et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

CHRONOLOGIQUE (kro-no-lo-ji-k'), *adj.* Qui se rapporte à la chronologie.

— ÉTYM. Χρονολογικὸς, de χρονολογία, chronologie.

† **CHRONOLOGIQUEMENT** (kro-no-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière chronologique; dans l'ordre des temps.

— ÉTYM. *Chronologique*, et le suffixe *ment.*

CHRONOLOGISTE (kro-no-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui sait, qui enseigne la chronologie. Vous n'êtes pas bon chronologiste, PASC. *Prov.* 7.

— ÉTYM. *Chronologie.*

CHRONOLOGUE (kro-no-lo-gh'), *s. m.* Peu usité maintenant. On dit chronologiste.

— ÉTYM. Χρονολόγος (voy. CHRONOLOGIE).

† **CHRONOMÉRISTE** (kro-no-mé-ri-st'), *s. m.* Terme de musique. Tableau ou appareil indiquant toutes les décompositions possibles de la mesure.

— ÉTYM. Χρόνος, temps, mesure, et μέρος, partie.

CHRONOMÈTRE (kro-no-mè-tr'), *s. m.* || 1° Tout instrument qui sert à mesurer le temps. || 2° Sorte de montre plus parfaite que les montres ordinaires. Le chronomètre diffère essentiellement de la montre ordinaire, surtout en ce qu'il a un échappement libre, accompagné d'un balancier compensateur et d'un ressort spiral isochrone. || 3° Terme de musique. Synonyme de métronome.

— ÉTYM. Χρόνος, temps, et μέτρον, mesure.

† **CHRONOMÉTRIE** (kro-no-mé-trie), *s. f.* Terme de physique. Mesure du temps.

— ÉTYM. *Chronomètre.*

† **CHRONOMÉTRIQUE** (kro-no-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la chronométrie.

† **CHRONOSCOPE** (kro-no-sko-p'), *s. m.* **CHRONOSCOPIE** (kro-no-sko-pie), *s. f.* Synonymes de chronomètre, chronométrie.

— ÉTYM. Χρόνος, temps, et σκοπεῖν, examiner.

† **CHRONOSTICHE** (kro-no-sti-ch'), *s. m.* Synonyme inusité de chronogramme.

— ÉTYM. Χρόνος, temps, et στίχος, vers.

CHRYSALIDE (kri-za-li-d'), *s. f.* || 1° Nymphe des lépidoptères, c'est-à-dire forme que prennent ces insectes pour passer de l'état de chenille à celui de papillon. Ver, chrysalide et papillon, l'insecte rampa sur l'herbe, suspendit son œuf d'or aux forêts, ou trembla dans le vague des airs, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 4. || 2° L'enveloppe même. Je veux laisser là mon harnais, comme un papillon dépouille sa chrysalide et s'envole, P. L. COUR. *Lett.* I, 261.

— ÉTYM. Χρυσαλλὶς, de χρυσὸς, or, à cause de la couleur d'or de quelques-unes de ces coques.

† **CHRYSALIDER (SE)** (kri-za-li-dé), *v. réfl.* Se transformer en chrysalide. Le ver se chrysalide pour devenir papillon.

— ÉTYM. *Chrysalide.*

† **CHRYSANTHE** (kri-zan-t'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs d'un jaune d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et ἄνθος, fleur.

CHRYSANTHÈME (kri-zan-tê-m'), *s. m.* Terme de botanique. Genre limité aujourd'hui à des herbes ou à des arbrisseaux originaires de l'Europe ou de l'Afrique, munis de feuilles alternes, et de fleurs dont les ligules sont de couleur blanche ou rose. Les chrysanthèmes cultivées font en automne l'ornement des parterres (*pyrethrum sinense, p. indicum*, L.).

† **CHRYSÉLÉPHANTINE** (kri-zé-lé-fan-ti-n'), *adj. f.* Sculpture chryséléphantine, celle où entrait l'or (χρυσὸς) et l'ivoire (ἐλέφας).

† **CHRYSIDE** (kri-zi-d'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné à la famille de métaux dont l'or est le type.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or.

† **CHRYSIDIDE** (kri-zi-di-d'), *s. m.* Les chrysidides, la famille des guèpes dorées.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or.

† **CHRYSIS** (kri-zis'), *s. f.* Terme d'entomologie. Nom de la guêpe dorée.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or.

† **CHRYSOBÉRIL** (kri-zo-bé-ril), *s. m.* Pierre précieuse qui est un béril pâle, un peu couleur d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et *béril.*

† **CHRYSOBULLE** (kri-zo-bu-l'), *s. m.* Diplôme scellé avec une bulle d'or.

— ÉTYM. Bas-latin, *chrysobulium ;* bas-grec, χρυσόβουλλον, de χρυσὸς, or, et *bulla*, bulle.

CHRYSOCALE (kri-zo-ka-l'), *s. m.* Composition qui imite l'or. || Fig. C'est du chrysocale, c'est une personne, une chose qui n'a que de l'apparence, sans aucune valeur réelle.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et καλὸς, beau.

† **CHRYSOCARPE** (kri-zo-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits de couleur d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et καρπὸς, fruit.

† **CHRYSOCÉPHALE** (kri-zo-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la tête, le sommet, de couleur d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et κεφαλή, tête.

† **CHRYSOCHALQUE** (kri-zo-kal-k'), *s. m.* Alliage de cuivre et d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et χαλκὸς, cuivre.

† **CHRYSOCHLORE** (kri-zo-klo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est vert avec une teinte d'or. || *S. m.* Le chrysochlore, sorte de taupe dorée.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et χλωρὸς, vert.

CHRYSOCOLLE (kri-zo-ko-l'), *s. f.* Nom du borax chez les anciens qui l'employaient à souder l'or, comme de nos jours.

— ÉTYM. Χρυσόκολλα, de χρυσὸς, or, et κόλλα, colle (voy. COLLE).

CHRYSOCOME (kri-zo-ko-m'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes exotiques, de la famille des composées, qui portent des fleurs d'un jaune doré.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et κόμη, chevelure.

† **CHRYSOGASTRE** (kri-zo-ga-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le ventre de couleur d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et γαστήρ, ventre.

† **CHRYSOGRAPHE** (kri-zo-gra-f'), *s. m.* Terme de paléographie. Celui qui écrivait en lettres d'or.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et γράφειν, écrire.

† **CHRYSOGRAPHIE** (kri-zo-gra-fie), *s. f.* Art d'écrire en lettres d'or.

— ÉTYM. *Chrysographe.*

CHRYSOLITHE (kri-zo-li-t'), *s. f.* Terme générique employé par les lapidaires pour désigner des pierres de différente nature, mais toutes de couleur jaune verdâtre, telle que le corindon ou chrysolithe orientale.

— REM. Tous les mots composés avec *lithe* sont masculins, excepté chrysolithe, hippolithe et hystérolithe. Il n'y a aucune raison de maintenir ces disparates.

— HIST. XIIIe s. Et bons coraus, et crisolites, Et diamans et ametistes, *Romancero*, p. 59. || XVIe s. La poignée estoit d'un chrysolite, et le pommeau d'un fin rubis, YVER, 604.

— ÉTYM. Χρυσόλιθος, de χρυσὸς, or, et λίθος, pierre.

† **CHRYSOLOGIE** (kri-zo-lo-jie), *s. f.* Expression proposée pour science de la richesse.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et λόγος, doctrine.

† **CHRYSOLOGUE** (kri-zo-lo-gh'), *adj.* Qui parle d'or. Épithète donnée à quelques Pères de l'Église grecque. Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne dans le Ve siècle.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et λέγω, parler, d'où λόγος (voy. LOGIQUE).

† **CHRYSOMÈLE** (kri-zo-mè-l'), *s. m.* Terme d'entomologie. Nom d'un scarabée.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et μέλος, membre.

† **CHRYSOPÉE** (kri-zo-pée), *s. f.* Terme d'alchimie. Art prétendu de faire de l'or.

— ÉTYM. Χρυσοποιία, de χρυσὸς, or, et ποιέω, faire (voy. POÈTE).

† **CHRYSOPHTHALME** (kri-zo-ftal-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les yeux dorés.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et ὀφθαλμὸς, œil.

† **CHRYSOPHYLLE** (kri-so-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles dorées.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et φύλλον, feuille.

CHRYSOPRASE (kri-zo-pra-z'), *s. f.* Variété d'agate d'un vert blanchâtre qui doit sa couleur à l'oxyde de nickel.

— HIST. XIVe s. Crisopace est une pierre d'Antioche. — Il est une aultre espece de crisopace en Ynde, qui est verde comme ung porret, DE LABORDE, *Émaux*, p. 213.

— ÉTYM. Χρυσόπρασος, de χρυσὸς, or, et πράσος, poireau.

† **CHRYSOPTÈRE** (kri-zo-ptê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des ailes dorées.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et πτερὸν, aile.

† **CHRYSOSTOME** (kri-zo-sto-m'), *adj.* || 1° Qui a la bouche d'or. Épithète donnée à quelques Pères de l'Église grecque. || 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a la bouche de couleur d'or.

— ÉTYM. Χρυσόστομος, de χρυσὸς, or, et στόμα, bouche.

† **CHRYSULÉE** (kri-zu-lée), *s. f.* Ancien nom de l'eau régale.

— ÉTYM. Χρυσὸς, or, et ὑλίζειν, purifier, à cause de sa propriété de dissoudre l'or.

† **CHTHONIEN, ENNE** (kto-niin, niè-n'), *adj.* Terme de mythologie. Les dieux chthoniens, les dieux qui résident dans les cavités de la terre.

— ÉTYM. Χθὼν, terre.

† **CHTHONOGÈNE** (kto-no-jè-n'), *s. m.* Terme de chimie. Nom des métaux produisant les terres (ancien nom de certains oxydes), tel que le potassium.

— ÉTYM. Χθὼν, terre, et le suffixe *gène*, dans le sens de : qui engendre.

CHU, CHUE (chu, chue), *part. passé* de choir. Tombé. Platon, Aristote, saint Augustin y sont chus malheureusement et ne sont pas reconnaissables, BALZ. *le Barbon.* Or me voilà d'un mal chu dans un autre, LA FONT. *Orais.* Moins honteux d'être chu que de s'être dressé, RÉGNIER, *Sat.* X. Un monde.... Est chu tout au travers de notre tourbillon, MOL. *Femmes sav.* IV, 3. || Chercher, trouver chape-chute. Voy. CHAPE-CHUTE.

† **CHUCHETER** (chu-che-té), *v. n.* Crier, en parlant du moineau.

† **CHUCHILLEMENT** (chu-chi-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Chuchotement. Grand éclat de risée et grand chuchillement, LA FONT. *Cand.*

— ÉTYM. Autre forme de *chuchotement.*

CHUCHOTÉ, ÉE (chu-cho-té, tée), *part. passé.* Dit tout bas. Une médisance chuchotée à l'oreille.

CHUCHOTEMENT (chu-cho-te-man), *s. m.* Action de chuchoter. La diplomatie n'est plus ce fin chuchotement d'autrefois qu'il était si difficile de surprendre, FORCADE, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1860, p. 491.

— HIST. XVIe s. Il y a des choses qu'on ne dit encore qu'en chuchotements, MONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Chuchoter.*

CHUCHOTER (chu-cho-té). || *V. n.* 1° Parler bas

et en remuant à peine les lèvres. Il ne convient pas de chuchoter en société. || 2° *V. a.* Prononcer à voix basse. Chuchoter quelques mots à l'oreille.

— REM. Dans Furetière et Richelet, il n'y a que chucheter, comme dans le XVIe siècle.

— HIST. XVIe s. Les deux tiers de Paris commencerent à chucheter en l'oreille, à admirer, à louer, et puis à s'esjouir des prosperitez du Roi, D'AUB. *Hist.* II, 255. Furent veus les princes et princesses chucheter en l'oreille l'un de l'autre, *Sat. Mén.* p. 95. Messieurs.... qui chuchottent là vers la cheminée aux oreilles les uns des autres, SULLY, *Mém.* t. I, p. 405, dans LACURNE.

— ÉTYM. Onomatopée. Bourguig. *suchenotai*; wallon, *sussiné*.

CHUCHOTERIE (chu-cho-te-rie), *s. f.* Affectation de chuchoter, et aussi, simplement, action de chuchoter. Je tremblai qu'on ne cherchât du mystère à cette chuchoterie, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 33.

— ÉTYM. *Chuchoter.*

CHUCHOTEUR, EUSE (chu-cho-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a l'habitude, qui affecte de chuchoter.

— ÉTYM. *Chuchoter.*

† **CHUGUETTE** (chu-ghè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la mâche.

† **CHUINTANT, ANTE** (chuin-tan, tan-t'), *adj.* Terme de grammaire. Consonnes chuintantes, consonnes qui se prononcent avec un sifflement particulier et différent de l'*s*; telles sont le *j* et le *ch* des Français, le *ci* des Italiens, le *sh* des Anglais, l'*sch* des Allemands. Un son chuintant.

† **CHUINTER** (chuin-té), *v. n.* Se dit du cri de la chouette. La chouette chuinte. || Terme de grammaire. Donner à des lettres un son chuintant, et aussi, en parlant de la lettre même, avoir un son chuintant.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **CHURLEAU** (chur-lô), *s. m.* Un des noms vulgaires du panais sauvage.

CHUT (chut'), *interj.* Mot dont on se sert pour avertir de faire silence. Chut! me dit-on, c'est un vrai sage, Qui dans les cours a fait naufrage, BÉRANG. *Deo gratias.* Après que la reine eut dit chut, Chacun prit un siége et se tut, SCARRON, *Virg. travesti*, II.

— ÉTYM. Onomatopée.

CHUTE (chu-t'), *s. f.* || 1° Action de choir, de tomber. La chute d'une tour. Débile et mal remis encor de la faiblesse Où ma perte de sang et ma chute me laisse, ROTR. *Vencesl.* IV, 2. Cette allée nous a fait souvenir de la chute que vous y fîtes un jour, SÉV. 70.... la chute du ciel ne pourrait l'ébranler [ma fidélité], CORN. *Cinna*, V, 3. || Terme de physique. Chute des corps, mouvement des corps vers la terre, qui est déterminé par l'action de la pesanteur, et qui a pour caractères essentiels de s'effectuer selon la ligne verticale et d'être accéléré. || La chute des feuilles, séparation des feuilles d'avec l'arbre; saison où elles s'en détachent. Ce poitrinaire mourra à la chute des feuilles. Je comptais à peine dix-sept chutes de feuilles, lorsque.... CHATEAUB. *Atala*, 211. || Séparation de certaines parties d'avec le corps. Chute des cheveux, des dents, des ongles, des eschares, des croûtes sèches. || 2° Chute d'eau, masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur. C'est une chute d'eau puissante qui fait mouvoir ce moulin. || Cataracte. La chute du Niagara. Si vous voulez nous suivre, nous campons au bord de la chute, CHATEAUBR. *Atala*, 317. || 3° Terme de ponts et chaussées. Différence de hauteur entre les niveaux de deux biefs consécutifs d'un canal ou d'une rivière. || Mur de chute, mur construit en aval des portes d'amont d'une écluse à sas, pour racheter la différence de niveau. || Terme d'horticulture. Raccordement, qui se fait par des perrons ou par des gazons en glacis, de deux terrains qui ne sont pas de niveau. || 4° Au théâtre, la chute du rideau, la toile qui descend; et aussi, la fin du spectacle. Nous partîmes avant la chute du rideau. || 5° Terme de médecine. Déplacement qui porte un organe audessous de sa position normale. La chute de la luette, de l'utérus. || 6° La chute des reins, le bas du dos. La duchesse de Bourgogne revint, les épaules, les bras, le sein découverts, la chute des reins bien marquée, ST-SIM. 2, 235. || En termes d'architecture, chute de festons et d'ornements, bouquets pendants de fleurs ou de fruits. Chute d'un toit, pente ou égout. || Terme de marine. Hauteur verticale d'une voile quand elle est tendue. || Terme de pêche. La hauteur d'un filet quand il est tendu. || 7° La chute du jour, le moment où le jour diminue. || 8° Baisse considérable du cours des rentes, des actions, des effets publics, etc. La chute de la rente. Comment vous trouvez-vous des trois vingtièmes et de la chute des actions sur les fermes? VOLTAIRE, *Lettres, Mme de Fontaine*, 5 novembre 1759. || 9° Fig. Disgrâce qui fait tomber une personne ou une institution. Quand il [le ciel] élève un trône, il en venge la chute, CORN. *Cinna*, III, 4. Vous eussiez pu tomber, mais tout couvert de gloire, Votre chute eût valu la plus haute victoire, ID. *Pompée*, III, 2. En vous qui de sa chute êtes l'unique auteur, ID. *Nicom.* IV, 5. Il te peut en tombant écraser sous sa chute, ID. *Cinna*, I, 1. Et tout le peuple même avec dérision De ma chute certaine en tirait le présage, RACINE, *Esther*, III, 1. La chute désormais ne peut être qu'horrible, ID. *ib.* Cet esprit d'imprudence et d'erreur, De la chute des rois funeste avant-coureur, ID. *Ath.* I, 2. Par une belle chute il faut me signaler, ID. *Baj.* IV, 7. Je vous prie de considérer avec une attention plus particulière la chute des Juifs dont toutes les circonstances rendent témoignage à l'Évangile, BOSS. *Hist.* II, 8. Insensible à sa chute et grand dans ses misères, VOLT. *Zaïre*, II, 1. Biron.... Un trépas si fameux, une chute si belle Rendait [eût rendu] de ta vertu la mémoire immortelle, VOLT. *Henr.* VIII. Et tombent avec eux d'une chute commune Tous ceux que leur fortune Faisait leurs serviteurs, MALH. I, 3. J'avais prévu ma chute en montant sur le faîte, LA FONT. *Fabl.* X, 10. Il marque les différentes erreurs qui s'étaient élevées, et le temps de leur chute aux pieds de la foi, L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. La nouvelle Babylone, orgueilleuse de ses trois cents triomphes, tombe d'une chute immense, ID. *ib.* Qui m'anime moi-même à la chute de Troie, LAMOTTE, *ib.* || 10° Mauvais succès d'une pièce de théâtre. [Laharpe] Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique Tomba de chute en chute au trône académique, GILB. *Apologie.* J'ai soixante et six ans, et je ne veux plus mourir de la chute d'une pièce de théâtre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 janv. 1760. Il y a force tragédies, force comédies; vous aurez le plaisir de voir des succès et des chutes, ID. *Lett. d'Argental*, 10 déc. 1762. || 11° Terme de théologie. Faute entraînant la perte des mérites devant Dieu. La chute des anges. La chute du premier homme. Le crime d'être un sujet de chute à ses frères, MASS. *Petit Car. Vices.* Le coup encore frais de ma chute passée Me doit avoir appris à me tenir debout, MALH. I, 4. Tremblez, âmes réconciliées, qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence, tremblez, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes, BOSS. *Anne de Gonz.* || Par extension, action répréhensible. Dans le crime il suffit qu'une fois on débute; Une chute toujours attire une autre chute, BOIL. *Sat.* X. || 12° Terme de rhétorique. Le trait, la pensée qui termine une pièce de vers. La chute en est jolie, amoureuse, admirable, MOL. *Mis.* I, 2. Vous daignez employer dans les chutes des strophes les trois petits vers de trois pieds, VOLT. *Roi de Prusse*, 87. Les mêmes nombres et les mêmes chutes mettent de l'ennui dans un long poëme, MONTESQ. *Goût, variété.* Si bien que, comme l'auditeur prévoit d'ordinaire cette chute qui doit arriver, il va au-devant de celui qui parle, et le prévient, marquant, comme en une danse, la chute avant qu'elle arrive, BOIL. *Longin*, 33. On aurait beau montrer ses vers tournés sans art, Seuls et jetés par ligne exactement pareille, De leur chute uniforme importunant l'oreille, GILBERT, XVIIIe *siècle.* || La chute d'une période, le dernier membre. || Terme de musique. Terminaison d'une pensée musicale. || 13° Terme d'astrologie. Signe où une planète a moins de vertu et d'influence. || 14° Terme d'horlogerie. Petit arc que parcourt la roue quand une de ses ailes quitte le pignon sur lequel elle engrène, et qu'une autre aile tombe sur la suivante. || Proverbe. De grande montée, grande chute, c'est-à-dire plus on est dans une position élevée, plus la chute est profonde.

— HIST. XIIIe s. Mès les gelines s'en effroient, Qui l'ont oï à sa cheoite; Chascune de foïr s'esploite, *Ren.* 1323. || XVe s. Et se tenoit pour le temps le sire de Coucy en Avignon, car bien quinze semaines y fut au lit d'une chute de cheval, FROISS. II, II, 225. || XVIe s. Monsieur estoit campé sur un petit ruisseau, dans lequel un estang faisoit sa cheutte, D'AUB. *Hist.* I, 287. C'est un malplaisant discours à celui qui aime et honnore son pays et sa nation, d'en vouloir preannoncer les cheutes, LANOUE, 2.

— ÉTYM. Saintonge, *chéte*; bourguig. *cheute*; provenç. *cazuta*; catal. *cagguda*; espagn. *caida*; portug. *cahida*; ital. *caduta*. *Cheute*, aujourd'hui *chute*, est le féminin du participe *cheüt*, aujourd'hui *chu*; *cheoite* n'y déroge pas, car, au lieu de *cheüt*, on a dit aussi dans l'ancien français *cheoit*. La plupart des autres langues romanes ont usé semblablement de ce participe passé.

† 1. **CHUTER** (chu-té), *v. n.* Terme très-familier. Tomber, en parlant d'une pièce de théâtre. Cette pièce a chuté.

— ÉTYM. *Chute.*

† 2. **CHUTER**, *v. a.* Crier chut. Chuter un acteur. || Absolument. Les uns applaudissaient, les autres chutaient.

— ÉTYM. *Chut.*

† **CHYLAIRE** (chi-lê-r'), *adj.* Voy. CHYLEUX.

CHYLE (chi-l'), *s. m.* Terme de physiologie. Fluide qui, dans les intestins grêles, est séparé des aliments pendant l'acte de la digestion, et que les vaisseaux dits chylifères pompent à la surface de l'intestin, et portent dans le sang pour servir à sa formation. Les aliments se confondent tous en une liqueur douce, qui devient une espèce de lait, nommé chyle, FÉN. *Exist.* 35. Il en résulte que les parties du chyle sont plus propres à être appliquées sur les fibres et à les nourrir, MONTESQ. *Esp.* XIV, 2. Ce sang dépend de la formation du chyle, VOLT. *Oreilles*, 7. Le potage et le bouillon de viande leur font un meilleur chyle, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— HIST. XVIe s. Les veines mezaraïques, par lesquelles le chyle se porte au foye, pour estre fait sang, PARÉ, XV, 52.

— ÉTYM. Χυλὸς, suc, de χύειν, radical de χεύειν verser.

† **CHYLEUX, EUSE** (chi-leu, leû-z'), *adj.* Terme de physiologie. Qui appartient au chyle, qui a de l'analogie avec le chyle.

— ÉTYM. *Chyle.*

CHYLIFÈRE (chi-li-fè-r'), *adj.* Qui porte le chyle. Vaisseaux chylifères, ou, substantivement, les chylifères, ou veines lactées, les vaisseaux lymphatiques des intestins, ceux qui, s'emparant du chyle pendant l'acte de la digestion, le conduisent au canal thoracique.

— ÉTYM. *Chyle*, et *ferre*, porter.

CHYLIFICATION (chi-li-fi-ca-sion), *s. f.* Terme de physiologie. || 1° Élaboration qu'éprouve le chyme dans l'intestin grêle et qui le rend apte à fournir le chyle. || 2° Action par laquelle la graisse du chyme arrive dans les vaisseaux chylifères et qui a pour résultat la formation du chyle; action dite aussi chylose.

— ÉTYM. *Chyle*, et *facere*, faire.

† **CHYLIFIER** (chi-li-fi-é), *v. a.* Transformer en chyle. || Se chylifier, *v. réfl.* Être transformé en chyle.

† **CHYLOLOGIE** (chi-lo-lo-jie), *s. f.* Terme de physiologie. Histoire du chyle.

— ÉTYM. *Chyle*, et λόγος, traité (voy. LOGIQUE).

† **CHYLOPOEÈSE** (ki-lo-pé-è-z'), *s. f.* Synonyme inusité de chylification.

— ÉTYM. Χυλὸς, chyle, et ποιεῖν, faire.

† **CHYLOSE** (chi-lô-z'), *s. f.* Terme de physiologie. Voy. CHYLIFICATION.

— ÉTYM. *Chyle.*

† **CHYLURIE** (chi-lu-rie), *s. f.* Terme de médecine. Altération consistant en la présence de la graisse en émulsion dans l'urine.

— ÉTYM. *Chyle*, et οὖρον, urine.

† **CHYME** (chi-m'), *s. m.* Terme de physiologie. Masse alimentaire élaborée par la digestion stomacale et descendant dans le duodénum et l'iléon pour fournir le chyle

— ÉTYM. Χυμὸς, suc.

† **CHYMIE** (chi-mie), *s. f.* Voy. CHIMIE.

† **CHYMIFICATION** (chi-mi-fi-ka-sion), *s. f.* Terme de physiologie. Conversion des substances alimentaires en chyme; digestion stomacale.

† **CHYMIFIER** (chi-mi-fi-é), *v. a.* Transformer en chyme. || Se chymifier, *v. réfl.* Être transformé en chyme.

— ÉTYM. *Chyme*, et *facere*, faire.

CI (si), *adv. de lieu.* || 1° Ici, en parlant du lieu où on est, par opposition à *là*. Venez-ci. Vous trouverez-ci un de vos bons amis. *Ci* est particulièrement usité dans cette formule funéraire : Ci-gît un tel. || 2° Dans les comptes de commerce il se met avant la somme qu'il annonce. Deux mètres de drap à 25 fr. ci.... 50 fr. || 3° Il se joint aux noms précédés de *ce*, *cette*, *ces*, et aux adjectifs démonstratifs tels que *celui*, *celle*, pour exprimer une idée d'actualité et de proximité. À cette heure-ci. Cet homme-ci. Celui-ci, celle-ci. Cette vie-ci n'est qu'un songe. De cet exemple-ci ressouvenez-vous bien, Et quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien, MOL. *Sgan.* sc. 24. Point froid et point jaloux : notez ces deux points-ci, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Quoique je n'aie pas accoutumé de trouver fort

agréables les biens que l'on me fait à ces heures-là [minuit], j'ai reçu celui-ci avec plus de contentement que je ne le puis dire, VOLT. *Lett.* 61. || Par opposition à *là*. Cet enfant-ci, cet enfant-là. Ce n'est pas celui-ci, c'est celui-là. Celle-ci et celle-là. || Interrogativement. Qu'est-ce-ci? CORN. *Poly.* IV, 6. Il ne faut pas confondre qu'est-ce-ci? et qu'est ceci? Le premier signifie : qu'y a-t-il ici? le second : qu'est cette chose-ci? || **4°** Immédiatement devant un adjectif ou un participe. Les témoins ci-présents. La pièce ci-jointe. La copie ci-incluse. || Quand des adjectifs ou participes ainsi construits précèdent le substantif, l'habitude est de les laisser indéclinables. Vous trouverez ci-joint, ci-inclus une copie de la lettre. || **5°** Entre ci et demain, entre le moment présent et demain. Entre ci et là, entre le moment présent et un temps plus éloigné. Je voudrais qu'entre ci et là vous fissiez l'impossible pour vos affaires, SÉV. 78. Vous avez des fruits que je dévore déjà par avance, j'en mangerai l'année qui vient, si je ne meurs entre ci et là, ID. 83. Je serai ravi de vous voir si je ne suis pas pendu entre ci et là, SÉV. 325. Il faut que les réflexions que vous ferez entre ci et là vous ôtent un peu des craintes inutiles que vous avez pour ma santé, ID. 333. Je partirai entre ci et la Pentecôte, ID. 50. || **6°** De-ci, de-là, *loc. adv.* De côté et d'autre. Il allait de-ci, de-là. || **7°** Par-ci, par-là, *loc. adv.* En divers endroits, de côté et d'autre. || Fig. À diverses reprises, sans suite. || **8°** Ci-après, *loc. adv.* Un peu après, un peu plus loin. Ci-après, vous trouverez votre compte détaillé. || **9°** Ci-contre, *loc. adv.* En regard, vis-à-vis. Je vous donne ci-contre le détail des frais. La page ci-contre. || **10°** Ci-dessus, *loc. adv.* Plus haut. Cela se trouve déjà énoncé ci-dessus. || **11°** Ci-dessous, *loc. adv.* Plus bas. Cela sera expliqué ci-dessous. || **12°** Ci-devant, *loc. adv.* Précédemment. Rien n'était plus important [que de se cacher de la cour], pour les raisons que vous avez vues ci-devant, RETZ, IV, 234. J'admire qu'il ne se soit ci-devant trouvé personne qui ait remarqué, DESC. *Fœtus*, 2. Ceux qui ont ci-devant recherché la vérité, ID. *Méth.* 2. 11. Je ne pense ni plus ni moins à votre sœur que ci-devant, BOSS. *Lett. abb.* 35. || Précédent, d'autrefois. Le ci-devant gouverneur. Le roi d'Espagne, c'est-à-dire le ci-devant, voulut l'autre jour visiter la bibliothèque vaticane, P. L. COUR. *Lett.* II, 80. Voilà de singulières erreurs; mais nous autres ci-devant gens de qualité, nous avions coutume de dire que nous n'entendions rien aux affaires, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 228. || Dans le langage de la Révolution, un ci-devant, un gentilhomme, c'est-à-dire un ci-devant gentilhomme, la république ayant supprimé les distinctions nobiliaires. *Au plur.* Les ci-devant. || **13°** Ci-entour, *loc. adv.* Dans les environs.

— REM. On fait souvent la faute de dire : Cet homme ici, ce moment ici; et du temps de Vaugelas, pendant que tout Paris disait : Cet homme-ci, ce temps-ci, la plus grande partie de la cour disait : Cet homme ici, ce temps ici; Vaugelas lui-même était pour cette dernière façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix; la première est la seule reçue dans le bon usage.

— HIST. XIe s. De ces paroles que vous avez ci dit, *Ch. de Rol.* X. Bien devons ci estre pour nostre rei, *ib.* LXXVII. || XIIe s. Je irai là, et vous ci remandrez, *Ronc.* p. 15. De ci qu'as porz passanz [d'ici jusqu'aux ports qui servent de passages], *ib.* p. 34. Ci fust li rois cui avons fait homage, *ib.* p. 65. Comme [il y] auroit ci très glorieus secours! *Couci*, VII. Tout a croisés amoureus à contendre D'aler à Dieu ou de remanoir chi, *ib.* XXIV. [Vous] Estes ci assemblé, amirant et princier, *Sax.* VI. Entre ci que as portes n'i ot arrestoison, *ib.* VIII. || XIIIe s. Et la navie vint par dedens le port, et de ci endroit aus [eux] : et là ci a un flum qui fiert dedens la mer, VILLEH. LXXIV. Il n' [y] ot plus bele dame de ci jusqu'en Thessale,. *Berte*, XXVII. Quant, pour venir droit ci [tu] me meïs en la sente, *ib.* XLVIII. De ci [je] me vueil lever, si nous apareillons [ainsi préparons-nous], *ib.* LXXVII. Ci devant [ici en face] maint [habite] Simons, preudoms est durement, *ib.* CX. Sauriez vous ci près maison ne casement? *ib.* De ceste chose ci, oiant vous, [j'] enquerroie, *ib.* CXVII. Ne mais [elle] ne sera aise de ci qu'aura seü Se c'est Berte sa fille.... *ib.* CXXIII. Vez-ci le roi Pepin que j'ai ci amené, *ib.* CXXV. Cy respond l'Amant à Raison, *la Rose*, 6932. || XVe s. Et Bretons et François après, qui les enchassoient en fossés, en aulnaies et en bruyeres, ci dix, ci douze, ci vingt, ci trente, et les [les Flamands] combattoient de rechef, FROISS. II, II, 197. Les soudoyers de Mortaigne sont issus, et ont accueilli grand proie en entour, ID. I, I, 133. Je vous conseille, beau fils, que vous departez de ci, ID. I, I, 118. Si m'en suis ci enfuie devers vous, ID. I, I, 7. Certes, dame, voyez ci votre chevalier qui ne vous fauldroit pour mourir, ID. I, I, 14. Sire, les Escots sont à trois lieues près de ci logés sur une montagne, ID. I, I, 40. Ne cy ne ailleurs, COMM. IV, 11. Dont j'ay parlé ci devant, ID. I, 2. Et commanda que tout souldain, Cy pris, cy mis, on chappellast Cinq ou six douzaines de pain, VILLON, 1re *Repue.* Pour parler plein, elle se delivra, ci prins ci mis, après cette premiere course, d'un très beau fils, LOUIS XI, *Nouv.* XXIX. || XVIe s. Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz, RAB. *Garg.* I, 54. Ta vertu, la quelle m'a esté par cy devant esprouvée, ID. *Pant.* II, 8. C'est ci le premier indice qu'il nous convient ensuivre pour trouver l'ante christ, CALV. *Instit.* 916. Ceste estoit ci la façon commune et usitée, ID. *ib.* 976. Ci après Dieu ne parlera point comme par avant par les uns ou les autres, ID. *ib.* 924. C'est ce qu'avons dit ci devant, ID. *ib.* 1095. Tant que ceste vie ci dure, ID. *ib.* 1077. Les citoyens de la ville d'Athenes Ont fait dresser ces trois images cy, AMYOT, *Cimon*, 12.

— ÉTYM. Voy. ICI; picard, *chi*.

CI-APRÈS, *loc. adv.* Voy. CI.

† **CIBAIRE** (si-bè-r'), *adj.* Terme d'entomologie. Appareil cibaire, appareil de manducation des insectes.

— ÉTYM. Le latin *cibus*, aliment.

† **CIBATION** (si-ba-sion), *s. f.* Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

— ÉTYM. *Cibare*, nourrir, alimenter.

† **CIBAUDIÈRE** (si-bô-diè-r'), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de filet.

CIBLE (si-bl'), *s. f.* Sorte de planche servant de but pour le tir de l'arc ou des armes à feu. Tirer à la cible. Au bord du grand chemin, ta vie est une cible Offerte à tout venant, V. HUGO, *Voix*, 30.

— REM. Cible n'est ni dans les anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie, ni dans Furetière ni dans Richelet.

— ÉTYM. Génev. *cibe*; de l'allemand *Scheibe*, disque, cible. On trouve dans un poëte du XIVe siècle : ....plus de cent, Voire de mil tout à un sible L'apeloient le roy paisible, MACHAULT, p. 106. Mais ce *sible*, dont le sens n'est pas clair, n'a rien de commun avec *cible*.

CIBOIRE (si-boi-r'), *s. m.* || **1°** Vase où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion des fidèles. Le saint ciboire. Un beau ciboire. || **2°** Petit dais, espèce de baldaquin dont on couvrait autrefois les autels.

— HIST. XIIIe s. Ly donne cil communion.... Et puiz ly donne la sainte oille Qu'illec tenoit en sa chyboille, DE LABORDE, *Émaux*, p. 214. Li fiex au bon roi Charlemaine.... Nous donna sainte Leochade; Là fu grant tens en no chiboire Leis [près] saint Maart, leis saint Gregoire, DU CANGE, *ciborium.* || XVe s. Le supliant print, dedens le ciboire, ung calixe avec lequel estoit enveloppée une petite boite dedens laquelle estoit le corps de nostre Seigneur, ID. *ib.* Ung grand cyboire d'argent doré, sans pié, pour mettre deux corpus domini, garni de pierres autour et au dessus ung petit crucifix, DE LABORDE, *Émaux*, p. 214. || XVIe s. Deux cyboires, ung de cristal garny d'argent doré, de perles et roses de vermeilles, et l'autre de fonte bien doré, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *cibori*; ital. *ciborio*; de *ciborium*, vase où l'on conserve les provisions, proprement gousse de fève, du grec κιβώριον.

CIBOULE (si-bou-l'), *s. f.* Plante potagère, du genre de l'oignon (*allium fistulosum*, *L.*). || Proverbe. Marchand d'oignons se connaît en ciboules, c'est-à-dire chacun se connaît aux choses de son métier et n'y est pas facilement trompé.

— HIST. XVe s. Meschant, tu as puante aleine; Avale moy ceste ciboule, *Mart. de St Étienne.* || XVIe s. Porreaux, oignons, ciboulles, muguettes, PARÉ, XVIII, 43. Les cibouilles ou civots participent de l'oignon et du pourreau, tenans de l'un la figure, et de l'autre la saveur, O. DE SERRES, 510.

— ÉTYM. *Capulla*, ciboule, diminutif de *capa*, oignon. Picard, *cive*; Berry, *cive*, *civot*; provenç. *cebula*, *siveia*; espagn. *cebolla*; ital. *cipolla*, oignon.

CIBOULETTE (si-bou-lè-t'), *s. f.* Nom vulgaire de la civette (*allium schœnoprasum*, *L.*).

— ÉTYM. Diminutif de *ciboule*.

† **CICADAIRE** (si-ka-dè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à la cigale. || *S. m.* Les cicadaires, famille d'insectes hémiptères dont la cigale est le type.

† **CICADELLE** (si-ka-dè-l'), *s. f.* Terme d'entomologie. Genre d'insectes hémiptères dans la famille des cicadaires.

— ÉTYM. Le latin *cicada*, cigale (voy. CIGALE).

CICATRICE (si-ka-tri-s'), *s. f.* || **1°** Marque ou trace qui reste des plaies ou blessures après leur guérison. Une large cicatrice. Une cicatrice difforme. Et de ce front guerrier les nobles cicatrices Ne peuvent se couvrir que du bandeau des rois, VOLT. *Mérope*, I, 3. Il avait une cicatrice au travers du nez, HAMILT. *Gramm.* 7. || Terme d'histoire naturelle. Tissu qui réunit les solutions de continuité des divers systèmes organiques, animaux ou végétaux. || **2°** Fig. Ressentiment profond. Il est des blessures Dont un cœur généreux ne peut jamais guérir; La cicatrice reste, VOLT. *Tancr.* V, 3. || Tort fait à la réputation. Ne craignez rien, calomniez toujours; Quand l'accusé confondrait vos discours, La place est faite; et, quoiqu'il en guérisse, On en verra du moins la cicatrice, J. B. ROUSS. *Ép.* I, liv. I. *Aux muses.*

— HIST. XVIe s. Te deffies tu de ces mienes cicatrices et de ceste espée? AMYOT, *Anton.* 82. Ce dit cuir deperdu se peut regenerer par tout, fors que sur la cicatrice, PARÉ, I, 3. Empeschant que l'ulcere ne soit menée à cicatrice, ID. VIII, 15.

— ÉTYM. Le latin *cicatrix*.

† **CICATRICIEL, ELLE** (si-ca-tri-si-èl, è-l'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui appartient à une cicatrice, qui la forme ou en provient. Tissu cicatriciel.

— ÉTYM. *Cicatrice.*

† **CICATRICULE** (si-ka-tri-ku-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Tache blanche sur le jaune de l'œuf, qui indique le germe. Harvey remarque que la cicatricule se trouve dans tous les œufs féconds ou inféconds, BUFF. *Animaux, systèmes sur la générat.*

— ÉTYM. Diminutif de *cicatrice*.

† **CICATRISABLE** (si-ka-tri-za-bl'), *adj.* Qui peut se cicatriser.

— ÉTYM. *Cicatriser.*

† **CICATRISANT, ANTE** (si-ka-tri-zan, zan-t'), *adj.* Terme de chirurgie. Les topiques cicatrisants, ou, substantivement, les cicatrisants, topiques auxquels on supposait la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies.

† **CICATRISATION** (si-ka-tri-za-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. État d'une plaie qui se cicatrise.

— HIST. XIVe s. Cicatrisation. H. DE MONDEVILLE, f° 35, *verso.* || Jusques à cicatrisation. PARÉ, V, 18.

— ÉTYM. *Cicatriser.*

CICATRISÉ, ÉE (si-ka-tri-zé, zée), *part. passé.* || **1°** Fermé par une cicatrice. Une plaie à peine cicatrisée. || **2°** Marqué d'une cicatrice. Son front cicatrisé rend son air furieux, BOIL. *Ép.* IV. Reine du monde, ô France, ô ma patrie, Soulève enfin ton front cicatrisé, BÉRANG. *Enfants de la Fr.* || **3°** Fig. Pour moi si mon habit partout cicatrisé, RÉGNIER, *Sat.* II. (Il y a dans le texte *cicatricé*, qui était la forme du XVIe et même du XVIIe siècle).

CICATRISER (si-ka-tri-zé), *v. a.* || **1°** Opérer la cicatrisation d'une plaie. Il est certaines plaies que la nature ne cicatrise pas sans l'aide de l'art. || **2°** Faire, laisser des cicatrices. La petite vérole lui a cicatrisé le visage. || **3°** Se cicatriser, *v. réfl.* Se fermer par une cicatrice. La plaie se cicatrise.

— REM. Scarron a employé cicatriser dans le sens de balafrer : Et de leurs grands coups [elles] scandalisent Ces géants qu'elles cicatrisent, *Gigant.* chant V.

— HIST. XVIe s. Et cet autre tout cicatricé, transi et pasle de faim, MONT. I, 278. Dès qu'il n'estoit encore qu'un jeune homme, il avoit desjà l'estomac tout cicatricé de coups qu'il avoit receuz en diverses batailles, AMYOT, *Caton*, 2. Il en avoit le corps tout detaillé et cicatricé de coups, ID. *Anton.* 82. Qu'après l'ouverture le lieu soit mundifié, incarné, puis consolidé et cicatrizé. PARÉ, V, 10.

— ÉTYM. *Cicatricare*, de *cicatrix*, cicatrice.

CICÉRO (si-sé-ro), *s. m.* Terme d'imprimerie. Caractère entre le saint-augustin et la philosophie. Ce mot n'est plus guère usité dans cette acception, les caractères étant généralement désignés par le nombre de points qui en exprime la force de corps; mais il est employé pour indiquer en typographie une mesure de longueur, qui est de onze ou douze points, suivant les différentes imprimeries.

— ÉTYM. Ainsi appelé de l'édition de *Cicéron*, faite à Rome en 1458; *Cicero*, orateur romain, dont le nom vient de *cicer*, pois chiche (voy. CHICHE).

CICEROLE (si-se-ro-l'), *s. f.* Terme de botanique Nom du pois chiche.

— ÉTYM. *Cicer*, pois chiche (voy. CHICHE).

CICERONE (si-sé-ro-né; d'autres prononcent si-sé-ro-n'; d'autres enfin disent, à l'italienne, tchi-tché-ro-né), *s. m.* Guide qui montre aux étrangers

les curiosités d'une ville. J'étais accompagné d'un nouveau guide et d'un cicerone grec, CHATEAUBR. *Itin.* 79. || *Au plur.* L'Académie le laisse invariable : les cicerone.

— ÉTYM. Ital. *cicerone*, de *Cicerone*, nom en italien de l'orateur romain Cicéron, à cause des abondantes paroles de ces gens (voy. CICÉRO).

† **CICÉRONIANISME** (si-sé-ro-ni-a-ni-sm'), *s. m.* Imitation du style de Cicéron.

CICÉRONIEN, IENNE (si-sé-ro-niin, niè-n'), *adj.* Qui est dans le genre de Cicéron. Style, tour cicéronien. Période cicéronienne. || *S. m.* Celui qui, dans la latinité moderne, s'étudie à imiter la phrase et les tours de Cicéron. Ce sont des superstitions ridicules [de langage] et une affectation impertinente de laquelle les cicéroniens ne seraient pas avoués par leur Cicéron, BALZ. *Soc. chrét. Disc.* 10.

— ÉTYM. *Ciceronianus*, de *Cicero*, Cicéron (voy. CICÉRO).

† **CICÉRONISER** (si-sé-ro-ni-zé), *v. n.* Imiter le style de Cicéron

— ÉTYM. *Cicéron*, célèbre orateur romain (voy. CICÉRO).

† **CICINDÈLE** (si-sin-dè-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de coléoptères (*cicindela*).

† **CICIPA**, *s. m.* Aliment fourni par le manioc.

CICISBÉE (si-si-sbé), *s. m.* Voy. SIGISBÉE.

† **CICLAMOR** (si-kla-mor), *s. m.* Terme de blason. Bordure de l'écu ou des pièces.

† **CICOGNAT** (si-ko-gna) ou **CICONNEAU** (si-ko-nô), *s. m.* Petit de la cigogne.

— ÉTYM. *Cigogne.*

† **CICONICIDE** (si-ko-ni-si-d'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tue les cigognes. La rigueur dont les Thessaliens punissaient les ciconicides me semble assez raisonnable, VOIT. *Lett.* 193.

— ÉTYM. *Ciconia*, et *cidere*, pour *cædere*, tuer.

† **CICONIEN, IENNE** (si-ko-niin, niè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à la cigogne.

— ÉTYM. *Cigogne.*

† **CICONNEAU** (si-ko-nô), *s. m.* Voy. CICOGNAT.

CI-CONTRE (si-kon-tr'), *loc. adv.* Voy. CI.

† **CICURATION** (si-ku-ra-sion), *s. f.* Terme didactique. Action d'apprivoiser.

— ÉTYM. Le latin *cicur*, apprivoisé.

CICUTAIRE (si-ku-tè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Plante ombellifère qui est un poison (*cicuta virosa, L.*).

— ÉTYM. Le latin *cicuta*, ciguë (voy. CIGUË).

† **CICUTINE** (si-ku-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcali qui existe dans la ciguë.

— ÉTYM. Le latin *cicuta*, ciguë (voy. CIGUË).

CID (sid), *s. m.* Seigneur. La tragédie du Cid. Ils t'ont nommé tous deux leur cid en ma présence; Puisque cid en leur langue est autant que seigneur, Je ne t'envierai pas ce beau titre d'honneur; Sois désormais le cid; qu'à ce grand nom tout cède, CORN. *Cid*, IV, 3.

— ÉTYM. Arabe, *seid*, seigneur.

† **CIDARIFORME** (si-da-ri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un bonnet.

— ÉTYM. Κίδαρις, bonnet persan, et *forme*.

CI-DESSOUS (si-de-sou), *loc. adv.* Voy. CI.

CI-DESSUS (si-de-su), *loc. adv.* Voy. CI.

CI-DEVANT (si-de-van), *loc. adv.* Voy. CI.

CIDRE (si-dr'), *s. m.* Boisson faite avec du jus de pommes. Cidre doux. Cidre piquant. Le cidre enivre. On dit que du cidre est tué, quand, ayant été exposé, en vidange, à l'action de l'air, il a pris une teinte noirâtre et perdu de son goût. || Cidre à deux trains, cidre fait avec des pommes d'espèces mêlées.

— HIST. XIIIe s. Sicera, id est, sidre, DU CANGE, *sicera.* || XVe s. De nous se rit le François, Mais vrayement, quoi qu'il en die, Le sildre de Normandie Vault bien son vin quelquesfois, BASSELIN, *Vau de Vire*, 15. || XVIe s. Nos reitres receurent aussi argent, qu'ils trouverent beaucoup meilleur que les citres de Normandie, LANOUE, 604. Ils se servent plus du sidre ou pommé, et du peré que de la biere, par tout où ces boissons sont en usage, l'on appelle pommé le jus de pomme, et poiré celui de poire : particulierement en la haulte Normandie, es environs de Paris, en la Brie, et en certains endroits de la Picardie, sidre, toute liqueur procedante des pommes et des poires, meslée ou distincte. Mais en la basse Normandie, comme en Costentin, Bessin, païs de Caux, et autres, esquels ce bruvage est le mieux cogneu, aussi à Rouen, par le sidre est seulement entendu le jus procedant des pommes, demeurant le nom de poiré particulier à celui des poires, O. DE SERRES, 215-216.

— ÉTYM. Berry, *citre;* picard, *cite;* espagn. *sidra;* anc. esp. *sizra;* ital. *sidro*, *cidro;* du latin *sicera*, du grec σίκερα, venant d'un mot hébreu qui signifie une espèce de boisson enivrante.

CIEL (sièl), *s. m.* Le pluriel est ciels (sièl) ou cieux (sieù), suivant l'emploi. Voy. la REMARQUE. || **1°** Espace que nous apercevons étendu au-dessus de nos têtes en forme de voûte et circonscrit par l'horizon. Le ciel est pur. Le ciel est chargé. Ciel changeant. Ciel menaçant. Un ciel gris, sombre. Le ciel bleu. La voûte du ciel ou des cieux. La lune est dans le ciel, et le ciel est sans voile, LAMART. *Harm.* I, 10. Un monde est assoupi sous la voûte des cieux, ID. *ib.* II, 4. Et la moitié du ciel pâlissait, et la brise Défaillait dans la voile, immobile et sans voix, ID. *ib.* II, 2. Il [l'homme qui a fait une faute] rougit de lui-même, et combien qu'il ne sente Rien que le ciel présent et la terre présente, Pense qu'en se voyant tout le monde l'a vu, MALH. I, 4. || On ne voit ni ciel ni terre, se dit de ténèbres fort épaisses. || On dit de choses fort différentes, qu'elles sont éloignées comme le ciel et la terre. || Entre terre et ciel, dans l'air. || Couleur bleu de ciel. || Sous le ciel, sur la terre. Tircis disait un jour à la jeune Amarante : Ah ! si vous connaissiez comme moi certain mal Qui nous plaît et qui nous enchante, Il n'est rien sous le ciel qui vous parût égal, LA FONT. *Fabl.* VIII, 13. || Élever quelqu'un jusqu'au ciel, le louer avec excès. Tel porte jusqu'au ciel leur vertu sans égale, CORN. *Hor.* III, 2. On vous loua jusqu'au ciel, SÉV. 49. Et la France a les destinées Pour elle tellement tournées Contre les vents séditieux, Qu'au lieu de craindre la tempête, Il semble que jamais sa tête Ne fut plus voisine des cieux, MALH. III, 2. || Le Fils du ciel, l'empereur de Chine. Le ciel inférieur, la Chine. || **2°** Terme d'astronomie ancienne. Les diverses sphères cristallines et concentriques à la terre que les anciens avaient supposées pour expliquer les mouvements apparents des astres. Le ciel de la lune. Le ciel de Jupiter. Comme le ciel mobile, éternel en son cours, Fait les siècles, les ans et les mois et les jours, RÉGNIER, *Sat.* III. Les anciens ne s'accordaient pas sur le nombre de ces ciels. Ils en avaient d'abord sept pour les sept planètes, la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter et Saturne. Après ceux-là venait le ciel des étoiles fixes, qu'on appelait aussi empyrée, ou premier mobile, comme donnant le mouvement à tout; ou firmament, comme enveloppant ou affermissant tout l'univers. Plus tard on imagina sous le nom de premier ou second cristallin des ciels intermédiaires entre le firmament et le ciel de Saturne pour expliquer divers mouvements nouvellement observés. Plus tard enfin, au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, avant que le système de Copernic triomphât définitivement, on réduisit toutes ces sphères à trois, une pour les planètes (qui en contenait réellement sept), une pour les étoiles fixes, et une autre fort mal déterminée à laquelle on laissa le nom d'empyrée. Tous ces ciels étaient supposés solides, et de là ces expressions-ci : Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge! CORN. *Rod.* V, 1. || Familièrement. Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises, se dit pour se moquer d'une supposition absurde. || Tomber du ciel, se dit d'une chose ou d'une personne qui arrivent tout à fait à l'improviste et qui d'ordinaire apportent quelque chose de très-avantageux. Ce secours tombait bien véritablement du ciel. On l'avait regardé comme tombé du ciel pour cela. Vous qui, dès le berceau, de bon œil me voyez, Qui du troisième ciel mes destins envoyez, Belle et sainte planète, astre de ma naissance, RÉGNIER, *Élég.* V. || Être ravi au troisième ciel, au septième ciel, éprouver une vive joie. || **3°** Dans l'astronomie moderne, l'espace immense dans lequel les astres accomplissent leurs révolutions : à ce point de vue, la terre, étant une planète, est dans le ciel. Par delà tous ces cieux le dieu des cieux réside, VOLT. *Henr.* VII. || **4°** L'ensemble des constellations qui parent le ciel. Les Égyptiens ont trouvé cette grande année qui ramène tout le ciel à son premier point, BOSS. *Hist.* III, 3. Et qui guide les cieux et leur course rapide? LA FONT. *Fabl.* X, 1. || Les influences du ciel, les prétendues influences qu'on attribuait aux astres sur la destinée humaine. S'il ne sent point du ciel l'influence secrète, Si son astre en naissant ne l'a formé poëte, BOIL. *Art p.* I. || **5°** Air, atmosphère, climat. Essuyer l'inclémence du ciel et des saisons. Vous y trouverez un ciel toujours pur et serein. Jeunes et tendres fleurs par le sort agitées, Sous un ciel étranger comme moi transplantées, RAC. *Esth.* I, 1. Cherchant avidement sous un ciel étranger.... ID. *Mithr.* III, 1. Sous un ciel plus heureux et plus digne de vous, ID. *ib.* I, 3. Tout ciel est agréable où notre âme est paisible, DUCIS, *Macbeth*, V, 2. Je ne puis comprendre pourquoi, toute la Grèce étant placée sous le même ciel et les Grecs nourris de la même manière, il se trouve néanmoins si peu de ressemblance dans leurs mœurs, LA BRUY. *Caract. de Théophr. Avant-propos.* D'un vaste champ de fleurs je tire un peu de miel; Tout m'enrichit, et tout m'appelle; et, chaque ciel M'offrant quelque dépouille utile et précieuse, Je remplis lentement ma ruche industrieuse, A. CHÉN. *Élég.* 24. || Fig. Il est temps qu'en son ciel cet astre aille reluire, CORN. *Nicom.* II, 2. || Terme de marine. Ciel fin, ciel clair et sans nuage. Ciel gros, ciel couvert de gros nuages. Le ciel se hausse, il s'éclaircit. || Le feu du ciel, la foudre. Pourquoi vous troublez-vous, enfants de l'Évangile? À quoi sert dans les cieux ton tonnerre inutile, Disent-ils au Seigneur?... LAMART. *Harm.* I, 5. || Un ciel d'airain, des cieux d'airain, un temps sec et sans pluie, et qui dure depuis assez longtemps pour que les biens de la terre en souffrent || Fig. Un ciel d'airain, les rigueurs inexorables du destin. || Familièrement. Remuer ciel et terre, faire tous ses efforts pour arriver à un but. || **6°** Terme de théologie. Le séjour des bienheureux. Ne désirer que le ciel. Les joies du ciel. Je prétendais autant qu'aucun autre à gagner le ciel, DESC. *Mét.* I, 11. L'honneur leur appartient d'avoir ouvert la porte À quiconque osera, d'une âme belle et forte, Pour vivre dans le ciel, en la terre mourir, MALH. I, 4. || Voir les cieux ouverts, ressentir une indicible joie. Ce n'est pas le ciel ouvert, mais enfin on n'a pas mieux, et c'est un parti forcé, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 6 janv. 1764. || Fig. Les choses, les puissances célestes, divines, Dieu, la Providence. Les dons, les bénédictions du ciel. Le ciel sur nos souhaits ne règle pas les choses, CORN. *Pomp.* V, 2. Ciel, à qui voulez-vous désormais que je fie Le secret de mon âme et le soin de ma vie? ID. *Cinna*, IV, 2. Sire, puisque le ciel entre les mains des rois Dépose la justice et la force des lois.... ID. *Hor.* V, 2. Et dédaigne de voir le ciel qui le trahit, ID. *Pomp.* II, 2. Le ciel vous le fait voir un poignard à la main; Le ciel est juste et sage et ne fait rien en vain, RAC. *Ath.* II, 5. Cieux, écoutez ma voix, terre, prête l'oreille, RAC. *Athal.* III, 7. Nous préservent les cieux d'un si funeste abus! VOLT. *Brut.* II, 4. Mais le plaisir à ma philosophie Révèle assez des cieux intelligents, BÉRANG. *Dieu des b. gens.* Ô nuits, déroulez en silence Les pages du livre des cieux, LAMART. *Harm.* I, 2. Mais comment consentir à ce que vous voulez, Sans offenser le ciel, dont toujours vous parlez, MOLIÈRE, *Tart.* IV, 5. J'aurais une douleur extrême qu'une personne que j'ai chérie tendrement devînt un exemple funeste de la justice du ciel, ID. *le Festin*, IV, 9. On n'a pas besoin de lumière quand on est conduit par le ciel, ID. *ib.* IV, 12. Vous me voyez revenu de toutes mes erreurs, je ne suis plus le même d'hier au soir, et le ciel tout d'un coup a fait en moi un changement qui va surprendre tout le monde, ID. *ib.* V, 1. On le verra bientôt, pompeux en cette ville, Marcher encore chargé des dépouilles d'autrui, Et jouir du ciel même irrité contre lui, BOIL. *Sat.* I. || Grâce ou grâces au ciel, exclamation par laquelle on se félicite de quelque chose d'heureux. Je suis revenu, grâces au ciel, de toutes mes folles pensées, MOL. *le Festin*, IV, 9. || Ciel! ô ciel! juste ciel! justes cieux! exclamations qui expriment l'admiration, la joie, la douleur, la crainte, etc. Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés.... RAC. *Esth.* I, 2. || **7°** La piété, la vertu pieuse. La tendre hypocrisie, aux yeux pleins de douceur, Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur, VOLT. *Henr.* V. Venez, enfants du ciel, orphelins sur la terre; Il est encor pour vous un asile ici-bas, LAMART. *Harm.* I, 11. || **8°** Terme de peinture. Partie d'un tableau qui représente le ciel. Ce peintre fait bien les ciels. || Aspect particulier du ciel de tel ou tel pays; ce peintre reproduit bien les ciels de l'Italie. || **9°** Le couronnement, le haut d'un lit. Des ciels de lit. Elle n'eut.... Autre ciel pour objet que le ciel de son lit, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Le dais qu'on porte au-dessus du St-Sacrement. || Le haut, le plafond d'une carrière. Des infiltrations percent les ciels de carrière. Dieu les amincissant [les contours des blocs de rocher] en immenses spirales Les sculpte comme un lustre au ciel des cathédrales, LAMART. *Joc.* II, 82. || Carrière à ciel ouvert, carrière qu'on exploite en enlevant à fur et à mesure la terre qui recouvre le gisement. || Dans les machines à vapeur, le dessus d'un fourneau. Le pluriel est aussi ciels. || Proverbes. Le ciel rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin. || Les mariages se font au ciel, locution dont on se sert pour exprimer qu'on les attribue

à la direction même de la Providence. On dit dans le même sens : cela était écrit au ciel. || Ciel pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée, sage conseil donné aux femmes et fondé, quant à l'expression, sur ce qu'en effet un ciel pommelé ne dure pas.

— REM. Le ciel, à proprement parler, est cette partie de la voûte azurée que nous voyons ou que nous concevons comme renfermée dans un horizon déterminé. C'est dans ce sens qu'on dit : le ciel de la Provence et celui de l'Italie sont bien différents des ciels de l'Angleterre et de l'Écosse; ce peintre réussit admirablement dans les ciels. Les ciels de lit tirent leur nom de leur forme et de leur position au-dessus de nos têtes; et ces exemples nous montrent que, quand on compte les ciels, c'est-à-dire quand on passe au pluriel entendu dans la rigueur de la définition, on le forme régulièrement en ajoutant un *s* au singulier. Le mot cieux, au contraire, indique non la pluralité, mais l'universalité indivise de la sphère céleste, ou, au figuré, la Providence, le pouvoir céleste, JULLIEN.

— HIST. Xe s. Qu'elle Deo raneiet [renie], chi maent [demeure] sus en ciel, *Eulalie*. || XIe s. N'a tel vassal sous la cape du ciel, *Ch. de Rol.* XL. Souz cel n'i a plus encrismé felon, *ib.* XCII. Mors est Rolans : Deus en a l'ame es cels, *ib.* CLXXIII. || XIIe s. Qui fit le ciel et la terre et la mer, *Roncisv.* p. 32. Charles regarde amont vers les hauz ciez, *ib.* p. 112. [Je] N'en donroie le desir Pour tout l'avoir dessouz ciel, *Couci*, XII. || XIIIe s. Dame, merci, pour Dieu qui fit ciel et rosée, *Berte*, XVI. Comment diable! estes vos tiex [tel]? Quidiez-vos monter as sainz ciex, Avec Dame Dieu là amont? *Ren.* 24746. Il sembloit que ce fust uns anges, Qui fust tantost venu du ciau, *la Rose*, 907. Des roses i ot grans monciaus; Si beles ne vit homs sous ciaus, *ib.* 1646. Et ce face dire deus ou trois feiz, ains que les esteilles aperent ou ciel, *Ass. de Jér.* 82. Li cuers le conte est à Citiaux, Et l'arme [âme] là sus en sains ciaux, Et li cors en gist outre mer, RUTEB. 59. Et la contrée du ciel ne aide pas sans plus à la force des corps, ainczois vault moult à la force des couraiges, J. DE MEUNG, *Végèce*, I, 2. || XIVe s. Mais aucuns qui se voient en fortune tramper, Cuident aucune fois jusques au ciel aler, Et ne regardent pas des degrez avaler, *Guescl.* 15180. Dix huit ais de blanc bois, dont on fist le chiel de la dite chapelle, *Bulletin du comité de la langue*, t. II, no 1, p. 54. || XVe s. Il est ravy trop plus hault qu'aux tiers cieulx Et prend pour soy tousjours la chose aux mieulx, AL. CHART. *Le débat des deux fortunes*. Veux tu mettre ta bouche au ciel [t'en prendre aux grands], parler des grands seigneurs auxquels on ne peut dire : pourquoy faictes vous ainsi? GERSON, *Harangue au roi Charles VI*, p. 17. Le roy entra en la ville; sur lequel quatre gentilhommes et chevaliers demeurans en icelle porterent un ciel ou dais, et estoient toutes les rues par où il passoit tendues à ciel, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 209, dans LACURNE. || XVIe s. Le ciel ou poisle [de l'autel] est un cedre embasmant Les cœurs humains, MAROT, I, 173. Et firent oster de dessus son berceau les ciels, poisles et daix qui y estoient, avec les rideaux et tour du lict, CARL. III, 17. Le soleil est de trois epicycles, c'est à dire ciels ou estages, au dessus de la lune [c'est-à-dire ceux de Mercure, de Vénus et le sien propre], PARÉ, *Monstr. ap.* 4. Je m'asseuroy qu'au changement des cieux Cest an nouveau romproit ma destinée, RONS. *Amours*, I, 180. De ces nations qui n'ont aulcune cognoissance de vestements, il s'en treuve d'assises environ soubs mesme ciel que le nostre et soubs bien plus rude ciel que le nostre, MONT. I, 259. Ce ciel de lit tout énflé d'or et de perles n'a aulcune vertu à rappaiser les trenchées d'une verte colique, ID. I, 326. Ciel immobile on ne cognoist, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 97.

— ÉTYM. Picard, *ciu*; bourguig. *cier*; bressan, *ciar*; franc-comtois, *cié*; wallon, *sîr*; provenç. *cel*; espagn. et ital. *cielo*; du latin *cœlum*, qui se rattache au grec κοῖλος, creux (car l'orthographe *cælum* paraît devoir être rejetée). Notre pluriel *cieux* est le cas régime, dans l'ancien français le nominatif pluriel étant *li ciel*.

† **CI-ENTOUR** (si-an-tour), *loc. adv.* Voy. CI.

CIERGE (sièr-j'), *s. m.* || **1°** Grande chandelle de cire à l'usage des églises. Cierge pascal, cierge de grande dimension que l'on bénit dans chaque paroisse pour la fête de Pâques. Cierge bénit. À la Chandeleur, on porte des cierges à la procession. Et votre œil a telle étincelle Que le soleil n'est, auprès d'elle, Qu'un cierge de la Chandeleur, RÉGNIER, *Louanges de Macette*. Après que les ruches sans miel N'eurent plus que la cire, on fit mainte bougie; Maint cierge aussi fut façonné, LA FONT. *Fabl.* IX, 12. || Être, se tenir droit comme un cierge, être, se tenir très-droit, avec de la roideur. || Brûler, offrir un cierge à la sainte Vierge; et fig. Il doit un beau cierge, il a lieu d'être reconnaissant. Elle m'a dit : tu me dois un beau cierge, Car sans mon souffle au néant tu restais, BÉRANG. *Métempsyc.* || **2°** Terme de botanique. Genre de plantes dites cactus, où l'on distingue le cierge du Pérou. || Un des noms de la molène noire et du bouillon blanc. || **3°** Cierge d'eau, se dit de jets d'eau placés sur la même ligne.

— HIST. XIIe s. Où n'eüst cerge ou lanterne enfichée, *Ronc.* p. 118. Esteigniez, fait lur il, ces cirges alumez, *Th. le mart.* 52. || XIIIe s. Dedenz [ils] virent cirges ardanz, Dont li clartez esteit mult granz, *Lai del desiré*. Neïs les onze mile vierges, Qui devant Dieu tiennent lor cierges, *la Rose*, 11150. Qui verra deux cierges estaindre, Lors si verra Comment Jhesu Crist ouverra, Qui maint orguilleux à terre a Plessié et mis, RUTEB. 84. || XIVe s. Li atake [l'attache] devant fu escarboucle cler, Qui par nuit reluisoit, com chierge en candeler, *Baud. de Seb.* V, 772. || XVe s. Il n'y avoit ne cierge ni chandelle, *Lancelot du lac*, t. II, fo 14, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *cereus*, de cire, de *cera*, cire (voy. CIRE).

† **CIERGER** (sièr-jé), *v. a.* Terme de métier. Garnir une étoffe de cire.

— ÉTYM. *Cierge.*

† **CIERGIER** (sièr-jié), *s. m.* Celui qui fait ou vend des cierges.

— ÉTYM. *Cierge.*

CIGALE (si-ga-l'), *s. f.* || **1°** Insecte de la famille des hémiptères, qui fait entendre dans les champs, pendant les grandes chaleurs, un bruit aigre et monotone. Le chant de la cigale. La cigale, ayant chanté Tout l'été, Se trouva fort dépourvue, Quand la bise fut venue, LA FONT. *Fabl.* I, 1. Tithon n'a plus les ans qui le firent cigale, MALH. VI, 17. Et comme la cigale, amante des buissons, A. CHÉN. *Élég.* 1. || Fig. Ronsard, fais-m'en raison, et vous autres esprits Que, pour être vivants, en mes vers je n'écris, Pouvez-vous endurer que ces rauques cigales Égalent leurs chansons à vos œuvres royales? RÉGNIER, *Sat.* II. || **2°** Terme de marine. Organeau d'une ancre ou d'un grappin.

— HIST. XVIe s. Babillard en cigale, COTGRAVE. Ferrer les cigales [faire un travail inutile], ID. Comme nous allons à la chasse des bestes, ainsi vont les tigres et les lions à la chasse des hommes; et ont un pareil exercice les unes sur les aultres, les chiens sur les lievres, les brochets sur les tenches, les arondelles sur les cigales, MONT. II, 170.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *cicala*; espagn. *cigara*; du latin *cicada*.

CIGARE (si-ga-r'), *s. m.* || **1°** Petit rouleau de feuilles de tabac que l'on fume comme une pipe. Aux arrêts forcés pour avoir fumé un pauvre petit cigare? — Un cigare! croyez-vous que je ne reconnaisse pas votre affreux tabac de caporal? CH. DE BERNARD, *la Peau du lion*, § 3. || **2°** Tabac à fumer de l'île de Cuba.

— REM. On fait quelquefois *cigare* du féminin; Chateaubriand a dit : Je lui présentai une cigare, il fut ravi et me fit signe de fumer avec lui, *Itin.* 124. Mais *cigare* est définitivement masculin, conformément à l'usage des fumeurs et à l'étymologie.

— ÉTYM. Espagn. *cigarro*, cigare, de *cigarar*, rouler en forme de papillote, papilloter, rouler dans du papier.

† **CIGARETTE** (si-ga-rè-t'), *s. f.* || **1°** Petit cigare fait avec du tabac roulé dans un bout de papier ou de paille de maïs. || **2°** Cigarette de camphre, de belladone, etc. tuyau de plume où l'on met ces substances en poudre, et qui, tenu dans la bouche, transmet ce qui s'en exhale.

— ÉTYM. Diminutif de *cigare*.

CIGOGNE (si-go-gn'), *s. f.* || **1°** Gros oiseau voyageur remarquable par son long bec et ses longues jambes. La cigogne mange les serpents. Compère le renard se mit un jour en frais, Et retint à dîner commère la cigogne, LA FONT. *Fabl.* I, 18. Je ne sais si c'était à cause que les cigognes mangent les serpents ou pour ce qu'elles nourrissent leur père en vieillesse, ou pour avoir été les inventrices des clystères, qui est une louable et utile invention, VOIT. *Lett.* 193. Ce monstre craint la raison, comme les serpents craignent les cigognes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 juin 1763. || La cigogne est le symbole de la piété et de la reconnaissance, parce qu'on dit qu'elle nourrit son père et sa mère dans leur vieillesse. Quand cet honnête homme [Néron] eut tué sa mère (c'était une terrible cigogne!).... VOLT. *Lett.* 125. || Contes de cigogne, à la cigogne, balivernes, contes faits à plaisir. J'appréhende qu'on ne croie que tout ce que j'ai rapporté jusqu'à présent ne passe pour des contes de la cigogne ou de ma mère l'oie, à cause que cela semble trop ridicule ou trop extravagant, *le Roman bourgeois*, édit. de Nancy 1713, in-8°, p. 237. || **2°** Terme de marine. Manivelle d'une meule servant à aiguiser les outils. || **3°** Terme de métier. Levier coudé.

— HIST. XIIIe s. Je ne pris [prise] ton gaaing le vol d'une cigogne, *La folle et la sage*. E pur fere ceste besoigne I revaut l'oint [il y faut la graisse] de la cigoine, *Ms. St Jean*. || XVIe s. Cependant Panurge leur contoit les fables de Turpin, les exemples de St Nicolas et le conte de la ciguoingne, RAB. *Pant.* II, 19. Sornettes et contes de la cigoigne, comme l'on dict, *L'esté de Benigne Poissenot*, fo 4, vo, dans FR. MICHEL, *Argot*. Seigneur docteur, ce que je vous dis ne sont point des contes de la cicoigne, *La comédie des Proverbes*, act. II, sc. 2.

— ÉTYM. Picard, *chigogne*; provenç. *ciconia*; espagn. *cigueña*; portug. *cegonha*; ital. *cicogna*; du latin *ciconia*.

† **CIGOGNEAU** (si-go-gnô), *s. m.* Petit de la cigogne

— ÉTYM. *Cigogne.*

CIGUË (si-gue), *s. f.* || **1°** Plante vivace de la famille des ombellifères et dont le nom est attribué à trois plantes ombellifères qu'il importe de distinguer : la ciguë vireuse (*cicuta virosa, L.*); la ciguë proprement dite ou grande ciguë (*conium maculatum, L.*); la petite ciguë ou ciguë des jardins, dite aussi faux persil (*æthusa cynapium, L.*); ces trois plantes sont vénéneuses. || **2°** Poison mal connu dans sa composition, par lequel les Athéniens faisaient mourir les condamnés à mort. Socrate mourut, ayant avalé la ciguë, FÉN. *Socrate*. || Fig. Cette philosophie va tout droit à la ciguë, VOLT. *Lett. Prusse*, 12.

— HIST. XIIIe s. N'onc cil mué ne le troverent, Qui par cegue le tuerent, *la Rose*, 5888. Seignorie que j'ai eüe, Ne pris [je ne prise] pas un rain de segue, RUTEB. II, 197.

— ÉTYM. Norm. *chue*; Berry, *cocue*; provenç. *cicuda*; espagn. et ital. *cicuta*; du latin *cicuta*.

1. **CIL** (sil; l'Académie dit qu'on mouille *l*, sill; cependant l'usage le plus général est de ne pas la mouiller), *s. m.* || **1°** Poil qui borde les paupières. Nous vîmes une larme, et ce fut la dernière, Sous ses cils abaissés [de Socrate] rouler dans sa paupière, LAMART. *Socrate*, 371. || **2°** En termes de botanique, se dit des poils soyeux qui bordent certaines parties. || **3°** Terme de physiologie. Cils vibratiles, filaments très-fins, dressés sur toute la surface ou une partie seulement de certains éléments anatomiques de quelques animaux invertébrés, de quelques embryons des animaux vertébrés et de quelques algues, se contractant par eux-mêmes, et se mouvant d'un mouvement vibratile très-vif et continu.

— HIST. XVIe s. Aucun ont les paupieres prises avec le cil, PARÉ, XVIII, 17. Il lui dardera un cil d'œil [clignement] avec un ris friant, PASQUIER, *Menophile*, p. 126, dans LACURNE. Cingar remarque soudain la contenance de cet homme, et, resserrant la paupiere et cil de ses yeux, faisoit signe à Berthe comme est la coustume des pippeurs, MERLIN COCAIE, t. I, p. 177, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cil*, *silh*, *cilla*; catal. *cella*; espagn. *ceja*; ital. *ciglio*; du latin *cilium*, bord de la paupière supérieure, paupière, sourcil; grec, κῦλον, la paupière, le dessous de la paupière.

† 2. **CIL** (sil), pronom démonstratif masculin, dont le féminin, resté dans la langue, est *celle*, et qui était encore en usage au commencement du XVIIe siècle. Autant que cil qui mit les souris en bataille, RÉGNIER, *Sat.* VI.... Te montrer à nu mes passions Comme à cil qui pardonne aux imperfections, ID. *ib.* *Cil* a été, dans ses beaux jours, le plus joli mot de la langue française; il est douloureux pour les poëtes qu'il ait vieilli, LA BRUY. XIV.

— HIST. Xe s. Et cum cil lo fisient [faisaient], dunt ore aveist odit, *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XIIIe s. Ce fu cis, bien le dit Solin, Qui par les respons Apolin Fut jugié du mont li plus sages, *la Rose*, 5881.

— ÉTYM. Voy. CELUI.

† **CILIAIRE** (si-li-ê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui appartient aux cils. Le bord ciliaire des paupières. || Terme de zoologie. Les ciliaires, genre de poissons de la famille des leptosomes.

— ÉTYM. Le latin *cilium*, cil.

CILICE (si-li-s'), *s. m.* Ceinture de crin qu'on porte sur la peau par mortification. Porter le cilice. Affliger son corps de cilices et de jeûnes. Mais d'où vient cet air sombre, et ce cilice affreux, Et cette cendre enfin qui couvre vos cheveux? RAC. *Esth.* I, 3.

Elle pleura la mort de son époux dans le jeûne et dans le cilice, MASS. *Jeûne.* Le moine secoua le cilice et la haire, BOIL. *Lutr.* VI. Il faut porter ta croix, goûter de ton calice, Couvrir son front de cendre et son corps d'un cilice, LA FONT. *Captivité de St Malc.*

— ÉTYM. Provenç. *cilici, cirici, selitz;* espagn. *cilicio;* ital. *cilicio;* de *cilicium*, étoffe de poil de chèvre, de κιλίκιον, étoffe ainsi nommée à cause qu'elle se faisait avec du poil de chèvres de Cilicie.

CILIÉ, ÉE (si-li-é, ée), *adj.* Terme didactique. Qui est garni de cils ou de poils rangés comme des cils.

— ÉTYM. *Ciliatus*, de *cilium*, cil.

† **CILIFÈRE** (si-li-fè-r'), **CILIGÈRE** (si-li-jè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des cils.

— ÉTYM. *Cilium*, et *ferre* ou *gerere*, porter.

† **CILIOBRANCHE** (si-li-o-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des branchies en forme de cils (mollusques). || *S. m.* Les ciliobranches.

— ÉTYM. *Cil*, et *branchiæ*.

† **CILIOGRADE** (si-li-o-gra-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui marche à l'aide de cils. || *S. m.* Les ciliogrades, classe de faux zoophytes.

— ÉTYM. *Cil*, et *gradi*, marcher.

† **CILIOLE** (si-li-o-l'), *s. m.* Terme de botanique. Petit cil.

— ÉTYM. Diminutif de *cilium*, cil.

CILLÉ, ÉE (si-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* || 1° Garni de cils. Cheval cillé, cheval sur qui des poils blancs se montrent vers l'arcade orbitaire. || 2° Fermé. Ouvre tes yeux cillés, et vois de quelle sorte D'ardeur précipité la rage te transporte, RÉGNIER, *Ép.* I.

CILLEMENT (si-lle-man, *ll* mouillées, et non si-ye-man), *s. m.* Action de ciller les yeux, les paupières. Cillement d'yeux.

— ÉTYM. *Ciller.*

CILLER (si-llé, *ll* mouillées, et non si-yé), *v. a.* || 1° Faire toucher et séparer les cils des deux paupières. Il ne fait que ciller les yeux, les paupières. || Absolument, fermer les yeux pour une émotion, une surprise, etc. À ce violent coup de tonnerre tout le monde a cillé. || Personne n'ose ciller devant lui, se dit d'un homme impérieux devant lequel personne n'ose rien se permettre. || 2° Terme de fauconnerie. Coudre les cils ou les paupières d'un oiseau de proie. || 3° Ciller, *v. n.* Se ciller, *v. réfl.* On dit qu'un cheval commence à ciller ou à se ciller, lorsque des poils blancs se montrent vers l'arcade orbitaire ou les tempes : c'est un signe de vieillesse avancée.

— HIST. XIVe s. Le faucon ne doit point estre chillé trop estroict, ne le fil de quoy il est chillié ne doit estre trop delié, ny ne doit estre noué sur la teste, ains doit estre tors, *Modus*, f° LXXVIII. Il convient que l'un tiengne l'esprevier par les esles du corps, et l'autre le prent par le becq et le cillera [coudra les paupières], *Ménagier*, III, 2. || XVIe s. En une minute de temps, et moins qu'on ne mettroit à ciller l'œil, le son de la trompette penetrera par tout, CALVIN, *Instit.* 804. Soustenir l'esclat des pompes sans ciller les yeulx, MONT. I, 171. Il fault qu'il [le philosophe] cille les yeulx au coup qui le menace, il faut qu'il fremisse planté au bord d'un precipice, comme un enfant, nature ayant voulu se reserver les legeres marques de son autorité inexpugnable à nostre raison et à la vertu stoique, ID. II, 20. Caton ne respondit rien, ains regarda seulement ces estrangers au visage d'un regard fiché sans ciller, AMYOT, *Cat. d'Utiq.* 3. Les serpents usent de fenoil, et scillans les yeux en frottent les paupieres pour recouvrer la veuë, PARÉ, *Animaux*, 1.

— ÉTYM. *Cil;* ciller c'est d'abord remuer les cils, puis coudre les cils, et enfin avoir des cils blancs. Ménage le tire de *sigillare*, sceller; mais ni le sens ni la forme ne permettent cette étymologie.

CIMAISE (si-mê-z'), *s. f.* Voy. CYMAISE.

CIMBALAIRE (sin-ba-lê-r'), *s. f.* Voy. CYMBALAIRE.

CIME (si-m'), *s. f.* || 1° Le haut pointu d'un arbre, d'une montagne, d'un clocher. Du Taurus escarpé nous franchissons la cime, VOLT. *Scythes*, I, 3. Semblable à ces hautes montagnes dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne, BOSS. *Louis de Bourbon.* Elle-même aux cerfs pourchassés Prépare de profonds asiles Sur la cime des monts glacés Contre les chiens les plus agiles, GOMBAUD, dans RICHELET. Ainsi d'un champ d'épis se recourbe la cime Sous l'haleine du vent qui les touche et s'enfuit. MASSON, *Helvétiens*, VI. || Poétiquement. Le mont à double cime, la double cime, c'est-à-dire le Parnasse. Les nymphes de la double cime, les Muses. || 2° Fig. On ne pourrait faire sentir que par une trop grande discussion la difficulté et le prix de ces sortes d'ouvrages, que n'estiment peut-être pas assez ceux qui ne se plaisent que sur la cime la plus élevée de la théorie, FONTEN. *Sauveur.* || 3° Terme de botanique. Cime, voy. CYME.

— HIST. XIIe s. Li arbre qui cheü seront Se dresseront tuit contre mont; À mont torneront lor racines; Contre terre seront les cymes, *Adam, mystère*, p. 76. || XIIIe s. Lors [il] lui conte de la racine Dusqu'en la cyme ses meffais, *Roman de Robert le diable.* || XVe s. Iceulx supplians se prindrent à copper des cymeaulx du dit arbre, DU CANGE, *cimeyæ.* || XVIe s. Là s'eslevoit la cyme forestiere D'Ide [le mont Ida].... RONS. 603. L'office de censeur, qui estoit à Rome la cyme de dignité où pouvoit atteindre un citoyen romain, AMYOT, *Caton.*

— ÉTYM. Provenç. *cim, sim, cima;* catal. *cim;* espagn. et ital. *cima;* portug. *cimo;* du latin *cyma* et *cuma*, tendron, cœur de chou, qui dans les langues romanes, a pris le sens d'extrémité de la tige, et de là, celui de tout sommet; du grec κῦμα, jeune pousse, de κύω, être gonflé par ce qui est engendré, par le bourgeon, par l'embryon.

CIMENT (si-man), *s. m.* || 1° Poudre de tuiles et de briques pilées, qu'on mêle avec de la chaux, pour lier les pierres des murs et des autres bâtiments. || Ciment romain, sorte de mortier, ainsi nommé bien que les Romains ne l'aient jamais connu, qui possède à un degré supérieur toutes les propriétés des chaux hydrauliques, c'est-à-dire qu'il acquiert presque instantanément, à l'air et à l'eau, dureté et imperméabilité. Le ciment de Vassy, qui est le ciment romain le plus renommé, provient d'un calcaire argileux et magnésien, dur, d'une couleur bleu-cendre, que l'on trouve immédiatement au-dessus du liais, et que l'on calcine dans des fours à chaux ordinaires. Ce ciment est naturellement hydraulique : aussi s'en sert-on dans les constructions où l'on craint l'action de l'humidité. || Ciment hydraulique ou pouzzolane, nom donné à un produit volcanique provenant des débris de laves poreuses ou dures. || Par extension. Ce nid qu'avec tant d'art, Au même ordre toujours architecte fidèle, À l'aide de son bec maçonne l'hirondelle! Comment, pour élever ce hardi bâtiment, A-t-elle, en le broyant, arrondi son ciment? LOUIS RAC. *Relig.* I. || Fig. D'un ciment éternel ton église est bâtie, BOIL. *Lutr.* VI. || Fig. Cela est fait à chaux et à ciment, cela est solidement établi. || 2° Fig. Ce qui sert de lien, de moyen d'union. La vertu est le meilleur ciment qui puisse lier les amis ensemble. L'unité de principes et de législation, ciment des agglomérations humaines.

— HIST. XIIIe s. Bien l'atacha à fort ciment, *Ren.* 20192. Et si est sa meson couverte D'une grant piere d'aymant; Li mur entor sont à cimant, RUTEB. II, 31. || XIVe s. Tuit ensemble se tiennent comme poix à ciment, *Girart de Ross.* v. 4601. Tant soit par eau, ou par ciment, Ou autre sorte infiniment, Tousjours seroit ce y mescompter Et tousjours besoigne à refaire, *Traité d'alch.* 531. || XVIe s. À telle cause est appellé ciment de paste, comme l'autre de fonte, pour sa qualité refondante toutes les fois qu'on s'en veut servir, O. DE SERRES, 768. Ces cimens resistent à l'eau dès incontinent estre posés, ID. 768. L'Estat, c'est à dire la domination, ou bien l'ordre certain en commandant et obeissant, est l'appuy, le ciment et l'ame des choses humaines, CHARRON, *Sagesse*, I, 51.

— ÉTYM. Provenç. *cimen;* espagn. *cimento*, ciment, *cimiento*, base; portug. *cimento;* du latin *cæmentum*, moellon, de *cædere*, tailler.

CIMENTÉ, ÉE (si-man-té, tée), *part. passé.* || 1° Lié avec du ciment. Des pierres bien cimentées. || Fig. Une amitié cimentée par des services mutuels. Une opulence cimentée du sang des peuples, MASS. *Prosp.* || 2° Terme de géologie. Roches cimentées, roches qui sont liées d'une manière peu apparente.

CIMENTER (si-man-té), *v. a.* || 1° Lier, enduire avec du ciment. Cimenter du pavé, le bassin d'une fontaine. || 2° Fig. Consolider, affermir. Cimenter la paix par une alliance. Mais un roi, vraiment roi, qui, sage en ses projets, Sache en un calme heureux maintenir ses sujets, Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire, Il faut pour le trouver courir toute l'histoire, BOIL. *Épît.* I. Nos communs ennemis cimentent ma puissance, VOLT. *Zaïre*, III, 1. Je vous prie de cimenter auprès de l'un et de l'autre cette amitié que je voudrais tant mériter, MONTESQ. *Correspond.* 4. Verra-t-on cimenter leurs portiques durables Du sang des misérables Devant eux immolés? VOLT. *Odes*, II. || 3° Se cimenter, *v. réfl.* S'unir, se consolider. Les alliances se cimentent par la bonne foi.

— HIST. XVIe s. Ces idoles se cimentent du sang des petits enfants, MONT. II, 257. Nostre estre est cimenté de qualitez maladifves, ID. III, 236. Tant s'en faut que ce soit concorde, que c'est plutost un secret discord, cimenté de poison, LANOUE, 62. Ainsi nature cimente les os avec le callus, PARÉ, XIII, 20.

— ÉTYM. *Ciment;* espagn. *cimentar.*

† **CIMENTIER** (si-man-tié), *s. m.* Celui qui fait le ciment.

— ÉTYM. *Ciment.*

CIMETERRE (si-me-tê-r'), *s. m.* Sabre à lame fort large et recourbée. Le cimeterre au poing ils ne m'écoutent pas, CORN. *Cid*, IV, 3. Ali sous sa pelisse avait un cimeterre, V. HUGO, *Orient.* 13. C'est de temps immémorial la coutume des Tartares de porter plus de cordes que de cimeterres, pour lier les malheureux qu'ils surprennent, VOLT. *Russie*, II, 1. || En général toute espèce d'épée. Déjà brille en leurs mains [d'Ailly et son fils] le fatal cimeterre VOLT. *Henriade*, VIII. Les savants ne vont pas s'établir dans ces mers de sable, pour arracher le voyageur au cimeterre du Bédouin, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 5. Jamais leurs nobles cimeterres [de mes aïeux] Dans les bois n'ont fait peur aux gens, BÉRANG. *Vilain.*

— HIST. XVe s. Sanneterre ou cimeterres, qui sont manieres d'espées à la Turque, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 272, dans LACURNE. Six mille cinq cens chevaux legers se fussent meslez parmy nous, avec leurs cimeterres au poing, qui sont terribles espées; veu le petit nombre que nous estions, nous estions desconfits sans remede, COMM. p. 663, dans LACURNE. || XVIe s. Persée estoit sur le haut de la roche, Ayant au poing sa cimiterre croche, RONS. 612. Plusieurs qui, les jambes contremont, donnoient carriere, la teste plantée sur leurs selles entre les poinctes des cimeterres attachez au harnois. MONT. I, 369.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *cimitarra;* ital. *scimitarra;* du persan *chimchir.*

CIMETIÈRE (si-me-tiè-r'), *s. m.* || 1° Le lieu où l'on enterre les morts. Les cimetières ne sont plus permis dans le sein des villes. Il approuve avec douleur l'enseigne d'un marchand hollandais qui, ayant mis pour titre *À la paix perpétuelle*, avait fait peindre dans le tableau un cimetière, FONTEN. *Leibn.* Les tombeaux d'Ossian contrastent avec nos cimetières de campagne, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. Nous admettons les comédiens à nos tables, et nous leur fermons nos cimetières, VOLT. *Lett. Damilaville*, 18 juillet 1762. || Fig. Du corps de ce mutin gisant sur la poussière Le ventre des corbeaux sera le cimetière, ROTROU, *Antig.* IV, 1. || 2° Le lieu où la mort frappe et sévit. La ville était devenue un vaste cimetière. L'Italie a passé longtemps pour le cimetière des Français. Toute la question n'est que d'un cimetière [Ostende assiégée]; Prononcez librement qui le doit posséder, MALH. IV, 7. || 3° Cimetière de Flanzy, nom d'une variété de pommes du pays d'Auge. || Proverbes. Les jeunes médecins font les cimetières bossus, se dit pour signifier que les jeunes médecins, avant d'avoir acquis de l'expérience, sont la cause de la mort de beaucoup de personnes. || Il a de l'esprit, il a couché au cimetière, se dit par ironie de quelqu'un qui manque d'esprit, et par un jeu de mots sur les esprits ou revenants qu'une croyance superstitieuse place dans les cimetières.

— REM. En 1668, Marg. Buffet, *Observ.* p. 49, recommande de ne dire ni ceumetiere ni cemetiere.

— HIST. XIIe s. Li dux Miles se tint devers un cismetire, *Sax.* X. Se nuls fust el forfait le rei Henri chaüz, Ne fust en cimetere sis aveirs retenuz, N'en moustier, *Th. le mart.* 62. || XIIIe s. Et fu li cors [illegible] bausemés de bausme et aportés à Saint Denis, où il fu enfouis en cimetiere comune, *Chr. de Rains*, 178. Ou se il font aucun pecié en liu saint, si comme en cimentiere ou en moustier, BEAUM. 41. Chimentiere, ID. XLIII, 42. Or facent large cimetiere [illegible] d'Acre, qu'il lor est mestiers, RUTEB. 103. L'en doit amer les liex de sa nativité, Et les sainz cimetieres de grant antiquité, Ou la char et les os de ceaus furent gité, Dont li vif sunt ou monde richement herité, J. DE MEUNG. *Test.* 922. || XVe s. Quand toutes gens issent du moustier, il [Jean Balle] s'en venoit au cloistre ou cimetiere et là preschoit, FROISS. II, II, 106. Messire Pierre de Craon avoit en la ville de Paris, en la cimetiere que on dit Sainct Jean, un très bel hostel, ID. III, IV, 28. || XVIe s. Ores tu marches solitere, Parmy l'horreur d'un cimetere, DU

BELL. VII, 39, *verso*. Le mot de dormir ne se peut approprier qu'aux corps, dont est venu le mot de cemetiere, qui vaut autant comme dormitoire, CALV. *Instit.* 803. Es escorcheries, cemetieres, hospitaux, PARÉ, XXIV, 3. Hostesse des lieux solitaires Et par l'horreur des cimetaires, RONS. 413. Il falloit laisser cela pour ceux qui avoient couché aux cimetieres, DES ACCORDS, *Escraignes dijonn.* p. 4, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *cemetière*, *cemintire*, *cimentire*, *semetière*, *cimentière*; bourguig. *cemeteyre*; wallon, *simitiér*; provenç. *cementeri*; espagn. et portug. *cimenterio*; ital. *cimeterio*; de *cœmeterium*, de κοιμητήριον, cimetière, lieu de repos, lieu où l'on dort, de κοιμάω, dormir.

† **CIMETTE** (si-mè-t'), *s. f.* Voy. CYMETTE.

† **CIMICAIRE** (si-mi-kê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des renonculacées, à laquelle appartient la *cimifuga fœtida*, dont l'odeur écarte, dit-on, les punaises.

— ÉTYM. *Cimex*, *cimicis*, punaise.

† **CIMICIDE** (si-mi-si-d') ou plutôt **CIMICICIDE** (si-mi-si-si-d'), *adj.* Terme didactique. Qui tue les punaises. Une composition cimicicide.

— REM. Cimicicide est la seule forme régulière.

— ÉTYM. *Cimex*, *cimicis*, punaise, et *cædere*, tuer.

† **CIMICIFUGE** (si-mi-si-fu-j'), *adj.* Terme didactique. Propre à chasser les punaises.

— ÉTYM. *Cimex*, *cimicis*, punaise, et *fugare*, mettre en fuite.

1. **CIMIER** (si-mié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie: les cimiers et .... dites: les si-mié-*z* et), *s. m.* Ornement qui surmonte la cime d'un casque. [Roland voyait nos soldats] Secouer, pour chasser de nouveaux infidèles, L'éclatant cimier de Martel, V. HUGO, *Odes*, II, 7. || Terme de blason. Ce qui se met au-dessus du timbre, qui n'est autre chose que le heaume, casque ou armet. Le cimier de France était une fleur de lis carrée. Le cimier est l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'écu. Compassa tous ces mots de cimier et d'écart, BOIL. *Sat.* V.

— ÉTYM. Espagn. *cimera*; ital. *cimiero*; bas-lat. *cimeria*, *cimerium*, dans des textes du XIVe siècle; de *cima*, cime, à cause de la place que cet ornement occupait dans l'écu du blason ou sur le casque.

2. **CIMIER** (si-mié), *s. m.* Terme de boucherie. || **1°** La chair qui est sur la croupe du bœuf et qu'on coupe en rond. C'est du bœuf de cimier. || Cimier de bœuf, partie de la cuisse qui contient plusieurs tranches. || **2°** Terme de vénerie. Croupe du cerf qui, dans la curée, se donne au maître de l'équipage. C'est un cerf qui a quatre doigts de venaison sur son cimier.

— ÉTYM. Origine inconnue, à moins qu'on ne le tire de *cime*, en considérant que lever le *cimier* sur un cerf, c'est lever la *cime*, la partie la meilleure de la bête; de même que les Italiens ont dit *levar la cima*, en termes de drapier, pour tondre la *cime*, l'extrémité de la laine. Il y a bien dans l'allemand *Ziemer*, cimier de cerf; mais les étymologistes allemands regardent ce mot comme emprunté des langues romanes.

† **CIMIFUGE** (si-mi-fu-j'), *adj.* Voy. CIMICIFUGE, qui est seul correct.

† **CIMMÉRIEN, IENNE** (si-mmé-riin, riè-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Peuples mythologiques qu'Homère plaçait à l'Occident, et auprès desquels était le séjour des morts. || Peuples scythiques qui habitaient vers le Bosphore cimmérien. || **2°** *Adj.* Bosphore Cimmérien, nom, dans l'antiquité, du détroit qui conduit de la mer Noire à la mer d'Azow. || Ténèbres cimmériennes, nuit permanente que les Grecs plaçaient dans le pays des Cimmériens. Je pardonnais aux Grecs d'avoir placé les ténèbres cimmériennes précisément vers le cinquantième degré, VOLT. *Lett. Bailly*, 9 fév. 1776. || Figurément, ténèbres cimmériennes, ténèbres profondes.

— ÉTYM. Κιμμέριοι.

CIMOLÉE (si-mo-lée), *s. f.* || **1°** Terme de pharmacie. Espèce d'argile qui passait pour astringente et résolutive. || **2°** Terre ou matière cimolée ou cimolie, ou boue des couteliers, dépôt qui est produit par l'usure des meules à aiguiser et que l'on emploie quelquefois comme résolutif et contre les brûlures.

— ÉTYM. Κιμωλία γῆ, terre de *Cimolus*, île de l'Archipel.

† **CIMOSSE** (si-mo-s'), *s. f.* Terme de commerce. Lisière d'une sorte de taffetas.

† **CINABARIN, INE** (si-na-ba-rin, ri-n'), *adj.* Qui a la couleur rouge du cinabre.

— HIST. XVIe s. Et ses boutons cinabrins Et ses levres pourperées, RONS. 552.

— ÉTYM. Voy. CINABRE.

CINABRE (si-na-br'), *s. m.* Sulfure rouge de mercure. || Cinabre d'antimoine, le sulfure rouge de mercure provenant de la décomposition du deutochlorure de mercure par le sulfure d'antimoine. Pline et Galien appelaient cinabre le minium ou oxyde de plomb rouge.

— HIST. XIVe s. Comme au cinabre ou sublimé, *Traité d'alch.* 297. || XVIe s. La mauvaise vapeur et qualité du soulphre et vif-argent, dont ledit cinabre est composé, PARÉ, XXVI, 14.

— ÉTYM. *Cinnabaris*, de κιννάβαρι.

† **CINAROCÉPHALE** (si-na-ro-sé-fa-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs en tête, semblables à celles de l'artichaut.

— ÉTYM. Κινάρα, artichaut, et κεφαλή, tête.

† **CINCENELLE** (sin-se-nè-l'), *s. f.* Cordage pour haler les bateaux sur les rivières, pour faire glisser, au moyen d'une poulie, un bac d'une rive à l'autre. || Cincenelle ou cinquenelle, nom qu'on donne dans l'artillerie aux longs cordages qu'on y emploie.

† **CINCHONACÉ, ÉE** (sin-ko-na-sé, sée) ou **CINCHONÉ, NÉE** (sin-ko-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au quinquina.

— ÉTYM. Voy. CINCHONINE.

† **CINCHONINE** (sin-ko-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde que l'on trouve dans beaucoup d'espèces de quinquinas et surtout dans le gris.

— ÉTYM. *Cinchona*, nom linnéen du quinquina, d'après le nom du comte *Chinchon*, vice-roi du Pérou, qui en favorisa l'emploi.

† **CINCLE** (sin-kl'), *s. m.* Alouette de mer à collier. || Cincle plongeur, le merle d'eau de Buffon.

† **CINDRE** (sin-dr'), *s. m.* Instrument de charpentier et de charron.

† **CINÉFACTION** (si-né-fa-ksion), *s. f.* Terme didactique. Réduction en cendres.

— ÉTYM. Latin *cinefactus*, part. de l'inusité *cinefacio*, de *cinis*, cendre, et *facere*, faire.

† **CINÉFIER** (si-né-fi-é), *v. a.* Terme didactique. Réduire en cendres. Peu usité; on dit plutôt incinérer.

— ÉTYM. Voy. CINÉFACTION.

† **CINÉMATIQUE** (si-né-ma-ti-k'), *s. f.* Mot qu'on a proposé pour remplacer le mot *mécanique* en tant qu'exprimant la science abstraite des mouvements.

— ÉTYM. Κινηματικός, de κίνημα, mouvement.

1. **CINÉRAIRE** (si-né-rê-r'), *adj.* Qui se rapporte aux cendres. || Urne cinéraire, urne qui renferme les cendres d'un mort. Ces niches étaient remplies le plus souvent de quatre urnes cinéraires et accompagnées d'inscriptions qui marquaient le nom et la condition des personnes dont on voyait les cendres, FONTEN. *Bianchini.* Qui de nous, en posant une urne cinéraire, N'a trouvé quelque ami pleurant sur un cercueil? V. HUGO, *Odes*, I, 2. La lune, se levant dans un ciel pur, entre deux urnes cinéraires à moitié brisées, CHATEAUBR. *René*, 176.

— ÉTYM. *Cinerarius*, de *cinis*, *cineris*, cendre (voy. CENDRE).

2. **CINÉRAIRE** (si-né-rê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes (*cineraria*) propres au cap de Bonne-Espérance et dont on cultive quelques-unes dans les jardins botaniques et dans les jardins des amateurs en Europe.

— ÉTYM. *Cineraria*, de *cinis*, *cineris*, cendre, à cause que le dessous des feuilles est d'un ton grisâtre.

† **CINÉRATION** (si-né-ra-sion), *s. f.* Réduction d'un corps combustible en cendres par le feu. Si nous avons découvert que le fer entre dans la composition des végétaux, c'est par le moyen de leur cinération et de l'aimant, BERN. DE ST-P. *Harm.* V, *Harm. anim.*

— ÉTYM. *Cinis*, cendre (voy. CENDRE).

† **CINÉRIFORME** (si-né-ri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a l'aspect et la consistance de la cendre.

— ÉTYM. *Cinis, cineris*, cendre (voy. CENDRE), et *forme.*

1. **CINGLAGE** (sin-gla-j'), *s. m.* Le chemin qu'un vaisseau fait ou peut faire en 24 heures.

— ÉTYM. *Cingler* 1.

† 2. **CINGLAGE** (sin-gla-j'), *s. m.* Action de cingler le fer.

— ÉTYM. *Cingler* 2.

CINGLÉ, ÉE (sin-glé, glée), *part. passé* de cingler 2. Un coup de fouet cinglé à travers la figure.

1. **CINGLER** (sin-glé), *v. n.* Terme de marine. Faire voile dans telle ou telle direction. Nous cinglâmes à l'est. Le vaisseau cinglait vers le Havre. || Par extension. Voyez les cygnes cingler sur l'onde avec majesté, BUFFON, *Cygne.* || Fig. Il y a des gens qui gagnent à être extraordinaires: ils voguent, ils cinglent dans une mer où les autres se brisent, LA BRUY. XI.

— REM. L'orthographe *cingler*, ainsi que le fait voir l'étymologie, est tout à fait vicieuse; il faudrait écrire *singler*, comme on l'a toujours fait, excepté au XVIe siècle où la faute a commencé.

— HIST. XIe s. Ainz qu'il eüssent quatre lieues singlet, *Ch. de Rol.* LIII. || XIIIe s. A ço qu'il siglent léement [joyeusement], *Tristan*, II, p. 80. || XVe s. Ordonnerent les vaisseaux, et singlerent fort vers la ville, FROISS. I, I, 69. Si singla en peu d'heures en mer, car bon vent le conduisoit, *Bouciq.* II, chap. 11. || XVIe s. Solon fit embarquer dessus leur vaisseau les meilleurs hommes atheniens qu'il eust en sa troupe, leur enjoignant qu'ils cinglassent droit vers la ville, AMYOT, *Solon*, 13. Ces galeres avoient esté très bien faites et devisées par Themistocles, tant pour cingler legerement, que pour tournoyer facilement, ID. *Cimon*, 19. Si singlerent poulsez par un doulx et gracieux vent l'espace de douze jours, ID. *Dion*, 31. Comme on void quelquefois singler à tire d'ailes En un temps orageux cinq ou six colombelles, RONS. 871. .... qui s'enfle ainsi qu'un voile quand le vent Soufle la barque, et la single en avant, ID. 927.

— ÉTYM. Espagn. *singlar*; portug. *singrar*; de l'ancien-haut allemand *sëgelên*, faire voile; ancien scandinave, *sigla*; allemand moderne, *segeln*; angl. *to sail*; l'ancien français avait le substantif *sigle*, voile.

2. **CINGLER** (sin-glé), *v. a.* || **1°** Frapper avec quelque chose de pliant comme un fouet, une baguette. Il lui cingla le visage d'un coup de houssine. || Par extension, en parlant du vent, de la pluie, de la neige. Le vent, la pluie, la neige leur cinglait le visage. || Absolument. Le vent cingle. La pluie a toujours beau cingler, Il ne faut pas laisser d'aller, PERRAULT, dans RICHELET. || **2°** Terme de métier. Forger ou corroyer le fer. || **3°** Terme de maçon. Tracer des lignes avec un cordeau tendu que l'on a blanchi ou noirci auparavant.

— HIST. XIVe s. La corde en soye [de l'arc] est si singlant qu'elle envoye une sayette plus loing, *Modus*, f° LII, *verso.* || XVe s. Avoit l'un de ses bras couvert, du quel elle tenoit unes très singlans escourgiées, A. CHARTIER, *L'espérance ou consolation des trois vertus.* || XVIe s. Comme les vens singlans en voile et tref [mât] Font naufragier souvent la povre nef, J. MAROT, V, 200.

— ÉTYM. *Cingulum* (de *cingere*, ceindre, voy. ce mot), sangle, prise comme servant à fouetter (voy. SANGLE).

† **CINGULÉ, ÉE** (sin-gu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni d'une ceinture.

— ÉTYM. *Cingulum* (voy. SANGLE).

† **CINNABRE** (si-na-br'), *s. m.* Voy. CINABRE.

CINNAME (si-nna-m') ou **CINNAMOME** (si-nna-mo-m'), *s. m.* Nom donné autrefois à une substance aromatique que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle. Prenez 250 sicles de cinnamome, VOLT. *Phil.* IV, 152. Que la myrrhe, le cinnamome et l'aloès couvrent votre lit embaumé! CHATEAUB. *Mart.* II, 55. Ô myrrhe! ô cinname! Nard cher aux époux! V. HUGO, *F. d'aut.* 37.

— HIST. XIVe s. Prenés une onche de cinamonde nommée longue canelle en pipes, *Ménagier*, *append. à l'art.* V.

— ÉTYM. Κίνναμον, κιννάμωμον.

† **CINNOR** (si-nnor) ou, selon d'autres, **KINNOR** (ki-nnor), *s. m.* Instrument de musique des anciens Hébreux. Aux branches du saule était suspendue une lyre plus forte que la lyre de Cymodocée: c'était un cinnor hébreu, CHATEAUB. *Mart.* 63. Au milieu de mille opinions contradictoires, on démêle que le kinnor était fait en bois, avait une forme triangulaire, était monté de nerfs ou d'intestins d'animaux tendus dans la longueur de l'instrument, et que le nombre de ses cordes était fort variable, LA FAGE, *Hist. gén. de la musique*, t. II, p. 292.

CINQ (le *q* ne se fait pas entendre devant un mot commençant par une consonne: cinq centimes, dites: sin centimes; il se lie devant une voyelle ou une *h* muette: cinq hommes, dites: sin-k hommes; le *q* se prononce aussi quand cinq termine un membre de phrase; nous étions cinq, dites: nous étions sink; et aussi quand cinq est seul: un, trois, cink, sept, un cink, le cink), *adj. numéral invariable.* || **1°** Nombre de quatre plus un. Trois et deux font cink. Espace de cinq ans. Quoi! cinq actes devant notaire Pour cinq filles qu'il faut pourvoir! O ciel! peut-on jamais avoir Opéra plus fâcheux à faire? QUINAULT, dans RICHELET. Pour parler plus humainement et plus intelligiblement, il était entre cinq et six

[heures] quand une charrette entra dans les halles du Mans, SCARR. *Rom. com.* ch. I. || **2°** Cinquième. Le nombre, le numéro cinq. Livre, page cinq. Charles cinq. || Substantivement. Nous partirons le cinq du mois. || **3°** En parlant d'intérêts. Le denier cinq, l'argent prêté à un pour cinq ou à vingt pour cent. Cent francs au denier cinq combien font-ils?—Vingt livres, BOIL. *Sat.* VIII. || Cinq pour cent, cinq francs d'intérêt pour cent francs de capital. Prêter à cinq pour cent, et, absolument, prêter à cinq. || **4°** En termes de bourse, le cinq pour cent, ou, simplement, le cinq, la rente émise à raison de 5 francs d'intérêt pour 100 francs de capital nominal. || **5°** Le chiffre qui représente ce nombre. Faire un cinq. Deux cinq de suite font cinquante-cinq. || Bien qu'employé substantivement, cinq ne prend pas la marque du pluriel. || **6°** Terme de jeu de cartes. Le cinq de cœur, de carreau, la carte qui porte cinq figures de cœur, de carreau, etc. Les cinq de cœur et de pique. || Terme du jeu de dés, le côté marqué de cinq points. Amener deux et cinq. || Terme du jeu de dominos. Le domino marqué de cinq points. Le double-cinq. Avez-vous encore du cinq? || **7°** Populairement. Donner cinq et quatre, appliquer deux soufflets, l'un de la paume de la main, où les cinq doigts portent, l'autre du revers, où quatre doigts portent seulement. || Mettre cinq et retirer six, se dit en parlant de ceux qui, mettant les cinq doigts dans un plat, en retirent quelque bon morceau qui fait le sixième. || **8°** Cinq pas et trois visages, sorte d'ancienne danse.

— HIST. XIe s. Mieux en vaut l'orl que ne font cinc cenz livres, *Ch. de Rol.* XXXVIII. || XIIe s. De cinq pains d'orge, de deux poissons noant [nageant], *Ronc.* p. 152. A ce conseil s'acordent tel cinq cent chevalier, *Sax.* XVI. || XIIIe s. Cist quatre furent asanlé, Cinz ne furent mès tel trové, *Ren.* 148. || XVe s. Et estoient bien trente cinq mille, prenans paye; mais des cinq, les quatre estoient de Saint Marc [les quatre étoient de la seigneurie de Venise], COMM. VIII, 5.

— ÉTYM. Picard, *chinq*, *chonq*; provenç. *cinc*; espagn. et portug. *cinco*; ital. *cinque*; du latin *quinque*; grec, πέντε; allem. *fünf*; et le celtique : irland. *cuig* ou *coig*; bas-breton et Cornouailles, *pemp*; persan, *panj*; sanscrit, *pancha*.

† **CINQCENTISTE** (sin-san-ti-st'), *s. m.* Dans la littérature italienne, écrivain du XVIe siècle.

— ÉTYM. *Cinq* et *cent* : les écrivains de 1501 jusqu'à 1600.

† **CINQUAIN** (sin-kin), *s. m.* Pièce, couplet de cinq vers, nommé plus souvent quintil.

— HIST. XVIe s. Cinquain, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Cinq*, comme *quatre* a formé *quatrain*. *Cinquain* s'est dit pour une collection de cinq objets quelconques : un cinquain de chandelles.

CINQUANTAINE (sin-kan-tè-n'), *s. f.* || **1°** Nombre de cinquante ou environ. Une cinquantaine de personnes. Une cinquantaine de francs. || **2°** La cinquantaine, l'âge de cinquante ans. Il a atteint, il a passé la cinquantaine. || **3°** Renouvellement du mariage après cinquante ans de ménage. Ces époux ont fait la cinquantaine. || **4°** La compagnie commandée par le cinquantenier.

— ÉTYM. *Cinquante*; provenç. *sinquantena*; espagn. *cinquentena*; ital. *cinquantina*.

CINQUANTE (sin-kan-t'), *adj. numéral.* || **1°** Cinq fois dix. Cinquante hommes. Cinquante francs. Le numéro cinquante. Moi, j'ai cinquante ans, moi, Finette? — Quels reproches? Hélas! on n'est jamais trahi que par ses proches, REGNARD, *Ménech.* I, 5. || **2°** Cinquantième. Page cinquante. || **3°** *S. m.* Le nombre de cinquante. Cinquante multiplié par dix égale cinq cents.

— HIST. XIe s. Cinquante chars qu'en [on] fera charier, *Ch. de Rol.* III. || XIIe s. Cinqente chars lui faites caroier, *Ronc.* p. 3.

— ÉTYM. Provenç. *cinquanta*; espagn. *cinquenta*; portug. *cincoenta*; ital. *cinquanta*; du latin *quinquaginta*, de *quinque*, cinq.

CINQUANTENIER (sin-kan-te-nié), *s. m.* Commandant de cinquante hommes. || Officier de ville qui recevait du quartenier les ordres de la ville pour les faire savoir aux bourgeois. Chaque quartenier avait sous lui deux cinquanteniers. || Officier de milice bourgeoise.

— HIST. XVe s. [Jean Lyon] ordonna secretement à tous les capitaines des blancs chaperons.... aux cinquanteniers.... et leur dit.... FROISS. II, II, 53.

— ÉTYM. *Cinquante.*

CINQUANTIÈME (sin-kan-tiè-m'). || **1°** *Adj. numéral ordinal* de cinquante. Le cinquantième jour. || **2°** *S. m.* La cinquantième partie d'un tout. De la somme à partager il a eu le cinquantième.

— ÉTYM. *Cinquante*; provenç. *cinquanten*.

† **CINQUÉCENTISTE** (sin-kué-san-ti-st'), *s. m.* Voyez CINQCENTISTE.

— ÉTYM. Ital. *cinquecentista*, de *cinque cento*, cinq cents.

† **CINQUENELLE** (sin-ke-nè-l'), *s. f.* Voy. CINCENELLE.

† **CINQUENER** (sin-ke-né), *v. n.* Ancien terme d'agriculture. Durer cinq ans, en parlant des semences.

— HIST. XVIe s. Les semences ne font communement, mesme es bonnes terres, que cinquener ou sixener, O. DE SERRES, 113.

— ÉTYM. *Cinquain* (de *cinq*), ancien mot qui signifiait l'ensemble de cinq choses, ici de cinq ans.

CINQUIÈME (sin-kiè-m'). || **1°** *Adj. ordinal* de cinq. Le cinquième chapitre. Le cinquième étage. || Il est venu, il est arrivé lui cinquième, il est venu avec quatre autres. || **2°** *S. m.* Le cinquième étage. Il demeure au cinquième. || Le cinquième du mois, le cinquième jour du mois. || La cinquième partie. Cette banqueroute lui a enlevé le cinquième de sa fortune. || **3°** *S. f.* Dans l'Université, la cinquième, la classe où l'on entre après avoir fait la sixième. || *S. m.* Un cinquième, un élève de cinquième.

— ÉTYM. *Cinq*, et la finale *ième*, qui caractérise les nombres ordinaux; provenç. *cinquen*; catal. *cinqué*; espagn. *cinqueno*.

CINQUIÈMEMENT (sin-kiê-me-man), *adv.* En cinquième lieu. Cinquièmement je vous dirai que....

— ÉTYM. *Cinquième*, et le suffixe *ment.*

† **CINTRAGE** (sin-tra-j'), *s. m.* Voy. CEINTRAGE.

CINTRE (sin-tr'), *s. m.* || **1°** Surface concave et hémisphérique. Les monts et les plaines Vont dirigeant mes pas aux campagnes prochaines, Sous de triples cintres d'ormeaux, A. CHÉN. 214. Les Hébreux se figuraient le ciel comme un demi-cintre couvrant la terre, VOLT. *Newt.* III, 9. Ce cintre bleu n'est autre chose qu'une étendue de vapeur, ID. *Jenni*, 80. || **2°** Terme d'architecture. Figure en arc de cercle. Ils s'en vont raisonnant de l'ogive et du cintre, V. HUGO, *F. d'aut.* 28. || Plein cintre, celui dont le trait est un demi-cercle parfait. || Voûte, arcade en plein cintre, ou, substantivement, le plein cintre, voûte, arcade formant un demi-cercle. Se dit par opposition à l'ogive, qui caractérise le style gothique. || Cintre surbaissé, celui dont le trait est une demi-ellipse s'appuyant sur le grand axe, et qui par conséquent est plus bas que le demi-cercle. || Cintre surmonté, celui dont le trait est une demi-ellipse appuyée sur son petit axe, et qui par conséquent est plus haut que le demi-cercle de même diamètre. || Cintre rampant, celui qui est tracé par des points cherchés suivant le rampant d'un escalier ou d'un arc-boutant. || **3°** Échafaudage en arc de cercle sur lequel on construit les voûtes. Poser, lever les cintres. || Fig. Des règlements particuliers qui ne sont que le cintre de la voûte, J. J. ROUSS. *Conf.* II, 12. || **4°** Dans les théâtres, loges du cintre, le rang de loges le plus élevé. || **5°** Cintre ou cage, armature en fer plat qui sert, dans un poêle portatif, à soutenir la garniture.

— HIST. XVIe s. Comme les cintres servent aux maçons, bastissans leurs voutes, O. DE SERRES, 652.

— ÉTYM. Catal. *cindria*; espagn. *cimbria* et *cimbra*, *cimbrar*, agiter une baguette flexible, *cimbrear se*, se courber, *cimbreno*, flexible; ital. *céntina*, cintre, *centinare*, cintrer; bas-lat. *cintrum*, dans un texte du XIIIe siècle. Mot obscur à cause de la difficulté de ramener toutes les formes romanes à *cingere*, ceindre, qui en paraît être le radical. Diez suppose une forme *cincturare*, cintrer; d'où ensuite on aurait tiré les substantifs. Il faudrait peut-être plutôt supposer que l'*u* s'étant abrégé dans *cinctūra*, il s'est formé un substantif *cínctŭra*, *cinctra* ou *cinctria*. On a proposé d'y voir une forme de *centre*, par l'intermédiaire de l'idée qu'a *centrer*; mais, outre la difficulté du sens, *centre* ne peut se concilier avec les autres formes des langues romanes.

CINTRÉ, ÉE (sin-tré, trée), *part. passé.* || **1°** Fait en forme de cintre. || **2°** Terme de blason. Le globe impérial entouré d'un cercle horizontal et d'un demi-cercle vertical est dit cintré. Les couronnes royales qui sont fermées sont aussi dites cintrées.

CINTRER (sin-tré), *v. a.* || **1°** Donner la forme du cintre, bâtir en cintre. Cintrer une galerie, une porte. || **2°** Terme de marine. Cintrer un bâtiment, faire passer d'un bord à l'autre, sous la carène, de forts cordages roidis au cabestan.

— ÉTYM. *Cintre.*

† **CIONITE** (si-o-ni-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la luette.

— ÉTYM. Κίων, luette.

CIOUTAT (si-ou-ta), *s. m.* Sorte de raisin assez semblable au chasselas.

— ÉTYM. Ce raisin tire son nom de celui de la Ciotat (en languedocien, la Cioutat), chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône.

CIPAYE (si-pa-ye), *s. m.* Soldat indien au service des Européens et spécialement du gouvernement anglais dans les Indes.

— ÉTYM. Angl. *sepoy*; le mot est persan, *sipâhi*, qui est le même que *spahi.*

† **CIPOLIN** (si-po-lin), *adj. m.* Marbre cipolin, espèce de marbre de structure foliacée auquel on a cru reconnaître de la ressemblance avec les tuniques des plantes bulbeuses. Le portique [du temple d'Antonin et de Faustine] est formé par dix grosses colonnes d'un seul bloc de marbre cipolin, STENDHAL, *Promen. dans Rome*, t. I, p. 265, éd. de 1829. Le marbre cipolin est fort rare, les anciens l'appelaient *lapis carystius*, ID. *ib.* p. 266. || *S. m.* Le cipolin.

— ÉTYM. Ital. *cipollino*, ciboule (voy. ce mot).

CIPPE (si-p'), *s. m.* || **1°** Terme d'architecture. Demi-colonne sans chapiteau. Ce tombeau est surmonté d'un cippe. L'un [monument] était un cippe sur lequel était gravé le nom de Jérusalem, CHATEAUB. *Itin.* 115. || **2°** Petite colonne ou pilier, que les anciens plaçaient en divers endroits des grandes routes, et qui offrait des explications sur le chemin, ou quelquefois le récit de quelque action mémorable, arrivée près du même lieu.

— ÉTYM. Le latin *cippus.*

CIRAGE (si-ra-j'), *s. m.* || **1°** Action de cirer. Le cirage des souliers. || **2°** Le résultat de cette action. Des souliers dont le cirage est brillant. || **3°** Composition dont on se sert pour rendre les chaussures luisantes. || **4°** Terme de peinture. Tableau de cirage, sorte de camaïeu, ou de tableau d'une seule couleur, qui tire sur celle de la cire jaune.

— ÉTYM. *Cirer.*

† **CIRCAÈTE** (sir-ka-è-t'), *s. m.* Oiseau du genre faucon, dit vulgairement Jean-le-blanc.

— ÉTYM. Κίρκος, faucon, ainsi nommé parce qu'en volant il décrit des cercles, κίρκος (voy. CIRQUE), et ἀετός, aigle.

† **CIRCASSIENNE** (sir-ka-siè-n'), *s. f.* Terme de commerce. Nom d'une étoffe de laine croisée.

† **CIRCÉ** (sir-sé), *s. f.* || **1°** Terme de mythologie. Déesse magicienne, fille du Soleil et habitant une île. Sur un rocher désert l'effroi de la nature, Dont l'aride sommet semble toucher les cieux, Circé, pâle, interdite et la mort dans les yeux, Pleurait sa funeste aventure, J. B. ROUSS. *Cantate*, *Circé.* || Fig. Femme artificieuse, séduisante, enchanteresse. Il demeurait les yeux fixés sur cette Circé qui exerçait sur lui un charme inconcevable. || **2°** Terme d'astronomie. Petite planète nouvelle, circulant entre Mars et Jupiter.

CIRCÉE (sir-sée), *s. f.* Terme de botanique. Plante commune aux environs de Paris, employée jadis pour de prétendus charmes, dite herbe de St-Étienne, herbe aux sorciers (*circæa lutetiana*, *L.*).

— ÉTYM. *Circé.*

† **CIRCELLE** (sir-sè-l'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la sarcelle.

— ÉTYM. Voy. SARCELLE.

† **CIRCELLÉ, ÉE** (sir-sè-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est muni de cercles colorés.

— ÉTYM. *Circellus*, petit cercle, diminutif de *circus* (voy. CIRQUE).

† **CIRCINAL, ALE** (sir-si-nal, na-l'), *adj.* Terme didactique. Voy. CIRCINÉ.

† **CIRCINÉ, ÉE** (sir-si-né, née), *adj.* Terme didactique. Qui est roulé sur soi-même en manière de crosse.

— ÉTYM. *Circinus*, cercle (voy. CERCLE).

† **CIRCOLO-MEZZO** (sir-ko-le-mè-tzo), *s. m.* Terme de musique. Agrément de chant qui se rapproche du gruppetto.

— ÉTYM. Ital. *circolo*, cercle, et *mezzo*, demi.

† **CIRCOM....** ou **CIRCON....** ou **CIRCUM....** préfixe qui signifie autour et dérive de la préposition latine *circum*, laquelle n'est pas autre chose que le substantif *circus*, cercle (voy. CIRQUE).

† **CIRCOMMÉRIDIEN, IENNE** (sir-kon-mé-ri-di-in, diè-n'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui a lieu au voisinage du méridien.

— ÉTYM. *Circom....* préfixe, et *méridien.*

CIRCOMPOLAIRE (sir-kon-po-lê-r'), *adj.* Qui environne ou avoisine les pôles. Les mers circompolaires. La Petite-Ourse est une constellation circompolaire.

— ÉTYM. *Circom....* préfixe, et *polus*, pôle.

† **CIRCONCELLION** (sir-kon-sèl-li-on), *s. m.* Nom

de donatistes (hérétiques du IVe siècle), qui se disaient vengeurs publics, donnaient la liberté aux esclaves et supprimaient les dettes des débiteurs.

— ÉTYM. *Circumcellio*, de *circum*, autour, et *cella*, demeure, parce qu'ils allaient de logis en logis prêchant leur doctrine.

CIRCONCIRE (sir-kon-si-r'), je circoncis, nous circoncisons, vous circoncisez, ils circoncisent; je circoncisais; je circoncis, nous circoncîmes; je circoncirai; je circoncirais; circoncis, circoncisons, circoncisez; que je circoncise; que je circoncisse; circoncisant; circoncis, *v. a.* Opérer la circoncision. || Fig. En langage mystique, retrancher les mauvais penchants, les mauvaises paroles. Dieu circoncira leur cœur pour les rendre capables de l'aimer. Vous êtes d'une manière dans mon cœur que je craindrais que M. Nicole ne trouvât beaucoup à y circoncire, SÉV. 614.

— HIST. XIIIe s. Car circoncis fus à la lectre, Et baptisé pour nous demectre Du pechié que tu maudeis, J. DE MEUNG, *Tr.* 17. || XIVe s. Elle enfanta un fils, lequel Abraham appella Ysaac, et le circonci au jour vingtieme, *Ménagier*, I, 5. || XVIe s. Il nous commande aussi de circoncir nos cœurs : mais il denonce par Moyse que ceste circoncision est faite de sa main, CALV. *Instit.* 231. Il faut que nos cœurs soyent circoncis de Dieu à ce que nous l'aimions, ID. *ib.* 242. Les femmes juifves aprèz avoir fait circoncire leurs enfants.... MONT. II, 32.

— ÉTYM. Provenç. *circumcir*, *circumcire;* ital. *circoncidere;* du latin *circumcidere*, de *circum*, autour, et *cædere*, couper (voy. CIMENT).

CIRCONCIS, ISE (sir-kon-si, si-z'), *part. passé.* || 1° Qui a subi la circoncision. || Substantivement, les circoncis, les Juifs, les musulmans. Faites mordre la poussière Aux circoncis insolents [Turcs], VOLT. *Ép.* VIII. Il n'y a point de prêtre grec qui soit plus enchanté de votre supériorité sur les circoncis que moi, ID. *Lett. à Cath.* 39. || 2° Terme de botanique. Fruit circoncis, fruit capsulaire qui s'ouvre transversalement en deux parties.

† **CIRCONCISEUR** (sir-kon-si-zeur), *s. m.* Celui qui pratique la circoncision.

CIRCONCISION (sir-kon-si-zion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'exciser le prépuce. La circoncision est en usage chez les Juifs et chez les musulmans. || Pierre de circoncision, pierre taillée en couteau, dont les Juifs se servent pour circoncire. || La Circoncision, la fête de la circoncision de J. C. laquelle se célèbre le premier jour de l'année. || 2° Fig. Dans le langage mystique, la circoncision du cœur, des lèvres, le retranchement des mauvais désirs, des mauvaises paroles.

— HIST. XIIe s. Ces ne furent pas del lignage de Israel, mais de altres genz furent à els venud, e circumcisium e lur lei ourent receud, *Rois*, 245. Vien-t'en, fist Jonathas à son esquier, en l'ost de ces genz ki n'unt receu circumcisiun, *Rois*, 46.

— ÉTYM. Provenç. *circumcisio;* espagn. *circoncision;* ital. *circoncisione;* du latin *circumcisionem* (voy. CIRCONCIRE).

† **CIRCONDUCTION** (sir-kon-du-ksion), *s. f.* Voy. CIRCUMDUCTION.

† **CIRCONDUIRE** (sir-kon-dui-r'), *v. a.* Développer tout à l'entour. On apprend d'abord à étendre une pensée, à circonduire et allonger des périodes, D'ALEMBERT, cité dans SABATIER, *Dict. de littér.* au mot *éducation.*

CIRCONFÉRENCE (sir-kon-fé-ran-s'), *s. f.* || 1° Toute enceinte considérée indépendamment de sa figure. Cette place a une vaste circonférence. Il faut un roi [de théâtre] qui soit gros et gras comme quatre; un roi morbleu! qui soit entripaillé comme il faut; un roi d'une vaste circonférence et qui puisse remplir un trône de la belle manière, MOL. *Impromptu*, 1. || 2° La surface extérieure, par opposition aux parties centrales. Le sang est porté du centre à la circonférence par les artères. || 3° En géométrie, la ligne qui termine une figure fermée, surtout une figure courbe. La circonférence d'un cercle, d'une ellipse. || Absolument, la ligne circulaire. Chercher le rapport du diamètre à la circonférence. On divise la circonférence en 360 degrés. La circonférence de la terre.

— HIST. XIIIe s. Se tu vels trover la circonference del compas, multeplie le dyametre du compas par 3, et si ajouste le [la] septisme partie, *Comput*, f° 18. || XIVe s. La circonference du cercle, ORESME, dans MEUNIER. || XVIe s. Circonference est la ligne qui est à l'entour d'une figure ronde ou quarrée, et de toute figure, PALISSY, 378.

— ÉTYM. Provenç. *circumferensa;* espagn. *circunferencia;* ital. *circonferenza;* du latin *circumferentia*, de *circum*, autour, et *ferre*, porter.

CIRCONFLEXE (sir-kon-flè-ks'), *adj.* || 1° Tourné de côté et d'autre. Le nez fait comme un baldaquin, La jambe torte et circonflexe, Le ton bourru, la voix perplexe, BEAUMARCH. *Barbier de Sév.* II, 13. || 2° Terme de grammaire grecque. Accent particulier qui représentait un aigu sur un grave, et dont la forme était en effet (˜), c'est-à-dire fléchie des deux côtés. || Par extension, verbe circonflexe, celui dont la dernière syllabe est marquée de cet accent. || 3° Terme de grammaire française. Accent circonflexe, signe orthographique en forme de *v* renversé (ˆ), mis sur certaines voyelles longues, comme pôle, ou qui proviennent de la suppression d'une autre lettre, comme hôtel pour hostel, âge pour aage. || Il se dit aussi des lettres qui prennent cet accent. Un â, un û circonflexe. || *S. m.* Un circonflexe, un accent circonflexe.

— ÉTYM. Provenç. *circumflec;* espagn. *circumflejo;* ital. *circonflesso;* du latin *circumflexus*, de *circum*, autour, et *flectere*, plier (voy. FLÉCHIR).

† **CIRCONJACENT, ENTE** (sir-kon-ja-san, san-t'), *adj.* Qui gît autour.

— HIST. XVIe s. Il est chaud à cause des parties voisines et circumjacentes, PARÉ, I, 14. Les parties circonjacentes, ID. IV, 18.

— ÉTYM. *Circon....* préfixe, et *jacere*, gésir (voy. GÉSIR).

CIRCONLOCUTION (sir-kon-lo-ku-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Circuit de paroles. Il use de cette circonlocution, BOIL. *Longin*, *Tr. du sublime*, 24.

— SYN. PÉRIPHRASE, CIRCONLOCUTION. Aucune différence étymologique entre ces mots, puisque l'un et l'autre signifient parler autour. Mais l'usage y a mis des nuances : la périphrase s'emploie le plus ordinairement pour éviter le mot propre, parfois trivial. La circonlocution a aussi ce sens-là, mais moins souvent; de plus elle exprime l'embarras qu'on éprouve à dire une chose; on tourne autour avant d'y venir; on peut faire des circonlocutions sans employer de périphrases.

— HIST. XIVe s. Convient par grandes declarations et circonloqutions doner entendre ce que ceulx moz signifient, BERCHEURE, f° 1.

— ÉTYM. Provenç. *circumlocutio;* espagn. *circumlocucion;* ital. *circonlocuzione;* du latin *circumlocutionem*, de *circum*, autour, et *loqui*, parler (voy. LOQUACE).

† **CIRCONNAVIGATION** (sir-kon-na-vi-ga-sion), *s. f.* Voy. CIRCUMNAVIGATION.

CIRCONSCRIPTION (sir-kon-skri-psion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Limite qui borne l'étendue d'un corps. || Terme de géométrie. Action de circonscrire une figure à une autre, spécialement un cercle à un polygone régulier ou un polygone régulier à un cercle. Ceux qui sont habitués aux inscriptions et aux circonscriptions de la géométrie, PASC. *Équil. des liquides*, III. || Fig. En Allemagne, la faculté de penser manque de certains défauts qui puissent servir de circonscription à ses qualités [empêcher que ses qualités ne deviennent, en s'exagérant, des défauts], STAEL, *Allem.* p. I, ch. 2, *Mœurs.* || 2° Division d'un territoire. L'assemblée constituante substitua, dans la France, aux circonscriptions par provinces les circonscriptions par départements. Circonscriptions administratives, ecclésiastiques, judiciaires, électorales.

— HIST. XIVe s. Les choses de quoy l'en veult bien avoir congnoissance et circonscription, ORESME, *Eth.* X, 16. || XVIe s. La verité mesme n'a pas ce privilege d'estre employée à toute heure et en toute sorte; son usage, tout noble qu'il est, a ses circonscriptions et limites, MONT. IV, 251. Les parties contenues dans la circonscription universelle du peritoine, PARÉ, I, 1.

— ÉTYM. Le latin *circumscriptionem*, de *circumscribere* (voy. CIRCONSCRIRE).

CIRCONSCRIRE (sir-kon-skri-r'), je circonscris, nous circonscrivons; je circonscrivais; je circonscrivis; je circonscrirai; je circonscrirais; circonscrivant; circonscrit, *v. a.* || 1° Décrire une ligne qui borne, qui limite tout à l'entour. || En termes de géométrie, on dit qu'une figure est circonscrite à un cercle quand tous les côtés de la figure sont tangents au cercle, et qu'un cercle est circonscrit à une figure quand il passe par les sommets de tous les angles de la figure. || 2° Par extension, renfermer en de certaines bornes. Il n'a pas assez circonscrit son sujet. L'idée de l'espace est telle que l'esprit ne peut jamais le circonscrire. || 3° Se circonscrire, *v. réfl.* Être limité, être borné. Un pouvoir fondé sur une mission divine et absolue ne se peut ni restreindre ni circonscrire, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 341.

— HIST. XIVe s. Quant à present felicité ou bien humain soit ainsi circonscript ou aucunement descript, ORESME, *Eth.* X, 26. || XVIe s. Dedans chacun d'iceux [reins] y a une cavité circonscrite d'une membrane, PARÉ, I, 26. Juger d'icelui [enfantement de l'esprit], le baptizer, le nourrir, le fortifier, l'emmaillotter et circonscrire, MONT. II, 240. À present que nous recevons les arts par civile auctorité et ordonnance, si que les escholes n'ont qu'un patron et pareille institution et discipline circonscrite, ID. II, 315.

— ÉTYM. Le latin *circumscribere*, de *circum*, autour, et *scribere*, écrire (voy. ÉCRIRE).

CIRCONSCRIT, ITE (sir-kon-skri, skri-t'), *part. passé.* || 1° Décrit autour. Un cercle circonscrit à un polygone. || Hyperbole circonscrite, hyperbole du 3me degré qui coupe ses asymptotes. || 2° Resserré, limité. Espace circonscrit, un sujet bien circonscrit. || Terme de médecine. Tumeur, inflammation circonscrite, tumeur, inflammation dont les limites sont bien déterminées.

CIRCONSPECT, ECTE (sir-kon-spè, spè-kt'; la prononciation de la finale au masculin est très-peu assurée : les uns disent sir-kon-spè; les autres sir-kon-spèk; d'autres sir-kon-spèkt'; au pluriel l's se lie : circonspects et prudents, dites : sir-kon-spè-z et prudents; circonspects rime avec sujets, traits, succès), *adj.* || 1° Qui regarde autour de soi, qui prend bien garde à ce qu'il fait ou à ce qu'il dit. Être circonspect dans ses paroles, dans ses actions. Ceci doit les rendre bien circonspects dans la distribution de ce sacrement, PASC. *Prov.* 10. Il y a des vieillards doucereux, circonspects, pleins de ménagements, comme s'ils avaient leur fortune à faire, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 15 janv. 1761. L'honnête homme est modeste et circonspect; il remarque les défauts d'autrui et n'en parle jamais, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. || Substantivement. Chacun sur la satire à son gré se contente; Et les plus circonspects avec tous leurs grands soins Sont ceux le plus souvent qu'on respecte le moins, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, III, 3. || 2° Où il y a de la circonspection. Conduite circonspecte. À la sévérité, par un soin circonspect, Il mêlait les égards, et même le respect, BRIFAUT, *Ninus II*, III, 3. Mon amitié n'est que circonspecte si le péril d'un ami me laisse les yeux ouverts sur le mien, DIDEROT, *Pens. Phil.* 2. Topaze tâcha de l'en détourner avec le zèle circonspect d'un serviteur qui ne voulait pas déplaire, VOLT. *Le blanc et le noir.*

— REM. La Fontaine a écrit *circonspec* pour rimer avec *bec:* Le passereau, moins circonspec, Lui donnait force coups de bec, *Fabl.* XII, 2.

— SYN. CIRCONSPECT, PRUDENT. Circonspect est, étymologiquement, celui qui regarde autour de soi. Prudent (du latin *prudens*, contraction de *providens*) est celui qui prévoit. Ainsi le circonspect examine s'il y a quelque inconvénient à une chose, quelque péril, et se tient sur la réserve. Le prudent va plus loin : il étudie l'avenir et a la faculté d'y pénétrer; il dirige en conséquence sa conduite. La prudence est donc une qualité plus haute que la circonspection.

— HIST. XVe s. Et luy comme circonspect en toutes choses, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, 15. || XVIe s. Le ministre Bruelle, moins circonspectueux, rompt cette glace, assemble les plus eschauffez, D'AUB. *Hist.* I, 137. Une prudence circonspecte estoit reputée generale paresse, AMYOT, *Com. disc. le flat. de l'ami*, 23. Ce n'est pas tant pudeur qu'art et prudence qui rend nos dames si circonspectes à nous refuser l'entrée de leurs cabinets, avant qu'elles soient peinctes et parées pour la montre publique, MONT. II, 203.

— ÉTYM. Espagn. *circunspecto;* ital. *circonspetto;* de *circum*, autour, et *spicere*, regarder (voy. SPECTACLE).

† **CIRCONSPECTEMENT** (sir-kon-spè-kte-man), *adv.* D'une manière circonspecte.

— HIST. XVIe s. Circonspectement, SULLY, *Mém.* t. VI, p. 172, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Circonspecte*, et le suffixe *ment.*

CIRCONSPECTION (sir-kon-spè-ksion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Qualité de l'homme circonspect. User de circonspection. Elle y [à sa langue] avait mis une garde de circonspection, MASS. *Carême*, *Mort.* Malgré la circonspection de son aimable et indulgente fille, elle jugea qu'elle était fort malheureuse, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain et combien elle avait d'aversion

pour les discours empoisonnés de la médisance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je vous dirai, avec la même circonspection, que je me passerai aisément de cela, BALZAC, *Lett. à Chapelain*, liv. v, lett. 3. L'amitié s'accommode aussi peu des grandes circonspections que des sévérités de la justice, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. Je n'ai rien à dire là-dessus; et vous savez qu'entre nous autres auteurs nous devons parler des ouvrages les uns des autres avec beaucoup de circonspection, MOL. *Critique*, 7. Je l'ai faite, sire, cette comédie [le Tartuffe], avec tout le soin, comme je le crois, et toutes les circonspections que pouvait demander la délicatesse de la matière, ID. *Tart. 1er placet.* Tyran de la société et martyr de son ambition, il [le courtisan] a une triste circonspection dans sa conduite et dans ses discours, une raillerie innocente mais froide et contrainte.... LA BRUY. VIII. La circonspection que j'apporte avant que de m'éloigner des anciennes maximes, PASCAL, *Expér. du Puy de Dôme*, p. 170. J'avoue que la loi que j'impose est bien rigoureuse; qu'une infinité de gens aimeront mieux ne raisonner jamais que de raisonner à ces conditions; qu'on ne courra pas si vite avec des circonspections si incommodes, MALEBR. *Recherche*, I, II, 3.

— HIST. XVIe s. L'on doibt plus-tost donner la coulpe de la perte de ceste bataille à la trop grande circumspection de Clearchus, qu'à la temerité de Cyrus, AMYOT, *Artax.* 10. Ce sont dangereux exemples rares et maladifves exceptions à nos regles naturelles: il y fault ceder. mais avecques grande moderation et circonspection, MONT. III, 250. En nul de ces points je n'ai peu ni deu ni voulu devenir lasche et infidelle par circonspections, D'AUB. *Hist.* III, 4. Les tesmoignages constans de personnes signalées en probité m'ont fait passer par dessus mes circonspections, ID. *ib.* III, 35.

— ETYM. Espagn. *circunspeccion*; ital. *circonspezione*; du latin *circumspectionem* (voy. CIRCONSPECT).

CIRCONSTANCE (sir-kon-stan-s'), *s. f.* || 1° Particularité qui accompagne un fait. Leur ruine prédite dans toutes ses circonstances, BOSS. *Hist.* II, 5. C'est là [dans le poëme épique] qu'il faut des vers étaler l'élégance; N'y présentez jamais de basse circonstance, BOIL. *Art p.* III. La circonstance de leur mort inopinée, terrible aux yeux de la foi, MASS. *Carême, Motifs de conv.* Pouvait-il choisir des circonstances plus tendres pour vous faire estimer son bienfait et vous intéresser à une reconnaissance et à une fidélité éternelle? ID. *ib. Rechute.* Quand les termes sont si clairs qu'ils n'en peuvent souffrir aucune [interprétation], alors nous nous servons de la remarque des circonstances favorables, PASC. *Prov.* 6. || 2° En termes de droit, circonstances aggravantes, circonstances du crime ou du délit qui aggravent la peine; circonstances atténuantes, celles qui diminuent la peine. L'avocat s'est borné à plaider les circonstances atténuantes, c'est-à-dire il a avoué le crime ou le délit, et a fait valoir les circonstances qui l'atténuaient. || Dans le langage ordinaire, ce qui aggrave ou atténue un fait reprochable. || Circonstances et dépendances, tout ce qui tient à une terre, à une maison, à un procès. Je sens que je ne passerai point ma vie, à moins que je ne meure bientôt, sans revoir votre château avec toutes ses circonstances et dépendances, SÉV. 275. || 3° *S. f. plur.* Terme de rhétorique. Lieu commun comprenant ce qui a rapport à la personne, à la chose, au lieu, aux moyens, aux motifs, à la manière et au temps. || 4° Les choses du moment actuel. La circonstance n'est pas favorable pour une telle entreprise. Se plier aux circonstances. Les circonstances sont graves. Cela peut être dangereux ou utile selon la circonstance, DIDER. *Princ. de politiq.* La nécessité y ramena Alexandre [à Moscou].... Il y parut d'abord au milieu de la noblesse réunie; là tout fut grand, la circonstance, l'assemblée, l'orateur et les résolutions qu'il inspira, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 1. Il [un général russe] dédaigne de rien préparer, attendant conseil des lieux et des circonstances, et ne se conduisant que par inspirations subites, ID. *ib.* IX, 9. || Pièce de circonstance, ouvrage de théâtre inspiré par la circonstance. || Loi de circonstance, loi faite à propos de quelque événement particulier ou fortuit.

— SYN. CIRCONSTANCE, CONJONCTURE. La circonstance est ce qui est autour; la conjoncture est ce qui coïncide. Par conséquent conjoncture fait entendre à l'esprit un ensemble d'événements qui concourent, idée qui est étrangère à circonstance.

— HIST. XIIIe s. Et ce pot on veir assés apertement par la maniere de l'accusement et par les circonstances du fet, BEAUM. XVIII, 14. || XIVe s. Et ainsi convient il es operacions morales considerer les circonstances, ORESME, *Eth.* 36. || XVe s. Se ilz sont bons ouvriers de leurs mestiers, il fault comprendre et avoir en ymagination de leur pensée toute la fourme et la perfection d'un chastel, d'une maison, d'un grant vaissel et des circonstances, avant qu'il soit commencé, E. DESCH. *Art de dictier*, p. 262. Dame, dit-il, il me semble que je voy tout le monde. Il est vray, dit-elle, que tu le vois, ne il n'y a pas grant pays dont tu n'ayes esté seigneur jusques cy et de toute la circonstanse que tu vois, *Lancelot du lac*, t. III, f° 154, dans LACURNE. || XVIe s. Toutes les circonstances qui aggravent le peché, MARGUER. *Nouv.* XLI. Charger une narration de vaines circonstances, MONT. I, 34.

— ÉTYM. Provenç. *circumstancia*; espagn. *circunstancia*; ital. *circonstanzia*, *circostanzia*; du latin *circumstantia*, de *circum*, autour, et *stare*, être debout (voy. STABLE).

CIRCONSTANCIÉ, ÉE (sir-kon-stan-si-é, ée), *part. passé.* Énoncé avec les circonstances. Il nous promettait un récit plus circonstancié, BOSS. *Conc.* Il ne faisait guère aux malades ces explications circonstanciées et détaillées de leurs maux, qu'ils ne sont pas ordinairement capables d'entendre, et qu'ils entendent pourtant avec une espèce de plaisir, FONTEN. *Chirac.*

† **CIRCONSTANCIEL, ELLE** (cir-kon-stan-si-èl, è-l'), *adj.* Terme introduit par quelques grammairiens pour désigner ce qui modifie le verbe de la phrase. Complément circonstanciel, complément qui exprime une circonstance. || De là, quelques écrivains de nos jours l'ont étendu au langage général avec le sens de : qui dépend des circonstances. La supériorité de cet homme fut toute circonstancielle.

— ÉTYM. *Circonstance.*

CIRCONSTANCIER (cir-kon-stan-si-é), *v. a.* Exposer avec les circonstances. Il fit.... circonstancier le fait très-amplement, LA FONT. *Cas.* Il [Moïse] ne parle point en l'air, il particularise, il circonstancie toutes choses, BOSS. *Hist.* II, 3. On a circonstancié le meurtre de Cassandre qui doit s'exécuter au sortir du temple, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 février 1762.

— ÉTYM. *Circonstance.*

CIRCONVALLATION (sir-kon-val-la-sion), *s. f.* Terme de fortification. Tranchée avec palissade et parapet que font les assiégeants pour se garantir des attaques et pour couper les communications de la place avec le dehors. Cette effroyable circonvallation qu'il fit autour de la ville, BOSS. *Hist.* II, 9. Cette circonvallation qui la devait environner, ID. *Hist.* II, 8. Depuis le roi Perion de Gaule jusqu'au dernier de la race des Amadis, je ne me souviens pas d'en avoir vu pas un [chevalier] empêché à faire une circonvallation ou à ordonner une tranchée, VOIT. *Lett.* 123. || Lignes de circonvallation, fossés flanqués, d'environ deux mètres de profondeur sur une largeur de quatre, creusés autour d'une ville qu'on assiége, pour assurer les quartiers contre les insultes des assiégés.

— ÉTYM. Le latin *circumvallare*, de *circum*, autour, et *vallus*, pieu, palissade.

CIRCONVENIR (sir-kon-ve-nir), je circonviens, nous circonvenons; je circonvenais; je circonvins; je circonviendrai; circonviens, circonvenons; que je circonvienne, que nous circonvenions; que je circonvinsse; circonvenant; circonvenu, *v. a.* || 1° Entourer, prendre de tous côtés. Je n'ai pas un moment, je suis circonvenu d'affaires, d'ouvriers, d'embarras. Si la pièce réussit, peu de plaisir m'en revient; si elle tombe, force tribulations me circonviennent, VOLT. *Lett. d'Argental*, 11 janvier 1760. || 2° Fig. Envelopper quelqu'un par des moyens artificieux. Il a circonvenu ses juges. Il s'est laissé circonvenir.

— HIST. XIVe s. A la parfin fut il circonvenu de la multitude, BERCHEURE, f° 65, *recto.* Plusieurs des Sabins furent circonvenu et seurprins par les gens de cheval, ID. f° 36, *recto.* || XVIe s. Souvent se doit laisser circonvenir Celuy qui veult bon en fin devenir, AMYOT, *Comment il faut ouir*, 27. Circonvenu par leurs ruses et tromperies, ID. *Crassus*, 58. Pouvant frauder les loix, circonvenir les juges.... CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Le latin *circumvenire*, de *circum*, autour, et *venire*, venir.

CIRCONVENTION (sir-kon-van-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action de circonvenir, tromperie.

— HIST. XVe s. Je ne dy pas qu'aucun d'eulx ment, Ne qu'à truffer rien les convie; Juger personne n'hay envie; Ne que leur contravention Soit une circonvention, *Traité d'alch.* 270. || XVIe s. Ils accouroyent à Rome pour obtenir les honneurs de l'Eglise, disant que fraude et circonvention y regnoient, CALVIN, *Instit.* 909.

— ÉTYM. Le latin *circumventio*, de *circumvenire*, circonvenir.

CIRCONVENU, UE (sir-kon-ve-nu, nue), *part. passé.* Circonvenu par des fripons.

CIRCONVOISIN, INE (sir-kon-voi-zin, zi-n'), *adj.* Qui est tout autour. Les peuples circonvoisins. Ce qui s'est exhalé d'une forêt embrasée s'est répandu dans l'air et dans les corps circonvoisins, VOLT. *Feu*, II, 6.

— HIST. XVIe s. En lieu commodement assis pour les chemins et advenues des lieux circonvoisins, AMYOT, *Lucull.* 18. Ainsy qu'ils disoient que l'on usoit es altres villes circonvoisines, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 570. Le semblable fut faict es eglises de Tours et villages circonvoisins, CONDÉ, *Mémoires*, p. 682.

— ÉTYM. *Circon....* préfixe, et *voisin.*

CIRCONVOLUTION (sir-kon-vo-lu-sion), *s. f.* || 1° Tours faits autour d'un centre commun. Les plaques de bronze font des circonvolutions autour du fût de la colonne de la place Vendôme. || Fig. Si notre mémoire se remplit de pures idées, la circonvolution, pour ainsi dire, de notre imagination agitée ne puisera dans ce fond, et ne nous ramènera que des idées saines, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° En termes d'architecture, signifie les tours de la colonne torse et de la volute ionique. || 3° Terme d'anatomie. Contours que forment les intestins dans l'abdomen. || Saillies sinueuses qu'offre la face supérieure du cerveau. || 4° Sorte d'ornement dans le plain-chant.

— HIST. XVIe s. Les ventosités portées çà et là par les circonvolutions des intestins, les enflent, PARÉ, *Introd.* 6. Les eaux qui heurtent contre le mur, estans repoussées, font d'autres retours et circonvolutions en eslargissant, ID. IV, 10.

— ÉTYM. Le latin *circumvolutus*, roulé autour, de *circum*, autour, et *volvere*, rouler (voy. VOLUME).

† **CIRCONVOLUTIONNAIRE**, *adj.* Qui a rapport aux circonvolutions du cerveau.

† **CIRCUIR** (sir-kuir), je circuis, je circuyais, je circuis, je circuirai, circuyant, circuit, *v. a.* Faire le tour de. Il dit que dans son cours cette mobile sphère [la lune] Environne et circuit la masse élémentaire, LE LABOUREUR, *Charlemagne*, ch. III, édition de 1666. || Peu usité.

— HIST. XVe s. Lors yssirent du porche, et s'en vont circuyant le temple, tant qu'ilz veirent ung moult bel manoir, *Perceforest*, t. I, p. 72. Te prie que tu veuilles faire revivre aussi mon esperit tout circui de tenebres, G. CHASTEL. *Expos. sur verité mal prise.* || XVIe s. Le diable vostre ennemi circuit comme un lyon bruyant, cerchant quelcun à devorer, CALV. *Inst.* 115. Chacun doit donc reputer à son endroit que son estat lui est comme une station assignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige et circuisse çà et là inconsidereement tout le cours de sa vie, ID. *ib.* 567. Ils circuissent courans çà et là comme chiens affamez, ID. *ib.* 875. J'ay circuy du monde grand partie, MAROT, I, 163. Car circui m'ont les chiens pour me prendre, ID. IV, 262. La ville est comme en ovalle, circuie d'une mauvaise muraille, qui n'a que huict meschantes tours en tout son rond, D'AUB. *Hist.* II, 54. Deja les tranchées avoient circui la ville, ID. *ib.* II, 303.

— ÉTYM. Le latin *circumire*, *circuire*, de *circum*, autour, et *ire*, aller (voy. IRAI).

CIRCUIT (sir-kui; le *t* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie: des sir-kui-z étendus), *s. m.* || 1° Le tour d'une chose. Cette ville a une grande lieue de circuit. En sorte qu'en se transportant sur ce globe, il [l'homme] connaisse par la seule dénomination de l'espace parcouru [tant de mètres] le rapport de cet espace au circuit entier de la terre, LAPLACE, *Exp.* I, 14. || 2° Détour. J'ai fait un grand circuit pour arriver chez moi. Il mène souvent à la terre de promesse par les circuits arides du désert, MASS. *Myst. Soum.* || Fig. Aller sans cesse de directeur en directeur, c'est dans les uns inquiétude, et dans les autres curiosité; quoi que ce soit, dans ces divers circuits on court beaucoup, mais on n'avance guère, BOURD. *Pens.* t. I, p. 460. Tu prétends faire un circuit éternel de la grâce au crime, du crime à la grâce, BOSS. *Pén.* 1. || 3° Circonscription de territoire parcourue par des juges ambulants. En Angleterre, cour de circuit. || 4° Circuit de paroles, longs discours avant d'arriver au fait. || Terme de rhétorique. Discours qui appelle, d'une manière détournée, l'attention sur des choses qu'on ne veut

pas aborder directement. || 5° Terme de jurisprudence. Série d'actions dirigées successivement contre différentes personnes de manière à donner lieu à une action récursoire des unes contre les autres.

— HIST. XVe s. Si monterent sur leurs chevaux autour de la ville : elle n'estoit pas de grand circuit, si eurent plus tost fait, FROISS. II, III, 38. Les faubourgs de Vaudemont, où il y avoit très grand circuit et habitation, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 130. || XVIe s. Mercure ainsi d'Athenes sur les tours Faisoit en l'air maints circuis et maints tours, MAROT, IV, 93. Le circuit [tour, couronne] des cheveux qui demeure [sur la tête], CALV. *Instit.* 1181. Les phares et hautes tours desquelles tout le circuit de l'isle estoyt aorné, RAB. *Pant.* IV, 2. Ceste trace de sillon est le circuit que doit avoir la muraille, AMYOT, *Rom.* 16. Le demourant de l'armée feit un grand circuit pour envelopper les ennemis par derriere, ID. *Public.* 39. Il feit le tour du circuit de la ville, et trouvant la porte.... ID. *Sertor.* 3. On voit es fontaines estroites soudains tours, inondations et circuits faits par l'eau sortant hors de sa source, PARÉ, IV, 10.

— ÉTYM. Provenç. *circuit;* espagn. et ital. *circuito;* du latin *circuitus*, de *circuire* (voy. CIRCUIR). On disait aussi, au féminin, *circuite*.

† **CIRCUITION** (sir-kui-sion), *s. f.* Action de tourner autour d'une chose ; détour.

— HIST. XVIe s. Le sens auditif est pour recevoir les dites inondations ou circuitions [de l'air], PARÉ, IV, 10. Ce qu'il avoit dit rondement en peu de paroles, le truchement leur interpretoit et redisoit par une longue circuition et grande trainée de langage, AMYOT, *Caton*, 25. Democritus dict que les images et leurs circuitions sont dieux, MONT. II, 248.

— ÉTYM. Provenç. *circuitio*, *circuicio;* espagn. *circuicion;* ital. *circuizione;* du latin *circuitionem*, de *circuire* (voy. CIRCUIR).

CIRCULAIRE (sir-ku-lê-r'), *adj.* || 1° Qui a la forme, la figure d'un cercle. Ce fut dans l'antiquité une opinion générale que le mouvement uniforme et circulaire, comme étant le plus parfait, devait être celui des astres, LAPLACE, *Expos.* V, 2. Le temps, qui toujours marche, avait, pendant deux nuits, Échancré selon l'ordinaire De l'astre au front d'argent l'image circulaire, LA FONT. *Fabl.* XI, 6. || Demi-circulaire, qui a la forme d'un demi-cercle. || Terme d'anatomie. Canaux demi-circulaires, petits canaux osseux, situés en arrière du vestibule de l'oreille interne. || 2° Fig. Argument circulaire, argument illusoire qui, tournant comme dans un cercle, revient à son point de départ et prouve la question par la question. Le rat devait aussi renvoyer, pour bien faire, La belle au chat, le chat au chien, Le chien au loup; par le moyen De cet argument circulaire, Pilpay jusqu'au soleil eût enfin remonté, LA FONT. *Fabl.* IX, 7. || 3° Une lettre circulaire, lettre d'avis adressée à plusieurs personnes à la fois. Envoyant de tous les côtés Une circulaire écriture Avec son [de la Majesté lionne] sceau.... LA FONT. *Fabl.* VII, 7. On a écrit secrètement une lettre circulaire à tous les intendants du royaume : on leur recommande de traiter les protestants avec une grande indulgence, VOLT. *Lett. Pomaret*, 18 déc. 1767. || On dit dans le même sens, une circulaire, *s. f.* La circulaire adressée par le ministre aux préfets. || 4° Terme de médecine. Folie circulaire, folie qui dure pendant quelque temps, quelques semaines, quelques mois, puis cesse, recommence et ainsi de suite. || 5° Terme de mathématiques. Fonction circulaire, expression analytique d'une ligne trigonométrique quelconque ou de l'arc correspondant. || Nombre circulaire, celui dont les puissances finissent par le chiffre même de la racine. || 6° *S. m.* Terme de chirurgie. Un circulaire, un tour de bande. Il jeta quelques circulaires autour du membre.

— HIST. XIIIe s. C'est li cercles trianguliers, Et li triangles circuliers, Qui en la vierge s'ostela, *la Rose*, 19338. Après ce dirons des figures circulers, *Comput*, f° 18. || XIVe s. Figure circulaire, ORESME, dans MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *circular;* ital. *circolare;* de *circularis*, du latin *circulus*, cercle (voy. CERCLE.) On remarquera que l'ancien français *circulier* ou *circuler* est aussi correct que *circulaire;* témoin *singulier* de *singularis*.

CIRCULAIREMENT (sir-ku-lè-re-man), *adv.* D'une façon circulaire. Un corps qui se meut circulairement. Un enfant, en agitant circulairement un charbon allumé, produit l'apparence d'une roue de feu, CONDORCET, *d'Arci*.

— HIST. XIVe s. Faire circulation ou estre meu circulairement, ORESME, dans MEUNIER. || XVIe s. Tous ensemble par leur mouvement successif [meuvent la tête] circulairement, PARÉ, IV, 17. Trepanes sont scies rondes qui coupent l'os circulairement, ID. VII, 20.

— ÉTYM. *Circulaire*, et le suffixe *ment;* provenç. *circularmen;* espagn. *circularmente;* ital. *circolarmente*.

CIRCULANT, ANTE (sir-ku-lan, lan-t'), *adj.* Qui est en circulation, en parlant des valeurs. Il paraît que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert, VOLT. *Louis XIV*, 30. Si, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, ID. *ib.* Certainement il n'y a pas deux milliards quatre cents millions d'espèces circulantes dans la France, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre.* || Capital circulant, la somme de valeurs qui est en circulation dans un pays. || Qui est en circulation, en parlant des humeurs du corps. Les liquides circulants.

† **CIRCULARITÉ** (sir-ku-la-ri-té), *s. f.* Qualité de ce qui est circulaire.

— HIST. XVIe s. Circularité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Circulaire;* provenç. *circularitat;* ital. *circolarità*.

† **CIRCULATEUR** (sir-ku-la-teur), *s. m.* Partisan de la circulation du sang, alors que cette découverte était controversée. J'ai, contre les circulateurs, soutenu une thèse.... MOL. *Malade*, II, 6.

CIRCULATION (sir-ku-la-sion ; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Mouvement de ce qui chemine par un mouvement circulaire. La circulation des planètes dans l'espace. Les eaux font une circulation dans la terre, comme le sang circule dans le corps humain, FÉN. *Exist.* 13. Dieu fait tous les mouvements et toutes les circulations dont le temps peut être la mesure, BOSS. *Élévat.* III, 3. || 2° Terme de physiologie. Circulation du sang, mouvement du sang qui, dû essentiellement à la contraction du cœur, le porte du ventricule gauche par les artères aux capillaires, des capillaires au ventricule droit par les veines, du ventricule droit par l'artère pulmonaire aux capillaires du poumon, et enfin des capillaires du poumon par les veines pulmonaires au ventricule gauche, point de départ. La circulation du sang a été découverte par Harvey, médecin anglais. Étant sur les bancs, il fit une action d'une audace signalée, qui ne pouvait guère en ce temps-là être entreprise que par un jeune homme ni justifiée que par un grand succès, il soutint dans une thèse la circulation du sang ; les vieux docteurs trouvèrent qu'il avait défendu avec esprit cet étrange paradoxe, FONTEN. *Fagon.* Depuis que j'ai eu trouvé une fois la circulation du sang, c'est à qui trouvera un nouveau conduit, ID. *Érasistrate et Harvey.* || Absolument, la circulation, la circulation du sang. Ils empêchent la circulation, SÉV. 583. || À un point de vue général, circulation, fonction caractérisée par le transport, dans l'appareil vasculaire, du sang et de la lymphe, quelle qu'en soit la direction, et se chargeant d'une part des principes absorbés durant la digestion et l'inspiration, lesquels doivent servir à l'entretien des organes, et d'autre part des principes qui, devenus impropres à la nutrition, doivent être rejetés pendant l'expiration et dans l'urination. || 3° Fig. Qu'est-ce que notre vie qu'une circulation fastidieuse de devoirs, de bienséances, d'amusements, d'inutilité? MASS. *Carême, Dégoûts.* || 4° La faculté d'aller et de venir dans les rues ou dans un pays. Gêner, entraver la circulation des personnes, des voitures. Des barricades empêchaient la circulation dans les rues. || 5° Le fait de se mouvoir; le transport. Circulation des voyageurs et des marchandises. La circulation s'accroît sur cette route. || Droit de circulation, impôt qui se perçoit à l'occasion du transport des boissons. || Billet de circulation, billet qui, acheté ou accordé, permet d'aller et venir sur un chemin de fer. || 6° Terme de commerce. Mouvement, transmission des produits ou valeurs qui vont de main en main, qui passent d'un possesseur à un autre. La circulation des monnaies, des capitaux, des effets de commerce, des valeurs. La monnaie est un agent de circulation. On retira les assignats de la circulation. Entraver la circulation des immeubles. Les richesses, répandues par le faste, rentraient dans la circulation, VOLT. *Mœurs*, 127. Ils ont pensé que cela multipliait les richesses en augmentant la circulation, MONTESQ. *Espr.* XXII, 17. Lorsqu'un État puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer, VOLT. *Louis XIV*, 30. On entend souvent vanter les avantages d'une active circulation, c'est-à-dire de ventes rapides et multipliées, J. B. SAY, *Traité*, 1841, p. 148. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé que la circulation des valeurs est plus générale et plus rapide, ID. *Cours*, 1840, t. II, p. 438. || Une chose est en circulation, quoiqu'elle ne change pas de place, lorsque le possesseur est disposé à la vendre. Toute marchandise qui est offerte pour être vendue est dans la circulation ; elle n'y est plus lorsqu'elle est entre les mains de celui qui l'acquiert pour la consommer, ID. *Traité*, p. 571. Tout ce qui est mis pour la première fois ou remis en vente, entre ou rentre dans la circulation, ID. *Cours*, t. I, p. 367. || Banque de circulation (voy. BANQUE). || 7° Le mouvement par lequel des écrits, des livres, des nouvelles se répandent dans le public. Arrêter la circulation d'un écrit dangereux. Mettre en circulation de fausses nouvelles. || La circulation des idées, la propagation des idées. Mettre une idée nouvelle en circulation. || 8° En termes de chimie, circulation, l'élévation ou la chute des vapeurs d'une liqueur agitée par le feu. || 9° Circulation de l'air, mouvement qui fait que l'air se renouvelle dans les lieux clos. La circulation de l'air dans un hôpital.

— HIST. XIVe s. Contraire à la circulation qui commence de A et procede l'autre voie par G et puis par B et revient à A, ORESME, dans MEUNIER. || XVIe s. Et consequemment toutes les circulations et rotonditez estoyent faites en appetissant, PALISSY, 46. Les dits ruisseaux feront en eux certaines circulations, qui causeront des petites isles fort plaisantes, ID. 79.

— ÉTYM. *Circulatio*, de *circulari* (voy. CIRCULER).

CIRCULATOIRE (sir-ku-la-toi-r'), *adj.* Terme de physiologie. Qui appartient à la circulation du sang. Mouvement circulatoire. || L'appareil circulatoire, l'ensemble des organes qui servent à la circulation.

— HIST. XVIe s. Alembic, refrigeratoires, gemini ou circulatoires, PARÉ, t. III, p. 638.

— ÉTYM. *Circulatorius*, de *circulari* (voy. CIRCULER).

CIRCULER (sir-ku-lé), *v. n.* || 1° Se mouvoir circulairement, de manière à revenir au point de départ. Le sang circule dans le corps. La terre est une des planètes qui circulent autour du soleil, LA PLACE, *Expos.* II, *préface*. Plus subtil le serpent saute et vole à sa suite : Il va, revient en vain, le trompe en circulant, Le monstre s'en irrite.... GILB. *Mort d'Abel*, ch. VIII. Et que toujours la matière, Infinie, active, entière, Circule dans l'univers, Mme DESHOULIÈRES, dans RICHELET. || Fig. Un feu dévorant circule dans mes veines, *Académie.* || 2° Aller et venir par la ville ou par le pays. Les voitures circulent jour et nuit dans Paris. On ne tardera pas à devenir cruel partout où l'on circulera parmi les bourreaux, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. || 3° Se renouveler par la circulation, en parlant de l'air. L'air ne circule pas facilement dans cette chambre. || 4° Passer de main en main en parlant des monnaies, des écrits, etc. Faire circuler des billets, un libelle. Tu censures le luxe, et c'est lui cependant Qui fait circuler l'or et vivre l'indigent, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. Les arts circulent dans le monde comme le sang dans le corps humain; peut-être ils établiront leur empire parmi nous, VOLT. *Russ.* II, 5. Je vois la paix renaître dans l'intérieur du royaume, l'argent circule.... VOLT. *Lett. Damilaville*, 4 fév. 1764. || 5° Se répandre. Faire circuler une nouvelle. Les bruits les plus alarmants ont circulé dans le public.

— HIST. XIVe s. L'en peust circuler ou aler tout entour, ORESME, dans MEUNIER.

— ÉTYM. *Circulari*, de *circulus* (voy. CERCLE).

† **CIRCUMAXILE** (sir-ko-ma-ksi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui est situé autour de l'axe.

— ÉTYM. *Circum*, autour, et *axis*, axe.

† **CIRCUMDUCTION** (sir-kon-du-ksion), *s. f.* Terme didactique. Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point central. || En physiologie, mouvement par lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure et la base à l'autre extrémité.

— ÉTYM. *Circum*, autour, et *ducere*, mener (voy. DUC).

† **CIRCUMFUSA** (sir-kom'-fu-za), *s. m. plur.* Nom qu'en hygiène on donne à une classe des choses qui font la matière de l'hygiène, comprenant l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot tout ce qui agit habituellement sur l'homme par une influence extérieure et générale, et qu'on nomme aussi le milieu où il vit.

— ÉTYM. *Circumfusa*, mot à mot, les choses répandues autour, de *circumfundere*, de *circum*, autour, et *fundere* (voy. FUSION).

† **CIRCUMINCESSION** (sir-ko-min-sè-ssion), *s. f.* Terme de théologie. Existence des personnes de la Trinité les unes dans les autres.

— ÉTYM. *Circum*, autour, et *incessio*, action d'aller dans, de *in*, en, et *cedere*, aller (voy. CÉDER).

† **CIRCUMNAVIGATEUR** (sir-kon-na-vi-ga-teur), *s. m.* Celui qui fait une circumnavigation.

† **CIRCUMNAVIGATION** ou **CIRCONNAVIGATION** (sir-kon-na-vi-ga-sion), *s. f.* Navigation autour. Si dix-huit ou vingt siècles et la circumnavigation de l'Afrique et des Indes ont si peu ajouté, en ce genre, à ce que les anciens nous ont appris, il n'y a pas d'apparence que les siècles qui suivront apprennent beaucoup à nos neveux, CUV. *Révol.* p. 80. || Absolument, action de faire, en naviguant, le tour du globe terrestre. La première circumnavigation fut exécutée par Magellan en 1520.

— ÉTYM. *Circumnavigatio*, de *circum*, autour, et *navigare*, naviguer (voy. NAVIGUER).

† **CIRCUMSOLAIRE** (sir-kon-so-lê-r'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui est autour du soleil. L'espace circumsolaire.

— ÉTYM. *Circum*, autour, et *solaire*.

† **CIRCUMZÉNITHAL, ALE** (sir-kon-zé-ni-tal, ta-l'), *adj.* Qui entoure le zénith. Ce halo formait un cercle circumzénithal. Astres circumzénithaux.

— ÉTYM. *Circum*, autour, et *zénith*.

CIRE (si-r'), *s. f.* || **1°** Substance jaunâtre produite par les abeilles et avec laquelle ces insectes composent les alvéoles où ils déposent leur provision de miel et élèvent leur progéniture. || Cire vierge, cire qu'on tire des ruches, sans qu'elle ait été fondue sur le feu; et aussi cire préparée, ordinairement mise en pains, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage. || Peinture en cire, peinture dans laquelle on se sert de la cire dissoute dans de l'huile de térébenthine. || Des ailes de cire, chose sur quoi on ne peut se fier; locution tirée de la fable d'Icare, qui, volant à travers les airs avec des ailes, fut précipité dans l'Hellespont, quand le soleil eut fondu la cire qui les garnissait. C'est assez que, cinq ans, ton audace effrontée, Sur des ailes de cire aux étoiles montée.... MALH. IV, 14. || Familièrement. Être jaune comme cire, se dit de quelqu'un qui a le teint très-jaune. || Il fond comme la cire au soleil, se dit d'un homme qui maigrit rapidement. || Ils sont égaux comme de cire, se dit de deux hommes qui se ressemblent en tout. La locution complète, comme cela se voit à l'historique, est: ils sont faits égaux comme de cire, c'est-à-dire comme si on les avait faits en cire. || Fig. De cire, *loc. adv.* À propos, parfaitement, en convenance parfaite. Cet habit lui va comme de cire. Votre jardin viendra comme de cire; Descendez-y; ne doutez du succès, LA FONT. *Magn.* Tels dons étaient pour des dieux, Pour des rois voulais-je dire; L'un et l'autre y vient de cire; Je ne sais quel est le mieux, ID. *Cand.* Je lui crois [à Duclos] un zèle actif qui me va comme de cire, VOLT. *d'Argental*, 8 juillet 1761. Votre jolie relation du mariage du jeune Dupuis nous vient comme de cire, VOLT. *Lett. Cideville*, 26 janvier 1763. Cette locution est une extension de la locution : égaux comme de cire, et signifie : comme si la chose était en cire, substance molle et à laquelle on donne la forme que l'on veut. Cela montre que *de cire* ne peut vouloir dire que : à propos, en convenance; et qu'on se trompe quand on lui attribue le sens de : spontanément, de soi-même. Il ne faut donc pas dire : cela va de cire, comme de cire, pour : cela va tout seul, naturellement. Cela va de cire signifie seulement : cela va bien, cela est à propos. || Fig. Cire molle, personne sans caractère, et aussi caractère doux et docile. L'âme de cette ingrate est une âme de cire, Matière à toute forme, incapable d'élire, MALH. VI, 24. Elle a le cœur comme de cire, SÉV. 236. Vous avez un cœur tout de cire, dit le prophète, sur lequel les dernières impressions sont toujours les plus vives, MASS. *Carême*, *Rechute.* Des Toscans, je le sais, la langue est séduisante, Cire molle, à tout feindre habile et complaisante, A. CHÉN. 13.... Isabelle est une cire molle Que je forme et pétris comme il me prend plaisir, REGNARD, *Ménechm.* III, 2. || **2°** Bougie qu'on brûle dans les appartements. Dans cette maison on ne brûle que de la cire. Aujourd'hui les bougies dont on se sert ne sont plus de cire. On ne les voyait point [les bourgeois] s'éclairer avec des bougies; la cire était pour l'autel et pour le Louvre, LA BRUY. VII. || Droit de cire, certain droit qui se payait dans la maison du roi, en chancellerie et ailleurs. Certains officiers ont droit de cire, on leur doit tant en bougies. || On disait dans les procès criminels qu'il fallait de la cire, c'est-à-dire qu'il fallait condamner le criminel à faire amende honorable avec une torche au poing. || **3°** Le luminaire d'une église. La cire appartient au curé. Quand vers Pâque ou Noël, l'église, aux nuits tombantes, S'emplit de pas confus et de cires flambantes, V. HUGO, *Crép.* 39. || Droit de cire, droit, dans quelques diocèses, que les curés payent à la cathédrale pour fournir au luminaire. || **4°** Cire à cacheter ou cire d'Espagne, et, absolument, cire, composition de gomme laque, de gomme d'Espagne, de sucre et de vermillon ou de toute autre couleur, qu'on forme en bâtons et qui sert à cacheter les lettres. || Mélange coloré propre à rehausser la couleur de l'or. || **5°** En chancellerie, la cire, ce qui sert à sceller. Les édits royaux se scellaient en cire verte, ainsi que toutes les autres lettres devant durer toujours et commençant par ces mots : À tous présents et à venir; les actes et commissions de justice, en cire jaune. || Il faut de la cire, se disait de ceux qu'on ne pouvait absoudre sans avoir une rémission, qui se scellait avec de la cire. || **6°** Cire végétale, substance tirée des feuilles de certains végétaux, et ressemblant à la cire des abeilles. || Cire de palmier, produit sécrété par le *ceroxylon andicole* (Humboldt). || **7°** Cire fossile, substance trouvée en Moldavie et composée de carbone et d'hydrogène. || **8°** Humeur jaune qui se forme aux yeux ou dans les oreilles. Ses yeux sont pleins de cire. || **9°** Terme de zoologie. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux. || Proverbe. Aux pèlerinages des environs on dépense beaucoup de vin et peu de cire, c'est-à-dire qu'on s'y enivre et qu'on y fait peu de dévotions.

— HIST. XIe s. [Il] Freint le seel, jeté en a la cire, *Ch. de Rol.* XXXVI. || XIIIe s. Sur poivre, sur cumin, sur espices, sur cire, *Berte*, LXIV. Li rois casse la cire, s'a au brief [lettre] esgardé, *ib.* LXVII. Letres [ils] lui ont baillié en cire seelée, *ib.* LXVIII. Que j'en sui devenue aussi jaune com cire, *ib.* LXXXVIII. Il puet vendre poivre, coumin, canele, regulisse et cire qui ne soit pas ouvrée, *Liv. des mét.* 32. Li lechierres tremble et fremist; À grant peor la cire brise, Et voit que la letre devise, *Ren.* 10713. Je ne vous sai du nes [nez] que dire; L'en nel feïst pas miex de cire, *la Rose*, 852. Les preudes gens firent escrire En parchemin et clorre en cirre, Quanqu'il porent apercevoir, Sanz asembler mençonge à voir [au vrai], RUTEB. II, 155. || XVe s. Parquoy longuement là vaucrant [errant] et soy pourmenant, chauffa la chire [tint la chandelle], che lui sembloit, G. CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* I, ch. 27. Si l'on me fait la courtoisie comme à vous, pardieu! j'accuserai le menage; je ne suis pas ici venue pour eschauffer la cire [tenir la chandelle], LOUIS XI, *Nouv.* XCII. À Jehan de Varsaignes, varlet de pied du duc [de Bretagne] pour porter, à l'abbaie de Bosquien, une jambe de cire pour le duc, DE LABORDE, *Émaux*, p. 215. Pour payer un vœu de cire, pesant 45 livres, de la representation de Mme Anne de France, sa fille, qu'il [le roi] a fait offrir en juin devant l'image N. D. de Clery, ID. *ib.* || XVIe s. Monsieur l'abbé et monsieur son valet Sont faits egaux tous deux comme de cire, MAROT, III, 63. Nous tirons, comme de cire, tant de figures contraires d'une regle si droicte et si ferme, MONT. II, 142. La botte de la jambe droite lui estoit faite comme un gant ou comme de cire, ou comme vous voudrez; car les bottes ne seroient pas bonnes de cire, DESPER. *Contes*, XXV. Cire blanche, PARÉ, V, 29. Huile de cire, ID. IX, 5. On appliquera seulement de la cire vierge fondue, ID. X, 5. Cire neuve, ID. XXV, 27. Il gele, comme la cire d'Espagne en cachetant des lettres, O. DE SERRES, 766.

— ÉTYM. Picard, *chire;* provenç. espagn. et ital. *cera ;* du latin *cera*, grec κηρός.

CIRÉ, ÉE (si-ré, rée), *part. passé.* || **1°** Enduit de cire. Parquet ciré. || Toile cirée, toile enduite d'une composition qui fait que l'eau ne la traverse pas. || Fig. Cela glisse comme sur toile cirée, cela ne fait aucune impression. Les brocards les plus cruels et les plus acérés coulaient sur lui [Noailles] comme sur toile cirée, pour peu qu'il crût avoir intérêt à les secouer, ST-SIM. 393, 81. || **2°** Enduit de cirage. Souliers cirés.

† **CIREMENT** (si-re-man), *s. m.* Action de cirer.

— HIST. XVIe s. Le cirement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cirer.*

CIRER (si-ré), *v. a.* || **1°** Enduire, frotter de cire. Cirer un parquet. Cirer du fil. || **2°** Mettre du cirage sur des chaussures. Cirer des bottes. || **3°** Se cirer, *v. réfl.* Être ciré. Ce parquet se cire tous les jours. || Cirer sa chaussure. J'ai une demi-heure pour me laver, me peigner, me cirer, me brosser.

— HIST. XIIe s. ....[il] l'a fet [son baton] reonder [arrondir]; Por le glacier le fist entor cirer, Qu'il ne li puist fors des mains eschaper, *Bat. d'Aleschans*, v. 3664. || XIVe s. Il convendroit icelles branches envelopper en toile cirée, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. Qui des ailes mal cirées [d'Icare] Le vol n'imiteront pas, DUBELL. III, 76, *recto.* Des aiguilles enfilées de fil ciré, PARÉ, VIII, 26. On bouchera les fenestres avec des vitres ou des chassis de toile cirée, O. DE SERRES, 713

— ÉTYM. *Cire.*

CIRIER (si-rié), *s. m.* || **1°** Celui qui travaille en cire, ou qui vend des cierges, des bougies. || **2°** Anciennement, officier de la chancellerie. || **3°** Nom vulgaire d'un arbrisseau qui produit une espèce de cire (*myrica sebifera, L.*). || **4°** *Adj. f.* Terme d'entomologie. Abeille cirière, l'abeille qui fabrique la cire.

— HIST. XIIIe s. Tuit cirier, tuit pevrier, et tuit apotecaire ne doivent riens de coutume des choses devant dites pour vendre en leur ostel, *Liv. des mét.* 322. || XIVe s. Au cirier furent prinses torches et flambeaux à trois sols la livre, *Ménagier*, II, 4 || XVIe s. Laissant aux apoticaires et ciriers la maniere de teindre la cire en plusieurs couleurs, O. DE SERRES, 452.

— ÉTYM. *Cire.*

CIROËNE, *s. f.* Voy. CÉROENE.

CIRON (si-ron), *s. m.* || **1°** Insecte aptère qui se développe dans le fromage et dans la farine et qui est le plus petit des animaux visibles à l'œil nu. Dans le XVIIe siècle, avant l'usage des microscopes pour étudier la nature, le ciron fut pris comme le symbole de ce qu'il y avait de plus petit au monde. Ils [les Bramins] ont en tête Que notre âme, au sortir d'un roi, Entre dans un ciron ou dans telle autre bête Qu'il plaît au sort : c'est là l'un des points de leur loi, LA FONT. *Fabl.* IX, 7. Dame fourmi trouva le ciron trop petit, Se croyant, pour elle, un colosse, ID. *ib.* I, 7. Mais vos défauts vont être tous sentis : C'est le ciron vu dans un microscope, BÉRANG. *in-8°.* La nature se moque des individus : pourvu que la grande machine de l'univers aille son train, les cirons qui l'habitent ne lui importent guère, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 8 fév. 1768. || Familièrement. Il n'est pas plus gros qu'un ciron, il est extrêmement petit. || Fig. Je dis au chancelier que quelquefois les cirons parvenaient à renverser les colosses, ST-SIM. 341, 222. || **2°** Insecte aptère (sarcoptes) du genre des acares, qu'on trouve dans les vésicules de la gale tant chez l'homme que chez le cheval. || **3°** La petite vésicule que le ciron fait venir à la peau. Vieilli en ce sens. || **4°** Nom vulgaire d'une larve qui vit dans le bois des oliviers mourants.

— HIST. XIIIe s. Ki as surcilz aura ciruns, Si face ke nus li dirons, *Ms. St Jean.* || XIVe s. Et cilz François droit là, c'estoient bon Breton, Qui ne prisent Englois la queue d'un siron, *Guescl.* 18923. || XVIe s. Les cirons sont petits animaux tousjours cachés sous le cuir, sous lequel ils se trainent, rampent et le rongent petit à petit, PARÉ, XXII, 6. Le mourron à fleurs azurées tue les cirons des mains, et en guerit la gratelle, O. DE SERRES, 613. Les princes veulent aussi legierement que nous, mais ils peuvent plus; pareils appetits agitent un ciron et un elephant, MONT. II, 191.

— ÉTYM. Bourguig. *soiron;* bas-lat. *siriones;* de l'allemand : anc. allem. *sur;* holland. *zier.*

† **CIROUENE** (si-roue-n'), *s. f.* Voy. CÉROENE.

CIRQUE (sir-k'), *s. m.* || **1°** Vaste enceinte où les anciens se réunissaient pour la célébration des jeux publics. Du pain, les jeux du cirque, un sacrifice aux dieux, M. J. CHÉN. *Tibère*, III, 4. || **2°** Par extension. Paris, triste cité! détourne tes regards Vers le cirque, où l'on voit aux accords de la lyre S'unir les prestiges des arts, V. HUGO, *Odes*, I, 7. || **3°** Cirque olympique, nom donné par les frères Franconi vers la fin de la première Révolution à une enceinte circulaire et couverte où l'on exécutait divers exercices d'équitation. || Absolument. Un cirque, une telle enceinte. Le cirque Napoléon. Le cirque de l'Impératrice. || **4°** Terme de géologie. Vallée de montagnes qui s'élargit et prend une forme arrondie. Le cirque de Gavarnie dans les Pyrénées. || Bassin de montagnes disposé circulairement.

— HIST. XIVe s. Cirque estoit un lieux à Rome dedié au commun pour fere chose publique, si comme estoient jeuz, solempnitez, BERCHEURE, f° 2.

— ÉTYM. Le latin *circus*, grec κίρκος ou κρίκος, cercle, anneau.

† **CIRQUINSON** (sir-kin-son), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un tatou de l'Amérique du Sud.

CIRRE (si-r'), *s. m.* || **1°** Terme de botanique. Appendice filiforme, simple ou rameux, diversement tortillé ou roulé, au moyen duquel certaines plantes s'attachent aux corps [illegible]

|| 2° Terme de zoologie. Nom donné à certaines plumes placées autour des narines des oiseaux et manquant de barbules; aux tentacules labiaux ou barbillons de certains poissons; chez les annélides, à des appendices mous, lisses ou moniliformes, pairs, au nombre de deux.

— REM. On trouve quelquefois ce mot écrit *cirrhe;* mais l'*h* est parasite, *cirre* ne venant pas du grec.

— ÉTYM. Le latin *cirrus*, boucle de cheveux.

† **CIRRÉ, ÉE** (si-rré, rée), *adj.* Terme didactique. Garni de cirres.

— ÉTYM. Latin *cirratus*, de *cirrus*, cirre.

† **CIRREUX, EUSE** (si-rreû, reû-z'), *adj.* Terme didactique. Terminé en cirre : tels sont certains pétioles.

— ÉTYM. *Cirre.*

† **CIRRHÉ, ÉE.** Voy. CIRRÉ.

† **CIRRHOSE** (si-rrô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Nom donné à des granulations d'un jaune roux que l'on rencontre quelquefois dans le foie, et qui en empêchent les fonctions.

— ÉTYM. Κιῤῥωσις, de κιῤῥὸς, jaune.

† **CIRRIFÈRE** (si-rri-fê-r') ou **CIRRIGÈRE** (si-rri-jê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte des cirres ou des poils frisés.

— ÉTYM. *Cirre*, et le latin *ferre* ou *gerere*, porter.

† **CIRRIFORME** (si-rri-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une vrille.

— ÉTYM. Latin fictif *cirriformis*, de *cirrus*, cirre, et *forma*, forme.

† **CIRRIGÈRE** (si-rri-jè-r'), *adj.* Voy. CIRRIFÈRE.

† **CIRRIPÈDE** (si-rri-pè-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Les cirripèdes, cinquième classe des annelés articulés comprenant les balanes et les anatifes.

— REM. On trouve aussi *cirropodes* ou *cirrhopodes;* mais c'est une mauvaise composition d'un mot latin et d'un mot grec.

— ÉTYM. Latin *cirrus*, boucle, et *pes*, *pedis*, pied.

† **CIRRUS** (si-rrus'), *s. m.* Terme de météorologie. Nom d'une des trois formes principales présentées par les nuages, et que les marins appellent queue-de-chat. Les cirrus sont formés par un ensemble de filaments analogues à un pinceau délié, à des cheveux crépus, à un réseau.

— REM. On trouve aussi ce mot écrit *cirrhus*, qui est une mauvaise orthographe.

— ÉTYM. Latin *cirrus*, boucle.

CIRSAKAS, *s. m.* Voy. SIRSACAS.

† **CIRSOCÈLE** (sir-so-sè-l'), *s. m.* et *f.* Terme de chirurgie. Dilatation variqueuse des veines du scrotum, ou, en particulier, des veines spermatiques.

— REM. Il est mieux de faire féminins les noms composés avec κήλη, tumeur.

— HIST. XVIe s. S'il y a veines grosses dilatées et entortillées autour du testicule, telle hargne se nommera cirsocele ou variqueuse, PARÉ, VI, 14.

— ÉTYM. Κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur.

† **CIRSOMPHALE** (sir-son-fa-l'), *s. m.* Terme de chirurgie. Dilatation variqueuse des veines de l'ombilic.

— ÉTYM. Κιρσὸς, varice, et ὀμφαλὸς, nombril.

† **CIRSOPHTHALMIE** (sir-so-ftal-mie), *s. f.* Terme de médecine. Ophthalmie variqueuse.

— ÉTYM. Κιρσὸς, varice, et *ophthalmie.*

† **CIRSOTOMIE** (sir-so-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Excision des varices.

— ÉTYM. Κιρσὸς, varice, et τομὴ, excision.

CIRURE (si-ru-r'), *s. f.* Enduit fait d'une préparation de cire. Une bonne cirure.

— ÉTYM. *Cirer.*

† **CIS....** Préfixe qui veut dire en deçà et qui est la préposition latine *cis :* cis-rhénan, qui est de ce côté-ci du Rhin.

CISAILLÉ, ÉE (si-zâ-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.*

CISAILLER (si-zâ-llé, *ll* mouillées, et non si-zâ-yé), *v. a.* || 1° Terme de monnaie. Couper avec les cisailles les pièces fausses ou de rebut. || 2° En termes de repasseuse, tuyauter des bonnets, des collerettes. Ce sens vient de ce que l'on se sert, pour cette opération, d'un fer formé de deux tiges rondes montées comme des ciseaux.

— HIST. XVe s. Le suppliant scisailla les dittes pieces de monnoye, DU CANGE, *scisalhæ.*

— ÉTYM. *Cisailles.*

CISAILLES (si-zâ-ll', *ll* mouillées, et non ci-zâ-ye), *s. f. plur.* Sorte de gros ciseaux pour couper des plaques de métal. || Au singulier, terme de monnaie. Rognures d'argent, qu'on refond en lame pour les employer. De la cisaille.

— HIST. XIIIe s. Barbier, sanz rasoir, sanz cisailles, Qui ne sez rooigner ne rere, Tu n'as ne bacins ne toailles, Ne de quoi chaufer ewe clere, RUTEB. 2 [illegible]. || XIVe s. Que li ouvrier puissent faire demi marc de cizaille, DU CANGE, *cisellus.* La sezaille [rognures] que la tailleresse avoit faite, ID. *scisalhæ.* Unes petites cisailles d'or, touttes plaines, pesant, à tous les annelez, une once d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 216. Deux cizailles d'argent, dorées, de la forge de Clermont, dont les bouts des manches sont de deux CC, ID. *ib.* || XVIe s. Des cizailles, ce sera pour oster les chenilles des jardins, RAB. *Pant.* V, 9.

— ÉTYM. *Ciseau.*

CISALPIN, INE (si-zal-pin, pi-n'), *adj.* Qui est en deçà des Alpes. || Gaule cisalpine, nom que les Romains donnaient à un pays habité par des populations gauloises, mais situé de leur côté des Alpes, c'est-à-dire, par rapport à nous, au delà des montagnes qui séparent la France de l'Italie. || République cisalpine, nom donné à une république formée, par suite des victoires des Français pendant la Révolution, dans l'Italie du nord.

— ÉTYM. Latin *cisalpinus*, de *cis*, en deçà (voy. CIS et CITÉRIEUR), et *Alpes*, les Alpes.

CISEAU (si-zô), *s. m.* || 1° Instrument tranchant par un bout, et dont on se sert pour travailler les corps durs. Ciseau de maçon, de menuisier, d'orfévre. Faire émoudre un ciseau. Le ciseau d'un sculpteur. Un bloc de marbre était si beau Qu'un statuaire en fit l'emplette; Qu'en fera, dit-il, mon ciseau? Sera-t-il dieu, table ou cuvette? LA FONT. *Fabl.* IX, 6. Et je vais façonner la pierre Sous le dur tranchant du ciseau, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 40. || Ouvrage de ciseau, ouvrage de sculpture. || Par extension. S'égarant à mon gré, mon ciseau vagabond Achève à ce poëme ou les pieds ou le front, A. CHÉN. 192. || Fig. La manière de travailler d'un sculpteur. Ce sculpteur a le ciseau hardi, délicat. || 2° Ciseau à froid, sorte de ciseau qui ne tranche pas; la lame, qui est mousse, sert principalement à faciliter l'ouverture des caisses ou autres parties clouées. || 3° *S. m. plur.* Instrument formé de deux lames tranchantes en dedans, réunies par une vis sur laquelle elles se meuvent. Une paire de ciseaux. Des ciseaux de tailleur. On me place à côté du prêtre pour lui présenter les ciseaux [pour couper les cheveux à la future religieuse], CHATEAUB. *René*, 207. || Il s'emploie quelquefois au singulier. On n'a point encore mis le ciseau dans cette étoffe. || Fig. Le ciseau ou les ciseaux de la censure, la main du censeur effaçant, dans un ouvrage, les passages qui pourraient choquer ou l'autorité ou la morale. Je ne me console pas qu'un si beau génie [Diderot], à qui la nature a donné de si grandes ailes, les voie rognées par le ciseau des cafards, VOLT. *Lett. Damilaville*, 19 nov. 1760. || Faire à coups de ciseaux, se dit des nouvelles diverses que l'on coupe avec des ciseaux pour les insérer dans un journal, et aussi de travaux analogues, choix de morceaux, compilations, etc. || 4° Le ciseau ou les ciseaux de la Parque, l'instrument avec lequel Atropos, une des trois Parques, coupait le fil de la vie filé par les deux autres. Que le ciseau de la Parque tranche le fil de tes jours, FÉN. *Tél.* III. La plus belle vie.... D'un prompt coup de ciseau se voit souvent tranchée, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, III, 1. Cependant un sanglier, monstre énorme et superbe, Tente encor notre archer.... La Parque et ses ciseaux Avec peine y mordaient; la déesse infernale Reprit à plusieurs fois l'heure au monstre fatale, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Atropos au fatal ciseau Sur la table tombe endormie, BÉRANG. *Parques.* || 5° Terme de marine. Orienté en ciseaux, se dit des voiles latines qui sont bordées l'une sur tribord et l'autre sur bâbord.

— HIST. XIIe s. Tant ont miné souz terre, chascuns à son cisel, Que des murs de Coloigne ont trait maint grant carrel, *Sax.* IX. || XIIIe s. Et par desus mistrent un marbre, Si ont escrit le nom la dame, Et sa vie, et commandé s'ame, Ne sai à cisel ou à greffe [poinçon], *Ren.* 10119. Qui un rous peliçon portoit, Bien fet sanz cisel et sanz force [sorte de ciseaux], *ib.* 1447. || XIVe s. Trois paeres de ciseaux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 215. Uns ciseaux d'or pesans une once, neuf esterlins, ID. *ib.* A l'aide d'un sisel de fer et d'une vrille à tonnelier, DU CANGE, *scisellum.* || XVe s. Si yrons ouvrir la porte des champs en despit de tous, garnis de nos turquoises [tricoises], tenailles et ciseaux, *le Jouvencel*, f° 25, dans LACURNE. Ceste subversion dont fortune nous fait ciseau de si près, AL. CHART. *Quadrilogue invectif.* || XVIe s. Un petit ciseau de fer, d'os, ou de quelque bois dur et solide, sera l'instrument qu'on emploiera ici, O. DE SERRES, 664. Le drap et les ciseaux lui sont delivrez [c'est-à-dire il a la disposition absolue de la chose], COTGRAVE.

— ÉTYM. Espagn. *cincel;* portug. *sizel* [illegible] *sello*, ciseau, *cesoie*, ciseaux; angl. *chisel*, ciseau, *scissors*, ciseaux; bas-lat. *cisellus*, *scisellum.* Mot difficile. Diez le tire de *sicilix*, sorte de petite lance ou de petit poignard, par un diminutif *sicilicellus*, *silcellus.* La forme du mot peut aller; mais le sens n'est pas très-favorable à cette étymologie. Ce qui porte Diez à rejeter *cæsus*, c'est que *cæsus* est un participe passé, d'où ne peut guère avoir été tiré un mot tel que *cæsillus* avec le sens actif. Mais il y a aussi un substantif *cæsus*, action de couper, de même qu'il y a un substantif *scissus*, qui a le même sens. On peut donc supposer que c'est de là que sont sorties ces diverses formes des langues romanes, confondant *cæsus* et *scissus* comme l'indiquent les variations de l'orthographe; l'espagnol a intercalé une nasale, ce qui arrive fort souvent. Dans l'ancien français, au singulier, nominatif *cisels*, *cisex*, *cisaus;* régime, *cisel;* au pluriel, nominatif *cisel;* régime, *cisels*, *cisex*, *cisaux.*

CISELÉ, ÉE (si-ze-lé, lée), *part. passé.* Gravé en ciselure. La bataille d'Ivry sur le flanc ciselée [dans l'armure de Henri IV], RÉGN. *Épît.* I. || Orné de ciselures. Un bouclier ciselé d'or. Vaisselle ciselée.

CISELER (si-ze-lé. L'Académie ne conjugue pas ce verbe; on peut le conjuguer : je ciselle, je ciselai, je cisellerai, ciselant; ou je cisèle, je ciselai, je cisèlerai, ciselant), *v. a.* || 1° Tailler des ornements avec le ciselet. || 2° Sculpter des figures, des ornements sur métaux. Ciseler de la vaisselle d'argent. || 3° Terme de découpeur. Ciseler du velours, découper avec agréments et en manière de fleurs le dessus du velours avec la pointe des ciseaux. || 4° Se ciseler, *v. réfl.* Être ciselé. Ces pièces se cisellent facilement.

— HIST. XIVe s. Une autre couppe, esmaillée par dehors à bestes sauvages et cizelée dedans, pesant neuf marcs, sept onces, quinze esterlins [d'argent], DE LABORDE, *Émaux*, p. 230.

— ÉTYM. *Ciseau*, par l'intermédiaire de l'ancien français *cisel.*

CISELET (si-ze-lè), *s. m.* || 1° Petit ciseau pour ciseler. || 2° Terme de monnaie. Espèce de ciseau servant à couper les pièces d'or ou d'argent.

— HIST. XVIe s. Ciselet, ROB. ESTIENNE, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *cisel*, ciseau.

CISELEUR (si-ze-leur), *s. m.* Celui dont le métier est de ciseler. || Néologisme et fig. Écrivain dont le style a de fortes empreintes comparées à la ciselure.

— ÉTYM. *Ciseler.*

CISELURE (si-ze-lu-r'), *s. f.* || 1° L'art du ciseleur. Être habile dans la ciselure. || Ouvrage de ciseleur. Une belle ciselure. Une ciselure d'argent. || 2° Terme d'architecture. Petit bord qu'on fait avec le ciseau au parement d'une pierre, pour la dresser.

— ÉTYM. *Ciseler.*

† **CISERON** (si-ze-ron), *s. m.* Variété du pois chiche.

— ÉTYM. Latin *cicer*, pois chiche.

† **CISERRE** (si-zê-r'), *s. f.* Nom de la grive dans quelques provinces.

† **CISJURAN, ANE** (sis'-ju-ran, ra-n'), *adj.* Qui est en deçà du Jura. || Bourgogne cisjurane, cette partie de la Bourgogne qui est de ce côté-ci du Jura, par rapport à Paris.

— ÉTYM. *Cis*, en deçà, et *Jura.*

† **CISMONTAIN, AINE** (sis'-mon-tin, tè-n'), *adj.* Qui est en deçà des monts.

— ÉTYM. *Cis*, en deçà (voy. CITÉRIEUR), et *mons*, montagne.

† **CISOIR** (si-zoir), *s. m.* Ciseau des orfévres.

— ÉTYM. Voy. CISEAU.

† **CISOIRES** (si-zoi-r'), *s. f. plur.* Gros ciseaux dont le manche est attaché et monté sur un pied.

— ÉTYM. Voy. CISEAU.

† **CISPADAN, ANE** (sis'-pa-dan, da-n'), *adj.* Qui est en deçà du Pô.

— ÉTYM. *Cis*, en deçà, et *Padus*, le Pô.

† **CISRHÉNAN, ANE** (sis'-ré-nan, na-n'), *adj.* Qui est en deçà du Rhin.

— ÉTYM. *Cis*, et *Rhenus*, le Rhin.

† **CISSE** (si-s'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des vitacées ampelidées.

— ÉTYM. Κισσὸς, lierre.

† **CISSOÏDAL, ALE** (si-sso-i-dal, da-l'), *adj.* Qui dérive de la cissoïde; qui y appartient.

† **CISSOÏDE** (si-sso-i-d'), *s. f.* Terme de géométrie. Courbe du 3e degré offrant le contour d'une feuille de lierre. Bien qu'ils aient imaginé la cissoïde, DESC. *Géom.* 2.

— ÉTYM. Κισσὸς, lierre, et εἶδος, forme.

† **CISTE** [illegible]

une sorte de gomme odorante. Les chèvres broutaient le ciste sur des hauteurs inaccessibles, CHATEAUB. *Mart.* 56.

— ÉTYM. Κίστος.

† 2. **CISTE** (si-st'), *s. f.* Terme d'antiquité. Corbeille, panier. Ciste mystique, corbeille qui servait dans les mystères de Cybèle, de Cérès et de Bacchus. || Sorte de coffre de bronze ciselé.

— ÉTYM. Κίστη, corbeille.

† **CISTÈLE** (si-stè-l'), *s. f.* Nom d'un genre d'insectes coléoptères.

† **CISTERCIEN, IENNE** (si-stèr-siin, siè-n'), *adj.* Qui appartient à l'ordre de Cîteaux. || *S. m.* Religieux de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1098 par l'abbé Robert. Un cistercien.

— ÉTYM. *Cîteaux*, en latin *Cistercium*, à cinq lieues de Dijon.

† **CISTOPHORE** (si-sto-fo-r'), *s. f.* Terme d'antiquité. || 1° Jeune fille qui portait des corbeilles dans les orgies ou fêtes de Bacchus. || 2° *S. m.* Médaille où l'on voit des corbeilles et que l'on croit avoir été frappée pour les fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus.

— ÉTYM. Κιστοφόρος, de κίστη, corbeille (voy. CISTE), et φέρειν, porter.

† **CITABLE** (si-ta-bl'), *adj.* Qui peut être cité, qui mérite d'être cité.

— ÉTYM. *Citer*.

CITADELLE (si-ta-dè-l'), *s. f.* Château fort qui commande une ville. La citadelle d'Anvers. Contre les assauts d'un renard Un arbre à des dindons servait de citadelle, LA FONT. *Fabl.* XII, 18. || Par extension. Et ses hardis vaisseaux, flottantes citadelles, DELILLE, cité dans BESCHERELLE. || Fig. Genève fut, pendant le XVIe siècle, la citadelle du calvinisme.

— HIST. XVIe s. C'est par la pioche et par la pelle qu'on bastit et qu'on renverse les citadelles, *Dicton des soldats*, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 163. L'invention des citadelles plus pernicieuses que profitables à l'Estat, PASQUIER, *Lett.* t. I, p. 280, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *cittadella*, citadelle, proprement petite ville, diminutif de *città*, cité (voy. CITÉ 1).

CITADIN, INE (si-ta-din, di-n'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui habite une ville, par opposition à ceux qui vivent à la campagne. Moi renoncer aux dons que je viens d'acquérir! J'ai griffe et dents, et mets en pièces qui m'attaque : Je suis roi : deviendrai-je un citadin d'Ithaque? LA FONT. *Fabl.* XII, 1. Le bruit cesse, on se retire : Rats en campagne aussitôt; Et le citadin [le rat de ville] de dire : Achevons tout notre rôt, LA FONT. *Fabl.* I, 9. || *Adj.* Nous.... Aux plaisirs citadins tout l'hiver assidus, A. CHÉN. *Élég.* VI. || 2° *S. f.* Citadine, sorte de voiture de place fermée.

— HIST. XVe s. Les nobles hommes, citadins, mechaniques, gens de labeur et de toutes autres conditions, *Perceforest*, t. IV, f° 3. Le mareschal envoya, avec son propre neveu, foison de gentils hommes et de citadins de Jennes, *Bouciq.* part. III, ch. 7. En ceste gallée estoient entre autres des citadins venitiens de Constantinople, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 273, dans LACURNE. || XVIe s. Plusieurs maisons, tant nobles, citadins, que champestres, ruinées par le discord, LANOUE, 45.

— ÉTYM. Ital. *cittadino*, de *città*, ville (voy. CITÉ 1).

CITATEUR (si-ta-teur), *s. m.* Celui qui habituellement fait des citations dans sa conversation ou dans ses écrits. || Titre de livres contenant des recueils de citations.

— ÉTYM. *Citer*.

CITATION (si-ta-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de droit. Ajournement par acte notifié par huissier, pour comparaître devant le juge. Cédule de citation. Citation en conciliation devant le juge de paix. || L'acte qui constate la citation. Les témoins doivent représenter la citation qui leur a été donnée. || 2° L'ordre que le grand maître envoyait à tous les chevaliers de se rendre à Malte, en certaines occasions. || 3° Passage emprunté à un auteur qui peut faire autorité. Des citations multipliées. Je justifierai dans cette lettre la vérité de mes citations contre les faussetés que vous m'imposez, PASC. *Prov.* 13. Jamais Lise à souper ne prie Un pédant à citations, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 81.

— HIST. XIVe s. Un tribun a cité Ceson devant le peuple; laquelle citation.... BERCHEURE, f° 54, *verso*. || XVe s. Paisibles soit sans mouvoir guerre, Citacion, contempt, ryote, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* f° 557, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *citation*; espagn. *citacion*; ital. *citazione*; du latin *citationem*, de *citare*, citer.

† **CITATOIRE** (si-ta-toi-r'), *adj.* Terme d'ancienne jurisprudence. Qui cite, qui ordonne de comparaître.

— ÉTYM. *Citer*; provenç. *citatori*.

1. **CITÉ** (si-té), *s. f.* || 1° Autrefois territoire dont les habitants se gouvernaient par leurs propres lois. Les cités de l'ancienne Grèce. Les membres d'une cité libre. En ce sens, une cité pouvait ne renfermer que des bourgades ou des lieux fortifiés. || Le droit de cité, la jouissance de tous les droits politiques communs aux citoyens. || Corps des citoyens. En ce sens on oppose la cité à la famille. || 2° Ville. Les grandes cités d'un pays. Les florissantes cités de l'Italie durant le moyen âge. Lyon est une cité industrielle. Ô palais de David et sa chère cité, RAC. *Athal.* II, 9. Le seigneur a détruit la reine des cités, ID. *ib.* III, 7. Rebâtissez son temple et peuplez vos cités, ID. *Esth.* II, 9. Nous avons vu à ses pieds la pécheresse de la cité, MASS. *Temples*. Deçà, delà luttait mainte troupe rangée; Mainte grande cité gémissait affligée, RÉGNIER, *Ép.* I. Il vit son éléphant couché sur l'autre rive; Il le prend, il l'emporte, au haut du mont arrive, Rencontre une esplanade, et puis une cité; Un cri par l'éléphant est aussitôt jeté; Le peuple aussitôt sort en armes, LA FONT. *Fabl.* X, 14. Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse Rassembla les humains dans les forêts épars, Enferma les cités de murs et de remparts, BOILEAU, *Art p.* IV. Persécuteur nouveau de cette cité sainte [la Mecque], D'où vient que ton audace en profane l'enceinte? VOLT. *Mahomet*, I, 4. Il fonde les cités, familles immortelles, Et pour les soutenir il élève les lois, Qui, de ces monuments colonnes éternelles, Du temple social se divisent le poids, LAMART. *Harm.* II, 10. || Fig. L'Église catholique, cité sainte, dont toutes les pierres sont vivantes, BOSS. *Marie-Thér.* || La cité sainte ou céleste, le séjour de Dieu et des bienheureux. Qu'ils pleurent, ô mon Dieu, qu'ils frémissent de crainte, Ces malheureux qui de ta cité sainte Ne verront point l'éternelle splendeur, RACINE, *Athalie*, II, 9. || La sainte cité, Jérusalem. Pauvres chevaliers de la sainte cité, les templiers. || La cité future, le paradis. || Cité de Dieu, titre d'un ouvrage de saint Augustin. || 3° La partie la plus ancienne d'une ville; celle où se trouve la cathédrale. On divisait autrefois Paris en ville, cité et université. || 4° Ensemble de maisons qui, dans une grande ville, se tiennent et ont quelques règles spéciales et une sorte d'association. || Cités ouvrières, nom qu'on a donné à de grands bâtiments conçus récemment et destinés à loger les ouvriers, qui y seraient soumis à quelques arrangements économiques communs.

— SYN. CITÉ, VILLE. Ville, plus général que cité, exprime seulement une agglomération considérable de maisons et d'habitants. Cité, même en éliminant le sens antique, ajoute à cette idée et représente la ville comme une personne politique qui a des droits, des devoirs, des fonctions.

— HIST. XIe s. Mur ne citet n'i est remès [resté] à fraindre, *Ch. de Rol.* I. || XIIe s. Au temps cestui fit Romulus La cité de Rome et Remus; Frere furent.... *Roman du Brut*, f° 16, dans LACURNE. Cité n'i a qui contre lui se taigne [tienne], *Ronc.* p. 1. Clair luit la lune par la cité antie, *ib.* p. 147. Il fut normant, de la cit de Costance, *ib.* p. 165. La sainte cité, quant ele fu donée es mains des enemis, *Machab.* I, 2. Vous irez à Cologne la fort cité garnie, *Sax.* VII. Ne volt rien pur els faire : dunc s'en sunt returné, E li sainz arcevesque ala à sa cité, *Th. le mart.* 126. || XIIIe s. Et pour noient demandissiés plus bele cité ne plus fort, VILLEH. XLIV. A Paris la cité [j'] estoie un venredi, *Berte*, I. Et je fui amenée en la cit de Paris, *ib.* XXX. Droit vers Paris s'en vont, la cité noble et gent, *ib.* CXXXIV. Il n'i a mais nul franc, ne prelas, ne baron, N'en chité, ne à ville, ne en religion, RUTEB. 234. || XVe s. Donné le jour Saint Valentin martir, En la cité de gracieux desir, Où avons fait nostre conseil tenir Par Cupido et Venus souverains, CH. D'ORL. *La lectre de retenue*. Elles desirent les citez, Les doulz mos à eulx [elles] recitez, Festes, marchiez et le theatre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 528, dans LACURNE. En pluseurs villes et citez des païs et royaumes du monde, ID. *ib.* f° 395. Requit au dit ambassadeur qu'ilz lui fissent faire ouverture par le dit des Cordes de la cité d'Arras; car lors il y avoit muraille entre la ville et la cité, et portes fermans contre la dite cité; et maintenant on a l'opposite, car la cité ferme contre la ville, COMM. *Mém.* p. 394, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *ciu*, *civitat*, *ciutat*, *ciptat*; catal. *ciutat*; espagn. *ciudad*; portug. *cidade*; ital. *città*; du latin *civitatem*, cité. On remarquera l'ancien français *cit*, et le provençal *ciu*, qui viennent non de *civitátem* où l'accent est sur *ta*, mais de *cívitas* où l'accent est sur *ci*; de sorte que *cit* et *ciu* est le nominatif, et *cité*, *ciutat*, le régime : c'est un des très-rares exemples où, dans le français et le provençal, les noms en *as* ont conservé le nominatif et le régime latins.

2. **CITÉ, ÉE** (si-té, tée), *part. passé.* || 1° Sommé de comparaître. Cité devant le juge. || 2° Allégué en forme de citation. Les passages de l'Écriture cités par Bossuet. L'auteur cité. || 3° Nommé, renommé. Il est cité pour sa bravoure.

† **CÎTEAUX** (si-tô), *s. m.* Nom de la principale maison de l'ordre des Bernardins, qui, émané de celui de St-Benoît, a eu pour instituteur saint Robert, abbé de Molême. Cet abbé, en 1098, se retira avec 20 de ses religieux dans un lieu appelé Cîteaux, à 5 lieues de Dijon, diocèse de Châlon-sur-Saône, et saint Bernard en 1113 y conduisit 30 de ses compagnons. En France on appelle Bernardins tous les religieux de l'ordre de Cîteaux. Il y a des religieuses de cet ordre appelées récollettes de Cîteaux.

— ÉTYM. Voy. CISTERCIEN.

CITER (si-té), *v. a.* || 1° Appeler à comparaître devant le juge. Citer un débiteur en conciliation. On le cita au concile. Cette dernière aurore éveillera les morts; L'ange rassemblera les débris de nos corps; Il les ira citer au fond de leur asile, LA FONT. *Odes*, VI, 8. || 2° En parlant du grand maître de Malte, sommer les chevaliers de se rendre à Malte. Tous les chevaliers furent cités à Malte, parce que l'île était menacée par les Turcs. || 3° Rapporter un texte à l'appui de ce que l'on avance. Quoique je ne fasse que rapporter simplement et citer fidèlement leurs paroles, PASC. *Prov.* 7. Ce passage que S. Paul cite ici, BOSS. *Hist.* II, 7. Il citait la Ste Écriture et les Pères, SÉV. 116. Là-dessus il cita Virgile et Cicéron, Avec force traits de science, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. On citait d'Apollon l'oracle solennel; On menaçait ce fils du meurtre paternel, VOLT. *Œdipe*, III, 4. || Absolument. Hérille, soit qu'il parle, qu'il harangue ou qu'il écrive, veut citer, LA BRUY. XII. || Familièrement. Citer son auteur, nommer celui de qui l'on tient une nouvelle. Vous pouvez répéter ce que je viens de vous dire, mais ne me citez pas. || 4° Indiquer, désigner une personne, une chose digne d'attention. On cite partout cette femme pour son élégance. Caligula, Néron. Monstres dont à regret je cite ici le nom, RAC. *Bérén.* II, 2. Je pourrais vous citer des pontifes ingrats. M. J. CHÉN. *Charles IX*, III, 2. Au rang de ces grands noms nous pouvons être admis; Soyons cités comme eux au rang des vrais amis, A. CHÉN. 184. || 5° Se citer, *v. réfl.* Rien n'est plus désagréable qu'un homme qui se cite lui-même à tout propos, LAROCHEF. *Réf. div.* 173, 6. Leurs officiers étaient dignes d'eux ou le devenaient; car, pour conserver l'ascendant de son grade sur de pareils hommes, il fallait avoir à leur montrer des cicatrices et pouvoir se citer soi-même, SÉGUR, *Hist. de Napol.* III, 3.

— SYN. CITER, ALLÉGUER. Alléguer est plus général que citer. On allègue toutes sortes de choses, des faits, des raisons, des passages d'auteurs. Mais on ne cite que des passages empruntés à des écrivains, ou des paroles entendues.

— HIST. XIVe s. Quant il virent que li pere citez ne venoient pas en senat, BERCHEURE, f° 63, *verso*. || XVIe s. Citer les auteurs par centons, CARD. DU PERRON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *citar*; ital. *citare*; du latin *citare*, mettre en mouvement, faire venir, citer, fréquentatif de *ciere*, mouvoir.

CITÉRIEUR, EURE (si-té-ri-eur, eu-r'), *adj.* Terme de géographie. Qui est en deçà, de notre côté. Les Alpes citérieures. L'Inde citérieure, l'Inde en deçà du Gange.

— ÉTYM. Latin *citerior*, de *cis*, en deçà.

CITERNE (si-tèr-n'), *s. f.* || 1° Réservoir où l'on recueille et conserve les eaux pluviales. || 2° Terme de marine. Petit navire pour porter l'eau douce aux bâtiments en rade. || 3° Terme d'anatomie. Citerne lombaire ou réservoir de Pecquet, dilatation que présente le canal thoracique à son origine, dans la région lombaire, et où aboutissent les vaisseaux chylifères.

— HIST. XIIe s. Et li alquant se muscierent en fosses, e en rochiers, e en cisternes, *Rois*, 42. Rendez-vous bonement, puis esterez vous en bone pais, et tendrez voz beles vignes, et voz bones cisternes et vos riches manantises, *ib.* 410. || XIIIe s. Ce est les eves des cisternes qui sunt de pluie, mua Dieux en sanc, *Psautier*, f° 95. Tandis que il les emmenoit, une vielz citerne sur quoi il passa, li fondi desous; li trois cheval et il alerent au fons, JOINV.

2... Ni ains bois si fort ramé, Roce, montagne ne citerne [antre], Ne lieu qui enfante et gouverne Beste.... FROISS. *Poésies mss.* p. 178, dans LACURNE. || XVIe s. La citerne est un receptacle d'eau de pluie, O. DE SERRES, 774. Une autre sorte de cisterne [filtrante] a esté inventee par le seigneur Manfredo Bulbani, ID. 781.

— ÉTYM. Bourguig. *citane*; provenç. *cisterna*; espagn. et ital. *citerna*; du latin *cisterna*; de *cista*, coffre, de κίστη.

CITERNEAU (si-ter-nô), *s. m.* Petite citerne où l'eau laisse déposer les matières les plus grossières; les citerneaux reçoivent l'eau avant la grande citerne.

— HIST. XVIe s. Ce petit puits [qui reçoit la pluie et l'envoie dans le filtre de la citerne] est appellé cisternon, O. DE SERRES, 781.

— ÉTYM. Diminutif de *citerne*.

† **CITHARE** (si-ta-r'), *s. f.* Sorte d'instrument à cordes en usage chez les anciens. Nous suspendîmes nos cithares Aux saules qui bordaient ces rivages déserts, MALFILÂTRE, *Traduct. du psaume* 136. || Aujourd'hui, en Allemagne, sorte de tympanon dont les cordes sont pincées avec les doigts, au lieu d'être, comme dans le tympanon, frappées avec un plectre.

— HIST. XIIIe s. Et ot [il y eut] vieles et citoles, *la Rose*, 18584. || XIVe s. Cithare, ce est cythole, ORESME, dans MEUNIER.

— ÉTYM. Le même mot que *guitare* (voy. ce mot). Provenç. *cithara, cidra, cithola*; espagn. *citara*; portug. *cithara*; ital. *citara*; du latin *cithara*, du grec κιθάρα. Il y a, pour ce mot, deux accentuations : l'accentuation latine, *cíthara*, qui a donné le provençal *citra*; et l'accentuation grecque *kithára*, qui a donné *citara*, et le vieux français *citole*. On a dit *cithariser* pour jouer de la guitare : Vous, Orpheus, tant bien citharizant, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, ms. f° 131, dans LACURNE.

† **CITHARÈDE** (si-ta-rè-d'), *s. m.* Terme d'antiquité. Celui qui joue de la cithare.

— ÉTYM. *Citharœdus*, de κιθαρῳδός, de κιθάρα, cithare, et ἀοιδός, chantre.

† **CITHARISTE** (si-ta-ri-st'), *s. m.* Synonyme de citharède.

† **CITHARISTIQUE** (si-ta-ri-sti-k'), *s. f.* Terme d'antiquité. Art de jouer de la cithare.

† **CITIGRADE** (si-ti-gra-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui marche avec rapidité.

— ÉTYM. Latin *citus*, vite, proprement poussé, de *cieo*, pousser, radical de *citare* (voy. CITER), et *gradi*, marcher (voy. GRADE).

† **CITOLE** (si-to-l'), *s. f.* Nom qu'on donnait dans le moyen âge à la cithare.

— ÉTYM. Voy. CITHARE.

CITOYEN, ENNE (ci-to-iin, iè-n'; plusieurs disent ci-toi-iin, iè-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui jouit du droit de cité dans un État. Exercer les droits de citoyen. Le titre glorieux de citoyen romain, CORN. *Nicom.* I, 2. J'espère de vous faire voir qu'Archias est citoyen romain, PATRU, *Traduction du discours pour Archias*. Les comédiens n'avaient qu'à déclarer qu'ils n'exerceraient plus leur profession, jusqu'à ce qu'on eût traité les pensionnaires du roi comme les autres citoyens qui n'ont pas l'honneur d'appartenir au roi, VOLT. *Lett. à Mlle Clairon*, 27 août 1761. Athènes était libre, c'était le centre d'une république, ses citoyens étaient égaux, LA BRUY. *Discours sur Théoph.* Les citoyens de Paris et tout ce qui tenait à la robe voyait dans le parlement un corps auguste qui.... VOLT. *Louis XIV*, 4. || Un bon citoyen, un homme soumis aux lois. Aussi bon citoyen que véritable amant, CORN. *Hor.* I, 4. Vous pensez en excellent citoyen, et vous vous exprimez en grand poëte, VOLT. *Lett. Abbé Delille*, 19 juin 1761. || Absolument, dans le même sens que bon citoyen. Nous sommes tranquilles, et tous ces gens-là sont des perturbateurs ; nous sommes citoyens, et ils sont séditieux, ID. *Lett. Helvétius*, 27 oct. 1760. Enfin le prince de Condé se résolut à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la Fronde, s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire s'il avait été citoyen, ID. *Louis XIV*, 5. Les excellentes méthodes que vous avez données pour élever des jeunes gens en citoyens, ID. *Lett. la Chalotais*, 27 sept. 1764. Je me suis avisé de devenir citoyen, après avoir été longtemps rimailleur et mauvais plaisant, ID. *Lett. l'Abbé Irail*, 4 déc. 1761. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait : il y avait plus de bourgeois que de citoyens, ID. *Louis XIV*, 29. || Un grand citoyen, un homme dont tous les actes ont le bien du pays pour objet. || Titre qui, pendant la république française, avait remplacé le mot de monsieur. Bonjour, citoyen. Le citoyen un tel. || Familièrement et par plaisanterie. De voir autour de soi croître dans sa maison, Sous les paisibles lois d'une agréable mère, De petits citoyens dont on croit être père, BOIL. *Sat.* X. || Plus familièrement encore. C'est un drôle de citoyen, c'est un homme bizarre, fantasque. || **2°** Habitant d'une cité, d'un pays. Les diverses classes de citoyens. Rien n'est privé dans leur vie [des grands]; l'étranger, dans les cours les plus éloignées, a les yeux sur eux comme le citoyen, MASS. *Petit carême, Purification*. .... Que je ne conseillerais ni à une Parisienne d'aller dans les Alpes ni à une citoyenne de nos rochers d'aller à Paris, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 22 juillet 1761. On ordonnait, sous peine de la vie, à tous les citoyens de sortir en armes hors de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs quartiers, ID. *Louis XV*, 21. Nous voyons cent fois plus de diamants aux oreilles, au cou, aux mains de nos citoyennes de Paris et de nos grandes villes qu'il n'y en avait chez toutes les dames de la cour de Henri IV, ID. *L'homme aux 40 écus*, *Préambule*. Il y avait beaucoup plus de gens de robe et de simples citoyens que d'officiers, ID. *Louis XV*, 1. || Citoyen du monde, citoyen de l'univers, homme qui met les intérêts de l'humanité au-dessus de la patrie. Celui-là se pouvait dire citoyen du monde, avec autant de droit que cet autre des Athéniens qui s'en vantait, VOLT. *Lett.* 126. || Fig. Il perd le droit et le privilége de citoyen des saints, MASS. *Prosp.* On ne sera pas étonné qu'il [M. de Malezieu, de l'Académie des sciences et de l'Académie française] fût citoyen de deux États si différents, FONTEN. *Malézieu*. || Familièrement. Les citoyennes des étangs [les grenouilles], LA FONT. *Fabl.* VI, 12. Comme ils sont dodus et gras Ces bons citoyens du Maine! BÉRANG. *Chapons*. || Dans le sens de concitoyen. Ils le vinrent prier de leur rendre leurs citoyens qu'il avait faits prisonniers, D'ABLANCOURT, *Arrien*, liv. I, dans RICHELET. Faire du bien à ses citoyens, BOSS. *Hist.* II, 6. || **3°** *Adj.* Dévoué aux intérêts de son pays. Ministre, soldat citoyen. Oh! si ces vers, vengeurs de la cause publique.... Obtiennent de mon roi quelques regards amis, S'il prête à ma faiblesse un bras qui la soutienne, On verra de nouveau ma muse citoyenne Flétrir ces novateurs.... GILB. *Le XVIIIe siècle*. Supposez que la passion de faire le bien de l'État, passion qui anime le gouvernement actuel sous un roi citoyen.... *Éphémérides*, t. II, p. 58, 1766.

— HIST. XIIe s. Et se tu vols parler de mun povre lignage, Des citehains de Lundres fui nés en cel estage, *Th. le mart.* 87. || XIIIe s. Li citien des villes ne deivent issir hors de la cité par allors que par les portes, *Liv. de just.* 65. Note que trois manieres de causes sunt : criminel, esperitel et citeenne; et la quarte est meslée, *ib.* || XIVe s. Et ancor quert il plus ou doit querir felicité pour soy et pour les citoiens de sa cité, ORESME, *Eth.* 316. Ceulx qui mettent et ordenent les loys, estudient, labeurent et font par lours loys que les citoiens se acoustument à estre bons par bonnes operacions, *ib.* 34. Et Glorians chevauche, li damoisiaus adrois, Les chitoiens assaut à six mil Boulenois, *Baud. de Seb.* IV, 32. Renonçons à toutes deffenses de fait et de droit canon ou citoyen [civil], DU CANGE, *civilis*. || XVe s. Quand les citoyens virent la maniere d'eux, ils fermerent leur ville, afin que plus n'y en entrast, FROISS. II, III, 88.

— ÉTYM. Provenç. *ciutadan*, *ciptadan*; catal. *ciutadá*; espagn. *ciudadano*, portug. *cidadão*; ital. *cittadino*; d'un bas-latin *civitadanus*, de *civitas*, cité.

† **CITRAGON** (si-tra-gon), *s. m.* Un des noms de la mélisse, à cause de l'odeur de citron que, froissée, elle exhale.

CITRATE (si-tra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel formé par la combinaison de l'acide citrique avec une base.

— ÉTYM. *Citrique*.

CITRIN, INE (si-trin, tri-n'), *adj.* Qui est de la couleur du citron. Couleur citrine. || *S. m.* Le citrin.

— HIST. XIVe s. Semblablement metal parfait, Qu'est or, vient à ung mesme effect, Mais qu'il demeure dans sa mine, Et meurisse en couleur citrine, *Trait. d'alch.* 424. || XVIe s. [Les cholériques] ont la couleur citrine ou jaunastre, PARÉ, *Introd.* 6. Rougeur tirant sur le citrin ou jaunastre, ID. VIII, 10. La couleur de visage doit estre citrine ou brune, *Rozier histor.* I, 4.

— ÉTYM. Latin *citrinus*, de *citrus* (voy. CITRON).

† **CITRINE** (si-tri-n'), *s. f.* Terme de pharmacie. Huile essentielle de citron.

† **CITRINITÉ** (si-tri-ni-té), *s. f.* Couleur citrine.

— HIST. XVIe s. Et combien que la partie apparoisse rouge, toutesfois elle tend plus à citrinité, c'est à dire couleur jaunastre, qu'à la couleur sanguine, PARÉ, XX, 9.

— ÉTYM. *Citrin*; provenç. *citrinitat*; ital. *citrinità*.

CITRIQUE (si-tri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide citrique, acide qui se trouve, libre ou combiné, dans un grand nombre de productions végétales, notamment les citrons, les groseilles.

— ÉTYM. Latin *citrus* (voy. CITRON).

CITRON (si-tron), *s. m.* || **1°** Fruit du citronnier, d'un jaune clair et de saveur acide. Jus de citron. Citrons confits. Glace au citron. Sentez-vous le citron dont on a mis le jus Avec des jaunes d'œuf mêlés dans du verjus? BOIL. *Sat.* III. Ses cheveux blonds étaient farcis de ce ruban couleur de citron, HAMILT. *Gramm.* 7. || Être jaune comme un citron, avoir le teint, la peau très-jaune, soit naturellement, soit par maladie. || **2°** Nom de chien, tiré de la couleur. Son père s'appelait Castille, comme un chien citron, ST-SIM. 146, 134. ....Citron, Votre chien, vient là-bas de manger un chapon, RAC. *Plaid.* II, 13. || **3°** *Adj. invariable.* Qui est de la couleur du citron. Taffetas citron. Étoffes citron.

— HIST. XIVe s. Noisettes confites, chitron, *Ménagier*, II, 4. || XVIe s. Jus de limon ou citron, PARÉ, VIII, 14. Les citrons, limons,... O. DE SERRES, 707.

— ÉTYM. Dérivé, à l'aide de la finale *on*, du latin *citrus*, citron.

† **CITRONNAT** (si-tro-na), *s. m.* Conserve de citron. || Dragées qui contiennent de l'écorce de citron.

— ÉTYM. *Citron*.

† **CITRONNÉ, ÉE** (si-tro-né, née), *part. passé*. Où l'on a mis du jus de citron. Tisane citronnée.

CITRONNELLE (si-tro-nè-l'), *s. f.* Nom de l'aurone et de la mélisse officinale. || Liqueur qui se nomme aussi eau des Barbades, et qui se fait avec des écorces extérieures de citron, bien mûres et séchées au soleil, sur lesquelles on verse une quantité proportionnée de la meilleure eau-de-vie.

— ÉTYM. *Citron*.

† **CITRONNER** (si-tro-né), *v. a.* Terme de cuisine. Imbiber de jus de citron.

— ÉTYM. *Citron*.

CITRONNIER (si-tro-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les citronniers et les orangers, dites : si-tro-nié-z et), *s. m.* Genre de végétaux qui renferme deux espèces principales, l'oranger (*citrus aurantium*, *L.*) et le citronnier proprement dit ou de Médie (*citrus medica*, *L.*).

— HIST. XVIe s. Il semble que les antiques n'aient cogneu que le seul citronier, pour ne faire mention aucune des oranges, limons, ne ponciles, O. DE SERRES, 707.

— ÉTYM. *Citron*.

CITROUILLE (ci-trou-ll', *ll* mouillées, et non ci-trou-ye), *s. f.* || **1°** Nom de certaines variétés de la courge (*cucurbita pepo*, *L. cucurbita citrullus*, *L.*). || **2°** Le fruit qui se mange de diverses façons, et dont les semences, regardées comme adoucissantes, constituent une des quatre semences froides majeures des anciens. Potage à la citrouille. Citrouille fricassée. Dieu fait bien ce qu'il fait; sans en chercher la preuve En tout cet univers et l'aller parcourant, Dans les citrouilles je la treuve : Un villageois considérant Combien ce fruit est gros et sa tige menue : À quoi songeait, dit-il, l'auteur de tout cela? Il a bien mal placé cette citrouille-là! Eh parbleu? je l'aurais pendue À l'un des chênes que voilà, LA FONT. *Fabl.* IX, 4. Tout le monde est comme Mathieu Garo qui recherche pourquoi les citrouilles ne viennent pas au haut des chênes, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 fév. 1766.

— HIST. XIIIe s. Citroles sont froides plus que concombre, ALEBRANT, f° 57. || XVIe s. Prenez des citrouilles pistées [pilées], et soyent appliquées dessus, PARÉ, XXI, 21. Quant aux courges, de trois principales sortes en avons-nous, distinguées par ces mots, courges, cougourdes, citrouilles.... Quant aux citrouilles, l'engeance nous en est venue des roiaumes de Naples et d'Espaigne, de differentes especes, dont les aucunes sont de monstrueuse grosseur et pesanteur, O. DE SERRES, 547. Le citre est une autre espece de citrouille qu'on esleve, principalement pour la graine servant en medecine, et sa chair pour viande aux pourceaux.... elle est noire, ID. 547.

— ÉTYM. Berry, *citrulle*; ital. *citriuolo*; du latin *citrus*, citron, à cause de la couleur, qui est jaune.

† **CIVADE** (si-va-d'), *s. f.* Nom de l'avoine dans quelques cantons.

— ÉTYM. Espagn. *cebada*, orge; du latin *cibare*, nourrir, alimenter.

CIVADIÈRE (si-va-diê-r'), *s. f.* Terme de marine. Nom d'une voile à peu près abandonnée aujourd'hui, qui s'attachait à une vergue suspendue sous le mât de beaupré. Un coup de gouvernail donné et une civadière mise mal à propos mirent le vaisseau hors de son rang; mais Ruyter, qui était blessé, ne profita pas de cet avantage, *Mém. de Villette*, dans JAL.

— HIST. XVIe s. Il abat et amure sa grand voile tout d'un coup, et hinsant la civadiere.... D'AUB. *Hist.* II, 50.

— ÉTYM. Espagn. *cebadera*, *sebadera*, *cevadera;* portug. *cevadeira;* ital. *zevadera*, *civada*, *civadera*, *civadiera;* génois, *sivadea;* grec mod. τζιβάδα.

CIVE (si-v') ou **CIVETTE** (si-vè-t'), *s. f.* Nom donné à plusieurs petites espèces ou variétés du genre ail, et principalement à l'*ail schœnoprason* de Linné, lesquelles sont appelées aussi ciboulette.

— HIST. XIIIe s. Oingnons, poiriauz, naviaus, civos, qui viennent par eaue ne par terre, doivent de chascune charetée deux deniers de tonlieu, *Liv. des mét.* 334. As autres biens qui sunt forain, Ne tu, ne nul homme qui vive, N'i avés vaillant une cive, *la Rose*, 5356. Lede estoit et sale et foulée Cele ymage, et megre et chetive, Et aussi vert cum une cive, *ib.* 198. || XVe s. En sang qu'on met en poylettes secher Chez ces barbiers, quant plaine lune arrive, Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive, VILLON, *Ballade.* D'aulx et civots qui causent forte aleine, N'en mangeassent bise crouste frottée, ID. *Contredits de Franc Gontier.*

— ÉTYM. Provenç. *ceba;* catal. *cebeta;* du latin *cæpa*, oignon.

CIVET (si-vè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des si-vè-z épicés; civets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* Ragoût de lièvre dans lequel il entre beaucoup de cives et d'oignons. || On dit aussi civet de chevreuil, d'oie, d'outarde.

— REM. Régnier écrit *civé* (Blanchir en un civé, non en une lessive, *Sat.* XI) comme anciennement, ce qui est, vu l'étymologie, la bonne orthographe. C'est aussi celle de Furetière, de Richelet et du Dictionnaire de l'Académie jusqu'à l'édition de 1762 où elle écrit *civet.*

— HIST. XIIIe s. Lievres et connins au civé, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. IV, p. 88. || XVe s. Fortes-sausses, oingnons ne aulx, Civez aguz, poivre ne graigne Ne usez, car trop font mal et paine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 485, dans LACURNE. || XVe s. Or y avoit un gros seigneur notable.... Faifeu l'alloit bien fort souvent esbattre, Et pour certain, sans faire long civé, A la maison il estoit fort privé, *Legende de maistre Pierre Faifeu*, ch. XXII.

— ÉTYM. Latin *cæpatum*, de *cæpa*, cive (voy. CIVE) : mot à mot, plat à l'oignon. *Cæpatum* étant un participe passé a donné *civé*, comme *amatus*, aimé.

1. **CIVETTE** (si-vè-t'), *s. f.* Voy. CIVE.

2. **CIVETTE** (si-vè-t'), *s. f.* || 1° Quadrupède carnivore semblable à une martre, dit aussi chat musqué (*viverra civetta*, *L.*). || 2° Substance onctueuse, d'une forte odeur de musc, sécrétée par des glandes situées au-dessous de l'anus de la civette. Qui n'avait pas le goût du musc, civette, ou d'ambre, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. L'on a beau faire bien, et semer ses écrits De civette, benjoin, de musc et d'ambre gris, RÉGNIER, *Sat.* IV.

— HIST. XVe s. Une petite boistelecte d'argent à meetre cyvecte, DE LABORDE, *Émaux*, p. 242. Pour une cage pour mettre une civette nouvellement venue de Levant, ID. *ib.* p. 243. Mais que ce jeune bachelier, Laissast ces jeunes bachelettes; Non, et le deust-on vif bruler.... Plus doulces lui sont que civettes, VILLON, *Gr. Testam. double ball.*

— ÉTYM. Bas-grec, ζαπέτιον, de l'arabe *zabâd*, la substance onctueuse que fournit la civette, de *zabad*, écume.

CIVIÈRE (si-viê-r'), *s. f.* || 1° Engin propre à transporter des fardeaux, qui a quatre bras et est porté par des hommes. Brissac me mit sur une civière à fumier et il me fit porter par deux paysans, RETZ, IV, 324. || 2° Terme de marine. Cordage tenant lieu de racage, à la vergue de civadière. Sorte d'élingue pour changer les canons d'affût. || 3° Nom du bouvreuil, dans quelques cantons. || 4° Dans la papeterie, sorte de filtre. || Proverbe. En cent ans bannière, en cent ans civière, ou cent ans bannière, cent ans civière, se dit pour exprimer que les plus illustres familles rentrent, à la longue, dans la foule vulgaire, en un mot que toutes les fortunes changent.

— HIST. XIIIe s. C'est com le jeu de la civiere, L'un va devant, l'autre derriere, C'en est l'usage, *Choses qui faillent en menage.* || XIVe s. Et buvons tant de vins, parmi no cherveliere [vins qui nous portent à la cervelle, à la tête], Qu'il nous convient porter dormir à la chiviere, *Baud. de Seb.* I, 897. || XVIe s. Il y a un vieil proverbe françois qui dit, en cent ans banniere, en cent ans civiere : qui a esté inventé pour signifier, chacune chose avoir son acroissement et sa declinaison, LANOUE, 225. Un laquais, qui roulle une civiere et une malle verte dessus, D'AUB. *Fœn.* IV, 13. Et ceux qui [les peuples nomades] toutes saisons Leurs maisons Roulent sur une civiere, RONS. 442. Nostre Jacques, roy de Naples et de Sicile, qui, beau, jeune et sain, se faisoit porter par pays en civiere, couché sur un meschant oreiller en plume, MONT. III, 287.

— ÉTYM. Picard, *chivière;* bourguig. *sereire*, *civeire;* vénitien, *civiera;* milanais, *scivera;* ital. *civéo*, *civéa;* du bas-lat. *cœno-vehum*, de *cœnum*, boue, et *vehere*, porter (voy. VÉHICULE), la civière servant d'ordinaire à porter du fumier. L'italien, *civéo*, *civéa*, représente directement le bas-latin, dont les autres formes proviennent par dérivation.

CIVIL, **ILE** (si-vil, vi-l'; au pluriel l'*s* ne se lie pas : des employés civils à tout le monde; dites ci-vil-à.... cependant plusieurs prononcent cette *s :* ci-vil-z à....), *adj.* || 1° Qui concerne les citoyens. La vie, la société civile. Guerre civile, guerre entre les citoyens. La France, sortie enfin des guerres civiles, commençait à donner le branle aux affaires de l'Europe, BOSS. *le Tellier.* La vigueur qui, durant cinq ans, lui fit dévouer sa tête aux fureurs civiles, ID. *ib.* Pourquoi nous déchirer par des guerres civiles? CORN. *Hor.* I, 4. Et les proscriptions et les guerres civiles, ID. *Cinna*, I, 3. Un parti qui causa quelque émeute civile, MOL. *l'Étour.* IV, 1. Soit qu'en sa dernière tête L'hydre civile t'arrête, MALH. II, 6. Les vertus civiles, qui font toute la douceur et toute l'harmonie de la société, MASSILLON, *Conty.* || Année civile, l'espace de temps qui est réglé, dans chaque État, pour la durée des affaires du barreau, des cours de justice, etc. || Année civile se dit par opposition à année astronomique. Comme celle-ci vaut à très-peu près 365 jours et un quart, pour éviter cette fraction de jour, on compte trois années de 365 jours, et la quatrième qu'on nomme bissextile en a 366. D'un autre côté, l'année astronomique commence au solstice d'hiver, le 21 décembre, et l'année civile au 1er janvier qui suit. || État civil, la condition d'une personne résultant de sa filiation, de ses alliances, de ses droits de famille. || Actes civils, actes qui constatent l'état civil des personnes. || Officier de l'état civil, fonctionnaire qui est chargé d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès. || Droit civil, l'ensemble des lois qui règlent l'état des personnes, les biens et les diverses manières d'acquérir la propriété. Se dit par opposition à droit politique, droit criminel, droit commercial, droit des gens, droit canonique. || Droits civils, ceux dont la jouissance est garantie par la loi civile à tout Français. Mort civile, privation complète des droits civils. || Liste civile, somme allouée sur le budget de l'État au souverain. || Jour civil, espace de vingt-quatre heures qui se comptent d'un minuit à l'autre. || 2° Terme de jurisprudence. Civil se dit par opposition à criminel. Code, procès civil. Tribunal civil. Matière, procédure civile. || Partie civile, celui qui agit en son nom et dans son propre intérêt contre un accusé. || Intérêts civils, le dédommagement dû sur les biens d'un criminel à celui qui a souffert du crime. Les effets civils d'un jugement criminel. || Requête civile, voie extraordinaire admise par la loi en certain cas pour faire rétracter un jugement ou arrêt rendu en dernier ressort. || Substantivement. Le civil, la voie civile, par opposition au criminel. Vous pouvez le poursuivre au civil, mais non au criminel. || 3° Civil se dit par opposition à militaire. Courage civil. Emploi civil. Les autorités civiles, militaires, ecclésiastiques. Bâtiments civils. || Substantivement. Le civil par opposition au militaire. || Les militaires disent aussi un civil, pour un bourgeois. || 4° Se dit aussi par opposition à politique. Ordre civil. || Se dit enfin par opposition à religieux. || 5° Qui appartient à la société, par opposition à sauvage. Ces peuples ne se sont point formés eux-mêmes par degrés; ils ont été transportés du fond des forêts et de l'état sauvage au milieu des cités et de l'état civil, CHATEAUB. *Génie*, III, III, 2. || 6° Affable, poli, courtois. Civil à ceux à qui il ne pouvait être favorable, FLÉCH. *Lamoign.* Autrefois le rat de ville Invita le rat des champs, D'une façon fort civile, A des reliefs d'ortolans, LA FONT. *Fabl.* I, 9. La recherche [de ma fille] en pouvait être honnête et civile, MOL. *le Dép.* III, 8. Reconnaissez le héros qui, toujours égal à lui-même, sans se hausser pour paraître grand, sans s'abaisser pour être civil et obligeant, se trouve naturellement tout ce qu'il doit être envers tous les hommes, BOSS. *Louis de Bourbon.*

— HIST. XIVe s. Qu'il vousist se recorder de la civile compeignie en laquelle il estoit nez, BERCHEURE, f° 64, *recto.* Il a convenu que les civiles privées discordes aient esté remises et delaiées, ID. f° 42, *verso.* Et celle apert estre science civille, ORESME, *Eth.* 111. Toute paine criminelle, corporelle et civille, qu'il devroit ou pourroit avoir encourue ou deservie, *Bibl. des chartes*, 5e série, t. I, p. 82. || XVe s. Adonc (dit Tulles) un homme de grande authorité leur monstra le grand bien de la vie civile, c'est à dire de la communauté de gens, *Bouciq.* IV, ch. 10. Malet qui estoit civil et subtil home, DU CANGE, *civilis.* Oster et meurtrir toute vie civile du roy et du royaume, GERSON, *Harangue au roi Charles VI*, p. 15. || XVIe s. Il est plus respectueux et civil de.... MONT. I, 51. Guerres civiles, ID. I, 122. Le debvoir des armes et le debvoir civil, ID. I, 119. Requeste qui sembla raisonnable et civile, AMYOT, *Flamin.* 7, 3.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *civil;* ital. *civile;* du latin *civilis*, de *civis*, citoyen. Comparez à *civis* l'anglo-saxon, *hîv;* goth. *heiv.*

CIVILEMENT (si-vi-le-man), *adv.* || 1° En matière civile. Poursuivre, juger civilement. || Être mort civilement, être frappé de la privation de tous ses droits civils. En cet état-là il est mort civilement, et s'est comme déposé soi-même, BALZ. 7e *Discours sur la cour.* || Être civilement responsable du dommage causé par une personne sur laquelle on a autorité, être tenu des réparations qui dépendent du droit civil, en cas de délit. || 2° Avec civilité, d'une façon honnête et polie. Il m'a reçu fort civilement. Il en a usé le plus civilement du monde, HAMILT. *Gramm.* 5. Je ne laisse pas de vivre civilement avec ceux qui ne le croient pas, FONTEN. *Les mondes*, 2e soir. Je n'ai garde d'insulter sur vos misères, comme vous le reprochez civilement, BALZ. *Liv.* V, *lett.* 3. C'est une grande bonté à vous de prendre la peine de m'écrire et de me traiter aussi civilement que si je ne vous avais pas les infinies obligations que je vous ai, VOIT. *Lett.* 129.

— HIST. XIVe s. Home est ordené à vivre civilment et en communité, ORESME, *Eth.* VIII, 14. L'on dit que telz gens conversent civilment, ID. *ib.* 180. || XVIe s. Qui repond pour un criminel corps pour corps, avoir pour avoir, n'en est pourtant tenu que civilement, LOYSEL, 671. Et pource qu'il y a deux voies de se justifier, l'une civile et l'autre chevaleresque, je m'offre à deffendre civilement, que.... M. DU BELLAY, 489. Sylla ayant du commencement usé modereement et civilement de sa fortune, AMYOT, *Sylla*, 64. En quoy je ne scay s'il feit sagement ne civilement, de prendre inimitié capitale à l'encontre d'un tel personnage, ID. *Flam.* 37.

— ÉTYM. *Civile*, et le suffixe *ment;* provenç. *civilment;* ital. *civilmente.* Dans l'ancien français, *civilment*, *civil* est aussi au féminin, par la règle des adjectifs latins en *is* qui sont des deux genres.

† **CIVILISABLE** (si-vi-li-za-bl'), *adj.* Qui peut être civilisé.

— ÉTYM. *Civiliser.*

† **CIVILISATEUR**, **TRICE** (si-vi-li-za-teur, tri-s'), *adj.* Qui civilise, qui porte à la civilisation. Peuple civilisateur. Opinion, religion civilisatrice. || Substantivement. Pierre le Grand, le civilisateur de la Russie.

— ÉTYM. *Civiliser.*

CIVILISATION (si-vi-li-za-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de civiliser; état de ce qui est civilisé, c'est-à-dire ensemble des opinions et des mœurs qui résulte de l'action réciproque des arts industriels, de la religion, des beaux-arts et des sciences. Au commencement de la civilisation, TURGOT, *Pens. et frag.* || 2° Dans l'école de Fourier, civilisation signifie la période particulière de la vie sociale où sont présentement les nations européennes.

— REM. Civilisation n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1835, et n'a été beaucoup employé que par les écrivains modernes, quand la pensée publique s'est fixée sur le développement de l'histoire.

— ÉTYM. *Civiliser.*

CIVILISÉ, **ÉE** (si-vi-li-zé, zée), *part. passé.* Doté de civilisation. La Grèce civilisée par l'Orient. Les nations civilisées, par opposition aux nations barbares. || *S. m.* Celui qui vit dans un pays civilisé.

CIVILISER (si-vi-li-zé), *v. a.* || 1° Autrefois rendre civile une matière criminelle. Civiliser un procès. Civiliser une matière criminelle. || 2° Rendre civil, courtois. La société des dames l'a civilisé.

Par plaisanterie, corriger, battre. À moi, rustaut, à moi, que je vous civilise, SCARR. *Jodelet*, I, 2. || **3°** Polir les mœurs, donner la civilisation. Le commerce des Grecs a civilisé les barbares. Je civilise autant que je peux les Allobroges, VOLT. *Lett. Albergati*, 5 sept. 1760. || **4°** Se civiliser, *v. réfl.* Fig. et familièrement, s'apaiser, s'arranger. La querelle se civilise. Cette affaire se civilise. Locution prise du droit, où une affaire, de criminelle devenant civile, se civilisait et devenait moins grave. || On dit, dans un sens analogue, qu'une nouvelle se civilise, pour exprimer que la chose annoncée est moins grave qu'on ne l'avait cru d'abord. || **5°** Devenir civilisé. Les peuples se civilisent lentement. La France a été longtemps barbare, et, aujourd'hui qu'elle commence à se civiliser, il y a encore des gens attachés à l'ancienne barbarie, VOLT. *Dialogues*, 21. || **6°** Devenir poli. Cet homme se civilise.

— **HIST.** XVIe s. Il avoit quelque façon externe qui pouvoit n'estre pas civilisée à la courtisane, MONT. I, 117.

— ÉTYM. *Civil.*

CIVILITÉ (si-vi-li-té), *s. f.* || **1°** Bonnes manières à l'égard d'autrui; usage du monde. On doit traiter tout le monde avec civilité. User de civilité. Et comme je connais sa générosité, Nous ne nous combattons que de civilité, CORN. *Poly.* II, 5. .... Tant qu'on m'a laissée en quelque liberté, J'ai voulu me défendre avec civilité, ID. *Héracl.* I, 2. Et vers moi tout l'effort de son autorité N'agit que par prière et par civilité, ID. *Nicomède*, I, 2. Mais enfin elle est reine, et cette dignité Semble exiger de nous quelque civilité, ID. *ib.* II, 4. Mais la civilité n'est qu'amour en Camille, Et l'amour en Othon n'est que civilité, ID. *Othon*, II, 2. .... Votre espoir trop prompt prend trop de vanité Des termes obligeants de ma civilité, ID. *Rodog.* IV, 4. La politesse flatte les vices des autres, la civilité nous empêche de mettre les nôtres au jour, MONTESQ. *Espr.* XIX, 16. Il faut trop de savoir et de civilité [à la cour], Et, si j'ose parler, trop de subtilité, RÉGNIER, *Sat.* III. Vous tâchez à me contenter d'ailleurs et à couvrir une injustice avec beaucoup de civilité, VOIT. *Lett.* 30. Elle pensa hier rompre en visière à un neveu de Mme le Challeux, qui lui faisait entendre, par manière de civilité, qu'il la trouvait bien faite, RAC. *Lett.* XXXIII, *à son fils.* Les députés de Hollande ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse française, qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement, VOLT. *Louis XIV*, 10. || **2°** *S. f. plur.* Démonstrations, protestations de civilité. Faire mille civilités à une personne, combler quelqu'un de civilités. Souffrez que je réponde à vos civilités, CORN. *Sertor.* III, 2. Se fit-il un art de les attirer [les femmes dévotes] ou de les attacher à lui par des civilités, des visites de bienséance? FLÉCHIER, *Panég.* II, p. 421. Les civilités qu'il lui fit faire, BOSS. *Var.* 10. Il vous a fait des civilités, SÉV. 568. La Loire à qui vous avez fait tant de civilités, ID. 19. Je reçois mille civilités, ID. 155. Je fus promptement retrouver mon janséniste, à qui je dis, après les premières civilités.... PASC. *Prov.* 1. Et tandis que tous deux étaient précipités Dans les convulsions de leurs civilités, MOL. *Fâcheux*, I, 1. || *Au sing.* La masque encore après lui fait civilité, MOL. *Sgan.* V, 1. Une visite dont je veux lui faire civilité, ID. *Festin*, III, 7. || La Civilité puérile, ancien livre fait pour apprendre la civilité aux enfants. || Familièrement, il n'a pas lu la Civilité puérile, se dit de quelqu'un qui manque aux devoirs de civilité.

— **REM.** Voltaire, dans ses remarques sur *Nicomède*, dit que civilité ne doit jamais entrer dans le langage héroïque. Cet arrêt est trop absolu, et tout dépend de la place et de l'emploi.

— **SYN.** CIVILITÉ, POLITESSE, COURTOISIE. Étymologiquement, la civilité est ce qui préside aux relations civiles, c'est-à-dire entre concitoyens; la politesse est la qualité de celui qui a été poli; la courtoisie, celle qui émane de la fréquentation de la cour, ou plutôt des cours féodales; c'est de là que le mot est provenu. Ces étymologies distinguent suffisamment les trois mots. La civilité est le premier degré; elle a son cérémonial, ses règles, qui sont de convention. La politesse est quelque chose de plus; elle ajoute, à l'idée de civilité, des manières et une façon de s'exprimer qui ont quelque chose de noble, de fin, de délicat. Pour pratiquer la civilité, il faut connaître les usages; pour avoir la politesse, la connaissance de ces usages n'est pas absolument nécessaire; et l'homme distingué d'esprit et d'éducation a une politesse naturelle. La courtoisie implique, en plus, des sentiments chevaleresques, c'est-à-dire le culte envers les femmes, la générosité envers les adversaires et les ennemis, sentiments que ne renferment ni la civilité ni la politesse.

— **HIST.** XIVe s. Distribucion de honeurs ou de pecunes ou de quelconques autres choses qui sont partables entre ceulx qui communiquent en une civilité ou policie, ORESME, *Eth.* 144. Civilité, c'est la maniere, ordenance et gouvernement d'une cité ou communité, ID. *ib.* 34. Et differe leur civilité de la civilité de ceux qui entendent à faire les citoiens bons en la maniere que une bonne chose differe d'une malvoise, ID. *ib.* 34. || XVe s. Tant de ce les enhorta que il les attira à icelle civilité, et que il s'assemblerent ensemble, *Bouciq.* IV, ch. 10. Pour la subtilité et civilité [adresse] du dit Malet, DU CANGE, *civilis.* || XVIe s. Ceux qui vont en Allemagne, où les coustumes et civilitez [usages] sont différentes des nostres, quand ilz sont revenus, on les trouve grossiers, LANOUE, 120. Ayant esté nourry à la guerre en discipline militaire plus que ès civilitez de la ville, AMYOT, *Marius*, 2.

— **ÉTYM.** Provenç. *civilitat;* espagn. *civilidad;* portug. *civilidade;* ital. *civilità;* du latin *civilitatem*, de *civilis*, civil.

CIVIQUE (si-vi-k'), *adj.* || **1°** Qui concerne les citoyens. Devoirs civiques. Droits civiques, droits qui appartiennent au citoyen. L'élection des citoyens chargés de voix se renouvelant tous les ans, on serait moralement sûr que les voix civiques seraient portées sur les plus dignes, TURGOT, *Œuvres*, 1844, t. II, p. 515. || Serment civique, serment d'attachement au nouvel ordre de choses qu'on demandait durant la Révolution. || Garde civique, garde composée de citoyens, autrement garde nationale. Gloire à la garde civique, Piédestal des lois! BÉRANG. *Restaur.* || **2°** Qui appartient à un bon citoyen. Les vertus civiques. L'objet de l'institution générale d'une bonne et civique éducation.... TURGOT, *Œuv.* t. II, p. 534. || **3°** Couronne civique, couronne de chêne qu'on décernait chez les Romains à celui qui, dans une bataille, avait sauvé la vie à un citoyen. Ces citoyens sauvés aux remparts de Nola, Qui d'un rameau civique honorèrent Sylla, JOUY, *Sylla*, I, 4.

— **ÉTYM.** Lat. *civicus*, de *civis*, citoyen (voy. CIVIL).

CIVISME (si-vi-sm'), *s. m.* Sentiments qui font le bon citoyen; attachement à la cité, à la patrie. || Dans les lois de la Révolution, dévouement au gouvernement établi. Certificat de civisme.

— **REM.** Ce mot est un néologisme et ne se trouve dans aucune des éditions antérieures à 1835 du Dictionnaire de l'Académie. On a dit qu'il était dans Montesquieu : « Le civisme, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières. » Cette citation est fausse; la phrase est : Cet amour [des lois et de la patrie] demandant.... MONTESQ. *Espr.* IV, 5.

— **SYN.** CIVISME, PATRIOTISME. Le civisme est du bon citoyen; le patriotisme est de celui qui aime et sert sa patrie. On voit dès lors que patriotisme est plus étendu que civisme; car, pour avoir du civisme, il faut être citoyen, tandis que, pour le patriotisme, il suffit d'avoir une patrie. Les serfs russes montrèrent beaucoup de patriotisme dans la grande invasion que fit Napoléon en leur pays. Hampden, en refusant une taxe modique qui n'était pas légale, fit un acte de civisme.

— ÉTYM. Voy. CIVIQUE.

CLABAUD (kla-bô), *s. m.* || **1°** Terme de vénerie. Chien à oreilles pendantes, qui aboie mal à propos, c'est-à-dire sans être sur les voies de la bête. Le veneur n'a point confiance en ce chien; c'est un clabaud. || **2°** Par extension. Ce chapeau fait le clabaud, il est clabaud, il a les bords pendants. Un chapeau clabaud par-dessus mon bonnet, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. Demandez à votre écuyer si vous n'aviez pas votre chapeau en clabaud et si vous n'étiez pas noir comme un diable et poudreux comme un courrier, à la bataille de Fontenoi, VOLT. *Lettr. Richelieu*, 16 juillet 1756. || **3°** Fig. Personne qui crie beaucoup et sans cause.

— **HIST.** XVIe s. Ces clabaux de village, DESPER. *Contes*, LVI. .... Sans levriers, sans clabauts Avez forcé le cerf et par monts et par vaux, *Œuvres de* BAÏF, p. 57, dans LACURNE.

— **ÉTYM.** Picard, *clabaud*, qui a les oreilles pendantes; wallon, *clabot*, clochette pendue au cou des animaux; du germanique : holland. *klappen;* allemand *klæffen*, bavarder, faire du bruit; ancien haut-allem. *klaffôn* (comp. GLAPIR). On voit la série des sens : chien qui aboie mal à propos; mais, ce chien ayant les oreilles pendantes, le mot prend aussi l'acception de pendant, tombant. Ce mot, qui n'est pas très-ancien dans la langue, paraît être venu par nos provinces du nord.

CLABAUDAGE (kla-bô-da j'), *s. m.* || **1°** Aboi de chiens. Le clabaudage des chiens dans un chenil. || **2°** Fig. Criaillerie sans motif. Son clabaudage ne m'effraye point.

— **ÉTYM.** *Clabauder.*

† **CLABAUDEMENT** (kla-bô-de-man), *s. m.* Action de clabauder.

— **HIST.** XVIe s. Aussi n'oyez-vous plus aux classes ce clabaudement latin des regens, *Sat. Mén.* p. 80.... Et ce clabaudement et abbayement est un pleur pour l'impatience de leur ire, PARÉ, *Animaux*, 12.

— **ÉTYM.** *Clabauder.*

CLABAUDER (kla-bô-dé), *v. n.* || **1°** Terme de vénerie. Aboyer sans être sur les voies, en parlant d'un chien. Voilà maint basset clabaudant; Voilà notre renard au charnier se guindant, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. || **2°** Fig. Crier sans cause. Il clabaude contre tout le monde. Il jura qu'il s'en vengerait, et clabaude aujourd'hui contre moi chez monsieur le procureur général, VOLT. *Lett. d'Argental*, 20 oct. 1764. Un peuple aimable et vain [les Parisiens].... Qui vole au moindre bruit, et qui tourne à tout vent, Y juge les guerriers, les ministres, les princes, Rit des calamités dont pleurent les provinces, Clabaude le matin contre un édit du roi, Le soir s'en va siffler quelque moderne ou moi, VOLT. *Ép.* CIX.

— **HIST.** XVIe s. C'est un vertueux office, Avoir pour son exercice Force oiseaux, et force abbois, Et en meutes bien courantes Clabauder toutes ses rentes Par les champs et par les bois, DUBELL. III, 87, *recto.* Les chiens abbayent et clabaudent oyans le bruit des trompettes, PARÉ, *Animaux*, 12.

— **ÉTYM.** *Clabaud.*

CLABAUDERIE (kla-bô-de-rie), *s. f.* Criaillerie sans raison et sans sujet. Peu troublé de toutes ces clabauderies. Mais le seigneur plein de furie Fit cesser la clabauderie, SCARRON, *Virg. trav.* liv. VI.

— **HIST.** XVIe s. Vous diriez, à les ouir criailler, que l'Estat s'en va perdu s'il manque de clabauderies affinées et de ruses pedantesques, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Clabauder.*

CLABAUDEUR (kla-bô-deur), *s. m.* || **1°** Terme de chasse. Synonyme de clabaud. || **2°** Fig. Clabaudeur, clabaudeuse, celui, celle qui crie beaucoup et sans raison. Quel clabaudeur assommant!

— **HIST.** XVIe s. Les pedans clabaudeurs, après avoir questé avec grande estude et science par les livres, en font monstre et.... CHARRON, *Sagesse*, I, 40.

— **ÉTYM.** *Clabauder.*

† **CLADOPODE** (kla-do-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes divisées comme des branches.

— **ÉTYM.** Κλάδος, branche, de κλάω, fendre (voy. CLASTIQUE), et ποῦς, ποδὸς, pied (voy. PIED).

† **CLADORRHIZE** (kla-dor-ri-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des racines rameuses.

— **ÉTYM.** Κλάδος, branche, et ῥίζα, racine.

CLAIE (klê), *s. f.* || **1°** Ouvrage de vannier, en osier, plat, long de quatre ou cinq pieds et large d'environ trois ou quatre, selon les choses dont on a besoin. Une claie à faire sécher des prunes. Une claie à nettoyer les habits. || Passer à la claie, jeter avec une pelle de la terre pierreuse contre une claie qu'on tient entre droite et couchée, de sorte que la bonne terre passe et que les pierres retombent au bas de la claie du côté du jardinier. || Traîner sur la claie, punition infligée autrefois aux cadavres de ceux qui s'étaient tués volontairement, ou qui avaient été tués en duel, ou de condamnés à mort. Bruquement et Cavagnes furent traînés à la Grève sur la claie, VOLT. *Mœurs*, 171. || Fig. Ils ont beau traîner sur les claies Ce Dieu mort dans leur abandon; Ils ne font couler de ses plaies Qu'un intarissable pardon, V. HUGO, *Voix*, 5. || **2°** Treillage en bois ou en fer servant de clôture pour les parcs à bestiaux, les propriétés, d'abri pour les plantes, d'abat-jour, etc. || **3°** Terme de pêche. Synonyme de nasse. || **4°** Terme militaire. Assemblage de branches d'arbres qu'on charge de terre et dont on couvre un logement pour le garantir des feux d'artifice de l'ennemi. || Terme de fortification. Assemblage de branches entrelacées qu'on jette sur la boue d'un fossé récemment saigné, afin de pouvoir le passer sans enfoncer. || **5°** Terme d'orfèvre. Espèce de faux plancher en bois, divisé en chambrettes, qui est mis sous l'établi pour recevoir les parcelles d'or et d'argent qui se détachent de l'ouvrage.

— **HIST.** XIIIe s. El n'a, ce semble, point de ventre, Que tout le pis [poitrine, devant du corps].... Pent à la cloie de l'eschine, *la Rose*, 10210. Or est Raimbaus Cretons à l'estaque où s'est pris; Contremont est rampés com chevaliers gentis De ci qu'à une cloie,

sus à genous s'est mis, *Ch. d'Ant.* IV, 947. Sos une claie s'est muciés, *Lai de Melion.* Formaiges qui dedens esteient Et sur une cloie giseient, MARIE, *Fable* 14. La charretée de cloies à eschafauder, *Liv. des mét.* 323. Quant fete fu [la fosse] à sa devise, Une perche a par desus mise, Sur la perche met une cloie, *Ren.* 7411. || XIVe s. Que le faulcon siée droictement sur le poing, non pas sur la cloie [dos] de la main, ne dedens sur les dois, *Modus*, f° LXXVIII, *verso.* Le cop cheï sur elle, tellement qu'il lui fist une plaie à sanc sur la cloie de la main, DUCANGE, *claia.* Le suppliant lui donna de la claye de la main par le visage, ID. *ib.* || XVe s. Le suppliant portoit une clede ou claye qu'il avoit faite, ID. *ib. cleda.* La claye ou clide du champ, ID. *ib.* Le suppliant s'enfouit au dit villaige jusques au dedans d'une clue près et au rez des maisons, ID. *ib.* Et avoient fait [les Flamands] ponts de nefs et de clayes sur l'Escaut, FROISS. II, II, 58. || XVIe s. Les deux furent trainez sur des clies, et le peuple les poursuivit, et couvrit de fanges et d'opprobres, D'AUB. *Hist.* II, 32. Les paisans roullerent dans le fossé force gabions, madriers, claies et fassines, ID. *ib.* II, 56. Ceux du fort, qui n'avoient qu'un parapet de clies, l'abandonnerent, ID. *ib.* II, 193. Sur des clies doubles, ID. *ib.* III, 20. Les commissaires de l'artillerie, à cause des mauvais chemins, eurent quelquefois la peine de faire cheminer demie lieue l'artillerie sur des clies, ID. *ib.* III, 226.

— ÉTYM. Picard, *cloie;* génev. *clie;* wallon, *cleûse;* provenç. *cleda;* bas-lat. *clida*, *clia*, dans les lois des barbares et dans de vieux glossaires; le diminutif *cletella* dans Grégoire de Tours; du celtique : anc. irlandais, *cliath;* kymri, *clwyd;* Cornouailles, *cluit;* bas-breton, *cloued;* tous mots qui signifient claie. La *cloie* de la main, la *cloie* de l'échine s'est dit, dans l'ancienne langue, par comparaison de la structure osseuse de ces parties avec une *claie.*

† 1. **CLAIN** (klin), *s. m.* Biseau que le tonnelier forme sur l'épaisseur de chaque douve.

— ÉTYM. Sans doute pour *clin*, de *cliner* inusité, mais se trouvant dans *in-cliner*, *dé-cliner*, *en-clin.*

† 2. **CLAIN** (klin), *s. m.* Terme de coutume. Saisie. Il y avait deux sortes de clains, l'un réel qui se pratiquait sur les biens du débiteur, l'autre personnel qui s'exerçait sur sa personne. || Clain de rétablissement, procédure pour rétablir le bailleur de fonds à rente foncière dans la possession de l'héritage, faute par le preneur de payer la rente.

— ÉTYM. L'anc. verbe français *clamer*, qui signifiait réclamer en justice, du latin *clamare* (voy. CLAMEUR).

CLAIR, CLAIRE (klèr, klè-r'), *adj.* || 1° Qui a l'éclat du jour, de la lumière. Le bois sec fait un feu très-clair. Mais, ô planète belle et claire.... MALH. II, 4. Adieu donc, clairs soleils si divins et si beaux, Adieu l'honneur sacré des forêts et des eaux! RÉGNIER, *Plainte.* L'étoile reparaîtra avec un nouvel éclat; vous la verrez marcher devant vous plus claire que jamais, et, comme les mages, vous serez transportés de joie, BOSS. *Élévations sur les myst.* VI. || 2° Qui reçoit beaucoup de jour. Cette chambre est fort claire. || Transparent. Des vitres bien claires. Clair comme le cristal. || 3° Luisant, poli. Des armes claires. Vaisselle claire. || Argent clair ou clairs deniers, argent comptant, et, par suite, argent qu'on est certain de toucher. Sa Majesté, dans les premiers jours de sa régence, épuisa l'épargne des plus clairs deniers, LAROCHEF. *Mém.* 23. || Par extension. Le plus clair de son bien, de sa fortune, la partie la plus sûre, la plus incontestable, par exemple de bonnes terres, de bonnes maisons, de bonnes rentes. Lesquels deux mille écus Du plus clair de mon bien seront pris et perçus, REGNARD, *Légat.* IV, 6. Son plus clair revenu consistait en bon vin, VOLT. *Finances.* || Argent clair s'est dit, ainsi que argent sec, pour argent comptant, à cause de l'éclat, ou, plaisamment, à cause de l'état sec que présentent des pièces de monnaie comptées pour un payement. || 4° Qui est d'une nuance peu foncée, en parlant des couleurs. Vert clair. Brun clair. Un teint clair. Il suivait une pente où l'herbe, usée à peine, Sous le sombre sapin et sous le clair bouleau..... MASSON, *Helv.* II. || Clair-brun, clair-brune, qui est d'un brun clair. Cheveux clair-bruns. Cette fille est clair-brune. Dans cette orthographe, qui est celle de l'Académie, *clair* est adverbe. || 5° Qui n'est pas trouble. Vin clair. Eau claire. Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe, LA FONT. *Fabl.* II, 12. Ainsi qu'un clair ruisseau, captif entre ses bords, CAS. DELAV. *Ép. à Lamartine.* Clairs ruisseaux, sombres bois, qui la vîtes fidèle, Cessez de retracer à mon cœur affligé L'image d'une ardeur et si vive et si belle, CHAULIEU, *Sur une infidélité.* Savoure ce nectar plus clair que le rubis, GILBERT, *Nouvel Épicure.* || Fig. Faire de l'eau claire, ne pas réussir. Mais quoi! que feras-tu que de l'eau toute claire? MOL. *l'Étour.* III, 1. || Par extension. Le temps, le ciel est clair. Tous les jours se levaient clairs et sereins pour eux, RAC. *Phèd.* IV, 6. Pour toi, toute fumée ondulant, noire ou gaie, Sur le clair paysage.... V. HUGO, *Voix intér.* 19. || 6° Qui a peu de consistance, par opposition à épais. Cette purée est trop claire. || Un œuf clair, œuf qui a été pondu par une femelle d'oiseau non fécondée. || Lait clair signifie quelquefois petit-lait. || 7° Qui n'est pas assez serré, dont les parties ne sont pas rapprochées. Une toile claire. Les blés sont clairs. || Bois clair, bois dont les arbres sont assez éloignés les uns des autres. || 8° Net, aigu, en parlant de la voix et des sons. La voix des femmes est plus claire que celle des hommes. Et là d'une voix claire, Devant quatre témoins assistés d'un notaire, RAC. *Plaid.* II, 4. || 9° Fig. Aisé à comprendre. Cet auteur n'est pas clair. Des termes clairs. Des idées claires. Un système suivi, méthodique, clair, marchant de conséquence en conséquence, VOLT. *Dict. phil. Philosophie.* Ne doit-on pas interpréter des édits vagues et obscurs par des lois claires et reconnues qui les expliquent? VOLT. *Lett. de la Voute*, 4 février 1766. || Cette affaire n'est pas claire, elle est embrouillée. || Ce procédé, cette conduite, ces discours ne sont pas clairs, ils sont équivoques. || Familièrement. Est-ce clair? c'est-à-dire ai-je parlé d'une façon intelligible? || Le plus clair d'une affaire, tout ce qu'on peut y comprendre. || 10° Qui comprend aisément, en parlant de l'esprit. Avoir l'esprit clair. Étaient-ce impressions qui pussent aveugler Un jugement si clair? MALH. V, 4. || 11° Évident, manifeste. Son droit est clair. La loi est claire et précise. Vous déguisez en vain une chose trop claire, CORN. *Hor.* I, 2. Et vous pourrez avoir des visions plus claires, ID. *Nicom.* II, 3. Le jour est déjà grand; et la honte plus claire De l'apôtre ennuyé l'avertit de se taire, MALH. I, 4. Maintenant ces deux âmes pieuses contemplent ensemble à découvert les lois éternelles d'où les nôtres sont dérivées; et si quelque légère trace de nos faibles distinctions paraît encore dans une si simple et si claire vision, elles adorent Dieu en qualité de justice et de règle, BOSS. *le Tellier.* Qui cherche la perfection, Loin de tout croire en téméraire, Pèse avec mûre attention Tout ce qu'il entend dire et tout ce qu'il voit faire; La plus claire apparence a peine à l'engager, CORN. *Imitation*, I, 4. Ce que l'on peut prendre pour la cause de cet effet, étant clair que c'est la même chose de faire faire un pouce de chemin à cent livres d'eau que de faire faire cent pouces de chemin à une livre d'eau, PASC. *Équil. des liqueurs*, II. Que dirai-je des difficultés qu'on suscite dans l'exécution, lorsqu'on n'a pu refuser la justice à un droit trop clair? BOSS. *le Tellier.* Des prophéties plus claires que le soleil, BOSS. *Hist.* II, 4. J'exigerais de ceux [les esprits forts] qui vont contre le train commun et les grandes règles, qu'ils fussent plus que les autres, qu'ils eussent des raisons claires et de ces arguments qui emportent conviction, LA BRUY. XII. || Familièrement. C'est un profit tout clair, un profit manifeste. Au lieu de dépenser mon argent, je l'ai placé, c'est un profit tout clair. Détaillons un peu les obligations que je vous ai : premier acte [de Tancrède], premier remercîment; la première scène du second, supprimée, profit tout clair, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 sept. 1760. || 12° Clair, *s. m.* Clarté. Au clair de la lune. Notre promenade fut charmante au clair de lune, SÉV. 214. Les bigots.... criaient tous Disant : au clair de lune Il [Guilain] fait danser les loups, BÉRANG. *Ménétr. de Meudon.* || Terme de peinture. Un clair de lune, tableau d'une vue prise au clair de la lune. || Il fait clair, il fait jour, et aussi on voit clair. Il fait clair dans cette galerie. || 13° Terme de peinture. Parties éclairées d'un tableau. C'est ainsi que la peinture divise en grande masse ses clairs et ses obscurs, MONTESQ. *Goût, Variété.* || 14° Dans une tapisserie, les clairs, les laines, les soies de couleur claire. Cette tapisserie est presque achevée, il n'y a plus que les clairs à mettre. || Endroit d'une étoffe ou d'un bas où, les fils étant à moitié usés, le jour se voit à travers sans qu'il y ait un trou. Raccommoder, faire les clairs d'un bas. || 15° Tirer un liquide au clair, le mettre en bouteilles quand il a bien reposé. || Fig. Tirer une affaire au clair, l'éclaircir, en étudier toutes les circonstances. || Dans le même sens, mettre au clair. Chavigny, se voyant mis au clair [dévoilé], n'eut recours qu'au pardon, ST-SIM. VIII, 98. || 16° Clair, *adv.* D'une manière claire, distincte. Voir clair. On lui vient dire qu'il verra clair [ne sera pas aveugle], SÉV. 6. || Entendre clair, avoir l'ouïe bonne. Moins usité que voir clair. || Fig. Voir clair, être pénétrant, se rendre compte d'une chose. Et le sort, qui détruit tout ce que je consulte, Me fait voir assez clair que jamais ce tumulte N'aura paix qu'au tombeau, MALH. V, 21. Ils se vantent de voir fort clair en leurs affaires, LA FONT. *Fiancée.* L'œil qui voit dans les cœurs clair comme dans les cieux, Sait quelle aversion j'eus depuis pour tes dieux, ROTR. *St. Gen.* III, 6. Je commence à voir clair dans cet avis des cieux, RAC. *Athal.* II, 6. Dieu voit clair dans nos cœurs, BOSS. I, *Pent.* 2. Elle voit bien clair à l'intérêt que j'y prends, SÉV. 382. On voit clair au travers de mes paroles, ID. 45. En venant à vouloir voir clair aux effets de notre marquise, MOL. *l'Av.* IV, 1. Qui peut aisément voir clair dans l'histoire que vous ferez, ID. *ib.* V, 5. Vous avez vu clair et dans la vanité de toutes les choses humaines et dans les grandes vérités de l'éternité, MASS. *Car. Inconstance.* Qui voudraient voir clair dans les secrets de Dieu, ID. *Car. Temples.* Ceux qui voudraient voir clair dans les voies éternelles de Dieu, ID. *Avent, Noël.* Ma musique est une musique de conséquence, il faut voir clair à ce qu'on fait, REGNARD, *Sérén.* sc. 18. || Parler clair, parler avec une voix grêle et aiguë. || Fig. Parler clair, parler clair et net, parler ouvertement, sans réticence ni ménagement. Déclarant haut et clair que celui qui se dit mon ami ne l'est point. || Fig. Cette ferme lui rapporte clair et net quatre mille francs par an, c'est-à-dire tous frais déduits. || Clair, en espaçant, de loin en loin. Semer clair. Des épinards plantés clair.

— HIST. XIe s. Que nous perdons clere Espagne la bele, *Ch. de Rol.* IV. Bels fut li vespres, et li soleils fut cler, *ib.* XI. Cler en riant [il] l'a dit à Guenelon, *ib.* XLVII. Montjoie [il] escrie et hautement et cler, *ib.* CXLV. Li sanz touz clairs par mi le cors lui raie, *ib.* CXLVI. || XIIe s. Princes e très cliers e granz ies [tu es] en ceste cité, *Machab.* I, 2. Mil graille sonent, mout en sont cler li son, *Ronc.* p. 71. Clere est la nuit et la lune luisant, *ib.* p. 111. L'espée [il] ceint, dont li pons [la poignée] reluit cler, *ib.* p. 125. A cleres armes, à riches gonfanons, *ib.* p. 133. Cler luit la lune par la cité antie, *ib.* p. 147. Plus [j'] en auroie le cuer del ventre cler [satisfait], *ib.* p. 158. Mais se vos ieus, où l'on se puet mirer, Qui tant sont cler.... *Couci*, II. Que li faus enfes [enfant] qui crie Pour la bele estoile avoir, Qu'il voit haut et cler seoir, *ib.* III. Mais son cler vis et sa fresche bouchete, *ib.* VI. Et vos [votre] douz front qui plus est cler que glace, *ib.* XI. Le front poli et cler, les oils vairs et rianz, *Sax.* V. Ce fu à Pentecoste, que il fait bel et cler, *ib.* XIII. || XIIIe s. La fille [de] Blancheflor la royne au cler vis, *Berte*, XXX. [Elle] cuida que il fust jour, pour ce qu'il faisoit cler, *ib.* XLIII. S'en depart la royne, car la lune luist clere, *ib.* XLIV. [Votre père] Qui ça vous envoia bele, plaisant et clere, *ib.* XCVIII. Et l'autre partie par clers usages et par cleres coustumes, usées et acoustumées de lonc tans pesivlement [paisiblement], BEAUM. 13. Bien seüst veoir cler, Qui i veïst un mauvais cas, RUTEB. 306. Cis siecles est moult fel, si nous veut enganer; N'i a vraie justice; nus n'i peut veïr cler, Moult i convient grant garde por nos ames salver, *Ch. d'Ant.* I, 96. Si que je leur monsterrai tout cler, que je n'enporte point d'argent, JOINV. 282. || XIVe s. Il est tout clair que telles petites fortunes ne font pas.... ORESME, *Eth.* 24. Et dit cilz d'Alebret : Je le dirai tout cler : On dit que vous tenez et faites enserrer Ung chevalier prison que je doi bien amer, *Guescl.* 13405. La paste est plus clere et est comme boulie clere, *Ménagier*, II, 5. Laissiez reposer vos rainsseures; puis vuidiez le cler, et le coulez, *ib.* || XVe s. De nuit on oyt moult clair, FROISS. II, II, 213. Et le comte qui sage et subtil estoit, et qui à ses besognes assez clair veoit, ID. II, III, 5. Et chevaucherent ces François tous armés au clair, ID. I, I, 316. Je vois bien cler; jà ne faut qu'on me maine, CH. D'ORL. *Ball.* 97. Pour estre de cette chose certainement et au clair informé, *Boucicq.* III, ch. 4. Le jour estoit ung peu au cler et esclarcy, COMM. I, 11. Ayant clere congnoissance de gens, ID. II, 6. Sire, dit elle qui de loing traire vouloit clere eaue [tirer des éclaircissements], plaise vous moy nommer celles qui sont mariées et à qui, *Perceforest*, t. III, f° 74. || XVIe s. C'est une chose claire comme le soleil en plein midi, CALV. *Instit.* 1155. Au lieu que je declaire, Le fleuve Lot couve son eau peu claire, MAROT, I, 258. J'ay mis au clair le plus grand de mes doutes, J'ay descouvert cent secrets d'un traict d'œil, ST-GEL. 181. Le nom tout seul de François de la Tour Dira assez au clair sang de Turene Qu'il n'est pas mort, ID. 196. Il y voyoit si

clair, d'un jugement si sain que.... MONT. I, 147. Voir clair en ses affaires, ID. II, 80. Il faict clair [il fait beau soleil], ID. II, 358. Les accidents qui sont advenus aux cinq roys, qui regnerent à Rome depuis Numa, ont rendu sa gloire encore plus claire et plus illustre, AMYOT, *Numa*, 36. Galba en prit la hardiesse de dire publiquement hault et clair, qu'il.... ID. *P. Æm* 51. Si tost donques que le jour fut clair.... ID. *ib.* 52. Si feit ses rencs clairs du commencement, pour engarder que les ennemis ne le peussent envelopper, ID. *Crassus*, 44. Des sachets de toile claire, O. DE SERRES, 225. Comme dans un miroir, on voit toutes les graces Au clair de votre teint.... *OEuvres de* DES PORTES, p. 155, dans LACURNE. Suppose que l'heritier offre accomplir le testament, et ce de bailler caution, ou de laisser es mains de l'executeur autant que se monte le cler du dit testament, *Coustum. génér.* t. I, p. 77.

— ÉTYM. Wallon, *clér;* Berry, *clar*, *cl* mouillés; bourguig. *clar;* provenç. *clar;* espagn. *claro;* ital. *chiaro;* du latin *clarus*, clair.

† **CLAIRÇAGE** (klèr-sa-j'), *s. m.* Dans les fabriques de sucre, indigène ou exotique, opération qui consiste à filtrer, à travers le sucre cristallisé et encore enfermé dans les formes, un sirop de sucre blanc fait à froid, afin que ce sirop dit clairce, incapable de dissoudre d'autres sucres, remplisse les vides qu'il produit en déplaçant et faisant écouler les parties colorées dont les cristaux sont salis, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Claircer.*

† **CLAIRCE** (klèr-s'), *s. f.* Sirop de sucre blanc qui sert au clairçage.

— ÉTYM. *Clair.*

† **CLAIRCÉE** (klèr-sée), *s. f.* Voy. CLAIRÉE.

† **CLAIRCER** (klèr-sé), *v. a.* Dans les fabriques de sucre, épurer le sirop, et, mieux, pratiquer le clairçage.

— ÉTYM. *Clairce.*

1. **CLAIRE** (klê r'), *s. f.* || **1°** Terme d'affineur. Cendres lavées, os calcinés dont on fait des coupelles. || **2°** Chaudière du raffineur de sucre. || **3°** Pour les bas, une claire, un endroit où les mailles sont relâchées, rompues. Refais tes claires avec soin, Georgette, si tu veux que tes bas n'aient jamais de trous, HUMBERT, *Gloss. génev.* || On le fait d'ordinaire masculin, un clair, du moins à Paris. || **4°** Claire des gardes, nom donné à l'étoile la plus brillante du carré de la Petite Ourse; elle a une teinte rougeâtre.

— ÉTYM. *Clair.*

† 2. **CLAIRE** (klê-r') (**SAINTE-**), *s. f.* Nom d'un ordre religieux de filles, fondé au treizième siècle par saint François d'Assise. Il s'est divisé en deux branches, l'une nommée les Damianites, qui sont les anciennes; l'autre, qui prit le nom d'Urbanistes, du pape Urbain IV, qui mitigea leur règle.

— ÉTYM. *Claire*, nom de la première supérieure. *Claire*, nom propre, n'est pas autre chose que l'adjectif *clair* au féminin.

† **CLAIRÉE** (klè-rée) ou **CLAIRCÉE** (klèr-sée), *s. f.* || **1°** En termes de raffinerie de sucre, synonyme de clairce. || **2°** Clairée, réservoir d'un marais salant.

— ÉTYM. *Clair.*

† **CLAIRE-ÉTOFFE** (klê-ré-to-f'), *s. f.* Voy. CLAIRE-SOUDURE.

CLAIREMENT (klê-re-man), *adv.* D'une manière claire, nette. J'ai clairement entendu ce que vous dites. Parler clairement. Tu penses que d'Ivry la fatale journée Où ta belle vertu parut si clairement, MALH. VI, 22. Que nous apprendrez-vous, bon vieillard, qui sans yeux Lisez si clairement dans le secret des cieux, ROTROU, *Antig.* V, 5. C'est ce que de la tour j'ai clairement pu voir, ID. *ib.* I, 2. Ce silence forcé parle trop clairement, ID. *Bélis.* III, 3. Si vous vous expliquiez un peu plus clairement, CORN. *Sertor.* IV, 1. Je vois trop clairement quelle main le produit, ID. *Perthar.* III, 4. Vous voyez clairement que votre songe est vain, ID. *Poly.* II, 3. [Elle].... fait voir clairement les merveilleux effets Qu'en un cœur irrité produisent les bienfaits, ID. *Médée*, IV, 4. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, BOIL. *Art p.* I.

— SYN. CLAIREMENT, DISTINCTEMENT. On voit clairement un objet toutes les fois qu'il est assez éclairé pour qu'on puisse le reconnaître en général; on ne le voit distinctement que lorsqu'on approche d'assez près pour en distinguer toutes les parties.

— HIST. XIIe s. Et s'escria clerement à haut ton, *Ronc.* p. 59. Qui voldreit clerment à la raisun guarder, Mielz vient de basse gent estre bon e munter, Que de halte gent estre e en enfer aler, *Th. le mart.* 88. || XIIIe s. Et clerement fu seu prochainement des Grieus et des François, comment il avoit esté estranglés, VILLEH. XCVIII. Et peut-on clairement connoistre leur afaire, *Berte*, LXIX. Il voit tout clerement qu'ele a esté traïe, *ib.* XC. Si comencha haut et clerement à canter le premier vier [vers], car il cantoit très bien, *Chr. de Rains*, p. 55. Il fu regardé que le [la] premiere convenence fu fete par fraude tout clerement, BEAUM. XXXIV, 49. Quand il oÿ ce, si commença à rire moult clerement, JOINV. 266. || XIVe s. Et par ce appert-il clerement que, pour dire un homme beneuré, il ne convient pas ensuir les fortunes, ORESME, *Eth.* 23. || XVe s. L'escuyer de Portingal qui est ici venu le m'a esclairci moult clerement, FROISS. II, III, 32. Mesmement le comte leur sire ne s'osoit clairement tenir en Flandre son pays [craignant d'Artevelle], ID. I, I, 67. || XVIe s. Cela se pourra plus clairement veoir par le recit de ses faits, AMYOT, *Flamin.* III.

— ÉTYM. *Claire*, et le suffixe *ment;* provenç. *clarament;* espagn. *claramente;* ital. *chiaramente.*

† **CLAIRER** (klè-ré), *v. a.* Terme de fonderie. Laver.

— ÉTYM. *Clair*

† **CLAIRE-SOUDURE** (klê-re-sou-du-r') ou **CLAIRE-ÉTOFFE**, *s. f.* Nom d'une sorte d'alliage, qui est composée de plomb et d'étain.

CLAIRET (klê-rè), *adj. m.* || **1°** D'un rouge clair, en parlant du vin. Le suc des raisins noirs se convertit en vin clairet, DESC. *L'homme.* || Substantivement. Boire du clairet. || **2°** *S. m.* Infusion de plantes odorantes dans du vin miellé et sucré. || **3°** Terme de joaillier. Pierre d'une trop faible couleur. || **4°** Terme de pêche. Maille de la partie supérieure d'un filet.

— HIST. XIIe s. Li rois l'acointe del plus riche barné; Puis le servi del vin et del claré, *Raoul de C.* 16. || XIIIe s. Et de l'iauve simple bevoient, Sans querre piment ne claré, N'onques ne burent vin paré, *la Rose*, 8419. || XIVe s. Car en che paradis est un riex [ruisseau] establis, Qui se partist en trois, en che noble pourpris; En l'un coert li clarés, d'espisses bien garnis, *Baud. de Seb.* XI, 511. || XVe s. Et donnoit cette fontaine, par ses conduits, claret et piment très bon et par grands rieus, FROISS. III, IV, 1. Et que le vin clairet, qui est de sa contrée, BASSELIN, XXVIII. Après il print les esguieres, Le vin, le clairet, l'ypocras, VILLON, *Repues fr.* || XVIe s. Leur bruvage est faict de quelque racine et est de la couleur de nos vins clairets, MONT. I, 237.

— ÉTYM. *Clair;* génev. *claret*, vin; provenç. *claret;* espagn. *clarete*, sorte de vin; ital. *chiaretto*, clairet, *claretto*, sorte de vin.

† **CLAIRETTE** (klê-rè-t'), *s. f.* || **1°** Maladie des vers à soie dans laquelle ils deviennent demi-transparents. || **2°** Un des noms de la mâche. || **3°** Sorte de vin blanc, mousseux et très-léger du midi de la France. La clairette de Die. || **4°** *S. f. plur.* Bernardines.

CLAIRE-VOIE (klê-re-voî), *s. f.* || **1°** Ouverture fermée seulement par un grillage en bois ou en fer. || *Au plur.* Des claires-voies. || À claire-voie, *loc. adv.* À jour. Une palissade faite à claire-voie. Une porte à claire-voie. Toile à claire-voie, toile à tissu peu serré. || Semer à claire-voie, jeter la graine à terre en la dispersant le plus possible. || **2°** Terme de marine. Sorte de panneau formant toit pour l'écoulement des eaux. || **3°** Terme de manufacture. Le jour qui reste quelquefois entre les fils de la chaîne, après que les draps ou autres étoffes de laine sont travaillées en toile.

— HIST. XVIe s. Il se vid avoir affaire à trois troupes et non à une, si bien que pour fournir aux diverses faces chacun prit parti à ce qu'il devoit affronter; cela fit faire une clair-voie entre ce qui donnoit aux deux cousins, D'AUB. *Hist.* III, 54, 55. Une couppe plate, d'argent doré, à tout son couvercle, dont le pyé est faict à clervoises et lectres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 216.

— ÉTYM. Norm. *claire-vaie.* L'étymologie paraît être *claire* et *voie;* pourtant, outre que le sens n'est pas satisfaisant, on remarquera que dans les exemples, peu nombreux il est vrai, de l'historique, *clair* demeure invariable; ce qui porterait à croire que, dans la fin du mot, il faut chercher autre chose que *voie*, peut-être quelque formation irrégulière du verbe *voir.*

† **CLAIRIER** (klè-rié), *s. m.* Levain plein de mousse.

— ÉTYM. *Clair.*

CLAIRIÈRE (klè-riè-r'), *s. f.* || **1°** Certaines parties de bois où les arbres ne sont point si touffus que dans d'autres. Dans la brune clairière où l'arbre au tronc noueux Prend, le soir, un profil humain et monstrueux, V. HUGO, *Voix intér.* VII. Bien des fois, n'est-ce pas? à travers la clairière, Pâle, effaré, n'osant regarder en arrière, Tu t'es hâté.... ID. *ib.* X. || **2°** Partie claire d'un tissu. Il y a des clairières dans cette toile. || **3°** Terme de manufacture. Voy. ÉBOULAGE.

— REM. Au XVIIe siècle, on disait clarière. On faisait environ deux mille pas dans le bois, puis on rencontrait une clarière qui servait comme de parvis au temple, LA FONT. *Psyché*, II, p. 158.

— ÉTYM. *Clair.*

CLAIR-OBSCUR (klê-rob-skur, au pluriel comme au singulier), *s. m.* || **1°** Terme de peinture. En général, manière de traiter les jours et les ombres. On dit d'un peintre qu'il entend bien le clair-obscur, lorsqu'il détache bien ses figures, par une heureuse disposition des ombres et de la lumière. Les Italiens ignoraient l'art de la perspective et du clair-obscur, VOLT. *Mœurs*, 121. || Un dessin au clair-obscur, ou, simplement, un clair-obscur, dessin dont les ombres sont de couleur brune et les jours rehaussés de blanc. || **2°** Effet de la lumière, éclairant les surfaces qu'elle frappe, et laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. Ajoutez à cela le clair-obscur du soleil et des ombres, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 3. || *Au plur.* Des clairs-obscurs.

— ÉTYM. *Clair*, *obscur.*

1. **CLAIRON** (klè-ron), *s. m.* || **1°** Sorte de trompette à son clair et perçant. C'était le clairon des barbares Qui vous annonçait nos revers, BÉRANGER, *Orage.* || Dans les régiments d'infanterie, cornet des voltigeurs. || **2°** Celui qui sonne du clairon. || **3°** Un des jeux de l'orgue, à l'octave de la trompette. || Proverbe. À bête sûre il ne faut pas de clairon, c'est-à dire quand on est plein de confiance en l'honnêteté d'une personne, il est inutile de la surveiller.

— HIST. XIIIe s. Le roy qui venoit à un terrible tempestier de trompetes, clerons et cors, DU CANGE, *clarasius.* || XVe s. Quand ce vint le samedi au matin, on sonna trompettes et claronceaux à grand foison parmi l'ost, FROISS. II, III, 19. Et moy tantost de pietonner; Car, quant on ouyt clarons sonner, Il n'est couraige qui ne croisse, VILLON, *Archer de Bagnolet.* Et les menestriers se mirent tous devant, sonnans trompes, clairons et cors sarrasinois, cimballes et tabours, et menoient si grant deduyt.... *Perceforest*, t. I, f° 105. || XVIe s. .... Chanta les vers que dessus declarons, Plus haut et cler que trompes et clairons, MAROT, II, 282. Il n'a point les trompettes et clarons sonans autour de luy, ains marche à pied avec des pantoufles, AMYOT, *Marcell.* 35. Sonnant grand nombre de clairons, de cornets et de trompettes, ID. *Sylla*, 31. À pain et oignon, trompette ne clairon, COTGRAVE. Les clairons, hault-bois et trompettes du tournoy, CONDÉ, *Mém.* p. 546. Il est accoustumé de mectre en la dicte gallere trompettes et clairons, *Les faits de mer*, dans JAL, *clairon.*

— ÉTYM. Bas-lat. *clario;* ital. *chiarina;* du latin *clarus*, clair: instrument qui donne un son clair.

† 2. **CLAIRON** (klè-ron), *s. m.* || **1°** Terme de marine. Partie du ciel qui paraît dans une nuit obscure. || **2°** Terme de pêche. Torche de paille allumée pour éblouir le poisson la nuit.

— ÉTYM. Picard, *clairon*, éclat passager de lune ou de soleil pendant une nuit ou un jour obscur; de *clair :* c'est-à-dire chose qui donne de la clarté.

CLAIR-SEMÉ, ÉE (klêr-se-mé, mée), *adj.* Peu serré, répandu de distance en distance. Du blé clair-semé. Des orges clair-semées. Un bois de chênes clair-semés. || Fig. Les beautés sont clair-semées dans ce poëme. L'argent est clair-semé chez lui, il en a fort peu.

— REM. *Clair* est invariable dans ce mot, qui signifie : semé à clair.

— HIST. XIIIe s. Cels pris [je prise], cels aim [j'aime ceux-là], et si je doi; Cels doit l'en bien monstrer au doi; Qu'il sont el siecle clersemé, RUTEB. 230. || XIVe s. Et est vraisemblable que teles amistés soient cler semées et non pas communes, ORESME, *Eth.* 235. || XVIe s. Qu'on loge un philosophe dans une cage de menus filets de fer clair-semez, MONT. II, 365. Tels à la verité sont si clair-semez, qu'il seroit bien difficile d'en trouver quinze à la douzaine, FROUMENTEAU, *Finances*, IIIe livre, p. 437.

— ÉTYM. *Clair*, et *semé.*

† **CLAIRURE** (klè-ru-r'), *s. f.* Terme de manufacture. Endroit d'une étoffe de laine où les fils ne se joignent pas bien.

— ÉTYM. *Clair.*

CLAIRVOYANCE (klêr-vo-ian-s'; plusieurs disent klêr-voi-ian-s'), *s. f.* || **1°** Discernement par lequel on voit le fond des choses. Il a trop de clairvoyance pour qu'on puisse le tromper. || **2°** Vue attribuée aux personnes endormies du sommeil magnétique et qui

leur permettrait de voir à distance ou à travers les choses opaques.

— REM. On a dit que ce mot était dû à Port-Royal; il est beaucoup plus ancien.

— HIST. XVIe s. Ce n'est pas par discours ou par nostre entendement que nous avons receu nostre religion, c'est par auctorité et par commandement estrangier; la foiblesse de nostre jugement nous y ayde plus que la force, et nostre aveuglement plus que nostre clairvoyance; c'est par l'entremise de nostre ignorance plus que de nostre science que nous sommes sçavants de ce divin sçavoir, MONT. II, 226.

— ÉTYM. *Clairvoyant.*

CLAIRVOYANT, ANTE (klêr-vo-ian, ian-t'; plusieurs disent klêr-voi-ian, ian-t'), *adj.* || 1° Qui voit clair; dont la vue est bonne. || Substantivement. C'est un clairvoyant qui est directeur de l'Institution des aveugles. La dame à qui nous venons de parler est une clairvoyante. || 2° Fig. Qui voit clair dans les affaires. Un homme, un esprit clairvoyant. Cette ruine fait entendre aux moins clairvoyants l'accomplissement de la prophétie, BOSS. *Hist.* II, 4. Et, afin que cette suite du peuple de Dieu fût claire aux moins clairvoyants, Dieu la rend sensible et palpable par des faits que personne ne peut ignorer, ID. *ib.* II, 13. La princesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour profane déguisé en vertu; plus elle était clairvoyante, plus elle était tourmentée, ID. *Anne de Gonz.* Les efforts que vous feriez pour l'empêcher, ne serviraient qu'à faire connaître aux moins clairvoyants que vous avez eu peur, PASC. *Prov.* 15. Les mystères du cœur sont souvent si cachés Que les plus clairvoyants y sont bien empêchés, CORN. *Nicom.* III, 4. Si le ciel s'est ouvert, si ton œil clairvoyant Peut voir ce qui n'est pas et lit dans le néant, BRÉBEUF, *Phars.* V.

— HIST. XIIIe s. Et qui seroit bien cler veans, Il verroit que maus est neans, Car ainsinc le dit l'Escripture, *la Rose*, 6320. || XVIe s. Or avez vous l'esprit si clervoyant, Que nul destour, tant soit il fourvoyant, Vos pas certains pourroit tromper.... DU BELLAY, VII, 31, *recto.* Selon le jugement des plus clairs voyans et plus advisez, CONDÉ, *Mémoires*, p. 558. Dirons nous pas que ces simples gents là se sont laissez piper aprez le vulgaire, pour n'estre pas clairvoyants comme nous? MONT. I, 203.

— ÉTYM. *Clair*, et *voir*; bourguig. *clarvoyan.*

† **CLAMABLE** (kla-ma-bl'), *adj.* Terme de coutume. Bien clamable, bien sujet à l'exercice d'un retrait.

— ÉTYM. Voy. CLAMANT.

† **CLAMANT** (kla-man), *s. m.* Terme de coutume. Le demandeur, le saisissant, le retrayant.

— ÉTYM. L'anc. franç. *clamer*, réclamer, du latin *clamare*, appeler.

† **CLAMEAUX** (kla-mô), *s. m. plur.* Clous ou crampons à deux pointes coudées pour des constructions provisoires.

— ÉTYM. Sans doute dérivé de *clamp* (voy. ce mot).

CLAMEUR (kla-meur), *s. f.* || 1° Ensemble de cris tumultueux, souvent de mécontentement, de réprobation. Une bruyante clameur. Il s'éleva une clameur universelle. Une montagne en mal d'enfant Jetait une clameur si haute Que chacun au bruit accourant Crut qu'elle accoucherait sans faute D'une cité plus grosse que Paris, LA FONT. *Fabl.* V, 10. Les bons papes trouveront l'Église en clameurs, PASC. *P. Jés.* 4. Partout où il a passé ç'a été des clameurs [cris de douleur], SÉV. 244. Justice qui fait semblant d'être vigoureuse, à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres et peut-être aux clameurs d'un peuple irrité, BOSS. *le Tellier.* J'entends de tous côtés les clameurs des soldats, VOLT. *Adelaïde*, I, 1. Les clameurs des soldats par la crainte étouffées, DELAV. *Paria*, I, 1. || 2° Réclamation à haute voix. Les dieux plus pitoyables À nos justes clameurs se rendent exorables, CORN. *Médée*, V, 4. La forte clameur que vous poussez pour eux vers le trône de votre fils, MASS. *Pass.* 2. Les grenouilles, se lassant De l'état démocratique, Par leurs clameurs firent tant Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique, LA FONT. *Fabl.* III, 4. || La clameur publique, l'indignation publique. || Clameur de haro, terme de pratique, qui se disait autrefois, en Normandie, de la sommation de comparaître sur-le-champ devant le juge. Voy. HARO. || 3° Criaillerie. Braver les clameurs des sots. Il a trop craint les clameurs de la cabale. Osant braver les clameurs de leur sexe, J. J. ROUSS. *Ém.* I. À ces vaines clameurs on ne répondait pas, VOLT. *Œdipe*, V, 1.

— SYN. CRI, CLAMEUR. Cri est le mot général; clameur le particularise. Le cri est la voix poussée avec effort, mais sans être nécessairement articulée. Un homme qui souffre beaucoup peut jeter des cris, mais non des clameurs; la clameur suppose toujours un sens et des paroles; elle emporte l'idée de plainte, de demande, d'accusation, de réclamation.

— HIST. XIe s. Cent solz al clamur por la teste, *Lois de Guill.* 4. || XIIe s. Les meies paroles o tes oreilles receis, sire; entent la meie clamur, *Psautier*, dans *Missions scientifiques*, t. V, p. 146. Un en doit faire clamour, *Couci*, III. Ne jà certes [je] n'en feïsse clamor, Se j'eüsse de moi venger puissance, *ib.* XVI. || XIIIe s. Grains [attristé] et marriz, [il] fist tant par sa maistrise [adresse], Que à sa dame en un destour A fait sa plainte et sa clamour, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 6. Li mestre mareschaus a la joustice de tous les forfais apartenans à leur mestiers, et de toutes les clameurs qu'il i font li uns seur l'autre, *Liv. des mét.* 46. Je vous ains [aime], dit-il, par amors; Si en ai fait maintes clamors, *Ren.* 410. Comment, par le conseil d'Amours, L'amant vint faire ses clamours À ami, à qui tout compta, *la Rose*, 3120. Quant le [la] clameurs est d'aucun cas qui touque à l'eritage de son seigneur, BEAUM. 30. Et se il est requerant, qu'il die le plus brief qu'il pora; car en brieve clamor a deus proufiz; l'un est que la court retient et recorde mieus le court que le lonc, *Ass. de Jér.* 46. || XVIe s. Petits plaisirs, longues clamours, Or taschons à trouver la chose Que je cherche au temple d'Amours, MAROT, I, 191. Et alors se leva une clameur de joye que le peuple jetta si haulte, qu'elle fut entendue jusques en la mer, AMYOT, *Flamin.* 20.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *clamor;* ital. *clamore;* du latin *clamorem*, cri.

† **CLAMEUX, EUSE** (kla-meû, meû-z'), *adj.* Terme de vénerie. Chasse clameuse, chasse qui se fait avec grand bruit, pour effrayer le gibier. || Par extension. Les hirondelles de mer, dans les temps de nichée, sont plus inquiètes et plus clameuses que jamais, BUFFON, dans le *Dict. de* POITEVIN. || *S. m.* Nom d'un oiseau, le bruyant, qui a la voix forte.

— ÉTYM. Le latin *clamosus*, criard, de *clamare*, crier (voy. CLAMEUR).

† **CLAMP** (klan), *s. m.* Terme de marine. Pièce de bois, qui, étant appuyée contre un mât ou un pilier, sert à le soutenir et à le fortifier.

— ÉTYM. Wallon, *clamm*, crampon; norm. *acclamper*, cramponner; de l'ancien scandinave *klampi;* allemand moderne, *Klammer*, crampon.

† **CLAMPE** (klan-p'), *s. f.* Terme de charpentier. Sorte de crampon ou d'emboîture.

— ÉTYM. Voy. CLAMP.

† **CLAMPIN** (klan-pin), *s. m.* Terme militaire. Soldat retardataire, traînard, éclopé. || Populairement, clampin, clampine, un fainéant, une fainéante. || Boiteux. Le duc du Maine, tout clampin qu'il est, *Lett. gal.* dans LEROUX, *Dict. com.*

† **CLAMPONNIER** (klan-po-nié), *s. m.* Terme de manége. Cheval long et jointé, ou qui a les paturons longs, effilés et trop pliants. || *Adj.* Cheval clamponnier.

1. **CLAN** (klan), *s. m.* En Écosse et en Irlande, parmi les Gaëls, tribu formée d'un certain nombre de familles, régie par des coutumes déterminées, et ayant un chef appartenant à une famille éminente qui le fournit héréditairement. Un clan de montagnards. Chef de clan.

— ÉTYM. Gaélique, *clann*, enfant, descendant.

† 2. **CLAN** (klan), *s. m.* Terme de marine. Mortaise dans les murailles, au bout des vergues, au pied des mâts de hune, etc.

— ÉTYM. Autre forme de *clamp.*

† 3. **CLAN** ou **CLAND** (klan), *s. m.* Instrument de parcheminier.

† **CLANCULAIRE** (klan-ku-lê-r'), *s. m.* Nom d'une secte d'anabaptistes, qui s'assemblent secrètement pour les exercices de leur croyance, dans l'opinion qu'ils n'ont point de compte à rendre de leur foi au public.

— ÉTYM. Le latin *clancularius*, clandestin, de *clam*, en cachette.

CLANDESTIN, INE (klan-dè-stin, sti-n'), *adj.* || 1° Qui se fait en cachette. Un écrit clandestin. Une réunion clandestine. Un mariage clandestin, LA FONT. *Fab.* IV, 1. Un hymen clandestin mit ce prince en son lit. RAC. *Iph.* IV, 4. Un rapport clandestin n'est pas d'un honnête homme; Quand j'accuse quelqu'un, je le dois et me nomme, GRESSET, *Méchant*, V, 4. || 2° Par extension, caché. Il ne se renferme point dans les lieux clandestins de sa débauche, DIDER. *Éloge de Richardson.* Il m'est très-important que Genève, qui n'est qu'à une lieue de mon séjour, ne passe point pour un magasin clandestin d'éditions furtives, VOLT. *Lett. Damilaville*, 2 févr. 1761.

— HIST. XIVe s. Par clandestine aliance, BERCHEURE, f° 62, *verso.* || XVIe s. Et si ses clandestins et secrets rapports poignans en derriere n'engendrent pas soudainement un ulcere, AMYOT, *Comment disc. le flatt.* 42. [La honte et la crainte] sorties du maudit et clandestin mariage de l'esprit humain avec la persuasion diabolique, CHARRON, *Sagesse*, I, 31.

— ÉTYM. Le latin *clandestinus*, de *clam*, en cachette.

CLANDESTINE (klan-dè-sti-n'), *s. f.* Terme de botanique. Plante ainsi nommée parce que ses tiges croissent dans la terre ou sous la mousse; dite aussi herbe cachée, herbe à la matrice, et madrate (*lathræa clandestina, L.*).

— ÉTYM. *Clandestin.*

CLANDESTINEMENT (klan-dè-sti-ne-man), *adv.* D'une manière clandestine. Assemblés clandestinement. Ils se sont mariés clandestinement. Le sort des accusateurs et des accusés, balancé clandestinement dans l'intérieur du palais, ne dépendra plus des intérêts d'un petit nombre de gens en faveur, DIDER. *Essai sur Claude.* Doté sur vos journaux d'une rente d'injures, Ou clandestinement diffamé par brochures, GILB. *Apologie.*

— HIST. XVIe s. .... À ce qu'ils n'eussent plus à lire clandestinement de nuyct, RAB. *Pant.* II, 17. Il y en a qui disent que Helpicine n'habitoit point clandestinement, ains publiquement avec son frere Cimon, comme sa femme legitimement espousée, AMYOT, *Cimon*, 8.

— ÉTYM. *Clandestine*, et le suffixe *ment.*

CLANDESTINITÉ (klan-dè-sti-ni-té), *s. f.* || 1° Caractère de ce qui est clandestin. C'est pour cette raison que Cranmer n'osa jamais déclarer son mariage durant la vie de Henri VIII, et il lui fallut ajouter à un mariage défendu la honte de la clandestinité, BOSS. *Var.* 7. Qu'on a eu tort de leur reprocher la clandestinité de leurs assemblées, ID. *ib.* 15. || 2° Terme de droit. Vice d'une chose faite en secret, contrairement à la loi, comme en matière de possession, de mariage. || Clandestinité des hypothèques, se dit sous un système hypothécaire qui n'en ordonne pas l'inscription pour les rendre publiques.

— ÉTYM. *Clandestin.*

† **CLANGUEUR** (klan-gheur), *s. f.* Terme de zoologie. Cri aigu et retentissant de certains animaux comme le son de la trompette.

— ÉTYM. Le latin *clangor;* grec, κλάγγω, crier bruyamment.

CLAPET (kla-pè), *s. m.* || 1° Soupape qui se lève et qui se ferme en forme de couvercle. || 2° Espèce de soupape pratiquée dans une écluse de manière à s'ouvrir et à se fermer par la seule action des eaux.

— ÉTYM. Allem. *Klappe*, de *klappen;* angl. *to clap*, faire du bruit en frappant.

CLAPI, IE (kla-pi, pie), *part. passé.* de clapir. Un lapin clapi dans son trou.

CLAPIER (kla-pié; au pluriel l'*s* se lie : des clapiers et.... dites : kla-pié-z-et....), *s. m.* || 1° Ensemble de trous où les lapins se retirent dans une garenne. Un clapier bien peuplé. Le roi Charles IX s'amusant à chasser des lapins dans un clapier, VOLT. *Mœurs*, 171. || 2° Réduit où l'on élève des lapins. Prends-moi dans ce clapier trois lapins de garenne, Et chez mon procureur porte-les ce matin, RAC. *Plaid.* I, 6. || Un lapin de clapier, ou, simplement, un clapier. En lapins de garenne ériger nos clapiers, BOIL. *Sat.* III. || 3° Fig. Par le seigneur lui-même, père des belles filles et mari de Babeau, cette terre fut nommée un clapier de p...., P. L. COUR. *Gazette du village*, n° 4. || Anciennement, clapier tout seul signifiait un lieu de prostitution. Elles [les femmes publiques] avaient dans chacune de ces rues un clapier qu'elles tâchaient à l'envi de rendre propre, agréable et commode, SAINT-FOIX, *Essais sur Paris*, *Œuvres*, t. III, p. 73, dans POUGENS. || 4° Terme de chirurgie. Sinus ou foyer qui se forme plus ou moins profondément dans des abcès étendus, sur le trajet des fistules.

— HIST. XVIe s. Ogier aiant pendu un bazelaire [poignard] à sa ceinture et un planchon à sa main, disant qu'il estoit temps que la clapoire [lieu de prostitution] feust effondrée, DU CANGE, *claperius.* || XVe s. Les supplians misrent le corps d'icelluy brigant soubz un clappier et monceau de pierres, ID. *ib.* Clappier et bordel publique, ID. *ib.* S'une fois vous trouvez en mue, C'est assavoir en leur clapier, Fussiez-vous cent fois esprevier, Ils vous feront devenir grue, *Le blason des faulces amours*, p. 235, dans LACURNE. || XVIe s. Se retirerent tous comme connins [lapins]

au clappyer, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, ms. f° 90, dans LACURNE. Le monastere des cordeliers de Paris, qui est le plus fertile clapier de moines qui soit d'ici à Rome, LANOUE, 141. Ce clapier-ci est par d'aucuns appellé garene, toutesfois improprement, O. DE SERRES, 412. Lors faut fermer incontinent les trous des terriers qu'improprement aucuns appellent clapiers, ID. 417.

— ÉTYM. Provenç. *clapier*, trou à lapins, *clapera*, tas de pierres, *clap*, tas, monceau. Dans le bas-latin, on ne trouve *claperius*, *claperium*, *claperia*, avec le sens de clapier, que dans le commencement du XIVe siècle, mais, antérieurement, avec celui de tas de pierres. Or *clapus*, qui est évidemment le primitif de *claperium*, signifie également tas de pierres et clapier; on comprend la liaison des idées: un tas, puis, comme les lapins vivent en grand nombre dans les terriers, un tas de lapins, et finalement le terrier où ce tas se loge. Cette étymologie fait tomber celle de Diez qui assigne à *clapier* de lapins le verbe latin *clepere*, dérober, pour origine, et celle de Du Cange qui assigne *clapa*, sorte de piége à prendre les lapins. *Clapier* au sens de tas est rattaché à deux origines différentes : par Diez, au kymri *clap*, *clamp*, masse; par d'autres étymologistes, à l'islandais, *klaupp*, roc; allem. *Klippe*. L'origine celtique paraît préférable.

CLAPIR (kla-pir), *v. n.* Se dit du cri des lapins. Les lapins clapissent. || Se clapir, *v. réfl.* Se cacher dans un trou, en parlant des lapins.

— ÉTYM. *Clap*, ancien mot signifiant tas, de sorte que *clapir* c'est se mettre en tas (voy. CLAPIER).

† **CLAPIS** (kla-pi), *s. m.* Grand éclat fait maladroitement en taillant le marbre.

— ÉTYM. Allem. *klaffen*, être ouvert.

CLAPOTAGE (kla-po-ta-j'), *s. m.* Mouvement vif et rapide des vagues, et surtout bruit qui résulte de ce mouvement que le vent communique à la mer et qui soulève à sa surface des ondes courtes et pressées.

† **CLAPOTANT, ANTE** (kla-po-tan, tan-t'), *adj.* Qui clapote. Une mer clapotante.

CLAPOTER (kla-po-té), *v. n.* En parlant de la mer ou d'un lac, se couvrir d'ondes courtes et pressées qui font du bruit.

— ÉTYM. Allem. *klappen*, faire du bruit (voy. CLAPET).

CLAPOTEUX, EUSE (kla-po-teû, teû-z'), *adj.* Mer clapoteuse, mer qui clapote. Flots clapoteux.

— ÉTYM. *Clapoter*.

CLAPOTIS (kla-po-ti), *s. m.* Voy. CLAPOTAGE.

† **CLAPPEMENT** (kla-pe-man), *s. m.* Terme de grammaire. Bruit aigu que produit la langue se détachant brusquement du palais. || Articulation particulière à la langue des Hottentots.

† **CLAPPER** (kla-pé), *v. n.* Faire entendre un clappement.

— ÉTYM. Allem. *klappen*, faire un clappement.

† **CLAQUADE** (kla-ka-d'), *s. f.* Terme familier. Coups répétés.

— HIST. XVIe s. La fouetter de claquades, BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 372, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Claquer*.

† **CLAQUART** (kla-kar), *s. m.* Variété de pigeon.

— ÉTYM. *Claquer*.

1. **CLAQUE** (kla-k'), *s. f.* || 1° Coup donné du plat de la main. Donner une claque sur les fesses à un enfant. || 2° Troupe de claqueurs dans un théâtre. La claque s'efforça en vain de soutenir la nouvelle pièce. || 3° Nom d'une espèce de sandales que les femmes mettent par-dessus leurs souliers, pour se garantir de la crotte. Aux dominos que la dame rencontre Elle s'en va disant : « Que je vous montre Monsieur Grognard, un franc original, Mon cordonnier qui prend des airs de bal. » Lors d'un peu loin dirigeant ses attaques : « Tenez demain, pour trois heures un quart, Mes souliers prêts; entendez-vous, Grognard! — Oui, mais pour vous, point de souliers, des claques, » PONS (DE VERDUN), *Contes et poésies*, p. 68.

— HIST. XIVe s. Le dit Jacque avoit mis main à Andrieu Postel.... sus qu'il en temps passé avoit donné une claque à une certaine personne, DU CANGE, *claca*.

— ÉTYM. *Claquer*.

2. **CLAQUE** (kla-k'), *s. m.* || 1° Chapeau qui s'aplatit et qu'on peut mettre sous le bras. Un claque est commode au bal. Rome verra sa broderie [de M. Millin], son claque et sa dentelle, P. L. COUR. *Lett.* II, 68. || 2° Jouet d'enfant, papier plié de façon à paraître plat comme un claque, mais qu'un mouvement rapide de la main fait ouvrir avec le bruit d'un coup de fouet.

— ÉTYM. *Claque* 1, à cause du bruit qu'il fait en se repliant.

CLAQUÉ, ÉE (kla-ké, kée), *part. passé.* || 1° Frappé d'une claque. Ce polisson claqué comme il le méritait. || 2° Applaudi. De tous les yeux vous êtes remarquée; De mille mains on vous verrait claquée, VOLT. *Ép.* LXXX. || 3° Souliers claqués, bottines claquées, souliers de femme ou bottines légères, garnis, auprès de la semelle, de cuir ou d'une autre substance moins perméable à l'eau que l'étoffe dont la chaussure est faite.

† **CLAQUEBOIS** (kla-ke-boî), *s. m.* Terme de musique. Sorte d'harmonica en bois, composé de dix-sept bâtons qui vont en diminuant de longueur et qu'on fait résonner en frappant dessus avec des baguettes.

— ÉTYM. *Claquer*, et *bois*.

CLAQUEDENT (kla-ke-dan), *s. m.* || 1° Terme d'injure. Un gueux, un misérable qui tremble de froid. || 2° Familièrement, homme qui parle de lui-même avec jactance. D'où vient peut-être qu'on nomme ceux qui parlent beaucoup des claquedents, D'ABLANCOURT, *Lucien*, dans LE ROUX, *Dict. comique*.

— HIST. XVe s. Claquedent [un des satellites de Pilate], *Mystère de la Passion*, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Claquer*, *dent*.

CLAQUEMENT (kla-ke-man), *s. m.* || 1° Bruit de choses qui s'entre-choquent. Le claquement de dents dans le froid de la fièvre. Le claquement des mains. Le moine maronite appelle par le claquement de deux planches l'étranger que la nuit a surpris, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 5. || 2° Bruit du fouet lorsqu'on en frappe l'air.

— HIST. XVIe s. Quand il vit le bruit recommencer, avec un claquement general des mains, *Sat. Mén.* p. 95.

— ÉTYM. *Claquer*.

CLAQUEMURÉ, ÉE (kla-ke-mu-ré, rée), *part. passé.* Renfermé étroitement. Que voudriez-vous que le courtisan fît d'une dame Honesta claquemurée dans son ménage? P. L. COUR. I, 316.

CLAQUEMURER (kla-ke-mu-ré), *v. a.* || 1° Mettre en une prison étroite. Il nous faudrait toutes Dans des couvents claquemurer, LA FONT. *Aveux.* Ô Marc René [d'Argenson, lieutenant de police], de qui la faveur grande Fait ici-bas tant de gens murmurer, Vos beaux avis m'ont fait claquemurer; Que quelque jour le bon Dieu vous le rende, VOLT. *Bastille.* || 2° Familièrement. Se claquemurer, *v. réfl.* Se tenir renfermé. Il s'est claquemuré et ne veut voir personne. || Fig. Que vous jouez au monde un petit personnage, De vous claquemurer aux choses du ménage! MOL. *F. sav.* I, 1.

— ÉTYM. *Claquer*, et *mur*; proprement, claquer, c'est-à-dire, jeter dans des murs. Oudin, *Dict.*, a *claquemur*, sorte de jeu qu'il traduit par *abattimuro*.

† **CLAQUE-OREILLE** (kla-ko-rè-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Terme populaire. Chapeau à bords pendants. || *Au plur.* Des claque-oreilles.

CLAQUER (kla-ké), *v. n.* || 1° Faire entendre un bruit sec et éclatant. Claquer des dents pendant un accès de fièvre. Claquer des mains pour applaudir. L'un claque, l'autre siffle; et l'antre du parterre, Et les cafés voisins sont le champ de la guerre, VOLT. *Cabales.* Faisant claquer un maudit fouet qu'il avait à la main, HAMILT. *Gramm.* 3. Les monstres [crocodiles] poussent un cri, et faisant claquer leurs mâchoires, fondent sur les étrangers, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 10. || Fig. Faire claquer son fouet, se faire beaucoup valoir, faire l'important. Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre, Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre, RAC. *Plaid.* I, 1. || Faire claquer la rose, produire un petit bruit en pliant des feuilles de rose d'une certaine manière et les frappant contre le front, sorte de badinage duquel on tirait un bon ou mauvais augure du succès de ses amours. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. || 2° *V. a.* Claquer quelqu'un, lui appliquer un ou plusieurs soufflets. || 3° Claquer un acteur, l'applaudir. Je vous avertis que je joue le grand prêtre dans Sémiramis et que je suis fort claqué, VOLT. *Lett. d'Argental*, nov. 1762.

— ÉTYM. Sans doute onomatopée, qui se trouve aussi dans l'allemand : moyen haut-allem. *klac*, bruit; holland. *klakken*, faire un claquement.

CLAQUET (kla-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les kla-kè-z et...; claquets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* Petite latte placée sur la trémie d'un moulin, qui bat continuellement avec bruit. || La langue lui va comme un claquet de moulin, se dit de quelqu'un qui parle sans cesse.

— HIST. XVIe s. ....Que ton importun caquet [d'une cloche] Soit fait compagnon du claquet [petit engin pour faire du bruit], Du baril et de la besace D'un ladre verd.... R. BELLEAU, t. II, p. 69, dans LACURNE. Elle claquette toute seule, C'est un moulin, c'est une meule D'un moulin qui tourne tousjours, ID. *ib.* p. 138. Quand les porcs courent au claquet du chaudron et tiennent leurs groings dedans l'auge, MERLIN COCAÏE, t. I, p. 245, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Claquer*.

† **CLAQUETER** (kla-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je claquette, je claquetterai, je claquetterais), *v. n.* On prétend l'avoir entendue [la cigogne] claqueter en passant devant les portes, BUFF. *cigogne.* || Il se dit particulièrement de la cigogne et aussi du cri des poules lorsqu'elles veulent pondre. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Il grince et claquette des dents, PARÉ, *Introd.* 18. Un bruit d'un grand feu qui claquette, PARÉ, XXIX, 28. Clacquetant des dents, ID. *Anim.* 18. Ils claquetent comme cigales, ils bourdonnent comme les mousches, ID. *ib.* 25. ....Et de coups redoublez l'un sur l'autre abondans, Font craquer leur maschoire et claqueter leurs dents, RONS. 852.

— ÉTYM. *Claquet*.

† **CLAQUETTE** (kla-kè-t'), *s. f.* || 1° Sorte de crécelle qu'agitent les employés de la poste pour annoncer l'heure de la levée des lettres. || 2° Populairement, celui, celle qui aime à débiter des nouvelles. Cet homme est une claquette. || 3° Terme de musique militaire. Instrument garni de grelots et imitant le bruit d'un fouet. || 4° Espèce de livre formé de deux planchettes pour donner un signal en les faisant claquer. || 5° Espèce de carnet où les dames mettent leurs cartes de visite.

— ÉTYM. *Claquer*.

CLAQUEUR (kla-keur), *s. m.* En langage de théâtre, applaudisseur gagé. Une troupe de claqueurs. || Approbateur. Cet écrivain a ses claqueurs.

— ÉTYM. *Claquer*.

† **CLAREQUET** (kla-re-kè), *s. m.* Conserve transparente de fruits.

† **CLARET** (kla-rè), *s. m.* Nom que les Anglais donnent à toute sorte de vins rouges, surtout aux vins de Bordeaux.

— HIST. XVe s. De boire vous vueillez garder Ypocras, claré et garnache [grenache], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 485, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CLAIRET.

† **CLARETTE** (kla-rè-t), *s. m.* Sorte de petit vin blanc. Voy. CLAIRETTE.

† **CLARICORDE** (kla-ri-kor-d'), *s. m* Terme de musique. Ancien instrument à cordes, dit aussi manicorde.

— ÉTYM. *Clair*, et *corde*.

† **CLARIÈRE** (kla-riè-r'), *s. f.* || 1° Voy. CLAIRIÈRE. || 2° Terme de marine. Passage entre les banquises et les gros amas de glaces.

— ÉTYM. *Clair*.

CLARIFICATION (kla-ri-fi-ka-sion), *s. f.* Opération qui consiste à séparer d'un liquide les particules solides qui s'y trouvent suspendues, et qui en troublent la transparence. La clarification se fait d'ordinaire par l'ébullition, la despumation et la filtration. La clarification arrive à de certaines liqueurs par le seul repos, CHARRAS, *Pharmac.* liv. I, ch. 31.

— HIST. XVe s. Pour clarification [éclaircissement] et alegement de la pratique devant dicte, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 34. Et qui plus est, si la tenebre obscure Ne peult [exister] avec clarification, Dieu qui estoit la clarté nette et pure.... J. MAROT, V, 295 et 296.

— ÉTYM. *Clarificatio*, de *clarificare*, clarifier; provenç. *clarificacio*; espagn. *clarificacion*; ital. *chiarificazione*.

CLARIFIÉ, ÉE (kla-ri-fi-é, ée), *part. passé.* Rendu clair. Eau clarifiée par un filtre.

CLARIFIER (kla-ri-fi-é), *v. a.* || 1° Rendre clair un liquide qui est trouble. || 2° Par extension, purifier. Clarifier un sirop. || 3° En langage mystique, rendre gloire à quelqu'un. Comme j'ai clarifié mon Père sur la terre, vous allez me clarifier, confesser mon nom et le porter dans tout l'univers jusqu'à la consommation des siècles, MASS. *Conf. de la vocation à l'état ecclésiastique.* || Aujourd'hui la chaire ne paraît plus se servir de ce mot. || 4° Se clarifier, *v. réfl.* Devenir clair ou limpide. Cette liqueur se clarifie.

— HIST. XIIe s. Ceste apparicions nostre Signor clarifiet ui cest jor [aujourd'hui], et li devocions et li honoremenz des rois lo fait devot et honraule, S. BERN. 551. || XVe s. Pour gloire et exaltation de cestuy très crestien royaulme, clariffié par battures et souffrance, G. CHASTEL, *Chron. du duc Philippe. Proesme.* || XVIe s. Pour le trouble clariffier Et nostre

honneur veriffier, Dictes qu'en nous tout bien abonde, J. MAROT, V, 303. Affin de clariffier [illustrer] davantaige sa race, et donner à ses enfants une plus vive couleur de noblesse, CARL. IX, 3. Tost après que l'ulcere fait par ledit cautere jette boue, la veue se clarifie, PARÉ, VIII, 25. On donne aussi le petit laict cuit et clarifié, ID. XXI, 2. Si la doctrine rencontre les ames mousses, elle les aggrave et suffoque, masse crue et indigeste; si desliées, elle les purifie volontiers, clarifie et subtilise jusqu'à l'exinanition, MONT. IV, 42.

— ÉTYM. *Clarificare*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire (voy. FAIRE); provenç. *clarificar*, *clarifiar;* espagn. *clarificar;* ital. *chiarificare.*

CLARINE (kla-ri-n'), *s. f.* || **1°** Sonnette qu'on pend au cou des animaux lorsqu'on les fait paître dans les forêts. || **2°** Terme de blason. Animal qui porte une sonnette.

— HIST. XIIIe s. Landris li connestables au col de son cheval pendi un clarain, autel com l'en atache au col de ces bestes qui vont en pastures, DU CANGE, *clarasius.* || XIVe s. Un chien au col du quel, par esbatement, il pandi une sonnette ou clare, que ont acoustumé de porter vaches, brebis ou moutons, ID. *ib.* Robin trova un clarin de vaches, ID. *ib.* || XVe s. Ung clarant qu'on pend au col des beufz, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Clair;* ainsi dit à cause du son clair.

† **CLARINÉ, ÉE** (kla-ri-né, née), *adj.* Terme de blason. Animaux clarinés, animaux qui ont des sonnettes.

— ÉTYM. *Clarine.*

CLARINETTE (kla-ri-nè-t'), *s. f.* || **1°** Instrument de musique à vent, à bec et à anche. Jouer de la clarinette. || Jouer de la clarinette avec son nez ou sur le bout de son nez, geste moqueur en usage chez les gamins et les jeunes soldats, qui consiste à tenir les deux mains aussi étendues que possible, le pouce gauche au bout du nez, le pouce droit touchant le petit doigt gauche, le tout dans la direction de la personne dont on se moque, et à remuer les doigts intermédiaires comme si l'on jouait de la clarinette. On dit dans le même sens jouer de la flûte sur le bout de son nez. || **2°** Musicien qui joue de la clarinette. C'est une excellente clarinette.

— ÉTYM. Diminutif de *clarine*; génev. *clarinette.*

† **CLARINETTISTE** (kla-ri-nè-ti-st'), *s. m.* Mot qui se dit quelquefois pour désigner le musicien qui joue de la clarinette.

— ÉTYM. *Clarinette.*

† **CLARISSE** (kla-ri-s'), *s. f.* Nom des religieuses de Ste-Claire.

— ÉTYM. *Claire*, fondatrice de cet ordre, et née à Assise en 1191.

† **CLARISSIMAT** (cla-ri-ssi-ma), *s. m.* Titre de clarissime.

— ÉTYM. *Clarissimatus*, du latin *clarissimus.*

† **CLARISSIME** (kla-ri-ssi-m'), *s. m.* || **1°** Titre d'honneur très-fréquent dans le bas-empire. Il s'est employé aussi comme adjectif. || **2°** Par plaisanterie. J'ai écrit au clarissime, dont j'ai lu la dissertation avec grand plaisir, P. L. COUR. I, 48.

— ÉTYM. *Clarissimus,* superlatif de *clarus*, illustre (voy. CLAIR).

CLARTÉ (klar-té), *s. f.* || **1°** Ce qui éclaire. Les hibous fuient la clarté. C'est vouloir que la rose au pavot se compare Et le nuage à la clarté, MALH. VI, 25. Cette obscure clarté qui tombe des étoiles, CORN. *Cid*, IV, 3. Enfin mes faibles yeux cherchèrent la clarté, RAC. *Iphig.* II, 1. Et la mort à mes yeux dérobant la clarté, ID. *Phèd.* V, 7. Il marche à la clarté de la lune, FÉN. *Tél.* XVIII. Il s'en fallait de beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui; il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté, VOLT. *Louis XIV*, 29. || Poétiquement. Quelle Jérusalem nouvelle Sort du fond des deserts brillante de clartés? RAC. *Athal.* III, 7. Dieu protége Sion.... Je vois de toutes parts sa clarté [de Sion] répandue, *ib.* III, 8. Un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde, Dont je n'ai pu de loin soutenir la clarté, ID. *Brit.* II, 3. Vos yeux sur cette nuit répandront la clarté, VOLT. *Orph.* II, 7. Cet astre si brillant, si longtemps respecté, Penche vers son déclin sans force et sans clarté, ID. *Sémiram.* II, 3. Si quelquefois les dieux pour des beautés mortelles Quittent de leur séjour les clartés éternelles, CORN. *Andromède*, I, 1. || **2°** Flambeau. Faire apporter de la clarté. Demander de la clarté. Monsieur le commissaire, Votre présence en robe est ici nécessaire : Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre clarté, MOL. *Écol. des mar.* III, 5. || Poétiquement. Les noms et les vertus de ces clartés errantes Par qui sont nos destins et nos mœurs différentes, LA FONT. *Fabl.* XI, 4. C'est que je vois les flots sombres, Toi, les astres enchantés! Hélas! je compte les ombres, Quand tu comptes les clartés, V. HUGO, *Voix intér.* XVII. || **3°** Fig. La clarté du jour, la vie. Perdre la clarté du jour. Revoir la clarté du jour, revenir à la vie. Ô frère, plus aimé que la clarté du jour! CORN. *Rodog.* V, 4. Mais où vous a-t-il dit qu'il reçut la clarté? MOL. *l'Étour.* VI, 8. || **4°** Tout ce qui éclaire l'esprit. Quel effet a pu faire Des rayons immortels l'immortelle clarté? MALH. I, 4. Les uns et les autres sont dans une extrême clarté naturelle, PASC. *Géom.* Pour se voir affranchi de la prison du corps, Et contempler de près mes clartés infinies, CORN. *Imitation*, III, 49. Quand, pour quelques clartés dont ton esprit abonde, Ton orgueil à quelque autre ose se préférer, ID. *ib.* I, 2. Étrange aveuglement! — Éternelles clartés! CORN. *Poly.* IV, 3. Vous avez des clartés que mon insuffisance.... ID. *Sertor.* II, 3. Venez, derrière un voile écoutant leurs discours, De vos propres clartés me prêter le secours, RAC. *Esth.* II, 8. C'est à nous de chanter, nous à qui tu révèles Tes clartés immortelles, ID. *Athal.* II, 9. Je consens qu'une femme ait des clartés de tout, MOL. *Femmes sav.* I, 3. Et j'ai vécu depuis, sans que de ma maison J'eusse d'autres clartés [renseignements] que d'en savoir le nom, ID. *L'Étour.* V, 14. Don Louis du secret a toutes les clartés, ID. *D. Garc.* V, 5. Vous qui pour l'avenir avez tant de clartés, Ignorez-vous les maux qui vous sont apprêtés? LEMERC. *Agamemn.* IV, 6. Aux clartés des chrétiens si son âme est ouverte.... VOLT. *Alz.* V, 7. Et si Dieu ne te donne une clarté nouvelle, Ta probité te parle, il faut n'écouter qu'elle, ID. *ib.* V, 5. Le plus vil témoin et les moindres clartés Nous montrent quelquefois de grandes vérités, ID. *Mérope*, II, 1. Mais, sans tes clartés sacrées, Qui peut connaître, Seigneur, Les faiblesses égarées Dans les replis de son cœur? J. B. ROUSS. *Ode* 2, liv. I. Aspirez aux clartés qui sont dans la famille, Et vous rendez sensible aux charmantes douceurs Que l'amour de l'étude épanche dans les cœurs, MOL. *F. sav.* I, 1. Comme vos yeux, votre âme a beaucoup de clartés, QUINAULT, *La comédie sans comédie*, II, 5. Lutèce, si petite.... Et qui jette aujourd'hui.... Sous le nom éclatant dont le monde la nomme, Plus de clarté qu'Athène et plus de bruit que Rome, V. HUGO, *Voix intér.* VII. || **5°** Netteté, en parlant des idées et des expressions. Le génie de notre langue est la clarté. Vous m'apprîtes qu'il n'y avait rien en votre personne ni à l'entour que vous ne connussiez avec une clarté merveilleuse, VOIT. *Lett.* 34. La clarté dans les affaires est le premier devoir auquel il faut s'attacher, en quelque genre que ce puisse être, VOLT. *Lett. Richelieu*, 25 mars 1775. || Avoir de la clarté dans l'esprit, dans les idées, avoir des idées claires et nettes. || **6°** Transparence, limpidité. La clarté du verre. La clarté de l'eau. || **7°** État de ce qui est clair, poli, uni. La clarté de son teint n'est pas chose mortelle, MALH. V, 12.

— REM. Au commencement du XVIIe siècle, on di sait souvent *clairté*. Je sais bien que mon sort n'eut jamais de clairté Qui ne fût un rayon de Votre Majesté, DU RYER, *Alcyonée*, II, 3. Et le ciel.... Blanchissait de clairté les peuples d'Orient, RÉGNIER, *Ép.* I.

— HIST. XIe s. N'i a clartet, se li ciels ne s'i fent, *Ch. de Rol.* CIX. Charles, chevauche; tei ne faudra clartet, *ib.* CLXXV. || XIIe s. Jors ni solaus n'i va clarté faisant, *Ronc.* p. 68. Très grant clartez li est au vis montée, *ib.* p. 161. || XIIIe s. La clarté [elle] fait oster, qu'on n'i put rien choisir [voir], *Berte*, XIII. Nus boutoniers ne puet ouvrer de nuiz, quar la clartez de la nuit n'est mie souffisans à ouvrer de leur mestier, *Liv. des mét.* 185. Je avoie fait une meson, là où je mangoie moy et mes chevaliers à la clarté de l'uis, JOINV. 278. Et s'il veut faire plus haute maison que la moie, je ne li puis deveer, tout soit ce qu'elle nuise à la clarté de ma maison, BEAUM. XXIV, 22. || XVe s. Celle clarté qu'il avoit apportée, Si m'esveilla du somme de soussy Où j'avoye toute la nuit dormy, CH. D'ORL. *Bal.* 67. || XVIe s. Comme une estoile differe de l'autre en clairté, CALVIN, *Instit.* 1187. La dame laissa la porte ouverte, et alluma de la clarté là dedans, parquoi la beauté de cette fille pouvoit estre vue plus clairement, MARG. *Nouv.* XVIII. Parquoy s'ensuit qu'en toute clairté Son nom reluyt et sa vertu pulule, J. MAROT, V, 295 et 296. S'estant esveillé en sursault tout emeu du bruit et de la clarté de la lune, qui rayoit dedans sa chambre, AMYOT, *César*, 81.

— ÉTYM. Génev. *clairté;* Berry, *clairté*, *cl* mouillés; bourguig. *clertai*, *clatai;* provenç. *claritat*, *clardat*, *clartat;* espagn. *claridad;* portug. *claridade;* ital. *chiarità;* du latin *claritatem*, de *clarus* (voy. CLAIR). L'ancien français avait un verbe *clarier*, *clareier*, être clair, brillant, qu'il est bien fâcheux d'avoir perdu.

CLASSE (klâ-s'), *s. f.* || **1°** Division du peuple romain suivant certaines conditions sociales et politiques. Servius Tullius [roi de Rome] établit le cens ou le dénombrement des citoyens distribués en certaines classes, BOSS. *Hist.* I, 7. || **2°** Rangs établis parmi les hommes par la diversité et l'inégalité de leurs conditions. Les diverses classes de la société. Les hautes classes. Les basses classes. Au moyen âge il y a trois classes de personnes, les nobles, les vilains et les serfs. || Ensemble des personnes qui ont entre elles une certaine conformité d'intérêts, de mœurs et d'habitudes. Classes gouvernantes. Classes industrielles, agricoles, ouvrières. La classe des avocats, des marchands, des rentiers. || Les classes laborieuses, les ouvriers, celles qui travaillent spécialement. || Par analogie. La classe des honnêtes gens. Cet ouvrage convient à toutes les classes de lecteurs. || Un artiste, un peintre de la première classe, d'un mérite supérieur, d'un très-grand talent. || Familièrement. Un fripon de la première classe, fripon très-adroit, très-audacieux. || **3°** Ensemble d'objets qui sont de même nature, qui présentent les mêmes caractères. Classe de marchandises. || En histoire naturelle, classes, groupes généraux en lesquels se subdivisent les embranchements et qui sont formés par la réunion des ordres, comme ceux-ci le sont par celle des familles composées de genres, qui euxmêmes sont un assemblage d'espèces. L'homme seul fait une classe à part [parmi les animaux], BUFFON, *Homme.* || **4°** Division. Partager en plusieurs classes. Classes de l'Institut. || Division avec l'idée de gradation, spécialement dans le langage politique et administratif. Route de première classe. Médaille de première classe. || Classe de fonctionnaires, correspondant plutôt à des différences de traitement qu'à des différences d'attributions. Un ingénieur de première classe. Une préfecture de première classe. Chaque ordre de tribunaux se divise en plusieurs classes. || Classe de contribuables d'après le chiffre de leurs impositions. Terres de première classe, les plus imposées. || Division d'après la qualité. Terres de première classe, terres les plus fertiles. Houille de première classe. || Division des places d'après leur commodité et leur prix dans les navires, les bateaux à vapeur, les chemins de fer. Une place de première classe, et par suite un convoi de première classe, par opposition à convoi omnibus. || **5°** Ordre établi, pour régler le service dû à l'État, entre matelots et autres gens de mer, lesquels sont distribués par parties dont chacune se nomme une classe. || Les classes, en France, l'ensemble des gens de mer soumis à l'inscription maritime qui doivent leurs services à l'État pendant un certain nombre d'années. Les classes sont pour les gens de mer l'équivalent de la conscription pour les autres citoyens. Colbert distribua les pilotes et les matelots en trois, quatre ou cinq divisions, qui furent appelées classes, pour servir alternativement dans les armements de mer. || **6°** Dans le langage administratif, l'ensemble des jeunes gens appelés chaque année à concourir au tirage pour le recrutement de l'armée de terre, ou de ceux qui, appelés sous les drapeaux, appartiennent à une même année. Les classes de 1812, 1813, 1814, furent appelées par anticipation. || **7°** Terme de collége. Distribution des élèves selon les différents degrés d'études. Le cours des études universitaires comprend sept classes de la huitième à la seconde et est couronné par la rhétorique et la classe de philosophie. La classe de rhétorique. La classe de septième. Basses classes. Hautes classes ou classes supérieures. Il a fait toutes ses classes, il a fait un cours d'études complet. Le possesseur du jardin Envoya faire plainte au maître de la classe; Celui-ci vint, suivi d'un cortége d'enfants, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. La classe, les écoliers. La classe a eu un congé. || La salle où se donnent les leçons. Il a été mis à la porte de la classe. || Le temps où les écoliers sont assemblés pour entendre la leçon; la leçon même. Troubler la classe. Il n'y a pas de classe aujourd'hui. La rentrée des classes. || Faire classe se dit aussi du professeur. Il n'est pas habitué à faire classe. Il fait la classe de sixième. Il n'a ou ne fait que cinq classes par semaine. || Ouvrir une classe, commencer à tenir école. || Tenir classe, donner des leçons dans une classe. Il ne faut pas s'imaginer que Socrate tînt classe à la manière des autres philosophes, FÉN. *Socrate.* || En dehors du collége, enseignement. Une classe d'histoire. Une classe de chant. Les classes du conservatoire. Classe de solfége. || Les classes, l'ensemble des études, des professeurs et des écoliers,

des manières de penser et de parler du collége. Un enfant alors dans ses classes, LA FONT. V, 11. .... Un des plus grands principes de leur science et le fondement de leurs traités du vide ; on le dicte tous les jours dans les classes, PASC. *Pesant. de l'air, Conclusion.* [Ils] Ne vous parlent que d'Apollon, De Pégase et de Cupidon, Et telles fadeurs synonymes, Ignorant que ce vieux jargon, Relégué dans l'ombre des classes, N'est plus aujourd'hui de saison, GRESSET, *Chartreuse.* || 8° Populairement, endroit où les crocheteurs d'un quartier attendent qu'on les emploie.

— HIST. XIVe s. Servius ordena tout le pueple roman en cinq grandes distinctions, lesquelles il appela classes, BERCHEURE, f° 21, *recto.* || XVIe s. Leurs classes seroient plus decemment jonchées de fleurs que de tronçons d'osier sanglants, MONT. I, 183.

— ÉTYM. Le latin *classis*, venant par contraction de *calare*, appeler, convoquer (voy. CALENDES).

CLASSÉ, ÉE (klà-sé, sée), *part. passé.* Mis dans un certain rang dit classe. Les végétaux classés par Jussieu. Les baleines classées parmi les mammifères. || Familièrement. Il est classé, on connaît sa portée, sa capacité. || Matelot classé, matelot inscrit sur les registres de l'inscription maritime.

CLASSEMENT (klà-se-man), *s. m.* || 1° Action de mettre dans un certain ordre. Faire un classement de papiers. Classement d'une bibliothèque. || Classement des fortunes en vue de l'impôt. || 2° État de ce qui est classé. Le classement des matières.

— REM. *Classement* n'est dans aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à l'édition de 1835.

— ÉTYM. *Classer.*

CLASSER (klà-sé), *v. a.* || 1° Distribuer par classes. Classer des plantes. Il faut classer tous ces papiers. Il osa former le projet de décrire et de classer tous les êtres de la nature, CONDORCET, *Linné.* || Absolument. Un naturaliste qui classe. || Par extension. On le classa parmi les plus habiles. Quand le génie de Napoléon, la grandeur de son élévation, l'importance de son entreprise et l'habitude de leurs anciennes relations classaient encore Bernadotte [alors roi de Suède] comme son lieutenant.... SÉGUR, *Hist. de Napol.* I, 4. || 2° Terme de marine. Inscrire un marin sur le registre du quartier auquel il appartient. || 3° Se classer, être classé. Ces objets se classeront difficilement. || Être apprécié. Du premier coup il se classa parmi les premiers de sa profession.

— REM. *Classer* ne se trouve dans aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à l'édition de 1835.

— ÉTYM. *Classe.*

† **CLASSEUR** (klà-seur), *s. m.* Portefeuille à compartiments.

— ÉTYM. *Classer.*

† **CLASSICISME** (kla-si-si-sm'), *s. m.* Néologisme. Système des partisans exclusifs des écrivains de l'antiquité, ou des écrivains classiques du XVIIe siècle.

— ÉTYM. *Classique.*

† **CLASSIFICATEUR** (kla-si-fi-ka-teur), *s. m.* Terme didactique. Auteur de classifications.

— ÉTYM. *Classifier.*

CLASSIFICATION (kla-si-fi-ka-sion), *s. f.* Action de distribuer par classes. Classification des marchandises || En histoire naturelle, distribution d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'ils soient, en classes, ordres, genres, espèces et variétés. Classifications naturelles ou méthodes, celles qui sont fondées sur l'ensemble des caractères. Classifications artificielles ou systèmes, celles qui sont fondées sur la considération d'un seul caractère. || Classification des maladies ou nosologie.

— SYN. CLASSEMENT, CLASSIFICATION. Le classement est l'action de ranger effectivement d'après un certain ordre : le classement des papiers. La classification est l'ensemble des règles qui doivent présider au classement effectif ou qui déterminent idéalement un ordre dans les objets.

— ÉTYM. *Classifier.*

† **CLASSIFIER** (kla-si-fi-é), *v. a.* Néologisme. Faire, établir des classifications.

— ÉTYM. Latin fictif *classificare*, de *classis*, classe, et le suffixe *ficare*, faire.

CLASSIQUE (kla-si-k'), *adj.* || 1° Qui est à l'usage des classes. Les livres, les auteurs classiques. || Qui appartient aux classes. Exercices classiques. || Livre classique, nom donné, soit aux auteurs grecs ou latins expliqués, soit aux auteurs modernes ou aux livres admis dans les classes des lycées, des colléges, ou dans les écoles. || Substantivement. Les classiques grecs, latins. || 2° Auteur, poëte, ouvrage classique, celui qui est regardé comme un modèle. Vous me faites grand plaisir en m'apprenant que l'Académie va rendre à la France et à l'Europe le service de publier un recueil de nos auteurs classiques, avec des notes qui fixeront la langue et le goût, VOLT. *Lett. Duclos*, 10 avril 1761. || Par extension, tout auteur, tout ouvrage qui fait autorité. Les ouvrages de ce jurisconsulte, de ce médecin, sont devenus classiques. || 3° Qui appartient à l'antiquité grecque ou latine. L'antiquité classique. Les langues classiques, le grec et le latin. || Par analogie. L'algonquin est la langue classique du désert, CHATEAUB. *Amér.* 110. || Terre classique, la Grèce ou l'Italie antique. || Fig. Terre classique des beaux-arts, pays où ils furent cultivés avec le plus de succès. La Grèce est la terre classique de la liberté. Cette île fameuse [l'Angleterre], cet inépuisable foyer de si grands exemples, cette terre classique des amis de la liberté, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 338. || 4° Classique, par opposition à romantique, qui est conforme ou qui se conforme aux règles de composition et de style établies soit par les auteurs de l'antiquité grecque et latine, soit par les auteurs classiques du XVIIe siècle. Poëte classique. Poésie classique. Le genre classique, et, simplement, le classique. || En termes d'arts, qui rappelle la manière antique. Pureté classique. Cet artiste suit les traditions classiques.

— ÉTYM. *Classe.* Les grammairiens anciens appelaient écrivains ou poëtes classiques ceux qu'ils mettaient dans la première classe; les modernes ont donné le même nom à ceux qu'on étudie dans les classes; d'où la série des sens : qui est donné comme modèle et qui, à ce titre, appartient à l'antiquité, et enfin qui est opposé à romantique.

† **CLASTIQUE** (kla-sti-k'), *adj.* || 1° Terme de géologie. Terrain, roche clastique, terrain, roche qui présente des traces évidentes de fracture. || 2° Anatomie clastique, pièces artificielles d'anatomie qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sousjacentes.

— ÉTYM. Κλαστὸς, brisé, de κλάω, briser.

† **CLATHRE** (kla-tr'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de champignons.

— ÉTYM. Latin *clathri*, barreaux, traverses.

CLATIR (kla-tir), *v. n.* Terme de chasse. Redoubler son cri, en parlant du chien qui poursuit le gibier. Peu usité.

— ÉTYM. Bas-latin, *clatire*, pour *glatire* (voy. GLAPIR).

CLAUDE (klô-d'. Chifflet, *Gramm.* p. 225, recommande de prononcer *glaude*, prononciation que quelques personnes ont conservée), *s. m.* Imbécile, niais. C'est un vrai claude. || *Adj.* Il n'est pas si claude qu'il en a l'air.

— ÉTYM. *Claude.* En latin *Claudius*, pris (comme *Jeannot*, par exemple) en un sens général et défavorable.

CLAUDE (reine-), *s. f.* Voy. REINE-CLAUDE.

CLAUDICATION (klô-di-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. Action de boiter.

— HIST. XVIe s. La cause de la claudication et de l'emaciation est, que l'humeur aura jetté l'os femoris hors de sa boëtte et lieu naturel, PARÉ, XXI, 12.

— ÉTYM. Le latin *claudicatio*, de *claudicare*, boiter, de *claudus*, boiteux; provenç. *claudicatio ;* esp. *claudicacion ;* ital. *claudicazione.*

† **CLAUJOT** (klô-jo), *s. m.* Un des noms locaux du gouet ou pied-de-veau.

CLAUSE (klô-z'), *s. f.* Terme de droit. Disposition particulière qui fait partie d'un traité, d'une loi, d'un contrat ou de tout autre acte public ou particulier. Clause expresse. Clause tacite. Clause dérogatoire. Clause irritante. Contrat qui porte une clause avantageuse, PATRU, *Plaidoyer* 12, dans RICHELET. Sans laquelle clause Le présent testament sera nul, et pour cause, REGNARD, *Légataire*, IV, 6. Le parlement de Toulouse ordonna une procession annuelle pour célébrer la mémoire de Jacques Clément, en ajoutant la clause qu'on pendrait quiconque parlerait jamais de reconnaître pour roi Henri IV, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 août 1762. || Clause de six mois, celle qui résilie un bail à la condition de s'avertir six mois d'avance (propriétaire ou locataire). Bail sans clause, bail qui ne contient pas cette clause. || Clause résolutoire, celle qui entraîne l'annulation d'un acte, soit dans le cas où l'une des parties n'exécute pas ses obligations, soit dans le cas d'un événement prévu. || Clause pénale, celle qui, dans un contrat ou un testament, soumet à une peine pécuniaire ou indemnité le contractant ou le légataire qui n'accomplira pas ses obligations. || Clause comminatoire, clause qui menace seulement, qui n'est pas encourue de plein droit et ne s'exécute pas à la rigueur.

— HIST. XIIe s. Li vers est d'une rime en cinc clauses cuplez : Mis langages est bons, car en France fui nez, *Th. le mart.* 166. || XIVe s. Tant chief, tantes sentences : chascun en dit sa clause, *Girart de Ross.* v. 536. || XVe s. Je sçay bien qu'il a bonne cause; Mais vous y trouverez bien clause, Si voulez, qu'il l'aura mauvaise, *Patelin.* || XVIe s. Il y a quelqu'un des vieillards qui, le matin avant qu'ils se mettent à manger, presche en commun toute la grangée, en se promenant d'un bout à aultre, et redisant une mesme clause à plusieurs fois, jusques à ce qu'il ayt achevé le tour, MONT. I, 237.

— ÉTYM. Provenç. *clauza ;* du bas-latin *clausa*, fermeture, chose fermée, bornée, déterminée, de *clausus*, participe passé de *claudere*, clore (voy. CLORE). D'ailleurs le bas-latin *clausa* s'est confondu avec le latin classique *clausula*, qui avait un sens qu'on retrouve dans les exemples de l'historique Dans la première moitié du XVIe siècle, Maigret, en son traité de grammaire française, appelait clause la proposition comme renfermant une pensée parfaitement terminée.

† **CLAUSICONQUE** (klô-zi-kon-k'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une coquille fermée.

— ÉTYM. Lat. *clausus*, fermé, et *conque.*

† **CLAUSOIR** (klô-zoir), *s. m.* Dans les constructions, dernière pierre d'une voûte.

— ÉTYM. Lat. *claudere*, fermer (voy. CLORE).

CLAUSTRAL, ALE (klô-stral, stra-l'), *adj.* Qui appartient au cloître. La vie, la discipline claustrale. La passion de posséder les bénéfices claustraux ou affectés aux religieux était une pomme de discorde dont l'abbé [de Cluny] savait profiter, ST-SIM. 279, 17. Ces biens [ecclésiastiques] partagés en divers lots prirent le nom de bénéfices manuels, simples, claustraux, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Offices claustraux, certains bénéfices qui sont du corps d'une abbaye ou d'un prieuré. || Prieur claustral, le religieux qui est le supérieur des autres.

— ÉTYM. *Claustralis*, de *claustrum* (voy. CLOÎTRE).

† **CLAUSTRATION** (klô-stra-sion), *s. f.* Néologisme. Action d'enfermer dans un lieu étroit et resserré.

— ÉTYM. Lat. *claustrum* (voy. CLOÎTRE).

† **CLAUSTRE** ou **CLOSTRE** (klô-str'), *s. m.* Terme d'architecture. Les claustres sont des demi-cylindres creux de poterie, employés à garnir une balustrade.

— ÉTYM. Lat. *claustrum*, barrière (voy. CLOÎTRE).

† **CLAUSULE** (klô-zu-l'), *s. f.* Conclusion, sentence. Peu usité. || Terme de métrique ancienne, plus usité dans cet emploi. Petit vers jeté au milieu de grands vers de même espèce, QUICHERAT, *Tr. de versification latine*, ch. 27. Clausule signifie aussi la terminaison d'un vers, le dernier pied ou les derniers pieds, ID. *ib.*

— HIST. XVIe s. Par quoi l'apostre, disent-ils, comprend tout ceci par une clausule, qu'il faut que tous comparoissent devant le siege judicial du fils de Dieu, CALVIN, 56.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *clausula ;* du latin *clausula*, de *claudere*, fermer (voy. CLORE).

† **CLAVAIRE** (kla-vê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de champignons à substance charnue ou tubéreuse et ordinairement en forme de massue. Toutes les grandes clavaires à chair tendre sont comestibles, mais particulièrement la clavaire coralloïde (*clavaria coralloïdes, L.*), connue vulgairement sous les noms de mainotte, menotte, chevaline, barbe de bouc.

— ÉTYM. Le latin *clava*, massue.

† **CLAVALIER** (kla-va-lié), *s. m.* Arbre d'ornement.

† 1. **CLAVÉ, ÉE** (kla-vé, vée), *adj.* Terme de marine. Être clavé, être serré dans une banquise, se dit parmi les marins qui fréquentent Terre-Neuve.

— ÉTYM. Anc. franç. et patois, *claver*, fermer à clef; du latin *clavis*, clef (voy. ce mot).

† 2. **CLAVÉ, ÉE** (kla-vé, vée), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de massue.

— ÉTYM. Latin *clava*, massue, de *clavus*, clou (voy. CLOU); à cause de la forme de la massue.

1. **CLAVEAU** (kla-vô), *s. m.* || 1° Terme d'architecture. Pierre taillée en coin, qui sert à fermer une plate-bande; à former le dessus d'une fenêtre ou d'une porte carrée ou d'une corniche. Cette pierre s'appelle voussoir, lorsque ces portes ou ces fenêtres sont en arcade. C'est le temps qui creuse une ride Dans un claveau trop indigent; Qui sur l'angle d'un marbre aride Passe son pouce intelligent, V. HUGO, *Voix*, 4. || 2° Terme de construction. Pièce de bois disposée en biais, de manière à tendre vers le centre d'une arcade. || Pièce en saillie au milieu d'une arcade.

— HIST. XII[e] s. Raous le fiert, cui mervelles fu bel, Que li escus ne li vaut un mantel, Et de l'auberc li rompi le clavel [clou], *Raoul de C.* v. 109.

— ÉTYM. Provenç. *clavel*, clou, hameçon, dard; catal. *clavell;* ital. *chiavello;* du latin *clavellus*, diminutif de *clavus* (voy. CLOU). Le *claveau* des anciennes armures est une sorte de clou; le *claveau* des architectes est une pierre taillée en forme de coin.

2. **CLAVEAU** (kla-vô), *s. m.* Terme de vétérinaire. Maladie éruptive et contagieuse propre aux bêtes à laine, et qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec la petite vérole. || Nom donné par les vétérinaires à la matière claveleuse, susceptible de transmettre le claveau par inoculation.

— ÉTYM. Lat. *clavellus*, petit clou, diminutif de *clavus* (voy. CLOU); à cause qu'on a comparé la pustule du *claveau* à un clou.

1. **CLAVECIN** (kla-ve-sin), *s. m.* Instrument de musique à clavier et à cordes métalliques, abandonné aujourd'hui, remplacé par le piano, et dans lequel les cordes pincées par un bec de cuir donnaient des sons trop uniformes. Un clavecin bien accordé ne fournit que des touches qui expriment la juste valeur de chaque son, FÉN. XXI, 146. Il ne doit jamais chanter qu'au clavecin, J. J. ROUSS. *Ém.* II. On a un vieux clavecin tout dérangé; Émile l'accommode et l'accorde, il est luthier aussi bien que menuisier, ID. *ib.* V. Toutes ces désinences heureuses [en *e* muet dans le français] laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches, VOLT. *Lett. Tovazzi*, 24 janvier 1761. || Clavecin à ravalement, celui qui a plus de touches que les autres. Clavecin organisé, clavecin dont le clavier fait jouer un petit orgue.

— ÉTYM. Ital. *gravicembalo, clavicembalo;* de *clavicymbalum*, du latin *clavis*, clef, clavier (voy. CLAVIER), et *cymbalum*, cymbale.

† 2. **CLAVECIN** ou **CLAVESIN** (kla-ve-sin), *s. m.* Terme de marine. Partie de la dunette consacrée à la distribution des chambres d'officiers; salon au milieu de l'espace occupé par ces chambres.

† **CLAVECINISTE** (kla-ve-si-ni-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui jouait du clavecin.

† **CLAVEL** (kla-vèl), *s. m.* Terme de chimie. Soude d'une qualité inférieure.

† **CLAVELADE** (kla-ve-la-d'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Synonyme de claveau 2.

— ÉTYM. *Claveau* 2.

CLAVELÉ, ÉE (kla-ve-lé, lée), *adj.* Terme de vétérinaire. Attaqué du claveau.

— HIST. XVI[e] s. Il est, par la vertu Dieu, heretique; je dis heretique formé, heretique clavelé, heretique bruslable, RABEL. *Pant.* III, 22.

— ÉTYM. *Claveau* 2.

CLAVELÉE (kla-ve-lée), *s. f.* Terme de vétérinaire. Synonyme de claveau 2.

— HIST. XV[e] s. Et puis je lui fesoie entendre, Affin qu'il ne m'en peust reprendre, Qu'ilz mouroient de clavelée, *Patelin*, 1096.

— ÉTYM. *Clavel*, ancienne forme de *claveau* (voy. CLAVEAU 2); génev. *gravelle*.

† **CLAVELISATION** (kla-ve-li-za-sion), *s. f.* Terme de vétérinaire. Inoculation de la clavelée. La clavelisation a été préconisée par un grand nombre de vétérinaires et d'agriculteurs.

† **CLAVELISER** (kla-ve-li-zé), *v. a.* Terme de vétérinaire. Pratiquer l'opération de la clavelisation.

— ÉTYM. *Clavelée.*

† **CLAVESIN** (kla-ve-sin), *s. m.* Terme de marine. Voy. CLAVECIN 2.

† **CLAVET** (kla-vè), *s. m.* Terme de marine. Fer de calfat, ou calfat double.

— ÉTYM. Diminutif de *clavus*, clou (voy. CLOU).

CLAVETTE (kla-vè-t'), *s. f.* Petite cheville plate, qui passe au travers d'une plus grosse pour l'arrêter.

— HIST. XII[e] s. Nis [même] la cuoule [le capuchon] e l'estamine En aveit il en une archete [boîte] Que desfermout ceste clavete [petite clef], BENOIT, II, 12490.

— ÉTYM. Diminutif de *clavis*, clef (voy. CLEF).

† **CLAVICORDE** (kla-vi-kor-d'), *s. m.* Terme de musique. Espèce de clavecin.

— ÉTYM. Lat. *clavis*, clavier, et *corde.*

† **CLAVICORNE** (kla-vi-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes en massue.

— ÉTYM. Lat. *clava*, massue, et *corne.*

† **CLAVICULAIRE** (kla-vi-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la clavicule.

— HIST. XVI[e] s. De la luxation de l'os claviculaire ou jugulaire, PARÉ, XIV, 11.

— ÉTYM. *Clavicule.*

CLAVICULE (kla-vi-ku-l'), *s. f.* || 1° Petite clef, usité seulement dans cette locution, la clavicule de Salomon, titre d'un livre de magie attribué faussement à Salomon. || 2° Terme d'anatomie. Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule, et que l'on a ainsi appelé parce qu'on l'a comparé à la clef d'une voûte; ou, selon d'autres, parce que la forme en est la même que celle des verrous anciens.

— HIST. XVI[e] s. Les clavicules semblent estre connexes avecques le sternon par un moyen os cartilagineux, PARÉ, II, 4. A la teste des dits omoplates, attacheras les os clavicules ou furcules, en les bien joignant avec le sternum, ID. IV, *Ch. compl.*

— ÉTYM. Lat. *clavicula*, petite clef, de *clavis*, clef (voy. CLEF).

CLAVICULÉ, ÉE (kla-vi-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Pourvu de clavicules. Animaux claviculés.

— ÉTYM. *Clavicule.*

† **CLAVI-CYLINDRE** (kla-vi-si-lin-dr'), *s. m.* Terme de musique. Instrument à clavier dans lequel le son est produit par le frottement des cordes sur un cylindre de verre tournant.

CLAVIER (kla-vié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les claviers et.... dites : les kla-vié-z et....), *s. m.* || 1° Petite chaîne ou anneau de fer pour réunir les clefs. Anciennement, le clavier faisait partie de la parure des femmes. || 2° Terme de musique. Assemblage des touches de certains instruments, le piano, l'orgue, la vielle, sur lesquelles on appuie les doigts pour tirer les sons. Sur le clavier quand votre main brillante Joue avec art une pièce savante, ST-LAMBERT, *Épître.* Selon les diverses façons que l'organiste remue les doigts sur le clavier, DESC. *L'homme.* Ces jours sont loin, poursuit-elle [la fée], où ton âme, Comme un clavier, modulait tous les airs, BÉRANG. *Adieu chansons.* .... Vous dont la main de flamme Fait parler au clavier la langue de votre âme, V. HUGO, *F. d'automne*, 34. || Présenter quelqu'un au clavier, lui mettre les doigts sur le clavier, lui donner les premières leçons de piano. Savoir son clavier se dit de l'enfant qui commence à apprendre et qui sait distinguer les touches. Posséder son clavier, toucher le clavier d'une manière exercée et habile. || Il y a des claviers de pédales, c'est-à-dire qui se remuent avec les pieds, dans les orgues. || L'étendue d'un instrument quelconque. || La portée générale, tableau indiquant les rapports des diverses clefs. || 3° Dans les métiers, morceau de fil de fer ou de laiton plié en anneau vers le milieu.

— HIST. XVI[e] s. Le très glorieulx clavier [porte-clefs] de paradys, sainct Pierre l'apostre de Jesucrist, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, ms. f° 56, dans LACURNE. Moy je joueray sur le clavier, et feray resonner les orgues, PARÉ, t. III, p. 688.

— ÉTYM. Lat. *clavis*, clef (voy. CLEF). *Clavier*, dans l'ancien français, signifiait celui qui porte les clefs; et le *clavier*, dans la musique, a pris ce nom parce qu'il est la réunion des clefs.

† **CLAVIÈRE** (kla-viê-r'), *s. f.* Poisson de la Méditerranée (genre labre).

† **CLAVIFOLIÉ, ÉE** (kla-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles en forme de massue.

— ÉTYM. Lat. *clava*, massue, et *folium*, feuille.

† **CLAVIFORME** (kla-vi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de massue.

— ÉTYM. Lat. *clava*, massue, et *forme.*

† **CLAVIGÈRE** (kla-vi-jè-r'), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de coléoptères.

— ÉTYM. Lat. *clava*, massue, et *gerere*, porter.

† **CLAVI-HARPE** (kla-vi-har-p'), *s. m.* Terme de musique. Sorte de piano où les marteaux frappent des cordes de harpe ou disposées comme dans la harpe.

— ÉTYM. Lat. *clavis*, clef, clavier, et *harpe.*

† **CLAVI-LYRE** (kla-vi-li-r'), *s. m.* Terme de musique. Espèce de clavi-harpe.

— ÉTYM. Lat. *clavis*, clavier, et *lyre.*

† **CLAVIN** (kla-vin), *s. m.* Autre nom de la clavelée.

— ÉTYM. Lat. *clavus*, clou.

† **CLAVIPALPE** (kla-vi-pal-p'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a les antennes en forme de massue. || *S. m.* Genre de coléoptères.

— ÉTYM. Lat. *clava*, massue, et *palpe.*

† **CLAYER** (klè-ié), *s. m.* Grosse claie.

— HIST. XV[e] s. S'il y a aussi bourbe qui nuyse à passer, car en ce cas il fauldroit porter des claiers ou des fagotz.... *le Jouvencel*, f° 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Claie.*

† **CLAYÈRE** (klè-iê-r'), *s. f.* Parc inondé, sorte de grand marais ou de grand étang rempli d'eau de mer dans les grandes marées et dans lequel on jette les huîtres après les avoir pêchées, pour les y nourrir et engraisser.

— ÉTYM. *Claie*, à cause de la clôture de ces parcs.

† **CLAYETTE** (klè-iè-t'), *s. f.* Nom donné à l'assemblage de vingt-quatre maniveaux de champignons.

— ÉTYM. Diminutif de *claie.*

† **CLAYMORE** (klè-mo-r'), *s. f.* Grande et large épée des Gaëls d'Écosse, et dont le nom leur sert de cri de guerre.

— ÉTYM. Mot celtique, contraction du gaëlique *claidheamh*, épée, et *mor*, grand : grande épée.

CLAYON (klè-ion), *s. m.* || 1° Sorte de petite claie en jonc ou en paille, servant à différents usages, et entre autres à faire égoutter les fromages. || Petite claie ronde sur laquelle on porte les pâtisseries. || 2° Claie servant de clôture. Comme un clayon léger qui parque des brebis, Nous avions devant nous vu tomber nos murailles, MASS. *Helvét.* III. || 3° Terme de ponts et chaussées. Brin de bois flexible servant à la construction des clayonnages. || 4° Carré d'osier dont l'arçonneur se sert pour ramasser au milieu de la claie l'étoffe qui est éparse. || Natte dont on couvre les cuviers de lessive.

— ÉTYM. *Claie.*

CLAYONNAGE (klè-io-na-j'), *s. m.* Assemblage de pieux et de fascines sous forme de claies, destiné à soutenir des terres ou à défendre contre les eaux les bords des rivières. L'Académie peut en juger par le fragment de clayonnage que je mets sous ses yeux; la quantité d'huîtres n'y est pas moindre que sur les fragments de roche, COSTE, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LII, p. 120. || Faire un clayonnage, enfermer quelque espace avec des claies qui empêchent les terres de s'ébouler.

— ÉTYM. *Clayon.*

CLÉ (klé), *s. f.* Voy. CLEF.

† **CLÉCHÉ, ÉE** (klé-ché, chée), *adj.* Terme de blason. Se dit d'une pièce ouverte à jour qui laisse voir le champ de l'écu.

— ÉTYM. *Clef. Cléché* s'explique étymologiquement par une forme fictive *clavicatus.*

CLEF ou **CLÉ** (klé; l'*f* ne se prononce jamais; au pluriel l'*s* se lie : les clefs étaient.... dites : les klé-z étaient), *s. f.* || 1° Instrument ordinairement en fer, servant à ouvrir et à fermer une serrure. Une clef de caisse, de secrétaire, de bureau. Il est bien assuré que l'angoisse qu'il porte Ne s'emprisonne pas sous les clefs d'une porte, MALH. I, 4. La foi, l'honneur et la raison Gardent la clef de leur prison, MALH. VI, 10. Dans une armoire dont j'ai la clef, BOSS. *Lettr. Corn.* 142. J'en garde la clef, MOL. *l'Étour.* V, 1. Un endroit dont il gardait toujours la clef, FÉN. *Tél.* VIII. La clef du coffre-fort et des cœurs, c'est la même; Que si ce n'est celle des cœurs, C'est du moins celle des faveurs, LA FONT. *Le petit chien.* || Fermer à clef, à la clef, avec la clef, fermer à un, deux tours. C'est un miracle.... qu'il ne m'ait.... Enfermée à la clef, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. Fermant sur lui la porte à la clef, J. J. ROUSSEAU. *Ém.* II. || Cette porte ferme à clef, elle est munie d'une serrure. Les portes de beaucoup de maisons ne fermaient point à la clef, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* || Fausse clef, clef imitée ou non, dont les voleurs se servent pour ouvrir les serrures. || Gentilshommes de la clef d'or, certains grands officiers de la cour d'Autriche, d'Espagne et autres, qui ont le droit d'entrer dans la chambre des princes, et qui, en signe, portent une clef d'or à leur ceinture. || Clef de chambellan, charge de chambellan. || Fig. Jeter, mettre les clefs sur la fosse, renoncer à la succession d'une personne parce qu'elle doit trop : locution qui vient de ce que, dans l'ancien droit, la personne qui renonçait mettait effectivement les clefs sur la fosse. || Fig. Mettre la clef sous la porte, déménager furtivement. Le premier, mourant de faim, a mis la clef sous la porte et s'en est allé, P. L. COUR. II, 286. || Fig. Prendre la clef des champs, s'évader, prendre la fuite. Donner la clef des champs, donner la permission de sortir, de s'en aller. || Avoir la clef des champs, être en liberté d'aller où l'on veut. Caliste N'eut pas la clef des champs, qu'adieu les livres saints, LA FONT. *Coupe.* Il [mon génie] veut, pour se produire, avoir la clef des champs; C'est lors qu'il court d'haleine et qu'en pleine carrière, Quittant souvent la terre en quittant la barrière, Puis d'un vol élevé se cachant dans les cieux, Il rit du désespoir de tous ses envieux, CORN. *Excuse à Ariste.* || Fig. Sous clef, en prison. Une lettre de cachet le tenait sous clef. || Dans un autre sens, tenir sous clef, tenir caché. Il tient la vertu dans le cabinet ou sous la clef, BOSS. *Honn.* 3. M. de Noailles, tout dévotement, était sournoisement dans le même goût [des filles et des pots] sous cent clefs, ST-SIM. 95, 7. J'écris à Cramer

et je lui mande qu'il mette les autres exemplaires sous la clef, VOLT. *Lett. Richelieu*, 11 juillet 1773.

Terme de blason. Il y a des clefs posées en pal, en sautoir, ou couchées, ou adossées selon la disposition des pannetons. Le pape porte deux clefs posées en sautoir. || **2°** Les clefs d'une ville, les clefs qui ferment les portes de la ville. Présenter les clefs d'une ville au vainqueur, se rendre. Utrecht envoya ses clefs et capitula avec toute la province, VOLT. *Louis XIV*, 9. Qu'aisément ils [les étrangers] ouvraient les portes Dont nous avions livré les clefs, BÉRANG. *Cocarde.* || **3°** Fig. Passage, place par où l'on peut avoir accès dans un pays. Les Thermopyles sont la clef de la Grèce. Il livra le Havre de Grâce, c'est-à-dire la clef du royaume, BOSS. *Déf.* Pour le Guipuscoa, c'était un leurre de le prendre pour une clef d'Espagne, ST-SIM. 82, 69. || **4°** Terme de théologie. La puissance des clefs, la puissance d'ouvrir et de fermer le paradis, de lier et de délier, de condamner et d'absoudre, que Jésus-Christ donna à ses apôtres. || Les clefs de saint Pierre, l'autorité du saint-siége. || Les clefs du royaume des cieux, la puissance de lier et de délier. Le grand principe de MM. Claude et Jurieu est que Jésus-Christ a donné les clefs non au corps des pasteurs, mais au corps de toute l'Église, FÉN. II, 29. || **5°** Ce qui ouvre, ce qui prépare, ce qui explique. Ne leur donnez jamais la clef de vos affaires, FÉN. *Tél.* XXIV. Les gens artificieux avaient trouvé la clef de son cœur, ID. *ib.* XVI. Tout autant de dévotions que vous trouverez dans ce livre sont autant de clefs du ciel, PASC. *Prov.* 9. Les langues sont la clef ou l'entrée des sciences, et rien davantage, LA BRUY. XII. C'est une des clefs qui ouvrent l'intelligence des prophéties, BOSS. *Hist.* II, 9. La générosité étant comme la clef des autres vertus, DESC. *Pass.* 161. Nous aurions en main la clef du mystère, BOSS. *Avert.* 2. À moins qu'on n'ait la clef de tout le mystère, ID. *Var.* 4. Peut-être tirerait-on des mêmes principes la clef des faux jugements, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Ceux qui n'auraient vu dans la chimie qu'une suite d'expériences curieuses, de théories abstraites, apprenaient à la regarder comme la clef de l'histoire naturelle, CONDORCET, *Bucquet.* || La clef du caveau. Voy. CAVEAU. || **6°** Convention d'après laquelle on peut lire une écriture secrète. || Clef du chiffre, alphabet convenu d'avance qui sert soit à chiffrer soit à déchiffrer les dépêches secrètes. || Explication de caractères énigmatiques, ou de noms supposés. La clef de la cabale. Les clefs du livre des *Caractères de la Bruyère*. Ajouter une clef à un ouvrage, faire connaître le nom des personnes à qui il est fait allusion. || **7°** Par extension, ensemble de connaissances ou de renseignements nécessaires pour comprendre une chose. La clef d'un système de philosophie. La clef d'une affaire. Vous pourriez prendre certaines vues justes qui vous donneraient une clef générale de tous les détails, FÉN. XVIII, 380. Voilà, sublime dervis, la clef de la nature, MONTESQ. *Lett. pers.* 97. Et qu'est-ce que la vie? Un réveil d'un moment! Labyrinthe sans clef! question sans réponse! LAMART. *Harm.* III, 9. || Clef des fêtes mobiles, indication à l'aide de laquelle on connaît les jours où tombent les fêtes mobiles. || **8°** Terme de musique. Caractère de musique posé au commencement d'une portée, pour déterminer le degré d'élévation de cette portée dans le clavier général et indiquer le nom des notes placées sur la ligne de la clef. Il y a trois clefs, la clef de *fa*, la clef de *sol* et la clef d'*ut*. On voit que, pour rapporter une clef à l'autre, il faut les rapporter toutes deux sur le clavier général, au moyen duquel on voit ce que chaque note de l'une des clefs est à l'égard de l'autre; c'est par cet exercice réitéré qu'on prend l'habitude de lire aisément les partitions, J. J. ROUSS. *Dict. de musique, clef.* De quelque caractère que puisse être une voix ou un instrument, pourvu que son étendue n'excède pas à l'aigu ou au grave celle du clavier général, on peut lui trouver une portée et une clef convenables, ID. *ib.* || Fig. Laisse-moi ton bémol, prends la clef de nature, RÉGNIER, *Sat.* X. || **9°** Ce qui, dans les arts, sert à ouvrir, à fermer, à serrer, à détendre, à monter et à démonter des instruments, des appareils, des machines, etc. || Fig. Que l'argent est la clef de tous les grands ressorts, MOL. *Éc. des f.* I, 6. || La clef d'un robinet, la partie mobile qui sert à l'ouvrir et à le fermer. || La clef d'un poêle, petite bascule de la largeur du tuyau à l'intérieur duquel elle est placée, et qui est posée sur un axe mobile qui sert à la faire mouvoir. || La clef d'une montre, d'une pendule, petit instrument creusé en carré avec lequel on monte le ressort. || La clef d'un piano, d'une harpe, instrument qui sert à tourner les chevilles sur lesquelles les cordes sont enroulées. || Les clefs d'un instrument à vent, les pièces mobiles au moyen desquelles le musicien ouvre et ferme les trous de l'instrument. || Clef de pressoir, la vis qui serre et desserre le pressoir. || Une clef de voiture, l'instrument qui sert à monter, à démonter et à serrer les écrous. || Clef de lit, instrument avec lequel on tourne les vis pour monter et démonter un bois de lit. || Clef de pistolet, de carabine, d'arquebuse à rouet, se disait autrefois de l'instrument avec lequel on bandait ces armes. || Clef d'étau, morceau de fer qui sert à serrer l'étau. || Clef anglaise, espèce de marteau à deux mâchoires, dont une se meut par une vis et qui sert à serrer et à desserrer. || Clef de forceps, petit instrument de fer destiné à fixer le bouton qui unit les branches du forceps. Clef de trépan, petit instrument d'acier qui sert à monter la pyramide du trépan et à la démonter quand la voie de la couronne est assurée. || **10°** Terme d'architecture. Clef de voûte, pierre du milieu et du haut d'une voûte, et qui, étant plus étroite en bas qu'en haut, presse et affermit toutes les autres pierres composant la voûte. [Il voyait] .... les feux dispersés dans des nuits embaumées, Calculant sans compas leurs courbes enflammées, Sous la voûte sans clef flottant de toutes parts, LAMART. *Harm.* II, 12. || Fig. Le point capital d'une affaire. Les règlements ne sont que le cintre de la voûte dont les mœurs forment la clef, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 12. || Clefs du crâne, nom donné autrefois aux os wormiens. || **11°** Dans les métiers, ce qui sert à fixer, tenir ferme, élargir. || Clef de poutre, courte barre de fer dont on arme chaque bout d'une poutre et qu'on scelle dans les murs où elle porte. || Clef de charpenterie, pièce de bois qui est arc-boutée par deux décharges pour fortifier une poutre. || Clef de menuiserie, tenon qui entre dans deux mortaises, collé et chevillé pour l'assemblage des panneaux. || Terme de tourneur. Espèce de coin de bois, d'un pied de longueur et d'un pouce d'épaisseur qui, entrant dans une mortaise ménagée à la queue des poupées, les affermit sur les jumelles, par-dessous lesquelles ces clefs sont placées. || Terme de cordonnier. Clef de forme, morceau de bois qu'on fourre dans une forme brisée pour élargir le soulier. Clef d'embouchoir, morceau de bois que l'on met dans l'embouchoir pour élargir les bottes. || Clef de relevée, tige à anneau servant de tête de sonde. Clef de retenue, canal où glisse une tige de sonde. || Dalle de pierre mobile placée sur la voûte d'une fosse d'aisance pour en boucher l'entrée. On dit aussi tampon. || **12°** Terme de marine. Pièce de charpente placée horizontalement pour tenir un bâtiment droit dans sa forme. Clefs de ber, arcs-boutants dont un bout s'appuie sur les bords de la cale. || Petit billot qu'on enfonce entre les varangues des bâtiments en construction. || Gros boulon carré traversant la caisse des mâts de hune pour les supporter. || Être en clef, en parlant d'un mât supérieur qui, ayant atteint sa hauteur, repose sur la clef seule. || Demi-clef, sorte de nœud très-simple dont la propriété est de se serrer beaucoup lorsque le cordage est fort tendu, et de se défaire très-aisément lorsque le cordage est lâche, JAL. || **13°** Terme de dentiste. Clef anglaise ou clef de Garengeot, instrument qui sert à arracher les dents. || **14°** Terme de vénerie. Clefs de meute, les meilleurs chiens d'une meute. Les clefs de meute, parvenus À l'endroit où pour mort le traître se pendit, Remplirent l'air de cris, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. || Fig. et familièrement, clef de meute se dit d'un homme qui a beaucoup de crédit dans sa compagnie, dans son parti. || Terme de fauconnerie. Se dit des ongles de derrière d'un oiseau de proie. || **15°** Terme de pêche. Sorte de nœud qui sert à attacher les hameçons aux empiles, les poids aux cordes et les cordes aux piquets. || **16°** Clef-de-montre, nom d'une plante, la lunaire commune (*lunaria annua, L.*).

— HIST. XI[e] s. Tenez les cles de ceste citet large, *Ch. de Rol.* LI. || XII[e] s. De Saragoce les cles emporterez, *Ronc.* p. 31. À prince terrien ne volt ainc Deus baillier Les clefs del ciel, qu'il poent lier et deslier; Mais as ordenez fait sa poesté traitier, *Th. le mart.* 91. || XIII[e] s. [Elle] De tout portoit les cles, qu'ele l'ot deservi [mérité], *Berte*, LIX. Le postic [elle] refreme à la clef, *Lai d'Ignaures.* Li rois Jehans et la crestientés de France et de Lombardie et de Toscane et d'Alemaigne ont assise [assiégé] Damiette, et bien savent que c'est li clés de la terre, *Chron. de Rains*, 89. C'est la clef de nostre terre, et par illeuc nous vient toute nostre pourveance, *ib.* 96. Toutes les fois qu'on va penre [prendre] por dete par justice, et cil sor qui on va penre ne veut debonerement monstrer ses chozes, les clés le roi [la force qui ouvre tout] doivent estre fetes, BEAUM. LIV, 8. Li boens rois de Navarre, qui lait si bele terre, Que ne sai où plus bele puisse on troveir ne querre; Mais hom doit tout laissier por l'amor Dieu conquerre, Ciz voiages est cleis qui paradix desserre, RUTEB. 138. Et je regardé une cognée qui gisoit illec, si la levai et dis que je feroie la clef le roy, JOINV. 250. || XIV[e] s. Se tu pues sentir ou veoir Que tes ennemis asseoir En bourc, en chastel ou en ville Te veillent, aie tant de guille Qu'adès aies la clef des chans, MACHAULT, p. 113. || XV[e] s. Un très fort chastel qui est la clef et l'entrée de Bretagne, FROISS. I, I, 155. En le gardant en loyaulté, Soubz clef de bonne voulenté, CH. D'ORL. *Bal.* 32. Mais la despartie [séparation], sans doubte, Est la clef de nostre œuvre toute, LA FONT. 654. Il n'y failloit [à l'arbalète] ne corde ne clef pour la descocher, *Perceforest*, t. IV, f° 22. Quant aux autres qui ne se peurent sauver assez à temps dans icelle ville, ils prirent les clefs des champs à l'adventure, les uns par eaue et les autres par terre, JEAN CHARTIER, p. 266, dans LACURNE. Là [après la mort de Philippe, duc de Bourgogne] renonça la duchesse Marguerite sa femme de ses biens meubles, pour la doubte qu'elle ne trouvast trop grands debtes, mettant sur sa representation sa ceinture, avec sa bourse et les clefs, comme il est de coustume, MONSTREL. I, 17. || XVI[e] s. Il le conjura fort confidemment de luy donner la clef de ce mystere, *Mém. s. du G.* ch. 7. Ils passeront deux ou trois heures à jouer au flus, à la sequence, à la condemnade, au trou madame, à la clef, à remue menage, CHOLIÈRES, *Contes*, f° 174, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *clar;* provenç. *clau;* anc. espagn. *clave;* espagn. mod. *llave;* portug. *chave;* ital. *chiave;* du latin *clavis*, clef, dont le radical est dans *clau-dere*, fermer.

† **CLEIDO....** préfixe mal orthographié, venant de κλείς, κλειδός, clef, et devant s'écrire *clid*, l'ει se rendant en français par *i*. Voyez les mots commençant par *clido..* .

CLÉMATITE (klé-ma-ti-t'), *s. f.* Plante grimpante, du genre *clematis*. La clématite en fleurs se suspend aux arcades, LAMART. *Harold*, V.

— ÉTYM. Κληματῖτις, de κληματίς, menue branche, de κλῆμα, branche, de κλᾶν, rompre.

CLÉMENCE (klé-man-s'), *s. f.* Vertu qui, chez une personne puissante, consiste à pardonner les offenses, et à adoucir les châtiments. Un acte de clémence. La clémence est la plus belle marque Qui fasse à l'univers connaître un vrai monarque, CORN. *Cinna*, IV, 4. Une aveugle clémence, Loin d'arrêter le crime, en nourrit la licence, RAC. *Esth.* III, 4.... Le sceptre d'or que vous tend cette main Pour vous de ma clémence est un gage certain, ID. *ib.* II, 7. Que lui peut-on reprocher, sinon la clémence? BOSS. *Reine d'Anglet.* Songez que ma clémence a surpassé mes crimes, VOLT. *Alz.* V, 7. .... Lassant enfin les clémences célestes, Le monde à ces signes funestes Ose répondre en les bravant, V. HUGO, *Odes*, I, 11. Sans jamais écouter ni pitié ni clémence Qui te parle pour eux, MALH. II, 12. Coupables, approchez : De la chaîne des ans les jours de la clémence Sont enfin retranchés, GILBERT, *Jug. dernier.* || Indulgence d'un père pour ses enfants. On doit toujours espérer en la clémence d'un père.

— HIST. X[e] s. Par souue [sa] clementia, *Eulalie.* || XVI[e] s. Qu'ilz n'abusent de la clemence dont avons usé envers les simples, CONDÉ, *Mémoires*, p. 554.

— ÉTYM. Le latin *clementia*, de *clemens*, clément.

CLÉMENT, ENTE (klé-man, man-t'), *adj.* Qui a de la clémence. C'était la force et la sévérité qui sortait du doux et du clément, MASS. *Or. fun. Dauph.* Je veux bien avouer de lui [Charles I[er]] ce qu'un auteur célèbre a dit de César : qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ainsi mourut César; il fut clément et brave, VOLT. *Triumv.* IV, 2. Elle calma souvent la colère du czar, et le rendit plus grand encore en le rendant plus clément, VOLT. *Russie*, II, 1. || En termes de dévotion. Dieu est clément et miséricordieux. || Un ciel clément, un climat doux, propice; et fig. un destin prospère.

— ÉTYM. Le latin *clemens*.

CLÉMENTINES (klé-man-ti-n'), *s. f. plur.* || **1°** Le septième livre des décrétales rédigé par le pape Clément V, et publié par le pape Jean XXII. || **2°** Ouvrage en huit livres, attribué au pape Clément I (de l'an 91), mais reconnu comme apocryphe.

— ÉTYM. *Clemens*, nom propre.

† **CLENCHE** (klan-ch'), *s. f.* Pièce principale d'un loquet, laquelle, reçue par le mentonnet, tient la porte fermée. On dit aussi clenchette ou clinche.

— ÉTYM. Wallon, *cliche*, *clichette*; de l'allem. *Klinke*; suéd. *klinka*; angl. *clinch*, loquet.

† **CLENCHETTE** (klan-chè-t'), *s. f.* Voy. CLENCHE.

CLEPHTE (klè-ft'), *s. m.* Nom que les montagnards libres de l'Olympe et du Pinde se donnent à eux-mêmes. Les chants des clephtes. Trois oiseaux se sont posés au-dessus du poste des clephtes, FAURIEL, *Chants populaires de la Grèce mod.* P. I, n° 1. Les Turcs se sont comptés trois fois, il en manque cinq cents; les enfants des clephtes se comptent, il leur manque trois braves, ID. *ib.* n° 2.

— ÉTYM. Grec mod. κλέφτης, du grec ancien κλέπτης, voleur, de κλέπτειν, voler.

CLEPSYDRE (klè-psi-dr'), *s. f.* || 1° Machine qui indique l'heure par le moyen de l'écoulement de l'eau. Quoique les clepsydres ou horloges à eau, si usitées chez les anciens, aient été entièrement abolies parmi nous par les horloges à roues infiniment plus justes et plus commodes.... FONTEN. *Amontons.* || 2° Nom de certaines machines hydrauliques chez les anciens.

— ÉTYM. Κλεψύδρα, de κλέπτειν, dérober (voy. CLEPHTE), et ὕδωρ, eau (voy. HYDRE); ainsi dite parce que, l'écoulement tari, l'eau pour ainsi dire se dérobe. Il y avait à Athènes une fontaine dite clepsydre parce qu'elle était intermittente.

CLERC (klèr; le *c* ne se prononce jamais, excepté dans la locution clerc à maître, dites: clèr-k à maître; au pluriel l'*s* ne se lie pas: des clercs en vacances, dites : des clèr en vacances; cependant d'autres disent : des clèr-z en....), *s. m.* || 1° Par opposition à laïque, toute personne qui étudie pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il naît un autre clerc pour remplir la place, LA BRUY. XIV. Un clerc mondain ou irréligieux, s'il monte en chaire, est déclamateur, ID. XV. On sauve l'innocence des clercs de la contagion du monde, MASS. *Or. fun. Villeroy.* Il n'était pas permis [sous Charlemagne] de se dire clerc sans l'être, VOLT. *Mœurs*, 20. || Dans les anciens parlements, conseiller-clerc, conseiller qui était pourvu d'une charge affectée aux ecclésiastiques. || Clerc de la chapelle, ecclésiastique qui était un des officiers de la chapelle du roi. || À Rome, clerc de la chambre, prélat officier de la chambre apostolique. || Fig. Parler latin devant les clercs, parler de choses devant des personnes qui les connaissent mieux que vous ne les connaissez. || Adjectivement. C'est qu'on avait toujours devant les yeux les tribunaux clercs, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 40. || 2° Autrefois, par extension, tout homme lettré ou savant. Salomon qui grand clerc était, LA FONT. *Joc.* M. de Châlons, qui en affaires du monde n'était pas grand clerc, alla nasiller coup sur coup au régent, ST-SIM. 450, 38. Pour être, S'il se peut faire, en mal plus grands clercs que leur maître, RÉGNIER, *Sat.* VI. N'en déplaise aux docteurs, cordeliers, jacobins, Pardieu, les plus grands clercs ne sont pas les plus fins, ID. *Sat.* III. || Clerc du secret, ancien nom de ceux qu'on a appelés plus tard secrétaires d'État. || Adjectivement. Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue Qu'il fallait dévouer ce maudit animal, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || 3° Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire, d'un avoué, etc. Clerc d'huissier. Clerc de procureur. Aborder sans argent un clerc de rapporteur, BOIL. *Lutr.* II. George.... Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis, De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis, ID. *Sat.* I. || Maître clerc, principal clerc, premier clerc, le clerc qui dirige une étude. || Petit clerc, jeune homme qui, dans une étude, fait les commissions et rend les petits services. || Vice de clerc, faute qui, se trouvant dans un acte par l'étourderie d'un clerc, n'est pas imputable à l'auteur de l'acte, et peut se corriger par ce qui suit ou précède. Cette locution vieillit. || Familièrement. Pas de clerc, faute commise par ignorance ou par étourderie dans une affaire; démarche inutile, maladroite. Et il n'est pas question d'aller faire ici un pas de clerc, MOL. *G. Dand.* I, 4. Ma langue en cet endroit a fait un pas de clerc, ID. *le Dép.* I, 4. Que sûtes-vous par le rapport de votre envoyé? Peu de chose; à la fin on imprime, tout devient public, et il se trouve qu'il n'y a point eu de conspiration; cependant les têtes étaient coupées; voilà un furieux pas de clerc, une bévue qui coûte cher, et que la liberté des journaux vous eût épargnée, P. L. COUR. I, 216. Le parlement de Toulouse, qui voit qu'il a fait un horrible pas de clerc, empêche que la vérité ne soit connue, VOLT. *d'Argental*, 15 mai 1762. || Compter de clerc à maître, rendre seulement compte de ce qu'on a reçu et déboursé, sans autre responsabilité. || 4° Dans les paroisses, clerc de l'œuvre, celui qui a soin de certaines choses concernant l'œuvre de la paroisse. || Autrefois, chez le roi ou chez les grands princes, clerc d'office, officier suivant les plats servis devant le roi et ayant soin des choses qui se faisaient dans l'office. || Autrefois, celui qui servait quelque corps de métier et qui en faisait partie. Le clerc des orfévres. || Autrefois, clerc du guet, officier du guet dans les ports de mer et sur les côtes. || 5° Autrefois, clerc d'armes, jeune gentilhomme qui apprenait les exercices militaires et qui était un novice de chevalerie. || Proverbe. Les bons livres font les bons clercs, c'est-à-dire c'est dans les bons livres qu'on prend la science.

— HIST. XIe s. Ensemble od lui si clerc et si chanoine, *Ch. de Rol.* CCLXVI. || XIIe s. Li clers i vint sur un mulet amblant, *Ronc.* p. 163. Faites faire erramant Vos chartres et vos briés [brefs] à clerz bien escrivanz, *Sax.* XXI. Sire clerz, tout en haut [à haute voix] nous dites la leçon, *ib.* XXV. Arcevesques, evesques, e clerc de grant clergie, *Th. le mart.* 113. As leis [lois] ecclesiaus deit laie leis servir; Nulz ne deit plaiz d'iglise, se n'est clers, maintenir, *ib.* 75. || XIIIe s. Si vot li quens Gautiers que Jehans ses fius fust clers; mais il ne le vot iestre, *Chr. de Rains*, 83. Homs qui aime ne puet bien faire, N'à nul preu de ce mont [monde] entendre; S'il est clers, il pert son aprendre, *la Rose*, 3058. Sel [si vous le] demandés as clers lisans, *ib.* 370. Cascuns des auditeurs pot avoir son clerc por escrire ce qui est dit en l'enqueste, BEAUM. XL, 26. Fors escoliers, autre clergié Sont tuit d'avarice vergié; Plus est bons clers qui plus est riches, RUTEB. 227. || XIVe s. Au dit mestier n'aura que dix vendeurs tant seulement, lesquels vendront les dits poissons en leurs personnes, sans ce qu'il les puissent faire vendre par leurs femmes, par leurs clercs mesmes, ne par aucune autre personne que par eux, *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 358. Assez puet impetrer qui donne largement; Car li homs est bons clers qui a assez d'argent, *Guescl.* 17428. || XVe s. Aussi [de même] les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clercs, et ce que l'un sait, l'autre ne sait mie, FROISS. *Prol.* Escoutés donc ce qu'on dira; Aprenez, soyez clergeresse, COQUILL. *Droits nouv.* Les bons livres font les bons clercs, GERSON, dans *Hist. littér. de la Fr.* t. XXIV, p. 283. Clercs et femmes sont tout ung, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 121. Car chevaliers ont honte d'estre clers, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 137, dans LACURNE. Maint sont clers où n'a que folie; Car sans savoir sont hors du sens; Si se puet l'en bien chevir sans Tels clers où science n'est mie, *ib.* f° 282. Il avoit plusieurs clercs [commis] et facteurs sous luy, qui se mesloient des dites marchandises, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 691, dans LACURNE. Mais dit le sage que tous ceulx ne sont pas clercs qui en portent le semblant, ne chevaliers qui portent esperons, *Perceforest*, t. IV, f° 42. Et combien qu'elle ne l'eust jamais vu exercer l'office de clergie, toutefois elle jugea tantost qu'il est très grand clerc, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Divisons l'Eglise en deux estats: assavoir qu'elle contienne le clergé et le peuple. J'use de ce mot de clercs, pource qu'il est commun, combien qu'il soit impropre: par lequel j'enten ceux qui ont office et ministere en l'Eglise, CALV. *Instit.* 965.... Mais trop plus est à craindre une femme clergesse, Sçavante en l'art d'amour, quand elle est trompe-resse, RONS. 125. Il ne s'y entend comme clerc d'armes [il y est habile], H. EST. *Précell.* p. 79. Jadis un antique prophete de la nation judaique mangea un livre, et fut clerc jusqu'aux dents; presentement vous en boirez un, et serez clerc jusques au foye, RAB. *Pant.* V, 46. Gens de condition ne peuvent faire leurs enfants clercs sans l'exprès consentement de leurs seigneurs, *Coustum. génér.* t. I, p. 880. Entre les clers, aucuns sont mariez, aucuns non; les mariez jouissent de leurs privileges si longuement qu'ils portent la tonsure et l'habit clerical et servent à une eglise, hospital ou seminaire, et à faute de ce ils les perdent, *ib.* t. II, p. 1057. Je ne parle point en clerc d'armes, je l'ay vu, *Contes de* CHOLIÈRES, f° 220, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *clor*, *clar*; provenç. *clerc*, *clergue*, *clerge*; espagn. *clerigo*; ital. *chierico*; de *clericus*, de κληρικὸς, de κλῆρος, clergé, proprement lot, bon lot, terme appliqué dans les premiers temps aux chrétiens par opposition aux païens, et finalement à ceux qui avaient charge de prêtrise. Régnier s'est encore servi de *clergesse* dans le sens de femme habile: Clergesse, elle fait jà la leçon aux prêcheurs, *Sat.* XIII. Dans l'ancien français, au singulier, nominatif *li clers*, et régime *le clerc*; au pluriel, nominatif *li cler*, régime *les clers*.

CLERGÉ (klèr-jé), *s. m.* Le corps des clercs ou des ecclésiastiques d'une église, d'un pays, d'une ville. Le clergé séculier, les curés, évêques et archevêques. Le clergé régulier, les moines. Le haut, le bas clergé. Sous l'ancienne monarchie, le clergé était le premier des trois ordres, et composé en partie de personnes séculières, en partie de personnes régulières. Elle y voit aborder le marquis, la comtesse, Le bourgeois, le manant, le clergé, la noblesse, BOIL. *Lutrin*, I. || Rentes du clergé, se disait autrefois des rentes constituées sur le clergé.

— HIST. XIIe s. Tous li clergiés et li home d'eage Qui en aumosne et en bienfais mainront.... QUESNES, *Romancero*, p. 94. || XIIIe s. Si i furent mandé li evesque et tous li clergiés, VILLEH. XCVIII. Li clergiés vint encontre mout ordeneement, *Berte*, CXXXIII.

— ÉTYM. *Clericatus*, de *clericus* (voy. CLERC).

† **CLERGEON** (klèr-jon), *s. m.* Ancien terme de dénigrement, petit clerc de procureur. Si je savais à quel procureur vous êtes, je vous ferais châtier, petit clergeon.... Mais tout ce que je pus faire.... fut de lui dire que je n'étais point clergeon de procureur, et que j'étais gentilhomme, *Francion*, l. IV, p. 171. || Vieilli. On a dit aussi clergeau et clergeot.

— HIST. XIIe s. Ke ne sai la kele leçons Est alé lire un des clerjons, *Rou*, 503. Cantent li mestre cler e cantent li clerjon, *ib.* 1626. || XIIIe s. Savez rien de celui afere Que li maistres fait as clerçons, quant il lor aprent les leçons, *Ren.* 20929.

— ÉTYM. Diminutif de *clerc*; provenç. *clerzon*; espagn. *clerizon*; ital. *chiericone*.

† **CLERGESSE** (klèr-jè-s'), *s. f.* S'est dit autrefois pour femme savante, habile; c'est le féminin de *clerc* (voy. CLERC, à l'historique et à l'étymologie), Clergesse, elle fait jà la leçon aux prêcheurs, Elle lit saint Bernard, la guide des pécheurs, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Vieilli.

† **CLERGIE** (klèr-jie), *s. f.* Instruction, savoir. Vieux. || Bénéfice de clergie, privilége établi autrefois en faveur de certains criminels, dans le cas où ils possédaient les premiers éléments des lettres. Le bénéfice de clergie par lequel un criminel obtenait sa grâce, en cas qu'il sût lire, VOLT. *Mœurs*, 73. || Bénéfice de clergie, en Angleterre, usage encore subsistant, suivant lequel un meurtrier, dans les cas graciables, est sauvé du dernier supplice, lorsqu'il peut lire quelques lignes de vieux caractères saxons; un juge prononce alors : *legit clericus*; sur quoi le coupable obtient grâce de la vie.

— HIST. XIIe s. Et les leis que vus dites, à que li reis s'alie, Ne sunt de leauté, ainz sunt de felunie, Contre Deu et raisun, pour destruire clergie, *Th. le mart.* 40. || XIIIe s. Come l'on ne peut saveir totes clergies, ne me semble il pas que l'on puisse saveir toz les plais, *Ass. de Jér.* 51. Toutes gens de religion, tote clergie, tout chevalier et tout gentilhomme, *Liv. des mét.* 309. Se clers est marceans, il ne pot pas affrancir sa marceandise par le privilege de sa clergie, BEAUM. XI, 36. || XVe s. Si aviserent un saint home de religion, pourvu de prudence et de clergie, et le chargerent pour aller en France, FROISS. III, IV, 33. [Paris] C'est la cité sur toutes couronnée, Fontaine et puis de sens et de clergie, E. DESCH. *Sur les beautés de Paris.* Renommée en clergie et science, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Mieux vaut plein poing de bonne vie qu'avoir un muy de clergie, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Clerc*; provenç. *clercia*; espagn. *clerecia*; portug. *clerezia*; ital. *chiericcia*.

CLÉRICAL, ALE (klé-ri-kal, ka-l'), *adj.* || 1° Qui est propre aux ecclésiastiques. Tonsure cléricale. Les ordres cléricaux. || Lettres cléricales, lettres écrites par le clergé d'une église, lorsque le siége épiscopal est vacant. || Autrefois, titre clérical, le revenu dont chaque clerc devait faire preuve, avant d'être ordonné. || 2° Qui est favorable au clergé, à l'Église. Le parti clérical. Tendances cléricales. || Substantivement. Les cléricaux.

— HIST. XIIe s. As leis ecclesiaus deit leie [laïque] leis servir; Nuls ne deit plaiz d'iglise, se n'est clers, maintenir, Ne laie leis ne deit la clergil davancir [devancer], *Th. le mart.* 75. || XVIe s. Les uns font la premiere ordre de la tonsure clericale, la derniere de l'evesché, CALVIN, *Instit.* 1179. Les enfans masles d'une femme de servile condition ne peuvent prendre, avoir ou porter couronne ou tonsure clericale, sans administration, congé ou licence du seigneur dont ils sont serfs, *Coustum. génér.* t. I, p. 80. Matiere d'opinion, non matiere de foy; ce que je discours, selon moy, non ce que je crois selon Dieu.... d'une maniere laïque, non clericale, mais très religieuse tousjours, MONT. I, 401.

— ÉTYM. *Clericalis*, de *clericus*, clerc; provenç.

clerjal. Le vieux français *clergil* vient d'un *clericilis*.

CLÉRICALEMENT (klé-ri-ka-le-man), *adv.* D'une manière cléricale. Si les clercs cessent de vivre cléricalement, ils sont déchus de leurs priviléges.

— ÉTYM. *Cléricale*, et le suffixe *ment*.

† **CLÉRICAT** (klé-ri-ka), *s. m.* Office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE (klé-ri-ka-tu-r'), *s. f.* L'état, la condition du clerc ecclésiastique. Lettres de cléricature. Après quatre ans de théologie faits comme ils peuvent l'être par obéissance, il quitta la cléricature, et par piété et par amour pour les mathématiques, FONTEN. *Ozanam*.

— HIST. XVIe s. Le roy peut justicier ses officiers clercs, pour quelque faute que ce soit commise en l'exercice de leurs charges, nonobstant le privilege de clericature, P. IIII F. 38.

— ÉTYM. Bas-lat. *clericatura*, de *clericatus*, clergé (voy. CLERGÉ).

† **CLÉRODENDRON** (klé-ro-din-dron), *s. m.* Terme de botanique. Genre de la famille des verbénacées, dont les espèces sont des plantes d'ornement.

— ÉTYM. Κλῆρος, lot, choix, et δένδρον, arbre.

† **CLÉROMANCIE** (klé-ro-man-sie), *s. f.* Art prétendu, chez les anciens, de deviner ou de dire la bonne aventure, en jetant le dé ou en tirant les lots.

— ÉTYM. Κλῆρος, sort (voy. CLERC), et le suffixe *mancie*.

† **CLÉROMANCIEN** (klé-ro-man-siin), *s. m.* Celui qui pratique la cléromancie.

† **CLÉRONOMIE** (klé-ro-no-mie), *s. f.* Terme d'histoire ancienne. Partage de biens par le sort.

— ÉTYM. Κληρονομία, de κλῆρος, sort, et νόμος, loi.

CLICHAGE (kli-cha-j'), *s. m.* Terme de typographie. Art ou action de clicher.

— ÉTYM. *Clicher*.

CLICHÉ, ÉE (kli-ché, chée), *part. passé*. Feuilles clichées. || *S. m.* Planche en relief obtenue par le clichage. || Terme de sculpteur. Empreinte d'un coin de médaille qu'on fait dans de l'étain en fusion, et par laquelle on juge jusqu'à quel point le travail est avancé.

CLICHER (kli-ché), *v. a.* Terme de typographie. Couler de la matière fondue dans l'empreinte qu'on a prise d'une page composée en caractères mobiles; ce qui donne par le refroidissement un bloc présentant le même relief que les lettres mêmes; bloc qui, employé pour l'impression au même usage que les caractères, permet de tirer, s'il y a lieu, un très-grand nombre d'épreuves sans faire une nouvelle composition. Clicher un ouvrage classique. On dit aussi clicher un fleuron, une vignette. || Absolument. Cet ouvrier cliche bien. || Se clicher, *v. réfl.* Être cliché. Cet ouvrage se clichera-t-il?

— HIST. XVe s. Et en ce faisant fut la noise ouïe de la ville, dont les gens, tout esmus, en grand nombre vinrent au chastel et tirerent le pont qui n'estoit ni cliqué ni verrouillé, MONSTREL. II, 12.

— ÉTYM. *Clicher* paraît être le même, prononcé différemment, que *cliquer*, dans le sens de fixer, assujettir, qui se rattache à l'allemand *Klinke*, loquet (voy. CLENCHE). Dans le wallon, *cliche* signifie un loquet.

CLICHEUR (kli-cheur), *s. m.* Celui dont la profession est de clicher.

— ÉTYM. *Clicher*.

† **CLIDOMANCIE** (kli-do-man-sie), *s. f.* Divination avec une clef qui, attachée par un fil à une Bible, donnait, tournant ou ne tournant pas, un présage.

— ÉTYM. Κλεῖς, κλειδὸς, clef, et le suffixe *mancie*.

CLIENT (kli-an), *s. m.* || **1°** À Rome, plébéien qui était sous le patronage d'un patricien. Que veulent les consuls avec la suite immense D'affranchis, de clients vendus à leur puissance? M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 2. || **2°** En général, toute personne qui se met sous une protection. Mon char est salué d'un peuple de clients, V. HUGO, *Odes*, IV, 8. Non loin de ce palais où je rends mes oracles, Est un vaste séjour des mortels révéré Et de clients soumis à toute heure entouré, BOIL. *Lutrin*, VI. || Fig. Moi, je ne plus toujours, client de la nature, À voir son opulence et bienfaisante et pure, A. CHÉNIER, 225. || **3°** Client, cliente, *s. m.* et *f.* Toute personne qui confie ses intérêts à un homme d'affaires. Cet avocat a beaucoup de clients. Le nom d'un pareil avocat fera bien de l'honneur à son client, VOLT. *Lett. d'Argental*, 15 juin 1765. Nul ange n'a jamais eu, depuis le démon de Socrate, un si importun client : tantôt tragédies, tantôt farces, VOLT. *Lett. d'Argental*, 14 août 1763. || Il se dit aussi des parties à l'égard de leurs juges. || Celui, celle qui use habituellement des soins d'un médecin; celui, celle qui fréquente une boutique ou un établissement ouvert au public. Mais ce néologisme n'est pas bon : un médecin a des malades; un marchand a des pratiques et non des clients. C'est à tort que de clientèle on a conclu à client.

— HIST. XVIe s. [Avocats] Assez vous aurez d'autre temps Pour d'avarice Faire exercice Sur les clients, J. LE HOUX, VII. Les procureurs et gens de langue en fournissant quelques procès seront tenus de fournir en mesme temps une procuration en forme de leurs maistres ou cliens, *Nouv. coustum. génér.* t. I, p. 42.

— ÉTYM. Lat. *cliens*. On le rattache au latin *cluere*, entendre; grec, κλύειν; goth. *hliuth*, ouïe; kymri, *clyw*, et bas-bret. *klêô*, ouïe; sanscr. *çru*, entendre.

CLIENTÈLE (kli-an-tè-l'), *s. f.* || **1°** Terme d'antiquité romaine. Tous les clients d'un patron. || La protection que le patron devait à ses clients. Il était sous la clientèle de Scipion. || La relation de client à patron. || **2°** L'ensemble des personnes usant habituellement des services d'un homme de loi. Il a peu de clientèle. Grande clientèle. Quelqu'un disait que Roch, pour la première fois, Venait d'être attaqué d'une goutte cruelle : Pour la première fois! vous me la baillez belle, Reprit son procureur, homme des plus matois : Depuis plus de dix ans que j'ai sa clientèle, Roch m'a bien fait sentir qu'il a la goutte aux doigts, BERTRAND, *Épigr.* dans RICHELET. || L'ensemble des malades d'un médecin, considéré alors comme une sorte de patron de ses malades. || Par extension, l'ensemble des pratiques, des chalands, en parlant de ceux qui fréquentent un magasin, une boutique, un établissement ouvert au public. Une nombreuse clientèle.

— HIST. XVIe s. Clientelle, COTGRAVE.

— ÉTYM. Le latin *clientela*, de *cliens*, client.

CLIFOIRE (kli-foi-r'), *s. f.* Jouet que les enfants se font avec une tige de sureau pour lancer de l'eau comme avec une seringue.

— ÉTYM. Sans doute un radical *clif* ou *claf* ou *clap*, qui se trouve dans *clapet*.

CLIGNÉ, ÉE (kli-gné, gnée), *part. passé*. Tenir les yeux clignés.

CLIGNEMENT (kli-gne-man), *s. m.* Mouvement par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, de manière à ne laisser que très-peu d'intervalle entre elles, soit pour garantir l'œil d'une trop vive lumière, soit pour apercevoir plus facilement des objets éloignés, soit pour faire à quelqu'un des signes d'intelligence.

— HIST. XVIe s. Clignement d'œil, œil d'hypocrite, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. *Cligner*.

CLIGNE-MUSETTE (kli-gne-mu-zè-t'), *s. f.* Jeu d'enfants où plusieurs se cachent, tandis qu'un seul cherche. Jouer à cligne-musette.

— HIST. XIVe s. Mais viez pechiez et vielles debtes Font à Dieu compter à clignettes, C'est à dire qu'il n'i voit goute, MACHAULT, p. 115. || XVe s. M'avez-vous fait jouer à cligne-musette pour me faire ces desplaisir? LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVII. || XIVe s. Il jouoit à cline-mucette, RAB. *Garg.* I, 22.

— ÉTYM. Bourguig. *clemisôtte*; norm. *climuchette*; de *cligner*, fermer l'œil, et *mussette*, cachette, de *musser* : ferme l'œil, et mussons-nous. *Musette* est une altération pour *mussette* ou *mucette*.

CLIGNER (kli-gné), *v. a.* Faire un clignement. Cligner les yeux ou l'œil. Tout ce qu'il y a dans le monde d'effroyable et de terrible, n'est pas capable de lui faire cligner un œil, BALZ. *les Romains*. || Absolument. Cligner de l'œil.

— HIST. XIIe s. Moult li a ris et moult clignié, Et maint semblant fait d'amistié, *Roman du Brut*, *ms.* fo 65, dans LACURNE. || XIIIe s. Adonc [il] clocha forment d'un pié, L'un oel ouvert, l'autre clingnié, La teste basse et les reins haut, *Bl. et Jeh.* 3634. À cest mot s'en est retornez En la poudriere au soulail, Et commença à cliner l'oel; Ne doute que gorpil [renard] s'i mete, *Ren.* 1524. Qar les chapons [il] voit au soleil, Et Chantecler [le coq] qui cline l'ueil, *ib.* 4989. Li cox [le coq] respunt : si dei-ge faire, Maudire l'ueil qui vieut cligner, Alors qu'il devreit veillier, MARIE, *Fab.* 51. || XIVe s. Ivorine, la bele, li va de l'oiel clignant, Qu'il se rendist briefment au pople mescreant, *Baud. de Seb.* XIII, 385. || XVe s. S'ils eussent remandé leurs gens, on les eust pu excuser; mais nennil, ainçois clignerent-ils les yeux et le souffrirent, FROISS. II, II, 61. En terre clinoie mes yeuls, ID. *Épinette amoureuse*. Mes yeulx cligniez et mon oreille close, CH. D'ORL. *Songe en complainte*. Chascun parle de divers gieux jouer, De cliner l'oeil, de porter male honte, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 225, dans LACURNE. Je suis content de cligner l'œil tant que l'on voudra, mais que guarison s'ensuive, LOUIS XI, *Nouv.* LXXVIII.

— ÉTYM. Génev. *cliner*, cligner; provenç. *clinar*, courber, baisser; ital. *chinare*, incliner : du latin *clinare*, baisser, incliner. *Cliner*, très-usité dans l'ancienne langue, veut dire proprement baisser, puis baisser la paupière, c'est-à-dire cligner. Les deux formes *cliner*, *cligner*, même *cluigner*, se confondent pour signifier tantôt cligner, tantôt incliner.

CLIGNOTANT, ANTE (kli-gno-tan, tan-t'), *adj.* Qui clignote. Yeux clignotants. Un homme enivré.... Dont la clignotante et débile paupière Lui laisse encore à peine entrevoir la lumière, VOLT. *Disc.* 2. || Terme de zoologie. Membrane clignotante, membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, placée à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières, est tirée à volonté par l'animal comme un rideau pour se garantir de l'impression de la lumière.

CLIGNOTEMENT (kli-gno-te-man), *s. m.* Clignement prompt et répété, mouvement involontaire par lequel les paupières se referment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité.

— ÉTYM. *Clignoter*.

CLIGNOTER (kli-gno-té), *v. n.* Cligner continuellement. Il ne fait que clignoter. Clignoter des yeux. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIIIe s. Celui qui clingnete de l'eil, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 582. || XVIe s. Leurs yeux clinettent tousjours, PARÉ, XXIII, 46.

— ÉTYM. Fréquentatif de *cligner*; bourguig. *cleignoté*.

CLIMAT (kli-ma; le *t* se lie; au pluriel l'*s* se lie : des kli-ma-z heureux; climats rime avec appas, attentats, etc.), *s. m.* || **1°** L'espace compris, sur la mappemonde et les cartes géographiques, entre deux cercles parallèles à l'équateur terrestre. || **2°** Par extension, une étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions de l'atmosphère sont partout à peu près identiques. Les climats se divisent : en chauds, de l'équateur au 30e ou 35e degré de latitude; tempérés, du 30e ou 35e degré au 50e ou 55e; froids, du 50e ou 55e au pôle. Des climats différents la nature est diverse; La Grèce a des vertus qu'on ne voit point en Perse, CORN. *Agésil.* V, 2. Si le climat avait tant de puissance, la Grèce porterait encore des Platon et des Anacréon, VOLT. *Lett. Somarokof*, 26 février 1769. Dans leurs climats brûlants les Africains domptés, RAC. *Baj.* II, 1. Les climats font souvent les diverses humeurs, BOIL. *Art p.* III. Je n'ai jamais conçu qu'on ait abandonné le plus beau climat de la terre [la Louisiane] dont on peut tirer du tabac, de la soie.... VOLT. *Lett. d'Argental*, 1er nov. 1760. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité : j'ai vu les opéras d'Angleterre et d'Italie; ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs; mais la même musique produit des effets si différents sur ces deux nations, l'une est si calme et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable, MONTESQ. *Esp.* XIV, 2. La culture des terres est le plus grand travail des hommes; plus le climat les porte à fuir ce travail, plus la religion et les lois doivent y exciter, ID. *ib.* XIV, 6. Ce sont les différents besoins, dans les différents climats, qui ont formé les différentes manières de vivre; et ces différentes manières de vivre ont formé les diverses sortes de lois, ID. *ib.* XIV, 10. || **3°** Pays, région. J'ose dire, seigneur, que par tous les climats Ne sont pas bien reçus toutes sortes d'États, CORN. *Cinna*, II, 1. Délivrez nos climats de cette vagabonde, ID. *Sertor.* II, 4. Pour en donner l'exemple à cent climats divers, ID. *Sertor.* II, 4. Et jamais ces climats n'ont vu pompes si belles, ID. *Suréna*, I, 1. Il avait assez vécu dans une cour, et, quelques agréments qu'un philosophe y puisse avoir, il ne peut s'empêcher de sentir qu'il est dans un climat étranger, FONT. *Hartsoeker*. Tel est le sort de l'Inde et de ces beaux climats, Où jamais les hivers n'ont porté les frimas, ST.-LAMBERT, *Saisons*, *hiver*. || En Bourgogne, nom de certains territoires propres à la culture de la vigne. Ce propriétaire a des vignes dans les meilleurs climats.

— HIST. XIVe s. En chaus climas, H. DE MONDEVILLE, fo 86. || XVIe s. Le siecle auquel nous vivons, au moins pour nostre climat, est que, je ne dis pas l'execution, mais l'imagination mesme de la vertu en est à dire, MONT. I, 263. Au dit comté et baillage d'Auxerre il y a plusieurs climats et territoires notoirement allodiaux, *Coustum. génér.* t. I, p. 225.

— ÉTYM. Κλίμα, de κλίνω, incliner, indiquant l'inclinaison de la terre, de l'équateur au pôle, et les espaces compris entre les cercles parallèles. Le grec κλίνω est le latin *clinare* (voy. CLIGNER).

CLIMATÉRIQUE (kli-ma-té-ri-k'), *adj.* Qui appartient à un des âges de la vie regardés comme critiques. Les époques climatériques. || An ou année climatérique. C'étaient, suivant les uns, toutes les années de la vie de l'homme qui sont des multiples du nombre sept; les autres n'ont donné ce nom qu'aux années qui résultent de la multiplication de sept par un nombre impair; quelques-uns ont étendu ce nom aux multiples de neuf; et tous ont admis comme climatérique, la soixante-troisième année, dite la grande climatérique, parce que soixante-trois est le produit de sept multiplié par neuf. Les spéculations climatériques, poussées avec cette rigueur arithmétique, sont sans fondement. Il épouse une vieille antique Qui compte plus de vingt printemps Après son an climatérique, MAINARD, *Poésies*, dans RICHELET. || Fig. L'an climatérique, l'époque de la décadence. À chercher l'an climatérique De l'éternelle fleur de lis, MALH. III, 1. || Maladie climatérique, terme employé pour désigner un changement survenant sans cause connue à une période avancée de la vie, et par lequel le patient perd ses chairs et ses forces avant de se plaindre ni d'anorexie ni de dyspepsie.

— REM. Il ne faut pas, comme font quelques-uns, faire dériver ce mot de *climat*, ni dire *influence climatérique* pour *influence de climat*.

— HIST. XVIe s. Les causes de ce mal ne sont point celles que les astrologues et philosophes remarquent ou sur les constellations ou sur les ans climacteriels, D'AUB. *Hist.* II, 175.

— ÉTYM. *Climactericus*, qui va par échelons, par degrés, de κλιμακτηρικὸς, de κλιμακτὴρ, échelon, de κλίμαξ, échelle, de κλίνειν, incliner, à cause qu'une échelle est inclinée quand on s'en sert (voy. CLIMAT).

† **CLIMATOLOGIE** (kli-ma-to-lo-jie), *s. f.* || 1° Étude des climats. || 2° Traité ou description des influences exercées sur l'économie par tout ce qui constitue un climat.

— ÉTYM. *Climat*, et λόγος, doctrine.

† **CLIMATOLOGIQUE** (kli-ma-to-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la climatologie. || Qui dépend du climat. Influences climatologiques.

† **CLIMATURE** (kli-ma-tu-r'), *s. f.* Nature, ensemble d'un climat. Au seuil du Sahara règne une climature favorable à une infinie variété de productions naturelles et cultivées.

— ÉTYM. *Climat.*

† **CLIMAX** (kli-maks'), *s. m.* Terme de rhétorique. Synonyme inusité de gradation.

— ÉTYM. Κλίμαξ, échelle.

1. **CLIN** (klin), *s. m.* Action d'incliner, d'abaisser, aujourd'hui usité seulement avec *œil*. Donne-m'en d'un clin de tes yeux Un témoignage gracieux, MALH. IV, 5. Ce n'est ni par le clin de ses yeux, ni par le mouvement de ses sourcils, mais par le branle de sa seule barbe que Jupiter fait trembler l'Olympe, BALZ. *le Barbon.* || Clin d'œil, mouvement subit et rapide des paupières qui se ferment et se relèvent. Se faire obéir par un ou d'un clin d'œil. Protésilas dont ils observaient le moindre clin d'œil, FÉN. *Tél.* XIV. Non, non, point de clin d'œil, et point de raillerie, MOL. *l'Étour.* III, 4. || Faire à quelqu'un un clin d'œil en signe d'intelligence. Souvent elle est chassée par un clin d'œil que lui fait la femme de chambre, SÉV. 209. || *Au plur.* Des clins d'œil, mais on peut dire aussi, si l'on considère les deux yeux, des clins d'yeux. À prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés, MOL. *Tart.* I, 6. || En un clin d'œil, en moins d'un clin d'œil, en un moment. En un clin d'œil tout s'évanouit devant nous, MASS. *Car. Riche.* Vous allez paraître en un clin d'œil devant le tribunal de Dieu, ID. *ib. Mort.* Le tigre, dans l'instant d'un clin d'œil, fait un saut de plusieurs pieds d'étendue, BUFF. *Tigre.* L'âge avance; on n'est pas plus tôt sorti du collége qu'on a soixante ans; en un clin d'œil on en a soixante et dix, VOLT. *Lett. d'Argental*, 25 févr. 1763. || C'est l'affaire d'un clin d'œil, cela ne demande qu'un instant. Cela fut fait d'un clin d'œil, cela fut fait en un instant.

— HIST. XVIe s. Vous pouvez d'un clin d'œil commander à qui il vous plaira, MONT. II, 313. Les dieux, d'un seul clin de leur volonté, peuvent nous empescher de faillir, ID. II, 255. Seulement un clin d'œil ou de teste, un ris, un baillement est reprehensible, AMYOT, *Comment il faut ouïr*, 21. Pour obeir à un clin de tes yeux, Je tournerois dessus dessous les cieux, LA BOETIE, 482. L'apela d'un clin de teste, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 253, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CLIGNER.

† 2. **CLIN** (klin), *s. m.* Terme de marine. Disposition de madriers qui, se joignant à recouvrement, forment le bordage d'une embarcation.

— ÉTYM. Sans doute de l'ancien verbe *cliner*, incliner.

† **CLINAMEN** (kli-na-mèn'), *s. m.* Terme de philosophie. La déclinaison des atomes, dans le système d'Épicure. Le clinamen viole l'essence de la matière, FÉN. *Exist.* 85.

— ÉTYM. *Clinamen*, inclinaison, de *clinare*, incliner (voy. CLIGNER).

† **CLINANTHE** (kli-nan-t'), *s. m.* Terme de botanique. Plateau terminal d'un pédoncule commun.

— ÉTYM. Κλίνη, lit, et ἄνθος, fleur.

CLINCAILLE (klin-kâ-ll'), **CLINCAILLERIE** (klin-kâ-lle-rie), **CLINCAILLIER** (klin-kâ-llé, *ll* mouillées). Voy. QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

† **CLINCHE** (klin-ch'), *s. f.* Voy. CLENCHE.

† **CLINFOC** (klin-fok), *s. m.* Terme de marine. Foc léger qui se grée au mât de beaupré.

† **CLINICIEN** (kli-ni-siin), *adj. m.* Un médecin clinicien, ou, substantivement, un clinicien, celui qui étudie plus au lit des malades que dans le cabinet.

— ÉTYM. Voy. CLINIQUE.

CLINIQUE (kli-ni-k'), *adj.* || 1° Terme de médecine. Qui se fait au lit du malade. || Leçon clinique, celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades. || Médecine clinique, celle qui s'occupe du traitement des maladies considérées individuellement. || Médecin clinique, celui qui visite les malades par opposition à celui qui donne des consultations. Vieux en ce sens. || 2° *S. f.* Enseignement médical au lit des malades. || Institution dans laquelle les élèves apprennent l'art de guérir les maladies au lit même des malades. On dit, en ce sens, la clinique de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, etc. || 3° *S. m.* Terme d'histoire ecclésiastique, qui se dit de ceux qui recevaient le baptême au lit de la mort. La secte des cliniques.

— ÉTYM. *Clinicus*, de κλινικὸς, de κλίνη, lit, de κλίνω, incliner, coucher (voy. CLIMAT et CLIGNER).

† **CLINOÏDE** (kli-no-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Apophyses clinoïdes, apophyses au nombre de quatre à la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui laissent entre elles un espace quadrilatère ayant à peu près la forme d'un lit.

— HIST. XVIe s. Le demeurant dudit rameau [carotide interne], entrant par les trous lateraux de l'os basilaire, s'en va aux apophyses clinoïdes dudit os, PARÉ, II, 17.

— ÉTYM. Κλίνη, lit, et εἶδος, forme.

† **CLINOMÈTRE** (kli-no-mè-tr'), *s. m.* Instrument pour mesurer les inclinaisons. || Terme de marine. Instrument pour faire connaître la différence du tirant d'eau d'un bâtiment à l'avant et à l'arrière. || En termes de mineur, instrument pour mesurer l'épaisseur des couches. || On trouve aussi clinoscope.

— ÉTYM. Κλίνειν, incliner, et *mètre*, mesure.

† **CLINOPODE** (kli-no-po-d'), *s. m.* Terme de botanique. Basilic sauvage, genre de labiées.

— ÉTYM. Κλίνη, lit, et ποῦς, pied, à cause que les feuilles ont, pour ainsi dire, la forme d'un lit.

† **CLINOSCOPE** (kli-no-sko-p'), *s. m.* Voy. CLINOMÈTRE.

— ÉTYM. Κλίνειν, incliner, et σκοπεῖν, examiner.

CLINQUANT (klin-kan), *s. m.* || 1° Lamelle brillante d'or, d'argent, etc. qui entre dans certaines parures. Ce dos chargé de pourpre et rayé de clinquants, MALH. II, 5. On m'a dit Que contre les clinquants le roi fait un édit, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Point de clinquant, jupe simple et modeste, LA FONT. *Orais.* M. de Monchevreuil et M. de Villars s'accrochèrent l'un à l'autre d'une telle furie; les épées, les rubans, les dentelles, les clinquants, tout se trouva tellement mêlé, brouillé, embarrassé, SÉV. 502. Un chambellan qui de clinquant pétille, BÉRANG. *Bonne fille.* Voyez-les.... Vous habiller l'amour d'un clinquant précieux, A. CHÉN. 182. || 2° Lames ou feuilles de cuivre doré ou argenté qui brillent beaucoup et imitent le vrai clinquant. Le clinquant ne vous convient plus, J'ai cinquante écus de rente, BÉRANG. *Cinquante écus.* Quand de vanter ses faits tu vois un homme avide, Ne prends pas pour de l'or tout le clinquant qui luit; Frappe sur les tonneaux, tu verras le plus vide Faire toujours le plus de bruit, GOMBERVILLE, dans RICHELET. Quoi! votre personne qui est toute de clinquant, votre grand carrosse doré qui roule pour la première fois, DANCOURT, *Chevalier à la mode*, I, 1. || Fig. Ce qui brille. N'estimer que le clinquant. || 3° Terme de littérature. Choses brillantes, mais de mauvais goût. À Malherbe, à Racan, préférer Théophile, Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile, BOIL. *Sat.* IX. Le clinquant du Tasse m'a charmée, SÉV. 340. De ces grands mots, clinquant de l'oraison, Enflés de vent et vides de raison, J. B. ROUSS. liv. II, *Ép.* II, *Brumoy.* Si l'on vous faisait voir que ce bon air, ces grâces, Ce clinquant de l'esprit, ces trompeuses surfaces Cachent un homme affreux.... GRESSET, *Méchant*, III, 6.

— HIST. XVe s. Certes les pompes et parures de lors n'estoyent pas telles que celles de present; car les princes jouxtoyent en parures de drap de laine, de bougran et de toile, garnis et ajolivez d'or clinquant ou de peinture seulement, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 164, dans LACURNE. || XVIe s. On myllieu de la place pendoyent les armoyries, mignonnement introphiées d'or cliquant, RAB. *Sciomachie.* Ils avoient gardé par espoir de rançon tous ceux qui avoient du clinquant ou autres beaux vestemens, D'AUB. *Hist.* II, 468. Avec festons, trophées, et merveilleuse abondance de clinquant d'or et d'argent, qui voletoit par-dessus, CARL. IV, 12.

— ÉTYM. Rouchi, *cliquant;* du hollandais *klinken*, résonner, le *clinquant* étant ce qui fait du bruit.

† **CLINQUANTER** (klin-kan-té), *v. a.* Charger de clinquant. Clinquanter un habit.

— HIST. XVIe s. Nous vismes approcher quelques cinquante chevaux des nostres, clinquantés et empanachés comme princes, D'AUB. *Fœn.* IV, 15.

— ÉTYM. *Clinquant.*

† 1. **CLIO** (kli-o), *s. f.* Nom de celle des neuf Muses qui préside à l'histoire. On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune femme, couronnée de laurier, avec une trompette à la main droite et un livre dans la main gauche.

— ÉTYM. Κλειώ, Clio, de κλείω, κλέω, célébrer

† 2. **CLIO** (kli-o), *s. m.* Mollusque ptéropode.

† **CLIPPER**, *s. m.* Voy KLIPPER.

CLIQUART (kli-kar), *s. m.* Pierre à bâtir très-estimée.

— ÉTYM. Probablement du même radical que *clicher*, dans un sens de fixer, assujettir.

CLIQUE (kli-k'), *s. f.* || 1° Terme de mépris qu'on inflige à une coterie, à une bande, à une suite qu'on n'estime pas. Le diable avec sa clique, et réduit à ce point, Fort inutilement s'y casserait la tête, REGNARD, *Légat.* III, 1. L'offense que j'ai faite au seigneur Furia, lui est particulière; la rage de toute sa clique a une cause plus générale, P. L. COUR. I, 85. Puzzini ameute sa clique, me dénonce au ministre, arme l'autorité pour me persécuter, ID. *Lett.* II, 44. La clique Fréron crie que je suis l'auteur de je ne sais quel dictionnaire philosophique, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 19 oct. 1764. || 2° Aux cartes, réunion de trois ou quatre figures de même point et de couleur différente.

— HIST. XVe s. Toujours est le martiaux tout prest Qui fiert sur la cloche et desclique Si fort en mi la droite clique Que lors convient l'eure sonner, E. DESCHAMPS, *Poésies mss.* fo 425, dans LACURNE. D'aller aussy, quand il vente, par rue, Afin qu'on ait sur sa teste une clique [morceau] D'une tuille qui est tost descendue, Ou cheminée ou pierre qui desclique, ID. *ib.* fo 314.

— ÉTYM. *Cliquer*, ancien verbe qui avait le sens de faire du bruit et qui était très-usité; la *clique* est, on le voit, la même chose que la *claque*.

† **CLIQUET** (kli-kè), *s. m.* Terme d'arts. Pièce mobile qui, buttant contre un engrenage, l'empêche de tourner en sens contraire. || Fig. Leur langue va comme un cliquet de moulin, se dit de personnes qui babillent beaucoup. || Dans l'orfèvrerie, la partie supérieure de la brisure qui entre dans la charnière et en sort.

— HIST. XVe s. Prince, mon corps par boire se refet; Dès le matin et jusques au cliquet [coup] De la mie nuit me fait vins reconfort, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 240, dans LACURNE. || XVIe s. Mais les langues qui sonnent Comme un cliquet, toujours le bruit me donnent De tous escrits, tant soient lourdement faits, MAROT, II, 53. Bruit de chariots et chevaux, cliquets de fouets, PARÉ, XIX, 28.

— ÉTYM. Voy. CLIQUETER.

CLIQUETER (kli-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui le suit est muette : je cliquette, je cliquetterai), *v. n.* Faire du bruit en se choquant. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVe s. Et n'a dent qui ne lui cliquette, VILLON, *Repues franches.* || XVIe s. Pareillement fait soit cliqueter un fouet de chartier, PARÉ, XIX, 8. Les

armes ne doivent cliqueter sans legitime occasion; qu'avant qu'on les bouge, on envoye deffier l'ennemi, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 54, dans LACURNE.

— ÉTYM. Rouchi, *clicoter*, fréquentatif de l'ancien verbe *cliquer*, faire du bruit, qui est sans doute le même que *claquer*.

CLIQUETIS (kli-ke-ti), *s. m.* || 1° Bruit que font des armes ou des corps sonores qui se choquent, qui se froissent. Cliquetis d'épées, de chaînes. Ah! monsieur, quel bruit! quel cliquetis! — Que vois-je là? Un homme attaqué par trois autres! La partie est trop inégale, et je ne dois pas souffrir cette lâcheté, MOL. *Don Juan*, III, 3. || 2° Fig. Cliquetis de mots, assemblage de mots qui ont plus de son que de sens. Cliquetis d'antithèses, antithèses accumulées sans beaucoup de goût.

— HIST. XIVe s. Et quand dessus François vont les flesches cheant, Dessus ces bacinés qui sont clair et luisant Firent tel cliquetis en noise demenant, Que ce sembloient fevres sur enclumes forgeant, *Guescl.* 22341. || XVe s. Avoit lors dedans le dit champ tel cliquetiz de couleuvrines, que iceux Anglois furent contraints d'eux enfuir, MONSTREL. t. III, p. 57, dans LACURNE. Le cliquetis que j'aime est celui des bouteilles, BASSELIN, XIX. || XVIe s. Cliquetis de harnois, piques, espées.... PARÉ, XIX, 28. Le cliquetis des armes, RONS. 900.

— ÉTYM. *Cliqueter*.

CLIQUETTE (kli-kè-t'), *s. f.* || 1° Instrument fait de deux morceaux d'os ou de bois, qu'on met entre les doigts et dont on tire des sons en choquant ces deux morceaux l'un contre l'autre. || 2° Terme de pêche. Pierre trouée pour faire aller le filet au fond de l'eau. || Filet garni de morceaux de bois qui par leur choc rassemblent le poisson; on dit aussi cliquet.

— HIST. XVIe s. Et les choquant ensemble [deux pièces de bois], [il] faisoit son tel que font les ladres en Bretaigne avec leurs cliquettes, RAB. *Pant.* II, 19. Le vassal ne trouvant son seigneur en son hostel, doit heurter par trois fois à sa porte, l'appeler aussi par trois fois, et après avoir baisé la cliquette ou verrou d'icelle, faire pareille declaration que dessus, LOYSEL, 559. Tenant en sa main dextre des cliquettes, les faisant cliqueter assez haut, PARÉ, XIX, 23.

— ÉTYM. Voy. CLIQUETER.

† **CLISÉOMÈTRE** (kli-zé-o-mè-tr'), *s. m.* Terme d'obstétrique. Instrument inusité, qui a été proposé pour mesurer l'inclinaison du bassin.

— ÉTYM. Κλίσις, inclinaison, et *mètre*, mesure.

CLISSE (kli-s'), *s. f.* || 1° Petite claie d'osier ou de jonc pour égoutter les fromages. || Enveloppe d'osier tressé mise autour d'une bouteille qu'on porte habituellement, afin de l'empêcher de se casser. || 2° Terme de chirurgie. Morceau de bois ou de carton plat, long et étroit, servant à maintenir les os fracturés; on dit aujourd'hui éclisse.

— HIST. XVe s. Et fondement qui est fondé sur clisse Ne peut souffrir ne pierre ne mortier, EUST. DESCH. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Ma maîtresse avoit un coche de clisse [d'osier], qui n'estoit gueres suspendu que de cordes, D'AUB. *Fœn.* III, 2.

— ÉTYM. Berry, *cicle*, claie formée de branchages flexibles: de l'ancien haut-allem. *kliozan*, fendre.

CLISSÉ, ÉE (kli-sé, sée), *part. passé.* Qui est garni d'une clisse. Bouteille clissée. Les seltzogènes ou appareils à faire de l'eau de Seltz sont composés de deux réservoirs clissés à mailles hexagonales.

† **CLISSER** (kli-sé), *v. a.* || 1° Terme de vannier. Garnir une bouteille d'une clisse. || 2° Terme de chirurgie. Munir de clisses un membre fracturé.

— HIST. XVIe s. Une bouteille clissée, plaine de vin breton, RAB. *Pant.* III, 45. Et seront lesdits aubiers tous clissez d'une chemise de fil d'archal, PALISSY, 77.

— ÉTYM. *Clisse;* Berry, *cicler*, tresser.

† **CLISSON** (kli-son), *s. m.* Toile de lin qui se fait en Bretagne.

— ÉTYM. *Clisson*, ville du département de la Loire-Inférieure.

† **CLISTER** (kli-sté) ou **CLISTRER** (kli-stré), *v. a.* Luter une poêle sur son fourneau, dans une saline.

† **CLITORIDIEN, IENNE** (kli-to-ri-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au clitoris.

CLITORIS (kli-to-ri), *s. m.* Terme d'anatomie. Petit organe charnu placé à l'entrée des parties génitales des femelles chez les animaux mammifères.

— ÉTYM. Κλειτορίς.

† **CLITORISME** (kli-to-ri-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Abus du clitoris.

† **CLIVABLE** (kli-va-bl'), *adj.* Qui est susceptible d'être clivé.

— ÉTYM. *Cliver.*

† **CLIVAGE** (kli-va-j'), *s. m.* Division mécanique, dans une ou plusieurs directions, de la masse d'un corps cristallisé, division qui met à découvert les joints des lames ou couches planes et parallèles dont ce corps est composé. Substance qui se prête aisément au clivage. Il m'a été facile de m'assurer qu'aucun phénomène de trombe ou de clivage ne s'était manifesté dans cet ouragan, car les arbres étaient seulement renversés, *Acad. des sciences, comptes rendus*, t. L, p. 614. || La fissure d'un cristal, et en particulier d'un diamant, lorsqu'elle est à surface plane.

— ÉTYM. *Cliver.*

CLIVÉ, ÉE (kli-vé, vée), *part. passé.* Diamant clivé.

CLIVER (kli-vé), *v. a.* Diviser un corps cristallisé suivant les lames ou couches planes dont il est composé. || Terme de lapidaire. Tailler une pierre dans le sens de ses couches de cristallisation. || Se cliver, *v. réfl.* Être divisé par clivage.

— ÉTYM. Allem. *klieben;* suéd. *klyfwa;* angl. *to cleave*, fendre.

† **CLOACAL, ALE** (klo-a-kal, ka-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au cloaque.

CLOAQUE (klo-a-k'; au temps de Chifflet, *Gramm.* p. 183, on prononçait cloâque), *s. m.* || 1° Lieu destiné à recevoir les immondices. Il [Napoléon] proclame que le Kremlin, arsenal, magasins, tout est détruit; que désormais Moscou n'est plus qu'un amas de décombres, qu'un cloaque impur et malsain, sans importance politique et militaire, SÉGUR, *Hist. de Napol.* IX, 6. || Trou creusé en terre pour recevoir les eaux ménagères. || Masse d'eau sale et croupie. Tomber dans un cloaque. Cloaque infect. || 2° Par extension, tout ce qui offre des amas d'ordures et une grande saleté. On pénétra dans de misérables logements qui étaient des cloaques. Cette ville est un vrai cloaque. || Fig. C'est un cloaque, c'est une personne sale et puante, *Dict. de l'Acad.* || 3° Fig. Cloaque d'incertitude et d'erreur, PASC. dans COUSIN. Un pays qui est le cloaque de la nature, VOLT. *Amabed*, 10e *lettre d'Amabed.* Un dieu aurait-il pu former ce cloaque de misères et de forfaits? ID. *Memmius*, V. Je vous plains de remuer, dans l'horrible château [la Bastille] où vous allez tous les jours, le cloaque de nos malheurs, VOLT. *Lett. Chardon*, 5 avril 1767. || Un cloaque d'impureté, de toutes sortes de vices, une personne couverte de souillures morales. || 4° Terme d'anatomie. Poche que forme l'extrémité du canal intestinal chez les oiseaux et les reptiles, et dans laquelle s'ouvrent les uretères. || 5° *S. f.* Conduit de pierres par où s'écoulent les immondices d'une ville. N'est usité, en ce sens, qu'en parlant de la grande cloaque, égout bâti à Rome par Tarquin et encore subsistant.

— REM. Dans *la grande cloaque*, le genre étymologique a été conservé par le latin *maxima cloaca*, qui est le nom de cet égout. || Au XVIe siècle *cloaque* était tantôt masculin, tantôt féminin; c'est à tort que le masculin l'a emporté, ne fût-ce qu'à cause de cette anomalie d'avoir un même mot de deux genres suivant l'emploi.

— HIST. XIVe s. Il fist fere cloaques, ce sont conduiz souz terre pour celles yaues fere descendre ou Tybre, BERCHEURE, f° 20, *recto.* || XVIe s. Nature renvoye ces excremens vers le mezentere et pancreas, comme dedans un cloaque ou esgout de tout le corps, PARÉ, V, 19. Ceux qui habitent et frequentent es lieux putrides, comme es poissonneries, escorcheries, cemetieres, hospitaux, cloaques et tanneries, ID. XXIV, 3.... Jette dedans mon ventre Un desir de manger, ventre, non, mais un antre, Plustost une cloaque instrument de mes maux [il s'agit de Phinée et des harpies], RONS. 841. Bref ils t'ont fait la cloaque d'erreur, ID. 965. Il est ici bas logé au dernier et pire estage de ce monde, plus esloigné de la voute celeste en la cloaque et sentine de l'univers, CHARRON, *Sagesse*, p. 47, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *cloaca.*

CLOCHE (klo-ch'), *s. f.* || 1° Instrument d'airain, en forme de coupe renversée, produisant des sons retentissants à l'aide d'un battant suspendu dans l'intérieur et mis en mouvement par le branle de la cloche, ou à l'aide d'un marteau placé à l'extérieur et mû directement ou par des ressorts. Sonner, tinter la cloche. Bénir une cloche. On sonnait la cloche à volées. Les cloches dans les airs de leurs voix argentines, Appelaient à grand bruit les chantres à matines, BOIL. *Lutr.* IV. Tandis que dans les airs mille cloches émues D'un funèbre concert font retentir les nues, ID. *Sat.* VI. Du dîner j'aime fort la cloche, Mais on la sonne en peu d'endroits, BÉRANG. *Tournebr.* On se sert du son des cloches pour dissiper les nuées, BOSS. *Conn.* III, 3. || Fig. Faire sonner la grosse cloche, faire intervenir dans une affaire celui qui a le plus de pouvoir. || N'être pas sujet au coup de cloche, être maître de son temps. Les horloges étaient défendues dans tous ses États, et on eût réputé pour insensé un homme ou une femme qui se fussent asservis à un coup de cloche, SEGRAIS, *Princesse de Paphlagonie*, t. II, p. 217. || Fondre la cloche, prendre un parti, une résolution extrême; en venir au fait, à l'exécution. || Être étonné, être penaud comme un fondeur de cloche, être fort surpris de voir manquer une chose sur laquelle on comptait. Locution tirée de ce qu'il arrive parfois que l'opération de jeter la cloche en moule manque. Si Foy eût pu soutenir ce style, la scène changeait; M. Pasquier, surpris comme un fondeur de cloches, eût remis ses lois dans sa poche, et moi, petit propriétaire, ici je taillerais ma vigne sans crainte, P. L. COUR. *Lettre* X, t. I, p. 220. || Gentilshommes de la cloche, noblesse de la cloche, nom que l'on donnait aux descendants des maires et des échevins, maîtres, en leur qualité d'officiers municipaux, de la cloche de la commune, et anoblis en certaines villes par quelques charges municipales. || Coup de cloche, un coup frappé contre la cloche et qui la fait sonner; et fig. un avertissement. Il est vrai que j'ai été fort malade; ces petits avertissements sont des coups de cloche que bientôt il n'y aura plus d'heure pour nous, VOLT. *Lett. Schomberg*, 31 août 1769. || 2° Terme de cuisine. Ustensile concave qui sert à faire cuire des fruits. || Couvercle en fer-blanc pour tenir les plats chauds. || Vase de verre dont on couvre le fromage pour le servir sur la table et sous lequel il se fait. || 3° Dans le jardinage, vase de verre dont on couvre les plantes délicates. Plantes venues sous cloche. || Fig. Il était vrai que dès lors je pointais fort, mais c'était sous cloche, ST-SIM. 217, 181. || 4° Dans les laboratoires, manchon ou cylindre creux en verre, ouvert par une extrémité et fermé par l'autre. || 5° Nom d'une machine qui a la figure d'une cloche, et dans laquelle un homme peut demeurer sous l'eau pendant assez longtemps. Cloche à plongeur ou cloche à plonger. || 6° Vésicule de sérosité qui se forme sur la peau. Il a des cloches aux pieds. || 7° Terme de vétérinaire. Un des noms vulgaires de la cachexie aqueuse des bêtes à laine. || 8° Terme de botanique. Fleur en cloche, fleur monopétale ayant à peu près la forme d'une cloche. || Double cloche, espèce de datura; primevère doublée par la culture. || 9° Terme de marine. Cylindre d'un cabestan. || Partie supérieure d'une manche à vent. || 10° Terme de mineur. Cavité qui se forme au toit d'une galerie. || 11° Terme de sondeur. Cloche à galets, tige creuse pour saisir une tige de sonde. || 12° Ornement de monture de chandelier. || Dans la poterie, bouillonnement. || Proverbes. On ne peut sonner les cloches et aller à la procession, c'est-à-dire on ne peut faire deux choses à la fois. || C'est le son des cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut, c'est-à-dire ce sont des paroles qu'on interprétera comme on voudra, ou c'est un homme qui dit tantôt d'une façon et tantôt d'une autre. Locution fondée sur une ancienne superstition qui faisait regarder les cloches comme pouvant annoncer l'avenir; le son des cloches n'ayant rien de déterminé, on y entendait toujours ce qu'on désirait. || Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son, c'est-à-dire, en toute chose, il faut entendre le pour et le contre.

— HIST. XIIIe s. Les cloche de la ville sonnerent hautement, *Berte*, IX. De camelin, pour la pouriere [poussière], [ils] Avoient clokes [chapes] paringaus [semblables] Fourées de vermeus cendaus, *Bl. et Jehan*, v. 5436. || XIVe s. Quant li bourgois oirent la choze deviser, La cloque de la ville ont fait tantost sonner, *Baud. de Seb.* X, 76. || XVe s. Adonc alla dire Lydore la royne: venez à moi, Lyriope belle fille; si vous osteray la cloche que vous avez vestue, et si nous servirez, *Perceforest*, t. I, f° 122. || XVIe s. Tous utenciles de cuisine faits de metail de cloche, de cuivre, de leton, O. DE SERRES, 881. La chappe ou cloche d'un alambic, ID. 889. A conseil de fol, cloche de bois, COTGRAVE. Dont il feut plus estonné qu'ung fondeur de cloches, et s'escria.... RABEL. *Pant.* II, 29. L'on a beau battre les cloches devant que les paroissiens soient venus, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 7. Mieulx vault à cloche se lever que à la trompette, ID. *ib.* Rapporter les cloches d'un tel lieu [avoir des ampoules aux pieds pour y être allé], OUDIN, *Curiosités fr.* Si es dites vignes est trouvé gros bestail avec cloche fermée ou bouschée en temps de fruicts, de nuit, le seigneur du bestail court l'amende de vingt sols tournois, *Coustum. gener.* t. II, p. 681.

— ÉTYM. Bourguig. *cloiche;* picard et Berry, *cloque;* provenç. *cloca, clos;* piémontais, *cioca;* bas-lat. *clocca, cloca,* dans des textes du VIIIe siècle; anglo-sax. *clucge,* IXe siècle; anc. h. allem. *clocca,* IXe siècle, ordinairement avec un *g, glocca;* anc. scandinave, *klucka;* allem. mod. *Glocke;* kymri, *cloch;* irl. *clog;* bas-bret. *cloc'h.* Ce mot est d'origine obscure; car on ne sait pas précisément s'il est allé des langues romanes dans les langues germaniques et celtiques, ou s'il a suivi le chemin inverse. Dans le premier cas, on le rattacherait à *clocher,* boiter, à cause du mouvement d'oscillation et, pour ainsi dire, de claudication de la cloche en branle. Dans le second cas on le rattacherait à l'ancien haut-allemand *klochôn,* battre, frapper, bien plutôt qu'à l'anglo-saxon *cloccan,* anglais *cluck,* glousser, dont la signification ne peut convenir. Clocher est probable; *V. clocher la cloiche,* à *clocher?* Par assimilation une chape a été dite *cloche* ou *cloque,* en anglais *cloak.*

CLOCHEMENT (klo-che-man), *s. m.* Action de clocher, de boiter.

— ÉTYM. *Clocher* 2.

CLOCHE-PIED (À) (klo-che-pie), *loc. adv.* Sur un seul pied. Sauter à cloche-pied. D'autres allaient toujours à cloche-pied, VOLT. *Bababec.* || *S. m.* Le cloche-pied, sorte de jeu gymnastique. || Espèce d'organsin qui n'a que trois brins de soie, dont deux sont moulinés ensemble séparément et puis moulinés avec le troisième.

— ÉTYM. *Clocher* 2, et *pied.*

1. **CLOCHER** (klo-ché; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des clochers élevés, dites: klo-ché-z élevés), *s. m.* || 1° Bâtiment élevé qui fait partie d'une église et dans lequel on suspend les cloches. La Nuit baisse la vue et du haut du clocher Observe les guerriers, les regarde marcher, BOIL. *Lutr.* III. C'est ainsi que du sein des vastes métropoles On voit un riche amas d'édifices épars S'élancer en clochers, s'arrondir en coupoles, Ou s'étendre et s'enfuir en immenses remparts, MASSON, *Helv.* II. || Fig. Placer le clocher au milieu de la paroisse, mettre à la portée de chacun ce qui doit servir à tous. || Fig. N'avoir vu que son clocher, que le clocher de son village, n'avoir point quitté son pays, être sans expérience du monde. || Se battre avec les pierres du clocher, se dit d'un bénéficier qui jouit par provision d'un bénéfice qu'on lui conteste, et, en général, de tout homme qui se sert contre ses adversaires de l'objet en litige. Voyons le court détail de cette affaire, dont la cabale [contre le duc de Bourgogne] se battit, comme on dit, avec les pierres du clocher, ST-SIM. 213, 125. || Course au clocher, course à cheval, qui, comme si elle avait pour but un clocher vu de loin, va à travers champs et franchit haies et fossés. || Des rivalités de clocher, des jalousies de village à village ou de petite ville à petite ville; et de même : cela n'a pas d'intérêt général, c'est une question de clocher. || 2° Paroisse, église. Il y a tant de clochers en France. || Proverbes. Un curé n'a besoin d'autre titre que de son clocher pour demander ses dîmes, c'est-à-dire la chose dont il s'agit est de droit commun et n'a besoin d'être appuyée d'aucun titre. || Tirer du clocher, employer la dernière ressource qui reste.

— HIST. XIIe s. Ainz que sainz Thomas fust ocis el saint mustier, Grant processiun vit aler lez le clochier, *Th. le mart.* 164. Li bacon [jambons] ardent, si chieent [tombent] li lardié; Et li sainz [la graisse] fait le grant feu esforcier, Fiert soi es tors et el maistre cloichier, *Raoul de C.* 60. || XIIIe s. Tant [ils] vont que de Paris ont maint clocher veu, *Berte,* CXXXVII. [La tour] haute est amont comme clokier, *Fl. et Bl.* 1817. || XVIe s. Il est feste en sa paroisse, on carillonne en son clocher, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 8.

— ÉTYM. *Cloche;* bourguig. *quiochey;* normand, *cliocher;* picard, *clokier.*

2. **CLOCHER** (klo-ché), *v. n.* || 1° Boiter en marchant. Clocher du pied droit. Qu'as-tu à clocher? es-tu boiteux aussi bien qu'aveugle? D'ABLANCOURT, *Lucien, Timon ou le misanthrope.* .... C'est grand' honte Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils, LA FONT. *Fabl.* III, 1. || Fig. Jusques à quand clocherez-vous de deux côtés? Nul ne peut servir deux maîtres, FÉN. XVIII, 66. || 2° Être défectueux, pécher contre quelque règle. Ce raisonnement cloche. Ce vers cloche, il n'a pas la mesure. Et que ceux qui veulent gloser doivent bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui cloche, MOL. *Fourb.* II, 1. || Proverbe. Il ne faut pas clocher devant les boiteux, il ne faut faire devant les gens rien qui leur reproche quelque défaut naturel, et, en général, rien qui leur rappelle quelque souvenir pénible.

— HIST. XIIe s. Li fil estrange mentirent à mei. li fil estrange sunt enviegi [en route], et clocerent de lur sentes, *Liber psalm.* p. 21. || XIIIe s. Car de poine [elle] clochoit, com cheval qu'on encloue, *Berte,* XXXIII. Et Renart d'autre part rebroche Le bon destrier, qui pas ne cloche, *Ren.* 27180. Atant es vos un pelerin Qui vint clochant tot le chemin, *ib.* 12946. Il leva sus en solevant, Le pié tent avant dont il cloche, *ib.* 7303. Bien voi de quel pié vous clochiés, *la Rose,* 9380. Puisque justice cloce, et drois pent et encline, Et verités cancelle, et loiautés decline, RUTEB. 233. La beasse qui cloche La cloiche dou cloichier Fist devant li venir, qui la veïst clochier, ID. 182. Il ot en sa compaigne dant Hungier l'allemant, Et Rogier de Rosoi, qui un poi va clochant, *Ch. d'Ant.* IV, 9. Et Robers del Rosoi qui cloce del talon, *ib.* XI, 368. || XVe s. On ne pouvoit à present clocher devant les seigneurs et leurs consaulx; car ils y veoient trop clair, FROISS. II, II, 100. Et s'amans vont faisant les lours, Tantost congnoistray leur deffault; Jà devant moy clochier ne fault, CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Le plus habile d'eux ne se pourra jamais absoudre qu'il ne cloche des deux costés; or Dieu a declaré par son prophete qu'on ne lui fera jamais trouver une telle clochure bonne, CALVIN, 225. Il vaut mieux clocher en la voie que courir legerement hors de la voye, ID. *Instit.* 605. Jusques à ce que vous vous soyez rendus tels devant qui vous n'osiez clocher, et jusqu'à ce que vous ayez honte et respect de vous mesmes, presentez-vous tousjours en l'imagination Caton, Phocion et Aristides.... MONT. I, 286. Les mariages de ce païs-là [Italie] clochent en cecy: leur coustume donne communement la loy si rude aux femmes et si serve.... ID. III, 367.

— ÉTYM. Picard, *cloker;* provenç. *clopchar.* Il y a deux étymologies proposées : 1° par Ménage, *claudicare,* boiter; 2° par Diez, *cloppicare,* mot dérivé du bas-latin *cloppus,* boiteux (voy. CLOPIN). La forme provençale *clopchar* paraît décider la question en faveur de la seconde étymologie.

† 3. **CLOCHER** (klo-ché), *v. a.* Terme d'horticulture. Couvrir de cloches. Avoir deux cents pieds de melons clochés, LA QUINTINYE, *Jardins,* t. I, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Cloche.*

† **CLOCHETEUR** (klo-che-teur), *s. m.* Anciennement, homme qui précédait les convois funèbres tenant à la main une clochette qu'il faisait sonner de temps en temps. Le clocheteur des trépassés.

— ÉTYM. *Clochette.*

† **CLOCHETON** (klo-che-ton), *s. m.* Terme d'architecture. Petit clocher. || Ornement, en forme de clocheton, qu'on ajoute quelquefois aux angles d'un clocher.

— ÉTYM. Diminutif de *cloche :* le *clocheton,* petite cloche, s'est dit, par métonymie, pour le petit clocher qui renferme la petite cloche.

CLOCHETTE (klo-chè-t'), *s. f.* || 1° Petite cloche qu'on peut tenir à la main. La clochette du président. La clochette des troupeaux. La pagode de nacre au toit rose et changeant, La tour de porcelaine aux clochettes dorées, V. HUGO, *Ball.* 15. || 2° Les clochettes, sorte de jeu dans les orgues. || Sorte de carillon diatonique dans les orchestres. || 3° Fleur en forme de cloche. Clochette des bois, le narcisse pseudo-narcisse. Clochette des blés, le liseron des champs. Clochette des murs, la campanule à feuilles rondes. || 4° Terme d'architecture. Sorte d'ornement, qu'on nomme aussi goutte, et qui est de forme conique et taillé dans l'architrave de l'ordre dorique.

— HIST. XIIIe s. Là establi on que une clokete fu portée avec corpus Domini, car on ne l'portoit point, *Chr. de Rains,* p. 88. Madame Musique aus clochetes, Et si clerc plein de chansonnettes, *Bat. des 7 arts.* || XIVe s. Son jaque [jaquette], qui estoit de clochettes garnis, [il lui] Fist tantost despoillier,... *Guescl.* 19360. Maistre Jehan Bernard, charpentier, pour faire un petit clocher en la grand chapelle [du Louvre] à pendre la clochette à sonner la messe, DE LABORDE, *Émaux,* p. 216. Une clochette d'or dont le tenon est d'une fleur de lis, et poise, à tout le batant, un marc une once, ID. *ib.* Cordelle où il y ait au bout une cloquette, *Modus,* f° LXXV. || XVe s. Crié soit à la clochete Par les rues, sus et jus : Fredet, on ne le voit plus; Est-il mis en oubliete? CH. D'ORL. *Rond.* Ceste clochette est faicte des biens de l'hotel Dieu, pour les habitans de la ville de Pois, et me fondit Andrieu Munier, 1582, DE LABORDE, *Émaux,* p. 217. Il est de la petite clochette [il est huguenot], H. EST. *Apologie d'Hérod.* p. 611, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *cloche;* bourguig. *clochote;* picard, *clokette.*

CLOISON (kloi-zon), *s. f.* || 1° Séparation qui se fait dans un appartement, dans une maison, à l'aide de quelque maçonnerie ou charpenterie. Cloison en briques. Mur de cloison. Un vieux mur entr'ouvert séparait leurs maisons; Le temps avait miné leurs antiques cloisons, LA FONT. *Filles de Minée.* || Petites murailles en briques dans l'intérieur d'un poêle. || 2° Terme de botanique. Membrane ou partie mince qui divise en compartiments certaines cavités. Les cloisons des loges à graines. La rose et Damalis [une jeune fille] de leur jeune prison Ont ensemble percé la jalouse cloison, A. CHÉN. 62. || Demi-cloison, cloison d'un fruit qui n'atteint pas jusqu'à l'axe de celui-ci, et laisse un vide au centre. || Terme d'anatomie. Partie servant de séparation à deux cavités. La cloison des fosses nasales. || 3° Espèce de boîte mince qui renferme la garniture d'une serrure.

— HIST. XIIe s. Les fossez [ils] virent, la cloison Qu'il aveient fait d'environ, BENOIT, II, 3465. || XIIIe s. Li rosier d'une haie furent Clos environ, si cum il durent; Mès ge passasse la cloison Moult volentiers... *la Rose,* 2793. Et la cloison de mur quarré, *ib.* 514. Trop est fols qui la [oraison] pert par petite ochoison; Car tous les biens du ciel puet mettre en sa cloison, J. DE MEUNG. *Test.* 1450. || XVIe s. Ce bataillon estoit si bien remparé d'une cloison de picques, que.... AMYOT, *P. Æm.* 33. Ilz chasserent les Perses fuyans, jusques dedans le pourpris qu'ilz avoient remparé et fortifié de cloison de bois, ID. *Arist.* 45. Les sacrées cloisons [les cloîtres], D'AUB. *Conf.* II, 8. Ce mot de cloison sentiroit la prison, ID. *ib.* A faute de mettre un pau [pieu] en une cloison, une vigne se dissipera, O. DE SERRES, 53. Et puis que tout leur revient à mesme compte [aux femmes traitées avec une extrême jalousie], elles ont le chois bien aysé: et, ont-elles brisé ces cloisons, croyez qu'elles font feu, MONT. III, 367.

— ÉTYM. Provenç. *clausio;* du latin *claudere,* fermer (voy. CLORE).

CLOISONNAGE (kloi-zo-na-j'), *s. m.* Terme d'architecture. Tout ouvrage de cloison. Ces chambres ne sont séparées que par du cloisonnage. || Cloison de charpente.

— ÉTYM. *Cloison.*

CLOISONNÉ, ÉE (kloi-zo-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est divisé en compartiments. || Émail cloisonné, voy. ÉMAIL.

— ÉTYM. *Cloison.*

CLOÎTRE (kloî-tr'), *s. m.* || 1° Dans un monastère, galerie intérieure couverte, et formant un carré, au milieu duquel est ordinairement un petit jardin. Les processions des religieux se font autour de leurs cloîtres. || On dit, en architecture, qu'une maison est bâtie en cloître, quand il y a des bâtiments sur les quatre côtés de la cour. || 2° Le monastère même. Se retirer, s'ensevelir dans un cloître. Qu'en un cloître sacré je pleure incessamment.... CORN. *Cid,* V, 7. La perfection n'est pas de se jeter dans un cloître, BOSS. II, *Vêtur.* 2. Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies? PASC. *Prov.* 16. Les cloîtres renfermaient plus de cinq cent mille personnes, VOLT. *Mœurs,* 139. Trop resserré dans les bornes d'un cloître, Un tel mérite au loin se fit connoître [connaître], GRESSET, *Ver-vert,* II. || 3° La vie monastique. Elle est par l'indigence au cloître condamnée, M. J. CHÉN. *Fénel.* IV, 1. || 4° Enceinte de maisons où logeaient les chanoines des églises cathédrales et collégiales. Le cloître Notre-Dame. || 5° Terme de jardinage. Grand carré entouré d'allées taillées en arcades, imitant un cloître. || 6° Terme de construction. Voûte en arc de cloître, sorte de voûte formée de plusieurs portions de voûte qui s'appuient sur des murs, et se coupent de manière à former entre elles des angles rentrants.

— SYN. CLOÎTRE, COUVENT, MONASTÈRE. Le cloître est une clôture; le couvent est un lieu où l'on se réunit pour vivre en commun; le monastère est un lieu de retraite et de solitude. Voilà l'étymologie. L'usage a attaché primitivement à cloître le sens de galerie intérieure dans un couvent; c'est pour cela qu'on ne dit pas, d'une manière déterminée et en laissant au mot l'idée commune de résidence de moines : établir, détruire des cloîtres. Cloître et couvent s'emploient l'un et l'autre pour désigner la vie monacale: on se jette dans le cloître; on met une fille au couvent; dans ces phrases on ne se servirait pas de monastère; le monastère ne se disant pas, d'une façon générale, comme le cloître ou le couvent.

— HIST. XIIe s. As altres chambres ont une chambre ajustée, Par unt la veie esteit al cloistre plus privée, Mais à cele ure esteit à un grant loc fermée, *Th. le*

mart 145. || XIIIe s. Quant il fu tiels qu'il puet aprendre, A ses letres un poi atendre, Li abes l'a en convent pris, E en la cloistre à letres mis, *Grégoire le Grand*, p. 11. Qui Faus semblant vodra congnoistre, Si le quiere au siecle ou en cloistre, *la Rose*, 11044. L'en ne preesche mès en cloistre De Jesu Christ ne de sa mere, Ne de saint Pol, ne de saint Pere, RUTEB. 219. Et les hales sont faites à la guise des cloistres de ces moinnes blans, JOINV. 205. || XVe s. Aux seculiers et en l'estat de cloistre, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 46, dans LACURNE. || XVIe s. Ou sur les monts d'Auvergne, ou sur le plus haut mont Des cloistres [barrières] Pyrenez, quand la neige se fond, RONS. 865. Hardis furent les cœurs qui les premiers monterent Au ciel, et d'un grand soin les astres affronterent; Là sans avoir frayeur des cloistres enflamez Du monde.... ID. 899. En cloistre, ne rien cognoistre, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 8. || Les passions ne nous abandonnent point pour changer de contrée, elles nous suyvent souvent jusques dans les cloistres et dans les escholes de philosophie, MONT. I, 275.

— ÉTYM. Provenç. *claustra;* anc. espagn. *claustra;* espagn. mod. *claustro;* ital. *chiostro*, cloître, *chiostra*, demeure, habitation; du latin *claustrum*, qui, se disant le plus souvent au pluriel, *claustra*, barrières, a donné les deux formes *chiostro* et *chiostra*, et, dans le vieux français, *le cloître* et *la cloitre;* les noms pluriels neutres du latin donnent souvent, dans les langues romanes, un nom féminin singulier.

CLOITRÉ, ÉE (kloi-tré, trée), *part. passé.* Mis au couvent. Une fille cloîtrée. || Obligé de garder la clôture. Un couvent cloîtré. Depuis le concile de Trente, il n'y a presque plus de religieuses qui ne soient cloîtrées.

CLOÎTRER (kloî-tré), *v. a.* || **1°** Contraindre une personne à embrasser la vie du cloître. Les Mattignon étaient cinq frères et force filles dont ils cloîtrèrent la plupart, ST-SIM. 125, 120. Vous n'avez plus, monsieur, que le couvent en tête; Vous voulez tout cloîtrer; et qui vous en croirait, Avant qu'il fût dix ans, le monde finirait, HAUTEROCHE, *Crisp. music.* II, 1. || Fig. Enfermer, séparer du monde. || **2°** Se cloîtrer, embrasser la vie monastique. || Fig. S'enfermer, se séparer du monde.

— HIST. XVIe s. Les gens d'eglise constituent le premier membre de l'estat du pays; et aussi bien les prelats cloistrés et religieux que prebstres seculiers jouissent de l'immunité que le droict escrit leur attribue, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 340.

CLOÎTRIER (kloî-tri-é), *s. m.* Religieux qui habite effectivement dans le cloître, à la distinction de ceux qui sont dans la maison en qualité d'hôtes, ou qui sont réputés du dehors, parce qu'ils sont pourvus de bénéfices dépendant de la maison. || Adjectivement et par plaisanterie. Leurs cloîtrières excellences, LA FONT. *Tabl.*

— HIST. XIIIe s. Il ne resemble chevalier, Voir por le cuer beu, mès cloistrier, De livres porte grant plenté, *Ren.* 20996. || XVe s. Plus vit en paix un poure chapelain Aux frais d'autrui ou par sa pourveance, Ou un cloistrier, [que] ne fait son souverain, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 253, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cloître;* provenç. *claustrier;* anc. espagn. *claustero.*

† **CLONIQUE** (klo-ni-k'), *adj.* Terme de médecine. Spasme clonique, mouvement tumultueux, irrégulier, indépendant de la volonté.

— ÉTYM. Κλόνος, agitation.

† **CLOPÉE** (klo-pée), *s. f.* Terme de vétérinaire. Synonyme de piétin, maladie du mouton. On dit aussi clopin.

— ÉTYM. Voy. CLOPIN-CLOPANT.

† **CLOPÉMANIE** (klo-pé-ma-nie), *s. f.* Terme de médecine. Penchant irrésistible à commettre des vols.

— ÉTYM. Κλοπή, vol (voy. CLEPHTE), et *manie.*

† **CLOPEUR** (klo-peur) ou **CLOPEUX** (klo-peû), *s. m.* Battoir à l'usage du raffineur de sucre.

— ÉTYM. Allem. *klopfen*, battre, frapper.

† **CLOPIN** (klo-pin), *s. m.* Voy. CLOPÉE.

CLOPIN-CLOPANT (klo-pin-klo-pan), *loc. adv.* En clopinant. Aller clopin-clopant. Je m'en irai donc clopin-clopant, SÉV. 257. Mes gens s'en vont à trois piés Clopin-clopant comme ils peuvent, LA FONT. *Fabl.* V, 2.

— HIST. XIIIe s. .... Et chemina dusques al hospital tout clopant, et pria pour Dieu qu'on le hebregast, *Chr. de Rains.* p. 107.

— ÉTYM. Berry, *cloper*, boiter; wallon, *clèper*, boiter; provenç. *clop*, éclopppé, boiteux; anc. franç. *clop*, boiteux; kymri, *cloff;* du bas-latin *cloppus* qui se trouve dans les lois barbares; mot difficile que Ménage et après lui Diez tirent du grec χωλόπους, boiteux. Diez préfère cette étymologie au latin *claudipes*, qui a même sens et qui doit aussi être pris en considération. Ces étymologies ne sont que probables, vu que des intermédiaires manquent. Grandgagnage le tire du hollandais *kruipen*, *kroop*, ramper; ancien flamand, *crepel*, boiteux; anglais, *cripple*, estropié. On a aussi mis en avant l'allemand *klopfen*, heurter, battre, parce que le boiteux bat en quelque sorte la terre; mais sans intermédiaire on ne peut adopter une étymologie aussi détournée.

CLOPINER (klo-pi-né), *v. n.* Marcher en clochant quelque peu. Quand Vulcain, clopinant, lui vint donner à boire, LA FONT. *Fabl.* XII, 12. M. du Maine pria les prélats de trouver bon qu'il me dît un mot, et vint clopinant à moi, ST-SIM. 263, 23. Le frater est ici, il clopine, SÉV. 324. Qu'une jambe de bois te siérait assez bien, Et qu'après mes guerres finies Tu viendrais avec grâce encore aux Tuileries, Éborgné, clopinant, nous servir d'entretien, CHAUL. *à Bouillon*, 1704. Un petit garçon, boiteux, clopinant avec ses béquilles, J. J. ROUSS. *Prom.* 6. Il ne resta à M. de Talleyrand qu'à clopiner aux pieds du colosse qu'il ne pouvait renverser, CHATEAUBR. *Mém.* t. VI, p. 214. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Le malade clopinera tousjours quelque peu, PARÉ, VIII, 37.

— ÉTYM. Voy. CLOPIN.

† **CLOPINEUX, EUSE** (klo-pi-neû, neû-z'), *adj.* Qui clopine. Je laisse la plume à M. le clopineux, SÉV. 323.

— ÉTYM. *Clopiner.*

CLOPORTE (klo-por-t'), *s. m.* Genre de crustacés isopodes, dans lequel on distingue le cloporte des murs, dit vulgairement cloporte.

— HIST. XVIe s. Une beste semblable à un clouporte, que les Italiens appellent *porceleti*, PARÉ, XIX, 16. Clooportes, autrement pourcelets de Saint Antoine, petites bestes plates qu'on treuve es caves humides sous les pierres, O. DE SERRES, 912.

— ÉTYM. Saumaise et après lui Ménage tirent ce mot de *claudere*, fermer (voy. CLORE), et *porcus*, porc, attendu, d'une part, que ces animaux vivent dans des endroits fermés, et d'autre part, qu'on les nomme généralement d'un mot qui signifie cochon: ital. *porcelletto*, norm. *trée*, c'est-à-dire truie.

CLOQUE (klo-k'), *s. f.* || **1°** Sorte de maladie qui attaque les feuilles du pêcher et y forme des espèces d'ampoules. || **2°** Dans les blanchisseries de cire, ruban de cire qui se noue quand le cylindre n'est pas partout également chargé d'eau.

— ÉTYM. *Cloche*, dont *cloque* n'est que la prononciation picarde, et qui est pris ici dans le sens d'ampoule.

† **CLOQUÉ, ÉE** (klo-ké, kée), *adj.* Terme de jardinage. Qui est atteint de la cloque.

— ÉTYM. *Cloque.*

† **CLOQUETIER** (klo-ke-tié), *s. m.* Morceau de bois auquel est attaché l'archet servant au mouleur de brique à couper la terre.

CLORE (klo-r'), *v. a.* Usité seulement dans les formes suivantes: je clos, tu clos, il clôt; je clorai; je clorais; clos; que je close; clos, close. || **1°** Boucher ce qui est ouvert. Clore les passages. Je sais qu'il fit trancher et clore ce conduit Par où ce grand secours devait être introduit, CORN. *Pomp.* V, 3. || Dans la vannerie, clore une corbeille, serrer l'osier avec un fer. || Clore l'œil, la paupière, dormir. Ne pouvant clore l'œil, se plaignait en pleurant, RÉGNIER, *Dial.* Il ne connaissait plus le sommeil, et la froide main de la mort pouvait seule lui clore les yeux, BOSS. *le Tellier.* || Fig. Clore la bouche à quelqu'un, l'empêcher de parler, le réduire à ne pouvoir répondre. Mais la naïveté.... Clôt-elle pas la bouche à leur impiété? MALH. I, 1. || **2°** Enclore. Clore une ville, un jardin. || **3°** Fig. Terminer. Clore un marché. Quand j'aurai clos mon dernier jour, MALH. V, 20. Oui, seigneur, cette heure infortunée Par mes derniers soupirs clora ma destinée, CORN. *Nicom.* IV, 1. J'écris quelques pages sur votre compte; vous clorez, s'il vous plaît, le siècle de Louis XIV; car vous êtes né sous lui, VOLT. *Lett. duc de Richelieu*, 25 oct. 1761. Qui empêche, quand on s'aperçoit de la fuite du bonheur, de clore la vie? CHATEAUB. *Natch.* II, 157. || Déclarer terminé. Clore une discussion dans une assemblée. || **4°** Dans les exercices de la chevalerie, clore le pas, terminer le tournoi, par opposition à ouvrir le pas, commencer le tournoi. || **5°** *V. n.* Cette porte, cette fenêtre ne clôt pas. Lorsque le jour allait clore, CHATEAUB. *Amér.* 67. || **6°** Se clore, *v. réfl.* Être clos. Un œil qui se clôt.

— REM. Des grammairiens se sont plaints qu'on laissât sans raison tomber en désuétude plusieurs formes du verbe clore. Pourquoi en effet ne dirait-on pas: nous closons, vous closez; l'imparfait, je closais; le prétérit défini, je closis, et l'imparfait du subjonctif, je closisse? Ces formes n'ont rien de rude ni d'étrange, et il serait bon que l'usage ne les abandonnât pas.

— SYN. CLORE, FERMER. Fermer, qui vient de *firmare*, rendre ferme, assurer, fortifier, s'est substitué peu à peu à tous les emplois de clore qui, venant de *claudere*, était, à l'origine, le mot propre. Aussi, malgré l'étymologie, n'y a-t-il guère de différence qu'en ce que le premier est d'un usage général, tandis que le second est d'un emploi restreint. Qu'on prenne toutes les locutions, et l'on verra que les nuances sont insaisissables. On ferme ou on clôt un jardin de murs; le sommeil nous ferme ou nous clôt les yeux; le président ferme ou clôt la discussion; cette porte ne ferme pas bien ou ne clôt pas bien (pourtant on dira, avec une nuance: cette porte ferme bien, mais elle ne clôt pas; c'est-à-dire les verrous en sont solides, mais elle laisse des jours). En un mot, fermer, prenant le sens de clore, s'est partout substitué à lui, excepté dans quelques locutions toutes faites: à huis clos, et non à huis fermé; nuit close, et non nuit fermée; le propriétaire de la maison est obligé de tenir le locataire clos et couvert, et non fermé (ici fermé ferait presque un contre-sens). En revanche, ce serait un autre contre-sens que de dire à quelqu'un de clore la porte, au lieu de fermer la porte, parce qu'on veut dire l'arrêter par le pêne ou par un loquet, non pas la clore. En somme, c'est l'effet naturel d'un mot impropre qui se substitue à un mot propre, d'en prendre la plupart des significations et pourtant de ne pas le chasser des locutions traditionnelles.

— HIST. XIIe s. Sire [il] fu de Illande, une terre où mers clot, *Sax.* XVII. Plus a fierté Herupe et Bretaigne et Touraine Que tous li remenanz que mers cloe et açaine, *ib.* XXX. De ci que il out parfait sun palais e le temple nostre seignur, e clos le mur envirun Jerusalem, *Rois*, 233. || XIIIe s. Ces haus murs et ces riches tours dont la vile estoit close, VILLEH. LXI. Lors se clostrent li nostre de lices par defors, ID. CLIII. Et si ot molt bele maison, Close de haut mur environ, *Lai du trot.* Por la destrece de mort cloudrent [se fermèrent] mi oeil, *Psautier*, f° 106. Ançois doivent li auditeur clorre et seeler ce qui est fet et aporter en jugement, BEAUM. VI, 15. Et nous n'avons point de demain, Quar li termes vient et aprouche Que la mort nous clorra la bouche, RUTEB. 97. Li roys fist clorre tout l'ost de grans fossés, JOINV. 218. Et commanda le roy que l'en clousist nostre ost de fossés, ID. 221. Et jà parole ne fust née, Se bouche fust close tous jours, *Denier et brebis*, dans JUBINAL, t. II, 264. || XIVe s. Son sanc est ou cuer et es euls [yeux] qui sont gros, et ne les clot onques, ORESME, *Eth.* 23. || XVe s. Pour eux tollir et clorre le pas de la mer [aux assiégés de Calais], FROISS. I, I, 315. Où ils cloyoient la plus part de l'ost, COMM. I, 2. Commanderent qu'on nous amenast le charroy là où nous estions et que on nous cloyst, et ainsi fut fait, ID. I, 4. Avant que le roy prist Arras, la ville cloyoit contre la cité, et y avoit grans fossez et grandes murailles entre deux, ainsi la cité estoit bien close, ID. VI, 6. Je vous supplie que vous cloyez les fenestres, afin que nous soyons plus secretement, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. .... Car crainte et doubte alors Luy cloent le bec, contemplant les richesses, J. MAROT, V, 266. Mais mieux me vaut rendre ma lettre close, MAROT, II, 23. Clouez tout court, rentrez de bonne sorte: Maistre passé serez certainement En un rondeau, ID. II, 373. En liberté maintenant me pourmaine, Mais en prison pourtant je fus cloué, ID. II, 425. Cela n'eust pu sembler autre chose que battre l'air à clos yeux, CALVIN, 26. Juppiter s'excusoyt, remonstrant que tous ses benefices estoyent distribuez, et que son estat estoyt clouz, RAB. *Pant.* III, 33. Le soleil levant, il s'espanouit; soy cachant, il se cloust, ID. *ib.* III, 50. Clore et plier une lettre, MONT. I, 293. Il ne m'est onques advenu de trouver la bourse de mes amis close, ID. I, 312. Je m'en vais clore ce pas par un verset ancien que.... ID. I, 336. Tel en camp clos, qu'en une battaille, ID. II, 7. Elle appelle ses filles pour luy clorre les yeulx, ID. II, 41. Le gardans de pouvoir clorre l'œil, en le contraignant par toute voye et tout moyen de veiller et demourer sans dormir, AMYOT, *P. Æm.* 59. Ilz avoient conspiré entre eulx, que le premier jour que les Romains sortiroient, ilz leur clorroient la porte à la queue, ID. *Marcel.* 14. Pour clorre le chemin à ses ennemis... ID. *Sylla*, 16. Il se jettoit à clos yeux au danger, ID.

Phocion, 8. Quand se vint à la nuict close, que l'on ne voyoit desjà plus goutte, ID. *César*, 41. Jusques à ce que les ennemis vindrent à monter sur les remparts qui clouoient son camp, ID. *ib.* 60. Fermant la bouche à la raison, et clouant les yeux à l'imagination du peril, ID. *Pomp.* 85. Qu'elle tienne son halaine par intervale, en clouant le nez et la bouche, PARÉ, t. II, p. 629. Nous fismes un contract ensemble l'autre jour, Que tu me donnerois mille baisers d'amour, À levres demi-closes, RONS. 810.

— ÉTYM. Berry, *clouer*; picard, *cloer*, *cloure*; provenç. *claure*, *clauzer*, *clure*; anc. catal. *cloir*; ital. *chiudere*; du latin *claudere*. L'ancien français disait *il clot* et *il cloe*, *nous cloons*, *il clooit*; d'où la confusion qui s'est faite, pour le son, avec *clouer*.

1. **CLOS**, **CLOSE** (klô, klô-z'), *part. passé.* de clore. || **1°** Fermé. Jardin clos de murailles. Bien semble être la mer une barre assez forte Pour nous ôter l'espoir qu'il puisse être battu; Mais est-il rien de clos dont ne trouve la porte Ton heur et ta vertu? MALH. II, 12. Ces beaux yeux souverains [de Jésus] qui traversent la terre Mieux que les yeux mortels ne traversent le verre, Et qui n'ont rien de clos à leur juste courroux, ID. I, 4. Là les mains ne sont closes Pour recevoir, LA FONT. *Orais.* Ce dragon qui jamais n'a les paupières closes, CORN. *Médée*, III, 3. Pour un si beau dessein il n'est porte trop close, ROTROU, *Antig.* V, 3. Que nos portes restent closes, Et jusqu'au retour des roses Chauffons-nous, chauffons-nous bien, [illegible]ANG. *Hiver.* || Fig. L'espérance m'en est close, MALH. V, 23. || Terme de blason. Couronne close, couronne fermée. || **2°** Bien fermé. Un propriétaire doit tenir son locataire clos et couvert, il doit entretenir en bon état la clôture et la couverture. || Fig. Se tenir clos et couvert, se tenir en lieu de sûreté, et aussi être peu communicatif. Un chacun, sans parler, se tient clos et couvert, RÉGNIER, *Sat.* XI. Le meilleur était que je m'étais parfaitement tenu clos et couvert sur le mariage, ST-SIM. 271, 160. Que, pour courir à tous n'étant plus assez vert, Il se veut désormais tenir clos et couvert, LA FONT. *Eunuque*, V, 3. || Se tenir clos et coi, ne pas bouger de chez soi. Dans les visites qui sont faites Le renard se dispense et se tient clos et coi, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. || **3°** Renfermé. L'exemple des amants est clos dans ce tombeau, MALH. V, 8. || Demi-clos. [Saint Pierre marchant sur les eaux] Quand, déjà demi-clos sous la vague profonde, Vous ayant appelé, vous affermîtes l'onde, Et, m'assurant les pieds, m'étonnâtes l'esprit, MALH. I, 4. || **4°** En termes d'hippiatrique, cheval clos de derrière ou crochu, cheval dont les jarrets sont trop rapprochés. || **5°** Les yeux clos, ou, plus rarement, à yeux clos, les yeux fermés. || Fig. Aveuglément, sans balancer. Et se jette à clos yeux au danger plus extrême, ROTROU, *Antig.* IV, 1. || Avoir les yeux clos, être mort. Il n'eut pas sitôt les yeux clos, que.... || **6°** Champ clos, lice fermée de barrières pour les tournois et les duels judiciaires. Pour décider leur querelle en champ clos, BOSS. *Louis de Bourb.* Quand elle entre en champ clos avec le dieu de Thrace, LA FONT. *Tabl.* Et malgré notre usage antique et solennel De défendre en champ clos le sexe qu'on outrage, VOLT. *Tancr.* III, 4. || **7°** Terme de droit criminel. À huis clos, à portes fermées, c'est-à-dire sans que le public soit admis et sans que publicité soit donnée aux débats. || Substantivement. Le huis clos est requis dans les affaires qui offensent les bonnes mœurs. || **8°** Lettre close, ordre du roi contenu dans une lettre fermée de son cachet et souscrite par un secrétaire d'État. || Fig. C'est lettre close pour moi, c'est une chose où je ne comprends rien. Le fond de cette intrigue est pour moi lettre close, MOL. *le Dép.* II, 1. Sans dire quoi, car c'étaient lettres closes, LA FONT. *Vill.* || **9°** Avoir la bouche close, se taire, garder un secret. Si l'on veut qu'ils aient la bouche close, MOL. *le Dép.* II, 8. || Bouche close! Gardez le silence, le secret. || **10°** À la nuit close, lorsqu'il est tout à fait nuit. || **11°** Pâques closes, le dimanche d'après Pâques ou de Quasimodo, auquel jour se terminent les cérémonies de Pâques.

2. **CLOS** (klô; l'*s* se lie : un clos attenant, dites : un klô-z attenant), *s. m.* Terrain cultivé et clos de haies ou de murs. Un clos de vigne. Un jardin et le clos attenant.

— HIST. XIII[e] s. N'aureie anuit [cette nuit] paiz ou repos, Se il giseit dedens mon clos, *Grégoire le Grand*, p. 86. Ensi coume la voie change, Lez un essart delez un clous, Iluec dut Renart estre enclous, *Ren.* 539. Es clos devant la porte de la cité garnie, Là troverent sarcus [cercueil] de marbre de Persie, *Ch. d'Ant.* IV, 439. De ce clos où il les avoient mis, les fesoient traire l'un après l'autre, JOINV. 242. || XVI[e] s. Une petite chapelle, qui estoit pour le temps dehors la Reole; et quand le comte l'eut conquise, cette chapelle fut mise au clos de la ville, FROISS. I, I, 240. || XVI[e] s. De toy, o Pan, qui augmentas son clos, MAROT, I, 218.

— ÉTYM. *Clos* 1; Berry, *clous*.

CLOSEAU (klo-zô), *s. m.* Petit clos.

— ÉTYM. Diminutif de *clos* 2.

† **CLOSEMENT** (klô-ze-man), *adv.* D'une manière fermée, isolée. Vieux.

— HIST. XV[e] s. [Sylvestre, pape] se tenoit simplement et closement à Rome, et vivoit sobrement avec ceux de l'Église, FROISS. II, III, 27.

— ÉTYM. *Close*, et le suffixe *ment*; provenç. *clusamen*.

† **CLOSERIE** (klô-ze-rie), *s. f.* || **1°** Petite exploitation rurale, où il n'y a pas de bœufs de labour. *la Closerie des Genêts*, drame en cinq actes, par Fréd. Soulié. || **2°** Sorte d'ouvrage de vannerie.

— HIST. XVI[e] s. Ils n'avoient point de terres ni de seigneuries, methairies, clozeries, borderies, CARLOIX, II, 17.

— ÉTYM. *Clos* 2.

† **CLOSET** (klo-zè), *s. m.* Sorte de petit parc pour la pêche.

— ÉTYM. *Clos* 2.

† **CLOSIER** (klô-zié), *s. m.* Celui qui tient à ferme une closerie. || Dans certaines provinces, celui qui a soin du clos.

— HIST. XIII[e] s. Mes uns vilains, qui grant honte ait, Près d'ilecques repost s'estoit: Dangiers ot nom, si fu closiers Et garde de tous les rosiers, *la Rose*, 2839. || XV[e] s. Du lieu où lavande Croist et rosiers, À grant foison, sans façon de cloisiers, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*.

— ÉTYM. *Clos* 2.

† **CLOSOIR** (klô-zoir), *s. m.* Une des planches dont se compose le moule à construire en pisé. || Closoir ou clotoir, outil de vannier pour faire les vannettes.

— ÉTYM. *Clore*.

CLOSSEMENT (klo-se-man), *s. m.* Voy. GLOUSSEMENT.

CLOSSER (klo-sé), *v. n.* Voy. GLOUSSER.

† **CLOSTRE** (klo-str'), *s. m.* || **1°** Terme de botanique. Cellule en forme de fuseau. || **2°** Terme d'architecture. Tuile formant un demi-cylindre creux, qui tient lieu de balustre et sert d'ornement aux galeries.

— ÉTYM. Lat. *claustrum*, cloison (voy. CLOÎTRE).

† **CLOTHO** (klo-to) ou **CLOTHON** (klo-ton), *s. f.* Terme de mythologie. Celle des trois Parques qui file le fil de la vie des hommes. Ensemble nous mourrions en servant vos autels; Clothon ferait d'un coup ce double sacrifice, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Ni le temps ni l'hymen n'éteignirent leur flamme; Clothon prenait plaisir à filer cette trame, ID. *ib.* Eh quoi, seigneur, toujours nouveaux combats? Toujours dangers? vous ne croyez donc pas Pouvoir mourir? tout meurt, tout héros passe; Clothon ne peut vous faire d'autre grâce Que de filer vos jours plus lentement. Mais Clothon va toujours étourdiment, ID. *Poésies mêlées*, XLI, *à M. de Turenne*.

— ÉTYM. Κλωθώ, de κλώθειν, filer.

† **CLOTOIR** (klo-toir), *s. m.* Voy. CLOSOIR.

CLÔTURE (klô-tu-r'), *s. f.* || **1°** Enceinte qui clôt. La clôture de ce parc est endommagée en beaucoup d'endroits. À l'est, la rivière sert de clôture à notre jardin.... Beaux jardins qui dans votre clôture Avez toujours des fleurs, MALH. V, 14. Les femmes ne doivent pas seulement être séparées des hommes par la clôture de la maison, MONTESQ. *Esp.* XVI, 10. || Clôture du chœur, fermeture à jour qui, dans une église, sépare le chœur d'avec la nef. || **2°** L'obligation de garder le cloître. Vœu de clôture. Je vous ai dérobé à la clôture d'un couvent, MOL. *Fest.* I, 3. Une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière, BOSS. *la Vallière*. La clôture de la princesse Sophie, VOLT. *Hist. de Russie*, 9. || **3°** Reclusion, vie retirée. Des divertissements leur rendaient supportable la sévère clôture à quoi les obligeait leur sexe, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 19. || **4°** Action de terminer, d'arrêter définitivement une chose. La clôture de la discussion. La clôture d'un compte, d'un inventaire. || **5°** Secret, réserve, habileté à se taire. Pour les ministres étrangers [le duc d'Orléans doit avoir] force honnêtetés, force clôture, force fermeté, et les renvoyer aux affaires étrangères, ST-SIM. 399, 214.

— HIST. XIII[e] s.... les jardins seroit neans Au regard de ceste closture Qui n'est pas faite en quarreüre, *la Rose*, 20493. On doit regarder combien il valent par desor les coz [coûts] et les mises et le [la] garde et les clostures, BEAUM. XXVII, 20. Feme qui tient meson en doaire, le [la] doit atenir de couverture et de closture soufisant, ID. XIII. 7. Et de plaitoine [platane?] est la closure, D'un arbre cier, qui tos tens dure, *Fl. et Bl.* 1863. || XIV[e] s. Nul ne les peult realement Separer de ceste closture, Fors Dieu et vous, dame Nature, *L'alchim. à Nat.* 591. Jà montoient il par dessus vos clostures, BERCHEURE, f° 73, *recto.* || XV[e] s. Et rompirent les clostures et postils, FROISS. I, I, 31. || XVI[e] s. Là d'un costé auras la grand closture De saulx [saules] espez.... MAROT, I, 219. Tandis que j'estois par chemin, L'estat [des pensions] sans moy print sa closture, ID. III, 5. Pour la closture entiere des Vies de Pyrrhus et Marius, il reste de les comparer ensemble, AMYOT, *Marius et Pyrrh.* 1. L'on commenceoit desjà à fermer le camp de la closture de paliz, ID. *Sylla*, 60. Et desquels la sepulture Presse sous mesme closture Le corps, la vie et le nom, RONS. dans RAYNOUARD, *clausura.* Il y a nation où la closture des jardins et des champs qu'on veult conserver se faict d'un filet de coton, et se trouve bien plus seure et plus ferme que nos fossez et nos hayes, MONT. III, 7.

— ÉTYM. *Claustura*, forme non latine tirée de *claudere* (voy. CLORE) sur le modèle de *claustrum*.

† **CLÔTURER** (klô-tu-ré), *v. a.* Arrêter un compte, un inventaire, un registre. Dans le style parlementaire, clôturer les débats, en prononcer la clôture.

— ÉTYM. *Clôture*.

† **CLÔTURIER** (klô-tu-rié), *s. m.* Vannier qui ne fait que de l'ouvrage battu.

— ÉTYM. *Clôture*.

CLOU (klou), *s. m.* || **1°** Sorte de petite cheville de fer ou d'autre métal, à pointe et à tête. Enfoncer des clous avec le marteau. Pendre quelque chose à un clou. Rabattre un clou. || On dit d'un bâtiment neuf ou de celui qui est en bon état, qu'il n'y manque pas un clou. || Fig. Il lui manque, il lui faut un clou, c'est-à-dire il est un peu fou : on sous-entend à son armet, employé jadis pour tête. || Planter son clou, s'établir à demeure quelque part. || Familièrement. Cela ne vaut pas un clou à soufflet, je n'en donnerais pas un clou à soufflet, c'est-à-dire cela n'a aucune valeur. Si l'on ignore ces choses, je ne donnerais pas un clou de tout l'esprit qu'on peut avoir, MOL. *Préc. ridic.* 10. Mais à quoi les vœux d'un blaireau des Alpes peuvent-ils servir? Ceux de l'univers entier ne servent pas d'un clou à soufflet, VOLT. *Lett. d'Argental*, 24 nov. 1774. || River un clou, rabattre avec le marteau la pointe qui dépasse l'épaisseur d'une planche; et fig. River à quelqu'un son clou, lui répliquer vertement. Vous avez fort bien fait de lui river son clou: C'est bien à faire à lui de vous appeler fou, REGNARD, *Distrait*, IV, 7. || Populairement. Mettre une chose au clou, renoncer à s'en servir, et aussi la mettre en gage. || Populairement. Compter les clous de la porte, rester à attendre à une porte. || Gras comme un cent de clous, se dit de quelqu'un fort maigre. || Cela ne tient ni à fer ni à clou, se dit d'une chose qui sert à meubler, mais qui n'est point scellée dans la muraille; et fig. Cela ne tient ni à fer ni à clou, se dit d'un travail sans solidité, d'une affaire qui n'est pas sérieusement conclue. Vous savez que notre cardinal l'est à fer et à clou, SÉV. 226. || **2°** Terme de vétérinaire. Clou de rue, maladie locale qui survient chez les chevaux ou autres gros bestiaux, lorsqu'un clou ou tout autre corps étranger a pénétré dans la sole de corne, dans la sole charnue, et quelquefois jusqu'à l'os du pied. || **3°** Terme de botanique. Bouton non développé des fleurs de certaines plantes : ainsi les clous de girofle sont les boutons du giroflier cueillis avant le développement des fleurs. || Absolument, clou se dit pour clou de girofle. Acheter de la muscade et du clou. || **4°** Furoncle. Je suis fâché de votre clou et je vous en plains; mais, à ce que je puis juger, ce n'est rien au prix de celui que j'ai, VOIT. *Lett.* 105. Le roi eut un anthrax au cou qui ne parut d'abord qu'un clou, mais qui donna beaucoup d'inquiétude, ST-SIM. 38, 184. || **5°** Terme de médecine. Clou hystérique, douleur vive, bornée à un point très-circonscrit de la tête, et affectant les femmes sujettes aux accès hystériques. || **6°** Amas de petites pierres dans une veine de charbon de terre. || Nœud dans la pierre ou le marbre. || Proverbe. Un clou chasse l'autre, c'est-à-dire un goût nouveau, une passion nouvelle fait oublier l'ancienne; se dit aussi en parlant des personnes qui se succèdent ou se supplantent. Comme vous savez, madame, qu'un clou chasse l'autre, il a fallu que la passion que j'ai pour vous ait cédé à une nouvelle qui m'est survenue et qui, si elle n'est plus forte, est pour le moins à cette heure plus pressante, VOIT. *Lett.* 104.

— HIST. XIe s. Cheent li clou [des escuz], se peceient les boucles, *Ch. de Rol.* CCLXI. || XIIe s. À trois clos d'or [il] ferma [fixa] son gonfanon, *Ronc.* p. 71. Isaias cumandad que l'um figes [figues] li portast, si en fist un emplastre, e fist là metre sur un clou que li reis out ù il se duleit, *Rois*, 417. Et prent l'espieu à or resplendissant, À cinq clox d'or l'enseigne bauliant, *Raoul de C.* 20. || XIIIe s. Si [elle] saignoit com ce fust perceüre de clo, *Berte*, XXXII. Sa coroie, Dont li cloet [petits clous] sont delié, *Ren.* 29826. Et par un ais cui ert fendue [où il y avait une fente], Vit la viele au clou pendue, *ib.* 12260. Li clou furent d'or esmeré [purifié], Qui erent el tissu doré, *la Rose*, 1089. || XIVe s. Car tuit estoient mal traitié ; Boces avoient et grans clos Dont on moroit.... MACHAULT, p. 73. || XVe s. Le comte de Charolois, qui estoit jeune et vert, et dur malement à ployer, les [les villes de la Somme] eust pu tenir à fer et à cloux, en non tost les restituant à la premiere demande, G. CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* II, ch. 31. On le met à un sac à part, Et le laisse-on pendre au clou, COQUILL. *Droits nouv.* Il la tient à fer et à clou [il y tient beaucoup], LOUIS XI. *Nouv.* XXII. La sentence definitive en est taillée de demourer pendue au clou, ID. *ib.* XCII. || XVIe s. Dieu tient le clou du gouvernail, pour tourner leurs effors à executer ses jugemens, CALV. *Instit.* 160. Les katholiques se plaignoient de ce que Montauban, Sancerre, etc. faisoient compter les cloux de leurs portes aux garnisons qu'on leur envoyoit, D'AUB. *Hist.* I, 261. Un clou repousse l'autre ; en la mesme façon Tu auras vers pour vers et chanson pour chanson, RONS. *Élég.* 33. Clou, nommé du vulgaire cor, est durillon qui vient aux jointures des orteils, PARÉ, V, 21. Cloux de girofle, ID. VII, 13. Les vulgaires appellent les charbons clouds, parce que la matiere d'iceux cause douleur semblable comme si un cloud estoit fiché à la partie, ID. XXIV, 36. Et pendant le procès les bons maris demourerent en la prison, attendans la sentence diffinitive qui, pour le nombre infini d'eulx, en est taillée de demourer pendue au clou, MARG. *Nouv.* XCII. Il sembloit que cette ordonnance, tant de fois reiterée, eut esté, comme l'on dit, fichée à cloux de diamans, PASQUIER, *Recherches*, liv. III, p. 237, dans LACURNE.

— ETYM. Picard, *cleu ;* bourguig. *clô;* wallon, *lâ;* rouchi, *clau;* provenç. *clau;* espagn. *clavo;* portug. *cravo;* ital. *chiavo;* du latin *clavus*, de même radical que *clavis* (voy. CLEF).

† **CLOUAGE** (klou-a-j'), *s. m.* Action de clouer. || Répartition des clous sur un corps quelconque.

— ETYM. *Clouer.*

† **CLOUCOURDE** (klou-kour-d'), *s. f.* Autre nom de la coquelourde.

† **CLOUDET** (klou-dé), *s. m.* Un des noms locaux du hibou.

CLOUÉ, ÉE (klou-é, ée), *part. passé.* Fixé avec des clous. Et que vous m'allez faire un second Ixion, Cloué là-bas sur sa roue, Pour avoir trop permis à son affection, MALH. V, 8. || Par extension. Ce cavalier est cloué sur son cheval, il s'y tient très-solidement. || Fig. Cloué à son bureau, y travaillant avec une extrême assiduité. Tous les jours, malgré moi, cloué sur un ouvrage, BOIL. *Sat.* II. Je l'ai vu cloué tout le jour sur sa chaise, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Terme de blason. Garni de clous d'un émail spécial.

† **CLOUEMENT** (klou-man), *s. m.* Action de clouer ; résultat de cette action. || Particulièrement, mise en croix du Christ.

— ETYM. *Clouer.*

CLOUER (klou-é), *v. a.* || **1°** Fixer avec des clous. Clouer des lattes, des planches. || Par extension. Le trait perça son bouclier et le lui cloua sur la poitrine. Il dit, et son épée, enfonçant la cuirasse, Le traverse et le cloue à cet infâme bois [un gibet qui était derrière], MASSON, *Helvét.* III. || Enfermer avec des clous. À sa mort on le cloue dans une bière, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || En termes de mer, clouer son pavillon, le fixer au mât du navire, de manière qu'il ne peut plus être amené : ce qui indique la détermination d'un équipage de ne pas se rendre. || **2°** Fig. Fixer. Il saisit son adversaire et le cloua contre la muraille. Une maladie cruelle me cloue dans mon lit. Sans clouer de l'esprit à ses moindres propos, MOL. *F. sav.* I, 3. À moins que d'être cloué à Paris, rien n'eût pu m'empêcher d'aller aujourd'hui à Poissy, VOIT. *Lett.* 104. Nous sommes cloués par la destinée chacun chez nous, VOLT. *Lettres*, *Mme de Champbonin*, 17 nov. 1764. Regrettez la torpeur qui vous cloue à la terre, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Souvenir.* || **3°** Se clouer, *v. réfl.* S'arrêter, se fixer. Ses pieds se clouèrent sur le carreau. D'Hacqueville veut qu'il ne se cloue point à Saint-Michel [qu'il n'y reste pas toujours], SÉV. 197.

— HIST. XIIIe Ah! sire Dieu, fait-ele, qui te laissas cloer.... *Berte*, XLIII. Seles fustines [de bois] clouées seur les auves derriere de clous d'estain sanz nul clou doré, *Liv. des mét.* 211. C'est cil qui nasqui sans pechié; C'est cil qui soufri atachié Son cors en la crois et cloé, RUTEB. II, 142. Trop pou fu de tiex hommes, ne de si bien doez, Puisque Dieu fu por nous en sainte croix cloez, J. DE MEUNG, *Test.* 104. || XVIe s. M. d'Orleans est cloué sur son livre et dit qu'il veut estre saige, MARG. *Lett.* XXX. Il sembloit que ce fust une seule masse de toute la multitude, et un seul corps cloué ensemble, AMYOT, *Pyrrhus*, 76.

— ÉTYM. *Clou;* wallon, *clawer;* rouchi, *claure;* espagn. *clavar;* ital. *chiovare.*

† **CLOUET** (klou-è), *s. m.* Petit ciseau de tonnelier.

† **CLOUIÈRE** (klou-iè-r'), *s. f.* Pièce de fer pour former la tête des clous.

— ÉTYM. *Clou.*

CLOUTÉ, ÉE (klou-té, tée), *part. passé.* Garni de clous. Un étui clouté.

CLOUÉER (klou-té), *v. a.* Garnir de clous d'ornement. Clouter une tabatière. || Clouter une voiture, un carrosse, garnir l'impériale d'un carrosse de plusieurs rangs de gros clous bronzés, pour un deuil de cour. Il n'y a que le roi et la famille royale qui fassent clouter leurs carrosses, *Dict. de l'Acad.*

— ÉTYM. *Clou.*

† **CLOUTÈRE** (klou-tè-r'), *s. f.* Petite enclume à l'usage des cloutiers.

— ÉTYM. *Clou.*

CLOUTERIE (klou-te-rie), *s. f.* Fabrique, commerce de clous. || Fabrication des clous.

— HIST. XIIIe s. Li sommiers qui porte claueterie, TAILLIAR, *Recueil d'actes*, p. 18.

— ÉTYM. *Clou.*

CLOUTIER (klou-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des clou-tié-z assortis), *s. m.* Celui qui fabrique ou qui vend des clous.

— ÉTYM. *Clou.*

† **CLOUTIÈRE** (klou-tiè-r') ou **CLOUVIÈRE** (klou-viè-r'), *s. f.* Boîte à compartiments pour les clous de différentes grosseurs. || Espèce de moule de cloutier.

— ÉTYM. *Clou.*

† **CLOWN** (klôn'), *s. m.* Personnage grotesque de la farce anglaise. || Dans nos cirques, artiste exécutant, avec une agilité remarquable, des exercices d'équilibre ou de souplesse, particulièrement ceux qui peuvent faire rire les spectateurs.

— ÉTYM. Angl. *clown*, farceur, proprement paysan, rustaud.

CLOYÈRE (klo-iè-r'; d'autres disent kloi-iè-r'), *s. f.* || **1°** Nom donné à un panier d'huîtres contenant 25 douzaines d'huîtres ou 300. || Le contenu de la cloyère. On a mangé à déjeuner deux cloyères d'huîtres. || **2°** Sorte de panier dans lequel on expédie le poisson.

— HIST. XIVe s. Faire mettre draps en cloiere [en pile], DU CANGE, *cloeria.*

— ÉTYM. *Claie*, anciennement *cloie* (voy. CLAIE).

CLUB (klub; quelques-uns prononcent klob ou kleub, ce qui est à peu près la prononciation anglaise, d'autres disent kloub; mais ce mot est devenu assez général pour qu'on lui laisse la prononciation française), *s. m.* || **1°** En Angleterre, ancienne définition du mot club donnée par Johnson et qui est vraie pour ce temps-là : une assemblée de bons camarades qui se réunissent sous certaines conditions. || Aujourd'hui un véritable ménage aristocratique, c'est-à-dire une maison splendide tenue au nom d'une association de personnes riches. || **2°** En France, réunion formée entre gens qui s'associent pour quelque but commun. Le jockey-club. || **3°** Société où l'on s'entretient des affaires publiques. Le club des Jacobins. || Plus spécialement, association politique qui se réunit publiquement et qui est, en quelque sorte, en permanence. Dans les clubs ébranlés par leurs rauques accents Il laisse s'enrouer leurs gosiers glapissants, DELILLE, *Conversation*, III. || Par extension, association qui professe des opinions exaltées et violentes. La domination des clubs.

— ÉTYM. Angl. *club*, réunion, proprement massue, dénomination prise des premières luttes entre les têtes rondes et les cavaliers, les assemblées populaires s'étant faites pour terrasser les adversaires. D'après Skinner, au contraire, *club* vient de l'anglo-saxon *cleafan*, diviser, parce que les dépenses se divisaient par portions égales entre les confrères. Le mot *club* ne paraît que chez les *essayists* du temps de la reine Anne, mais il est plus ancien.

CLUBISTE (klu-bi-st'), *s. m.* Membre d'un club. || Celui qui, en temps de révolution, hante les clubs et y expose ses théories politiques. || Homme exalté des partis révolutionnaires qui agirent avec les clubs.

— ÉTYM. *Club.*

† **CLUNIPÈDE** (klu-ni-pè-d'), *s. m.* Nom donné aux oiseaux qui, comme les plongeons, ont les pieds placés en arrière du corps.

— ÉTYM. Latin *clunis*, fesse, et *pes*, pied.

† **CLUNISTE** (klu-ni-st'), *s. m.* Religieux de l'ordre de Cluny.

† **CLUNY** (klu-ni). Abbaye célèbre dans le Mâconnais, à quatre lieues de Mâcon, qui fut fondée, en 910, par Guillaume comte d'Auvergne. La règle de Saint-Benoît y est suivie. L'habit était noir; aussi nommait-on moines noirs les moines de Cluny.

† **CLUPÉE** (klu-pée), *s. f.* Terme d'ichthyologie. Les clupées, les poissons appartenant à la famille dont le hareng est le type.

— ÉTYM. Latin *clupea*, nom d'un poisson du Pô.

† **CLUPÉIDE** (klu-pé-i-d'), *s. m.* Synonyme de clupée.

† **CLUSE** (klu-z'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Cri que le fauconnier emploie pour faire agir les chiens, lorsque la perdrix se met à couvert de l'oiseau dans un buisson.

† **CLUSER** (klu-zé), *v. a.* Terme de vénerie. Cluser la perdrix, exciter les chiens à la faire sortir du buisson.

— ÉTYM. *Cluse.*

† **CLYPTACÉ, ÉE** (kli-pé-a-sé, sée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Garni d'une pièce en forme de bouclier.

— ÉTYM. Latin *clypeus*, bouclier.

† **CLYPÉASTRE** (kli-pé-a-str'), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de coléoptères. || Terme de zoologie. Genre de la famille des oursins.

— ÉTYM. Latin *clypeus*, bouclier.

† **CLYPÉIFORME** (kli-pé-i-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un bouclier.

— ÉTYM. Lat. *clypeus*, bouclier, et *forme.*

† **CLYSMIEN, IENNE** (kli-smiin, smiè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est le produit d'un transport opéré par les eaux.

— ÉTYM. Κλυσμός, lavage, inondation.

CLYSOIR (kli-zoir), *s. m.* Espèce de tube ou de tuyau d'environ un mètre de long, fait avec un tissu imperméable, terminé d'un bout par une canule, et évasé en entonnoir à l'autre extrémité. Le clysoir sert à administrer un lavement.

— ÉTYM. Κλύζειν, laver (voy. CLYSTÈRE).

† **CLYSOPOMPE** (kli-zo-pon-p'), *s. f.* Instrument analogue au clysoir, sinon qu'une petite pompe annexée y rend le jet continu.

— ÉTYM. *Clysoir*, et *pompe.*

† **CLYSSE** (kli-s'), *s. m.* Terme d'ancienne chimie. Mélange de différentes substances, et aussi de plusieurs préparations d'une même substance.

CLYSTÈRE (kli-stè-r'), *s. m.* Injection d'eau chargée ou non d'un médicament, qui se fait par le fondement. On lui donne maints clystères, LA FONT. *Glout.* De quoi vous mêlez-vous de vous opposer aux ordonnances de la médecine et d'empêcher monsieur de prendre mon clystère? MOL. *Mal. im.* III, 4. Un clystère que j'avais pris plaisir à composer moi-même, inventé et formé dans toutes les règles de l'art, ID. *ib.* III, 6.

— SYN. CLYSTÈRE, LAVEMENT, REMÈDE. Ces mots sont placés ici selon l'ordre chronologique de leur succession dans la langue. Clystère ne se dit plus guère; lavement lui a succédé; et, sous le règne de Louis XIV, l'abbé de Saint-Cyran le mettait déjà au rang des mots déshonnêtes qu'il reprochait au P. Garasse. On a substitué de nos jours le terme de remède à celui de lavement. Remède est équivoque, mais c'est par cette raison même qu'il est honnête. Clystère n'est plus employé que dans le burlesque; lavement, dans les auteurs de médecine; remède, dans le langage ordinaire, *Encyclop.* t. III, p. 553.

— HIST. XIIIe s. Si convient faire une clistere d'ewe, ALEBRANT, f° 19. || XVe s. La cause de sa maladie fut pource que son medecin lui bailla un clystere trop fort, MONSTREL. I, ch. 145. || XVIe s. On lui donnera clysteres, suppositoires, ou nouets acres et cuisans, PARÉ, VI, 8. Clystere, c'est à dire ablution ou lavement, est une injection appropriée au siege et aux intestins, ID. XXV, 22. Les cigoignes, se donner elles-mesmes des clysteres à tout de l'eau marine, MONT. II, 171.

— ÉTYM. Κλυστήρ, de κλύζειν, laver.

† **CLYSTÉRISATION** (kli-sté-ri-za-sion), *s. f.* Action de clystériser.

† CLYSTÉRISER (kli-sté-ri-zé), v. a. Administrer un clystère.

— HIST. XVIe s. Il faut purger, saigner, ventouser, clysteriser, PARÉ, V, 7.

— ÉTYM. *Clystère.*

† **CNEF** (knèf), *s. m.* Nom d'un dieu des Égyptiens, auquel ils attribuaient la création du monde, et qu'ils représentaient avec un œuf sortant de sa bouche, parce que l'œuf était leur signe hiéroglyphique pour signifier le monde.

† **CNÉMIDE** (kné-mi-d'), *s. f.* Terme d'antiquité. Espèce de bottine défensive que portaient les soldats grecs.

— ÉTYM. Κνημίς, de κνήμη, jambe.

† **CNIDOSE** (kni-dô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Prurit comparé à celui que cause l'ortie.

— ÉTYM. Κνίδωσις, urtication, de κνίδη, ortie.

† **CO.... COM.... CON....**, suivant la lettre qui commence le mot composé avec *co*, *com* ou *con*. Préfixe qui indique réunion, adjonction, et qui répond à la préposition latine *cum*, avec.

COACCUSÉ, ÉE (ko-a-ku-zé, zée), *s. m.* et *f.* Terme de droit criminel. Celui, celle qui est accusée de participation à un délit. Ses coaccusés le chargèrent beaucoup.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *accusé.*

† **COACQUÉREUR** (ko-a-ké-reur), *s. m.* Celui avec qui l'on acquiert en commun. || On indique le féminin coacquéresse ou coacquéreuse. La femme de l'acquéreur est entendue coacquéresse.

— HIST. XVIe s. La femme de l'acquereur est entendue coacqueresse ou faire l'acquest pour la moitié, *Nouveau coust. génér.* t. I, p. 514.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *acquéreur.*

† **COACQUISITION** (ko-a-ki-zi-sion), *s. f.* Action d'acquérir en commun avec un autre; état de coacquéreur.

— HIST. XVIe s. Coacquisition, *Nouveau coustum. génér.* t. I, p. 715.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *acquisition.*

† **COACTEUR** (ko-a-kteur), *s. m.* Terme d'antiquité romaine. Receveur d'impôts. || Celui qui, dans les ventes publiques, exigeait le prix de la chose vendue.

— ÉTYM. Latin *coactor* (voy. COACTION).

COACTIF, IVE (ko-ak-tif, ti-v'), *adj.* Qui a droit ou pouvoir de contraindre. Le pouvoir de l'Église n'est point coactif, c'est-à-dire qu'elle ne se fait pas obéir par la force. Il ne serait revêtu d'aucune puissance coactive, J. J. ROUSS. *Pol.* 13. || Terme de philosophie. Qui agit sur le libre arbitre.

— HIST. XIVe s. La loy a puissance coactive ou contraignante, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Voy. COACTION.

COACTION (ko-a-ksion), *s. f.* Terme didactique. Action de contraindre à faire ou à ne pas faire. Les plus outrés contre-remontrants du synode de Dordrecht n'étaient pas assez extravagants pour nier la liberté de coaction; ils savaient que l'homme ne veut que ce qu'il veut, FÉN. III, 287.

— HIST. XIVe s. Et est contraire à volenté, c'est assavoir necessité de coaction, ORESME, *Eth.* 50. Corrigié par coaction ou contrainte, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Latin *coactio*, de *coagere*, contraindre, presser; de *co* préfixe, et *agere*, pousser (voy. AGIR).

† **COACTIVITÉ** (ko-a-kti-vi-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité d'une force coactive.

— ÉTYM. *Coactif.*

COADJUTEUR (ko-a-dju-teur), *s. m.* Ecclésiastique nommé pour aider un évêque ou un archevêque dans les fonctions épiscopales et pour lui succéder, le siége venant à vaquer. || Dans un couvent, religieux adjoint à d'autres pour les assister dans leurs fonctions. || Dans l'ordre des jésuites, coadjuteur temporel, simple frère jésuite; coadjuteur spirituel, jésuite qui fait en public les trois vœux de religion, mais qui ne fait pas le quatrième, qui est d'aller en mission où il plaira au pape.

— HIST. XIIIe s. Puisqu'il sunt as prelaz per et coadjutors, Des princes et du pueple pere et executors, J. DE MEUNG, *Test.* 829. || XIVe s. Les monarques font aucuns leurs coadjuteurs, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Les bras de la contesse li anges sostenoit; Mas ele ne veoit [voyait] tel coadjuteur pas, *Girart de Ross.* v. 5171. Chascuns scet que saint Paul fut telx persecuteur, Que de trestout mal faire fut droit coadjuteur, *ib.* v. 5891. || XVe s. Tels ribaudailles n'eussent osé entreprendre d'avoir occis un tel homme, si ils n'eussent eu des coadjuteurs et souteneurs en leur emprise, FROISS. II, II, 54. Et pour ce luy feut baillé en aide et confort son fils aisné et un chevalier, qui feurent ordonnés comme coadjuteurs du dit seigneur, JUVÉN. DES URSINS, *Charles VI*, 1414. Ordonnons que tous nos notaires, tabellions et coadjuteurs de nostre cour soient francs de notre scel et registre, *Estats des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 303, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *coadjuvare*, aider en commun, de *co....* préfixe, et *adjuvare*, aider (voy. AIDER).

COADJUTORERIE (ko-a-dju-to-re-rie), *s. f.* Charge de coadjuteur. Le cardinal de Bouillon passa par Cluny et y emporta la coadjutorerie pour son neveu, qu'il fit confirmer à Rome, ST-SIM. 46, 30. Le roi s'était rendu difficile sur les coadjutoreries d'évêchés et d'abbayes, ID. 399, 202. La coadjutorerie de Cologne disputée entre le cardinal de Furstenberg et le prince Clément de Bavière, TORCY, *Mém.* t. I, p. 10.

— ÉTYM. *Coadjuteur.*

COADJUTRICE (ko-a-dju-tri-s'), *s. f.* Religieuse qui est reçue en survivance pour être abbesse.

— ÉTYM. *Coadjuteur.*

† **COADJUVANT, ANTE** (ko-a-dju-van, van-t'), *adj.* Terme didactique. Qui aide avec, qui concourt à aider. Causes coadjuvantes.

— HIST. XVIe s. À ces causes defaillantes ou pour le moins manques et debiles pour produire tel effet, quelle cause coadjuvante peut donner secours? PARÉ, VI, 23.

— ÉTYM. *Coadjuvare* (voy. COADJUTEUR).

† **COADNÉ, ÉE** (ko-a-dné, dnée), *adj.* Terme de botanique. Qui est soudé par la base.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, *ad*, à, et *né.*

† **COAGULABLE** (ko-a-gu-la-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui a la propriété de passer brusquement de l'état liquide à l'état demi-solide, ou de l'état demi-solide à l'état solide. L'albumine est coagulable.

— ÉTYM. *Coaguler.*

† **COAGULANT** (ko-a-gu-lan, lan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui a la propriété de faire cailler le lait, de coaguler le sang, etc.

† **COAGULATEUR, TRICE** (ko-a-gu-la-teur, tri-s'), *adj.* Terme de chimie. Qui produit la coagulation.

— ÉTYM. Voy. COAGULATION.

COAGULATION (ko-a-gu-la-sion), *s. f.* Action de faire passer une substance non cristallisable, liquide ou demi-liquide, à l'état demi-solide ou solide.

— HIST. XVe s. Si comme en yver est prise leur pregnacion et coagulence du fruit à venir engendré des vertus du souleil ou ventre de la terre, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 12. || XVIe s. Ecchymose, c'est à dire effusion de sang sous le cuir, avec coagulation dudit sang, PARÉ, VIII, 5.

— ÉTYM. Latin *coagulatio*, de *coagulare*, coaguler.

COAGULÉ, ÉE (ko-a-gu-lé, lée), *part. passé.* Pris en caillot. Lait, sang coagulé. La montagne du Seigneur est une montagne coagulée, une montagne grasse, VOLT. *Mœurs*, *prières.*

COAGULER (ko-a-gu-lé), *v. a.* || 1° Faire éprouver la coagulation. L'esprit de vitriol ronge de certains mixtes et en coagule d'autres comme sont le sang et le lait, CHARRAS, *Pharm.* Ire partie, 5. L'eau y est [dans les pays chauds] d'un usage admirable; les liqueurs fortes y coaguleraient les globules, MONTESQ. *Esp.* XIV, 10. || 2° Se coaguler, *v. réfl.* Être coagulé. Le sang extravasé se coagule. Pourquoi ces sels se coagulent-ils dans un air que la chaleur dilate? VOLT. *Feu*, III, 1.

— HIST. XIVe s. Tant qu'enfin je la coagule [une certaine vapeur] En soulfre qui est son agent Avec son passif vif-argent, *Nat. à l'alchim. err.* 308. || XVIe s. Thrombus est sang coagulé et fort noir, PARÉ, VIII, 5. Pour garder que le sang se coagule, ID. *Mumie*, 8.

— ÉTYM. Latin *coāgulare*, de *co....* préfixe, et d'un radical *āgulare*, dont l'origine ultérieure est fort incertaine, peut-être le radical *ăg-ere*, allongé, avec le suffixe *ulare.*

COAGULUM (ko-a-gu-lom'), *s. m.* Terme didactique. || 1° Partie caillée ou coagulée d'un fluide susceptible de se coaguler. || 2° Substance qui cause la coagulation. La présure est un coagulum.

— ÉTYM. Voy. COAGULER.

† **COAILLE** (kou-â-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de commerce. Mauvaise laine, celle de la queue.

— ÉTYM. Dérivé de *queue*, par l'intermédiaire de l'ancienne forme *coe.*

† **COAILLER** (kou-a-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme de chasse. Un chien coaille, quand il tient la queue haute en quêtant.

— ÉTYM. *Coaille*, dérivé de *coe*, queue.

† **COALESCENCE** (ko-a-lè-ssan-s'), *s. f.* Terme didactique. Union de parties auparavant séparées, comme on l'observe dans la guérison des plaies simples ou dans les adhésions contre nature.

— HIST. XVIe s. La mandibule inferieure est jointe au milieu du menton par coalescence, PARÉ, XIII, 7.

— ÉTYM. Latin *coalescere*, se souder, de *co*, et *alescere*, croître (comp. ADOLESCENT).

† **COALESCENT, ENTE** (ko-a-lè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est soudé avec, qui ne forme qu'une seule pièce avec. Bractées coalescentes.

— ÉTYM. Voy. COALESCENCE.

COALISÉ, ÉE (ko-a-li-zé, zée), *part. passé.* Ligué. La Russie et l'Autriche coalisées contre la France. Les ouvriers coalisés pour faire hausser les salaires. || Fig. Il eut à lutter contre l'ignorance et la mauvaise foi coalisées. || *S. m. plur.* Les coalisés, les puissances qui ont formé une coalition. Les coalisés envahirent la France en 1814.

COALISER (SE) (ko-a-li-zé). || 1° *V. réfl.* Former une coalition, se liguer. Des ouvriers qui se coalisent pour faire hausser les salaires. Toutes les puissances se coalisèrent en 1813 contre la France. || 2° *V. a.* Engager dans une coalition. Coaliser des puissances. Coaliser des ouvriers.

— ÉTYM. Voy. COALITION.

COALITION (ko-a-li-sion; en poésie de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Réunion de puissances, de partis ou de personnes qui poursuivent un intérêt commun. La coalition des puissances contre la France. || Dans le langage politique, la coalition, celle des puissances contre la France en 1813, ou celle de diverses fractions de la chambre des députés contre le ministère en 1838. || Fig. Faut-il encore, pour que les plaintes des malheureux soient écoutées, former une coalition monstrueuse entre l'intrigue et la probité, le crédit et l'éloquence? MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 193. || 2° Dans l'ordre économique, union soit des patrons ou maîtres, soit des ouvriers ou domestiques, pour modifier à leur profit les conditions du travail et particulièrement les salaires, soit des producteurs soit des consommateurs, pour modifier les prix et en général les conditions de l'échange. Coalitions ouvrières. Coalitions industrielles. || 3° Juxtaposition, coalescence. Il importait de distinguer [dans l'assemblée constituante] son existence de ses pouvoirs, sa coalition de sa constitution, sa légalité comme assemblée convoquée par autorité de sa légalité comme assemblée nationale, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 57.

— ÉTYM. Latin *coalescere*, se souder, se réunir (voy. COALESCENCE).

† **COALTAR** (kôl-tar; c'est une faute de prononcer ko-al-tar, faute commise par ceux qui ne connaissent ce mot que par l'écriture; sur les côtes de Normandie où on le connaît par l'oreille, les marins prononcent régulièrement), *s. m.* Goudron provenant de la distillation de la houille.

— ÉTYM. Angl. *coaltar*, de *coal*, charbon, et *tar*, goudron.

† **COAPTATION** (ko-a-pta-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Action d'adapter l'une à l'autre les deux extrémités d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *aptare*, ajuster (voy. APTE).

† **COARCTANT, ANTE** (ko-ar-ktan, ktan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui resserre.

— ÉTYM. *Coarctare*, de *co....* préfixe, et *arctus*, étroit.

† **COARCTATION** (ko-ar-kta-sion), *s. f.* Terme didactique. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit. Coarctation de l'urètre, etc.

— ÉTYM. Voy. COARCTANT.

† **COARCTÉ, ÉE** (ko-ar-kté, ktée), *adj.* Terme didactique. Rendu plus étroit. L'intestin coarcté.

— ÉTYM. Voy. COARCTANT.

† **COASSANT, ANTE** (ko-a-san, san-t'), *adj.* Qui coasse. Le peuple coassant, les grenouilles.

COASSEMENT (ko-a-se-man), *s. m.* Le cri des grenouilles et des crapauds. Nos chevaux qu'effrayait le coassement d'une multitude de grenouilles, CHATEAUB. *Itin.* 126.

— HIST. XVIe s. Les malades en parlant imitent le coax des grenouilles, PARÉ, *Introd.* 21. Le coax des grenouilles, PALISSY, 78. Le croaxement des grenouilles, O. DE SERRES, 43.

— ÉTYM. *Coasser.*

COASSER (ko-a-sé), *v. n.* || 1° Crier, en parlant des grenouilles et des crapauds. || 2° Fig. Loin des marais, où Perrault [illegible] coasse, CHAUL. *à Voltaire.* Je ne veux pas me trouver dans la même ville où ce crapaud noir coasse, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 juin 17[illegible].

— REM. Il ne faut pas confondre *coasser*, qui est le cri de la grenouille, avec *croasser*, qui est le cri du

grenouille. Cette confusion a été faite par La Fontaine, Fab. III, 4 : Une grenouille soupirait. Qu'avez-vous? se mit à lui dire Quelqu'un du peuple croassant; et par Voltaire, *Ép. à d'Alembert* : Va nommément de Dijon l'impudent écolier Croasse contre lui du fond de son bourbier; et *Stances au roi de Prusse:* Il eut des ennemis, il les dissipa tous; Et la troupe des miens dans la fange croasse.

— HIST. XVIe s. Leur harmonie estoit de coaxer comme grenouilles, lorsqu'elles sont en amour, PARÉ, t. III, 693.

— ÉTYM. *Coaxare*, de κόαξ, onomatopée.

COASSOCIÉ (ko-a-so-sié), *s. m.* Celui qui est associé avec un ou plusieurs autres, particulièrement dans le commerce.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *associé*.

COATI (ko-a-ti), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Mammifère d'Amérique, qui est de la grosseur d'un chat (*viverra nasua* et *narica*).

† **CO-AUTEUR** (ko-ô-teur), *s. m.* || 1° Auteur, avec un autre, d'une pièce, d'un opéra etc. || 2° Terme de droit criminel. Co-auteur d'un crime, celui qui, étant auteur d'un crime, l'a commis conjointement; par opposition avec les complices qui n'y entrent que d'une manière subordonnée.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *auteur*.

COBÆA (ko-bé-a), *s. m.* ou **COBÉE** (ko-bée), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes grimpantes. Les cobées sont des arbrisseaux grimpants particuliers à l'Amérique tropicale.

— ÉTYM. *Cobo*, nom d'un naturaliste espagnol. C'est à tort que ce mot est souvent prononcé *gobœa*.

COBALT (ko-balt'), *s. m.* Métal d'un blanc irisé, rougeâtre, peu brillant et très-difficile à fondre. On disait aussi autrefois cobolt. Les préparations du cuivre, du mercure, du cobolt, J. J. ROUSS. *Orig. nat.*

— ÉTYM. Allem. *Kobalt*, cobalt.

† **COBALTIDE** (ko-bal-ti-d'), *s. m.* Terme de chimie. Nom d'une famille de minéraux comprenant le cobalt et ses combinaisons.

† **COBALTIFÈRE** (ko-bal-ti-fê-r'), *adj.* Qui contient du cobalt.

— ÉTYM. *Cobalt*, et *ferre*, porter.

† **COBALTIQUE** (ko-bal-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au cobalt. Oxyde, sel, sulfure cobaltique.

— ÉTYM. *Cobalt*.

† **COBALTISER** (ko-bal-ti-zé), *v. a.* Couvrir de cobalt des instruments de musique de cuivre, etc.

— ÉTYM. *Cobalt*.

† **COBAYE** (ko-ba-ie), *s. m.* Petit mammifère, dit aussi cochon d'Inde (*cavia cobaya*).

† **COBE** (ko-b'), *s. m.* Terme de marine. Bout de corde joint à la ralingue de la voile, dont la longueur ne dépasse pas 50 centimètres.

COBÉE (ko-bée), *s. f.* Voy. COBÆA.

† **COBOLT** (ko-bolt'), *s. m.* Terme de commerce. Arsenic métallique réduit en poudre, qui a éprouvé un commencement d'oxydation par son exposition à l'air. Cobolt ou poudre à mouches.

— ÉTYM. Allem. *Kobolt*.

† **CO-BOURGEOIS** (ko-bour-joi), *s. m.* Celui qui a un intérêt commun avec d'autres sur un navire de commerce.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *bourgeois*.

† **COBRE** (ko-br'), *s. f.* Terme de papeterie. Pâte effiloquée.

COCA. Voy. ...

1. **COCAGNE** (ko-ka-gn'), *s. f.* Temps de réjouissance où l'on boit et mange largement. Je vois des cocagnes pour un peuple immense, des feux d'artifice..., VOLT. *Lett. à Cath.* 147. || Fig. Le gouvernement représentatif de la sorte est une cocagne, mon cousin, P. L. COUR. II, 304. || Pays de cocagne, pays imaginaire où tout abonde, où l'on trouve tout à souhait. J'ai vu de beaux châteaux, une belle campagne. — Vous êtes, mes amis, au pays de Cocagne. — Au pays de Cocagne! allons vite manger, LEGRAND, *le Roi de Cocagne*, I, 1. Veut-on manger, les mets sont épars dans les plaines; Les vins les plus exquis coulent de nos fontaines; Les fruits naissent confits dans toutes les saisons; Les chevaux tout sellés entrent dans les maisons; Le pigeonneau farci, l'alouette rôtie Vous tombent icibas du ciel comme la pluie, ID. *ib.* sc. 2. Paris est pour le riche un pays de cocagne, BOIL. *Sat.* VI. Ivre de champagne, Je bats la campagne Et vois de cocagne Le pays charmant, BÉRANG. *Cocagne.* || Mât de cocagne, sorte de mât lisse et élevé, dressé dans les réjouissances publiques et portant à son sommet des objets de quelque prix qui appartiennent à celui qui peut y arriver en grimpant.

— HIST. XIIIe s. Li païs a à non coquaigne, Qui plus i dort, plus i gaaigne, *Fabliaux*, BARBAZ. *édit.* MÉON, t. IV, p. 176.

— ÉTYM. Espagn. *cucaña*; ital. *cuccagna*. D'après Génin, *Recréat.* t. II, p. 89, le mot est italien et plus particulièrement napolitain, vu que, dans les réjouissances publiques, à Naples, on élevait une montagne qui lançait toute sorte de choses bonnes à manger; il ajoute que c'est après l'expédition du duc de Guise en 1688 que ce mot fut introduit en France, et que, dans la traduction de Boccace, faite au XVIe siècle, 8e *journée*, 3e *nouvelle*, il est parlé d'un pays qui ressemble au pays de cocagne, mais qui n'est pas appelé cocagne, preuve que le mot n'existait pas encore. La preuve est mauvaise; car le mot de cocagne et la description du pays de cocagne sont dans le fabliau cité à l'historique. Le mot est donc français, et non emprunté; il avait même pénétré dans l'anglo-saxon, comme le montrent des vers cités par Johnson au mot *cokney*. D'après Diez il vient de *coquere*, cuire, à l'aide des mots suivants: catalan *coca;* pays de Coire, *cocca;* languedocien, *coco;* picard, *couque*, qui tous signifient cuisine; c'est là la vraie étymologie. On trouve, dans l'ancien français, *cocaingne* en un autre sens : Le traversiers jura seur saintes evangiles, que il n'arrestera ne fera arrester malicieusement le dit navel ou naviaux de l'Esglise dou Gart, pour cause de cocaingne, ne pour fere ennui ne domage à esciant, DU CANGE, *cocagium*, en 1314. Ce *cocaingne*-là vient de *coq;* c'est le combat de deux coqs.

† 2. **COCAGNE** (ko-ka-gn'), *s. f.* Terme de commerce. Pain conique de pastel (*isatis tinctoria*, *L.*).

— ÉTYM. Languedocien, *cocagne*, signifiant le kermès animal, du latin *coccus*; grec, κόκκος. On a même dit que là était l'étymologie de *cocagne* 1, les habitants tirant un grand profit de cette cocagne et ayant ainsi nommé les bons cantons de leur province.

† **COCAÏNE** (ko-ka-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Nouvel alcaloïde naturel trouvé dans les feuilles de l'*erythroxylon coca*.

† **COCARD** (ko-kar), *s. m.* Voy. COQUART.

COCARDE (ko-kar-d'), *s. f.* || 1° Insigne différent de couleur et de position, se portant au chapeau, et distinguant entre elles les nations européennes ou issues de l'Europe. || Spécialement, insigne des troupes des différentes nations. Combattre sous une cocarde étrangère. || Prendre la cocarde, se faire soldat. A son voisin il s'informe S'il n'est pas venu de Rome Quelque bref portant réforme Sur les ordres du dîner. — Non, répond son camarade, Ne crains pas qu'on s'y hasarde; Car je prendrais la cocarde Et me ferais prussien, *Chansons joyeuses*. || 2° Nœud qui orne la coiffure des femmes. Nous allons glanant sur vos pas et ramassant par-ci par-là quelques petites feuilles que vous avez négligées et que nous nous attachons fièrement sur l'oreille en guise de cocarde, DIDER. *Lett. à Volt.*

— HIST. XVIe s. Vestu d'une robe de couleur de roy, le bonnet à la coquarde, RAB. *Pant.* V, 16.

— ÉTYM. *Cocard*, coq; angl. *cokade;* ainsi dit de la crête du coq.

† **COCARDEAU** (ko-kar-dô), *s. m.* || 1° Jeune homme qui fait le beau. Vieux. L'an s'est passé; mon joli cocardeau Est devenu le mari de ma belle, Mari croyant sa maîtresse fidèle, CHAULIEU, *Madrigal sur L.* || 2° Un des noms vulgaires de la *matthiole fenestrale*, dite aussi fenestrelle, giroflée des fenêtres (*cheiranthe fenestralis*, *L.*).

— ÉTYM. *Cocard*.

† **COCARDERIE** (ko-kar-de-rie), *s. f.* Folie, sottise.

— HIST. XVe s. Et pour ce est grant cocarderie A ceuls qui teles nopces font, E. DESCHAMPS, *Miroir du mariage*.

— ÉTYM. *Cocard*.

COCASSE (ko-ka-s'), *adj.* || 1° Mot du parler vulgaire signifiant plaisant, avec une nuance de quelque chose soit d'étrange, soit de ridicule. Cela est cocasse. Pierrots et paillasses, Beaux esprits cocasses, Charment sur les places Le peuple ébahi, BÉRANG. *Cocagne.* || 2° *S. f.* Sorte de laitue.

— HIST. XVIe s. ....De rouges limaces Et d'autres dans les creux de leurs tendres cocasses [coquilles], R. BELLEAU, *Berger.* t. I, p. 70, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *coquasse*, femme ou fille ridicule, femme ou fille ivrogne. *Cocasse* ne se trouve ni dans Furetière ni dans Richelet ni dans le Dictionnaire de l'Académie avant l'édition de 1835 : il a signifié, comme on voit à l'historique, coquille, et est, en ce sens, un dérivé de *coque;* mais comment passer du sens de coquille à celui que *cocasse* a aujourd'hui? les intermédiaires manquent. Et ne faut-il pas plutôt y voir une dérivation de *coq*, *cocart* ou *coquart*, autre dérivation qui a en effet le sens de fou, de vaurien.

† **COCÂTRE** (ko-kâ-tr'), *s. m.* Terme d'économie rurale. Coq auquel on a retranché un testicule.

— ÉTYM. *Coq*.

† **COCATRIX** (ko-ka-triks'), *s. m.* Objet de superstitions populaires et que Furetière dit une espèce de basilic qui s'engendre dans les cavernes et les puits.

— HIST. XIIIe s. Li cocatriz est beste fiere, *Bestiaire*, dans DU CANGE, *cocatrix*.

— ÉTYM. Espagn. *cocotriz*, crocodile. C'est une altération de *crocodilus*, crocodile, dont le nom a passé à un animal fantastique.

† **COCAUTION** (ko-kô-sion), *s. f.* Celui qui est caution avec un autre.

— HIST. XVIe s. L'une des cautions qui est obligée *in solidum* [au tout] avec un autre, estant condamnée, peut avoir son recours sur ses cocautions chascun pour son contingent, *Nouveau coust. génér.* t. I, p. 520.

— ÉTYM. *Co* ....préfixe, et *caution*.

† **COCCIFÈRE** (ko-ksi-fê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte de petits globules rouges.

— ÉTYM. *Coccus*, grain rouge, et *ferre*, porter.

† **COCCIGRUE** (ko-ksi-grue), *s. f.* Nom vulgaire de plusieurs champignons, et, en particulier, du champignon dit, en botanique, *pezize lenticulaire*.

— ÉTYM. Voy. COQUECIGRUE.

† **COCCINE** (ko-ksi-n'), *s. f.* Matière animale de la cochenille et des insectes de la même famille.

— ÉTYM. *Coccus*, grain rouge.

† **COCCINELLE** (ko-ksi-nè-l'), *s. f.* Genre d'insectes coléoptères, dits vulgairement bêtes à Dieu, bêtes à bon Dieu, bêtes du bon Dieu, bêtes à la Vierge, vaches à Dieu.

— ÉTYM. Diminutif du latin *coccus*, grain rouge, à cause de la couleur rouge des élytres de plusieurs coccinelles.

† **COCCYGIEN, ENNE** (ko-ksi-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au coccyx.

— ÉTYM. *Coccyx*.

COCCYX (ko-ksis'), *s. m.* Terme d'anatomie. Petit os situé à la partie inférieure et postérieure du bassin et articulé avec le sacrum.

— HIST. XVIe s. Le croupion, nommé os coccyx, est composé de quatre petits osselets, PARÉ, XIII, 15.

— ÉTYM. Κόκκυξ, le coccyx, proprement le coucou.

1. **COCHE** (ko-ch'), *s. m.* Coche d'eau, grand bateau usité pour le transport des voyageurs. Six francs et ma layette en poche, Belle nourrice de vingt ans D'Auxerre avec moi prit le coche, BÉRANG. *Nourrice.* || Fig. Débarqué par le coche, arrivé sans ressources. M. de Clermont, débarqué par le coche, car il n'avait rien, se targuait de son nom et de sa figure, ST-SIM. 461, 261.

— HIST. XIIIe s. Se il avoit sa navée ou son cochet [bateau], *Liv. des mét.* 244. || XIVe s. En la nef ou coque nommée St-Esprit, RAYNOUARD, *coqua.* || XVe s. Quand on apperceut la maniere des dits Anglois, les François vaillamment allerent à eulx les uns à bateaux et les autres à petits coques, JUVÉN. DES URSINS. *Charles VI*, 1405. || XVIe s. Tant qu'à l'entour du monde Sa coche vagabonde Neptune conduira, DU BELL. VIII, 11, *recto*.

— ÉTYM. Provenç. *coqua;* espagn. *coca;* ital. *cocca;* du latin *concha*, écaille et vase, dit, par assimilation, d'un bateau, d'un vaisseau. Ce mot a pénétré dans les langues germaniques et celtiques : ancien haut-allemand, *coccho;* holland. *kog;* kymri, *cwch;* bas-breton *koked*.

2. **COCHE** (ko-ch'), *s. m.* || 1° Grande voiture de transport en commun, que les diligences ont remplacée. Six forts chevaux tiraient un coche, LA FONT. *Fab.* VII, 9. Après bien du travail le coche arrive en haut; Respirons maintenant, dit la mouche aussitôt, ID. *ib.* Elle y voit par le coche et d'Évreux et du Mans Accourir... BOIL. *Lutr.* I. || Fig. Faire, être la mouche du coche, faire l'empressé, se donner du mouvement, s'attribuer un succès dans lequel, de fait, on n'a été pour rien; locution tirée de la fable où la mouche s'attribue le mérite d'avoir fait marcher le coche. || Manquer le coche, perdre l'occasion d'arriver à ses fins. || Donner des arrhes au coche, s'engager d'une façon qui ne permettra plus de se retirer. || 2° Les personnes qui sont dans le coche. Le coche dîna à tel endroit. || 3° Anciennement, voiture. Il n'y avait sous François Ier que deux coches dans Paris, VOLT. *Mœurs*, 121. Falut partir; je fus bientôt emballé, En coche clos, vers le royal réduit

Que près Saint-Paul ont vu bâtir nos pères Par Charles cinq.... VOLT. *la Bastille.*

— HIST. XVIe s. Le privilege d'aller en coche par la ville, MONT. II, 63. Le vicomte d'Auchi, lui aiant declaré leur prison, les mena en coche à la bastille, D'AUB. *Hist.* II, 122. Il n'approche d'eulx, non plus que feroit un homme de pied d'un coche de Lydie, AMYOT, *Nicias*, 1. Pays très mal aisé pour les coches, d'autant qu'il est montueux, CARL. VIII, 20. Une coche chargée de cinq gentilshommes, PARÉ, *Mumie*, 10. .... Et que la lune à la coche atelée De noirs chevaux sera renouvelée, RONS. 696. Aucuns philosophes, empeschés à bien joindre et unir l'ame avec le corps, la font demeurer et resider en iceluy comme un maistre en sa maison, le pilote en son navire, le cocher en son coche, CHARRON, *Sagesse*, I, 8.

— ÉTYM. Espagn. *coche;* ital. *cocchio.* On le tire ordinairement du bohémien *kotschi*, hongrois *kotczy*, albanais *cotzi*, valaque *cocie*, allem. *Kutsche*, angl. *ccach;* et cette opinion s'appuie sur le dire d'Avila, qui écrivait en 1553 : « Un chariot couvert qui se nomme en Hongrie *coche*, le nom et l'invention sont de ce pays. » Diez remarque que cette opinion n'est pas favorisée par l'italien *cocchio* qui indique ou *conchula*, petite coquille, ou *coclea*, coquille de limaçon; mais il est difficile de contredire l'assertion d'Avila. Il est probable que le mot *coche*, voiture, est venu de l'Italie en France au XVIe siècle; il y trouva le mot *coche*, bateau, qui était généralement féminin, et tous deux se confondirent; si bien que le genre en resta d'abord indécis, et on disait pour une voiture aussi bien une coche qu'un coche.

3. **COCHE** (ko-ch'), *s. f.* Femelle du cochon. Grosse, vieille coche.

— HIST. XIIIe s. Or est en cest fossé cheü, Tot mort aussi coume une coche, *Ren.* 30081. || XVe s. Tousjours troussé comme une coche, VILLON, *Archer de Bagnolet.*

— ÉTYM. Wallon, *cosé;* namurois, *cousé*, petit cochon; dialecte d'Aix-la-Chapelle, *küsch*, cochon; espagn. *cochino*, *cochastro*, *cochambre*. Diez suppose que *coche* a signifié primitivement l'animal châtré, et alors il le tire de *coche*, entaille, comme l'espagnol *carnero*, mouton, vient de *crena*, entaille, par métathèse; mais rien ne montre que *coche* ait eu ce sens de châtré; on ne le trouve qu'avec le sens de truie, et *cochon* avec celui de jeune porc. Diez rejette bien loin la dérivation celtique : kymri, *hwch;* bas-breton, *houch';* Cornouailles, *hoch*, d'où l'anglais *hog;* mais le changement de l'*h* aspirée en *c* dur n'est pas impossible ici.

4. **COCHE** (ko-ch'), *s. f.* || **1°** Entaille. Faire une coche à un bâton. La coche d'une flèche. || **2°** Marque faite sur une taille de bois, en usage chez les boulangers et certains marchands qui vendent à crédit. Prendre du pain, du vin à la coche. || **3°** Terme de marine. En coche se dit de la position d'un hunier et d'un perroquet lorsqu'il n'est pas possible de hisser la vergue plus haut.

— HIST. XIIIe s. Si mist un quariel en coche et traist au roi, *Chron. de Rains*, p. 79. Mes moult orent ices [ces] cinq floiches Les penons bien fais et les coiches, *la Rose*, 928. || XIVe s. L'arbalestre [il] tendi, dont fu bien doctrinez, Mist en coche un quarrel, qui bien fu empenez, *Guescl.* 5700. Et doit on tenir la coche de la sayette entre le doit qui est emprès le paulz [pouce] et l'autre doit d'emprès, *Modus*, f° LIII. || XVe s. Lequel a mis maintz motz en coche, Et mainte parole glosée, Et fait souldre mainte reproche Entre la simple et la rusée, COQUILL. *Enquête de la simple et de la rusée.* || XVIe s. Ayant fait provisions d'engins, dont la portée estoit proportionnée à toutes distances, les traicts courts, les coches non gueres longues, AMYOT, *Marcel.* 25. Et si n'avoit point en la machouaire de dessus les dents distinguées l'une de l'autre, ains estoit un os continuel marqué un peu par dessus de petites coches aux endroicts où les dents devoient estre divisées, ID. *Pyrrhus*, 16. La coche ou cavité du bout de l'os de la cuisse est cave comme une gouttiere, PARÉ, XIV, 52.

— ÉTYM. Provenç. *coca;* ital. *cocca;* angl. *cock.* Origine obscure, mais peut-être celtique; car on cite le gaélique *sgoch*, coche, kymri *cosi*, bas-breton *coch.*

† 5. **COCHE** (ko-ch'), *s. f.* Terme de chapellerie. Morceau de bois pour faire agir la corde de l'arçon.

— HIST. XIIIe s. Un petit vers terre s'approche, En sa main tint une grant coche; Tel me dona delez l'oreille, La teste en oi [j'en eus] toute vermeille, *Ren.* 14088. || XVIe s. Quelle gehenne ne souffrent elles [les femmes], guindées et sanglées, à tout de grosses coches sur les costez? MONT. I, 308.

— ÉTYM. Bas-lat. *cocha, ceoca,* souche; anc. franç. *choque*, qui paraît être le même que *souche* (voy. CHOQUER et SOUCHE).

† **COCHÉ, ÉE** (ko-ché, chée), *adj.* Terme de peinture. Qui est fait en coche, c'est-à-dire avec une espèce d'enfoncement. Ombres trop cochées, ombres trop profondes, pour la superficie du corps qu'elles couvrent. Des draperies fort cochées.

— HIST. XVIe s. Front bien coché, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coche* 4.

CÔCHÉ, ÉE (kô-ché, chée), *part. passé.* Une poulée côchée par le coq.

† **COCHÉE** (ko-chée), *adj. f.* Terme de pharmacie. Pilules cochées, certaines pilules officinales qui purgent fortement.

— HIST. XVIe s. Il faut purger le cerveau une fois le mois avec pilules cochées, PARÉ, XXI, 15.

— ÉTYM. Il paraît tenir à *es-cocher*, battre la pâte du biscuit avec la paume de la main.

† **COCHELET** (ko-che-lè), *s. m.* Petit coq.

— HIST. XVe s. Le cochelet [coq d'un clocher] tournant.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 314, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *coq.*

† **COCHELIVIER** (ko-che-li-vié), *s. m.* Espèce d'alouette des bois.

— ÉTYM. Ce semble être une forme particulière de *cochevis.*

† **COCHÈNE** (ko-chè-n'), *s. m.* Un des noms vulgaires du sorbier des oiseaux.

COCHENILLAGE (ko-che-ni-lla-j', *ll* mouillées, et non ko-che-ni-ya-j'), *s. m.* Terme de teinture. Bain de cochenille, pour teindre en écarlate ou en cramoisi.

— ÉTYM. *Cochenille.*

COCHENILLE (ko-che-ni-ll', *ll* mouillées, et non ko-che-ni-ye), *s. f.* || **1°** Insecte hémiptère, famille des gallinsectes, vivant sur le nopal et fournissant le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles teintures écarlates. || **2°** Le principe colorant de la cochenille. || *Adj.* La couleur cochenille.

— HIST. XVIe s. Couchille, graine d'escarlate, ou vermillon, couleur cramoisie, O. DE SERRES. Voy. KERMÈS.

— ÉTYM. Espagn. *cochinilla*, cloporte, cochenille, proprement petite truie, diminutif de *cochina*, truie, *cochino*, cochon (voy. COCHON), ainsi dite à cause de l'assimilation de certains insectes au cochon; ital. *cocciniglia.* Le français vient de l'espagnol ou de l'italien; l'espagnol vient certainement de *cochina*, truie; l'italien vient, s'il n'est pas dérivé de l'espagnol, de *coccinus*, écarlate.

COCHENILLÉ, ÉE (ko che-ni-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.*

COCHENILLER (ko-che-ni-llé, *ll* mouillées, et non ko-che-ni-yé), *v. a.* || **1°** Terme de teinture. Plonger un tissu dans un bain fait avec de la cochenille. || **2°** Récolter la cochenille.

— ÉTYM. *Cochenille.*

† **COCHENILLIER** (ko-che-ni-lli-é, *ll* mouillées), *s. m.* Le nopal, sur lequel vit la cochenille.

— ÉTYM. *Cochenille.*

1. **COCHER** (ko-ché; l'*r* ne se lie pas; au pluriel l'*s* se lie : les cochers et les cuisiniers, dites : les ko-ché-z-et....), *s. m.* || **1°** Le conducteur d'un coche, d'un carrosse, d'un cabriolet. Un habile cocher. Ces peuples si braves et si belliqueux, et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient être composée de nos cochers et de nos laquais, VOLT. *Lett.* 74. Leur sœur [des Cominges], vieille fille de beaucoup d'esprit, de vertu et assez du monde, voulut faire une fin comme les cochers : elle épousa la Traisne, ST-SIM. 329, 78. En montant sur mon char, j'ai pris soin d'écarter Beaucoup de Phaëthons qui voulaient y monter; Dans ce hardi dessein leur ambition tremble; Chacun d'eux reconnaît qu'il en faut trébucher, Et qu'on verse toujours si l'on n'est tout ensemble Le maître et le cocher, BENSERADE, *Sur le roi représentant le soleil levant.* || Cocher du corps, se disait à la cour, du cocher qui conduisait ordinairement le roi, la reine, le dauphin. || Touche cocher, et, aujourd'hui, fouette cocher, se dit pour avertir le cocher de partir; et figurément pour : partons, allons de l'avant. || **2°** Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— HIST. XVIe s. Laquais, valets de cochiers, garsons de cuysine, CARL. IV, 12. Aux cochiers du roy, la somme de quarante mille livres, FROUMENTEAU, *Finances*, liv. I, p. 27.

— ÉTYM. *Coche* 2.

† 2. **COCHER** (ko-ché), *v. a.* Faire une entaille, une coche.

— ÉTYM. *Coche* 4.

CÔCHER (kô-ché), *v. a.* Couvrir la femelle en parlant du coq, et, en général, des autres oiseaux.

— HIST. XIIIe s. Et que li malles [mâle] l'ait caukie [la poule], ALEBRANT, f° 64. Qar je l'amoie [le coq] durement, Par ce que menu et sovent Les [poules] me chauchoit l'une après l'autre, *Ren.* 5351. || XVIe s. Les chapons prejudicient grandement aux poules, leur empeschant de faire des œufs en abondance, tant en les chauchans, qu'affamans par leur continuelle frequentation, O. DE SERRES, 347. Le coq qui cauquoit.... il faut dire chauchoit en bon françois, BEROALD. DE VERV. *Moyen de parvenir*, dans JAUBERT, *Glossaire.*

— ÉTYM. Picard, *coker;* Berry, *jaucher*, *jauger*, *chaucher*, *caucher;* norm. *caucher;* wallon, *chauki*, côcher et pousser; namur. *chauker*, pousser; rouchi, *cauquer;* dans le Dauphiné, *chauchier*, fouler aux pieds; saintongeois, *chaucher.* On tire ce mot de *coq;* mais c'est une erreur; l'ancien français, les patois et l'orthographe (aucun mot dérivé de *coq* n'ayant l'accent circonflexe) indiquent la véritable orthographe qui est *chauquer* ou *caucher*, du latin *calcare*, fouler, presser (comparez CAUCHEMAR). On entend souvent prononcer *cocher*, mais c'est par une confusion de paronymes avec *cocher*, s. m. Il en faut d'autant plus insister sur la prononciation *côcher*, qui est la vraie.

COCHÈRE (ko-chê-r'), *adj. f.* Porte cochère, porte de maison bourgeoise, assez grande pour que le cocher y fasse passer sa voiture. Richelieu avait été réduit à taxer les portes cochères de Paris, VOLT. *Louis XIV*, 2. On leva douze mille hommes par arrêt du parlement; chaque porte cochère [de Paris] fournit un homme et un cheval; cette cavalerie fut appelée cavalerie des portes cochères, ID. *ib.* 4. || Fig. Un fonds naturel de douceur et de complaisance, un art infini.... lui ouvrirent [à Bellisle] une infinité de portes; il ne négligea ni les cochères, ni les carrées, ni les rondes, ST-SIM. 523, 219.

— HIST. XVIe s. Les portes-cocheres et autres estoient bouchées de corps achevez ou languissans, D'AUB. *Hist.* II, 20.

— ÉTYM. *Cocher* 1.

COCHET (ko-chè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : des ko-chè-z ardents; cochets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* Jeune coq. Or, c'était un cochet dont notre souriceau Fit à sa mère le tableau, LA FONT. *Fabl.* VI, 5.

— HIST. XIIIe s. N'a pas grant sapience enclose En moi, quant si petite chose, Con est un cochet, m'a boulé [trompé], *Ren.* 5557. || XVe s. Plus tost est tournée [la Fortune] qu'un coquet au vent, FROISS. dans DE LABORDE, *Émaux*, t. II, p. 217. Et la creste de deux cochés, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 440, dans LACURNE. Vieille poule à jeune cochet, ID. *ib.* f° 4. Qui son convent [convention, promesse] Ne tient, mais le tourne souvent, Ainsi que le coichet au vent, AL. CHART. *Le livre des quatre dames.* || XVIe s. Que les jeunes cochets, sans estre chastrés, avoient la chair aussi tendre et plus naturelle que les chapons, DES-PER. *Contes*, LXXXVIII. Les cochets ou jeunes coqs, PARÉ, XXI, 5.

— ÉTYM. Diminutif de *coq.*

COCHEVIS (ko-che-vi), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'alouette crêtée, dite aussi alouette de Brie, alouette des chemins, alouette cornue, grosse alouette huppée.

— HIST. XVe s. Mauvis, mules, chardonneraulx, Cochevis, estournaux, lynettes, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 516, dans LACURNE. || XVIe s. Les linottes, cochevis, pies, corneilles, chucas.... parlent et chantent, sifflent et imitent la voix humaine, PARÉ, *Animaux*, 20. Je dirai avec Simonide que, comme tout cochevy a la houppe sur la teste, ainsy il faut que tout vray amour aye un peu de la jalousie, *Maladie d'amour*, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *coklivi;* namurois, *coklouvi.* Belon et après lui Ménage font venir ce mot de *coq*, et *vis*, visage : figure de coq; étymologie très-peu probable. D'après Grandgagnage, la première partie est en effet *coq*, et la seconde est germanique : anglo-saxon, *lawerk;* hollandais, *leeuwerik*, alouette : la forme primitive étant le wallon *coklivi*, ou namurois *coklouvi*, desquels le français serait une altération. Enfin Mahn, réunissant le portugais *cotovia*, alouette, altéré dans l'espagnol en *totovia*, et le français *cochevis*, en voit l'origine dans le celtique : bas-breton, *kodioch*, alouette. Il est difficile de prendre un parti entre ces opinions; cependant celle de Grandgagnage paraît la plus plausible.

† **COCHLÉAIRE** (ko-klé-ê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un limaçon, d'une

spirale. Ouverture cochléaire, l'ouverture de la caisse du tympan de l'oreille, plus connue sous le nom de fenêtre ronde, qui fait communiquer cette caisse avec la rampe interne du limaçon.

— ÉTYM. Lat. *cochlea*, limaçon ; grec, κοχλίας.

COCHLÉARIA (ko-klé-a-ri-a), *s. m.* Nom d'un genre de crucifères et entre autres du cochléaria (*cochlearia officinalis, L.*), dit vulgairement cranson, herbe aux cuillers, herbe au scorbut ou herbe aux scorbutiques ; et du raifort (*cochlearia rustica, L.*), dit aussi cram ou cran, et raifort sauvage.

— ÉTYM. Lat. *cochlearia*, herbe à la cuiller, de *cochlear*, cuiller (voy. CUILLER).

† **COCHLÉARIFORME** (ko-klé-a-ri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une cuiller.

— ÉTYM. Lat. *cochlear*, cuiller, et *forme*.

† **COCHLÉE** (ko-klée), *s. f.* Terme d'anatomie. Nom donné quelquefois au limaçon de l'oreille interne.

— ÉTYM. Lat. *cochlea*, limaçon ; grec, κοχλίας.

† **COCHLÉIFORME** (ko-klé-i-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un colimaçon.

— ÉTYM. *Cochlée*, et *forme*.

† **COCHOIR** (ko-choir), *s. m.* Sorte de hache de tonnelier. || Terme de marine. Morceau de bois d'orme qui sert pour le commettage des cordages.

— ÉTYM. Sans doute *cocher* 2.

† **COCHOIS** (ko-choi), *s. m.* Outil de buis dont les ciriers se servent pour équarrier leurs flambeaux.

COCHON (ko-chon), *s. m.* || 1° Mammifère de la famille des pachydermes, qu'on engraisse pour l'alimentation. || Brûler un cochon, faire passer à un feu léger un cochon tué, pour débarrasser la peau des poils. Rien n'échappa de leur colère, Ni moinillon ni béat père ; Robes, manteaux et capuchons, Tout fut brûlé comme cochons, LA FONT. *Cord.* || Cochon de lait, cochon qui tette encore, ou qu'on nourrit de lait. || Cochon marron, le cochon redevenu sauvage. || Avoir des yeux de cochon, avoir de très-petits yeux. || Camarades, amis comme cochons, gens qui sont entre eux dans un sans-gêne excessif. || Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble, ou il semble que nous ayons gardé les cochons ensemble, se dit, dans un langage très-vulgaire, pour repousser une familiarité déplacée. || Sale comme un cochon. Gras comme un cochon. || 2° Chair de cochon. Manger, faire cuire du cochon. Fromage de cochon se dit dans beaucoup d'endroits pour fromage d'Italie. || 3° Fig. et populairement, un cochon, un vilain cochon, un homme très-malpropre, ou qui fait des choses sales. || Un homme qui ne fait que manger et dormir. Mener une vie de cochon. Quel est ce gros cochon qui me disait tant de mal de la pièce? VOLT. *Cand.* 22. Toutes les gazettes disent que ce gros cochon [Moustapha] va se mettre à la tête de 300 mille hommes, ID. *Lett. à Cath.* 37. || *Adj.* Dans le langage très-trivial, sale, dégoûtant. Vous n'avez jamais rien vu de si cochon. || 4° Cochon de mer, nom vulgaire du marsouin, et, en particulier, de l'*otarie cochon de mer*. || Cochon d'Inde, nom du cabiai, mammifère de l'ordre des rongeurs. || Cochon de terre, nom sous lequel Buffon a décrit l'oryctérope du Cap. || Cochon d'Amérique, cochon des bois, cochon noir, le pécari. || Cochon bas, cochon de Siam. || Cochon des blés, le hamster. || Cochon cerf ou de Chine, le barbiroussa. || Cochon cuirassé, le tatou. || 5° Petit insecte qu'on trouve souvent dans les lentilles. || 6° Terme de pêche. Poisson nommé aussi grondin, rouget. || 7° Mélange de métal et de scories qui obstrue quelquefois les fourneaux. || Terme d'affineur. Gonflement des cendres dans la coupelle. || Proverbe. Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge, se dit pour signifier que toutes les ressources sont épuisées.

— HIST. XIIIe s. Il a tos les cochons mandés, Qui en la vile sont et mainent, *l'Escoufle*. || XIVe s. Un maigre cochon pour la gelée, *Ménagier*, II, 4. Rost : cinq cochons.... *ib.* || XVIe s. Le petit-laict engendre flux de ventre aux couchons, dont ils se rendent langoureux : pour laquelle cause, s'abstient-on de leur en bailler, ains est reservé pour les grands pourceaux, jeunes chiens, etc. O. DE SERRES, 288. Plus de cochons [jeunes porcs] porte et nourrit une truye, plustost envieillit, ID. 333. Quand on vous offre le coychon, il fait bon ouvrir le sac, PALSGR. p. 594. Grand rumeur, petite toison, Dit celui qui tond les cochons, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 172. Il ne perd point son aumosne Qui à son cochon la donne, ID. *ib.* Manger le cochon ensemble [faire quelque machination], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coche* 3 ; bourguig. et Berry, *couchon.*

† **COCHONNAILLE** (ko-cho-nâ-ll', *ll* mouillées, et non ko-cho-nâ-ye), *s. f.* Synonyme populaire des viandes de cochon préparées que vendent les charcutiers.

— ÉTYM. *Cochon.*

COCHONNÉ, ÉE (ko-cho-né, née), *part. passé.* Fait mal et salement. Besogne cochonnée.

COCHONNÉE (ko-cho-née), *s. f.* La portée d'une truie.

— ÉTYM. *Cochonner.*

COCHONNER (ko-cho-né). || 1° *V. n.* Mettre bas, en parlant d'une truie. || Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. La truie a cochonné. || 2° *V. a.* En langage populaire, faire mal ou salement un ouvrage.

— HIST. XVIe s. Une truye cochonna un cochon ayant huict jambes, quatre oreilles.... PARÉ, XIX, 4. Les truyes pleines, et les layes qui ont cochonné, veulent chacune avoir son tect à part, O. DE SERRES, 333.

— ÉTYM. *Cochon.*

COCHONNERIE (ko-cho-ne-rie), *s. f.* || 1° Aliment de mauvaise qualité ou de mauvaise préparation. On ne nous servit que des cochonneries. || 2° Grande malpropreté. Cet homme est d'une cochonnerie dégoûtante. || 3° Action, propos déshonnête.

— ÉTYM. *Cochon.*

COCHONNET (ko-cho-nè ; le *t* ne se lie pas ; au pluriel l'*s* se lie : les ko-cho-nè-z et la truie ; cochonnets rime avec traits, paix, succès, etc.), *s. m.* || 1° Petit cochon. || 2° Sorte de dé à douze faces, marquées de un à douze. || 3° Petite boule servant de but aux joueurs de boule. Jouer au cochonnet, faire une partie de cochonnet.

— HIST. XVIe s. Coyschonet, PALSGR. p. 187. Il jouoit à cochonnet va devant, RAB. *Garg.* I, 22.

— ÉTYM. Diminutif de *cochon.*

† **COCHOUAN** (ko-chou-an) ou **COCHUAN** (ko-chu-an), *s. m.* Un des noms vulgaires du petit râle d'eau.

1. **COCO** (ko-ko), *s. m.* || 1° Le fruit du cocotier. Le coco fournit un lait et une amande fort agréables au goût. Le soleil ne sait pas sur leurs arbres profanes Mûrir le doux coco, les meilleures bananes, A. CHÉN. 228. || Coco de mer, nom donné à deux fruits très-différents, dont l'un, très-gros, provient de la lodoïcée des Séchelles, et l'autre, le petit coco de mer, vient d'un arbre dont on ignore le pays, le fruit seul en étant connu. || 2° Ouvrage fait de l'enveloppe du coco. Une tasse de coco.

— ÉTYM. Angl. *cocoa.*

† 2. **COCO** (ko-kó), *s. m.* || 1° Terme de caresse qu'on adresse aux enfants et aux jeunes gens. Fais cela, mon coco. Quel grand coco! || 2° Terme familier de moquerie appliqué aux hommes et presque toujours ironiquement. C'est un fameux coco, un joli coco, c'est-à-dire c'est un imbécile, c'est un homme très-laid. Voilà un drôle de coco, par exemple. || 3° Terme enfantin. Un coco, un œuf, et aussi un soulier d'enfant. Des cocos verts. Une paire de jolis cocos. || 4° Terme d'encouragement qui se dit quelquefois à un cheval. Hue, coco!

— ÉTYM. Ce qui paraît le plus probable, c'est que *coco* est pour *cocot* et un diminutif de *coq.*

3. **COCO** (koko), *s. m.* Boisson faite d'une infusion de bois de réglisse, et que l'on détaille en été dans les promenades publiques, surtout aux enfants. || Autrefois, eau-de-vie, bran-de-vin. Boire du coco. Elle lui fit payer du coco, *Cabinet satyrique*, dans LEROUX, *Dict. comique*, qui dit que c'est un mot parisien.

— ÉTYM. Peut-être l'eau-de-vie a-t-elle été ainsi dite par l'application du terme de caresse (voy. COCO 2) qu'on emploie avec les petits enfants.

† **COCOIN** (ko-koin) ou **COCOUAN** (ko-kou-an), *s. m.* Voy. COCHOUAN.

COCON (ko-kon), *s. m.* Enveloppe que se filent beaucoup de larves et dans laquelle s'opère leur dernière mue. || Tissu filamenteux produit par le ver à soie, et dont il s'enveloppe comme d'une coque pour subir sa métamorphose. || Fig. S'enfermer dans son cocon, vivre dans la retraite, ne s'occuper que de ses affaires. || Cocon percé, voy. PERCÉ.

— HIST. XVIe s. Les magniaux [vers à soie] des Sevenes de Languedoc, lesquels, tant pour leur propre naturel, que pour estre nourris de fueille de meurier noir, produisent des coucons ou plotons grands et mols, par consequent peu fournis de soie, O. DE SERRES, 474. Deux ou trois jours mettent les vers à parfaire leurs escailles, plotons ou coucons (diversement nommés, selon les lieux), ID. 487. Le coucon estant percé, les filets de la soie se treuvent tronçonnés, par consequent indevidables, ID. 490.

— ÉTYM. Ce mot paraît être un dérivé de *coque*. On trouve dans Du Cange *coconus*, *cochonus*, bouchon.

† **COCONILLE** (ko-ko-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Soie que fournissent les cocons battus, bouillis, cardés et filés.

— ÉTYM. *Cocon.*

† **COCONNAGE** (ko-ko-na-j'), *s. m.* Formation des cocons.

— ÉTYM. *Coconner.*

† **COCONNER** (ko-ko-né), *v. n.* Faire son cocon, en parlant d'une chenille.

— ÉTYM. *Cocon.*

† **COCONNIÈRE** (ko-ko-niè-r'), *s. f.* Synonyme de magnanière.

— ÉTYM. *Cocon.*

† **COCONTRACTANT, ANTE** (ko-kon-tra-ktan, ktan-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle avec qui on contracte.

— HIST. XVIe s. Co-contractant, *Nouveau coustum. génér.* t. I, p. 514.

— ÉTYM. *Co*, et *contractant.*

† 1. **COCOTE** (ko-ko-t'), *s. f.* || 1° Terme enfantin pour désigner une poule. La cocote a pondu. La cocote appelle ses petits. || 2° Petit carré de papier plié de manière à présenter une ressemblance éloignée avec une poule. Faire des cocotes. Une compagnie, une file de cocotes. || 3° Fig. Terme d'amitié donné à une petite fille : ma cocote ; et quelquefois à une grande fille, dans un sens un peu libre : c'est une belle cocote, une grande cocote. || 4° Dénomination populaire d'une légère inflammation du bord des paupières.

— ÉTYM. *Coq*, par l'intermédiaire d'une forme *cocot ;* ce qui donne de l'appui à l'étymologie conjecturée pour *coco* 2.

† 2. **COCOTE** (ko-ko-t'), *s. f.* Espèce de casserole en fonte dont on se sert dans la cuisine.

— ÉTYM. Ce mot vient-il d'un diminutif de *coque*, au sens vague de récipient?

COCOTIER (ko-ko-tié ; l'*r* ne se lie jamais ; au pluriel l'*s* se lie : des ko-ko-tié-z élevés), *s. m.* Arbre de la famille des palmiers. Les cocotiers croissent souvent sur des rochers, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 14.

— ÉTYM. *Coco* 1.

† **COCRÉANCIER** (ko-kré-an-sié), *s. m.* Celui qui est créancier d'une personne conjointement avec un ou plusieurs autres.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *créancier.*

† **COCRÈTE** (ko-krè-t'), *s. f.* Un des noms de la plante dite crête de coq.

— ÉTYM. *Coq*, et *crête.*

COCTION (ko-ksion), *s. f.* || 1° Terme didactique équivalant à cuisson du langage vulgaire. La coction des aliments. || 2° Terme de physiologie. Digestion des aliments dans l'estomac. La coction, comment se ferait-elle dans l'estomac? DESC. *Meth.* 5, 8. Les aliments, changés par une prompte coction, se confondent tous en une liqueur douce, FÉN. *Exist.* 35. || Terme de pathologie. La coction des humeurs, changement des humeurs qui les rend plus épaisses, moins âcres, et propres à être expulsées. || 3° La coction des minéraux, le dernier degré de leur formation dans la terre, selon l'ancienne physique.

— HIST. XVIe s. La faculté retentrice sert grandement à la vertu coctrice : car la chaleur naturelle ne peut faire coction, si l'aliment n'est.... PARÉ, *Introd.* 8.

— ÉTYM. Le latin *coctio*, de *coquere*, cuire (voy. CUISSON).

COCU (ko-ku), *s. m.* Terme de mépris et trop libre. Celui dont la femme est infidèle. Le maudit vieillard ne voulut être cocu, HAMILT. *Gramm.* 8. Si n'être pas cocu vous semble un si grand bien, Ne vous marier point en est le vrai moyen, MOL. *Éc. des f.* V, 6. Quiconque a soixante ans vécu Et jeune fille épousera, S'il est galeux, se grattera Avec les ongles d'un cocu, *Épigr.* dans RICHELET. On croit, j'en suis convaincu, Que vous me faites cocu, BÉRANG. *Sénat.* || Cocu en herbe, celui qui est menacé de l'être avant son mariage. Au sort d'être cocu son ascendant l'expose, Et ne l'être qu'en herbe est pour lui douce chose, ID. *Éc. des maris*, III, 10. || Cocu en gerbe, celui qui l'est après son mariage.

— HIST. XIIIe s. Par vous.... Sui-je mis en la confrerie Saint-Ernol, le seignor des cous Dont nus ne puest estre rescous, Qui fame ait.... *la Rose*, 9167. Uns dist à un autre par grand maltalent : vos estes coz, et de moi meïsme, BEAUM. XXX, 101. || XVe s. Et vous pourrez ouir comment ung grant tas de vieilles commeres sçavent bien trouver les manieres de faire leurs maris coqus, VILLON, *Repues franches.* Sans que le pauvre coux de la ruelle s'osast onques montrer, LOUIS XI, *Nouv.* IV. Le quel vous aimeriez mieux estre cous en herbe ou en gerbe [avant ou

après mariage ? DESPER. *Contes*, V. Et tout ainsi comme Æsopus dit que les petits oyseaux respondirent au cocu [coucou], qui leur demandoit pour quelle raison ilz le fuyoient, AMYOT, *Aratus*, 38. Qui disoient que tels et tels s'estoyent faicts declarer coquus par arrest de la cour de parlement, H. EST. *Apol. pour Hérod.* ch. XII. Encore faut-il estimer ces dames qui elevent ainsy leurs maris en biens, et ne les rendent coquins [gueux, pauvres] et cocus tout ensemble, BRANT. *Dames gal.* t. I, p. 135, dans LACURNE. Il fut dit qu'on appelloit un homme marié cocu, qui avoit une femme impudique, d'un bel oiseau qu'on appelle le cocu, les autres l'appellent couquon, ainsi nommé de son chant; et pour ce que ce bel oiseau va pondre au nid des autres oiseaux, estant si sot qu'il n'en sauroit faire un pour luy, par antithese et contrarieté on appelle celui-là cocu, au nid duquel on vient pondre, c'est à dire faire des petits, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 275, dans LACURNE. Non seulement ceux qui abusent des femmes d'autruy, mais aussi les maris abusez sont appelez cocus; de sorte que, ce nom estant actif et passif et commun à tous les deux, nous pouvons dire cocu cocuant et cocu cocué, DU VERDIER, *Div. leçons*, p. 500, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cogot*, *coguos*, *coutz*; anc. catal. *cugus*. Le *coucou* est l'origine de ce mot, cocu dans l'ancien français signifiant le coucou. *Cogul* en provençal signifie également coucou et cocu, venant de *cucŭlus*, coucou, qui s'est dit à côté de *cucūlus*. *Cous* de l'ancien français répond à *cucus* qui se trouve dans Isidore pour *cuculus*. *Cocu* en français et *cogot* en provençal supposent une forme *cucutus*, comme qui dirait traité en coucou.

COCUAGE (ko-ku-a-j'), *s. m.* Terme de dérision et trop libre. État de celui qui est cocu. Je fus forcé par mon destin De reconnaître cocuage Pour un des dieux du mariage, LA FONT. *Joc.*

— HIST. XVIe s. Ils digerent les pilules du cocuage facilement, DESPER. *Contes*, CXXVII.

— ÉTYM. *Cocu.*

† **COCUFIER** (ko-ku-fi-é), *v. a.* Terme de dérision et trop libre. Faire cocu. Dont le coupable feu.... Sans respect ni demi nous a cocufié, MOL. *Sgan.* sc. 16. S'il franchit la grande muraille, S'il cocufie un mandarin.... BÉRANG. *Jean de Paris.*

— ÉTYM. *Cocu*, et le suffixe *fier*, latin *ficare*, faire.

† **COCYTE** (ko-si-t'), *s. m.* Terme de mythologie. Un des fleuves qui environnaient les enfers.

— ÉTYM. Latin *Cocytus*, Κωκυτός, de κωκύειν, pleurer, gémir.

† **CODA** (ko-da), *s. f.* Terme de musique. Période finale ajoutée à un morceau en place d'une autre qui serait moins brillante. Il a fait une brillante coda à cette symphonie. || Reprise finale pour terminer un menuet, une figure de contredanse, une polka. || *Au plur.* Des codas.

— ÉTYM. Ital. *coda*, queue (voy. ce mot).

CODE (ko-d'), *s. m.* || 1° Recueil des lois, des constitutions, des rescrits des empereurs romains. || Code Théodosien, code promulgué par Théodose le Jeune en 438 et contenant les constitutions des empereurs chrétiens depuis l'an 312 de J. C. c'est-à-dire la 7e année du règne de Constantin. || Code Justinien, ou, absolument, le code, recueil fait par ordre de cet empereur, et partie du droit romain. || 2° Nom donné par les jurisconsultes à des ordonnances ou à des recueils d'ordonnances des rois de France. Code Michau, ordonnance de 1629, rédigée par Michel Marillac. Code Louis, ensemble des ordonnances de Louis XIV. || Le code noir, édit de 1685, concernant le régime, la police et le commerce des nègres dans les colonies françaises. || 3° Dans le langage moderne, l'ensemble des dispositions légales relatives à une matière spéciale ou réunies par le législateur. Code marchand, ordonnance de la marine de 1681. Code pénal, Paris, 1765. Code rural, par Boucher d'Argis, Paris, 1774. Code civil ou commentaire sur l'ordonnance d'avril 1667, par Serpillon, Paris, 1776. Code Frédéric. Code Napoléon. || 4° Fig. Ce qui règle dans la morale, dans les lettres, dans le goût, etc. Ces maximes, je l'avoue, doivent être le code du genre humain, VOLT. *Dial.* XV, 2e *entretien.* D'un canton qui l'adore il est souvent l'arbitre, Le bon sens est son code, et l'équité son titre, ST-LAMBERT, *Saisons, hiver.* Mes principes n'étonneront point ceux qui ont étudié les titres des nations dans le code non écrit du droit universel, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 17. Genève.... Aura cru que le code inspiré par Dieu même, Toujours cité dans Rome et si mal pratiqué, Peut-être aussi dans Rome était mal expliqué, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, III, 2. Ainsi que mes écrits, enfants de ma jeunesse, Soient un code d'amour, de plaisir, de tendresse, A. CHÉN. 146. [Le roi d'Ivetot] .... Modèle des potentats, Prit le plaisir pour code, BÉRANG. *Yvetot.* || 5° Terme de pharmacie. Voy. CODEX.

— HIST. XVIe s. J'aime mieux y [au cabaret] perdre un procez Que devant tant de gosiers secs Qui ne respirent que le code, J. LEHOUX, 14.

— ÉTYM. *Codex*, code, proprement tablette à écrire, de *codex* ou *caudex*, assemblage de planches, des planchettes ayant servi à écrire.

CODÉBITEUR (ko-dé-bi-teur), *s. m.* Terme de droit. Celui qui est tenu d'une dette conjointement avec un autre.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *débiteur.*

CODÉCIMATEUR (co-dé-si-ma-teur), *s. m.* Celui qui partageait des dîmes avec un autre.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *décimateur.*

† **CODÉINE** (ko-dé-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde découvert dans l'opium.

— ÉTYM. Κώδη, tête de pavot.

† **CODEMANDEUR** (ko-de-man-deur), *s. m.* Terme de jurisprudence. Celui qui, conjointement avec un autre, forme une demande en justice.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *demandeur.*

† **CODÉPUTÉ** (ko-dé-pu-té), *s. m.* Celui qui est député conjointement avec d'autres.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *député.*

CODÉTENTEUR (ko-dé-tan-teur), *s. m.* Terme de droit. Celui qui, conjointement avec un autre, détient une somme, une propriété.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *détenteur.*

† **CODÉTENU** (ko-dé-te-nu), *s. m.* Terme de jurisprudence criminelle. Celui qui est détenu conjointement avec d'autres.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *détenu.*

CODEX (ko-dèks'), *s. m.* Terme de pharmacie. Recueil des formules adoptées par la faculté de Paris.

— ÉTYM. Voy. CODE.

CODICILLAIRE (ko-di-sil-lê-r'), *adj.* Qui est établi par un codicille. Legs codicillaire.

— ÉTYM. *Codicillaris*, de *codicillus*, codicille.

† **CODICILLANT** (ko-di-sil-lan), *s. m.* Celui qui fait un codicille.

CODICILLE (ko-di-sil-l'), *s. m.* Terme de droit. Disposition de dernière volonté qui a pour objet de faire une addition ou un changement à un testament. Je le lui donne par un codicille, révoquant à cet effet tous les testaments antérieurs, VOLT. *Lett. d'Argental*, 17 janv. 1763.

— HIST. XVIe s. Ajouster par codicille [à un testament], MONT. I, 17. Entre testament et codicile il n'y a point de difference, LOYSEL, 300.

— ÉTYM. *Codicillus*, diminutif de *codex* (voy. CODE).

† **CODIFICATEUR** (co-di-fi-ka-teur), *s. m.* Auteur d'un code.

— ÉTYM. *Codifier.*

† **CODIFICATION** (ko-di-fi-ka-sion), *s. f.* Terme didactique. Travail à l'effet de réunir les lois éparses en un code ou corps de législation. || Système, théorie qui rédige et coordonne les éléments de la législation, par opposition au régime des coutumes ou des lois spéciales.

— ÉTYM. *Codifier.*

† **CODIFIER** (ko-di-fi-é), *v. a.* Terme didactique. Réduire des lois en un seul code ou corps.

— ÉTYM. *Code*, et le suffixe *fier*, latin *ficare* pour *facere.*

CODILLE (ko-di-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Terme du jeu de l'hombre. Faire codille, gagner sans avoir fait jouer.

† **CODIRECTEUR** (ko-di-rè-kteur), *s. m.* Celui qui, conjointement avec un autre, dirige une entreprise.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *directeur.*

CODONATAIRE (ko-do-na-tê-r'), *adj.* Terme de droit. A qui, conjointement avec un autre, une donation est faite.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *donataire.*

COECUM, *s. m.* Fausse orthographe. Voy. CÆCUM.

COEFFICIENT (ko-è-fi-si-an), *s. m.* Terme d'algèbre. Le nombre qui, mis avant une quantité algébrique, en multiplie la valeur. Dans $3x$, 3 est le coefficient de x.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *efficient*, c'est-à-dire qui fait avec.

† **COÉGAL, ALE** (ko-é-gal, ga-l'), *adj.* Terme de théologie, qui s'applique aux trois personnes de la Trinité pour signifier qu'elles sont égales en durée, en perfection et en puissance.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *égal.*

† **COÉGALITÉ** (ko-é-ga-li-té), *s. f.* Qualité de coégal.

† **COÉLECTEUR** (ko-é-lè-kteur), *s. m.* Celui qui jouit d'un droit d'électeur conjointement avec une autre personne.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *électeur.*

CŒLIAQUE (se-li-a-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux intestins. Artère cœliaque, tronc commun de trois artères qui vont à l'estomac, au foie et à la rate.

— HIST. XVIe s. L'autre s'en va au mesentere et intestins; à cause de quoy elle est appelée cœliaque ou (s'il faut ainsi parler) ventrale, PARÉ, I, 22.

— ÉTYM. Κοιλιακός, de κοιλία, ventre, de κοῖλος, creux.

† **COEMPEREUR** (ko-an-pe-reur), *s. m.* Celui qui est empereur avec un autre, ce qui s'est vu dans l'empire romain.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *empereur.*

COEMPTION (ko-an-psion), *s. f.* Terme de droit romain. Achat réciproque. || Une des trois sortes de mariage usitées chez les Romains, dans laquelle l'époux et l'épouse semblaient s'acheter mutuellement.

— ÉTYM. *Coemptio*, de *co*.... préfixe, et *emere*, acheter.

† **COENOGONE** (sè-no-go-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui produit alternativement des œufs et des petits vivants.

— ÉTYM. Κοινὸς, commun, et γόνος, génération.

† **COENOLOGIE** (sè-no-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Conférence entre plusieurs individus; consultation entre plusieurs médecins.

— ÉTYM. Κοινὸς, commun, et λόγος, discours.

† **COENOSCOPIQUE** (sè-no-sko-pi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a pour objet les propriétés générales des êtres.

— ÉTYM. Κοινὸς, commun, et σκοπεῖν, considérer.

† **COENURE** (sè-nu-r'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre d'helminthes caractérisé par une vésicule commune à plusieurs corps, terminés chacun par une tête munie de ventouses et de crochets. La présence du cœnure dans le crâne des moutons détermine la maladie appelée tournis.

— ÉTYM. Κοινὸς, commun, et οὐρά, queue.

† **COÉQUATION** (ko-é-koua-sion), *s. f.* Répartition réglant la part proportionnelle de chaque contribuable.

— HIST. XVIe s. Si le seigneur, censier ou leur receveur nient avoir reçu ce qu'ils ont reçu des coequez, et s'il se trouve après le contraire, ils seront tenuz en tous les interets, pertes et dommages de celuy contre lequel ils auront fait la ditte negation de reception de la ditte coequation, *Coustum. génér.* t. II, p. 399.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *équation.*

† **COERCIBILITÉ** (ko-èr-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est coercible. La coercibilité appartient aux gaz et aux vapeurs.

— ÉTYM. *Coercible.*

COERCIBLE (ko-èr-si-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui peut être retenu entre des parois.

— ÉTYM. Le latin *coercere*, retenir, de *co*, et *arcere*, contraindre.

† **COERCIF, IVE** (ko-èr-sif, si-v'), *adj.* Se dit moins souvent que coercitif.

— HIST. XVIe s. Discipline coercive, *Hist. de la Toison d'or*, t. II, f° 154, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. COERCION.

† **COERCION** (ko-èr-sion), *s. f.* Se dit moins souvent que coercition.

— HIST. XIIIe s. Et quant à ce nous obligeons et soubmettons à la jurisdiction et cohercion de nostre saint pere le pape, DU CANGE, *cohercio.* || XVe s. Verité ne puet nullement Avoir de fait cohercion, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 322, dans LACURNE. || XVIe s. L'estat necessaire pour la conservation des bons et cohertion des iniques, CONDÉ, *Mémoires*, p. 553.

— ÉTYM. Latin *coercio*, de *coercere*, retenir (voy. COERCIBLE).

COERCITIF, IVE (ko-èr-si-tif, ti-v'), *adj.* Capable d'exercer la coercition. Une puissance coercitive.

— ÉTYM. Voy. COERCIBLE.

COERCITION (ko-èr-si-sion), *s. f.* Terme de jurisprudence. Action, droit, pouvoir de contraindre. La coercition est un des attributs de la justice.

— ÉTYM. Latin *coercitio*, de *coercere* (voy. COERCIBLE).

COÉTAT (ko-é-ta), *s. m.* État ou prince qui partage la souveraineté avec un autre. Nous réunir [nous nation provençale] à la nation française, non par districts, puisque nous ne sommes pas des districts dans cette nation, mais en coétat, mais en seul corps, parce que nous sommes un seul corps, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 1[illegible]7. Sommes-nous une agrégation distincte comme nation provençale? le

roi le reconnaît, il nous traite en coétat, ID. ib. I, p. 145. || État faisant partie de l'empire germanique.

— ÉTYM. Co.... préfixe, et état.

† COËTE (ko-è-t'), *s. f.* Chantier sur lequel on dépose une glace au sortir du four.

COÉTERNEL, ELLE (ko-é-têr-nèl', nè-l'), *adj.* Terme de théologie. Qui existe de toute éternité avec un autre. Égal et coéternel à l'un et à l'autre, BOSS. *Hist.* II, 1. Tout était coéternel à Dieu, ID. *Avert.* 4. Peut être du Très-haut rayon coéternel, DELILLE, *Parad. perdu*, III. Ô verbe que j'adore, Rayon coéternel, est-ce vous que je vois? LAMART. *Socrate*, 37.

— HIST. XVe s. Au nom de Dieu pere eternel Et du filz que vierge parit, Dieu au pere coeternel, Ensemble du saint Esperit, VILLON, *Grand testament*. || XVIe s. Il afferme que les ames des fideles sont coeternelles et consubstantielles à Dieu, CALV. *Instit.* 91. La Parole coeternelle du Pere, ID. *ib.* 406.

— ÉTYM. Co.... préfixe, et éternel.

† **COÉTERNITÉ** (ko-é-tèr-ni-té), *s. f.* Terme de théologie. Attribut de ce qui est coéternel. Une doctrine contraire à la coéternité des trois personnes divines, BOSS. *Avert.* 6.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *éternité*.

COEUR (keur), *s. m.* 1° Organe qui meut le sang; 2° la poitrine; 3° l'ensemble des facultés affectives et des sentiments moraux; 4° mémoire des sentiments; 5° sens moral, conscience; 6° tempérament moral; 7° la pensée intime, les dispositions secrètes; 8° l'affection, la tendresse, l'amour; 9° la personne elle-même qui éprouve ces divers sentiments; 10° ardeur, vif intérêt; 11° courage, fermeté; 12° générosité; 13° le principal agent, le principal intérêt; 14° l'estomac; 15° la partie centrale de quelque chose; 16° ce qui a forme de cœur; 17° terme de manége; 18° terme de blason; 19° terme d'astronomie; 20° terme d'horticulture; 21° terme de métier; 22° terme de boucherie.

1° Terme d'anatomie. Organe conoïde, creux et musculaire qui, renfermé dans la poitrine, est le principal agent de la circulation du sang. Les battements du cœur. Grande reine, je satisfais à vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque; et ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur; Chaque membre en souffrit; les forces se perdirent, LA FONT. *Fabl.* III, 2. Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur; Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire; Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur, *Épitaphe du mar. de Rantzau*, dans RICHELET. || Tant que le cœur me battra, me battra au ventre, dans le ventre, c'est-à-dire tant que je vivrai. || Fig. Le cœur me bat, je suis très-inquiet. || Faire la bouche en cœur, donner aux lèvres la forme d'un cœur, les resserrer d'une façon mignarde; et fig. S'efforcer de paraître gracieux. || Fig. Il voudrait lui manger le cœur, lui arracher le cœur, il le hait mortellement. || Se ronger le cœur, se consumer d'un chagrin secret. Y a-t-il rien de plus sot que de vouloir porter continuellement un fardeau qu'on veut toujours jeter par terre; d'avoir son être en horreur et de tenir à son être; enfin de caresser le serpent qui nous dévore, jusqu'à ce qu'il nous ait mangé le cœur? VOLT. *Candide*, 11. || Le cœur me saigne, je suis pénétré d'une vive douleur. Le cœur saigne en lisant le récit de ces cruautés. || Avoir le cœur gros, éprouver le besoin de pleurer, de soupirer, de sangloter, ressentir un chagrin profond. Le cœur gros de soupirs. || Je veux en avoir le cœur net, je veux savoir ce qui en est. || Sacré Cœur, dévotion au cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est développée au commencement du XVIIIe siècle. || Congrégation de religieuses consacrées à l'adoration du cœur de Jésus-Christ et qui se dévouent aussi à l'éducation des jeunes filles. || 2° Par extension, la poitrine. Il le pressa tendrement contre son cœur. Jamais sans défiance avez-vous pu d'un frère Presser le sein sur votre cœur? GILBERT, *Ode à Salm.* Riant et m'asseyant sur lui, près de son cœur, A. CHÉN. 70. || 3° L'ensemble des facultés affectives et des sentiments moraux, par opposition à esprit, qui est l'ensemble des facultés intellectuelles; cet emploi du mot cœur provient d'une opinion ancienne et erronée qui plaçait le siége des passions dans le cœur, parce que cet organe en ressentait immédiatement des effets manifestes. Attendrir, toucher le cœur de quelqu'un. Avoir le cœur navré, oppressé. L'homme croit souvent se conduire lorsqu'il est conduit; et, pendant que par son esprit il tend à un but, son cœur l'entraîne insensiblement à un autre, LA ROCHEF. *Max.* 43. L'esprit est toujours la dupe du cœur, ID. *ib.* 102. Chacun dit du bien de son cœur, et personne n'en ose dire de son esprit, ID. *ib.* 98. Je sais que tous les lieux sont égaux pour les esprits bien faits; mais il n'en est pas de même quand les esprits bien faits ont des cœurs sensibles, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 25 août 1763. Le cœur, dès qu'il est touché, ne tarit point, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 90. Ils habitaient un bourg plein de gens dont le cœur Joignait aux duretés un sentiment moqueur, LA FONT. *Phil. et Bauc.* J'en ai le joie au cœur Par le chagrin qu'aura ce lâche déserteur, MOL. *F. Sav.* V, 5. Et le plus sûr moyen de gagner leur faveur [des grands], C'est de flatter toujours le faible de leur cœur, ID. *D. Garc.* II, 1. Il dit en soupirant que la nuit de sa vue Ne l'empêche pas tant que la nuit de son cœur, MALH. I, 4. Avec des vers bien faits, bien compassés, on ne tient rien si le cœur n'est ému, VOLT. *Lett. d'Argental*, 16 déc. 1760. Les cœurs sont-ils donc faits à Paris autrement que chez moi? ID. *Lett. d'Argental*, 17 sept. 1760. Le bel art de la déclamation, c'est-à-dire l'art de se rendre maître des cœurs, ID. *Lett. Albergati*, 14 fév. 1763. Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie, BOIL. *Art poét.* II. Dieu connaît le caractère de nos cœurs et jusqu'où va notre faiblesse, MASS. *Avent, Afflict.* Et déjà le chagrin pesait moins sur mon cœur, ST-LAMBERT, *Saisons, hiver.* Pourquoi de mes loisirs accuser la langueur? Pourquoi vers des lauriers aiguillonner mon cœur? A. CHÉN. *Élég.* VIII. Et les arts, dans un cœur de leur amour rempli, Versent de tous les maux l'indifférent oubli, ID. *ib.* XVI. || Parler, aller au cœur, toucher vivement, intéresser. Cette grâce qui m'allait droit au cœur, SÉV. 79. || Le cœur me le disait bien, j'en avais le pressentiment. || De cœur, par la disposition intérieure. Les dévots de cœur, MOL. *Tart.* I, 6. Mortifié dans l'abondance, pauvre de cœur au milieu des biens périssables, MASS. *Avent, Afflict.* La loi qui nous oblige à croire de cœur, MASS. *Car. Culte.* Qui la cherche de cœur [la vérité] un jour peut la connaître, VOLT. *Henr.* I. || De cœur, avec un sentiment sincère. Attaché de cœur à la famille de ses rois. || Ami de cœur, ami dévoué, sincère. || De gaieté de cœur, de propos délibéré, et sans sujet. || 4° Le cœur considéré comme mémoire des sentiments. Vos bienfaits sont gravés dans mon cœur. Il faut ne rien garder sur votre cœur, SÉV. 509. || Avoir quelque chose sur le cœur, garder, entretenir un ressentiment. J'aurai toujours ce coup-là sur le cœur, MOL. *Fâch.* II, 2. J'ai ce soufflet fort sur le cœur, ID. *Sicil.* 13. J'ai cette insulte sur le cœur, ID. *Fourb.* II, 27. J'ai quelque chose sur le cœur contre vous, SÉV. 296. Nous avons ces réponses sur le cœur, ID. 234. Elle emporta tout cela sur son cœur avec la rage pêle-mêle, ID. 35. Il avait encore sur le cœur la perfidie du Suisse, HAMILT. *Gramm.* 3. N'osant lui parler de ce qu'il avait sur le cœur, ID. *ib.* 7. Il fut bien aise de dire une partie de ce qu'il avait sur le cœur, ID. *ib.* 5. Une femme à qui l'on joue ce tour dit volontiers à son adverse partie ce qu'elle a sur le cœur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 déc. 1762. || Décharger son cœur, dire sans réticence ce qui préoccupe. || Par cœur, de mémoire. Locution qui vient d'une extension de la mémoire du cœur à la mémoire de l'esprit. Le peuple apprit par cœur ce divin cantique, BOSS. *Hist.* II, 3. Qui ont lu et appris par cœur le même livre, PASC. *Persuad.* || Fig. Savoir un homme par cœur, connaître parfaitement son caractère et sa vie. Votre homme arrive; je l'ai étudié une bonne grosse demi-heure, et je le sais déjà par cœur, MOL. *Pourc.* I, 4. || Familièrement. Dîner par cœur, se passer involontairement de dîner. Cette locution paraît s'être dite d'abord de celui qui, au lieu de dîner, parlait, racontait, récitait, et de la sorte se passait de manger. || 5° Sens moral, conscience. Et renverser soudain la paix de votre cœur, Comme un enfant renverse un verre, V. HUGO, *Voix intér.* IX. Pour juge il a son cœur, pour amis ses égaux, ST-LAMBERT, *Saisons, automne.* Je n'ai point sur mon cœur de m'être divertie, SÉV. 21. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur, RAC. *Phèd.* IV, 2. || Sans cœur, sans sentiment moral. Et moi, reine sans cœur, fille sans amitié, RAC. *Athal.* II, 7. [Elle] Dit que j'étais sans foi, sans cœur, sans conscience, CORN. *Médée*, I, 1. || Par extension. Tant de marbres réputés beaux sont sans âme, sans cœur, et vous laissent aride, VITET, *Marbres d'Éleusis. Revue des Deux-Mondes*, t. XXVI, p. 221. || Familièrement. Un sans cœur, un homme dépourvu de sentiment moral et d'énergie. C'est un grand sans-cœur. || 6° Tempérament moral. Avoir bon cœur. Avoir un mauvais cœur. Cœur égoïste. Il a le cœur gâté, corrompu. Plus on vieillit, dit on, plus on a le cœur dur, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 20 nov. 1765. C'est l'abbé dont vous avez parlé à Mme la duchesse de la Rochefoucauld, qui occupe actuellement ma vieille tête et mon jeune cœur, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 31 déc. 1774. Je reconnais cela, madame, avec ce cœur que vous savez que j'ai, VOIT. *Lett.* 16. Ce cœur qui est si fort au-dessus des sceptres et des couronnes, et ces grâces qui vous font régner sur toutes les volontés, ID. *ib.* 7. Cœur perfide, RAC. *Andr.* II, 5. Et mon cœur aussi fier que tu l'as vu soumis, ID. *ib.* Cœur d'acier, CORN. *Hor.* III, 2. Son cœur né fier et qui jusqu'à ce temps Avait été nourri d'un doux encens, GRESSET, *Ver-vert*, III. || Cœur de vipère, caractère plein de méchanceté et de perfidie. Dans toutes les fureurs des siècles de tes pères, Les monstres les plus noirs firent-ils jamais rien, Que l'inhumanité de ces cœurs de vipères Ne renouvelle au tien? MALH. II, 12. || Cœur d'airain, caractère impitoyable. Avec un cœur d'airain exerçant sa puissance, J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence, RAC. *Esth.* III, 1. Et la religion, mère autrefois sensible, S'arme d'un cœur d'airain contre ses fils ingrats, GILBERT, *Jugem. dernier.* On dit dans un sens analogue, cœur de marbre, de pierre, de diamant, cœur de tigre. || Avoir, porter un cœur d'homme, être sensible, avoir des sentiments humains. || C'est un cœur d'or, c'est un excellent cœur. || Il a le cœur haut et la fortune basse, se dit d'un homme qui est glorieux et pauvre. || Prendre son cœur par autrui, se mettre en la place d'un autre. || Le bon cœur, l'ensemble des sentiments qui constituent la bienveillance pour autrui. Le bon cœur est chez vous compagnon du bon sens, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. Une certaine sensibilité qui est la marque d'un bon cœur, MASS. *Car. Parole.* || Mauvaise tête et bon cœur, personne vive et emportée, mais dont, au fond, les sentiments sont pleins de bienveillance. || Un bon cœur, un mauvais cœur, une personne qui a un bon, un mauvais cœur. || De bon cœur, *loc. adv.* Volontiers, sincèrement. Jamais de si bon cœur je ne brûlai pour elle, MALH. V, 24. Je vous pardonnerai de bon cœur tout ce crime, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 4. Je baise de bon cœur les verges que tu tiens, ID. *ib.* V, 9. Elle est fort affligée et pleure de bon cœur, SÉV. 214. Je suis au monde unique en mon espèce. — Pauvre immortel! je vous plains de bon cœur, MILLEV. *le Phénix.* || De grand cœur, très-volontiers. Voulez-vous m'écouter? — Sans doute et de grand cœur, MOL. *Éc. des maris*, II, 3. || Être tout cœur, être vif à obliger. Il est tout cœur pour ses amis, il est pour eux plein d'attachement et de désir de les servir. || De tout son cœur, avec une pleine affection. Je salue madame votre sœur de tout mon cœur, BOSS. *Lett. abb.* 47. Ils condamnent cette hérésie de tout leur cœur, PASC. *Prov.* 18. || De tout cœur, avec la meilleure volonté du monde. || Absolument, cœur dans le sens de bon cœur, de cœur bien doué. C'est le cœur qui fait tout; que la terre et que l'onde Apprêtent un repas pour les maîtres du monde, Ils lui préféreront les seuls présents du cœur, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Parlerai-je d'Iris? chacun la prône et l'aime: C'est un cœur, mais un cœur.... c'est l'humanité même, GILBERT, *XVIIIe siècle.* L'art des transports de l'âme est un faible interprète; L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poëte, A. CHÉN. *Élég.* XXI. Si, pauvre et généreux, son cœur vient de souffrir Aux cris d'un indigent qu'il n'a pu secourir, ID. *ib.* || 7° La pensée intime, les dispositions secrètes. Montrant que dans le cœur ce voyage le fâche, MALH. I, 4. On s'est plus appliqué aux vices de l'esprit, aux replis du cœur et à tout l'intérieur de l'homme, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* Il ne faut pas juger des hommes sur une seule et première vue: il y a un intérieur et un cœur qu'il faut approfondir, ID. XII. Il dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis, contraint son humeur, déguise ses passions, dément son cœur, parle, agit contre ses sentiments, ID. VIII. Connaître un bon visage, et juger si le cœur, Contraire à ce qu'on voit, ne serait pas moqueur, RÉGNIER, *Sat.* III. Vous avez vu plus tôt que moi un sentiment qui était caché dans mon cœur, VOIT. *Lett.* 16. Ces enfants bienheureux.... Ayant Dieu dans le cœur, ne le purent louer, MALH. I, 4. La constance des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur, LA ROCHEF. *Max.* 20. La sincérité est une ouverture de cœur, ID. *ib.* 62. Je veux qu'on soit sincère et qu'en homme d'honneur On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur, MOL. *Mis.* I, 1. Il est bon quelquefois de sentir des traverses Et d'en éprouver la rigueur, Elles rappellent l'homme au milieu de son cœur, Et peignent à ses yeux ses misères diverses, CORN. *Imit.*

I, 12. C'est dans cette simplicité champêtre que se trouve la vérité et l'effusion du cœur, VOLT. *Lett. Schouvaloff*, 19 déc. 1762. C'est du cœur que je vous demande cette grâce, SÉV. 395. Crois-tu..... Qu'Andromaque en son cœur n'en sera pas jalouse? RAC. *Andr.* II, 5. Il n'est que trop instruit de mon cœur et du vôtre, ID. *Brit.* III, 7. Télémaque ouvrit son cœur à son ami, FÉN. *Tél.* XXII. En m'éveillant je reconnus l'embarras de Néoptolème; il soupirait comme un homme qui ne sait dissimuler et qui agit contre son cœur, ID. *Tél.* XV. Et nous ouvrant son cœur nous ouvrit ses trésors, CORN. *Pomp.* I, 3. Dans l'entretien où, m'ayant ouvert votre cœur, j'y vis tant de résolution, de force et de générosité, VOIT. *Lett.* 34. || Selon le cœur de Dieu, pieux, aimé de Dieu. David que Dieu trouva selon son cœur, BOSS. *Hist.* II, 3. Un roi selon le cœur de Dieu, FLÉCH. *Dauph.* || Dans le langage général, selon le cœur de, agréable à. La première chose que le roi fait avec ce nouveau pape qui est entièrement selon son cœur et au delà de nos espérances, c'est de lui rendre le Comtat, SÉV. 592. || Dans le langage de l'Écriture, les cœurs des rois sont dans la main de Dieu. Mais, comme dit le Sage, autant que le ciel s'élève, et que la terre s'incline au-dessous de lui, autant le cœur des rois est impénétrable, BOSS. *le Tellier.* || À cœur ouvert, avec franchise, sincérité, effusion. Parler à cœur ouvert. Souffrez qu'à cœur ouvert, monsieur, je vous embrasse, MOL. *Mis.* I, 2. || Avoir le cœur sur les lèvres, avoir le cœur sur la main, ne pas déguiser sa pensée, ses sentiments. || Parler d'abondance de cœur, parler du cœur, parler avec épanchement. Pour chercher un ami qui me parle du cœur, RAC. *Bérén.* I, 4. Nous parlâmes du cœur, comme deux vieux amis, Au foyer l'un de l'autre à la campagne admis, LAMART. *Harm.* III, 6. || Se parler cœur à cœur, se parler avec franchise. || 8° L'affection, la tendresse, l'amour. Se concilier tous les cœurs. Régner sur les cœurs. L'extrême joie qu'on m'a donnée en me mandant que j'étais tout entier dans le cœur de cet homme que vous savez qui est si fort selon le mien, VOIT. *Lett.* 42. Hyménée et l'Amour, par des désirs constants, Avaient uni leurs cœurs dès leur plus doux printemps, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Sans mentir, mademoiselle, ce ne vous est pas peu de gloire d'avoir pu allumer le cœur d'un homme aussi froid que je suis, VOIT. *Lett.* 42. Ah! si mon cœur osait encor se renflammer! LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Je veux encore un coup montrer un cœur de père, CORN. *le Ment.* V, 3. Ayons un cœur dont nous soyons les maîtres, MOL. *le Fest.* III, 6. Sévère lui avait gagné le cœur des soldats, BOSS. *Hist.* I, 10. J'ai fort dans le cœur M. et Mme Scomberg, ID. *Lett.* 15. Toutes les choses où j'ai mis mon cœur, PASC. *Prière.* Le petit cardinal a son oncle dans le cœur, SÉV. 219. Je ne vous demande que votre cœur, FÉN. *Tél.* IV. Un roi fait ce qu'il veut des cœurs : tous les protestants sont prêts à mourir pour son service, VOLT. *Lett. Damilaville*, 16 avril 1765. Emporter après lui tous les cœurs des soldats, RAC. *Baj.* I, 1. Pour m'arracher du cœur de ses soldats, ID. *ib.* Sans me faire payer son salut [le salut de mon fils] de mon cœur, ID. *Andr.* I, 4. J'attends avec la paix son cœur de votre main, ID. *ib.* II, 4. Si vous faites ce petit voyage que vous avez projeté dans nos cantons, vous verrez tous les cœurs voler au-devant de vous, VOLT. *Lett. Thiroux*, mars 1763. Puis-je espérer encore Que vous accepterez un cœur qui vous adore? RAC. *Andr.* I, 4. Elle aura quelque trait qui, de mes sens vainqueur, Me passant par les yeux, me blessera le cœur, RÉGNIER, *Sat.* VII. Il ira, le cœur plein d'une image divine, Chercher si quelques lieux ont une Clémentine, A. CHÉN. *Élég.* XIV. || Ces deux personnes ne font qu'un cœur et une âme, elles sont liées par la plus étroite affection. Les deux princesses ne furent plus qu'un même cœur, BOSS. *Anne de Gonz.* || Son cœur commence à parler, son cœur a parlé, se dit d'une jeune personne qui éprouve les premiers sentiments de l'amour. || Affaire de cœur, commerce de galanterie. || 9° La personne elle-même qui éprouve ces divers sentiments. Je me tiens très-heureux d'avoir une si grande place dans le meilleur cœur de France, VOIT. *Lett.* 42. Deux démons à leur gré partagent notre vie; Je ne vois point de cœur qui ne leur sacrifie, LA FONT. *Fabl.* X, 10. Il peut trouver du moins, dans le cours de sa vie, Un cœur sans injustice, un ami sans envie, ST-LAMBERT, *Saisons, automne.* Des cœurs séparés à regret Trouvent de se rejoindre aisément le secret, CORN. *Othon*, II, 4. Un cœur né pour servir sait mal comme on commande, ID. *Pomp.* IV, 2. Que ne fait point un cœur Pour plaire à ce qu'il aime et gagner son vainqueur? RAC. *Bérén.* II, 2. Cœur accablé de déplaisirs, ID. *Andr.* II, 1. Cœur épris de courroux, ID. *ib.* I, 1. D'un cœur qui t'aime, Mon Dieu, qui peut troubler la paix? ID. *Athal.* III, 8. J'aime mieux renoncer à tout cet embarras, Et ne veux point d'un cœur qui ne se donne pas, MOL. *F. sav.* V, 4. Avez-vous un secret important, versez-le hardiment dans ce noble cœur, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Familièrement. Bien que d'un cabinet sortît un petit cœur, Avec son chaperon, sa mine de poupée. RÉGNIER, *Sat.* XI. De s'entendre appeler petit cœur ou mon bon, BOIL. *Sat.* X. Elle a eu l'effronterie de me dire que je ne suis point malade; vous savez, mon cœur, ce qui en est, MOL. *Mal. im.* I, 6. Mon pauvre petit cœur, tu le peux si tu veux, ID. *Éc. des f.* V, 5. || Un joli cœur, un jeune homme qui prend un soin particulier de sa toilette. || Faire le joli cœur, se donner des grâces. || 10° Ardeur, vif intérêt. Il a le cœur à l'étude. Amour enfin qui prit à cœur l'affaire, LA FONT. *Coc.* Il s'agit d'une affaire que j'ai fort à cœur, BOSS. *Lett.* 109. Il prend trop de cœur à ce qu'il entreprend, PASC. *Prov.* III. Qui croyez-vous qui prenne les choses à cœur? ID. *ib.* Il n'eut plus de cœur que pour lui, FLÉCH. *M. de Mont.* Il avait mis son cœur à ce mariage, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 40. Des haines qui, en refusant le cœur au devoir, ont assez d'empire sur elles, pour donner les apparences au monde, MASS. *Car. Pardon.* J'avais peur Que mon père ne prît l'affaire trop à cœur, RAC. *Plaid.* II, 6. Vous prenez la chose fort à cœur, MOL. *les Préc.* 1. Il avait le cœur trop au métier, RAC. *Plaid.* I, 1. || Avoir à cœur quelque chose, y prendre un vif intérêt. Ils n'ont rien tant à cœur que de voir la concorde régner, MASS. *Or. fun. Louis XIV.* || Tenir au cœur, être l'objet d'un attachement, d'un désir, d'un intérêt. Le reste ne lui tenait plus au cœur, SÉV. 216. Cela est au premier rang de ce qui me tient le plus au cœur, ID. 202. On aime fort ce détail pour les choses qui tiennent au cœur, ID. 5. Les choses qui nous tiennent sensiblement au cœur, ID. 570. Une beauté me tient au cœur, MOL. *Fest.* I, 2. La Sicile ravie leur tenait au cœur, BOSS. *Hist.* I, 8. Diantre! l'amour vous tient au cœur de bon matin, RAC. *Plaid.* I, 5. || Tenir au cœur, être l'objet d'une inquiétude, d'un tourment. Le Rhône me tient fort au cœur, SÉV. 23. Votre frère me tient fort au cœur, ID. *ib.* Ce maître d'armes vous tient bien au cœur, MOL. *le Bourg.* III, 3. || 11° Courage, fermeté. Homme de cœur, homme plein de courage. La rigueur de ses lois, après tant de licence, Redonnera le cœur à la faible innocence, MALH. II, 1.... Vous vous troublez beaucoup; Mon cœur n'est point du tout ébranlé de ce coup, MOL. *F. sav.* V, 4. À la fin je pris cœur, résolu d'endurer.... RÉGNIER, *Sat.* XI. Non, non, j'ai trop de cœur pour lâchement me rendre, ID. *Élég.* I. Si tu connaissais tes péchés, tu perdrais cœur, PASC. *Myst.* 2. Rodrigue, as-tu du cœur? CORN. *Cid*, I, 9. Nous vous laissons ici pour leur rendre du cœur, ID. *Hor.* II, 7. Et ne vous flattez pas ni sur votre grand cœur Ni sur l'éclat d'un nom cent et cent fois vainqueur, ID. *Nicom.* I, 1.... Tant de fois vaincus ils ont perdu le cœur De se plus hasarder contre un si grand vainqueur, ID. *Cid.* II, 7. Ces favorables mots vous ont rendu le cœur, ID. *Tois. d'or.* IV, 5. Un orgueil noble et juste et digne d'une reine, Qui soutient avec cœur et magnanimité L'honneur de sa naissance et de sa dignité, ID. *Pomp.* III, 1. Sans qu'on l'ose accuser d'avoir manqué de cœur, ID. *Cid*, V, 1. [Il] m'a fait voir trop de cœur, ID. *le Ment.* III, 2. En vain en l'attaquant [il] fait paraître un grand cœur, ID. *Hor.* IV, 4. S'il avait moins de cœur, ID. *Cid*, II, 7. S'il la sauve, peut-être on trouvera dans Rome Plus de cœur que de crime en l'ardeur d'un jeune homme, CORN. *Théodore*, V, 7. Antigone Gonatas reprit cœur, pendant que Pyrrhus, inquiet et ambitieux, faisait la guerre aux Lacédémoniens et aux Argiens, BOSS. *Hist. univ.* I, 8. Ils ne voulaient pas qu'on s'y prît d'une manière à lui faire perdre cœur, ID. *Var.* 10. Le parti a repris cœur et fait les derniers efforts, ID. *Lett. quiét.* 341. Ce discours ébranla le cœur De notre imprudent voyageur; Mais le désir de voir et l'humeur inquiète.... LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Battre un homme à coup sûr n'est pas d'une belle âme; Et le cœur est digne de blâme Contre les gens qui n'en ont pas, MOL. *Amph.* I, 2. Si l'heureux Amurat, secondant leur grand cœur, Aux champs de Babylone est déclaré vainqueur, RAC. *Baj.* I, 1. Surtout j'admire en vous ce cœur infatigable, ID. *Mithr.* III, 1. Il faut du cœur et de l'action, FLÉCH. *Serm.* I, 169. Un dessein si hardi jeta les patriciens et le peuple dans une consternation générale; tous manquent de cœur et de résolution, VERTOT, *Révol. rom.* liv. II, p. 201. || Familièrement. Prendre son cœur à deux mains, faire tous ses efforts, ou prendre son grand courage. || Familièrement. Avoir le cœur de, pousser la dureté, l'indifférence jusqu'à. Vous n'aurez pas ce cœur-là, MOL. *Mal. im.* I, 5. Comment avez-vous le cœur de mêler avec leurs fruits des ossements? J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Un cœur de lion, un homme d'un extrême courage. || Un cœur de poule, un poltron. Ah! poltron! dont j'enrage, Lâche! vrai cœur de poule, MOL. *Sganar.* sc. 21. || Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un, lui rendre le courage. Cette locution vient du langage du moyen âge, où le cœur est joint souvent à ventre, pris en un sens très-général de tronc du corps; locution qui provient elle-même de ce qu'on se sent plus de force et de courage après avoir bien mangé. || Faire contre mauvaise fortune, ou, absolument, contre fortune bon cœur, ne pas se laisser abattre et aussi ne pas laisser paraître sur son visage le désappointement, la peine qu'on éprouve. || 12° Générosité. Être plein de cœur. || Grand cœur, magnanimité. Seigneur, vous devez tout au grand cœur d'Exupère, CORN. *Héracl.* V, 4. Henriette d'un si grand cœur est contrainte de demander du secours; Anne d'un si grand cœur ne peut en donner assez, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Un grand cœur, une personne magnanime. Mais de cette faiblesse un grand cœur est honteux; Il ose espérer tout dans un succès douteux, CORN. *Hor.* I, 1. N'attendez point de moi de regrets ni de larmes : Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes, ID. *Pomp.* V, 1. La grâce est aux grands cœurs honteuse à recevoir; La menace n'a rien qui les puisse émouvoir, ID. *Suréna*, IV, 4. Un grand cœur cède un trône et le cède avec gloire : Cet effort de vertu couronne sa mémoire, ID. *Rodog.* II, 5. Au travers des périls un grand cœur se fait jour, RAC. *Andr.* III, 1. Jamais dans un grand cœur vit-on plus de faiblesse? ID. *Bérén.* III, 2. || Homme de cœur, homme qui a de la générosité, de la sensibilité. || N'avoir point de cœur, être dépourvu de toute sensibilité, de toute noblesse d'âme. || 13° Le principal agent, le principal intérêt. Le parti du duc et de mon frère Dont l'un est votre cœur, si l'autre est votre bras, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Quand à ton père usé je rendis la vigueur, J'avais encor tes vœux, j'étais encor ton cœur, CORN. *Médée*, III, 3. Le prince de Conti fut le cœur et le confident de M. de Luxembourg dans ses dernières années, ST-SIM. 220, 212. || 14° Par extension, l'estomac : dénomination qui vient de ce que, dans l'ancienne anatomie grecque, on donnait le nom de cœur à l'orifice cardiaque ou supérieur de l'estomac, et le nom de douleur de cœur aux douleurs de l'estomac. Des soulèvements de cœur. J'ai encore mon dîner sur le cœur. || Avoir le cœur noyé, noyé d'eau, être incommodé pour avoir bu trop d'eau. || Fig. Cela lui pèse sur le cœur, c'est quelque chose qui lui cause du chagrin, de la rancune. || Ce vin va au cœur, il fait plaisir. || Avoir mal au cœur, être pris de nausées. Sur mer j'ai mal au cœur. Celles qui ont dîné ont mal au cœur, SÉV 185. || Mal de cœur, envie de vomir. À moitié chemin, j'eus un grand mal de cœur, SÉV. 58. || Fig. Cela fait mal au cœur, fait soulever le cœur, se dit d'une chose qui excite le dégoût, l'aversion, le chagrin. Une douceur fade qui fait mal au cœur, MOL. *Impr.* 3. Avec un style si bourgeois et si ridicule, que cela fait mal au cœur, VAUVEN. *Du goût.* Les violons de la cour font mal au cœur au prix de ceux-là, SÉV. 73. Il est d'une faiblesse à faire mal au cœur, ID. 44. Les louanges me font mal au cœur, ID. 235. Tout ce qui ressemble à une séparation fait bien mal au cœur, ID. 462. Ce qui vient de sa part lui fait soulever le cœur, BOSS. *Resp.* 1. De ce raccommodement vint un fils qui réduisit la jeune princesse de Bade à l'état ordinaire pour les biens, dont sa belle-mère eut grand mal au cœur, ST-SIM. 168, 259. || Si le cœur vous en dit, si vous avez envie d'en manger; et fig. Si vous êtes disposé à cela. || Avoir le cœur bon, avoir l'appétit bon, se dit d'un malade qui conserve de l'appétit. || Cet homme a bon cœur, il ne rend rien, se dit d'un homme dont l'estomac ne rejette pas ce qu'il mange; et, figurément, de celui qui ne rend pas ce qu'on lui prête. || Avoir le cœur sur le bord des lèvres, et, simplement, sur les lèvres, être prêt à vomir. || Avoir le cœur mort, se sentir très-faible. || Populairement. N'être pas malade de cœur, conserver un bon appétit. || S'en donner au cœur joie, à cœur joie, jouir pleinement, se rassasier d'une chose. || À cœur jeun, sans avoir mangé de la journée. Locution qui vieillit. || 15° Par analogie, la partie centrale de quelque chose. Il est

logé au cœur de la ville. Le cœur d'un fruit, d'un chou. Je veux qu'elle me voie au cœur de ses États Soutenir ma fureur d'un million de bras, CORN. *Nicom.* v, 7. Dans le cœur de son empire, BOSS. *Hist.* I, 8. Il y avait au cœur de la Judée des hommes choisis, PASC. *Juifs.* 20. Plus les chênes croissent vite, plus ils forment de cœur, et meilleurs ils sont pour le service, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* Les vieilles souches [de vigne] sont pourries jusqu'au cœur, et le fruit n'en vaut guère, P. L. COUR. I, 272. Je relève sous l'eau les tiges abattues, Je secoue au soleil les cœurs de mes laitues, LAMART. *Joc.* IX, 284. || Fig. Au cœur de l'été, de l'hiver, pendant les plus grandes chaleurs, les plus grands froids. Évitez le cœur de l'hiver pour revenir, SÉV. 355. On était au cœur d'un hiver extrêmement rude, HAMILT. *Gramm.* 8. Les Suédois faisaient la guerre au cœur de l'hiver comme dans l'été, VOLT. *Charles XII*, 2. Éveillés à minuit au cœur de l'hiver, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Cœur de cheminée, le milieu de la cheminée, où est ordinairement une plaque. Il est noir comme le cœur de la cheminée. || À cœur de journée, sans relâche. Locution qui paraît venir de ce que le cœur de la journée est pris pour le fort du travail. Murce avait un jeune valet qu'il appelait marcassin et qui se moquait de lui à cœur de journée, ST-SIM. 164, 168. || **16°** Ce qui a la forme d'un cœur. Une croix d'or surmontée d'un cœur. || Le cœur, une des couleurs du jeu de cartes. Le cœur est atout. J'ai tous les cœurs. || Nom vulgaire d'un grand nombre de coquilles bivalves. || **17°** Terme de manége et de fauconnerie. Être en cœur, se dit d'un cheval, d'un oiseau qui se montrent pleins d'ardeur. Un cheval de deux cœurs, est celui qui répond mal aux aides et qui ne manie pas volontiers. || **18°** Terme de blason. Le milieu de l'écu, dit aussi abîme. || **19°** Terme d'astronomie. Cœur du Lion, étoile de première grandeur qui fait partie de la constellation du Lion, dite aussi Régulus. || Cœur de Charles, petite constellation entre la Grande Ourse et le Lion. || Cœur de l'Hydre, étoile de la constellation de l'Hydre. || Cœur du Scorpion ou Antarès. || **20°** Terme d'horticulture. Cœur de pigeon, espèce de prune et espèce de pomme. || Cœur de bœuf, espèce de prune. || Cœur de Saint-Thomas, nom vulgaire d'un fruit d'Amérique ou mieux d'une graine, dite aussi châtaigne de mer (*entade gigalobion*). || Nom d'une espèce de bigarreau. || **21°** Pièce d'horlogerie qui dégage la détente de la sonnerie. || Milieu d'une verge de plomb dans un vitrage. || **22°** Terme de boucherie. Maniement pair ou double chez le bœuf et la vache, placé au-dessous et à quelque distance du paleron, en arrière et vers le milieu de la masse musculaire olécrânienne, et répondant à peu près à la place qu'occupe le cœur dans l'intérieur du thorax. || Proverbes. Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche, c'est-à-dire il parle contre sa pensée. || De l'abondance du cœur la bouche parle, c'est-à-dire on parle volontiers de ce qu'on désire, de ce qui captive. || Loin des yeux, loin du cœur, c'est-à-dire l'absence refroidit.

— REM. Le langage populaire dit quelquefois : joli comme un cœur. Cela ne signifie rien et ne peut rien signifier; c'est une confusion avec *joli cœur*. || *Avoir à cœur* et *tenir au cœur*, sont deux locutions toutes faites et dans lesquelles rien ne peut être interverti. *Avoir au cœur* et *tenir à cœur* seraient des fautes contre l'usage, du moins aujourd'hui; car, au XVIIe siècle, on trouve *tenir à cœur* dans de bons écrivains. Les nouvelles de la guerre me tiennent fort à cœur, SÉV. 752. J'ai un extrême chagrin que vous fassiez tant de cas de toutes ces niaiseries [romans et comédies] qui ne doivent tout au plus servir qu'à délasser quelquefois l'esprit, mais qui ne devraient point vous tenir autant à cœur qu'elles font, RAC. *Lettr. à son fils*, XI.

— SYN. CŒUR, COURAGE, disposition qui fait mépriser le danger. Courage est dérivé de cœur; par conséquent, la nuance entre ces deux mots ne peut être que dans cette dérivation même. En effet, le courage, à proprement parler, est le produit du cœur. On a du cœur ou on en manque; on signale son courage, on combat avec courage; l'homme de cœur se distingue par des traits de courage.

— HIST. XIe s. Se [il] son queur li purportast e soun conseil li donast, *Lois de Guill.* 12. Charles respont : trop avez tendre coer, *Ch. de Rol.* XXIII. Mal seit du coer qui au piz [poitrine] se couarde, *ib.* LXXXV. Franc ont feru de coer et de vigur, *ib.* LX. Si esclargiez vos talenz [satisfaites vos désirs] et vos coers, *ib.* CCLXV.

— XIIe s. Dit à son oncle son cuer et sa pensée, *Ronc.* p. 19. Li emperere ot mout le cuer iré, *ib.* p. 35. L'aigue [eau] du cuer lui est es els [yeux] montée, *ib.* p. 48. [A] Vos compaignons [ils] feront les cuers partir, *ib.* p. 60. Mout [il] ot le cuer dolent et irascu, *ib.* Du sanc qu'il laisse lui va li cuer faillant, *ib.* p. 100. [Il] Fit sa priere de cuer, fort en pleurant, *ib.* p. 152. Plus [j'] en auroie le cuer du ventre clair [satisfait], *ib.* p. 158. Par vasselage [courage] [il] a son cor [sa fermeté] recouvré, *ib.* p. 169. Li cuers lui part, l'ame s'en est alée, *ib.* p. 176. Ah! Dex! dist Charles, comme ai le cuer grevé! *ib.* p. 183. Tant s'est amors affermée En mon cuer, à long sejor, *Couci*, I. Que cele où j'ai mon cuer et mon penser, *ib.* VI. Ele a mon cuer, que jà [je] n'en quier oster, *ib.* X. Je ne me sai tenir ne conforter De vous, beaus cuers, servir entierement, *ib.* Si que souvent [je] chant là où de cuer [je] plor [pleure], *ib.* XVI. Onques vers lui [elle] [je] n'oi [n'eus] faus cuer ne volage, *ib.* XIX. Car trai m'a et mort à escient Mes jolis cuers, que je doi tant haïr, *ib.* XX. Se nuls morist [mourut] pour avoir cuer dolent, *ib.* XXII. Se li cors va servir nostre seigneur, Li cuers remaint du tout en sa baillie [de ma dame], QUESNES, *Romancero*, p. 93. L'aigue lui cort [court, coule] du cuer parmi les oilz à rais, *Sax.* XV. Tel cinq cent chevalier Qui n'ont cuer ne courage de Saisnes guerroier, *ib.* XVI. [Le roi] Qui assez vous salue de bon cuer, sans feintise, *ib.* XXIII. De grant outrage faire nuls hom ne monteplie, Ainz se monte et essauce qui son cuer humelie, *ib.* XXXII. Il n'en venront à chief [viendront à bout], mes cuers le senefie [l'annonce], *ib.* A la nef sunt venu, e entrerent en mer; Rogiers del Punt l'Evesque n'i pout sun quer celer : Thomas, Thomas, fait-il, mal m'i faites passer, *Th. le mart.* 133.

— XIIIe s. Dist li rois : Dame, puet bien estre verté; J'en ai le cuer al ventre si serré Que ne me puis aidier ne conforter, *Chanson du vilain Hervi.* Il ne creoient mie les Grieus à qui il avoient pais fete, que de cuer leur deussent aidier, VILLEH. CLXI. Et sachiés que li cuers des gens ne fu mie en pais, quar une partie de l'ost se travelloit à ce que il se volsissent bien departir, ID. LIV. Il estoit de moult grant cuer, ID. XL. Einsi dura la guerre grant piece, jusques au cuer d'iver, ID. XLV. Forment lui doult li cuers, mout fut en grand esmoi, *Berte*, VII. .... De grant joie fu ses cuers esmeüs, *ib.* XXIV.... Se [vous] saviez orendroit A quel meschief je sui, li cuers vous partiroit, *ib.* XXVIII. Mais li cuers lui failloit, *ib.* XXXI. Mais il avoit le cuer si plein de loyauté, *ib.* XLV. Si que l'eaue du cuer sur sa face en descent, *ib.* XLVII. Chascuns eut cuer certain, piteus et fin et sain, *ib.* XLIX. Ne cuida pas mes peres li rois au cuer hardit.... *ib.* LIII. Ainçois [elle] se lairroit traire le cuer sous la poitrine, *ib.* LVI. Ahi! mere, fait-ele, com auriez cuer marri Se vous saviez.... *ib.* LIX. Il l'amoient [Berte] de cuer come bien enseignée, *ib.* LX. En la serve [il] avoit mis cuer et cor et desir, *ib.* LXIII. Sachiez que mout [il] les hait de cuer entierement, *ib.* XCV. Lasse! pourquoi ne creve mes cuers sous ma chemise? *ib.* C. D'amor et de desir tout li cuers lui esprent, *ib.* CX. Renart, fet-il, par le cuer bé [corbleu], Tu m'as hui honi et gabé, *Ren.* 4641. Moult ai iré le cuer au ventre, *la Rose*, 3752. Mes pren bon cuer, et si t'avance De recevoir en pacience Tout quanque Fortune te donne, *ib.* 6875. Mès, par mon chief, or i parra [paraîtra], Se tu de bon cuer serviras, *ib.* 2049. Que chascuns si bien i entende.... Que tout par cuer le retengniés, *ib.* 20113. La reson pourquoy, que il en donroit cuer à ses ennemis, JOINV. 214. Et quant sa gent virent que le roy metoit deffense en li, il pristrent cuer, et laisserent le passage du flum, ID. 227.

— XIVe s. .... Tu sembles l'oisel de proie, Qui vuet le cuer tant seulement; Se le cuer has tant seulement, Aras le corps et la chevance, MACHAULT, p. 114. Se il est juste, il n'est autre chose quelconque que il ait principalment à cuer, ORESME, *Eth.* 155. Enfans qui ont recordé par cueur aucunes choses, ID. *ib.* 198. Je ne puis pas savoir lor sens ne lor folie; Car ce qui est au cuer, homme ne le dit mie, *Guescl.* 10940. Et li bons coerz fait l'œvre, non mie le lonc jour, *Baud. de Seb.* IV, 184. Le dain est une belle beste et bien plaisant, quant elle est en cueur de saison, *Modus*, f° XXVIII.

— XVe s. Il en ot grand joie en son cœur, FROISS. II, III, 19. Le comte d'Asquesuffort, qui estoit pour ce temps tout le cœur et le conseil du roi, ID. II, II, 237. Les chemins que il fait, je les sais tous par cœur, car en sa compagnie et sans lui je les ai esté trop de fois, ID. II, III, 17. Louis Rambaud avoit une trop belle femme à amie et l'aimoit de tout son cœur parfaitement, ID. II, III, 17. Quand le noble roi Charles de France eut ouï sa sœur ainsi lamenter, et qui de cœur et en plorant lui montroit sa besogne, ID. I, I, 8. Et y laissa mort son neveu que moult aimoit; dont il estoit en cœur et fut depuis ce moult destroit et courroucé, mais amender ne le put, ID. I, I, 181. Le comte de Hainaut avoit si pris en cœur cette guerre, ID. I, I, 128. Gens qui ont encore au cœur la felonnie et le mautalent sur les François, ID. II, II, 207. Et je feray volontiers et de bon cœur ce que vous me commandez.... ID. I, I, 47. Il alla voir la fierte [la châsse] saint Thomas à cœur jeun et y fit offrande belle et riche, ID. III, IV, 16. Les seigneurs regarderent que il estoit le mois de decembre le droit cœur d'hiver, ID. II, II, 203. Se ne montrez.... Que vous ayez mon fait à cueur, CH. D'ORL. *Rondel de Frédet.* Par cueur retiens ce que j'en ay apris, Car plus ne sçay lire ou livre de joye, ID. *Rondel.* Le dessus dit comte de Waleran et ceux qui s'estoient sauvés de sa compagnie eurent au cœur très grand tristesse, non pas sans cause, MONSTREL. liv. I, chap. 24. Certes, de bouche et non de cueur plusieurs gens parlent, ID. liv. I, chap. 9. Comme qui bien avoit le cuer à la besoigne, CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* III, ch. 28. Lié [joyeux] sui, quant il est en ce point; Car je le hay de tout mon cuer, *la Pass. de N. S. J. C.* Et quelque semblant qu'ilz luy montrassent, si le haioient-il en cueur comme il fu depuis apparent, FENIN, 1413. Le mareschal, qui le cœur n'avoit à aultre chose fors à toujours grever les Sarrazins, *Bouciq.* I, ch. 23. Et pour ce, nous qui desirons de tout nostre cœur l'honneur de son noble estat avons advisé une haute emprise, *ib.* III, ch. 15. Si fist Chasteaumorant au cœur vaillant e fier, *ib.* II, ch. 20. Hée, mon ami, revenez si vous voulez; vous savez que nous femmes avons les cuers tendres, *Jeh. de Saintré*, ch. 26. Pour son sallaire d'avoir esté offrir à l'eglise de Sainct-Esperit-lez-Rue deux cœurs d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 217. Laquelle tenoit entre ses deux mains ung coer, qui se ouvry à l'eure que le roy entra en ladite porte, et dedans ledit coer y avoit une fleur de lis signiffiant la loyaulté de la Cité, ID. *ib.* p. 217. Il leur sembla honte et peril et que ce seroit donner cueur à ceulx de Paris, COMM. I, 9. Le roy n'avoit point fort la matiere à cueur, COMM. IV, 11. On croyait qu'Ascaigne faisoit ceste feinte, et qu'au cœur estoit content du Pape, ID. VII, 13. Et si [Charles VIII] avoit son cœur, tousjours, de faire et accomplir le retour en Italie, ID. VIII, 18. Cœur pensif ne sait où il va, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 275. Dieu nous veuille garder et defendre de toute malaventure! le cœur ne me gist pas bien de cette vision, LOUIS XI, *Nouv.* LXXII.

— XVIe s. Ils recoloyent par cueur quelques plaisans vers de Virgile, RAB. *Garg.* I, 24. Il se saisit du baston de la croix, qui estoit de cueur de cormier, ID. *ib.* I, 27. Dieu vous doint ce que vostre noble cueur desire, ID. *Pant.* II, 16. Je boy à luy de bien bon cueur, et à vous aussy, messieurs les recordz, ID. *ib.* IV, 15. Le dyable se represente on lieu, accompaigné d'ung escadron de petitz dyableteaulx de cueur, ID. *ib.* IV, 46. Je croy qu'il s'adoucira, Ou sera Plus dur que le cœur d'un arbre, DUBELL. IV, 29, *recto.* Au cœur de l'hiver, MARG. *Nouv.* XXXVIII. Le peuple n'eut pas le cœur de prendre seulement les balotes en main, MONT. I, 3. Faulte de cœur [courage], ID. I, 26. Non en leur action seulement, mais surtout en leur cœur, ID. I, 108. Faire mal au cœur [donner des nausées], ID I, 110. Sçavoir par cœur n'est pas sçavoir, ID. I, 163. Ayant extreme peur de faillir une chose qu'il avoit tant à cœur, ID. I, 196. Il leur remeit par ce moyen le cœur au ventre, ID. I, 353. Aulcun homme de cœur ne daigne s'advantager de.... ID. II, 66. Nous prenons trop à cœur ces substitutions, ID. II, 86. Il a disné par cœur pour l'affection qu'il avoit de medire des femmes, YVER, p. 555. Montrer qu'ilz n'avoient point le cueur failly, AMYOT, *Péric.* 62. Sans s'arrester aux larmes des passagers qui se tourmentent d'effroy et tirent du cueur, ID. *ib.* 63. Au cueur d'esté, ID. *ib.* 66. La perte de celuy là seul luy attendrit le cueur, ID. *ib.* 69. Avoir le cueur [courage] bon, ID. *P. Æm.* 43. Il n'y eut si dur cueur en toute la ville de Rome, à qui ce grant accident ne feist pitié, ID. *ib.* 57. Quant à moy, je n'aurois jamais le cueur de vendre le bœuf qui auroit longuement labouré ma terre, ID. *Caton*, 41. Homme de bas et petit cueur, ID. *Crassus*, 133. Du filz autant m'est la personne chere, Comme j'ay eu à contrecœur le pere, ID. *Pomp.* 1. Homme du tout fait à la devotion et selon le cueur de Pompeius ID. *Caton d'Ut.* 45. Elle ne pardonnoit jamais, depuis qu'elle avoit pris une chose à cueur, ID.

Artar. 3. Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nostres, D'AUB. *Hist.* I, 132. Venons au cœur de la France et des affaires, ID. *ib.* I, 139. Le vaivode fait attaquer la ville avec la chaleur de cœur que la victoire passée donnoit à ses gens, ID. *ib.* II, 198. Quand on vous decouvriroit implacable, tenant votre cœur [rancune] et inexorable, CARLOIX, I, 38. Ils avoient promis la garder ou y mourir; mais le cœur leur devint foye, et se rendirent leurs vies sauves, M. DU BELLAY, 80. Ceste gresse est trouvée principalement au mesentere, et base du cœur, PARÉ, I, 6. Le ventricule a deux orifices, à sçavoir un superieur nommé l'estomach et vulgairement cœur; et l'autre inferieur nommé pylorus, ID. I, 14. La figure du cœur est pyramidale, à sçavoir large en sa base et estroite sur sa pointe, ID. II, 11. Et où il failloit, coups de baston ne luy manquoient pas, luy diminuant sa portion, le faisant souvent jeusner par cœur, ID. *Animaux*, 18. Cœurs ou cerises heaumées, O. DE SERRES. Baise moy donc, mon cœur [m'amie], car j'aime mieux Ton seul baiser, que si quelque deesse.... RONS. 109. J'aime de tout mon cœur, je veux aussi qu'on m'aime, ID. 254. Ils sont toujours après pour lui [à la jeunesse] faire apprendre par cueur (ainsi parlent-ils) ce que les livres disent,... CHARRON, *Sagesse*, I, 14. Il a eu le cœur de ce faire, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 675, dans LACURNE. Estant allé à Bergame, il trouva son maistre qu'il salua joyeusement; et le maistre luy rendit le salut en disant: que dit le cœur [comment va la santé]? *Nuits de Straparole*, t. I, p. 258, dans LACURNE. Sans davantage nous tuer le cœur et le corps, *ib.* t. II, p. 386. Prenez vostre cœur à autruy, OUDIN. Cœur content, et manteau sur l'espaule, COTGRAVE. Le cœur fait l'œuvre, et non pas les grands jours, ID. Le cœur ne veut douloir ce que l'œil ne peut voir, ID. À cœur dolent, l'œil pleure, ID. À povre cœur petit souhait, ID. Belle chere, et cœur arriere [semblant d'amitié, sans que le cœur y soit], ID. Qui n'a cœur [mémoire] ait jambes, ID. Le cœur me dit qu'il faut que je meure, *l'Amant ressuscité*, p. 533, dans LACURNE. Au tresor gist le cœur, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 233. Bruler ne peut cueur Qui par venin meurt, ID. *ib.* p. 254. Cœur blessé ne se peut ayder, ID. *ib.* p. 275. Cœur de verre, cœur loyal et ouvert, ID. *ib.* Quand bien vient, cœur fault, ID. *ib.* p. 377. Item plus, est necessaire de sçavoir tout de cueur la multiplication d'une chascune des dix figures par soy mesme et aussi par une chascune des aultres, DE LAROCHE, *Arismetique*, f° 8, *verso*.

— ÉTYM. Bourguig. *cœu;* picard (environs d'Amiens), *tcheur;* provenç. *cor;* ital. *cuore;* du latin *cor, cordis;* grec, καρδία; allem. *Herz;* angl. *heart;* goth. *hairtô;* gaél. *chridhe;* sanscrit, *hrid.* *Cœur* a pris le sens de mémoire, parce qu'il s'est étendu à l'âme tout entière; et l'on voit nettement comment il l'a pris, dans cette phrase provençale: En vostre cor develz saber que tuit li adjectiu.... [en votre cœur devez savoir que tous les adjectifs....], *Gramm. provençales*, publiées par GUESSARD, p. 78. Dans l'ancien français, au nominatif singulier *li cuers*, au régime *le cuer*; au nominatif pluriel *li cuer*, au régime *les cuers.* Du reste, *cuer* se prononçait *cœur.*

† **COEURET** (keu-rè), *s. m.* Variété de cerisier.

— ÉTYM. Diminutif de *cœur*, dit ainsi parce qu'il produit la variété de cerise nommée cœur.

† **COÉVÊQUE** (ko-è-vê-k'), *s. m.* Collègue dans l'épiscopat. Il y a schisme entre moi et vos coévêques, BOSS. *Unité*, 3.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *évêque.*

COEXISTANT, ANTE (ko-è-gzi-stan, stan-t'), *adj.* Qui coexiste, qui est simultané. Deux faits coexistants.

COEXISTENCE (ko-è-gzi-stan-s'), *s. f.* Existence simultanée. Les Ariens niaient la coexistence éternelle du Verbe divin avec son Père. Il fait nier aux pères la coexistence des trois personnes divines, BOSS. *Avert.* 6. Science des lois qui président aux coexistences des formes des diverses parties dans les êtres organisés, CUV. *Rév.* p. 8.

— ÉTYM. *Coexister.*

COEXISTER (ko-è-gzi-sté), *v. n.* Exister ensemble. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *exister.*

† **COFFÉACÉ, ÉE** (ko-fé-a-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au café.

— ÉTYM. Voy. CAFÉ.

† **COFFIN** (ko-fin), *s. m.* Étui plein d'eau où est une pierre à aiguiser et que le faucheur porte à sa ceinture.

— HIST. XVe s. Tout plain ung sac de joyeuse promesse, Soubz clef fermé, en ung coffin d'oublie, CH. D'ORL. *Rondeau.* || XVIe s. Avec des pleins coffins d'eau de senteur, YVER, p. 552 ... toutes ayant en leurs fresches mains blanches Un beau cofin tissu de jeunes branches, RONS. 740.

— ÉTYM. Voy. COFFRE. *Coffin* signifiait un petit coffre, un petit panier; il est resté dans les patois: Berry, *coffin*, corbeille; norm. *coffin*, cornet; picard, *cofin*, étui, coffret, panier; provenç. *cofin;* catal. *cofi;* espagn. *cofin.*

† **COFFINE** (ko-fi-n'), *s. f.* Espèce d'ardoise convexe.

— ÉTYM. *Coffin.*

† **COFFINER** (ko-fi-né), *v. a.* Terme de métier. Courber, voûter. || Se coffiner, *v. réfl.* Se courber, se déjeter.

— ÉTYM. *Coffin.*

† **COFFINET** (ko-fi-nè), *s. m.* Petit coffre, petit panier.

— ÉTYM. Diminutif de *coffin;* Berry, *coffinot*, corbeille, manne.

† **COFFRAGE** (ko-fra-j'), *s. m.* Terme d'art militaire. Charpente du coffre d'une mine de guerre.

— ÉTYM. *Coffrer.*

COFFRE (ko-fr'; quelques-uns prononcent kô-fr'; mais cette prononciation n'est justifiée par rien), *s. m.* || 1° Meuble en forme de caisse, dans lequel on serre toute sorte de choses. Un coffre plein. Le coffre au linge, à l'avoine. || Piquer le coffre, attendre longtemps dans l'antichambre du roi, d'un grand seigneur, parce qu'à la cour il y avait des salles où l'on ne trouvait à s'asseoir que sur des coffres. Locution aujourd'hui inusitée. || Il s'y entend comme à faire un coffre, se dit d'une personne qui fait mal quelque chose. || Rire comme un coffre, rire à gorge déployée, par assimilation plaisante de la bouche qui rit à un coffre qui s'ouvre. || Familièrement, raisonner, chanter comme un coffre, raisonner, chanter très-mal; par un assez mauvais jeu de mots entre raisonner et résonner. || 2° Caisse où l'on serre l'argent, et l'argent même qui est ainsi serré, les fonds, la fortune. À force de faire de nouveaux contrats ou de sentir son argent grossir dans ses coffres, on se croit enfin une bonne tête et presque capable de gouverner, LA BRUY. VI. Une pareille somme est comptée dans ses coffres pour chacun de ses autres enfants qu'il doit pourvoir, ID. *ib.* Les biens d'un homme ne sont point dans ses coffres, mais dans l'usage de ce qu'il en tire, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. Vous aurez beau ouvrir vos coffres, si vous n'ouvrez aussi votre cœur, ID. *Ém.* II. || Elle est belle au coffre, se dit d'une fille laide, mais riche. || Cela sera sur ses coffres, se dit des pertes qui retombent sur quelqu'un. || Les coffres du roi, les coffres de l'État, le trésor public. Il mit tout l'argent de l'Égypte dans les coffres du roi, BOSS. *Polit.* || Coffre-fort, coffre de fer ou de bois fort épais, dans lequel on serre l'argent et les objets précieux. Ces coffres-forts qui défient les voleurs. Ton beau-père futur vide son coffre-fort, BOIL. *Sat.* X. La clef du coffre-fort et des cœurs est la même, LA FONT. *Le petit chien.* || Coffre-fort se dit aussi de l'argent, de la fortune. || 3° Par extension. Le coffre d'un carrosse, la partie d'un carrosse sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir, et dont le haut se lève en couvercle comme celui d'un coffre. || Le coffre d'un autel, la table d'un autel avec l'armoire qui est dessous. || L'assemblage et le corps d'un clavecin, d'un fortepiano. || 4° La partie du corps que renferment les côtes. Il était temps, l'abcès gagnait le coffre, et se manifestait par de grands frissons, ST-SIM. 130, 191. Pourquoi il a fallu faire ce coffre de la poitrine de plusieurs pièces qu'on appelle côtes, BOSS. *Conn.* II, 7. || Avoir le coffre bon, être bien constitué quant aux fonctions de la respiration et de la digestion. Étant bien conformé par le coffre et ne faisant d'excès d'aucune espèce, J. J. ROUSS. *Conf.* V. Soixante-dix ans et un catarrhe.... il ne pourra aller loin. — Et voilà ce qui vous trompe; il ira loin, il ira très-loin; le coffre est bon, BAYARD et G. DE WAILLY, *Ma place et ma femme*, II, 11. || Terme de chasse. Corps d'une bête fauve dont on a fait la curée. || En termes d'hippiatrique, cette jument a un grand coffre, un beau coffre, elle a les flancs fort larges. || Des coffres à avoine, se dit de grands chevaux auxquels il faut beaucoup d'avoine. || 5° Terme de jardinage. Carré long formé de planches posées de champ pour recevoir des châssis ou panneaux. On dit aussi caisse. || Terme de marine. Coffre d'amarrage, corps flottant muni de deux organeaux. || Terme d'art militaire. Charpente qui soutient les terres dans une mine de guerre. || Logement creusé dans un fossé sec, peu différent de la caponière, qui sert aux assiégés pour empêcher qu'on ne passe le fossé. || Terme de ponts et chaussées. Caisse sans fond, formée de pièces de bois et de madriers. || Terme de maçonnerie. Faux tuyau dans une souche de cheminée. || Tuyau que l'on enfonce dans un trou de sonde. || Terme d'hydraulique. Synonyme de chambre d'écluse.

— SYN. COFFRE, BAHUT. La différence entre ces deux meubles, c'est que le bahut a le couvercle en rond, tandis que le coffre peut avoir le couvercle plat ou arrondi.

— HIST. XIIIe s. [Il] N'i ot sommiers à coffres ne dras troussés en malle, *Berte*, XXVII. Deux coffres bien garnis d'or et d'argent, *Chron. de Rains*, p. 6. Marcis, marcis [marquis], où sont li mil chevalier que vous deviés faire salir de vos cofres? *ib.* 112. Forgier, escrin, cofre, *Liv. des mét.* 105. Mais au venir li mesavint, Car sa droiture ert en son coffre, Si fu pilliez en roi de coffre, RUTEB. II, 71. Enmi la sale sus un coffre Est assise mate et pensive, ID. II, 31. Le roy emporta dix mille livres de parisis que il avoit en ses cofres, et chascun an autant, JOINV. 207. || XIVe s. À dens saisi le coffre, sans point de l'atargier, *Baud. de Seb.* V, 908. Godefroy le Fevre, varlet de chambre et garde des coffres de monseigneur duc d'Orleans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 219. || XVe s. Et ces brigands brisoient maisons, coffres et escrins, et prenoient quant qu'ils trouvoient, FROISS. I, I, 324. Et moult de maisons et de femmes robées et pillées, violées et destruictes, et des coffres effondrés, ID. II, II, 158. Promis avez sur le mois de fevrier Que vous serez sa besongne ordonnans, Et le ferez sur vos coffres payer, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 208, dans LACURNE. Et enclos, pour plus grant seurté, Ou [au] coffre de ma souvenance, CH. D'ORL. *Ball.* 32. || XVIe s. Il commença à faire une barricade sur le bout du pont levis, en y plaçant un buffet et deux coffres, D'AUB. *Vie*, XX. À attendre dans la garderobe de son maistre assis sur des coffres, ID. *ib.* XL. L'equipage fut de douze chevaulx, deux mulets de coffres, etc. CARL. III, 6. Je dis à Barbaut que je ne pouvois retourner arriere que je n'eusse mandement de monsieur de Barie, et que, si la ville se perdoit, tout cela tomberoit sur mes cofres, MONTLUC, t. II, p. 73, dans LACURNE. Lettres patentes, afin de faire ouvrir les coffres des prisons, et mectre en liberté les prisonniers detenuz pour le faict de la religion, CONDÉ, *Mémoires*, p. 571. En coffre ouvert le juste peche, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry, *couffre;* provenç. et espagn. *cofre;* ital. *cofano;* du latin *cophinus;* grec, κόφινος.

COFFRÉ, ÉE (ko-fré, frée), *part. passé.* Mis en prison. Ton affaire allait bien, le drôle était coffré, MOL. *l'Étour.* V, 1. Un mot du maître du lieu et me voilà coffré, P. L. COUR. II, 300. || Terme de marine. Navire bien coffré, navire qui a la muraille des gaillards élevée et bien fermée.

† **COFFRE-FORT**, *s. m.* Voy. COFFRE.

COFFRER (ko-fré), *v. a.* Terme familier. Emprisonner. Savez-vous bien que je suis las de venir sans trouver votre maître? S'il ne me paye aujourd'hui, je le ferai coffrer demain, REGNARD, *le Retour imprévu*, 12. Je voudrais que cela [cette aventure de passeport] vous dégoûtât d'un pays où l'on coffre les gens pour si peu de chose, P. L. COUR. *Lett.* II, 79. Ma foi, sire, on ne veut plus faire crédit à Votre Majesté ni à moi non plus; et nous pourrions bien être coffrés cette nuit vous et moi, VOLT. *Cand.* 26.

— HIST. XVIe s. Il y avoit à la marge de la tapisserie une grosse gibeciere qui acouchoit d'un estui de bonnet, cest estui d'une malle coffrée [faite en coffre], etc. D'AUB. *Fœn.* IV, 20.

— ÉTYM. *Coffre.*

COFFRET (ko-frè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie: des coffrets élégants, dites: des ko-frè-z élégants; au pluriel coffrets rime avec succès, traits, jamais, etc.) *s. m.* Petit coffre.

— HIST. XIIIe s. Car il mit en son vil coffret La pomme que cilz lui offret, Que Dieu avoit jà maleÿ [maudit], J. DE MEUNG, *Tr.* 475. || XIVe s. Un coffret couvert de cuir, ferré bien et joliment. Un coffret de cristal, DE LABORDE, *Émaux*, p. 218. || XVe s. Un coffret long, tout de fin acier, FROISS. III, IV, 23. || XVIe s. L'Impudence qui est assise sur le coffret de derriere [du carrosse], par une petite fenestre lui donne courage, D'AUB. *Fœn.* IV, 20. Alexandre le Grand, ayant rencontré, parmi les despouilles de Darius, un riche coffret, ordonna qu'on le lui reservast pour y loger son Homere, MONT. III, 189.

— ÉTYM. Diminutif de *coffre.*

COFFRETIER (ko-fre-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie: les ko-fre-tié-z et....), *s. m.* Celui qui fait des coffres.

— ÉTYM. *Coffret.*

COFIDÉJUSSEUR (ko-fi-dé-ju-sseur), *s. m.* Terme de jurisprudence. Chacun de ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette.

— ÉTYM. *Co...*, préfixe, et *fidéjusseur*.

† **COGENT, ENTE** (ko-jan, jan-t'), *adj.* Terme de philosophie. Qui contraint.

— HIST. XVe s. Sans cogente necessité, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 40. || XVe s. Et pour cause bonne cogente, *Mir. de Ste Genev.*

— ÉTYM. Le latin *cogere*, forcer, de *co*, et *agere*, pousser.

† **COGITABILITÉ** (ko-ji-ta-bi-li-té), *s. f.* Terme de philosophie. Faculté de réfléchir sur nos propres sensations.

— ÉTYM. Voy. COGITATION.

† **COGITATIF, IVE** (ko-ji-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui a rapport à la cogitation.

— HIST. XIVe s. Les vertus de dedens comme la cogitative et ymaginative, ORESME, *Eth.* XI, 17.

— ÉTYM. Voy. COGITATION.

† **COGITATION** (ko-ji-ta-sion), *s. f.* Terme de philosophie. Action de fixer la pensée sur un objet.

— HIST. XIIe s. Deus [Dieu] de science est sire, e à lui sunt aprestedes cogitaciuns, *Lib. psalmorum*, p. 235. || XIVe s. Les malvaises operacions qui sont faites par cogitacion et deliberacion, ORESME, *Eth.* 63. || XVe s. Et toutes ces imaginations et cogitacions proposoit en lui-mesme le duc Jean de Lancastre, FROISS. I, IV, 31. Le flux des cogitacions, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 505, dans LACURNE. || XVIe s. Fermir son ame en certaines et limitées cogitations où elle puisse se plaire, MONT. I, 287. Avoir l'ame pressée de cogitations penibles, ID. II, 54.

— ÉTYM. Provenç. *cogitatio ;* anc. espagn. *cogitacion ;* ital. *cogitazione ;* du latin *cogitationem*, de *cogitare* qui avait donné le verbe *cuider*. L'ancien français avait *cuizançon*, formation en rapport avec *cuider*.

† **COGNAC** (ko-gnak), *s. m.* Eau-de-vie venant de Cognac, et, par extension, très-bonne eau-de-vie. Du vieux, du bon cognac.

— ÉTYM. *Cognac*, ville du département de la Charente, dans les environs de laquelle se fait cette eau-de-vie.

COGNASSE (ko-gna-s'), *s. f.* Petite espèce de coing sauvage.

— ÉTYM. *Coing*.

COGNASSIER (ko-gna-sié ; l'*r* ne se lie jamais ; au pluriel l'*s* se lie : les ko-gna-sié-z et les coings), *s. m.* Arbre de la famille des rosacées, qui produit les coings.

— HIST. XVIe s. Grenadiers, coudriers, coigniers, et semblables plantes de rejet, O. DE SERRES, 149. Entant le greffe de l'aubespin blanc sur le tronc du coignier, de ce mariage sort un fruit nommé arseirole, ID. 691.

— ÉTYM. *Cognasse ;* Berry, *couignier*, qui vient de *coing*, comme le mot du XVIe siècle.

COGNAT (kog-na), *s. m.* Terme de droit. Celui qui est uni par un lien de parenté ; parent par les femmes. Les agnats et les cognats, MONTESQUIEU, *Esp.* 27.

— ÉTYM. Lat. *cognatus*, de *cum*, avec, et *gnatus*, né (voy. NAÎTRE).

COGNATION (kog-na-sion), *s. f.* Terme de droit. Lien de parenté qui unit les cognats. || En droit romain, parenté naturelle.

— HIST. XVIe s. Pour monstrer aux Juifs que la grace de Dieu n'est pas liée à la semence d'Abraham, et mesme que ceste cognation charnelle, par soy, n'est d'aucune estime, CALV. *Instit.* 1075. Vous supplier avoir esgard à la cognacion ancienne et tant souvent renouvellée, à l'amitié.... M. DU BELLAY, 313.

— ÉTYM. Lat. *cognatio*, de *cognatus*, cognat.

† **COGNATIQUE** (kog-na-ti-k'), *adj.* Terme d'ancienne jurisprudence. Succession cognatique, succession dévolue aux cognats à défaut de parents en ligne masculine.

— ÉTYM. *Cognat*.

COGNÉ, ÉE (ko-gné, gnée), *part. passé.* || 1° Un clou vigoureusement cogné. || Fig. Les règles de la grammaire cognées dans la tête de cet enfant. || 2° Populairement, battu. Cogné d'importance.

COGNÉE (ko-gnée), *s. f.* Sorte de hache pour couper le gros bois. Un bûcheron perdit son gagne-pain, C'est sa cognée.... LA FONT. *Fabl.* V, 1. Sur son épaule il charge une lourde cognée, BOILEAU, *Lutr.* II. Et c'est en attaquant le chêne après le chêne Que la cognée abat les plus vastes forêts, MASSON, *Helvétiens*, VI. || Fig. Mettre la cognée à l'arbre, au pied de l'arbre, commencer une entreprise. L'ame, de ses défauts saintement indignée, Doit jusqu'à la racine enfoncer la cognée, CORN. *Imitation*, I, 11. || Jeter le manche après la cognée, se rebuter par découragement, par dégoût. || Aller au bois sans cognée, entreprendre quelque chose sans avoir ce qui est indispensable pour réussir.

— HIST. XIe s. A mailz de fer, à cuignées qu'il tinrent, *Ch. de Rol.* CCLXVIII. || XIIe s. Les ustils as ovriers qui firent les degrez, Besague e cuignies en unt od els portez, Pur depecier les uis, ses [s'ils les] trovassent fermez, *Th. le mart.* 144. Le paliz [ils] tranchent à coignies d'acier ; De sous lor piés le font jus trebuchier, *Raoul de C.* 58. || XIIIe s. Deus coingnies fist aporter, Le chesne prenent à coper, *Ren.* 11925. En tel cas ne doit on pas faire l'execussion de la justice par fu [feu], mais abatre à cuignies et à martiax la partie du malfeteur tant solement, BEAUM. LII, 17. Et je regardai une coignée qui gisoit illec ; si la levai et dis que je feroie la clef le roy, JOINV. 250. || XVe s. Et aussi une cogniete Abat bien souvent un grant arbre, *Mir. de Ste Genev.* Entre ces archers avoit autres assaillans qui portoient cognies grands et bien tranchans, FROISS. I, I, 207. Lors commencerent-ils à ferir et à frapper contre l'huis de grandes guignies pour derompre et briser la porte, ID. II, III, 23. La deuxieme porte rompue et brisée par force guignies, ID. II, III, 99. || XVIe s. Il ne faut pas ruer le manche après la coignée, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 164. Advint qu'il perdit sa coingnée ; qui feut bien fasché et marry, ce feut il ; car de sa coingnée dependoit son bien et sa vie ; par sa coingnée vivoit en honneur et reputation entre tous riches buscheteurs ; sans coingnée mouroit de faim, RAB. *Pant.* IV, *Nouveau prologue.* Le capitaine Martin du Bellay recite, au voyage de Luxembourg, avoir veu les gelées si aspres que le vin de la munition se coupoit à coups de hache et de congnée, se debitoit aux soldats par poids, et qu'ils l'emportoient dans des panniers, MONT. I, 261.

— ÉTYM. Berry, *cognie*, *cougnée*, *cougnie ;* génev. *coignée ;* Saintonge, *cougnée ;* picard, *quignie ;* bas-lat. *cuniada*, dans un texte du VIIIe siècle (capitulaire *de villis*, 42) ; du latin *cuneus*, coin (voy. ce mot). La *cognée*, employée à enfoncer les portes, se disait aussi *la clef le roi*, parce que la justice avait le droit d'enfoncer une porte fermée ou qu'on refusait d'ouvrir.

COGNE-FÉTU (ko-gne-fé-tu), *s. m.* Celui qui se fatigue beaucoup pour ne rien faire. || *Au plur.* Des cogne-fétu ou cogne-fétus. || Cogne-fétu a signifié cardeur de laine. C'est comme si je disais que les cogne-fétus et cardeurs de laine.... GARASSE, *Recherche des recherches*, p. 239, dans LACURNE.

— HIST. XVIe s. Il ressemble coignefestu, il se tue et ne fait rien, OUDIN, *Curios. fr.* Il sembloit un coignefestu, et il ne vouloit rien faire ny laisser faire les autres, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 72, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cogner*, *fétu*.

COGNER (ko-gné), *v. a.* || 1° Frapper sur un clou, une cheville, pour l'enfoncer. Cogner une cheville. || Cogner un fétu, s'occuper de choses sans importance. Fiesque, loin des soins superflus, Fera quelque chose d'utile, Et, moins altéré, plus tranquille, Ne cognera plus de fétus, CHAUL. *A Mme de Lassay.* || Fig. Nous tâchons de cogner dans la tête de votre fils l'envie de.... SÉV. 503. || 2° Cogner quelqu'un, le frapper avec quelque chose. Cet homme m'a cogné avec une planche qu'il portait. || Se cogner la tête, se heurter la tête contre quelque chose. || Fig. Se cogner la tête contre le mur, s'obstiner à une chose impossible. || 3° Populairement, battre, rosser. Tu te feras cogner. || 4° *V. n.* Frapper contre, heurter. Cogner à la porte. || 5° Se cogner, *v. réfl.* Se heurter, donner contre. Se cogner contre quelque chose. || Se battre, en parlant de plusieurs. Ils se sont joliment cognés.

— HIST. XIIe s. Il s'entrefierent et des cors et des piz [poitrines], Ensemble coignent les forz escuz voltiz [bombés], *Li coronemens Looys*, v. 2537. || XIIIe s. En un trou de tariere [ils] lui boutent erramment Les deux pols [pouces], et les coignent mout angoisseusement, *Berte*, XCV. || XVe s. Alez-en que je ne vous coigne ; De vos preschements n'ay-je cure, *Mir. de Ste Genev.* Il s'employe de bon cueur A relier ses tonnaux, Et lui mesme congne ; Pour remplir tost ses vaisseaux, Haste la besongne, BASSELIN, L. || XVIe s. Le pere y alla, le combattit et coigna [accula] jusques en Marroche, D'AUB. *Hist.* I, 37. Il trouve la garnison dehors, la congne avec tel effroi qu'elle abandonne la ville, ID. *ib.* I, 154. Les chevaliers et ceux de la garnison de la cité troublerent son loisir, et le congnerent jusques dans son gros, ID. *ib.* I, 239. Qui fut bien aise? Ce fut André Doria, lequel l'ayant là acculé et coignié, qu'il n'en pouvoit jamais sortir sans sa misericorde.... BRANT. *Capit. franç.* t. II, p. 67.

— ÉTYM. *Cognée ;* Berry, *cougner ;* wallon, *counii*, *gounii*. Dans l'historique on trouve à *coigner* le sens de frapper, et celui de pousser en un coin, acculer.

† **COGNET** (ko-gnè), *s. m.* Rôle de tabac formé en cône.

— ÉTYM. Diminutif de *coin*.

† **COGNEUX** (ko-gneû), *s. m.* Outil du fondeur en sable.

— ÉTYM. *Cogner*.

† **COGNITIF, IVE** (kog-ni-tif, ti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est relatif à la connaissance. || Qui est capable de connaître. Les conditions de la cognition humaine, la constitution de l'organe cognitif de l'homme influent sur toutes ses connaissances, impriment leur sceau à tous les objets, sans qu'ils puissent lui apparaître d'une autre manière, VILLERS, *Kant*, p. 119.

— HIST. XIVe s. Puissance cognitive, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. La puissance cognoscitive, ORESME, *Eth.* 65. || XVe s. Des vertus qui sont cognoiscitives, une chascune, moins est materielle, plus a perfaicte cognoiscence, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 65.

— ÉTYM. Voy. COGNITION ; provenç. *cognitiu*.

† **COGNITION** (kog-ni-sion), *s. f.* Terme de philosophie. Acte intellectuel par lequel on acquiert une connaissance. Ces hommes sages qui avaient jeté un regard savant sur la nature de la cognition humaine.... VILLERS, *Kant*, p. 59. Le problème premier et par conséquent fondamental de la métaphysique est de livrer une bonne et scientifique théorie de la cognition humaine, d'expliquer comment l'homme connaît.... ID. *ib.* p. 64.

— ÉTYM. Provenç. *cognicio ;* anc. espagn. *cognicion ;* ital. *cognizione ;* du latin *cognitionem*, de *cognoscere* (voy. CONNAÎTRE).

† **COGNOIR** (ko-gnoir), *s. m.* Morceau de bois pour serrer et desserrer les formes typographiques.

— HIST. XVIe s. Coignoir, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Cogner*.

† **COGRAINS** (ko-grin), *s. m. pl.* Terme de métallurgie. Parcelles de fer qui s'attachent à la filière dans les tréfileries.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *grain*.

† **COGUENOSCO** (ko-ghe-no-sko), *s. m.* Terme de marine. Sorte de mastic dont on remplit les gélivures du bois, pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

COHABITATION (ko-a-bi-ta-sion), *s. f.* Terme de droit. || 1° État de deux personnes qui habitent ensemble. || 2° État du mari et de la femme, qui vivent ensemble. || Se dit aussi de la vie en commun de deux personnes libres.

— HIST. XVIe s. La sentence de Paphnutius fut reçue : lequel declaira que c'estoit chasteté, cohabitation de l'homme avec la femme, CALVIN, *Instit.* 1005.

— ÉTYM. *Cohabitatio*, de *cohabitare*, cohabiter.

COHABITER (ko-a-bi-té), *v. n.* Vivre ensemble en parlant des époux, ou de personnes libres vivant comme époux. Ils ont longtemps cohabité. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Il a fallu que les prestres levitiques, quand ils approchoient de l'autel, ne cohabitassent point avec leurs femmes, CALV. *Instit.* 1004.

— ÉTYM. *Cohabitare*, de *co....* préfixe, et *habitare* habiter (voy. ce mot).

† **COHEN** (ko-èn'), *s. m.* Dans la religion juive, sacrificateur.

— ÉTYM. Hébreu, *cohen*, prêtre.

† **COHÉREMMENT** (ko-é-ra-man), *adv.* D'une manière cohérente.

— ÉTYM. *Cohérent*, et le suffixe *ment*.

COHÉRENCE (ko-é-ran-s'), *s. f.* || 1° Terme de physique. État de ce qui est cohérent. Dans le bois, la cohérence longitudinale est bien plus considérable que l'union transversale, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 1er *mém.* || 2° Fig. Des idées sans cohérence. Nos âmes se sont touchées par tous les points, et nous avons senti partout la même cohérence, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 11.

— HIST. XVIe s. Ce qui se fait par une coherence et glutinosité de matiere visqueuse, ou de quelque excoriation, PARÉ, IV, 14.

— ÉTYM. *Cohærentia*, de *cohærens*, cohérent.

COHÉRENT, ENTE (ko-é-ran, ran-t'), *adj.* || 1° Qui tient réciproquement ensemble. Les grains du grès sont très cohérents. Les molécules du fer sont bien plus cohérentes que celles du plomb. || En botanique,

étamines cohérentes, étamines qui tiennent les unes aux autres, soit par des poils, soit par une substance glutineuse. || 2° Fig. Ce discours est cohérent dans toutes ses parties. Rien de moins cohérent que ce mémoire.

— ÉTYM. Lat. *cohærens*, de *cohærere*, être cohérent, de *co*, et *hærere*, être attaché (comp. [illegible]).

† **COHÉRITER** (kô-é-ri-té), *v. n.* Être cohéritier.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *hériter*.

COHÉRITIER, IÈRE (ko-é-ri-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Terme de droit. Celui, celle qui hérite avec un autre.

— ÉTYM. *Co*.... préfixe, et *héritier*.

COHÉSION (ko-è-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de physique. Force en vertu de laquelle les particules des corps solides se tiennent entre elles. Dans les corps la cohérence est l'effet de la cohésion. || Fig. La cohésion des parties d'un empire.

— ÉTYM. *Cohæsum*, supin de *cohærere* (voy. COHÉRENT).

† **COHIBANT, ANTE** (ko-i-ban, ban-t'), *adj.* Terme didactique. Qui isole. La propriété cohibante de la résine à l'égard de l'électricité.

— ÉTYM. Lat. *cohibere*, arrêter, de *co*, et *habere*, avoir, tenir.

† **COHIBITION** (ko-i-bi-sion), *s. f.* Terme didactique. Empêchement d'agir.

— ÉTYM. Voy. COHIBANT.

† **COHIER** (ko-ié), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Espèce de chêne pédonculé.

— ÉTYM. *Queue* : c'est-à-dire qui a une queue, un pédoncule.

COHOBATION (ko-o-ba-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Action de cohober.

— ÉTYM. *Cohober*.

COHOBÉ, ÉE (ko-o-bé, bée), *part. passé.* Une liqueur cohobée. || Ce mot technique est assez mal employé dans ce passage de Rousseau, où il n'a pas un sens exact : Les esprits vivifiants retenus et cohobés dans son sang, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

COHOBER (ko-o-bé), *v. a.* Terme de pharmacie. Distiller plusieurs fois de suite une liqueur sur son résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, pour qu'elle se charge davantage des principes volatils.

— ÉTYM. Origine inconnue.

COHORTE (ko-or-t'), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité. Troupe d'infanterie chez les Romains qui était la 10e partie de la légion. || 2° En général, troupe de combattants. Pouvions-nous le surprendre ou forcer les cohortes Qui de jour et de nuit tiennent toutes les portes? CORN. *Héracl.* IV, 6. Il parle, et, défiant leurs nombreuses cohortes, Du palais à ces mots il fait ouvrir les portes, RAC. *Mithr.* V, 4. De ses fiers étrangers assemblant les cohortes, ID. *Athal.* I, 2. N'y reste-t-il que vous et vos saintes cohortes [les lévites]? ID. *ib.* III, 7. Il sort demi-paré; mais déjà sur sa porte Il voit de saints guerriers une ardente cohorte, Qui tous, remplis pour lui d'une égale vigueur.... BOIL. *Lutrin*, V. || 3° Familièrement, toute sorte de gens réunis en troupe. Et bravant des sergents la timide cohorte, BOIL. *Sat.* V. || 4° Sous l'Empire de Napoléon Ier, division déterminée de la Légion d'honneur. || Troupe de gardes nationaux mobilisés, en 1814, au début de l'invasion.

— HIST. XIVe s. Cohorte n'estoit autre chose que une certaine flote ou compaignie de genz armez, BERCHEURE, f° 2. Les cohortes esleurent leurs centurions, ID. f° 74. || XVIe s. [ils] Sont venus voir la royalle cohorte, Amour, triumphe, et beauté souveraine, MAROT, II, 250.

— ÉTYM. Le latin *cohors*.

COHUE (ko-ue), *s. f.* || 1° Autrefois, dans quelques provinces, nom du lieu où les petites justices se tenaient. Le procureur était à la cohue. || 2° Assemblée bruyante et tumultueuse. Toute cette cohue se dispersa, HAMILT. *Gramm.* 3. Si.... En pareille cohue on me peut retenir, BOIL. *Sat.* III. Minerve seule à Samos descendue Avait du ciel suivi les souverains; Mais du Dieu Pan, des Faunes, des Sylvains, Elle évitait l'indécente cohue, MALFIL. *Narcisse*, ch. III. Et votre complaisance un peu moins étendue De tant de soupirants chasserait la cohue, MOL. *Mis.* II, 1. Je serais mort en quatre jours, s'il me fallait vivre en homme du monde : je suis tranquille au milieu du tintamarre et solitaire dans la cohue, VOLT. *Lett. Mme Florian*, 12 oct. 1767. || 3° Confusion dans une assemblée trop nombreuse. Il y avait trop de cohue à ce bal. || 4° Anciennement, criaillerie, clameur. On lui a fait une cohue dont il a été fort touché, SCARRON, dans RICHELET.

— HIST. XIIIe s. Cohue [sorte de tribunal], dans un titre de 1[illegible], *Bibl. des Chartes*, 4e sér. t. III, p. 459. || XIVe s. A Raoul est donnée la garde du guichet et de la cohue de la vicomté de Pontiaudemer, DU CANGE, *cohua*. Les dis Anglois se logerent en la ditte ville, et visiterent une parrigue forte de muraille et une cohue près du dit fort.... bouta le feu en la ditte cohue et ou [au] dit parrin, ID. *ib.* Que les baillifs et vicomtes soient diligens d'aller en cohue dedens prime le premier jour de leur auditoire, ID. *ib.* || XVe s. Servir les maçons et couvreurs au chastel et es cohues et estaux comme au chastel, DELISLE, *Agric. normande au moyen âge*, p. 83. Je n'irai plus à la cohue Où chascun joue ou brait ou hue, *Pathelin mourant*, dans LACURNE. || XVIe s. Il n'y a pas tant de chiquaneries aux cohues, comme on en trouve entre les courtizans pour destourner un dementi, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 612, dans LACURNE.

— ÉTYM. Sans doute, comme le propose Diez, de *co*, et *huer*, à cause de bruit qui se fait aux halles ou dans les juridictions des halles; halle, juridiction des halles, étant le sens primitif de *cohue*. Bas-lat. *cohua*.

COI, COITE (koi, koi-t'), *adj.* || 1° Qui se tient là sans se remuer, sans rien dire. Il était coi près du feu. Le bon sire le souffre et se tient toujours coi, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Dans les visites qui sont faites, Le renard se dispense, et se tient clos et coi, ID. *ib.* VIII, 3. Tenez-vous coi, ID. *Rém.* Il souffre en silence et se tient coi, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Chambre coite, chambre bien fermée et bien chaude. Cette locution a vieilli. || *Adv.* Lors le manant les arrêtant tout coi [tout à coup], LA FONT. *Vill.* Sur ce propos l'autre l'arrête coi, ID. *Serv.* || 2° Où règne le repos. Ces fertiles vallons, ces ombrages si cois, LA FONT. *Joc.* Qui préférait à la pompe des villes Vos antres cois, vos chants simples et doux, ID. *Épître* V. Sous les ombrages toujours cois De Sully, ce séjour tranquille, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 7. || Substantivement. Sur le coi de la nuit, LA FONT. *Cloch.* Locution qui vieillit.

— HIST. XIe s. Por Pinabel [ils] se contienent plus quei, *Ch. de Rol.* CCLXXVII. || XIIe s. L'empereor ferez ster à son coi, *Ronc.* p. 27. Je trop redout [redoute] celle qu'amer [je] souloie, La grant, la gente, et la simple et la coie, *Couci*, p. 125. Mout me semont amors que je m'envoise [m'égaye], Quant je plus doi de chanter estre cois, QUESNES, *Romancero*, p. 83. Bele Yolans en chambre coie Sur ses genouz pailes desploie, Coust un fil d'or, l'autre de soie, *ib.* p. 53. Courtois ameor, Qui à sejor [en repos] Gisez en chambre coie, *ib.* p. 68. Li reis de Egypte se tint tut coi en sa terre, *Rois*, 432. || XIIIe s. Et quant Grieu les virent venir, si ordenerent leur batailles, et les atendirent tuit coi devant leur paveillons, VILLEH. LXV. Mout [elle] fu taisant et quoie, *Berte*, CXVII. Et il me dit : tenez-vous tout quoy; car je vous weil demander.... JOINV. 256. La mer, qui estoit moult quoye, ID. 287. || XVe s. Et conviendroit qu'ils [les Escots] se combatissent à leur meschef, ou ils demeureroient tous coys en Angleterre pris à la trappe, FROISS. I, I, 36. Adonc fit-on arrester l'ost tout coi pour avoir autre conseil, ID. I, I, 41. Le roi Charles de France fut durement sage et subtil, et bien le montra tant comme il vesqui; car tout quoi estoit en ses chambres et en ses deduits, ID. II, II, 45. || XVIe s. Quand marys gardent leurs femelles, Ils ont droit, je m'en tais tout coy, MAROT, III, 68. Si les ennemis vous courent sus, attendez les de pied coy, MONT. I, 355. Nature [caractère] lente, coye et reposée, AMYOT, *Fab.* 2. Le peuple se teut et luy donna coye audience pour ouïr ses raisons, ID. *Cor.* 26. Le plus desert d'un separé rivage, Et la frayeur des antres les plus cois, RONS. 5.

— ÉTYM. Wallon, *keût*, *keûte* fém.; picard, *à l'coyette*, à l'aise; Berry, *coué*, *se mettre à la coi*, se mettre à l'abri; provenç. *quetz*; catal. *quiet*; espagn. et ital. *quieto*; du latin *quietus*, de *quies*, repos.

† **COÏ** (ko-i), *s. m.* Conduit en bois pour le nettoyage d'un marais salant.

COIFFE (koi-f'), *s. f.* || 1° Ajustement de tête en toile ou en tissu léger, autrefois à l'usage de toutes les femmes, aujourd'hui à l'usage seulement des femmes de la campagne ou des femmes des villes qui se mettent comme à la campagne. Vos coiffes sont faites, MOL. *Éc. des f.* I, 4. Une coiffe, un bout de ruban sont pour les filles autant d'affaires importantes, FÉN. XVII, 83. La coiffe, la paroisse, la chapelle, l'assiduité aux offices et des jargons de dévotions l'avaient lavée [Mme de Vendatour] de toute tache, ST-SIM. 130, 187. Pour moi je riais sous ma coiffe, SÉV. 44. || Brider sa coiffe, se cacher avec les brides de sa coiffe. Si Quanto [Mme de Montespan] avait bridé sa coiffe, elle ne serait pas dans l'agitation où elle est, ID. 320. || Autrefois, au pluriel, les coiffes, la coiffe avec le voile et ce qui en dépend. Elle ôta ses coiffes, son écharpe, HAMILT. *Gramm.* 4. || Coiffe de nuit, coiffe de toile qu'on mettait dans le bonnet de nuit. || Fig. Être triste comme un bonnet de nuit sans coiffe, être chagrin et mélancolique. Aujourd'hui on dit seulement, être triste comme un bonnet de nuit. || Coiffe à perruque, tissu portant les cheveux de la perruque. || 2° Coiffe de chapeau, sorte de coiffe qui garnit l'intérieur d'un chapeau. || 3° Terme d'anatomie. Portion des membranes fœtales que l'enfant pousse quelquefois devant lui, et qui se trouve alors sur sa tête dans l'accouchement ordinaire. Cet enfant avait la coiffe en naissant. Nous devenons chrysalides dans l'utérus, lorsque nous sommes dans cette enveloppe qu'on nomme coiffe, VOLT. *Newton*, I, 8. || Terme de botanique. Enveloppe membraneuse ou sorte de bourse qui recouvre l'urne ou cupule des mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu. || 4° Terme de marine. Morceau de toile en croix de Malte pour recouvrir le bout des haubans. || 5° Terme de pêche. Filet à grandes mailles et évasé, qui se place à l'embouchure d'un filet à manche. || 6° Terme de boucherie. Membrane séreuse dans laquelle on fait cuire le foie de porc. On dit aussi toilette. || 7° Terme de mécanique. La coiffe d'une chèvre, la partie supérieure de cette machine.

— HIST. XIe s. [Il] tranche la coife entresques à la char, *Ch. de Rol.* CCL. || XIIe s. Ne fust la coife du blanc haubert safré.... *Ronc.* p. 91. Ainsi [ils] fierent de haches com vilain de flael; N'i avoient garant ne coife ne chapel, *Sax.* IX. Desor la coife de l'auberc doublentin, *Raoul de C.* 18. || XIIIe s. Bauduins de Soriel ne les va de riens espargnant, ains le fiert de l'espée parmi la coiffe de fier [fer], H. DE VALENC. XXVI. Ouvrieres de coiffes à dames, et taies à orilliers, et de paveillons que on met par desus les autez [autels], *Liv. des mét.* 85. Les chevaliers qui se combatent por murtre ou por homecide se deivent combatre à pié et sans coifes, les testes roigniées à la reonde, *Ass. de J.* I, 165. Il m'ala maintenant querre coiffes blanches et me pingna moult bien, JOINV. 253. Laissons huer ceste chiennaille; par la quoife Dieu, ainsi comme il juroit, encore en parlerons nous de ceste journée es chambres des dames, ID. 228. || XIVe s. Gardez, belle seur, que vos cheveulx, vostre coiffe, vostre cueuvrechief et vostre chapperon soient bien simplement ordenés, *Ménagier*, I, 1. Coiffe et habit fourré [il] portoit, BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 24. Puis oste [en découpant le cerf] une coiffe de gresse qui est appelée foullie, et l'oste avec l'autre gresse que tu trouveras ez boyaux, *Modus*, f° XXII, *verso*. Les assistans dirent que le dit Jehan gaignoit bien à avoir deux buffes ou coiffes [coups sur la tête], DU CANGE, *coifeta*. || XVe s. Et demoura messire Regnault tout nud hors mis de quafe, FROISS. II, III, 59. || XVIe s. Epiploon, vulgairement la coëffe, PARÉ, I, 13. Le semblable se fait à l'enfant laissant sa coëffe [amnios] au ventre de sa mere, ID. XVIII, 16.

— ÉTYM. Wallon, *coif*, s. m.; provenç. *cofa*; espagn. *cofia* et *escofia*; portug. *coifa*; ital. *cuffia* et *scuffia*; bas-lat. *cofea* dans Fortunatus Venantius, *cuphia* dans Alcuin. On l'a tiré de l'ancien haut-allemand *scufi*, chevelure; mais *scufi* n'aurait donné ni dans le provençal ni dans le français un mot sans *s*; d'un mot hébreu *kova*, que Diez rejette et qui est en effet très-peu probable; de l'allemand *Haube*, bonnet; holland. *huif*; suédois, *hufva*, à quoi Diez objecte que l'*h* de l'allemand ne se change pas en *c* roman dans les noms appellatifs : enfin Diez propose le haut-allemand *kuppa*, *kuppha*, mitre, qui, par une dérivation très-facile en cette langue, a pu donner *kuphja*, d'où le bas-latin *cofea*, *cuphia*; à quoi il ajoute, comme *kuppha* n'a point de tenants et aboutissants dans l'allemand, qu'il vient du latin *cuppa*, vase, vaisseau, coupe, une assimilation de forme ayant fait la transition de sens. On remarquera que l'italien prend facilement une *s* épenthétique, qui n'a rien d'étymologique; c'est de là que vient *scuffia* et le français *escofion*.

COIFFÉ, ÉE (koi-fé, fée), *part. passé.* || 1° Qui porte une coiffe. Une femme coiffée à la mode de son pays. Un escadron coiffé d'abord court à son aide; L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède, BOIL. *Sat.* X. || Qui porte un vêtement de tête quelconque. Coiffé d'un chapeau, d'une perruque. || Qui a une coiffure quelconque. Une femme coiffée en cheveux, c'est-à-dire qui n'a d'autre coiffure que ses cheveux. Madame Aubert paraît avec un air modeste. Bien coiffée en cheveux, un déshabillé leste, VOLT. *le Dépositaire*, [illegible]

a les cheveux arrangés d'une certaine manière. Coiffé à la Titus. Coiffée à la chinoise. || Être bien coiffé, avoir une coiffure qui va bien, et aussi avoir les cheveux bien plantés. || Cheval bien coiffé, celui qui a les oreilles petites et bien placées; mal coiffé, celui dont les oreilles sont longues et pendantes. || Un chien courant ou épagneul est bien coiffé, lorsqu'il a les oreilles larges, longues et bien pendantes. || Fig. J'habitai plus que toi ces fortunés rivages [Savoie], J'adorai, j'aime encor ces monts coiffés d'orages, LAMART. *Harm.* III, 4. || 2° Terme d'échecs. Pion coiffé, pion auquel on attache un signe, et qui a un emploi déterminé. || 3° Terme de vénerie. Mordu par le chien. || Fig. Je ne pouvais douter de l'extrême mauvaise volonté pour lui [Chamillart] de Mme de Maintenon et de Mme la duchesse de Bourgogne, et il était sans cesse coiffé par de rudes lévriers, ST-SIM. 232, 96. || 4° Fig. Infatué. Un prélat, riche et fortuné, En est, s'il le faut ainsi dire, Coiffé [de Boisrobert], MALLEVILLE, *Épigr. contre Boisrobert*, dans LEROUX, *Dict. comique*. Que de son Tartuffe elle paraît coiffée! MOL. *Tart.* I, 2. Ton sermon me paraît un tant soit peu brutal; Mais, tant que tu voudras, parle, prêche, tempête, Ta maîtresse est coiffée [amoureuse], REGNARD, *le Joueur*, I, 2. C'est un goût vif dont je me sens coiffé, VOLT. *Bégueule*. || Avoir le cerveau coiffé, être pris de vin. || 5° Né coiffé, né avec la coiffe sur la tête, circonstance fortuite à laquelle la superstition attribua de singulières vertus. || Fig. Être très-heureux. Pauline est née coiffée, SÉV. 587. || 6° Terme de vétérinaire. Crottins coiffés, crottins qui sont recouverts d'une couche de mucosités provenant de la muqueuse intestinale. || Proverbe. Il aimerait une chèvre coiffée, se dit d'un homme qui est amoureux de toutes les femmes, quelque laides qu'elles soient. || On dit aussi d'une personne laide : il, elle ressemble à un chat coiffé.

COIFFER (koi-fé), *v. a.* || 1° Couvrir la tête d'une coiffe. || Couvrir la tête d'une coiffure quelconque. Coiffer les grenadiers d'un bonnet à poil. || Friser, natter les cheveux. Coiffer une femme en cheveux. || Coiffer sainte Catherine, rester fille. Ste Catherine étant la patronne des demoiselles, on dit que la demoiselle qui ne se marie pas lui met la première épingle à vingt-cinq ans, la seconde à trente; et à trente-cinq la coiffure est finie. || Absolument. Ce perruquier coiffe bien. || 2° Orner, parer la tête. Cette couronne de bluets la coiffe à merveille. || 3° Mettre, jeter sur la tête. On le coiffa d'un seau d'eau. On renversa la table, on coiffa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvait pas davantage, RETZ, III, 6. || 4° Coiffer une bouteille, mettre une enveloppe par-dessus le bouchon. || 5° En termes de mécanique, coiffer la chèvre, fixer sur la coiffe de cette machine le câble qui sert à soulever les objets. || 6° Coiffer un livre, en arranger le cuir à chaque extrémité du dos. || 7° Terme de vénerie. Happer le sanglier aux oreilles en parlant d'un chien. || Par extension. Le tigre ne peut coiffer le rhinocéros sans risquer d'être éventré. || 8° Infatuer. Les beautés qu'une prévention aveugle avait coiffées du mérite de Germain, HAMILTON, *Gramm.* 6. Il s'était laissé coiffer de chimères et de visions, ID. *ib.* 10. || 9° Familièrement, enivrer. Il est aisé à coiffer. Quel est le cabaret honnête Où tu t'es coiffé le cerveau? MOL. *Amph.* III, 2. || 10° Coiffer son mari, en parlant d'une femme, lui être infidèle. [Perruquier] prétendant n'avoir point coiffé de jolies femmes dont il n'eût coiffé les maris, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || 11° *V. n.* Terme de marine. On dit qu'un navire coiffe, lorsque le vent vient frapper les voiles par l'avant. || 12° Se coiffer, *v. réfl.* Porter comme coiffure. Les Turcs se coiffent d'un turban. || Se coiffer en cheveux, ou avec ses cheveux, n'avoir aucun ornement dans les cheveux arrangés en coiffure. || Se couvrir la tête, en parlant d'un homme. Coiffez-vous. || Arranger sa coiffure. Elle met un temps infini à se coiffer. || 13° Terme de marine. Les voiles se coiffent, quand elles se collent aux mâts. || 14° S'enivrer. Cet homme se coiffe souvent. || 15° S'infatuer. Fille se coiffe volontiers D'amoureux à longue crinière, LA FONT. *Fabl.* IV, 1. Faut-il de ses appas m'être si fort coiffé? MOL. *École des f.* III, 5. C'est un bonheur de n'être point sujette à se coiffer d'un de ces oisons-là, SÉV. 239. Comment ce garçon s'était coiffé d'un visage à faire peur, HAMILT. *Gramm.* 10. Si on y songe trop, on s'entête et on s'en coiffe, PASC. *Disp.* 3. L'inquiétude Dont Damon s'est coiffé si malheureusement, LA FONT. *Coupe*. Elle se coiffait de toute sa force en faveur de Matta, HAMILT. *Gramm.* 4. Il est difficile de comprendre comment M. de Turenne s'en coiffa [de M. Boucherat], ST-SIM. 69, 132.

— HIST. XIIIe s. [La femme] Or est lavée, or est peigniée, Or est coifée, or est tressiée, *Contenance des femmes*. || XVIe s. [Vénus] Le transmit [un chapeau de roses] à son cher enfant, Qui de bon cœur le va coiffant, MAROT, I, 74. Toutes choses qui sont coiffées, Ont moult de lunes en la teste, ID. II, 128. Je crois que vous eussiez pris une chevre coiffée pour une belle fille, MARG. *Nouv.* VIII. Qui fut oncques plus coiffé de femmes que lui de Messaline? LA BOÉTIE, 71. Alors les matrones presagent que l'enfant est heureux, par ce (disent-elles) qu'il est né coiffé, PARÉ, XVIII, 16. Dirai-je encore de tel qui est coiffé et meurt pour une qu'il sçait estre laide, vieille, souillée.... CHARRON, *Sagesse*, I, 38. Nous nous suyvons à la piste, voire nous nous pressons, eschauffons, nous nous coiffons et investissons les vices et passions les uns aux autres, ID. *ib.* II, *Préface*. La table est desjà coiffée [servie], *Contes* de CHOLIÈRES, f° 66, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Coiffe;* bourguig. *couiffay*, coiffé.

COIFFEUR, EUSE (koi-feur, feû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui coiffe, qui arrange, coupe, frise les cheveux. Un habile coiffeur. Mlle de St-Yves fit venir une coiffeuse de St-Malo, VOLT. *Ingénu*, 3. Cet argent va aux marchands, aux coiffeuses et aux brodeuses, ID. *Dialect.* Le soldat d'antichambre de monsieur vaut bien la coiffeuse de madame, MARIVAUX, *les Jeux de l'amour et du has.* III, 7. || *Adj.* Perruquier coiffeur.

— ÉTYM. *Coiffer.*

COIFFURE (koi-fu-r'), *s. f.* || 1° Partie de vêtement destinée à couvrir la tête, à la garantir. Le casque est la coiffure de la grosse cavalerie. Le turban est la coiffure des Turcs. Je veux une coiffure, en dépit de la mode, Sous qui toute ma tête ait un abri commode, MOL. *Éc. des maris*, I, 1. || 2° Ajustement pour la tête. Une coiffure de fleurs. || Arrangement des cheveux. Coiffure à la Ninon.

— HIST. XVIe s. Tous ces esprits portent la teste ceincte Du blanc attour d'une coyfure saincte, DU BELL. IV, 58, *recto*. || Coiffure à la Sévigné, s'est dit d'une coiffure avec de petites boucles sur le front, de grosses boucles aux côtés du visage, et, autour de la tête, un gros bourrelet de cheveux.

— ÉTYM. *Coiffe.*

† **COIGNAGE** (koi-gna-j'), *s. m.* Portion de la maçonnerie du fourneau des grosses forges.

— ÉTYM. *Coin.*

† **COIGNET** (koi-gnè), *s. m.* Terme de marine. Un petit coin.

— ÉTYM. Diminutif de *coin;* picard, *cuignet*, coin à fendre.

† **COIGNEUX** (koi-gneû), *s. m.* Batte pour comprimer le sable des moules, dans la fonte des monnaies.

— ÉTYM. *Cogner.*

† **COIMENT** (koi-man), *adv.* D'une manière coite, paisible. Il était là coiment. Vieux.

— HIST. XIe s. Mult quiement il dit à sei meïsme, *Ch. de Rol.* CXII. || XIIe s. Bien et tut choiement vengier vus en purrez, *Th. le mart.* 135. Si coiement [j'] ai ma dolor menée, Qu'à mon semblant ne la reconoist on, *Couci*, VI. || XIIIe s. Ne demora mie granment Que Renart vint tot coiement, *Ren.* 274. || XVe s. Et si ne s'en osoient descouvrir, fors l'un à l'autre quoiement et secretement, FROISS. II, II, 239.

— ÉTYM. *Coie*, et le suffixe *ment;* provenç. *quedament, quietament;* espagn. et ital. *quietamente.*

COIN (koin), *s. m.* || 1° Instrument de fer, taillé en angle solide, et dont on se sert pour fendre du bois. || Coins de mire, morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier, suivant la distance du but à atteindre. || Faire coin de même bois, se servir, pour mettre une chose en œuvre, d'une partie de cette même chose, et aussi user de ce qu'on tire d'une personne pour agir contre elle. || En mécanique, angle solide représentant deux plans inclinés adaptés par leur base, et servant à divers usages; c'est une des machines simples étudiées en statique. || Un coin de beurre, pièce de beurre à peu près en forme de coin qu'on vend à la halle. || Petit ornement autour des bouquets qui sont sur le dos des livres reliés. Petit fer qui sert à faire ces ornements. || La partie d'un bas dessinée en forme de coin, et dont la base correspond à la cheville du pied. || Autrefois, pièce de bas de chausse qui est en pointe et qui, prenant depuis la cheville du pied, s'étend jusque sous la plante. || Morceau de drap qui couvre l'espace compris entre les barrures d'une balle de paume. || Terme de cordonnier. Petit morceau de bois pour hausser le cou-de-pied des souliers, lorsqu'ils sont sur la forme. || Terme d'autorité. Formation d'une troupe en un bataillon triangulaire dont une pointe était tournée vers l'ennemi. || 2° Terme de monnaie. Morceau de fer trempé et gravé, qui sert à marquer les monnaies et les médailles. || Monnaie, médaille à fleur de coin, celle que le frottement n'a pas encore usée et telle qu'elle est sortie de dessous le coin. || Anciennement, avoir coin, avoir droit de battre monnaie. || Fig. Cela est frappé, marqué à tel coin, on y reconnaît tel caractère, tel cachet. Des vers marqués au coin de l'immortalité, BOIL. *Ép.* X. Toi qui sais à quel coin se marquent les bons vers, ID. *Sat.* II. Il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au coin de l'ouvrier, LA BRUY. XVI. Les riches étant, pour ainsi dire, marqués au coin du monde, BOSS. *Serm. Sept.* C'est presque le seul ouvrage marqué au bon coin, depuis trente ans, VOLT. *Lettr. Cideville*, 4 février 1765. || Poinçon pour marquer la vaisselle plate, les bijoux. || Marque, empreinte. Ce petit Feuquières a un coin d'Arnaud dans la tête qui le fait mieux écrire que les autres, SÉV. 204. J'ai un coin de folie qui n'est pas encore bien mort, ID. 423. Je ne saurais croire que, quelque coin d'anachorète que vous ayez, ces honneurs et ces respects sincères puissent vous déplaire, ID. 558. || 3° Angle rentrant ou saillant formé par la rencontre de deux ou de trois lignes, de deux ou de trois surfaces, ainsi dit par comparaison avec le coin de fer ou de bois. Le coin d'une maison. Dieu doit faire de cette pierre le chef du coin, PASC. *Proph.* 21. || Les quatre coins d'une chambre, les quatre angles que forment les quatre parois d'une pièce faite en carré ou en carré long. Les quatre coins d'une étoffe, les points où les bords se joignent. Des officiers portaient les quatre coins du poêle en cette pompe funèbre. || Les quatre coins et le milieu d'un bois, d'une ville, etc. tout l'espace embrassé par un bois, par une ville. Je l'ai cherché dans les quatre coins et le milieu du quartier. || Les quatre coins du monde, l'espace entier du monde. Les quatre coins de Paris. Il a parcouru les quatre coins de la ville, sans pouvoir découvrir son logement. Ne dirait-on pas que le feu est aux quatre coins de l'univers? DIDER. *Nouv. pensées philosophiques*, 57. Les orages sont venus des quatre coins du monde, et ont fondu sur ma petite barque que j'ai bien de la peine à sauver, VOLTAIRE, *Lett. Damilaville*, 31 déc. 1764. M. Cromelin est un peu ardent; on aurait dit que le feu était aux quatre coins de Genève, ID. *Lett. d'Argental*, 4 février 1766. || Jeu des quatre coins, jeu dans lequel quatre personnes occupent les quatre angles d'un carré; et une cinquième personne placée au centre du carré tâche de saisir une de ces places à la course, aussitôt que le tenant l'abandonne pour en changer avec un autre. L'amour, l'hymen, l'intérêt, la folie, Aux quatre coins se disputent nos jours, BÉRANG. *Coin de l'am.* Où l'ambition règne, La gaieté perd son coin, ID. *Ménétrier de Meudon.* || Le coin de la rue, l'endroit où deux rues se coupent. Envoyez des soldats à chaque coin des rues, CORN. *Héracl.* III, 4. || Le marchand du coin, le marchand logé au coin d'une rue voisine; et, figurément, le coin, le voisinage. Le géomètre dit qu'il en fallait parler au théologien du coin, VOLT. *l'Homme aux 40 écus*, *Mariage*. Il y a dans tous les coins des gens qui ont des remèdes infaillibles contre toutes les maladies imaginables, MONTESQ. *Lett. pers.* 58. || Le coin d'un bois, l'endroit où une route coupe un bois. Il a été assassiné au coin d'un bois. La naïve bergère, assise au coin d'un bois, Chante et roule un fuseau qui tourne sous ses doigts, ST-LAMBERT, *Saisons, printemps.* || Mourir au coin d'un bois, d'une haie, mourir loin de toute assistance. || Cet homme a la mine de demander l'aumône au coin d'un bois, se dit d'un homme de mauvaise mine, de mine menaçante, qui demande l'aumône. || Fig. Il n'est coin et recoin que je n'aie tenté, RÉGNIER, *Sat.* XIV. La sagesse vous éclairera par quelque coin inespéré, BOSS. *Lettr. Corn.* 92. || Petit meuble en forme d'armoire que l'on place dans les coins d'une chambre. || En termes de manége, coin se dit des quatre angles de la volte, lorsque le cheval travaille en carré. Entrer dans les coins, pénétrer, autant qu'il est possible, dans les angles du manége. Travailler sur les coins ou faire les quatre coins, diviser la volte en quatre quarts. || Terme du jeu de trictrac, grand coin, coin de repos, ou, simplement, coin, la dernière case de chaque pan, de chaque partie de la boîte. Coin bourgeois, la dernière case du petit jan, et la première du grand. || Au jeu de paume, on dit qu'un homme tient bien son coin quand il sait bien soutenir et renvoyer les coups qui viennent de son côté. || Fig. Tenir son coin, tenir une place honorable dans un cercle; [illegible] part avec avantage

à une discussion, etc. Mme de Coulanges tenait son coin, SÉV. 489. Il peut tenir son coin parmi les beaux esprits, MOL. *Femmes sav.* III, 5. Le baron de Beauvais avait tenu son coin, mêlé avec l'élite de la cour, ST-SIM. 14, 159. Le chevalier de Lorraine, du temps des Guises, eût tenu un grand coin parmi eux, ID. 96, 14. || 4° Le coin du feu, les côtés de la cheminée où l'on s'assied pour se chauffer. Je me suis livré dans cette lettre au plaisir de causer avec vous, comme si j'étais au coin de votre feu, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 20 nov. 1765. || Ne bouger du coin du feu, être très-sédentaire, mener une vie retirée. C'était un temps à garder le coin du feu, SÉV. 610. || N'aimer que le coin de son feu, aimer la vie retirée. || Cela ne se dit, ne se fait qu'au coin du feu, en famille, entre amis, chez soi. Au théâtre, il faut parler au cœur plus qu'à l'esprit; Tacite est fort bon au coin du feu, mais ne serait guère à sa place sur la scène, VOLT. *Lettr. Chauvelin*, 9 oct. 1764. || Fig. Allez lui dire cela au coin de son feu, ou allez lui dire cela et vous chauffer au coin de son feu, c'est-à-dire vous ne serez pas bienvenu à lui parler ainsi dans un endroit où il serait le maître. || 5° Le coin de la bouche, l'angle formé, de chaque côté, par la rencontre des lèvres. || Le coin de l'œil, l'angle formé, de chaque côté, par la rencontre des paupières. Regarder du coin de l'œil, regarder à la dérobée, sans faire semblant de rien. Elle regarde les rochers du coin de l'œil, mourant d'envie d'aller s'y reposer, SÉV. 550. Messire Jean.... La regardait toujours du coin de l'œil, LA FONT. *Jum.* || Les coins, faux cheveux que l'on ajoute sur les côtés de la tête. || Terme de vétérinaire. Dents incisives du cheval, les plus voisines des crochets et les plus courtes; elles sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. || En termes de fauconnerie, les coins, les plumes qui forment les deux côtés de la queue de l'animal. || 6° Endroit retiré, peu fréquenté. Il vit tranquille dans un coin de sa province. Va, furie exécrable; en quelque coin de terre Que t'emporte ton char, j'y porterai la guerre, CORN. *Médée*, V, 8. Ah! ne languissons plus dans un coin du Bosphore, RAC. *Mithr.* I, 3. Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré, Vit content de soi-même en un coin retiré! BOIL. *Ép.* VI. Je voudrais être caché dans un coin de Toulouse, le jour que l'innocence de Sirven sera reconnue, VOLT. *Lettr. Audra*, 5 mai 1769. || Petit espace de terrain. Ce coin de terre suffit à ses besoins. Supplier le roi de daigner mettre la paix une seconde fois dans ce petit coin de terre [Genève] dont il a déjà été le bienfaiteur, VOLTAIRE, *Lett. Richelieu*, 13 mars 1765. Je ne suis qu'un laboureur malade qui défriche des champs incultes et qui marie des filles dans un coin de terre ignoré, ID. *ib.* 23 août 1765. || Endroit peu exposé à la vue. Jetez cela dans un coin. Dans un coin du jardin, sous un épais nuage, Je l'enveloppe encor d'un sommeil assez doux, CORN. *Toison d'or*, V, 6. .... Cachée en un coin de ce vaste édifice, RACINE, *Ath.* V, 1. Tandis que dans un coin en grondant je m'essuie, Souvent, pour m'achever, il survient une pluie, BOIL. *Sat.* VI.

— HIST. XIIIe s. Ne coingnet [petit coin] nul à reverchier [fouiller], Que li gorpiz [renard] n'i fust cachiez, *Ren.* 22056. Deus coins de chiesne toz entiers Y avoit mis li forestiers, *ib.* 10283. Il lor donne formes veroies En coinz de diverses monoies, *la Rose*, 16218. Et il et les autres seignors et roys dou roiaume, qui après lui furent, donnerent à aucuns haus homes el dit roiaume, baronies, seignories, cours et coins et justise, *Ass. de Jér.* I, 24. || XIVe s. Si come qui disposeroit quatre choses en une figure quarrée là où il aroit quatre cugnes ou angles, ORESME, *Eth.* 150. Si trouva un grant arbre abatu que l'en avoit voulu fendre à coings, ID. *ib.* 44. || XVe s. Pipeur ou hazardeur de dés, Tailleur de faulx coings, tu te brusles Comme ceux qui sont eschaudez, VILLON, *Ball. de bonne doctrine.* || XVIe s. Les monnoies forgées de coins bien differents, CALV. *Instit.* 109. Nous commencerons par la partie qui fait le coin devers la mer athlantique d'un costé, de l'autre vers le destroit, D'AUB. *Hist.* I, 34. Faisans un coin de leur bataillon de lansquenets, ID. *ib.* I, 323. Les coins ou angles de l'œil, PARÉ. Enter en coin, O. DE SERRES. Par le feu et violence de coings, nous ramenons un bois tortu à sa droicture, MONT. IV, 204. Le tyran asservit les subjects les uns par le moyen des aultres, et est gardé par ceulx des quels, s'ils valoient rien, il se debvroit garder; mais, comme on dict, pour fendre le bois, il se fait des coings du bois mesme, LA BOÉTIE, *Servit. volont.* dans MONT. *Essais*, t. IV, p. 379. À dur neud, mauvais coing, COTGRAVE. Fol est qui de son poing fait coing, ID. Meschante [pauvre] vie quiert le coing, ID.

— ÉTYM. Wallon, *coine;* provenç. *cunh, conh, cong;* espagn. *cuño;* portug. *cunho;* ital. *conio;* du latin *cuneus.*

† **COINÇAGE** (koin-sa-j'), *s. m.* Terme de marine et de chemin de fer. Action de disposer des coins.

— ÉTYM. *Coincer.*

† **COINCER** (koin-sé. Le second *c* prend la cédille devant *a* et *o*), *v. a.* Enfoncer des coins. || Garnir de coins les rails.

— ÉTYM. *Coin;* Lorraine, *coincer*, tenir dans un coin, acculer dans un coin.

COÏNCIDENCE (ko-in-si-dan-s'), *s. f.* || 1° Terme de géométrie. État de lignes ou de surfaces qui peuvent se superposer, ou de volumes qui peuvent se remplacer. || 2° Dans le langage ordinaire, simultanéité, rencontre. La coïncidence de deux événements.

— ÉTYM. *Coïncident.*

COÏNCIDENT, ENTE (ko-in-si-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Terme de géométrie. Qui coïncide. Lignes, figures coïncidentes. || 2° Simultané. Symptômes coïncidents. Un fait est coïncident à un autre, lorsqu'il est arrivé dans le même temps.

— ÉTYM. *Coïncider.*

COÏNCIDER (ko-in-si-dé), *v. n.* || 1° Terme de géométrie. Avoir la coïncidence, en parlant des lignes, des surfaces, des volumes. Si son centre [du soleil] coïncidait avec celui de la terre, son volume embrasserait l'orbe de la lune, et s'étendrait une fois plus loin; d'où l'on peut juger de son immense grandeur, LAPLACE, *Expos.* II, 1. || 2° Arriver en même temps. Ces deux événements coïncidèrent. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIVe s. Coincider en partie et non pas en tout. — Coincider et estre semblable en aucunes choses, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *incidere*, tomber sur (voy. INCIDENT).

† **COÏNDICANT, ANTE** (ko-in-di-kan, kan-t'), *adj.* Terme de médecine. Signes coïndicants, ceux qui concourent à indiquer l'emploi de tel ou tel moyen curatif.

— HIST. XVIe s. De ces choses les unes sont indicatives, les autres coïndicatives; coïndicatives sont celles qui monstrent et enseignent le mesme que les indicatives, mais seulement par accident, et non proprement et essentiellement, PARÉ, *Introd.* 23.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *indiquer.*

† **COÏNDICATION**, *s. f.* Terme de médecine. Concours de plusieurs indications qui tendent toutes à motiver telle ou telle médication.

— HIST. XVIe s. L'air nous donne quelque indication ou plus tost coindication; car, s'il est semblable à la maladie, il symbolyse en indications avec la maladie, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *indication.*

† **COÏNDIQUER** (ko-in-di-ké), *v. n.* Terme de médecine. Indiquer concurremment, donner une coïndication.

— HIST. XVIe s. Les choses non naturelles peuvent faire indication semblable que les choses naturelles, c'est à dire coindiquent avec les choses naturelles, forces et temperament de nostre corps, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *indiquer.*

COING (koin; le *g* ne se lie jamais : un koin excellent; au pluriel l'*s* se lie : des koin-z excellents), *s. m.* Le fruit du cognassier. De beaux coings. Compote, gelée de coings. || Familièrement. Être jaune comme un coing, avoir le teint fort jaune. Elle était arrivée plus jaune qu'un coing, HAMILT. *Gramm.* 7. C'était, M. l'Avocat, un grand homme, maigre, jaune comme un coing, ST-SIM. 74, 218.

— HIST. XIIIe s. Manger coins, poires et autres pesans fruis, ALEBRANT, f° 4. Totes manieres de cooins confortent l'estomac et donnent appetit de mengier, ID. f° 53. || XIVe s. Le grain de l'or ne plus ne moins Que les cerises et les coings Ou que les pommes et les poires, Ont tous chacun leur heure.... *Traité d'alchim.* 394. || XVIe s. La pomme de coin, O. DE SERRES, 685.

— ÉTYM. Saintonge, *coudin;* provenç. *codoing;* ital. *cotogna.* L'italien vient du latin *cydonia*, le provençal et le français, du latin *cydonium;* du grec κυδώνιον, de *Cydon*, ville de Crète, d'où provint le cognassier. *Coing* est une contraction de l'ancien français *cooin*, répondant à *cydonium.*

COÏNTÉRESSÉ, ÉE (ko-in-té-rè-sé, sée), *s. m.* et *f.* Terme de droit. Celui, celle qui a un intérêt commun avec d'autres, dans une affaire, une entreprise.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *intéressé.*

COÏON (kou-ion), *s. m.* Poltron, lâche. Mot très-bas et très-libre.

— ÉTYM. Provenç. *colho;* espagn. *cojon;* ital. *coglione;* du latin *coleus*, testicule, de κολεός, sac. *Coïon* a pris dans le français comme dans l'italien, par antiphrase sans doute, le sens de lâche. L'étymologie du mot français est prouvée par les formes des autres langues romanes.

† **COÏONNADE** (kou-io-na-d'), *s. f.* Acte, propos de coïon. Mot bas et libre.

— ÉTYM. *Coïon.*

COÏONNER (kou-io-né). || 1° *V. a.* Traiter quelqu'un de coïon. || 2° Se moquer de quelqu'un. || 3° *V. n.* Faire ou dire de mauvaises plaisanteries. || Manquer de courage. || Mot bas et libre.

— ÉTYM. *Coïon.*

COÏONNERIE (kou-io-ne-rie), *s. f.* || 1° Bassesse, lâcheté. || 2° Badinerie impertinente. || Mot bas et libre.

— ÉTYM. *Coïonner.*

COÏT (ko-i), *s. m.* Terme de physiologie. Accouplement du mâle avec la femelle.

— HIST. XVIe s. Les femelles des bestes brutes abhorent le coït après la conception, PARÉ, XVIII, 3.

— ÉTYM. Le latin *coitus*, de *coire*, de *co*, et *ire*, aller (voy. J'IRAI).

COITE (koi-t'), *s. f.* || 1° Voy. COUETTE. || 2° Terme de marine. Les coites sont deux longues pièces de bois qu'on pose parallèles sous un navire pour le porter quand on veut le tirer du chantier et le mettre à l'eau.

† **COIX** (ko-iks'), *s. m.* Genre de la famille des graminées; les graines servent à faire des chapelets et des colliers.

COJOUISSANCE (ko-jou-i-san-s'), *s. f.* Terme de jurisprudence. Jouissance commune à deux ou à plusieurs.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *jouissance.*

† **COJUSTICIER** (ko-ju-sti-sié), *s. m.* Terme de droit féodal. Celui qui a droit de justice avec un autre seigneur.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *justice.*

COKE (ko-k'), *s. m.* Charbon minéral artificiel, qui est le résidu de la distillation de la houille, et qui diffère de cette dernière par l'absence du bitume.

— ÉTYM. Angl. *coke.*

COL (kol), *s. m.* || 1° Cou, partie du corps qui supporte la tête. En ce sens il ne se dit que par euphonie; et encore l'usage s'en perd de plus en plus; il serait bon cependant de le conserver pour la poésie. Un col court. Un col apoplectique. [Il] tend à tes ennemis Un col à ton saint joug heureusement soumis, ROTR. *St-Gen.* III, 7. À l'État j'en dois le sacrifice.—Hé bien, achevez-le; voilà ce col tout prêt, ID. *Vencesl.* V, 4. Avant que de parler du teint, Je devais vous avoir dépeint, Pour aller par ordre en l'affaire, La posture du dieu; son col était penché; C'est ainsi que le Somme en sa grotte est couché, LA FONT. *Psyché*, I, p. 83. || 2° Terme d'anatomie. Embouchure de certaines parties. Col de la vessie, sorte de prolongement de la partie antérieure inférieure de la vessie, représentant un goulot très-court. || Nom de parties qui sont plus minces que le reste de l'organe dont elles dépendent. Col de la matrice, canal étroit, cylindrique, qui conduit de l'orifice à l'intérieur de l'utérus. || Rétrécissement entre la tête et le corps de certains os. Le col du fémur, de l'humérus. || 3° Par analogie, le col d'une bouteille, d'une cornue, la partie entre le goulot et le ventre. || 4° Terme de géographie. Passage étroit entre deux montagnes. Le prince Eugène était entré dans le Dauphiné par le col de Tende, VOLT. *Louis XIV*, 21. || 5° Col de chemise, partie de la chemise qui entoure le cou. || Col de cravate, ce qu'on met dans une cravate pour lui donner de la fermeté. || Par extension, sorte de cravate qui s'attache derrière le cou avec une boucle. Col de soie, de velours. Le Czar [Pierre Ier] ne portait qu'un col de toile, une perruque ronde brune, ST-SIM. 467, 139. || Faux col, façon de col de chemise qui s'attache autour du cou. || Sorte de petit collet en toile, en mousseline brodée ou en dentelle, monté sur un fond de fichu, que les femmes mettent autour de leur cou, dépassant le corsage de la robe, et généralement rabattu sur ce corsage. || 6° Terme de marine. Col de cygne, bosse de fer qui sert à retenir les câbles-chaînes. || 7° Terme de serrurerie. Toute courbure que l'on fait subir à une tringle.

— HIST. XIIe s. El chemin s'est mis, ne l'a pas atendu; L'evesque le siwi tut à col estendu, *Th. le mart.* 110. || XIIIe s. Soit qu'il amaine de dehors la ville, ou qu'il envoit dehors la ville, soit sur cheval, ou à col, *Liv. des mét.* 247. || XVIe s. Le col de la vessie, le col de la matrice, PARÉ, *Introd.* 2. Il n'eschet point de partage du costé ny du chef ou du col du pere ou de la mere encore vivant soit en ligne

directe ou collateralle, *Nouveau coustum. gén.* t. I p. 964.

— ÉTYM. Voy. COU.

COLAO (ko-la-o), *s. m.* Sorte de ministre d'État à la Chine. L'empereur de la Chine envoie ses ordres par des colao, VOLT. *Dial.* XV, 2.

— ÉTYM. Portug. *colao*, du chinois *ko-lao*, membre du conseil privé, de *ko*, pavillon, chambre du conseil, et *lao*, vieillard.

COLARIN (ko-la-rin), *s. m.* Terme d'architecture. Nom de la petite frise du chapiteau des colonnes toscanes et doriques.

— ÉTYM. Ital. *collarino*, diminutif de *collo*, col (voy. COL).

† **COLAS** (ko-lâ), *s. m.* || 1° Dans le langage familier, homme stupide. Rester là comme un colas. || 2° Un des noms du corbeau.

— ÉTYM. *Colas*, nom propre, employé comme injure et comme nom d'animal, et abréviation de *Nicolas*.

† **COLATITUDE** (ko-la-ti-tu-d'), *s. f.* Terme d'astronomie. Complément de la latitude, c'est-à-dire distance angulaire du pôle au zénith de chaque lieu.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *latitude*.

COLATURE (ko-la-tu-r'), *s. f.* Terme de pharmacie. || 1° Action de faire passer un liquide à travers un tissu de toile ou de laine peu serré, plutôt pour en séparer le marc que pour l'obtenir d'une transparence parfaite, ce en quoi elle diffère de la filtration. || 2° Liqueur ainsi dépurée. Colature de sirop de chicorée.

— HIST. XVIe s. Puis on les coulera par une estamine, et d'icelle coulature on en trempera des linges, PARÉ, XXI, 22.

— ÉTYM. *Colatura*, de *colare*, couler (voy. COULER).

COLBACK (kol-bak), *s. m.* Sorte de bonnet à poil en forme de cône tronqué renversé. || Familièrement et populairement, chapeau.

— ÉTYM. Turc, *kolbâk*, sorte de bonnet garni de fourrure, porté en Turquie par les drogmans, les médecins, les Arméniens et les Juifs. Les chasseurs à cheval en firent usage pour la première fois, en France, au retour de l'expédition d'Égypte.

† **COLCHICACÉ, ÉE** (kol-chi-ka-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au colchique. || *S. f. plur.* Les colchicacées, famille de plantes, dont le colchique est le type.

— ÉTYM. *Colchique*.

† **COLCHICINE** (kol-chi-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde trouvé dans les semences de colchique.

— ÉTYM. *Colchique*.

COLCHIQUE (kol-chi-k'), *s. m.* Terme de botanique. Plante bulbeuse cultivée à cause de la beauté de ses fleurs et de ses propriétés médicinales, dite aussi tue-chien, veillotte, lis vert, chiennée, safran des prés (*colchicum autumnale, L.*).

— ÉTYM. *Colchicum*, de κολχικόν, ainsi dit de la Colchide, patrie de l'empoisonneuse Médée.

COLCOTAR (kol-ko-tar), *s. m.* Terme de chimie. Peroxyde de fer rouge provenant de la décomposition du protosulfate de fer par le feu.

— HIST. XVIe s. Soulphre, colcotar, litharge d'or, PARÉ, t. III, p. 636.

— ÉTYM. Il paraît être un mot inventé par Paracelse, chimiatre du XVIe siècle.

† **COLÉE** (ko-lée), *s. f.* Terme de la chevalerie. Coup qui se donnait sur le cou et qui était partie des cérémonies pour faire un chevalier.

— HIST. XIIIe s. Et li dona li uns une colée et dit : Chevaliers soyés, BEAUM. XXXV, 26. Li rois meismes de sa main A à chascun ceinte l'espée, Et si lor done la colée, *Ren.* 26302.

— ÉTYM. *Col.*

COLÉGATAIRE (ko-lé-ga-tê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a part avec d'autres aux legs d'un testament.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *légataire*.

† **COLÉODERME** (ko-lé-o-dèr-m'), *adj.* Terme de zoologie. Couvert d'une enveloppe en forme de sac.

— ÉTYM. Κολεός, étui, et *derme*.

† **COLÉOPHYLLE** (ko-lé-o-fi-l'), *s. f.* Terme de botanique. Gaîne membraneuse qui occupe la base de la plumule.

— ÉTYM. Κολεὸς, étui, et φύλλον, feuille.

† **COLÉOPODE** (ko-lé-o-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes cachées dans un étui.

— ÉTYM. Κολεὸς, étui, et πούς, pied.

COLÉOPTÈRE (ko-lé-o-ptè-r'), *s. m.* Ordre d'insectes dont les deux ailes supérieures, dures, épaisses, servent d'enveloppe aux inférieures, qui, étant membraneuses, se replient sous elles dans l'état du repos. Le hanneton est un coléoptère.

— ÉTYM. Κολεόπτερος, de κολεὸς, étui, et πτερὸν, aile.

† **COLÉOPTILE** (ko-lé-o-pti-l'), *s. m.* Terme de botanique. Synonyme de coléophylle.

— ÉTYM. Κολεὸς, étui, et πτίλον, plume.

† **COLÉORRHIZE** (ko-lé-o-rri-z'), *s. f.* Terme de botanique. Gaîne membraneuse qui enveloppe la radicule de l'embryon de certaines plantes monocotylédones.

— ÉTYM. Κολεὸς, étui, et ῥίζα, racine.

COLÉRA-MORBUS. Voy. CHOLÉRA-MORBUS.

1. **COLÈRE** (ko-lê-r'), *s. f.* Sentiment d'irritation contre ce qui nous blesse. Je l'ai vu dans ses colères, dans des colères affreuses. Vous vous mettez en colère contre votre fils, PASC. *Prov.* 18. Mais que sert la colère où manque le pouvoir? CORN. *Sertor.* I, 2. .... Si pour moi vous êtes en colère, ID. *Nicom.* IV, 4. Vous eussiez vu leurs yeux s'enflammer de fureur, Et dans un même instant, par un effet contraire, Leur front pâlir d'horreur et rougir de colère, ID. *Cinna*, I, 3. Qui foule aux pieds pour vous vos vainqueurs en colère, RAC. *Andr.* III, 8. D'autant plus dangereux en leur âpre colère, Qu'ils prennent contre nous des armes qu'on révère, MOL. *Tart.* I, 6. Il n'y a morale qui tienne, je me veux mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie, ID. *Bourg. gentilh.* II, 6. Un certain Grec disait à l'empereur Auguste Que, lorsqu'une aventure en colère nous met, Nous devons, avant tout, dire notre alphabet, Afin que dans ce temps la bile se tempère, ID. *Éc. des femmes*, II, 4. La colère est superbe et veut des mots altiers, BOIL. *Art p.* III. Le tyran est toujours dans une colère à faire pouffer de rire, VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 févr. 1765. La douceur, selon l'Écriture, rompt la colère, FLÉCHIER, *Serm.* II, 15. J'oubliai ma colère et ne sus que pleurer, RAC. *Iphig.* II, 1. D'autant plus malheureux qu'il aura su lui plaire, Narcisse, il doit plutôt souhaiter sa colère, ID. *Brit.* II, 2. Je n'épargnerai rien dans ma juste colère, RAC. *Andr.* I, 4. Vous avez vu quelle ardente colère Allumait de ce roi le visage sévère, ID. *Esth.* II, 9. La colère du roi, comme dit Salomon, Est terrible, et surtout celle du roi lion, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. La colère lui avait bouché les oreilles, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 1. || La colère de Dieu. Pressé de toutes parts des colères célestes, Il en vient dessus vous faire fondre les restes, CORN. *Pomp.* I, 1. .... On m'accable et les astres sévères Ont contre mon amour redoublé leurs colères, MOL. *Fâch.* III, 1. Mais, seigneur, s'il le faut, si le ciel en colère Réserve à d'autres yeux la gloire de vous plaire.... RAC. *Andr.* IV, 5. Marie ignore les saintes colères du Seigneur, elle reste toute bonté, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 5. || Terme de l'Écriture. Les enfants d'Adam sont enfants de colère, indignes de l'héritage céleste, FÉN. XVIII, 167. Comme un esclave et un enfant de colère, MASS. *Myst. Purification*, 2. || Se dit aussi en parlant des animaux. La colère du lion. Chien en colère. || Fig. La colère des flots, la colère des vents, c'est-à-dire le soulèvement des flots, le souffle impétueux des vents.

— SYN. COLÈRE, COURROUX, EMPORTEMENT. L'emportement se distingue tout d'abord des deux autres, en ce qu'il est la manifestation extérieure soit de la colère soit du courroux. Une violente colère, un violent courroux peut être dans le cœur sans qu'il s'en montre rien au dehors; mais dès qu'il se montre par des gestes ou des paroles passionnées, alors il y a emportement. Entre colère et courroux, il est difficile de trouver aucune nuance dans le sens; on n'en trouve que dans l'emploi, colère étant du langage ordinaire comme du langage élevé, tandit que courroux appartient seulement à ce dernier et se dit surtout de la colère des personnes de haut rang, de grande condition, ou des êtres célestes.

— HIST. XVe Je ne vai point en cholere Tempester à la maison, BASSELIN, XV. || XVIe s. Les nobles ne se pouvans plus contenir, ains estans par cholere transportez hors d'eulx mesmes, AMYOT, *Cor.* 27. Nous reprenons en cholere ceulx qui se corroucent et cholerent, ID. *Comment refréner la colère*, 42. À la fin ils vomissoient grante quantité de cholere [bile] et mouroient soudainement, ID. *Anton.* 58. Le reste des capitaines advertis de ce collere, demeurerent tous entredicts, CARL. VI, 5. .... De quoy il entra en un merveilleux colere, ID. VI, 19. Il se retira en colere picarde, ID. VI, 50. La cholere [bile] est chaude et seiche, PARÉ, *Introd.* 5. Rien n'est à l'amant impossible pour parvenir à son intention; mais, sa grande colere [passion] refroidie, il treuve en fin de compte avoir servy d'une grande fable et risée à tout le peuple, PASQUIER, *Monophile*, p. 53, dans LACURNE. Ayans cogneu que je ne tenois compte de leur indiscrete façon de faire et que leurs choleres et artifices ne me pouvoyent divertir du chemin que j'avoye commencé de tenir, CONDÉ, *Mémoires*, p. 674.

— ÉTYM. Bourguig. *quelère;* provenç. *colera*, *colra*, bile; espagn. *colera;* ital. *collera;* du latin *cholera*, bile, colère; du grec χολέρα, qui signifie non pas bile, mais choléra. *Colère* n'est entré qu'assez tard dans la langue; le mot habituel dans les âges anciens était *ire;* puis est venu *chole*, bile (χολή, bile); *chaude chole*, pour dire emportement, a été longtemps usité.

2. **COLÈRE** (ko-lê-r'), *adj.* Qui se met souvent en colère. Un prince avare et colère, FLÉCH. *Panég.* II, p. 445. Il est fier et colère, CORN. *Attila*, IV, 2. S'il est vrai que les riches soient colères, LA BRUY. VI. Ton ombre [Xerxès] est encore bien colère et bien superbe; tu n'étais pas plus emporté quand tu faisais fouetter la mer, FÉN. XIX, 170. Mais quelle erreur! non Dieu n'est point colère; S'il créa tout, à tout il sert d'appui, BÉRANG. *Dieu des b. gens*. .... Ma femme est terrible avecque son humeur; Du nom de philosophe elle fait grand mystère, Mais elle n'en est pas pour cela moins colère, MOLIÈRE, *F. sav.* II, 9. || Par extension. La vanité ne me donnait que trop de penchant à cette humeur colère, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Elle me frappe; et moi je feins, dans mon courroux, De la frapper aussi, mais d'une main légère, Et je baise sa main impuissante et colère, A. CHÉNIER, *Élég.* 29.

— REM. Dans le langage populaire, on dit souvent *être colère*, pour avoir un accès de colère : j'étais colère en ce moment-là. C'est une faute : colère signifie non pas l'homme saisi d'un accès de colère, mais l'homme qui se met souvent en colère.

— SYN. COLÈRE, COLÉRIQUE. Le colère est celui qui se met souvent en colère; le colérique est celui que son tempérament porte à la colère. Un homme, dit Roubaud, peut être colérique, sans être colère, s'il parvient à se vaincre lui-même.

— HIST. XVIe Celuy qui est cholere semble remuant et actif, AMYOT, *Cor.* 32. Pelopidas estant de sa nature plus cholere, ID. *Pélop.* 44. Les femmes sont plus aigres et plus choleres que les hommes, ID. *Comment refréner la colère*, 15. Ce n'est pas ma faute, disons-nous, si je suis cholere, si je n'ay encores establi aucun train asseuré de vie; c'est la faulte de la jeunesse, MONT. III, 107.

— ÉTYM. *Colère* 1.

† **COLÉRÉ, ÉE** (ko-lé-ré, rée), *part. passé.* Mis en colère.... les combattants à l'égal colérés, RÉGNIER, *Ép.* II.

† **COLÉRER (SE)** (ko-lé-ré), *v. réfl.* Se mettre en colère. Qu'il ne se colère pas si fort. La colère t'emporte. — On se colère à moins, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, II, 3. || Ce mot a vieilli; il peut pourtant être encore employé.

— HIST. XVIe s. Les Italiens ont plus souvent porté les marques des François colerés, que les François n'ont porté les marques des Italiens desesperés, DESPER. *Contes*, CXXI. Puis, se colerant en lui mesme, de ce que.... ID. *ib.* CIII. Mais bien a il semblé à plusieurs leger, prompt et soudain à se cholerer, de sa nature, AMYOT, *Flam.* 33. Archias adonc commencea à se cholerer et à le menacer en courroux, ID. *Démosth.* 42.

— ÉTYM. *Colère* 1.

1. **COLÉRIQUE** (ko-lé-ri-k'), *adj.* Dont le tempérament est enclin à la colère (voy. COLÈRE 2, à la SYNONYMIE). Je hais de tout mon cœur les esprits colériques, MOL. *Sgan.* 17.

— HIST. XIVe s. Le colerique a l'assault le plus fort de ire et de discorde, *Ménagier*, I, 3. Si comme un homme trop colerique est enclin à ire, ORESME, *Eth.* 77. || XVIe s. Ce fut seulement pour servir à une passion cholerique, qu'il mit en combustion et en trouble plusieurs contrées de l'Italie, AMYOT, *Alcib. et Cor. comp.* 3. Nous disons qu'un œdeme est fait de sang phlegmatique ; un scirrhe du melancholique, un erysipelas du bilieux et cholerique, PARÉ, *Introd.* 6.

— ÉTYM. *Colère* 1; provenç. *coleric;* espagn. *colerico;* ital. *collerico*.

2. **COLÉRIQUE** (ko-lé-ri-k'), *s. m.* et *f.* Atteint de choléra. Voy. CHOLÉRIQUE.

† **COLÉRIQUEMENT** (ko-lé-ri-ke-man), *adv.* Avec colère.

— HIST. XVe s. Il faut avoir un peu de patience et ne debattre point colleriquement avec eulx, COMM. IV, 9.

— ÉTYM. *Colérique* 1, et le suffixe *ment*.

† **COLETTE** (ko-lè-t'), *s. f.* Religieuse de Sainte-Claire, non cloîtrée.

COLI (ko-li). Voy. COLIS.

COLIART (ko-li-ar), *s. m.* Nom vulgaire de la raie blanche.

† **COLIBET** (ko-li-bè), *s. m.* Terme de pêche. Morceau cartilagineux assez délicat, qui se trouve dans la langue des morues.

COLIBRI (ko-li-bri), *s. m.* Très-petit oiseau que le vulgaire confond avec l'oiseau-mouche, tandis que pour le zoologiste l'oiseau-mouche et le colibri appartiennent à deux genres différents. Cet oiseau est sans difficulté le plus beau et le plus petit qu'il y ait au monde; il y a des auteurs qui l'appellent l'oiseau bourdonnant, parce que quand il vole, il bourdonne comme les abeilles ou comme ces grosses mouches qu'on appelle des bourdons; d'autres l'appellent l'oiseau-mouche, à cause de sa petitesse; nos Français le nomment colibri le nom que les Caraïbes lui ont donné, LABAT, *Nouv. voyage aux îles*, t. IV, p. 11. On servit quatre potages garnis chacun de deux perroquets, un vautour bouilli, qui pesait deux cents livres, deux singes rôtis d'un goût excellent, trois cents colibris dans un plat et trois cents oiseaux-mouches dans un autre, VOLT. *Candide*, 17. S'éveillant, Babillant, Au jour qui naît et brille, Son petit corps scintille D'émeraude et d'azur Et d'or pur; Fleur qui cherche sa tige, Le voilà qui voltige; L'aurore en a souri; Baisez-moi, colibri, BÉRANG. *Colibri.*

COLICITANT (ko-li-si-tan), *s. m.* Terme de jurisprudence. Chacun de ceux au nom desquels se fait une vente par licitation.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *licitant.*

COLIFICHET (ko-li-fi-chè: le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie: des colifichets élégants, dites: des ko-li-fi-chè-z élégants; colifichets rime avec attraits, jamais, succès, etc.), *s. m.* || **1°** Anciennement petit morceau de papier, de carte, de parchemin, coupé proprement avec des ciseaux et représentant diverses figures, que l'on colle ensuite sur du bois, du velours, etc. || **2°** Babiole, bagatelle, petit objet de fantaisie. De petites branches d'arbre l'amuseront autant que ces magnifiques colifichets, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Il eût fait plus de cas de la boutique d'un taillandier que de tous les colifichets de Saïde, ID. *Ém.* III. Comment se peut-il que vous soyez si fidèle et si généreux, après n'avoir pas eu de honte de me vendre des colifichets quatre fois au-dessus de leur valeur? VOLT. *Babouc* || **3°** Ornement futile et souvent de mauvais goût. Des églises gothiques surchargées de colifichets. Moquez-vous, devant les enfants, des colifichets dont certaines femmes sont si passionnées, FÉN. XVII, 94. || Fig. Homme ou femme chargée de colifichets. Ne verrai-je jamais les femmes détrompées De ces colifichets, de ces fades poupées? REGNARD, *le Joueur*, I, 2. Vous me préférez donc votre insipide amant, Votre colifichet plein de fard et de gomme, Oui pour toutes vertus est un beau petit homme, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, III, 3. Il n'a d'autre défaut qu'un peu d'étourderie; Et, grâce à vous, Géronte en va voir le portrait Comme d'un libertin et d'un colifichet, GRESSET, *Méchant*, II, 1. || **4°** Afféterie dans un ouvrage littéraire. Mais ne voyez-vous pas que cela vaut bien mieux Que ces colifichets dont le bon sens murmure? MOL. *Mis.* I, 2. À vingt-cinq ans vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 23. || **5°** Sorte de biscuit léger qu'on donne aux oiseaux. || **6°** En termes de monnaie, petite machine dont se servaient les ajusteurs pour réduire les espèces au poids légal. || **7°** Petite pièce du bâti d'un parquet.

— ÉTYM. *Coller*, et *ficher;* ce qui est le premier sens de *colifichet.*

COLIMAÇON (ko-li-ma-son), *s. m.* Limaçon. J'ai coupé la tête à des colimaçons; leur tête est revenue au bout de quinze jours, VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 juillet 1768.

— ÉTYM. Picard, *colimachon, calamichon;* norm. *calimachon, colimachon;* de *limaçon*, avec la particule *co* dont le sens reste ici obscur, si tant est qu'elle y ait un sens.

† **COLIN** (ko-lin), *s. m.* Plusieurs oiseaux d'Amérique. Colin noir, poule d'eau. || Terme de théâtre. Berger jeune et amoureux dans les opéras-comiques. Cet acteur joue les colins. || S'habiller à la colin. Cravate à la colin.

— ÉTYM. *Colin*, nom propre donné à un animal.

† **COLINETTE** (ko-li-nè-t'), *s. f.* Sorte de bonnet que les femmes portaient autrefois en déshabillé.

— ÉTYM. *Colin*, nom propre.

COLIN-MAILLARD (ko-lin-ma-llar, *ll* mouillées, et non ma-yar), *s. m.* Jeu de société où l'un, ayant les yeux bandés, cherche à attraper les autres à tâtons, et à les reconnaître. Le colin-maillard était de ses passe-temps les plus heureux, HAMILT. *Gramm.* 7. Je ne pourrais pas y jouer à colin maillard, SÉV. 576. Que puis-je leur répondre? c'est jouer à colin-maillard, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 135. J'aime à voir Colin d'Harleville, De Regnard émule charmant, Attraper dans son vers facile, L'esprit, la grâce et l'enjouement; Mais chez les nymphes d'Aonie, Colin d'Harleville au hasard, Voulant attraper le génie, Me semble un peu colin-Maillard, LEBRUN, *Épigr.* Deux tables de boston et un colin-maillard dans le salon que tu connais; tu peux t'imaginer comme on était à l'aise, P. L. COUR. *Lett.* II, 108. || Fig. C'est un colin-maillard, se dit de manéges, de démarches où chacun agit à l'aveugle.

— HIST. XVI[e] s. Il jouoit à colin maillard, RAB. *Garg.* I, 22. Colin bridé [jeu d'enfants], OUDIN, *Curiosités.*

— ÉTYM. *Colin*, nom d'homme pris en un sens général, et *maillard*, sans doute tenant à *maillot.*

† **COLIN-TAMPON** (ko-lin-tan-pon), *s. m.* Batterie des tambours suisses. || Familièrement. S'en moquer comme de colin-tampon, n'avoir pas le moindre souci d'une chose.

— HIST. XVI[e] s. Ainsi le *palalalalan* a emprunté ce nom du tambour des François; ainsi le colin tampon de celuy des Souisses, PASQUIER, *Recherches*, VIII, 6.

— ÉTYM. *Colin*, nom propre, et *tampon.*

† 1. **COLIQUE** (ko-li-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au côlon.

— ÉTYM. Κωλικός, de κῶλον, côlon.

2. **COLIQUE** (ko-li-k'), *s. f.* Terme de médecine. Douleur intense siégeant dans les entrailles. Grimaçant son discours, semble avoir la colique, RÉGNIER, *Sat.* II. J'eus une colique très-fâcheuse, SÉV. 58. Mme de Brissac avait aujourd'hui la colique, ID. 277. || Colique hépatique, douleur qui a son siége à la région du foie, et qui est souvent occasionnée par le passage de quelque calcul biliaire à travers les conduits cystique et cholédoque. || Colique métallique, colique des peintres, colique saturnine, colique due à l'absorption du plomb, et dont les principaux symptômes sont des douleurs abdominales très-aiguës. || Colique néphrétique, douleur qui a son siége dans les reins, et qui est due à l'irritation produite par quelque calcul formé dans les reins. || Colique sèche, maladie endémique à l'île Bourbon, au Sénégal, au Gabon et sur les côtes intermédiaires, ainsi que dans l'Inde française. || Colique d'estomac, sorte de douleur intense, névralgie qui saisit l'estomac. || Terme de vétérinaire. Coliques ou tranchées, nom générique des douleurs dans les organes du ventre. Colique rouge ou colique sanguine, colique procédant d'une congestion de la muqueuse intestinale, et où les douleurs sont soudaines et atroces. || Fig. et familièrement. Avoir la colique, avoir peur (parce que la peur relâche le ventre).

— HIST. XVI[e] s. Je me suis envieilly de sept ou huict ans; ce n'a pas esté sans quelque nouvel acquest; j'y ai practiqué la cholique, par la liberalité des ans, MONT. III, 196. Dont s'ensuit la colique passion, PARÉ, *Introd.* 6. Aux gros boyaux, c'est ce que nous nommons proprement colique, qui a pris son nom de la partie malade qui est colon, c'est à dire la continuité des gros boyaux, mais principalement en celuy que nous nommons colon. — Colique nephretique ou pierreuse, ID. XV, 65 bis.

— ÉTYM. *Colique* 1.

COLIR (ko-lir), *s. m.* Sorte d'officier en Chine, qui a la fonction de censeur universel. || On trouve aussi coli.

† **COLIQUEUX** (ko-li-keû), *s. m.* Celui qui est affecté de colique.

— ÉTYM. XVI[e] s. Et lors on lui vid faire des mines d'un colliqueux, rougir et paslir, D'AUB. *Fœn.* IV, 4. La douleur coliqueuse, PARÉ, XV, 65 bis. En dix huit mois ou environ qu'il y a que je suis en ce malplaisant estat, j'ay desja apprins à m'y accommoder; j'entre desja en composition de ce vivre choliqueux, MONT. III, 197.

— ÉTYM. *Colique* 2.

COLIS ou **COLI** (ko-li), *s. m.* Terme de commerce. Caisse, ballot de marchandises expédiées. || Tout objet remis à une entreprise de transport.

— ÉTYM. Ital. *colli*, charges, pluriel de *collo*, cou (voy. COU), parce que la charge se porte sur le cou.

COLISÉE (ko-li-zée), *s. m.* Vieux amphithéâtre romain, bâti par Vespasien, et consacré par Titus son fils, où toutes les provinces de l'empire étaient représentées en statues, et Rome au milieu avec une pomme d'or à la main. Vieux palais ruinés, chef-d'œuvre des Romains, Et les derniers efforts de leur architecture; Colisée où souvent ces peuples inhumains De s'entr'assassiner se donnaient tablature, SCARRON, *Sonnet.* || Nom donné à quelques anciens monuments, qui sont des théâtres ou des amphithéâtres.

— ÉTYM. Bas-lat. *coliseum*, de *colosseum*, de *colossus*, de κολοσσός, colosse: ainsi dit selon les uns à cause de son immensité, selon les autres à cause de la statue colossale de Néron qui en occupait jadis l'emplacement.

† **COLISSE** (ko-li-s'), *s. f.* Chacune des mailles entre lesquelles passent les fils de la chaîne d'une étoffe.

— ÉTYM. Le même que *coulisse.*

† **COLITE** (ko-li-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de l'intestin côlon.

— ÉTYM. *Côlon.*

† **COLITIGANT** (ko-li-ti-ghan), *adj.* Terme de jurisprudence. Les parties colitigantes, les parties qui plaident l'une contre l'autre.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *litigare*, avoir procès (voy. LITIGE).

COLLABORATEUR, TRICE (kol-la-bo-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui travaille avec un autre à un même ouvrage, à une même publication littéraire. Ouvrages charmants à voir, charmants à lire, où le soin d'une exécution toute littéraire s'allie heureusement à la vivacité du mouvement théâtral, et qui font grand honneur à M. Ancelot, quoiqu'il les ait composés en grande partie avec des collaborateurs, LEGOUVÉ, *Disc. de réception à l'Acad.*

— ÉTYM. Latin fictif *collaborator*, de *collaborare*, collaborer.

† **COLLABORATION** (kol-la-bo-ra-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Participation à un travail littéraire. Si l'art dramatique français règne partout, si l'on ne représente à Saint-Pétersbourg, à Madrid, à Naples, à Londres, à Vienne, que des ouvrages français, à qui le devons-nous? à la collaboration qui, décuplant le nombre des productions ingénieuses et même originales, permet seule à l'imagination française de devenir, pour ainsi dire, l'imagination du monde, LEGOUVÉ, *Disc. de réception à l'Acad.* || Terme de jurisprudence. Travaux, soins communs du mari et de la femme.

— ÉTYM. Latin fictif *collaboratio*, de *collaborare*, collaborer.

† **COLLABORER** (kol-la-bo-ré), *v. n.* Travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit. C'est un ouvrage auquel ils ont collaboré.

— ÉTYM. *Collaborare*, de *co....* et *laborare*, travailler (voy. LABEUR).

COLLAGE (ko-la-j'), *s. m.* || **1°** Action de coller du papier de tenture dans un appartement. || Collage de bois, jonction de pièces de bois, par le moyen de la colle forte. || **2°** Terme de papeterie. Action d'imprégner de colle le papier, pour qu'il ne boive pas. || **3°** Clarification du vin, à l'aide de la colle de poisson ou du blanc d'œuf.

— ÉTYM. *Coller.*

† **COLLAIRE** (kol-lê-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a rapport au cou.

— ÉTYM. *Col.*

COLLANT, ANTE (ko-lan, lan-t'), *adj.* Qui colle. || Pantalon collant, pantalon si juste qu'il dessine les formes.

† **COLLAPSUS** (kol-la-psus'), *s. m.* Terme de médecine. Diminution de l'excitabilité du cerveau, ce qui fait qu'il cesse de remplir ses fonctions ou les remplit irrégulièrement.

— ÉTYM. *Collapsus*, chute, du latin *cum*, et *lapsus*, chute.

COLLATAIRE (kol-la-tê-r'), *s. m.* Celui en faveur de qui le droit de collation est exercé.

— ÉTYM. Voy. COLLATION.

COLLATÉRAL, ALE (kol-la-té-ral, ra-l'), *adj.* || **1°** Qui accompagne, qui marche à côté. || Terme d'architecture. Nef collatérale, nef des bas côtés ou ailes d'une église; et, substantivement, les collatéraux d'une église, les bas côtés. || Terme d'anatomie. Artères collatérales, celles qui, s'échappant d'une autre artère, suivent à peu près la même direction que celle qui les a fournies. || **2°** Terme de jurisprudence. Qui est parent hors de la ligne directe. Parents collatéraux. Et que le ciel vous envoie des héritages d'Amérique; car il est bien flatteur d'être ainsi collatéral, PICARD, *le Collatéral*, I, 6. || En termes de généalogie, ligne collatérale, celle qui est à côté de la directe et où sont les cousins, neveux, oncles, tantes, etc. Succession collatérale, la succession qu'on recueille d'un parent en ligne collatérale. Héritier collatéral, celui qui hérite d'un parent en ligne collatérale. || Substantivement. Un collatéral éloigné. Les collatéraux. || **3°** Terme de géographie. Points collatéraux, les points qui sont au milieu de deux points cardinaux. Le nord-est et

le sud-ouest, le nord-ouest et le sud-est, sont les quatre points collatéraux.

— HIST. XVIe s. Si les pere et mere roturiers ou l'un d'eux marient leur fille et lui donnent de leurs biens, elle peut renoncer à succession paternelle, maternelle et collaterale à escheoir, *Coust. génér.* t. II, p. 588. Le foye est lié et attaché par trois ligamens, à sçavoir deux collateraux et un superieur, PARÉ, I, 18. Les polemarches sont certains officiers qui assistent aux roys à la guerre comme leurs collateraux, AMYOT, *Lyc.* 18. Il s'embarqua, ayant pour ses conseillers et collateraux trente Spartiates, comme il avoit eu à son premier voyage, ID. *Agésilas*, 62. Non content d'estre collateral à son pere [associé à son sang], le voulut, pour son premier coup d'essai, supplanter de sa dignité imperiale, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 519, dans LACURNE. Ilz ont fleury et multiplié tant en ligne directe que collateralle, *Rozier histor.* I, 1.

— ÉTYM. *Co....* préfixe, et *latéral.*

† **COLLATÉRALEMENT** (kol-la-té-ra-le-man), *adv.* En ligne collatérale.

— HIST. XVIe s. Retraict se fera de l'immeuble qui aura escheu au vendeur par droit de succession de ses pere et mere ou collaterallement d'autres siens parens, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 855.

— ÉTYM. *Collatérale*, et le suffixe *ment.*

† **COLLATÉRALITÉ** (kol-la-té-ra-li-té), *s. f.* Qualité de collatéral.

— HIST. XVIe s. Collateralité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Collatéral.*

COLLATEUR (kol-la-teur), *s. m.* || **1°** Celui qui avait le droit de conférer un bénéfice. Si on donne un bien temporel pour un bien spirituel non pas comme prix, mais comme un motif qui porte le collateur à le donner, est-ce simonie ? PASC. *Prov.* 12. Le P. Tellier, tirant sur le temps et sur le peu de considération du collateur, fit entendre au roi qu'il ne convenait pas qu'un particulier fît sans lui un évêque dans son royaume, ST-SIM. 352, 131. Grégoire VII avait concu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques, VOLT. *Mœurs*, 46. Une très-grande partie des bénéfices-cures était à la disposition des patrons ou collateurs laïcs, et ces laïcs en disposaient, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 290. || Collateur ordinaire, ou, simplement, ordinaire, celui qui de droit commun conférait le bénéfice. || **2°** Celui qui confère.

— HIST. XVIe s. Ce ne sont pas les evesques seulement qui conferent les benefices : et encore quand ils en sont collateurs, CALV. *Instit.* 873.

— ÉTYM. *Collator*, celui qui confère, de *collatum*, supin de *conferre*, conférer, *cum*, avec, et *latum*, supin de *ferre*, porter (voy. LÉ).

COLLATIF, IVE (kol-la-tif, ti-v'), *adj.* Bénéfice collatif, bénéfice susceptible d'être conféré.

— ÉTYM. Voy. COLLATEUR.

1. **COLLATION** (kol-la-sion ; on prononce les deux *ll*, ce qui le distingue du suivant), *s. f.* || **1°** Terme de jurisprudence. Droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique ; action de conférer un bénéfice ecclésiastique. Il n'y a rien à dire de ma part sur les collations, BOSS. *Lett. abb.* 13. || La provision du collateur. Avoir la collation de l'ordinaire. || **2°** Action de conférer un titre, un droit. || Action de conférer un grade, par faveur et indépendamment des examens, en des circonstances exceptionnelles. || **3°** Action de conférer, de confronter une copie avec l'original pour en constater l'exactitude. Les clercs de la vie commune, aux Pays-Bas, s'occupaient de la collation des originaux dans les bibliothèques, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 5. Après avoir copié tout le morceau inédit, j'achevai la collation du reste avec ces messieurs, P. L. COUR. I, 68. || **4°** Terme de libraire. Action de collationner. || **5°** Mot qui s'est quelquefois dit en grammaire pour comparaison.

— HIST. XIVe s. Par collacion et composicion de l'un à l'autre faite, ORESME, *Eth.* 66. Pour la cause d'exemple et pour probacion Es simples et es rudes, j'en fais collation [je les mets sous les yeux ; il s'agit d'exemples], *Girart de Ross.* V. 5861. || XVe s. Si vueil [je veux] avoir conseil et collation avecque vous, comme je me pourray maintenir contre les Lissebonois et Portugalois, FROISS. liv. III, p. 50, dans LACURNE. Et maistres en theologie et divinité de tous ordres d'eglise lui plot [au roi] souvent oyr en ses colacions [conférences], CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 15. Et fut faicte une colation [discours] par un frere des Jacobins toute tendant à fin de misericorde, *Chr. de saint Denis*, t. III, p. 46, dans LACURNE. Maitre Jean commença sa petite collation [allocution], comme il s'ensuit, LOUIS XI, *Nouv.* XXXII. || XVIe s. Quant est de la collation des benefices, laquelle chose estoit anciennement conjointe avec la promotion.... CALV. *Instit.* 872. Je sçay bien qu'il y en a qui veulent prouver par collation des temps que ce soit une fable controuvée à plaisir, AMYOT, *Solon*, 56. Par collation de plusieurs passages respondants l'un à l'autre, ID. *Moral. Épit.* p. 15.

— ÉTYM. Provenç. *collation ;* espagn. *colacion ;* ital. *collazione ;* du latin *collationem* (voy. COLLATEUR).

2. **COLLATION** (ko-la-sion ; en poésie, de quatre syllabes ; on ne prononce qu'une seule *l*, ce qui le distingue du précédent), *s. f.* || **1°** Repas léger que les catholiques font au lieu de souper, les jours de jeûne. Plus la nourriture est forte, plus on est en état de garder la règle du jeûne en ne faisant chaque jour qu'un seul repas avec une petite collation, FÉN. XVIII, 479. || **2°** Par extension, tout repas fait dans l'après-dînée et qu'on nomme aussi goûter ; anciennement petit repas fait entre le dîner et le souper ; et aussi petit repas donné par politesse, par galanterie. Je n'ai pas songé à vous donner un peu de collation avant de partir, MOL. *l'Av.* III, 12. Il nous a donné la collation, ID. *Fourb.* II, 11. Après cela, on fit une jolie collation, SÉV. 78. Les soirs il vient faire collation avec nous, ID. 504. On fit collation, on soupa, etc. ID. 47. Je lui dois donner une très-bonne collation, ID. 444. A dîner, on me servit des tubéreuses et puis des peaux d'Espagne ; je n'eus que des jonquilles à collation, FÉN. XIX, 40. || **3°** Petit repas qu'on fait, entre les repas, en hâte, en passant, ou par une circonstance quelconque. || **4°** Anciennement, repas qu'on servait la nuit dans les bals. Il y eut bal et grande collation.

— HIST. XVe s. Pour faire une collation pour le fait du curé de saint Jaques, *Bibl. des Chartes*, 5e série, t. I, p. 226. Après qu'ilz eurent tous soupé et joué, le dit Beauchamp fist hucher pour faire collation d'après souper, DU CANGE, *collatio.* Allerent visiter les Gantois de lieu à autre, et prindrent la collation de vin en la tente de Gand, et de là passerent parmi Bourbourg, et allerent loger emprès Gravelines, MONSTREL. t. II, p. 132, dans LACURNE. || XVIe s. Et qu'autre chose il n'ha, sans point mentir, Qu'une rostie à sa colation, MAROT, t. III, p. 66. J'ai prins coutume de ne souper plus, et de faire seulement un petit de collation au soir, DESPER. *Contes*, LIX. S'il la veut venir voir à ce soir, elle luy donnera la collation entre huit et neuf heures, ID. *ib.* XXXIII. Faisant collation d'une bourrée [fagot], devant qu'aller au lit, ID. *ib.* XCVII. Le duc mesme, y arrivant sur le poinct de la collation et se fiant qu'on n'auroit pas touché à sa bouteille, en print à son tour, MONT. I, 253.

— ÉTYM. Provenç. *collation ;* bas-lat. *collatio* (voy. COLLATION 1). Ce terme vient des coutumes ecclésiastiques. Dans les monastères, on faisait, après le souper, qui avait lieu de bonne heure, une lecture de l'Écriture sainte ou des Pères. Les moines échangeaient leurs observations sur le texte ; les uns faisaient des objections, d'autres y répondaient. Cet exercice, que nous appelons une conférence, ils l'appelaient *collatio* (de *conferre*). Au sortir de là, on prenait quelques légers rafraîchissements, et l'on s'allait coucher : de là le sens de petit repas donné à *collation*, GÉNIN, *Récréat.* t. I, p. 429.

COLLATIONNÉ, ÉE (kol-la-sio-né, née), *part. passé* de collationner 1. Copie dûment collationnée.

1. **COLLATIONNER** (kol-la-sio-né ; ce verbe se distingue du suivant par la prononciation des deux *ll*), *v. a.* || **1°** Faire la collation d'une copie avec l'original ; conférer deux écrits ensemble. Il eût été intéressant de collationner le texte de ce manuscrit avec les textes que nous avons, CHATEAUB. *Itin.* 98. || **2°** Terme de librairie. Vérifier s'il ne manque point de feuillets à un livre, soit par les signatures à l'égard des cahiers, soit par les chiffres à l'égard des feuillets.

— ÉTYM. *Collation* 1 ; provenç. *collationar ;* espagn. *colacionar ;* ital. *collazionare.*

2. **COLLATIONNER** (ko-la-sio-né ; ce verbe se distingue du précédent parce qu'on n'y prononce qu'une seule *l*), *v. n.* Faire le repas appelé collation. Nous avons collationné ensemble. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. Et de quoi collationnez-vous? DESPER. *Contes*, LIX. L'ordre de Citeaux disne bien, mais collationne mal [par un jeu de mot sur *collationner*, faire la collation, et *collationner*, donner un bénéfice, parce que les abbayes, l'ordre étant très-riche, dînaient bien, mais avaient peu de bénéfices dépendants d'elles], LEROUX, *Dict. comique.*

— ÉTYM. *Collation* 2.

COLLE (ko-l'), *s. f.* || **1°** Préparation molle et homogène qu'on obtient en délayant de la farine dans de l'eau, et en soumettant le tout à la chaleur, et qui sert à joindre d'une manière fixe certains objets. || Colle forte, gélatine extraite des rebuts de substances animales, tels que les oreilles, les pieds, les rognures de peau. || **2°** Populairement, bourde, menterie, ainsi dite, parce qu'une attrape est comparée à une chose qui colle. En voilà une colle! Donner une colle. || Terme d'écolier ou plutôt d'aspirant à une école spéciale. Professeur ou maître de colles, examinateur qui vient à certains jours faire aux aspirants des questions difficiles et auxquelles ils ne sont pas préparés, afin qu'ils apprennent à y répondre.

— HIST. XIIIe s. Chose mollée [moulée] atachée à cole seur l'arçon, *Liv. des mét.* 209. || XVe s. Dames ne sont mie si lourdes.... Pour leur faire acroire merveilles, Elles changent si souvent leurs colles, AL. CHART. *La belle dame sans mercy.* || XVIe s. Prenez colle des menuisiers, fondue en eau chaude, PARÉ, X, 9. Donner ou ficher la colle [attraper], OUDIN, *Curios. fr.*

— ÉTYM. Espagn. *cola ;* ital. *colla ;* du latin *colla*, du grec κόλλα.

COLLÉ, ÉE (ko-lé, lée), *part. passé.* || **1°** Joint par de la colle. Le papier collé sur le mur. || Par extension. Les cheveux étaient collés sur la plaie. || Papier collé, papier qui a reçu un apprêt permettant qu'on écrive dessus. || Fig. Faire tourner des mots mal joints et mal collés, RÉGNIER, *Sat.* IV. || **2°** Fig. Attaché à, fixé sur. Il était tous les jours collé sur les livres, HAMILT. *Gramm.* 10. Nous nous écoulons en lui, nous y demeurons collés, BOSS. *Somm. de la doct.* Sa bouche tremblante collée sur le signe sacré de son salut, MASS. *Car. Impén.* Le duc [de Beauvilliers] eut sans cesse les yeux collés sur moi pendant que je lui parlai, ST-SIM. 15, 169. C'est lui qui entre dans une église, et prenant l'aveugle qui est collé à la porte pour un pilier.... LA BRUY. XI. Il passa trois ans collé sur ses barbouillages, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Je me tenais collé à la fenêtre, CHATEAUB. *Itin.* 176. [Le crucifix] Aux lèvres du mourant collé dans l'agonie, Comme un dernier ami, LAMART. *Méd.* II, 22. || Collé sur son cheval, collé sur la selle, se dit d'un cavalier solide sur sa selle. || Terme de chasse. Chien collé à la voie, chien qui ne s'écarte pas de la piste de l'animal. || Terme de jeu de billard. Touchant à la bande. Bille collée. Je suis collé. || Terme d'écolier. Qui ne trouve rien à répondre, surtout dans un examen : Il demeura collé. Et aussi pris en faute, puni : Je suis collé pour la promenade.

† **COLLECTAIRE** (kol-lè-ktê-r'), *s. m.* Terme de liturgie. Livre de prières qui renferme toutes les collectes de l'année.

— ÉTYM. *Collecte.*

COLLECTE (ko-lè-kt' ; d'autres disent kol-lè-kt'), *s. f.* || **1°** Anciennement, la levée des impositions. || Le temps pendant lequel un collecteur était en fonction. || **2°** Par extension, quête en vue d'une œuvre de bienfaisance ou d'une dépense commune. On dîne, et, après le repas, on fait une collecte pour les pauvres, VOLT. *Phil.* II, 43. Une lettre pastorale qui demande une collecte pour nos soldats qui sont esclaves à Maroc, ID. *Lett. d'Argental*, 10 fév. 1766. || **3°** Terme de liturgie catholique. Nom d'une prière de la messe qui se dit avant l'Épître et qui varie suivant les occasions. || **4°** Collecte s'est dit jadis pour assemblée, en langage de l'ordre de Malte.

— HIST. XVIe s. [Les mutins ayant] pillé leur general, firent une collecte, fortifierent pour eux la ville de S. Paul, D'AUB. *Hist.* III, 321. Gens de poeste [serfs, gens sous puissance de maître] ne se peuvent assembler, ne faire gets ne collecte sur eux, ne faire ou passer procuration sans l'autorité et licence de leur seigneur haut justicier, *Coustum. génér.* t. I, p. 848.

— ÉTYM. Provenç. *collecta ;* espagn. *colecta ;* ital. *colletta ;* du latin *collecta*, du participe passé *collectus*, recueilli, de *colligere* (voy. CUEILLIR).

† **COLLECTER** (kol-lè-kté), *v. n.* Faire une collecte. En 1840, le gouvernement de Genève permit de collecter pour les incendiés de Sallanches. Terme clair et utile, HUMBERT, *Gloss.*

— ÉTYM. *Collecte.*

COLLECTEUR (ko-lè-kteur ; d'autres disent kol-lè-kteur), *s. m.* || **1°** Celui qui avait charge de recueillir les impositions. || Celui qui reçoit des cotisations volontaires, par exemple dans les communautés protestantes. || **2°** Terme de physique. Le plateau supérieur du condensateur ou celui qui est en rapport direct avec la source d'électricité. || **3°** *Adj.*

Terme de botanique. Poils collecteurs, appendices [illegible] qui garnissent quelquefois le stigmate, et auxquels on attribue la fonction de recueillir le pollen.

— HIST. XVIe s. Il fit mourir leurs collecteurs qui levoient et exigeoient la taille, AMYOT, *Pyrrh.* 51.

— ÉTYM. Provenç. *collector;* espagn. *colector;* ital. *collettore;* du bas-latin *collectorem* (voy. COLLECTE).

COLLECTIF, IVE (ko-lè-ktif, kti-v'; d'autres disent kol-lè-ktif), *adj.* || 1° Qui contient un ensemble de personnes ou de choses, qui appartient à un ensemble de personnes ou de faits. Un tout collectif. L'homme à demi sauvage, dispersé, ne connaît pas sa puissance collective. Et la famille, enracinée Sur le coteau qu'elle a planté, Refleurit d'année en année, Collective immortalité! LAMART. *Joc.* IX, 291. || D'une manière collective, en considérant les objets comme formant un seul tout. || Substantivement et au masculin. Transporter le raisonnement de l'individuel au collectif, de l'homme au peuple, CHATEAUB. *Génie,* I, I, 7. || 2° Terme de grammaire, qui, exprimant la réunion de plusieurs individus de la même espèce, présente à l'esprit l'idée d'une collection. Peuple, armée, compagnie sont des noms collectifs. || Sens collectif, valeur collective, sens, valeur que prend un mot au singulier, qui, n'étant pas collectif de soi, le devient par l'emploi. Dans cette phrase : le renard est rusé, *renard* a un sens, une valeur collective. || Substantivement. Un collectif. Les collectifs.

— ÉTYM. Lat. *collectivus* (voy. COLLECTE); provenc. *collectiu;* espagn. *colectivo;* ital. *collettivo.*

COLLECTION (ko-lè-ksion; en poésie, de quatre syllabes; d'autres disent kol-lè-ksion), *s. f.* || 1° Terme de pharmacie. Collection des drogues, l'approvisionnement qu'on en doit faire. || 2° Terme de scolastique. Réunion de parties. Il [Dieu] est l'être infini par [illegible]n, comme dit l'école, et non par collection, FÉN. *Exist.* 293. || 3° Assemblage d'objets d'art ou de science. Une collection d'insectes, de médailles, d'armes de prix. Une collection de tableaux. Les collections [de Commerson], qui existent encore au Muséum de Paris, figurent parmi les plus précieuses richesses que possède cet établissement, CAP, *Philibert Commerson.* || Par extension, se dit des personnes et de toutes sortes d'objets dans le langage familier et plaisant. Une collection d'originaux, de beaux esprits. Vous avez là une belle collection d'habits, c'est-à-dire un grand nombre, une grande variété. || 4° Recueil de plusieurs ouvrages ou des divers numéros d'une publication ou de diverses pièces ou morceaux. La collection du Journal des savants. Le *Spicilegium* du P. d'Achéry est une collection de plusieurs pièces curieuses de l'histoire. || 5° Réunion d'extraits. Ce jeune homme a fait de bonnes collections. Peu usité aujourd'hui dans ce sens. || 6° Terme de médecine. Amas d'un liquide dans quelqu'une des cavités closes du corps. Collection purulente, amas de pus.

— HIST. XIVe s. Entre la collection des fruits passés et le labeur pour les fruits avenir. — Les collections ou commixtions de toutes les choses dessus dictes, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Et pour ce qu'on ne peut bien mondifier telles playes, se fait collection de matiere, dont en fin la mort s'ensuit, PARÉ, VIII, 34. Nombre est pris icy largement, non pas tant seulement en tant qu'il est collection de plusieurs unités, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique,* f° 42. Nombre est agregation ou collection d'une ou plusieurs unités, ID. *ib.* f° 1.

— ÉTYM. Provenç. *collectio;* espagn. *coleccion;* ital. *collezione,* du latin *collectionem* (voy. COLLECTE).

† **COLLECTIONNER** (ko-lé-ksio-né). || 1° *V. n.* Faire des collections. || 2° *V. a.* Collectionner des pierres précieuses, des insectes.

— ÉTYM. *Collection.*

† **COLLECTIONNEUR, EUSE** (ko-lè-ksio-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait des collections.

— ÉTYM. *Collectionner.*

COLLECTIVEMENT (ko-lè-kti-ve-man; d'autres disent kol-lè-kti-ve-man), *adv.* Dans un sens collectif. Dans la phrase : le tigre est féroce, *tigre* est pris collectivement.

— ÉTYM. *Collective,* et le suffixe *ment.*

COLLÉGE (ko-lè-j'; bien que l'Académie mette un accent aigu, la prononciation est d'un accent grave), *s. m.* || 1° Corps de personnes revêtues de la même dignité. Il y avait à Rome un collége des augures, un collége des pontifes. || Collége d'artisans, nom donné aux corporations d'ouvriers dans l'empire romain. || Le sacré collége, le corps des cardinaux, divisé en trois ordres, évêques, prêtres et diacres. || Anciennement, le collége des secrétaires du roi, la compagnie des secrétaires du roi. || 2° Collége électoral, assemblée d'électeurs, à l'effet d'élire des députés. || Spécialement la réunion des électeurs appelés à voter pour une même élection. Un collége de département, d'arrondissement. Un collége peut être divisé en plusieurs sections. || 3° Établissement d'instruction publique et secondaire. Aller, étudier au collége. Les élèves d'un collége. Vous avez beau raisonner, monsieur est frais émoulu du collége, et il vous donnera toujours votre reste, MOL. *Mal. im.* II, 7. Voyant l'autre jour écrit sur une grande porte *Collegium,* je devinai que cela voulait dire collége, ID. *G. Dandin,* III, 1. || Par extension, tous les élèves ou tous les pensionnaires d'un collége. Le collége est à la promenade. || Nom des diverses classes d'élèves distribués dans des cours différentes, selon leur âge. Le grand, le moyen, le petit collége. || Amitié de collége, amitié contractée dès le collége. || Amis de collége, vieux amis et qui se regardent comme très-sûrs l'un de l'autre. || Sentir le collége, sentir son collége, avoir quelque chose de pédantesque. Certain enfant qui sentait son collége, Doublement sot et doublement fripon Par le jeune âge et par le privilége Qu'ont les pédants de gâter la raison, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. || Collége se distingue de lycée en ce que le premier est un établissement municipal dont la gestion appartient à la ville qui paye le traitement des professeurs; dans le second, tout relève de l'État. L'enseignement est à peu près le même dans ces deux ordres d'établissements, les colléges se modelant autant que possible sur les lycées; mais, en général, dans les colléges, l'enseignement est moins élevé, moins développé, et le personnel moins complet (et non pourvu du titre d'agrégé). Collége de plein exercice, collége dans lequel il y a un professeur pour chaque classe. Les noms de proviseur, censeur, professeurs ne se disent que dans un lycée; dans un collége, il y a un principal et des régents. Avant 1848, il y avait colléges royaux et colléges communaux, termes changés depuis en lycées et colléges. || Collége de France, établissement fondé à Paris par François Ier, où l'on enseigne publiquement les hautes connaissances humaines, tant dans les lettres que dans les sciences et dans l'érudition.

— HIST. XIVe s. Pour ce [il] fist Dieu son hoir, si funda abaïes, Colleges, priortés qui or li font aïes, *Girart de Ross.* v. 4285. Tuit y furent mandé et college et chapitre, Et tuit cil du paiis qui orent croce et mitre, *ib.* 6059. || XVe s. Plus n'ont nulles elections Les abbayes, les colleges, Abatu sont les privileges, E. ST. DESCH. *Poésies mss.* f° 524, dans LACURNE. Nous chrestiens qui sommes du college de Jesus-Christ qui fut et est Dieu et homme, *Bouciq.* IV, ch. 3. || XVIe s. Les defaults que nous trouverons en ce college là [réunion choisie], le monde les pourra hardiement bien advouer pour siens, MONT. II, 229. Un college de religieux de l'observance de St Dominique, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII,* p. 107. dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *college;* espagn. *colegio;* ital. *collegio;* du latin *collegium,* de *colligere,* réunir (voy. CUEILLIR).

COLLÉGIAL, ALE (ko-lé-ji-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui a rapport au collége. Écartons la muse empesée Qui, se guindant sur de grands mots, Préside à la prose toisée Des poëtes collégiaux, GRESSET, *les Ombres.* || 2° Église collégiale, église qui n'est pas cathédrale et qui a un collége de chanoines. || Substantivement. Un de ses bâtards [à Bernard Van-Gallen] trouva le moyen d'être chanoine d'une collégiale, VOLT. *Phil.* II, 419. Plusieurs de ces églises des grecs sont des collégiales, ID. *Mœurs,* 91.

— HIST. XVe s. Chantres, doyens, princes chanoines, Cathedraulx et collegiaulx, Registreurs et officiaulx, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 405, dans LACURNE. || XVIe s. Ces escoliers furent en la ville de Tholose appellez collegiaux, comme enfans des colleges, et, en l'université de Paris boursiers, comme estans nourris et alimentez de la bourse commune de leurs fondateurs, PASQUIER, *Recherches,* liv. VIII, p. 791, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Collége.*

COLLÉGIEN (ko-lé-jiin), *s. m.* Élève d'un collége.

— ÉTYM. *Collége.*

COLLÈGUE (kol-lè-gh'), *s. m.* Celui qui fait, avec d'autres, partie d'un même corps, et aussi qui exerce une fonction, une magistrature avec un autre, qui remplit la même fonction. Il est mon collègue au conseil d'État. Ils sont collègues. Jurons-nous que des deux, qui que l'on puisse élire, Fera de son ami son collègue à l'empire, CORN. *Pulchérie,* I, 4. Ma vertu souffre trop en ce funeste lieu, Dont je ne puis chasser mes collègues impies, VOLTAIRE, *Triumv.* I, 3.

— REM. L'Académie écrit *collègue* avec juste raison, puisque telle est la prononciation; mais elle écrit *collége,* où la position et la prononciation de l'*e* sont les mêmes. Cette anomalie complique inutilement l'orthographe.

— SYN. COLLÈGUE, CONFRÈRE. Collègue se dit de ceux qui sont revêtus des mêmes fonctions ou qui ont une même mission : on est collègue dans un collége, au sénat, au corps législatif, dans un conseil municipal, etc. Confrère se dit de ceux qui appartiennent à une même société, à un même corps, sans avoir rien à faire de particulier au nom de cette société. On est confrère à l'Académie et dans toutes les sociétés académiques. Les hommes revêtus des mêmes grades, comme les avocats entre eux, les médecins entre eux, les marchands qui vendent les mêmes objets, par exemple, les libraires entre eux, se traitent de confrères.

— ÉTYM. Le latin *collega,* de *colligere* (voy. CUEILLIR).

† **COLLÈME** (kol-lê-m'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes lichénoïdes dont le thalle est gélatiniforme quand il est humide.

— ÉTYM. Κόλλα, colle.

† **COLLEMENT** (ko-le-man), *s. m.* État de choses collées l'une sur l'autre. Le collement des paupières, dans une ophthalmie, par l'humeur qui est sécrétée.

— ÉTYM. *Coller.*

COLLER (ko-lé), *v. a.* || 1° Joindre avec de la colle. Coller du papier. Coller une feuille d'acajou sur du chêne. Coller deux choses ensemble. || Enduire, imprégner de colle, d'apprêt. Coller du papier, coller de la toile. || Par extension. Le sang avait collé ses cheveux. || Coller du vin, y battre de la colle de poisson ou même du blanc d'œuf pour le clarifier. Je croyais savoir coller le vin, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 2° Appliquer une chose contre une autre. Il a collé son visage contre le mien. Cette attente d'une bataille en Flandre collait tout le monde aux fenêtres pour voir arriver les courriers, ST-SIM. 209, 65. || Fig. Au lieu de les coller sur des livres, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme de billard. Coller une bille, l'envoyer tout près de la bande. On dit aussi : coller son adversaire, pour dire : coller sa bille. || Populairement. Coller quelqu'un, lui fermer la bouche, lui dire quelque chose qui le fait taire. || Coller un écolier et surtout un aspirant à une des écoles du gouvernement, lui faire une question à laquelle il ne peut répondre. || 3° *V. n.* Tenir comme avec de la colle. Tout cela avait collé ensemble. || Ce pantalon colle, il est juste, il dessine les formes. || 4° Se coller, *v. réfl.* S'attacher comme avec de la colle. La tunique s'était collée sur sa peau, FÉNEL. *Tél.* XV. || S'appliquer exactement sur une chose. Cette draperie se collait sur le corps. || S'attacher fortement. Il dit, baise mes pieds, les inonde de larmes, Se colle à nos genoux, DELILLE, *Énéide,* III, 830. .... Sur sa pâle main [de Laurence] ma lèvre qui se colle La retint à la vie avec une parole, LAMART. *Joc.* IV, 160. Il lui est arrivé plusieurs fois de se trouver tête pour tête à la rencontre d'un prince et sur son passage, et n'avoir que le loisir de se coller à un mur pour lui faire place, LA BRUY. XI. || Fig. Tenir son esprit appliqué à une chose. L'immobile auditeur Se colle à la tribune où tonne l'orateur, SEGRAIS, *Georg.* III. Tillemont est le guide le plus sûr des faits et des dates pour l'histoire des empereurs; Gibbon se colle à lui; il se fourvoie et tombe quand l'ouvrage de Tillemont finit, CHATEAUB. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XIIIe s. Si collerent [tendirent] les voiles et s'en allerent, VILLEHARD. p. 155, dans LACURNE. || XVIe s. Je voy plus de cent ruisseaux Collez de fange et de bourbe, DU BELLAY, II, 51, *recto.* Bons dieux! qui voudroit louer Ceux qui, collez sur un livre, N'ont jamais soucy de vivre? RONS. 417.

— ÉTYM. *Colle.*

† **COLLERET** (ko-le-rè), *s. m.* Terme de pêche. Espèce de seine.

— ÉTYM. Diminutif de *collier.*

COLLERETTE (ko-le-rè-t'), *s. f.* || 1° Petit collet en linge fin, dont les femmes s'entourent le cou. Collerette de batiste. Dieux! il [le dard de la mouche] perce la collerette [de Lisette]; Le sang coule! accourez, Amours, BÉRANG. *Mouche.* || Collerette d'homme, collerette à la Henri IV. || 2° Terme de botanique. Involucre des ombellifères, composé de bractées verticillées sur un seul rang, qui le font ressembler à une collerette. || 3° Terme de pêche. Courtines volantes pour former un parc ou une

[illegible] 4 Dans les bateaux à vapeur, couronne [illegible]

[illegible] Diminutif de *collier*.

COLLET (ko-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler [illegible]; l's se lie : des collets en velours, dites : [illegible] en ....; collets rime avec traits, jamais. [illegible] *s. m.* || 1° Partie d'un vêtement qui entoure [illegible] cou. Collet d'habit. || Sauter au collet, sauter au [illegible] il y en eut une [harengère], qui sauta au collet [illegible] seigneur et qui l'embrassa des deux côtés, [illegible] 91, 196. || Fig. et familièrement. C'est un profit, c'est une aubaine qui lui saute au collet, c'est un avantage qui lui arrive inopinément. || Prendre quelqu'un au collet, le prendre par le haut de son habit, avec force ou avec violence. Entrer chez lui, [illegible] au collet, LA FONT. *Gag.* L'homme élevé dans la crainte des gendarmes, qui craint que son ombre ne le prenne au collet, P. L. COUR. II, 258.

Par extension. Prendre quelqu'un au collet, le [illegible] d'écouter. || Fig. Et quand la servitude a pris l'homme au collet, RÉGNIER, *Sat.* III. Mais que plutôt [illegible] mille fois te rume, Que si la famélique et honteuse lésine, Venant mal à propos la saisir au collet, Elle te réduisait à vivre sans valet, BOIL. *Sat.* X. || Mettre la main sur le collet à quelqu'un, l'arrêter, le faire prisonnier. Moi qui dehors, sans plus, ai vu le Châtelet, Et que jamais sergent ne saisit au collet, RÉGNIER, *Sat.* V. || Fig. Prêter le collet à quelqu'un, lutter contre quelqu'un, se battre avec lui. Je vous prêterai le collet en tout genre d'érudition, MOL. *Am. méd.* II, 4. Villars manqua plus d'une occasion de prêter le collet au prince Eugène, ST-SIM. 332, 90. Jamais Malborough, sans sa jonction [avec le prince Eugène], n'eût osé prêter le collet à nos trois armées, ID. [illegible]. || 2° Morceau d'étoffe arrondi qui se place sur les épaules et couvre une partie du corps. || Collet de manteau, morceau d'étoffe rond qui est attaché au-dessus du corps du manteau et qui couvre les épaules. || 3° Ornement de linge qu'on mettait autrefois sur le collet du pourpoint, pour la propreté, et qu'on nommait aussi rabat. Les gens du monde le portaient ample et souvent fort orné. || Un homme à petit collet, ou, simplement, un petit collet, un homme d'église, ainsi dit à cause de ce collet que les ecclésiastiques portaient plus petit. || En mauvaise part, celui qui affectait de porter un petit collet et de se donner des manières dévotes. || Le petit collet, la profession ecclésiastique. Un gentilhomme qui à cet âge méprisait le petit collet, HAMILT. *Gramm* III. Il [le prince Eugène] prit ensuite le petit collet, VOLT. *Louis XIV*, 17. || 4° Collet monté, collet que portaient les femmes; il était soutenu par des cartes, de l'empois et du fil de fer. Mignard aurait peint les courtisans du dernier siècle avec des fraises ou des collets montés, FÉN. XXI, 283. || Fig. C'est un collet monté, c'est une personne affectée, pédante Cela est collet monté, bien collet monté, cela est contraint, guindé.... Oh! sollicitude à mon oreille est rude; Il pue étrangement son ancienneté. — Il est vrai que le mot est bien collet monté, MOL. *Femmes sav.* II, 7. Tes bons mots .... Sont des collets montés et des vertugadins, BOIL. *Sat.* XII. La critique qu'il fait en collet monté, SÉV. 387. || 5° Collet de buffle, sorte de pourpoint fait de peau de buffle, qui était à grandes basques et sans manches. || 6° Terme de boucherie. Collet de mouton, de veau, la partie entre les épaules et la tête. || 7° Terme d'anatomie. Collet des dents, ligne dont le contour marque la séparation de la racine et de la couronne d'une dent. || Terme de botanique. Point idéal d'où s'élève la tige et d'où part la racine, et qui a reçu aussi le nom de nœud vital. || 8° Petit filet de corde tendu dans des haies ou passages étroits avec un nœud coulant, dans lequel se prennent les lièvres et les lapins. Chasser au collet. Prendre le gibier au collet. On tend les collets dans les passages que le gibier fréquente. || Terme de pêche. Espèce de nœud coulant, employé pour la pêche de la carpe et du brochet. || 9° Terme de métier. Bourrelet qui termine le goulot d'une bouteille. || Collet de chandelier, la partie du chandelier qui s'élève sur le pied. || Collet de hotte, la partie la plus haute du dos de la hotte. || Collet d'une bougie, d'un cierge, le bout de la mèche de fil blanc qu'on aperçoit au haut. Collet d'une chandelle, le coton qui sort hors du suif. || Partie du clou voisine de la tête. || Rebord de la chaudière du distillateur. || Partie ronde et concave au-dessus ou au-dessous d'une pièce d'orfèvrerie. || Bois d'une raquette à l'endroit ficelé. || Collet de violon, la partie qui est au bout du manche et qui est faite en crosse. || Bout du manche d'une pioche. || 10° Terme de construction. La partie la plus étroite d'une marche tournante. || 11° Terme de marine. Arrêt angulaire aux quatre faces du haut d'un mât. || Collet d'un étai, son grand anneau.

— HIST. XIII° s. Colletes de cotes [sorte de robe], *Liv. des mét.* 372. || XIV° s. Avant que vous partiez de vostre chambre, aiez paravant avisé que le colet de vostre chemise, de vostre blanchet ou de vostre cote ne saillent l'un sur l'autre, *Ménagier*, I, 1. De la poictrine d'un beuf, la premiere piece qui part d'emprès le colet est appellée le grumel, et est la [illegible], *ib.* II, 4. || XV° s. Ne souffrist que homme de sa court, tant fust noble ou poissent, portast trop oultrageuses poulaines, ne femmes cousues en leurs robes trop estraintes, ne trop grans collez, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 29. || XVI° s. Prestant le collet à tous ceux qui vouloient mesurer leurs forces avec luy.... *Mém. s. du G.* ch. 1. Un corps, avec lequel j'oseroye bien prester le collet à un autre regiment tel qu'il fust des nations qui ne nous aiment pas, LANOUE, 284. Elle cherchoit de l'œil un capitaine des gardes pour lui faire mettre la main sur le collet, D'AUB. *Vie*, XXIX. Qu'il avoit veu d'Aubigné [illegible] de son pistolet entre la cuirasse et le collet de buffle du capitaine Metar, avant que de tirer, ID. *ib.* XLVIII. Torigni et Mongommeri, avec leurs compagnies entieres, presenterent le collet aux premiers poursuivans, ID. *Hist.* III, 263. Le roy luy faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand Prieur et Carmille luy passerent le couvercle sur les reins, et cela s'appeloit parmi eux prendre le lievre au collet, ID. *Conf.* I, 7. Beaux luiteurs, qui n'en eussent craint homme collet à collet, DESPER. *Contes*, V. Un qu'on menoit au gibet disoit que ce ne feust pas par telle rue, car il y avoit danger qu'un marchand lui feist mettre la main sur le collet à cause d'un vieux debte, MONT. I, 296. L'elephant luy mettoit quelquesfois la trompe dans le sein par dessoubz son collet, ID. II, 18.

— ÉTYM. Diminutif de *col*; wallon, *golé;* espagn. *coleto;* ital. *colletto*.

COLLETÉ, ÉE (ko-le-té, tée), *part. passé.* Colleté par un homme plus fort que lui. || Terme de blason. Animal colleté, animal qui a un collier d'un émail différent de celui du corps.

COLLETER (ko-le-té; l'e muet de *le* se change en è quand la syllabe suivante est muette : je collète, je collèterai). || 1° *V. a.* Saisir quelqu'un au collet en cherchant à le terrasser. Il l'a colleté. || En parlant des animaux. Le dogue colleta le loup. || Terme de métier. Colleter une chandelle, descendre une chandelle dans le suif jusqu'au collet. || 2° *V. n.* Tendre des collets pour prendre du gibier Ce braconnier collète sans cesse. || 3° Se colleter, *v. réfl.* Se prendre au collet en luttant. Il [le comte d'Harcourt] eût eu tout l'avantage, si son épée ne lui fût tombée de la main en nous colletant, RETZ, I, 3.

— HIST. XVI° s. Saisissant Granson par le corps et le colletant avec tant de force qu'il le jetta sous luy, *Mém. s. du G.* ch. 31. Tout blessé qu'il estoit, il ne laissa pas de se relever, de se jetter sur l'autre et de le colleter, D'AUB. *Vie*, XXVI. Afin que le seul Caton pust fournir à tout exemple de vertu, il semble que son bon destin lui feist avoir mal en la main de quoy il se donna le coup, à ce qu'il eust loisir d'affronter la mort et de la colleter, MONT. II, 388.

— ÉTYM. *Collet.*

† COLLETEUR (ko-le-teur), *s. m.* Terme de chasse. Celui qui tend des collets.

— ÉTYM. *Colleter.*

† COLLETIN (ko-le-tin), *s. m.* Synonyme de collet de buffle.

— ÉTYM. *Collet.*

† COLLÉTIQUE (kol-lé-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Médicaments collétiques, médicaments qui servent à rejoindre les parties séparées d'une plaie ou d'un ulcère.

— HIST. XVI° s. Medicament colletique, c'est à dire agglutinatif, PARÉ, XXV, 17.

— ÉTYM. *Collectīcus*, de κολλητικός, de κολλᾶν, coller (voy. COLLE).

COLLEUR (ko-leur), *s. m.* || 1° Ouvrier qui colle ou qui fait le collage. || Anciennement, faiseur de carton. || Colleur d'affiches, ou, simplement, colleur, afficheur. || 2° Populairement, celui qui conte des colles, des bourdes. || 3° Dans l'argot des collèges, maître qui vient non pour faire des cours, mais pour interroger les élèves qui vont passer des examens et se destinent aux écoles spéciales, et pour les préparer en leur posant des questions difficiles.

— ÉTYM. *Coller.*

COLLIER (ko-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : des colliers enrichis de pierreries, dites : des ko-liè z enrichi [illegible]. || 1° Ornement de cou en forme de chaîne ou de chapelet. Collier de perles, de pierreries. || Chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres. Le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Vous serez obligés de venir prendre le collier, SÉV. 493. || 2° Sorte de collier à l'usage des esclaves, des animaux. Il mit un collier au cou de son esclave. Le collier d'un chien. Des chiens dont le pavé se couvre, Distinguez-nous à nos colliers, BÉRANG. *Requête.* .... Le collier dont je suis attaché, De ce que vous voyez [le cou pelé] est peut-être la cause, LA FONT. *Fabl.* I, 5. || Chien au grand collier, chien d'attache qui conduit les autres. || Fig. C'est un des grands colliers, des gros colliers de la compagnie, c'est-à-dire il a beaucoup d'autorité, de crédit dans sa compagnie. De ces auteurs au grand collier Qui pensent aller à la gloire Et ne vont que chez l'épicier, SCARRON, dans RICHELET. || Collier de force, collier garni de pointes en dedans, et dont on use pour dresser certains chiens d'arrêt. || Courroie embrassant le cou des animaux et servant à les attacher à l'écurie. || 3° Pièce principale du harnais des animaux de trait, et qui est composée des coussins et des attelles. || Collier de cheval, partie du harnais qu'on passe au cou du cheval, et à laquelle les traits sont attachés. || Cheval de collier, cheval de trait, et par abréviation, un collier. Il y a tant de colliers pour le service de cette ferme. Le Normand fermier général fournit de bons chevaux à Crecy, son ami, et ne donna que des colliers et des charrettes à l'autre, ST-SIM. 47, 41. || Cheval franc de collier, se dit des chevaux de la bonté desquels on juge par la franchise ou par la lâcheté dont ils tirent au collier. || Fig. et familièrement. Être franc du collier, se dit d'un homme sur qui l'on peut compter pour tout ce qui est action... tu n'es pas comme moi Franc du collier, LA FONT. *Lun.* Il faut voir sur-le-champ si les vice-baillifs Sont si francs du collier que vous l'avez promis, REGNARD, *le Joueur*, III, 9. Le duc d'Orléans se passait difficilement de pincer ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait francs du collier, ST-SIM. 390, 4. || Donner un coup de collier, faire un effort, une tentative, dans un moment de nécessité; aider à quelqu'un. || Donner à plein collier, tirer vigoureusement; et, figurément, même sens. Un fanatique qui a donné à plein collier dans les billets de confession, VOLT. *Lett. d'Argental*, 7 juill. 1769. || Collier de misère, travail rude et assujettissant; existence pénible. || 4° Terme de boucherie. La partie du cou dans le bœuf la plus rapprochée de la tête. || Maniement pair ou double, commun aux deux sexes, répondant aux trois quarts supérieurs environ de la longueur du bord antérieur de l'épaule. || 5° Marque naturelle autour du cou d'un animal. Un chien noir qui a un collier blanc. || Petit chapelet de plumes, d'écailles, de plis ou de callosités qui entoure quelquefois le cou des oiseaux. || Partie du corps des mollusques (hélices) qui déborde le pied, sous laquelle celui-ci se retire et qui remplit l'ouverture de la coquille. || En pathologie, éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier. || 6° Terme d'architecture. Astragale taillé en perles, en olives ou en patenôtres. || 7° Terme de pêche. Corde qui, tenant au bout du verveux, l'attache à quelque objet solide. || 8° Terme de marine. Cercle de fer servant à contenir les mâts de hune, de perroquet, les bouts dehors, etc. || 9° Terme de ponts et chaussées. Cercle de fer ou de cuivre, qui maintient par le haut les poteaux tourillons des portes des écluses. || 10° Arc de l'éperon qui embrasse le talon.

— HIST. XIII° s. Li liemiers s'en vient devant, Son lien el col bel et grant, Dont li colers ert de fin or, *Partonopex*, v. 1819. Bien sevent mes regles garder, Et sunt si très bon escolier Qu'il trenchent tout à mon colier, *la Rose*, 19194. Tout plainement droit escolier Ont plus de paine que colier [porte-faix], Quant ils sont en estrangeté, RUTEB. 229. Et se feri [le roy] entre les Turs si avant, que il li empr[illegible] la coliere de son cheval de feu grejois, JOINV. 230. Nus bourelier ne puet faire colier [illegible] mouton ou de bazane, *Liv. des mét.* 221. || XIV° s. Un collier d'or, à dix neuf turterelles blanches, esmaillées, et sur la plus grant a un rubis, pesant sept onces six esterlins, DE LABORDE, *Émaux*, p. 220. Un autre collier d'argent, à sonnettes, pour un petit chien, ID. *ib.* Le collier du cerf c'est une char [illegible] et les espaules et vient tout au [illegible], du long de la hampe, sur le jargel, *Modus*, f° XXII, *verso*. || XV° s. Le frain aux dents, franc au collier, VILLON, *Petit testam.* || XVI° s. Une chasse qu[illegible] conduict plus par subtilité que [illegible], comme [illegible] colliers [illegible] des [illegible], MONT. [illegible]

soient-ils redoutables, Ny les mastins armez de colliers effroyables, RONS. *Bergeries, Églogue* 1.

— ÉTYM. Provenç. *colar;* espagn. *collar;* ital. *collare;* du latin *collare*, de *collum* (voy. COU).

† **COLLIÈRE** (ko-liè-r'), *s. f.* Perche qui fait la base d'un train de bois.

† **COLLIGANCE** (kol-li-ghan-s'), *s. f.* Terme de logique. Connexion, enchaînement. Peu usité.

— HIST. XIVe s. Toutes choses sont jà mises en ordre, et en cel ordre a telle coligence que les unes sont subgiectes aux autres, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 63. || XVIe s. Le corps avait necessairement part à cette perfection de l'ame, par le droit de leur colligance, MONT. III, 381.

— ÉTYM. Le latin *colligare*, enchaîner, de *cum*, avec, et *ligare*, lier (voy. LIER).

COLLIGÉ, ÉE (kol-li-jé, jée), *part. passé.* Des plantes colligées avec beaucoup de peine.

COLLIGER (kol-li-jé), *v. n.* || **1°** Faire des collections de pierres, d'insectes, etc. || **2°** Faire des extraits. Vieux en ce sens.

— HIST. XVIe s. Varro luy proposa un theme, qu'il cherchoit l'heure et le jour de la naissance de Romulus, en la colligeant par la consequence de ses adventures, AMYOT, *Rom.* 18. Soudain par la reponse de la vieille, Floradin colligea aisement que, pour certain, ce nouveau marié estoit son Claribel, YVER, p. 632. Opinion qui n'est pas tant procedée de la verité, comme nous pouvons colliger de Galien, que de.... PARÉ, *Introd.* 5.

— ÉTYM. Mot formé du latin *colligere*, qui, dans l'ancienne langue, a donné *cueillir* (voy. ce mot).

† **COLLIMATION** (kol-li-ma-sion), *s. f.* Terme d'astronomie. Action de viser, de diriger la vue. || Ligne de collimation, ligne qui passe par l'axe optique de la lunette.

— ÉTYM. Ce mot devrait être rayé du dictionnaire astronomique et remplacé par *collinéation.* Il y a dans quelques éditions de Cicéron et d'Aulu-Gelle un verbe *collimare*, auquel le contexte force d'attribuer le sens de *viser à*, mais qui, en soi, ne signifie rien. Les manuscrits en effet ont montré que c'était une fausse leçon et qu'il fallait lire *collineare*, verbe très-clair et formé de *cum*, et *linea*, ligne, suivre de l'œil une ligne. Les astronomes qui ont écrit en latin l'ont pris dans ces éditions fautives : Astronomi imitati artifices qui, regulæ rectitudinem exploraturi, unum adhibent oculum ; à la marge, en manchette : Ratio collimandi, KEPLER, *Ad Vitellionem paralipomena, quibus astronomiæ pars optica traditur*, Francfort, 1604, p. 211. Mais d'autres plus corrects ont employé la vraie forme : At qui nondum fuerit assuetus collineationi per summitates aquæ.... RICCIOLI, *Geographia et hydrographia reformatæ*, libri XII, Venetiis, in-f°, 1672, p. 231, col. 1.

† **COLLINAIRE** (kol-li-nê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui croît sur les collines. Plantes collinaires.

COLLINE (ko-li-n'), *s. f.* Hauteur qui s'élève au-dessus de la plaine. Le haut, le pied d'une colline. Ô muses, accourez ; solitaires divines, Amantes des ruisseaux, des grottes, des collines, A. CHÉN. *Élég.* XIV. || Poétiquement. La double colline, le Parnasse.

HIST. XVIe s. Gaigner la colline [s'enfuir], OUDIN, *Curios. fr.*

— ÉTYM. Lat. *collina*, féminin de *collinus*, adjectif dérivé de *collis*, colline.

† **COLLINÉATION** (kol-li-né-a-sion), *s. f.* Véri[illegible] mot).

COLLIQUATIF, IVE (kol-li-koua-tif, ti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui épuise promptement les malades, et semble être le résultat de la liquéfaction des parties solides du corps. Flux colliquatif. Sueur colliquative. Dévoiement colliquatif.

— HIST. XVIe s. Dont s'ensuit plusieurs accidents et principalement fievre hectique et colliquative, PARÉ, VII, [illegible].

— ÉTYM. Voy. COLLIQUATION.

COLLIQUATION (kol-li-koua-sion), *s. f.* Terme de médecine. Fonte des parties solides avec excrétions abondantes soit de selles, soit d'urine, soit de pus, soit de sueurs.

— HIST. XVIe s. Es autres la colliquation estoit telle, qu'un mois après leur fluoit la bouche, PARÉ, XVI, 11.

— ÉTYM. *Colliquare*, de *cum*, avec, et *liquare*, fondre (voy. LIQUEUR).

COLLISION (kol-li-zion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de physique. Choc entre deux corps. || **2°** Fig. Lutte, choc de partis animés de prétentions contraires. On craint une collision entre la troupe et la population.

— HIST. XVIe s. Tout son [bruit] causé de la collision et rencontre de deux corps, PARÉ, *Introd.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *collisio;* du latin *collisionem*, de *collidere*, de *cum*, avec, et *lidere* pour *lædere*, léser (voy. LÉSION).

COLLOCATION (kol-lo-ka-sion), *s. f.* || **1°** Terme de jurisprudence. Inscription d'un créancier suivant l'ordre que la loi assigne à sa créance. Bordereau de collocation. || Collocation utile, celle pour le payement de laquelle les fonds seront suffisants. || Somme qu'un créancier a droit de toucher en vertu de sa collocation. || **2°** Collocation de l'argent, emploi qu'on fait de l'argent en le plaçant.

— ÉTYM. Lat. *collocatio*, de *collocare* (voy. COLLOQUER).

† **COLLOCUTION** (kol-lo-ku-sion), *s. f.* Synonyme, peu usité, de colloque.

— HIST. XIVe s. Avoir collocution et compaignie à.... ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Inutile à teles collocucions et esbattemens, ORESME, *Eth.* 138. || XVe s. Aiant sceu que le duc de Bourgogne avoit eu paroles et collocution au roy d'Angleterre, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1417. || XVIe s. Après plusieurs collocutions et conseils tenus, M. DU BELLAY, 131.

— ÉTYM. Lat. *collocutio* (voy. COLLOQUE).

† **COLLODIÉ, ÉE** (kol-lo-di-é, ée) ou **COLLODIONNÉ, ÉE** (kol-lo-di-o-né, née), *adj.* Terme de photographie. Enduit de collodion. Verre collodionné.

† **COLLODION** (kol-lo-di-on), *s. m.* Solution éthérée de coton-poudre, dont l'emploi a été proposé en chirurgie comme agglutinatif, et que la photographie emploie.

— ÉTYM. Κολλώδης, collant, de κόλλα, colle (voy. COLLE).

† **COLLOÏDE** (kol-lo-i-d'), *adj.* Terme de chirurgie. Cancer colloïde, production morbide qui consiste en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée.

— ÉTYM. Κόλλα, colle, et εἶδος, forme.

† **COLLOIR** (ko-loir), *s. m.* Métier à encoller.

— ÉTYM. *Coller.*

COLLOQUE (kol-lo-k'), *s. m.* Conférence entre deux ou plusieurs personnes. Ils ont ensemble de fréquents colloques. || Le colloque de Poissy, conférence célèbre qui eut lieu à Poissy entre les catholiques et les réformés. || *S. m. plur.* Titre d'ouvrages appelés en latin *colloquia*, dialogues. Les Colloques d'Érasme.

— HIST. XVIe s. [Je] voyois aussi des noms estranges de surveillans, diacres, consistoires, synodes, colloques, n'ayant jamais esté desjeusné de telles viandes, MONTLUC, *Mém.* t. II, p. 3, dans LACURNE. Il attribua le jugement de ces choses à celui du colloque de Poissi prochain, D'AUB. *Hist.* I, 107.

— ÉTYM. Le latin *colloquium*, de *colloqui*, s'entretenir avec, de *cum*, avec, et *loqui*, parler (voy. LOQUACE).

COLLOQUÉ, ÉE (kol-lo-ké, kée), *part. passé.* || **1°** Créanciers colloqués selon l'ordre de leur hypothèque. || **2°** Mis, en un sens d'ironie ou de rigueur. Une fille colloquée au couvent.

COLLOQUER (kol-lo-ké), *v. a.* || **1°** Terme de jurisprudence. Faire la collocation des créanciers. || **2°** Familièrement. Mettre quelqu'un en une place assez mauvaise. On nous a fort mal colloqués. || Colloquer à quelqu'un, remettre à quelqu'un, avec l'idée qu'on est soi-même embarrassé de ce qu'on veut colloquer. Il ne sait à qui colloquer sa fille. Ces [illegible] la tâche de [illegible] colloquer. || **3°** Se colloquer, *v. réfl.* Se placer. Quand un chacun fut embarqué, Æneas s'étant colloqué, SCARRON, *Virg. travesti*, dans [illegible], *Dict. comique.*

— HIST. XIVe s. Tous ceulx qui sont colloquez et [illegible], ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Jà les plusieurs [grâces] estoient promises et colloquées, FROISS. II, II, 41 || XVIe s. Il fault colloquer les enfants, non selon leur pere, mais selon les facultez de leur ame, MONT. I, 178. Renversant les loix, en la tutelle desquelles Dieu l'a colloqué, ID. IV, 201. Enfin l'ordonnance fut faicte pour colloquer les estats à Meaux et le concile nationnal, D'AUB. *Hist.* I, 97. C'est son escusson [à l'âme] à plusieurs quartiers, representant le recueil de tous les titres de sa noblesse, planté et colloqué sur la porte et au frontispice.... CHARRON. *Sagesse*, I, 6. Il a bien colloqué sa fille, PALSGR. p. 462. Voilà la bonté de cette bonne princesse à l'endroit du pays où elle avoit esté colloquée [mariée], BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 90, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cologar*, *cologuar;* catal. *collocar;* espagn. *colocar;* ital. *collocare;* du latin *collocare*, placer, de *cum*, avec, et *locare*, mettre en un lieu, de *locus*, lieu (voy. LIEU).

† **COLLUDANT, ANTE** (kol-lu-dan, dan-t'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui collude.

COLLUDER (kol-lu-dé), *v. n.* Terme de droit. Avoir collusion.

— HIST. XVIe s. Celuy d'ores en avant formera une demande en retrait, sera obligé, si la partie le requiert, de declarer sous le serment qu'il aura fait la demande en retrait pour son propre aventage et non pour personne autre et sans savoir colludé avec qui que ce soit, *Nouv. coustum. génér.* t. I, p. 555.

— ÉTYM. Le latin *colludere*, de *cum*, avec, et *ludere*, jouer.

† **COLLURE** (ko-lu-r'), *s. f.* Terme de relieur. Action de coller.

— ÉTYM. *Coller.*

COLLUSION (kol-lu-zion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de droit. Intelligence de deux parties qui plaident, mais qui ne laissent pas de s'entendre pour tromper un tiers. || **2°** Dans le langage général, entente secrète entre deux ou plusieurs parties, pour faire préjudice ou simplement pour tromper. De Mesmes n'avait rien oublié pour jeter sur moi toute l'envie de la collusion avec les ennemis de l'État, RETZ, II, 251. D'où vient que des hommes si différents conviennent tous pourtant en ce point et veulent tous être immortels? Ce n'est point ici une collusion; car comment ferez-vous convenir ensemble les hommes de tous les pays et de tous les siècles? MASS. *Car. Vérité d'un avenir.*

— HIST. XVIe s. Estant chargé d'avoir fait intelligence et collusion avec le roi d'Angleterre, YVER, p. 618. Après laquelle composition, ou pour mieux dire collusion, les deux caporaux eu advertirent ledit du Bellay, M. DU BELL. 526.

— ÉTYM. Le latin *collusio* (voy. COLLUDER).

COLLUSOIRE (kol-lu-zoi-r'), *adj.* Qui est fait par collusion. Disposition collusoire.

— ÉTYM. *Collusorius*, de *colludere* (voy. COLLUDER).

COLLUSOIREMENT (kol-lu-zoi-re-man), *adv.* D'une manière collusoire. La volonté arbitraire d'un seul, collusoirement aidée des prétentions aristocratiques qui enchaînaient ou paralysaient la nation, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 63.

— ÉTYM. *Collusoire*, et le suffixe *ment.*

† **COLLUTOIRE** (kol-lu-toi-r'), *s. m.* Terme de médecine. Médicament qui diffère du gargarisme en ce qu'il est employé pour agir seulement sur les gencives et les parois internes des joues et non sur la gorge.

— ÉTYM. Le latin *colluere*, laver, de *cum* et *luere*, laver (voy. LOTION).

† **COLLYBISTIQUE** (kol-li-bi-sti-k'), *adj.* Ancien terme de droit. Contrat collybistique, contrat par lequel une personne transportait à une autre, pour un prix convenu, l'argent qu'elle avait dans un autre pays.

— ÉTYM. Κόλλυβος, change.

COLLYRE (kol-li-r'), *s. m.* Terme de médecine. Toute espèce de médicament topique appliqué sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. Collyres secs, ceux qui consistent en des poudres que l'on insuffle dans l'œil; collyres mous, ceux qui sont des onguents ou pommades; collyres liquides, ceux que l'on prépare avec des eaux distillées, avec des infusions ou décoctions de plantes.

— HIST. XIIIe s. Si come la lumiere est [illegible] *Job*, [illegible] XIVe s. Car entre [illegible] très cler [illegible] Tant m'oint les yex d'un fin colire, *la Rose*, [illegible] || XVIe s. Collyre est un medicament approprié aux yeux, fait de medicamens bien subtilement pulverisés, que les Arabes disent comme alcohol; aucunes fois collyre est dit improprement, pour quelque medicament liquide composé de poudres et quelques liqueurs, qui s'appliquent à autres parties, PARÉ, XXV, 34.

— ÉTYM. Provenç. *colliri;* espagn. *colirio;* ital. *collirio;* du latin *collyrium*, de κολλύριον, de κολλύρα, sorte de pain et, en pharmacie, [illegible].

† **COLMAR** (kol-mar), *s. m.* La poire de Colmar, ou, simplement, le colmar, espèce de poire.

— ÉTYM. La ville de *Colmar*, Haut-Rhin.

† **COLMATAGE** (kol-ma-ta-j'), *s. m.* Opération agricole qui a pour but d'exhausser le niveau des terrains trop bas ou marécageux, au moyen de dépôts qu'y laissent des eaux bourbeuses, détournées de leur cours. Le colmatage a pris naissance en Toscane; en 1781, un arrêté de Léopold Ier le rendit obligatoire.

— ÉTYM. Ital. *colmare*, combler. Voy. COMBLER.

† **COL NU** (kol-nu), *s. m.* Espèce de corbeau. || *Au plur.* Des cols nus.

† **COLOBOME** (ko-lo-bô-m'), *s. m.* Terme de

médecine. Mutilation en général, et, en particulier, vice de conformation de l'œil, qui consiste en une fissure de la paupière supérieure et de l'iris.

— ÉTYM. Κολόϐωμα, mutilation.

† **COLOCASE** (ko-lo-ka-z') ou **COLOCASIE** (ko-lo-ka-zie), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire et spécifique de l'*arum colocasia*, *L.*

— ÉTYM. Κολοκασία.

† **COLOCYNTHINE** (ko-lo-sin-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe très-amer, résinoïde, qui est dans la coloquinte.

— ÉTYM. Voy. COLOQUINTE.

COLOMBAGE (ko-lon-ba-j'), *s. m.* Mot qui s'emploie dans la charpente, au lieu de colonnade, pour signifier un rang de colonnes ou de solives, dans une cloison ou une muraille.

— **HIST.** XVe s. Partie chevrons à maison et partie à coulombage, DU CANGE, *columba*.

— **ÉTYM.** *Colombe*, qui s'est dit pour *colonne* (voy. COLOMBE 2).

† 1. **COLOMBAIRE** (ko-lon-bê-r'), *adj.* || **1°** Terme d'histoire naturelle. Qui appartient aux pigeons. || **2°** Terme de minéralogie. Épithète donnée aux grains d'une roche grenue quand ils sont de la grosseur d'un œuf de pigeon.

— ÉTYM. *Colombe*.

† 2. **COLOMBAIRE** (ko-lon-bê-r'), *s. m.* Terme d'antiquité. Voy. COLUMBAIRE.

1. **COLOMBE** (ko-lon-b'), *s. f.* || **1°** Pigeon, en style élevé. Le Saint-Esprit descend sous la figure d'une colombe. Notre-Seigneur a dit : Soyez prudents comme les serpents et simples comme les colombes. || En termes d'histoire naturelle, nom moderne du genre pigeon. || Colombe du Groënland, nom vulgaire du genre *cephus*, palmipèdes ne contenant qu'une espèce, laquelle est connue sous le nom de petit Guillemot. || **2°** Fig. Jeune fille pure et candide. C'est lui [Louis XIV] qui rassembla ces colombes timides, Éparses en cent lieux sans secours et sans guides, RAC. *Esth. Prol.* L'Esprit-Saint, qui de Dieu fait entendre la voix, Parle-t-il à ton cœur, a-t-il dicté ton choix? Et, t'appelant parmi ses colombes fidèles, Pour voler jusqu'à lui t'a-t-il prêté ses ailes? ST-ANGE, *Épître à une novice.* Oui, reprend la sainte colombe [la sœur de charité] .... À descendre en paix dans la tombe Ma voix préparait les mortels, BÉRANG. *Les deux sœurs de charité.* || **3°** Vase de métal où l'on enfermait l'eucharistie. || Terme d'astronomie. Petite constellation méridionale.

— HIST. Xe s. In figure de colomb volat à ciel, *Eulalie.* || XIIIe s. S'ot [Franchise] les chevous et blons et lons, Et fu simple comme uns coulons, *la Rose*, 1204. Ensement com li faus [faucon] vole apres le coulon, *Ch. d'Ant.* II, 816. Les Sarrazins envoierent au soudanc par coulons messagiers par trois foiz, que le roy estoit arrivé, JOINV. 215. || XVe s. Notre bonne bourgeoise abandonna son mari en ce colombier, et le laissa roucouler toute la nuit avec les coulons, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVIII. || XVIe s. Et est un mesme propos comme si quelcun disoit que tout colomb fut le Saint-Esprit, pourtant qu'il est apparu en telle espece, CALVIN, *Instit.* 1177. On a beau dire, une colombe est noire, Un corbeau blanc.... MAROT, II, 56. Mais au coussin plume très-blanche et pure D'un blanc coulomb le grand ouvrier a mis, ID. II, 261. L'une plantoit herbes en un verger; L'autre paissoit coulombs et tourterelles, ID. III, 296. L'herbe Robert, le pied de coulon, le plantain, PARÉ, XVI, 35. Mon plaisir en ce mois c'est de voir les coloms S'emboucher bec à bec de baisers doux et longs, RONS. 242. À colombes saoules cerises sont ameres, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 172.

— ÉTYM. Saintonge, *coulombe*; provenç. *columba*, colombe, *colomb*, pigeon ; catal. *coloma*, *colom;* ital. *colomba*, *colombo;* du latin *columba*, *columbus;* grec, κόλυμϐος, plongeur, par une confusion des oiseaux plongeurs et des pigeons. L'ancien français disait *colomb*, au masculin, pour pigeon.

† 2. **COLOMBE** (ko-lon-b'), *s. f.* Grosse solive, posée à plomb pour faire des édifices de charpente. || Sorte de grande varlope renversée. || Billot de bois carré, sur lequel les tonneliers joignent et rabotent les fonds.

— **HIST.** XIIIe s. Une eglise.... Sor bieles [belles] colombes de marbre, PH. MOUSKES, *ms.* p. 294, dans LACURNE. || XIVe s. Jehan frapa tant à la porte, que il rompi la columbe d'icelle, et par force se ouvri, DU CANGE, *columba.* Emporter la coulombe ou le maistre huis, ID. *ib.* || XVe s. Hubert s'efforça d'entrer ou dit hostel entre deux coulombes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Forme altérée de *columna*, colonne, par attraction de l'*m* pour *b* ou *p* ; provenç. *colompna.* On remarquera comment les noms de métiers conservent parfois des formes archaïques, partout ailleurs effacées.

† **COLOMBEAU** (ko-lon-bô), *s. m.* Petit pigeon.

— HIST. XIIIe s. Ains les veïssiez entre aus [eux] deus Baisier comme deus columbiaus, *la Rose*, 1283. XVIe s. Les petits colombeaux s'apprennent à aller par les nids pepiant, YVER, p. 653. .... Voyez les passereaux Qui demenent l'amour, voyez les colombeaux, Regardez le ramier.... RONS. 150.

— ÉTYM. Diminutif de *colomb*, pigeon.

† 1. **COLOMBELLE** (ko-lon-bè-l'), *s. f.* Petite colombe, au propre et au figuré. Je vois paraître au bout de ma ruelle Non un pigeon, non une colombelle, Mais vingt corbeaux de rapine affamés, VOLT. *la Bastille.*

— **HIST.** XVIe s. .... Un char Conduit par douze colombelles, MAROT, I, 174. Se baisotter comme folastres colombelles, YVER, p. 563. Mon doux plaisir, ma douce colombelle, Mon passereau, ma gente tourterelle, RONS. 148. Icy sur les ormeaux se plaint la tourterelle, Icy le colombeau baise sa colombelle, ID. 742.

— ÉTYM. Diminutif de *colombe* 1.

† 2. **COLOMBELLE** (ko-lon-bè-l'), *s. f.* En typographie, espèce de filet qui sépare deux colonnes.

— ÉTYM. Diminutif de *colombe* 2, c'est-à-dire petite colonne.

† **COLOMBETTE** (ko-lon-bè-t'), *s. f.* Champignon bon à manger.

— **HIST.** XVIe s. Cueillir vos salades, les herbes de vos potages, et des champignons columelles et diablettes, que vous accommodiez vous mesme, mettant d'ordinaire la main à la cuisine, SULLY, *Mém.* t. I, p. 256, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *colombe*, ainsi dit par comparaison avec une petite colonne (voy. COLOMBE 2).

† **COLOMBIDÉE** (ko-lon-bi-dée), *s. f.* Terme d'ornithologie. Famille de l'ordre des passereaux ayant pour type le genre pigeon.

† **COLOMBIENNE** (ko-lon-biè-n'), *s. f.* Presse d'imprimerie en fonte.

COLOMBIER (kolon-bié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel l'*s* se lie : les colombiers et les pigeons; dites : les ko-lon-bié-z et....), *s. m.* || **1°** Bâtiment où l'on élève des pigeons. || Colombier à pied, colombier qui a des boulins ou trous depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée. || Fig. Attirer, faire venir les pigeons au colombier, attirer la clientèle, procurer des profits; et dans le sens contraire, chasser les pigeons du colombier. || Fig. Toute la bande des amours Revient au colombier; les jeux, les ris, la danse, Ont aussi leur tour à la fin, LA FONT. *Fabl.* VI, 21. Après avoir en grand courrier Voyagé pour chercher un sage, J'ai regagné mon colombier, VOLT. *Lettres en vers et en prose*, 72. || **2°** Dans le langage familier, les places les plus élevées dans une salle de spectacle. Je n'ai trouvé place qu'au colombier. On dit aujourd'hui plus communément poulailler. || **3°** Terme de papeterie. Papier d'un grand format. || **4°** Terme d'imprimerie. Trop grande distance que le compositeur met entre les mots. || **5°** Terme de marine. Forte pièce de bois qui fait partie du ber d'un bâtiment en construction.

— **HIST.** XIIIe s. .... Et vola tant [le pigeon] qu'il vint au colombier où il avoit esté nouris, *Chron. de Rains*, p. 95. En leu de chevaus atelés Ot es limons huit colombiaus, Pris en son colombier moult biaus, *la Rose*, 15988. || XIVe s. Ne m'eschapperez pas ainsi que le coulon Qui ist [sort] du columbier et va sur le buisson, *Guescl.* 12255. Il est li colomiers de touz les esgarez, *Girart de Ross.* v. 1521. || XVe s. Là dit une haute parole le comte de Devensiere : Et comment, seigneurs! en nostre nouvelle chevalerie nous tiendra [arrêtera] meshui ce colombier [cette bicoque]? FROISS. II, II, 65. || XVIe s. Nul ne peut bastir coulombier à pied, sans le congé de son seigneur, LOYSEL, 240.

— **ÉTYM.** Berry, *coulombier;* wallon, *colèbire;* namurois, *colôba;* provenç. *colombier;* anc. catal. *colomer;* ital. *colombajo;* du latin *columbarium*, de *columba* (voy. COLOMBE 1).

1. **COLOMBIN**, **INE** (ko-lon-bin, bi-n'), *adj.* || **1°** Qui est de la couleur de la gorge des pigeons, couleur variable, mais qui, déterminée précisément et pour la teinture, est celle des fleurs de l'arbre de Judée (comme l'a reconnu M. Chevreul, d'après un passage d'Olivier de Serres). Taffetas colombin. || **2°** *S. m.* Un des minerais, d'où l'on tire le plomb. || **3°** *S. f.* Terme de peinture. Colombine, espèce de laque. || **4°** *S. f.* Terme d'agriculture. Colombine, engrais de fiente de volaille.

— HIST. XIIIe s. Et nos font chiere colombine, *Fabl. et contes anc.* t. 1, p. 313. || XVIe s. Les baisers colombins ne vous defaillent point, RONS. 785. Que la simplicité colombine fust instruite par l'astuce serpentine, CAMUS DE BELLEY, *Diversités*, t. II, fo 422, dans RAYNOUARD. Ses fleurs colombines [de l'arbre de Judée] augmentent la grace de l'arbre, O. DE SERRES, 6e *lieu*, ch. VI. Cent œillets colombins et mille fleurs vermeilles, AMAD. JAMIN, *Poésies*, p. 152, dans LACURNE. On te doit, colombin, louer de tous costez, Voyant comme tu plais à la fleur des princesses; Les colombes, qui sont d'amour sages maistresses, En ont la gorge peinte; et les jardins plantez En ont, comme les champs, leurs honneurs augmentez, ID. *ib.* p. 271.

— ÉTYM. *Colombe* 1; provenç. *colombin;* ital. *colombino.* Dans le XVIe siècle, *colombin* avait le sens général de : qui appartient à la colombe, au pigeon.

† 2. **COLOMBIN** (ko-lon-bin), *s. m.* Bassin dans lequel se met la composition de la fritte du faïencier.

† 1. **COLOMBINE** (ko-lon-bi-n'), *s. f.* Un des noms de l'ancolie.

† 2. **COLOMBINE** (ko-lon-bi-n'), *s. f.* Personnage de la comédie italienne; la fille de Cassandre et la prétendue d'Arlequin. || Au masculin, colombin, jeune homme qui a un air de colombe; se dit par plaisanterie. C'est un vrai colombin.

— ÉTYM. Ital. *Colombina*, nom propre, tiré lui-même de *colombe*, pour désigner la douceur de caractère.

† **COLOMBIUM** (ko-lon-bi-om'), *s. m.* Terme de chimie. Nom d'un métal plus généralement connu sous celui de tantale.

† **COLOMBO** ou **COLUMBO** (ko-lon-bo), *s. m.* Terme de pharmacie. Racine d'une plante sarmenteuse (*menispermum palmatum*, *L.*), qui est amère et astringente.

— ÉTYM. *Colombo*, ville de l'île de Ceylan, d'où cette racine est apportée.

† **COLOMINE** (ko-lo-mi-n'), *s. f.* Variété talqueuse d'argile à poterie.

† **COLOMNAIRE** (ko-lo-mnê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une colonne. Structure colomnaire.

— ÉTYM. Le latin *columna*, colonne.

† **COLOMNANTHÉRÉE**, **ÉE** (ko-lo-mnan-té-ré, rée), *adj.* Terme de botanique. Dont les étamines sont réunies en colonne.

— ÉTYM. *Columna*, colonne, et *anthère*.

† **COLOMNIFÈRE** (ko-lo-mni-fè-r'), *adj.* Terme d'architecture. Qui porte une colonne.

— ÉTYM. Le latin *columna*, colonne, et *ferre*, porter.

1. **COLON** (ko-lon), *s. m.* || **1°** Cultivateur d'une terre. || Colon partiaire, cultivateur qui partage avec le propriétaire les produits de la récolte. L'esclave qui cultive doit être le colon partiaire du maître, MONTESQ. *Esp.* XIII, 3. || Spécialement, celui qui afferme une terre moyennant une part des fruits, par opposition à celui qui paye en argent. || **2°** Dans les derniers temps de l'empire romain et au moyen âge, personne de condition non libre, dépendante d'un maître et attachée au sol. || Du VIIIe au Xe siècle, personne non libre, de condition supérieure à celle du serf. Les colons d'un fisc, d'une abbaye. On dit au féminin, une colone. || **3°** Celui qui fait partie d'une colonie, ou qui en exploite le sol. || Celui qui habite les colonies, par opposition aux gens de la métropole. Un riche colon. Les colons se sont opposés autant qu'ils ont pu à l'affranchissement des nègres. || Celui qui est né aux colonies d'une famille de colons, par opposition aux personnes venues d'Europe.

— HIST. XIVe s. Et les coulons, c'est les habitants de la ville, BERCHEURE, fo 33, *verso.* || XVIe s. Les colons ou conducteurs d'aucun heritage ne peuvent intervertir la possession du proprietaire, *Coust. génér.* t. I, p. 109.

— ÉTYM. Le latin *colonus*, de *colere*, cultiver (voy. CULTURE).

† 2. **COLON** (ko-lon), *s. m.* Terme de grammaire grecque. Membre d'une période, et, quelquefois aussi, incise. || Dans la métrique, colon signifie deux pieds au commencement d'un vers finissant avec les mots eux-mêmes, sans aucune syllabe de reste. || Pause marquée par un point en haut, qui équivaut à deux points ou au point et virgule.

— ÉTYM. Κῶλον, membre d'une période (voy. CÔLON).

CÔLON (kô-lon), *s. m.* Terme d'anatomie. Celui des gros intestins qui fait suite au cæcum. Est-ce la vessie ou le côlon qui vous tourmente? VOLT. *Oreilles*, III.

— HIST. XVIe s. Ces humeurs le plus souvent s'amassent au boyau nommé colon, PARÉ, *Introd.* VI. Partie transverse du colon, ID. I, 4.

— ÉTYM. Κῶλον, membre du corps, et, en particulier, un des intestins.

† **COLONAGE** (ko-lo-na-j'), *s. m.* Exploitation par un colon partiaire.

— ÉTYM. *Colon* 1.

† **COLONAILLE** (ko-lo-nâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de métier. Brin d'osier plus gros que les autres dans un ouvrage de vannerie.

— ÉTYM. *Colonne.*

† **COLONAT** (ko-lo-na), *s. m.* Sous l'empire romain, état des agriculteurs, qui, sans en faire des esclaves susceptibles d'être vendus, les attachait au sol qu'ils ne pouvaient quitter. || Condition des colons de l'empire romain et du moyen âge. La période du colonat succède à celle de l'esclavage.

— ÉTYM. *Colon* 1.

COLONEL (ko-lo-nèl), *s. m.* Le chef d'un régiment. || Officier qui, sans avoir de régiment, a le grade de colonel. Colonel d'état-major. || Autrefois, colonel général, dignitaire placé à la tête de tous les corps d'une même arme. Colonel général des hussards, des Suisses. || Colonel-lieutenant, nom qu'on donnait à l'officier qui commandait les régiments des princes du sang. || Colonel général de l'infanterie, celui qui commandait toute l'infanterie; charge supprimée en 1661.

— HIST. XVIe s. Sur la fin de ce differant arriverent les deux coronnels, RAB. IV, 37. De la mesme façon que depuis nous appelasmes coronal de l'infanterie celuy qui la conduisoit: mot qui approche de la royauté, PASQ. *Rech.* 44. Le couronnel des compaignies, LA BOÉTIE, 134. C'est à elle de faire la revue de tout ce qui est, comme à un couronnel de la faire de ses compaignies, ID. 186. Un coulonnel de mille hommes, AMYOT, *Galba*, 11. Ce qu'ils firent en l'absence de leur coronal, sans ordre ni conduitte, M. DU BELL. 602. Le duc d'Albe eut pour mestre de camp general ou, pour mieux dire, colonel commandant à tous (car tel l'avoit esleu le duc d'Albe) Chiapin Vicelly, BRANT. *Capit. estrang.* t. I, p. 79, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. et Berry, *coronel*, prononciation qui est un provincialisme devenu fautif, comme *colidor* pour *corridor* où la permutation des liquides *r* et *l* est inverse; espagn. *coronel;* non pas de *corona*, couronne, comme le ferait croire cette prononciation, mais de l'italien *colonello*, qui vient de *colona*, colonne, qui a aussi le sens d'une troupe de guerre.

† **COLONELLAT** (ko-lo-nél-la), *s. m.* Ancien terme qui désignait l'emploi d'un colonel propriétaire de son régiment.

COLONELLE (ko-lo-nè-l'), *adj. f.* || 1° La compagnie colonelle, ou, substantivement, la colonelle, la première compagnie d'un régiment d'infanterie, qui était commandée par le major. D'autre part la porte St.-Antoine était gardée par une colonelle de bourgeois, LA ROCH. *Mém.* 269. Ici, d'Estampes devait, à l'heure donnée, faire battre le tambour par toute sa colonelle, RETZ, I, 40. Le bruit qu'il y eut dans le palais obligea le parlement à faire garder les portes du palais par les compagnies colonelles de la ville, ID. II, 339. Officier aux gardes de son métier, anspessade de la colonelle, DANCOURT, *les Vendanges*, 12. || 2° La femme d'un colonel. Madame la colonelle.

— HIST. XVIe s. Il prit dix legions avec trois cohortes prætoriennes qui sont les compagnies coulonnelles, ordonnées pour la garde du capitaine, AMYOT, *Ant.* 48. Prevost, enseigne de la coronalle de monsieur de l'Archan, PARÉ, VIII, 30. A mon regret diray cavalerie, infanterie, enseigne colounelle, esquadrons, au lieu de chevalerie, pietons, enseigne coronale, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 105, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Colonel.*

† **COLONIAIRE** (ko-lo-ni-ê-r'), *adj.* Qui a rapport à une colonie romaine. Soldat coloniaire. || Qui est relatif aux colons du moyen âge. Un manse coloniaire.

COLONIAL, ALE (ko-lo-ni-al, a-l'), *adj.* Qui provient des colonies, qui est relatif aux colonies. Produits coloniaux. Questions coloniales. || Système colonial, celui qui réserve le marché des colonies à la métropole et réciproquement, ou celui qui développe les établissements coloniaux en vue de l'extension des débouchés. Dans le premier sens on dit pacte colonial. Colbert et les autres partisans du système colonial. L'Angleterre a renoncé au système colonial.

— ÉTYM. *Colonie.*

COLONIE (ko-lo-nie), *s. f.* || 1° Établissement fondé par une nation dans un pays étranger. Envoyer une colonie. Leurs terres où ils fondent une colonie, BOSS. *Hist.* I, 8. Les Grecs qui font sur cette côte des colonies, FÉN. *Tél.* XI. || 2° Possession d'une nation européenne dans une autre partie du monde. || Absolument, les colonies, se dit pour les Antilles françaises. Il est mort aux colonies. || 3° Réunion d'individus qui ont quitté un pays pour en peupler un autre. || Le lieu où ils se sont transportés. || Les gens d'un même pays habitant une localité étrangère. || Absolument, la colonie. On désigne ainsi dans certaines localités les résidents qui ne sont pas originaires de cette localité. || 4° Colonies agricoles, établissements agricoles institués à l'effet d'offrir du travail aux indigents et aux jeunes détenus, et d'augmenter les produits du sol en l'améliorant. || Colonie militaire, territoire dont les cultivateurs sont des soldats comme en Croatie, ou que des soldats habitent comme en Russie.

— HIST. XIVe s. Colonie ou coulongne est appelée quant aucune ville est gaigniée et aquise, et l'en [on] trametoit nouvel pueple pour habiter, BERCHEURE, f° 10, *verso.* Colonie romaine estoit aucune ville qui ou commencement avoit esté fondée et peuplée de Romains, ID. f° 2.

— ÉTYM. Le latin *colonia*, de *colonus* (voy. COLON 1). On remarquera, dans Bercheure, l'hésitation entre *colonie* et *colongne; colonie* est la forme moderne, calquée sur la lettre latine; *colongne*, *colongne* est la forme antique calquée sur l'accentuation latine, *colónia.*

† **COLONISABLE** (ko-lo-ni-za-bl'), *adj.* Qui est susceptible d'être colonisé.

— ÉTYM. *Coloniser.*

† **COLONISATEUR** (ko-lo-ni-za-teur), *s. m.* Celui qui colonise. Les colonisateurs de l'Amérique. || *Adj.* Un peuple colonisateur.

— ÉTYM. *Coloniser.*

COLONISATION (ko-lo-ni-za-sion), *s. f.* Action de coloniser; le résultat de cette action. La colonisation de l'Algérie. Colonisation civile. Colonisation militaire.

— ÉTYM. *Coloniser.*

COLONISÉ, ÉE (ko-lo-ni-zé, zée), *part. passé.* L'Amérique colonisée par les Européens.

COLONISER (ko-lo-ni-zé), *v. a.* Peupler par une colonie. || Se coloniser, *v. réfl.* Devenir colonisé. Avec le temps l'Algérie se colonisera.

— ÉTYM. *Coloniser.*

COLONNADE (ko-lo-na-d'), *s. f.* Terme d'architecture. Suite de colonnes qui forment galerie, et décorent un édifice. La colonnade du Louvre. L'or du commerce a élevé les fastueuses colonnades de l'hôpital de Greenwich, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 6. Là leurs gigantesques fantômes [des nuages] Imitent les murs des cités.... Là s'élèvent des colonnades...., LAMART. *Harm.* I, 10.

— ÉTYM. *Colonne;* ital. *colonnato.*

† **COLONNAISON** (ko-lo-nè-zon), *s. f.* Terme d'architecture. Façade ornée de colonnes.

— ÉTYM. *Colonne.*

† **COLONNATION** (ko-lo-nna-sion), *s. f.* Terme d'architecture. Disposition, proportion des colonnes. || Peu usité.

— ÉTYM. *Colonne.*

COLONNE (ko-lo-n'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Sorte de fût cylindrique avec base et chapiteau, portant un entablement. Auprès d'une colonne et loin de la clarté Qui suffisait à peine à ce lieu redouté, VOLT. *Sémir.* V, 6. Comme une colonne dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux, lorsque ce grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Colonne toscane, colonne qui a dans sa hauteur sept fois son diamètre; c'est la plus courte et la plus simple des cinq reconnues par Vignole. Colonne dorique, colonne qui a huit diamètres de hauteur, avec un chapiteau et une base un peu plus riches que la toscane. Colonne ionique, celle qui a neuf diamètres, et dont le chapiteau a des volutes. Colonne corinthienne, colonne qui a dix diamètres, et dont le chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, avec des caulicoles, d'où sortent de petites volutes. Colonne composite, c'est la colonne corinthienne, sauf que l'on met au haut du chapiteau la volute ionique. || Colonne cannelée. Colonne torse. || Demi-colonne, colonne dont la moitié sort du mur, l'autre est présumée entrer dedans. || Colonne monumentale, monument qui a la forme d'une grande colonne isolée. La colonne de la place Vendôme, et, absolument, la colonne. Ah! qu'on est fier d'être Français, Quand on regarde la colonne! *Chanson populaire.* || Colonne milliaire, borne qui indique les distances sur une route. || Les colonnes d'Hercule, les montagnes de Calpé et d'Abyla, au détroit de Gibraltar, où l'Océan communique avec la Méditerranée et où Hercule borna, dit-on, ses voyages. || Fig. Le point le plus éloigné de la terre. Fais trembler sous tes pas les colonnes d'Hercule, CORN. *Hor.* I, 1. Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide, Je me croirais encor trop voisin d'un perfide, RAC. *Phèd.* IV, 2. || Fig. Ce sont autant de colonnes que vous élevez à votre gloire, BOSS. *Prov.* 1. .... Du temple des arts que la gloire environne, Vos mains ont élevé la première colonne, A. CHÉN. 2. || Les colonnes de l'État, de l'Église, les personnes ou les choses qui en sont les soutiens. Recommander la cause de Dieu à ceux qui en ont toujours été les plus fermes colonnes, DESC. *Épît.* Ôter.... Un ministre à l'État, un père à la patrie, Au trône une colonne, au prince un favori, ROTR. *Bélis.* III, 5. Qui rencontre à son trône une ferme colonne, ID. *Vencesl.* V, 9. .... Du plus ferme empire ébranlant les colonnes, RACINE, *Alex.* II, 2. Bèze, Calvin qu'on regardait comme les colonnes du calvinisme, BOSS. *Var.* 14. C'était une des colonnes du parti protestant, ID. *Var.* 8. Bientôt l'État, privé d'une de ses colonnes, Se plaindrait d'un repos qui trahirait le sien, J. B. ROUSS. *Odes*, liv. III, 6. Tu es le fléau du vice et la colonne de la fidélité, MONTESQ. *Lett. pers.* 2. || 2° Colonne de lit, pièce de bois tournée qui pose à terre et qui aide à soutenir le fond du lit. || Terme de charpente. Pièce de bois qui se pose à plomb et qui soutient le faîtage d'un bâtiment. || Terme d'architecture. Colonne d'air, vide formé par le limaçon d'un escalier à vis suspendu. || 3° En physique, on dit une colonne d'air, d'eau, de mercure, etc. pour indiquer une quantité de ces fluides d'une hauteur et d'un diamètre déterminés. || Colonne d'eau se dit aussi pour trombe. || Terme de fontainier. Quantité d'eau qui entre dans le tuyau montant d'une pompe. || Terme d'anatomie. Colonne vertébrale, nom donné à l'ensemble des vertèbres superposées. || Colonnes charnues du cœur, faisceaux musculaires plus ou moins nombreux qui sont dans les cavités du cœur. || 4° Colonne dans un livre, dans une page d'écriture, partie d'une page séparée du reste par une raie ou seulement par un espace blanc. Ce tableau a huit colonnes. Une colonne de chiffres. La colonne des unités, des dizaines. Les journaux ont deux, trois ou quatre colonnes. M. de Cambrai fit un livre qu'il intitula Maximes des saints, et le mit en deux colonnes, ST-SIM. 45, 13. || 5° Terme de guerre. Corps de troupes disposé par sections plus ou moins étendues, ayant peu de front et beaucoup de profondeur. Serrer, déployer la colonne. L'ordre en colonne. Colonne serrée, lorsque la distance d'une section est moindre que le front des sections. Colonne d'attaque. Plusieurs brigades, prises de la nuit, couchèrent en colonne, comme elles se trouvèrent, ST-SIM. 12, 144. D'un pas ferme et pressé, d'un front toujours égal, S'avance vers nos rangs la profonde colonne Que la terreur devance et la flamme environne, VOLT. *Fontenoi.* || Colonne mobile, corps détaché chargé de parcourir un pays pour contenir les mouvements hostiles. || 6° Terme d'horticulture. Arbre en colonne, tige simple, verticale, s'élevant jusqu'à la hauteur de 6 mètres et plus, garnie seulement et régulièrement de rameaux à fruit depuis sa base jusqu'à son sommet. || 7° Colonne torse, jolie coquille univalve.

— HIST. XIIe s. Columpnes rundes ki furent as murs justées, *Rois*, 247. || XIIIe s. Il avoit [il y avait] une colombe en Constantinoble el milieu de la ville qui estoit une des plus hautes et des mius ouvrées de marbre qui onques fust veüe, VILLEH. CXXVII.

— ÉTYM. Provenç. *colonna*, *colompna*, *coronda;* espagn. *columna;* ital. *colonna;* du latin *columna*, de *columen*, soutien.

† **COLONNETTE** (ko-lo-nè-t'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Petite colonne. || 2° Terme d'anatomie. Portion de la dent. M. Owen a dit que les molaires des antilopes se distinguent de celles des chèvres, parce qu'elles ne portent point de colonnettes interlobaires, GAUDRY, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LII, p. 297.

— ÉTYM. Diminutif de *colonne.*

COLOPHANE (ko-lo-fa-n'), *s. f.* Matière résineuse, sèche, transparente, jaune ou brune, qui est le résidu de la distillation de la térébenthine. || Résine avec laquelle on frotte l'archet des violons, basses et autres instruments de la même famille.

— HIST. XVIe s. Ferez fondre vostre colophone et resine avec la cire et l'huile, PARÉ, XXV, 26. Vous ferez lentement fondre la cire, adjoustant la poix et colophane, ID. *ib.* 27. Colofaigne, PALISSY, 208.

— ÉTYM. Provenç. *colophonia:* espagn. et ital. *colofonia;* de κολοφωνία, sous-entendu *résine*, résine de la ville de Colophon, en Asie mineure. *Colophone*, qui s'est dit d'abord, était plus correct.

† **COLOQUINELLE** (ko-lo-ki-nè-l'), *s. f.* Variété de courge, dite coloquinte fausse.

— ÉTYM. Voy. COLOQUINTE.

COLOQUINTE (ko-lo-kin-t'), *s. f.* Concombre fort amer (*cucumis colocynthis*, L.). Amer comme coloquinte. Les bignonias, les coloquintes s'entrelacent au pied de ces arbres de toutes les formes, CHATEAUBR. *Atala*, 204. || Coloquinte fausse, variété de courge qui n'a aucune amertume. || Dans un langage très trivial, la tête, ainsi dite par assimilation de forme. Un coup de poing sur la coloquinte.

— HIST. XVIe s. Faites fumigation de graines de coloquintes, et de moutarde, PARÉ, XV, 26. Rue, pulpe de colocynthe, ID. XXII, 5.

— ÉTYM. Κολοκύνθα, citrouille; Suidas dit ce mot médique. Espagn. et ital. *coloquintida*.

COLORANT, ANTE (ko-lo-ran, ran-t'), *adj.* Qui colore. Substance colorante. Les principes colorants.

† **COLORATION** (ko-lo-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action par laquelle un corps devient coloré; résultat de cette action. La coloration des fruits par la chaleur du soleil. || État, apparence d'un corps coloré. La coloration de la peau, du visage.

— HIST. XVIe s. Coloration, OUDIN.

— ÉTYM. *Colorer;* provenç. *coloratio;* espagn. *coloracion;* ital. *colorazione.*

COLORÉ, ÉE (ko-lo-ré, rée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu de la couleur. L'horizon coloré par l'aurore. || Avoir le teint coloré, l'avoir rouge et vermeil. || Vin coloré, vin plus rouge que paillet. || En botanique, feuille colorée, feuille qui a une autre couleur que la couleur verte. || Fig. Style coloré, style dont on compare les effets à des teintes vives et agréables. || 2° Qui a une apparence capable de séduire, de tromper. Il n'a pas même un titre coloré. Vous nous payez ici d'excuses colorées, MOL. *Tart.* IV, 1. Cette offre peut-elle être un refus coloré? CORN. *Tois. d'or*, I, 3. On ne pouvait pas proposer à un roi une vue politique mieux colorée, BOSS. *Polit.* Cette Église n'a pas même une succession apparente et colorée, ID. *Réfl.*

† **COLOREMENT** (ko-lo-re-man), *s. m.* Terme de dessin. Colorement de l'ombre, manière d'ombrer d'après les teintes du modèle.

— ÉTYM. *Colorer*; provenç. *colorament;* anc. espagn. *coloramiento;* ital. *coloramento.*

COLORER (ko-lo-ré), *v. a.* || 1° Donner de la couleur. Le soleil colore les fruits. J'ignorais [ce] que ce pouvait être, Qui lui colorait ce beau teint, MALH. IV, 1. Cette noble pudeur colorait son visage, RAC. *Phèd.* II, 5. Il le revit [l'incendie de Moscou] dans toute sa violence; toute cette cité lui parut une vaste trombe de feu qui s'élevait en tourbillonnant jusqu'au ciel et le colorait fortement, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 7. || 2° Fig. Embellir. Son imagination lui colore tout. || 3° Présenter sous un jour, sous un aspect favorable. Je n'ai point d'éloquence Pour colorer un fait, ou détourner la foi, REGNIER, *Sat.* III. Je ne sais pas ce qu'on peut dire pour colorer tant de violences, PATRU, *Plaid.* V, dans RICHELET. Pour en rompre les nœuds et colorer ses crimes, ROTROU, *Vencesl.* II, 1. Et pour en colorer l'emportement honteux, CORN. *Sertor.* I, 1. L'ingrat d'un faux respect colorant son injure, RAC. *Brit.* I, 1. Et par là de son fiel colorant la noirceur, ID. *Athal.* I, 1. Dans leur rébellion les chefs des janissaires cherchent à colorer leurs desseins sanguinaires, ID. *Baj.* II, 1. Quelle excuse pouvons-nous trouver pour colorer nos rébellions? BOSS. *Purif.* 2. Le monde n'a plus rien à nous dire pour colorer ses déréglements, MASS. *Panég. St-Louis.* Des raisons dont la flatteuse adresse À mes yeux éblouis colorant vos refus.... VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Que d'un prétexte heureux la trompeuse apparence Colore ces apprêts.... DELILLE, *Énéide*, IV, 416. || 4° Se colorer, *v. réfl.* Prendre de la couleur. Les raisins commencent à se colorer.

— SYN. COLORER, COLORIER. Colorer, c'est donner une couleur naturelle ou artificielle, mais sans autre intention que cette couleur même. Colorier, c'est apposer avec art des couleurs sur quelque chose. Un verre coloré est un verre qui a une teinte de couleur quelconque comme un verre bleu, un verre rouge, et en général les vitraux de nos églises; un verre colorié est un verre qui représente quelque dessin qu'on a tracé dessus, comme les verres de la lanterne magique, sur lesquels on a peint en couleurs transparentes des figures qui se reproduisent amplifiées sur un linge blanc.

— HIST. XIIe s. Trois fois se pasme sur l'erbe colorie, *Ronc.* p. 145. Blanche char [elle] ot comme flors espanie; Face vermeille com rose coulorie, *Raoul de C.* 143. || XIIIe s. [La femme], Qui est un peu descolorée: Par temps sera bien colorée, *Contenance des femmes.* || XIVe s. Ce que il dit eust aucune colour, mais comment pourroit il coulourer son dit? ORESME, *Eth.* 297. Les petiz [corps], disons nous que il sunt bien formez, bien mesurez ou bien colorez, ID. *ib.* 118. Il le dist pour applaudir [faire approuver] et coulourer son fait, DU CANGE, *applausivus.* || XVe s. Et leur fit dire et demontrer tant de belles raisons colorées que.... FROISS. I, I, 310. Ne jamais il ne doibt estre receu à dire le contraire de sa confession, ne à la coulourer ou justifier autrement, JUVEN. *Charles VI*, 1411. Tous se coulouroient sur le bien publique du royaulme, COMM. I, 2. || XVIe s. Il employoit à tout propos ce qu'il avoit appris de Anaxagoras, coulourant ses raisons de philosophie naturelle par l'artifice de rhetorique, AMYOT, *Péricl.* XIII. Ces beaux pavois de pourpre coulourez, D'yvoire et d'or richement labourez.... ID. *Timol.* 41. Luy qui ne demandoit que quelque occasion colorée, ID. *César*, 16.

— ÉTYM. Berry, *couleurer;* Saintonge, *coulourer;* provenç. et espagn. *colorar;* portug. *corar;* ital. *colorare;* du latin *colorare*, de *color*, couleur.

† **COLORIAGE** (ko-lo-ri-a-j'), *s. m.* La mise en couleurs. Le coloriage des cartes de géographie.

— ÉTYM. *Colorier.*

COLORIÉ, ÉE (ko-lo-ri-é, ée), *part. passé.* Planches, cartes coloriées. || Fig. Nos historiens ne songent qu'à faire des portraits fortement coloriés, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

COLORIER (ko-lo-ri-é). || 1° *V. a.* Appliquer des couleurs sur un objet. Colorier un dessin, une statue. || 2° *V. n.* Terme de peinture. Employer les couleurs. Ce peintre colorie mieux qu'il ne dessine.

— ÉTYM. *Colori*, ancien participe du verbe *colorir*, dit à côté de *colorer;* ital. *colorire.*

† **COLORIFIQUE** (ko-lo-ri-fi-k'), *adj.* Terme de physique. Qui produit de la couleur.

— ÉTYM. Le latin *color*, couleur, et *facere*, faire.

† **COLORIGRADE** (ko-lo-ri-gra-d'), *s. m.* Voy. COLORIMÈTRE.

— ÉTYM. Lat. *color*, couleur, et *gradus*, degré.

† **COLORIMÈTRE** (ko-lo-ri-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Appareil imaginé pour déterminer le pouvoir colorant de certaines matières colorantes, garance, indigo.

— ÉTYM. Le latin *color*, couleur, et *mètre*, mesure.

† **COLORINE** (ko-lo-ri-n'), *s. f.* Sorte de teinture jaune.

— ÉTYM. Le latin *color*, couleur.

COLORIS (ko-lo-ri), *s. m.* || 1° Partie de la peinture par laquelle on donne aux objets qu'on peint la couleur qui leur convient. Ce tableau pèche par le coloris. || 2° Par extension, éclat des couleurs au teint et sur les fruits. Le coloris d'une prune. L'autre broie en riant le coloris des moines, BOIL. *Lutrin*, II. Quand j'ai bu du vin de Champagne, j'ai, le lendemain, le coloris obscur, les nuances brouillées et des erreurs au teint qui me vieillissent de dix années, REGNARD, *Critique du lég.* 8. || 3° Fig. Éclat du style qui permet de le comparer aux reflets de la peinture. Il n'y a point de si petits caractères qu'on ne puisse rendre agréables par le coloris : le fleuriste de la Bruyère en est la preuve, VAUVEN. *Nouv. max.* 65. Né avec cet enjouement qui répand un coloris de finesse sur la raison, et d'aménité sur les vertus, DIDER. *À mon frère.* Il ne s'agira plus que de retoucher le tableau et de lui donner du coloris, VOLT. *Lett. d'Argental*, 12 sept. 1764. De sa main triomphante il [le roi de Prusse] me trace une épître, Une épître où son cœur a paru tout entier; Je vois le bel esprit, et l'homme et le guerrier; C'est le vrai coloris de son âme intrépide, ID. *Ép.* LI. || Fig. Ce qui masque. J'ai vu mille peines cruelles Sous un vain masque de bonheur, Mille lâchetés infidèles Sous un coloris de candeur, GRESSET, *Chartreuse.*

— ÉTYM. Ancien participe *colori* (voy. COLORIER). Si compaignon fierent [frappent] de lor brans coloris, *Ch. d'Ant.* VIII, 977. Ital. *colorito.* L'orthographe de ce mot aurait dû être *colori*, et non *coloris*, où l'*s* ne s'explique pas.

† **COLORISATION** (ko-lo-ri-za-sion), *s. f.* Terme de physique. Apparition d'une couleur quelconque. || Terme de pharmacie. Changement de couleur qui arrive aux substances en diverses opérations de la nature ou de l'art. || Action d'appliquer des couleurs. Colorisation électro-magnétique.

— ÉTYM. Verbe fictif *coloriser*, de *coloris.*

COLORISTE (ko-lo-ri-st'), *s. m.* || 1° Peintre habile dans le coloris. C'est dans les écoles vénitienne et flamande qu'on trouve les meilleurs coloristes. Jean-Jacques aura toujours entre les littérateurs le mérite des grands coloristes en peinture, DIDER. *Ess. s. Claude.* || Les coloristes, les peintres qui se distinguent par la couleur, par opposition à ceux qui se distinguent par le dessin. || Se dit aussi des écrivains. C'est un coloriste. || 2° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui colorie des estampes, des cartes.

— ÉTYM. *Coloris.*

COLOSSAL, ALE (ko-lo-sal, sa-l'), *adj.* || 1° Qui est extrêmement grand, comme l'est le colosse. Des monuments colossaux. Statue colossale. Et leurs pas, ébranlant les arches colossales, Troublent les morts couchés sous le pavé des salles, V. HUGO, *Ball.* 14. || Par extension, qui appartient à un colosse de puissance ou d'orgueil. Du meurtrier [du duc d'Enghien] les nations vassales Courbent leurs fronts tremblants sous ses mains colossales, V. HUGO, *Odes*, III, 5. || 2° Fig. Vaste, étendu. L'empire des califes fut de peu de durée, mais colossal.

— ÉTYM. *Colosse.*

COLOSSE (ko-lo-s'), *s. m.* || 1° Statue d'une grandeur extraordinaire. Le colosse de Rhodes. || 2° Par extension, homme, animal de haute et forte stature. Qui n'admira que notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible.... soit à présent un colosse? PASC. dans COUSIN. Il jugea qu'à son appétit Dame baleine était trop grosse; Dame fourmi trouva le ciron trop petit, Se croyant, pour elle, un colosse, LA FONT. *Fabl.* I, 7. [Le comte de Bagliani] C'était une espèce de colosse en hauteur et en grosseur, ST-SIM. 106, 128. || 3° Fig. Empire ou souverain très-puissant; personnage très-considérable. Un colosse d'État qui de vous seul attend L'âme qu'il n'a pas de lui-même, CORN. *Agésil.* III, 1. Voici de quoi détruire et de quoi renverser Ce colosse orgueilleux si fort à terrasser, ROTR. *Bélisaire*, IV, 5. Ce colosse effrayant dont le monde est foulé, VOLT. *Mort de César*, III, 4. Cet effroyable colosse, Cazaux, l'appui des mutins, A mis le pied dans la fosse.... MALH. II, 5. J'ai du regret de voir Tite-Live jeter ses fleurs sur ces énormes colosses de l'antiquité; je voudrais qu'il eût fait comme Homère, qui néglige de les parer, MONTESQ. *Romains*, 5. Ces colosses d'orgueil furent tous mis en poudre, MALH. II, 12. Trente années détruiront ces colosses de puissance qu'on ne voyait bien qu'à force de lever la tête; nous disparaîtrons, moi qui suis si peu de chose, et ceux de qui j'espérais toute ma grandeur, LA BRUY. VIII. Que c'était un assez grand résultat pour y sacrifier Moscou tout entière; que peut-être le ciel, pour leur accorder une aussi grande victoire, voulait un aussi grand sacrifice, et qu'enfin il fallait à cet immense colosse un immense bûcher, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 6. || Le colosse du Nord s'est dit très-souvent pendant un temps pour le czar de Russie, l'empire russe.

— HIST. XVIe s. Le bruit sempiternel du colosse erigé sus la sepulture de Memnon, RAB. *Pant.* V, 1. Le sage peult bien, sans interest de son debvoir, leur quitter [accorder aux passions humaines] d'en haster ou retarder son pas, et ne se planter comme un colosse immobile et impassible, MONT. I, 339.

— ÉTYM. Le latin *colossus*, de κολοσσὸς, statue colossale.

† **COLOSTRATION** (ko-lo-stra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le **colostrum**.

— ÉTYM. *Colostrum.*

COLOSTRUM (ko-lo-strom'), *s. m.* Terme de médecine. Le premier lait des femmes après l'accouchement.

— ÉTYM. Lat. *colostrum.*

† **COLOUGLI** (ko-lou-gli) ou **COULOUGLI** (kou-lou-gli), *s. m.* Nom des habitants de l'Algérie nés de pères turcs et de femmes indigènes.

— ÉTYM. Mot turc, de *koula*, esclave, et *oghli*, fils.

† **COLPOCÈLE** (kol-po-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie du vagin.

— ÉTYM. Κόλπος, vagin, et κήλη, hernie.

† **COLPOPTOSE** (kol-po-ptô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Procidence du vagin.

— ÉTYM. Κόλπος, vagin, et πτῶσις, chute.

† **COLPORRHAGIE** (kol-po-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie du vagin.

— ÉTYM. Κόλπος, vagin, et ῥαγή, éruption.

COLPORTAGE (kol-por-ta-j'), *s. m.* Action de colporter; métier de colporteur. Les règlements sur le colportage.

— ÉTYM. *Colporter.*

COLPORTÉ, ÉE (kol-por-té, tée), *part. passé.* Des marchandises colportées dans les campagnes || Fig. Des bruits colportés par la malveillance.

COLPORTER (kol-por-té), *v. a.* || 1° Porter dans les villes ou les campagnes des marchandises pour les vendre, marchandises qui sont dans une banne portée sur le dos ou sur une petite voiture. Colporter des livres. || Par extension. Colporter une nouvelle, une histoire, aller la raconter à l'un et à l'autre.

1. Fig. Imitant noblement ces grâces mercenaires, Qui, par couples nombreux, sur le déclin du jour, Vont aux lieux fréquentés colporter leur amour, GILB. *Le 18e s.* || 2° Se colporter, *v. réfl.* Être colporté, être dit çà et là. Cette nouvelle se colporte depuis hier.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet ne ne doit conporter ne faire conporter par la vile de Paris, *Liv. des mét.* 86.

— ÉTYM. Sans doute de *col* et *porter :* porter sur son cou. Cependant la forme ancienne est *conporter*, qu'on peut expliquer en disant qu'elle est pour *couporter*, les syllabes *on* et *ou* se confondant facilement dans l'ancienne prononciation. Quoi qu'il en soit, *conporter* reste et rappelle le latin *comportare*. On trouve aussi au XVIe siècle *contreporter*.

COLPORTEUR (kol-por-teur), *s. m.* || 1° Originairement, petit marchand ambulant qui colporte ses marchandises sur son dos. || Marchand ambulant, qui porte ses marchandises dans les campagnes pour les vendre à des particuliers, et, particulièrement, marchand de livres. Mais dans les vers tous s'estiment docteurs, Bourgeois, pédants, écoliers, colporteurs, J. B. ROUSS. *Épît.* III, 1. || Par extension. Les Hollandais ont été les colporteurs des autres nations. || 2° Celui qui crie et qui vend dans les rues, avec permission de la police, les bulletins, les journaux, etc. || Fig. Un colporteur de nouvelles, celui qui va les débiter à droite et à gauche.

— HIST. XIIIe s. Nus chauciers de Paris ne puet conporter ne fere conporter par la ville de Paris chauces neuves de soie ne de toile, pour les fraudes qui sont teles que li conporteur ne sont conneu, *Liv. des mét.* 139. || XVIe s. La dite dame en fournissoit [de nouvelles] les contreporteurs, *Sat. Mén.* p. 197. Les revendeurs de livres, qui les portent à leur col par la ville, sont appellez contreporteurs, d'un mot corrompu au lieu de colporteurs, PASQUIER, *Rech.* VIII, p. 754, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Colporter.*

† **COLTIS** (kol-ti), *s. m.* Terme de marine. Couple qui correspond aux points où commence la saillie des bossoirs.

† **COLUBRIN, INE** (ko-lu-brin, bri-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui appartient à la couleuvre. || *S. m.* Nom d'une famille de reptiles établie sur le genre couleuvre.

† **COLUBRINE** (ko-lu-bri-n'), *s. f.* || 1° Variété d'argile à poterie grise et sans tache. || 2° Un des noms de la bryone.

— ÉTYM. *Colubra* (voy. COULEUVRE).

† **COLUMBAIRE** (ko-lon-bê-r) et **COLUMBARIUM** (ko-lon-ba-ri-om'), *s. m.* Terme d'antiquité. Bâtiment sépulcral, qui contenait plusieurs niches propres à recevoir des urnes mortuaires.

— ÉTYM. Lat. *columbarium*, pigeonnier; les niches des urnes ressemblant à des trous à pigeons.

† **COLUMELLAIRE** (ko-lu-mèl-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la columelle d'une coquille.

— ÉTYM. *Columelle.*

† **COLUMELLE** (ko-lu-mè-l'), *s. f.* || 1° Terme didactique. Petite colonne. || 2° Nom qu'on donne au fût, à la rampe, ou à l'axe intérieur d'une coquille, depuis le haut jusqu'en bas. || 3° Axe central de l'urne des mousses.

— ÉTYM. Le latin *columella*, diminutif de *columen* (voy. COLONNE).

† **COLUMELLÉ, ÉE** (ko-lu-mèl-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est garni d'une columelle.

COLURE (ko-lu-r'), *s. m.* Chacun des deux grands cercles géographiques, qui s'entre-coupent à angles droits aux pôles du monde et qui passent, l'un par les points solsticiaux, et l'autre par les points équinoxiaux de l'écliptique. De là ils tirent les noms, l'un de colure des solstices, l'autre de colure des équinoxes, parce qu'ils déterminent ces quatre grandes divisions et marquent par conséquent les quatre saisons de l'année. Comme on sait que les étoiles fixes ont un mouvement en longitude d'un degré en 72 ans, si on sait une fois qu'au temps de Chiron le colure des équinoxes passait par certaines étoiles fixes, on saura, en prenant leur distance à celles par où il passe aujourd'hui, combien de temps s'est écoulé depuis Chiron jusqu'à nous, FONTEN. *Newton.*

— ÉTYM. Κόλουρος, sous-entendu γραμμή, ligne colure, de κόλουρος, qui a la queue mutilée, de κόλος, mutilé, et οὐρὰ, queue; ainsi nommés, dit Proclus, parce que quelques-unes de leurs parties ne sont pas accessibles à la vue.

COLZA (kol-za), *s. m.* Nom donné à une variété de chou champêtre (crucifères), dont les graines fournissent une huile bonne à bruler.

— ÉTYM. Wallon, *colza, golza;* rouchi, *colsat;* du holl. *koolzaad*, mot à mot semence de chou, de *kool*, chou, et *zaad*, semence. Ce mot est écrit, dans Richelet, *colzat*, qui est plus conforme à l'étymologie.

COMA (kô-ma), *s. m.* Terme de médecine. Sorte d'assoupissement dans lequel le malade retombe aussitôt qu'il cesse d'être excité.

— ÉTYM. Κῶμα, assoupissement (comp. CIMETIÈRE).

† **COMARCHIE** (ko-mar-chie), *s. f.* Fonction de comarque.

† **COMARQUE** (ko-mar-k'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Gouverneur d'un village.

— ÉTYM. Κώμαρχος, de κώμη, village, et ἄρχειν, commander.

COMATEUX, EUSE (kô-ma-teû, teû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui concerne le coma.

— ÉTYM. *Coma.*

COMBAT (kon-ba; le *t* se lie; au pluriel l'*s* se lie : des combats opiniâtres, dites : des kon-ba-z opiniâtres; combats rime avec appas, mâts, etc.), *s. m.* || 1° Action dans laquelle on attaque et l'on se défend. Un ange contre qui il eut un combat, BOSS. *Hist.* I, 3. Je dois aux yeux d'Alcmène un portrait militaire Du grand combat qui met nos ennemis à bas, MOL. *Amph.* I, 1. Si son esprit est haut, il le veut faire bas; S'il est propre à l'étude, il parle des combats, THÉOPHILE, *Sat.* I. Qu'il lui suffise que l'Espagne, Réduite par tant de combats À ne l'oser voir en campagne, A mis l'ire et les armes bas, MALH. III, 1. || Combat naval, combat sur mer. || Combat singulier, duel. || Combat judiciaire, dans le moyen âge, combat, autorisé par le juge, de deux champions; le vaincu perdait sa cause. || Terme de l'ancienne chevalerie. Combat à outrance, celui qui se faisait avec l'épée tranchante, à fer émoulu. Combat à plaisance, tournoi que l'on faisait pour divertir les dames et qui était suivi de danses. || Être hors de combat, être par ses blessures hors d'état de combattre. || Mettre hors de combat, blesser ou désarmer son adversaire, de manière qu'il ne puisse plus combattre. Et fig. L'affaire du syndic m'avait mise hors de combat, SÉV. 192. Vous étiez hors de combat, ID. 611. || En parlant des animaux. Combat de taureaux, de coqs. || 2° Au pluriel et dans le style soutenu, la guerre. Je chante les combats, BOIL. *Art p.* III. Le Dieu que nous servons est le Dieu des combats, RAC. *Esth.* I, 5. Nos défenseurs se pressaient sur vos pas; Les fleurs pleuvaient, et des vierges pudiques Mêlaient leurs chants à l'hymne des combats, BÉRANG. *Déesse.* || 3° On donne ce nom à certains exercices, à certains jeux dans lesquels deux ou plusieurs champions disputent un prix. Le combat du ceste. Les combats du cirque. || Fig. Combat littéraire, dispute d'un prix littéraire, ou lutte des écrivains qui se disputent la faveur publique. Dans les combats d'esprit fameux maître d'escrime, Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime, BOIL. *Sat.* II. || 4° Par extension, lutte de forces contraires, physiques ou morales. Le combat des éléments. La fortune en tous lieux à l'homme est dangereuse; Quelque chemin qu'il tienne, il trouve des combats, MALH. V, 2. Cette vie est un combat perpétuel, et la philosophie est le seul emplâtre qu'on puisse mettre sur les blessures qu'on reçoit de tous côtés, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 3 oct. 1764. .... Sans rendre combat, tu veux qu'on te surmonte, CORN. *Cid*, V, 3. Je n'avais contre Attale aucun combat à rendre, ID. *Nicom.* III, 4. Ce cœur si généreux rend si peu de combat, ID. *Cinna*, IV, 5. Les combats qu'il a fallu rendre, BOSS. *Anne.* Quels assauts, quels combats j'ai tantôt soutenus! RAC. *Mithr.* II, 1. Je n'ai pu soutenir tes larmes, tes combats, ID. *Phèd.* I, 3. Où sont-ils ces combats que vous avez rendus? ID. *Iphig.* IV, 4. Sa douleur a si peu de combats [il se livre si facilement à sa douleur], MALH. I, 4. Ô rigoureux combat d'un cœur irrésolu! CORN. *Cinna*, IV, 2. Mais en ce dur combat de colère et de flamme Il déchire mon cœur sans partager mon âme, ID. *Cid*, III, 3. Votre amour en tous deux fait ce combat d'esprits, ID. *Cinna*, II, 1. Que je sens de rudes combats, ID. *Cid*, I, 9. Je n'ai plus de combat à faire contre moi, ID. *D. Sanche*, V, 1. Ce qu'on ne dit point qu'après de longs combats, MOL. *Mis.* IV, 3. La vie chrétienne est toujours une vie de combat, MASS. *Panég. mart.* Quand le sort à ta mince étoffe Livrerait de nouveaux combats, BÉRANG. *Habit.* Napoléon ne se décide encore ni à rester ni à partir; vaincu dans ce combat d'opiniâtreté, il remet de jour en jour à avouer sa défaite, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, II. || 5° Louable émulation. Ce fut entre eux un combat de générosité. Qui de civilités avec tous font combat, MOL. *Mis.* I, 1. || 6° Terme de féodalité. Combat de fief, contestation entre deux seigneurs qui réclamaient la mouvance d'un même fief.

— REM. L'Académie dit : donner un combat; des grammairiens ont condamné cette expression, mais sans fondement.

— HIST. XVIe s. Assister au combat de taureaux, MONT. I, 92. La douceur d'iceux vents et leur plaisant combat, RAB. *Pant.* V, 18. Qu'il ne laisse de venir à ma court, l'asseurant, s'il demande la jouste, qu'elle ne luy sera refusée; si le combat, encores moins, *D. Flores de Grece*, f° CL, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. COMBATTRE.

† **COMBATIVITÉ** (kon-ba-ti-vi-té), *s. f.* Voy. COMBATTIVITÉ.

† **COMBATTABLE** (kon-ba-ta-bl'), *adj.* Qui peut être combattu.

— HIST. XIIIe s. Et Gauvain le bien combatable, *la Rose*, 19092. || XVe s. Le mareschal et bon combatable, EUST. DESCH. *Mir. du mar.*

— ÉTYM. *Combattre.* Dans l'ancien français *combatable* a le sens actif: qui combat.

COMBATTANT (kon-ba-tan), *s. m.* || 1° Homme armé pour la guerre. Thèbes pouvait faire sortir ensemble dix mille combattants par chacune de ses portes, BOSS. *Hist.* III, 3. Sous couleur de punir un injuste attentat, Des meilleurs combattants il affaiblit l'État, CORN. *Cid*, IV, 5. || Champion. Nommons des combattants pour la cause commune; Que chaque peuple aux siens attache sa fortune, CORN. *Hor.* I, 3. Et croire que nous seuls armons ce combattant, CORN. *Pomp.* V, 1. || 2° Soldat qui prend part à un combat. Le nombre des combattants était égal de part et d'autre. La déroute fut entière, Quoi que pût faire Artarpax, Psicarpax, Meridarpax, Qui, tout couverts de poussière, Soutinrent assez longtemps Les efforts des combattants, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. Et le combat finit faute de combattants, CORN. *Cid*, IV, 3. Une nuée de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants, FÉN. *Tél.* XX. Allez, vils combattants, inutiles soldats, Laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras, BOIL. *Ép.* IV. || Les combattants, ceux qui, dans une armée, prennent part aux combats, par opposition aux non combattants, c'est-à-dire les officiers d'administration, les musiciens, les chirurgiens, etc. Napoléon, entré dans Moscou avec quatre-vingt-dix mille combattants et vingt mille malades, en sortait avec plus de cent mille combattants, SÉGUR, *Hist. de Napol.* IX, 1. || Familièrement. Le bal, le jeu finit faute de combattants, faute de danseurs, de joueurs. || 3° Chacun des assistants et des tenants d'un tournoi. || 4° Par plaisanterie, combattant se dit de gens qui se battent à coups de poing; en ce sens il a un féminin, combattante. On fut d'avis de jeter deux ou trois seaux d'eau sur les combattants.

— HIST. XIIe s. Vingt mile combatant, *Ronc.* p. 27. Sire, dit Guenes, Ogier li combatanz [le guerrier], *ib.* p. 31. Près [il] trovera le fort roi combatant, *ib.* p. 122. Vingt mille sont, hardi et combatant, ID. p. 132. || XVIe s. Chascun pouvoit assembler cent mille combattants, MONT. I, 229.

— ÉTYM. *Combattre.* L'ancien français avait le substantif *combatere, combateor*, qui a subsisté jusque dans le XVIe siècle. Irreprehensible, de bonne doctrine, non pas combateur ni avaricieux, CALV. *Instit.* 870. *Combattant* ne remplace pas exactement *combatteur :* comme il n'est autre que le participe présent de *combattre*, pris substantivement, il a le sens de celui qui combat actuellement, tandis que *combatteur*, c'est celui qui a l'habitude ou qui fait le métier de combattre.

† **COMBATTIVITÉ** (kon-ba-ti-vi-té), *s. f.* Terme du système phrénologique qui exprime le penchant que les animaux et l'homme paraissent avoir pour le combat.

— ÉTYM. *Combattre.*

COMBATTRE (kon-ba-tr'), je combats, nous combattons; je combattis; je combattrai; que je combatte; que je combattisse; combattant; combattu, *v. a.* || 1° Se battre contre un ennemi, soit qu'on attaque, soit qu'on se défende. Combattre un adversaire. Combattre les bêtes féroces. On eut d'abord à combattre les bêtes farouches; les premiers héros se signalèrent dans ces guerres, BOSS. *Hist.* I, 1. || Faire la guerre. Combattre les ennemis de son pays. || Dans le langage élevé ou poétique. Mon père.... plein du grand combat qu'il avait combattu, En racontant sa vie enseignait la vertu, LAM. *Harm.* III, 2. Bien : aimez vos amours et combattez vos guerres, V. HUGO, *Odes*, II, 10. Cet emploi se justifie par l'exemple célèbre de Bossuet : Dormez votre sommeil, grands de la terre, *le Tellier.* || 2° Fig. Combattre les préjugés. Combattre l'hérésie. Un scrupule continuel la

combat dans cette jouissance, PASC. *Conv. des P.* Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père, CORN. *Cid*, III, 3. Car enfin ce n'est rien d'avoir à combattre l'indifférence ou les rigueurs d'une beauté qu'on aime, MOL. *Sicilien*, 3. De cent peuples pour lui combattre la rigueur, RAC. *Androm.* I, 4. Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés? ID. *ib.* I, 4. C'est une ingratitude de combattre les intentions de son bienfaiteur, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET. Nos vrais ennemis sont en nous-mêmes, et Louis combat ceux-là plus que tous les autres, BOSS. *Marie-Thérèse.* || Combattre la nature, lutter contre les obstacles qu'elle présente à l'homme. Il nous a fallu reprendre Corbie.... en une saison en laquelle, outre les hommes, nous avions encore le ciel à combattre, VOIT. *Lett.* 74. Les chefs et Mortier lui-même, vaincus par l'incendie qu'ils combattaient depuis trente-six heures, y vinrent [au Kremlin] tomber d'épuisement et de désespoir, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 6. || Essayer de réfuter ou de détruire les opinions qu'un autre avance. Cet orateur combattit le ministère. Aristote combat souvent Platon. Je tiens aussi difficile de combattre un ouvrage que le public approuve, que d'en défendre un qu'il condamne, MOL. *Fâch. Préface.* On voit que les grands noms ne lui en imposaient pas; il combat quelquefois Morgagni en le respectant, et Haller en l'estimant, CONDORCET, *Bertin.* || **3°** Combattre un mal, une maladie, y opposer les moyens qui peuvent en procurer la guérison ou en arrêter les progrès. || **4°** *V. n.* Livrer combat. À ce que je puis voir vous avez combattu, Prince, par intérêt plutôt que par vertu, CORN. *Nicom.* II, 3. Je combattais, Seigneur, avec Montmorency, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Mon Dieu, j'ai combattu soixante ans pour ta gloire, ID. *ib.* II, 3. Je suis l'un des guerriers qui sont venus de France Combattre parmi vous pour votre indépendance, MASSON, *Helv.* II. Deux taureaux combattaient à qui posséderait Une génisse avec l'empire, LA FONT. *Fabl.* II, 4. Les Machabées étaient vaillants, et pourtant il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes, BOSS. *Marie-Thérèse.* || Par extension. Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous? RAC. *Ath.* I, 2. C'est ainsi que M. de Beaumont défend à Paris l'innocence des Sirven, après avoir si glorieusement combattu pour les Calas, VOLT. *Lett. à M****, mars 1767. || Lutter. Pollux.... ne combattait pas mieux du ceste, FÉN. *Tél.* XVI. || Fig. Être en état de lutte, faire des efforts. Pour ne la plus aimer j'ai cent fois combattu, RAC. *Bérén.* V, 7. Par elle [la tentation] sa vertu plus vivement éclate, Et l'on doute d'un cœur jusqu'à ce qu'il combatte, CORN. *Imit.* I, 13. || **5°** Combattre contre, au propre et au figuré, lutter, engager, soutenir la lutte. Il combattit contre les ennemis. Combattre contre les tentations. Combattre contre la faim. Il essaye, il fait des efforts, il combat contre le danger, MASS. *Avent. Délai de la convers.* || Dans le style élevé. [Ile] Bordée de rochers affreux contre lesquels la mer va follement combattre, FÉN. *Tél.* VIII. || Combattre pour, concourir au succès au triomphe de. Les maladies qui désolèrent l'armée ennemie combattirent pour Louis XIV, VOLT. *Louis XIV*, 21. || Combattre de civilité, de politesse avec quelqu'un, faire assaut de civilité. || **6°** Se combattre, *v. réfl.* Se battre l'un contre l'autre; être opposé l'un à l'autre. Ils se combattirent avec fureur. || Fig. Ces raisons se combattaient dans son esprit. L'auteur se combat lui-même, BOSS. *Somm. de la doctr.*

— HIST. XIe s. [Je] Puis m'en cumbatre [avec nos chevaliers] à Charle et à Franceis, *Ch. de Rol.* XLII. Assez est mieux que [nous] morions combatans, *ib.* CXIV. À cels d'Espaigne mout s'i est cumbatuz, *ib.* CL. S'il ne cumbat à cele gent hardie, *ib.* CLXXXIV. Li emperere, s'il se cumbat od mei, *ib.* CCXXXVIII. Onc je ne vi gent qui si fust cumbatant, *ib.* CCLVI. || XIIe s. Bien [tu] peus combatre au roi et as François, *Ronc.* p. 27. Et toute terre en [de mon épée] ai-je combatue, *ib.* p. 105. Là se combat chascuns pour garantir sa pel, *Sax.* IX. L'arcevesque Thomas pur els se conbateit, *Th. le mart.* 26. || XIIIe s. Bien furent jusques à seize seur le mur, et se combatirent main à main de haches et d'espées, VILLEH. LXXVI. Et en cheval se combatti Pompeus de Rome contre Julius Cesar, H. DE VALENC. XV. Pour combattre à vos ennemis avez passé une riviere à noue [à la nage], JOINV. 229. || XVe s. Ainsi que ces garçons se combattoient à aucuns de ces Anglois, FROISS. I, I, 31. Et savoit bien [le roi d'Angleterre] que le roi de France le suivoit à tout son effort, et en grand volonté de lui combattre, ID. I, I, 278. Ils ne cuidoient mie que nul François osast se combattre contre un Anglois, ID. II, II, 69. Mais à present Dieu pour toy se combat, CH. D'ORL. *Ball.* 77. Et fut cette bataille fort combatue, COMM. III, 7. Monseigneur qui aux Sarrazins se combatoit, LOUIS XI, *Nouv.* XVI. || XVIe s. Quiconque combat les loix menace le plus gents de bien de.... MONT. I, 165. Combattants cette opinion contre Platon, ID. II, 253. Ceste bataille fut si asprement combatue de part et d'autre, que.... AMYOT, *Fab.* 6. Il s'en alla trouver Hannibal, non point en l'intention de le combattre, ains.... ID. *Fab.* 11. Ils s'amuserent à piller l'or et l'argent, se combattans à qui en auroit, ID. *Lucul.* 31. Nous les freres puinez combaterons ensemble, Je dy Castor et moy, ou vous si bon vous semble, RONS. 854. Et se combat furieusement de ceste corne, PARÉ, *Licorne*, 13. Toute personne est tenue de combatre pour son pays, *Rozier histor.* I, 2.

— ÉTYM. Le latin *cum*, et *battre*; provenç. *combattre*; espagn. *combatir*; ital. *combattere*. Dans l'ancienne langue, *combattre* est un verbe neutre qui quelquefois, comme tous les verbes neutres d'alors, se conjugue avec le pronom réfléchi; ce n'est qu'à partir du XVe et du XVIe siècle qu'il devient actif.

COMBATTU, UE (kon-ba-tu, tue), *part. passé* de combattre. L'ennemi combattu pied à pied ne fit que peu de progrès. || Fig. De mes plaisirs passés mon âme est combattue, RÉGNIER, *Plainte.* D'un soin cruel ma joie est ici combattue, RAC. *Iphig.* II, 2. Oreste vous adore, Mais de mille remords son esprit combattu.... ID. *Andr.* V, 2. Son cœur fut combattu par deux passions contraires, FÉN. *Tél.* XVII. Combattus et flottants pendant tout le cours de notre vie, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Et de quelques remords que je sois combattu, CRÉBILL. *Rhadam.* III, 2. Arrête.... malheureux! que je suis combattu! Il est donc vrai que l'homme en proie à la misère Malgré lui vers le crime est souvent entraîné, GILB. *Plaintes du malheureux.* Sachez que d'une fille on risque la vertu, Lorsque dans son hymen son goût est combattu, MOL. *Tart.* II, 2. Les agitations d'un cœur combattu par la tendresse et le repentir, VOLT. *Lett. Cailleau*, 1772.

† **COMBE** (kon-b'), *s. f.* || **1°** Petite vallée, pli de terrain, lieu bas entouré de collines. Dans ces espèces de plaines au-dessus des montagnes, il se trouve des terrains enfoncés, des vallons secs et froids qu'on appelle des combes, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e mém. Dans une combe, à vingt pas, j'aperçois une manufacture de bas, J. J. ROUSS. *Promen.* 7. Mais au fond d'une combe ignorée et stérile Qui pourrait attirer les cupides soldats? MASS. *Helv.* II. || **2°** Terme d'art militaire. Esplanade peu étendue.

— HIST. XIIe s. Li os chevauche par tertres et par combes, *Garin le Loherain*, t. I, p. 96. Si descendirent lès une basse combe, *ib.* dans DU CANGE, *cumba*. Li rois li çainst l'espée fort et dure; D'or fu li pons et toute la heudure, Et fu forgie en une combe oscure, *R. de Cambrai*, 19. Par les grans combes la poudrere lever, *Roncisv.* p. 109. Ne combe oscure qui tant soit ennublée, *ib.* p. 157. || XIVe s. [Ils] courent de toute part joiant [joyeux] à celle tombe, Qui estoit à l'iglise assise en une combe [crypte], *Girart de Ross.* v. 6241. || XVe s. Icellui Carmen qui aloit en une combe ou valée pleine de bois, DU CANGE, *cumba*. || XVIe s. En approchant de Bonne-Val, et prenant à droite le chemin qui tourne à Chartres, il trouve sortant d'une combe le nouveau gouverneur de Chartres, D'AUB. *Hist.* III, 172. Il s'embusque dans un hameau abandonné, à la couverture duquel et d'une combe qui y touchoit, il se tient clos et serré, ID. *ib.* III, 389.

— ÉTYM. Bourguig. *combe, comme*, vallée étroite; provenç. et espagn. *comba*; piémont. *conba*; pays de Côme, *gomba*; dialectes anglais, *comb*, un vallon. Mot d'origine incertaine. Il se trouve déjà dans un texte latin du VIIe siècle comme nom géographique. Il n'est pas non plus isolé dans les langues romanes: le provençal a *comb*, et l'espagnol *combo*, qui signifient courbé; et l'espagnol *combar*, courber. Du Cange y voit le latin *cumba* ou *cymba*, barque, par assimilation de la concavité d'une barque à celle d'un vallon. Diez, qui trouve cette assimilation difficile, propose *concava*, qui, ayant l'accent sur la première syllabe, a pu donner *comba*, l'*a* bref disparaissant, et *conc'va* passant à *conva* ou *comba*. On a mentionné le latin inusité *cumbere* (radical de *in-cumbere*), être couché; mais *cumbere*, outre le sens qui ne va pas de soi, n'a dans le roman aucune dérivation (voy. CATACOMBES). On a proposé une origine celtique: bas-breton *comb*; kymri, *cwm*, vallée; à quoi Diez objecte que *comb* peut venir du français, et que, avec le gallois *cwm*, l'apparition du *b* dans les langues romanes fait difficulté; pourtant, jusqu'à plus ample informé, la dérivation celtique a le plus d'apparence.

COMBIEN (kon-biin), *adv.* || **1°** À quel point; dans ce cas *combien* précède d'ordinaire le verbe. Combien il m'est pénible de vous parler ainsi! Vous voyez combien il vous aime. Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense! RAC. *Brit.* V, 1. Vois donc combien c'est peu que la gloire ici-bas, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Sonnet.* || Cependant *combien* peut, dans le style élevé, aussi précéder immédiatement l'adjectif. Qui ne voit combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort! BOSS. *le Tell.* Tu sais combien terrible en ses soudains transports, De nos desseins souvent il rompt tous les ressorts, RAC. *Esth.* II, 1. || **2°** Quelle quantité, quel nombre; dans cet article, *combien* est, grammaticalement, un véritable substantif. Combien de livres y a-t-il dans cette bibliothèque? De combien d'hommes était-il suivi? À combien de personnes n'a-t-il pas rendu service? En combien de lieux trouve-t-on ce coquillage? Par combien de liens n'est-il pas retenu? Combien d'argent avez-vous? Dites-moi combien de blé est produit par ce champ. Combien de gens s'imaginent qu'ils ont de l'expérience, par cela seul qu'ils ont vieilli! Vous verrez l'enchaînement des affaires humaines; et par là vous connaîtrez avec combien de réflexion et de prévoyance elles doivent être gouvernées, BOSS. *Hist. Dessein général.* .... Je sais tout ce que j'ai commis, Et combien de devoirs en un jour j'ai trahis, VOLT. *Zulime*, IV, 5. Combien de pleurs m'eût épargnés cette philosophie que vous traitez de grossière, BARTHÉL. *Anachars.* ch. 79. Combien de projets a-t-il faits ou reformés! combien d'ouvertures a-t-il données! combien de services a-t-il rendus, dont il a dérobé la connaissance à ceux qui en ont ressenti les effets! FLÉCH. *Lamoign.* Combien à vos malheurs ai-je donné de larmes! RAC. *Andr.* I, 1. Avec combien de joie on y trahit sa foi! ID. *Brit.* V, 1. Combien de rois, de princes, de héros nous a-t-il représentés? RACINE, *Disc. Thom. Corn.* Ô combien lors aura de veuves La gent qui porte le turban! MALH. III, 1. De combien de tragédies, Sans ton assuré secours, Étaient les trames ourdies Pour ensanglanter nos jours? ID. II, 2. Combien en as-tu vu (je dis des plus huppés) À souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés! RAC. *Plaid.* I, 4. .... Combien en a-t-on vus Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus Pour vouloir trop tôt être riches! LA FONT. *Fabl.* V, 13. Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné, De combien ont rougi les champs de Macédoine, Combien en a versé la défaite d'Antoine! CORN. *Cinna*, IV, 2. || Absolument, combien se dit pour combien de gens. Combien se sont perdus par leur imprudence! Combien qui ont la science et la piété, mais une piété sans expérience! FÉN. t. XVII, p. 545. || Combien, se dit aussi absolument quand le sens supplée sans peine le substantif qui est sous-entendu. Combien vaut cela? À combien vous revient cet habit? Il y a je ne sais combien que j'enrage du peu de liberté que mon père me donne, MOL. *Mar. forcé*, 4. Je songe avec respect de combien je suis née Au-dessous des grandeurs d'un si noble hyménée, RAC. *Mithr.* IV, 4. De combien près la menace a-t-elle été suivie du coup! BOSS. *Duch. d'Orléans.* Car de combien peut-on retarder le voyage? LA FONT. *Fab.* VIII, 1. || Combien que, *loc. conjonct.* Quelque prix que, quelque quantité que. Combien qu'on vous en demande, il faut l'acheter. || Combien que, quoique, encore que, bien que. Et combien que nos crimes Vous donnent quelquefois des courroux légitimes, MALH. V, 24. Et combien qu'il ne sente Rien que le ciel présent et la terre présente, Pense qu'en se voyant tout le monde l'a vu, ID. I, 4. Aussi combien qu'après la vie Son âme, d'honneur assouvie, Possède ce bonheur entier, Qu'à ses vertus le ciel octroie, RACAN, *Ode au roi.* Cette locution a un peu vieilli; mais elle mérite d'être conservée. || Le combien, taux, prix non encore fixé. Il veut me vendre sa terre; mais le combien fait difficulté.

— REM. **1.** Combien de larmes il a données à cette perte; combien il a donné de larmes à cette perte. Lorsque le substantif joint à *combien* précède le verbe, le participe s'accorde avec le substantif; si, au contraire, ce substantif suit le verbe, le participe s'accorde avec le nom de quantité *combien* qui est du masculin et du singulier. || **2.** Le combien du mois tenons-nous? le combien est-ce aujourd'hui, le combien es-tu dans ta classe? sont des phrases détestables, qui se disent souvent, mais qu'il faut écarter loin du bon langage. On dira quel jour du mois avons-nous? quel jour du mois est-ce aujourd'hui? quelle place as-tu dans ta classe?

— HIST. XIIIe s. Par les escriz des prophetes monsterra il combien il aime cele cité, *Psautier*, f° 105. Combien que debonnaire soie, Se por honte ne le laissoie, Ne me tendroie de vous batre, *la Rose*, 8557. Ceste amor, combien que profite, N'a los, ne blasme, ne merite, *ib.* 5801. Combien que il aient meffet, ne de quelque meffet il soient pris, soient cler, soient lai, il y doivent avoir garant, BEAUM. XI, 15. || XIVe s. Il verroient de combien doleur seroit plus hardie à recouvrer liberté perdue que n'estoit convoitise à maintenir injuste seignourie, BERCHEURE, f° 63, *verso*. Combien que tu soies de jeune aage, toutesvoies de jour en jour t'assault la mort, *Ménagier*, I, 6. Combien que les stoyciens dient que.... ORESME, *Eth.* 223. Nez [même] il ne lui chaura combien on vende blé, *Guescl.* 19289. Endurer aventures Paciemment convient, combien que soient dures.... *Complainte sur la bataille de Poitiers. Bibliot. des Chartes*, 3e série, t. II, p. 263. || XVe s. Ceux là firent remparer la ville et fortifier malement, combien qu'elle fust forte assez devant, FROISSART, II, II, 1. Belle, combien que de mon fait Je croy qu'avez peu souvenance, CH. D'ORL. *Ball.* 22. Combien que aucuneffois les saillyes soient bien necessaires, si sont elles bien dangereuses pour ceulx de dedans une place, COMM. II, 11. || XVIe s. L'odeur du vin, o combien est plus friant que d'huyle! RAB. *Garg.* I, *prol.* Combien que la chose soit telle que, tant plus seroit remembrée, tant plus elle plairoit à vos seigneuries, ID. *ib.* I, 1. Combien qu'il n'est ja besoin d'amasser passages pour prouver une chose si notoire, CALV. *Instit.* 320. Combien y en a-il d'entre eux qui face mesmes semblant d'executer sa charge? ID. *ib.* 876. Nous voyons de quelles et combien ameres reprehensions il use, ID. *ib.* 877. J'avanceray mes journées le plus qu'il me sera possible, combien que je ne puis faire grant nombre de lieues, MARG. *Lett.* 43. Ce porteur vous dira combien de larmes de joye il a veu verser à ceste compaignie, ID. *ib.* 84. Plus je voys en avant, et plus je congnois combien je suis obligée à vous, ID. *ib.* 126. Ce qui n'a encores esté offert de nul serviteur, combien qu'il y en ait à qui il ne default que le bon vouloir, ID. *ib.* 121. Voyez combien Cesar se desploye largement à nous faire entendre.... MONT. I, 57. Il leur demanda pour combien ils vouldroient.... ID. I, 116. Là, sans faire autres aproches, on se mit sur le combien, et la place fut prise à coups de pistoles, je ne puis pas dire le prix, D'AUB. *Hist.* III, 163.

— ÉTYM. Wallon, *kiben*; bourguig. *combé*; de l'anc. franç. *com*, qui signifie *comme*, et *bien*, adv.

† **COMBINABLE** (kon-bi-na-bl'), *adj.* Qui peut être combiné.

— ÉTYM. *Combiner*; espagn. *combinable*.

COMBINAISON (kon-bi-nè-zon), *s. f.* || 1° Assemblage de plusieurs choses deux par deux, trois par trois, ou, en général, nombre par nombre, dans un ordre déterminé. Faire des combinaisons de chiffres, de cartes, de couleurs, de lettres. La mer et le continent semblent être dans une guerre éternelle ; chaque instant produit de nouvelles combinaisons, MONTESQ. *Lett. pers.* 113. || Terme d'algèbre. Produit qu'on peut former avec un nombre donné de lettres, chaque groupe différant des autres au moins par une des lettres qui y entrent. || Terme de chimie. Union de plusieurs corps en un certain nombre de proportions, toutes déterminées et constantes, d'où résulte un composé possédant des propriétés différentes de celles de ses composants. L'azote et l'oxygène sont dans l'air atmosphérique en simple mélange, tandis qu'ils sont en combinaison dans l'acide azotique. || 2° Mesure que l'on dispose en vue du succès d'une entreprise. Faire bien ses combinaisons. Les combinaisons de la politique. La combinaison réussit. Toutes les combinaisons que ce plan exige demandent beaucoup de temps, VOLT. *Lett. d'Argental*, 18 août 1763. || Combinaison ministérielle, composition d'un ministère dans lequel on fait entrer des hommes politiques qui puissent agir d'accord. || Esprit de combinaison, aptitude à combiner les choses. Ceux qui ne peuvent atteindre à l'esprit de combinaison, VAUVEN. *Du jeu.*

— HIST. XIVe s. Et une conjugacion ou combination qui est faite selon dyametre fait la retribucion estre selon proporcionalité, ORESME, *Eth.* 150. || XVIe s. Il y a une combination de masle et femelle aux choses vegetatives, PARÉ, *Animaux*, 21.

— ÉTYM. Lat. *combinatio*, de *combinare*, combiner; espagn. *combinacion*; ital. *combinazione*.

† **COMBINATEUR** (kon-bi na-teur), *s. m.* || 1° Celui qui combine. Un Écossais, grand joueur et grand combinateur [Law], était venu en France dans les derniers temps du feu roi, ST-SIM. 141, 144 || 2° *Adj.* Toutes les combinaisons sont parties de l'être combinateur de toute éternité, VOLT. *Dial.* XXIV, 17.

— ÉTYM. *Combiner;* ital. *combinatore.*

† **COMBINATOIRE** (kon-bi-na-toi-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport aux combinaisons; qui les produit. Art combinatoire.

— ÉTYM. *Combiner.*

COMBINÉ, ÉE (kon bi-né, née), *part. passé.* || 1° Objets combinés deux à deux. || Armée, flotte combinée, armée, flotte formée des forces réunies de deux ou plusieurs puissances. || Terme de chimie. Réuni par combinaison. L'oxygène et l'hydrogène combinés font l'eau. || Substantivement, un combiné, le produit d'une combinaison. || Dans la minéralogie, cristaux combinés, cristaux composés de plusieurs ordres de facettes. || 2° Fig. Disposé pour un but, pour une réussite. Mesures bien combinées.

COMBINER (kon-bi-né), *v. a.* || 1° Faire une combinaison. Combiner des cartes, des lettres, des chiffres. Combiner des idées. || Absolument. Ceux qui ont l'esprit assez net et l'imagination assez forte pour combiner sans géométrie et calculer sans algèbre, BUFF. *Homme, arithm. morale.* || Terme de chimie. Unir, en proportions déterminées, les substances qui ont de l'affinité. Combiner l'oxygène avec l'hydrogène. || 2° Fig. Disposer ses moyens en vue d'un résultat. Henri III combina l'assassinat du duc de Guise. Il combina sa marche avec celle du premier corps d'armée. || 3° Se combiner, *v. réfl.* Recevoir combinaison. Les quatre lettres *a*, *b*, *c*, *d*, se peuvent combiner de vingt-quatre manières différentes. Les vérités en se combinant se multiplient. Nos idées se combinent de plusieurs manières. Le gaz oxygène se combine avec les métaux pour faire les oxydes. Cette opinion fait le malheur des hommes, lorsqu'elle se combine avec la religion, BERN. DE ST-P. *Chaum. ind.*

— HIST. XIVe s. Ilz peuvent estre combinez ensemble, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Un petit pont si estroit que un seul homme à cheval seroit assez ensonnié [embarrassé] de passer outre : deux hommes ne s'y pourroient combiner, FROISS. I, I, 133.

— ÉTYM. Provenç. *combinar;* du latin *combinare*, de *cum*, avec, et *bini*, deux.

† **COMBLAU** ou **COMBLEAU** (kon-blô), *s. m.* Nom, dans l'artillerie, de grosses cordes servant à traîner le canon. Quelques-uns disent comblan.

1. **COMBLE** (kon-bl'), *s. m.* || 1° Ce qui tient au-dessus des bords d'une mesure déjà pleine. Le comble d'un boisseau. || 2° Fig. Le dernier degré, le plus haut point. Cette ombre de pitié n'est qu'un comble d'envie; Vous m'avez envié le bonheur de ma vie, CORN. *Œdipe*, III, 3. S'il ne m'ôtait point, quel comble à mon ennui! ID. *Cid*, II, 3. La mort n'est point pour moi le comble des disgrâces, RAC. *Baj.* II, 3. Sans doute, c'est pour moi le comble des malheurs, ID. *Mithr.* II, 6. Que le trouble [dans une pièce de théâtre], toujours croissant de scène en scène, À son comble arrivé se débrouille sans peine, BOIL. *Art p.* III. Lorsque les abominations de Sodome furent montées à leur comble, MASS. *Carême, Imp.* Les opinions s'élèvent peu à peu jusqu'au comble de la probabilité, PASC. *Prov.* 13. Elle nous mène jusqu'à la mort qui est un comble éternel, ID. *Vrai bien*, 1. C'était là le comble de ses souhaits, LA BRUY. VI. Les vieux capitaines dont la réputation et l'expérience étaient au comble, FÉN. *Télém.* XV. Encore une parole, j'étais au comble du bonheur, ID. *ib.* IX. L'iniquité vint à son comble, BOSS. *Hist.* II, 4. Les iniquités n'étaient pas au comble où il les attendait, ID. *ib.* II, 3. Sa gloire parut alors élevée au comble, ID. *Hist.* I, 9. Ses iniquités étaient montées jusqu'au dernier comble, ID. *Bonté*, 2. La mesure semble être au comble, ID. *Avert.* 1. Ses plaisirs sont au comble, et n'ont rien de mortel, GILB. *Le jugement dern.* Le comble à cette vraisemblance était que les marées sont plus hautes à la nouvelle et à la pleine lune, VOLT. *Newt.* III, 10. || Mettre le comble à quelque chose, en combler la mesure. Pour mettre le comble à leur malheur, FÉN. *Tél.* XIV. Pour mettre le comble à sa félicité, HAMILT. *Gramm.* 7. || Pour comble de, pour dernier surcroît. Et demandons aux dieux, nos dignes souverains, Pour comble de bonheur l'amitié des Romains, CORN. *Nicom.* V, 10. Veux-tu qu'un médisant, pour comble à sa misère, L'accuse d'y souffrir l'assassin de son père? ID. *Cid*, III, 1. Pour comble à sa noire aventure, ID. *Pomp.* II, 2. ....Pour comble d'ennui, Mon cœur, mon lâche cœur s'intéresse pour lui, RAC. *Andr.* V, 1. Pour comble de gloire et de magnificence, ID. *Esth.* II, 5. Pour comble de malheur, les dieux, toutes les nuits, Me venaient reprocher ma pitié sacrilége, ID. *Iphig.* I, 1. La fortune pour comble de maux me l'a enlevé, FÉN. *Tél.* IV. || Absolument. Mais, pour comble, à la fin, le marquis en prison Sous le faix des procès vit tomber sa maison, BOIL. *Sat.* V.

— HIST. XVe s. Quiconque amenera poissons en panier à Paris, il convient que ses paniers soient emplis loyaument, ou à comble ou sans comble, *Ord. des rois de Fr.* t. II, p. 359. On ne trouveroit nul homme terrier à qui nostre seigneur donnast tant de graces comme il te appreste : il te donna beauté à comble; il te donna sens et discretion à congnoistre le bien du mal, *Lancelot du lac*, t. III, f° 78. || XVIe s. Comment nous oserions nous glorifier d'avoir adjousté quelque comble à la juste mesure, CALV. *Instit.* 614. Sa libéralité vient jusques à ce comble, de ne rejetter pas nostre obeissance imparfaite, ID. *ib.* 259. Ce que dessus suffira pour faire conoistre que l'injustice aproche de son comble, LANOUE, 13. Droit de mouture est que les meuniers doivent rendre du rès [mesure de grain rase] le comble [mesure de farine comble], LOYSEL, 262.

— ÉTYM. Provenç. *comol;* espagn. et ital. *colmo;* portug. *cumulo*, et *cómoro*, *combro*, tas de terre; du latin *cumulus*.

2. **COMBLE** (kon-bl'), *adj.* || 1° Qui est rempli jusque par-dessus le bord. Boisseau comble. || Fig. La mesure est comble, c'est-à-dire les choses sont arrivées à ce point qu'on ne peut plus les endurer. Voyant enfin la mesure comble, BOSS. I, *Pass.* 3. Les temps étaient changés, la mesure était comble, VOLT. *Mœurs*, 128. || Par extension. La salle de spectacle était comble, elle était pleine à ne pouvoir contenir personne de plus. || 2° Terme de vétérinaire. Pied comble, nom donné au sabot dont la sole porte seule à l'appui, dépassant, par cette convexité morbide, le bord plantaire de la muraille.

— HIST. XIIe s. Estre comble, *Roncisv.* p. [illegible] || XIIIe s. De joie fu sa fame pleine, Quant el vit son seignor venir, Les pocins à son col tenir; Por comble se tient et por riche, *Ren.* 17785. || XIVe s. Et regardez si le cheval a piés gras et combles, *Ménagier*, II, 3. || XVe s. Princes, ceulx des citez sont grans, Bien aisiez, riches, combles, frans, Et de jour en jour s'enrichissent, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 448, dans LACURNE. Ta grand richesse et tes combles tresors sont bien vains, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. L'amitié en seroit plus pleine et plus comble, MONT. I, 210. Il en a sa brassée toute comble, il n'en peult saisir davantage, ID. I, 350. Quand tous mes cinq sens de nature seroient combles de liesse.... ID. II, 252. Lesquels il fit encore couvrir de terre, jusqu'à ce que la fosse fust comble, DESPER. *Cont.* XV.

— ÉTYM. *Comble* 1; provenç. *comol;* ital. *colmo.*

3. **COMBLE** (kon-bl'), *s. m.* || 1° Construction couronnant le sommet d'un édifice. Du temple tout à coup les combles s'entr'ouvrirent, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Il n'est guère plus vain d'avoir paru à la tranchée que le couvreur d'avoir monté sur de hauts combles, LA BRUY. II. L'aigle déjà perché sur le comble des tours semblait dire : Ici je bâtirai mon aire, CHATEAUB. *Gaul*, 264. Apprends à monter sur un comble, J. J. ROUSS. *Ém.* III. L'homme est tombé en ruine par sa volonté dépravée, le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement, BOSS. *la Vallière.* || Terme d'architecture. Comble brisé, celui qui est disposé sur deux pentes, l'une inférieure fort roide, l'autre plus douce. || Terme de vannier. Intervalle entre les têtes d'un ouvrage. || Terme de blason. Le chef de l'écu lorsqu'il est diminué. || 2° De fond en comble, *loc. adv.* Entièrement. La ville fut renversée de fond en comble, BOSS. *Hist.* II, 8. Cette conduite de Gervaise n'allait pas à moins qu'à la chute d'un si merveilleux édifice [la Trappe]; M. de la Trappe le sentait, lui qui l'avait construit et soutenu de fond en comble, ST-SIM. 61, 22. || Ruiner quelqu'un de fond en comble. Ruiner un système, une doctrine, de fond en comble. || 3° Fig. Monter au comble, s'élever au plus haut point. Le mérite en repos s'endort dans la paresse; Mais par les envieux un génie excité Au comble de son art est mille fois monté, BOIL. *Ép.* VII. Qu'ils n'arrivent jamais au comble frivole de notre gloire, plutôt que de l'acheter au prix des vices et des malheurs où elle nous a précipités, MASS. *Louis le Grand.* Il est au comble de ses vœux, RAC. *Andr.* V, 2. Quand je vous élevais au comble de la gloire, ID. *Mithr.* IV, 4. Au comble des douleurs tu m'as fait parvenir, ID. *Andr.* V, 5.

— REM. De même que *comble* 1, qui vient de *cumulus*, et *comble* 3, qui vient de *culmen*, ont

influé l'un sur l'autre pour s'assimiler dans la forme, de même on trouverait dans les emplois figurés de *comble* 1 des exemples qui iraient aussi bien à *comble* 3; mais il a paru qu'il valait mieux laisser ensemble des locutions si voisines plutôt que de les disséminer, en suivant rigoureusement un principe étymologique. D'ailleurs on peut conserver dans l'esprit cette nuance-ci : quand on dit qu'un homme ou un être personnifié arrive au comble de..., on doit entendre qu'il s'agit du faîte; quand on dit qu'une chose est à son comble, arrive à son comble, on doit entendre qu'il s'agit du surcroît que comporte une mesure.

— HIST. XIII[e] s. Et avoit un trau el comble deseure, par quoi il reprendoit s'alaine, *Chr. de Rains*, p. 95. || XIV[e] s. Une litiere fist tantost aporter là, Et dessus la litiere, sus le comble, rouva Ā metre sa baniere, si que on la verra, *Baud. de Seb.* IX, 406. || XV[e] s. Ces engins jetoient nuit et jour pierres et mangonneaux à grand foison, qui enfondroient et abattoient les combles des tours, des chambres, des salles, FROISS. I, I, 115. Messire Guillaume de Douglas, qui s'arme d'azur à comble d'argent, et dedans le comble trois estoiles de gueules, ID. I, I, 168. Si tost que la nef fut approchée des deux basteaulx, ung chevalier se mist au comble [tillac] de la nef, *Perceforest*, t. VI, p. 46. Carleir frappa premierement le roy en la lumiere du heaulme et lui abattit jus du chief; le roy le va atteindre sur le comble de l'escu, *ib.* t. I, p. 25. || XVI[e] s. Ce temple fut reedifié par Vespasien de fond en comble, AMYOT, *Public.* 28. La couverture est un seul comble rond, ID. *Péricl.* 29. L'office du censeur, qui estoit à Rome la cyme de dignité, et le comble d'honneur le plus hault où pouvoit atteindre un citoyen, ID. *Caton*, 32. Tout l'exercite en armes luy dressa un comble de terre en forme de tombeau, ID. *Alex.* 94. Lorsque le peuple athenien estoit au comble de sa prosperité, AMYOT, *Péricl. et Fab. comp.* 1.

— ÉTYM. Espagn. *cumbre;* portug. *cume;* ital. *colmo;* pays de Coire, *culm*, montagne; du latin *culmen*, faîte.

COMBLÉ, ÉE (kon-blé, blée), *part. passé.* || 1° Rempli jusque par-dessus le bord. Un boisseau comblé. || 2° Rempli. Un fossé comblé avec des gravats. Les tranchées comblées de morts. Quand un carrosse fait de superbe manière, Et comblé de laquais et devant et derrière, MOL. *Fâcheux*, I, 1. || 3° Fig. Il est comblé d'honneurs. Je partage les maux dont je la vois comblée, CORN. *Sertor.* IV, 3. Comblé de douleur amère, SÉV. 412. Ainsi pour vous venger tant de rois assemblés, D'un opprobre éternel retourneront comblés, RAC. *Iphig.* I, 2. || Absolument, très-satisfait. Vous êtes trop bonne, j'en suis comblée, SÉV. 71. M. d'Arrouy est comblé de vos honnêtetés, ID. 73. Ce bon homme en paraît l'âme toute comblée, CORN. *D. San.* V, 5. M. de Bièvre se promenait à la campagne avec un très-gros homme qui s'arrêta au bord d'un fossé et dit : Je le sauterais bien, mais je pourrais tomber dedans. — Ah! monsieur, repartit de Bièvre, il serait comblé de vous recevoir, *Bierriana*, p. 98.

COMBLEMENT (kon-ble-man), *s. m.* Action de combler un creux, un vide. Le comblement d'un puits. || En termes de géologie, terrain de comblement, terrain formé par des matières qui ont rempli un vide.

COMBLER (kon-blé), *v. a.* || 1° Remplir une mesure, un vaisseau jusque par-dessus le bord. Combler un boisseau. || Fig. Combler la mesure, commettre une dernière action qui rende toute patience, toute indulgence impossible. Mes crimes désormais ont comblé la mesure, RAC. *Phèd.* IV, 6. || Fig. Ou plutôt il fallait, comblant ta perfidie, Lui ravir tout d'un coup la parole et la vie, RAC. *Phèd.* IV, 2. Quand le ciel en colère De ceux qu'il persécute a comblé la misère, VOLT. *Orphel.* V, 1. Ses prédécesseurs avaient commencé la ruine des mœurs; il la comble, DIDER. *Ess. sur Claude.* || 2° Remplir un creux ou un vide. Combler un fossé. Prends ton pic, et me romps ce caillou qui te nuit; Comble-moi cette ornière.... LA FONT. *Fabl.* VI, 18. || Par extension. Cette ligne, fournie par les manuscrits, comble une lacune dans le texte. || Combler un déficit, fournir l'argent qui manque dans une caisse. || Fig. Combler les vœux, les désirs, les souhaits de quelqu'un, lui procurer tout ce qu'il souhaite. || 3° Faire avoir en surabondance. J'étais lasse d'un trône où d'éternels malheurs Me comblaient chaque jour de nouvelles douleurs, CORN. *Rodog.* II, 3. Qu'il comble d'épouvante et Grenade et Tolède, ID. *Cid*, IV, 3. Puisse d'un prompt succès votre grande entreprise Combler vos ennemis d'un mortel désespoir, ID. *Médée*, IV, 6. Ce choix pouvait combler trois familles de gloire, CORN. *Hor.* I, 2. Cette déesse qui nous comble de biens, FÉN. *Tél.* I. Il nous combla de présents, ID. *ib.* I. Vous me comblez de joie en m'apprenant que les stoïciens subsistent encore, FONTEN. *Sénèque et Scarron.* Cet hommage rendu à l'Académie par un savant illustre que l'Europe avait comblé de titres littéraires, honore à la fois cette compagnie et la nation, CONDORCET, *Linné.* || 4° Elliptiquement. Combler quelqu'un, le satisfaire entièrement. Vous me comblez. Entre ces tilleuls sans feuillage, Nous regarder comblait nos jours, BÉRANG. *Maudit printemps.* || 5° Se combler, *v. réfl.* Être comblé. On a vu plusieurs vallées se combler par des éboulements.

— HIST. XII[e] s. Por de besans pleine mine comblée Ne vous voudroie.... GUILL. D'ORANGE, *Variantes*, t. II, p. 294. || XIV[e] s. Et de draps y avoit mainte pile empilée, Et de lange et de linge mainte huche comblée, *Guescl.* 20398. Et en l'un des bachins pumes [pommes] je meteroie, Et l'autre par dechà de florins combleroie, *Baud. de Seb.* I, 1037. Les gens de guerre avoient rompu et comblé en partie ung puis qui estoit en la maison, DU CANGE, *abosatio.* || XV[e] s. Le cheval n'estoit mye frais; car il avoit erré grant journée; et il se combla des pieds de devant et cheut en une crevace moult grande, et le chevalier tomba dessoubz, *Lancelot du lac*, t. I, f° 43. || XVI[e] s. La mer comblant de limon et de sable les fosses d'entre deux, MONT. I, 231. Combler un bras de mer, AMYOT, *Thémist.* 31. Je vous conseille de combler ici vos victoires, et de pendre vostre espée au croc, D'AUB. *Hist.* II, 483. Celuy est bien mon oncle qui le ventre me comble, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *cumular;* espagn. *colmar;* ital. *colmare, cumulare;* du latin *cumulare*, combler. Dans l'exemple de Lancelot du lac, se combler veut dire chopper, et vient du bas latin *colmus*, embarras dans un chemin, qui se trouve dans *encombrer* (*en-combr-er*), et qui vient de *cumulus* (voy. COMBLE 1).

COMBLÈTE (kon-blè-t'), *s. f.* Terme de vénerie. Fente du pied du cerf.

— HIST. XVI[e] s. Comblette, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Comblète* paraît venir du mot *combe*, enfoncement, vallée, et signifier un petit enfoncement. On a, dans le provençal, *combement*, enfoncement, cavité.

† **COMBOURGEOIS, EOISE** (kon-bour-joî, joî-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui est de la même ville qu'une autre personne, qui a le droit de bourgeoisie dans la même ville; s'est dit particulièrement dans la Suisse.

— HIST. XVI[e] s. Il ne laissa pas de vouloir reschauffer les cœurs à garder le chasteau, plus pour esperance de s'en prevaloir avec ses combourgeois, que pour opinion qu'il eust de tenir la place, D'AUB. *Hist.* II, 276. Ceste science ou autrement ceste foy vous enseigne et certifie que vous estes combourgeois des cieux et que par Jesus Christ vous avez esté arraché des pattes du grand Pharao qui est le diable, LANOUE, p. 183, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *cum*, avec, et *bourgeois.*

† **COMBOURGEOISIE** (kon-bour-joi-zie), *s. f.* Anciennement et particulièrement en Suisse, qualité de combourgeois.

— HIST. XVI[e] s. Pour la religion que les dits de Berne ont mise au plus [ont fait prévaloir] dans un bailliage qu'ils ont en commun avec ceux de Fribourg; ce qu'ils pretendent leur estre permis par leur combourgeoisie, VILLEROY, *Mém.* t. VI, p. 37, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Combourgeois.*

COMBRIÈRE (kon-bri-ê-r'), *s. f.* Terme de pêche. Filet à prendre les gros poissons, et, en particulier, les thons.

— ÉTYM. Mot qui vient sans doute, à cause de la forme du filet, d'un radical *comb :* provenç. *comb*, courbe; espagn. *combar*, courber, cambrer (voy. COMBE).

COMBUGÉ, ÉE (kon-bu-jé, jée), *part. passé.* Futailles combugées.

COMBUGER (kon-bu-jé; le *g* prend un *e* devant *a* ou *o :* combugeant, combugeons), *v. a.* Imbiber d'eau une futaille, pour la mettre à l'épreuve.

— ÉTYM. Peut-être *com*, et *buée*, lessive.

† **COMBURANT, ANTE** (kon-bu-ran, ran-t'), *adj.* Terme de chimie. Principe comburant, tout corps qui, en se combinant avec un autre corps, donne lieu à la combustion de ce dernier. Lavoisier avait donné à l'oxygène le nom de comburant par excellence. || *S. m.* Le soufre, le chlore, l'iode, ayant la propriété de se combiner à certains corps avec dégagement de calorique et de lumière, sont des comburants.

— HIST. X[e] s. Delir e tota la civitate comburir, *Fragm. de Val.* p. 469.

— ÉTYM. Provenç. *comburir;* du latin *comburere*, de *cum*, et *burere*, brûler, radical inusité d'où vient *bustum*, bûcher. Au reste comparez USTION.

† **COMBUSTIBILITÉ** (kon-bu-sti-bi-li-té), *s. f.* Propriété des corps combustibles. || Combustibilité du tabac, faculté que les tabacs possèdent, à des degrés très-variés, de demeurer en ignition pendant un certain temps après chaque aspiration du fumeur.

— ÉTYM. *Combustible.*

COMBUSTIBLE (kon-bu-sti-bl'), *adj.* || 1° Qui a la propriété de brûler au feu. Matière combustible. Comme si c'était un feu spirituel, ou que l'âme, toute spirituelle qu'elle est, devînt, ainsi que le corps, un sujet sensible et combustible, BOURDAL. *Pensées*, t. III, p. 67. Le feu s'assimile et se rend propres toutes les choses combustibles, BUFF. *Animaux, Reprod.* || *S. m.* Toute matière dont on fait ordinairement du feu, comme le bois, la houille. Cette province manque de combustible. || En termes de géologie, les combustibles, roches comprenant les débris de matières organiques végétales. || 2° Terme de chimie. Corps combustible, tout corps susceptible de se combiner avec un principe comburant, tel que l'oxygène, en dégageant du calorique. || 3° Fig. Qui s'enflamme facilement. Ayant le malheur de se sentir un tempérament combustible, J. J. ROUSS. *Ém.* V. La nature en naissant vous fit l'âme sensible. — Le soufre préparé n'est pas plus combustible, REGNARD, *Démocr.* II, 7.

— HIST. XVI[e] s. Comme nous voyons que le feu s'esteint, cessant sa matiere combustible, PARÉ, IX, 15.

— ÉTYM. Voy. COMBUSTION.

COMBUSTION (kon-bu-sti-on), *s. f.* || 1° État d'un corps qui se dissipe en produisant de la chaleur et de la lumière. || Action de brûler entièrement. La combustion des morts était en usage chez les anciens. || Incendie. C'était l'instant où ces flammes furieuses étaient dardées de toutes parts et avec le plus de violence sur le Kremlin; car le vent, sans doute attiré par cette grande combustion, augmentait à chaque instant d'impétuosité, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 6. || 2° Terme de chimie. Combinaison de deux ou plusieurs corps qui s'accomplit avec dégagement de calorique et de lumière. || Combinaison sans dégagement de lumière et avec un dégagement de calorique qui n'est pas apparent. En ce sens, la rouille est le produit de la combustion du fer; mais on dit plutôt oxydation. || 3° Fig. Désordre et effervescence. Frédégonde avait mis toute la France en combustion, BOSS. *Hist.* I, 11. Étrange succès d'une dispute qui avait mis en combustion tout l'univers, MONTESQ. *Rom.* 15. Cette maxime en fit tant naître [de calomnies] en peu de jours et tant de médisances et tant de faux rapports que cela mit toute la cour en combustion, PASC. *Prov.* 15. Les soldats grecs que le roi avait disposés par colonies autour de Bactres, entrèrent en combustion les uns contre les autres, VAUG. *Q. C.* 526. Quoi qu'il en soit, cet altercas Mit en combustion la salle et la cuisine, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. C'est là une doctrine capable de bouleverser tout le monde et de mettre l'univers en combustion, D'ABLANCOURT, *Lucien*, dans LEROUX, *Dict. comique.* Il fait plus de bruit que quatre autres et met tout en combustion, LA BRUY. XII. Jean Jacques, que vous avez si bien réfuté, met tout en combustion dans sa petite république, VOLT. *Lett. de Bordes*, 4 janv. 1765.

— HIST. XIV[e] s. Ā Hais [il] ne trova riens fors que destruction Des gens murtris à glaive et grant combustion, *Girart de Ross.* v. 4339. || XVI[e] s. Les consulz, voyans le peuple mutiné accourir de toutes parts en la place, eurent peur que toute la ville n'en tumbast en combustion, AMYOT, *Cor.* 24. Il conseilla à Ciceron, lequel estoit desja poursuivy par Clodius, qu'il n'entrast point en combustion avec luy, ID. *C. d'Utiq.* 46. Il m'interrogua comme on traitoit les coups d'harquebuse et les combustions faites par la poudre à canon, PARÉ, IX, 1[er] disc. Es combustions les doigts se joignent ensemble, ID. XII, 6. Avoir mis toute la France en trouble et en combustion, CONDÉ, *Mémoires*, p. 658. Elles [les femmes] preuvent plus tost par là qu'elles ne les aiment que morts [leurs maris]; la vie est pleine de combustion; le trespas d'amour et de courtoisie, MONT. III, 177. Si faut-il qu'ils [les habitants de Nismes] avisent qu'il y a des menées secrettes pour les disjoindre et mettre en combustion avec ceux de Montpellier, FROUMENTEAU, *Finances*, III[e] liv. p. 172.

— ÉTYM. Provenç. *combustio;* espagn. *combustion;*

ital. *combustione;* du latin *combustionem* (voy. COMBURANT).

† **COME** (ko-m'), *s. m.* Synonyme de comite.

— ÉTYM. Voy. COMITE, dont *come* est une forme plus régulière.

† **COMÉDIATEUR** (ko-mé-di-a-teur), *s. m.* Celui qui est médiateur dans une affaire de concert avec une ou plusieurs personnes.

— ÉTYM. *Co*, et *médiateur*.

COMÉDIE (ko-mé-die), *s. f.* || **1°** Pièce de théâtre qui est la représentation, en action, des caractères et des mœurs des hommes, et d'incidents ridicules, plaisants ou intéressants. Voici une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée; et les gens qu'elle joue ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusqu'ici, MOL. *Tart. Préf.* Je dis que le grand art est de plaire et que, cette comédie ayant plu à ceux pour qui elle est faite, je trouve que c'est assez pour elle, et qu'elle doit peu se soucier du reste, MOL. *Critique*, 7. Moquons-nous de cette chicane où ils veulent assujettir le goût du public, et ne consultons dans une comédie que l'effet qu'elle fait sur nous, ID. *ib.* 7. Il est très-assuré, sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire des comédies, si les tartuffes ont l'avantage; qu'ils prendront droit par là de me persécuter plus que jamais, et voudront trouver à redire aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume, MOL. *Tart.* 2ᵉ *placet.* || Personnage de comédie, personnage qui n'a que l'apparence de l'autorité, du crédit. Je doutais qu'il pût être une âme assez hardie Pour ériger Carlos en roi de comédie, CORN. *D. San.* IV, 2. || **2°** Chez les Grecs, la comédie ancienne, celle où l'on mettait sur la scène les citoyens mêmes d'Athènes avec leurs noms; la comédie moyenne, celle où on les y mettait sans les nommer; la comédie nouvelle, celle où l'on ne mit plus que des personnages d'imagination. Des succès fortunés du spectacle tragique Dans Athènes naquit la comédie antique, BOIL. *Art p.* III. Le théâtre perdit son antique fureur; La comédie apprit à rire sans aigreur, ID. *ib.* || Comédie latine, celle que les Romains imitèrent de la comédie grecque, et surtout de la comédie nouvelle. Ils distinguaient la comédie *palliata*, où les personnages étaient grecs, ou revêtus du pallium; la comédie *togata*, où ils étaient revêtus de la toge, c'est-à-dire romains; la comédie *prætextata*, où les personnages étaient romains, mais des hautes familles; et la comédie *tabernaria*, où l'on faisait agir et parler les habitués des tavernes. || Comédie française, la comédie illustrée par Molière, Regnard et leurs successeurs, produit d'un art beaucoup plus développé. || Comédie historique, celle où un trait d'histoire, un événement historique est représenté. || Comédie héroïque, celle où les personnages appartiennent à un ordre supérieur, rois, princes, etc. Tel est le Don Sanche d'Aragon de Corneille. || Comédie pastorale, celle dont l'action se passe entre des bergers. || Comédie de ballet, comédie mêlée de ballets. || Comédie de genre, comédie comparée aux tableaux de genre et où l'on représente quelque scène d'intérieur. || Comédie féerie, celle où l'on fait intervenir des fées, des génies, des enchanteurs et autres personnages de ce genre, et qui permet, au moyen de machines, d'exécuter des changements à vue de décors ou de costumes. On l'appelait autrefois comédie à machines. || Comédie à couplets ou à ariettes, ou mêlée de couplets, c'est ce qu'on appelle plus souvent comédie-vaudeville, ou, par abréviation, vaudeville; c'est une comédie dans laquelle on intercale des couplets, uniquement à cause de l'agrément du chant. || Comédie italienne; c'est au fond la même chose que nos anciennes soties : c'est la représentation d'une action qui se passe entre des personnages de convention qui représentent par une sorte d'assimilation comprise de tout le monde les membres de la société réelle. Ces personnages sont surtout le père Cassandre, vieux bourgeois ou maître de maison ridicule et trompé; Colombine ou Isabelle, sa fille; Arlequin, l'amoureux de Colombine; Paillasse, le valet fainéant et gourmand; Gilles, le beau Léandre, le fat ou le petit-maître ridicule, etc. || Comédie de caractère, celle qui a pour objet le développement d'un caractère. Comédie de mœurs, celle qui offre la peinture des mœurs. Comédie d'intrigue, celle qui, par la multiplicité des incidents, a pour but d'intéresser et d'amuser. Comédie anecdotique, celle dont le fond est une anecdote. Comédie épisodique, plus souvent nommée comédie à tiroirs, celle dont les scènes ont peu de liaison entre elles. || Comédie larmoyante, celle où, pour intéresser le spectateur, on cherche les situations touchantes et tristes, comme dans Mélanide de La Chaussée. La comédie larmoyante était fort estimée dans le siècle dernier. La comédie larmoyante qui, à la honte de la nation, a succédé au seul vrai genre comique, porté à sa perfection par l'inimitable Molière, VOLT. *Lett. Somarokof*, 26 février 1769. || La haute comédie, celle qui se propose particulièrement la peinture des mœurs et des caractères et qui n'emploie que des personnages de la meilleure compagnie, comme le Misanthrope. || Figurément. Ceci est de la haute comédie, se dit de quelque tromperie, de quelque dissimulation bien menée ou très-effrontée. || **3°** Représentation d'une pièce. Il joue très-bien la comédie. Et j'ai maudit cent fois cette innocente envie, Qui m'a pris, à dîner, de voir la comédie, MOL. *Fâch.* I, 1. Ainsi, quand Richelieu revenait de Mahon, Partout sur son passage il eut la comédie, VOLT. *Les trois manières.* || **4°** Théâtre, lieu où jouent les comédiens. Il est allé à la comédie voir le Cinna de Corneille, le Tartuffe de Molière. La duchesse était à la comédie avec sa sœur, HAMILT. *Gramm.* 10. || Comédie-Française, le Théâtre-Français à Paris. Je ne connais pas Mlle Dubois; je ne savais pas même quelle sorte d'emploi elle avait à la Comédie, VOLT. *Lett. Richelieu*, 16 mars, 1767. || Portier de comédie, s'est dit autrefois de celui qui se tenait à la porte du théâtre pour recevoir l'argent. || Fig. Celui qui n'ouvre pas la porte sans se faire payer. J'étais un franc portier de comédie, RAC. *Plaid.* I, 1. || **5°** La troupe des comédiens d'un même théâtre. Toute la comédie paraît dans la cérémonie du Malade imaginaire. || **6°** L'art de composer des comédies. La comédie a été portée par Molière à une très-grande perfection. Que la comédie était, comme beaucoup d'autres choses, fort en décadence, VOLT. *Lett. d'Argental*, 4 janvier 1767. Aussi, madame, n'ai-je rien dit qui aille à vous; et mes paroles, comme les satires de la comédie, demeurent dans la thèse générale, MOL. *Critique*, 7. La tragédie, sans doute, est quelque chose de beau quand elle est bien touchée; mais la comédie a ses charmes, et je tiens que l'une n'est pas moins difficile que l'autre, ID. *ib.* 7. Le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, MOL. *Tart.* 1ᵉʳ *placet au roi.* Je ne puis pas nier qu'il n'y ait eu des Pères de l'Église qui ont condamné la comédie; mais on ne peut pas me nier aussi qu'il n'y en ait eu quelques-uns qui l'ont traitée un peu plus doucement, ID. *Tart. Préf.* Si l'emploi de la comédie est de corriger les vices, je ne vois pas par quelle raison il y en aura de privilégiés, ID. *Tart. Préface.* Il ne serait pas difficile de leur faire voir que la comédie, chez les anciens, a pris son origine de la religion et faisait partie de leurs mystères; que les Espagnols nos voisins ne célèbrent guère de fête où la comédie ne soit mêlée; et que, même parmi nous, elle doit sa naissance aux soins d'une confrérie à qui appartient encore aujourd'hui l'hôtel de Bourgogne, ID. *ib.* L'aimable comédie, avec lui [à la mort de Molière] terrassée, En vain d'un coup si rude espéra revenir, Et sur ses brodequins ne put plus se tenir, BOIL. *Ép.* VII. || **7°** Fait qui excite le rire. C'était une vraie comédie de voir la dispute de ces deux hommes. || Donner la comédie, faire ou dire des choses qui sont comme une comédie pour ceux qui les voient ou les entendent. Je vous dirai tout franc que cette maladie, Partout où vous allez, donne la comédie, MOL. *Mis.* I, 1. Il disait au parterre : ris donc, parterre; ce fut une seconde comédie que le chagrin de notre ami, il la donna en galant homme à toute l'assemblée, MOL. *Critique*, 6. || Donner la comédie au public, tenir une conduite scandaleuse qui attire l'attention. || **8°** Feinte. Se donner dans l'église la comédie de son propre enterrement, VOLT. *Mœurs*, 126. Le cœur se donne la comédie en lui-même, BOSS. *Parole de Dieu*, 3. Oh! que, pour la punir de cette comédie, Ne lui vois-je une vraie et longue maladie! BOIL. *Sat.* X. || Jouer la comédie, affecter des sentiments qu'on n'a pas. Je ne crois point qu'ils puissent jouer longtemps la comédie, SÉV. 583. Cela nous fit voir qu'on joue longtemps la comédie, ID. 149. || **9°** La Divine-Comédie, titre du poëme dans lequel Dante a décrit l'enfer, le purgatoire et le paradis. || Proverbes. C'est le secret de la comédie, c'est-à-dire cela est su de tout le monde, comme les secrets des personnes de la comédie qui sont sus du public. Cela [les réunions chez Monseigneur] ne dura pas longtemps sans devenir le secret de la comédie, ST-SIM. 173, 62.

— HIST. XIVᵉ s. Et ce peut assez apparoir par les comedies des anciens et par celles que l'en fait à present, ORESME, *Eth.* 139. || XVIᵉ s. En ces comedies, il y a plusieurs paroles dites de luy, les unes à bon escient, les autres en jeu et avec risée, AMYOT, *Péricl.* 13.

— ÉTYM. Provenç et espagn. *comedia;* ital. *commedia;* du latin *comœdia;* de κωμῳδία, de κῶμος (voy. COMIQUE), et ᾠδή, chant (voy. ODE).

COMÉDIEN, IENNE (ko-mé-diin, diè-n'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre. Un misérable libraire de Paris a imprimé mes pièces de la façon détestable dont les comédiens les jouent, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 déc. 1765. Je conclus donc qu'il faut faire imprimer sa drogue; ensuite les comédiens donnent notre orviétan sur leur échafaud, s'ils le veulent, ID. *Lett. Chabanon*, 22 déc. 1766. C'est en quoi vous faites mieux voir que vous êtes une excellente comédienne, de bien représenter un personnage qui est si contraire à votre humeur, MOL. *Impromptu*, 1. J'avais songé une comédie où il y aurait eu un poëte qui serait venu pour offrir une pièce à une troupe de comédiens nouvellement arrivés de campagne, ID. *ib.* 1. Si j'étais à la place de vous autres comédiens, j'aimerais mieux tirer la langue d'un pied de long que de représenter de pareilles sottises, REGNARD, *Crit. du Lég.* 2. || Les comédiens français, les comédiens du Théâtre-Français. || Les comédiens ordinaires de S. M., les comédiens du théâtre-Français. || Comédiens de campagne, ou ambulants, comédiens qui vont de ville en ville donner des représentations. || **2°** Fig. Celui, celle qui feint des sentiments qu'il, qu'elle n'a pas. Quelque grand comédien qu'il fût [le duc de Gesvres], il ne put cacher sa rage, ST-SIM. 36, 156. Quand la meurtrière de Marie Stuart parlait de la crainte de Dieu, cette reine faisait la comédienne, VOLT. *Mœurs*, 174. Avec son ton radouci, sa face minaudière, je le crois un grand comédien, LESAGE, *Turcar.* I, 1. || **3°** *Adj.* Feint, affecté. Il faut empêcher les enfants de contrefaire les gens ridicules; car ces manières moqueuses et comédiennes ont quelque chose de bas et de contraire aux sentiments honnêtes, FEN. XVII, 18.

— ÉTYM. *Comédie;* espagn. *comediante;* ital. *commediante.*

† **COMÉDON** (ko-mé-don), *s. m.* Terme de médecine. Nom de petits cylindres vermiformes qu'on fait sortir de la peau du nez, de celle des joues et du front, et qui proviennent des follicules pileux.

— ÉTYM. Lat. *comedo*, mangeur, parce qu'on croyait qu'il y avait érosion.

† **COME PRIMA** (ko-mé pri-ma), **COME SOPRA** (ko-mé so-pra), *loc. adv.* Termes de musique. Comme ci-dessus; ce qui indique qu'on doit répéter un passage qu'on a déjà vu.

— ÉTYM. Ital. *come*, comme, et *prima*, première (voy. PREMIER), sous-entendu *volta*, fois, ou *come*, comme, *sopra*, ci-dessus (voy. SUR, prép.).

† **COMESTIBILITÉ** (ko-mè-sti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est comestible.

— ÉTYM. *Comestible.*

COMESTIBLE (ko-mè-sti-bl'), *adj.* || **1°** Qui peut être mangé; qui est bon à manger. Les champignons et les mousses, dont quelques espèces sont comestibles, FEN. DE ST-P. *Harm.* I. *Tabl. génér.* Je rencontrais toujours quelque plante comestible qui avait survécu à la ruine des cultivateurs, ID. *Ch. Ind.* || **2°** *S. m.* Un bon comestible. Une boutique de comestibles.

— HIST. XVIᵉ s. Comestible, NICOT.

— ÉTYM. Espagn. *comestible;* ital. *commestibile*, du latin *comestibilis*, de *cum*, avec, et *es*, radical du verbe *edere*, *esse*, manger.

† **COMÉTAIRE** (ko-mé-tê-r'), *adj.* Qui a rapport aux comètes. Les hypothèses cométaires. Densité cométaire, densité des comètes. La matière amenée à l'état de densité cométaire. Quelques astronomes prétendent que les noyaux cométaires, ceux-là même qui, par la vivacité de leur lumière, ressemblent le plus aux planètes, jouissent d'une complète diaphanéité; que les comètes, en un mot, sont de simples amas de vapeurs, ARAGO, *Annuaire*, 1832, *des comètes*, p. 220.

— ÉTYM. *Comète.*

COMÈTE (ko-mè-t'), *s. f.* Terme d'astronomie. || **1°** Astre qui porte une chevelure lumineuse, qui est constitué par une matière excessivement rare et qui décrit autour du soleil des orbes extrêmement allongés. Les comètes, que l'on a regardées pendant longtemps comme des météores, sont des astres semblables aux planètes : leurs mouvements, leurs retours sont réglés suivant les mêmes lois que les mouvements planétaires, LAPL. *Exp.* II, 5. Le sentiment de ceux qui croient les comètes des corps éternels, aussi bien que les planètes, avait été attaqué par M. Montanari, sur ce fondement que cette dernière comète, qui avait disparu à la fin de

février 1681, n'était point alors assez éloignée de la terre pour disparaître par son éloignement seul et qu'il devait y avoir eu, par conséquent, quelque dissolution physique, FONTEN. *Guglielmini.* Il conclut que les comètes sont des corps éternels et que leurs retours peuvent être prédits, ce qui est aussi la pensée de M. Cassini, ID. *Bernoulli.* Je suis très-persuadé qu'aucune comète ne peut prendre aucune planète en flanc, VOLT. *Lett. Dionis du Séjour*, 18 janv. 1775. Tout Paris, en dernier lieu, était en alarmes; il s'était persuadé qu'une comète viendrait dissoudre notre globe le 20 ou 21 de mai, VOLT. *Lett. Hamilton*, 17 juin 1773. Dès qu'une comète a été observée trois fois avec exactitude, on calcule ses éléments paraboliques, et l'on s'empresse de rechercher si, dans le catalogue où de tout temps ces éléments sont inscrits et qui s'appelle le catalogue des comètes, il en est d'à peu près semblables à ceux qu'on vient de trouver, ARAGO, *Annuaire*, 1832, *des comètes*, p. 172. || Vin de la comète, vin recueilli dans l'année 1811, célèbre par l'apparition d'une très-belle comète, par la chaleur de l'été et de l'automne, et par l'excellence de ses vins. || **2°** Terme d'artifice. Fusée à queue lumineuse. || **3°** Sorte de ruban étroit qui a beaucoup d'apprêt. || **4°** Terme de blason. Étoile à huit rayons, qu'on peint avec une queue flamboyante. || **5°** Jeu de cartes qui se joue avec deux jeux de cartes, dont on ôte les as; l'un des deux jeux est de couleur noire, l'autre de couleur rouge; il y avait une des cartes sur laquelle était représentée la figure d'une comète; ou bien on faisait servir de comète le neuf de carreau dans le jeu noir, et le neuf de trèfle dans le jeu rouge. Il est vrai qu'elle a fait plus de progrès dans la comète et le trictrac que dans l'orthographe, et qu'elle met la comète pour neuf plus aisément qu'elle n'écrit une lettre, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 janv. 1763.

— REM. *Comète* fut d'abord du féminin; au XVIe s. on fit ce mot du masculin pour se conformer à l'étymologie; plus tard on hésitait entre l'ancien genre et le nouveau : Ces affreux comètes, *Merc. de Fr.* oct. 1779, p. 23; aujourd'hui *comète* est du féminin.

— HIST. XIIIe s. Mes les cometes plus n'aguetent [regardent], Ne plus espressement ne gietent Lor influances ne lor rois [rayons] Ne sor rois que sor povres hommes, *la Rose*, 18745. Les cometes font-il [les cieux] paroir, Qui ne sunt pas es ciex posées, Ains sont parmi l'air embrasées, Et poi durent, puis que sont faites, *ib.* 18738. || XIVe s. Aussi fu l'estoile comée [*comata*, à chevelure], En semblance de feu couée, Qui de feu et d'occision Faisoit pronostication, MACHAULT, p. 68. || XVIe s. Et là notoient les cometes, si aulcuns estoyent, RAB. *Garg.* I, 23.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *cometa;* du latin *cometa*, de κομήτης, de κόμη, chevelure : astre chevelu.

† **COMÉTÉ, ÉE** (ko-mé-té, tée), *adj.* Terme de blason. Se dit de pièces qui ont des rayons ondoyants et mouvants du chef; au lieu que les rayons flamboyants sont mouvants de la pointe de l'écu.

— ÉTYM. *Comète.*

† **COMÉTOGRAPHE** (ko-mé-to-gra-f'), *s. m.* Celui qui étudie les comètes, qui traite des comètes.

† **COMÉTOGRAPHIE** (ko-mé-to-gra-fie) ou **COMÉTOLOGIE** (ko-mé-to-lo-jie), *s. f.* Terme d'astronomie. Histoire des comètes.

— ÉTYM. *Comète*, et γράφειν, décrire, ou λόγος, traité.

COMICES (ko-mi-s'), *s. m. plur.* Terme d'antiquité. Nom que les Romains donnaient à leurs assemblées pour l'élection des magistrats, et pour d'autres affaires publiques. Et quel est aujourd'hui l'ordre de vos comices? VOLT. *Catil.* IV, 2. Demain au point du jour j'assemble les comices, M. J. CHÉN. *Gracques*, I, 2. || De nos jours, nom que l'on a donné aux assemblées primaires appelées à voter sur des plébiscites. || Comice agricole, société libre formée par des cultivateurs, des éleveurs, etc. à l'effet de discuter en commun les meilleurs procédés en agriculture, et de perfectionner la culture des terres et l'élève des bestiaux par des encouragements divers. Ce nom a été donné, par assimilation avec les comices romains, à ces réunions agricoles, vers la fin du siècle dernier, peu avant la Révolution (1788).

— HIST. XIVe s. Quant aucun lieu estoit dedié aux choses publiques, comme estoit le cirque, le comice, BERCHEURE, f° 1, *verso.* Sachez que le lieu où l'eleccion des nouveaux magistraz et officiers se fesoit chascun an estoit apellé comice au singulier, et le fait et l'estat des dites eleccions estoit apelé les comices au plurier, ID. *ib.*

— ÉTYM. Le latin *comitium*, de *cum* avec, et *ire*, aller (voy. J'IRAI).

† **COMIFÈRE** (ko-mi-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte une chevelure.

— ÉTYM. Lat. *coma*, chevelure (voy. COMÈTE), et *ferre*, porter.

COMINGE (ko-min-j'), *s. f.* Sorte de grosse bombe. Vieux.

— ÉTYM. Le comte de *Cominges*, aide de camp de Louis XIV au siége de Mons, à la taille duquel le roi avait comparé ces bombes en badinant.

COMIQUE (ko-mi-k'), *adj.* || **1°** Qui appartient à la comédie. Le genre, le style comique. Troupe comique. Poëte, pièce comique. Il n'avait point de répugnance à suivre l'avis que lui donnait le père de sa femme, sachant mieux qu'elle que la vie comique n'est pas si heureuse qu'elle le paraît, SCARR. *Rom. com.* II, ch. 3. Théodote, avec un habit austère, a un visage comique et d'un homme qui entre sur la scène, LA BRUY. VIII. || Avoir le masque comique, avoir, en parlant d'un acteur, un visage habile à exprimer toutes les nuances d'un rôle plaisant. || **2°** Par extension, plaisant, qui fait rire. Propos, aventure comique. J'aime mieux Arioste et ses fables comiques, BOIL. *Art poét.* III. Il est comique que le bien d'un Parisien soit en Souabe; mais la chose est ainsi, VOLT. *Lett. Florian*, 11 avril 1767. Oh! tu prends au tragique Un débat qui pour moi ne sera que comique, GRESSET, *Méchant*, II, 1. || **3°** *S. m.* Le comique, le genre comique, la comédie. Comique de situation, de caractère, larmoyant. Que la nature donc soit votre étude unique, Auteurs qui prétendez aux honneurs du comique, BOIL. *Art p.* III. Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs, ID. *ib.* Le paysan ou l'ivrogne fournit quelques scènes à un farceur; il n'entre qu'à peine dans le vrai comique; comment pourrait-il faire le fonds ou l'action principale d'une comédie? LA BRUY. I. || Le haut comique, la comédie de caractère ou de mœurs, quand les personnages sont de bonne compagnie dans leurs actions et leurs paroles. Il y a deux acteurs excellents, mais rien pour le tragique ni pour le haut comique, VOLT. *Lett. d'Argental*, 19 sept. 1766. || Le bas comique, les pièces qui se rapprochent de la farce par les actions, les idées, les plaisanteries. || Avoir du comique dans la figure, dans l'esprit, avoir une figure qui fait rire, un esprit qui plaisante. || Par extension, ce qu'il y a de comique. Le comique de l'affaire, c'est que.... || **4°** Auteur comique. Molière est notre premier comique. Quel homme on aurait pu faire de ces deux comiques [Térence et Molière]! LA BRUY. I. || Le comédien chargé de représenter les personnages comiques. La troupe a un très-bon comique. Jouer les comiques, tenir l'emploi de comique. || Fig. C'est le comique de la troupe, se dit d'une personne qui, dans une société, amuse d'ordinaire les autres par ses plaisanteries ou ses bouffonneries. || Aujourd'hui chanteur comique et quelquefois comique tout court, chanteur de salon qui chante des chansonnettes, des romances bouffonnes.

— HIST. XVIe s. Dit l'ancien comique grec.... MONT. I, 104.

— ÉTYM. Le latin *comicus*, de κωμικὸς, de κῶμος, gala, le dieu Comus.

COMIQUEMENT (ko-mi-ke-man), *adv.* D'une manière comique. Il a traité ce sujet comiquement. On représente comiquement ce qui se passe de ridicule en divers lieux, ST-ÉVREM. *Discours sur la comédie anglaise*, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Comique*, et le suffixe *ment.*

† **COMITAT** (ko-mi-ta), *s. m.* Nom donné aux divisions civiles et administratives de la Hongrie.

— ÉTYM. Latin *comitatus* (voy. COMTÉ).

COMITE (ko-mi-t'), *s. m.* Officier préposé à la chiourme d'une galère. Pontchartrain était envieux et jaloux de tout, et, dans sa marine, comme un comite sur ses galériens, ST-SIM. 305, 234. Ces forçats qui gémissent sous l'inhumanité d'un comite, FLÉCH. *Aig.* La révocation de l'édit de Nantes mit nobles, riches, vieillards, gens aisés, faibles, délicats, à la rame et sous le nerf très-effectif du comite, ST-SIM. 413, 181.

— HIST. XIIIe s. Et fu comite et chevetaine Raymont, *Hist. occid. des crois.* t. II, p. 170. Raimont, qui estoit comistre des galies, *ib.* p. 207. || XVIe s. Et fault en chasque galere ung comite, qui doibt avoir par moys dix livres, *Stolonomie*, dans JAL.

— ÉTYM. Espagn. *comitre;* ital. *comito;* bas-lat. *comitus*, forme dérivée de *comes*, comte (voy. COMTE). Le bas latin *comes*, le bas grec κόμης se sont dits pour chef de navire, et, à l'origine, il y eut des *comtes* de toutes sortes d'offices.

COMITÉ (ko-mi-té), *s. m.* || **1°** Réunion d'un nombre relativement restreint de personnes, ou, plus spécialement, de membres d'un corps plus nombreux, d'une assemblée, laquelle réunion est chargée de s'occuper d'affaires déterminées, de donner un avis, de préparer une délibération. || Assemblée de commissaires choisis par autorité, et chargés de la discussion particulière de quelque affaire. Les membres, le bureau, le président du comité. Comité consultatif. Comité exécutif. Comité de surveillance. Le régent me dit qu'il formerait un comité (car on ne parlait plus qu'à l'anglaise) de quelques-uns du conseil de régence, ST-SIM. 466, 116. || Nom des sections du conseil d'État. || **2°** Comité secret, délibération d'une assemblée à laquelle le public n'est pas admis. || Familièrement. Petit comité, réunion composée seulement d'un petit nombre de personnes intimes. Nous serons ce soir en petit comité. || **3°** Au théâtre, le comité de lecture, ou, simplement, le comité, réunion d'acteurs ou d'hommes de lettres, qui, écoutant la lecture des pièces soumises à leur appréciation, les admettent ou les rejettent.

— ÉTYM. Angl. *committee*, participe féminin anglo-français de *commettre.*

† **COMITIAL, ALE** (ko-mi-si-al, a-l'), *adj.* Qui a rapport aux comices. || Maladie comitiale, l'épilepsie, à cause que les comices se séparaient quand quelqu'un y tombait du haut mal.

— HIST. XIVe s. Jours comicialz estoient ceux qui estoient establiz à eslire les magistraz et à publier les loys, BERCHEURE, f° 54, *verso.*

— ÉTYM. Le latin *comitialis*, de *comitia*, comices.

COMMA (ko-mma), *s. m.* || **1°** Terme de grammaire grecque. Une partie du membre ou colon, c'est-à-dire une incise. || Pour les métriciens, une des parties du vers hexamètre séparées par la césure. || Nom de la virgule. || **2°** Terme de musique. Très-petit intervalle. Les Anciens reconnaissaient plusieurs comma. Le comma moyen est l'excès du *mi* calculé comme quatrième quinte de l'*ut*, sur le *mi* calculé comme sa tierce. La différence est de 81 à 80, ce qui fait à peu près un neuvième de ton. Le comma est la différence du demi-ton majeur au demi-ton mineur, comme d'ut dièze à ré bémol. Quelques-uns même s'imaginent que le ton majeur n'est point différent du ton mineur, de sorte que le comma, qui en est la différence, leur est insensible, MALEB. *Recherche*, VI, 4. Dites-moi si vous divisez à Siam le ton majeur en deux comma et deux semi-comma, VOLT. *Dial.* 22. Les musiciens entendent par comma la huitième ou la neuvième partie d'un ton, la moitié de ce qu'ils appellent un quart de ton; mais on peut assurer qu'ils ne savent ce qu'ils veulent dire, en s'exprimant ainsi, puisque pour des oreilles comme les nôtres un si petit intervalle n'est appréciable que par le calcul, J. J. ROUSS. *Dict. de musique*, mot *comma.* || **3°** Terme d'imprimerie. Ponctuation qui se marque par deux points l'un au-dessus de l'autre. || *Au plur.* Des comma.

— ÉTYM. Κόμμα, ce qui est coupé, de κόπτειν, couper.

COMMAND (ko-man), *s. m.* || **1°** Terme de jurisprudence. Celui pour lequel on fait une acquisition sans que son nom soit porté dans l'acte. || Celui pour lequel l'adjudicataire déclare avoir enchéri. || Déclaration de command, acte par lequel un avoué nomme la personne pour le compte de qui il s'est rendu adjudicataire. || **2°** Autrefois, lieutenant. Le père de Villars est donné pour avoir été mis command dans Condrieux par le duc de Nemours, ST-SIM. 143, 83.

— HIST. XIe s. Et cil respondent: sire, à vostre commant, *Ch. de Rol.* LXXIV. Jà prist il Noples sans le vostre commant, *ib.* CXXXII. || XIIe s. Si me mettrai du tout à son commant, QUESNES, *Romancero*, p. 90. || XIIIe s. Par le commant le roi est Symons retournés, *Berte*, CXXI. || XVIe s. Un acheteur d'aucuns heritages vendus par decret de la justice, peut retenir pour luy les dits heritages ou faire et denommer son command recevable et luy transporter et delaisser iceux heritages, *Nouv. coust. génér.* t. I, p. 411.

— ÉTYM. Voy. COMMANDER; provenç. *coman;* espagn. *comando;* ital. *commando. Command*, dans l'ancien français, signifie commandement.

COMMANDANT, ANTE (ko-man-dan, dan-t'). || **1°** *Adj.* Qui commande. Une parole commandante. Un ton commandant. || Fig. et dans le langage recherché du temps. Un vin à sève veloutée, armé d'un vert qui n'est point trop commandant, MOL. *le Bourg.* IV, 1. || **2°** Qui a un commandement militaire. Officier commandant. Capitaine commandant. || **3°** *S. m.* Chef. Tout parti demande un commandant,

CORN. *Sertor*, I, 4. || 4° Terme militaire. Celui qui commande. Commandant d'un détachement, d'un poste. Un commandant de place, celui qui commande une place, quel que soit son grade; et aussi chef de bataillon attaché à l'état-major des places. || Qualification donnée au chef de bataillon ou d'escadron.

— ÉTYM. *Commander*.

† **COMMANDANTE** (ko-man-dan-t'), *s. f.* Femme d'un commandant.

COMMANDE (ko-man-d'), *s. f.* || 1° Terme de commerce. Demande, pour une époque déterminée, d'une certaine quantité d'objets fabriqués, ou de marchandises. On lui a fait plusieurs commandes. || Ouvrage de commande, ouvrage fait sur l'ordre exprès d'une personne. Il y a des ouvrages de commande, LA BRUY. VI. || 2° De commande, *loc. adv.* D'obligation; obligatoire. Fêtes, jeûnes de commande, qu'on est obligé d'observer. L'hospitalité n'est point de commande aux musulmans envers les infidèles, VOLT. *Charles XII*, 6. || Fig. Joie, douleur, maladie de commande, joie, douleur, maladie qu'on feint. Dieu me garde de vous faire des réprimandes de commande! BOSS. *Lett. abb.* 77. Le mercredi des cendres mit fin à toutes ces tristes réjouissances de commande, ST-SIM. 4, 61. D'Antin, d'ailleurs si maître de soi, s'aigrit de commande dans la dispute, ID. 232, 98. Qui de moi voudra de beaux vers, Que jamais il ne les demande; Je ne fais rien que de travers, Quand la besogne est de commande, DE CAILLI, dans RICHELET. Ce n'était point cet enthousiasme de commande que s'efforcent de montrer pour tous les objets les hommes qui n'en ont véritablement pour aucun, CONDORCET, *Bucquet*. || 3° Terme de marine. Commandes, petites cordes portées à la ceinture, pour servir au besoin. || Commande! réponse de l'équipage quand le maître, appelant de la voix ou du sifflet, prévient qu'il va transmettre quelque commandement. || 4° Terme de pêche. Bout de corde servant à retenir un bâton ou un filet dans une situation fixe, ainsi nommé parce que ce bout de corde commande et retient.

— HIST. XIII° s. Il est assés sires du cors, Qui a le cuer en sa commande; Outrageus est qui plus demande, *la Rose*, 2007. Ou s'aucuns baille en commande [garde] aucune coze, la quele est porsivie qu'ele est tolue ou emblée, le [la] commande ne doit pas estre rendue devant que le [la] justice.... BEAUM. XXXVI, 1. Et quant cil qui preste ou met en commande, demande que on li rende.... ID. XXXIV, 20. Vous savés que nous recevons les commandes en tel maniere, que par nos seremens nous ne les poons delivrer mes que à ceulz qui les nous baillent, JOINV. 249. || XV° s. Manyant toute la viande, Comme docteur en medecine Qui tient malades en commande, VILLON, *Repues franches*. L'un des ditz varlez, qui besongnoit avec le suppliant [un tisserand], dist à la ditte femme: maistresse, commandez ceste commande, en lui monstrant un fil de laine qui estoit rompu, et lui voulant dire qu'elle noast le dit fil, DU CANGE, *commenda*. || XVI° s. Permets que je coupe Sous heureux sort la commande [amarre] qui tient Ma nef au bord.... RONS. 604.

— ÉTYM. Voy. COMMANDER; provenç. *comanda*, *commanda*.

COMMANDÉ, ÉE (ko-man-dé, dée), *part. passé.* || 1° Ordonné. Le meurtre des Guise commandé par Henri III. || 2° Qui est sous le commandement. Le régiment commandé par son colonel. Une expédition commandée par un chef habile. || Qui est de service. Un officier dit: Je ne peux pas m'absenter, je suis commandé. Irez-vous à cet enterrement? Oui, je suis commandé. || 3° Dominé. La ville commandée par la hauteur voisine.

COMMANDEMENT (ko-man-de-man), *s. m.* || 1° Action de commander. Par vos commandements Chimène vient vous voir, CORN. *Cid*, I, 5. Cet amour qui m'expose à vos ressentiments N'est point le prompt effet de vos commandements, ID. *Cinna*, V, 2. Des vaisseaux dans Ostie armés en diligence N'attendent pour partir que vos commandements, RAC. *Bérén.* I, 3. M. le comte de Guichen, qui venait lui rendre compte du commandement d'une grande flotte et de trois batailles glorieuses qu'il avait livrées, CONDORCET, *Maurepas*. || Ordre. Messieurs les maréchaux, dont j'ai commandement, Vous mandent de venir les trouver promptement, MOL. *Mis.* II, 6. || Jussion. Le roi a envoyé un commandement exprès au parlement de vérifier tel édit. Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne De trouver bons les vers dont on se met en peine, MOL. *Mis.* II, 6. || Secrétaire des commandements, le principal secrétaire d'un prince. On m'a mandé qu'il [Fréron] allait être secrétaire des commandements de la reine, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 144. || Dans l'ancienne monarchie, secrétaires d'État et des commandements, les quatre secrétaires d'État. || Lettres signées en commandement, lettres signées bref par un secrétaire d'État. || Terme militaire. Ordre bref pour faire exécuter certains mouvements. Attention au commandement! || Terme de marine. Bâtiment commandé. Cet officier va rejoindre son commandement. || Terme de civilité. Je n'ai pas voulu partir pour Lyon, sans recevoir vos commandements. Je suis venu à votre commandement dès que vous m'avez averti de venir. || Avoir quelque chose à son commandement, pouvoir s'en servir à volonté. J'ai dix langues, Cliton, à mon commandement, CORN. *le Ment.* IV, 3. || Avoir une chose à commandement, l'avoir à souhait. S'énoncer clairement et avoir toujours le mot propre à commandement, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 37. On n'a pas toujours des idées à commandement; c'est un coup de la grâce : elle vient quand il lui plaît, VOLT. *Lett. d'Argental*, 27 juillet 1763. || 2° Manière de commander. Il a le commandement doux, rude, bref. || Avoir le commandement beau, se dit d'un officier qui commande de bonne grâce; et, ironiquement, d'un homme hautain et despotique qui commande une chose sans en avoir le droit, ou de celui qui commande des choses difficiles ou impossibles à exécuter. || 3° Terme de jurisprudence. Acte d'huissier à la requête d'un créancier, par lequel on commande au débiteur de satisfaire à son obligation, en vertu d'un titre authentique ou exécutoire. || 4° Loi, précepte. Les commandements de Dieu. Les commandements de l'Église. Cette pratique est de commandement, BOSS. *Var.* 14. L'état monacal n'est pas de commandement, ID. *Projet*. || 5° Pouvoir de commander, autorité. Aspirer au commandement. Prendre le commandement. Il ajouta qu'il était d'avis qu'on lui donnât, comme on avait fait à Pompée, le commandement général sur toutes les flottes de la république, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIV, p. 287. Vous comptez maintenant le nombre de vos campagnes, la distinction de vos commandements, MASS. *Avent*, *Mort du pécheur*. Tel a été à la mode pour le commandement des armées et la négociation, ou pour l'éloquence de la chaire, ou pour les vers, LA BRUY. XIII. || Bâton de commandement, bâton qui est pour certains officiers le signe du commandement. || 6° On dit qu'une place a plusieurs commandements, c'est-à-dire qu'elle peut être battue du canon par des hauteurs qui la dominent. Commandement de front, celui d'une hauteur qui est opposée à un poste, qui le bat par devant. Commandement de revers, celui qui bat le poste par derrière. Commandement d'enfilade, celui qui bat d'un seul coup toute une ligne droite.

— SYN. COMMANDEMENT, ORDRE, INJONCTION. Étymologiquement, le commandement est l'action de recommander; l'ordre, l'action de disposer; l'injonction, l'action d'imposer une obligation. De là découlent les nuances de l'usage. Commandement tantôt incline du côté du sens de précepte, comme les commandements de Dieu, de l'Église, où ordre ne peut pas se dire, tantôt exprime une action directe, comme dans les commandements qu'un officier fait à ses soldats; ici encore ordre ne conviendrait pas. Au contraire, toutes les fois qu'il s'agira d'un ensemble de dispositions, on emploiera ordre et non pas commandement : le régiment, la troupe reçut l'ordre de partir, et le commandement du colonel la mit en mouvement. Injonction, qui, d'ailleurs, appartient de préférence au langage du pouvoir judiciaire et à l'administration, impose une obligation: Dieu, dit Bourdaloue, enjoint au riche d'entretenir le pauvre. C'est dans ce sens que l'autorité fait des injonctions à ses agents.

— HIST. XI° s. Ademplir [je] vuil vostre comandement, *Ch. de Rol.* XXII. || XII° s. Pour ce est ele [Eve] en son commandement [de l'homme], *Ronc.* p. 152. Or faites, belle, vostre comandement, *ib.* p. 172. Mais ma dame servir et honorer, Et faire adès à son commandement, *Couci*, XIII. As reis d'antiquité devriez reguarder, Qui les comandemens Deu ne voldrent guarder, *Th. le mart.* 78. || XIII° s. Et il firent tantost son commandement, VILLEH. LXXVIII. Il ne savoient quant Dieu feroit son commandement d'aus [d'eux], ID. LXX. La royne s'en va au Dieu commandement [à la recommandation de Dieu], *Berte*, IX. Et comment tu accompliras Nuit et jour les commandemens Que ge commande as fins amans, *la Rose*, 2061. Sire, tel vient devant vos come devant son seignor, et vos fait assaveir que Dieu a fait son comandement de tel.... *Ass. de J.* I, 232.... Si comme aucuns hons de poesté connoit une dete et on li fet commandement qu'il ait paié dedans sept jors et sept nuis, BEAUM. XXIII, 2. Et pour ce ne font force li assacis [assassins], se l'en les occist, quant il font le commandement du Vieil de la Montaigne, JOINV. 230. Vous me jurerez, que vous tendrés mes commandemens, ID. 263. || XIV° s. Du commandement de très noble et très excellent prince Charles quint de ce nom, par la grace de Dieu, roy de France, ORESME, *Prol.* || XV° s. Pour ce qu'il avoit trespassé le commandement de son seigneur le roi, FROISS. I, I, 154. Nostre roy qui avoit bien la parolle à commandement, COMM. IV, 10. Plusieurs femmes ont larmes à commandement, LOUIS XI, *Nouv.* XIII. Comment vous va?—Et bien vrayement, Tout à vostre commandement, *Patelin*. || XVI° s. Pleust or à Dieu, pour fuir mes malheurs, Que je vous tinse à mon commandement! MAROT, II, 333 Robertet, secrettaire des commandemens, LANOUE, 565. Il n'a point cerché ambitieusement les commandemens et honneurs, ID. 703. Ilz allerent loger en lieu où ilz eussent l'eau plus à commandement, AMYOT, *Arist.* 38. Mais son commandement fut tard entendu de chascun, ID. *Nicias*, 50. Il a ses gageures de cent pistoles fort à commandement, D'AUB. *Fœn.* III, 6. Cette ville est commandée d'un costeau de vignes, où les assiegeans logerent leurs moindres pieces et firent breche à la faveur du commandement, ID. *Hist.* I, 219. Ville en très heureuse assiette, franche de tous commandemens, ID. *ib.* II, 257. La ville fortifiée de brique, et, quoi que près des montagnes, hors de grand commandement, ID. *ib.* III, 405. Ils perdirent 24 hommes, parmi ceux-là six de commandement, ID. *ib.* III, 403.

— ÉTYM. *Commander;* Berry, *c'mandement;* provenç. *comandamen;* anc. catal. *comandament;* anc. espagn. *comandamiento;* ital. *comandamento.*

COMMANDER (ko-man-dé), *v. a.* || 1° Prescrire qu'une chose soit faite. Faites ce que je vous commande. Puisqu'enfin ma prière a si peu de pouvoir, Vous avez entendu ce que je vous demande, Madame, je le veux, et je vous le commande, RAC. *Iphig.* III, 1. || Par civilité. Vous n'avez qu'à commander. || Se commander, c'est-à-dire commander à soi-même, s'imposer l'obligation de.... Si ce cœur, trop puni d'avoir été sensible, Ne s'était commandé de rester inflexible, DELILLE, *Énéide*, IV, 27. || Il se dit des choses. L'honneur vous commande ce sacrifice. Les circonstances commandent ces mesures. || Imposer par une sorte de contrainte morale. Commander l'estime, le respect, l'admiration. || 2° Terme de guerre. Avoir le commandement d'une armée, d'une flotte, d'une troupe. Vous, nourri dans les camps du saint roi Josaphat, Qui sous son fils Joram commandiez nos armées, RAC. *Athal.* I, 1. Ce kan de la petite Tartarie ne commandait point les armées du grand seigneur, VOLT. *Russie*, II, 1. || Diriger. Commander une expédition, une attaque. || Mener à la guerre une troupe, du commandement de laquelle on est chargé. Commander l'artillerie, l'infanterie. || Donner l'ordre d'exécuter une chose. Commander le feu. Commander l'attaque, la retraite. || Commander un certain nombre d'hommes pour un coup de main, donner l'ordre de les tenir prêts pour l'opération dont il s'agit. Commander de service, ou, simplement, commander un officier, des soldats, les prévenir qu'ils seront de service. || 3° Être le supérieur de.... Ne saurais-tu juger que, si je nomme un roi, C'est pour le commander et combattre pour moi? CORN. *Rodog.* II, 2. Je ne sais pourquoi Un roi que je commande ose se nommer roi, ID. *Agésil.* I, 1. Le duc d'Enghien joint à la gloire de commander encore Turenne celle de réparer sa défaite, VOLT. *Siècle de Louis XIV*, 3. Je me souviens toujours que j'étais né pour les commander [les femmes], MONTESQ. *Lett. pers.* 9. || 4° Terme de commerce. Faire une commande à un fabricant, à un artiste, à un ouvrier, etc. Commander un ameublement. Commander un tableau. Commander un dîner. || 5° Terme de fortification. Dominer par son élévation, pouvoir battre. La citadelle commande la ville. || On a dit aussi dans ce sens commander à, qui est aujourd'hui moins usité. La montagne commandait au chemin par où l'ennemi devait passer, VAUGEL. *Q. C.* III, 4, dans RICHELET. || Par extension, il se dit de tout lieu plus élevé qu'un autre. Les cimetières de la Suisse sont quelquefois placés sur des rochers, d'où ils commandent ces lacs, CHATEAUB. *Génie*, IV, II, 7. Nous le suivîmes dans ce lieu qui commandait une vue immense, ID. *Atala*. || 6° *V. n.* Faire commandement. Il commande au soleil d'animer la nature, RAC. *Athal.* I, 4. Commande à mes tyrans d'épargner ma mémoire, VOLTAIRE, *Mariamne*, V, 3. || Avoir un commandement militaire. Ils avaient levé

jusqu'à soixante mille hommes de pied, et choisi trois braves chefs pour leur commander, VAUGEL. Q. C. 500. || Avoir, exercer l'autorité supérieure. Je veux bien un Romain, mais je veux qu'il commande, CORN. *Sertor.* II, 2. Moi qui commande ailleurs, puis-je servir sous vous? ID. *ib.* III, 2. Qui n'a fait qu'obéir saura mal commander, ID. *Pulch.* II, 2. C'est aux rois d'obéir alors qu'elle [Rome] commande, CORN. *Nicom.* II, 3. Et pourquoi commandent les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? BOSS. *Reine d'Anglet.* Douce, familière, agréable autant que ferme et vigoureuse, elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander, ID. *ib.* Cessez de vous troubler, vous n'êtes pas trahi; Quand vous commanderez, vous serez obéi, RAC. *Iphig.* IV, 4. Ce Dieu jaloux, ce Dieu victorieux Est le seul qui commande aux cieux, ID. *Esth.* I, 5. Sur cent peuples nouveaux Bérénice commande, ID. *Bérén.* II, 2. Ô vous qui commandez avec tant d'expérience sur des peuples innombrables, FÉN. *Tél.* XX. Le droit de commander n'est plus un avantage Transmis par la nature ainsi qu'un héritage, VOLT. *Mérope*, I, 3. | Commander à la baguette, avec hauteur et dureté, et aussi avec une autorité absolue. || Familièrement et figurément. Commandez à vos valets, se dit à une personne qui parle trop impérieusement à des gens qui ne dépendent point d'elle. || On dit absolument d'un chef militaire, d'un colonel, etc. qu'il commande bien, c'est-à-dire qu'il sait bien commander les manœuvres. || Fig. Commander à ses passions, y résister, les maîtriser. Commander à ses pleurs en cette extrémité, C'est montrer, pour le sexe, assez de fermeté, CORN. *Hor.* I, 1. Ton cœur.... Prévoit qu'il ne pourra commander à tes larmes, RAC. *Andr.* IV, 1. Commandez à vos yeux de garder le secret, ID. *ib.* III, 1. Ou si nous ne pouvons commander à nos pleurs, ID. *Bérén.* IV, 5. Tu veux commander seul à mes sens éperdus, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Répondez-vous à mes questions? — Oh! qui pourrait m'en exempter, monseigneur? vous commandez à tout ici hors à vous-même, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* V, 12. || Absolument. Pardonne, par mes pleurs, au feu qui me commande, RÉGNIER, *Élég.* 2. Il ne faut que j'attende Ni pitié, ni faveur au mal qui me commande, ID. *ib.* 1. || L'heure me commande, se dit de l'obligation où je suis d'être quelque part ou de faire quelque chose à une heure dite. || 7° Terme de guerre. Cette place forte commande à tout le pays, c'est-à-dire qu'on ne peut s'établir dans le pays sans s'être rendu maître de la place. || 8° Se commander, *v. réfl.* Se maîtriser. Il se commanda et contint son émotion. Dans les choses de peu si tu ne te commandes, Dis, quand te pourras-tu surmonter dans les grandes? CORN. *Imit.* I, 11. || 9° Être obtenu par commandement. La gaieté ne se commande pas. Ce sentiment ne se commande point, ne dépend pas de la volonté. || 10° Se commander l'un à l'autre, *v. réfl. indirect*, avoir un commandement l'un sur l'autre. Ces chefs fiers et du même âge, compagnons de guerre.... n'étaient guère propres à se commander l'un à l'autre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 16.

— REM. Une colline commande la plaine, la domine; une citadelle commande la ville, la domine et peut tirer dessus de haut en bas. Une place forte commande à un pays, elle empêche qu'on ne puisse s'établir en sureté dans ce pays.

— HIST. XI[e] s. N'en parlez mais, si je nel vous cumant, *Ch. de Rol.* XIX. Jointes ses mains, iert [il sera] vostre comandet, *ib.* LIII. Par penitence [il] les [leur] cumande à [de] ferir, *ib.* LXXXVII. Je vous cumant qu'en Saragoce ailez, *ib.* CLXXXIX. || XII[e] s. [Il] Comande les mules establer, *Ronc.* p. 8. Mais comandez qu'il ait ajue [aide] grant, *ib.* p. 35. Un mien service vous voudrai comander, *ib.* p. 157. Naymes chevauche, com Charles comanda, *ib.* p. 178. Li rois comande Guenelon à juger, *ib.* p. 184. À Jesu Christ tu soies comandé, *ib.* p. 188. Se mes sires commande, nous irons voirement, *Sax.* XXI. Veez-en ci la chartre, commandez qu'on la lise, *ib.* XXIII. Charles mande et commande que treü [nous] lui devon, *ib.* 25. Par les oilz Deu, fait-il, tute la guerpirai, E mun fil e mun regne tut vus comenderai, *Th. le mart.* 115. As esteilles s'en vunt e à la tenebrur, Et se sunt comandé à Deu nostre seignur, *ib.* 49. || XIII[e] s. Mais la comtesse de Brie, Cui commans je n'os [ose] veer, M'a commandé à chanter, AUB. DE SEZANNE, *Romancero*, p. 125. Et l'avant garde fu commandée à Joffroi le mareschal de Champaingne et de Romenie, VILLEH. CLXI. Je vous commant à Dieu, qui est vrais gouvernere, *Berte*, IV. Et lors ferez vous ce que m'orrez [vous m'ouirez] commander, ID. XVII. Lors fist li rois ordener ses batailles et les comenda as dix plus preudhomes de s'ost, *Chron. de Rains*, p. 146. Quant la roine vit çou, si l'en pesa, et comenda que cius [celui] fust pris qui çou li avoit fait, *ib.* p. 192. Et li juges, selonc l'estoire, Le commanda tantost à prendre Por li mener ocir ou pendre, *la Rose*, 5665. Li eschieles s'en vont, es les vous aroutées; Al bon duc de Buillon ont les os [l'armée] comandées, Et il les conduit bien.... *Ch. d'Ant.* II, 27. Sitost comme il commença à cheoir, il se commanda à Nostre Dame, et elle le soustint par les espaules dès que il cheï, jusque à tant que la galie le roy le requeilli, JOINV. 287. || XIV[e] s. Nulle chose il ne font de ce que il lour ensaignent ou commandent, ORESME, *Eth.* 41. || XV[e] s. .... Puis se commanderent en la garde [de] Notre Seigneur, et se mirent en chemin par mer, FROISS. I, I, 17. Après les messes, le roi commanda à toutes gens eux armer, ID. I, I, 84. || XVI[e] s. Le gentilhomme voyant que c'estoient femmes, ne put pis faire, que de les commander à tous les diables, leur fermant la porte au visage, MARG. *Nouv.* XVI. On corrompt l'office du commander, quand on y obeit par.... MONT. I, 59. Pythagoras, qui tant commandoit et recommandoit le silence à ses disciples, AMYOT, *Numa*, 14. Mon honneur me commande de mourir icy, ID. *Sylla*, 46. Il presenta son filz aux gens de guerre en le leur commandant comme son successeur et heritier, ID. *Démétr.* 37. La ville et le chasteau sont commandez, mais l'estoffe des parapets y remedie en quelque façon, D'AUB. *Hist.* II, 239. Le ciel.... Qui me commande à mourir pour vos yeux, RONS. 47.

— ÉTYM. Berry, *c'mander*, *quemander;* Saintonge, *coumander* (d'après Palsgrave, au XVI[e] siècle, on prononçait *coumander*); provenç. *comandar;* catal. *comanar;* espagn. *comandar;* ital. *comandare;* du latin *cum*, avec, et *mandare*, mander, ordonner (voy. MANDER).

COMMANDERIE (ko-man-de-rie), *s. f.* || **1°** Espèce de bénéfice, qui appartient à un ordre militaire, et qui se donne aux chevaliers, par rang d'ancienneté, ou pour récompense de leurs services avec le titre de commandeur. Les chevaliers de Malte menèrent Zizin dans une de leurs commanderies, VOLT. *Mœurs*, 107. Nous sommes voisins d'un commandeur de Malte.... Une partie des terres de la commanderie est enclavée dans celle de notre gendre Dupuits, VOLT. *Lett. d'Argental*, 29 oct. 1764. || **2°** L'édifice même. Là [au-dessus de Neustadt] se trouvait une commanderie ruinée où on jeta quatre bataillons, ST-SIM. 40, 213.

— ÉTYM. *Commander.*

COMMANDEUR (ko-man-deur), *s. m.* || **1°** Chevalier pourvu d'une commanderie dans les anciens ordres militaires. Commandeur de Malte. Seigneur commandeur, mon maître don Juan vous demande si vous voulez lui faire l'honneur de venir souper avec lui, MOL. *le Festin*, III, 7. Le commandeur voulait la scène plus exacte; Le vicomte indigné sortait au second acte, BOIL. *Ép.* VII. L'affaire eût été plus loin, si le commandeur ne l'eût interrompu avec tant d'impétuosité qu'il fut contraint de se taire, ST-ÉVREMOND, *Lettre au comte d'Olonne.* || Terme de pharmacie. Baume du commandeur de Permes, ou, simplement, baume du commandeur, sorte de préparation stimulante, due à une personne qui se nommait le commandeur de Permes. || **2°** Aujourd'hui, titre d'un grade élevé dans les ordres de chevalerie. Commandeur de la légion d'honneur. || **3°** Commandeur des croyants, titre que portaient les califes. || **4°** Aux Antilles, celui qui est chargé de l'inspection d'une exploitation, spécialement de la surveillance des nègres. Le fouet du commandeur. Vois-tu ce commandeur, hélas! comme eux esclave, Du fouet armé, debout sous l'arbre du chemin? Un chien est à ses pieds; lui, sur un bloc de lave, Il surveille pensif son noir bétail humain, LACAUSSADE, cité dans *J. des Débats*, 14 mai 1861.

— HIST. XIII[e] s. Et lors refu Uters commenderes de la terre ainz que il fust rois, *Merlin*, f° 52, *verso.* Entre frere Robert de Noers comandeor de Launei et les freres de la maison, *Bibl. des chartes*, 3[e] série, t. V, p. 87. Nous preismes quarante livres pour nos despens, et le remenant commendasmes à garder au commandeur du palais du Temple, JOINV. 254. || XVI[e] s. Ils maintienent que, quand les grands commandent, on doit fermer les yeux et obeïr: car encores que la chose fust injuste, que l'executeur est excusé et le commandeur responsable, LANOUE, 217. Commandeur general de toutes les armées et provinces unies, D'AUB. *Hist.* III, 203. L'eminence de ces haultes fortunes et commanderesses, MONT. IV, 28. Joinct qu'il semble requis que celuy qui commande soit meilleur que ceux à qui il commande, ce disoit un grand commandeur, Cyrus, CHARRON, *Sagesse*, I, 51. Cyrus, Alexandre, Cæsar, trois grands commandeurs des hommes, ID. *ib.* I, 6.

— ÉTYM. Provenç. *comandaire*, *comandador;* espagn. *comendador;* ital. *commendatore;* du latin *commendatorem*, si l'on considère l'espagnol et l'italien; de *commendator* et *commendatorem*, si l'on considère le vieux français et le provençal. Le français *comandere* et le provençal *comandaire* sont le nominatif, venant de *commendátor*, avec l'accent sur *da;* *comandeor* et *comandador* sont le régime, et viennent de *commendatórem*, avec l'accent sur *to.*

COMMANDITAIRE (ko-man-di-tê-r'), *s. m.* || **1°** Terme de commerce. Bailleur de fonds dans une société en commandite. || **2°** *Adj.* Associé commanditaire. L'associé gérant est engagé, pour tous ses biens, envers les créanciers de l'entreprise, tandis que l'associé commanditaire n'engage que sa mise de fonds, J. B. SAY, *Cours*, 1840, t. II, p. 77.

— ÉTYM. *Commandite.*

COMMANDITE (ko-man-di-t'), *s. f.* Terme de commerce. Société en commandite, ou, simplement, commandite, société où l'on prête seulement son argent, sans faire aucune fonction d'associé et sans avoir aucune responsabilité. L'association en commandite est une manière de prêter aux entreprises industrielles, J. B. SAY, *Cours*, 1840, t. II, p. 77. || Fonds remis par un commanditaire.

— ÉTYM. *Commander*, dans le sens de confier.

† **COMMANDITÉ, ÉE** (ko-man-di-té, tée), *part. passé.* Commandité par des bailleurs de fonds.

† **COMMANDITER** (ko-man-di-té), *v. a.* Fournir à un commerçant, à un industriel, les fonds nécessaires à une exploitation, moyennant une part d'intérêts dans les profits, mais sans contracter soi-même aucune obligation commerciale.

— ÉTYM. *Commandite.*

† **COMMATISME** (ko-mma-ti-sm'), *s. m.* Terme de grammaire très-peu usité et signifiant le style coupé.

— ÉTYM. *Comma.*

COMME (ko-m'), *adv.* || **1°** De la façon que, ainsi que, de même que, autant que. Les métaux précieux, comme l'or, l'argent, sont moins utiles que le fer. Une âme comme la sienne. Une sorte de bras dont il s'élève en l'air Comme pour prendre sa volée, LA FONT. *Fabl.* VI, 5. Les éclairs de ses yeux Étaient comme d'un tonnerre, MALH. II, 2. Mars.... N'a rien de si tragique aux fureurs de la guerre, Comme ce déloyal [l'Amour] aux douceurs de la paix, ID. VI, 5. Il y a des héros en mal comme en bien, LAROCHEF. *Max.* 185. Mais un monarque enfin comme un autre homme expire, CORN. *Nicom.* IV, 3. J'admire deux choses, le flegme de celui qui a tout remué, comme l'embarras de ceux qui n'ont rien fait, LA BRUY. I. Vouloir être justes et ne voir, autant qu'on le peut, les choses que comme elles sont, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 29 juillet 1771. Les peuples, comme les hommes, ne peuvent être heureux que dans un état de calme, et loin des grands efforts qui supposent de grands besoins, THOMAS, *Essai sur les éloges*, ch. 23. La reconnaissance est le plus doux comme le plus saint de nos devoirs, ID. *ib.* Si votre roi revient dans ses États comme et dans le temps que je vous ai dit.... FÉN. XXI, 447. Mais tu n'aimes qu'un temps comme notre hirondelle, Moi, je t'aime comme je vis, V. HUGO, *Odes*, IV, 7. Dieu, dont elle a tant de crainte, au moins comme elle dit, RÉGNIER, *Élég.* 3. Mais je n'en ai point vu de faux, comme je crois, MOL. *l'Étour.* II, 6. Notre heureuse pécheresse n'est pas timide dans le bien, comme elle ne l'avait pas été dans le mal, MASS. *Car. Pécheresse.* || *Comme* entre dans la multitude infinie de comparaisons brèves qui donnent au style de la conversation un caractère original et plaisant. Traité comme un chien. Rire comme un bossu. Muet comme une tanche. Crier comme un aveugle. || *Tout comme*, tout pareillement. Vous vous en apercevrez tout comme moi. || Familièrement. C'est tout comme, c'est la même chose. C'est justement tout comme: La femme est en effet le potage de l'homme, MOL. *Éc. des f.* II, 3. || Dans cet emploi, quand *comme* est suivi d'un infinitif, on intercale d'ordinaire la préposition *de;* pourtant l'omettre ne serait pas une faute. Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang comme d'avoir su éviter de faire une sottise, LA BRUY. XI. Rien ne rafraîchit le sang comme de secourir les malheureux, VOLT. *Lett. Boisgelin*, mars 1767. Rien ne la console comme d'entendre parler du Dieu qu'elle a aimé, MASS. *Car. Mort.* || *Comme il faut*, précédé d'un mot exprimant commandement, signifie qui oblige, qui contraigne. Ayez un ordre

comme il faut que je parte. Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme, RAC. *Plaid.* I, 1. || En un autre sens et dans le langage familier, un homme comme il faut, des gens comme il faut, celui, ceux qui appartiennent à la bonne société, qui ont de bonnes manières. On prononce le plus ordinairement en cet emploi, *comme i faut.* || *Comme aussi.* Le contrat porte que...., comme aussi que, etc. Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette, LA FONT. *Fabl.* III, 3. || *Comme en effet*, façon de parler qui sert à confirmer. S'il est homme de bien, comme en effet il est. On emploie aussi *comme* sans *en effet*, dans le même sens, et en répétant le verbe *être*. Quand je ne serais pas votre serviteur comme je suis. Puis étant son mérite infini comme il est, MALHERBE, dans VAUGELAS, *Rem.* || *Comme si*, de même que si. Bien des hommes vivent comme s'ils ne devaient jamais mourir. Comme si d'occuper ou plus ou moins de place Nous rendait, disait-il, plus ou moins importants, LA FONT. *Fabl.* VIII, 15. Et comme s'ils vivaient des misères publiques, Pour les renouveler ils font tant de pratiques Que qui n'a point de peur n'a point de jugement, MALH. II, 1. || Un homme comme lui, un homme de son mérite, de son rang, etc. || Familièrement. *Comme cela*, qu'on prononce ordinairement *comme ça*, ni bien ni mal. Comment se porte-t-il? Comme cela. || Il est comme cela, c'est son caractère. || Comme qui dirait, en quelque sorte, une sorte de.... Il portait sur sa tête comme qui dirait un turban. Cette locution a été condamnée par des grammairiens; mais, outre qu'elle est ancienne (voy. L'HISTORIQUE), elle n'a en soi rien d'incorrect, et elle s'explique par une ellipse. Il a taillé ce bout de bois comme qui taillerait une plume, c'est-à-dire comme le taillerait celui qui taillerait une plume; il porte sur la tête comme qui dirait un turban, c'est-à-dire il porte comme dirait celui qui dirait un turban. || *Comme ça!* Terme de marine. Commandement fait à un timonnier de maintenir la barre du gouvernail, de manière à ce que le navire dévie le moins possible du point où se trouve le cap. || 2° Presque, quasi, en quelque sorte. Ce sens n'est qu'une extension du précédent et s'explique par une ellipse: Ce fut comme un éclair, c'est-à-dire ce fut de la façon que serait un éclair. Enfin on abjurait le monde où l'on avait reçu sa première naissance, pour se vouer totalement à l'Église, où l'on prenait comme une seconde naissance, PASC. *Comparaison des chrétiens.* Le ciel en sa faveur produit comme un miracle, MOL. *l'Étour.* V, 14. On se donne à Paris, sans se parler, comme un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs, au cours et aux Tuileries, pour se regarder au visage et se désapprouver les uns les autres, LA BRUY. VII. C'est une offrande comme encore souillée qu'on va mettre sur l'autel, MASS. *Panég. St Benoît.* Un goût qu'on apporte comme en naissant et qui semble ne pouvoir venir que du maître de la nature, ID. *Car. Vocation.* La suite ordinaire et comme infaillible d'une vie pécheresse, c'est la mort dans le péché, ID. *ib. Impénit. finale.* Tout ce qui s'y décide sans nous et comme malgré nous ne peut tarder d'être désavoué de nous-mêmes, ID. *ib. Vocation.* Des fautes qui lui sont comme inévitables, ID. *Car. Fausse confiance.* Je pourrais même aller plus loin et vous demander si l'innocence de la vertu ne vous eût pas été comme plus naturelle, plus douce, plus aisée que le dérèglement du vice, ID. *ib.* Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa passion dominante, FLÉCHIER, *Panég.* II, p. 260. Le pardon qu'elle obtenait lui était comme un nouveau lien qui l'attachait, ID. *ib.* p. 261. Il n'y a eu rien ou comme rien de pillé dans la ville, PELLISS. II, 257. || 3° En qualité de. On le cite comme le plus savant helléniste. Regarder la chose comme faite. Elle [l'âme] comprend qu'elle ne doit plus penser ici-bas qu'à adorer Dieu comme créateur, lui rendre grâce comme redevable, lui satisfaire comme coupable, le prier comme indigente, PASC. *Conv. du pécheur.* Comme à de mes amis il faut que je te chante Certain air que j'ai fait de petite courante, MOL. *Fâch.* I, 5. Un gentilhomme français, qui, comme curieux d'obliger les honnêtes gens, a bien voulu prendre ce soin, MOL. *Sicilien*, 11. Comme sage, J'ai pesé mûrement toutes choses, ID. *Tart.* II, 2. || 4° De quelle manière, par quels moyens. Je ne sais comme il me sera possible de m'accommoder au temps, VAUG. *Q. C.* 369. Voilà comme l'amour succède à la colère, CORN. *Rodog.* III, 1. Je sais trop comme agit la vertu véritable, ID. *Hor.* IV, 1. J'ai su par son rapport, et je n'en doutais pas, Comme de vos deux fils vous portez le trépas, ID. *ib.* V, 2. Et je vous montre à tous par là comme il faut vivre, ID. *Poly.* V, 2. Afin d'être témoin, comme après nos débats Je chéris sa mémoire et venge son trépas, ID. *Pomp.* III, 4. Mais je ne comprends pas toute cette conduite, Ni comme à cet éclat la reine vous contraint, ID. *Nicom.* III, 3. Montrez-lui comme il faut s'endurcir.... ID. *Cid*, I, 3. Un cœur né pour servir sait mal comme on commande, ID. *Pomp.* IV, 2. Je vais savoir comme enfin tout se passe, ID. *Hor.* III, 3. Qui sait comme en ses mains ce portrait est venu? MOL. *Sgan.* 6. Je m'étonne comme le ciel les a pu souffrir si longtemps, ID. *Don Juan*, V, 1. Qu'importe comme ils parlent, pourvu qu'ils me disent ce que je veux savoir? ID. *Pourc.* II, 12. On n'est pas en peine sans doute comme il faut faire pour vous louer, ID. *Ép. dédic. de l'Éc. des f.* Je ne sais comme il est demeuré sur ma table, ID. *D. Garc.* II, 6. À peine pouvez-vous dire comme il se nomme, ID. *Mis.* I, 1. On ne savait comme en venir à bout, LA FONT. *Court.* Voici comme, à peu près, Ésope le raconte, LA FONT. *Fabl.* VI, 1. Je t'attraperai bien, dit-il [l'ours]; et voici comme, Aussitôt fait que dit, ID. *ib.* VIII, 10. Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature. L'âne un jour pourtant s'en moqua, Et ne sais comme il y manqua: Car il est bonne créature, ID. *ib.* VIII, 17. Il rêve la veille par où et comme il pourra se faire remarquer le jour qui suit, LA BRUY. XIII. Je lui demandai comme il se portait, SÉV. 125. Prenez bien garde comme je parle, BOSS. *Lett. abb.* 104. Voilà comme je crus étouffer ma tendresse, RAC. *Andr.* I, 1. Le voyez-vous comme il vole ou à la victoire ou à la mort? BOSS. *Louis de Bourbon.* Voilà comme il conserva son innocence dans le grand monde, FLÉCH. *Panég.* I, p. 353. Écoutez comme l'apôtre consolait autrefois les premiers fidèles, MASS. *Car. Mort.* [Ils] Nous ont assez appris comme on peut la dompter, VOLT. *Tancr.* I, 1. Je ne sais point encore comme on manque de foi, ID. *Œdipe*, III, 2. || Interrogativement. En cet emploi il a vieilli. Comme y fournirez-vous, quand il aura vingt ans? MALH. IV, 1. Comme échapperons-nous en des nuits si profondes? ID. II, 1. Comme a-t-elle reçu les offres de ma flamme? CORN. *Pomp.* III, 3. Albin, comme est-il mort? ID. *Poly.* III, 5. Comme est-ce que chez moi s'est introduit cet homme? MOL. *Éc. des f.* II, 2. || *Comme que*, avec le subjonctif, de quelque façon que. L'abbé d'Estrées se promettait je ne sais comme une fortune, en se cramponnant, comme que ce fût, dans son triste emploi, ST-SIM. 131, 199. Tout ce qu'on fait par autrui se fait mal, comme qu'on s'y prenne, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Comme qu'on s'y prenne, il est impossible qu'on en vienne à bout, ID. *ib.* II. Comme que je fasse, il m'empoisonnera, ID. *Conf.* I. || Familièrement. Dieu sait comme, locution qui signifie médiocrement, assez mal. Et peu d'amis, même amis, Dieu sait comme, LA FONT. *Faucon.* Je croyais voir le président Faire bâiller en répondant Que l'on vient de perdre un grand homme, Que moi je le vaux, Dieu sait comme, BÉRANG. *Acad. et Cav.* Léandre me fait lui prêter De l'argent qu'il rend Dieu sait comme! ID. 3e *mari.* || *Comme quoi*, de quelle façon. Voilà comme quoi il est fort dangereux d'avoir demi-étudié, BALZ. *liv.* III, *lett.* 9. Vous savez comme quoi je vous suis tout acquise, CORN. *Rodog.* I, 7. *Comme quoi* est aussi interrogatif mais très-peu usité en cet emploi. Comme quoi n'êtes-vous pas persuadé? || *Comme quoi* est de difficile explication. *Comme* a parfois le sens de comment; et l'on dit, interrogativement, ayant mal entendu: comme quoi? Cette étoffe est comme du satin; si on a mal entendu, on dira dans le langage très-familier: comme quoi? *Comme quoi* est devenu de la sorte une locution faite, qui s'est introduite pour ne signifier rien de plus que comment. || 5° Combien, à quel point. Comme il est changé! Vous voyez comme il travaille! Comme il est bon! Comme il est aimable! Vous ne croirez jamais comme chacun l'admire, CORN. *Cid*, IV, 1. Vous ne sauriez croire comme elle est affolée de ce Léandre! MOL. *Méd. m. lui*, III, 7. Et par la fermeté dont ce cœur est armé, Titus, tu connaîtras comme il t'aurait aimé, VOLT. *Brutus*, IV, 3. || 6° *Conj.* Quand, dans une période, deux membres expriment une comparaison, *comme* se met au commencement du premier, et le second a pour corrélatif *ainsi*, quelquefois *aussi*, et d'autres fois n'a point de corrélatif du tout. Comme la raison n'a plus de frein, ainsi l'erreur n'a plus de bornes. Comme il est inconstant dans ses projets, aussi voit-on qu'il réussit rarement. Et comme elle a l'éclat du verre, Elle en a la fragilité, CORN. *Poly.* IV, 2. Et si c'est un bienfait qu'il faut rendre aujourd'hui, Comme il parla pour vous, vous parlerez pour lui, ID. *Pomp.* I, 1. Comme nous devinons, vous pouvez deviner, ID. *Suréna*, IV, 3. Comme tout est pur à ceux qui sont purs, tout devient souillé à celui qui l'était déjà par sa transgression, MASS. *Car. Danger des prospérités temporelles.* || 7° Dans le temps où, au moment où. Comme il était à Paris, la révolution éclata. Comme il fut sorti de Delphes et qu'il eut pris le chemin de la Phocide, LA FONT. *Vie d'És.* Comme il eut aperçu que, dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser sans être repris était le charme qui possédait les esprits.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main, VERTOT, *Révol. rom.* liv. IX, p. 359. On dit que, comme on lui eut amené un cheval, un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, et, se tournant vers ses soldats.... ID. *ib.* liv. XI, p. 143. Vers le soir, comme elle était seule avec Virginie, il entra chez elle un grand homme vêtu d'une soutane bleue, BERN. DE ST-P. *Paul et Virginie.* || 8° Parce que, vu que, puisque, attendu que. Comme ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit. Comme notre héros se voit près d'achever, C'est peu pour lui de vaincre, il veut encor braver, CORN. *Hor.* IV, 2. Et comme pour toi seul l'amour veut que je vive, ID. *Cinna*, III, 4. Et comme à l'échauffer j'appliquerai mes soins, ID. *Nicom.* I, 5. Comme toute disgrâce peut leur arriver [aux hommes], ils devraient être préparés à toute disgrâce, LA BRUY. XI. || *Comme* signifiant vu que et dans le temps où, peut être remplacé par *que* dans les membres de phrase subséquents. Comme vous êtes un fort galant homme, et que vous savez comme il faut vivre, MOL. *Mar. for.* 4. Comme elle possédait son affection.... et que son heureuse fécondité redoublait tous les jours les sacrés liens.... BOSS. *Reine d'Anglet.* || Proverbe. Comme on fait son lit on se couche, c'est-à-dire celui qui n'a aucune prévoyance éprouve des désappointements de toute nature.

— REM. 1. Il faut prendre garde à l'emploi de *comme* avec une négation; ce qui amène parfois de l'amphibologie. Ainsi dans cette phrase: la terre ne produit pas comme la mer des animaux qui..., cela peut vouloir dire: ou que ni la terre ni la mer ne produisent des animaux qui.... ou: la terre, à la différence de la mer qui en produit, ne produit pas des animaux qui.... Il faut donc éviter cette tournure dans les cas où le sens n'est pas clairement déterminé. || 2. *Comme quoi* est nouveau et bien reçu, pour dire comment, dit Marg. Buffet, *Observ.* p. 70, en 1668. Vaugelas observe aussi que cette locution n'est pas ancienne. Thomas Corneille ajoute qu'elle a déjà vieilli. Mais depuis elle est rentrée dans l'usage. || 3. *Comme ainsi soit que* est une locution qui était encore usitée au commencement du XVIIe siècle, mais qui depuis lors est tombée en désuétude. Voyez-en des exemples dans l'historique, au XVIe siècle. Elle signifie: comme il est vrai que.... || 4. *Comme* s'est dit après *autant, aussi, tant, si.* Ce n'est pas tant le mouvement comme l'action qu'il faut prendre, DESC. *Diopt.* 1. Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui, CORN. *Poly.* III, 3. Ma foi, vous en tenez aussi bien comme nous, ID. *le Menteur*, V, 1. Il n'est rien de si beau Comme Caliste est belle, MALH. V, 12. Mais en quel autre cœur est la douleur si vraie Comme elle est dans le mien? ID. VI, 11. Cette construction ne s'emploie plus, du moins dans le style ordinaire; car, en vers et dans le style élevé, elle serait acceptable et ne paraîtrait pas surannée. || 5. *Comme tout* est une locution populaire, depuis longtemps condamnée et qui n'a rien en sa faveur. Voici un terme des plus barbares ou bien des provinciaux tombent: ils diront: cet homme est riche comme tout; il faut dire: est très-riche, MARG. BUFFET, *Observ.* p. 75, en 1668. || 6. *Comme de juste*, pour dire *comme il est juste*, est une locution populaire qu'il faut aussi écarter. *De juste* n'est pas français et ne le devient pas davantage pour être joint à *comme.*

— HIST. IXe s. Si cum on, per dreit, son fradra [frère] dist [doit], *Serment.* || Xe s. Enz en 'l fou la getterent, com arde tost, *Eulalie.* Si astreient [seraient] li Judei perdut, si cum il ore sunt, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Pur tant cum il pussent le dreit servise faire, *L. de Guill.* 33. Conseilez mei cume mi home saive, *Ch. de Rol.* II. Terres et fiés [fiefs] tant cum vous en vuldrez, *ib.* V. Par main [matin], en l'aube, si cum li jorz esclaire, *ib.* LII. Si cum il put, du pin est avalet, *ib.* LXXIX. Cum il le vit, à ferir le [il] desire, *ib.* CXII. Cum [comment] faitement lui manderons novelles? *ib.* CXXVI. Pour ce sont Franc si fier cume lion, *ib.* CXL. Laissez les morz tout ainsi cum il sont, *ib.* CLXXIV. Cum il entrerent

en la chambre voltice, Il firent.... *ib.* CXCI. Cum decherra [décherra] ma force et ma baldur! *ib.* CCIV. || XIIe s. Si voirement com nous bien le creons, *Ronc.* p. 48. Com s'el m'eust dedenz son corps portée, *ib.* p. 161. Aussi com vous le me poez doner, Quant vous plaira, le me poez retraire, *Couci*, II. Si con fait nes [nef] que vens guie [guide], *ib.* II. Tant con [je] fu miens [je m'appartins], [elle] ne me fist se bien non, *ib.* VI. Mais se clamer m'i voulez vostre ami, Comme [il y] auroit ci très glorieus secours! *ib.* VII. De ceste amor qui tant me fait pener, Ne voi-je pas com je puisse partir, *ib.* X. Si [je] me merveil con vostre cuers l'endure, *ib.* XI. Car quant je me repourpens Comme ele est bele à veoir, *ib.* XII. Pour une qu'en ai haïe, J'ai dit aux autres folie Come irous [irrité], QUESNES, *Romancero*, p. 87. Lors [ils] sauront comme Charles nous a le jeu parti, *Sax.* XXIV. || XIIIe s. Ha! biau sire Dieu, con grant domages ce fu que cele assemblée, qui fu ilec, ne fust avoec les autres devant Andrenoble! VILLEH. CXLIX. Ha Dex! com perilleuse bataille, de si peu de gent encontre tant! ID. CLX. Comme droit hoir de France [ils] font Pepin couroner, *Berte*, III. Il surent aussi bien le françois de Paris Com se il fussent né au bour à St-Denis, *ib.* V. A vous [je] l'envoierai si com pour là gesir, *ib.* XIII. Ainsi come [elle] eüst deuil, [elle] prent fort à souspirer, *ib.* XVII. Vermeille ert [elle était] comme rose, blanche com flor de lis, *ib.* XXX. Si [elle] saignoit com ce fust perceüre de clou, *ib.* XXXII. Ahi! mere, fait-ele, com auriez cœur mari, Se vous saviez.... *ib.* LIX. Il l'amoient [Berte] de cuer comme bien enseignée, *ib.* LX. || XIVe s. Et est semblable, comme qui feroit comparaison d'une chose qui a ame à celle qui n'a point d'ame, ORESME, *Eth.* 207. || XVe s. Il a fait votre traité tout comme vous l'avez demandé, FROISS. II, III, 23. Et n'y avoit aucun, comme grand qu'il fust, qui de rien osast trespasser son commandement, ni contredire [d'Artevelle], ID. I, I, 65. Je iroie volontiers assaillir ce fort chastel, comme travaillé que je sois, pour essayer si nous y pourrions rien conquester, ID. I, I, 182. Si devez savoir que la joie fut très grande, quand [les Anglais] sçurent que [les Gascons] estoient, com durement que ce fust, arrivés et venus à port de salut, ID. II, II, 120. Il fut commandé et dit que quiconque avoit prisonnier que tantost il l'occist, et que nul n'y fust excepté ni dissimulé, comme vaillant, comme puissant, comme noble, comme gentil ni comme riche qu'il fust, ID. II, III, 20. Et fut prouvé sur eux, si comme je fus adonc informé, ID. II, II, 2. Il me faut regarder comme hastivement je me puisse venger de ce despit que l'on m'a fait, ID. I, I, 100. Consul de Rome, qui estoit office comme nous dirions duc et connestable de la chevalerie, *Boucíq.* I, ch. 18. Ledit duc, comme il veit les portes fermées, fist saillir les gens de sa chambre, COMM. II, 7. Tout ainsi comme cecy avoit esté conclud, il fut executé, ID. IV, 2. Se agenouilla comme à demy pied de terre, ID. IV, 10. Hardy autant comme homme qui ait regné de son temps, ID. V, 9. Il receut lettres comme la duchesse d'Austriche estoit morte, ID. VI, 7. Estoit là avec plusieurs de ses enfans comme trois fils et ung filz, ID. I, 2. Et n'estoit point si forte comme elle est à present, ID. I, 2. ....Lui escripvoit comme [que] le roy partoit, ID. *ib.* Et tous les autres se mettoient à la suytte comme ils venoient, ID. I, 3. Comme la nuyt fut toute close, on ordonna cinquante lances pour veoir où le roy estoit logé, ID. I, 4. Et gaignerent une petite isle qui estoit comme au meillieu, ID. I, 6. Les Lyegeois en tres grant nombre de gens comme de trente mille personnes, ID. II, 2. Quand la piece de bœuf fut comme toute depeschée, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXIII. || XVIe s. Il le faisoit contourner en ung cercle, tant à dextre comme à senestre, RAB. *Gar.* I, 23. Lesquelles façons n'accordent non plus avec la nature du sacrement comme [que] le feu avec l'eau, CALV. 345. Comme ainsi soit que Dieu ne puisse recevoir aucun bien-fait de nous.... ID. *Instit.* III, 13. Comme leur oserions nous oster l'heritage de vie? ID. *ib.* 359. Tout cela est autant comme s'ils plaidoyent contre Dieu, de ce qu'il a creé le monde si tard, comme ainsi soit qu'il l'eust peu faire dès le commencement, ID. *ib.* 351. Il nous a voulu, comme en passant, signifier la grandeur de sa misericorde, ID. *ib.* 288. Car suyvre faut la reigle et loy de Christ, Comme il l'a baillée par escrit, MAROT, I, 272. La plus grosse beste qui soit, Monsieur, comme est-ce qu'on l'appelle? ID. III, 144. Martin ne veut point de Catin; Je le trouve aussi fin comme elle, ID. III, 176. Que sçais-tu quel j'estois devant qu'aller à Rome? Quel j'en suis retourné? quel j'ay vescu, et comme? DUBELL. VI, 50, *verso.* Comme quelques jours aprez un de ses gents veint à mourir, MONT. I, 6. Comme si nulle contenance ne pouvoit representer ce degré de dueil, ID. I, 7. Ils accuserent cette pratique, comme ennemie de.... ID. I, 23. Comme grant capitaine et philosophe, ID. I, 28. Comme nous voyons des terres, ainsi est il des esprits, ID. I, 31. Comme est-il possible d'aller? ID. I, 72. Comme il feut en sa presence, il lui dict, ID. I, 127. Penses tu qu'il cherche comme il se rendra plus homme de bien? ID. I, 278. Il en est peu, ou comme point, qui n'aient essayé quelquesfois en eux mesmes la cruauté du tyran, LA BOÉTIE, 68. Je te feray doncques de surcroist le conte comme c'est que je me prins garde de ce beau mot, ID. 152. Voylà comme j'en use, ID. 217. Comme le pere lui demandast combien il vouloit avoir pour lui instruire et enseigner son fils, LANOUE, 113. Le mal de quoy on a bonne conoissance est comme demi gueri, ID. 158. On regarde seulement comme son voisin fait, ID. 167. C'estoit comme on dit : après la mort le medecin, ID. 254. Et comme pourroit-il souffrir qu'on l'allast attaquer jusques dedans sa caverne, sans se defendre, comme font les bestes genereuses? ID. 441. Les exemples ne monstrent pas seulement comme il faut faire, mais aussi impriment affection de le vouloir faire, AMYOT, *Préf.* IV, 30. Comme tout le monde se trouvast estonné d'un conseil hardy et si avantageux, ID. *Cimon*, 9. Homme consommé en tout rare sçavoir, ainsi comme ses œuvres ne laissent douter à qui les a entierement leues, ID. *Préf.* XXI, 48. On surnomme celle deesse Epitragia, comme qui diroit, la deesse du bouc, ID. *Thésée*, 21. Thesée y alla comme les autres, ID. *ib.* 5. Le menu peuple saccagea ceulx que l'on appeloit prosagogides, comme qui diroit les courratiers, ID. *Dion*, 37. Elle ne peut trouver mary d'aussi noble maison comme elle, pour sa pauvreté, ID. *Cimon*, 8. J'auray pitié du feu qui cause vostre perte, Pleurant vostre douleur comme l'ayant soufferte, RONS. 699. Il vous fera pardon, il est dieu debonnaire, Et, comme les humains, ne tient pas sa colere, ID. 870.

— ÉTYM. Bourguig. *queme;* Berry et Saintonge, *coume* (d'après Palsgrave, p. 57, au XVIe siècle on prononçait *coume*); provenç. *com, co, cum;* anc. catal. anc. espagn. anc. portug. anc. ital. *com;* espagn. et portug. mod. *como;* ital. mod. *come;* sicil. *comu;* du latin *quomodo*, composé de *quo* et *modo:* de la façon que, en quelle façon. Ce qui écarte tout à fait de l'étymologie la conjonction latine *cum*, ce sont les formes *come, como*, incompatibles avec elle. Si l'on passe en revue les exemples depuis le IXe siècle jusqu'au XVIe siècle, on verra que, dans les siècles antérieurs au XVIe, *cum, com* ou *comme* pourrait être remplacé par *quomodo* soit directement, soit par une dérivation d'idée facile à saisir; mais qu'à partir du XVIe siècle, *comme* est assimilé à la conjonction latine *quum*, et même on va jusqu'à faire régir à *comme* le subjonctif devant l'imparfait, de même que *quum* le régit en latin. Dans un texte cité du Xe siècle, *come*, suivi du subjonctif, a la signification : de façon que : Ils la jeterent au feu, de façon qu'elle brûle tôt. Cet emploi se rapproche, pour le sens, de notre tournure : Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme, RAC. *Plaid.*

COMMÉMORAISON (ko-mmé-mo-rè-zon), *s. f.* Terme de liturgie. Mention faite d'un saint le jour consacré à la fête d'un autre. L'Église fait commémoraison de tel saint.

— ÉTYM. Forme ancienne de *commémoration.*

† **COMMÉMORATIF, IVE** (ko-mmé-mo-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui rappelle le souvenir. Fête commémorative. || Dans le langage médical, signes commémoratifs, les marques qu'a laissées le passé sur le corps du malade. Circonstances commémoratives, circonstances passées, tant celles qui résultent des signes commémoratifs, que celles qui ne se savent que par les aveux du malade, ou les déclarations des assistants.

— ÉTYM. Voy. COMMÉMORATION.

COMMÉMORATION (ko-mmé-mo-ra-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || **1°** Cérémonie établie pour rappeler le souvenir d'un événement. La communion est une douce commémoration du sacrifice de la croix, BOSS. *Lett. Corn.* 55. Encore que ce sacrifice soit une commémoration de celui de la croix, PASC. *Prov.* 16. Les Béotiens en faisaient commémoration [de Cadmus] dans leurs cérémonies, VOLT. *Mœurs, déluge.* || La Commémoration des morts, la fête que l'Église célèbre le jour des Morts. || **2°** En général, souvenir. Je garde chèrement ce portrait en commémoration de notre ancienne amitié. || Familièrement et en plaisantant, faire commémoration de quelqu'un, en faire mention.

— HIST. XVIe s. Vous ferez ceci en commemoration de moy, CALV. *Instit.* 1088. La passion de nostre Seigneur, dont la commemoration se faisoit en ces jours-là, MARG. *Nouv.* XI.

— ÉTYM. Provenç. *comemoracio;* espagn. *commemoracion;* ital. *commemorazione;* du latin *commemorationem*, de *commemorare*, commémorer.

† **COMMÉMORÉ, ÉE** (ko-mmé-mo-ré, rée), *part. passé.* Des faits commémorés par nos grands-pères.

† **COMMÉMORER** (ko-mmé-mo-ré), *v. a.* Néologisme. Rappeler au souvenir.

— ÉTYM. Le latin *commemorare*, de *cum*, et *memorare*, avoir mémoire (voy. MÉMORABLE).

COMMENÇANT, ANTE (ko-man-san, san-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui est aux premiers éléments d'un art ou d'une science. L'auteur du Spectacle de la Nature est tombé dans une méprise qui peut égarer les commençants, VOLT. *Newt.* II, 1. Cette forme de leçon était plus propre à encourager les commençants, qu'il faut sans cesse distraire de ce que l'étude a de pénible par quelque attrait de curiosité ou par l'intérêt de quelque application utile, CONDORCET, *Bucquet.*

COMMENCÉ, ÉE (ko-man-sé, sée), *part. passé.* || **1°** Une construction commencée. L'année étant commencée. Le cœur qui n'était encore que commencé à former, DESC. *Fœtus*, 4. Serons-nous fort contents d'une pénitence commencée à l'agonie, qui n'aura jamais été éprouvée, dont jamais on n'aura vu aucun fruit? BOSS. *Anne de Gonz.* Quelle est donc sa pensée et que cache un discours Commencé tant de fois, interrompu toujours? RAC. *Phèd.* V, 4. Elle a trois fois écrit, et, changeant de pensée, Elle a trois fois rompu sa lettre commencée, ID. *ib.* V, 5. Je suis au comble de ma joie de voir l'affaire des Sirven commencée, VOLT. *Lett. Beaumont*, 15 sept. 1766. Pour persécuter un homme légalement, il faut du moins quelques preuves commencées, VOLT. *Lett. d'Argental.* 13 sept. 1766. || **2°** Qui a reçu les premiers éléments d'un art, d'une science. Cet élève commencé par un habile maître.

COMMENCEMENT (ko-man-se-man; quelques personnes prononcent ke-man-se-man; cette prononciation, qui est un provincialisme, n'est pas reçue; du reste il est constant que nos ancêtres avaient une certaine tendance à assourdir le son de l'*o* en *e* muet; d'après Palsgrave, p. 57, au XVIe siècle, on prononçait coumanceman), *s. m.* || **1°** La première partie d'une chose qui a étendue ou durée. Bon, mauvais commencement. Le commencement d'un livre, de l'année. Les vieillards qui lui conseillaient d'affermir les commencements de son règne, MASS. *Petit-Carême. Tent. des grands.* Pour reprendre un fait dès ses commencements, LA BRUY. *Théophr.* 12. Dès le commencement de nos entretiens, dit-il, je me suis engagé à vous expliquer les maximes de nos auteurs pour toutes sortes de conditions, PASC. *Prov.* 8. Les hommes s'ennuient enfin des mêmes choses qui les ont charmés dans leurs commencements, LA BRUY. XI. Le poëme tragique vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son progrès la liberté de respirer.... ID. I. Ce que je sais le mieux c'est mon commencement, RAC. *Plaid.* III, 3. || Prendre son commencement, prendre commencement, en parlant des choses, commencer. La guerre prit commencement, ou prit son commencement au printemps. || Au commencement, dans le commencement, dans les premiers temps. Au commencement tout allait bien. || Au commencement que.... Au commencement que l'évêque avait seul entre les mains tout le revenu de son église, en était-il plus fastueux? MASS. *Conf. Usage des revenus ecclésiast.* || Dans le style de l'Écriture, au commencement, c'est-à-dire au commencement du monde. Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. || **2°** Terme de théologie. Premier principe. Dieu est le commencement et la fin de toutes choses. || **3°** Terme de jurisprudence. Commencement de preuve, indice qui commence une preuve, qui met sur la voie de la preuve, qui autorise à fournir la preuve. || **4°** Ébauche. Ronsard, qui de son temps a passé pour le prince des poëtes français, quoique au jugement de M. de Balzac il ne soit tout au plus que la matière et le commencement d'un grand poëte.... MÉNAGE, *Préface aux Œuvres de Malherbe.* || **5°** *Au plur.* Les premiers développements d'un État, d'un homme. Les grandes fortunes viennent souvent de petits commencements. Il ne faut pas prendre, de la ville de Rome dans ses commencements, l'idée que nous donnent les villes que nous voyons aujourd'hui, MONTESQ. *Rom.* I. Tout le reste de sa conduite répondit à de si beaux commencements, BOSS. *le Tellier.* La plupart des hommes, pour arriver à leurs

fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue persévérance: leur paresse ou leur inconstance leur fait perdre le fruit des meilleurs commencements. LA BRUY. XI. Les commencements de ceux qui n'ont pour eux que leur mérite sont assez obscurs et assez lents, FONTEN. *Dodart.* || Les premières leçons ou notions d'un art, d'une science. Les commencements sont toujours difficiles. Avoir de bons commencements. Donner de bons commencements. || Proverbe. Il y a commencement à tout, c'est-à-dire il faut faire son apprentissage en toutes choses, on ne peut bien faire tout d'abord.

— REM. On entend souvent des phrases comme celle-ci : nous allâmes demeurer tout auprès de lui, et du commencement l'on se visitait. Il faut dire : *au commencement, dans le commencement.* Le bon usage n'a point adopté cette locution, bien qu'elle soit construite comme *du temps* (du temps de Louis XIV), et qu'on ait dit autrefois : *de commencement.*

— HIST. XII[e] s. Commencement de douce saison bele, Que je voi revenir, *Couci*, XVIII. || XIII[e] s. Comme ele l'arrea [la trahison] dès le commencement, *Berte*, XCV. Ele [la dame] commence avenanment [son récit]; Or oyés le commencement, *Flore et Bl.* 55. Quant li avocat pledent por autre, il doit dire à celi qui tient le [la] cort el commenchement se [sa] parole, BEAUM. V, 7. || XIV[e] s. Pour ce que riens ne vault li bons commencemens Ne li moiens [le milieu], se bons n'est li deffinemens, *Girart de Ross.* v. 5969. Et semble que le commencement ou principe soit plus de la moitié de toute la besogne, ORESME, *Eth.* XI, 17. Selon Aristote, le monde est perdurable, mès en verité il eut commencement, ID. *ib.* 66. || XV[e] s. [Les archers] se bouterent au hahay, et navrerent de commencement tout plein des garçons des Hainuyers, FROISS. I, I, 31. La fin en sera mauvaise; Ains que vostre œuvre soit usée; Commencement n'est pas fusée, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 111, dans LACURNE. L'on dit : commencement n'est pas fusée mais advantaige grant, *Perceforest*, t. VI, p. 84. || XVI[e] s. Mourut ce bon capitaine et honnorable seigneur, qui ne pouvoit mourir autrement; car qui a bon commencement a bonne fin, BRANT. *Capit. fr.* t. I, p. 82, dans LACURNE. Zenon, tout au commencement des livres de la republique, declaroit inutiles toutes les liberales disciplines, MONT. II, 239.

— ETYM. *Commencer;* Berry, *c'mincement, c'mencement;* provenç. *comensamens;* catal. *comensament;* anc. espagn. *comenzamiento;* ital. *cominciamento.* L'ancien français avait aussi *commencence* et *comensaille.*

COMMENCER (ko-man-sé ; quelques personnes prononcent ke-man-sé, provincialisme non reçu; le *c* prend la cédille devant *a* et *o:* commençant, commençons), *v. a.* || 1° Donner commencement à quelque chose. Commencer une construction, un discours. J'ai commencé la lecture de ce livre. Ce que j'ai commencé je ne l'achève point, RAC. *Iphig.* III, 1. Notre grand flandrin de vicomte, par qui vous commencez vos plaintes, MOL. *Mis.* V, 4. L'on en sait d'autres qui ont commencé leur vie par les plaisirs et qui ont mis ce qu'ils avaient d'esprit à les connaître, que les disgrâces ensuite ont rendus religieux, sages, tempérants, LA BRUY. XI. || 2° Être au commencement de. Commencer l'année, commencer la journée, être aux premiers jours de l'année, aux premières heures de la journée. Je crains que cet enfant ne commence une maladie grave. Commencez donc par là cette heureuse journée, RAC. *Iphig.* III, 4. || 3° Être en tête, au commencement, en parlant des choses. Le mot qui commence la phrase. || 4° Ébaucher. La nature commence avec nous ce sentiment, BOSS. *Conn. de Dieu*, IV. || 5° Commencer un élève, lui donner les premières leçons. || Cette nourrice a commencé cet enfant, elle est la première qui lui ait donné à teter. || Terme de manége et de vénerie. Commencer un cheval, commencer un chien, commencer à dresser un cheval, un chien. || 6° *V. n.* Prendre commencement, en parlant des choses. Notre année commence au premier janvier. La leçon commence à telle page. Voilà qui commence bien, lui dis-je, PASC. *Prov.* 4. Près de la borne où chaque État commence, Aucun épi n'est pur de sang humain, BÉRANG. *Sainte alliance des peuples.* Ce serait ignorer sa nature, de s'imaginer qu'elle ait commencé, PASC. *Préf. vide.* || Être au début, en parlant des personnes. J'ai pris ce livre pour l'étudier, et je commence. Il a mal commencé. Il y a un jeu dans la conduite: on a commencé, il faut finir, on veut fournir toute la carrière, LA BRUY. XI. || Commencer par, faire d'abord, parler d'abord, s'en prendre d'abord à.... Commençons par nous préparer, ensuite nous agirons. Ciel, que lui vais-je dire et par où commencer? RAC. *Phèd.* I, 3. Pour commencer par Néron, il faut se souvenir qu'il est ici dans les premières années de son règne, qui ont été heureuses, RAC. *Brit.* 2[e] *préface.* Il commence, il est vrai, par où finit Auguste; Mais crains que, l'avenir détruisant le passé, Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé, ID. *ib.* I, 1. || Commencer à avec un infinitif. Commencez par Sabine à faire de nos vies Un digne sacrifice à vos chères patries, CORN. *Hor.* II, 6. S'il cesse de m'aimer, qu'il commence à me craindre, CORN. *Médée*, I, 5. Tant de précaution commence à me lasser, ID. *Sertor.* IV, 2. On commence en Europe à la moins redouter, VOLT. *Tancr.* I, 1. Après trente-trois ans sur le trône perdus, Commençant à régner, il a cessé de vivre, CORN. *Sonnet sur Louis XIII.* Ce n'est pas être transporté d'un lieu à un autre que de commencer à entendre ce qu'on n'entendait pas, BOSS. *Connaiss.* IV, 10. La vie est un sommeil; les vieillards sont ceux dont le sommeil a été plus long; ils ne commencent à se réveiller que quand il faut mourir, LA BRUY. XI. || Commencer de. Il a commencé d'écrire sa lettre. Albe où j'ai commencé de respirer le jour, CORN. *Hor.* I, 1. Vous avez commencé tantôt d'y consentir, ID. *Héracl.* V, 6. Puisque j'ai commencé de rompre le silence.... RAC. *Phèd.* II, 2. Ma vie à peine a commencé d'éclore, ID. *Esth.* I, 5. Ses transports dès longtemps commencent d'éclater, ID. *Brit.* III, 3. Je commence d'avoir plus d'espérance de mon retour que je n'en avais eu jusqu'ici, VOIT. *Lett.* 37. Le conte qu'il a commencé de faire à quelqu'un, LA BRUY. XI. Le Vésuve ne commença d'être un volcan dangereux que quand l'Etna cessa de l'être, VOLT. *Mœurs, Introd. chang.* Ô rives de la Saône, où ma faible paupière À la clarté des cieux commença de s'ouvrir, Lieux où l'on sait au moins respecter l'innocence, Vous ne me verrez plus!.... GILB. *Le poëte malheureux.* Avant d'avoir commencé de vivre, J. J. ROUSS. *Ém.* II.... tout ce qui pense et tout ce qui respire Commença de souffrir, LAMART. *Méd.* I, 7. Il commença d'exercer son ministère, BOSS. *Hist.* II, 10. Un loup qui commençait d'avoir petite part.... LA FONT. *Fabl.* III, 1. La renommée enfin commença de se plaindre, LA FONT. *Fabl.* VI, 20. Nous commençons de vivre par degrés, et nous finissons de mourir comme nous commençons de vivre, BUFF. *De la vieillesse et de la mort.* Le roi Henri VIII commença d'ébranler l'autorité de l'Église, BOSS. *Reine d'Anglet.* Et déjà mon rival commence de paraître, MOL. *D. Garc.* V, 3. Nous commençons d'être connues, ID. *les Précieuses*, 12. À demi-lieue de là, Létoile commença de se plaindre, SCARR. *Rom. com.* II, 12. || Impersonnellement. Il commence. Il commence à pleuvoir. Il a commencé à faire nuit. || 7° Se commencer, *v. réfl.* Prendre commencement. Cette étude, cet apprentissage doit se commencer de bonne heure, si l'on veut réussir. || Proverbes. N'a pas fait qui commence, c'est-à-dire il ne suffit pas de commencer, il faut poursuivre et continuer. Dans un sens analogue : A moitié fait qui commence bien.

— REM. Les grammairiens ont essayé de distinguer entre *commencer à* et *commencer de*, disant par exemple que : Cet enfant commence à marcher signifie que l'enfant prend l'habitude de faire des pas, et que : Cet enfant commence de marcher signifie que l'enfant, qui était immobile, se met à faire des pas. Cette distinction subtile n'est pas justifiée par l'usage des auteurs.

— HIST. X[e] s. Quant oi comenciest [quand vous commencez aujourd'hui], *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XI[e] s. [Il] baisse son chef, si cumencet à penser, *Ch. de Rol.* IX. Que je ne fu à l'estor cumencer, *ib.* CLXXIII. || XII[e] s. Commenciez est li dex [deuil] et li estriz, *Ronc.* p. 72. Toutes ses plaies comencent à saigner, *ib.* p. 96. Mout fait l'amors que vilaine, Qui comence por faillir, *Couci*, IV. En aventure [peut-être] [je] comens Ma daerraine chanson, *ib.* XV. Et la mauviz [alouette] qui commence à tentir, *ib.* XVIII. Au commencier [je] la trovai si doucete, *ib.* VI. Quand il commençad à regner, *Rois*, p. 41. || XIII[e] s. Et nostre sires les en commencha mains [moins] à amer que il n'avoit fait, VILLEH. CVIII. À ce tems dont vous ai l'histoire commencie, *Berte*, II. Lors commence la dame tenrement à plorer, *ib.* XLIII. || XV[e] s. Folie parmaintenue vaut pis que folie commencée, FROISS. II, III, 38. Il m'apperceu, si commença à rire, CH. D'ORL. 10. Et luy commença la parolle disant, COMM. I, 12. || XVI[e] s. Peu de temps aprez elle commencea à souspirer, lamenter et crier, RAB. *Garg.* I, 6. Lors commencea le monde attacher les chausses au pourpoinct, ID. *ib.* I, 8. S'ils commencent une fois de la reputer selon leurs œuvres, CALV. *Instit.* 618. Depuis mercredi, madame s'est trouvée beaucloup plus mal qu'elle n'avoit esté despuis qu'elle a commencé à se lever, MARG. *Lett.* XL. J'ay commencé de les mettre en roolle, MONT. I, 33. Les oracles avoyent commencé à perdre leur credit, ID. I, 42. Les voiles aegyptiennes, qui commençoient à les approcher, ID. I, 63. Et, pour commencer à luy oster son plus grand advantage, ID. I, 76. Que l'amitié commence de ce jour d'huy entre nous, ID. I, 130. Encore l'injuria il bien plus oultrageusement, et ce en une chanson, qui se commence, ô muse! ID. *Thém.* 41.

— ÉTYM. Berry, *c'mincer, c'mencer;* Saintonge, *coumencer, coumincer;* bourguig. *quemancé;* provenç. *comensar, comenchar;* catal. *comensar;* anc. espagn. *compenzar*, avec un *p* intercalaire; espagn. mod. *comenzar;* portug. *comezar;* anc. ital. *comenzare;* ital. mod. *cominciare;* du latin *cum*, et *initiare*, commencer (voy. INITIER).

† **COMMENCEUR** (ko-man-seur), *s. m.* Celui qui commence.

— HIST. XV[e] s. Saintré, qui jà estoit en point comme le commenceur et entrepreneur de l'emprinte, monta à cheval, *J. de Saintré*, 33.

— ÉTYM. Provenç. *comensaire, comensador;* ital. *cominciatore.* Dans le provençal, *comensaire* est le nominatif, et *comensador* le régime.

COMMENDATAIRE (ko-man-da-tê-r'), *adj.* Qui tient un bénéfice en commende. Abbé commendataire, ecclésiastique séculier nommé par le roi aux abbayes en commende. || Qui est tenu en commende. J'allai me réjouir avec M. de la Trappe [de Rancé] de la solidité que le roi venait de donner à son ouvrage; c'était une abbaye commendataire de 11 000 ou 12 000 livres de rente, ST-SIM. 32, 117. Les abbayes commendataires allaient à 4 500 000 livres, VOLT. *Louis XIV*, 35.

— ÉTYM. *Commende.*

1. **COMMENDE** (ko-man-d'), *s. f.* || 1° Originairement, la provision d'un bénéfice qu'on donnait à un séculier pour en jouir par économat, en attendant qu'on en eût pourvu un titulaire. || Plus tard, titre de bénéfice donné par le pape à un ecclésiastique séculier ou à un laïque nommés par le roi (il s'agit des bénéfices ecclésiastiques qui étaient à la nomination du roi, depuis le concordat de Léon X et de François I[er]). Une abbaye en commende était celle où le roi nommait un ecclésiastique séculier, qui jouissait, en vertu de cette faveur, d'un tiers du revenu, sans aucune autre obligation que d'en faire un bon usage: des deux autres tiers l'un restait à la communauté, et l'autre devait être employé aux réparations de l'église et aux aumônes. Les cardinaux, les premiers ministres, les princes du sang, qui l'eurent en commende [Cluny], prétendirent les mêmes droits que les abbés réguliers, ST-SIM. 279, 16. || 2° Par extension. C'était une coutume dans l'Amérique espagnole de réduire les Indiens en commende et de les sacrifier aux travaux des mines, CHATEAUB. *Génie*, IV, IV, 4.

— HIST. XVI[e] s. Le pape ne peut lever aucune chose sur le revenu du temporel des benefices sous pretexte d'emprunt, impost, vacant, incompatibilité, commande, neufiesme, decime.... P. PITHOU, 14.

— ÉTYM. Bas-lat. *commenda*, de *commendare* (voy. COMMANDER).

2. **COMMENDE** (ko-man-d'), *s. f.* Terme de pêche. Voy. COMMANDE.

† **COMMENDER** (ko-man-dé), *v. a.* Donner un bénéfice en commende.

— ÉTYM. *Commende.*

COMMENSAL (ko-mman-sal), *s. m.* || 1° Chacun de ceux qui mangent habituellement à la même table. C'est mon commensal. Nous sommes commensaux. Nos commensaux ont fait faux bond, SÉV. 40. L'un qui se piquait d'être Commensal du jardin, l'autre de la maison, LA FONT. *Fab.* III, 12. Bertrand avec Raton, l'un singe, l'autre chat, Commensaux d'un logis, avaient un commun maître, ID. *ib.* IX, 17. || *Au fém.* La mouche voltige impunément autour du maître des animaux dont elle se fait la commensale malgré lui, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. II, *Anim.* || 2° Officier de la maison du roi ayant bouche à la cour en temps de service.

— HIST. XVI[e] s. Commensal (rendu en anglais par *boorder that gothe to borde*), PALSGR. p. 199.

— ÉTYM. *Com*, avec, et *mensa*, table; espagn. *commensual.*

COMMENSALITÉ (ko-mman-sa-li-té), *s. f.* || 1° Qualité de commensal. Notre commensalité a duré trois ans. Sa commensalité est fort agréable. Il [Humboldt] frappe fort sur le roi de Prusse avec lequel il

a dîné, auprès duquel il couche à Potsdam; cette commensalité, cette domesticité le gênaient, il en tire vengeance, PH. CHASLES, *J. des Débats*, 20 mai 1860. || 2° Droit d'être commensal à la table du souverain. L'Académie française jouissait du droit de commensalité.

— HIST. XVIe s. Est avisé que partie n'y sera point venue [devant un tribunal], s'elle ne dit qu'il est son conseiller, advocat procureur ou solliciteur et de sa commensalité, *Ordonn. des ducs de Bretagne*, f° 194, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Commensal.*

COMMENSURABILITÉ (ko-mman-su-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme de mathématiques. Qualité d'être commensurable.

— ÉTYM. *Commensurable.*

COMMENSURABLE (ko-mman-su-ra-bl'), *adj.* Terme de mathématiques. Qui a une mesure commune, c'est-à-dire où cette mesure peut s'appliquer exactement un certain nombre de fois. Ainsi la toise ancienne et la brasse ou pas géométrique étaient commensurables parce que la toise valant six pieds, la brasse en valait cinq; et qu'ainsi le pied était la commune mesure de l'une et de l'autre. Au contraire, le côté d'un carré et sa diagonale ne sont pas commensurables, parce qu'il n'y a pas de longueur, si petite qu'on la suppose, qui s'applique un nombre de fois juste sur tous les deux. C'est par la monnaie que les biens d'espèces diverses deviennent commensurables, J. J. ROUSS. *Ém.* III.

— HIST. XIVe s. Aussi est ce simplement impossible que le dyametre du quarré soit commensurable à son costé, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Com*, et *mensurable*, inusité, de *mensurabilis*, mesurable (voy. ce mot).

† **COMMENSURATION** (ko-mman-su-ra-sion), *s. f.* Terme de mathématiques. Recherche d'une commune mesure entre deux grandeurs.

— HIST. XIVe s. Qui excede et passe la commensuration et proporcion qu'il doit avoir, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Com.* et *mensuration.*

COMMENT (ko-man), *adv.* || **1°** De quelle sorte, de quelle manière. Voulez-vous savoir comment il faut donner, mettez-vous à la place de celui qui reçoit. || Je suis, je me trouve tout je ne sais comment, je suis dans un état de santé ou d'humeur qui n'est pas le bon état de santé ou d'humeur. || Comme, à quel point. Vous ne sauriez croire comment l'erreur s'est répandue, et de quelle façon chacun s'est endiablé à me croire médecin! MOL. *Méd. m. lui*, III, 1. || **2°** Il exprime l'interrogation, et signifie de quelle manière, par quel moyen. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? RAC. *Athal.* III, 7. Comment se sont-ils vus? depuis quand? dans quels lieux? ID. *Phèd.* IV, 6. Et je sais que de moi tu médis l'an passé. — Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né? LA FONT. *Fabl.* I, 10. Une femme.... qui vécut toute sa vie en péché mortel et mourut enfin en cet état, et qui ne laissa pas d'être sauvée par le mérite de cette dévotion. Et comment cela, m'écriai-je? c'est, dit-il, que notre Seigneur la fit ressusciter exprès, PASC. *Prov.* 9. || *Comment.... que*, locution dans laquelle *autrement* est sous-entendu, et qui signifie : comment.... si ce n'est. Comment réparerez-vous vos plaisirs illicites, qu'en vous abstenant...? MASS. *Carême, Jeûne.* || Comment? que dites-vous? Se dit quand on n'a pas bien entendu ou bien compris. || Pour quelle cause? pour quel motif? Comment vous êtes-vous avisé de venir ici? Comment n'avez-vous pas appréhendé.... || Expression d'étonnement. Comment! est-il donc vrai qu'il soit mort? mais, mon père, qui répondra pour le P. Barry? Comment! dit le père. il est de notre compagnie [les jésuites]; et ne savez-vous pas encore que notre société répond de tous les livres de nos pères? PASC. *Prov.* 9. || **3°** *S. m.* Le comment, la manière dont la chose s'est faite. Ainsi je n'irai plus ravir si loin de moi, Dans les secrets de Dieu, ces comment, ces pourquoi, LAMART. *Méd.* I, 20. Cet admirable ouvrage de l'institution d'un prince [de M. du Gué], dont on voit le comment dans le court avertissement qui se trouve au devant de ce livre, ST-SIM. 87, 133. || Le comment et le pourquoi, en langage philosophique, désignent le premier les conditions qui font que les choses sont comme elles sont, le second l'enquête téléologique de l'origine des choses. L'esprit humain est apte, dans une certaine limite, à trouver le comment des choses; le pourquoi lui est interdit. || **4°** *Comment que*, de quelque façon que. Locution vieillie. Toutes ces gardes, comment qu'elles soient établies, ne sont point difficiles à passer, P. L. COUR. II, 186.

—HIST XIe s. Cument qu'il seit [quoi qu'il en soit], [il] ne se veut celer mie, *Ch. de Rol.* CCLVII. Deus sait assez cument la fins en ert [sera], *ib.* CCLXXXII. || XIIe s. Si m'aiderez de Rollant le marquis, Coment il soit engonbrez et ocis, *Ronc.* p. 30. Et cil respondent : Comment les severons? *ib.* p. 154. Coument que je me desespoir, Bien m'a Amours guerredonné, *Couci*, III. Comment que longue demeure [j'] Aie faite de chanter, Ore est bien raison et heure Que [je] m'i doive retourner, *ib.* IV. Beauz sire Diex, comment porrai avoir Vraie merci, que tant aurai requise? *ib.* XVII. Comment me peut li cuers au cors durer, Qu'il ne s'en part? *ib.* XXII. Il n'est pas droit que l'on me desconfise; Et si dirai bien la raison comment, QUESNES, *Romancero*, p. 89. Oï avez de Karle le mortel encombrier, Comment il a perdu Rolland et Olivier, *Sax.* VI. || XIIIe s. Comment que je chant ne rie, Je devroie mieus plurer, AUB. DE SEZANNE, *Rom.* p. 126. Biaus très dous fils, fait-ele, comment osas penser...? *Berte*, III. [je] Ne sai comment [il] ot nom, *ib.* XI. La maniere comment [elle] se porra traire arriere, *ib.* XII. Comment que la chose après aille, *la Rose*, 6166. Mès, comment que de moi aviengne, Je li pri que il li soviengne, *ib.* 4221. Ne fortune ne puet pas faire, Que nules des choses lor soient [soient leurs, aux hommes], Comment que conquises les aient, *ib.* 5334. || XIVe s. Aus autres chrestiens demanderent briefment Pour coy cilz apparailz se fasoit tellement; Et ceulx lor ont compté et pour coi et comment, *Guescl.* 15397. || XVe s. Vous avez bien entendu en l'histoire ça devant comment le roi d'Angleterre avoit grands guerres.... FROISS. I, I, 191. Je vueil chevaucher contre les Anglois, et les combattre, comment qu'il soit, ID. I, I, 273. Le temps va je ne sçay comment, CH. D'ORL. *Ball.* 52. Toutes les fois que vous voy, Je suis je ne sçay comment, ID. *Rond.* Mais, comment que ce fust, ledit seigneur Ludovic les prit en grand amour, COMM. VII, 2. || XVIe s. Comment doncques eussent peu entendre ces vieulx resveulx le texte des loiz, qui jamais ne veidrent bon livre de langue latine? RAB. *Pant.* II, 10. Comment Panurge raconta la maniere comment il eschappa de la main des Turcqz, ID. *ib.* II, 14. Qui ne scait donc Amour bandé bien paindre, Me vienne voir, il apprendra comment, MAROT, III, 138. O si je pouvois deux fois naistre, Comment je te servirois mieux! ID. III, 138. Voilà comment nostre seigneur appelle le baptesme regeneration, CALV. *Instit.* 1084. Enquiers toy là où descend le soleil, de là où il monte; cherche comment est-ce que la lune a perdu une si grande lumiere, d'où est-ce qu'elle l'a depuis recouvrée, AMYOT, *De la curiosité*, 9.

— ÉTYM. Bourguig. *quement;* provenç. *coment;* sarde, *comenti.* Diez le tire de *quomodo mente; mente* employé ici comme il l'est dans les adverbes en *ment*, de sorte que *comment* serait un adverbe formé de *comme* et *ment*, comme *bonnement.* On peut proposer *quomodo inde*, *inde* ayant donné *ent* dans l'ancien français, devenu *en* dans le français moderne (voy. EN pronom); ce qui expliquerait que, pour un mot aussi ancien, on ne trouve jamais *commement* à côté de *comment;* si on examine de près l'emploi de *comment* dans les anciens textes, on verra que l'idée de *inde* s'y accommode.

COMMENTAIRE (ko-mman-tê-r'), *s. m.* || **1°** Suite de notes et d'explications sur toutes les parties d'un ouvrage. Cette compilation [livres sibyllins] fut publiée plusieurs fois avec d'amples commentaires, surchargés d'une érudition presque toujours étrangère au texte, que ces commentaires éclaircissent rarement, VOLT *Dict. phil.* art. *Sibylle.* J'en connais un dont j'ai lu un commentaire sur Job, BOSS. *Or.* 5. Aussi ne prétends-je pas vous en faire un commentaire, ID. *Hist.* II, 2. Il ne faut ni réflexion ni commentaire, ID. *Polit.* || Commentaire perpétuel, commentaire qui suit le texte phrase par phrase. || Terme de législation. Explication d'une matière en suivant l'ordre du texte législatif, par opposition au traité où l'on suit l'ordre logique. On dit en ce sens : adopter l'ordre du commentaire. || Figurément. Marquez cet endroit : la suite des événements vous en fera bientôt un beau commentaire, BOSS. *Hist.* II, 4. La vie d'un écrivain distingué par une très-grande originalité est le meilleur commentaire de ses écrits, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 175. || Familièrement. Cela n'a pas besoin de commentaire, cela n'a pas besoin d'explication. || Point de commentaire, se dit quand on veut imposer silence à un inférieur qui s'explique ou se justifie. || **2°** Interprétation plus ou moins maligne qu'on donne aux actes et aux discours des autres. Sa conduite équivoque a donné lieu à bien des commentaires. || **3°** *S. m. plur.* Nom qu'on donne à des histoires anciennes ou à des mémoires ainsi intitulés à l'imitation des anciens; histoires et mémoires où l'écrivain est le principal acteur. Les commentaires de César. Les commentaires de Montluc. On n'est entré ici dans aucun détail des victoires du roi de Prusse, il les a écrites lui-même; c'était à César à faire ses commentaires, VOLT. *Louis XV*, 17. Alors l'ennui de six mois d'hiver, qui l'aurait retenu sur ces fleuves [la Düna et le Borysthène], lui paraissait son plus grand ennemi, et, pour le combattre, cet autre César y eût dicté ses commentaires, SÉGUR, *Hist. de Napol.* X, 6.

— HIST. XVIe s. Montluc a intitulé son œuvre commentaires ce qu'en nostre langue un Commines et après luy un Martin du Bellay voulurent appeller memoires; car, pour bien dire, sans nous eslongner de nostre vulgaire françois, après avoir recité chaque memorable exploit par luy faist, il apporte tout d'une suite un beau commentaire, PASQUIER, *Lettres*, t. II, p. 387, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *commentarius*, de *commentari*, méditer (voy. COMMENTER). Espagn. *comentario;* ital. *commentario.* Auparavant on disait *comment*, du latin *commentum.* Et fist un command là-dessus [les œuvres de Denis l'aréopagite], CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 13.

COMMENTATEUR, TRICE (ko-mman-ta-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui commente. Les commentateurs de la Bible. Madame, votre mari [Dacier] n'est pas le seul traducteur et commentateur, et vous êtes la seule traductrice et commentatrice, VOLT. *Dictionn. phil.* art. *Scoliaste.* Que tous les disciples d'Aristote assemblent tout ce qu'il y a de fort dans les écrits de leur maître ou de ses commentateurs pour rendre raison de ces choses par l'horreur du vide, PASC. *Pesant. de l'air*, *Conclusion.* || Surnom d'Averrhoès, ainsi nommé parce qu'il fut, parmi les Arabes, le commentateur par excellence d'Aristote. || Les commentateurs, les juristes qui, à la fin du moyen âge, ont commenté les textes du droit romain.

— ÉTYM. Le latin *commentator* (voy. COMMENTER); espagn. *comentador;* ital. *commentatore.*

COMMENTÉ, ÉE (ko-man-té, tée), *part. passé.* D'autres passages [de la Bible] étaient commentés dans le même esprit, CHATEAUB. *Natch.* II, 215. Vous aurez incessamment le Corneille commenté, VOLT. *Lett. Damilaville*, 26 mars 1764.

COMMENTER (ko-man-té). || **1°** *V. a.* Expliquer par un commentaire. Commenter la Bible. Il a commenté le code civil. || Par extension. Se plaît à l'entretien, commente les bons mots, RÉGNIER, *Sat.* V. || **2°** *V. n.* Amplifier quelque peu par malice les faits et les choses. Il aime à commenter. || Commenter sur tout, interpréter malignement toute chose.

— HIST. XVIe s. Je ferois un registre commenté des morts diverses, MONT. I, 81. G. Guerente, qui a commenté Aristote, ID. I, 194.

— ÉTYM. Le latin *commentari*, commenter, proprement méditer, de *cum*, et *mens*, esprit (voy. MENT, suffixe); espagn. *comentar;* ital. *commentare.*

COMMER (ko-mé), *v. n.* Faire comparaison. Vieux et inusité.

— HIST. XVIe s. Si je ne comme bien, qu'un autre comme mieux pour moi [à propos des exemples qu'il cite], MONT. I, 102.

— ÉTYM. *Comme*, par l'addition de la finale verbale *er;* c'est-à-dire : mettre comme, dire comme.

COMMÉRAGE (ko-mé-ra-j'), *s. m.* Propos, conduite de commère. C'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, le commérage de la bonne compagnie, STAEL, *Corinne*, liv. I, ch. 3. Il y avait des commérages vers la maison de Socrate, CHATEAUB. *Itin.* 178.

— ÉTYM. Verbe fictif *commérer*, de *commère.*

COMMERÇABLE (ko-mèr-sa-bl'), *adj.* Qui peut se négocier dans le commerce. Billets commerçables (on dit de préférence aujourd'hui négociables). Des emprunts en viager, si souvent renouvelés par les besoins insatiables de notre gouvernement, n'auraient pu se réaliser, si ce viager n'était pas devenu un fonds commerçable, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 265.

— ÉTYM. *Commercer;* espagn. *comerciable.*

COMMERÇANT, ANTE (ko-mèr-san, san-t'), *adj.* || **1°** Qui fait le commerce. Les peuples commerçants. Ville commerçante, ville où il se fait beaucoup de commerce. || **2°** *S. m.* Un riche commerçant. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit : je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville, VOLT. *Louis XIV*, 29. On peut juger avec quelle idolâtrie le czar Pierre fut reçu en Hollande, par un peuple de commerçants et de gens de mer

dont il avait été le compagnon, VOLT. *Russie*, II, 7. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient et qu'ils allaient chez les ministres; et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers, ID. *ib.* || Terme d'économie politique. Celui qui se livre à l'industrie commerciale, par opposition à l'agriculteur et au fabricant.

— ÉTYM. *Commercer;* espagn. *comerciante.*

COMMERCE (ko-mèr-s'), *s. m.* || **1°** Échange, entre les hommes, des divers produits de la nature ou de l'industrie. Commerce de mer. Commerce du Levant. Pour ceux qui sont dans le commerce, PASC. *Prov.* 6. Un trafiquant de Perse, Chez son voisin, s'en allant en commerce, Mit en dépôt un cent de fer un jour, LA FONT. *Fab.* IX, 1. Ils ne faisaient aucun commerce au dehors, FÉN. *Tél.* VIII. Le commerce qu'ils font jusqu'aux colonnes d'Hercule, ID. *Tél.* III. Les Phéniciens sont en commerce avec tous les peuples, ID. *Tél.* IX. Les Anglais et encore plus les Hollandais faisaient, par leurs vaisseaux, presque tout le commerce de la France, VOLT. *Louis XIV*, 29. Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé et dont les grands principes n'étaient pas connus, ID. *ib.* La mort de Colbert et la guerre avaient beaucoup diminué le commerce, ID. *ib.* Je suis bien persuadé avec vous que le pays où le commerce est le plus libre sera toujours le plus riche et le plus florissant, proportion gardée, ID. *Lett. Roubaud*, 1er juill. 1769. Le besoin du commerce enfantera la paix, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, II, 3. Le commerce inactif expire de langueur, C. DELAV. *Vêp. sicil.* II, 6. || Commerce en gros, achat de marchandises par grosses portions pour revendre aux détaillants. Commerce de détail, achat en gros pour revendre aux consommateurs. || Le corps des commerçants. Cette loi a mécontenté tout le commerce. Le haut, le moyen commerce. Chambre de commerce, réunion de négociants chargés de donner des avis officiels sur le commerce. || Ministère du commerce, ministère qui régit les affaires commerciales dans leurs rapports avec l'État. || Tribunal de commerce, tribunal qui statue sur les procès commerciaux. || Liberté du commerce, principe d'économie politique qui conduit à supprimer ou à réduire notablement les entraves douanières, fiscales ou autres, qui empêchent la liberté des échanges entre les pays ou entre les provinces d'un même pays. Je crois très-fermement que, si ce ministre [Colbert] avait vécu de nos jours, il aurait été le premier à presser la liberté du commerce, VOLT. *Lett. Roubaud*, 1er juillet 1769. || En termes de jurisprudence, on dit qu'une chose n'est pas dans le commerce, lorsqu'elle est inaliénable de sa nature ou par la disposition de la loi. Les choses futures, les biens dotaux ne sont pas dans le commerce. || Dans le langage spécial de l'économie politique, le commerce est l'industrie qui met le produit à la portée du consommateur. L'agriculture, la fabrication, le commerce sont les trois branches de la production générale. Tous ont cru que le commerce consistait essentiellement dans l'échange, tandis qu'il consiste essentiellement à placer un produit à la portée des consommateurs, J. B. SAY, *Cours*, 1840, t. I, p. 304. || Commerce extérieur, achat ou vente de marchandises au dehors du pays, échange avec l'étranger. Commerce intérieur, échange, à l'intérieur, des produits du pays. Commerce de transport, dans un sens spécial, achat de marchandises à l'étranger pour les revendre à l'étranger. Au XVIIe siècle, les Hollandais faisaient le commerce de transport. || Terme de douane. Commerce général, l'ensemble des importations sans égard à leur destination ultérieure, et des exportations sans égard à l'origine des marchandises. Commerce spécial, la somme des importations destinées à la consommation intérieure du pays et des exportations de marchandises nationales ou nationalisées. || **2°** Le fait de vendre des marchandises. Commerce de grains. Un commerce de vins. || En termes de jurisprudence, le fait d'acheter des marchandises pour les revendre ou de faire des opérations qui se rattachent à cet objet. Faire le commerce. Acte de commerce. Société de commerce. || **3°** Fig. Trafic de choses morales. Que vois-je autour de moi que des amis vendus, Qui, choisis par Néron pour ce commerce infame.... RAC. *Brit.* I, 1. Spartacus ne fait point de la guerre un commerce, SAURIN, *Spartac.* III, 4. || Commerce se dit aussi en un sens favorable. Un prince qui fait entrer l'Église en commerce de ses victoires et en partage avec elle le fruit, MASS. *Villeroy.* || Faire un mauvais, un méchant, un vilain commerce, se mêler de quelque vilaine affaire. || **4°** Relations de société ou d'affaires, fréquentation. C'est entre les dévots un étrange commerce, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Vous voyez, dit le père, que voilà une grande facilité pour le commerce du monde, PASC. *Prov.* 9. L'on a vu, il n'y a pas longtemps, un cercle de personnes des deux sexes, liées ensemble par la conversation et par un commerce d'esprit, LA BRUY. V. Si l'on faisait attention à tout ce qui se dit de froid, de vain et de puéril.... l'on se condamnerait peut-être à un silence perpétuel qui serait une pire chose dans le commerce que les discours inutiles, ID. *ib.* L'on voit des gens qui dans les conversations ou dans le peu de commerce que l'on a avec eux.... ID. *ib.* Trop de perversité règne au siècle où nous sommes, Et je me veux tirer du commerce des hommes, MOL. *Mis.* V, 1.... Oh! l'ennuyeux conteur! Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur; Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse, Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse; La qualité l'entête.... ID. *ib.* II, 5. Cette marquise agréable chez qui j'avais commerce, ID. *Bourg. gent.* III, 6. Qu'avec lui vous rompiez tout commerce, ID. *Éc. des f.* II, 6. Le sang de mon époux A rompu désormais tout commerce entre nous, CORN. *Pomp.* IV, 4. Il interroge cet homme sur son commerce avec Arion, FÉN. *Tél.* XX. Ce prélat est de nul commerce [ne fréquente pas le monde], LA BRUY. XII. Vous serez content du commerce que vous avez avec ma fille, SÉV. 1. La honte lui fit rompre commerce avec les hommes, BOSS. *Var.* 11. Entrez en commerce avec les pauvres, donnez et vous recevrez, ID. *Serm. Sept.* Loin du commerce des affaires et de la société des hommes ces âmes sans force aussi bien que sans foi qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète! BOSS. *Duch. d'Orl.* Parmi ces sages pensées et renfermé dans un doux commerce avec ses amis aussi modestes que lui, BOSS. *le Tellier.* Les Égyptiens entrèrent en commerce avec les Grecs, BOSS. *Hist.* I, 7. Vous devez avoir une consolation bien touchante dans le commerce de Mme de Choiseul, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 8 mars 1769. || Par extension. Fières sœurs, si jamais notre commerce étroit Sur vous et vos serpents m'ont donné quelque droit, CORN. *Médée*, I, 4. Entretient dans ses vers commerce avec les dieux, BOIL. *Art poét.* II. Les dieux supérieurs ne pouvaient avoir aucun commerce avec les hommes, BOSS. *Avert.* 4. Dieu entre en commerce avec les hommes, ID. I, *Annonc.* 3. On est dans le commerce des choses saintes et l'on a perdu la grâce, MASS. *Car. Tiéd.* II. Un homme qui passe pour avoir quelque commerce avec la dévotion, ID. *Pet. Car. Drap.* Il faut n'avoir point de commerce avec Samarie, ID. *Car. Samar.* Interrompre le commerce de sagesse et de bons conseils qui doit s'établir entre le peuple et son roi, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 330. Laissons, seigneur, laissons pour les petites âmes Ce commerce rampant de soupirs et de flammes, CORN. *Sert.* I, 3. || Le commerce des lettres, des muses, les occupations littéraires. || **5°** Absolument, manière de se comporter à l'égard d'autrui. Être d'un commerce aisé, sûr. Il est homme d'un bon commerce, LA BRUY. VII. Vit-on jamais prince d'un commerce plus aisé, plus libre, plus commode? BOSS. *Condé.* En prenant le parti de la retraite, on se retranche sur un petit nombre d'amis d'un commerce aisé, LE P. CHEMINAIS, dans BOUH. *Nouv. rem.* J'éprouvai la même sensation qu'éprouveraient des hommes d'un commerce excellent qui auraient vécu ensemble pendant longtemps, DIDER. *Éloge de Richardson.* || **6°** Échange. Le commerce des pensées est un peu interrompu en France; on dit même qu'il n'est pas permis d'envoyer des idées de Lyon à Paris, VOLT. *Lett. Beaumont*, 13 janv. 1765. || Commerce de lettres, correspondance suivie. J'espérais en vous écrivant le premier et en m'embarquant de ma franche volonté dans ce commerce.... VOLT. *Lett.* 88. Le commerce que j'ai avec vous, SÉV. 113. Il me semble que vous avez bien des commerces, ID. 431. Ce n'est point pour entretenir un commerce avec vous, ID. 4. Je rentre en commerce par une prière qui ne vous sera pas désagréable, BOSS. *Lett.* 46. Dans sa solitude du faubourg St-Jacques il ne laissait pas de lier commerce avec plusieurs savants, FONTEN. *Varignon.* C'est sans aucune utilité [en ouvrant des lettres] qu'on violerait les secrets des familles, le commerce des absents, les confidences de l'amitié, la confiance entre les hommes, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 465. || **7°** Causerie. Propos, agréables commerces, Où le hasard fournit cent matières diverses; Jusque-là qu'en votre entretien La bagatelle a part.... LA FONT. *Fabl.* X, 1. Ils soutiennent l'ennui et la vanité des commerces, MASS. *Av. Epiph.* Les commerces nous répandent trop au dehors, ID. *Car. Prière*, 1. La prière est un commerce tendre avec votre Dieu, ID. *ib. Prière*, 2. || **8°** Liaison illicite entre deux personnes de sexe différent. Pour détourner l'attention du roi du commerce qu'elle avait avec Jermyn, HAMILT. *Gramm.* 6. Les Gétuliens et les Bactriens, par politesse, permettaient à leurs femmes d'avoir commerce avec les étrangers, FÉN. t. XXII, p. 334. Toute fille qui ayant eu un mauvais commerce avec quelqu'un ne le déclarerait pas au roi, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 3. || On dit aussi : Être en commerce avec. || **9°** Jeu de commerce, sorte de jeu de cartes.

— SYN. COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC. Étymologiquement, commerce est l'échange de marchandises; négoce est l'état de celui qui ne prend pas de loisir, sens général déterminé dans notre langue à désigner les occupations commerciales; trafic est le transport des objets de commerce d'un endroit à un autre. Cela posé, on comprend les acceptions que l'usage a établies entre ces trois mots. Commerce est le terme le plus général, représentant, sans aucune idée accessoire, l'échange qui fait passer des uns aux autres tous les objets d'utilité ou d'agrément; c'est pour cela qu'on peut l'employer presque toujours en place de négoce ou de trafic, tandis que négoce ou trafic ne peuvent pas s'employer toujours en place de commerce; c'est pour cela aussi que l'usage l'a préféré pour désigner collectivement l'ensemble de ceux qui se livrent au commerce. Négoce, plus restreint, désigne spécialement l'exercice du commerce; aussi l'usage emploie-t-il négociant, de préférence à commerçant, quand on parle de celui qui exerce un négoce particulier: les négociants d'une ville, un négociant en vins. Enfin, trafic s'applique particulièrement au commerce de transport ou de commission, à l'industrie du revendeur, etc.

— HIST. XVIe s. Nous n'avons nul commerce ensemble [la médecine et moi], MONT. I, 131. Quelles nations eurent anciennement le commerce et trafic de l'espicerie, et qui sont celles qui font maintenant telle negociation, DU VERDIER, *Div. leçons*, p. 351, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *comaice;* espagn. *comercio;* ital. *commercio;* du latin *commercium*, de *cum*, avec, et *merx, mercis*, marchandise (voy. MARCHAND). L'ancien français n'avait pas *commerce;* il disait *marcheandise.*

COMMERCER (ko-mèr-sé), *v. n.* || **1°** Faire le commerce. Cette nation commerce avec tous les peuples. || **2°** Fig. On peut, avec de l'art, amener tous les sourds et muets de naissance au point de commercer avec les autres hommes, BUFF. *De l'ouïe.* M. Polier soutenait son esprit et son corps par cette gaieté, cette aménité que le cabinet tue et qu'on n'entretient qu'en commerçant avec les hommes pour leur faire du bien, TISSOT, *Santé des gens de lettres*, p. 77, éd. Techener. || **3°** Au jeu du commerce, échanger, moyennant payement, une carte contre une autre soit de la banque soit du voisin. || Il se conjugue avec *avoir*. Une cédille au *c* devant *a* et *o*.

— ÉTYM. *Commerce.*

COMMERCIAL, ALE (ko-mèr-si-al, a-l'), *adj.* Qui appartient au commerce. Affaires commerciales. Règlements commerciaux. La production commerciale. || La liberté commerciale, liberté des échanges entre les différents pays.

— ÉTYM. *Commerce.*

† **COMMERCIALEMENT** (ko-mèr-si-a-le-man), *adv.* A la manière des commerçants. || En matière de commerce.

— ÉTYM. *Commerciale*, et le suffixe *ment.*

COMMÈRE (ko-mê-r'), *s. f.* || **1°** Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux, avec un compère; ce qui crée entre eux une parenté spirituelle. Il s'avisa de me prier de lui tenir un enfant, et me donna Mme Coccelli pour commère, J.-J. ROUSS. *Conf.* V. Quelques-uns osaient douter que le pape pût déposer un roi, pour avoir épousé sa commère ou sa parente au 7e degré, VOLT. *Phil.* II, 414. || **2°** Terme d'amitié, donné surtout entre voisins et gens qui se voient très-souvent. Compères et commères. Ma commère, quand je danse, Mon cotillon va-t-il bien? *Vieille chanson.* || **3°** Par extension, nom donné aux animaux qui ont de grands rapports entre eux. Que ferai-je, lui dit-elle [l'ourse], ma bonne commère [la corneille], de ce petit monstre [son petit]? FÉN. t. XIX, p. 43. L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours : Ma commère la carpe y faisait mille tours Avec le brochet son compère, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. || **4°** Emploi de ce terme avec quelques qualités ou défauts considérés surtout comme très-habituels et de tous les instants. Une méchante commère. Une bonne commère. || Commère dolente, personne qui se plaint toujours. Et

maintenant je suis ma commère dolente, MOL. *Sgan.* sc. 2. || Femme bavarde et médisante. Propos de commère. || Par extension. Cet homme est une vraie commère. || C'est une bonne commère, une fine commère, une maîtresse commère, c'est une femme de tête qui ne s'intimide pas facilement. On dit dans le même sens : quelle commère! Heureux l'écot où la commère Apportait sa pinte et son verre! BÉRANG. *Mme Grégoire.* Dans le marais entrés, notre bonne commère S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau, LA FONT. *Fab.* IV, 11. || Proverbe. Tout se fait ou tout va par compère et par commère, c'est-à-dire tout se fait par faveur et protection.

— REM. *Commère* se dit par rapport à celui qui a tenu l'enfant sur les fonts baptismaux, et aussi par rapport au père et à la mère de l'enfant. *Marraine* se dit par rapport à l'enfant lui-même.

— HIST. XIIIe s. Ce doit cascuns savoir que nus ne doit espouser cele qui li apartient de lignage, ne se [sa] commere, de quel enfant que ce soit, BEAUM. XVIII, 8. || XIVe s. Et s'il est que desconfis soies Et que tes gens mors et pris voies, Jà soit ce que li cuer t'en vueille, Garde que ton œil ne s'en meuille : Car c'est maniere de commere, Qui doit plourer l'ame sa mere, MACHAULT, p. 110. || XVe s. Ils les reputent folz et chetifz, et dient que ce ne sont que commeres et gens de neant, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 10. Quant la diablesse vit le chevalier en tel poinct, elle luy escria d'une voix forsennée : Va-t'en, que ne soyes desmembrés; es-tu une commere ou ung portier de religion? va ton chemin en aultre lieu querir ton adventure, *Perceforest*, t. VI, f° 48. Nous n'estions point advocatz ne procureurs pour plaider ne tenser comme commeres, *ib.* f° 88. Je ne sçay, dit la voix, se tu empireras l'huys; car tu n'y entreras point par force ne autrement; car je hucherai [j'appellerai], aussy fol et oultrageux que tu es, qui bien gardera l'huys contre toi. Meshuy seroient ruses de commeres, dit Passelyon, trop ai entendu, *ib.* t. IV, f° 109.

— ÉTYM. Saintonge, *coumère*; Berry, *coumère*, femme en couches; provenç. *comaire*; catal. *comare*; espagn. *comadre*; ital. *comare*, *comadre*; de *co*, et *mère*, parce que la marraine de l'enfant, étant considérée comme sa mère spirituelle, et chargée de le guider et de le secourir en cas de mort de la mère naturelle, était mère en même temps que celle-ci.

† **COMMÉRER** (ko-mé-ré), *v. n.* Terme familier. Faire la commère, faire des commérages.

— ÉTYM. *Commère.*

† **COMMETTAGE** (ko-mè-ta-j'), *s. m.* Terme de corderie de marine. Action d'assembler des torons pour en former des haussières, et, aussi, action d'assembler des haussières pour faire des câbles et des grelins.

— ÉTYM. *Commettre.*

COMMETTANT (ko-mè-tan), *s. m.* Celui qui commet à un autre le soin de ses intérêts privés ou politiques. Rendre compte à ses commettants. Le député et ses commettants. Le magistrat s'oblige à n'user du pouvoir qui lui est confié que selon l'intention des commettants, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || Familièrement. Allez dire à vos commettants, c'est-à-dire à ceux qui vous envoient, qui vous ont chargé de cette commission. || En jurisprudence, celui qui a donné commission, par opposition au commissionnaire.

— ÉTYM. *Commettre.*

† **COMMETTEUR** (ko-mè-teur), *s. m.* Ouvrier qui fait le travail du commettage.

— ÉTYM. *Commettre.*

COMMETTRE (ko-mè-tr'), je commets, tu commets, il commet, nous commettons; je commettais; je commis; je commettrai; je commettrais; commets; que je commette, que nous commettions; que je commisse; commettant; commis, *v. a.* || **1°** Proprement, mettre ensemble; usité seulement, au propre, en termes de marine. Tordre ensemble plusieurs torons pour en former un cordage. || **2°** Mettre ensemble, dans le sens de préposer. Je vous commets au soin de nettoyer partout, MOL. *l'Av.* III, 1. Et mille observateurs que j'ai commis exprès Ont si bien vu leurs feux qu'ils ne sont plus secrets, ROTR. *Vencesl.* II, 3. Il commit un Alcide au fardeau d'un Atlas, ID. *St-Gen.* I, 1. Le roi commit des membres de son conseil d'État pour vider les procès en dernier ressort, VOLT. *Siècle de Louis XV*, 36. || Commettre un rapporteur, un juge dit juge commissaire, chargé de faire un rapport dans une affaire, de procéder à certaines opérations. Commettre un huissier, dit huissier commis, désigné par le juge, à l'effet de faire une signification. || Absolument. Chamillart ne voulut plus être rapporteur d'aucune affaire, et remit au greffe celles dont il se trouvait chargé, et pria le président d'y commettre, ST-SIM. 70, 153. || **3°** Mettre ensemble dans le sens de confier. Notre Atlas.... Te commet de l'État l'entier gouvernement, RÉGNIER, *Sat.* VI. Reprenez le pouvoir que vous m'avez commis, CORN. *Cinna*, IV, 3. Leur feignant un secret que César m'a commis, ROTR. *Bélis.* II, 8. Ce pauvre maître Albert a beaucoup de mérite D'avoir depuis Bologne accompagné ce fils Qu'à sa discrétion vos soins avaient commis, MOL. *l'Étour.* IV, 3. Je vous rends le dépôt que vous m'avez commis, RAC. *Athal.* II, 7. Défendre jusqu'au bout les jours qu'ils m'ont commis, ID. *Baj.* V, 10. Un roi victorieux A commis à mes soins ce dépôt précieux, ID. *Esth. prol.* Les mains À qui Rome a commis l'empire des humains, ID. *Brit.* II, 3. C'est à leurs doctes mains, si l'on veut les en croire, Que Phébus a commis tout le soin de sa gloire, BOIL. *Disc. au roi.* Il commet à Josué ce qui reste à faire, BOSS. *Hist.* II, 3. Ce fut à cette garde fidèle que la reine commit ce précieux dépôt, ID. *Reine d'Anglet.* Enfin ils étaient prêts d'en venir aux mains et de commettre leur réputation au sort d'une bataille, VOLT. *Louis XIV*, 12. || **4°** Mettre ensemble, dans le sens de compromettre, mêler quelqu'un dans quelque affaire désagréable. Commettre le père avec le fils, les mettre dans le cas de se brouiller ensemble. Afin de les commettre l'un contre l'autre, CORN. *Ex. de Rod.* Je ne crois point vous avoir commise, SÉV. 263. Il n'est propre qu'à commettre deux personnes qui veulent s'accommoder, LA BRUY. *Théophr.* 12. Si vous vous obstinez à n'être jugé que par les consuls, vous commettrez le sénat avec le peuple, et vous allumerez une sédition, VERTOT, *Révol. rom.* liv. II, p. 166. Quoi! vous osez commettre un homme tel que moi Avec des malheureux si peu dignes de foi! VOLT. *Catil.* I, 3. || En parlant des choses. Qu'eussé-je fait, Pollux, en cette extrémité Qui commettait ma vie avec ma loyauté? CORN. *Médée*, I, 1. Sans commettre l'autorité du roi son seigneur, BOSS. *Reine d'Anglet.* Nous sommes attachés à un peu d'honneur que nous avons dans le monde, nous ne voulons pas le commettre, FLÉCH. *Serm.* I, 281. Abandonner leurs États à des dissensions domestiques et commettre leur dignité à des jalousies étrangères, ID. *ib.* I, 207. Voilà comme il évitait d'entrer en conversation et de commettre sa suffisance, MONTESQ. *Lett. pers.* 101. Henri IV [d'Allemagne] ne fit que commettre son autorité en écrivant au pape qu'il le déposait, VOLT. *Mœurs*, 46. Le sultan ne voulait point commettre son honneur et celui de l'empire ottoman, en exposant le roi à être pris sur la route par ses ennemis, VOLT. *Charles XII*, 6. || Absolument. A-t-on bien prévu et réglé le cérémonial? Le moindre mécompte commettrait beaucoup. || **5°** Exposer. Craignant de vous commettre aux affronts d'un refus, RAC. *Iph.* II, 4. Mais à d'autres périls je crains de le commettre, ID. *Baj.* IV, 1. || **6°** Faire, en parlant d'un acte répréhensible. Commettre un péché, une faute, un délit, un crime. Ils commirent de grands excès. L'amour que j'ai pour vous a commis cette offense, CORN. *Nicom.* II, 2. On ne me verra point survivre à votre gloire, Si vous allez commettre une action si noire, RAC. *Brit.* IV, 3. Si mon cœur eût commis cette horrible injustice, VOLT. *Tanc.* V, 6. || **7°** Se commettre, *v. réfl.* Se confier. Qui.... Se commet aux hasards de l'amoureuse mer, RÉGNIER, *Épit.* II. [Agnès] N'a plus voulu songer à retourner chez soi, Et de tout son destin s'est commise à ma foi, MOL. *Éc. des f.* V, 2. || **8°** Compromettre sa dignité, son caractère, ses intérêts. Il y aurait de la honte pour lui de se commettre avec un père étourdi, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. Des généraux d'armée Ne se commettent point contre un aventurier, CORN. *D. Sanche*, I, 5. Il y a des gens avec lesquels il ne faut jamais se commettre [se familiariser], LA BRUY. V. Lucien ne voulait point se commettre avec Diogène qu'il craignait, FONTEN. *Jug. de Pluton.* Un seul officier supérieur qui eût voulu profiter de la confusion pour faire battre son général, le pouvait aisément sans se commettre, VOLT. *Siècle de Louis XIV*, 16. Je veux bien avec toi descendre à me commettre, VOLT. *Tanc.* III, 6. Ces agaceries dont les femmes savent user sans se commettre, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. Que revient-il de se commettre avec le public? des tracasseries de comédiens, des jalousies d'auteurs.... VOLT. *Lett. à Mme du Bocage*, 3 sept. 1758. || **9°** S'exposer. La reine, à peine sortie d'une tourmente si épouvantable, ose encore se commettre à la furie de l'Océan et à la rigueur de l'hiver, BOSS. *Reine d'Anglet.* || **10°** Être fait, en parlant d'un acte répréhensible. Péchés qui se commettent dans l'ombre.

— HIST. XIIIe s. L'en demande se l'en doit obeir à son apel, et l'on dit que non, puisque la cause fut commise sanz apeau, *Liv. de just.* 13. || XIVe s. Aucune fois un home commet et fait adultere, ORESME, *Eth.* 143. Et toutevoies dit Aristote que l'en doit très peu de choses commettre au juge, ID. *ib.* 162. Le duc de Normandie, qui y estoit commis De par le roy son pere.... *Guescl.* 602. ....Trente sergans avoit, en la ville commis, Qui toute jour les sievent armés et fervestis, *Baud. de Seb.* VIII, 1198. En commettant [encourant] les peines qui sur ce ont esté indictes et ordonnées, *Ordonn. des rois*, t. VI, p. 72, dans DU CANGE, *committere.* Jà ce fust que li Romains li eussent commis et donné leur empire, BERCHEURE, f° 24, *recto.* || XVe s. Je feuz commis à porter ceste parolle à ce jeune duc, COMM. IV, 1. || XVIe s. Les excez incomparables qui, en ses terres, ont esté par toy commiz, RAB. *Garg.* I, 31. À l'artillerye feut commiz le grand escuyer Toucquedillon, ID. *ib.* I, 25. Le connestable ayant esté commis pour passer le Tesin, MONT. I, 53. Au lieu où le crime est commis, ID. I, 71. Commettre sa vie et sa liberté entre les mains de ses ennemis, ID. I, 134. Les pedantes empirent ce qu'on leur commet, ID. I, 146. S'estant parfaictement commis l'un à l'aultre, ils tenoient parfaictement les renes de l'inclination l'un de l'aultre, ID. I, 214. Les petis enfans mesmes chanteroyent les louanges des hommes valeureux, par qui ces beaux actes auroyent esté commis, LANOUE, 430. Massacres qui en plusieurs lieux se commettoyent, ID. 605. Les centaures s'estant enyvrez commeirent plusieurs insolences, jusques à vouloir prendre les femmes à force, AMYOT, *Thésée*, 38. Esperant que le peuple se jetteroit du tout entre ses bras, et se commettroit à luy seul, ID. *Péric.* 61. Les larcins et pilleries que l'on commet en voz finances, ID. *Arist.* 10. Se deliberant de n'user plus de surprise, ains de commettre tout au hazard d'une bataille rangée, ID. *Eum.* 31. Nous en voyons qui n'auroient pas le cœur de commettre une voyelle avec une voyelle en parlant, ID. *De la mauv. honte*, 18. On les auroit voulu commettre [mettre aux prises] sans aucune raison, D'AUB. *Vie*, LV. Vous devez commettre à ceux qui servent Henri de Bourbon le salut de votre personne, ID. *ib.* XCII. Concluant et requerant iceux comtez et autres pays mouvans de la couronne, estre declarez, par arrest, commis et confisquez, adjugez et reunis à la couronne, M. DU BELL. 435.

— ÉTYM. Provenç. *cometre*; espagn. *cometer*; ital. *commettere*; du latin *committere*, de *cum*, avec, et *mittere*, mettre (voy. METTRE).

† **COMMINATION** (ko-mmi-na-sion), *s. f.* || **1°** Dénonciation de la colère et surtout de la colère céleste. Au commencement du carême, à la cérémonie de la commination, on prononçait ces malédictions du Deutéronome, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 3. || **2°** Figure de rhétorique par laquelle on annonce ou on laisse entrevoir à ses auditeurs un avenir menaçant, s'ils ne changent pas de conduite, ou s'ils ne font pas ce qu'on leur recommande.

— HIST. XVIe s. Il les envoya tous sommer, avec commination de les faire tous pendre, s'ils attendoient le canon, M. DU BELLAY, 429.

— ÉTYM. Provenç. *cominacio*; espagn. *cominacion*; du latin *comminationem*, de *comminari*, menacer, de *cum*, avec, et *minari*, menacer (voy. MENACE).

COMMINATOIRE (ko-mmi-na-toi-r'), *adj.* || **1°** Terme de jurisprudence. Qui menace d'une condamnation. Sentence comminatoire. Clause comminatoire (voy. CLAUSE). Il voulait, par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Disposition purement comminatoire, prescription légale qui porte une sanction, spécialement une nullité qui ne s'observe pas rigoureusement. || **2°** Par analogie. Tout ce qu'on y lit des tourments éternels lui paraissait comminatoire, J. J. ROUSS. *Conf.* VI.

— HIST. XVIe s. Parolles comminatoires, pleines de reproches et de menaces, CONDÉ, *Mémoires*, p. 671.

— ÉTYM. Voy. COMMINATION.

† **COMMINUER** (ko-mmi-nu-é), *v. a.* Terme de chirurgie. Briser en petits morceaux.

— HIST. XVe s. Et en aucunes des personnes qui feurent tuées, feut trouvé que leurs os estoient tous comminuez et desrompuz, JUVÉNAL DES URSINS, *Charles VI*, 1417. || XVIe s. Un coup de pistole luy fractura les os du bras, dont en avoit qui estoient comminués, comme si on les eust rompus sur une enclume, PARÉ, IX, 14.

— ÉTYM. Provenç. *comminuir*; du latin *comminuere*, briser en morceaux, de *cum*, et *minuere*, rendre menu (voy. MENU).

† **COMMINUTIF, IVE** (ko-mmi-nu-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui réduit en très-petits fragments. || Terme de chirurgie. Fracture comminutive, fracture qui réduit un os en petits fragments.

— ÉTYM. Voy. COMMINUER.

† **COMMINUTION** (ko-mmi-nu-sion), *s. f.* Terme didactique. Réduction en petits fragments. || Terme de chirurgie. Écrasement d'un os, qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

— ÉTYM. Voy. COMMINUER; provenç. *comminucio.*

1. **COMMIS, ISE** (ko-mi, mi-z'), *part. passé.* || 1° Préposé. Les plus sages vieillards furent commis pour examiner ses actions, FÉN. *Tél.* VIII. Le gladiateur, commis à l'introduction des martyrs, n'avait pas d'ordres pour cette victime [Cymodocée], CHATEAUB. *Mart.* II, 392. Mais pour la conquérir qui s'ose hasarder Trouve un dragon affreux commis à la garder, CORN. *Toison.* I, 4. Commis à retirer les brevets des emplois Qui vous ont fait l'envie et la terreur des rois, ROTROU, *Bélis.* V, 3. || Huissier commis, celui qui est désigné par un juge pour certaines opérations. || 2° Confié. Un voleur se hasarde D'enlever le dépôt commis aux soins du garde, LA FONT. *Matr. d'Éph.* Je m'acquitte des mieux de la charge commise, CORN. *la Place roy.* I, 2. Il accomplira l'ouvrage qui lui est commis, BOSS. *Hist.* II, 4. Il est vrai, de David un trésor est resté, La garde en fut commise à ma fidélité, RAC. *Athal.* V, 2. Le sort d'Andromaque est commis à ta foi, ID. *Andr.* IV, 1. C'est aux mains de Bourbon que leur sort est commis, VOLT. *Henr.* ch. I. || Dans l'ancienne jurisprudence, on disait qu'une personne ou une communauté avait ses causes commises, quand elle avait droit au privilége de plaider en certaine juridiction. L'Université avait ses causes commises au Châtelet de Paris: les religieux de Cluny et de St-Maur au grand conseil; les ducs et pairs, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général, en première instance en la grand'-chambre. || 3° Compromis. Toute la gloire et toute la fortune d'un homme y sont commises, LA BRUY. XII || 4° Fait, exécuté, en parlant d'une action condamnable. Un crime horrible ayant été commis. Les jansénistes disent que les péchés commis sans grâce actuelle ne laissent pas d'être imputés, PASC. *Prov.* IV.

2. **COMMIS** (ko-mi; l'*s* se lie: un ko-mi-z intelligent), *s. m.* || 1° Employé d'une administration, d'une maison de banque, d'une maison de commerce. Premier commis. Commis marchand. Commis expéditionnaire. Un commis de la guerre. Je voudrais savoir quel est le premier commis [aux affaires étrangères] qui a la correspondance de Gênes, VOLT. *Lett. d'Argental*, 28 juin 1773. || Commis voyageur, celui qui voyage pour le placement des marchandises. || Commis à pied, commis à cheval, employé des contributions indirectes qui va faire l'exercice chez les débitants de boissons. La veuve Baillard, qui vend du vin aux bateliers, a une cave secrète que nous connaissons tous, mais que les commis ignorent, P. L. COUR. *Gazette du village*, n° 4. || Commis aux portes, personne chargée de percevoir les droits d'entrée aux portes et barrières des villes. || Anciennement, commis aux aides, personne préposée par les fermiers des impôts à la perception des droits sur diverses marchandises. Un commis engraissé des malheurs de la France, BOIL. *Ép.* V. Nous donnerions, nous autres pauvres Suisses, quarante à cinquante mille francs à des Parisiens [les fermiers généraux], pour nous avoir vexés jusqu'à présent par une armée de commis, VOLT. *Lett. Dupont*, 10 oct. 1775. || 2° Terme de marine. Commis de marine, commis d'administration, employé de l'administration de la marine au-dessous du grade de commissaire. || Commis aux vivres, celui qui est chargé des approvisionnements sur un navire. || Celui qui, sur un bâtiment marchand, est chargé de la vente de la cargaison. || 3° Commis greffier, celui qui est adjoint au greffier pour l'assister ou le remplacer.

— HIST. XVe s. Quand on se rendoit au roi de France ou à ses commis, ils estoient au traité par condition telle qu'ils se departoient si ils vouloient, FROISS. II, II, 27. || XVIe s. Le roy declara qu'il supprimoit tous autres thresoriers et generaux, et qu'il n'y en auroit plus que deux, par devers les quels resideroit toute la charge des finances, de quelque nature qu'elles fussent, qui seroient appellez commis des finances, lesquels seroient eleus en la chambre des comptes par le chancelier, PASQUIER, *Recherches*, liv. II, p. 84, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Commis* 1; Berry, *coumis.*

COMMISE (ko-mi-z'), *s. f.* || 1° Action de mettre aux prises, de compromettre. J'obligeai Monsieur à changer de résolution, en lui insinuant sans affectation le péril de la commise et du choc qui, dans la conjoncture, était inévitable, RETZ, III, 357. M. le duc d'Orléans empêcha les princes du sang et les bâtards de se trouver à l'enregistrement ni à la réception de Villars, de peur de commise, ST-SIM. 447, 236. || 2° Terme de jurisprudence féodale. Confiscation d'un fief au profit du seigneur, faute, par le vassal, de rendre les devoirs auxquels il était tenu. || Dans l'ancienne législation, confiscation de marchandises de contrebande. || Commise emphytéotique, confiscation de la tenure de l'emphytéote pour inexécution de condition.

— HIST. XVIe s. Quand le fermier a donné lieu à la commise de son bail, *Nouveau coust. génér.* t. I, p. 942.

— ÉTYM. *Commis* 1.

COMMISÉRATION (ko-mmi-zé-ra-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Action de prendre en miséricorde. Je ne puis me défendre d'une espèce de commisération pour vos associés, DIDER. *Lettre à M. Le Breton.* Le trop de commisération peut mettre hors d'état de procurer du secours, ID. *Essai sur la vertu.* Sans que je m'en aperçoive le sentiment de la commisération s'exerce et se fortifie, ID. *Éloge de Richardson.* Des airs superbes ni une commisération affectée ne conviennent point à un vainqueur généreux, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET.

— HIST. XVIe s. Pantagruel, qui en eut commiseration bien grande, RAB. *Pant.* V, 17. Faillites et banqueroutes, les unes dignes de commiseration, quand elles sont advenues par les dommages et pertes que la calamité des troubles passés a apportés à cettui nostre royaume, les autres.... *Mandement de Henri III*, du 25 juin 1582.

— ÉTYM. Le latin *commiseratio*, de *cum*, et *miserari*, avoir pitié (voy. MISÈRE).

COMMISSAIRE (ko-mi-sê-r'), *s. m.* || 1° Celui qui est chargé de certaines fonctions spéciales et temporaires. Louis XI pour apaiser le cri public nomme des commissaires, ils ne décident rien, VOLT. *Mœurs*, 94. Ce qui a fait dire au commissaire du saint office, l'un des principaux examinateurs : que les propositions de Jansénius.... PASC. *Prov.* 18. || Chair de commissaire, repas moitié gras et moitié maigre, ainsi dit parce que les commissions chargées de l'exécution de l'édit de Nantes étaient mi-parties de catholiques et de protestants. || Juge ou autre personne à qui le roi attribuait un pouvoir particulier et extraordinaire de juger souverainement certaines affaires en des chambres ou des bureaux établis à cet effet. On fit juger ce prisonnier par des commissaires. Il est vrai que le comte Montecuculli, qui était au service du dauphin [fils de François Ier], fut condamné par des commissaires à être écartelé, comme coupable d'avoir empoisonné ce prince, VOLT. *Dict. phil.* art. *Supplices.* || Député que le souverain nomme, de sa part, pour régler des limites et travailler à l'exécution des traités. || Délégué à qui le gouvernement confie, à titre provisoire, certaines fonctions. Commissaire extraordinaire. Commissaire du gouvernement. Les commissaires de la république en 1848 tenaient lieu de préfets. || Juge commis à certaines instructions, à certaines opérations. On dit aujourd'hui, ordinairement, juge commissaire. || Commissaires des pauvres, bourgeois que l'on commettait pour recueillir les taxes consacrées au soulagement des pauvres. || Commissaire d'une fête, d'un bal, d'un banquet, celui qui est chargé d'en diriger les préparatifs et d'en faire les honneurs. || Dans certains ordres monastiques, celui qui est commis pour régler les différends qui naissent dans les couvents parmi les religieux. || 2° Titre de divers fonctionnaires. Commissaire de police, fonctionnaire de la police qui a sous ses ordres les divers agents. Le commissaire viendra bientôt, et l'on s'en va vous mettre en lieu où l'on me répondra de vous, MOL. *Méd. malgré lui*, III, 10. || Commissaire-priseur, officier ministériel chargé de l'estimation des objets mobiliers et de leur vente aux enchères. || Commissaire des guerres, agent préposé à l'administration militaire. Les commissaires des guerres sont remplacés aujourd'hui par les intendants militaires. || Commissaire de marine, agent préposé à l'administration, à l'équipement des vaisseaux, à la revue des marins, au payement de la solde, etc. Commissaire général de la marine, le premier grade du corps du commissariat. Autrefois, au XVIIe siècle, le commissaire général était le premier des officiers de l'administration après l'intendant de la marine. || Autrefois, commissaire départi, un intendant de province. || Autrefois, commissaire d'artillerie, officier commis pour servir dans l'artillerie et avoir soin de l'attirail. || Autrefois, commissaire général, officier considérable qui avait inspection sur toute la cavalerie légère; on nommait son régiment, le régiment commissaire. || Commissaire du gouvernement, du roi, de la république, du pouvoir exécutif, le représentant de la puissance exécutive. Sous la première république, titre donné aux officiers du ministère public, et aujourd'hui à ces officiers dans le conseil d'État et dans les tribunaux militaires. || Commissaire du gouvernement, spécialement le fonctionnaire chargé de la surveillance des compagnies financières ou industrielles. || Commissaire du roi, du gouvernement, celui qui est chargé de soutenir la discussion d'un projet de loi devant une assemblée législative. || 3° Commissaire s'est dit aussi de celui qui était établi par autorité de justice pour administrer les biens saisis ou mis en séquestre. || Commissaire aux saisies réelles, officier commis pour avoir soin des biens saisis réellement. || Autrefois, commissaire de la cour, commissaire du parlement ou de quelque autre cour supérieure. || Grands commissaires au parlement, les huit plus anciens conseillers de la chambre qui, avec les deux présidents, jugeaient souverainement des affaires qui devaient être jugées par articles, comme l'examen des comptes, l'ordre des créanciers, etc. Travailler de grands commissaires, travailler extraordinairement, dans le palais même, à une affaire. || Petits commissaires au parlement, quatre juges anciens avec le président, qui discutaient un procès dont, après, on faisait le rapport en pleine chambre. Ce procès est de petits commissaires. || Travailler de petits commissaires. N'est-ce pas un amusement pour l'Académie de juger Corneille de petit commissaire, sur mon rapport? VOLT. *Lett. d'Argental*, 3 octobre 1761. || 4° Commissaire apostolique, ecclésiastique qui jugeait de l'appel des sentences des officiers primatiaux. || 5° Commissaire, membre d'une commission.

— HIST. XIVe s. Il [dans un testament] ordonna ses vrays, bons et loyaulx amis executeurs et de foy commissaires, DU CANGE, *commissarii.* || XVe s. Le sire de Beaumont festa et honora ces messagers et commissaires du roi anglois quant qu'il put, FROISS. I, I, 45. Vous avez ouy comme Dieu en ce monde establist ce conte de Campobache commissaire à faire la vengeance du cas du connestable [comme Dieu fit de lui l'instrument de....], COMM. V, 6. C'estoit chose impossible, s'il ne fust venu de Dieu seul, qui vouloit faire son commissaire de ce jeune roi [Charles VIII en Italie], ID. VII, 11. || XVIe s. Les dix commissaires envoyez et deputez, pour avec luy ordonner les affaires de la Macedoine, AMYOT, *P. Em.* 47. Picquet commissaire des guerres, M. DU BELL. 445. Et affin que le tort et injure, si aucun se faict, soit reparé, est enjoinct aus dits chefs d'hostel aller promptement faire plaincte au commissaire du quartier, CONDÉ, *Mém.* p. 606. Martin Chambon, commissaire de l'artillerie de la dite marine [Honfleur], JAL, *commissaire.* Traitté en commissaire, de chair de poisson, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 354, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *commissum* (voy. COMMETTRE), avec la terminaison *arius;* provenç. *comissari*, *comessari ;* espagn. *comisario;* ital. *commissario.*

COMMISSARIAT (ko-mi-sa-ri-a; le *t* ne se lie pas), *s. m.* La qualité, l'emploi de commissaire. || Durée des fonctions d'un commissaire. || Le corps administratif de la marine. || Bureau d'un commissaire de police.

— ÉTYM. *Commissaire.*

COMMISSION (ko-mi-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de commettre, de préposer; charge qu'on donne à quelqu'un de faire une chose. Il a reçu commission d'aller en tel lieu. Je me suis très-mal acquitté de ma commission. N'as-tu rien oublié de ta commission? ROTR. *Antig.* V, 2. Je m'acquitte exactement de cette commission, SÉV. 50. Elle leur donne la commission d'annoncer à son bien-aimé que.... BOSS. *Lett. Corn.* 36. Faut-il répondre, corriger, détromper quelqu'un? ils [les rois faibles] en donneront la commission à quelque autre personne, plutôt que de parler eux-mêmes avec une douce fermeté, FÉN. *Tél.* XXIII. Çà, je veux étouffer le courroux qui m'enflamme, Et tout du long t'ouïr sur ta commission, MOL. *Amph.* II, 1. Le gouvernement de Berne devait s'applaudir de compter parmi ses membres un savant qui avait étudié toutes les parties de la physique; aussi l'employa-t-on surtout dans des commissions où il fallait que le magistrat fût en même temps ou physicien ou philosophe, CONDORCET, *Haller.* || Réunion de personnes chargées de préparer une décision, de donner un avis, d'examiner

quelque objet. Commission d'enquête. Rapport, conclusions de la commission. || Commission exécutive. Commission administrative. || Commission d'examen du baccalauréat, des écoles du gouvernement. || Commission d'examen pour les livres classiques, commission chargée d'examiner les livres classiques qui peuvent être admis dans les écoles publiques. || Les commissions, s'est dit de douze commissions qui furent instituées en 1794 par le comité de salut public, en remplacement des ministères. || 2° Mandement de l'autorité donnant charge et pouvoir ou conférant certain grade. Il a reçu sa commission. L'ordre de l'empereur n'admet ici personne, Et ma commission n'y souffre que nous deux, ROTR. *Bélis.* III, 2. Qui avait la commission de l'empereur de faire exécuter ses édits, CORN. *Ex. de Poly.* Les évêques prirent d'Édouard de nouvelles commissions, BOSS. *Var.* 7. || Toute charge ou emploi qu'on donnait à des gens commis pour avoir soin de quelque chose, de quelque affaire. Ce partisan a tant de commissions à donner. || Autrefois, ordre du conseil pour la levée des tailles ou autres droits. La commission des tailles s'envoyait aux intendants des provinces. || Ordre qu'on donnait pour lever des gens de guerre. Chaque capitaine ou officier n'avait pour titre que sa commission. || 3° Par opposition à titre, pouvoir donné pour un temps à quelques personnes d'exercer quelques charges ou de juger en des occasions extraordinaires. Les protestants ne veulent pas que le ministère [des pasteurs] soit une simple commission que le peuple donne, FÉN. II, 13. Les amis de Pompée se récrièrent que le temps de sa commission n'était pas expiré comme celui de César, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIII, p. 256. || Commission rogatoire, délégation faite par un tribunal ou un juge à un autre tribunal ou à un juge d'un autre siége pour accomplir un acte d'instruction ou de procédure. || Lettre de chancellerie qui conférait le pouvoir de donner des assignations, de faire des exécutions de jugement. || Commission extraordinaire, établissement de quelque chambre ou juridiction qui ne devait durer que quelque temps. || Nom de certains tribunaux d'exception jugeant de faits graves, en général politiques. Il fut condamné non par justice mais par commission. Commission militaire, tribunal militaire jugeant rapidement et sans recours. || 4° Terme de marine. Permission que donne le souverain pour aller en course sur les ennemis. Les armateurs ne pouvaient faire la course sans la commission. || Bâtiment en commission, bâtiment qui, à la vérité, a son armement, son gréement et son artillerie, mais qui, pour diminuer la dépense, reste avec très-peu d'équipage jusqu'au moment où, recevant ordre de partir, il prend ses munitions de guerre et de bouche. || 5° Message, ou transport de quelque objet qu'on fait faire par un domestique ou par une personne qu'on paye, ou aussi par quelqu'un de bonne volonté. J'ai envoyé mon domestique en commission. || Le prix que l'on paye pour une commission de ce genre. || 6° Emplette qu'on prie quelqu'un de faire. On lui envoie plusieurs commissions et point d'argent. || 7° Terme de commerce. Acte par lequel une personne donne pouvoir à une autre d'agir pour son compte. Le contrat de commission est une des applications du mandat. || Acte par lequel un négociant fait acheter ou vendre par d'autres négociants établis loin de sa résidence, des marchandises pour son compte. || Profession de celui qui se charge de l'achat, du placement des marchandises pour le compte d'un tiers. Faire la commission. Maison de commission. || Ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire. Il y a tant de commission sur le prix de ces marchandises. || 8° Action de faire quelque chose de répréhensible. La commission d'une faute. On peut dire la même chose d'une coupable commission, PASC. *Prov.* 4. || Terme de casuiste. Péché de commission, péché commis par acte; il se dit par opposition à péché d'omission. Il parle des péchés d'omission et de ceux de commission, PASC. *Prov.* 4. Mes péchés sont d'omission, rarement de commission, J. J. ROUSS. *Prom.* 6.

— HIST. XIVe s. Et seront li sergent Commis à regarder commission portant De prendre et d'arester le corps et le vaillant, *Guescl.* 1924. || XVe s. Quand les commissaires de par le roi de France furent venus à Montpellier, ils manderent des plus notables de la ville et leur montrerent leurs commissions, FROISS. II, II, 23. Le pape leur envoya pouvoir et commission pour faire le procez, COMM. VIII, 13. || XVIe s. Je ne puis leur apprendre à distinguer les bonnetades qui les regardent, de celles qui regardent leur commission [charge], MONT. IV, 158. Les sergens qui y furent envoyez feirent le contenu de leur commission, AMYOT. *Agésil.* 8. Les provinces ausquelles sa premiere commission ne s'estendoit, luy estoient adjouxtées par ceste seconde, ID. *Pomp.* 45. La court permet aux lieutenants, officiers du guet et archers de prendre et apprehender au corps sans commission ne permission ceux qui feront des assemblées [pour la religion protestante], CONDÉ, *Mémoires*, p. 552.

— ÉTYM. Provenç. *comission;* espagn. *comision;* ital. *commissione;* du latin *commissionem*, de *committere*, commettre (voy. COMMETTRE).

COMMISSIONNAIRE (ko-mi-sio-nê-r'), *s. m.* || 1° Celui qui agit pour le compte d'autrui en matière commerciale, sans être un simple préposé, et, spécialement, celui qui achète ou vend pour le compte d'un tiers moyennant une remise. || Celui dont la profession est de faire la commission. Dans tous les pays de grande consommation, le négociant reste dans son comptoir et agit par des commissionnaires qui sont quelquefois eux-mêmes des négociants très-considérables, J. B. SAY, *Cours*, 1840, t. p. 310. || Commissionnaire de roulage, celui qui se charge de transporter ou faire transporter les marchandises par voiture. || Commissionnaire d'entrepôt, celui qui veille à ce que le voiturier remette en temps utile et en bon état les marchandises à leur destination. || Commissionnaire chargeur, celui qui transporte par bateau. || Commissionnaire au mont-de-piété, intermédiaire qui se charge de recevoir les engagements. || 2° Homme qui stationne au coin de la rue, attendant les commissions du public. Un commissionnaire de place. || 3° *S. m.* et *f.* Dans les villages ou les petites localités, homme ou femme qui porte et prend des objets dans les villes voisines avec ou sans voiture. Vous remettrez à la commissionnaire ce que je demande, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Commission.*

COMMISSIONNÉ, ÉE (ko-mi-sio-né, née), *part. passé.* Commissionné par le gouvernement.

COMMISSIONNER (ko-mi-sio-né), *v. a.* || 1° Délivrer à quelqu'un une commission qui l'autorise à faire quelque chose ou qui lui confère quelque fonction. || 2° Donner commission d'acheter ou de vendre.

— HIST. XVe s. Maistre Jean Bourgois fut commissionné à faire ceste informacion de par le roy, *Extrait d'un ms. relatif à Louis XI*, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 264.

— ÉTYM. *Commission.*

COMMISSOIRE (ko-mmi-soi-r'), *adj.* Terme de droit. Clause commissoire, clause qui, n'étant point accomplie, emporte la nullité du contrat. || Dans le droit romain, clause commissoire, clause d'un contrat de vente dans lequel la résolution était stipulée à défaut de payement de prix dans le délai convenu. || Aujourd'hui, clause d'un contrat de gage par laquelle le créancier demeure propriétaire de la chose engagée, si le débiteur ne paye pas au terme fixé. Le pacte commissoire est interdit comme usuraire.

— ÉTYM. Le latin *commissorius*, de *commissum*, supin de *committere*, commettre (voy. COMMETTRE).

† **COMMISSURAL, ALE** (ko-mi-ssu-ral, ra-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la commissure.

— ÉTYM. *Commissure.*

COMMISSURE (ko-mi-ssu-r'), *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Point de jonction de certaines parties. La commissure des lèvres. || 2° Terme d'architecture. Joint des pierres. Des ornements propres à cacher les commissures des colonnes. || 3° Terme de musique. S'est dit autrefois d'une dissonance placée entre deux consonnances.

— HIST. XVIe s. Faut diviser les os barrés ou pubis, par leur commissure, PARÉ, I, 31. Les sutures ou commissures du crane, ID. III, 2. Ces nids estans de plusieurs pieces, les rats y ont quelque accès par les commissures, O. DE SERRES, 386.

— ÉTYM. Le latin *commissura*, jointure, de *commissum*, supin de *committere*, commettre (voy. COMMETTRE.)

COMMITTIMUS (ko-mi-tti-mus'), *s. m.* || 1° Lettres royales que le roi donnait à ceux qui avaient leurs causes commises aux requêtes du Palais, ou au grand conseil, ou à quelque autre tribunal particulier; et, en général, privilége accordé à certaines personnes de plaider devant certains juges et d'y faire évoquer les causes où elles avaient intérêt. Appliqué à se servir d'un committimus, LA BRUY. XI. || Committimus du grand sceau, celui qu'on obtenait pour les causes qui étaient hors du ressort du parlement de Paris. || Committimus du petit sceau, celui qui n'était valable que dans le ressort d'un parlement. || 2° Le droit de committimus. On ôta le committimus à plusieurs communautés.

— ÉTYM. Latin *committimus*, nous commettons, de *committere*, commettre (voy. COMMETTRE).

COMMITTITUR (ko-mi-tti-tur), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Ordonnance mise au bas d'une requête pour commettre un conseiller. || Requête de committitur, requête par laquelle on demandait qu'un rapporteur fût commis dans une affaire.

— ÉTYM. Latin, *committitur*, il est commis, de *committere*, commettre (voy. COMMETTRE).

† **COMMIXTION** (ko-mik-stion), *s. f.* Terme didactique. Mélange intime de plusieurs choses différentes.

— HIST. XVe s. Les elemens par proportionnée commistion, *Prouffits champestres*, II, 2. || XVIe s. À plusieurs qui au paravant ne s'entreconnoissoyent quasi pas, il [le vin] leur a donné un commencement de commixtion et incorporation des uns avec les autres, LANOUE, 523. La nature du corps humain, qui depend de la commixtion et temperature des quatre premiers elemens, PARÉ, *Introd.* 3. Cette commixtion et meslange est si grandement confuse qu'on ne peut separer ny muscle ny cuir, ID. IV, 8.

— ÉTYM. Le latin *commixtio*, de *cum*, avec, et *mixtio*, mélange (voy. MIXTION).

† **COMMODANT** (ko-mmo-dan), *s. m.* Celui qui prête par le contrat de commodat.

COMMODAT (ko-mmo-da), *s. m.* Terme de jurisprudence. Contrat par lequel une chose est prêtée gratuitement à l'emprunteur, à la charge de la restituer en nature. Le commodat est le prêt à usage.

— ÉTYM. Lat. *commodatum*, prêt, de *commodare*, prêter, de *commodus* (voy. COMMODE).

† **COMMODATAIRE** (ko-mmo-da-tê-r'), *s. m* Terme de jurisprudence. Celui à qui l'on prête par le contrat de commodat.

1. **COMMODE** (ko-mo-d'), *adj.* || 1° Qui se prête à l'usage requis; qui offre des facilités; qui est favorable. Habit commode. Maison commode. Nous ne sommes pas ici dans un lieu commode. Jamais l'occasion.... Ne s'offre assez commode aux poltrons comme toi, ROTR. *Bélis.* III, 5. Il y a cela de commode qu'on peut supposer que les morts sont gens de grande réflexion, FONTEN. *à Lucien.* L'Égypte était le pays le plus riche, le plus commode, BOSS. *Hist.* III, 3. Ils [les Carthaginois] ne cessèrent depuis de faire de nouveaux desseins sur une île [la Sicile] si commode à leur assurer l'empire de la mer que leur république affectait, ID. *ib.* I, 8. || Vie commode, vie agréable et tranquille, et aussi, vie dans laquelle on a l'aisance, les commodités. Ce n'est point l'or et l'argent qui procurent une vie commode, c'est le génie; un peuple qui n'aurait que ces métaux, serait très-misérable, VOLT. *Louis XIV*, 30. || Cela est commode comme une chambre basse, c'est-à-dire cela est à portée. || Ironiquement. C'est commode, se dit à quelqu'un qui a trop de sans-gêne, ou d'une chose faite trop sans façon. || 2° D'un caractère facile et qui ne gêne pas les autres. Personnes commodes, agréables, riches, qui prêtent et qui sont sans conséquence, LA BRUY. VIII. || Être commode à vivre, être d'une humeur facile. || Cet homme n'est pas commode, c'est un homme sévère, exigeant, ou bien avec lequel on ne peut plaisanter. || Substantivement. La gouvernante n'aurait voulu faire la commode qu'en tout bien et tout honneur, HAMILT. *Gramm.* 9. || 3° Relâché. Dévotion, morale, doctrine commode. || Mari commode, mari qui souffre les déportements de sa femme, ou même qui s'y prête. Si, pour vous plaire, il faut n'être jamais jaloux, Je sais certaines gens fort commodes pour vous, Des hommes en amour d'une humeur si souffrante.... MOL. *Fâch.* II, 6. || Dans le même sens, ou à peu près. Une mère commode, une mère qui se prête aux galanteries de sa fille. || 4° *S. m.* Il faut distinguer trois choses, le nécessaire, le commode, le superflu : le nécessaire que la raison demande; le commode que la sensualité recherche; le superflu dont l'orgueil se pare et qui entretient le faste, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 493.

— HIST. XVIe s. La petitesse de la ville et la force du chasteau leur sembloit estre commode pour la defense et seureté de leurs personnes, CONDÉ, *Mémoires*, p. 549.

— ÉTYM. Berry, *c'mode;* bourguig. *quemode;* espagn. et ital. *comodo;* du latin *commodus*, de *cum*, et *modus*, mesure, convenance (voy. MODE).

2. **COMMODE** (ko-mo-d'), *s. f.* || 1° Espèce d'armoire, en forme de bureau, dont le dessus est de [illegible] ou de marbre, avec des tiroirs pour y renfermer

du linge et des habits. || 2° Anciennement, sorte de coiffure. On porta dans ce temps-là des coiffures qu'on appelait des commodes, qui ne s'attachaient point, ST-SIM. 525, 246.

—ÉTYM. *Commode* 1. Dans un dictionnaire de 1760, on dit que c'est un meuble d'invention nouvelle et que sa commodité a rendu bien vite très-commun.

COMMODÉMENT (ko-mo-dé-man), *adv.* || 1° D'une manière commode. Être logé commodément. Ils ne pouvaient commodément tendre l'arc, VAUGEL. *Q. C.* VIII, 14, dans RICHELET. Les empereurs n'ont jamais triomphé à Rome si mollement, si commodément, ni si sûrement même, contre le vent, la pluie.... que le bourgeois sait à Paris se faire mener par toute la ville, LA BRUY. VII. Il a trouvé le secret de monter et de descendre autrement que par l'escalier, et il cherche celui d'entrer et de sortir plus commodément que par la porte, ID. XIV. || Vivre commodément, avoir la vie commode. || 2° Avec opportunité. On parlera plus commodément, en un autre endroit, des magnificences de Salomon, BOSS. *Polit.* À moins qu'on désirât les grandeurs pour offenser Dieu ou l'État plus commodément, PASC. *Prov.* 9.

— REM. Cet adverbe devrait être *commodement;* mais il y a longtemps que la prononciation y met un accent aigu (abus autorisé par l'usage, dit Chifflet au XVI.e siècle).

— HIST. XVIe s. Après l'avoir gardé trois jours, elle le fit conduire commodement à Gien avec toute la bande, D'AUB. *Vie*, VIII. Du labeur de tes mains tu vivras commodement, ID. *Conf.* I, 8. C'est la vraye solitude et qui se peult jouir au milieu des villes et des courts des rois; mais elle se jouit plus commodement à part, MONT. I, 276.

— ÉTYM. *Commode*, et le suffixe *ment;* provenç. *comodament;* espagn. et ital. *comodamente.*

COMMODITÉ (ko-mo-di-té), *s. f.* || 1° Qualité de ce qui est commode. Le voisinage du parc nous procure la commodité de la promenade. C'est d'une grande commodité. Avoir une chose à sa commodité. Il fait le plan des bâtiments, exagère la commodité des appartements, ainsi que la richesse et la propreté des meubles, LA BRUY. V. Quelques auteurs traitent la morale comme on traite la nouvelle architecture, où l'on cherche avant tout la commodité, VAUVEN. *Max.* XXIX. Les travaux de César ont procuré à tous la commodité de ne rien faire, DIDER. *Ess. s. Claude.* Il semble d'abord qu'il entre dans les plaisirs des princes un peu de celui d'incommoder les autres : mais non, les princes ressemblent aux hommes, ils songent à eux-mêmes, suivant leur goût, leurs passions, leur commodité, LA BRUY. IX. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts, VOLT. *Louis XIV*, 29. Le comte de Fiesque régla les dégagements, les commodités et jusqu'aux ornements de sa maison, ST-SIM. 75, 229. L'art de diriger les grands chemins à travers la montagne, en conciliant la commodité avec l'économie, VOLT. *Louis XIV*, 29. || *Au plur.* Aises, agréments. Les commodités de la vie. Nous voulons trop avoir nos commodités, BOSS. II, *Pr. de pol.* 2. On veut bien prêcher la pauvreté de Jésus-Christ, mais on veut vivre dans les commodités et l'abondance, FLÉCH. *Panég.* p. 369. Répandant en charités ce qui reste de leurs commodités ou du moins de leurs nécessités particulières, ID. *ib.* II, p. 323. Hermippe est l'esclave de ce qu'il appelle ses petites commodités, LA BRUY. XIV. || 2° Fortune aisée. Vieux en ce sens. Jamais homme n'a eu moins que lui [d'Elbœuf] l'art de se faire plaindre dans sa misère; la commodité ne le releva pas; et, s'il fût parvenu jusques à la richesse, on l'eût envié comme partisan, RETZ, II, 216. || 3° Facilité qu'offre le caractère. La commodité de l'humeur. Ces traits flatteurs qui enlevaient le peuple d'Athènes, ces manières insinuantes qui prennent les hommes par leurs commodités ne sont plus d'usage ici, FÉN. XIX, 120. || 4° Temps opportun, occasion. Faites cela à votre commodité. La confession, si l'on en a la commodité, PASC. *Prov.* 10. Ma sœur devait vous en faire un récit plus exact à sa première commodité, ID. *Lett.* 4. Voici le fer encor destiné pour sa perte; Mais la commodité ne s'en est pas offerte, ROTR. *Bélis.* III, 5. ....Et leurs jambes [des souris] coupées Firent qu'il les mangeait à sa commodité, Aujourd'hui l'une et demain l'autre, LA FONT. *Fabl.* XI, 9. || 5° Service de voitures; occasion de message. Avez-vous une commodité pour aller là? Je vous enverrai par la première commodité un ouvrage, BOSS. *Lett.* 78. À toutes les demi-heures il part de ces commodités qui vont.... REGNARD, *Voy. de Flandre.* || 6° *Au plur.* Lieux d'aisances. La princesse d'Harcourt ne se faisait faute de ses commodités au sortir de table, qu'assez souvent elle n'avait pas le loisir de gagner, et salissait le chemin.... ST-SIM. 113, 230. || Commodités à l'anglaise, siége dont le tuyau s'ouvre et se ferme à volonté à l'aide d'un tampon mobile. || Proverbe. On n'a pas toutes ses commodités dans ce monde.

— HIST. XVe s. Tandis que ils avoient lieu et commodité, *Boucic.* II, ch. 25. || XVIe s. Montgommeri avoit depesché le capitaine la Meausse avec cinq barques chargées de poudre et autres commoditez, D'AUB. *Hist.* II, 50. Pour très grand ornement s'acompte le bon voisin, à cause des infinies commodités qu'on reçoit de sa douce et vertueuse conversation, O. DE SERRES, 9. Il ne pouvoit bonnement prendre la peine d'aguetter ses commodités, comme font les jeunes gens, DESPER. *Contes*, X. Y a-t-il profit, y a-t-il commodité, y a-t-il grandeur qu'on deust achepter si cherement? CONDÉ, *Mémoires*, p. 675.

— ÉTYM. Bourguig. *quemôditai;* provenç. *comoditat;* espagn. *comodidad;* ital. *comodità;* du latin *commoditatem*, de *commodus*, commode (voy. COMMODE).

† 1. **COMMODO** (ko-mmo-do). *De commodo et incommodo*, locution usitée dans le langage de l'administration et de la justice, et qui signifie : de l'avantage et de l'inconvénient. Enquête *de commodo et incommodo.* Certaines usines ou manufactures ne peuvent être établies avant que le juge de paix ait reconnu les lieux et rédigé un procès-verbal de *commodo et incommodo*, pour faire connaître les avantages ou les inconvénients de l'établissement projeté.

— ÉTYM. Latin *de*, sur, *commodo*, ce qui est commode, et *incommodo*, ce qui est incommode.

† 2. **COMMODO** (ko-mmo-do). Terme de musique qui signifie à l'aise, sans se presser, et indique un mouvement intermédiaire entre la lenteur et la vitesse.

— ÉTYM. Ital. *comodo*, commode.

† **COMMODORE** (ko-mmo-do-r'), *s. m.* Titre, dans la marine hollandaise, d'un capitaine chargé du commandement de plusieurs bâtiments de guerre réunis. || Dans les marines anglaise et américaine, grade intermédiaire entre celui de capitaine de vaisseau et celui de contre-amiral, et correspondant au grade de chef de division, qui a existé dans la marine française. On fit Anson commodore, c'est-à-dire chef d'escadre; on lui donna cinq vaisseaux, une espèce de petite frégate de huit canons, et deux navires chargés de provisions et de marchandises, VOLT. *Louis XV*, 27.

— ÉTYM. Les étymologistes anglais regardent ce mot comme étant probablement une corruption de l'espagnol *comendador*, commandeur.

† **COMMORATION** (ko-mmo-ra-sion), *s. f.* Figure de rhétorique par laquelle un orateur insiste sur un des points qu'il a traités pour le graver plus profondément dans l'esprit de l'auditeur.

— ÉTYM. Le latin *commoratio*, action de s'arrêter, de *cum*, et *morari*, demeurer, tarder.

COMMOTION (ko-mmo-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Ébranlement violent. La poudrière sauta, et la commotion fut ressentie très-loin. || Commotion électrique, secousse produite par une décharge électrique. || En chirurgie, ébranlement, secousse communiquée à un organe par un coup ou une chute sur une partie, qui en est plus ou moins éloignée. La commotion du cerveau. || 2° Fig. Violente émotion morale. Cette dernière commotion a mis fin à ses jours. || Commotion politique, troubles violents dans un pays.

— HIST. XIIe s. Icil qui par ceste mer vunt, Ce sunt li home de cest munt [monde], Qui sunt en grant comocion, WACE, *Vierge Marie*, p. 54. || XIVe s. Conspiracions, commocions de pueple et autre deliz, *Bibl. des Chartes*, 5e série, t. I, p. 81. || XVe s. Imposicions dont la commune des halles s'esmut à commocion, *Geste des nobles*, dans VIRIVILLE, p. 106. || XVIe s. Quand je parleray de la commotion du cerveau, PARÉ, III, 4. En la commotion de l'air faite par le tonnerre ou artillerie, ID. IV, 10. Il advient commotion ou esbranlement au cerveau, ID. VIII, 1. Commotion ou esbranlement et concussion du cerveau, ID. VIII, 9. Pour obvier à tout scandale, sedition et commotion populaire, CONDÉ, *Mémoires*, p. 574.

—ÉTYM. Provenç. *commocio;* espagn. *conmocion;* ital. *commozione;* du latin *commotionem*, de *commovere*, de *cum*, et *movere*, mouvoir (voy. MOUVOIR).

† **COMMOUVOIR** (ko-mmou-voir), *v. a.* Causer des commotions.

— HIST. XIIe s. E commuverat li sire le desert Cades, *Liber psalm.* p. 34. || XVe s. Et qu'est venu faire ce duc Charles.... qui vient commouvoir tout le royaume? G. CHASTELAIN, dans le *Dictionnaire de* BOUCHEZ.

— ÉTYM. Le latin *commovere*, de *cum*, et *movere*, mouvoir (voy. MOUVOIR).

† **COMMUABILITÉ** (ko-mmu-a-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui peut être commué. La commuabilité des peines.

— ÉTYM. *Commuable.*

COMMUABLE (ko-mmu-a-bl'), *adj.* Terme de jurisprudence criminelle. Qui peut être commué.

— ÉTYM. *Commuer.*

COMMUÉ, ÉE (ko-mmu-é, ée), *part. passé.* La peine de mort fut commuée en celle de l'exil, J. J. ROUSS. *Écon.* 2. Obtenir que telle peine qui lui est enjointe et à laquelle il n'est pas en pouvoir de satisfaire, lui soit commuée selon la plus juste compensation dans une autre à peu près égale, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 338.

COMMUER (ko-mmu-é), *v. a.* Terme de droit criminel. Commuer une peine, la changer en une peine moindre. Ils commuent les supplices éternels dans ces peines passagères, BOSS. *Satisf.* 1. || On dit aussi commuer un vœu.

— HIST. XVIe s. Commuer une peine, D'AUB. *Vie*, LXXXIV.

— ÉTYM. Le latin *commutare*, de *cum*, et *mutare*, changer (voy. MUER).

COMMUN, UNE (ko-mun, mu-n'; au singulier masculin, l'*n* se lie devant une voyelle ou une *h* muette : un commun intérêt, dites : un ko-mun-n intérêt; d'autres, ne conservant pas à la syllabe *un* la nasalité, disent : un ko-mu-n intérêt), *adj.* || 1° Qui est de participation à plusieurs ou à tous. L'air, la lumière sont communs. Par un mouvement commun à la nature Quelque maligne joie en son cœur s'élevait, CORN. *Pomp.* III, 1. Tout doit être commun entre de vrais amants, ID. *Cinna*, V, 2. Le sentiment de l'immortalité leur est commun à tous, MASS. *Carême. Vérité d'un avenir.* Hélas! on ne comprenait point alors que tout ne dût pas être commun parmi ceux qui étaient obligés de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, qui avaient la même foi, la même espérance.... MASS. *Confér. Usage des revenus ecclésiastiques.* Vous voyez de là que l'amour de la retraite et du silence n'est pas commun à tous les dévots, PASC. *Prov.* 9. || La maison commune, l'hôtel de ville. || Terres communes, terres qui, n'ayant pas de possesseur particulier, servent aux usages d'une communauté, dans le territoire de laquelle elles se trouvent situées. || Des amis communs, des amis qui le sont des deux parties. Nos ennemis communs, RAC. *Andr.* I, 4. || Le droit commun, la loi établie dans un état, l'usage général. || Terme de jurisprudence. Dont la jouissance est permise à plusieurs personnes à titre égal. Escalier, puits, chemin commun. || Jugement ou arrêt commun, jugement exécutoire contre une personne qui n'a point été mise en cause ou qui a fait défaut, aussi bien que contre la partie qui a comparu. || Époux communs en biens, époux mariés sous le régime de la communauté. || Choses communes, les choses qui ne sont pas susceptibles de propriété publique ou privée comme l'air, la mer. || En termes de palais et de généalogie, l'auteur commun des parties, se dit quand on parle du père de deux frères ou sœurs qui plaident ensemble. || En arithmétique, diviseur commun, nombre qui divise exactement deux ou plusieurs autres nombres. 4 est un diviseur commun de 36, de 28 et de 52. || Le plus grand commun diviseur, le plus grand de tous les diviseurs communs à deux ou plusieurs nombres. Ainsi 84, 42, 56, ont pour diviseurs communs 2, 4, 7, 14. Ce dernier est le plus grand commun diviseur des trois nombres donnés. || Dénominateur commun, celui qui appartient à plusieurs fractions données ou réduites au même dénominateur. || Terme de physique. Réservoir commun, en parlant de l'électricité, la terre où s'écoule et d'où semble sortir toute l'électricité sensible produite par nos machines. || Terme de géométrie. Qui appartient à la fois à deux figures que l'on compare. || 2° Qui se fait en société, ensemble; qui est conjoint. À Sparte les repas des hommes étaient communs. Le travail commun resserre leur union. Un commun naufrage. Faisons de notre haine une commune attaque, RAC. *Andr.* II, 2. Nos crimes communs, ID. *Brit.* III, 3. Sa cause à tous les rois n'est-elle pas commune? RAC. *Athal.* III, 6. || Faire cause commune, se dit de personnes qu'un intérêt, un motif quelconque pousse à réunir leurs efforts, à combattre pour un même objet. Elle s'était promis qu'il ferait cause commune avec elle contre son époux.... DIDER. *Essai sur Claude.* || Faire bourse commune, se dit de personnes mettant ensemble

l'argent qu'elles ont ou qu'elles gagnent, et vivant ainsi avec l'avoir les uns des autres. || Faire vie commune, vivre à frais communs. || La vie commune, la vie des communautés. || Avoir quelque chose de commun avec, n'avoir rien de commun avec, avoir ou n'avoir pas des analogies, des rapports, des ressemblances avec. Qu'a de commun la censure de Rome avec celle de France? PASC. *Pror.* 6. Leur histoire n'a rien de commun avec celle du peuple de Dieu, BOSS. *Hist.* I, 7. Un tel mouvement n'a rien de commun avec entendre, ID. *Conn. de Dieu*, 4. Il ne veut rien avoir de commun avec elle, MASS. *Avent, Conc.* L'amour a cela de commun avec les scrupules qu'il s'aigrit par les réflexions, LA BRUY. IV. Qu'auraient donc de commun cette secte et ma flamme? VOLT. *Zaïre*, III, 4. || 3° Général, public. L'intérêt commun. L'opinion commune. Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun, CORN. *Sertor.* III, 2. Je ne m'oppose point à la commune joie, ID. *Héracl.* V, 8. Déférez quelque chose au sentiment commun, ROTROU, *Antig.* IV, 6. Asservi maintenant sous la commune loi, RAC. *Phèd.* II, 2. Eh! qui n'éprouve hélas! dans la perte commune Les tristes sentiments de sa propre infortune? VOLT. *Orphel.* I, 1. Vos greniers [des fourmis] sont témoins que chacune de vous Tâche à contribuer au commun bien de tous, LA FONT. *Captivité de St-Malc.* || La langue commune, la langue qui se parle le plus généralement dans un pays. En Alsace, l'allemand est la langue commune. || D'un commun accord, de concert, sans opposition aucune. || D'une commune voix, unanimement. Vous m'avez avoué mille fois Que Rome le louait d'une commune voix, RAC. *Brit.* II, 6. || La voix commune, l'opinion générale. || Faire preuve par la commune renommée, c'est-à-dire par l'opinion publique, au moyen d'une enquête. || 4° Ordinaire. Devenir d'un usage commun. À la mode commune. Il sait les bruits communs, les historiettes de la ville, LA BRUY. II. Après l'invective commune contre les honneurs, les richesses et le plaisir, le prédicateur.... ID. XV. || La vie commune, les mœurs générales, les événements ordinaires de la vie. La vie commune ne saurait être une vie chrétienne, MASS. *Carême, Élus.* || Sens commun, faculté de juger raisonnablement des choses, en tant qu'elle appartient à la plupart des hommes. Le simple sens commun nous tiendrait lieu de code, LA FONT. *Fabl.* I, 21. || Les mots, les termes communs de la langue, ceux qui sont usuels entre tout le monde, par opposition aux termes techniques. || Style commun, style qui n'a rien de remarquable ni d'élégant. || Vers commun, vers de dix syllabes, ainsi nommé par opposition au grand vers ou vers alexandrin, qui est de douze syllabes, et au petit vers, qui est de huit syllabes. || Le commun peuple, le vulgaire. C'est le commun peuple qui veut que ses maîtres soient les esclaves des évêques, VOLT. *Mœurs*, 46. Mais pour moi qui, caché sous une autre aventure, D'une âme plus commune ai pris quelque teinture, CORN. *Héracl.* III, 1. Personne n'a tiré d'une destinée plus qu'il n'a fait: l'extrême et le médiocre lui sont connus; il a brillé, il a souffert, il a mené une vie commune, LA BRUY. IX. || Expédier en forme commune, en style de la daterie de Rome, expédier sans grâce et sans remise; et, figurément, être expédié en forme commune, éprouver un sort fâcheux, une malencontre, perdre tout son argent au jeu, mourir entre les mains de mauvais médecins, etc. || Délit commun, se disait d'un délit commis par un ecclésiastique et justiciable du juge ecclésiastique, par opposition à cas privilégié. || 5° Fréquent, abondant, qu'on trouve facilement. Les bons muscats sont communs en Languedoc. Rien n'est plus commun que ce nom [d'ami], Rien n'est plus rare que la chose. LA FONT. *Fabl.* IV, 17. Le changement, madame, est commun à la cour, RAC. *Brit.* V, 3. L'exemple en est commun, ID. *Baj.* II, 1. Les grands talents sont rares; mais la science et la raison sont communes, VOLT. *Lett. Gallitzin*, 14 août 1767. || 6° Qui ne s'élève pas au-dessus du niveau ordinaire. Un livre et un sermon, si communs qu'ils soient, apportent bien plus de fruit, PASC. *Lett. à Mme Périer*, 5 nov. 1648. On ne doit jamais refuser de lire ni d'ouïr les choses saintes, si communes et si connues qu'elles soient, ID. *ib.* Je ne murmure point qu'une amitié commune Se range du parti que flatte la fortune, RAC. *Brit.* III, 7. Faites, faites paraître une âme moins commune, MOL. *F. sav.* V, 4. || 7° Privé de noblesse, de distinction. Il a l'air commun, la figure commune. Il n'y avait rien que de très-commun en lui, SCARR. *Rom. com.* ch. 13. || 8° Terme de grammaire. Nom commun ou substantif appellatif, celui qui convient à tous les individus de la même espèce; homme, cheval sont des noms communs. || Nom commun ou épicène, nom qui change de genre, ou nom qui convient aux deux sexes: un bel enfant ou une belle enfant; une perdrix, qui se dit également du mâle et de la femelle. || Adjectif commun, adjectif qui, comme *fidèle*, a la même terminaison au masculin et au féminin. || Syllabe commune, syllabe qui, dans les langues où la quantité des syllabes fait le vers, peut être longue ou brève. || Terme de grammaire grecque. Verbes communs, verbes qui ont à la fois le sens actif et le sens passif, avec la terminaison passive. || Dialecte commun, par opposition aux dialectes locaux, la langue littéraire commune à tous les écrivains grecs après Alexandre. || Terme de rhétorique. Lieux communs, sorte de points principaux, auxquels les anciens rhéteurs rapportaient toutes les preuves dont ils faisaient usage dans leurs discours; et par extension et en mauvaise part, idées usées, rebattues, pensées ou expressions banales. Il ne dit que des lieux communs. || 9° Année commune, l'une portant l'autre, bon an, mal an. J'ai vérifié qu'année commune il n'y naît [à Rome] que 3500 enfants, VOLT. *Phil.* III, 346. || *S. f.* Terme de bourse. Faire une commune ou moyenne, se dit d'une personne, qui, après avoir acheté des valeurs à un prix, les voit subitement baisser, sans que son opinion sur la hausse ait changé; qui alors achète en baisse la même quantité de valeurs qu'elle possède déjà (ce qui diminue le prix de revient de la totalité); et qui, quand la hausse reprend, vend aussitôt que les cours ont atteint ce nouveau prix de revient sans attendre, au risque de ne pas le revoir, son prix d'achat primitif. || 10° *S. m.* Le commun, ce que deux ou plusieurs personnes mettent en société. Il faut prendre cette dépense sur le commun. || Vivre sur le commun, vivre aux frais d'une société, sans rien faire; et aussi, vivre sur le tiers et le quart. || En commun, *loc. adv.* De société, de concert. Vivre, travailler en commun. Ils mettaient leurs biens en commun, BOSS. II, *Pent.* 2. || 11° Le plus grand nombre, la généralité. Le commun des lecteurs. Elle était plus grande que le commun des femmes, HAMILT. *Gramm.* 6. Il passe le commun des amants, MOL. *Psy.* IV, 2. Des devoirs et des soumissions Qui passent le commun des satisfactions, CORN. *Cid*, II, 1. Ils naissent instruits, et ils sont plus tôt des hommes parfaits que le commun des hommes ne sort de l'enfance, LA BRUY. II. || Cette chose est du commun, elle n'a pas grand prix. Soyez plutôt maçon si c'est votre talent, Ouvrier estimé dans un art nécessaire, Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire, BOIL. *Art p.* IV. || 12° La roture, les basses classes. Un homme du commun, MOL. *Mis.* II, 5. Ces hommes du commun tiennent mal leurs promesses, CORN. *Nicom.* III, 7. Quand il en aurait eu [un sceptre, une couronne], ç'aurait été tout un: Le nez royal fut pris comme un nez du commun, LA FONT. *Fabl.* XII, 12. Le patron ne croyait mener que des gens du commun, SÉV. 498. Les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes, PASC. *P. div.* 22. Ses proches eux-mêmes, plus accoutumés à le voir de près [Moïse], le regardaient presque comme un homme du commun, MASS. *Conf. Fuite du monde.* Sentiments qui distinguent les âmes royales d'avec les âmes du commun, FLÉCH. *Mont.* || Terme de liturgie. Le commun des martyrs, les martyrs pour lesquels l'Église prie en masse; et fig. Il est du commun des martyrs, c'est un homme que rien ne distingue. || 13° Le commun chez les rois, chez les princes et les grands, nom collectif qui signifie les bas officiers. Il a mangé à la table du commun. || Chez le roi, grand commun, les offices destinées à la nourriture de la plupart des officiers de la maison du roi. Petit commun, certaines offices détachées du grand commun pour la nourriture de quelques officiers privilégiés de la maison du roi. Il y avait les jésuites du grand commun et surtout les jésuites des femmes de chambre, VOLT. *Ingénu*, 13. Il acheta une charge de médecin du grand commun à Versailles, CONDORCET, *Malouin.* || 14° Dans les grandes maisons, les communs, les bâtiments affectés aux cuisines, écuries, remises, etc. D'Aubigné se mit à bâtir un vaste et superbe château, d'immenses basses-cours et des communs prodigieux, ST-SIM. 314, 103. || 15° Les communs se dit dans quelques provinces pour les commodités. || Proverbes. Qui sert au commun ne sert à pas un, c'est-à-dire personne n'a soin de ce qui n'est la propriété de personne. On dit dans le même sens: il n'y a pas d'âne plus mal bâté que celui du commun. || En ce monde tous les biens sont communs, c'est à dire ils sont là, et il ne reste que les moyens de les avoir.

— REM. *Une commune voix* est la réunion de tous les suffrages prononcés unanimement; *une voix commune* est une voix ordinaire, qui n'a rien de plus remarquable qu'une autre: Le parterre a prononcé d'une commune voix que ce chanteur n'avait qu'une voix commune. Cependant, en certains cas, *voix commune* peut avoir aussi le sens d'opinion générale: Suivant ou selon la voix commune.

— HIST. IXe s. Pro Deo amur et nostro comun salvament, *Serment.* || XIe s. E les choses qui sunt remeses [restées] en la nef, seient departies en comun, *Lois de Guill.* 38. La bataille est merveilluse et cumune, *Ch. de Rol.* CII. || XIIIe s. Ensi furent desacointié li Franc et li Grieu, et ne furent mie si comun come il avoient esté devant, VILLEH. XCI. Je ne voi orendroit nul home en nostre comun qui, avant moi, vous seüst conduire ne guerroier, ID. XXXIX. Et se il au comun de Venise pooit faire graer ce qu'il i avoit trové, ID. XIII. Entre aus [eux] deus doit estre tout un, Solaz et joie de commun, *Lai du Conseil.* Ce n'est mie chose commune, Comme le soleil et la lune, Que dam Denier [l'argent], *Choses qui faillent en ménage.* Ains nous fit, biau filz, n'en doutés, Toutes por tous et tous por toutes, Chascune por chascun commune, Et chascun commun por chascune, *la Rose*, 14091. Et l'autre partie par le droit qui est communs à toz ès coustumes de France, BEAUM. 17. Toutes justices qui sont à plusors parchonniers [co-propriétaires] doivent estre fetes en liu commun as seigneurs, et doivent tenir lor jugemens en liu commun, la ù le [la] justice est commune, ID. XXII, 11. Et porce que li communs peoples sacent comment il doivent estre puni s'il meffont.... ID. XXX, 1. Cil qui sont procureur por le commun d'aucune vile en le [la] quele il n'a point de commune, doivent estre mis et establi de par le segneur, ID. *ib.* 80. Toz ciaus [ceux] et totes celles qui sont dou comun dou murtri ou de la murtrie, se il est de comune, *Ass. de J.* 131. Dreit deit estre comun et igual, et il ne le sereit mie en cest cas, se einsi n'esteit, *ib.* 102. || XIVe s. L'en dit que choses d'amis sont communes entre eulz, et est dit pour ce que amisté est en communication, ORESME, *Eth.* 245. || XVe s. Le commun peuple, FROISS. II, II, 4. Le commun [les gens de la commune] avoit grand pitié du chevalier qu'ils aimoient durement, ID. I, I, 150. Seigneurs, vous allez en grand peril, car il y a mauvais commun [gens de la commune] en celle ville, ID. II, II, 67. Et aussi attendoient ils que tous les gens d'armes, les archers et les communes gens des bonnes villes et des villages fussent passés outre, ID. I, I, 29. Qui commun sert, nul ne l'en paye; et s'il mesprent, chacun l'abaye, GERSON, *Harangue au roi Charles VI*, p. 17. Vous estes alez pluseurs fois Veoir Helot et Eudeline, Et coucher aux femmes communes [filles de joie], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 516, dans LACURNE. Jours communs [jours ouvrables], *ib.* f° 387. Et ont les Anglois ung mot commun que autreffois m'ont dit traictant avec eulx; c'est qu'aux batailles qu'ils ont eues avec les François, tousjours ou le plus souvent ils ont eu le gain; mais en tous traitez qu'ils ont eu à conduire avecques eux, ils y ont eu perte et dommage, COMM. III, 8. Il y estoit contrainct [Édouard] tant par le duc de Bourgongne que par le commun d'Angleterre, ID. IV, 5. || XVIe s. Le droit de commander a esté commun au Fils et au Saint Esprit aussi bien qu'au Pere, CALV. *Instit.* 95. [Cela] appartient en commun à Jesus Christ et à tous ses membres, ID. *ib.* 115. Seroit-ce que la hardiesse lui feust si commune que.... MONT. I, 5. C'est un usage commun, ID. I, 22. Toutes les regles nous conduisent d'un commun accord à.... ID. I, 70. Le chargeant seul de leur faulte commune, ID. I, 97. Ailleurs les femmes sont communes sans peché, ID. I, 114. Cette consideration n'a rien de commun avecques les offices de l'amitié, ID. I, 218. Ils les rostissent et en mangent en commun, ID. I, 239. Et sont les mariés communs en tous bien, LOYSEL, 111. Il estoit commun [connu de tous] dès Piemont qu'on alloit à Perpignan, M. DU BELL. 513. Depuis ceste parole est demourée en usage entre les Grecs, comme un proverbe commun, AMYOT, *Pélop.* 20. Qu'il possedoit luy seul les cueurs de tous les citoyens, qui devoient estre communs, ID. *Agésil.* 6. Il n'est pas tousjours necessaire de multiplier tous les denominateurs particuliers l'ung par l'aultre, pour trouver denominateur commun, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 12, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *comun*, *como*; catal. *comu*; espagn. *comun*; ital. *commune*; du latin *communis*, anc. latin, *comoinis*, de *cum*, et *mœne* ou *moinus*, *munus*, mur, devoir (voy. MUNIR).

COMMUNAL, ALE (ko mu nal, na l'), *adj.* || 1° Qui

appartient à une commune; qui la concerne. Propriété communale. Bois communaux. Collége communal, collége qui est entretenu par une commune. || 2° S. *m*. Un communal, et, plus souvent au pluriel, les communaux, terre dont l'usage est commun aux habitants d'une commune ou de plusieurs communes. Vache paissant dans le communal.

— HIST. XIe s. [Ils] tiennent l'enchalz [la poursuite], tuit en sunt cumunel [tous y prennent part], *Ch. de Rol.* 175. || XIIe s. Ferez, Franzois, tuit somes comunal, *Roncisv.* p. 61. Respondent Franc comunal à un ton, *ib.* p. 71. Vers lui chevauchent tuit maistre et comunal, *ib.* p. 78. Deux mille pauvres i metrai comunaus, *ib.* 193. Et pesout [pesait] la chevelure dous cens sicles al peis cumunal, *Rois*, 171. || XIIIe s. Paradis est celestiaus; Mès n'est mie à toz communaus, *Ren.* 6774. || XVe s. A ce ne failloit mie nostre prince : douls et humain, communal entre ses amis, fier et hardy contre ses adversaires, CHR. DE PISAN, *Charl. V*, III, 10.

— ÉTYM. *Commun;* wallon, *kimonez*, *kimognez*, terres communales; namurois, *comugnez*, même sens; provenç. *cominal*, *comunal*, *cumunal;* espagn. *comunal;* ital. *comunale*.

† **COMMUNALISTE** (ko-mu-na-lis-t'), *s. m.* Nom donné dans quelques sociétés religieuses aux membres de la communauté. || Dans certains diocèses, ecclésiastique habitué dans une paroisse.

† **COMMUNAUTAIRE** (ko-mu-nô-tê-r'), *adj.* Qui a rapport au système de la communauté de biens. Régime, principe communautaire.

COMMUNAUTÉ (ko-mu-nô-té), *s. f.* || 1° Participation en commun. Communauté de plaisirs et de peines. Communauté de sentiments. || 2° Terme de jurisprudence. Société de biens ou de gains. La loi remet en communauté les biens qui ont été partagés, BOSS. *Polit.* I, 5. || État d'indivision entre plusieurs propriétaires. || Communauté taisible, société qui se formait, dans certaines coutumes, par une habitation et une vie commune pendant un an et un jour. || Chez les auteurs de droit naturel, communauté négative, état de communauté antérieur à l'établissement de la propriété. || Fig. Il ne touche point à tout le détail immense de la physique; sur quoi il semble que les modernes seraient bien généreux, s'ils voulaient se mettre en communauté de biens avec Aristote, FONTEN. *Leibnitz*. Ne vous accoutumez pas à être en communauté avec la fortune, et distinguez toujours ce qui est d'elle et ce qui sera de vous, VOIT. *Lett.* 89. || Société de biens entre époux. Communauté légale, celle qui a lieu sans contrat. Communauté conventionnelle, celle qui est restreinte ou étendue par un contrat de mariage. || Le régime de la communauté, celui où les époux mettent tout ou partie de leurs biens en communauté. || Dans le langage général, communauté de biens, organisation sociale proposée par certains philosophes ou socialistes, dans laquelle les biens sont possédés non par l'individu, mais par l'État qui en fait la répartition. Platon établit la communauté de biens dans sa République. || Communauté des femmes, état de société rêvé par certains sectaires, où les femmes seraient communes. || 3° La généralité des citoyens, le peuple, l'État. L'intérêt de la communauté l'exige. || 4° Groupe plus ou moins étendu, réuni par les mêmes croyances, les mêmes usages, etc. Les premières communautés chrétiennes. || Autrefois, corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village || Autrefois, corporation. La communauté des notaires. || Terme de blason. Armes de communauté, armes des États, provinces, villes, corporations. || 5° Société de personnes vivant ensemble et soumises à une règle commune. Communauté religieuse. Je suis religieux et en communauté, PASC. *Prov.* 2. Les Perses eurent des communautés de cénobites, VOLT. *Mœurs*, 139. Et ne voyons-nous pas que c'est justement dans les communautés les plus régulières et les plus austères qu'on témoigne plus de satisfaction? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 367. || La maison religieuse même. Nous visitâmes la communauté. || Dîner à la communauté, dîner au réfectoire avec les autres. || Chez les capucins, la chambre où sont les habits.

— HIST. XIIIe s. Et ceste compaignie se divise en deus manieres, car l'une des communaltés, si est par reson de commune otroiée de segneur et par chartre, BEAUM. XXI, 26. Le [la] communaltés du siecle, cil qui avoient talent de vivre en pes, ID. XLV, 32. || XIVe s. Et dient li bourjois, briefment response aurez, Mais parlé aions à la communaltez, *Guescl.* 18807. || XVe s. Au voir dire, ils n'estoient qu'une poignée de gens au regard de la communauté du royaume d'Angleterre qui là estoit assemblé, FROISS. I, I, 52. Il envoya quatre chevaliers en la ville de Valenciennes, pour aider à garder et conseiller la ville, les bourgeois et la communauté, ID. I, I, 105. Je le dis aussi bien pour les princes et seigneurs allyez ensemble, comme je faitz pour les villes et communaultez, COMM. II, 1. Venyse, Florence, Genes, villes de communaulté, ID. V, 8. || XVIe s. La quelle perfection ne se pourroit jamais trouver en la communauté des hommes, CALV. *Instit.* 1191. Epaminondas remonstra à la communaulté, comme la guerre alloit augmentant la ville de Sparte seule, AMYOT, *Agésil.* 46. Il y avoit eu entre eulx [César et Pompée] une si longue intelligence et société au maniement des affaires publicques, tant de communauté de fortunes, tant d'offices reciproques et d'alliances, MONT. I, 268.

— ÉTYM. *Communal;* bourguig. *quemenautai;* provenc. *cominaltat*, *communautat;* ital. *comunalità*.

† **COMMUNAUTIER** (ko-mu-nô-tié), *s. m.* Celui qui, chez les capucins, a soin de faire les habits.

— ÉTYM. *Communauté*.

COMMUNAUX (ko-mu-nô), *s. m. pl.* Voy. COMMUNAL.

COMMUNE (ko-mu-n'), *s. f.* || 1° Dans le régime féodal, le corps des bourgeois d'une ville ou d'un bourg ayant reçu charte qui leur donnait droit de se gouverner eux-mêmes. || Affranchissement des communes, acte par lequel Louis le Gros et en général tout seigneur octroya la liberté aux serfs sous certaines conditions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité soit entière dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis le Gros, *Préambule de la charte constitutionnelle de* 1814. Des libertés immémoriales prenaient l'air de concessions récentes; toute commune semble une pure émanation de la volonté royale, et Louis le Gros, comme premier en date, a l'honneur de l'initiative; de là vient que Beauvais et Noyon passent pour les plus anciennes communes de France; assertion vraie si l'on réduit le nom de France à ses limites du XIIe siècle, et fausse si on l'applique à tout le territoire sur lequel il s'étend aujourd'hui, A. THIERRY, *Lett. sur l'hist. de Fr.* XIII. || Les communes, les milices fournies par les communes. || 2° Aujourd'hui, agrégation de familles rassemblées dans une certaine circonscription de territoire, et unies par des relations de voisinage et des intérêts communs, que gère une administration commune. || Division territoriale administrée par un maire et un conseil municipal. || L'être collectif représentant les habitants d'une commune. Il assigna la commune devant le tribunal. || Dans l'histoire de la Révolution, quand on dit la commune, on entend la municipalité de Paris qui s'organisa en 1789 sous la présidence du prévôt des marchands. || L'hôtel de ville, la mairie. Il se rendit à la commune. || 3° En un sens restreint, les communes, les populations rurales. || Autrefois, les communes, biens communaux. Mener paître les troupeaux dans les communes. || 4° La bourgeoisie ou le peuple, par opposition à la noblesse. La commune s'allait séparer du sénat, LA FONT. *Fab.* III, 2. L'Église avait tout à craindre des grands et rien des communes, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 11. || La chambre des communes, la chambre basse du parlement anglais, c'est-à-dire l'assemblée des députés élus par les bourgs et cités du royaume.

— HIST. XIIe s. J'ai le transcrit des lettres (einsi n'eschaperez), Qui vus ad de commune eclesial sevrez, *Th. le mart.* 124. || XIIIe s. Et fist l'endemain semonre devant li la comune de Namur, *Chron. de Rains*, 227. Cil qui sont procureur par le commun d'aucune vile en laquele il n'a point de commune, BEAUM. 80. Et puis convient qu'il voist [aille] manoir hors du lieu de le [la] commune, ID. XXI, 26. Le jour meismes que elle [la reine] fu acouchée, li dit l'en que ceulx de Pise et de Genes s'en vouloient fuir, et les autres communes, JOINV. 252. || XVIe s. La commune [le commun] de son armée, MONT. I, 4. Laisser le gouvernement ez mains de la commune [du peuple], ID. I, 113. Le senat ne pouvoit venir à bout de la commune, qui à toute force vouloit tenir le party de Hannibal, AMYOT, *Marcel.* 14. Il s'amassa d'Auvergne et de Forest grand nombre de noblesse et de communes, qui furent dissipez par les Lionnois, D'AUB. *Hist.* I, 145.

— ÉTYM. *Commun;* bourguig. *lai quemeugne*, la commune; provenç. *comuna*, *comunia;* ital. *comuna*.

COMMUNÉMENT (ko-mu-né-man), *adv.* Le plus ordinairement. Cela se dit communément. On les trouve communément dans les rues, VOIT. *Lett.* 30. || Communément parlant, à parler communément, selon l'opinion ou la façon de parler commune. Toutefois, communément parlant, semblables entreprises produisent semblables événements, BALZ. *le Prince*, chap. 12. Communément parlant et eu égard à l'ordre du monde, ID. liv. IV, Lett. 13.

— REM. Cet adverbe devrait être *communement ;* mais il y a longtemps que la prononciation y met un accent aigu (abus autorisé par l'usage, dit Chifflet au XVIIe siècle).

— HIST. XIe s. Et li Franceis fierent [frappent] comunement [tous ensemble], *Chr. de Rol.* CIX. Jusque il viennent au champ cumunement, *ib.* CXXVI. Cumunement [tous ensemble] li prometent leur feiz, *ib.* CCXLVIII. || XIIe s. Hylaires de Cicestre le greva durement, Gilebert Foliot de Lundres ensement; Li cardenal se tindrent al rei communement; Si qu'en tute la curt n'out nul maintienement, *Th. le mart.* p. 100. || XIIIe s. Tous li païs i ert [était] venus communement, *Berte*, CXXXIII. Ensi furent communement li Grieu et li François ensemble de toutes choses et de marcheandises et d'autres biens, VILLEH. LXXXVII. || XVe s. Cils chevaliers et cils escuyers de Bigorre se recueillirent tous ensemble et firent leur amas à Tournay par où leur passage estoit communement, FROISS. II, III, 9. Les Anglois sont communement envieux sur toutes estranges gens, quand ils sont à leur dessus, ID. I, I, 16. Et se deslogerent [tous les seigneurs] tout communement, ID. I, I, 81. Messire Bouciquaut avoit esté en sa jeunesse communement en voyage avec le bon duc de Bourbon, *Boucicq.* part. I, ch. 16. || XVIe s. L'office de gouverner le monde lui compete communement [en commun] avec le Pere, CALV. *Instit.* 81. La fortune qu'on appelle communement, est possible conduite par un gouvernement caché, ID. *ib.* 141. L'on appelle communement ces mottes les testes de chien, AMYOT, *Pélop.* 58. Les courtisans, qui n'ont communement pas l'authorité de la justice agreable, D'AUB. *Hist.* I, 84. Je treuve que les premiers sieges sont communement saisis par les hommes moins capables, MONT. I, 168. A l'encontre de cette violente ordonnance, il fut veu communement des peres et meres se desfaisants eulx mesmes, et d'un plus rude exemple encores, precipitants, par amour et compassion, leurs jeunes enfants dans des puits, pour fuyr à la loi, ID. I, 297.

— ÉTYM. *Commune*, et le suffixe *ment;* espagn. *comunmente;* ital. *comunemente*.

† **COMMUNÉRO** (ko-mu-né-ro), *s. m.* Partisan de la démocratie en Espagne.

— ÉTYM. Espagn. *comunero*, populaire, factieux; de *comun*, commun (voy. COMMUN).

COMMUNIANT, ANTE (ko-mu-ni-an, an-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui communie. || Premiers communiants, premières communiantes, enfants qui font leur première communion. || Les communiants, ceux qui sont en âge de communier.

— HIST. XIVe s. Le jeudi devant la feste de Pasques communiant, DU CANGE, *pascha*. Le mardi, après la quinzaine de Pasques communians, ID. *ib.* || XVe s. La veille de Pasques commenians, ID. *ib.*

† **COMMUNICABILITÉ** (ko-mu-ni-ka-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui peut se communiquer.

— ÉTYM. *Communicable;* provenç. *communicabilitat*.

COMMUNICABLE (ko-mu-ni-ka-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être communiqué. Ce droit n'est point communicable. || Terme de jurisprudence. Cause communicable, cause dont les pièces doivent être soumises à l'examen du ministère public. || Fig. Un état plus calme vous rend communicable à ceux de dehors, BALZ. liv. VII, Lettre 3. || 2° Qui peut être mis en communication. Ces deux appartements, ces deux rivières sont communicables. Ces pluies devinrent une plaie pour le siége; les tentes du roi n'estaient communicables que par des chaussées de fascines, ST-SIM. 1, 27.

— ÉTYM. *Communiquer*.

† 1. **COMMUNICANT, ANTE** (ko-mu-ni-kan, kan-t'), *adj.* Terme didactique. Qui communique, qui établit une communication. Deux artères, toutes deux situées dans le crâne, ont reçu le nom d'artères communicantes. || Tubes ou vases communicants, appareil employé dans les cours de physique, pour démontrer les lois de l'équilibre des liquides.

† 2. **COMMUNICANT** (ko-mu-ni-kan), *s. m.* Nom d'une secte d'Anabaptistes du XVIe siècle qui possédaient en commun leurs femmes et leurs enfants.

† **COMMUNICATEUR** (ko-mu-ni-ka-teur), *s. m.* Terme didactique. Ce qui sert à mettre en communication.

— ÉTYM. *Communiquer*.

COMMUNICATIF, IVE (ko-mu-ni-ka-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui se communique, se gagne. Le rire est communicatif. || 2° Qui aime à communiquer ses pensées, ses sentiments. Votre tempérament peu communicatif, SÉV. 380. Cette bonté est communicative et veut se donner à tous, BOSS. *Or.* 10. Nous avons ici un vieillard retiré de la cour, qui est le plus savant homme du royaume et le plus communicatif, VOLT. *Cand.* 18.

— HIST. XIVe s. Pour ce que le liberal est bien communicatif en exposant ses pecunes, ORESME, *Eth.* 107. || XVIe s. Il se rendoit communicatif à toutes personnes, et s'en trouvoit bien, DESPER. *Contes*, VI. La dite trefve de dix ans fut conclue, marchande et communicative entre les pays et subjets [illegible], M. DU BELLAY, 476.

— ÉTYM. *Communiquer*; provenç. *comunicatiu*; espagn. et ital. *comunicativo*.

COMMUNICATION (ko-mu-ni-ka-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de communiquer; résultat de cette action. Communication du mouvement. La communication des idées. Aujourd'hui l'Europe est si policée, et il y a une telle communication de ses parties.... MONTESQ. *Correspondance*, 39. Mon préservatif est de n'avoir aucune communication avec les pestiférés, de tenir mes bœufs dans la plus grande propreté, VOLT. *Lett. Bourgelat*, 18 mars 1775. || 2° Terme de jurisprudence. Communication de pièces, l'action d'en donner connaissance à la partie adverse. Communication au ministère public, au parquet, remise que l'on fait au parquet de toutes les pièces du procès. On dit en ce sens donner, recevoir en communication. || Dans le langage général. Donner communication d'une chose à quelqu'un, lui en faire part. Et dans le même sens, avoir, prendre, recevoir communication d'une chose. Obtenir communication d'une lettre. Elle ne pourra entreprendre aucune affaire de conséquence sans lui en donner communication, BOSS. *Règl.* || 3° Renseignement. J'ai une communication à vous faire. Il a reçu des communications d'un haut intérêt. || 4° Commerce, correspondance avec quelqu'un. Avoir, entretenir des communications avec les ennemis de l'État. J'aurais pour cela besoin de la communication de personnes savantes, PASC. *Lett. à Jacqueline*, 26 janvier 1648. || Relation avec des êtres supérieurs. Socrate se disait en communication avec un démon. Pour marque de la communication qu'il a avec Dieu, PASC. *Mir.* 12. || Communication avec les accusés, celle qui se fait, après leur interrogatoire et en vertu de la permission du juge, avec leurs défenseurs, leurs parents, leurs amis. || 5° Passage d'un lieu à un autre. Les routes, les canaux sont des moyens de communication. Faciliter, gêner les communications. [illegible] de communication. [illegible] dans la communication qui fait à cette heure des [illegible] 167, 165. Vous voyez que de ce peuple à la prochaine il n'y a aucune communication, FONTEN. *les Mondes*, 2e soirée. Et par une exacte police, qui coupait les communications mortelles [illegible] pour en couvrir [illegible], il sauva ce peuple, qui avait perdu toute espérance de santé, et toute mesure de prudence, FLÉCH. *Mont.* On a conservé la carte sur laquelle le czar Pierre traça la communication de la mer Caspienne et de la mer Noire qu'il avait projetée, VOLT. *Russie*, I, 9. À l'extrémité de la mer Rouge est cette fameuse langue de terre qu'on appelle l'isthme de Suez, qui fait une barrière aux eaux de la mer Rouge et empêche la communication des mers, BUFFON, *Théorie de la terre*, [illegible]. || Terme de guerre. Communication, conservation d'un passage entre une armée et la garnison d'une place, pour le transport des munitions et des vivres. || Ligne de communication, fossés profonds d'environ deux mètres, et larges de quatre, qu'on fait d'un fort à l'autre, d'un quartier à l'autre, pour y passer à couvert. || Communications, moyens pour une armée de communiquer avec ses dépôts, ses magasins. Garder ses lignes de communications. Intercepter les communications de l'ennemi. || 6° Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'orateur semble ou délibérer avec son adversaire sur ce qu'il doit faire, ou entrer dans ses sentiments pour le faire entrer ensuite dans les siens; par exemple : Que feriez-vous, messieurs, dans une occasion semblable? || Communication dans les paroles, figure par laquelle on rend commun à une ou plusieurs personnes ce qui ne se dit que pour d'autres; par exemple : Qu'avons-nous fait? pour : Qu'avez-vous fait?

— HIST. XIVe s. Par faire retribucion est maintenue et gardée communicacion et societé humaine, ORESME, *Eth.* 150. Selon amitié, qui appartient à communication de nature humaine, un ami se doit esjoïr du bien de l'autre, ID. *ib.* 26. Et donques amisté est en communication, ID. *ib.* 244. Et les communications qui semblent estre faites pour delettacion, si comme de ceulx qui dansent, ID. *ib.* 245. || XVIe s. Une certaine loy a esté mise d'une communication [communion] en l'année : par laquelle il a esté fait que quasi tous, quand ils ont une fois communiqué [communié].... CALV. *Instit.* 1144. On apprend toujours quelque chose par la communication d'aultruy, MONT. I, 56. Toute estrangeté est ennemie de communication et societé, ID. I, 184. La communication que l'homme avoit avecques les bestes en l'age doré, ID. II, 157.

— ÉTYM. Espagn. *comunicacion;* ital. *comunicazione;* du latin *communicationem* (voy. COMMUNIQUER).

† **COMMUNICATIVEMENT** (ko-mu-ni-ka-ti-veman), *adv.* D'une manière communicative.

— ÉTYM. *Communicative*, et le suffixe *ment.*

† **COMMUNICATOIRE** (ko-mu-ni-ka-toi-r'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être communiqué. La partie communicatoire d'une affaire.

— ÉTYM. *Communiquer.*

COMMUNIÉ, ÉE (ko-mu-ni-é, ée), *part. passé.* Qui a reçu la communion. Le parlement de Paris ordonna que le malade serait communié, VOLT. *Louis XV*, 36.

1. **COMMUNIER** (ko-mu-ni-é). || 1° *V. n.* Recevoir la communion, le sacrement de l'eucharistie. Il a communié à Pâques. Il s'est donné à communier comme mortel en la cène, PASC. *J. C.* 34. Quoi qu'elle ne pût assez communier pour son désir, elle ne cessait de se plaindre humblement et modestement des communions fréquentes qu'on lui ordonnait, BOSS. *Marie-Thér.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° *V. a.* Administrer le sacrement de l'eucharistie. L'Église communiait les petits enfants, BOSS. *Trad.* Il faut que le prêtre avertisse les mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils seront damnés, et les communie à leurs risques et périls, VOLT. *Louis XV*, 36. Lorsque, sur le point de les communier, il leur déclara.... BOURDAL. *Pensées*, t. III, p. 368.

— HIST. XIIe s. E de part l'arcevesque [il] lur aveit denuncié Qu'il les asoleit tuz, clers e lais, del peché, Qu'as escumeniez orent comunié, *Th. le mart.* 121. || XIIIe s. Soit chascuns confès et commeniés, VILLEH. CLX. Delez le flun habiterai Por toi, que g'i atenderai; Iluec serai communiée; Por après serai deviée [morte], RUTEB. II, 139. || XVIe s. Ils vinrent mettre en pieces une assemblée des Refformez, communiquans à la cene au village de la Tardiere, D'AUB. *Hist.* III, 346.

— ÉTYM. Provenç. *communiar*, *cumeniar*, *cumengar*, *cumenegar;* espagn. *comulgar;* portug. *commungar;* ital. *communicare;* du latin *communicare*, communiquer (voy. ce mot), faire participant. *Communier* est la dérivation ancienne et légitime de *communicare* (la consonne se perdant en des cas pareils); *communiquer* a été refait ensuite sur le latin.

† 2. **COMMUNIER** (ko-mu-nié), *s. m.* Terme d'ancienne législation. Nom donné à ceux qui étaient de la communauté d'une ville, d'une commune. La seule chose qui me fasse un peu de peine [dans un mémoire d'avocat sur des mainmortables], c'est ce malheureux aveu de vingt-quatre communiers en [illegible] j'ai toujours peur que cette pièce ne serve de prétexte contre vos excellentes raisons, VOLT. *Lett. Christin*, 12 août 1775.

— HIST. XVIe s. Habitans communiez n'autres gens particuliers ne peuvent pretendre avoir droit d'usage ne pasture en seigneurie et haute justice d'autruy, sans titre, *Coustum. génér.* t. I, p. 423.

— ÉTYM. *Commune.*

COMMUNION (ko-mu-nion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Croyance uniforme de plusieurs personnes, qui les unit sous un même chef, dans une même église. La communion des fidèles. Les diverses communions chrétiennes. Pour les fidèles qui sont dans la communion de l'Église, PASC. *Prov.* 16. Un évêque qui est mort dans la communion de l'Église, ID. *ib.* 18. Les Bohémiens s'étaient séparés de notre communion, BOSS. *Var.* 1. Ceux qui étaient en communion avec les évêques d'Italie, ID. *Hist.* II, 12. Cette charité qui les lie de communion avec nous, ID. *Asc.* 2. Il n'y a pas de communion entre Christ et Bélial, ID. *Avert.* Tobie est regardé comme apocryphe par toutes les communions protestantes, VOLT. *Phil.* II, 8. Ces Ostrogoths n'étaient pas de la communion des empereurs d'Orient, ID. *Mœurs*, 27. || La communion des saints, société de tous les membres de l'Église, tant les bienheureux dans le ciel que les fidèles qui composent ici-bas la véritable Église et les âmes du purgatoire, société considérée par rapport aux relations entre ces trois ordres de fidèles. || Dans le langage général. Communion de sentiments, d'idées, accord parfait. || 2° Réception de l'eucharistie. Se préparer à la communion. Faire sa première communion. J'ai donné la communion de ma main à Mme Guyon, BOSS. *Relat.* Je ne pourrai pas vous donner demain la sainte communion, ID. *Lett. Corn.* 53. Ils ont pu admettre les luthériens à leur communion, ID. *Euch.* 2. Ô grands vénérateurs de ce saint mystère, dont le zèle s'emploie à persécuter ceux qui l'honorent par tant de communions saintes, et à flatter ceux qui le déshonorent par tant de communions sacriléges, PASC. *Prov.* 16. || 3° L'antienne et le verset qu'on chante pendant que le prêtre communie. || La partie de la messe où le prêtre consume les espèces du pain et du vin. || Communion ecclésiastique, communion sous les espèces du pain et du vin. Communion laïque, communion sous l'espèce du pain seulement.

— HIST. XVIe s. La communion des tuniques internes, tant de la trachée artere, que de l'œsophague, PARÉ, II, 19. Ceste unyon de l'Eglise tant amyable, tant desirable et tant necessaire, puisque, hors de la communion et societé d'icelle, il n'y a ni remission de pechez ni esperance de salut, CONDÉ, *Mémoires*, p. 554.

— ÉTYM. Provenç. *communion*, *comunion;* espagn. *comunion;* ital. *comunione;* du latin *communionem*, de *communis*, commun (voy. COMMUN).

COMMUNIQUÉ, ÉE (ko-mu-ni-ké, kée), *part. passé.* Dont on a fait part; dont on a donné connaissance. Des pièces communiquées. Des nouvelles communiquées à l'oreille. || Transmis. Le mouvement communiqué par un choc. || Substantivement et au masculin. Un communiqué, un avis, une information donnée par l'autorité supérieure. Les journaux de ce matin contiennent un communiqué.

— REM. Saint-Simon a dit *maisons communiquées*, pour maisons qui communiquent; ce qui ne paraît pas à imiter : Mme Frémont, mère de la maréchale de Lorge, dont les maisons étaient contiguës et communiquées, ST-SIM. 28. 64.

COMMUNIQUER (ko-mu-ni-ké), *v. a.* || 1° Rendre commun, faire part, transmettre. L'aimant communique sa vertu au fer. Un corps qui communique son mouvement à un autre. || Fig. Il sut lui communiquer son zèle, sa gaieté. Il détruit son pouvoir quand il le communique, CORN. *Pomp.* I, 2. Vous élèverez les âmes en leur communiquant la vôtre, VOLT. *Lett. Miranda*, 10 août 1767. || Se communiquer quelque chose, communiquer l'un à l'autre quelque chose. Ils se communiquèrent leurs projets. Dans les monarchies, les juges prennent la manière des arbitres, ils délibèrent ensemble, ils se communiquent leurs pensées; à Rome et dans les villes grecques, les juges ne se communiquaient pas, MONTESQ. *Espr.* VI, 4. || 2° Donner communication. Je lui ai communiqué mon intention. || 3° *V. n.* Avoir des relations, être en rapport avec quelqu'un. Communiquer avec les savants. Le défenseur peut communiquer avec l'accusé. Qu'un censeur bien tyrannique De l'esprit soit le geôlier, Et qu'avec son prisonnier Jamais il ne communique, BÉRANG. *Cens.* || Avec un régime, faire part de, consulter. J'ai communiqué de cette affaire avec lui. Il a donné sa démission sans en communiquer avec ses amis. || Être en communication. Ce canal communique à la mer. Cette porte communique à un corridor. Douze palais qui communiquaient ensemble, BOSS. *Hist.* III, 3. D'autres canaux devaient faire communiquer par des lacs le Tanaïs avec la Duna, dont la mer Baltique reçoit les eaux à Riga, VOLT. *Russie*, I, 12. || 4° Se communiquer, *v. réfl.* Être communiqué. Le mouvement d'un corps se communique à un autre. Certaines maladies se communiquent facilement. L'incendie se communique d'un quartier à l'autre. M. Bucquet avait fait, avec M. Lavoisier, une suite d'expériences sur la manière dont la chaleur se communique à différents fluides plongés dans un même bain, CONDORCET, *Bucquet.* || Être en communication. Ces deux appartements se communiquent par un corridor. || Communiquer à autrui ses sentiments, ses idées, ses opinions. Chaque individu, jouissant de lui-même avec une pleine indépendance, ne se communique qu'autant qu'il lui convient, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 157. L'attention de tous les législateurs fut toujours de rendre les hommes sociables; mais, pour

l'être, ce n'est pas assez d'être rassemblés dans une ville, il faut se communiquer avec politesse; cette communication adoucit partout les amertumes de la vie, VOLT. *Russie*, I, 10. Je me communique fort peu; et de tous les gens que je vois je n'en connais aucun, MONTESQ. *Lett. pers.* 145. On se communique moins dans les pays où chacun, et comme supérieur et comme inférieur, exerce et souffre un pouvoir arbitraire, que dans ceux où la liberté règne dans toutes les conditions, ID. *Esp.* XIX, 12. || Ouvrir son cœur. Le regret qu'il a de ne s'être pas communiqué à son fils et de lui avoir laissé ignorer la tendresse qu'il avait pour lui, SÉV. 379. || Se rendre familier, visible, accessible. Toutes les fois qu'il veut s'asseoir sur le trône de ses pères et se communiquer avec les hommes, BALZ. *le Prince*, ch. 6. Que le roi fuie le tumulte et se communique peu, MONTESQ. *Lett. pers.* 37. Quand les dieux se communiquent aux mortels, FÉN. *Tél.* II. Dieu se communiquait à eux, BOSS. *Hist.* II, 4. Le Seigneur se serait communiqué à lui, MASS. *Car. Prière.*

— REM. St-Simon a dit *communiquer* pour faire communiquer; cet emploi n'est plus en usage. Mon logement [à Versailles] tenait la moitié du large corridor qui est vis-à-vis du grand escalier qui communique la galerie basse avec la haute, ST-SIM. 350, 110.

— HIST. XIVe s. Or convient-il plus avant enquerir de ceste chose quant as mors [mœurs], assavoir se il communiquent ou participent au bien ou as maulx qui adviennent à lour amis vivans, ORESME, *Eth.* 27. Nulle telle beste ne participe ne ne communique de rien en telle operacion, ID. *ib.* 21. Telles delettacions esquelles autres bestes communiquent avecques homme, ID. *ib.* 94. Ceulz qui communiquent ensemble par mariage, ID. *ib.* 244. C'est forte chose de communier ou communiquer en toutes choses, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Celui qui est prince ou seigneur communique aucunement à l'honneur de Dieu, CALV. *Instit.* 299. Quand nous verrons aucuns en poureté, que nous communiquions à leur indigence, et soulagions leur necessité par nostre abondance, ID. *ib.* 307. Certains jours ausquels on s'exerce à penitence, avant qu'estre receus à communiquer à la grace de l'evangile, ID. *ib.* 401. Il ne communiqua à personne cet advertissement, MONT. I, 127. La lumiere qu'il plaist au soleil nous communiquer par ses rayons, ID. I, 250. Tousjours les estats et honneurs par trop communiquez sont mesprisez, CASTELNAU, 12. Je pardonne facilement à ceulx, qui s'opiniastrent à soustenir que Numa et Pythagoras ayent hanté et communiqué ensemble, AMYOT, *Num.* 35. Faisant vertu de ne communiquer point aux malheurs et miseres de leur pais, ID. *Solon*, 35. Il les advertit qu'il avoit quelque chose à communiquer à Aristides, ID. *Arist.* 35.

— ÉTYM. Provenç. *communiquar, comunicar;* espagn. *comunicar;* ital. *comunicare,* du latin *communicare*, de *communis*, commun.

† COMMUNISME (ko-mu-ni-sm'), *s. m.* Système d'une secte socialiste qui veut faire prévaloir la communauté des biens, c'est-à-dire l'abolition de la propriété individuelle et la remise de tout l'avoir social entre les mains de l'État qui fera travailler et distribuera les produits du travail entre les citoyens. || Application du principe communiste à un ordre de faits sociaux; toute opinion qui tend à mettre aux mains de l'État un ordre d'intérêts.

— ÉTYM. Voy. COMMUNISTE.

† COMMUNISTE (ko-mu-ni-st'), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Celui qui a une propriété commune, qui possède à l'état d'indivision. || 2° Celui qui veut faire prévaloir le communisme. || Adjectivement. Les opinions communistes.

— ÉTYM. *Commun.*

† COMMUNITÉ (ko-mu-ni-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité de ce qui est commun. Le nombre des propriétés qui sont communes aux animaux et aux végétaux est si grand que l'on conclurait de cette communité, qu'ils sont formés sur un plan analogue, LEGOARANT.

— REM. Ce mot, qui a existé, et qui manque aujourd'hui en tant que substantif de l'adjectif *commun*, pourrait être repris en des cas où il serait clair et bien employé.

— HIST. XIIIe s. Et soit entre eus communité De tous lor biens en charité, *la Rose*, 4705. || XIVe s. Home est ordené à vivre civilement et en comunité, ORESME, *Eth.* VIII, 14. Politicques est art et science de gouverner royaumes et cités et toutes communautés, ID. *Pro.* || XVIe s. Toutes nos oraisons doivent estre tellement communes, qu'elles regardent tousjours la communité que nostre Seigneur a mise en son regne et en sa maison, CALV. *Instit.* 717.

— ÉTYM. Provenç. *communitat;* du latin *communitatem*, de *communis*, commun.

COMMUTATIF, IVE (ko-mmu-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui concerne l'échange. Contrat commutatif, lorsque chaque contractant reçoit l'équivalent de ce qu'il donne, opposé à contrat aléatoire. Justice commutative, l'obligation de rendre, dans un échange, autant qu'on reçoit. C'est un effet de justice commutative que tout travail honnête soit récompensé ou de louange ou de satisfaction, PASC. *Prov.* 9.

— HIST. XIVe s. Et de ceste justice commutative sont deux parties ou deux manieres, ORESME, *Eth.* 143.

— ÉTYM. Provenç. *comutatiu;* espagn. *conmutativo;* ital. *commutativo;* du latin *commutare*, changer (voy. COMMUER).

COMMUTATION (ko-mmu-ta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Terme de droit criminel. Action de changer une peine en une autre moins grande. || 2° Terme de grammaire. Figure qui consiste à changer dans un mot une lettre ou une syllabe; par exemple *créance* pour *croyance.* || Terme de rhétorique. Figure dans laquelle on oppose l'une à l'autre deux propositions ayant les mêmes mots, mais dans un ordre inverse, par exemple : il faut manger pour vivre et non vivre pour manger. || 3° Terme d'astronomie. Distance entre la terre et le lieu d'une planète réduit à l'écliptique. Angle de commutation.

— HIST. XIVe s. L'autre espece de justice particuliere est celle qui nous adresche en commutacions [échanges], ORESME, *Eth.* 145. Commutations occultes, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. C'est un metal excellent, doué de belles qualités, et fort necessaire pour aider à ce que la commutation de toutes choses se face avecques plus grande facilité, LANOUE, 465. Bien souvent d'un cas de petit moment, peut reussir un grand changement et commutation des choses, M. DU BELL. 353.

— ÉTYM. Provenç. *commutatio;* espagn. *conmutacion;* ital. *commutazione;* du latin *commutationem*, de *commutare*, changer (voy. COMMUER).

COMPACITÉ (kon-pa-si-té), *s. f.* Qualité de ce qui est compacte.

— ÉTYM. Voy. COMPACTE.

† COMPACT (kon-pakt'), *s. m.* Nom donné à certaines conventions faites avec le pape ou confirmées par lui. Bulle du compact.

— ÉTYM. *Com....* préfixe, et *pacte*.

COMPACTE (kon-pa-kt'), *adj.* || 1° Qui doit sa solidité à sa condensation. Une masse compacte. || Terme d'anatomie. Substance ou tissu compacte des os, la partie des os la plus solide, celle qui ne présente pas d'aréole à l'œil nu, par opposition au tissu spongieux. || En minéralogie, cassure compacte, cassure qui ne présente à l'œil aucune espèce de structure. || En agriculture, terre compacte, terre qui a une certaine ténacité, due à l'argile qui y domine. || Dans l'entomologie, le corps d'un insecte est dit compacte, lorsque la tête, le tronc et l'abdomen ne sont point séparés par des incisures. || 2° Fig. Une majorité compacte. Une foule compacte. Cet empire ne formait pas une nation compacte, et le lien manquait au faisceau, STAEL, *Allem.* part. 1, ch. 2, *Mœurs.* Les charges vigoureuses et réitérées de ce régiment contre le flanc gauche de cette masse compacte furent insuffisantes, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 2. || 3° Terme de libraire. Édition compacte, édition en petits caractères, et qui renferme beaucoup de matière.

— REM. L'Académie écrit *compacte* avec un *e*, tandis qu'elle écrit *intact* sans *e*, bien que la finale latine *actus* soit la même des deux parts. Il est certain, vu la prononciation, qu'il serait mieux de mettre un *e* à *intact* que de le retrancher à *compacte.*

— HIST. XVIe s. Je trouvay en la mammelle une substance grosse comme un œuf de poule, dure et compacte ainsi qu'une pierre, PARÉ, V, 18.

— ÉTYM. *Compactus*, participe passif de *compingere*, réunir ensemble, de *cum*, et *pangere*, grec πηγνύειν, rendre solide (voy. PAGE, s. f.).

COMPAGNE (kon-pa-gn'), *s. f.* || 1° Celle qui accompagne une autre personne, qui partage son sort. Antigone, la compagne dévouée de son père. Compagne du péril qu'il vous fallait chercher, RAC. *Phèd.* II, 5.... Venez, venez, mes filles, Compagnes autrefois de ma captivité, ID. *Esth.* I, 1. Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux, Toi qui, de Benjamin comme moi descendue, Fus de mes premiers ans la compagne assidue, ID. *ib.* Compagnes d'un époux et reines en tous lieux, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Les bergers pleins d'effroi dans les bois se cachèrent, Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs pas, Emportent leurs enfants gémissants dans leurs bras, VOLT. *Henr.* VIII. Fille ou femme qui a quelque liaison avec une fille ou une femme de même condition: jeune fille, considérée par rapport aux autres jeunes filles d'une même pension. Elle est très-aimée de ses compagnes. Les compagnes d'Esther s'avancent vers ce lieu, RAC. *Esth.* III, 2. Pleurons et gémissons, mes fidèles compagnes, ID. *ib.* I, 5. Elles [deux filles de marchands] ont été nourries ensemble et ont vécu dans cette familiarité que donnent un même âge et une même condition; l'une des deux, pour se tirer d'une extrême misère, cherche à se placer; elle entre au service d'une fort grande dame et l'une des premières de la cour, chez sa compagne, LA BRUY. VI. || 2° Fig. Ce qui est naturellement lié à d'autres choses. La démence de la magie est toujours compagne de la fureur religieuse, VOLT. *Phil.* II, 20. Les disgrâces, compagnes inséparables des grandeurs, FLÉCH. *Aig.* || 3° Épouse. Prendre, se choisir une compagne. Si je n'ai vécu la compagne d'Achille.... RAC. *Iphig.* V, 2. || Notre très-chère épouse et compagne, titre que le roi donnait, dans les actes publics, à la reine sa femme. || Il se dit aussi des animaux. La tourterelle gémit quand elle a perdu sa compagne. Que fais-tu dans ces bois, plaintive tourterelle? Je gémis, j'ai perdu ma compagne fidèle, FOURCROY, dans RICHELET. || 4° Terme de marine. Chambre du majordome d'une galère.

— HIST. XIVe s. Nonobstant que la dite fille du temps passé eust esté bonne compaigne, et de son corps sa voulenté eust faite.... DU CANGE, *companium.* || XVIe s. Je t'ay esté donnée pour estre parsonniere et compagne de toutes tes bonnes et mauvaises fortunes, AMYOT, *Brut.* [illegible] sçavoir de la Boëtie], les graces compaignes ordinaires de ses actions, [illegible] *Lett.* [illegible]

— ÉTYM. Voy. COMPAGNON.

COMPAGNIE (kon-pa-gnie), *s. f.* || 1° Réunion de personnes que quelque motif de se trouver ensemble. Je vous laisse parmi vos myrtes et vos orangers où vous n'êtes jamais en meilleure compagnie que quand personne n'est avec vous, BALZ. liv. I, lett. 9. On se promène ou seule ou en compagnie, SÉV. 582. Ses biens aux pauvres départis, Il s'en va seul sans compagnie, LA FONT. *Oies.* En compagnie D'un sien ami, ID. *Berc.* .... Si notre compagnie, Lui dirent-ils, vous pouvait être à gré, Et qu'il vous plût achever cette traite Avecque nous, ce nous serait honneur, LA FONT. *Orais.* Dans la solitude, il [le perroquet] est compagnie; dans la conversation, il est interlocuteur, BUFF. *Perroquet.* || Tenir, faire compagnie à quelqu'un, rester avec lui, l'entretenir. Personne ne me tient compagnie, SÉV. 98. Le cardinal me tient très-bonne compagnie, ID. 216. Votre aimable idée m'a tenu fidèle compagnie, ID. 71. Combien le feu tient douce compagnie! BÉRANG. *Feu du prison.* On le porta en silence dans la chambre où il devait être enfermé; cette chambre [à la Bastille] était occupée par un vieux solitaire de Port-Royal, qui y languissait depuis deux ans: tenez, lui dit le chef des sbires, voilà de la compagnie que je vous amène, VOLT. *Ingénu*, 9. || Dame, demoiselle de compagnie, dame ou demoiselle placée auprès d'une personne pour lui tenir compagnie. || En bonne compagnie, accompagné de beaucoup de monde. Je vais vous y remettre en bonne compagnie, CORN. *Nic.* III, 1. On qu'il voit la justice en grande compagnie, Mener tuer un homme avec cérémonie, BOIL. *Sat.* VIII. || Fausser compagnie, se dérober d'une compagnie ou manquer à s'y trouver, quitter les gens. Bon! le voilà qui fausse compagnie, RAC. *Plaid.* II, 9. || Jouer à la fausse compagnie, quitter un parti, trahir ceux avec qui on est associé. || De compagnie, ensemble. Prête à mourir de compagnie, LA FONT. *Matr.* Deux grands auteurs rimant de compagnie, RAC. *Épig.* Et mon âme et mon corps marchent de compagnie, MOL. *Fem. sav.* IV, 2. Il nous eût d'un bâton chargés de compagnie, ID. *l'Étour.* I, 5. || 2° Société de personnes se voyant habituellement pour le plaisir de causer, de jouer, etc. Introduire quelqu'un dans une compagnie. Il est très-aimable en compagnie. Aimer la compagnie. Toute la compagnie arriva en bonne santé, BOSS. *Lett.* 132. Il pria la compagnie d'y souper, HAMILT. *Gramm.* 4. Nous nous sommes une compagnie, SÉV. 562. Mme Tambonneau avait trouvé le moyen de voir la meilleure et la plus importante compagnie de la cour, ST-SIM. 46, 31. Mais que vois-je? de bons amis Que rassemble un couvert bien mis; Asseyez-vous, me dit la compagnie, BÉRANG. *Académie et caveau.* || Être en compagnie, avoir du monde. Il

est en compagnie, MOL. *Tart.* v, 4. || On disait autrefois, mais on ne dit plus: Il est compagnie, c'est-à-dire c'est une personne qu'on ne voit que rarement et en cérémonie; il se croit compagnie, c'est-à-dire ce subalterne se familiarise trop. || Bonne compagnie, société de gens distingués par leur éducation et leur politesse. Il m'a dit qu'il voyait bonne compagnie, SÉV. 515. Vous voyez ce que c'est que de voir bonne compagnie, ID. 37. Il voit que le nom de bonne compagnie n'est pas un vain nom, quoiqu'il soit souvent usurpé, VOLT. *Princ. de Babyl.* 10. Ces croquants-là vous disent plus de sottises dans une brochure de deux pages, que la meilleure compagnie de Paris ne peut dire de choses agréables et instructives dans un souper de quatre heures, ID. *l'H. aux* 40 *écus*, *Souper.* Nos petits-maîtres et nos petites-maîtresses s'y seraient ennuyés sans doute, ils prétendent être la bonne compagnie; mais ni M. André ni moi ne soupons jamais avec cette bonne compagnie-là, ID. *ib.* J'ai souffert qu'elle ait vu les belles compagnies, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. La bonne compagnie chez vous ne déjeune pas, parce qu'elle a trop soupé, VOLT. *Lettr. Mme Du Deffant*, 24 avril 1769. || Être de bonne compagnie, être bonne compagnie, avoir de bonnes manières. Mon fils est de bonne compagnie, SÉV. 44. Que je fusse peuple à la guinguette et bonne compagnie au Palais-Royal, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Être de bonne compagnie, être aimable, agréable. Elle est toujours de très-bonne compagnie, SÉV. 181. || En bonne compagnie, avec des gens comme il faut. Et par extension, votre portrait est dans mon cabinet en bonne compagnie. || Mauvaise compagnie, gens de mauvais ton ou de mauvaises mœurs. Il voit une mauvaise compagnie. Il est en mauvaise compagnie. || Être de mauvaise compagnie, être mauvaise compagnie, avoir un mauvais ton. || Être de mauvaise compagnie, être mauvaise compagnie, être triste, maussade. Voilà ce qui compose une femme d'assez mauvaise compagnie, SÉV. 252. Nous nous vantons de ne nous point ennuyer; nous sommes si glorieux que nous ne voulons pas nous trouver de mauvaise compagnie, LA ROCHEF. *Réflexions*, 141. || 3° Assemblée libre ou sous le patronage de l'État pour la culture des sciences et des lettres. L'Académie française est une compagnie. Il les a réunis [les gens de lettres] en une compagnie célèbre, LA BRUY. *Disc. à l'Ac. fr.* Comment oser blâmer les sciences devant une des plus savantes compagnies de l'Europe? J. J. ROUSS. *Disc. sur les sciences et les arts.* || Compagnie se dit aussi des maisons religieuses et des colléges. La compagnie de Jésus est la société des jésuites. La compagnie de Sorbonne. La compagnie de l'Oratoire. Tout notre corps est responsable des livres de chacun de nos pères [jésuites]; cela est particulier à notre compagnie, PASC. *Prov.* 9. || Se dit également de l'ordre des avocats, des anciennes corporations et de celles des officiers ministériels. || Anciennement, corps établi par autorité du roi pour rendre la justice. Les parlements, les chambres des comptes étaient des compagnies souveraines ou supérieures. J'entends dire de quelques particuliers ou de quelques compagnies : tel et tel corps se contestent l'un à l'autre la préséance, LA BRUY. XIV. || 4° Terme de commerce. Réunion de capitalistes, de négociants. || Société industrielle formée d'actionnaires. Les compagnies des chemins de fer. Compagnies d'assurances. Les grandes compagnies industrielles. || Un tel et compagnie (par abréviation Cie), formule de raison commerciale pour un tel et ses associés. || Compagnie des Indes, association établie par Colbert pour le commerce de l'Inde, avec privilége exclusif. La compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume, VOLT. *Louis XIV*, 39. Lalli fut persécuté par plusieurs membres de la compagnie des Indes et sacrifié par le parlement, VOLT. *Lett. Tolendal*, 28 avril 1773. || Bâtiments de compagnie, bâtiments armés par une compagnie considérable et privilégiée de négociants. || En Angleterre, la compagnie des Indes, société commerciale qui, ayant le privilége du commerce de l'Inde, a fini par faire la conquête de ce pays et par en expulser la compagnie française. Compagnie des grandes Indes, réunion de toutes les associations commerciales qui s'étaient formées en Hollande à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie. || Terme d'arithmétique. Règle de compagnie, règle de trois composée qui sert à trouver quelle part peut avoir à la perte ou au gain chacun des marchands à proportion des fonds qu'il a mis. || 5° Terme de guerre. Troupe de gens de guerre. || Corps de troupes ou division de corps de troupes commandée par un capitaine. Compagnie de grenadiers. Compagnie de dragons. || Charge de capitaine. Il a eu permission du roi de vendre sa compagnie. Autrefois en France on avait le droit, comme on l'a encore en Angleterre, de se démettre, pour une somme d'argent, du droit de commander une compagnie. || Compagnie franche, troupe irrégulière qui ne fait pas partie des cadres de l'armée. || Compagnies d'ordonnances, c'étaient des compagnies franches de gendarmes, de chevau-légers du roi, de la reine, du Dauphin et de Monsieur; ces compagnies n'entraient jamais en corps de régiments. || Compagnies d'ordonnance, compagnies de gens d'armes organisées sous Charles VII. || Les grandes compagnies, troupes d'aventuriers qui s'étaient formées pendant les longues guerres entre l'Angleterre et la France au xive siècle, et qui ravagèrent ce dernier pays. || Compagnie de Jehu ou de Jésus ou du Soleil, associations royalistes qui se formèrent dans le midi de la France après la chute de Robespierre et qui égorgèrent pendant plus d'un an les adhérents du parti contraire. || 6° Terme de chasse. Une compagnie de perdrix, une troupe de perdrix. || Bêtes de compagnie, marcassins, jeunes sangliers qui vont encore en troupes. Ce sanglier a quitté les compagnies, il commence à aller seul. || Fig. Il est bête de compagnie, se dit d'un homme qui aime la société et qui se laisse facilement mener où l'on veut. || Terme de fauconnerie. On dit qu'un oiseau est de bonne compagnie quand il n'est pas sujet à s'enfuir. || 7° Union charnelle de l'homme et de la femme. Vieilli en ce sens. Tu feras Que de ta fille il ait la compagnie, LA FONT. *Herm.* || Proverbes. Par compagnie on se fait pendre, c'est-à-dire on fait, en faveur de la compagnie à laquelle on appartient, des choses condamnables. || Il n'est si bonne compagnie qui ne se sépare. || Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.

— SYN. 1° COMPAGNIE, SOCIÉTÉ, dans le sens d'association. Les sociétés savantes, les compagnies savantes; la société des jésuites, la compagnie des jésuites : entre ces locutions, il n'est pas possible, dans l'usage, d'apercevoir aucune nuance réelle; sinon que quand il s'agit des membres rassemblés on dit plutôt compagnie que société : il lut son mémoire devant la compagnie. || 2° BONNE SOCIÉTÉ, BONNE COMPAGNIE. La bonne société c'est la société composée des personnes qui occupent un haut rang dans une ville, dans le monde. A ce sens, bonne compagnie ajoute une idée d'élégance, idée qui n'est pas nécessairement comprise dans bonne société.

— HIST. xie s. Vingt mille Francs [ils] ont en lur cumpaignie, *Ch. de Rol.* XLIII. || xiie s. Irai sans conpegnie, *Ronc.* p. 15. Tout primerains devant sa conpagnie, *ib.* p. 58. En sa compeigne maint nobile vassal, *ib.* p. 78. Beau sire Diex, grief m'est à consirer [me séparer] Du grant soulas et de la conpaignie [de mon amante], *Couci*, XXII. Il a en sa compaigne Escorfant de Lutise, *Sax.* XXIII. Car bien pert [est évident] que cil a del mesfait compaignie, Ki ne volt contre-ester à l'aperte folie, *Th. le mart.* 72. L'arcevesques i vint Thomas od sa partie, E li reis Loewis od mult grant baronie, E li reis d'Engleterre od riche compaignie.... *ib.* 113. E à un jur avint que Helchana fist sacrefise, e, sulunc la lei, à sei retint partie, partie dunad à sa cumpaignie, *Rois*, 2. Pur quei ne portes cumpaignie à tun ami David, e ne vas od lui? *ib.* 180. || xiiie s. Lors seroie joians et envoisiés Et à plusieurs de bone compaignie, JEAN DE BRIENNE, *Romancero*, p. 142. Il et elle [Thibaut et la reine Blanche] lez à lez La [la France] tiennent de compaignie, HUES DE LA FERTÉ, *ib.* p. 189. Il est einsi que nous, pour la plus haute chose qui soit, somes à compaignie à la plus haute gent du monde, VILLEH. XXXIX. Nous metrons cinquante galies armées en vostre conduit, par tel convenant que, tant comme nostre compaignie pourra ensemble durer.... ID. XIV. Et sont en sa compaigne plus de mille et sept cent, *Berte*, IX. C'est hideus temps à dame qui compaignie n'a, *ib.* XXV. Chascuns lui porte honeur, douceur et compaignie, *ib.* LX. Com je vous ai porté mauvaise compaignie! *ib.* XC. Parmi le bois [il] s'en va tout seul sans compaignie, *ib.* CIX. Et li livrerent çou que mestiers li fu, deniers, reubes et chevaus et armeures et chevaliers de son linage, pour compaignie tenir et pour l'onneur de lui, *Chron. de Rains*, 85. Par ci trespasse une compaingne, Qui vient parmi ceste champaingne, *Ren.* 2455. Se cil qui tant iert tes amis, En bien amer a son cuer mis, Lors vaudra miex sa compaignie, *la Rose*, 2714. [Il] Fait à son mestre compaignie, *ib.* 8363. Douaires est aquis à la feme si tost comme loiax mariage et compaignie carnele est fete entre li et son mari, BEAUM. XIII, 25. Quant uns hons a compaignie à une feme hors de mariage, ID. XVIII, 2. Et ces compaignies de quoi noz volons parler, c'est des compaignies qui sont teles que par la compaignie li avoir vienent à partie [partage], quant la compaignie faut, ID. XXI, 1. Que nulz n'eust compaingnie à autrui femme ne à autrui fille, se il ne vouloit perdre le poing ou la vie, JOINV. 263. Quant aucunz riches homes mangoient avec li, il leur estoit de bone compaingnie, *ib.* 290. Compagnie de un, compagnie de nul; compagnie de deux, compagnie de Dieu; compagnie de trois, compagnie de rois; compagnie de quatre, compagnie de diable, LEROUX DE LINCY, *Proverb.* t. II, p. 276. [Esperverie] est ung deduict trop plaisant, tant pour ce qu'on vole souvent, comme pour les beaux vols que ung esprevier fait, et aussi pour la compaignie avec qui on est, *Modus*, fº XCV, *verso.* || xve s. Les aucuns des seigneurs et des chevaliers d'Angleterre demeurerent à Anviers pour lui faire compagnie [au roi], FROISS. I, I, 71. Monseigneur, si vous nous voulez faire bonne compagnie à mes compagnons et à moi, je vous rendrai le chastel, ID. II, III, 8. Si comme ils ordonnerent, ils firent; et s'en vinrent plus de trois cents d'une compagnie [les habitants d'Ypre venant implorer la clémence du comte de Flandre], ID. II, II, 89. Si je vous prie que vous y veuilliez regarder et entendre [à protéger une garnison qui a capitulé], et nous faites compagnie d'armes, ID. I, I, 242. Sans point souffrir soing ou merencolie, Aucunement me tenir compaignie, CH. D'ORL. 1°. Banny de bonne compaignie, ID. *Bal.* 94. Allez, allez, soucy, soin et merencolie; Si jamais plus vous revenez Avesques vostre compaignie, Je prie à Dieu qu'il vous maudie Et le jour que vous reviendrez, ID. *Rondel.* Quand vous estes seule sans compaignie, ID. *ib.* 12. Honoré Collin n'estoit point bien assuré qu'on ne leur jouast à la fausse compagnie, MONSTREL. liv. II, ch. 192. Pour lui faire compaignée, se fist escripre et se mit en la prison avec lui, *Bouciq.* part. I, chap. 15. Et le lendemain le mareschal se partit à tout sa compaignée, *ib.* part. I, ch. 30. Des gens d'armes il n'y avoit que le dit Joachin et sa compaignie, COMM. I, 2. Quant toute ceste compaignie fut passée que l'on estimoit cent mille chevaulx, ID. I, 6. || xvie s. Toute compagnie d'homme et de femme hors mariage est maudite devant Dieu, CALV. *Instit* 303. Le mari et la femme fidele font bien, si pour quelque temps ils s'abstiennent de la compagnie du lict pour vaquer plus librement à jusne et oraison, ID. *ib.* 997. Vous m'avez laissée en une compaignie tant aisée à vivre que je n'ay encores oui une seule parole que une seur ne deust dire à l'aultre, MARG. *L.* XCVIII. En la compagnie d'un chien, MONT. I, 37. Vivre en bonne compaignie, ID. I, 52. Ces compaignies-là [les parlements] sont plus fournies de science que de conscience, ID. I, 148. Je pleurerois ayséement par compagnie, ID. II, 127. Il estoit seul de sa compagnie, et avoit la contenance d'un nouveau venu, DESPER. *Contes*, L. Je ne suis point dolent d'estre privé et separé de ta compagnie, car je me rendray tantost par devers toy, AMYOT, *Anton.* 99. Il se leva une grosse compagnie de corbeaux, qui avec grands cris prindrent leur vol vers le bateau, ID. *Cicéron*, 59. Quoy qu'il fust gay et recreatif en compagnie, ID. *Démétr.* 3. Et prioit Alexandre de luy pardonner ce qu'il ne luy pouvoit faire plus longue compagnie, ains estoit contraint de se partir d'avec lui, ID. *ib.* 49. Varius, l'un de ses familiers qui luy tenoit compagnie à boire, ID. *Anton.* 22. Les cohortes prætoriennes, qui sont les compagnies coulonnelles, ID. *ib.* 48. Petite compagnie, vie alegre et lie, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 371. Un matin qu'elle avoit compagnie françoise [son galant], BOUCHET, *Serées*, liv. II, p. 124, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *companie*; provenç. *companha*, *companhia*, *compagnia*; catal. *companyia*; espagn. *compañia*; portug. *companha*; ital. *compagnia*; voy. COMPAGNON. L'ancien français a deux formes : *compagne* et *compagnie*; l'une vient du bas-latin *compània*, avec l'accent sur *pa*, et l'autre de *companía*, avec l'accent sur *ni*.

COMPAGNON (kon-pa-gnon), *s. m.* || 1° Celui qui accompagne une autre personne, qui est associé à elle. Mais de qui savez-vous un désastre si grand? — Des compagnons d'Araspe et d'Araspe mourant, CORN. *Nicom.* V, 5. Gouvernez, si vous pouvez, tout seul les affaires, administrez la justice sans compagnons, BALZ. liv. IV, lett. 18. .... Oui, mon fils, c'est vous sur qui je me repose. Vous seul qu'aux

grands desseins que mon cœur se propose, J'ai choisi dès longtemps pour digne compagnon, RAC. *Mithr.* II, 5. L'inexpérience indocile Du compagnon de Paul-Émile Fit tout le succès d'Annibal, J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune.* Venez, dignes soutiens de la grandeur romaine, Compagnons de César.... VOLT. *Mort de César*, I, 3. || Se dit des religieux qui habitent ou qui marchent ensemble. Un moine ne doit point sortir de son couvent sans que son supérieur lui donne un compagnon. || Fig. Le bon cœur est chez vous compagnon du bon sens, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. || Compagnon de la mate, s'est dit pour filou, voleur. Alors le drille voulut parler à son tour des compagnons de la mate, *Recueil de pièces com.* dans LEROUX. *Dict. comique.* || 2° Camarade. Il pouvait, sans sortir, contenter son envie, Avec ses compagnons tout le jour badiner, Sauter, courir, se promener, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. || 3° Collègue, confrère. Le notaire : Moi! si j'allais, madame, accorder vos demandes, Je me ferais siffler de tous mes compagnons, MOL. *Femmes sav.* V, 3. || Compagnons d'armes, gens qui font la guerre ensemble. Il appelle ses compagnons de guerre, LA BRUY. *Théophraste*, 25. || 4° Un égal. Il ne peut souffrir ni compagnon ni maître. || En compagnons, sans cérémonie et comme il convient entre camarades. Je vous supplie, dit-il, vivons en compagnons, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || Familièrement. Traiter quelqu'un de pair à compagnon, d'égal à égal. C'était un gros homme frais, rustre, très-volontiers brutal, pair et compagnon avec tout le monde, ST-SIM. 52, 123. Comment, disait-il en son âme, Ce chien, parce qu'il est mignon, Vivra de pair à compagnon Avec monsieur, avec madame, Et j'aurai des coups de bâton! LA FONT. *Fabl.* IV, 5. || 5° Autrefois, garçon qui, ayant fait son apprentissage en quelque métier et n'ayant pas le moyen de se faire passer maître, allait servir et travailler chez les autres. || Aujourd'hui, ouvrier qui a fini son apprentissage mais qui travaille pour un entrepreneur ou un autre ouvrier jouant le rôle d'entrepreneur. De simple compagnon, il est devenu chef d'atelier. Il a des compagnons qui travaillent sous lui, LA BRUY. V. || Parmi les maçons, compagnon se dit, entre deux ouvriers, de celui qui aide à l'autre. || Dans la typographie, nom que se donnent ceux qui travaillent à une même presse. || Compagnons de rivière, ceux qui travaillent sur les ports à décharger et à serrer les marchandises. || Ouvrier membre d'une société de compagnonnage. Les compagnons du Devoir. La mère des compagnons, femme qui héberge, aux frais d'une société de compagnons, ceux des membres qui sont en voyage. || Travailler à dépêche compagnon, travailler vite et négligemment. C'est un ouvrage fait à dépêche compagnon. || Se battre à dépêche compagnon, se battre à outrance, sans dessein de s'épargner. || 6° Homme gaillard, vif, résolu, galant. C'est un compagnon. En son temps aux souris le compagnon chassa, LA FONT. *Fabl.* XI, 8. || Être bon compagnon, aimer le vin, la bonne chère, les plaisirs, ne pas reculer devant les dangers. Henri IV était bon compagnon. J'ai ouï dire que vous avez été autrefois un bon compagnon, MOL. *Fourb.* I, 6. || Faire le compagnon, faire l'entendu. || C'est un hardi compagnon, c'est un homme déterminé. On a dit de même : il est gentil compagnon; c'est un gentil compagnon. C'est un dangereux compagnon, c'est un homme capable de faire de mauvais coups. || C'est un petit compagnon, c'est un homme sans importance. Mme de Guise passait les autres six mois à Alençon, où elle régentait l'intendant comme un petit compagnon, ST-SIM. 35, 147. L'abbé Fleury était trop petit compagnon pour quitter sa charge par dépit, ID. 63, 50. Jules Mazzarini, arrivant de son pays avec peu d'équipage et petit compagnon, estime les Français, P.-L. COUR. I, 202. || Proverbe. Qui a compagnon a maître, c'est-à-dire on ne fait rien sans le communiquer, quand on est lié de quelque manière avec une personne; on est souvent obligé de céder aux volontés des personnes avec qui on est associé.

— HIST. XIe s. Ne Oliver, por ce qu'est sis cumpainz, *Ch. de Rol.* XXIV. L'arere-garde des douze cumpaignons, *ib.* LXVI. || XIIe s. Joste lui fu ses compaing Olivers, *Ronc.* p. 36. Li conpaignon après lui vont siguant [suivant], *ib.* p. 38. Si 'n apela [ainsi en apela] Rolant son conpagnon, *ib.* p. 44. S'il ne vient ci o cent mil compeignons, *ib.* p. 117. Dorenavant serons nous conpeignon, *ib.* p. 140. Onques teurtre qui pert son compaignon Ne fut un jour de [que] moi plus esbahie, *Couci*, XXIV. La fu morz Oliviers et ses compainz Rolanz, *Sax.* V. Laienz entra Thomas od mult poi conpaignuns, *Th. le mart.* 38. Compagnon d'armes avons esté set ans, DU CANGE, *compagus.* || XIIIe s. Il et si compaignon la laisserent fuir, *Berte*, CIII. Quant cil de Melans virent morir leur compaignon, *Chr. de Rains*, 118. Ainsinc, compains, esploiterés, Quant as portiers venus serés, *la Rose*, 7697. Compains est à toutes les choses, Qui sunt en tout le monde encloses, *ib.* 19243. Li compainz à mon compaignon n'est pas mon compainz, *Digeste*, f° 194. S'on pot savoir qu'il soient compaignon d'un malice, il doivent estre compaignon de rendre le domache, BEAUM. L, 9. Li quens ou li vesques li doivent baillier un compaignon, ID. XII, 28. Quant ses compains sot que les detes.... ID. XXI, 29. Et metent entr'ax [eux] peine ou manaces sor les compaignons qui lor aliance ne tenront, ID. XXX, 62. || XVe s. Et si fit-on aucuns compagnons monter sur coursiers pour escarmoucher à eux, FROISS. I, I, 41. Par l'ennort et conseil [de] messire Hervey de Lion, avec qui il avoit esté grand compain en Grenade et en Prusse, ID. I, I, 151. François Acreman, qui estoit compaing en toutes choses à Philippe, ID. II, II, 205. Lesdits pays, que on appeloit compagnons ou alliés, ID. I, I, 125. Et sachez que chacun de ces soudoyés avoit chacun jour quatre compagnons ou gros de Flandre pour ses frais et pour ses gages, ID. I, I, 65. Quand notre bourgeois eut gagné la grace du compagnon [artisan], LOUIS XI, *Nouv.* I. Sire, dist-elle, j'ay amy que je ne quiers faulser; puis s'en revint à ses compagnons [compagnes] et elle leur conta toute son aventure, *Perceforest*, t. IV, f° 149. Et luy qui desirant estoit d'honneur conquerre, empoigne son glaive, et s'en vient vers son compaignon [adversaire] qui venoit sur luy roidement et fort, *ib.* t. I, f° 108. || XVIe s. Mais de la tienne, Dieu mercy, Compaignon, tu ne m'en dis rien, MAROT, I, 210. ....Ou pour jetter des fruits jà meurs et beaux, À mes compaings, qui tendoient leurs chappeaux! ID. I, 217. Les rois sont compaignons, sinon maistres, des loix, MONT. I, 12. Gentil compaignon par tout ailleurs, ID. I, 96. Quoy que die ce bon compaignon [Catulle], ID. I, 270. Cæsar, estant creé consul pour la tierce fois, ne prit pas Antonius, ains choisit Lepidus pour son compagnon, AMYOT, *Anton.* 13. Chiens pour le fauve, chiens pour le noir, levriers de compagnon et d'attache, D'AUB. *Fœn.* I, 5. Les compagnons de la Matte [les filous], ID. *ib.* III, 1. Vous vivez trop en bon compagnon pour que nous vous supçonnions de faire tout par conscience, ID. *Hist.* III, 291. Compagnon bien parlant vaut en chemin chariot branlant, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 276. Le petit et inferieur fait du compagnon avec le grand, CHARRON, *Sagesse*, p. 464, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *compaignon*; provenç. *companh*, *compain*, *compenh*, *companho*; anc. espagn. *compaño*; ital. *compagno*, *compagnone*. Si l'on examine les plus anciens textes rapportés dans l'historique, on y voit que *compain* est toujours employé comme nominatif, et *compagnon* comme régime; de même, dans le provençal, *companh* est le nominatif, et *compagno*, le régime; une telle formation suppose nécessairement un mot dont l'accent se déplace, *compánio*, *companiónem*, qui vient de *cum*, avec, et *panis*, pain (voy. PAIN) : celui qui mange le même pain. Cette étymologie serait, si elle en avait besoin, confirmée par le provençal *companatge*, nourriture; anc. franç. *companage*, ce qu'on donne dans un repas au delà du pain et du vin; comparez aussi *apanage*. Cela écarte définitivement *compaganus*, de *cum* et *paganus*, qui avait été proposé et qui d'ailleurs aurait donné *compayen*.

COMPAGNONNAGE (kon-pa-gno-na-j'), *s. m.* || 1° Temps pendant lequel un compagnon devait travailler chez son maître après son apprentissage. || 2° Association entre compagnons. || Association entre ouvriers de même métier, en vue de se prêter des secours mutuels.

— ÉTYM. *Compagnon.*

† **COMPAIN** (kon-pin) ou **COPAIN** (ko-pin), *s. m.* Terme d'écolier. Camarade avec lequel on partage toutes les petites douceurs.

— ÉTYM. C'est l'ancien nominatif de *compagnon* (voy. ce mot).

† **COMPAIR** (kon-pêr), *s. m.* Terme de droit féodal. Qui est pair avec. Les rois pouvaient déclarer l'élévation d'un de leurs sujets et vassaux en manifestant, comme on parlait alors, un compair aux autres pairs, ST-SIM. 300, 132. Les plus éloignés de l'extraction illustre de ces grands et puissants pairs, même souverains, sont leurs compairs en tout ce qui est de la dignité, ID. 372, 185.

— ÉTYM. Provenç. *compar*; du latin *compar*, de *cum*, avec, et *par*, pair.

† **COMPAN** (kon-pan), *s. m.* Monnaie d'argent des Indes orientales valant à peu près 47 centimes.

† **COMPARABILITÉ** (kon-pa-ra-bi-li-té), *s. f.* Terme didactique. Qualité des choses comparables entre elles.

— ÉTYM. *Comparable.*

COMPARABLE (kon-pa-ra-bl'), *adj.* Qui peut être comparé à ou avec. Un homme comparable aux plus grands hommes. Les biens les plus charmants n'ont rien de comparable Aux torrents de plaisir qu'il répand dans nos cœurs, RAC. *Esth.* III, 9. Les efforts des Titans n'ont rien de comparable Au moindre effet de sa fureur, J. B. ROUSS. *Cantate, l'Hiver.* Rien en effet n'était comparable à l'attachement qu'ils se témoignaient déjà, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Baromètres, thermomètres comparables, instruments par lesquels on connaît le rapport des échelles. En mesurant, avec des thermomètres qu'on a eu soin de rendre comparables, la température.... CONDORCET, *Bucquet.* || Dans le même sens. Les relevés faits par les recenseurs dans les opérations de recensement doivent être comparables.

— ÉTYM. Le latin *comparabilis*, de *comparare*, comparer (voy. COMPARER).

† **COMPARABLEMENT** (con-pa-ra-ble-man), *adv.* D'une manière comparable.

— ÉTYM. *Comparable*, et le suffixe *ment.*

COMPARAISON (kon-pa-rê-zon), *s. f.* || 1° Action de comparer. Il n'y a rien que l'esprit humain fasse si souvent que des comparaisons. Et par la comparaison que je fais de leur sort au mien, ils me font jouir d'un bonheur négatif, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* p. 178. Et laissez votre sang hors de comparaison, CORN. *Hor.* III, 4. Une tendresse qui ne peut recevoir de comparaison, SÉV. 139. Vos empressements qui ne souffrent point de comparaison, ID. 614. Il s'agit de faire comparaison de l'un et de l'autre, BOURD. *Avent, Resp. hum.* 367. Ce remède se peut mettre en comparaison avec la poudre du bonhomme, SÉV. 338. Il n'y a pas de comparaison [entre l'un et l'autre], lui dis-je, PASC. *Prov.* 9. Ai-je peu de raison Quand de mes yeux aux siens je fais comparaison? CORN. *Tite et Bérén.* II, 7. Laissons là vos comparaisons fades, MOL. *Mis.* I, I. [La violette que] le soc a touchée De ma peau séchée Est la comparaison, MALH. V, 22. || Faire comparaison, entrer en comparaison. Je voudrais bien voir un homme poli, enjoué, spirituel, fût-il un Catulle ou son disciple, faire quelque comparaison avec celui qui vient de perdre huit cents pistoles en une séance, LA BRUY. XIII. || Sans comparaison, *loc. adv.* Sans comparer d'une façon qui pourrait être inexacte ou paraître blessante. Il a fait, sans comparaison, comme le valet de la comédie. || Sans comparaison, infiniment. J'aime bien mieux, sans comparaison, être ici, SÉV. 588. Encore qu'ils fussent, sans comparaison, les plus puissants, BOSS. *Hist.* III, 3. S'ils avaient en main le timon, ils se trouveraient sans comparaison plus empêchés, DIDER. *Ess. s. Claude.* Jeanne, tandis que tu fus belle, Tu le fus sans comparaison, MALH. IV, 16. L'orgueil à toutes deux a troublé la raison, Et leur extravagance est sans comparaison, ROTROU, *Antig.* IV, 4. Ton ingratitude est sans comparaison De souhaiter sa perte, ID. *Bélis.* III, 5. || Cette chose est sans comparaison, hors de comparaison, elle est excellente et sans pareille. || Par comparaison, relativement. On est parfait par comparaison aux états inférieurs, BOSS. *Or.* VI. Mais c'est des péchés légers par comparaison, ID. *Marie-Th.* || En comparaison, à l'égard de, au prix de. Cela n'est rien en comparaison de ce qu'elle dit, BOSS. *Hist.* II, 1. Ce n'est rien en comparaison de ce que j'ai pour vous, SÉV. 18. Cette félicité n'est rien en comparaison de celle qui lui était destinée, FÉN. *Tél.* XIX. || Absolument. Et tous les maux de la nature Ne sont rien en comparaison, MOL. *Psyché*, I, 1. || À comparaison, même sens. Sans y employer que fort peu de pièces à comparaison de la multitude des os, DESC. *Méth.* 5, 9. Ce n'était rien à comparaison des trésors qui se trouvent ici, VAUG. dans BOUHOURS, *Nouv. remarques.* C'est un petit mal à comparaison de ceux que l'amour me prépare, *Académ. Sentim. sur le Cid.* Tu es peut-être de ceux qui croient que la prose n'est rien à comparaison des vers, D'ABLANC. *Lucien*, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.* Faibles à comparaison de celles-ci, BOSS. *Lett. abb.* 246. Ils ne sont rien à comparaison de sa grandeur, ID. *Marie-Th.* L'empire des Césars n'était-il pas une vaine pompe à comparaison de celui-ci? ID. *Hist.* II, 10. || 2° Terme de philosophie. Faculté de comparer les idées. || 3° Terme de jurisprudence. Comparaison d'écritures, confrontation de pièces pour savoir si elles sont de la même main.

Pièces de comparaison, pièces reconnues véritables, auxquelles on en compare d'autres dont l'authenticité est contestée. || Écritures de comparaison, signatures faites devant des personnes publiques, dans un procès où il y a inscription en faux. || 4° Figure de rhétorique. Comparaison ingénieuse, ridicule. Homère abonde en belles comparaisons. || Comparaison se dit aussi de ces brèves comparaisons qui font une des richesses et le principal caractère du style de la conversation. Beau comme l'amour. Prompt comme l'éclair. Bavard comme une pie. Voleur comme une chouette. || 5° Terme de grammaire. Degrés de comparaison : le positif, le comparatif, le superlatif. || Adverbe de comparaison, adverbe qui sert à établir un rapport d'égalité, de supériorité ou d'infériorité, comme *aussi*, *plus*, *moins*. || Proverbes. Toutes comparaisons sont odieuses, c'est-à-dire on blesse presque toujours l'amour-propre, en comparant deux personnes ensemble. || Toute comparaison cloche, c'est-à-dire il n'y a jamais de comparaison qui soit bien exacte. || Il ne faut pas faire de comparaison avec plus grand que soi, c'est-à-dire un inférieur ne doit pas traiter de pair à compagnon avec ceux qui sont au-dessus de lui. On dit dans un sens analogue : Trêve de comparaison; Point de comparaison, s'il vous plaît. || Comparaison n'est pas raison, c'est-à-dire une comparaison n'est pas une preuve.

— HIST. XIIe s. E Adan e li clerc nen unt chief se Deu nun : Pur ço [ce] ai fait, ço m'est vis, dreite comparaisun, *Th. le mart.* 32. || XIVe s. Certes, dist li ungs, il n'a nulle compareson entre le deduit qui vient des chiens et celuy qui vient des oyseaulx : car le deduit qui vient des oyseaulx vault mieulx et est plus plaisant que n'est celuy qui vient des chiens, *Modus*, f° CL. Et est semblable comme qui feroit comparaison d'une chose qui a ame à celle qui n'a point de ame, ORESME, *Eth.* 207. Dont n'est il point de comparaison ne entre la puissance des juges ne entre la peine des jugements, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. On dit que le plus honorable estoit, sans comparaison, de prendre terre sur marche d'ennemis que sur les amis, FROISS. II, III, 33. Beaulté respont : Sire, c'est bien raison Par dessus tous et sans comparaison, Que pour seigneur et souverain vous tiengne, CH. D'ORL. 1. De printemps [je] par[illegible] comparaison Jusqu'à seize ans que notre enfance endure, ID. *Adieu jeunesse*. Et en verité Franchois estoient sans comparaison plus que les Englez, FENIN, 1415. || XVIe s. ....Duquel la pureté est si grande, qu'à la comparaison d'icelle toutes choses sont souillées et contaminées, CALV. *Instit.* 592. Et afin de suivre la comparaison que nous avons commencé de faire, ID. *ib.* 1019. Voyant celui qui n'a comparaison D'honneurs et biens, saillir de sa maison.... J. MAROT, V, 86. Laissons à part cette longue comparaison de la vie solitaire à l'active, MONT. I, 271. Là où il menoit une vie qui estoit bien dure et champestre à comparaison de la civilité et elegance de ceulx qui vivoient dedans les villes, AMYOT, *Marius*, III.

— ÉTYM. Provenç. *comparaso;* espagn. *comparacion;* ital. *comparazione;* du latin *comparationem*, de *comparare*, comparer (voy. COMPARER).

COMPARAÎTRE (kon-pa-rê-tr'), je comparais, il comparaît, nous comparaissons; je comparaissais; je comparus; je comparaîtrai; comparais; que je comparaisse; que je comparusse; comparaissant; comparu, *v. n.* Paraître ensemble, paraître devant. Les filles de l'Égypte à Suze comparurent, RAC. *Esth.* I, 1. Jupiter dit un jour : Que tout ce qui respire S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur, LA FONT. *Fabl.* I, 7. Regarde avec quel front tu pourras comparaître Devant le tribunal de ton souverain maître, CORN. *Imit.* I, 24. || Terme de procédure. Paraître devant un juge, un tribunal. Comparaître en justice. || Plus spécialement, se faire représenter par un avoué.

— REM. *Comparaître* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, s'il s'agit d'exprimer l'acte de comparution : il a comparu devant le tribunal et a été acquitté. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, s'il s'agit d'exprimer l'état de comparution : cette femme est comparue devant le tribunal, et en ce moment même on l'interroge.

— HIST. XIVe s. La journée assignée à Marcius fut venue ; mes Marcius n'i est pas comparus, BERCHEURE, f° 40. || XVIe s. Ce fut la plus belle representation, et le plus honorable spectacle qui comparust en toute celle monstre, AMYOT, *Marcel.* 40. Quand Hannibal veit qu'il ne comparoissoit personne dessus les murailles en armes, ID. *ib.* 45. Si tost qu'il fut compu en la Sicile, plusieurs de tous costez s'allerent renger de grande affection autour de luy, ID. *Nicias*, 34.

— ÉTYM. *Com....* et *paraître ;* provenç. *compareisser;* catal. *comparexer;* espagn. *comparecer.*

COMPARANT, ANTE (kon-pa-ran, ran-t'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui comparaît en justice ou par-devant un notaire. Tels et tels comparants en leurs personnes. || Substantivement. Les comparants. La comparante. Les non-comparants.

— ÉTYM. *Comparoir.*

† **COMPARATEUR** (kon-pa-ra-teur), *s. m.* Celui qui compare. || Terme de physique. Instrument pour estimer des différences très-petites entre deux longueurs. || Adjectivement. Esprit comparateur.

— ÉTYM. *Comparer.*

COMPARATIF, IVE (kon-pa-ra-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui établit une comparaison. Tableau, état comparatif des forces militaires de deux nations. || Terme de philosophie. Faculté comparative, faculté de comparer. || Méthode comparative, méthode qui compare. || Anatomie comparative (dite plus souvent, mais moins bien, anatomie comparée), celle qui décrit les organes en les comparant dans toutes les espèces d'animaux. || 2° Terme de grammaire. Qui exprime le second degré dans la signification des adjectifs, c'est-à-dire le rapport de supériorité, ou d'égalité, ou d'infériorité. Les adverbes comparatifs. La forme comparative, celle qui par elle-même exprime une comparaison, existe dans le latin et le grec, et non dans le français. || *S. m.* Un comparatif. *Meilleur*, *mieux* sont des comparatifs.

— ÉTYM. Provenç. *comparatiu;* espagn. et ital. *comparativo;* du latin *comparativus*, de *comparare*, comparer.

COMPARATIVEMENT (kon-pa-ra-ti-ve-man), *adv.* D'une manière comparative, par comparaison. Cela n'est bon que comparativement.

— ÉTYM. *Comparative*, et le suffixe *ment.*

COMPARÉ, ÉE (kon-pa-ré, rée), *part. passé.* La vie humaine comparée à un songe. Anatomie comparée (voy. COMPARATIF).

COMPARER (kon-pa-ré), *v. a.* || 1° Examiner simultanément les ressemblances ou les différences. Mais cette indifférence est une aversion, Lorsque je la compare avec ma passion, CORN. *Rod.* I, 7. Et vous ne comparez votre exil et ma gloire Que pour mieux relever votre injuste victoire, RAC. *Iphig.* II, 5. Il faut des châtiments dont l'univers frémisse; Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice, ID. *Esth.* II, 1. Les vieillards qui avaient vu le premier [temple], fondent en larmes en comparant la pauvreté de ce dernier édifice avec la magnificence de l'autre, BOSS. *Hist.* II, 4. On comparera vos afflictions avec celles de tant d'infortunés qui vous environnent, MASS. *Av. Afflict.* Comparez les malheurs passés de l'empire à la tranquillité dont il jouit aujourd'hui, ID. *Car. Mélange.* Après tout, ne comparez plus, si vous le voulez, les dangers infinis que vous trouvez dans le monde, à la sûreté des cloîtres et des déserts; comparez seulement l'histoire de votre vie avec celle des saints pénitents qui les habitent, les satisfactions que vous devez à Dieu avec celles qu'ils lui doivent eux-mêmes, ID. *ib. Samaritaine.* Que si l'on veut comparer notre procédure à celle des Romains et des autres nations, LAMOIGNON, cité par VOLT. *S. de L. XV*, 42. || Terme de procédure. Comparer les écritures, examiner si elles peuvent être de la même main. || Absolument. En comparant nous étendons nos idées. Voilà mes raisons, écoutez les leurs et comparez. || 2° Égaler à. Corneille comparait Lucain à Virgile. || 3° Terme de littérature. Assimiler. Homère compare Diomède au milieu des Troyens à un lion au milieu d'une bergerie. L'autre, en vain se lassant à polir une rime.... Dans la fin d'un sonnet te compare au soleil, BOIL. *Disc. au roi.* Ce petit madrigal fut critiqué par quelques seigneurs de la vieille cour, qui dirent qu'autrefois, dans le bon temps, on aurait comparé Bélus au soleil et Formosante à la lune, VOLT. *Babyl.* I. || 4° Se comparer, *v. réfl.* S'assimiler, s'égaler à. Celui qui se compare à plus riche que soi. || Être comparé. Rien ne peut se comparer au bonheur d'une conscience tranquille. || Cela ne se compare pas, se dit souvent absolument pour signifier qu'une chose est bien supérieure à une autre.

— SYN. COMPARER À, COMPARER AVEC. *Comparer à* se dit plutôt quand on veut trouver un rapport d'égalité. *Comparer avec* se dit plutôt quand on confronte, quand on recherche les dissemblances et les ressemblances.

— HIST. XIIIe s. Cele que j'aim est tant de bonté pleine, Qu'il m'est avis que la doi comparer A l'estoile qu'on claime tremontaine [polaire], Dont la bonté ne puet onques fausser, *Hist. littér.* t. XXIII, p. 584. A-il mesaise au monde qu'à la moie compere, *Berte*, XVIII. Si auras en cest avantage Amie de si haut parage, Qu'il n'est nule qui s'i compere, *la Rose*, 5839. || XIVe s. Je puis trop bien ma dame comparer A l'ymage que fist Pymalion; Qu'adès la prie [je la prie], et rien ne me respont, MACHAULT, p. 60. Et pour ce convient-il que toutes choses de quoy l'en fait commutation [échange] soient comparées aucunement et avaluées l'une à l'autre, ORESME, *Eth.* 151. || XVIe s. Il seroit trop long d'amasser tous les passages pour les comparer l'un à l'autre, CALV. *Instit.* 569. Comparant la loy avec l'Evangile, ID. *ib.* 595. Sans se comparer avec les autres, ID. *ib.* 617. Comparez [semblables] sont, et ainsi je l'afferme, A ung beau vin qui n'a goust ne liqueur, J. MAROT, V, 291. Si nous la comparons à l'eternité, MONT. I, 84. Comparer nos mœurs à un Mahometan, ID. II, 141. Les victoires de ces jeux, qui les mettroit toutes ensemble, ne sont pas à comparer à l'une seule de tant de batailles que Pelopidas a combatues et gaignées, AMYOT, *Pélop.* 63.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *comparar;* ital. *comparare;* du latin *comparare*, de *cum*, avec, et *parare*, mettre de pair, de *par*, égal (voy. PAIR). L'ancien français, en raison de la tendance à atténuer les voyelles brèves, disait *comperer.*

COMPAROIR (kon-pa-roir), *v. n.* Usité seulement à l'infinitif. Terme de procédure. Comparaître en justice. Être assigné à comparoir. Ils [les juges] ont ajourné le dit Paul-Louis à comparoir devant les assises de Paris, P.-L. COUR. I, 330.

— HIST. XVe s. Le dit duc seroit adjourné à comparoir en parlement à Paris, COMM. III, 1. Le jour de l'assignation vint, et se comparut le jeune chevalier au lieu où l'on lui avoit dit, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe s. Puis nul ne comparant à l'encontre, RAB. *Garg.* I, 48. Et commenda qu'ilz comparussent en la place, ID. *ib.* I, 49. Ilz se rendirent à luy sains et saulves, exceptez Epistemon qui ne se comparoyt point, ID. *Pant.* II, 30. Le jour et heure que les parties controverses comparent par devant vous, ID. *ib.* III, 40. Il allegua plusieurs exceptions et subterfuges pour ne point comparoir, AMYOT, *Marcel.* II. Il compar à l'assignation devant le censeur, accompaigné d'une sienne fille, O. DE SERRES, 998.

— ÉTYM. Provenç. *comparer;* ital. *comparire;* du latin *comparere*, de *cum*, avec, et *parere*, paraître (voy. ce mot). Ce verbe se conjuguait jadis : au présent, *je compere;* à l'imparfait, *je comparoie;* au futur, *je comperrai;* au participe, *comparant.*

COMPARSE (kon-par-s'), *s. f.* || 1° Anciennement. Entrée des quadrilles dans le carrousel. || Par extension. On laisse à penser quel effet opéra une telle comparse [le duc d'Orléans figurant à la procession comme le roi], fondée sur aucune sorte d'apparence d'usage, ST-SIM. 470, 223. Inusité en cet emploi. || 2° *M.* et *f.* Terme de théâtre. Personnage muet, figurant ou figurante. Il était parmi les comparses. Une comparse fut blessée par la chute d'une décoration. Un comparse.

— ÉTYM. Ital. *comparsa*, action de paraître et personnage muet, de *comparire* (voy. COMPAROIR).

COMPARTIMENT (kon-par-ti-man), *s. m.* 1° Case ou division d'un damier, d'un tiroir. || 2° Petite chambre. Diviser une grande pièce en compartiments. || Division d'une voiture de chemin de fer séparée par une cloison. Monter dans le même compartiment. Compartiment réservé. || 3° Disposition régulière et symétrique de figures ou de lignes, pour l'ornement des parterres de jardin, des plafonds, des pavés, des parquets, etc. Il y a diverses sortes de compartiments, qui dépendent de l'art et du goût. Employés par les jardiniers dans les compartiments de leurs parterres, DESC. *Diopt.* 8. Tous les parterres [de Versailles] changeaient tous les jours de compartiments de fleurs, ST SIM. 113, 227. Une table de compartiments qui figuraient des fleurs et des fruits, VOLT. *Babyl.* 3. || Par extension. Ce que je m'offre d'exécuter, si vous me voulez faire l'honneur de me le commettre, est de gagner, cette nuit même, ces petits compartiments, pour ne pas dire dehors, que les ennemis ont faits depuis la rive jusques à un des deux ravelins, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. III, p. 85, dans LACURNE. || 4° Dorures à petits fers qui se mettent sur le plat ou sur le dos des livres. || 5° Terme de mines. Compartiments de feux, disposition des saucissons pour porter en même temps le feu aux fourneaux.

— ÉTYM. Anc. franç. *compartir*, partager, de *com*, et *partir*, partager (voy. PARTIR).

COMPARTITEUR (kon-par-ti-teur), *s. m.* Terme

de palais. Autrefois, celui des juges sur l'avis duquel la compagnie se partageait (cet avis étant contraire à celui du rapporteur).

— ÉTYM. *Comportir* (voy. COMPARTIMENT).

† **COMPARU** (kon-pa-ru), *part. passé* invariable de comparaître

COMPARUTION (kon-pa-ru-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Terme de procédure. Action de comparaître en justice ou devant un officier public. Mandat de comparution. En cas de non-comparution.

— HIST. XVIe s. Il pensa que le plus sur estoit de fuir, et qu'un bon defaut valoit mieux qu'une mauvaise comparution, YVER, p. 647.

— ÉTYM. *Comparaître; génev. comparition;* provenç. *comparution;* espagn. *comparicion;* ital. *comparizione.*

COMPAS (kon-pâ; l'*s* se lie : un compas et ses branches, dites : un kon-pâ-z et....), *s. m.* || **1°** Instrument de métal, composé de deux parties, qui s'emboîtent l'une dans l'autre, appelées jambes ou branches et qui s'ouvrent ou se replient l'une sur l'autre, pour tracer des cercles et prendre des mesures. || Compas d'ellipse, instrument qui, fondé sur les propriétés de l'ellipse, sert à tracer cette courbe. || Compas de trisection, instrument servant à partager un angle en trois parties égales. || Géométrie du compas, partie de la géométrie qui résout graphiquement les problèmes (la règle exclue). || Poétiquement, le compas, les sciences exactes. C'était le discret Fontenelle; Avec Mairan il raisonnait, Avec Quinault il badinait; D'une main légère il prenait Le compas, la plume et la lyre, VOLT. *Temple du Goût.* Eh quoi! le lourd compas d'Euclide Étouffe nos arts enchanteurs, LAMART. *Méd.* I, 10. Plus d'une erreur passe et repasse Entre les branches d'un compas, BÉRANG. *Sciences.* || Familièrement. Avoir le compas dans l'œil, apprécier avec exactitude les dimensions à la seule vue. Quelques mois d'épreuves lui formèrent le compas visuel, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Faire toutes choses par règle et par compas, par compas et par mesure, faire tout avec ordre et exactitude. || **2°** Fig. Règle, mesure. Au compas du devoir il règle son courage, RÉGNIER. *Sat.* X. Au compas des grandeurs je ne juge le monde, ID. *Sat.* XIV. Connaissez votre faute, et bornez vos pensées En un juste compas, MALH. VI, 27. Bornez-vous, croyez-moi, dans un juste compas, ID. V, 8. C'est peu d'expérience à conduire sa vie, De mesurer son aise au compas de l'envie, ID. V, 4. Mille raisons d'État que vous n'ignorez pas Sont de votre action l'excuse et le compas, MAIR. III, *Soph.* 5. || **3°** Compas de proportion, instrument formé de deux branches plates portant certaines divisions. || Compas de réduction, compas formé de deux branches de cuivre terminées par des pointes d'acier disposées de manière à former toujours deux angles opposés par le sommet, lesquels avec les distances des points forment des triangles isoscèles et semblables; comme ces distances sont toujours proportionnelles aux longueurs des côtés des deux angles, et que ceux-ci, d'après le point où arrête la vis de pression, sont dans le rapport de 1 à 2, ou à 3, ou à 4, etc. en prenant les longueurs du côté des grandes branches, on en a d'autres du côté des petites qui ne sont que la moitié, le tiers, le quart, etc. des premières. || Instrument avec lequel le joaillier mesure les pierres lorsqu'il les taille. || Compas de tonnelier, compas de bois rond par le haut, qui a des pointes de fer aux deux bouts, et dont le tonnelier se sert pour tracer les fonds des tonneaux. || Instrument, marqué de plusieurs points, avec lequel le cordonnier prend la mesure du pied. || Règle de bois, terminée au bout par un talon de crochet, dans lequel le fondeur fait entrer un des bords de la cloche. || Compas de chapelier, sorte de tube dans lequel entre à frottement un cylindre de même longueur. || Compas brisé, instrument qui est composé de deux branches de fer plat, jointes par le milieu avec un clou rivé et qui est à l'usage des doreurs sur tranche. || Terme de construction. Grand compas, instrument servant à tracer les plus grands compartiments d'un panneau. Compas à verge, instrument servant à tracer de grands cintres. || Compas sphérique, d'épaisseur ou de calibre, espèce de compas dont les branches recourbées prennent l'épaisseur des corps ou le calibre des cylindres creux. || **4°** Terme de marine. Compas de route, ou, absolument, compas, la boussole. || Compas de variation, boussole qui indique les variations de l'aiguille aimantée. || Compas azimutal, boussole munie de pinnules, qui sert à observer des azimuts, des amplitudes, et à faire des relèvements. || **5°** Terme d'astronomie. Petite constellation australe.

— HIST. XIIe s. Cil à cheval e cil à pié, Si come il orent comencié, Tindrent lor eire e lor compas, Serréement lor petit pas, Ke l'un l'altre ne trespassout, WACE, *Rou*, v. 12827. || XIIIe s. Merci trovasse, au mien cuidier, S'eie fust en tout le compas Del monde, là où je la quier, *Poésies mss. avant* 1300, t. III, p. 1262, dans LACURNE. Un pot lavoir d'argent à une fuellie desus le couvercle, semeis d'escuchons et de compas esleveis, LABORDE, *Émaux*, p. 221. A son semblant et à son vis [visage] Pert [paraît] que fu faite en paradis, Car Nature ne seüst pas Ovre faire de tel compas [mesure], *la Rose*, 3000. Li murs qui la clot [la ville] n'est plus bas; Tot entor est fais à compas, *Fl. et Bl.* 1789. || XIVe s. Un collier d'or à compas pour le roy, DE LABORDE, *Émaux*, p. 221. || XVe s. Soubtil sens, couchié par compas, Enveloppé en beau langage, Musse le vouloir du courage, CH. D'ORL. *Rond.* Jamais vous n'ouvrez [agissez] par compas, ID. *Bal.* 91. Et se tu peux passer ce pas, Recorpore le par compas [proportion], En revenant au faict premier, LA FONT. 762. Les chevaulx frais vont mieux à droit compas, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 234, LACURNE. Ils se bouterent tous à tas, A l'enseigne du plat d'estaing, Où ilz repurent par compas [ruse], Car ilz en avoient grant besoing, VILLON, *Repue franche des galants sans souci.* || XVIe s. Et pour autant qu'oyr ne vouloit pas Les instrumens qui sonnoient par compas, MAROT, I, 285. Sans compas [à tort et à travers, sans mesure], ID. III, 33. Loyauté ronde, et mesurée Au compas [à proportion] de vostre beauté, ID. III, 205. Sa bouche [il] veoit petite par compas, Dont le seul veoir ne le satisfaict pas, ID. IV, 39. Il est necessaire qu'une jambe du compas soit appuyée fermement pour couper de l'autre jambe, PARÉ, VIII, 20. La pourtraicture de l'empereur moderne, Charles V^e de ce nom, tirée après le vif et faicte par compas, DE LABORDE, *Émaux*, p. 221. Hors reigle et compas je ne sçay degré ni pas, GENIN, *Récréat.* t. II, p. 240. La raison, qui doit commander en nous, ne veut point de ces officiers là qui font de leur teste sans attendre son ordonnance; elle veut tout faire par compas, A. CHARRON, *Sagesse*, p. 140, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *compas;* espagn. *compás;* portug. *compasso*, *compaço;* ital. *compasso.* On a indiqué le celtique : kymri, *kwmp*, et *kwmpas*, qui en dérive, cercle. Mais si l'on remarque le sens primitif du français qui est : marche d'ensemble, marche régulière, on ne doutera pas que *compas* vienne de *com* et *pas* (voy. ce mot).

† **COMPASCUITÉ** (kon-pa-skui-té), *s. f.* Droit de pacage qui appartient en commun à plusieurs communautés d'habitants.

— ÉTYM. *Com....*, et le latin *pascuum*, pâtis (voy. PACAGE).

† **COMPASSAGE** (kon-pâ-sa-j'), *s. m.* Terme de métier. Classement des cartes à jouer, par séries de points, depuis I jusqu'à X. || Division du compas.

COMPASSÉ, ÉE (kon-pâ-sé, sée), *part. passé.* || **1°** Disposé. Ces anciennes cités sont ordinairement si mal compassées, DESC. *Méth.* 2, I. Tout cela était bien compassé, SÉV. 604. Tout est compassé avec une admirable justesse, BALZ. *le Prince*, ch. XIV. Son festin si magnifique et si compassé, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || **2°** Régulier. La vie compassée de la jeune princesse, SÉV. 437. || Être compassé dans ses discours, parler avec circonspection. || C'est un homme trop compassé, c'est un homme dont les manières n'ont rien de libre ou de simple.

COMPASSEMENT (kon-pâ-se-man), *s. m.* || **1°** Action de compasser; résultat de cette action. || **2°** Fig. Régularité trop étudiée. Le compassement de ses discours, de ses manières. || **3°** Terme de mineur. Règle pour espacer les fourneaux de mine.

— ÉTYM. *Compasser.*

COMPASSER (kon-pâ-sé), *v. a.* || **1°** Mesurer avec le compas des degrés, des distances sur une carte, sur un plan. || Exécuter avec exactitude certains ouvrages à figures. Il s'en sert à compasser la broderie de quelque parterre, DESC. *Diopt.* 8. || **2°** Fig. Compasser ses actions, ses démarches, les soumettre à une règle minutieuse. On a beau compasser dans son esprit tous ses discours, BOSS. *Polit.* On voit des gens sincères, qui toujours sont à s'étudier, à compasser toutes leurs paroles et toutes leurs pensées, FÉN. XVIII, 444. Et quant à moi je trouve, ayant tout compassé, Qu'il vaut mieux être encor trompé que trépassé, MOL. *Sgan.* 11. || **3°** Terme de marine. Compasser sa carte, marquer avec la pointe d'un compas le lieu où se trouve le vaisseau. || **4°** Terme de relieur. Compasser un livre, le mesurer avec le compas pour le rogner. || **5°** Terme de mineur. Compasser les feux, les disposer de manière qu'ils prennent tous ensemble, pour produire un plus grand effet. || Anciennement. Compasser la mèche, disposer la mèche pour mettre le feu à l'arquebuse. La sentinelle n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferais pendre s'il tirait, RETZ, IV, 318.

— HIST. XIIe s. Cil qui primes l'edefia Et qui le chastel compassa, Moult fu sages et cortois, *Roman de Rou*, *ms.* p. 11, dans LACURNE. || XIIIe s. Il n'a futur ne preterit; Car qui bien la verité seüst, Tuit li trois tens i sunt present, Li quiex present le jour compasse, *la Rose*, 20217. Jason qui premiers la passa [la mer], Quant les navires compassa Por la toison d'or aler querre.... *ib.* 9544. Quant Diex biauté li compassa, *ib.* 9098. Puis que cis mons [ce monde] fu compassés, *ib.* 5424. Li murs si est si compassés, Qu'il est de droite quarreüre, *ib.* 3824. || XIVe s. [Les cheveux] pendans par les espaules, par œvre compassée, *Baudouin de Seb.* I, 973. || XVe s. Et y avoit grand foison de charpentiers et d'ouvriers qui l'avoient compassée et ouvrée [une machine] et savoient comment elle devoit aller, FROISS. II, III, 35. Et compassa fort bien son temps et faisoit une merveilleuse diligence, COMM. III, 9. || XVIe s. Estienne, ce plaisant mignon, De la danse du compagnon, Que pour vous il a compassée, M'a ja fait maistresse passée, MAROT, II, 110. Beauté en tout compassée [proportionnée, irréprochable], ID. III, 223. Si son nom propre à dire on me semond, Je respondray, qu'à son loz se compasse [répond], ID. III, 282. ....Ou en beau grec quelque œuvre compassez, ID. III, 283. Ils sont toutesfois experts à bien choisir et esbaucher la pierre ou le boys, et à compasser [mettre au point] les traits et membres pour relever de ceste peine les plus subtils et diligens entailleurs, M. DU BELL. *Prolog.* L'un, se promenant en une salle, regarde à compasser ses pas d'une certaine façon sur les carreaux ou tables du plancher, CHARRON, *Sagesse*, I, 38.

— ÉTYM. *Compas;* provenç. et espagn. *compassar;* ital. *compassare.*

† **COMPASSEUR** (kon-pâ-seur), *s. m.* Celui qui compasse. Compasseur de phrases.

— HIST. XVIe s. Et, l'un jugement subvertissant l'aultre sans cesse, cette favorable proposition n'estoit qu'une risée qui nous menoit à conclure, par necessité, la neantise du compas et du compasseur, MONT. II, 311.

— ÉTYM. *Compasser.*

COMPASSION (kon-pâ-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Sentiment qui nous fait compatir. Vous n'avez pas assez de compassion pour ceux.... PASC. *Prov.* 8. Si vous pouvez trouver dans ma compassion.... CORN. *Hor.* V, 2. Le grand César blâme votre action Avec moins de courroux que de compassion, ID. *Pomp.* IV, 2. Votre rébellion Mérite plus d'horreur que de compassion, ID. *Rod.* IV, 3. Je ne demande point que par compassion Vous assuriez un sceptre à ma protection, ID. *Nicom.* IV, 2. Ouf! je me sens déjà pris de compassion, RAC. *Plaid.* III, 3. Le peuple touché de compassion pour l'enfant, FÉN. *Tél.* V. Ce qui pouvait lui donner de la compassion, ID. *ib.* IV. Combien devez-vous avoir plus de compassion pour le peuple, ID. *ib.* XXIV. Votre compassion, lui répondit l'arbuste, Part d'un bon naturel; mais quittez ce souci, LA FONT. *Fabl.* I, 22. La santé, la richesse ôtent aux hommes l'expérience du mal, leur inspirent la dureté pour leurs semblables; et les gens déjà chargés de leurs propres misères sont ceux qui entrent davantage, par leur compassion, dans celles d'autrui, LA BRUY. XI. || Faire compassion, être digne de pitié. || Fig. Cela fait compassion, cela ne mérite que du mépris. || Terme de liturgie. Fête en mémoire des douleurs de la Vierge, le vendredi de la semaine de la Passion.

— HIST. XIVe s. Le bon cuer est tousjours lié [joyeux] des biens de son proisme [prochain], et est courroucié et a compassion de ses adversaires [adversités], *Ménagier*, I, 3. Celui qui est vertueux a bien aucunes foiz compassion, doulour ou joie, ORESME, *Eth.* 39. || XVe s. Ils sont chrestiens comme nous sommes : on doit avoir compassion l'un de l'autre, FROISS. II, III, 85. Premier il doit Dieu et l'Eglise amer; Humble cuer ait, pitié, compassion, E DESCH. *Des vertus nécess. au prince.* || XVIe s. Convulsion se fait par repletion, ou par inanition, ou par compassion, c'est à dire de quelque douleur, PARÉ, VII, 8. Et d'iceux doit-on avoir grande compassion, LANOUE, 371. Quelle compassion [pitié] de voir.... YVER, p. 624. Tous les autres se tourmentoient de sa fortune; lui seul monstroit au dehors n'en sentir passion aucune ny avoir compassion quelconque de soy mesme, AMYOT, *Cor.* 32. Cocceius Nerva n'eut aultre cause de se tuer que la compassion du

miserable estat de la chose publique romaine, MONT. II, 36. J'ay avecques despit veu des maris haïr leurs femmes, de ce seulement qu'ils leur font tort; au moins ne les faut il pas moins aimer, de nostre faulte; par repentance et compassion au moins, elles nous en debvoient estre plus cheres, ID. III, 324.

— ÉTYM. Provenç. *compassio;* espagn. *compasion;* ital. *compassione;* de *compassionem*, de *cum*, avec, et *passio*, souffrance, passion; proprement souffrance avec, douleur communiquée, douleur qu'on partage.

† **COMPASSIONNER (SE)** (kon-pa-sio-né), *v. réfl.* Avoir compassion.

— REM. Ce mot est formé comme *affectionner* l'est *d'affection*, et n'a contre lui que d'être peu usité.

— HIST. XVe s. Devant la trinité estoit la passion, c'est à sçavoir comment nostre seigneur fut prins, battu, mis en croix, et Judas qui s'estoit pendu; et ne parloient riens ceux qui ce faisoient, mais le monstrerent par jeu de mysteres, et furent les manieres bonnes et bien jouées et vivement compassionnées et moult piteuses, MONSTRELET, t. II, p. 147, dans LACURNE. || XVIe s. Je me compassionne fort des affections d'aultruy, MONT. II, 127. Il semble que l'université des choses soit compassionnée à nostre estat, ID. II, 380. Quant à moi, n'estant moins compassionné de ceste mort, *l'Amant ressuscité*, p. 638, dans LACURNE.

ÉTYM. *Compassion.*

† **COMPATERNITÉ** (kon-pa-tèr-ni-té), *s.f.* Alliance spirituelle qui se contracte entre le parrain et la marraine; entre ceux-ci et le père et la mère de l'enfant.

— ÉTYM. *Com*, et *paternité.*

COMPATIBILITÉ (kon-pa-ti-bi-li-té), *s. f.* Qualité des personnes ou choses qui peuvent demeurer et subsister ensemble. Ils n'ont entre eux aucune compatibilité d'humeurs. Compatibilité de fonctions. || Anciennement, lettres de compatibilité, lettres par lesquelles le prince permettait de posséder en même temps deux charges qui ne pouvaient être exercées par une même personne.

— ÉTYM. *Compatible;* espagn. *compatibilidad;* ital. *compatibilità.*

COMPATIBLE (kon-pa-ti-bl'), *adj.* Qui peut compatir, s'accorder avec un autre (personne ou chose). Ces deux fonctions sont compatibles. Ces deux hommes ne sont pas compatibles. Ne vous figurez point qu'une telle moitié Soit jamais compatible avec notre amitié, CORN. *Sophon.* IV, 3. Ah! que n'est mon bonheur plus compatible au vôtre? ID. *Attila*, I, 3. La Bretagne et la Provence ne sont pas compatibles [je ne puis faire à la fois ce que j'ai à faire dans ces deux pays], SÉV. 67. De ces péchés enfin compatibles avec la probité, MASS. *Car. Prospér. tempor.* La géométrie, genre de travail qui était le plus compatible avec la vie active et agitée qu'il était obligé de mener, CONDORCET, *d'Arci.*

— REM. Absolument, *compatible* ne se dit qu'au pluriel, ou, au singulier, avec quelque mot qui ait un sens collectif : Leurs humeurs ne sont pas compatibles. L'eau ici, le feu là, cela n'est pas compatible.

— HIST. XVIe s. ....Pour tousjours les accoustumer de se rendre plus compatibles [sociables] les uns avec les autres, LANOUE, 300. Ce sont fins differentes et pourtant compatibles, MONT. III, 324.

— ÉTYM. *Compatir;* espagn. *compatible;* ital. *compatibile.*

COMPATIR (kon-pa-tir), *v. n.* || 1° Être touché, attendri des maux d'autrui. Bien qu'à ses déplaisirs mon âme compatisse, CORN. *Cid*, II, 8. Mon Dieu, de quelle humeur, Dorine, tu te rends! Tu ne compatis point au déplaisir des gens, MOL. *Tart.* II, 3. Vous étiez né dur et hautain.... mais enfin vous êtes devenu homme, et vous commencez, par l'expérience de vos maux, à compatir aux maux des autres, FÉN. *Tél.* XXIII. On sait compatir aux peines d'autrui, ID. *ib.* XXI. J'entre dans vos peines et j'y compatis, BOSS. *Lett. Corn.* 121. Je sens qu'à sa douleur je pourrais compatir, RAC. *Bérén.* III, 4. Qui ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts? VOLT. *Zaïre*, II, 2. || 2° Avoir une tolérance charitable. Compatir à la faiblesse humaine. Il [Dieu] compatit d'en haut à l'erreur qui le prie; À défaut des clartés, il nous compte un désir, LAMART. *Harm.* I, 6. || 3° S'accorder, vivre avec. Vous dites tous les jours qu'une autre [personne] enfin est toute pétrie d'humeur et de caprice, et que dans l'enceinte de sa maison personne ne peut compatir avec elle, MASS. *Car. Injust. du monde.* Vous vous plaignez que votre frère vous déplaît et qu'il n'est pas en vous de le supporter et de compatir avec lui, ID. *Car. Pardon des offenses.* Ceux qui font sonner le plus haut les défauts de leurs frères, sont eux-mêmes avec qui personne ne peut compatir, ID. *ib.* Tous ensemble [la ligue des Lorrains] aspiraient à gouverner un prince qui, n'étant que dauphin, les faisait tous compatir dans la vue de se soutenir, ST-SIM. 270, 147. || En parlant des choses, se concilier, être compatible. J'ai expliqué comment cela peut compatir avec la bonté de Dieu, DESC. *Rép.* II. Cette vertu impitoyable ne peut compatir avec votre générosité, VOIT. *Lett.* 22. Une étroite amitié l'un à l'autre nous joint; Mais enfin nos désirs ne compatissent point, CORN. *Attila*, I, 3. L'engagement ne compatit point avec mon humeur, MOL. *D. Juan*, III, 6. Une paix qui ne peut compatir avec le péché, BOURD. *Avent, Sur la pénit.* 206. La pénitence ne compatit pas avec des péchés, BOSS. *Var.* I. On en prend tout ce qui peut compatir avec le sérieux de son état, MASS. *Avent, Délai.* Le respect est de glace et l'amour est de flamme, Ils ne sauraient tous deux compatir dans une âme, CHAUL. *à madame* D. L. *Madrigal* 2.

— HIST. XVIe s. Celui qui demeure longtemps sans se ranger à une telle association, est estimé semblable à un cheval hargneux, qui ne peut compatir avec les autres, LANOUE, 297. Cette inhumanité ne peut compatir avec les autres courtoisies de ce prince, D'AUB. *Hist.* I, 170. Je ne me saurois compatir avec ses humeurs, CARL. I, 35. Ces deux grands seigneurs qui ne se pouvoient compatir, jouoient à boute-hors, ID. *ib.* II, 9. Ils ne sauroient jamais bien compatir ensemble, BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 351, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *compatir;* ital. *compatire;* du bas-latin *compatire*, dit pour *compati*, de *cum*, avec, et *pati*, pâtir (voy. PÂTIR). L'espagnol dit *compadecer*, de *compatiscere.*

COMPATISSANT, ANTE (kon-pa-ti-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui est touché des maux d'autrui. Cette âme bienfaisante Que l'approche des dieux rend si compatissante, VOLT. *Catil.* I, 2. || 2° Que la compassion inspire, en parlant des choses. Regards compatissants. Pour aimer à donner des soins compatissants, VOLT. *Fanat.* III, 8.

— ÉTYM. *Compatir.*

COMPATRIOTE (kon-pa-tri-o-t'), *s. m.* et *f.* Il se dit de personnes qui ont une patrie commune. C'est ainsi à peu près qu'un Italien, un Français et un Allemand passeraient à la Chine pour compatriotes, FONTEN. *Lahire.* Il faut bien quelquefois se battre contre ses voisins, mais il ne faut pas brûler ses compatriotes pour des arguments, VOLT. *Lett. Gallitzin*, 19 juin 1773.

— HIST. XVIe s. Que mes freres et compatriotes facent leur profit de la bonne affection que je leur porte, *Légende du cardin. de Guise*, *Préf.* Nous trouverons que, s'il est quelques animaulx moins favorisez en cela [la beauté] que nous, il y en a d'aultres qui le sont plus, voire des terrestres nos compatriotes, MONT. II, 201. Retrouvent-ils un compatriote en Hongrie, ils festoyent ceste adventure, ID. IV, 123.

— ÉTYM. Lat. *compatriota*, de *cum*, avec, et *patria*, patrie.

† **COMPATRIOTISME** (kon-pa-tri-o-ti-sm'), *s. m.* Néologisme. Relation de compatriote.

— ÉTYM. *Compatriote.*

† **COMPELLATIF, IVE** (kon-pèl-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui indique qu'on adresse la parole à quelqu'un. Particule compellative. || Par quoi on adresse la parole. Phrase, proposition compellative.

— ÉTYM. Latin *compellare*, apostropher, de *cum*, et l'inusité *pellare;* mot fait comme *ap-pellare*, appeler.

† **COMPENDIEUSEMENT** (kon-pan-di-eû-ze-man), *adv.* En abrégeant.

— REM. C'est une faute ridicule d'employer un mot qui signifie en abrégeant, pour dire avec détail, sans rien omettre, tout au long. Il n'est pas sûr que Racine n'ait pas voulu la faire faire à son faux avocat dans ces vers : Je vais, sans rien omettre et sans prévariquer, Compendieusement énoncer, expliquer, Exposer à vos yeux l'idée universelle De ma cause et des faits renfermés dans icelle, RAC. *Plaid.* III, 3. « Au reste, dit M. Géruzez, dans une remarque sur ce vers, *compendieusement* exprime si bien le contraire de ce qu'il signifie, que bien des gens y sont pris et lui donnent le sens de *longuement.* »

— ÉTYM. *Compendieuse*, et le suffixe *ment.*

† **COMPENDIEUX, EUSE** (kon-pan-di-eû, eû-z'), *adj.* Qui est abrégé. || Vieilli.

— HIST. XVe s. Jhesu Crist parla par figures, car ycelle maniere est plus compendieuse, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, III, 68.

— ÉTYM. Latin *compendiosus*, abrégé, accourci, de *compendium* (voy. ce mot).

COMPENDIUM (kon-pin-di-om'), *s. m.* Abrégé. Un compendium de philosophie, de médecine.

— ÉTYM. Lat. *compendium*, économie, et, par métaphore, abrégement, de *cum*, et *pendere*, dépenser : resserrer la dépense (voy. PENSION).

† **COMPENSABLE** (kon-pan-sa-bl'), *adj.* Qui peut être compensé.

— HIST. XVIe s. Compensable, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Compenser.*

† **COMPENSANT, ANTE** (kon-pan-san, san-t'), *adj.* Qui est propre à compenser.

† **COMPENSATEUR, TRICE** (kon-pan-sa-teur, tri-s'), *adj.* || 1° Qui donne une compensation. || Substantivement. Invoquons sans cesse le contrôle universel; c'est l'unique surveillant, le seul et puissant compensateur de toute constitution vicieuse, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 340. || 2° Terme de physique. Pendule compensateur, pendule disposé de manière à demeurer toujours semblable à lui-même malgré les variations thermométriques. || Substantivement. Mécanisme destiné à produire un tel effet. Pendule muni d'un compensateur. || Compensateur magnétique, appareil qui fait connaître les déviations que cause à la boussole l'action du fer employé dans le vaisseau.

— ÉTYM. *Compenser.*

COMPENSATION (kon-pan-sa-sion : en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de compenser. || Horloge, montre de compensation, horloge, montre munie d'un appareil compensateur. || Terme de marine. Table de compensation, table numérique destinée à suppléer au compensateur magnétique. || Terme de palais. Compensation de dépens, se dit quand chacune des parties supporte les dépens qu'elle a faits, sans que l'une puisse rien demander à l'autre. || 2° Dédommagement proportionné aux avances faites, à la peine prise, au mal souffert. Cela fait compensation. Il y a compensation. Cela doit entrer en compensation. || Système des compensations, système de philosophie, qui prétend qu'au fond toutes les conditions se compensent. On se demande si, en comparant ensemble les différentes conditions des hommes, leurs peines, leurs avantages, on n'y remarquerait pas un mélange ou une espèce de compensation de bien et de mal, qui établirait entre elles l'égalité, ou qui ferait du moins que l'une ne serait guère plus désirable que l'autre LA BRUY. IX. || 3° Libération réciproque entre deux personnes débitrices l'une de l'autre, de manière que l'une retient ce qu'elle doit en payement de ce qui lui est dû. || Terme de bourse. Substitution d'une personne à une autre, dans un marché à terme. Ainsi, Pierre est acheteur chez Paul et vendeur chez Jean de la même quantité d'une même valeur, mais à des prix qui peuvent être différents; il substitue Jean chez Paul à son nom et évite ainsi de prendre inutilement livraison.

— HIST. XVIe s. Compensation n'a lieu, si la dette qu'on veut compenser n'est liquide et par escrit, LOYSEL, 705.

— ÉTYM. Provenç. *compensacio;* espagn. *compensacion;* ital. *compensazione;* du latin *compensationem*, de *compensare*, compenser.

† **COMPENSATOIRE** (kon-pan-sa-toi-r'), *adj.* Qui établit une compensation.

— ÉTYM. *Compenser.*

COMPENSÉ, ÉE (kon-pan-sé, sée), *part. passé.* Les maux compensés par les biens. || Terme de palais. Dépens compensés.

COMPENSER (kon-pan-sé), *v. a.* || 1° Terme de droit. Déclarer équivalente la valeur de deux choses. Compenser une dette. || Compenser les dépens, ordonner par jugement que chaque partie restera chargée des frais qu'elle a faits. || 2° Par extension, venir en dédommagement de quelque préjudice, d'un désavantage. Hector compense seul tous mes destins contraires, LUCE DE LANCIVAL, *Hector*, V, 4. Compensant les satisfactions avec les injures, FLÉCH. *M. de Mont.* || 3° Se compenser, *v. réfl.* Être compensé. Des erreurs qui se compensent et qui n'affectent pas le résultat.

— HIST. XVIe s. Les fautes sont compensées par œuvres de supererogation, CALV. *Instit.* 613. La remission gratuite ne peut estre compensée d'aucuns biens procedans de nous, ID. *ib.* 630. Polycrates, pour interrompre le cours de son continuel bonheur, et le compenser, MONT. II, 259. Cette douleur estoit compensée par le plaisir que.... ID. III, 12.

— ÉTYM. Provenç. *compensar*, *compessar;* espagn.

compensar; ital. *compensare*, du latin *compensare*, de *com*, et *pensare*, peser (voy. PESER).

COMPÉRAGE (kon-pè-ra-j'), *s. m.* || 1° Affinité spirituelle entre le parrain et la marraine, et entre chacun d'eux et le père et la mère de l'enfant. || 2° Fig. Connivence de celui qui sert de compère à un charlatan. || Connivence et complicité dans toute espèce de supercherie.

— HIST. XIII° s. Renart ne dote [craint, respecte] mariage, Ne parenté ne comperage, *Ren.* 8286. Note que ce qu'est establi generaument, si cum comperage, n'empeeche pas mariage à fere solement, mès il depiece le fet, *Liv. de just.* 199. Le comperage qui estoit entre eus, BEAUM. LXI, 64. || XVI° s. Ce renard, sous ombre de comperage, trompoit les pauvres renards et les mettoit en la gueule des chiens, DESPER. *Contes*, XXXI.

— ÉTYM. *Compère.*

COMPÈRE (kon-pê-r'), *s. m.* || 1° Le parrain, par rapport à la marraine et au père ou à la mère de l'enfant; il désigne également le père relativement au parrain et à la marraine. C'est mon compère. || 2° Nom très-familier et d'amitié que l'on donne aux hommes avec qui on est en relation habituelle. Comment vous portez-vous, compère? Loin de les rendre à ton Crésus, Va boire avec ses cent écus, Savetier, mon compère, BÉRANG. *Él. de la rich.* || La plupart des bourgeois se nomment compères comme les gentilshommes de campagne s'appellent cousins, DE CAILLIÈRES, 1690. || Un compère, un homme, un enfant, vif, résolu. Un gros compère. Il n'y a point de bien qu'on ne dise de ce petit compère, SÉV. 558. || C'est un rusé compère, un homme adroit. || Un vigoureux compère, un homme résolu, courageux. || Familièrement. Être compères et compagnons, être très-liés, vivre, agir habituellement ensemble. || 3° Nom donné par plaisanterie aux animaux. Compère le renard se mit un jour en frais, Et retint à dîner commère la cigogne, LA FONT. *Fabl.* I, 18. L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours; Ma commère la carpe y faisait mille tours Avec le brochet son compère, ID. *ib.* VII, 4. Eh bon jour, mon compère le brochet [nom donné familièrement dans une société au duc d'Enghien, le vainqueur de Rocroi], je m'étais toujours bien doutée [c'est la carpe qui parle] que les eaux du Rhin ne vous arrêteraient pas, VOIT. *Lett.* 143. || 4° Fig. Celui qui, sans qu'on le sache, est d'intelligence avec un escamoteur et aide à l'exécution des tours. Les charlatans ont ordinairement des compères. Je suis muet quand on ne m'interroge pas : je suis un vieux polichinelle qui a besoin d'un compère, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 30 juillet 1768. || Celui qui en seconde un autre pour faire quelque supercherie. || Proverbe. Tout se fait ou tout va par compère et par commère, c'est-à-dire tout se fait par faveur, protection, recommandation.

— HIST. XIII° s.. À la parfin se porpensa Que son compere [il] proiera Que por Dieu li doint, sil commande, Ou poi ou grant de sa viande, *Ren.* 964. Il est compaires de Dieu, porce qu'il est en estat de grace et sans pechié, BEAUM. *Concl.* Frere Hugue, compere le roy du conte d'Alençon [compère du roi, dont il avait tenu un des fils sur les fonts baptismaux], JOINV. 268. || XV° s. Quand le roi d'Angleterre entendit que ceux de Gand avoient occis Jacques d'Artevelle son grand ami et son cher compere.... FROISS. I, I, 249. Un autre très honneste bourgeois se leva et dit tout ainsi qu'il feroit compagnie à son compere sire Eustache de Saint-Pierre, ID. I, I, 321. || XVI° s. À la droite des comperes [les Suisses] prenoit place en marchant le regiment de Sarlabons, D'AUB. *Hist.* I, 305. Le roi de Navarre s'alla jetter dans le lict du duc de Guise, et avec les alliances qu'ils avoient fait de maistre et de compere, eurent plusieurs familiers discours, ID. *ib.* II, 187. Et n'avoit rien si odieux que l'on eust dit de luy, qu'il estoit parvenu par compere ou par comere, CARL. I, 19. Plus sont de comperes que d'amis, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 373. Il n'y a ni compere ni commere, l'enfant est chrestien, OUDIN, *Curios. franç.* Qui de mastin fait son compere, plus de baston ne doit porter, COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard et wallon, *copère;* provenç. *compaire;* catal. *compare;* espagn. et ital. *compadre;* de *com....* et *père.*

† **COMPÈRE-LORIOT** (kon-pê-re-lo-ri-o), *s. m.* || 1° Le loriot commun. || 2° Populairement, petit furoncle au bord de la paupière de l'œil, dit aussi orgelet. || *Au plur.* des compères-loriots.

— ÉTYM. *Compère*, et *loriot*, ainsi dit, peut-être, à cause de la couleur variée que présente cette petite tumeur.

† **COMPERSONNIER** (kon-pèr-so-nié), *s. m.* Terme de droit féodal. Celui qui tient une terre avec d'autres à charge d'une redevance pour laquelle tous sont tenus solidairement. || Fig. Celui qui partage avec, qui agit avec. Je trouvai un grand avantage pour M. le duc d'Orléans de rendre M. le duc compersonnier dans le fait de la prison de Mme du Maine, ST-SIM. 523, 204. Le marquis d'Effiat, le compersonnier du chevalier de Lorraine, ID. 328, 42. || Vieux.

— HIST. XVI° s. De partage, licitation et adjudication entre coheritiers ou comparçonniers, ne sont dus lods ne ventes, LOYSEL, 642.

— ÉTYM. *Com....* et l'anc. franç. *parsonier*, celui qui est partageant; de l'anc. franç. *parson*, partage, du latin *partitionem*, de *partiri*, partager (voy. PARTIR).

COMPÉTEMMENT (kon-pé-ta-man), *adv.* D'une manière compétente. Il en parle compétemment. Rien n'est plus contradictoire que de prétendre représenter compétemment la nation, tandis qu'une grande partie de cette nation soutient qu'elle ne peut être représentée que dans une assemblée générale de ses trois ordres, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 37.

— HIST. XV° s. La sage administracion du pere le fist introduire en lettres moult suffisamment et tant que competenment entendoit son latin, et suffisanment sçavoit les regles de grammaire, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 6. Et feit mandement de gens de guerre et en assembla competemment, JUVÉN. *Charles VI*, 1385. || XVI° s. Si la saignée n'est faite et promptement et competemment, ou le malade meurt bien tost, ou il se fait un abcès, PARÉ, XX, 86. Je croy, qu'à un chascun sa langue puisse competemment communiquer toute doctrine, DUBELL. I, 11, *recto*. Avoir le corps en sa disposition naturelle, jouissant ordonéement et competemment des functions molles et flateuses par lesquelles il luy plaist [à Dieu] compenser de sa grace les douleurs de quoy sa justice nous bat à son tour, MONT. IV, 302.

— ÉTYM. *Compétent*, et le suffixe *ment;* provenç. *competentment;* espagn. et ital. *competentemente.*

COMPÉTENCE (kon-pé-tan-s'), *s. f.* || 1° Terme de droit. Attribution, pouvoir d'un tribunal, d'un fonctionnaire, d'un officier public; mesure de ce pouvoir. Décliner, reconnaître la compétence d'un tribunal. La compétence des notaires. || Juger la compétence, décider à quel tribunal appartient la connaissance d'une affaire. Clotaire II règle la compétence entre les juges des églises et les officiers, MONTESQ. *Espr.* XXX, 21. || 2° Fig. Habileté reconnue dans de certaines matières et qui donne un droit de décider. La compétence de Vaugelas dans les questions grammaticales. || Familièrement. Cela n'est pas de sa compétence, il n'est pas en état de juger, de décider. Du moins devrait-il se taire sur les choses qui ne sont pas de sa compétence, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 43. Elles se borneront aux choses de leur compétence, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Ces matières ne sont pas de ma compétence et je ne m'en mêle pas, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. || 3° De compétence, comme il convient. Cet habit cependant n'est pas de compétence. — Vous savez que l'habit ne fait pas la science, REGNARD, *Folies amour.* I, 5. Vieilli en ce sens, qui, d'ailleurs ici, paraît attiré par *science.* || 4° Rivalité. La moindre ombre de compétence avec un fils de France a un grand air de ridicule, RETZ, II, 82. Des gens, qui avaient voulu élever leur aîné jusqu'en compétence de M. le duc de Chartres, n'étaient pas pour s'accommoder de celles [prérogatives] des princes du sang, ST-SIM. 72, 179. Peu usité en ce sens.

— ÉTYM. Le latin *competentia*, de *competens*, de *competere*, compéter.

COMPÉTENT, ENTE (kon-pé-tan, tan-t'), *adj.* || 1° Terme de droit. Qui a droit de connaître d'une matière, d'une cause. Le tribunal s'est déclaré compétent. Le mariage doit être contracté devant l'officier public compétent. Il est vrai qu'ils [les légistes] n'ont jamais prétendu être compétents des causes majeures, ST-SIM. 373, 208. || Partie compétente, celle qui a qualité pour être partie au procès. || Âge, temps compétent, l'âge, le temps requis, voulu légalement. Âge compétent pour le mariage. || Portion compétente, part à laquelle des enfants ou héritiers peuvent prétendre dans un bien. || 2° Par extension, capable de bien juger certaines choses. Personne n'est plus compétent que lui dans l'archéologie du moyen âge.

— HIST. XV° s. Quand ce vint au matin à heure competente, ce Berthault fit signifier à ces seigneurs que ils seroient respondus, FROISS. II, III, 91. Je n'ai plus soif, tarie est la fontaine; Repeu je suis de competent viande, CH. D'ORL. *Bal.* 106. Lequel roi en son temps eut plusieurs fils et filles: desquels, c'est à savoir de ceux qui vecurent jusqu'à age competent, les noms s'ensuivent, MONSTREL. liv. I, ch. 1. Prenez jour brief et competent et tel que la prochaineté des lieux le peut demander, ID. II, 65. || XVI° s. Il nie donc que l'Empereur soit juge competent d'une si haute matiere, CALVIN, *Instit.* 984. Forcer les loix de nature en faisant des mariages hors d'aage competant, AMYOT, *Solon*, 38. Leur ayant expressement enjoint, sitost qu'ilz auroient mis ensemble un nombre competent, qu'ilz le luy envoyassent, ID. *Sertor.* 30.

— ÉTYM. *Compéter;* provenç. *competent.*

COMPÉTER (kon-pé-té. L'accent aigu se change en accent grave devant une syllabe muette : il compète; bonne orthographe de l'Académie, mais qui est en contradiction avec celle que l'Académie suit dans abréger, où elle écrit abrège; sans doute l'Académie écrirait, bien qu'elle n'en dise rien, compétera, compéterait, pour être d'accord avec régner, qu'elle conjugue règne, régnera), *v. n.* || 1° Terme de droit. Appartenir en vertu de certains droits. Ce qui lui peut compéter dans cette succession. || 2° Être de la compétence. Cette affaire ne compète point à tel tribunal.

— HIST. XIV° s. Et ceste passion, c'est assavoir vercunde [vergogne], ne compete pas et n'est pas convenable à tout eage, ORESME, *Eth.* 138. Et il monstre comme ces deux membres de la division dessus ditte competent et convienent à diverses gens, ID. *ib.* 69. || XV° s. Laissez le roi d'Espaigne et le roi de Portingal faire leur guerre ensemble, car elle ne vous compete en rien, FROISS. II, III, 18. Sire, dit Utran, je ne sçay quelle chose celluy aura qui achevera l'adventure; mais, au regard de moy, je ne vouldroye nullement descouvrir chose qui peust desplaire ou competer à autruy, *Perceforest*, t. V, f° 26. || XVI° s. Ils alleguoyent que ceste charge mieulx competoyt à ung orateur qu'à ung sophiste, RAB. *Gar.* I, 17. Me semble que doresnavant venez en eage à ce competent, ID. *Pant.* III, 48. Touchant de creer les prestres, ils disent que le droit leur en compete, CALV. *Instit.* 871.

— ÉTYM. Provenç. *competir;* espagn. *competer;* ital. *competere;* du latin *competere*, de *cum*, avec, et *petere*, aller vers (voy. PÉTITION).

COMPÉTITEUR, TRICE (kon-pé-ti-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui poursuit le même objet qu'un autre. Ils étaient deux compétiteurs à l'empire. Et contre les grands noms de ses compétiteurs Sa jeunesse eût trouvé d'assez froids protecteurs, CORN. *Pulch.* II, 1. La fortune lui suscita deux compétiteurs dans la possession.... HAMILT. *Gramm.* 9.

— HIST. XVI° s. Un ennemi du siege romain, et competiteur de la dignité du Pape, CALV. *Instit.* 911. Ces deux competiteurs et corrivaulx faisoient.... CARL. VI, 37. Quand il vint à briguer l'estat de præteur, encore qu'il eust beaucoup et de grands competiteurs, il fut le premier de tous declaré eleu, AMYOT, *Cicéron*, XI. On proposoit à l'un de nos roys le chois de deux competiteurs en une mesme charge, desquels l'un estoit gentilhomme, l'aultre ne l'estoit point, MONT. III, 320.

— ÉTYM. Le latin *competitor;* de *competere*, de *cum*, avec, et *petere*, demander (voy. PÉTITION).

† **COMPÉTITION** (kon-pé-ti-sion), *s. f.* Prétention rivale.

— ÉTYM. Le latin *competitio* (voy. COMPÉTITEUR.)

COMPILATEUR (kon-pi-la-teur), *s. m.* Celui qui compile. || Dans un sens favorable. Celui qui réunit en un seul corps des documents dispersés. Duchêne, qui a donné cinq volumes de l'histoire de France, est un utile compilateur. Tribonien, compilateur du droit romain, BOSS. *Hist.* I, 11. Si le public doit savoir gré à ceux dont le travail pénible rassemble depuis quelques années les traités, actes et mémoires.... la reconnaissance due à leurs soins serait encore plus juste, si ces compilateurs eussent écarté de leurs ouvrages le mensonge.... TORCY, *Mém.* t. I, p. 1. || Dans un sens défavorable, celui qui n'a rien d'original ni de propre à lui. Ce n'est qu'un compilateur. Il y a des esprits, si j'ose le dire, inférieurs et subalternes, qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le magasin de toutes les productions des autres génies; ils sont plagiaires traducteurs, compilateurs; ils ne pensent point, ils disent ce que les auteurs ont pensé, LA BRUY. I. Pour l'achever [l'écrivain], quelque compilateur, Froid gazetier, jaloux d'un froid auteur, Vient l'entamer de sa dent mercenaire, VOLT. *Ép.* 82.

— ÉTYM. Lat. *compilator*, de *compilare*, compiler

COMPILATION (kon-pi-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de compiler. || 2° Ouvrage composé d'extraits de divers auteurs. Ce livre n'est qu'une compilation. Nous portâmes chacun notre réponse chez M. de la Rochefoucauld; il s'en fit une assez mauvaise compilation, ST-SIM. 36, 161. Loi qui n'a pas été mise dans la compilation de Justinien, MONTESQ. *Esp.* XII, 15. Vous avez raison, les compilations de Grotius ne méritaient pas le tribut d'estime que l'ignorance leur a payé, VOLT. *Dial.* XXIV, 1er *entretien.*

— HIST. XVe s. Sera recité par moy veritablement et sanz aucune adulation le principe et mouvement de ceste present petite compillation, CHR. DE PISAN, *Charles V*, I, *Prologue.*

— ÉTYM. Provenç. *compilatio;* espagn. *compilacion;* ital. *compilazione;* du latin *compilationem*, de *compilare*, compiler.

COMPILÉ, ÉE (kon-pi-lé, lée), *part. passé.* Des documents compilés sans choix.

COMPILER (kon-pi-lé), *v. a.* || 1° Mettre ensemble des extraits de divers auteurs, des documents provenant de différentes sources. Il a compilé cette théologie de vingt-quatre de nos pères, PASC. *Prov.* 5. || 2° Absolument. Au peu d'esprit que le bonhomme avait, L'esprit d'autrui par supplément servait; Il entassait adage sur adage, Il compilait, compilait, compilait.... VOLT. *le Pauvre diable.*

— HIST. XIVe s. L'histoire est telle, et ne la doy pas corriger ne faire autre; car plus sage de moi la compila et intitula, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Les sciences sont extraites et compilées de plusieurs clercs, et ce que l'un sait, l'autre ne sait mie, FROISS. *Prol.* Et avois, de pourveance, fait escripre, grosser et enluminer et recueillir tous les traités amoureux et de moralité, que, au terme de trente-quatre ans, je avois faits et compilés, ID. III, IV, 40. Et à grant joye me fut dit par le tresorier du dit seigneur, qu'il luy plairoit que je compillasse un traictié sur certaines matieres, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 2. Car pour moi c'est mal compilé, Mal entendu et mal filé, De prendre fuseau sans peson, COQUILLARD, *Blason des armes et des dames.* || XVIe s. L'esprit humain ne se sçauroit maintenir, vaguant en cet infini de pensées informes, il les luy fault compiler en certaine image à son modele, MONT. I, 246. Une sorte de pilulles compilées de cent et tant d'ingredients, ID. III, 228. L'aucteur qui compila ce livre vouldroyt qu'il fust en sa puissance de faire plus grant service à son pays, PALSGR. p. 191. J'ai recueilly sommairement des memoires que j'ay, de longue main, compilez pour mon particulier, AMYOT, *Tranq. de l'âme*, 1.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *compilar;* ital. *compilare;* du latin *compilare*, proprement piller, et par suite, piller les ouvrages d'autrui, de *com*, et *pilare*, piller (voy. PILLER).

† **COMPISSER** (kon-pi-sé), *v. a.* Arroser d'urine. Tu m'as tout compissé, pisseuse abominable, SCARR. *D. Japhet*, IV, 12. || Vieux et burlesque.

— HIST. XIVe s. Il fait à l'un la moe, l'autre compissera; Et si est nice et ors, ne say qu'on en fera, *Guescl. variante du vers* 118. || XVIe s. Que les mastins paillards la compissent tousjours! RONS. 822.

— ÉTYM. *Com*, et *pisser;* provenç. *compissar.*

COMPITALES (kon-pi-ta-l'), *s. f. pl.* Terme d'antiquité. Fêtes romaines à l'honneur des dieux domestiques, et qui se célébraient dans les carrefours.

— ÉTYM. Latin *compitalia*, de *compitum*, carrefour.

COMPLAIGNANT, ANTE (kon-plè-gnan, gnan-t'), *adj.* Qui se plaint en justice. || Substantivement. Dans le discours du complaignant, ST-SIM. 70, 162. Peu usité.

— ÉTYM. *Complaindre.*

† **COMPLAINDRE** (kon-plin-dr'), *v. a.* Témoigner de la compassion à quelqu'un. || Se complaindre, *v. réfl.* Faire sa complainte. || Vieux.

— HIST. XIIe s. A vous amans, plus qu'à nule autre gent, Est bien raison que ma dolor [je] complaigne, *Couci*, XXII. || XIIIe s. Ainsi se complaignoit li rois, *Chr. des Rains*, p. 80. Et sont tenu à sainte Eglise garder et garantir, toutes les fois que ele en a mestier et qu'ele se complaint à eus comme à ses enfans BEAUM. XI, 27. Au juge d'eulx [il] se complaindra, *la Rose*, 7832. || XIVe s. Assez rueve [demande] qui se complaint, MACHAULT, p. 79. || XVe s. Et quant le gentil chevalier eut ouï complaindre la roine si tendrement, FROISS. I, I, 14. || XVIe s. L'un que tourment poursuit et importune, Va complaignant sa mauvaise fortune, MAROT, I, 311. Adonc le complaignant renforcea la voix et commencea à crier plus hault, AMYOT, *Démosth.* 16. Des mains, nous festoyons, resjouissons, complaignons, attristons, MONT. II, 159.

— ÉTYM. *Com*, et *plaindre;* provenç. *complanher*, *complagner*, *complanger;* catal. *complanyer;* anc. espagn. *complañir;* ital. *compiangere.*

COMPLAINTE (kon-plin-t'), *s. f.* || 1° Plainte que l'on fait entendre. A vous seul en pleurant j'adresse ma complainte, RÉGNIER, *Élég.* V. Ne te lasse donc plus d'inutiles complaintes, MALH. VI, 18. En ces propos mourants ses complaintes se meurent, ID. I, 4. || 2° Chanson populaire sur quelque événement tragique ou sur une légende de dévotion. La complainte sur l'assassinat de Fualdès (en 1816). La complainte du Juif errant. || 3° Action par laquelle celui qui est troublé dans la possession d'un immeuble demande à être maintenu en possession contre l'auteur du trouble. La complainte est une action possessoire. || En style de monitoire, faire complainte à l'Église. || En matière bénéficiale, se dit d'une action qu'on forme pour être maintenu en un bénéfice, après en avoir seulement pris possession.

— HIST. XIIIe s. Dame Dieux ouï ma complainte et ot merci de moi, *Psautier*, f° 36. Li chastelains de Couci aima tant Qu'onc pour amor nuls nen ot dolor graindre; Pour ce [je] ferai ma complainte en son chant, ANONYME, dans *Couci.* Quand mes complaintes [elle] entendi, *la Rose*, 4240. Nos avons oï la conplainte, Or devons la response atendre Et l'un droit après l'autre rendre, *Ren.* 8754. Mestre, fait li rois, s'onc oïstes En vostre terre tex conplaintes Com à ma cort a l'en fait maintes, *ib.* 8432. Li rois avoit mandé durement et asprement de maintes pleintes et compleintes qu'il avoit oïes, *Liv. de just.* 14. || XVe s. Ces nouvelles et ces complaintes en vinrent à messire Jean de Hainaut [Philippe de Valois venait de ravager son territoire], FROISS. I, I, 98. || XVIe s. En complainte de nouvelleté, y a amende envers le roi et la partie, LOYSEL, 753. Car ce sont cris, pleurs et complaintes, MAROT, I, 184.

— ÉTYM. *Complaindre;* provenç. *complancha*, *complansa*, *complanta*, *complainta;* anc. catal. *complancta*, *complanta;* ital. *compianta.*

COMPLAIRE (kon-plè-r'), je complais, il complaît; je complaisais; je complus; je complairai; que je complaise; que je complusse; complaisant; complu, *v. n.* || 1° Acquiescer pour plaire, pour faire plaisir. Il ne cherchait qu'à plaire et qu'à complaire. Moins vous l'aimez, et plus tâchez de lui complaire, RAC. *Mithrid.* IV, 2. .... Et sans plus me complaire Vous refusez l'honneur que je voulais vous faire, ID. *ib.* IV, 4. Non que, si jusque-là j'avais pu vous complaire.... ID. *Brit.* IV, 2. Se faire petit pour complaire, s'abaisser, s'effacer devant un supérieur, P. L. COUR. *Lett.* II. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || 2° Se complaire, *v. réfl.* Mettre sa jouissance, son plaisir dans une chose toute personnelle. Il se complaît à rendre service. Il se complairait à vous tourmenter. J'avais prévu ma chute en montant sur le faîte; Je m'y suis trop complu: mais qui n'a dans la tête Un petit grain d'ambition? LA FONT. *Fab.* X, 10. Dieu se complaît, ma fille, à voir du haut des cieux Ces grands combats d'un cœur sensible et vertueux, VOLT. *Agathocle*, II, 1. Tu te complais peut-être en ta funeste erreur, DELAVIG. *Vêpres sicil.* III, 2.

— REM. Faut-il dire: cette femme s'est complu ou complue à se parer; ils se sont complu ou complus à vous obliger. L'Académie ne dit rien là-dessus, mais au mot *plaire*, elle donne, dans des constructions analogues, le participe passé invariable: elle s'est plu à se parer; ils se sont plu à vous obliger. C'est la règle que donne aussi bien pour *complaire* que pour *plaire* Girault-Duvivier dans la *Grammaire des grammaires.* Cette règle est bonne; on doit la suivre, interprétant (et c'est l'interprétation la plus naturelle) se complaire par complaire à soi. Mais d'autres grammairiens écrivent: elle s'est complue, ils se sont complus; et cela aussi ne déroge pas à la grammaire; seulement l'explication est différente: dans celle-ci on considère *complaire* comme un verbe neutre construit avec le pronom personnel, tel que se taire, s'écrier, s'enfuir, et, dans l'ancien français, se dormir, se gesir, etc. tous verbes qui sont des verbes réfléchis absolus et dans lesquels le participe passé est variable: ils se sont tus, écriés, enfuis, et dans l'ancien français, ele s'est dormie, etc. De la sorte on peut faire, avec *complaire*, le participe variable ou invariable suivant le point de vue où l'on se placera, c'est-à-dire suivant qu'on le considérera comme un verbe réfléchi indirect ou comme un verbe réfléchi absolu (voyez, pour la théorie de cette construction du pronom personnel, le verbe APERCEVOIR). Mais l'usage le plus général est de faire *complu* invariable.

— SYN. COMPLAIRE, PLAIRE. Complaire c'est s'accommoder au sentiment, au goût de quelqu'un, dans la vue de lui être agréable. Plaire c'est effectivement être agréable, BEAUZÉE.

— HIST. XVe s. Ainz le mentir en pluseurs [j'] aperçoy, Qui aux princes cuident par ce complaire, E. DESCH. *Ce qui est nécess. aux rois.* La pluspart des gens taschent à leur complaire [aux princes], COMM. *Prol.* || XVIe s. Aymant complaire à Dieu par foy et observation de ses sainctz commandements, RAB. *Pant.* III, 30. A Vulcan donc son dueil elle declaire, Qui tout subit, pour à Venus complaire.... MAROT, I, 390. Tels complaisoient à ceulx-cy, qui, à ceste venue, les eussent abandonnez, CARL. VIII, 9. Il souloit louer les medecins qui ne complaisoient jamais aux voulentez et appetits desordonnez de leurs patiens, AMYOT, *Pompée*, 96. Se complaire oultre mesure de ce qu'on est, en tumber en amour de soy indiscrete, MONT. II, 62. Que l'ame l'assiste et favorise [le corps] et ne refuse point de participer à ses naturels plaisirs, et de s'y complaire conjugalement, ID. IV, 300.

— ÉTYM. Espagn. *complacer;* ital. *compiacere;* du latin *complacere*, de *cum*, avec, et *placere*, plaire.

COMPLAISAMMENT (kon-plè-za-man), *adv.* Avec ou par complaisance. Il m'a écouté complaisamment. || Ironiquement, avec un sens de blâme. Il parle trop complaisamment de lui.

— ÉTYM. *Complaisant*, et le suffixe *ment.*

COMPLAISANCE (kon-plè-zan-s'), *s. f.* || 1° Soin, désir de complaire. Tant il a de complaisance pour les riches, PASC. *Prov.* XII. Je refuse d'un cœur la vaste complaisance Qui ne fait du mérite aucune différence, MOL. *Mis.* I, 1. Goûtez, avec complaisance pour Adoam, les plaisirs qu'il vous offre, FÉN. *Tél.* VIII. J'avais plus espéré de votre complaisance, RAC. *Iphig.* III, 1. Un esprit né sans fard, sans basse complaisance, Fuit ce ton radouci que prend la médisance, BOIL. *Sat.* IX. Il est bon d'avoir votre suffrage, mais je veux l'avoir par la force de la vérité, et je ne vous prierai pas même d'avoir la plus légère complaisance, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 30 juillet 1773. || 2° Acte de complaisance. Vous voyez comme je m'y prends et les adroites complaisances qu'il m'a fallu mettre en usage pour m'introduire à son service, MOL. *l'Avare*, I, 1. Vous avez bien fait d'avoir cette complaisance pour M. de Grignan, SÉV. 557. C'est une simple complaisance de l'esprit à la volonté de Dieu, BOSS. *Lett. abb.* 145. Traître, pour les Romains tes lâches complaisances N'étaient pas à mes yeux d'assez noires offenses, RAC. *Mithr.* III, 1. Ces complaisances douteuses que vous avez pour cette personne, MASS. *Car. F. légères.* Il ne me trouvait ni assez jeune, ni assez belle, et il me fut impossible d'en tirer aucune complaisance, FONTEN. *Hélène, Fulvie.* Si l'Évangile avait des distinctions à faire et des complaisances à accorder, MASS. *Car. Immutabilité de la loi.* Le souvenir des complaisances d'Alexandre à Tilsitt et à Erfurt confirma l'empereur de France dans cette fausse opinion, SÉGUR, *Hist. de Napol.* liv. III, 1. || Terme de commerce. Billet de complaisance, billet exprimant une opération fictive. || 3° État de l'âme où l'on se complaît, soit à soi-même, soit à quelque chose. Parler d'une personne avec complaisance. Regarder avec un œil de complaisance. Se regarder avec complaisance, être satisfait, outre mesure, de sa personne. Ne savez-vous pas que la bonne opinion de soi-même et la complaisance qu'on a pour ses ouvrages est un des péchés les plus dangereux? PASC. *Prov.* IX. La mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père, BOSS. *Polit.* Ce superbe.... se met au rang des gens désabusés [de la religion], il insulte en son cœur aux faibles esprits qui ne font que suivre les autres sans rien trouver par eux-mêmes; et, devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait lui-même son dieu, BOSS. *la Vallière.* Ciel! avec quel respect et quelle complaisance Tous les cœurs en secret l'assuraient de leur foi! RAC. *Bérén.* I, 5. Pour une fille.... Croit-elle en ses valets voir quelque complaisance, BOIL. *Sat.* X. La complaisance qu'il avait eue à contempler sa modération, FÉN. *Tél.* XVIII. Jupiter la regarda avec complaisance, ID. *ib.* IX. Il sommeillait, mollement incliné; Et le vieillard, seul, assis en silence, Le soutenait d'un air de complaisance, MALFIL. *Narcisse*, ch. II. Il y a dans la domination et la supériorité une complaisance naturelle que le christianisme même a beaucoup de peine à régler, FLÉCH. I, p. 257. || 4° En style biblique, au pluriel, affection. Dieu dit dans l'Évangile: C'est ici mon fils bien-aimé,

en qui j'ai mis toutes mes complaisances. Ce Messie, l'objet de ses complaisances [de Dieu], BOSS. *Hist.* II, 4. L'homme est toujours l'objet des complaisances de l'Éternel, CHATEAUB. *Mart.* II, 89.

— SYN. COMPLAISANCE, DÉFÉRENCE, CONDESCENDANCE. La complaisance est le soin de complaire et est, par conséquent, plus étendue que la déférence qui, comme l'étymologie l'exprime, *se déporte* pour laisser prévaloir, par égard ou par respect, les idées, les opinions, les goûts, les volontés d'autrui. La condescendance serait la même chose que la déférence, s'il ne s'y joignait, étymologiquement, l'idée de descendre d'une hauteur et de se prêter à la satisfaction des autres, au lieu d'user de sa supériorité et de ses droits.

— HIST. XIVe s. Celui fet teles complaisances, affin que par ce li soit faite aucune utilité en pecunes, ORESME, *Eth.* 132.

— ÉTYM. *Complaisant*; provenç. et espagn. *complacencia*; ital. *compiacenza*.

COMPLAISANT, ANTE (kon-plè-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui a de la complaisance ou des complaisances.... S'il m'eût vaincu, votre esprit complaisant Lui faisait de ma tête un semblable présent, CORN. *Pomp.* III, 2. Et, comme c'est m'aimer que me faire présent, Je suis toujours alors d'un esprit complaisant, CORN. *le Ment.* IV, 1. Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants, Et les autres, pour être aux méchants complaisants, MOL. *Mis.* I, 1. Vos désirs lui seront complaisants Jusques à lui laisser et mouches et rubans? ID. *Éc. des mar.* I, 2. Mais au moins sois complaisante aux civilités qu'on te rend, ID. *Pr. d'Él.* II, 4. Il se rend complaisant à tout ce qu'elle dit, Et pourrait bien avoir douceur de cœur pour elle, ID. *Tart.* III, 1. Les dieux à vos désirs toujours si complaisants, RAC. *Iphig.* I, 1. Elle était impérieuse avec ses enfants, mais complaisante à son mari, PERROT, *Tacite*, 253. || 2° Qui se complaît à soi-même. Il vaut mieux ne pas jeûner et en être humilié que jeûner et en être complaisant, PASC. *P. div.* 180. || 3° Substantivement, il se prend ordinairement en mauvaise part. Un grand et ses complaisants. Le caractère de celui qui veut hériter de quelqu'un rentre dans celui du complaisant, LA BRUY. VI. || En un sens particulier, celui, celle qui favorise les galanteries d'une autre personne.

— HIST. XVIe s. Le fil de nos discours nous obligeoit à parler non seulement des empereurs, rois, primats et potentats souverains, mais aussi des delicieux mignons, favoris et complaisans à tout faire, et des administrateurs à tout entreprendre, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Complaire*; ital. *compiacente*.

COMPLANT (kon-plan), *s. m.* Terme d'agriculture. || 1° Assemblage de jeunes arbres qu'on plante dans quelque lieu. On dit plant aujourd'hui de préférence. || Plant de vignes composé de diverses pièces de terre. || 2° Terme de féodalité. Portion que le seigneur prenait sur les fruits des vignes par lui données à complanter et cultiver. || Champ dont on a accordé la jouissance par usufruit, à la charge d'y planter des arbres et particulièrement des vignes.

— HIST. XVIe s. L'aer, la terre et le complant sont le fondement du vignoble, O. DE SERRES, 147. Tout homme ayant droict de complant se peut emparer, de son auctorité privée, sans offense, des vignes sujettes au dit complant, par deffaut de les faire tailler dedans la St George, *Coustum. génér.* t. II, p. 642. Si aucun tient du seigneur vignes à complants et chargées de cens ou rentes, *ib.* p. 675. ....J'ay de mes propres mains Planté un beau verger de si bonne aventure, Que le ciel tout benin et la douce nature Ont tant favorisé qu'on ne voit rien de beau Qu'aisement on ne trouve en ce complant nouveau, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 32, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Com*, et *plant*.

† **COMPLANTER** (kon-plan-té). || 1° *V. a.* Planter ensemble de la vigne et des arbres. || 2° *V. n.* Terme de féodalité. Percevoir le droit de complant.

— HIST. XVIe s. Des vignes toutes entieres, complantées des plus exquises especes de raisins, O. DE SERRES, 145. Autant couste de cultiver la vigne rarement complantée que celle qui est toute occupée de ceps, ID. 177.

— ÉTYM. *Complant*.

† **COMPLANTERIE** (kon-plan-te-rie), *s. f.* Terme de droit féodal. Lieu sur lequel le seigneur avait droit de complant.

† **COMPLECTIF, IVE** (kon-plè-ktif, kti-v'), *adj.* || Terme de botanique. On dit que la préfoliaison est complective, lorsque les feuilles se recouvrent par leurs côtés et leur sommet.

— REM. Les botanistes devraient supprimer *complectif* qui est barbare, et le remplacer par *complexif* qui serait correct, comme se rattachant à *complexum*, *complexio*, et formé à l'instar de *conjonctif*, de *conjunctum*; au lieu que *complectif* formé de l'infinitif *complecti* est aussi défectueux que le serait *conjongif* de *conjungi*.

— ÉTYM. Le latin *complecti*, embrasser (voy. COMPLEXE).

COMPLÉMENT (kon-plé-man), *s. m.* || 1° Ce qui complète un nombre, une chose. Le complément d'une somme. La table qui est le complément du volume. Que la terre était arrivée à son complément d'habitants, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 8. || 2° Terme de théologie. Complément de béatitude, surcroît de béatitude des bienheureux après le jugement dernier. || 3° Terme de géométrie. Ce qui manque à un angle pour compléter l'angle droit ou marquer 90 degrés. || Complément arithmétique, la différence entre un nombre et l'unité suivie d'autant de zéros qu'il y a de chiffres dans ce nombre. Le complément arithmétique de 7 est de 3, puisque 10 est l'unité suivie d'un zéro et que $7 + 3 = 10$. || Terme d'astronomie. Complément d'un astre, sa distance angulaire au zénith. || 4° Terme de musique. Complément d'un intervalle, ce qui manque pour compléter l'octave. Le complément de la quinte est la quarte. || 5° Terme de grammaire. Tout mot joint à un autre pour en compléter le sens, surtout par une relation de différence. Si les mots désignent le même objet, comme *Charlemagne empereur*, on ne dit pas que *empereur* soit le complément de *Charlemagne*; mais dans *Charlemagne empereur d'Occident*, *d'Occident* est le complément d'*empereur*. || Complément direct d'un verbe, celui qui complète la signification d'un verbe actif, directement, sans interposition de préposition : Il aime son père. Complément indirect, celui qui ne complète la signification d'un verbe qu'à l'aide d'une préposition : Il résiste à vos menaces. || 6° Terme de fortification. Complément de courtine, addition d'une demi-gorge à chaque extrémité de la courtine.

— SYN. COMPLÉMENT, SUPPLÉMENT. Ces deux mots ne diffèrent que par le préfixe *cum* et *sub*; le premier indiquant adjonction, le second substitution. De là la signification respective de ces deux termes : on complète ce qui n'est pas achevé; on supplée ce qui offre des lacunes.

— HIST. XIVe s. Que nostre peuple ayt complement de petite monoye pour leur necessitez, *Ord. des rois de Fr.* t. II, p. 285. || XVIe s. Ou estre confiné en une perpetuelle prison jusques à l'entier complement de ma volonté, CARL. IV, 7. Ils le favoriseront et assisteront jusques au parfait complement de sa charge [mission], ID. VIII, 19.

— ÉTYM. Provenç. *complement*; du latin *complementum*, de *complere*, accomplir (voy. COMPLET).

COMPLÉMENTAIRE (kon-plé-man-tè-r'), *adj.* Qui forme complément. Somme complémentaire. || Jours complémentaires, les cinq ou six jours qui, dans le calendrier républicain, complétaient l'année composée de douze mois de trente jours. || Terme de géométrie. Angles complémentaires, angles dont la somme vaut un droit. || Terme de physique. Couleurs complémentaires, couleurs simples ou composées, dont la réunion produit du blanc.

— ÉTYM. *Complément*.

COMPLET, ÈTE (kon-plè, plè-t'), *adj.* || 1° Auquel il ne manque rien. L'ouvrage est complet. La somme est complète. Un habillement complet. La voiture complète des magistrats, SÉV. 80. Non-seulement tous les régiments étaient complets, mais il y avait, dans chaque compagnie, plusieurs surnuméraires, VOLT. *Charles XII*, 4. || Familièrement. Être complet, être ivre. || Terme d'entomologie. Les larves des orthoptères, des hémiptères et de quelques névroptères sont dites demi-complètes. || 2° Qui a toutes les qualités. Un esprit complet. Un homme complet. || Bien rempli. Ma journée est complète. || 3° *S. m.* Nombre ou quantité requise pour que quelque compte soit complet. Villars assura le roi que tous ses bataillons en Allemagne excédaient le complet de 50 hommes, ST-SIM. 201, 180. || Être au complet, se dit de ce à quoi il ne manque rien. La troupe est au complet, au grand complet. Mes amis, sommes-nous au complet?

— REM. L'Académie écrit *complète*, avec un accent grave; mais pourquoi écrit-elle *muette* avec deux *t*?

— HIST. XIIIe s. Sire, je ai quinze ans complis ou plus d'aage, et se vos ou autre le mescreés, je sui prest de.... *Ass. de Jérus.* I, 259. || XVIe s. Qui trieroit de l'armée ceulx qui marchent par le seul zele d'une affection religieuse.... il n'en sçauroit bastir une compaignie de gents d'armes complette, MONT. II, 143.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *completo*; du latin *completus*, de *complere*, accomplir, de *cum*, et le primitif inusité *plere*, emplir (voy. PLEIN).

COMPLÉTÉ, ÉE (kon-plé-té, tée), *part. passé.* Un recueil complété à grand'peine.

1. **COMPLÈTEMENT** (kon-plè-te-man), *adv.* D'une manière complète. L'ouvrage est complètement achevé. Il a réussi complètement.

— REM. Les autres adverbes dérivés d'adjectifs en *et* prennent un accent grave, *discrètement*, *secrètement*, etc. *Complétement* est le seul qui prenne un accent aigu. Pourquoi cette anomalie qui crée une difficulté inutile?

— HIST. XVIe s. Au premier livre il traicte de felicité non pas complectement, ORESME, *Eth.* IV.

— ÉTYM. *Complète*, et le suffixe *ment*.

† 2. **COMPLÈTEMENT** (kon-plè-te-man), *s. m.* Action de compléter, de rendre une chose complète. Le complètement des compagnies militaires. Le complètement d'une collection.

— ÉTYM. *Compléter*.

COMPLÉTER (kon-plé-té. La syllabe *plé* prend l'accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je complète, excepté au futur et au conditionnel : je compléterai, je compléterais, avec l'accent aigu; ce qui est une anomalie inutile), *v. a.* Rendre complet. Compléter une somme. Cela complétera sa ruine. || Fig. Je t'adore ange et t'aime femme; Dieu, qui par toi m'a complété, A fait mon amour pour ton âme, V. HUGO, *Crép.* 23. || 2° Se compléter, *v. réfl.* Devenir complet. Le régiment se compléta rapidement. || Terme de librairie. Prendre les livraisons destinées à compléter un ouvrage. || Populairement. Se compléter, achever de s'enivrer.

— REM. *Compléter*, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

— ÉTYM. *Complet*; espagn. *completar*.

COMPLÉTIF, IVE (kon-plé-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui sert de complément. Mot complétif. Phrase complétive. || Cas complétif, nom donné à l'emploi des pronoms *moi*, *toi*, *lui*, *elle*, *soi*, *nous*, *vous*, *eux*, *elles*, *soi*, lorsqu'ils sont mis comme complément soit des prépositions soit des verbes, comme dans les exemples suivants : écoute-moi, parlez-nous, selon eux, d'après elles.

— ÉTYM. Provenç. *completiu*; espagn. et ital. *completivo*; du latin *completivus*, de *complere* (voy. COMPLET).

COMPLEXE (kon-plè-ks'), *adj.* Qui embrasse ou contient plusieurs idées, plusieurs éléments. Idée complexe. Question complexe. Le caractère de cet homme est complexe. || Terme de grammaire. Sujet, attribut complexe, sujet, attribut modifié par quelque terme ajouté. Proposition complexe, proposition qui a plusieurs membres. Terme complexe, terme qui désigne plusieurs idées. || Terme d'arithmétique. Nombre complexe, nombre composé d'unités différentes, comme nos anciennes mesures : 1 toise, 5 pieds, 9 pouces; 25 livres, 13 sous, 6 deniers, sont des nombres complexes. || Terme d'algèbre. Quantité complexe, quantité composée de plusieurs parties. || Terme de minéralogie. Cristaux complexes, cristaux dont la structure est compliquée. || Terme de droit criminel. Question complexe, question posée au jury dans laquelle il y a mélange de plusieurs crimes ou de leurs circonstances diverses.

— ÉTYM. Espagn. *complexo*; ital. *complesso*; du latin *complexus*, entrelacé, de *complectere*, de *cum*, avec, et *plectere*, plier (voy. PLIER).

† **COMPLEXIF, IVE** (kon-plè-ksif, ksi-v'), *adj.* Mot qui devrait être substitué à complectif (voy. COMPLECTIF).

COMPLEXION (kon-plè-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Entrelacement, union. Par ma nature, j'entends la complexion de toutes les choses que Dieu m'a données, DESC. *Médit.* 6, 10. || Terme de philosophie. La complexion des termes est leur étendue, leur généralité. || 2° Terme de médecine. Ensemble des caractères physiques que présente une personne considérée par rapport à sa santé. Il faut avoir la complexion sanguine pour rire de ses bons mots, BALZ. liv. VI, lett. 4. Il s'en voit d'autres qui sont d'une complexion plus heureuse, PASC. *Prov.* 9. La galanterie peut être un vice de la complexion, LA BRUY. III. Il était d'une complexion délicate BOSS. *Bern.* 1. Les traits découvrent la complexion et les mœurs; mais la mine désigne les biens de fortune : le plus ou moins de mille livres de rente se trouve écrit sur les visages, LA BRUY. VI. || 3° Caractère, humeur. Ah! ah! vous êtes donc de complexion

amoureuse, MOL. *Pourc.* II, 4. Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître; Et nous pourrions avoir telles complexions Que tous deux du marché nous nous repentirions, ID. *Mis.* I, 2. Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon, est un protée : semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, LA BRUY. X. Il y a une dureté de complexion; il y en a une autre de condition et d'état, LA BRUY. VI. Vous voyez que l'amour de la retraite et du silence n'est pas commun à tous les dévots, et que, comme je vous le disais, c'est l'effet de leur complexion plutôt que de la piété, PASC. *Prov.* 9.

— SYN. COMPLEXION, CONSTITUTION, TEMPÉRAMENT. La complexion est l'ensemble des signes extérieurs qui caractérisent la constitution ou le tempérament. La constitution, expression plus spéciale que tempérament, désigne la manière du corps considéré quant à la santé en général, tandis que le tempérament désigne le résultat de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système. Une bonne complexion. Une constitution vigoureuse. Un tempérament sanguin, nerveux.

— HIST. XIIIe s. Cil qui vivent plus, si lor avient par boine complexion qu'il ont, ALEBRANT, f° 2. Tuit ont de lor complexion, Par naturele entencion, Riule [règle] qui ne faut ne ne ment, *la Rose*, 19175. [Les choses] Sunt muables en tant de guises Qu'el puent lor complexions Par diverses digestions Si changier.... *ib.* 16293. Se feme se marie à home de froide complexion, *Livre de just.* 207. .... Garder diete, Que sa complexion nel mete En maladie.... RUTEB. II, 212. || XIVe s. Il les convient varier selon plusieurs choses qui sont à considerer comme la complexion de la personne, ORESME, *Eth.* 36. Eustrace respond que telle passion peut estre considérée en tant comme elle vient de nature et de complexion, ID. *ib.* 51. Et c'est assavoir que plusieurs causes sont par quoy un homme peut estre negligent de bien faire : une est la malice de sa complexion qui le rend pesant, ID. *ib.* 73. || XVe s. Ce pape estoit de petite complexion, FROISS. II, II, 20. Comme il soit que quatre elemens Soient avec quatre saisons, Aussi quatre complexions Sont en un corps encorporées, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 434, dans LACURNE. Ainsi nous tenons [la France] de region chaulde et aussi de la froide, parquoy nous avons gens de deux complexions, COMM. IV, 6. || XVIe s. Quoy qu'il feust de nature debile, et de petite et foible complexion, si ne laissa il pas pourtant d'estre vaillant homme, AMYOT, *Caton*, 42. Que c'estoit de destin, si les influxions Des astres commandoient à nos complexions, RONS. 663. Quand par quelque complexion solitaire et melancholique on le verroit adonné d'une application trop indiscrete à l'estude des livres, MONT. I, 181. On prefere l'art à la nature, l'acquis au naturel, le difficile et estudié à l'aisé, les bouttées et secousses à la complexion et habitude, CHARRON, *Sagesse*, p. 347, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *complexio, complicio;* espagn. *complexion;* portug. *compleicão;* ital. *complessione;* du latin *complexionem*, entrelacement, arrangement, constitution; de *complexus* (voy. COMPLEXE).

† **COMPLEXIONNÉ, ÉE** (kon-plè-ksio-né, née), *adj.* Qui a une certaine complexion. Bien, mal complexionné.

— HIST. XIVe s. Sain et bien complexionné en corps et vertueux en ame, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Il n'estoit point complexionné pour porter le travail qui seroit necessaire à ung roy d'Angleterre qui vouldroit faire conqueste en France, COMM. IV, 11. || XVIe s. Nous voyons souvent les riches ignorants et mal complectionnés, et les pauvres vertueux, YVER, p. 602. Il estoit egalement bien complexionné et pour la force et pour la santé, AMYOT, *Caton*, 2.

— ÉTYM. *Complexion;* provenç. *complexionat;* espagn. *complexionado;* ital. *complessionato.*

COMPLEXITÉ (kon-plè-ksi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est complexe.

— ÉTYM. *Complexe.*

COMPLICATION (kon-pli-ka-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action de compliquer; résultat de cette action. La complication des intérêts. Dans une comédie, la complication des incidents rebute le spectateur. Machine d'une grande complication. Les complications de la politique. || Terme de médecine. Complication de maladies, de symptômes, coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes. || Affection qui survient pendant le cours d'une autre affection déjà déclarée. La pneumonie est quelquefois une complication de la rougeole. || Terme de jurisprudence. Se dit, en général, de toutes les affaires où il y a un grand nombre d'objets et de demandes respectives.

— HIST. XVIe s. Es tumeurs contre nature, la couleur monstre la difference desdites tumeurs ou complication d'icelles, PARÉ, *Introd.* 11. Le chirurgien prend indication des accidens et complications de la maladie, ID. *ib.* 22. Comme une corde ou tissu de poil, ou de laine, ou de fil, qui acquiert grande force par complication des choses assemblées, combien que chacune d'icelles separement soit fort foible, ID. XVIII, 7.

— ÉTYM. Le latin *complicatio*, de *complicare*, compliquer.

COMPLICE (kon-pli-s'), *adj.* || 1° Qui participe à un délit, à un crime. Non je ne serai point complice de ses crimes, RAC. *Andr.* III, 8. Il est froid et indifférent sur les observations que l'on fait sur la cour et sur le courtisan; et, parce qu'il les a entendues, il s'en croit complice et responsable, LA BRUY. VIII. || Fig. C'est bien mal connaître les droits et les priviléges de l'amitié que de vouloir la rendre complice des crimes, et protectrice des actions injustes, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IV, p. 238, dans POUGENS. Eh bien, il va périr, ta haine en est complice, CORN. *Héracl.* III, 3. Je lui prête à regret un silence complice, ID. *Médée*, III, 1. || 2° Substantivement. Terme de droit criminel. Celui qui participe à un crime ou délit commis par autrui. Le complice se distingue de l'auteur principal qui prend part à l'exécution du crime. Les complices d'un assassin. Le complice d'un vol. Mais si pour s'excuser il nomme sa complice, CORN. *Cinna*, III, 1. Et livrant sans regret un indigne complice, RAC. *Baj.* IV, 6. || Familièrement, celui qui participe à un acte. Nous leur avons fait une surprise, et vous avez été notre complice. || Fig. Il en fit le complice de sa haine.

— HIST. XIVe s. Et quant il ne puet faire touz seulz ses grans malices, Si fait du pis qu'il puet par ses malvais complices, *Girart de Ross.* v. 3105. Par crainte de son dit frere et ses autres complices, *Lett. de rémission. Bibl. des Chartes*, 5e série, t. V, p. 82. C'est voir [vrai], tu l'as bien retenu, Ce dit Raison, et à cuer mis; Puisqu'estre veulx de mes complices, Garde bien que tu acomplisses Mes commandemens.... BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 33. || XVIe s. La ville se trouva grandement troublée pour ce meurtre, et fut assemblé le conseil là dessus, qui condemna sur le champ Damon et ses complices à mourir, AMYOT, *Cimon*, 11. En ce temps icy fut envoyé de la part du roy monsieur de Gonnor vers monsieur le prince de Condé et ses complices, à Orleans, pour voir s'ils vouldroient laisser les armes, CONDÉ, *Mémoires*, p. 682.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *complice;* du latin *complicem, complex*, de *cum*, et *plex*, plié, de même radical que *complexe*.

COMPLICITÉ (kon-pli-si-té), *s. f.* Qualité de complice. Acte de complicité. Agir de complicité.

— ÉTYM. *Complice;* ital. *complicità.*

† **COMPLIÉ, ÉE** (kon-pli-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui est plié sur soi-même.

— ÉTYM. Le latin *complicatus* (voy. COMPLIQUER).

COMPLIES (kon-plie), *s. f. plur.* Terme de liturgie. La dernière partie de l'office divin, qui se chante après vêpres.

— HIST. XIIe s. Ne verrai jà la conplie sonant, *Ronc.* p. 100. E quant li moinie [moines] vindrent lur conplie chanter, *Th. le mart.* 48. || XIIIe s. Et li curez ne puet avoir, S'à paine non du pain por vivre, Ne achater un petit livre Où il puisse dire complies, RUTEB. 293. Le soir ooit ses complies, JOINV. 199. Un semblant font de dire ou vespres ou complie; Se à Dieu plaist ou non, certain je ne suis mie, J. DE MEUNG, *Test.* 1219.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *completas;* du latin *completæ*, sous-entendu *horæ :* heures complètes (voy. COMPLET). *Complies* est le féminin pluriel de l'ancien participe *compli.*

COMPLIMENT (kon-pli-man), *s. m.* || 1° Discours solennel adressé à une personne revêtue d'une autorité. Toutes les compagnies allèrent faire compliment au gouverneur. || Petit discours en prose ou en vers qu'on fait apprendre à un enfant pour une fête. || 2° Paroles de civilité adressées à quelqu'un de vive voix ou par lettre, au sujet d'un événement heureux ou malheureux qui le touche ou d'une visite qu'on lui doit. Compliment de remercîment, de félicitation, de condoléance, d'amitié. Allez le voir, il attend votre compliment. Compliment bien troussé. Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre Le fond de notre cœur dans nos discours se montre, Que ce soit lui qui parle et que nos sentiments Ne se masquent jamais sous de vains compliments, MOL. *Mis.* I, 1. On vous en devait bien au moins un compliment, ID. *F. sav.* IV, 1. Voilà les compliments que l'amour leur suscite, ROTR. *Vencesl.* III, 3. Quel adieu vous dirai-je? et par quels compliments.... CORN. *Hor.* II, 8. Il s'est défait de cet esprit jaloux [de cet homme jaloux] Avec un compliment encor plus court qu'à vous, ID. *Tite et Bér.* III, 4. Allons de sa réponse à votre compliment Prendre l'occasion de parler hautement, ID. *Nicom.* II, 4. Cléopatre s'enferme en son appartement, Et, sans s'en émouvoir, attend son compliment [de César], ID. *Pomp.* III, 1. Un gentilhomme qui voulut être le premier à lui faire son compliment [à la mort de Turenne], SÉV. 201. Il est revenu exprès pour faire son compliment ici, ID. 5. Il fait à la donzelle Son compliment comme homme bien appris, LA FONT. *Orais.* Il a des formules de compliments pour l'entrée et pour la sortie, à l'égard de ceux qu'il visite ou dont il est visité, LA BRUY. IV. || Tourner un compliment, l'arranger d'une façon agréable. Comment, sans vous compromettre, Vous tourner un compliment? BÉRANG. *Halte-là.* || Faire compliment à quelqu'un de, le louer de. || Par ironie. Je vous en fais mon compliment, se dit à quelqu'un qui a fait une maladresse, une faute. Les chansons commencèrent à lui faire compliment sur ses nouveaux attributs, HAMILT. *Gramm.* 9. || Familièrement, rengaîner son compliment, revenir sur un éloge ou sur l'intention qu'on avait de donner son approbation, et, en général sur ce qu'on avait dit ou avancé. || 3° *Au plur.* Paroles de civilité. Rien n'est si inutile qu'une lettre de compliments, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mai 1773. || Terme de civilité qu'on emploie pour se rappeler au souvenir de quelqu'un. Il vous fait mille et mille compliments, SÉV. 218. J'ai fait vos compliments à Mme de Lafayette, ID. 19. J'ai mille compliments à vous faire de M. de la Rochefoucault, ID. 1. Il m'a prié de vous faire ses compliments pour celui que vous lui avez fait, BOSS. *Lett.* 71. || Paroles cérémonieuses. Laissons là les compliments. Pas tant de compliments et venons au fait. Trêve de compliments, s'il vous plaît. Je ne vous ferai pas plus de compliments qu'il ne m'en fit, PASC. *Prov.* 9. || Au singulier. Non, m'a-t-il répondu, je suis sans compliment, Et j'y vais pour causer avec toi seulement, MOL. *Fâch.* I, 1. || Sans compliment franchement, sans flatterie. || 4° Vaines paroles, vaines promesses. Il vous fait des offres de service, mais c'est pur compliment. || 5° Par antiphrase, paroles désobligeantes, mauvaise nouvelle. Voilà un sot compliment. On ne peut faire un plus mauvais compliment. Comme vous refusez d'épouser ma sœur après la parole donnée, je crois que vous ne trouverez pas mauvais le petit compliment que je viens vous faire [proposition de duel], MOL. *Mar. forcé*, 16. Hé! monsieur, rengaînez ce compliment, je vous prie, ID. *ib.* M. de Pomponne est disgracié; il eut ordre de se défaire de sa charge.... Ce fut M. Colbert qui lui fit ce compliment [qui lui annonça cette mauvaise nouvelle], SÉV. 386.

— HIST. XVIe s. Ce n'est pas assez que vous vous contentiez de faire et accomplir toutes ces choses bonnes et generalement les autres qui regardent le compliment [accomplissement] de vos actions, PASQUIER, *Lett.* t. III, p. 262, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *complimen;* catal. *cumpliment;* espagn. *cumplimiento;* portug. *cumprimento;* ital. *compimento.* Le mot signifie, proprement, achèvement, terme, perfection, et de là, par une transition qui se conçoit, parole qui remplit, qui satisfait, compliment. *Compliment* est le substantif verbal dérivé de l'ancien verbe *complir*, tandis que *complément* dérive directement du latin *complementum.*

† **COMPLIMENTAIRE** (kon-pli-man-tê-r'), *s. m.* Ancien terme de société marchande. Celui des associés, sous le nom duquel se faisait tout le commerce.

— ÉTYM. *Compliment*, parce que c'était celui à qui on faisait *compliment*, à qui on s'adressait.

COMPLIMENTÉ, ÉE (kon-pli-man-té, tée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu un compliment. Henri IV complimenté à la porte de la ville par le maire. || 2° Loué. Complimenté par ses chefs pour sa belle conduite.

COMPLIMENTER (kon-pli-man-té), *v. a.* || 1° Faire un compliment. Il a été complimenté à l'occasion de la mort de son père. || 2° Absolument. Faire des civilités. Ne perdons pas le temps à complimenter. || 3° Louer. On l'a complimenté de son courage.

— ÉTYM. *Compliment.*

COMPLIMENTEUR, EUSE (kon-pli-man-teur, teû-z'), *adj.* Qui fait trop de compliments. C'est un homme complimenteur. || Substantivement. Un fade

complimenteur. Une complimenteuse. C'était [d'Harcourt] un très-petit homme, vif, sémillant, ambitieux, bas complimenteur sans fin, ST-SIM. 95, 9. Qui de nous, je vous prie, est le complimenteur? BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, V, 4. L'ours, très-mauvais complimenteur, Lui dit : viens-t'en me voir.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 10. Cérémonieux, complimenteurs jusqu'à la fadeur et à l'excès, BUFF. *De l'homme*, *Variétés*.

— ÉTYM. *Complimenter.*

COMPLIQUÉ, ÉE (kon-pli-ké, kée), *part. passé.* Qui offre des complications. Affaire, machine compliquée. Plus le procès devient compliqué, plus il semble que les préjugés augmentent, VOLT. *Lett. Morangiès*, 30 oct. 1772. || Maladie compliquée, maladie à laquelle une autre est venue s'ajouter. La guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède, que vous destinez pour la guérison d'un symptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre, RETZ, II, 333.

COMPLIQUER (hon-pli-ké), *v. a.* || 1° Rendre une chose moins simple qu'elle n'était. Compliquer un mécanisme. Une maladie qui vient en compliquer une autre. || 2° Par extension, rendre difficile à démêler, à comprendre. Cela complique la question. L'auteur a trop compliqué l'action de sa pièce. || 3° Se compliquer, *v. réfl.* Devenir compliqué. L'affaire se complique. La pneumonie se complique souvent d'une pleurésie. Les passions dans les animaux ont un effet plus simple et plus certain; car les nôtres se compliquent par nos réflexions, et s'embarrassent mutuellement, BOSS. *Connaiss.* V, 9.

— HIST. XVIe s. Les maladies compliquées requierent estre curées par ordre, les unes après les autres, PARÉ, *Introd.* 23. Ceste gresse est souvent compliquée [combinée] avec un autre humeur visqueux et gluant comme le blanc d'un œuf, ID. I, 6.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *complicar;* du latin *complicare*, de *cum*, avec, et *plicare*, plier (voy. ce mot).

COMPLOT (kon-plo; le *t* se lie seulement dans le parler soutenu : un kon-plo-t affreux ; au pluriel, l'*s* se lie : des kon-plo-z affreux; complots rime avec repos, faux, sauts), *s. m.* || 1° Résolution concertée secrètement et pour un but le plus souvent coupable. Former, tramer un complot. Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, RAC. *Athal.* I, 1. Ils font des complots contre St-Paul, BOSS. *Hist.* II, 7. Les rois et les princes font des complots inutiles, ID. *ib.* II, 4. Maximien fit un dernier complot, ID. *ib.* I, 10. || Terme de droit. Résolution concertée pour un attentat politique. || 2° Par extension, cabale. Le Parnasse français, ennobli par ta veine, Contre tous ces complots saura te maintenir, BOIL. *Épît.* VII. || Mettre quelqu'un dans le complot, l'informer de ce qui se trame et l'y faire participer.

— HIST. XIIe s. Quant Sarrasin voient mourir Margot, Plus de vint mille vienent plus que le trot; Chascuns portoit ou lance ou javelot; Entor Guillaume veïssiez grant complot [foule], *Bat. d'Aleschans*, v. 6053. || XIIIe s. Moult estera honi qui verra tel complotte [bataille], Et partira du champ.... *Roman d'Alexandre*, f° 22, dans LACURNE. Bras à bras jurent [ils furent couchés] en la couche; La borgoise ama le complot [lutte amoureuse], *Fabliaux mss.* p. 363, dans LACURNE. || XIVe s. Et un jour estoient assemblés plusieurs d'iceulx jeunes hommes romains, et prindrent complot ensemble de soupper tantost, *Ménagier*, I, 4. Si avoient pour ce prins complot, si comme ils disoient, d'aler tous ensemble en chascun hostel de chascun d'eulx, *ib.* I, 6. || XVIe s. Demosthenes doncques ayant ouy les maistres d'eschole qui faisoient leur complot ensemble de se trouver à ce jugement, AMYOT, *Démosth.* 7. Ils ont, par complot, armé le monde à l'encontre de luy, MONT. I, 97.

— ÉTYM. On trouve un dérivé de ce mot dans l'ancienne langue : ariere turne al bruiseïs Et au très fier comploteïs, BENOÎT, II, 10491. Ce mot est formé de *com*, et d'un radical *plot* qui est dans l'anglais où il signifie : morceau de terre, champ, plan, menée, intrigue. Au sens de *morceau de terre*, se rapporte peut-être *complai*, terre détrempée : Il ot pleü, si fist molt lai complai, *Raoul de Cambrai*, 109. Maintenant d'où vient l'anglais *plot?* Y a-t-il deux mots différents, l'un signifiant *morceau de terre*, l'autre *complot*, ou bien un seul mot avec une transition de sens qui nous échappe? Diez propose avec doute *complicitum*, qui peut, il est vrai, à la rigueur, donner *complot*; mais cette étymologie paraît difficilement conciliable avec le radical *plot* qui est en anglais, et qui reste, avec le mot français, dans l'obscurité.

COMPLOTÉ, ÉE (kon-plo-té, tée), *part. passé.* Le meurtre de César comploté par les chefs du parti républicain.

COMPLOTER (kon-plo-té), *v. a.* Chercher à exécuter par un complot. Ils ont comploté sa perte, sa ruine. Ils avaient comploté de livrer une porte de la ville à l'ennemi. || Absolument. Ils complotent ensemble.

— HIST. XVIe s. Comploter de commencer et entretenir, soubz pretexte de religion, ceste guerre civile, CONDÉ, *Mémoires*, p. 660. Si ne m'osteront-ils pas de la teste, que ce ne soit un très convenable mariage du plaisir avecques la necessité, avecques laquelle, dict un ancien, les dieux complottent tousjours, MONT. IV, 305.

— ÉTYM. *Complot.*

† **COMPLOTEUR** (kon-plo-teur), *s. m.* Celui qui complote.

— HIST. XVIe s. Comploteur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Comploter.*

COMPLU (kon-plu), *part. passé* du verbe complaire.

† **COMPOIDS** ou **COMPOIX** (kon-poî), *s. m.* Terme de coutume. Dans certaines provinces du Midi, répartition des impositions sur les fonds d'une communauté, et rôle de cette répartition.

— ÉTYM. *Com*, et *poids*.

† **COMPON** (kon-pon), *s. m.* Terme de blason. Partie d'une componure.

— ÉTYM. Voy. COMPONÉ.

COMPONCTION (kon-pon-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Douleur profonde d'avoir offensé Dieu. L'action de grâces ne demande ni componction de cœur, ni effort, BOSS. *Or.* 4. Ils n'étaient pas touchés de componction, ID. *Souff.* 1. Il persévérait dans la componction et dans l'anéantissement de lui-même, FLÉCH. *Panég.* I, p. 329. Mais que savez-vous si la componction que vous lui offrez [à Dieu] de votre défaut dans la prière ne vous purifie pas? MASS. *Car. Prière.* La componction de leurs fautes.... ID. *Paraphrases*, *Ps.* XVII, *vers.* 45. Il y avait parmi eux beaucoup d'esprit de dispute et peu d'esprit de componction, BOSS. *Variat.* XI, § 144. Que savez-vous s'il ne veut point vous inspirer plus de componction de vos crimes passés? MASS. *Carême*, *Prière.* On s'en reconnaît coupable sans componction, ID. *Car. F. légères.* Heureux qui peut tenir ses forces ramassées Dans le recueillement de la componction! CORN. *Imit.* I, 21. Si son exacte vigilance Ne s'exerce avec diligence Dans les saintes douleurs de la componction, *ib.* I, 20. || Dans le langage ordinaire. Un air de componction, un air qui témoigne du regret; se dit parfois avec une nuance de raillerie. Il est venu, avec un air de componction, me faire des excuses.

— HIST. XIIe s. Tu demustras al tuen pople dures choses, abevras nus del vin de compunctiun, *Liber psalm.* p. 77. Cant [il] nos avironeit de la lumiere de compunction, *Job*, 443. Se la vertuz de compunction nos destrent par dedenz, *ib.* 454. || XVIe s. Ils requierent ces trois choses à penitence, componction de cœur, confession de bouche et satisfaction d'œuvre, CALV. *Instit.* 486. La souvenance de toutes ces turpitudes et desordres nous doit donner une grande componction en nos cœurs, LANOUE, 58.

— ÉTYM. Provenç. *compuncio;* espagn. *compuncion;* ital. *compunzione;* du latin *compunctionem*, action de piquer, de *cum*, avec, et *pungere*, piquer, poindre (voy. ce mot).

† **COMPONÉ, ÉE** (kon-po-né, née), *adj.* Terme de blason. Il se dit d'une bordure ou pal divisé par émaux différents, mais de même grandeur; chacun de ces émaux ou divisions est appelé compon.

— HIST. XIVe s. Une escriptoire de cuir copponée d'or à fleur de lys entaillée, DE LABORDE, *Émaux*, p. 222.

— ÉTYM. Le latin *componere*, disposer, de *cum*, avec, et *ponere*, mettre (voy. PONDRE).

COMPONENDE kon-po-nan-d'), *s. f.* Office de la cour romaine, où l'on paye les droits du pape pour les grâces qu'il accorde, suivant le prix dont on est convenu avant l'expédition.

— ÉTYM. Le latin *componendus*, qui doit être arrangé, de *componere*, arranger, de *cum*, avec, et *ponere*, mettre (voy. PONDRE).

† **COMPONIUM** (kon-po-ni-om'), *s. m.* Terme de musique. Sorte d'orgue à cylindre qui, par son propre mécanisme, varie les airs qu'on y joue.

— ÉTYM. Le latin *componere*, composer.

† **COMPONURE** (kon-po-nu-r'), *s. f.* Terme de blason. Disposition des pièces componées.

— ÉTYM. Voy COMPONÉ.

COMPORTÉ, ÉE (kon-por-té, tée), *part. passé* Un langage comporté par la situation politique.

COMPORTEMENT (kon-por-te-man), *s. m.* Manière de se comporter. Pour reconnaître si c'est Dieu qui nous fait agir, il vaut bien mieux s'examiner par nos comportements au dehors que par nos motifs au dedans, PASC. *Fragment d'une lettre à M. Périer*, 1661.

— HIST. XVIe s. S'il y a aucun comportement qui se puisse appeler fureur, c'est celui de quelques gens de guerre, LANOUE, 13. Le comportement de Pline second est à noter en ce propos, ID. 220. Ce Boydam qui s'estoit retiré en Pologne, rappelé par les rudes comportemens de Ynovic qui traitoit les Moldaves à la turquesque... D'AUB. *Hist.* II, 196.

— ÉTYM. *Comporter;* provenç. *comportamen.*

COMPORTER (kon-por-té), *v. a.* || 1° Permettre d'être avec, d'aller avec, de coexister. Cette place comporte plus de dépense que celle de capitaine, SÉV. 598. Soyez aussi heureux que la pauvre espèce humaine le comporte, VOLT. *Lett. Chabanon*, 31 déc. 1774. Mes forces ne comportent plus les travaux d'une pénible guerre, LE P. CATROU, dans DES FONTAINES. Les consuls ne précipitèrent point la vengeance de Rome, le temps ne le comportait pas, ID. *ib.* Faut-il verser des torrents de sang pour établir la liberté chez un peuple, en tel degré que ce peuple ne la comporte pas? CHATEAUB. *Génie*, III, II, 1. || 2° Se comporter *v. réfl.* Se conduire, agir d'une certaine manière. Je ne vois point de créature Se comporter modérément; Il est certain tempérament Que le maître de la nature Veut que l'on garde en tout; le fait-on? nullement, LA FONT. *Fabl.* IX, 11. Lui qui s'était jusque-là comporté En homme doux, ID. *Court.* Le marquis s'est fort bien comporté à Versailles, SÉV. 498. Dissimulez pourtant, feignez, comportez-vous Comme frère en secret, en public comme époux, LA FONT. *Captivité de St Malc.* Si je conçois comment l'on s'y comporte [sur la terre], BÉRANG. *le Bon Dieu.* || Se comporter bien, mal, faire bonne, mauvaise contenance dans un péril. Cet officier, ce régiment s'est très-bien comporté dans le grand assaut. || Terme de marine. Se comporter bien à la mer, se dit d'un bâtiment qui marche bien. || Terme de jurisprudence. Le tout tel qu'il se comporte, dans l'état où il se trouve.

— REM. « Ce sont des plaisirs que comporte la jeunesse, etc. Ces façons de parler sont assez vieilles, mais elles sont de la cour, BOUHOURS, *Remarques sur la langue.* » Comporter est tout à fait rentré dans l'usage.

— HIST. XIIIe s. Se on veut bonner [borner] un cemin, on ne le doit pas fere en un lieu large et en l'autre estroit, ainçois se doit comporter d'une meisme larguece, BEAUM. XXVI, 8. || XIVe s. Item une granche [grange] et les mesons si comme elles se comportent, DU CANGE, *arminium.* || XVIe s. Cette vertu de largesse est la seule qui se comporte bien avecques la tyranie mesme, MONT. IV, 9. Qui nous est une telle et si grande injure et qui nous revient à si grant ennuy, qu'il n'est possible que nous la puissions comporter, M. DU BELL. 201. Ils s'estoient tousjours comportez le plus honnestement qu'il estoit possible l'un envers l'autre, AMYOT, *Rom.* 36. Une opinion de soy mesme plus presumptueuse que ne comportoit la civilité d'un magistrat, ID. *Cam.* 14. Les autres Romains qui estoient autour de luy ne pouvoient comporter que l'on acheptast ainsi le secours de ces barbares, ID. *Caton*, 19.

— ÉTYM. Bourguig. *compotai;* provenç. et espagn. *comportar;* ital. *comportare;* du latin *comportare*, de *cum*, et *portare*, porter.

† **COMPOSANT, ANTE** (kon-pô-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui compose, qui entre dans la composition de Quoique je ne l'admette pas comme un corps composant de la république.... J. J. ROUSS. *Pol.* 7 || *S. m.* Il [le corps] n'a reçu que sa vitesse, qui n'est qu'un des composants, un des instruments de la force, VOLT. *Force motr.* 2. || Terme de chimie. Corps qui sert à en composer un autre. Les composants de l'eau sont l'oxygène et l'hydrogène. || 2° Terme de mécanique. Forces composantes, vitesses composantes, mouvement composant, vitesses, forces, mouvement dont un point matériel est simultanément animé. || *S. f.* Chacune des forces dans lesquelles une résultante peut être décomposée.

1. **COMPOSÉ, ÉE** (kon-pô-zé, zée), *part. passé.* || 1° Qui est formé de plusieurs parties. La nature ne nous offre guère que des corps composés. L'organisation des animaux est la plus parfaite et la plus composée. Ainsi de toute femme.... Soit parfaite en beauté, ou soit mal composée De mœurs ou de façons, quelque chose m'en plait, REGNIER, *Sat.* VII

Ces peuples si belliqueux et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient être composée de nos cochers et de nos laquais, VOLT. *Lett.* 74. Notre être composé, PASC. dans COUSIN. Les histoires ne sont composées que des actions, BOSS. *Hist. Préf.* Qu'est-ce qu'ailleurs tu te proposes? N'est-ce pas bien voir toutes choses Que voir les éléments dont tout est composé? CORN. *Imit.* I, 20. Et d'autant que le monde est ainsi composé Qu'une bonne fortune en craint une mauvaise, MALH. *Prière pour le roi.* Il fit faire par le meilleur fondeur de la ville une petite statue composée de tous les métaux, des terres et des pierres les plus précieuses et les plus viles, VOLT. *Babouc.* || Société bien composée, mal composée, société formée de personnes bien, mal choisies. Celui [le parlement] qu'on y avait substitué était trop mal composé pour pouvoir subsister avec la confiance et la considération publiques, nécessaires à des magistrats, D'ALEMB. *Lett. au roi de Prusse*, 31 oct. 1774. || 2° Qui n'est pas simple. || Terme d'arithmétique. Raison composée, celle qui résulte du produit des antécédents de deux ou plusieurs raisons, et de celui de leurs conséquents. || Fig. Dans la nature entière et dans chacune de ses parties, l'uniformité dans la variété et la beauté toujours en raison composée de ces deux qualités [l'uniformité et la variété].... DIDER. *Recherch. philos. sur le beau*, *Œuvres*, t. II, p. 426, dans FOUGENS. || Terme de mécanique. Mouvement composé, celui qui résulte de mouvements composants. || Machine composée, machine qui se meut par un grand nombre de pièces. || Pendule composé, celui qui consiste en plusieurs poids conservant toujours la même position entre eux et oscillant autour d'un centre commun de gravité. || Terme de chimie. Corps composé, celui où l'expérience a fait reconnaître des éléments divers, comme l'eau qui est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène. || Terme de botanique. Fleur composée, celle qui résulte d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule, serrées dans un involucre commun, et ayant les anthères soudées. Feuilles composées, celles qui sont formées de parties articulées les unes sur les autres, et susceptibles de se séparer sans déchirement à la fin de la saison. || Terme de zoologie. Dents demi-composées, dents qui, dans les coupes transversales, ne montrent qu'une seule substance centrale, les replis de l'ivoire n'y pénétrant que jusqu'à une certaine profondeur. || Terme de zoologie. Accouplement composé, celui qui a lieu quand un animal hermaphrodite est fécondé et fécondant. || Terme de grammaire. Mot composé, mot formé de deux ou plusieurs mots, comme *re-poser*, *surtout*. Un substantif composé. Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de biens et de grâces, BOSS. *Marie-Thér.* || Temps composés, les temps qui, dans les verbes, sont formés avec un auxiliaire, comme *j'ai dormi*, *il est sorti*. || Terme de métrique ancienne. Les grammairiens qui ne reconnaissent en grec et en latin que des pieds de deux ou de trois syllabes, donnent le nom de pied composé à toute réunion de quatre syllabes ou plus. || Terme de musique. Mesure composée, celle qui est désignée à la clef par deux chiffres, indiquant l'emploi des mesures à deux et à trois temps; par exemple la mesure à 6/8, qui a deux temps, chacun divisé en trois parties égales. || Intervalle composé, celui qui passe l'étendue d'une octave ou qui peut se diviser en deux intervalles. || Terme de danse. Pas composé, celui qui est formé de plusieurs pas simples exécutés dans un certain ordre et selon une certaine figure. Le pas de la valse, le pas de la polka sont des pas composés. || Terme d'architecture. Chapiteau composé, colonne composée, se dit par opposition aux ordres classiques. || Terme de philosophie. Sens composé se dit par opposition à sens divisé, c'est-à-dire que, dans le sens composé, on prend dans sa totalité la proposition dont il s'agit, et que, dans le sens divisé, on considère à part chaque partie de la proposition. Ce qui est vrai au sens composé ne l'est pas toujours au sens divisé. || 3° Qui a un air de retenue. Avoir un maintien composé, affecter un air sérieux et modeste. Arriva un valet de chambre du premier président aussi composé que son maître, ST-SIM. 18, 214. La parole modeste et les yeux composés, RÉGNIER, *Sat.* XIII.

2. COMPOSÉ (kon-pô-zé), *s. m.* || 1° Tout formé de diverses parties. Jupiter dit un jour : que tout ce qui respire S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur; Si dans son composé quelqu'un trouve à redire, Il peut le déclarer sans peur. LA FONT. *Fab.* I, 7. Je n'entreprends point de justifier un composé si bizarre, FONTEN. *Préf. des Mondes.* Les passions vicieuses sont toujours un composé d'orgueil, et les passions vertueuses un composé d'amour, CHATEAUBR. *Génie*, II, III, 1. C'est un composé du pédant et du précieux, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province, LA BRUY. V. || 2° Terme de chimie. Corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres corps simples. || Fig. La fermentation causée par ces nouveaux levains produisit des composés funestes au bonheur, J. J. ROUSS. *Orig.* 2. || 3° Terme de grammaire. Mot formé de deux ou plusieurs mots. Composé de dépendance, celui où le deuxième élément gouverne le premier, par exemple main-tenir. Composé copulatif, celui dans lequel les termes ne sont pas compléments l'un de l'autre, par exemple chef-lieu. Composé déterminatif, celui qui contient un substantif déterminé par un adjectif, par exemple bon-heur.

COMPOSÉE (kon-pô-zée), *s. f.* || 1° Terme de botanique. Nom d'une famille de plantes dicotylédones, monopétales, herbacées ou ligneuses, dont les fleurs sont réunies par leurs anthères en un cylindre formant calice. || 2° Terme de minéralogie. Nom d'une classe de roches formées de minéraux d'espèces différentes.

COMPOSER (kon-pô-zé), *v. a.* || 1° Former un tout de différentes parties. Composer un remède avec divers ingrédients. Qui ne croirait à nous voir composer toutes choses d'esprit et de corps.... PASC. dans COUSIN. Les douze villes dont Cécrops composa le royaume d'Athènes, BOSS. *Hist.* I, 3. Le roi était à la tête de sa maison et de ses plus belles troupes qui composaient trente mille hommes, VOLT. *Louis XIV*, 10. Vous [jésuites] composez véritablement un corps uni sous un seul chef, PASC. *Prov.* 17. Son infanterie était composée de deux cent mille hommes, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. Il paraît de temps en temps, sur la surface de la terre, des hommes rares.... ils n'ont ni aïeux ni descendants, ils composent seuls toute leur race, LA BRUY. II. Les louanges de chacun des hommes illustres qui composent l'Académie française, ID. *Préf. du disc. prononcé à l'Acad. franç.* Les hommes composent ensemble une même famille : il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté, ID. IX. Hélas! nous composions son histoire de tout ce qu'on peut imaginer de plus glorieux, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Se composer, composer à soi, composer pour son usage. Il s'est composé une excellente bibliothèque. || Absolument. Les gens grossiers n'ont qu'une sensation : leur âme ne sait composer ni décomposer, MONTESQ. *Goût. Délic.* Nos sciences décomposent et recomposent, mais elles ne peuvent composer, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. || Terme de mécanique. Composer des forces, des mouvements, des vitesses, en former la résultante. || 2° Terme d'imprimerie. Mettre une rangée de lettres sur le composteur, pour en faire des lignes, des pages, et ensuite des formes. || Terme de fondeur de caractères. Arranger les lettres fondues et les mettre sur l'instrument dit composteur, en sorte qu'elles aient toutes le cran du même côté; et aussi les ratisser, les unir du côté du cran et du côté opposé. || 3° En parlant d'un ouvrage d'esprit, travailler à le faire, donner une certaine forme à ses idées ou à ses matériaux, et à son style. Composer un livre, un poëme. Il n'y a personne qui ne sache pour quelle réjouissance la pièce fut composée, MOL. *Fâch. Préface.* || Absolument. Il a besoin d'être seul quand il compose. Et femme qui compose en sait plus qu'il ne faut, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. || Fig. Composer des almanachs, faire des pronostics en l'air. || Se dit aussi d'un peintre, d'un architecte, d'un chorégraphe. Composer un tableau. Composer les plans et les dessins d'un édifice. Composer un ballet. || Terme de musique. Produire quelque air, quelque chant, soit le sujet seul, soit le sujet avec des parties. Composer une messe. Composer un chœur. Composer la musique d'un opéra. || Absolument. Il compose facilement. || Composer sur la basse, sur le piano, se servir de la basse, du piano pour composer de la musique. || 4° Arranger de manière à faire croire à de la retenue ou de la modestie. Composer son langage, son maintien. J'allais plus retenue et composais mon pas, RÉGNIER, *Dial.* Ni l'un ni l'autre n'avaient eu Le temps de composer leur mine et leur visage, LA FONT. *Quipr.* L'air de mollesse des jeunes filles, l'art de composer leurs visages, leur parure vaine, tout ce que je voyais dans ces femmes me semblait vil et méprisable, FÉN. *Tél.* IV. || Composer son visage sur, régler son visage sur celui de quelqu'un. Composant leurs visages sur celui de Protésilas, ID. *Tél.* XIV. Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage Sur les yeux de César composent leur visage, RAC. *Brit.* V, 7. || 5° *V. n.* Terme de classes. Faire le devoir donné pour le concours des places. Composer en version, en vers latins. Nous portâmes chacun notre réponse chez M. de la Rochefoucauld, où je crus voir des pensionnaires qui ont composé pour les places, ST-SIM. 36, 161. || 6° S'arranger, s'accorder en faisant des concessions. Si on eût composé, beaucoup se seraient sauvés, BOSS. *Bonté*, 2. Me voyant pris, il fallut composer, CORN. *le Ment.* II, 5. Composons, M. de La Fontaine, J. J. ROUSS. *Ém.* II. En plein conseil, Amour fut dépouillé; Vénus supplie et Jupiter compose, MILLEV. *la Préférence.* Ne reviendrait-il pas au même de composer ensemble, de se traiter tous avec une mutuelle bonté? LA BRUY. XI. || Composer avec les préjugés, leur faire des concessions. Je demande une division [de la France en départements] qui ne paraisse pas en quelque sorte une trop grande nouveauté, et qui, si j'ose le dire, permette de composer avec les préjugés et même avec les erreurs, MIRABEAU, *Collect.* t. II, p. 363. || Composer avec sa conscience, n'en pas suivre rigoureusement les prescriptions. || Convenir avec les assiégeants de certaines conditions, moyennant quoi on se rendra. La ville compose, on espère qu'on y entrera demain. Loin de mériter la confiance du duc de Milan, les Suisses composèrent avec les Français et rendirent Novarre, VOLT. *Mœurs*, 110. || 7° Se composer, *v. réfl.* Être composé. L'édifice entier se compose de trois enceintes. || 8° Prendre une apparence mesurée, qui ne laisse voir aucun désordre dans l'esprit ni dans la contenance extérieure. Composez-vous sur eux, âmes belles et hautes, MALH. VI, 10. Tâchez de vous composer par étude, MOL. *Fourb.* I, 4. Rappelé [l'enfant] par la voix de ceux qui lui ont appris à penser, il se compose, il dirige ses actions, BUFF. *Homme.* Il faut que votre sexe ait fait une étude bien réfléchie de l'art de se composer pour réussir à ce point, BEAUMARCH. *Mar. de Fig.* II, 19.

— HIST. XII° s. El cuer iniquitez vus ovrez [opérez] en terre, forcenneries [exactions] les vos mains composent, *Liber psalm.* p. 75. || XV° s. Et leur remontra sur quoi et comment ils estoient composés [avaient capitulé], et que de ce ils avoient livré ostages, FROISS. I, I, 236. Les chevaliers, qui aussi veoient bien le peril où ils estoient, s'y accorderent assez legerement et envoyerent un heraut de par eux au comte Derby, pour composer, ID. I, I, 224. Les hommes de la ville tout coiement se sont composés [rendus à composition] à nous, ID. II, III, 34. Leur capitaine saillit dehors à seureté pour cuyder composer, il ne peut accorder, COMM. III, 9. Se ilz ne feussent venuz, la ville eust mis peu à soy composer, ID. III, 10. || XVI° s. Le soleil soy couchant en l'Ocean, ilz se compousoyent à dormir, RAB. *Pant.* V, 27. Huytres, harans, salades toutes compousées, herbes venereicques, ID. *ib.* V, 29. Dressans escarmouches, compousans trefves, ID. *ib.* V, 31. C'est une chose composée de terre et d'eau, MONT. II, 289. C'est cruauté de requerir de nous une desmarche si composée, ID. III, 200. Des exclamations composées, ID. IV, 112. Composer vos mœurs est vostre office, non pas composer des livres, ID. IV, 196. Il estoit si bien né, et si parfaitement composé à toute vertu, qu'il n'eut aucun besoing de maistre, AMYOT, *Numa*, 1. Et sembloit qu'il n'y eust aucun moyen de composer et pacifier tous ces differens, ID. *Solon*, 20. Ayant secrettement composé quelques vers elegiaques, ID. *ib.* 11. Or avoit-il jà estably la cour et le conseil d'areopage, en le composant de ceulx que l'on elisoit par chascun an prevosts de la ville, ID. *ib.* 33. Il s'estudia de composer tellement son visage, sa contenance et sa parole, qu'il semblast penser à toute autre chose, ID. *Pélop.* 18. Si le nombre à partir estoit composé de plusieurs differences, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 44, *verso*.

— ÉTYM. Mot de formation hybride puisqu'au fond il représente le latin *componere* et s'en rapproche dans le participe *compositus*, tandis que, pour la forme, il répond à *poser*, qui vient d'une tout autre racine. S'il venait directement de *componere*, il ferait *compondre*, comme *pondre* de *ponere*.

† **COMPOSEUR** (kon-pô-zeur), *s. m.* Celui qui compose. Un composeur de romans. || Ironiquement, compositeur médiocre.

— HIST. XVI° s. Ils font comme les composeurs de tragedies, AMYOT, *Comment discerner le flatt.* 39. Lui pour estre à l'achevement du marché, sans faire soupçonner les composeurs, prit un mousquet, D'AUB. *Hist.* III, 248.

— ÉTYM. *Composer.*

COMPOSITE (kon-pô-zi-t'), *adj.* || 1° Terme

d'architecture. Qui appartient à un cinquième ordre d'architecture inventé par les Romains, où le chapiteau, ayant au bas les feuilles d'acanthe corinthiennes, se termine en haut par la volute ionique. Base, chapiteau composite. L'ordre composite. L'entablement de Saint-Paul à Paris est d'ordre composite. || *S. m.* Ordre composite. Le composite est venu après les autres ordres. || 2° Dans le langage des fouriéristes, la composite, la passion qui engendre les entraînements.

— ÉTYM. Lat. *compositus*, participe passé de *componere*, de *com*, et *ponere*, mettre (voy. PONDRE).

COMPOSITEUR (kon-pô-zi-teur), *s. m.* || 1° Terme d'imprimerie. Nom de l'ouvrier qui arrange les lettres pour en former des mots. Compositeur aux pièces. Compositeur en conscience. || 2° Celui qui compose des ouvrages d'esprit. .... On croirait au nombre des ouvrages Et des compositeurs (car chacun fait des vers). Qu'il nous faudrait chercher un mont dans l'univers, Non pas double, mais triple, LA FONT. *Clymène*, 506. Infatigables auteurs de pièces médiocres, grands compositeurs de riens, VOLT. *Lett. Trublet*, 17 avril 1761. || 3° Terme de musique. Celui qui compose en musique. C'est un compositeur. Habile compositeur. || Compositeur, pris absolument, s'entend toujours d'un homme qui compose de la musique. || 4° Terme de jurisprudence. Amiable compositeur, celui qui, dispensé de juger suivant la rigueur du droit, fait composer les deux parties sur leur litige. Son esprit compassé était naturellement tourné à être amiable compositeur, ST-SIM. 385, 228.

— HIST. XVI° s. Autheur et compositeur de cantiques, AMYOT, *Arist.* 2. Pluviaut, oiant la ville en guerre, vint pour mettre la paix, et s'en fit depositaire, n'estant au commencement qu'amiable compositeur, D'AUB. *Hist.* III, 17. D'autre costé les compositeurs de religion poussoient avant leurs opinions, ID. *ib.* III, 364. Les cataplasmes cruds sont faits des herbes pilées, ou jus d'icelles.... selon l'intention du compositeur, PARÉ, XXV, 28.

— ÉTYM. Le latin *compositor*, de *componere* (voy. COMPOSITE); ital. *compositore*.

† **COMPOSITIFLORE** (kon-pô-zi-ti-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs composées.

—ÉTYM. Le latin *compositus*, composé, et *flos*, fleur.

COMPOSITION (kon-pô-zi-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de composer quelque chose. La composition d'une machine. || Terme de mécanique. Composition des forces, des vitesses, des mouvements, leur réduction à une résultante. || Terme d'arithmétique. Composition des rapports, l'addition de leurs termes respectifs. || Terme d'imprimerie. Assemblage de caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. || 2° Manière dont une chose est composée. La composition du corps humain. La composition du spectacle était très-variée. || Terme d'art militaire. Composition d'une armée, la proportion la plus utile entre les diverses armes dans une armée. || Terme de grammaire. Jonction de mots pour en former un seul. Se dit aussi, dans un mot non composé, du radical qui constitue le mot. Le radical *fac* entre dans la composition de *facile*, *facilité*, *faculté*. || Terme de chimie. Proportion dans laquelle les éléments sont unis ensemble. La composition de l'eau. || 3° Terme de philosophie. Synthèse. L'autre se fait par synthèse ou composition, DESC. *Rép.* 2. || 4° Mixture qui a quelque emploi dans la médecine ou dans les arts. Cambyse leur envoya des compositions de parfums, BOSS. *Hist.* III, 3. || 5° Travail de l'esprit qui compose. Cela lui est échappé dans le feu de la composition. La composition d'un air, d'un tableau. Une belle composition. C'est une composition froide, extravagante. Cicéron donnait dès lors chaque jour un temps considérable à la lecture et à la composition, ROLLIN, *Traité des etudes*, IV, 1. || Dans la musique, l'art de composer des airs agréables et d'y ajouter tous les accompagnements convenables. Apprendre la composition. La composition suppose la connaissance de l'harmonie et celle du diapason et de l'étendue des voix et des instruments. || Dans la peinture, la composition comprend la distribution des figures, le choix des attitudes, l'arrangement des draperies, la convenance des ornements, les paysages, les diverses expressions des mouvements du corps et des passions de l'âme. || 6° Terme de classes. Devoir que font les écoliers pour concourir aux places et aux prix. Faire une bonne composition. Corriger une composition. || 7° Accord entre deux parties qui transigent sur leurs prétentions respectives. Vous abandonnez le principe général; et, voyant qu'il ne vaut plus rien à l'égard des pécheurs, vous voudriez entrer en composition, et le faire au moins subsister pour les justes, PASC. *Provinc.* 4. La première de ces bonnes œuvres fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse régularité, sans se permettre ces compositions si adroitement colorées, qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux, BOSS. *Anne de Gonz.* Ils n'entrèrent avec Bucer dans aucune composition, BOSS. *Var.* 4. Sur la discipline on peut entrer en composition, ID. *Projet.* Il ne fait aucune composition, SÉV. 379. Pour avoir une meilleure composition du marchand, LA BRUY. *Théophr.* 9. Si en tenant plus longtemps contre la grâce, nous pouvons obtenir, pour ainsi dire, une composition plus favorable, MASS. *Car. Dégoûts.* À la vérité on n'en rabat guère, et on se fait à soi-même une bonne composition, FONTEN. *Auguste, l'Arétin.* || C'est un homme de bonne, de facile composition, qu'on amène assez facilement à ce qu'on veut. Modérés, d'une facile composition, BOSS. *Obl.* 2. Ce prélat est de bonne composition sur la transubstantiation, ID. *Exp. Avert.* Il fallait qu'il eût trouvé des personnes de bonne composition, HAMILT. *Gramm.* 4. Vous voyez, madame, que je suis de meilleure composition que vous, et cependant c'est vous qui vous plaignez, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 25 juin 1774. || Dans un sens opposé. On serait de composition difficile, si l'on n'en était content, PASC. *Prov.* 6. || De bonne, de facile composition, en parlant d'une personne du sexe qui accorde facilement ses faveurs. En Hollande, les filles sont de bonne composition, HAMILT. *Gramm.* 6. || Terme de guerre. Capitulation. Recevoir à composition. Composition honorable. || Chez les peuples barbares, compensation pécuniaire due comme réparation par le coupable à l'offensé ou à sa famille. La composition existait chez les anciens Grecs; elle est mentionnée par Homère. Quand on avait tué un Franc, on payait à ses parents une composition de deux cents sols, MONTESQ. *Espr.* XXVIII, 3. Le meurtre chez les Francs se rachetait par une composition pécuniaire, CHATEAUBR. *Amérique*, 249. || Terme de droit maritime. Sacrifice fait pour obtenir la restitution d'un navire capturé.

— HIST. XIV° s. Et fu instituée [monnaie] selon composicion ou convencion humaine, ORESME, *Eth.* 151. || XV° s. Et aussi tous les chevaliers gascons furent delivrés parmi la composition dessus dite, FROISS. I, I, 226. Attendre encores aucuns jours ou la recevoir à quelque composition, COMM. II, 13. || XVI° s. Se rendre par doulce et favorable composition [accommodement], MONT. I, 27. Je n'ay ny composition [style] ny explication qui vaille, ID. I, 103. Au lieu d'entrer en composition [de me rendre], je.... ID. I, 131. C'est ce que je fois [fais] en la plus part de cette composition [livre], ID. I, 143. Appointer par voye d'amiable composition, AMYOT, *Agésil.* 46. Es compositions des parfums, ID. *Péric.* 1. Il assiegea Menestrier et l'eut au bout de 14 jours, à composition qu'il seroit razé, D'AUB. *Hist.* III, 54. Hulst capitula, et composa à la plus honorable composition, ID. *ib.* III, 440. Puis il leur font remordre sur l'heure quelque composition qui leur estouppe les conduits par lesquels le venin a de coustume de sortir, PARÉ, XXIII, 30. Composition est mixtion des medicamens divers en effets et vertus, faite par le medecin, PARÉ, XXIV, 20. L'une de ces troys manieres de compositions [de nombre], EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 47. Voilà une ame de riche composition : il marioit aux plus rudes et violentes actions humaines la bonté et l'humanité, voire la plus delicate qui se trouve en l'eschole de philosophie, MONT. III, 262.

— ÉTYM. Provenç. *composition*; espagn. *composicion*; ital. *composizione*; du latin *compositionem* (voy. COMPOSITE).

† **COMPOST** (kon-post'), *s. m.* Terme d'agriculture. Mélange de bonnes terres, de fumiers, d'amendements quelconques, et, plus particulièrement, mélange de terre desséchée ou de chaux, de plâtre, de marne, etc. avec une ou plusieurs espèces d'engrais organiques.

— ÉTYM. Anglais, *compost*, engrais; de l'ancien français *compost*, composé, formé, mélangé, du latin *compositus* (voy. COMPOSITE); Berry, *compôt*.

† **COMPOSTER** (kon-po-sté), *v. a.* Terme d'agriculture. Améliorer une terre avec le compost.

— HIST. XVI° s. Avec de l'eau de mer, on compostoit les vins, y adjoustant quelque peu d'aucunes matieres sus dites, O. DE SERRES, 234.

— ÉTYM. *Compost.*

COMPOSTEUR (kon-po-steur), *s. m.* || 1° Terme d'imprimerie. Instrument sur lequel le compositeur assemble les lettres pour former des lignes de longueur égale. || 2° Petite baguette de bois pour plier une étoffe de soie.

— ÉTYM. *Composer.*

† **COMPOTATEUR** (kon-po-ta-teur), *s. m.* Terme vieilli et familier. Celui qui boit avec. De sa table, qui n'est pas mince, À de joyeux compotateurs Il fait lui-même les honneurs Mieux qu'aucun seigneur de province, CHAUL. *à Volt.*

— ÉTYM. Le latin *compotator*, de *com*, et *potare*, boire (voy. POTION).

† **COMPOTATION** (kon-po-ta-sion), *s. f.* Terme vieilli et familier. Régal entre plusieurs personnes.

— ÉTYM. Voy. COMPOTATEUR.

COMPOTE (kon-po-t'), *s. f.* || 1° Anciennement, assaisonnement de viandes qu'on faisait cuire avec du lard et des épices. || 2° Une certaine manière d'accommoder les pigeons. Une compote de pigeons. || 3° Mets de dessert consistant en fruits cuits à l'eau et au sucre. Compote de poires, de cerises. Nous aperçûmes de loin une île de sucre avec des montagnes de compote, FÉN. XIX, 38. || Fig. Avoir la tête, les yeux en compote ou à la compote, les avoir tout meurtris. La Vauguyon dit à Mme Pelot qu'il ne savait ce qui le tenait qu'il ne lui mît la tête en compote, pour lui apprendre à l'appeler poltron, ST-SIM. 14, 161. Il me prend des tentations d'accommoder tout son visage à la compote, MOL. *G. Dand.* II, 4. Mes yeux en compote m'obligent à remettre mon voyage, VOLT. *Lett. d'Argental*, 5 nov. 1764. || Viande en compote, viande trop cuite.

— SYN. COMPOTE, CONFITURE, CONSERVE, GELÉE, MARMELADE. Confiture est le terme générique. Il s'entend de toute espèce de fruit confit dans du sucre. La conserve est une confiture ordinairement sèche et qui peut se conserver. La compote se dit des fruits cuits, soit entiers, soit en quartiers, de manière à conserver leur forme; une compote de poires. La marmelade se dit des fruits qui s'écrasent en cuisant comme la pomme : une marmelade de pommes. La gelée est une confiture du jus des fruits, qui se prend en une masse transparente et tremblante : gelée de groseille, de pomme, de coing.

— HIST. XIV° s. Un petit tonnelet de bois comme un tonnelet à composte, *Ménagier*, II, 2. C'est la maniere de faire composte, *ib.* II, 5. || XVI° s. Des coings cuits sous la cendre, ou en composte, PARÉ, XXIV, 49.

— ÉTYM. *Composte*, féminin de l'ancien participe *compost*, composé, du latin *compositus* (voy. COMPOSITE). Si la trace de l'étymologie ne s'était pas perdue, on écrirait *compôte*.

COMPOTIER (kon-po-tié; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : des kon-po-tié-z élégants), *s. m.* Coupe en porcelaine ou en cristal, dans laquelle on sert les compotes de fruits.

— ÉTYM. *Compote.*

† **COMPRÉHENSEUR** (kon-pré-an-seur), *s. m.* Terme de théologie. Créature jouissant de la vue parfaite de Dieu.

— ÉTYM. Voy. COMPRENDRE.

† **COMPRÉHENSIBILITÉ** (kon-pré-an-si-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est compréhensible.

— ÉTYM. *Compréhensible.*

COMPRÉHENSIBLE (kon-pré-an-si-bl'), *adj.* Qui peut être compris. Cela n'est pas compréhensible.

— ÉTYM. Lat. *comprehensibilis*, de *comprehendere* (voy. COMPRENDRE).

† **COMPRÉHENSIF, IVE** (kon-pré-an-sif, si-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui embrasse, qui enferme. Une idée, une expression compréhensive. || Dans un autre sens, qui a la faculté de concevoir.

— ÉTYM. *Comprehensivus*, de *comprehendere* (voy. COMPRENDRE); provenç. *comprehensiu*.

COMPRÉHENSION (kon-pré-an-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Faculté de comprendre, de concevoir. Avoir la compréhension vive, aisée, difficile. Il n'y a guère de gens qui aient la compréhension plus lente, et pour le sens des paroles et pour entrer dans l'esprit du compositeur, que les Français, ST-ÉVREMOND, dans RICHELET. || 2° Vue qui embrasse et saisit tout. Une sagesse infinie qui ne se trompe jamais, parce qu'elle a une pleine compréhension de la vérité, BOSS. *Connaiss.* IV, 6. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient, ID. *Louis de Bourbon.* || 3° Terme de logique et de grammaire. La totalité des idées qu'un nom générique enferme. Le mot *animal* a une compréhension beaucoup plus grande que le mot *être*, car on appelle *être* tout ce qui existe, or un animal est un *être* puisqu'il existe,

et de plus il a un corps capable de mouvements déterminés par sa volonté; le substantif *homme*, à son tour, a plus de compréhension que celui d'*animal*, puisque l'homme possède toutes les qualités qui font l'animal, et de plus celles qui n'appartiennent qu'à lui, comme une certaine forme extérieure, la raison, le langage, etc. JULLIEN, *Gramm.* p. 64.

— HIST. XVe s. Estre flexible à toute docilité et à la comprehension du hault savoir, JEHAN LEMAIRE, *Pallas parlant à Paris.* || XVIe s. Comprehension, dans PALSGRAVE, p. 19, qui dit que l'*h* y est aspirée.

— ÉTYM. Le latin *comprehensio*, de *comprehendere*, comprendre.

† **COMPRÉHENSIVITÉ** (kon-pré-an-si-vi-té), *s. f.* Dans le système de Gall, organe de la compréhension; faculté de comprendre.

— ÉTYM. *Compréhensif.*

† **COMPRENABLE** (kon-pre-na-bl'), *adj.* Qui peut être compris. Peu usité.

— HIST. XVe s. A sens humain non comprenable, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, *prolog.*

— ÉTYM. *Comprendre*; provenç. *comprehendable.*

COMPRENDRE (kon-pran-dr'), je comprends, nous comprenons; je comprenais; je compris; je comprendrai; comprends; que je comprenne; que je comprisse; comprenant; compris, *v. a.* || 1° Prendre en soi, contenir. Il a compris dans son parc plusieurs pièces de vignes. Quand on dit : jusqu'à tel jour inclusivement, le jour est compris dans le terme. Une maxime qui comprend toutes les autres, PASC. *Prov.* 14. La Rancune eut assez de crédit pour nous faire comprendre dans son passe-port, en qualité de comédiens, SCARRON, *Rom. com.* I, 18. C'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, BOSS. *Hist. préf.* Ce temps [de la mort] embrasse tous les temps: Qu'on le partage en jours, en heures, en moments, Il n'en est point qu'il ne comprenne Dans le fatal tribut; tous sont de son domaine, LA FONT. *Fabl* VIII, 1. La basse Égypte, qui comprenait ce que les Grecs appellent Delta, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 11, dans POUGENS. Tout cela pourquoi? parce que le christianisme veut tout cela, comprend tout cela, BOURD. 2e *dimanche après Pâques*, *Dominic.* || 2° Mettre ensemble dans la même catégorie. Vous traitez ces personnes d'hérétiques pour me comprendre dans cette accusation. On a fait comprendre dans l'inventaire plusieurs meubles qui n'appartenaient pas au défunt. Il a été compris dans la capitulation. || 3° Fig. Saisir par l'esprit. Je comprends fort bien ce que vous me dites. La plupart des hommes estiment ce qu'ils ne comprennent pas. Mon exemple vous doit apprendre qu'il y a des choses très-excellentes et très-admirables qui échappent à notre vue et qui n'en sont ni moins vraies ni moins désirables, quoiqu'on ne les puisse ni comprendre ni imaginer, BOSS. *Anne de Gonz.* Je comprends fort aisément qu'il est naturel à de tels esprits de tomber dans l'indifférence [religieuse], et de faire servir Dieu à la religion et à la politique, c'est-à-dire à l'ordre et à la décoration de ce monde, la seule chose, selon eux, qui mérite que l'on y pense, LA BRUY. XVI. Si c'est là sa largeur [du globe solaire] en tous sens, quelle peut être toute sa superficie! quelle est sa solidité! comprenez-vous bien cette étendue, et qu'un million de terres comme la nôtre ne seraient toutes ensemble pas plus grosses que le soleil? ID. *ib.* Si je vous comprenais, mon Dieu, vous ne seriez plus ce que vous êtes, ou je ne serais plus ce que je suis, BOURD. *Myst. Trinité.* Vous en comprenez la raison, mes chers auditeurs; et, si vous ne la comprenez pas bien encore, je ne puis trop vous le redire, afin que vous puissiez une fois la concevoir, ID. 2e *dim. après Pâques*, *Dominic.* Ce que l'esprit comprend, il le comprend par assimilation, ou par comparaison, ou par analogie, DIDER. *Opin. des anc. philos. Stoïcisme.* Tenez-moi lieu d'un Dieu que je ne comprends pas, VOLT. *Fanat.* IV, 3. Si nous ne comprenons pas certaines choses un peu délicates, c'est apparemment qu'il n'était pas nécessaire que nous les comprissions, VOLT. *Lett. d'Argenson*, 6 nov. 1770. || Absolument. Plus heureux que tu ne peux comprendre, RAC. *Bérén.* II, 2. || Plus particulièrement. Avoir l'intelligence d'une langue, des mots. Comprenez-vous l'anglais? Voilà un mot que je ne comprends pas. Passage difficile à comprendre. || Faire comprendre, montrer, prouver, faire que l'on comprenne. Je n'ai point dit ceci pour diminuer rien de la distance infinie qu'il y a entre les vices et les vertus : à Dieu ne plaise! j'ai seulement voulu faire comprendre que tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux, et que tous les vices moraux ne sont pas des vices politiques, MONTESQ. *Esp.* XIX, 10. || 4° Se rendre raison d'une chose, se l'expliquer. Je ne comprends pas sa conduite. Comprenez-vous un tel langage? Vous comprenez que cela doit m'inquiéter. Témoin de mes erreurs, vous n'avez pu comprendre Comment j'abandonnai l'amante la plus tendre, GRESSET, *Sidnei*, II, 6. || Comprendre à. Je ne comprends rien à sa conduite. A cela que comprenez-vous? je n'y comprends pas grand'chose. || Absolument. Tu comprends? J'ai compris. Oh! je commence à comprendre : le comte s'en va, le notaire reste, et vous vous mariez, MARIVAUX, *Seconde surprise de l'amour*, III, sc. dern. || 5° Comprendre quelqu'un, comprendre ce qu'il dit, ce qu'il veut, ce qu'il ordonne. Vous ne m'avez pas compris. Cet étranger ne se fait guère comprendre. Parlez plus clairement, nous ne vous comprenons pas. Quoi! l'art qui nourrit les hommes est méprisé en Europe! je ne vous comprends pas, BERNARD. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Comprendre quelqu'un, pénétrer dans les idées, dans les vues de quelqu'un. Je ne le comprends plus. On ne le comprend pas avec ses prétentions exorbitantes. || 6° Se comprendre, avoir la connaissance l'un de l'autre. Les hommes ne se comprennent pas les uns les autres. Des cœurs faits pour se comprendre. Bien que les goûts d'Oswald fussent, à quelques égards, différents de ceux de Corinne, ils se comprenaient mutuellement d'une façon merveilleuse, STAEL, *Corinne*, IV, 1. || Être compris. Cela se comprend. || Avoir la connaissance de soi-même. Cet homme ne se comprend pas lui-même.

— HIST. XIIe s. Parsevet [que poursuive] li enemis la meie aneme [âme], e comprenget et defult en terre la meie vie, *Liber psalm.* p. 6. Es ovres de ses mains compris est li peccherre, *ib.* p. 9. Je parsiwerai mes enemis, e cumprendrai les [je les saisirai], e ne returnerai desque il defisent, *ib.* p. 21. || XIIIe s. Biaus mestiers est, quant il content lor fet, que il comprengnent lor fet au mains [moins] de paroles qu'il porront, BEAUM. V, 11. || XIVe s. Se nous avions un non qui compresist toutes teles choses, ORESME, *Eth.* 144. Tele amistié est permanente et durable, car elle comprent en soi toutes les choses qui appartienent et conviennent à amis, ID. *ib.* 235. Ceste science comprend et contient les fins de toutes les aultres ars et doctrines, ID. *ib.* 111. || XVe s. Et se logea le dit duc devant Tournay, et comprenoit son ost grande quantité de terre, FROISS. I, I, 127. Et fut la cité [de Tournay] partie pour loger les seigneurs le roi à St Martin, et comprenoient ses gens un quart de la ville, ID. II, II, 203. Fortune aussy des compaignons s'esbat, Qui au delit de la char les comprent, Puis les destruit con [comme] la souris le chat, E. DESCH. *Poésies mss*, f° 208, dans LACURNE. || XVIe s. Celuy qui a bien compris que la mort n'est pas mal, MONT. I, 77. Qui se peult plaindre d'estre comprins où touts sont comprins? ID. I, 87. Il banda son ame à comprendre l'essence de la folie, ID. I, 91. Et cas advenant qu'aucun compris en ceste presente association reçoive outrage ou violence, CONDÉ, *Mém.* p. 647.

— ÉTYM. Picard, *copendre*; bourguig. *comprare*; provenç. *comprendre*, *compenre*, *comprener*; catal. *compendrer*; espagn. *comprender*; portug. *comprehender*; ital. *comprendere*; du latin *comprendere*, syncopé lui-même de *comprehendere*, de *cum*, avec, et *prehendere*, prendre (voy. PRENDRE). Le provençal, le français et l'italien sont les seuls qui aient été fidèles à la conjugaison latine.

COMPRESSE (kon-prè-s'), *s. f.* Pièce de linge fin, à demi usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement replié plusieurs fois sur lui-même, qu'on applique sur les parties malades, et qui sert à diriger convenablement la compression. Atala fit ma première compresse qu'elle attacha avec une boucle de ses cheveux, CHATEAUB. *Atala*, 241. Si Mlle de St-Yves était là, elle me mettrait une compresse, VOLT. *Ingenu*, 7.

— HIST. XVIe s. Reunir les playes par le benefice des coustures, compresses et ligatures, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Lat. *compressus*, serré, part. passé de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

† **COMPRESSEUR** (kon-prè-sseur), *s. m.* Terme didactique. Instrument propre à exercer la compression, et en particulier, en chirurgie, à comprimer les nerfs, les vaisseaux ou un canal quelconque.

— ÉTYM. Lat. *compressor*, de *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

COMPRESSIBILITÉ (kon-prè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique. Propriété qu'ont tous les corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une pression ou d'une percussion.

— ÉTYM. *Compressible.*

COMPRESSIBLE (kon-prè-ssi-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui peut diminuer de volume, par la pression. L'air est compressible; sa température étant supposée constante, sa densité est proportionnelle au poids qui le comprime, et, par conséquent, à la hauteur du baromètre, LAPLACE, *Exp.* I, 16. Des corps compressibles qui sont dans l'eau, PASC. *Équil. des liqueurs*, VI. La masse de l'air qui est un corps compressible et pesant, ID. *Pesant. de l'air*, I.

— ÉTYM. Lat. *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

† **COMPRESSICAUDE** (kon-prè-ssi-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la queue comprimée.

— ÉTYM. Le latin *compressus*, comprimé, et *cauda*, queue.

† **COMPRESSICAULE** (kon-prè-ssi-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la tige comprimée.

— ÉTYM. Le latin *compressus*, comprimé, et *caulis*, tige.

COMPRESSIF, IVE (kon-prè-ssif, si-v'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui sert à exercer une compression. Bandage compressif. || Fig. Qui comprime toute manifestation politique. Régime compressif. Mesures compressives.

— ÉTYM. Lat. *compressum*, supin de *comprimere* (voy. COMPRIMER); provenç. *compressiu*; espagn. *compresivo*.

COMPRESSION (kon-pré-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Terme de physique. Action exercée sur un corps par une puissance qui tend à en rapprocher les parties constituantes, à en diminuer le volume en en augmentant la densité. Ce corps à ressort perd, dans l'instant de la compression, une quantité de sa vitesse, VOLT. *Déf. du Newtonian.* || Fontaine de compression, appareil où l'on produit un jet d'eau par la force de l'air comprimé. Pompe de compression, machine au moyen de laquelle on comprime l'air que l'on fait arriver dans un récipient. || 2° L'état qui résulte de la compression. L'air est donc capable de compression jusqu'à un certain point, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || Terme d'art militaire. Formation de l'infanterie, où il reste le moins de l'espace possible entre les rangs. || 3° Fig. Action d'un pouvoir qui étouffe toute manifestation politique. Un système de compression succéda aux excès de la liberté.

— HIST. XIVe s. L'element du feu par compression et condempsacion est fait aer ou eaue, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Diastole et systole, qui est à dire elevation et compression des arteres, PARÉ, V, 7. Il trouva la seconde table dudit os rompu, faisant compression sur la dure-mere, ID. VIII, 23.

— ÉTYM. Provenç. *compressio*; espagn. *compresion*; ital. *compressione*; de *compressionem*, du supin *compressum*, de *comprimere* (voy. COMPRIMER).

† **COMPRÊTRE** (kon-prê-tr'), *s. m.* Collègue en prêtrise, titre que les évêques donnaient aux prêtres de leur diocèse. Je ne puis, disait St Cyprien, répondre seul à ce que nos comprêtres m'ont écrit, FÉN. XVII, 158.

— ÉTYM. *Com*, avec, et *prêtre*.

† **COMPRIMABLE** (kon-pri-ma-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut être comprimé

— ÉTYM. *Comprimer.*

† **COMPRIMANT, ANTE** (kon-pri-man, man-t'), *adj.* Qui a la propriété de comprimer. Force comprimante.

COMPRIMÉ, ÉE (kon-pri-mé, mée), *part. passé.* || 1° Qui a subi une pression. De l'air comprimé. || 2° Qu'on retient, qu'on ne laisse pas aller. Soupirs comprimés. Dors, murmurait Harold, d'une voix comprimée, Toi que je vais quitter.... LAMART. *Harold*, VIII. || 3° Fig. Qui est contenu par la force ou par l'autorité. La révolte comprimée par la troupe. Le ressort de la liberté, comprimé dans les âmes depuis des siècles, eut une activité incroyable et produisit les plus terribles phénomènes qu'on ait encore vus en morale, RAYNAL, *Hist philos.* IV, 9. || 4° Terme d'histoire naturelle. Aplati sur les côtés. Le buffle a les cornes moins rondes et en partie comprimées, BUFF. *Buffle.* Son front [d'Hiéroclès] étroit et comprimé annonce l'obstination et l'esprit de système, CHATEAUB. *Mart.* 128. || Terme de botanique. Qui a plus d'étendue dans le sens de la largeur que dans celui de l'épaisseur.

COMPRIMER (kon-pri-mé), *v. a.* || 1° Terme de physique. Faire subir une pression à un corps. Comprimer de l'air dans un fusil à vent. Comprimer le bras avec un bandage. L'artère fut comprimée par un tourniquet. || 2° Retenir, ne pas laisser aller. Elle comprima ses sanglots. || 3° Fig. Comprimer les factions, les partis, les dompter malgré leur résistance. || 4° Se comprimer, *v. réfl.* Être comprimé. L'air peut se comprimer. Les liquides se

compriment très-peu. || Fig. Les factions se compriment difficilement.

— HIST. XIVe s. Aer comprimé peut soustenir choses pesantes, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. Li rois s'en vint vers Rome pour apaiser et comprimer les mouvemens du pueple, BERCHEURE, f° 27, *verso.* || XVIe s. Ilz avoyent la teste sphericque, non doulcement comprimée des deux coustez, comme est la forme humaine, RAB. *Pant.* IV, 32. C'estoit à Rome une signification de faveur de comprimer et baisser les poulces, MONT. III, 108.

— ÉTYM. Provenç. *compremer;* espagn. et portug. *comprimir;* ital. *comprimere.* Le seul italien a gardé la conjugaison latine, *comprimere;* si l'ancien français avait eu ce mot, il l'aurait sous la forme de *compreindre*, comme il avait *preindre* de *premere.*

COMPRIS, ISE (kon-pri, pri-z'), *part. passé* de comprendre. || 1° Contenu, renfermé, impliqué. Les matières comprises dans ce livre. Il se trouva compris dans l'accusation. Employez-vous pour eux; faites auprès d'un père Qu'ils ne soient pas compris dans l'exil de leur mère, CORN. *Médée*, I, 3. Les ouvrages de Dieu sont compris sous la miséricorde et sous la justice, BOSS. *Aumône.* Il n'a plus vu pour les hommes qu'une fatale et inévitable nécessité où le bien et le mal se trouvent également compris, ID. *Variat.* XV, § 122. J'en ai rougi pour vous encor plus que pour moi: Je me trouve compris dans l'éclat que je voi, MOL. *l'Étour.* IV, 4. || Y compris, en y comprenant. Non compris, sans y comprendre. Il a dix mille francs de revenu y compris sa pension, et non compris la maison où il loge. || 2° Dont le sens est saisi. Ce passage mal compris des traducteurs.

— REM. *Compris*, *non compris*, *y compris* sont invariables quand le substantif suit, et variables si le substantif précède: Compris, non compris, y compris les aumônes, ou bien les aumônes comprises, non comprises, y comprises. Bien entendu, si *compris* était avant son substantif par une inversion, il s'accorderait: Déjà comprises au compte précédent, ces sommes n'ont pas dû figurer ici.

† **COMPROMETTANT, ANTE** (kon-pro-mè-tan, tan-t'), *adj.* Qui peut compromettre. Il tient des discours compromettants. Les théories, disait Fresnel [le célèbre physicien], n'offrent quelque intérêt qu'à la condition d'être compromettantes, c'est-à-dire qu'elles doivent être conçues de manière à suggérer des expériences décisives. Homme compromettant, femme compromettante, homme, femme qui font concevoir mauvaise opinion de ceux qui les fréquentent.

COMPROMETTRE (kon-pro-mè-tr'), je compromets, nous compromettons; je compromettais; je compromis: je compromettrai; que je compromisse; compromettant; compromis. || 1° *V. n.* Terme de droit. S'engager par acte à s'en rapporter au jugement d'un arbitre, sur un objet en litige. Ils ont compromis sur tous les chefs du procès. || 2° *V. a.* Fig. Mettre en compromis, c'est-à-dire remettre à la décision d'autrui et par conséquent exposer à quelque atteinte. Compromettre sa dignité. Compromettre les intérêts de quelqu'un. || 3° Mêler quelqu'un dans une affaire de manière à l'exposer à des embarras ou à des préjudices. N'osant lui parler comme paria, de peur de la compromettre, BERN. DE ST-P. *Ch. Ind.* Je ne demande, pour assurer nos succès, que ces bontés générales qui ne compromettent personne, VOLT. *Lett. Richelieu*, 23 sept. 1771. || Compromettre quelqu'un, faire voir qu'il a part à la chose, afin que, une fois engagé, il entre dans nos intérêts. Si vous voulez qu'il vous aide, mettez-le en avant, compromettez-le. || Compromettre une femme, faire penser par des paroles ou des actions qu'on a une liaison amoureuse avec elle. || 4° Se compromettre, *v. réfl.* S'exposer à des embarras, à des périls. Il se compromet par l'opposition qu'il fait au gouvernement. Il ne craignit pas de se compromettre pour un ami malheureux. Il se peut que le ministère ne veuille pas se compromettre, en demandant grâce pour ceux dont l'entreprise n'a pas été avouée par lui, VOLT. *Lett. Richelieu*, 30 mai 1772. || On dit qu'une femme se compromet, quand elle expose sa réputation. || Engager une lutte avec un adversaire indigne de soi. Que vous avilissiez l'honneur de votre rang Jusqu'à vous compromettre avec un misérable, VOLT. *Scythes*, IV, 1.

— HIST. XVe s. Le roy compromettra le traitté dessus declaré es mains des dits cardinaux ambassadeurs, pour le tenir ferme et stable, J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 80, dans LACURNE. || XVIe s. En la pluspart des occurrences, je compromettrois volontiers à la decision du sort, MONT. III, 63. Touts indifferemment se preparants et attendants la mort à ce soir ou au lendemain, d'un visage et d'une voix si peu effrayée, qu'il sembloit qu'ils eussent compromis à cette necessité, ID. IV, 209.

— ÉTYM. Provenç. *comprometre;* espagn. *comprometer;* ital. *compromettere;* du latin *compromittere*, de *cum*, et *promittere* (voy. PROMETTRE).

1. **COMPROMIS, ISE** (kon-pro-mi, mi-z'), *part. passé* de compromettre. Exposé à quelque dommage matériel ou moral. Sa place compromise par des démarches inconsidérées. Sa réputation compromise. Cet homme gravement compromis par les indiscrétions d'un ami infidèle. Homme compromis, femme compromise, homme, femme dont la réputation n'est pas intacte.

2. **COMPROMIS** (kon-pro-mi), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Acte par lequel on donne pouvoir à des arbitres de juger des procès ou autres différends. Dresser, signer un compromis. Mettre une affaire en compromis. Le compromis qu'il a voulu passer avec nous, BOSS. *Satisf.* 1. || On disait que des élections de prélats étaient faites par compromis, lorsque des électeurs, ne pouvant s'accorder, donnaient le pouvoir à quelques-uns d'entre eux de faire l'élection. || Être en compromis, être en litige; mettre en compromis, remettre à la décision de. Son affaire mise en compromis dans mes mains, BOSS. *Rel.* 84. Ils n'ont pas craint de mettre leur foi en compromis entre les mains de quatre hommes, ID. *Exp.* S'il fallait mettre en compromis la foi des premiers siècles, ID. *Avert.* 1. Les droits disputés étaient en compromis depuis douze années, VOLT. *Mœurs*, 125. || Mettre en compromis, disputer. Ne pouvant souffrir qu'il y eût une nation qui lui mît en compromis le titre d'invincible, VAUG. *Q. C.* 348. || Terme de l'ancien droit. Saisir. Il ne faudra qu'avoir de puissants ennemis qui vous défèrent et vous accusent d'être jansénistes, sur quoi on mettra votre bien en compromis, PASC. *Prov.* 19. || Mettre en compromis, risquer, compromettre. Sans mettre en compromis la majesté du souverain, PERROT, *Tacite*, 39. Les cœurs généreux Ne mettent point les gens en compromis pour eux, MOL. *le Dép.* V, 7. Est-ce que je vous ai jamais mise en compromis avec elle? BARON, *Fausse prude*, III, 12. A l'autel, c'est-à-dire quand la religion est en compromis et qu'il y va de l'honneur et de l'autorité de l'Église, vous devez oublier tout le reste.... BOURD. *Pensées*, t. II, p. 345. || 2° Dans l'usage général, on dit un compromis pour une transaction. || Accord, spécialement dans le langage politique, lorsque des adversaires se font des concessions.

— HIST. XIIIe s. Si dirons liquel arbitrage valent et liquel non, et comment compromis doivent estre fet, BEAUM. XLII. || XVIe s. Il delibera d'aller combatre contre le roy de Perse pour sa propre personne, et luy mettre en compromis ses richesses et ses delices, dont il jouissoit trop à son aise en ses haults païs, AMYOT, *Agésil.* 23. Fuyr à me justifier, excuser et interpreter, estimant que c'est mettre ma conscience en compromis, de plaider pour elle, MONT. IV, 203. Le roi Charles VIII rompit le mariage qui s'estoit fait entre luy et Marguerite de Flandres, et osta la dite Anne [de Bretagne] à Maximilian son compromis [fiancé] et l'espousa, BRANT. *Dames illustres*, p. 2, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Compromis* 1; provenç. *compromis;* espagn. *compromiso;* ital. *compromesso.*

† **COMPROMISSAIRE** (kon-pro-mi-ssê-r'), *s. m.* Arbitre choisi par compromis.

— ÉTYM. *Compromis.*

† **COMPROMISSION** (kon-pro-mi-sion), *s. f.* Action, parole par laquelle on se compromet. La politique actuelle n'affranchit pas suffisamment la France des compromissions auxquelles nous sommes exposés dans le maniement des affaires italiennes, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV (1860), p. 483.

† **COMPROMISSIONNAIRE** (kon-pro-mi-sio-nê-r'), *adj.* Acte compromissionnaire, acte fait par compromis. Arbitre compromissionnaire, arbitre choisi par compromis.

— ÉTYM. *Compromis.*

† **COMPROMISSOIRE** (kon-pro-mi-ssoi-r'), *adj.* Terme de droit. Qui tient au compromis. Clause compromissoire. || Peine compromissoire, peine prononcée par des arbitres.

† **COMPROVINCIAL, ALE** (kon-pro-vin-si-al, a-l'), *adj.* Qui est de la même province; ne se dit guère qu'en style ecclésiastique et des évêques d'une même province, d'une même métropole. Le droit de l'élection de l'évêque réside dans l'assemblée des évêques comprovinciaux, FÉN. II, 15, 9. || Substantivement. Quel pouvoir auront des évêques étant fortuitement à Paris, ou qui y seront mandés, d'accepter pour leurs comprovinciaux, destitués de procurations d'état? ST-SIM. 350, 108.

— ÉTYM. *Com*, et *provincial.*

† **COMPTABILIAIRE** (kon-ta-bi-li-ê-r'), *adj.* Terme d'administration militaire. Qui est soumis à la comptabilité, qui s'y rapporte.

— ÉTYM. *Comptable.*

† **COMPTABILIAIREMENT** (kon-ta-bi-li-ê-re-man), *adv.* A la façon comptabiliaire.

— ÉTYM. *Comptabiliaire*, et le suffixe *ment.*

COMPTABILITÉ (kon-ta-bi-li-té), *s. f.* L'art, l'action de tenir des comptes en règle. || Comptes tenus. Il a mis beaucoup d'ordre dans sa comptabilité. || Comptabilité agricole, compte courant sur lequel l'agriculteur inscrit les détails de son exploitation, en ce qui concerne les dépenses et les recettes de toutes sortes. || Comptabilité en matières, ou comptabilité-matières, par opposition à la comptabilité-argent, celle qui se rapporte aux objets matériels en magasin. || Ensemble des agents comptables ou de ceux qui vérifient les comptes des comptables. Bureau, commission de la comptabilité nationale. || Dans une administration, la comptabilité est la partie qui s'occupe des dépenses. Employé à la comptabilité. Chef de la comptabilité.

— ÉTYM. *Comptable.*

COMPTABLE (kon-ta-bl'), *adj.* || 1° Qui a des comptes à tenir et à rendre. Officier, agent comptable. || Où l'on tient et rend des comptes. Emploi, place comptable. || Quittance comptable, quittance en bonne forme et pouvant être reçue dans un compte pour le justifier. || 2° Fig. Il est de tout son sang comptable à la patrie, Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie, CORN. *Hor.* III, 6. Le pouvoir absolu n'a rien de redoutable, Dont à sa conscience un roi ne soit comptable, ID. *Perthar.* II, 3. J'en suis comptable à tout le monde, ID. *Tite et Bér.* IV, 4. Les rois de leurs faveurs ne sont jamais comptables, ID. *D. San.* I, 5. Elles [les personnes du monde] ne comptent être maîtresses de leurs actions que parce qu'elles croient n'en être comptables à personne, MASS. *Profession religieuse, sermon* 3. C'est de le rendre comptable de ses actions à lui-même, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Il doit savoir que ce n'est point ainsi qu'on écrit l'histoire, qu'on est comptable de la vérité à toute l'Europe, VOLT. *Lett. Schouvalof*, 9 nov. 1761. Si dans un long ouvrage le poëte ne me laissait rien désirer de cette justesse, de cet ordre, de cette clarté, de cette élégance dont la prose est toujours comptable, DESFONTAINES, *Dissert. sur le poëme épique.* || 3° *S. m.* Celui qui est tenu de rendre compte de deniers et de leur emploi. Un bon comptable. C'est le seul exemple d'un comptable de deniers publics avec qui ses maîtres et le public perdent, sans que sa probité en ait reçu le plus léger soupçon, ST-SIM. 72, 177. || Terme d'administration militaire. Fonctionnaire autorisé à un maniement de valeurs en matières.

— REM. *Comptable*, appliqué aux personnes, régit non-seulement *à*, comme le montrent les exemples, mais aussi *envers :* Nous sommes comptables de nos talents envers la patrie.

— HIST. XVe s. Fut ordonné le dit tresorier maire de la cité de Bordeaux; et pareillement fut aussi ordonné Joachin Rohault contable du dit lieu, et en feit le serment en la main du dit chancellier, et le dit maire es mains d'iceux chancellier et contable, MONSTRELET, t. III, p. 36, dans LACURNE. || XVIe s. Ils estoient fort experimentez au maniement des finances, et fideles comptables, CARL. VI, 41. C'est de la vie de l'homme qu'elle est comptable seulement, MONT. II, 299. Les deniers du roy, lesquels il faudra qu'ils facent bons, quoiqu'il tarde, et en seront comptables, CONDÉ, *Mémoires*, p. 634.

— ÉTYM. *Compter.*

† **COMPTABLIE** (kon-ta-blie), *s. f.* Ancien terme d'administration. Droit d'octroi perçu à l'entrée des villes de Guienne.

— ÉTYM. *Comptable.*

† **COMPTAGE** (kon-ta-j'), *s. m.* Terme d'eaux et forêts. Action de compter et d'estimer les arbres.

— ÉTYM. *Compter.*

COMPTANT (con-tan), *adj. m.* || 1° Il ne se dit guère que dans ces locutions : argent comptant, deniers comptants, payés sur l'heure et en espèces. Recevant dix mille francs argent comptant, PASC. *Prov.* 12. Pour les revendre argent comptant, ID. *ib.* 8. Qu'un million comptant par ses fourbes acquis, BOIL. *Sat.* I. Bonheur étrange! Je bois et mange Sans un sou comptant, BÉRANG. *Cocag.* || Fig. C'est de l'argent comptant, c'est une valeur, c'est un engagement aussi sûr que si l'argent était comptant. || Prendre une chose pour argent comptant, se fier aveuglément à des paroles. Prendrez-vous tout ceci pour de l'argent comptant? MOL. *Sgan.*

22. Sa parenté prit pour argent comptant Un tel motif.... LA FONT. *Diable.* || Avoir de l'esprit argent comptant, avoir de l'à-propos, la repartie vive. || 2° *S. m.* Le comptant, l'argent comptant. Acheter, vendre au comptant. Il avait du comptant, Et partant, Toutes voulaient lui plaire, LA FONT. *Fabl.* I, 17. Que faut-il encore? Force comptant, ID. *Rem.* || Autrefois, petit comptant, bureau au trésor royal où l'on payait les sommes au-dessous de 1000 livres; et grand comptant, bureau où l'on payait les sommes au-dessus. || Ordonnance de comptant, ordre de payer que le roi donnait au trésor, sans indiquer la destination des fonds et sans aucune formalité pour le payement. || Terme de bourse. Opération au comptant, opération dont le règlement, c'est-à-dire la livraison et le payement de l'objet vendu, a lieu au moment même où se fait l'opération ou dans un délai excessivement limité. || 3° Adverbialement. Payer comptant, payer en espèces; et fig. Rendre immédiatement ce qu'on nous a fait, en bien ou en mal. Le plaisir de faire du bien nous paye comptant de notre bienfait, MASS. *Petit carême, Human. des gr.*

— REM. *Comptant* est ici un participe actif, pris passivement, et dit pour qui se compte; comme dans *couleur voyante*, c'est-à-dire couleur qui se voit.

— HIST. XVe s. Mil escus d'or content, COMM. III, 11. Dieu a payé contant en nostre temps telles cruaultés sans attendre, ID. VI, 9. || XVIe s. Là recouvrerez argent à taz; car le villain en ha du content, RAB. *Garg.* I, 33. Donner pour argent comptant des conjecteures, MONT. I, 103. Payer à purs deniers comptants, ID. I, 119. Tout l'or et l'argent comptant, AMYOT, *Rom.* 4. Il achepta à deniers comptans l'ambition d'Épicydes, ID. *Thém.* 11. Que les modestes et temporiseurs, se fiants en leurs services, le perdoient [l'avancement] tout comptant [tout net], CARL. II, 10. Pour Dieu, n'allegue ici les forces de vertu! Tu le perdrois contant [tu serais vaincu à l'instant], RONS. 904.

— ÉTYM. *Compter.*

COMPTE (kon-t'), *s. m.* || 1° Action de compter; résultat de cette action. Faire un compte. Il sait le compte de son argent. Le compte est juste. J'ai reçu des compliments sans compte, SÉV. 101. J'ai perdu plus que tous les autres en chevaux et en effets, mais j'ai le compte de mes membres, P. L. COUR. *Let.* I, 156. Cependant son dauphin d'une vitesse prompte Des ans de sa jeunesse accomplira le compte, MALH. *Prière pour le roi.* || Ligne de compte, marge blanche qu'on laisse exprès à côté d'un compte, et contenant les chiffres répondant aux articles détaillés dans le compte; pour le calcul on ne regarde que ce qui est tiré en ligne de compte. || Fig. Mettre, faire entrer en ligne de compte, prendre en considération. Sans mettre en ligne de compte tous les savants qui y sont, MOL. *Critique*, 7. Si vous mettez en ligne de compte les incendies et les tremblements de terre, J. J. ROUSS. *Orig. notes.* || Compte borgne, se dit quand la somme est composée de fractions, et aussi quand le compte n'est pas clair. Et dans le même sens : mauvais compte. || Compte rond, nombre, somme sans fractions. || Cela n'est pas de compte, cela ne compte pas. || À compte, *loc. adv.* À valoir, en déduction. J'ai reçu mille francs à compte. Il dit à un valet de passer les parties à compte, LA BRUY. *Théophr.* 24. || À-compte, *s. m.* Somme donnée ou reçue en déduction d'un compte, d'une dette. J'ai déjà reçu plusieurs à-compte. || Au compte, suivant la manière de compter. Au compte de ces gens, Le marchand à sa peau devait faire fortune, LA FONT. *Fabl.* V, 20. || Fig. À votre compte, selon vous, suivant votre manière de voir.... Suis-je un sot à ton compte, MOL. *l'Étour.* IV, 1. Oui, je suis donc un sot, un voleur à son compte, RAC. *Plaid.* II, 3. || À ce compte, à ce compte-là, d'après ce raisonnement. À ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous, DESC. *Méthode*, 5, 9. L'Église à ce compte là approuverait tous les abus, PASC. *Prov.* 6. À ce compte, arrogante, un fantôme nouveau Te donne cette audace et cette confiance, CORN. *Héracl.* I, 2. Je les ai subornés contre vous, à ce compte, ID. *Nicom.* III, 7. || Au bout du compte, tout bien considéré, après tout. Au bout du compte, je ne m'en soucie point du tout, SÉV. 134. Il n'est qu'un homme au bout du compte, PASC. dans COUSIN. On trouve au bout du compte que les choses sont bien comme elles sont, FONTEN. *Sapho, Laure.* Au bout du compte je n'ai que trois questions à faire au docteur indien, BERN. DE S.-P. *Chaum. ind.* || En fin de compte, finalement. || Bois de compte, bûche de compte, se dit pour désigner un certain nombre de bûches qui se donne pour une certaine mesure en comptant et sans mesurer. Les jeter tout vivants dans un bûcher composé de deux voies de bois de compte et de deux voies de fagots à doubles liens, VOLT. *Lett. d'Argental*, 22 janv. 1776. || Monnaie de compte, voy. MONNAIE. || Par compte, à fur et mesure. Pour distribuer tout le linge par compte, SÉV. 43. Mme de Neuillan la chargea [Mlle d'Aubigné, plus tard Mme de Maintenon] de la clef de son grenier pour donner le foin et l'avoine par compte, ST.-SIM. 74, 214. || On dit qu'un homme ne tient ni compte ni mesure quand il laisse aller ses affaires en confusion. || Nombre de cent fils dans la largeur d'une pièce de toile. || Compte se dit de plusieurs petites choses qu'on prend à la main ou qu'on jette ensemble pour compter plus rapidement. Les prunes se comptent deux à deux, trois à trois; les espèces d'or et d'argent deux à deux, trois à trois, quatre à quatre; et chaque prise ou jet se nomme un compte. Cette locution a vieilli. || 2° Bon compte, bon marché. Le bon compte que l'on trouve chez ce marchand. Faire bon compte. Ce marchand vous fera meilleur compte. || À bon compte, à bon marché, au propre et au figuré. Vendre, acheter à bon compte. Grâce aux bontés du ciel, j'en suis quitte à bon compte, MOL. *Éc. des f.* II, 6. En voici une, voire cent à meilleur compte, PASC. *Prov.* 9. Laisser passer une occasion de gagner les bonnes grâces d'un Dieu tout miséricordieux et tout puissant à si bon compte, FLÉCH. *Serm.* II, 124. || De bon compte, en comptant bien, au moins. En peut donner au roi quatre cents [millions], de bon compte, MOL. *les Fâcheux*, III, 3. Six de bon compte, LA FONT. *Berc.* || Être de bon compte, se disait d'un associé qui ne trompait pas son associé ou son maître. Un homme de bon compte, homme sincère, qui ne trompe personne. Être de bon compte, être loyal et accommodant en fait d'intérêts; et fig. Convenir franchement d'une chose. Soyez de bon compte, vous ne vous attendiez pas à cette aubaine. || Manger, se divertir à bon compte, c'est-à-dire manger, se divertir sans se mettre en peine de rien, et aussi sans qu'il en coûte rien. || Recevez cela à bon compte, c'est-à-dire en déduction de ce que je vous dois. || 3° État de recettes et de dépenses. Solder un compte. Tenir un compte exact de ce qui leur est dû, FÉN. *Tél.* III. Je suis dans l'embarras d'arrêter un grand compte de dix-neuf années, SÉV. 427. Je viens ici pour faire nos comptes ensemble, MOL. *le Bourg. gent.* III, 4. Vous passeriez vos jours à tenir les comptes du ménage, HAMILT. *Gramm.* 9. C'est quelqu'un qui monte Apporter le compte Du restaurateur, BÉRANG. *Cocag.* || Familièrement. Tenu comme un compte de cuisinière, tenu sans aucune des formes de comptabilité. || De compte fait, le compte ayant été fait. De compte fait, je vous dois cinq cents francs. || Fig. Tout considéré. Il a de l'esprit, mais dix fois moins, de compte fait, qu'il ne présume d'en avoir, LA BRUY. XI. N'avez-vous pas dans votre Église sept sacrements de compte fait? VOLT. *Jenni*, 3. || Être à compte à demi avec quelqu'un, être en société avec quelqu'un, partager par moitié. Faire une chose de compte à demi avec quelqu'un, en partageant les dépenses et les bénéfices. || Pour le compte de quelqu'un, pour faire ses affaires. Il m'établit pour son compte et s'en trouva bien, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Faire le compte à un domestique, lui donner son compte, lui payer ce qu'on lui doit et le renvoyer. Et dans un sens analogue, le domestique demande son compte, quand il veut quitter la maison où il est. || Fig. Je lui ai donné son compte, je l'ai traité de fait ou de parole comme il le mérite. || Par extension, son compte est bon, son compte sera bientôt réglé, c'est-à-dire on lui fera un mauvais parti. || Il en a pour son compte, il lui est arrivé quelque perte, quelque mésaventure. L'honnête homme morbleu! vive monsieur Géronte! Ma foi, sans moi la belle en avait pour son compte, REGN. *le Bal*, sc. 18. || C'est pour son compte, tant pis pour lui. Et dans un sens favorable : Les applaudissements étaient pour son compte. || Régler ses comptes, établir ce que nous devons et ce qui nous est dû. || Fig. Pour régler ses comptes avec la justice divine, BOSS. *Sulp.* 2. || Rendre ses comptes, justifier de l'emploi régulier des valeurs dont on a eu la gestion. Avoir quelque chose en compte, en disposer à la charge d'en rendre compte. || Passer en compte, porter sur le compte de, mettre comme dû, au propre et au figuré. De même que j'ai été atteint du péché d'Adam, ma justice est passée en compte aux autres, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 15. || Passer sur le compte de, être attribué à. Ce qui était le fait d'une humeur un peu bizarre, d'un esprit distrait et capricieux, passait sur le compte de la fermeté de caractère et de la supériorité de jugement, CARREL, *Œuvres*, t. V, p. 202. || Mettre quelque chose sur le compte de quelqu'un, lui attribuer quelque fait plus ou moins répréhensible. || Prendre, mettre une chose sur son compte, se l'attribuer. Il prit cette complaisance sur son compte, HAMILT. *Gramm.* 4. Grossesse que le roi voulut bien prendre sur son compte, ID. *ib.* 11. Il pourrait mettre les approbations sur le compte de son mérite, SÉV. 291. Vos soins aimables que je dois mettre sur mon compte, ID. 450. Je mets sur mon compte toutes les bontés que vous aurez pour elle, ID. 224. || Sur le compte de quelqu'un, en ce qui le concerne. Nous sommes fort inquiets sur son compte. On m'a donné sur son compte des renseignements qui ne sont guère favorables. || Pour le compte de quelqu'un, pour ce qui le regarde. Pour mon compte, je suis résolu à obéir. Pour votre compte, vous ferez bien de partir au plus vite. || Tenir compte à quelqu'un d'une chose, le dédommager d'une perte. || Fig. Lui savoir gré de sa conduite en une circonstance. || Faire son compte de, être dans l'intention de. Neptune peut bien faire compte De nous laisser avecque vous, MALH. VI, 9. J'avais toujours fait compte De ne m'en séparer qu'avecque le trépas, ID. V, 29. Vous faites donc à la fin votre compte De me donner la baronne pour bru, VOLT. *Nan.* II, 12. Elle fait son compte d'aller faire un tour à la foire, MOL. *l'Avare*, II, 6. Faites votre compte D'aller au Louvre accomplir mes souhaits, ID. *Impromptu, remercîment au roi.* || Faire son compte que, être assuré que. Faites votre compte que si vous ne m'aimez pas.... SÉV. 39. Oui, croyez ma cousine, et faites votre compte Que ce jeune éventé vous couvrira de honte, VOLT. *Indiscr.* sc. 18. || Avoir son compte, avoir ce qu'on désire, ou être bien dans ses affaires; et ironiquement, être très-maltraité de fait ou de paroles; être ivre. || Entendre, savoir bien son compte, entendre bien ses intérêts. || Trouver son compte à, avoir profit, avantage à. Ils ne trouveront point ici leur compte, CORN. *Ex. de Poly.* Trouve-s-y ton compte et j'en serai ravie, ID. *le Ment.* IV, 9. Je trouve bien mieux mon compte avec l'un qu'avec l'autre, MOL. 2e *Interm. de la Princ.* Si vous ne trouvez votre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre, PASC. *Prov.* 5. Il n'y trouvait pas son compte, HAMILT. *Gramm.* 4. L'une et l'autre trouva de la sorte son compte, LA FONT. *Fab.* III, 8. Comparaison où il trouve son compte, LA BRUY. XIII. Nous trouvons aussi notre compte Avec tous les gens qui sans honte Savent dans un retour subit Changer d'habit, BÉRANG. *Vieux habits.* || Dans un sens analogue. Je vous ai prêté vingt francs, vous m'en rendez dix-sept; ce n'est pas mon compte. || Fig. Cet hymen serait bien mon compte, LA FONT. *Nic.* Amour fait tant qu'enfin il a son compte, ID. *Cuv.* Tout autre eût été mieux mon compte, ID. *Nic.* Pourvu qu'on crie, les jésuites auront leur compte, PASC. *Prov.* 3. Si vous y veniez tous deux, ce serait bien mon compte, SÉV. 594. Il voulut se retirer, ce n'était pas mon compte, HAMILT. *Gramm.* 3. Oui; mais j'y suis blessée et ce n'est pas mon compte De souffrir dans mon sang une pareille honte, MOL. *F. sav.* III, 6. || Fig. Vous ne trouverez pas votre compte avec cet homme-là, c'est-à-dire ne contestez pas contre lui; il est plus fort, plus habile que vous. || Être loin de compte, se tromper dans son calcul, dans ses combinaisons. Il était bien loin de compte, HAMILT. *Gramm.* 4. Ainsi Luther était bien loin de son compte, BOSS. *Var.* II. Vous voici bien loin de compte, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Vous vous êtes trouvé loin de compte après avoir vécu parmi nous, ID. *ib.* IV. || Par extension. Ils sont tous deux bien loin de compte, ils sont loin de tomber d'accord. || Fig. À bon compte, tout de bon, effectivement. Qui, l'ayant prise [la lettre] comme pour s'en divertir, la lut à bon compte, LESAGE, *Gil Blas*, IX, 6. || 4° Terme de droit. État de recette et de dépense des biens dont on a l'administration et des sommes que l'on a touchées. Le tuteur doit rendre compte. Affirmation, clôture d'un compte. || 5° Terme de commerce et de finances. État d'opérations tenu dans une forme régulière, état de situation entre deux personnes qui se doivent réciproquement. Livre de compte. Le crédit et le débit d'un compte. Avoir un compte ouvert avec quelqu'un, prendre chez lui à crédit. Avoir des marchandises à compte, les avoir à crédit. || Terme de banque. Compte de retour, compte qui accompagne la retraite ou lettre de change tirée par le porteur d'une lettre protestée, et qui contient les frais et intérêts à rembourser au porteur. || Compte courant, situation de deux personnes qui s'engagent à faire l'une pour l'autre des versements et des encaissements,

sous la condition de régler à une certaine époque leur position réciproque. On dit que ce compte est courant, parce qu'il reçoit des articles successifs jusqu'à la clôture définitive. Être en compte courant avec la banque. || Compte courant, état des opérations intervenues entre les personnes en compte courant. || Anciennement. Chambre des comptes, cour souveraine qui allait à côté du parlement et qui connaissait, en dernier ressort, des finances et du domaine du roi. || Aujourd'hui, Cour des comptes, cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers de l'État. || 6° Considération, cas. Le compte que l'on fait de lui. Le compte où l'on tient le livre publié par ce savant. Le peu de compte qu'il a fait de me répondre. || En ce sens, compte ne se dit guère qu'avec les verbes *faire* et *tenir*. || Faire compte, faire cas, tenir en estime, donner attention. Se plaignant que sa faute vient d'elle, Il n'en veut faire compte, MALH. I, 4. Et brisant tous ces nœuds dont j'ai tant fait de compte, RÉGNIER, *Élég.* II. Non plus que de farceurs je n'en puis faire compte, ID. *Sat.* XIV. D'un si faible service elle fait trop de compte, CORN. *Cid*, IV, 3. D'un vain songe peut-être elle fait trop de compte, RAC. *Athal.* III, 4. Et dont alors on faisait plus de compte, LA FONT. *Faucon.* Mais lui, ferme et constant, n'en a fait aucun compte, MOL. *Fâch.* I, 1. Quel compte devez-vous faire d'une amitié qui aboutit à votre réprobation? BOURD. *Dominicales*, I, *Société des justes*, 189. D'abord l'habitant ne fit pas grand compte de ces deux enfants pauvrement vêtus, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* Leurs fronts sont couronnés de ces fleurs que la Grèce Aux champs de Marathon prodiguait aux vainqueurs; C'est là leur diadème; ils en font plus de compte Que d'un cercle à fleurons de marquis ou de comte, VOLT. *Ép.* 76. || Tenir compte de quelqu'un, de quelque chose, l'avoir en considération. Il ne tient aucun compte de ce qu'on lui dit. J'aurai donc nommé ces beaux yeux Tant de fois mes rois et mes dieux, Pour aujourd'hui n'en tenir compte, MALH. V, 17. J'accepte le présent, et crois pouvoir sans honte, L'ayant de votre main, en tenir quelque compte, CORN. *Othon*, IV, 4. C'est et d'elle et de lui tenir bien peu de compte, ID. *Rod.* III, 5. Il n'en a tenu compte, RAC. *Plaid.* I, 1. || Cette femme ne tient pas compte d'elle, se néglige, ou bien ne ménage pas sa réputation. || 7° Rapport circonstancié. Demander, rendre compte d'un événement. Un valet.... Qui rend comme espion compte exact de ta vie, RÉGNIER, *Élég.* II. Il s'en retourna rendre compte de sa commission, FÉN. *Tél.* III. Il lui rendait compte de tout ce qu'il pouvait découvrir, ID. *ib.* XIII. Il ne faut pas qu'un roi fasse le détail, c'est la fonction de ceux qui travaillent sous lui, il doit seulement s'en faire rendre compte, ID. *ib.* XXII. On rendait compte au roi de leur conduite, BOSS. *Hist.* III, 5. Je vous rendrai compte de ma journée, SÉV. 39. Au lieu de déplorer la mort des autres, grand prince, dorénavant je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Rendre bon compte à, parler ou agir à la satisfaction de. Tu m'as commis ton sort, je t'en rendrai bon compte, CORN. *Hor.* II, 5. Je vous en rendrai un très-bon compte, SÉV. 310. Elle vous rendra un bon compte de cette affaire, ID. 14. Je vous rendrai bon compte de tout, ID. 517. || Dans un sens tout différent. Vous me rendrez bon compte de votre conduite, c'est-à-dire je vous en ferai repentir. || Se rendre compte de quelque chose, en pénétrer la cause, le secret. || Rendre compte d'un ouvrage dans un journal, l'apprécier en l'annonçant. || Compte rendu, récit, exposé d'un fait ou d'une question. Compte rendu d'une séance, d'une audience. Compte rendu, exposé d'une situation, d'un ensemble d'opérations. Compte rendu présenté au roi, au mois de janvier 1781, par Necker. Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines. Le compte rendu, exposé de principes politiques fait par les députés de la gauche en 1832. || Justification, explication, responsabilité, avec les verbes *devoir*, *rendre*, *demander*. J'en dois compte au sénat et n'y puis consentir, CORN. *Nicom.* V, 5. Et vous devez aux dieux compte de tout le sang.... ID. *Cinna*, II, 1. Que lui dirai-je enfin? je dois lui rendre compte, ID. *Cid*, II, 1. Jamais un souverain ne doit compte à personne Des dignités qu'il fait et des grandeurs qu'il donne, ID. *D. Sanche*, III, 4. Je ne rendais qu'à moi compte de mes désirs, RAC. *Bérén.* II, 2. Seigneur, je ne rends point compte de mes desseins, ID. *Iphig.* IV, 6. J'en dois compte, madame, à l'empire romain, ID. *Brit.* I, 2. Il me faut de leurs cœurs rendre un compte fidèle, ID. *Mithr.* II, 3. Ô Dieu, devant qui je dois rendre un compte exact de toutes mes actions, PASC. *Prière.* Je demanderai compte aux hommes de la vie des hommes, ID. *Prov.* 14. Rendre compte de leur administration, BOSS. *Hist.* I, 5. Pour y rendre compte du sang qu'elles auront répandu, ID. *Polit.* Le prélat ayant répondu selon sa coutume qu'il ne devait compte qu'à Dieu seul, son temporel fut saisi, VOLT. *Louis XV*, 36. Il faut travailler, il faut être utile; on doit compte de ses talents, DIDER. *Lett. à Volt.* || Proverbes. À tout bon compte revenir, c'est-à-dire on ne doit pas craindre de compter une seconde fois, quand on n'a point trompé la première. || De méchant compte on revient au bon, c'est-à-dire les erreurs de compte peuvent toujours se rectifier. || Erreur n'est pas compte, même sens que les deux précédents. || Les bons comptes font les bons amis, c'est-à-dire on ne peut être ami sans garder la foi et la justice les uns aux autres. || On dit qu'un homme est trésorier sans rendre compte, pour exprimer qu'il dispose du bien d'autrui comme il lui plaît et sans être obligé d'en rendre compte. || Chacun veut avoir son compte, c'est-à-dire personne ne veut rien relâcher de ses intérêts. || Chacun son compte, il faut que chacun ait ce qui lui revient.

— HIST. XI[e] s. Cinquante mille chevaliers [ils] ont par cunte, *Ch. de Rol.* CCXXII. || XIII[e] s. Tout le maquerel et tout le harenc qui vient à Paris doit estre venduz à conte, *Liv. des mét.* 270. Il loist bien as hoirs de celi qui fit testament, qu'il demandent conte as executeurs des biens qu'il orent por le testament acomplir, BEAUM. XII, 30. Il doit estre renvoiés au liu qu'il garda, tant qu'il ait rendu bon conte à son segneur, ID. 43. Cil qui est establis à autrui dete recevoir, doit dire : Je les ai recheues, et en doit rendre compte, ID. XXIX, 13. Il se vesti de povres dras, E si se mist de haut en bas, Onques de rien conte ne tint, *Grégoire le Grand*, p. 84. Mès une remembrance m'espoente et affronte, Que qui plus tient de Dieu, plus a à rendre conte, J. DE MEUNG, *Test.* 258. || XIV[e] s. Et semblablement est il de ceulz qui ne tiennent compte de exposer leur pecunes largement, ORESME, *Eth.* 280. Estre acoustumé de non tenir compte ou creindre trop choses terribles, ID. *ib.* 37. Nonpourquant fut ainsnez Bertran, si l'a dit on; Mais compte n'en tint on nes [même] plus que d'un mouton, *Guescl.* 85. || XV[e] s. Et les cardinaux et riches hommes d'Avignon s'obligerent à ce qu'ils le garderoient de si près, qu'ils en rendroient bon compte, FROISS. III, IV, 67. Et ne faisoient les seigneurs nul compte d'autres gens d'armes, s'ils n'estoient à heaumes et à tymbres couronnés, ID. I, I, 64. Et il ne fit point grand compte des François quand ils vindrent, ID. II, II, 227. À brief parler et sans faire long compte, CH. D'ORL. 1. Fin de compte, puisqu'est ainsi, Fermons nos cuers en aliance, ID. *Rondeau*.... Sinon que ayez Les maulx d'amours trop petit essayez, Et que jà sont de vos comptes rayez Et oubliez, A. CHARTIER, *Débat des deux fortunes.* Et que ceux où loquence habonde, Et qui ont belle theorique Et de parler bonne pratique En faiz de beaus comptes compter, Choses nouvelles rapporter, Et l'estat des pays voisins, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 413, dans LACURNE. Il faisoit bien son compte que il le rameneroit bien à la raison, COMM. II, 4. Qui en a, il est bien venu; Qui n'en a point, on n'en tient compte, VILLON, *Ball. des Ecoutants.* || XVI[e] s. Il conviendra quelque jour laisser le monde [mourir] pour aller rendre compte de son entremise et recevoir son loyer, *Rozier histor.* I, 3. Seigneur, n'entre point en conte avec ton serviteur: car nul vivant ne sera justifié devant toy, CALVIN, *Instit.* 679. Appeler à conte, ID. *ib.* 680. Mais aussi, à ce compte.... MONT. I, 25. À leur compte, ID. I, 212. Elle a meilleur compte d'incorporer une fois pour toutes.... ID. I, 93. L'escrivain n'a à rendre compte que d'une verité empruntée, ID. I, 103. Le peu de compte en quoy il tenoit les.... ID. I, 118. Triumpher à bon compte, ID. *ib.* Les menus comptes, payements, etc. ID. I, 257. Les plus hardies sectes sont contrainctes de se plier à la loy civile, au bout du compte, ID. II, 244. Quant à ceulx qui avoient la superintendance sur les troupeaulx du roy, ilz n'en faisoient compte, et ne se soucioient point de leurs courroux, AMYOT, *Rom.* 7.... Sans qu'il soit tenu de rendre compte de ce qu'il fait, ID. *Cam.* 31. Il resolut de s'en aller tout droit devant Sutrium, faisant son compte qu'il trouveroit les Thoscans en desarroy, ID. *ib.* 59. Quant à la soude [solde] ordinaire de ceulx qui porteroient les armes pour luy, qu'il la leur payeroit, non point à compte, mais à mesure, ID. *Artax.* 6. Ils succederont à compte de testes, que l'on dit *in capita*, et non par branches, que on dit *in stirpes*, *Coustum. génér.* t. I, p. 766. À vieux comptes, nouvelles disputes, COTGRAVE. Qui vit à compte, il vit à honte, ID.

— ÉTYM. Provenç. *compte*, *comte;* espagn. *cuenta;* portug. *conta;* ital. *conto;* du latin *computus*, compte, ou l'accent est sur *com* (voy. COMPTER).

COMPTÉ, ÉE (kon-té, tée), *part. passé.* || 1° Dont on a fait le compte. Les têtes de bétail ayant été comptées. Vous lui pourrez bientôt prodiguer vos bontés [à votre fils], Et vos embrassements ne seront plus comptés, RAC. *Andr.* IV, 1. Les moments sont comptés; venez.... BRIFFAULT, *Ninus* II, II, 7. Dans mon coffre tout plein de rares qualités, J'ai cent mille vertus en louis bien comptés, BOIL. *Ép.* V. || Marcher à pas comptés, marcher avec lenteur et gravité. Trois vieilles rechignées Vinrent à pas comptés.... RÉGNIER, *Sat.* II. Un valet le portait, marchant à pas comptés Comme un recteur suivi des quatre facultés, BOIL. *Sat.* III. || Fig. La vertu qui ne marche qu'à pas comptés, BOSS. *Amb.* 1. L'esprit ne va pas à pas comptés comme l'expression, DIDER. *Ess. s. les sourds et muets.* || Fig. Tout compté, et aussi, tout compté, tout rabattu, ou tout bien compté et rabattu, tout bien examiné. M. Bâcle qui tout compté n'était qu'un manant, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || 2° Réputé, dont on tient compte. Agrippine crie que l'adoption n'est comptée pour rien, DIDER. *Essai sur Claude.* Mon père était ami de Colbert, la vertu était encore comptée, ST-SIM. 10, 123. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore, VOLT. *Louis XIV*, 8. || Qui a du crédit, qui commande la considération. Cette fameuse Mme de Puysieux, si bien avec la reine mère, si comptée et si impérieuse avec le monde, ST SIM. 55, 158. || Proverbe. Brebis comptées, le loup les mange, c'est-à-dire l'excès de précaution est plus nuisible qu'utile.

† **COMPTE-FILS** (kon-te-fil), *s. m.* Loupe pour compter les fils de la chaîne ou de la trame d'une étoffe. || Plaque circulaire portant des coches.

— ÉTYM. *Compter*, et *fil.*

† **COMPTE-PAS** (kon-te-pâ), *s. m.* Instrument faisant connaître à celui qui le porte combien de pas il a faits en allant d'un lieu à un autre.

— ÉTYM. *Compter*, et *pas.*

COMPTER (kon-té), *v. a.* || 1° Faire un calcul. Compter de l'argent. Il compta les baliveaux. Et tout ce peuple ingrat pour qui je périrai, S'enivrant du plaisir de compter mes blessures, DELAV. *Vêpr. sicil.* II, 6. Voyez, chrétiens, comme les temps sont marqués, comme les générations sont comptées; Dieu détermine jusqu'à quand doit durer l'assoupissement, BOSS. *Reine d'Anglet.* En un mot, qui voudrait épuiser les matières, Peignant de tant d'esprits les diverses manières, Il compterait plutôt combien dans un printemps Guenaud et l'antimoine ont fait périr de gens, BOIL. *Sat.* IV. || Compter quelque somme à quelqu'un, lui faire un payement en comptant les espèces. Je lui ai compté mille francs. || Fig. Ah! souffrez qu'un couvent dans les austérités Use les tristes jours que le ciel m'a comptés, MOL. *Tart.* IV, 3. Sais-je combien le ciel m'a compté de journées? RAC. *Bér.* IV, 4. || Fig. Compter les heures, les jours, éprouver l'impatience que donne l'inquiétude ou l'attente. Il commençait à compter les moments dans l'attente de son retour, HAMILT. *Gramm.* 7. Tu comptes les moments que tu perds avec moi, RAC. *Andr.* IV, 5. Ces maximes sévères Qui font que les enfants comptent les jours des pères, MOL. *École des Mar.* I, 2. || Compter par, signaler par. Vous ne comptez vos jours que par des sacriléges, MASS. *Avent. Jugem.* Vous comptez tous vos jours et marquez tous vos pas Par des plaisirs affreux ou des assassinats, VOLT. *Catilin.* I, 5. Et qui, faisant fléchir les plus superbes têtes, Comptera désormais ses jours par ses conquêtes, LA FONT. *Fabl. Dédic. au Dauph.* || Compter dix, vingt années de services, avoir servi l'État pendant dix, vingt années. || Compter tant d'années, de siècles d'existence, se dit des monuments, des institutions, des peuples qui durent depuis tant d'années, de siècles. || Poétiquement. Compter tant d'années, tant de printemps, tant d'hivers, être âgé de tant d'années. Cette jeune fille comptait seize printemps. Ce vieillard compte quatre-vingts hivers. || Compter les morceaux, se dit d'un avare qui regrette ce qu'il donne à manger. Compter les morceaux de quelqu'un,

ne lui donner que le juste nécessaire. Compter les morceaux à quelqu'un, tenir compte de ce qu'il mange et, en général, de ce qu'il dépense. || Compter ses pas, marcher lentement; et fig. Faire les choses avec mesure et circonspection. || Compter tous les pas de quelqu'un, l'observer de fort près. || Absolument, dans la musique, suivre la mesure sans jouer ni chanter. || **2°** Faire le compte de. Compter la dépense. Comptez, je vous prie, ce que nous coûte notre séjour à l'hôtel. || Absolument. Avant de partir il faut compter. || **3°** Comprendre en un compte, porter en compte. Comptez-vous ce que je vous ai avancé? Je ne compte pas cela. || Par extension. Vous ne devez compter à vous de vos revenus que ce qui est nécessaire pour soutenir l'état...., MASS. *Carême, Aum.* || Compter quelque chose à quelqu'un, mettre sur son compte : Il m'a tout compté, jusqu'à la bougie; et fig. lui en tenir compte. Servez donc ce roi immortel et si plein de miséricorde, qui vous comptera un soupir et un verre d'eau donnés en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais tout votre sang répandu, BOSS. *Louis de Bourbon.* Il est doux pour un amant de faire des sacrifices qui lui soient tous comptés, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 10. || Ne compter à rien quelque chose, n'en pas faire cas. Je ne vous compte à rien le nom de mon époux, CORN. *Poly.* IV, 3. Depuis quand le retour d'un cœur comme le mien Fait-il si peu d'honneur qu'on ne le compte à rien? ID. *Suréna*, II, 3. || **4°** Ranger quelqu'un, quelque chose parmi d'autres personnes, parmi d'autres choses. On comptait parmi les conjurés des hommes considérables. Rome comptait la Gaule parmi ses provinces. Je vous compte au nombre de mes amis. Vous que l'Orient compte entre ses plus grands rois, RAC. *Bérén.* I, 1. En combattant pour vous, me sera-t-il permis De ne vous point compter parmi mes ennemis? ID. *Andr.* I, 4. Il vous compte déjà pour un de ses sujets, CORN. *Cinna*, III, 1. || Compter parmi ses aïeux, ses ancêtres, avoir au nombre de ses aïeux, de ses ancêtres. Silanus, sur qui Claude avait jeté les yeux Et qui comptait Auguste au rang de ses aïeux, RAC. *Brit.* I, 1. || **5°** Énumérer. Baruc, Daniel, sans compter les autres, BOSS. *Hist.* II, 13. || **6°** Dater. [Rome] Du règne de Néron compte sa liberté, RAC. *Brit.* I, 2. || **7°** Réputer, regarder comme. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie, BOSS. *le Tellier.* Comptons donc comme très-court, chrétiens, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, ID. *ib.* St Paul ne comptait pour rien d'être jugé des hommes, FLÉCH. *Serm.* I, 222. Il comptait pour rien les hommes, FÉN. *Tél.* II. Vous ne comptez pour rien l'immortalité, ID. *ib.* VII. Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie? RAC. *Esther*, I, 3. Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour vous? RAC. *Athal.* I, 2. Comptez-vous vos soldats pour autant de héros? ID. *Mithr.* III, 1. Un esprit frivole et léger n'est capable de rien; et tout ce qu'il entreprend, on le compte déjà pour échoué, MASS. *Carême, Inconstance.* Cette passion honteuse ne compte-t-elle pas pour rien tous les devoirs? compte-t-elle pour beaucoup les bienséances mêmes? MASS. *Le jour de Noël.* Si vous êtes désabusé du monde, pourquoi comptez-vous encore pour quelque chose ses jugements? ID. *Carême, Resp. hum.* || **8°** Faire cas de. On ne daigne peser ni compter mon suffrage, CORN. *Suréna*, I, 1. || **9°** *V. n.* Calculer. Il sait lire, écrire et compter. || Savoir compter, être très-éveillé sur ses intérêts. On siffle le patriotisme; Ce qu'on sait le mieux c'est compter, BÉRANG. *Poëte de cour.* || Sans compter, c'est-à-dire à pleines mains, quand il s'agit de prendre ou de recevoir ou de donner. || Ne pas compter après quelqu'un, accepter de confiance ce qu'il dit ou croit, etc. Je trouve vos résultats si probables que je ne compte pas après vous, VOLT. *Lett. Dionis du Séjour*, 18 janv. 1775. || Compter par bref, c'est compter sommairement et sur de simples mémoires ou bordereaux de compte. || Cette femme ne compte plus, se dit d'une femme enceinte qui, près du terme, attend de jour en jour son accouchement. || **10°** Arrêter un compte. Nous comptons chaque soir. || C'est un homme qui ne veut ni compter ni payer, se dit d'un mauvais payeur. || Compter avec quelqu'un, régler le compte qu'on a avec lui. || Et fig. Ils comptaient en toutes choses avec eux-mêmes, LA BRUY. V. Comptons avec nous-mêmes avant que Dieu compte avec nous, MASS. *Orais. fun. Madame.* Mon père devint tout à fait favori [de Louis XIII] et ne compta jamais avec aucun ministre, ST-SIM. 6, 81. La valeur et la capacité les plus réelles n'auraient pas suffi, il faut toujours dans de semblables choix compter avec l'opinion des hommes, FONTEN. *Marsigli.* Que les plaisirs vous couvrent de leurs ailes, Avec le temps vous compterez plus tard, BÉRANG. *Bon vieillard.* || **11°** Rendre compte. Il faut examiner si M. Fouquet et tout autre surintendant peut être obligé; en aucun cas, de compter de son administration, PELLISSON, II, 62. De cette pratique de vertu [la dévotion], le comble de toutes les autres pour le commun des hommes, il [le duc de Bourgogne] ne doit pas être en crainte d'en compter un jour devant Dieu, ST-SIM. 265, 74. || **12°** Se proposer. Il compte partir demain, *Acad.* Il compte de se retirer dans un village, FÉN. *Tél.* XXIV. Il compte d'aller à Versailles, SÉV. 509. On compte de faire rebâtir cet appartement, ID. 20. C'est qu'ils comptent de n'être jamais hommes, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Je compte de me reposer le reste de mes jours, MONTESQ. *Correspondance*, 20. Son inflexibilité leur assurait combien il comptait d'avoir pris le bon parti, FONTEN. *Chirac.* Je n'ai qu'à vivre de la manière dont j'ai vécu jusqu'à présent; et pourquoi? parce que je compte de me repentir quelque jour, et de me repentir véritablement d'avoir ainsi vécu, BOURDAL. *Pensées*, t. I, p. 387. || Compter que, compter de, estimer, croire. Comptez que vous me trouverez toujours prêt à vous servir. Dubois comptait d'avoir fait beaucoup en réduisant l'Angleterre à consentir à la disposition des successeurs de Parme et de Toscane en faveur des descendants d'Espagne, ST-SIM. 490, 118. Peut-elle compter d'en être crue sur sa parole? MASS. *Myst. Assompt.* Après la réprimande qu'elle comptait qu'on lui eût faite, HAMILT. *Gramm.* 4. || **13°** Compter sur, avoir espoir, confiance. On ne pouvait jamais compter sur lui, HAMILT. *Gramm.* 4. Personne n'ose lui dire qu'il ne doit plus compter sur la vie, MASS. *Mort.* Nous comptons tous sur toi, comme si dans ces lieux Nous entendions Caton, Rome même et nos dieux, VOLT. *Mort de César*, III, 3. || **14°** Dater. La république romaine compte de l'expulsion des Tarquins. || À compter de, à partir, à dater de. À compter de demain, cet enfant ira au collége. || **15°** Être compté. Une syllabe élidée ne compte pas dans les vers latins. Il compte parmi les hommes les plus habiles de sa profession. Les pleurs comptent pour le sourire, Les nuits d'exil pour de beaux jours, LAMART. *Harm.* III, 4. || Familièrement. Il ne compte pour rien, il n'a aucune influence personnelle. || Cela ne compte pas, n'entre pas en compte; et, figurément, cela ne fait rien à l'affaire. || **16°** Se compter, *v. réfl.* Se mettre au nombre de. Je ne me compte point pour un de vos sujets, CORN. *Hor.* II, 1. Elle apprend à se compter pour rien, BOSS. *Lett. abb.* 118. Le triste Antiochus Se compta le premier au nombre des vaincus, RAC. *Bérén.* I, 4. || Être compté. Cela se compte. Cela ne se compte pas. || Proverbe. Qui compte sans son hôte compte deux fois, c'est-à-dire quand on fait son compte dans une auberge sans l'hôtelier, il se trouve qu'on n'a pas évalué la dépense assez haut, et, en général, quand on fait des arrangements sans consulter les personnes qui y sont intéressées, on court risque d'avoir des mécomptes.

— REM. **1.** Racine a dit : Et l'on sait que toujours la Colchide et ses princes Ont compté le Bosphore au rang de leurs provinces, *Mithr.* I, 1. On a critiqué *compter au rang*, objectant qu'on dit mettre au rang et compter au nombre. Mais cette critique n'est pas fondée; et l'on peut aussi bien compter dans un rang que dans un nombre. || **2.** *Compter de faire*, ou *compter faire*. L'un et l'autre se disent; le dernier est plus usité présentement; l'autre l'était plus autrefois.

— HIST. XIe s. Je ai cunté, n'i a mais que sept lieues, *Ch. de Rol.* CXCIV. || XIIe s. Or menrez [mènerez] vous honteuse vie ci; Si vous conte on avoec les recreans, HUES D'OISI, *Romancero*, p. 103. || XIIIe s. Sans les autres richesses que je ne sai conter, *Berte*, XCVII. Et quant le [la] coze faut, et il ont conté ensanlle de la perte ou du gaaing qu'il y orent, la compaignie est faillie, BEAUM. XXI, 30. Et qui ainsi conte, il conte sagement et loialment, ID. XXIX, 14. Tuit li enfant d'un mariage, quant il vienent en compaignie avec le secont mariage ou avec le tiers, ne sont conté que por une sole personne, ID. XXI, 8. || XVe s. Il [Charles VI] pensoit les [Bretons, Normands, etc.] embesogner sur les Parisiens qui avoient fait faire et forger les maillets; et compteroit-on à eux [leur demanderait-on compte], FROISS. II, II, 103. Et si ne leur vint à nul profit qui à compter fasse, ID. I, I, 138. Au fort, martir on me devra nommer, Se Dieu d'amours fait nulz amoureux saints, Car j'ay des maulx plus que ne sçay compter, CH. D'ORL. *Bal.* 10. Si veit [elle vit] que sa philozomie donnoit à congnoistre qu'elle comptast pou [peu] à une telle adventure dont elle se complaignoit, *Perceforest*, t. II, f° 137. Affermant que, s'il l'y trouvoit, il compteroit avec lui [aurait affaire à lui] et le feroit retourner outre son plaisir, LOUIS XI, *Nouv.* LXXIII. || XVIe s. Compte nous entierement l'ordre, le nombre et la forteresse de l'armée, RAB. *Pant.* II, 26. Vous comptez sans vostre houste, ID. *ib.* Mon cousin, ce porteur vous sçaura bien au long compter de l'empeschement que j'ay eu jusques icy, MARG. *L.* 29. Vous ne vous repentirés d'avoir prochassé de l'honneur à ceulx desquels vous pouvés conter la maison la vostre mesmes, ID. *ib.* 147. En un beau corps il ne fault qu'on y puisse compter les os et les veines, MONT. I, 192. Tout compté, il y a plus de peine à garder l'argent qu'à l'acquerir, ID. I, 315. Je ne sçais compter ny à ject ny à plume, ID. III, 59. Qui compte seul, compte deux fois, comme celui qui compte sans son hoste, LOYSEL, 206. Comptant le nombre des victoires qu'il avoit emportées, AMYOT, *Péric.* 73.

— ÉTYM. Provenç. *comtar*, *condar*; anc. catal. *comptar*; espagn. *contar*; ital. *contare*; du latin *computare*, compter, de *cum*, et *putare*, penser (voy. PUTATIF).

† **COMPTEUR, EUSE** (kon-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui compte. S'il n'avait entendu son compteur à la fin Mettre la clef dans la serrure, Les ducats auraient tous pris le même chemin, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || **2°** *S. m.* Appareil qui sert à compter le temps, la vitesse en certaines machines. || Instrument qui sert à mesurer la quantité de gaz d'éclairage consommée par jour ou par mois dans une maison ou un établissement. || Terme de marine. Montre à secondes d'une exactitude éprouvée. || Terme d'art militaire. Compte-pas. || Partie de l'orgue. || Cabriolet-compteur, cabriolet de place qui s'est vu quelque temps à Paris et dont le prix se réglait d'après le nombre de minutes pendant lesquelles la voiture avait marché.

— HIST. XIIIe s. Li quatre prudoume qui gardent le mestier doivent mestre et establir les conteurs, *Liv. des mét.* 272. || XIVe s. Les compteurs [à la poissonnerie] ne pourront avoir de chacun millier de harans à compter, qu'un denier, c'est assavoir du vendeur maille et de l'acheteur maille, *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 359. || XVe s. Qui a le monde ainsi destruit, Et par qui sueffre il tant de maulx? Je le diray, entendez tuit: Puis qu'il vint tant de cardinaux, De compteurs [gens de finances], de divers papaux.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 267, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Compter.*

† **COMPTEUSE** (kon-teû-z'), *s. f.* Celle qui arrange les mains de papier.

— ÉTYM. *Compter.*

COMPTOIR (kon-toir), *s. m.* || **1°** Table petite ou grande sur laquelle le marchand compte son argent et où il l'enferme, et sur laquelle il fait voir la marchandise qu'on lui demande à acheter. La chambre, bien cadenassée, Permettait de laisser l'argent sur le comptoir, LA FONT. *Fabl.* XII, 3. || Demoiselle, dame de comptoir, demoiselle, dame qui est assise au comptoir et qui y travaille et répond aux chalands. || Dans une grande maison de commerce, l'endroit où se font les recettes. || Fig. Passer sa vie derrière un comptoir, vivre obscurément dans les affaires du petit commerce. || **2°** Bureau général de commerce, établi en différentes localités de l'Inde ou de l'Afrique et ailleurs pour différentes nations de l'Europe. Venise avait eu des comptoirs autrefois sur les bords du Tanaïs, VOLT. *Mœurs*, 119. || **3°** Établissement secondaire d'une maison de commerce, de banque. Le buisson, le canard et la chauve-souris, Voyant tous trois qu'en leur pays Ils faisaient petite fortune, Vont trafiquer au loin, et font bourse commune; Ils avaient des comptoirs, des facteurs, des agents, LA FONT. *Fabl.* XII, 7. || Comptoir de la banque, succursale de la banque de France dans les principales villes de province. || Comptoir national d'escompte, sorte de banque créée pour aider le commerce par l'escompte de ses effets.

— HIST. XIVe s. Aucuns siens serviteurs lui avoient rapporté que ilz l'avoient veu fureter et aler autour le dit comptouoir, DU CANGE, *computatorium.* || XVe s. Après entrer je le voye En ung comptouer qu'il avoit, CH. D'ORL. *Bal.* 140. Le dit petit enfant au comptoir [bureau] estant où notre clerc escrivoit, LOUIS XI, *Nouv.* XXIII. || XVIe s. Ces deux aiderent à le porter [le mari] jusques dans sa chambre, où une foule de parens et de voisins accourans, le roi fut

rendu dans le contouer accompagné de son second, D'AUB. *Hist.* II, 332. Il falut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, ID. *Conf.* I, 8. M. Le Coq, procureur en cour d'Église, en serrant certains papiers qui estoient sur son contoir, PARÉ, VIII, 39.

— ÉTYM. *Compter.*

† **COMPTORISTE** (kon-to-ri-st'), *s. m.* Celui qui tient le comptoir; celui qui a de l'habileté à faire les comptes du commerce. || Inusité.

— ÉTYM. *Comptoir.*

† **COMPULSATION** (kon-pul-sa-sion), *s. f.* Action de compulser.

— ÉTYM. *Compulser.*

COMPULSÉ, ÉE (kon-pul-sé, sée), *part. passé.* Registres compulsés avec soin.

COMPULSER (kon-pul-sé), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Proprement et anciennement, obliger un notaire ou autre personne publique en vertu de lettres obtenues en chancellerie, à délivrer des actes dont il garde les minutes. || Aujourd'hui se faire montrer quelque pièce qui est chez un notaire ou autre personne publique. || 2° Rechercher dans des papiers ou des livres. Il compulsa tous les auteurs.

— HIST. XVIe s. Compulser touts registres qu'ils verront, pour la preuve du faict, estre necessaires, CONDÉ, *Mémoires*, f° 704.

— ÉTYM. Le latin *compulsare*, forcer, obliger, de *cum*, avec, et *pulsare*, pousser (voy. POUSSER).

† **COMPULSIF, IVE** (kon-pul-sif, si-v'), *adj.* Qui oblige, contraint. Il lui faut [à l'État] une force universelle et compulsive pour mouvoir et disposer chaque partie de la manière la plus convenable au tout, J. J. ROUSS. *Contrat*, II, 4.

— ÉTYM Lat. *compulsum*, supin de *compellere*, de *cum*, et *pellere*, dont *pulsare* est le fréquentatif (voy. POUSSER).

† **COMPULSION** (kon-pul-sion), *s. f.* || 1° Terme didactique. Contrainte, ou force qui contraint. || 2° Action de compulser. Minutieuse et longue compulsion. On m'a fait payer un droit de compulsion.

— HIST. XIVe s. Compulsions de payer la ditte ayde, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 686.

— ÉTYM. Le latin *compulsio*, de *compulsum*, supin de *compellere*, de *cum*, et *pellere* (voy. POUSSER).

COMPULSOIRE (con-pul-soi-r'), *s. m.* Terme de jurisprudence. Moyen d'instruction pour rechercher une pièce. || Procédure dont l'objet est de contraindre un notaire, un greffier ou autre dépositaire de titres, actes, registres, à les représenter, ou à en délivrer ou à en laisser prendre copie. || Acte par lequel le juge donne permission de compulser les pièces qui sont chez un notaire ou autre personne publique. || Procès-verbal dressé en cette circonstance par l'officier public. || On désigne souvent ainsi la vérification des registres d'un négociant. || Anciennement Lettres de compulsoire, lettres accordées en chancellerie pour obliger une personne publique à représenter des titres en dépôt chez elle.

— HIST. XVIe s. Tout aussi tost j'avale, Sans dans la grande sale Attendre un compulsoire, J. LE HOUX, IV. J'en connois plus d'une douzaine en nostre ville à qui la peau et la plume demangent, et n'attendent qu'un compulsoire, pour faire extraits et vidimus de leurs Menippées beaucoup plus sanglantes que la premiere, *Sat. Mén.* p. 236.

— ÉTYM. Le latin *compulsum*, supin de *compellere* (voy. COMPULSIF); provenç. *compulsori;* espagn. *compulsorio.*

COMPUT (kon-put'), *s. m.* Supputation qui sert à régler les temps pour les usages ecclésiastiques, et par lequel on entend les méthodes du cycle solaire, du nombre d'or ou de l'épacte, de la lettre dominicale et de l'indiction romaine.

— HIST. XIIIe Romulus fut li premiers entre caus [ceux] qui sorent latin, qui traita del compost et ordena le calendier, *Comput*, f° 1. || XVe s. Ung frere du suppliant, qui va à l'escolle et alloit estudiant le compoust, DU CANGE, *computus.*

— ÉTYM. *Comput* (provenç. *compot;* espagn. *computo)* vient de *computus*, calcul (voy. COMPTER); mais l'ancien français disait *compost* qui a été usité jusque dans le XVIIe siècle, et qui vient de *compositum*, arrangé, disposé (voy. COMPOSITE).

† **COMPUTATION** (kon-pu-ta-sion), *s. f.* Supputation de temps relative au calendrier. || Terme de jurisprudence. Computation d'un délai, sa fixation précise.

— ÉTYM. Le latin *computatio* (voy. COMPUTER).

† **COMPUTER** (kon-pu-té), *v. n.* Supputer les temps relatifs au calendrier. On compute encore par les ères julienne, grégorienne, etc. CHATEAUBR. *Génie*, I, IV, 1.

— HIST. XVIe s. Socrates, pour n'avoir sceu computer les suffrages de sa tribu, MONT. IV, 133. Il estoit pour lors gouverneur de l'Estat de Milan pour l'empereur, où Ferdinand de Gonzagues ayant mesme charge, cela se peut computer aisement, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 331, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *computare* (voy. COMPTER).

COMPUTISTE (kon-pu-ti-st'), *s. m.* Celui qui travaille au comput. || Officier chargé de percevoir certains revenus de la chambre apostolique.

— ÉTYM. *Comput.*

† **COMTAL, ALE** (kon-tal, ta-l'), *adj.* Qui appartient à un comte. Il reste aux meilleurs bourgeois une certaine pudeur qui les empêche de se parer d'une couronne de marquis, trop satisfaits de la comtale, LA BRUY. XIV.

— ÉTYM. *Comte;* provenç. *comtal;* espagn. *condal.*

COMTAT (kon-ta), *s. m.* Le comtat Venaissin, ou, simplement, le Comtat, le comté d'Avignon, territoire enclavé dans la Provence et qui a appartenu aux papes depuis l'établissement de Clément V à Avignon, en 1308, jusqu'à la réunion de ce territoire à la France pendant la Révolution.

— ÉTYM. Le latin *comitatus* (voy. COMTÉ).

COMTE (kon-t'), *s. m.* || 1° Nom de certains dignitaires des derniers temps de l'empire romain et du bas-empire. Comte du sacré palais. || Spécialement, commandant militaire. || 2° Dans les États fondés par les barbares, fonctionnaire gouvernant une division du territoire sous l'autorité du roi. Un comte franc. Charlemagne convoquait aux assemblées les évêques et les comtes. Les rois.... S'endormaient sur le trône, et, me servant sans honte, Laissaient le sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte, BOIL. *Lutr.* II. || Sous le régime féodal, souverain d'une seigneurie du premier degré. || 3° Titre de noblesse, qui désigne le dignitaire d'un rang au-dessus des barons. Quand Napoléon Ier rétablit la noblesse, il créa des comtes et non des marquis; la Restauration rétablit le titre de marquis qui fut d'un rang plus élevé que le comte, bien que jadis il n'eût pas cette valeur. Le comte de Tufière est-il ici, mon cœur? — Oui, monsieur, le voici. — Cher comte, serviteur, DESTOUCHES, *le Glorieux*, II, 14.

— HIST. XIe s. E se alquens, u quens, u provost, mesfeïst, *Lois de Guill.* 2. Il en apelet et ses dux et ses cuntes, *Ch. de Rol.* II. Et de Gascoigne li preuz quens Acelins, *ib.* XII. || XIIe s. Li cons Rollans, *Ronc.* p. 9. Deux de vos contes, *ib.* p. 10. Li uns fut dux, li autres cuens puissant, *ib.* p. 163. Li cuens de Blois devroit bien mercier Force d'amors qui lui donna amie, *Couci*, XXI. [Il mandera] Et le conte Richard où Normandie apent, *Sax.* XXI. Quant li cuens les y sut, moult lui fu bel et bon, *ib.* XXII. || XIIIe s. Cil dui conte estoient cousin germain et neveu le roi de France et neveu le roi d'Engleterre, VILLEH. II. Et par la grace de Dieu si advint que li quens Thiebaus de Champaigne et de Brie prist la crois, ID. IV. Que tout li grant seigneur, li conte et li marquis, *Berte*, V. Li quens les heberja mout honorablement, *ib.* IX. Femme au duc de Sassoigne, qui ert [était] quens et marquis, *ib.* XXX. Duc est la premiere dignité, et puis contes, et puis vicontes, et puis barons, et puis chastelains, *Liv. de just.* 67.

— ÉTYM. Provenç. *coms*, *comte;* catal. *compte;* espagn. *conde;* ital. *conte;* du latin *comitem*, compagnon, puis titre de dignité dans l'empire romain et dans la féodalité. L'ancien français *quens*, *cuens* ou *cons* et le provençal *coms* sont le nominatif et viennent de *comes; comte* est le régime et vient de *comitem;* au pluriel nominatif *li comte*, au régime *les comtes*, viennent de *comites* (toutes ces formes étant déterminées par l'accent latin qui reste toujours sur la première syllabe).

COMTÉ (kon-té), *s. m.* Terme de féodalité. || 1° Titre en vertu duquel le possesseur de certaines terres prenait la qualité de comte. || 2° Territoire possédé par un comte. || Division territoriale ou seigneurie possédée par un comte. || 3° *S. f.* comté-pairie, V. PAIRIE.

— REM. *Comté* a été féminin; d'où la Franche-Comté, où le nom propre a conservé l'ancien genre, et une comté-pairie. Ils vont voir un comte dans sa comté, SÉV. 442. Au reste l'historique montre que le genre a varié et que le masculin est autorisé aussi.

— HIST. XIe s. Se il est inplaidé et seit mis en forfait en le counté, *Lois de Guill.* 3. || XIIIe s. Et cil qui est semons n'a riens en la conté de Clermont, BEAUM. 59. Le roy s'en vint par la contée de Provence jusques à une cité que en apele Ays en Provence, JOINV. 289. || XVe s. La comté de Flandres, FROISS. I, I, 97.

— ÉTYM. Provenç. *comtat*, *contat*, m. et f.; espagn. *condado;* ital. *contado;* du latin *comitatus*, de *comes*, comte.

COMTESSE (kon-tè-s'), *s. f.* || 1° Celle qui de son chef possédait un comté. || 2° La femme ou la veuve d'un comte. Mais j'aperçois venir madame la comtesse De Pimbèche.... RAC. *Plaid.* I, 6.

— HIST. XIe s. Quatre cuntesses sempres [il] i a mandées, *Ch. de Rol.* CCLXXI. || XIIe s. Que [car] mon langage ont blasmé li François, Et mes chançons, oiant les champenois, Et la contesse encor, dont plus me poise [fâche], QUESNES. *Romancero*, p. 83. Gentix contesce, plus ne vuel delaier, Vos me nouristes, ce ne puis-je noier [nier], *Raoul de C.* 206. || XIIIe s. Quant les borgoises du chastel, Affublées de lor mantel, Aloient d'enfant à la messe, Chascune aloit comme comtesse, Mult bien parée à grant devise, RUTEB. II, 177.

— ÉTYM. Provenç. *contessa;* de *comitissa*, féminin de *comes* (voy. COMTE).

† **COMTIFIER** (kon-ti-fi-é), *v. a.* Donner le titre de comte. || Se comtifier, *v. réfl.* Prendre le titre de comte. Le fils du chancelier prit le nom de Pontchartrain et se comtifia, ST-SIM. 70, 157.

— ÉTYM. *Comte*, et le suffixe *ficare*, faire.

† **COMTISER** (kon-ti-sé), *v. a.* Donner le titre de comte. Celui-ci s'appela le comte de Chamillart; le *de* s'usurpait par qui voulait depuis longtemps; mais de marquiser ou de comtiser son nom bourgeois de famille, c'en fut le premier exemple, ST-SIM. 106, 127. || Se comtiser, *v. réfl.* Le sieur d'Avaux est le célèbre d'Avaux qui se comtisa dans les ambassades, ID. 319, 162.

— ÉTYM. *Comte.*

† **COMUS** (ko-mus'), *s. m.* Le dieu des festins chez les Grecs.

— ÉTYM. Κῶμος, qui veut dire proprement réjouissance avec repas danse et musique.

† **CON...**, ou **COM...** préfixe, du lat. *cum*, avec.

† **CONANTHÈRE** (ko-nan-tè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes herbacées du Chili.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et ἀνθηρὸς, qui fleurit.

† **CONARIUM** (ko-na-ri-om'), *s. m.* Terme d'anatomie. Nom de la glande pinéale. Où se forme la petite glande nommée conarium, DESC. *Fœtus*, 4.

— HIST. XVIe s. Le conarion est une petite glandule de la mesme substance du cerveau, ronde et oblongue en forme d'une pomme de pin, PARÉ, III, 7.

— ÉTYM. Κωνάριον, diminutif de κῶνος, cône.

† **CONASSIÈRE** (ko-na-siè-r'), *s. f.* Terme de marine. Grosse penture s'étendant sur les bordages.

† **CONCAMÉRATION** (kon-ka-mé-ra-sion), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Voûte, arcade, cintre d'une voûte. || Demi-concamération, forme d'une voûte qui s'arrête à la moitié de la courbe. || 2° Terme de conchyliologie. Nom donné quelquefois à chacune des chambres qui forment une coquille polythalame. || 3° Terme de physique. Courbure de chaque onde sonore qui, succédant aux premières ondes formées, devient de plus en plus grande puisqu'elle circonscrit les autres.

— ÉTYM. Lat. *concameratio*, de *cum*, et *camera*, voûte, chambre (voy. CHAMBRE).

† **CONCASSATION** (kon-ka-ssa-sion), *s. f.* Opération pharmaceutique qui a pour but de réduire en fragments les corps trop durs ou trop gros.

— ÉTYM. *Concasser.*

CONCASSÉ, ÉE (kon-kâ-sé, sée), *part. passé.* Du poivre concassé.

CONCASSER (kon-kâ-sé), *v. a.* Briser dans un mortier des matières dures ou sèches. || Terme de pharmacie. Réduire en petits fragments des racines ou des bois, pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent.

— HIST. XIVe s. Et tout ce faire conquasser et mettre en un sac, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Il y en eut beaucoup affolez, et beaucoup de leurs vaisseaux conquassez et froissez, AMYOT, *Marcel.* 25. Toute la ville entierement en fut brisée et conquassée, exceptées cinq maisons, AMYOT, *Cimon*, 29. Concasser, se dit des choses pilées grossement, PALISSY, 378.

— ÉTYM. Le latin *conquassare*, de *cum*, et *quassare* (voy. CASSER).

† **CONCASSEUR** (kon-kâ-seur), *s. m.* Terme d'agriculture. Instrument broyant grossièrement les grains qui servent à la nourriture des animaux.

— ÉTYM. *Concasser.*

† **CONCATÉNATION** (kon-ka-té-na-sion), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Enchaînement de

plusieurs choses ensemble. || **2°** Terme de grammaire. Mot proposé par Beauzée pour cette gradation où un mot se répète d'un membre dans le suivant, et les enchaîne ainsi les uns aux autres : Tout renaissait pour s'embellir ; tout s'embellissait pour plaire.

CONCAVE (kon-ka-v'), *adj.* || **1°** Dont le milieu est plus déprimé que les bords. Surface concave. Les miroirs concaves réfléchissent les rayons à un point nommé foyer. || **2°** *S. m.* La partie concave. Le concave d'un globe. Vieux en cet emploi.

— HIST. XIVe s. Le concave et le curve d'une ligne circulaire, ORESME, *Eth.* 30. Ceste concavité ou superficie concave est très parfettement polie, planée et ouvrée, sans quelcunque aspreté ou endenture, ID. *Thèse de* MEUNIER. Concave et convexe sont opposites par relacion et non pas par contrarieté, ID. *ib.* La profondeur des puis et des concaves [cavités] de la terre, E. DESCH. *Art de dictier*, p. 263. Et Glaucus li dieux de la mer Dist que, pour tout faire perir, Feroit des concaves issir Ses mers et par les champs espandre, ID. *Poésies mss.* f° 469, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *concau;* espagn. et ital. *concavo;* du latin *concavus*, de *cum*, et *cavus*, creux (voy. CAVE).

† **CONCAVIFOLIÉ, ÉE** (kon-ka-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles concaves.

— ÉTYM. *Concave*, et *feuille.*

CONCAVITÉ (kon-ka-vi-té), *s. f.* || **1°** La partie ou le côté concave. La concavité d'un verre de montre. || **2°** Creux, cavité. Les animaux qui ont deux concavités dans le cœur, DESC. *fœtus*, 2. Cinq vieux chênes germant dans ses concavités [du roc] Y penchent en tous sens leurs troncs creux et voûtés, LAMART. *Joc.* II 81.

— HIST. XIVe s. La concavité et curvité de telle ligne ne sont pas deux choses divisées, mes sont ceste ligne meisme, ORESME, *Eth.* 39. || XVIe s. Il y aura tout à l'entour dudit cabinet certaines concavitez creusées dedans la muraille, qui serviront de sieges, PALISSY, 61. Concavitez, AMYOT, *P. Æm.* 22.

— ÉTYM. Provenç. *concavitat;* espagn. *concavidad;* ital. *concavità;* du latin *concavitatem*, de *concavus*, concave.

† **CONCAVO-CONCAVE** (kon-ka-vo-kon-ka-v'), *adj.* Terme didactique. Qui est concave sur les deux faces.

† **CONCAVO-CONVEXE** (kon-ka-vo-kon-vè-ks'), *adj.* Terme didactique. Qui est concave d'un côté et convexe de l'autre.

CONCÉDÉ, ÉE (kon-sé-dé, dée), *part. passé.* Les terres concédées par l'État aux colons.

CONCÉDER (kon-sé-dé. L'accent aigu se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je concède; excepté au futur et au conditionnel : je concéderai, je concéderais; anomalie regrettable), *v. a.* Faire octroi de. On concéda de grands priviléges à cette compagnie. || Se dit du gouvernement qui accorde, sous certaines conditions, à une compagnie, le droit de construire un chemin de fer et de l'exploiter. Concéder une ligne. || Fig. Le sort [illegible] sur moi m'a concédé la gloire De tenter le premier cette grande victoire, DU RYER, *Scévole*, V, 5. Madame, c'est avec justice que le ciel vous a concédé le nom de belle-mère, puisqu'on voit sur votre visage.... MOL. *Mal. imag.* II, 7.

— HIST. XVIe s. Et ne conceder point choses deraisonnables et deshonnestes à telz effrontez, AMYOT, *De la mauv. honte*, 15. On ne leur sçauroit conceder des passetemps plus reglez que ceulx qui se font en presence d'un chascun et à la veue mesme du magistrat, MONT. I, 199. Voilà pourquoy Aristote mesme leur concede volontiers ceste science [l'astronomie à certains animaux], ID. II, 196.

— ÉTYM. Le latin *concedere*, céder, concéder, de *cum*, et *cedere*, céder.

† **CONCÉLÉBRER** (kon-sé-lé-bré), *v. a.* Terme de liturgie. Dire en même temps la messe, en parlant de l'évêque et des nouveaux prêtres qu'il consacre. || Se concélébrer, *v. réfl.* Être concélébré. La messe qui s'est concélébrée lors de son ordination a été très-solennelle.

— ÉTYM. *Con....* préfixe, et *célébrer.*

† **CONCENTRABLE** (kon-san-tra-bl'), *adj.* Qui peut être concentré.

† **CONCENTRATEUR** (kon-san-tra-teur), *adj.* Qui sert à concentrer les liquides, les sirops. Appareil concentrateur, et, substantivement, un concentrateur.

CONCENTRATION (kon-san-tra-sion), *s. f.* || **1°** Terme de physique. Action de concentrer. La concentration des rayons solaires au foyer d'une lentille. || Résultat de cette action. L'âme, dit Leibnitz, est une concentration, un miroir vivant de tout l'univers, VOLT. *Newt.* I, 7. || Fig. Terme de politique. La concentration du pouvoir entre les mains d'un seul. || **2°** Terme militaire. La concentration des troupes, la réunion des troupes sur un point déterminé. || **3°** Terme de chimie. Opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant, par l'action de la chaleur ou autrement, la proportion du liquide qui les tient dissoutes. Parvenu à un certain degré de concentration, le vinaigre devient susceptible de prendre, par le refroidissement, une forme concrète, CONDORCET, *Courtanvaux.* || **4°** Terme de médecine. Concentration du pouls, état du pouls qui devient concentré.

— ÉTYM. *Concentrer.*

CONCENTRÉ, ÉE (kon-san-tré, trée), *part. passé.* || **1°** Rassemblé au centre. Les rayons solaires concentrés au foyer d'une loupe. Votre monade, ainsi que la mienne, est un miroir concentré de cet univers, VOLT. *Phil. ignorant*, 27. Il semble que la voix dans les airs égarée, Par cet espace étroit dans ces murs concentrée A notre âme retentit mieux, LAMART. *Harm.* I, 8. || Terme militaire. Des troupes concentrées, troupes rapprochées l'une de l'autre pour agir sur un même terrain. Feu concentré, feu d'artillerie dirigé de différents côtés, sur un même point convenu. || **2°** Terme de chimie. Acide, alcool concentré, acide, alcool dont on a chassé la partie aqueuse. Le vinaigre radical, étant chauffé fortement, devient susceptible de prendre feu ; plus il est concentré, plus il est inflammable, CONDORCET, *Courtanvaux.* || **3°** Terme de médecine. Pouls concentré, pouls où l'artère est peu développée sous le doigt qui la touche. || **4°** Borné, limité, renfermé. Ce serait un miracle que de persuader à ceux-ci et à ceux-là que la vertu n'est pas concentrée tout entière dans leur parti, DIDER. *Disc. prélim.* || **5°** Fig. Qui ne donne point d'expansion à ses sentiments ou à ses idées. Concentré en soi-même. Ceux qui ont des passions plus sérieuses étant froids sur ces puérilités, toute la vivacité de leur esprit demeure concentrée, VAUVEN. *Vivacité.* Mais un cœur ulcéré Par de trop longs chagrins devient plus concentré, M. J. CHÉN. *Gracques*, III, 7. Brûlant pour Desdémone, il déguisait sa flamme, Cachait les noirs projets concentrés dans son âme, DUCIS, *Othello*, V, 6. Un fait certain, c'est qu'en quittant son beau-frère, les traits de Murat portaient l'empreinte d'un profond chagrin ; ses mouvements étaient brusques, une violence sombre et concentrée l'agitait, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VI, 4. Là, au milieu des chefs rassemblés, entouré de leurs regards inquiets et qu'il suppose désapprobateurs, il semble vouloir les repousser de son attitude sévère et d'une voix brusque, cassante et concentrée, ID. *ib.* VIII, 11.

† **CONCENTREMENT** (kon-san-tre-man), *s. m.* || **1°** État de ce qui est concentré. || **2°** Fig. Resserrement, attente avec inquiétude. Le garde des sceaux sortit et revint à M. le duc d'Orléans, qu'il tira dans une fenêtre; et cependant grand concentrement de presque tous, ST-SIM. 514, 67.

— ÉTYM. *Concentrer.*

CONCENTRER (kon-san-tré), *v. a.* || **1°** Terme de physique. Faire converger, réunir au centre, ou en un centre, vers un centre. Concentrer les rayons solaires. || **2°** Fig. Concentrer toutes ses affections sur quelqu'un. Elles ne feront que concentrer la charité dans votre fond, BOSS. *Lettr. abb.* 142. L'hiver ne concentre tous les trésors de la terre qu'afin que le printemps suivant les déploie, FÉN. *Exist.* 17. Immobile, l'œil fixe attaché sur ce cœur Qui semble sur lui seul concentrer sa douleur, DE BELLOY, *Gabr. de Vergy*, V, 10. Nul ne désira plus dans l'autre âme qu'il aime De concentrer sa vie en se perdant soi-même, LAMART. *Harm.* IV, 11. || Concentrer dans ses mains toute l'autorité. Le gouvernement de Berne, en concentrant ses fonctions dans un certain nombre de familles, n'en a pas exclu les professions utiles à la société et qui exigent des lumières, CONDORCET, *Haller.* || **3°** Terme de chimie. Ôter à un corps liquide l'eau qui y est mélangée. Concentrer l'alcool. || Concentrer un acide, faire partir une partie de l'eau qui le tient en dissolution, soit en le chauffant, soit en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse. || **4°** Terme de guerre. Rassembler les divers corps de troupes sur un même point. || **5°** Ne pas donner d'expansion. Concentrer sa haine, sa fureur, la contenir jusqu'à ce qu'elle éclate. || Concentrer sa douleur, la renfermer en soi. || **6°** Se concentrer, *v. réfl.* Être concentré. Les rayons du soleil se concentrent dans le foyer d'un miroir ardent. Toute sa colère s'était concentrée sur ce pauvre homme. || Terme militaire. Réunir ses forces sur un même point. Pendant qu'on s'appelle, qu'on regarde et qu'on se concentre dans celui de ces deux hameaux qui était le plus près du Borysthène, des milliers de cosaques sortent d'entre tous les arbres, SÉGUR, *Hist. de Napol.* X, 9. Il hésitait pourtant à quitter cette position rétrécie sur laquelle allaient se concentrer tous les feux ennemis, ID. *ib.* V, 3.

— ÉTYM. *Con....* et *centre.*

CONCENTRIQUE (kon-san-tri-k'), *adj.* Terme de géométrie. Il se dit des lignes courbes qui ont un même centre. Je décris un troisième cercle concentrique, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Terme de médecine. Hypertrophie concentrique du cœur, augmentation d'épaisseur de ses parois, diminuant la capacité sans augmenter le volume de l'organe.

— HIST. XIVe s. Tout cercle qui divise son espere [sa sphère] en deux moitiés et a son centre ou [au] centre du monde, est dit concentrique, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Ces epicycles excentriques, concentriques, de quoy l'astrologie s'ayde à conduire le bransle de ses estoiles, elle nous les donne pour le mieulx qu'elle ayt sceu inventer en ce subject, MONT. II, 281.

— ÉTYM. Voy. CONCENTRER.

† **CONCENTRIQUEMENT** (kon-san-tri-ke-man), *adv.* D'une façon concentrique.

— ÉTYM. *Concentrique*, et le suffixe *ment.*

CONCEPT (kon-sèpt'), *s. m.* Terme de philosophie. Résultat de la conception, chose conçue. Pour me servir des termes de l'école, dans leur concept formel, DESC. *Médit.* 6. N'est-ce pas là une image de ces concepts qui ont fait tant de réputation à tant de philosophes ? DIDER. *Lett. s. les sourds.* Idée est tout concept formé par l'esprit, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 91. Si l'on veut former une idée ou concept particulier de la partie, il faut la séparer de son tout, ID. *ib.* p. 97. Il n'en existe point d'autres [que le pendule composé] dans la nature; et les pendules simples ne sont que de purs concepts géométriques propres à simplifier les objets, LAPLACE, *Expos.* III, 5. || Dans le langage de Kant, toute idée qui est générale sans être absolue.

— HIST. XVIe s. A esté trouvé bon d'amplier les dites chartes, et d'icelles estre fait un recueil et concept, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 41.... Pense qu'autant de testes Et de bras et de mains viennent pour tes conquestes, En nombre redoublez, de dessin en dessin, Pour mettre tes concepts fidelement à fin, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 27, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le latin *conceptum*, chose conçue, de *concipere* (voy. CONCEVOIR). *Concept* s'est dit pour *conception*, la formation de l'enfant dans le sein de sa mère : Vostre concept et naissement, J. MAROT, V, 304.

† **CONCEPTACLE** (kon-sè-pta-kl'), *s. m.* Terme de botanique. Synonyme de follicule. || Organe particulier des champignons, renfermant des sporanges ou thèques.

— ÉTYM. Lat. *conceptaculum*, réservoir, de *conceptum*, supin de *concipere*, recueillir (voy. CONCEVOIR).

† **CONCEPTACULAIRE** (kon-sè-pta-ku-lê-r'), adj. Terme de botanique. Fructification conceptaculaire, fructification qui se fait au moyen de conceptacles.

— ÉTYM. *Conceptacle.*

† **CONCEPTIBILITÉ** (kon-sè-pti-bi-li-té), *s. f.* Terme de philosophie. Qualité de ce qui est conceptible.

— ÉTYM. *Conceptible.*

† **CONCEPTIBLE** (kon-sè-pti-bl'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est propre à être conçu.

— ÉTYM. Lat. *conceptum*, supin de *concipere* (voy. CONCEVOIR).

† **CONCEPTIF, IVE** (kon-sè-ptif, pti-v'), *adj.* Terme de philosophie. Qui est propre à concevoir. Faculté conceptive.

— ÉTYM. Voy. CONCEVOIR.

CONCEPTION (kon-sè-psion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de physiologie. Action par laquelle les animaux sont formés dans le sein de la mère. Chacun a en soi, dès sa conception, la cause qui le détruit. || Se dit au sens actif, de la mère qui a conçu : la conception de la mère; et au sens passif, de l'enfant qui a été conçu : la conception de l'enfant. || **2°** Terme de théologie. L'immaculée conception, l'opération par laquelle la Vierge fut conçue dans le sein de sa mère sans la tache du péché originel, opinion récemment élevée au rang de dogme, et qui, durant le moyen âge, avait été combattue ardemment par les dominicains et soutenue ardemment par les franciscains. || La Conception,

fête de la Conception de la Vierge. L'Église célèbre aujourd'hui la Conception. || Filles de la Conception, ordre religieux de filles, d'abord sous la règle de Cîteaux, ensuite sous celle de Ste-Claire. || 3° Terme de philosophie. Faculté de comprendre les choses. Avoir la conception facile, lente. Sa conception était d'autant plus vive et plus nette que, son enfance n'ayant point été chargée des inutilités et des sottises qui accablent la nôtre, les choses entraient dans sa cervelle sans nuage, VOLT. *Ingénu*, 3. || État de l'intelligence qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquelles elles se rapportent. || Dans le langage de l'école écossaise, simple appréhension d'un objet par l'intelligence. || 4° Par extension, création de l'esprit. Cet ouvrage est une des plus belles conceptions de l'esprit humain. Les conceptions de vos lettres sont fortes, BALZ. *liv.* I, *lett.* 1. Les conceptions de vos lettres sont conformes au sens commun de ceux qui ont le jugement relevé, ID. *ib.* Pour en parler, nous ne pouvons avoir de conceptions assez hautes, BOSS. I, *Pass.* 1. Fade discoureur qui cherche quelques femmes auprès de qui il puisse se parer de son bel esprit ou de sa philosophie, et mettre en œuvre ses rares conceptions, LA BRUY. V. Ceux-là seuls seront les vrais amis du peuple qui lui apprendront qu'aux mouvements qui nous ont été nécessaires pour sortir du néant doivent succéder les conceptions propres à nous organiser, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 352. Le caractère d'Hebadona [dans la Messiade de Klopstock] est une conception heureuse, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 4.

— HIST. XIVe s. Convient arester leur male conception et voulenté, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 347. || XVIe s. Zenobia ne recevoit son mary que pour une charge; et cela faict, elle le laissoit courir tout le temps de sa conception [grossesse], MONT. I, 226. Cela surpasse la conception et le desir mesme de la philosophie, ID. I, 235. Mes conceptions et mon jugement ne marche qu'à tastons, ID. I, 155. Soubs une si vile forme, nous n'eussions jamais choisi [aperçu] la noblesse et splendeur de ses conceptions admirables [de Socrate], ID. IV, 192. Son parler semblablement, pour les bonnes conceptions et les beaux discours qu'il contenoit, estoit plein de très-utile et salutaire instruction, AMYOT, *Phocion*, VII.

— ÉTYM. Provenç. *conceptio;* espagn. *concepcion;* ital. *concezione;* du latin *conceptionem*, de *conceptum*, supin de *concipere* (voy. CONCEVOIR). L'ancien français disait *concevement*.

† **CONCEPTIONNAIRE** (kon-sè-psio-nê-r'), *s. m.* Celui qui soutient la conception immaculée de la Vierge.

— ÉTYM. *Conception*.

† **CONCEPTUALISME** (kon-sè-ptu-a-li-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Doctrine d'Abeilard, qui était une sorte de moyen terme entre le nominalisme et le réalisme, et qui, admettant comme le nominalisme que les idées générales ne sont pas réelles, admettait, comme le réalisme, que, à une idée générale, se joint quelque chose de réel, c'est-à-dire la conception d'un objet particulier appartenant à l'idée générale.

— ÉTYM. *Conceptuel*.

† **CONCEPTUALISTE** (kon-sè-ptu-a-li-st'), *s. m.* Celui qui suivait le conceptualisme.

† **CONCEPTUEL, ELLE** (kon-sè-ptu-èl, è-l'), *adj.* Qui est propre à la conception, qui tient à la conception. || Qui est propre au conceptualisme.

— ÉTYM. Voy. CONCEPTION.

CONCERNANT (kon-sèr-nan), *prép.* Par rapport à, au sujet de. Une loi concernant tel objet. J'ai à vous parler concernant votre ami.

— ÉTYM. *Concerner*.

CONCERNER (kon-sèr-né), *v. a.* Avoir rapport, appartenir à. Cela me concerne. Ce qui concerne votre profession. Ces intérêts nous auraient concernés, si vous n'étiez pas venu.

— REM. L'Académie dit que *concerner* ne s'emploie pas au passif. Mais, grammaticalement, cet emploi ne fait aucune difficulté : reste donc à consulter l'usage; or on dit très-communément des phrases comme celles-ci : Votre ami est concerné dans cette affaire; Les intérêts concernés par cette mesure.

— HIST. XVe s. Moult lui blasma ses grandes folies, disant que jonesses ne concernoient en quelconque maniere le noble lieu dont il estoit venu, *Triomphe des neuf preux*, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Elle ne vous concerne ny mort ny vif, MONT. I, 88.

— ÉTYM. Bourguig. *concarné;* du latin *concernere*, proprement mêler ensemble, de *cum*, et *cernere*, proprement trier, le même que κρίνειν (voy. CRISE).

CONCERT (kon-sêr; le *t* ne se lie pas : un konsêr agréable; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des konsêr agréables; cependant plusieurs disent : des konsêr-z agréables), *s. m.* || 1° Action de concerter. Ils ne mirent pas assez de concert dans leurs opérations. Elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi son seigneur, dont le succès paraissait infaillible, tant le concert en est juste, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Action de se concerter; intelligence entre des personnes ou des gouvernements pour arriver à une fin. Le concert européen. Il ne faut pas que M. le prévôt trouble notre concert, BOSS. *Lett.* 186. L'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les tribunaux; animé des ordres du prince, il y établit la règle, la discipline, le concert, l'esprit de justice, BOSS. *le Tellier.* Mais surtout qu'un concert unanime et parfait De nos vastes desseins assure en tout l'effet, VOLT. *Catil.* II, 6. || En un sens défavorable. Concert frauduleux. || Bon accord. Compteriez-vous pour rien ces entretiens si doux, Ce concert de deux cœurs nés pour souffrir ensemble? DUCIS, *Roméo*, I, 2. || De concert, d'intelligence, avec ensemble. Et soyons de concert auprès des malades, pour nous attribuer les heureux succès de la maladie, et rejetter sur la nature toutes les bévues de notre art, MOL. *Amour méd.* III, 1. On agit de concert avec ces prélats, BOSS. *Rem.* On ne pouvait se mouvoir de concert, ID. *Hist.* III, 5. L'effet naturel du grand tragique serait de pleurer tout franchement et de concert, à la vue l'un de l'autre, sans autre embarras que d'essuyer ses larmes, LA BRUY. I. Arasme est de concert avec mes ennemis, CRÉBIL. *Rhad.* V, 1. || Sans concert, sans s'être concerté. On ne peut assez louer Dieu de le voir si désabusé des préventions où il a été nourri, et de voir que, sans concert, nous soyons tombés, lui et moi, dans les mêmes sentiments sur tant de points décisifs, BOSS. *Variat. Déf.* 1er *disc.* § 55. || 2° Terme de musique. D'abord on a dit concert de musique. Malheureux de n'avoir pu donner un petit concert de musique à.... HAMILT. *Gramm.* 4. Il faut qu'une personne comme vous ait un concert de musique chez soi tous les mercredis ou tous les jeudis, MOL. *Bourg. Gent.* II, 1. || Aujourd'hui, absolument, concert, séance où on exécute un certain nombre de morceaux de chant ou de musique instrumentale. Un morceau de concert. Donner un concert. Aller au concert. || Café-concert, café où il y a de la musique. || Concert spirituel, concert qui se donnait, dans le siècle dernier et au commencement de celui-ci, pendant la semaine sainte, lorsque les théâtres étaient fermés, et qui était composé en très-grande partie de morceaux religieux; et aujourd'hui, concert où l'on exécute de la musique religieuse. || 3° Harmonie de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. Sans interruption de vos sacrés concerts, À son avénement tous les cieux sont ouverts, ROTROU, *St Gen.* IV, 5. Sans doute leur concert va commencer la fête, RAC. *Esth.* III, 2. Les harpes et les voix célestes forment un concert autour d'elle, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 5. Ils n'ont ni entendu les paroles ineffables dont les concerts des anges retentissent, ni senti les formidables accès d'une fureur divine, MONTESQ. *Lett. pers.* 97. || Par extension. Tandis que dans les airs mille cloches émues D'un funèbre concert font retentir les nues, Et, se mêlant au bruit de la grêle et des vents, Pour honorer les morts font mourir les vivants, BOIL. *Sat.* VI. || Un concert d'acclamations. Combien de grands hommes généralement applaudis ont gâté le concert de leurs louanges en y mêlant leur voix! FONTEN. *Newton.* || Au pluriel et poétiquement, les chants des poëtes, des oiseaux, etc. Les concerts du rossignol. Redoublons nos concerts, MOL. *Amants magnif.* 1er *intermède.* Et la cloche rustique Aux derniers bruits du jour mêle de saints concerts, LAMART. *Méd.* I, 1.

— HIST. XVIe s. Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme concert pour conference, PASQUIER, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Ital. *concerto* (voy. CONCERTER).

CONCERTANT, ANTE (kon-sèr-tan, tan-t'), *s. m.* et *f.* Terme de musique. || 1° Celui, celle qui chante ou exécute sa partie dans un concert. Derrière la table s'éleva un théâtre chargé de concertants, VOLT. *Louis XIV*, 25. Tous les concertants semblaient animés du même esprit, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 48. || 2° Fig. *adj.* Se dit d'un morceau de musique où les différentes parties récitent ou chantent alternativement, par opposition à celle où une seule récite, les autres ne faisant qu'accompagner. Un duo, un quatuor concertant. C'est de la musique concertante. Dans la musique concertante, toutes les parties sont obligées. || Morceaux concertants, ceux qui terminent un opéra. || Parties concertantes, celles qui ont quelque chose à réciter dans une pièce ou un concert.

— ÉTYM. Ital. *concertante*, de *concertare* (voy. CONCERTER).

CONCERTÉ, ÉE (kon-sèr-té, tée), *part. passé.* || 1° Combiné, arrangé. L'ordre mal concerté, l'occasion mal prise, CORN. *Cinna*, I, 1. Seigneur, se peut-il voir rien de mieux concerté? ID. *Nicom.* V, 5. Votre dessein, madame, était mal concerté, ID. *Perthar.* IV, 2. L'ordre de notre fuite est trop bien concerté, ID. *Cinna*, IV, 5. Sachez que, passant par ici pour aller chercher mon père, une aventure, par le ciel concertée, me fit voir la charmante Élise, MOL. *l'Avare*, V, 5. Mais bientôt en ce lieu par des mots concertés Érichtho [magicienne] fait briller des rayons enchantés, BRÉBEUF, *Pharsale*, VI. Pourquoi changer l'ordre entre nous concerté? VOLT *Mort de César*, III, 5. || 2° Prudent. M. de Turenne, plus concerté que M. le Prince, ST-ÉVREMOND, cité dans POITEVIN. Il était de grande taille et fort puissant, d'une humeur ambitieuse, et concerté en toutes ses actions, PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* t. I, p. 290, dans POUGENS. Il était très-propre à la négociation, d'un esprit souple et adroit, fort concerté et qui ne faisait presque jamais rien sans dessein, *ib.* p. 306. || 3° En mauvaise part, étudié, affecté. Cet homme est fort concerté. Elle est trop concertée dans ses manières. Un air concerté. Gestes concertés, CORN. *Othon*, II, 1. Il n'est pas hors de sa maison qu'il a déjà ajusté ses yeux et son visage afin que ce soit une chose faite quand il sera dans le public, et qu'il paraisse tout concerté, LA BRUY. IX. La conduite de ce général était si équivoque, ses démarches si concertées et ses desseins si cachés, qu'on ne pouvait compter sur son secours, VERTOT, *Révol. rom.* liv. X, p. 62. Les expressions affectées, Les louanges trop concertées, Sont rarement celles du cœur, LAMOTHE, *Odes*, t. I, p. 400, dans POUGENS. || 4° *S. m.* Terme de musique. Style de musique d'église plus brillant que le style sévère *à capella*.

CONCERTER (kon-sèr-té), *v. a.* || 1° Projeter de concert avec un ou plusieurs. Oui, mais je ne vois pas encor de sûreté À ce que vous et moi nous avions concerté, CORN. *Sertor.* IV, 3. Et n'ont beaucoup duré leurs sacriléges vies Après les vains projets qu'ils avaient concertés, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXXIV. Il concerte avec vous des entreprises de religion, FLÉCH. *Tur.* Pour concerter avec lui les moyens de se venger, FÉN. *Tél.* IX. || Absolument. Mais j'aurais souhaité qu'en cette occasion L'amour concertât mieux avec l'ambition, CORN. *Pulch.* I, 5. On voudrait bien avoir à concerter avec vous. BOSS. *Lett. quiét.* 298. Le roi envoya Chamlay concerter avec le maréchal Catinat, ST-SIM. 13, 151. || 2° Terme de musique. Faire un concert, s'accorder. Des voix qui concertent depuis longtemps, LA BRUY. XIV. || Par plaisanterie. Puis les gascons et les trois péronnelles Y concertaient sur des tons de ruelles, GRESSET, *Ver-Vert*, III. || 3° Se concerter, *v. réfl.* S'entendre pour agir de concert. Concertez-vous avec lui là-dessus. Les faux témoins qui ont déposé contre lui, ayant eu le temps de se concerter et de s'affermir dans leurs iniquités, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 4 juin 1773.

— HIST. XVIe s. Il emporta quand et soy des arondelles, et les relaschoit vers leurs nids quand il vouloit renvoyer de ses nouvelles, en les teignant de marque de couleur propre à signifier ce qu'il vouloit, selon qu'il avait concerté avecques les siens, MONT. III, 96.

— ÉTYM. Ital. *concertare*, du latin *concertare*, combattre, disputer, rivaliser, qui a pris dans l'italien un sens détourné, de *cum*, et *certare*, fréquentatif de *cernere*, le même que le grec κρίνειν (voy. CRISE).

† **CONCERTISTE** (kon-sèr-ti-st'), *s. m.* Celui qui se fait entendre dans un concert.

— ÉTYM. *Concert*.

CONCERTO (kon-sèr-to), *s. m.* Terme de musique. Morceau écrit pour un instrument, avec accompagnement d'orchestre, et composé de manière à faire briller l'artiste qui joue la partie principale. Un concerto de piano, de violon, de flûte. Les plus anciens concertos que l'on connaisse ont été composés pour le violon, ce sont ceux de J. Torelli de Vérone, publiés de 1686 à 1709; les premiers concertos de violon étaient destinés à être joués soit à la chambre comme on disait alors, soit à l'église; vers 1710 on a commencé à écrire des concertos

pour le piano, accompagné d'abord par le quatuor d'instruments à cordes, ensuite par l'orchestre; depuis on en a composé pour chaque instrument, *Note de M.* FARRENC.

— REM. L'Académie n'indique pas le pluriel; mais, comme elle écrit des duos, on doit donc écrire des concertos.

— ETYM. Ital. *concerto* (voy. CONCERTER).

† **CONCESSEUR** (kon-sè-sseur), *s. m.* Celui qui concède. L'intention du roi concesseur était que tout mâle sorti par mâle du maréchal de Brissac recueillît à son droit d'aînesse la dignité de duc et pair, ST-SIM. 61, 61.

— ÉTYM. Voy. CONCESSION.

CONCESSION (kon-sè-ssion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Octroi de quelque droit, grâce, privilége. Cette compagnie a obtenu la concession des mines. Tout cela n'est que par concession et privilége, PATRU, *Plaid.* 4, dans RICHELET. || Concession à perpétuité, cession de terrain dans un cimetière. || En langage administratif, contrat entre l'État et les entrepreneurs de travaux publics. || Abandon de biens domaniaux à des particuliers. || Dans les colonies françaises, portion de terrain que le gouvernement accorde à un particulier pour la cultiver et la posséder. Des concessions gratuites, depuis dix jusqu'à trente acres, furent ordonnées en faveur des pauvres qui voudraient se fixer dans les îles, RAYNAL, *Hist. phil.* XIV, 43. Un jeune nègre cultivait une concession voisine de la cabane, CHATEAUB. *Natch.* IX, 382. || 2° Désistement de ses prétentions, de ses opinions. Il vous a fait une grande concession. || Terme de rhétorique. Figure par laquelle on accorde à son adversaire ce qu'on pouvait lui disputer. || 3° Terme de blason. Armes de concession, armes données par des princes, prises dans leurs propres armes et ajoutées à celles de la personne favorisée.

— HIST. XVIe s. Concession, AMYOT, *Eum.* 16.

— ETYM. Provenç. *concession*; espagn. *concesion*; ital. *concessione*; du latin *concessionem*, de *concessum*, supin de *concedere* (voy. CONCÉDER).

CONCESSIONNAIRE (kon-sè-si-o-nê-r'), *s. m. et f.* Celui, celle qui a obtenu une concession. On entend les pas d'une troupe de concessionnaires conduits par Fébriano, CHATEAUB. *Natch.* II, 161.

— ETYM. *Concess*[illegible]

CONCETTI (kon-tchè-tti), *s. m. pl.* Pensées brillantes, mais que le goût n'approuve pas. Ouvrage rempli de concetti. Les concetti abondent dans cette pièce de vers. Fuyez encor les tours trop délicats, Des concetti l'inutile fracas, BERNIS, *Ép.* I, *Goût.*

— REM. C'est une faute d'employer ce mot au singulier, et de dire : cette pensée est un *concetti*; on ne peut, vu l'étymologie, l'employer qu'au pluriel.

— ÉTYM. Ital. *concetti*, pluriel de *concetto*, pensée brillante, de *concetto*, conçu, de *concipere* (voy. CONCEVOIR).

CONCEVABLE (kon-se-va-bl'), *adj.* Qui peut être conçu, compris. Seigneur, un tel succès à peine est concevable, CORN. *Héracl.* V, 8.

— ETYM. *Concevoir.*

CONCEVOIR (kon-se-voir), je conçois, tu conçois, il conçoit, nous concevons, vous concevez, ils conçoivent; je concevais; je conçus; je concevrai; je concevrais; conçois, concevez, qu'ils conçoivent; que je conçoive, que tu conçoives, qu'il conçoive, que nous concevions, que vous conceviez, qu'ils conçoivent; que je conçusse; concevant; conçu, *v. a.* || 1° Devenir enceinte, en parlant de la femme et des femelles des animaux. Le sein qui nous a conçus. Un sceptre que jadis vos pères ont reçu De ce fameux mortel que la terre a conçu, RAC. *Phèd.* II, 2. || Absolument. Dès l'instant qu'une femme a conçu. La sainte Vierge ayant conçu du Très-Haut, BOSS. II, *Concept.* || 2° Fig. Former en soi, en son cœur, en son esprit. Et d'apaiser leur dieu j'ai conçu la pensée, RAC. *Athal.* II, 5. Et malgré les soupçons que vous avez conçus, CORN. *Nicom.* III, 8. Le généreux espoir que j'en avais conçu, ID. *Poly.* II, 2. Tu me parles déjà d'un bienheureux retour, Et dans tes déplaisirs tu conçois de l'amour, ID. *Cinna*, IV, 6. L'un conçoit de l'envie, et l'autre de l'ombrage, ID. *Poly.* III, 1. Mon esprit en conçoit une mâle assurance, ID. *Hor.* II, 1. Sans que tes pareils en conçussent d'effroi, ID. *Pomp.* IV, 4. Et concevez des vœux dignes d'une Romaine, ID. *Hor.* I, 1. Soit afin que les belettes En [des aigrettes] conçussent plus de peur, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. Mon père ignorait jusqu'au nom de Monime Quand je conçus pour elle un amour légitime, RAC. *Mithr.* I, 1. J'ai conçu pour mon crime une juste terreur, ID. *Phèd.* I, 3. Mon cœur même en conçut un malheureux augure, ID. *Brit.* I, 1. N'en aurions-nous conçu qu'une vaine espérance? VOLT. *Zaïre*, I, 1. || Absolument. Des esprits légers ne veulent pas se donner la peine de concevoir. Pour être clair il ne faut pas concevoir à demi. || 3° Penser, croire. Quant aux raisons d'État qui vous font concevoir Que nous craignons en vous l'union du pouvoir, CORN. *Nicom.* II, 3. Il est vrai, je n'ai pu concevoir sans effroi Que Bajazet pût vivre et n'être plus à moi, RAC. *Baj.* II, 5. Soit qu'il [l'homme] fût conçu agir en conséquence de la propre nécessité de l'être absolu, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 198. || 4° Comprendre, saisir. Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, BOIL. *Art poét.* I. Ils conçoivent une période par le mot qui la commence, LA BRUY. I. || Absolument. Il a l'esprit vif, il conçoit facilement. Comme les yeux ont besoin de lumière pour voir, l'esprit aussi a besoin d'idées pour concevoir, MALLEBR. *Recherche*, VI, 1. Je ne le conçois point, donc il est impossible, Vrai syllogisme d'ignorant, LA MOTTE, *Fabl* IV, 17. || 5° Se rendre raison de quelque chose, ne s'en plus étonner. Concevez-vous un pareil procédé? Je conçois mal, seigneur, ce qu'il faut ce que j'en pense, CORN. *Nicom.* III, 4. Je conçois vos douleurs, RAC. *Androm.* III, 1. Je conçois vos raisons mieux que vous ne pensez, ID. *Baj.* III, 6. J'ai mes raisons, Narcisse, et tu peux concevoir Que je lui vendrai cher le plaisir de la voir, ID. *Brit.* II, 2. Je conçois vos bontés par ses remercîments, ID. *ib.* III, 8. .... J'entends que votre cœur soupire Et j'ai conçu l'adieu qu'elle vient de vous dire, ID. *Mithr.* I, 5. Vois l'homme en Mahomet; conçois par quel degré Tu fais monter aux cieux ton fantôme adoré, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Familièrement. Je ne vous conçois pas, je ne devine pas vos intentions. || 6° Rédiger, exprimer. Il fallait concevoir cette clause en termes plus précis. || 7° Se concevoir, *v. réfl.* Être formé dans l'esprit, dans le cœur. Les projets qui se sont conçus dans ces moments de trouble. || Être compris, expliqué. Un pareil procédé ne se peut concevoir.

— HIST. XIIe s. Cil conçut Anseys en la fille au vachier, *Sax.* IV. E la dame cunchut, e puis returnad à sa maisun, *Rois*, 155. Perisset li jors en cui je fui neiz et la nuiz en cui fut dit : Conciez est li hom, *Job*, 435. Nekedent [néanmoins] cheent li alkant [quelques-uns] en la voie de montement, car il conzoivent orguille de la vertu, *ib.* 471. Une virgine, dist-il, conciverat, et si enfanterat un fil, et ses nons sereit Eumanuel apeleiz.... ST BERN. 529. || XIIIe s. L'eure soit ore la maudite, Que povres homs fu conceüs! *la Rose*, 459. El [Honte] fut fille Raison la sage, Et ses peres ot non Meffez, Qui est si hidous et si lez Qu'onques o [avec] lui Raison ne jut, Mes du veoir Honte conçut, *ib.* 2856. Male volenté ke nous arions conchieute, TAILLIAR, *Recueil*, p. 62. || XIVe s. Le cruelle ire que conceurent ceux de Vege, BERCHEURE, f° 46, *recto.* || XVe s. Ces quatre barons de Bretagne qui representoient le duc et qui concevoient bien toutes ces affaires, avoient mis ces doutes en avant, FROISS. II, II, 82. Afin que mieux soient conceutes les choses que j'ai à dire, MONSTR. liv. I, ch. 47. || XVIe s. Qui eust pensé que l'on peust concevoir Tant de plaisir pour lettres recevoir? MAROT, I, 370. Ceulx qui ont conceu quelque bonne peur des ennemis, MONT. I, 64. Ils sont plus ayséz à concevoir qu'un conte de Boccace, ID. I, 180. Ils trompent l'esperance qu'on a conceue, ID. I, 181. Ce qu'un tesmoing deposoit, ce qu'un juge ordonnoit, estoit conceu en cette forme de parler, ID. IV, 183. Agis n'advoua point pour son filz l'enfant qu'elle feit, disant qu'elle l'avoit conceu d'Alcibiades, AMYOT, *Agesil.* 3. Pompeius, comme voulant reparer à l'envie que l'on en eust peu concevoir contre Cæsar, pour l'amitié qu'il luy portoit, dit.... ID. *Pomp.* 81. [Cette confession fut imprimée] pour en termes exprés et conceus faire renoncer à plusieurs la creance des reformez, D'AUB. *Hist.* I, 49.

— ÉTYM. Provenç. *concebre*; espagn. *concebir*; ital. *concepire*; du latin *concipere*, de *cum*, avec, et *cipere* pour *capere*, prendre (voy. CAPABLE). *Conciez*, participe, vient de *conceptus*; *conceü* suppose une forme barbare *concepūtus*.

† **CONCHACÉ, ÉE** (kon-ka-sé, sée), *adj.* Terme de zoologie. Qui est pourvu d'une coquille bivalve.

— ETYM. *Conque.*

† **CONCHE** (kon-ch'), *s. f.* Nom des seconds réservoirs des marais où se fabrique le sel.

— HIST. XVIe s. Et ayant fait une écluse au dit jardin, ils ont fait au bout d'iceluy d'autres grands receptacles, qu'ils ont nommé conches [il s'agit de marais salans], PALISSY, 252. Le tout mit pied à terre près Zerbi en une conche [anse] nommée Rochelle, où les galeres ont accoustumé de faire aigade, D'AUB. *Hist.* I, 116.

— ETYM. On pourrait songer à l'italien *concia* ou *concio*, qui veut dire disposition et arrangement, et qui, sous la forme de *conche*, a été très-usité en français aux XVIe et XVIIe siècles pour dire état, disposition. Mais il est vraisemblable que *conche* est une autre forme de *conque*, qui, ayant signifié grand vase, a pu prendre le sens de bassin.

† **CONCHICOLE** (kon-ki-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans ou sur une coquille bivalve.

— ETYM. Le latin *concha*, conque, et *colere*, habiter.

† **CONCHIFÈRE** (kon-ki-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui est muni d'une coquille à deux valves.

— ÉTYM. Le latin *concha*, conque, et *ferre*, porter.

CONCHITE (kon-ki-t'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Pétrification qui ressemble à la conque ou coquille; c'est une espèce de marne, qui, infiltrée dans des coquilles vides, en a pris la forme. Les anciens oryctographes employaient ce mot pour désigner les coquilles bivalves fossiles, tandis qu'ils désignaient les coquilles univalves [illegible] les termes de cochlite ou cochilite, LEGOARANT.

— REM. Il faut écrire *conchite*, et non, comme on trouve dans le *Dictionn. de l'Académie*, *conchyte*.

— ETYM. Κογχίτης, de κόγχη, conque (voy. CONQUE).

† **CONCHOÏDAL, ALE** (kon-ko-i-dal, da-l'), *adj.* 1° Terme didactique. Qui ressemble à une coquille. Les agrégats conchoïdaux. || Cassure conchoïdale (voy. CONCHOÏDE). || 2° Terme de géométrie. Qui a rapport, qui appartient à la conchoïde.

— ETYM. *Conchoïde.*

CONCHOÏDE (kon-ko-i-d'). || 1° *Adj.* Qui ressemble à une coquille. || Cassure conchoïde, cassure qui présente des concavités et des convexités imitant l'empreinte de coquilles. || 2° *S. f.* Terme de géométrie. Nom donné à des lignes courbes, s'approchant toujours d'une ligne droite, sur laquelle elles sont inclinées et qui ne la coupent jamais. L'invention de la conchoïde est due au géomètre grec Nicomède. Bien qu'ils aient examiné la conchoïde, DESC. *Géom.* 2. || 3° Terme d'architecture. Profil du fût des colonnes.

— ETYM. Κογχοειδής, de κόγχη, conque (voy. ce mot), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† **CONCHOPHORE** (kon-ko-fo-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte une coquille bivalve.

— ETYM. Κόγχη, coquille (voy. CONQUE), et φορός, qui porte.

† **CONCHYLIEN, IENNE** (kon-ki-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui contient des coquilles. || Terrain conchylien, formation supérieure au grès bigarré, composée de couches calcaires et marneuses du terrain triasique.

— ETYM. Κογχύλιον, coquille.

† **CONCHYLIOÏDE** (kon-ki-li-o-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une coquille.

— ETYM. Κογχύλιον, coquille, et εἶδος, forme.

CONCHYLIOLOGIE (kon-ki-li-o-lo-jie), *s. f.* Partie d'histoire naturelle. Traité, histoire des coquilles. L'histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, la conchyliologie, par Débegeri[illegible], Paris, 1757.

— ETYM. Κογχύλιον, diminutif de κόγχη, conque (voy. ce mot), et λόγος, discours (voy. [illegible]).

CONCHYLIOLOGISTE (kon-ki-li-o-lo-ji-st'), *s. m.* Celui qui s'occupe de conchyliologie.

— ETYM. *Conchyliologie.*

† **CONCHYLIOPHORE** (kon-ki-li-o-fo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des coquilles.

— ETYM. Κογχύλιον, coquille, et φορός, qui porte.

CONCIERGE (kon-siè-rj'), *s. m. et f.* Celui qui a la garde d'un château, d'un hôtel, d'une prison. [illegible] 23. || Autrefois, nom d'un office considérable. La reine Isabelle de Bavière avait la garde royale [illegible] le 25 février 1413, elle s'était [illegible] de la conciergerie du palais; ce poste [illegible], et quelquefois rempli par les plus éminents personnages, donnait au titulaire la garde [illegible] de la personne du roi, *Isabeau de Bavière*, par M. VALLET DE VIRIVILLE, p. 23. || 2° [illegible] au concierge.

— HIST. XIVe s. [illegible] de la court le roy, *Ordonn. des rois de Fr.* VI, p. 97. Nous avons commis et commettons le [illegible] dit hostel, *ib.* p. 313. Au [illegible] quatre francs, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Cet hostel, ainsi comme coutume est, il [illegible] par un concierge, [illegible] est propice et de peu assouvie, Aide de sens, et de santé la garde, [illegible]

conchierge de la halle, *Registre municipal*, dans JAUBERT, *Glossaire.*

— ÉTYM. Picard, *conchierge;* espagn. *conserge*, bas-lat. *consergius*, dans un texte de l'an 1106. Ménage le tire de *conservare;* mais *conservare* n'a jamais pu donner *consergius*. Labbe propose le mot hybride *con-skarjo*, *skarjo* signifiant en allemand sbirre, sergent; mais la forme du mot et aussi le sens s'y opposent. Diez, qui écarte ces deux étymologies, n'en propose aucune. La présence de la forme *consergius*, dans un texte aussi ancien que l'an 1106, ne permet guère d'y voir autre chose que le représentant roman d'un bas-latin *conservius*, dérivé de *cum* et *servire;* *servius* donnant *serge* ou *sierge*, comme *serviens* donne *sergent*. De sorte que *concierge* ne signifierait que serviteur, terme général déterminé ensuite par l'usage à un sens particulier.

CONCIERGERIE (kon-sièr-je-rie), *s. f.* || 1° Charge de concierge dans une grande maison. || Le logement du concierge. La conciergerie du château. || Autrefois, étendue de la juridiction du concierge du palais du roi. || 2° Prison attenante au palais de justice à Paris.

— HIST. XIVe s. Donné à la conciergerie du bois de Vincennes, *Ordonnances des rois*, t. VII, p. 575. || XVe s. Et sur ce avons premier fait voir les traités et points, et diligemment fait visiter et à grand et mure deliberation tant de ceux de notre sang et grand conseil, si comme prélats, barons, comme de ceux de notre conciergerie et de notre très amée fille l'université de Paris, MONSTRELET, liv. I, ch. 116. || XVIe s. Un prisonnier de qualité estant en nos conciergeries, MONT. II, 32.

— ÉTYM. *Concierge.*

CONCILE (kon-si-l'), *s. m.* || 1° Assemblée d'évêques et de docteurs pour statuer sur des questions de doctrine, de discipline. Les apôtres tiennent le concile de Jérusalem, BOSS. *Hist.* I, 10. Telle fut la décision du concile de Latran, le plus grand et le plus nombreux qui ait jamais été tenu, dont l'autorité est si grande que la postérité l'a appelé par excellence le concile général, BOSS. *Variat.* XV, § 136. Concile œcuménique ou général, assemblée qui représente toute l'Église du monde catholique. Concile national, concile composé des évêques d'une nation. Concile provincial, concile tenu par les évêques d'une province ecclésiastique; l'archevêque préside. Concile diocésain, assemblée des bénéficiers d'un diocèse; on le nomme ordinairement synode. || 2° Actes et décisions des conciles. On a fait plusieurs éditions des conciles.

— HIST. XIIe s. Par le conseil Tyebaut a fait li rois escrire, Les letres et les chartres fist seeller en cire, Les barons fist venir de trestout son empire; à Meleun en France tint li rois son concire [assemblée], *Roman de Rou*, ms. p. 123, dans LACURNE. Pruveires e diacnes, plusurs en i ot pris, Larruns, murdreiseürs en la rei prisun mis; Qu'areté mult suvent erent par le païs, As cunciles [tribunaux] mené là ù lur ert asis, *Th. le mart.* 26. Quand ot [apprend] li reis Henris de la pape conter Qu'il feseit par ses briefs les evesques mander, A Clarendune ad faif sun cuncilie [conseil] asembler, *Th. le Mart.* 65. || XIIIe s. Et fit assambler un concile general de tous les ordenés dessus la loi de Rome, *Chr. de Rains*, 88. || XVIe s. Les rois ont de tout temps assemblé ou fait assembler synodes ou conciles provinciaux et nationaux, P. PITHOU, 10. Les conciles generaux ne se doivent assembler ny tenir sans le pape, toutesfois il n'est estimé estre par dessus le concile universel, ID. 40.

— ÉTYM. Provenç. *concili;* espagn. et ital. *concilio;* du latin *concilium*, assemblée, de même radical que *conciliare* (voy. CONCILIER).

CONCILIABLE (kon-si-li-a-bl'), *adj.* Qui se concilie avec une autre chose, qui ne l'exclut pas. Ces conditions sont conciliables l'une avec l'autre.

— ÉTYM. *Concilier.*

CONCILIABULE (kon-si-li-a-bu-l'), *s. m.* || 1° Assemblée de prélats schismatiques ou convoqués irrégulièrement. Ce n'était pas un concile, c'était un conciliabule. || 2° Conférence secrète et où président d'ordinaire des sentiments de malveillance ou d'hostilité. Ce conciliabule où la mort de Jésus fut conclue, BOURDAL. *Carême*, III, *Communion pasc.* 223. Les conciliabules qui se tiennent chez les femmes de chambre, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10.

— ÉTYM. Le latin *conciliabulum*, de *conciliare* (voy. CONCILIER).

† **CONCILIAIRE** (kon-si-li-ê-r'), *adj.* Qui appartient au concile.

— ÉTYM. *Concile.*

† **CONCILIAIREMENT** (kon-si-li-ê-re-man), *adv.* En concile.

— ÉTYM. *Conciliaire*, et le suffixe *ment.*

CONCILIANT, ANTE (kon-si-li-an, an-t'), *adj.* Qui est propre à concilier. Homme, esprit, caractère conciliant. Paroles conciliantes.

CONCILIATEUR, TRICE (kon-si-li-a-teur, tri-s'). || 1° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui s'emploie pour concilier un différend. Le conciliateur crut qu'il viendrait à bout De guérir cette folle et détestable envie [de plaider], LA FONT. *Fab.* XII, 28. || 2° *Adj.* Un esprit conciliateur. Éloquence persuasive et conciliatrice. Son esprit était naturellement conciliateur et son âme semblait s'approcher de toutes les autres, MONTESQ. *Arsace et Isménie.* Leibnitz, génie vaste et conciliateur, voulut que ses ouvrages devinssent comme un centre où se réuniraient toutes les connaissances humaines, TURGOT, *Ébauche du 2e disc. progrès de l'esprit humain*, p. 280. || Terme de droit. Le juge conciliateur.

— HIST. XVIe s. La civilité est conciliatrice des premiers abords de la societé et familiarité, MONT. I, 52.

— ÉTYM. Le latin *conciliator*, de *conciliare*, concilier.

CONCILIATION (kon-si-li-a-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de concilier. Apporter dans les affaires un esprit de conciliation. Les voies de conciliation sont encore ouvertes. || 2° Terme de droit. Conciliation préalable, préliminaire, tentative de conciliation, comparution des parties, avant l'instance, devant un juge, spécialement le juge de paix, qui cherche à les concilier. Procès-verbal de non-conciliation. || 3° Action de faire concorder ensemble des textes qui semblent en opposition. La conciliation de ces deux articles n'est pas possible.

— ÉTYM. Le latin *conciliatio*, de *conciliare*, concilier.

† **CONCILIATOIRE** (kon-si-li-a-toi-r'), *adj.* Qui a pour but de concilier. Conférences conciliatoires. Moyen conciliatoire. Procédure conciliatoire.

— ÉTYM. *Concilier.*

CONCILIÉ, ÉE (kon-si-li-é, ée), *part. passé.* || 1° Apaisé. Les esprits conciliés par de sages mesures. || 2° Mis d'accord. Ces lois conciliées par une habile interprétation.

CONCILIER (kon-si-li-é), *v. a.* || 1° Faire disparaître les causes des différends. Ah! laissez-moi l'honneur de vous concilier, VOLT. *Catil.* III, 4. Un intérêt si cher nous doit concilier, ID. *Triumv.* II, 2. Terminer tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés, BOSS. *Duchesse d'Orl.* Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on peut les réunir, ID. *Anne de Gonz.* En 1557, il se fit à Worms, par l'ordre de Charles V, une nouvelle assemblée pour concilier les religions, BOSS. *Variat.* VIII, § 31. || 2° Accorder des choses qui semblent contraires. Concilier deux textes de lois. Il peut concilier son honneur et sa flamme, ROTROU, *St Gen.* I, 1. La difficulté de concilier l'histoire profane avec l'histoire sainte, BOSS. *Hist.* I, 7. Cela suffit pour concilier ce saint docteur avec lui-même ID. *Rép.* Oserai-je dire que lui seul concilie les choses contraires et admet les incompatibles? LA BRUY. IV. || 3° Rendre favorable à, bien disposer. Il lui concilia la faveur du prince. Sa douceur lui a concilié la faveur de tous. Elle s'est concilié l'affection de sa nouvelle famille. || 4° Se concilier, *v. réfl.* Entrer en accord, s'entendre. Ces gens-là ne pourront jamais se concilier. Ils délibèrent ensemble, ils se communiquent leurs pensées, ils se concilient, MONTESQ. *Esp.* VI, 4. || N'avoir plus de contradictions avec.... Votre système ne peut se concilier avec les principes établis.

— SYN. CONCILIER, ACCORDER. Accorder, c'est proprement mettre d'accord, ramener au même ton, à l'unisson; tandis que concilier signifie uniquement rapprocher. C'est cette différence d'étymologie qui est la cause des nuances que ces deux mots expriment. Concilier les libertés de l'Église gallicane avec les prétentions de la cour de Rome, voudrait dire que par une interprétation on a montré que les ne se repoussaient pas, et qu'au fond elles s'accordaient. Accorder les unes avec les autres voudrait dire que par un moyen quelconque on les a mises dans un état où elles n'ont plus de dissemblance. Un intérêt commun les concilia, signifiera qu'il leur a ouvert les yeux et leur a fait reconnaître qu'au fond rien d'essentiel ne les séparait. Un intérêt commun les accorda, signifiera qu'il leur a fait faire des concessions mutuelles et qu'ils se sont arrangés pour s'entendre.

— HIST. XVIe s. Cette recordation [d'un grand danger] me concilie aulcunement à elle [à la mort], MONT. II, 53. Les reconciliateurs des jurisconsultes debvroient premierement les concilier chascun à soy, ID. II, 240.

— ÉTYM. Le latin *conciliare*, de *cum*, et un dérivé de *cillo*, mouvoir, presser; *conciliare*, mouvoir ensemble, d'où rapprocher. Dans Varron, *De lingua latina*, *conciliare* veut dire fouler, presser des étoffes; et Lucrèce (I, 483) nomme *co cilium*, le concours, la cohésion des premiers principes.

CONCIS, ISE (kon-si, si-z'; l's se lie : concis et nerveux; dites : kon-si-z et nerveux), *adj.* Doué de concision. Style concis. Phrase concise. Écrivain concis. Elle [la langue originale de l'Écriture] est serrée, concise, dégagée des ornements étrangers qui ne serviraient qu'à ralentir son impétuosité et son feu, ROLLIN, *Traité des ét.* IV, 3. Démosthène est grand en ce qu'il est serré et concis, et Cicéron au contraire en ce qu'il est diffus et étendu, BOIL. *Longin, Sublime*, ch. X.

— HIST. XVIe s. Ceremonies de simple bienseance, accompagnées de paroles concises, de froideur et grandes retenues, SULLY, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. *concis;* espagn. et ital. *conciso;* du latin *concisus*, participe passé de *concidere*, couper, de *cum*, et *cædere*, tailler.

CONCISION (kon-si-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Qualité du style qui dit ce qu'il veut dire en peu de mots.

— SYN. CONCISION, PRÉCISION. La concision diffère de la précision en ce qu'elle est plutôt la brièveté même du discours, que l'exactitude de sa signification. La précision au contraire consiste d'abord dans cette exactitude; la brièveté n'est plus qu'un moyen pour y arriver.

— ÉTYM. Provenç. *concisio;* espagn. *concision;* ital. *concisione;* du latin *concisionem* (voy. CONCIS).

CONCITOYEN, ENNE (kon-si-to-iin, iè-n'; plusieurs disent : kon-si-toi-iin), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui est de la même ville, du même État qu'un autre. Et qui qu'ait fait pour vous ce cher concitoyen, ID. CORN. *Sertor.* II, 2. Qui, après mille friponneries punissables, marchent la tête levée dans Paris, parés des dépouilles de leurs concitoyens, avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'État, VAUB. *Dîme*, p. 257. Hercule, sois le dieu de tes concitoyens! VOLT. *Œdipe*, I, 1. Ils se représentent la fortune de cet illustre personnage, leur concitoyen, VAUGEL. *Q. C.* liv. VI, ch. 9. J'aime mieux renoncer à l'empire que de répandre le sang de mes concitoyens, ID. *ib.* liv. X, ch. 8. Il arrive quelquefois que les étrangers nous apprennent le mérite de nos propres concitoyens, que nous négligions peut-être parce que leur modestie leur nuisait de près, FONTEN. *Littre.* Les lois d'Euric, de Gondebaud et de Rotharis firent du Barbare et du Romain des concitoyens, MONTESQ. *Esp.* X, 3. || 2° Par extension. Il fuyait les cités, il ne cherchait que l'ombre, Vivait parmi les bois, concitoyen des ours, LA FONT. *Filles de Min.* Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ, Vivaient dans un état, ce semble, assez tranquille, LA FONT. *Fab.* V, 17.

— HIST. XIVe s. Jaqueme de Langle né concitains de ceste ville, DU CANGE, *concivium.*

— ÉTYM. *Con*, et *citoyen.*

† **CONCITOYENNETÉ** (kon-si-to-iè-ne-té), *s. f.* Relation existant entre plusieurs personnes du même pays, de la même ville.

— ÉTYM. *Concitoyen.*

CONCLAVE (kon-kla-v'), *s. m.* Lieu où les cardinaux s'assemblent après la mort d'un pape, pour lui choisir un successeur. || Assemblée des cardinaux procédant à l'élection. Il y aura de grandes difficultés au conclave, SÉV. 582. || Le conclave d'un tel pape, le conclave où il fut élu. || Proverbe. Qui entre pape au conclave, en sort cardinal, c'est-à-dire l'élection tombe rarement sur celui qui au début paraissait avoir le plus de chances d'être pape.

— HIST. XVe s. Les cardinaux se trairent en conclave au palais Saint-Pierre, FROISS. II, II, 20. Le disner fait, se retrairent les chevaliers en la chambre de leur conclave; et là n'entra nul, s'il n'estoit chevalier portant l'ordre et les quatre officiers dessus nommés, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 263, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *conclavi;* espagn. et ital. *conclave;* de *cum*, avec, et *clavis*, clef (voy. CLEF): ce qui se ferme à clef.

CONCLAVISTE (kon-kla-vi-st'), *s. m.* Ecclésiastique servant un cardinal, et enfermé avec lui dans le même édifice pendant la durée du conclave. Et comme un conclaviste entre dans le conclave, RÉGNIER, *Sat.* II. L'abbé de Choisi alla en Italie comme

conclaviste du cardinal de Bouillon, après la mort de Clément X, D'ALEMBERT, *Éloges*, *Choisi*.

— ÉTYM. *Conclare*.

CONCLU, UE (kon-klu, klue), *part. passé* de conclure. || 1° Terminé, décidé. Affaire conclue. Ce conciliabule.... où la mort de Jésus fut conclue, BOURD. *Carême*, III, *Communion pascale*, 223. || 2° Déduit, inféré. L'empereur Tibère, ayant voulu voir Thamus lui-même, assembla des gens savants dans la théologie païenne pour apprendre d'eux qui était ce grand Pan; et il fut conclu que c'était le fils de Mercure et de Pénélope, FONTEN. *Oracles*, I, 1.

CONCLUANT, ANTE (kon-klu-an, an-t'), *adj.* Qui prouve sans réplique. Si cette preuve était concluante, on montrerait de même.... PASC. *Prov.* 17. Des appareils qui conduisent à des expériences exactes et concluantes, CONDORCET, *d'Arci*.

† **CONCLUDE** (kon-klu-d'), *s. f.* Terme de fauconnerie. Mélange de sucre, de cannelle, de moelle, donné aux oiseaux pour les animer à la chasse.

CONCLURE (kon-klu-r'), je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent; je concluais, nous concluions; je conclus, nous conclûmes; je conclurai; je conclurais; conclus, concluons; que je conclue, que nous concluions; que je conclusse, que nous conclussions; concluant; conclu, conclue, *v. a.* || 1° Arrêter, régler définitivement. Mais pourquoi consulter des choses résolues Et ne poursuivre pas comme on les a conclues? ROTROU, *Bélis.* II, 8. Nous n'avons rien conclu, mais ce n'est pas ma faute, CORN. *Sertor.* IV, 3. Si j'y pouvais porter quelque faible espérance D'y conclure un accord d'une telle importance, ID. *ib.* III, 2. Il approuve sa flamme et conclut l'hyménée, ID. *Poly.* I, 3. Amis, leur ai-je dit, voici le jour heureux Qui doit conclure enfin nos desseins généreux, ID. *Cinna*, I, 3. Un même instant conclut notre amour et la guerre, ID. *Hor.* I, 3. Vous pouvez conclure affaire avec madame, MOL. *Mis.* V, 5. Avant qu'on eût conclu ce fatal hyménée, RAC. *Andr.* V, 1. Vous qui depuis un mois brûlant sur ce rivage Avez conclu vous-même et hâté leur voyage, ID. *Iphig.* II, 7. || 2° Terminer, en parlant d'un discours, d'un récit. Milton est le premier qui ait conclu l'épopée par le malheur du principal personnage, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 3. || Absolument. C'est assez parler, il faut conclure. || 3° Terme de logique. Déduire, inférer d'une chose. Et de là que conclura-t-on? BOSS. *Hist.* II, 13. On a conclu de la pauvreté de ces pays que, pour que le peuple fût industrieux, il fallait des charges pesantes, MONTESQ. *Esp.* XIII, 2. L'homme seul a, dis-tu, la raison en partage; Il est vrai, de tout temps la raison fut son lot; Mais de là je conclus que l'homme est le plus sot, BOIL. *Sat.* VIII. De sorte qu'au lieu que vous concluiez de votre passage supposé que Lessius n'était pas de ce sentiment, il se conclut fort bien de son véritable passage qu'il est de ce même sentiment, PASC. *Prov.* 13. || Absolument. Conclure du particulier au général. || Avec un nom de chose pour sujet. Ces passages concluent seulement que nous recevrons quelque chose. L'inspiration ne conclut rien pour la prophétie, BOSS. *Nouv. myst.* Cette impuissance ne conclut autre chose que la faiblesse de notre raison, PASC. dans COUSIN. || 4° *V. n.* Donner son avis, prendre une décision après délibération. Et si la loi des dieux fait conclure à sa mort.... ROTROU, *St-Gen.* III, 7. Et nous conclûmes tous d'attacher nos efforts Sur un cerf que chacun nous disait cerf dix cors, MOL. *Fâch.* II, 3. Il conclut en disant qu'il était d'avis.... VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIII, p. 256. Bref tous conclurent à la mort, LA FONT. *Cord.* Ils conclurent à faire baptiser l'ingénu, VOLT. *l'Ingénu*, 2. || Terme de procédure criminelle et civile. Demander les fins de sa demande, après avoir déduit le fait et les raisons. L'avocat conclut à ce que, etc. Avocat, concluez. De vingt-deux juges, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort, VOLT. *Louis XIV*, 25. || Terme de pratique. Présenter, prendre des conclusions. || 5° Être concluant. L'argument conclut bien. Cela conclut contre de certaines gens qui l'entendent bien, PASC. *Juifs*, 13. || 6° Se conclure, *v. refl.* Être conclu, arrêté. En même temps que cette paix se conclut. Les hommes ont tant de peine à s'approcher sur les affaires, sont si épineux sur les moindres intérêts.... que j'avoue que je ne sais par où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances, LA BRUY. XI. La paix se conclut donc; on donne des otages, Les loups, leurs louveteaux; et les brebis, leurs chiens, LA FONT. *Fabl.* III, 13. || 7° Être déduit. Le vrai se conclut souvent du faux. Les principes se sentent, les propositions se concluent, PASC. dans COUSIN. || Impersonnellement. Il se conclut de ce passage que.... PASC. *Prov.* 13. Il se conclut fort bien de vos maximes qu'en évitant les dommages de l'État on peut tuer les médisants en sûreté de conscience, ID. *ib.* 7.

— HIST. XIII[e] s. Qant ge l'oi fait dou tot conclus, Ge m'en parti, il n'i ot plus, *Ren.* 21129. Jurés fort et la foi bailliés, Ains que conclus vous en ailliés, *la Rose*, 7490. Car riens qu'il voil, el ne refuse; S'il opose, el se rent concluse; S'ele commande, il obeïst, *ib.* 21442. Et cele, qui ot grant esmoi, Au miex que pot de ce s'excuse; Mais la dame la fist concluse Par les resons qu'el li sot rendre, Si que plus ne se pot defendre, RUTEB. 268. || XIV[e] s. Doncques puis je bien encore conclure que la consideracion et le propos de nostre bon roy Charles est à recommander, qui fait les bons livres et excellens translater en françois, ORESME, *Prol.* Et de celles choses faire ses moyens et aussi conclurre telles conclusions, ID. *Eth.* 111. Nous en avons conclu par raison, ID. *ib.* 17. Une raison sophistique qui nie et conclude faulz, ID. *ib.* 194. Et pour ce n'est il pas comme nous concludion en une doubte ou raison dessus mise, ID. *ib.* 211. Et ce que ceste raison conclut est bien verité selon les vertus natureles, ID. *ib.* 190. Et pour ce vouloit il conclurre que l'en [l'on] ne le devoit pas lier ne enchainer, BERCHEURE, f° 69, *verso*. || XV[e] s. Voulez-vous que ces besognes se concludent? FROISS. II, III, 72. Fut conclud envoyer devers eulx et entreprendre la pacification, COMM. I, 8. Quelque chose que sçaivent faire les hommes en telles matieres, Dieu y conclud à son plaisir, ID. III, 2. Vos semblans et decevantes paroles m'ont conclue et rendue en vostre obeissance, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. || XVI[e] s. Par quoy un faict courageux ne doibt pas conclure un homme vaillant, MONT. II, 7. Aprez plusieurs remontrances, il conclud que le plus beau estoit.... ID. II, 36. Des humeurs des princes, ils en concluent les conseils, ID. II, 110. Cette incitation est si mal concluante, que je la treuve plus forte au revers, ID. III, 133. Les capitaines des Thebains ayans desja conclud de se retirer, AMYOT, *Agésil.* 54. Si fut pour ce jour là l'assemblée rompue sans y rien arrester ny conclurre, ID. *Pomp.* 40. Et concluant à mort contre elle, la feit condemner et executer, ID. *Démosth.* 21. De là ils commencerent de traitter avec respect, pour conclure sans seureté; ils en faisoient assés pour offense, non pour defense, D'AUB. *Conf.* II, 5. Et tout en l'instant la paix fus concluete et arrestée par sa dicte majesté, CARL. IX, 51.

— ÉTYM. Provenç. *concluire*, *conclure*; catal. *conclouer*; espagn. *concluir*; ital. *conchiudere*; du latin *concludere*, de *cum*, et *cludere* pour *claudere*, fermer (voy. CLORE).

CONCLUSIF, IVE (kon-klu-zif, zi-v'), *adj.* Qui indique une conclusion. Proposition conclusive. Conjonction conclusive.

— ÉTYM. Provenç. *conclusiu*; espagn. et ital. *conclusivo*; du latin *conclusum*, supin de *concludere*, conclure.

CONCLUSION (kon-klu-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Arrangement final d'une affaire. La conclusion de ce traité, de cette affaire, a présenté de grandes difficultés. On dit qu'un homme est ennemi de la conclusion, pour exprimer qu'on ne peut terminer une affaire avec lui. || 2° Par extension, résultat final, terminaison, dénoûment. La conclusion d'un roman. Ce concile eut une heureuse conclusion, BOSS. *Hist.* I, 11. Ce premier point eut par fortune Malheureuse conclusion, LA FONT. *Tabl.* || 3° Résultat d'une délibération. La conclusion fut que l'on marcherait incontinent vers l'ennemi. || 4° Terme de logique. La déduction d'un raisonnement, d'un discours. La conclusion de son discours fit beaucoup d'impression sur l'auditoire. La majeure est inepte, la mineure impertinente, et la conclusion ridicule, MOL. *Mariage forcé*, 6. Qui ne tirât de vos principes quelque méchante conclusion, PASC. *Prov.* 7. Il en tire des conclusions admirables, ID. *ib.* Voici la conclusion que vous devez tirer, MASS. *Avent*, *Jug.* J'en tire mes conclusions pour la thèse générale, SÉV. 443. Belle conclusion et digne de l'exorde, RAC. *Plaid.* III, 3. Rien de plus dangereux en physique que ces conclusions trop générales, BONNET, *Observ. Pucerons.* || Adverbialement, dans le style familier, bref, en un mot. Conclusion, je n'en veux rien faire. Conclusion qu'il ne la put fléchir, LA FONT. *Faucon.* || 5° Au plur. Terme de procédure. Énoncé de ce qu'une partie demande à un tribunal de juger. Conclusions au fond, principales, subsidiaires, additionnelles. Le tribunal lui a adjugé ses conclusions. || Énoncé de ce qu'une partie demande contre son adversaire. || Conclusions du ministère public, énoncé de l'opinion du ministère public, ses réquisitions. Les conclusions du procureur général contre l'Encyclopédie n'ont-elles pas été plus fortes que le mandement de notre archevêque? VOLT *Dial.* 30. L'avocat général Marigny prend des conclusions contre l'héritier de la couronne [Charles VII], ID. *Mœurs*, 79. On prend des conclusions, puis on rend un arrêté conforme au bon plaisir du maire, P. L. COUR. I, 164. || Conclusions conformes, conclusions contraires, conclusions du ministère public conformes ou contraires à la décision rendue.

— SYN. CONCLUSION, CONSÉQUENCE. Dans un raisonnement, la conclusion est la proposition finale qui découle des prémisses. La conséquence est la proposition, finale ou non, qui découle des prémisses. Un raisonnement n'a qu'une conclusion; mais il peut avoir plusieurs conséquences. Mais, à un autre point de vue, la différence est que la conséquence est le lien intellectuel entre les prémisses et la conclusion; la conclusion, nommée aussi le conséquent, est la proposition même qui est déduite. La conséquence peut être juste et la conclusion fausse, si l'on part de principes faux.

— HIST. XIV[e] s. Donc, dirent les autres, il faut que cet argument soit leu, et si orrons la conclusion de vos debas et comment il est jugié, *Modus*, f° CII, *verso*. Or fault respondre à la raison Qui faict fin et conclusion, *ib.* f° CXII. Celui qui aime discipline ou mathematiques vers conclusions speculatives, ORESME, *Eth.* 306. La conclusion s'en suit de necessité, ID. *ib.* 198. Et après l'en doit estudier comme par eulx et de eulx l'en viegne aus termes et as conclusions des sciences, ID. *ib.* XI, 17. Les conclusions de plusieurs sciences sont necessaires, si comme celles de geometrie, ID. *ib.* 66. .... Et la conclusion est tele, beaux seigneurs, que nous vous livrerons les clefs de la cité.... *Guescl.* 8713. En conclusion, il ordonnerent que une preuve s'en feroit loyaument, BERCHEURE, f° 6. || XV[e] s. Pour arriver à une telle fin et conclusion, FROISS. II, II, 126. Adieu, court; je te lesse; Trop m'as tenu; et pour conclusion, Foulz la poursuit, et saiges la delesse, E. DESCH. *Intérieur des cours.* Ma dite dame ne peut en cette matiere faire fors tant seulement conclusions civiles; les conclusions crimineuses appartiennent au procureur du roi, MONSTREL. liv. I, ch. 48. Les seigneurs qui là estoient prirent conclusion d'estre le lendemain au conseil tous ensemble pour ceste besogne, FENIN, 1407. Les pensées et conclusions [du duc de Bourgogne] estoient grandes, COMM. I, 4. La mort qui depart toutes choses et change toutes conclusions, ID. III, 9. Pour conclusion, elle les rappella par sottise, ID. VII, 2. || XVI[e] s. Sur le poinct de la conclusion [de l'accord], MONT. I, 28. Il y a infinis exemples de pareilles conclusions populaires [résolutions], ID. II, 38. Si furent leurs propos à la premiere rencontre les plus gracieux qu'il est possible; mais à la fin la conclusion n'en fut ny belle ny bonne, AMYOT *Pomp.* 47.

— ÉTYM. Provenç. *conclusio*; espagn. *conclusion*; ital. *conclusione*; du latin *conclusionem*, de *conclusum*, supin de *concludere*, conclure.

† **CONCLUSUM** (kon-klu-zom'), *s. m.* Décret de la diète germanique ou du conseil aulique. || Ce mot s'emploie quelquefois par plaisanterie pour dire ce qui est conclu. Je voudrais connaître votre conclusum.

— ÉTYM. Lat. *conclusum*, chose conclue, part. passé neutre de *concludere*.

† **CONCOCTEUR, TRICE** (kon-ko-kteur, ktri-s'), *adj.* Terme de médecine. Qui procure la digestion, la coction.

— ÉTYM. Voy. CONCOCTION.

CONCOCTION (kon-ko-ksion), *s. f.* Dans l'ancienne physiologie, la digestion des aliments. || Dans l'ancienne pathologie, maturation des humeurs

— HIST. XVI[e] s. Par ce moyen on revoque nature de son mouvement à l'expulsion des humeurs qui la molestent, pour l'empescher à la concoction des viandes, PARÉ, *Au lecteur.*

— ÉTYM. Le latin *concoctio*, de *cum*, et *coctio*, coction.

† **CONCOLORE** (kon-ko-lo-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est partout de même couleur.

— ÉTYM. Le latin *concolor*, de *cum*, et *color*, couleur.

CONCOMBRE (kon-kon-br'), *s. m.* || 1° Plante potagère qui produit des fruits très gros et à peu près cylindriques (*cucumis sativus*, L.). || Le fruit de cette plante. On me servait du veau aux concombres et [illegible] *Ibid.* II, 841. || 2° Concombre sauvage, concombre d'âne (*momordica*

[illegible] plante qui ne ressemble au concombre [illegible] que par son feuillage, et dont [illegible] l'épaisseur d'une noix et donne [illegible] employé autrefois sous le nom d'elaterium et violemment purgatif. || 3° Concombre de mer, plusieurs échinodermes et quelques holothuries.

— HIST. XIIIe s. Cocombres sont froit [illegible] [illegible] ALDEBRANDIN [illegible] 57. || XVIe s. Pline prend le plus souvent le concombre pour le melon, confondant ces deux fruits sous mesme appellation, O. DE SERRES, 538. Des concombres communs y a il, blancs, verts, grisatres, grands, moiens, petits, discernés par telles qualités, ID. 546.

— ÉTYM. Génev. et Berry, *cocombre;* bourguig. *côcombre;* Saintonge, *coucombre, queucombre;* provenç. *cogombre;* ital. *cocomero;* de l'accusatif latin *cucumerem*, où l'accent est sur la même syllabe que dans les langues romanes. Marg. Buffet, *Observ.* p. 82, [illegible] *concombres*, mais que *cocombre* est le meilleur. Maintenant *cocombre* est un provincialisme.

CONCOMITANCE (kon-ko-mi-tan-s'), *s. f.* Existence simultanée de deux ou de plusieurs choses. Les formalités plus ou moins anciennes ou variées qui accompagnent la réception n'en sont que les concomitances, ST-SIM. 300, 136. Il est arrivé que par la [illegible] ... enfin je ne me souviens pas bien de tout cela, REGNARD, *Sérénade*, sc. 16. [illegible] par concomitance. Le sang de J. C. dans l'eucharistie est sous l'espèce du pain par concomitance.

— HIST. XVIe s. Si le corps y est, aussi par consequent et l'ame et la divinité y sont ensemble avec le corps; si on leur nie ceste deduction qu'ils appellent concomitance [illegible] CALV. *Instit.* 1133.

— ÉTYM. *Concomitant.*

CONCOMITANT, ANTE (kon-ko-mi-tan, tan-t'), *adj.* Qui se produit en même temps, qui accompagne. Les événements concomitants font comprendre cette disposition des esprits. || Terme de médecine. Symptômes ou signes concomitants, ceux qui accompagnent les phénomènes essentiels et caractéristiques d'une maladie et ne sont qu'accessoires. || Terme d'acoustique. Sons concomitants, sons harmoniques [illegible] toujours le son fondamental. Il faut remarquer que M. Rameau fait dériver toute l'harmonie de la résonnance du corps sonore; et il est certain que tout son [illegible] harmoniques concomitants ou accessoires qui forment avec lui [illegible] J. J. ROUSS. *Examen de deux princ. avancés par M. Rameau.* || Terme de théologie. [illegible] concomitante, celle que Dieu [illegible] pour les rendre méritoires.

— ÉTYM. Le latin *concomitari*, de *cum*, avec, et *comitari*, accompagner, de *comes*, compagnon (voy. [illegible]).

† **CONCORDAMMENT** (kon-kor-da-man), *adv.* D'une manière concordante. Tous les témoins ont déposé concordamment.

— HIST. XVe s. Avons esté empesché de concourdamment vacquer et entendre aux faiz et besoingnes, *Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.* p. 265, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Concordant*, et le suffixe *ment.*

CONCORDANCE (kon-kor-dan-s'), *s. f.* || 1° Rapport de conformité. La concordance des témoignages. Je fus frappé de la concordance de leur songe, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || 2° Nom donné à différents livres où l'on s'est proposé d'accorder les passages des Écritures qui paraissent opposés les uns aux autres. || La concordance de la Bible, index contenant tous les mots de la Bible, et indiquant tous les endroits où ils se trouvent. || Concordance des calendriers, tableau servant à établir le rapport qui existe entre le calendrier républicain et le calendrier grégorien. || 3° Terme de grammaire. Accord des mots entre eux. La concordance du substantif avec l'adjectif. Syntaxe de concordance, celle par laquelle deux ou plusieurs mots s'accordent entre eux; elle est opposée à la syntaxe de détermination ou de régime.

— HIST. XIIe s. Sire, fait cil, la concordance Ot [il ouït] de tei e del rei de France, BENOÎT, II, 6225. [Quelques-uns] ki par une concordance soi conjoindent ensemble [illegible] *Job*, 453. || XIIIe s. Il avoient oi tesmongnier à lor peres et à lor aieus, que ceste concordance fu fete entre le conte Raoul de Clermont et [illegible] XXXII, 17. [illegible] acordance, ne concordance de le [la] querele son [illegible] ID. 86. Et furent faits ces establissemens [de St-Louis] par grand conseil de sages hommes et de bons clers, par les concordances des lois et des canons et des decretales, *Ord. des rois de Fr.* t. I, p. 107.

— ÉTYM. *Concordant;* espagn. *concordancia;* ital. *concordanza.*

† 1. **CONCORDANT, ANTE** (kon-kor-dan, dan-t'), *adj.* || 1° Où règne la concorde. Le prince de Monaco y [illegible] sa femme à Monaco; le ménage n'en fut pas plus concordant, ST-SIM. 348, 72. Rose avait marié sa petite-fille à Portail; le mariage ne fut point concordant, ID. 85, 112. || 2° Qui est en rapport. Voici la doctrine catholique parfaitement concordante dans toutes ses parties, BOSS. *Projet.* || Terme de droit. Qui s'accorde. Les présomptions doivent être graves, précises et concordantes. || Terme de minéralogie. Stratification concordante, stratification à couches parallèles.

— HIST. XVIe s. Et quoy que feu à l'eau contraire soit, Humide chaud toutes choses conçoit: Et par ainsi concorde discordante A geniture est apte et concordante, MAROT, IV, 65.

2. **CONCORDANT** (kon-kor-dan), *s. m.* Nom qu'on donnait à une espèce de voix entre la taille et la basse-taille, et qui pouvait chanter l'un et l'autre. Un bon concordant. On dit aujourd'hui baryton.

† **CONCORDANTIEL, ELLE** (kon-kor-dan-si-èl, è-l'), *adj.* Terme didactique. Qui établit la concordance entre des textes, des calendriers, etc. Table concordantielle. Lexique concordantiel.

— ÉTYM. *Concordance.*

CONCORDAT (kon-kor-da; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie : les kon-kor-da-z et.... Concordats rime avec fracas, mâts, etc.), *s. m.* || 1° Accord, traité fait entre le pape et un souverain concernant les affaires religieuses de l'État. || Traité entre le pape Léon X et le roi François Ier qui convinrent que, les églises cathédrales et les métropolitaines ainsi que les abbayes venant à vaquer, les chapitres ni les monastères n'auraient plus droit d'élire leurs pasteurs, à moins que d'en avoir un privilége particulier du saint-siége, mais que le roi, comme patron de toutes les églises de son royaume, nommerait ces pasteurs; et que le pape leur donnerait les provisions sur le brevet du roi. Le chancelier Duprat fit ce fameux concordat, VOLT. *Mœurs*, 138. || Traité fait en 1801 entre Napoléon premier consul et le pape pour le rétablissement des rapports entre le gouvernement français et le pape, et le règlement des affaires ecclésiastiques. || 2° Terme de commerce. Arrangement [illegible] obtient de ses créanciers facilité de payement [illegible] la remise d'une partie des créances ou [illegible] délais accordés. || 3° Convention entre les officiers d'un régiment de l'ancienne armée pour indemniser ceux qui prenaient leur retraite.

— HIST. XVIe s. N'oubliant le concordat qui jadis fut faict contre les empereurs, que nul empereur ne seroit jamais [illegible] LANT. *Pescagre.*

— ÉTYM. Bas-latin *concordatum*, de *concordare.*

† **CONCORDATAIRE** (kon-kor-da-tê-r'), **CONCORDATISTE** (kon-kor-da-ti-st'), *adj.* Se dit des ecclésiastiques qui approuvaient le concordat de 1801. || Terme de commerce. Failli concordataire, failli qui a obtenu un concordat.

— ÉTYM. *Concordat.*

CONCORDE (kon-kor-d'), *s. f.* Union des cœurs ou des esprits. Si c'est pour nous unir d'une étroite concorde.... ROTROU, *Bélisaire*, III, 2. .... Leur concorde impie, affreuse, inexorable, CORN. *Cinna*, I, 3. Par lui seul d'entre nous la concorde est bannie, VOLT. *Catil.* IV, 2. || Formulaire de concorde, écrit composé par les Luthériens à la Confession d'Augsbourg, pour condamner les Zuingliens.

— HIST. XIIe s. [illegible] E que te faces crestiens, [il veut] Qu'amor ferme seit establie Entre vous dous sans tricherie, BENOIT, II, 6317. E dit qu'en [illegible] concorde, quant uni les list amis, Aveit l'uns d'els à l'autre otrié e promis.... *Th. le mart.* 53. || XIIIe s. Qui moult amoit mieux les descordes Qu'il ne fit les gentis concordes, *Bat. des 7 arts.* Si r'avions el pais et concorde, *la Rose*, 14715. Quel concorde que li banis de LX livres fache à nous, il remaint banis as hommes de la chité dusque adont qu'il ara payet LX sols, TAILLIAR, *Recueil*, p. 39. || XIVe s. Je, dist-il, qui suys aucteur de concorde, BERCHEURE, f° 38, *verso.* Contencion qui est [illegible] et adversaire à concorde, ORESME, *Eth.* 229. Amistié appert estre une chose semblable à concorde, ORESME, *Eth.* 229. Nenil, ce dit Bertran, [illegible] serrement! De concorde, de paix, n'ai ore nul talent, *Guescl.* 22308. || XVIe s. Il est certain que l'esprit n'est point repugnant à soy : quelle sera donc la concorde [conciliation]? CALV. *Instit.* 642.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *concordia;* du latin *concordia*, de *cum*, avec, et *cor*, *cordis*, cœur (voy. CŒUR).

CONCORDER (kon-kor-dé), *v. n.* || 1° Vivre dans la concorde, s'accorder. Ils ne peuvent concorder. || 2° Être en rapport, correspondre. Leurs témoignages n'ont pas concordé. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIIe s. Ceo te prie chascun par sei : Concorde nos à nostre rei [fais notre paix], BENOIT, II, 4636. Quand il soi doint [donne] concordeir az vraiement ploranz, *Job*, 446. Oreswarde cum proprement se concordent altres paroles encor de l'apostle à cez [illegible] choses, ST BERN. 570. || XIIIe s. Et se il ne se pueent concorder, li vallés puet aler en la place au chevet Saint-Gervais, devant la meson la converse, *Liv. des mét.* 132. Doubles est qui son fait ne concorde à son dit, Et qui se met à euvre que sa langue escondit, J. DE MEUNG, *Test.* 753. Et s'il se puent ambedoi concorder d'enclore à moitiet terre et à moitiet coust, boin ert [sera], TAILLIAR, *Recueil*, p. 225. || XIVe s. Semblablement convient-il que l'appetit concupiscible se concorde, conferme et obeisse à raison, ORESME, *Eth.* 100. || XVe s. Si estoient lors grands divisions entre les gens d'Eglise, par le moyen des deux contendants, lesquels on ne pouvoit concorder ni faire renoncer à l'Église universelle, MONSTREL. I, ch. 49.

— ÉTYM. Provenç. *concordar, concordiar;* espagn. *concordar;* ital. *concordare;* du latin *concordare* (voy. CONCORDE).

† **CONCOURANT, ANTE** (kon-kou-ran, ran-t'), *adj.* Qui concourt. || En géométrie, lignes concourantes, lignes qui tendent à se rencontrer. || En mécanique, forces concourantes, forces dont les directions convergent vers un même point.

† **CONCOURINE** (kon-kou-ri-n'), *s. f.* Terme de commerce. Drogue qui sert à teindre en jaune.

CONCOURIR (kon-kou-rir), je concours, nous concourons; je concourais; je concourus; je concourrai; je concourrais; concours, concourons; que je concoure, que nous concourions; que je concourusse; concourant; concouru, *v. n.* || 1° Se joindre pour une action commune, pour un effet commun, pour une opinion commune. La conduite de Dieu est admirable pour faire concourir toutes choses à la gloire de sa vérité, PASC. *Prov.* 18. Le prince les faisait concourir au bien public, BOSS. *Hist.* III, 5. Toutes ces choses concourent à établir les livres divins, ID. *Hist.* II, 13. Tout semblait concourir à le sauver, ID. *Polit.* L'idée de la perfection et celle de la félicité sont deux idées qui concourent, ID. *Culte*, 1. Si mon jugement ne me trompe pas, si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont écoulés et qu'il est temps désormais que la lumière revienne, ID. *Reine d'Anglet.* Et si de la valeur le succès doit dépendre, J'espère que la mienne y pourra concourir, VOLT. *Triumv.* II, 6. Son fait [d'une devineresse] consistait en adresse; Quelques termes de l'art, beaucoup de hardiesse, Du hasard quelquefois, tout cela concourait; Tout cela bien souvent faisait crier miracle, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Au [illegible] concourant à [illegible] plaire, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Coïncider. Cette époque concourt avec le temps où.... BOSS. *Hist.* I, 10. || 2° Terme de géométrie. Avoir, en parlant de lignes, une direction telle qu'elles doivent se rencontrer. Deux lignes qui concourent en un point. || 3° Avoir les mêmes droits, la même condition. Tous les officiers de l'armée concourent pour l'avancement. || Terme de droit. Se dit en parlant des créanciers quand leur hypothèque est de même date. || On dit des provisions de la cour de Rome pour un bénéfice qu'elles concourent, quand elles sont datées du même jour, cas où elles sont toutes deux nulles. || 4° Être en concurrence. Concourir pour le prix d'éloquence, de peinture, pour une chaire de droit, de médecine. Il [Philippe IV] envoya le comte de Fuentes déclarer au roi que les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France [pour la préséance], VOLT. *Louis XIV*, 7. || Se dit aussi en parlant des ouvrages envoyés à un concours. Ce livre a concouru pour les prix de l'Académie. || Subir les épreuves d'un concours. Il concourt en ce moment à l'école de droit.

— HIST. XVIe s. Il estoit vulgaire, si d'aultres plus fortes qualitez n'y concurroient, de.... MONT. III, 51. L'auctorité y concurre quand et la raison, ID. III, 57.

— ÉTYM. Provenç. *concurrer;* espagn. *concurrir;* ital. *concurrere;* du latin *concurrere*, de *cum*, et *currere* (voy. COURIR).

CONCOURS (kon-kour; l's ne se lie pas : un concours odieux, dites : un kon-kour o-lieux), *s. m.* || **1°** Action d'une foule qui se porte vers un point; affluence. Le concours des curieux était très-grand. L'audace d'une femme arrêtant ce concours.... RAC. *Athal.* I, 1. Je voulais éviter cette foule importune; Au devant de mes pas le concours s'est grossi, M. J. CHÉNIER, *Gracques*, I, 5. Me refusant d'abord à ce concours d'hommages, DUCIS, *Hamlet*, IV, 7. Un concours pénitent de dévots pèlerins, De l'Helvétie entière inonde les chemins, MASSON, *Helvétiens*, V. || **2°** Action de se trouver ensemble, rencontre. Un concours de voyelles formant un hiatus. Le favorable concours des circonstances. Le monde, formé, suivant Démocrite, par le concours des atomes. Fuyez des mauvais sons le concours odieux, BOIL. *Art p.* I. Formé par un concours fortuit des premiers corps, BOSS. *Hist.* II, 1. || Coïncidence. Le concours de deux époques. || Terme de géométrie. Le concours de deux lignes, leur intersection. || **3°** Terme de jurisprudence. Se dit lorsque plusieurs prétendent droit à un même objet. Concours entre créanciers. Concours de priviléges, lorsque plusieurs créanciers privilégiés se disputent la priorité. || Concours d'actions, lorsque plusieurs actions concourent pour obtenir un même résultat. || **4°** Action de concourir, de coopérer à un résultat. [Ces choses] dépendent du concours de deux causes, DESC. *Médit.* 4. Et prêtant son concours à ce fameux ouvrage, ROTROU, *St-Gen.* IV, 2. Il veut que Dieu l'y soutienne par un concours extraordinaire, BOURD. *Carême*, I, *Tentat.* 197. Il fallait qu'il y eût un certain concours entre les opérations de l'âme, BOSS. *Conn. de Dieu*, 4. || Terme d'administration. Concours de l'État, des communes, intervention financière dans l'exécution des travaux publics, dans une entreprise. || **5°** Lutte dans laquelle plusieurs concurrents se disputent des prix, des primes, des chaires; épreuve entre ceux qui prétendent à un emploi, à l'exécution d'une œuvre d'art. Le concours est ouvert. Un brillant concours. Mettre une chaire au coucours. || Concours général, et, absolument, concours, compositions, par classes respectives, entre l'élite des élèves des lycées et colléges de Paris et du lycée de Versailles. || Dispute ou examen qui se fait à Rome pour obtenir certains bénéfices vacants.

— HIST. XVI° s. Quand il se fait un concours [réunion] de plusieurs personnes pour quelque occasion, AMYOT, *De la curiosité*, 22.

— ÉTYM. Espagn. *concurso;* ital. *concorso;* du latin *concursus*, de *cum*, et *cursus*, cours.

† **CONCRESCIBILITÉ** (kon-krè-ssi-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est concrescible.

† **CONCRESCIBLE** (kon-krè-ssi-bl'), *adj.* Terme didactique. Qui peut prendre une consistance concrète.

— ÉTYM. Latin *concrescere*, se réunir, de *cum*, et *crescere*, croître : croître avec (voy. CROÎTRE).

CONCRET, ÈTE (kon-krè, krè-t'), *adj.* || **1°** Terme didactique. Qui a une consistance plus ou moins solide, par opposition à fluide. Les coquilles fossiles liées par une vase plus ou moins concrète. || **2°** Terme de grammaire et de logique. Terme concret, celui qui exprime une qualité considérée dans un sujet, par exemple un papier rouge, par opposition à terme abstrait, celui qui exprime une qualité séparée du sujet, par exemple la rougeur. || Verbe concret, celui qui par l'analyse peut se résoudre en deux termes : le verbe *être* et un attribut. *Aimer* est un verbe concret, car il se décompose en *être aimant*. || **3°** Terme d'arithmétique. Nombre concret, nombre qui exprime l'espèce d'unités : dix soldats, cent moutons sont des nombres concrets; dix, cent sont des nombres abstraits. || **4°** Terme de philosophie. Science concrète, science qui a pour domaine un objet particulier, par opposition à science abstraite, celle qui s'occupe des lois générales d'un certain domaine. La géologie est une science concrète, ayant pour sujet la terre, et la chimie est une science abstraite, ayant pour objet les lois générales de la composition et de la décomposition moleculaires.

— REM. L'Acad. écrit *concrète* avec un seul *t*, et *muette* avec deux *t*, ce qui n'est pas conséquent.

— HIST. XVI° s. La liqueur demeure concrette et glacée, PARÉ, XVIII, 14.

— ÉTYM. Provenç. *concret;* espagn. et ital. *concreto;* du latin *concretus*, du supin *concretum*, de *concrescere*, se réunir, de *cum*, et *crescere*, croître : croître avec.

† **CONCRÉTÉ, ÉE** (kon-kré-té, tée), *part. passé.* Devenu concret. L'opium concrété sur les capsules incisées du pavot dont il découle.

† **CONCRÉTER (SE)** (kon-kré-té; l'accent aigu se change en accent grave devant une syllabe muette : il se concrète, excepté au futur et au conditionnel : il se concrétera, il se concréterait), *v. réfl.* Terme didactique. Se coaguler, se prendre.

— REM. Destutt de Tracy a forgé dans son *Traité d'idéologie*, ch. 6, le barbarisme *concraire :* « Cette opération de l'esprit.... n'a point de nom dans la langue française, on peut l'appeler *concraire* par opposition à *abstraire.* » Il aurait beaucoup mieux valu dire *concréter* activement pour l'opération de former des idées concrètes.

— ÉTYM. *Concret.*

CONCRÉTION (kon-kré-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Action de s'épaissir, de se solidifier. La concrétion du lait. || **2°** Agrégation de parties solides. Concrétion saline, pierreuse. || Terme de médecine. Production de nouvelle formation, organisée ou non, qui se forme dans l'épaisseur des tissus, dans les articulations, dans les conduits et réservoirs. Concrétions arthritiques, biliaires. || **3°** Terme de chirurgie. Adhérence de parties qui doivent être séparées.

— HIST. XVI° s. Ceste humidité est engendrée après la mort par l'exhalation et concretion des esprits, PARÉ, II, 10.

— ÉTYM. Provenç. *concrecio;* ital. *concrezione;* du latin *concretionem*, de *concretum* (voy. CONCRET).

† **CONCRÉTIONNAIRE** (kon-kré-sio-nê-r'), *adj.* Terme de géologie. Roches concrétionnaires, roches disposées en masses ou rognons.

— ÉTYM. *Concrétion.*

† **CONCRÉTIONNÉ, ÉE** (kon-kré-sio-né, née), *part. passé.* Terme de minéralogie. Qui a le caractère d'une concrétion. || Terme de géologie. Qui a été formé par infiltration ou par dépôts successifs, comme les stalactites.

† **CONCRÉTIONNER (SE)** (kon-kré-sio-né), *v. réfl.* Terme didactique. Se former en concrétion.

— ÉTYM. *Concrétion.*

CONÇU, UE (kon-su, sue), *part. passé* de concevoir. || **1°** Formé dans le sein de la mère. || Fig. Formé dans le cœur, dans l'esprit. Les jalousies conçues sur de fausses apparences, MOL. *les Préc.* sc. 5. Cet horrible dessein Ne fut jamais, seigneur, conçu dans votre sein, RAC. *Brit.* IV, 3. || **2°** Disposé, arrangé, combiné. Projet bien conçu. D'une paix mal conçue elle m'a fait le gage, CORN. *Rodog.* III, 3. Jamais contre un tyran entreprise conçue Ne permit d'espérer une si belle issue, ID. *Cinna*, I, 3. || Exprimé, rédigé. Discours conçu en termes menaçants. Les sentiments des saints Pères, conçus et exprimés en leurs propres termes, PASC. *Prov.* 3.

† **CONCUBIN** (kon-ku-bin), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Celui qui vit avec une concubine. || *Au plur.* L'homme et la femme qui vivent en concubinage. Les libéralités étaient interdites entre concubins.

— HIST. XV° s. Le suppliant respondi : ort, vil, villain, concubin, je ne te crains, DU CANGE, *concubinarius.*

— ÉTYM. Voy. CONCUBINE.

CONCUBINAGE (kon-ku-bi-na-j'), *s. m.* État d'un homme et d'une femme non mariés qui vivent ensemble. Il a fallu, dans ces pays, flétrir le concubinage, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 6. Madelon : Quoi! débuter d'abord par le mariage? — Gorgibus : Et par où veux-tu donc qu'ils débutent? par le concubinage? MOL. *Préc.* sc. 5. Ce libertinage [du duc d'Orléans et de Mme d'Argenton], devenu abandon depuis tant d'années, s'approfondissait de plus en plus, et il était devenu non-seulement concubinage, mais ménage public, ST-SIM. 253, 145.

— HIST. XV° s. Iceltui Jaquet et Perrette demouroient ensemble en quoqubinaige, DU CANGE, *concubinarius.* || XVI° s. Donation en mariage, ni concubinage, ne vaut, LOYSEL, 127.

— ÉTYM. *Concubine.*

CONCUBINAIRE (kon-ku-bi-nê-r'), *s. m.* Celui qui vit en concubinage.

— HIST. XVI° s. Cela fut très bien dit contre les paillars et concubinaires, LA BOÉTIE, 312. Don de concubinaire à concubine et de concubine à concubinaire frequentans et conversans ordenairement ensemble, ne vaut, *Coustumier génér.* t. II, p. 177.

— ÉTYM. *Concubine.*

† **CONCUBINAIREMENT** (kon-ku-bi-nê-re-man), *adv.* À la façon des concubinaires.

— HIST. XVI° s. C'estoit à cause des femmes que l'on detenoit concubinairement par force, CARL. VI, 5.

— ÉTYM. *Concubinaire*, et le suffixe *ment*.

† **CONCUBINAT** (kon-ku-bi-na), *s. m.* Chez les Romains, sorte d'union légale, mais inférieure, qui ne produisait pas les effets civils des justes noces.

— ÉTYM. Voy. CONCUBINE.

CONCUBINE (kon-ku-bi-n'), *s. f.* Femme qui vit avec un homme sans être mariée avec lui. Henri VIII ne pouvait déclarer la tante de l'empereur concubine, VOLT. *Mœurs*, 135. || Dans l'antiquité et dans l'Orient, femme qui fait partie du harem d'un prince. Darius se faisait suivre par trois cent soixante-cinq concubines, et toutes en équipages de reines, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 9. || À Rome, la femme unie par le concubinat.

— HIST. XIV° s. Il [Sardanapalus] restoit tousjours enclos avecques ses concubines, ORESME, *Eth.* V, 9. || XV° s. Et dirent ainsi, que ce duc de Lancastre s'etoit trop forfait et vituperé quand il avoit espousé sa concubine, FROISS. III, IV, 50.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *concubina;* du latin *concubina*, de *cum*, et *cubare*, coucher (voy. COUVER).

CONCUPISCENCE (kon-ku-pi-ssan-s'), *s. f.* Terme de dogmatique. Le fond d'inclination naturelle qui nous fait désirer la jouissance des biens sensibles et surtout des plaisirs charnels. Une concupiscence naissante, FLÉCHIER, I, 325. Ils vous ont porté à chercher votre bien dans les concupiscences qui sont le partage des animaux, PASC. *Car.* 16. Que si, lâchant la bride à sa concupiscence, Il emporte la jouissance Où l'a fait aspirer ce désir déréglé.... CORN. *Imit.* I, 6. Les passions de son cœur lui cachent presque toujours la vérité et ne la lui laissent paraître que lorsqu'elle est teinte de ces fausses couleurs qui flattent la concupiscence, MALEBR. *Recherche*, VI, 1.

— SYN. CONCUPISCENCE, CUPIDITÉ, AVIDITÉ, CONVOITISE. La concupiscence est un état habituel de l'âme qui la porte vers la jouissance de toutes les sortes de biens sensibles. La convoitise est un vif désir de quelque chose que nous désirons posséder. L'avidité est un désir insatiable. La cupidité est, d'une façon restreinte, le désir d'avoir de l'argent, des richesses.

— HIST. XIV° s. Concupiscence apetice [devient plus petite] par li resister, ORESME, *Eth.* XI, 17. Et un autre fait adultere par sa concupiscence, et y despent du sien et en suefre damage, ID. *ib.* 143. || XVI° s. Il ne fut jamais moderé en ses concupiscences, ny par pauvreté lors qu'il estoit jeune, ny par l'aage après qu'il fut devenu vieil, AMYOT, *Sylla et Lysand.* 5. La vertu qui regle la concupiscence, et qui limite ce qui est moderé et opportun ès voluptez, se nomme temperance, ID. *De la vertu morale*, 2. Le mariage estoit un nom d'honneur et dignité, non de folastre et lascive concupiscence, MONT. I, 227.

— ÉTYM. Provenç. *concupiscentia;* espagn. *concupiscencia;* ital. *concupiscenza;* du latin *concupiscentia*, de *cum*, et *cupere*, désirer (voy. CUPIDE).

† **CONCUPISCENT, ENTE** (kon-ku-pi-ssan, san-t'), *adj.* Qui est livré à la concupiscence.

— ÉTYM. Voy. CONCUPISCENCE.

CONCUPISCIBLE (kon-ku-pi-ssi-bl'), *adj.* Terme de scolastique. Appétit concupiscible, l'inclination qui porte l'âme vers ce qu'elle considère comme un bien. Les philosophes appellent appétit concupiscible celui où domine le désir, BOSS. *Conn. de Dieu*, I, 6. Les anciens philosophes, en analysant l'âme humaine, y admettaient trois facultés, la concupiscible, l'irascible et la raisonnable, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *harm. anim.*

— HIST. XIV° s. Que l'appetit concupiscible se concorde, conforme et obeisse à raison, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. L'autre puissance est concupiscible, et generalement tout appetit sensitif, ID. *Eth.* 31. || XVI° s. La partie intelligente [de l'âme] resiste bien souvent à la concupiscible et irascible, AMYOT, *De la vertu morale*, 4. La faculté concupiscible, PARÉ, XV, 52. La vertu concupiscible ou desireuse, ID. XVIII, 3.

— ÉTYM. *Concupiscibilis* (voy. CONCUPISCENCE)

† **CONCURÉ** (kon-ku-ré), *s. m.* Prêtre qui exerçait la charge de curé concurremment avec d'autres.

— ÉTYM. *Con*, et *curé*.

CONCURREMMENT (kon-ku-rra-man), *adv.* || **1°** Par un concours mutuel, ensemble. Ils ont agi concurremment. Il faut que le criminel, concurremment avec la loi, se choisisse des juges, MONTESQ. *Esp.* XI, 6. Vous avez saisi mon système : il consiste à attribuer concurremment le droit de faire la paix ou la guerre aux deux pouvoirs que la constitution a consacrés, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 340. || **2°** En concurrence l'un de l'autre. Ils briguaient

cette charge concurremment. || 3° Terme de pratique. Au même rang. Ces créanciers viennent en ordre concurremment.

— ÉTYM. *Concurrent*, et le suffixe *ment*.

CONCURRENCE (kon-ku-rran-s'), *s. f.* || 1° Prétention de plusieurs personnes à un même objet. Un fils qui veut entrer en concurrence avec son père, MOL. *l'Av.* IV, 4. Dans les mouvements de l'ambition et les vivacités des concurrences, MASS. *Car. Conf.* Doux et patient dans les concurrences infinies des intérêts et des passions, ID. *Carême, Samar.* Dieu rompait une société de plaisirs par des dissensions et des concurrences, ID. *Profession religieuse, Sermon* 1. Tout se réduisit à deux méthodes [pour construire les vaisseaux] : l'une de M. du Quesne si fameux et si expérimenté dans la marine, l'autre de M. Renau jeune encore et sans nom ; la concurrence seule était une assez grande gloire pour lui, FONTEN. *Renau.* C'est vous qui leur gagnez sur moi la préférence, Moi que déshonorait la seule concurrence, VOLT. *Catil.* II, 1. Vous voyez toutefois qu'en cette concurrence Un monarque entre nous met quelque différence, CORN. *Cid*, I, 3. Après une amitié de vingt ans, tous deux se crurent des droits à une même place, et cette concurrence, qui aurait détruit peut-être sans retour une amitié commune, ne put altérer celle de MM. d'Arci et le Roi, CONDORCET, *d'Arci.* || Être en concurrence, être en balance, incertain. Grâce à Dieu, mon bonheur n'est plus en concurrence, MOL. *Éc. des f.* V, 3. || Entrer en concurrence avec, balancer. Nul intérêt n'était jamais entré dans son âme en concurrence avec la vérité, MASS. *Or. fun. Conty.* Le mérite qui entre en concurrence avec lui, ID. *Petit car. Tentat.* || 2° Terme de commerce. Rivalité entre marchands ou fabricants ou entrepreneurs. Redouter, soutenir la concurrence. La concurrence que certains produits français font aux produits anglais sur les marchés de l'Amérique. || En termes d'économie politique, le principe de la libre concurrence, liberté pour les individus de concourir dans toutes les branches de la production. Concurrence des bras, des capitaux. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, MONTESQ. *Esp.* XX, 10. L'effet d'un régime réel de liberté et de concurrence est de nous mettre tous dans une situation où chacun peut tirer de ses forces et de ses ressources tout ce que légitimement elles peuvent donner, DUNOYER, *Liberté du travail*, t. I, p. 450. || 3° Terme de jurisprudence. Égalité de droit, de position, d'ordre. Venir en concurrence avec tel et tel créancier. || Droit qui appartient à différents juges ou officiers publics de connaître d'une affaire. || 4° Concurrence d'office, terme de bréviaire, qui se dit lorsqu'aux secondes vêpres d'une fête double il se trouve un autre office de fête double qui se doit célébrer le jour suivant. || 5° Jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de, jusqu'à ce que telle somme soit remplie, acquittée. Vous rembourserez jusqu'à concurrence de tant. || Absolument. Jusqu'à due concurrence.

— HIST. XVe s. Aucune fois la concurrence Des signes et les mocions Avec les oppositions, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 450, dans LACURNE. || XVIe s. Si elle meritoit ce beau nom, ce debvoit estre en concurrence, non par privilege, MONT. I, 69. [Nous nous liâmes] d'une faim, d'une concurrence pareille, ID. I, 213. Nous avons formé une verité par la consultation et concurrence de nos cinq sens, ID. II, 359. La reduction de l'Eglise en bonne concurrence et union de doctrine, M. DU BELL. 246. Alors ilz departoient à leurs gens des biens qu'ilz y trouvoient, jusques à la concurrence de ce qui leur pouvoit estre deu de soulde, AMYOT, *Eumènes*, 15. Il y avoit desja quelque peu de picque entre eulx, et ceste concurrence [pour la préture] les meit encore plus avant en querelle, AMYOT, *Brutus*, 8.

— ÉTYM. *Concurrent*.

CONCURRENT, ENTE (kon-ku-rran, ran-t'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui prétend à une chose en même temps qu'un autre. Il s'est débarrassé de la foule importune, Du turbulent espoir de tant de concurrents, CORN. *Pulch.* II, 1. La reine des dieux serait bien aise de nuire à sa concurrente, LA FONT. *Psych.* liv. II, p. 157. L'orgueil assortit mal ces superbes rivaux [Pompée et César], Et, bien que concurrents, ils ne sont pas égaux, BRÉBEUF, *Phars.* I. Tous chemins vont à Rome; aussi nos concurrents Crurent pouvoir choisir des sentiers différents, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. On dit que Psyché lui dispute [à Venus] la prééminence des charmes; c'est justement le moyen de la rendre furieuse; sa concurrente fera fort bien de ne pas tomber entre ses mains, LA FONT. *Psyché*, II, p. 117. Mais si pour concurrent je n'avais que mon frère, RAC. *Phèd.* II, 2. On ne sent aucune jalousie dans M. Leibnitz ; il excite tout le monde à travailler; il se fait des concurrents s'il peut, FONTEN. *Leibnitz.* Concurrent malheureux à cette place insigne, VOLT. *Catil.* I, 5. L'oracle est accompli dans tous ses points, excepté dans celui qui exige qu'il terrasse ses rivaux; mais il a fait plus, il a sauvé la vie du seul concurrent qu'il pouvait craindre, VOLT. *Princesse de Babyl.* 2. || 2° Terme de commerce et d'adjudication. Celui qui fait concurrence; celui qui dispute une enchère. || 3° Adjectivement. Qui concourt, qui agit simultanément. Il y a des muscles qui se meuvent ensemble pour s'aider les uns les autres; on les peut appeler concurrents, BOSS. *Connaiss.* II, 2. || Jours concurrents, jours surnuméraires aux cinquante-deux semaines de l'année (l'année commune étant de 52 semaines et un jour, et l'année bissextile de 52 semaines et deux jours) ; ainsi nommés, parce qu'ils concourent avec le cycle solaire ou qu'ils en suivent le cours. La première année du cycle solaire on compte un concurrent; la deuxième deux; la troisième trois; la quatrième quatre; la cinquième six, parce que cette année est bissextile; la sixième sept; la septième un, et ainsi de suite, en recommençant toujours par un après avoir compté sept, parce qu'il n'y a que sept concurrents, autant que de lettres dominicales.

— HIST. XIIIe s. Li autres nombres a nom concurrens, parce qu'il cort avoec les reguliers por monstrer par quel jor cascuns mois entre, *Comput*, f° 4. || XVIe s. L'autre roy Agesilaus son concurrent [compagnon, co-roi], se trouvant lors en fort bas aage, AMYOT, *Agésilaus*, 32. Au mesme temps, Curion, compagnon et concurrent de Faonius en cest office d'ædile, ID. *Cat. d'Utiq.* 62. C'est une louange propre et singuliere à Dion qu'il n'a point eu de concurrent ny d'aide à ce faire, comme Brutus eut Cassius, ID. *Dion et Brutus*, 1. Pour cela il fault que puissance et fortune soyent concurrentes en un, avec justice et prudence, ID. *Dion*, 1.

— ÉTYM. Provenç. *concurren ;* espagn. *concurrente ;* ital. *concorrente ;* du latin *concurrere*, concourir (voy. CONCOURIR).

CONCUSSION (kon-ku-ssion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Exaction, malversation dans l'administration des deniers publics. Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme : et par les concussions, la violence et l'abus qu'il a fait de ses pouvoirs, il s'est enrichi sur les ruines de plusieurs familles, LA BRUY. VI. || Terme de droit. Perception frauduleuse, par un fonctionnaire, de taxes qui ne sont pas dues.

— HIST. XVIe s. Le mut esternua en insigne vehemence et concussion [secousse] de tout le cors, RAB. *Pant.* III, 20. C'est une chose merveilleuse, que la foy soustient les cœurs des fideles au milieu de telles concussions et si rudes, CALV. *Instit.* 434. Les oiseaux qui tumbent de l'air en terre ne cheent pas pource que l'air, agité par aucune vehemente concussion, se rompe ny se fende.... AMYOT, *Pomp.* 39. En l'exercice duquel estat il se gouverna si honnestement, qu'il ne fut jamais souspeçonné de corruption ny de concussion quelconque, ID. *Cicéron*, 11. Exemptes d'avarice, cruauté, ambition, injustice et de toute concussion, CARL. IX, 1. Par tel tremblement est faite une secousse et concussion de tous les humeurs contenus dedans le corps, PARÉ, *Introd.* 25.

— ÉTYM. Lat. *concussio*, proprement secousse, ébranlement, et, par extension, extorsion; du supin *concussum*, de *concutere*, de *cum*, et *cutere*, frapper.

CONCUSSIONNAIRE (kon-ku-ssio-nê-r'). || 1° *S. m.* Celui qui se rend coupable de concussion. Un concussionnaire qui ne pardonnait pas à Sénèque le châtiment de ses extorsions, DIDER. *Ess. sur Claude.* || 2° *Adj.* Ministre, percepteur concussionnaire.

— HIST. XVIe s. Et neantmoins ne se peut Opimius garder d'estre concussionnaire et larron, AMYOT, *Opim.* 54. Aussi à la verité, il ne fust jamais concussionnaire, CARL. VI, 11.

— ÉTYM. *Concussion.*

CONDAMNABLE (kon-da-na-bl'), *adj.* Qui mérite d'être condamné, d'être blâmé. Action condamnable. Il est condamnable d'avoir ainsi parlé. Ah! d'un si grand service oubli trop condamnable, RAC. *Esth.* II, 3. Vous voulez voir encor cet objet condamnable, VOLT. *Tancr.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Ils seroyent condamnables si ils y parvenoyent au detriment public ou particulier, LANOUE, 86.

— ÉTYM. *Condamner.*

CONDAMNATION (kon-da-na-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de condamner, jugement qui condamne. Il y a eu condamnation contre lui. Condamnation à l'amende, aux travaux forcés. Condamnation contradictoire. || La chose à laquelle on est condamné. Condamnation solidaire. || La peine infligée. Subir sa condamnation. || *Au plur.* Les condamnations, amende, dommages-intérêts, réparations, frais, etc. résultant du jugement. Acquitter les condamnations. || Passer condamnation, consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage. || Subir condamnation, acquiescer à un jugement dont on pourrait interjeter appel. || Fig. Passer condamnation, reconnaître qu'on a eu tort. Il a peur qu'on ne croie qu'il ait passé condamnation sur les livres de Mme Guyon, BOSS. *Relat.* Ce ministre passe condamnation pour Luther et pour Mélanchthon, ID. *Avert.* 2. Passez donc condamnation sur le fait, ID. *Avert.* 4. Il est prêt à passer condamnation pour prévenir l'arrêt du juge, ID. *Pén.* 1. || Dans le même sens, prendre condamnation. Il fait sentir la supériorité qu'il a ; je la lui passe tout entière, et je prends condamnation, MONTESQ. *Lett. pers.* 74. || 2° Blâme. Notre amour-propre souffre plus patiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions. || 3° Ce qui fait improuver, blâmer. La conduite de ce ministre est la condamnation de celle qu'ont tenue ses prédécesseurs. Ils auraient porté avec eux leur condamnation, BOSS. *Hist.* II, 13. Il a mangé et bu sa condamnation [en communiant], MASS. *Car. Comm.*

— HIST. XVIe s. Il faut que moi et eux passions condamnation sitost que Dieu a parlé, CALVIN, 221. Nous avons esté rachetez de condamnation de mort, ID. *Instit.* 621.

— ÉTYM. Provenç. *condemnacion*, *condempnation ;* espagn. *condenacion ;* ital. *condennazione ;* du latin *condemnationem*, de *condemnare*, condamner.

† **CONDAMNATOIRE** (kon-da-na-toi-r'), *adj.* Terme d'ancienne pratique. Qui porte condamnation.

— HIST. XVIe s. Condamnatoire, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *condempnatori ;* espagn. *condenatorio ;* ital. *condannatorio ;* du latin *condemnatorius*, de *condemnare*, condamner (voy. CONDAMNER).

CONDAMNÉ, ÉE (kon-da-né, née), *part. passé.* || 1° Qui a subi une condamnation. La partie condamnée. Un criminel condamné à la peine capitale. Il est certain qu'il y a des démons, des génies malfaisants et condamnés à des tourments éternels, la religion nous l'apprend, FONTEN. *Oracles*, I, 1.

Substantivement. Un condamné, une condamnée, ne se dit qu'en matière criminelle. Le dernier jour d'un condamné, titre d'un livre de V. Hugo. || Fig. Qu'elle puisse à nous voir n'être plus condamnée, RAC. *Iphig.* III. 4. || 2° Blâmé. Conduite condamnée par tout le monde. Homme condamné même par ses amis. Quel crime a donc commis ce fils tant condamné? RAC. *Brit.* IV, 2. O ciel! si notre amour est condamné de toi, ID. *Baj.* I, 4. C'est une erreur condamnée de dire que le prêtre ne peut ni ne doit point absoudre le pénitent, à moins que celui-ci n'ait pleinement satisfait à toutes les œuvres qui lui ont été ordonnées, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 436. || 3° Un malade condamné par son médecin, un malade duquel le médecin pense que la maladie est mortelle. || 4° Porte, fenêtre condamnée, porte, fenêtre qu'on a bouchée et qui ne s'ouvre plus.

CONDAMNER (kon-da-né), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Prononcer un jugement contre quelqu'un. Condamner quelqu'un à la mort, à l'exil, aux dépens, à l'amende. Dieu condamne et punit ceux qui l'offensent, LA BRUY. XVI. .... Un peuple infortuné Qu'à périr avec moi vous avez condamné, RAC. *Esth.* III, 4. L'un défenseur zélé des bigots mis en jeu Pour prix de ses bons mots le condamnait au feu, BOIL. *Épît.* VII. || En style judiciaire, on dit condamner en, quand il s'agit d'une somme d'argent. La cour l'a condamné en mille francs d'amende. C'est un archaïsme. || On a dit condamner de, en place de condamner à, qui est seul usité présentement. Quelqu'un vient d'être condamné en justice de payer pour un autre, LA BRUY. *Théophr.* 12. || 2° Par extension, il se dit des choses qui portent condamnation. Voilà les preuves qui l'ont condamné. || 3° Condamner un livre, en parlant des tribunaux ecclésiastiques ou civils, en interdire la lecture et en ordonner la saisie ou la destruction. || 4° Fig. Réduire, astreindre, vouer. Ses fonctions le condamnent à une extrême assiduité. Il est condamné par ses infirmités à quitter le service militaire. Un rigoureux devoir me condamne au silence, RAC. *Mithr.* II, 6. Quel champ couvert de morts me condamne au silence? ID. *Iphig.* IV, 4. Apprendre à

quel mépris Titus l'a condamnée, ID. *Bérén.* III, 2. Est-ce qu'à faire peur on veut vous condamner? BOIL. *Sat.* X. || 5° Par analogie, blâmer, désapprouver. Mentor. Polydamas a condamné les entreprises d'Adraste, il en a prévu les suites funestes, FÉN. *Tél.* Vous-même condamnant vos injustes desseins, Tantôt à vous parer vous excitiez mes mains, RAC. *Phèdre*, I, 3. Je condamnai mes pleurs, et jusques aujourd'hui Je l'ai pressé de feindre et j'ai parlé pour lui, ID. *Baj.* I, 4. Des témoins de sa mort viennent à tous moments Condamner votre doute et vos retardements, ID. *Mithr.* I, 3. Je condamnai les dieux; et, sans plus rien ouïr, Fis vœu sur leurs autels de leur désobéir, ID. *Iphig.* I, 1. Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux, ID. *Andr.* III, 1. || Condamner de..., taxer, accuser. Les ornements ne la font point condamner de trop d'artifice, CORN. *Ex. de Cinna.* Il n'oserait condamner d'aucun péché un homme qui .... PASC. *Prov.* 7. Et c'est trop condamner ma bouche d'imposture, MOL. *Tart.* IV, 3. Ne me condamnez point d'un deuil hors de saison [ne m'accusez pas d'avoir un deuil hors de saison], MOL. *Sgan.* 16. Le peu de théologiens qui s'opposent à ce concours sont condamnés de témérité par tous les autres, BOSS. *Libre arb.* 8. || 6° Condamner un malade, prononcer qu'il ne réchappera pas de la maladie dont il est atteint. Ils attendent que les médecins les aient condamnés, BOSS. II, *Pénit.* 3. Est-il quelque espérance [pour le duc de Berry blessé]? Hélas! un lugubre silence A condamné son triste époux [de la duchesse], V. HUGO, *Odes*, I, 7. || Terme de marine. Condamner un navire, le rayer, comme trop vieux, de la liste des navires qui peuvent faire un service actif; décider qu'il ne prendra plus la mer, qu'il servira de ponton, ou qu'il sera démoli. || 7° Condamner une porte, une fenêtre, la clore de manière qu'elle ne puisse être ouverte. On condamna la cave, on ferma la cuisine, BOIL. *Sat* X. Quand par votre ordre exprès elle a vu travailler Ce maudit serrurier venu pour nous griller, Qu'elle a vu ces barreaux et ces grilles paraître Dont ce noir forgeron condamnait sa fenêtre.... REGNARD, *Folies amour.* II, 6. || 8° Se condamner, *v. réfl.* Être condamné. Car, selon l'intérêt, le crédit ou l'appui, Le crime se condamne ou s'absout aujourd'hui, REGNIER, *Sat.* III. || Donner des preuves contre soi. Il se condamne par son propre récit. || Se condamner l'un l'autre. Au dernier jour, tous vos auteurs s'élèveront en jugement les uns contre les autres, pour se condamner réciproquement dans leurs effroyables excès contre la loi de Jésus-Christ, PASC. *Prov.* 13. || S'astreindre, s'obliger. Il se condamnait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée, BOSS. *le Tellier.* Quelle serait la puissance des rois s'ils se condamnaient à en jouir tout seuls? MASS. *Pet. Car. Humanité.*

—HIST. XII[e] s. [Ils] Cuveiterunt en l'aneme [âme] del juste, e sanc nunnuisant [innocent] condemnerunt, *Liber psalm.* p. 138. || XIII[e] s. Li apostoles assanla [assembla] un grant concille pour condempner l'empereour, *Chr. de Rains*, 127. Et maistres Pierre de la Vigne revint de Lions, et conta à l'empereour coment il estoit condempnés de tiere, *ib.* Tuit cil qui moerent avant qu'il soient condampné de vilain cas de crieme, BEAUM. VII, 8. || XIV[e] s. Aucuns docteurs font ici ceste question assavoir mon se le juge doit condempner celui que il scet certainement estre innocent, ORESME, *Eth.* 162. Il condempne un larron à mort non pas comme prestre mais comme juge, ID. *ib.* 164. || XV[e] s. Le pape et les prelats contournerent du tout la roine d'Angleterre et condamnerent en son tort, et mirent le roi d'Angleterre et son conseil à son droit, FROISS. I, I, 11. Mais encore ne volt il mie [Piètre du Bois] le pont condamner [fermer] de tous points, ID. II, II, 176. Et ainsi se condempna le roy en ceste amende, congnoissant qu'il avoit trop parlé, COMM. IV, 10. || XVI[e] s. Gardons-nous d'imposer le nom de justice aux œuvres qui sont condamnées de pollution par la bouche de Dieu, CALV. *Inst.* 600. Estre condemné à mort, MONT. I, 54. Ceux qui condemnent les punitions capitales aux heretiques [ceux qui blâment ces condamnations], ID. I, 55. Prins et condemné à la mort, ID. I, 65. J'ay tousjours accusé d'impertinence ceulx qui condamnent ces esbattemens, ID. I, 198. Condamner ces choses impossibles, c'est se faire fort de ... ID. I, 202. Les condamnez qui attendoient l'execution.... ID. II, 39. Ceux qui condamnent les autres par orgueil, il avient après que Dieu les condamne par justice, LANOUE, 72. Ne retirant point du tout nostre dilection de leurs personnes, encore que leurs erreurs et meschancetez soient condamnées de nous, ID. 76. On en condamne aussi quelques uns d'aller aux guerres de Barbarie, ID. 256. Quant à moy je ne veulx point ainsi rejetter ny condemner une histoire si renommée, AMYOT, *Solon*, 56. Il condemna les Corinthiens en une amende de vingt talents envers eulx, ID. *Thém.* 45. On feit condemner et murer la porte de l'estuve, ID. *Cimon*, 5. En quoy il ne merite point d'estre blasmé ny condemné d'ingratitude, ains.... ID. *Pomp.* 29. Le roi fit condamner de pierres et autres meubles la porte ordinaire, D'AUB. *Hist.* III, 151. Tel a bonne cause qui est condempné, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *condampnar;* espagn. *condemnar;* ital. *condennare, condamnare;* du latin *condemnare*, de *cum*, et *damnare* (voy. DAMNER).

† **CONDEMNADE** (kon-da-na-d'), *s. f.* Ancien jeu de cartes à trois personnes.

— HIST. XVI[e] s. Ils passeront deux ou trois heures à jouer au flus, à la sequence, à la condemnade, au trou madame, à la clef, à remue menage et autres tels jeux qui ne sont pas defendus, *Contes de* CHOLIÈRE, f° 174, dans LACURNE.

† **CONDENSABILITÉ** (kon-dan-sa-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique. Propriété que possèdent les corps de pouvoir être condensés, c'est-à-dire réduits à un moindre volume, soit par la pression, soit par le refroidissement.

— ÉTYM. *Condensable.*

† **CONDENSABLE** (kon-dan-sa-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui peut être réduit à un moindre volume.

— ÉTYM. *Condenser.*

† **CONDENSANT, ANTE** (kon-dan-san, san-t'), *adj.* Terme de physique. Qui condense. || Terme de médecine. Hypertrophie condensante des os, augmentation du volume d'un os avec production de tissu compacte en lieu et place du canal médullaire ou du tissu spongieux.

CONDENSATEUR (kon-dan-sa-teur), *s. m.* Terme de mécanique. Condensateur de forces, appareil destiné à accumuler la puissance d'un moteur, pour la dépenser ensuite à fur et mesure. || Terme de physique. Instrument dû à Volta et qui rend sensibles de très-petites quantités d'électricité, en les accumulant. || Machine qui sert à condenser un gaz dans un espace donné.

— ÉTYM. *Condenser.*

† **CONDENSATIF, IVE** (kon-dan-sa-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la propriété de condenser.

— HIST. XVI[e] s. Nous appellons medicament condensatif, qui ferme les pores, PARÉ, XXV, 4.

— ÉTYM. *Condenser;* provenç. *condensatiu.*

CONDENSATION (kon-dan-sa-sion), *s. f.* Terme de physique. Action de rendre plus dense; résultat de cette action. Comme l'eau touche les animaux de tous côtés, elle ne peut causer ni d'enflure ni d'enfoncement, mais seulement une condensation générale de toutes les parties vers le centre, PASC. *Équil. des liqueurs*, VII. || Terme militaire. Condensation de colonne, mouvement qui produit la colonne serrée.

— HIST. XIV[e] s. Quant un corps par condempsacion est fait en mendre lieu ou par rarefaction en plus grant lieu, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. Les perturbations de l'ame produisent de merveilleux effets en nos corps, par la refraction et condensation, retraction et effusion des humeurs et des esprits, PARÉ, *Introd.* 25.

— ÉTYM. Latin *condensatio*, de *condensare*, condenser.

CONDENSÉ, ÉE (kon-dan-sé, sée), *part. passé.* || 1° Réduit à un moindre volume. Un gaz condensé par une pression de plusieurs atmosphères. || Terme de botanique, se dit quelquefois des rameaux qui sont serrés, rapprochés. || 2° Fig. Beaucoup de sens condensé en peu de paroles.

CONDENSER (kon-dan-sé), *v. a.* || 1° Terme de physique. Rendre plus dense en parlant des gaz, des vapeurs. Mais, quand le ciel varie et que les vents divers Condensent tour à tour et dilatent les airs, MALFIL. *Génie de Virgile.* || Terme militaire. Condenser une colonne, la mettre en colonne serrée. || 2° Fig. Rédiger en peu de paroles. Il remania et condensa son factum. || 3° Se condenser, *v. réfl.* Devenir plus dense. On dit que les vapeurs se condensent, lorsqu'elles reprennent l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules, et cessent de rester en suspension. || Terme militaire. Se condenser, se former en colonne serrée.

— HIST. XVI[e] s. Cest air par sa constitution condense les humeurs et les rend moins fluxiles, PARÉ, *Introd.* 13.

— ÉTYM. Latin *condensare*, de *cum*, et *densus* (voy. DENSE).

† **CONDENSEUR** (kon-dan-seur), *s. m.* Terme de machines. Récipient dans lequel la vapeur qui s'y rend est ramenée à l'état liquide par un jet d'eau froide.

— ÉTYM. *Condenser.*

CONDESCENDANCE (kon-dè-san-dan-s'), *s. f.* Penchant à condescendre; action de condescendre. Si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par dessein, PASC. *Prov.* 6. Ils avaient pour le peuple une juste condescendance, BOSS. *Hist.* III, 6. Ma condescendance N'avait point reconnu tant de prééminence, VOLT. *Sophon.* III, 1. Votre condescendance sera blâmée, vous n'en doutez pas, DIDER. *Ess. s. Claude.* Qui sera assez juste appréciateur des circonstances où l'empire se trouvait, pour oser blâmer la condescendance de Sénèque? ID. *ib.*

— HIST. XV[e] s. Nous nous sommes plus preparé, nos amés fils, à vostre université escrire, pour ce qu'à schisme vous avez condescension piteuse donnée, MONSTREL. I, ch. 33.

— ÉTYM. *Condescendre;* espagn. *condescendencia;* ital. *condescendenza.*

CONDESCENDANT, ANTE (kon-dè-san-dan, dan-t'), *adj.* Qui a de la condescendance.

CONDESCENDRE (kon-dè-san-dr'). Je condescends, nous condescendons; je condescendais; je condescendis; je condescendrai; condescends, condescendons; que je condescende; que je condescendisse; condescendant; condescendu, *v. n.* || 1° Se relâcher de ses droits, de sa supériorité, de son autorité, de ses prétentions envers quelqu'un. Ils ont fait cette défense pour condescendre envers les Juifs, BOSS. *Déf. comm.* || 2° Céder en condescendant. Je ne puis condescendre à ce que vous exigez de moi. Elle condescendit Aux volontés du capitaine, LA FONT. *Fianc.* Quel risque à ses désirs de vouloir condescendre? REGNARD, *Folies amour.* III, 3. || Il se conjugue toujours avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XIV[e] s. Pour acomplir du tout leur passions et leur desiriers en condescendant et obeissant à la partie de l'ame qui est irracionele, ORESME, *Eth.* 278. || XV[e] s. Et principalement pour ceste cause il s'y condescendit et les assembla, JUVEN. *Charles VI*, 1391. À la parfin le mareschal, qui en nul cas n'est trouvé deraisonnable, s'y condescendit, *Boucíq.* III, ch. 2. || XVI[e] s. Il fault sçavoir condescendre à ces allures pueriles et les guider, MONT. I, 160. Ils eussent esté ennemys du bien et repos de leur patrie, s'ils ne s'y fussent condescendus, CARL. I, 31. Depuis le Roy s'est condescendu à vous recommander la cause du Duc, M. DU BELL. 220. Les Atheniens n'eussent point eu la guerre, s'ilz se fussent voulu condescendre à revoquer leur decret, AMYOT, *Péric.* 57. Il prit trois mille vieux soudards, qui voulontairement se condescendirent à le suivre en ce voyage, pour en faire le fort de son armée, ID. *Flamin.* 4.

— ÉTYM. Espagn. *condescendre;* ital. *condescendere;* du latin *condescendere*, de *cum*, et *descendere*, descendre.

† **CONDIACRE** (kon-di-a-kr'), *s. m.* Anciennement, titre que l'évêque donnait au diacre.

— ÉTYM. *Con*, et *diacre.*

† **CONDICTION** (kon-di-ksion), *s. f.* Terme de droit romain. Action qui avait pour objet l'exécution d'une stipulation ou la répétition d'une chose due.

— ÉTYM. Latin *condictio*, de *cum*, et *dictio* (voy. DIRE, DICTION).

† **CONDIGNE** (kon-di-gn'), *adj.* Terme de théologie. Satisfaction condigne, satisfaction parfaitement égale à la faute. Mérite condigne, mérite égal à la récompense.

— HIST. XIV[e] s. Ils seront prest et appareillés et offeront à faire amende condigne, DU CANGE, *condignare.* || XVI[e] s. Des quels outrages et cruautez le dit seigneur prince espere obtenir quelque jour justice, et qu'à faute des hommes Dieu en fera condigne vengeance, CONDÉ, *Mémoires*, p. 633.

— ÉTYM. Lat. *condignus*, de *cum*, et *dignus*, digne.

† **CONDIGNEMENT** (kon-di-gne-man), *adv.* Terme de théologie. D'une manière condigne.

— HIST. XVI[e] s. Tous les humains, sans la grace de Dieu, ne sçauroient faire chose qui puisse meriter condignement paradis, *Les triomphes de la noble dame*, f° 288, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Condigne*, et le suffixe *ment.*

† **CONDIGNITÉ** (kon-di-gni-té), *s. f.* Terme de théologie. Dignité attribuée à celui qui est justifié par le mérite des œuvres. Ils [les Luthériens] n'admettent pas le mérite qu'on appelle de condignité, dont tous nos livres sont pleins, BOSS. *Variat.* 3: quant au mérite de condignité, outre que le concile de Trente ne s'est pas servi de ce terme, la chose en elle-même n'a aucune difficulté, puisqu'au fond

en est d'accord qu'après la justification, c'est-à-dire après que la personne est agréable, que le saint Esprit y habite et que la charité y règne, l'Écriture lui attribue une sorte de dignité, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Condigne.*

† **CONDILLACIEN, IENNE** (kon-di-lla-siin, siè-n', *ll* mouillées), *adj.* Qui se rapporte à la philosophie de Condillac. || *S. m.* Partisan de cette philosophie.

— ÉTYM. *Condillac*, célèbre philosophe du XVIIIe siècle, qui regardait la sensation comme la source de la pensée.

CONDIMENT (kon-di-man), *s. m.* Terme d'hygiène et de cuisine. Substance d'une saveur prononcée que l'on mêle aux aliments. Les condiments sont un ingrédient nécessaire de l'alimentation.

— SYN. ASSAISONNEMENT, CONDIMENT. Assaisonnement est plus général. Il se dit de tout ce qui rend les aliments plus agréables, surtout quand il s'y joint l'idée d'une certaine variété selon les saisons. Les fines herbes sont un assaisonnement dans la salade. Condiment ne se dit guère que de ce qui a une saveur très-marquée. Le sel est le plus précieux de tous les condiments.

— HIST. XVIe s. Ces incommoditez luy servent d'aiguillon et de condiment à sa doulceur, MONT. I, 70. Condimens au sel et au vinaigre dont on se sert l'hyver pour salade à l'entrée et commencement des repas, comme de pourpier, petits concombres, violettes doubles, pommes verdes ou abricots; DES ACCORDS. *Escraignes dijonnoises*, p. 54, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *condimentum*, de *condire*, assaisonner; provenç. *condimen.*

† **CONDIMENTAIRE** (kon-di-man-tê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport aux condiments. L'emploi condimentaire de cette substance.

— ÉTYM. Latin *condimentarius*, de *condimentum*, condiment.

† **CONDIMENTEUX, EUSE** (kon-di-man-teû, teû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui tient de la nature des condiments.

— ÉTYM. *Condiment.*

CONDISCIPLE (kon-di-si-pl'), *s. m.* Compagnon d'étude, de collége. || Par extension. Dampierre et Vaucresson m'étaient ouverts en tout temps; les condisciples obscurs [de la cabale] y paraissaient librement devant moi, ST-SIM. 302, 184.

— REM. *Condisciple*, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, est donné par l'Académie pour la première fois dans l'édition de 1762.

— ÉTYM. Latin *condiscipulus*, de *cum*, et *discipulus*, disciple.

† **CONDIT** (kon-di), *s. m.* Terme de pharmacie. Substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé.

— ÉTYM. Latin *conditum*, de *condire*, assaisonner.

CONDITION (kon-di-sion; en poésie de quatre syllabes), *s. f.* || 1° La classe à laquelle appartient une personne dans la société par sa fortune, par sa qualité, par ses emplois, par sa profession. Condition sociale. L'inégalité des conditions. Je ne me sentais pas de condition qui m'obligeât à faire un métier de la science, DESC. *Méth.* 1, 13. Tous gens sont ainsi faits; Notre condition jamais ne nous contente; La pire est toujours la présente, LA FONT. *Fab.* VI, 11. Le luxe et la vanité n'ont plus de bornes, et chacun se fait de ses propres vices les vertus de sa condition, FLÉCHIER, dans RICHELET. En vous ôtant un gendre on vous en donne un autre Dont la condition répond mieux à la vôtre, CORN. *Poly.* V, 2. Cet orgueil qui nous pousse à nous agrandir au-dessus de nos conditions et de nos forces, FLÉCH. *Serm.* II, 36. Hommes qui avaient vécu dans les plus basses conditions, FÉN. *Tél.* XVIII. En quelque condition qu'on soit, ID. *ib.* V. Un homme simple, obscur et d'une médiocre condition, ID. *ib.* VII. Un roi vous semble heureux, et sa condition Est douce au sentiment de votre ambition, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Tu lui diras qu'à la vérité je n'ai pas dit qui c'était, mais qu'il t'a semblé que je parlais pour un autre, pour quelqu'un de condition égale à la mienne [un bourgeois], MARIVAUX. *le Préjugé vaincu*, sc. 2. || Dans le langage de l'histoire, la condition des personnes et des terres. Dans le moyen âge il y a trois conditions, les nobles, les vilains, les serfs; il y a des terres de condition noble et de condition roturière. || En termes de droit, faire la condition meilleure, pire, étendre ou restreindre les droits ou l'objet du droit d'une personne. Le créancier ne peut rendre sa condition meilleure au détriment du débiteur. || Dans le langage général. N'être pas de pire condition, être traité aussi bien que.... Croyez-vous que Dieu soit de pire condition que l'homme? PASC. *Culte.* Souvent le consul victorieux n'était pas de meilleure condition que le peuple qu'il avait vaincu, ST-ÉVREM. II, 41. Le roi ne doit pas être à cet égard de pire condition que ses sujets, VAUB. *Dîme*, p. 78. || En droit, la condition des personnes, l'état civil ou l'ensemble des droits. Condition juridique, la condition de l'étranger, du mineur, de l'enfant naturel. || 2° La manière d'être, en parlant des choses. La condition des choses de ce monde est d'être sujettes au changement. La condition d'un mariage avantageux est aussi souhaitable suivant le monde qu'elle est vile et préjudiciable selon Dieu, PASC. *Extrait d'une lettre à Mme Périer*, 1659. || Terme de philosophie. Principe des conditions d'existence, principe que les sciences ont substitué à celui de la finalité et qui consiste à considérer comment les choses sont ou se font et non pourquoi elles sont ou se font. || Fondements, bases, éléments. Conditions constitutives, statiques, physiologiques, industrielles. En droit, conditions essentielles, les éléments essentiels des contrats, des obligations : le consentement, la capacité, l'objet, la cause. || Ensemble de rapports. Conditions de température, de salubrité, dans un pays donné. || 3° Qualité requise. Conditions de capacité, de moralité. Cet ouvrage n'a pas les conditions demandées, n'est pas dans les conditions voulues. || Bonne ou mauvaise condition. Marchandise de bonne condition. || Terme d'hippiatrique. Le traitement bon ou mauvais que subit le cheval. En condition, terme qui désigne l'état du cheval qui, ayant été soumis à l'entraînement, est apte à courir. Ce cheval est mis en condition. || 4° Absolument, noblesse. Ceux qui comptent plusieurs degrés, sans illustration extraordinaire, forment l'homme et la femme de condition. C'est ici que le sang et la condition Ne nous permettent pas une lâche action, ROTR. *Antig.* III, 5. Il s'est mis dans la tête de vouloir faire l'homme de condition, MOL. *les Préc.* 1. Nous connaissons des personnes de condition qui ont appréhendé des morts domestiques, PASC. *Lett.* 4. Le besoin de loger les pensionnaires de condition, BOSS. *Lett. abb.* 274. La locution complète était *condition noble;* l'usage a supprimé *noble*, en gardant le même sens. || 5° Service de domestique. Être, entrer en condition. Chercher condition. Hors de condition. Il ne cherchera pas à le mettre en condition jusqu'à votre retour, SÉV. 307. || Faire plusieurs conditions, servir dans plusieurs maisons différentes, et, par extension, changer de condition, de position. Mme de Brinon est à Maubuisson, où elle s'ennuiera bientôt; cette personne ne saurait durer en place; elle a fait plusieurs conditions et changé de plusieurs couvents, ID. 507. || Le sens propre, qui vient de la féodalité, était : personne de condition, personne soumise à une condition, c'est-à-dire affranchie avec la condition de fournir un certain service. || 6° Condition, situation, état. La condition matérielle du peuple, des laboureurs. Sa condition a empiré. Les empereurs romains améliorèrent la condition des esclaves. Améliorer la condition morale, intellectuelle et physique du plus grand nombre. || Position avantageuse ou désavantageuse dans une affaire. Votre condition est bien meilleure que la mienne. || 7° Clause, charge, obligation qu'on impose ou qu'on accepte. Condition expresse, tacite, onéreuse. Combats pour m'affranchir d'une condition Qui me livre à l'objet de mon aversion, CORN. *Cid*, V, 1. La mort de Jésus-Christ ne suffit point sans le baptême; il le faut d'eau, d'esprit ou de sang; c'est à cette condition qu'il a mis l'utilité que nous en devons recevoir, SÉV. 441. Il ne veut pas imposer les conditions de la paix avec hauteur, FÉN. *Tél.* XI. Nous réglâmes ensemble plusieurs conditions, ID. *ib.* X. Quelles conditions elle veut imposer, RAC. *Baj.* I, 4. Et faisons qu'à ses fils il ne puisse dicter Que les conditions qu'ils voudront accepter, ID. *Mithr.* I, 5. Ses prêtres.... À deux conditions se peuvent racheter, ID. *Athal.* V, 2. || Absolument. Je vous la veux montrer, mais à condition, LA FONT. *Cand.* || Faire ses conditions, stipuler d'abord et formellement ses avantages. || Vendre une chose sous condition, la garantir; l'acheter sous condition, l'acheter avec faculté de la rendre si elle n'est pas ce qu'elle doit être. Je vous assure de son service sous condition, SÉV. 84. || Vendre à condition, c'est vendre à la charge de reprendre la chose si elle ne satisfait pas l'acheteur. || Baptiser sous condition, administrer le baptême à un enfant, dans le doute qu'il l'ait déjà reçu, ou qu'il soit vivant, ou que sa conformation soit monstrueuse et n'en fasse pas un homme; et figurément et familièrement, il a été baptisé sous condition, se dit par plaisanterie d'un homme très-laid ou très-sot. || Condition sine qua non (mots latins qui signifient : sans laquelle non), condition formelle et indispensable. || En droit, conditions d'un legs, conditions d'un contrat, les clauses qui le déterminent. La donation est révoquée pour cause d'inexécution des conditions. Condition de droit, clause que la loi supplée dans un engagement. || Plus spécialement, événement futur et incertain qui modifie une obligation et auquel l'existence de cette obligation est soumise. Obligation à terme ou sous condition. Condition nulle, illicite. Faire une donation sous la condition que le donateur survivra au donataire. || Condition positive, celle qui consiste dans un événement qui arrivera; négative, dans un événement qui n'arrivera pas; suspensive, qui suspend l'existence de l'obligation; résolutoire, qui éteint l'obligation en rétablissant les choses dans leur état primitif. || À condition que, *locut. conjonct.* qui régit l'indicatif, ou le subjonctif, ou le conditionnel, et signifie pourvu que. Je vous donne cet argent à condition que vous partirez demain, ou que vous partiez demain. Il vous a donné cet argent à condition que vous partiriez ou que vous partissiez. À condition qu'ils régneraient suivant ces maximes, FÉN. *Tél.* V. || On dit aussi *à condition de*, avec l'infinitif. J'ai reçu de l'argent, à condition de partir demain. || 8° Terme de commerce. Lieu destiné à la dessiccation des soies. || Établissement pour connaître le poids des soies.

— SYN. 1° CONDITION, ÉTAT. La condition a surtout rapport au rang qu'on tient dans les différents ordres qui forment l'économie de la république. L'état a plutôt rapport au genre de vie, à l'occupation dont on fait profession, GIRARD || 2° DE CONDITION, DE QUALITÉ. *De condition* est plus compréhensif que *de qualité;* tout homme qui appartient à la noblesse est de condition; au contraire *de qualité* ne se dit que des personnes dont les aïeux ont eu quelque illustration, ou qui avaient un titre de duc, marquis, comte, etc. Une personne de qualité ravit mon âme, MOL. *Escarbagn.* sc. 16. On ne traite point de la sorte les femmes de qualité, ID. *ib.* sc. 21.

— HIST. XIIIe s. Se il avenoit que aucuns clers ou lais, de quel condition que il fust, *Ordonn. somptuaire de Phil. le Hardi.* Par condicion que le seignor le done [le fief] à son dreit heir, *Ass. de J.* I, 222. Par ces deus cas dessus dis poés voz entendre de toz autres cas qui poent avenir de convenences qui sunt fetes par condicions, BEAUM. XXXIV, 4. S'aucuns convenence soz condition ou autre marcié, ID. *ib.* 58. On peut bien, selonc nostre coustume, fere lais [legs] par condition, ID. XII, 54. || XIVe s. Personnes de condition [personnes assujeties à un service], DU CANGE, *conditionati.* Vous faites tout aussi vos condicions, Comme celui qui dit : au plus fort nous tenons, *Guescl.* 21456. Et se tu veus dire que tu ne les mie subgès de fortune, Et que ta grant attraction [descendance] Afranchist ta condition .. MACHAULT, p. 96. || XVe s. Par telle condition que le jeune enfant prendroit à femme l'une des jeunes filles du roi d'Angleterre, FROISS. I, I, 171. La reine, qui estoit vieille et de diverses conditions, n'estoit pas bien contente de lui, pour ce qu'il estoit amoureux d'aucunes autres jeunes dames du pays plus qu'il n'estoit d'elle, MONSTREL. liv. I, ch. 171. Son gentil maintien et son arc doré donnoient enseignes de ses inclinations et conditions amoureuses, *Bouciq.* I, ch. 2. Quant ung prince ensuyt vertu et bonnes conditions et fuyt les vices, COMM. *Prol.* La plus part des gens taschent à leur complaire [aux princes] et à leurs complexions et conditions, ID. *ib.* Et disoient sa condition [de Louis XI] estre telle que s'il n'avoit debat par le dehors contre les grans, qu'il falloit qu'il l'eust avec ses serviteurs et officiers et que son esprit ne pouvoit estre en repos, ID. III, 1. Qui eust peu prendre partie des conditions du roy nostre maistre et partie des siennes [du duc de Bourgogne], on en eust bien fait ung prince parfaict, ID. III, .. Par condition qu'ils voulussent attendre à conclurre la ligue de quinze jours, ID. VII, 15. || XVIe s. On y retrouvera aucuns traicts de mes conditions et humeurs, MONT. *Au lecteur*, p. XI. C'est la condition de vostre creation, ID. I, 85. Gents de basse condition, ID. I, 90. Cet homme estoit simple et grossier, qui est une condition propre à rendre veritable le tesmoignage, ID. I, 233. Il leur vendit la retraicte à ses terres, en condition que.... ID. I, 298. Ilz leur ottroyerent la paix soubs equitables et raisonnables conditions, AMYOT, *Marcel* 9.

— ÉTYM. Provenç. *condicio;* espagn. *condicion;* ital. *condizione;* du latin *conditionem*, de *condere*, fixer, établir, de *cum*, et *dere* pour *dare*, donner (voy. DATIF).

† **CONDITIONNALITÉ** (kon-di-sio-na-li-té), *s. f.*

Terme didactique. Qualité de ce qui est conditionnel. Les métaphysiciens s'efforcent en vain de soustraire par leurs espérances ces phénomènes à la conditionnalité, CUVIER, dans le *Dict. de* POITEVIN.

CONDITIONNÉ, ÉE (kon-di-sio-né, née ; en poésie, de cinq syllabes), *part. passé.* || **1°** Qui est en certaine condition. Bien conditionné, bien fait, en bon état. Un ouvrage bien conditionné. En sens inverse, mal conditionné. || **2°** Fig. et absolument, pourvu des qualités requises en bien ou en mal. Sottise, étourderie conditionnée, très-grande. Je n'ai jamais respiré une odeur mieux conditionnée, MOL. *Préc.* 10. J'ai dit assez d'absurdités en ma vie pour m'y connaître, et j'aurais bien perdu le seul fruit que j'en pouvais tirer, si cette maxime ne m'en paraissait pas une bien conditionnée, DIDER. *Essai s. Claude.* || Qui a bien mangé, bien bu. Après quoi nous nous levâmes de table, tous assez bien conditionnés, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 13. || **3°** Soumis à une condition. Quatre formules algébriques qui exprimaient les quatre nombres et n'avaient que deux inconnues ou indéterminées, telles qu'en supposant d'abord que la première était 1 et la seconde 2, il venait quatre nombres conditionnés comme on les demandait, FONTEN. *Rolle.* N'affaiblissons point la vérité par des exceptions malicieuses et par des louanges conditionnées, BALZ. *le Prince*, ch. XIV. Il prit une permission conditionnée, MAUCROIX, *Schisme*, liv. II, dans RICHELET. || Ancien terme de commerce. Billet conditionné, billet qui n'était payable qu'en un certain temps et en certains cas. || **4°** Homme conditionné, nom donné au mainmortable dans certaines coutumes.

CONDITIONNEL, ELLE (kon-di-sio-nèl, nè-l'; en poésie, de cinq syllabes), *adj.* || **1°** Qui dépend de certaines conditions. Promesse, clause conditionnelle. Cela est conditionnel. || Terme de droit. Obligation, legs conditionnel, soumis à une condition. || **2°** Terme de grammaire. Mode conditionnel, celui des modes qui indique que l'idée exprimée par le verbe est subordonnée à une condition. || *S. m.* Le conditionnel, le mode conditionnel. Le conditionnel présent. Le conditionnel passé. || **3°** Terme de théologie. Qui est sujet à condition, qui n'est point absolu. || Science des conditionnels, connaissance que Dieu possède seul de ce qui aurait pu arriver suivant de certaines conditions, dans de certaines circonstances.

— HIST. XIVe s. Par telles condicionelles suppositions, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. L'absolution est conditionnelle, CALVIN, *Instit.* 505. Je fois volontiers mes promesses, en touts subjects, incertaines et conditionnelles, MONT. IV, 94.

— ÉTYM. Provenç. *conditional;* espagn. *condicional;* ital. *condizionale;* du latin *conditionalis*, de *conditio* (voy. CONDITION).

CONDITIONNELLEMENT (kon-di-sio-nè-le-man), *adv.* Sous certaines conditions. Il dit n'être obligé à payer que conditionnellement.

— HIST. XIVe s. Condicionelement, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Un ministre de la parole en executant deument son office ne peut absoudre que conditionnellement, CALVIN, *Instit.* 504.

— ÉTYM. *Conditionnelle*, et le suffixe *ment;* provenç. *conditionalment;* espagn. *condicionalmente;* ital. *condizionalmente.*

† **CONDITIONNEMENT** (kon-di-sio-ne-man), *s. m.* || **1°** Terme de philosophie, action de conditionner. || **2°** Action de dessécher la soie écrue. Pendant les cinq jours ouvrables de cette semaine, à Lyon, le chiffre total du conditionnement dépasse de plus de 13000 kil. la somme de la semaine complète d'opérations la plus élevée depuis le commencement de l'année, *la Presse*, journal quotidien, 11 juin 1860.

— ÉTYM. *Condition.*

CONDITIONNER (kon-di-sio-né), *v. a.* || **1°** Terme d'arts. Faire, fabriquer une chose, de manière qu'elle soit en bonnes conditions. Bien conditionner un drap. || **2°** Terme de pratique. Conditionner un acte, le charger de clauses. || **3°** Terme de commerce. Conditionner une soie, la soumettre à la dessiccation. || **4°** Se conditionner, *v. réfl.* Être fabriqué avec les conditions requises. Les marchandises se conditionnent bien dans cet établissement. || Recevoir la préparation dite conditionnement. L'établissement où se conditionnent les soies.

— HIST. XIIIe s. D'autre part, el [les femmes] sunt franches nées; Loi les a condicionnées, Qui les oste de lor franchises, Où nature les avoit mises, *la Rose*, 14080. Li filz Dieu, qui si bien les condicionna, Qui à la Magdalene ses pechiez pardonna, Leur merisse les biens que par eulz nous donna! J. DE MEUNG, *Test.* 97. || XIVe s. De tous ceux qui sont en autre demaine [domaine] et justice, qui ne sont conditionnez ou abonnez, levez la dite aide, DU CANGE, *conditionnare.* Comme le suppliant eust pris par mariage Thomine, ycelle cuidant estre femme bien conditionnée et paisible, ID. *conditio.* || XVe s. Qu'il advise bien de se mettre en lieu, qui soit tel, si bien conditionné, si vertueux et si bon, qu'il y puisse prendre exemple de toute bonté, *Boucíq.* I, ch. 7. Ung qui depuis s'est appellé monseigneur de Chimay, homme jeune et très-bien conditionné, nepveu du seigneur de Croy, COMM. I, 2. Entre les conseillers se trouvent tousjours largement de bons et notables personnages, et aussi il en y a aucuns bien mal conditionnez, ainsi est-il en tous estaz, ID. I, 6. || XVIe s. Tous ont aspiré estre receuz en vostre alliance, à pactes par vous mesmes conditionnez, RAB. *Garg.* I, 31. Ils mesprisent les services limitez et conditionnez [conditionnels], MONT. III, 242. De mal conditionné jouvenceau, oultrageux et temeraire qu'il estoit auparavant, il devint homme très sage et très moderé, AMYOT. *Lyc.* 16. Il avoit veu mourir devant ses yeux un sien filz bien conditionné, ID. *Cor.* 37.

— ÉTYM. *Condition;* provenç. *conditionar;* espagn. *condicionar;* ital. *condizionare.*

CONDOLÉANCE (kon-do-lè-an-s'), *s. f.* Témoignage par lequel on montre qu'on prend part à la douleur de quelqu'un, lors de la mort d'un de ses proches, et, en général, lors d'un malheur considérable quelconque qui lui arrive. Lettre de condoléance. Rendre les devoirs de condoléance, MALH. dans VAUGELAS, *Rem.* au mot *condouloir.* S'il survient quelqu'un à qui il doive un discours tout différent, il sait, en achevant de vous congratuler, lui faire un compliment de condoléance, LA BRUY. VIII. Permettez que je joigne mes compliments de condoléance à vos jolis vers sur la goutte de M. de Kayserling, VOLT. *Lett. Pruss.* 109.

— HIST. XVe s. Le duc descendu à pied le va saluer humblement et faire deux contraires personnages, l'un de la condoleance du trespas du roi son pere, l'autre de conjouissement de la très haulte et très glorieuse fortune qui estoit resplendie en lui, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Voy. CONDOULOIR.

CONDOR (kon-dor), *s. m.* Genre de vautour de l'Amérique méridionale. Le condor est le plus gros des oiseaux qui volent. Si la faculté de voler est un attribut essentiel à l'oiseau, le condor doit être regardé comme le plus grand de tous.... Il possède même à un plus haut degré que l'aigle toutes les qualités, toutes les puissances que la nature a départies aux espèces les plus parfaites de cette classe d'êtres; il a jusqu'à dix-huit pieds d'envergure, le corps, le bec et les serres à proportion aussi grandes et aussi fortes, le courage égal à la force, BUFFON, *Condor.* Tel on voit s'élever le monstrueux condor, Quand, du sommet des monts prenant son vaste essor, Dans les airs obscurcis il plane et se balance, MASSON, *Helvétiens*, VII.

— ÉTYM. *Cuntur*, dans la langue des Incas.

† **CONDORMANT** (kon-dor-man), *s. m.* Sectaire qui autorisait la promiscuité des sexes.

— ÉTYM. *Com*, et *dormir.*

† **CONDOTTIERE** (kon-do-ttiè-r'), *s. m.* Nom qu'on donnait en Italie aux capitaines de soldats mercenaires. Un condottiere. On le vit [Maximilien] à la fin gagnant sa vie comme condottiere, dans le camp des Anglais, empereur à cent écus par jour, MICHELET, *Hist. de France au* XVe s. I, 8. || Aujourd'hui, aventurier qui prend indifféremment du service militaire en vue de son avancement personnel. || *Au plur.* Les condottieri, suivant la règle du pluriel italien.

— ÉTYM. Ital. *condottiere*, capitaine, de *condotta*, conduite (voy. CONDUITE).

CONDOUBLÉ, ÉE (kon-dou-blé, blée), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de conduplicatif.

— ÉTYM. *Com*, et *doubler.*

CONDOULOIR (SE) (kon-dou-loir), *v. réfl.* Employé seulement à l'infinitif. Se condouloir avec quelqu'un, lui témoigner qu'on prend part à sa douleur. Leurs Majestés avaient envoyé des personnes de qualité à la reine d'Angleterre se condouloir de la mort funeste du roi son mari, LA ROCHEF. *Mém.* 67. Arrivé droit au parlement [le duc d'Orléans devra leur dire qu'il est venu] leur faire part lui-même et se condouloir avec eux de la perte que la France venait de faire, ST-SIM. 398, 188.

— HIST. XVe s. Par plus forte raison, tu dois condoler sur la mort de ton frere, MONSTREL. I, ch. 47. || XVIe s. Aprez s'estre souvent condolu à ses privez des maulx que.... MONT. I, 44. [Ils ne trouvent pas bon] de condouloir et compatir, ny mesme fleschir avec eulx [les malheureux], AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 12. Il s'adressa à l'un de ses familiers qui faisoit le plus de mine de s'en condouloir et contrister avec luy, ID. *ib.* 15.

— ÉTYM. Latin *condolere*, de *cum*, avec, et *dolere*, avoir de la peine (voy. DOULOIR).

CONDUCTEUR, TRICE (kon-du-kteur, ktri-s'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui conduit. Le conducteur d'une barque. Moïse était le conducteur du peuple de Dieu. Ceux-ci allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude ; et leur subtil conducteur qui, en combattant, en dogmatisant, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine.... BOSS. *Reine d'Anglet.* Pour mieux entendre ce que feraient par eux-mêmes des chevaux fougueux, il faut les considérer sans bride et sans conducteur qui les pousse ou qui les retienne, BOSS. *Connaiss.* III, 9. Tu verras de chameaux un grossier conducteur.... VOLT. *Fanat.* I, 4. || Conducteur du requin, nom d'un poisson (*centronote conducteur* de Cuvier; *gastérostée conducteur* de Linné). || **2°** Celui, celle qui dirige. Ces négociations avantageuses dont il fut le conducteur, FLÉCH. *le Tel.* Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue, Que je ne dise rien qui doive être repris, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Une musique de luths et de voix se fit entendre à l'un des coins du plafond, sans qu'on vît ni chantres ni instruments, musique aussi douce et aussi charmante que si Orphée et Amphion en eussent été les conducteurs, LA FONT. *Psyché*, I, p. 37. Pourvu que l'honnêteté, la discrétion, la prudence soient conductrices de cette affaire, ID. *ib.* II, p. 138. Le bon sens et l'esprit, conducteurs du courage, Sont des Condés enfin l'ordinaire apanage, ID. *Lett.* XXV. || Terme de ponts et chaussées. Conducteur, agent qui est sous les ordres directs de l'ingénieur et au-dessus des piqueurs, ainsi dit parce qu'il est chargé de la conduite ou direction des travaux. Conducteur embrigadé, celui qui fait partie du corps des ponts et chaussées à titre permanent. || On dit aussi d'une manière générale conducteur des travaux pour désigner une sorte de contre-maître qui dirige les travaux de bâtisse sous un entrepreneur ou un architecte. Conducteur des travaux du Louvre. || Homme de confiance qui, sans être nécessairement le cocher d'une voiture, la dirige et fait payer les voyageurs, etc. Conducteur de diligence, d'omnibus. || **3°** Livre qui sert de guide. Conducteur de l'étranger dans Paris. || **4°** Terme de chirurgie. Instrument employé autrefois dans l'opération de la taille par le grand appareil. || **5°** Terme de physique. Corps qui transmet le fluide électrique ou le calorique. Les métaux sont bons conducteurs de la chaleur. J'ai un antitonnerre à Ferney dans mon jardin ; vous savez que cela s'appelle un conducteur, VOLT. *Lett. d'Argental*, 8 mars 1775. || Cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au devant de la machine électrique, et à la surface duquel l'électricité se rassemble. || **6°** *Adj.* Thésée reçut d'Ariane un fil conducteur dans le labyrinthe. Acceptez le secours de ma main conductrice, LEMERC. *Charles VI*, III, 6. || Corps conducteur du calorique ou de l'électricité, corps qui se laisse facilement traverser par l'un ou l'autre de ces agents. || Terme de botanique. Tissu conducteur, portion du tissu du style et du placenta, à travers lequel pénètrent les boyaux polliniques pour arriver dans la cavité de l'ovaire et aux ovules. || Terme d'imprimerie. Points conducteurs, voy. POINT.

— HIST. XIVe s. [Il] Retint et soudoia et paia sans errour Trois mille combattans dont il fu conductour, *Guescl.* 18045. || XVe Et nonobstant qu'à ces trois assauts, la dessus dite pucelle, la commune renommée dit en avoir esté la conducteresse, MONSTREL. *liv.* II, *ch.* 59. Ainsi faut conclure que ce voyage fut conduit de Dieu; car le sens des conducteurs [des chefs], que j'ay dit, n'y servit de gueres, COMM. VII, *Prol.* Le conte de sainct Pol principal conducteur de ses affaires, ID. I, 2. || XVIe s. De gens de pied, sans leurs bons conducteurs, Ving et sept mil misrent dessus les champs, J. MAROT, V, 107. Tu mettras dans la playe l'une de ces verges d'argent, appelées conducteurs (pource qu'ils servent de guide aux autres instrumens que l'on veut introduire dans la vessie), PARÉ, XV, 45. Quand il fut question d'envoyer gens pour repeupler ces villes, il en fut deputé conducteur et commissaire, AMYOT, *Flamin.* 3. Les conducteurs des elephans se trouverent enveloppez, ID. *Pyrrh.* 57.

— ÉTYM. Voy. CONDUIRE; provenç et espagn. *conductor;* ital. *conduttore.*

† **CONDUCTIBILITÉ** (kon-du-kti-bi-li-té), *s. f.* Terme de physique. Propriété dont jouissent les corps

de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou à leur surface, et de les communiquer aux corps voisins.

— REM. Voy. CONDUCTIBLE.

— ÉTYM. *Conductible.*

† **CONDUCTIBLE** (kon-du-kti-bl'), *adj.* Terme de physique. Qui jouit de la conductibilité.

— **REM.** Les physiciens se sont mépris en faisant les mots *conductibilité*, *conductible*. Ce mots, par leur composition, signifient non la propriété de conduire, mais la propriété d'être conduit; comme on le voit dans *compressible* et *compressibilité*. Il aurait fallu dire, pour *conductibilité*, *conduction* ou *conductricité*, et pour *conductible*, *conducteur* ou *conduiseur*.

— ÉTYM. Voy. CONDUIRE.

CONDUCTION (kon-du-ksion), *s. f.* || **1°** Terme de physique. Passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps, et, par extension, propriété de certains corps de transmettre facilement le calorique ou l'électricité. || **2°** Terme de droit romain. Prise à loyer.

— HIST. XIIIe s. Presque tuit li marchié ont esté establi par le droit aus gens, si comme achas et ventes, loages, conductions, compaingnie, *Le conseil de P. de Fontaines*, 475.

— ÉTYM. Latin *conductio*, de *conducere*, louer, proprement conduire (voy. CONDUIRE).

CONDUIRE (kon-dui-r'), je conduis, nous conduisons; je conduisais; je conduisis; je conduirai; je conduirais; conduis, conduisons; que je conduise, que nous conduisions; que je conduisisse; conduisant; conduit, *v. a.* || **1°** Faire aller en allant soi-même. Il prit des guides qui le conduisirent. Conduire un aveugle. Conduire un enfant à l'école. Il est temps qu'en son ciel cet astre aille reluire; De grâce, accordez-moi l'honneur de l'y conduire, CORN. *Nicom.* II, 2. C'est vous qui sur ces bords conduisîtes ses pas, RAC. *Phèd.* III, 5. Les dieux vous conduisent comme par la main, FÉN. *Tél.* III. || Absolument. On va d'un pas plus ferme à suivre qu'à conduire, L'avis est plus facile à prendre qu'à donner, CORN. *Imitation*, I, 9. || Terme de manége. Conduire un cheval étroit ou large, lui faire parcourir, dans le manége, un cercle plus ou moins grand. Conduire un cheval de la main, le changer de main. || Donner une certaine direction. Le chirurgien conduisait d'une main ferme le bistouri. Le maître d'écriture a conduit la main de son élève. Ce peintre conduit bien son pinceau. || **2°** Transporter d'un lieu à un autre. Conduire du vin, des vivres. || **3°** Faire aller une chose où elle doit aller. Conduire une voiture. || Absolument, conduire se dit pour conduire une voiture. Ce cocher conduit bien. On voit que vous ne savez pas conduire. || Conduire une barque, la faire aller où elle doit aller. || Fig. et familièrement. Conduire la barque, avoir le gouvernement d'une affaire. || Bien conduire sa barque, diriger ses affaires avec habileté. || Terme de carrier. Conduire la pierre, la mener sur les rouleaux jusqu'au point de l'orifice. || **4°** Faire aller devant soi. Conduire les troupeaux aux champs. Et qui gouverne Rome a conduit des troupeaux, ROTR. *St-Gen.* I, 4. || Par extension. La fête de Diane approchait, et l'on se préparait à conduire la pompe accoutumée, CHATEAUB. *Mart.* 13. || **5°** Accompagner par honneur, par civilité. Mes domestiques vous conduiront. Conduisez madame. || Conduire une femme à l'autel, l'épouser. || **6°** Emmener. Il se laissa conduire en prison. Et pour mieux l'y conduire [à Rome] il [l'otage] vous sera donné Sitôt qu'il aura vu son frère couronné, CORN. *Nicom.* IV, 4. || **7°** Fig. La colère a mal conduit sa main. Voilà où l'ont conduit ses folies! Cela me conduit à vous confier un secret. Qu'un juste respect conduisant ses regards.... CORN. *Pomp.* IV, 3. Que ma crédule main conduise le couteau.... RAC. *Iph.* III, 6. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, BOIL. *Art poét.* I. Madame, vous voyez où l'amour m'a conduit, CORN. *Perthar.* IV, 5. N'eût-il pas jusqu'au bout conduit son artifice? RAC. *Baj.* III, 7. Reconnaissez les coups que vous aurez conduits, ID. *Iph.* V, 2. Remonter jusqu'au principe et vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion ancienne a été capable de pousser les hommes, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Conduire une chose à sa fin, à son terme. Conduire un ouvrage à sa perfection. || Commander, gouverner. Conduire une armée, une flotte. L'art de conduire les peuples. Ai-je mis dans sa main le timon de l'État Pour le conduire au gré du peuple et du sénat? RAC. *Brit.* I, 1. || Diriger la conduite. Se laisser conduire par une personne expérimentée. Un directeur conduit la conscience de son pénitent. Burrhus conduit son cœur, Sénèque son esprit, RAC. *Brit.* IV, 4. || Conduire une administration, une affaire, une négociation, en avoir la direction. Je conduis de l'œil toutes choses, et tout cela ne va pas mal, MOL. *Pourc.* II, 11. || Bien conduire, mal conduire l'intrigue d'une pièce, un drame, une comédie, enchaîner bien ou mal les scènes. || Bien conduire, mal conduire un raisonnement, en enchaîner bien ou mal les parties. || Conduire une construction, des travaux, les diriger, présider aux ouvriers qui les exécutent. || Conduire un orchestre, une danse, en diriger les mouvements. || **8°** Faire aller jusqu'à un certain point une opération, un travail quelconque. Cet ingénieur a conduit une mine jusque sous le bastion. || Terme d'hydraulique. Conduire de l'eau, l'amener et la distribuer par des conduits. || Conduire un mur, le prolonger depuis un endroit jusqu'à un autre. || Terme de géométrie. Conduire une ligne, la faire passer par un certain point. || Conduire l'étoffe bois à bois, c'est en fait de métrage l'étendre doucement le long du mètre, sans la tirer pour l'allonger. || Mener jusqu'à, en parlant d'un chemin. Prenez cette rue, elle vous conduira au boulevard. || Fig. Ses grandes actions l'ont conduit à la gloire. Il a été conduit à la ruine par une folle passion. || **9°** Terme d'eaux et forêts. Conduire une futaie, une forêt, l'aménager. || Terme d'horticulture. Conduire un arbre, le tailler suivant ce qu'on en veut faire. || Terme de fauconnerie. Conduire un faucon, l'élever comme il convient. || **10°** *V. n.* S'étendre jusqu'à, en parlant d'une route. Ce chemin conduit à la ville. Et cette autre [porte] conduit dans celui de la reine, RAC. *Bérén.* I, 1. || Fig. Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire, LA FONT. *Fabl.* X, 14. || **11°** Se conduire, *v. réfl.* Se diriger. Cet homme ne voit pas à se conduire, il est presque aveugle, ou il est dans une obscurité complète. || Être conduit. Ce dessein s'est conduit avec plus de mystère, RAC. *Brit.* V, 5. L'opération du baume irrita Vénus, à l'insu de qui la chose se conduisait, LA FONT. *Psyché*, II, p. 176. || Fig. Se comporter d'une certaine manière. Nous sommes encor loin de mettre en évidence Si nous nous conduirons avec plus de prudence, CORN. *Cinna*, II, 2. De quelle manière l'Église se conduit à l'égard des prêtres, PASC. *Prov.* 16. Vous êtes-vous mis dans la tête que Léonard de Pourceaugnac soit un homme à acheter chat en poche, et qu'il n'ait pas là dedans quelque morceau de judiciaire pour se conduire? MOL. *Pourc.* II, 7. La plupart des femmes se conduisent par le cœur, LA BRUY. III.

— SYN. CONDUIRE, MENER, GUIDER. Celui qui conduit peut ne pas savoir le chemin; celui qui guide sait le chemin. Celui qui mène peut ne pas conduire, c'est-à-dire faire cheminer, et peut ne pas guider, c'est-à-dire connaître les chemins à prendre. Un chien conduit un aveugle ou le guide, suivant que ce chien ne sait pas encore le chemin ou qu'il le sait déjà; mais c'est l'aveugle qui mène le chien.

— **HIST.** Xe s. Poscite que cest fructum que mostret nos habemus, que el nos conservet, et ad maturi.... ure [maturitatem condure] lo posciomes [puissions], *Fragm. de Valenc.* p. 469. || XIe s. Que nous seions conduit à mendier, *Ch. de Rol.* III. [que] Par artimal l'i [en enfer] condoist [conduise] Jupiter, *ib.* CVI. || XIIe s. A Saragoze ert conduz, *Ronc.* p. 16. En Roncisvals condurai mes amis, *ib.* p. 42. Conduis ma gent à force et à vertu, *ib.* p. 124. Qu'il les conduie as angles spiritaus, *ib.* p. 150. Ces [ceux-là] conduit Murgalez du regne d'Afanie, *Sax.* VII. Tous jours te conduira ta creance et tes drois [ton droit], *ib.* XVIII. || XIIIe s. Et là o [où] il en mer esteit, Si com fortune le voleit, Molt près de peril e de mort, Sans nul conduit e sanz confort, Fors sol l'onde qui'l conduseit,... *Grégoire le Grand*, p. 33. Il parmena el desert les filz Israel, et les conduist en la terre de promissiun, *Psautier*, f° 95. Et Johannis leur fist jurer qu'il les condiroit tout sauvement, VILLEH. CLII. Dame Dieu la conduie et la prenne en sa part, *Berte*, XXII. Ainsi se doit dame deduire, Qui d'amors vuet son cors conduire, *Lai du conseil.* Se Jehans eust dit au vendre : je voz vent dix muis de blé conduis à Clermont, BEAUM. XXVI, 3. || XVe s. Pour gaigner et conduyre le duc de Bourgogne à mettre sus une armée en son pays, COMM. I, 2. Sagement il [Louis XI] conduysoit l'adversité, ID. I, 10. A riens ne voulut le dit duc entendre, et ja conduysit son malheur, ID. V, 1. || XVIe s. Ce monde est comparé à ung feu bien allumé, dont ung petit est bon pour soy esclairer à soy conduyre; mais qui trop en prent, il se art, *Rozier histor.* I, 2. Aux guerres par lui conduictes contre eulx, MONT. I, 16. Les Atheniens estoient à choisir de deux architectes à conduire une grande fabrique [édifice], ID. I, 189. Tel se conduict bien, qui ne conduict pas bien les aultres, ID. IV, 133. Il en demoura plus de quatre mille sur la place, pour ce qu'ilz n'avoient personne qui les conduisist, AMYOT, *Philop.* 16. Le chemin est uny et plain qui conduit l'homme à croire ce qu'il veult, ID. *Artax.* 42. Ce fut toy qui de nuict abandonnant sa ville Conduis le vieil Priam en la tente d'Achille, RONS. 919.

— **ÉTYM.** Wallon, *kidûre;* provenç. *conduire*, *condurre;* catal. *conduir;* espagn. *conducir;* portug. *conduzir;* ital. *condurre;* du latin *conducere*, de *cum*, avec, et *ducere*, mener (voy. DUIRE).

† **CONDUISEUR** (kon-dui-zeur), *s. m.* || **1°** Ouvrier qui conduit le bassicot dans une ardoisière. || **2°** Terme d'eaux et forêts. Commis préposé par le marchand de bois.

— HIST. XIIIe s. De l'une fu Richarts conduisieres, *Fierabras*, dans RAYNOUARD, t. III, p. 83. || XIVe s. Bauduins fu dolans, n'i ot que courrechier, Les conduiseurs du mast emprist à araisnier, *Baud. de Seb.* VIII, 728. || XVe s. Deux mille hommes de Gand, desquels François Acreman estoit conduiseur, FROISS. II, II, 225. Et comme prudence et sagesse soit mere et conduiseresse des autres vertus, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 22. De ceste compagnie fut capitaine et conduiseur un chevalier qui au dict siege estoit, *Boucig.* I, ch. 11.

— ÉTYM. *Conduisant.*

† **CONDUISOIR** (kon-dui-zoir), *s. m.* Long bâton qui, percé à l'un de ses bouts, sert dans les corderies à conduire un fil de caret enfilé dans le bout percé.

— ÉTYM. *Conduisant.*

1. **CONDUIT, UITE** (kon-dui, dui-t'), *part. passé* de conduire. Que l'on fait aller avec soi. Télémaque conduit par Mentor. Que ne peut l'amitié conduite par l'amour? RAC. *Andr.* III, 1. || Dirigé. Socrate conduit par la sagesse. Le pinceau conduit par une main habile. Le raisonnement bien conduit portait à le croire, PASC. dans COUSIN. || Au théâtre, une intrigue bien conduite, intrigue dont les incidents sont bien ménagés. || Terme de peinture. Jours bien conduits, jours bien distribués. || Terme de jardinage. Taillé et pincé suivant les règles. A moins que les branches ne se fassent de la confusion les unes aux autres, ce qui est assez rare dans un arbre bien conduit, LA QUINTINYE, *Jardins*, I, III, 10. || Terme d'entrepreneur. Des travaux de terrassement, de bâtisse, conduits par un homme intelligent. || Entraîné. Conduit par de mauvaises passions. || Amené. Conduit à la misère par la prodigalité.

2. **CONDUIT** (kon-dui; le *t* se lie: kon-dui-t étroit; au pluriel l'*s* se lie: des kond-ui-z étroits), *s. m.* || **1°** Canal étroit ou tuyau par lequel un liquide ou un fluide peut circuler. Conduit souterrain. Boucher un conduit. Les conduits de la respiration, de la déglutition. || Boyau par lequel on chemine sous terre ou à travers des murailles. Je sais qu'il fit trancher et clore ce conduit Par où ce grand secours devait être introduit, CORN. *Pomp.* V, 3. || Espace vide laissé sous la plaque du foyer d'un poêle, pour le passage de l'air froid. || Terme d'anatomie. Conduit auditif, le pertuis qui est à l'oreille et qui conduit jusqu'au tympan. || **2°** Terme de marine. Poulie ou autre support par où passe une manœuvre. || Terme de métier. Appui d'un outil. || Petit tube renfermant les fils de fer d'une sonnette. || **3°** Dans l'ancienne musique, sorte de motet.

— HIST. XIIe s. Dunc enveia li bers [le baron] al cunte dous [deux] abez, Qu'il li doinse conduit, qu'il seit ultre passez Par Flandres, ù il est venuz e arivez, *Th. le mart.* 51. Or i parra se preus serez; Or le verrai; or i parra Se vostre conduiz [conduite, compagnie] me garra, *la Charrette*, 1530. || XIIIe s. Souvent s'est commandée au dame Dieu conduit, *Berte*, XXXVI. Puis ont lur dame remenée Li riche ome de la contrée A grant conduit en son païs, *Grégoire le Grand*, p. 31. Totes ces ewes ki par leur nature sont douces premierement prendent autres natures par les conduis ù eles passent, ALEBRANT, f° 8. Et s'en r'alerent par le conduit le comte de Savoie qui les conduisit jusques à Rome, *Chr. de Rains*, p. 128. Or volons en ceste seconde partie tretier des chaucies, des tonlius, des travers, des conduis [sorte de taxe], des rivages, *Liv. des mét.* 375. Entendez ça, ne vos anuit; Renart est venuz par conduit, Por droit faire et por amender Ce qu'on li saura demander, *Ren.* 11050. Celui qui chace sanz conduit [permission] El bois, et sa venoison emble.... *ib.* 17612. Si te vantas que tot sanz livres Chanteroies bien un

conduit; Lors commença à si grant bruit Que tuit cil de la vile vindrent, *ib.* 14429. Ains irés par joliveté, Chantant en pardurableté Motez, conduis et chançonnettes, *ib.* 20859. Tuit cil qui sunt el marché, ou en alant ou venant du marché, sunt el conduit le conte et doivent avoir sauf aler et sauf venir, [illegible] M. XXX, 16. || XVe s. Ne demeura pas quinze jours après que Espaignolet avec sa route s'en vint de nuit bouter ens ou conduit dont l'allée respondoit au chastel, FROISS. II, III, 23. Ainsi reconquist la dite roine le royaume d'Angleterre, sous le confort et conduit de monseigneur Jean de Hainaut, ID. I, I, 22. || XVIe s. Ilz disoient que ce n'estoit pas une esquinance qui luy avoit estouppé la nuict le conduit de la voix, AMYOT, *Démosth.* 36. Les esgouts soubterrains, et les conduits d'eaux dont la ville est toute pleine, ID. *Pyrrh.* 73.

— ÉTYM. Provenç. *conduch;* espagn. *condutto;* ital. *condotto;* du latin *conductus* (voy. CONDUIRE).

CONDUITE (kon-dui-t'), *s. f.* || **1°** Action de conduire, de mener, de guider. Être chargé de la conduite d'un aveugle, d'un troupeau, d'un convoi. || Par extension, celui qui conduit. À vous mettre en lieu sûr je m'offre pour conduite, MOL. *Tart.* V, 6. || Terme de marine. Frais de route payés aux marins pour se rendre dans les ports militaires ou pour retourner dans leurs quartiers. || **2°** Accompagnement avec cérémonie. Être chargé de la conduite d'un ambassadeur. Faire la conduite à un camarade qui part. || **3°** Ce qui conduit, dirige. || Terme de marine. Poulie de conduite, poulie qui dirige certains cordages. || Terme de métier. Partie excédante du fût d'un outil de menuisier, qui l'empêche de descendre trop. || Pièce d'une grosse horloge, qui transmet le mouvement à une certaine distance. || **4°** Terme d'hydraulique. Aqueduc, tuyau qui conduit les eaux. Ces fontaines Dont les conduites souterraines.... MALH. III, 3. || Fig. Et par une conduite immense La grâce descend dessus nous, RÉGNIER, *Hymne.* || Petit canal pratiqué sous le carreau, pour amener l'air extérieur dans le foyer et faire monter la fumée. || **5°** Fig. L'action de conduire, de diriger. Être chargé de la conduite d'un diocèse, de la conduite des âmes. Avoir la conduite d'une armée. Prendre la conduite d'une entreprise. Laissez-moi la conduite de cette affaire. Et de ton heureux sort laisse-moi la conduite, CORN. *Nicom.* I, 4. Je vois sur la frontière une puissante armée, Comme vous l'avez dit, à vaincre accoutumée; Mais par quelle conduite et sous quel général? ID. *ib.* III, 2. Quand un monarque agit par sa propre conduite, ID. *Othon*, I, 1. Il leur laissait toute la conduite de l'affaire, SÉV. 401. Je suis les conduites ordinaires de la prudence, ID. 318. Et nous verrons ensuite Si je dois de vos feux reprendre la conduite, MOL. *l'Étour.* III, 5. Le fils fut mis sous la conduite D'un précepteur, LA FONT. *Contr.* Sur l'ordre et la conduite de qui ce lieu et ce temps a-t-il été destiné à moi? PASC. dans COUSIN. Dieu ne fait plus de miracles dans la conduite ordinaire de son Église, ID. *ib.* Remettons nous à Dieu pour la conduite de nos vies, ID. *ib.* Si nous lui en remettions la conduite, ID. *ib.* Vous pouvez du départ me laisser la conduite, RAC. *Esth.* III, 1. Allez, de votre sort laissez-moi la conduite, ID. *Andr.* IV, 3. Ceux à qui je voulais qu'on livrât sa conduite, ID. *Brit.* IV, 2. Arsace, je me vois chargé de sa conduite, ID. *Bérén.* III, 2. Régner et de l'État embrasser la conduite, ID. *Phèd.* III, 1. Mais ce n'est que l'effet d'une sage conduite Dont César a voulu que vous soyez instruite, ID. *Brit.* I, 2. || **6°** Terme de théologie. Voie divine, dessein divin. Le ciel choisit souvent de secrètes conduites Qu'on ne peut démêler qu'après de longues suites, CORN. *Œdipe*, IV, 1. La conduite dont Dieu s'est servi en cette rencontre, PASC. *Lett.* 1er avril 1648. Voilà les admirables conduites de la sagesse de Dieu sur le salut des saints, ID. *Lett.* 1. La conduite de Dieu sur la vie et la maladie, ID. dans COUSIN. Nous bénirons la conduite de la Providence, ID. *ib.* J'ai fait de sérieuses réflexions sur les conduites de Dieu sur vous, BOSS. *Lett.* 10. Dans le nouveau Testament il a suivi une autre conduite, ID. *Hist.* II, 13. Elle conserve dans son cœur la conduite passée de Dieu sur elle, MASS. *Myst. Purif.* 1. Telle fut envers Bernard la conduite de la grâce, ID. *Panég. St Bern.* || **7°** Direction de travaux de constructions, de fortifications, de siége. La conduite des travaux du Louvre. Avoir la conduite d'une tranchée. || Le plan et la marche d'un ouvrage d'esprit. La conduite d'un poëme dramatique. Un caractère tracé avec beaucoup de conduite. || Terme de peinture. Bonne ordonnance d'un tableau. || Terme de musique. Art de mettre en œuvre et de développer le motif d'une composition. || Terme de rhythmique ancienne. Conduite rhythmique, ou, simplement, rhythmique, rapidité ou lenteur dans le temps ou la marche de la déclamation. || **8°** Manière de se comporter, de se gouverner. Avoir une bonne conduite. Mais je ne comprends point toute votre conduite, CORN. *Nicom.* III, 4. On donne des conseils, mais on n'inspire pas de conduite, LA ROCHEF. *Réfl.* 378. Mais des yeux du Seigneur leur conduite éclairée Ne s'écartait jamais de la divine loi, LA FONT. *Captivité de St Malc.* Il avait voulu l'engager à tenir une conduite plus droite, FÉN. *Tél.* XXI. L'Hespérie et toute la Grèce, qui ont les yeux sur nous, méritent que nous tenions cette conduite pour en être estimés, ID. *Tél.* XX. Combien voit-on de gens qui, sur une vaine confiance en leur bonne intention, s'engagent dans de fausses conduites! ID. *ib.* XVII. L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite, Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal instruite, BOIL. *Sat.* X. Il te sied bien d'avoir en de si jeunes mains, Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes desseins, Et laissé d'un vizir la fortune flottante Suivre de ces amants la conduite imprudente, RAC. *Baj.* IV, 7. D'un rival en fureur est-ce là la conduite? ID. *Mithr.* IV, 1. Vous-même rougiriez de ma lâche conduite, ID. *Bérén.* V, 6. || Absolument. Bonne conduite. Avoir de la conduite. Manquer de conduite. Être sans conduite. || Certaines façons dont on use. La conduite qu'il a tenue hier soir est sans excuse. || Prudence, adresse, savoir-faire. Le malheur, par conduite, au bonheur cédera, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Détester en pleurant votre peu de conduite, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, IV, 1. [Il] Ménagea notre vie avec tant de conduite, ROTR. *Vencesl.* IV, 6. Vous avez de la prudence, de la conduite, SÉV. 432. Près du prince Gygès eut assez de conduite, LA FONT. *Cand.*

— REM. **1.** D'après Laveaux, ce nom n'a point de pluriel, si ce n'est en termes d'hydraulique, en parlant des tuyaux des aqueducs qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre. C'est une erreur. *Conduite* a un pluriel dans tous les sens comme on peut le voir aux exemples. || **2.** Dans le sens théologique de direction divine, *conduite* prend la préposition *sur*.

— HIST. XIIIe s. Et ferons nous encore davantage, que nous metrons cinquante galies armées en vostre conduite, VILLEH. XIV. || XVIe s. Dame Pallas qui luy avoit prefix Ducteurs expers et de sure conduicte Pour gouverner si puissant exercite [armée], J. MAROT, V, 54. Les jeux, danses, desquelles l'antiquité a donné le patronage et la conduicte aux dieux mesmes, MONT. I, 184. Cette bataille gaignée soubs la conduicte de dom Joan d'Austria, ID. I, 249. Soubz sa conduitte ilz avoient accoustumé de batre tousjours leurs ennemis, AMYOT, *Philop.* 13. La dure mere sert de conduite aux veines et arteres estans entrées au crane, lesquelles s'inserent en la duplicature d'icelle, PARÉ, III, 5. Comme on voit la navire attendre bien souvent Au premier front du port la conduite du vent, RONS. 424.

— ÉTYM. *Conduit*, participe passé pris au féminin et substantivement; bourguig. *condute, condeute.*

† **CONDUPLICABLE** (kon-du-pli-ka-bl'), *adj.* Terme de botanique. Susceptible d'être condupliqué.

— ÉTYM. *Condupliqué.*

† **CONDUPLICATIF, IVE** (kon-du-pli-ka-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Plié dans le sens de la longueur. Préfoliaison, préfloraison conduplicative.

— ÉTYM. *Condupliquer.*

† **CONDUPLICATION** (kon-du-pli-ka-sion), *s. f.* Terme de rhétorique. Figure qui consiste à répéter un mot au commencement ou à la fin d'une phrase.

— ÉTYM. *Condupliquer.*

† **CONDUPLIQUÉ, ÉE** (kon-du-pli-ké, kée), *adj.* Terme de botanique. Plié en double dans le sens de la longueur.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *duplicare*, doubler (voy. DOUBLE).

CONDYLE (kon-di-l'), *s. m.* Terme d'anatomie. Éminence articulaire d'un os, arrondie en un sens et aplatie dans l'autre. Les condyles de l'extrémité inférieure de l'humérus.

— HIST. XVIe s. L'os du bras a une assez grande epiphyse, ou condyle, ou teste en sa partie superieure, PARÉ, IV, 25.

— ÉTYM. Κόνδυλος.

† **CONDYLIEN, IENNE** (kon-di-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux condyles.

— ÉTYM. *Condyle.*

† **CONDYLOÏDE** (kon-di-lo-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a la forme d'un condyle.

— ÉTYM. Κόνδυλος, condyle, et εἶδος, forme.

CONDYLOME (kon-di-lô-m'), *s. m.* Terme de médecine. Excroissance charnue douloureuse, qui siége dans les régions anale, périnéale et génitale.

— HIST. XVIe s. Condylomes sont eminences ridées et comme excroissance de chair, PARÉ, XVIII, 87.

— ÉTYM. Κονδύλωμα, de κόνδυλος, condyle (voy. CONDYLE).

† **CONDYLOPHORE** (kon-di-lo-fo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des nœuds.

— ÉTYM. *Condyle*, et φορός, qui porte.

CÔNE (kô-n'), *s. m.* || **1°** Solide à base circulaire ou elliptique, et terminé en pointe. Un cône s'évalue en multipliant la base par le tiers de la hauteur. Un cornet de papier, un pain de sucre sont en forme de cône. Elle [la mère crocodile] se promène entre les nids de ses sœurs, qui forment des cônes d'œufs et d'argile, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 10. || Cône tronqué, cône dont la partie supérieure a été coupée par un plan. Cône droit, cône dont l'axe est perpendiculaire à la base. Cône oblique, cône dont l'axe est oblique à la base. || Terme d'optique. Cône de lumière, faisceaux de rayons lumineux partant d'un point et allant en divergeant. || Terme d'astronomie. Cône d'ombre, l'ombre conique qu'une planète éclairée d'un côté par le soleil projette de l'autre côté dans l'espace. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune entre en tout ou en partie dans le cône d'ombre que la terre projette. || **2°** Terme d'histoire naturelle. Genre de coquillages univalves, remarquables par l'élégance de leur forme et l'éclat de leurs couleurs. || **3°** Terme de botanique. Assemblage ovoïdal d'écailles coriaces, imbriquées en tout sens autour d'un axe commun, par exemple le fruit du pin. || Cône d'or, espèce d'agaric des environs de Paris. || Partie du houblon qui sert à la fabrication de la bière et aux infusions. || **4°** Terme de jardinage. Voy. PYRAMIDE. || **5°** Moule de fer fondu, de forme conique, dans lequel on verse les métaux en fusion || Vaisseau où se verse le sucre liquide.

— ÉTYM. *Conus*, de κῶνος.

† **CÔNÉ, ÉE** (kô-né, née), *adj.* Qui ressemble à un cône, en parlant de coquilles.

— ÉTYM. *Cône.*

† **CONFABULATEUR** (kon-fa-bu-la-teur), *s. m.* Vieux mot qui s'est dit de celui qui prend part à une confabulation.

— ÉTYM. *Confabuler.*

CONFABULATION (kon-fa-bu-la-sion), *s. f.* Entretien familier. Pour ce qui était de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue, RETZ, IV, 14. Je ne monte pas à cette tribune pour éclairer les confabulations qu'on vient de vous présenter, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 104.

— ÉTYM. Ital. *confabulazione;* du latin *confabulationem*, de *confabulari*, confabuler.

CONFABULER (kon-fa-bu-lé), *v. n.* S'entretenir familièrement. Il est vieux ou du moins marotique. Apelle un jour vint entre cinq et six Confabuler chez son ami Zeuxis, VOLT. *Poésies mêlées*, 42.

— ÉTYM. Ital. *confabulare;* du latin *confabulari*, de *cum*, et *fabulari*, parler, de *fabula* (voy. FABLE).

† **CONFALON** (kon-fa-lon) ou **GONFALON** (gon-fa-lon), *s. m.* Confrérie de séculiers dits pénitents à qui St Bonaventure prescrivit en 1264 une forme particulière de prières; plus tard Grégoire XIII confirma cette confrérie et lui donna le soin de délivrer les chrétiens esclaves des mains des infidèles.

— ÉTYM. *Confalon* est une autre forme de *gonfalon*, bannière (voy. GONFALON).

† **CONFARRÉATION** (kon-fa-rré-a-sion), *s. f.* La forme de mariage la plus solennelle chez les Romains et dans laquelle le grand pontife et le flamine de Jupiter unissaient les époux par les céréales (en latin, *fruges*) et la pâte salée (voy. SERVIUS, *ad Virg. Georg.* I).

— ÉTYM. Lat. *confarreatio*, de *cum*, avec, et *far*, farine: le partage de la farine, du pain.

CONFECTION (kon-fè-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Action de faire jusqu'à achèvement. La confection d'un canal, d'une route. Jusqu'à parfaite confection. Les liaisons de notre académicien avec plusieurs évêques qui se reposaient même sur lui de la confection de leurs mandements, D'ALEMBERT, *Éloges*, *Trublet.* || **2°** Terme de pratique. Action d'établir, de dresser. La confection d'un inventaire, d'une liste. || **3°** Fabrication, en grand et sans commande, d'objets d'arts mécaniques. Des marchandises de confection, ou, simplement, de la confection. || Terme de tailleur et de couturière. Faire la confection, faire des habillements à l'avance et par assortiment || Le vêtement fait ainsi à l'avance et par assortiment, et, en particulier, pour les femmes, un manteau, un mantelet, un châle garni. Acheter une confection. || Et aussi l'étalage, la partie du magasin où sont les objets

confectionnés. Monter, passer à la confection. || 4° Terme de pharmacie. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs substances en poudre et d'une certaine quantité de sirop ou de miel.

— HIST. XIII[e] s. En un bacin sur le charbun Seit feite la confeccion, *Ms. St Jean.* || XIV[e] s. Et porroit l'en respondre, que aucuns ars sont de delettacion, si come art de faire pigmens, confettions et odeurs, ORESME, *Eth.* 221. || XVI[e] s. Des potions cordiales, qui se feront de confection d'alkermès, PARÉ, XX, 31.

— ÉTYM. Génev. *confession*, sorte de médicament; provenç. *confection*; espagn. *confeccion*; ital. *confezione*; du latin *confectionem*, de *conficere*, achever, parfaire, de *cum*, et *facere*, faire.

CONFECTIONNÉ, ÉE (kon-fè-ksio-né, née), *part. passé.* Des habits bien confectionnés.

CONFECTIONNER (kon-fè-ksio-né), *v. a.* Opérer la confection de quelque chose. Confectionner une machine. || Se confectionner, *v. réfl.* Être confectionné. C'est là que se confectionnent ces machines.

— ÉTYM. *Confection.*

† **CONFECTIONNEUR, EUSE** (kon-fè-ksio-neur, neû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui confectionne, surtout en parlant des vêtements.

— ÉTYM. *Confectionner.*

CONFÉDÉRATEUR, TRICE (kon-fé-dé-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui organise une confédération.

— ÉTYM. *Confédérer.*

CONFÉDÉRATIF, IVE (kon-fé-dé-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui appartient à une confédération. Traité confédératif. Je sais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la confédération, tant pour la garde des frontières de l'Europe que pour l'entretien de l'armée confédérative, J. J. ROUSS. *Paix perpétuelle.* L'Europe a formé autrefois une société confédérative unie par des institutions communes, HENRI DE ST-SIMON, *Œuvres choisies*, t. II, p. 262, Bruxelles, 1859.

— ÉTYM. *Confédérer.*

CONFÉDÉRATION (kon-fé-dé-ra-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Union entre plusieurs États qui, tout en gardant une certaine autonomie, s'associent pour former un seul État à l'égard des puissances étrangères. La confédération suisse. La confédération des États-Unis. La confédération germanique. || 2° Alliance de plusieurs puissances par un traité, pour soutenir une cause commune. Cyrus saccagea toutes les villes qui étaient entrées en confédération avec eux [les Lydiens], FÉN. *Thalès.* || 3° Nom qu'on donnait en Pologne aux associations armées qui se faisaient entre les nobles pour suppléer à l'impuissance des diètes paralysées par le *liberum veto.* La confédération de l'armée de Lithuanie. La confédération de Bar.

— HIST. XIV[e] s. Comme Estienne Marcel nagaires prevost des marchanz de la ville de Paris.... et autres.... eussent ou temps passé fait, commis et perpetré plusieurs conspiracions, monopoles, traysons, rebellions, confederacions armées, *Bibl. des Chartes*, 5[e] série, t. I, p. 81. Rebellions, confederacions armées, invasions, *ib.* Avoir confederation et alliances à gens d'autres citez, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV[e] s. Prenons et acceptons, par ces presentes, alliances, amitié et confederation perpetuele avec nostre dit cousin de Savoye, *Lettre de Charles VII, Bulletin du comité de la langue,* t. III, p. 576. Considerant l'affinité, amour et confederation que j'avois par devers très haut et puissant prince Richard, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 19. Ils le vouloient bien avoir pour amy [Louis XI], et avoient quelque confederation avec luy, COMM. VI, 10. || XVI[e] s. Aux confederations [rapports entre hommes] qui ne tiennent que par un bout, on n'a à pourveoir qu'aux imperfections qui particulierement interessent ce bout-là; il ne peult chaloir de quelle religion soit mon medecin et mon advocat, MONT. I, 218.

— ÉTYM. Provenç. *confederation*; espagn. *confederacion*; ital. *confederazione*; du latin *confœderationem*, confédération (voy. CONFÉDÉRER).

CONFÉDÉRÉ, ÉE (kon-fé-dé-ré, rée), *part. passé.* || 1° Uni par confédération. États confédérés. || Substantivement. Secourir ses confédérés. || 2° Terme d'histoire naturelle. Zoophytes confédérés, zoophytes réunis à leur pied par une partie commune.

CONFÉDÉRER (kon-fé-dé-ré; l'accent aigu de *dé* se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je confédère, excepté au futur et au conditionnel : je confédérerai; je confédérerais; ce qui fait une anomalie regrettable), *v. a.* || 1° Réunir par confédération. La constitution qui confédéra les États-Unis d'Amérique. || 2° Se confédérer, *v. réfl.* Se liguer par confédération. Les nobles polonais se confédérèrent. || Fig. Les âmes honnêtes ne devraient-elles pas se confédérer contre les hommes faux et pervers?

— REM. L'Académie ne donne *confédérer* que comme verbe réfléchi; mais l'usage de ce verbe actif est ancien et n'a rien qui répugne.

— HIST. XIV[e] s. Compaignon en general estoient touz ceux qui, en quelque maniere que ce fust, estoient raliez et confederez au peuple romain, BERCHEURE, f° 1, *verso.* Il le confedera avecques soy par affinité de mariage, ID. f° 8. || XVI[e] s. Tous les confederés et voisins, MONT. I, 14. Ville confederée, ID. I, 27. Rome, confederée de si longtemps, et par tant de tiltres, à nostre couronne, ID. IV, 140.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confederar*; ital. *confederare*; du latin *confœderare*, de *cum*, avec, et *fœdus*, alliance (voy. FÉDÉRATION).

CONFÉRÉ, ÉE (kon-fé-ré, rée), *part. passé.* || 1° Accordé. Les honneurs conférés. || 2° Comparé. Des textes conférés l'un avec l'autre.

CONFÉRENCE (kon-fé-ran-s'), *s. f.* || 1° Comparaison, collation. Conférence des ordonnances, des textes, comparaison faite pour en établir les rapports ou les différences. || 2° Action de traiter d'un objet quelconque entre deux ou plusieurs personnes. Sans vouloir de lieu neutre à cette conférence, CORN. *Sertor.* I, 2. J'ai besoin avec vous d'un peu de conférence, ID. *Pulch.* I, 4. Dans la conférence que j'eus avec lui, PASC. *Prov.* 5. Il a eu de grandes conférences avec le roi, SÉV. 293. On tint conférence à Constance, BOSS. *Var.* 4. || 3° Réunion de diplomates pour traiter ensemble. La conférence de Londres. || Île de la conférence, île des Faisans, sur la Bidassoa, où se tinrent les conférences pour la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV. || 4° Réunion où les jeunes étudiants s'exercent à la discussion. Des conférences de droit. || 5° Sorte de leçons familières que donne un professeur. M. Régis, étant parti de Paris avec une espèce de mission de son maître, alla établir la nouvelle philosophie à Toulouse par des conférences publiques, FONTEN. *Régis.* || Maître de conférences, professeur de l'école normale de Paris. || 6° Instructions religieuses, faites sur un certain sujet et adressées à un certain public. Les Conférences de Massillon. || Instruction religieuse qui se fait à deux, et dans laquelle celui qui pose les objections s'appelle l'avocat du diable.

— HIST. XVI[e] s. La suffisance ordinaire des femmes n'est pas pour respondre à cette conference et communication, nourrice de l'amitié, MONT. I, 210. La vie commune doibt avoir conference [rapport, ressemblance] aux aultres vies, ID. IV, 131. Il estoit de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté à trop de conference des choses anciennes aux presentes, D'AUB *Hist. préf.* 4. Ces deux galants arrestez furent mis en diverses prisons, pour obvier à la conference, CARL. VI, 19. La Grece jusqu'à ce temps n'avoit pas eu grande conference [rapports] avec les Romains, AMYOT, *Flamin.* 3.

— ÉTYM. Espagn. *conferencia*; ital. *conferenza*; du latin *conferentia* (voy. CONFÉRER).

CONFÉRENCIER (kon-fé-ran-sié), *s. m.* Nom, dans quelques diocèses, de celui qui préside aux conférences ecclésiastiques.

— ÉTYM. *Conférence.*

CONFÉRER (kon-fé-ré; l'*é* de la syllabe *fé* se change en *è* avec accent grave devant une syllabe muette : je confère, excepté au futur et au conditionnel : je conférerai; ce qui est une anomalie regrettable), *v. a.* || 1° Donner, accorder. Conférer une charge, des priviléges, un bénéfice. Dans l'Église naissante, on enseignait les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qui prétendaient au baptême, avant que de le leur conférer, PASC. *Comparais. des chrét.* Ces choses étant connues de toute l'Église, on leur conférait le sacrement d'incorporation par lequel ils devenaient membres de l'Église, ID. *ib.* Ils peuvent répéter le son de tes paroles; Mais il n'est pas en eux d'en conférer l'esprit, CORN. *Imit.* III, 2. || Par extension. Les sacrements confèrent la grâce. || 2° Comparer, faire collation, en parlant de textes. Il n'y a plus qu'à conférer ses objections avec mes réponses. Conférons un autre passage avec celui-ci, BOSS. *Serm. Quinq.* 1. Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original, ID. *Lett. abb.* 28. En conférant ces passages il est aisé de.... ID. *Hist.* II, 9. C'était un livre écrit à la main d'un des grands hommes du dernier siècle et peut-être son propre original qu'on avait apporté sur la table du cabinet, pour le conférer avec les éditions imprimées, BALZ. *Socr. chrét. disc.* 7. || Par analogie. Si nous conférons Ève avec Marie, BOSS. III. *Annonc.* 2. Je recueillais tout avec soin; je le conférais en moi-même avec d'autres connaissances, ST-SIM. 56, 181. || Terme de typographie. Vérifier si une correction a été faite. || 3° *V. n.* Contribuer. Qu'il donne ordre au dedans, qu'il donne ordre au dehors; A cet heureux progrès l'un et l'autre confère, Et l'âme a plus de force ayant l'aide du corps, CORN. *Imit.* I, 19. || 4° Raisonner avec quelqu'un de quelque chose. Il veut de ces débats conférer avec moi, CORN. *Sertor.* I, 2. Après en avoir conféré avec plusieurs docteurs en théologie, BOSS. *Oraison.* Dedans l'oisiveté jamais enseveli, Toujours confère, prie, écris, médite, li, CORN. *Imit.* I, 19.

— SYN. CONFÉRER, DÉFÉRER. Conférer exprime un acte de l'autorité; déférer exprime un acte de courtoisie. Le ministre conféra à cet officier un commandement que ses camarades lui avaient déféré.

— HIST. XIV[e] s. Et s'il est verité que les bonnes operacions de lours amis vivans conferent aucune chose as trespassés, ORESME, *Eth.* 27. Chose violente est de laquelle le principe motif est dehors elle, et en laquelle celi qui la fait ou seuffre ne y confere ne consent ou aide en rien, ID. *ib.* 47. Les bonnes fortunes conferent, aident et font aucune chose à magnanimité, ID. *ib.* 121. || XVI[e] s. Ce faict, issoyent hors, tousjours conferens des propous de la lecture.... visitoient les arbres et plantes, les conferens avecques les livres des anciens qui en ont escript, RAB. *Gar.* I, 23. Et tant mourra de gens d'ecclise, que on ne pourra treuver à conferer les benefices, en sorte que plusieurs en tiendront deuz, troys, quatre, et d'advantaige, ID. *Prognost. Pant.* V. Je ramene tousjours ceulx avecques qui je confere, aux propos des choses que.... MONT. I, 56. Ton dernier jour ne confere pas plus à ta mort que chascun des aultres, ID. I, 89. Il voudroit avoir plusieurs ames et plusieurs volontez, pour les conferer toutes à son ami, ID. I, 216. Si je confere [discute] avecques un roide jousteur.... ID. IV, 35. Nostre corruption se faict par la contribution de touts; les uns y conferent la trahison.... ID. IV, 66. Comme ainsi soit qu'ilz ayent laissé l'un et l'autre plusieurs beaux exemples de vertu, commencons à les conferer ensemble, AMYOT, *Péric. et Fab. comp.* 1. Sicinius, après avoir un peu conferé tout bas avec ses autres compagnons, prononcea.... ID. *Cor.* 26. Les honneurs et offices que le peuple luy confera, ID. *P. Æm.* 61. Les desputez passerent jusques au vingtiesme du mois à conferer leurs cayers, D'AUB. *Hist.* I, 106. J'ay desparti liberalement à toutes personnes les biens que Dieu m'a conferés, PARÉ, *Au lecteur.*

— ÉTYM. Espagn. *conferir*; ital. *conferire*; du latin *conferre*, par un changement de conjugaison; de *cum*, et *ferre*, porter. La série des sens est porter avec, qui se dédouble en accorder et comparer, puis, neutralement, contribuer, qui se rapporte, à accorder, et raisonner ensemble, qui se rapporte à comparer.

† **CONFERTIFLORE** (kon-fèr-ti-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs serrées.

— ÉTYM. Latin *confertus*, serré, et *flos*, *floris*, fleur.

† **CONFERTIFOLIÉ, ÉE** (kon-fèr-ti-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles serrées.

— ÉTYM. Latin *confertus*, serré, et *folium*, feuille.

† **CONFERVACÉ, ÉE** (kon-fèr-va-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à une conferve.

— ÉTYM. *Conferve.*

CONFERVE (kon-fèr-v'), *s. f.* Terme de botanique. Nom générique de certaines plantes aquatiques de la famille des algues qui sont capillaires, simples ou cloisonnées.

— ÉTYM. Latin *conferva*, de *confervere*, consolider, souder (à cause d'une vertu qui était attribuée à ces plantes), de *cum*, et *fervere*, bouillir (voy. FERVEUR).

† **CONFERVICOLE** (kon-fèr-vi-ko-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui habite parmi les conferves.

— ÉTYM. *Conferve*, et le latin *colere*, habiter.

CONFÈS, ESSE (kon-fê, fè-s'), *adj.* Qui s'est confessé. Mot aujourd'hui inusité et qui ne s'emploie plus que dans l'imitation du style ancien. Mourir confès.

— HIST. XII[e] s. Aude est confesse, sa raison [elle] a finée, *Ronc.* p. 175.

— ÉTYM. Latin *confessus*, qui a avoué, participe passé de *confiteri* (voy. CONFESSER).

CONFESSE (kon-fè-s'), *s. f.* Usité seulement dans la locution : à confesse, qui signifie à confession, c'est-à-dire dans l'acte, à l'acte de faire l'aveu de ses péchés au prêtre catholique. Étant à confesse. M. de Longueville avait été à confesse avant que de

partir, sév. 152. Il a été à confesse au grand Bourdaloue, id. 398. Ceux-là n'allaient jamais à confesse, boss. *Var.* 15. Qui du soin qu'elle prend de me gronder sans cesse Va quatre fois par mois se vanter à confesse, Et, les yeux vers le ciel, pour se le faire ouvrir, Offre à Dieu les tourments qu'elle me fait souffrir, boil. *Sat.* x. || On dit aussi confesse avec *de.* Revenir de confesse, retourner chez soi après s'être confessé.

— HIST. xiiᵉ s. Vous meïsmes prestres serés, Les confiesses escouterés, *Lai d'Ignaurès.* À confesse [je] vienc, sire prestres, *ib.* || xiiiᵉ s. Ainçois qu'il ait dit sa confesse, *Ren.* 11807. Si s'en alerent à confesse Au temple Themis la deesse, Qui jugoit sor lor destinées De toutes choses destinées, *la Rose,* 17811. || xvᵉ s. Or ly prions tous sanz faintize Qu'il nous doint faire tel servize, Par confesse et par penitance Et par vraie repantance, *la Passion de N. S. J. C.*

— ÉTYM. Voy. confesser. *Confesse* est le féminin, pris substantivement, de l'ancien participe *confès*, qui signifiait celui qui s'est confessé.

CONFESSÉ, ÉE (kon-fè-sé, sée), *part. passé.* || 1° Dit au prêtre en confession. || Proverbe. Péché confessé est à moitié pardonné, c'est-à-dire l'aveu appelle l'indulgence. || 2° Dont on a fait l'aveu. La vérité confessée à la fin. || 3° Qui a fait sa confession au prêtre. Confessé à l'article de la mort. || De qui on a obtenu un aveu. Le prisonnier confessé par un adroit agent de police.

CONFESSER (kon-fè-sé), *v. a.* || 1° Déclarer au tribunal de la pénitence. Confesser ses péchés. || 2° Avouer une chose, la reconnaître, en convenir. Confesser son erreur. Appliqué à la question, il confessa tout. Il voit bien qu'il a tort, mais une âme si haute N'est pas si tôt réduite à confesser sa faute, corn. *Cid,* ii, 7. Je confesserai tout, exils, assassinats, Poison même.... rac. *Brit.* iii, 3. Mais après tout, il faut le confesser, Tant de précaution commence à me lasser, corn. *Sertor.* iv, 2. Non, il le faut ici confesser à sa gloire, Son cœur n'enferme point une malice noire, rac. *Brit.* v, 3. J'espère que bientôt la triste renommée Vous fera confesser que vous étiez aimée, id. *Bérén.* iv, 5. Elle retire ses chers enfants, et confesse à cette fois que, parmi les plus mortelles douleurs, on est encore capable de joie, boss. *Reine d'Anglet.* || Fig. et familièrement. Confesser la dette, avouer un tort, convenir d'un fait qu'on voulait cacher. || 3° Faire acte public d'adhésion à une doctrine, à une religion. Il ne craignit pas de confesser sa foi. || Confesser Jésus-Christ, proclamer hautement la foi chrétienne en face de la persécution. Ce n'est pas le sang transmis à une longue postérité qui fait fructifier l'Évangile; mais c'est plutôt le sang répandu pour le confesser, boss. *Variat. Avert.* v, § 25. Y a-t-il de la honte à confesser votre saint nom? mass. *Car. Resp. hum.* Oser confesser Dieu chez les philosophes, j. j. rouss. *Ém.* iv. || Absolument. La religion dont le premier acte est de croire, comme le second est de confesser, boss. *Variat.* v, § 32. || 4° Confesser quelqu'un, se dit du prêtre qui reçoit la confession. Et absolument, ce prêtre dit la messe, mais ne confesse pas. || Par extension, obtenir un aveu, un renseignement. On le mit avec un agent de police qui le confessa et sut tout ce qu'il fallait savoir. De m'avoir confessé ne te vante pas tant; Tel se croit confesseur qui n'est que pénitent, pons (de Verdun), *Poésies.* || Familièrement. C'est le diable à confesser, se dit d'un aveu ou d'un résultat difficile à obtenir. || 5° Se confesser, *v. réfl.* Faire sa confession au prêtre. Il est allé se confesser. Et retomber demain dans les mêmes faiblesses Dont tu te viens de confesser, corn. *Imit.* i, 22. || Familièrement, se confesser au renard, découvrir ses sentiments à une personne adroite ou fourbe qui en peut faire son profit et qui abuse de notre sincérité pour nous nuire. Locution tirée de l'ancien et célèbre poëme satirique du Renart, où en effet le renard se déguise en confesseur et mange son pénitent. || S'avouer, se reconnaître. Je ne veux plus, seigneur, me confesser coupable, corn. *Médée,* ii, 6. Qui se confesse traître est indigne de foi, id. *Nicom.* iii, 8. Massillon lui en avoua la cause; se confessa, comme le berger de la Fable, du petit grain d'ambition qu'il avait eu, d'alemb. *Acad.* v, p. 39.

— REM. C'est une grosse faute de prendre *confesser* pour un verbe neutre, et de dire : avez-vous confessé? au lieu de : vous êtes-vous confessé?

— HIST. xiiᵉ s. À confesser mout tost [il] la comanda [à un archevêque], *Ronc.* p. 175. Quant toutes confiessées furent.... *Lai d'Ignaur.* || xiiiᵉ s. Confesse-toy souvent, et eslis confesseur preudomme, joinv. 300. Il y avoit tout plein de gens qui se confessoient à un frere de la Trinité, id. 246. || xivᵉ s. Et est celui qui est veritable et en vie et en paroles, et confesse ses bons faiz, et ne les fait ne plus grans ne plus petis que il sont, oresme, *Eth.* 134. Et se les autres choses prouvables sont ainsi lessées comme confessées, id. *ib.* 192. Par aventure pourroit bien aucun dire et confessier que felicité est très grant bien, id. *ib.* ix, 15. Il li sembloit que li Latin confessoient Rome estre le chief de l'empire, bercheure, fᵒ 22, *recto.* || xvᵉ s. Je confesse bien que tousjours en y a, en telles mutations, qui en ont joye.... comm. viii, 17. || xviᵉ s. Le translateur tant grec que latin a souvent pris ce mot de confesser pour louer, calvin, *Instit.* 492. Son feu, je le confesse, est plus actif, plus cuisant.... mont. i, 208. Il n'en confesse que trop par ses vers, id. i, 209. Elle confessoit que ce soldat ne l'avoit encores pressée que de requestes, id. ii, 5. Il me confessera, s'il parle en conscience, que.... id. ii, 229. Quand je me confesse à moy religieusement, je treuve.... id. iii, 87. Et quoy, Clymene, auras-tu point de honte De confesser qu'amour soit ton vainqueur? rons. 630. Et ceux qui seroient atteints et convaincus ou confessans [de protestantisme] leur faire donner la question, couper la langue, et brusler après à petit feu, condé, *Mémoires,* p. 546.

— ÉTYM. Provenç. *confessar, cofessar;* espagn. *confesar;* ital. *confessare;* du supin *confessum,* de *confiteri,* avouer, de *cum,* et *fateri,* avouer.

CONFESSEUR (kon-fè-seur), *s. m.* || 1° Dans la primitive Église celui qui, durant la persécution, avait confessé le nom de Jésus-Christ jusqu'à subir le martyre, mais sans en mourir. Ce n'est pas un martyr, c'est un confesseur. Ce courageux confesseur de Jésus-Christ adressa à l'empereur un livre dont le titre.... boss. *Variat. Avert.* v, § 18. || 2° Prêtre à qui l'on se confesse. Comme à mon confesseur, vous ouvrant ma pensée, régnier, *Sat.* vii. Le récit de ses fautes est pénible; on veut les couvrir et charger quelque autre; c'est ce qui donne le pas au directeur sur le confesseur, la bruy. xi.

— HIST. xiiiᵉ s. Ici endroit gist un cors saint, Qui est el ciel avec les sains, Bon martirs et bon confessors; Ci illeques en gist le cors, *Ren.* 4779. || xviᵉ s. Et certes ils ne se pouvoyent confesser, veu qu'il n'y avoit lors ne confesseurs, ne confession mesme, calvin, *Instit.* 501. L'aultre respondit à son confesseur qui lui promettoit qu'il souperoit ce jour-là avecques nostre seigneur: allez vous y en; car, de ma part, je jeusne, mont. i, 296.

— ÉTYM. Provenç. *confessor;* espagn. *confesor;* ital. *confessore;* du latin *confessorem* (voy. confesser).

CONFESSION (kon-fè-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Déclaration que l'on fait de ses péchés au prêtre catholique. Il disait qu'il ne mourrait jamais sans confession, sév. 398. Nous ménageons de lui faire faire une bonne confession, id. 48. Pour lui faire une confession générale, boss. *Lett. rel.* 79. Qu'elle nous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession! boss. *Duch. d'Orl.* || Billet de confession, attestation par laquelle un prêtre certifie avoir entendu quelqu'un en confession. || Billet de confession, certificat de croyance à la bulle Unigenitus, donné à un malade pour recevoir les sacrements, lors des querelles suscitées par cette bulle, au milieu du xviiiᵉ siècle. || Fig. et familièrement. On lui donnerait le bon Dieu sans confession, se dit des personnes qui, par leurs dehors ou par leur réputation, inspirent une entière confiance. || Confession auriculaire ou privée, confession qui se fait à l'oreille du prêtre, par opposition à la confession publique qui a été usitée dans la primitive Église. || Confier quelque chose sous le sceau de la confession, le confier à condition d'un secret absolu. || *S. f. plur.* Ouvrages de différents auteurs qui y font l'aveu des erreurs de leur vie. Les Confessions de St Augustin. Les Confessions de J. J. Rousseau. Donner à la volupté ce qu'on pense donner à la seule nécessité, comme St Augustin le dit de soi-même dans ses Confessions, pasc. *Prov.* 4. || 2° Aveu, déclaration d'un fait. La confession du crime rend la défense impossible. Je le prouverai par votre propre confession. En exigeant de moi cette confession, Vous me sollicitez d'une lâche action, rotrou, *Bélis.* i, 2. Par la confession de votre Égyptienne, mol. *l'Étour.* v, 14. J'étais un peu soulagé de lui avoir fait ma confession, hamilt. *Gramm.* 3. Il faut bien vous faire ma confession générale, id. *ib.* 1. || Terme de jurisprudence. Aveu de la partie adverse. On ne doit pas diviser la confession, c'est-à-dire on ne doit pas en prendre seulement ce qui convient et rejeter le reste. || Terme de rhétorique. Figure qui consiste à avouer la faute dont on est accusé. || 3° Action de confesser Jésus-Christ, de faire profession publique de la foi chrétienne. Vous pouvez bien déchirer nos corps.... le spectateur céleste de notre confession nous les rendra plus glorieux et plus éclatants, mass. *Myst. Résurrect.* || Lieu où l'on honore les reliques d'un saint. La confession de saint Pierre, à Rome, est un lieu fort respecté. || 4° Confession de foi, ou, simplement, confession, liste ou dénombrement et déclaration des articles de la foi de l'Église romaine et des autres églises chrétiennes. Signer une confession. Pour dresser de nouvelles confessions de foi, boss. *Var. préf.* Peu de gens sont disposés à signer une confession de foi en blanc; or ce serait en signer une en blanc que vous rempliriez ensuite de tout ce qu'il vous plairait, pasc. *Prov.* 17. || Confession d'Augsbourg, déclaration de la créance des protestants, ainsi dite, parce qu'elle fut présentée dans cette ville à l'empereur Charles-Quint en 1530. || Terme de liturgie. La prière nommée aussi Confiteor.

— HIST. xiiᵉ s. De ceste espée qui me pent au giron, Lui ai donné si grant confession.... *Ronc.* p. 140. Confession la belle demanda, *ib.* p. 175. || xivᵉ s. Se un prestre scet par confession le crime d'un home, il ne peut tel home punir ne excommenier, oresme, *Eth.* 162. || xviᵉ s. Il m'a semblé plus qu'utile de mettre en avant cette confession de foi, calvin, 331. La confession auriculaire, id. *Instit.* 492.

— ÉTYM. Provenç. *confessio;* espagn. *confesion;* ital. *confessione;* du latin *confessionem* (voy. confesser).

† **CONFESSIONNAIRE** (kon-fè-sio-nê-r'), *adj.* Qui a rapport à la confession.

— HIST. xviᵉ s. Ils distinguoient les pechez en bras, branches, rameaux et feuilles, selon les distinctions des docteurs confessionnaires, calv. *Instit.* 499.

— ÉTYM. *Confession.*

CONFESSIONNAL (kon-fè-sio-nal; en poésie, de cinq syllabes), *s. m.* Sorte de réduit clos où le confesseur reçoit le pénitent. Les confessionnaux de cette église. De sorte qu'il faudrait les exclure presque tous de nos confessionnaux, si nos pères n'eussent un peu relâché de la sévérité de la religion, pasc. *Prov.* 7. Ô mon père, que ces maximes attireront de gens à vos confessionnaux! id. *Prov.* 10.

— ÉTYM. *Confession.*

† **CONFESSIONNEL, ELLE** (kon-fè-sio-nel, nè-l'), *adj.* Qui a rapport à une confession de foi. Articles confessionnels. Dissidences confessionnelles.

† **CONFESSIONISTE** (kon-fè-sio-ni-st'), *s. m.* Luthérien de la confession d'Augsbourg.

— ÉTYM. *Confession.*

† **CONFESSOIRE** (kon-fè-soi-r'), *adj.* Terme d'ancienne pratique. Action confessoire, action par laquelle un voisin répète un droit de servitude sur son voisin.

— ÉTYM. *Confesser.*

CONFIANCE (kon-fi-an-s'), *s. f.* || 1° Sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose. On verra ce qu'en vous je prends de confiance, corn. *Nicom.* ii, 2. Elle avait eu la confiance de deux ministres, sév. 348. Le roi prenait confiance en ses conseils, boss. *le Tell.* Heureux le peuple innocent Qui dans le Dieu du ciel a mis sa confiance, rac. *Esth.* ii, 9. Mais son inimitié vous rend ma confiance, id. *Brit.* iv, 3. Il perdrait ma confiance si.... fén. *Tel.* xiii. Il est vrai qu'Idoménée s'est laissé trop prévenir par ceux qui ont eu sa confiance, id. *ib.* xii. J'étais ravi qu'on eût en moi cette confiance, id. *ib.* iii. Cette femme avait toute sa confiance, id. *ib.* Ses alliés ont une entière confiance en lui, id. *ib.* v. C'était un aventurier qui s'était donné à Nestor et qui avait gagné sa confiance, id. *ib.* xvi. || Homme, personne de confiance, à qui l'on se confie entièrement. M. de Beaufort qui est l'homme de confiance de M. de Paris, boss. *Lett. quiét.* 180. Certaines personnes de confiance, fén. *Tél.* xiii. || Place de confiance, place donnée à une personne en qui l'on se confie pleinement. || En confiance, en toute confiance, sans crainte. Expliquez-vous, seigneur, parlez en confiance, corn. *Pulch.* ii, 4. Vous puis-je en confiance expliquer ma pensée? id. *Rodog.* i, 6. Il peut parler en confiance à Protésilas, fén. *Tél.* xiii. || De confiance, sans se défier, en ayant pleine confiance. J'ai acheté cela de confiance. || Racine a dit : confiance sur. Vingt fois, sur vos discours

pleine de confiance, *Baj.* I, 3. Il n'y a aucune raison pour qu'on ne dise pas *confiance sur*, bien que moins usité. Voy. à SE CONFIER un autre exemple de Racine où la construction est la même. || **2°** Absolument, état des esprits qui ont confiance dans la stabilité d'un gouvernement, dans la situation des affaires commerciales et industrielles. Rétablir la confiance. La confiance renaît. || **3°** Sentiment qui fait qu'on se fie en soi-même. Prendre, perdre confiance. Il est plein de confiance en lui. Dans la confiance de la victoire, VAUGELAS, *Q. C.* dans RICHELET. Le trop de confiance attire le danger, CORN. *Cid*, II, 7. La confiance de plaire est souvent un moyen de plaire infailliblement, LAROCHEFOUC. *Prem. pensées*, 81. D'autres, loin de se taire en ce même moment, Triompheraient peut-être, et, pleins de confiance, Céderaient avec joie à votre impatience, RAC. *Bérén.* III, 3. Il n'oubliait rien pour entretenir leur confiance [de Crassus et de Pompée], pendant qu'à force de présents il tâchait de gagner les sénateurs qui leur étaient les plus dévoués, VERTOT. *Révol. rom.* XIII. Tant de victoires avaient donné aux Suédois une si grande confiance qu'ils ne s'informaient jamais du nombre de leurs ennemis, mais seulement du lieu où ils étaient, VOLT. *Charles XII*, 4. || Liberté honnête. Aborder quelqu'un avec confiance. || Présomption. Avoir des airs de confiance. Se donner des airs de confiance.

— HIST. XVIe s. En ceste maniere il veut establir la confiance de ceux qui sentent leurs consciences pures, CALV. *Instit.* 681.

— ÉTYM. *Confiant.*

CONFIANT, ANTE (kon-fi-an, an-t'), *adj.* || **1°** Qui a de la confiance ou y est disposé. Il est trop confiant pour ne se laisser tromper. Ô fureur! ô cœur trop confiant, DELAV. *Vêpres sicil.* II, 4. Confiante amitié, rentre enfin dans son cœur, ID. *Paria*, II, 6. || Substantivement. M. l'abbé Terrai, attentif à mettre dans un beau jour le nouveau système des finances, y a découvert la secte des confiants et des défiants, DESFONTAINES. || **2°** Qui est porté à confier ses secrets. Il est confiant jusqu'à l'indiscrétion. || **3°** Présomptueux. C'est un homme confiant, plein de lui-même.

— HIST. XVIe s. Confiant de vostre dicte clemence et doulceur, me suis avancé de vous faire un present, G. CRETIN, *Épître*, p. 7, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Confier.*

CONFIDEMMENT (kon-fi-da-man), *adv.* || **1°** En confidence. Cicéron.... parlant confidemment à Pomponius Atticus, avoue que la vertu de Caton était inutile à la patrie, BALZ. 6e *disc. s. la Cour.* Je vous en ai parlé tantôt confidemment, CORN. *Sertor.* IV, 9. Je le priai de me dire confidemment si.... PASC. *Prov.* 1. Venons au fait, parlons confidemment, Car entre amis on parle avec franchise, CHAULIEU, *Autre épître de l'abbé C.* Parlez-moi confidemment, LESAGE, *Gil Blas*, IX, 6. Un homme se trouvant là, sans fonctions apparentes, m'aborda familièrement et me demanda confidemment si je n'étais point auteur de certaines brochures; je m'en défendis fort, P. L. COUR. *Pamph. des pamph.* || **2°** Avec confiance. Le silence que je garde si hardiment et si confidemment, VOIT. *Lett.* 183. .....Attila me traite assez confidemment, CORN. *Attila*, IV, 1. || Vieilli en ce sens.

— HIST. XVIe s. Le roi qui vous tesmoigna de vouloir reconcilier le roi de Navarre à lui et de s'en servir confidemment, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Confident*, et le suffixe *ment.*

CONFIDENCE (kon-fi-dan-s'), *s. f.* || **1°** Communication d'une chose secrète. C'est de quoi je voulais vous faire confidence, CORN. *Nicom.* V, 1. Il m'était échappé d'en faire confidence, ID. *Héracl.* II, 1. La personne à qui on en fait la confidence, ID. *Ex. de Poly.* J'avais mis mes secrets en bonne confidence, ID. *Perthar.* IV, 2. Ne fais point confidence avec toutes personnes, Regarde où tu répands les secrets de ton cœur, CORN. *Imitation*, I, 8. Je veux bien t'en faire confidence, MOL. *Fest.* V, 2. Brancas a mis Dieu de cette confidence, SÉV. 453. Le roi a été le premier dans cette confidence, ID. 390. Les raisons dont nous sommes en confidence, mon ami et moi, ID. 51. Il lui faisait les confidences les plus belles sur sa passion, HAMILT. *Gramm.* 18. Je ne vous avertirais pas si l'on m'en avait fait confidence, ID. *Gramm.* 5. Ils veulent mettre le public dans la confidence de leurs larmes, MASS. *Car. Aum.* Soyez très-sûr que vous ne risquez rien, et qu'on vous renverra la pièce sans tarder et sans abuser de la confidence, VOLT. *Lett. Laharpe*, 31 mars 1775. || Fausse confidence, prétendue révélation qu'on fait pour tromper quelqu'un, pour lui donner le change. Il lui fit une fausse confidence pour déguiser une fausse trahison, HAMILT. *Gramm.* 4. || En confidence, sous le sceau du secret. J'ose donc, comme ami, vous dire en confidence Qu'une vertu parfaite a besoin de prudence, CORN. *Nicom.* III, 2. Je te dirai bien plus, mais avec confidence.... ID. *Poly.* IV, 6. Sénèque disait en confidence à ses amis que le lion reviendrait promptement à sa férocité naturelle, DIDER. *Claude et Néron.* || **2°** Confiance intime. S'il ne vous traite ici d'entière confidence [s'il ne vous dit pas tout], CORN. *Poly.* I, 3. À cause de ses débauches et de son infamie qui lui conservèrent l'affection de l'empereur et sa confidence, PERROT, *Tacite*, 469. Elle m'a vu toujours, ardent à vous louer, Répondre par mes soins à votre confidence, RAC. *Bérén.* V, 7. Sa confidence auguste a mis entre mes mains Des secrets d'où dépend le destin des humains, ID. *Brit.* V, 3. Je puis l'instruire au moins combien sa confidence Entre un sujet et lui doit laisser de distance, ID. *ib.* I, 2. || **3°** En parlant de bénéfices ecclésiastiques, la confidence est une convention secrète qui consiste à posséder un bénéfice sous le nom d'autrui qui en a le titre sans jouir des fruits. Tenir un bénéfice en confidence, ou par confidence.

— HIST. XIVe s. À la confidence de l'aide de nostre seigneur Jesu Crist, je Nicole Oresme doyen.... ORESME, *Prol.* || XVe s. En icelle Eglise a une image de Notre Dame en une petite chapelle, et en laquelle les rois d'Angleterre ont toujours eu grand confidence et creance, FROISS. II, II, 115. || XVIe s. Ils [les valets d'armée] firent une forme de campement à la veue de l'armée royalle, leur sottise servant de confidance et de si bonne contenance que.... D'AUB. *Hist.* I, 274. Et le depescha pour la confidence qu'il avoit en lui, CARL. I, 16.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confidencia;* ital. *confidenza;* du latin *confidentia*, de *confidens*, confiant (voy. CONFIDENT).

CONFIDENT, ENTE (kon-fi-dant, dan-t'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle à qui l'on fait la confidence de ses secrets, de ses pensées intimes. Apprends, ma confidente, apprends à me connaître, CORN. *Rodog.* II, 2. Je te fis après lui mon plus cher confident, ID. *Cinna*, V, 1. Il faut que je l'attrape et que de ses desseins Je sois le confident pour mieux les rendre vains, MOL. *l'Étour.* II, 8. Elles avaient le roi pour confident, SÉV. 390. C'est à vous de choisir des confidents discrets, RAC. *Brit.* I, 4. Une vieille femme qui était la confidente de ses amours, FÉN. *Tél.* VIII. Malheureux confident d'un horrible secret, VOLT. *Fanat.* IV, 5. Duroc, le plus réservé de tous, l'ami, le confident de l'empereur, disait hautement qu'il ne prévoyait pas d'époque à notre retour, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 2. || Terme de théâtre. Personnage secondaire de la tragédie, et, en particulier, de la tragédie classique française, qui reçoit les confidences des principaux personnages; par quoi le spectateur se trouve instruit des desseins et des événements. Les rôles de confidents, de confidentes forment un emploi à part. Dans leurs pièces de théâtre la plupart des confidentes sont des nourrices, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || **2°** *Adj.* Maxime est comme moi de ses plus confidents, CORN. *Cinna*, I, 4. Surprendre les témoins les plus confidents de notre vie, MASS. *Tiéd.* 1. || Fig. et poétiquement. Rochers confidents de mes peines. Prêt à faire sur vous éclater la vengeance D'un geste confident de notre intelligence, RAC. *Brit.* III, 7.

— HIST. XVIe s. Avecques leurs plus confidens ils delibererent de marcher diligemment vers Paris, LANOUE, 585. Le Roy de Navarre persistant à vouloir que D'Aubigné lui servist de confident dans ses amours, D'AUB. *Vie*, XLII. Ce fut lors à remuer le mesnage des charges tant qu'il fut possible, à oster les confidens [partisans, affidés] de Bourbon et de Montmorency, ID. *Hist.* I, 86. En cest equippage entrerent en camp conduits par leurs parrins, et accompagnez de leurs confidens, M. DU BELL. 475.

— ÉTYM. Lat. *confidens*, part. présent de *confidere* (voy. CONFIER).

CONFIDENTIAIRE (kon-fi-dan-si-ê-r'), *s. m.* Celui qui a reçu une somme d'argent ou autre valeur avec l'engagement secret, mais d'honneur, de la rendre à une personne déterminée. En rendant le bien à la veuve, on est confidentiaire, LA BRUY. XIV. || Celui qui tient un bénéfice par confidence. Le roi ne souffrit plus que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, VOLT. *Louis XIV*, 35.

— ÉTYM. *Confidence.*

CONFIDENTIEL, ELLE (kon-fi-dan-si-èl, è-l'), *adj.* Qui se communique en confidence. Avis confidentiel. Lettre, note confidentielle.

— ÉTYM. *Confidence.*

CONFIDENTIELLEMENT (kon-fi-dan-si-è-le-man), *adv.* D'une manière confidentielle. Cela m'a été dit confidentiellement et non officiellement.

— ÉTYM. *Confidentielle*, et le suffixe *ment.*

† **CONFIDENTISSIME** (kon-fi-dan-ti-ssi-m'), *s. m.* Très-confident, dans un langage familier. Le roi envoya à Blois M. de Chavigny, secrétaire d'État et confidentissime du cardinal, RETZ, I, 22.

— ÉTYM. *Confident*, avec la terminaison du superlatif latin.

CONFIÉ, ÉE (kon-fi-é, ée), *part. passé.* || **1°** Remis. Elle trahit mon père et rendit aux Romains La place et les trésors confiés en ses mains, RAC. *Mithr.* I, 1. || **2°** Dit en confidence. Un secret confié à votre discrétion.

CONFIER (kon-fi-é), *v. a.* || **1°** Remettre avec confiance. Confier un dépôt. Je vous ai confié ce que j'avais de plus précieux et de plus cher. Confier le gouvernement d'une province à un chef expérimenté. Pour vous, si vous voulez qu'en quelque autre contrée Nous allions confier votre tête sacrée, RAC. *Baj.* V, 11. Le sang de César ne se doit allier Qu'à ceux à qui César le veut bien confier, ID. *Brit.* I, 2. Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor En quelles mains je dois confier ce trésor, ID. *ib.* II, 3. || **2°** Déposer dans. Confier des semences à la terre. || Confier une chose à sa mémoire, s'en reposer sur elle pour se souvenir. || Il est dangereux de confier certaines choses au papier, de les consigner par écrit. || **3°** Communiquer, faire part de. Je vous confie mes soupçons, mes craintes. Je vous confie mes peines. Vous m'en avez déjà confié votre joie, RAC. *Athal.* III, 3. Mais je l'ai vue enfin me confier ses larmes, ID. *Andr.* I, 1. On confie aisément les malheurs qu'on surmonte, VOLT. *Brutus*, II, 1 || **4°** Se confier, *v. réfl.* Se reposer sur, s'en remettre à. Je me confie en vous. Se confier au hasard. Se confier en ses forces. Ils se confiaient à la disposition du lieu où l'on combattait, VAUGEL. *Q. C.* 332. Et leur langue indiscrète, en qui l'on se confie, Déshonore l'autel où leur cœur sacrifie, MOL. *Tart.* III, 3. Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui se confie en son pouvoir et en sa vertu? FLÉCH. *Panég. de St Franç. de Paule.* L'électeur de Bavière se confiant et à la bonté de sa place et à la grosse garnison qui était dedans, RAC. *Relation du siége de Namur.* Ces pauvres dames se confiant à la générosité du roi, ID. *ib.* Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui se confie en ses voisins, et qui a leur confiance! FÉN. *Tél.* XI. Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et en qui il se confie, puisqu'il ne peut tout faire, ID. *ib.* XII. Oh! si dans vos discours j'osais me confier! GIR. *Machab.* I, 3. || Racine a dit *se confier sur.* Sur l'équité des dieux osons nous confier, *Phèdre*, V, 1. || Par extension. Il entre, il se confie à ces lugubres voûtes, DELILLE, *Trois règnes*, I. || **5°** Faire des confidences, épancher son cœur. Ô de se confier noble et douce habitude! Non, mon cœur n'est point né pour vivre en solitude, A. CHÉN. *Élég.* 12. || **6°** Être confié. Des papiers aussi importants ne se confient pas au premier venu.

— REM. **1.** Des grammairiens ont critiqué Racine d'avoir dit confier en des mains (voy. les exemples), et voulaient *confier à*. Mais, confier étant aussi synonyme de remettre, il n'y a pas lieu de blâmer Racine. || **2.** On a prétendu qu'on ne pouvait dire *se confier à*, et qu'il fallait *se confier en;* mais de bons exemples prouvent qu'il n'en est rien. *Confier* s'emploie avec *en*, *dans*, *à*, *sur*.

— SYN. SE CONFIER, SE FIER. Se confier, c'est faire un acte de confiance; se fier, c'est avoir confiance. Il y a donc entre ces deux verbes cette différence que le premier exprime un sentiment relatif aux circonstances, et le second un sentiment durable et continu. Je me confie en lui, c'est-à-dire je me remets à lui avec confiance; je me fie en lui, c'est-à-dire j'entretiens pour lui un sentiment qui fait que je me confierai en lui dans toutes les circonstances. Dans l'exemple de Molière : Et leur langue indiscrète en qui l'on se confie..., *se fier* aurait une autre nuance, signifiant une confiance habituelle. Du reste, ces deux verbes, ne différant que par le préfixe, se confondent très-souvent.

— HIST. XVe s. [Le comte de Nazarat] avoit mis certaines gens sur les passages, ens ès quels il se confioit autant comme en lui-mesme, FROISS. II, III, 26. || XVIe s. La sagesse nous defend de nous confier ou glorifier aux biens de ce monde, AMYOT, *Solon*, 58. Se confiant en eulx plus qu'à nuls autres Grecs, ID. *Timol.* 2. Icetès voulut defendre jusques au bout les quartiers de la ville qu'il avoit occupez, soy confiant en ce qu'ilz estoient forts d'assiette et malaisez à approcher, ID. *ib.* 31. Parquoy Pyrrhus

se confiant plus à la faveur de fortune qu'au discours de la raison, il passa oultre, ID. *Pyrrh.* 57. Demosthenes se confiant aux armes et en la prouesse des Grecs, ID. *Démosth.* 27.

— ÉTYM. *Con*, et *fier;* provenç. *confidar*, *cofizar;* espagn. *confiar;* ital. *confidare.*

CONFIGURATION (kon-fi-gu-ra-sion; en poésie, de six syllables), *s. f.* Action de configurer; résultat de cette action et forme extérieure. Qui est-ce qui a pris le soin de choisir une si juste configuration des parties [dans la formation de l'eau, ni trop rare, ni trop dense]? FÉN. *Exist.* 13. Toutes les espèces d'insectes offriraient des observations curieuses et utiles par la configuration de leurs ailes, BERN. DE S.-P. *Harm.* liv. II, *Anim.* J'appelle simplement figure celle qui est extérieure, et j'appelle configuration la figure qui est intérieure et qui est nécessaire à toutes les parties dont chaque corps est composé, MALEBRANCHE, *Recherche*, I, I, 1. || Terme d'astronomie. Situation relative des corps planétaires les uns par rapport aux autres, et, en particulier, des satellites de Jupiter. || Terme d'astrologie judiciaire. Aspect mutuel des planètes, ou conjonction de ces corps célestes.

— HIST. XIVe s. Configuracion des parties, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Latin *configuratio*, de *configurare.*

CONFIGURÉ, ÉE (kon-fi-gu-ré, rée), *part. passé.* Qui a reçu une certaine forme. J'ai idée de la couleur verte, et d'un corps tellement configuré, VOLT. *Métaph.* 3.

CONFIGURER (kon-fi-gu-ré), *v. a.* || 1° Donner une forme. La cristallisation configure les sels de diverses manières. || 2° Dans le langage mystique, rendre semblable. Il faut être configuré à sa mort [de Jésus-Christ] pour participer à sa résurrection, BOSS. *Souffr.* 1.

— HIST. XVIe s. Nous sommes configurez à ses passions [de Jésus-Christ], jusques à ce que nous parvenions à la similitude de sa resurrection, CALV. *Instit.* 627. etc.

— ÉTYM. Latin *configurare*, de *cum*, et *figurare*, figurer.

CONFINÉ, ÉE (kon-fi-né, née), *part. passé.* Relégué. Confiné dans un lieu solitaire. Obscurément confiné au fond de sa province, D'ALEMB. *Éloges*, *Trublet.*

† **CONFINEMENT** (kon-fi-ne man), *s. m.* || 1° Action de confiner, de reléguer. || 2° Terme de droit criminel. La peine de l'isolement dans les prisons.

— HIST. XVIe s. Par degradation d'honneur, confiscation d'estat, de biens, et confinement que l'on appelle mort civile, CARL. II, 6. C'est une gehenne et lieu de tourments ou un confinement où les ames sont releguées, AMYOT, *De la tranq. d'âme*, 39. Fut condamné à mort, qui luy fut neantmoins eschangée par la douceur de l'empereur en un confinement de religion et monastere, PASQUIER, *Recherches*, liv. II, p. 41, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Confiner.*

CONFINER (kon-fi-né). || 1° *V. n.* Toucher aux confins, aux limites. Damas qui confinait aux deux royaumes, BOSS. *Hist.* I, 8. Leurs terres peuvent confiner à la vigne de Naboth, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.* || Condillac l'a fait actif en ce sens : Dans les forêts qui confinent la Lithuanie et la Russie, *Conn. hum.* IV, 2. || 2° *V. a.* Confiner un héritage se disait autrefois, dans la langue du droit, pour borner. || 3° Reléguer quelqu'un dans un certain lieu. On l'a confiné dans une île, dans un monastère. Vous me confinez parmi les bêtes sauvages qu'on ne peut apprivoiser, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 1. || Fig. Ravalant la vertu, la confine en misère, RÉGNIER, *Sat.* II. Je plains tout être faible, aveugle en sa manie, Qui dans un seul objet confina son génie, VOLT. *Épit.* L. || 4° Se confiner, *v. réfl.* Se retirer dans un lieu écarté pour y vivre dans la retraite. Se confiner au fond d'une province. Là Fédéric alla se confiner, LA FONT. *Faucon.* Il se va confiner aux lieux les plus cachés, ID. *Fabl.* I, 11. Au bout de l'univers va, cours te confiner, RAC. *Bérén.* IV, 4. Quoique je me sois confiné au pied des Alpes, entre la Savoie et la Suisse, VOLT. *Lett. de Vaines*, 18 mars 1775.

— HIST. XVe s. Aucuns Allemans qui confinent tant en Savoye que en Bourgongne [qui sont limitrophes], COMM. II, 5. Et par soupçon seulement [les rois] confinent souvent des gens, ID. VII, 15. || XVIe s. En un bois, là je me confine, MAROT, III, 39. Ils furent contraints de soy retirer au dedans de leurs Alpes, sans plus courir les Marches de l'Italie qui leur confine, AMYOT, *Fab.* 4. Il appelle les extremes confins le territoire qui est à l'entour de Delium, pource que là confine le Bœoce avec le païs de l'Attique, ID. *Lysand.* 56. Ilz le menerent, non en la cour du roy, mais en la Cherronese de Syrie, là où il fut confiné, ID. *Démétr.* 72. L'on eust irremissiblement peché de confiner avecques ung mary fascheux et incompatible une telle damoiselle, CARLOIX, III, 7.

— ÉTYM. Voy. CONFINS; provenç. et espagn. *confinar;* ital. *confinare.*

† **CONFINITÉ** (kon-fi-ni-té), *s. f.* La condition de deux pays qui se touchent.

— HIST. XIVe s. Villes situées environ la confinité de la mer, *Chron. française ms.* de G. DE NANGIS, an 1303, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CONFINS; provenç. *confinitat.*

CONFINS (kon-fin), *s. m. plur.* || 1° Parties d'un territoire, placées à l'extrémité de ce territoire et à la frontière d'un autre. Les confins de la France. Ces saules, de ton champ qui marquent les confins, T'offriront du sommeil les douceurs passagères, MALFIL. *Génie de Virgile*, 1re *Égl.* Il entra dans les confins de la Médie, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 1, dans RICHELET. Mais ceux dont les États entourent mes confins, VOLT. *Sémiram.* III, 6. Auguste journée où deux fières nations, longtemps ennemies et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non plus pour se combattre, mais pour s'embrasser, BOSS. *Marie-Thér.* || Aux confins de la terre, aux extrémités de la terre, au bout du monde. || Par extension. Si l'on juge de la distance d'Uranus par la lenteur de son mouvement, il doit être aux confins du système planétaire, LAPLACE, *Expos.* I, 9. || 2° Fig. Le lieu de purification [le purgatoire], placé sur les confins de la douleur et de la joie, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 15. || 3° Terme de géographie. Confins militaires, province de l'empire d'Autriche, divisée en quatre généralats.

— HIST. XIVe s. Aux confines de Piemont en Lombardie, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Chascun estoit aux confins de son royaulme, COMM. II, 8. || XVIe s. Quand leurs confins viendroient à se toucher, qu'il n'y auroit rien entre deux, AMYOT, *Pyrrh.* 23. Et à ceulx qu'il ne peult faire rappeller, au moins leur procura il que leurs confins ne fussent point si loingtains, comme les autres qui estoient releguez par delà les monts Acrocerauniens, ID. *Phoc.* 40. C'est miracle de veoir continuer des actions si diverses, d'une si pareille teneur qu'il ne s'y sente point d'interruption et d'alteration, aux confins mesmes et passage de l'une à l'aultre, MONT. I, 396. Beau et bon sont confins, et s'expriment par mesmes mots en grec et en l'Escriture sainte, CHARRON, *Sagesse*, I, 6.

— ÉTYM. Latin *confinis*, qui a la même limite, de *cum*, et *finis*, fin, frontière (voy. FIN).

CONFIRE (kon-fi-r'), je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent; je confisais; je confis, nous confîmes; je confirai; je confirais; confis, confisons; que je confise, que nous confisions; que je confisse; confisant; confit, *v. a.* || 1° Anciennement, préparer par assaisonnement, achever par maturation. || 2° Aujourd'hui, mettre des fruits, des fleurs, des légumes dans un liquide qui les pénètre et s'y incorpore ou quelquefois se dessèche avec eux, et, dans tous les cas, les conserve. Confire des abricots, des coings, des petits pois. Le premier massepain pour eux, je crois, se fit, Et le premier citron à Rouen fut confit, BOIL. *Sat.* X. || Terme de tanneur. Tremper dans l'eau sure, appelée confit, les peaux qui doivent être chamoisées. || 3° Se confire, *v. réfl.* Être confit. Cela se confit de cette façon.

— HIST. XIIIe s. Le meilleur bevrage que il aient et le plus fort, c'est de lait de jument confist en herbes, JOINV. 264. || XIVe s. Tel jugement font ceulx qui espreuvent les vins et qui assaveurent et confisent les salses et les potages, ORESME, *Eth.* 94. || XVe s. Aucunes gens qui bien peu sentent, Nourriz en simplesse et confiz, Contre le vouloir Dieu actentent, Par ignorance desconfiz, CH. D'ORL. *Bal.* 102. Après ensuit automne, que le fruit se meure et confite, et adont est en saison et temps de cueillir et en user prouffitablement, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, I, ch. 12. || XVIe s. En vray amour et science conficts, MAROT, I, 256. Par tes escrits tu me donnois ton cœur : Ô don confict en mauvaise liqueur! ID. I, 363. Du coriandre confict, MONT. I, 237. Ainsi se remplit le monde, et se confit en fadese et en mensonge, ID. II, 284. L'essence des femmes est si confite en souspeçon, en vanité et en curiosité, que.... ID. III, 349. Le but où il vise, est de tousjours inventer, apprester et confire quelque jeu, quelque faict, et quelque parole à plaisir et pour donner plaisir, AMYOT, *Comm. disc. le flatt.* 20. Plusieurs racines, herbes, fleurs et fruits, y a-t-il propres à confir, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. Provenç. *confir*, *cofir;* espagn. *confitar;* portug. *confeitar;* ital. *confettare.* Le français et le provençal viennent du latin *conficere*, achever, digérer, de *cum*, et *facere*, faire; l'espagn. le port. et l'italien viennent d'un dérivé *confectare;* une forme pareille a existé aussi dans l'ancien français, voyez l'exemple de Christine de Pisan.

† **CONFIRMATEUR** (kon-fir-ma-teur), *s. m.* Celui qui confirme.

— HIST. XVIe s. Il admet près de soy un flatteur estranger, lequel il pense et veult luy estre tesmoing et confirmateur de l'opinion qu'il a de soy mesme, AMYOT, *Comment discerner le flatteur*, 1.

— ÉTYM. *Confirmer.*

CONFIRMATIF, IVE (kon-fir-ma-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la force, le pouvoir de confirmer. Arrêt confirmatif d'un jugement. On espère recevoir un bref confirmatif de son ordonnance, BOSS. *Lett. quiét.* 165. Othon pouvait-il donner par cet acte, confirmatif de celui de Charlemagne, la ville même de Rome? VOLT. *Mœurs*, 36. Il y eut un édit confirmatif de la convention, ANQUET. *Ligue*, II, p. 225. || Acte, titre confirmatif, qui approuve ou ratifie un acte antérieur.

— HIST. XVIe s. Un troisieme brevet confirmatif des deux precedents, CARL. II, 6. Et seront par ce moyen vos deux parolles confirmatives et comme pleigées l'une de l'aultre, ID. VIII, 4.

— ÉTYM. Provenç. *confermatiu*, *cofermatiu;* espagn. *confirmativo;* ital. *confermativo;* du latin *confirmativus* (voy. CONFIRMER).

CONFIRMATION (kon-fir-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de confirmer, de garantir, d'assurer une chose. La confirmation d'un privilége. La confirmation d'une nouvelle. Ce fait mérite confirmation. Il m'a donné de nouvelles confirmations de son amitié en me recommandant chaudement. J'attends avec impatience mes lettres de vendredi : il me faut encore cette confirmation de votre chère et précieuse santé, SÉV. 254. || 2° Terme de jurisprudence. Approbation ou ratification d'un acte. || Maintien d'une décision judiciaire par une juridiction supérieure. || 3° Sacrement, le quatrième en ordre, dans lequel l'évêque forme le signe de la croix sur le front de l'homme baptisé pour l'affermir et le fortifier dans la grâce reçue au baptême. Monseigneur ne donnera la confirmation qu'aux personnes exactement instruites de toutes les principales vérités du catéchisme, FÉN. XVIII, 174. || 4° Terme de rhétorique. Partie du discours où l'on prouve ce qu'on a avancé et où l'on range les preuves dans un ordre capable de persuader. La confirmation vient ordinairement après la narration, dans le genre judiciaire.

— HIST. XIIIe s. Ofice de meor [maire] ne se doit pas fere devant la confirmacion, *Livre de just.* 52. || XIVe s. C'est à dire que la confirmacion de la ditte election demourast vers les Peres, BERCHEURE, f° 12, *verso.* || XVe s. Et le roy lui eust donné à sa vie certaine pension; Qu'il vous plaise, seigneur très redoubté, Retenue ait et confirmacion, E. DESCH. *Supplicat. au roi.* || XVIe s. Ceste confirmation est accomplie par onction et telle forme de paroles : Je te marque par le signe de la sainte croix, et confirme par onction de salut, CALV. *Instit.* 1166. Pour la confirmation de la dite espine [du dos] et plus facile flexion d'icelle, PARÉ, IV, 18. Que ce que nous avons dit soit vray, nous en asseurerions, si nous avions sur cela la confirmation d'un oracle, MONT. II, 281.

— ÉTYM. Provenç. *cofermatio*, *confirmation;* espagn. *confirmacion;* ital. *confermazione;* du latin *confirmationem* ((voy. CONFIRMER).

† **CONFIRMATOIRE** (kon-fir-ma-toi-r'), *adj.* Qui a la vertu de confirmer.

— HIST. XVIe s. Le dire de saint Augustin ne devoit estre entendu de l'imposition des mains confirmatoire, mais curatoire et reconciliatoire, CALV. *Instit.* 1171.

— ÉTYM. Voy. CONFIRMER; provenç. *confermatori*, *confirmatori;* espagn. *confirmatorio.*

CONFIRMÉ, ÉE (kon-fir-mé, mée), *part. passé.* || 1° Rendu sûr, certain, en parlant des choses. Ce billet confirmé par votre témoignage, CORN. *Héracl.* II, 8. Sa gloire est confirmée et ses honneurs accrus, MAIR. *Mariane*, I, 6. Si mon intégrité vous était confirmée, MOL. *l'Étourdi*, I, 9. Ma honte est confirmée, RAC. *Andr.* IV, 3. Lorsque ta raison par l'âge confirmée.... VOLT. *Zaïre*, I, 1. L'autorité fatale est trop bien confirmée, ID. *Guèbr.* I, 1. Un

bruit trop confirmé se répand sur la terre, ID. *Mort de Cés.* I, 3. Il n'y a point de probité assez confirmée, pour qu'on puisse sans incertitude l'exposer au passage de la ligne [la mettre dans les affaires des colonies, de l'Inde, etc.], RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 23. || 2° Devenu assuré, en parlant des personnes. Confirmé dans ses espérances. Des athées confirmés dans leurs désordres, BOURD. *Car.* I, *Religion chrétienne*, 285. Ils vont loin, confirmés par le succès, LA BRUY. I. || 3° Qui a reçu le sacrement de confirmation. Confirmé par l'évêque. || Chrétien confirmé en grâce, c'est-à-dire d'une vertu si épurée que Dieu est comme obligé de l'assister toujours de ses grâces.

† **CONFIRMEMENT** (kon-fir-me-man), *s. m.* État de ce qui est confirmé.

— HIST. XIIe s. Il fist un establissement Et si en fist confirmement, WACE, *Brut*, 2333. || XIIIe s. Il le deit prover par prevelige, que le seignor ou son ancestre ait doné à lui ou à son ancestre le dit fié [fief] ou confermement de cel fié, *Assises de J.* I, 254. Cascune de ces trois cozes vaut confermement de marcié [marché], BEAUM. XXXIV, 60.

— ÉTYM. *Confirmer;* provenç. *confermament, confermamen;* anc. espagn. *confirmamiento;* ital. *confermamento.*

CONFIRMER (kon-fir-mé), *v. a.* || 1° Rendre ferme, en parlant des choses. Ainsi tant de miracles étonnants, que les anciens Hébreux ont vus de leurs yeux, servent encore aujourd'hui à confirmer notre foi, BOSS. *Hist.* II, 13. Il confirma par cette victoire le nom d'Africain dans sa maison, ID. *ib.* I, 9. Au lieu que les succès et les malheurs d'un État où le peuple est soumis confirment également sa servitude, MONTESQ. *Rom.* 9. Ah! que cette amitié jadis m'eût su charmer, Et quel plaisir j'aurais pris à la confirmer! CHAMPFORT, *Must. et Z.* II, 4. || Rendre ferme, en parlant des personnes. L'air dont je vous ai vu lui jeter cette pierre.... Me confirme encor mieux à ne pas différer Les noces où j'ai dit qu'il vous faut préparer, MOL. *Éc. des f.* III, 1. Les vérités saintes qui confirment une âme dans le mépris du monde et dans l'amour des biens éternels, MASS. *Car. Tiéd.* 2. || Terme de manége. Confirmer un cheval, achever de le dresser. || 2° Sanctionner, attribuer par confirmation. Le roi confirma les droits et priviléges de cette ville. La cour d'appel a confirmé le jugement rendu en première instance. Dieu lui confirme toutes ses promesses, BOSS. *Hist.* II, 2. Vous avez de ses feux un gage solennel. Qu'il peut, quand il voudra, confirmer à l'autel, RAC. *Mithr.* II 1. Là, si vous m'en croyez, d'un amour éternel Nous irons confirmer le serment solennel, ID. *Phèd.* V, 1. Roi, prêtres, peuple, allons, pleins de reconnaissance, De Jacob avec Dieu confirmer l'alliance, ID. *Ath.* V, 7. Je sais que le sénat tout plein de votre nom D'une commune voix confirmera ce don, ID. *Bér.* III, 1. Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse Confirment à leurs yeux la foi de nos serments, ID. *Brit.* V, 1. Une telle victime Vaut bien que, confirmant vos rigoureuses lois, Vous me la demandiez une seconde fois, ID. *Iphig.* IV, 9. Du dieu de Mahomet la puissance invoquée Confirme mes serments et préside à mes feux, VOLT. *Zaïre*, III, 6. Ce territoire avait été confirmé à la France par la paix d'Utrecht, VOLT. *Louis XV*, 28. || 3° Attester, montrer. L'expérience confirme que.... Trente papes confirmèrent de leur sang l'Évangile qu'ils annonçaient à toute la terre, BOSS. *Hist.* I, 10. Douter d'une trahison que tant d'apparences confirmaient, MOL. *le Fest.* I, 3. Songez-y; vos refus pourraient me confirmer Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer, RAC. *Ath.* III, 4. Un mot même d'Arbate a confirmé ma crainte, ID. *Mithr.* IV, 2. Lisez; il vous confirme un secret si funeste, VOLT. *Sémir.* IV, 2. L'expérience confirme que la mollesse ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un seul et même vice, LA BRUY. IV. || 4° Terme de théologie. Conférer le sacrement de la confirmation. Il n'appartient qu'aux évêques de confirmer. L'évêque frappe légèrement, avec la main, la joue de celui qu'il confirme, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à souffrir toute sorte de disgrâces pour Jésus-Christ. || Fig. Dieu confirme en grâce, Dieu assure la grâce à l'homme. || Fig. et familièrement. Confirmer quelqu'un, lui appliquer un soufflet; cela ne se dit qu'avec un adverbe ou un modificatif quelconque: Il a été rudement confirmé; Son maître le confirma d'importance; ou quand le ton du discours indique de quoi il s'agit. || 5° Se confirmer, *v. réfl.* S'affermir. Se confirmer dans une opinion. Chose permise aux vieux [serviteurs du dieu de Delphes], de saint zèle enflammés, Qui se sont par service en ce lieu confirmés, RÉGNIER, *Sat.* I. || Être confirmé. La nouvelle se confirme par des gens qui en sont venus, SÉV. 570. Ce bruit ne se confirme pas, LA BRUY. X. || Impersonnellement, il se confirme, c'est-à-dire le bruit qui courait prend de la consistance. Il se confirme que l'ennemi a été battu.

— HIST. XIIe s. Li reis l'a par sa chartre tut einsi confermé, Otrié en almosne en parmenableté, *Th. le mart.* 45. Humblement respundeit li sainz à lur escriz, E par les escriptures confermout tuz ses diz, *ib.* 70. Bien savez qu'il nus ad fait vos leis confermer, *ib.* 42. Comandé s'est à Deu, e puis s'en returna, Enz emmi le chemin, là ù il mielz erra, Es viles e es burcs les enfanz conferma, *ib.* 131. [Réfuter] par reisun confermée, *ib.* 58. E que nostres sires cunfermt ses paroles que il ad de mei parled, *Rois*, 227. || XIIIe s. Ottroi et conferme chele meïsme vente, *Charte de Hesdin*, dans RAYNOUARD, *Lex.* Et li consaus fu tex, que li mariages fust confermés de l'une partie et d'autre, VILLEH. CLXVI. Dont envoierent lor messages, li une partie et li autre, à l'apostole de Rome Innocent, pour confermer les convenances, et il le fist moult volentiers, ID. XIX. Juvenaus [Juvénal] neïs le conferme, Qui redit par sentence ferme.... *la Rose*, 8747. Ge di que l'en doit savoir se cele costume a esté confermée en jugement contredit, *Liv. de just.* 6. || XIVe s. Car des autres bourjois en y ot revenus, Qui tout ont conformé et les fais espandus, *Guescl.* 8435. || XVe s. Si vous voulez entendre aux traités et à confermer la treve, mon très redouté seigneur le roi d'Escosse et ses nobles consaulx les confermeront, FROISS. II, II, 219. Pour confirmer les royaumes en paix, ID. II, II, 147. Qui confirmoit l'abusion, COMM. VIII, 16. || XVIe s. Qu'il soit confirmé par l'imposition des mains, CALV. *Instit.* 1166. Je trouvai à cette opinion le fondement bien foible, moy qui avois à la confirmer en aultruy, MONT. I, 117. Il confirma les Napolitains, qui estoient d'eulx mesmes bien affectionnez aux Romains, en la bonne devotion qu'ilz avoient, AMYOT, *Marcel.* 14. Il demanda qu'on luy confirmast ses gouvernemens, ID. *Eum.* 20. Et qui n'a honte de rien, tant il est de longue main accoustumé et confirmé à mal faire, ID. *Comment il faut ouïr*, 24. L'habitude est une qualité confirmée, laquelle.... ID. *De la vertu morale*, 8. St Paul remonstre fort et ferme, Et la loi humaine conferme Qu'enfans obeïr sont tenus Aux peres dont ils sont venus, MAROT, IV, 188.

— ÉTYM. Provenç. *confermar, cofermar, confirmar;* espagn. *confirmar;* ital. *confirmare;* du latin *confirmare*, de *cum*, et *firmare*, rendre ferme (voy. FERMER).

† **CONFISABLE** (kon-fi-za-bl'), *adj.* Qui peut être confit, qui est bon à confire.

— HIST. XVIe s. Au vin cuit peuvent confir tous fruits confissables au moust, O. DE SERRES, 849.

— ÉTYM. *Confire.*

CONFISCABLE (kon-fi-ska-bl'), *adj.* Qui peut être confisqué. Des marchandises confiscables.

— ÉTYM. *Confisquer.*

CONFISCANT, ANTE (kon-fi-skan, skan-t'), *adj.* Qui confisque. || Terme de jurisprudence féodale. Sur qui la confiscation pouvait échoir. On disait des gens de main-morte qu'il fallait qu'une communauté donnât au seigneur un homme vivant, mourant et confiscant, quand elle possédait une terre sans avoir payé les droits qu'elle devait.

CONFISCATION (kon-fi-ska-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de confisquer. La confiscation générale est abolie. || 2° Biens confisqués. Le roi lui donna la confiscation d'un tel. Le bien que ce jeune homme héritait de sa mère ayant été confisqué, le père en a demandé et obtenu la confiscation, dont il jouit, sans secourir son malheureux fils, VOLT. *Lett. Maupeou*, 14 mars 1774.

— HIST. XIVe s. Non obstant que les confiscacions du dit royaume deussent estre appliquées et converties es reparacions de la noble maison de Saint Oyn.... *Lett. de Charles V, Biblioth. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 426. || XVIe s. La confiscation des meubles appartient au seigneur, duquel le confisqué est couchant et levant, LOYSEL, 840.

— ÉTYM. Provenç. *confiscation;* espagn. *confiscacion;* ital. *confiscatione;* du latin *confiscationem* (voy. CONFISQUER).

† **CONFISERIE** (kon-fi-ze-rie), *s. f.* Art du confiseur; son atelier; son magasin.

— ÉTYM. *Confire.*

CONFISEUR, EUSE (kon-fi-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait et vend des fruits confits, des sucreries diverses. Je fus bercé par tes faiseurs De vers, de chansons, de poëmes; Ils sont, comme les confiseurs, Partisans de tous les baptêmes, BÉRANG. *Deux cousins.* || *Adj.* Marchand confiseur.

— HIST. XVIe s. Ses confitures ne cederont aux plus precieuses qu'on fait es grosses villes, bien qu'elle n'ait autre confiseur que l'aide de ses servantes, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. *Confire;* génev. *confisseur.*

CONFISQUÉ, ÉE (kon-fi-ské, kée), *part. passé.* Pris au profit du fisc, du trésor public. Les biens confisqués. || Familièrement. C'est un homme confisqué, c'est un homme dont la santé, la fortune est dans un mauvais état, ou qui est entièrement perdu pour le monde. Avec un ton de commandement et une parole forte, que la colère lui fournissait dans la faiblesse d'un corps confisqué, BALZ. *le Romain.* La guérison d'un corps confisqué n'est pas l'effet d'un seul breuvage ni d'une seule saignée, ID. *liv.* V, *lett.* 2. C'est un homme perdu, noyé dans son ménage. — Abîmé. — Confisqué, LA CHAUSSÉE, *Préjugé à la mode*, II, 4.

CONFISQUER (kon-fi-ské), *v. a.* || 1° Attribuer au fisc pour cause de crime ou de contravention. On confisque les marchandises de contrebande. || Terme de droit commercial. Saisir des marchandises au nom d'un tiers. || Par analogie, prendre à un élève un objet dont l'usage n'est pas autorisé dans le collége, dans la classe. || Dans l'ancien droit criminel: Qui confisque le corps confisque les biens, c'est-à-dire la condamnation à mort emporte confiscation des biens. || Terme de féodalité. Confisquer son fief, refuser à un seigneur la foi et l'hommage pour un fief qui vient de lui. || 2° Se confisquer, *v. réfl.* Être confisqué. Tâchons d'avoir du bien qui ne coure aucun risque; Un grand fonds de vertu rarement se confisque, BOURSAULT, dans RICHELET.

— HIST. XVe s. Se en ung peage il passe un marchant qui ne acquitte ce qu'il porte, il confisque toute sa marchandise, en beaucoup de lieux est il, *le Jouvencel*, f° 72, dans LACURNE. Le dit duc de Bourgongne declaira le dit seigneur d'Argueil avoir confisqué envers lui corps et biens, et puis fist arracher et abatre toutes les places et chasteaux qu'il avoit en ses païs, *Chron. scandaleuse de Louis XI*, p. 164, dans LACURNE. || XVIe s. Ses biens furent confisquez, MONT. I, 39. Le marquisat qui avoit esté confisqué de son frere, ID. I, 44. Comme le fief se confisque [perd] par le vassal, ainsi la tenure feodale par le seigneur, LOYSEL, 650. Le seigneur confisquant est tenu des dettes jusqu'à la valeur du fief, ID. 651. Qui confisque le corps confisque les biens, ID. 839. La longueur de la prison ne confisque point les biens [n'en entraîne pas la confiscation], ID. 833. Femme mariée ne confisque [perd par confiscation] que ses propres, ID. 847. L'homme qui se met à mort par desespoir, confisque envers son seigneur, ID. 837. Hors ceste rencontre, il n'y eut pas un Byzantin mis à mort par justice, ny confisqué ou banny, AMYOT, *Alc.* 63. Quand la maison et les biens du tyran Nabis eurent esté vendus, comme confisquez à la chose publique, ID. *Philop.* 26. Ceulx [les citoyens] qu'il confisquoit, ID. *Sylla*, 68. Que sa niepce avoit du bien en France, qu'elle confisqueroit au roy en prenant, hors de son royaume, party de mariage sans son consentement et congé, M. DU BELL. 180. Les enfans des condamnez et confisquez ne laisseront de succeder à leurs parens tant en ligne directe que collateralle, pourveu qu'ils soient conceuz lors de la succession eschue, *Coust. génér.* t. I, p. 1015.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *confiscar;* ital. *confiscare;* du latin *confiscare*, de *cum* et *fiscus*, le fisc: réunir au fisc (voy. FISC).

1. **CONFIT, ITE** (kon-fi, fi-t'), *part. passé* de confire. || 1° Citrons, marrons confits. || On dit qu'un fruit est confit sur l'arbre, pour exprimer qu'il est en sa pleine maturité et comme confit dans son suc par l'action du soleil. || Salade confite, salade tout assaisonnée, qui, n'ayant pas été mangée entièrement le jour même, se trouve comme confite le lendemain par l'assaisonnement. || Par extension et plaisanterie. Ses refus ne valent rien que confits; et encore faut-il employer beaucoup de sucre en cette sorte de confiture, pour en ôter l'amertume, COSTAR, t. I, *lettre* 388, dans RICHELET. || 2° Fig. Compagnons de Minerve, et confits en science, RÉGNIER, *Sat.* II. Par ces plaisirs d'amour tout confits en délices, ID. *Élég.* II. Cet hymen de tous biens comblera vos désirs, Il sera tout confit en douceurs et plaisirs, MOL. *Tart.* II, 2. Confit dans les maximes et dans la politique de sa société, il [le père Tellier] était profondément faux, trompeur, ST-SIM. 217, 178. Le régent fit prêcher la Ferté, au scandale

de tout le monde non confit en cabale de constitution, ID. 450, 38. Bien est-il vrai qu'il parlait comme un livre, Toujours d'un ton confit en savoir-vivre, GRESSET, *Vert-Vert*, ch. II. || Être confit en dévotion, affecter des airs et des pratiques de sainteté. Et confite en détresse Imite avec ses pleurs la sainte pécheresse, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Une âme confite en amertume, en douleurs, personne éprouvée par de longues et fortes afflictions.

† 2. **CONFIT** (kon-fi), *s. m.* Eau sure dans laquelle le chamoiseur plonge les peaux minces. || Cuve où le pelletier fait confire les peaux. || Mélange d'eau et de son pour nourrir les porcs.

— HIST. XVe s. Pelletiers, megissiers, teinturiers de toille, barbaudiers et autres de semblable estat, de faire leurs confis, megis et barbaudes au dedans leurs maisons, *Ordonnances des rois de Fr.* t. II, p. 385.

— ÉTYM. *Confit* 1.

CONFITEOR (kon-fi-té-or), *s. m.* Nom donné à la prière que font les catholiques avant de se confesser, à la messe et dans d'autres circonstances. Dire son Confiteor. || *Au plur.* Des Confiteor.

— ÉTYM. Latin *confiteor*, je confesse, de *cum*, et *fateri*, avouer, qui est de même radical que le grec φατὸς, dit, de φῆμι ou φάμι, dire, latin *fari*, parler (voy. FABLE). Le nom de cette prière lui vient de ce qu'elle commence par ces mots : *Confiteor Deo omnipotenti....*

CONFITURE (kon-fi-tu-r'), *s. f.* On l'emploie souvent au pluriel. Fruits entiers ou coupés par morceaux, qu'on met cuire avec du sucre ou du sirop pendant plus ou moins de temps, et qui se transforment en une sorte de marmelade ou compote. Confitures de groseilles, de prunes. Un jeune Grec, fort affable, m'offrit des confitures, CHATEAUBR. *Itinéraire*, 44.

— HIST. XIIIe s. Siros confis de douce confiture, De quatre herbes pleines de sanité, *Chanson à la Vierge*, MÄTZNER, p. 67. || XVe s. Il bouta sa teste au trou du retrait où il fut bien encensé, Dieu le sait, de la confiture de leans, LOUIS XI, *Nouv.* LXXII. M'a apporté herbes à faire la confiture de l'onguent dont le bon roi mehaingné, du quel sang vous estes issu, sera gary, *Perceforest*, t. VI, fo 117. || XVIe s. Strabo dit que les Juifs, pour la confiture [embaumement] de leurs corps, souloient user de bitume, PARÉ, *Mumie*, 2. Confitures de cerises, ID. XX, 31. Ses confitures ne cederont aux plus precieuses de celles qu'on fait es grosses villes, O. DE SERRES, 843.

— ÉTYM. *Confit* 1.

† **CONFITURERIE** (kon-fi-tu-re-rie), *s. f.* Art du confiseur. || Lieu où l'on fait les confitures. || Lieu où on les conserve. On dit plutôt confiserie.

— ÉTYM. *Confiture*.

CONFITURIER, IÈRE (kon-fi-tu-rié, riè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui vend des confitures. || On ne dit guère maintenant que confiseur. || *Adj.* Marchand confiturier.

— ÉTYM. *Confiture*.

CONFLAGRATION (kon-fla-gra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Embrasement général. La conflagration du globe terrestre. Néron fit accuser les chrétiens de la conflagration de Rome, FURETIÈRE. || **2°** Fig. Bouleversement politique. La conflagration générale qui suivit la Révolution française. Vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances, MIRABEAU, *Collect.* t. II, p. 185.

— REM. Conflagration, bien qu'employé par Rabelais et Montaigne, n'a été remis en usage que dans le XVIIIe siècle; il n'est dans aucune des anciennes éditions du Dictionnaire de l'Académie.

— HIST. XVIe s. Les geants emporterent leur roi Anarche à leur col, le mieux qu'ils purent, hors du fort, comme fit Ænée son pere Anchise de la conflagration de Troye, RAB. *Pant.* II, 29. Chrysippus estimoit qu'en la derniere conflagration du monde, tous les dieux auroient à finir, sauf Jupiter, MONT. II, 277.

— ÉTYM. Latin *conflagratio*, de *conflagrare*, de *cum*, et *flagrare*, bruler (voy. FLAGRANT).

† **CONFLE** (kon-fl'), *s. m.* Terme de commerce. Balle de poivre lourd.

CONFLIT (kon-fli; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: les conflits armés, dites: les con-fli-z armés), *s. m.* || **1°** Choc de gens qui en viennent aux mains. Le conflit de deux armées. Le pigeon profita du conflit des voleurs, S'envola, s'abattit auprès d'une masure, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. || **2°** Terme de procédure. Conflit de juridiction, ou, simplement, conflit, contradiction sur le droit de connaître d'une affaire entre deux juridictions de l'ordre judiciaire. || Conflit d'attribution, conflit entre deux juridictions, l'une de l'ordre judiciaire, l'autre de l'ordre administratif. Élever le conflit. || Conflit négatif, celui qui a lieu, lorsque deux tribunaux se déclarent respectivement incompétents pour connaître d'une même affaire. || **3°** Fig. Au milieu d'un conflit tumultueux de grands et petits intérêts, FLÉCH. *le Tellier*. Toutes les fois que l'autorité souveraine voudra s'interposer dans les conflits de l'honneur et de la religion, elle sera compromise des deux côtés, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Alembert*.

— HIST. XIIe s. En ce ke il chascun jor sormontent et laissent les cevres de cest secle, soi combatent il chascun jor par fort conflit encontre eaz [eux] mimes, *Job*, 481. || XVIe s. Aussi fut pris maint roy, maint duc et comte En ce conflit, dont je laisse le compte, MAROT, I, 327. En ce conflit, qui dura une bonne demie heure, furent blessez des mutins environ trente ou quarante, CONDÉ, *Mémoires*, p. 612. Celuy qui, picqué et oultré jusques au vif d'une offense, s'armeroit des armes de la raison contre ce furieux appetit de vengeance, et, aprez un grand conflict, s'en rendroit enfin maistre, feroit sans doute beaucoup plus, MONT. II, 115. C'est un conflict [discussion] qui se decide plus par les armes de la memoire que par celles de la raison, ID. I, 249.

— ÉTYM. Espagn. *conflicto;* ital. *conflitto;* du latin *conflictus*, de *confligere*,-de *cum*, et *fligere*, heurter, frapper.

† **CONFLUENCE** (kon-flu-an-s'), *s. f.* Terme de médecine. La qualité d'être confluent. La confluence de la petite vérole.

— ÉTYM. *Confluent* 1.

1. **CONFLUENT, ENTE** (kon-flu-an, an-t'), *adj.* Terme de médecine. Petite vérole confluente, celle où les boutons sont si rapprochés qu'ils se touchent et se confondent, par opposition à variole discrète. || Terme de botanique. Parties confluentes, parties qui se réunissent ou se confondent. || Terme de minéralogie. Aragonite confluente, variété prismatique, dont les cristaux se réunissent par leurs bases.

— ÉTYM. *Confluer*.

2. **CONFLUENT** (kon-flu-an), *s. m.* || **1°** Endroit où deux rivières se réunissent. Le confluent de la Seine et de la Marne. || **2°** Terme d'anatomie. Confluent des sinus de la dure-mère, ou pressoir d'Hérophile, sorte de cavité, située au devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère. || Confluent de deux veines. La seconde branche de la veine ombilicale s'unit à la veine-porte, et forme avec elle une espèce de confluent qui se partage ensuite en différentes branches, CONDORCET, *Bertin*.

— HIST. XVIe s. Nous partismes de Mayence, pour venir à Coublants, aultrement Confluents, que nous disons en françois corrompu Conflans; qui est quand une riviere entre en une aultre plus grande en laquelle elle perd son nom, comme Conflans entre Paris et le pont Charenton, etc. CARL. VIII, 29.

— ÉTYM. *Confluer*.

CONFLUER (kon-flu-é), *v. n.* Se joindre dans le même lit, en parlant de deux rivières. La Marne conflue avec la Seine; ces deux rivières confluent au-dessus de Paris. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XVIe s. Confluer, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Latin *confluere*, de *cum*, et *fluere*, couler (voy. FLUER).

CONFONDRE (kon-fon-dr'), je confonds, nous confondons; je confondais; je confondis; je confondrai; confonds, confondons; qu'il confonde; que je confondisse; confondant; confondu, *v. a.* || **1°** Réunir pêle-mêle, effacer les séparations. La Seine et la Marne confondent leurs eaux. La victoire et la nuit, plus cruelles que nous, Nous excitaient au meurtre et confondaient nos coups, RAC. *Andr.* I, 2. Les inondations du Nil qui confondaient les bornes des champs, furent cause que chacun voulut des mesures exactes, FONTEN. *Les mondes*, 1er *soir.* || **2°** Ne pas faire de distinction entre des personnes et des choses. Ils se ressemblent tellement qu'il m'arrive de les confondre. Va, je ne confonds point ses vertus et ton crime, CORN. *Hécacl.* I, 2. Et confondant ces mots de trésor et d'époux, Je crus les bien entendre, expliquant tout de vous, ID. *ib.* III, 1. Vous avais-je sans choix Confondu jusqu'ici dans la foule des rois? RAC. *Bérén.* III, 1. Soit que ma haine en lui Confonde les Romains dont il cherche l'appui, ID. *Mithr.* I, 2. On m'accuse de vouloir confondre la charité avec l'espérance, BOSS. *Avert.* Ils rompaient ces bornes sacrées qui avaient été plantées par nos pères, et confondaient la philosophie avec la religion, FLÉCH. *Panég.* II, p. 69. || Absolument. Il est possible que je confonde. || **3°** Unir, identifier. Dans vos intérêts n'en confondez point d'autres, CORN. *Pomp.* II, 3. En adoptant Néron, Claudius par son choix De son fils et du vôtre a confondu les droits, RAC. *Brit.* III 3. Qu'ils confondent leur haine et ne distinguent plus Le sang qui les fit vaincre et le sang des vaincus, ID. *Andr.* I, 2. || Concentrer. Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts Confondre sur lui seul leurs avides regards, RAC. *Bérén.* I, 5. || **4°** Faire échouer, réduire à l'impuissance. Elle eût sans doute confondu leur orgueil, PASC. dans COUSIN. Ô Dieu, confonds l'audace et l'imposture! RAC. *Esth.* III, 4. Le ciel punit ma feinte et confond votre adresse, ID. *Baj.* II, 5. Sa mort peut vous confondre, ID. *Brit.* V, 6. Un regard confondrait Hermione et la Grèce, ID. *Andr.* III, 5. Je voulais que ton zèle achevât en secret De confondre un amour qui se tait à regret, ID. *Bérén.* II, 2. Et de quel œil Ma mère a-t-elle vu confondre son orgueil? ID. *Brit.* III, 1. Quel malheur imprévu vient encor me confondre? ID. *Baj.* III, 8. Je ne m'arrêterais pas à vous rapporter les passages de vos pères, si cela n'était nécessaire pour confondre l'assurance que vous avez eue de dire.... PASC. *Prov.* 13. C'est Dieu lui-même qui confond les conseils et la prudence de nos chefs, MASS. *Carême*, *Mot. de conv.* || Par imprécation. Te confonde le ciel de me parler ainsi! MOL. *Amph.* II, 1. Diable, conclus; ou bien que le ciel te confonde! RAC. *Plaid.* III, 3. || Gâter, ruiner. Un orage violent a confondu toutes nos récoltes. || **5°** Mettre dans l'impossibilité de répondre, atterrer. Ce serait bien, seigneur, de tout point me confondre, CORN. *Nicom.* IV, 5. St Augustin confondit ces hérétiques, BOSS. *Hist.* I, 11. Il est facile de les confondre, PASC. dans COUSIN. Pour les confondre par la vue de leur folie, ID. *ib.* La nature confond les Pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes, ID. *ib.* Il n'est pas condamné puisqu'on veut le confondre, RAC. *Baj.* IV, 7. Achille en veut connaître et confondre l'auteur, ID. *Iphig.* III, 1. Je veux confondre le monde par ceux que le monde révère le plus, par ceux qui le connaissent le mieux, et ne lui veux donner pour le convaincre que des docteurs assis sur le trône, BOSS. *Duch. d'Orl.* Sitôt que par un vice ils pensent me confondre, C'est en me corrigeant que je sais leur répondre, BOIL. *Épît.* VII. Il pensait que, pour éviter ou confondre ces reproches, il fallait remplir le devoir que.... CONDORCET, *Bucquet*. Témoignons pour le Christ, mais surtout par nos vies; Notre moindre vertu confondra plus d'impies Que le sang d'un martyr, LAMART. *Harm.* I, 6. || **6°** Étonner, stupéfier. Ce que vous dites là me confond. La Trinité confond notre petitesse, accable nos sens, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. Ce qui me confond, c'est la légèreté avec laquelle des hommes frivoles prescrivent des règles de conduite à des personnages d'une expérience consommée, DIDER. *Ess. s. Claude.* || Absolument. Il y a de quoi confondre. || **7°** Causer un sentiment excessif de modestie, d'humilité; se dit par civilité. Vous me confondez par vos louanges. Seigneur, tant de bontés ont lieu de me confondre, RAC. *Mithr.* I, 3. || **8°** Se confondre, *v. réfl.* Être mêlé. Ils se sont confondus avec d'autres peuples, BOSS. *Hist.* II, 7. De peur que ces histoires ne se confondent dans votre esprit, ID. *Hist. préf.* Parterres d'un dessin agréable et nouveau, Amphithéâtres, jets, tous au palais répondent Sans que de tant d'objets les beautés se confondent, LA FONT. *Psyché*, I, p. 104. Leurs années se poussent successivement comme des flots; ils ne cessent de s'écouler, tant qu'enfin, après avoir fait un peu plus de bruit et traversé un peu plus de pays les uns que les autres, ils vont tous ensemble se confondre en un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, BOSS. *Duch. d'Orl.* Du vainqueur, du vaincu les clameurs se confondent, DELAV. *Vêpres sicil.* V, 2. || **9°** Tomber dans le désordre. Turenne meurt, tout se confond, FLÉCH. *Tur.* || **10°** Devenir incapable de distinguer. Mon amour.... mais adieu, mon esprit se confond, CORN. *Rodog.* IV, 1. Une langue qui s'épaissit, une mémoire qui se confond, MASS. *Car. Impén.* Cet abîme où son esprit se confond, ID. *Car. Mort.* De loin l'œil se confond avec l'objet, BOSS. *Char. frat.* 2. Plus j'y pense, plus je me confonds, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Ne pouvoir plus être distingué. Les contours s'effacent, les nuances se confondent. Toutes mes idées se confondent. || **11°** S'humilier. C'est de vous confondre de vos faiblesses devant le saint Époux, BOSS. *Lett. Corn.* 129. Confondez-vous qu'après des excès.... on vous demande si

[illegible] *Car. Jeûne.* Nous devrions nous confondre qu'avec bien moins d'innocence nous ayons besoin de plus d'indulgence, ID. *ib.* || **12°** Se tromper. Il a compris qu'il est très-possible que je me confonde, SÉV. 141. || **13°** Demeurer interdit. Dès vos premiers regards je l'ai vu se confondre, RAC. *Phèd.* II, 1. Vous détournez les yeux et semblez vous confondre, ID. *Bérén.* II, 4. || **14°** Familièrement. Se confondre en excuses, en respects, etc. multiplier les excuses, les respects, etc.

— HIST. XIe s. En cest païs [il] nous est venuz cunfundre, *Ch. de Rol.* II. Deus me confonde, se la geste [j'] en desment, *ib.* LXI. || XIIe s. Et qu'il confunde tout vostre parenté, *Ronc.* p. 22. Et tant vassaus ocis et confondus, *ib.* p. 80. Marsile est confunduz, *ib.* p. 11. Dex les confonde qui fist ciel et rosée, *ib.* p. 70. Normendie ert bien prof destruite e confondue, E jà l'ost de France ert tresqu'à Ruem venue; Tute Engleterre esteit à sun duel esmeüe, *Th. le mart.* 163. Dunc vint Joab devant le rei, si li dist : Cunfundu as ui tuz tes humes ki unt ta vie gardée, *Rois*, 190. || XIIIe s. La roïne racourt, de duel [se] confont et d'ire, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 16. Dame Dieu la confonde, l'orde serve pullente! *Berte*, X. Mesaise j'ai eüe, toute en sui confondue, *ib.* LII. Une forche tint en ses mains, Si le feri parmi les rains, Par un pou ne l'a abatu, Moult l'a blecié et confondu, *Ren.* 10391. Dist Ysengrin : Biaus niés, qu'as tu? Moult te voi ore confondu, *Ren.* 211. Mès or seroit fort à respondre, Por tous les argumens confondre Que l'en puet encontre amener, *la Rose*, 17470. Ains que [avant que] Virginius parlast, Qui tout estoit prest de respondre Por ses adversaires confondre.... *ib.* 5544. Tant les hé [je les hais] que se ges [je les] poïsse Confondre, tuit les confondisse, *ib.* 16050. Envie destruit gentillece, Envie grieve, Envie blece, Envie confont charité, Et si destruit humilité, RUTEB. II, 36. Se le conte de Poitiers feust avant venu, et il et sa gent eussent esté tous confoundus, JOINV. 219. Tant de gens mors et confondus, ID. 262. Confus est cui proiere ne vaut, *Psautier*, f° 28. || XVe s. Et fit garder le havre et le port de Calais, si près que rien n'y pouvoit entrer ni issir, que tout ne fust confondu, FROISS. I, I, 315. || XVIe s. A quoy respondit Panurge : Dieu confonde qui vous laissera, RAB. *Pant.* II, 26. Les pieces empruntées d'aultruy, il les transformera et confondra pour en faire un ouvrage tout sien, MONT. I, 162. Je ne conseille pas qu'on confonde leurs regles; on s'y tromperoit, ID. I, 214.

— ÉTYM. Provenç. *confondre*, *cofondre*; espagn. *confundir;* ital. *confondere;* du latin *confundere*, de *cum*, et *fundere*, fondre.

CONFONDU, UE (kon-fon-du, due), *part. passé* de confondre. || **1°** Mis en confusion. Je ne pense pas.... que les éléments paraissent confondus Pour qu'un mortel ici respire un jour de plus, VOLT. *Mort de Cés.* III, 5. || Familièrement, détruit, abîmé. Voyant ce ménage, mon herbe confondue, perdue, si je ne dis mot.... P. L. COUR. II, 296. || **2°** Réuni à d'autres sans distinction. Il était confondu dans la foule avec les derniers du peuple, FÉN. *Tél.* VI. On prenait plaisir à voir les deux camps confondus par une amitié si inespérée, et les deux armées qui n'en faisaient plus qu'une, ID. *ib.* XXI. Esclave dans la foule où j'étais confondue.... VOLT. *Zaïre*, II, 2. || **3°** Réduit à l'impuissance, au silence, à la confusion. L'accusé a été confondu par un témoignage aussi précis. Du coup dont ma raison vient d'être confondue, RAC. *Andr.* III, 1. Ta fausse vertu va être confondue, FÉN. *Tél.* XVIII. Viens voir tout cet amour devant toi confondu, VOLT. *Sémiram.* IV, 1. Vous êtes consterné, mon âme est confondue, ID. *Tancrède*, IV, 4.

† **CONFORMATEUR** (kon-for-ma-teur), *s. m.* Instrument pour donner aux chapeaux la forme de la tête.

— ÉTYM. *Conformer.*

CONFORMATION (kon-for-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Disposition naturelle des différentes parties d'un corps et, particulièrement, d'un corps organisé. Il résulte pour l'éléphant plusieurs inconvénients de sa conformation bizarre, BUFF. *Éléphant.* || Terme de médecine. Vice de conformation, tout dérangement, apporté en naissant, dans l'ordre, le nombre ou la disposition des parties du corps. || Maladie de conformation, maladie qui provient d'une mauvaise disposition des parties du corps. || Terme de chirurgie. Réduction des os fracturés ou luxés.

— HIST. XVIe s. Pour la conformation et articulation de la voix, la langue a esté flexile.... PARÉ, IV, 12.

— ÉTYM. Latin *conformatio*, de *conformare*, conformer.

CONFORME (kon-for-m'), *adj.* || **1°** Qui a la même forme, qui est semblable. Copie conforme à l'original. || Pour copie conforme, formule de pratique, certifiant l'exactitude d'une copie. || **2°** Qui s'accorde avec. Dites-moi en quoi vous êtes conformes aux jésuites, PASC. *Prov.* 2. Conforme à son aïeul, à son père semblable, RAC. *Athal.* V, 6. Vos désirs sont toujours si conformes aux siens, ID. *Brit.* II, 3. Vos intérêts ici sont conformes aux nôtres, ID. *Théb.* I, 5. Revêtons-nous d'habillements Conformes à l'horrible fête Que l'impie Aman nous apprête, ID. *Esth.* I, 5. Et mon sort, de tout point, est si conforme au vôtre, Qu'il semble que le ciel nous ait faits l'un pour l'autre, REGNARD, *Démocr.* IV, 7. Toutes ces dispositions étaient plus conformes au climat d'Italie qu'à celui du Nord, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 21. || Absolument. Et presque aucun avis ne se trouvant conforme, ROTROU, *Vencesl.* I, 1. || **3°** Qui convient. Mener une vie conforme à sa profession. [Il] s'est fait une vertu conforme à son malheur, RAC. *Brit.* II, 3. Il sait feindre le caractère plus conforme aux vues qu'il a, LA BRUY. X. || Absolument. Son cœur qui vous estime est solide et sincère, Et ce choix plus conforme était mieux votre affaire, MOL. *Mis.* I, 1.

— HIST. XVIe s. Mes actions sont reglées et conformes à ce que je suis, MONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Les effects lesquels je rendray, Dieu aidant, conformes au langage de ma protestation, CONDÉ, *Mémoires*, p. 661.

— ÉTYM. *Conformis*, de *cum*, et *forma*, forme.

CONFORMÉ, ÉE (kon-for-mé, mée), *part. passé.* || **1°** Rendu conforme. Conduite sévèrement conformée au langage. || **2°** Qui a une certaine conformation. Enfant mal conformé. Les fondations [des couvents] ne sont que pour la jeunesse et les personnes bien conformées, VOLT. *L'h. aux 40 écus*, *Raisonnement sur les moines.*

CONFORMÉMENT (kon-for-mé-man), *adv.* En conformité avec. Conformément à la promesse faite à Abraham, BOSS. *Hist.* II, 4. Vivez conformément à ce que vous croyez, MASS. *Car. Vérité de la religion.*

— HIST. XVIe s. Conformement à cet aultre [dire], que le sage a la fortitude pareille à Dieu, mais en l'humaine foiblesse, MONT. II, 210.

— ÉTYM. *Conforme*, et le suffixe *ment.* Cet adverbe devrait s'écrire *conformement;* l'accent est dû à un abus autorisé par l'usage, dit Chifflet, *Gramm.* p. 188. On trouve dans Amyot, *Solon*, 1, *conformeement*, qui vient non de *conforme*, mais de *conformé.*

CONFORMER (kon-for-mé), *v. a.* || **1°** Donner la forme. Les eaux ont conformé certaines portions de la surface du globe. || **2°** Rendre conforme. Il conforma sa vie au modèle qu'il s'était choisi. Je sais mieux conformer les remèdes au mal, CORN. *Pomp.* IV, 1. || **3°** Se conformer, *v. réfl.* Se rendre conforme, devenir conforme. Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées; Racine se conforme aux nôtres, LA BRUY. I. Haïr le monde, c'est-à-dire ne pas vous conformer à lui, MASS. *Car. Élus.* Conformez-vous aux temps, conformez-vous aux lieux, VOLT. *Tancr.* I, 4. Ces mœurs sont vos devoirs, il faut s'y conformer, ID. *Alz.* IV, 2. Il doit se conformer aux mœurs de ses complices, ID. *Catil.* I, 1. Ses superbes coursiers.... Semblaient se conformer à sa triste pensée, RAC. *Phèd.* V, 6. || **4°** Se soumettre à. Pour se conformer à cet ordre, ils demeurent enfermés quarante jours, BOSS. *Hist.* II, 7. Elle se conformait aux ordres de Dieu, elle lui offrait ses souffrances en expiation de ses fautes, ID. *Duch. d'Orl.* Pourrais-je à cette loi ne pas me conformer? RAC. *Athal.* IV, 3.

— HIST. XIIIe s. Nous à la requeste de cascune partie, cheste [cette] pais, si comme il est contenu en leur chartres, sauf nostre droit, conformasmes et volons qu'ele soit tenue ferme, TAILLIAR, *Recueil*, p. 34. Selon mon art vous conformés, Car nus, s'il n'est bien enformés, Ne puet passer sans beste vendre, *la Rose*, 13209. Conformés vous à sa maniere, *ib.* 7760. || XVIe s. Dieu begaye, comme par maniere de dire, avec nous, à la façon des nourrices pour se conformer à leurs petis enfans, CALVIN, *Instit.* 70. Christ a tousjours conformé ses reponses à ceux ausquels il avoit à faire, ID. *ib.* 656.... A ce que la vie de l'homme soit conformée à la pureté de Dieu, comme à un patron, ID. *ib.* 311. A ce dire s'accorde et se conforme aussi un accident qui luy advint en la ville d'Amphipolis, AMYOT, *P. Æm.* 39. Epaminondas, auquel Timoleon taschoit plus à se conformer et à luy ressembler qu'à nul autre.... ID. *Timol.* 47. Certes je desirerois beaucoup en veoir l'experience et congnoistre à veue d'oeil si l'effet conforme au bruit qui en est, *D. Flores de Grece*, f° CLI, dans LACURNE. Nous debvrions avoir honte, qu'ez sectes humaines il ne feust jamais partisan, quelque difficulté et estrangeté que mainteinst sa doctrine, qui n'y conformast aulcunement ses deportements et sa vie, MONT. II, 141. Je sçais bien que fort peu de gents rechigneront à la licence de mes escripts, qui n'ayent plus à rechigner à la licence de leur pensée; je me conforme bien à leur courage, mais j'offense leurs yeulx, ID. III, 311. Vous vous conformerez patiemment à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner de moy, MONT. IV, 323.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conformar;* ital. *conformare;* du latin *conformare*, de *cum*, et *formare* (voy. FORMER).

CONFORMISTE (kon-for-mi-st'), *s. m.* et *f.* Dans le langage ecclésiastique de l'Angleterre, celui, celle qui se conforme au culte établi par les lois du pays : ceux qui professent une autre religion sont appelés non-conformistes. L'église anglicane met les calvinistes puritains au nombre des non-conformistes, BOSS. *Var.* 13.

— ÉTYM. *Conformer.*

CONFORMITÉ (kon-for-mi-té), *s. f.* || **1°** Qualité de ce qui est conforme. Avec lequel il n'avait qu'une conformité apparente, PASC. *Prov.* 2. Des sentiments qui avaient quelque conformité avec ceux du christianisme, ID. *Rel.* 24. Pour entrer en conformité de son esprit, BOSS. II, *Pass.* 3. Que de conformité de mœurs et de doctrine! Que d'union d'esprits sous un supérieur! CORN. *Imit.* I, 18. Il est rare que la conformité des humeurs ratifie un nœud que la conformité seule des intérêts forme presque toujours, MASS. 1er *sermon d'une profession relig.* J'ai encore une bonne raison de l'aimer, c'est qu'il a à peu près la même maladie qui m'a toujours tourmenté : les conformités plaisent, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, mars 1765. Quel bonheur sur la terre eût égalé le nôtre? Douces conformités d'âges et de désirs, Le ciel autour de nous rassemblait les plaisirs, DUCIS, *Hamlet*, IV, 2. Je t'aimerais bien moins si tu m'étais fidèle; Moins de conformité nous unirait tous deux; Le ciel entre fripons forme d'aimables nœuds, CHAULIEU, *A Mme D. pour la prier....* || En conformité de, conformément à. Il agit en conformité des ordres qu'il a reçus. || Absolument. Les prophètes qui avaient parlé en conformité, BOSS. *Hist.* II, 4. || **2°** Soumission. C'est la conformité à la volonté de Dieu qui fait tout le prix de vos sacrifices, MASS. *Myst. purific.* 1. L'acceptation des ordres de Dieu sur nous, la conformité à sa volonté sainte dans toutes les situations où il nous place, ID. *Panég. Martyr.* || **3°** En Angleterre, soumission à la religion dominante.

— HIST. XIVe s. Ceste conformité ou alliance peut apparoir par un merveilleux signe, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Et si peult on encore remarquer une grande conformité de nature entre eux, AMYOT, *Cimon*, 6. La conformité de celle peinture avec sa passion la feit fondre en larmes, ID. *Brutus*, 28.

— ÉTYM. Provenç. *conformitat;* espagn. *conformidad;* ital. *conformità;* du latin *conformitatem*, de *conformis* (voy. CONFORME).

CONFORT (kon-for; le *t* ne se lie pas : le kon-for et l'aisance; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : les kon-for et l'aisance; cependant plusieurs prononcent l'*s :* les kon-for-z-et....), *s. m.* || **1°** Secours, assistance. Et traîner sans confort.... Une pauvre vieillesse, RÉGNIER, *Sat.* III. Vain et triste confort, soulagement léger! CORN. *Médée*, V, 4. || **2°** Tout ce qui constitue le bien-être matériel et les aisances de la vie. Les Anglais ont un grand amour pour le confort. || Ce sens a été donné en Angleterre au mot français *confort*, et c'est de là qu'ainsi transformé, il nous est venu.

— HIST. XIe s. Entr'els [ils] en ont et orguel et cunfort, *Ch. de Rol.* CXLIII. Amors m'a fait oublier L'ennui qui longtemps m'a mort, Et donné nouviau confort, *Couci*, IV. Que de vous [je] n'ai confort ne guerredon, *ib.* VII. [Amour] Qui tout me donne à vous entierement, Si que je n'ai de moi confort ne joie, *ib.* XVI. Il en Deu prent confort e es divins escris, *Th. le mart.* 65. || XIIIe s. Je servirai à [selon] mon pooir tous dis, Tant que j'aurai vers ma dame trové Aucun confort des maus où il [mon cœur] m'a mis, LE COMTE D'ANJOU, *Romancero*, p. 123. Un seul confort me tient en bon espoir, Et c'est de ce qu'onques [je] ne la guerpi [ma dame], ID. *ib.* p. 124. Ceste parole fu grans confors as pelerins, VILLEH. XCIX.

Et par leur confort et leur prieres en tornerent mains [moins] à aler à Venise, VILLEH. XXXII. Nus de cix qui s'acorderent à la pes, ne doivent fere nule ayde ne comfort à cix qui demorerent en la guerre, BEAUM. LIX, 12. Poi [peu] de confort apaise cuer marri, *Anc. poésies fr. Vatican*, nº 1522, fº 153, dans LACURNE. || XIVᵉ s. Aucunes fois nous loons celui qui aime honeur comme homme de bon confort et fort courage, ORESME, *Eth.* 126. || XVIᵉ s. Ils ne s'aident du confort [aide] du magistrat à la conservation de leur bien, CALV. *Instit.* 1207. Le bon vieillard, vrai confort des craintifs, MAROT, II, 15. Malheureux est qui n'a aucun confort, ID. II, 327. Les assurant que Tissaphernus leur donneroit confort et aide à ce faire, AMYOT, *Alc.* 52. Au malheureux fait confort avoir compagnie en son sort, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Com*, et *fort* : ce qui rend fort. Provenç. *confort*, *cofort* ; anc. espagn. *conforto* ; espagn. mod. *confuerto* ; ital. *conforto* ; angl. *comfort*.

† **CONFORTABLE** (kon-for-ta-bl'), *adj.*, Qui procure du confort. Un logement confortable. || *S. m.* Le confortable, l'ensemble des choses qui constituent le confort. || Sorte de fauteuil dont le bois est rembourré, recouvert et capitonné.

— REM. « *Confortable* est un anglicisme très-intelligible et très-nécessaire à notre langue, où il n'a pas d'équivalent ; ce mot exprime un état de commodité et de bien-être qui approche du plaisir, et auquel tous les hommes aspirent naturellement, sans que cette tendance puisse leur être imputée à mollesse et à relâchement de mœurs, CHARLES NODIER, *Examen crit. des Dict.* » Bien que la terminaison *able* soit ordinairement passive (*aimable*, digne d'être aimé), elle est quelquefois active, *favorable*, qui favorise, *secourable*, qui secourt, *confortable*, qui conforte.

— ÉTYM. Anglais, *comfortable*, dérivé du français *confort*

† **CONFORTABLEMENT** (kon-for ta-ble-man), *adv.* D'une manière confortable.

— ÉTYM. *Confortable*, et le suffixe *ment*.

CONFORTANT, ANTE (kon-for-tan, tan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui réconforte. Remède confortant. || *S. m.* Prendre un confortant.

— HIST. XVᵉ s. Fut conseillé, que il laissast madame sa sœur acquerir et pourchasser amis et confortans au royaume de France, FROISS. I, I, 8.

CONFORTATIF, IVE (kon-for-ta-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de donner ou de rendre des forces. Un remède, un discours confortatif. || *S. m.* Les confortatifs. Le roi avait trouvé chez Lavienne des confortatifs [aphrodisiaques] qui l'avaient rendu plus content de lui-même, ST-SIM. 52, 123.

— HIST. XIVᵉ s. Tel son ne est pas corrumpant ne violent, mez est confortatif et vivifiant, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVᵉ s. On lui mit en la bouche pain, eau et espices et toutes choses confortatives, FROISS. III, IV, 23. Elle lui donna aucune chose confortative, après la medecine laxative qu'il avoit prinse celle nuitée, LOUIS XI, *Nouv.* LIX. || XVIᵉ s. Un bon vieillard portant chere joyeuse, Confortatif, de parolle amoureuse, Et s'appelloit bon Espoir par son nom, MAROT, I, 13. L'axonge par telle cuisson est rendue plus subtile et confortative des parties, PARÉ, XVI, 10.

— ÉTYM. *Conforter* ; provenç. *confortatiu*, *confortatieu* ; espagn. et ital. *confortativo*.

CONFORTATION (kon-for-ta-sion), *s. f.* Terme de médecine. Action de conforter.

— ÉTYM. *Conforter* ; provenç. *confortatio* ; espagn. *confortacion* ; ital. *confortazione*.

CONFORTÉ, ÉE (kon-for-té, tée), *part. passé.* Conforté par un verre de vin vieux.

† **CONFORTE-MAIN** (kon-for-te-main), *s. m.* Terme de droit féodal. Lettres de chancellerie qu'un seigneur féodal prenait pour rendre sa saisie plus authentique.

— HIST. XVIᵉ s. Et peut le dit seigneur feodal, si bon luy semble, par conforte-main du seigneur justicier en la justice duquel est le dit fief, ou du superieur, faire assener sur iceluy fief, à la confortation et conservation de son droit et main mise, *Coust. génér.* t. II, p. 452.

— ÉTYM. *Conforter*, *main*.

† **CONFORTEMENT** (kon-for-te-man), *s. m.* Action de ce qui conforte ; état de celui qui est conforté.

— HIST. XIVᵉ s. Nous n'eüsmes de vous nes [même] un confortement, *Guescl.* 14536.

— ÉTYM. *Conforter* ; provenç. *confortament*, *confortamen* ; anc. espagn. *confortamiento* ; ital. *confortamento*.

CONFORTER (kon-for-té), *v. a.* || 1° Terme de médecine. Relever les forces, donner du ton. Cela conforte l'estomac. || 2° Fig. Relever le moral. Cette raison au moins en mon mal me conforte ; Que, s'il n'est supportable, il faudra qu'il m'emporte, ROTROU, *Antig.* III, 4. Lorsqu'il est le plus à craindre que ses forces ne viennent à défaillir, on lui soustrait le pain qui doit les réparer et le conforter, BOURD. *Pensées*, t. III, p. 325. || 3° Se conforter, *v. réfl.* Je vous donnerai une bouchée de pain, confortez-vous, VOLT. *Phil.* IV, 45. Je me conforte dans mes disgrâces en buvant de meilleur vin que.... ID. *Lett. en vers et en prose*, 77.

— HIST. XIIᵉ s. Pour sol la mort un peu [il] se conforta [l'espoir seul de la mort le reconforta], *Ronc.* p. 95. Beaux sires rois, de ce vous confortez, *ib.* p. 101. Si [je] m'i confort [en son souvenir], quand ele m'est loingtaine, *Couci*, VIII. Quant plus me truis [trouve] pensis et esgaré, Plus [je] me confort as biens dont ele est pleine, *ib.* XIV. Car uns huem vint à li, qui mult le conforta, *Th. le mart.* 100. || XIIIᵉ s. Je chanterai, car plus ne m'en puis taire, Pour conforter ma cruel aventure, *Romancero*, p. 125. Pour conforter sa fille, [elle] s'est delez lui [elle] assise, *Berte*, LXXVI. Ceste esperance le conforte, Et cuer et talent li aporte De son cor à martire offrir, *la Rose*, 2633. Si comme cascune partie allegue resons de droit et de fet ou de coustume, por conforter l'entention, BEAUM. VII, 15. || XIVᵉ s. Nul ne doit son ami conforter ne soustenir en erreur, ORESME, *Eth.* VI, 10. Comme se il voulsissent par ce les bons atraire et conforter en bien, et les malvais retraire de mal faire et leur deveer, ID. *ib.* 72. || XVᵉ s. Confortez-vous, et votre gentil fils aussi, car je vous tiendrai ma promesse, FROISS. I, I, 14. Si se mit en bon convenant ; car il estoit hardi chevalier et conforté durement, ID. I, I, 181. Ledit conte Campobache conforta [appuya] ceste parolle, COMM. V, 6. || XVIᵉ s. Il deffend les opprimez, il conforte les affligez, RAB. *Garg.* I, 40. Quand il revient, chacun est conforté, MAROT, III, 20. Il aimoit mieux gagner de l'argent, en le confortant en ses folies, que de faire office d'un bon serviteur, MARG. *Nouv.* XLII. Theodore de Beze et quelques uns de ses compagnons lui firent une très sage et belle remonstrance, pour le conforter en sa resolution, LANOUE, 565. La pointe de la main droite estoit confortée par un quarré de mille chevaux lanciers, D'AUB. *Hist.* II, 392. Ces peuples, soubs des mains qui eussent conforté et promeu les bonnes semences que nature y avoit produict, MONT. IV, 19. Chascun, à qui mieulx mieulx, va plastrant et confortant cette creance receue, de tout ce que peult sa raison, qui est un util souple, contournable, et accommodable à toute figure, ID. II, 284.

— ÉTYM. *Confort* ; provenç. et espagn. *confortar* ; ital. *confortare*.

† **CONFRATERNEL, ELLE** (kon-fra-ter-nèl, nè-l'), *adj.* De confrère, en parlant des membres d'une même confrérie, d'une même corporation, d'une même compagnie. Les égards confraternels. Il eut toujours pour moi des sentiments tout à fait confraternels.

— ÉTYM. *Com*, et *fraternel*.

CONFRATERNITÉ (kon-fra-tèr-ni-té), *s. f.* Relations amicales entre les membres d'un même corps. La nouvelle manière de faire la guerre contribua à abolir ce qu'on appelait la chevalerie, espèce de dignité et de confraternité, VOLT. *Mœurs*, 97.

— HIST. XIVᵉ s. Comme plusieurs personnes meues de devocion et autrement, pour le remede de leurs ames, aient donné et laissé ça en arrieres plusieurs choses es biens aux chappellains de la compaignie et confraternité de l'eglise de Laon, *Ordonn. des rois de Fr.* t. V, p. 271. || XVᵉ s. Confraternité de la jarretiere [ordre de chevalerie], FROISS. liv. I, p. 414, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Com*, et *fraternité* ; provenç. *confraternitat* ; espagn. *confraternidad* ; ital. *confraternità*.

CONFRÈRE (kon-frè-r'), *s. m.* Chacun des membres d'une confrérie, d'une corporation, d'une compagnie. Le médecin Tant-pis allait voir un malade Que visitait aussi son confrère Tant-mieux, LA FONT. *Fab.* V, 12. || C'est son confrère en Apollon, c'est un poëte comme lui. || Dans la communauté de l'Oratoire, confrère est un jeune clerc qui n'est pas encore prêtre.

— SYN. CONFRÈRE, COLLÈGUE. L'idée d'union est commune à ces deux termes ; mais elle y est présentée à deux points de vue différents. Les confrères appartiennent à une même corporation soit religieuse, soit littéraire, soit politique, soit professionnelle ; les collègues remplissent les mêmes fonctions : des académiciens, des avocats, des médecins sont confrères et non collègues ; des préfets, des magistrats, sont collègues et non confrères. Dans leurs relations particulières les notaires sont confrères ; ils sont collègues dans leurs actes.

— HIST. XIIIᵉ s. Quant nos recevrons à confreres, Premierement otriera Que jamais char ne mengera, *Ren.* 1006. || XVIᵉ s. C'est par la vanité de cette mesme imagination qu'il [l'homme] s'eguale à Dieu.... qu'il se trie soy-mesme et separe de la presse des aultres creatures, taille les parts aux animaulx ses confreres et compaignons, et leur distribue telle portion de facultez et de forces que bon luy semble, MONT. II, 156.

— ÉTYM. *Com*, et *frère* ; provenç. *confraire*, *cofraire* ; catal. *confrare* ; anc. espagn. *confrade* ; espagn. mod. *cofrade* ; ital. *confrate*.

CONFRÉRIE (kon-fré-rie), *s. f.* || 1° Association formée par des laïques en vue d'une œuvre de piété, de charité, de dévotion. Vous [Henri III] faisiez des confréries, des vœux, des pèlerinages, des oratoires, FÉN. XIX, 398. || Confrérie blanche, association qui s'était formée pour combattre les Albigeois. Confrérie noire, celle qui les soutenait. || 2° Familièrement. Ceux que l'hymen fait de sa confrérie, LAFONT. *Belph.* L'époux n'aura dedans la confrérie Sitôt un pied que.... ID. *Papef.* Messieurs les poëtes, j'ai l'honneur d'être de votre confrérie, DESFONT. || Par plaisanterie, la grande confrérie, les maris trompés. En tout cas, ce qui peut m'ôter ma fâcherie, C'est que je ne suis pas seul de ma confrérie, MOL. *Sganar.* sc. 17.

— HIST. XIIIᵉ Si vos en apel à Ruen devant dant Huon le doien, Au convent, à la confrairie, *Ren.* 21465. Par vous, par vostre lecherie, Sui-ge mis en la confrarie Saint Ernol, le seignor des cous [cocus], *la Rose*, 9168. Nus ne puet estre mesureres de blé ne de nule autre maniere de grain, se il n'a le congiet du prevost des marcheans et des jurés de la confraerie, *Liv. des mét.* 21. Et quant aucuns de cele confrerie mesfesoit à aucun des confreres, li mestre d'icelle confrerie en voloient tenir droit, *Liv. de just.* 9. || XIVᵉ s. Moi et Daniot sommes tout d'une confrarie, *Guescl.* 10335. || XVIᵉ s. C'est multiplier en confrairie la chose la plus une et unie [l'amitié], et de quoy une seule est encore la plus rare à trouver au monde, MONT. I, 217.

— ÉTYM. *Confrère* ; provenç. *confrairia* ; catal. *confraria* ; espagn. *confradia*.

† **CONFRICATION** (kon-fri-ka-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Action de réduire en poudre par le frottement. || Action d'exprimer avec les doigts les sucs d'un fruit ou les sucs contenus dans un sac à filtrer.

— ÉTYM. Provenç. *confricacio* ; espagn. *confricacion* ; du latin *confricationem*, de *confricare*, de *cum*, et *fricare*, frotter (comp. FRICTION).

CONFRONTATION (kon-fron-ta-sion), *s. f.* || 1° Terme de procédure criminelle. Action de confronter. Ordonner la confrontation de l'accusé avec les témoins. On recommencera à travailler à cette chambre [la chambre ardente pour juger l'affaire des poisons] plus tôt qu'on ne pensait ; on dit qu'on a bien des confrontations à faire, SÉV. 403. || 2° Par extension. La confrontation des écritures fit reconnaître le faux.

— HIST. XVIᵉ s. Les confrontations du jardin devers le costé du vent de sus, seront prairies, PALISSY, 80. Quant ce fust au recolemens et confrontations des tesmoins, ils se trouverent fort variables, CASTELNAU, 7.

— ÉTYM. *Confronter* ; provenç. *confrontatio* ; espagn. *confrontacion* ; ital. *confrontazione*.

CONFRONTÉ, ÉE (kon-fron-té, tée), *part. passé.* Les accusés confrontés avec les témoins. || Terme de blason. Se dit lorsque, l'écu étant parti, il y a, dans chaque côté, deux animaux qui se regardent.

CONFRONTER (kon-fron-té), *v. a.* || 1° Mettre des personnes en présence pour comparer leurs dires. On lui confronta les voisins et les domestiques de la maison, SCARR. *Rom. com.* II, 14. Voilà comment Dieu, pour ainsi parler, lui confrontera des troupes de séculiers dont la vie et les exemples feront sa honte et sa condamnation, BOURD. *Pensées*, t. II p. 444. || 2° En matière criminelle, mettre en présence des témoins et des accusés, pour constater leurs dires contradictoires. Confronter les témoins à l'accusé, avec l'accusé. On a confronté Penautier à la Brinvilliers, SÉV. 296. La loi condamnait un homme sans que les témoins lui eussent été confrontés, MONTESQ. *Esp.* XXVI, 3. À l'instant les conjurés sont saisis et confrontés, DIDER. *Ess. s. Claude et s. Néron.*

Enfin on lui confronta Lesage, et un autre prêtre nommé d'Avaux, VOLT. *Louis XIV*, 26. On confronta plusieurs témoins au prince, ID. *Russie*, 10. || 3° Comparer des personnes, des choses pour saisir la conformité ou les différences. Confronter deux écritures, la copie à l'original. Confronter deux étoffes l'une avec l'autre. Je confronte la théorie des savants avec l'expérience des laboureurs, je tâche de corriger ce que je vois de défectueux dans les spéculations des uns et dans la pratique des autres, MARMONT. *Contes mor. Scrup.* || Absolument. Une personne qui a lu, médité, consulté, confronté toute sa vie, LA BRUY. II. || 4° *V. n.* Terme de pratique. Être attenant. Le bois confronte du côté du levant au pré d'un tel. L'Égypte du temps des Perses ne confrontait point à la mer Rouge, MONTESQ. *Esp.* XXI, 9.

— HIST. XVI° s. Philippe, fils de l'empereur Maximilien, ou, pour le confronter plus honorablement, pere de l'empereur Charles cinquiesme, MONT. I, 30. Il fault, à la mode d'une information judiciaire, confronter les tesmoings, ID. II, 112.

— ÉTYM. *Com*, et *front;* provenç. et espagn. *confrontar;* ital. *confrontare*.

CONFUS, USE (kon-fu, fu-z'), *adj.* || 1° Terme de droit. Confondu, réuni. Tels et tels droits sont confus et réunis en sa personne. || 2° Où l'on ne peut faire de distinction, confondu, indistinct. Un assemblage confus. Un bruit confus s'élève, et du peuple surpris Détourne tout à coup les yeux et les esprits, RAC. *Athal.* II, 2. D'ailleurs un bruit confus par mes soins confirmé, ID. *Baj.* I, 2. Toute la Grèce éclate en murmures confus, ID. *Andr.* I, 1. Quelle Babylone est plus confuse que cette église qui se vantait d'être sortie de l'église romaine comme d'une Babylone? BOSS. *Variat.* IV, § 7. || 3° Obscur, embrouillé. Des notions vagues et confuses. Discours, style confus. Que de soucis flottants, que de confus nuages! CORN. *Poly.* III, 1. La nature tremblante, incertaine, étonnée, D'un nuage confus trouble sa destinée, ID. *Héracl.* IV, 4. Soit qu'il n'en ait conservé qu'une idée confuse, HAMILT. *Gramm.* 5. Comme si Dieu avait à notre manière des vues générales et confuses, et comme si la souveraine intelligence ne savait pas comprendre dans ses desseins les choses particulières qui seules subsistent véritablement, BOSS. *Marie-Thér.* Les livres que les Égyptiens et les autres peuples appelaient divins, sont perdus il y a longtemps, et à peine nous en reste-t-il quelque mémoire confuse dans les histoires anciennes, ID. *Hist.* II, 13. Je crois connaître cet homme-là; j'ai une idée confuse de l'avoir vu quelque part, LESAGE, *Gil Blas*, IV, 8. Ceux qui habitent cette contrée [la cour] ont une physionomie qui n'est pas nette, mais confuse, embarrassée dans une épaisseur de cheveux étrangers qu'ils préfèrent aux naturels et dont ils font un long tissu pour couvrir leur tête, LA BRUY. VIII. Pressentiments confus, faut-il que je vous croie? VOLT. *Fanat.* III, 3. Un confus souvenir vient encor m'affliger, ID. *Œdipe*, IV, 4. || 4° Embarrassé, en raison du sentiment d'une faute, ou par la modestie, la pudeur. Il a été tout confus d'être pris sur le fait. Et je suis plus confus, seigneur, de vos bontés, CORN. *Cinna*, V, 3. Ils ne veulent pas voir leurs ennemis confus, ID. *Nicom.* V, 7. À mes confus regrets soyez donc moins sévère, ID *Héracl.* III, 1. Et qui, sans se flatter, en secret s'examine, Est de son ignorance heureusement confus, ID. *Imit.* I, 2. Et présentant la foudre à mon esprit confus, Le bras déjà levé, [ils] menaçaient mes refus, RAC. *Iph.* I, 1. Le corbeau, honteux et confus, Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Et saintement confus de nos égarements.... RAC. *Athal.* V, 7. De tout ce que j'entends étonnée et confuse, Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'abuse, ID. *Phèd.* II, 2. De mes lâches bontés mon courage est confus, ID. *Andr.* IV, 3. Son cœur entre l'amour et le dépit confus, ID. *ib.* III, 1. || Se dit aussi par une exagération de politesse. Je suis confus de vos prévenances. Vous me rendez confus.

— SYN. CONFUS, DÉCONCERTÉ, INTERDIT. L'homme confus est en proie à la confusion, c'est-à-dire à un trouble intérieur qui confond son esprit. L'homme déconcerté a perdu le *concert* de sa manière d'être, l'arrangement de sa tenue, l'équilibre de son attitude. L'homme interdit a perdu la parole. C'est ainsi que ces trois mots, répondant à l'idée commune de la situation d'un homme embarrassé, la représentent par des traits distincts.

— HIST. XII° s. À tei crierent li nostre pere, e salf sunt fait; en tei espererent, e ne sunt confus, *Liber psalm.* p. 25. Ke li conselz ne soit confus, cant il soit multepliet, *Job*, 443. || XIII° s. Adonques fu Lietart confus; Que bien set qu'il en a mené Sa charue et aussi ses bues [bœufs], *Ren.* 17432. || XIV° s. Et qui de venerie ne sçauroit respondre, seroit confus, *Modus*, f° XIV, *verso*. || XV° s. Le roi Anglois fut tout confus, quand il ouït ce rapport, FROISS. I, I, 73. || XVI° s. Ce ne sera que une dyablerie plus confuse que celle des jeux de Doué, RAB. *Pant.* III, 3. Les songes confuz, fallaces et incertains, ID. *ib.* III, 13. Il est Dieu et homme, composé de deux natures unies et non point confuses, CALV. *Instit.* 371. Les reprouvez ne conçoivent jamais sentiment de la grace de Dieu qu'en confus, ID. *ib.* 427. Ils sont poussez à prier par un sentiment general et confus de leur necessité, ID. *ib.* 677. Il ne faut pas craindre qu'il nous veuille frustrer, ou que nostre attente soit confuse [confondue] quand nous viendrons à lui, ID. *ib.* 704. Nostre beauté n'est en son poinct, que confuse avec celle des femmes, puerile et imberbe, MONT. III, 286. Les estrangers estans venus d'ailleurs habiter Rome, n'estoient point encore bien meslez, ny entierement incorporez et confus avec les naturels Romains, AMYOT, *Numa*, 4. Les rues furent toutes confuses et les maisons rebasties sans ordre quelconque, ID. *Cam.* 55. Nicias se trouva si honteux et si confus, qu'il ne sceut que dire, ID. *Alc.* 23. Un grand bruit de voix confuses, ID. *Timol.* 36. Si vous voulez disputer avec eux, et par bons et valables argumens de theologie les rendre confus [les confondre], LANOUE, 63. Quelques rechappez d'Orange les meslent, et, confus avec eux, emportent le chasteau, D'AUB. *Hist.* I, 147.

— ÉTYM. Provenç. *confus;* espagn. et ital. *confuso;* du latin *confusus*, participe passé de *confundere* (voy. CONFONDRE).

CONFUSÉMENT (kon-fu-zé-man), *adv.* D'une manière confuse, indistincte. Cet horrible débris d'aigles, d'armes, de chars, Sur ces champs empestés confusément épars, CORN. *Pomp.* I, 1. Les perles avec l'or confusément mêlées, ID. *Médée*, II, 5. Par un si grand bruit semé confusément, ID. *Héracl.* II, 2. J'avais ouï parler confusément de cette lettre, SÉV. 343. Les oisillons, las de l'entendre, Se mirent à jaser aussi confusément Que faisaient les Troyens, quand la pauvre Cassandre Ouvrait la bouche seulement, LA FONT. *Fabl.* I, 8. Il [l'ouvrage de Tournefort] est fait pour mettre de l'ordre dans ce nombre prodigieux de plantes semées si confusément sur la terre et même sous les eaux de la mer, FONTEN. *Tournefort.* Hier confusément j'en appris la nouvelle, VOLT. *Tancr.* III, 4. Fables et vérités, ténèbres et lumière Flottent confusément devant notre paupière, Et l'un dit : c'est le jour! et l'autre : c'est la nuit! LAMART. *Harm.* III, 5.

— HIST. XVI° s. Pour reprimer la folie de ceux qui sottement et confusement disputent aujourd'hui du dormir ou de la mort des ames, CALV. *Instit.* 25. Confuséement [sans ordre], AMYOT, *Num.* 31. Cela faict, tuoient les chandelles pour paillarder confusement les uns avec les autres, D'AUB. *Hist.* I, 88. Joinct qu'à l'adventure ay je quelque obligation particuliere à ne dire qu'à demy, à dire confusement, à dire discordamment, MONT. IV, 138.

— ÉTYM. *Confuse*, et le suffixe *ment;* ital. *confusamente*. Cet adverbe devrait être *confusement*, l'accent y est venu par abus.

CONFUSION (kon-fu-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° État de ce qui est confondu, pêle-mêle, indistinct. Il n'y a point eu de confusion à cette fête malgré l'affluence. Il est vrai, monseigneur, que je n'ai jamais aimé la confusion ni le désordre, BALZ. *liv.* I, *lett.* 2. Profitez, pour cacher votre prompte retraite, De la confusion que ma disgrâce y jette, RAC. *Phèd.* V, 1. Dans la confusion que nous venons d'entendre.... ID. *Mithr.* V, 1. || Confusion des pouvoirs, état d'un gouvernement où les pouvoirs sont mal limités, et, aussi, où les pouvoirs, étant limités, empiètent les uns sur les autres. || Confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, état politique où la même main réunit ces deux pouvoirs. Dans l'empire des Arabes, le califat présentait la confusion des deux pouvoirs, spirituel et temporel. || Terme de jurisprudence. Confusion de droits et d'actions, ou, simplement, confusion, réunion en une même personne de droits concernant un même objet, de qualités qui s'entre-détruisent. || Spécialement. Réunion, dans la même personne, des qualités de créancier et de débiteur. La confusion est un mode d'extinction des obligations. || Confusion de part, doute sur la question de savoir à quel père appartient un enfant, quand une femme, se remariant à la fin du troisième mois de son veuvage, accouche six mois et un jour après le second mariage. || Année de confusion, l'an de Rome 708, où le calendrier fut réformé par l'ordre de Jules César, et qui se composa de 445 jours. || En confusion, dans un état où les choses sont confondues. Les objets paraissent sombres et en confusion le matin aux premières lueurs de l'aurore, FÉN. *Tél.* XXIV. Qui croira que, les caractères de l'alphabet ayant été jetés en confusion, un coup du hasard ait rassemblé toutes les lettres dans l'arrangement nécessaire pour décrire de grands événements? ID. *Exist.* 5. Et d'autres faits de même importance dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion, BOSS. *Hist.* II, 1. || La confusion des langues, l'impossibilité où les ouvriers de la tour de Babel furent de s'entendre, suivant le récit de la Bible, qui dit que Dieu confondit leur langue qui était la même pour tous, afin de châtier leur orgueil. || Fig. C'est ici la confusion des langues, locution qui se dit de gens entre lesquels il n'y a point d'entente. || 2° Promiscuité. Abolir le mariage, permettre une brutale confusion parmi les hommes, MASS. *Avent. Noël.* || 3° Troubles publics, ébranlement de l'ordre établi. Dans les confusions d'une guerre civile, avec une puissance si énorme, un brouillon est à craindre, PATRU, *Plaid.* 7, dans RICHELET. Est-ce que les temps de confusion ne sont pas encore accomplis? BOSS. *Duch. d'Orl.* Que dans cette effroyable confusion de toutes choses, il est beau de considérer ce que la grande Henriette a entrepris pour le salut de ce royaume! ID. *Reine d'Anglet.* La confusion qu'il mettait dans l'Église, ID. *Hist.* II, 12. Toute l'Église est remplie de confusion, ID. *ib.* I, 11. || En confusion, en bouleversement. Les Gracques mirent tout en confusion, ID. *ib.* III, 7. Le péché mettrait tout en confusion, ID. *Unité*, 1. Ce droit met tout en confusion, ID. *Avert.* 5. || 4° Manquement à reconnaître les distinctions, les différences. Il commit une confusion regrettable, en attribuant à un autre ce qui était de votre fait. Confusion de noms, de lieux, de dates, de personnes. || 5° Défaut d'ordre, de clarté. J'espère démêler cette confusion, CORN. *Héracl.* IV, 5. .... Chaque illusion Redoublait mon effroi par sa confusion, CORN. *Hor.* I, 3. D'où naît dans ses conseils cette confusion? RAC. *Ath.* III, 3. Cet ordre si nécessaire [dans l'arrangement des végétaux] n'a point été établi par la nature, qui a préféré une confusion magnifique à la commodité des physiciens, et c'est à eux à mettre, presque malgré elle, de l'arrangement et un système dans les plantes, FONTEN. *Tournefort.* || 6° Profusion. Ce sens a vieilli. Il y avait à ce repas une grande confusion de mets. || En confusion, avec profusion. Ce sens vieillit. La nymphe porte un vase d'où tombent en confusion des pièces de monnaie, FÉN. XIX, 461. Le plancher est fait de branches de bouleau ou de pin, qu'ils jettent en confusion pour leur servir de lit, REGNARD, *Voy. en Laponie.* || 7° Embarras que cause la honte de quelque faute, de quelque méprise, ou la modestie, ou la pudeur. Vous redoublez ma honte et ma confusion, CORN. *Hor.* IV, 2. Faites son châtiment de sa confusion, ID. *Cinna*, IV, 3. Vous en devriez avoir confusion, MOL. *Amph.* II, 2. Je n'ai point voulu faire confusion à personne, BOSS. *Vie rel.* Dans ma confusion que Roxane, madame, Attribuait encore à l'excès de ma flamme, RAC. *Baj.* III, 4. Le souvenir de son innocence vous a couvert de confusion, MASS. *Car. Mélange.* || En confusion, confus, honteux. J'en suis en confusion pour lui, MOL. *Précieuses*, 6. || À la confusion de, à la grande honte, au grand dépit de. Et, sans attendre d'ordre en cette occasion, Mon zèle ardent l'a prise à ma confusion, CORN. *Pomp.* III, 2. Je le dis à ma confusion, SÉV. 377. Il faut reconnaître à la confusion du genre humain que.... BOSS. *Hist.* II, 3. À ma confusion, Néron veut faire voir Qu'Agrippine promet par delà son pouvoir, RAC. *Brit.* I, 2.

— HIST. XI° s. Nous est venue male confusion, *Ch. de Rol.* CXC. Noveles De duel [deuil] et de domage et de confusion, *Sax.* XIV. Drois empereres, dit Do, je suis vostre hom; Si ne volroie vostre confusion, *Raoul de C.* 242. Nos avons pensé de la confusion de tant de livres, *Machab.* II, 2. || XIII° s. Confusions covri la moie face, *Psautier*, f° 80. || XIV° s. Et disoit que toutes choses sont faites par la controversie des elemens du monde, par quoy il departirent de ce que il estoient ensemble en une confusion, ORESME, *Eth.* 230. Souffrir et endurer très laides confusions pour un bien qui est comme nul ou petit, c'est condition de malvais, ID. *ib.* 49. Ca' bataille de mer, c'est grant confusion, *Baud. de Seb.* I, 654. || XVI° s. Ez confusions publiques [dans les troubles, les malheurs], MONT. I, 47. Ces confusions

meritent d'estre plustost appellées brigandages que guerres, LANOUE, 25. Si ne doit on pas regler les choses selon les convoitises et confusions presentes, ID. 47. La discipline et l'entretenement manquant, plus il y a d'hommes, plus il y a de desordre et de confusion, ID. 262. Il y a, après, la diversité de rotondes, à double rang de dantele, ou bien fraises à confusion, D'AUB. *Fœn.* I, 2. Je ne vis jamais une telle confusion d'opinions, ID. *ib.* I, 11.

— ÉTYM. Provenç. *confusio;* espagn. *confusion;* ital. *confusione;* du latin *confusionem*, de *confusus* (voy. CONFUS).

CONFUTATION (kon-fu-ta-sion), *s. f.* Réfutation. Il est vieux.

—ÉTYM. Latin *confutatio*, de *confutare*, confuter.

† **CONFUTER** (kon-fu-té), *v. a.* Réfuter. Vieux.

— HIST. XVIe s. Mais j'ai honte pourtant, Dont tel opprobre on m'a peu imputer, Et que sur champ ne l'ay sceu confuter, MAROT, IV, 54. Je confuteray, ou plustost vous monstreray, comme d'elle mesme se confute la remonstrance que vous fait le dit marquis, M. DU BELLAY, 190.

— ÉTYM. Latin *confutare*, de *cum*, et *futare*, accuser.

1. **CONGE** (kon-j'), *s. m.* || 1° Mesure de capacité chez les Romains, valant 3^{lit},24. || 2° Vase pour mettre l'huile de morue, lors de la pêche de Terre-Neuve. || 3° Vaisseau de bois ou de métal pour mesurer le minerai.

— ÉTYM. Latin *congius*.

† 2. **CONGE** (kon-j'), *s. m.* Terme de commerce. Variété de thé.

CONGÉ (kon-jé), *s. m.* || 1° Libération temporaire ou définitive d'un service quelconque, d'une fonction. On voit Régulus demander son congé au sénat, BOSS. *Hist.* III, 6. N'allez point de nouveau faire courir aux armes Un athlète tout prêt à prendre son congé, BOIL. *Épigrammes*, 35. S'il était nécessaire de demander les bons offices du roi de Prusse auprès de la cour de France, j'y serais d'autant plus autorisé, que, n'étant absent que par congé, vous seriez toujours à son service, VOLT. *Lett. d'Étallonde*, 20 déc. 1773. || Dans le langage militaire, la durée légale du service militaire. Mon congé finit dans six mois. Il a fait deux congés. || Pour les militaires, acte qui permet de quitter le service ou de s'absenter temporairement du corps. Avoir son congé. Obtenir un congé de semestre. || Pour les fonctionnaires, pour les professeurs, permission de s'absenter. Un congé de convalescence. || Dans la marine, espèce de passe-port dont doit se munir un capitaine pour aller en mer. || Dans l'ancienne législation, certificat qu'un garçon ou compagnon était tenu de prendre du maître qu'il quittait. || 2° Terme de collége. Intervalle de temps pendant lequel les classes sont suspendues durant l'année scolaire. Un congé de deux jours. Un jour de congé. Pour porter son préfet [d'études] à lui donner congé, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 3° Permission, autorisation. Se marier sans le congé de ses parents. Je ne puis plus rien que par votre congé, CORN. *Cinna*, III, 3. Le secret est à vous et je serais ingrat, Si sans votre congé j'osais en faire éclat, ID. *Héracl.* II, 2. Mais sans votre congé mon sang n'ose sortir, ID. *Hor.* V, 2. Je lui donne.... congé d'être Sosie, MOL. *Amph.* III, 10. Et si dans quelque chose ils vous ont outragé, Je puis vous assurer que c'est sans mon congé, ID. *l'Étour.* I, 3. Pour y penser, je ne vous demanderai pas congé, SÉV. 346. Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner à Florence, ANQUET. *Ligue*, II, p. 25. || 4° Permis donné par l'administration des contributions indirectes pour le transport d'une marchandise qui a payé les droits. On peut expédier le vin; voici le congé. || 5° Séparation d'avec une personne. Elle m'a donné congé, d'un cœur déjà tout détaché de la terre, SÉV. 144. || Audience de congé, audience qu'un ambassadeur obtient avant son départ. || Prendre congé, aller avant de partir saluer les personnes à qui on doit du respect et prendre leurs ordres, ou, simplement, faire ses adieux. J'abandonne Byzance et prends congé de vous, CORN. *Pulch.* III, 1. Il ne lui permit pas de prendre congé d'elle, ID. *Sertor.* I, 2. Il vous a vue chez la reine quand vous prîtes congé, SÉV. 49. Ils avaient été prendre congé à St-Germain, ID. 408. Télémaque et Mentor prennent congé du roi, FÉN. *Tél.* XXIII. || Fig. Prendre congé, renoncer à. Elle a pris congé Et des plaisirs et du commerce, BÉRANG. *Mad. Grég.* || 6° Terme de droit. Acte par lequel un propriétaire ou un locataire signifie qu'une location cesse. Donner, recevoir congé. Accepter le congé. || Congé faute de plaider, ou défaut congé, jugement par défaut que le défendeur obtient à l'audience contre le demandeur qui ne se présente pas. || Anciennement, congé de cour, renvoi de la demande. || Terme d'eaux et forêts. Congé de cour, sentence de décharge délivrée à des adjudicataires. || 7° Sortie d'une personne à gages hors de condition. Ce domestique a demandé son congé. L'on me donne aujourd'hui mon congé, MOL. *Femmes sav.* II, 6. || Par extension. Donner à quelqu'un son congé, cesser de le recevoir, ne pas accueillir ses prétentions. Ce jeune homme recherchait une telle jeune fille, mais les parents lui ont donné son congé. Il avait donné congé à sa maîtresse, HAMILT. *Gramm.* 4. Votre frère a eu son congé de Ninon, SÉV. 37. Rustic eût dû donner congé.... à semblable écolière, LA FONT. *Diable.* J'ai ma pipe et vos embrassades; Venez me donner mon congé [me voir mourir], BÉRANG. *Vieux caporal.* || Prendre son congé, se retirer, s'éloigner. || 8° Terme d'architecture. Nom de quarts de rond creux, qui font raccordement entre le fût d'une colonne et la ceinture. || Transition entre une moulure et un parement. Outil de menuisier qui sert à former cette moulure. || Terme de serrurerie. Espèce de renfort évidé. || Proverbe. Pour boire de l'eau et coucher dehors, on ne demande congé à personne.

— HIST. XIe s. E s'il passe la devise [règle] sans le congé à la justice.... *Lois de Guill.* 5. Sire, dist Guenes, donez mei le cungied, *Ch. de Rol.* XXV. Prenent conget, à cel mot s'en tornerent, *ib.* CXCIV. || XIIe s. Congié [permission] [je] demande à Guibor l'honorée, *Ronc.* p. 161. Je n'ai congié que plus raison [je] vous die, *ib.* p. 174. Et comment Conviendra-il qu'à la fin congié [je] prenne? *Couci*, XXII. Et s'il ne fust de remanoir viltance Et reproche, j'alasse demander À ma dame congié de demeurer, *ib.* XXIV. Senz le congié le rei ne deüst nuls duner Iglise en tut sun fiu.... *Th. le mart.* 59. || XIIIe s. Dont pristrent li message congié à l'empereour Kyrzac, VILLEH. LXXXVII. Congié [elle] a pris du roy, si prent à souspirer, *Berte*, XVII. Et grant foison de chevaliers et de pucieles prendent congiet au Roi et passerent mer, *Chr. de Rains*, p. 13. Quant li castelains vit qu'il ne le pooit retenir, si li octria le congiez, *ib.* p. 55. La charretée doit de coutume quatre sols et seize deniers de congié, *Liv. des mét.* 273. Sovent me semont [Bel-accueil] d'aprochier Vers le bouton et d'atouchier Au rosier qui l'avoit chargié; De ce me donnoit-il congié, *la Rose*, 2886. Di, Faus semblant, par quel congié Es-tu venu en ma presence? *ib.* 10508. Qui done congié [congédie] à son sodeer [soudoyer], et il ne le paie de ce que il li deit de ses sodées, et il li die.... *Ass. de J.* I, 210. Et elle entent qu'elle se peut marier sans congié prendre vers vos, *ib.* I, 265. Et ot cascuns congié de soi marier aillors, BEAUM. XVIII. 18. || XVe s. Quand le roi les assiegeoit à puissance et ils veoient qu'ils ne pouvoient eschapper, ils se boutoient en ces croutes [grottes, souterrains] et s'en alloient sans prendre congé, FROISS. II, III, 23. Il suffit, dit le sire de Corasse; or va, je te donne congé pour celle nuit, ID. II, III, 22. Et nous emmenerent avec eux bien une lieue loin, pour doute que nous ne le vous notifions trop tost, et puis nous donnerent congé de le vous venir dire, ID. I, I, 44. Le roy d'Angleterre commanda qu'on donnast congé à ce varlet [qu'on lui rendît la liberté], COMM. IV, 7. Le roy leur respondit [aux envoyés], et puis leur donna congé, ID. IV, 8. Ung marchant, lequel luy estoit venu demander ung congé pour tirer une quantité de vin de Gascongne sans rien payer, ID. IV, 10. || XVIe s. Pantagruel, prenant congié du bon Gargantua son pere, monta sus mer au port de Thalasse, RAB. *Pant.* IV, 1. Il veint luy demander congé de se faire mourir, MONT. I, 82. Neron, prenant congé de sa mere qu'il envoyoit noyer, ID. I, 270. Ils ont leur congé, au plus loing, à vingt et deux ans, ID. III, 286. Branle et congié [sorte de pas ou figure de danse] je fays en toute humblesse, Touchant pas simple, ung tout seul je n'en lesse, J. MAROT, V, 270. Qu'il faisoit deshonneur à Sparte, de vouloir enlever ce corps de Lysander par le congé et la mercy des ennemis, AMYOT, *Lysand.* 55. Par quoy il donna congé à ces conducteurs barbares [il les congédia], ID. *Lucull.* 37. Au congé prendre, il luy envoya de beaux et riches presens, qu'il refuza, ID. *ib.* 39. Je te donne congé de porter ces affiquets d'or comme à un fol, ID. *Artax.* 5. Frontenac, en lui quittant le nom et la principale charge de la guerre, portoit sa part du fardeau, comme aussi Lanoue lui quittoit l'authorité des sauvegardes et des congez de mer, D'AUB. *Hist.* II, 138.

— ÉTYM. Wallon. *cangi;* provenç. *comjat, conjat;* catal. *comiat;* ital. *congedo;* du latin *commeatus*, de *commeare*, aller, s'en aller, passer, de *cum*, et *meare*, aller (voy. MÉAT); l'*e* ou l'*i* se changeant en *j* dans ces sortes de mots : *somniare*, songer, *serriens*, sergent, etc.

CONGÉABLE (kon-jé-a-bl'), *adj.* Terme de droit. Bail, tenure à domaine congéable, tenure autrefois en usage dans la Bretagne avec faculté pour le bailleur de congédier à volonté le preneur, en lui remboursant ses améliorations.

— HIST. XVIe s. Les maisons, fiefs, domaines congeables dependans du fief noble, et autres terres nobles, soyent d'ancien patrimoine ou d'acquets, et les meubles seront partagés noblement entre les nobles, *Coustum. génér.* t. II, p. 826.

— ÉTYM. Anc. franç. *congeer* (voy. CONGÉDIER).

† **CONGÉDIABLE** (kon-jé-di-a-bl'), *adj.* Qui peut ou doit recevoir son congé. C'est un des hommes congédiables. || Substantivement. Tous les congédiables du régiment.

— ÉTYM. *Congédier.*

CONGÉDIÉ, ÉE (kon-jé-di-é, ée), *part. passé.* || 1° Qui a reçu son congé. Les hommes congédiés à la fin du service militaire. || 2° Qui a reçu une audience de congé. Ambassadeur congédié. || 3° Renvoyé hors de condition. Domestique congédié. || 4° Qui a reçu quelque indication de s'éloigner. Congédié sans cérémonie.

† **CONGÉDIEMENT** (kon-jé-di-man), *s. m.* Terme de marine. Renvoi soit du capitaine, soit des gens de l'équipage.

— ÉTYM. *Congédier.*

CONGÉDIER (kon-jé-di-é), *v. a.* || 1° Délivrer un congé à des soldats, à des marins. Congédier des troupes. Je voulais sur-le-champ congédier l'armée, RAC. *Iphig.* I, 1. Pendant que le parlement songe à congédier l'armée, cette armée réforme elle-même à sa mode le parlement, BOSS. *Reine d'Anglet.* || 2° Congédier un ambassadeur, lui donner l'audience de congé. || 3° Indiquer qu'on veut que quelqu'un se retire. Après m'avoir expliqué ce qu'il voulait, il m'a congédié. Le cruel! de quel œil il m'a congédiée! RAC. *Andr.* V, 1. Il y a dans les cours deux manières de ce que l'on appelle congédier son monde ou se défaire des gens, se fâcher contre eux ou faire si bien qu'ils se fâchent contre vous et s'en dégoûtent, LA BRUY. VIII. || Congédier sa suite, renvoyer les personnes dont on est accompagné. Si d'un coupable espoir mon âme était séduite, Aurais-je, au gré du roi, congédié ma suite? DELRIEU, *Artax.* II, 7. || Écarter les prétentions. Il recherchait telle fille en mariage, mais on l'a congédié. || 4° Donner son congé à une personne en condition. Il a congédié ses domestiques. || Terme de fauconnerie. Congédier l'oiseau, cesser de l'employer.

— HIST. XIIe s. E Samuel à itant les cungead, puis chascuns al suen turnad, *Rois*, 28. || XIIIe s. Issiez tantost hors de ma terre, Quar vous en congie sans doute, Et la vous vée et deffens toute, *Fabl. et contes anc.* t. IV, p. 301. || XVe s. ....Que vous laissiez le voyage qu'avez commencé, en congiant vostre ost, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 181. Et pour ce que ils disoient que on pourroit avoir aulcun mauvais soupçon sur eux pour ce que ils estoyent congediés de son service, il voult que bonnes lettres eussent, *Bouciq.* IV, ch. 9.

— ÉTYM. *Congé;* provenç. *conjiar.* L'ancien français est *congeer* ou *congier;* plus tard une consonne a été intercalée : *congé-d-ier.*

† **CONGÉLABILITÉ** (kon-jé-la-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est congelable.

— ÉTYM. *Congelable.*

† **CONGELABLE** (kon-je-la-bl'), *adj.* Qui peut se congeler. Ces réservoirs d'eau [étangs qui ne gèlent jamais dans le Haut-Canada] non congelables sont souvent formés par les castors eux-mêmes, CHATEAUB. *Amér.* 128.

— ÉTYM. *Congeler.*

† **CONGÉLATEUR** (kon-jé-la-teur), *s. m.* Appareil servant à congeler un liquide en l'entourant d'un mélange réfrigérant.

— ÉTYM. *Congeler.*

† **CONGÉLATIF, IVE** (kon-jé-la-tif, ti-v'), *adj.* Qui produit la congélation.

— HIST. XVIe s. Les eaux congelatives qui se lapifient au dedans des tuyaux, PALISSY, 145.

— ÉTYM. *Congeler.*

CONGÉLATION (kon-gé-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de congeler, c'est-à-dire réduction d'un liquide à l'état solide, par la soustraction d'une partie de son calorique latent. Congélation de l'eau, du mercure, etc. || 2° Résultat de cette action. Cinquante degrés au-dessous de la

congélation, VOLT. *Lett. à Cath.* 127. Par une singularité remarquable ce maximum [de densité de l'eau] ne répond point au degré de congélation, mais au-dessus, vers quatre degrés de thermomètre, LAPLACE, *Expos.* I, 14. Le temps que chacun des pôles emploie chaque année à se charger de ses congélations ordinaires, BERNARD. DE S.-P. *Étude*, 4. || 3° Mortification des parties vivantes par l'effet du froid. La congélation des orteils. || 4° Abusivement. Action de se coaguler, de se figer. La congélation d'une huile. || 5° Stalactite ou concrétion calcaire qui se forme dans certaines grottes. || Terme d'architecture. Ornements imitant les glaçons et employés pour décorer les fontaines.

— HIST. XIVe s. La prime congelation Du mercure, est donc mine à plomb, *Traité d'alch.* 335. || XVIe s. On n'appelle point le lait fromage auparavant sa congelation, PALISSY, 356. Pourriture, corruption, pertuisement, congelation des dents, PARÉ, XV, 27. De la stupeur, congelation ou endormissement des dents, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *congelacio;* espagn. *congelacion;* ital. *congelazione;* du latin *congelationem*, de *congelare*, congeler.

CONGELÉ, ÉE (kon-ge-lé, lée), *part. passé.* Les frimas congelés sont les seules guirlandes Qui garnissent la roche où nous nous enfonçons, LAMART. *Joc.* III, 117.

CONGELER (kon-ge-lé. L'*e* muet de *ge* se change en *è* devant une syllabe muette : je congèle, je congèlerai ; mais on ne voit pas pourquoi il ne se conjugue pas comme *appeler*, avec deux *l*, ou *appeler* comme *congeler* avec l'accent grave), *v. a.* || 1° Faire passer un liquide à l'état de glace. Le froid congèle l'eau. || 2° Abusivement, figer, coaguler. Il faut un très-petit abaissement de la température pour congeler l'huile d'olive. || 3° Se congeler, *v. réfl.* Être mis à l'état de glace. L'eau se congèle à la température zéro. || Se coaguler. Le bouillon de jarret de veau se congèle en un moment.

— HIST. CONGELER, COAGULER, FIGER. La congélation est le produit d'un abaissement de température au-dessous de zéro. La coagulation ne suppose aucun abaissement de température; elle se produit par la chaleur, par des acides, par la présure, et convertit le liquide en une masse tremblante, peu solide. La présure coagule le lait; la chaleur coagule le blanc d'œuf. Se figer est dû à l'action d'un refroidissement, mais sans qu'il soit nécessaire de descendre à zéro, et d'ailleurs ne se dit que des liquides gras : l'air froid fige la graisse des viandes. L'eau se congèle et ne se coagule ni ne se fige; l'albumine se coagule; l'huile se fige; c'est par abus qu'on dit qu'elle se congèle.

— HIST. XIVe s. Mieulx te vauldroit faire un autre office Que tant dissoudre et distiller Tes drogues, pour les congeler Par alambics et descensoires, *Nat. à l'alch.* 38. || XVIe s. Quand les sauniers ont mis l'eau de la mer en leurs parquetages, pour la faire congeler à la chaleur du soleil et du vent, PALISSY, 163. Sur elle en tomba une goutte [d'ambre], Qui tout à coup se congela, MAROT, III, 153. Sang congelé et espandu dessus la dure-mere, PARÉ, VIII, 18.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *congelar;* ital. *congelare;* du latin *congelare*, de *cum*, et *gelare*, geler.

† **CONGÉMENT** (kon-jé-man), *s. m.* Terme de coutume. Renvoi du preneur à bail congéable par le bailleur.

— ÉTYM. *Congé.*

† **CONGÉMINATION** (kon-jé-mi-na-sion), *s. f.* Terme didactique. Formation double et simultanée.

— HIST. XVIe s. Congemination, COTGRAVE.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *geminatio*, doublement.

CONGÉNÈRE (kon-jé-nè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui est de même genre. || Terme d'anatomie. Muscles congénères, ceux qui concourent à produire le même effet; par opposition aux muscles antagonistes, qui agissent en sens contraire. || Terme de physiologie. Hybridité congénère, hybridité produite par deux animaux appartenant à un même genre. || Terme de grammaire. Se dit des mots de la même famille.

— HIST. XVIe s. Aux parties où les muscles congeneres sont egaux en grandeur, force et nombre, PARÉ, VIII, 11.

— ÉTYM. Latin *congeneris*, de *cum*, avec, et *genus*, genre (voy. GENRE).

CONGÉNIAL, ALE (kon-jé-ni-al, a-l'), *adj.* Qui s'accorde avec le génie de.... Des amusements congéniaux à son âge. Bonaparte se tourna vers l'Orient, doublement congénial à sa nature par le despotisme et l'éclat, CHATEAUB. cité dans les Dictionnaires.

— REM. L'Académie a confondu *congénial* avec *congénital* qui a un sens tout différent (voy. CONGÉNITAL).

— ÉTYM. Latin *cum*, et *genius*, génie (voy. ce mot) : qui est de même génie, de même caractère.

CONGÉNITAL, ALE (kon-jé-ni-tal, ta-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui naît avec. Maladie congénitale. Déplacements congénitaux.

— REM. L'Académie dit *congénital* ou *congénial*. C'est une confusion vicieuse. Congénial dans le sens de congénital serait un barbarisme; ces deux mots ont une signification et une origine différentes.

— ÉTYM. Latin *cum*, et *genitus*, né (voy. GÉNITAL) : né avec.

† **CONGÉRIE** (kon-jé-rie), *s. f.* Terme de rhétorique. Synonyme d'accumulation.

— ÉTYM. Latin *congeries*, amas, de *cum*, et *gerere*, porter.

† **CONGESTIF, IVE** (kon-jè-stif, sti-v'), *adj.* || 1° Terme de botanique. Préfoliaison congestive, celle où le limbe des feuilles est replié irrégulièrement sur lui-même. || 2° Terme de médecine. Qui a rapport à la congestion.

— ÉTYM. Voy. CONGESTION.

CONGESTION (kon-jè-stion), *s. f.* Terme de médecine. Afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe d'ailleurs sain.

— SYN. CONGESTION, ENGORGEMENT. La congestion est l'effet de l'exagération des forces circulatoires dans un organe. L'engorgement est un résultat passif dans la distribution des liquides.

— HIST. XVIe s. Les causes des apostemes sont fluxion et congestion, PARÉ, V, 1.

— ÉTYM. Latin *congestio*, de *congestum*, supin de *congerere*, amasser, de *cum*, et *gerere*, porter (voy. GÉRER).

† **CONGESTIONNER** (kon-jè-stio-né), *v. a.* Terme de médecine. Amasser, accumuler par congestion. || Se congestionner, *v. réfl.* Recevoir par congestion un afflux de sang.

— ÉTYM. *Congestion.*

CONGIAIRE (kon-ji-ê-r'), *s. m.* || 1° Distribution extraordinaire d'argent ou de vivres que les empereurs romains faisaient au peuple. || Adjectivement. Il y avait 8000 Juifs à Rome qui recevaient les libéralités congiaires de blé, VOLT. *Phil.* V, 304. || 2° Vase qui tient un conge.

— ÉTYM. Latin *congiarium*, de *congius*, conge.

† **CONGLACIATION** (kon-gla-si-a-sion), *s. f.* Terme de physique très-peu usité. Action de se convertir en glace.

— ÉTYM. *Com*, et *glacer*.

CONGLOBATION (kon-glo-ba-sion), *s. f.* Action d'entasser, d'accumuler diverses choses les unes sur les autres. || Nom d'une figure de rhétorique, qui consiste à réunir plusieurs arguments, plusieurs raisons, pour prouver une même chose.

— ÉTYM. Latin *conglobatio*, de *conglobare*, conglober.

CONGLOBÉ, ÉE (kon-glo-bé, bée), *part. passé.* Qui est amassé, assemblé. || 1° Terme d'anatomie. Glandes conglobées, les glandes ou ganglions lymphatiques, à cause de leur forme. || 2° Terme de botanique. Feuilles ou fleurs conglobées, les feuilles ou fleurs assemblées en boule. || 3° Terme de rhétorique. Accumulé par conglobation.

† **CONGLOBER** (kon-glo-bé), *v. a.* Réunir en globe, en boule. || Se conglober, *v. réfl.* La matière du soleil, longtemps écartée dans l'espace, s'est conglobée, VOLT. *Dial.* VII, 1.

— HIST. XVIe s. Par quoy le nourrissement arresté et comme conglobé en lieu estroit, PARÉ, XX, 10.

— ÉTYM. Latin *conglobare*, de *cum*, et *globus*, globe.

† **CONGLOMÉRAT** (kon-glo-mé-ra), *s. m.* Terme de minéralogie. Agrégation de substances diverses.

— ÉTYM. Latin *conglomeratus* (voy. CONGLOMÉRER).

† **CONGLOMÉRATION** (kon-glo-mé-ra-sion), *s. f.* Action de réunir des substances diverses, des personnes nombreuses. L'administration municipale de Paris fait avec activité d'énormes travaux, des dépenses immenses pour conjurer les dangers d'une conglomération trop continûment et trop rapidement croissante, *Presse scientifique*, 1861, t. I, p. 240.

— ÉTYM. *Conglomérer.*

† **CONGLOMÉRATIQUE** (kon-glo-mé-ra-ti-k'), *adj.* Terme de géologie. Qui contient des conglomérats.

— ÉTYM. *Conglomérat.*

CONGLOMÉRÉ, ÉE (kon-glo-mé-ré, rée), *part. passé.* Réuni en peloton. || Terme d'anatomie. Glandes conglomérées, nom donné aux glandes en grappe, à cause de la multitude de granulations qu'elles présentent.

CONGLOMÉRER (kon-glo-mé-ré. L'accent aigu de *mé* se change en accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je conglomère ; excepté au futur et au conditionnel : je conglomérerai, je conglomérerais; ce qui forme une anomalie regrettable), *v. a.* || 1° Terme de physique. Amasser en peloton, entasser. Ils formèrent à leur confluent d'horribles contre-marées qui conglomérèrent les sables, les cailloux.... BERN. DE S.-P. *Étude* IV. || 2° Se conglomérer, *v. réfl.* Être congloméré. À chaque position où la force centrifuge devenait égale à la pesanteur, un anneau de matière cessait, dans le plan de l'équateur solaire, de suivre le mouvement de retraite de cette atmosphère [du soleil]; cet anneau se conglomérait ensuite en planète isolée, BABINET, *Comptes rendus*, *Ac. des sc.* t. LII, p. 481.

— ÉTYM. Lat. *conglomerare*, de *cum*, et *glomerare*, pelotonner.

† **CONGLUTINANT, ANTE** (kon-glu-ti-nan, nan-t'), *adj.* Terme de médecine. Remède conglutinant, remède qui a la vertu de conglutiner. || Substantivement. Les conglutinants.

† **CONGLUTINATIF, IVE** (kon-glu-ti-na-tif, ti-v'), *adj.* Synonyme de conglutinant.

CONGLUTINATION (kon-glu-ti-na-sion), *s. f.* Action de conglutiner.

— HIST. XVIe s. Conglutination, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *conglutinatio*, de *conglutinare*, conglutiner.

CONGLUTINÉ, ÉE (kon-glu-ti-né, née), *part. passé.* Les fragments d'un os conglutinés par le cal.

CONGLUTINER (kon-glu-ti-né), *v. a.* Joindre deux ou plusieurs corps par le moyen de quelque substance visqueuse qui les tient unis. || Se conglutiner, *v. réfl.* Être conglutiné. Les deux fragments de l'os se conglutinèrent.

— HIST. XIVe s. Tant metez ce jus [d'une plante] à la chaleur du soleil, qu'il se tienne conglutiné et pris comme cire gommée, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Comme raisine Qui conglutine Ce qu'elle atrape, Femme est encline, Toujours elle hape Ce qu'elle agrape, *le Blason des faulces amours*, p. 270, dans LACURNE. || XVIe s. Le second point est approcher les labies [lèvres d'une plaie] ensemble, d'autant que, si elles n'estoient jointes, ne pourroient se conglutiner et reunir, PARÉ, VII, 5.

— ÉTYM. Lat. *conglutinare*, de *com*, et *gluten*, colle (voy. GLU).

† **CONGLUTINEUX, EUSE** (kon-glu-ti-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Visqueux, gluant. Des humeurs putrides, tenaces et conglutineuses, MOL. *Am. méd.* II, 5.

— ÉTYM. Lat. *conglutinosus* (voy. CONGLUTINER).

† **CONGRATULANT, ANTE** (kon-gra-tu-lan, lan-t'), *adj.* Qui congratule. Ne vous embarquez nullement Dans ces douceurs congratulantes, MOL. *Amph.* III, 11.

† **CONGRATULATEUR, TRICE** (kon-gra-tu-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui congratule. || Adjectivement. Un de ces prologues congratulateurs, V. HUGO, *Notre-Dame*, cité par LEGOARANT.

— ÉTYM. *Congratuler.*

CONGRATULATION (kon-gra-tu-la-sion), *s. f.* Action de congratuler. Il ne voulait pas recevoir les congratulations des peuples, BOSS. *Hist.* II, 8. C'est ce qu'avaient dit publiquement les théologiens dans le synode, et ils n'en avaient pas moins mérité les congratulations et les louanges de toute cette compagnie, ID. *Variat.* XIV. || Ce mot vieillit; présentement on se sert plutôt de félicitation avec des égaux ou des inférieurs, de compliment avec des supérieurs.

— HIST. XVIe s. Il y a certes je ne sçais quelle congratulation de bien faire qui nous resjouit en nous mesmes, et une fierté genereuse qui accompaigne la bonne conscience, MONT. III, 259. Le cardinal Ursin avoit esté depesché legat, portant la croix d'or pour venir en France apporter les congratulations du pape sur le fait de la St Barthelemy, D'AUB. *Hist.* II, 71. Il y a de la congratulation, de la complaisance et satisfaction à bien faire, CHARRON, *Sagesse*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *congratulatio*, de *congratulari*, congratuler.

† **CONGRATULATOIRE** (kon-gra-tu-la-toi-r'), *adj.* Qui contient une congratulation. Épître congratulatoire.

— ÉTYM. *Congratuler.*

CONGRATULÉ, ÉE (kon-gra-tu-lé, lée), *part. passé.*

CONGRATULER (kon-gra-tu-lé), *v. a.* || 1° Faire un compliment de félicitation. Il congratule Théodème sur un discours, LA BRUY. *Théophr.* 5. Toutes les mères, ravies en admiration, congratulèrent

... ci d'avoir mis au monde de tels enfants, ROLLIN, *Hist. anc.* t. II, p. 116, dans POUGENS. Colin fit [à Jeannot] ces lignes pour le congratuler, VOLT. *Jeannot.* || 2° Se congratuler, *v. réfl.* ... sortit en se congratulant, J. B. ROUSS. *liv.* I, ép. 18.

— REM. 1. On dit présentement *féliciter* ou *complimenter*, sauf quand il y a une nuance de plaisanterie, cas où *congratuler* est employé; il n'est pas rare en français qu'un mot qui vieillit se dégrade et passe dans la catégorie du langage de plaisanterie. || 2. Voltaire, sur la *Théodore* de Corneille, a dit (à propos de cette phrase de Corneille : Et certes il y a de quoi congratuler à la pureté de notre théâtre) : « *Congratuler à* ne se dit plus; cette phrase est latine: *tibi gratulor.* » *Congratuler à* ne se dit plus en effet, mais c'est un archaïsme, comme on peut voir par l'historique.

— HIST. XIVe s. Li latins tramistrent leurs legaz à Rome à conjoïr et à congratuler de la concorde des peres et du plebe, BERCHEURE, f° 69, *verso.* || XVIe s. Le roi envoyant ses ambassadeurs au pape eleu pour luy congratuler sa promotion, P. PITHOU, 7.

— ÉTYM. Lat. *congratulari*, de *cum*, et *gratulari*, féliciter, dérivé de *gratus*, agréable (voy. GRÉ).

1. **CONGRE** (kon-gr'), *s. m.* Poisson de mer, de forme semblable à celle de l'anguille, atteignant quelquefois deux mètres de longueur, et constituant un aliment assez bon, quoique peu savoureux (*muræna conger*, L.).

— HIST. XIIIe s. Et congres qui sont gros et lons, *Fabliaux*, BARBAZAN, t. IV, p. 94. || XIVe s. Congre : eschaudez-le et estuvez comme une anguille, *Ménagier*, II, 5. Rost de poisson, gelée, lamproies, congres, *ib.* II, 4. || XVe s. Chiens de mer, marsouins, saumons, Congres, turboz et leurs semblables, Qui sans escailles sont nuisables, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 185, dans LACURNE.

— ÉTYM. Latin *conger*, congre.

† 2. **CONGRE** (kon-gr'), *s. m.* Garenne à poisson pratiquée en lit de rivière à l'aide de pieux.

— ÉTYM. Peut-être le même que l'ancien français *congle*, joug, bas-latin *conjugla :* les congles dont on joint les bues, *texte de* 1265, dans Du Cange; ou plutôt de même radical que *congréer*, qui, dans l'ancien français, signifiait rassembler.

† **CONGRÉAGE** (kon-gré-a-j'), *s. m.* Terme de marine. Action de congréer un cordage.

— ÉTYM. *Congréer.*

† **CONGRÉER** (kon-gré-é), *v. a.* Terme de marine. Entourer un cordage avec du fil, de manière à remplir les vides entre les torons.

— HIST. XIIIe s. Il se congrient [les vers] es cors par chaleur et par humeurs, RUTEB. 257. || XVe s. Par guerres et divisions ont peu estre congreées haines et mautalens, CHASTELAIN, *Exposition sur verité mal prise.*

— ÉTYM. Lat. *congregare*, rassembler (voy. CONGRÉGÉ). Le terme de métier *congreer* a gardé, ce qui arrive assez souvent, la forme archaïque du mot. Provenç. *congriar.*

† **CONGRÉGANDINE** (kon-gré-gan-di-n'), *s. f.* Religieuse de la congrégation de Notre-Dame.

— ÉTYM. Voy. CONGRÉGÉ.

† **CONGRÉGANISME** (kon-gré-ga-ni-sm'), *s. m.* Néologisme né sous la Restauration, pour signifier le système d'opinions opposé au système libéral d'alors, et que la Congrégation voulait faire prévaloir.

CONGRÉGANISTE (kon-gré-ga-ni-st'), *s. m.* || 1° Membre d'une congrégation de laïques, dirigée par des ecclésiastiques. || Chez les Jésuites, un congréganiste se dit d'un écolier, d'un bourgeois qui est de la congrégation de ces pères. || Sous la Restauration, membre ou partisan de la Congrégation. || 2° *Adj.* Aujourd'hui, dans le langage officiel, on distingue les écoles laïques et les écoles congréganistes dirigées par les frères des écoles chrétiennes ou par les sœurs de diverses obédiences.

— ÉTYM. Voy. CONGRÉGATION.

CONGRÉGATION (kon-gré-ga-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Réunion, assemblée. Quand des congrégations de savants se formèrent, l'incrédulité naquit avec l'amour-propre, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 2. Une congrégation d'hommes de tant d'états différents doit faire d'une ville un séjour de délices, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || La congrégation des fidèles, l'Église romaine. || 2° Compagnie de religieux ou de prêtres séculiers soumis à une même règle. Congrégation d'hommes, de filles. Les bénédictins de la congrégation de St-Maur. || Autrefois, division d'un ordre religieux formée de membres de l'ordre qui, dans son sein et sous sa règle commune, avaient un régime et des statuts particuliers. || 3° Confrérie de dévotion mise sous l'invocation d'un saint. || Chez les Jésuites, espèce de confrérie d'écoliers, d'artisans, de bourgeois, qui s'assemblent ordinairement tous les dimanches, dans une chapelle chez les Jésuites, et qui, toutes les fêtes de la Vierge et tous les mois, se confessent au père qui a soin de la congrégation. || Absolument, sous la Restauration, la Congrégation, association religieuse et politique qui passait pour être dirigée par les Jésuites, et qui avait des opinions opposées à celles du libéralisme d'alors. || Salle, chapelle où s'assemblent les congréganistes. || 4° À la cour de Rome, certain nombre de cardinaux et d'ecclésiastiques choisis ou députés par le pape pour éclaircir ou décider quelque affaire qui regarde l'Église. La congrégation des Rites, de la Propagande. || 5° Nom de certaines divisions ecclésiastiques dans les pays protestants. Les ministres sont élus par chaque congrégation.

— HIST. XIIe s. Esperez en lui, tute congregatiun de pople, espandez devant lui vos cuers, *Liber psalm.* p. 79. || XIIIe s. Et toutes les congregations et li peules de Paris les convoiierent jusques à Saint-Denis, *Chr. de Rains*, p. 198. Bien est la chose desseignie, Qu'ele avoit à election La greigneur congregation, RUTEB. II, 77. || XIVe s. Et touz ceulz qui font sacrifices et congregacions pour teles choses, il attribuent honeurs as diex, ORESME, *Eth.* 246. À tout [avec] leur congregation, Dont je ne fais pas mention, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 10. Senat n'estoit autre chose que le conseil ou la congregation des senateurs où l'on fesoit les ordonences du peuple roumain, BERCHEURE, f° 3. L'ame s'en duelt; ah! com dolente vie De laisser Dieu en congregation De telz pechiez! E. DESCH. *Intérieur des cours.* || XVIe s. Il nous fault discerner l'eglise de Dieu, de la congregation des infideles et des meschans, CALV. *Instit.* 839. Le blasphemateur du nom du Seigneur mourra de mort, toute la congregation du peuple le lapidera, LANOUE, 8. Il estoit parvenu à entrer dans la congregation *de propaganda fide*, D'AUB. *Vie*, CXXIX. Et fut arresté qu'il se feroit, en ceste capitale ville de vostre duché de Guienne, une congregation de tous ceulx de leur ligue; la quelle congregation nous ne pouvons appeler autrement que une vraie recognoissance de leurs forces, CONDÉ, *Mémoires*, p. 619.

— ÉTYM. Provenç. *congregatio;* espagn. *congregacion;* ital. *congregazione;* du latin *congregationem*, de *cum*, et *gregare*, de *grex*, *gregis*, troupeau.

† **CONGRÉGATIONALISTE** (kon-gré-ga-sio-na-lis-t'), *s. m.* Sectaire chrétien des États-Unis.

† **CONGRÉGÉ, ÉE** (kon-gré-jé, jée), *adj.* Terme didactique. Qui est réuni en masses, en tas. || *S. f.* Ursuline qui ne faisait point de vœux.

— HIST. XIVe s. Il cuident que, à mettre les lois, il ne convient autre chose fors congregier, amasser ou assembler les loys anciennement approuvées, ORESME, *Eth.* 331. || XVIe s. [Il ordonna] De congreger les centaures qui feirent Guerre à Saturne et qui le desconfeirent, J. MAROT, V, 12. Celui qui promet de faire tout ce que deux ou trois estans congregez en son nom demanderont.... CALVIN, *Instit.* 709. La poulle congrege et assemble ses petits poussins, les gardant sous ses ailes, PARÉ, *Animaux*, 12. Les docteurs de la faculté de theologie seront congregés et assemblés, CONDÉ, *Mémoires*, p. 609.

— ÉTYM. Provenç. *congregar*, *congriar;* espagn. *congregar;* ital. *congregare;* du latin *congregare* (voy. CONGRÉGATION).

1. **CONGRÈS** (kon-grê; l'*s* se lie : les con-grê-z européens), *s. m.* || 1° Assemblée de ministres plénipotentiaires, qui se rassemble pour régler certains points de droit international. Assembler, ouvrir un congrès. Qu'en un congrès, se partageant le monde, Des potentats soient trompeurs ou trompés, BÉRANG. *Nouv. Diogène.* || Nom collectif, désignant le sénat et la chambre des représentants aux États-Unis et en Belgique. || Assemblée des représentants du peuple belge en 1830, munie de pleins pouvoirs pour décider de la forme du gouvernement. || 2° Réunion de personnes qui, appartenant à divers pays ou provinces, se rassemblent pour échanger leurs idées ou se communiquer leurs études sur un objet où elles sont compétentes. Congrès scientifique. Congrès archéologique. Congrès de statistique. Le congrès de la paix. Le congrès de la propriété littéraire.

— REM. De Caillières, en 1690, dit: « Le congrès de Nimègue, etc.; il faut dire l'assemblée de Nimègue. Le mot de congrès, employé pour exprimer une assemblée ou conférence de ministres, est sale et barbare. » Ce qui avait jeté de la défaveur sur ce mot, c'est l'emploi de congrès dans le sens qui suit (voy. CONGRÈS 2). Ce sens étant oublié aujourd'hui, congrès est rentré dans le plein usage.

— ÉTYM. Lat. *congressus*, réunion, de *congredi*, marcher avec, de *cum*, et *gradi*, marcher (voy. GRADE).

2. **CONGRÈS** (kon-grê), *s. m.* Terme d'ancienne jurisprudence. Épreuve qu'ordonnait autrefois la justice pour constater, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage. Le congrès a été supprimé en 1667. Et jamais juge entre eux ordonnant le congrès De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts, BOIL. *Sat.* VIII.

— ÉTYM. Même mot que le précédent, et signifiant ici coït.

† **CONGRESSION** (kon-grè-ssion), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Accouplement du mâle et de la femelle.

— HIST. XVIe s. Qu'à une congression languissante, pour la remplir d'une juste et fertile chaleur, il s'y fault presenter rarement et à notables intervalles, MONT. III, 319.

— ÉTYM. Lat. *congressio* (voy. CONGRÈS 2).

† **CONGRÈVE** (kon-grè-v'), *s. f.* Terme d'artillerie. Fusée à la congrève, fusée qui, garnie d'une mèche inextinguible, lance, en éclatant, d'autres petites fusées très-meurtrières.

— ÉTYM. *Congreve*, nom d'un colonel anglais qui a inventé cette sorte de projectiles, et qui naquit en 1760.

† **CONGRIER** (kon-gri-é), *s. m.* Endroit d'une rivière que l'on entoure de pieux pour renfermer le poisson. || On trouve aussi congrois.

— HIST. XVIe s. Icelluy prendeur ne porra vendre ny estranger nulz des poissons qui seront prins es dites conrryes et pescherie.... Et porra le dit prendeur tendre nasse en la conrrye d'iceulx molins, DU CANGE, *cogrerium.*

— ÉTYM. *Congre* 2.

CONGRU, UE (kon-gru, grue), *adj.* || 1° Qui est conçu ou qui s'exprime en termes exacts et précis. Réponse congrue. Phrase congrue. Vous faites le savant, et n'êtes pas congru, RÉGNIER, *Sat.* X. Le premier président ne connaissait point d'interjections; il n'était point congru dans sa langue, RETZ, II, 143. || 2° Terme de théologie. Grâce congrue, grâce proportionnée à l'effet qu'elle doit produire, ou à la disposition de celui qui la reçoit. Je suppose que la direction du verbe n'est efficace que comme la grâce congrue, FÉNEL. III, 190. || 3° Dans le langage ecclésiastique, portion congrue, pension annuelle que le gros décimateur payait au curé pour sa subsistance. Un curé de campagne dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de 300 livres de droit, VOLT. *Louis XIV*, 35. Pourquoi M. l'archevêque de Tolède a-t-il un million de ducats de rente, tandis que je suis réduit à une portion congrue? ID. *Phil.* III, 336. || Par extension, portion congrue, rente, traitement fort exigu. On a mis tous ces employés à la portion congrue. || 4° En géométrie, congru s'est dit jadis de deux figures qui coïncident parfaitement. || En arithmétique, d'après Gauss, nombres congrus, nombres qui ont un rapport de congruence.

— HIST. XVe s. Certes hoc vinum est bonus : Du maulvais latin ne nous chaille, Se bien congru n'estoit ce jus, BASSELIN, *Vau de Vire*, 9.

— ÉTYM. Lat. *congruus*, conforme, convenable.

† **CONGRUAIRE** (kon-gru-ê-r'), *adj.* S'est dit des curés à portions congrues.

— ÉTYM. *Congru.*

† **CONGRUENCE** (kon-gru-an-s'), *s. f.* Ancien terme de géométrie. Égalité de deux figures. || Terme d'arithmétique. Relation entre deux nombres, telle que leur différence est un multiple d'un troisième nombre dit module.

— ÉTYM. *Congruent.*

† **CONGRUENT, ENTE** (kon-gru-an, an-t'), *adj.* Qui convient à. Que dites-vous de ma petite oie [sorte d'ajustement]? La trouvez-vous congruente à l'habit? MOL. *Les préc.* 10.

— ÉTYM. Lat. *congruens*, part. prés. de *congruere.*

† **CONGRUISME** (kon-gru-i-sm'), *s. m.* Terme de théologie. Système des congruistes. Les jésuites ne travaillaient qu'à établir la grâce suffisante, le congruisme et les lettres de cachet, VOLT. *Phil.* II, 233. Molina fut inventeur de la science moyenne et du congruisme, ID. *Louis XIV*, 37.

— ÉTYM. *Congru.*

† **CONGRUISTE** (kon-gru-i-st'), *s. m.* Celui qui soutient que Dieu donne aux hommes la grâce congrue. || *Adj.* Théologien congruiste.

— ÉTYM. *Congru.*

CONGRUITÉ (kon-gru-i-té), *s. f.* || **1°** Terme de théologie. L'efficacité de la grâce qui agit tout en conservant l'action du libre arbitre. La grâce qu'on appelle congrue trouve dans sa congruité une véritable efficace, FÉN. III, 253. Le mérite de congruité ou de convenance, que les théologiens y reconnaissent, n'est pas, suivant eux, un véritable mérite, BOSS. *Var.* 8. || **2°** Convenance. Mais dites, gouverneur, dans le siècle où nous sommes, Les princes aiment-ils comme les autres hommes? Je voudrais bien l'aimer dans la congruité Que requiert en tel cas ma haute qualité, TH. CORN. *le Geôlier de soi-même*, III, 7. || Vieux en ce sens, et du style burlesque.

— HIST. XVe s. Congruité, de incongruité plaine, CH. D'ORL. *Bal.* 111.

— ÉTYM. Lat. *congruitas*, de *congruus*, congru.

CONGRÛMENT (kon-gru-man), *adv.* || **1°** D'une manière congrue, correcte. Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment, On ne te puisse apprendre à parler congrûment? MOL. *Femmes sav.* II, 6. Hérodote parle congrûment et surtout noblement, P. L. COUR. II, 128. || **2°** Pertinemment. Parler congrûment d'une chose, d'une affaire. || **3°** Régulièrement. Lui, c'est un homme d'ordre et qui vit congrûment, REGNARD, *le Joueur*, I, 2.

— REM. L'accent circonflexe indique qu'un *e* a été supprimé.

— HIST. XIVe s. Et se mue [le caméléon] et varie en toutes telles couleurs comme ont les choses que il regarde congruement, excepté deux couleurs, ORESME, *Eth.* 23.

— ÉTYM. *Congrue*, et le suffixe *ment*.

† **CONICINE** (ko-ni-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde (dit aussi conine, coniine, conéine et cicutine) qui existe particulièrement dans la grande ciguë.

— ÉTYM. Κώνιον, ciguë.

† **CONICITÉ** (ko-ni-si-té), *s. f.* Forme conique. || Terme de chirurgie. Conicité du moignon, défaut dans l'amputation d'un membre qui fait que le moignon devient conique et le bout de l'os saillant.

— ÉTYM. *Conique.*

† **CONIDIE** (ko-ni-die), *s. f.* Terme de botanique. Poussière qui recouvre les lichens.

— ÉTYM. Diminutif de κόνις, poussière.

CONIFÈRE (ko-ni-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte un fruit de figure de cône. Arbres conifères. || *S. m.* Les conifères.

— ÉTYM. Lat. *conus*, cône (voy. CÔNE), et *ferre*, porter.

† **CONIFLORE** (ko-ni-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les fleurs en cône ou chaton.

— ÉTYM. *Cône*, et le latin *flos*, fleur.

† **CONIGÈNE** (ko-ni-jè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui naît ou vit sur les cônes du sapin.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et γενής, né.

† **CONILLE** (ko-ni-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Espace ménagé aux côtés d'une galère.

† **CONIOTHÈQUE** (ko-ni-o-tè-k'), *s. m.* Terme de botanique. La loge que porte l'anthère.

— ÉTYM. Κόνις, poussière, et θήκη, loge.

CONIQUE (ko-ni-k'), *adj.* Terme de géométrie. Qui a la forme d'un cône. || Les sections coniques, et, elliptiquement, les coniques, les courbes qui résultent des diverses sections du cône, savoir le cercle, l'ellipse, la parabole et l'hyperbole. Il y avait un homme qui, à seize ans, avait fait le plus savant traité des coniques qu'on eût vu depuis l'antiquité, CHATEAUB. *Génie*, III, II, 6. || Pendule conique, espèce de modérateur qui, dans les machines à vapeur, règle l'ouverture du tuyau qui envoie la vapeur dans les cylindres.

— ÉTYM. Κωνικός, de κῶνος, cône.

† **CONIROSTRE** (ko-ni-ro-str'), *s. m.* Famille de l'ordre des passereaux, caractérisée par un bec court et conique comme celui du moineau, du pinson, du gros bec, etc.

— ÉTYM. *Cône*, et le latin *rostrum*, bec.

† **CONITE** (ko-ni-t'), *s. m.* Terme de minéralogie. Minéral grisâtre ou rouge chair, d'Islande.

† **CONIVALVE** (ko-ni-val-v'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une coquille conique.

— ÉTYM. *Cône*, et *valve*.

CONJECTURAL, ALE (kon-jè-ktu-ral, ra-l'), *adj.* Qui ne repose que sur des conjectures. Raisonnements conjecturaux. Pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une certitude morale ou conjecturale, BOSS. *Variat.* 4. Les conséquences que je veux déduire ne seront pas pour cela conjecturales, J. J. ROUSS. *Orig.* 1.

— REM. On a dit aussi, dans le XVIIIe siècle, *conjecturel :* Ce que j'ajoutais est purement conjecturé, BONNET, *Essai analyt. âme. Œuvres*, t. XIV, p. 314, note, dans POUGENS. La langue n'a pas été conséquente pour rendre la finale latine *alis ;* elle a pris tantôt *el*, tantôt *al*, quelquefois les deux terminaisons : *virtuel* et non *virtual; partiel* et *partial* avec deux acceptions différentes.

— HIST. XVIe s. Laquelle chose (avec la parfaite connoissance et gradation des temps de la maladie, et de la temperature des corps et parties) fait la medecine conjecturale et devineresse, PARÉ, XVI, 12.

— ÉTYM. Lat. *conjecturalis*, de *conjectura* (voy. CONJECTURE).

CONJECTURALEMENT (kon-jè-ktu-ra-le-man), *adv.* D'une manière conjecturale.

— HIST. XVIe s. Conjecturalement et incertainement, MONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Conjecturale*, et le suffixe *ment*.

† **CONJECTURATIF, IVE** (kon-jè-ktu-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui fait conjecturer.

— HIST. XVIe s. Tous ces signes sont grandement conjecturatifs, voire certains, que le crane soit fracturé, PARÉ, VIII, 2.

— ÉTYM. *Conjecturer.*

† **CONJECTURATION** (kon-jè-ktu-ra-sion), *s. f.* Action de conjecturer.

— HIST. XIVe s. Prudence appelée en grec eustochie, c'est conjecturation, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Conjecture.*

CONJECTURE (kon-jè-ktu-r'), *s. f.* Opinion établie sur des probabilités. On peut sur le passé former ses conjectures, CORN. *Tois. d'or*, III, 4. Je ne me satisfais d'aucunes conjectures, ID. *Hor.* I, 1. Et je dirai, si j'ose en faire conjecture, ID. *Pomp.* III, 1. Non que de ma naissance il fasse conjecture, ID. *Héracl.* II, 2. Ma comédie, sire, n'a pu jouir ici des bontés de Votre Majesté; en vain je l'ai produite sous le titre de l'Imposteur et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde.... La cabale s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose, MOL. *Tart.* 2e *placet.* Les conjectures [dans les sciences] ont toutes un droit égal de se produire, et souvent n'en ont guère de se combattre, FONTEN. *Hartsoeker.* Les conjectures sont les étincelles, au feu desquelles la bonne physique allume le flambeau de l'expérience, BONNET, *Consid. corps org. Œuvres*, t. V, p. 99, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. L'une dit que c'est enfanture; L'autre dira qu'il n'en est rien ; Et pour oster la conjecture.... COQUILLART, *Les droits nouveaux.* || XVIe s. Que chacun donc fasse conjecture quel tripotage ce seroit, si.... CALVIN, 77. Comment videra-t-on ces querelles? car, en cause douteuse, il faudra juger par conjectures, ID. 77. Donner pour argent comptant des conjectures, MONT. I, 103. Pour divertir les opinions et conjectures du peuple, ID. III, 300. Ceulx qui nous desconseillent les femmes riches, de peur qu'elles soient moins traictables et recongnoissantes, se trompent de faire perdre quelque reelle commodité pour une si frivole conjecture, ID. II, 84. Qu'est-il plus vain que de vouloir deviner Dieu par nos analogies et conjectures? ID. II, 245.

— ÉTYM. Provenç. *conjectura ;* espagn. *conjetura ;* ital. *congettura ;* du latin *conjectura*, de *conjicere*, conjecturer, proprement jeter ensemble, de *cum*, et *jacere*, jeter (voy. JET).

CONJECTURÉ, ÉE (kon-jè-ktu-ré, rée), *part. passé.* Des événements conjecturés avec une rare sagacité.

CONJECTURER (kon-jè-ktu-ré), *v. a.* Juger par conjecture. Conjecturer les choses futures. De là je conjecture qu'il en sera ainsi. Qu'il y en ait de plus petites, on le peut conjecturer, DESC. *Monde*, 3. || Absolument. Éternellement obligé de conjecturer sur des matières très-douteuses, FONTEN. *Littre.* Qu'il me soit permis de le dire : aucun écrivain d'histoire naturelle ne s'est plus attaché que moi à ne pas confondre les conjectures avec les faits; mais je n'ai pas cru qu'on ne dût jamais conjecturer en physique, BONNET, *Lett. div. Œuvres*, t. XII, p. 287. Il est raisonnable de conjecturer que le passage est court; toutes les rivières qui se perdent dans la côte occidentale de la baie d'Hudson, sont faibles et petites, RAYNAL, *Hist. philos.* liv. XVII, ch. 7.

— HIST. XIIIe s. Qui bien le scet conjecturer, J. DE MEUNG, *Tr.* 417. || XIVe s. Si comme je puis conjecturer en si grant intervalle de temps, la cause fut.... BERCHEURE, f° 74, *verso.* Celui est bon conseiller qui scet conjetturer et trouver selon inquisition de raison le plus très grant bien des choses ouvrables, ORESME, *Eth.* 179. Pour ce est-il mestier à celui qui veult attaindre et conjecturer au moien de vertu, que il ait aucunes regles et enseignemens, ID. *ib.* 54. Donques est vertu une chose moienne et laquelle conjecture et tent et s'adresce au moien, ID. *ib.* 44. || XVIe s. Après qu'il eut bien conjecturé la haulteur de la ditte tour par en estre souvent approché, AMYOT, *Marcel.* 28. On conjectura anciennement à Athenes une aptitude à la mathematique en celuy à qui on voyoit ingenieusement adgencer et fagotter une charge de brossailles, MONT. III, 59.

— ÉTYM. *Conjecture.*

† **CONJECTUREUR** (kon-jè-ktu-reur), *s. m.* Néologisme. Celui qui aime à conjecturer.

— ÉTYM. *Conjecturer.*

CONJOINDRE (kon-join-dr'), *v. a.* || **1°** Joindre avec. Il avait fondu les filets de glace qui les conjoignaient, DESC. *Météor.* 6. Votre pensée qui ne peut conjoindre les idées qui se contrarient, ID. *Rép.* 2. || **2°** Unir par le mariage. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a conjoint. || **3°** Se conjoindre, *v. réfl.* Être conjoint. Des choses qui se conjoignent.

— HIST. XIIe s. Seiom conjoint et enterin Trestoz nos vivans [pendant toute notre vie] mais senz fin, BENOIT, II, 10665. Et mestiers fut ke ele andous ces choses conjoinsist ensemble, *Job*, 442. || XIIIe s. Puisque si nous entreveïsmes Por quoi nos cuers conjoins eümes, Que bien nous entrecogneümes, *la Rose*, 8413. Il s'est clamés de lui de deus choses ensemble, lesquelles ne peuvent ne ne deivent estre conjointes ne vouées ensemble, *Ass. de J.* 148. || XIVe s. Il se conjoinsit à eux par affinités de mariages, BERCHEURE, f° 24, *recto.* || XVe s. Deux cueurs en ung vouloir conjoings, AL. CHART. *Liv. des* 4 *dames.* || XVIe s. La conjonction par laquelle il nous conjoinct à soy en nous recevant au sein de l'Eglise, est comme un mariage spirituel, CALVIN, *Instit.* 285. Ce sont vices tousjours conjoincts, MONT. I, 22. Ceux-ci [ces rois] estans bien conjoincts ensemble devroyent jetter les fondemens d'un si magnifique dessein, LANOUE, 391. À present qu'on ne regarde qu'à soy, il convient conjoindre avec les paroles l'authorité et la crainte, ID. *ib.* Tous deux ont eu le bon sens conjoinct avec la force de corps, AMYOT, *Thés.* 2. Il fut l'un des principaux instruments de moyenner, que les Romains et les Sabins se conjoignissent en un mesme peuple, ID. *Publ.* 1. Il leur persuada de tirer de longues murailles, pour conjoindre leur ville à la marine, ID. *Alc.* 25. Il l'assena au dessus de l'os qui conjoint les deux espaules, ID. *Artax.* 11. L'homme ne separera point ce que mesme Dieu fait conjoindre, D'AUB. *Vie*, CXLVIII. Elle avoit une pleuresie conjointe d'une peripneumonie, PARÉ, XVIII, 68.

— ÉTYM. Provenç. *conjunger*, *conjongner*, *conjoingner;* ital. *congiungere;* du latin *conjungere*, de *cum*, et *jungere* (voy. JOINDRE).

CONJOINT, OINTE (kon-join, join-t'), *part. passé* de conjoindre. || **1°** Joint avec. Quoique j'aie un corps auquel je suis étroitement conjoint, DESC. *Méd.* VI. Le prix est si conjoint à l'heur de vous servir Que c'est une faveur qu'on ne me peut ravir, ROTROU, *Vencesl.* III, 6. Tout l'avantage qu'homme et femme conjoints par mariage se peuvent faire, MOL. *Mal. imag.* I, 9. Puisque Dieu agit en nous comme un principe intime et conjoint.... BOSS. *Libre arb.* 9. Il faut donc dire que les deux substances se trouvent en effet dans le sacrement et que le signe y est conjoint avec la chose, ID. *Variat.* 9. || Terme de droit. Personnes conjointes, personnes qui agissent dans le même intérêt ou comprises dans le même legs. Légataires conjoints. Legs conjoint, legs fait conjointement à plusieurs. || Terme de botanique. Feuilles, étamines conjointes, celles qui paraissent comme soudées ensemble. || Terme de musique. Intervalles, degrés conjoints, intervalles de seconde, c'est-à-dire notes qui se suivent dans l'ordre de la gamme soit en montant soit en descendant. || Dans les anciens manuscrits, lettres conjointes, lettres liées entre elles, et, en raison de cette liaison, plus ou moins altérées dans leurs formes. || Dans les calculs du change, règle conjointe, détermination du rapport de deux nombres dont les rapports avec d'autres nombres sont connus. || **2°** *S. m.* Chacun des époux, par rapport à l'autre. Les futurs conjoints. Le conjoint survivant. Contrat fait avec la nature aussi bien qu'entre les conjoints, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Les conjoints se placent au centre des deux cercles [d'invités], CHATEAUB. *Amér.* 42. Mais, dira-t-on, n'est-il en nulles guises D'heureux ménage? après mûr examen, J'appelle un bon, voire un parfait hymen, Quand les conjoints se souffrent leurs sottises, LA FONT. *Belph.*

CONJOINTEMENT (kon-join-te-man), *adv.* || **1°** D'une manière conjointe, ensemble, simultanément. L'accommodement se fit effectivement par le moyen de Cléopâtre leur sœur, à condition que

les deux frères régneraient conjointement, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 613, dans POUGENS. Il eut sans doute l'administration de leur royaume conjointement avec leur mère, ID. *ib.* t. IX, p. 563, dans POUGENS.... Qu'est-ce à dire? Valère? Un autre ici conjointement soupire. Ah! si je le savais.... REGNARD, *le Joueur*, II, 4. Mme de la Tour me pria aussi de nommer sa fille conjointement avec son amie, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || Terme de jurisprudence. Legs fait conjointement, legs fait à plusieurs légataires en termes exprès ou par le fait (*verbis, re*). || 2° De concert. Agissons conjointement. Il est nécessaire que le temps travaille conjointement avec les excellents maîtres, BALZ. *liv.* V, *lett.* 2. Il [Bucer] persista tellement dans l'accord, que toujours depuis il fut regardé par ceux de la confession d'Augsbourg comme membre de leurs églises, et agit en tout conjointement avec eux, BOSS. *Variat.* 4.

— HIST. XIVe s. Ces trois choses toutes ensemble conjoinctement sont en operacions très bonnes, ORESME, *Eth.* 20. A une fois conjoinctement, DU CANGE, *auxilium.* || XVIe s. Le vray moyen pour oster la crainte aux uns, et la cupidité aux autres, c'est de s'employer conjointement en ces hautes entreprises, LANOUE, 396. Ils s'engagerent conjointement d'amener douze mil hommes, D'AUB. *Vie*, CXL. Ceulx qui peuvent pretendre quelque materiel fruict de ma mort, en receoivent d'ailleurs, conjoinctement, une materielle perte, MONT. IV, 122.

— ÉTYM. *Conjointe*, et le suffixe *ment*; provenç. *conjuntamen*; ital. *congiuntamente.*

CONJONCTIF, IVE (kon-jon-ktif, kti-v'), *adj.* || 1° Qui conjoint, qui unit. || Terme d'anatomie. Tissu conjonctif, substance conjonctive, tissu appelé lamineux, d'après sa disposition habituelle dans l'économie, et tissu cellulaire depuis Bichat. || 2° Terme de grammaire. Qui sert à rattacher un mot à un mot, une proposition à une proposition. || Locutions conjonctives, conjonctions composées de plusieurs mots, telles que *c'est pourquoi*, *soit que*, *bien que*, etc. || Les particules conjonctives, et, elliptiquement, les conjonctives, les conjonctions *et*, *ni*, *ou*. On a cru que dans cette phrase : Ni la force ni la douceur n'y peut rien, il faut dire *n'y peuvent rien*, et non pas *n'y peut rien* au singulier, parce qu'on regarde les deux *ni* comme conjonctives et non pas comme disjonctives; c'est la même chose que si on disait *Et la force et la douceur n'y peuvent rien*, ACADÉMIE, *Observ. sur Vaugelas*, p. 168, dans POUGENS. || Pronoms conjonctifs, et, mieux, adjectifs conjonctifs, ainsi nommés, parce qu'ils ont en eux la force d'une conjonction, et peuvent servir à unir deux propositions, par exemple : J'ai entendu l'homme qui a parlé; dites-moi quel il est. Dans cette réunion, ils forment toujours le second terme ou le conséquent du rapport. || D'après quelques grammairiens, noms conjonctifs, conjonctions qui remplacent un nom, telles que *où*, *quand*, *quoi*, pour *en quel lieu*, *en quel temps*, *quelle chose*. Je ne sais où il est. Il ne m'a pas dit quand il reviendra. Dites-moi de quoi vous parlez. || 3° *S. m.* Synonyme de subjonctif. La grammaire exige ici le conjonctif. || Terme de grammaire hébraïque. Les conjonctifs, accents toniques qui servent à déterminer les rapports grammaticaux.

— HIST. XVIe s. Me voicy devenu grammairien, moy qui n'apprins jamais langue que par routine, et qui ne sçais encores que c'est d'adjectif, conjunctif et d'ablatif, MONT. I, 358. Le subjonctif ou conjonctif fet son premier present du futur de l'optatif, MEIGRET, dans LIVET, *Gramm. au* XVIe *siècle*, p. 91.

— ÉTYM. Provenç. *conjunctiu*; espagn. *conjuntivo*; ital. *congiuntivo*; du latin *conjunctivus*, de *conjungere*, conjoindre.

CONJONCTION (kon-jon-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° L'acte ou l'action de conjoindre. || Union charnelle de l'homme et de la femme. Les conjonctions illicites contribuent peu à la propagation de l'espèce, MONTESQ. *Esp.* XXIII, 2. || 2° Terme d'astronomie. Rencontre de deux planètes dans une ligne droite, par rapport à un certain point de la terre. Deux astres qui entrent ensemble en conjonction, BOSS. *Jos.* 1. || Les conjonctions des planètes jouaient un grand rôle dans l'astrologie. Un événement arrivait sous la conjonction de deux planètes, VOLT. *Mœurs, Magie.* Il [le bonheur] dépend d'une conjoncture De lieux, de personnes, de temps, Non des conjonctions de tous ces charlatans, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. On le voit [Mélanchthon] sans cesse effrayé par les tristes conjonctions des astres, BOSS. *Variat.* V. || Conjonction apparente, celle où la ligne qu'on supposerait tirée par le centre de deux planètes, ne passerait pas par celui de la terre. || Absolument. La rencontre de la lune avec le soleil en un même point du zodiaque. Les marées doivent être un peu plus fortes dans la conjonction que dans l'opposition, VOLT. *Newt.* III, 11. || 3° Terme de grammaire. Mot invariable qui met deux phrases en rapport. La vertu est désirable, car elle rend l'homme heureux; *car* est une conjonction puisqu'il indique qu'une de ces propositions est la conséquence de l'autre. Je porte envie aux Grecs dont la langue était si abondante en conjonctions, au lieu que la nôtre n'en conserve que très peu, encore voudrait-on nous en priver, D'OLIVET, *Prosodie fr.* art. V, § 2. || Conjonctions copulatives, celles qui expriment une liaison pure et simple. || Conjonctions subjonctives ou subordonnantes, conjonctions qui font de la proposition qui les suit la subordonnée de celle qui les précède. || Conjonction simple, celle qui est indécomposable. || Conjonction composée, celle où l'usage a réuni plusieurs mots pour ne former qu'une seule locution, par exemple *afin que*, *de manière que*, *de peur que*. || Dans les manuscrits, réunion de deux ou plusieurs caractères en un seul. Æ pour A E est une conjonction. || 4° Terme d'ancienne musique. Corde commune à deux tétracordes consécutifs. || 5° Terme de rhétorique. Répétition d'une même conjonction liant tous les membres d'une période.

— HIST. XVe s. Après ceste conjonction Se commence operation, De la quelle, si tu poursieux, Tu auras la gloire des cieux, LA FONT. 501. Et disoit [la duchesse Marguerite de Hainaut] que, si on vouloit que son fils eust Marguerite de Bourgogne, sa fille Marguerite aussi auroit Jean de Bourgogne, par quoi il y auroit plus grand conjonction d'amour, FROISS. II, II, 222. || XVIe s. Les conjonctions incestueuses, MONT. I, 118. Ces prophanes Mahumetistes, quelle conjonction et societé pouvons nous avoir avec eux? LANOUE, 456. De cette conjonction illegitime [l'indiscipline et le mauvais commandement] s'ensuivist la procreation de mademoiselle la Picorée, ID. 575. Quelle conjonction et compagnie se pourroit trouver plus estroite que de deux? YVER, p. 531. Ce avoit esté la nuict propre de la conjonction de la lune, AMYOT, *Alc.* 36. L'obscurcissement du soleil se fait tousjours en la conjonction de la lune, ID. *Nic.* 42. Et parce que le flanc de courtine estoit trop esloigné pour les dedans desdites cornes, j'ai tracé entre les deux une piece de conjonction, D'AUB. *Vie*, CXLIX. Soliman irrité de la conjonction des Malthois avec le roi d'Espagne.... ID. *Hist.* I, 134. La conjonction est une partie du langage indeclinable, sans articles et sans aucun gouvernement, conjoignant les mesmes especes des parties ou clauses [phrases] aux clauses avec quelque signification : j'ay dit les mesmes especes des parties, comme le nom substantif au substantif ou au pronom, ou bien l'adjectif à l'adjectif, le pronom au pronom.... Aucunes conjonctions sont copulatives; les aucunes sont disjonctives du sens; les aucunes sont causales; les aucunes sont negatives; les aucunes sont adversatives, MEIGRET, dans LIVET, *Gramm. au* XVIe *siècle*, p. 102.

— ÉTYM. Provenç. *conjunctio*; espagn. *conjuncion*; ital. *congiunzione*; du latin *conjunctionem*, de *conjungere*, conjoindre.

† **CONJONCTIONNEL, ELLE** (kon-jon-ksio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme de grammaire. Qui tient de la conjonction.

— ÉTYM. *Conjonction.*

† **CONJONCTIONNELLEMENT** (kon-jon-ksio-nè-le-man), *adv.* Terme de grammaire. Avec la valeur d'une conjonction.

— ÉTYM. *Conjonctionnelle*, et le suffixe *ment.*

CONJONCTIVE (kon-jon-kti-v'), *s. f.* Terme d'anatomie. Membrane muqueuse qui tapisse le devant de l'œil, excepté sur la cornée, et qui attache le globe de l'œil aux paupières.

— HIST. XVIe s. Son utilité est de firmer, lier et retenir ledit œil, dedans son orbite, au moyen de quoy elle est appellée conjonctive, PARÉ, IV, 6. L'on voit souventesfois la conjonctive de l'œil par une contusion s'enfler si fort, qu'elle sort hors de la cavité de l'œil, ID. X, 6.

— ÉTYM. *Conjonctif.*

† **CONJONCTIVEMENT** (kon-jon-kti-ve-man), *adv.* Terme didactique. D'une manière conjointe.

— ÉTYM. *Conjonctive*, et le suffixe *ment.*

† **CONJONCTIVITE** (kon-jon-kti-vi-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la conjonctive.

— ÉTYM. *Conjonctive*, et la finale médicale *ite*, signifiant inflammation.

CONJONCTURE (kon-jon-ktu-r'), *s. f.* Rencontre de certains événements dans le même point. Jugez ce qu'il faut craindre en cette conjoncture, CORN. *Sertor.* IV, 3. Je veux mettre d'accord l'amour et la nature, Être père et mari dans cette conjoncture, ID. *Nicom.* IV, 3. Mais la soif de ta perte en cette conjoncture Me fait aimer l'auteur d'une belle imposture, ID. *Héracl.* I, 2. Si tu veux triompher en cette conjoncture, Après avoir vaincu, fais vaincre la nature, ID. *Rodog.* IV, 2. Je sais leur divers ordre, et de quelle nature Sont les devoirs d'un prince en cette conjoncture, ID. *Cinna*, IV, 4. Il [le bonheur] dépend d'une conjoncture De lieux, de personnes, de temps, Non des conjonctions de tous ces charlatans, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Toute confiance est dangereuse, si elle n'est entière; il y a peu de conjonctures où il ne faille tout dire ou tout cacher, LA BRUY. V.

— REM. Vaugelas remarque que *conjoncture* est un mot très-nouveau, mais excellent.

— HIST. XVIe s. La conjointure des estrangers [la jonction opérée avec eux], D'AUB. *Hist.* I, 227. Conjoincture, ID. *ib.* II, 292.

— ÉTYM. Voy. CONJOINDRE.

CONJOUIR (SE) (kon-jou-ir), *v. réfl.* Se réjouir avec quelqu'un de ce qui lui est arrivé d'heureux. Permettez, mes frères, qu'à l'occasion de cette sainte solennité je me conjouisse avec vous de la consécration de ce nouveau temple dans votre ville, P. BRIDAINE, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || *V. n.* Dans tous ces cas d'actions charitables, l'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer, conjouir et condouloir, PROUDHON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— REM. Ce mot a vieilli; mais il est bien employé dans les exemples ci-dessus, et on peut s'en servir à l'occasion.

— HIST. XIIe s. Guiteclins les conjot et salue et mercie, *Sax.* 7. Chien mu n'aboient pas, sus le banc lié sunt; As larruns conjoïssent, al mesfait od els sunt, *Th. le mart.* 69. || XIIIe s. Por ce que [je] ne puis à mon gré conjoïr, *Berte*, LXXXVIII. Forment les honora li rois et conjoï, *ib.* CVIII. Et toute Flandres le tenoit à signeur, et moult le conjoïrent, *Chron. de Rains*, p. 169. Et se il vait la messe oïr, Ce n'est pas por Dieu conjoïr, Ainz est por des deniers avoir, RUTEB. 221. || XVe s. [Il] Vint en Brabant par devers le roi Edouard d'Angleterre, qui le reçut et le conjouit moult grandement, FROISS. I, I, 79. || XVIe s. La reyne d'Angleterre envoya se conjouyr avec elle de son arrivée en Escosse, CASTELNAU, 62. Il s'estoit conjoui avec lui, par lettres, de l'oracle qui l'avoit logé entre les dieux, MONT. IV, 307.

— ÉTYM. Provenç. *conjoir*; de *congaudere*, du latin *cum*, et *gaudere*, avoir joie (voy. JOUIR).

CONJOUISSANCE (kon-jou-i-san-s'), *s. f.* Action de se conjouir. Je ne m'attends à aucune conjouissance sur les fortunes du monde, BOSS. *Lett.* 13. Le roi ne manquait guère de demander à ses gentilshommes, quand ils revenaient, de sa part, de faire des compliments de conjouissance ou de condoléance aux gens titrés, comment ils avaient été reçus, ST-SIM. 110, 146. Le roi reçut [du duc de Savoie] une réponse de conjouissance [sur la naissance du fils du duc de Bourgogne] et de remerciement, ID. 168, 260. || Ce mot a vieilli.

— HIST. XVe s. Tous deux joyeusement le receurent et lui firent feste et conjouissance, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Conjouir*; provenç. *conjoissensa.*

† **CONJUGABLE** (kon-ju-ga-bl'), *adj.* Terme de grammaire. Qui peut être conjugué.

— ÉTYM. *Conjuguer.*

CONJUGAISON (kon-ju-ghè-zon), *s. f.* || 1° Terme de grammaire. On appelle ainsi la suite bien ordonnée des formes d'un verbe aux trois personnes du singulier et du pluriel dans tous les temps et dans tous les modes. || Conjugaison simple, c'est celle de nos verbes ordinaires, y compris les temps composés où entrent les auxiliaires *être* ou *avoir*. || Conjugaison composée, celle où les temps ne sont jamais exprimés en un seul mot. On l'appelle selon le cas *passive*, *réfléchie*, *interrogative*, *négative*, etc. || Conjugaison passive, celle qui se forme avec le verbe *être* et le participe. || Conjugaison réfléchie, celle où le verbe est précédé d'un pronom complément, comme *je me plains*. || Classes où l'on fait rentrer les verbes dont les terminaisons paraissent avoir beaucoup d'analogie. Il y a en latin quatre conjugaisons. On dit aussi qu'il y a en français quatre conjugaisons que l'on distingue par la terminaison des infinitifs : en *er*, en *oir*, en *re* et en *ir*. || 2° Terme d'anatomie. Conjugaison de nerfs, paire de nerfs. Peu usité présentement en ce sens. || Trous

de conjugaison, ouvertures arrondies que forment, en se réunissant deux à deux, les échancrures des apophyses transverses des vertèbres, et qui donnent passage aux nerfs spinaux.

— REM. La première conjugaison en *er* reproduit la finale latine *are* : *amare*, aimer. La seconde en *oir* reproduit la finale *ère*, *habère*, avoir, *dolère*, douloir, et, par changement d'accent, *recipère* au lieu de *recipère*, recevoir (l'ancienne forme correcte était *recoivre*). La troisième en *re* reproduit la finale latine *ère*, *prendère*, prendre. La quatrième en *ir* reproduit la finale latine *ire*, *audire*, ouir, *mentiri*, mentir, *partire*, partir; mais elle tient aussi la place de la finale *escere* dans *florescere*, fleurir; ce qui établit une très-grande différence dans la conjugaison; car la plupart des verbes qui appartiennent à la finale *ire* sont dits irréguliers, mais ils ne font pas autre chose que se conjuguer d'après l'accent latin, *méntior*, je ments, *pártior*, je pars, etc.; ceux qui appartiennent à la finale *escere*, soit réellement comme *fleurir*, soit par assimilation fautive comme *finir*, sont dits réguliers, mais ils ne font non plus que se conjuguer d'après l'accent latin qui, naturellement, est placé d'autre façon : *floresco*, je fleuris, *gemisco*, je gémis, etc. Les grammairiens français, faute de faire attention à l'accent latin, n'ont pas conçu la distinction de ces deux finales ou conjugaisons, et ont dit réguliers les verbes de la seconde catégorie et irréguliers les verbes de la première.

— HIST. XVIe s. Le gouster est fait à la langue bien disposée, par le benefice du nerf venant de la troisiesme et quatriesme conjugation des nerfs du cerveau, PARÉ, *Introd.* 9. Des nerfs de la 3e et 4e conjugaison, ID. I, 14. Des sept conjugaisons, paires ou couples de nerfs du cerveau, ainsi appelés pour ce qu'ils sont tousjours deux à deux, ID. III, 8. La conjugaison est divisée vulgairement en quatre especes par les terminaisons du present infini, RAMUS, dans LIVET, *Gramm. au XVIe siècle*, p. 206.

— ÉTYM. Provenç. *conjugatio*, *conjugazo;* espagn. *conjugacion;* ital. *conjugazione;* du latin *conjugationem*, de *conjugare* (voy. CONJUGUER).

CONJUGAL, ALE (kon-ju-gal, ga-l'), *adj.* Qui tient à l'union entre le mari et la femme. Les liens conjugaux. D'un lien conjugal joindre ces deux amants, C'est briser tous mes fers et finir mes tourments, CORN. *Cid*, I, 6. S'il y daigne écouter un amour conjugal.... ID. *Poly.* IV, 3. Recevez de ma main la coupe nuptiale, Pour être après unis sous la foi conjugale, ID. *Rodog.* V, 3. Vous pouviez l'assurer de la foi conjugale, RAC. *Baj.* III, 4. On affranchit Néron de la foi conjugale, ID. *Brit.* III, 3.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conyugal;* ital. *congiugale;* du latin *conjugalis*, de *cum*, et *jugum*, union, proprement joug (voy. JOUG).

CONJUGALEMENT (kon-ju-ga-le-man), *adv.* Selon l'union qui existe entre le mari et la femme.

— HIST. XVIe s. Que l'ame l'assiste et favorise [le corps], et ne refuse point de participer à ses naturels plaisirs et de s'y complaire conjugalement, MONT. IV, 300.

— ÉTYM. *Conjugale*, et le suffixe *ment*.

† **CONJUGATIF, IVE** (kon-ju-ga-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire. Qui a rapport à la conjugaison.

— ÉTYM. *Conjugué*.

CONJUGUÉ, ÉE (kon-ju-ghé, ghée), *part. passé.* || 1° Terme de gravure. Réuni. Pierres conjuguées, pierres gravées où les têtes sont représentées sur le même profil. || Terme de géométrie. Diamètres conjugués, diamètres liés l'un à l'autre par une relation, telle que chacun divise en deux parties égales les cordes parallèles à l'autre. Quelles courbes ont des points conjugués? J. J. ROUSSEAU, *Science*, 2. || Axe conjugué, le petit axe d'une ellipse. || Terme de botanique. Feuilles conjuguées, feuilles composées, dont les folioles sont disposées par paires, des deux côtés du pétiole. || Terme de physique. Foyers conjugués, foyers d'un système de deux miroirs ou de deux lentilles, disposés de manière que les rayons qui partent de l'un arrivent à l'autre. || Terme de mécanique. Deux machines à vapeur sont dites conjuguées, lorsqu'elles sont installées pour concourir au même but par leur puissance simultanée. || Terme de chimie. Acide conjugué, acide que l'on considère comme formé de deux ou plusieurs autres, en proportions définies. L'acide citrique est dit acide conjugué, c'est-à-dire composé de 1 équivalent d'acide acétique, et de 1 équivalent d'acide tartrique. || 2° Terme de grammaire. Qui a reçu les flexions de la conjugaison. Les verbes conjugués suivant la troisième conjugaison. || Les conjugués, les mots tirés de la même souche exprimant une idée semblable, par exemple : aimer, aimons, aimable, amour.

CONJUGUER (kon-ju-ghé), *v. a.* || 1° Unir. Peu usité en ce sens. || 2° Terme de grammaire. Assembler dans un ordre déterminé les différentes inflexions ou terminaisons des modes, des temps, des personnes et des nombres d'un verbe. Conjuguer un verbe. || Absolument. Savoir conjuguer. || 3° S'unir. L'astre du jour répand sur tous les mondes d'autres concerts de lumières.... en se conjuguant avec d'autres Phébés, BERN. DE ST-P. *Mort de Socrate.* || 4° Se conjuguer, *v. réfl.* Être conjugué. Ce verbe se conjugue comme ou sur tel autre, avec l'auxiliaire *être* ou *avoir*.

— ÉTYM. Lat. *conjugare*, réunir ensemble, de *cum*, et *jugum*, union, proprement joug (voy. JOUG). En termes de grammaire, *conjuguer* un verbe, c'est en *réunir* toutes les formes dans un arrangement déterminé.

† **CONJUNGO** (kon-jon-go), *s. m.* Mot qui se dit par plaisanterie pour la formule du mariage. Prononcer le conjungo. || Le mariage lui-même.... Hâtez le conjungo; Tous deux, jeunes, bien faits, vous vivrez à gogo, BOURSAULT, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Latin *conjungo*, je conjoins (voy. CONJOINDRE).

CONJURATEUR (kon-ju-ra-teur), *s. m.* || 1° Celui qui forme, dirige une conjuration. || Vaugelas dans ses *Remarques*, a condamné conjurateur en ce sens : « Ce qui a trompé ceux qui ont dit les premiers *conjurateur*, c'est que, la terminaison en étant active et celle de *conjuré* passive, ils ont cru que le nom verbal qui avait la terminaison devait être employé pour exprimer une action. » Le fait est qu'aujourd'hui *conjuré* a complétement banni *conjurateur* de l'usage. || 2° Magicien qui prétendait conjurer les démons et les tempêtes. Dès l'heure même on vous met en présence Notre démon et son conjurateur, LA FONT. *Belph.* || 3° Celui qui, chez les anciens Germains, attestait sous serment avec d'autres la vérité de l'allégation d'une des parties. Prouver, se purger par conjurateurs. Il y avait habituellement douze conjurateurs.

— HIST. XVIe s. Les conjurateurs ayant descouvert que.... CARL. IX, 35.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conjurador;* ital. *congiuratore;* du latin *conjurare*, conjurer.

CONJURATION (kon-ju-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Complot contre le prince ou l'État. Elle accusa Narbal d'être entré dans une conjuration contre Pygmalion, FÉN. *Tél.* VIII. Dites que tout cela ne se fit pas à l'instigation de la Renaudie en suite des résolutions de cette assemblée; dites encore que la Renaudie, huguenot lui-même, ne fut pas établi par les huguenots et par leur chef pour être le conducteur de la conjuration d'Amboise, qui éclata quelques mois après, BOSS. *Variat. Défense*, 1er *discours*, § 16. || 2° Par extension, ligue, cabale. Comment résister à une si forte et si générale conjuration? On n'aurait encore obtenu qu'une partie de ce qu'on peut espérer d'une conjuration d'hommes éclairés en faveur du progrès des sciences, CONDORCET, *sur l'Atlantide*. || 3° En langage ecclésiastique, exorcisme ou cérémonie pour chasser l'esprit malin et d'autres choses nuisibles. || 4° Paroles de sortilége. Le magicien commença ses conjurations. Platof [général des cosaques] a dit lui-même qu'à cette affaire un officier fut blessé près de lui, ce qui le surprit peu; mais qu'il n'en fit pas moins fustiger devant tous ses cosaques le sorcier qui l'accompagnait, l'accusant hautement de paresse pour n'avoir pas détourné les balles par ses conjurations, comme il en était expressément chargé, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 5. || 5° Au pluriel, prières instantes, avec protestations, promesses. Ses sanglots et ses conjurations ne purent le fléchir. || 6° À Rome, serment de mourir pour la patrie, que prêtait solennellement le peuple assemblé.

— HIST. XIIe s. E cume Absalon fist le sacrefise, ces ki od lui furent firent cunjureisun encuntre David, *Rois*, 174. Pur ço que vus avez fait cunjureisun encuntre mei, e nuls n'est ki rien me vuille acuinter, *ib.* 86. || XVe s. Pour aucunes conspirations, monopoles et conjuroisons longtemps apensées et contrepensées, DU CANGE, *appensatus*. || XVIe s. Pompeius eut recours à l'amitié, ou, pour parler plus rondement, à la conspiration et conjuration de Crassus et de Cæsar, AMYOT, *Lucul.* 85.

— ÉTYM. Provenç. *conjuration;* espagn. *conjuracion;* ital. *congiurazione;* du latin *conjurationem*, de *conjurare*, conjurer. La formation régulière est *conjuraison* ou *conjuroison*, comme dans les plus anciens textes, la finale latine *atio* se changeant en *aison* ou *oison*, comme dans *oraison*, *raison*, etc. L'anc en français avait aussi *conjure* et *conjurement*.

† **CONJURE** (kon-ju-r'), *s. f.* Terme de coutume. Semonce et conjure, invitation adressée par le seigneur féodal aux feudataires ou censiers, afin que ceux-ci vinssent juger une affaire qui était de leur compétence.

CONJURÉ, ÉE (kon-ju-ré, rée), *part. passé.* || 1° Qui prend part à un complot. Puissent tous ses voisins ensemble conjurés Saper ses fondements encor mal assurés, CORN. *Hor.* IV, 5. Rome poursuit en vous un ennemi fatal Plus conjuré contre elle, et plus craint qu'Annibal, RAC. *Mithr.* III, 1. Tous les Grecs conjurés fondent sur un rebelle, ID. *Androm.* II, 5. Ils virent les rois conjurés contre eux, BOSS. *Hist.* II, 5. Les démons conjurés à notre ruine, ID. *Démons*, 1. || *S. m.* Je fais d'Héraclius un chef de conjurés, CORN. *Héracl.* II, 7. Et tous vos conjurés deviendraient ses amis, ID. *Cinna*, III, 1. Et que vos conjurés entendent publier Qu'Auguste a tout appris et veut tout oublier, ID. *ib.* V, 3. || 2° Exorcisé. Les démons conjurés par le prêtre. || 3° Détourné par des conjurations magiques ou de toute autre façon. L'orage conjuré. || 4° Supplié. Coriolan conjuré par sa mère de ne pas aller plus avant.

CONJURER (kon-ju-ré), *v. a.* || 1° Projeter par complot, par ligue. Les Juifs virent mille fois.... tout l'univers conjurer leur ruine, MASS. *Car. Vérité de la religion*. Dès qu'ils se sentirent de la force, on a vu qu'ils conjurèrent sa perte, et que ce fut de l'avis de leurs docteurs, BOSS. *Variat.* X. Mille embûches toujours certaines Semblent conjurer vos malheurs, J. B. ROUSS. *Cantate*, 11. || *V. n.* Les ennemis de Rome conjuraient contre elle, ou elle conjurait contre ses ennemis. Cet ambitieux était toujours prêt à conjurer, *Dict. de l'Acad.* La France et l'Espagne, par manière de dire, sont conjurées contre lui seul, VOLT. *Lett.* 74. || Par extension. Conjurer contre quelqu'un, se concerter avec d'autres contre les intérêts de quelqu'un. Le monde entier conjure contre eux, et ils sont plus forts que le monde, MASS. *Confér. Zèle contre les scandales*. || 2° *V. a.* Exorciser. L'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient les démons, VOLT. *Louis XIV*, 2. || 3° Détourner soit par des cérémonies religieuses soit par des pratiques magiques. Va porter tes présents aux autels des Furies. Conjure leurs serpents prêts à te déchirer, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Tout le peuple avec lui, conduit par le grand prêtre, Vient des dieux irrités conjurer les rigueurs, ID. *ib.* I, 1. Cet airain résonnant qui, balancé dans l'air, Intercédait le ciel et conjurait l'orage, MASSON, *Helvétiens*, V. Des prières.... Pour conjurer des sorcières L'œil malfaisant tourné vers nous, FLORIAN, *Chev. et lait*. Un homme enfin sort de nos rangs; Il dit : je suis le dieu du monde L'on voit soudain les rois errants Conjurer sa foudre qui gronde, ID. *Ch. d'asile*. || Fig. Conjurer l'orage, détourner un péril, un malheur qui menace. C'est loin d'ici qu'il faut conjurer un orage, VOLT. *Semir.* III, 1. Quand par des soins prudents j'ai conjuré l'orage, ID. *Triumv.* I, 4. || On dit dans le même sens conjurer la colère céleste. Il ne put conjurer sa destinée. || 4° Prier avec beaucoup d'instance. Je l'eusse conjuré de se donner la vie, CORN. *Pomp.* III, 4. Pour la dernière fois, ingrat, je t'en conjure, ID. *Hor.* V, 3. Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours, RAC. *Esth.* III, 4. Elle me conjurait de me donner à vous, ID. *Baj.* V, 4. J'ose vous conjurer de ne vous perdre pas, TH. CORN. *Essex*, III, 2. Sa mère.... La conjure en tremblant de presser son départ, VOLT. *Mariamne*, III, 1. || 5° Terme de féodalité. Adresser à ses vassaux l'invitation dite semonce et conjure. || 6° Se conjurer, se liguer. Les deux partis se conjurèrent pour renverser sa puissance.

— REM. Conjurer, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut marquer l'action : ces deux puissances ont conjuré de le perdre; avec l'auxiliaire *être*, quand on veut marquer l'état : ces deux puissances sont conjurées contre lui.

— HIST. XIIe s. Lores conjurad Saul le pople, que tant n'entendissent à mangier, cume sei de lur enemis venger, *Rois*, 48. || XIIIe s. .... Il ont à demandé S'ele estoit de par Dieu, mout l'en a conjuré, *Berte*, XLV. Je te conjur, se tu es tex [tel] Que tu doies parler à gent, Parole à moi isnelement, *Ren.* 21802. Cil qui les deus arbres planterent, Trestos les diex en conjurerent, *Fl. et Bl.* 627. Et lors le seignor deit mander deus ou trois de ses homes ce enquerre, et les deit conjurer, par la fei que il li deivent, que il enquierent, *Ass. de J.* 104. O tu, li miens pueples, oies moi, et je te conjureré que tu soies mes feels, *Psautier*, f° 99. || XVe s. Tout celui temps il emploierent en conseillant avecques les conjuriez,

BERCHEURE, f° 28, *verso*. || XVIe s. Il attira aucuns de ses compagnons à conjurer avec lui contre ce capitaine. Si furent seize conjurez en tout, AMYOT, *Cimon*, 2. Il y avoit un temple où l'on conjuroit les âmes des trespassez, ID. *ib.* 11. Je vous supplie et vous conjure, que vous me tuez vous mesme en ce lieu, ID. *Eumènes*, 36. O Grecs, qui plus de maux vous procurez, Qu'oncques n'ont fait barbares conjurez, ID. *Agésil.* 23. Conjurant et conjoignant de nouveau les Estats de France avec le roi, tous les pretextes de la Ligue estoient esteints, D'AUB. *Hist.* II, 459. Il sembloit que toute la chrestienté est conjurée à sa ruine, CARL. I, 43. Ceux qui ont esmeu ceste guerre civile, ont conjuré de troubler la tranquillité du royaume, CONDÉ, *Mémoires*, p. 656. Car amour, Dieu, beauté ne sont ensemble qu'un; Qui contre l'un des trois conjure une querelle, Celuy-là des geants l'audace renouvelle, Digne que son destin avec eux soit commun, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 89, dans LACURNE. Mes tentations sont si cassées et mortifiées qu'elles ne veulent pas qu'elle [la raison] s'y oppose; tendant seulement les mains au devant, je les conjure [écarte], MONT. III, 272.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conjurar;* ital. *congiurare;* du latin *conjurare*, de *cum*, et *jurare*, jurer.

† **CONJUREUR** (kon-ju-reur), *s. m.* Celui qui fait des exorcismes ou des conjurations. Portier, lecteur, conjureur, acolythe, VOLT. *Dial.* 27.

— ÉTYM. *Conjurer.*

† **CONNAISSABLE** (ko-nê-sa-bl'), *adj.* Qui peut être connu. Le cardinal n'est pas connaissable, SÉV. 202. L'Être suprême, que je conçois comme l'être absolument infini, la substance douée d'une infinité d'attributs, ou plutôt connaissable par une infinité de propriétés, dont chacune exprime infiniment son essence éternelle et infinie, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 36.

— HIST. XIVe s. Chose congnoissable, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Si fut mis ens [Jacques Lambe, assassin d'Yvain de Galles] et recueilli des gardes, car il s'en fit connoissable [il s'en fit reconnaître], FROISS. II, II, 30.

— ÉTYM. *Connaître.*

CONNAISSANCE (ko-nê san-s'), *s. f.* || 1° État de l'esprit de celui qui connaît et discerne. La connaissance de Dieu. La connaissance du bien et du mal. La connaissance du cœur humain. Ce guide a la connaissance de la montagne. Qu'est-ce que Jupiter [planète]? Un corps sans connaissance, LA FONT. *Fabl.* VIII, 16. Il n'est pas question ici de savoir si les bêtes ont de la connaissance, FÉN. *Exist.* XXIII. Les vaisseaux des Phéaciens ont de la connaissance comme les hommes et savent le chemin des villes, ID. t. XXI, p. 387. Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer et se trahit elle-même! BOSS. *Connaiss.* IV, 10. Qui se connaît soi-même en a l'âme peu vaine; Sa propre connaissance en met bien bas le prix, CORN. *Imitation*, I, 2. || Être en âge de connaissance, dans l'âge où l'on agit avec discernement. Elle eut de la faveur, dès qu'elle eut de la connaissance, FLÉCH. *Panég.* II, p. 224. || À ma connaissance, de ma connaissance, c'est-à-dire je sais que. À ma connaissance, il possède au moins dix mille livres de rente. || Avoir connaissance de, connaître, savoir, être au courant de. Il eut de nos desseins si claire connaissance, RÉGNIER, *Sat.* IV. Ce fanfaron chez elle eut de moi connaissance, ID. *Sat.* VIII. Madame, pour le moins, vous avez connaissance De l'auteur de ce bruit, CORN. *Hér.* II, 8. Ceux qui n'ont aucune connaissance de cet auteur, PASC. *Prov.* 17. Si vous aviez la connaissance des choses qui se sont passées, ID. *Prov.* 2. Avez-vous de son cœur si peu de connaissance? RAC. *Phèd.* V, 3. || Avoir connaissance de, avoir des nouvelles de, des renseignements.... Je suis, dit-on, un orphelin Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance, Et qui de ses parents n'eut jamais connaissance, RAC. *Athal.* II, 7. Je n'ai de tout mon sort que cette connaissance, ID. *Iphig.* II, 1. Hélas! De mes enfants auriez-vous connaissance? VOLT. *Zaïre*, II, 3. || Donner connaissance, faire connaître. Et lui-même il en donne assez de connaissance [il fait assez connaître qu'il n'est pas de naissance royale], CORN. *Don Sanche*, IV, 1. Nous lui donnâmes une connaissance parfaite de nos desseins, SÉV. 423. || Venir à la connaissance, être connu par une voie quelconque. Quand il ne vient rien à ma connaissance, SÉV. 43. Comme il est venu à la connaissance de notre siége apostolique, BOSS. *Mand.* || Prendre connaissance d'une chose, l'examiner, s'en faire rendre compte. || Agir, parler en connaissance de cause, avec connaissance de cause, c'est-à-dire pertinemment, pour raisons connues. Que ce soit un jugement rendu avec connaissance de cause, PASC. *Prov.* 18. M. Turgot est le protecteur de tous les arts, et il l'est en connaissance de cause, VOLT. *Lett. de Lalande*, 19 déc. 1774. | Avoir une grande connaissance des affaires, y être très-habile. || Avoir une grande connaissance des tableaux, des livres, se connaître très-bien en tableaux, en livres. || 2° État de celui qui se connaît lui-même, qui a le sentiment de son existence. Quoique voisin de l'agonie, il avait toute sa connaissance. Être sans connaissance, être privé de sentiment. Perdre connaissance, perdre le sentiment. Reprendre connaissance, sortir d'un évanouissement, d'un état de coma, d'un état de délire. On l'emporta dans sa tente plus mort que vif, ayant perdu toute connaissance, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 5. Elle n'est pas encore morte, mais elle n'a aucune connaissance, SÉV. 116. Il fut trois heures sans connaissance, ID. 471. St Ambroise avait perdu la connaissance quand son confrère lui apporta la communion, BOSS. *Déf. comm.* La foule s'agite, on m'emporte sans connaissance, CHATEAUB. *René*, 209. || 3° Terme de procédure. Droit de connaître et de juger. La connaissance de ce crime appartient à tel tribunal. François Ier ôta au parlement la connaissance de ce qui concerne les évêchés, VOLT. *Mœurs*, 138. || 4° Terme de marine. On a connaissance des côtes par les divers signes qui s'y rencontrent, la couleur et hauteur des terres, caps et montagnes, nature du fond, herbes, poissons et oiseaux qu'on y rencontre. Le soir, nous eûmes, comme disent les marins, connaissance de quelques palmiers, CHATEAUB. *Itin.* III, 59. || Avoir connaissance d'un navire, l'apercevoir en mer de la côte sur laquelle on est. || Connaissance des temps, almanach nautique publié depuis 1679 par le Bureau des longitudes. || 5° *Au plur.* Lumières acquises, savoir, érudition sur divers sujets. Il a, il possède des connaissances très-variées. Les connaissances humaines. Dans l'état actuel de nos connaissances. Il favorise en roi ces hautes connaissances, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Attribuer aux anciens des connaissances astronomiques dont ils n'ont jamais eu que des soupçons très-vagues, VOLT. *Lett. de Lalande*, 6 fév. 1775. Il avait un esprit trop juste pour ne pas voir l'inutilité, le ridicule ou même le danger des demi-connaissances, CONDORCET, *Maurepas.* || 6° Liaison qui se fait entre des personnes qui se voient, qui se fréquentent. La postérité saura que cette considération m'obligea premièrement de rechercher votre connaissance, BALZ. *liv.* I, *lett.* 6. Je voudrais l'accoster.... Et tâcher de lier avec lui connaissance, MOL. *Éc. des mar.* I, 5. || Faire connaissance avec quelqu'un, ou faire la connaissance de quelqu'un, nouer avec lui quelque liaison. Hé! Dites-moi un peu, s'il vous plaît : combien aviez-vous d'années lorsque nous fîmes connaissance? MOL. *Mar. forcé*, sc. 2. || Gens de connaissance, gens que l'on connaît ou qui se connaissent entre eux. Le grand bien que voici pour des gens de ma connaissance, PASC. *Prov.* 4. Trouve-t-on ici des gens de connaissance? SÉV. 85. Elle a trouvé beaucoup de gens de sa connaissance, ID. 132. C'est beaucoup tirer de notre ami, si, ayant monté à une grande faveur, il est encore un homme de notre connaissance, LA BRUY. VIII. || Une figure de connaissance, une personne que l'on connaît. || Il n'y avait personne de connaissance au bal, à la promenade, il n'y avait aucune de ces personnes qui sont généralement connues dans le monde. || Être en connaissance avec quelqu'un, avoir des relations avec lui. Il y a dix ans que je suis en connaissance avec cette famille. || Renouveler connaissance avec quelqu'un, reprendre avec lui une liaison qui avait été interrompue. Et fig. Il y a trois mois que je suis dans mon lit, et sans vous je n'aurais renouvelé connaissance avec aucune planète, VOLT. *Lett. de Lalande*, 6 fév. 1775. || Personne avec qui on a ce genre de liaison. De vieilles connaissances. Dans le monde, on a beaucoup de connaissances et peu d'amis. Deux ou trois des connaissances qu'il s'était faites à la chasse, HAMILT. *Gramm.* 4. Le maître de la poste était son ancienne connaissance, ID. *Gramm.* 11. C'est une de mes anciennes connaissances que je voulus renouveler exprès, PASC. *Prov.* 5. Le vrai objet est de se faire des connaissances et des amis, BOSS. *Lett. quiét.* 81. || On dit qu'un homme est en pays de connaissance, pour signifier qu'il est en un lieu où il a des connaissances, et fig. qu'il a à traiter des matières qui lui sont familières. Quand on parle à un géomètre de figures, il dit qu'il est en pays de connaissance. Tant qu'il sera en pays de connaissance, BOSS. *Lett. quiét.* 185. || 7° Terme de vénerie. Marques, traces du pied de la bête, au moyen desquelles on reconnaît son âge et sa grosseur, etc. Des pinces de son cerf et de ses connaissances, MOL. *Fâcheux*, II, 7. || Ce chien a connaissance de quelque chose, se dit quand un chien, mettant le nez en terre, se réjouit. || Avoir connaissance, se dit quand on revoit du cerf qui va de bon temps, sans que les voies, trop vieilles, permettent au chien de se rabattre. || 8° Terme de théologie. Connaissance charnelle, cohabitation de l'homme et de la femme. || 9° Populairement, maîtresse, bonne amie. Avoir, faire une connaissance. Il est allé dîner avec sa connaissance.

— REM. Elle resta longtemps sans connaissance: à peine l'eut-elle reprise.... J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 9. La règle est qu'à un mot pris sans article on ne fait pas rapporter les pronoms relatifs ou les pronoms tels que *il*, *elle*, *lui*, etc. Pourtant Jullien, *Gramm.* p. 249, pense que la phrase de Rousseau peut être admise, remarquant qu'aucun principe logique ne s'y oppose et qu'ici il n'en résulte pas d'obscurité.

— HIST. XIe s. Escuz [ils] ont gens [beaux] de moultes cunoisances [armoiries], *Ch. de Rol.* CCXXIII. Chrestienne [elle] est par veire conoisance, *ib.* CCXCII. || XIIe s. Dix mille [ils] sont à une conoisance [blason], *Ronc.* p. 134. Connoissez, dame, au viz et à la chere, Que je n'os [ose] mon voloir Dire por parcevoir [parce qu'on s'en apercevrait]; Mais bone dame doit savoir Conoissance et merci avoir, *Couci*, XVIII. || XIIIe s. Qui là fust à cel point, assés peust veoir banieres et escus de diverses connissances, et desus toutes l'ensegne imperial, H. DE VALENC. VI. Vos n'estes mie nez de France, Ne de la nostre connoissance, *Ren.* 12112. Ceste fortune que j'ai dite, Quant avec les hommes habite, Ele troble lor congnoissance, Et les norrist en ignorance, *la Rose*, 4907. Le sen de droit est de savoir ou avoir les quenoissences des choses dou ciel et de terre, et de tort et de droit, *Liv. de just.* 3. Quant connissance est fete en cort, on ne pot pas fere niance de ce qu'on a reconnut, BEAUM. VII, 12. || XIVe s. Et encor est il plus convenable à celui qui veult savoir politiques que il ait connoissance de l'ame, ORESME, *Eth.* 29. || XVe s. Le roi d'Angleterre qui là estoit sans la connoissance de ses ennemis, FROISS. I, I, 328. Il est venu à nostre congnoissance que nostre cousin le duc de Bourgongne ha naguieres escript, JUVÉN. *Charles VI*, 1413. Et prenoit-on argent des subjets, sans les ouyr en congnoissance de cause, ID. *ib.* 1409. Toutefois il fut assez bien apaisé par aucuns cardinaux ses amis et de sa connoissance, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 55. Si ai-je eu autant de congnoissance des grands princes que nul homme, COMM. *Prol.* S'il est en moi de vous faire autant de service, pensez que j'aurai connoissance [reconnaissance] de la courtoisie, LOUIS XI, *Nouv.* XXXVII. || XVIe s. La cognoissance de la plupart des choses, MONT. I, 201. Les choses qui sont à nostre cognoissance les plus grandes, ID. *ib.* Les hommes qui perscrutent immoderéement les cognoissances qui ne sont de leur appartenance, ID. II, 278. Tuer un homme sans cognoissance de cause, ID. III, 195. Ilz n'avoient pas grand sentiment ny gueres de cognoissances de leur calamité pour le bas aage auquel ilz estoient, AMYOT, *P. Æm.* 56.

— ÉTYM. *Connaissant;* bourguig. *queneussance;* provenç. *conoissensa*, *conoichenssa;* catal. *conexensa;* anc. espagn. *conocencia;* ital. *conoscenza.* Palsgrave, p. 57, qui écrit *cognoisance*, dit qu'on prononce *conoi-sance.*

CONNAISSANT, ANTE (ko-nê-san, san-t'), *adj.* || 1° Qui connaît. Mme la Palatine, quoique très-connaissante de cette cour [de France], en fut surprise au dernier point, RETZ, IV, 216. Il y a des êtres connaissants qui ne peuvent être précisément déterminés par leurs objets, mais qui doivent s'y porter par leur propre choix, BOSS. *Libre arb.* 2. La comtesse de Maure avait de l'esprit infiniment, un esprit capable, instruit, connaissant et extraordinaire en toute chose, TALLEMANT, *Hist.* t. III, p. 266. L'être sensible et connaissant, c'est-à-dire l'individu humain, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 251. || 2° Terme de pratique. Gens à ce connaissants, gens qui se connaissent à la chose dont il s'agit.

CONNAISSEMENT (ko-nê se-man), *s. m.* Terme de commerce maritime. Acte, entre l'armateur et le capitaine, qui constate le chargement des marchandises sur un navire et les conditions du transport. On fait trois copies du connaissement, l'une pour le marchand chargeur, l'autre pour le capitaine, l'autre pour le destinataire. Vendre sur facture ou connaissement. J'ai reçu les connaissements des trois bâtiments que vous avez fait charger pour

Brest et Rochefort, des marchandises et munitions du Nivernais, *Lettre de Colbert à de Varaignes*, dans JAL.

— HIST. XVe s. Adonc se retirerent à part les deux compaignons, par devers leurs amyes, où la feste et le congnoissement [caresses d'amis qui se revoient] fut grand, *Perceforest*, t. VI, fo 93.

— ÉTYM. *Connaître;* provenç. *conoissimen;* catal. *conexement;* espagn. *conocimiento;* ital. *conoscimento*.

CONNAISSEUR, EUSE (ko-nê-seur, seû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui se connaît à quelque chose. Une dispute élevée entre nous Sur ce problème, attendait la sentence D'un connaisseur, d'un juge tel que vous, MALFIL. *Narcisse*, ch. III. Je voudrais que vous eussiez entendu tout ce qu'il nous a dit de la beauté de sa compagnie, ces hommes faits exprès et choisis par vous qui êtes la bonne connaisseuse, ces chevaux jetés dans le même moule, SÉV. 502. Votre femme fait la connaisseuse, ID. 349. Il y en a tel dont il ne faut que la seule fréquentation pour vous donner bruit de connaisseuse, MOL. *Préc.* 10. Il est vrai qu'elle [la pièce] n'est pas approuvée par les connaisseurs, MOL. *Critique*, 7. La plupart des connaisseurs demeurent d'accord de cela, RAC. *Brit. Préface*. Et sur le mérite et les mœurs On pourrait défier les plus fins connaisseurs De vous souhaiter quelque chose, DESHOULIÈRES, dans RICHELET. || *Adj.* Il porta un œil connaisseur sur ces tableaux. || **2°** Terme qui s'est introduit dans les beaux-arts, pour signifier celui qui juge de leurs productions avec une connaissance parfaite. C'est alors un connaisseur équitable qui se promène dans une galerie de peinture, DIDER. *Essai sur la vertu*. || En ce sens, P. L. Courier a dit connaisseur en parlant d'une femme : Mme Pepe veut passer pour connaisseur en peinture et en musique, *Lett.* I, 29. Mais cela ne vaut rien, et il faut dire connaisseuse. || **3°** Terme de chasse. Se dit d'un veneur qui juge bien le cerf au bois et qui le reconnaît par le pied.

— HIST. XIIIe s. Cil baillis qui loa cele election fut quenesseor ou elliseor, *Liv. de just.* 42. || XVe s. Ce duc Charles estoit de long souvenir et de longue retenance, connaisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Et pour tromper l'ennui des civiles fureurs, [Charles IX] Aima chiens et chevaux, cognoisseurs et coureurs, *Rons.* 656.

— ÉTYM. *Connaître ;* provenç. *conoissere, conoissedor;* espagn. *conocedor;* ital. *conoscitore*. Le provençal *conoissere* est le nominatif, *conoissedor*, le régime; le vieux français a eu de même *conoissere* et *conoisseor*, bien que nos exemples ne nous donnent pas ces deux cas.

CONNAÎTRE (ko-nê-tr'), je connais, tu connais, il connaît, nous connaissons; je connaissais; je connus, nous connûmes: je connaîtrai; connais, connaissons; que je connaisse, que nous connaissions; que je connusse, que nous connussions; connaissant; connu, *v. a.* || **1°** Savoir ce qu'est une personne ou une chose. Le loup qui la connaît, malin et défiant, RÉGNIER, *Sat.* III. Si vous m'aviez connu, vous l'auriez su prévoir, CORN. *Sertor.* V, 6. Après qu'on eut bien contesté, Répliqué, crié, tempêté, Le juge, instruit de leur malice, Leur dit : Je vous connais de longtemps, mes amis, LA FONT. *Fab.* II, 3. Elle confesse humblement que, de ce jour seulement, elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de regarder encore tant soit peu le monde, BOSS. *Duch. d'Orl.* Heureuse de connaître et d'aimer celui qui se connaît et s'aime éternellement [Dieu], l'âme a voulu, comme lui, faire elle-même sa félicité, BOSS. *la Vallière*. .... Pour un enfant qu'ils ne connaissent pas, RAC. *Athal.* III, 3. Nourri dans le sérail, j'en connais les détours, ID. *Baj.* IV, 7. Ne connaissez-vous pas la voix de votre époux? RAC. *Esth.* II, 7. Si, dès mes premiers ans, heurtant tous les mortels, L'encre a toujours pour moi coulé sur tes autels [de la chicane], Daigne encor me connaître en ma saison dernière, BOIL. *Lutr.* V. Je lui dirais bientôt : je connais tous vos pères, Je sais qu'ils ont brillé dans ce fameux combat Où sous l'un des Valois Enghien sauva l'État, BOIL. *Sat.* X. Je ne le connais plus que pour votre assassin, RAC. *Iph.* III, 6. Il devait me connaître, Il devait respecter un cœur tel que le mien, VOLT. *Tancr.* IV, 5. Un vieux conteur de voyage, Qui vous dit d'un air ingénu Ce qu'on n'a ni vu ni connu, ID. *Goût*. || Se faire connaître, dire son nom, dire qui on est. Si le mari ne s'était fait connaître, Elle en allait enfiler encor plus, LA FONT. *Mari confess.* La première fois que je vis M. Rebours, je me fis connaître à lui.... je lui demandai permission de le revoir de temps en temps, PASC. *Lettre à sa sœur*, 26 janv. 1648. || Se faire connaître, appeler sur soi l'attention, montrer de quoi l'on est capable. Mes pareils à deux fois ne se font point connaître Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître, CORN. *Cid*, II, 2. || Se faire connaître, venir à la connaissance, en parlant des choses. Mais si la vérité par toi se fait connaître, VOLT. *Zaïre*, V, 10. || Ne vouloir pas être connu, garder l'incognito. || Familièrement. Ne connaître ni Dieu, ni diable, n'avoir point de religion. || Absolument. O âme, vous connaissez et vous aimez, c'est là ce que vous avez de plus essentiel, et c'est par là que vous ressemblez à votre auteur, qui n'est que connaissance et qu'amour, BOSS. *la Vallière*. || **2°** Avoir des relations d'affaires ou de société avec quelqu'un. Connaissez-vous beaucoup de monde en cette ville? || Familièrement. Je ne le connais ni d'Ève ni d'Adam, je ne le connais aucunement. || Je ne connais autre, c'est l'homme que je connais le plus. || Ne plus connaître quelqu'un, ne plus vouloir l'aborder ou en être abordé. Il ne me connaît plus depuis que je suis dans l'adversité. Albe vous a nommé, je ne vous connais plus. — Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue, CORN. *Hor.* II, 3. || **3°** Terme de l'Écriture. Connaître une femme, avoir avec elle un commerce charnel. Joseph n'avait point connu Marie quand elle enfanta son fils premier-né, *Nouveau Test. St Matthieu*, ch. I. Nicoclès faisait gloire de n'avoir jamais connu d'autre femme que la sienne pendant tout le temps de son règne, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 456, dans POUGENS. Adam connut sa femme Ève, qui conçut et enfanta Caïn, VOLT. *Phil.* IV, 21. || On dit aussi connaître charnellement. || **4°** Savoir, avoir appris, s'apercevoir. Je n'ai pas connu cet accident. Vous connaissez mon malheur, mes peines. Surpris de cette réponse, je connus bien que.... PASC. *Prov.* 1. J'ai connu que notre nature.... ID. dans COUSIN. Ils connaissent que la gloire ne peut s'accorder qu'avec le mérite, BOSS. *Hist. Préf.* Les pilotes connaissaient que l'île était inaccessible, FÉN. *Tél.* VII. Je connais que ces mages sont très-utiles, VOLT. *Babouc*. || **5°** Être devenu habile en. Il connaît les mathématiques, le grec, le latin. Il connaît toutes les ruses du métier. C'est un homme qui connaît bien la guerre. Je ne parle point de ce que je ne connais pas. Racine, c'est-à-dire l'homme qui après Virgile, a le mieux connu l'art des vers, VOLT. *Mariamne, préface*. || Familièrement. C'est un homme qui ne connaît rien, c'est un ignorant, il est étranger à tout. || Absolument. S'instruire, s'éclairer. Le désir de connaître. || Terme de manége. Connaître les éperons, les jambes, la bride, etc. se dit d'un cheval qui comprend les divers mouvements de son cavalier. || **6°** Discerner. Connaître le bien et le mal. Il ne connaît pas sa main droite de sa main gauche. À connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse, MOL. *Femmes sav.* II, 7. || Fig. Le fer ne connaîtra ni le sexe ni l'âge, RAC. *Esth.* I, 3. || **7°** Distinguer, reconnaître. Il me connut à la voix. Je ne l'ai vu qu'une fois, mais je le connaîtrais entre mille. Le chien connaît bien son maître. Si c'était lui-même, il pourrait me connaître, CORN. *le Menteur*, III, 3. || Absolument. Votre enfant embellit; elle rit, elle connaît, SÉV. 21. || Fig. Je ne le connais plus, ce n'est plus le même homme. Vous avez fait d'Idoménée le plus sage des rois, je ne le connais plus ni lui ni son peuple, FÉN. *Tél.* XXII. Ami, depuis deux jours je ne la connais plus, RAC. *Athal.* III, 3. || **8°** Apprécier, juger. Je vous connaissais mal, CORN. *Rodog.* II, 2. J'ai mal connu César.... ID. *Pomp.* IV, 1. Mon bras.... Ingrat, va me punir de t'avoir mal connu, VOLT. *Brutus*, IV, 3. J'ai mal connu les dieux; j'ai mal connu les hommes, J'en attendais justice, ils la refusent tous, ID. *Mérope*, II, 3. || Connaître son monde, bien juger les gens à qui l'on a affaire. || **9°** Admettre. Ils ne connaissent de bonheur que dans la vertu. Mais ici mon pouvoir ne connaît pas le sien, RAC. *Mithr.* I, 1. || **10°** Ressentir, être sujet à. On ne connaît point l'hiver à la Martinique. Au sortir du berceau, j'ai connu les revers, VOLT. *Tancr.* I, 4. Antoine, tu le sais, ne connaît point l'envie, ID. *Mort de Cés.* I, 1. Les dieux qui vengent le parjure, Sont témoins si ma bouche a connu l'imposture, ID. *Mérope*, III, 4. || **11°** Se soumettre. L'Angleterre ne connaît point la loi salique. Une armée romaine ne connaissait que la discipline. Il connaîtra des supérieurs. Je ne connais de maître que vous. Une liberté qui ne connaît aucune règle, BOSS. *Pensées*, 33. || Il ne connaît plus rien, sa passion l'emporte. Quand il s'agit de ses intérêts, il ne connaît ni parents ni amis, il n'a pas plus de considération pour eux que s'ils lui étaient étrangers. || **12°** Ne connaître que, ne considérer que, tenir exclusivement à. Ne connaître que son devoir, que la règle. Ne connaître que ses intérêts. Je ne connais qu'une chose, c'est d'agir franchement. || Familièrement. Je ne connais que cela, c'est la seule chose à faire. Il faut que vous obéissiez, je ne connais que cela. || **13°** *V. n.* Terme de procédure. Connaître de, avoir caractère pour juger ou faire des actes d'instruction en certaines causes. Ce tribunal, ce juge connaît des matières civiles, criminelles. Le roi voulut connaître de l'affaire, VAUGEL. *Q. C.* liv. X, dans RICHELET. Quelque bruit que fît le nonce d'abord, de ce qu'on ne prenait pas des ecclésiastiques pour connaître d'une matière ecclésiastique, PASC. *Prov.* XIX, *Lettre d'un avocat à un de ses amis*. Ils obtinrent un arrêt du conseil, qui défendit au parlement de connaître de cette affaire, ID. *ib.* Le préteur qui connaissait des crimes dont on l'accusait [Pison], PERROT, *Tac.* 123. || Par extension. S'il s'agit enfin d'un point de fait, nous en croirons les sens, auxquels il appartient naturellement d'en connaître, PASC. *Prov.* 18. L'autorité y est inutile; la raison seule a lieu d'en connaître, ID. *Vide*. || **14°** Se connaître, *v. réfl.* Savoir qui on est. De tous trois ce désordre en un jour me fait naître Pour me faire mourir enfin sans me connaître, CORN. *Hérac.* V, 6. De grâce, dites-moi, vous connaissez-vous bien? ID. *D. Sanche*, IV, 3. Vos destins sont comblés, vous allez vous connaître, VOLT. *Œdipe*, III, 4. || Fig. ....Si jeune encor se connaît-il lui-même? D'un regard enchanteur connaît-il le poison? RAC. *Brit.* II, 2. || **15°** Se connaître, avoir la connaissance de ce qu'on est, de ses penchants, de ses forces. Connais-toi toi-même. Sous lui [Louis XIV] la France apprit à se connaître; elle se trouve des forces que les siècles précédents ne savaient pas, BOSS. *Marie-Thér.* Je crains de me connaître en l'état où je suis; De tout ce que tu vois, tâche de ne rien croire; Crois que je n'aime plus; vante-moi ma victoire, RAC. *Andr.* II, 1. Je ne me suis connu qu'au bout de ma carrière, VOLT. *Alz.* V, 7. || Ce malade ne se connaît plus, il n'a plus sa connaissance. || Ne plus se connaître, être hors de soi, s'abandonner sans frein à son emportement. Guide-moi, Dieu puissant, je ne me connais pas, VOLT. *Zaïre*, V, 10. Alors cette femme ne se connaît plus; elle se répand en invectives, en menaces, DIDER. *Ess. s. Claude*. || Ne pas se connaître, méconnaître sa condition, élever trop haut ses visées. Martian se connaîtrait si peu Que d'oser... CORN. *Othon*, IV, 1. || **16°** Se connaître, être de connaissance, être lié. Ils se connaissent l'un l'autre depuis longtemps. || Fig. Adieu, monde fuyant, nature, humanité, Vaine forme de l'être, ombre d'un météore, Nous nous connaissons trop pour nous tromper encore, LAMART. *Harm.* IV, 11. || **17°** Se connaître *à* ou *en*, pouvoir bien juger d'une matière. Il se connaît en livres, en tableaux. Je vois bien que je ne me connais guère en péché, PASC. *Prov.* 9. Je ne me connais pas trop mal en amitié, SÉV. 3.... Je suis quelque peu du métier, À me devoir connaître en un pareil gibier, MOL. *l'Étour.* III, 2. Jupiter qui sans doute en plaisirs se connaît, ID. *Prol. Amph.* Ceux qui se connaissent en hommes, FÉN. *Tél.* XXII. Les femmes se connaissent plus finement à bien faire les choses, parce que l'avantage de plaire leur est naturel, LE CHEVALIER DE MÉRÉ, dans RICHELET. La suite des paroles de M. Jurieu fera bien voir qu'il ne se connaît pas mieux en morale qu'en christianisme, BOSS. *Variations*, X. Le héros [de la satire de Boileau sur la noblesse] était bien choisi et par sa naissance et par sa réputation de se connaître en vers, et par son inclination à favoriser le mérite, FONTEN. *Dangeau*. Moi, j'en crois ceux qui s'y connaissent, Les anciens préjugés renaissent, BÉRANG. *Vieux habits*. || **18°** En parlant des choses, être jugé, apprécié. L'arbre se connaît à ses fruits. || Impersonnellement, il se connaît, on connaît, on voit. Que sa façon est brave et sa mine assurée! Qu'elle a fait richement son armure étoffer! Et qu'il se connaît bien, à la voir si parée, Que tu vas triompher! MALH. II, 12.

— REM. *Se connaître à*, pour dire être habile dans, ne peut s'expliquer par connaître soi-même. C'est une locution qui a une autre explication; connaître est ici verbe neutre, signifiant être habile, entendu, et le pronom réfléchi y est joint comme dans plusieurs verbes neutres. Voy. au mot APERCEVOIR, *Remarque* 1, où cela est expliqué. On trouve des exemples de *se connaître à* dès le XIIIe siècle.

— HIST. XIe s. Si home occit altre et il seit conusaunt.... *Lois de Guill.* 8. N'est hom qui l' veit et conuistre le sait, Qui ce ne die, *Ch. de Rol.* XXXIX. Au fier visage [il] le connut veirement, *ib.* CXXIII.

[Je] bien le conuis, gueredon [je] vous en dei, *ib.* CCXLVIII. L'un conuist l'autre as hautes voiz et claires, *ib.* CCLX. De vasselage te conoissent ti pair, *ib.* CCXXXVI. || XIIe s. Bien conoisez quels est ses lier ta-[illegible]. p. 35. Bien le conuit Rolant li niés [neveu] Charlon As garniments qu'il ot et au dragon, *ib.* p. 47. En tant estor as esté coneüz, *ib.* p. 75. De pitié plore li vassaus coneüz [renommé], *ib.* p. 84. Et dit au roi : cist cors [ce cor] est conoissanz [se fait connaître], *ib.* p. 84. Ne conoit il negun home charnel, *ib.* p. 94. S'il ce conoit [avoue] que ci [je] vous oi [ouïs] conter, *ib.* p. 180. Connissiez [connaissez] donc la folie, *Couci*, III. Ele voit bien et conoist et entent Qu'il n'en est plus qui si aimt [aime] leaument, *ib.* V. Et bien [je] connoiz que [je] n'i puis avenir [arriver], *ib.* VIII. Dont li torz est conneüs et prouvés, *ib.* XIV. Tel blasme amors qui en toute sa vie Leal amor ne bonne ne connut, QUESNES, *Romancero*, p. 86. Du servir est drois; Maintenir le devons; ce [je] tesmoign et connois, *Sax.* XVIII.... Habraam à qui Deus comanda Que de sa terre eissist; e li bers s'en ala, Guerpi ses conissanz, sa feme od sei mena, *Th. le mart.* 65. || XIIIe s. Mais, espoir [sans doute], ce m'a grevé Qu'on ne connoit boin servise Tant qu'on ait autre esprouvé, AUB. DE SEZANNE, *Romancero*, p. 127. N'est nus [nul] qui la connoisse, qui forment ne la prise, *Berte*, VI. Et peut on clairement connoistre leur afaire, *ib.* LXIX. [Je] bien sai que par mes piés conneües [nous] serons, *ib.* LXXVII. À ce qu'il a oÿ, [il] connoist la tricherie, *ib.* XC. La traïson [elle] connoist [avoue], tout ainsi faitement Comme elle l'arréa, *ib.* XCV. Ele m'a conneü [avoué] qu'ele est Berte apelée, *ib.* CXV. Vous ne me cognoissiez? je sui le roi Pepin, *ib.* CXX. Tantost [elle] connut [reconnut] sa mere, as piés lui est alée, *ib.* CXXVI. Li rois regarde et vit Blondiel et pensa coment il se feroit à lui conoistre, *Chr. de Raims*, p. 55. Ceus qui connoissent [avouent] aussi bien come ceus qui nient, *Liv. des mét.* p. 13. L'en ne doit pas metre fil ne coton avecques soie, pour ce que c'est decevance à ceus qui ne s'i connoissent, *ib.* 193. À ce sunt cil bien cognoissant Qui vont les dames traïssant, *la Rose*, 2563. Et se tu es bien congnoissans, Et vois que Diex est tous poissans, *ib.* 6331. Je me fais apeler oiseuse, Dist-ele, à tous mes congnoissans; Si sui riche fame et pois ans, *ib.* 583. Acoustumance est trop poissans; Et se bien la sui congnoissans, Mainte chose desplet novele Qui par acoustumance est bele, *ib.* 7178. Je vos connois bien [je reconnais] qu'il a cinq ans que je voz convenenchai à asseir dix livrées de terre sor mon heritage, BEAUM. IX, 7. L'uitisme vertu [la baillie] si est que il soit très bien connissans, ID. 23. Vous gardez que vous ne faites ne ne dites rien à vostre escient nulle riens, que se tout le monde le savoit, que vous ne peussiez congnoistre, JOINV. 194. Il [Dieu] conoist miauz [mieux] les gens que il ne se connoissent, *Merlin*, f° 71, *recto*. Maistres, qu'est che chi qui me lieve? Vous connissiez vous en cest mal? *Theâtre français*, p 62. Sires, fait ele, or m'esbahis De ce qu'ainçois ne vos connui, Je vos en ai fait grant ennui; Je me tieng ore molt por fole; Or vous connois à la parole, *Fabliaux mss.* p. 365, dans LACURNE. || XIVe s. Et pour ce quierent ilz et desirent ilz estre honerez des saiges et entre ceulx de qui il sont congneuz et en bien et en vertu, ORESME, *Eth.* V, 9. Et vous devez faire semblant devant vos gens que vous y congnoissiez et que vous l'avez à cuer, *Ménagier*, II, 3. || XVe s. Et ne trouvoit on medecin qui se connust en sa maladie, FROISS. III, IV, 82. Lesquels ils ne vouloient mie connoistre [faire connaître] à ceux qui leur en demandoient, ID. I, I, 63. Je ne me connois mais à l'estat de France, ID. II, II, 229. Le roi d'Angleterre, qui ouït et entendit messire Godefroy parler, connut assez qu'il disoit verité, ID. I, I, 272. Et s'ils [les princes] le [un sage homme] connoissent, si ne leur en chaut-il, et departent leur auctorité à ceulx qui plus leur sont agreables, COMM. I, 12. Un legat du pape envoyé pour pacifier et pour congnoistre du different de l'evesque et du peuple, ID. II, 10.... Et print suspection, le regarda au visage et le congneut [reconnut], ID. IV, 1. Comment le roy estoit allé en Bourbonnoys, congnoissant que tous les seigneurs du royaulme se declairoient contre luy.... ID. I, 2. Il faut que ayez homme qui se congnoisse bien en chevaulx, *Jehan de Saintré*, ch. 15. || XVIe s. Compte de tes cognoissants [connaissances] combien il en est mort, MONT. I, 73. Il avoit cogneu longtemps un marchand à Toulouse, ID. I, 100. Je me cognois assez aux ouvrages d'aultruy, ID. III, 34. Ceste prophetie luy defendoit de toucher et cognoistre femme, qu'il ne fust de retour à Athenes, AMYOT, *Thés.* 4. Il les mesla parmy les autres filles, sans que personne y cogneust rien, ID. *ib.* 27. Il donna aux nobles la charge de cognoistre des choses appartenantes au faict de la religion, ID. *ib.* 29. Ilz l'avoient envoyé querir pour cognoistre, composer et pacifier leurs differents, ID. *Pélop.* 48.

— ÉTYM. Wallon, *kinohe;* namurois, *conoche*, *conèche;* rouchi, *conoitre;* Berry, *conneûtre*, *couneûtre;* bourguig. *cônay*, connaître, *queneussu*, connu; provenç. *conoscer*, *conoiscer*, *conoisser;* catal. *conexer;* espagn. *conocer;* portug. *conhecer;* ital. *conoscere;* du latin *cognoscere*, de *cum*, et *gnoscere*, connaître (voy. GNOSE). Le participe *coneü* dans l'ancien français suppose un suffixe bas-latin *ūtus*, *cogne-utus*, italien *conosci-uto*, attendu que dans *coneü* (dont *connu* est une contraction), *eü* représente deux syllabes. Palsgrave, p. 61, qui écrit *je cognois*, dit qu'on prononce *conoi*. L'orthographe de Voltaire appliquée à ce verbe ne permet plus de reconnaître pourquoi il y a un *u* dans *je connus* (*cognovi*), et elle brise les relations avec les mots de même origine : *notion*, *notoire*, etc.

† **CONNATUREL, ELLE** (kon-na-tu-rèl, rè-l'), *adj.* Terme didactique. Qui est conforme à la nature d'autrui ou d'une autre chose.

— HIST. XIVe s. Delectacions plus connatureles à nous. — Chose à la quelle passion est connaturele, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Com*, et *naturel*.

CONNÉ, ÉE (ko-nné, née), *adj.* Terme didactique. Qu'on apporte en naissant. Terme rare. || Terme de pathologie. Maladie connée, maladie congénitale. || Terme de botanique. Feuille connée, celle qui est réunie par sa base avec une semblable qui lui est opposée.

— ÉTYM. Lat. *connatus*, de *cum*, avec, et *natus*, né.

† **CONNECTER** (ko-nnè-kté), *v. a.* Terme didactique. Mettre en connexion. || Se connecter, *v. réfl.* Avoir de la connexité. Je vous enverrai la traduction du traité de Dieu, de l'âme et du monde par Wolf, dès qu'elle sera achevée; et je suis sûr que la force de l'évidence vous frappera dans toutes les propositions qui se suivent géométriquement et connectent les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaîne, *Lettre du roi de Prusse à Volt.* dans LAVEAUX.

— ÉTYM. Voy. CONNEXE.

† **CONNECTICULE** (ko-nnè-kti-ku-l'), *s. m.* Terme de botanique. Petit organe auquel tient le filet des étamines dans certaines plantes. || Anneau élastique des fougères.

— ÉTYM. *Connecter*.

† **CONNECTIF, IVE** (ko-nnè-ktif, kti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui unit. || 1° Terme d'anatomie. Tissu connectif, nom donné quelquefois au tissu lamineux. || 2° *S. m.* Terme de botanique. Organe particulier plus ou moins visible dans une grand nombre de plantes, et qui réunit les deux loges de l'anthère.

— ÉTYM. *Connecter*.

CONNÉTABLE (ko-né-ta-bl'), *s. m.* || 1° Titre du principal officier dans la maison des premiers rois de France et dans celle des grands feudataires. L'office de connétable de Normandie appartenait au même titre [héréditaire] à la maison du Houmet, comme le reconnaît en 1190 une charte du roi Richard, GUIZOT, *Civilisation en France*, t. III, leçon 6°, Paris, 1857. || 2° Titre du commandant général des armées. La charge, l'épée de connétable. La charge de connétable commença l'an 1218 sous Louis VIII, et fut supprimée en 1627 après la mort du connétable de Lesdiguières. || Cette dignité avait été renouvelée en France, mais sans aucun pouvoir effectif, dans la constitution impériale du 28 floréal an XII. Le connétable était le cinquième des grands dignitaires de l'empire. || *S. f.* La femme d'un connétable. Mme la connétable. || 3° Titre héréditaire dans certains pays. Le connétable de Castille. || 4° Titre qui se donnait aux gouverneurs de villes, de places fortes. || Dans l'ancienne artillerie, officiers subalternes qui présidaient à la distribution de la poudre, des boulets et de tout ce qui regarde le canon.

— HIST. XIIe s. David survit [passa en revue] sa ost; si fist cunestables sur mil chevaliers, et altres sur cent, *Rois*, 185. || XIIIe s. Et li rois l'ot fet conestable De sa meson et de sa table, *Ren.* 8255. .... Par ce commença la noise Par mal pechié et par deable Vers Ysengrin le conestable, *ib.* 352. Et après li prelas prent le gonfanon dou conestable et le beneist de l'aigue beneite, *Ass. de Jér.* I, 31. Lors dit le connestable monseigneur Hymbert de Biaujeu au roy que un Beduyn estoit venu, JOINV. 223. || XIVe s. Sçavoir faisons à tous presens et à venir, que sur ce que notre très cher et feal cousin Raoul, comte de Eu, connestable de France, disoit et maintenoit que ceux de nostre lignage, et les prince et prelats, et barons dehors de notre royaume, et toutes manieres de gens de cheval et de pié, de quelque condition qu'ils soient, qui prengnent gages ou argent sur nous, lui doibvent telles droictures, comme ses predecesseurs ou dit office ont accoustumé à prendre sur les souldoiers qui prengnent gages, ou argent sur nous, DU CANGE, *comes*. Haut homme, noble et poisant monsieur de Colesbert, connestable de Boulenois el terroir d'Ostrewit, ID. *ib.* Ledit Lotart ala querre deux sergens et les mena, ensemble le connestable de la rue où il demeuroit pour le temps [à Tournay], en la maison de la dite Jehanne, ID. *ib.* || XVe s. Oloferne connestable de Nabugodonozor roy des Assyriens, *le Jouvencel*, f° 37, dans LACURNE. || XVIe s. Le connestable de France a tel droit pour le fait des guerres : premierement, le connestable est par dessus tous autres, qui sont en l'ost, excepté la personne le roy, se il y est, soient dux, barons, comtes, chevaliers, escuyers, sodoiers tant de cheval, comme de pié, de quelque estat qu'ils soient, et doivent obeir à lui.... Les mareschaux de l'ost sont dessous lui.... Le connestable doit ordener toutes les batailles, les chevauchées et toutes les establies.... Le roi, s'il est en l'ost, ne doit chevauchier, ne les autres batailles chevauchier, fors par l'ordenance et le conseil du connestable, DU CANGE, *ib.* Le connestable des dis confreres de l'arbaleste avoit intention de faire traire par esbatement à un pié de buef, qui devoit estre mis en hault à un pel, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *conestable;* espagn. *condestable;* portug. *condestavel;* ital. *conestabile;* du latin *comes stabuli*, comte de l'étable (voy. COMTE et ÉTABLE), officier qui, d'abord chargé du soin des étables dans la maison, devint par la suite chef d'une troupe de guerre, chef général de l'armée et aussi chef de toutes sortes de choses, un territoire, un quartier, une section d'artillerie. Voltaire a donné l'étymologie de ce mot dans son opéra du *Baron d'Otrante*, II, 3 : Seigneur, je suis baronne, et mon père autrefois Dans Otrante a donné des lois; Il était connétable ou comte d'écurie.

CONNÉTABLIE (ko-né-ta-blie), *s. f.* || 1° Autrefois la juridiction des maréchaux de France sur les gens de guerre; et aussi leur juridiction pour les affaires qui regardaient le point d'honneur. Le connétable avait la garde de l'épée du roi, dont il lui faisait hommage lige, et un tribunal nommé la connétablie. || 2° Les gens attachés au tribunal de la connétablie. La parenté, les amis et la connétablie accompagnèrent son corps [de M. de Duras] à St-Paul, ST-SIM. 140, 51. || 3° Compagnie d'hommes de guerre. || Charge du connétable qui commandait ces compagnies.

— HIST. XIIe s. Il manderont la gent de leur connestablie, *Sax.* XX. || XIIIe s. Paor ot grant connestablie, Et fu à garder establie L'autre porte, qui est assise À main senestre, devers bise, *la Rose*, 3889. || XVe s. [Dispositions des Hainuyers pour se garder et se défendre] et les convenoit toujours, par nuit et par jour gueter par connestablies les champs et les chemins d'entour la ville, FROISS. I, I, 31. Et chevauchoient ordonnéement et par connestablies, chacun sire entre ses gens, ID. I, I, 81. || XVIe s. ....Bien qu'il eust receu dans le chemin une defence par le prevost de la connestablerie accompagné d'archers portant la casaque, D'AUB. *Hist.* I, 205. Ce fust aux prevosts de l'hostel de la connestablie des mareschaux et des bandes à se retirer, CARL. IV, 28.

— ÉTYM. *Connétable;* provenç. *conestablia;* espagn. *condestablia;* anc. ital. *conestaboleria*.

CONNEXE (ko-nnè-ks'), *adj.* || 1° Qui a des rapports intimes avec d'autres choses. Encore que toutes ces choses soient connexes entre elles, DESC. *Rép.* 2. || 2° Terme de botanique. Feuilles connexes, feuilles dans lesquelles les pétioles opposés se soudent ensemble par la base.

— HIST. XIVe s. Les vertus sont connexes, mais les vices ne sont oncques connexes, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *connexus*, part. passé de *connectere*, lier, de *cum*, et *nectere*, lier.

CONNEXION (ko-nnè-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de lier, d'unir des choses l'une avec l'autre; résultat de cette action. || Terme d'anatomie comparée. Principe des connexions, première règle de la méthode des analogues, qui consiste en ceci : que d'un animal à l'autre, l'organe analogue, s'il existe, rudimentaire ou complet, se trouve à [illegible]

jointe [illegible]. 2° Fig. La liaison, l'enchaînement d'une ou de plusieurs choses avec d'autres. La connexion des idées.

— HIST. XIVe s. La connexion des vertus, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. La commoderation ou santé des parties organiques, consiste en figure, magnitude, nombre, situation et connexion convenable de chacune partie, PARÉ, *Introd.* 11. Quant à leur connexion, il faut entendre que toutes les vertebres ont chacune six connexions, ID. IV, 6.

— ÉTYM. Provenç. *connexio;* espagn. *conexion;* ital. *connessione;* du latin *connexionem*, de *connectere* (voy. CONNEXE).

CONNEXITÉ (ko-nnè ksi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est connexe. || Terme de droit. Liaison entre plusieurs affaires qui demandent à être jugees par un même jugement.

— SYN. CONNEXION, CONNEXITÉ. Ces deux termes, si voisins, se distinguent en ce que connexion, dérivant directement du radical qui est dans *connectere*, exprime l'action de lier et le résultat de cette action; et que connexité, dérivant de *connexus*, exprime la qualité d'être connexe.

— HIST. XVIe s. Je suys quelques vices, mais j'en fuys d'aultres autant qu'un saint sçauroit faire; aussi desadvouent les peripateticiens cette connexité et cousture indissoluble; et tient Aristote qu'un homme prudent et juste peult estre et intemperant et incontinent, MONT. II, 125.

— ÉTYM. *Connexe;* provenç. *connexitat;* espagn. *connexidad.*

† **CONNIFLE** (ko-ni-fl'), *s. f.* Mollusque testacé bon à manger.

† **CONNIL** (ko-nil) ou **CONNIN** (ko-nin), *s. m.* Vieux nom du lapin.

— HIST. XIIIe s. Connins i avoit qui issoient Toute jor hors de lor tesnieres, *la Rose*, 1386. || XVe s. Et dedans la ramée grand foison de lievres, de connils et d'oisillons qui voloient hors et y revoloient à sauf garant, FROISS. III, IV, 1. Courre les daims et les connins aller, E. DESCHAMPS, *Le bois de Vincennes.* Mon chier cousin, de bon cueur vous mercie, Des blancs connins que vous m'avez donnez, CH. D'ORL. *Bal.* 125. || XVIe s. Ulcere cuniculeuse, ainsi dite, à cause qu'il y a plusieurs creux et cavités comme aux clapiers des connins, PARÉ, *Introd.* 21. Toutes especes de volailles, de connils, de bestes rousses, de poissons, O. DE SERRES, 315. Les connins du tout sauvages sont les meilleurs; les pires sont ceux de clappier; les moiens sont ceux de garene, ID. 407.

— ÉTYM. Provenç. *conil;* espagn. *conejo;* portug. *coelho;* ital. *coneglio;* du latin *cuniculus*, mot espagnol d'après les auteurs anciens. Le français avait le verbe *conniller* pour dire: user de fuites, de subterfuges, se tapir.

† **CONNIN** (ko-nin), *s. m.* Voy. CONNIL.

CONNIVENCE (ko-nni-van-s'), *s. f.* || 1° Action de conniver, et, par suite, dessein prémédité de ne pas nuire, de cacher la faute d'un autre. Le silence serait une connivence criminelle, BOSS. *Biblioth.* || 2° Action de prêter les mains à quelque chose de secret ou de coupable. Ils agirent de connivence.

— HIST. XVIe s. Ceste maniere de proceder ne peut estre dite connivence ne dissimulation, CONDÉ, *Mémoires*, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *conniventia*, de *connivens*, connivent.

CONNIVENT, ENTE (ko-nni-van, van-t'), *adj.* Terme d'anatomie. Valvules conniventes, replis circulaires très-multipliés qui sont dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis l'orifice pylorique jusqu'à l'extrémité. || Terme de botanique. Dont les sommets tendent à se rapprocher, en parlant des divisions de la corolle, du calice. || Terme d'entomologie. Ailes conniventes, ailes qui, étant redressées, se touchent par un point de leur face supérieure.

CONNIVER (ko-nni-vé), *v. n.* Fermer les yeux sur ce qu'on n'ose pas ou ne veut pas apercevoir et, par suite, dissimuler en justice les faits à la charge d'un accusé, et prendre ainsi part à une mauvaise action. Mais conniver en lâche à ce nom qu'on me vole, Quand un père à mes yeux au lieu de moi l'immole, Souffrir.... CORN. *Héracl.* IV, 1. On accuse d'y avoir du moins connivé, BOSS. *Variations, déf.* 1er *disc.* Puisqu'ils connivaient à de tels crimes, ID. *Var.* 15. Je ne pouvais trahir ma dignité en connivant à un abus si préjudiciable, ST-SIM. 298, 80. Peut-être alors serai-je forcé moi-même d'écarter le soupçon d'avoir connivé à cet indigne [illegible], DIDER. *Lett. à M. Le Breton.* Le clergé s'en plaignit [de l'appel comme d'abus], et le roi [Philippe de Valois] se contenta de conniver à cet usage, VOLT. *Mœurs*, 75. Nous craignons qu'on ne nous soupçonne de conniver à ses blasphèmes, D'ALEMB. *Hist. de l'Ac. franç.* V, 265.

— HIST. XVIe s. Il sceut dextrement conniver à cette mienne desbauche et aultres pareilles, MONT. I, 197. Et pourtant fault il sur l'heure conniver en telles faultes, et ne faire pas semblant de les appercevoir, AMYOT, *Com. refrener la colère*, 28. Et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessitez plustost que de conniver à la tyrannie des estrangers, *Satire Mén.* p. 233. Et que l'on ne leur faisoit point de justice; en quoy le conseil du Roy connivoit de son costé, CASTELNAU, 179. Ceux par les yeux desquels ils ont veu ont esté ou louches ou connivens, de leur avoir monstré ou laissé voir le noir pour le blanc, PARÉ, *Licorne, replique.*

— ÉTYM. Lat. *connivere*, cligner les yeux, de *cum*, et *nivere*, cligner; grec, νεύειν (comp. NUTATION).

† **CONNOTATIF, IVE** (ko-nno-ta-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire et de logique. Qui sert à indiquer une idée secondaire en même temps que l'idée principale. || Mot employé par Beauzée pour désigner l'article *le, la, les.*

— ÉTYM. *Com*, et *noter.*

† **CONNOTATION** (ko-nno-ta-sion), *s. f.* Terme de grammaire et de logique. Idée particulière que comporte un terme abstrait à côté du sens général.

— ÉTYM. *Com*, et *notation.*

CONNU, UE (ko-nu, nue), *part. passé* de connaître. || 1° Il est connu de tout le monde. Il est fort connu à Paris. Ceux [les principes] de l'esprit sont des vérités naturelles et connues à tout le monde, PASC. *Pens.* part. I, art. 3. Aussi ce n'est pas la nature de ces choses que je dis qui est connue à tous, ID. *ib.* art. 2. Il [Arnauld] vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, VOLT. *Louis XIV*, 37. Aristote, par un travail qui, aujourd'hui méprisé, n'en est pas moins un des plus beaux efforts de l'esprit humain, Aristote sut porter l'analyse à sa perfection, en examinant la manière dont notre esprit passe d'une vérité connue à une inconnue, TURGOT, *Ébauche du 2e discours, Progrès de l'esp. hum.* p. 276. || Absolument, célèbre. C'est un homme très-connu. || Familièrement. Ni vu, ni connu, c'est-à-dire on ne sait absolument ce qui en est. || Connu! est aussi une sorte d'exclamation familière par laquelle on interrompt celui qui vous raconte une bourde, etc. On dit aussi de même : c'est connu, c'est-à-dire le moyen est usé, on n'y croit plus. || 2° *S. m.* Ce qui est connu. Passer du connu à l'inconnu.

† **CONOCARPE** (ko-no-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a le fruit conique.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et καρπός, fruit.

† **CONOÏDAL, ALE** (ko-no-i-dal, da-l'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un cône ou qui en approche.

— ÉTYM. *Conoïde.*

CONOÏDE (ko-no-i-d'), *adj.* || 1° Qui a la forme d'un cône. || Terme d'anatomie. Le corps conoïde, la glande pinéale. Dents conoïdes, les dents canines. || 2° *S. m.* Terme de géométrie. Solide formé par la révolution d'une section conique autour de son axe. Le conoïde parabolique. Le conoïde elliptique.

— ÉTYM. Κωνοειδής, de κῶνος, cône, et εἶδος, forme.

† **CONOMINATION** (ko-no-mi-na-sion), *s. f.* Terme didactique. Indication simultanée de plusieurs êtres qui ont quelque chose de commun.

— ÉTYM. *Co*, et *nomination.*

† **CONONITE** (ko-no-ni-t'), *s. m.* Sectaire qui reconnaissait trois dieux.

— ÉTYM. *Conon* d'Alexandrie en Égypte, hérésiarque du VIe siècle.

† **CONOPHTHALME** (ko-no-ftal-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a l'œil conique.

— ÉTYM. Κῶνος, cône, et ὀφθαλμός, œil.

† **CONQUASSANT, ANTE** (kon-koua-san, san-t'), *adj.* Terme d'obstétrique. Qui brise. Douleurs conquassantes, douleurs de l'enfantement, quand elles sont le plus intenses, au moment où la tête de l'enfant est engagée dans le bassin.

— ÉTYM. Lat. *conquassare*, de *cum*, et *quassare* (voy. CASSER).

† **CONQUASSATION** (kon-koua-sa-sion), *s. f.* Terme didactique. Réduction en petits fragments.

CONQUE (kon-k'), *s. f.* || 1° Grande coquille marine, de l'espèce des bivalves. Dans une conque de saphir, De huit papillons attelée, Elle passait comme un zéphir, Et la terre était consolée, BÉRANG. *Petite fée.* || L'animal qui vit dedans. Les conques n'ont ni tête ni cornes ni mâchoires : on ne leur voit que des trachées, des ouïes, une bouche, un anus et quelquefois une sorte de pied, BONNET, *Contemplation de la nat.* 3e partie, ch. 21. || Conque de Vénus, nom donné à quelques-unes de ces coquilles. || 2° Coquille en spirale dont, suivant la Fable, les tritons se servaient comme de trompe. Après venaient des tritons qui sonnaient de la trompette avec leurs conques recourbées, FÉN. *Tél.* IV. || Par extension. Ma conque, rappelant mes troupeaux vagabonds, Leur chanterait cet air si doux à ces campagnes, A. CHÉN. 161. || 3° Terme d'anatomie. Cavité profonde que présente dans son milieu le pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif. || 4° Vase fait en coquille. || 5° Terme de botanique. Conque oreille, famille de champignons d'une forme contournée. 6° Anciennement, pièce d'artillerie dont l'âme était plus large à la bouche qu'à la culasse. || 7° Mesure romaine qui valait la moitié du cyathe.

— HIST. XVIe s. Telle qu'estoit la nouvelle Cyprine Venant à bord dans sa conque de mer, DU BELLAY, VIII, 20, *verso.* Le poix du bled doit estre de cinquante quatre livres pour conque [sorte de mesure] et de vingt sept livres pour demie conque, *Coustum. génér.* t. II, p. 719.

— ÉTYM. Provenç. *conca, concha, comca;* espagn. et ital. *conca;* portug. *concha*, du latin *concha;* grec, κόγχη; sanscrit, *çankha.*

† **CONQUÉRAMMENT** (ko-kè-ra-man), *adv.* En conquérant, en vainqueur.

— HIST. XIe s. Conquerrantment si finereit li bers, *Ch. de Rol.* 201. || XIIe s. Li gentils cuens est mors conquerament, *Roncisv.* p. 106.

— ÉTYM. *Conquérant*, et le suffixe *ment.*

1. **CONQUÉRANT, ANTE** (kon-ké-ran, ran-t'), *adj.* Qui conquiert, qui fait des conquêtes. Un roi conquérant. Que sont dans leurs succès les peuples conquérants? Des sujets moins heureux sous des rois plus puissants, C. DELAV. *Vêpres sicil.* I, 2. David, belliqueux et conquérant, subjugue les ennemis du peuple de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 4. || Familièrement. Avoir un air conquérant, tirer avantage de sa bonne mine, pour gagner le cœur des belles, et aussi afficher de la présomption.

2. **CONQUÉRANT** (kon-ké-ran), *s. m.* || 1° Celui qui a fait de grandes conquêtes. Tous les conquérants, Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans, CORN. *Cinna*, II, 1. Seigneur, ce conquérant garde bien ses conquêtes, ID. *Nicom.* I, 2. Je vois l'Arragon recevoir ce nouveau conquérant, ID. *Cid*, II, 5. L'Empire et la Hollande se remuent contre un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude, BOSS. *Anne de Gonz.* Quand on veut parler d'un grand conquérant, chacun pense à Alexandre, ID. *la Vallière.* Un peu après ce premier partage du genre humain, Nemrod, homme farouche, devient par son humeur violente le premier des conquérants, et telle est l'origine des conquêtes, ID. *Hist.* I, 2. Le voyez-vous, ce conquérant? avec quelle rapidité il s'élève de l'occident comme par bonds et ne touche pas à terre! semblable dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies, ID. *Louis de Bourbon.* Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers, RAC. *Mithrid.* III, 1.... En vain aux conquérants L'erreur, parmi les rois, donne les premiers rangs, BOIL. *Épît.* I. Un conquérant est un homme que les dieux, irrités contre le genre humain, ont donné à la terre dans leur colère pour ravager les royaumes, pour répandre partout l'effroi.... FÉN. *Tél.* VIII. Mais, monsieur, les conquérants ne peuvent pas toujours dormir jusques à onze heures, VOLT. *Lett.* 46. Quels traits me présentent vos fastes, Impitoyables conquérants? J. B. ROUSS. *Ode à la Fortune.* Il a été le premier qui ait eu l'ambition d'être conquérant, sans avoir l'envie d'agrandir ses États : il voulait gagner des empires pour les donner, VOLT. *Charles XII*, 8. Un conquérant, dans sa fortune altière, S'est fait un jeu des sceptres et des lois, BÉRANG. *Dieu des bonnes gens.* || On le dit au féminin. Zénobie fut une illustre conquérante. || 2° Au moral. Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête, Mener, en conquérant, sa nouvelle conquête, RAC. *Andr.* V, 2. Et conquérant des cœurs vaincus par ma clémence, VOLT. *Mort de Cés.* I, 1. || 3° Fig. Jeune homme bien fait, qui, par son air, par ses manières et par sa bonne mine, gagne le cœur des belles. || Au féminin. Si j'avais à revivre, je voudrais être une aimable conquérante : la beauté a un droit naturel de commander aux hommes, FONTEN. *Dial. des morts, Alex. et Phryné.* Non que Psyché ne pût se passer de ces choses [de toilette], elle n'était pas de ces conquérantes à qui il faut un peu

… Psyché, I, p. 70. || 3° Les conquérants, surnom des anabaptistes qui avaient Muncer pour chef.

— HIST. XIIe s. Tuit bachelier et noble conquerant, Ronc. p. 131. Aseis et Pepins, cil furent conquerant, Et Charlemagne d'Aix, cui Dieux parama tant, Sax. I. || XVIe s. Pompeius conquerant de la moitié du monde, MONT. I, 65.

— ÉTYM. Conquérant 1. L'ancien français disait aussi *conqueror*, qui est resté dans l'anglais.

CONQUÉRIR (kon-ké-rir), je conquiers, tu conquiers, il conquiert, nous conquérons, vous conquérez, ils conquièrent; je conquérais; je conquis, nous conquîmes; je conquerrai ; conquiers, qu'il conquière, conquérons, conquérez, qu'ils conquièrent; que je conquière, que tu conquières, qu'il conquière, que nous conquérions, que vous conquériez, qu'ils conquièrent; que je conquisse; conquérant; conquis, *v. a.* || 1° Soumettre par les armes. Les Romains conquirent les Gaules. Les Français ont conquis l'Algérie. C'est mon trône, c'est moi qu'on prétend conquérir, CORN. *Sertor.* V, 3. S'il avait pu conquérir le monde entier, il en aurait cherché un nouveau pour satisfaire l'avidité de ses désirs, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 583, dans POUGENS. Voir, c'est avoir, allons courir, Car tout voir c'est tout conquérir, BÉRANG. *Bohémiens.* || Absolument. Et ce n'est que pour vous que vous avez conquis, CORN. *Nicom.* II, 3. Il aime à conquérir, mais il hait les batailles, ID. *Attila*, IV, 1. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner, MONTESQ. *Rom.* 5. C'était une manière lente de conquérir: on vainquait un peuple et on se contentait de l'affaiblir, ID. *ib.* 6. L'empereur écoute encore; le bruit augmente; est-ce donc une bataille, s'écrie-t-il? Chaque décharge le déchire; car il ne s'agissait plus pour lui de conquérir, mais de conserver, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || 2° Fig. Conquérir le ciel. Conquérir son rang. Conquérir l'estime. J'ai conquis votre cœur au péril de ma vie, CORN. *Perthar.* I, 4. Mais quoique sa valeur t'ait conquise aujourd'hui.... ID. *Cid*, V, 8. Il peut me conquérir à ce prix sans danger, RAC. *Andr.* V, 2. Et n'apprendrez-vous point à conquérir des cœurs? VOLT. *Alz.* IV, 1. || 3° Se conquérir, *v. réfl.* Faire la conquête l'un de l'autre. Ces hordes se conquièrent sans cesse les unes les autres, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 19. || Être conquis, gagné, obtenu. Ici la faveur se conquiert par le mérite.

— HIST. XIe s. Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne, *Ch. de Rol.* I. Par tantes terres est alet cunquerant, *ib.* XL. Que Charles die qu'il [Roland] fust mort cunquerant [victorieux], *ib.* CLXX. || XIIe s. Par vous a Charles tantes terres conquis, *Ronc.* p. 87. Et sont o lui bien cent mil conquirant, *ib.* 1.2. Or [je] voi aler vers France conquirant, *ib.* p. 119. Car qui ce tolt [ravit] dont [il] ne puet faire don, Il en conquiert [s'en fait] enemis et meslee, *Couci*, VI. [Je] ne sai se jà l'aurai [ma dame] à moi conquise, *ib.* XI. Jà de mon cuer n'istra mais la semblance Dont [ma dame] me conqûist as mots pleins de douçor, *ib.* XVI. Et là doit-on faire chevalerie, Où on conquiert paradis et honour Et prix et los et l'amour de s'amie, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Car vôus avez plus perdu que conquis, ID. *ib.* p. 101. Anseys le conquist [son ennemi] à l'espée d'acier, *Sax.* IV. Encor ne nous a pas Charles à sers [serfs] conquis, *ib.* XXVI. [Il] Ne volt acunte rendre de tut co qu'en a pris, Ne suffrir jugement, mal los i a conquis, *Th. le mart.* 33. || XIIIe s. Nostre chevalier et nostre sergant monterent par vive force sur les eschieles et conquistrent le mur sur aus [eux], VILLEH. LXXVI. Et bien sembloit estoire [flotte] qui terre deüst conquerre, ID. LX. Seigneur, nos avons ceste ville conquise, la merci Dieu et par la vostre, ID. XLIX. Seignor, dist-il, vostre merci, Conquis m'avez à vostre ami, *Ren.* 7070. Or te voi dire et conseillier Que l'Amors metes en oubli, Dont ge te voi si afoibli, Et si conquis et tormenté, *la Rose*, 3033. C'est cele qui fait à usure Prester mains [qui fait que maints, plusieurs prêtent à usure], par la grant ardure D'avoir conquerre et assembler, *ib.* 176. Quant la sainte cité de Jerusalem fu conquise sur les ennemis de la croiz et remise el poeir des feauz Jhesu Crist.... *Ass. de J.* I, 21. S'il avient que li detere [débiteur] qui à l'un donna toutes ses cozes por paier, conquiert de novel [gagne de nouveau], il n'est pas quites envers les creanciers, BEAUM. LIV, 6. Si ont tuit de leur volenté Au roi Loeys creanté, Que d'Aubugois [d'Albigeois] la crois presist, Et sien fust quan qu'il conquesist Tout quitement lui et son oir, PH. MOUSKES, *ms.* p. 688, dans LACURNE. || XIVe s. Il leur sembla qu'ils seroient bien puissants assez pour la conquerre [la France], FROISS. I, I, 97. Et firent tant finalement que la porte fut conquise, ID. I, I, 138. Et estions pour lors tous seigneurs des champs et des rivieres, et y conquerismes, nous et les nostres, très grand finance, ID. II, III, 15. En Flandres, où il conquit la bataille de Rosebecque, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 1. || XVIe s. Mais bel Accueil m'a faict d'assez bons tours, En me laissant maints baisers conquerir, MAROT, II, 326. Tant de nations si injustement conquises, MONT. IV, 85. Qu'un seul eschelle une forteresse, qu'il assaille une armée, qu'il conquiere un royaume, ID. IV, 349. Nous conquerrons sans difficulté tout le reste de l'Italie, AMYOT, *Pyrrh.* 130.

— ÉTYM. Provenç. *conquerer*, *conquerir*, *conquerre;* espagn. *conquerir;* ital. *conquidere;* du latin *conquirere*, de *cum* et *quærere* (voy. QUERIR). L'ancien infinitif était *conquerre*, dérivé directement de *conquirere*, où l'accent est sur *qui*.

CONQUÊT (kon-kè), *s. m.* Tout ce qu'on acquiert par son industrie, et qui ne vient point de succession. || Acquêt fait durant la communauté des époux. Les biens sont propres, acquêts ou conquêts, MONTESQ. *Esp.* VI, 1.

— HIST. XIIIe s. Et tout en tele maniere di je, s'il me marierent de lor conqués, BEAUM. VII, 19. || XIVe s. Adont se sont logiez aux champs et es courtilz, Et là fut le conquest paisiblement partis, *Guescl.* 18658. || XVe s. Et avoit esté avec lui au conquest de Bervich, FROISS. I, I, 62. [Le duc d'Anjou et ses capitaines] eurent nouvel conseil, que l'assaut leur pourroit trop blesser de leurs hommes, à petit de conquests, ID. II, II, 3. || XVIe s. Et sont les mariés communs en tous biens, meubles et conquests, immeubles, du jour de leur benediction nuptiale, LOYSEL, 111. Onc Alexandre en ses conquestz très-haulz.... J. MAROT, V, 145. Conquest immeuble est ce qui est acquis par les conjoints ou l'un d'eux durant leur mariage; et acquest est un terme general qui comprend les acqueremens faits avant le mariage et depuis, *Coust. génér.* t. II, p. 211.

— ÉTYM. Provenç. *conquist;* ital. *conquisto;* de *conquistus*, contracté de *conquisitus*, part. passé de *conquirere*, conquérir.

CONQUÊTE (kon-kê-t'), *s. f.* || 1° Action de conquérir. Ils iront sans frayeur de conquête en conquête, CORN. *Sertor.* V, 1. La conquête des Gaules porte au plus haut point la gloire et la puissance de César, BOSS. *Hist.* III, 6. Je pourrais aisément faire la conquête de cette île, FÉN. *Tél.* XIII. A-t-on de l'univers affermi la conquête? VOLT. *Triumv.* I, 4. Dans le dessein de priver de pauvres citoyens et de braves soldats de la part qui leur était si légitimement acquise dans les terres de conquête, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 254. Ce n'est pas que, dans le cours de ses conquêtes passées, il n'eût pris plusieurs places, VOLT. *Charles XII*, liv. VIII. || Vivre comme dans un pays de conquête, vivre à discrétion, sans gêne. || 2° Résultat de la conquête; terre, ville conquise. Napoléon perdit toutes ses conquêtes. Mais quoi? Rien ne remplit Les vastes appétits d'un faiseur de conquêtes, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || 3° Fig. De ces mêmes forfaits vous serez la conquête, CORN. *Sertor.* V, 4. Il a fait de l'État une juste conquête, ID. *Cinna*, II, 1. Ceux qui travaillent à la conquête des âmes, BOSS. *Or.* 7. Et s'il nous est permis d'expliquer les sentiments du Sauveur par les sentiments humains, il s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis qui sont sa nouvelle conquête, mais il réserve une plus douce familiarité aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis, ID. *Marie-Thér.* Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis, Conquête digne d'elle et digne de son fils, VOLT. *Henr.* II. || Terme d'horticulture. Conquête se dit quelquefois d'une variété nouvelle d'une plante qu'on obtient par des semis. || Faire la conquête de quelqu'un, lui inspirer de la sympathie. Cet homme a des qualités aimables, il a fait ma conquête. Sa générosité lui fit une autre conquête, BOSS. *Hist.* I, 8. || 4° Victoire qui s'obtient sur un cœur, dans les relations amoureuses, et aussi personne conquise. C'est une jeune et jolie personne qui fera bien des conquêtes. Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souveraines, Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de reines, CORN. *Poly.* I, 3. Oui, qu'un d'eux me l'apporte [la tête de Rodrigue], et je suis sa conquête [je me donne à lui], ID. *Cid*, IV, 5. Et mes ardents souhaits de voir punir son change Assurent ma conquête à quiconque me venge, ID. *Perthar.* II, 1. Après tant de hauts faits il m'est bien doux, seigneur, De voir sous les lauriers qui vous couvrent la tête Un si grand conquérant être encor ma conquête, ID. *Nicom.* I, 1. La dernière main que met à sa beauté Une femme allant en conquête, Est un ajustement des mouches emprunté, LA FONT. *Fabl.* IV, 3. La Middleton fait impunément de nouvelles conquêtes, HAMILT. *Gramm.* 7. Pauline commence à faire des conquêtes, SÉV. 583. Hé bien, mes soins vous ont rendu votre conquête [en parlant de Pyrrhus], RAC. *Andr.* III, 2. Allons, n'envions plus son indigne conquête, ID. *ib.* II, 1. Non que de sa conquête il paraisse flatté, ID. *ib.* II, 1. Mener en conquérant sa nouvelle conquête, ID. *ib.* V, 1. Où vous n'osez aller mériter ma conquête, ID. *ib.* IV, 3. Mais s'il eût dit: voyez quelle est votre conquête; Je suis un jeune dieu, beau, galant, libéral, Daphné, sur ma parole, aurait tourné la tête, FONTEN. *Sonnet.* Une belle ne partage avec personne l'honneur de ses conquêtes, elle ne doit rien qu'à elle-même, ID. *Dial. des morts, Alex. et Phryné.* D'un autre cependant Jocaste est la conquête, VOLT. *Œdipe*, II, 3. Lise, ne fais plus de conquêtes Pour le bonheur de tes sujets, BÉRANG. *Polit.* Mais non, c'est la coquette Du village voisin Qui m'offre une conquête En corset de basin, ID. *Rêverie.* || Familièrement. Avoir, se donner des airs de conquête, prendre des airs avantageux et comme si on allait plaire à toutes les femmes qui se présenteront.

— HIST. XIIIe s. Si auroit le quart de toute la conqueste et dedens la cité et defors, VILLEH. CI. || XVIe s. Le refus que luy feirent les Macedoniens de passer outre à la conqueste des Indes, AMYOT, *Alex.* 21.

— ÉTYM. Féminin de *conquêt;* provenç. *conquesta;* espagn. et ital. *conquista.*

† **CONQUÊTER** (kon-kê-té), *v. a.* Conquérir, vaincre. Il est vieux. Quelle moins hautaine espérance Pourrons-nous concevoir alors Que de conquêter à la France La Propontide.... MALH. III, 3. Est-il possible que je connaisse si peu la fermeté de votre majesté pour croire que je conquêterai sa faveur par les armes? RETZ, III, 283.

— HIST. XIIe s. En veilles e en plur e en mult jeûner, Que l'amur al haut rei peüssiez conquester, *Th. le mart.* 81. Se tuz les biens del mund aveie conquestez, Jà n'en sereie mielz devant Deu apelez, *ib.* 121. S'ensi fust, fiebles hum dreit mais ne conquestast, *ib.* 59. || XIIIe s. Que son pooir [il] ne fasse de s'amour conquester, *Berte*, CXII. Ysengrin, lessiez-le ester, Vos n'i porriez riens conquester, *Ren.* 9696. || XVe s. Je me trouve sans recouvrance Loingtain de joye conquester, CH. D'ORL. *Ball.* Ils avoient nouvellement conquesté le royaume de Cypre, COMM. VII, 4.

— ÉTYM. *Conquêt;* provenç. et espagn. *conquistar;* ital. *conquistare.*

† **CONQUETTE** (kon-kè-t'), *s. f.* Nom de plusieurs espèces d'œillets.

— ÉTYM. Diminutif de *conque.*

CONQUIS, ISE (kon-ki, ki-z'), *part. passé* de conquérir. || 1° Obtenu par la force des armes. Trois sceptres conquis Montrent à quelle école il en a tant appris, CORN. *Nicom.* III, 2. || Traiter une province en pays conquis, la gouverner arbitrairement. || Fig. Les cœurs conquis par sa générosité. || 2° Gagné, obtenu. Décoration conquise sur le champ de bataille.

CONSACRANT (kon-sa-kran), *adj. m.* L'évêque consacrant, celui qui en sacre un autre, et, substantivement, le consacrant. Le concile de Nicée veut que la décision pour ce choix [des prêtres] appartienne principalement au métropolitain, qui était le consacrant, FÉN. II, 154. || Le prêtre qui dit la messe et qui consacre l'hostie.

CONSACRÉ, ÉE (kon-sa-kré, krée), *part. passé* || 1° Qui a reçu une consécration. Un temple consacré à Jupiter. Tremblant, saisi d'effroi, j'ai plongé dans son flanc Ce glaive consacré qui dut verser son sang, VOLT. *Fanat.* IV, 4. Cessez de mutiler tous ces grands monuments, Ces prodiges des arts consacrés par le temps, ID. *Orphel.* II, 5. Croyez-vous m'abuser? Couverts de noms sublimes, Ces crimes consacrés en sont-ils moins des crimes? C. DELAV. *Vêpr. sicil.* V, 5. || Hostie consacrée, celle sur laquelle le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles, selon le rite convenable. || La terre consacrée, le cimetière chez les catholiques. || 2° Destiné à, réservé pour. Un temps consacré à la lecture. Elle tombe à genoux vers ces lieux retirés, À la nuit, au silence, à la mort consacrés, VOLT. *Sémir.* I, 2. Thèbes depuis longtemps aux horreurs consacrée, ID. *Œdipe*, I, 1. || Les fonds consacrés à cette dépense. || 3° Sanctionné. Une expression consacrée par l'usage.

CONSACRER (kon-sa-kré), *v. a.* || 1° Dédier, dévouer à la divinité. Un temple que les rois d'Égypte

avaient consacré à ce Dieu, FÉN. *Tél.* II. Venez, de l'huile sainte il faut vous consacrer, RAC. *Athal.* IV, 3. De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits Au Dieu de l'univers [ils] consacraient ces prémices, ID. *ib.* I, 1. || Se consacrer, consacrer à soi. Les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées, MASS. dans le *Dict. de* POITEVIN. || 2° Convertir le pain et le vin en la propre substance et corps de Jésus-Christ par la vertu des paroles sacramentelles que le prêtre dit au milieu de la messe. Dans une bouche qui consacre le corps de Jésus-Christ, PASC. *Prov.* XI. On consacrait beaucoup d'hosties à cause de la multitude des communiants, BOSS. *Déf. comm.* C'est aussi de vrai pain et de vrai vin que l'on consacre et dont on fait, en les consacrant, le vrai corps et le vrai sang du Sauveur, ID. *Variat.* liv. II, § 38. || Absolument. On ne consacre point le jour du Vendredi saint. Le prêtre a consacré quand il fait l'élévation. || 3° Par extension, rendre sacré, respectable, honorable. Le sang des martyrs a consacré ce lieu. Ce choix pouvait combler trois familles de gloire, Consacrer hautement leurs noms à la mémoire, CORN. *Hor.* II, 1. Il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense, BOSS. *Reine d'Anglet.* Parmi tant de lieux de piété qui consacrent cette ville royale, FLÉCH. II, p. 188. Pour consacrer ses travaux apostoliques par les mérites de l'obéissance, ID. *Panég.* II, 220. De son règne naissant [il] consacre les prémices, RAC. *Bérén.* I, 5. Sont-ce là ces projets de grandeur et de gloire Qui devaient dans les cœurs consacrer ma mémoire? RAC. *Bérén.* IV, 4. Le peuple a jusqu'ici consacré ma bonté, Vois ce temple que Rome élève à la clémence, VOLT. *Mort de Cés.* I, 4. Et je l'ai vue aussi cette cour peu sincère, Des crimes de Néron approuver les horreurs; Je l'ai vue à genoux consacrer ses fureurs, RAC. *Bérén.* II, 2. De Manuel pour consacrer la gloire, Prêtez secours au pauvre chansonnier, BÉRANG. *Manuel.* || 4° En général, destiner, dévouer. Consacrer sa vie à l'étude. Souffrez que ma vertu dans mon cœur rappelée Vous consacre une foi lâchement violée, CORN. *Cinna*, V, 3. Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières, RAC. *Athal.* I, 2. Effaçons tous ces noms Que Rome y consacrait à d'éternels affronts, ID. *Mithr.* III, 1. Je vous ai consacré mes sentiments, ma vie, VOLT. *Tancr.* I, 4. En consacrant tous les jours un certain temps réglé à la lecture des anciens auteurs, ils feront peu à peu un amas de richesses dont ils seront eux-mêmes étonnés dans la suite, ROLLIN, *Traité des études*, 4e part. ch. 1. || 5° Sanctionner. L'usage a consacré cette locution. Les droits de mes aïeux que Rome a consacrés.... RAC. *Brit.* IV, 2. Les maximes que l'usage a consacrées, MASS. *Profess.* 1. || 6° Se consacrer, *v. réfl.* Se consacrer à Dieu. Il se consacra à la vie religieuse. Se consacrer tout entier à l'étude des sciences. || Être consacré. L'hostie se consacre avant l'élévation.

— HIST. XIVe s. Celui lieu devoit estre inauguré, c'est à dire consecré selon la science des augurs, BERCHEURE, f° 57, *verso.* Et les dons du magnifique ont aucunes condicions semblables as dons qui sont consecrés as diex, ORESME, *Eth.* 116. Quant li enfes fu nés, li prestres qui fu là, En iawe consacrée illoec le presigna, *Baud. de Seb.* VII, 477. || XVe s. C'est de la sainte ampoule dont monseigneur saint Remi consacra Clovis premier roi chrestien qui fut en France, FROISS. II, II, 71. O roi très chrestien, roi consacré, GERSON, *Sermons*, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 376. || XVIe s. Ils disent qu en consacrant le pain il se fait une conversion secrete, CALV. *Instit.* 1104. Sylla, donnant et consecrant à Hercules la dixme de tous ses biens, feit de sumptueux festins au peuple romain, AMYOT, *Sylla*, 71. Portant en sa main un mords de bride pour le consacrer et offrir à la deesse Minerve, ID. *Cimon*, 9.

— ÉTYM. Provenç. *consecrar, conseyrar*; espagn. *consagrar*; ital. *consacrare*; du latin *consecrare*, de *cum*, et *sacrare*, sacrer.

CONSANGUIN, INE (kon-san-ghin, ghi-n'), *adj.* Terme de droit. Qui a parenté du côté paternel seulement. || Frère consanguin, sœur consanguine, frère, sœur de père seulement, opposé à frère utérin, sœur utérine, frère, sœur de mère seulement, et à frère germain, sœur germaine, frère, sœur de père et de mère. Il était permis [à Athènes] d'épouser sa sœur consanguine, MONTESQ. *Esp.* V, 5. || Substantivement. Les consanguins et les utérins.

— HIST. XVIe s. Frere et sœur d'un mesme ventre succedent l'un à l'autre, et non point freres et sœurs consanguins et uterins, *Nouv. Coust. génér.* t. II p. 605. L'un des dits enfants issus du second mariage luy succedera avant ses freres et sœurs issus du premier mariage, parce qu'ils ne luy sont que consanguins ou uterins du costé du premier survivant, et les autres du dit second mariage luy sont freres et sœurs d'un ventre, issus et venus tous d'un pere et d'une mere, *ib.*

— ÉTYM. Lat. *consanguineus*, de *cum*, avec, et *sanguis*, sang (voy. SANG).

CONSANGUINITÉ (kon-san-gui-ni-té; *ui* prononcé comme dans *huile*, d'après l'Académie; d'autres prononcent con-san-ghi-ni-té; cette dernière prononciation est préférable puisqu'on dit kon-san-ghin), *s. f.* Terme de droit. La parenté du côté du père. Les degrés de consanguinité. || Dans l'élève des animaux domestiques, alliance que fait l'éleveur entre des individus provenant de mêmes parents, laquelle alliance est un puissant moyen pour fixer dans des sous-races certains caractères que l'on recherche. || Terme de droit canon. Toute espèce de parenté soit du côté du père soit du côté de la mère; ne se dit qu'en matière de mariage.

— HIST. XVIe s. Mesconoissance de consanguinité et parentage, oubliance d'amitié, LANOUE, 56.

— ÉTYM. Provenç. *consanguinitat*; espagn. *consanguinidad*; ital. *consanguinità*; du latin *consanguinitatem* (voy. CONSANGUIN).

CONSCIENCE (kon-si-an-s'), *s. f.* || 1° Sentiment de soi-même ou mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence: c'est ce que les métaphysiciens nomment la conscience du moi. Sitôt que nous avons la conscience de nos sensations, J. J. ROUSS. *Ém.* I. C'est alors qu'il prend la conscience de lui-même, ID. *ib.* 2. La conscience est le sentiment intime, immédiat, constant de l'activité du moi dans chacun des phénomènes de sa vie morale, *Dict. des sci. phil. Conscience.* On pourrait définir la conscience le sentiment du moi dans tous les phénomènes de la vie morale, *ib.* || Double conscience, phénomène qui s'observe chez les somnambules, et qui consiste en ce qu'ils ont deux existences dont chacune ignore l'autre : dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil somnambulique, et, pendant le somnambulisme, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent très-bien ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces deux états. || 2° Témoignage ou jugement secret de l'âme, qui donne l'approbation aux actions bonnes et qui fait reproche des mauvaises; ou, autrement, mode d'émotion de l'ensemble des instincts bienveillants et désintéressés, ensemble qui porte aussi le nom de sens moral. La voix de la conscience. Ne nous flattons donc point, voyons sans indulgence L'état de notre conscience, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. Il parle contre sa conscience, FÉN. *Tél.* III. Paul, patriarche de Constantinople, déclara sur la fin de sa vie qu'il avait combattu les images [qu'il avait été iconoclaste] contre sa conscience, BOSS. *Hist.* I, 11. A ce dernier moment la conscience presse, CORN. *Nicom.* IV, 2. Elle lui pardonna son crime, le livrant pour tout supplice à sa conscience, BOSS. *Reine d'Anglet.* Selon divers besoins il est une science D'étendre les liens de notre conscience, Et de rectifier le mal de l'action Avec la pureté de notre intention, MOL. *Tart.* IV, 6. M. Bucquet réunissait toutes ces qualités; il y joignait ce courage qui sait préférer le sentiment de la conscience à l'opinion de ceux même qu'on estime, CONDORCET, *Bucquet.* Aucun des ministres déplacés ne fut exilé; l'ambitieux est assez puni par la perte de son pouvoir; l'homme vertueux jouit en paix, dans une retraite libre, de sa renommée et du témoignage de sa conscience, CONDORCET, *Maurepas.* S'il est contraire à la morale d'agir contre sa conscience, il ne l'est pas moins de se faire une conscience d'après des principes faux et arbitraires; l'obligation de faire sa conscience est antérieure à l'obligation de suivre sa conscience, MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 302. Vous [les quakers] n'avez pas pris Dieu à témoin, mais vous avez attesté votre conscience, et une conscience pure n'est-elle pas aussi un ciel sans nuage? ID. *ib.* t. V, p. 364. Ordonnez, rien ne coûte à son obéissance, Et du soin de vous plaire il fait sa conscience, M. J. CHÉNIER, *Tibère*, I, 4. || Pénétrer dans la conscience, savoir ce qui est dans le cœur d'autrui. Les juges, qui ne pénètrent pas dans les consciences, ne jugent que par le dehors de l'action, au lieu que nous regardons principalement à l'intention, PASC. *Prov.* VII. || Opprimer les consciences, empêcher par la force et l'intimidation la manifestation des sentiments religieux ou moraux. Les consciences hardies opprimèrent les consciences faibles, et l'époque de ce grand phénomène fut celle d'une grande servitude, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 29. || La conscience publique, l'ensemble des opinions morales d'une société, d'un peuple, d'une époque, qui font approuver ou blâmer. Quelles que soient ces lois, il faut toujours les suivre et les regarder comme la conscience publique, à laquelle celle des particuliers doit se conformer toujours, MONTESQ. *Lett. pers.* 129. || Sur mon honneur et sur ma conscience, serment que prononce le chef du jury avant de lire le verdict. || Sur ma conscience, en ma conscience, en conscience, sorte de serment familier. || Avoir une chose sur la conscience, se la reprocher. Vous ne pouviez les porter longtemps sur la conscience, MASS. *Avent, Délai de la conv.* || Familièrement. Avoir sur la conscience, répondre de. M. de la Garde aura sur la conscience tous ces mariages, SÉV. 314. Vous voulez donc que je mette sur ma conscience le paquet de cette femme? ID. 62. Je mets sur votre conscience tout le bien que vous dites de moi, ID. 233. || J'en ai la conscience nette, je n'ai point cela à me reprocher. || Avoir les mains pures et la conscience nette, être irréprochable. || Dire tout ce qu'on a sur la conscience, donner un libre cours à des plaintes qu'on croit fondées et qu'on retenait. || Décharger sa conscience, soulager sa conscience, dire une pensée intime que l'on croit devoir dire. || Avoir de la conscience, être homme de conscience, être incapable de forfaire à l'honneur, à la probité. Je serais assez lâche pour vous déshonorer? Non, non, j'ai trop de conscience pour cela. MOL. *Fest. de P.* II, 3. Quand ils sont gens de conscience, PASC. *Prov.* 6. Nous avons considéré, à l'égard des valets, la peine qu'ils ont, quand ils sont gens de conscience, à servir des maîtres débauchés, PASC. *ib.* || N'avoir point de conscience, être sans conscience, ne se faire scrupule de rien. || Avoir la conscience large, avoir peu de scrupules. L'un et l'autre avaient la conscience assez large, SCARR. *Rom. com.* ch. 13. || Mariage de conscience, mariage que l'on fait pour satisfaire à sa conscience, pour régulariser une union irrégulière. Oh! puisque c'est un mariage de conscience, je n'ai plus rien à vous dire, DANCOURT, *Chevalier à la mode*, I, 3. || Faire conscience de, avoir conscience de, avoir scrupule de, ne pas vouloir. Et de m'ôter mon bien que l'on ait conscience, RÉGNIER, *Sat.* III. Je fais conscience de la regretter, VOIT. *Lett.* 71. Qui n'a pas honte de manquer de parole aux hommes, ne fait pas conscience de tromper les dieux, VAUG. *Q. C.* 424. Alix fit conscience De n'avoir pas mieux gagné son argent, LA FONT. *Quipr.* || On a dit aussi, avec la négation, ne pas faire de conscience. N'en faites point de conscience, LA FONT. *Cord.* || Dans le même sens, se faire une conscience. Vous vous feriez une conscience de faire payer ce que vous ne pouvez leur apprendre [à vos disciples], FÉN. *Socrate.* || Se faire une affaire de conscience, regarder comme un devoir. Ils se font une affaire de conscience de souffrir toutes sortes de religions, MONTESQ. *Esp.* XXV, 15. || C'est conscience de, il y a conscience à faire telle chose, c'est-à-dire on la ferait si la conscience ne s'y opposait, on serait coupable de la faire. Ton cœur.... tiendrait ses lâchetés à quelque conscience, RÉGNIER, *Épît.* III. Mais au moins, monsieur, ne m'allez pas tromper; il y aurait de la conscience à vous, et vous voyez que j'y vais de bonne foi, MOL. *Fest. de P.* II, 2. C'est une conscience Que de vous laisser faire une telle alliance, ID. *Tart.* II, 2. C'est conscience à ceux [de tromper ceux] qui s'assurent en nous, Mais c'est pain bénit, certe, à des gens comme vous, ID. *Éc. des mar.* I, 4. Il y avait de la conscience à laisser tromper le pauvre Savoyard, HAMILT. *Gramm.* 3. Il fait trop cher mourir, ce serait conscience; Jamais de mon vivant je n'aimai la dépense, REGNARD, *Légat.* IV, 5. || En sûreté de conscience, à l'abri des reproches que peut faire la conscience. Les services qu'ils peuvent rendre en sûreté de conscience, PASC. *Prov.* 6. || En conscience, selon les lois de la probité, les règles de la conscience. Dites-moi en votre conscience, RÉGNIER, *Sat.* VIII. Relever ses cheveux, dire: en ma conscience, ID. *ib.* En conscience, quels desseins peut avoir un homme entre le sentiment du mal et l'appréhension de la mort? BALZ. *liv.* II, *lett.* 3. Agissez en conscience dans le rapport que vous faites, BOSS. *Lett. abb.* 87. On ne peut pas se déclarer en conscience, ID. *ib.* 31. On ne peut pas en bonne conscience enseigner diversement, ID. *Var.* IV. Il dit que le pauvre peut voler le riche en conscience, PASC. *Prov.* 12. Vous êtes obligés, en conscience, de dire.. ID. *Prov.* 2. Je ne crois pas que je doive

croire en conscience ce que vous m'en dites, SÉV. 612. || En bonne conscience signifie aussi avec franchise. || Par acquit de conscience, proprement pour le seul effet d'acquitter la conscience, et, par suite, négligemment, sans intérêt. Il a fait cela par acquit de conscience. || **3°** Terme de religion. Le sentiment des fautes commises. Faire son examen de conscience. Directeur de conscience. On ne les envoie à la mort qu'après leur avoir donné le moyen de pourvoir à leur conscience, PASC. *Prov.* 14. On se fait aisément de fausses consciences; on étouffe tous les remords du péché, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 16. Ils [les jésuites] ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion, que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences, PASC. *Prov.* 5. On est obligé de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience, BOSS. *Reine d'Anglet.* Retirée à la campagne, séquestrée du monde, elle s'occupa trois ans entiers à régler sa conscience et ses affaires, ID. *Anne de Gonz.* || Cas de conscience, difficulté sur ce que la religion permet ou défend en certaines circonstances. Vous avez très-bien résolu le cas de conscience, BOSS. *Lett. abb.* 22. Quand vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et accommodante, PASC. *Prov.* 13. || Se faire un cas de conscience de quelque chose, s'en faire scrupule. || Liberté de conscience, liberté de ne pas professer la religion dominante dans un pays et de suivre en secret celle à laquelle on appartient; elle diffère de la liberté des cultes qui permet d'exercer le culte auquel on est attaché. || Conseil de conscience, conseil qui était autrefois établi pour régler les affaires ecclésiastiques. || **4°** La région du cœur considéré comme le siége de la conscience; ne s'emploie, en ce sens, que dans les locutions suivantes : Mettre la main sur la conscience, s'examiner de bonne foi. Mais, monsieur, mettez la main à la conscience, est-ce que vous êtes malade? MOL. *Mal. im.* I, 5. Que chacun mette la main à la conscience, BOSS. *Préf. rel.* Mets la main sur ta conscience, ID. *Nécess.* 1. Mettons la main sur nos consciences, ID. *Soumiss.* 2. Mettez la main à la conscience, n'ai-je pas plus de droits que lui [le duc de Chevreuse]? ST-SIM. 299, 119. || Elliptiquement. La main sur la conscience, en toute sincérité. Dites-nous, la main sur la conscience, si vous avez quelque chose à vous reprocher. || Familièrement. Se mettre quelque chose sur la conscience, mettre quelque chose dans son estomac, l'avaler. Mettez ce verre de vin sur votre conscience. || Partie ronde que le serrurier applique contre sa poitrine, quand il fait tourner un outil muni d'une mèche. || **5°** En un sens restreint, soin minutieux. J'ai fait ce travail en conscience. J'y mets de la conscience. || **6°** Terme d'imprimerie. Travail à la journée, sans autre mesure que la conscience de l'ouvrier. Mettre un compositeur en conscience. || Les compositeurs qui travaillent en conscience. C'est ordinairement la conscience qui corrige les tierces. || Le lieu où ils travaillent.

— HIST. XII° s. Sa cunscience le remorst, *Rois*, 216. || XIII° s. Tu as feite moult bele fin, se ta concience est tex come la semblance. *Merlin*, f° 70. La coscience le roi de France fut apaisie, *Chron. de Rains*, p. 234. Cui conscience ne reprent, *ib.* p. 235. Et dit au conte [l'évêque] : ne troublez pas vostre conscience quant le patriarche ne vous absout, JOINV. 271. || XIV° s. Que dieux lui doint voloir, conscience et advis De moi ce pardonner qu'envers lui ai mespris, *Guescl.* 797. Car telle conscience avoit ou [au] chevalier, Jà n'essauchast le tort, ains le volt abaissier, *Baud. de Seb.* VIII, 162. Et que tu t'armes volentiers; Car c'est tes souverains mestiers; N'autre honneur, n'autre science Qu'armes, dames et conscience, MACHAULT, p. 117. Que tout cil qui ne puent [peuvent] estre en religion corporelment soient en religion spirituelment; hé biaus sire Dieu! où sera ceste religion fondée, ceste abeie plantée? Je di qu'ele sera fondée et plantée en une place qu'on appelle conscience, *Li enseignemens de l'ame*, dans *Hist. litt. de la Fr.* t. XXIV, p. 375. || XV° s. Sire, vous ne pouvez, à conscience, bonnement faire ce voyage, si l'Eglise n'est à un, FROISS. III, IV, 17. Il ne peut estre que en un tel ost que le roi d'Angleterre menoit, qu'il n'y ait des vilains garçons et des malfaiteurs assez et gens de petite conscience, ID. I, I, 272. Il [l'archevêque de Cantorbie] le [Jean Balle] faisoit grand conscience de le faire mourir, ID. II, II, 106. A leur despartement ils trouverent quatre nefs anglesches chargées de pourveances et de chevaux, qui s'estoient tenues au dessus de la bataille : si eurent bien conscience, quel temps ni quel tempeste qu'il fist, de prendre ces quatre vaisseaux et de les attacher aux leurs et emmener après eux, ID. I, I, 196. ....Fouls est et fole Qui conchie [salit] sa conscience; Tien toudis vraie ta parole, E. DESCHAMPS, *Il faut toujours tenir.* Doulce amye, plaise vous de entendre à moy; dire vous veulx ma conscience [vous dire ce que je pense], *Perceforest*, t. V, f° 54. Il luy suffist qu'elle ait Dieu, conscience et verité pour soy, et qu'elle prouffite au bien commun, GERSON, *Harangue au roi Charles VI*, p. 19. Il mourut assez soudainement [Mahomet II]; touteffois il fist testament, lequel j'ay veu, et fist conscience d'ung impost que nouvellement il avoit mis sur ses subjectz, COM. VI, 13. Il faut de ce bon vin laver sa conscience, BASSELIN, LII. || XVI° s. Aucuns en mangent avec ceste conscience [croyance, scrupule] comme si elles estoient dediées aux idoles, et leur conscience infirme est violée, CALV. *Instit.* 962. Puis quand il eut prins sur sa conscience Broc de vin blanc, du meilleur qu'on eslise, MAROT, III, 64. Mais dictesmoy en conscience, N'apprend-on sagesse ou science Qu'en livres françois seulement? ID. IV, 155. D'un default naturel on en faict un default de conscience, MONT I, 34. Ma conscience ne falsifie pas un iota, ID. I, 103. Plutarque faisoit conscience de vendre un bœuf qui l'avoit longtemps servy, ID. II, 135. Il me confessera, s'il parle en conscience, que.... ID. II, 227. Veu le grand nombre de personnes qui ont eu la conscience plus large que la manche d'un cordelier, LANOUE, 97. En telle guerre on n'auroit la conscience agitée d'aucun remord, ID. 455. On void quelques huguenots qui font conscience de rire, ID. 497. La vraye vertu se contente à par soy de la conscience d'avoir bien fait, AMYOT, *Préf.* VI, 31. Par maniere de descharge et acquit de conscience, ID. *Numa*, 18. Tout estoit plein de ceux qui de peur faisoient conscience, D'AUB. *Hist.* I, 143. Je n'avois pas bien dormy la nuit, et sans mentir j'eusse voulu ma conscience couchée à part, ID. *Conf.* II, 9. Sachans qu'ilz ne pourroyent innover les choses sans l'œuvre des grands, ils voulurent gaigner, leur proposant liberté de conscience [de faire ce qu'ils voudraient], CONDÉ, *Mémoires*, p. 641. Conserver les pauvres fideles de ce royaume en la liberté de conscience qu'il a pleu au roi leur permettre par ses edits, ID. *ib.* p. 646. Et ayant trempé une rostie dedans [un breuvage], la mangea et jetta sur sa conscience tout ce qui estoit au verre, *Straparole*, 6° *nuit*, *Fab.* I. Quand la bourse s'estrecist, la conscience s'eslargist, *Contes d'Eutrapel*, p. 442, dans LACURNE. On peut user une fois l'an de sa conscience, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 363. Qui n'a conscience n'a honte ne science, ID. *ib.* p. 397.

— ÉTYM. Provenç. *conciencia, cossiencia;* espagn. *conciencia;* ital. *coscienza;* du latin *conscientia*, de *cum*, et *scientia*, science.

CONSCIENCIEUSEMENT (kon-si-an-si-eû-ze-man), *adv.* D'une manière consciencieuse. Je ne sais même si on n'aurait pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés que de se sentir poignarder consciencieusement par des gens dévots, PASC. *Prov.* VII.

— HIST. XVI° s. Gens qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties, CARL. VII, 25.

— ÉTYM. *Consciencieuse*, et le suffixe *ment.*

CONSCIENCIEUX, EUSE (kon-si-an-si-eû, eû-z'), *adj.* || **1°** Qui a de la conscience, en parlant des personnes. Il est consciencieux jusqu'au scrupule. L'électeur plus consciencieux ne voulait pas qu'on lui donnât le nom d'empereur, BOSS. *Variat.* VIII, § 1. Le duc de Saxe, le plus consciencieux des protestants, BOSS. *Variat. Déf.* 1er *disc.* § 42. || **2°** Conforme à la conscience, en parlant des choses. Travail consciencieux. Juger d'une manière consciencieuse. || *S. m.* Les consciencieux, nom de sectaires qui rejetaient toute loi en dehors de la voix de leur conscience.

— HIST. XVI° s. La prudente et consciencieuse discretion de M. de Vieilleville, CARL. VIII, 10. Je ne foys nul doubte qu'il ne creust ce qu'il escrivoit; car il estoit assez conscientieux pour ne mentir pas mesme en se jouant, MONT. I, 221. Ce doibt estre une volupté aulcunement prudente et consciencieuse, ID. *ib.* 226. Charles Quint disoit qu'estant courageux, ambitieux et grand guerrier, il ne pouvoit estre très bon religieux et conscientieux, BRANT. *Leve.*

— ÉTYM. *Conscience.*

† **CONSCIENT, ENTE** (kon-ssi-an, an-t'), *adj.* Terme de philosophie. Qui a la conscience de soi-même; qui se sait exister. Nous sommes conscients de toutes ces choses, nous sentons que c'est en nous, dans notre moi qu'elles se passent, BONNET, *Essai psychol.* ch. 35. L'âme est consciente de tous les mouvements des doigts et de ceux du poignet, ID. *ib.* ch. 40. Pour Plotin la valeur des êtres décroît dans la même mesure que la vie consciente augmente, NICOLAS, *Étude sur le néo-platonisme* dans le *Disciple de J. C.* nov. 1858, p. 480.

— ÉTYM. Latin *consciens*, qui sait avec soi-même, de *conscire*, de *cum*, et *scire*, savoir (voy. SCIENCE).

† **CONSCRIPTEUR** (kon-skri-pteur), *s. m.* A l'université de Paris, docteur qui était chargé, à la fin des délibérations, d'aller aux bureaux pour examiner les avis et les vérifier.

— ÉTYM. Lat. *conscriptor* (voy. CONSCRIT).

† **CONSCRIPTIBLE** (kon-skri-pti-bl'), *adj.* Terme d'administration. Susceptible d'être appelé par la conscription.

— ÉTYM. Voy. CONSCRIT.

CONSCRIPTION (kon-skri-psion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Appel au service militaire, par voie du tirage au sort, des jeunes gens quand ils ont atteint un âge déterminé par la loi. La conscription de 1812. Tomber à la conscription, avoir un numéro qui fait qu'on est compris dans la levée. Échapper à la conscription, avoir un numéro qui n'y est pas compris, quand on n'appelle pas tous les hommes d'une même année. La conscription a été établie par une loi de l'an VI. Au moment où j'écris ces lignes, le 1er décembre 1789, l'assemblée nationale n'a point encore déterminé par un décret si elle fera recruter l'armée par le moyen de la conscription militaire, ou si elle conservera l'antique manière de recrutements à prix d'argent, *Encycl. méthod. Art militaire, conscription.* Il n'est que quatre manières de recruter une armée : les enrôlements volontaires; les enrôlements à prix d'argent; le sort qu'on peut confondre avec la presse, et la conscription militaire, *ib.*

— HIST. XVI° s. La cause par laquelle telles aneurismes deviennent grosses et leur conscription [enveloppe] osseuse, c'est.... PARÉ, V, 30.

— ÉTYM. Provenç. *conscriptio;* du latin *conscriptionem*, de *conscriptus* (voy. CONSCRIT). Ce mot est emprunté à la langue latine où l'on disait *conscribere homines*, lever des hommes, les inscrire sur l rôle militaire.

† **CONSCRIPTIONNAIRE** (kon-skri-psio-nê-r'), *s. m.* Celui qui est soumis à la conscription.

— ÉTYM. *Conscription.*

† **CONSCRIPTIONNEL, ELLE** (kon-skri-psio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme d'administration. Qui concerne la conscription.

— ÉTYM. *Conscription.*

CONSCRIT (kon-skri; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les kon-skri-z et leurs parents), *s. m.* || **1°** Jeune homme inscrit au rôle de la conscription. || Jeune soldat. Exercer des conscrits. Conscrits, au pas, Ne pleurez pas, Marchez au pas, au pas, au pas, BÉRANG. *Le vieux caporal.* || Familièrement. Un conscrit, un homme jeune et inexpert. Le général : Ah! ils m'ont mis dedans comme un conscrit, BAYARD et DUMANOIR, *les Aides de camp*, sc. 20. || **2°** Adjectivement. Les pères conscrits, les sénateurs de l'ancienne Rome (nom qui, d'abord donné aux sénateurs adjoints par Romulus, passa au corps entier du sénat).

— HIST. XIV° s. D'ilecques vint que en senat en eust tousjours aucuns qui fussent appelez peres conscrips; pour ce il appelerent celui nouvel senat conscrips et esleus, BERCHEURE, f° 28, *recto.*

— ÉTYM. Lat. *conscriptus*, de *conscribere*, inscrire, de *cum*, et *scribere* (voy. ÉCRIRE).

CONSÉCRATEUR (kon-sé-kra-teur), *s. m.* Celui qui consacre. Depuis que je suis destiné à être votre consécrateur [au sacre de l'électeur de Cologne], je ne lis plus aucun endroit de l'Écriture qui ne me fasse quelque impression par rapport à votre personne, FÉN. XVII, 135.

— ÉTYM. Lat. *consecrator*, de *consecrare*, consacrer.

CONSÉCRATION (kon-sé-kra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Détermination d'une chose ou d'une personne à quelque usage religieux, qui se fait ordinairement avec des cérémonies religieuses. La consécration d'un temple. || Terme de numismatique. Apothéose d'un empereur romain, ordinairement figurée par un aigle qui prend son essor. || Dans le langage général, destination. La consécration de ce bâtiment à un service public, etc. || **2°** Action du prêtre qui consacre le pain et le vin à la messe. Au moment de la consécration. || Action de consacrer un évêque, un prêtre, une religieuse. Le P. Bourgoing n'avait pas attendu la consécration mystique; il s'était dès son enfance consacré lui-

même par la pratique persévérante de la piété, BOSS. *Orais. fun. Bourgoing.* Faibles évêques, malheureux clergé qui aime mieux prendre la forme de la consécration dans le livre fait depuis peu, il n'y avait que dix ans, sous Édouard VI, et confirmé par l'autorité du parlement, que dans le livre des sacrements de saint Grégoire, BOSS. *Variat.* liv. X, § 16.

— HIST. XIIIe s. Nos apelons proprement saintes choses qui ne sont ne saintes ne dessaintes, mès sont confermées par consecration, *Liv. de just.* 65. Le servise de sainte Esglise escoute devotement et de cuer et de bouche, especialement en la messe, que la consecration est faite, JOINV. 300. || XVe s. Avant la consecration, le roi fit là devant l'autel tous les jeunes chevaliers nouveaux, FROISS. II, II, 74.

— ÉTYM. Provenç. *consecracion ;* espagn. *consagracion;* ital. *consecrazione;* du latin *consecrationem*, de *consecrare*, consacrer.

CONSÉCUTIF, IVE (kon-sé-ku-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Se dit de choses qui se suivent immédiatement l'une l'autre. Pendant trois jours consécutifs. Elles sont toutes consécutives l'une à l'autre, DESC. *l'Homme.* On dit qu'Auguste, au retour de ses expéditions militaires, ne crut pas pouvoir mieux se délasser de ses fatigues qu'en entendant la lecture de cet admirable poëme [l'Énéide], à laquelle il donna quatre jours consécutifs, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXV, ch. I, art. 2. || 2° Qui est la suite de quelque chose. Le dépérissement de sa santé consécutif à de longs chagrins. Un tremblement de terre et ses effets consécutifs. || Terme de médecine. Phénomènes ou accidents consécutifs d'une maladie, ceux qui se développent après qu'elle a cessé, ou, pendant son déclin, sans avoir de rapports directs avec elle.

— ÉTYM. Voy. CONSÉCUTION.

† **CONSÉCUTION** (kon-sé-ku-sion), *s. f.* Enchaînement; rapport d'antécédent et de conséquent. || Terme d'astronomie. Mois de consécution, l'espace de temps entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, dit aussi synodique et de progression. Cet espace est de vingt-neuf jours et demi.

— HIST. XVIe s. La signification de ce mot [rhythme] est fort ample, et emporte beaucoup d'autres termes, comme reigle, mesure, melodieuse consonance de voix, consecution, ordre, comparaison, DU BELLAY, I, 30, *verso.*

— ÉTYM. Provenç. *consecutio;* espagn. *consecucion;* du latin *consecutionem*, de *consequi*, de *cum* et *sequi* (voy. SUIVRE).

CONSÉCUTIVEMENT (kon-sé-ku-ti-ve-man), *adv.* D'une manière consécutive. Il a eu consécutivement trois grandes maladies. Il entrait d'autres personnes sur le théâtre, ensuite d'autres prenaient leur place, et ainsi consécutivement jusqu'à la fin de la cérémonie, LE CHEV. DE TERLON, *Mém.* 2e part. p. 569, dans RICHELET.

— HIST. XVIe s. L'inspiration sacrée des muses, ayant premierement agité le poete, frappe encores par le poete l'acteur et par l'acteur consecutivement tout un peuple, MONT. I, 266.

— ÉTYM. *Consécutive*, et le suffixe *ment.*

† **CONSEIGLE** (kon-sè-gl'), *s. m.* Terme d'agriculture. Mélange de seigle et de froment, ou de seigle et d'avoine, dont on fait un semis.

— ÉTYM. *Com*, et *seigle.*

† **CONSEIGNEUR** (kon-sè-gneur), *s. m.* Terme de droit féodal. Celui qui était, conjointement avec un autre, seigneur d'une terre.

— ÉTYM. *Com*, et *seigneur.*

CONSEIL (kon-sèll, *ll* mouillées, et non kon-sey'), *s. m.* || 1° Opinion exprimée pour engager à faire ou à ne pas faire. Donner un conseil. Je ne veux plus écouter tes pernicieux conseils, FÉN. *Tél.* VII. Suivre le conseil flatteur des insensés, ID. *ib.* II. Un généreux conseil est un puissant secours, CORN. *Héracl.* V, 6. Je suis homme aussi de conseil, MOL. *Sicilien*, 13. Détourne, roi puissant, détourne tes oreilles De tout conseil barbare et mensonger, RAC. *Esth.* III, 3. Tite Live dit que le premier degré de mérite pour un homme qui commande est de pouvoir par lui-même prendre un bon parti; que le second est de savoir au moins suivre un bon conseil; mais que de ne pouvoir faire ni l'un ni l'autre, c'est la marque d'un petit esprit, ROLLIN, *Traité des Ét.* 3e part. ch. 1. Également estimable et de ce qu'elle savait trouver les sages conseils et de ce qu'elle savait les recevoir, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Prendre conseil de quelqu'un, le consulter. Ou demain je ne prends conseil que de moi-même, CORN. *Héracl.* II, 2. Il a pris les conseils de Narbal pour les principales affaires, FÉN. *Tél.* VIII. Mme la duchesse de Bourgogne appela Mme de Nogent à qui elle allait volontiers au conseil, quand elle ne savait plus où elle en était, ST-SIM. 139, 39. || Prendre conseil de quelque chose, se déterminer en considération d'une chose. Le meilleur serait de prendre conseil de la raison, PASC. *Prov.* 9. Cet orateur, prenant conseil de la nécessité, résolut de s'aller confiner à Cyzique, DESFONT. *Exil de Cicéron.* || Familièrement. Prendre conseil de son bonnet de nuit, prendre le temps de la nuit pour réfléchir. || Ne prendre conseil que de sa passion, n'écouter qu'elle. Je ne prendrai conseil que de mon désespoir, CORN. *Poly.* III, 2. || Écouter les conseils de la raison, de la passion, de la vengeance, se laisser conduire par la raison, par la passion, par la vengeance. || Être de bon conseil, ou être un homme de bon conseil, avoir la prudence nécessaire pour donner de bons avis. || 2° Terme de religion. Ce qui se conseille, par opposition à ce qui est de précepte, à ce qui se commande. Aux autres elles [les retraites] sont de conseil; mais à ceux-ci elles sont très-souvent d'obligation, parce qu'elles leur deviennent un moyen unique pour se sauver, BOURD. *Dominicales*, IV, *Caract. du chrét.* 169. Les apôtres ne donnent pas la soumission aux puissances comme une chose de simple conseil, BOSS. *Avert.* 5. Les âmes retirées embrassent certains moyens de pur conseil, MASS. *Carême, Tiédeur*, 1. Les conseils sont donnés pour faciliter les préceptes, FÉN. *Éduc. des filles.* || 3° Résolution, parti, dessein. Il a de tout conseil son âme dépourvue, MALH. I, 4. Et quel sage conseil en mon mal puis-je prendre? RÉGNIER, *Élég.* I. Hélas! de quel conseil est capable mon âme? CORN. *Cinna*, IV, 4. En ces extrémités quel conseil dois-je prendre? ID. *ib.* III, 3. C'est dans notre destin le seul conseil à prendre, ID. *Rodog.* I, 3. Quoi! tous deux! et sitôt que le conseil est pris, ID. *Cinna*, I, 4. Le conseil le plus prompt est le plus salutaire, RAC. *Baj.* I, 2. Paul Émile avait près de soixante ans; mais l'âge, sans rien diminuer de ses forces, n'avait fait que lui ajouter une maturité de conseil et de prudence, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IX, p. 87, dans POUGENS. || Absolument, résolution habile. Il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Plein d'expédients et de conseils dans la mauvaise fortune, HAMILT. *Gramm.* 5. || 4° Au pluriel, vues, principes qui dirigent. Il n'y eut dès lors en ses conseils qu'irrésolution et faiblesse. Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince, n'a qu'à prêter l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs, BOSS. *le Tellier.* Confonds dans ses conseils une reine cruelle, RAC. *Athal.* I, 2. D'où naît dans ses conseils cette confusion? RAC. *Athal.* III, 3. Approche, heureux appui du trône de ton maître, Âme de mes conseils.... ID. *Esth.* II, 5. À ses conseils secrets je fus associé, VOLT. *Scythes*, I, 3. || 5° En parlant de la Providence, décrets. Ces trois choses unies dans l'ordre des temps, l'étaient encore beaucoup davantage dans l'ordre des conseils de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 13. J'ai travaillé à vous faire voir sans interruption la suite des conseils de Dieu dans la perpétuité de son peuple, ID. *ib.* II, 8. Cette Église, toujours attaquée et jamais vaincue, est un miracle perpétuel, et un témoignage éclatant de l'immutabilité des conseils de Dieu, ID. *ib.* II, 13. Qui est entré dans les conseils de Dieu? ID. *ib.* II, 7. Dieu qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Église, ID. *Reine d'Anglet.* Une pénétration des mystères et des conseils de Dieu, MASS. *Carême, Prière.* J'entrerai avec David dans les puissances du Seigneur; et j'ai à vous faire voir les merveilles de sa main et de ses conseils; conseils de juste vengeance sur l'Angleterre; conseils de miséricorde pour le salut de la reine, mais conseils marqués par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste, qu'on ne peut résister à cette lumière, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Se dit aussi au singulier. Êtes-vous entré dans le conseil de Dieu? *Dict. de l'Acad.* || 6° La personne dont on prend avis. Hazaël en avait fait son conseil et son ami, FÉN. *Tél.* VI. Chercher tant d'éclaircissements et aller à tant de conseils, BOURD. *Carême*, II, *Parf. observat. de la loi*, 204. Phorbas était du roi le conseil et l'appui, VOLT. *Œdipe*, I, 3. Vous faut-il d'autre conseil que moi quand il s'agit de donner bataille? ID. *Louis XIV*, 18. Sicinius.... fit approcher Brutus son conseil et son oracle, VERTOT, *Révol. rom.* liv. II, p. 150. || Avocat chargé de la cause de quelqu'un. Tout accusé a le droit de se choisir un conseil. || Conseil judiciaire, personne nommée pour assister un prodigue dans certains actes. || 7° Assemblée qui a à délibérer sur certaines affaires publiques ou privées. Ils n'ont pas appelé ma voix à leur conseil, ROTROU, *Antig.* I, 1. Oui, tandis que vos rois délibèrent ensemble, Et que tout se prépare au conseil qui s'assemble.... Assemblez le conseil, il en décidera, T. CORN. *Essex*, II, 3. Les vieillards qui formaient le conseil, FÉN. *Tél.* VIII. Manassès, plutôt que de répudier cette étrangère à quoi le conseil de Jérusalem voulut l'obliger, embrassa le schisme des Samaritains. BOSS. *Hist.* I, 8. Il choisit parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur pour former le conseil public qu'il appela le sénat, ID. *ib.* III, 7. La patrie, au milieu des embûches, des traîtres, Remonte en sa mémoire, a recours aux ancêtres, Cherche ce qu'ils feraient en un danger pareil, Et des siècles vieillis assemble le conseil, A. CHÉNIER, *Poésies diverses*, p. 224. L'abominable arrêt de ce conseil farouche, VOLT. *Alz.* V, 4. || Tenir conseil, se consulter sur ce qu'il convient de faire. Monsieur, on tient conseil et le roi vous demande, ROTR. *Antig.* I, 5. Vous tiendrez avec eux votre conseil de famille, SÉV. 339. Dieu tient conseil en lui-même, BOSS. *Hist.* II, 1. || Fig. La sagesse n'était pas appelée au conseil de ce voyage, SÉV. 233. || Fig. Il a bientôt assemblé son conseil, c'est-à-dire il a bientôt pris son parti. || Fig. En langage de marine, on dit, quand il fait calme, que les vents sont au conseil. || Séance d'un conseil. Il allait au conseil dont l'heure qui pressait A tranché ce discours qu'à peine il commençait, CORN. *Cid*, I, 1. || Chambre du conseil, chambre où les juges se retirent pour délibérer. || Grand conseil, petit conseil, nom des assemblées qui gouvernent les cantons suisses. || Conseil des Anciens, conseil des Cinq-Cents, nom des deux assemblées dans la constitution de 1795, lors de l'établissement du Directoire; la première, composée de 250 membres, approuvait ou rejetait les propositions de la seconde qui, composée de 500 membres, avait seule le droit de faire les propositions des lois. || 8° Nom de différents corps chargés de délibérer ou donner leur avis sur des affaires publiques. Conseil exécutif. Conseil d'administration. Conseil de surveillance. || Conseil général de département, et, absolument, conseil général, assemblée de notables élus par les administrés pour assister l'administration du préfet. || Conseil d'arrondissement, assemblée de notables auprès du sous-préfet, chargée d'opérer la sous-répartition des impositions entre les communes. || Conseil de préfecture, sorte de tribunal administratif dans chaque département, présidé par le préfet. || Conseil municipal, assemblée de notables qui assistent le maire dans l'administration de la commune. Il s'est appelé aussi conseil de ville. || Conseil supérieur de l'instruction publique, conseil présidé par le ministre, composé d'archevêques, d'évêques, de ministres protestants, d'un rabbin, de conseillers d'État, de membres de la magistrature et de l'Institut, de membres du conseil de l'université, d'inspecteurs généraux, recteurs et professeurs de facultés, et appelé à donner son avis sur différentes affaires. || Conseil académique, conseil présidé par le recteur, composé d'un inspecteur de l'académie, d'un fonctionnaire de l'enseignement, du préfet ou de son délégué, de l'évêque ou de son délégué, d'un ministre protestant ou rabbin, s'il y a lieu; du procureur général près la cour d'appel, des membres du conseil général, et chargé, conjointement avec le recteur, d'administrer l'académie. || Conseil de l'université, conseil qui assiste le ministre de l'instruction publique dans ses fonctions. || Conseil de guerre, assemblée des officiers généraux d'une armée pour délibérer sur le parti à prendre en des circonstances importantes ou difficiles. || Conseil de fabrique, assemblée des notables d'une paroisse qui se forme pour délibérer sur les intérêts de la fabrique d'une église. || Conseil de commerce, assemblée de notables commerçants. || Conseil de prud'hommes (voy. PRUD'HOMMES). || 9° Nom de diverses juridictions. || Conseil de guerre, tribunal qui exerce la justice militaire. || Conseil de révision, tribunal militaire auquel on en appelle des arrêts des conseils de guerre. || Conseil de révision, assemblée annuelle dans chaque département pour prononcer sur les dispenses de service militaire. || Conseil nautique, conseil établi dans certains ports pour examiner la conduite des officiers de marine qui ont commandé un ou plusieurs bâtiments. || Conseil des prises, commission extraordinaire établie autrefois en temps de guerre, pour juger les prises de navires capturés sur l'ennemi. || Conseil de discipline (voy. DISCIPLINE). || Terme de droit. Conseil de famille, assemblée de parents, présidée par le juge de paix, pour régler les intérêts des mineurs et des interdits. || Autrefois, grand conseil, cour souveraine où les conseillers ne servaient que par semestre et qui connaissait des

appellations de la prévôté de l'hôtel, des différends entre présidiaux, des matières bénéficiales, des contrariétés d'arrêt. || Conseil des Dix, tribunal secret à Venise, qui, chargé de veiller à la sûreté de l'État, avait des pouvoirs illimités. || Le conseil aulique, l'un des tribunaux suprêmes de l'empire d'Allemagne, où se jugeaient les procès des princes. || Conseil provincial d'Artois, conseil souverain d'Alsace, de Roussillon, juridictions qui tenaient lieu de parlement dans les provinces. || **10°** Nom de différents conseils qui siégent ou siégeaient auprès du souverain. Conseil de cabinet, conseil le plus intime du prince. || Conseil des ministres, ou, absolument, le conseil, la réunion des ministres assemblés pour délibérer sur les affaires de l'État. On dit aussi en ce sens conseil de cabinet. || Conseil d'État, corps qui a dans ses attributions la charge de préparer les lois, ordonnances et règlements, de résoudre les difficultés en matière administrative et de juger les appels du contentieux administratif. || Autrefois, conseil d'État se disait du conseil particulier où le roi examinait avec ses ministres les affaires de paix, de guerre, de politique étrangère. || Conseil d'État se disait aussi d'un corps qui, en assemblée générale, était chargé de prononcer sur les demandes en cassation des arrêts des cours souveraines; il s'appelait alors conseil des parties et conseil privé. || Conseil d'en haut, conseil où présidait le roi et où se trouvaient le chancelier, les ministres d'État et autres personnes. || Conseil de conscience, conseil particulier où étaient le roi, son confesseur et quelques autres et où l'on décidait diverses matières concernant le clergé ou l'état ecclésiastique. || Le conseil privé, conseil particulier du souverain. || Autrefois conseil des dépêches, celui où se traitaient devant le roi les affaires de haute administration intérieure. || Autrefois conseil du roi, assemblée qui connaissait de tout ce qui intéressait l'administration générale du royaume. || Conseil des princes, des grands seigneurs, des communautés, l'assemblée de leurs intendants, avocats et autres pour régler l'administration de leur maison. || Proverbes. La nuit porte conseil, c'est-à-dire il faut réfléchir avant de prendre une résolution. Après que la nuit nous aura donné conseil, SÉV. 363. || À nouvelles affaires, nouveaux conseils, c'est-à-dire il ne faut pas trop prévoir les inconvénients, il faut se décider suivant les cas. || À parti pris point de conseil, c'est-à-dire les conseils sont inutiles quand la chose est décidée. || À chose faite, conseil pris, même sens. || On ne pèche point quand on pèche par conseil, c'est-à-dire il n'y a pas de faute quand on a pris avis de gens honnêtes et habiles. || Ce conseil-là est bon, mais il n'en faut guère user, se dit d'un avis qu'on ne veut pas suivre.

— HIST. XIe s. Se [il] soun conseil li donast, *Lois de Guill.* 12. Li reis Marsile ot son conseil finet, *Ch. de Rol.* V. Dès or [il] comence le cunseill que mal prist, *ib.* XII. Vers Charlemagne [je] lui durrai [donnerai] bon conseil, *ib.* CXCIII. Li empereres lui a dist à cunseill, *ib.* CCLII. Bavier et Saisne sont alet à conseill, *ib.* CCLXXVII. || XIIe s. Beneürez li huem chi ne alat el conseil des feluns, *Liber psalm.* p. 1. Consels d'orguel ne vaut, *Ronc.* p. 11. Iert [sera] tenus mes consois [mon conseil], *ib.* p. 25. Baron, fait-il, conseil vous ai requis, *ib.* p. 180. Par le conseil de fausse gent vilaine, *Couci*, XIV. À tart avez, dame, ce conseil pris, QUESNES, *Romancero*, p. 108. À cel consoil s'accordent tel cinq cent chevalier, *Sax.* XVI. Bien a creü li rois conseil de son damage, *ib.* XXVI. La parole est finée, et li consoilz se part, *ib.* XXIX. En l'autre chambre avant sist li reis od ses druz, U [où] ses conseils teneit od les mielz coneüz, *Th. le mart.* 39. || XIIIe s. Dolente, sans conseil [ne sachant que faire], mar [je] vi onques le jour, Que premier [je] vis d'Ugon l'acointance et l'amour, AUDEF. LE BAST. *Romanc.* p. 32. Adonc pristrent cil de l'ost conseil qu'il porroient faire, VILLEH. LXXIII. Fu requis Jofrois li mareschaus de Champaigne que il alast à Andrenoble et qu'il meist conseil à ce que ceste guerre fust abaissiée, ID. CXIX. Sire, font li message, nous voulons que vous aiés vostre conseil, et devant vostre conseil vous dirons le mandement de nos seigneurs.... ID. XI. Au palais où il estoient à conseil, ID. LXV. Et il dit que il le fera moult volentiers, et que cis consaus est moult bons, ID. XLII. Jà [elle] avoit en son cuer le conseil [de] l'aversier [diable], *Berte*, XI. Constance à ce conseil [délibération] fu mout tost apelée, *ib.* CXV. Mout ot li rois mes peres fol conseil et foubert, *ib.* XXXIV. Sachez, vous en avez mauvais conseil creü, *ib.* LI. À cest conseil [ils] se tiennent, ainsi fu establis, *ib.* LXXV. Mère, se dist la serve, vostre conseil [nous] ferons, *ib.* LXXVII. Li empereres mande ses barons, et leur prie que il li doinsent consel se il sejournera ou chevauchera cest yver, H. DE VALENC. XIII. Amors me dist que ge queïsse Ung compaignon, cui ge deïsse Mon conseil tout outréement, *la Rose*, 3117. Et nos devons savoir que tel establissement sunt fet par très grant conseil et por le commun pourfit, BEAUM. XLVIII, 4. Il orent conseil de envoier querre la royne de Cypre, JOINV. 203. Le roy lessa tous les autres conseulz de ses barons, et se tint au conseil de son frere, ID. 219. Sire, vous estes perdu se ne metés conseil en vous, ID. 240. La crestienté dechiet et font entre vos mains, et decherra encore plus se vous n'i metés conseil, ID. 290. Je vous loe et conseille que vous deffendés à tout vostre conseil juré, que il ne preingnent [reçoivent rien] de ceulz qui auront à besoigner par devant vous, ID. 288. Le roy rappela tous ses preudommes chevaliers de son conseil, et touz li loerent [conseillèrent] qu'il attendist, ID. 227. En ce point nous envoia le soudanc son conseil pour parler à nous, ID. 242. || XIVe s. Nous conseillons ou faisons conseulx, non pas de la fin ou des fins, mais des choses ordonnées à la fin, ORESME, *Eth.* 67. Lors fault [manque] bon conseil, quant le grant besoin est, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Si eut le roi de France plusieurs consaulx par quel costé il pourroit sus courir et combattre ses ennemis, FROISS. I, I, 315. || XVIe s. Nous appellons conseil, un propos deliberé de la volonté, quand le cœur de l'homme est veincu et subjugué par la tentation, CALV. *Instit.* 310. Et a tousjours esté conseil hazardeux de fier à la licence d'une armée, MONT. I, 27. Aufidius entrant en la chambre du conseil, ID. I, 74. Les conseilz des femmes y seront ils receus? luy dict elle, ID. I, 129. Le roy seant en son conseil d'Estat et privé, que l'on appeloit en ce temps là l'estroict conseil, CARL. VI, 35. Comme tout le monde se trouvast estonné d'un conseil si hardy et si avantureux.... AMYOT, *Cimon*, 9. Conseil de nuit ne fait ennui; conseil en vin n'a bonne fin, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 277.

— ÉTYM. Provenç. *conselh*, *cosselh*; catal. *consell*; espagn. *consejo*; portug. *conselho*; ital. *consiglio*; du latin *consilium*, même radical que *consulere* (voy. CONSULTER). Dans l'ancien français, au singulier, nominatif *li consels*, *conseus* ou *consaus*, au régime *le consel*; au pluriel, nominatif *li consel*, au régime *les consels*, *conseus* ou *consaus*. Palsgrave, p. 57, dit qu'on prononce *consei* devant une consonne.

† **CONSEILLABLE** (kon-sè-lla-bl', *ll* mouillées), *adj.* Qui peut être conseillé, donné comme avis.

— HIST. XIVe s. L'on pourroit fere question assavoir moult se toute question est conseillable, ORESME, *Eth.* 66.

— ÉTYM. *Conseiller.*

CONSEILLÉ, ÉE (kon-sè-llé, llée, *ll* mouillées, et non kon-sè-yé), *part. passé.* || **1°** Qui a reçu un conseil. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé. || **2°** Qui est recommandé en forme d'avis. La lecture conseillée par le maître.

1. **CONSEILLER** (kon-sè-llé, *ll* mouillées, et non kon-sè-yé), *v. a.* || **1°** Donner un conseil. Bien, mal conseiller quelqu'un. Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue, BOIL. *Art p.* I. Un prince que la sagesse conseille, que la valeur anime, et que la justice accompagne dans toutes ses actions, BOSS. *Reine d'Anglet.* || Absolument. Quand l'arrêt est porté, qui conseille est coupable, VOLT. *Orphel.* V, 2. || On a dit conseiller quelqu'un de faire quelque chose. Nous l'avons conseillé de bâtir, PASC. *Lett. à Mme Périer*, 5 novembre 1648. Le vieil Ozius conseilla l'empereur [Constantin] d'assembler un concile, VOLT. *Phil.* II, 388. Cette tournure est peu usitée. || **2°** Suggérer par conseil quelque chose à quelqu'un. Voyons les beaux discours qu'un flatteur lui conseille, ROTR. *Vencesl.* I, 1. Vous a-t-il conseillé beaucoup de lâchetés? CORN. *Nicom.* III, 2. Je vous prie de me conseiller tout ce que je dois faire, MOL. *l'Am. méd.* I, 1. || Conseiller de, avec l'infinitif. Je lui conseillerais de s'assurer d'un autre, CORN. *Nicom.* III, 2. Je veux lui conseiller de ne m'épouser pas, ID. *Sertor.* V, 4. Que me conseillez-vous? — Je vous conseille, moi, de prendre cet époux. — Vous me le conseillez? MOL. *Tart.* II, 4. Je vous conseillerais de ne l'apprendre pas, TH. CORN. *Ariane*, II, 4. Ne me conseille pas de me faire haïr, VOLT. *Mort de Cés.* I, 4. || On l'emploie quelquefois avec *que* et le subjonctif. Il conseilla que cela fût fait. || **3°** Se conseiller, *v. réfl.* Prendre conseil. Conseillez-vous-en donc avec des gens de bien, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 2. J'en avais toutes les envies du monde, et je me suis même encore aujourd'hui conseillé au ciel pour cela, MOL. *Festin de Pierre*, V, 3. Si vous vous conseillez à moi, je serais fort embarrassé, ID. *Amants magnifiques*, II, 1. Ce qui est véritable quoique très-surprenant, Mme de Maintenon s'en appuyait [de la duchesse de Bourgogne] et quelquefois se conseillait à elle, ST-SIM. 321, 202. || Prendre conseil de soi-même. Il est vrai que chacun volontiers se conseille, Qu'il aime que son sens règle ses actions, CORN. *Imitation*, I, 9. Et ses mânes.... se conseillent dans le silence et l'obscurité du tombeau, VAUVEN. *Éloge de Louis XIV.* || Être conseillé. Une pareille chose ne se conseille pas.

— HIST. XIe s. Conseilez moi come mi home saive, *Ch. de Rol.* II. || XIIe s. Vostre emperere fut mout mal consiliez, *Ronc.* p. 89. Fiere destrucion je vous sai conseillier, *ib.* p. 200. Sire, dit Escorfaus, bien [je] vous sai consoillier, *Sax.* VI, Li dus Bueves.... À Gilemer l'Escot commence à consoillier, *ib.* XVI. À mon pooir [je] vous ai consoillé mainte fie [fois], Et encor vous consoil, *ib.* XX. Li reis en saisireit les rentes et les fiez, Tresque li lius sereit de pastur conseilliez [aurait un prêtre pour le diriger], *Th. le mart.* 61. || XIIIe s. En l'oreille [elle] lui prent tantost à conseiller, *Berte*, XI. [Que] Dame Dieu li consaut et ses saintismes noms, *ib.* XXIII. Il en ont mout entre eux conseillié et parlé, *ib.* LXXXI. Et cil respondirent qu'il s'en conseilleroient, et leur en respondroient l'endemain, VILLEH. CXLVII. De ce se conseilla li marchis à ses homes, ID. CXXIV. Si baron li loerent que il alast à Salenyque por conseillier la terre, et por sejorner illuec, H. DE VALENC. XIII. Il est droit que je me conseille, RUTEB. *Testam. de l'ame.* Quant aucuns benefices de sainte esglise escheoit au roy, avant que il le donnast, il se conseilloit à bones persones de religion et d'autres, JOINV. 293. Il leur requist que il li aidassent à conseiller comment l'en departiroit ce que l'en avoit gaaingné en la ville, ID. 216. || XIVe s. Élettion est de chose devant conseillie, ORESME, *Eth.* 64. Nous disons que bien conseillier est la principal operacion de prudence, ID. *ib.* 178. || XVe s. Là furent parlementés et conseillés plusieurs avis et statuts entre les seigneurs et leurs pays, FROISS. I, I, 125. Le roi ne lui eust jamais conseillé à ce faire, ID. I, I, 326. Sur les lettres et requestes du roi de France, les barons d'Escosse se conseillerent; quand ils furent bien conseillés, et ils eurent bien consideré parfaitement toutes leurs besognes.... ID. I, I, 75. || XVIe s. Quiconque donc estimera le tout avec bon jugement, cognoistra qu'ils ont esté mal conseillez [inspirés], CALV. *Instit.* 991. Comment Panurge conseille [demande conseil] à Pantagruel, pour sçavoir s'il se doibt marier, RAB. *Pant.* III, 9. J'en suys, respondist Pantagruel, d'adviz, et je vous conseille, ID. *ib.* Conseillé de se retirer de la meslée, MONT. I, 16. Je ne conseille qu'on confonde leurs regles, on s'y tromperoit, ID. I, 214. Je n'aime ni à conseiller ny à suyvre une vertu si sauvage, ID. I, 224. Il conseille de ne s'y enfoncer oultre les bornes du profict, ID. I, 224. Conseillant à Lucilius de changer cette vie voluptueuse, ID. I, 251. Cette belle victoire gaignée, les amis de Hannibal luy conseilloient qu'il suivist sa fortune, AMYOT, *Fab.* 34. Ce que tout le monde estimoit estre grande temerité à luy et le jugeoient en cela fort mal conseillé [avisé], ID. *Lucull.* 43. Ciceron ne le luy vouloit point ottroyer sur le champ, ains s'en vouloit conseiller à loisir, ID. *Cicéron*, 11. Après avoir un peu mieulx pensé, il fut conseillé de n'y aller point en personne pour la crainte et le danger des Grecs, ID. *Artax.* 15. .... À sçavoir conseiller ta face à ton mirouer, RONSARD, 894.

— ÉTYM. *Conseil;* provenç. *cosselhar*, *cosseillar*, anc. espagn. *consejar;* ital. *consigliare*.

2. **CONSEILLER, ÈRE** (kon-sè llé, llè-r', *ll* mouillées, et non con-sè-yé; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie; des conseillers habiles, dites: des kon-se-llé-z habiles), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui donne conseil. Qui fait le conseiller n'est plus ambassadeur; Il excède la charge, et lui-même y renonce, CORN. *Nicom.* III, 3. Ne m'importune plus, conseillère indiscrète, TRISTAN, *Mariane*, V, 1. Ah! tu me rends la vie et le sceptre à la fois; Un sage conseiller est le bonheur des rois, CORN. *Pomp.* II, 4. Tite n'oublia rien pour le sauver [le temple juif], quoique ses conseillers lui représentassent que, tant qu'il subsisterait, les Juifs, qui y attachaient leur destinée, ne cesseraient jamais d'être rebelles, BOSS. *Hist.* II, 8. Loin de loger en nos maisons Ces deux filles du ciel, ces sages conseillères, LA FONT. *Quinquina*, II. || Fig. La passion est une conseillère dangereuse. En toute chose le temps est un excellent conseiller, BOSS. *Polit.* L'histoire qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes, ID. *Duch. d'Orl.* || Dans le langage précieux, le conseiller des grâces, le conseiller des dames, [illegible]. Vite venez vous tendre ici le

conseiller des grâces, MOL. *Préc.* 7. Les conseillers muets dont se servent nos dames, LA FONT. *Fab.* I, 11. || 2° Membre d'un conseil ou de certains tribunaux. Conseiller d'État. Conseiller de préfecture. Conseiller à la cour de cassation, etc. || Conseiller d'honneur, conseiller en exercice, à la place duquel est attachée cette qualification. || Conseiller-né, se disait d'une qualité attribuée à certaines dignités qui donnait à celui qui la possédait entrée au parlement. L'archevêque de Paris était un conseiller-né du parlement. || Conseiller du roi, titre d'honneur attaché autrefois à certains offices, et que prenaient aussi les évêques. || Conseiller du roi en tous ses conseils, titre des ministres, secrétaires d'État, contrôleurs généraux des finances, et conseillers d'État ordinaires. || Conseiller-clerc, conseiller ecclésiastique. || Conseillers, notables choisis pour assister les consuls. Conseiller de ville. || Autrefois, conseiller à la cour signifiait conseiller au parlement. || Titre de magistrat et fonctionnaire dans les cours d'Allemagne. Conseiller intime. Conseiller privé. || 3° *S. f.* Conseillère, la femme d'un conseiller. Mme la conseillère. Madame l'avocate est assez téméraire Pour aller du même air que va la conseillère, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, IV, 3. J'ai fait ce que j'ai pu pour le mettre en estime [mon mari, un tabellion]; Conseillère à la cour, présidente à mortier, Faisaient moins de fracas que moi dans mon quartier, ID. *ib.* || Dans certaines communautés de femmes, conseillères, celles qui composent le conseil de la supérieure. || 4° *Adj.* Que chez moi les avis ont de tristes salaires; Qu'un valet conseiller y fait mal ses affaires, MOL. *l'Étour.* I, 2. || 5° Conseiller, un des noms vulgaires du rouge-gorge. || Proverbe. Ici les conseillers n'ont point de gages, proverbe avec lequel on écarte ceux qui donnent des conseils sans qu'on leur en demande.

— ÉTYM. Xe s. Elle n'out escoltet les mals conselliers, *Eulalie.* || XIIe s. Bon conseller avez, *Ronc.* p. 4. Quant ot li reis Henris [quand le roi Henri apprend que] l'arcevesques s'en fui, Durement s'en marri, e si conseillier tuit, *Th. le mart.* 63. E li reis David le fist sun privé cunseiller, *Rois*, 214. || XIIIe s. De Symon fist li rois son maistre conseiller, *Berte*, CXXIX. || XVe s. Philippe de Chasteaux, son maitre escuyer et son souverain conseiller [de Jean de Hainaut], FROISS. I, I, 27. || XVIe s. Il a voulu estre legislateur en commandant cela, et non point un conseiller comme ils songent, CALV. *Instit.* 315. Il n'y a nul homme qui ait cognu le secret de Dieu, ou ait esté son conseillier, ID. *ib.* 450. Acheter un estat de conseiller en la cour de parlement. — La cour de parlement delegue deux conseillers d'icelle, DESPER. *Contes*, CXXVI. Elles [les femmes] ne font sinon leur face regarder Au crystal d'un miroir conseiller de leur grace, Despites si quelque autre en beauté les surpasse, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 224, dans LACURNE. Tu n'as desdaigné d'estre conseiller de ma vie [de me conseiller de vivre] et tesmoing de ma mort, MONT. II, 40.

— ÉTYM. Provenç. *cosselier, cosseilher, conseiller*; espagn. *consejero*; portug. *conselheiro*; ital. *consigliere*; du bas-latin *consiliarius*, de *consilium* (voy. CONSEIL).

† **CONSEILLEUR** (kon-sè-lleur, *ll* mouillées, et non kon-sè-yeur), *s. m.* Celui qui donne des conseils. || Proverbe. Les conseilleurs ne sont pas les payeurs, c'est-à-dire celui qui donne un conseil n'a pas la responsabilité de la chose qu'il conseille.

— HIST. XIIe s. Mais se je ai le los [l'avis] de mes consoilleors, *Sax.* XXVII. || XIIIe s. Qu'il soit de ceste chose et maistre et conseillere, *Berte*, XII. Nus baillix, en sa baillie, de coze qui puist revenir par devant li en jugement, ne doit estre advocas ne conseilliere, BEAUM. 35.

— ÉTYM. Provenç. *cosselhaire, cosselhador*; anc. espagn. *consejador*; ital. *consigliatore*. Dans le provençal et l'ancien français, au singulier nominatif *cosselhaire, conseillere*, du bas-latin *consiliátor*, avec l'accent sur *a*; régime *cosselhador, conseilleor*, de *consiliatórem*, avec l'accent sur *to*. Voy. CONSEILLER 1.

† **CONSENS** (kon-san), *s. m.* Terme de droit canonique. Approbation, à Rome, de la résignation d'un bénéfice. Le jour du consens est le jour que la désignation d'un bénéfice est admise en cour de Rome.

— ÉTYM. Lat. *consensus*, consentement, de *cum*, et *sensus*, sens.

† **CONSENSUEL, ELLE** (kon-san-su-èl, è-l'), *adj.* Terme de pratique. Contrat consensuel, contrat formé par le seul consentement des parties.

— ÉTYM. Latin *consensus*, consentement; c'est un adjectif formé comme *sensuel* de *sensus*.

† **CONSENSUS** (kon-sin-sus'), *s. m.* Terme de physiologie. Relation des diverses parties du corps, plus connue sous le nom de sympathie. Le consensus vital.

— ÉTYM. Lat. *consensus*, accord, de *cum*, et *sensus*, sens.

CONSENTANT, ANTE (kon-san-tan, tan-t'), *adj.* Terme de droit. Qui consent. Le mari est consentant; la femme est consentante. La partie consentante.

— HIST. XIIe s. Sainte escripture dit.... Que li consentanz est del mesfait en partie, *Th. le mart.* 72. || XIIIe s. Luxure dampne à cop à tout le mains [moins] deux ames, Non pas tant seulement les seigneurs ne les dames, Mais tous les consentans, soient homes ou fames, J. DE MEUNG, *Test.* 1799. Li bareteur qui font la fraude et tuit li consentant doivent estre puni comme larron, BEAUM. XXXV, 25. || XIVe s. Ledit Francisque fut consentant du cas, COMM. VII, 10.

— ÉTYM. *Consentir.* Dans le XVIe siècle on usait beaucoup d'un adjectif *consent, consente*, qui avait même sens.

CONSENTEMENT (kon-san-te-man), *s. m.* || 1° Uniformité d'opinion. Le consentement de tous les hommes sur ce point. || 2° Action de consentir à quelque chose. Il demande mon consentement pour épouser ma nièce, SÉV. 224. Quand cela se fait du consentement de la fille, PASC. *Prov.* 9. Mais n'exigez d'un fils aucun consentement, CORN. *Nicom.* II, 3. Je vous réponds déjà de son consentement, RAC. *Andr.* II, 3. Une fille et même une veuve qui a moins de vingt-cinq ans ne peut contracter mariage sans demander le consentement de son père, de sa mère, ou de ses proches, LE MAÎTRE, *Plaid.* 2, dans RICHELET. || Terme de droit. Consentement exprès, consentement manifesté de vive voix ou par écrit. || Du consentement de....; locution signifiant selon l'opinion unanime Voilà, du consentement de tous les auteurs catholiques et protestants, le fondement des premières guerres, BOSS. *Variat.* X, § 47. Je commence, dans cet examen, par ce qui est, du consentement de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, le fondement de la solide gloire d'un héros, je veux dire la justice de la guerre qu'il entreprend, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 617, dans POUGENS.

— SYN. CONSENTEMENT, PERMISSION, AGRÉMENT. Termes qui ont tous trois rapport à des actions de la vie où l'événement dépend en partie de nous, en partie de la volonté des autres. Le consentement, signifiant conformité de sentiment, veut dire qu'on tombe d'accord avec la personne qui demande le consentement. La permission est relative à des choses qui ne sont pas permises, qui sont défendues, et pour lesquelles on obtient dispense. L'agrément, voulant dire qu'on prend à gré, est une nuance du consentement.

— HIST. XIVe s. Et par ce vouloit Homerus amonnester et induire les roys de Grece que il ne ordenassent pas de la chose publique sans le consentement et elettion du peuple, ORESME, *Eth.* 69. || XVe s. Et disoient aucuns que c'estoit du consentement du comte d'Ammarle, FENIN, 1418. Du consentement des parties, *Bouciq.* I, ch. 38. || XVIe s. Il convenoit donc aux prophetes de n'avoir nul consentement avec telles assemblées, veu que c'eust esté une conspiration meschante contre Dieu, CALVIN, *Instit.* 843. Au premier plus effronté qui dict son choix, voilà un consentement de voix encores plus grand à refuser celuy-là, MONT. IV, 83. Le plus grand argument de la verité, c'est le general consentement du monde, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. *Consentir*; provenç. *cossentimen*; espagn. *consentimiento*; ital. *consentimento*.

CONSENTI, IE (kon-san-ti, tie), *part. passé.* Terme de droit. C'est un ajournement consenti par les parties. || En général, accordé. Tant de preuves sont superflues en une vérité si visible et si généralement consentie, COSTAR, dans RICHELET.

CONSENTIR (kon-san-tir), je consens, nous consentons; je consentais; je consentis; je consentirai; consens, consentons; que je consente, que nous consentions; que je consentisse; consentant, consenti, *v. n.* || 1° Se rendre à un sentiment, à une volonté, à une obligation. C'était consentir en même temps à l'extinction de la religion, de l'alliance et du sacerdoce, BOSS. *Variat.* 5e *avertissement*, § 24. Croyez-vous.... Que ma foi, mon honneur, mon amour y consente? RAC. *Iph.* IV, 6. Non, tu ne mourras point, je n'y puis consentir, ID. *ib.* I, 1. Il pourra consentir à ce double hyménée, CORN. *Agésil.* II, 6. || Consentir à, avec l'infinitif. Et quelque grand malheur qui m'en puisse arriver, Je consens à me perdre afin de la sauver, ID. *Cinna*, II, 1. Peut-être à m'accuser j'aurais pu consentir, RAC. *Phèd.* IV, 6. Toutes les fois que l'on consent aux vraisemblances, on se met certainement en danger de se tromper, MALEBR. *Recherches*, VI, 1. || Consentir de, avec l'infinitif. Fait si bien qu'à la fin sa compagne consent De lui prêter sa hutte, LA FONT. *Fabl.* II, 7. Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé, Mais enfin je consens d'oublier le passé, RAC. *Andr.* IV, 5. César lui-même ici consent de vous entendre, RAC. *Brit.* II, 1. Perrault l'antipindarique Et Despréaux l'homérique Consentent de s'embrasser, BOIL. *Épigr.* 29. D'autres consentent d'être gouvernés par leurs amis, en des choses presque indifférentes, LA BRUY. IV. || Consentir avec *que* et le subjonctif. Mais je veux consentir qu'elle soit pour une autre, MOL. *Mis.* IV, 3. Elle consent [la Société de Jésus] qu'ils gardent leur opinion, pourvu que la sienne soit libre, PASC. *Prov.* 1. Nous consentons que de tous les devoirs qu'il [l'Évangile] vous prescrit, vous ne vous croyiez obligés d'observer que ceux.... MASS. *Carême, Évidence de la loi.* On consent que vous borniez là toute votre piété et que vous laissiez tout le reste comme douteux, ID. *ib.* Nous consentons que vous soyez le juge entre nous et l'incrédulité, MASS. *Carême, Doutes sur la rel.* Le peuple, par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat, VERTOT, *Révol. rom.* liv. VII, p. 189. S'il le faut, je consens qu'on lui parle de moi, RAC. *Andr.* IV, 1. Je consens que mes yeux soient toujours abusés, ID. *Phèd.* V, 7. || 2° Terme de marine. Se courber sous un effort. Cette vergue a fortement consenti. Un vaisseau a consenti dans toutes ses parties pendant l'échouage, quand toutes les liaisons en sont larguées. || 3° Terme didactique. Participer, concourir à la production d'un résultat. Hippocrate a dit que tout, dans le corps humain, conspirait et consentait. || 4° *V. a.* Terme de droit. Consentir la vente d'une terre, un traité, une hypothèque. Consentir l'impôt. Pour contracter une société, toutes les parties la doivent consentir, PATRU, *Plaid.* VI, dans RICHELET. || Dans le langage général, accorder. Il [le trône] est à l'un de nous, si l'autre le consent, CORN. *Rodog.* II, 4. Le consentiras-tu cet effort sur ma flamme? ID. *ib.* III, 3. Partez, je le consens, ID. *D. Sanche*, IV, 5. Mais je mourrai plutôt que de consentir rien, MOL. *D. Garcie*, I, 5. L'amitié le consent, si l'amour l'appréhende, CORN. *Rod.* IV, 1. || Proverbe. Qui ne dit mot consent, c'est-à-dire, garder le silence, ne pas faire d'objection peut passer pour un consentement.

— REM. 1. L'usage constant des auteurs est de dire : je consens que.... et non : je consens à ce que; ainsi, je consens que tu ailles, et non à ce que tu ailles. || 2. Les grammairiens ont essayé de distinguer *consentir à* et *consentir de*, avec un infinitif, disant que *consentir de* veut dire ne pas s'opposer, et *consentir à*, donner son consentement, mais l'examen des exemples des auteurs ne permet guère de faire ces distinctions.

— SYN. CONSENTIR, ACQUIESCER. Consentir, c'est, étymologiquement, tomber d'accord. Acquiescer, c'est, étymologiquement, se mettre en repos à l'égard de quelque chose. Dans le consentement, il y a conformité de sentiment : dans l'acquiescement il y a conformité de volonté. Un père consent au mariage de son fils. Un chrétien acquiesce à la volonté de Dieu.

— HIST. XIe s. Dist au paien : Deus tout mal te consente, *Ch. de Rol.* CXXII. Par ta mercit, se tei plait, me cunsent [accorde moi] Que.... *ib.* CCXXIV. || XIIe s. Se Deus [Dieu] de gloire repairer me consent, *Ronc.* p. 15. Ne lui font mal, car Dex ne leur consent, *ib* p. 95. Consentez moi et droiture et honor, *ib.* p. 108. Et Diex pourquoi le consent [pourquoi Dieu y consent-il] Qu'il se veut si bien mentir [qu'on veuille mentir]? *Couci*, IV. Quant de lui [d'elle] sont tuit mi penser, Moult me plaist ce que me consent [elle m'accorde], *ib.* p. 121. Sire, ce dist Girarz, se Dex le me consant, Jà d'endroit le message n'i perderez neant, *Sax.* XXI. Par tut [il] li aidera là ù raisons consent, *Th. le mart.* 58. || XIIIe s. La bele lui respont : Ja Diex ne le consente, Qu'en soignentage [concubinage] soit usée ma jouvente, AUDEF. LE BAST. *Romancero*, p. 22. Se nostre sire le velt consentir, VILLEH. XII. Diex consent mainte gent traïson à fournir, *Berte*, LXIII. Je verrai se c'est voirs, se Diex l'a consenti [permis], *ib.* LXXXIX. || XIVe s. Si comme ceulz qui se consentent et tiennent une opinion des mouvemens du ciel ou d'autre speculacion, ORESME, *Eth.* 271. || XVe s. Nulle guerre entre elles [les villes de Flandre] ne se pouvoit

mouvoir, si leur sire le comte ne le consentoit, FROISS. II, II, 52. Le comte a consentu, et sont issus de son hostel ceux ou aucuns qui ont fait si grand outrage, ID. II, II, 61. Il chargeoit ces gens d'avoir fait consentir au duc Philippe ceste restitution, COM. I, 2. A quoy pour riens ceulx de la ville ne se fussent consentis, ID. V, 14. Le dit duc Phelipe consentit estre mis sus [qu'on levât] de ses gens, ID. I, 2. Dieu ne luy vouloit consentir ceste grace que de recevoir ce saige conseil, ID. V, 8. || XVIe s. Si menterie en mes propos je mets, Je me consens qu'il face que jamais Je ne le voye, MAROT, IV, 54. Les assemblées d'iceux sont conventicules profanes, avec lesquelles il ne seroit non plus licite de consentir, que de renoncer Dieu, CALVIN, *Instit.* 843. Elle qui se consentoit d'estre trompée, MARG. *Nouv.* VII. Eumenes n'y consentit, qu'Antigonus ne luy eust.... MONT. I, 26. Ce seroit faire tort à la bonté divine, si l'univers ne consentoit à nostre creance, ID. II, 148. Homere a esté contrainct de consentir que Venus feust blecée au combat de Troye, ID. III, 7. Ilz aimerent mieux luy consentir de bonne voulunté ce qu'il leur demandoit que d'attendre qu'ilz y fussent contraintz par force, AMYOT, *Thés.* 28. Sagement il faut poiser ces choses et embrasser ce qui consent [est d'accord] à la parole de Dieu, SLEIDAN, f° 2. Plusieurs bestes et plantes estrangeres consentent de vivre parmi nous avec soin requis, O. DE SERRES, 458.

— ÉTYM. Provenç. *consentir, cossentir;* espagn. *consentir;* ital. *consentire;* du latin *consentire*, de *cum*, et *sentire*, sentir, penser.

CONSÉQUEMMENT (kon-sé-ka-man), *adv.* || 1° D'une manière conséquente, qui se suit, s'enchaîne. Bien définir ses mots pour parler conséquemment, BOSS. *Réponse.* On ne peut parler conséquemment avec nous, ID. *Avert.* II. Qui doute que les enfants ne conçoivent, qu'ils ne jugent, qu'ils ne raisonnent conséquemment? LA BRUY. XI. Aussi ne parle-t-il guère conséquemment et avec suite, ID. *ib.* Ceux qui disent que, si la matière pouvait recevoir le don de la pensée, l'âme ne serait pas immortelle, raisonnent-ils bien conséquemment? VOLT. *Newt.* I, 7. Il y a des hommes qui conçoivent très-distinctement et qui ne raisonnent pas conséquemment, VAUVEN. *Justesse.* Personne ne parlait plus juste, plus nettement, plus conséquemment [que le duc de Chevreuse], ST-SIM. 192, 66. Agir, parler conséquemment, agir, parler conformément à ses vues. [Celui-là] va seul à son but, et vit conséquemment, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° En conséquence. Ainsi conséquemment [il en est de même] de tout dont je t'offense, RÉGNIER, *Sat.* XV. Ils décident en leur faveur et agissent conséquemment, LA BRUY. XI. Si l'Inde est la contrée la plus anciennement policée, elle doit conséquemment avoir eu la plus ancienne forme de religion, VOLT. *Mœurs*, 4. C'est dans ce sacrifice où le religieux se donne lui-même, qu'il donne conséquemment et qu'il sacrifie toutes ces prétentions [du monde], BOURD. *Pensées*, t. II, p. 424. || Conséquemment à, en conséquence de. Conséquemment à cette doctrine. Les hommes, dira-t-on, conséquemment à la prédestination de Dieu, ne sont plus maîtres de leur volonté, BOURD. *Carême*, I, *Prédestinat.* 378. Voyez si le monde n'agit pas conséquemment à cette persuasion, MASS. *Carême, Pardon.*

— HIST. XVe s. Consequemment au mois de mars mourut dame de Bar, comtesse de St-Pol, G. CHASTELLAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. La royne s'assit on premier lieu, consequemment les aultres selon leur degré et dignité, RAB. *Pant.* V, 33. Dindenault en print ung grant et fort par la toyson, cuydant ainsy le retenir, et saulver le reste aussi consequemment, ID. *ib.* IV, 8. Il feit jurer premierement aux rois et aux senateurs, puis consequemment à tout le peuple, qu'ilz garderoient ses statuts, AMYOT, *Lyc.* 60. Qui se tiendroit de passer puis après en Afrique et à Carthage, qui seront consequemment en si belle prise? ID. *Pyrrhus*, 30. Il ne se donna garde qu'il se trouva en estroitte disette de tous vivres, et consequemment en grand danger, ID. *Artax.* 34. Desquelles toutes sera parlé cy après consequemment l'une après l'aultre, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, f° 50, *verso.*

— ÉTYM. *Conséquent*, et le suffixe *ment.*

CONSÉQUENCE (kon-sé-kan-s'), *s. f.* Terme de logique. || 1° Conclusion déduite d'une proposition, d'un principe, d'un fait. Les prémisses et la conséquence d'un syllogisme. D'où l'on peut tirer une conséquence infaillible, CORN. *Ex. de Pompée.* Du premier principe il tire cette conséquence, BOSS. *Déf.* Le marquis de Villeroy a eu ordre de se retirer de la cour pour sa mauvaise conduite; voilà tout ce qu'a dit Sa Majesté; on tire plusieurs conséquences; on s'en prend à des gens.... SÉV. 118. Vous verrez les conséquences qu'il en tire, PASC. *Prov.* 9. Ils tirent de leur conduite des conséquences pour l'innocence de M. Arnaud, ID. *ib.* 3. Pour en tirer des conséquences qui la déshonorent, ID. *ib.* 13. Tirant une conséquence de ce qu'ils voyaient à ce qu'ils ne voyaient pas, ID. *Pesant. de l'air, Conclusion.* Ce principe: qu'il ne faut pas imputer les conséquences à qui les nie, BOSS. 3e *avertissement aux protestants.* C'est une maxime certaine que les conséquences de l'être sont aussi conséquences de la cause de l'être, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p 171. Les superstitieux et les hypocrites qui l'entouraient l'ont amené de conséquence en conséquence à rejeter les propositions avantageuses des religionnaires du nouveau monde, RAYNAL, *Hist. phil. des Indes*, XVI, 9. || Tirer une chose à conséquence, lui faire produire une conséquence. L'exemple de St-Mathias ne doit pas être tiré à conséquence, BOSS. *Var.* XV. || Fig. Tirer à conséquence, avoir des suites, être de quelque importance (ici tirer est pris d'une façon neutre). Sans que cela pût tirer à la moindre conséquence, HAMILT. *Gramm.* 9. Je ne sais si un besoin extrême ou une violente passion ou un premier mouvement tirent à conséquence, LA BRUY. XII. Combien de sortes de ridicules répandus parmi les hommes, mais qui, par leur singularité, ne tirent point à conséquence et ne sont d'aucune ressource pour l'instruction et la morale! ID. XI. Rien n'est plus vrai; cet aveu ne tire pas à conséquence, FONTEN. *Hélène, Fulvie.* Cet accord n'est pas assez sûr pour tirer à conséquence, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 10. On dit que, si j'avais de l'argent, cela tirerait à conséquence, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* || En conséquence, *loc. adv.* Conséquemment, conformément à. J'ai reçu votre lettre et j'agirai en conséquence. || En conséquence de. J'agirai en conséquence de vos ordres, de vos avis. Agir en conséquence de cette loi, BOSS. *Hist.* II, 13. || En termes d'astronomie, le mouvement d'une planète est en conséquence, quand elle se meut ou paraît se mouvoir d'occident en orient. || 2° Suites qu'une chose entraîne. Ne m'en faites point craindre les conséquences, ROTR. *Vencesl.* III, 2. Tout risquer, sans avoir égard aux conséquences, HAMILT. *Gramm.* 5. Ses moindres fautes sont d'une conséquence infinie, FÉN. *Tél.* XIX. Les moindres choses ont de grandes conséquences, ID. *ib.* XII. L'erreur d'un seul homme a des conséquences affreuses, ID. *ib.* XXIII. Les fautes qu'on y peut faire sont, selon notre maître Hippocrate, d'une dangereuse conséquence, MOL. *Am. méd.* II, 5. Voilà un doute d'une terrible conséquence, PASC. *Préf. Var.* Un simple récit qui n'aurait aucune conséquence, ID. *Prov.* 13. Quoique cette matière n'ait peut-être pas d'abord de quoi frapper vos esprits, vous en comprendrez néanmoins bientôt toute la conséquence, BOURD. *Car.* II, *Observat. de la loi*, 176. || Faire des conséquences, avoir des suites. Néanmoins, le prince n'eut point d'imitateurs, et son action ne fit point de conséquence, BALZ. 1re *histoire.* Un homme mort n'est qu'un homme mort, et ne fait point de conséquence, MOL. *Amour méd.* II, 3. || De conséquence, en parlant des choses, qui a des suites, de l'importance. Il sera difficile d'en proposer aucunes qui soient de conséquence, DESC. *Préf.* Ces faits et les autres sont de la dernière conséquence, BOSS. *Relat.* Des choses de peu de conséquence, ID. *Exp. avert.* Ce sera de très-grande conséquence pour les Huguenots de ce pays, ID. *Lett.* 112. Si vous chargiez l'un de vos gens d'une affaire de conséquence, SÉV. 329. Je sais bien qu'un bienfait de cette conséquence Ne saurait demander trop de reconnaissance, MOL. *D. Garc.* V, 5. Un service, seigneur, de cette conséquence, Aura bien le pouvoir d'effacer votre offense, ID. *ib.* IV, 11. Il s'agit d'une chose de conséquence que l'on m'a proposée, ID. *Mar. f.* 2. Des affaires de la dernière conséquence vous ont obligé à partir, ID. *Festin de P.* I, 3. Ce procès m'est d'une conséquence tout à fait grande, ID. *l'Av.* II, 6. Je viens de me souvenir que j'ai une affaire de conséquence, qui ne me permet pas d'attendre, DANCOURT, *le Cheval. à la mode*, II, 10. Je laisserai beaucoup de petites choses où il fit paraître la vivacité de son esprit; elles sont de trop peu de conséquence pour en informer la postérité, LA FONT. *Vie d'Ésope.* J'ai pensé que le sujet des disputes de la Sorbonne était d'une extrême conséquence pour la religion, PASC. *Prov.* 1. Une affaire qui n'est d'aucune conséquence pour l'Église, ID. *ib.* 18. En voici une que, par avance, je vais vous écrire, parce qu'elle me paraît plus de conséquence que les autres, BOIL. *Lett. à M. de Maucroix.* En des choses graves et de conséquence, LA BRUY. IV. Comme les rois de Macédoine ne pouvaient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec était de conséquence, MONTESQ. *Rom.* ch. 5. Cette île était d'une conséquence extrême pour Charles, VOLT. *Charles XII*, liv. VIII. || De conséquence, en parlant des personnes. C'est un prélat de conséquence, prêchant avec dignité, SÉV. 419. C'est un ami de conséquence, ID. 602. C'est un ami de grande conséquence, ID. 288. Il s'était trouvé dans une compagnie de grande conséquence, ID. 142. Prépare-toi désormais à vivre dans un grand respect avec un homme de ma conséquence, MOL. *Méd. m. lui*, III, 11. Comment aurais-je pu, après cela, ne pas me croire un homme de conséquence? LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 5. Il ne faut pas s'imaginer qu'Aristophane fût un homme de peu de conséquence dans sa république, comme le sont ici les poëtes qui fournissent des pièces comiques au théâtre, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. XI, p. 589, dans POUGENS. || Sans conséquence, sans qu'on doive faire attention à.... Ils se voyaient tant qu'ils voulaient, sans conséquence, HAMILT. *Gramm.* 7. En disant tout ce qu'on pouvait dire sans conséquence, il [Télémaque] savait s'arrêter aux choses qui pouvaient donner quelque soupçon, FÉN. *Tél.* XVI. On peut, sans conséquence et sans honte, ignorer beaucoup de choses hors de son état, DIDER. *Correspond.* || C'est un homme sans conséquence, c'est un homme auquel on ne doit pas faire attention, soit parce qu'il est étourdi, sans gravité, soit parce qu'il a pris certaines habitudes de sans-gêne, soit parce que son âge ou son caractère écartent tout soupçon. Il vous est utile qu'un homme sans intérêt et sans conséquence vous parle en secret un langage dur, FÉN. *Tél.* XII. Rire des gens d'esprit, c'est le privilége des sots; ils sont dans le monde ce que les fous sont à la cour, je veux dire sans conséquence, LA BRUY. V. Personnes commodes, agréables, riches, qui prêtent et qui sont sans conséquence, ID. VIII. || 3° Suite dans les idées, dans la conduite. Il faut que la vie d'un homme ait de la conséquence, et pour cela chacun doit toujours considérer son passé.

— REM. Des grammairiens ont affirmé que *conséquence* ne peut jamais se dire pour *importance;* qu'autrement *important* pourrait se dire pour *conséquent;* ce qui est, comme on sait, une grosse faute. Ils ont raison. Conséquence ne veut jamais dire que suite plus ou moins grave. Mais, de là, les anciens ont tiré la locution *de conséquence* qui, signifiant proprement ayant des suites, a pris facilement le sens de l'importance et s'est appliqué non-seulement aux choses, mais aux personnes.

— SYN. CONSÉQUENCE, CONSÉQUENT. Ces deux mots se prennent indifféremment pour la conclusion d'un raisonnement. Cependant les logiciens font une distinction fondée. Le conséquent est la proposition même qui découle des prémisses; la conséquence est la liaison qui s'y rattache. Si le principe est faux, le conséquent sera nécessairement faux, sans que la conséquence le soit. Exemple : Toutes les cartes sont noires ou vertes; or l'as de cœur n'est pas noir; donc il est vert. La conséquence est très-exacte. Le conséquent est faux, puisque l'as de cœur est rouge. Cela vient de ce que la majeure est fausse. Les cartes sont noires ou rouges, et non pas noires ou vertes.

— HIST. XIIIe s. Escheete [héritage] qui vient de pere au fiz, c'est li premiers, et est li plus près à avoir le que nus de la ligne; et emprès, li fiz de fiz, c'est li nevoz; et emprès li soz-nevoz, et emprès li fiz au soz-nevoz, et issint en coinsiguance jusques à sept degrés, *Liv. de just.* 231. || XVe s. [Le corps ressuscitera] Pour recevoir la consequence De ses maulx et de ses merites, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 433, dans LACURNE. || XVIe s. Un faict de grande consequence, qui estoit tel, MONT. I, 38. C'est une hardiesse dangereuse et de consequence, ID. I, 204. En toutes entreprinses de consequence, ID. III, 170. Ce sont actions particulieres, qui ne doyvent estre tirées en consequences [qu'on ne doit pas suivre], LANOUE, 68. Grace [le Havre] et quelque bicoque de moindre consequence. — Tant à cause de son assiette que de sa consequence, D'AUB. *Hist.* III, 403. Choses de très grande consequence, AMYOT, *Thém.* 49. La chose tire une telle consequence après soy, que la fin n'en peut estre que deplorable, CONDÉ, *Mém.* p. 650.

— ÉTYM. Provenç. *consequencia, consequenssa;* espagn. *consecuencia;* ital. *consequenza;* du latin *consequentia*, de *consequens*, conséquent.

1. **CONSÉQUENT, ENTE** (kon-sé-kan, kan-t'), *adj.* || 1° Qui suit ou qui se suit, c'est-à-dire qui agit ou raisonne avec suite. Un esprit conséquent signifie un esprit juste qui raisonne bien. Tous les esprits sont conséquents, on le dit du moins, mais les philosophes semblent prouver le contraire, CONDILLAC, *Art de rais.* V, 1. Un premier jugement en fit naître un second, et bientôt on en fit sans nombre; l'analogie conduisit d'erreurs en erreurs, parce qu'on était conséquent, ID. *Logique*, II, 3. L'erreur de droit influe dans toute créature raisonnable et conséquente, DIDER. *Ess. sur la vertu.* Saint Paul était un génie conséquent et lumineux. — Les premiers chrétiens n'étaient-ils pas raisonnables et conséquents? L'ABBÉ HOUTEVILLE, dans DESFONTAINES. Les poëtes ne sont pas toujours conséquents, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. || En parlant des choses. Conduite conséquente à la doctrine. Conclusion conséquente aux prémisses. Je n'en étais pas à dire mon avis avec colère à Mme la duchesse d'Orléans, sur sa conduite à l'égard de Monseigneur, et sa manière conséquente d'être avec lui, ST-SIM. 270, 144. || Dans le langage philosophique on a dit aussi conséquent de. Nos actions sont conséquentes de toutes les modifications que nous recevons de la part des objets, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 186. Chaque mode de la substance est borné dans le genre de son attribut, et n'est conséquence que du même attribut; car l'étendue n'est point conséquente de la pensée, ID. *ib.* p. 59. || 2° Terme de grammaire. Qui suit. Relatif conséquent. Le membre conséquent dans une phrase. || 3° Terme de physique. Points conséquents, points qui se forment quelquefois dans un barreau aimanté et qui ne manifestent aucune propriété magnétique. || 4° *S. f.* Terme de musique. Conséquente, la deuxième partie d'une fugue.

— REM. *Conséquent* pour *considérable* est un barbarisme, que beaucoup de gens commettent et contre lequel il faut mettre en garde. *Conséquence* ne signifie qu'en apparence *importance*; et cette apparence ne peut jamais se trouver dans *conséquent* (voy. la remarque à CONSÉQUENCE).

— HIST. XIVe s. Qui ayme honeur, c'est consequent qu'il ayme bien honeste, ORESME, *Eth.* 84. Donques est il consequent et bien que nous division ceste chose, ID. *ib.* 170. || XVIe s. Il nous feit quatre jours consequens jeusner, RAB. *Pant.* V, 1. Soit donc qu'on regarde aux premieres causes ou à celles qui sont consequentes, tousjours y verra-on matiere et signes de ruine, LANOUE, 21.

— ÉTYM. Provenç. *consequent;* espagn. *consecuente;* ital. *conseguente;* du latin *consequens*, de *consequi*, de *cum*, et *sequi*, suivre (voy. SUIVRE).

2. **CONSÉQUENT** (kon-sé-kan), *s. m.* || 1° Terme de logique. La seconde proposition d'un enthymème, par rapport à antécédent. Nier le conséquent. || Dans un syllogisme, la conclusion même que l'on tire, indépendamment de la déduction qui la fait tirer. || 2° Terme de mathématiques. Le second terme d'un rapport arithmétique ou géométrique. La différence entre l'antécédent et le conséquent. || 3° Terme de grammaire. Le deuxième terme d'un rapport. || 4° Par conséquent, *loc. adv.* En conséquence. Le roi par conséquent est mort ou prisonnier, MAIR. *Sophon.* II, 4. Si l'on agit bien dans les affaires publiques, on offensera les hommes; si l'on y agit mal, on offensera Dieu, et par conséquent on ne s'en doit point mêler, *Logique de Port royal*, 3e partie, ch. 15.

— REM. Quelques personnes disent: par conséquence; c'est contre l'usage. L'usage a préféré *par conséquent* à *par conséquence*, et *en conséquence* à *en conséquent*, LA BRUY. XIV.

— HIST. XIVe s. Et par consequent elettion n'est pas ire, ORESME. *Eth.* 64. Il aime ouvrer selon vertu, et par consequent il a en ce delettation, ID. *ib.* 19. || XVIe s. Aymant la pertinence, et par consequent la briefveté, MONT. I, 167. Son election au tribunat estoit nulle, et par consequent tout ce qu'il avoit ou fait, ou dit en iceluy, AMYOT, *C. d'Utiq.* 52. Que la loy qui regardoit la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine en ce roiaume, estoit la souveraine qui avoit jetté les fondemens de sa grandeur et l'avoit fait reluire par dessus tous autres empires; de consequent, que les autres loix lui devoient ceder comme inferieures, VILLEROY, *Mém.* t. VI, p. 380, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Conséquent* 1.

CONSERVATEUR, TRICE (kon-sèr-va-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui conserve. Le prince est le conservateur des biens et de la liberté de ses sujets. Cette mère a été soigneuse, vigilante, conservatrice de ses enfants. || 2° Titre de préposés à la garde de certaines choses, de certains droits. Conservateur des priviléges des villes. Le conservateur des hypothèques. Au fond de la salle où elle fut reçue étaient placés les conservateurs du sénat, STAEL, *Corinne*, liv. II, ch. 1. || Employé supérieur dans les musées, les bibliothèques, etc. On savait où ils étaient [les manuscrits perdus]; c'était matière à exercer le zèle des conservateurs, P. L. COUR. I, 82. || Le principal agent de l'administration des eaux et forêts. || Conservateur des chasses, ancien privilégié ou employé dans les forêts royales. || Autrefois, juge conservateur, ou, simplement, conservateur, juge établi pour conserver les priviléges accordés à un corps. || Titre d'office dans quelques universités et dans d'autres corps, dont les fonctions consistent à veiller au maintien des droits et des priviléges. || Grand conservateur, une des principales charges de l'ordre de Malte. || 3° *Adj.* Qui conserve. Les lois conservatrices de la monarchie. Pour assurer l'exécution de ce traité, on proposa d'assembler une armée conservatrice de cette neutralité singulière, VOLT. *Charles XII*, 5. Le Panthéon n'existerait plus s'il n'eût été consacré par le culte des apôtres.... Cet esprit conservateur se faisait remarquer dans tous les ordres de l'Église, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 6. Il vaut mieux menacer ces provinces et laisser aux Russes quelque chose à perdre pour les décider à une paix conservatrice, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 7. || Sénat conservateur, le premier corps de l'État dans le régime impérial. || Dans le langage politique, le parti conservateur, celui qui est opposé au parti qui poursuit le renouvellement des sociétés. On dit aussi substantivement un conservateur, les conservateurs. Le *Conservateur*, titre d'un journal qui dans les premiers temps de la Restauration défendit les principes de l'autorité et de la légitimité contre ceux de la liberté et du droit populaire.

— HIST. XIVe s. Le prince est garde de justice et conservateur de justice et de equalité, ORESME, *Eth.* 155. || XVe s. Conservateurs ordonnez sur l'entretenement de ce present traicté, MONSTREL. t. II, p. 17, dans LACURNE. Par ces presentes eslisons et ordonnons conservateurs de ce present traicté, c'est à sçavoir de nostre costé messire.... ID. *ib.* || XVIe s. Ce sont les bons capitaines qui forment les bons soldats, d'autant qu'ils sont conservateurs de l'ordre et de la discipline, LANOUE, 284. L'université de Paris a été jusques à cy très-soigneuse promotrice et conservatrice de ces droits, P. PITHOU, 6. Choses odoriferantes et conservatrices [préservatrices] de pourriture, PARÉ, *Mumie*, 1. Non pour vous faire ni mes tuteurs ni protecteurs du royaume ni conservateurs de ma ville de Paris, CONDÉ, *Mémoires*, p. 704.

— ÉTYM. Provenç. *conservador*, *conservayritz;* espagn. *conservador;* ital. *conservatore;* du latin *conservatorem*, de *conservare* (voy. CONSERVER).

† **CONSERVATIF, IVE** (kon-sèr-va-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la faculté de conserver.

— HIST. XVIe s. Le nitre est un sel conservatif, et qui empesche la putrefaction, PALISSY, 243. Les especes des indications ou enseignes prises des choses naturelles, que nous appelons conservatives.... PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. *Conserver;* provenç. *conservatiu;* espagn. et ital. *conservativo.*

CONSERVATION (kon-sèr-va-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état. Veiller à la conservation d'un monument, de ses droits. Dieu qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Église, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il devait la conservation de sa vie à Télémaque, FÉN. *Tél.* XVII. Vous apprendriez que, ce prince [le dauphin] devant aller à la tranchée, M. de Vauban a augmenté toutes les précautions et toutes les sûretés qu'il a accoutumé de prendre pour la conservation des assiégeants, SÉV. 466. Je crois qu'il est certain que la conservation n'est qu'une création continuée, puisque ce n'est que la même volonté de Dieu, qui continue de vouloir ce qu'il a voulu, MALEBR. *Recherche, éclairc.* liv. I, t. IV, p. 14, dans POUGENS. [Dans les États despotiques] la conservation de l'État n'est que la conservation du prince, MONTESQ. *Espr.* V, 14. || Conservation personnelle, le soin que chacun prend de préserver sa vie. Instinct de conservation. || Terme de pharmacie. Art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments. || Terme de mécanique. Conservation des forces vives, condition des forces qui font qu'elles gardent toujours leur direction et leur intensité, tant que rien d'étranger n'intervient. Un des plus grands avantages qu'on tire de notre théorie, c'est de pouvoir démontrer que la fameuse loi de mécanique appelée la conservation des forces vives a lieu dans le mouvement des fluides comme dans celui des corps solides, D'ALEMB. *Équilibre et mouvement des fluides*, *Œuvres*, t. XIV, p. 185, dans POUGENS. Il est toujours certain qu'on ne doit point employer le principe de la conservation des forces vives pour trouver le mouvement d'un système de corps, lorsqu'on suppose qu'il y a dans ce système quelque corps dont la vitesse varie en un instant d'une quantité finie, ID. *ib.* p. 188. || 2° État de ce qui est conservé. La conservation de ces fruits est parfaite. Un tableau, une statue, d'une belle conservation. La conservation du teint. || 3° Charge de conservateur. La conservation des hypothèques. Il y a trente et une conservations forestières. || Autrefois, la conservation de Lyon, juridiction établie à Lyon pour juger les affaires de commerce.

— HIST. XIVe s. Et le juge doit plus amer la conservacion du droit commun, qui est bien commun, que du droit ou du bien propre d'une persone privée, ORESME, *Eth.* 162. || XVIe s. Conservation [salut], AMYOT, *Numa*, 23.

— ÉTYM. Provenç. *conservatio;* espagn. *conservacion;* ital. *conservazione;* du latin *conservationem*, de *conservare*, conserver.

1. **CONSERVATOIRE** (kon-sèr-va-toi-r'), *adj.* Qui conserve. || Terme de droit. Acte conservatoire, acte de procédure qui a pour objet d'empêcher qu'il ne soit porté préjudice à un droit; opposé à acte d'exécution. Saisie conservatoire.

— ÉTYM. *Conserver.*

2. **CONSERVATOIRE** (kon-sèr-va-toi-r'), *s. m.* || 1° Nom de certains établissements publics. Le Conservatoire de musique, haute école de musique qui conserve l'art et qui fut fondée à Paris en 1784, à l'imitation d'établissements semblables en Italie, et, par extension, école où l'on forme des sujets pour la musique, la danse, la déclamation. || Le Conservatoire des arts et métiers, établissement où sont exposés des modèles de machines et où l'on fait des cours techniques; il fut fondé en 1794. || 2° Autrefois, maison où l'on retirait des orphelins, des filles et des femmes, pour les préserver de la débauche. || 3° Réunion des conservateurs d'un établissement. Le conservatoire de la bibliothèque impériale.

— ÉTYM. *Conserver.*

† 3. **CONSERVATOIRE** (kon-sèr-va-toi-r'), *s. f.* Ancien terme de jurisprudence. Siége du conservateur des droits de quelques corps, d'une université. Juge à la conservatoire.

CONSERVE (kon-sèr-v'), *s. f.* || 1° Sorte de confiture faite de substances végétales et de sucre. Conserve de fruits, de légumes. Et le printemps est toute l'année chez moi, ou en eaux ou en conserve, BALZ. *Liv.* II, *lett.* 4. || 2° Terme de pharmacie. Préparation de consistance molle et qui cède facilement à la pression. || 3° Substance alimentaire conservée dans des boîtes de fer-blanc ou des bouteilles privées d'air. Conserves de gibier, de petits pois. || 4° Terme de marine. Navire qui fait route avec un autre pour le secourir. Ce vaisseau perdit sa conserve. Un vaisseau de conserve est celui qui sert d'escorte à d'autres vaisseaux. || De conserve, ensemble. L'Élisabeth et la Hécate, voguant de conserve, rencontrèrent trois vaisseaux de guerre anglais, VOLT. *Louis XV*, 24. || Fig. Le courrier dit à l'autre qu'il contenterait sa curiosité, s'il lui voulait donner parole d'aller de conserve, ST-SIM. 2, 37. Que Mars, Phébus, Bacchus, Minerve, Voguent avec vous de conserve, BÉRANG. *Pauvres am.* || Navire servant de dépôt dans un port. || 5° *S. f. plur.* Conserves, certaines lunettes qui facilitent la vue sans grossir beaucoup les objets. || 6° Terme de fortification. Conserves ou contre-gardes, pièces plus longues et moins larges que les demi-lunes, qui couvrent les bastions entre le fossé et la contrescarpe. || 7° Ancien nom d'un réservoir pour les aqueducs.

— HIST. XIVe s. Mettez les noix boulir en miel, et illec les laissiez en conserve, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Le nombre des navires feut tel que vous ay exposé ou tiers livre, en conserve de trirèmes, ramberges.... RAB. *Pant.* IV, 1. Vous, m'amye, faictes voz honneurs comme vouldrez; vous avez en vos mains et conserve tous mes thesaurs, ID. *ib.* IV, 3. Ces barbares, sans conserve d'aucunes lettres, avoient la cognoissance des choses advenues bien 800 ans auparavant, AMYOT, *Préf.* III, 27. Les lieux dont sourdent les fonteines n'ont pas des concavitez si capables qu'elles puissent fournir d'eau toutes prestes, comme qui les tireroit d'une conserve, à tant de gros ruisseaux et tant de [illegible] rivieres, ID. *P. Æm.* 22. Il se [illegible] à la [illegible] et, ayant

attaint la flotte, allerent tous ensemble de conserve prendre terre, AMYOT, *Timol.* 14. D'un coup entre autres tuerent le patron d'une nef de Bretagne venant avecques luy de conserve, M. DU BELL. 192. Choses aromatiques, comme electuaires, conserves, opiates, poudres, PARÉ, V, 16.

— ÉTYM. Voy. CONSERVER.

CONSERVÉ, ÉE (kon-sèr-vé, vée), *part. passé.* Préservé de la destruction. Des manuscrits conservés avec soin. Souvenirs conservés par la tradition. || Être bien conservé, se dit des gens d'un certain âge, qui ont encore un air de fraîcheur et de vigueur. || Terre bien conservée, terre dont la chasse est bien gardée; locution qui a vieilli.

CONSERVER (kon-sèr-vé), *v. a.* || **1°** Préserver de la destruction. Vauban étant le maître et n'étant point pressé, il conservera les hommes encore plus qu'il n'a accoutumé de le faire; et vous savez combien il est admirable dans le soin continuel qu'il en prend, SÉV. 471. Et par où l'un périt un autre est conservé, CORN. *Cinna*, II, 1. Ceux qui de leur sang m'ont acheté l'empire, Et qui m'ont conservé le jour que je respire, ID. *ib.* V, 1. Craignez.... Que dans votre sein ce serpent élevé Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé, RAC. *Andr.* I, 2. || **2°** Maintenir en état. Conserver des fruits. Conserver des habits. || **3°** Ne pas perdre. L'histoire conserve la mémoire des grands hommes. Il n'a conservé aucun de ses enfants. Empêchez-les, mes pères, de voir mes lettres, puisque c'est le seul moyen qui vous reste pour conserver encore quelque temps votre crédit, PASC. *Prov.* 13. Prodigue, dépensier, il ne conserve rien, RÉGNIER, *Sat.* V.... Ô siècles, ô mémoire, Conservez à jamais ma dernière victoire, CORN. *Cinna*, V, 3. Ce reste malheureux [de vie] serait trop acheté, S'il le faut conserver par une lâcheté, RAC. *Baj.* II, 3. Par là ils conservent tous leurs amis, et se défendent contre tous leurs ennemis, PASC. *Prov.* 5. Afin de conserver tout ensemble deux choses aussi opposées en apparence que la piété et l'honneur [le point d'honneur], ID. *ib.* 7. L'ancienne philosophie n'a pas toujours eu tort : elle a soutenu que tout ce qui était dans l'esprit avait passé par les sens; et nous n'aurions pas mal fait d'avoir conservé cela d'elle, FONTEN. *Fragm. Connaiss. de l'esprit humain.* Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie, LA BRUY. XI. || Familièrement, conserver toute sa tête, posséder ses facultés soit dans un âge avancé, soit dans une maladie qui les trouble d'ordinaire. || Fig. Conservez-moi votre amitié. Je conserverai toujours la mémoire de ce bienfait. || Absolument. Ce n'est pas le tout que d'acquérir, il faut savoir conserver. || **4°** En parlant des choses, avoir la propriété de préserver. Cette pommade conserve le teint. Ces lunettes conservent la vue. Une vie réglée conserve la santé. || **5°** Ne pas se défaire de. Il a conservé ses anciens domestiques. À la paix on ne conserva que tant de régiments. Je conserve cela pour vous. C'est un rare trésor qu'elle devrait garder En conservant chez soi sa chère nourriture [son cher élève] Ou pour le consulat ou pour la dictature, CORN. *Nicom.* II, 3. || **6°** Terme de marine. Conserver un vaisseau, naviguer de manière à ne pas le perdre de vue. || Conserver l'avantage du vent, lutter de manœuvre avec un bâtiment qui veut s'élever au vent. || **7°** *V. n.* Terme de trictrac. Jouer son coup sans dégarnir aucune des cases qui forment le plein. || **8°** Se conserver, *v. réfl.* Demeurer en bon état. Les fruits ne se conservent pas cette année. || Se conserver, garder sa beauté, ses forces. Cette femme se conserve bien. Cet homme vieillit bien vite, il ne se conserve pas. || Continuer d'être tel ou tel. Se conserver pur au milieu de la corruption générale. || Se maintenir, durer. Cet usage s'est toujours conservé. Si Périandre voulait se conserver dans la tyrannie, FÉN. *Pittacus.* Comme l'Église d'Espagne s'était conservée sous les Ariens, les Mahométans ne purent l'abattre, BOSS. *Hist.* I, 11. || Être gardé dans la mémoire. Et si mon nom encor s'est conservé chez eux, Dis-leur ce que tu vois, et de toute ma gloire, Phédime, conte-leur la malheureuse histoire, RAC. *Mithr.* V, 2. || Ne pas exposer sa vie, ne pas compromettre sa santé. Un père doit se conserver pour ses enfants. En nous formant, nature a ses caprices : Les uns à s'exposer trouvent mille délices; Moi, j'en trouve à me conserver, MOL. *Amph.* II, 1. || Se bien conduire en un temps difficile, se ménager avec sagesse entre plusieurs partis, entre plusieurs personnes ennemies. On a bien de la peine à se conserver entre deux partis si animés l'un contre l'autre, *Académie.* Il savait se conserver dans la créance de tous les partis, BOSS. *le T...*

— HIST. IXe Si Lodhwigs sagrament, quæ son fraire Karlo jurat, conservat, *Serment.* || XVIe s. Ce bruvage ne se conserve que deux ou trois jours, MONT. I, 237. Les gentils-hommes portent à leur costé les espées ceintes, pour conserver leurs propres personnes de tous outrages, LANOUE, 202. Ils eurent pareil dessein d'aller vivre chacun sur le païs de son ennemi, pour conserver le sien des ravages extremes que font les armées, ID. 648. En conservant la Normandie des Anglois, elle estoit doublement travaillée par les reistres et lanskenets, CASTELNAU, 144.

— ÉTYM. Bourguig. *consarvai;* provenç. et espagn. *conservar;* ital. *conservare;* du latin *conservare*, de *cum*, et *servare*, sauver.

† **CONSERVITEUR** (kon-ser-vi-teur), *s. m.* Celui qui est serviteur avec un autre. Pendant qu'il tient à la gorge ses conserviteurs, BOSS. *Avert.* Ne fallait-il pas que vous eussiez pitié de vos conserviteurs? ID. *Aumône.* Comme les serviteurs doivent se souvenir qu'ils sont dépendants de leurs maîtres, aussi les maîtres ne doivent jamais oublier qu'ils sont, pour ainsi dire, les conserviteurs de leurs serviteurs mêmes, BOURD. *Serm. Dim.* t. II, p. 49.

— ÉTYM. *Con*, et *serviteur.*

† **CONSIDENCE** (kon-si-dan-s'), *s. f.* Terme didactique. Affaissement de choses posées les unes sur les autres.

— ÉTYM. *Considentia*, de *considere*, de *cum*, et *sidere*, asseoir, de même radical que *sedere* (voy. SEOIR).

CONSIDÉRABLE (kon-si-dé-ra-bl'), *adj.* || **1°** Qui a de la considération, du crédit, de l'autorité, de la puissance. Déclaration que je sais bien ne pouvoir servir à me rendre considérable dans le monde, DESC. *Méth.* 6. Si jusques à ce point son sort [de Rome] est déplorable Que tu sois après moi le plus considérable.... CORN. *Cinna*, V, 1. Alexandre, fils d'un roi considérable, ST-ÉVREM. II, 121. Les Mèdes, avant Cyrus, quoique puissants et considérables, étaient effacés par la grandeur des rois de Babylone, BOSS. *Hist.* I, 7. Le roi a paru touché et a fait son panégyrique, en disant qu'elle était plus considérable par sa vertu que par la grandeur de sa fortune, SÉV. 117. Comme je sais que vous êtes une personne considérable, je voudrais vous prier.... MOL. *Sicil.* 8. Ce peuple n'est pas seulement considérable par son antiquité, mais il est encore singulier en sa durée, qui a toujours continué depuis son origine jusqu'à maintenant, PASC. *Pens.* part. II, art. 7. César, quoique considérable dans la république par sa naissance, par son éloquence et par son crédit et celui de ses amis, fut traité bien différemment, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XII, p. 212. Chaque seigneur un peu considérable faisait battre monnaie, VOLT. *Mœurs*, 39. Un courtisan accrédité est un homme considérable; Corneille était un grand homme; on dit: de grands talents et un rang considérable, D'ALEMB. *Synonymes.* Les deux derniers actes où Sabine n'est plus considérable, CORN. *Ex. d'Hor.* || Considérable à, qui est un objet de considération pour quelqu'un. Vous m'en êtes plus chers et plus considérables, CORN. *D. San.* I, 3. Nous avons des philosophes qui nous doivent être plus considérables que tous ceux-là, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 9. || **2°** Qui mérite considération, attention, en parlant des choses. Quoi qu'on fasse de grand et de considérable, CORN. *Cid*, II, 1. Ce qu'on promet pour l'autre [partie] est peu considérable, ID. *Sertor.* I, 2. C'est un avantage bien considérable de faire paraître l'innocence de tant de personnes calomniées, PASC. *Prov.* 17. Nulle action considérable n'était commencée ni finie chez eux [les anciens fidèles] que par des invocations et des actions de grâces, FÉN. t. XVII, p. 334. Les villes considérables avaient alors dans la monarchie une importance qu'elles ont perdue, CONDORCET, *Maurepas.* || **3°** Qui tient au cœur, en parlant des choses. Comme votre intérêt m'est plus considérable, Je tâche de vous rendre à des destins meilleurs, CORN. *Agésil.* V, 4. Ah! mon père, le bien n'est pas considérable, lorsqu'il est question d'épouser une honnête personne, MOL. *l'Av.* I, 5. Mais si jamais mon bien te fut considérable, Répare mon malheur et me sois secourable, ID. *l'Étour.* II, 7. Ces raisons ont rendu leur condition [des hommes] si considérable à l'Église, qu'elle a toujours puni l'homicide qui les détruit, PASC. *Prov.* 1. Sa recommandation et la vôtre me sont fort considérables, SÉV. 128. Tout ce qui vous entoure m'est considérable, ID. 223.

— REM. Le néologisme fait *considérable* synonyme de grand, et dit : un bruit considérable. Le vrai sens de ce mot est : qui doit être considéré, qui mérite considération. Il ne faut guère l'étendre au delà de cette signification, et on ne lui attribuera le sens de grand que quand ce sens pourra se confondre avec celui de : qui mérite considération.

— ÉTYM. *Considérer.*

CONSIDÉRABLEMENT (kon-si-dé-ra-ble-man), *adv.* En grande quantité, beaucoup. Il a perdu considérablement en cette affaire. Il augmente considérablement le prix des monnaies, MAUCROIX, *Schisme*, liv. I, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Considérable*, et le suffixe *ment.*

† 1. **CONSIDÉRANT, ANTE** (kon-si-dé-ran, ran-t'), *adj.* Qui prend garde à toutes les circonstances, à toutes les bienséances d'une action. Cet homme est fort considérant. || Vieux.

2. **CONSIDÉRANT** (kon-si-dé-ran), *s. m.* Motif qui précède le dispositif d'une loi, d'un arrêt. Les considérants d'une loi. Le premier et le deuxième considérant de l'arrêt.

— ÉTYM. *Considérer;* ainsi dit parce que, très-souvent, les différents articles d'un exposé des motifs commencent par : *Considérant que....*

† **CONSIDÉRATIF, IVE** (kon-si-dé-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui considère, qui réfléchit. Cette foi qui fait le passage de l'état considératif à l'état contemplatif, BOSS. *Lett.* 193.

— HIST. XVIe s. Comme il y en a tousjours qui sont fort consideratifs, ceux-là repliquerent qu'ils appercevoyent bien le danger apparent, neantmoins que la salvation leur estoit cachée, LANOUE, 606. Et l'autre, lent et consideratif comme un Fabius, opina hazardeusement, ID. 651. Le prince, ennuié de voir les eaux entre son chemin et lui [son adversaire], et le voiant trop consideratif pour passer, lui voulut toucher à la main, D'AUB. *Hist.* III, 526.

— ÉTYM. *Considérer.*

CONSIDÉRATION (kon-si-dé-ra-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || **1°** Action par laquelle on considère, on pèse quelque chose. Tout ce qui tombe sous la considération des géomètres, DESC. *Géom.* 3. Il [St Paul] entre dans une profonde considération de ce que doit devenir un peuple honoré de tant de grâces, BOSS. *Hist. univ.* II, 7. Entrez en considération de ce que vous êtes, ID. *Nol.* 2. La considération de son excellence [il s'agit d'un ouvrage], PASC. dans COUSIN. L'exemple du chancelier n'a été de nulle considération, SÉV. 127. Ne mettant jamais votre santé en aucune sorte de considération, ID. 383. Philippicus, général de Maurice, qui, étant près de donner une bataille, se mit à pleurer dans la considération du grand nombre de gens qui allaient être tués, MONTESQ. *Rom.* ch. 22. || Cela est de peu de considération, cela est de peu d'importance. || Mettre, faire entrer, prendre en considération, tenir compte de. || **2°** Vision. Malachie est élevé à une plus haute considération, et, à l'occasion des offrandes immondes des Juifs, il voit l'offrande toujours pure et jamais souillée qui sera présentée à Dieu non plus seulement comme autrefois dans le temple de Jérusalem, mais par les gentils, parmi lesquels il prédit que le nom de Dieu sera grand, BOSS. *Hist.* II, 4. || Rare en ce sens. || **3°** Circonspection dans ce qu'on dit ou dans ce qu'on fait. Il agit sans considération. La considération avec laquelle il a agi dans cette affaire. || **4°** Égard, estime que l'on a pour quelqu'un. Si l'on vous pardonne, c'est par considération pour votre père, *Académie.* N'avoir aucune considération pour les gens, VOIT. *Lett.* 23. On a bien peu de considération pour elle de lui dire cette nouvelle, SÉV. 6. || Égard, estime dont jouit quelqu'un. Cet homme a perdu toute sa considération. Jugeant que c'était quelque officier de considération, HAMILT. *Gramm.* 5. Cet habit me met en considération, MOL. *Fest.* III, 1. Il ne faut pas vous cacher ce que m'a dit un homme de considération, BOSS. *Lett. quiét.* 111. Leurs richesses les mettent en considération dans le monde, ID. *Fr. d'Ass.* 2. Un théatin qui ne dirigeait que des femmes de la première considération, VOLT. *Jeannot.* Thales fut pendant toute sa vie dans une considération fort distinguée, FÉN. *Thalès.* J'ai passé quelques jours dans une maison de campagne auprès de Paris chez un homme de considération qui est ravi d'avoir de la compagnie chez lui, MONTESQ. *Lett. pers.* 48. Celui qui reste assis dix heures par jour obtient précisément la moitié plus de considération qu'un autre qui n'en reste que cinq, ID. *ib.* 78. Cette considération personnelle, qui ne s'accorde ni au rang ni au génie même, mais à la vertu seule, et dont on doit être d'autant plus jaloux qu'on est plus exposé par ses talents ou par ses dignités au jugement de ses contemporains, D'ALEMB. *Éloges, abbé de Choisi.* || À la considération de, par égard pour. Je vous donne ma parole,

seigneur Don Piètre, qu'à votre considération, je m'en vais le traiter du mieux qu'il me sera possible, MOL. *Sicilien*, sc. 19. || En considération de, même sens. On ne l'a conservé dans sa place qu'en considération de son père. || De considération, d'importance, en parlant des choses. Fondée sur des raisons de quelque considération, PASC. *Prov.* 5. Je sais que le bien est de moindre considération, ID. *ib.* 7. Le bien est de nulle considération devant Dieu, ID. *ib.* 9. Elles se rendirent avec trente autres villes de moindre considération, D'ABLANCOURT, *Arrien*, I, 8, dans RICHELET. || Vauban l'a employé au pluriel dans le sens d'estime, d'égard : Je dis de la meilleure foi du monde que ce n'a été ni l'envie de m'en faire accroire ni de m'attirer de nouvelles considérations qui m'a fait entreprendre cet ouvrage, *Dîme*, p. 1. || 5° En style épistolaire. Je suis avec considération, avec une parfaite considération, avec une considération distinguée, etc. formules polies par lesquelles on termine certaines lettres. || 6° Motif que chacun considère pour se diriger. Diverses considérations l'ont porté à cette démarche. Je ne puis entrer dans ces considérations. La considération qui l'a fait agir. Je vois que, le danger de sa fille effaçant toute autre considération, elle ne serait pas fâchée de vous voir ici, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 27. Ces considérations ne sont pas, je l'avoue, d'une grande importance ; aussi ne les donné-je que comme des accessoires, ID. *Dissert. sur la musique mod.* || 7° *Au plur.* Considérations, titre qu'on donne à quelques ouvrages où l'on considère un sujet sous diverses faces. Il a écrit des considérations sur l'histoire de France. || 8° Espèce de panier rempli de crin et fait de fer, que portaient les femmes.

— SYN. 1° CONSIDÉRATION, RÉPUTATION. La considération vient de l'effet que nos qualités personnelles, notre crédit, nos richesses, nos places font sur les autres ; aussi est-elle beaucoup moins étendue que la réputation qui, elle, est la connaissance, parmi un public plus ou moins nombreux, du nom, des actions, des œuvres d'un homme. Tel homme peut avoir de la considération sans avoir de la réputation, la considération étant bornée ou pouvant l'être à un cercle restreint. || 2° CONSIDÉRATIONS, OBSERVATIONS, RÉFLEXIONS, PENSÉES. Le terme de considérations exprime cette action de l'esprit qui envisage un objet sous les différentes faces dont il est composé. Celui d'observations sert à exprimer les remarques que l'on fait sur les ouvrages. Le terme de pensées est plus vague et marque indistinctement les jugements de l'esprit. Les Considérations de Montesquieu sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. Les Observations de l'Académie sur le Cid. Les Pensées de Pascal, BEAUSÉE.

— HIST. XIIe s. Lo mantel mettre sur lo viaire est covrir la pense [la pensée] de la consideration de sa floibeteit, que ele haltes choses n'oset encerchier, *Job*, 488. || XIVe s. Il appert que la consideration et la cognoissance de telle fin appartient à ceste science civile, ORESME, *Eth.* 11. Une [partie de l'âme] est vers laquelle l'en a speculacion et contemplacion ou consideracion vers les choses de quoy les ymages sont necessaires, ID. *ib.* 170. Enquerir de ceste chose parfaitement est plus propre à autre consideration, ID. *ib.* 20. Cest exemple n'est pas à passer sans consideration, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et eut là certains articles de traités faits, jetés et accordés sur grands considerations et alliances, et toutes promises et jurées à tenir, FROISS. I, I, 311. || XVIe s. Pourtant il n'y a plus de consideration de Juif ne de Grec, de circoncision ne de prepuce ; mais Christ est en tous, CALVIN, *Instit.* 349. Je n'y ai eu nulle consideration de ton service, ny de ma gloire, MONT. *Au lecteur*, p. XI. En consideration de cela, ID. I, 16. Exemple remarquable, pour cette consideration, ID. I, 6. Ces considerations ne destournent pas un homme d'entendement de.... ID. I, 120. En leur consideration, je diray encores cecy, car je desire de contenter chascun, ID. III, 375. M. l'Admiral, qui estoit homme de grande consideration [prudence], LANOUE, 650. Le dit seigneur meu de bonnes et grandes considerations, CONDÉ, *Mémoires*, p. 670.

— ÉTYM. Provenç. *consideracio* ; espagn. *consideracion* ; ital. *considerazione* ; du latin *considerationem*, de *considerare*, considérer.

1. **CONSIDÉRÉ**, ÉE (kon-si-dé-ré, rée), *part. passé.* || 1° Examiné. Cette affaire considérée attentivement. Plus d'une fois je me suis étonné Que ce qui fait la paix du mariage En est le point le moins considéré, LA FONT. *Calendr.* Tout bien considéré, je te soutiens en somme Que scélérat pour scélérat, Il vaut mieux être un loup qu'un homme, LA FONT. *Fabl.* XII, 1. Je ne me sens point propre aux soins d'une famille, Et, tout considéré, j'aime mieux rester fille, REGNARD, *Distrait*, IV, 1. || En termes de pratique. Ce considéré, il vous plaise.... || On a dit autrefois considéré que, avec le sens de pourvu que, attendu que. || 2° Regardé comme. Cet ingénieur considéré comme très-habile. || 3° Estimé. Et par son alliance il se crut assuré D'être plus redoutable et plus considéré, CORN. *Poly.* I, 3. Vous êtes chez lui la plus considérée, ID. *Cinna*, I, 2. L'un des plus considérés de cette compagnie, PASC. *Prov.* 6. Il n'abandonnait sa patrie que pour se rendre plus capable de la servir et pour y revenir un jour plus utile et plus considéré, CONDORCET, *Haller.*

† 2. **CONSIDÉRÉ**, ÉE (kon-si-dé-ré, rée), *adj.* Réfléchi, circonspect. La subtilité de l'intelligence, la solidité du jugement, la hardiesse considérée ne sont pas des choses volontaires, BALZ. 7e *disc. sur la cour.* Il n'y a rien de moins attentif ni de moins considéré que les enfants, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Considéré* 1.

† **CONSIDÉRÉMENT** (kon-si-dé-ré-man), *adv.* Avec circonspection. La raison doit aller considérément d'une chose à l'autre, BOSS. *Serm. Quinq.* 1.

— ÉTYM. *Considéré* 2, et le suffixe *ment* ; provenç. *cossiradament.*

CONSIDÉRER (kon-si-dé-ré ; l'accent aigu se change en accent grave devant une syllabe muette : je considère, excepté au futur et au conditionnel : je considérerai, je considérerais ; à la vérité l'Académie ne donne ni considérerai, ni considérerais ; mais comme elle met l'accent aigu dans les cas de ce genre, bien que par une anomalie regrettable, il faut la suivre), *v. a.* || 1° Regarder attentivement. Considérer un édifice, un tableau. Hé bien ! Qu'est-ce ? M'as-tu tout parcouru par ordre ? M'as-tu de tes gros yeux assez considéré ? MOL. *Amph.* III, 2. Il ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre, ébranlé par tant de coups, BOSS. *Anne de Gonz.* Il s'arrêta dans un endroit où le boyau faisait un angle avec la parallèle ; il se mit à genoux sur le talus intérieur, et, appuyant ses coudes sur le parapet, resta quelque temps à considérer les travailleurs qui construisaient les tranchées à la lueur des étoiles, VOLT. *Charles XII*, 8. || Fig. Faire un examen attentif. Et pour dire en un mot ce que j'en considère [pense], CORN. *Cid*, IV, 5. La route en est mal sûre, à tout considérer, CORN. *Nicom.* IV, 4. Ne considérez rien ou considérez tout, ROTROU, *Antig.* II, 4. Quiconque en pareil cas se croit haï des cieux, Qu'il considère Hécube, il rendra grâce aux dieux, LA FONT. *Fabl.* X, 13. Quand on considère de plus près l'histoire de ce grand royaume et particulièrement les derniers règnes, BOSS. *Reine d'Anglet.* Considère, Phénix, les troubles que j'évite, RAC. *Andr.* II, 5. Les hommes donnent volontiers à la philosophie leurs maux à considérer, mais non pas à guérir, FONTEN. *Dial.* IV, *Morts anc.* Sans considérer que ces choses sont éloignées l'une de l'autre, comme le ciel l'est de la terre, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Comment écrire l'histoire.* || 2° Avoir égard à, tenir compte de. Ne considérez point cette grandeur suprême ; Traitez-moi comme ami, non comme souverain, CORN. *Cinna*, II, 2. Mon bras, dont ses mépris forçaient la retenue, N'eût plus considéré César ni sa venue, ID. *Mort de Pomp.* II, 4. Pour moi, ce que je considère particulièrement, c'est que par le moyen de ces visites spirituelles, on est instruit de cent choses qu'il faut savoir de nécessité, MOL. *Préc. rid.* sc. 10. Comme vous êtes roi, vous ne considérez Qui ni quoi ; rois et dieux mettent, quoi qu'on leur die, Tout en même catégorie, LA FONT. *Fabl.* V, 18. Ne considérez point que je suis votre mère ; Considérez en moi celle de votre frère, RAC. *Théb.* IV, 3. Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire, Ne considère point le reproche ou la gloire, VOLT. *Mort de Cés.* III, 2. || 3° Estimer, faire cas de. C'est un homme que je considère beaucoup. Votre père y commande, et l'on m'y considère, CORN. *Poly.* II, 4. Je t'ai considéré plus que tu ne mérites, ID. *ib.* V, 2. Votre marâtre y règne et le roi votre père Ne voit que par ses yeux, seule la considère, ID. *Nicom.* I, 1. L'époux avait toujours considéré sa femme, LA FONT. *Faucon.* On considère un bon géomètre, FÉN. *Tél.* III. || 4° Juger, réputer. Les soldats le considéraient comme un père. On doit considérer cet événement comme la source de tous nos malheurs. || 5° Se considérer, *v. réfl.* Se regarder, s'examiner. Le cerf qui se considérait dans la fontaine. L'âme qui se considère. || S'estimer. Seul il se considère, il s'aime et non pas moi, ROTROU, *Vencesl.* II, 1. Mais elle seule enfin s'aime et se considère, CORN. *Rodog.* II, 4. Mais où trouvera-t-on une âme si purgée, Qu'elle aime à servir Dieu sans se considérer, Et ne cherche en l'aimant que l'heur de l'adorer ? CORN. *Imit.* II, 11. || Se juger. Se considérer comme un personnage. Je me considère comme votre ami. || S'estimer mutuellement. Ils se considèrent l'un l'autre. || Être considéré, aperçu. Le naturel de chacun se considère en deux manières, PASC. dans le *Dict. de* POITEVIN. || Être pris en considération, être pesé. S'il est juste d'ailleurs que tout se considère, Que hasardait Pompée en suivant votre père ? CORN. *Pomp.* I, 3.

— HIST. XIVe s. Vous considerastes que le peuple romain a bien esté sur touz li souverain, BERCHEURE, f° 1. Mesmement consideré que illecques sont baillées certaines regles, bons enseignemens, belles hystoires.... ORESME, *Eth. Prol.* Et selon les passions absolument considerées, nous ne sommes diz ne bons ne malvès, ID. *ib.* 42. L'excellence et vertu de l'œuvre, c'est que elle soit grande et bonne et tele que elle soit digne de estre considerée à grant admiracion, ID. *ib.* 114. Le charpentier et le geometrien enquerent et considerent de la line droitte, ID. *ib.* X (16). Gilet considerant l'abusion que vouloit faire et avoir icellui Loys, DU CANGE, *abusio.* || XVe s. Si que, tout consideré, [les Anglois] se traïrent à Mauros, et là se logerent, FROISS. II, II, 19. À tout considerer, si Angleterre se perdoit, ils perdroient trop plus que nous, ID. II, III, 45. Gens vinrent de tous costés pour le voir, et considerer le grand estat qu'il maintenoit, ID. I, I, 71. Le pays [de Flandre] estoit si plein et si rempli de biens que merveilles seroit à raconter et à considerer, ID. II, II, 52. Uns saiges homs considerans en soy Quel chose estoit à prince necessaire, E. DESCH. *Ce qui est nécessaire aux rois.* Consideré leur grant despence et que la saison se passoit, COMM. IV, 5. || XVIe s. À la lecture des histoires, j'ay accoustumé de considerer qui en sont les escrivains, MONT. I, 58. Il estoit à considerer la grandeur demesurée de ses forces au passage de l'Hellespont, ID. I, 271. Il s'approcha à cheval le plus près qu'il peut du cousteau [coteau] pour le recognoistre et considerer de près la nature du lieu, AMYOT, *Sertor.* 23.

— ÉTYM. Provenç. *cossirar*, *considerar* ; anc. catal. *consirar* ; espagn. *considerar* ; ital. *considerare* ; du latin *considerare*, de *cum*, et *sidus*, *sideris*, astre, étoile (voy. SIDÉRAL), de sorte que, dans le latin, *considerare* a un rapport avec la contemplation des astres.

CONSIGNATAIRE (kon-si-gna-tè-r), *s. m.* || 1° Dépositaire préposé à la réception et à la garde des dépôts et consignations. || 2° Terme de commerce maritime. Négociant ou commissionnaire auquel on adresse un navire ou des marchandises.

— ÉTYM. *Consigner.*

† **CONSIGNATEUR** (kon-si-gna-teur), Terme de commerce. Celui qui fait une consignation de marchandises dans une maison de commission.

CONSIGNATION (kon-si-gna-sion ; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Dépôt d'une somme ou autre objet entre les mains d'une personne publique. Faire une consignation au greffe. || Anciennement dépôt d'argent pour l'achat d'une charge. Qui attendent d'un mariage à remplir le vide d'une consignation, LA BRUY. VII. || La caisse des dépôts et consignations, caisse publique qui reçoit seule les dépôts et consignations des particuliers et les fonds de divers établissements. || Terme de droit. Consignation d'amende, dépôt, préalablement à certains actes, de l'amende qui peut être encourue. Consignation d'aliments, somme préalablement exigée du créancier qui veut contraindre par corps son débiteur. || Terme de commerce. Marchandises à la consignation d'un tel, marchandises dont un tel est le consignataire.

— HIST. XVIe s. Estans advertiz que les religieuses vestales avoient quelques consignations et autres deniers mis en depost et en garde entre leurs mains, ilz les allerent enlever par force, AMYOT, *Anton.* 24.

— ÉTYM. Lat. *consignationem*, de *consignare* (voy. CONSIGNER).

1. **CONSIGNE** (kon si-gn'), *s. f.* || 1° Ordre et instruction qu'on donne à une sentinelle, à un chef de poste. Donner, lever, observer, violer, forcer la consigne. Non, non, vous ne passerez pas, Dit le soldat, c'est ma consigne, BÉRANG. *Convoi de David.* || Familièrement, manger la consigne, ne pas la faire observer. || Défense de sortir par punition militaire ou par mesure d'ordre. || Grande pancarte où sont imprimés les articles qui concernent une consigne. || Petite armoire grillée dans laquelle on enferme les ordres du jour. || Détail des objets de mobilier qui composent un poste. || Dans les écoles du gouvernement et les colléges, punition qui consiste

en une privation de sortie. || Terme de marine. Lieu dans les bâtiments de guerre où l'on conserve une lampe allumée dans un fanal. Poste situé dans le faux pont, où se tient le caporal de garde et d'où doivent partir les feux d'éclairage. || 2° Par extension, tout ordre donné à quelqu'un qui est chargé de garder l'entrée d'un lieu.

—ÉTYM. Voy. CONSIGNER. Génev. *consine*.

2. **CONSIGNE** (kon-si-gn'), *s. m.* Celui qui est aposté à la porte d'une place de guerre, pour tenir registre de tous les étrangers qui s'y présentent. On dit aussi portier consigne. || Garde de santé dans les lazarets.

— REM. L'Académie ne dit pas le genre de ce mot; mais Richelet le dit expressément masculin; et en effet tel doit en être le genre.

— ÉTYM. Voy. CONSIGNER.

† 3. **CONSIGNE** (kon-si-gn'), *adj.* Ancien terme d'algèbre. Quantités consignes, quantités qui ont les mêmes signes.

— ÉTYM. *Con*, et *signe*.

CONSIGNÉ, ÉE (kon-si-gné, gnée), *part. passé.* || 1° Mis en dépôt. Somme consignée. || 2° Relaté. Ce fait consigné dans nos annales. Événements consignés en partie dans les écrits d'Homère, en plus grand nombre dans un recueil intitulé Cycle épique, où différents auteurs ont rassemblé les anciennes traditions de la Grèce, BARTHÉL. *Anacharsis*, 71. || 3° Qui a reçu défense de sortir. Cet officier consigné dans sa chambre. || Consigné, se dit aussi des élèves d'un collége, de l'école polytechnique, de l'école normale, que l'on prive de sortir.

CONSIGNER (kon-si-gné), *v. a.* || 1° Déposer une somme en garantie, ou pour qu'elle soit délivrée en temps opportun. Consigner de l'argent, une somme. Un dépôt que l'on consigne entre tes mains, BOSS. I, *Pâq.* 2. Caretti le guérit parfaitement [M. de la Feuillade]; il était fort cher pour ces sortes d'entreprises, et faisait consigner gros, ST-SIM. 56, 296. || Consigner une amende, déposer une amende qui par l'événement peut être encourue. || Consigner des aliments, déposer la somme nécessaire pour la nourriture du débiteur soumis à la contrainte par corps. || Terme de commerce. Mettre des marchandises en dépôt dans une maison comme nantissement d'une somme empruntée. || Absolument. Aller de pair avec Thrason qui veut se marier et qui a consigné [déposé son argent au trésor public pour une grande charge], LA BRUY. VII. .... Je vois bien qu'un rival domestique Consigne entre tes mains pour avoir Angélique, REGNARD, *le Joueur*, I, 2. || Consigner en papier, donner un billet portant obligation de la somme que l'on doit consigner. || 2° Enregistrer des marchandises sur les livres des voituriers publics. || 3° Terme de commerce maritime. Adresser un navire ou des marchandises à un consignataire. || 4° Citer, rapporter dans un écrit. On a consigné cette circonstance au procès-verbal. || Par extension. Lorsqu'un objet se présente à notre œil.... il produit nécessairement des impressions que l'esprit ne peut s'empêcher de recevoir et de consigner en lui-même, DUMARSAIS, *Rais. Œuvres*, t. VI, p. 3, dans POUGENS. || 5° Infliger la punition de la consigne ou la commander par mesure d'ordre. On l'a consigné pour huit jours. L'école a été consignée. || Consigner quelqu'un, donner ordre qu'il ne soit pas reçu. Je l'ai consigné à ma porte. || 6° *V. n.* Donner une consigne à une sentinelle, à un gardien. On lui a consigné de ne laisser entrer personne sans billet.

— HIST. XVe s. Sçavez que feistes prendre à Paris la somme de quarante mille cinq cens vieulx escus que M le duc de Bretagne avoit consiné à vostre court de parlement, *Lettre du temps de Louis XI*, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 19. || XVIe s. .... A quelle heure ils furent mis dedans leur premiere prison, à qui consignez.... M. DU BELLAY, 486. Il ne voulut pas seulement livrer l'or et l'argent, ains les feit seulement livrer par compte et consigner entre les mains des questeurs et tresoriers, AMYOT, *P. Æm.* 48. Glaucias consigna sur l'heure mesme l'enfant entre les mains de sa femme, et luy commanda de le faire nourrir avec les siens, ID. *Pyrrhus*, 5. Soubs condition que non seulement il jouïroit des pais et provinces qui luy avoient esté consignés en gouvernement, mais que encore luy en adjousteroit on d'autres, ID. *Eumènes*, 9 Et les consigna [ceux qui avaient trahi Eumènes] entre les mains du gouverneur de la province, luy donnant très exprez commandement de les perdre et mettre à male fin, MONT. III, 247.

— ÉTYM. Génev. *consiner*; provenç. et espagn. *consignar*; ital. *consegnare*; du latin *consignare*, de *cum*, et *signare*, marquer (voy. SIGNER).

† **CONSIMILITUDE** (kon-si-mi-li-tu-d'), *s. f.* Terme didactique. Égalité, convenance mutuelle.

— ÉTYM. *Con*, et *similitude*.

CONSISTANCE (kon-si-stan-s'), *s. f.* || 1° État de stabilité, de solidité. Je n'examine point quelle fut la consistance de la monarchie sous François Ier, PATRU, *Plaidoyer* 4, dans RICHELET. Je n'étais pas en trop bonne consistance, VOIT. *Lett.* 20. Leur gloire n'a pas de consistance assurée, MASS. *Pet. Car. Triomphe.* Notre consistance dans la vertu est un miracle de la grâce, ID. *Car. Tiéd.* 2. Toute leur vie [des mondains] est une agitation éternelle que rien ne peut fixer, et qui ne leur laisse pas plus de consistance ici-bas qu'à la poussière qui devient le jouet des vents, MASS. *Profess. relig.* 3. Il a fallu que la noblesse eût une certaine consistance, afin que le propriétaire du fief fût en état de servir le prince, MONTESQ. *Esp.* VI, 1. Elle m'a assuré que l'impératrice jouissait d'une admiration si méritée.... que sa consistance sur le trône ne dépendait plus de personne, DIDER. *Sur la princ. d'Ash.* C'est une monnaie dont l'alliage fait la consistance, MARMONT. *Contes moraux*, *Alcib.* La reconnaissance due au ministre qui a donné le premier plus d'étendue et de consistance à ces travaux [la correction des cartes marines], CONDORCET, *Maurepas.* || Le temps qu'il fait n'a point de consistance, il est mal assuré, *Dict. de l'Acad.* || Le plus haut point de développement en parlant des êtres vivants, et particulièrement des animaux et de l'homme. Âge, temps de consistance. L'état d'accroissement, de consistance et de diminution. Avant que l'habitude du corps soit acquise, on lui donne celle qu'on veut sans danger; mais, quand une fois il est dans sa consistance, toute altération lui devient périlleuse, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Par extension, en parlant des choses, état de consistance, le terme où elles se tiennent solidement, et ne montrent aucun signe de changement. Les affaires sont dans un état de consistance. || Un bruit sans consistance, un bruit sans autorité. || Un homme sans consistance, un homme sans considération, ni crédit. || Un esprit sans consistance, un esprit sans fermeté. || Prendre, acquérir de la consistance, en parlant des personnes, gagner en crédit, en tenue; en parlant des choses, se confirmer. Cet homme prend de la consistance dans sa compagnie. Le bruit d'un soulèvement avait pris de la consistance. || 2° Terme didactique. Degré de rapprochement ou de liaison des molécules d'un corps, qui fait que ce corps oppose plus ou moins de résistance aux corps qui agissent sur lui et tendent à le diviser. Faire évaporer un liquide jusqu'à consistance de sirop. La cire a moins de consistance que la résine. Ce feu [du Tartare] ne laisse aucune consistance et il ne consume rien; il dissout jusqu'aux premiers principes de la vie, et on ne peut mourir, FÉN. *Tél.* XVIII. || 3° État, contenance. La consistance de ce bois est de plus de cinq cents arpents. Il faut savoir la consistance des effets et des dettes d'une succession.

— HIST. XVIe s. Les differences des os sont prises des apophyses, epiphyses.... consistence, magnitude, nombre, figure, situation, PARÉ, II, 4. L'humaine sagesse s'en prescriroit d'aultre [devoir] au delà, où elle aspirast toujours et pretendist : tant nostre estat est ennemy de consistance, MONT. IV, 131.

— ÉTYM. *Consistant*; provenç. et espagn. *consistencia*; ital. *consistenza*.

CONSISTANT, ANTE (kon-si-stan, stan-t'), *adj.* || 1° Qui a de la consistance. Un système consistant. Un homme consistant. || 2° Qui a une certaine cohésion. Les corps consistants. Des sirops consistants. || 3° Qui consiste en, qui est composé de. Un domaine consistant en bois, terres labourables, etc. Une escadre consistant en vingt vaisseaux. || 4° *S. m.* Classe de pénitents qui, chez les premiers chrétiens, assistaient aux mystères sans pouvoir communier.

CONSISTER (kon-si-sté), *v. n.* || 1° Subsister, se maintenir. Sans quoi l'Église ne peut consister, BOSS. VI, *Vêture*, 1. Une église ne peut consister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, FÉN. t. II, p. 63. || 2° Être constitué par. Son revenu consiste en rentes sur l'État. Je vois que votre honneur demande tout mon sang; Que tout le mien consiste à vous percer le flanc, CORN. *Hor.* II, 3. Quoi! si ton amitié pour Cinna s'intéresse, Crois-tu qu'elle consiste à flatter sa maîtresse? ID. *Cinna*, IV, 6. Son bonheur [d'un sage] consistait aux beautés d'un jardin, LA FONT. *Fabl.* XII, 20. Là, son unique compagnie Consistait aux oiseaux, ID. *Oies.* Elle ne consiste qu'en l'usage de certaines paroles, PASC. *Prov.* 8. La dignité consistait à user et dominer sur les créatures, ID. *Rel.* 2. Ce désintéressement qu'ils font consister dans la suppression des demandes, BOSS. *Or.* 6. Je demandai à Mentor en quoi consistait l'autorité du roi [dans l'île de Crète], FÉN. *Tél.* V. Ils doivent faire consister leur bonheur dans la modération, ID. *ib.* XII. Et la félicité des cœurs tels que les nôtres Consiste à tout quitter pour le bonheur des autres, VOLT. *Zaïre*, II, 1. || Le tout consiste à savoir, c'est-à-dire ce qu'il y a de principal, de plus important dans une affaire, dans une question est que.... || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

— HIST. XIVe s. Sache que j'ay toutes puissances De substanter toutes essences, Et les essences consister En matiere et forme exciter, *Nat. à l'alch. err.* 403. || XVIe s. Si nostre sanctification consiste au renoncement de nostre propre volonté, CALV. *Instit.* 295. Nostre courage, estant en soy confus, se reconforte en Dieu : estant abbatu, se redresse en iceluy : se defiant de soy, consiste en l'esperance qu'il a en lui, ID. *ib.* 439. On dit qu'il est impossible que deux religions puissent consister en un mesme Estat, LANOUE, 35. ....Et n'approuvera autre vie, que celle qui consiste à faire le braguard en la maison, ID. 116. Les reytres devroyent plustost que nuls autres estre defenseurs de ceci, pource que leur reputation y consiste, ID. 308. Sans ce soulagement, elle [l'armée] n'eust peu consister, ID. 629. Le roy consiste, quand le champ est labouré, O. DE SERRES, *Dédic.* Un frere en qui consistoit l'appuy de sa maison, MONT. I, 6. L'estimation et le prix d'un homme consiste au cœur et en la volonté, ID. I, 242. Es choses qui consistent en action, il fault avoir mis la main à l'œuvre, AMYOT, *Préf.* IX, 35. La prudence enseigne le poinct du milieu, auquel consiste toute louable action entre deux vicieuses extremités du peu et du trop, ID. *ib.* XI, 38.

— ÉTYM. Lat. *consistere*, de *cum*, et *sistere*, fixer, forme dérivée de *stare* (voy. STABLE)

CONSISTOIRE (kon-si-stoi-r'), *s. m.* || 1° Assemblée de cardinaux convoquée par le pape, et lieu où se tient l'assemblée. || Nom de la principale cour ou tribunal de Rome, qui se tient avec beaucoup de solennité et de splendeur, et dans laquelle le pape, en habits pontificaux, préside aux cardinaux. || Consistoire secret, consistoire qui se tient dans une chambre particulière, où le trône du pape n'est élevé que de deux degrés, où les cardinaux seuls sont admis, et où l'on recueille leurs suffrages à chaque débat. Les bulles pour les évêchés et les abbayes ne s'accordent qu'après avoir été proclamées dans ce consistoire. || 2° Parmi les protestants, consistoire, conseil ou assemblée qui est composé de ministres et des anciens des églises. Le consistoire, établi pour veiller sur les mœurs, n'inflige que des peines spirituelles, D'ALEMB. *Gouvern. génevois.* Qu'est-ce que sévir de la part du consistoire? C'est excommunier et déférer au conseil, J. J. ROUSS. *Lettres de la Montagne*, V. Le duc d'Hanovre fit assembler le consistoire pour rompre son mariage, ST-SIM. 27, 56. || Une des divisions ecclésiastiques des pays protestants. || Consistoire central, assemblée supérieure à tous les consistoires locaux. Le consistoire de la confession d'Augsbourg. || Consistoire israélite, conseil qui dirige les affaires de la religion judaïque. || 3° Familièrement et par plaisanterie. Tant et tant fut ce discours répété Qu'enfin Satan dit en plein consistoire : Si ces gens-ci disent la vérité, Il est aisé d'augmenter notre gloire, LA FONT. *Belph.*

— HIST. XIIe s. Al consistorie od lui ne remist [resta] nuls hum vis; Ociseür felun li furent dunc tramis, *Th. le mart.* 94. || XIIIe s. Estes les vos avant venuz A grant joie et à grant baudor Devant le roi el consistor, *Ren.* 8864. Ceus lient, batent, fustent, pendent, Hurtent, hercent, escorchent, foulent, Noient, ardent, greillent et boulent Devant les trois prevoz leans, En plain consistoire seans, Ceus qui firent des felonies, *la Rose*, 20044. Car il par amors, sans haïne, A sa belle fille Virgine Tantost a la teste copée, Et puis au juge presentée Devant tous en plain consistoire, *ib.* 5663. || XIVe s. Au palais sont venus, où li papes puissans En consistoire fu avec ses clers sachans, *Guescl.* 13146. Le pretoire des consuls, c'est leur consistoire, BERCHEURE, f° 43, *verso.* || XVe s. Là y eut grant consistoire de ceux qui faisoient la traïson, FENIN, 1419. || XVIe s. Christ a esté mené du consistoire à la mort, et pendu entre des brigans, CALV. *Instit.* 390. Du commencement chacune eglise a eu comme un conseil ou consistoire de bons preudhommes, ID. *ib.* 851.

— ÉTYM. Provenç. *consistori*; ital. *consistorio*; du latin *consistorium*, de *consistere*, être assis, siéger (voy. CONSISTER). Au XIIe siècle, l'orthographe *orie* (*consistorie*) est l'orthographe usitée pour représenter le son *oire*.

CONSISTORIAL, ALE (kon-si-sto-ri-al, a-l'), *adj.* || 1° Qui appartient au consistoire tenu par le pape.

|| Bénéfices consistoriaux, évêchés ou bénéfices dont les bulles sont expédiées par voie de consistoire. Il demanda un indult pour les bénéfices consistoriaux de la Bresse, PATRU, *Plaid.* 14, dans RICHELET. La somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions, VOLT. *Louis XIV*, 35. || **2°** Qui appartient à un consistoire protestant ou israélite. Écoles consistoriales.

— HIST. XVI° s. Les simples, et ceux qu'ils appelloient consistoriaux ne purent jamais esperer bien de cet homme ni de tous ceux que l'ame et la conscience n'avoient pas unis, D'AUB. *Hist.* II, 158.

— ÉTYM. *Consistoire.*

CONSISTORIALEMENT (kon-si-sto-ri-a-le-man), *adv.* En consistoire; selon les formes du consistoire.

— ÉTYM. *Consistoriale*, et le suffixe *ment.*

† **CONSISTORIALITÉ** (kon-si-sto-ri-a-li-té), *s. f.* Terme de chancellerie apostolique. Qualité de ce qui est consistorial; forme observée dans les expéditions du consistoire.

— ÉTYM. *Consistorial.*

† **CONSISTORIER** (kon-si-sto-ri-é), *v. a.* Terme de chancellerie apostolique. Considérer, décider en consistoire.

— ÉTYM. *Consistoire.*

†**CONSOEUR** (kon-seur), *s. f.* Se dit des femmes associées à une même confrérie, et des religieuses du même couvent ou du même ordre.

— ÉTYM. *Con*, et *sœur.*

CONSOLABLE (kon-so-la-bl'), *adj.* Qui peut être consolé. Dom Carlos eût pu recevoir quelque consolation de ces belles promesses, si le malheur de son amour lui eût permis d'être consolable, SCARR. *Rom. com.* 2° part. ch. 14. Maintenant qu'il leur semble que le présent durera toujours, lorsque l'un de ces ministres de la mort leur vient signifier l'arrêt du destin, ils ne sont pas consolables, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Caron.* || En parlant des choses. Douleurs consolables.

— REM. L'Académie dans ses Observations sur Vaugelas, p. 584, dit: «On ne croit pas que consolable se dise de la douleur aussi bien que de la personne affligée.» C'est un scrupule mal fondé. On peut voir au mot consoler que d'excellents auteurs ont dit consoler la douleur.

— ÉTYM. Lat. *consolabilis*, de *consolari*, consoler.

CONSOLANT, ANTE (kon-so-lan, lan-t'), *adj.* Qui console ou est propre à consoler. Il est bien consolant pour un père de voir ses enfants prospérer. Voilà une vérité bien consolante pour vous, MASS. dans GIRAULT-DUVIVIER. Honorez le malheur par des soins consolants, DUCIS, *Abuf.* I, 1. Sa loi, sa morale est consolante et pure, VOLT. *Alz.* I, 4. L'honneur consolant de mourir à vos yeux, ID. *Tancr.* I, 1. Et des mots consolants sont sortis de sa bouche, DELILLE, *Imag.* ch. VIII. || Familièrement. Cet homme-là n'est guère consolant, ce qu'il dit n'est pas fait pour rassurer. Cette maxime n'est pas neuve, mais elle est consolante. Son laconisme peu consolant n'était d'ailleurs réparé ni par sa figure ni par ses manières, FONTEN. *Littre.*

CONSOLATEUR, TRICE (kon-so-la-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui console. Eh! messieurs, laissez-moi mourir,... et finissez vos pleurs. Point du tout; les consolateurs De ce triste devoir tout au long s'acquittèrent, LA FONT. *Fabl.* XII, 6. De mes douleurs noble consolatrice, CAMPENON, *l'Enf. prod.* ch. IV. J'y trouve un consolateur Plus affligé que moi-même, J. B. ROUSS. *Odes*, II, 2. Le consolateur le plus tendre paraît un indifférent qui déplaît; nous voudrions que tout ce qui nous approche prît le sentiment qui nous possède, FONTEN. *Bonh.* Nous n'avons d'espérance qu'en ma consolatrice; nous devions tout à la chaleur qu'elle met dans ses bons offices, VOLT. *Lett. Mme de St-Julien*, 21 sept. 1775. || **2°** *Adj.* Un espoir consolateur. Ceux qui dans leurs tourments me baignent de leurs larmes et cherchent un Dieu consolateur, VOLT. *Memmius*, VI. Tes soins consolateurs charmèrent mes ennuis, M. J. CHÉNIER, *Gracques*, I, 4. Les arts consolateurs vont embellir nos villes, ID. *ib.* I, 2. Et quand la mort viendra frapper votre jeunesse Vous chercherez partout des yeux consolateurs, ID. *ib.* V, 3. Tout mon cœur te bénit, bonté consolatrice; Je n'aurais jamais cru que l'on pût tant souffrir D'une telle blessure, et que sa cicatrice Fût si douce à sentir, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Souvenir.* || L'Esprit consolateur, ou, simplement, le Consolateur, le Saint-Esprit.

— HIST. XVI° s. Je prieray le Pere, et il vous donnera un autre consolateur, assavoir l'Esprit de verité, CALVIN, *Instit.* 928. Or, encores que ces remonstrances fussent grandement consolatrices, CARL. II, 11. Si le latin je veux apprendre, Pour parler avec tant d'autheurs Sages, sçavans, consolateurs, MAROT, IV, 164.

— ÉTYM. Lat. *consolator*, de *consolari*, consoler; provenç. *consolaire* au nominatif, *consolador* au régime; espagn. *consolador*; ital. *consolatore.* Si ce mot se trouvait dans l'ancien français, il serait au nominatif *consolere*, et au régime *consoleor.*

CONSOLATIF, IVE (kon-so-la-tif, ti-v'), *adj.* Qui a la vertu de consoler. Je vous commencerai ce que j'ai à vous dire par un discours bien consolatif à ceux qui ont assez de liberté d'esprit pour le concevoir au fort de la douleur, PASC. *Lettre à sa sœur sur la mort de leur père.* Je vous dirai sur cela un beau mot de saint Augustin, et bien consolatif pour de certaines personnes, PASC. dans COUSIN. Je suis homme consolatif, homme à m'intéresser aux affaires des jeunes gens, MOL. *Scap.* I, 2.

— ÉTYM. Lat. *consolativus*, de *consolari*, consoler.

CONSOLATION (kon-so-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Allégement de ce qui peine. Être privé de consolation. Écrire une lettre de consolation. J'ai de la consolation à penser que vous prenez part à mes peines. À un si grand malheur que le mien, il ne fallait pas une moindre consolation que celle que vous m'avez donnée, VOIT. *Lett.* 32. Ce fut un grand bonheur pour moi de recevoir tant de consolation, ID. *ib.* 20. Vous aurez la consolation qu'elle sera morte dans les formes, MOL. *Am. méd.* II, 5. Tu peux me donner une dernière consolation, FÉN. *Tél.* XV. Il n'aura pas même la consolation de cacher sa honte, ID. *ib.* XVIII. La sûreté de notre zèle, la consolation de nos dégoûts, MASS. *Myst. Purif.* 1. Votre douleur même porte avec elle la plus flatteuse des consolations, le secret témoignage de ne souffrir que parce que vous avez une belle âme, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 déc. 1774. L'amitié est la consolation de ceux qui se trouvent accablés par les sots et par les méchants, VOLT. *Lett. Helvétius*, 11 mai 1761. Ce n'est pas une médiocre consolation pour moi de voir mon opinion sur cet ouvrage si bien confirmée, VOLT. *Lett. Chatellux*, 10 mars 1775. || **2°** Sujet de satisfaction ou d'allégement de peine. C'est une grande consolation pour un père de voir ses enfants se porter au bien. Ses maladies lui ôtèrent la consolation qu'elle avait tant désirée, d'accomplir ses premiers desseins et de pouvoir achever ses jours sous la discipline de Sainte-Fare, BOSS. *Anne de Gonz.* Quand on rampe dans un petit coin de notre Occident et quand on n'a que deux jours à vivre, c'est une consolation de laisser promener ses idées dans l'antiquité et à six mille lieues de son trou, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 13 août 1773. || **3°** Raisons que l'on emploie pour consoler quelqu'un. Adresser, recevoir des consolations. Ma consolation vous serait superflue, CORN. *Hor.* V, 2. Les consolations indiscrètes ne font qu'aigrir les violentes afflictions, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 2. || Titre de quelques ouvrages de philosophie morale. Les Consolations de Boèce. || **4°** La personne ou la chose même qui peut consoler. Les malheureux dont elle fait la consolation, SÉV. 394. Vous serez ma consolation dans cette solitude, FÉN. *Tél.* I. Vous ne devez vous permettre ni repos ni consolation tant que vous les verrez [vos ouailles] dans ces dispositions criminelles, MASS. *Confér. zèle pour le salut des âmes.* || **5°** Terme de jeu de cartes. Fiche de consolation, celle que l'on donne en surcroît de bénéfice. || Fig. Fiche de consolation, dédommagement, adoucissement. On l'a envoyé en province, mais, pour fiche de consolation, on a augmenté son traitement. || Populairement. Débits de consolation, nom qu'on donne, par dérision, aux cabarets où l'on débite de l'eau-de-vie aux gens du peuple.

— SYN. AVOIR DE LA CONSOLATION À FAIRE QUELQUE CHOSE; AVOIR LA CONSOLATION DE FAIRE QUELQUE CHOSE. La première phrase se dit d'une consolation que l'on se fait à soi-même, d'une chose à laquelle on attache de la consolation : J'ai de la consolation à penser que vous prenez part à mes peines. La seconde se dit d'une chose qui est vraiment une consolation par sa nature : Il vous en coûtera, sans doute; mais il y va de ma vie, et vous aurez la consolation de m'avoir sauvé, MARMONTEL.

— HIST. XII° s. Les tues consolatiuns esledecerent [réjouirent] la meie aneme [âme], *Liber psalm.* p. 138. || XIV° s. Or ont li cristien, à leur maleïchon, Dedens Jherusalem, en consolation, Couronné comme roy Godefroy de Buillon, *Baud. de Seb.* IV, 468. || XV° s. Si se continua toute celle semaine en grand consolation [réjouissance], et se continuerent les festes, FROISS. liv. II, p. 275, dans LACURNE. || XVI° s. Ces promesses pleines de singuliere consolation, CALV. *Instit.* 928. Une consolation commune me desconsole et m'attendrit, MONT. III, 301.

— ÉTYM. Provenç. *consolation;* espagn. *consolacion;* ital. *consolazione;* du latin *consolationem*, de *consolari*, consoler. *Consolation*, signifiant en termes de jeu les fiches de surcroît que l'on donne à celui qui gagne, vient du sens qu'a eu jadis *consolation*, celui de réjouissance.

† **CONSOLATOIRE** (kon-so-la-toi-r'), *adj.* Qui a pour but de consoler. Épître, discours consolatoire.

— HIST. XVI° s. Après quelques propos consolatoires pour l'allegeance du deuil paternel.... YVER, p. 630. La lettre consolatoire de Plutarque à sa femme, MONT. *Lettres*, III.

— ÉTYM. Lat. *consolatorius*, de *consolari*, consoler.

CONSOLE (kon-so-l'), *s. f.* || **1°** Terme d'architecture. Pièce en saillie, qui sert à porter des vases, des figures, ou à soutenir une corniche, un balcon. On dit aussi corbeau. || **2°** Meuble sur lequel on pose des bronzes, des vases, etc. || **3°** Terme de musique. Partie qui couronne une harpe et qui renferme les chevilles. || **4°** Partie du rocher qu'on laisse en saillie dans un des angles d'une ardoisière. || Partie d'une pièce de bois qui est coupée en pointe, ou en diminuant par le bout. || Enroulement de fer pour appuyer la balustrade d'un escalier, d'un balcon.

— HIST. XVI° s. C'est aix-ci regnant à l'entour de l'interieur du colombier, soustenu ou par consoles de pierre, ou par bouts de chevrons bastis dans le mur, servira de table aux pigeons pour y manger leur viande, O. DE SERRES, 387.

— ÉTYM. Mot peut-être abrégé de *consolider*, comme le Berry a fait *console*, la consoude, de *consolider.*

CONSOLÉ, ÉE (kon-so-lé, lée), *part. passé.* Un père mal consolé de la perte de son fils. Les larmes de Lazare sont essuyées, ses afflictions consolées, MASS. *Car. Riche.* L'humanité te vit et sourit consolée, DELILLE, *Pitié*, IV. || Par extension. L'onde, en son lit écoulée, À la terre consolée Rend ses premières couleurs, J. B. ROUSS. liv. I, *Épodes.* Coulez, bons vins; femmes, daignez sourire; Et l'univers est consolé, BÉRANG. *Nature.*

CONSOLER (kon-so-lé), *v. a.* || **1°** Alléger l'affliction, les souffrances. Cet espoir me console. On se peut assurer Qu'il [l'amour] est maître équitable, et qu'enfin il console Ceux qu'il a fait pleurer, MALH. V, 26. Quelque déplaisir que je puisse avoir, j'en serais bientôt consolé par le soin que vous prendriez de moi, VOIT. *Lett.* 16. Si vous n'en pouvez mieux consoler une mère, Qu'en la traitant d'égale avec une étrangère, CORN. *Rodog.* V, 4. Quel tourment de se taire en voyant ce qu'on aime.... Lorsque par un regard on peut le consoler.... RAC. *Brit.* III, 7. Quand tu me dépeignais ce héros intrépide Consolant les mortels de l'absence d'Alcide.... ID. *Phèd.* I, 1. Ma fille, ton bonheur me console de tout, ID. *Iphig.* III, 2. Du moins consolez-moi de [par] quelque heure de paix, RAC. *Théb.* I, 3. Vous connaissez Brutus et l'osez consoler! VOLT. *Brutus*, V, 8. Consolez-le du sort, des hommes et de lui, DELILLE, *Imag.* VI. || Absolument. Il ne sait pas consoler. Le temps console. || **2°** Donner de l'allégement aux sentiments pénibles. Pour consoler mon mal et flatter mes ennuis, RÉGNIER, *Plainte.* Je ne viens pas ici consoler tes douleurs, CORN. *Cid*, IV, 2. Ainsi la pieuse reine consolait la captivité des fidèles et relevait leur espérance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Est-ce ainsi que vos yeux consolent ma disgrâce? RAC. *Brit.* II, 6. Il était abattu par une douleur que rien ne pouvait consoler, FÉN. *Tél.* XVI. Consoler les larmes et récompenser les prières, MASS. *Car. Laz.* Pour consoler l'espoir du laboureur avide, L. RAC. *Relig.* ch. I. Elle retient pourtant des pleurs prêts à couler, De peur d'aigrir des maux qu'elle veut consoler, LAMOTTE, dans DESFONTAINES. Virgile n'a-t-il pas, d'un vers doux et flatteur, De Gallus expirant consolé le malheur, A. CHÉN. *Ép.* I. || **3°** Se consoler, *v. réfl.* Recevoir de la consolation, être consolé. Il ne se peut consoler de ne plus ouïr une personne qui raisonne si parfaitement, VOIT. *Lett.* 8. Qui que ce soit des deux, il doit se consoler De la mort d'un tyran qui voulait l'immoler, CORN. *Héracl.* V, 8. Quiconque se plaint cherche à se consoler, ID. *Pomp.* V, 1. Dans ton cher entretien s'est-elle consolée? ID. *Médée*, III, 2. Mais, sitôt qu'elle eut vu cette troupe enragée S'entre-battre elle-même et se percer les flancs, Elle se consola : ce sont leurs mœurs, dit-elle.... LA FONT. *Fabl.* X, 8. Il y a de certaines douleurs dont on ne doit point se consoler, SÉV. 219. Mon cœur qui le voyait maître de l'univers Se consolait déjà de languir dans ses

fers, RAC. *Alex.* II, 1. Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse, FÉNEL. *Tél.* I. Et je sens ce rayon m'échauffer de sa flamme, Et mon cœur se console.... LAMART. *Harm.* II, 4. || Se consoler, se consoler l'un l'autre. Nous animer ensemble et nous consoler des travaux du saint ministère, MASS. *Discours synodaux*, *Institution.* Carthage et Marius, dans leur chute commune, Se consolent l'un l'autre en voyant leur fortune: L'un de l'autre pesant le sort capricieux, Ils charment leur supplice et pardonnent aux dieux, BRÉBEUF, *Pharsale*, II.

REM. Consoler quelqu'un dans ses peines; Consoler quelqu'un sur quelque chose; Consoler quelqu'un de quelque chose. Mais Corneille, qui a dit: Ne nous consolez point contre tant d'infortunes, *Hor.* III, 5, en a été repris par Voltaire, avec raison, ce semble.

— HIST. XVe s. Quant assez se furent consolez [réjouis] de cette bonne adventure, *Perceforest*, t. VI, f° 52. || XVIe s. Deucalion, comme moins estonné, R'asseure après et doucement console La femme simple, avec telle parole, MAROT, IV, 33. En Dieu je me console, Mon amė s'y attend, ID. IV, 333. Consoler sa mort en la mort d'un ennemy, MONT. I, 5.

— ÉTYM. Espagn. *consolar;* ital. *consolare;* du latin *consolari*, de *cum*, et *solus*, dont le sens propre est entier. *Consolari* est proprement rendre entier, et, par extension, satisfaire.

† **CONSOLIDABLE** (kon-so-li-da-bl'), *adj.* Qui peut, qui doit être consolidé.

— ÉTYM. *Consolider.*

CONSOLIDANT, ANTE (kon-so-li-dan, dan-t'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui tend à consolider les parties divisées d'une plaie, d'une fracture. Appareil consolidant. || Autrefois, les consolidants, substances médicamenteuses ou topiques auxquels on attribuait la vertu de consolider les parties affectées de solution de continuité.

— ÉTYM. *Consolider.*

† **CONSOLIDATIF, IVE** (kon-so-li-da-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui a la vertu de consolider.

— HIST. XVIe s. On pourra user de clysteres abstersifs, consolidatifs, restrictifs et nutritifs, PARÉ, XXIV, 49.

— ÉTYM. *Consolider.*

CONSOLIDATION (kon-so-li-da-sion), *s. f.* || 1° Action de consolider. La consolidation d'un bâtiment qui menace ruine. || 2° Terme de médecine. La consolidation d'une fracture, d'une cicatrice. || 3° Terme de finances. Consolidation de la dette publique, établissement de contributions suffisantes pour acquitter régulièrement chaque année ou chaque semestre les arrérages des rentes dues par l'État, mot introduit dans le langage de la finance depuis l'acte de consolidation de Pitt en 1787. || Consolidation de la dette flottante, conversion de dettes remboursables de l'État en dette perpétuelle. || 4° Terme de jurisprudence. Réunion en la même personne de différents droits qui avaient été séparés. || Spécialement, réunion des deux qualités d'usufruitier et de nu-propriétaire. L'usufruit s'éteint par la consolidation.

— HIST. XVIe s. Par ce moyen l'agglutination et consolidation sera mieux et plustost faite, PARÉ, VIII, 42. Quand l'usufruit est consolidé avec la propriété, n'est deu pour la ditte consolidation aucun proffit au dit seigneur feodal, *Coustum. génér.* t. I, p. 501.

— ÉTYM. Provenç. *consolidacio;* espagn. *consolidacion;* ital. *consolidazione;* du latin *consolidationem*, de *consolidare*, consolider.

CONSOLIDÉ, ÉE (kon-so-li-dé, dée), *part. passé.* || 1° Rendu solide. Terrain mouvant consolidé à grands frais. Fracture consolidée. || Fig. Sa puissance est consolidée. || 2° Terme de finances. Rentes consolidées, rentes pour lesquelles on a assigné un fonds qui permet de les payer régulièrement. || Tiers consolidé, fonds français réduits au tiers de leur valeur nominale pendant la Révolution, en 1797, et qui, sous l'Empire et les régimes suivants, sont devenus, pour une grande partie, la rente 5 p. 0/0. Et jamais ma dépense excédant ma recette Ne me force à bâtir un espoir mal fondé Sur le terrain mouvant du tiers consolidé, DELAVIGNE, *Éc. des Vieillards*, I, 1. || *S. m. plur.* Les consolidés, fonds publics de la dette d'Angleterre.

† **CONSOLIDEMENT** (kon-so-li-de-man), *s. m.* Action de consolider. Ainsi finit cette grande affaire [des bâtards] et si importante que le repos de l'État en dépendait, par le consolidement de l'autorité royale entre les mains du régent, ST-SIM. 518, 128. Leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et d'éclat qui ne tarda pas à paraître, ID. 302, 176.

— ÉTYM. *Consolider.*

CONSOLIDER (kon-so-li-dé), *v. a.* || 1° Rendre solide. Consolider un mur, une charpente. || Fig. fortifier, affermir. Consolider une alliance. || 2° Terme de médecine. Rendre solide une partie qui a été affectée de solution de continuité. La fracture est consolidée. || 3° Terme de finances. Assigner un fonds pour garantir le payement périodique d'une dette publique. || 4° Terme de droit. Consolider l'usufruit à la propriété, l'y réunir. || 5° Se consolider, *v. réfl.* Devenir solide, s'affermir. La fracture s'est consolidée. Le nouveau gouvernement se consolidera.

— HIST. XIVe s. Le vif du cep qui joindra au vif du cerisier, se consolidera l'un à l'autre, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. La partie nerveuse du diaphragme, estant blessée, ne se peut consolider, PARÉ, *Introd.* 22. Mon ame ne lairroit jamais ressouder et consolider la playe qui l'auroit percée, MONT. IV, 4.

— ÉTYM. Provenç. *consoldar*, *consolidar;* ital. *consolidare;* du latin *consolidare*, de *cum*, et *solidus*, solide.

† **CONSOMMABLE** (kon-so-ma-bl'), *adj.* Qui peut être consommé. Produits consommables.

— ÉTYM. *Consommer.*

CONSOMMATEUR (kon-so-ma-teur), *s. m.* || 1° Terme de théologie. Celui qui achève. Jésus-Christ.... l'auteur et le consommateur de la vertu aussi bien que de la foi, BALZ. 2e *Disc. s. la cour.* Ce qu'il y a de principal à mettre sans cesse devant les yeux des enfants, c'est Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, FÉN. t. XVII, p. 67. Jetant les yeux sur Jésus comme sur l'auteur et le consommateur de la foi, *Nouv. Testam.* dans RICHELET. || 2° Celui qui achète pour son usage, dit par opposition à producteur. Les matières premières qu'on travaille dans les manufactures passent par bien des artisans et par bien des marchands, avant d'arriver aux consommateurs; et à chaque artisan, à chaque marchand, elles prennent un accroissement de prix, parce qu'il faut remplacer successivement les taxes qui ont été payées, CONDILLAC, *Comm. gouvern.* part. II, chap. 8. Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs, J. B. SAY, *Traité*, 1841, p. 439. Dans une société quelconque tout le monde est consommateur, parce qu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelques bornés qu'on les suppose, ID. *ib.* || Se dit aussi en parlant des cafés et cabarets. À minuit on ne reçoit plus de consommateurs.

— ÉTYM. *Consommer.*

CONSOMMATION (kon-so-ma-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Achèvement, accomplissement. La consommation d'une affaire, d'un sacrifice. C'est le plus grand de tous les dons, c'est la consommation de toutes les grâces, MASS. *Car. Impén.* || La consommation des siècles, des temps, ou, absolument, la consommation, la fin du monde. Il sera présent avec eux jusqu'à la consommation des siècles, MASS. *Av. Circ.* La désolation persévère jusqu'à la consommation, MASS. *Car. Injust.* || 2° En matière bénéficiale, épuisement du droit qu'un patron, laïque ou ecclésiastique, a de nommer à un bénéfice. Les provisions d'un bénéfice font pour cette fois la consommation du droit du collateur. || 3° La consommation du mariage, l'union charnelle des époux. Mlle d'Armagnac est mariée à ce Cadaval [un seigneur portugais]; elle est belle et jolie; c'est le chevalier de Lorraine qui l'épouse [par procuration], elle fait pitié d'aller chercher si loin la consommation, SÉV. 198. || 4° Emploi avec destruction. Faire une grande consommation de bois, d'eau, de sel. Cette guerre a fait une cruelle consommation d'hommes. Considérons la consommation d'hommes, d'argent, de forces de toute espèce, l'épuisement où la plus heureuse guerre jette un État quelconque, J. J. ROUSS. *Paix perpétuelle.* || Terme de jurisprudence. Prêt de consommation, opposé à prêt à usage, prêt de choses destinées à être consommées, avec la condition d'en rendre d'équivalentes. || Dans la marine, consommation, tout ce qui est employé au service du vaisseau pendant le voyage. || Terme d'administration militaire. État et justification des dépenses d'un corps. || Ce qu'on a bu ou mangé dans un café. Payer, jouer la consommation. On dit aussi : Allons dans ce café, la consommation y est bonne. || 5° Terme d'économie politique. Action de détruire l'utilité d'un produit, utilité que la production a créée. Entretenir perpétuellement dans une ville telle que Paris une consommation immense dont une infinité d'accidents peuvent toujours tarir quelques sources.... FONTEN. *Argenson.* L'impôt sur l'industrie.... diminue nécessairement la consommation, et, en diminuant la consommation, il empêche la reproduction; il tend donc à détériorer l'agriculture, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. I, ch. 28. Une denrée [le café] qui n'était qu'un objet de luxe et un plaisir de plus pour le riche, devint bientôt assez commune pour servir à la consommation du peuple, CONDORCET, *Maurepas.* La consommation n'est pas une destruction de matière, mais une destruction d'utilité, J. B. SAY, *Traité*, 1841, p. 435. Par production j'entends ce qui confère l'utilité, et par consommation la jouissance produite par cette utilité, BASTIAT, *Œuvres*, t. VI, p. 358. || Consommation productive ou reproductive, celle qui détruit pour remplacer. Consommation improductive ou, mieux, non reproductive, celle qui détruit sans remplacer. || Impôts, taxes de consommation, droits perçus sur la production ou la vente des objets. || Droits de consommation, l'un des droits dont se composent les droits sur les boissons.

— HIST. XIIe s. De tute consummaciun vi je la fin, *Liber psalm.* p. 190. Le quinzieme signe dirrai; Car de la dolor assez sai, Que li sires del ciel fera, Quant icest signes avendra; Le non qu'il aura vus dirrom; ço sera consumacion, *Adam, mystère*, p. 83. || XIIIe s. Ainsi naist du deable ceste temptacion, Et de nostre charoingne nostre inclinacion, Et de nostre consent la consummacion, Par quoy luxure est mise à execucion, J. DE MEUNG, *Test.* 1783. || XVe s. Et puis, nous procederons à la consommation de nos promesses, LOUIS XI, *Nouv.* XCVIII. || XVIe Ils attribuoient le commencement et les principaux exploits de ceste guerre à Metellus et les derniers avec la consummation finale à Sylla, AMYOT, *Marius*, 15.

— ÉTYM. Espagn. *consumacion;* ital. *consumazione;* du latin *consummationem*, de *consummare*, consommer.

1. **CONSOMMÉ, ÉE** (kon-so-mé, mée), *part. passé.* || 1° Mené à bout, à terme. En qui l'iniquité est pour ainsi dire consommée, MASS. *Car. Doutes.* Le crime est consommé, VOLT. *Mérope*, II, 5. Mon infortune enfin vient d'être consommée, DUCIS, *Othello*, III, 4. || Tout est consommé, c'en est fait, tout est fini. || 2° Parfait, accompli, éprouvé. Un homme consommé dans les affaires, SÉV. 525. Avec de très-grands prélats consommés en piété et en savoir, BOSS. *Or.* Les vieillards consommés en vertu, FÉN. *Tél.* VIII. Un homme consommé dans les sciences et enseveli dans de profondes lectures, MONTESQ. *Lett. pers.* 78. Laisser voir la feinte au spectateur, c'est à quoi tout comédien peut réussir; mais ne la laisser voir qu'au spectateur, c'est ce que les plus consommés n'ont pas toujours le talent de faire, MARMONT. *Élém. de littér.* t. VI, p. 336, dans POUGENS. || Un scélérat consommé. || En parlant des choses. Une habileté consommée. C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage, BOSS. *Duch. d'Orl.* Tout était l'effet d'un solide raisonnement et d'une prudence consommée, ROLLIN, *Traité des Études*, part. III, ch. 1. || On voit par les exemples qu'on dit consommé dans, consommé en, et, absolument, consommé. || 3° Détruit par l'usage. Les provisions consommées par l'équipage. || 4° Une soupe bien consommée, qui a cuit longtemps.

2. **CONSOMMÉ** (kon-so-mé), *s. m.* Bouillon succulent d'une viande très-cuite, contenant une plus grande proportion de substances animales que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement. [Une femme] À laquelle il ne faudra ni table bien servie ni consommés exquis.... MOL. *l'Av.* II, 6.

— HIST. XVIe s. Le patient pourroit prendre quelque consommé, et autre chose semblable de facile digestion, PARÉ, XVI, 12.

— ÉTYM. *Consommé* 1; génev. *consumé.*

CONSOMMER (kon-so-mé), *v. a.* || 1° Achever, accomplir. En peu de jours il consomma l'affaire, LA FONT. *Rem.* On va achever et consommer la démonstration, PASC. *Géom.* Ce bon père a consommé son sacrifice, BOSS. *Lett.* 114. A-t-il mené une vie douce et agréable, lui qui a porté sa croix dès le premier instant de sa vie mortelle, et qui a consommé sa course par la consommation de ses souffrances? MASS. *Car. Riche.* Vous vous promettez encore la grâce qui fait mourir dans la sainteté et dans la justice; la grâce qui consomme la sanctification d'une âme, ID. *ib. Impénit.* Un seul sentiment de douleur sincère supplée à de longues années de vertu, et peut consommer la sanctification, ID. *ib. Impénit.* La philosophie a préparé en silence leur destruction [des jésuites]; les jansénistes ont sonné la charge, et la justice a consommé l'ouvrage, D'ALEMB. *Éloges*, *Fleury.* || Par extension. Il ne resterait plus, pour consommer la gloire de ce

patriarche, que d'imiter ses actions, de marcher sur ses traces, de réformer nos mœurs sur les siennes, FLÉCH. *Panég.* I, p. 401. Il consomme en nous ses miséricordes ou ses justices, ID. *Dauph.* Il consomme son amour en mourant, MASS. *Car. Pass.* Près de voir consommer mon destin déplorable, VOLT. *Triumv.* I, 4.... Sa main consommant ces tristes sacrifices, Elle tombe, elle expire.... ID. *Brut.* V, 5. Tu veux donc jusqu'au bout consommer ta fureur, ID. *Alz.* V, 7. || 2° Terme de droit. Consommer son droit, se dit lorsque le droit qu'on a à quelque chose a son effet. Le collateur d'un bénéfice a consommé son droit, lorsqu'il a fait la nomination de quelqu'un. || 3° Consommer le mariage, se dit de l'union charnelle entre les époux. Si pendant deux ans il n'avait pas consommé le mariage.... MONTESQ. *Esp.* XXIX, 16. || Absolument. Le maréchal de Plessis va l'épouser à Metz, et Monsieur va consommer à Châlons, SÉV. 95. || Fig. et mystiquement. Le lit où il consomme son mariage avec l'humanité, BOSS. II, *Visit.* 2. || 4° Donner la dernière perfection. La justice les consomme dans cette unité sainte, BOSS. *Jean*, III. Soit qu'il [le Seigneur] ait dessein de lier plus étroitement ses membres, et de les consommer dans l'unité et dans la charité, en rendant les ministères des uns utiles et nécessaires aux autres, MASS. *Car. Lazare.* Sa vie [de la reine d'Angleterre] n'a été qu'une suite de malheurs qu'elle a portés dans les bonnes œuvres continuelles et toutes les vertus qui consomment les saints, ST-SIM. 484, 12. || 5° Employer des choses qui se détruisent par l'usage. Consommer des denrées, du vin, du bois, etc. || Absolument. On consomme beaucoup dans cette maison. La France trouvera de l'avantage dans la vente de ses grains, si, ne se bornant pas à vendre à ceux qui consomment chez elle, elle vend encore à ceux qui consomment dans les États où il lui est permis d'importer, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. I, ch. 29. || Terme d'économie politique. Détruire l'utilité d'une chose. Les peuples civilisés, riches et industrieux, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage, J. B. SAY, *Cours*, t. II, p. 216. || Par extension, il se dit des choses qui en absorbent d'autres. Ces confitures consomment beaucoup de sucre. Ce poêle consomme beaucoup de bois. || Par une autre extension. Ces divisions consommèrent du temps, VOLT. *Mœurs*, 57. L'affliction que j'ai eue de la mort de Mme Aubry, laquelle, sans mentir, a été assez grande pour achever de m'accabler et a pensé consommer les restes de ma patience, VOIT. *Lett.* 71. On disait qu'il était infaillible que les Espagnols auraient pourvu Corbie de toutes les choses nécessaires, ayant eu deux mois de loisir pour cela, et que nous consommerions devant cette place beaucoup de millions d'or et beaucoup de milliers d'hommes, ID. *Lett.* 74. || 6° Se consommer, *v. réfl.* Se parfaire. La vertu fait ses soins, et son cœur s'y consomme Jusques à s'offenser des seuls regards d'un homme, MOL. *Éc. des mar.* II, 4. La charité se consomme par ces derniers mouvements, FLÉCH. *Aig.* || Se cuire de manière à faire un consommé. Il faut que cette soupe se consomme. Et, avec ellipse du pronom personnel, faire consommer la viande, la faire tellement cuire que tout le suc passe dans le bouillon. || Être consommé. Les provisions qui se consomment dans une grande ville.

— REM. La langue a pendant quelque temps hésité entre *consommer* et *consumer*, prenant ces deux verbes l'un pour l'autre. Ainsi dans les exemples suivants, *consommer* a le sens que nous donnons aujourd'hui à *consumer* : Afin donc qu'en discours le temps je ne consomme, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Mon temps en cent caquets sottement je consomme, ID. *Sat.* IV. Ce vaisseau.... Qui survécut au temps qui l'avait consommé, ID. *Sat.* X. Mais Dieu! que me sert-il de pleurs me consommer? ID. *Élég.* 2. Tous les hommes passeront et seront consommés par le temps, PASC. *P. om. Proph.* Et quoi que l'on reproche au feu qui vous consomme, MOL. *Dép. am.* III, 9. L'historique montre que cette confusion de *consommer* et *consumer* remonte bien plus haut. Aujourd'hui on distingue exactement ces deux verbes de cette façon : *consommer* suppose une destruction utile, employée à quelque usage, à quelque fin, tandis que *consumer* ne présente qu'une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport. Une cheminée qui consomme beaucoup de bois est une cheminée où l'on fait grand feu; une cheminée qui consume beaucoup de bois est une cheminée mal construite où l'on brûle plus de bois qu'il ne faut pour produire une certaine quantité de chaleur. D'autre part, on voit que Voltaire a pu dire que les divisions consomment du temps, vu que les affaires en consomment; les bâtisses consomment de l'argent; la guerre consomme des hommes, etc.

— HIST. XIVe s. Puisque les vices sont consommés et confermez ou endurcis, c'est fort de les detruire ou adnuller et oster, ORESME, *Eth.* 74. Nulz ne pevent savoir se il sont amis ensemble, si ques à tant que il aient consumé ou gasté et despendu ensemble une mesure de sel, ID. *ib.* 235. || XVe s. Et par un trou [le tonnerre] entra, et en une chambre rencontra un jeune enfant, lequel il tua et luy consomma la chair, les os et tout, et ne luy laissa que la peau, JUV. *Charles VI*, 1405. Il n'est chose que femme ne consumme [ne vienne à bout], E. DESCH. *Ball. de l'empire des femmes.* || XVIe s. La justice gist en une observation entiere et consommée de la volonté de Dieu, CALV. *Instit.* 657. À laquelle entreprinse parfaire et consummer, je n'ay rien espargné, RAB. *Pant.* II, 8. Quant est de leur estude, elle est toute consommée à la lecture des livres pantagruelicques, ID. *ib.* II, 34. Il les amuserent jusques à ce qu'ils eussent consommé leurs victuailles, MONT. I, 208. Toute l'Asie se perdit, et se consomma en guerres pour le macquerellage de Paris, ID. II, 188. Les vers luy rongent les membres, et la terre les consomme, ID. II, 255. Une pierre ne luict point au feu, et, qui pis est, elle s'y consomme, ID. II, 278. Ceste qualité estouffe et consomme les aultres qualités vrayes et essentielles, ID. III, 7. Un homme consumé aux affaires d'Estat, CARL. IV, 14. Consommé aux affaires d'Estat, ID. VIII, 17. Aux autres sciences, il s'y faut aucunement consommer en les apprenant, premier que l'apprenty s'en sçache ayder pour gagner sa vie, LA BOÉTIE, 225. Et quand on le voit luy mesme se consommer en son esprit et tout enflammé, on luy attise encores le feu! ID. 336. La souche (ce dit l'on) au feu fut consommée, ID. 451. Homme consommé en un fort rare sçavoir, AMYOT, *Préf.* XXI, 48. Du temps des guerres civiles, le feu et l'autel furent ensemble tous consommez, ID. *Numa*, 17. La longueur du temps, lequel on estimoit devoir miner et consommer les forces de Hannibal.... ID. *Marcel.* 39. Cela fait, soit consommé [réduit] à la moitié, tierce ou quarte partie, selon qu'il sera requis, PARÉ, XVI, 8.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *consumar;* ital. *consumare;* du latin *consummare*, de *cum*, avec, et *summa*, somme, s. f.; faire la somme, c'est achever; de là le sens assez semblable à *consumer*, que *consommer* présente quelquefois. Au reste le XVIe siècle a confondu ces deux verbes.

CONSOMPTIF, IVE (kon-son-ptif, pti-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui est doué de la vertu de consumer, de détruire des chairs baveuses, exubérantes. || Substantivement. Un consomptif. || Vieux.

— ÉTYM. Voy. CONSOMPTION.

CONSOMPTION (kon-son-psion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action d'être consumé. La victime fut brûlée jusqu'à l'entière consomption. || La consomption des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie. || 2° Terme de médecine. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps, par l'influence de quelque maladie. Ne voyez-vous pas, lui dit-elle, que cet avocat tombe de consomption? DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. L'homme attaqué dépérit, et, au bout de quelques mois, meurt de consomption, CHATEAUBR. *Amér.* 25. || 3° Consommation. Il se fait une grande consomption de bois dans ce fourneau, *Dict. de l'Acad.* || *Consomption*, en ce sens, est un archaïsme qui n'est plus guère usité.

— HIST. XIVe s. C'est la consumption et le gaast de ceulx qui ne pevent tant despendre [dépenser], ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Les craintifz medecins, estimans que la consomption des forces fust diminution de la maladie, AMYOT, *Marcel.* 39. Faites le tout bouillir en gros vin noir jusques à la consomption de la tierce partie, PARÉ, XVIII, 92. Tous hosteliers pourront arrester et retenir leurs hostes ou leurs effets pour la depense et la consomption faite par eux, jusqu'à ce qu'ils en auront esté satisfaits, *Nouv. Coust. gén.* t. I, p. 898.

— ÉTYM. Provenç. *consumpcio;* espagn. *consuncion;* ital. *consunzione;* du latin *consumptionem*, de *consumere*, consumer.

CONSONNANCE (kon-so-nan-s'), *s. f.* || 1° Pour les anciens, rapport de certains sons, calculé d'après la longueur des cordes ou d'après les poids qui les tendaient, assez simple pour flatter l'esprit. Les consonnances étaient l'octave dans le rapport de 2 à 1, la quarte dans celui de 4 à 3, et la quinte dans celui de 3 à 2. || 2° Chez les modernes, sons qui, entendus ensemble, sont agréables à l'oreille. La tierce, la quinte sont des consonnances. Consonnances parfaites, celles qui ne peuvent pas être altérées sans cesser d'être consonnantes, telles sont l'octave et la quinte; consonnances imparfaites, celles qui peuvent être majeures ou mineures, par conséquent altérées d'un demi-ton, et qui restent consonnantes sous ces deux formes, comme la tierce et la sixte. Les Grecs n'ont reconnu pour consonnances que celles que nous appelons consonnances parfaites, J. J. ROUSS. *Examen de deux princ. sur la mus.* || Fig. L'aube [du prêtre] offre de douces consonnances avec les idées religieuses, CHATEAUBR. *Génie*, IV, I, 2. || 3° Terme de grammaire. Terminaison de deux ou plusieurs mots par les mêmes sons. Éviter les consonnances. Dans nos vers on a fait une loi d'éviter la consonnance de deux hémistiches; la même règle doit s'observer dans les repos des périodes, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VIII, p. 31, dans POUGENS.

— REM. Pourquoi l'Académie écrit-elle *consonnance* avec deux *n*, et *dissonance* avec une seule *n?*

— HIST. XIVe s. Consonance est acort de pluseurs sons selon certaines proporcions apelées armoniques, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Consonance est quand eschet mesme termination d'une ou plusieurs syllabes en divers carmes, BOISSIÈRE, *Poétique*, p. 235, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *consonancia;* ital. *consonanza;* du latin *consonantia*, de *consonare*, de *cum*, et *sonare*, sonner.

CONSONNANT, ANTE (kon-so-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Terme de musique. Qui produit une consonnance; qui est formé par des consonnances. Intervalle consonnant, celui qui donne une consonnance. Accord consonnant, celui qui ne se compose que de consonnances. || 2° Terme de grammaire. Mots consonnants, mots qui ont une terminaison semblable. Terminaisons consonnantes. || Lettre consonnante, s'est dit pour consonne. || 3° *S. f.* Terme de musique. Grand instrument qui tient du clavecin et de la harpe; il n'est plus en usage.

— HIST. XIVe s. Sons concordablement consonans selon les proporcions de musique, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Quelz lettres sont les voieulx, et queles les liquides et les consonans, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 396, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Consonner.*

CONSONNE (kon-so-n'), *s. f.* Terme de grammaire. Lettre qui n'a point de son par elle-même et ne se prononce qu'en s'appuyant sur une voyelle. Les consonnes et les voyelles. Il y a dix-neuf consonnes en français : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.* Les consonnes ne sont entendues qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle, DU-MARSAIS, *Mél. gramm. philos. Œuvres*, t. IV, p. 364, dans POUGENS. || Adjectivement. Les lettres consonnes. Le *j* se nommait autrefois *i* consonne, et le *v*, *u* consonne.

— ÉTYM. Lat. *consonus*, qui sonne avec, de *cum*, et *sonus*, son.

† **CONSONNER** (kon-so-né), *v. n.* Former une consonnance.

— ÉTYM. Lat. *consonare*, de *cum*, et *sonare*, sonner; provenç. et espagn. *consonar;* ital. *consonare.*

CONSORTS (kon-sor; le *t* ne se prononce pas; l'*s* ne se lie pas), *s. m. plur.* || 1° Terme de droit. Ceux qui ont un intérêt commun dans une affaire, dans un procès. Un tel et consorts ont été condamnés. Je parle contre Pierre de Bourget et consorts, PATRU, *Plaidoyer* 3, dans RICHELET. || 2° Par extension, gens d'une même cabale.

— HIST. XIVe s. Vous n'estes pas consors des tribulations et persecutions des apostres, *le Songe du vergier*, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVe s. Sera, es temps à venir, en soupirs et plains regraitiez de ses charnelz affins, consors, aliez et familiers, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, part. II, ch. 1. || XVIe s. Ne sommes-nous point donc ensevelis par le baptesme avec Christ, pour estre faits consors de sa resurrection? CALV. *Instit.* 1168. Sa cause estant inseparablement conjoincte à un consort, MONT. I, 99. Ils accepterent de pendre leurs amis et consorts, ID. III, 249.

— ÉTYM. Lat. *consors*, de *cum*, avec, et *sors*, sort : qui a même sort, même lot.

CONSOUDE (kon-sou-d'), *s. f.* Terme de botanique. || 1° Plante indigène dont la racine est cylindrique, allongée, noire en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douce et mucilagineuse (*symphytum officinale, L.*). || 2° Consoude royale (*consolida regalis*, des officines) nom du pied d'alouette des champs (*delphinium consolida, L.*), plante dont les semences très-âcres ont été employées comme celles de la staphisaigre.

— HIST. XVIe s. Les consoldes grande et petite, la

verveine, PARÉ, XVI, 35. Decoction de consoulde — consolide grande, ... O. DE SERRES, 911. Comsire ou grande consoulde est plante de terroir humide; par d'aucuns est appelée pasquette, d'autant que communement elle fleurit vers Pasques; suivant l'etymologie de son nom, cette herbe a vertu de consolider, ID. 610.

— ÉTYM. Berry, *console;* espagn. et ital. *consolida;* du latin *consolida* (voy. CONSOLIDER); plante ainsi dite parce qu'on lui attribuait la vertu d'arrêter les hémorrhagies.

† **CONSPECT** (kon-spè), *s. m.* Vue générale. Villars, gorgé au conspect de toute l'Allemagne, n'espéra pas qu'un si prodigieux brigandage pût rester inconnu, ST-SIM. 183, 199. || Inusité.

— ÉTYM. Latin *conspectus* (voy. ce mot).

† **CONSPECTUS** (kon-spè-ktus'), *s. m.* Terme didactique. Tableau donnant un aperçu général.

— ÉTYM. Lat. *conspectus*, de *conspicere*, de *cum*, et *spicere*, voir (voy. SPECTACLE).

† **CONSPIRANCE** (kon-spi-ran-s'), *s. f.* État de ce qui conspire et concourt. Le corps social et politique exige que les pouvoirs qui le gouvernent aient une concordance et une conspirance entre eux pour arriver au but qu'ils se proposent, c'est-à-dire la perfection du gouvernement, MIRABEAU, dans LAVEAUX.

— ÉTYM. *Conspirant.*

CONSPIRANT, ANTE (kon-spi-ran, ran-t'), *adj.* || **1°** Terme didactique. Qui concourt à un même effet. Ce que les apparences des mouvements planétaires offrent de plus remarquable, est leur changement de l'état direct à l'état rétrograde, changement qui ne peut être évidemment que le résultat de deux mouvements alternativement conspirants et contraires, LAPLACE, *Expos.* I, 11. || **2°** Terme de mécanique. Puissances conspirantes, celles qui, agissant en même direction, concourent au même effet.

CONSPIRATEUR, TRICE (kon-spi-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui conspire contre les pouvoirs publics. Jamais plus d'assassins ni de conspirateurs N'attaqueront le cours d'une si belle vie, CORN. *Cinna*, V, 3. Tu veux qu'on t'applaudisse et qu'on te récompense, Artisan de la guerre, affreux conspirateur, VOLT. *Catil.* IV, 4.

— REM. L'Académie ne donne pas le féminin *conspiratrice ;* mais plusieurs dictionnaires le donnent, et il n'y a pas de raison pour ne pas l'employer.

— HIST. XVe s. Il avoit fait si grant trahison que d'estre conspirateur de la mort de son maistre par poison, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 434.

— ÉTYM. Lat. *conspirator*, de *conspirare.*

CONSPIRATION (kon-spi-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Dessein formé secrètement entre plusieurs contre les pouvoirs publics. || Dans l'histoire d'Angleterre, conspiration des poudres, conspiration tramée par les catholiques pour faire périr par une explosion Jacques Ier et le parlement. || **2°** Cabale. Il y a une conspiration contre vous. || La conspiration du silence, entente de plusieurs pour étouffer un fait, les opinions, les plaintes, les droits d'un homme. || **3°** Concours vers un même effet. L'âme ayant déposé le fardeau du corps, sent une merveilleuse conspiration de tous ses mouvements à la même fin, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XIIIe s. Pour les outrages, les conspirations et les aliances qu'il firent encontre nostre chier fil Robert, TAILLIAR, *Recueil*, p. 347. || XIVe s. Il ont contre le roy fait conspiracion De li et ses enfans mettre à destruction, *Complainte sur la bataille de Poitiers*, *Bibl. des Chartes*, 3e série, t. II, p. 262. Plusieurs conspiracions, monopoles, traysons, *ib.* 6e série, t. I, p. 81. Les peres orent grant paeur que conspiracions et conjuremens et assemblées privées ne se feissent, BERCHEURE, f° 39, *recto.* || XVIe s. C'est une conspiration entre eux, de ne souffrir point un homme de bien en leur compagnie, CALV. *Instit.* 1021.

— ÉTYM. Provenç. *cospiratio;* espagn. *conspiracion;* ital. *conspirazione;* du latin *conspirationem*, de *conspirare.*

CONSPIRÉ, ÉE (kon-spi-ré, rée), *part. passé.* Tramé par conspiration. Sa perte conspirée par des ennemis secrets.

CONSPIRER (kon-spi-ré), *v. n.* || **1°** Concourir, contribuer à, tendre au même but et comme de concert. Mes vœux avec les siens conspirent aujourd'hui, CORN. *Hor.* V, 2. C'est à cela que doit conspirer toute la religion des fidèles, FLÉCH. III, 438. Tous de concert nous conspirerons à le soutenir, à le perfectionner, à le consommer, BOURD. *Carême*, I, *Cendres*, 51. Citoyen qui conspire avec les lois au bien public, BOSS. *Hist.* III, 5. Les deux partis conspiraient à repousser l'ennemi commun, ID. *Bonté*, 2. Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire, RAC. *Phèd.* I, 3. A mes nobles projets je vois tout conspirer, ID. *Mithrid.* III, 1. Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs; Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs, ID. *Brit.* II, 3. Tout conspirait pour lui : Ma famille vengée, et les Grecs dans la joie, Nos vaisseaux tous chargés des dépouilles de Troie, ID. *Andr.* II, 1. Avec ma volonté ton sentiment conspire, ID. *Esth.* II, 5. Toutes les parties de ce corps politique, à mesure qu'elles conspiraient au bien public, y trouvaient le leur, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 615, dans POUGENS. Toute la nature Conspire à t'avertir par un sinistre augure, VOLT. *Mort de Cés.* III, 5. La nature et la fortune semblaient avoir conspiré au bonheur d'Alcibiade, MARM. *Contes moraux*, *Alcib.* || Terme didactique. Être lié par une solidarité intime. Tout dans le corps humain concourt et conspire. || **2°** Faire une conspiration. C'est contre mon pouvoir que les traîtres conspirent, CORN. *Pomp.* IV, 4. Pour m'arracher le jour l'un et l'autre conspire, ID. *Cinna*, IV, 1. Seigneur, ou je me trompe ou Messala conspire, Pour changer ses destins plus que ceux de l'empire, VOLT. *Brut.* I, 3. Et qui sait conspirer sait se taire et mourir, ID. *ib.* V, 1. || **3°** *V. a.* Projeter, tramer quelque chose par voie de conspiration. Celle qui nous oblige à conspirer sa mort [d'Auguste], CORN. *Cinna*, III, 1. Voilà contre un ingrat tout ce que je conspire, ID. *Suréna*, III, 3. Qui croirait en effet.... Qu'un peuple tout entier, tant de fois triomphant, N'eût daigné conspirer que la mort d'un enfant? RAC. *Andr.* I, 2.

— HIST. XVe s. Ils ont conspiré et machiné de bailler et mectre es mains d'aucuns nos ennemys aucunes de nos terres et seigneuries, *Lettre de* CHARLES VIII, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 594. || XVIe s. Chacun conspire là en une charité, et a-on horreur de la violer, autant que Dieu, CALV. *Instit.* 1015. L'univers consent à nostre creance: le ciel, la terre, toutes choses y conspirent, MONT. II, 148. Elle, craignant sa desloyauté et haïssant sa cruaulté, conspira sa mort avec ses freres, et executa sa conspiration en ceste maniere, AMYOT, *Pélop.* 65. Darius se laissa aller à conspirer contre la personne de son pere avec Tiribazus, ID. *Artax.* 42. Voilà la vraye cause qui l'incita à conspirer et machiner la mort de la royne, ID. *ib.* 23. Le plus grand nombre, et des plus belliqueux Gaulois qui furent de ceste conspirée rebellion, estoit conduit par Ambiorix, ID. *César*, 32. L'accusant faussement d'avoir conspiré à sa mort, avec la princesse Marie sa fille, CARL. II, 2.

— ÉTYM. Provenç. *cospirar;* espagn. *conspirar;* ital. *conspirare;* du latin *conspirare*, de *cum*, et *spirare*, souffler (voy. ESPRIT) : souffler avec, s'entendre, comploter.

CONSPUÉ, ÉE (kon-spu-é, ée), *part. passé.* Traité avec le dernier mépris. Un auteur, un ouvrage conspué. Chassé, battu, détesté pour ses crimes, Honni, berné, conspué pour ses rimes, VOLT. *Poésies mêlées*, 84.

CONSPUER (kon-spu-é), *v. a.* Honnir publiquement.

— REM. *Conspuer* n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

— ÉTYM. Lat. *conspuere*, de *cum*, et *spuere*, cracher : couvrir de crachats.

CONSTABLE (kon-sta-bl'), *s. m.* Nom des officiers de police en Angleterre. Requérir le constable. || Nom des artilleurs dans l'armée autrichienne.

— ÉTYM. Forme contractée de *connétable.*

CONSTAMMENT (kon-sta-man), *adv.* || **1°** Avec constance. Combien de fois le peuple Romain avait-il porté constamment la défaite des armées! PERROT, *Tac.* 135. Recevoir constamment la mort, ID. *ib.* 475. ....Préparons-nous à montrer constamment Ce que doit une amante à la mort d'un amant, CORN. *Hor.* IV, 4. Qui vit avec honneur doit mourir constamment, ROTR. *Hercule m.* V, 1. Instruire ainsi les gens A porter constamment de pareils accidents, MOL. *Femmes sav.* V, 1. Parlons de sa mort, s'il se peut, aussi constamment qu'elle est morte, FLÉCH. *Mme de Montausier.* Seigneur, je ne vous demande pas cette raison orgueilleuse qui cherche dans la gloire de souffrir constamment toute la consolation de ses peines, MASS. *Av. Afflict.* Il sait souffrir constamment et meurt en paix, J. J. ROUSS. *Ém.* I. On ne pense pas toujours constamment d'un même sujet; l'entêtement et le dégoût se suivent de près, LA BRUY. XII. || **2°** Invariablement, sans interruption. Il a été constamment heureux ce soir-là, il gagna constamment au jeu. || **3°** Certainement, assurément. Cette nouvelle est constamment vraie. Quand il cite pour un maître celui qui constamment est un ignorant, LA QUINTINYE, *Jardins*, I, 4. Vieux en ce sens.

— HIST. XVIe s. User des biens regleément, et les savoir perdre constamment, MONT. I, 176. Son innocence la faisoit constamment parler, MARG. *Nouv.* LXX.

— ÉTYM. *Constant*, et le suffixe *ment.*

CONSTANCE (kon-stan-s'), *s. f.* || **1°** Force morale par laquelle on garde l'empire sur soi-même. Si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu ces calamités, ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées, BOSS. *Reine d'Anglet.* Nous croyons souvent avoir de la constance dans les malheurs, lorsque nous n'avons que de l'abattement; et nous les souffrons sans oser les regarder, comme les poltrons se laissent tuer de peur de se défendre, LAROCHEF. *Max.* 420. Ma constance du moins règne encor sur mes yeux, CORN. *Hor.* I, 1. Partout même constance Rend à tous mes efforts pareille résistance, ID. *Perthar.* V, 2. Les faveurs que le roi lui avait faites attendrirent son cœur, mais n'ébranlèrent pas sa constance, FLÉCH. *Panég.* t. II, p. 448. Et sans perdre en adieux un reste de constance, RAC. *Mithr.* II, 6. Ce n'est point alors [à l'heure de la mort] le badinage qui sied bien, mais la constance, LA BRUY. XVI. Son âme sainte [de J. C.] perd devant eux toute sa constance à la vue de la mort, MASS. *Car. Pass.* || Avoir la constance de, être assez ferme pour, et aussi assez dur pour. Il eut la constance de le laisser pendant cinq ans s'appliquer sans relâche à rétablir sa fortune, détaché du monde et partageant sa vie entre son cabinet et le parloir d'Angélique, MARMONT. *Contes moraux*, *École des pères.* || Par extension, insensibilité. Ses yeux indifférents ont déjà la constance D'un tyran dans le crime endurci dès l'enfance, RAC. *Brit.* V, 7. || **2°** Persévérance, stabilité dans les goûts. Travailler avec constance. Ce sont des affections qui nous inspirent des constances inébranlables, BERN. DE ST-P. *Harmon.* liv. V, *Harmon. anim.* || **3°** Durée de l'affection, surtout en parlant de l'amour. Exemple infortuné d'une longue constance, RAC. *Bérén.* I, 2. La constance en amour est une inconstance perpétuelle, qui fait que notre cœur s'attache successivement à toutes les qualités de la personne que nous aimons, LAROCHEF. *Max.* 175.

— SYN. CONSTANCE, FIDÉLITÉ. La constance suppose une sorte d'opiniâtreté et de courage, et ne suppose pas d'engagement. Fidélité suppose un engagement auquel on ne manque pas. On dit un amant heureux et fidèle, un amant malheureux et constant; le premier est engagé, l'autre ne l'est pas, D'ALEMB.

— HIST. XIVe s. Quand le roi se vit pris, si dit par grant constance: C'est Jehan de Valois, non pas le roi de France, *Complainte sur la bataille de Poitiers*, *Bibl. des Chartes*, 3e série, t. II, p. 262. || XVIe s. Tout cela se faict pour gaigner cet advantage d'avoir faict force à leur constance [courage], MONT. I, 242. Ces deux erreurs peuvent souffrir de la constance [persister], ID. I, 395.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *constancia;* ital. *costanza;* du latin *constantia* (voy. CONSTANT).

CONSTANT, ANTE (kon-stan, stan-t'), *adj.* || **1°** Qui a de la constance. Constant en amitié. Dans leur juste haine animés et constants, CORN. *Héracl.* V, 6. Le peuple romain a été le plus constant dans ses maximes, BOSS. *Hist.* III, 6. Ah! si tu le voyais, tu serais plus constant A courir sans relâche au bonheur qui t'attend, CORN. *Imit.* I, 2. Que si le plus constant et le mieux affermi Se relâche souvent, souvent tombe à demi, ID. *ib.* I, 19. Lui que j'ai toujours vu constant dans mes traverses, RAC. *Bérén.* I, 4. Suzanne offrit une âme constante à la plus noire calomnie, MASS. *Av. Afflict.* || Poétiquement. J'ai d'un cœur invincible affronté la fortune, J'ai vu d'un œil constant le courroux de Neptune, ROTROU, *Bélis.* IV, 2. || **2°** Qui a de la constance en amour. Un cœur constant. Un amant constant. Serez-vous constante, madame, dans ces bontés que vous me témoignez? MOL. *l'Am. méd.* III, 6 || **3°** En parlant des choses. Ô trop constante foi! RAC. *Baj.* II, 3. Grands dieux! combien elle est jolie! Et pour moi ses feux sont constants, BÉRANG. *Qu'elle est jolie.* Comme s'ils croyaient que cette résolution fût ferme et constante, PASC. *Prov.* 10. L'amour constant est comme un lac paisible, BERNARD, *Art d'aimer*, ch. I. || **4°** Qui ne varie pas. Il n'y a rien de constant en ce monde. Vents constants. Une tradition constante. Une assiette ferme et une dernière base constante, PASC. dans COUSIN. || Terme de

mathématiques. Quantité constante, ou, elliptiquement, constante, quantité qui demeure la même, tandis que d'autres croissent et décroissent. || 5° Certain, indubitable, bien établi. La chose est constante. Une vérité constante. Il est constant qu'il a dit cela. Il n'est pas constant qu'il ait dit cela. Il faut tenir pour constant que cette proposition est vraie, DESC. *Médit.* II. Il passe pour constant que.... CORN. *Ex. d'Hor.* Il est constant par le témoignage de cet historien, que.... BOSS. *Hist.* I, 7. C'est une doctrine constante de saint Augustin et de tous les Pères, ID. *Or.* 6. C'est une règle inviolable parmi nous de ne permettre les secondes noces à l'une des parties qu'après que les preuves de la mort de l'autre sont constantes, BOSS. *Variat.* 4e *avertiss.* § 6. || 6° En termes d'ancienne pratique, *constant* s'est employé comme une préposition au sens de *pendant*. Constant le mariage, pendant la durée du mariage.

— SYN. CONSTANT, FERME. Celui qui est constant reste semblable à lui-même. Celui qui est ferme résiste. Un homme ferme dans l'adversité est celui qui ne cède pas au coup qu'il reçoit. Un homme constant dans l'adversité est celui que l'adversité ne change pas et qui la supporte sans se laisser troubler. Aussi la constance a-t-elle lieu de s'exercer dans la prospérité, tandis que la fermeté veut quelque chose qui nous assaille.

— HIST. XIVe s. Ta constant obedience et vraie humilité sont par moy esprouvées, *Ménagier*, I, 6. Entre celles menaces de fortune apparut il si fiers et si constans, BERCHEURE, f° 32, *recto*. Et ne font force de tele mort souffrir, et sont constans sans perdre, pour ce, usage de raison, ORESME, *Eth.* 79. || XVe s. Adonc furent les deux amans si prins [touchés], qu'il n'y eut si constant qui ne perdist toute contenance, *Perceforest*, t. VI, f° 55. || XVIe s. Courage constant, MONT. I, 4. Fonder un jugement constant et uniforme, ID. *ib.* Une enorme difformité corporelle, vice constant, inamendable, ID. II, 86.

— ÉTYM. Lat. *constans*, participe présent de *constare*, se tenir avec, être d'accord avec, être solide (voy. CONSTER).

† **CONSTATATION** (kon-sta-ta-sion), *s. f.* L'action de constater. Les constatations de l'expert. || La chose constatée. Les constatations du procès-verbal.

— ÉTYM. *Constater.*

CONSTATÉ, ÉE (kon-sta-té, tée), *part. passé.* Un fait bien constaté. Il fallait substituer à tous ces systèmes des faits généraux constatés par l'observation et l'expérience, CONDORCET, *Haller.*

CONSTATER (kon-sta-té), *v. a.* || 1° Rendre constant, certain. Je veux constater le fait. Toutes les pièces de la procédure constatent que etc. Le duc fit plusieurs questions, et j'en fis aussi pour constater les faits, ST-SIM. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° Relater, dans un écrit ou dans un acte. Constater une chose par procès-verbal. || On dit aussi que le procès-verbal constate une chose.

— REM. Ce mot, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, ne se trouve dans l'Académie qu'à partir de l'édition de 1740.

— ÉTYM. Mot qui, n'étant entré dans la langue qu'au commencement du XVIIIe siècle, paraît formé, assez singulièrement d'ailleurs, de *cum* et du latin *status*, état (voy. ÉTAT).

CONSTELLATION (kon-stè-la-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Réunion ou groupe d'étoiles, par lesquelles on fait passer des lignes imaginaires et représentant un objet physique dont les astronomes anciens ont ensuite donné le nom au groupe entier. La Grande et la Petite Ourse sont deux belles constellations. Les étoiles ont été réunies en constellations ou astérismes, FRANCŒUR, *Uranographie*, 2e partie. || Constellations zodiacales, celles qui se trouvent dans le zodiaque; constellations australes, boréales, circompolaires, celles qui sont dans l'hémisphère austral, ou dans le boréal, ou tout auprès des pôles. Les constellations zodiacales présentent seules [quant à la figure] un degré d'intérêt, parce que l'histoire en tire des indications utiles pour porter la lumière dans l'étude des tables et de l'antiquité, ID. *ib.* C'était l'astronomie moderne qui devait apprendre aux hommes que les étoiles sont réellement innombrables, et que des constellations où l'antiquité n'en comptait qu'un très-petit nombre en renferment des milliers, BONNET, *Contempl. nat.* 1re part. ch. 4. || Fig. Être né sous une heureuse constellation, avoir du bonheur, de la chance dans ses entreprises; et, en sens inverse, être né sous une malheureuse constellation. Il faut cependant laisser passer la mauvaise constellation et faire place à la colère du ciel, BALZ. liv. VIII, lett. 9. Il demande encore si, de ce grand nombre d'hommes qui périrent à la bataille de Cannes d'un même genre de mort, tous étaient nés sous les mêmes constellations, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 433, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. ....Il prirent lor nacions [nativité] En teles constellacions, Que par droite necessité ....Lor convient tel mort recevoir, *la Rose*, 17266. || XIVe s. Il les convient varier [les opérations de médecine] selon plusieurs choses qui sont à considerer, come la complexion de la personne, la disposicion de l'aer, la constellacion du ciel, ORESME, *Eth.* 36. || XVe s. ....Eulx et tout le royaume de France, lors par estrange constelacion enclins à rebellion, furent, par celle desconfiture, rendus si confus, que tous se tindrent cois et appaisiez, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 13.

— ÉTYM. Lat. *constellatio* (voy. CONSTELLÉ).

CONSTELLÉ, ÉE (kon-stèl-lé, lée), *adj.* || 1° Terme d'astrologie. Qui a été fait ou fabriqué sous une constellation, ou qui en porte la marque; d'où certaines vertus supposées. Moi je guéris par des paroles, par des sons, par des lettres, par des talismans et par des anneaux constellés, MOL. *l'Am. méd.* III, 6. C'est un anneau constellé qui guérit les égarements d'esprit, ID. *ib.* III, 6. Les curieux conservent encore des anneaux constellés de ces temps-là [Henri IV], VOLT. *Mœurs*, 173. || 2° Qui est en forme d'étoile. Pierre constellée. || Qui est parsemé d'étoiles. || Poétiquement. Lorsque je vois au fond des époques futures, La liste des héros sur ton mur [de l'arc de triomphe] constellé, Reluire et rayonner, V. HUGO, *Voix*, 4. || Par plaisanterie. Parsemé de quoi que ce soit. [Un mouchoir] constellé de grains de tabac, BARTHÉLEMY, *Satire du député ministériel.*

— ÉTYM. Lat. *constellatus*, de *cum*, et *stella*, étoile (voy. ce mot).

† **CONSTELLER** (kon-stèl-lé), *v. n.* Faire paraître des constellations. Quel firmament la nuit constellait dans leur sein [des mers], LAMART. *Chute d'un ange*, *récit.*

— ÉTYM. Voy. CONSTELLÉ.

CONSTER (kon-sté), *v. n.* et *impersonnel.* Terme de jurisprudence. Être bien établi d'une façon certaine. Par lesquelles lettres il constera qu'il fait rémission, BOSS. *Déf.* Des témoignages par lesquels il conste que cet usage était établi, ID. *Culte.* || Vieux.

— HIST. XIVe s. Par quoy il conste asseurement Que, dès que mercure est formé, En luy soit, sans plus informé, Double substance metallique, *Traité d'alch.* 222. || XVIe s. Il conste que cette infanterie estoit soustenue d'un escadron de la compagnie des comtes Louis et Ernest, D'AUB. *Hist.* III, 530.

— ÉTYM. Lat. *constare*, de *cum* avec, et *stare*, être debout (voy. STABLE).

CONSTERNATION (kon-stèr-na-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action de consterner, résultat de cette action. La consternation calmera la tempête, CORN. *Othon*, V, 2. Nous étions dans la consternation, SÉV. 20. À ces mots la consternation se répandit sur tous les visages, MARMONT. *Contes moraux*, *Berg. Alp.* Il n'en est pas de la consternation d'un peuple belliqueux qui se tourne presque toujours en courage, comme de celle d'une vile populace qui ne sent que sa faiblesse, MONTESQ. *Rom.* IV.

— ÉTYM. Lat. *consternatio* (voy. CONSTERNER).

CONSTERNÉ, ÉE (kon-stèr-né, née), *part. passé.* Je suis consterné de cette nouvelle, de cet événement. Consterné par une terreur subite. Il y avait quelques visages consternés de la perte, HAMILT. *Gramm.* 3. Au premier bruit d'un mal si étrange, on accourut à Saint-Cloud de toutes parts; on trouve tout consterné, excepté le cœur de cette princesse, BOSS. *Duch. d'Orl.* Ne vous figurez point que, dans cette journée, D'un lâche désespoir ma vertu consternée.... RAC. *Baj.* II, 5. Mais que vois-je, vous-même inquiet, étonné, Plus que Britannicus paraissez consterné, ID. *Brit.* II, 2. Les vieillards et les femmes paraissent consternés, FÉN. *Tél.* X. D'où vient ce morne accueil et ce front consterné? VOLT. *Brut.* III, 5.

CONSTERNER (kon-stèr-né), *v. a.* || 1° Frapper d'une épouvante mêlée d'abattement. Déjà cette horrible nouvelle Consterne vos amis et glace tout leur zèle, VOLT. *Mérope*, II, 5. Il est plus occupé de consterner le vicieux que d'éclairer l'ignorant, DIDER. *Ess. sur Claude.* Qui donc consterne ainsi ton courage abattu? DUCIS, *Abuf.* I, 3. Par là ils [les Romains] consternaient les vainqueurs et s'imposaient à eux-mêmes une plus grande nécessité de vaincre, MONTESQ. *Rom.* ch. I. C'est en élevant l'âme et non en la consternant qu'on doit nous porter au bien, CONDILLAC, *Étud. hist.* t. XXI, p. 186, dans POUGENS. || 2° Au propre, renverser. Pendant que les armées consternaient tout, le sénat tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus, MONTESQ. *Rom.* VI. || Peu usité en ce sens.

— HIST. XIVe s. La multitude du peuple consternée et espoenté, BERCHEURE, f° 55, *verso*

— ÉTYM. Lat. *consternere*, de *cum*, et *sternere*, renverser.

† **CONSTIPANT, ANTE** (kon-sti-pan, pan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui constipe.

CONSTIPATION (kon-sti-pa-sion), *s. f.* État de celui qui ne peut aller librement à la selle.

— HIST. XVIe s. Pour la densité du cuir, ou pour la constipation des pores d'iceluy, PARÉ, XX, 2.

— ÉTYM. Provenç. *constipacio*; espagn. *constipacion*; ital. *costipazione*; du latin *constipationem*, de *constipare*, constiper.

CONSTIPÉ, ÉE (kon-sti-pé, pée), *part. passé.* Constipé par une nourriture trop échauffante. Nous ne devons pas tant nous dépiter d'être un peu constipés, c'est ce qui m'a fait vivre quatre-vingt et un ans, et c'est ce qui vous fera vivre beaucoup plus longtemps, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 19 avril 1775. || Fig. et dans le style burlesque, un air constipé, un visage de constipé, se dit pour un air contraint et embarrassé, chagrin. Aussitôt me fit une mine Qui représente le portrait D'un constipé sur un retrait, SCARRON, *Poésies div. Œuvres*, t. VII, p. 151, dans POUGENS. Phébus, voyant sa mine constipée, Dit : Quelle est donc cette muse éclopée Qui vient ici racler du violon En manteau court? J. B. ROUSS. *Rondeau.*

CONSTIPER (kon-sti-pé). || 1° *V. a.* Causer la constipation. || Absolument. Nourriture qui constipe. || 2° Se constiper, *v. réfl.* Devenir constipé. Je suis de mon amour pressé cruellement, Mon esprit s'en altère et mon corps s'en constipe, SCARRON, *D. Japhet*, III, 4.

— HIST. XIVe s. Une autre maladie que les chiens ont, qui sont costevez, et ne puent aler dehors, *Modus*, f° XLV. || XVIe s. Les medicamens refrigeratifs et astringens constipent le cuir, qui est cause de ne donner transpiration aux vapeurs fuligineuses, PARÉ, IX, 5. Notre esprit se constipe et se croupit en vieillissant, MONT. IV, 221.

— ÉTYM. Provenç. *costipar;* espagn. *constipar;* ital. *costipare;* du latin *constipare*, resserrer, de *cum*, et *stipare*, condenser.

CONSTITUANT, ANTE (kon-sti-tu-an, an-t'), *adj.* || 1° Qui entre dans la constitution ou composition. Les parties constituantes d'un corps. || Terme de chimie. Molécules constituantes, celles qui appartiennent aux corps composés, par opposition à molécules intégrantes, qui se disent soit des corps simples, soit des corps composés. Ainsi dans le carbonate de plomb, chaque molécule intégrante est composée de trois molécules constituantes, une de carbone, une de plomb et une d'oxygène. || Terme d'anatomie. Tissus constituants, tissus dont l'ensemble forme le corps; ce sont le musculaire, le nerveux, le lamineux, l'élastique, l'adipeux, l'osseux, le cartilagineux, le tissu du derme, des muqueuses et des séreuses. || Terme de géologie. Les parties constituantes d'une roche, celles qui sont disséminées uniformément dans cette roche. || 2° Terme de pratique. Qui donne procuration, qui établit une rente en faveur d'un autre; et substantivement, le constituant, la constituante. || 3° Pouvoir constituant, pouvoir qui seul a droit d'établir ou de changer la constitution. Le pouvoir constituant est supérieur au pouvoir législatif. || Assemblée constituante, assemblée qui a mission d'établir une constitution politique. || Substantivement. La constituante de 1789. La constituante de 1848. || Un constituant, un membre d'une assemblée constituante.

— ÉTYM. *Constituer.*

CONSTITUÉ, ÉE (kon-sti-tu-é, ée), *part. passé.* || 1° Mis dans. Les facultés mentales et affectives constituées dans le cerveau par la physiologie moderne. || 2° Légalement établi. Les autorités constituées (voy. AUTORITÉ). Une personne constituée en dignité comme Mlle Hubert, HAMILT. *Gramm.* 9. || Qui a une certaine constitution politique. Les États fédératifs et constitués comme la Suisse. Un État bien constitué. || Terme de droit. Rente constituée, rente perpétuelle établie par un contrat moyennant le payement d'un capital. || 3° Qui a pour constitution, pour composition. L'eau constituée par une combinaison d'oxygène et d'hydrogène. || 4° Être bien ou mal constitué, être d'une constitution physique bonne ou mauvaise. La nature en use précisément comme la loi de Sparte avec les enfants des citoyens; elle rend forts et robustes ceux qui sont bien constitués, et fait périr tous les autres, J. J. ROUSS. *Inégal.* 1re part.

CONSTITUER (kon-sti-tu-é), *v. a.* || **1°** Mettre dans. Copernic a constitué le soleil au centre du monde. Les philosophes stoïciens constituaient le souverain bien en la possession de la vertu. || **2°** Donner charge. Les honneurs dus à ceux que vous aurez constitués en dignité, J. J. ROUSS. *Inégalité, Dédic.* Je vous constitue pendant le souper au gouvernement des bouteilles, MOL. *l'Av.* III, 1. || **3°** Terme de droit. Donner charge à quelqu'un de défendre en justice une cause, ou lui donner pouvoir d'agir en des affaires générales ou particulières. Constituer avoué, prendre un tel pour son mandataire. || Établir en certaine qualité. Qui vous a constitué juge? Cette résistance les constitue en état de rébellion. || Constituer quelqu'un en frais, en dépenses, lui faire payer certaines sommes. On a abrégé plusieurs procédures qui constituaient en frais les parties. || Constituer quelqu'un prisonnier, le mettre en prison. || **4°** Établir. Constituer une rente, une pension à quelqu'un. Vouloir me constituer sa dot de toutes les dépenses qu'elle ne fera point, MOL. *l'Av.* II, 6. || **5°** Former un tout, en parlant des choses qui y entrent comme éléments essentiels. Des humeurs et des parties solides constituent les corps vivants. || Faire l'essence d'une chose. Dieu, étant nécessairement partout, constitue par cela seul l'espace immense et le lieu, VOLT. *Newt.* I, 2. Les contrariétés les plus bizarres entrent dans le même caractère et le constituent, VAUVEN. *Caract.* Le partage des trois pouvoirs constitue proprement ce qu'on nomme république, comme la réunion des trois pouvoirs constitue ce qu'on nomme monarchie, CONDILLAC, *Hist. anc. Lois*, ch. II. || **6°** Organiser. Constituer une société commerciale. Une assemblée est constituée, lorsque son bureau est désigné, ou lorsque ses conditions de validité sont reconnues existantes. || **7°** Se constituer, *v. réfl.* Se donner une certaine constitution. L'assemblée s'est constituée. Le bureau de l'assemblée va se constituer. L'assemblée se constitue en comité. Les députés réunis à Paris se constituèrent en assemblée. || Se donner qualité de. Se constituer partie civile dans un procès criminel. Il s'est constitué incidemment demandeur. Se constituer juge dans sa propre cause. Se constituer prisonnier, se livrer soi-même pour être mis en prison.

— HIST. XIVe s. Ceulz qui sont constitués en grans puissances, come sont princes et grans seigneurs, ORESME, *Eth.* 240. Et les operacions qui precedent l'abit, et par les queles un home est constitué en l'abit qui est perfettion de son ame, elles sont delettables, ID. *ib.* 220. || XVe s. Furent lues les lettres de l'empereur par lesquelles il constituoit le roi Edouard d'Angleterre son vicaire et son lieutenant pour lui, FROISS. I, I, 76. || XVIe s. Aristote constitue la felicité es biens de l'esprit premierement; puis en ceux du corps, LANOUE, 480. Il feit prendre au corps ledit Manlius, et le constitua prisonnier, AMYOT, *Cam.* 61. Un capitaine, ou autre personne constituée en dignité, ID. *Lucul.* 65. Et le trouva-on saisi des hardes dudit patient, dont il fut constitué prisonnier, PARÉ, VIII, 31.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *constituir;* ital. *costituire;* du latin *constituere*, de *cum*, et *stituere*, pour *statuere*, établir (voy. STATUT).

† **CONSTITUT** (kon-sti-tu), *s. m.* Contrat de droit romain qui obligeait au payement d'une somme d'argent. || Clause de constitut, clause par laquelle le possesseur d'un meuble ou d'un immeuble reconnaît qu'il n'y a aucun droit de propriété, et qu'il n'en a la jouissance qu'à titre de constitut, à titre précaire.

† **CONSTITUTEUR** (kon-sti-tu-teur), *s. m.* Celui qui constitue.

— HIST. XVIe s. Constituteur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Constituer;* ital. *constitutore.*

CONSTITUTIF, IVE (kon-sti-tu-tif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui entre dans la constitution d'un objet. Les parties constitutives d'un végétal. Recherches sur la manière dont la religion peut et doit entrer comme partie constitutive dans la composition du corps politique, J. J. ROUSS. *Lettres de la montagne*, VI. || **2°** Terme de droit. Qui établit un droit. Titre constitutif de propriété.

— HIST. XVIe s. Constitutif, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Constituer.*

CONSTITUTION (kon-sti-tu-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || **1°** Acte de mettre dans. La constitution complète de la production de la chaleur dans le poumon n'a pas été ratifiée par les plus récentes recherches. || **2°** Terme de procédure. Constitution de procureur, d'avoué, acte par lequel le procureur ou l'avoué déclare à son adversaire qu'il occupe pour une partie. || Constitution se dit aussi pour le fait de constituer un avoué. || **3°** Terme de pratique. Établissement d'une rente, d'une pension; la rente même. Il a pour vingt mille francs de constitution. || Contrat de constitution, constitution de rente, contrat par lequel le débiteur constitue une rente au profit du prêteur qui aliène son capital. || On disait autrefois mettre son bien en constitutions, pour le placer de manière à lui faire produire ces rentes. Un marchand perd son crédit sur la place quand il met son bien en constitutions. Tout le bien de ce bourgeois est en constitutions. À vous prendre depuis les pieds jusqu'à la tête [en évaluant tout votre habillement], il y aurait de quoi faire une constitution, MOL. *l'Av.* I, 5. Passez-lui un contrat de constitution, LA BRUY. XIV. || Constitution de dot, action d'établir une dot. || On ne dit plus guère aujourd'hui une constitution; on dit une constitution de rente. || **4°** Terme de politique. La nature d'un gouvernement en tant que son pouvoir est réglé. Constitution monarchique. Violer la constitution. Donner, établir une constitution. Le gouvernement monarchique et héréditaire est la constitution du royaume [d'Angleterre], FÉN. t. XXII, p. 416. Ils [les Italiens] sont un exemple de ce qu'un peuple peut devoir aux seuls bienfaits de la nature, comme les Anglais de ce qu'il peut devoir aux seuls bienfaits d'une bonne constitution, D'ALEMBERT, *Éloges, Mirabeau.* Tant la satire est redoutée dans ces constitutions où la plus grande force du gouvernement réside dans l'opinion que les citoyens ont de sa sagesse, CONDORCET, *Haller.* || **5°** Loi fondamentale, soit ecclésiastique ou civile, soit générale ou particulière. Les constitutions des papes sont distinguées par un nom qui est le premier mot du texte. Les fondateurs des ordres religieux ont fait approuver par les papes les constitutions de leur ordre. Les constitutions des empereurs. Les constitutions canoniques. Quelle constitution du pape ai-je violée? PASC. *Prov.* 17. Le peuple consentit enfin à payer les dîmes, à condition qu'il pourrait les racheter; la constitution de Louis le Débonnaire et celle de l'empereur Lothaire, son fils, ne le permirent pas, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 12. || La constitution *Unigenitus*, ou, absolument, la constitution, constitution du pape qui condamnait certaines propositions extraites des Réflexions morales du P. Quesnel et qui excita en France, dans le XVIIIe siècle, un grand trouble religieux. Nous savons assez en France ce que c'est que les affaires de la constitution; ne fussent-elles que théologiques, elles seraient déjà d'une extrême difficulté, FONTEN. *Rép. à l'évêque de Rennes.* Il y a deux ans qu'il lui envoya un grand écrit qu'il appela constitution, et voulut obliger sous de grandes peines ce prince [le roi de France] et ses sujets de croire tout ce qui y était contenu, MONTESQ. *Lett. pers.* 24. || Constitution civile du clergé, organisation du clergé français décrétée par l'assemblée constituante le 12 juillet 1790. La constitution ecclésiastique de Genève est purement presbytérienne, point d'évêques, encore moins de chanoines, D'ALEMB. *Gouvern. génevois.* || Acte par lequel on règle les droits politiques d'une nation, la forme du gouvernement et l'organisation des pouvoirs publics. L'ère des constitutions politiques s'ouvre en 1789. || Autrefois et en certains pays, loi, ordonnance, règlement fait par l'autorité qui a le pouvoir législatif. || **6°** Ce qui fait la substance d'un corps, la manière dont il est composé. La constitution de l'air. La constitution du monde, des parties du corps humain. La constitution d'un discours. Voici une pièce d'une constitution assez extraordinaire; aussi est-ce la vingt et unième que j'ai fait voir sur le théâtre, CORN. *Nicom. préface.* La première constitution de l'univers se trouvant affaiblie, la vie humaine, qui se poussait à près de mille ans, se diminue peu à peu, BOSS. *Hist.* II, 1. || **7°** Constitution atmosphérique, état de l'atmosphère considérée relativement à son influence sur l'économie animale. || Constitution médicale, rapport qui existe entre les constitutions atmosphériques et les maladies régnantes. || **8°** État général de l'organisation particulière de chaque individu, d'où résultent sa force, sa santé, sa vitalité. Une bonne constitution est celle où tous les viscères, tous les systèmes, tous les appareils, également développés et doués d'une égale énergie, remplissent leurs fonctions avec aisance et activité. Malebranche, quoique d'une assez mauvaise constitution, avait joui d'une santé assez égale, FONTEN. *Malebranche.* L'ardeur de l'étude avait ruiné sa constitution aussi faible que vive, et l'excès du travail l'empêcha d'en recueillir les fruits, D'ALEMBERT, *Éloges, Testu.*

— HIST. XIIe s. Nos leiz, noz constitutions, BENOÎT, dans RAYNOUARD, *constitutio.* || XIIIe s. Et note que vou [vœu], de la nature de soi, ne depiece pas mariage, mès c'est de constitucion d'yglise, *Liv. de just.* 194. Or dit l'en que la constitutions ne regarde pas le tans qui est passez, mes regarde le tans qui est à venir, *ib.* 10. Il, par le conseil de sainte Eglise, fist constitution novele, que mariages se peust fere puis le quart degré, BEAUM. XLIV, 12. De ces trois cas.... est il ordené et establi comment on en doit ouvrer par une nouvele constitution que li rois a fete en la maniere qui ensuit, ID. XXXII, 3. Li mestre pueent espondre [expliquer] constitutions, *Conseil de* PIERRE DE FONTAINE, 481. || XVe s. Avecques toutes et quelconques autres constitucions, par les quelles il pourroit sur ce estre empeschiez, *Lettre de* CHARLES V, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 426. || XVIe s. Ma constitucion est de ne faire cas du boire que pour la suitte du manger, MONT. II, 18. La constitution des maladies est formée au patron de la constitution des animaulx, ID. IV, 267. Les accessions externes prennent saveur et couleur de l'interne constitution, MONT. I, 318. Il renversa toutes les ordonnances et constitutions qu'il avoit faites, AMYOT, *Lucul.* 85. Entre toutes les constitutions de l'air, celle qui est chaude et humide est fort dangereuse, PARÉ, XXIV, 3.

— ÉTYM. Provenç. *constitutio;* espagn. *constitucion;* ital. *constituzione, costituzione;* du latin *constitutionem*, de *constituere*, constituer.

† **CONSTITUTIONNAIRE** (kon-sti-tu-sio-nê-r'), *s. m.* || **1°** Celui qui reconnaissait la bulle *Unigenitus.* [Brancas était] dévot et constitutionnaire jusqu'au fanatisme, et du petit troupeau de Fénelon, ST-SIM. 421, 83. || *Adj.* Si l'on s'en rapporte à la foule des théologiens constitutionnaires, D'ALEMB. *Destruction des jésuites, Œuvres*, t. V, p. 73, dans POUGENS. || **2°** Officier chargé de publier les constitutions des empereurs romains et les codes.

— ÉTYM. *Constitution.*

† **CONSTITUTIONNALISER** (kon-sti-tu-sio-na-li-zé), *v. a.* Néologisme. Rendre constitutionnel; attacher aux principes d'une constitution. Constitutionnaliser un pays. || Se constitutionnaliser, *v. réfl.* Se soumettre à une constitution.

— ÉTYM. *Constitutionnel.*

† **CONSTITUTIONNALISME** (kon-sti-tu-sio-na-li-sm'), *s. m.* Opinion de ceux qui pensent que le pouvoir souverain doit être réglé par une constitution.

— ÉTYM. *Constitutionnaliser.*

CONSTITUTIONNALITÉ (kon-sti-tu-sio-na-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est conforme à la constitution. La constitutionnalité d'une loi, d'une ordonnance.

— ÉTYM. *Constitutionnel.*

CONSTITUTIONNEL, ELLE (kon-sti-tu-sio-nèl, nè-l'), *adj.* || **1°** Terme de politique. Qui est réglé par une constitution. Régime, gouvernement constitutionnel, celui où des assemblées participent au gouvernement. || Qui tient à la constitution. Garanties constitutionnelles. Droits constitutionnels des Français. Acte constitutionnel. Charte constitutionnelle. Pacte constitutionnel. || Conforme à la constitution. Cet acte n'est pas constitutionnel. || Qui est partisan de la constitution. Le parti constitutionnel, et, substantivement, les constitutionnels pensent ainsi. || Constitutionnel s'est dit des ecclésiastiques qui adoptèrent la constitution civile du clergé en 1790. Un évêque constitutionnel. || **2°** Terme de médecine. Qui tient à la constitution atmosphérique. Maladies constitutionnelles, maladies développées par l'influence d'un état de l'atmosphère. || Qui tient à la constitution de l'individu. Maladie constitutionnelle, celle qui semble inhérente à la constitution, et celle qui, après avoir attaqué un organe, a fini par affecter tous les systèmes organiques, la constitution tout entière. Syphilis constitutionnelle.

— REM. *Constitutionnel* n'est dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis l'édition de 1835.

— ÉTYM. *Constitution.*

CONSTITUTIONNELLEMENT (kon-sti-tu-sio-nè-le-man), *adv.* D'une manière constitutionnelle, en conformité avec la constitution. Agir, gouverner constitutionnellement. Constitutionnellement cela n'est pas permis.

— ÉTYM. *Constitutionnelle*, et le suffixe *ment.*

CONSTRICTEUR (kon-stri-kteur), *adj.* Qui resserre en agissant circulairement. || Le boa constricteur, nom d'une espèce de boa. || Muscles constricteurs du pharynx, et, substantivement, les constricteurs, plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx.

— ÉTYM. Lat. *constrictum*, supin de *constringere*, serrer (voy. CONSTRICTION).

† CONSTRICTIF, IVE (kon-stri-ktif, kti-v'), *adj.* Qui a la propriété de resserrer.

— HIST. XVIe s. La faculté vitale est divisée en facultes dilatative et constrictive du cœur et des arteres, PARÉ, I, 4.

— ÉTYM. Provenç. *costrictiu;* espagn. *constrictivo;* ital. *costrettivo* (voy. CONSTRICTION).

CONSTRICTION (kon-stri-ksion), *s. f.* Terme didactique. Action de diminuer le diamètre d'un objet, en exerçant une pression circulaire. Les cravates, les jarretières, les corsets exercent une constriction.

— HIST. XVIe s. La respiration est faite par dilatation et constriction du thorax, PARÉ, II, 4. A fin que le dragonneau soit retenu par la constriction [ligature] et ne se rompe point, ID. VI, 23.

— ÉTYM. Provenç. *constriccio;* espagn. *constriccion;* ital. *costrizione;* du latin *constrictionem*, de *constrictum*, supin de *constringere*, serrer (voy. CONTRAINDRE).

CONSTRINGENT, ENTE (kon-strin-jan, jan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui opère une constriction. Moyen constringent.

— ÉTYM. Lat. *constringens*, part. présent de *constringere* (voy. CONTRAINDRE).

CONSTRUCTEUR (kon-stru-kteur), *s. m.* Celui qui construit, qui sait l'art de construire. Le constructeur d'une maison, d'un pont. Constructeur d'instruments de physique. Il n'instruisit pas seulement les constructeurs [de vaisseaux], mais encore leurs enfants, et les mit en état de faire, à l'âge de quinze ou vingt ans, les plus gros vaisseaux qui demandaient auparavant une expérience de vingt ou trente années, FONTEN. *Renau.* M. Olivier, constructeur de vaisseaux, vit que son art avait besoin du secours des sciences mathématiques, et il quitta tout pour les étudier, CONDORCET, *Maurepas.* || Fig. Le roi Guillaume [d'Angleterre] était l'âme, le boute-feu et le constructeur de cette guerre, ST-SIM. 97, 29. || Adjectivement, mécanicien constructeur.

— ÉTYM. Voy. CONSTRUIRE.

† **CONSTRUCTIBILITÉ** (kon-stru-kti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est constructible.

— ÉTYM. *Constructible.*

† **CONSTRUCTIBLE** (kon-stru-kti-bl'), *adj.* Qui peut être construit.

— ÉTYM. Voy. CONSTRUIRE.

† **CONSTRUCTIF, IVE** (kon-stru-ktif, ti-v'), *adj.* Qui a la force de construire. Les propriétés constructives qui existent dans le germe.

— ÉTYM. Voy. CONSTRUIRE; provenç. *constructiu*, *costructiu.*

CONSTRUCTION (kon-stru-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de construire. La construction d'une maison. L'art de la construction des vaisseaux qui tient à la fois à tout ce que les sciences ont de plus abstrait, à tout ce que les arts mécaniques ont de plus difficile et de plus minutieux, CONDORCET, *Maurepas.* Antandros était un lieu propre à faire des constructions de vaisseaux, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES || L'art du constructeur. Il entend bien la construction. || Bâtisse. Faire de nouvelles constructions. || 2° Manière dont une chose est construite. Chaque espèce [d'animaux] est d'une construction différente des autres, FÉN. *Exist.* 19. || Par extension. La construction de ce poëme n'est pas régulière. || Une grande construction philosophique, scientifique, grand système dans la philosophie, grande théorie dans la science, qu'établit un esprit inventeur, puissant et conséquent. || 3° Terme de grammaire. Arrangement des mots, place des termes et des propositions. Construction directe, inverse, elliptique. L'on écrit régulièrement depuis vingt années, l'on est esclave de la construction, LA BRUY. I. Votre construction semble un peu s'obscurcir, BOIL. *Art p.* I. On reconnaît les écrivains du bel âge de la France à une certaine construction de phrase, grecque et latine, CHATEAUBR. *Génie*, III, II, 5. La netteté du discours dépend surtout des constructions, c'est-à-dire de l'arrangement des mots, CONDILLAC, *Art d'écrire*, liv. I, *Œuvres*, t. VII, p. 4, dans POUGENS. Il est visible que, deux langues où les constructions sont différentes venant à se mêler, il faut du temps pour qu'il en résulte un tout uniforme, TURGOT, *Ébauche du 2e discours*, *Progrès de l'esprit humain*, p. 305. || Construction louche, c'est lorsque les mots sont placés de façon qu'ils semblent d'abord se rapporter à ce qui précède, pendant qu'ils se rapportent réellement à ce qui suit, DUMARSAIS, *Mél. gramm. phil. Œuvres*, t. V, p. 1, dans POUGENS. || Construction analytique, celle où les mots sont placés dans l'ordre rationnel voulu par la grammaire : le sujet, le verbe et l'attribut. On dit plus souvent aujourd'hui dans les classes : construction logique. || Faire la construction d'une phrase latine ou grecque, mettre dans l'ordre analytique ou direct les mots qui sont construits dans un ordre inverse. Dites tant qu'il vous plaira que construction est destruction, vous n'avez que ce seul moyen pour entendre le sens d'un auteur, DUMARSAIS, *Invers. Œuvres*, t. III, p. 348, dans POUGENS. || 4° Terme de géométrie. Figure, ligne qu'on trace pour arriver à une démonstration. || Construction d'une formule, d'une équation, évaluation, par moyens graphiques, d'une formule ou des racines d'une équation.

— SYN. CONSTRUCTION, SYNTAXE. La construction ne présente que l'idée de l'ordre et de l'arrangement des mots. La syntaxe règle l'usage et le choix des formes variables des mots et l'emploi de leurs terminaisons.

— HIST. XIIe s. Par une mervilhouse dispensation avient ke de ce dont il soi aesment [estiment] estre plus destruiz, soi ellievent plus riche à la construction del celeste païs, *Job*, 446. || XIVe s. Les constructions de Titus Livius sont si trenchées et si brieves et si d'estranges moz, BERCHEURE, f° 1.

— ÉTYM. Provenç. *constructio*, *costructio;* espagn. *construccion;* ital. *costruzione;* du latin *constructionem* (voy. CONSTRUIRE).

† **CONSTRUCTIVITÉ** (kon-stru-kti-vi-té), *s. f.* Qualité constructive. La constructivité attribuée dans l'ancienne philosophie aux forces plastiques. || Dans le système de Gall, penchant ou faculté affective qui porte l'homme et les animaux à bâtir. La constructivité est fort développée chez le castor.

— ÉTYM. *Constructif.*

CONSTRUIRE (kon-strui-r'), je construis, nous construisons; je construisais; je construisis; je construirai; je construirais; que je construise; que je construisisse; construisant, construit, *v. a.* || 1° Faire quelque chose qui ait structure. Construire une maison, une machine, un instrument de physique. Je vais vous conduire au temple de Thésée, qui fut construit par Cimon, quelques années après la bataille de Salamine, BARTHÉL. *Anach.* ch. 12. || Se construire, construire à soi. Il voulait se construire un agréable asile, ANDRIEUX, *Meunier de Sans-Souci.* || 2° Par extension. Construire un poëme, en disposer les parties dans un certain ordre. Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je construis, BOIL. *Épît.* VI. || Construire une théorie, un système, disposer des idées théoriques, systématiques, en un ordre conséquent. || 3° Terme de grammaire. Construire une phrase, en distribuer les mots dans l'ordre grammatical. || 4° Terme de géométrie. Construire une figure, la tracer régulièrement. Construire une carte géographique. || 5° Terme d'astrologie. Construire un talisman, tracer les figures, les caractères qui forment un talisman. || 6° Se construire, *v. réfl.* Être construit. Et leur zèle bouillant sait si bien les conduire [les troncs d'arbres] Que ce pont semble naître et non pas se construire, BRÉBEUF, *Phars.* IV. || Entrer dans la structure d'une phrase. *Sûr* se construit avec *de* et avec *dans; certain* se construit avec *de* seulement, D'ALEMB. *Synonymes. Œuvres*, t. III, p. 328, dans POUGENS.

— SYN. CONSTRUIRE, BÂTIR. Construire est plus général que bâtir. Construire, signifiant, par son étymologie, établir ensemble, s'applique à toute espèce d'arrangement; et l'on dit construire une machine, aussi bien que construire une maison. Bâtir, impliquant, étymologiquement, l'idée de ce qui supporte, ne se rapporte qu'aux maisons, aux édifices, aux vaisseaux.

— ÉTYM. Provenç. *construire*, *costruire;* espagn. *construir;* ital. *costruire;* du latin *construere*, de *cum*, et *struere*, bâtir (voy. STRUCTURE).

CONSTRUIT, UITE (kon-strui, strui-t'), *part. passé* de construire. Les palais construits par les souverains. Le temple de Jupiter, commencé sous Pisistrate, celui de Thésée, construit sous Cimon, offraient aux architectes des modèles à suivre, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 3. || Par extension. Un poëme bien construit. Une pièce de théâtre mal construite. || Disposé suivant les règles de la syntaxe. Toutes les phrases, construites les unes pour les autres, marquent sensiblement la liaison et la gradation des pensées, CONDILL. *Art d'écrire. Œuvres*, t. VII, p. 1, dans POUGENS.

† **CONSTUPRATION** (kon-stu-pra-sion), *s. f.* Viol. Par quelque grande occision Venger la constupration, SCARR. *Virg. trav.* ch. II. || Mot vieilli.

— HIST. XVIe s. Constupration, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *constuprationem*, de *cum*, et *stuprare*, violer.

CONSUBSTANTIALITÉ (kon-sub-stan-si-a-li-té), *s. f.* Terme de théologie. Qualité de ce qui est consubstantiel. Les Ariens niaient la consubstantialité du Fils avec le Père. Ils dressèrent le symbole où la consubstantialité du Père et du Fils est établie, BOSS. *Hist.* I, 11.

— ÉTYM. *Consubstantiel.*

† **CONSUBSTANTIATEUR, TRICE** (kon-sub-stan-si-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Terme de théologie. Celui, celle qui croit le Verbe consubstantiel à son Père; nom donné par les catholiques aux luthériens, à cause de leur opinion sur la consubstantiation.

— ÉTYM. Voy. CONSUBSTANTIEL.

† **CONSUBSTANTIATION** (kon-sub-stan-si-a-sion), *s. f.* Terme de théologie. Manière dont les luthériens entendent la présence réelle.

— ÉTYM. Voy. CONSUBSTANTIEL.

CONSUBSTANTIEL, ELLE (kon-sub-stan-si-èl, è-l'), *adj.* Terme de théologie. Qui est un par la substance. Il se dit des trois personnes de la Trinité : le Fils est consubstantiel au Père. Les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles.

— HIST. XVIe s. Les latins, pour interpreter le mot grec *homousios*, ont dit que le Fils estoit consubstantiel au Pere, signifians qu'il estoit d'une mesme substance, CALV. *Instit.* 71. L'entreprinse se sent de la qualité de la chose qu'elle regarde, car c'est une bonne portion de l'effet et consubstantielle, MONT. I, 70. Les biens et les maulx qui sont consubstantiels à nostre vie, ID. IV, 269.

— ÉTYM. Latin *consubstantialis*, de *cum*, et *substantia*, substance.

CONSUBSTANTIELLEMENT (kon-sub-stan-si-è-le-man), *adv.* Terme de théologie. D'une manière consubstantielle. Le Fils est consubstantiellement un avec le Père.

— ÉTYM. *Consubstantielle*, et le suffixe *ment.*

† **CONSUÉTUDINAIRE** (kon-su-é-tu-di-nê-r'), *s. m.* Terme de théologie. Celui qui a coutume de faire quelque chose.

— ÉTYM. Lat. *consuetudo*, coutume (voy. ce mot).

CONSUL (kon-sul), *s. m.* || 1° Nom de deux magistrats qui exerçaient l'autorité suprême dans la république romaine, et dont le titre, non la fonction, se perpétua sous l'empire. Elle [Rome] tient des consuls sa gloire et sa puissance, CORN. *Cinna*, II, 1. Et nos premiers consuls nous ont coûté des guerres, ID. *ib.* II, 1. Rome depuis trois ans par ses soins gouvernée Au temps de ses consuls croit être retournée, RAC. *Brit.* I, 1. L'un et l'autre consul vous avaient prévenue, ID. *ib.* I, 2. Rome, ayant chassé les rois, établit des consuls annuels, MONTESQ. *Rom.* ch. 1. Les consuls jugèrent après les rois, comme les préteurs jugèrent après les consuls, ID. *Esp.* XI, 18. Le cheval de Caligula fut consul, et cela ne nous étonne que parce que nous n'en avons pas été témoins, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 232. || 2° Agent chargé de protéger ses nationaux, et spécialement les intérêts commerciaux en pays étranger. Le consul de France à Smyrne. Un consul général. || 3° Autrefois, nom, dans certaines municipalités de la France méridionale, des magistrats dits dans le Nord échevins. || 4° Autrefois, juge pris parmi les marchands pour connaître d'affaires commerciales. Un juge consul. Les consuls des marchands. Les juges-consuls. Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges-consuls, *Dict. de l'Acad.* || La juridiction des consuls. Avoir une affaire aux consuls. || 5° Les trois magistrats auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république française. Le second et le troisième consul avaient seulement voix consultative. Premier consul, titre donné à Bonaparte pendant la durée de cette constitution, et qui lui assurait tout le pouvoir.

— HIST. XIIIe s. Et morut Huguelin consules des Pisans d'Acre, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 443. || XIVe s. Et en la maniere que un consul di soit à ceulz de la cité, ORESME, *Eth.* 212.

— ÉTYM. Lat. *consul*, de même radical que *consilium*, conseil.

CONSULAIRE (kon-su-lê-r'), *adj.* || 1° Qui appartient aux consuls. La pourpre consulaire. Je porte à Claudius le faisceau consulaire, JOUY, *Sylla*, II, 1. L'empire consulaire fut établi suivant les projets de Servius Tullius; mais il fut bientôt affaibli par la jalousie du peuple, BOSS. *Hist.* I, 8. || Comices consulaires, comices pour l'élection des consuls. || Provinces consulaires, celles où Rome envoyait des consuls. || Homme, personnage consulaire, et, substantivement, un consulaire, homme, personnage qui a été revêtu du consulat. On choisit pour cette négociation cinq consulaires, VERTOT, *Révol. rom.* liv. II, p. 201. Ce consulaire, qui avait été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la

roche tarpéienne, ID. *ib.* liv. III, p. 237. || Sous les empereurs, magistrat qui administrait une province sous l'autorité du vicaire diocésain. || Famille consulaire, famille qui comptait d'anciens consuls. || Année consulaire, temps qui s'écoulait entre deux installations successives de consuls. || Fastes consulaires, chronique gravée sur le marbre qui fut déterrée sous Paul III, et qui contient la série des consuls de Rome. || Terme de numismatique. Médaille consulaire, médaille frappée vers le temps de Marius et de Sylla. || Terme de blason. Hache consulaire, hache entourée d'un faisceau de verges. || 2° Juridiction consulaire, juridiction des juges-consuls. || La juridiction commerciale. || Goutte consulaire, se disait par plaisanterie d'un débiteur qui n'osait sortir de chez lui [retenu comme par la goutte], de peur d'être arrêté en vertu d'une sentence des consuls rendue contre lui. || 3° Qui a rapport au gouvernement des trois consuls pendant la république française. Régime consulaire. La garde consulaire.

— HIST. XIV° s. Comices consulaires, pretorians ou tribunaires, BERCHEURE, f° 1, *verso*. Concion digne de empire consulaire, ID. f° 74.

— ÉTYM. Lat. *consularis*, de *consul*.

CONSULAIREMENT (kon-su-lè-re-man), *adv.* Par la juridiction consulaire. Demande jugée consulairement.

— ÉTYM. *Consulaire*, et le suffixe *ment*.

† **CONSULARITÉ** (con-su-la-ri-té), *s. f.* Dignité des consuls honoraires.

— ÉTYM. Latin *consularis*, consulaire.

CONSULAT (kon-su-la; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* || 1° Terme d'histoire romaine. La dignité de consul. Reçois le consulat pour la prochaine année, CORN. *Cinna*, V, 3. Non, non, le consulat n'est point fait pour son âge, VOLT. *Brutus*, II, 4. On ne voit point l'or seul présider au sénat, Et de profanes lois fixer le consulat, ID. *Catil.* I, 2. Les dissensions se réchauffent par les nouvelles prétentions du peuple, qui aspire aux honneurs et au consulat réservé jusqu'alors aux premiers ordres, BOSS. *Hist.* III, 7. || Gouvernement consulaire. Les Parthes, les Persans veulent des souverains; Et le seul consulat est bon pour les Romains, CORN. *Cinna*, II, 1. || Le temps ou l'exercice de cette charge. Sous le consulat de Cicéron. Le consulat ne durait qu'un an. || 2° La charge de juge ou de consul de commerce à l'étranger. Le consulat d'Alexandrie. || Le lieu où siége le consul. Aller au consulat. || Consulat de la mer, titre du code maritime attribué aux Catalans. || Terme de marine. Déclarations que les capitaines sont obligés de faire par-devant les consuls des ports étrangers. || 3° Emploi des officiers municipaux qui portaient le nom de consuls. || Le corps des consuls. Le consulat d'Arles. || 4° En France, le gouvernement consulaire et le temps pendant lequel ce gouvernement a existé (de 1799 à 1804).

— ÉTYM. Lat. *consulatus*, de *consul*.

† **CONSULTABLE** (kon-sul-ta-bl'), *adj.* Qui peut être consulté.

— HIST. XVI° s. Consultable, OUDIN, *Dict.*

CONSULTANT (kon-sul-tan), *adj. m.* || 1° Qui donne des consultations. Avocat consultant, avocat qui ne plaide pas, mais donne des consultations. || Médecin consultant, celui qui donne des consultations, soit verbales, soit par écrit; ou celui qui est appelé à conférer sur l'état d'un malade avec le médecin qui a suivi le cours de la maladie. || *S. m.* Celui qui donne une consultation. L'ambition, l'envie, avec les consultants, Dans la succession entrent en même temps, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. || L'auteur d'une consultation. || 2° En un sens opposé, celui qui demande une consultation. Écoutez tout le monde, assidu consultant, BOIL. *Art p.* IV.

† **CONSULTAT** (kon-sul-ta), *s. m.* Conseil qui se tenait tous les vendredis, en Espagne, et où l'on rendait compte au roi de ce qui s'était passé dans les différents conseils pendant la semaine.

— ÉTYM. Voy. CONSULTER.

CONSULTATIF, IVE (kon-sul-ta-tif, ti-v'), *adj.* Que l'on consulte, qui est institué pour donner des avis. Comité consultatif. Attributions purement consultatives. || Voix consultative, droit d'opiner, mais non de voter. Il s'éleva une dispute dans ce bureau entre le premier et le second ordre, qui y prétendait la voix délibérative; le premier ne lui voulut reconnaître que la consultative, ST-SIM. 78, 7.

— ÉTYM. *Consulter*.

CONSULTATION (kon-sul-ta-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de consulter. Je vous défends de faire à ce sujet aucune consultation à d'autres qu'à moi, BOSS. *Lett. abb.* 93. || 2° Avis motivé d'un ou de plusieurs jurisconsultes sur un point de droit. Un avocat a-t-il quelque réputation établie? il cesse de plaider et se borne aux consultations où il s'enrichit, FÉN. t. XXI, p. 166. || En un sens opposé, mémoire qu'une personne présente et sur lequel elle demande un avis motivé. || Autrefois on nommait pilier de consultation, ou, simplement, pilier, le premier pilier de la grand'salle où se rangeaient les anciens avocats; et chambres des consultations, certains cabinets voisins où ils s'assemblaient pour consulter. Il y avait aussi le banc de consultations. || 3° Réunion de médecins auprès d'un malade pour délibérer sur les moyens de le secourir. Un jour, il était en consultation avec d'autres médecins, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || Avis que donne un médecin que l'on vient consulter; ou bien mémoire contenant l'opinion d'un ou de plusieurs médecins sur l'état d'un malade. || Le lieu et le temps consacrés aux consultations. Aller à la consultation du médecin.

— HIST. XIV° s. Celui qui fait consultation, soit bien, soit mal, il fait questions et raisons d'une partie et d'autre, ORESME, *Eth.* 183. Il avient aucune fois que la consiliacion ou consultacion dure trop lonc temps, ID. *ib.* 183. Sur lesquelles choses le senat ha eu grant consultacion, BERCHEURE, f° 28, *verso*. || XVI° s. Le commencement de toute vertu, c'est consultation et deliberation, MONT. II, 3. Nous avons formé une verité par la consultation et concurrence de nos cinq sens, ID. II, 359. Nous estimons grande chose nostre mort, et qui ne passe pas sans solenne consultation des astres, ID. II, 381. Nous n'avons que faire de consultations et interpretations doctorales, ID. IV, 276. Appelans la modestie pusillanimité; la consultation et deliberation prudente tergiversation palliée, LANOUE, 55. Aux consultations des affaires nous appellons les anciens capitaines, M. DU BELL. *Prol.* Les tribuns du peuple, qui estoient presens à ceste consultation du senat, AMYOT, *Cor.* 23.

— ÉTYM. Lat. *consultatio*, de *consultare*, consulter.

† **CONSULTE** (kon-sul-t'), *s. f.* || 1° Action de consulter. Qui passait au Mans pour faire une consulte de médecins sur la maladie, SCARR. *Rom. com.* ch. 7. On trouve dans les consultes de Wepfer l'histoire d'un jeune homme.... TISSOT, *Santé des gens de lettres*, p. 69, édit. TECHENER. Vieux en ce sens. || 2° Assemblée administrative, conseil, sénat, en Italie et dans certains cantons de la Suisse. || Consulte sacrée, sorte de conseil administratif et judiciaire à Rome. Cette congrégation est comme le conseil d'État du pape, elle se tient devant Sa Sainteté, ou chez le cardinal neveu, s'il y en a; tous ceux qui ont été nonces apostoliques assistent à cette congrégation; elle s'appelle aussi la consulte, DU MARSAIS, *Lib. Égl. gall.* part. II, max. 17.

— ÉTYM. Voy. CONSULTER; ital. *consulta*.

CONSULTÉ, ÉE (kon-sul-té, tée), *part. passé.* || 1° À qui on a demandé un avis. L'avocat ayant été consulté par son client. ....Et sur cette promesse, Calchas, par tous les Grecs consulté chaque jour, Leur a prédit des vents l'infaillible retour, RAC. *Iph.* I, 3. || 2° Sur quoi on a demandé avis. L'affaire est consultée; et tous les avocats, Après avoir tourné le cas En cent et cent mille manières, Y jettent leur bonnet, se confessant vaincus, LA FONT. *Fab.* II, 20.

CONSULTER (kon-sul-té), *v. a.* || 1° Prendre conseil de quelqu'un. Ceux que l'empereur a consultés le moins, RAC. *Brit.* I, 2. Consultons sur ce point quelque auteur signalé, BOIL. *Lutr.* IV. Le sage quelquefois fait bien d'exécuter Avant que de donner le temps à la sagesse D'envisager le fait et sans la consulter, LA FONT. *Fabl.* X, 14. || Fig. Consulter le chevet, son chevet, se donner le temps de délibérer sur une chose, passer la nuit avant de prendre son parti. Dans le même sens et familièrement, consulter son bonnet de nuit. || Consulter son miroir, s'y regarder. Là, pour ne point des ans ignorer les injures, Je consulte souvent le cristal d'un ruisseau, CHAULIEU, *Stances sur la retraite*. || Consulter les astres, l'histoire, les examiner attentivement pour y chercher des indices. Vous-même, consultez vos premières années, RAC. *Brit.* II, 3. Si de vos premiers ans vous consultiez la gloire, ID. *ib.* III, 1. On faisait comme on avait toujours fait: on consultait l'usage, et on n'imaginait pas encore de chercher dans des principes généraux ce que les peuples se doivent les uns aux autres, CONDILLAC, *Hist. anc. Lois*, ch. I. || Se diriger par. Ce ne sont pas les sens que mon amour consulte, CORN. *Sertor.* II, 1. Je n'ai pour lui parler consulté que mon cœur, RAC. *Andr.* II, 1. Mais on n'en doit pas moins consulter la prudence, VOLT. *Fanat.* II, 6. || Consulter ses forces, examiner si l'on est capable de faire, d'exécuter une chose. Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces, Et consultez longtemps votre esprit et vos forces, BOIL. *Art p.* I. || Consulter ses intérêts, se diriger d'après ce qu'ils suggèrent. || Dans le paganisme, consulter l'oracle, les dieux, les interroger pour connaître l'avenir ou se diriger dans le présent. Un païen qui sentait quelque peu le fagot, Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot, Par bénéfice d'inventaire, Alla consulter Apollon, LA FONT. *Fables*, IV, 19. Lorsque Claudius Pulcher, consul romain et général de l'armée romaine, fut envoyé contre les Carthaginois, on consulta les sacrés poulets, qui ne voulurent point manger; le consul ordonna que, puisqu'ils ne voulaient pas manger, on les jetât dans la mer pour les faire boire, DUMARSAIS, *Mélang. gramm. phil. Œuvres*, t. V, p. 348, dans POUGENS. || Par extension. Consulter le sorcier, la devineresse, la somnambule. || 2° Mettre en délibération, soumettre à l'examen de quelqu'un. Consulter une affaire à un avocat. Que l'on doit commencer par consulter ensemble Les choses qu'on peut faire en cet événement, MOL. *Tart.* V, 1. Si Lélie a pour lui l'amour et sa puissance, Andrès pour son partage a la reconnaissance, Qui ne souffrira point que mes pensers secrets Consultent jamais rien contre ses intérêts, ID. *l'Étour.* V, 12. La conjoncture est tout à fait heureuse, et j'ai ici un ancien de mes amis, avec lequel je serai bien aise de consulter sa maladie, ID. *Pourc.* I, 10. Il s'entend tout seul, je ne le consulterai à personne, SÉV. 313. Une autre fois l'un du conseil des Douze élève une difficulté, et, comme on ne tombait pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne, ANQUET. *Ligue*, III, 200. Cet homme, qui nie sa liberté, ne laissera pas de consulter ce qu'il a à faire, BOSS. *Lib. arb.* 4. M. Huyghens consultait à M. de l'Hospital ses difficultés sur le calcul différentiel; et quand quelque chose l'arrêtait, il ne s'en prenait pas à la méthode, mais à ce qu'il ne la possédait pas assez, FONTEN. *L'Hospital.* .... C'est assez consulté; Rendez-moi mes liens ou pleine liberté, CORN. *Sertor.* III, 1. || 3° *V. n.* Conférer, délibérer seul ou avec d'autres pour aviser. Déjà le Tésin tout morne Consulte de se cacher, MALH. II, 1. Après avoir longtemps consulté, ils arrêtèrent.... VAUGEL. *Q. C.* 318. Il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider, RETZ, II, 126. Mais pourquoi consulter des choses résolues, Et ne poursuivre pas comme on les a conclues? ROTR. *Bélis.* II, 8. J'ai trop par vos avis consulté là-dessus; Ne m'en parlez jamais, je ne consulte plus, CORN. *Cinna*, IV, 4. Je ne consulte point pour suivre mon devoir, ID. *Cid*, III, 3. Après avoir consulté quelque temps, HAMILT. *Gramm.* 7. Le jour s'en va paraître et je vais consulter Comment dans ce malheur je dois me comporter, MOL. *Éc. des f.* V, 1. Ah! faut-il consulter dans un affront si rude! ID. *Amph.* III, 3. Madame, consultez, RAC. *Baj.* V, 11. Sans consulter enfin si je me perds moi-même, ID. *Baj.* I, 3. .... Sortons, et, sans plus consulter, De ce trouble inouï songeons à profiter, VOLT. *Sémir.* I, 5. Je consulterai sur votre mal avec les philosophes, ID. *Dial.* 3. Vous avez daigné, sire, nous appeler pour consulter avec vous au bien de l'État, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 331. Ne répondant aux critiques qu'en guérissant les maladies, consultant sans peine avec les médecins qui, dans d'autres circonstances, avaient refusé de consulter avec lui, CONDORCET, *Tronchin.* || 4° Se consulter, *v. réfl.* Délibérer avec soi-même. Il faut vous rendre; il faut me quitter et régner. — Vous quitter? — Je le veux; je me suis consultée, RAC. *Baj.* II, 5. Arsace, c'est à toi de te bien consulter, VOLT. *Sémir.* IV, 1. || Se consulter l'un l'autre. Ils se sont consultés, et leur réponse est unanime. || Être consulté. La voix de la raison jamais ne se consulte, CORN. *Cinna*, II, 1.

— HIST. XVI° s. Les Perses aprez le vin consultoient de leurs principaulx affaires, MONT. II, 215. Consultez-en [faites-en l'épreuve] pour veoir avecques vostre astrolabe, ID. II, 272. Il disoit qu'il falloit executer, non pas consulter les haultes entreprinses, ID. III, 172. Je consulte peu des alterations que je sens; car les medecins.... ID. IV, 269. Aux jours ensuivans puis après, ilz commencerent à consulter entre eulx des moyens de faire la guerre, AMYOT, *Cor.* 36. Des entreprises qu'il sembloit avoir bien consultées, ID. *Sylla*, 11.

— ÉTYM. Lat. *consultare*, fréquentatif, de ***consulere***, de même radical que *consilium*, conseil.

CONSULTEUR (kon-sul-teur), *s. m.* Celui que l'on consulte. Les légistes, de simples consulteurs, étaient devenus magistrats, ST-SIM. 373, 206.

|| Consulteur du saint-office, nom qu'on donne aux théologiens que le pape commet pour examiner les livres ou les propositions qui lui sont déférés, ou pour donner leur avis sur des matières qui regardent la foi ou la discipline. C'est ce qui paraît parfaitement par les avis des consulteurs auxquels le pape les donna à examiner, PASC. *Prov.* 17. Le cardinal de Bouillon ne se contenta pas d'opiner pour M. de Cambrai de toute sa force, mais il essaya d'intimider les consulteurs, ST-SIM. 66, 94. || Chez les capucins, celui qui donne avis au général.

— HIST. XVIe s. Consulteur, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *consultor*, de *consulere*.

† **CONSUMABLE** (kon-su-ma-bl'), *adj.* Qui peut être consumé.

— ÉTYM. *Consumer*.

CONSUMANT, ANTE (kon-su-man, man-t'), *adj.* Qui consume. Un feu consumant. Une ardeur consumante.

CONSUMÉ, ÉE (kon-su-mé, mée), *part. passé.* || 1° Détruit peu à peu. Ces restes d'un héros par le feu consumé, CORN. *Pomp.* V, 1. Consumé par les vers, RAC. *Athal.* III, 5. J'attendais que le temple en cendres consumé, ID. *ib.* V, 2. Pensez-vous y traîner les restes d'une armée Vingt fois renouvelée et vingt fois consumée? ID. *Alex.* V, 1. Près de ce gouffre horrible, épouvantable, Lieu de douleurs où le triste coupable Parmi des flots de bitume enflammé Brûle à jamais sans être consumé, J. B. ROUSS. *Allégor.* I, 1. || 2° Fig. Consumé par les chagrins. Consumé de regrets, RAC. *Andr.* I, 4. Consumé de travaux, appesanti par l'âge, VOLT. *Alz.* I, 1. Accablé de mépris, consumé de douleurs, J. B. ROUSS. *Odes*, I, 12. Le voyageur pourtant, le mortel égaré, Consumé par la faim, par la soif dévoré, Trouve en tout temps ici la tente de mon père, DUCIS, *Abuf.* II, 7. || 3° Passé. Ce moment si cher, madame, est consumé À louer l'ennemi dont je suis opprimé, RAC. *Brit.* II, 6. Il m'est honteux d'aimer, il vous l'est d'être aimée D'un homme dont la vie est déjà consumée, CORN. *Pulch.* V, 3.

CONSUMER (kon-su-mé), *v. a.* || 1° Détruire en usant, en réduisant à rien. Le feu consuma ce grand édifice en moins de deux heures. La rouille consume le fer. J'ai pitié de moi-même et jette un œil d'envie Sur ceux dont notre guerre a consumé la vie, CORN. *Hor.* II, 3. Il arrête et consume deux grandes armées, FLÉCH. *Tur.* S'il [l'homme] était haut comme les plus grands clochers, un petit nombre d'hommes consumerait en peu de jours tous les aliments d'un pays, FÉN. *Exist.* 42. ....À nos vaisseaux la mer toujours fermée Trouble toute la Grèce et consume l'armée, RAC. *Iphig.* I, 2. Toutes leurs provisions furent consumées, VOLT. *Cand.* 17. Il pense déjà voir les flammes triomphantes Embraser leurs drapeaux et consumer leurs tentes, DELILLE, *Parad. perdu*, V. || Consumer son patrimoine, le dissiper. || Fig. Consumer avec lui toute cette faiblesse, CORN. *Hor.* II, 4. Il [le peuple] n'est donc plus à craindre : il a pris ses victimes; Sa fureur sur leur sang va consumer ses crimes, ID. *Nicom.* V, 4. Jusqu'à ce que la mort brise ce qui te lie À cette longue infirmité, Et qu'en toi, dans le ciel, la véritable vie Consume la mortalité, CORN. *Imit.* I, 22. Je lui laissai sans fruit consumer sa tendresse, RAC. *Brit.* IV, 2. L'oisiveté d'un camp consume leur vigueur, ID. *Alex.* I, 1. || 2° Par analogie. Le regret de sa faute le consume. L'esprit s'use comme toutes choses; les sciences sont ses aliments, elles le nourrissent et le consument, LA BRUY. XI. Si pour me consumer Un destin envieux ne m'avait fait rimer, BOIL. *Sat.* II. La riche expression, la nombreuse mesure, Sorcières dont l'amour sait d'abord les charmer [les poëtes], De fatigues sans fin viennent les consumer, ID. *Ep.* XI. Son naturel ardent le consumait dans le travail, FÉN. *Tél.* XIV. Je vais seule en ces lieux, où l'horreur me consume.... VOLT. *Alz.* IV, 4. Le feu qui semble éteint souvent dort sous la cendre; Qui l'ose réveiller peut s'en laisser surprendre, Et je mériterais qu'il [le feu] me pût consumer, Si je lui fournissais de quoi se rallumer, CORN. *Rodog.* III, 4. C'en est fait, le poison me consume, ma force m'abandonne, la plume me tombe des mains, je sens affaiblir jusqu'à ma haine, MONTESQ. *Lett. pers.* 161. || 3° Employer sans réserve, en parlant du temps. La longueur du temps que les choses ont consumé, CORN. *Ex. de Pomp*.... Il [un diable] se pouvait tirer d'affliction Par ses bons tours et par son industrie, Mais non mourir ni revoir sa patrie, Qu'il n'eût ici consumé certain temps, LA FONT. *Belph.* J'ai consumé mon âge au sein de l'Amérique, VOLT. *Alz.* I, 1. Nous autres hommes c'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts, VOLT. *Épît. à Mme du Châtelet, sur Alz.* || 4° Se consumer, *v. réfl.* Être consumé. Se consumer de travail et d'inquiétude. Ce peu, que mes vieux ans m'ont laissé de vigueur, Se consume sans fruit à chercher ce vainqueur, CORN. *Cid*, III, 5. N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer, BOIL. *Art poét.* I. De vos jours prêts à se consumer, RAC. *Phèd.* I, 3. En efforts impuissants leur maître se consume, ID. *ib.* V, 6. Hélas! je me consume en impuissants efforts, ID. *Iphig.* V, 4. Les empereurs se consument dans des disputes de religion, BOSS. *Hist.* I, 11. Je me consumais en regrets inutiles, FÉN. *Tél.* II. Narcisse se consuma lui-même de douleur, ID. *ib.* VIII. Il se consumait par ses inquiétudes, ID. *ib.* XXIII. Les Romains laissaient le riche royaume se consumer par lui-même, et s'étendaient du côté de l'occident, BOSS. *Hist.* I, 9. Le jeune amant ne pouvant obtenir sa maîtresse se consumait de douleur, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Les païens se consumaient à la poursuite de l'ombre de la vie, CHATEAUB. *Génie*, III, IV, 1. Pâle lampe du sanctuaire, Pourquoi, dans l'ombre du saint lieu, Inaperçue et solitaire, Te consumes-tu devant Dieu? LAMART. *Harm.* I, 4. || Absolument. Faire de vains efforts. Je cours, je me consume, et le peuple m'entraîne, VOLT. *Mérope*, V, 6. || Dépérir. La petite fille n'a fait que languir depuis [l'emprisonnement de son père], et se consume peu à peu, P. L. COUR. I, 107.

— HIST. XVe s. Pour ceste heure estoit consummée la force de son pays, COMM. V, 9. || XVIe s. Ses prefaces, partitions, etc. consument la plus part de son ouvrage, MONT. II, 106. Le feu, n'ayant plus que consumer, se consume soy mesme, et n'est plus feu, ID. IV, 351. Purger, resouldre et consumer toutes les mauvaises humeurs d'un corps gasté, AMYOT, *Lyc.* VII. Ce temple fut consumé par le feu, du temps des guerres civiles, ID. *Publ.* 28. Se consumer de melancholie, ID. *Timol.* VII. La fouldre consumera les os des corps, sans entammer la chair qui les couvre, RAB. *Pant.* III, 3.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *consumir;* du latin *consumere*, de *cum*, et *sumere*, prendre, d'où dérive *sumptus*, dépense (voy. SOMPTUEUX).

† **CONSUMPTIBILITÉ** (kon-son-pti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est consumptible.

— ÉTYM. *Consumptible*.

† **CONSUMPTIBLE** (kon-son-pti-bl'), *adj.* Qui peut être consumé. Matières consumptibles par le feu.

— ÉTYM. Voy. CONSUMER.

† **CONTABESCENCE** (kon-ta-bè-ssan-s'), *s. f.* Terme de médecine. Consomption.

— ÉTYM. Lat. *contabescere*, de *cum*, et *tabescere*, se consumer.

† **CONTABESCENT, ENTE** (kon-ta-bè-ssan, ssan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui est atteint de consomption, de marasme.

— ÉTYM. Voy. CONTABESCENCE.

CONTACT (kon-takt'; quelques personnes prononcent kon-ta; prononciation correcte, mais peu usitée), *s. m.* || 1° État de deux ou plusieurs corps qui se touchent. Point de contact, point par lequel deux corps se touchent. || Terme de géométrie. Contact du premier ordre, le contact simple, consistant dans un seul élément commun. Contact du second ordre, communauté de deux éléments. || Terme de physique et de chimie. Action de contact, phénomène de contact, action, phénomène qui se passe au contact des corps. || Terme de médecine. Dans les maladies contagieuses, contact immédiat, l'attouchement d'un malade atteint d'une de ces maladies; contact médiat, l'attouchement, non du malade lui-même, mais des objets qui l'ont touché. || 2° Par extension, relation, rapport. Le commerce met en contact les peuples les plus éloignés. Le contact du monde. || Point de contact, sentiment, idée par lesquels des personnes se touchent, s'accordent.

— ÉTYM. Latin *contactus*, de *cum*, et *tactus*, touché (voy. TACT); ital. *contatto*.

† **CONTADIN** (kon-ta-din), *s. m.* Paysan. À l'aide, contadins, aux armes, LA FONT. dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || Inusité.

— ÉTYM. Ital. *contadino*, paysan, de *contado*, campagne voisine d'une ville, proprement comté (voy. ce mot). *Contadin* entra un moment dans le français au XVIe siècle comme plusieurs autres mots italiens.

† **CONTAGE** (kon-ta-j'), *s. m.* Terme de médecine. Substance organique altérée, cause matérielle, qui, transportée d'un lieu à l'autre, d'un individu à l'autre, y reproduit la maladie d'où le contage provient.

— ÉTYM. Voy. CONTAGION.

† **CONTAGIER** (kon-ta-ji-é), *v. a.* Terme de médecine. Communiquer une contagion.

— ÉTYM. Voy. CONTAGION.

CONTAGIEUX, EUSE (kon-ta-ji-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Au sens passif, transmissible par contact ou par une communication qui ressemble au contact. Des vices contagieux. Une erreur contagieuse. Le rire est contagieux. Le voisinage de l'imagination est extrêmement contagieux en la partie intellectuelle, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 7. C'est par vous seul, infortuné Narcisse, Que cette terre, inaccessible au vice, Connut enfin le mal contagieux, MALFIL. *Narcisse*, ch. I. || Terme de médecine. Transmissible d'un corps malade à un corps bien portant par l'intermédiaire d'un virus. Je voudrais qu'on cherchât des préservatifs contre les maladies contagieuses de nos bestiaux, dans le temps qu'ils sont en bonne santé, afin de les essayer quand ils sont malades, VOLT. *Lett. Bourgelat*, 18 mars 1775. Et comme un mal souvent devient contagieux, ROTROU, *St-Genest*, IV, 9. || Dans un sens restreint, les maladies contagieuses, les affections syphilitiques. || 2° Au sens actif, qui transmet la contagion. Air contagieux. Miasmes contagieux. On est pieux ou l'on croit l'être; mais on l'est selon l'air contagieux du monde que l'on respire sans cesse, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 434. Vous souffrez auprès de vous des gens contagieux, démons domestiques, toujours attentifs à vous séduire et à vous inspirer le poison qu'ils portent dans l'âme, ID. *Carême*, t. I, p. 206. Ici la terre ne porte pour fruits que du poison; les hommes, contagieux, ne se parlent que pour se communiquer un venin mortel, FÉN. *Tél.* IV. Et du méchant l'abord contagieux N'altère point son innocence, RAC. *Athal* II, 9. Certains livres de dévotion, écrits par des imaginations fortes et contagieuses, CONDILLAC, *Art de penser*, part. I, ch. 5.

— HIST. XIVe s. La maladie qui estoit contagieuse, BERCHEURE, f° 52, *verso*. || XVe s. Tost est baillé un mal contagieux, CH. D'ORL. *Ball. Maistre Pierre Chevalier*.... Vieille contagieuse, Voulez-vous donc gouverner la contrée En beguinant, faire la precieuse Pour empescher toute vie amoureuse? EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 334, dans LACURNE. || XVIe s. Le mal en est si contagieux qu'il y a danger qu'il ne se espande plus avant par toute la chrestienté, CONDÉ, *Mémoires*, p. 644.

— ÉTYM. Provenç. *contagios;* espagn. et ital. *contagioso;* du latin *contagiosus* (voy. CONTAGION).

† **CONTAGIFÈRE** (kon-ta-ji-fè-r'), *adj.* Terme de médecine. Qui porte le virus ou la contagion.

— ÉTYM. *Contage*, et *ferus*, qui porte.

CONTAGION (kon-ta-jion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Communication par contact ou par ce qui ressemble au contact. La contagion du vice, de l'hérésie. Cette contagion [du mauvais goût] infecta les provinces, BOIL. *Art p.* I. Le luxe répand sa contagion depuis le roi jusque.... FÉN. *Tél.* XXII. Quand l'homme faible qui redoute La contagion du malheur Nous laisse seul sur notre route Face à face avec la douleur, LAMART. *Harm.* I, 9. La contagion des dignités et de la grandeur ne lui forma pas cet œil superbe et ce cœur insatiable d'honneurs.... MASS. *Villars*. La contagion ne s'était encore guère répandue dans les écoles publiques, MAUCROIX, *Schisme*, liv. II, dans RICHELET. Il est une contagion dans les mouvements passionnés, MIRAB. *Collection*, t. I, p. 344. || La contagion des idées, l'extension que certaines idées religieuses, sociales, politiques, prennent parmi les peuples à un moment donné. || 2° Communication d'une maladie par contact médiat ou immédiat. Ce mal se prend par contagion. Quiconque approche d'elle.... par contagion prend sa triste couleur, MALH. VI, 11. || Contagion vive, la transmission par contact d'individu à individu : c'est la contagion immédiate. Contagion morte, la transmission par contact d'effets provenants d'un malade : c'est la contagion médiate. || Par extension, maladie contagieuse. Les ravages de la contagion. .... La contagion Jusqu'au pied de son trône a porté son poison, VOLT. *Œdipe*, I, 1. || Contagion s'est dit, absolument, pour la peste. On a besoin de grande police en temps de contagion.

— SYN. CONTAGION, INFECTION. La contagion spécifie que la maladie est transmise soit par la communication d'un virus, soit par le contact d'individu à individu sans virus (visible du moins). L'infection au contraire spécifie que l'air est vicié et communique la maladie; l'individu malade gâte l'air, et l'air rend malade celui qui se trouve dans la sphère de l'agent morbifique.

— HIST. XVIe s. La contagion est très-dangereuse en

la presse; il fault ou imiter les vicieux ou les haïr, MONT. I, 273. Qui a pu deffendre aux miserables d'opposer les bras aux bras, et le fer au fer, et prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur? D'AUB. *Hist.* III, 457. La contagion universelle des opinions populaires et erronées, CHARRON, *Sagesse*, I, 15.

— ÉTYM. Lat. *contagio*; de *cum*, avec, et *tangere*, toucher (voy. TANGIBLE).

† **CONTAGIONNAIRE** (kon-ta-jio-nê-r'), *s. m.* Voy. CONTAGIONNISTE.

† **CONTAGIONNISTE** (kon-ta-jio-ni-st'), *s. m.* Médecin qui soutient la contagion de la fièvre jaune et de la peste, et recommande les mesures de quarantaines, les barrières et les précautions sanitaires. || On a dit aussi contagionnaire, aujourd'hui peu usité.

— ÉTYM. *Contagion.*

† **CONTAGIOSITÉ** (kon-ta-jio-zi-té), *s. f.* Terme de médecine. Qualité de ce qui est contagieux. La contagiosité de certaines maladies.

— ÉTYM. *Contagieux.*

† **CONTAILLE** (kon-tâ-ll', *ll* mouillées), *adj. f.* Terme de commerce. Soie contaille, sorte de soie de basse qualité.

† **CONTAMINABLE** (kon-ta-mi-na-bl'), *adj.* Terme de médecine. Qui peut être contaminé. Objets contaminables, objets susceptibles de contagion, c'est-à-dire qui peuvent communiquer la peste ou toute autre maladie.

CONTAMINATION (kon-ta-mi-na-sion), *s. f.* Souillure. Suivant la loi de Moïse, il y avait plusieurs sortes de contaminations.

— HIST. XVI[e] s. Contamination, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Lat. *contaminatio*, de *contaminare*, contaminer.

CONTAMINÉ, ÉE (kon-ta-mi-né, née), *part. passé.* Ôter les habits de peur d'en être contaminé, HAMILT. *Gramm.* 10. || Terme de médecine. Où règne une maladie contagieuse. Localités contaminées.

CONTAMINER (kon-ta-mi-né), *v. a.* Souiller. || Il est vieux.

— HIST. XV[e] s. Afin que dorenavant elle ne contaminast les autres membres de J.-C., MONSTREL. *liv.* II, *ch.* 105.

— ÉTYM. Lat. *contaminare*, de *cum*, avec, et *taminare*, souiller.

† **CONTANT** (kon-tan) ou **CONTAUR** (kon-tôr), *s. m.* Terme de marine. Partie du vaisseau, qui est au-dessus de l'enceinte qu'on nomme cordon.

CONTE (kon-t'), *s. m.* || **1°** Récit, rapport, et, particulièrement, récit de quelque anecdote, de quelque aventure. Un bon conte. Il sait des contes de toute sorte. Il fait un conte mieux qu'homme du monde. Tu fais après cela des contes superflus, CORN. *Héracl.* IV, 4. J'ai une démangeaison naturelle à faire part des contes que je sais, MOL. *Scapin*, III, 3. J'étais toute remplie du conte et je brûlais de le redire, ID. *ib.* III, 4. Des personnes qui disent de sots contes, PASC. *J. C.* 43. Dans la conversation, ce qu'on appelle conte est le récit bref et rapide de quelque chose de plaisant, MARMONT. *Élém. de littér.* t. VI, p. 207, dans POUGENS. On en fit le conte à la reine, HAMILT. *Gramm.* 8. De grâce n'allez pas divulguer un tel conte, MOL. *l'Étour.* II, 5. À cause des contes perpétuels qu'ils nous en font, SÉV. 243. Il nous fit l'autre jour un fort plaisant conte, ID. 504. Ses ennemis [de Bion] avaient fait des contes au roi Antigonus, au sujet de sa naissance ignominieuse, FÉN. *Bion.* On aura fait quelque conte, Et de dépit transportés Peut-être ils règlent le compte De leurs infidélités, BÉRANG. *Bon ménage.* || Familièrement. Quel conte me faites-vous avec vos dépenses? c'est-à-dire, que me parlez-vous de dépenses? c'est-à-dire encore, vous me parlez de dépenses qui ne sont pas réelles ou auxquelles je ne veux pas prendre part. || **2°** Récit d'aventures merveilleuses ou autres, fait en vue d'amuser. Les contes de fées. Les contes de Perrault. On fait en Italie un conte assez plaisant, RÉGNIER, *Sat.* IX. Boccace en fait certain conte pour rire, LA FONT. *Mazet.* Maudit censeur, te tairas-tu? Ne saurai-je achever mon conte? ID. *Fab.* II, 1. Une morale nue apporte de l'ennui; Le conte fait passer le précepte avec lui, ID. *ib.* VI, 1. Le conte est du bon temps, non du temps où nous sommes, ID. *ib.* X, 10. Jamais ce qu'on appelle un bon conte ne passe d'une main à l'autre sans recevoir quelque embellissement, ID. *Contes*, *Préf. du tome* II. Les aises de la vie, l'abondance, le calme d'une grande prospérité font que les princes ont de la joie de reste pour rire d'un nain, d'un singe, d'un imbécile et d'un mauvais conte, LA BRUY. IX. Qui croirait que le ménestrel Rutebeuf, Hébert et d'autres auteurs aussi inconnus et en apparence aussi méprisables, fussent les originaux des meilleurs contes de Bocace? FONTEN. *Hist. du th. fr.* *Œuvres*, t. V, p. 11, dans POUGENS. C'est à qui trouvera les meilleures chansons, à qui fera les meilleurs contes, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. || Contes bleus, contes de fées et autres récits de ce genre, ainsi dits parce qu'ils étaient d'ordinaire couverts d'un papier bleu; et par extension, récits imaginaires, raisons sans fondement, billevesées. Les pères, les maris me prendront aux cheveux, Pour dix ou douze contes bleus! LA FONT. *Oies.* Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire, MOL. *Tart.* I, 1. Nargue des vertus! On n'en sait que faire; Aux sots revêtus Le tout est de plaire; De ses contes bleus L'honneur nous assomme, BÉRANG. *Scand.* || Récit où une aventure plus ou moins libre est racontée. J'avais résolu de ne consentir à l'impression de ces contes qu'après que j'y pourrais joindre ceux de Boccace qui sont le plus à mon goût, LA FONT. *Contes, préface du tome* I. On m'en peut faire deux principales [objections]: l'une que ce livre est licencieux, l'autre qu'il n'épargne pas assez le beau sexe; quant à la première, je dis hardiment que la nature du conte le voulait ainsi, étant une loi indispensable selon Horace et selon la raison et le sens commun de se conformer aux choses dont on écrit, ID. *ib.* Ce principe une fois posé, ce n'est pas une faute de jugement que d'entretenir les gens d'aujourd'hui de contes un peu libres, ID. *ib.* Je ne pèche pas non plus en cela contre la morale; s'il y a quelque chose dans nos écrits qui puisse faire impression sur les âmes, ce n'est nullement la gaieté de ces contes; je craindrais plutôt une douce mélancolie où les romans les plus chastes et les plus modestes sont très-capables de nous plonger, ID. *ib.* || Conte gras, conte graveleux. || **3°** Par extension, discours ou récit mensonger, peu vraisemblable et auquel on ne croit pas. Jugez par là combien ce conte est ridicule, CORN. *Héracl.* I, 1. Certes, ma sœur, le conte est fait avec adresse, ID. *Pomp.* I, 3. Je sers aussitôt d'un conte imaginaire Qui l'étonne lui-même et le force à se taire, CORN. *le Ment.* I, 6. C'est un conte à n'y rien connaître, Un conte extravagant, ridicule, importun; Cela choque le sens commun; Mais cela ne laisse pas d'être, MOL. *Amph.* II, 1. .... Je vois que d'un conte odieux Vous avez, comme moi, sali votre mémoire, BOIL. *Sat.* X. Ils nous donnent encore, avec leurs lois sévères, De cent sots contes par le nez, MOL. *Amph.* II, 3. || Faire des contes, dire des choses qui sont sans fondement. Ce sont apparemment mes ennemis, madame, qui vous ont fait ces contes; ils vont criant que je suis mal en cour, VOLT. *le Taureau blanc.* || On dit en ce sens: conte de bonne femme, conte borgne, conte à dormir debout, conte de vieille, conte d'enfant, conte de ma mère l'oie, conte de ou à la cigogne, conte de peau d'âne. Dans ces diverses cosmogonies, on est placé entre des contes d'enfants et des abstractions de philosophes, CHATEAUB. *Génie*, I, III, 1. || Conte en l'air, mensonge, duperie. Ce ne sont pas là des contes en l'air comme les vôtres, PASC. *Prov.* 16. Mais il prend mes avis pour des contes en l'air, MOL. *Éc. des mar.* II, 14. || Voilà un beau conte, de beaux contes! se dit pour exprimer qu'on n'ajoute aucune foi aux récits, aux paroles de quelqu'un. || Conte fait à plaisir, récit inventé de toute pièce. Ce privilége [de changer le récit] cessera-t-il à l'égard des contes faits à plaisir, et faudra-t-il dorénavant avoir plus de respect pour le mensonge que les anciens n'en ont eu pour la vérité? LA FONT. *Contes*, *préface du tome* II.

— SYN. CONTE, FABLE, NOUVELLE, ROMAN. Il n'y a pas de différence fondamentale entre le conte et le roman; l'un et l'autre sont des narrations mensongères ou regardées comme telles. Tout ce qu'on peut dire, c'est que conte est le terme générique puisqu'il s'applique à toutes les narrations fictives, depuis les plus courtes jusqu'aux plus longues. Le roman ne se dit que de celles-ci. Un conte de trois pages ne s'appellera jamais un roman, tandis qu'un roman est, dans toute la rigueur du terme, un conte suffisamment long. La nouvelle ne se distingue pas non plus au fond du conte ou du roman. Dans l'usage ordinaire, c'est un roman de petite dimension dont le sujet est présenté comme nouveau ou peu ancien, ou avec des détails inconnus jusqu'ici. La fable, dans le sens d'apologue, est le récit d'une petite scène entre des animaux ou des végétaux auxquels on prête les sentiments et le langage humains. Dans la conversation, quand après un récit entendu on dit : c'est un conte, ou c'est une fable, on entend que le récit n'est pas vrai. Quand on dit : c'est un roman, on veut dire que les aventures racontées sont extraordinaires; elles peuvent néanmoins être vraies.

— HIST. XII[e] s. Ne sont que trois matieres [de poëme] à nul home entendant, De France, de Bretaigne et de Rome la grant; Li conte de Bretaigne sont si voir et plaisant, *Sax.* I. || XIII[e] s. Encor est-il [Artus] de tel renom, Que l'en conte de li les contes Et devant rois et devant contes, *la Rose*, 1187. || XV[e] s. Pourquoi vous feroie-je long conte? FROISS. I, I, 152. || XVI[e] s. Le conte dict que Psammenitus.... MONT. I, 6. Les enfants sçavent le conte du roy Crœsus à ce propos, ID. I, 65. Tu te fondes sur les contes des medecins, ID. I, 73. Il y en a qui estiment que ce sont toutes fables, et comptes faicts à plaisir, AMYOT, *Rom.* 12. Un conte attire l'autre, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *conte*, *comte*; espagn. *cuento*; ital. *conto* (voy. CONTER).

CONTÉ, ÉE (kon-té, tée), *part. passé.* Dont on a fait récit. Une historiette contée avec esprit.

† **CONTEMPÉRATION** (kon-tan-pé-ra-sion), *s. f.* Terme de théologie. Exact tempérament de la grâce. Dieu fait, disent-ils, que nous choisissons par les préparations et par les attraits qui nous mettent en de certaines dispositions et nous inclinent aussi doucement qu'efficacement à une chose plutôt qu'à une autre; voilà ce qu'on appelle l'opinion de la contempération, BOSS. *Lib. arb.* 7.

— HIST. XV[e] s. Les vins que les chrestiens avoient et qui de Pouille et de Calabre leur venoient, estoient secs et chauds, et hors de la contemperation françoise; dont plusieurs les comparerent [le payèrent]; car en fievre et en chaleur en cheurent, FROISS. liv. IV, p. 84, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CONTEMPÉRÉ.

† **CONTEMPÉRÉ, ÉE** (kon-tan-pé-ré, rée), *adj.* Qui a de la modération. Elle est douce, accommodante et contempérée, BOSS. *Excuses*, 1.

— HIST. XVI[e] s. Par medicamens qui evacuent, cuisent, contemperent, attenuent, incisent et ouvrent, PARÉ, XX, 4.

— ÉTYM. Lat. *contemperare*, de *cum*, et *temperare* (voy. TEMPÉRER).

CONTEMPLATEUR, TRICE (kon-tan-pla-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui contemple. Contemplateur des merveilles de la nature. Retranchons l'homme de dessus la terre; il n'y a plus de contemplateur des œuvres du Tout-puissant, BONNET, *Palingén.* 12[e] part. ch. 8. || **2°** L'homme contemplatif. Le contemplateur, mollement couché dans une chambre tapissée, invective contre le soldat, VAUVEN. *Max.* CCXXIII.

— HIST. XV[e] s. Homme n'est pas facteur des creatures de Dieu, mais contemplateur de ses œuvres, A. CHARTIER, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contemplador*; ital. *contemplatore*; du latin *contemplatorem* (voy. CONTEMPLER).

CONTEMPLATIF, IVE (kon-tan-pla-tif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui se plaît dans la contemplation. Esprit contemplatif. Sous ce jour sans rayon [une nuit étoilée], plus serein qu'une aurore, À l'œil contemplatif la terre semble éclore, LAMART. *Harm.* II, 4. || Livré à la contemplation. Marthe n'était-elle pas une sainte, quoiqu'on ne dise pas qu'elle fût contemplative? BOSS. *Or.* 9. || Dans le sens d'intellectuel. Facultés contemplatives, par opposition à facultés affectives ou actives. || Vie contemplative, inactivité du corps et de l'esprit, si ce n'est pour la méditation ou la prière. On dit en ce sens d'un ordre religieux qu'il est voué à la vie contemplative. || **2°** Substantivement. Celui qui est livré à la contemplation. Vous rirez de me voir faire un contemplatif, un philosophe, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Le pays est intéressant pour des contemplatifs solitaires, ID. *Prom.* 5. || Terme de théologie. Les extases des contemplatifs. Ceux qui sont appelés à l'action et au service du prochain, veulent à contre-temps faire les contemplatifs, FLÉCH. *Serm.* II, 160. C'est un raffinement de piété qu'on n'entend point; c'est un langage presque de contemplatif, MASS. *Avent*, *Dispos. à la comm.* || Nouveaux contemplatifs, nom donné aux quiétistes.

— HIST. XII[e] s. Icist [ces clercs], dementres qu'il sunt vif, Sunt apelé contemplatif; E ceste vie contemplative, Qui contre tuz deliz [plaisirs] estrive [combat].... BENOIT, II, 11212. || XIV[e] s. La tierce est vie contemplative, ORESME, *Eth.* V, 9. || XVI[e] s. La vie d'un philosophe contemplatif, AMYOT, *Péric.* 36. La vie contemplative ne doit point estre disjointe, ni pour tousjours ni pour longtemps, de l'active, LANOUE, 533. Les platoniques ont beaucoup

magnifié ceste faculté contemplative de l'ame, ID. 538.

— ÉTYM. Provenç. *contemplatiu;* espagn. et ital. *contemplativo;* du latin *contemplativus* (voy. CONTEMPLER).

CONTEMPLATION (kon-tan-pla-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de contempler. La contemplation des astres. Belle contemplation vraiment! BERN. DE S.-P. *Mort de Socrate.* Il le revoit [l'incendie de Moscou] dans toute sa violence; toute cette cité lui parut une vaste trombe de feu.... absorbé par cette funeste contemplation, il ne sortit d'un morne et long silence que pour s'écrier : ceci nous présage de grands malheurs, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 7. || En contemplation de, en vue de; tournure qui a vieilli. Le père en contemplation de cette alliance, a donné.... On lui a donné ce bénéfice en contemplation de son savoir. || 2° Profonde application de l'esprit à quelque objet, surtout aux objets purement intellectuels. Il naît encore une opération de la liaison que l'attention met entre nos idées, c'est la contemplation : elle consiste à conserver, sans interruption, la perception, le nom ou les circonstances d'un objet qui vient de disparaître, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. II, ch. 2. || Habitude d'esprit qui fait rêver et méditer. Le goût de la solitude et de la contemplation naquit dans mon cœur avec les sentiments expansifs et tendres, faits pour être son aliment, J. J. ROUSS. *Rêver. d'un prom. sol. Prom.* 9. || Dans la vie spirituelle, méditations relevées, qui vont jusqu'à rompre toute communication de l'esprit et du corps avec les choses sensibles. S'élever par ses maux à la plus haute contemplation, BOSS. *Hist.* II, 3. Elle était sans y avoir songé de la plus sublime contemplation, ID. *Oraison.* La prière, la contemplation, le travail de leur petit ménage, et faire des paniers, partagent leur temps [des solitaires de Mortaigne], ST-SIM. I, 32.

— HIST. XIIe s. Ne sout [sut] nul la maniere de sun mal; se Deu nun, Que il faiseit al cors, ne de la passiun; Del tut esteit li bers en contemplatiun, *Th. le mart.* 101. || XIIIe s. Cil qui par grant devocion, En trop grant contemplacion, Font aparoir en lor pensées Les choses qu'il ont porpensées, *la Rose,* 18558. || XIVe s. De toutes les operacions qui sont selon vertu, la très plus delettable est speculacion ou contemplacion selon la vertu de sapience, ORESME, *Eth.* 314. || XVe s. De notre grace, pour amour et contemplation de nos bons sujets, avons ordonné.... FROISS. II, II, 241. Et [le roi] fut grandement à la contemplation et plaisance du peuple, ID. II, II, 74. || XVIe s. Passer son temps doulcement en repos et tranquillité à l'estude des lettres, où il y a delectation conjointe avec honneste contemplation, AMYOT, *Cimon et Lucull.* 1. L'estude et la contemplation retirent aulcunement nostre ame hors de nous, MONT. I, 68. Ils ont grandement honoré la contemplation, qu'ils ont affermé estre la mere de sagesse, LANOUE, 538. L'un pousse les ames guidées Aux belles contemplations, A l'intellect et aux idées, Purgeant l'esprit de passions, RONS. *Odes,* V, 7. Esveiller et purifier le sens, pour nous rendre plus propres à la contemplation, MONT. I, 393.

— ÉTYM. Provenç. *contemplatio;* espagn. *contemplacion;* ital. *contemplazione;* du latin *contemplationem,* de *contemplari,* contempler.

† **CONTEMPLATIVEMENT** (kon-tan-pla-ti-veman), *adv.* D'une manière contemplative.

— ÉTYM. *Contemplative,* et le suffixe *ment.*

CONTEMPLÉ, ÉE (kon-tan-plé, plée), *part. passé.* Les astres contemplés assidûment par les prêtres chaldéens.

CONTEMPLER (kon-tan-plé), *v. a.* || 1° Considérer attentivement, avec amour ou admiration. Le peuple qui vous voit, la cour qui vous contemple, Vous désobéiraient sur votre propre exemple, CORN. *Nicom.* II, 2. Il tremblera dans la vue de ces merveilles, et je crois que, sa curiosité se changeant en admiration, il sera plus disposé à les contempler en silence qu'à les rechercher avec présomption, PASC. *Pensées,* part. 1, art. 4. [Moi] Qui, des faibles mortels déplorant les naufrages, Pensais toujours du bord contempler les orages, RAC. *Phèd.* II, 2. Quel plaisir de vous voir et de vous contempler Dans ce nouvel éclat dont je vous vois briller! ID. *Iphig.* II, 2. Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte L'auguste majesté sur votre front empreinte, ID. *Esth.* II, 7. Chacun veut contempler son auguste visage, VOLT. *Mérope,* V, 8. Plus philosophe que Démocrite, il se contentait de voir le ridicule de ses contemporains, et ne daignait pas en rire : on eût dit qu'il contemplait de la planète de Saturne cette terre que nous habitons, D'ALEMB. *Éloges,* Terrasson. Et que ses yeux mourants contemplaient son vainqueur, DELILLE, *Énéide,* X. || 2° Examiner par la pensée. Contempler les choses divines. Plus je vois mes défauts et plus je vous contemple, Plus j'admire.... CORN. *Poly.* II, 4. J'ai peine à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves, BOSS. *Reine d'Anglet.* Dieu veut-il qu'à toute heure on prie, on le contemple? RAC. *Athal.* II, 7. D'un œil plus recueilli contemplant ma fortune, VOLT. *Zaïre,* IV, 2. || Absolument. Passer sa vie à contempler, à méditer. Souvent vous raisonnez, lorsque nous contemplons, DELILLE, *Parad. perdu,* V. || 3° Se contempler, *v. réfl.* Tourner la contemplation sur soi-même. Pour vous mieux contempler, demeurez au désert; Ainsi parla le solitaire; Il fut cru, l'on suivit ce conseil salutaire, LA FONT. *Fabl.* XII, 27. || Se contempler l'un l'autre. Ils se contemplaient en silence.

— HIST. XVIe s. Après qu'il eut le tout bien contemplé, il ne se laissa eschapper de la bouche pas une parole insolente, AMYOT, *Marcel.* 50. Ce qu'il faisoit aux champs n'estoit plus que pour plaisir, et pour contempler et apprendre tousjours quelque chose de la nature, ID. *Caton,* 52. Plusieurs ont eu ceste opinion, que le contempler estoit seulement propre aux philosophes, LANOUE, 527. Et entre ceux-ci s'en trouve aucuns, qui ordinairement ne contemplent que dans leurs coffres, ID. 532. Après que les deux troupes se furent contemplées demi heure, chacun desireux de voir l'un son frere.... ID. 557.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contemplar;* ital. *contemplare;* du latin *contemplari,* contempler.

CONTEMPORAIN, AINE (kon-tan-po-rin, rè-n'), *adj.* || 1° Qui est du même temps. Hésiode a-t-il été contemporain d'Homère? || Historien contemporain, historien qui écrit les événements de son temps. || L'histoire contemporaine, l'histoire qui s'écrit au temps même des hommes et des choses. Toute histoire qui n'est pas contemporaine est suspecte, PASC. *Juifs,* 1. || Par extension. D'une estime contemporaine Mon cœur eût été plus jaloux, LAMOTTE, *Ode sur la réputation.* Comme les vieux rochers contemporains du monde, DELILLE, *Imagin.* VIII. Plusieurs sciences ont été, pour ainsi dire, contemporaines; mais, dans l'ordre historique des progrès de l'esprit, on ne peut les embrasser que successivement, D'ALEMB. *Encycl. Disc. prélim.* Ainsi d'un peuple entier je feuilletais l'histoire.... Et je sentais frémir mon luth contemporain Chaque fois que passait un grand nom.... V. HUGO, *Odes,* III, 8. || La raison contemporaine, l'ensemble des choses qu'une société admet comme vraies à une époque donnée. || 2° Substantivement. Les contemporains. Un contemporain. Elle fut la contemporaine de ces grands hommes. Chênes antiques! mes contemporains de solitude! CHATEAUB. *Natch.* VIII, 361. On met les anciens bien haut pour abaisser ses contemporains, FONTEN. *Dial.* III, *Morts anciens.*

— HIST. XVIe s. Les François mes contemporains sçavent bien qu'en dire, MONT. IV, 83.

— ÉTYM. Lat. *contemporaneus,* de *cum,* avec, et *tempus* (voy. TEMPS).

CONTEMPORANÉITÉ (kon-tan-po-ra-né-i-té), *s. f.* Existence simultanée, à une certaine époque. La contemporanéité de l'homme avec les grands pachydermes fossiles est une question qui se débat aujourd'hui entre les géologues.

— ÉTYM. *Contemporain.*

CONTEMPTEUR, TRICE (kon-tan-pteur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui méprise, qui a l'esprit méprisant. C'est un jeune lion qui aura bientôt de la force aux ongles, et alors malheur aux oppresseurs du peuple et aux contempteurs de son autorité, MALH. *Lettre,* dans RICHELET. Uni de goût et d'intérêt avec tous les contempteurs d'Homère, il attend paisiblement que les hommes détrompés lui préfèrent les poëtes modernes, LA BRUY. V. Vous voyez avec douleur les premières places occupées souvent par les protecteurs du vice et les contempteurs de la vertu, MASS. *Carême, Mélange des bons, etc.* Vous êtes des contempteurs de Jésus-Christ, ID. *Carême, Rechute.* Et rend votre transgression aussi criminelle que celle des contempteurs de la loi même, ID. *Carême, Jeûne.* Les contempteurs de la gloire se piquent de bien danser, VAUVEN. *Espr. hum.* 27. Contempteurs de la foudre, ils craignent le mépris, BERNIS, *Religion vengée,* V. Le contempteur des dieux, l'exemple des tyrans, Mézence le premier conduit ses fiers Toscans, DELILLE, *Énéide,* VII. || 2° Adjectivement. L'attention de la première Église à dérober aux yeux contempteurs le secret des mystères, DESFONTAINES.

— REM. L'ancienne Académie, dans ses Remarques sur Vaugelas, avait dit que *contempteur* n'était pas de la langue; ce mot, malgré cet arrêt, y a persisté; il est du style relevé.

— HIST. XIVe s. Il monstre et manifeste liberalement tout ce que il veult, pour ce que il est contemptif et desprisant, ORESME, *Eth.* 124. || XVIe s. Je laisse ceux-là qui se monstrent pleinement contempteurs de Dieu, CALV. 261, etc. Ils nous poursuivent par grande clameur comme contempteurs et ennemis des Peres, ID. *Instit. Dédicace.*

— ÉTYM. Lat. *contemptor,* du supin *contemptum,* de *contemnere,* mépriser, de *cum,* et *temnere,* le même que τέμνειν, couper, dans le sens de retrancher, dédaigner. On trouve aussi dans le XVIe siècle *contemneur.*

CONTEMPTIBLE (kon-tan-pti-bl'), *adj.* Qui mérite le mépris. Ma peur est que.... Ma foi, qu'en me voyant elle avait agréable, Ne lui soit contemptible en ne me voyant pas, MALH. V, 23. Si dans les moindres dons tu passes A considérer leur auteur, Verras-tu rien de vil, rien de faible en ses grâces, Rien de contemptible à ton cœur? CORN. *Imit.* II, 10.

— REM. Vaugelas trouve ce mot dur, et Th. Corneille dit qu'il serait absolument insupportable. Malgré cet arrêt, *contemptible* n'est point banni de la langue.

— HIST. XVIe s. Je n'allegue point cet exemple, pour rendre l'or contemptible, LANOUE, 464. Ses anciens serviteurs refformez, contemptibles par la pauvreté, D'AUB. *Hist.* III, 291. Pour nous rendre encore plus odieux et contemptibles, DUBELLAY, I, 5, *recto.* [L'amour] Chose si esmeue et violente, qui nous esclave à autruy et nous rend contemptibles à nous, MONT. III, 379.

— ÉTYM. Lat. *contemptibilis* (voy. CONTEMPTEUR).

CONTENANCE (kon-te-nan-s'), *s. f.* || 1° Quantité de ce qui est contenu; capacité. Un vase de la contenance de deux litres. Ce navire est de la contenance de tant de tonneaux. || 2° Étendue, superficie. Ce parc est de la contenance de sept hectares. || 3° Maintien, manière de se tenir, de se montrer. Sans art elle s'habille, et, simple en contenance.... RÉGNIER, *Sat.* XIII. Je vous voyais marcher sur les précipices avec une contenance gaie, VOIT. *Lett.* 34. Il [le chat] est velouté comme nous [rats], Marqueté, longue queue, une humble contenance, LA FONT. *Fab.* VI, 5. Pourvu qu'on demeure dans une contenance respectueuse, PASC. *Prov.* 9. Il n'a pas encore pris la contenance d'un homme consolé, SÉV. 417. De quels yeux regardèrent-ils le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute contenance, à qui la clémence ajoutait de nouvelles grâces? BOSS. *Louis de Bourbon.* Il remarqua ma contenance basse, éperdue, humiliée, indice de mes remords, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 63. || Se faire une contenance, se remettre d'un embarras. Elle fut longtemps à se faire une contenance, SÉV. 412. || N'avoir point de contenance, se tenir fort mal, être embarrassé de sa personne. Mais le voici venir triste et sans contenance, MAIR. *Sophon.* IV, 4. || Par extension. Rien ne m'attire à Paris, je n'y ai point de contenance, SÉV. 383. Tenir une misérable et chétive contenance, HAMILT. *Bélier,* 113. || Se donner, prendre une contenance, se donner un maintien. Par contenance, pour se donner un maintien. Vous êtes étonnée que j'aie un petit chien; voici l'aventure : j'appelais par contenance une chienne d'une madame qui demeure au bout de ce parc, SÉV. 232. Je me vais purger pour prendre cette petite eau par contenance, ID. 388. Ce lui [à une veuve] sera une contenance que d'avoir à élever ce petit garçon, ID. 301. Vous savez tous nos succès de Brest et que nous n'avons plus que trois régiments de Bretons pour servir de contenance au maréchal d'Estrées à Brest, quand notre flotte sera partie, ID. 572. M. de Lavardin fait ici l'amoureux d'une petite madame, j'ai trouvé que c'est une contenance dont il a besoin comme d'un éventail, ID. 76. On dit, sans savoir pourquoi, qu'il est honnête à une femme de travailler; mais souvent ce ne sera qu'une contenance, et elle ne s'accoutumera pas à un travail suivi, *Fén.* XVII, 7. || Faire bonne contenance, témoigner de la fermeté et de la résolution. Socrate montra si bonne contenance, que ceux qui poursuivaient les fuyards n'eurent jamais l'audace de l'attaquer, FÉN. *Socrate.* On ne pouvait faire meilleure contenance, BOSS. *Var. préf.* Sa fille tient une contenance admirable dans cette occasion, SÉV. 580. || Perdre contenance, être subitement déconcerté et confus. Il lui arrive souvent de perdre contenance, LA BRUY. XIII. A qui une carte fait perdre la contenance, ID. XII. Hamilton ne savait quelle contenance tenir, HAMILT. *Gramm.* 8.

— HIST. XIe s. Gent a le cors et contenance fiere,

Ch. de Rol. VIII. Quand Charles veit si beles cuntenances [de ses guerriers], *ib.* CCXIV. Souz son mantel [il] en fait la cuntenance [d'homme affligé], *ib.* LXV. || XIIe s. Mais pour belle Aude [il] fit gente contenance, *Ronc.* p. 165. || XIIIe s. Or vos dirai de l'autre part La contenance de Renart, Qui Ysengrin engingnié a Par son englois que il parla, *Ren.* 12510. Loés toutes ses contenances [de votre dame], Et ses ators et ses semblances, Et servés de vostre pooir, *la Rose*, 7815. Et parlerés andui [tous deux] ensemble De la bele qui ton cuer emble, De sa biauté, de sa semblance, Et de sa simple contenance, *ib.* 2708. .... Bel-Acueil, qui tout fremist, Et tremble, et tressaut et gemist, Rougist, palist, pert contenance, *ib.* 12885. Des nobles gens de la carole [danse] M'estuet dire les contenances, Et les façons, et les semblances, *ib.* 991. A tant li conte assis se sont Par contenance, sans mengier; Leans n'eut la nuit chevalier, Serjant, dame ne damoisele, Qui peüst vuidier escuele, *Bl. et Jehan*, 3371. Et commanda l'en que en y receust celles qui vourroient faire contenance à vivre chastement, JOINV. 298. Se tu vels trover le [la] contenance d'une plaine de 200 piés de lonc et de 200 piés de leece [largeur], *Comput*, f° 19. || XVe s. L'endemain les seigneurs eurent conseil qu'ils feroient assaillir les barrieres fortement, pour voir la contenance de ceux de dedans, FROISS. I, I, 173. Le petit Saintré, qui encore n'avoit senty ne gousté des amoureux desirs nullement, avoit perdue toute contenance, *Jeh. de Saintré*, ch. 3. Je ne prise point tels baisiers Qui sont donnez par contenance Ou par maniere d'accointance, CH. D'ORL. *Chans.* 49. Car jeunes gens perdent tost contenance, ID. *ib.* 1. Sans vin je perds contenance; C'est ce qui mieux me convient, BASSELIN, LVI. Quant la deesse me eut dit ces raisons, j'en fus tant joieuse que à peu sçavoye ma contenance, *Perceforest*, t. VI, f° 23. Touteffois ledit conte tint la meilleure contenance qu'il peut, COMM. I, 13. A peu que son loyal cœur ne faillist, et ne savoit sa contenance tenir, LOUIS XI, *Nouv.* I. Madame n'en sait sa contenance que de jeter larmes à grand abondance, ID. *ib.* III. || XVIe s. Le bon Pantagruel tout voyoyt et escoutoyt : mais à ces propous, il cuyda perdre contenance, RAB. *Pant.* IV, 9. J'appelle mines, toutes les folles contenances dont ils usent, CALV. *Instit.* 872. Il n'estoit pas loisible de s'en venir par contenance tout saoul au lieu du convive [repas], AMYOT, *Lyc.* 16. Il se mainteint en celte mesme contenance, MONT. I, 6. [Les femmes], par ces contenances mineuses, querelleuses et fuyardes qui nous esteignent en nous allumant, ID. I, 96. Aulcuns feirent contenance de changer de religion, ID. I, 298. Ils entreprirent avec le conseil de la dame de Retz de percer un cabinet, et de faire couler par la ruelle du lit, entre les contenances [manchons] et le rideau, une sarbatane d'ærin, par le moien de laquelle ils vouloient contrefaire un ange, D'AUB. *Hist.* II, 376.

— ÉTYM. *Contenir*; provenç. *contenensa*; catal. *contenenza*; ital. *continenza*. L'ancien français a dit, pour *contenance* au sens de maintien, *contant* et *contenement*.

CONTENANT, ANTE (kon-te-nan, nan-t'), *adj.* Qui contient. La chose contenante et la chose contenue. || Substantivement. Le contenant est toujours plus grand que le contenu.

— HIST. XVIe s. Un cylindre contenant une sphere massifve, avec une inscription de la proportion dont le contenant excede le contenu, AMYOT, *Marcel.* 27.

CONTENDANT, ANTE (kon-tan-dan, dan-t'), *adj.* Qui débat, dispute avec un autre. Puissances, parties contendantes. || Substantivement. On ne s'entend jamais en disputant de vive voix; un des contendants s'explique mal, l'autre répond plus mal encore, VOLT. *Dial.* XXIX, 12. Encore cette paix ne dura-t-elle que peu, parce que de part et d'autre les contendants voulaient la guerre, dont ils avaient besoin pour faire parler d'eux, D'ALEMB. *Éloges*, *cardinal d'Estrées*.

— HIST. XIIe s. Car je ne sui si forz ne si hardiz Qu'envers Amor [je] me peüsse contendre, *Couci*, V. Tout a croisiés amoureux à contendre D'aler à Dieu ou de remanoir ci, *ib.* XXIV. || XIIIe s. Qui contre ces trois veult contendre, Il lui convient, pour soi deffendre, Avoir foi et ferme esperance Et charité, J. DE MEUNG, *Tr.* 36. || XVe s. Il .. le sire de la Breth contendoit que après son decès il le voulsist mettre en possession et saisine des chasteaux.... FROISS. II, II, 167. Ainsi avoit en France deux rois, et tous deux contendoient d'avoir le royaume, P. DE FENIN, 1422. || XVIe s. Que si je vouloye contendre par subtilité, j'auroye bien de quoy rabbattre ceste sophisterie de Thomas, CALV. *Instit.* 753. Et contendoient ces seigneurs d'une merveilleuse affection à qui feroit le mieux, AMYOT, *Alex.* 54.

— ÉTYM. Provenç. *contendre*; espagn. *contender*; ital. *contendere*; du latin *contendere*, s'efforcer, de *cum*, et *tendere*, tendre vers (voy. le verbe TENDRE).

CONTENIR (kon-te-nir), je contiens, tu contiens, il contient, nous contenons, vous contenez, ils contiennent; je contenais; je contins; je contiendrai; contiens, qu'il contienne, contenons; que je contienne, que nous contenions; que je continsse; je contiendrais; contenant; contenu, *v. a.* || **1°** Avoir une certaine contenance, une certaine étendue. Ce vase contient tant de litres. Ce terrain contient tant d'hectares. || **2°** Renfermer. Cette urne que je tiens contient-elle sa cendre? CORN. *Pomp.* V, 1. Les anciennes prisons ne pouvaient contenir les prisonniers, MAUCROIX, *Schisme*, liv. III, dans RICHELET. Avant que de passer outre, je dois donner ici quelque idée de la situation et de la grandeur de Carthage, qui contenait, au commencement de la guerre contre les Romains, sept cent mille habitants, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 544, dans POUGENS. || **3°** Avoir, être composé de. Ce volume contient quatre cents pages. Cette loi contient douze articles. || Par extension. Ce livre contient toute la doctrine de Platon. Cette maxime contient toutes les autres. Cette lettre sincère D'un malheureux amour contient tout le mystère, RAC. *Baj.* V, 4. Ces détails doivent trouver grâce aux yeux des lecteurs philosophes, par la quantité de traits intéressants et curieux que les mémoires contiennent, D'ALEMB. *Éloges*, *Trublet*. Un savant de ce siècle-ci contient dix fois un savant du siècle d'Auguste; mais il a eu dix fois plus de commodités pour devenir savant, FONTEN. *Digr. anc. mod. Œuvres*, t. IV, p. 195, dans POUGENS. || **4°** Retenir. Les gardes avaient peine à contenir la foule. Eussé-je espéré.... De contenir un fleuve inondant une terre? ROTROU, *St-Gen.* III, 5. || Fig. Maintenir dans le calme, la modération, le devoir. Ici mon seul respect contient votre caprice, ROTROU, *Vencesl.* I, 1. Elle a peine à contenir sa joie, SÉV. 286. Pourra-t-il contenir l'horreur qu'il a pour moi? RAC. *Phèd.* III, 1. Le peuple à contenir, ces vainqueurs à conduire, VOLT. *Orphel.* V, 7. Elle a établi que chaque corps serait composé de moitié Chinois et moitié Tartares, afin que la jalousie les contienne dans le devoir, MONTESQ. *Esp.* X, 15. La présence de maîtres si respectés contient tout le monde, et n'empêche pas qu'on ne soit à son aise et gai, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. || Absolument. Il est plus aisé d'opprimer que de contenir. || **5°** Se contenir, *v. réfl.* Se retenir, se maîtriser. Contenez-vous, madame, il sort de son palais, CORN. *Médée*, II, 1. O mon cœur, contiens-toi, BRIFFAUT, *Ninus II*, II, 9. || Se modérer sur les choses qui peuvent être préjudiciables à la santé. Il est plus aisé de s'abstenir que de se contenir. Le café lui est nuisible, mais il a bien de la peine à se contenir et à n'en pas prendre. || Être un obstacle, un frein l'un à l'autre. Les deux nations se contiennent l'une l'autre, MONTESQ. *Esp.* X, 15.

— REM. *Contenir* n'est jamais verbe neutre; et il faut dire : cela ne tiendra pas dans cette corbeille; et non : cela ne contiendra pas.

— HIST. XIe s. Pour Pinabel [ils] se cuntienent plus quei [cois], *Ch. de Rol.* CCLXXVII. || XIIe s. Si te cuntiene cum bon vassal, e cumbatuns pur nostre pople e pur la cited nostre seignur, *Rois*, 153. Cousins, dist-il, bien puissiés vous venir; Que fait li rois, comment se contient-il? *Raoul. de C.* 255. || XIIIe s. Lors parlerent cil de l'ost ensemble, et pristrent conseil comment il se contendroient, VILLEH. CI. Por que sagement [il] se contengne, *la Rose*, 7696. Ou tierz degré sont contenues trente deus personnes par degrez, qui sont entendues par quatre manieres, *Liv. de just.* 226. Si doit il estre contenu es chartres des francises qu'il lor done, BEAUM. L, 2. Largement et liberalment se contenoit le roy aus parlemens et aus assemblées des barons et des chevaliers, JOINV. 298. || XIVe s. Et par vertu nous nous contenons si comme nous devons en toutes delettacions et tristesces, ORESME, *Eth.* 38. Et tel homme portera très noblement et très bien toutes les fortunes, et en tout et pour tout se contendra et fera sagement, ID. *ib.* 24. Mais saiz-tu, quant la paix vient, Comment tel peuple se contient? *Liv. du bon Jehan*, 39. Selonc la fourme des dites letres et dou mandement contenu en ycelles, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 272. || XVIe s. Celui qui ne se peut contenir se doit marier, CALVIN, *Instit.* 304. Que jamais vous ne m'eslongnez de votre bonne grace, que vous me conteniez [conserviez] au degré où je suis, vous fiant en moi plus qu'en nul autre, MARG. *Nouv.* X. Tantost les rivieres s'espandent d'un costé, tantost d'un aultre, tantost elles se contiennent, MONT. I, 232. Toute leur science ethique ne contient que ces deux articles, ID. I, 238. Contenir sa langue sous les lois de sa secte, ID. II, 211. Que les Huguenots ne se contiendroyent [ne pourroient être contenus] tant qu'ils auroient des retraites, LANOUE, 691. Ils esperoient que sa personne refreneroit et contiendroit un petit peuple, qu'il ne fust si insolent envers eulx, AMYOT, *Lyc.* VII. L'empire de tous costez est environné de nations barbares, lesquelles il faut contenir et arrester par armes, ID. *Numa*, 32. Les nobles ne se pouvans plus contenir, ains estans par cholere transportez hors d'eulx mesmes, ID. *Cor.* 27. Ces cartilages sont contenus [continus] avec les deux os externes du nez, PARÉ, IV, 7. On approche et contient les levres des playes par suture ou ligature, ID. VII, 5.

— ÉTYM. Provenç. *contener*, *contenir*; espagn. *contener*; ital. *contenere*; du latin *continere*, de *cum*, avec, et *tenere*, tenir (voy. TENIR).

CONTENT, ENTE (kon-tan, tan-t'), *adj.* || **1°** Qui se contente de, qui s'accommode de, se borne à. Content de peu. Le sage y vit en paix [sous l'humble toit] et méprise le reste; Content de ses douceurs, errant parmi les bois, Il regarde à ses pieds les favoris des rois, LA FONT. *Phil. et Bauc.* .... Père, sceptre, alliés, Content de votre cœur, il met tout à vos pieds, RAC. *Andr.* IV, 1. || Absolument. Vivre content. || Non content de, qui ne se borne pas à. Non content de le trahir, il le calomnie. Et, non content encor du tort que l'on me fait, Il court parmi le monde un livre abominable.... MOL. *Mis.* V, 1. || **2°** Satisfait. Sur toutes [ces inventions] quelque jour je vous rendrai contente, CORN. *le Ment.* III, 5. Votre père est content, il connaît votre zèle, RAC. *Mithr.* III, 1. Non, madame, elle vit et les dieux sont contents, ID. *Iphig.* V, 6. Quand il eut lu le second volume, il ne fut plus si content, et il conclut qu'il est plus aisé de détruire que de bâtir, VOLT. *Ingénu*, 10. Celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous parfaitement, LA BRUY. V. || **3°** Qui éprouve un sentiment de plaisir intérieur. Allons lui rendre hommage, et d'un esprit content Montrer Héraclius au peuple qui l'attend, CORN. *Héracl.* V, 8. O dieux! que ce discours rend mon âme contente! ID. *Hor.* I, 4. D'un esprit content Hâtez-vous d'embrasser ma sœur qui vous attend, RAC. *Brit.* V, 2. Je ne l'ai jamais vu ni gai, ni triste, mais toujours content, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 20. || Par extension. J'immolerai ma haine à mes désirs contents, CORN. *Sertor.* IV, 1. .... Tous vos désirs seront bientôt contents, ID. *Cid*, I, 2. Seigneur, assurez-vous; vos vœux seront contents, RAC. *Iphig.* II, 6. || Avoir l'air, le visage content, avoir le contentement peint sur le visage. Elle prit Paul et Virginie dans ses bras et leur dit d'un air content.... BERN. DE ST.-P. *P. et Virg.* || Être content de soi, se plaire dans sa situation, n'avoir pas de reproche à se faire. Qu'heureux est le mortel qui, du monde ignoré, Vit content de soi-même en un coin retiré! BOIL. *Épître* VI. || Être content de soi, être très-convaincu des avantages de corps ou d'esprit que l'on possède. La constante hauteur de sa présomption, Cette intrépidité de bonne opinion, Cet indolent état de confiance extrême Qui le rend en tout temps si content de lui-même, MOL. *F. sav.* I, 3. Eh bien! marquis, tu vois, tout rit à ton mérite; Le rang, la cour, le bien, tout pour toi sollicite; Tu dois être content de toi par tout pays; On le serait à moins; allons, saute, marquis, REGNARD, *Joueur*, IV, 10. || Familièrement. Être content de sa personne, de sa petite personne, avoir un air avantageux. || Être content de quelqu'un, avoir lieu d'être satisfait de ses procédés, de sa conduite. || Être content de quelque chose, en éprouver de la satisfaction. Il est content de vous voir. Je suis fort content que vous ayez réussi. || **4°** Être content de.... agréer, consentir. Ayez-le donc [le consentement], et lors, nous expliquant nos vœux, Nous verrons qui tiendra mieux parole des deux. — Adieu, j'en suis content, MOL. *Dép. am.* II, 2. || **5°** Substantivement et familièrement. Avoir son content de quelque chose, en avoir tout ce qu'on en désire. Et, par ironie, avoir son content d'une chose très-désagréable, comme de coups, de disgrâces, de pertes. Il est condamné à six mois de prison, il en a son content. || Jeu du content, le jeu de trente et un. || Proverbe. Il est riche, qui est content.

— HIST. XVe s. Vostre vouloir suy content d'accomplir, CH. D'ORL. 1. Nous avons pourtant Tout nostre content De mets pour nostre repas, BASSELIN, XXXIX. Autres innombrables maux pourrois-je descouvrir procedans de la crainte, desquels je suis contente me taire quant à present pour retourner à

Les vrays amans, *l'Amant ressuscité*, p. 157, dans LACURNE. A ce propoz je suis icy contente de vous faire un petit conte, *ib.* p. 124. || XVIe s. Ô mon Dieu qu'elle était contente De sa personne ce jour-là! MAROT, I, 201. Mal content de l'estroitte espargne de son pere, AMYOT, *Péricl.* 68. Il remontra, d'un visage hardi et mal content.... MONT. II, 35. Cœur content et manteau sur l'espaule, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *content;* espagn. et ital. *contento;* du latin *contentus*, participe passé de *continere* (voy. CONTENIR), retenu, qui se borne à, qui a sa suffisance de, et, de là, satisfait.

CONTENTÉ, ÉE (kon-tan-té, tée), *part. passé.* Rendu content. Un père contenté par son fils. Ses créanciers ayant été contentés. Des passions contentées.

CONTENTEMENT (kon-tan-te-man), *s. m.* || **1°** Action de contenter; résultat de cette action. Non, non, qu'elle s'en aille à son contentement, MALH. V, 6. Pourvu que je la serve à son contentement, ID. V, 23. || Ce n'est pas contentement, on ne saurait en être satisfait. Elle dit que ce n'est pas contentement pour elle que cinquante-six ans, et surtout elle est pour les nez qui portent des lunettes, MOL. *l'Av.* II, 6. Mais vivre sans procès est-ce contentement? RAC. *Plaid.* I, 6. || Éclaircissement, réussite. Il aurait contentement à la première occasion, HAMILT. *Gramm.* 4. Vous avez contentement sur le salut de la Brinvilliers, SÉV. 300. Je crois qu'il aurait eu contentement [qu'il aurait réussi] il y a quelques années, ID. 204. || **2°** Sentiment de plaisir intérieur. Ses enfants lui donnent du contentement. Seulement au sommeil j'ai du contentement, RÉGNIER, *Plainte.* Souffrez, pour avancer votre contentement, Que malgré votre amour je vous quitte un moment, CORN. *Médée*, II, 5. Le vrai contentement n'est ni gai ni folâtre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Le contentement se lit dans les yeux, dans le maintien, dans l'accent, dans la démarche, et semble se communiquer à celui qui l'aperçoit, ID. *Rêver. du prom. solit. Prom.* 9. Comme les joies des misérables ne durent guère, le lendemain que j'eus reçu votre lettre, ma colique me reprit, à laquelle je ne songeais plus, et je payai avec dix-sept jours de douleurs un jour de contentement, VOLT. *Lett.* 25. || *Au plur.* Vous ne devez pas pourtant recevoir de petits contentements d'être aujourd'hui loué de vos propres ennemis, BALZ. *liv.* I, *lett.* 3. Que tout se dispose à leurs contentements, CORN. *Cid*, I, 2. Toujours quelques soucis en ces événements Troublent la pureté de nos contentements, ID. *ib.* III, 5. Et d'être le témoin de vos contentements, ID. *Nicom.* II, 2. Et que dans mes efforts pour vos contentements, Je puis à mon brutal trouver des châtiments, MOL. *l'Étour.* II, 9. Cherchez, prince, cherchez, pour vous trahir vous-même, Tout ce que, pour jouir de leurs contentements, L'amour fait inventer aux vulgaires amants, RAC. *Mithr.* II, 6. || **3°** Terme de jeux. Parfait contentement, se dit à l'hombre d'un coup qui consiste à jouer sans prendre avec un jeu composé de 5 matadors. || **4°** Terme d'eaux et forêts. Certificat que le receveur délivre pour attester qu'il est content de la caution présentée par un adjudicataire. || Proverbe Contentement passe richesse.

— SYN. CONTENTEMENT, SATISFACTION. Le contentement est beaucoup plus étendu que la satisfaction. On peut être satisfait sans être content. Ces deux termes désignent la tranquillité de l'âme par rapport à l'objet de ses désirs. Il nous arrive quelque chose que nous désirions, et nous sommes satisfaits; mais, si cet événement nous laisse encore des causes de trouble, nous ne sommes pas contents. Le contentement est donc une satisfaction qui n'est pas bornée à une circonstance particulière, mais qui tient à une condition générale de l'âme, condition produite par l'ensemble des causes intérieures et extérieures.

— HIST. XVIe s. C'est une belle chose et louable que le contentement de peu, AMYOT, *Arist. et Cat.* 9. Chascun de nous a en soy-mesme les thresors de contentement et de mescontentement, ID. *De la tranq. d'âme*, 30.

— ÉTYM. *Contenter.*

CONTENTER (kon-tan-té), *v. a.* || **1°** Rendre content. Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau Qui prétend contenter tout le monde et son père, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Rien ne la contentait, rien n'était comme il faut: On se levait trop tard, on se levait trop tôt; Puis du blanc, puis du noir, puis encore autre chose, LA FONT. *Fabl.* VII, 2. Ils contentent le monde en permettant les actions, et ils satisfont à l'Évangile en purifiant les intentions, PASC. *Prov.* 7. || En parlant des choses. Contentant ses désirs, punis son parricide, CORN. *Cinna*, IV, 2. Pour contenter ses frivoles désirs, L'homme insensé vainement se consume, RAC. *Esth.* II, 9. Prince, dès ce moment contentez mes souhaits, ID. *Bérén.* III, 3. Hé bien, régnez, cruel, contentez votre gloire, ID. *ib.* IV, 5. Hé bien, seigneur, allez, contentez votre envie, ID. *Alex.* I, 3. Perfides, contentez votre soif sanguinaire, ID. *Iph.* V, 4. Contentez mon désir et n'ayez point d'effroi, Je vous réponds de tout, et prends le mal sur moi, MOL. *Tart.* IV, 5. Une reconnaissance ingénieuse et difficile à contenter n'a pu rien imaginer de plus nouveau et de plus noble qu'un pareil monument, FONTEN. *Viviani.* Il pouvait contenter tous ses désirs, FÉN. *Tél.* V. Il ne songeait qu'à contenter ses passions, ID. *ib.* II. Va contenter des dieux l'inhumaine justice, VOLT. *Sémiram.* V, 1. || **2°** Apaiser quelqu'un en lui accordant une chose. Cet homme ira se plaindre partout si on ne le contente pas. Faites-vous contenter par ce couple céleste, LA FONT. *Fabl.* I, 14. || Payer. Vous serez pleinement contentés de vos soins, MOL. *Éc. des mar.* III, 5. || **3°** Plaire à. Cette musique ne contente pas l'oreille. Pendant qu'elle contentait le monde et se contentait elle-même, la princesse Palatine n'était pas heureuse, et le vide des choses humaines se faisait sentir à son cœur, BOSS. *Anne de Gonz.* || **4°** Se contenter, *v. réfl.* Satisfaire son envie, ses désirs. Il y a longtemps que je désire acheter cela, il faut enfin que je me contente. Cherchez.... Contentez-vous; suivez votre humeur inquiète, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. La viduité est regardée, non plus comme un état de désolation, mais comme un état désirable où, affranchi de tout joug, on n'a plus à contenter que soi-même, BOSS. *Anne de Gonz.* Cependant, mes disciples, contentez-vous: si les grands travaux ne rebutent pas votre courage, il peut arriver que la gloire soit votre récompense, LA BRUY. *Disc. sur Théophr.* Je me contenterai par dire qu'il [le duc d'Uzeda] était.... ST-SIM. 108, 154. || S'accommoder de, se borner à. Se contenter de peu. Il se contentait de sa condition. Je ne me contente pas de toutes ces raisons. Contentez-vous de la demande que vous avez faite. Ainsi qui peut vous croire, aisément se contente, CORN. *Nicom.* V, 7. Contentez-vous de savoir Qu'aussi bien que ma sœur j'écoute mon devoir, ID. *Agésil.* I, 3. Du moins contente-toi de l'avoir étonnée [ma vertu], ID. *Hor.* II, 6. J'étais heureuse sans amant; Mon cœur se contentait de régner sur lui-même, QUINAULT, *Proserp.* IV, 11. .... Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter, RAC. *Athal.* V, 5. César, contentez-vous de la toute-puissance, VOLT. *Triumv.* V, 3. Il en est venu depuis qui ne se sont pas contentés de rire, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. || Se contenter que, avec le subj. Je me contente que vous ayez vu que.... BOSS. *Hist.* III, 6. Les paysans nés esclaves se contentaient qu'une agriculture grossière leur rapportât précisément de quoi vivre, FONTEN. *Czar Pierre.* || Dans un sens plus étroit, en demeurer là, ne pas vouloir faire plus que ce qu'on a fait. Je me contente de lui avoir prêté de l'argent et ne veux pas le cautionner.

— HIST. XVe s. Leur fit departir moult de florins, tant qu'ils s'en contenterent, FROISS. liv. IV, p. 328, dans LACURNE. Chascun se contenta [fut content] de luy, COMM. I, 12. Ledit roy d'Angleterre et tous les seigneurs de son royaulme se malcontenterent merveilleusement de quoy le duc de Bourgongne le faisoit si long, ID. IV, 5. || XVIe s. Les plus parfaicts se sont bien contentez d'y aspirer, MONT. I, 70. Si mes escripts contentent et toy et les aultres sages, publie-les, ID. II, 227. En quoy, oultre le service du maistre et de vostre debvoir, faictes chose dont le très grand maistre se contente [est content], MARG. *L.* 15. Sy les Basques estoient aussy bonnes gens, je suis seure que vous vous en contenteriés [que vous en seriez content], ID, *ib.* 115. Quand on a planté un arbre, on est tousjours soigneux d'y mettre la main, jusques à ce qu'il ait produit du fruit, et alors on se contente, voyant qu'il n'est pas sterile, LANOUE, 114. Il alla presenter la bataille à Lysander, lequel, se contentant de sa premiere victoire, ne luy sortit point à l'encontre, AMYOT, *Alc.* 71. Il ne se contenta pas de la resjouir et honorer seulement, ains à son instance et priere il prit femme, sans toutefois se despartir d'avec sa mere, ID. *Cor.* 5. Martius declara qu'il estoit très aise que son capitaine se contentast si amplement de luy, mais.... ID. *ib.* 13. Encore que l'on presuppose que les dieux soient faciles à contenter, ID. *P. Æm.* 5

— ÉTYM. *Content.*

CONTENTIEUSEMENT (kon-tan-si-eû-ze-man), *adv.* Par voie contentieuse.

— HIST. XVIe s. Es tu icy venu pour disputer contentieusement de ces propositions que tu as mis, ou bien pour apprendre et en sçavoir la verité? RAB. *Pant.* II, 18.

— ÉTYM. *Contentieuse*, et le suffixe *ment.*

CONTENTIEUX, EUSE (kon-tan-si-eû, eû-z'), *adj.* || **1°** Sur lequel on dispute. La divinité de votre esprit n'est plus un article contentieux parmi les personnes raisonnables, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 23. Pourquoi trouvez-vous mauvais que je lui conseille de se délasser dans un genre d'écrire moins contentieux? ID. *liv.* VI, *lett.* 5. Encore que je ne veuille point entrer dans les matières contentieuses, BOSS. *Autor. eccl.* Il délibéra entre la géométrie et la jurisprudence: la géométrie l'emporta: il sortait d'une théologie toute contentieuse; il serait tombé dans la jurisprudence, qui l'est encore davantage, FONTEN. *Saurin.* Il y avait une cour de boyards qui décidait en dernier ressort des affaires contentieuses, VOLT. *Russie*, II, 13. Aussi a-t-il l'art d'abréger les affaires les plus contentieuses, VAUVEN. *la Profond.* || **2°** Qui aime à disputer. Cherchez hors de cette sainte unité, vous n'y trouverez guère que des cœurs hautains, contentieux et desséchés, FÉN. II, 207. Il faut encore montrer à ces esprits contentieux quelle raison on avait d'accuser les Manichéens d'arianisme, BOSS. *Variat.* XI, § 39. Si l'on observait les hommes, on verrait que presque tous mènent une vie ou timide ou contentieuse, et que la plupart meurent de chagrin, BUFF. *Nature des anim.* C'est à cet âge que naissent les soucis et que la vie est la plus contentieuse, ID. *ib.* || **3°** Contentieux opposé à gracieux (voy. ce mot), en matière de pouvoir et d'autorité. Cet acte a un caractère contentieux. La juridiction contentieuse est celle qui s'exerce par les magistrats, FEVRET, *De l'abus*, II, 1, dans RICHELET. || Terme de palais. Lieux contentieux, ce qui fait la matière d'un procès. || Terme de droit canonique. Juridiction contentieuse, celle qui inflige les peines. || **4°** *S. m.* Terme d'administration. L'ensemble des affaires contentieuses. Être chargé du contentieux. Bureau du contentieux. || Contentieux administratif, matières dont le jugement appartient aux tribunaux administratifs, par opposition à ce qui est du ressort de l'autorité judiciaire. Un fonctionnaire administratif peut ainsi avoir des attributions contentieuses.

— HIST. XIVe s. Et avecques ce celui qui ne repute rien grant n'est pas contentieus, ORESME, *Eth.* 125. En jugement contencieux, le juge corrumpu qui a jugié injustement un champ à la partie, il ne prent pas le champ pour soy, mes il prent l'argent, ID. *ib.* 161. Les autres qui sont mal pensés et convoiteux et contencieus sont enclins à machiner contre les princes, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Homme saige, duquel en divers et contentieux affaires il avoyt esprouvé la vertu et bon adviz, RAB. *Gar.* I, 30. Tant de tesmoignages peuvent fermer la bouche, mesme aux plus contentieux, CALV. *Instit.* 371. Et ne faut qu'on m'estime trop contentieux, de ce que j'insiste si fort sur ce point, ID. *ib.* 932. Quelle honte est-ce à eux, d'appeler une justice contentieuse, la justice de l'Eglise? ID. *ib.* 977. Il estoit homme doulx, et non ambitieux ny contentieux de sa nature, AMYOT, *Fab.* 51. Il estoit plus propre à deviser et disputer en privé qu'à plaider et haranguer en matiere contentieuse publiquement, ID. *Alc.* 19. Le vice, de soy mesme, est opiniastre et contentieux à se deffendre, ID. *Comm. disc. le flatt.* 55.

— ÉTYM. Lat. *contentiosus* (voy. CONTENTION).

CONTENTIF, IVE (kon-tan-tif, ti-v'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui contient. Appareil contentif, appareil qui sert à maintenir rapprochés les lèvres d'une plaie, les fragments d'un os fracturé. Bandage contentif, bandage qui sert à maintenir en place un appareil.

— ÉTYM. *Contenir;* provenç. *contentiu.*

1\. **CONTENTION** (kon-tan-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Effort qu'on fait pour exécuter quelque chose, ou pour parvenir à quelque but. Il faut toujours faire contention, BOSS. IV, *Prof.* 3. Ne croyez pas qu'il faille se donner beaucoup de contention afin de prier Dieu, FÉN. XVII, 323. Ce n'est point la gêne et la contention qui font le véritable avancement, ID. XVIII, 223. Sa facilité à entendre et à retenir lui avait épargné ces efforts et cette pénible contention dont l'habitude produit la mélancolie, FONTEN. *Malézieu.* Opposez à ce penchant la contention de l'habitude: Socrate n'était pas né sage, et son naturel, en se redressant, ne s'était pas estropié, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VII, p. 256, dans POUGENS. || Contention d'esprit, et aussi, absolument, contention, application forte et continue. S'agit-il des affaires du monde, il n'y a point

d'étude, point de contention d'esprit qu'on ne fasse pour les examiner à fond, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 319. Il faut trop de contention d'esprit pour démêler ces preuves, VOLT. *Lett. Richelieu*, 25 mars 1775. Aussi cet ouvrage demande-t-il encore de la contention d'esprit, DIDER. *Disc. prél.* || 2° Débat, dispute. Il aime la souveraineté; mais il aime encore plus la contention, BALZ. *le Barbon*. La douleur que me font mes yeux me rend incapable de cette agréable contention, ID. *liv.* VII, *lett.* 42. Laissons aux deux Amphitryons Faire éclater des jalousies, Et parmi leurs contentions Faisons en bonne paix vivre les deux Sosies, MOL. *Amph.* III, 7. Ils font de la vérité un sujet de contention et de vaine philosophie, MASS. *Av. Épiph.* Ce n'est pas ici une chaire de contention, c'est le lieu de la vérité, ID. *Car. Parole*. D'autres guerriers avaient de vives contentions aux jeux de pailles et des osselets, CHATEAUB. *Natch.* I, 74. || Chaleur, véhémence dans la dispute. Cette question fut agitée avec beaucoup de chaleur et de contention, PERROT, *Tac.* 92.

— HIST. XIe s. Puis si chevauchent par mout grant cuntençun, *Ch. de Rol.* LXVI. || XIIe s. Le destrier broche [il pique] par fiere contenzon, *Ronc.* p. 59. Mainte bataille [ils] en firent et mainte occision, Et si murent ensemble meslée et contançon, *Sax.* XIII. || XIIIe s. La bataille est par contençon; De son dos volent li flocon, *Ren.* 8177. Delès une rivière chevauchent à bandon Li dus de Normandie, o lui si compaignon; Et li vesques del Pui chevauche à contençon, *Ch. d'Ant.* IV, 751. || XIVe s. Leur ame est en contencion et comme en bataille contre soy meisme, ORESME, *Eth.* 268. Contencion qui est ennemie et adversaire à concorde, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Et non-pour-quant les contençons, Les assaus et les souspeçons En sont si gaies à souffrir Qu'on se doit liement offrir, FROISS. *Espinette amour.* || XVIe s. Nous contemplions les temples et palayz magnifiques, et entrions en contention qui plus aptement les extolleroyt par louanges condignes, RAB. *Pant.* IV, 11. Cest esprit ne favorise point à homicides, paillardises, yvrongneries, orgueil, contention, avarice et fraude, CALV. *Instit.* 470. Afin que les parties n'entrassent en contention de procez, ID. *ib.* 980. De sorte que, pour quelque bonne chere qu'elle lui fist, ne pour quelque contension qu'il eust, ne voulut fausser son serment, MARG. *Nouv.* XVIII. Il fault fuyr toutes contentions et argumentations dialectiques, MONT. I, 399. Ces oyseaux se desbattent à l'envy d'une contention si courageuse que parfois le vaincu y demeure mort, l'haleine lui faillant plus tost que la voix, ID. II, 174. On offroit à un excellent archer condamné à la mort, de luy sauver la vie s'il vouloit faire voir quelque notable preuve de son art; il refusa de s'en essayer, craignant que la trop grande contention de sa volonté lui feist fourvoyer la main, et qu'au lieu de sauver sa vie, il perdist encores la reputation, ID. III, 55. Il se meit adonc un debat et une contention merveilleuse entre les chefs des bendes, AMYOT, *Timol.* 42. Il fuira contention, courroux et les passions de l'ame, PARÉ, VII, 5.

— ÉTYM. Provenç. *contenso*; catal. *contenció*; espagn. *contencion*; ital. *contenzione*; du latin *contentionem* (voy. CONTENDANT).

2. **CONTENTION** (kon-tan-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Action de maintenir en place des parties désunies et fracturées.

— ÉTYM. Voy. CONTENTIF.

1. **CONTENU, UE** (kon-te-nu, nue), *part. passé* de contenir. || 1° Le vin contenu dans la barrique. Les menaces contenues dans cette lettre. || En termes de mathématiques, qui est une partie d'une quantité. Par exemple 3 est contenu exactement 6 fois dans 18. Lorsque deux nombres ne se mesurent pas réciproquement, on les peut comparer à un troisième, qui, étant contenu un certain nombre de fois dans l'un et dans l'autre, est la mesure commune des deux, CONDILL. *Langue du calcul*, I, 5. || 2° Réprimé. La foule contenue par la présence des soldats. Les passions contenues par le sentiment du devoir. || 3° Qui se maîtrise, se retient, s'observe. L'air hautain et contenu, qu'il est si facile à tout le monde de se donner, STAËL, *Allem.* part. I, ch. 2. || Style contenu, style dans lequel l'auteur s'observe pour ne pas se laisser aller à ses émotions.

2. **CONTENU** (kon-te-nu), *s. m.* || 1° Ce qui est renfermé dans quelque chose. Le contenant et le contenu. || 2° La teneur. Le contenu d'une lettre. Le contenu de l'arrêt.

— HIST. XVe s. Princesse, las! selon ce contenu, Mourir m'en vois [je m'en vais], A. CHARTIER, *Ballade*. Et signifier audit duc de Bretaigne le contenu de la paix, COMM. III, 9. || XVIe s. Mais encore quel est le contenu des vœus? CALV. *Instit.* 1022. [Un cylindre contenant une sphère] avec une inscription de la proportion dont le contenant excede le contenu, AMYOT, *Marcel.* 27. Pyrrhus, ayant leu ceste lettre, et adveré le contenu en icelle, chastia le medecin ainsi qu'il avoit merité, ID. *Pyrrh.* 45. Encores que l'eau soit abondante, si elle est en lieu fort pendant, estroit canal suffira pour sa contenue, O. DE SERRES, 755.

CONTER (kon-té), *v. a.* || 1° Faire un récit. Si Peau d'âne m'était conté, J'y prendrais un plaisir extrême, LA FONT. *Fabl.* VIII, 5. Tu me contais alors l'histoire de mon père, RAC. *Phèd.* I, 4. Heureux dans mes malheurs d'en avoir pu sans crime Conter toute l'histoire aux yeux qui les ont faits, ID. *Bérén.* I, 4. Trop heureux d'avoir pu par un récit fidèle, De leur paix en passant vous conter la nouvelle, ID. *Baj.* III, 2. Nos lévites.... Ont conté son enfance au glaive dérobée, Et la fille d'Achab dans le piége tombée, ID. *Athal.* V, 6. Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conterais.... mais non, car vous iriez tout dire, P. L. COUR. 2e *lettre particulière*. || Poétiquement. Ariane aux rochers contant ses injustices, RAC. *Phèd.* I, 1. Au pied du saule assise, et douce, et sans murmure, Elle contait aux vents sa peine et son injure, DUCIS, *Othello*, V, 2. Conte aux vents, conte au bois ses déplaisirs secrets, LA FONT. *Filles de Minée*. || Absolument. Les vieillards aiment à conter, c'est-à-dire, ils aiment à faire le récit de ce qu'ils ont fait ou vu dans leur jeunesse. Contons, mais contons bien, c'est le point principal, LA FONT. *Oies*. L'une des marques de la médiocrité de l'esprit est de toujours conter, LA BRUY. XII. Milord Maréchal aimait à conter, mais ne contait jamais qu'à propos, avec simplicité, quoique avec finesse, et surtout avec ce bon goût qui écarte les détails inutiles, D'ALEMB. *Éloges, Milord Maréchal*. Il aimait à conter et contait bien, paraissant moins songer à l'effet qu'il pouvait produire sur ses auditeurs que se livrer au plaisir de se rappeler ce qui l'avait occupé ou amusé autrefois, CONDORCET, *Maurepas*. || 2° Dire, relater. Évandre a tout conté pour excuser son maître, CORN. *Cinna*, IV, 6. Votre cœur me contait son audace nouvelle, RAC. *Bérén.* III, 2. Contez-nous donc maintenant, vous qui les savez, toutes les grandes qualités de la princesse Palatine, BOSS. *Anne de Gonz.* Elle me nomma tous ceux qui l'avaient aimée, elle me conta tout ce qu'ils avaient fait pour lui plaire, LA FAYETTE, *Zaïde*, *Œuvres*, t. I, p. 207, dans POUGENS. || Familièrement. Conter ses raisons, ses petites raisons à quelqu'un, entrer dans un détail familier. || Ironiquement. Que venez-vous me conter là? c'est-à-dire quelles sornettes venez-vous me débiter? || Conter des fagots, conter des choses sans vraisemblance. || En conter de belles, conter des sornettes, conter des choses vaines, frivoles. || Dans le même sens, en conter. Il nous en conte. J'ai beau vous en conter et faire le mauvais, je m'assure que vous vous moquez de moi, BALZ. *liv.* III, *lett.* 19. Dorante qui tantôt nous en a tant conté, CORN. *le Ment.* III, 2. || En conter de belles se dit aussi quand on apprend des choses inattendues. On vient de m'en conter de belles sur votre compte. || En conter à une femme, la courtiser. Et qui veut vivre aimé n'a qu'à vous en conter, ID. *Perthar.* I, 2. Elle en aimait fort une [jeune fille] à qui l'on en contait, LA FONT. *Fianc.* Et que s'il en contait avec attention, Le penchant serait grand à la tentation, MOL. *Sgan.* 6. Si quelqu'un vous en contait, ID. *Sicilien*, 7. La curiosité qu'on fait lors éclater Marque un secret plaisir de s'en ouïr conter, ID. *Éc. des mar.* II, 5. Mme de Valentinois accusa son beau-père, non-seulement de lui en avoir conté, mais de l'avoir voulu forcer, ST-SIM. 44, 2. || S'en faire conter, écouter, en parlant d'une femme, des propos galants. Ève aima mieux, pour s'en faire conter, Prêter l'oreille aux sornettes du diable Que d'être femme et ne pas coqueter, SARAZIN, dans LEROUX, *Dict. com.* On dit dans le même sens, s'en laisser conter. || En avoir long à conter, avoir beaucoup de choses à dire, à rapporter. || Conter fleurettes, conter des fleurettes, tenir à une femme des propos de galanterie. Ils [les Français] ont cela de mauvais qu'ils s'émancipent un peu trop et s'attachent en étourdis à conter des fleurettes à toutes celles qu'ils rencontrent, MOL. *Sicil.* 14.

— HIST. XIe s. Et Blancardin pour la raison cunter.... *Ch. de Rol.* V. || XIIe s. Vint as Franzois, devant toz l'a conté, *Ronc.* p. 45. [La raison] Que l'arcivesque lui a dite et contée, *ib.* p. 83. Mout grant dolors en ert [sera] au roi contée, *ib.* p. 91. Au roi Marsile la nouvelle [elle] a contée, *ib.* p. 146. [Étant] preus et sage, je ne vous os conter La grant dolor.... *Couci*, X. Et de Troie r'ai-je oï conter Qu'ele fut jà de moult grant seigneurie, QUESNES, *Romancero*, p. 108. Ensi est del felun cum il fu del sengler, Dunt vus avez oï en Avien cunter, Qui soleit les furmenz al riche humme gaster, *Th. le mart.* 31. Li reis cunctad tut à Jezabel la reine que Helyes out fait, e cume il out mort tuz les prophetes Baal, *Rois*, 319. || XIIIe s. Toutes leur aventures, sans mensonge conter, *Berte*, III. Des journées [marches] qu'il firent, trop ne vous conterai, *ib.* VII. Laissez m'entrer leens, tout vous sera conté, *ib.* XLV. Conté [elle] m'a son afaire et tout son errement, *ib.* XLVII. Belle, fait-il, s'il est si com m'avez conté.... *ib.* CXIV. Qui amer vuet or i entende, Que li romans dès or amende: Dès or le fait bon escouter, S'il est qui le sache conter, *la Rose*, 2074. Cil dist moult bien qui sait conter Qu'une fois doit li poz [le pot] verser, *Ren.* 7443. Et avant que je vous conte de ses granz faiz et de sa chevalerie, vous conterai que je vi et oy de ses saintes paroles, JOINV. 193. || XVe s. Venez vers moy, bonne nouvelle, Pour mon las cueur reconforter; Contez moi comment fait la belle; L'avez vous point oy parler De moy, et amy me nommer? CH. D'ORL. *Bal.* 31. Je n'y estoye pas, mais le roy m'en a compté, COMM. II, 8. || XVIe s. Vrayement Protagoras nous en contoit de belles.... MONT. II, 311. Clidemus conte ces choses d'une autre et toute differente sorte, AMYOT, *Thésée*, 23. On compte encore beaucoup d'autres choses sur ce propos, ID. *ib.* 24.

— ÉTYM. Provenç. *contar*, *comtar*; catal. espagn. et portug. *contar*; ital. *contare*; du latin *computare* (voy. COMPTER); *compter* ayant pris, par une dérivation facile à saisir, le sens de *conter*. On trouve souvent dans des textes anciens *conter* et *compter* confondus.

† **CONTERIE** (kon-te-rie), *s. f.* Terme de commerce. Grosse verroterie de Venise, dont on se sert surtout pour commercer avec les nègres.

† **CONTESTABILITÉ** (kon-tè-sta-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est contestable.

— ÉTYM. *Contestable*.

CONTESTABLE (kon-tè-sta-bl'), *adj.* Qui peut être contesté. Maxime contestable. Cela n'est pas contestable.

— ÉTYM. *Contester*.

† **CONTESTABLEMENT** (kon-tè-sta-ble-man), *adv.* D'une manière contestable.

— HIST. XVIe s. Contestablement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contestable*, et le suffixe *ment*.

CONTESTANT, ANTE (kon-tè-stan, stan-t'), *adj.* || 1° Qui conteste en justice. Les parties contestantes. || En général, qui dispute. J'entends de ces esprits que Montaigne déteste, Misanthropes, chagrins, lâches, présomptueux, Contestants, aheurtés, fourbes, malicieux, SCARRON, *Poésies*, *Ép. chagrine à Mlle de Scudery*. || 2° Substantivement. Aussitôt qu'à portée il vit les contestants.... Grippeminaud.... Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre, LA FONT. *Fabl.* VII, 16. || Contestant se dit de celui qui attaque un règlement entre des créanciers. || Celui qui refuse de reconnaître. J'apprends que vous êtes du nombre des contestants ou de ceux qui donnent la découverte à l'observateur piémontais, BONNET, *Lett. div. Œuvres*, t. XII, p. 187, dans POUGENS.

CONTESTATION (kon-tè-sta-sion: en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de contester, de refuser d'accéder. ....Soldats, remettez-la chez elle; Sa contestation deviendrait éternelle, CORN. *Médée*, II, 2. La contestation est ici superflue, Et de tout point chez moi l'affaire est résolue, MOL. *F. sav.* II, 8. Vous entrez en contestation lorsqu'on veut vous interdire les pompes du monde, MASS. *Car. Pécher.* || Opposition. Obtenir sans contestation. || 2° Débat de parole entre deux ou plusieurs personnes sur quelque affaire. Des contestations et des disputes qu'il avait eues, il était sorti je ne sais quelles clartés passagères qui avaient laissé quelque trace de lumière dans son esprit, FLÉCH. *M. de Montausier*. || Mettre en contestation, contester, révoquer en doute. Ce qui ne devrait pas être mis en contestation, BOSS. *Avert.* 6. || 3° Débat entre des particuliers ou débat politique entre des puissances. Contestation judiciaire. Former une contestation à quelqu'un, PATRU, *Plaid.* 5, dans RICHELET. Nous avons dit dans les éloges de MM. Viviani, Guglielmi et Cassini, quels sont les embarras et les contestations que les rivières causent dans toute la Lombardie, FONTEN. *Manfredi*. De vives contestations s'élèvent aussitôt entre les deux puissances, RAYNAL, *Hist. philos.* IX, 12.

— HIST. XVIe s. Polemon, Alcetas et Docimus

entrerent ambitieusement en contestation contre luy, touchant la superintendance de l'armée, AMYOT, *Eum.* 15. Ils feirent en cest endroit fin à leur contestation, et se departirent incontinent d'ensemble, ID. *Brutus*, 42. Quant à la contestation et defense, elle fut grande, LANOUE, 309. Il y eut entre eux de grandes contestations pour le rang et sur les termes dont ils devoient user en parlant à cette princesse, D'AUB. *Vie*, CXX.

— ÉTYM. Lat. *contestatio*, de *contestari*, contester; ital. *contestazione*.

CONTESTE (kon-tè-st'), *s. f.* Contestation, procès. Ils sont en conteste. Vieux. || Ce mot ne s'emploie plus guère que dans la locution *sans conteste*, sans débat, sans dispute, sans contredit. Homme ou démon, veux-tu m'entendre sans conteste, MOL. *le Dép.* II, 7. La maison à présent, comme savez de reste, Au bon monsieur Tartuffe appartient sans conteste, ID. *Tart.* V, 4.

— ÉTYM. Voy. CONTESTER.

CONTESTÉ, ÉE (kon-tè-sté, stée), *part. passé.* Sur quoi il y a débat. Succession contestée. Créance contestée. L'honneur de la [la ville naissante] nommer, entre eux deux contesté, Dépendait du présent de chaque déité, LA FONT. *Filles de Minée.* Et comme ces personnes n'entrent pas en défiance de votre bonne foi et ne pensent pas à examiner s'il s'agit, en ce lieu-là, de la question contestée, PASC. *Prov.* 13. Votre conduite est assez connue, et ce sont de ces sortes de choses qui ne sont contestées de personne, MOL. *Critique*, sc. 7. || Terme de pratique. Cause non contestée, cause que l'on peut renvoyer et sur laquelle il n'y a eu ni règlement ni plaidoirie.

CONTESTER (kon-tè-sté), *v. a.* || 1° Ne pas reconnaître le droit ou la prétention de quelqu'un à une chose. Il me conteste ma qualité. On lui conteste cette succession. Elle est si étonnée de trouver quelqu'un qui ose lui contester quelque chose, que cela la réjouit, SÉV. 442. Procès pour le legs au présidial de Poitiers... Le cœur de la dame fut contesté avec plus de chaleur encore, LA FONT. *Lett.* VI. Ne lui conteste point [à Fulvie] un coup digne de toi, VOLT. *Triumv.* V, 3. || Terme de jurisprudence. Contester une créance, dans une faillite par exemple, en nier l'existence ou la validité. || 2° Nier un fait, un principe. Cela est si généralement soutenu que Lessius le décide comme une chose qui n'est contestée d'aucun casuiste, PASC. *Prov.* 7. Il est heureux à prouver ce que personne ne lui conteste, BOSS. *Variat.* 1er *disc.* § 49. || 3° *V. n.* Disputer, élever une contestation. ...allez, sans contester, Vous aurez tout loisir de vous faire écouter, CORN. *Perthar.* III, 5. J'aime à vous obéir, seigneur, sans contester, ID. *Othon*, III, 3. Tandis que leur amour en cet adieu conteste, Achillas à son bord joint son esquif funeste, ID. *Pomp* II, 2. La mouche et la fourmi contestaient de leur prix, LA FONT. *Fabl.* IV, 3. Après qu'on eut bien contesté, Répliqué, crié, tempêté, ID. *Fabl.* III, 2. Les parties contestèrent devant le roi, et s'engagèrent à justifier leurs prétentions par les termes de la loi de Moïse, BOSS. *Hist. univ.* I, 9. Ta malice conteste contre les bontés de Dieu, ID. *Pén.* 3. Nous contestons contre les décisions de l'Église, MASS. *Panég. Étien.* || 4° Se contester, *v. réfl.* Être contesté. C'est un fait qui ne saurait se contester Un droit si bien établi ne se conteste pas.

— HIST. XVIe s. Bataille contestée, MONT. I, 19. Nous ne perdismes que la ville de Fossan, encores aprez l'avoir longtemps contestée, ID. I, 44. Ce membre, contestant de l'auctorité avecques nostre volonté, ID. I, 97. Des erreurs contestées et debattables, ID. I, 122. Ce que j'auray dict sans soing, si on vient à me le contester, je l'espouse, ID. III, 291. S'estans deux esquadrons entr'afrontez, on n'a pas quasi deschargé la seconde pistolle, que l'un ou l'autre tourne; car on ne se conteste plus, comme faisoient les Romains contre les autres nations, LANOUE, 313. J'adjousteray encor une dexterité que la pratique a enseignée à contester un fossé sans eau, encor qu'on ait gaigné la contrescarpe, ID. 338. Les Romains seuls luy restoient dignes et assez puissans pour contester de l'empire à l'encontre de luy, AMYOT, *Caton*, 24. En sagesse et en doulceur il contestoit avecques les premiers, ID. *Brutus*, 2.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contestar*; ital. *contestare*; du latin *contestari*, de *cum*, avec, et *testis*, témoin (voy. TESTER). L'ancien français ne connaît pas ce verbe et il a en place *contrester* (de *contre* et *ester*; voy. CONTRASTE) : Bien cuidoient contrester à nos fouriers, VILLEHARD. p. 178, édition de P. PARIS. Si ke n'i ait contreste, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 601.

† **CONTESTEUR** (kon-tè-steur), *s. m.* Celui qui conteste. Je ne dis pas qu'un contesteur n'ennuie; Mais il est bon quelquefois que l'on nie, SCARRON, *Poésies div. Œuvres*, t. VII, p. 169, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Contester.*

CONTEUR, EUSE (kon-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui narre habituellement. Conteur agréable. L'art du conteur est de réduire l'action à ce qu'elle a d'original et d'intéressant, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VII, p. 42, dans POUGENS. L'un d'eux était de ces conteurs Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope, LA FONT. *Fabl.* IX, 1. Mme de Chevreuse, qui était une conteuse, m'a dit qu'elle avait été cause de l'emprisonnement de M. le prince [Condé], SEGRAIS, *Mémoires*, t. II, p. 14. || Celui qui compose, écrit des contes. Les conteurs orientaux. || 2° Celui, celle qui débite des choses fausses ou frivoles. C'est un conteur, un conteur de fagots, un conteur de sornettes, un conteur de chansons. || Conteur de fleurettes. || Conteur, celui qui en conte à une femme. Elle en aimait fort une [jeune fille] à qui l'on en contait, Et le conteur était un gentilhomme De ce logis, bien fait et galant homme, LA FONT. *Fianc.* En cet emploi, *conteur* ne se dit que par occasion; c'est à cause du mot *en conter* mis précédemment qu'il peut figurer ici; car, s'il n'était pas précédé du verbe, tout le monde entendrait un homme qui fait des contes en général, et non pas un homme qui cherche à plaire. || 3° Adjectivement. Et dans de longs récits la vieillesse conteuse En troublait le repos de l'enfance peureuse, DELILLE, *Homme des ch.* I.

— HIST. XIIIe s. Tant ont li compteour compté, Et li fableour tant fablé, DU CANGE, *abelimentum.* || XVe s. Cil est appellé conteur, que aucun establit à parler et conter pour soy en court, *Anc. coustume de Normandie*, dans LACURNE. || XVIe s. À fol conteur sage escouteur, COTGRAVE. Tel conteur tel auditeur, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 420.

— ÉTYM. *Conter;* provenç. *comtaire;* espagn. *contador;* ital. *contatore.* Le provençal *comtaire* est au nominatif; le régime serait *comtador.* Le vieux français *compteour* ou *conteour* est au nominatif pluriel; le nominatif singulier est *contere*, et le régime singulier *conteour* ou *conteor.*

CONTEXTE (kon-tèk-st'), *s. m.* || 1° L'ensemble d'un acte par rapport à l'enchaînement des dispositions et des clauses. Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même contexte. || Unité de contexte, terme de droit. L'unité de contexte est exigée dans les testaments, c'est-à-dire que les dispositions doivent être rédigées d'une manière complète, de suite, sans interruption, lacune, ni intervalle. || 2° L'enchaînement d'idées qu'un texte présente. Il résulte du contexte de l'article que....

— ÉTYM. Lat. *contextus*, de *cum*, et *textus*, texte.

CONTEXTURE (kon-tèk-stu-r'), *s. f.* || 1° Tissure de parties formant un tout. La contexture des muscles, des os. Je me suis souvent étonné d'une si étrange contexture, BOSS. *Imp.* 3. Un organe de plus ou de moins dans notre machine aurait fait une autre éloquence, une autre poésie; une contexture différente des mêmes organes aurait fait encore une autre poésie, MONTESQ. *Goût, plaisirs de l'âme.* M. Bertin annonçait que la contexture des différents plans de fibres musculaires qui forment l'estomac était à peu près semblable dans l'homme et le cheval, CONDORCET, *Bertin.* || 2° Fig. Liaison entre les diverses parties d'un ouvrage d'esprit. La contexture de ce poëme est bien entendue. Telle est la prophétie de Joad dans l'Athalie de l'illustre Racine, le plus beau morceau de poésie lyrique qui soit sorti de la main des hommes et auquel il ne manque, pour être une ode parfaite, que la rondeur des périodes dans la contexture des vers, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. IX, p. 24, dans POUGENS. Je sens avec déplaisir toutes les fautes qui sont dans la contexture de cette pièce aussi bien que dans la diction, VOLT. *Mariamne, préface.*

— SYN. CONTEXTURE, TEXTURE. Ces deux mots ne diffèrent que par le préfixe, et, pour le sens, ils ne diffèrent qu'en ce que contexture appelle davantage l'attention sur la complication, l'enchaînement qui existe dans la texture.

— HIST. XVIe s. Changeray je pas pour vous cette belle contexture des choses? MONT. I, 85. Il fault apprendre aux enfants de haïr les vices, de leur propre contexture [à cause de leur nature même, non de leurs résultats], ID. I, 108. La contexture du nid du moindre oyselet, ID. I, 235.

— ÉTYM. *Com*, et *texture.*

† **CONTIGNATION** (kon-tigh-na-sion), *s. f.* Assemblage de pièces de bois, qui servent à rendre quelque chose stable, ou à porter un fardeau.

— ÉTYM. Lat. *contignatio*, de *cum*, et *tignum*, bois de charpente.

CONTIGU, UË (kon-ti-gu, guë), *adj.* Qui touche à. Sa maison est contiguë à la mienne. On l'établit gouverneur des peuples contigus à cette province, VAUGEL. *Q. C.* liv. X, ch. 10. Ces maisons n'étaient point contiguës, ayant de chaque côté un vide qui les séparait les unes des autres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 27, dans POUGENS. On conçoit comment les terres des particuliers réunies et contiguës deviennent le territoire public, J. J. ROUSS. *Contrat soc.* I, 9. || Fig. Idées contiguës, idées qui touchent l'une à l'autre. Deux sujets contigus. || Terme de géométrie. Côtés contigus, côtés passant par un même point. Angles contigus, angles qui ont un côté commun.

— SYN. CONTIGU, PROCHE. Mots qui désignent le voisinage. Contigu s'applique au voisinage d'objets considérables, et désigne de plus un voisinage immédiat. Proche a moins de force, et s'emploie pour des objets moindres. Ces deux terres sont contiguës; ces deux arbres sont proches l'un de l'autre, D'ALEMBERT.

— HIST. XVIe s. Les eaux n'ont aucun arrest, jusques à ce qu'elles ayent trouvé quelque lieu foncé de pierre ou rocher bien contigu ou condensé, PALISSY, 166. Il s'y trouve des coquilles, voir encloses dedans les pierres les plus contiguës, ID. 278. ....Et abbattre les maisons voisines et contiguës la muraille, M. DU BELL. 448. La carriere de nos desirs doibt estre circonscripte et restreinte à un court limite des commodités les plus proches et les plus contiguës, MONT. IV, 157.

— ÉTYM. Lat. *contiguus*, de *cum*, avec, et le radical *tig*, qui se trouve dans *te-tig-i*, parfait avec redoublement de *tango*, toucher (voy. TANGIBLE).

CONTIGUÏTÉ (kon-ti-gu-i-té), *s. f.* État de deux choses contiguës. La contiguïté de ces deux édifices. Je ne parle point ici de la contiguïté; car il est visible que les choses contiguës se touchent si peu qu'il y a toujours beaucoup de matière subtile entre elles, MALLEBR. *Rech.* VI, 2, 9. Les germes ne s'accroissent probablement que par assemblage, par contiguïté, VOLT. *Newt.* I, 8. || Terme de botanique. État de deux choses qui, se touchant, peuvent être désunies sans déchirement. || Terme de chirurgie. Amputation dans la contiguïté, celle où l'on fait passer le couteau entre les os qui forment une articulation.

— ÉTYM. *Contigu.*

1. **CONTINENCE** (kon-ti-nan-s'), *s. f.* Abstinence des plaisirs de l'amour. Le don de continence. Il avait passé sa jeunesse dans la continence, BOSS. *Var.* II. Ève propose à Adam de vivre dans la continence ou de se donner la mort, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 3. Les auteurs attribuent avec raison à la continence de ces peuples durant leur jeunesse la vigueur de leur constitution et la multitude de leurs enfants, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Jusqu'à vingt ans le corps croît, il a besoin de toute sa substance; la continence est alors dans l'ordre de la nature, ID. *ib.*

— REM. Il faut observer que *continence* et *contenance*, qui sont deux reproductions différentes du seul et même mot latin *continentia*, reproduisent les deux sens du verbe : *contenir*, tenir en soi, et *se contenir*, se maîtriser.

— HIST. XIVe s. Continence n'est pas vertu, mes est une chose mixte, ORESME, *Eth.* 138.

— ÉTYM. Provenç. *contenensa;* ital. *continenza;* du latin *continentia*, de *continere* (voy. CONTENIR).

2. **CONTINENCE** (kon-ti-nan-s'), *s. f.* Capacité étendue. Peu usité. On dit contenance.

— ÉTYM. Lat. *continentia*, de *continere* (voy. CONTENIR).

1. **CONTINENT, ENTE** (kon-ti-nan, nan-t'), *adj.* || 1° Qui observe la continence. || Substantivement. L'exemple de la chasteté d'Alexandre n'a pas tant fait de continents que.... PASC. *P. div.* 107. || Les Continents, nom d'une secte hérétique qui faisait une loi de la continence absolue et condamnait le mariage. La turpitude de ces faux continents a depuis été révélée à toute la terre, BOSS. *Variat.* XI, § 69. || 2° Terme de médecine. Fièvre continente, fièvre qui n'a point de rémission ni d'exacerbation sensible. || Cause continente, cause, ou réelle ou présumée, qui, ayant produit une maladie, continue d'agir et prolonge son effet pendant toute la durée de cette maladie.

— REM. Vaugelas, qui approuvait *continence*, n'approuvait pas l'adjectif *continent;* mais l'usage a triomphé de ce purisme exagéré, et *continent* a tout l'emploi qu'il comporte.

— HIST. XII[e] s. Honestes ert e continens, E beaus parliers e de bon sens, BENOÎT, II, 12764. || XIV[e] s. D'un homme continent et d'un incontinent nous loons la partie de l'ame qui a raison, ORESME, *Eth.* 31. Continent, qui refraint ses malvais desirriers [...], ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. Pour n'estre continent, je ne laisse d'advouer la continence des aultres, MONT. I, 262. En forme d'histoire prosecutive et continente [continue], M. DU BELLAY, *Prolog.*

— ÉTYM. Lat. *continens*, de *continere* (voy. CONTENIR), qui retient, et, de là, qui contient ses désirs; qui tient avec, et, de là, continu.

2. **CONTINENT** (kon-ti-nan), *s. m.* || 1° Terme de géographie. Grande étendue de terre que la mer n'entoure pas, ou qui, du moins, si la mer l'entoure (car on fait de la Nouvelle-Hollande un continent), présente une vaste continuité. Cependant l'empire des Perses allait croissant; outre ces provinces immenses de la grande Asie, tout ce vaste continent de l'Asie inférieure leur obéit, BOSS. *Hist.* I, 8. S'il restait quelque grand continent à découvrir, on pourrait encore espérer de connaître de nouvelles espèces, parmi lesquelles il pourrait s'en trouver de plus ou moins semblables à celles dont les entrailles de la terre nous ont montré les dépouilles. CUVIER, *Révol.* p. 69. Vos yeux ne sont-ils pas assouvis des ravages Qui de ces continents dépeuplent les rivages? VOLT. *Alz.* I, 1. || L'ancien continent, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le nouveau continent, l'Amérique. || 2° La terre ferme, par rapport aux îles voisines. || En un sens étroit, le continent, le continent européen, par rapport à l'Angleterre. Il eut le plaisir de voir cette opération salutaire [l'inoculation], dont il était le principal apôtre dans le continent, s'établir chez toutes les nations éclairées, CONDORCET, *Tronchin.*

— HIST. XVI[e] s. Ce n'est point une isle, ains terre ferme et continente avecques l'Inde d'un costé et.... MONT. I, 232.

— ÉTYM. Lat. *continens*, sous-entendu *terra*, qui quelquefois est exprimé : terre qui tient avec, de *continere*, tenir avec (voy. CONTENIR).

CONTINENTAL, ALE (kon-ti-nan tal, ta-l'), *adj.* Qui appartient à un continent. L'Amérique se divise en partie continentale et partie insulaire. || Territoire continental, se dit du territoire français en Europe, y compris la Corse, par opposition aux possessions coloniales. || En un sens plus restreint, qui appartient au continent de l'Europe. Pour ses approvisionnements de grains, l'Angleterre puise souvent dans les marchés continentaux. || Blocus continental, décret de Napoléon I[er] qui interdisait tout commerce entre l'Angleterre et le continent. || Système continental, système prohibitif dirigé contre l'Angleterre et dont ce décret était l'exécution.

— ÉTYM. *Continent* 2.

† **CONTINGEMMENT** (kon tin ja-man), *adv.* Terme de philosophie. D'une manière contingente. Si, confondant la liberté avec le hasard, on soutient que l'être nécessaire peut agir contingemment.... BOULLAINVILLIERS, *Réfutation de Spinosa*, p. 69.

— HIST. XV[e] s. Dieu scet les choses necessairement, par soy mesmes qui est necessaire, telles qu'elles seront et adviengnent contingentement par leur nature, qui de soy est variable, telles qu'elles sont, A. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 379, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contingent*, et le suffixe *ment*.

CONTINGENCE (kon-tin-jan-s'), *s. f.* || 1° Terme de philosophie. Possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas. Si vous ôtez la causalité nécessaire, vous laissez mon vouloir dans une pleine contingence, FÉN. III, 300. Je conçois clairement que chaque chose pourrait être autrement qu'elle n'est; j'ai appelé cela contingence, et je dis que, dans ma manière de concevoir, chaque chose est contingente de sa nature, BONNET, *Palingén.* 17[e] part. ch. 2. || Dans le langage général, éventualité. Selon la contingence des cas. || 2° Terme de géométrie. Angle de contingence, celui que forme une ligne droite avec une courbe qu'elle touche, ou que forment deux courbes qui passent par un même point. || Terme de gnomonique. Ligne de contingence, celle qui coupe la sous-stylaire à angle droit.

— ÉTYM. *Contingent.*

CONTINGENT, ENTE (kon-tin-jan, jan-t'), *adj.* || 1° Terme de philosophie. Qui peut arriver ou ne pas arriver, éventuel. Ils raisonnaient sur les événements contingents ou non contingents de cet univers, VOLT. *Cand.* 29. La raison de mon existence n'est pas en moi; je n'existe donc pas par ma propre nature : je ne suis donc pas un être nécessaire; mes déterminations sont variables; j'ai un sentiment très clair des changements qui me surviennent : je suis donc un être contingent, BONNET, *Palingén.* 17[e] part. ch. 2. Spinosa voudrait prouver que, si nous jugeons qu'il y a des choses contingentes, ce n'est que par ignorance, CONDILL. *Traité des syst.* ch. 10. Il en conclura que les lois de la statique et de la mécanique, telles que l'expérience les donne, sont de vérité contingente, puisqu'elles seront la suite d'une volonté particulière et expresse de l'être suprême, D'ALEMB. *Dynamique, Œuvres*, t. IV, p. 228, dans POUGENS. Il y a deux sortes de vérités, les unes sont nécessaires, et les autres contingentes, MALEBR. *Recherche*, I, II, 3. || Proposition contingente, celle qui énonce une chose qui peut être ou n'être pas. || 2° Terme de droit. Portion contingente, la part de chacun dans un partage ou dans une contribution. Payable quand chacune d'elles Ne posséderait plus sa contingente part, LA FONT. *Fabl.* II, 20. || 3° *S. m.* Le contingent, ou le futur contingent, ce qui peut arriver ou n'arriver pas. Albéroni disait que le principal embarras pour le roi d'Espagne était à l'égard des futurs contingents, ST-SIM. 456, 184. Vous avez une étrange opinion des futurs contingents, VOLT. *Diable*, 6. De tous les futurs contingents, un des moins probables est qu'un jour le roi de Sardaigne assiégera Genève, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 4° Le contingent, la partie qui tombe à quelqu'un, dans la division de quelque chose. Il lui revient tant pour son contingent. || Quantité de soldats qui doit être fournie. Le contingent de chaque département pour telle année. Dans les guerres de l'Empire chaque membre du corps germanique fournit son contingent. Le général Schwartz, avec 18 000 hommes du contingent de Hesse, de Munster et de Lunebourg, parut sur les hauteurs de Weisloch, ST-SIM. 29, 81. Épuisés par une guerre qui, de jour en jour, leur devenait plus étrangère, la plupart refusaient d'envoyer leur contingent de troupes et de vaisseaux, BARTHÉL. *Anach. introd.* part. II, sect. 2.

— HIST. XIV[e] s. Les choses contingentes qui pevent estre ainsi et attivement, ORESME, *Eth.* 173. Et il suppose par ce que dit est, que election, soit de choses contingentes qui sont en notre puissance, ID. *ib.* 65. Contingent, chose qui peut estre et peut non estre sans necessité, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XV[e] s. Prudence est es parties de l'ame où advient la pratique, la quelle est raciocinative des choses ouvrables contingentes, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, 2.

— ÉTYM. Lat. *contingens*, participe présent de *contingere*, qui signifie toucher, atteindre, rencontrer, échoir; de *cum*, avec, et *tangere*, toucher (voy. TANGIBLE).

CONTINU, UE (kon-ti-nu, nue), *adj.* || 1° Dont les parties se tiennent sans solution. Étendue, quantité continue. || Terme de mathématiques. Proportion continue, celle où le conséquent du premier rapport est l'antécédent du second, par exemple 5 : 15 :: 15 : 45. || Fractions continues, fractions dont le dénominateur est composé d'un nombre entier et d'une autre fraction qui a également pour dénominateur un nombre entier plus une fraction, et ainsi de suite. || Fonction continue, fonction susceptible de varier aussi peu qu'on voudra pour des variations suffisamment petites des variables, soit dans toute l'étendue de la fonction, soit entre certaines limites assignées aux variables. || Terme de minéralogie. Cristal continu, cristal dont le signe est composé de quatre exposants en proportion continue. || Terme d'architecture. Piédestal continu, le soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche. || Terme de botanique. Tige continue, celle qui forme un axe principal, qui va jusqu'à la cime. Feuilles continues, feuilles dont le disque est sans interruption. || Terme de musique. Basse continue, la partie d'accompagnement qui est la plus basse, et qui se fait entendre pendant tout le morceau. || Terme de médecine. Fièvre continue, fièvre qui ne présente dans son cours ni intermission ni rémission caractérisée. || 2° Qui n'est pas interrompu dans sa durée ou sa suite. Série continue. Jet continu. Moteur à feu continu. Dix jours continus de pluie. Élégance continue du style, style toujours élégant. La masse anglaise nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée, VOLT. *Louis XV*, 15. Ce sentiment continu tient à l'impression vive et profonde que vos chagrins vous ont laissée, D'ALEMB. *Portr. de Mlle de l'Espinasse.* || Terme de droit. Servitudes continues, celles qui, à la différence des servitudes discontinues, n'ont pas besoin, pour s'exercer, du fait actuel de l'homme : tels sont les égouts, les vues. || 3° *S. m.* Terme de philosophie. Ce qui n'offre aucune interruption. Le continu est divisible à l'infini. Une partie de l'étendue est un continu formé par la contiguïté d'autres parties étendues, CONDILL. *Trait. sens ext. Œuvres*, t. III, p. 30, dans POUGENS. || Terme d'ancienne pratique. Prolongation d'un compromis dont le temps est expiré. || 4° À la continue, *loc. adv.* À la longue, à force de faire toujours la même chose. Ce qui nous paraissait terrible et singulier, S'apprivoise avec notre vue, Quand ce vient à la continue, LA FONT. *Fabl.* IV, 10. Rien ne charme à la continue, LA MOTTE, *Fabl.* II, 6.

— HIST. XIII[e] s. Or avint que une contenue [fièvre continue] me prist, parquoy j'alai au lit et toute ma mesnie aussi, JOINV. 254. || XIV[e] s. C'est ethiques et politicques qui sont continues ensemble, et sont une doctrine appellée civile, ORESME, *Eth.* III. L'en doit savoir que, en toute chose continue et divisible, l'en peut prendre ce qui est plus et ce qui est moyen et ce qui est egual, ID. *ib.* 44. En celle [proportionnalité] qui est appelée continue, l'en use d'un terme pour deux, ID. *ib.* 146. || XVI[e] s. Nos despenses continues ne produisent en fin que des avortons et des phantosmes, LANOUE, 481. N'estant pas bien retabli d'une fievre continue de huit jours, D'AUB. *Vie*, XLVI. Telles aigreurs avec la continue des peines que supportoient tant les chefs que soldats, ID. *Hist.* I, 302. Un tel preparatif est beau pour une course et carriere, mais je crains le retour et la continue de la guerre, AMYOT, *Phoc.* 32. Cest ordre prosecutif et continu, M. DU BELL. *Prol.* Fievres continues, c'est à dire qui durent sans cesser.... je ne m'arreste point à expliquer les differences que l'on apporte entre les fievres continues et continentes, PARÉ, XII, 9. On dict que la lumiere du soleil n'est pas d'une piece continue, mais qu'il nous eslance si dru sans cesse nouveaux rayons les uns sur les aultres, que nous n'en pouvons appercevoir l'entredeux, MONT. I, 37.

— ÉTYM. Provenç. *continu;* espagn. et ital. *continuo;* du latin *continuus*, de même radical que *continere* (voy. CONTENIR).

CONTINUATEUR, TRICE (kon-ti-nu-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui continue. Le continuateur du Don Quichote. Ce roi fut le continuateur d'une politique rigoureuse. La continuation de l'histoire de l'Académie, éloge rare dans un continuateur, soutient le parallèle avec avantage, D'ALEMBERT, *Éloges, d'Olivet.*

— ÉTYM. *Continuer.*

CONTINUATION (kon-ti-nu-a-sion; en poésie, de six syllabes), *s. f.* || 1° Action de continuer. Entreprendre la continuation d'une histoire. On donne la continuation de l'ouvrage d'un autre et la suite du sien, D'ALEMBERT, *Synonymes.* || Action de prolonger. La continuation d'un bail à un fermier. || Prolongement. La continuation d'une muraille. || 2° État de ce qui est continué. La continuation de la guerre. || Terme de physique. Continuation du mouvement, conservation, en grandeur et en direction, du mouvement qui a été primitivement communiqué à un mobile.

— SYN. 1. CONTINUATION, CONTINUITÉ. La continuation, c'est l'action de continuer; la continuité, c'est l'état de ce qui est continu : la continuation d'un travail; la continuité d'un espace. Quand continuation se rapporte à la durée, il signifie que l'on continue ce qui est commencé; et continuité, que ce qui se fait ne souffre point d'interruption : la continuation d'un travail, la continuité du travail. || 2. CONTINUATION, SUITE. Ces mots désignent la liaison d'une chose avec ce qui la précède. Mais suite est plus général, n'impliquant pas que ce à quoi on donne une suite soit ou non achevé. Au lieu que continuation exprime positivement que la chose était restée à un certain point qui ne la terminait pas.

— HIST. XIII[e] s. Et qui apeleroit de defaute de droit par ces trois continuacions, il n'aroit pas bon apel, BEAUM. LXIV, 2. Assés est ajornés qui se part de cort pour continuation de jor, ID. XXX, 33. || XIV[e] s. Pour la continuation et conservement de humaine espece, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. L'envie qui pour ceste continuacion fust sourse contre moy, BERCHEURE, f° 58, *recto.* La continuacion des magistraz, ID. f° 72. || XV[e] s. À cest exemple fut faict le noble jouvencel Bouciquaut, lequel tant avoit jà faict de bien par longue continuation dès son enfance, *Bouciq.* I, 18. Goute d'yaue fait la pierre caver; Si fait aussi continuacion De parsuir, retenir, demander, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 244, dans LACURNE. Continuation de vie de femme abrege la vie d'un jeune homme, *Les quinze joyes du mariage,*

p. 181, dans LACURNE. || XVIe s. La continuation de la bonne santé de Madame, MARG. *Lett.* 21. Nous luy condonnons la libre continuation du service divin en la chapelle de sa maison, MONT. IV, 93. Suetone dict que Germanicus avoit grossi ses jambes par continuation [continuité] de ce mesme exercice [du cheval], ID. IV, 190. Une joye moderée, qui a continuation, et est semblable à quelque doux coulant fleuve, LANOUE, 519. Ils se trouverent es mains des moyens suffisans pour la continuation d'une longue guerre, ID. 644. Lors estoient bien aguerriz pour la continuation de combattre ordinairement à l'encontre des ennemis, AMYOT, *P. Æm.* 9.

— ÉTYM. Provenç. *continuatio;* espagn. *continuacion;* ital. *continuazione;* du latin *continuationem* (voy. CONTINUER). L'ancien français disait aussi *continuance.*

CONTINUE (kon-ti-nue), *s. f.* || 1° Appareil de filature divisant la nappe de laine en des fils bien tordus. || 2° À la continue, *loc. adv.* Voy. CONTINU.

CONTINUÉ, ÉE (kon-ti-nu-é, ée), *part. passé.* L'expédition continuée malgré les obstacles. Un magistrat continué dans ses fonctions. Un ouvrage resté longtemps inachevé et enfin continué.

CONTINUEL, ELLE (kon-ti-nu-èl, è-l'), *adj.* Qui dure sans interruption. Il y a même un dégoût, attaché à ce qui se trouve de gênant, de continuel, d'assujettissant dans nos ministères, MASS. *Disc. synod. Nécessité des retraites.* Il portait au fond de son cœur une vive et continuelle appréhension de déplaire à Dieu, BOSS. *Anne de Gonz.* Après qu'il eut reconnu que le nouveau secrétaire d'État savait avec une ferme et continuelle action suivre les desseins et exécuter les ordres d'un maître si entendu dans l'art de la guerre, ID. *le Tellier.* Leur seule consolation, dans une entreprise si téméraire, était le continuel bonheur du roi, ROLLIN, *Hist. anc.* t. VI, p. 541, dans POUGENS.

— SYN. CONTINUEL, CONTINU. Ils désignent l'un et l'autre une tenue suivie. Mais ce qui est continu n'est pas divisé; tandis que ce qui est continuel peut l'être. Des plaintes continues sont des plaintes que rien n'interrompt; un bruit continu est un bruit qui ne présente aucune interruption; des plaintes continuelles, un bruit continuel sont des plaintes, un bruit qui se répètent à chaque instant. Le cliquet d'un moulin en mouvement fait un bruit continuel; mais ce bruit n'est pas continu, car il est composé de retours périodiques séparés par des intervalles de silence.

— HIST. XIIe s. À l'evesque de Lundres unes letres itaus Enveia saint Thomas tutes continuaus, *Th. le mart.* 85. || XIIIe s. Se me sires a pris de moi un ronci [cheval] de service et il ait tenu le ronci quarante jors continuels sans renvoier le moi, BEAUM. XXVIII, 5. || XVIe s. Il n'y a nul bon moyen d'aucunement user de ses bien-faits, qui nous sont continuellement eslargis de lui, si nous ne sommes aussi continuels à le louer et remercier, CALV. *Instit.* 706. Un petit plaideur continuel qui tourmente tous ses voisins, LANOUE, 239. Par la transmutation alleguée, un metal parfait en doit resulter qui ait un estre continuel [durable], ID. 473. La plus grieve et certaine punition de la meschanceté est le remords continuel de celui qui l'a perpetrée, ID. 515. Un tousseur continuel irrite mon poulmon, MONT. I, 91. Nostre corps estant subject à tant de continuelles mutations, MONT. II, 322.

— ÉTYM. Adjectif dérivé de *continu.*

CONTINUELLEMENT (kon-ti-nu-è-le-man), *adv.* Sans interruption. L'âme considère que, si elle est juste, c'est Dieu qui la fait juste continuellement, BOSS. *la Vallière.* On n'a point continuellement des juges devant les yeux, et l'on craint la magistrature et non pas les magistrats, MONTESQ. *Espr.* XI, 6. Nous le voyons continuellement occupé du soin d'acquérir ce qu'il juge utile et d'écarter ce qu'il présume devoir nuire à sa félicité, HOLBACH, dans *Œuvres de* DU MARSAIS, *Essai, préj.* ch. 12.

— HIST. XIIIe s. Et s'il n'i pot estre par aucune resnable [raisonnable] cause continuelment, jors li doit estre donnés, BEAUM. 43. || XIVe s. Avecques icelles brebis aux champs sa quenoille [elle] filoit continuelment, *Ménagier*, I, 6. Tenir l'esprevier jour et nuit le plus continuelment que l'en pourra, ID. III, 2. || XVIe s. Le pauvre peuple champestre, encore qu'il travaille continuellement.... LANOUE, 346. Le mien [gosier] m'a tant cousté d'argent Que c'est une chose infinie; Aussi m'a-t-il toute ma vie Servi continuellement, J. LE HOUX, XII. La tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, instable et continuellement flottante en l'orage des passions diverses, MONT. I, 326. Torquato Tasso dict avoir remarqué cela, que nous avons les jambes plus grailes que les gentilshommes italiens, et en attribue la cause à ce que nous sommes continuellement à cheval, ID. IV, 190.

— ÉTYM. *Continuelle,* et le suffixe *ment.*

CONTINUER (kon-ti-nu-é), *v. a.* || 1° Ne pas interrompre. Continuer ses études, sa lecture. Continuer son voyage. Son oraison fut perpétuelle pour être égale au besoin.... si le travail semblait l'interrompre, ce n'était que pour la continuer d'une autre sorte, BOSS. *Anne de Gonz.* Pompée lui reprocha qu'il laissait toujours des ressources à l'ennemi vaincu, pour se perpétuer dans le commandement, et pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XII, p. 158. || 2° Prolonger, étendre. Continuer un mur. Continuer un bail à un fermier. Continuez-lui vos bienfaits. Vous lui continuez ce service fidèle, CORN. *Pompée,* III, 1. Et je n'empêche point qu'on ne vous continue Votre toute-puissance au point qu'elle est venue, ID. *Othon,* II, 5. Le temps du consulat étant expiré, on lui continua le même emploi avec le titre de proconsul, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 262. On continua la possession des fiefs pour de l'argent, comme on continuait la possession des comtés, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 1. || Continuer un ouvrage, y donner une suite. L'histoire de Thucydide fut continuée avec succès par Xénophon, que vous avez connu, BARTHÉL. *Anacharsis,* ch. 65. || Continuer quelqu'un, être son continuateur; suivre les mêmes voies, les mêmes idées que lui. En plusieurs choses, Mazarin continua Richelieu. || 3° Maintenir quelqu'un dans une place. On le continua dans son emploi. Louis XIV voulut que le doge qui viendrait lui demander pardon fût continué dans sa principauté, malgré la loi perpétuelle de Gênes qui ôte cette dignité à tout doge absent un moment de la ville, VOLT. *Louis XIV,* 14. || 4° *V. n.* Ne pas s'arrêter, ne pas s'interrompre. Continuez, je vous prie. Qu'après son châtiment ma faute continue, CORN. *Hor.* IV, 7. Continuez, madame, et comptez sur moi, on est trop honoré de pouvoir contribuer au bien que vous faites, MARMONT. *Contes mor. Femme comme il y en a peu.* || Continuer à, avec un infinitif. Je ne croirai pas qu'elle m'aime tant qu'elle dit, ni que j'aie beaucoup de part en ses prières, si je continue à avoir si peu de santé et si peu de fortune, VOIT. *Lett.* 25. Puisque vos maximes sont si utiles et qu'il est si important de les publier, vous devez continuer à m'en instruire, PASC. *Prov.* 8. Pensez-vous que Calchas continue à se taire? RAC. *Iphig.* I, 3. Qu'importe que César continue à vous croire? ID. *Brit.* I, 2. Et la manière dont vous parlez de lui commencerait à me déplaire, si vous continuiez à me cacher les raisons qui vous y obligent, BARON, *l'Homme à bonnes fortunes,* II, 10. Il le pria de continuer à lui apprendre ce qu'il en savait, BOUHOURS, *Nouv. rem.* || Continuer de, avec un infinitif. Quoique j'aie à me plaindre de madame, je continue de la voir, elle continue de m'écrire, RAC. dans GIRAULT-DUVIVIER. Sésostris continuait de me regarder d'un œil de complaisance, FÉN. *Tél.* III. Laissez parler, et continuez d'agir, LA BRUY. dans GIRAULT-DUVIVIER. En continuant de me parler ainsi, BOUHOURS, *Nouv. rem.* J'appellerai ces sortes d'idées intellectuelles simplement idées, pour les distinguer des autres que je continuerai de nommer sensations, CONDILLAC, *Trait. sens.* part. II, ch. 8. || S'étendre ou se prolonger. Cette côte continue depuis tel endroit jusqu'à tel autre. || 5° Se continuer, *v. réfl.* Être continué. Cet ouvrage se continue. || Se prolonger, s'étendre. La côte se continue sans escarpement.

— REM. CONTINUER À, CONTINUER DE. D'après l'Académie, on doit se servir de *continuer à* quand il s'agit d'une action commencée et que l'on continue, et de *continuer de* quand il s'agit d'une action qu'on a l'habitude de faire. Cet homme, tenant son verre, continue à boire; c'est-à-dire il achève ce qu'il avait commencé; mais cet homme est un ivrogne, et, malgré ses promesses, il continue de boire, c'est-à-dire il persiste dans ses habitudes d'ivrognerie. Mais cette distinction, qui n'est pas fondée sur le sens des prépositions *à* ou *de,* ne l'est pas non plus sur les exemples des auteurs qui usent, ou indifféremment ou suivant l'oreille, des deux prépositions. Laveaux voulait que *à* indiquât une intention dirigée vers un but, et qu'on se servît de la préposition *de* quand rien n'indiquait un but, une intention; cette distinction, fondée sur la conception abstraite des rapports exprimés ordinairement par *à* et *de,* n'est pas appuyée par l'usage.

— HIST. XIIIe s. Li segneur, s'il lor plest, de lor actorité, poent continuer les ples qui sunt par devant eus, par trois quinsaines, BEAUM. LXIV, 2. || XIVe s. Et ainsi porrai-je en bien continuer, Et si porrai ausi l'ame de moi sauver, *Guescl.* 15176. || XVe s. Si je vouloie parler des moyens estatz, ce propos continueroit trop, COMM. V, 18. Et ne se voyoit point estre refusé une fois d'ung homme qu'il [Louis XI] pratiquoit à gaigner, mais il continuoit en luy promettant et donnant par effect argent, ID. I, 10. Que voulez-vous que je vous die? J'ay ceci tant continué, J'en ai assommé et tué, Tant qu'il s'en est bien apperceu, *Patelin,* 1105. || XVIe s. Le bataillon, qui estoit large de front, ne peut pas bien toujours entretenir celle haye continuée de boucliers joignans l'un à l'autre, AMYOT, *P. Æm.* 33. Ils briguoient eulx mesmes pour le faire encore continuer en cest office, ID. *Arist.* 10. Et continuant tousjours à ce faire, MONT. I, 105. Il les tansa, jusques à menacer de les jecter en la riviere s'ils continuoient, ID. I, 400. .... Qu'il estoit desormais trop creancé dans les armes, et trop authorisé dans le païs-bas pour y estre continué davantage, D'AUB. *Hist.* III, 201. Mais mon serment s'envola dans la nue : Serment d'amour jamais ne continue, RONS. 819. N'ayant aultre plus grande affection, si non de me maintenir et continuer en vostre bonne grace, CONDÉ, *Mémoires,* p. 692.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *continuar;* ital. *continuare;* du latin *continuare,* de *continuus,* continu.

CONTINUITÉ (kon-ti-nu-i-té), *s. f.* || 1° État de ce qui est d'une seule tenue. La continuité des parties. Le principe, que tout se fait dans la nature par degrés insensibles, est celui que Leibnitz et ses sectateurs ont appelé loi de continuité, D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli.* Cette continuité d'actions et de réactions qu'on voit dans toute la nature, BARTHEL. *Anach.* ch. 79. On chercherait en vain dans les vers de Lucrèce cette finesse de goût, cette continuité d'élégance, surtout cette aimable sensibilité que l'auteur des Géorgiques a répandue dans toutes ses compositions, DELILLE, *Trois règnes, Disc. prél.* || Solution de continuité, interruption qui se présente dans l'étendue d'un corps. Le banc des roches présentait en cet endroit une solution de continuité. || Fig. Ce qui a fait cette solution de continuité entre Lafare et Mme de la Sablière, SÉV. 440. Il n'y a que de grandes maladies qui fassent solution de continuité dans la mémoire, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Terme de médecine. Solution de continuité, séparation, soit congénitale, soit accidentelle, de parties qui sont continues dans l'état normal. Amputation dans la continuité, celle dans laquelle on est obligé de scier l'os après la section des chairs. || Terme de mathématiques. Propriété des fonctions dites continues. || 2° Durée continue. La continuité de ce bruit m'importune. Il ne faut pas se persuader qu'il mette une rigoureuse continuité de l'oraison, BOSS. *Or.* 6. La politesse, l'affabilité, l'esprit de communication remplacèrent cette humeur farouche et cette rudesse de caractère qu'avait laissées la continuité des guerres, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 7. || Répétition incessante, enchaînement. Pour interrompre la continuité de nos bâillements, SÉV. 435. On aspire à faire évanouir tous vos travaux dans les longueurs et la continuité des interruptions qu'on y apporte, MIRABEAU, *Collection,* t. IV, p. 338. || Terme de littérature. Continuité d'action, règle qui veut que, dans une pièce de théâtre, l'action principale ne soit interrompue par aucun épisode non nécessaire. Dans le *Médecin malgré lui,* la scène 2 du IIIe acte, où deux paysans viennent demander un remède pour leur mère à Sganarelle, qui leur donne un morceau de fromage, est tout à fait épisodique; c'est une faute contre la continuité d'action, quoique à un autre égard on puisse y voir un complément de la peinture du caractère principal; telle qu'elle est, on la retrancherait à la scène, que le spectateur ne s'apercevrait pas qu'il manque rien à l'ouvrage.

— REM. Pour répondre à *continu* et à *continuel,* il faudrait, à côté de *continuité,* le substantif *continualité.* Mais comme *continualité* manque, *continuité* le remplace; et ce substantif confond la distinction qui existe entre *continu* et *continuel.*

— ÉTYM. Provenç. *continuitat;* espagn. *continuidad;* ital. *continuità;* du latin *continuitatem,* de *continuus,* continu.

CONTINÛMENT (kon-ti-nu-man), *adv.* D'une manière continue, sans relâche. Il y faut travailler continûment. C'est ce qui a toujours fini cette dispute à l'avantage de la grand'chambre toutes les fois qu'elle s'est élevée, ce qui prouve continûment que ce n'est pas le tout d'avoir raison pour gagner son procès, ST-SIM. 483, 274. Toutes les couches

[dans un arbre] s'enveloppent successivement et continûment, BUFFON, *Expér. sur les vég.* 1er *mém.*

— HIST. XIIe s. Cil ki vraiement soi humiliet, esguarde continueiement de queiz sordeilhes de pechiez il soit avironeiz, *Job*, 451.

— ÉTYM. *Continue*, et le suffixe *ment;* provenç. *continuament ;* espagn. et ital. *continuamente.* L'exemple de l'historique répond non pas à *continuement*, mais à *continuéement.*

CONTONDANT, ANTE (kon-ton-dan, dan-t'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui blesse, comme tout corps mousse, sans percer ni couper. Lésion faite par un instrument contondant.

† **CONTONDRE** (kon-ton-dr'), je contonds, il contond, nous contondons; je contondais; je contondis; je contondrai; contonds; que je contonde; que je contondisse; je contondrais; contondant; contus, *v. a.* Terme de chirurgie. Produire des contusions.

— HIST. XVIe s. S'opposant contre la cheute ou choses contondantes, comme un coussin, PARÉ, I, 9. Choses qui contondent, meurtrissent et escachent, ID. VIII, 38.

— ÉTYM. Lat. *contundere*, de *cum*, avec, et *tundere*, battre.

CONTORNIATE (kon-tor-ni-a-t'), *adj. f.* Se dit en parlant des médailles de cuivre, terminées, à la circonférence, par un cercle d'une ou de deux lignes de largeur.

— ÉTYM. Lat. *cum*, avec, et *tornus*, tour, instrument (voy. TOUR).

† **CONTORSILE** (kon-tor-si-l'), *adj.* Terme de botanique. Feuille contorsile, celle dont le pétiole est susceptible de torsion.

— ÉTYM. Voy. CONTORSION.

CONTORSION (kon-tor-sion; en poésie, de quatre syllabes) *s. f.* || **1°** Action de tordre. La contorsion de son épée, SÉV. 493. || **2°** Contraction irrégulière des muscles, torsion des membres. || Terme de peinture. Attitude forcée, expression outrée dans une figure. || Fig. C'est là la première contorsion qu'il faut donner à son esprit, BOSS. *Nouv. myst.* 10. Il fallait que Fabroni ou Campanelle fût confondu; du moins il aurait fallu donner d'étranges contorsions à leurs horoscopes pour les concilier, FÉN. XIX, 414. || **2°** Par extension, geste ou mouvement déréglé, ridicule, exagéré. Il [le roi d'Égypte] essaye [de tendre l'arc], il fait des contorsions qui excitent le rire, VOLT. *Babyl.* 1. Tous les efforts que je ferais pour paraître aimable, ne seraient que des contorsions qui me rendraient plus maussade, P. L. COUR. *Lett.* II, 91. Et je ne hais rien tant que les contorsions De tous ces grands faiseurs de protestations, MOL. *Mis.* I, 1. Vous croyez apprendre à vivre à vos enfants, en leur enseignant certaines contorsions du corps et certaines formules de paroles qui ne signifient rien, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XVIe s. Quand quelques rouelles de l'espine sont hors de leur place, lors il se fait contorsion de la mouelle, PARÉ, III, 12. Le patient a grande douleur et contorsion au ventre, ID. VIII, 34.

— ÉTYM. Lat. *contorsio*, de *cum*, et *torsio*, torsion.

† **CONTORTÉ, ÉE** (kon-tor-té, tée), *adj.* Terme de botanique. Qui est fortement tordu.

— ÉTYM. Voy. CONTORSION.

CONTOUR (kon-tour), *s. m.* || **1°** Ce qui marque le tour de quelque chose. Le contour d'une colonne. Le contour de Paris. Ces matelas, ces amas de plumes, ces rideaux à double contour, VOLT. *Mœurs*, 3. Quatre rideaux pompeux par un double contour En défendent l'entrée à la clarté du jour, BOIL. *Lutr.* I. Le ciel reçut, en son vaste contour, Les feux brillants de la nuit et du jour, J. B. ROUSS. *Allég.* liv. III. C'est là que la nature, dans une étendue de trente lieues de contour, étale toute sa richesse avec toute sa simplicité, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 32. Ces contours d'un beau sein, ces bras voluptueux, DELILLE, *Homme des champs*, IV. Là, deux ruisseaux, cachés sous des ponts de verdure, Tracent en serpentant les contours du vallon, LAMART. *Médit.* I, 6. || Fig. Action de circonvenir, de solliciter. Lauzun ne pardonnait pas au maréchal de Lorge d'avoir résisté à tous ses contours et de ne l'avoir mis à portée de rien, ST-SIM. 37, 169. || Terme de peinture et de sculpture. Je dessine à merveille Les contours de cet Apollon, BÉRANG. *Éduc.* Une jeune fille, apercevant l'ombre de son amant sur un mur, dessina les contours de cette ombre, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 3. || Les contours d'une draperie, les tours qu'elle fait aux endroits où elle est relevée. || Garniture que l'on met au drapeau ou à l'épaulette. || **2°** Les contours, les environs. Le roi, ayant envoyé le marquis de Brezé son ambassadeur vers le roi de Suède, s'en revint aux contours de Paris achever l'année 1631, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. IV, p. 156, dans LACURNE. || Vieilli en ce sens.

— HIST. XVe s. Et plusieurs autres villages qui sont là en ce contour, FROISS. I, I, 128. || XVIe s. Le contour [changement] en est si brusque qu'il nous eschappe, MONT. I, 272. Et doibt en oultre leur course [de nos désirs] se manier, non en ligne droicte qui face bout ailleurs, mais en rond duquel les deux poinctes se tiennent et terminent en nous par un brief contour, ID. IV, 157.

— ÉTYM. Voy. CONTOURNER.

† **CONTOURNABLE** (kon-tour-na-bl'), *adj.* Qui peut être contourné.

— HIST. XVIe s. Nous avons une ame contournable en soy mesme; elle se peut faire compaignie, MONT. I, 278. La raison est un util soupple, contournable et accommodable à toute figure, ID. II, 284.

— ÉTYM. *Contourner.*

CONTOURNÉ, ÉE (kon-tour-né, née), *part. passé.* || **1°** Qui a un certain contour. Une figure bien contournée. || **2°** Autour duquel il y a passage, chemin. Coteau contourné par la route. || **3°** Tourné de travers, déformé. || Fig. St-Cyrille s'emporte; il est obscur, bizarre et contourné, CHATEAUB. *Génie*, I, 1. || En termes de blason, contourné se dit des animaux qui ont la tête tournée vers la gauche de l'écu. || En termes de médailles, un médaillon contourné est celui qui est frappé en creux, avec un cercle relevé autour des bords, et dont les figures ont aussi moins de relief que celles des autres. || Terme de botanique. Partie contournée, partie qui se replie sur elle-même, et aussi partie qui a été gênée dans sa croissance. || Coquille contournée, coquille en spirale. || Terme de minéralogie. Cristal contourné, cristal dont les faces ont éprouvé des inflexions.

† **CONTOURNEMENT** (kon-tour-ne-man), *s. m.* Action de contourner; manière dont une chose est contournée. On observait distinctement les contournements que le changement de direction avait occasionnés dans les pédicules, BONNET, *De l'usage des feuilles*, 2e *mémoire.* Le contournement qui s'est fait dans plusieurs de ces feuilles les a toutes disposées dans le même plan, ID. *ib.* 3e *mémoire.*

— HIST. XVIe s. Ils ramperont le long du rocher, tenans et faisans plusieurs gestes et plusieurs contournemens, PALISSY, 64. Avec une petite maniere d'irrision et contournement de nez, je les adverty qu'ils n'attendent aucune response de moy, DUBELL. II, 6, *recto.* Que le cheval ait trois parties correspondantes à trois de serpent, assavoir, la memoire, la veue et le contournement, O. DE SERRES, 303.

— ÉTYM. *Contourner.*

CONTOURNER (kon-tour-né), *v. a.* || **1°** Terme de peinture et de sculpture. Marquer avec des traits et des lignes les contours d'une figure pour premier fondement du dessin. || Donner à une figure le contour qu'elle doit avoir. Savoir bien contourner une figure. Contourner des volutes. || Terme de métier. Arrondir. || **2°** Passer autour de quelque chose; faire le tour de. Ce fleuve contourne la ville. La colonne d'attaque contourna le coteau où l'ennemi était posté. || **3°** Tourner de travers. Cette position finit à la longue par contourner les jambes. La chaleur a contourné ce morceau de bois. C'est de dessus en dessous que notre petite rouleuse [une chenille] contourne les feuilles du frêne, et qu'elle dispose peu à peu celle sur laquelle elle s'est établie à revêtir la forme de cornet, BONNET, *Observ.* 20e, *Insectes.* || Fig. Il le faut dresser pour lui comme un cheval de manége, il le faut contourner à sa mode comme un arbre de son jardin, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Terme d'art du dessin. Donner à une figure, à un ouvrage une position forcée et maladroite. || **4°** Se contourner, *v. réfl.* Être tourné de travers. Sa taille se contourne.

— HIST. XVe s. Si fut la ville de Berghes mise et contournée en feu et en flammes, FROISS. II, II, 213. L'argent ne devoit estre contourné ailleurs [détourné], ID. II, II, 128. Et mena tellement le pape par ses dons et par ses fallaces, qu'ils contournerent du tout la roine d'Angleterre et condamnerent en son tort, ID. I, I, 11. || XVIe s. Le fier taureau au combat ordonné Deçà de là va contournant sa teste, DUBELL. V, 8, *recto.* Il semble qu'il soit en nostre pouvoir de les [nos maux] mespriser ou contourner à bien, MONT. I, 294. Sa bestise la rend subjecte à estre maniée et contournée par les aureilles, ID. I, 381. La fortune contourna, oultre toute raison, cet accident, si qu'il s'en veit delivré sans aulcun inconvenient, ID. II, 31. Contournant la teste comme un singe qui avale des pilules, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Con*, et *tourner.*

† **CONTOURNIATE** (kon-tour-ni-a-t'), *s. m.* Voy. CONTORNIATE.

† **CONTRACTABLE** (kon-tra-kta-bl'), *adj.* Qui peut être contracté, que l'on doit contracter.

— ÉTYM. *Contracter* 1.

CONTRACTANT, ANTE (kon-tra-ktan, ktan-t'), *adj.* || **1°** Qui contracte. Les parties contractantes. || **2°** Substantivement. Les contractants. Entre contractants de bonne foi, les engagements se remplissent selon les termes dans lesquels ils ont été formés, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 255.

— HIST. XVIe s. Quand tous les contractans seroient egaulx, AMYOT, *Agés.* 47.

— ÉTYM. *Contracter* 1. On disait aussi, dans l'ancien droit, *contrahant.*

† **CONTRACTATION** (kon-tra-kta-sion), *s. f.* || **1°** Terme de droit. L'action de contracter. Antérieurement à la contractation du mariage. || **2°** Anciennement, tribunal espagnol pour le commerce des Indes. Le projet était de supprimer la contractation de Séville, et d'abolir l'indult qu'on imposait depuis longtemps sur les vaisseaux qui revenaient des Indes, ST-SIM. 452, 97.

— HIST. XVIe s. Contractation, COTGRAVE.

— ÉTYM. Voy. CONTRACTER.

CONTRACTE (kon-tra-kt'), *adj.* Terme de grammaire. Qui est soumis à la contraction. Nom, verbe contracte. *Au, du, des, aux* sont des articles contractes (pour *à le, de le, de les, à les*).

— REM. *Contracte*, comme *compacte*, est écrit au masculin avec un *e*, tandis que *exact* suit une autre formation, bien que la finale de tous ces mots réponde à la finale latine *actus.*

— ÉTYM. Lat. *contractus*, resserré, participe passé de *contrahere*, de *cum*, et *trahere*, tirer (voy. TRAIRE).

1. **CONTRACTÉ, ÉE** (kon-tra-kté, ktée), *part. passé* de contracter 1. || **1°** Établi par contrat. Un engagement contracté imprudemment. || **2°** Qui est simplement du fait de l'homme et assimilé à un engagement. Dettes contractées. || **3°** Par extension, joint à soi, qu'on a fait partie de soi. Amitié contractée dès la jeunesse. Vices contractés. || **4°** Qui a été reçu par le corps, en parlant de maladies. Fièvres contractées dans une contrée marécageuse. L'air de ce séjour [le Cap] est si pur qu'on le regarde comme un remède souverain pour la plupart des maladies apportées d'Europe et qu'il n'est pas sans utilité pour les maladies contractées aux Indes, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 18.

2. **CONTRACTÉ, ÉE** (kon-tra-kté, ktée), *part. passé* de contracter 2. || **1°** Resserré. Un corps contracté par le froid. Alors on voyait la figure de ces guerriers [les Russes] contractée par une douleur sauvage, et le feu de leurs regards sombres et menaçants répondre à ces feux [l'incendie de Moscou] qu'ils croyaient notre ouvrage, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 9. || **2°** Terme de grammaire. Voyelle contractée, par exemple *û* pour *ue*, dans *continûment;* article contracté, *au* pour *à le*, *du* pour *de le.* || **3°** Terme de botanique. Connectif contracté, connectif court et tenant les loges de l'anthère rapprochées. Nectaire contracté, nectaire qui, placé sur le réceptacle, ne déborde pas la base de l'ovaire. || **4°** Terme de minéralogie. Dodécaèdre contracté, dodécaèdre dans lequel les bases pentagones extrêmes éprouvent une sorte de contraction, par suite de l'inclinaison des faces latérales.

1. **CONTRACTER** (kon-tra-kté), *v. a.* || **1°** Terme de droit. S'engager par contrat ou par convention. L'alliance que Dieu avait contractée avec cette race, BOSS. *Hist.* II, 3. Les sociétés qu'on y contracte ont le caractère de l'éternité, BOSS. *Lett. abb.* 120. Tu me dis qu'il a épousé ta maîtresse; je crois qu'il aurait plus fait pour sa passion, et que avec elle il aurait épousé, toi, son chien et son chat; un mariage ne lui coûte rien à contracter, MOL. *D. Juan*, I, 1. || Absolument. Un mineur ne peut pas contracter. || **2°** Se dit en certains cas lorsqu'il y a simplement fait de l'homme. Contracter des dettes, s'endetter. Les parents contractent l'obligation de nourrir leurs enfants. || Contracter des obligations envers quelqu'un, recevoir de lui des services qui engagent. || **3°** Par extension, joindre à soi, attacher à soi. Contracter un vice. Contracter une bonne habitude. Contracter amitié, familiarité. Il est impossible que tu n'y contractes pas bien des souillures, MONTESQ. *Lett. pers.* 15. Lorsqu'une fois nous avons contracté ces habitudes, nous agissons sans pouvoir observer les jugements qui les accompagnent, CONDILLAC, *Trait. sensat.* part. I, *Œuvres*, t. III, p. 360, dans POUGENS. Partout où ils [les démagogues] ont du crédit, le gouvernement parvient avec

rapidité au plus haut point de la corruption, et le peuple contracte les vices et la férocité des tyrans, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 62. || Par analogie. Ce vin a contracté un goût fort désagréable. || 4° Contracter une maladie, en être atteint. || Par analogie. Pour comble de ces excès, on ne contracte ni péché, ni irrégularité, en tuant de cette sorte sans autorité et contre les lois, quoiqu'on soit religieux et même prêtre, PASC. *Prov.* 14. || 5° Se contracter, *v. réfl.* Être fait par obligation. Cet engagement se contracte au pied des autels. || Par extension. Les dettes se payent moins aisément qu'elles ne se contractent. || Être acquis. C'est une bonne habitude qui se contracte par la persévérance. || Survenir, en parlant de maladies. Les affections du foie se contractent aisément sous la zone torride.

— HIST. XVIe s. Je suis rendue en France sans estre accordée, promise, ny contractée avec homme vivant, CARL. I, 26. .... Qu'elle se devoit bien garder de comprendre Gennes en aucune ligue en laquelle sa dite saincteté fut contrahente, M. DU BELL. 178. Aussi y entrerent les Genevois, mais comme contrahans, et non comme subjects de l'empereur, ID. 182. Bien aviser de vous garder d'estre enferré, en contractant inconsiderément avec un mauvais vendeur, O. DE SERRES, 9. Voyant que ce n'estoit point une maladie ordinaire, ny contractée des causes accoustumées et communes, AMYOT, *Comment il faut lire les poëtes*, 32. Suivant ce qu'ils avoient contracté ensemble, ID. *Pomp.* 76. Contracter mariage, ID *Solon*, 38. Contracter alliance, ID. *Sylla*, 8. Ne contracte pas legerement avec toute personne, ID. *Comment il faut nourrir les enfants*, 37. Sont reputez aubains ceux qui sont natifs hors des pays de nostre souverain seigneur et y viennent contracter domicile et y faire demeurance, *Nouv. Coustum. génér.* t. II, p. 871. Nous disons communément rompre la paille ou le festu avec quelqun, quand nous nous disposons de rompre l'amitié que nous avions contractée avec lui, PASQUIER, *Recherches*, p. 747, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contrat*, écrit autrefois *contract*.

2. **CONTRACTER** (kon-tra-kté), *v. a.* || 1° Resserrer, réduire le volume. C'est par pressentiment que l'araignée sortant de son œuf.... tisse sa toile.... en croise les fils, les contracte pour en éprouver la force.... BERN. DE S-P. *Harm.* liv. V, *Harmon. anim.* || 2° Terme de grammaire. Réunir deux voyelles ou deux syllabes en une seule. On contracte *à le* en *au*, *de le* en *du*. || 3° Se contracter, *v. réfl.* Devenir plus court par resserrement. Les muscles se contractent pour agir. L'étamine, touchée avec la pointe d'une aiguille, se contractait en dessous, BONNET, *Contemplation de la nature*, 10e part. ch. 33. || 4° En termes de grammaire, se confondre, se réunir. Ces deux syllabes se contractent en une seule.

— ÉTYM. Voy. CONTRACTE. *Contracter*, s'engager par contrat, et *contracter*, resserrer, sont, étymologiquement, par rapport au latin, un seul et même verbe, venant tous deux du participe latin *contractus*, devenu substantif dans *contractus*, contrat, et ayant au propre le sens de resserré. Mais ils sont aussi verbes distincts étymologiquement, par rapport au français, venant l'un du substantif *contrat*, l'autre de l'adjectif *contracte*.

† **CONTRACTIF, IVE** (kon-tra-ktif, kti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui détermine une contraction, un resserrement. Force contractive.

— ÉTYM. Voy. CONTRACTION; provenç. *contractiu*.

CONTRACTILE (kon-tra-kti-l'), *adj.* Terme de physiologie. Qui est susceptible de contraction, c'est-à-dire de raccourcissement, et par conséquent capable de communiquer un mouvement. La fibre musculaire est contractile.

— REM. Bonnet a employé *contractile* dans le sens actif : qui a la force de contracter, de raccourcir. La force contractile dont ils sont doués est telle.... *Contempl. de la nat.* 10e part. ch. 26. Il vaut mieux dire force contractive. La finale *ile*, répondant à la finale latine *ilis*, est d'ordinaire passive : *docile*, *ductile*, etc.

— ÉTYM. Voy. CONTRACTER 2.

CONTRACTILITÉ (kon-tra-kti-li-té), *s. f.* Terme de physiologie. Propriété vitale élémentaire, caractérisée par ce fait que la substance organisée qui en jouit se raccourcit dans un sens, et augmente de diamètre dans l'autre. || Contractilité animale, nom que Bichat donnait à la contractilité des muscles soumis à la volonté. Contractilité organique sensible, nom qu'il donnait à la contractilité des muscles non soumis à la volonté. Contractilité organique insensible, nom qu'il donnait à la cause qui détermine les mouvements dans les capillaires et divers conduits excréteurs.

— ÉTYM. *Contractile*.

CONTRACTION (kon-tra-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité. || Terme de physique. Contraction de la veine fluide, resserrement qu'éprouve la colonne liquide qui s'échappe d'un orifice percé en mince paroi, peu après sa sortie du vase. La contraction de la veine en réduit le diamètre aux deux tiers ou aux 5/8 environ de celui de l'orifice. || 2° Terme de physiologie. Raccourcissement produit par la contractilité. Force de contraction. Ce sont les contractions du cœur qui chassent le sang dans les artères. Le style [de la fleur], jusqu'alors emprisonné, s'élançait au dehors par la contraction de l'anthère, et se chargeait, en passant, de la poussière fécondante, BONNET, *Contempl. de la nature*, 10e part. ch. 33. Cet aspect la fit frémir; je vis ses traits s'altérer, ses regards s'en détourner avec une espèce d'horreur, et ses bras en contraction se roidir pour le repousser, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 11. || Contraction des traits, état de la face dans lequel les traits sont tirés, et qui exprime soit la colère, soit la répugnance, soit l'horreur. La contraction des traits de l'empereur et son irritation firent juger de sa souffrance; mais en lui la politique était une seconde nature qui bientôt imposait silence à la première, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 5, || 3° Terme de grammaire. Réduction de deux voyelles ou de deux syllabes en une seule. Lotharinge, nommée depuis par contraction Lorraine, VOLT. *Mœurs*, 24. L'empressement que l'on a à énoncer la pensée a donné lieu aux contractions et à l'ellipse dans toutes langues, DUMARSAIS, *Mél. gramm. phil. Œuvres*, t. V, p. 98.

— HIST. XIIIe s. Se li contractions est en parties, si li estuet oindre l'eskine deriere par tot le dos, ALEBRANT, f° 20. || XIVe s. Impositions, contractions ou exactions, *Ordonn. des rois de Fr.* t. I, p. 593. || XVIe s. Par la contraction du cœur et des arteres, la fuligine est chassée hors, PARÉ, *Introd.* 8. Ce sont certaines pointures d'aiguillons, et certaines contractions et dilatations qui reçoivent plus ou moins par raison, AMYOT, *De la vertu morale*, 23.

— ÉTYM. Provenç. *contraccio;* espagn. *contraccion;* ital. *contrazione;* du latin *contractionem*, de *contractus*, resserré (voy. CONTRACTE).

CONTRACTUEL, ELLE (kon-tra-ktu-èl, è-l'), *adj.* Terme de droit. Qui se fait par contrat, qui a son origine dans un contrat. Un lien contractuel. Cette obligation a une origine contractuelle. Succession, substitution, institution contractuelle, hérédité qui est réglée par un contrat de mariage. || Héritier contractuel.

— ÉTYM. *Contrat*.

† **CONTRACTUELLEMENT** (kon-tra-ktu-è-le-man), *adv.* Terme de pratique. Par contrat.

— ÉTYM. *Contractuelle*, et le suffixe *ment*.

CONTRACTURE (kon-tra-ktu-r'), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Rétrécissement ou diminution du fût d'une colonne dans sa partie supérieure. || 2° Terme de médecine. État de rigidité auquel les muscles n'arrivent ordinairement que d'une manière lente et progressive, à la suite de rhumatismes, de névralgies, de convulsions.

— ÉTYM. Lat. *contractura*, de *contractum*, supin de *contrahere*, resserrer (voy. CONTRACTE).

† **CONTRACTURER** (kon-tra-ktu-ré), *v. a.* || 1° Terme d'architecture. Opérer un resserrement dans les parties supérieures des colonnes. || 2° Terme de médecine. Déterminer la contracture d'un muscle. || Se contracturer, *v. réfl.* Devenir contracté. Ce muscle s'est contracturé.

— ÉTYM. *Contracture*.

CONTRADICTEUR (kon-tra-di-kteur), *s. m.* Celui qui contredit. Son élection trouva dans la compagnie même un contradicteur redoutable, D'ALEMB. *Académ. franç.* V, p. 116. En ce genre c'est presque une marque sûre de n'avoir pas rencontré le vrai que de trouver des contradicteurs ou d'en trouver qui le soient longtemps, D'ALEMB. *Éloges*, *Dumarsais.* || Terme de palais. Légitime contradicteur, celui qui a qualité ou droit d'intervenir pour contredire. Acte sans contradicteur.

— HIST. XIIIe s. Li rois commande que li contradiseor jurent que par malice ne diront riens contre l'eslection, *Liv. de just.* 41.

— ÉTYM. Lat. *contradictor*, de *contradicere* (voy. CONTREDIRE).

CONTRADICTION (kon-tra-di-ksion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de contredire. Cet avis n'a point éprouvé de contradiction. || Esprit de contradiction, disposition à contredire. Par esprit de contradiction. Son humeur noire lui donnait un esprit de contradiction, FÉN. *Tél.* XXIV. Quelle que soit la pente ou l'inclination Dont l'eau par sa course l'emporte [le corps d'une femme noyée], L'esprit de contradiction L'aura fait flotter d'autre sorte, LA FONT. *Fabl.* III, 16. || Terme de philosophie. Principe de contradiction, loi de l'intelligence par laquelle nous jugeons faux tout ce qui implique à la fois une chose et son contraire, ou affirmation et négation. Un seul moi, formé de deux principes sentants, l'un simple, l'autre étendu, est une contradiction manifeste, CONDILLAC, *Trait. anim.* ch. 2. || Eau de contradiction, eau que Moïse fit jaillir du rocher d'Oreb. || Terme de droit. Contestation élevée contre un droit ou une prétention. || Terme de féodalité. Déclaration par laquelle un tenancier censitaire signifiait au seigneur qu'il méconnaissait sa directe, et qu'il entendait posséder allodialement. || 2° Action de se contredire. Les contradictions de cet accusé l'ont perdu. Il n'y a aucune erreur qui ne tombe en contradiction par quelque endroit, BOSS. *Var.* 14. Cette séparation implique contradiction, ID. *Coméd.* Malgré les contradictions de leur raison et de leurs sens, FLÉCH. II, 137. J'ai étudié son caractère et j'y ai trouvé des contradictions qu'il m'est impossible de résoudre, MONTESQ. *Lett. pers.* 37. Le critique ignore-t-il les contradictions de l'esprit humain, et comment il sait séparer les choses les plus unies et unir celles qui sont les plus séparées? MONTESQ. *Défense de l'Esprit des lois*, 2e part. *climat.* On trouve de pareilles contradictions chez tous les peuples; elles sont un effet des circonstances qui, sans qu'on le remarque, introduisent, d'âge en âge, des usages et des opinions contradictoires, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 5. || 3° Opposition à un sentiment, à une doctrine, à un obstacle. En suscitant des obstacles et des contradictions à leur vertu [des élus], ils [les impies] couronnent leur persévérance, MASS. *Carême*, *Mélange des bons etc.* Portant au dedans de nous une contradiction éternelle à la loi de Dieu, ID. *Carême*, *Injust.* La doctrine de J. C. trouve la même contradiction dans les esprits, ID. *Carême*, *Évid.* Et si fort amoureux de ses opinions Qu'il n'y souffre jamais de contradictions, HAUTEROCHE, *Nobles de province*, III, 10. Tibère lui succéda sans contradiction, BOSS. *Hist.* I, 10.

— HIST. XIIe s. Tu defendras els, en tun tabernacle, de la contradictiun des langues, *Liber psalm* p. 38. || XIVe s. Et ce seroit contradiction, car il y seroit et n'y seroit pas; et c'est impossible, ORESME, *Eth.* 71. || XVe s. Et qu'on le paye sans contradiction, E. DESCH. *Supplicat. au roi.* || XVIe s. Les philosophes ont jadis fort curieusement disputé du souverain bien, et en ont debattu avec grande contradiction, CALVIN, *Instit.* 791. Dioscorus y presidoit sans contradiction, comme de droit, ID. *ib.* 890. J'apporte à mes jeux une extreme contradiction [répugnance] à tromper, MONT. I, 108. Combien nous sentons de contradiction en nostre jugement mesme, ID. I, 205. Par une ridicule contradiction, ID. I, 283. Il y a des gens qui ont un esprit de contradiction dedans le corps; et qui voudroit contester avec eux, ce ne seroit jamais fait, DESPER. *Contes*, XXXIX. Il ne faut point se persuader qu'on trouve grande contradiction, quand l'on apercevra que l'intention des reformateurs est bonne, LANOUË, 93. Cessation, contradiction et opposition valent trouble de fait, LOYSEL, 757. Il avoit mis en avant un advis, contre lequel il y eut plusieurs oppositions et contradictions faittes, AMYOT, *Arist.* 8. Nous pourrons commander sans contradiction à toute la Grece, ID. *Pyrrh.* 30. Il attent jusques à ce que celuy qui parle ait achevé, encores après qu'il a achevé, il ne va pas soudainement luy jetter au devant une contradiction, ID. *Comm. il faut ouïr*, 6.

— ÉTYM. Provenç. *contradicio;* espagn. *contradiccion;* ital. *contradizione;* du latin *contradictionem*, de *contradicere*, contredire.

CONTRADICTOIRE (kon-tra-di-ktoi-r'), *adj.* || 1° Terme de droit. Qui a subi contradiction. Arrêt, condamnation contradictoire, décisions rendues après débat ou conclusions, par opposition à décision rendue par défaut ou par contumace. || En général, il se dit de tout acte de procédure fait en présence des parties. Procès-verbal contradictoire. || 2° Qui se contredit, qui implique contradiction. Des nouvelles contradictoires. Il est contradictoire d'aimer une chose sans s'y plaire, VAUVEN. *Espr. hum.* 43. Cette proposition est contradictoire à telle autre. Ho, ho! qui des deux croire? Ce discours au

p[illegible] contradictoire. VOL. *l'Étour.* I, 4. Il ne s'agit pas moins que de savoir s'il est spinosiste et déiste; et, quoique ces deux accusations soient par elles-mêmes contradictoires, on le mène sans cesse de l'une à l'autre, MONTESQ. *Défense de l'Esp. des lois*, part. I, 1. Celui qui doute de tout comme philosophe, n'ose rien nier comme théologien; cet homme contradictoire est toujours content de lui, pourvu que l'on convienne des qualités, ID. *Lett. pers.* 66. Tout ce que vous m'avez prouvé est, à mes yeux, plein de choses inconcevables, contradictoires, absurdes, J. J. ROUSS. *Dial.* I. ‖ En philosophie, les propositions contradictoires sont celles qui disent qu'une chose est, et qu'elle n'est pas. ‖ 3° *S.f.* Terme de philosophie. Proposition contradictoire. Il ne fait ici que condamner la contradictoire de la proposition, BOSS. *Lett.* 115. ‖ 4° *S. m.* Terme de philosophie. Les contradictoires, sorte d'opposés qui consistent dans un terme et la simple négation de ce terme, comme voir et ne voir pas. Il est impossible que deux contradictoires soient vrais en même temps. ‖ Dans le langage général, les contradictoires, les choses qui s'excluent. Voilà le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires, en contentant tout le monde, RETZ. *Mém.* t. II, liv. III, p. 465, dans POUGENS. En fait d'administration, on concilie souvent les contradictoires, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. II, ch. 8. ‖ *Au sing.* La reine mère et le roi, séduits par les jésuites, s'étaient laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité, ST-SIM. 413, 177. Ce nouveau vacarme [de Vendôme] ne put empêcher un contradictoire si net, si précis, si important de la même bouche, ID. 213, 124. ‖ Peu usité au singulier.

— HIST. XIVe s. La negacion contradictoire. — Car il sunt contradictoires, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. ‖ XVIe s. Et celuy qui, se confessant à moy, me recitpit avoir, tout un aage, faict profession et les effects d'une religion damnable selon luy et contradictoire à celle qu'il avoit en son cœur, pour ne perdre son credit et l'honneur de ses charges.... MONT. I, 397.

— ÉTYM. Voy. CONTRADICTEUR; provenç. *contradictori*; espagn. et ital. *contradictorio.*

CONTRADICTOIREMENT (kon-tra-dik-toi-re-man), *adv.* ‖ 1° Terme de droit. Après avoir entendu les parties. Il a été jugé contradictoirement. Arrêt rendu contradictoirement. ‖ 2° Dans le langage général. D'une manière contradictoire. Ces deux propositions sont contradictoirement opposées.

— ÉTYM. *Contradictoire*, et le suffixe *ment.*

CONTRAIGNABLE (kon-trè-gna-bl'), *adj.* Terme de droit. Qui peut être contraint par quelque voie de droit. Ils sont contraignables par corps. Duclos recule tant qu'il peut, tout contraignable qu'il est, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 80.

— HIST. XVIe s. Le seigneur n'est contraignable à prendre ce qui n'est de son fief [quand il exerce le droit de rachat sur un heritage vendu], LOYSEL, 458. Tout obligé pour chose judiciaire est contraignable par corps, sans qu'il puisse estre attermoié ni reçu à faire cession, ID. 907.

— ÉTYM. *Contraindre*, par le participe *contraignant.*

†**CONTRAIGNANT, ANTE** (kon-trè-gnan, gnan-t'), *adj.* Qui contraint, qui gêne. Non, non, je ne veux point à votre passion Imposer la rigueur d'une explication; Je ménage les gens, et sais comme embarrasse Le contraignant effort de ces aveux en face, MOL. *F. sav.* I, 2. Cela est bien contraignant, SÉV. 236. Je vous plains des compagnies contraignantes que vous avez eues, ID. 436. Les ennemis, plus soigneux de s'avancer solidement et commodément, que de se hâter de pénétrer en se laissant des derrières contraignants, avaient préféré les grands siéges pour se porter plus sûrement et plus durablement en avant, ST-SIM. 245, 13.

† **CONTRAIGNEMENT** (kon-trè-gne-man), *s. m.* Action de contraindre.

— HIST. XIVe s. Contraignement de faire paier, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 294.

— ÉTYM. *Contraignant*, participe de *contraindre.*

† **CONTRAIGNEUR** (kon-trè-gneur), *s. m.* Celui qui contraint.

— HIST. XVIe s. Contraigneur, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Contraignant*, participe de *contraindre.*

CONTRAINDRE (kon-trin-dr'), je contrains, tu contrains, il contraint, nous contraignons, vous contraignez, ils contraignent; je contraignais; je contraignis; je contraindrai; contrains, qu'il contraigne, contraignons; que je contraigne, que nous contraignions; que je contraignisse: contraignant; contraint, *v. a.* ‖ 1° S[illegible], [illegible], mettre à l'étroit. V[illegible] ce sens. Sa chaussure le contraint si fort.... ‖ 2° Tenir dans la contrainte, gêner. Il ne contraint plus l'inclination qu'il a pour elle, SÉV. 402. La violence que chacun se fait à contraindre ses larmes, LA BRUY. I. Tout ce qui vous passe et vous égale vous contraint et vous gêne, MASS. *Carême, Pardon des offenses.* Pour moi, loin de contraindre un si juste courroux, RAC. *Andr.* IV, 5. Contraindrez-vous César jusque dans ses amours? ID. *Brit.* III, 4. Ne les contraignons point, Doris, retirons-nous, ID. *Iphig.* II, 1. Mais laissez-moi de grâce un peu de solitude, Et ne contraignez point ma triste inquiétude, ID. *Théb.* V, 3. Mais le peuple, indigné que la loi le contraigne, Voudrait être séduit et flatté comme un roi, MASSON, *Helvétiens*, VI. ‖ 3° Forcer quelqu'un à agir contre sa volonté. Qui livrait Annibal pourra bien vous contraindre, CORN. *Nic.* I, 1. Le respect me force à me taire, la reconnaissance m'y oblige, l'autorité m'y contraint, D'ALEMB. *Synonymes.* ‖ Contraindre à, avec un infinitif. Elle a pour premier point Exigé qu'un époux ne la contraindrait point À traîner après elle un pompeux équipage Ni surtout de souffrir.... BOIL. *Sat.* X. Non, je ne vous veux pas contraindre à l'oublier, RAC. *Athal.* II, 7. ‖ Contraindre de, avec un infinitif. Deux horribles naufrages contraignirent les Romains d'abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois, BOSS. *Hist.* I, 8. Henriette, d'un si grand cœur, est contrainte de demander du secours, BOSS. *Reine d'Anglet.* Si ses exploits divers Ne me contraignaient pas de voler à toute heure Au bout de l'univers, RAC. *Poésies diverses, la Renommée.* Et lui-même au torrent est contraint de céder, ID. *Iph.* V, 3. ‖ Par analogie. Contraindre ses soupçons au silence, VOLT. *Catil.* I, 3. ‖ 4° Terme de droit. Forcer quelqu'un par voie de justice. Contraindre par corps, par saisie de biens. ‖ 5° Se contraindre, *v. réfl.* Se gêner, se retenir. Mon père est satisfait, cesse de te contraindre, CORN. *Cid*, V, 6. Je dois donc me contraindre, et j'y suis résolu, ID. *Sertor.* IV, 3. Il ne pouvait se contraindre sur si peu de chose, HAMILT. *Gramm.* 4. Tu vois trop mon rival et tu me vois trop peu; Il faudrait, pour ton bien, sur cela te contraindre; Tu crois faire durer son feu, Et tu travailles à l'éteindre, CHAUL. *À Mme D.* L'impatient Néron cesse de se contraindre; Las de se faire aimer, il veut se faire craindre, RAC. *Brit.* I, 1. Mais hélas! leur fureur ne pouvait se contraindre, ID. *Théb.* V, 2. Son mépris pour les amusements de l'empereur ne se contraignait pas même en public, DIDER. *Ess. s. Claude.* Il embarrasse tout le monde, ne se contraint pour personne, ne plaint personne, LA BRUY. XI. ‖ Se contraindre d'une chose, ne pas la faire. S'il vous vient un petit conte à la traverse, ne vous en contraignez pas, SÉV. t. IV, lett. 346, p. 77, dans POUGENS. ‖ Se contraindre de, suivi d'un infinitif. Je ne me contraignis pas devant lui de répandre quelques larmes, SÉV. t. VII, lett. 703, p. 223, dans POUGENS. ‖ Proverbe. La nécessité contraint la loi, c'est-à-dire elle oblige à l'enfreindre.

— REM. 1. Les auteurs ont employé indifféremment *contraindre à* et *contraindre de*, avec un infinitif, ne consultant en cela que l'oreille. Les autres distinctions ne paraissent que des subtilités. ‖ 2. *Contraindre* étant formé de *con-stringere*, comme *restreindre* l'est de *re-stringere*, et *étreindre*, de *stringere*, l'Académie devait écrire *contreindre.*

— SYN. CONTRAINDRE, FORCER. Ces deux verbes expriment que l'on agit contre son gré. La nuance est que forcer indique une action plus forte que moi, qui me domine, qui me fait force, tandis que contraindre exprime simplement un obstacle opposé à ma volonté, quelque chose qui me serre, qui me lie. C'est là la nuance qui distingue ces deux verbes, tout en permettant de les confondre en bien des cas.

— HIST. XIIe s. La grace Deu vus fist enceindre e coruner: Pur ço vus devez mult constraindre e guverner; E tute vostre vie en buens murs [mœurs] afermer, Que vus puissiez as autres buens essamples duner, *Th. le mart.* 78. ‖ XIIIe s. Tele pot ele estre [la convention] que Jehans doie estre constrains au tenir, BEAUM. VI, 6. En tel cas convenroit il que li juges contrainsist le dit Pierre à delaissier l'une de ces deux resons, ID. IX, 5. Et se li baillis ou li prevos le contraint d'aler avant par prise de cors ou de biens, ID. 38. Si vous requerons, sire, que vous commandez à vos baillifs et à vos serjans que il contreingnent les escommeniez an et jour, parquoy il facent satisfaction à l'eglise, JOINV. 290. Il semblot que la galie volast par les nageurs qui la contreingnoient aus avirons, ID. 215. Et se vous m'en osés contraindre.... *la Rose*, 11334. ‖ XIVe s. Nul mescreant ne doibt estre contrainct par guerre ne aultrement, pour venir à la foi catholique; et semble que contre les mescreans qui nous guerroient, seulement, nous deussions faire guerre, et non contre les aultres qui veulent estre en paix, *Songe du Vergier*, I, 54. Telles choses ne contraignent à mal faire nul homme qui ait en soy usage de raison, ORESME, *Eth.* 73. En cest degré de fortitude pevent estre contenus soldoiers et touz ceulx lesquiex convoitise de pecune contraint à combatre, ID. *ib.* 84. Et pour ce advient souvent que il ont contencions ensemble et veulent contraindre l'un l'autre à faire justice, ID. *ib.* 273. Ne de plus ne les pourrions contraindre [exiger davantage], DU CANGE, *auxilium.* Vous me contraignez à ce qui en mon courage ne peut oncques mais estre, *Ménagier*, I, 6. ‖ XVe s. À chose qui touche l'ame et la conscience, on ne doibt homme contraindre par force, *Bouciq.* III, ch. 2. Et especialement les six freres Gisebert Mahieu.... estoient plus durs et plus contraints que tous les autres, FROISS. II, II, 52. Entrementes que le roi d'Angleterre seoit devant la cité de Cambray à bien quarante mille hommes, et que moult la contraignoit d'assaut et de plusieurs faits d'armes, ID. I, I, 84. Et avoient [les Anglais] en l'ost bien quatre cents canons, qui contraindoient durement ceux de dedans, ID. II, II, 29. Par vraie amour qui l'enyvra [Jésus] Et qui le contraint [contraignit] à ce faire [souffrir la passion] Pour nous et no vie refaire, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 540, dans LACURNE. Et si ne pouvions passer que devant eux, tant estoit le lieu contraint, COMM. VIII, 5. Le siege n'estoit pas encores si contraint, qu'on ne peust aller et saillir dehors, ID. VIII, 7. ‖ XVIe s. Il fut contrainct de suyvre le comte, MONT. I, 25. La durée du mariage est contraincte et forcée, ID. I, 210. Ils allerent à la charge, le sang figé et les membres contraincts de froid, ID. I, 261. Qui veult faire sa despense juste, la faict estroicte et contraincte, ID. IV, 79. S'il luy eust pleu que je feusse demourée avecques la royne, il sait bien que je n'ay affaire sy contraint que je n'eusse laissé, MARG. *Lett.* 147. J'avois du tout laissé le Creneche [le vin de Grenache]; mais j'ay esté contrainte de le reprendre quant c'est venu sur le terme des trois mois, ID. *ib.* 149. Et luy fault ung grand repous, qu'elle se contraint à prendre pour se fortifier, ID. *ib.* 139. C'est aller à la boucherie, et pour un affaire qui n'est point si fort contraint qu'il ne se puisse bien differer à un autre temps, DESPER. *Contes*, XLVI. Les magistrats contraindrent l'evesque d'exhiber deniers, PALISSY, 104. Romulus fut contraint de se retirer un peu en arriere de la meslée, ID. *Rom.* 28. Il se contraignit à l'endurer pour quelque temps à cause de la reverence qu'il portoit à son frere, ID. *Lucul.* 76. Tout votre peuple ni vous ne scauriez contraindre un Potier à fleschir les genoux devant des statues, D'AUB. *Conf.* II, 7. On ne peut contraindre celui qui sçait mourir, ID. *ib.* En voulant contraindre les autres de recevoir leurs opinions, LANOUE, 101.

— ÉTYM. Provenç. *costraigner*; catal. *constrenyer*; espagn. *constreñir*; portug. *constranger, constringir*; ital. *constringere, costrignere;* du latin *constringere*, de *cum* et *stringere* (voy. ÉTREINDRE).

CONTRAINT, AINTE (kon-trin, trin-t'), *adj.* ‖ 1° Serré, mis à l'étroit. Contraint dans son habit. La mer contrainte dans ce détroit. ‖ 2° Gêné, mal à l'aise, opposé à libre, naturel. Manières contraintes. Style contraint. Joie contrainte. Timide et contraint devant mon père, je ne trouvais l'aise et le contentement qu'auprès de ma sœur Amélie, CHATEAUB. *René*, 169. Hé bien, dépouille enfin cette douceur contrainte, RAC. *Alex.* IV, 3. Je crus trouver à ces dames un air contraint et gêné, comme si ce ton ne leur eût pas été familier, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 26. ‖ La manière de ce peintre a quelque chose de contraint. ‖ Terme de musique. Basse contrainte, celle qui fait entendre un chant très-court, revenant sans cesse et sans interruption, comme une sonnerie de cloche. ‖ 3° Qui n'agit pas comme il veut. Contrainte d'avouer tant de forfaits, RAC. *Phèd.* IV, 6. Des feux contraints de se cacher, ID. *Iph.* II, 1. Je suis contrainte sur les autres choses que je voudrais faire pour vous, SÉV. 281. ‖ Imposé à la volonté. Il faut qu'un nœud contraint ou volontaire Répare votre honte et celle d'une mère, M. J. CHÉN. *Fén.* I, 2. La bouche était muette, le regard était contraint, mais le cœur se faisait entendre, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. Donner aux enfants une éducation plus saine, en la rendant moins efféminée et moins contrainte, CONDORCET, *Tronchin.*

CONTRAINTE (kon-trin-t'), *s. f.* ‖ 1° L'état d'être trop à l'étroit. Votre habit vous serre, vous d[illegible]

être dans une grande contrainte. || Fig. Gêne, difficulté. La contrainte de la mesure, de la rime. Des vers semés dans la prose annoncent la contrainte et la prétention, BARTHÉL. *Anach.* ch. 58. || 2° Violence exercée sur les actions. Tantôt quand je fuyais une injuste contrainte, RAC. *Mithr.* II, 6. Quoi! seigneur, vous iriez jusques à la contrainte? ID. *Iph.* V, 2. C'est pour moi, répond-il, une injuste contrainte, De servir d'un rival la bassesse et la crainte, BRÉBEUF, *Phars.* VI. Libres sans déshonneur et sages sans contrainte, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Et ma flamme a grossi par l'effort des contraintes, QUINAULT, *Bellérophon*, V, 3. Il y en a d'aucunes qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte de leurs parents, MOL. *Mal. im.* II, 8. Combien de talents enfouis et d'inclinations forcées par l'imprudente contrainte des pères! J. J. ROUSS. *Inégal. note* 1. Miraculeux effet, bonheur prodigieux, Qu'ainsi la liberté naisse de la contrainte! CORN. *Imit.* III, 10. || Fig. [Beauté] Qui régnez sur les cœurs d'une contrainte aimable, RÉGNIER, *Élég.* V. || 3° Terme de droit. Acte judiciaire par lequel on contraint quelqu'un à une chose. || Contrainte par corps, voie d'exécution par laquelle un créancier prive son débiteur de sa liberté pour le forcer à remplir ses engagements. Les négociants étant obligés de confier de grandes sommes pour des temps souvent fort courts, de les donner et de les reprendre, il faut que le débiteur remplisse toujours en temps fixé ses engagements; ce qui suppose la contrainte par corps, MONTESQ. *Esp.* XX, 15. || Contrainte morale, celle qui agit sur la volonté, par opposition à la violence physique. || 4° Contrainte, ou contrainte administrative, mandement exécutoire décerné par l'autorité administrative contre celui qui doit au fisc. Porteur de contraintes. Que la manière de percevoir ainsi la dîme eût prévenu les contraintes de même que les non-valeurs, VAUB. *Dîme*, p. 162. Pour avoir un peu de temps, lequel une fois expiré, les contraintes recommencent plus cruelles que jamais, ID. *ib.* p. 161. || 5° État de celui à qui l'on fait violence. La dure contrainte où il est. Serments fallacieux, salutaire contrainte, Que m'imposa la force et qu'accepta ma crainte, CORN. *Rodog.* II, 1. C'est par là que l'on tient ses voisins en contrainte, ID. *Nicom.* III, 2. Ainsi je les tiendrai tous les deux en contrainte, L'un par mon alliance et l'autre par la crainte, ID. *Attila*, I, 1. Enfin je me vois libre et je puis sans contrainte De mes vives douleurs te faire voir l'atteinte, ID. *Cid*, III, 3. Laissez un peuple au moins qui puisse quelquefois Applaudir sans contrainte au bruit de vos exploits, RAC. *Alex.* II, 2. De ses fausses bontés j'ai connu la contrainte, ID. *Mithr.* IV, 2. C'est une étrange chose, à vous parler sans feinte, Qu'une femme qui n'est sage que par contrainte, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. Par ses soins le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses contraintes et de ses incommodités, BOSS. dans LAVEAUX. Mais le reste du monde, esclave de la crainte, A besoin qu'on l'opprime et sert avec contrainte, VOLT. *Alz.* I, 1. Mais non vous affranchir d'un reste de contrainte.... DELAV. *Vêp. sicil.* III, 5. || Par analogie. Mais un autre intérêt tient ma joie en contrainte, CORN. *Hor.* II, 1. Quelle crainte Tient parmi vos transports votre joie en contrainte? RAC. *Brit.* V, 1. || 6° Retenue qu'imposent le respect, les convenances, des circonstances particulières. Le chagrin que vous allez avoir de quitter Grignan pour la contrainte des villes, SÉV. 223. L'amour fuit la contrainte De tous ces noms que suit le respect et la crainte, RAC. *Bérén.* II, 4. Mais enfin bannissez cette importune crainte Qui dans nos entretiens jetait trop de contrainte, ID. *Baj.* I, 1. Cependant voulez-vous qu'avec moins de contrainte L'un et l'autre une fois nous nous parlions sans feinte? ID. *Brit.* I, 2. La chasse s'étant passée dans une contrainte perpétuelle, FÉN. *Tél.* VII. À mon silence, à mon air de contrainte, Irène apprit mon penchant et ma feinte, MALFIL. *Narcisse*, ch. III.

— HIST. XIVe s. Et aucunes operacions sont lesquelles l'en ne doit faire pour nulle contrainte ne pour nulle paour, ORESME, *Eth.* 49. Très dous pensers en li empraint, Par sa force et par sa contrainte, De ce qu'il vuet amer l'empraintе, MACHAULT, p. 26. || XVe s. Ils respondirent que par contrainte et sur menaces de mort, le duc d'Anjou les avoit fait devenir françois, FROISS. II, II, 8. Et là demeura de sa volonté, et sans contrainte, à ses propres despens par l'espace de quatre mois, *Boucicq.* I, chap 15. || XVIe s. Cette fille avoit eu peur qu'enfin il en veinst à la contraincte, MONT. II, 5. Là où il estoit besoing de cette contrainte, il condemnoit à l'amende ceulx qui y faisoient faulte, AMYOT, *Philop.* 11. Nos Allemans furent contraints de se retirer vers une cassine, tenans bataille avecques monsieur de St-Pol au mieux qu'il estoit possible, pour la contraincte du lieu, M. DU BELL. 157. C'est dur ennui que la contrainte, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 262.

— ÉTYM. Le participe passé *contraint.* L'ancien français avait *constraignance* et *constreignement.*

CONTRAIRE (kon-trê-r'), *adj.* || 1° Qui est l'opposé de. Le froid et le chaud sont contraires. || 2° Qui est dans une direction opposée. La mer soulevée par des vents contraires. Son cœur était comme la mer qui est le jouet de tous les vents contraires, FÉN. *Tél.* VII. || Terme de marine. Vent contraire, celui qui oblige à orienter les voiles au plus près et à courir des bordées. || Terme de botanique. Synonyme d'opposé. || Terme de conchyliologie. Synonyme de senestre. || 3° Qui contrarie, qui combat, qui diffère du tout au tout. Deux arrêts, deux propositions contraires. La preuve contraire est toujours admise. Et chacun s'est rangé du contraire parti, RÉGNIER, *Sat.* XVII. Et l'inclination jamais n'a démenti Le sang qui t'avait fait du contraire parti, CORN. *Cinna*, V, 1. J'ai vu, dans sa naissance et votre dignité, Pareille aversion et contraire fierté, ID. *Sert.* V, 1. Un certain homme avait trois filles Toutes trois de contraire humeur, LA FONT. *Fab.* II, 20. J'eus soin de vous nommer, par un contraire choix, Des gouverneurs que Rome honorait de sa voix, RAC. *Brit.* IV, 2. Il se venge hautement en prenant le contraire parti, MOL. *Crit. de l'Éc. des f.* 6. .... Allons par des ordres contraires Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires, RAC. *Esth.* III, 8. Emporté malgré moi par de contraires vœux, Je frémis et j'ignore encor ce que je veux, VOLT. *Orphel.* III, 6. Si les sages mortels à qui je dois la vie N'avaient fait à mon cœur un contraire devoir, ID. *ib.* IV, 1. Ah! Dieu nous envoyait, par un contraire choix, Pour annoncer son nom, pour faire aimer ses lois, ID. *Alz.* I, 1. Les hommes ne sont contraires à la raison que lorsqu'ils trouvent que la raison leur est contraire, DU MARSAIS, *Raison*, *Œuvres*, t. VI, p. 21. Du peuple et du soldat en de contraires vœux Les partis opposés se divisent tous deux, D'AVRIGNI, *J. d'Arc*, IV, 7. || Être contraire à soi-même, avoir des volontés qui se contrarient. J'ai songé comme vous qu'à la Grèce, à mon père, À moi-même, en un mot, je devenais contraire, Que je relevais Troie et rendais imparfait Tout ce qu'a fait Achille et tout ce que j'ai fait, RAC. *Androm.* II, 4. || Terme de logique. Propositions contraires, celles qui sont opposées dans la qualité seulement; comme *tout homme est mortel*, *aucun homme n'est mortel.* Elles diffèrent des contradictoires qui sont opposées dans la qualité et la quantité : *tout homme est mortel*, *quelque homme n'est pas mortel.* Cette dernière proposition est particulière, tandis que les autres sont universelles. || Terme de musique. Mouvement contraire, mouvement de deux parties qui marchent ensemble, l'une en montant, l'autre en descendant. Il y a trois mouvements, le mouvement direct, le mouvement oblique et le mouvement contraire, CATEL, *Traité d'harmonie*, p. 4. || Terme de palais. Les parties sont contraires en faits, quand, sur les faits dont on leur permet de faire preuve, elles énoncent des assertions opposées. || Terme de droit romain. Action contraire, action qui naît accidentellement d'un fait postérieur au contrat, par opposition à l'action directe qui naît directement du contrat. Le dépositaire, l'emprunteur, le mandataire se faisaient indemniser, au moyen de l'action contraire, des frais ou du tort que leur avait causé l'objet du dépôt, du prêt, du mandat. || 4° Nuisible. Le café vous est contraire. || Défavorable. Avoir la fortune contraire. C'est un homme qui m'a toujours été contraire. Je sais par quel motif vous m'êtes si contraire, CORN. *Nic.* V, 10. Quoi! se pourrait-il faire Qu'à l'œuvre de ses mains Rome devînt contraire? ID. *ib.* V, 5. Depuis qu'à mon amour cessant d'être contraire.... RAC. *Brit.* V, 1. Vous seul jusqu'ici contraire à vos désirs.... ID. *ib.* II, 2. Ce vent qui était contraire à Hazaël le contraignit d'attendre, FÉNEL. *Tél.* VI. Comme un homme dolent que le glaive contraire A privé de son fils, MALH. I, 4. Ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel ils espèrent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré; ils ne savent s'ils trouveront un Dieu propice ou contraire, BOSS. *Anne de Gonz.* || 5° *S. m.* L'opposé. La vérité se cache souvent sous les apparences de son contraire. On les considérait [le monde et l'Église] comme deux contraires, comme deux ennemis irréconciliables, PASC. *Comp. des chrét.* Les contraires ne paraissent jamais mieux que lorsqu'on les oppose à leurs contraires, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 384. Enfin, quoi que je fasse ou que je veuille faire, La Bizarre [la rime] toujours vient m'offrir le contraire [de ce que je veux dire], BOIL. *Sat.* II. Elle [la vanité] se cache souvent sous les apparences du contraire, LA BRUY. XI. Je connais mille gens qui font le contraire, SÉV. 116. Le chevalier s'avisa de faire tout le contraire, HAMILT. *Gramm.* 5. Ma bouche mille fois lui jura le contraire, RAC. *Brit.* II, 3. || Terme de philosophie. Les contraires, sorte d'opposés, comme le froid et le chaud. || 6° Au contraire de, *loc. prépositive.* Contrairement à. Aller au contraire d'une chose, s'y opposer, y contredire. J'ai jugé au contraire de ce que vous jugez, PASC. *Prière.* Le pur amour, au contraire de l'autre, pousse sans cesse l'âme hors d'elle-même dans le sein de Dieu, FÉN. XVII, 259. Le feu se répand en tous sens, au contraire des autres éléments, VOLT. *Newt.* II, *concl.* Tout au contraire d'Euripide, RAC. *Préf. d'Androm.* Mon tant bon ami sir John, sur les pamphlets pense et me conseille au contraire de M. Arthus Bertrand, P. L. COUR. *Pampl. des pamph.* || Au contraire, tout au contraire, bien au contraire, *loc. adv.* Tout autrement; loin de là. Je ne lui suis point opposé; au contraire, je le sers de tout mon pouvoir. Je vous l'ai conseillé, j'en pressai l'entreprise. — Tout au contraire, sire, elle m'en a reprise, ROTR. *Antig.* IV, 4. L'autre animal tout au contraire, Bien éloigné de nous mal faire, LA FONT. *Fab.* VI, 5. Un homme est plus fidèle au secret d'autrui qu'au sien propre; une femme au contraire garde mieux son secret que celui d'autrui, LA BRUY. III. Je vis bien que je déplaisais; mon camarade, au contraire; il était de la famille, P. L. COUR. *Lett.* I, 212. Elle cassa tous les actes rendus au contraire, MAUCROIX, *Schisme*, livre II, dans RICHELET. || 7° Au contraire, réciproquement, vice versa. Pourquoi les astres circulent-ils d'occident en orient [ce qui est leur mouvement réel] plutôt qu'au contraire? Ils ont l'hiver quand nous avons l'été, et au contraire, VAUGEL. *Q. C.* 411. || Terme de pratique. Défenses au contraire, réserve que l'on fait d'alléguer en temps et lieu des raisons contraires aux prétentions d'une autre personne.

— HIST. XIe s. Je t'en mouvrai un tel si grant contraire [chagrin, peine], *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Mais prend batisme, je' l te di sans contraire, *Ronc.* p. 145. Au Mans [ils] erent [étaient] remès [restés] plein d'ire et de contraire, *Sax.* XXXI.... Forment vous doit desplaire De ce roi orguillox qui manda tel contraire [chose contrariante], *ib.* Puis seromes ensemble pour faire au roi contraire, *ib.* || XIIIe s. Que trestout leur malices leur retourne à contraire, *Berte*, LXIX. Vous li cuidiés grant bonté faire, Et il vous quiert honte et contraire, *la Rose*, 2946. Vés-ci Guillaume de Lorris, Cui Jalousie sa contraire Fait tant d'angoisse et de mal traire, Qu'il est en peril de morir, *ib.* 10563. Demande qui est contraires à soi meismes est de nule valeur, BEAUM. VI, 26. De la dite pez furent moult contraire ceulz de son conseil, JOINV. 292. || XIVe s. Et aucune foiz avient tout au contraire, ORESME, *Eth.* 22. Et se ilz font tout le contraire, Lors serons-nous très-bien à heure Et à tamps de leur courre seure, *Liv. du bon Jeh.* 1909. Es maladies un contraire se garit par un autre contraire, *Ménagier*, I, 9. || XVe s. Si [Jean Lyon] n'osoit dire du contraire, FROISS. II, II, 52. Si s'avisa que par dons il attrairoit si le roi de France, qu'il n'auroit aucune volonté de lui porter contraire, ID. I, I, 10. Et se complaignoit à lui [l'évêque de Cambrai au roi de France] trop amerement des Hainuyers [qui ravageaient le Cambrésis]; et disoit que les Hainuyers lui avoient fait plus de contraire et de dommages que nul autre, ID. I, I, 100. Ne tu ne scez mettre frain en tes desirs, sinon de vouloir tousjours le contraire de ce que tu dois, A. CHARTIER, *Quadriloge invectif.* Pour ce donnons estroit commandement Aux officiers de nostre parlement, Qu'ilz le traictent et aident doulcement En tout affaire À son besoing sans venir au contraire, CH. D'ORL. *Lectre. de retenue.* Mais aujourd'hui tout le contraire [je] voy; Car nul ne veult la verité retraire, E. DESCH. *Ce qui est nécessaire aux rois.* À ces mots se partirent d'illec les deux chevaliers; car ilz congneurent pleinement que le bon roy et tous ceulx qui là estoient leur portoient contraire, *Perceforest*, t. IV, f° 46. Quand ce coup fust advenu, ne croyez pas le contraire, que la pucelle au cercle d'or ne fust pas trop dolente, quant elle veist le chevalier à la fumée gesir renversé sur l'herbe, *ib.* t. VI, f° 75. En haine des Ursins dont [les Colonna] tousjours sont et ont esté contraires, COMM. VII, 10. Il n'avoit garde de dormir, tant estoient ses yeux empeschés de voir son contraire, LOUIS XI, *Nouv.* XXXVI. || XVIe s. N'a il pas fidelemen[t] [ex]écuté sa charge? nous ne pouvons

pas dire du contraire, CALV. *Instit.* 198. En nature le contraire se verifie par son contraire, MONT. I, 70. Quand ces receptes ne peuvent servir, ils en essayent de contraires, ID. I, 129. Une fantaisie que j'ay, contraire au commun usage, ID. I, 159. Au contraire.... ID. I, 273. La plus contraire humeur à la retraicte, c'est l'ambition, ID. I, 285. Leur sueur espandoit une odeur souefve; mais la commune façon des corps est au contraire, ID. I, 391. Un souffle du vent contraire, le fauls pas d'un cheval, suffisent à le renverser, ID. II, 190. L'armée contraire se mist à sa queue, LANOUE, 622. Quand ils regardoient le desespoir de leurs contraires [ennemis], cela les retenoit un peu, ID. 622. Estant adverty que Flaccus, l'un de ses contraires, ayant esté esleu consul à Rome.... AMYOT, *Sylla*, 44. Un M. Marius, qui estoit de la partie et faction contraire, ID. *ib.* 67. Ceste parole ne despleut point à Sylla, ains au contraire il donna à cognoistre qu'elle l'avoit chatouillé, ID. *ib.* 72. Il tourna bride tout court, et reprenant son chemin un peu à costé, au contraire de ceulx qui le chassoient, il les passa secrettement sans estre apperceu d'eulx, ID. *Eumène*, 17. Des monstres en nature, qui n'ont point de jambes, ou qui ont les bras tournés au contraire, ID. *De la Curiosité*, 17. Tout contraire en son contraire Prend vertu pour soy refaire, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 250.

— ÉTYM. Wallon, *contrâve;* provenç. *contrari;* espagn. et ital. *contrario;* du latin *contrarius*, dérivé de *contra*, contre.

CONTRAIREMENT (kon-trê-re-man), *adv.* En opposition. Agir contrairement aux dispositions de la loi.

— HIST. XVI[e] s. Au gré des passions contrairement poussé, PH. DESPORTES, *Œuvres*, p. 274, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contraire*, et le suffixe *ment;* provenç. *contrariament.*

† **CONTRALTISTE** (kon-tral-ti-st'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a une voix de contralto.

CONTRALTO (kon-tral-to), *s. m.* Terme de musique. Voix nommée haute-contre chez les hommes, et, quand on la trouve chez les femmes, la plus basse des voix aiguës, formant la plus grave des voix de femme, et ayant la même étendue que la basse chez l'homme à une octave plus haut. || On dit aussi fort souvent et avec raison, francisant le mot, *contralte.* || *Au plur.* Des contralto ou des contraltes.

— ÉTYM. Ital. *contralto*, de *contra*, contre (voy. CONTRE), et *alto*, haut (voy. ALTO).

† **CONTRANCHÉ, ÉE** (kon-tran-ché, chée), *adj.* Qui est ondulé et en zigzag. Les fibres du charme sont contranchées, d'où il est peu propre à la menuiserie, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Con*, et *tranché.*

CONTRAPONTISTE (kon-tra-pon-ti-st'), *s. m.* Terme de musique. Compositeur qui connaît les règles du contre-point.

— ÉTYM. Ital. *contrappunto* (voy. CONTRE-POINT).

CONTRARIANT, ANTE (kon-tra-ri-an, an-t'), *adj.* || **1°** Qui se plaît à contrarier. Homme, esprit contrariant. Votre communauté n'est point contrariante contre ses abbesses, BOSS. *Lett. abb.* 54. Que sert une sagesse âpre et contrariante? Heureuse la vertu douce, aimable et riante! LA CHAUSSÉE, *Gouvern.* I, 2. || **2°** Qui est de nature à contrarier. Cela est bien contrariant.

— HIST. XIV[e] s. Et aucuns sont qui tout au contraire sont contrarians en toutes choses, ORESME, *Eth.* 130. || XVI[e] s. Ils se persuadent que les doctrines qui y sont contrariantes sont souillées d'impiété, LANOUE, 67.

— ÉTYM. *Contrarier.* L'ancien français avait *contrarios*, *contralios.*

CONTRARIÉ, ÉE (kon-tra-ri-é, ée), *part. passé.* Ce jeune homme contrarié par sa famille. La flotte contrariée par les vents. D'heureuses dispositions contrariées par les circonstances.

CONTRARIER (kon-tra-ri-é), je contrariais, nous contrariions; que je contrarie, que nous contrariions, *v. a.* || **1°** Dire, vouloir, faire le contraire de. Il me contrarie toujours. Contrarier une opinion, la contredire. Il en vient jusque-là que de se méconnaître, De contrarier tout et de faire le maître, MOL. *Tart.* I, 1. || Absolument. Il aime à contrarier. || **2°** Faire obstacle. Les conjonctures contrarièrent nos projets. Un mouvement qui en contrarie un autre. Contrarier une interprétation. Et lui du même temps, par une erreur extrême, Pour nous contrarier est contraire à lui-même, TRISTAN, *M. de Chrispe*, III, 3. On voyait ce médecin toujours suivre la nature, l'aider quelquefois et ne la contrarier jamais, CONDORCET, *Bourdelin.* || **3°** Familièrement. Causer du dépit. Je n'ai pas réussi, cela me contrarie. || **4°** Se contrarier, *v. réfl.* Se causer réciproquement de la contrariété. Ils prenaient plaisir à se contrarier. || Se contrarier, éprouver de la contrariété. Cet homme est susceptible, il se contrarie facilement. || Être en contradiction. Vous dites des choses qui se contrarient, DESC. *Rép.* 2. || Se faire obstacle. Ces mouvements se contrarient.

— HIST. XI[e] s. Li archevesques les ot [ouït] contrarier, *Ch. de Rol.* CXXX. Pour Deu [je] vous prie, ne vous cuntraliez, ID. *ib.* || XII[e] s. [Il] Oit [entend] Olivier qui si le contralie, *Ronc.* p. 82. Li arcivesque les ouit contrarier, *ib.* p. 83. Pas [il] nel salue, ainz l'a contralié, *ib.* p. 186. Carles, tort en a Bueves qui si vous contralie, *Sax.* XX. Li quens Raoul ot moult le cuer irié Por les borgois qui l'ont contraloié, *Raoul de C.* 59. || XIII[e] s. Et li remanans demourroient ici et garderoient le castiel, et contralieroient les François et lor feroient despendre les deniers le roi, *Ch. de Rains*, p. 66. S'il sunt esleu deus arbitre, ou quatre, ou six ou plus, mais qu'il soient per, et se le [la] moitié des persones se contrarient de l'opinion as autres à rendre lor dit, il est de nule valor, BEAUM. XLI, 5. || XIV[e] s. Les gens ont en haine ceulz qui contrarient à leur mouvement et à leur volentés, ORESME, *Eth.* 327. Quant un homme nuist et fait peine hors la loy à aucun qui ne li contrarioit pas ou nuisoit, il fait injuste, ID. *ib.* 167. Li chastelains estoit dessus la tour antie, Et voit le roi Henri qui ainsi contralie, *Guescl.* 14484. Non pourquant se commenche moult fort à courrechier, Et li sergans se painne de lui contralier, *Baud. de Seb.* VII, 417. || XV[e] s. Il sentoit encore plusieurs villes et chasteaux qui contrarioient grandement le pays, FROISS. II, II, 1. D'Arras, Noyon et des pais divers Vont les princes pour lui contrarier [s'opposer à lui], E. DESCHAMPS, *Conseils des François.* || XVI[e] s. Il faut dire que l'Escriture se contrarie, ou que Dieu regarde les merites de ceux qu'il elit, CALVIN, *Instit.* 766. Les promesses de salut ne contrarient nullement à la predestination des reprouvez, ID. *ib.* 788. Nous ne pourrons autrement discerner entre les conciles qui se contrarient l'un à l'autre, ID. *ib.* 939. Celui qui ne se soucie de lui [Dieu] contrarier, mal-aisement se pourra-il accorder avec les hommes, LANOUE, 42. Il le feit bannir comme contrariant au bien et à l'authorité du peuple, AMYOT, *Péric.* 18. Ilz luy persuaderent que, chassant de la ville ceulx qui luy vouldroient contrarier, il meist.... ID. *Pélop.* 10.

— ÉTYM. Berry, *contralier;* provenç. et espagn. *contrariar;* ital. *contrariare;* du latin *contrarius*, contraire. *Contralier* se trouve, dans l'ancien français, concurremment avec *contrarier;* est-ce le même mot, avec changement de l'*r* en *l?* ou bien faut-il voir, dans *contralier*, un autre mot dérivé de *contra alium?* *contraloier* n'est qu'une autre forme du même mot, comme *loier* pour *lier*, *proier* pour *prier.*

CONTRARIÉTÉ (kon-tra-ri-é-té), *s. f.* || **1°** État de choses qui sont contraires. Combien par là ne voit-on pas de mérites qui, par l'aliénation des cœurs ou par la contrariété des intérêts, bien loin d'attirer la bienveillance et l'amour, excitent plutôt la jalousie et la haine! BOURDAL. *Avent*, 13. L'énorme contrariété qui se rencontre entre leur vie et la nôtre, ID. *Avent, Scand.* 301. Malgré toute la contrariété qui paraît entre notre état et le sien, ID. *ib. Nativité de J. C.* 409. Ses exemples n'affaiblissaient pas ses préceptes, et il n'avait point à justifier au prince ni aux courtisans la contrariété de ses mœurs et de ses règles, FLÉCH. *Duc de Montausier.* || Esprit de contrariété, disposition à contrarier. || Divergence d'opinion, débat. Plus on voit aux avis de contrariétés, Plus à faire un bon choix on reçoit de clartés, CORN. *Othon*, V, 2. On les consulte sur cette contrariété, PASC. *Prov.* 2. On vit dans l'assemblée une grande contrariété de sentiments et de volontés, P. L. COUR. *Lett.* II, 388. Les contrariétés qui arrivent entre les catholiques sur des questions de fait, PASC. *Prov.* 17. Laissons ces contrariétés, Et demeurons ce que nous sommes, MOL. *Amph. Prol.* || **2°** Contradiction. Ils accordent les contrariétés qui se rencontrent entre leurs opinions et les décisions des papes, PASC. *Prov.* 6. Ils trouvent de la contrariété dans cette doctrine, BOSS. *Réfut.* Il faut que Dieu, par sa puissance, assujettisse et lie pour ainsi dire cette convoitise indocile, pour arrêter ses contrariétés et ses répugnances, FLÉCH. *Panég.* II, p. 501. Quand un ange descendrait de la voie lactée pour venir concilier ces contrariétés, VOLT. *Phil.* II, 179. Nageant dans le reflux des contrariétés Qui pousse et qui retient mes faibles volontés, ID. *Fanat.* IV, 3. La contrariété singulière des faits qu'il racontait sur sa naissance avec des pièces authentiques sur cet objet, D'ALEMB. *Académ. franç.* V, p. 497. Ceux qui ne peuvent rendre raison des variétés de l'esprit humain, y supposent des contrariétés inexplicables, VAUVEN. *De l'esprit en général.* L'imagination ne saurait inventer tant de diverses contrariétés qu'il y en a naturellement dans le cœur de chaque personne, LAROCHEF. *Max.* 478. Les sources des contrariétés de l'Écriture sont un Dieu humilié jusqu'à la mort de la croix, un messie triomphant de la mort par sa mort, deux natures en Jésus-Christ, deux avénements, deux états de la nature de l'homme, PASC. *Pensées*, part. II, art 9. || **3°** Terme de jurisprudence. Contrariété d'arrêts, opposition entre deux décisions rendues. || **4°** Terme de peinture. Contrariété de couleurs, mélange de couleurs rude à la vue. || **5°** Obstacle, traverse, empêchement, contre-temps. Si j'ai réussi, ce n'est pas sans beaucoup de contrariétés. Et pour vous prévaloir de mes perplexités, Choisissez-vous exprès ces contrariétés? CORN. *Attila*, I, 2. L'angoisse, le chagrin, les contrariétés, Dans son cœur inquiet tombant de tous côtés, Lui donnent les ennuis et le trouble en partage, CORN. *Imit.* I, 25. || Familièrement. Dépit, humeur. Les mauvais propos tenus sur son compte lui ont causé une vive contrariété.

— HIST. XII[e] s. Li visce en la fin nos perturbent d'aspre contrarieteit, *Job*, 453. Entre ces contrarietez Qui sunt si grantz, cum vos oez, Cume de freidor et d'arson, BENOÎT, I, 185. || XIII[e] s. La contrarieté des viandes, ALEBRANT, f° 4. Li articles qui est royés et que se conmanche : se nus, et se fine : pour son user, est ainsi corrigiés por les contrarietés qui y furent trouvées, *Liv. des mét.* 363. S'aucuns fet testament et il ordene, puis le testament fet, le [la] contrarieté de ce qu'il ordena ou laissa en son testament, li testamens est de nule valeur en tel cas, BEAUM. XII, 49. Et par ceste contrarieté que noz avons dite, qui n'est pas à recevoir au juge, poez vos veoir, se voz avés sens naturel, en toz autres cas là ù contrarietés sont proposées, ID. IX, 5. || XIV[e] s. Il determine de la contraireté et opposicion qui est en vices et en vertus, ORESME, *Eth.* 51. Contrarieté est distance, et toute distance est mesurée par ligne drette comme la plus briefve, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVI[e] s. On ne peut dire qu'il y ait quelque contrarieté entre l'election eternelle de Dieu, et ce qu'il offre le temoignage de sa grace à ses fideles, CALVIN, *Instit.* 788. Cette contrarieté et volubilité d'opinion si soubdaine qu'ils nous feignent, sent pour moy au miracle, MONT. I, 397. Les cantharides ont en elles quelque partie qui sert contre leur poison de contrepoison, par une contrarieté de nature, ID. II, 45. Il leur semble que telles contrarietez [disputes] se doyvent resoudre par le fer et par le feu, LANOUE, 53. Alors il y avoit plus grande haine et contrarieté entre les Juifs et les Samaritains, qu'il n'y a aujourd'hui entre les chrestiens et les turcs, ID. 73. En ceste contrarieté d'avis, ID. 82. Au demourant, quant à ses femmes et à ses enfans, il y a des contrarietez entre les historiens, AMYOT, *Numa*, 24. Il y eut grande contention et grande contrarieté d'opinions, ID. *Cam.* 73.

— ÉTYM. Berry, *contraliété;* provenç. *contrarietat;* espagn. *contrariedad;* ital. *contrarietà;* du latin *contrarietatem*, de *contrarius*, contraire.

† **CONTRASTANT, ANTE** (kon-tra-stan, stan-t'), *adj.* Qui contraste. Figures contrastantes. || Terme de géognosie. Fissures contrastantes, fissures de superposition qui ne sont point parallèles à celles de stratification de la roche fondamentale et de la roche superposée.

CONTRASTE (kon-tra-st'), *s. m.* || **1°** Opposition de deux choses, dont l'une sert à faire remarquer l'autre. Contraste d'ombre et de lumière. Le contraste d'une chose avec une autre. Sa vie offre de singuliers contrastes. Le caractère des Chinois forme un autre mélange qui est en contraste avec le caractère des Espagnols, MONTESQ. *Esp.* XIX, 10. Les différents contrastes qu'offre votre caractère de naturel sans simplicité, de réserve et d'imprudence, contrastes qui viennent en vous du combat de l'art et de la nature, D'ALEMB. *Portrait de Mlle de l'Espinasse.* Peut-être sortira-t-il de ce contraste quelque lumière propre à rapprocher les opinions, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 20. Le contraste choquant des lois avec les mœurs, LEMIERRE, *Barnevelt*, I, 5. Par un contraste horrible entre tous les mortels, ROTR. *Phoc.* IV, 1. || **2°** Terme de peinture. Variété qui doit être dans les actions, les attitudes et les coloris des

figures, d'où résulte plus de force, plus d'agrément et plus de jour. Ce peintre entend bien le contraste. Bien des peintres sont tombés dans le défaut de mettre des contrastes partout et sans ménagement, de sorte que, lorsqu'on voit une figure, on devine d'abord la disposition de celles d'à côté, MONTESQ. *Goût, contraste.* || L'art des contrastes, l'art d'imaginer, d'établir des oppositions qui produisent de l'effet. || 3° Terme de littérature. Opposition entre des situations, des discours ou portions de discours. J'aurais aimé à voir le contraste de la tyrannie insolente et du noble orgueil de l'indigence vertueuse, VOLT. *Lett. Chabanon*, 13 janv. 1766. Les contradictions ne sont pas des contrastes, DELILLE, *Jardins*, I. L'âme aime la symétrie, mais elle aime aussi les contrastes, MONTESQ. *Goût, contraste.* Tous les contrastes nous frappent, parce que les choses en opposition se relèvent toutes les deux, ID. *ib.* Les contrastes sont causes de défauts aussi bien que de beautés, ID. *ib.* || Se dit, dans ce même sens, des oppositions que le musicien établit pour produire de l'effet. || 4° Terme de physique. Contraste des couleurs, nom de différents états simultanés ou successifs de la rétine produisant les sensations spéciales correspondantes. || Contraste simultané, celui dans lequel l'œil voit en même temps deux couleurs contiguës, cas où il les voit le plus dissemblables possible. || Contraste successif, celui dans lequel les yeux, ayant regardé pendant un certain temps un ou plusieurs objets colorés, aperçoivent, après avoir cessé de les regarder, des images de ces objets offrant la couleur complémentaire de celle qui est propre à chacun d'eux. || Contraste de ton, la modification qui porte sur l'intensité de la couleur, et contraste de couleur, celle qui porte sur la composition optique ou physique de chaque couleur juxtaposée; c'est-à-dire que, deux couleurs étant juxtaposées, l'œil qui les voit simultanément, voit la foncée plus foncée et la claire plus claire, ce qui est le contraste de ton, et voit tirant sur le violet le rouge qui est à côté du jaune, ce qui est le contraste de couleur.

— HIST. XVIe s. Cecy ne s'en va pas sans contraste, car plusieurs tiennent que.... MONT. II, 26. Un soir ils espierent de plus près pour un grand contraste [discussion] entre le maistre d'hostel et l'escuyer au chevet du seigneur, D'AUB. *Fœn.* III, 19. Il y eut un grand contraste à deviner par où il falloit entamer une besogne si nouvelle, ID. *Hist.* I, 133. Ceux de dedans, descouverts jusques à l'escarpin, le deffendent [l'assaut] avec tel contraste, qu'il ne demeura aux assiegeans que la pointe, ID. *ib.* III, 30. Il fust receu fort honorablement, sans aucun contraste, ny apparence de reffus, CARL. IV, 9. Notre volonté s'esguise par le contraste [lutte], se despite contre le desny, CHARRON, *Sagesse*, I, 18.

— ÉTYM. Provenç. *contrast;* espagn. *contraste;* ital. *contrasto* (voy. CONTRASTER). *Contraste* au XVIe siècle signifie lutte, débat, combat.

CONTRASTÉ, ÉE (kon-tra-sté, stée), *part. passé.* Mis en contraste. Des caractères bien contrastés. Des figures bien contrastées. Cette impression était contrastée par le souvenir des caresses.... J. J. ROUSS. *Conf.* II. Qui rendait ces pays étranges si bizarrement contrastés, ID. *Hél.* I, 23. Le dialogue plus vif, plus raisonné, plus contrasté, VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 juill. 1765.

CONTRASTER (kon-tra-sté). || 1° *V. n.* Être en contraste. Sa conduite contraste avec son état. Il fait ridiculement contraster ses inclinations rampantes avec les altières productions qu'il a l'audace de s'approprier, J. J. ROUSS. *Dial.* I. || Terme d'art et de littérature. Faire contraste. Ces figures contrastent bien. Aussi l'orateur la rejette-t-il [une action secondaire] à la fin comme dans la partie fuyante; elle n'est là que pour contraster, pour faire ressortir davantage l'action principale, CONDILLAC, *Art d'écr.* II, 14. || 2° *V. a.* Terme de peinture et de sculpture. Mettre en contraste. Ce peintre sait contraster les têtes, tout en leur conservant l'air naturel. || 3° Terme de littérature et de musique. Varier par des contrastes. Il sait contraster son sujet.

— HIST. XIIIe s. Après ce que il aura esté defendu et contrasté par aucun des champions, *Ass. de J.* I, 157. || XVIe s. Qu'il ne semble pas reprocher à aultruy tout ce qu'il refuse à faire, ny contraster aux mœurs publicques, MONT. I, 166. Il est toujours proclive aux femmes de disconvenir à leurs maris : elles saisissent à deux mains toutes couvertures de leur contraster, ID. II, 81.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contrastar;* ital. *contrastare;* du latin *contra*, contre, et *stare*, se tenir droit (voy. STABLE). L'ancien français avait *contrester* et quelquefois *contraster* dans le sens de résister; néanmoins il est certain que *contraster* est venu de l'italien au XVIe siècle, et alors il signifie lutter, combattre.

CONTRAT (kon-tra; le *t* se lie dans le parler soutenu : un kon-tra-t authentique; au pluriel, l'*s* se lie : les kon-tra-z authentiques; contrats rime avec appas, un lacs, mâts, etc.), *s. m.* || 1° Terme de droit. Accord de deux ou plusieurs volontés, qui a pour objet la création ou l'extinction d'une obligation. Un contrat de vente, de louage, de dépôt, de mandat, de société. Le mariage est un contrat. Contrat synallagmatique ou bilatéral, qui engendre des obligations des deux côtés; unilatéral, qui n'engendre d'obligations que d'un seul côté; à titre onéreux ou intéressé, qui présente pour chaque partie un avantage réciproque; à titre gratuit ou de bienfaisance, qui ne présente d'avantage que pour une seule des parties; commutatif, lorsque l'avantage pour chaque partie est considéré comme l'équivalent actuel et certain de l'avantage qu'elle procure; aléatoire, lorsque cet équivalent est une chance de gain ou de perte. || Contrat de mariage, acte qui règle les conditions pécuniaires du futur mariage. || Contrat judiciaire, convention formée en justice, telle qu'une adjudication, un cautionnement, en résultat du concours qui a lieu en justice des volontés de deux parties sur un point qui précédemment a été ou a pu être contesté entre elles. Jupiter y consent; contrat passé, notre homme.... LA FONT. *Fabl.* VI, 4. De vos biens désormais il est maître et seigneur, En vertu d'un contrat duquel je suis porteur, MOL. *Tart.* V, 4. J'ai loué un hôtel deux mille écus, et j'espère passer le contrat aujourd'hui, MONTESQ. *Lett. pers.* 45. || Absolument. Un contrat de mariage. Le roi a signé au contrat, SÉV. 390. Il dit : Faisons le contrat, ID. 557. Il signe un bon contrat écrit en bonne forme, RAC. *Plaid.* II, 6. Sur ce que son amant fit voir qu'il n'avait que cinquante-six ans, et qu'il ne prit point de lunettes pour signer le contrat, MOL. *l'Avar.* II, 6. || 2° Dans la pratique on désigne aussi sous le nom de contrat non pas seulement la convention, mais l'acte qui la constate, lorsque cet acte est rédigé par un notaire. On dit avoir son contrat dans sa poche, placer par contrat ou par hypothèque, ce qui exige un acte notarié, par opposition à placer sur billet ou par simple acte sous seing privé. C'est une façon abusive de s'exprimer que l'usage a reçue; et pour l'exactitude des idées, il faut distinguer le contrat et l'acte qui en contient la preuve : un contrat de rente est l'accord des parties sur la constitution d'une rente, et non l'écrit qui est dressé en conséquence. Cette extension de sens vient de ce que, dans certains cas, un mode de constatation authentique est essentiel à la validité du contrat. Déchirer, brûler le contrat. || 3° On confond aussi le contrat et l'obligation qui en résulte, employant par suite le mot contrat pour le mot obligation. || 4° Contrat social, convention expresse ou tacite entre les gouvernants et les gouvernés, ou entre les membres de la société, convention supposée par certains auteurs politiques. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est la liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de ce qu'il possède, J. J. ROUSS. *Contrat soc.* I, 8. || 5° Terme de jeu. Fiche beaucoup moins longue que la fiche ordinaire, et à laquelle on attribue une valeur convenue, comme 10 fiches, 20 fiches, etc.

— HIST. XIVe s. Il semble que tout home puisse avoir aucun juste à tout autre homme avecques lequel il peut communiquer en loy ou composicion ou contract, ORESME, *Eth.* 249. || XVe s. Le suppliant ou [au] contempt de certain contract mobiliaire qu'il avoit eu à certaine personne, DU CANGE, *contractio.* || XVIe s. Quant à ce qui concerne les contraux des hommes les uns avec les autres, AMYOT, *Lyc.* 22. Les hommes gardent bien les contraux et pactions qu'ilz font les uns avec les autres, ID. *Solon*, 8. C'est une nation en la quelle il n'y a aulcune espece de traficque, nulle cognoissance de lettres.... nuls contracts, nulles successions.... MONT. I, 236.

—ÉTYM. Provenç. *contract;* espagn. *contrato;* ital. *contratto;* du substantif latin *contractus*, génitif *contractus*, de *contrahere*, contracter, proprement lier, resserrer, de *cum*, et *trahere*, tirer (voy. TRAIRE).

† **CONTRATÉNORE** (kon-tra-té-no-r') ou **CONTRATÉNOR** (kon-tra-té-nor), *s. m.* Terme de musique. Synonyme, employé quelquefois, de haute-contre.

— ÉTYM. *Contre*, et *ténor.*

CONTRAVENTION (kon-tra-van-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action d'agir contre une prescription. Une contravention aux lois. La contravention est aux choses, la désobéissance aux personnes, D'ALEMBERT, *Synonymes.* On n'allègue pour toute excuse que des mécontentements et des contraventions, BOSS. *Variat.* X, § 48. Brasidas prétendait avoir d'autres contraventions à reprocher aux Athéniens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 484, dans POUGENS. La loi de Mahomet confond l'usure avec le prêt à intérêt; l'usure augmente dans les pays mahométans à proportion de la sévérité de la défense; le prêteur s'indemnise du péril de la contravention, MONTESQ. *Esp.* XXI, 19. || 2° Terme de droit. Infraction à une loi, à un règlement, à un contrat, à une décision judiciaire || Spécialement, infraction punie d'une peine de simple police, par opposition au délit et au crime. On donne aussi cette qualification à divers faits punis de peines correctionnelles, mais sans que l'intention soit recherchée et par cela seul que l'infraction a été matériellement commise. || En particulier, les infractions aux lois fiscales. Les contraventions en matière de presse n'admettent pas l'excuse de la bonne foi.

— HIST. XIVe s. Je ne dy pas qu'aucun d'eulx ment, Ne qu'à truffer rien les convie; Juger personne n'hai envie, Ne que leur contravention Soit une circonvention, *Traité d'alch.* 269. || XVIe s. Le cardinal r'envoia bien loin cette observation de foi avec les heretiques, tant pour les contraventions qui venoient de la part du Turc, comme pour le privilege du concile de Constance, D'AUB. *Hist.* II, 76.

— ÉTYM. Génev. *contrevention* (voy. CONTREVENIR).

† **CONTRAYERVA** (kon-tra-ièr-va), *s. m.* Terme de pharmacie. Racine d'un brun rougeâtre en dehors, blanche en dedans (*dorstenia brasiliensis*, *Lamark*), d'une odeur aromatique, qui est excitante et diaphorétique.

— ÉTYM. Espagn. *contrayerva*, de *contra*, contre, et *yerva*, herbe : herbe contre les venins, à cause qu'on lui attribuait la propriété de les neutraliser.

CONTRE (kon-tr'), *prép.* || 1° En opposition à, pour se défendre de. Et contre la fortune ayant pris ce conseil, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. C'est une chose contre les règles ordinaires, SÉV. 490. C'est aller directement contre le Pater, BOSS. *Or.* 10. Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville; Et contre eux la campagne est mon unique asile, BOIL. *Épît.* VI. Roi, voilà vos vengeurs contre vos ennemis, RAC. *Athal.* IV, 3. Le travail est une meilleure ressource contre l'ennui que le plaisir, TRUBLET, dans GIRAULT-DUVIVIER. Tout se fait contre sa volonté, SÉV. 445. Agir contre sa conscience, BOSS. *Hist.* II, 6. Vous parlez contre votre pensée, RAC. *Brit.* II, 6. Ainsi la citadelle, sur le point d'être rendue, fut sauvée contre toute espérance, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 284, dans POUGENS. Pour regagner les mers du nord, ils firent deux mille lieues contre le vent dans un canot, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 10. || Contre vent et marée, malgré l'obstacle qu'opposent le vent et la marée. Un vaisseau qui veut aller contre vent et marée. Et fig. en dépit de tous les obstacles. || Envers et contre tous, malgré l'opposition universelle. || Tenir contre, résister. Mes pleurs, belle Ériphile, Ne tiendront pas longtemps contre les soins d'Achille, RAC. *Iphig.* II, 3. || Avoir contre soi quelqu'un, quelque chose, trouver un obstacle en une personne, en une chose. Il a contre lui un homme fort influent. Il a eu toujours les circonstances contre lui. || Élever autel contre autel, faire un schisme, et, par extension, opposer sa puissance, son crédit, à la puissance, au crédit d'une autre personne, et aussi entreprendre quelque chose en rivalité d'un autre. || C'est le pot de terre contre le pot de fer, se dit de celui qui, sans force et sans puissance, est en lutte contre quelqu'un de fort et de puissant. || 2° Contre, exprimant une idée d'hostilité, d'inimitié, de blâme, etc. Ils se sont révoltés contre leur souverain. Faire une satire contre quelqu'un. S'élever contre le vice. Que Rome se déclare ou pour ou contre nous, CORN. *Cinna*, I, 3. J'ai parlé contre moi, j'agis contre ma sœur, ID. *Tois. d'or*, III, 7. De Joad contre moi je sais les injustices, RAC. *Athal.* III, 4. Un conquérant est un homme que les dieux irrités contre le genre humain ont donné à la terre dans leur colère, FÉN. *Tél.* VIII. || 3° Contre, marquant une comparaison numérique. Il y a dix hommes qui mangent le revenu des terres contre un laboureur, MONTESQ. *Esp.* VII, 6. Un homme peut penser telle misère qu'il voudra, et il y a mille à parier contre un que la rougeur a deviné sa

pensée et préparé le remède, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 12. || 4° En face de. Les corps qui envoient des rayons contre les yeux des regardants, DESC. *Monde*, 15. || 5° Auprès, proche de. C'est pour cela que depuis peu ce damoiseau poli s'est venu loger contre moi, MOL. *G. Dand.* 1. Dorilas, contre qui j'étais, a été de mon avis, ID. *Critique*, sc. 6. Place-toi contre ce logis, ID. *Sicil.* 1. Il la pose sur l'arc et sait contre son corps En ramener la corde avec de tels efforts.... LAMOTTE, dans DESFONTAINES. Prends une poêle de fer et mets-la contre un mur de fer, VOLT. *Phil.* IV, 462. || 6° *Adv.* En face. L'on tourne la clef, l'on pousse contre, LA BRUY. XIV. || En opposition. Il s'est levé contre. L'assemblée a voté contre. À peine ouvrons-nous la bouche pour dire une nouvelle qu'un de ces jeunes gens propose de parier contre, MONTESQ. *Lett. pers.* 130. || 7° Tout contre, *loc. adv.* Tout près. Si votre majesté désire qu'on lui montre Ce pitoyable objet, il est ici tout contre, MAIR. *Sophon.* V, 7. Son appartement était tout contre, HAMILT. *Gramm.* 9. Ségur s'ennuyait à Nemours, il fit connaissance avec l'abbesse de la Joie, qui est tout contre, ST-SIM. 95, 2. || Tout contre de, avec un infinitif, sur le point de; locution de St-Simon et qui ne paraît pas devoir être imitée. Mme de Maintenon fit regarder d'Harcourt comme celui qui avait levé le charme, et qui était tout contre d'entrer dans le conseil, ST-SIM. 101, 75. || 8° Terme de marine. Deux navires courent à contre l'un de l'autre, quand ils tiennent une route opposée; ils sont à contre, quand, tenant deux bordées différentes avec le même vent, ils se croisent. || Des voiles sont brassées à contre quand on met le vent sur l'une et qu'on le conserve dans l'autre. || 9° De contre, *loc. adv.* peu usitée. Disposés à faire que la lumière qui donne de contre s'y amortisse, DESC. *Diopt.* 5. Chacune fait réfléchir une partie des rayons qui donnent de contre, ID. *Météor.* 6. || 10° Terme du langage commercial. Par contre, en compensation. || 11° Ci-contre, *loc. adv.* En regard, vis-à-vis. Vous trouverez ci-contre le détail des sommes dépensées. || 12° Là contre, *loc. adv.* Contre cela. Qui diantre peut aller là contre? MOL. *l'Av.* I, 8. Assurément que vous avez raison, si vous le voulez : on ne peut pas aller là contre; mais, si vous ne le vouliez pas, ce serait peut-être une autre affaire, ID. *Festin*, I, 2. || 13° Terme de jeu. Faire contre, se dit, lorsqu'un des joueurs faisant jouer, un des autres déclare ensuite qu'il joue aussi. Vous n'avez pas assez beau jeu pour faire contre. || Substantivement. Le contre, celui qui a fait contre. Le contre paye double. || Fig. D'Harcourt ne craignait pas de faire contre aux ministres, dans les entretiens qu'il avait avec le roi, ST-SIM. 101, 79. || 14° *S. m.* Le contre, le contraire, l'opposé. Il y a du pour et du contre. Leur art était bien méprisable; ils se vantaient de deux choses : l'une, de parler sans préparation sur toutes sortes de sujets; l'autre, de soutenir indifféremment le pour et le contre, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 17. || 15° Terme d'escrime. Parer un contre, parer en dégageant. || 16° Au jeu de billard, se dit lorsque la bille du joueur se trouve repoussée par la bille sur laquelle il joue. Ne prenez pas par là, il y aura, vous aurez un contre, je crains un contre. Jouez ce carambolage par le contre. || 17° Terme de musique. Anciennement, voix d'alto, parce que ce terme s'appliquait à toutes les parties destinées à faire harmonie contre une autre. Haute-contre, basse-contre (voy. ces mots).

— REM. *Par contre* est une locution dont plusieurs se servent, pour dire en compensation, en revanche : Si les artisans sont ordinairement pauvres, par contre ils se portent bien; Si le vin est cher cette année, par contre il est bon. Cette locution, qui a été tout particulièrement critiquée par Voltaire et qui paraît provenir du langage commercial, peut se justifier grammaticalement, puisque la langue française admet, en certains cas, de doubles prépositions, *de contre*, *d'après*, etc. mais elle ne se justifie guère logiquement, *par contre* signifiant bien plutôt *contrairement* que *en compensation*, et devant provenir de quelque ellipse commerciale (*par contre* ayant été dit pour *par contre-envoi*); en tout cas, il convient de suivre l'avis de Voltaire et de ne transporter cette locution hors du langage commercial dans aucun style.

— SYN. CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT. Faire quelque chose contre la règle, c'est faire un acte qui soit l'opposé de ce que prescrit la règle; faire quelque chose malgré la règle, c'est le faire bien que la règle le défende; nonobstant la règle, c'est le faire sans tenir compte de l'obstacle qu'oppose la règle. Il a agi contre mes recommandations, il a fait le contraire de ce que je lui recommandais; il a agi malgré mes recommandations, je lui recommandais de ne pas agir, et il n'en a tenu compte; il a agi nonobstant mes recommandations, mes recommandations n'ont pas été un obstacle pour lui.

— HIST. IXe s. In nulla aiudha contra Lodhuwig, *Serment.* || XIe s. Cuntre deuz deies [à deux doigts près] l'ad du fourrer [fourreau] jetée [son épée], *Ch. de Rol.* XXXIII. [Enseigne] en som un tertre contre le ciel levée, *ib.* LIV. Cuntre midi [vers midi] tenebres i a granz, *ib.* CIX. Contre soleil reluisent cil adoub [ces armures], *ib.* CXXXV. Cuntre un des nos [nostres] [il] en troverat morz quinze, *ib.* CXLI. Qui mout est las, il se dort contre terre, *ib.* CLXXVIII. || XIIe s. N'est mie contre bien que tant estes haïz, *Roman de Rou*, *ms.* p. 81, dans LACURNE. Contre lui se tenir, *Ronc.* p. 1. Contre le ciel va moult bien tourniant Son fort espié, *ib.* p. 37. Contre ses cous fuient li renoié [les reniés], *ib.* p. 87. Tout son cors [il] va contre terre estendant, *ib.* p. 92. Contre le pis [il] lui froisse l'escu blanc, *ib.* p. 141. Ainsi l'on fait as fourches contre mont sus lever, *ib.* p. 197. Certes, dame, mout s'honeure Qui courtois est contre tort, *Couci*, IV. Puison'amour veut que contre moi [je] la croie, *ib.* XXI. || XIIIe s. En cele amour la damoisiele ont prise Si parent, et doné seigneur [mari], Contre son gré, un vavasseur, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 6. [Cette pierre] moult reluisoit contre soleil, *ib.* p. 58. S'aidoient li un l'autre contre les Arabis, *Berte*, V. Et les dames parées contre l'avenement [pour la circonstance], *ib.* IX. Si qu'il l'ont contre terre par force agenouillie, *ib.* XXI. Contre [au devant de] Blanchefleur [ils] vont, qui mout grant duel [deuil] aura, *ib.* LXXVIII. Mais contre jugement ne veul je mie aller, *ib.* XCVII. L'une venoit tout belement Contre l'autre.... *la Rose*, 773. Et estoient couchez contre orient, en la maniere que l'en met les cors en terre, JOINV. 285. Quant ce vint contre la saint Remy, je fesoie acheter ma porcherie de pors, ID. 267. || XVe s. Le roi de France et le roi d'Angleterre, par bataille, puissance contre puissance, se devoient combattre ensemble, FROISS. II, II, 211. Toute celle année que celle treve fut accordée que vous avez ouï, se tinrent les deux rois à paix l'un contre l'autre, ID. I, I, 324. Tout pesé, le bien contre le mal, ID. I, I, 96. Le capitaine de la ville et l'abbé et les bourgeois vinrent contre li [Isabelle d'Angleterre], et la recueillirent moult liement, ID. I, I, 6. Et par ceste maniere se destruisent entre eulx, cité contre cité, chastel contre autre, et voisins contre voisins, *Bouciq.* II, ch. 1. Et portoit [Monseigneur de Charolois] la maison de Lancastre contre luy [Édouard], dont il estoit yssu de par sa mere, COMM. I, 5. Quant il fut monté sur son cheval, si monterent ceulx de leans pour le convoyer et la dame aussi qui chevauchoit contre luy, *Lancelot du Lac*, t. II, f° 89. Que les rues soient tendues et atournées au plus bel qu'on pourra contre la venue de nostre roy, *Perceforest*, t. I, f° 95. || XVIe s. Bien estoit de l'accord qu'on allast à l'encontre, Mais comte Petillane chantoit d'une aultre contre, J. MAROT, V, 115. Voy, la cour d'Alvian desiroit la bataille, Pensant en sa musique faire la contre et taille, Mais luy et tout le camp se trouverent deceuz, Quand oultre leur vouloir le Roy fist le dessus, ID. V, 118. La femme veufve qui choisit partir [partager] par moitié contre [avec] les heritiers de son mary, *Coustum. génér.* t. I, p. 520. Voire [même] contre sa propre creance, MONT. I, 121. Chocquant sa teste contre la muraille, ID. I, 23. En la guerre contre Perseus, ID. *ib.* Il fault frotter nostre cervelle contre celle d'aultrui, ID. I, 164. Leurs licts sont suspendus contre le toict comme ceulx de nos navires, ID. I, 237. Despité contre sa besongne, il print son esponge et la jecta contre, pour.... ID. I, 254. Il se fault opposer et bander contre [la douleur], ID. I, 305. Un appetit artificiel et contre nature, ID. II, 18. Je ne vois [vais] pas là, mais je touche contre [tout près], ID. IV, 95.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *contra*; du latin *contra*, contre.

† CONTRE-ACCUSATION (kon-tra-ku-za-sion), *s. f.* Réponse à une accusation par une accusation. || *Au plur.* Des contre-accusations.

— HIST. XVIe s. Il court maintenant aux subterfuges de contre-accusation, disant.... M. DU BELLAY, 493.

— ÉTYM. *Contre*, et *accusation*.

† CONTRE-À-CONTRE (kon-tra-kon-tr'), *adv.* Terme de marine. Être contre-à-contre, se dit de navires ou autres objets, très-près les uns des autres et parallèlement à la longueur, mais sans se toucher.

† CONTRE-AIMER (kon-trè-mé), *v. a.* Aimer en retour.

— HIST. XVIe s. Siecle vrayment heureux, [illegible] d'or estimé, Où tousjours l'amoureux se voyoit [illegible] aimé, RONS. 191. Tant plus elle est aimée, et plus elle prend Plaisir à contre-aimer.... Il Aime celuy qui t'aime; un amour en naissant [illegible] s'il n'a point de frere autant que lui croi[illegible] L'amour tire l'amour d'une force aimantine; [illegible] vive vertu languist en la poitrine Du m[illegible] amant qui n'est point contr'aimé, AMADIS J[illegible] *Poésies*, p. 75, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *aimer*.

† CONTRE-ALIZÉ (kon-tra-li-zé), *adj*[illegible] contre alizé, courant supérieur opposé a[illegible] || *Au plur.* Des vents contre-alizés.

— ÉTYM. *Contre*, et *alizé*.

CONTRE-ALLÉE (kon-tra-lée), *s. f.* Petit[illegible] latérale à une allée principale. || *Au plur.* Des c[illegible] allées.

— ÉTYM. *Contre*, et *allée*.

CONTRE-AMIRAL (kon-tra-mi-ral), *s. m.* D[illegible] marine d'Angleterre et de Hollande, celui qui a le troisième rang dans le commandement d'une flotte. Le contre-amiral commande l'arrière-garde ou la troisième division d'une flotte; son pavillon est blanc et s'arbore au mât qui se nomme artimon. || Dans la marine française, celui qui est revêtu du troisième grade d'officier général dans la marine. Les contre-amiraux représentent les chefs d'escadre d'autrefois. || Le vaisseau que monte le contre-amiral.

— ÉTYM. *Contre* dans le sens de qui est à côté, et *amiral*.

† CONTRE-APPEL (kon-tra-pèl), *s. m.* || 1° Second appel ayant pour but de constater si un appel a été régulièrement fait. Il n'était présent ni à l'appel ni au contre-appel. || 2° Terme d'escrime. L'appel qui répond à un appel de l'adversaire. || *Au plur.* Des contre-appels.

— ÉTYM. *Contre*, dans le sens de qui est à côté, et *appel*.

CONTRE-APPROCHES (kon-tra-pro-ch'), *s. f. plur.* Travaux que les assiégés établissent contre les approches des assiégeants. || *Au plur.* Des contre-approches, c'est-à-dire travaux contre les approches.

— ÉTYM. *Contre*, et *approche*.

† CONTRE-ARC (kon-trark), *s. m.* Terme de marine. Partie de la quille d'un navire située sous les pieds de la mâture. || *Au plur.* Des contre-arc ou des contre-arcs, c'est-à-dire des parties qui sont contre l'arc ou les arcs.

— ÉTYM. *Contre*, et *arc*.

† CONTRE-ARÊTIER (kon-tra-rê-tié), *s. m.* Terme de construction. Ardoise qui précède celle qui est coupée obliquement pour former l'arêtier. || *Au plur.* Des contre-arêtier ou arêtiers, c'est-à-dire les ardoises qui sont contre l'arêtier ou les arêtiers.

— ÉTYM. *Contre*, et *arêtier*.

† CONTRE-ASSAILLIR (kon-tra-sa-llir, *ll* mouillées), *v. a.* Faire une attaque opposée à une autre attaque.

— HIST. XVIe s. Plusieurs assaillis en leur pays ont diverty l'ennemi en le contre-assaillant au sien, M. DU BELL. 340.

— ÉTYM. *Contre*, et *assaillir*.

† CONTRE-ASSEMBLÉE (kon-tra-san-blée), *s. f.* Assemblée faite en opposition à une autre assemblée. Nous résolûmes une contre-assemblée de noblesse, RETZ, III, 19. || *Au plur.* Des contre-assemblée ou assemblées, c'est-à-dire des assemblées faites contre l'assemblée ou les assemblées.

— ÉTYM. *Contre*, et *assemblée*.

† CONTRE-ASSIÉGER (kon-tra-sié-jé), *v. a.* Assiéger l'assiégeant.

— HIST. XVe s. Comme le duc de Bourbon assiegea Belleperche, et comme le comte de Bourguignon le contreassiegea, *Hist. de Loys III de Bourbon*, p. 91, dans LACURNE. Et fut le duc contreassiegé, et ot siege sur siege devant Belleperche, ce que l'on ne veit onques en ce royaume, *ib.* p. 102.

— ÉTYM. *Contre*, et *assiéger*.

† CONTRE-ATTAQUE (kon-tra-ta-k'), *s. f.* Terme d'art militaire. Travaux que les assiégés exécutent en opposition aux lignes d'attaque. || *Au plur.* Des contre-attaque ou contre-attaques, c'est-à-dire des lignes dirigées contre l'attaque ou les attaques.

— ÉTYM. *Contre*, et *attaque*.

† CONTRE-AUBE (kon-trô-b'), *s. f.* Planchette mise contre les aubes. || *Au plur.* Des contre-aube ou contre-aubes, c'est-à-dire des planchettes mises contre l'aube ou les aubes.

— ÉTYM. *Contre*, et *aube*.

† CONTRE-AUGMENT [illegible], *s. m.* Terme de [illegible]. Gain nuptial et de survie [illegible] tant en ce que le mari survivant retient une portion [illegible]

de la dot de la femme. || *Au plur.* Des contre-augments.

— ÉTYM. *Contre*, et *augment.*

† **CONTRE-AVEU** (kon-tra-veu), *s. m.* Aveu opposé à un aveu précédent. || *Au plur.* Des contre-aveux, c'est-à-dire des aveux qui sont contre les aveux.

— ÉTYM. *Contre*, et *aveu.*

† **CONTRE-AVIS** (kon-tra-vi), *s. m.* Avis opposé à un autre avis. || *Au plur.* Des contre-avis.

— HIST. XVIe s. De cette espece estoient les livrets qui ont porté les titres qui s'ensuivent, le contr'avis à celui de l'avocat Bernard, D'AUB. *Hist.* III, 287.

— ÉTYM. *Contre*, et *avis.*

CONTRE-BALANCÉ, ÉE (kon-tre-ba-lan-sé, sée), *part. passé.* Un poids contre-balancé par un autre. || Fig. Des passions contre-balancées par des intérêts.

CONTRE-BALANCER (kon-tre-ba-lan-sé ; le *c* prend une cédille devant *a* et *o :* contre-balançant, nous contre-balançons), *v. a.* || **1°** Faire équilibre à. Un poids qui en contre-balance un autre. || **2°** Fig. Curieux de contre-balancer par quelque endroit les puissances qui devenaient trop redoutables, BOSS. *Hist.* III, 6. Sa puissance [de Crassus] contre-balançait celle de Pompée et de César, qu'il tenait unis comme malgré eux, ID. *Hist.* I, 9. Lors donc que le témoignage des sens contredit ou ne contre-balance point l'autorité de la raison, il n'y a pas à opter, DIDER. *Pens. phil.* 52. L'autorité de Sigismond fut presque toujours contre-balancée par les privilèges des princes et des villes, VOLT. *Mœurs*, 119. Vous jugerez si des actes de cette nature peuvent contre-balancer trois ou quatre actes d'une foi irréprochable, PATRU, *Plaidoyer* XV, dans RICHELET. || **3°** Se contre-balancer, *v. réfl.* S'équilibrer. Ces deux poids se contre-balancent. Les parties se contre-balancent mutuellement, et le tout se soutient sans peine par le contre-poids, BOSS. *Connaiss.* II, 2. || Fig. Le bien et le mal ne se contre-balancent pas toujours.

— HIST. XVIe s. C'est luy que nulle violence Peult esbranler tant seulement, Si bien il se contrebalance En tous ses faicts egalement, DU BELLAY, III, 91, *verso.* Ses deux Anticatons [de César] furent principalement escripts pour contrebalancer le bien dire que Cicero avoit employé en son Caton, MONT. III, 169.

— ÉTYM. *Contre*, et *balancer.*

CONTREBANDE (con-tre-ban-d'), *s. f.* || **1°** En général, le commerce qui se fait contre les lois d'un pays. || Spécialement, action d'introduire dans un pays, par voie secrète et sans payer de droits, des marchandises prohibées. Faire la contrebande. Marchandises de contrebande. Martinet, officier de marine, avait pris six vaisseaux français qui faisaient le commerce de la contrebande, ST-SIM. 496, 268. Il fallut répandre, sur toutes les frontières, des troupes pour empêcher la contrebande qu'on n'empêchait pas, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. 2, ch. 5. || Ces marchandises mêmes. Un bâtiment chargé de contrebande. || Terme de droit maritime. Contrebande de guerre, introduction ou essai d'introduction d'objets de guerre, par un navire neutre, dans le territoire de l'une des puissances belligérantes et malgré l'autre; et aussi les objets mêmes. || Être de contrebande, être prohibé. Il est plaisant que le Machiavel soit permis et que l'antidote soit de contrebande, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 72. || **2°** Fig. De contrebande, qui n'est pas légitime, qui n'est pas permis; qui se fait en cachette. Cela est admirable; Mme Bertrand qui soit une aussi des parents de contrebande! DANCOURT, *Moul. javelle*, sc. 27. Mon maître me surprit à ce travail de contrebande, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || C'est un homme de contrebande, c'est un homme qui est dans une société sans avoir des titres valables pour y être reçu, et qui dès lors déplaît ou inspire de la défiance. Je vois que cette maman mignonne n'est pas de contrebande avec vous, SÉV. 52. Je suis aimée dans le monde autant qu'on y peut aimer; je ne suis de contrebande à rien, ID. 132. On veut être ce que tous les autres sont; on s'ennuie d'être tout seul de son parti; on ne veut point paraître singulier et de contrebande, MASS. *Confér. Fuite du monde.*

— HIST. XVIe s. Marchandise de contrebande, car ainsi appellent ils [les Vénitiens] celles qu'il est deffendu d'aporter sur peine d'estre confisquées, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 266, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *contrabbando*, de *contra*, contre, et *bando*, ban, ordonnance (voy. BAN).

† **CONTRE-BANDE** (kon-tre-ban-d'), *s. f.* Terme de blason. Bande divisée en deux parties de différents métaux. || *Au plur.* Des contre-bandes, c'est-à-dire des bandes mises à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *bande.*

† **CONTRE-BANDÉ, ÉE** (kon-tre-ban-dé, dée), *adj.* Terme de blason. Qui offre opposition dans les bandes.

— ÉTYM. *Contre-bande.*

CONTREBANDIER, IÈRE (kon-tre-ban-dié, diè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait la contrebande. Les négociants, qui faisaient cette fraude, se nommaient contrebandiers, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. 2, ch. 5. || *S. m.* Terme de marine. Navire qui fait la contrebande.

— ÉTYM. *Contrebande.*

† **CONTRE-BARRE** (kon-tre-bâ-r'), *s. f.* Terme de blason. Barre divisée en deux demi-barres, dont l'une est de métal et l'autre de couleur. || *Au plur.* Des contre-barres, c'est-à-dire des barres qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *barre.*

† **CONTRE-BARRÉ, ÉE** (kon-tre-bâ-ré, rée), *adj.* Terme de blason. Qui a les barres en opposition.

— HIST. XVe s. Les armes de Moriaumez sont barrées, contre-barrées à deux chevrons de gueule, FROISS. I, I, 134.

— ÉTYM. *Contre-barre.*

CONTRE-BAS (kon-tre-bâ), *adv.* Dans une direction vers le bas. La queue en loup qui fuit et les yeux contre-bas, RÉGNIER, *Sat.* VIII. || En contre-bas, du bas en haut, opposé à en contre-haut qui signifie du haut en bas. Poser une pièce en contre-bas. || À un niveau inférieur. Le fond de la rivière est en contre-bas de la berge.

— HIST. XVIe s. Arrestant sa veue contre un milan en l'air, il gageoit, de la seule force de sa veue, le ramener en contrebas, MONT. I, 102. Aller à gauche, à dextre, contre mont, contre bas, ID. II, 3.

— ÉTYM. *Contre*, et *bas*, adj.

CONTRE-BASSE (kon-tre-bâ-s'), *s. f.* || **1°** Grand instrument de la famille du violon, et qui descend à une quarte au-dessous du violoncelle. Il est ordinairement monté de trois cordes accordées par quintes et renforce les parties de basse dans les symphonies et morceaux d'orchestre. || **2°** Espèce de voix d'homme qui est la plus basse de toutes. Ce terme, en parlant des voix, est peu usité. || **3°** Jeu d'orgue dont les tuyaux sont de seize à trente-deux pieds. || **4°** Une contre-basse, le musicien qui joue de la contre-basse. || *Au plur.* Des contre-basses, c'est-à-dire des basses qui sont contre, à côté.

— REM. L'Académie, qui écrit ici *contre-basse*, a écrit, au mot *archet*, *contrebasse :* archet de contrebasse.

— ÉTYM. *Contre*, et *basse.*

† **CONTRE-BASSIER** (kon-tre-bâ-sié), *s. m.* Voy. CONTRE-BASSISTE.

† **CONTRE-BASSISTE** (kon-tre-bâ-si-st'), *s. m.* Musicien qui joue de la contre-basse. || *Au plur.* Des contre-bassistes.

— ÉTYM. *Contre-basse.*

† **CONTRE-BASSON** (kon-tre-bâ-son), *s. m.* || **1°** Instrument à vent qui est plus bas que le basson. || **2°** Musicien qui joue de cet instrument. || *Au plur.* Des contre-bassons, c'est-à-dire des bassons qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *basson.*

CONTRE-BATTERIE (kon-tre-ba-te-rie), *s. f.* || **1°** Terme de fortification. Batterie dressée contre une autre. || Batterie destinée à la protection d'une batterie de brèche. || **2°** Fig. Ce qu'on fait pour rompre des menées hostiles. Faire une contre-batterie pour déjouer une intrigue. Astolfe, prévoyant que le pape lui attirerait les Français sur les bras, avait obligé l'abbé du Mont-Cassin d'envoyer le moine Carloman en France vers le roi Pepin son frère.... mais c'était pour ralentir les efforts du pape et faire une contre-batterie dans les états, MEZERAY, *Pepin, Abrégé*, t. I, p. 214, Amsterd. 1688. || *Au plur.* Des contre-batteries, c'est-à-dire des batteries qui sont contre, opposées.

— HIST. XVIe s. Asseuré d'estre fourni d'une contrebatterie d'enchantements certains à le preserver, MONT. I, 94. Cette contre-batterie mit l'esprit du prelat dans un tel embarras que.... D'AUB. *Vie*, 106. Parmi ces contre-batteries, Duras mort d'un esclat, ID. *Hist.* I, 174.

— ÉTYM. *Contre*, et *batterie.*

† **CONTRE-BATTRE** (kon-tre-ba-tr'). *v. a.* Battre ce qui bat; dresser une contre-batterie.

— HIST. XIIIe s. Et li clamans deit, le jor, contrebatre, si come il est devant devisé, *Ass. de Jérus.* 79. || XIVe s. Je i sai bien men droit, pas ne m'en vois [vais] doubtant; Je le contrebatrai [défendrai], *Baud. de Seb.* II, 832.

— ÉTYM. *Contre*, et *battre.*

† **CONTRE-BIAIS (À)** (kon-tre-bi-ê), *loc. adv.* En sens opposé, à rebours. Pour ne pas tomber dans cet amour-propre, ils ont été injustes à contre-biais, PASC. *Imag.* 5.

— ÉTYM. *Contre*, et *biais.*

† **CONTRE-BISEAU** (kon-tre-bi-zô), *s. m.* Morceau de bois garni de métal qui est destiné à former par le bas un tuyau d'orgue. || *Au plur.* Des contre-biseau ou biseaux, c'est-à-dire des morceaux de bois dirigés en sens inverse du biseau ou des biseaux.

— ÉTYM. *Contre*, et *biseau.*

† **CONTRE-BITTES** (kon-tre-bi-t'), *s. f. plur.* Terme de marine. Courbes appuyant en arcs-boutants les montants des bittes sur l'avant.

— ÉTYM. *Contre*, et *bittes.*

† **CONTRE-BORD (À)** (kon-tre-bor), *loc. adv.* Terme de marine. Aller à contre-bord, en parlant de deux bâtiments, aller à l'encontre l'un de l'autre.

— ÉTYM. *Contre*, et *bord.*

† **CONTRE-BORDÉE** (kon-tre-bor-dée), *s. f.* Terme de marine. Bordée courue en sens opposé de celle qu'on courait précédemment, ou de celle que court un autre navire. || *Au plur.* Des contre-bordées, c'est-à-dire des bordées qui vont contre.

— ÉTYM. *Contre-bord.*

CONTRE-BOUTANT (kon-tre-bou-tan), *s. m.* Terme d'architecture. Pièce de bois de construction qui sert d'appui. || *Au plur.* Des contre-boutants, c'est-à-dire des boutants contre. || *Adj.* Qui contre-boute. Une poutre contre-boutante.

— ÉTYM. *Contre-bouter.*

CONTRE-BOUTÉ, ÉE (kon-tre-bou-té, tée), *part. passé.* Muraille contre-boutée.

CONTRE-BOUTER (kon-tre-bou-té), *v. a.* Terme d'architecture. Appuyer un mur par un autre mur posé à angle droit.

— ÉTYM. *Contre*, et *bouter.*

† **CONTRE-BRASSER** (kon-tre-bra-sé), *v. a.* Terme de marine. Changer la direction des vergues pour mettre le vent sur les voiles, afin de diminuer ou d'arrêter la marche du navire.

— ÉTYM. *Contre*, et *brasser.*

† **CONTRE-BRETÊCHE** (kon-tre-bre-tê-ch'), *s. f.* Terme de blason. Rangée de créneaux de différent émail. || *Au plur.* Des contre-bretêches, c'est-à-dire des bretêches qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *bretêche.*

† **CONTRE-BRETÊCHÉ, ÉE** (kon-tre-bre-tê-ché, chée), *adj.* Terme de blason. Garni de contre-bretêches.

† **CONTRE-BRODÉ** (kon-tre-bro-dé), *s. m.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe blanche et noire. || *Au plur.* des contre-brodés.

— ÉTYM. *Contre*, et *brodé.*

† **CONTRE-BUTER** (kon-tre-bu-té), *v. a.* Terme d'architecture. Synonyme de contre-bouter.

— ÉTYM. *Contre*, et *buter* ou *bouter.*

CONTRE-CALQUÉ, ÉE (kon-tre-kal-ké, kée), *part. passé.*

CONTRE-CALQUER (kon-tre-kal-ké), *v. a.* Terme de graveur. Calquer un calque en le retournant, pour obtenir le dessin en sens contraire. || Se contre-calquer, *v. réfl.* Être contre-calqué. Ce dessin se contre-calque facilement.

— ÉTYM. *Contre*, et *calquer.*

† **CONTRE-CANIVEAU** (kon-tre-ka-ni-vô), *s. m.* Terme de construction. Pavé placé à côté d'un caniveau et sur la même ligne. || *Au plur.* Des contre-caniveaux, c'est-à-dire des caniveaux qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *caniveau.*

† **CONTRE-CARRE** (kon-tre-ka-r'), *s. f.* Le double de la carre, au jeu de bouillotte. || *Au plur.* Des contre-carres, c'est-à-dire des carres faites contre.

— HIST. XVIe s. Elles se mettent à l'envy comme pour se faire teste et contrecarre, MONT. IV, 274. Et ne fault pas doubter que ce ne soit pour se servir des dicts Hamiltons par delà, les obligeant à elle, et pour faire une contrescarre à M. d'Aubigny, *Dépêche de* CASTELNAU du 10 février 1581. Emportoit le prix des mieux disans, sans que pas un osast lui faire contrequarre, *Pelerin d'amour*, t. I, p. 97, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *carre.*

CONTRECARRÉ, ÉE (kon-tre-kâ-ré, rée), *part. passé.* Contrecarré dans ses tentatives par un adversaire habile.

CONTRECARRER (kon-tre-kâ-ré), *v. a.* || **1°** S'op-

poser en face, directement à quelqu'un. Ainsi ce vieux rêveur qui naguères, à Rome, Contrecarrait Caton, critique en ses discours, Et toujours rechignait et reprenait toujours, RÉGNIER, *Sat.* V. J'allai à vêpres pour le contrecarrer, SÉV. 240. Et dès ce soir je veux, Pour la contrecarrer, vous marier tous deux, MOL. *Femmes sav.* IV, 7. Pour contrecarrer la mollesse du monde, BOSS. *Bern.* 1. C'en est trop, mon mari; vous me contrecarrez, vous m'insultez, vous m'outragez, DU FRÉNY, *Espr. de contrad.* sc. 10. || 2° Se contrecarrer, *v. réfl.* Se faire obstacle l'un à l'autre. Bientôt, se contrecarrant mutuellement, elles [certaines classes] useront presque toutes leurs forces les unes contre les autres, J. J. ROUSS. *Gouv. de Polog.* ch. 7.

— REM. Des lexicographes ont reproché à l'Académie de ne pas écrire *contre-carrer* avec un trait d'union, comme elle écrit *contre-balancer*.

— HIST. XVI[e] s. Nobles avec lesquels ils se contrecarrent [comparent], DES ACCORDS, *Bigarr.* p. 14, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *carre* (voy. ce mot), qui signifie face carrée; *contrecarrer* est donc mettre quelque chose de carré contre quelqu'un. On aurait pu songer à *care*, pour *chère*, face (voy. CHÈRE) : mettre face contre face, faire obstacle; mais le mot serait écrit par une seule *r*, *contrecarer*, comme l'ancien français *acarier*, confronter.

† **CONTRE-CARRER (SE)** (kon-tre-kâ-ré), *v. réfl.* Terme de jeu. Enchérir pour son compte sur la carre. Voy. les cartes faites.

— ÉTYM. *Contre-carre*.

† **CONTRE-CART** (kon-tre-kar), *s. m.* Terme de blason. Voy. CONTRE-ÉCART.

† **CONTRE-CAUTION** (kon-tre-kô-sion), *s. f.* Terme de droit. Caution de caution. || *Au plur.* Des contre-cautions, c'est-à-dire des cautions qui sont contre, à côté d'une autre caution.

— HIST. XVI[e] s. Une personne s'estant constituée caution pour un autre.... elle peut appeller le principal pour estre deschargée du cautionnement ou avoir un autre contrecaution, *Coust. génér.* t. I, p. 600. Je vous bailleray le roy pour caution, qui ne fera point banqueroute, je vous le promets, au moins s'il me laisse menager ses revenus comme je l'entends, et je lui serviray encore de contrecaution, qui m'attends bien en le faisant riche, qu'il me fera tant de bien que je ne serai jamais reduit au saffran, SULLY, *Mém.* t. III, p. 402, dans LACURNE.

† **CONTRE-CHANGE** (kon-tre-chan-j'), *s. m.* Action de rendre la pareille. || *Au plur.* Des contre-changes, c'est-à-dire des changes qui se font contre un change.

— HIST. XVI[e] s. Mais aussi, en contrechange de revange, des 400 arquebusiers qu'avoit amenés le capitaine Crep, il n'en reschappa que 50, CARL. I, 9. Sur la menace de faire mourir en contrechange ceux que tenez pris prisonniers, *Sat. Mén.* p. 146.

— ÉTYM. *Contre*, et *change*.

† **CONTRE-CHANGÉ, ÉE** (kon-tre-chan-jé, jée), *adj.* Terme de blason. Coupé par des lignes, en parant au champ de l'écu.

— ÉTYM. *Contre*, et *changé*.

† **CONTRE-CHANGER** (kon-tre-chan-jé), *v. a.* Faire un troc.

— HIST. XVI[e] s. Qui ne contrechange volontiers la santé à la gloire? MONT. I, 278.

— ÉTYM. *Contre*, et *change*.

CONTRE-CHARME (kon-tre-char-m'), *s. m.* Charme qui en détruit un autre. || *Au plur.* Des contre-charmes, c'est-à-dire des charmes qui agissent contre.

— ÉTYM. *Contre*, et *charme*.

† **CONTRE-CHARGE** (kon-tre-char-j'), *s. f.* Poids que le rubanier ajoute à son métier. || *Au plur.* Des contre-charges.

— ÉTYM. *Contre*, et *charge*.

CONTRE-CHÂSSIS (kon-tre-châ-si), *s. m.* Châssis de verre ou de papier qu'on met devant un châssis ordinaire. || *Au plur.* Des contre-châssis.

— ÉTYM. *Contre*, et *châssis*.

† **CONTRE-CHEVRON** (kon-tre-che-vron), *s. m.* Terme de blason. Chevron opposé à un autre chevron de différent émail. || *Au plur.* Des contre-chevrons.

— ÉTYM. *Contre*, et *chevron*.

† **CONTRE-CHEVRONNÉ, ÉE** (kon-tre-che-vro-né, née), *adj.* Terme de blason. Garni de contre-chevrons.

— ÉTYM. *Contre chevron*.

† **CONTRE-CIVADIÈRE** (kon-tre-si-va-diè-r'), *s. f.* Terme de marine. Voile qu'on hissait sur le bout dehors du beaupré. || *Au plur.* Des contre-civadières.

— ÉTYM. *Contre*, et *civadière*.

† **CONTRE-CLAVETTE** (kon-tre-kla-vè-t'), *s. f.* Sorte de clavette de renfort. || *Au plur.* Des contre-clavettes.

— ÉTYM. *Contre*, et *clavette*.

CONTRE-CLEF (kon-tre-klé; l'*f* ne se prononce jamais), *s. f.* Terme d'architecture. Le voussoir posé immédiatement à gauche ou à droite de la clef d'une voûte. || *Au plur.* Des contre-clefs, c'est-à-dire des clefs qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *clef*.

1. **CONTRE-COEUR** (kon-tre-keur), *s. m.* Aversion. || À contre cœur, *loc. adv.* En faisant peine à son cœur, en violentant son cœur, malgré soi. Faire une chose à contre-cœur. Tout m'est à contre-cœur hormis leur souvenance, RÉGNIER, *Dial.* Toute chose depuis me fut à contre-cœur, ID. *Sat.* XI. [La vertu] Qui sert à contre-cœur le vice autorisé, ID. *Sat.* II. Encore qu'une femme aux amours fasse peur, Que le ciel et Vénus la voie à contre-cœur.... RÉGNIER, *Sat.* VII. ....Mon visage, friponne, Dans cette occasion rend vos sens effrayés, Et c'est à contre-cœur qu'ici vous me voyez, MOL. *Éc. des f.* V, 4.

— HIST. XIII[e] s. Home de sanc et tricheur aura nostre sire Deux en contre cuer, *Psautier*, f° 10. [Il] Qui ci desirre à cruel cuer Ce ke tousjors ot contre cuer, *Amadis et Ydoine*, n° 6987. || XIV[e] s. Ay pensé à moy vengier de ceulx que je hayoie, et voulentiers les meisse à mal, quant je les avoie à contre cuer, *Ménagier*, I, 3. || XV[e] s. Et eurent puis à contre cœur le seigneur de Mortemer [qui avait fait décapiter le comte de Kent], FROISS. I, I, 50. Prendre autre cueur est impossible, Faire contre cueur n'est loisible, AL. CHART. *Le livre des 4 dames.* ....Il fault que j'aye Contrecueur, et que plus je haye [haïsse] Celui que sur tous plus amaye, ID. *Poésies*, p. 671, dans LACURNE. || XVI[e] s. Ce mot qui leur est si fort à contrecœur, MONT. I, 69. J'ay à contrecœur de faire.... ID. I, 108. Nous trouvons plus laid l'object que nous avons à contre cœur, ID. II, 368. Les Rochelois avoient à tel contre-cœur d'obeir aux gentils-hommes qu'ils haïssoient, D'AUB. *Hist.* II, 300. Ceux de Rochelle qui faisoient tout à contre-cœur et contre-temps, ID. *ib.* 304.

— ÉTYM. *Contre*, et *cœur*.

† 2. **CONTRE-COEUR** (kon-tre-keur), *s. m.* Terme de boucherie. Maniement pair ou double, chez le bœuf et la vache, qui est placé en arrière de l'articulation scapulo-humérale ou dans l'angle compris entre le bord postérieur du scapulum et la face postérieure de l'os du bras.

— ÉTYM. *Contre*, à côté, et *cœur*.

3. **CONTRE-COEUR** (kon-tre-keur), *s. m.* Partie de la cheminée qui est entre les deux jambes depuis l'âtre jusqu'au tuyau. || Plaque contre laquelle est appliqué le bois qui brûle. || *Au plur.* Des contre-cœur ou contre-cœurs, c'est-à-dire les parties qui sont contre le cœur ou les cœurs de cheminée.

— HIST. XIII[e] s. Il puet metre devant son pis [poitrine] et devant son ventre un contrecuer de teille et de coton, *Ass. de Jérus.* I, 170.

— ÉTYM. *Contre*, et *cœur*, dans le sens de milieu de la cheminée.

† **CONTRE-COMPONÉ, ÉE** (kon-tre-kon-po-né, née), *adj.* Terme de blason. Dont les compons sont disposés à l'inverse des fasces de l'écu.

— ÉTYM. *Contre*, et *componé*.

† **CONTRE-CORNIÈRE** (kon-tre-kor-niè-r'), *s. f.* Terme de marine. Pièce de bois qui sert à lier la cornière et les estains. || *Au plur.* Des contre-cornières.

— ÉTYM. *Contre*, et *cornière*.

CONTRE-COUP (kon-tre-kou; le *p* ne se lie pas; un contre coup inattendu, dites : un kon-tre-kou inattendu; au pluriel, l'*s* se lie : des kon-tre-kou-s inattendus), *s. m.* || 1° Répercussion d'un corps sur un autre. La balle a donné contre la muraille, et il a été blessé du contre-coup. || Synonyme de contre, au jeu de billard. || 2° Impression produite par un coup dans la partie opposée à celle qui a été atteinte. Le contre-coup rompit la poutre. || Terme de chirurgie. Ébranlement qu'éprouvent certaines parties du corps à l'occasion d'un choc reçu dans d'autres parties plus ou moins éloignées et souvent diamétralement opposées. Fracture du crâne par contre-coup. || 3° Fig. Événement fâcheux déterminé par un autre. Vous en sentiriez le contre-coup, SÉV. 606. Nous parlâmes du contre-coup qu'elle ressentait de cette disgrâce, ID. 386. Ils ont senti le contre-coup de cette mésintelligence, ID. 202. Les plus légères fautes ont de violents contre-coups, FÉN. *Tél.* XI.. Les poëtes portaient un contre-coup de tristesse sur le cœur de Sulpice, BOSS. *Sulp.* 3. Nous voyons chaque jour le contre-coup du crime d'un méchant aller frapper un descendant vertueux, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. Le vacarme fut général et fut épouvantable; personne de riche qui ne se crût ruiné sans ressource ou en droiture ou par un nécessaire contre-coup, ST.-SIM. t. XVIII, ch. 15, éd. de 1829, in-8°. || Par contre-coup, par une voie indirecte. C'est être le bienfaiteur des princes et, par contre-coup, du genre humain qu'ils gouvernent, que de ne jamais perdre de vue, en écrivant l'histoire, le respect superstitieux qu'on doit à la vérité, D'ALEMBERT, *Réflex. sur l'hist. OEuvres*, t. IV, p. 190, dans POUGENS. Les rapports que nous y trouvons [entre les idées] établissent entre elles des liaisons très-propres à augmenter et à fortifier la mémoire, l'imagination, et, par contre-coup, la réflexion, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. 2, ch. 6. || 4° Terme de manége. Saut imprévu que fait le cheval. || Terme de vétérinaire. Altération dans les mouvements du flanc du cheval poussif, dite aussi soubresaut. || *Au plur.* Des contre-coups, c'est-à-dire des coups contre, à côté.

— HIST. XVI[e] s. Le Reingraff porte son pistollet dans les dents de ce chef, l'autre le tue du contre-coup du sien, D'AUB. *Hist.* I, 306. Le roy receut un très grand coup de lance au corps, qui fust cause luy eslever la visiere, et un esclat du contrecoup luy donna au dessus du sourcil dextre, PARÉ, VIII, 9.

— ÉTYM. *Contre*, et *coup*.

† **CONTRE-COUPE** (kon-tre-kou-p'), *s. f.* Terme de marine. Coupe en sens contraire de la coupe totale d'une voile. || *Au plur.* Des contre-coupes.

— ÉTYM. *Contre*, et *coupe*.

CONTRE-COURANT (kon-tre-kou-ran), *s. m.* Courant qui se fait en sens contraire d'un autre courant. À l'aide des contre-courants, les pirogues remontent le Meschacebé, CHATEAUB. *Atala*, 209.

— ÉTYM. *Contre*, et *courant*.

† **CONTRE-COURBE** (kon-tre-kour-b'), *s. f.* Terme d'architecture. Se dit des courbes renversées qui terminent un arc en tiers-point à son sommet, et forment l'extrémité supérieure d'un arc en accolade, VIOLLET-LE-DUC. || *Au plur.* Des contre-courbes.

† **CONTRE-COURSE** (kon-tre-kour-s'), *s. f.* Course en sens opposé. || *Au plur.* Des contre-courses.

— HIST. XVI[e] s. .... Et faire à contre-course Les ruisseaux esbahys retourner à leur source, RONS. 671.

— ÉTYM. *Contre*, et *course*.

† **CONTRE-CRITIQUE** (kon-tre-kri-ti-k'), *s. f.* Critique opposée à une autre critique. Je ne prétends faire aucune réponse à toutes leurs critiques et à leurs contre-critiques, MOL. *Impr.* 4.

— ÉTYM. *Contre*, et *critique*.

† **CONTRE-DAME** (kon-tre-da-m'), *s. f.* Terme d'agriculture. Oreille mobile que, dans quelques pays, on adapte à la charrue. || *Au plur.* Des contre-dames.

1. **CONTREDANSE** et mieux **CONTRE-DANSE** (kon-tre-dan-s'), *s. f.* || 1° Danse de salon où des couples de danseurs placés en vis-à-vis font, à l'opposite les uns des autres, des pas et des figures semblables. La contredanse au XVII[e] siècle se dansait à deux personnes; elle se danse aujourd'hui presque toujours à huit, divisées en quatre couples. Et près d'aimables étourdis À la contre-danse il répète : Comme vous j'ai dansé jadis, BÉRANG. *Av. de B...*. La ritournelle d'une contredanse interrompit notre dialogue, CH. DE BERNARD, *Un acte de vertu*, § 4. || 2° Air de contredanse. Jouer une contredanse.

— ÉTYM. *Contre*, et *danse*; c'est-à-dire danse où chacun fait en sens contraire exactement ce que fait ou ce qu'a fait son vis-à-vis. C'est par erreur que presque tous les étymologistes donnent la *country-dance* anglaise comme l'origine de notre contredanse et de son nom; c'est une confusion expliquée à l'article *contredanse* 2.

2. **CONTREDANSE** (kon-tre-dan-s') et, primitivement, **COUNTRY DANCE** (kaon'-tri-dan-s'), *s. f.* Sorte de danse rustique ancienne en Angleterre, où elle signifie *danse de campagne*, et importée en France sous la Régence, c'est-à-dire entre 1715 et 1723. On quitta les danses françaises pour se mettre aux contredanses, HAMILT. *Gramm.* 7. Dans les contredanses anglaises on est ordinairement sur deux lignes, les dames d'un côté, les cavaliers de l'autre en aussi grand nombre qu'on le juge à propos, les cavaliers en face de leurs dames.... Le cavalier qui est à la tête d'une ligne avec sa dame commence et continue la contredanse jusqu'au bout et ainsi de suite.... et quand les premiers figurants sont revenus à leurs places, la contredanse est finie, COMPAN, *Dictionnaire de Danse*, 178., au mot *...l.*

— ÉTYM. Angl. *country-dance*, de *country*, campagne (qui vient du français *contrée*), et *dance*, danse : danse de campagne. Il est visible que la *country dance* était une sorte de branle qui n'avait rien de commun avec notre *contredanse*, et que celle-ci était une danse savante et polie et non une danse de campagne. La paronymie a confondu sous un même nom ces deux danses complétement différentes.

† **CONTRE-DATÉ, ÉE** (kon-tre-da-té, tée), *part. passé*. Lettre contre-datée.

† **CONTRE-DATER** (kon-tre-da-té), *v. a.* Dater autrement qu'on n'avait fait d'abord.

— ÉTYM. *Contre*, et *dater*.

† **CONTRE-DÉCLARATION** (kon-tre-dé-kla-ra-sion), *s. f.* Déclaration contraire à une déclaration précédente. || *Au plur.* Des contre-déclarations.

— ÉTYM. *Contre*, et *déclaration*.

† **CONTRE-DÉFENSE** (kon-tre-dé-fan-s'), *s. f.* Défense mise en avant d'une autre défense. || *Au plur.* Des contre-défenses.

— HIST. XVIe s. Contre-defense [en parlant d'une haie morte pour en préserver une vive], O. DE SERRES, 743.

— ÉTYM. *Contre*, et *défense*.

† **CONTRE-DÉGAGEMENT** (kon-tre-dé-ga-je-man), *s. m.* Terme d'escrime. Action de dégager, en même temps que l'adversaire dégage. || *Au plur.* Des contre-dégagements.

† **CONTRE-DÉGAGER** (kon-tre-dé-ga-jé), *v. n.* Terme d'escrime. Dégager en même temps que son adversaire. || Activement, contre-dégager l'épée.

— ÉTYM. *Contre*, et *dégager*.

† **CONTRE-DÉNONCIATION** (kon-tre-dé-non-si-a-sion), *s. f.* Terme de droit. Dénonciation, au tiers saisi, de la dénonciation, au débiteur saisi, de la saisie-arrêt ou opposition. P, créancier de G, forme une saisie-arrêt ou opposition entre les mains de A sur des deniers que A doit à G ; P dénonce ou fait la dénonciation de l'opposition à G ; puis P contre-dénonce ou fait la contre-dénonciation de l'opposition à A, c'est-à-dire lui signifie la dénonciation par lui faite à G.

† **CONTRE-DIGUE** (kon-tre-di-gh'), *s. f.* Digue qui en renforce une autre ; ouvrage destiné à garantir une digue. || *Au plur.* Des contre-digues.

— ÉTYM. *Contre*, et *digue*.

CONTREDIRE (kon-tre-di-r'), je contredis, tu contredis, il contredit, nous contredisons, vous contredisez, ils contredisent ; je contredisais ; je contredis, nous contredîmes ; je contredirai ; contredis, contredisez ; que je contredise, que nous contredisions ; que je contredisse ; contredisant ; contredit, *v. a.* || 1° Dire, prétendre le contraire de quelqu'un ou de quelque chose. L'accusé contredit les témoins sur ce point. Contredire une proposition. Ces conclusions ont acquis un titre de certitude qui ne peut plus être balancé, encore moins contredit par nos perceptions particulières, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 146. Je n'avancerais rien en vous contredisant ; J'ordonnais autrefois et je prie à présent, ROTR. *Antig.* II, 4. Jésus parle de sa doctrine comme devant être prêchée, contredite et reçue par toute la terre, BOSS. *Hist.* II, 6. Il y faut joindre encor la revêche bizarre, Qui sans cesse, d'un ton par la colère aigri, Gronde, choque, dément, contredit un mari, BOIL. *Sat.* X. || Contredire quelque chose à quelqu'un. En l'état où je suis, les maux dont je soupire M'ôtent la liberté de te rien contredire, CORN. dans LAVEAUX. || Contredire quelqu'un de quelque chose. Ce billet de ma main que vous venez de lire, De tout ce que je dis ne peut me contredire, FÉNELON (un parent de l'archevêque de Cambrai), *Alexandre*, IV, 3 (en 1753). || Absolument. Il aime à contredire. Et ne faut-il pas bien que monsieur contredise? MOL. *Mis.* II, 5. Enclin à contredire, VOLT. *Catil.* II, 3. || Terme de palais. Combattre par des écritures les conclusions et les moyens de la partie adverse. Contredire un moyen. Et absolument, prendre communication et contredire. || 2° Fig. Être en opposition, ne pas répondre à. Et bien souvent l'effet contredit l'apparence, RÉGNIER, *Sat.* II. Parle, t'a-t-on surprise en ce fatal devoir Qui si visiblement contredit mon pouvoir? ROTR. *Antig.* IV, 3. J'approchais de quinze ans alors qu'empoisonnée Pour avoir contredit mon fatal hyménée, Elle mêla ces mots à ses derniers soupirs, CORN. *Héracl.* III, 1. En un âge tendre, on n'ose produire des désirs qui contrediraient leurs desseins [de ses parents], MASS. *Car. Vocation.* La vertu toute seule est un mérite que rien ne peut partager avec le juste, un mérite que tout contredit au dedans de nous et dont chacun ne trouve en soi que les oppositions et les répugnances, ID. *ib. Respect humain.* Vous suivez ces usages ; mais avez-vous examiné si l'Évangile ne les contredit point? ID. *ib. Salut.* Ah! c'est trop contredire Le dépit qui me ronge et l'ardeur qui m'inspire, VOLT. *Scythes*, II, 5. || 3° *V. n.* Le seul moyen de leur contredire, CORN. *Ex. du Cid.* Tout le monde en convient et nul n'y contredit, MOL. *Mis.* I, 1. J'ai contredit aux saintes maximes que vous avez apportées au monde, PASC. *Prière.* S'ils nient la vérité de notre justice, ils contredisent à l'Écriture, BOSS. *Réfut.* La vérité nous est présentée par l'Église, et le prélat même qui y est le plus intéressé n'y contredit point, FLÉCH. *Serm.* II, 316. Les dieux ont prononcé ; loin de leur contredire, C'est à vous à passer du côté de l'Empire, RAC. *Brit.* II, 3. Il n'oserait toucher l'oint du Seigneur, ni contredire aux pontifes de la loi, MASS. *Panég. St Bern.* || 4° Se contredire, *v. réfl.* Être en contradiction avec soi-même. Cet auteur se contredit en beaucoup d'endroits. Comme Aristote se contredit souvent et qu'on peut appuyer presque toutes sortes de sentiments par quelques passages tirés de lui, MALEBR. *Recherche, éclaircissements*, liv. I, t. IV, p. 34, dans POUGENS. || Être en contradiction. Ces deux propositions semblent se contredire. Quand vous leur donnez des préceptes qui se contredisent, quels fruits espérez-vous de vos soins? J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Être en contradiction les uns avec les autres. Ils se contredisent sans cesse.

— REM. Des auteurs ont dit à la deuxième personne du pluriel *contredites*, au lieu de *contredisez*, qui est seul usité aujourd'hui. Si vous me contredites, vous renversez la vocation gratuite à la grâce, FÉN. III, 215.

— HIST. Xe s. La domnizelle celle kose non contredist, *Eulalie.* || XIe s. S'or i a cel qui veulle contredire [refuser], *Ch. de Rol.* CCLXVIII. En piez se dresse, si lui vint cuntredire, *ib.* XIV. || XIIe s. Le Rin [ils] ont trespassé, n'est qui leur contredie, *Sax.* VII. Qui donc veïst le duc ses alues [alleux] contredire [défendre], Et tenoit un espié dont la hante ert [était] entire, *ib.* X. Davit li reis qui out en sei saint esperit, Quant il out Salomun sun fil à rei escrit, Grant partie del pueple li aveit contredit, Et si unt Adonie sun fil à rei eslit, *Th. le mart.* 27. As fous et as feluns i out plasible lei ; Contredire la deit chascuns hum qui ad fei ; Car par tut desplaiseit al celestien rei, *ib.* 63. Li reis respundi : Si alcuns te cuntredit, fai le venir devant mei, e pois en iert fins, *Rois*, 169. || XIIIe s. En ceste maniere fu li plais requis ; mais il fu moult contredit de ceus qui volontiers vosissent que li os [armée] se departist, VILLEH. XXXVIII. Il n'i ot si hardi qui riens lui contredie, *Berte*, LX. Et vous, sire patriarche, jurés, dist la roïne, que vous ne me contredirez jamais d'autre signor prendre, *Chr. de Rains*, p. 20. Et d'enki en avant li rois tint Normendie et toute la contrée, ne n'en fu qui li contredisist, *ib.* 141. Forest qui est au conte tote quite Et à tote gent contredite, Fors sol au conte et à sa gent, *Ren.* 16140. || XIVe s. .... Par quoy il semble que il se contredie, ORESME, *Eth.* 51. Et ne leur contrarient ou contredient en rien, ID. *ib.* 130. Il ne reçoit ou accepte les paroles des autres ou ne les contredit pas par amisté ne par inimisté, ID. *ib.* 131. || XVe s. Veez-ci, la vierge concevra Un filz, et sy le portera ; Celuy sara le bien eslire, Et le bien du mal contredire, *Nativité de N. S. J. C.* Il pensoit qu'ilz ne contrediroient point à son vouloir, COMM. III, 1. || XVIe s. Outre ce que leur argument ne vaut rien, l'Escriture leur contredit apertement en plusieurs lieux, CALV. *Instit.* 781. Dieu, auquel il n'y a point d'ouy et nenni : c'est à dire, qui ne se change ne contredit point, ID. *ib.* 1147. Mais Trivulce y contredit [à cela], MONT. I, 15. Ils cherchent qu'on les contredie, pour.... ID. II, 231. Les historiens ne contredisent en rien aux poëtes tragiques, en ce qui touche les malheurs qui luy advindrent, AMYOT, *Thésée*, 36. Lors Cassander alla disant qu'il ne se contredisoit point à soy mesme, pource que.... ID. *Démosth.* 19. .... Car le peuple mesdit De celuy qui de mœurs aux siennes contredit, RONS. 893. Je croy que nul ne me contredira que la pieté, la verité et la justice ne doyvent marcher devant la fortitude, LANOUE, 201. .... Ce qui est si veritable qu'on n'y peut contredire, ID. 207.

— ÉTYM. Provenç. *contradire* ; espagn. *contradecir* ; ital. *contradire* ; du latin *contradicere*, de *contra*, contre, et *dicere*, dire.

CONTREDISANT, ANTE (kon-tre-di-zan, zan-t'), *adj.* Qui aime à contredire. Quant à l'humeur contredisante, Je ne sais s'il avait raison, Mais que cette humeur soit ou non Le défaut du sexe et sa pente.... LA FONT. *Fabl.* III, 16. Les humeurs contredisantes sont incommodes et désagréables, *Logique de Port-Royal*, 3e partie, ch. 19, dans RICHELET. Jurieu le plus contredisant de tous les ministres, BOSS. *Variat.* XV, § 140. Il n'est point disputeur ni contredisant, il n'est pas non plus complaisant et flatteur, il dit son avis sans combattre celui de personne, J. J. ROUSS *Ém.* IV. || Terme de palais. Qui fournit des contredits.

— HIST. XVIe s. Redarguer tous contredisans, CALVIN, *Instit.* 850. Il y aura des contredisans, LANOUE, 93. L'on faisoit passer les edicts avec le feu et l'espée, dont on forçoit les contredisans, AMYOT, *Sylla et Lysand.* 1.

— ÉTYM. *Contredire.*

1. **CONTREDIT, ITE** (kon-tre-di, di-t'), *part. passé* de contredire. Qui éprouve contradiction, opposition. L'accusé contredit par les témoins. Un argument contredit. C'est le sort des nouveautés, même les mieux prouvées, que d'être contredites, FONTEN. *Cassini.* D'où vient qu'un culte si contredit, si pénible par ses observances, s'est seul perpétué dans le monde? MASS. *Car. Vérité de la religion.* Comme, à cet âge, on sent moins le plaisir que l'impuissance d'en jouir, on se trouve contredit par soi-même, humilié par sa propre faiblesse, BUFF. *Nature des anim.* Les principes les plus évidents sont souvent les plus contredits ; ils ont à combattre l'ignorance, la crédulité, l'habitude, l'opiniâtreté, la vanité des hommes, HOLBACH, dans DU MARSAIS, *Essai. Préj.* ch. 3.

2. **CONTREDIT** (kon-tre-di ; le *t* se lie dans le parler soutenu ; au pluriel, l'*s* se lie : des con-tre-di-z inacceptables), *s. m.* || 1° Terme de procédure. Écritures que fournit une partie contre la production de l'autre ; réponse à son dire. Sans tant de contredits et d'interlocutoires, Et de fatras et de grimoires, Travaillons.... LA FONT. *Fabl.* I, 21. Quel métier de passer son temps avec des chicanes et des contredits! VOLT *Lett. en vers et en prose*, 74. Après quelques dits et contredits ils convinrent de s'en rapporter au jugement d'un tiers, DIDER *Lett. à Mlle Voland.* Cette pièce n'a pas besoin d'autre contredit, PATRU, *Plaidoyer* 15, dans RICHELET. || 2° Par analogie. Vous l'allez emporter sur nous sans contredit, CORN. *Pulch.* I, 4 L'histoire.... est.... Un peu sujette à contredit, LA FONT. *Coupe.* Tout ceci a passé sans contredit, BOSS. *Déf. comm.* Il croit facilement tout ce qu'on lui fait croire ; Et quand on lui soutient : c'est vous qui l'avez dit, La chose en même temps n'a plus de contredit ; C'est un arrêt donné.... HAUTEROCHE, *Nobles de province*, III, 10. || Sans contredit, *loc. adv.* Sans qu'on puisse contredire ; certainement, assurément. Il est sans contredit le plus habile écrivain de son temps. C'est Lucrèce ; ce l'est sans aucun contredit, CORN. *le Ment.* I, 4.

— HIST. XIIe s. Mais qu'il seient si fort e en tel poesté, Que quanque il ferunt seit en stabilité, Devant els ne apel ne contredit furmé, *Th. le mart.* 56. Tu deliverras mei des cuntredis del pople, *Liber psalm.* p. 21. E jo ta venue al rei nuncierai, e puis, quant il ne te truverad, senz contredit me ocirad, *Rois*, 314. || XIIIe s. Se ele est d'amor esprise, Malement lui est membré [souvenu], Comment j'ai à sa devise Sans nul contredis esté, AUBOINS DE SEZANNE, *Romancero*, p. 126. S'il ne fust morte [je] fusse, n'i eüst [il n'y aurait eu] contredit, *Berte*, LIII. Puis que li empereres l'ot commandé, nus n'i mist contredist, H. DE VALENC. IV. Et s'il l'avoient mort ou pris, il n'averoient mais nul contredit au roiaume conquerre, *Chr. de Rains*, p. 182. Moult grant merciz, biax douz amis, Que n'estes pas à contredis [vous ne vous opposez pas], *Ren.* 25146. Amors abandonnée est pire Que cele où il a contredit, *Lai du conseil.* Aucun volt un mariaige acuser, qui, au tens qu'il fut banni [publié] en iglise, n'i mist point de contredit, *Liv. de just.* 214. || XVe s. Aucuns chevaliers.... vinrent au ferir des esperons à Courtray et entrerent en la ville ; car il n'y avoit defense ni nul contredit, FROISS. II, II, 200. Et passerent une petite riviere qui là estoit, et s'en vinrent sans contredit jusques à une place qui estoit devant le moustier, ID. I, I, 137. Le roy Charles estoit content de tout ce que le duc Jehan vouloit faire, et n'y mettoit nul contredit, FENIN, 1418. Et luy sembloit bien que en sa vie ne trouveroit nul contredict en son royaulme, COMM. V, 12. || XVIe s. Si est-ce qu'avec tous leurs murmures et contredits, ils n'empescheront point son œuvre, CALVIN, *Instit.* 740. La volonté divine nous regle sans contredict, MONT. II, 23. Valerius fut esleu sans aucun contredit, AMYOT, *Publ.* 12 Il n'y eut personne que Pythodorus qui y osast contredire : toutefois son contredict ne servit de rien, ID. *Démétr.* 32. Ce chemin les mena sans contredit [résistance] jusqu'à la contr'escarpe, D'AUB. *Hist.* II, 380.

— ÉTYM. *Contredit.*

CONTRÉE (kon-trée), *s. f.* Étendue de pays. Ce sont les meilleures terres de la contrée. Contrée riche, fertile, pauvre, sablonneuse. Vous possédez des Grecs la plus riche contrée, RAC. *Iph.* I, 1. Je partis, je courus de contrée en contrée, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. Vous ne me parlez plus de ces belles contrées Où d'un peuple poli les femmes adorées Reçoivent cet encens que l'on doit à vos yeux, ID. *Zaïre*, I, 1. || Poétiquement. Qui de l'air étendit les humides contrées, ROTROU, *St-Gen.* III, 2. || Se dit aussi de fractions de pays très-diverses. La vigne a gelé dans nos contrées, c'est-à-dire dans notre canton. || Terme d'eaux et forêts. Endroit assigné aux usagers pour le pâturage.

— HIST. XIe s. Que sols je muire en l'estrange cuntrée, *Ch. de Rol.* XXXIII. Grant est la plaine et large la cuntrée, *ib.* CCXL. || XIIe s. Li bon chamel gisent en sa contrie, *Ronc.* p. 41. Et quant je plus sui loinz de la contrée, Tant est mes cuers plus près et ma pensée, *Couci*, XVII. || XIIIe s. Tant com je fusse hors de ma contrée, Ne peüst pas la joie à moi venir, VIDAME DE CHARTRES, *Romancero*, p. 113. Amis, vous en irez en la vostre contrée, *Berte*, LXVIII. La contrée fu bele et riche, et orent des blés les moies [meules] qui estoient demorées parmi les chans, VILLEH. LXIII. || XVe s. Quant les treves furent accordées, si s'en ralla chacun en sa contrée, FROISS I, I, 147.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *contrada;* du latin *contra*, contre, c'est-à-dire la terre qui est contre, qui est devant nous; les langues romanes ayant formé, de cette préposition, une espèce d'adjectif. L'anglais *country* vient du français *contrée*.

† **CONTRE-ÉCAILLE** (kon-tré-kâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Envers, dessous des écailles. || *Au plur.* Des contre-écailles.

— ÉTYM. *Contre*, et *écaille*.

† **CONTRE-ÉCART** (kon-tré-kar), *s. m.* Terme de blason. Parties d'un écu contre-écartelé.

— ÉTYM. Voy. CONTRE-ÉCARTELER.

† **CONTRE ÉCARTELÉ, ÉE** (kon-tré-kar-te-lé, lée), *part. passé.* Écu contre-écartelé.

† **CONTRE-ÉCARTELER** (kon-tré-kar-te-lé), *v. a.* Terme de blason. Diviser en quatre quartiers un des quartiers de l'écu déjà écartelé.

— ÉTYM. *Contre*, et *écarteler*.

† **CONTRE-ÉCARTELLEMENT** (kon-tré-kar-tè-le-man), *s. m.* Action de contre-écarteler. État d'un écu contre-écartelé. || *Au plur.* Des contre-écartellements.

CONTRE-ÉCHANGE (kon-tré-chan-j'), *s. m.* Échange pour échange. .... Ces gens gais et joyeux Sont sur le point de partir leur chevance, Lorsqu'on les vient prier d'une autre danse [on vient les pendre]; En contre-échange un pauvre malheureux S'en va périr selon toute apparence, Quand sous la main lui tombe une beauté...., LA FONT. *Orais.* || *Au plur.* Des contre-échanges.

— HIST. XVIe s. De la vraye obeissance nous glissons aisement en la fausse, laquelle, en contr'eschange d'une chose deue, nous en fait faire une indeue, LANOUE, 211. Seulement du bled, du vin, du sel, et du pastel qui se transporte es pays estrangers, il y entre en contr'eschange annuellement plus de douze millions de livres, ID. 356.

— ÉTYM. *Contre*, et *échange*.

† **CONTRE-ÉCHANGÉ** (kon-tré-chan-jé), *adj. m.* Terme de blason. Coupé de lignes.

† **CONTRE-ÉDIT** (kon-tré-di), *s. m.* Édit contraire à un autre. Ce sont des contre-édits dont on se moquait à Constantinople, VOLT. *Ingénu*, 11.

— ÉTYM. *Contre*, et *édit*.

† **CONTRE-EFFORT** (kon-tré-for), *s. m.* Effort opposé à un effort. || *Au plur.* Des contre-efforts.

— HIST. XVIe s. Contr'effort, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contre*, et *effort*.

† **CONTRE-ÉMAIL** (kon-tré-mall, *ll* mouillées), *s. m.* Émail placé sur le côté concave d'un cadran. || *Au plur.* Des contre-émaux.

— ÉTYM. *Contre*, et *émail*.

† **CONTRE-ÉMAILLÉ, ÉE** (kon-tré-ma-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé.* Cadran contre-émaillé.

† **CONTRE-ÉMAILLER** (kon-tré-ma-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Émailler le côté concave d'un cadran.

— ÉTYM. *Contre-émail*.

† **CONTRE-EMPOISE** (kon-tran-poi-z'), *s. f.* Pièce de fonte ou de fer qui sépare les tourillons du cylindre à étirer. || *Au plur.* Des contre-empoises.

† **CONTRE-EMPREINTE** (kon-tran-prin-t'), *s. f.* Terme de géologie. Relief laissé dans une roche par un corps qui s'est ensuite dissous. || *Au plur.* Des contre-empreintes.

— ÉTYM. *Contre*, et *empreinte*.

CONTRE-ENQUÊTE (kon-tran-kê-t'), *s. f.* Enquête opposée à celle de la partie qui demande l'enquête. || *Au plur.* Des contre-enquêtes.

— ÉTYM. *Contre*, et *enquête*.

† **CONTRE-ENTREPRISE** (kon-tran-tre-pri-z'), *s. f.* Entreprise opposée à une autre. || *Au plur.* Des contre-entreprises.

— HIST. XVIe s. Au sejour que nous fismes devant ceste place, M. l'admiral fit une belle contr'entreprise, qui se demesla en la maniere que je diray, LANOUE, 633.

† **CONTRE-ÉPAULETTE** (kon-tré-pô-lè-t'), *s. f.* Corps d'épaulette dépourvu de frange. || S'est dit aussi des épaulettes en drap. || *Au plur.* Des contre-épaulettes, c'est-à-dire des épaulettes qui sont le *contre*, l'imitation d'une épaulette entière.

— ÉTYM. *Contre*, et *épaulette*.

CONTRE-ÉPREUVE (kon-tré-preu-v'), *s. f.* || 1° Terme de graveur. Estampe qui, tirée sur une épreuve fraîchement sortie de la presse, sert à donner l'estampe du même sens que le dessin: elle sert aussi à faire connaître si la planche a besoin d'être retouchée. Tirer une contre-épreuve. || 2° Fig. Ouvrage qui est une faible imitation d'un autre. Ce n'est qu'une pâle contre-épreuve de tel poëme. || 3° Vote auquel on procède dans une assemblée délibérante, contre la proposition qui a été mise aux voix. La contre-épreuve est faite, et l'amendement rejeté. || *Au plur.* Des contre-épreuves, c'est-à-dire des épreuves qui sont le *contre*, l'imitation.

— ÉTYM. *Contre*, et *épreuve*.

CONTRE-ÉPREUVÉ, ÉE (kon-tré-preu-vé, vée), *part. passé.*

CONTRE-ÉPREUVER (kon-tré-preu-vé), *v. a.* Terme de gravure. Faire une contre-épreuve.

— ÉTYM. *Contre-épreuve*.

CONTRE-ESPALIER (kon-trè-spa-lié), *s. m.* Terme de jardinage. Suite d'arbres plantés en ligne dans la plate-bande qui fait face à celle de l'espalier. || *Au plur.* Des contre-espaliers, c'est-à-dire espaliers qui sont contre, à côté.

— ÉTYM. *Contre*, et *espalier*.

† **CONTRE-ESTAMPE** (kon-trè-stan-p'), *s. f.* Voy. CONTRE-MOULE. || *Au plur.* Des contre-estampes.

— ÉTYM. *Contre*, et *estampe*.

† **CONTRE-ÉTAMBOT** (kon-tré-tan-bo), *s. m.* Terme de marine. Pièce courbe qui lie l'étambot à la quille. || *Au plur.* Des contre-étambots. || On dit aussi contre-étambord.

— ÉTYM. *Contre*, et *étambot*.

† **CONTRE-ÉTRAVE** (kon-tré-tra-v'), *s. f.* Terme de marine. Renfort servant à lier l'étrave à la quille. || *Au plur.* Des contre-étraves.

— ÉTYM. *Contre*, et *étrave*.

† **CONTRE-EXPERTISE** (kon-trèks-pèr-ti-z'), *s. f.* Expertise destinée à en contrôler une autre. || *Au plur.* Des contre-expertises.

— ÉTYM. *Contre*, et *expertise*.

† **CONTRE-EXTENSION** (kon-trèk-stan-sion), *s. f.* Terme de chirurgie. Action opposée à l'extension, et qui consiste à retenir fixe et immobile la partie supérieure d'un membre, lorsqu'on opère par extension la réduction d'une fracture ou d'une luxation. || *Au plur.* Des contre-extensions.

— ÉTYM. *Contre*, et *extension*.

CONTREFAÇON (kon-tre-fa-son), *s. f.* || 1° Action de reproduire une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de l'auteur ou de l'inventeur. La contrefaçon d'un livre, d'un dessin, d'un produit, d'une marque de fabrique. || L'ouvrage ainsi contrefait. Il y a plusieurs contre-façons de cet ouvrage. || Par extension. Il y a donc, pour ainsi dire, une contrefaçon du talent de la parole, VILLEMAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Fig. Beau dehors par la langue, et du reste à cœur joie; Quant à moi, je dis fi de ces contrefaçons [hypocrisies]; Point de déguisement.... TH. CORN. *Le baron d'Albitrac*, V, 3. || 2° Suivant l'Académie, il est quelquefois synonyme de contrefaction. Contrefaçon du sceau de l'État.

— REM. *Contrefaçon*, qui est dans des textes anciens, ne se trouve ni dans Furetière, ni dans la 1re édition de l'Académie; l'Académie ne le donne qu'à partir de l'édition de 1718.

— HIST. XIIIe s. Se aucune euvre estoit trouvée vendant contrefaite à euvre de coural [corail], dont marchanz pourroient estre deceuz pour la contrefaçon, elle seroit prise et arse, *Liv. des mét.* 70.

— ÉTYM. *Contre*, et *façon*.

CONTREFACTEUR (kon-tre-fa-kteur), *s. m.* Celui qui se rend coupable de contrefaçon. La loi punit les contrefacteurs.

— ÉTYM. *Contrefaire*.

CONTREFACTION (kon-tre-fa-ksion), *s. f.* || 1° Terme de droit. Imitation, pour tromper, des effets publics, des monnaies, des poinçons de l'État. || 2° Faux en écriture privée. La contrefaction de ce billet est évidente.

— SYN. CONTREFAÇON, CONTREFACTION. Bien que ces mots soient, au fond, les mêmes, puisque *façon* n'est autre que la forme française de *factio*, pourtant l'usage y a mis une différence. La contrefaçon se dit des œuvres de littérature, d'art ou de production industrielle; la contrefaction se dit de toute espèce d'imitation frauduleuse: la contrefaction d'un billet, et non la contrefaçon.

— ÉTYM. Voy. CONTREFAIRE.

CONTREFAIRE (kon-tre-fê-r'), je contrefais, tu contrefais, il contrefait, nous contrefaisons, vous contrefaites, ils contrefont; je contrefaisais; je contrefis; je contreferai; contrefais, contrefaisons, contrefaites; que je contrefasse, que nous contrefassions; que je contrefisse; je contreferais; contrefaisant; contrefait, *v. a.* || 1° Reproduire, par imitation, quelqu'un ou quelque chose. Ils contrefont le guet, et de voix magistrale.... RÉGNIER, *Sat.* XI. Il ne put du pasteur contrefaire la voix, LA FONT. *Fabl.* III, 3. Vos paroles, le ton de votre voix, vos regards, vos pas, votre action et votre ajustement ont je ne sais quel air de qualité qui enchante les gens: je vous étudie des yeux et des oreilles, et je suis si remplie de vous, que je tâche d'être votre singe et de vous contrefaire en tout, MOL. *Critique*, sc. 4. Une candeur que rien ne peut contrefaire, FÉN. *Tél.* XIII. De jeunes gens furent accusés d'avoir déjà fait quelque chose de semblable dans une partie de débauche et d'avoir contrefait les mystères de Cérès et de Proserpine, ROLL. *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 629, dans POUGENS. On contrefait aisément une démarche contrainte, on copie difficilement celle qui est naturelle, CONDILLAC, *Art d'écrire*, II, 11. Les moyens par lesquels la nature forme ou décompose les mixtes ne sont pas en notre pouvoir; nous ne pouvons qu'observer ses opérations et non les contrefaire, CONDORCET, *Bucquet.* Telle est de ces rochers la bizarre structure: On doute, en les voyant, si la fière nature A de l'art, à son tour, contrefait les travaux, MASS. *Helvétiens*, V. Des femmes gouvernant des princes trop crédules, Sachant tout contrefaire et tout dissimuler, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, I, 1. || Absolument. Il y a si peu de gens qui voient nettement combien il y a de distance entre faire et contrefaire, BUFF. *Nature des anim.* || 2° Imiter par moquerie, pour faire rire, pour donner du ridicule. Il le contrefaisait de la manière la plus comique. || Absolument. Sans vouloir louer la qualité de contrefaire, il faut avouer que c'est la chose du monde qui réjouit le plus parfaitement, SÉV. t. X, lett. 974, dans POUGENS. || 3° Feindre d'être ce qu'on n'est pas. J'évite toutes les apparences qui semblent contrefaire le favori, BALZ. *liv.* V, *lett.* 10. Celle-ci [la chevrette], quittant sa retraite, Contrefait la boiteuse, et vient se présenter, LA FONT. *Fabl.* XII, 15. Le papelard contrefait l'étonné, ID. *Herm.* Il contrefait le sot et le badin, ID. *Mazet.* N'y a-t-il point quelque danger à contrefaire le mort? MOL. *Mal. imag.* III, 18. || Par extension, déguiser. Contrefaire sa voix, son écriture. || 4° Terme de droit criminel. Pratiquer la contrefaçon ou la contrefaction. Contrefaire un ouvrage, une gravure, une machine, le poinçon d'un fabricant. Contrefaire la signature de quelqu'un, un billet. || 5° Défigurer. Il a eu des convulsions qui lui ont contrefait tout le visage. || 6° Se contrefaire, *v. réfl.* Se donner pour ce qu'on n'est pas. Que sert-il qu'on se contrefasse? Prétendre ainsi changer est une illusion: L'on reprend sa première trace À la première occasion, LA FONT. *Fabl.* XII, 9. Prenez ma jupe et contrefaites-vous, ID. *Coc.* L'art des précautions était inutile, parce que l'art de se contrefaire n'était pas encore inventé, MASS. *Or. Fun. Villars.* Par malheur je n'ai point l'art de me contrefaire, GRESSET, *Méchant*, I, 4. || Être contrefait, imité par fraude. Cette signature peut aisément se contrefaire.

— HIST. XIIe s. Mais il ne porent engin faire Que cil dedens ne contrefacent, *Roman de Brut*, f° 103, dans LACURNE. || XIIIe s. Bossu si contrefait ne camus si puant, *Chastie-Musart.* Onques ne fu si contrefet; Il sembloit qu'il fust d'enfer tret, *Ren* 22737. Demain irés droit à la tor, Com se fussiés engigneor [ingénieur]; Li portiers a le cuer felon; Sempres vous metra à raison; Et vous par engin respondez Que contrefaire la voulés, Quant vous serez en vostre terre, *Fl. et Bl.* 2119. Et li paisans qui contrefist le chevalier, fu raens [racheté] de deux cens

livres. BEAUM. XXXV, 26. Si comme li aucun, quant il aroient fet les meffès, contreferoient le hors du sens por escaper, ID. LII, 20. Il [le vieillard] devient enfantiz de parole et de fait, Lourt et sourt et aveugle, bossu et contrefait, J. DE MEUNG, *Test.* 178. || XIVe s. Vous mesmes n'avez vous pensé, Cuidant vostre euvre estre bien faicte, Qu'en la fin estoit contrefaicte, *l'Alchim. à nat.* 126. || XVe s. Là trouvasmes dames de belles sortes; Car il n'y ot contrefaites ne tortes, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy*. Dame d'enfer, de tous biens amoureuse, Contrefaire voulez la precieuse, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 256, dans LACURNE. Et telz seigneurs y a qui n'ont que treize livres de rente qui se glorifient de dire : parlez à mes gens, cuidans par ceste parolle contrefaire les très grans seigneurs, COMM. I, 10. Et [Louis de Creville] commença à contrefaire le duc de Bourgongne et à frapper du pied contre terre, ID. IV, 8. Si avoient en leur compagnie ung chevalier moult contrefait de bosses, *Perceforest*, t. I, f° 69. || XVIe s. La generale police du monde, où il n'y peult avoir rien de contrefaict, MONT. I, 258. Il ne fault pas croire que cette contenance feust toute faulse et contrefaicte [feinte], ID. I, 269. Et ces Ægyptiennes contrefaictes [qui ne sont pas d'Égypte] ramassées d'entre nous, ID. I, 306. Il se meit luy mesme entre les fuyards, et contrefeit le couard, ID. I, 321. La faulte d'apprehension et la bestise contrefont par fois les effects vertueux, ID. II, 121. Les jeunes en les considerant y sont deceus, comme les oiseaux l'estoyent en regardant les fruits contrefaits que Zeuxis avoit pourtraits en ses tableaux, LANOUE, 139. Ce ne sont ici [dans les romans] que fils de rois, princes et seigneurs qui contrefont les gladiateurs, ID. 144. Il n'y avoit un peintre ne imageur qui peust advenir à le bien tirer et contrefaire naïfvement après le vif, AMYOT, *Démétr.* 3. Tous les autres, et mesmement Demetrius, ne faisoient que contrefaire sa gravité, ID. *ib.* 57. Nous avons veu force gens gager pour contrefaire les aveugles et les boiteux, D'AUB. *Fœn.* II, 6. Il me conte qu'il alloit contrefaire une entreprise sur la Rochelle pour en faire une à bon escient sur Poictiers, ID. *Hist.* II, 159.

— ÉTYM. Provenç. *contrafar, contrafayre;* catal. *contrafer;* espagn. *contrahacer;* ital. *contraffare;* du latin *contra*, contre, et *facere*, faire : faire contre, imiter.

CONTREFAISEUR, EUSE (kon-tre-fè-zeur, zeû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui contrefait la voix, les gestes des personnes, le cri des animaux. Point de quartier à ce contrefaiseur de gens, MOL. *Impromptu*, 3.

— HIST. XVIe s. Un serieux et grave, non pas satyrique, ni comique, c'est à dire contrefaiseur d'amitié, AMYOT, *Com. discern. le flatt.* 8. Mesmes l'un desquels estoit le contrefaiseur d'esprit, H. EST. *Apolog. pour Hérod.* dans RAYNOUARD, *contrafazedor.*

— ÉTYM. *Contrefaire;* provenç. *contrafazedor;* espagn. *contrahacedor;* ital. *contraffacitore.*

CONTREFAIT, AITE (kon-tre-fè, fè-t'), *part. passé* de contrefaire. || 1° Qui a subi la contrefaçon. Ouvrage contrefait. Sans compter un grand nombre d'éditions contrefaites, honorables et pernicieuses pour l'auteur, FONTEN. *Lemery.* Prenez de mes pilules, gardez-vous des contrefaites, VOLT. *Phil.* II, 275. || 2° Imité par contrefaction. Un billet contrefait. Une signature contrefaite. J'ai donc lu d'autre main ses lettres contrefaites, RÉGNIER, *Élég.* 2. Ils rapportèrent exactement tout ce qu'on leur avait dicté, et présentèrent au roi une fausse lettre scellée du sceau contrefait de T. Quintius, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres.* t. VIII, p. 574. Madame, dois-je croire un billet de Maurice? Voyez si c'est sa main, ou s'il est contrefait, CORN. *Héra l.* II, 6. || 3° Imité par moquerie. Contrefait d'une manière plaisante par ce petit espiègle. || 4° Simulé. Et sa haute vertu par d'illustres effets Y dissipa soudain ces vices contrefaits, ID. *Othon*, III, 3. Attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistiquée, MOL. *Tart.* 1er *placet au roi.* Il a une raillerie innocente, mais froide et contrainte, un ris forcé, des caresses contrefaites, une conversation interrompue.... LA BRUY. VIII. Cette sottise déconcerta toutes ces gravités contrefaites, on éclata de rire... FONTEN. *Dial.* V, *Morts anciens.* || 5° Rendu difforme. Des enfants contrefaits par le rachitisme. Homme contrefait. Comme il était contrefait, cette partie du public qui ne laisse jamais échapper l'occasion d'une plaisanterie bonne ou mauvaise dit que l'académie avait choisi Ésope pour remplacer La Fontaine, D'ALEMBERT, *Éloges, Clérembault.* Son corps répondait assez à la laideur de son âme; on ne pouvait guère en voir un plus contrefait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres.* t. IX, p. 349, dans POUGENS.

† **CONTRE-FANON** (kon-tre-fa-non), *s. m.* Terme de marine. Corde attachée au milieu de la vergue du côté opposé à la bouline, et destinée à carguer une partie de la voile. || *Au plur.* Des contre-fanons.

† **CONTRE-FASCE** (kon-tre-fa-s'), *s. f.* Terme de blason. Fasce opposée à une autre, et aussi fasce divisée en deux demi-fasces de deux émaux différents. || *Au plur.* Des contre-fasces.

— ÉTYM. *Contre*, et *fasce.*

† **CONTRE-FASCÉ, ÉE** (kon-tre-fa-sé, sée), *adj.* Terme de blason. Qui a les fasces en opposition.

— ÉTYM. *Contre-fasce.*

† **CONTRE-FENDIS** (kon-tre-fan-di), *s. m.* Une des divisions d'un bloc d'ardoise.

— ÉTYM. *Contre*, et *fendre.*

† **CONTRE-FENÊTRE** (kon-tre-fe-nê-tr'), *s. f.* Terme de construction. Double clôture d'une fenêtre. || *Au plur.* Des contre-fenêtres.

— ÉTYM. *Contre*, et *fenêtre.*

† **CONTRE-FENTE** (kon-tre-fan-t'), *s. f.* Fente qui se produit ailleurs que dans l'endroit où le coup a été reçu. || *Au plur.* Des contre-fentes.

— HIST. XVIe s. La cinquieme fracture du crane, dite contrefente, se fait quand l'os est fracturé, fendu ou esclaté autre part qu'à l'endroit où a esté donné le coup, PARÉ, VIII, 4.

— ÉTYM. *Contre*, et *fente.*

† **CONTRE-FERMER** (kon-tre-fèr-mé), *v. a.* Fermer en dehors, pour empêcher les gens de sortir.

— HIST. XVIe s. ....Quoique, pour ruze non commune, ils eussent la nuict contre-fermé les portes et logis des principaux capitaines de la garnison, D'AUB. *Hist.* I, 276.

— ÉTYM. *Contre*, et *fermer.*

† **CONTRE-FEU** (kon-tre-feu), *s. m.* || 1° Contre-cœur de cheminée. || *Au plur.* Des contre-feu ou contre-feux, c'est-à-dire la plaque qui est contre le feu ou les feux. || 2° Action, lors de l'incendie d'une forêt, de brûler en avant, pour empêcher le feu de se propager. || *Au plur.* Des contre-feux, c'est-à-dire des feux faits contre le feu.

— HIST. XVIe s. Contrefeu, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contre*, et *feu.*

CONTRE-FICHE (kon-tre-fi-ch'), *s. f.* Terme de charpentier. Pièce de bois posée obliquement contre un pan de bois ou contre un mur pour le soutenir. || *Au plur.* Des contre-fiches.

— ÉTYM. *Contre*, et *fiche.*

† **CONTRE-FIL** (kon-tre-fil), *s. m.* Le sens contraire d'une chose. Le contre-fil de l'eau. Le fil et le contre-fil se reconnaissent dans le cristal de roche, non-seulement par la plus grande facilité de l'entamer, mais encore par la double réfraction qui s'exerce constamment dans le sens du fil et qui n'a pas lieu dans le sens du contre-fil, BUFF. *Min.* t. VI, p. 115, dans POUGENS. || À contre-fil, à rebours.

— HIST. XVIe s. À contrefil, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contre*, et *fil.*

† **CONTRE-FIN (À)** (kon-tre-fin), *loc. adv.* À fin contraire, contre le but qu'on se propose. En agissant de la sorte, tu vas directement à contre-fin, HUMBERT, *Gloss. de Genève.*

— ÉTYM. *Contre*, et *fin, s. f.*

CONTRE-FINESSE (kon-tre-fi-nè-s'), *s. f.* Finesse opposée à une autre. || *Au plur.* Des contre-finesses.

— HIST. XVIe s. Qu'il s'en moque [d'un argument captieux]; il est plus subtil de s'en mocquer que d'y respondre; qu'il emprunte d'Aristippus cette plaisante contrefinesse : Pourquoy le deslierai-je, puisque, tout lié, il m'empesche? MONT. I, 190.

— ÉTYM. *Contre*, et *finesse.*

† **CONTRE-FLAMBANT, ANTE** (kon-tre-flan-ban, ban-t'), *adj.* Terme de blason. Qui est en forme de flammes et en opposition.

— ÉTYM. *Contre*, et *flambant.*

† **CONTRE-FLATTER** (kon-tre-fla-té), *v. a.* Répondre à une flatterie par une flatterie.

— HIST. XVIe s. Il se laissa si bien aller aux flatteries d'Alcibiade, que luy mesmes s'estudioit à le contreflatter encore davantage, AMYOT, *Alc.* 47.

— ÉTYM. *Contre*, *flatter.*

† **CONTRE-FLEURÉ, ÉE** (kon-tre-fleu-ré, rée), *adj.* Terme de botanique. À fleurs alternes et opposées.

— ÉTYM. *Contre*, et *fleur.*

† **CONTRE-FLEURI, IE** (kon-tre-fleu-ri, rie), *adj.* Terme de blason. Synonyme de contre-fleuronné.

† **CONTRE-FLEURONNÉ, ÉE** (kon-tre-fleu-ro-né, née), *adj.* Terme de blason. Dont les fleurons alternent de la couleur au métal.

— ÉTYM. *Contre*, et *fleuronné.*

† **CONTRE-FOC** (kon-tre-fok), *s. m.* Terme de marine. Faux foc. || *Au plur.* Des contre-focs.

— ÉTYM. *Contre*, et *foc.*

† **CONTRE-FORCES** (kon-tre-for-s'), *s. f. plur.* Forces opposées. De là vient le système des contre-forces établi chez tant de nations, RAYN. *Hist. phil.* XVIII, 35. Ces contre-forces ont été presque toujours mal assises, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Contre*, et *forces.*

† **CONTRE-FORGÉ, ÉE** (kon-tre-for-jé, jée), *part. passé.* Pièce contre-forgée.

† **CONTRE-FORGER** (kon-tre-for-jé), *v. a.* Dresser une pièce de fer en la frappant alternativement sur le plat et sur le champ.

— ÉTYM. *Contre*, et *forger.*

CONTRE-FORT (kon-tre-for), *s. m.* || 1° Mur contre-boutant destiné à renforcer un mur qui supporte quelque charge. || Espèce de pilier carré ou triangulaire construit au dedans d'un mur de quai ou de terrasse. || Contre-forts de forteresses, sorte de contre-forts en forme de trapèze, qui sont enfermés dans l'escarpe. || 2° Terme de géographie. Petites chaînes de montagnes latérales qui semblent servir d'appui à une chaîne principale. Les contre-forts des Alpes. || 3° Terme de cordonnier. Pièce de cuir dont on renforce le derrière d'un soulier ou d'une botte. || Terme de typographie. Morceau de bois qui porte le contre-sommier d'une presse. || Terme de marine. Fortes pièces de bois qui lient les estains avec l'étambot. || *Au plur.* Des contre-forts.

— HIST. XIIIe s. Nus cordouaniers ne puet ne ne doit mestre bazane avecques cordouan en nule euvre qu'il face, se ce n'est en contrefort tant seulement, *Liv. des mét.* 228.

— ÉTYM. *Contre*, et *fort.*

† **CONTRE-FOSSÉ** (kon-tre-fo-sé), *s. m.* Terme d'architecture militaire. Avant-fossé d'une forteresse. || *Au plur.* Des contre-fossés.

— ÉTYM. *Contre*, et *fossé.*

† **CONTRE-FOULEMENT** (kon-tre-fou-le-man), *s. m.* Terme d'hydraulique. Mouvement des eaux qui remontent dans un tuyau. || *Au plur.* Des contre-foulements.

— ÉTYM. *Contre*, et *fouler.*

† **CONTRE-FRACTURE** (kon-tre-fra-ktu-r'), *s. f.* Terme de chirurgie. Fracture qui s'est produite à un endroit différent du point frappé. || *Au plur.* Des contre-fractures.

— ÉTYM. *Contre*, et *fracture.*

† **CONTRE-FRASAGE** (kon-tre-fra-za-j'), *s. m.* Action de contre-fraser.

† **CONTRE-FRASE** (kon-tre-fra-z'), *s. f.* Tro[illegible] façon donnée à la pâte du pain.

— ÉTYM. Voy. CONTRE-FRASER.

† **CONTRE-FRASER** (kon-tre-fra-zé), *v. a.* Donner le [illegible] à la pâte [illegible].

— ÉTYM. *Contre*, et *fraser* [illegible].

† **CONTRE-FRUIT** (kon-tre-[illegible]), *s. m.* T[illegible] d'architecture. Diminution de bas en haut [illegible] mur, observant que le dehors [illegible] la diminution se pratique en dedans. || *Au plur.* Des contre-fruits.

— ÉTYM. *Contre*, *fruit* 2.

CONTRE-FUGUE (kon-tre-fu-gh'), *s. f.* Terme de musique. Fugue à contre-sens, ou qui se fait par des progrès contraires à la fugue naturelle. À l'égard des contre-fugues, doubles fugues, fugues renversées, basses contraintes et autres sottises difficiles que l'oreille ne peut souffrir et que la raison ne peut justifier, ce sont évidemment des restes de barbarie, J. J. ROUSS. *Lett. sur la mus. franç.* || *Au plur.* Des contre-fugues.

— ÉTYM. *Contre*, *fugue.*

† **CONTRE-GAGE** (kon-tre-ga-j'), *s. m.* Ce qu'on donne à un créancier, pour sûreté de ce qu'on lui doit. || *Au plur.* Des contre-gages.

— HIST. XIIIe s. Et porce que c'estoit droitement mouvement de guerre et de mortix [mortelles] haines, tix [tels] contregagement sunt deffendu du pooir et de l'auctorité du sovrain le roy de France, BEAUM. XXXII, 23.

— ÉTYM. *Contre*, et *gage.*

† **CONTRE-GAGER** (kon-tre-ga-gé), *v. a.* Prendre un contre-gage.

CONTRE-GARDE (kon-tre-gar-d'), *s. f.* Terme de fortification. Ouvrage construit autour d'un bastion, d'une demi-lune, etc. La Feuillade avait perdu des contre-gardes et d'autres ouvrages qu'il avait pris, ST-SIM. 163, 148. || Terme d'architecture. Espèce de crèche faite de quartiers de pierre posés à sec au milieu d'une pile de pont.

— ÉTYM. *Contre*, et *garde.*

† **CONTRE-GARDÉ, ÉE** (kon-tre-gar-dé, dée),

part. passé. Terme de fortification. Qui est couvert de contre-gardes.

— ÉTYM. *Contre-garde.*

† **CONTRE-GARDER** (kon-tre-gar-dé), *v. a.* Garder avec soin. || Se contre-garder, *v. réfl.* Se tenir sur ses gardes.

— HIST. XIIIe s. Et quant il l'engien en saroit sauvé[e]..., Contregarder mix [mieux] s'en porroit, *Bl. et Blanchefl.* 2029. || XVe s. Et luy dist que le peril estoit de luy en cest an jusques au mourir, s'il ne se contregardoit de plaisant regard qu'il pourroit faire sur aucunes creatures, *Perceforest*, t. VI, fo 119. || XVIe s. Son ame a esté soutenue d'une vertu divine à ce qu'elle ne tombast en perdition, et son corps a esté contregardé au sepulcre à ce qu'il ressuscitast, CALV. 51. Les successeurs de Romulus enfermerent ce cormier de murailles tout à l'entour, en le reverant et contregardant comme chose très saincte, AMYOT, *Rom.* 32. Il y est escrit comment il faut contregarder les fruits des arbres, ID. *Caton*, 52.

— ÉTYM. *Contre*, et *garder*.

CONTRE-GOUVERNEMENT (kon-tre-gou-vèr-ne-man), *s. m.* Gouvernement occulte d'une faction qui agit contre le gouvernement légal.

— ÉTYM. *Contre*, et *gouvernement*.

CONTRE-HACHÉ, ÉE (kon-tre-ha-ché, chée), *part. passé* de contre-hacher.

CONTRE-HACHER (kon-tre-ha-ché), *v. a.* Terme de gravure et de dessin. Croiser des hachures par d'autres hachures, pour rendre les ombres et les teintes plus fortes.

— ÉTYM. *Contre*, et *hacher*.

CONTRE-HACHURE (kon-tre-ha-chu-r') *s. f.* Hachure qui en croise d'autres. || *Au plur.* Des contre-hachures.

— ÉTYM. *Contre*, et *hachure*.

† **CONTRE-HARMONIQUE** (kon-trar-mo-ni-k'), *adj.* Qui est opposé à l'harmonie, aux rapports harmoniques.

— ÉTYM. *Contre*, *harmonique*.

CONTRE-HÂTIER (kon-tre-hâ-tié), *s. m.* Grand chenet de cuisine, garni de crochets et de chevilles. || *Au plur.* Des contre-hâtiers. || On dit aussi simplement hâtier.

— ÉTYM. *Contre*, et *hâtier*.

† **CONTRE-HAUT (EN)** (kon-tre-hô), *loc. adv.* De haut en bas. || À un niveau supérieur. La berge est en contre-haut de la rivière.

— ÉTYM. *Contre*, *haut*.

† **CONTRE-HERMINE** (kon-trèr-mi-n'), *s. f.* Terme de blason. Hermine peinte en sens contraire, les mouchetures étant d'argent, et le fond de sable.

— ÉTYM. *Contre*, et *hermine*.

† **CONTRE-HERMINÉ, ÉE** (kon-trèr-mi-né, née), *adj.* Terme de blason. Il se dit d'un champ de sable moucheté d'argent.

— ÉTYM. *Contre-hermine*.

† **CONTRE-HEURTOIR** (kon-tre-heur-toir), *s. m.* Fer sur lequel frappe le heurtoir. || *Au plur.* Des contre-heurtoirs.

— ÉTYM. *Contre*, et *heurtoir*.

† **CONTRE-HILOIRE** (kon-tre-hi-loi-r'), *s. f.* Terme de marine. Bordages de chêne, près des hiloires, de chaque côté des écoutilles. || *Au plur.* Des contre-hiloires.

— ÉTYM. *Contre*, et *hiloire*.

† **CONTRE-IMAGINER** (kon-tri-ma-ji-né), *v. a.* Imaginer par opposition.

— HIST. XVIe s. Attache ton esprit à contr'imaginer Quelque entreprise haute, à fin de destourner L'impression d'amour par une autre nouvelle, RONS. 825.

— ÉTYM. *Contre*, et *imaginer*.

CONTRE-INDICATION (kon-trin-di-ka-sion), *s. f.* Terme de médecine. Indication qui est contraire à l'emploi de tel ou tel moyen qui paraissait indiqué. || *Au plur.* Des contre-indications.

— ÉTYM. *Contre*, et *indication*.

† **CONTRE-INDIQUÉ, ÉE** (kon-trin-di-ké, kée), *part. passé*. Remède contre-indiqué.

† **CONTRE-INDIQUER** (kon-trin-di-ké), *v. a.* Terme de médecine. Fournir une contre-indication. L'excitation présente du malade contre-indique l'emploi des toniques.

— ÉTYM. *Contre*, *indiquer*.

† **CONTRE-INJURIER** (kon-trin-ju-rié), *v. a.* Injurier par représailles.

— HIST. XVIe s. Croyant que vos voisins peuvent ravir les vostres, Ainsi qu'en ce pays vous ravissez les nostres, Vous contre-injuriant de pareille façon, RONS. 673.

— ÉTYM. *Contre*, et *injurier*.

† **CONTRE-INSTITUTION** (kon-trin-sti-tu-sion), *s. f.* Institution contraire à une institution. Il en est résulté [du passé historique] que les Anglais se sont en même temps soumis à deux organisations sociales bien distinctes, qu'ils ont, dans toutes les directions, doubles institutions, ou plutôt qu'ils ont établi, dans toutes les directions, les contre-institutions de toutes les institutions qui étaient en vigueur chez eux avant leur révolution et qu'ils ont conservées en très-grande partie, HENRI DE ST-SIM. *Œuvres choisies*, t. III, p. 131. || *Au plur.* Des contre-institutions.

— ÉTYM. *Contre*, et *institution*.

† **CONTRE-INVECTIVE** (kon-trin-vè-kti-v'), *s. f.* Invective opposée à une invective. || *Au plur.* Des contre-invectives.

— HIST. XVIe s. Contr'invective, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contre*, et *invective*.

† **CONTRE-ISSANT, ANTE** (kon-tre-i-ssan, san-t'), *adj.* Terme de blason. Il se dit des animaux adossés, dont la tête et les pieds de devant sortent d'une pièce de l'écu. || On le trouve quelquefois écrit à tort contre-hissant.

— ÉTYM. *Contre*, et l'anc. franç. *issir*, sortir (voy. ISSUE).

† **CONTRE-JAMBAGE** (kon-tre-jan-ba-j'), *s. m.* Terme de maçonnerie. Petit mur élevé contre les jambages des cheminées ou fourneaux de cuisine. || *Au plur.* Des contre-jambages.

— ÉTYM. *Contre*, et *jambage*.

† **CONTRE-JAN** (kon-tre-jan), *s. m.* Terme de trictrac. Action de battre à faux.

— ÉTYM. *Contre*, et *jan*.

† **CONTRE-JAUGER** (kon-tre-jô-jé), *v. a.* Terme de charpentier. Mesurer les assemblages de charpente.

— ÉTYM. *Contre*, et *jauger*.

† **CONTRE-JET** (kon-tre-jè), *s. m.* Endroit d'une pièce d'étain qui a été recouvert par les tenailles.

— ÉTYM. *Contre*, et *jet*.

CONTRE-JOUR (kon-tre-jour), *s. m.* Lumière ou fenêtre opposée à quelque objet et qui le fait paraître désavantageusement. Un simple contre-jour suffit pour dérober la beauté d'un tableau. || À contre-jour, *loc. adv.* Dans un jour contraire, défavorable. Vous ne sauriez bien juger de ce tableau, vous ne le voyez qu'à contre-jour. || *Au plur.* Des contre-jour, c'est-à-dire des lumières qui sont contre le jour.

— ÉTYM. *Contre*, et *jour*.

† **CONTRE-JUMELLES** (kon-tre-ju-mè-l'), *s. f. plur.* Nom qu'on donne aux grands pavés qui se joignent, deux à deux, au milieu du pavé des rues.

† **CONTRE-LAMES** (kon-tre-la-m'), *s. f. plur.* Pièces du métier à faire la gaze.

— ÉTYM. *Contre*, et *lame*.

CONTRE-LATTE (kon-tre-la-t'), *s. f.* Tringle de bois, qui se met de haut en bas, entre les chevrons d'un toit, pour soutenir les lattes. || *Au plur.* Des contre-lattes.

— ÉTYM. *Contre*, et *latte*.

CONTRE-LATTÉ, ÉE (kon-tre-la-té, tée), *part. passé*.

CONTRE-LATTER (kon-tre-la-té), *v. a.* Garnir de contre-lattes. || Garnir une cloison de lattes, des deux côtés.

— ÉTYM. *Contre-latte*.

† **CONTRE-LATTOIR** (kon-tre-la-toir), *s. m.* Outil des couvreurs, pour soutenir les lattes en les clouant.

— ÉTYM. *Contre latter*.

CONTRE-LETTRE (kon-tre-lè-tr'), *s. f.* Acte secret par lequel on déroge aux stipulations d'un acte public. || *Au plur.* Des contre-lettres.

— HIST. XVIe s. On dit communement qu'en mariage il trompe qui peut; ....et neanmoins toutes contre-lettres [clauses à part et opposées au contrat ou restrictions d'icelui] y sont defendues, LOYSEL, 106.

— ÉTYM. *Contre*, et *lettre*.

† **CONTRE-LIGNE** (kon-tre-li-gn'), *s. f.* Terme de fortifications. Fossé bordé d'un parapet, qui couvre les assiégeants du côté de la place. || *Au plur.* Des contre-lignes.

— ÉTYM. *Contre*, et *ligne*.

† **CONTRE-LIGUE** (kon-tre-li-gh'), *s. f.* Ligue opposée à une autre. || *Au plur.* Des contre-ligues.

— HIST. XVIe s. Encor que les Rochelois eussent desjà resolu de se joindre à la contre-ligue, D'AUB. *Hist.* II, 252. Quelques-uns d'eux portans des croix blanches abouties de fleurs de lis, appeloient ces marques des contre-ligues, ID. *ib.* II, 439. D'inciter tous ceux de leur parti à prendre l'alarme, et ouvrir les yeux à cette contreligue, CASTELNAU, 190.

— ÉTYM. *Contre*, et *ligue*.

† **CONTRE-LORGNER** (kon-tre-lor-gné), *v. a.* Lorgner quelqu'un par qui l'on est lorgné.

— ÉTYM. *Contre*, et *lorgner*.

† **CONTRE-LOUER** (kon-tre-lou-é), *v. a.* Donner des louanges en retour.

— HIST. XVIe s. Mais rend leur la pareille et fay que tu n'oublies De les contre-louer, J. DU BELLAY, *Œuvres*, p. 319, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *louer*.

† **CONTRE-MAILLE** (kon-tre-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Filet de pêche à mailles doubles. || Maille opposée à d'autres mailles. || *Au plur.* Des contre-mailles.

— ÉTYM. *Contre*, et *maille*.

† **CONTRE-MAILLÉ, ÉE** (kon-tre-mâ-llé, llée, *ll* mouillées), *part. passé*. Filet contre-maillé, filet composé de plusieurs tissus de mailles qui se recouvrent.

† **CONTRE-MAILLER** (kon-tre-mâ-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Doubler les mailles d'un filet de pêche.

— ÉTYM. *Contre*, et *maille*.

CONTRE-MAÎTRE (kon-tre-mè-tr'), *s. m.* || 1° Terme de marine. Autrefois le troisième officier de manœuvre à bord, qui était au-dessous du maître et du second maître d'équipage. Aujourd'hui, cette dénomination est remplacée par celle de second maître de deuxième classe. Je me souviens d'avoir entendu dire à vos ministres, au cardinal Dubois, que le czar n'était qu'un extravagant, né pour être contre-maître d'un navire hollandais, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 3 oct. 1760. || 2° Celui qui dirige les ouvriers dans les grandes fabriques. || 3° Famille de petits oiseaux du Paraguay, ressemblant aux fauvettes. || *Au plur.* Des contre-maîtres.

— HIST. XVe s. Le suppliant dist: contremaistre, l'en m'a dit que vous me trassez [cherchez], je ne sçay la cause pour quoy, DU CANGE, *trassa*.

— ÉTYM. *Contre* dans le sens de *à côté*, *inférieur*, et *maître*.

† **CONTRE-MANCHÉ, ÉE** (kon-tre-man-ché, chée), *adj.* Terme de blason. Écu contre-manché, écu à pointes opposées.

— ÉTYM. *Contre*, et *manche*.

† **CONTRE-MANDAT** (kon-tre-man-da), *s. m.* Mandat contraire à un autre. Ayant changé d'avis, je lui adressai un contre-mandat. || *Au plur.* Des contre-mandats.

— ÉTYM. *Contre*, et *mandat*.

CONTREMANDÉ, ÉE (kon-tre man-dé, dée), *part. passé*. Le départ ayant été contremandé.

† **CONTREMANDEMENT** (kon-tre-man-de-man), *s. m.* Action de contremander. Il devait aller à la cour, mais il a reçu un contremandement qui l'a empêché de partir.

— HIST. XVIe s. Il lui depescha un chevaucheur d'escuirie avec lettres de contrecommandement, et coulourant sa mutation d'advis sur.... M. DU BELLAY, 367.

— ÉTYM. *Contremander*.

CONTREMANDER (kon-tre-man-dé), *v. a.* Révoquer un ordre, une demande, une commande. Il a contremandé sa voiture. On avait mandé cet officier, mais il a été contremandé.

— REM. On ne voit pas pourquoi l'Académie, écrivant *contre-balancer* avec un trait d'union, écrit *contremander* en un seul mot, la composition étant la même.

— HIST. XIIIe s. Li archevesques contremanda [répondit au mandement] une fie [fois] et autre et tierce, et delaia bien un an, que ankes [jamais] ne respondi, *Chr. de Rains*, 239. Mandé l'avez, bien un mois a; Mès onques tant ne vos prisa, Qu'il vos daingnast contremander, Ne jor ne respit demander, *Ren.* 17965. Et si loons au bailli qu'il ne contremande pas l'assize qu'il a fete savoir, BEAUM. 34. Et si dirons as queles semonces il poent contremander par coustume et as queles non.... ID. 45. || XIVe s. Se tu sens que tes ennemis Viengne, prie tous tes amis, Et fay tantost ton mandement; Mais garde le contremander; Car li contremant d'un royaume Ont fait ardoir maint toit de chaume, MACHAULT, p. 108. || XVe s. Si se refroidi grandement de cette croix emprise et preschée, et contremanda ses officiers, FROISS. I, I, 63. Ledit duc ne les eust sceu contremander à temps [les seigneurs et l'armée], COMM. II, 7. || XVIe s. Ayant contremandé ses amis qu'il avoit assignez au conseil, MONT. I, 129. Antigonus avoit contremandé [mandé ensuite] qu'on le renfermast et qu'on le teinst plus à destroit que jamais, AMYOT, *Eum.* 24.

— ÉTYM. *Contre*, et *mander*.

† **CONTRE-MANOEUVRE** (kon-tre-ma-neu-vr'), *s. f.* Manœuvre opposée à une manœuvre. || *Au plur.* Des contre-manœuvres.

— ÉTYM. *Contre*, *manœuvre*.

† **CONTRE-MARC** (kon-tre-mar), *s. m.* Trait que le charpentier trace sur chaque bois achevé pour le reconnaître.

— ÉTYM. *Contre*, et *marquer*.

CONTRE-MARCHE (kon-tre-mar-ch'), *s. f.* || 1° Mouvement d'une armée, contraire à un mouvement antérieur. || Évolution d'une troupe qui fait volte-face, d'un vaisseau ou d'une escadre qui vire vent devant. || 2° Levier interposé entre les marches d'un métier à tisser. || Terme de charpentier. Hauteur de chaque marche d'un escalier; planche qui forme cette hauteur. || *Au plur.* Des contre-marches.

— ÉTYM. *Contre*, *marche*.

† **CONTRE-MARCHER** (kon-tre-mar-ché), *v. n.* Terme d'art militaire. Faire une contre-marche.

CONTRE-MARÉE (kon-tre-ma-rée), *s. f.* Marée dont la direction est opposée à la direction ordinaire. || *Au plur.* Des contre-marées.

— ÉTYM. *Contre*, *marée*.

CONTRE-MARQUE (kon-tre-mar-k'), *s. f.* || 1° Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent. Tous les gagistes, receveurs de marques et contre-marques, LESAGE, *Gil-Blas*, VII, 8. || 2° Terme de numismatique. Marque ajoutée par l'autorité publique à une pièce de monnaie, longtemps après sa fabrication, pour indiquer le changement de prix. || 3° Second billet délivré dans les théâtres à ceux qui sortent pour rentrer. Un vendeur de contre-marques. || 4° Terme de vétérinaire. Fausse marque que les maquignons creusent avec un burin sur la table des incisives du cheval, pour imiter la marque naturelle et faire paraître l'animal plus jeune. || *Au plur.* Des contre-marques.

— ÉTYM. *Contre*, *marque*.

CONTRE-MARQUÉ, ÉE (kon-tre-mar-ké, kée), *part. passé.* Un ballot contre-marqué. || Terme de vétérinaire. Cheval contre-marqué, cheval qui porte, dans le creux de la dent, une fausse marque, faite exprès pour déguiser son âge.

CONTRE-MARQUER (kon-tre-mar-ké), *v. a.* Apposer une seconde marque à un ballot de marchandises, à des ouvrages d'or ou d'argent. || Terme de vétérinaire. Faire une contre-marque à un cheval.

— ÉTYM. *Contre-marque*.

† **CONTRE-MARQUEUR, EUSE** (kon-tre-mar-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui, dans les théâtres, distribue des contre-marques.

— ÉTYM. *Contre-marque*.

CONTRE-MINE (kon-tre-mi-n'), *s. f.* Ouvrage souterrain fait pour éventer la mine de l'ennemi ou en empêcher l'effet. Il y avait des mines sous le glacis de la demi-lune, mais nos contre-mines parvinrent à les éventer. L'assiégeant poussait une mine vers le bastion, mais nous fîmes une contre-mine qui réussit à l'arrêter. || Mine pratiquée sous les défenses d'une place pour faire sauter les assaillants. || Fig. Manœuvres pour déjouer une entreprise, une intrigue. || *Au plur.* Des contre-mines.

— HIST. XVIe s. Françoys adonc feirent leur contremine, J. MAROT, V, 23. Nicocles se sauva et s'en fouit hors de la ville par des contremines secrettes, AMYOT, *Arat.* 10.

— ÉTYM. *Contre*, et *mine*.

CONTRE-MINÉ, ÉE (kon-tre-mi-né, née), *part. passé.* Tous les dehors de la place étant contre-minés.

CONTRE-MINER (kon-tre-mi-né), *v. a.* || 1° Faire une contre-mine. || 2° Fig. S'opposer aux intrigues. Alberoni voulait contre-miner les batteries du régent, ST-SIM. 451, 65.

— ÉTYM. *Contre-mine*.

CONTRE-MINEUR (kon-tre-mi-neur), *s. m.* Celui qui travaille à une contre-mine. || *Au plur.* Des contre-mineurs.

— ÉTYM. *Contre-miner*.

† **CONTRE-MISSION** (kon-tre-mi-sion), *s. f.* Mission religieuse ou politique contraire à une mission antécédente. Une véritable contre-mission fut organisée pour paralyser les efforts de saint Paul et pour ramener à l'Évangile des judaïsants ceux qui s'étaient laissés gagner par ses prédications, *Revue German.* t. XI, p. 282. || *Au plur.* Des contre-missions.

— ÉTYM. *Contre*, et *mission*.

CONTRE-MONT (kon-tre-mon), *loc. adv.* Vers le haut. Gravir contre-mont. Ce bateau va à contre-mont, il remonte la rivière. La Seine dans son lit verra plutôt son onde Rebrousser contre-mont sa source vagabonde, RACAN, *Bergeries*, II, 5, *Alcidon*. Et, grimpant contre-mont, la dure terre quitte, *Vers de* CHAPELAIN, cité par BOILEAU, *Héros de romans*. || A contre-sens. Des graines plantées contre-mont, c'est-à-dire la racine en haut et la tige en bas.

— HIST. XIe s. Ambes ses mains [il] en ievat cuntremunt, *Ch. de Rol.* 31. || XIIIe s. Il drecierent les eschieles au plein du mur, et monterent tout contremont par force, VILLEH. CV. Dont coururent contremont le bras [de mer] jusques à une cité.... ID. LX. La voiz du puis vint contremont; Renart l'oï, drece le front, *Ren.* 6627. Nus ne nous osoit venir de Damiete pour aporter garnison [provisions] contremont l'yaue, JOINV. 236. || XVe s. [Les Anglais] chevaucherent le chemin de Rosebourch tout contremont la riviere de Tuide, FROISS. II, II, 16. Ce qui montoit contremont la riviere, COMM. I, 8. || XVIe s. Celui que tu veois grimpant contremont les ruines de ce mur, MONT. I, 278. Aller à gauche, à dextre, contremont, contrebas, ID. II, 3. Il nous envoya [cheval et cavalier] les pieds contremont, ID. II, 52. Suyvez-les contremont jusques à leur source, ID. II, 349.

— ÉTYM. *Contre*, et *mont*.

† **CONTRE-MOT** (kon-tre-mo), *s. m.* Terme militaire. Mot que l'on échange contre le mot d'ordre. || Second mot donné, de peur que le premier ne vienne à être connu de l'ennemi. || *Au plur.* Des contre-mots.

— ÉTYM. *Contre*, et *mot*.

† **CONTRE-MOTIF** (kon-tre-mo-tif), *s. m.* Motif opposé à un autre motif. || *Au plur.* Des contre-motifs.

— ÉTYM. *Contre*, et *motif*.

† **CONTRE-MOULAGE** (kon-tre-mou-la-j'), *s. m.* Contrefaçon d'un ouvrage de sculpture. || *Au plur.* Des contre-moulages.

— ÉTYM. *Contre-mouler*.

† **CONTRE-MOULE** (kon-tre-mou-l'), *s. m.* Moule qui enveloppe un autre moule, pour servir à défaut du premier. || Contre-moule ou contre-estampe, carton épais sur lequel on dispose en relief ou en creux les dessins qu'on veut représenter.

— ÉTYM. *Contre*, et *moule*, *s. m.*

† **CONTRE-MOULER** (kon-tre-mou-lé), *v. a.* Faire un contre-moulage.

— ÉTYM. *Contre-moule*.

† **CONTRE-MOUSSON (À)** (kon-tre-mou-son), *loc. adv.* Terme de mer. Aller à contre-mousson, remonter contre la mousson qui règne.

— ÉTYM. *Contre*, et *mousson*.

CONTRE-MUR (kon-tre-mur), *s. m.* Petit mur bâti latéralement à un autre qu'il soutient et fortifie. Les Rhodiens travaillèrent à élever un contre-mur à l'endroit où Démétrius devait faire battre les murailles de la ville, ROLLIN, *Hist. anc.* XVI, 8. || *Au plur.* Des contre-murs.

— HIST. XVe s. Et, si aucun veut faire cheminée contre un mur moitoyant, il y doit faire contre-mur, *Ordonn. de* 1485.

— ÉTYM. *Contre*, et *mur*.

CONTRE-MURÉ, ÉE (kon-tre-mu-ré, rée), *part. passé.* Soutenu par un contre-mur. Terrasse contre-murée.

CONTRE-MURER (kon-tre-mu-ré), *v. a.* Faire un contre-mur. La loi oblige, dans certains cas, à contre-murer les contre-cœurs des cheminées.

— ÉTYM. *Contre-mur*.

† **CONTRE-OEILLADE** (kon-treu-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Œillade en retour d'une œillade. || *Au plur.* Des contre-œillades.

— HIST. XVIe s. Si l'aguignant, elle me contre-œillade, JACQUES TAHUREAU, *Poésies*, p. 301, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *œillade*.

† **CONTRE-ONGLE** (kon-tron-gl'), *s. m.* Terme de chasse. Le rebours du pied du cerf, c'est-à-dire le talon pris pour la pince. Prendre la bête à contre-ongle, prendre le talon pour la pince et par conséquent se tromper sur les allures du cerf. || *Au plur.* Des contre-ongles, c'est-à-dire des ongles à rebours.

— HIST. XVIe s. Un seul bastiment qu'il deffit prit le contr'ongle de [fit tort à] sa reputation, D'AUB. *Hist.* III, 539.

— ÉTYM. *Contre*, et *ongle*.

† **CONTRE-OPÉRATION** (kon-tro-pé-ra-sion), *s. f.* Opération contraire à une autre opération. Il semble donc qu'à ces deux opérations du boulevard de Sébastopol et de la rue de Rivoli, une contre-opération devenait nécessaire, c'est-à-dire qu'il fallait créer des logements pour les petits locataires expulsés, *La Ville de Paris, journal*, 16 juin 1861. || *Au plur.* Des contre-opérations.

— ÉTYM. *Contre*, et *opération*.

CONTRE-OPPOSITION (kon-tro-pô-zi-sion), *s. f.* Opposition qui résiste à une opposition. || Dans le langage parlementaire, minorité de l'opposition qui se détache et vote à part, bien qu'elle y appartienne par les principes généraux qui la guident. || *Au plur.* Des contre-oppositions.

— HIST. XVIe s. Par contre opposition [au contraire], SULLY, *Mém.* t. I, p. 11, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *opposition*.

CONTRE-ORDRE (kon-tror-dr'), *s. m.* Révocation d'un ordre donné. Il avait eu ordre de partir, mais il a reçu un contre-ordre. || *Au plur.* Des contre-ordres.

— ÉTYM. *Contre*, et *ordre*.

† **CONTRE-OUVERTURE** (kon-trou-vèr-tu-r'), *s. f.* Terme de chirurgie. Ouverture, c'est-à-dire incision pratiquée en un point opposé à celui où existe déjà une ouverture. || *Au plur.* Des contre-ouvertures.

— HIST. XVIe s. Si la fistule ne pouvoit estre curée, à cause que l'orifice d'icelle est en la partie superieure, alors faudroit faire une contre-ouverture, PARÉ, VIII, 33.

— ÉTYM. *Contre*, et *ouverture*.

† **CONTRE-PAL** (kon-tre-pal), *s. m.* Terme de blason. Pal divisé en deux parties de couleurs différentes. Composa tous ces mots de cimier et d'écart, De pal, de contre-pal.... BOIL. *Sat.* V. || *Au plur.* Des contre-paux, ou contre-pals.

— ÉTYM. *Contre*, et *pal*.

† **CONTRE-PALÉ, ÉE** (kon-tre-pa-lé, lée), *adj.* Terme de blason. Se dit de l'écu où un pal est opposé à un autre pal.

— ÉTYM. *Contre-pal*.

† **CONTRE-PANNETON** (kon-tre-pa-ne-ton), *s. m.* Platine servant à recevoir les pannetons d'une espagnolette. || *Au plur.* Des contre-pannetons.

— ÉTYM. *Contre*, et *panneton*.

† **CONTRE-PAROI** (kon-tre-pa-roi), *s. f.* Terme de métallurgie. Face externe des parois d'un fourneau. || *Au plur.* Des contre-parois.

— ÉTYM. *Contre*, et *paroi*.

CONTRE-PARTIE (kon-tre-par-tie), *s. f.* || 1° Double d'un registre, sur lequel toutes les parties du compte sont enregistrées. || Écritures servant de vérification. || 2° Terme de musique. Partie de composition opposée à l'autre, comme la basse au dessus. || La partie du second dessus. Jouer, chanter la contre-partie. || 3° En termes de jeu, revanche. || 4° Fig. Opinion contraire. Quoi que vous proposiez, cet homme soutiendra toujours la contre-partie. || Faire la contre-partie d'un ouvrage, traiter le même sujet dans des vues opposées. || 5° Ce qui reste d'un dessin de marqueterie lorsqu'on l'a évidé pour un placage. || *Au plur.* Des contre-parties.

— HIST. XVe s. Si revins à luy bien joyeulx; puis je luy dis comme sa contre partie [partie adverse] en avoit du pire, et que le chevalier qui tenoit son lieu faisoit tant d'armes que merveilles, *Perceforest*, t. III, f° 138. S'entredonnerent moult de pesans coups, mais tant estoit pesante la contrepartie de Pallides, qu'il convint Pallides tumber par terre, *ib.* t. IV, f° 123.

— ÉTYM. *Contre*, et *partie*.

† **CONTRE-PAS** (kon-tre-pâ), *s. m.* Terme d'art militaire. Demi-pas qui, dans la marche régulière d'une troupe, sert à reprendre le pas perdu. || *Au plur.* Des contre-pas.

— ÉTYM. *Contre*, et *pas*.

† **CONTRE-PASSANT, ANTE** (kon-tre-pâ-san, san-t'), *adj.* Terme de blason qui se dit de deux animaux l'un sur l'autre dont l'un passe d'un côté, et l'autre de l'autre.

— ÉTYM. *Contre*, et *passer*.

† **CONTRE-PASSATION** (kon-tre-pâ-sa-sion), *s. f.* Terme de commerce. Opération qui se fait lorsqu'un ordre passé au dos d'une lettre de change en faveur de quelqu'un, est changé par celui qui reçoit la lettre, en un autre ordre, en faveur de celui de qui il la reçoit. || *Au plur.* Des contre-passations.

— ÉTYM. *Contre*, et *passer*.

† **CONTRE-PASSE (À)** (kon-tre-pâ-s'), *loc. adv.* Scier à contre-passe, scier le marbre en débitant les tranches sur la hauteur du bloc.

— ÉTYM. *Contre*, et *passer*.

† **CONTRE-PASSER** (kon-tre-pâ-sé), *v. a.* Terme de commerce. Faire une contre-passation.

— ÉTYM. *Contre*, et *passer*.

† **CONTRE-PENSER** (kon-tre-pan-sé), *v. n.* Revenir sur des pensées, réfléchir, et aussi avoir une pensée contraire à une autre pensée.

— HIST. XIIe s. E le liu certeinement espie ù il seit; kar bien cuntrepense [réfléchis] que jo lo aguait, *Rois*, 92. || XVe s. Et ceux de Calais contre-pensoient le contraire, FROISS. I, I, 309. Tant penserent et contrepenserent, qu'ils s'arresterent de faire ce qui s'ensuit, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII.

— ÉTYM. *Contre*, et *penser*.

† **CONTRE-PENTE** (kon-tre-pan-t'), *s. f.* Pente opposée à une autre pente. || Inégalité de terrain qui

porte les eaux ailleurs que là où l'on voudrait qu'elles allassent. || Versant le plus abrupt d'une chaîne de montagnes. || Inclinaison latérale des allées afin d'empêcher les eaux d'y séjourner. || *Au plur.* Des contre-pentes.

— ÉTYM. *Contre*, et *pente*.

† **CONTRE-PERCER** (kon tre-pèr-sé; le *c* prend une cédille devant *a* et *o* : contre-perçant), *v. a.* Terme de métier. Percer dans un sens contraire.

— ÉTYM. *Contre*, et *percer*.

CONTRE-PESÉ, ÉE (kon-tre-pe-zé, zée), *part. passé.* Une masse contre-pesée par une autre. || Fig. Ceux qui ont ouvert la carrière.... méritaient.... la considération; mais elle a été contre-pesée par de grands dégoûts, VAUVEN. *Dial. Mol. le jeune homme.*

CONTRE-PESER (kon-tre-pe-zé; la syllabe *pe* prend l'accent grave, quand la syllabe qui suit est muette : je contre-pèse), *v. a.* || 1° Faire contre-poids. Il faudrait toujours un même poids pour contre-peser l'eau, PASC. *Équil. des liqueurs*, I. Je veux expliquer pourquoi un poids de quatre livres est contre-pesé par un poids d'une livre, VOLT. *Newt.* I, 10. || Absolument. Si on porte un grand poids d'un côté, on se sert de l'autre pour contre-peser, BOSS. *Conn. de Dieu*, II, 13. || 2° Fig. L'orgueil contre-pèse toutes nos misères; car, ou il les cache, ou, s'il les découvre, il se glorifie de les connaître, PASC. *Pens.* part. 1, art. 6.

— HIST. XIIIe s. Et por ce pot on metre à paine trop grant estimation en contrepeser le damace du servage à le [la] feme, BEAUM. XLV, 25. || XIVe s. Quant la passion, si comme seroit la bateure, est mesurée et contrepesée, donques ce que un a souffert est appellé damage, ORESME, *Éth.* 148. || XVIe s. Si l'homme estoit contrepoisé avec la vanité, il seroit trouvé plus vain qu'icelle mesme, CALVIN, *Instit.* 207. Ils semblent contrepoiser en une mesme balance les bonnes œuvres et mauvaises, ID. *ib.* 657. Celuy qui contrepoise son coust [de la vertu] à son fruict, MONT. I, 70. Le prouffit ne contrepoise point au danger [il y a plus de danger que de profit], M. DU BELL. 363. Ceux là sont reputez bien heureux, auxquels la fortune a contrepezé le bien avec le mal, AMYOT, *P. Æm.* 57.

— ÉTYM. *Contre*, et *peser*; provenç. *contrapezar*; anc. espagn. *contrapesar*; ital. *contrappesare*.

† **CONTRE-PETTERIE** (kon-tre-pè-te-rie), *s. f.* Hasard par lequel une ou plusieurs lettres interverties dans la prononciation forment un nouveau sens, souvent fort ridicule, comme lorsque, dans une tragédie, un acteur s'écria : Trompez, sonnettes, pour : Sonnez, trompettes. || *Au plur.* Des contre-petteries.

— HIST. XVIe s. Ne voulant user du mot et jargon des bons compagnons, qui les appeloient des contre-peteries; par exemple : un chapeau de rose, un rapeau de choses, DES ACCORDS, *Bigarr. Contre-peteries.*

— ÉTYM. *Contre*, et *péter* dans le sens de rendre un son : rendre un son l'un pour l'autre.

CONTRE-PIED (kon-tre-pié; le *d* ne se lie jamais), *s. m.* || 1° Terme de chasse. Voie que la bête a suivie, et que les chiens, se trompant, prennent au lieu de la voie que la bête continue. Suivre le contre-pied, suivre les traces à rebours. || 2° Fig. Le contraire d'une chose. Les gens avaient pris justement Le contre-pied du testament, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Je chanterai fort bien le contre-pied de la chanson, SÉV. 241. Prenez le contre-pied, et montrez qu'il n'y a rien à craindre, BOSS. *Lett. quiét.* 145. Il faut donc prendre le contre-pied de ses sentiments, ID. *Avert.* 5. Il faut prendre le contre-pied de tout ce que vous avez fait, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Prenez le contre-pied de l'usage, ID. *ib.* II. || 3° À contre-pied, *loc. adv.* Il faut aller tout à contre-pied de ce qu'on veut lui inspirer, SÉV. 347. || Il n'a point de pluriel.

— HIST. XVIe s. Ascagne prend le contre-pied [d'un avis émis en un conseil de guerre], exalte les forces fraisches et choisies par la chrestienté.... D'AUB. *Hist.* I, 244.

— ÉTYM. *Contre*, et *pied*; provenç. *contrapes*.

† **CONTRE-PILASTRE** (kon-tre-pi-la-str'), *s. m.* Terme d'architecture. Pilastre placé vis-à-vis d'un autre. || *Au plur.* Des contre-pilastres.

— ÉTYM. *Contre*, et *pilastre*.

† **CONTRE-PIQUER** (kon-tre-pi-ké), *v. a.* Répondre à une parole piquante par une parole piquante.

— HIST. XVIe s. Pour le contrepiquer d'un pareil traict de moquerie, il feist une chanson à l'imitation de la sienne, AMYOT, *Flam.* 15.

— ÉTYM. *Contre*, et *piquer*.

† **CONTRE-PLANCHE** (kon-tre-plan-ch'), *s. f.* Terme de gravure. Deuxième planche d'un dessin qui porte le mordant sur les endroits non touchés par une première planche. || *Au plur.* Des contre-planches.

— ÉTYM. *Contre*, et *planche*.

† **CONTRE-PLANTER** (kon-tre-plan-té), *v. a.* Terme d'agriculture. Planter près de ce qui est déjà planté, pour ne pas laisser oisive la terre.

— ÉTYM. *Contre*, et *planter*.

CONTRE-PLATINE (kon-tre-pla-ti-n'), *s. f.* Pièce de métal placée du côté opposé au corps de platine d'un fusil ou d'un pistolet, et percée à ses deux extrémités pour recevoir la tête des vis qui retiennent le corps de platine. || *Au plur.* Des contre-platines.

— ÉTYM. *Contre*, et *platine*.

CONTRE-POIDS (kon-tre-poî; l'*s* se lie : un contre-poî-z efficace), *s. m.* || 1° Poids contre-balançant l'action d'un poids ou d'une force. Le contre-poids d'une horloge. Contre-poids de tourne-broche, poids qui, avec le balancier, sert à régler le tourne-broche. || Équilibre. Tellement que le poids de ce vif-argent ayant autant de force pour tomber que le poids de l'eau a pour le pousser en haut, tout demeure en contre-poids, PASC. *Équil. des liqueurs*, III. || Fig. Sans doute ils [les poëtes] avaient quelque chose de meilleur en eux que le vulgaire.... en contre-poids, ils avaient aussi des vices bien insupportables; c'étaient les plus fantasques et les plus inconstants du monde, *Francion*, liv. V, p. 191. || 2° Balancier dont les funambules se servent pour se tenir en équilibre. || Terme de manége. Aplomb du cavalier sur la selle. || 3° Fig. Ce qui contre-balance, ce qui compense. Le peu qu'ils ont gagné vous fait assez juger Qu'ils n'y mettront jamais qu'un contre-poids léger, CORN. *Nicom.* III, 6. Un grand roi pèse tout d'un contre-poids égal, Rend le bien pour le bien et le mal pour le mal, ROTR. *Antig.* IV, 1. Nous ne nous soutenons pas dans la vertu par notre propre force, mais par le contre-poids de deux vices opposés, comme nous demeurons debout entre deux vents contraires, PASC. dans COUSIN. À quelque rang et à quelque degré qu'un pécheur soit élevé, il a, dans la vue de ses égarements passés, un contre-poids qui le rabaisse et qui lui sert de préservatif contre toutes les attaques d'une vaine estime de lui-même, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 394. Pour lui servir de contre-poids, BOSS. I, *Prof.* 1. Par un conseil de la Providence divine, qui sait donner aux conditions les plus élevées leur contre-poids, cette grandeur que nous admirons de loin touche moins quand on y est né ou se confond elle-même dans son abondance, BOSS. *Marie-Thér.* Sous le sage Michel le Tellier, le conseil fit sa véritable fonction, et l'autorité de ses arrêts, semblable à un juste contre-poids, tenait par tout le royaume une balance égale, ID. *le Tel.* J'admire le contre-poids que Dieu veut mettre à la joie que j'aurai, SÉV. 144. Il n'y avait à Syracuse aucun contre-poids pour maintenir ces deux corps dans un juste équilibre, ROLLIN, *Hist. ancienne, Œuvres*, t. X, p. 117, dans POUGENS. Il n'y eut que le cœur de l'homme qui manqua de contre-poids dans la nature, CHATEAUB. *Génie*, I, 4.

— HIST. XIIe s. Toutes ces armes ne valent un balois; Vilainement l'en fist le contrepois; Plaine sa lance l'abat mort en l'erbois, *Raoul de C.* 97. || XIIIe s. Or demende l'en se l'en puet partir [partager] beste, qui vaut mains [moins] morte que vive? et l'en dit que non; mès l'en doit fere contrepois de pecune contre la beste, et li chois est à celi qui n'a mestier de partir, *Liv. de just.* 154. || XVIe s. Juger de la force d'une place par l'estimation et contrepoids des forces qui l'assaillent, MONT. I, 53. D'autant plus que l'ame est plus vuide et sans contrepoids, elle se baisse plus facilement sous la charge de la premiere persuasion, ID. I, 200. C'estoit un peu de mal en contrepoids d'une très grande felicité, AMYOT, *Cam.* 12. Il eut pour contrepoids Themistocles, filz de Neocles, qui favorisa tousjours l'estat populaire, ID. *Arist.* 4. Ceste force estant divisée en deux parts maintenoit la chose publique en egal contrepoids, ID. *Pomp.* 65.

— ÉTYM. *Contre*, et *poids*; provenç. *contrapes*; espagn. *contrapeso*; portug. *contrapezo*; ital. *contrappeso*.

CONTRE-POIL (kon-tre-poil'), *s. m.* Le sens contraire à l'inclinaison naturelle du poil. || À contre-poil, *loc. adv.* Étriller un cheval à contre-poil. || Fig. Sans soin de l'avenir, je te laisse le bien Qui vient à contre-poil alors qu'on ne sent rien, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Prendre une affaire à contre-poil, la prendre du côté le moins favorable. || Prendre quelqu'un à contre-poil, agir avec lui de manière à le choquer, à lui déplaire. || Il n'a pas de pluriel.

— HIST. XVe s. Tout y alloit ce dessus dessous.... tout y alloit contre poil et contre ongle, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Tout me vient à contre poil, OUDIN, *Curios. franç. add.* Les murailles de la ville assiegée s'en allerent sans aulcun effort en ruine; la fortune feit tout à contrepoil en nos guerres de Milan [une mine ayant sauté et le mur étant retombé en place], MONT. I, 254.

— ÉTYM. *Contre*, et *poil*.

† **CONTRE-POINÇON** (kon-tre-poin-son), *s. m.* Outil de fer, de forme ronde, qui sert aux serruriers pour contre-percer les trous et river les pièces. || Tige d'acier présentant le creux d'une lettre. || *Au plur.* Des contre-poinçons.

— ÉTYM. *Contre*, et *poinçon*.

† **CONTRE-POINÇONNER** (kon-tre-poin-so-né), *v. a.* Enfoncer le contre-poinçon dans la pièce qu'on veut marquer.

— ÉTYM. *Contre-poinçon*.

1. **CONTRE-POINT** (kon-tre-poin), *s. m.* || 1° L'art de composer la musique à plusieurs parties. L'objet du contre-point est d'enseigner à disposer plusieurs parties secondaires autour d'une partie principale invariable, en ayant égard aux diverses valeurs et figures de notes admissibles dans les parties, CHORON et LAFAGE, *Manuel de musique*, liv. IV. Cette question agitée depuis environ deux siècles au sujet de l'ancienne musique, et qui consiste à savoir si les Grecs et les Romains ont connu en ce genre ce qu'on appelle contre-point ou concert à plusieurs parties, a produit divers écrits pour et contre, ROLLIN, *Hist. anc.* t. XI, 1re partie, p. 251, dans POUGENS. || 2° La musique même qui est écrite en contre-point. Contre-point simple, celui qui n'est fait que pour une seule position. Contre-point double, ou complexe, ou artificieux, celui où quelque partie est écrite de telle sorte qu'elle puisse être transposée ou renversée, etc. Contre-point de note pour note, celui où les notes entendues ensemble sont toutes d'égale valeur. Contre-point de deux, trois, quatre notes pour une; ces mots n'ont pas besoin de définition. Contre-point fleuri, celui qui est formé de la réunion des précédents et qui permet au compositeur de jeter une grande variété dans les accompagnements. || Composition à deux ou plusieurs voix, écrite sur un chant donné. || *Au plur.* Des contre-points.

— SYN. CONTRE-POINT, HARMONIE. L'harmonie étudie seulement les sons en tant qu'ils peuvent ou ne peuvent pas aller correctement ensemble. Le contre-point s'occupe en outre de la valeur des notes et du dessin qu'elles forment. Supposons une note telle que *ut*, accompagnée, en quatre notes égales, par ces quatre-ci *ut mi sol mi* ou par celles-ci *ut sol mi sol*, ce sera la même harmonie, parce que ce sont les mêmes notes qui entrent dans l'accord; ce seront deux contre-points différents, parce que les notes ne sont pas dans le même ordre.

— HIST. XVe s. Je vous montreray la figure Du contrepoint et la mesure Des semibreves accorder, De feindre la voix, de monter, Et deschanter à rebours, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 311, dans LACURNE. Il estoit miste gent et sade, Il entendoit son contrepoint, VILLON, *Repues franches.* || XVIe s. L'artillerie adonc ne faillit point À dechanter un si hault contrepoint Qu'on n'ouit onc musique de la sorte, J. MAROT, p. 32, dans LACURNE. Il voulut commencer par un certain prelude, Plein de beaucoup de grace et de beaucoup d'estude, D'excellents contrepoints simples et figurez, Des meslanges de sons vistes et moderez, *Amours de Tristan*, p. 208, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *cantus contrapunctus*; ital. *contrappunto*; de *contre* (voy. CONTRE), et *point* (voy. POINT), parce que, les notes étant figurées par des points sur la portée, ce sont réellement des points contre des points.

† 2. **CONTRE-POINT** (kon-tre-poin), *s. m.* Terme de marine. Bout de ralingue ajouté aux points des voiles sur la ralingue même, pour la renforcer.

† 1. **CONTRE-POINTE** (kon-tre-poin-t'), *s. f.* Terme d'escrime. La partie tranchante du bout du dos de la lame d'un sabre. || Le maniement du sabre, de tranchant et de pointe. || *Au plur.* Des contre-pointes.

† 2. **CONTRE-POINTE** (kon-tre-poin-t'), *s. f.* Synonyme de courte-pointe.

— HIST. XVe s. Il vint à l'huys, il entra dedans et trouva une damoyselle qui se gisoit dedans ung lit couvert d'une contrepoincte vermeille, *Lancelot du Lac*, t. II, f° 56. || XVIe s. Luy envoya querir un bon lit garni de linceux, mante et contre-pointe, MARG. *Nouv.* XXXVIII.

— ÉTYM. *Contre*, et *pointe*; voy. CONTRE-POINTER.

Mais il est possible aussi que *contre pointe* soit une altération de *coulte-pointe* ou *coutre-pointe*, altéré, d'autre part, en *courte-pointe*. Voy. ce mot.

† 2. **CONTRE-POINTE** (kon-tre-poin-t'), *s. f.* Terme de marine. Laize qui fait les côtés d'une voile.

CONTRE-POINTÉ, ÉE (kon-tre-poin-té, tée), *part. passé*. Jupe contre-pointée. || Terme de blason. Se dit des pièces ayant les pointes en regard l'une de l'autre.

CONTRE-POINTER (kon-tre-poin-té), *v. a.* || 1° Piquer une étoffe des deux côtés. Contre-pointer une jupe. || 2° Terme d'artillerie. Opposer une batterie à une autre. Contre-pointer du canon. || 3° Terme de blason. Mettre pointe contre pointe sur l'écu. || 4° Fig. Contredire, contrecarrer. Il prend plaisir à le contre-pointer en toute occasion. || Peu usité en ce sens.

— HIST. XVIe s. Puis, se recordant du moyen que feu son oncle lui avoit delaissé pour tromper ses ennuis, se mit à contrepointer [mettre en contrepoint] une chanson, DESPER. *Contes*, CII. Un corps de fer, un pourpoint contrepointé afin de tenir le corps droit et menu, PARÉ, *Introd.* 2. La face de ce grand ciel azuré, paré et contrepointé de tant de beaux et reluisans diamants, CHARRON, *Sagesse*, p. 582, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *pointer*.

† **CONTRE-POINTIER, ÈRE** (kon-tre-poin-tié, tiè-r') *s. m.* et *f.* Matelassier, matelassière. Mlle Giraud était contre-pointière et travaillait quelquefois chez.... J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Inusité.

— ÉTYM. *Contre-pointer*.

† **CONTRE-POINTISTE** (kon-tre-poin-ti-st'), *s. m.* Terme de musique. Celui qui fait du contre-point, et, par extension, celui qui ne s'occupe que de la partie scientifique de l'art. || On dit aussi contrapuntiste. || *Au plur.* Des contre-pointistes.

— ÉTYM. *Contre-point*. *Contrapuntiste* vient de l'italien *contrappuntista*.

CONTRE-POISON (kon-tre-poi-zon), *s. m.* || 1° Substance qui est peu nuisible ou qui ne l'est pas à l'économie, et qui, ingérée dans les voies digestives, y neutralise le poison de la même façon qu'elle ferait dans un vase de laboratoire. Il donnait du contre-poison à ce pauvre mari, SÉV. 270. Elle prit du contre-poison qu'une vieille femme lui avait fourni, FÉN. *Tél.* VIII. || 2° Fig. Ce livre est le contre-poison des nouvelles doctrines. Le caprice est dans les femmes tout proche de la beauté, pour être son contre-poison, LA BRUY. III. || *Au plur.* Des contre-poison ou des contre-poisons, c'est-à-dire substances bonnes contre le poison ou les poisons.

— REM. L'Académie, qui écrit *contre-poison* avec un trait d'union, l'a écrit, en un seul mot, *contrepoison*, à l'article *antidote*.

— HIST. XVIe s. Comment se peut faire que la contre-poison puisse rabattre une telle vertu. — La substance du poison et contre-poison, PARÉ, XXIII, 2. Les cantharides ont en elles quelque partie qui sert, contre leur poison, de contrepoison, MONT. II, 45.

— ÉTYM. *Contre*, et *poison*.

† **CONTRE-POLICE** (kon-tre-po-li-s'), *s. f.* Police secrète qui surveille la police et en contrôle les rapports. || *Au plur.* Des contre-polices.

— ÉTYM. *Contre*, et *police*.

CONTRE-PORTE (kon-tre-por-t'), *s. f.* Terme de fortification. Seconde porte d'une place. || Porte légère, placée devant la porte ordinaire pour augmenter la protection contre le froid et le vent. || *Au plur.* Des contre-portes.

— ÉTYM. *Contre*, et *porte*.

† **CONTRE-POSÉ, ÉE** (kon-tre-pô-zé, zée), *part. passé*. Pierres contre-posées. Articles contre-posés. || Terme de blason. Posé dans un sens différent, l'un sur l'autre et de haut en bas.

† **CONTRE-POSER** (kon-tre-pô-zé), *v. a.* Mal poser. || Terme de commerce. Porter inexactement un article sur un livre de commerce.

— ÉTYM. *Contre*, et *poser*.

† **CONTRE-POSEUR** (kon-tre-pô-zeur), *s. m.* Ouvrier qui aide au poseur de pierres, c'est-à-dire à celui qui les reçoit pour les poser en alignement. || *Au plur.* Des contre-poseurs.

— ÉTYM. *Contre-poser*.

† **CONTRE-POSITION** (kon-tre-pô-zi-sion), *s. f.* Action de contre-poser. || Terme de blason. Position différente des pièces de l'écu. || *Au plur.* Des contre-positions.

— ÉTYM. *Contre*, et *position*.

† **CONTRE-POTENCE** (kon-tre-po-tan-s'), *s. f.* Terme d'horlogerie. Pièce portant le bouchon sur lequel roule le pivot de la roue de rencontre. || *Au plur.* Des contre-potences.

— ÉTYM. *Contre*, et *potence*.

† **CONTRE-POTENCÉ, ÉE** (kon-tre-po-tan-sé, sée), *adj.* Terme de blason. Se dit d'un écu où les potences sont opposées les unes aux autres.

— ÉTYM. *Contre*, et *potencé*.

† **CONTRE-POUCE** (kon-tre-pou-s'), *s. m.* Pièce du métier à bas. || *Au plur.* Des contre-pouces.

— ÉTYM. *Contre*, et *pouce*.

† **CONTRE-PRESSION** (kon-tre-prè-sion), *s. f.* Pression contraire à une autre pression. Expériences sur la possibilité d'une infiltration capillaire au travers des matières poreuses, malgré une forte contre-pression de vapeur, DAUBRÉE, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LII, p. 123. || *Au plur.* Des contre-pressions.

— ÉTYM. *Contre*, et *pression*.

† **CONTRE-PROFILER** (kon-tre-pro-fi-lé), *v. a.* Entailler une pièce de bois, de manière que les creux en reçoivent les moulures qui sont en relief sur une autre pièce.

— ÉTYM. *Contre*, et *profiler*.

† **CONTRE-PROJET** (kon-tre-pro-jè), *s. m.* Projet formé pour en déjouer un autre. || Projet différent d'un autre projet. Le ministère proposa un projet de loi, et l'opposition un contre-projet. || *Au plur.* Des contre-projets.

— ÉTYM. *Contre*, et *projet*.

† **CONTRE-PROMESSE** (kon-tre-pro-mè-s'), *s. f.* Écrit par lequel celui au profit de qui on a fait une promesse, déclare qu'il n'en prétend tirer aucun avantage. L'obligation demeura nulle par la contre-promesse qui se trouva. || *Au plur.* Des contre-promesses.

— ÉTYM. *Contre*, et *promesse*.

† **CONTRE-PROPOS** (kon-tre-pro-pô), *s. m.* Réponse à un propos. || Propos contraire à un autre. || *Au plur.* Des contre-propos.

— ÉTYM. *Contre*, et *propos*.

† **CONTRE-PROPOSITION** (kon-tre-pro-pô-zi-sion), *s. f.* Proposition opposée à une autre. || *Au plur.* Des contre-propositions.

— ÉTYM. *Contre*, et *proposition*.

† **CONTRE-PROTESTATION** (kon-tre-pro-tè-sta-sion), *s. f.* Protestation opposée à une protestation. La contre-protestation des communes ayant été aussitôt signifiée que la mienne, et toute réponse à ces deux écrits paraissant désormais impossible, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 407. || *Au plur.* Des contre-protestations.

— ÉTYM. *Contre*, et *protestation*.

† **CONTRE-PUFF** (kon-tre-puf), *s. m.* Annonce mensongère, promesse exagérée que le prometteur sait bien qu'il ne tiendra pas, opposée à une autre faite dans des idées pareilles. C'est à moi, à mon tour, par quelque contre-mine, quelque contre-puff.... SCRIBE, *le Puff*, III, 7.

— ÉTYM. *Contre*, et *puff* (voy. PUFF).

† **CONTRE-PUITS** (kon-tre-pui), *s. m.* Terme d'art militaire. Fourneau pratiqué à quelque distance au-dessus de la voûte des galeries de contre-mine. || *Au plur.* Des contre-puits.

— ÉTYM. *Contre*, et *puits*.

† **CONTRE-QUEUE D'ARONDE** (kon-tre-keue da-ron-d'), *s. f.* Terme de fortification. Pièce de dehors ou ravelin en tenaille simple, moins large vers la campagne que vers sa gorge. || *Au plur.* Des contre-queues.

† **CONTRE-QUILLE** (kon-tre-ki-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Pièce de bois d'un vaisseau, la plus longue et la plus grosse du fond de cale et qui lie les varangues avec la quille. || *Au plur.* Des contre-quilles.

— ÉTYM. *Contre*, et *quille*.

† **CONTRER** (kon-tré), *v. n.* Terme de jeux de cartes. Annoncer qu'on tient contre celui qui a le premier déclaré qu'il jouait.

— ÉTYM. *Contre*.

† **CONTRE-RAIL** (kon-tre-rêl), *s. m.* Rail placé parallèlement à un autre rail. Il faut que l'espace compris entre chaque rail et son contre-rail soit constamment débarrassé des terres et pierres qui viennent s'y loger, *Presse scientifique*, 1861, t. III, p. 233. || *Au plur.* Des contre-rails.

— ÉTYM. *Contre*, et *rail*.

† **CONTRE-RAISON** (kon-tre-rê-zon), *s. f.* Raison opposée à une raison. || *Au plur* Des contre-raisons.

— HIST. XVIe s. Qui pesassent, balançassent et sondassent avec un plein jugement les raisons et contre-raisons de toutes parts, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 501, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *raison*.

† **CONTRE-RAMPANT, ANTE** (kon-tre-ran-pan, pan-t'), *adj.* Terme de blason. Se dit d'animaux rampant face à face.

— ÉTYM. *Contre*, et *ramper*.

† **CONTRE-REGARDER** (kon-tre-re-gar-dé), *v. a.* Regarder celui qui nous regarde, et aussi regarder du côté opposé.

— ÉTYM. *Contre*, et *regarder*.

† **CONTRE-RETABLE** (kon-tre-re-ta-bl'), *s. m.* Terme d'architecture. Fond du lambris où l'on place un tableau sur l'autel, et contre lequel le tabernacle et les gradins sont adossés. || *Au plur.* Des contre-retables.

— ÉTYM. *Contre*, et *retable*.

† **CONTRE-REVERS** (kon-tre-re-vèr), *s. m.* Côté du ruisseau opposé au plus large dans une chaussée creuse. || *Au plur.* Des contre-revers.

— ÉTYM. *Contre*, et *revers*.

† **CONTRE-RÉVOLUTION** (kon-tre-ré-vo-lu-sion), *s. f.* Révolution qui tend à détruire les résultats politiques d'une révolution antécédente. || En un sens plus étroit, le mouvement qui tend à annuller la Révolution française. Ces esprits perturbateurs et malveillants qui méditent des contre-révolutions à exécuter dans le sang de leurs concitoyens, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 348. || *Au plur.* Des contre-révolutions.

— ÉTYM. *Contre*, et *révolution*.

CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE (kon-tre-ré-vo-lu-sio-nê-r'), *adj.* Qui est favorable, qui tend à la contre-révolution. Doctrines, mesures contre-révolutionnaires. || Substantivement. Un contre-révolutionnaire. Les contre-révolutionnaires.

— ÉTYM. *Contre-révolution*.

† **CONTRE-RÉVOLUTIONNAIREMENT** (kon-tre-ré-vo-lu-sio-nè-re-man), *adv.* D'une manière contre-révolutionnaire.

— ÉTYM. *Contre-révolutionnaire*, et le suffixe *ment*.

† **CONTRE-RÉVOLUTIONNER** (kon-tre-ré-vo-lu-sio-né), *v. a.* Opérer une contre-révolution.

— ÉTYM. *Contre*, et *révolutionner*.

† **CONTRE-RIPOSTE** (kon-tre-ri-po-st'), *s. f.* Terme d'escrime. Mouvement d'épée opposé à une riposte. || *Au plur.* Des contre-ripostes.

— ÉTYM. *Contre*, et *riposte*.

† **CONTRE-RIVURE** (kon-tre-ri-vu-r'), *s. f.* Petite plaque de fer que l'on met entre le bois et une rivure. || *Au plur.* Des contre-rivures.

— ÉTYM. *Contre*, et *river*.

† **CONTRE-RONDE** (kon-tre-ron-d'), *s. f.* Terme militaire. Seconde ronde faite dans une place de guerre, après une ronde. || *Au plur.* Des contre-rondes.

— ÉTYM. *Contre*, et *ronde*.

CONTRE-RUSE (kon-tre-ru-z'), *s. f.* Ruse opposée à une autre. || *Au plur.* Des contre-ruses.

— HIST. XVIe s. Contreruse, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Contre*, et *ruse*.

† **CONTRE-SABORD** (kon-tre-sa-bor), *s. m.* Terme de marine. Fenêtre qui ferme le sabord. || Vieux. || *Au plur.* Des contre-sabords.

— ÉTYM. *Contre*, et *sabord*.

† **CONTRE-SAILLANT, ANTE** (kon-tre-sa-llan, llan-t', *ll* mouillées), *adj.* Terme de blason. Se dit de deux animaux qui semblent s'élancer en sens contraire.

— ÉTYM. *Contre*, et *saillant*.

† **CONTRE-SAISON (À)** (kon-tre-sè-zon), *loc. adv.* Hors de saison. Plante qui fleurit à contre-saison.

— ÉTYM. *Contre*, et *saison*.

† **CONTRE-SALUT** (kon-tre-sa-lu), *s. m.* Terme de marine. Salut rendu immédiatement à un bâtiment ou à une batterie. || *Au plur.* Des contre-saluts.

— ÉTYM. *Contre*, et *salut*.

† **CONTRE-SANGLE** (kon-tre-san-gl'), *s. f.* Synonyme de contre-sanglon.

— HIST. XIIIe s. Les estrivieres et les caingles [étaient] De soie avoec les contreçaingles, *Fl. et Bl.* 1191.

— ÉTYM. *Contre*, et *sangle*.

CONTRE-SANGLON (kon-tre-san-glon), *s. m.* Courroie clouée sur l'arçon de la selle, et qui sert à arrêter la boucle de la sangle. || Contre-sanglon de giberne. || *Au plur.* Des contre-sanglons.

CONTRESCARPE (kon-trè-skar-p'), *s. f.* Terme de fortification. Pente du mur extérieur du fossé, celle qui fait face à l'escarpe. || Par extension, le chemin couvert et le glacis. Une foule de volontaires courut attaquer la contrescarpe, VOLT. *Louis XIV*, 9. || Par plaisanterie. L'autre.... en qui les rides font Des contrescarpes, remparts.... RÉGNIER, *Sat.* XI.

— REM. L'Académie écrit *contrescarpe* en un seul mot, bien qu'il soit formé comme *contre-ordre* et plusieurs autres.

— HIST. XVIe s. En peu de temps, comme à une mauvaise muraille, la breche fut raisonnable, battue en courtine par deux moiennes, et de plus commandée en front d'une barriquade plantée sur sa contrescarpe plus haute que son escarpe, D'AUB. *Hist.* I, 334. Les contrescarpes servent en quelque maniere, et en doit estre l'allée couverte assez large, LANOUE, p. 405, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contre*, et *escarpe*.

† **CONTRESCARPER** (kon-trè-skar-pé), *v. a.* Munir, garnir d'une contrescarpe.

CONTRE-SCEL (kon-tre-sèl), *s. m.* Petit sceau apposé sur le tiret du parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie. || Figure imprimée au revers du sceau principal. || Ancien terme de pratique. Sceau qu'un juge apposait sur des effets déjà scellés par un autre juge. || *Au plur.* Des contre-scels.

— HIST. XIVe s. [Un garde-scel dit avoir] scellé les presentes lettres du scel de la prevostée de Chaumont et de son propre scel et contrescel, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 11.

— ÉTYM. *Contre*, et *scel*.

CONTRE-SCELLÉ, ÉE (kon-tre-sè-lé, lée), *part. passé.* Lettres contre-scellées.

CONTRE-SCELLER (kon-tre-sè-lé), *v. a.* Terme de chancellerie. Mettre le contre-scel.

— ÉTYM. *Contre-scel.*

CONTRE-SEING (kon-tre-sin; le *g* est toujours muet), *s. m.* || **1°** Signature de celui qui contre-signe. Avoir le contre-seing d'un ministre, avoir l'autorisation de signer au nom d'un ministre. || **2°** Droit de contre-signer les lettres et les paquets pour qu'ils soient exempts des frais de poste. || Apposition de ce contre-seing. Vous pourriez lui faire parvenir à lui [de Gérando], sous le contre-seing, votre ouvrage et celui de M. Coraï, P. L. COUR. *Lett.* II, 10. || **3°** Petit seing mis à côté d'un autre seing ou au dessous. || *Au plur.* Les contre-seings.

— ÉTYM. *Contre*, et *seing*.

† **CONTRE-SEMFLER** (kon-tre-san-plé), *v. a.* Terme de manufacture. Transporter un dessin d'un semple dans un autre.

CONTRE-SENS (kon-tre-san; l'*s* se lie : un kon-tre-san-z inexcusable), *s. m.* || **1°** Erreur que l'on commet soit dans l'expression de sa propre pensée soit dans la traduction de la pensée d'un autre. Vous prenez le contre-sens de mes paroles. || Interprétation opposée au véritable sens d'un texte. Cette traduction est pleine de contre-sens. || Manière de lire, de déclamer, en désaccord avec le sens des paroles. Cet acteur fait sans cesse des contre-sens. || Fig. C'est encore un des contre-sens des éducations communes, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Si Lusignan ne rappelait à sa fille que les banquets et les joies de l'Olympe, cela ne formerait qu'un dur contre-sens, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 5. || À contre-sens, *loc. adv.* Contrairement au sens. Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père? — .... Grammaire [qui se prononçait alors comme grand'mère] est prise à contre-sens par toi, MOL. *Femmes sav.* II, 6. Il m'applaudit qu'à contre-sens, ID. *Le Bourg.* I, 1. Qui louent tout à contre-sens, ID. *Critique*, 6. Ces passages pris à contre-sens par l'auteur, BOSS. *1er écrit.* On tournera à contre-sens toutes ses paroles, ID. *Purif.* 1. Ces sophistes qui prennent les choses à contre-sens, ID. *Déf. comm.* Pour trouver la vérité, il faut tourner le dos à la multitude, et savoir que les opinions communes sont la règle des opinions saines, pourvu qu'on les prenne à contre-sens, FONTEN. *Dial.* V, *anciens et mod.* L'abbé Servien, impatienté de tant de servitude, retourna le refrain [qui était à la louange du roi] fort plaisamment à contre-sens, ST SIM. 332, 102. || **2°** La direction contraire à celle dans laquelle certaines choses doivent être prises. En faisant ce manteau on a pris le contre-sens de l'étoffe. || Prendre le contre-sens d'une affaire, la prendre à contre-pied. || À contre-sens, *loc. adv.* Dans la direction opposée. Une dentelle cousue à contre-sens. Un fer frotté d'aimant attire un autre fer, mais il perd cette vertu lorsqu'il est frotté à contre-sens, ROHAULT, *Physique*, dans RICHELET. || Fig. Cette méthode est à contre-sens, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || **3°** Déraison, ce qui est contre le bon sens. À peine entre nos mains il se voit sans espoir, Qu'usant d'un stratagème à combattre le nôtre, Il veut obstinément qu'on l'ait pris pour un autre, Et d'un tel contre-sens soutient tout ce qu'il dit, Qu'il semble qu'en effet il ait perdu l'esprit, TH. CORN. *le Geôlier de soi-même*, II, 6. || Vieux en ce sens.

— HIST. XVIe s. Mes conceptions et mes pensées sont prises à contre-sens et sinistrement interpretées, SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Contre*, et *sens*.

† **CONTRE-SIGNAL** (kon-tre-si-gnal), *s. m.* Signal double ou accessoire qui se donne afin de fournir un double moyen de reconnaissance. || *Au plur.* Des contre-signaux.

— ÉTYM. *Contre*, et *signal*.

† **CONTRE-SIGNATAIRE** (kon-tre-si-gna-tê-r'), *s. m.* Celui qui contre-signe un acte. || *Au plur.* Des contre-signataires.

— ÉTYM. *Contre-signer*.

CONTRE-SIGNÉ, ÉE (kon-tre-si-gné, gnée), *part. passé.* Qui est muni d'un contre-seing. Je voudrais que Dieu lui envoyât des lettres patentes contre-signées Mathusalem, VOLT. *Lett. à Cath.* 132.

CONTRE-SIGNER (kon-tre-si-gné), *v. a.* || **1°** Signer une pièce après celui dont elle émane. Un ministre contre-signe les ordonnances du souverain. || Apposer sa signature à un acte pour en attester l'authenticité. || **2°** Mettre le contre-seing sur l'enveloppe des lettres ou des paquets qui viennent des bureaux d'une administration, afin qu'ils soient exempts des frais de poste. À tout hasard j'ai pris des doubles et vais tâcher de faire contre-signer cet énorme paquet, DIDER. *Lett. à Grimm.*

— ÉTYM. *Contre*, et *signer*.

† **CONTRE-SIGNEUR** (kon-tre-si-gneur), *s. m.* Celui qui met un contre-seing sur des lettres et des paquets, pour qu'ils soient exempts des frais de poste. Il le fera contre-signer par M. le duc de Praslin ou par quelque autre contre-signeur, VOLT. *Lett. Chalotais*, 21 mars 1763. || *Au plur.* Des contre-signeurs.

— ÉTYM. *Contre-signer*.

† **CONTRE-SOL** (kon-tre-sol), *s. m.* Terme d'horticulture. Vase servant à la culture de certaines plantes qui craignent d'être exposées au soleil. || *Au plur.* Des contre-sol, c'est-à-dire des vases contre le soleil.

— ÉTYM. *Contre*, et *sol*, apocope de *soleil*.

† **CONTRE-SOMMATION** (kon-tre-so-ma-sion), *s. f.* Terme de pratique. Acte par lequel une tierce personne appelée en garantie en appelle elle-même une quatrième pour se faire garantir à son tour. || *Au plur.* Des contre-sommations.

— ÉTYM. *Contre-sommer*.

† **CONTRE-SOMMER** (kon-tre-so-mé), *v. a.* Terme de pratique. Faire une contre-sommation.

— ÉTYM. *Contre*, et *sommer*.

† **CONTRE-SOMMIER** (kon-tre-so-mié), *s. m.* Peau dont le parcheminier couvre le sommier sur lequel il rature les peaux. || Pièce de bois carrée qui soutient le sommier d'une presse à imprimer. || *Au plur.* Des contre-sommiers.

— ÉTYM. *Contre*, et *sommier*.

† **CONTRE-SON** (kon-tre-son), *s. m.* Son répercuté. || *Au plur.* Des contre-sons.

— HIST. XVIe s. Ils ne s'entrentendent parler à cause du contre-son que rendent les bois, nommé par les poetes fabuleusement echo, CARL. VI, 25.

— ÉTYM. *Contre*, et *son*.

† **CONTRE-SORTIE** (kon-tre-sor-tie), *s. f.* Terme militaire. Offensive que prennent les assiégeants pour repousser une sortie des assiégés. || *Au plur.* Des contre-sorties.

— ÉTYM. *Contre*, et *sortie*.

† **CONTRE-SOUPIRER** (kon-tre-sou-pi-ré), *v. n.* Soupirer en retour, en parlant d'amour. Et pour prix des soupirs que j'ai su vous tirer, Écoutez, je commence à contre-soupirer, TH. CORN. *Comtesse d'orgueil*, IV, 6.

— ÉTYM. *Contre*, et *soupirer*.

† **CONTRE-STIMULANT, ANTE** (kon-tre-sti-mu-lan, lan-t'), *adj.* Terme de médecine. Qui a la propriété, en parlant de médicaments, de combattre un état dit stimulation qui accompagne et détermine beaucoup de maladies. || Substantivement. Les contre-stimulants.

— ÉTYM. *Contre*, et *stimulant*.

† **CONTRE-STIMULATION** (kon-tre-sti-mu-la-sion), *s. f.* Terme de médecine. Action des contre-stimulants.

† **CONTRE-STIMULISME** (kon-tre-sti-mu-li-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Système dû à Rasori, célèbre médecin italien, d'après lequel, les maladies étant dues à un excès de stimulation, on détermine par l'empirisme les substances qui sont contre-stimulantes.

— ÉTYM. Voy. CONTRE-STIMULANT.

† **CONTRE-STIMULISTE** (kon-tre-sti-mu-li-st'), *s. m.* Nom donné aux médecins qui adoptent les principes du contre-stimulisme.

† **CONTRE-SUJET** (kon-tre-su-jè), *s. m.* Terme de musique. Second ou troisième sujet dans une fugue qui en admet plusieurs. En ce qui concerne la double-fugue, on doit observer que le chant par lequel le morceau commence et qui en est le premier sujet, se nomme simplement sujet; et que tous les autres sont autant de contre-thèmes ou contre-sujets, CHORON et LAFAGE, *Manuel de musique*, liv. V, section 2, § 3. || *Au plur.* Des contre-sujets.

† **CONTRE-SÛRETÉ** (kon-tre-su-re-té), *s. f.* Sûreté donnée en retour d'une autre. || *Au plur.* Des contre-sûretés.

— HIST. XVIe s. Seront envoiez pour tenir hostage dans la Rochelle jusques à ce que tous soient rendus aux lieux qu'ils choisiront, les seigneurs de la Hunandais et de Milly demeurans pour contre seurté en l'armée, D'AUB. *Hist.* II, 156.

— ÉTYM. *Contre*, et *sûreté*.

† **CONTRE-TABLE** (kon-tre-ta-bl'), *s. f.* Terme d'architecture. Voy. CONTRE-RETABLE.

† 1. **CONTRE-TAILLE** (kon-tre-ta-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de musique. La contre-taille ou haute-contre est opposée à la taille, DESC. *Mus.* || Inusité.

— ÉTYM. *Contre*, et *taille*.

† 2. **CONTRE-TAILLE** (kon-tre-ta-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de graveur. Se dit des tailles qui croisent les premières tailles. || *Au plur.* Des contre-tailles.

— ÉTYM. *Contre*, *taille*.

† 3. **CONTRE-TAILLE** (kon-tre-ta-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Seconde taille servant de contrôle à la taille sur laquelle le boulanger marque les pains fournis. || *Au plur.* Des contre-tailles.

— HIST. XVIe s. Quant quelque personne fait demande de quelque somme de deniers à cause de quelconque sorte de marchandises que ce soit livrée sur taille, et que le demandeur fait exhibition de sa taille, requerant que l'adjourné exhibe sa contre-taille.... *Coustum. génér.* t. II, p. 956.

— ÉTYM. *Contre*, et *taille*.

† **CONTRE-TAILLER** (kon-tre-ta-llé, *ll* mouillées), *v. a.* Terme de gravure. Couvrir de contre-tailles.

— ÉTYM. *Contre-taille* 2.

† **CONTRE-TASSEAU** (kon-tre-ta-sô), *s. m.* Bois qui supporte le chevalet. || *Au plur.* Des contre-tasseaux.

— ÉTYM. *Contre*, et *tasseau*.

CONTRE-TEMPS (kon-tre-tan; l'*s* se lie : un contre-temps inattendu, dites : un contre-tan-z inattendu), *s. m.* || **1°** Inopportunité. Dans quel contre-temps êtes-vous revenue? CORN. *Tite et Bérén.* III, 5. Et d'un tel contre-temps il fait tout ce qu'il fait Que, quand il tâche à plaire, il offense en effet, ID. *le Ment.* I, 1. Voyez quel contre-temps Attale prend ici, ID. *Nicom.* III, 4. Quel honteux contre-temps de vertu délicate S'oppose au beau succès de l'espoir qui vous flatte? ID. *Sertor.* I, 1. Quittez ces contre-temps de froide raillerie, ID. *D. Sanche*, I, 4. || Tomber dans un contre-temps, dans des contre-temps, se trouver inopinément dans des circonstances qui dérangent les mesures prises. || Accident inopiné qui rompt les mesures prises, qui dérange les projets. Que l'heureux contre-temps d'un si rare service.... CORN. *Othon*, II, 5. Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie, RAC. *Esth.* III, 1. Ordres qui causèrent divers contre-temps dans l'exécution, FÉN. *Tél.* XIII. || À contre-temps, *loc. adv.* En prenant mal son temps, mal à propos. Ce qu'il fait à contre-temps est mal fait, FÉN. *Tél.* XXIV. Les justes ont appris qu'il faut reprendre à temps et à contre-temps, MASS. *Car. Mélange.* || **2°** Terme de musique. La partie faible de la mesure ou du temps. || Aller à contre-temps, se dit lorsque l'exécutant manque à la mesure. || On dit aussi qu'une mesure est à contre-temps quand il y a un silence au temps fort. Commencer à contre-temps, se dit quand on commence au quart, au milieu, etc. de la mesure, la première partie de cette mesure étant occupée par un silence. On appelle au piano contre-temps quand, dans le même temps, une main fait trois notes et l'autre deux, ou une main quatre notes, l'autre cinq. || **3°** Terme de danse. Action de sauter sur un pied, avant de poser l'autre qui est en l'air. Plusieurs [pantomimes] font des contre-temps, et ne prennent pas bien la cadence, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *danse*. || L'art de la danse distinguait autrefois plusieurs contre-temps différents. Il y en avait trois dans le menuet seulement : il y avait le contre-temps de gavotte ou contre-temps en avant; le contre-temps de chaconne ou contre-temps ouvert. Tous ces contre-temps sont aujourd'hui peu usités ou plutôt ils entrent dans des pas figurés. Par exemple, c'est un contre-temps qui commence l'*en-avant-deux*. || **4°** Terme de grammaire. Expression tirée de la musique et qui se dit de tout accent qui tombe où il ne doit pas tomber. || **5°** Terme d'escrime. Faute des deux combattants, qui, s'allongeant en même temps, se portent un coup fourré;

et aussi, méprise de l'un des combattants qui saisit un temps faux qu'on lui présente à dessein. || 6° Terme de manége. Interruption de la cadence d'un cheval. || Passage subit et inattendu de l'action à l'inaction; soubresaut, qui indique l'altération du flanc du cheval dans la pousse.

— HIST. XVIe s. D'un seul clin d'œil ou d'une seule parole echappée à contre temps.... SULLY, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Contre*, et *temps*.

† **CONTRE-TENANT** (kon-tre-te-nan), *s. m.* Champion qui dans les tournois tenait contre un autre champion. Des contre-tenants.

— ÉTYM. *Contre-tenir*.

† **CONTRE-TENIR** (kon-tre-te-nir), *v. a.* || 1° Terme de métier. Soutenir par derrière avec le marteau ou le maillet, pendant qu'un autre frappe par devant. || 2° Terme de marine. Lâcher en douceur un cordage qu'on retient à demi.

— HIST. XIIe s. La bele, des nompers [sans pareilles] la flour, Ne faites vostre pris mentir, Par trop merci contretenir, CHRESTIEN DE TROIES, dans *Mss. de poésies fr.* avant 1300, t. III, p. 1265, dans LACURNE. || XIIIe s. Dame vaillans, gracieuse et jolie, Comment se puet uns cuers contretenir A vo biauté? *ib.* t. IV, p. 1379. || XVe s. Yvain l'attaignit le premier, tellement qu'il luy perça son escu; mais le haulbert estoit fort et serré qui contretint le coup que oncques maille n'en rompit, *Lancelot du Lac*, t. III, f° 26. Pourquoy tant me contretenez? *la Résurrect. de J. C. Mystère.* || XVIe s. Et ceux qui par la lutte huilée Contre-tenoient les bras courbez, RONS. 521.

— ÉTYM. *Contre*, et *tenir*.

CONTRE-TERRASSE (kon-tre-tè-ra-s'), *s. f.* Terme d'architecture. Terrasse appuyée contre une autre plus élevée. || *Au plur.* Des contre-terrasses.

— ÉTYM. *Contre*, et *terrasse*.

CONTRE-TIRÉ, ÉE (kon-tre-ti-ré, rée), *part. passé*. Estampe contre-tirée.

CONTRE-TIRER (kon-tre-ti-ré), *v. a.* Terme de gravure et de dessin. || 1° Faire la contre-épreuve d'une estampe ou d'un dessin. || 2° Copier trait pour trait en calquant. Contre-tirer un plan. || Peu usité en ce sens.

— ÉTYM. *Contre*, et *tirer*.

† **CONTRE-TRAHISON** (kon-tre-tra-i-zon), *s. f.* Trahison opposée à une trahison. || *Au plur.* Des contre-trahisons.

— HIST. XVIe s. Il vaut mieux aller attaquer une place pour la surprendre, lorsque personne ne vous tient la main, que si quelque traistre la conduict; car pour le moins estes vous asseuré qu'il n'y a point de contre trahison, MONTLUC, *Comment.* liv. I, an 1543.

— ÉTYM. *Contre*, et *trahison*.

† **CONTRE-TRAME** (kon-tre-tra-m'), *s. f.* Trame, intrigue, opposée à une autre trame. || *Au plur.* Des contre-trames.

— HIST. XVIe s. Ils cogneurent bien par les contre-trames de M. de Vieille-ville que.... CARL. VI, 47.

— ÉTYM. *Contre*, et *trame*.

† **CONTRE-TRANCHÉE** (kon-tre-tran-chée), *s. f.* Terme d'art militaire. Tranchée ouverte par les assiégés. || *Au plur.* Des contre-tranchées.

— ÉTYM. *Contre*, et *tranchée*.

† **CONTREVAIR** (kon-tre-vêr), *s. m.* Terme de blason. Vair où la disposition des pièces est différente, c'est-à-dire que la pointe des petites pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces de même couleur, et la pointe des pièces d'argent est opposée à la pointe des pièces de même métal.

— ÉTYM. *Contre*, et *vair*.

† **CONTREVAIRÉ, ÉE** (kon-tre-vê-ré, rée), *adj.* Terme de blason. Chargé de contrevair.

† **CONTRE-VALEUR** (kon-tre-va-leur), *s. f.* Terme de commerce. Valeur donnée en échange de celle que l'on reçoit. || *Au plur.* Des contre-valeurs.

— ÉTYM. *Contre*, et *valeur*.

CONTREVALLATION (kon-tre-val-la-sion), *s. f.* Terme de fortification. Fossé et retranchement qu'on fait tout autour d'une place assiégée, pour en couper les communications. Lignes de contrevallation. À proprement parler, la ligne ou fortification qu'on dresse autour d'une ville assiégée pour empêcher les sorties, s'appelle contrevallation, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 545, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Contre*, et le latin *vallatio*, palissade, de *vallus*, pieu.

† **CONTREVALLER** (kon-tre-val-lé), *v. a.* Terme de guerre. Munir d'une contrevallation.

— ÉTYM. Voyez CONTREVALLATION.

CONTREVENANT, ANTE (kon-tre-ve-nan, nan-t'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui contrevient, qui enfreint une défense de police. Les contrevenants payeront l'amende. || Adjectivement. Et ne saviez-vous pas que cet acte en effet Était contrevenant à l'arrêt que j'ai fait? ROTR. *Antig.* IV, 3.

— ÉTYM. *Contrevenir*.

† **CONTRE-VENGEANCE** (kon-tre-van-jan-s'), *s. f.* Vengeance prise d'une vengeance. || *Au plur.* Des contre-vengeances.

— HIST. XVe s. Nous retournerons aux guerres de Hainaut et à la contrevengeance que le roi Philippe y fit prendre par le duc de Normandie son ains-né fils, FROISS. I, I, 109.

— ÉTYM. *Contre*, et *vengeance*.

CONTREVENIR (kon-tre-ve-nir), je contreviens, nous contrevenons, vous contrevenez, ils contreviennent; je contrevenais; je contrevins; je contreviendrai; je contreviendrais; que je contrevienne; que je contrevinsse; contrevenant; contrevenu, *v. n.* Agir contre. Et si qui contrevient à ce que je défends Trouve des partisans en mes propres enfants.... ROTR. *Antig.* V, 4. C'est contrevenir à un commandement du décalogue, BOSS. *Images.* Jupiter n'oserait contrevenir à ce redoutable serment, FÉN. *Tél.* VII. Et sans contrevenir aux vœux d'un solitaire, L'exemple, le conseil et le travail des mains Me pouvaient rendre utile à des troupes de saints, LA FONT. *Captivité de saint Malc.* Loi [sur les galions d'Amérique] qui n'est utile qu'autant qu'on y contrevient, VOLT. *Mœurs*, 145. Dieu eût contrevenu aux lois qu'il a établies lui-même, BERN. DE ST-P. *Ch. ind. Préamb.* || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir:* il a contrevenu à vos ordres; il s'est conjugué avec l'auxiliaire *être* (voy. l'historique) : il est contrevenu à vos ordres; et, au fond, rien n'empêche de dire ou d'écrire ainsi, puisque les composés de *venir* se conjuguent dans la plupart des cas avec l'auxiliaire *être :* je suis parvenu au sommet, je suis convenu du fait.

— SYN. CONTREVENIR, ENFREINDRE, TRANSGRESSER. Contrevenir, c'est venir contre, contrarier; enfreindre, c'est briser; transgresser, c'est passer au delà de ce qui est considéré comme limite. Ces expressions : il a contrevenu au commandement, il a enfreint le commandement, il a transgressé le commandement, expriment une même idée, à savoir que le commandement n'a pas été observé, sans autre distinction que la distinction implicite que renferme l'étymologie. Mais quand on va plus loin dans l'emploi de ces mots, on voit que contrevenir est celui qui a le moins de force, qui est le plus général et qui peut par conséquent s'appliquer aux petites désobéissances. Les graves désobéissances ne sont caractérisées que par enfreindre et transgresser, le premier les représentant comme une rupture, le second comme un bond qui nous lance au delà.

— HIST. XVe s. Au cas qu'il contrevinst à la paix de Peronne, O. DE LA MARCHE, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Les Peres sont souvent divers entre eux, et mesmes aucunes fois se contreviennent à eux-mesmes, CALVIN, *Instit. Dédic.* De propos deliberé nous taschons de lui contrevenir [à Dieu], ID. *ib.* 149. Ils ne feroyent pas des crimes mortels et irremissibles d'estre contrevenus à la moindre tradition de celles qu'ils ont forgées, ID. *ib.* 951. À cela ne contrevient point, que.... [n'est pas en opposition], ID. *ib.* 1012. Ceste charité de quoy je parle ne contrevient point à la justice civile, LANOUE, 77. Brennus entra en cholere, disant que c'estoit meschamment fait de contrevenir à l'accord qu'ilz avoient passé et juré, AMYOT, *Cam.* 51.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contravenir;* portug. *contravir;* ital. *contravvenire ;* du latin *contravenire*, de *contra*, contre, et *venire*, venir.

CONTREVENT (kon-tre-van), *s. m.* Grand volet de bois mis par dehors et qui se ferme sur les fenêtres. J'aurais une maison blanche avec des contrevents verts, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Quand je voyais son contrevent ouvert, je tressaillais de joie, ID. *Conf.* VI. || Terme de ponts et chaussées. Pièce de bois placée obliquement entre deux fermes d'un pont ou d'une charpente. || Pièce du comble d'un bâtiment. || Pièce pour contenir la charpente dans les beffrois. || Parement d'un creuset de forge; partie opposée à la tuyère.

— REM. L'Académie, qui met un trait d'union à *contre-temps*, n'en met pas à *contrevent*, composé de même.

— HIST. XVe s. Pour combien il lui vouldroit quitter ung contre-avant, DU CANGE, *auventus.*

— ÉTYM. *Contre*, et *vent*.

† **CONTREVENTER** (kon-tre-van-té), *v. a.* || 1° Terme de ponts et chaussées. Placer des contrevents. || 2° Terme de construction. Garnir un comble de contrevents.

— ÉTYM. *Contre-vent*.

CONTREVENU (kon-tre-ve-nu), *part.* invariable de contrevenir.

† **CONTRE-VERGE** (kon-tre-vèr-j'), *s. f.* Instrument du métier des étoffes de soie. || *Au plur.* Des contre-verges.

— ÉTYM. *Contre*, et *verge*.

CONTRE-VÉRITÉ (kon-tre-vé-ri-té), *s. f.* Paroles exprimant un sens contraire à celui qu'on veut faire entendre. Son blâme était une contre-vérité et une flatterie ingénieuse. Ou vous êtes au point où je désire, ou vous vous jouez de moi.... Est-ce vérité? est-ce contre-vérité? suis-je à vos yeux intéressante ou ridicule? Mme DU DEFFANT, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Plus particulièrement, satire en prose ou en vers où l'on se moque d'une personne, lui attribuant les qualités que visiblement elle n'a pas. Chapelle et Bachaumont ont fait d'agréables contre-vérités, RICHELET.

— ÉTYM. *Contre*, et *vérité*.

† **CONTRE-VISITE** (kon-tre-vi-zi-t'), *s. f.* Seconde visite de lieux s'il s'agit de locations, seconde visite de police s'il s'agit d'administration, seconde visite de malades ou de conscrits s'il s'agit d'inspection médicale. || *Au plur.* Des contre-visites.

— ÉTYM. *Contre*, et *visite*.

† **CONTRE-VOILE D'ÉTAI** (kon-tre-voi-le-d'é-tê), *s. f.* Terme de marine. Voile quadrangulaire gréée entre la voile d'étai et celle de perroquet. On la nomme aussi fausse voile d'étai. || *Au plur.* Des contre-voiles.

— ÉTYM. *Contre*, et *voile*.

† **CONTRE-VOLTE** (kon-tre-vol-t'), *s. f.* Terme d'art militaire. Manœuvre par laquelle la cavalerie, après avoir fait une volte, se rétablit face en tête. || *Au plur.* Des contre-voltes.

— ÉTYM. *Contre*, et *volte*.

† **CONTRE-VOLTER** (kon-tre-vol-té), *v. n.* Faire une contre-volte. La cavalerie a contre-volté.

† **CONTRE-VUE** (kon-tre-vue), *s. f.* Point de vue opposé, dans l'optique. || *Au plur.* Des contre-vues.

— ÉTYM. *Contre*, et *vue*.

CONTRIBUABLE (kon-tri-bu-a-bl'). || 1° *Adj.* Terme de finances. Sujet à contribution. Pays contribuable. || 2° *S. m.* et *f.* Personne qui doit payer l'impôt. Un contribuable. Une contribuable. Diminuer les charges qui pèsent sur les contribuables. De 6 640 000 contribuables, on en trouve environ 900 000 appartenants au clergé, VOLT. *Russie*, I, 2. Imposition qui, sans aider l'État, ruine les contribuables pour enrichir le traitant qui l'a imaginée, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 31.

— HIST. XVIe s. Il feit rebeller à l'encontre d'eulx plusieurs petites villes, leur enseignant à dire qu'ilz n'estoient point leurs subjects, ny n'avoient point esté leurs contribuables dès le commencement, AMYOT, *Philop.* 22. Il meit les enfans orphelins à la taille, qui paravant luy n'avoient jamais esté contribuables, ID. *Cam.* 3. ....Qu'il est impossible d'avoir tiré tant de finances d'une telle province, sans que les contribuables ayent esté bien oppressez, FROUMENTEAU, *Finances*, IIIe livre, p. 283.

— ÉTYM. *Contribuer*.

† **CONTRIBUANT** (kon-tri-bu-an), *s. m.* Celui qui contribue. Le consentement particulier de chacun des contribuants, J. J. ROUSSEAU dans le *Dict. de* POITEVIN.

— HIST. XVIe s. Par le denombrement du peuple, il fut trouvé cent trente mille chefz contribuans, AMYOT, *Publ.* 23.

CONTRIBUER (kon-tri-bu-é), *v. n.* || 1° Payer sa part d'une dépense ou d'une charge commune. Contribuer pour un tiers. Contribuer par tête. Il a contribué de ses deniers à cette construction. Les oblige-t-on à contribuer aux charges publiques? FLÉCH. *Serm.* II, 207. Le vrai moyen de faire contribuer tout le monde, c'était de mettre des impôts sur les consommations, CONDILLAC, *Comm. Gouv.* part. II, ch. 8. || Absolument. Payer à l'ennemi une somme d'argent pour se garantir des exécutions militaires. Nous n'avons point de cavalerie sur la frontière; et il est à craindre que le prince Pio, qui en a un gros corps, ne fasse contribuer tout le Languedoc, MONTESQ. *Lett. pers.* 132. || Faire contribuer, se dit par abus, des voleurs de grand chemin qui dévalisent les passants. Les voleurs ont fait contribuer ces marchands. || Activement. Les secours abondants qu'il contribua dans les calamités publiques, FLÉCH. *Lam.* Il faut que les souverains aient le pouvoir d'obliger les citoyens de contribuer ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie, FÉN. XXII, 386. || 2° Avoir part à un certain résultat. Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages, LA BRUY. XI. Il faut contribuer autant qu'on le peut

au divertissement des personnes avec qui on veut vivre; mais il ne faut pas toujours être chargé du soin d'y contribuer, LAROCHEFOUC. *Réflexions div.* Et je contribuerai moi-même à ce dessein, CORN. *Nicom.* V, 10. Je veux faire Le malheureux Léon successeur de ton père; Y contribueras-tu? ID. *Pulch.* V, 5. Par ce moyen les mutins virent Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux, LA FONT. *Fabl.* III, 2. || Absolument. Si je ne l'ai causé, j'en suis un instrument Et j'ai contribué dans cet événement, MAIR. *Mort d'Asdrub.* V, 2. || Activement. Trois arts qui semblaient devoir contribuer quelque chose à mon dessein, DESC. *Méth.* Si j'ai contribué quelque chose à l'agrément de votre style, SÉV. 62. Si je pouvais contribuer quelque chose à soulager.... BOSS. *Lett.* 8. Jamais on n'a pu ôter de leur esprit [à M. et Mme de Chaulnes] que M. de Chevreuse n'eût rien contribué à cet échange forcé [du gouvernement de Bretagne contre celui de Guyenne], ST-SIM. 27, 58. Et ce qu'il contribue à votre renommée, CORN. *Hor.* V, 3. Je souhaiterais néanmoins d'y contribuer quelque chose, PASC. *Lett.* 1. Que pouvez-vous contribuer de votre part à la construction du tabernacle céleste?... Il faut contribuer quelque chose, MASS. *Confér. Vocation*, 1. L'interjection ne contribue rien à la liaison, à la forme du discours, R. DESMARAIS, *Gramm. tr.* VIII. Le son de la voyelle *eu* à la formation duquel et la langue et les lèvres contribuent quelque chose.... DANGEAU, *Gramm.* III, n° 30.

— REM. Les auteurs du siècle de Louis XIV emploient *contribuer* activement; c'est la forme latine, et, comme on peut voir à l'historique, la forme ancienne. Elle est aujourd'hui peu usitée, sans être aucunement incorrecte.

— HIST. XIVe s. Se aucuns ont contribué peccunes pour metre en marchandises, quant vient au distribuer, l'en en distribue à chescun selon la proporcion des peccunes qui furent contribuées, ORESME, *Eth.* 148. || XVIe s. Chascun doibt contribuer à la societé publicque les debvoirs et offices qui la touchent, MONT. IV, 151. Je contribue seulement à cest ouvrage ce que je puis, selon ma petite capacité, LANOUE, 32. Il estoit necessaire que les particuliers contribuassent argent, selon leurs facultez, pour soustenir les frais de la guerre, AMYOT, *Publ.* 22. Chascun luy contribua demie livre de froment, ID. *Cam.* 48. Le peuple contribua 800 harquebusiers de garde tant que leur prison dura, D'AUB. *Hist.* II, 122.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contribuir;* ital. *contribuere ;* du latin *contribuere*, de *cum*, avec, et *tribuere*, donner (voy. TRIBUT).

† **CONTRIBUTAIRE** (kon-tri-bu-tê-r'). || 1° *S. m.* Celui qui paye sa part d'un tribut, d'un impôt. || 2° *Adj.* Qui est relatif à une contribution. Part contributaire.

— ÉTYM. *Contribuer.*

† **CONTRIBUTEUR** (kon-tri-bu-teur), *s. m.* Celui qui contribue.

— ÉTYM. *Contribuer.*

† **CONTRIBUTIF, IVE** (kon-tri-bu-tif, ti-v'), *adj.* Qui a rapport à la contribution.

— HIST. XVIe s. Contributif [sujet à contributions], *Ord. des ducs de Bretagne*, f° 228, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Contribuer.*

CONTRIBUTION (kon-tri-bu-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Ce que chacun donne pour sa part dans une charge commune. Il a donné tant pour sa contribution. || Contribution au sou la livre, au marc la livre, au marc le franc, la répartition de ce qui doit être payé par chacun proportionnellement à une certaine quotité. L'interprétation de la locution est : contribution d'un sou pour une livre, etc. || Terme de pratique. Distribution judiciaire de deniers entre créanciers chirographaires, par opposition à ordre, qui est la distribution de deniers entre créanciers hypothécaires. || Terme de commerce maritime. Contribution au jet dans la mer, répartition des pertes et dommages quand un navire a été obligé de jeter à la mer une partie du chargement ou des agrès. || 2° Action de contribuer. Contribution aux charges d'une succession. || 3° Impôt. Contributions directes, les impôts directement établis sur les biens ou sur les personnes. Contributions indirectes, les impôts établis sur les objets de consommation ou sur certaines choses d'un besoin éventuel; tels sont les droits d'octroi, les droits sur les boissons, sur le tabac, les droits de douane, de timbre, d'enregistrement, etc. Ce qu'on appelle contributions indirectes aujourd'hui était nommé *droits réunis* sous le régime impérial. Elles sont ainsi dites parce qu'elles n'astreignent le contribuable qu'indirectement et qu'autant qu'il use des choses || Contribution personnelle, contribution payée par tous les habitants d'une commune, quel que soit leur sexe; elle est fixée sur le prix de trois journées de travail. || Contributions publiques, nom donné depuis 1790 jusqu'au Directoire au ministère des finances. || 4° Ce qu'on donne à l'ennemi pour se garantir des exécutions militaires. Mettre tout le pays à contribution. Le général Steinbock se fit donner de force plus qu'il n'avait demandé; on exigea même de la ville [Dantzick] une contribution de cent mille écus, par laquelle elle paya son refus imprudent [de donner passage aux Suédois], VOLT. *Charles XII*, 2. || Par extension, mettre à contribution, faire contribuer. Quand il s'agit de secourir les malheureux, elle met tous ses amis à contribution. Il n'était point d'étang dans tout le voisinage Qu'un cormoran n'eût mis à contribution, LA FONT. *Fab.* X, 4. || Fig. Mettre à contribution la curiosité publique. Mettre un auteur à contribution, puiser abondamment dans ses ouvrages. Écrivains grecs et latins, auteurs anciens et modernes, livres imprimés et manuscrits, amis absents et présents, j'ai tout mis à contribution pour faire entrer dans mon ouvrage le plus de beautés et de richesses qu'il m'a été possible, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, *avertiss.*

—HIST. XIVe s. Quiconques ne povoit payer cest treü [tribut] ou escot ou contribucion, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. A l'adventure falloit il l'accord de huict ou de dix sens, et leur contribution, pour l'appercevoir en son essence, MONT. II, 359. Ce moyen, soit qu'il vinst maintenant par les papes, ou par l'authorité des princes, et qu'on l'appellast croisade ou contribution, seroit pourtant necessaire pour aider aux potentats à satisfaire aux despenses, LANOUE, 401. Pour persuader un chascun de departir des moyens qu'il avoit pour ceste contribution si necessaire, ID. 625. En deconfiture, tous creanciers viennent à contribution au sol la livre sur les meubles, LOYSEL, 685. Les dettes privilegiées ne sont tenues venir à contribution, ains ont droit de preference, ID. 688.

— ÉTYM. Provenç. *contributio ;* espagn. *contribucion;* ital. *contribuzione ;* du latin *contributionem*, de *contribuere*, contribuer.

† **CONTRIBUTOIRE** (kon-tri-bu-toi-r'), *adj.* Terme d'administration. Qui a rapport à la contribution. Portion contributoire.

— ÉTYM. *Contribuer.*

† **CONTRIBUTOIREMENT** (kon-tri-bu-toi-re-man), *adv.* Terme d'administration. Par forme de contribution.

— ÉTYM. *Contributoire*, et le suffixe *ment.*

† **CONTRISTANT, ANTE** (kon-tri-stan, stan-t'), *adj.* Qui contriste.

† **CONTRISTATION** (kon-tri-sta-sion), *s. f.* Action de contrister.

— HIST. XIVe s. Par cette petite contristation, ORESME, *Eth.* 132.

— ÉTYM. *Contrister.*

CONTRISTÉ, ÉE (kon-tri-sté, stée), *part. passé.* Contristé par les malheurs publics. Aussi, à dire vrai, l'âme de Zénon aurait été ébranlée en une pareille rencontre, et celle de M. Mignon contristée et affligée, VOIT. *Lett.* 58.

CONTRISTER (kon-tri-sté), *v. a.* Causer une tristesse profonde. Dans le danger d'être trompée, il vaut mieux que vous le soyez en faisant du bien, que de l'être en contristant une personne et la mortifiant, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 473. Quel bonheur pour vous de fermer enfin les yeux à tous les scandales qui nous contristent, à la vanité qui nous séduit! MASS. *Av. Mort du pécheur.* Tout excite votre zèle, tout contriste votre piété, ID. *Car. Prière*, 1. Une épouse qu'il a contristée par des passions étrangères, ID. *Mort du pécheur.* Contristerai-je par des troubles domestiques les vieux jours d'un père que je vois si content, si charmé du bonheur de sa fille et de son ami? J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 1. || Terme de dévotion. Contrister le Saint-Esprit, retomber dans le péché après avoir reçu les graces du Saint-Esprit. Veillons contre les moindres fautes pour ne jamais contrister le Saint-Esprit, FÉN. XVIII, 427. || Se contrister, *v. réfl.* Devenir contristé.

— HIST. XIIe s. David forment se cuntristad, kar li poples le volt lapider, *Rois*, 114. || XIVe s. Il cuident que avecques chascun l'en doie estre et converser sans le contrister, ORESME, *Eth.* 130. Nulz d'eulz ne voudroit contrister celui qui l'aime et qui bien li fait, ID. *ib.* 253. Leurs amis se contristent et doulent avecques eulz, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Seigneur Dieu, fault-il que je me contriste encores? RAB. *Pant.* II, 3. Ils ont accoustumé d'esgayer et resjouir ceulx qui les traictent, non les renfrogner et contrister, MONT. I, 175. D'un visage morne et contristé, ID. I, 270. Il faut contrister son ami en intention de lui profiter, non pas de rompre l'amitié, AMYOT, *Comment discerner le flatteur*, 21. Il s'adressa à un de ses familiers qui faisait le plus de mine de s'en condouloir et contrister avec lui, ID. *De la tranquillité d'âme*, 15. Et si ennuy me venoit contrister.... MAROT, III, 78.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contristar ;* ital. *contristare;* du latin *contristare*, de *cum*, et *tristis*, triste.

CONTRIT, ITE (kon-tri, tri-t'; le *t* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : kon-tri-z et repentants), *adj.* || 1° Terme de théologie. Qui est touché du sentiment de ses péchés. Seigneur, ne rejetez pas un cœur contrit et percé de douleur, *Psaume* 50, dans RICHELET. Ils n'ont jamais eu de pensée d'être contrits de leurs péchés, PASC. *Prov.* 4. || 2° En général, mortifié, chagrin. Il est bien contrit de cette action. Il semblait, à me voir, que je fusse aux abois; Fieubet auprès de Gros-Bois Tient contenance moins contrite, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXXI.

— HIST. XIIe s. Quant il out lungement esté en oreisun, E jut grant piece en lermes e en afflictiun, En quer [cœur] contrit, del tut en grant devotiun, *Th. le mart.* 160. Respasseiz vos, ki malade estiez; car Criz [le Christ] est venuz, ki sainet le contrit de cuer de l'onction de sa misericorde, ST BERNARD, 531. || XVe s. De cœur contrit, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. || XVIe s. Seigneur, tu ne mespriseras point un cœur contrit et humilié, CALV. *Instit.* 692.

— ÉTYM. Provenç. *contrit;* espagn. et ital. *contrito ;* du latin *contritus*, de *cum*, et *tritus*, proprement broyé (voy. TRITURE).

CONTRITION (kon tri-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Terme de théologie. Douleur vive et sincère d'avoir offensé Dieu, laquelle vient moins de la crainte du châtiment, que d'un sentiment d'amour et de reconnaissance. Faire un acte de contrition. Contrition parfaite, imparfaite. Le concile de Trente définit la contrition, en disant que c'est une douleur et une détestation des péchés commis, jointe à la volonté de n'en plus commettre, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 302. La contrition, conçue par la seule crainte des peines de l'enfer, ne suffit pas pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence, NICOLE, *Instr. sur les sacrements*, dans RICHELET.

— HIST. XIIe s. Tu commoüs la terre, e si la conturbas; saine [guéris] les contriciuns [brisures] de li [d'elle], *Liber psalm.* p. 77. Contriciun e maleürtet es veies de els [dans leurs voies], *ib.* p. 14. || XVe s. Lesquelles processions estoient faites en grande devotion et contrition de cœur, FROISS. II, III, 36. || XVIe s. Ils gergonnent assez de contrition et attrition, CALV. *Instit.* 485.

— ÉTYM. Provenç. *contritio*, *contrixio;* espagn. *contricion ;* ital. *contrizione ;* du latin *contritionem*, de *contritus*, contrit.

† **CONTRÔLAGE** (kon-trô-la-j'), *s. m.* || 1° Terme d'administration. Action de contrôler. || 2° Incision annulaire de la vigne.

CONTRÔLE (kon-trô-l'), *s. m.* || 1° Registre double qu'on tient pour la vérification d'un autre. || Autrefois, particulièrement, registre double qu'on tenait des expéditions des actes de finances et de justice. || Le droit payé pour le contrôle. Payer le contrôle d'un acte. || Le bureau du contrôle. Aller au contrôle. || Bureau où se tiennent les contrôleurs d'un théâtre. On refusa son billet au contrôle. || 2° Vérification administrative. Être chargé de l'inspection et du contrôle d'une perception. || Dans le langage politique et administratif le contrôle est opposé à l'action; c'est un principe que le contrôle et l'action doivent être séparés. || Marque sur les ouvrages d'or et d'argent, faisant foi qu'ils sont au titre et ont payé les droits du fisc. Tous les ouvrages d'orfévrerie sont soumis au contrôle. || 3° Fig. Examen, censure. C'est du soir au matin un éternel contrôle, REGNARD, *Distr.* I, 4. Livrons-nous sans crainte à l'impulsion de l'opinion publique; loin de le redouter, invoquons sans cesse le contrôle universel, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 340. || 4° État nominatif des personnes qui appartiennent à un corps. Cet officier a été rayé des contrôles de l'armée.

— HIST. XVIe s. On a aussi inventé diverses sortes de meches; desquelles je trouve le papier artificiel la meilleure, pource que vous retenez un conterolle de mesme papier, qui vous marque l'heure du coup, D'AUB. *Hist.* II, 350.

— ÉTYM. Contraction pour *contre*, *rôle.*

CONTRÔLÉ, ÉE (kon-trô-lé, lée), *part. passé.* Visé par un contrôle. Registres contrôlés. || Soumis à l'examen, à la censure. La conduite du gouvernement contrôlée par une opposition vigilante.

† **CONTRÔLEMENT** (kon-trô-le-man), *s. m.* Terme d'administration. Action d'exercer un contrôle.

— ÉTYM. *Contrôler.*

CONTRÔLER (kon-tro-lé), *v. a.* || 1° Porter sur le contrôle. Contrôler des exploits, des actes. || 2° Terme d'administration. Vérifier. Le fonctionnaire chargé de contrôler le monnayage. || Mettre le contrôle ou la marque sur les ouvrages d'or et d'argent. Il a fait contrôler sa vaisselle. || Par extension. Tu demeureras [Caton], s'il te plaît, à la porte [des enfers]; tu contrôleras tous ceux qui se présenteront, FÉN. XIX, 286. || Contrôler la terre de pipe, la couper par tranches pour voir si la couleur en est égale partout. || 3° Fig. Examiner, censurer. [Ils] tranchent.... De l'esprit délicat, contrôlent un chacun, RÉGNIER, *Sat.* X. Et personne en ce monde Ne saurait contrôler sa sagesse profonde, ID. *Sat.* III.... Ces gens.... Qui, vivant au jour la journée, Ne contrôlent leur destinée, ID. *Épît.* III. ... Ces brutaux fieffés qui, sans raison ni suite, De leurs femmes en tout contrôlent la conduite, MOL. *Éc. des mar.* I, 6. Car il contrôle tout, ce critique zélé. — Et tout ce qu'il contrôle est fort bien contrôlé, ID. *Tart.* I, 1. Cette superbe puissance, ennemie de la raison, qui se plaît à la contrôler et à la dominer, PASC. *Pensées*, part. 1, art. 6. Il n'est pas permis de contrôler les rois dans ce qu'ils font, BOSS. *Avert.* 5. On les accoutume à se payer de mots, à contrôler tout ce qu'on leur dit, à se croire aussi sages que leurs maîtres, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Absolument. Il contrôle sur tout.

— HIST. XVIe s. Et d'autant qu'ils crevent de vices, ils mettent toute leur sainteté à controler leur prochain, CALVIN, *Instit.* 263. Mourir avant qu'avoir contreroolé l'institution de ses enfants, MONT. I, 79. Contrerooller [examiner] les graces et façons d'un chascun, ID. I, 168. Scipion luy feit response qu'il ne vouloit point de tresorier qui le contrerollast ainsi, ne qui regardast de si près à sa despense, AMYOT, *Caton*, 7.

— ÉTYM. *Contrôle.* Vaugelas dit que Ronsard fut le premier à écrire *controler*, *controleur*, au lieu de *contre-roler*, *contre-roleur*.

CONTRÔLEUR, EUSE (kon-trô-leur, leu-z'), *s. m.* et *f.* || 1° Fonctionnaire chargé de tenir registre de certaines choses ou de faire une vérification. Contrôleur des douanes, des contributions indirectes, des ouvrages d'or ou d'argent. Le surintendant Émeri créa des charges de contrôleurs de fagots, VOLT. *Louis XIV*, 4. || Terme d'administration militaire. Contrôleur de manufacture d'armes, préposé qui applique les marques aux pièces d'armes. || Contrôleur de la bouche, nom qu'on donnait au maître d'hôtel dans certaines maisons princières. || 2° Fig. Contrôleur, contrôleuse, celui, celle qui examine, critique les actions d'autrui. C'est un contrôleur perpétuel. Je veux que tout cela soit à moi sans contrôleur, D'ABLANCOURT, *Lucien*, dans LEROUX, *Dict. comique.*

— HIST. XIVe s. Contreroleur, DU CANGE, *contrarotulator.* Homme moult arrogant, malicieux et contreroleur, ID. *ib.* || XVe s. Point n'auront de contreroolleur; A leur bon seul plaisir en taillent, VILLON, *Gr. testam. Rondeau.* Avoit quatre cens hommes d'armes payez à la monstre, et n'avoit point de contrerouleur, COMM. III, 1. || XVIe s. Il fault estre aspre et severe examinateur et contrerolleur de ce qui aura esté dit quant à l'usage et à la verité, AMYOT, *Comment il faut ouir*, 11. Un tas de gens interpretes et contreroolleurs ordinaires des desseings de Dieu, faisants estat de trouver les causes de chaque accident, MONT. I, 248. A quoy as-tu gaigné chausses et pourpoint, qu'à produire à l'université la controleuse, la librairesse, et la femme du chancelier? D'AUB. *Conf.* II, 1. Controleur, argentier, secretaire, Maistre d'hostel, embourceurs en toute affai... *Adages fr.* dans LE ROUX DE LINCY, t. II, p. ...

— ÉTYM. *Contrôler;* bourguig. *controlou.*

CONTROUVÉ, ÉE (kon-trou-vé, vée), *part. passé.* Un fait controuvé pour perdre un innocent.

† **CONTROUVEMENT** (kon-trou-ve-man), *s. m.* Action de controuver.

— HIST. XIIe s. Dune à els sulunc lur ovres et sulunc la felunie de lur cuntruvemenz [mensonges], *Liber psalm.* p. 33. || XVIe s. Controuvement et fiction, ROB. ESTIENNE, *Dict.*

— ÉTYM. *Controuver.*

CONTROUVER (kon-trou-vé), *v. a.* Inventer une chose fausse. On ne peut se tirer d'affaire qu'en leur controuvant des intentions basses, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Celui qui controuve des rapports imaginaires qui n'ont ni réalité ni apparence est un fou, ID. *ib.* III. Il me controuva je ne sais quelle histoire qui me fit juger que sa présence était nécessaire dans son pays, ID. *Confess.* XII. Minutolo.... Comme en passant mit dessus le tapis.... Certain mari, certaines amourettes Qu'il controuva, sans personne nommer, LA FONT. *Rich.*

— HIST. XIIIe s. N'i controverez ja mançonge, Ne vaine parole, ne songe, *Ren.* 643. Ne porquant se vous seüssiés Aucun art dont vous peüssiés Controver aucune maniere Du chastel prendre plus legiere, *la Rose*, 7919. Car ainsinc le dist Athalus, Qui des eschez controva [inventa] l'us, *ib.* 6716. Ensi come chascun est plus sage et plus soutil et meillor plaideor que l'autre, en contreuve il plus, *Ass. de J.* 57. Ne dites pas que je contruis, Ains sachiez bien, en verité, C'est droiz escriz d'auctorité, RUTEB. II, 219. Que vous iroie-je controuvant? ID. 299. Ces septaines que j'ai nommées, Ne sont pas fables controuvées De Blanchefleur ne d'Esglantine, J. DE MEUNG, *Tr.* 146. || XIVe s. Il contreuve et pense comment il pourra dire chose par quoy il pourra nuire et grever cellui de qui il parle, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Ils adjousterent plus grande foy aux medisans envieux, qui faulsement l'accusoient de choses controuvées, que ils ne regarderent aux grands biens que il leur avoit faits, *Hist. de Boucíq.* III, ch. 13. || XVIe s. Pour distinguer les loix naturelles des controuvées [inventées], il fault recourir à la generale police du monde, MONT. I, 258. Ils controuvent aux actions genereuses des occasions et des causes vaines, ID. I, 264. Fables monstrueuses que les poëtes ont controuvées, AMYOT, *Thésée*, 1. Stesimbrotus osa bien reprocher à Pericles un crime detestable controuvé faulsement, ID. *Péric.* 30.

— ÉTYM. *Con*, et *trouver;* ital. *controvare.*

† **CONTROUVEUR** (kon-trou-veur), *s. m.* Celui qui controuve, qui forge des mensonges.

— HIST. XVIe s. Controuveur, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Controuver.*

† **CONTROVERSABLE** (kon-tro-vèr-sa-bl'), *adj.* Qui est susceptible de controverse. Opinions controversables.

— ÉTYM. *Controverser.*

CONTROVERSE (kon-tro-vèr-s'), *s. f.* || 1° Dispute en règle sur une question, une opinion religieuse ou philosophique. Plusieurs questions qui sont en controverse entre les doctes, DESC. *Méth.* 5. Les controverses théologiques qui troublent souvent l'Église et l'État, D'ALEMB. *Éloges, Abbé de St-Pierre.* La patrie de Despréaux sera quelque jour l'objet d'une importante controverse d'érudition, ID. *Éloges, Despréaux.* || 2° En un sens plus étroit, dispute qui se fait entre les catholiques et les protestants sur des points de foi. Matières de controverse. Étudier la controverse. Nous lisons des livres de controverse, SÉV. 457. En l'instruisant sur la controverse, on lui donna des doutes qu'il n'avait pas, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Prêcher la controverse, traiter en chaire des questions de controverse.

— HIST. XIVe s. Et disoit que toutes choses sont faites par la controversie des elemens du monde, ORESME, *Eth.* 230. || XVe s. Et à l'assiete des seigneurs y eut aucunes controverses et dissentions entre le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne, JUVEN. 1380. || XVIe s. C'est en ces points que gist nostre controversie, CALV. *Instit. Dédic.* Quant au nombre des preceptes, il n'y a nul doute, d'autant que le seigneur en a osté toute controversie par sa parole, ID. *ib.* 279. S'il y a quelque loy vrayement naturelle, c'est à dire quelque instinct qui se veoye universellement et perpetuellement empreint aux bestes et en nous, ce qui n'est pas sans controverse.... MONT. II, 69.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *controversia;* du latin *controversia*, formé lui-même de *contra*, contre, et *versum*, littéralement *tourné contre*, en quoi consiste la controverse.

CONTROVERSÉ, ÉE (kon-tro-vèr-sé, sée), *part. passé.* Qui est en controverse, débattu de part et d'autre. Point controversé parmi les docteurs.

— HIST. XVIe s. Des livres touchant les matieres controversées, D'AUB. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || On disoit aussi *controverse:* Il ne se veoid aulcune proposition qui ne soit debattue et controverse entre nous, MONT. II, 319.

† **CONTROVERSER** (kon-tro-vèr-sé), *v. a.* Discuter quelque question dans une controverse. || Absolument. On controversa longtemps. || Se controverser, *v. réfl.* Être l'objet d'une controverse. Ces questions peuvent se controverser. || Néologisme d'autant plus acceptable que *controversé* est en plein usage.

— ÉTYM. *Controverse.*

CONTROVERSISTE (kon-tro-vèr-si-st'), *s. m.* Celui qui traite des matières de controverse religieuse. Parce, dit ce grand controversiste, qu'il ne croit donc pas le sacrifice de la messe, PASC. *Prov.* 16. Entre deux controversistes, celui qui aura tort se fâchera, DIDER. *Pens. phil.* 15. Bossuet et Ferry, qui étaient amis avant leur dispute, continuèrent de l'être après avoir écrit l'un contre l'autre; rare et digne exemple à offrir aux controversistes de toutes les religions, D'ALEMB. *Éloges, Bossuet.* Bossuet, le plus grand controversiste de l'Église romaine, a eu quelquefois le tort de l'être en chaire, MARMONT. *Élém. de littér.* t. VI, p. 39, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Controverse.*

† **CONTUMACIAL, ALE** (kon-tu-ma-si-al, a-l'), *adj.* Terme de droit. Qui se fait par contumace. Procédure contumaciale.

1. **CONTUMACE** (kon-tu-ma-s'), *s. f.* Terme de droit criminel. Non-comparution d'un prévenu devant le tribunal où il est déféré. Juger, condamner par contumace. Purger sa contumace, se présenter et se faire juger. Quand un homme était cité en jugement et qu'il ne se présentait point ou n'obéissait point aux ordonnances des juges, il était appelé devant le roi, et, s'il persistait dans sa contumace, il était mis hors de la protection du roi, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 8. || En matière correctionnelle, on dit défaut. || Par extension, révolte. L'esprit de contumace est dans cette famille, RAC. *Plaid.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Si nous faisons rien contre son precepte, ce n'est pas obeissance, mais plustost contumace et transgression, CALV. *Instit.* 149. Il monstre la contumace de nostre cœur, en ce que naturellement il le confesse estre rebelle contre Dieu et sa loy, sinon qu'il soit fleschi au contraire, ID. *ib.* 216. ....qu'il plaist à Dieu que nous honorions ceux auxquels il a donné quelque preeminence; et que contemnement et contumace à l'encontre d'iceux lui est en abomination, ID. *ib.* 277. On ne prend point sur moi defaut Ni contumace, A pleine tasse Quand boire faut, J. LE HOUX, VII. Qu'il falloit que Martius vint respondre, si, ayant esté appellé en justice de par eulx, il n'avoit pas par contumace desobei, AMYOT, *Cor.* 35. L'appertion [ouverture d'un abcès] est quelquefois necessaire, à raison de la contumace de l'humeur qui n'obeit tousjours aux resolutifs, PARÉ, VI, 16.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *contumacia;* du latin *contumacia* (voy. CONTUMAX).

2. **CONTUMACE** (kon-tu-ma-s'), *s. m.* et *f.* Un contumace, une contumace, homme, femme qui est en contumace. || Spécialement, celui qui, mis en accusation, ne se présente pas. En matière correctionnelle on dit défaillant.

— HIST. Les chevaulx mignots et rebelles sont moderés par le frein, et les chiens contumaces sont liés et retenus au collier, *Anc. trad. des Politiques d'Arist.* dans RAYNOUARD, *contumax.* Loy de Moyse qui veut que la seule plainte du pere faite devant le juge, sans autre cognoissance de cause, le fils rebelle et contumax soit lapidé, CHARRON, *Sagesse*, p. 189, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CONTUMAX.

CONTUMACÉ, ÉE (kon-tu-ma-sé, sée), *part. passé.* Les preuves contre tous ces gens-là [conspirateurs en Lorraine] se trouverent complètes; ils furent contumacés et sentenciés, ST-SIM. 246, 25.

CONTUMACER (kon-tu-ma-sé), *v. a.* Terme de droit. Poursuivre, juger par contumace. Il s'est laissé contumacer. || Peu usité.

— HIST. XVIe s. Plusieurs saffraniers, endebtez, criminels, contumacez, vous suivirent, *Satyr Mén.* p. 127.

— ÉTYM. *Contumax.*

CONTUMAX (kon-tu-maks), *adj.* || 1° Terme de droit criminel. Qui fait défaut. Un accusé contumax. Elle a été déclarée contumax. || Substantivement. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné si le crime n'était pas clairement prouvé, VOLT. *Louis XV*, 42. || On ne dit plus aujourd'hui que contumace (voy. CONTUMACE 2). || 2° Terme de droit ecclésiastique. Celui qui refuse d'obéir aux ordonnances de l'Église, malgré les monitions et la menace de censure.

— HIST. XVIe s. Par le droit ancien de la France, le contumax perdoit sa cause bonne ou mauvaise, civile ou criminelle; aujourd'hui il faut justifier sa demande, LOYSEL, 871. Ils vous le peignent homme contumax, rebarbatif, reculant à toute raison, M. DU BELL. 223.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *contumax;* ital. *contumace;* du latin *contumax*, proprement orgueilleux, de *cum*, et *tumere*, être gonflé d'orgueil (voy. TUMEUR).

CONTUS, USE (kon-tu, tu-z'), *adj.* Terme de chirurgie. Qui a éprouvé une contusion. Une partie contuse. Plaie contuse, solution de continuité des parties molles compliquée avec la contusion.

— HIST. XVIe s. Une racine de grande esclaire, cuite et contuse [pilée], O. DE SERRES, 940.

— ÉTYM. Lat. *contusus*, part. passé de *contundere* (voy. CONTONDRE).

† **CONTUSIF, IVE** (kon-tu-zif, zi-v'), *adj.* Terme de médecine. Qui produit une contusion, un sentiment de contusion. Action contusive. Douleur contusive.

— ÉTYM. Voy. CONTUS.

CONTUSION (kon-tu-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps durs et mousses sans solution de continuité à la peau. Soyez aise qu'il ait eu une légère contusion à la cuisse, SÉV. 481. Ami, si de ces lieux tu ne veux disparaître, Tu pourras y gagner quelque contusion, MOL. *Amph.* III, 2. Un laquais se fit une légère contusion à la tête, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 9. Mon élève aura souvent des contusions, ID. *Ém.* II. || **2°** Terme de pharmacie. Action de contondre, c'est-à-dire de broyer dans un mortier avec le pilon.

— HIST. XVIe s. Une playe avec grande contusion et fracture de l'os et inflammation, PARÉ, *Introd.* 27. Les playes faites de choses lourdes, pesantes, obtuses ou mouces, sont dites contusions ou playes contuses et meurtries, ID. VII, 2.

— ÉTYM. Lat. *contusio* (voy. CONTUS).

† **CONTUSIONNER** (kon-tu-zio-né), *v. a.* Faire des contusions. Chute qui le contusionna. Il se releva tout contusionné. Il s'est contusionné la jambe. || Néologisme correct, puisque le mot est fait comme *passionner* de *passion*, *impressionner* d'*impression*.

— ÉTYM. *Contusion.*

CONVAINCANT, ANTE (kon-vin-kan, kan-t'), *adj.* Qui porte conviction. La preuve est convaincante et l'exemple suffit, CORN. *Tite et Bérén.* III, 2. Quand on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge, PASC. *Prov.* XII. Idée qui m'est évidente ou qui me donne un sentiment convaincant de sa vérité, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 230. La lettre pathétique et convaincante que vous nous avez envoyée, VOLT. *Lettres, Damilaville*, 19 sept. 1766. || Substantivement. Tes judicieuses lumières Répandent au gré des matières L'agréable et le convaincant, DESFONTAINES.

CONVAINCRE (kon-vin-kr'), je convaincs, tu convaincs, il convainc, nous convainquons, vous convainquez, ils convainquent; je convainquais; je convainquis; je convaincrai; je convaincrais; convaincs, convainquons; que je convainque, que nous convainquions; que je convainquisse; convainquant; convaincu, *v. a.* || **1°** Forcer quelqu'un par des raisons à reconnaître que.... Convaincre quelqu'un de quelque chose. J'ai fait ce que j'ai pu pour le convaincre. Cela doit suffire pour vous convaincre que je n'ai pas voulu mal faire. Se laisser convaincre à l'évidence. On ne peut réellement convaincre, sans être convaincu soi-même; car la conviction réelle est la suite de l'évidence, D'ALEMB. *Mél. littér. Œuvres*, t. III, p. 241, dans POUGENS. Lieu sombre, lieu désert, qui dérobez le sage Au luxe des cités, à la pompe des cours, Où, quand la raison parle, elle convainc toujours, BERNIS, *Relig. vengée*, V. || Par extension. Je puis convaincre enfin sa haine d'impuissance, RAC. *Athal.* III, 3. Tout ce qui convaincra leurs perfides amours, ID. *Baj.* IV, 3. || **2°** Prouver coupable de. On le convainquit d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. .... Deux [assassins] s'y sont découverts que j'amène avec moi, Afin de la convaincre et détromper le roi, CORN. *Nicom.* I, 1. J'ai dessein de vous convaincre d'être hérétique, SÉV. 441. Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse du monde? BOSS. *Hist.* II, 11. Et ce fatal amour dont j'avais triomphé.... Vos détours l'ont surpris et m'en ont convaincue, RAC. *Mithr.* IV, 4. || **3°** Faire entrer dans l'esprit une opinion. Il l'exhorte, il le redresse, il le convainc, FLÉCH. II, 30. Elle [la moquerie] le convainc [l'homme] de la plus mauvaise disposition où l'on puisse être pour lui, LA BRUY. IX. Détournez-la, mon fils, d'un choix injurieux; Juge sans intérêt, vous la convaincrez mieux, RAC. *Mithr.* II, 5. Tout ce qui s'est passé ne le convainc point absolument, BARON, *Homme à bonnes fortunes*, V, 4. || **4°** Se convaincre, *v. réfl.* Devenir convaincu. Se convaincre par l'expérience, par ses propres yeux. Chacun reconnaît dans ses discours [de saint Thomas d'Aquin] la foi de ses pères et s'en convainc de plus en plus, MASS. *Panég. Saint Thomas*. Il savait que, pour persévérer dans l'amour du bien, il faut souvent se convaincre de nouveau des vérités dont on est convaincu, BARTHÉL. *Anac.* ch. 67. || Se rendre convaincus l'un l'autre. Ils se sont convaincus l'un l'autre de la loyauté de leurs intentions.

— SYN. CONVAINCRE, PERSUADER. La conviction tient plus à l'esprit, la persuasion tient plus au cœur. La conviction suppose des preuves, la persuasion n'en suppose pas toujours. Persuader se prend toujours en bonne part, convaincre se prend quelquefois en mauvaise part: Je suis convaincu de sa haine. On persuade à quelqu'un de faire une chose, on le convainc de l'avoir faite; dans ce sens convaincre ne se prend qu'en mauvaise part, D'ALEMBERT.

— HIST. XIIe s. E quant Menelaus vit que hom le convenquoit, si promist à Tolome grant avoir, *Machab.* II, 4. Mais se de felunie fust nuls huem convencuz, *Th. le mart.* 99. || XIIIe s. Quiconques borgois ochie [tue] à essient autre bourgois, il perdera kief pour kief [tête], s'il a esté convencus par eschevins, TAILLIAR, *Recueil*, p. 36. || XVe s. Il ne se meut, ains demeure en son sens et en son hardement, très affecté de soy deffendre tellement qu'il convainquit [vainquit] ses ennemis, *Perceforest*, t. V, f° 15. || XVIe s. S'ils le nient, leur impiété sera desjà assez conveincue, CALV. *Instit.* 93. Cinna est convaincu, pardonne luy, MONT. I, 129. Il n'est si petit escholier qui ne le convainque [à tort] de mensonge, ID. I, 203. Il chastioit ceulx qui estoient convaincus de hanter.... ID. I, 274. Caton s'advisa que les tables où s'escrivoient les voix, estoient toutes escrittes d'une main, et par ce moyen ayant convaincu la faulseté.... AMYOT, *C. d'Utique*, 62. Il le tira à la cour des areopagites, et là le convainquit d'avoir promis à Philippus de brusler l'arcenal d'Athenes, ID. *Démosth.* 21.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *convencer;* ital. *convincere;* du latin *convincere*, de *cum*, et *vincere*, vaincre (voy. ce mot).

CONVAINCU, UE (kon-vin-ku, kue), *part. passé* de convaincre. || **1°** Qui a la croyance que. Je suis convaincu qu'il l'a fait à bonne intention. Peut-être convaincu de votre aversion, Il va donner un chef à la sédition, RAC. *Phèd.* I, 5. Seigneur, vous ne pouvez refuser de l'entendre; Quoique trop convaincu de son inimitié, Vous devez à ses pleurs quelque ombre de pitié, RAC. *Phèd.* II, 3. || **2°** Qui marque la conviction. Parler d'un ton convaincu. || **3°** Reconnu coupable. Mais des crimes pour vous commis à votre vue Et dont je ne serais que trop tôt convaincue.... RAC. *Brit.* IV, 2. Cette dame, la personne du royaume la plus convaincue de factions et d'intrigues, RETZ, t. II, liv. III, p. 51, dans POUGENS. || Atteint et convaincu, formule par laquelle on déclare un accusé coupable. || Fig. Une doctrine convaincue d'erreur.

CONVALESCENCE (kon-va-lè-ssan-s'), *s. f.* Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé. Entrer en convalescence. La convalescence fut pénible. Oui, je vais à madame annoncer par avance La part que vous prenez à sa convalescence, MOL. *Tart.* I, 5. Sans doute que le dieu qui nous rend l'existence, À l'heureuse convalescence Pour de nouveaux plaisirs donne de nouveaux sens, GRESSET, *A sa sœur.* Ô jours de la convalescence, Jours d'une pure volupté! C'est une nouvelle naissance, Un rayon d'immortalité, ID. *ib.* Ô que l'âme jouit dans la convalescence! Je ne pouvais rien voir avec indifférence, ST-LAMBERT, *Saisons*, I. L'on sort de l'hôpital guéri d'une infirmité; mais on en remporte une autre; les convalescences y sont longues, RAYNAL, *Hist. phil.* XII, 11. || Terme d'administration militaire. Exemption temporaire de service journalier, pour raison de santé. On dit en ce sens : aller, partir en convalescence.

— HIST. XVe s. Le duc d'Orléans fut malade à Montargis, lequel venu à convalescence.... VIRIVILLE, *Geste des nobles*, p. 113. || XVIe s. Et, par ce moyen, feut guary, et reduyct à sa premiere convalescence, RAB. *Pant.* II, 23. Comme personne saulvée de longue et forte maladie, et venant à convalescence, les fault choyer, restaurer, ID. *ib.* III, 1. S'il y a convalescence, c'est une convalescence maleficiée, MONT. III, 272.

— ÉTYM. Provenç. *convalescencia;* espagn. *convalecencia;* ital. *convalescenza;* du latin *convalescentia*, de *convalescens* (voy. CONVALESCENT).

CONVALESCENT, ENTE (kon-va-lè-ssan, ssan-t'), *adj.* Qui relève de maladie. Être convalescent. || Substantivement. Les convalescents. Une convalescente. Le convalescent sacrifie tout à l'intérêt de la santé, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 392.

— ÉTYM. Lat. *convalescens*, part. présent de *convalescere*, prendre des forces, de *cum*, et *valescere*, devenir fort (voy. VALIDE).

† **CONVALLAIRE** (kon-val-lê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Convallaire de mai, dite aussi muguet, lis de mai et lis des vallées.

† **CONVASSAL** (kon-va-sal), *s. m.* Terme de droit féodal. Celui qui est vassal avec. Les convassaux.

— HIST. XVIe s. Les compagnons ou convassaux tenans fiefs du dit seigneur, *Coust. génér.* t. I, p. 660.

— ÉTYM. *Con....* préfixe, et *vassal.*

CONVENABLE (kon-ve-na-bl'), *adj.* || **1°** Qui convient. Il a fait un mariage convenable. Il faut en tout choisir le moment convenable. Cela, pour le moment, ne serait pas convenable. J'ai jugé convenable de le faire. Qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu? BOSS. *Reine d'Anglet.* Ils n'avaient pas encore mis tout l'ordre convenable à leurs affaires, MAUCROIX, *Schisme*, liv. I, dans RICHELET. Épargnez-vous le blâme D'un coup peu convenable à la main d'une femme, ROTROU, *Bélis.* III, 5. || Une tenue, une mise convenable, tenue, mise décente. || Une personne convenable, celle qui a de bonnes manières. J'ai renoncé à le voir parce qu'il n'était pas convenable. Soyez convenable. || Il est convenable que..., avec le subjonctif. Il est convenable que vous fassiez cette visite. || Substantivement. Le convenable, ce qui convient. Obéir aux règles du convenable. || **2°** Conforme, proportionné. Faire une dépense convenable à sa fortune. Obligés à une restitution convenable à leur négligence, FLÉCH. *Serm.* II, 271.

— HIST. XIIIe s. Tu dones la viende en tens convenable, *Psautier*, f° 175. Metre boines femes begines en celui hospital, et oster celes ki covenables n'i seroient, TAILLIAR, *Recueil*, p. 155. Or est-il voirs sans point de fable, Bien est ceste mort convenable A la vie que tu menoies, Quant l'ame avec ce cors avoies, *la Rose*, 10418. Li mariage mal convenable, BEAUM. XV, 31. Aucunes cozes lesquelles sont convenables au commun pueple soustenir, BEAUM. XLIX. Se la persone est convenable, *Liv. de just.* 30. || XIVe s. Il n'est pas convenable que une meisme persone soit des biens communs et enrichie et honorée, ORESME, *Eth.* 267. || XVe s. Philippe d'Artevelle assez convenable et gracieux homme, FROISS. II, II, 101. Moult convegnable en est l'usance, ID. *Espinette amour.* || XVIe s. Il fault que les licts soient proportionnez à la maison, les vestements aux licts, et tout le reste des meubles et de la maniere de vivre convenable et correspondante aux vestemens, AMYOT, *Lyc.* 23. Il estimoit estre convenable que la mort mesme des grands personnages portast quelque fruict à la chose publique, ID. *ib.* 61. Ainsi eut il à sa mort honneur convenable à la vertu de sa vie, ID. *Fab.* 54. Quand Mahomet promet aux siens un paradis tapissé.... je veois bien que ce sont des mocqueurs qui se plient à nostre bestise pour nous emmieller et attirer par ces opinions et esperances convenables à nostre mortel appetit, MONT. II, 252.

— ÉTYM. *Convenir;* provenç. *convenable*, *convenhable;* portug. *convinhavel.*

CONVENABLEMENT (kon-ve-na-ble-man), *adv.* || **1°** D'une manière convenable. On ne m'a pas traité convenablement. Il a répondu convenablement. Il vit convenablement à son état. Dès là que tout le monde est fait par raison, tout s'y doit faire convenablement; car le propre d'une cause intelligente, est de mettre de la convenance et de l'ordre dans tous ses ouvrages, BOSS. *Conn.* V, 2. || **2°** Conformément. J'agirai convenablement à vos vues.

— HIST. XIIe s. Et ceu si avint molt convenaulement, et molt saigement l'ordinat li sapience, ST-BERN. 527. || XIIIe s. Qui veut oster enfans de se [sa] garde, il doit lor doner convenablement ou oster les el tans qu'on voit qu'il n'i a point de malice, BEAUM. XXI, 20. || XIVe s. Et yleuc peust l'en traitier convenablement avec le peuple, BERCHEURE, f° 57, *verso*. Le second article dit que à l'aler en ville ou au moustier, vous accompaigniez convenablement selon vostre estat, *Ménagier*, I, 2. || XVIe s. Ce pendant le jugement de la raison trouve et le moyen et la mesure de faire la punition convenablement, AMYOT, *Comm. refrén. la colère*, 27.

— ÉTYM. *Convenable*, et le suffixe *ment;* provenç. *conveniablament.*

CONVENANCE (kon-ve-nan-s'), *s. f.* || **1°** Rapport, conformité. Je vous défie, mes pères, d'y trouver ni la moindre apparence d'ambiguïté ni la moindre convenance avec les sentiments de Genève, PASC. *Prov.* 16. Quelle convenance y eut-il entre l'offrande et celui qui la recevait? GODEAU, *Prières*, dans

RICHELET. C'est autre chose de faire tout convenablement [comme les animaux], autre chose de connaître la convenance [comme l'homme], BOSS. *Conn.* V, 2. Tout a ses convenances et ses rapports dans la nature, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 9. || Mariage de convenance, mariage où les conjoints se conviennent par rapport à la fortune et à la position. Toutes les convenances qui font les grands mariages s'accordaient avec ce penchant mutuel, MARMONT. *Contes moraux*, *Deux infort.* || **2°** Qualité de ce qui est convenable. Convenance et clarté, voilà les deux principales qualités de l'élocution, BARTHÉL. *Anach.* ch. 58. || *Au plur.* Bienséance. Observer, respecter, braver, violer les convenances. Que signifie ce sacrifice des convenances de la nature aux convenances de l'opinion? J. J. ROUSS. *Hél.* II, 2. Le ton d'un homme qui possède au plus haut degré le don de plaire et le sentiment exquis des convenances, BARTHÉL. *Anach.* ch. 61. || On dit aussi au singulier: Il a été d'une convenance parfaite. || Raisons de convenance, motifs de pure bienséance. Des raisons de convenance m'ont forcé d'agir ainsi. || Dans le langage didactique, raisons de convenance, raisons plausibles, mais qui ne sont pas démonstratives. Peu usité maintenant en ce sens. || Convenances oratoires, juste rapport entre le style d'un auteur, le langage d'un orateur, et le sujet qu'il traite, ainsi qu'entre les circonstances, le temps, les lieux, les mœurs, les personnes. || **3°** Commodité particulière. Avoir une chose à sa convenance. Payer la convenance. Le caprice, les convenances arrangent et dérangent tout, MARMONT. *Contes moraux*, *Scrup.*

— HIST. XIIIe s. Il s'agenoilla tout plorant, et leur jura seur sains que il à bonne foi tenroit les convenances [conventions], VILLEH. XIX. Li noms de convenance est generals à touz les marchiez en quoi les parties se consentent, *Digeste*, f° 26. Ci define li capitres de compagnie qui se fet par coustume ou par convenance, BEAUM. XXI, 35. || XVe s. Et s'allierent par certaines convenances, que, si l'un des trois pays avoit à faire contre qui que ce soit, les deux autres le devoient aider, FROISS. I, I, 125. Mieux vault courtoisie de gré que ne fait convenance [convention, obligation], *Perceforest*, t. V, f° 32. || XVIe s. Il les remunere des benedictions, lesquelles estoyent deuës à l'observation entiere de sa loy, par la convenance [convention] qu'il avoit faite, CALV. *Instit.* 633. Convenances vainquent loi, LOYSEL, 356. Tout estant commun entre eux, et leur convenance n'estant qu'une ame en deux corps, selon la très propre definition d'Aristote, MONT. I, 215. Il l'avoit faict entrer en la ville pour executer les convenances de la reddition accordée, ID. III, 292. En cecy y a il une generale convenance entre tous les philosophes de toutes sectes, que.... ID. II, 208. Ils les appointerent par convenance que les Rhodiens demoureroient alliez avec Antigonus et Demetrius envers tous et contre tous, fors seulement contre Ptolemæus, AMYOT, *Démétr.* 27.

— ÉTYM. Berry, *convenance*, convention ; provenç. *conveniencia*, *conveniensa*, *convinensa*, *covinensa*; espagn. *conveniencia* ; du latin *convenientia*, de *conveniens*, part. présent de *convenire* (voy. CONVENIR). *Convenance* dans l'ancienne langue signifiait ce dont on est convenu, convention.

1. **CONVENANT**, **ANTE** (kon-ve-nan, nan-t'), *adj.* Qui convient. Il prononça des paroles convenantes. Il faut.... Juger comme au sujet l'esprit est convenant, RÉGNIER, *Sat.* I.

— HIST. XIIIe s. Et se poés à ce venir Que li leus [lieu] soit si convenans Que n'i doutés les sorvenans, *la Rose*, 7709. || XIVe s. Se delettacion est repleccion de chose qui est conveniente selonc nature, il avient que le corps en quoi est faite ceste replection se delette, ORESME, *Eth.* 299. || XVIe s. Qu'avons nous en ce monde tant apte à nature et si convenant à toutes fortunes bonnes ou mauvaises que l'amitié? *l'Amant ressuscité*, p. 169, dans LACURNE.

† 2. **CONVENANT** (kon-ve-nan), *s. m.* || **1°** Convention faite. Caliste eut liberté, selon le convenant, LA FONT. *Coupe.* || Il a vieilli. || **2°** Convenant ou covenant. Voy. ce dernier mot.

— HIST. XIIe s. Voire, ce dit Lamberz, par itel covenant, Jà n'en reviendra piez [homme] se nous estions cent, *Sax.* XXI. || XIIIe s. Frere, vous avez bien oï mon convenant [mes intentions], AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 33. Mauvesement tindrent convenant à leur seigneur et à tous les autres, VILLEH. XXXI. Et te veil si à moi lier, Que tu ne me puisses nier Ne promesse, ne covenant, *la Rose*, 1983. Neis [même] aux Sarrazins ne voult il pas mentir de ce que il leur avoit en convenant, JOINV. 193. || XVe s. Quand les seigneurs d'Angleterre virent le convenant des Escots, ils firent toutes leurs gens traire à pied, FROISS. I, I, 41. Environ vingt six chevaliers et escuyers y furent morts en bon convenant, ID. I, I, 70. Cette premiere journée passa sans aucun certain accord, chacun s'en ralla en son lieu, sur convenant de revenir, ID. I, I, 144. Les barons gascons eurent en convenant au duc d'Anjou par leur foi et sur leurs honneurs que ils demeureroient bons François à tousjours mais, ID. II, II, 8. || XVIe s. Ils arresterent que Pompeius auroit la Sicile et la Sardaigne, par tel convenant qu'il nettoyeroit la mer de tous coursaires, AMYOT, *Anton.* 39.

— ÉTYM. *Convenant* 1.

CONVENIR (kon-ve-nir), je conviens, nous convenons, vous convenez, ils conviennent; je convenais; je convins, nous convînmes; je conviendrai; je conviendrais; conviens, convenons; que je convienne, que nous convenions, que vous conveniez, qu'ils conviennent; que je convinsse; convenant; convenu, *v. n.* || **1°** Conjugué avec l'auxiliaire *être.* Reconnaître la vérité de. Vous convenez là-dessus des devoirs que la religion impose, MASS. *Car. Pardon.* Nous sommes convenus que dans un tel dessein Un soupçon bien souvent doit passer pour certain, LAFOSSE, *Manlius*, III, 6. Ils [les Français] avouent de bon cœur que les autres peuples sont plus sages, pourvu que l'on convienne qu'ils sont mieux vêtus, MONTESQ. *Lett. pers.* 100. || Convenir, dans une phrase affirmative, construit avec *que*, veut l'indicatif: Il convient que cela est. Dans une phrase négative ou interrogative, il veut le subjonctif: Convient-il que cela soit? il n'est pas convenu que cela fût. Jamais un Anglais ne conviendra que son gouvernement ne soit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé, CONDILLAC, *Études hist.* part. III, ch. 1. || **2°** S'accorder. Je pense convenir avec tous les théologiens, DESC. *Rep.* 2. Si la religion était une pure imagination, tous les hommes, d'un consentement si unanime, ne seraient pas convenus à se la former, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 266. Tous les instituts [monastiques], quelque différents qu'ils soient d'ailleurs, conviennent en ce point qu'il y ait à la tête de chaque société régulière une puissance qui préside, ID. *ib.* t. II, p. 459. On ne convient pas de l'année où il vint au monde, BOSS. *Hist.* I, 10. Des témoins qui conviennent sans s'être entendus, ID. *ib.* II, 13. Les hommes et les femmes conviennent rarement sur le mérite d'une femme, LA BRUY. III. C'est une opinion sur laquelle tout le monde convient assez que Socrate est le premier qui ait ramené la philosophie à ce qui touche les devoirs de la vie commune, FÉN. *Socrate.* Les historiens de tous les pays conviennent tous à nous montrer que les différents peuples sont descendus de différents enfants d'un même père, ID. XXII, 354. Ils conviennent tous en ce point et veulent tous être immortels, MASS. *Car. Avenir.* Faites convenir, si vous le pouvez, tous les hommes sur votre sujet, ID. *Car. Resp. hum.* L'empereur [Justinien] ne convenait pas avec l'impératrice sur les points les plus essentiels, MONTESQ. *Rom.* 20. || **3°** S'entendre sur une chose. Il sont convenus de se trouver en tel lieu, de faire telle chose. Convenir du prix de quelque chose. Convenons de nos faits avant que de rien rendre, REGNARD, *Légat.* V, 4. Comme il ne s'agit ici que de convenir des termes, afin de pouvoir se faire entendre, BOULLAINVILLIERS, *Réfutation de Spinoza*, p. 200. || Avec *que* il faut le subjonctif ou le conditionnel: Ils convinrent que cela fût fait, ou serait fait au plus tôt. || **4°** En parlant des choses, être conforme. Il a été libre de nommer ces deux choses de même; mais il ne le sera pas de les faire convenir de nature aussi bien que de nom, PASC. *Pens.* I, art. 2. Votre âge, monsieur, ne convient pas avec celui de ma fille, HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, I, 3. Les temps et les autres marques ne convenaient pas, BOSS. *Hist.* II, 10. Les temps conviennent, et tout se rapporte autant qu'on le pouvait espérer dans une antiquité si reculée, ID. *ib.* I, 1. Il faudrait bien que vous vous accoutumassiez à voir des exceptions dans les meilleurs systèmes; il y a toujours quelque chose qui y convient le plus juste du monde, et puis quelque chose aussi qu'on y fait convenir comme on peut, FONTEN. I, 121. On est obligé de les mettre [des pièces] les unes sur les autres pour voir d'une manière plus sûre que par la vue si elles conviennent en grandeur, MALEBR. *Rech.* I, 6. || **5°** Conjugué avec l'auxiliaire *avoir*; être propre, convenable à. C'est un parti qui convient à votre fille. Ce projet ne lui a pas convenu. Des mœurs si rudes et si grossières convenaient à la république qui se formait, ST-ÉVREMONT, *Génie du peuple romain*, ch. 2, dans RICHELET. Ces festons dans vos mains et ces fleurs sur vos têtes Autrefois convenaient à nos pompeuses fêtes, RAC. *Ath.* I, 3. Du moins ce désespoir convient à mon malheur, ID. *Mithr.* III, 1. La bonté convient mal à ton autorité, VOLT. *Mort de Cés.* I, 4. || En logique. L'attribut convient au sujet. || **6°** Plaire, être accepté. Un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie, LA BRUY. V. || Se convenir, se plaire réciproquement. Ces deux hommes ne sauraient se convenir. Nos humeurs se sont convenu parfaitement. Ces dames ne se sont pas convenu. Nous nous serions convenu, si nous avions pu nous voir plus librement. Est-ce qu'il faut se convenir pour s'épouser? DU FRÉNY, *Double veuvage*, I, 1. || **7°** Être à la convenance. Cette place lui aurait bien convenu. Cette maison m'a convenu. Ce domestique ne me convient pas. || **8°** Être convenable, expédient. On délibéra sur ce qu'il aurait convenu de faire dans une telle occurrence. Il ne vous convient pas de tenir un tel langage. J'ai commandé qu'on porte à votre père Les faibles dons qu'il convient de vous faire, VOLT. *le Droit du seigneur*, III, 6. || Impersonnellement, il convient, avec *de* et l'infinitif. Il ne convient qu'aux enfants de pleurer et de jeter tous leurs hochets quand on leur en ôte un seul, BARTHÉL. *Anach.* ch. 32. || Avec *que* et le subjonctif. Il convient que l'impôt soit payé par celui qui emploie la chose taxée plutôt que par celui qui la vend, J. J. ROUSS. *Économie polit*

— HIST. XIe s. Dient Franceis: il nous i cuvent garde, *Ch. de Rol.* XIII.

— XIIe s. Que à l'espée nel convegne à paier [il ne faille le payer], *Ronc.* p. 34. Sus en l'antgarde [il] vos convent à monter, *Ronc.* p. 47. Par grant dolor les convendra mourir, *ib.* p. 55. Seigneur cousin, com vous est covenent? *ib.* p. 121. Par la gastine vous convient à aler, *ib.* p. 157. Mais il convient qu'à sa volonté soie, *Couci*, XXI. Ou veuil ou non, servir la [la servir] me convient, *ib.* 21. Je ne tieng pas l'amour à droit partie, Dont il convient mourir ou trop aimer, *ib.* XXI. Et comment Conviendra-il qu'à la fin congié [je] prenne? *ib.* XXII. Quant il eurent mengé, sés [si les] en [de table] covint lever, *Sax.* XIII. À prendre lui convient [il faut] vie d'homme sauvage, Et gesir mainte nuit au vent et à l'orage, *ib.* XXVI.

— XIIIe s. Et sachiés certainement que par cele chaaine convenoit passer qui au port de Constantinoble voloit entrer, VILLEH. LXX. Car nuls ne vient à vie [que] ne conviene finer, *Berte*, III. D'un coutel en vo [votre] cuisse vous convenra ferir, *ib.* XIII. Ce que [je] n'ai deservi convient que je compere [paye], *ib.* XVIII. Car li rois les laissoit de trestout convenir [disposer], *ib.* LXIII. Ce est chose passée [résolue], jà n'y convient penser, *ib.* CXII. Car sachiés que moult la convient [à l'Envie] Estre irée quant biens avient, *la Rose*, 251. Et se tu as si grant besoigne Que esloigner il te conviengne, Garde bien que tes cuers remaigne, *ib.* 2583. Quant li baillis laisse convenir prevoz et sergans et la mesnie de son ostel plains de malice, ce sont lou entre brebis, BEAUM. 26. Adont converroit il que je respondisse à cascun pour tant comme à li monteroit, ID. VI, 17. Nouvelles, lesqueles je ne weil pas conter pour ce que il ne me convendroit de rompre ma matiere, JOINV. 211.

— XVe s. Ainsi furent-ils trois jours et trois nuits sans pain, sans vin, et après, par l'espace de quatre jours, qu'il leur convenoit acheter un pain mal cuit six esterlins, qui ne dust valoir qu'un parisis, FROISS. I, I, 39. Le roi Robert estoit devenu vieux et foible et si chargé de la grosse maladie, ce disoit-on, que mourir le convint, ID. I, I, 47. Ils se mirent tous à aller après lui tant qu'il purent, et laisserent les gens du pays convenir du remenant et eux venger, et reprendre partie de ce qu'on leur avoit robé, ID. I, I, 182.

— XVIe s. Il est à ceste heure bien aisé de juger et discerner en quoy conviennent ensemble, ou en quoy different ces deux signes, la circoncision et le baptesme, CALVIN, *Instit.* 1067. Et n'est point ceste forme de parler nouvelle; car elle convient avec une autre qui est au premier chapitre, ID. *ib.* 1084. Il feit crier que ung chascun convint en armes en la grande place, RAB. *Garg.* I, 26. Il te convient servir, aymer et craindre Dieu, ID. *Pant.* II, 8. Il se y convient mettre à l'adventure, les yeulx bandez, ID. *ib.* III, 10. Or, puysque ne convenons ensemble en l'exposition des sorts Virgilianes, prenons aultre voye de divination, ID. *ib.* III, 13. C'estoyt le tiers jour des grandes foires, esquelles annuellement convenoyent tous les plus riches marchandz d'Africque et d'Asie, ID. *ib.* IV, 2. Il lui porta les cinq cens ducats dont ils avoient convenu

ensemble, MARG. *Nouv.* LVI. Comme il convenoit à sa fortune, MONT. I, 57. Voilà pourquoy toutes les regles se rencontrent et conviennent à cet article, ID. I, 70. Il convient assez bien à un philosophe d'escrire l'histoire, ID. I, 103. J'avois bien veu convenir en cecy la pluspart des anciennes opinions, ID. I, 250. Venus et Bacchus se conviennent volontiers, ID. III, 161. Alors ils commencent à estre plus propres aux exercices du corps, auxquels il convient de la force, LANOUE, 126. Après que ledit esquadron auroit enduré ceste rude salve, il lui conviendroit [faudrait] venir donner dans les picques du premier rang, ID. 322. La vie contemplative et l'active conviennent très bien l'une avecques l'autre, ID. 540. Si fut chose pitoyable que ce qu'il convint alors faire et souffrir à Perseus, AMYOT, *P. Æm.* 42. Ilz convinrent ensemble, que Ciceron presteroit au jeune Cæsar la faveur de son authorité, ID. *Cicéron*, 56. Il y estoit convenu une grande multitude d'hommes de toutes parts de la Grece, ID. *Démétr.* 31. La courtisane le feit adjourner et convenir en jugement, pour.... ID. *ib.* 35. Le prince conceda à la roine Baugency pour la commodité du traité, avec promesse qu'il lui seroit restitué si on ne pouvoit convenir [s'entendre], D'AUB. *Hist.* I, 141. Après avoir convenu [parlementé] ensemble quelques jours, et avoir si bien acheminé les affaires, M. DU BELL. 25.

— ÉTYM. Berry, *conveindre;* provenç. *convenir, covenir;* espagn. *convenir;* portug. *convir;* ital. *convenire;* du latin *convenire*, se réunir en un lieu, convenir, de *cum*, et *venire*, venir. Palsgrave, p. 4, écrit: *Il covient*, et dit que cela se prononce: *il coviant.*

CONVENTICULE (kon-van-ti-ku-l'), *s. m.* || **1°** Petite assemblée. Les Sociniens auront en Lithuanie quelque conventicule public, VOLT. *Let. à Cath.* 124. || **2°** Le plus souvent assemblée secrète et illicite. En 1545 et dans les années suivantes, vingt ans après que Luther eut renversé les bornes posées par nos pères, Lelio Socin et ses compagnons tinrent secrètement en Italie leurs conventicules contre la divinité du Fils de Dieu, BOSS. *Variat.* XV. Les voilà donc dans nos assemblées, qu'ils détestaient dans leurs cœurs comme des conventicules de Satan, ID. *ib.* XI, § 70.

— HIST. XVIe s. Les assemblées d'iceux sont des conventicules profanes, CALV. *Instit.* 843. Les fautes advenues avant la derniere prohibition des conventicules [pour le protestantisme], CONDÉ, *Mémoires*, p. 552.

— ÉTYM. Latin *conventiculum*, de *convenire*, se réunir ensemble (voy. CONVENIR).

CONVENTION (kon-van-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de droit. Accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes. Convention verbale. Convention écrite. Dans toute sorte de conventions. Faire une convention. Pourquoi veut-on que je tienne, malgré moi, une convention qui s'est faite sans moi? MONTESQ. *Lett. pers.* 71. || Être de difficile convention, locution qui s'est dite dans le XVIIe siècle pour: être difficile en affaires. || Fig. Quelle convention peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial, et comment peut-on accorder le temple de Dieu avec les idoles? BOSS. *Hist.* II, 12. || *Au plur.* Clauses diverses d'un pacte. Voici quelles ont été nos conventions. || Conventions matrimoniales, ou, simplement, conventions, les articles accordés à une femme par contrat de mariage. Il ne lui est dû ni douaire, ni conventions, LA BRUY. III. || **2°** Dans le langage général, ce qui est convenu entre les hommes. L'or et l'argent avaient été établis par une convention générale pour être le prix de toutes les marchandises, par la raison que ces métaux étaient rares et inutiles à tout autre usage, MONTESQ. *Lett. pers.* 105. C'est [la puissance paternelle] de toutes les puissances, celle dont on abuse le moins; c'est la plus sacrée de toutes les magistratures; c'est la seule qui ne dépend pas des conventions, et qui les a même précédées, ID. *ib.* 129. Les conditions que ces conventions renferment sont les premières lois des sociétés; on les peut nommer lois naturelles, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 6. La vérité, comme le soleil, est faite pour éclairer le globe entier; elle ne connaît point les bornes que des conventions passagères ont mises aux sociétés politiques, HOLBACH, dans les œuvres de DU MARSAIS, *Essai préj.* ch. 10. Les sciences, la gloire, les conventions sociales, tout était sacrifié à ce premier devoir [les soins paternels], CONDORCET, *Bertin.* || Terme de beaux-arts. Accord tacite pour admettre certaines fictions ou certains procédés. L'artiste est contraint ou juge bon de recourir à certaines conventions; le spectateur s'y soumet, remplissant ainsi une condition sans laquelle il ne pourrait éprouver les sensations que l'art est destiné à produire. Le théâtre offre plusieurs conventions de ce genre. || Manière fausse de certains artistes qui désignent les objets par des traits ou des couleurs qui ne sont pas celles de la nature, et qui comptent que le spectateur acceptera ces conventions tout arbitraires comme les conventions indispensables à chaque art. Dessin de convention. Couleur de convention. || De convention, *loc. adv.* Qui est admis, mais qui n'est pas réel. Signes, langage de convention. L'or a une valeur réelle et une valeur de convention. Dans beaucoup de pièces de théâtre les paysans parlent un langage de convention. Le caractère de convention qu'il a dans les fables, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Ce qui est véritable plutôt que ce qui est de convention, ID. *Hél.* I, 26. Des tableaux de la nature, non de cette nature de convention que peignent si souvent les poëtes et qui n'est que la nature vue autrefois par Homère et défigurée par ses imitateurs, CONDORCET, *Haller.* Trop occupés d'une nature de convention, la vraie nature nous échappe, CHATEAUBR. *Génie*, III, III, 4. || Monnaie de convention, monnaie qui a cours dans plusieurs États d'après une convention de leurs gouvernements. || **3°** Assemblée exceptionnelle des représentants d'un peuple, ayant pour objet d'établir une constitution ou de la modifier. La constitution des États-Unis a été rédigée par une convention. Le jour où, trouvant la salle qui devait nous rassembler [les états généraux], fermée, hérissée, souillée de baïonnettes, nous courûmes vers le premier lieu qui put nous réunir [le jeu de paume], jurer de périr plutôt que de laisser subsister un tel ordre de choses; ce jour-là même, si nous n'étions pas convention nationale, nous le sommes devenus, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 271. || La convention nationale, ou, simplement, la convention, l'assemblée qui mit la France en république en 1792, qui se constitua en septembre, et qui exerça tous les pouvoirs jusqu'au moment où elle les remit au Directoire en octobre 1795. || Dans l'histoire d'Angleterre, assemblée extraordinaire du parlement anglais en 1688. ... Jusqu'à ce qu'une assemblée qu'il indiqua, composée des deux chambres, eût tout réglé; elle fut appelée convention, parce qu'il n'y a que le roi qui puisse convoquer un parlement, RAYNAL, *Parlement d'Anglet.* époque 8. || Anciennement, conventions royales de Nîmes, juridiction royale qui était établie à Nîmes pour connaître des exécutions faites en vertu des obligations passées dans son ressort.

— HIST. XVe s. En intention d'estre et se trouver à la convention qui se devoit tenir par l'empereur et les autres princes, pour faire resistance contre le Turc et les Infidelles, MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 697, dans LACURNE. Environ le mois de juillet, alors que certaine convention et assemblée se tenoit entre la ville de Calais et Gravelinghes, LOUIS XI, *Nouv.* LXII. || XVIe s. A la fin ilz en vindrent aux promesses et conventions de mariage, AMYOT, *Sylla*, 72. Ce travail [de défrichement] n'est petit, sur tout si le fond est argileux; car le sablonneux est de plus facile convention [composition], O. DE SERRES, 73.

— ÉTYM. Provenç et espagn. *convencion;* ital. *convenzione;* du latin *conventionem*, de *convenire*, convenir.

CONVENTIONNEL, ELLE ((kon-van-sio-nèl, nè-l'; en poésie, de cinq syllabes), *adj.* || **1°** Qui résulte d'une convention. Valeur conventionnelle. || En termes de droit, opposé à légal ou à judiciaire. Acte, clause conventionnelle, acte, clause qui est l'œuvre de la volonté des parties. || **2°** Qui n'est que de convention. Des bienséances conventionnelles. L'égalité conventionnelle entre les hommes, bien différente de l'égalité naturelle, rend nécessaire le droit positif, J. J. ROUSS. *Ém.* III. La seconde manière est de représenter les mots et les propositions par des caractères conventionnels, ce qui ne peut se faire que quand la langue est tout à fait formée, ID. *Essai sur l'orig. des langues*, ch. 5. || **3°** *S. m.* Membre de la convention nationale. Un conventionnel.

— HIST. XVIe s. Retrait [droit de rachat] seigneurial et conventionnel [inséré dans le contrat de vente] est cessible; le lignager non, si ce n'est à un lignager, LOYSEL, 428.

— ÉTYM. *Convention;* provenç. *conventional;* espagn. *convencional;* ital. *convenzionale.*

CONVENTIONNELLEMENT (kon-van-sio-nè-le-man), *adv.* Par convention.

— ÉTYM. *Conventionnelle*, et le suffixe *ment.*

CONVENTUALITÉ (kon-van-tu-a-li-té), *s. f.* Société de moines ou de religieuses qui vivent ensemble et sous la règle.

— ÉTYM. *Conventuel.*

CONVENTUEL, ELLE (kon-van-tu-èl, è-l'), *adj.* Du couvent. Assemblée conventuelle. Leur destinée est de vivre misérablement d'aumônes conventuelles et de coucher au coin d'une place ou sous le portique de quelque église, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 10. || La maison conventuelle, le logis des religieux ou religieuses. || Mense conventuelle, le revenu du couvent qui appartient à la communauté. || Messe conventuelle, la grande messe qui se dit dans le couvent, à la différence de celles qui se chantent pour des obits ou des fondations. || Prieuré conventuel, prieuré où il y a des religieux. || Conventuelle rédemption, district du Paraguay gouverné par les jésuites. Les conventuelles rédemptions des jésuites dans le Paraguay ne me paraissaient pas propres à représenter un peuple usant de toutes ses facultés physiques et morales, BERN. DE ST-P. *Pr. à l'Arcadie.* || Un religieux conventuel, et, substantivement, un conventuel, celui qui est à demeure dans le couvent. || Dans l'ordre de Saint-François, conventuels, religieux qui n'ont pas adopté la réforme des observantins, c'est-à-dire qui possèdent des revenus annuels.

— HIST. XIIIe s. Ils convenroit prover que ce fu par le consentement de l'abbé et du couvent, se c'est religions conventuaus, BEAUM. XXIV, 16. || XVIe s. Un prieur est dict conventuel, quand il a avecque luy trois ou quatre freres qui chantent toutes les heures à notes, comme grand messe, matines, *Grand coustum. de Fr.* liv. III, p. 289, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conventual;* ital. *conventuale;* du latin *conventualis*, de *conventus* (voy. COUVENT). *Religions conventuaus* de Beaumanoir est au nominatif singulier; ces adjectifs n'ayant dans l'ancienne langue, comme dans le latin, qu'une forme pour le masculin et le féminin.

CONVENTUELLEMENT (kon-van-tu-è-le-man), *adv.* Selon les règles du couvent. Vivre conventuellement.

— ÉTYM. *Conventuelle*, et le suffixe *ment.*

CONVENU, UE (kon-ve-nu, nue), *part. passé* de convenir. || **1°** Admis, avoué. C'est une chose convenue. Des faits si convenus alors même par ceux qui avaient intérêt de les nier, MASS. *Car. Vérité de la religion.* La proposition devient d'une absurdité convenue de tout le monde, DIDER. *Relig. nat.* 5. Il est convenu de tout le monde que cette politique a quelque chose d'humain, MONTESQ. *Espr.* XXVI, 17. || **2°** Qui résulte d'une convention. Qu'il vienne et qu'une trêve entre nous convenue.... D'AVRIGNI, *Jeanne D'Arc*, I, 5. || **3°** Qui est de convention, opposé à naturel. Les lois, les vains égards, les devoirs convenus M'ont chargé de liens jusqu'alors inconnus, C. DELAV. *Paria*, I, 2.

CONVERGENCE (kon-vèr-jan-s'), *s. f.* Terme de géométrie et de physique. Disposition de lignes qui convergent vers un même point. La convergence des rayons lumineux au sortir d'une lentille.

— ÉTYM. *Convergent.*

CONVERGENT, ENTE (kon-vèr-jan, jan-t'), *adj.* || **1°** Terme de géométrie. Qui converge. Des lignes convergentes. || Hyperbole convergente, courbe du 3e degré dont les branches ont une asymptote commune. || Terme d'algèbre. Séries convergentes, séries dont la somme est d'autant plus près d'une quantité cherchée qu'on fait cette somme avec un plus grand nombre de termes. C'est le seul moyen de s'assurer que la série est assez convergente après son second terme, pour que les termes qui sont au delà des quatre ou cinq premiers puissent être négligés sans crainte, D'ALEMB. *Disc. prélim. Syst. monde, Œuvres*, t. XIV, p. 112, dans POUGENS. La grandeur de la force perturbatrice qui émane du soleil rend les approximations beaucoup moins convergentes que dans les théories relatives aux diverses planètes, DELAUNAY, *Théorie du mouvement de la lune*, *Préface*, p. XI. || Terme de physique. Rayons de lumière convergents, rayons qui tendent vers le même point. Convergent est opposé à divergent. || Terme d'histoire naturelle. Se dit des parties qui dès leur base tendent à se rapprocher. || Terme d'artillerie. Feux convergents, batteries qui, placées sur des points différents, battent le même point. Sur mer, feu convergent, feu de bordée ou de batterie, dont le pointage est préparé à l'avance. || Fig. Des opinions convergentes, des opinions qui se rapprochent. || **2°** Abusivement, qui a la propriété de faire converger. Une lentille convergente.

— ÉTYM. *Converger.*

CONVERGER (kon-vèr-jé; le *g* prend un *e* devant *a* et *o*: nous convergeons; je convergeais), *v. n.* || **1°** Terme de géométrie et de physique. En parlant des directions, tendre vers un point commun. Les rayons lumineux convergent vers le foyer de la

lentille. || 2° Fig. Faire converger les intérêts individuels vers un but commun. Tous nos efforts convergent au même but.

— ÉTYM. Lat. *convergere*, de *cum*, et *vergere*, se tourner, s'incliner.

CONVERS, ERSE (kon-vêr, vèr-s'), *adj.* || 1° Terme monastique. Frères convers, frères lais, qui n'ont point d'ordres, et qui ne chantent point dans le chœur, mais qui servent en divers offices de la maison; ils sont sans études et par conséquent exclus des ordres sacrés. Les moines de Cîteaux amenèrent leurs frères convers avec plusieurs écuyers, VOLT. *Mœurs*, 64. || Les sœurs converses sont dans les couvents de femmes ce que les frères convers sont dans les couvents d'hommes. Une converse, infante douairière, Singe voilé, squelette octogénaire, GRESSET, *Ver-Vert*, IV. || 2° *S. m.* Un des noms de la jeune alose.

— HIST. XIIe s. Uns des convers as monies (ne le m'unt pas nummé) Out mult esté grevé de grant enfermeté, E out d'idropisie le ventre mult enflé, *Th. le mart.* 94. Se clers, muines, chanuines u convers passast mer, Le brief à la justice l'en estuveit porter, *ib.* 67. || XIIIe s. S'aucuns crestiens se soit ofers à nostre Signor à servant à l'ospital St Julien, ne doit mie estre recheu en frere ni en sereur, ains soit converse entre les freres et les sereurs et esprouves par six mois, TAILLIAR, *Recueil*, p. 68. Atant estesvos [voilà] un convers [frère lai], Qui deux viautres [chiens] encheanez Avoit lez la voie amenez, *Ren.* 1866. S'il avient que aucuns mesiax [ladre], ou que aucuns convers de maladrerie ou d'ostellerie soit de malvese conversation, BEAUM. LVI, 7. || XVIe s. Il a parlé de saint Paul le convers [le converti], Comme il eut peur, quand il cheut à l'envers, *Sat. Mén.* p. 200.

— ÉTYM. Provenç. *convers;* espagn. et ital. *converso;* du latin *conversus*, converti, part. passé de *convertere* (voy. CONVERTIR), ainsi dit parce que c'étaient souvent des laïques *convertis*, c'est-à-dire changeant de vie, qui se faisaient *convers*.

† **CONVERSABLE** (kon-vèr-sa-bl'), *adj.* Avec qui on peut converser facilement, agréablement. Je ne sais si c'est un effet de la rate dont je suis tourmenté depuis quelque temps, mais il me semble qu'il n'y a plus, dans le monde, de personnes conversables, VOLT. *Lett.* 8.

— HIST. XVIe s. Enfin elle revint [de sa retraite] dans le monde conversable, et ne manqua pas de reprendre ses mesmes premieres ruses et intrigues d'amourettes, SULLY, *Mém.* t. VII, p. 67, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Converser.*

† **CONVERSANT, ANTE** (kon-vèr-san, san-t'), *adj.* Qui converse avec les hommes, avec le monde. Pendant sa vie conversante et les années de sa prédication, BOSS. *Sil.* 2.

— HIST. XIVe s. Conversans par le monde, *Ordonn. des rois de Fr.* t. III, p. 467.

— ÉTYM. *Converser.*

CONVERSATION (kon-vèr-sa-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Échange de propos sur tout ce que fournit la circonstance. Bien écouter et bien répondre est une des plus grandes perfections qu'on puisse avoir dans la conversation, LAROCHEF. *Max.* 139. Il est dangereux de vouloir être toujours le maître de la conversation et de pousser trop loin une bonne raison quand on l'a trouvée, ID. *Réflexions diverses*, p. 129, dans POUGENS. Il faut que la conversation soit un peu flatteuse avec les femmes et qu'il y ait je ne sais quoi de retenu, CHEVALIER DE MÉRÉ, dans RICHELET. Ces conversations ne font que m'ennuyer; Et c'est trop que vouloir me les faire essuyer, MOL. *Mis.* II, 4. Il ne voulait point entrer en conversation, HAMILT. *Gramm.* 4. Elle entrerait aisément en conversation, SÉV. 419. J'ai eu une heure de conversation avec M. de Pomponne, ID. 116. Il a eu une conversation d'une heure avec le roi, ID. 134. Elle n'engage pas la conversation, BOSS. *Dév.* 2. Un esprit de raillerie inconsidérée qui naît parmi l'enjouement des conversations, BOSS. *la Vallière.* Il se hâtait de tourner la conversation sur quelque autre matière, FÉN. *Tél.* XXIII. L'esprit de conversation consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres, LA BRUY. V. Il a de la fécondité dans la conversation, simple, naturel, mettant les gens à leur aise, VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 18 avril 1766. Vous trouverez des devins si habiles qu'ils vous diront toute votre vie, pourvu qu'ils aient seulement eu un quart d'heure de conversation avec vos domestiques, MONTESQ. *Lettres pers.* 58. L'esprit régulier du géomètre toisait tout ce qui se disait dans la conversation, ID. *ib.* 128. L'auteur a un mérite infaillible pour être lu, le mérite rare de faire conversation avec son lecteur, D'ALEMB. *Éloges*, *Abbé de Choisi.* La conversation avait au suprême degré, chez Mme de Lambert, le vrai mérite qui lui est propre, celui de n'avoir ni ton ni caractère exclusif, ID. *Éloges*, *St-Aulaire.* Il est assez ordinaire aux personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la vivacité, d'abuser des grâces qu'elles ont reçues; elles se piquent de briller dans les conversations, de réduire tout à leur sens, et d'exercer un empire tyrannique sur les opinions, FLÉCHIER, *Mme de Montausier.* || Changer la conversation, faire quitter à la conversation un sujet qui, pour un motif ou un autre, déplaît et ne doit pas être continué. || Être à la conversation, y prendre part, y être attentif. || Conversation politique, échange, dans le parlement anglais et par suite dans les autres assemblées parlementaires, de paroles entre quelque membre et le ministère, à l'effet d'obtenir un renseignement. || Dans les lieux où l'on prend les eaux, maison de conversation, local où les étrangers se réunissent. || 2° Manière de converser. Il me parut homme de conversation, SÉV. 39. L'hôtesse me parut une personne de fort bonne conversation; je lui demandai fort comme vous étiez la dernière fois, ID. 348. De beaux seigneurs qui n'ont point de conversation, VOLT. *Taureau*, 2. || Conversation criminelle, intimité adultère. Dans cette locution qui nous vient d'Angleterre, *conversation* est pris au sens qu'il avait dans l'ancien français, fréquentation.

— SYN. CONVERSATION, ENTRETIEN, DIALOGUE, COLLOQUE. La conversation se dit de quelque discours mutuel que ce puisse être, au lieu que entretien se dit d'un discours mutuel sur un objet déterminé ou sur un objet important. Dialogue est propre aux conversations dramatiques ou aux conversations qu'on y assimile. Colloque s'applique spécialement aux conversations polémiques et publiques où l'on traite de matières de doctrine.

— HIST. XIIe s. Humle est sa conversations [manière de vivre]; Nus [nul] ne done plus larges dons, BENOIT, II, 6191. || XIIIe s. Preudon et loiaus, de bonne conversation et de bonne vie, *Liv. des mét.* 264. Mesiel [lépreux] ne doivent pas estre oï en tesmoignage; car coustume s'acorde qu'il soient debouté de la conversation d'autres gens, BEAUM. XXXIX, 33. || XIVe s. Considerans la bonne vie, renommée et honneste conversacion, qui nous a esté tesmoignée de sa personne, *Lett. de rémission*, *Bibl. des Chartes*, V^e série, t. I, p. 82. Ceulx qui superhabundent en ire sont de dure et forte conversacion et ne pevent pas si bien convivre avecques les autres, ORESME, *Eth.* 129. Et en bonnes fortunes la presence de ses amis luy fait avoir conversacion delettable, ID. *ib.* 290. A tele amisté convient lonc temps et longue acoustumance ou conversacion, ID. *ib.* 235. || XVe s. En ce temps que je dis, avoit en la ville de Gand deux vaillans hommes sages et prudhommes de bonne vie et de bonne conversation, FROISS. II, II, 239. Les requestes et fins des seigneurs estoient d'entrer dedans Paris pour avoir conversation et amytié avec eulx [les habitants de Paris] sur le fait de la reformation du royaulme, COMM. I, 8. Il se gouvernoit outre la regle et bonne et honneste conversation de prestres, LOUIS XI, *Nouv.* XCIV. || XVIe s. La seconde fin est, que les bons ne soyent corrompus par la conversation [fréquentation] des mauvais, comme il advient souventesfois, CALV. *Instit.* 988. Puis après, la longue conversation par laps de temps y ayant imprimé la passion d'amour, il la cherit et l'aime plus tendrement qu'il n'avoit proposé du commencement, AMYOT, *De la vertu morale*, 19. Conversation en jeunesse, fraternité en vieillesse, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 277.

— ÉTYM. Provenç. *conversatio;* espagn. *conversacion;* ital. *conversazione;* du latin *conversationem*, de *conversari*, converser.

CONVERSE (kon-vèr-s'), *adj. f.* || 1° Terme de logique. Proposition converse, proposition sur laquelle on opère la conversion, c'est-à-dire dont on change l'attribut en sujet et le sujet en attribut, sans qu'elle cesse d'être vraie. *Nulle pierre n'est homme* devient ainsi : *Nul homme n'est pierre.* La première de ces deux propositions est la converse. || Substantivement. Une converse. || 2° En un autre sens, en dehors du langage technique, la proposition qui résulte de la conversion. Cette proposition a sa converse, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinoza*, p. 266. Les grands hommes sont mes rois; mais la converse n'a pas lieu ici; les rois ne sont pas mes grands hommes, VOLT. *Lett. à Maupertuis*, 1740. || Proposition converse se dit aussi en géométrie.

— HIST. XIIIe s. Estre humble sans clergie vaut mieux que la converse; Car quant li uns se drece, li autres tumbe et verse, J. DE MEUNG, *Test.* 1041. || XIVe s. Et pour ce fist bien Platon d'enquerir de ces choses, assavoir mon laquelle voye est à tenir ou des principes aux effects, ou la voye converse, ORESME, *Eth.* V.

— ÉTYM. Provenç. *conversa*, rebours, contraire; du latin *conversus*, retourné (voy. CONVERTIR).

† **CONVERSEAU** (kon-vèr-sô), *s. m.* Pièce d'un moulin.

1. **CONVERSER** (kon-vèr-sé), *v. n.* || 1° Vivre avec. Nous ne conversons plus qu'avec des ours affreux, LA FONT. *Fabl.* XI, 7. Aussi bien, en l'humeur où je me trouve, je ne dois plus converser avec les créatures raisonnables, VOLT. *Lett.* 11. C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre; Il faut encor savoir et converser et vivre, BOIL. *Art poét.* IV. L'habitude de converser avec soi tend toujours à rendre l'homme meilleur; on ne consent à descendre au fond de son propre cœur que lorsqu'on est satisfait de l'ordre qui s'y trouve, HOLBACH, dans *Œuvres de* DU MARSAIS, *Essai préj.* chap. 12. || Fig. Converser avec les livres, avec les morts, s'adonner à la lecture des auteurs du temps passé. || 2° Avoir conversation avec Se plaire à converser avec les savants.

— HIST. XIIe s. E cil Beronite s'en furent fuiz en Gethaïm; e là converserent jusques cel jur, *Rois*, 134. || XIIIe s. Par la terre d'Anjou longuement [il] conversa [demeura], *Berte*, CVIII. Qui vous a fait ci seule par ces bois converser? *ib.* CXII. Di nous en quel leu tu converses, *la Rose*, 10987. Quant aucuns est esleuz, l'en doit enquerre de sa vie à cels environ cui il a conversé, *Liv. de just.* 44. Et cil qui est escommeniés et renforciés, met en pecié cix qui entor li conversent, BEAUM. LIV, 12. || XIVe s. L'en dit que telz gens conversent civilment, ORESME, *Eth.* 180. Et les autres dient celui estre ami avecques lequel l'en convit et converse, ID. *ib.* 265. A la delettacion et plaisance de ceulx avecques qui il conversent, ID. *ib.* 130. Scite [Scythie] est une froide region bien loing de Lacedemone, et ne conversent pas les ungs avec les autres, ID. *ib.* 66. Et bien li dit aussi que il y trouveroit Mainte beste sauvage, car li lieux le devoit; Ours, leons et serpens assez y conversoit, *Guescl.* 9197. || XVe s. Et donnoient grands joyaux aux seigneurs et dames et damoiselles, pour acquerir la louange de ceux et de celles entre qui ils conversoient, FROISS. I, I, 76. [Le roi] declaroit son plaisir estre tel, que feussent laissez paisiblement descendre tous Anglois et Anglesches, sans aucun sauf conduit avoir de luy, et de les laisser converser par tout son royaulme, JEHAN DE TROYES, *Chron.* 1461. Et que par necessité me conviendroit converser [coucher] avec homme, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Ceux qui ne conversent plus au monde [les morts], CALVIN, *Instit.* 704. Si tu converses avec un boitteux, tu apprendras à clocher, AMYOT, *Comment nourrir les enfants*, 9. Ceux qui conversent sur l'eau sont sujets à maladies froides, PARÉ, *Introd.* 11. C'étaient trois jeunes Mars et trois Amours ensemble Qui sous l'habit mortel conversoient ici-bas, *Premières amours de* DESPORTES, dans RAYNOUARD, *conversar.*

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *conversar;* ital. *conversare;* du latin *conversari*, passif de *conversare*, fréquentatif de *convertere*, tourner, retourner (voy. CONVERTIR). *Conversari* signifie proprement être retourné fréquemment; de là le sens de fréquenter, vivre avec. *Converser* dans l'ancienne langue n'a que le sens de vivre avec; c'est plus tard qu'il a pris, par une déduction facile à concevoir, celui d'échanger les paroles.

2. **CONVERSER** (kon-vèr-sé), *v. n.* Terme de théorie militaire. Faire une conversion.

— ÉTYM. Voy. CONVERSION.

† **CONVERSIBLE** (kon-vèr-si-bl'), *adj.* Qui peut être retourné. Puisqu'il est écrit que vous devez avoir la tête tournée, il vaudrait bien mieux que ce fût de cette manière que par l'indéfectibilité de la matière et par les négations non conversibles, SÉV. 340.

— ÉTYM. Voy. CONVERSION.

† **CONVERSIF, IVE** (kon-vèr-sif, si-v'), *adj.* Terme didactique. Qui a la propriété de tourner ou retourner une chose.

— HIST. XIVe s. Cercles appelés tropiques, c'est-à-dire conversifs, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Car, par sa pesanteur plombasse, Se tient [le mercure] soubz terre en une masse, Nonobstant qu'elle est volative Et es aultres moult conversive, LA FONT. 446.

— ÉTYM. Voy. CONVERSION : provenç. *conversiu.*

CONVERSION (kon-vèr-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Action de tourner; mouvement qui fait tourner. || Terme de mécanique. Centre de conversion, point autour duquel un corps, quand il est sollicité au mouvement, tourne ou tend à tourner. || Terme de théorie militaire. Changement de front. Quart de conversion, mouvement qui fait tourner la tête de bataillon où était le flanc. Ceux-ci, craignant d'être enveloppés de toutes parts, firent un quart de conversion, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IV, p. 159, dans POUGENS. || Terme de marine. Mouvement circulaire exécuté par un corps de bâtiments évoluants. || **2°** Transmutation. La conversion des métaux vils en or. || Changement dans la forme. La conversion des écus en pièces de cinq francs, des toises en mètres. Il est étonnant, il est prodigieux que la vaste étendue de la Pologne n'ait pas déjà cent fois opéré la conversion du gouvernement en despotisme, J. J. ROUSS. *Gouvern. de Pologne*, ch. 5. || Terme de finance. La conversion des rentes, l'élévation ou l'abaissement du taux ancien. || Terme de jurisprudence. Changement d'un acte, d'une procédure en une autre. La conversion d'une obligation en rentes, d'un procès civil en un procès criminel. || En médecine, conversion des maladies, changement d'une maladie en une autre. || **3°** Terme de logique. Changement qu'on opère dans les propositions, en faisant du sujet l'attribut et de l'attribut le sujet, et qui est soumis à certaines règles selon que les propositions sont universelles ou particulières, affirmatives ou négatives, si l'on veut que la proposition reste vraie après l'opération. Conversion de proposition, c'est changer le sujet de la proposition en attribut et l'attribut en sujet, sans que la proposition cesse d'être vraie, si elle l'était auparavant, *Logique de Port Royal*, 2e partie, ch. 11. || **4°** Terme d'arithmétique. Proportion par conversion, comparaison de l'antécédent avec la différence qui est entre l'antécédent et le conséquent, dans chaque rapport. || Conversion d'un nombre, autre manière de l'exprimer. || Terme d'algèbre. Conversion des équations, expulsion des facteurs ou dénominateurs qui contiennent l'inconnue. || Terme d'astronomie. Conversion de degrés, action de convertir les degrés en temps et les temps en degrés. || **5°** Action de tirer les âmes hors d'une religion qu'on croit fausse pour les faire entrer dans une religion qu'on croit vraie. Saint Paul fut l'instrument de la conversion des gentils. La conversion de protestants au catholicisme, de catholiques au protestantisme. La conversion au mahométisme de populations noires dans l'intérieur de l'Afrique. La mort d'Antiochus digne de son impiété et de son orgueil, sa fausse conversion durant sa dernière maladie, et l'implacable colère de Dieu sur ce roi superbe, BOSS. *Hist.* I, 10. C'est que la conversion du monde ne devait être l'ouvrage ni des philosophes ni même des prophètes; il était réservé au Christ, et c'était le fruit de sa croix, ID. *ib.* II, 11. Les conversions étaient innombrables; et ceux qui en ont été témoins oculaires nous ont appris que, pendant trois ans de séjour qu'elle a fait à la cour du roi son fils, la seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis, ID. *Reine d'Anglet.* Deux sortes de personnes ont besoin de conversion : les honnêtes païens, qui n'ont que des vertus morales, et ceux qui ont commis de grands crimes, ID. *Pensées détachées*, 20. Nous faisons cependant six mille lieues de mer pour la conversion des Indes, des royaumes de Siam, de la Chine et du Japon, c'est-à-dire pour faire très-sérieusement à tous ces peuples des propositions qui doivent leur paraître très-folles et très-ridicules, LA BRUY. XVI. Qui peut douter que le clergé n'ait été bien aise de la conversion de Clovis et qu'il n'en ait même tiré de grands avantages? MONTESQ. *Espr.* XXX, 24. C'est surtout dans le second siècle [de l'ère chrétienne] qu'il faut rechercher les motifs de conversion des savants et des gens du monde, parce que c'est alors qu'ils sont venus en foule dans l'Église, CONDILLAC, *Hist. anc.* XV, 10. Il [Fléchier] se plaint de ce que les nouveaux convertis, qui, étant protestants, n'allaient point aux spectacles, y allaient depuis leur conversion, D'ALEMB. *Éloges, Fléchier.* || Conversion de saint Paul, fête qui se célèbre le 25 janvier. || Retour aux pratiques de la religion qu'on négligeait. Soutenir une conversion naissante par de saints entretiens, MASS. *Confér. Conduite dans le monde.* La conversion véritable consiste à s'anéantir devant cet Être souverain qu'on a irrité tant de fois et qui peut nous perdre légitimement à toute heure, PASC. *Pensées*, part. II, art. 6. || Par extension, retour à une bonne conduite. La conversion de ce mauvais sujet qui s'est enfin rangé. || En un sens encore moins particulier, changement d'avis sur quelque point important. Une société nouvelle [la société royale de médecine] dont l'établissement dut faire espérer à M. Malouin la prompte conversion des détracteurs de la médecine, CONDORCET, *Malouin.*

— HIST. XIIe s. Par droit, chier frere, celebret om ui par tot le munde la conversion saint Pol, ki maistres fut des paiens, ST BERN. 554. || XIVe s. Si comme sont les conversions et les mouvemens du soleil, ORESME, *Eth.* 66. || XVe s. Paris où de nouvel estoit une conversion [troubles], rebellion et murmures contre les nobles, et aussi estoit elle en Flandres pareillement, *Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, p. 200, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *conversio, coversio;* espagn. *conversion;* ital. *conversione;* du latin *conversionem*, de *conversum*, supin de *convertere* (voy. CONVERTIR).

† **CONVERSIONISTE** (kon-vèr-sio-ni-st'), *s. m.* Partisan de la conversion des rentes.

— ÉTYM. *Conversion.*

† **CONVERSO** (kon-vèr-so), *s. m.* Terme de marine. Partie du tillac où l'on se réunit habituellement pour faire la conversation.

† **CONVERTENTE** (kon-vèr-tan-t'), *adj. f.* Terme de logique. Proposition convertente, celle en laquelle une première a été changée par la conversion. L'universelle : *tout homme est animal*, se convertit en cette particulière : *quelque animal est homme.* Cette dernière est la convertente.

CONVERTI, IE (kon-vèr-ti, tie), *part. passé.* || **1°** Qui a pris une autre nature. L'eau convertie en vapeur par le feu. Son intérêt en amour converti Lui fait aimer le chef du contraire parti, MAIR. *Sophon.* II, 2. Carthage est convertie en un désert stérile, M. J. CHÉNIER, *Gracques*, II, 3. Sa première flamme en haine convertie, CORN. *Sertor.* I, 2. || **2°** Amené d'une religion à une autre. Achève tes bontés, représente avec moi Les saints progrès des cœurs convertis à ta foi, ROTROU, *St-Gen.* IV, 6. Les Visigoths convertis de l'arianisme, BOSS. *Hist.* I, 11. Il n'y a rien de plus remarquable que cette séparation des Juifs incrédules d'avec les Juifs convertis au christianisme, ID. *Hist.* II, 9. Il [le Sauveur] s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce familiarité aux justes qui sont ses anciens et perpétuels amis, ID. *Marie-Thér.* || Substantivement. Les convertis. Une convertie. Un nouveau converti. Une nouvelle convertie. || Les nouveaux convertis, nom que l'on donna, après la révocation de Nantes, à ceux des protestants que la persécution contraignit à entrer dans l'Église catholique. || Fig. Prêcher un converti, chercher à convaincre quelqu'un qui est de notre avis. || **3°** Ramené à de meilleurs sentiments, soit de religion, soit de morale. Monsieur, que j'ai de joie de vous voir converti! il y a longtemps que j'attendais cela, et voilà, grâce au ciel, tous mes souhaits accomplis, MOL. *D. Juan*, V, 2. || Se dit ironiquement, dans le langage de la politique, de celui qui passe d'un parti à un autre par un intérêt déguisé sous une fausse apparence de conviction.

† **CONVERTIBILITÉ** (kon-vèr-ti-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est convertible.

— HIST. XIIIe s. Car il s'ensieut, se chose est vaire [vraie], Donques est ele necessaire, Par la convertibilité De voir [vrai] et de necessité, *la Rose*, 17417.

— ÉTYM. *Convertibilitas*, de *convertibilis*, convertible.

CONVERTIBLE (kon-vèr-ti-bl'), *adj.* || **1°** Qui peut être converti en une autre chose. L'eau est convertible en vapeur. Des obligations convertibles en rentes. || **2°** Terme de logique. Proposition convertible, proposition qui peut avoir sa converse sans cesser d'être vraie. Si *tout homme est mortel*, il ne suit pas que *tout mortel est homme;* cette proposition n'est pas convertible.

— HIST. XIIIe s. Car tele verité possible Ne puet pas estre convertible Avec simple necessité, Si comme simple verité, *la Rose*, 17436. || XIVe s. Termes convertibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIe s. Avec les confederez toutes promesses estoient seures et convertibles en effets, D'AUB. *Hist.* II, 271.

— ÉTYM. *Convertir;* provenç. et espagn. *convertible;* ital. *convertibile.*

† **CONVERTIBLEMENT** (kon-vèr-ti-ble-man), *adv.* Terme de logique. D'une façon convertible.

— HIST. XIVe s. Toute elettion est voluntaire; mais il n'est pas ainsi que tout voluntaire est elettion; et pour ce n'est ce pas tout un convertiblement, ORESME, *Eth.* 63. Des termes de ceste matiere, aucuns ensievent un l'autre convertiblement, ID. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Convertible*, et le suffixe *ment.*

CONVERTIR (kon-vèr-tir), *v. a.* || **1°** Transmuer une chose en une autre. Les alchimistes espéraient convertir en or les métaux qu'ils appelaient imparfaits. Jésus-Christ convertit l'eau en vin. Convertir du sucre en alcool. J'ai beau m'épuiser les veines Et tout mon sang en larmes convertir, MALH. V, 27. Ce feu véhément Convertirait en soi le liquide élément, Avant qu'il éteignît cette ardeur violente, ROTROU, *Hercule mour.* IV, 5. Savent-ils comment ce ver [le ver à soie] convertit le suc d'une feuille en filets d'or? ROLLIN, *Traité des Études*, V, 5. Il lui permit de convertir en rentes viagères ou tontines une partie de ses actions, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 19. || Fig. Convertir le doute en certitude. Les curiosités de la nature sont une source féconde pour l'imposture; elle convertit des phénomènes singuliers en prodiges, RAYN. *Hist.* I, 17. || Terme de droit. Changer la nature, l'espèce. Convertir une obligation en contrat de constitution. Convertir une peine corporelle en peine pécuniaire. || **2°** Retirer d'une religion et amener à une autre. Les missions catholiques ont converti beaucoup d'idolâtres. Les musulmans convertissent à leur foi dans l'intérieur de l'Afrique une multitude de nègres. Il fut converti au protestantisme. Jésus-Christ, qui les voulait convertir [les païens], parle d'en haut à saint Paul qui en devait être le docteur, BOSS. *Hist.* II, 7. Il faudrait les dompter et non les convertir, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, III, 2. J'ai calmé les chagrins, j'ai converti l'erreur, ID. *Fénelon*, III, 2. || Amener quelqu'un à des sentiments qu'il n'avait pas. Vous l'avez converti à notre cause. || Absolument. On fait des missions, on prêche, on convertit. || **3°** Se convertir, *v. réfl.* Se transmuer. L'alcool se convertit en vinaigre. Tout ce qu'il a touché se convertit en or, BOIL. *Art p.* III. La peine corporelle se convertissait en peine pécuniaire, MONTESQ. *Esp.* VI, 19. || Fig. Son amour se convertit en haine. || **4°** Terme de logique. Ces deux propositions se convertissent, sont la converse l'une de l'autre. || **5°** Quitter une fausse religion pour la vraie. Les païens se convertirent. || Rentrer dans le sein de la religion qu'on avait négligée. Mais, en priant pour son âme, chrétiens, songeons à nous-mêmes; qu'attendons-nous pour nous convertir? BOSS. *Duch. d'Orl.* Ils se convertiront de leurs péchés, BOSS. *Hist.* II, 7. Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, MASS. *Car. Motifs de conv.* Pendant une aimable jeunesse On n'est bon qu'à se divertir; Et quand le bel âge nous laisse, On n'est bon qu'à se convertir, LA SABL. dans RICHELET.

— HIST. Xe s. Cum Jonas propheta cel populum habuit pretiet et convers, *Fragment de Valenc.* p. 468. Quant il se erent convers de via sua mala, *ib.* p. 469. || XIe s. Ce velt li reis, [que] par amor [elle se] convertisse, *Ch. de Rol.* CCLXVIII. || XIIe s. Tu convertis la meie plainte en goie [joie], *Liber psalm.* p. 36. Convertide [changée] est la tue fuireur [fureur], *ib.* p. 232. Et convertis saint Pol son compeignon, *Ronc.* p. 48. Deus qu'l [qui le] mist enz el regne, à vus le demandra; Vus l'avez à garder quant se convertira, *Th. le mart.* 29. || XIIIe s. Et sitost que li aprentis iert à convenances au mestre, il poiera cinq sols qui seront converti ou pourfit de touz les maistres, *Liv. des mét.* 55. Qui vuet pecheors convertir Por eus faire à Dieu revertir, *la Rose*, 12079. Enprès demanda l'en se sarrazin qui a plusors femes, se convertist, laquelle il retendra, *Liv. de just.* 216. S'il sunt plege de deniers, et il sunt converti en blé, ou en vin, ou en autre coze, BEAUM. XLIII, 11. Quant il convient qu'aucuns ait damace, mix vaut qu'il soit converti en la soustenance de bone gent que de malvès, ID. LIV, 12. Et li cors qui les biens devore, Si sera converti en cendre, *Guersai.* O vous, fill des hommes, convertissiez vous à moi, et ge auré pitié de vous, *Psautier*, f° 110. Mès Diex atent, et por atendre Se fist les braz en croiz estendre; Ne veut pas que pechierres muere, Ainz convertisse à sa droiture, RUTEB. II, 111. || XIVe s. Et ne se depart ou ne delesse pas ses faiz ou diz des autres ou [au] cas que il les puet tourner et convertir à gieu ou à risée, ORESME, *Eth.* 138. Et pourroit estre converti par raison au contraire, ID. *ib.* 195. Puis soulphre et vif argent en issent, Qui en metaulx se convertissent, *Nat. à l'alch. err.* 164. [Que l'archevêque] Il voise en la cité, mais qu'il ait sauf conduis, Et preeche tant la gent qu'il les ait convertis, *G[illegible]* 176[illegible]. [illegible] paiens [illegible] convertis [illegible] de Dieu, [illegible], *[illegible]*

XI, 488. Et torna par devers li et converti à son profit les biens de Gentil et de Simon lombars qui estoient acquis au roy, *Lett. de rémission*, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. II, p. 60. || XVe s. Arethuse.... Qui en eaue fut par plour convertie, E. DESCH. *Mort de Guescl.* Aysement toutes ces deux parties se convertiroient contre nous, COMM. I, 5. || XVIe s. C'est afin qu'un chacun d'eux se convertisse de son iniquité, CALVIN, *Instit.* 477. Ils leur envoyerent tous les chefs qui avoient consenty à la composition, pour convertir sur leurs testes tout le peché de la contravention au serment qu'ilz avoient presté, AMYOT, *les Gracques*, 9. Lui qui les eaux profondes En desert convertit, MAROT, IV, 319. Midas requit les dieux que tout ce qu'il toucheroit se convertist en or, MONT. II, 339.

— ÉTYM. Provenç. *convertir*, *covertir;* espagn. *convertir;* ital. *convertire;* du latin *convertere* (avec changement de la 3e conjugaison en la 4e), tourner, convertir, de *cum*, et *vertere*, tourner (voy. VERSION).

† **CONVERTISSABLE** (kon-vèr-ti-sa-bl'), *adj.* || 1° Qui peut être converti, c'est-à-dire transmué. || 2° Qui peut être converti, c'est-à-dire ramené à la vraie foi.

— ÉTYM. *Convertir.*

† **CONVERTISSANT, ANTE** (kon-vèr-ti-san, san-t'), *adj.* Qui convertit. Cette attention précède toute grâce convertissante et excitante, BOSS. *Avert.* 2.

CONVERTISSEMENT (kon-vèr-ti-se-man), *s. m.* Action de convertir des valeurs en espèces, une obligation en contrat de constitution.

— HIST. XIIIe s. Par le convertissement de divinité en char [chair], *Psautier*, fo 195.

— ÉTYM. *Convertir;* provenç. *convertiment;* espagn. *convertimiento;* ital. *convertimento.*

CONVERTISSEUR (kon-vèr-ti-seur), *s. m.* || 1° Celui qui convertit des âmes à la religion qu'il croit vraie. On n'a jamais vu de convertisseurs si zélés, VOLT. *Scarmentado.* Cette bonne œuvre [la conversion de Law] avait valu au convertisseur beaucoup d'argent, ID. *Louis XIV*, 37. Le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de 94 ans, VOLT. *ib.* Constamment opposé au zèle amer et fanatique de la plupart des convertisseurs de son temps, il était persuadé qu'on ne devait faire usage ni de l'autorité ni même de la crainte contre ceux des réformés qui ne donnaient aucune espérance de changement, D'ALEMB. *Éloges*, *Fléchier.* || Celui qui convertit des pécheurs et les ramène à de meilleurs sentiments de religion et de morale. || 2° Celui qui se charge des convertissements, en matières d'affaires et de monnaies.

— HIST. XVIe s. Les convertisseurs de ce temps là ne failloyent point de convertir l'ame par la terreur du feu, ou de faire convertir les corps en cendre, D'AUB. *Conf.* I, 9.

— ÉTYM. *Convertir.*

CONVEXE (kon-vè-ks'), *adj.* Qui présente une courbure en saillie. Un verre convexe. La surface de la terre est convexe. Le fils d'un artisan, dans la Zélande, assemble en se jouant deux verres convexes dans un tube; les limites de nos sens sont reculées, et dans l'Italie les yeux de Galilée ont découvert un nouveau ciel, TURGOT, 2e *Disc. en Sorbonne.*

— HIST. XIVe s. Ceste ligne est dite concave au regart de ce qui est dedens et est dite curve ou convexe au regart de ce qui est dehors elle, ORESME, *Eth.* 30.

— ÉTYM. Lat. *convexus*, convexe.

† **CONVEXIROSTRE** (kon-vè-ksi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec convexe.

— ÉTYM. *Convexe*, et le latin *rostrum*, bec.

CONVEXITÉ (kon-vè-ksi-té), *s. f.* Qualité de ce qui est convexe. La convexité d'un globe. La convexité d'une ligne courbe. Si le rayon tombe perpendiculairement sur une loupe ou verre convexe, il continuera son chemin en ligne droite et passera par le centre de sa convexité, MALEBR. *Rech. Éclairc. sur l'optique.*

— ÉTYM. Latin *convexitas*, de *convexus*, convexe.

† **CONVEXO-CONCAVE** (kon-vè-kso-kon-ka-v'), *adj.* Terme didactique. Qui est convexe d'un côté et concave de l'autre.

† **CONVI** (kon-vi), *s. m.* Invitation. Maisons pria d'Antin de passer chez lui; je n'ai point pénétré le projet de ce convi, ST-SIM. 376, 92 (ST-SIM. écrit *convy*). || Inusité.

— HIST. XVe s. Pour les quels convis [banquet] et assemblées ainsi faites les ambassadeurs d'Angleterre n'estoient point bien contens, MONSTREL. II, 182. || XVIe s. Respondez-moi quel estophe Est le grand aise à vostre avis? Où le prenez-vous? — En convis [repas], À boire et dormir tant qu'on peult, MAROT, IV, 157.

— ÉTYM. Voy. CONVIER; ital. *convito*, repas, banquet.

† **CONVICT** (kon-vikt'), *s. m.* Nom donné par les Anglais aux criminels déportés. Les convicts transportés dans l'Australie.

— ÉTYM. Angl. *convict*, condamné, du latin *convictus*, convaincu, part. passé de *convincere* (voy. CONVAINCRE).

CONVICTION (kon-vi-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Nécessité où l'on met quelqu'un, par des preuves, de reconnaître la vérité qu'on lui présente. La conviction du coupable. Il était facile aux infracteurs d'éviter la conviction ou le châtiment de leurs fautes. Ne faut-il pas que vous soyez bien imprudents d'avoir fourni vous-mêmes la conviction de votre mensonge par les autres lettres que vous avez imprimées? PASC. *Prov.* 16. Quelle conviction et quelle horreur, quand Dieu, en vous rejetant de sa présence, vous dira.... BOURD. *Dominic. Pardon des injures*, 344. || 2° Certitude raisonnée. Avoir l'intime conviction d'une chose. Je voudrais qu'ils eussent des raisons claires et des arguments qui portent conviction, LA BRUY. XVI. Il y a bien loin, chez eux, de la profession à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique, MONTESQ. *Lett. pers.* 75. C'est un désir, mais ce n'est pas une conviction réelle, MASS. *Av. Bonh.* Cette conviction de la perversité humaine qui endurcit ou afflige la plupart de ceux qui gouvernent, CONDORCET, *Maurepas.* || 3° Preuve irréfragable. On l'accuse de divers crimes, et on a les convictions en main. Ce qu'il a dit fournit une conviction contre lui.

— SYN. CONVICTION, PERSUASION. La conviction s'adresse exclusivement à l'esprit; elle l'oblige à confesser, à reconnaître, à adhérer. La persuasion s'adresse autant au cœur qu'à l'esprit; aussi, pour agir, a-t-elle moins besoin de preuves qui ne laissent point d'alternatives.

— ÉTYM. Lat. *convictio*, de *convictum*, supin de *convincere*, convaincre.

† **CONVICTIONNEL, ELLE** (kon-vi-ksio-nèl, nè-l'), *adj.* Néologisme. Qui est relatif à la conviction, et, particulièrement, à la conviction d'un juge. Les éléments convictionnels d'une affaire criminelle.

— ÉTYM. *Conviction.*

CONVIÉ, ÉE (kon-vi-é, ée), *part. passé.* || 1° Les personnes conviées à un festin. || *S. m.* Celui qui est invité à un repas. De tant de conviés bien peu suivent tes pas, ROTR. *St-Gen.* V, 2. Venez souper chez moi; nous ferons bonne vie; Les conviés sont gens choisis, Mes parents, mes meilleurs amis, LA FONT. *Fabl.* I, 14. Il manie les viandes, les remanie, démembre, déchire, et en use de manière qu'il faut que les conviés, s'ils veulent manger, mangent ses restes, LA BRUY. XI. La joie et le plaisir de tous les conviés Attend pour éclater que vous vous embrassiez, RAC. *Brit.* V, 2. Quand un des conviés, d'un ton mélancolique Lamentant tristement une chanson bachique, BOIL. *Sat.* III. Autour du grand banquet siége une foule avide; Mais bien des conviés laissent leur place vide Et se lèvent avant la fin, V. HUGO, *Orient.* 33. || 2° Par extension, invité à. Convié à joindre la compagnie.

CONVIER (kon-vi-é), je conviais, nous conviions; que je convie, que nous conviions, *v. a.* || 1° Inviter quelqu'un à un repas, à une cérémonie. Convier à un festin, à une assemblée. Je l'ai convié à un dîner. || 2° Par extension, engager, exciter à. Ni l'honneur, ni le gain n'étaient suffisants à me convier à les apprendre, DESC. *Méth.* À se rendre moi-même en vain je les convie, CORN. *Cid*, IV, 3. Quel sujet si pressant à sortir vous convie? ID. *Poly.* I, 2. L'honneur te le commande et l'amour t'y convie, ID. *Héracl.* I, 5. Va marcher sur leurs pas où l'honneur te convie, ID. *Cinna*, I, 3. Et ce déchaînement aujourd'hui me convie À faire une action qui confonde l'envie, MOL. *F. sav.* IV, 4. À le sauver enfin c'est moi qui vous convie, RAC. *Andr.* III, 7. Faut-il qu'à feindre encor votre amour me convie? ID. *Baj.* IV, 1. Puisque mon roi lui-même à parler me convie, ID. *Esth.* III, 4. On nous convie par le succès qu'ils [les saints] ont eu à marcher sur leurs traces, MASS. *Car. Salut.* Tout le convie à retourner dans les bras de Dieu, ID. *ib. Fautes légères.* L'insensé de l'Évangile, se croyant dans l'abondance pour une longue suite d'années, conviait son âme à se reposer, ID. *ib. Prospérit.* Lui apprenez-vous à juger de la vocation du ciel par les impressions de la grâce, qui ne cesse de nous y convier en secret? ID. *ib. Vocation.* Vous conviez le pécheur à vous demander des grâces, ID. *ib. Prière*, 2. Aux dons que ta bonté mesure Tout l'univers est convié, LAMART. *Harm.* I, 7. || Convier de.... Le prince les convia de voir passer la garnison, SARASIN, 69. L'empereur Ferdinand convia Élisabeth de ne point se séparer de la créance des princes chrétiens, MAUCROIX, *Schisme*, liv. III, dans RICHELET. Toi qui dedans un cloître as renfermé ta vie, De toutes les vertus tâche de l'enrichir; C'est sous ce digne effort que tu dois y blanchir, Ta règle te l'apprend, ton habit t'en convie, CORN. *Imit.* I, 19. Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie, ID. *Cinna*, V, 3. || *Convier de* est aujourd'hui peu usité; cependant l'euphonie pourrait demander qu'on en fît usage. D'ailleurs le vers célèbre de Cinna tend à conserver cette tournure.

— SYN. CONVIER, INVITER. Ces deux verbes ne sont synonymes que quand convier prend le sens général d'inviter. Mais comme le sens propre en est inviter à un banquet, à une solennité, il garde, dans l'acception détournée que l'usage lui a donnée, une nuance qui dérive de l'acception primitive et a quelque chose de plus solennel ou de plus amical qu'inviter : On l'invita à prendre sa place; le Cid convie les chefs des Maures vaincus à se rendre.

— HIST. XVIe s. Sembloit il pas le convier à interposer son decret? MONT. I, 60. Les conviez [en parlant d'un festin], ID. I, 76. Aulcuns me convient d'escrire.... ID. I, 103. Une humeur curieuse me convia à tel effect esloingné de ma nature, ID. I, 96. L'ennemy n'a rien qui le convie à honorer son ennemy mort, sinon l'admiration de sa vertu, AMYOT, *Pélop. et Marcel. comp.* 6. Il se feit un banquet, auquel estans tous les chefs de l'armée conviez, il.... ID. *Lysand.* 29. L'honneur et la reputation qu'il acquit depuis, le convierent à tourner du tout son estude et son ambition aux armes et à la guerre, ID. *Sertor.* 2. Il te reconviera si une fois tu le convies, et te donnera à soupper quand tu luy en donneras, ID. *De la mauvaise honte*, 5. Ils depeschent encore à Famaguste, demandant des hommes, et Balcon le general se convia d'y aller, mais ceux de la ville le retindrent, D'AUB. *Hist.* I, 343. Et pource qu'ils estoient fort chargez de bribes, il se convia à les soulager, ID. *ib.* II, 462. À baiser vostre main le desir me convie, RONS. 246. Je m'en vais saoul du monde ainsi qu'un convié S'en va saoul du banquet de quelque marié, ID. 305. Quand il n'y auroit autre occasion que ceste derniere, elle seule deust bien convier les princes à lire souvent et affectueusement les histoires, AMYOT, *Préf.* XVIII, 46.

— ÉTYM. Provenç. *convidar*, *covidar;* espagn. *convidar;* ital. *convitare;* d'après Raynouard, il vient du latin *convivare* ou *convivari*, donner, prendre un repas; mais le *v* ne peut se changer en *t* ou en *d*. D'après Diez, il vient d'*invitare*, inviter, avec la substitution du préfixe *con* au préfixe *in*, sous l'influence de *convivium*, repas; mais là contre il y a cette objection, non absolue il est vrai, qu'en cette hypothèse les langues romanes auraient fait avec un radical inusité en ce sens (*vitare*) un composé *con-vitare* qui n'existe pas dans la latinité. Si l'on prend les acceptions de l'italien *convitare*, on voit qu'il signifie convier à un repas, et tenir table ouverte; *convito*, repas, banquet. Les choses étant ainsi, il faut ou croire avec Diez que *invitare* a donné la forme du mot, et *convivium*, le sens; ou que l'italien *convitare*, l'espagnol *convidar* sont formés du préfixe *con*, et de *vita*, vie, *convitare*, vivre ensemble, faire repas ensemble, comme *convivium*, d'où inviter à un repas, et, en général, inviter. D'ailleurs, ce mot une fois formé, la ressemblance qu'il a avec *invitare* y aura introduit sans peine le sens de ce verbe. Dans le français, *convier*, dont on n'a jusqu'à présent des exemples que du XVIe siècle, a été formé sur *convi* qui est plus ancien.

† **CONVIVANT** (kon-vi-van), *s. m.* Terme d'histoire ecclésiastique. S'est dit de ceux qui vivent en commun, dans certains couvents d'Italie.

— ÉTYM. *Con....* préfixe, et *vivant.*

CONVIVE (kon-vi-v'), *s. m.* et *f.* || 1° Personne qui se trouve à un festin. Il était du nombre des convives. || Familièrement. C'est un bon, un agréable convive, se dit d'un homme agréable à table et qui fait honneur au repas. Vous voyez un seigneur fort satisfait de soi, Un convive échappé de la table du roi, REGNARD, *Démocr.* IV, 7. || Fig. Au banquet de la vie infortuné convive, J'apparus un jour, et je meurs; Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive, Nul ne viendra verser des pleurs, GILBERT, *Ode imitée des psaumes.* Convive rejeté de la table de Dieu, Je vis devant mes pas se fermer le saint

lieu, C. DELAV. *Paria*, I, 1. || 2° Convive du roi, nom, sous les rois Francs, d'un personnage qui était dans la familiarité du roi, au nombre de ses fidèles. La loi Salique distinguait chez les Romains le convive du roi, pour la mort duquel elle donnait trois cents sous de composition, du Romain possesseur à qui elle en donnait cent, et du Romain tributaire à qui elle n'en donnait que quarante-cinq, MONTESQ. *Esp.* XXX, 25.

— ÉTYM. Lat. *conviva*, de *convivere*, de *cum*, avec, et *vivere*, vivre. Dans le XVI[e] siècle, *convive*, venant de *convivium*, signifiait repas. Antérieurement *convine* au féminin avait signifié manière de vivre, manière d'être, état, disposition.

† **CONVIVIABLE** (kon-vi-vi-a-bl'), *adj.* Mot de Brillat-Savarin. Qui traite des festins. À l'époque dont nous nous occupons, la poésie conviviable subit une modification nouvelle, BRILLAT-SAVARIN, dans BESCHERELLE. || Ce mot est barbare.

— ÉTYM. Voy. CONVIVIAL.

† **CONVIVIAL, ALE** (kon-vi-vi-al, a-l'), *adj.* Mot de Brillat-Savarin. Qui a rapport aux festins. Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction conviviale, et ces fonctions étaient minutieusement distinguées, BRILLAT-SAVARIN, dans BESCHERELLE. || Ce mot est régulier.

— ÉTYM. Latin *convivium*, de *conviva*, convive.

† **CONVIVIALITÉ** (kon-vi-vi-a-li-té), *s. f.* Mot de Brillat-Savarin. Goût des réunions joyeuses et des festins. Un esprit général de convivialité s'est répandu dans toutes les classes de la société, BRILLAT-SAVARIN, dans BESCHERELLE.

— ÉTYM. *Convivial.*

† **CONVIVIAT** (kon-vi-vi-a), *s. m.* Mot de Brillat-Savarin. Durée obligée de la présence d'un convive dans un repas. Souvent, au milieu des festins les plus somptueux, le plaisir d'observer m'a sauvé des ennuis du conviviat, BRILLAT-SAVARIN, dans BESCHERELLE.

† **CONVOCABLE** (kon-vo-ka-bl'), *adj.* Qui peut être convoqué.

— ÉTYM. *Convoquer.*

† **CONVOCATEUR** (kon-vo-ka-teur), *s. m.* Celui qui convoque. Tous ne considéreront que vous [le régent] comme convocateur et moteur de l'assemblée [des états généraux], ST-SIM. 465, 70. Obéir, parce que tous les bons citoyens ont reconnu que le roi est le convocateur naturel et le législateur provisoire des états généraux, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 153.

— ÉTYM. *Convoquer.*

CONVOCATION (kon-vo-ka-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Action de convoquer. La convocation d'une assemblée. Du temps de Charlemagne, on était obligé sous de grandes peines de se rendre à la convocation pour quelque guerre que ce fût, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 27. La lettre de convocation de l'empereur est adressée à saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et aux métropolitains, DUMARSAIS, *Lib. Egl. gallic.* part. II, *max.* 8.

— HIST. XIV[e] s. Après ce que Appius Claudius ot exposé la cause de la convocation, BERCHEURE, f° 63, *verso*. Il prent eglise pour convocation ou congregation general du pueple, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV[e] s. En vous ne en autre n'a nulle bonne vertu se elle ne vient de Dieu; si aiez tous jours le cueur en Dieu et en la vertu, c'est assavoir en la convocation en quoi vous estes convoqué, *le Jouvencel*, f° 77, dans LACURNE. || XVI[e] s. Jusques à la convocation et determination du concile, M. DU BELL. 184.

— ÉTYM. Provenç. *convocatio*; espagn. *convocacion*; ital. *convocazione*; du latin *convocationem*, de *convocare*, convoquer.

CONVOI (kon-voi), *s. m.* || 1° Terme de guerre. Un certain nombre de chariots qui portent des vivres, des munitions, sous la protection d'une escorte. On a fait entrer un convoi dans la place. Sur cette route [de Moscou] deux convois considérables venaient de tomber au pouvoir de l'ennemi: l'un, par la négligence de son chef, qui se tua de désespoir; l'autre, par la lâcheté d'un officier qu'on allait punir quand la retraite commença, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 10. || L'escorte du convoi. Le convoi a été battu. || 2° Le corbillard, les voitures, et les personnes qui accompagnent un défunt au cimetière. Aller, assister au convoi d'un ami. Le convoi du pauvre. Sous Ptolémée Lagus, le bœuf Apis étant mort de vieillesse, la dépense de son convoi, outre les frais ordinaires, monta à plus de cinquante mille écus, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 74, dans POUGENS. Une place au sépulcre est un don que l'on brigue; Les morts vont au tombeau par immenses convois, LAMART. *Joc.* IX, 336. || Fig. Bossuet vient lui-même à la suite du convoi de tant de générations, marchant appuyé sur Isaïe et sur Jérémie, CHATEAUBR. *Génie*, III, III, 8. || 3° Dans les chemins de fer, suite de voitures attachées les unes aux autres, qui accomplissent un voyage. Il prit le premier convoi. || 4° Terme de marine. Nombre de bâtiments de commerce qui naviguent sous la protection de vaisseaux de guerre. Nous avions trois frégates pour escorter notre convoi. Les flottes d'Auguste eurent pour objet principal la sûreté des convois et la communication des diverses parties de l'empire, MONTESQ. *Rom.* 13. Le peuple de Sinope, affligé de la famine, consentit de céder le dieu [une statue du dieu] à Ptolémée pour un convoi de blé qu'il leur envoya, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VII, p. 299, dans POUGENS. || L'escorte même. Le convoi repoussa l'attaque des corsaires. || Ordre de convoi, ordre de file dans lequel les vaisseaux gouvernent largue ou vent arrière. || 5° Autrefois, convoi de Bordeaux, nom d'un bureau du roi, établi à Bordeaux pour la perception des droits qui se levaient, par mer seulement, sur six ou sept sortes de marchandises, telles que les vins, les eaux-de-vie, les prunes, etc.

— HIST. XV[e] s. Messire Thomas fit lier messire Hue sur un cheval et le faisoit ainsi mener par derision après la route et le convoi de la roine, FROISS. I, I, 23. Beau sire, dit le chevalier, voulez nul convoy [escorte]? nenny, dit Lancelot. Allez donques à la garde du createur, en quelque lieu que vous soyez, *Lancelot du Lac*, t. II, f° 35. || XVI[e] s. Enai : Ne faisons point le convoi de Limoges? — Fœneste : Coment? — Enai : Quelques Limousins passerent une nuict à se convoier, D'AUB. *Fœn.* II, 19. Le duc, pressé de famine, envoia le marquis de Favarre pour servir de convoi aux vivres qu'il envoioit chercher vers Grenade, ID. *Hist.* 1, 352. Il signala son retour aux chrestiens, en chargeant Capigi et un chaoux qui conduisoit l'argent, et tua le convoi, ID. *Hist.* II, 389. Et voyant le bateau qui s'enfuyoit de moy, Parlant à Marion, je chantay ce convoy, RONS. 162. L'heure du convoy de l'enterrement, AMYOT, *Solon*, 41.

— ÉTYM. Voy. CONVOYER.

† **CONVOIEMENT** (kon-voî-man), *s. m.* Terme de marine. Escorte d'un convoi de bâtiments de commerce.

— ÉTYM. *Convoyer.*

CONVOITABLE (kon-voi-ta-bl'), *adj.* Que l'on peut convoiter. Cela n'est guère convoitable.

— HIST. XIV[e] s. Bien convoitable, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Convoiter.*

CONVOITÉ, ÉE (kon-voi-té, tée), *part. passé.* Les honneurs convoités par l'ambition.

CONVOITER (kon-voi-té), *v. a.* || 1° Désirer avidement. Il ne faut point convoiter le bien d'autrui. || Absolument. Voilà comment j'appris à convoiter en silence, à me cacher, à dissimuler, à mentir, à dérober enfin, J. J. ROUSS. *Confess.* I. || 2° En particulier, désirer une femme. Vous épousez ma fille, et convoitez ma femme, MOL. *Tart.* IV, 7. || Absolument. La chair convoite contre l'esprit, BOSS. *Dang.* 1. Certes je ne sais pas quelle chaleur vous monte; Mais à convoiter, moi, je ne suis pas si prompte, MOL. *Tart.* III, 2. || Proverbe. Qui tout convoite tout perd.

— HIST. XII[e] s. Mais li vilains dit plainement : Que qui tot coveite tot pert, BENOÎT, t. I, p. 414, v. 9597. Naboth de Jezrael out une vigne veisine e mult près del paleis lu rei Achab; e li reis la cuveitad, *Rois*, 329. || XIII[e] s. Car fors à estre as chans [champs] mout durement [elle] convoite, *Berte*, XXIX. Cascuns estoit convoitans et desirans de conquerre ses anemis, H. DE VALENC. VI. Qui tout convoite tout piert, *Chr. de Rains*, 238. Quant li quens Ferrans l'oï ensi parler, si le creut come fols que il fu, et convoita la terre, et quida trop grant cose de soi, *ib.* 144. Voir dist li livres et savoir : Qui tot covoite trestot pert, *Ren.* 14391. Sachiés que nul à droit n'i va, Ne n'a pas entencion droite, Qui sans plus delit y convoite, *la Rose*, 4440. Car c'est la riens [chose] qu'il plus convoite, *ib.* 3310. Et si disons noz de celles desqueles la compaignie est convoitie por lor joneche ou por lor biaté, BEAUM. 41. Il covoita à oïr lor canchons et à veir quix gens c'estoient, ID. LXIX, 21. Ne convoite pas sus ton peuple, ne charge pas de toute [maltôte] ne de taille, JOINV. 300. || XIV[e] s. Affin que, par la resgarder, l'en ne fust tempté de la [Hélène] convoiter, car elle estoit très belle, ORESME, *Eth.* 55. Comme il se fait mauvais meller de larrechin, Ne convoitier aussi la femme à son voisin, *Baud. de Seb.* VII, 742. Quand ung bon esprevier a chacié une aloe bas et hault, et il l'a laissie si hault comme on puet regarder, et ung autre esprevier la convoitte et on le laisse aler.... *Modus*, f° CI. || XV[e] Et le roi leur envoyoit grand et grand argent pour payer leurs frais et despartir à ces seigneurs d'Allemagne qui ne convoitoient autre chose. FROISS. I, I, 66. Tel convoite qui a assez, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 120. || XVI[e] s. À qui suffit ce que Dieu donne, Plus a que tel porte couronne; Fol est qui convoite autrui terre Pour tousjours demeurer en guerre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 230. Qui plus a plus convoite, ID. *ib.* p. 402.

— ÉTYM. Wallon, *cowèter*; provenç. *cobeitar*, *cubitar*; catal. *copdiciar*; espagn. *codiciar*; portug. *cubicar*; ital. *cubitare*; mot formé du bas-latin *cupiditia* (voy. CONVOITISE).

† **CONVOITEUR, EUSE** (kon-voi-teur, teû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui convoite. Maints convoiteurs de biens se tenaient à l'affût, CAS. DELAVIGNE, *Coméd.* I, 2.

† **CONVOITEUSEMENT** (kon-voi-teû-ze-man), *adv.* D'une manière convoiteuse.

— HIST. XIV[e] s. Gaing non moins convoiteusement que laidement croissant, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. *Convoiteuse*, et le suffixe *ment*.

CONVOITEUX, EUSE (kon-voi-teû, teû-z'), *adj.* Qui convoite. Convoiteux de gloire, de richesse. Que son cœur convoiteux d'avarice ne crève, RÉGNIER, *Sat.* X. Si ton cœur convoiteux est si vif et si chaud, ID. *Épît.* I. L'amour, comme tu sais, est un enfant gourmand; Et, pour rassasier sa faim trop convoiteuse, Je trouve des soupirs une viande creuse, TH. CORN. *l'Amour à la mode*, IV, 7. || Substantivement. Cette part du récit s'adresse aux convoiteux; L'avare aura pour lui le reste de l'exemple, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27.

— HIST. XII[e] s. Là fu li juste sancs venduz et achatez; As Gieus est Judas li coveitus alez, *Th. le mart.* 137. || XIII[e] s. Ains commencierent li covoiteus de là en avant à retenir les choses, VILLEH. CVIII. Je conois tant la maniere de Lombars que il sont par nature convoiteus de gaaigner, *Chr. de Rains*, 121. Et Ysengrin moult s'en merveille, Qui defors fu moult angoisseus Et des anguilles covoiteus, *Ren.* 974. À Dangier suis venu honteus, De ma pès fere convoiteus, *la Rose*, 3164. || XIV[e] s. Les convoiteux dient que ce sont richesses, ORESME, *Eth.* 111. Convoiteux et malicieux changeurs, *Ordonn. des rois de France*, t. III, p. 322. || XV[e] s. [Messire Geffroy ayant songé à corrompre le capitaine Aimery] s'y inclina, pourtant que celui Aimery estoit Lombard, et Lombars de leur nature sont convoiteux, FROISS. I, I, 326. Et dirent bien [les chevaliers] que or et argent y estoient efforcéement accourus d'Angleterre, et que François sont trop convoiteux, ID. I, I, 10. || XVI[e] s. Esprits volages et trop convoiteux de nouveauté, CALV. *Instit.* 355. Nul ne cognoist estre avare, nul convoiteux; encores les aveugles demandent un guide; nous nous fourvoyons de nous mesmes, MONT. III, 106.

— ÉTYM. Provenç. *cobeitos*, *cubitos*; espagn. *codicioso*; portug. *cubiçoso*; ital. *cubitoso*; mot formé du bas-latin *cupiditia* (voy. CONVOITISE).

CONVOITISE (kon-voi-ti-z'), *s. f.* Désir immodéré de posséder quelque chose. Regarder quelque chose d'un œil de convoitise. La convoitise ne se peut prescrire des bornes, VAUGEL. *Q. C.* liv. X, dans RICHELET. La convoitise perdit l'un, L'autre périt par l'avarice, LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. Si l'être de l'homme est borné, sa convoitise ne l'est pas, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 424. Cet appareil entretient le feu de la convoitise, BOSS. *Lett.* 181. Les yeux accoutumés à voir la figure de ce monde qui passe, par les endroits les plus éclatants, sont toujours prêts à se fermer, lorsqu'ils ne trouvent rien qui flatte leur curiosité ou leur convoitise, FLÉCH. *Madame de Montausier*.

— HIST. XIII[e] s. Puisqu'aillors [je] n'ai convoitise [d'amour], Bien l'i deüsse trover [merci], dans *Couci*, p. 119. Et [que ma dame] sache bien de verté Que j'ai plus grant convoitise De s'amour que de santé, AUBOINS DE SEZANNE, *Romanc.* p. 127. Et de faire tout bien fu en grant convoitise, *Berte*, VI. Covoitise, qui est racine de tous maus, VILLEH. CVIII. Après fu painte Coveitise : C'est cele qui les gens atise De prendre et de noient donner, Et les grans avoirs amer, *la Rose*, 169. Convoitise, qui est herbergie en cuer de juge, pot fere de maus mult, BEAUM. XL, 23. Si que la vile ne soit pas damacie par lor convoitise de malversement retenir les biens du commun, ID. L, 6. C'est aperte malvestés d'avoir convent à aidier à aucun, et après faillir par convoitise, ID. V, 6. La convoitise qui est en vous, JOINV. 291. || XIV[e] s. Pour ce que il ont convoitise de donner et de despendre, il ne font force ne

difference en quelle maniere ne de quelle part ils prennent, ORESME, *Eth.* 109. Et la deffaute est illiberalité et est avarice et convoitise, ID. *ib.* 48. || XVe s. Se despartirent de l'ost pour la convoitise de gagner celle promesse, FROISS. I, I, 40. Adonc passerent au petit pont, car ilz ne vouloient pas demeurer en la ville pour convoitise [désir] de trouver leur seigneur; ains se misrent en chemin là où ilz cuidoient que leur seigneur fust allé, *Perceforest*, t. II, f° 20. || XVIe s. Ire et haine est meurtre, quant à l'ame; convoitise est larrecin, CALV. *Instit.* 275. Ils ne peuvent regarder le bien de leur prochain que de travers, le devorant par convoitise, ID. *ib.* 276. Si quelcun est chatouillé de convoitise d'en savoir plus outre, ID. *ib.* 356. C'est l'effect d'un esprit precipiteux et insatiable de ne sçavoir mettre fin à sa convoitise, MONT. I, 351. A convoitise rien ne suffist, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 227.

— ÉTYM. Provenç. *cubiticia, cubitia;* catal. *cobdicia;* espagn. *codicia;* portug. *cobiça;* ital. *cupidizia;* du bas-latin *cupiditia*, de *cupidus* (voy. CUPIDE). *Cupidítia*, avec l'accent sur *dí*, a donné *covoitise* (avec l'intercalation d'une *n*, *convoitise*), ainsi que les autres formes romanes.

† **CONVOL** (kon-vol), *s. m.* Terme de pratique. Action de contracter un second mariage.

— ÉTYM. Voy. CONVOLER.

CONVOLER (kon-vo-lé), *v. n.* || **1°** Convoler en secondes, en troisièmes noces, se marier pour la deuxième, pour la troisième fois. Les veuves disposées à convoler en secondes noces trouvaient en elle encouragement et assistance, CH. DE BERNARD, *la Cinquantaine*, § 3. || Absolument. Cette veuve a convolé. A vingt ans mon mari m'a laissé mère et veuve...; Et faite comme on est, ayant quelques appas, On aurait pu trouver à convoler de reste, REGNARD, *Légat.* III, 8. Il [Ériban] avait une fort jolie femme qui convola avec un marchand arménien, VOLT. *Dial.* 6. || **2°** En un autre sens, qui n'est usité que par plaisanterie, passer, changer de place. Le livre ayant déjà convolé en troisième main, il passa de la même façon en cinq ou six mains différentes, SCARR. *Rom. com.* ch. 10.

— HIST. XVIe s. Convoler à l'estat de mariage ou de religion, *Nouv. coustum. génér.* t. I, p. 886. Ne faisant point comme plusieurs dames que j'ay veu, veuves et convolantes, qui de leurs premiers et grands mariages s'abbaissoient et descendoient fort bas avec des petits, BRANT. *Cap. franç.* t. III, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *convolar;* du latin *convolare*, de *cum*, et *volare*, voler.

CONVOLUTÉ, ÉE (kon-vo-lu-té, tée), *adj.* || **1°** Terme de botanique. Qui est roulé sur soi-même ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet. Feuilles convolutées. || **2°** Terme d'entomologie. Ailes convolutées, ailes qui enveloppent le corps de manière à lui donner la forme cylindrique.

— ÉTYM. Lat. *convolutus*, part. passif de *convolvere*, de *cum*, et *volvere*, rouler (voy. VOLUTE).

† **CONVOLUTIF, IVE** (kon-vo-lu-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Synonyme de convoluté.

— ÉTYM. Voy. CONVOLUTÉ.

† **CONVOLVE** (kon-vol-v'), *s. m.* Un des noms vulgaires du convolvulus ou liseron. Ainsi sur les moissons, quand l'orage a soufflé, Reposent, confondus dans le sillon comblé, Le convolve amoureux, la renoncule agreste, Et le pavot sanglant, et le bluet céleste, Et l'ivraie ennemie, et les épis de blé, MASSON, *Helvétiens*, VII.

— ÉTYM. Voy. CONVOLVULUS.

† **CONVOLVULACÉES** (kon-vol-vu-la-sée), *s. f. pl.* Terme de botanique. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, à laquelle le liseron, *convolvulus*, a donné son nom.

† **CONVOLVULIFOLIÉ, ÉE** (kon-vol-vu-li-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles sont semblables à celles du liseron.

— ÉTYM. Lat. *convolvulus*, et *folium*, feuille.

CONVOLVULUS (kon-vol-vu-lus'), *s. m.* Terme de botanique. Le liseron. Les convolvulus, les capillaires d'eau suspendent devant son nid [de la poule d'eau] des draperies de verdure, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7.

— ÉTYM. Latin *convolvulus*, de *convolvere* (voy. CONVOLUTÉ).

CONVOQUÉ, ÉE (kon-vo-ké, kée), *part. passé.* Le ban et l'arrière-ban convoqués en cas de nécessité.

CONVOQUER (kon-vo-ké), *v. a.* Faire assembler. Les assemblées électorales furent convoquées. Convoquons nos amis. S'il eût convoqué sur-le-champ l'assemblée et qu'il y eût parlé d'une manière conforme à la conjoncture présente, c'en était fait, et Sparte se serait déclarée pour les Étoliens, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 352, dans POUGENS. L'Académie fut convoquée par billets pour la huitaine, c'est-à-dire pour le jeudi 5 mai, D'ALEMB. *Éloges*, *Abbé de St-Pierre.* De quoi vous plaignez-vous, quand c'est vous seul, ingrat, Qui voulez aujourd'hui convoquer le sénat? VOLT. *Catil.* III, 4. L'inflexible Zopire.... Veut convoquer le peuple et s'en faire un appui, ID. *Fanat.* II, 2. || S'emploie aussi dans le langage familier pour : mander, inviter.

— HIST. XIVe s. Que tantost il convocassent le senat et la court, BERCHEURE, f° 35, *verso.* || XVIe s. Lui, personnage de grande auctorité en la ville de Capoue, trouva un jour moyen d'enfermer le senat dans le palais, et, convoquant le peuple en la place, leur dit.... MONT. IV, 83.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *convocar;* ital. *convocare;* du latin *convocare*, de *cum*, et *vocare*, appeler (voy. VOCATION).

CONVOYÉ, ÉE (kon-vo-ié, iée; d'autres disent kon-voi-ié), *part. passé.* Une flotte marchande convoyée par des bâtiments de guerre.

CONVOYER (kon-vo-ié; d'autres prononcent kon-voi-ié), je convoie, tu convoies, il convoie, nous convoyons, vous convoyez, ils convoient; je convoyais, nous convoyions, vous convoyiez, ils convoyaient; je convoyai; je convoierai; je convoierais; que je convoie, que nous convoyions, que vous convoyiez, qu'ils convoient; que je convoyasse; convoyant; convoyé, *v. a.* || **1°** Terme de guerre et de marine. Accompagner, escorter un convoi. Convoyer un train d'artillerie. Convoyer des navires. || **2°** Par extension et familièrement. A grands coups de gaule Le pèlerin vous lui froissa l'épaule, De horions laidement l'accoutra, Jusqu'au logis ainsi le convoya, LA FONT. *Coc.*

— HIST. XIIe s. De ce [je] sui moult deceüe, Que [je] ne fui au convoier [je ne convoyai pas mon amant], *Couci*, *Dame de Faiel.* Rogiers del Punt l'Evesque les aveit coveiez, E à faire le mal les ad mult enticiez [excités], *Th. le mart.* 136. Tut li poples de Juda out le rei cunveied, mais ces de Israel n'i furent pas venud, *Rois*, 196. Bernier monta, Gautiers tint l'estrier; Demie liue le prist à convoier, *Raoul de C.* 187. || XIIIe s. Fille, dist la royne, je vous convoierai, *Berte*, VII. Et [que] sa très douce mere en tel lieu me convoit.... *ib.* XXVIII. Li rois la convoia de là jusqu'à Sanlis, *ib.* XCIX. Atant repaira freres Garins, et li quens Renous le convoia une pieche, *Chr. de Rains*, p. 145. Se mi oil mon cuer ne convoient, Ge ne pris [estime] riens quanque il voient, *la Rose*, 2316. Or n'i a-il voie qu'une, Quar l'autre voie avoiera; Fols est qui la convoiera, RUTEB. II, 156. Lors me dit le legat, que je le convoiasse jusques à son hostel, JOINV. 282. || XVe s. Le roi leur donna, qui les fit convoyer [escorter] jusques outre le dit pont de Nieuloy, FROISS. I, I, 318. Ainsi [les habitants de Calais] vinrent jusques à la porte, convoyés en plaintes, en cris et en pleurs, ID. I, I, 321. Et il les fit convoyer seurement par ses gens par le pays de Grece, *Bouciq.* I, ch. 15. || XVIe s. Il fut honorablement accompagné et convoyé par tout le peuple romain jusques en sa maison, AMYOT, *P. Æm.* 14. Il fut creé proconsul, et convoyé au camp à Nole, ID. *Marcel.* 17.

— ÉTYM. *Com*, et *voie*.

CONVOYEUR (kon-vo-ieur; d'autres disent kon-voi-ieur), *s. m.* Terme de marine. Bâtiment qui convoie; et, adjectivement, vaisseau convoyeur.

— ÉTYM. *Convoyer.*

CONVULSÉ, ÉE (kon-vul-sé, sée), *part. passé.* Terme de médecine. Contracté par des convulsions, en parlant des muscles.

† **CONVULSER** (kon-vul-sé), *v. a.* Terme de médecine. Contracter par des convulsions. Une irritation portée sur un nerf convulse le muscle où il se rend. || Se convulser, *v. réfl.* Être convulsé. Il eut une attaque, et ses membres se convulsèrent.

— ÉTYM. Lat. *convulsus*, part. passif de *convellere*, arracher, de *cum*, avec, et *vellere*, arracher.

† **CONVULSIBILITÉ** (kon-vul-si-bi-li-té), *s. f.* Terme de médecine. Disposition aux convulsions.

— ÉTYM. Voy. CONVULSÉ.

† **CONVULSIBLE** (kon-vul-si-bl'), *adj.* Terme de médecine. Disposé aux convulsions.

CONVULSIF, IVE (kon-vul-sif, si-v'), *adj.* Terme de médecine. || **1°** Qui peut donner des convulsions. Des causes convulsives. Toujours troublé de fureurs convulsives, De mon plancher ébranler les solives, J. B. ROUSS. *Épît.* I, liv. I, *Aux muses.* || **2°** Qui se fait avec convulsions; qui est accompagné de convulsions. Toux convulsive. Si j'excellais en l'art où je m'applique, Et que l'on pût tout réduire à nos sons, J'expliquerais par raison mécanique Le mouvement convulsif des frissons, LA FONT. *Quinquina*, I. || Par extension, accompagné de violents mouvements musculaires. Leurs maladies [des enfants] sont pour la plupart de la classe des convulsives, J. J. ROUSS. *Ém.* I. Tous ses mouvements étaient convulsifs, FÉN. *Tél.* XX. J'errais à grands pas par la chambre sans savoir ce que je faisais, avec des exclamations interrompues et dans un mouvement convulsif dont je n'étais pas le maître, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 5. || Fig. ....La paix convulsive et souvent assassine Nous prépare aux horreurs de la guerre intestine, ARNAUD, *Marius à Mint.* I, 3. Dans les deux gouvernements dont j'ai d'abord parlé on manque de mouvement; dans la démocratie il est continuel et souvent convulsif, CONDILLAC, *Études hist.* I, 7.

— ÉTYM. Voy. CONVULSÉ.

CONVULSION (kon-vul-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Terme de médecine. Contraction involontaire et saccadée des muscles, interrompue par des intervalles de relâchement et de calme. Tomber, être en convulsion. Elle avait des convulsions à la bouche, SÉV. 151. Des coliques aiguës leur donnant des convulsions, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || **2°** Par extension, violents mouvements musculaires déterminés par une cause quelconque. Les convulsions de la rage, du désespoir. Ce fut avec des convulsions extrêmes qu'il se vit contraint de céder, HAMILT. *Gramm.* 3. Et tandis que tous deux étaient précipités Dans les convulsions de leurs civilités, MOL. *Fâch.* I, 1. || *Au plur.* Les convulsions, maladie épidémique de nature convulsive et accompagnée d'autres phénomènes très-singuliers, qui sévit au commencement du XVIIIe siècle, à Paris, parmi ceux qui allaient faire des dévotions sur le tombeau du diacre Pâris à Saint-Médard. Le naturalisme des convulsions, titre d'un livre du temps dans lequel l'auteur s'efforce de montrer qu'il n'y a rien de surnaturel dans les convulsions. La folie des convulsions, qui avait causé des querelles dans le parti même [des jansénistes], avait achevé de les avilir en les rendant ridicules, D'ALEMB. *Destr. des jésuites*, *Œuvres*, t. V, p. 72, dans POUGENS. || Convulsions des enfants, maladie dite aussi éclampsie, qui se caractérise par des convulsions sympathiques ou idiopathiques, avec abolition momentanée des facultés intellectuelles, et qui n'est liée à aucune altération matérielle saisissable des centres nerveux. || **3°** Fig. Troubles qui agitent les États, le monde physique. Convulsions politiques. Ces convulsions d'une liberté mourante ne furent pas efficaces, VOLT. *Mœurs*, 68. Quel tremblement de terre, quelle convulsion de la nature a englouti cette île fameuse? MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 338. Athènes passe à chaque instant par toutes les convulsions de l'espérance et de la terreur, BARTHÉL. *Anach.* ch. 82.

— HIST. XVIe s. Il luy prit soudainement une grande convulsion de nerfs, avec une douleur vehemente à sa jambe saine, AMYOT, *Agésil.* 45. Perclus de l'usage de ses jambes, ayant les jarrets retirés de convulsion, y avoit environ six ans, PARÉ, *Introd.* 24. On te veoid suer d'ahan, paslir, rougir, trembler, vomir jusques au sang, souffrir des contractions et convulsions estranges.... MONT. IV, 271.

— ÉTYM. Lat. *convulsio* (voy. CONVULSÉ).

CONVULSIONNAIRE (kon-vul-sio-nê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui avait les convulsions, sorte de maladie nerveuse épidémique née sous l'influence d'émotions religieuses, particulièrement jansénistes. Les convulsionnaires de Saint-Médard. On assure que, dès le lendemain de l'expulsion des jésuites, les convulsionnaires ont commencé à la prédire; c'est ainsi qu'ils ont toujours prophétisé, D'ALEMB. *Destr. des jésuites*, *OEuvres*, t. V, p. 137, dans POUGENS. || Adjectivement. La singularité des phénomènes convulsionnaires.

— ÉTYM. *Convulsion.*

† **CONVULSIONNER** (kon-vul-sio-né), *v. a.* Terme de médecine. Causer des mouvements convulsifs. L'électricité convulsionne les muscles d'une grenouille. || Se convulsionner, *v. réfl.* Éprouver une convulsion. Les muscles se convulsionnent par l'irritation de la moelle épinière.

— ÉTYM. *Convulsion.*

† **CONVULSIONNISTE** (kon-vul-sio-ni-st'), *s. m.* Partisan du caractère surnaturel des convulsions de Saint-Médard. L'un d'eux est convulsionniste décidé, et vraisemblablement convulsionnaire, surtout si on en juge par son style, D'ALEMB. *Destr. des jés. Œuvres*, t. V, p. 194, dans POUGENS.

— ÉTYM. *Convulsion.*

† **CONVULSIVEMENT** (kon-vul-si-ve-man), *adv.* D'une manière convulsive. Il [Napoléon] marche convulsivement, il s'arrête à chaque croisée [du Kremlin], et regarde le terrible élément victorieux dévorer avec fureur sa brillante conquête [Moscou], SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 6.

— ÉTYM. *Convulsive*, et le suffixe *ment*.

† **CONYZE** (ko-ni-z'), *s. f.* Terme de botanique. Plante bisannuelle, dite aussi herbe aux puces (*conyza squamosa*, *L.*).

— ÉTYM. Κόνυζα.

† **COOBLIGATION** (ko-o-bli-ga-sion), *s. f.* Obligation mutuelle.

— ÉTYM. Voy. COOBLIGÉ.

COOBLIGÉ (ko-o-bli-jé), *s. m.* Celui qui est obligé avec d'autres en vertu d'un contrat.

— ÉTYM. *Co*, pour *com*, avec, et *obligé*.

† **COOLIS** (kou-li), *s. m.* Nom donné à des Indiens qui contractent des engagements pour aller travailler dans les diverses colonies européennes moyennant salaire.

— ÉTYM. Angl. *coolee*, de l'indoustani *culi*, laboureur qu'on loue à la journée, du turc *culi*, esclave, serviteur.

COOPÉRATEUR, TRICE (ko-o-pé-ra-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui coopère à quelque chose. Les coopérateurs de votre salut aident à votre perte, MASS. *Car. Médis.* M. Bouguer a dit, après son retour, qu'aucun de ses coopérateurs [dans la mesure d'un méridien à l'équateur] ne lui avait été plus utile que M. de Jussieu, CONDORCET, *Jussieu.* || Adjectivement. Un corps soumis et coopérateur à ses volontés, PASC. dans COUSIN.

— HIST. XVIe s. C'est un blaspheme execrable de leur attribuer ce titre de cooperateurs, qui emporte societé et conjonction, CALV. 301. Il se fait cooperateur de Dieu, ID. *Instit.* 818.

— ÉTYM. Lat. *cooperator* (voy. COOPÉRER).

† **COOPÉRATIF, IVE** (ko-o-pé-ra-tif, ti-v'), *adj.* Terme de philosophie sociale. Qui réunit les efforts des intéressés.

— ÉTYM. *Coopérer*.

COOPÉRATION (ko-o-pé-ra-sion ; en poésie, de six syllabes), *s. f.* Action de coopérer. Leur coopération nous a été fort utile. Cela n'a pu se faire que par la coopération de plusieurs personnes. || Terme de théologie. Coopération de la grâce, effet de la grâce, pour nous porter au bien.

— HIST. XVIe s. Je ne pense pas qu'il nous siese bien de nous laisser instruire à un payen combien c'est d'impieté de n'attendre de Dieu nul secours simplement sien et sans nostre cooperation, MONT. IV, 201.

— ÉTYM. Latin *cooperatio* (voy. COOPÉRER).

COOPÉRER (ko-o-pé-ré. La syllabe *pé* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je coopère ; excepté au futur et au conditionnel : je coopérerai, je coopérerais, exception non justifiée), *v. n.* || 1° Opérer conjointement avec quelqu'un. Si le destin me promet quelque chose de bon, je ne lui manquerai pas de mon côté ; je ferai tout ce qui me sera possible pour coopérer avec lui, VOIT. *Lett.* 71. Nous ne coopérons en aucune sorte à notre salut, PASC. *Prov.* 18. || Terme de théologie. Coopérer à la grâce, y correspondre, en suivre les mouvements. Puisque, dans toute la suite non plus que dans le moment, l'homme n'opère ni ne coopère que par la grâce de Dieu, BOSS. *Variat.* VIII, § 49. || 2° Contribuer à. Tout coopère en bien pour les élus, PASC. dans COUSIN. Tout coopère à l'exécution de ses desseins, BOSS. *Prov.* 2. Les impies mêmes coopèrent au bien des élus, MASS. *Car. Mélange.*

— HIST. XVIe s. Il appelle l'une [grâce] besoignante, laquelle fait que nous vueillons le bien avec efficace ; l'autre cooperante, laquelle suit la bonne volonté pour lui aider, CALVIN, *Instit.* 185. Tellement qu'à ce faire, la croix de Christ et nostre penitence cooperent ensemble, ID. *ib.* 508. Il nous grieve de donner, nous rougissons de tesmoigner, nous encourons infamie de cooperer, AMYOT, *De la mauv. honte*, 14.

— ÉTYM. Latin *cooperari*, de *cum*, avec, et *operari*, opérer.

COOPTATION (ko-o-pta-sion), *s. f.* Admission dans un corps avec dispense des formalités d'admission.

— ÉTYM. Lat. *cooptatio*, de *cooptare*, coopter.

COOPTÉ, ÉE (ko-o-pté, ptée), *part. passé.*

COOPTER (ko-o-pté), *v. a.* Recevoir quelqu'un dans un corps en le dispensant des conditions d'admission.

— ÉTYM. Lat. *cooptare*, de *cum*, et *optare* (voy. OPTER).

COORDINATION (ko-or-di-na-sion), *s. f.* Action de coordonner ; état des choses coordonnées. Ils ont beau couvrir leur galimatias de coordination, J. J. ROUSS. *Ém.* IV.

— HIST. XIVe s. Les Pitagoriciens furent disciples et ensuivans la dottrine du philosophe appellé Pitagore qui mettoit deux coordinacions de choses [pair et impair], ORESME, *Eth.* 46. Il mettoient une ordre de bien ou coordinacion, ID. *ib.* VI (11).

— ÉTYM. *Coordonner*.

† **COORDONNABLE** (ko-or-do-na-bl'), *adj.* Qui peut être coordonné.

† **COORDONNANT, ANTE** (ko-or-do-nan, nan-t'), *adj.* Qui coordonne. Conjonction coordonnante. Voy. COPULATIF.

† **COORDONNATEUR, TRICE** (ko-or-do-na-teur, tri-s'), *adj.* Qui coordonne. Un esprit coordonnateur.

COORDONNÉ, ÉE (ko-or-do-né, née), *part. passé.* Les solennités du christianisme sont coordonnées d'une manière admirable aux scènes de la nature, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 7. || Terme de grammaire. Propositions coordonnées, propositions qui se correspondent. || *S. f. plur.* Terme de géométrie. Les coordonnées, système de lignes droites ou courbes, qui servent à déterminer un point soit sur une surface, soit dans l'espace. On dit, dans le même sens, plans coordonnés, quand ce sont des plans qui servent à cet usage. || Terme de cosmographie. On donne le nom de coordonnées aux ascensions droites et aux déclinaisons, ainsi qu'aux longitudes et aux latitudes. || Terme de minéralogie. Cristal coordonné, cristal dans lequel des facettes qui résultent de différentes lois ont entre elles une corrélation, telle que les arêtes qui les séparent sont parallèles.

COORDONNER (ko-or-do-né), *v. a.* || 1° Disposer selon certains rapports. Je conjure nos évêques et nos curés de réfléchir à la nécessité que leur caractère leur impose, de coordonner l'Église à la constitution et d'aider la patrie, encore chancelante sur ses nouvelles bases, à s'étayer de la force de la religion, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, p. 351. || 2° Se coordonner, *v. réfl.* Être coordonné. Ces matières se coordonnent bien.

— ÉTYM. *Co*, *com*, avec, et *ordonner*.

COPAHIER (ko-pa-ié), *s. m.* Voy. COPAYER.

† **COPAHINE** (ko-pa-i-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe extrait du copahu.

COPAHU (ko-pa-u), *s. m.* Sorte d'oléo-résine ou térébenthine, dite souvent baume de copahu, employée dans les affections des organes urinaires.

— ÉTYM. Nom brésilien.

COPAÏER (ko-pa-ié), *s. m.* Voy. COPAYER.

† **COPAIN** (ko-pin), *s. m.* Terme de collége. Camarade copartageant. Tu seras mon copain, je partagerai avec toi.

— ÉTYM. Voy. COMPAIN.

COPAL (ko-pal), *s. m.* ou **COPALE** (ko-pa-l'), *s. f.* Résine qu'on tire par incision de divers arbres des tropiques. || Copal dur, résine qui provient non du Mexique, mais de Madagascar. || Fausse gomme copale, celle qui est envoyée de l'Amérique septentrionale (États-Unis et Mexique), et qui provient du sumac ailé (*rhus copallinum*, *L.*). || Copale fossile ou *résine de highate*, substance résineuse jaune ou brune, qui provient des argiles bleues près de Londres.

— ÉTYM. *Copal* est le nom mexicain des résines brûlées dans les temples, qui a été donné par Monaredes à la résine courbaril.

† **COPALCHI** (ko-pal-chi), *s. m.* Terme de pharmacie. Écorce fébrifuge qu'on croit fournie par un faux kina.

† **COPALINE** (ko-pa-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat de la résine copale. || Terme de pharmacie. Synonyme de baume copalme. Voy. COPALME.

† **COPALME** (ko-pal-m'), *s. m.* Baume copalme, ou copaline, ou ambre liquide, matière liquide tirée par incision du *liquidambar styraciflua*, *L.*

† **COPANG** (ko-pangh'), *s. m.* Monnaie d'or du Japon, valant, le vieux 52 fr., le nouveau 30 fr.

† **COPARTAGE** (ko-par-ta-j'), *s. m.* Terme didactique. Partage fait entre plusieurs personnes.

— ÉTYM. Voy. COPARTAGEANT.

COPARTAGEANT, ANTE (ko-par-ta-jan, jan-t'), *adj.* Terme de droit. Qui entre en partage de quelque chose avec d'autres. || Substantivement. Un copartageant.

— REM. La Fontaine a écrit compartageant : Il s'en alla chez son compartageant, *Papef.*

— ÉTYM. *Com*, et *partager*.

† **COPARTAGER** (ko-par-ta-jé. Le *g* prend un *e* devant *a* et *o* : je copartageais), *v. a.* Partager avec. Copartager un bien, un héritage.

COPAYER (ko-pa-ié), *s. m.* Terme de botanique. Nom de genre de l'arbre qui fournit le copahu (*copaifera officinalis*, *L.*). Les copayers croissent au Brésil, à Cayenne et dans la Colombie.

— ÉTYM. *Copahu*.

COPEAU (ko-pô), *s. m.* || 1° Morceau, éclat enlevé d'une pièce de bois par un instrument tranchant. [Elle] touche le poli des planches, ramasse des copeaux par terre, J. J. ROUSS. *Ém.* V. La vieille femme jeta dans le feu quelques copeaux, CHATEAUB. *Natch.* II, 226. || Vin de copeau, vin nouveau dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir. || 2° Terme de fabricant de peignes. Copeau de bois, morceau de bois débité à la scie pour faire un peigne. || 3° Déchet des pierres dont on tire les ardoises.

— REM. On a continué dans le XVIIe siècle à dire *coupeau* comme dans le XVIe siècle : Ce maître-faiseur de coupeaux En tranche bientôt les poteaux Tout ainsi qu'il eût fait des raves, SCARR. *Virg. trav.* II.

— HIST. XIIIe s. Et les coypiaulx et les chappuis Prendras en gré que j'en chappuis ; Car ce te plaist qu'on en puet faire, J. DE MEUNG, *Tr.* 1618. || XIVe s. Le supliant prist une atele ou coipel à terre et le jeta vers sa femme, DU CANGE, *astula.* || XVIe s. Va chez un menuisier, et tu trouveras que, quand il rabote quelque table, il se fait des escoupeaux longs et terves comme papier, PALISSY, 28. Ce vin ainsi preparé est appellé vin de coipeau, aiant prins son nom des coipeaux de fousteau dont il est composé, O. DE SERRES, 224. Tel disoit estre Socrate, parce que, le voyant au dehors et l'estimant par l'exterieure apparence, n'en eussiez donné un coupeau d'oignon, RABEL. *Prol. du 1er livre.*

— ÉTYM. Norm. *coipeau* ; picard, *copieux* ; Berry, *coupeau*, *coupiau* ; génev. *coupeau* ; bas-lat. *coipellus* et *coispellus*. La dérivation paraît bien être de *couper* ; pourtant il est singulier qu'on ne le trouve jamais écrit *colpeau*, et que la voyelle soit *coi* plus souvent que *cou* ; cela donne de la consistance au soupçon de Diez qui se demande si on ne pourrait y voir un dérivé de *cuspis*, pointe ; le fait est que l'ancien français avait *coispel* au sens de pointe, d'épine ; qu'on trouve *coispellus* au sens de copeau ; et que dès lors on peut supposer une assimilation entre *couper* et *cuspis*.

COPECK (ko-pèk), *s. m.* Voy. KOPECK.

COPERMUTANT (ko-pèr-mu-tan), *s. m.* Chacun de ceux qui permutent ou qui font un échange. || Terme de matière bénéficiale. Celui qui permute un bénéfice avec un autre.

† **COPERMUTATION** (ko-pèr-mu-ta-sion), *s. f.* Action de copermuter.

† **COPERMUTER** (ko-pèr-mu-té), *v. a.* Dans le langage ecclésiastique, échanger un bénéfice contre un autre.

— ÉTYM. *Co*, *com*, et *permuter*.

† **COPERNIC** (ko-pèr-nik), *s. m.* Nom d'une des taches de la lune.

— ÉTYM. Nom du célèbre astronome qui a le premier établi le véritable système du monde solaire.

† **COPERNICIEN, IENNE** (ko-pèr-ni-siin, siè-n'), *adj.* Qui a rapport au système de Copernic ; qui en est partisan. || Substantivement. Les coperniciens. J'aime ces gens-là d'avoir pourvu à leur sûreté et fait de bons fondements [en faisant porter la terre par des éléphants] ; au lieu que nous autres coperniciens nous sommes assez inconsidérés pour vouloir bien nager à l'aventure dans la matière céleste, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir.*

— ÉTYM. *Copernic*.

† **COPHOSE** (ko-fô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Surdité complète.

— ÉTYM. Κώφωσις, surdité.

COPHTE (ko-ft'), *s. m.* Voy. COPTE.

COPIE (ko-pie), *s. f.* || 1° Écrit fait d'après un autre. Donner, prendre, garder copie d'une pièce. Ils en tirèrent plusieurs copies, HAMILT. *Gramm.* 11. J'en ai envoyé la copie à ma tante, SÉV. 95. Quand vous en aurez tiré copie, BOSS. *Lett. quiét.* 316. La bulle dont vous m'avez envoyé copie, ID. *Lett.* 29. Le cardinal du Perron, qui n'épargnait ni peine, ni soin, ni dépense pour ses livres, les faisait toujours imprimer deux fois : la première, pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations.... PELLISSON, *Hist. de l'Acad.* t. I, p. 27, dans POUGENS. Ce roman [Télémaque], que Fénelon avait uniquement destiné pour le duc de Bourgogne, son élève, vit le jour par l'infidélité d'un domestique qui en avait pris une copie, D'ALEMB. *Éloges*, *Fénelon.* || Copie figurée, copie entièrement conforme à l'original, non-seulement pour la substance et teneur de l'acte, mais encore pour la disposition des mots, des lignes, des pages, des signatures. || Terme

de procédure. Copie de pièces. copie signifiée en tête d'un exploit ou d'un acte d'avoué à avoué. || **2°** Par extension, reproduction d'un ouvrage d'art. Une copie de la Vénus de Médicis. Il a permis qu'on prît des copies de son portrait, SÉV. 343. || Fig. Portrait. Si la copie vous plaît, que sera-ce de l'original? [Un More] semble la copie D'un Ésope d'Éthiopie, LAF. *Pet. chien.* Le vrai dormir ne fut fait que pour eux; Nous n'en avons ici que la copie, ID. *Papef.* De peur qu'en un moment l'amour ne s'estropie À voir l'original si loin de sa copie, CORN. *Suite du Ment.* II, 7. || Simple imitation. Cet édifice, ce poëme n'est qu'une copie de tel autre. Huet a prétendu que Bacchus est une copie de Moïse et de Josué, VOLT. *Mœurs*, *Bacch.* Voltaire avance que nous avons la plus méchante copie de toutes les traditions sur l'origine du monde, CHATEAUB. *Génie*, I, III, 1. || **3°** Personne qui reproduit ou imite les manières d'une autre. Ce jeune homme est en tout la copie de son père. Voulant se redresser, soi-même on s'estropie, Et d'un original on fait une copie, BOIL. *Épît.* IX. [Richelieu] J'étais trop jaloux de la bonne gloire, pour vouloir être la copie d'un autre, FÉN. XIX, 408. || Familièrement. Un original sans copie, un homme singulier dont on ne trouverait pas le pareil. || C'est une mauvaise copie d'un fort bon original. se dit d'un homme qui, essayant d'imiter quelqu'un qui excelle, en reste fort loin. || **4°** Terme d'imprimerie. Texte manuscrit sur lequel travaillent les compositeurs. Avoir de la copie. || **5°** Au collége, devoir que l'écolier remet au professeur, et qui, en général, est la transcription au net d'une première élaboration. Faire un devoir sur cahier et sur copie. Corriger les copies.

— HIST. XIII[e] s. Car cil de Mede et cil de Perse Qui des elephans ont copie [abondance], DU CANGE, *copia.* || XIV[e] s. J'en veuil aussi bien avoir copie [jouissance], comme tu l'as, ID. *ib.* Quant vous arés vostre livre, si le gardés chierement; car je n'en ai nulle copie, et je seroie courreciés, s'il estoit perdus, MACHAULT, p. 149. Deux dames firent ung argument de ceste matiere [débat entre fauconnerie et vénerie] et le firent mettre en rimes; duquel argument j'ay sur moi la coppie, *Modus*, f° CII, *verso.* || XV[e] s. Le mareschal qui par ses amis entendit cette nouvelle, lesquels luy avoient envoyé la coppie des lettres, en fut tant fasché que plus ne se peut, *Bouciq.* part. II, ch. 30. De ces paroles et de cet hommage furent escrites et lues lettres et scellées, dont chacune des parties eut les copies, FROISS. I, I, 152. || XVI[e] s. De quel pays vous vient cette corne d'abundance, et copie [abondance] de tant de biens et frians morceaulx? RAB. *Pant.* V, 6. Il fault necessairement que ces deux langues soient entendues de celuy qui veult acquerir ceste copie et richesse d'invention, DU BELL. I, 8, *recto.* La sententieuse briefveté de l'un, et la divine copie [abondance] de l'autre [Platon], ID. I, 16, *recto.* Voici qu'il y avoit une vieille accroupie au coin d'une muraille, qui vint lui donner sa copie [imitation moqueuse], en lui disant en son vieillois.... DESPER. *Contes*, XXVIII.

— ÉTYM. Saintonge, *coupie;* provenç. *copia*, du latin *copia*, abondance, permission, d'où le sens restreint de permission de reproduire, de copie; contracté de *cum*, et *ops*, richesse (voy. OPULENT).

COPIÉ, ÉE (ko-pi-é, ée), *part. passé.* Une pièce copiée avec beaucoup de soin. Les manuscrits copiés par les moines. || Se dit aussi en parlant des manières. La cour copiée par la ville.

COPIER (ko-pi-é), je copiais, nous copiions; que je copie, que nous copiions, *v. a.* || **1°** Faire une copie. Copier fidèlement un texte. Je ne fais que copier leurs paroles, PASC. *Prov.* 7. On peut juger des efforts qu'il [Démosthène] fit pour se perfectionner en tout genre par la peine qu'il prit de copier de sa propre main jusqu'à huit fois l'histoire de Thucydide pour se rendre plus familier le style de ce grand homme, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 536, dans POUGENS. Je vous ai dit que je l'avais trouvé copiant de la musique à dix sous la page, J. J. ROUSS. *Dialogue*, II. || **2°** Par extension, reproduire une œuvre d'art. Copier un tableau, une statue. Vous copiez un vase étrusque, et vous lui donnez l'élégance grecque; ce n'est point là ce qu'on vous demande et ce qu'on attend de vous, MARMONT. *Élém. de litt. Œuvres*, t. X, p. 267, dans POUGENS. Dans l'asile honteux des amours mercenaires Il cherche une Vénus qu'il copie au hasard, L'opprobre de son sexe et la honte de l'art, DELILLE, *Imagin.* V. || **3°** Copier un auteur, un artiste, imiter son style, sa manière. Comme les vices des Grecs avaient passé chez les Romains, Térence, pour les imiter, ne fit que copier Ménandre, MARMONT. *Élém. de litt.* t. V, p. 156, dans POUGENS. || On dit qu'un écrivain, qu'un artiste copie la nature, quand ses productions ont un cachet de naturel et de vérité. || Absolument. Oui, c'est être inventeur que si bien copier, LA MOTTE, *Fables*, I, 2. || **4°** Imiter les manières d'une autre personne. Il n'est rien tel que les jésuites; j'ai bien vu des jacobins, des docteurs.... mais une pareille visite manquait à mon instruction; les autres ne font que les copier, PASC. *Prov.* 4. C'était l'original que toutes les femmes copiaient pour le goût des habits et l'air de la coiffure, HAMILT. *Gramm.* 7. Il imite M. d'Agen sans le copier, SÉV. 34. On croit, en copiant leurs mœurs [des grands], entrer en part de leur grandeur, MASS. *Panég. saint Louis.* La ville croirait dégénérer en ne copiant pas les mœurs de la cour, ID. *Pet. car. Exemp.* || Au collége, copier, c'est, au lieu de faire son devoir, copier celui d'un camarade. C'est un paresseux, il copie tous ses devoirs. Comme il avait copié, il fut mis hors de composition. || **5°** Contrefaire. Il n'est pas bien de copier les gens. || **6°** Se copier, *v. réfl.* S'imiter soi-même, c'est-à-dire en parlant d'un écrivain ou d'un artiste, produire des œuvres qui ont entre elles beaucoup de ressemblance. Cet artiste n'a point d'invention, il se copie sans cesse. || Se copier, s'imiter les uns les autres. Ces jeunes gens ne font que se copier.

— HIST. XVI[e] s. Une fois un grand seigneur entreprint d'y passer sans estre copié [contrefait par moquerie], DESPER. *Contes*, XXVIII. Il copia diligemment la poesie d'Homere, et l'assembla en un corps pour la porter en la Grece, AMYOT, *Lyc.* 5.

— ÉTYM. *Copie.*

† **COPIEUR** (ko-pi-eur), *s. m.* Celui qui se plaît à contrefaire les gens par moquerie. || Très-peu usité.

— HIST. XVI[e] s. Les copieux de la Fleche qu'on dit avoir esté si grands gaudisseurs que jamais homme n'y passoit qu'il n'eust son lardon.... DESPER. *Contes*, XXVIII. Il disoit cela de telle grace qu'il provoquoit un chascun de la compagnie à rire, tant il estoit copieux en dits et faits, ID. *ib.* CI.

— ÉTYM. *Copier*

COPIEUSEMENT (ko-pi-eû-ze-man), *adv.* D'une manière copieuse. Boire copieusement. Il a copieusement mangé.

— HIST. XVI[e] s. Toutes sciences se peuvent fidelement et copieusement traitter en icelle [langue française], DU BELL. I, 7, *recto.* L'office de l'orateur est de chacune chose proposée elegamment et copieusement parler, ID. I, 8, *recto.* Diversement traicter les matieres est aussi bien les traicter conformement [d'une seule teneur], et mieux, à sçavoir plus copieusement et utilement, MONT. II, 240.

— ÉTYM. *Copieuse*, et le suffixe *ment;* provenç. *copiozament.*

COPIEUX, EUSE (ko-pi-eû, eû-z'), *adj.* || **1°** Abondant. Faire un copieux repas. Les selles furent copieuses. Lorsqu'on fut au fruit, nous leur apportâmes une copieuse quantité de bouteilles des meilleurs vins d'Espagne, LE SAGE, *Gil Blas*, III, 4. || **2°** Abondant, en parlant d'un auteur, d'un style. C'est le défaut qu'on reproche au grand Amyot, d'être trop copieux en synonymes; mais nous devons à ce défaut l'abondance de tant de beaux mots et de belles phrases, qui sont les richesses de notre langue, VAUGELAS, *Rem.* t. II, p. 911, dans POUGENS.

— HIST. XVI[e] s. Aussi est-ce le plus utile de bien imiter, mesmes à ceux dont la langue n'est encor bien copieuse et riche, DU BELL. I, 10, *verso.* Il est ainsi abondant et copieux en raisons, et ne trouve jamais fin de son sçavoir, ny de ses discours, *Sat. Mén.* p. 237.

— ÉTYM. Provenç. *copios;* du latin *copiosus;* de *copia*, abondance (voy. COPIE). On trouve dans les XVI[e] et XV[e] siècles *copieux* pour railleur, moqueur; mais ce n'est pas le même mot; *copieux* en ce sens vient de *copier*, celui qui copie, qui contrefait.

COPISTE (ko-pi-st'), *s. m.* || **1°** Celui qui copie. Un bon copiste. Et le copiste [de musique] Jean-Jacques, prenant dix sous par page de son travail pour s'aider à vivre, est un Juif que son avidité fait universellement mépriser, J. J. ROUSS. *Dial.* || Ceux qui écrivaient les livres dans l'antiquité et au moyen âge. || **2°** En parlant des littérateurs et des artistes, celui qui imite, qui n'a point d'originalité. Ce n'est qu'un copiste. Nous ne sommes déjà que les traducteurs de leurs romans [des Anglais]; n'avons-nous pas assez baissé pavillon devant l'Angleterre? C'est peu d'être vaincus, faut-il être copistes? VOLT. *Lett. Mme d'Argental*, 18 oct. 1760. Les élèves de Raphaël et des Caraches n'en ont pas été les copistes; mais, dans leurs tableaux, on reconnaît le génie de leur école, la touche, le dessin, la couleur de leur maître, la manière de composer, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VIII, p. 199, dans POUGENS. || Par extension, celui qui imite une autre personne. L'assemblée des animaux se moqua de ces deux mauvais copistes [le singe et le perroquet] de l'homme, FÉN. XIX, 75. Il a, dit-on, choisi Cléon pour son modèle; Il est son complaisant, son copiste fidèle, GRESSET, *Méchant*, I, 1. || **3°** Titre que prenaient les chanceliers des abbayes.

— ÉTYM. *Copier.*

† **COPPA** ou **KOPPA** (ko-ppa), *s. m.* Nom d'une ancienne lettre grecque qui était tombée en désuétude chez les Grecs; elle n'était restée parmi eux que comme signe numérique de 90 et comme une marque que l'on mettait aux chevaux. Elle répond au *q* de l'alphabet latin.

† **COPRE** (ko-pr'), *s. m.* Nom de l'amande de coco, prête à être mise dans le moulin pour l'extraction de l'huile.

† **COPRENEUR** (ko-pre-neur), *s. m.* Terme de jurisprudence. Celui qui prend, conjointement avec un autre, un objet à loyer ou à ferme.

— ÉTYM. *Co*, pour *com*, et *preneur.*

† **COPRIDE** (ko-pri-d'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui se nourrit de fiente.

— ÉTYM. Κόπρος, fiente.

† **COPROCRITIQUE** (ko-pro-kri-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Synonyme inusité de eccoprotique.

— ÉTYM. Κόπρος, excrément, et κρίνειν, faire sortir.

† **COPROÉMÈSE** (ko-pro-é-mè-z'), *s. f.* Terme de médecine. Vomissement de matières stercorales, par exemple en cas de hernie étranglée.

— ÉTYM. Κόπρος, excrément, et ἐμεῖν, vomir.

† **COPROLITHE** (ko-pro-li-t'), *s. m.* Concrétion qui représente la fiente de certains animaux fossiles.

— ÉTYM. Κόπρος, fiente, et λίθος, pierre.

† **COPRONYME** (ko-pro-ni-m'), *adj.* Qui porte le nom de la fiente, sobriquet donné à Constantin V, empereur de Constantinople, parce que, lors de la cérémonie de son baptême, il avait sali de ses ordures les fonts baptismaux.

— ÉTYM. Κοπρώνυμος, de κόπρος, fiente, et ὄνομα, nom.

† **COPROPHAGE** (ko-pro-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit d'excréments.

— ÉTYM. Κόπρος, fiente, et φαγεῖν, manger.

COPROPRIÉTAIRE (ko-pro-pri-é-tè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui possède une propriété par indivis, avec une ou plusieurs personnes. Je ne crois pas que la puissance législative soit, de droit divin, copropriétaire de mes petites chaumières, VOLT. *Lett. à Cath.* 14.

— ÉTYM. *Co*, pour *com*, et *propriétaire.*

† **COPROPRIÉTÉ** (ko-pro-pri-è-té), *s. f.* Propriété commune entre plusieurs personnes.

— ÉTYM. *Co*, pour *com*, avec, et *propriété.*

† **COPROSE** (ko-pro-z'), *s. f.* Un des noms du coquelicot.

— ÉTYM. Origine inconnue; voyez pourtant COUPEROSE 2.

† **COPROSCLÉROSE** (ko-pro-sklé-rô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Endurcissement des excréments dans le corps.

— ÉTYM. Κόπρος, excrément, et σκλήρωσις, endurcissement.

† **COPROSTASIE** (ko-pro-sta-zie), *s. f.* Terme de médecine. Rétention des excréments, constipation.

— ÉTYM. Κόπρος, excrément, et στασία, στάσις, rétention, arrêt, de στάω, poser, fixer, rendre ou être stable, en latin *stare* (voy. STABLE).

COPTE (ko-pt'), *s. m.* Nom des chrétiens d'Égypte. Les coptes sont de la secte des Jacobites ou Eutychéens. || *Adj.* Un moine copte. || La langue copte, ou, simplement, le copte, l'idiome de transition qui s'est parlé en Égypte depuis l'introduction du christianisme, qui est éteint maintenant, et qui a les plus grandes ressemblances avec l'ancien égyptien. C'est cette ressemblance qui a permis de pénétrer dans l'interprétation des textes hiéroglyphiques. Son application seule [du principe que le système graphique égyptien employa simultanément des signes d'idées et des signes de sons] a pu me conduire à la lecture proprement dite des portions phonétiques, formant en réalité les trois quarts au moins de chaque texte hiéroglyphique; de là est résultée la pleine conviction que la langue égyptienne antique ne différait en rien d'essentiel de la langue vulgairement appelée copte ou cophthe; que les mots égyptiens écrits en caractères hiéroglyphiques sur les monuments les plus antiques de Thèbes et en caractères grecs dans les livres coptes ont une valeur identique et ne diffèrent en général que par l'absence de

certaines voyelles médianes, omises, selon la méthode orientale, dans l'orthographe primitive, CHAMPOLLION, *Gramm. egypt. Introd.* p. XVIII.

— ÉTYM. *Copte* paraît être une contraction, par aphérèse de la syllabe initiale, de Αἴγυπτος, Égypte.

COPTÉ, ÉE (ko-pté, ptée), *part. passé.* Cloche coptée pour sonner le tocsin.

† **COPTÉE** (ko-ptée), *s. f.* Sonnerie en coptant.

— REM. V. Hugo a dit coupetées. Les lourdes coupetées du beffroi, cité dans le *Dict. de* POITEVIN.

COPTER (ko-pté), *v. a.* Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant.

— SYN. SONNER, BOURDONNER, TINTER, COPTER. Sonner, c'est mouvoir la cloche en sorte que le battant frappe des deux côtés; bourdonner, c'est mouvoir seulement le battant pour frapper des deux côtés; tinter, c'est mouvoir la cloche, en sorte que le battant ne frappe que d'un côté; copter, c'est faire aller le battant seulement d'un côté.

— HIST. XVe s. Une messe coppetée par trente coups, DU CANGE, *missa copetata*. Laquelle messe se coppetera chascun jour trente coups par long traict à la grosse cloche, ID. *ib.*

— ÉTYM. Ce paraît être un verbe dérivé de *copet*, petit coup, diminutif de *cop*, ancienne orthographe de *coup*. Il y a eu aussi une forme *gobeter*, comme on le voit par ces exemples où le substantif est employé: Le plus gros sain ou cloche du moustier estre sonné par douze coups et gobeteix, l'un coup distant de l'autre. — Au son de la grosse cloche par douze appeaulx et gobets (*textes* de 1449 et de 1482), DU CANGE, *missa copetata*.

† **COPTIQUE** (ko-pti-k'), *adj.* Qui appartient aux Coptes, à leur langue.

— ÉTYM. *Copte.*

† **COPTOGRAPHIE** (ko-pto-gra-fie), *s. f.* Art de découper des morceaux de carton, de manière à dessiner des figures par leur ombre, projetée sur la muraille.

— ÉTYM. Κόπτειν, couper, et γράφειν, dessiner.

COPULATIF, IVE (ko-pu-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de grammaire et de logique qui indique liaison entre les idées ou entre les mots. Particule copulative, conjonction copulative, et, substantivement, une copulative. En ce sens *copulatif* est opposé à *disjonctif*, *adversatif* et *alternatif*. Je soutiens, moi, que c'est la conjonction copulative *et*.... — Je soutiens, moi, que c'est la conjonction alternative *ou*, BEAUMARCH. *Mariage de Figaro*, III, 15. || Dans le sens moderne, *copulatif* se dit de toutes les conjonctions qui ne subordonnent pas la phrase qui les suit à celle qui les précède.

— HIST. XIVe s. Quant telz deux opinions ou propositions sont conjointes ensemble en un sillogisme qui est une proposition copulative, la conclusion s'en suit de necessité, ORESME, *Eth.* 198. Proposition copulative, ID. *Thèse de* MEUNIER. || XVe s. Car logique sert de ceste œuvre, Et fait par argument sembler Ce qui n'est pas et ressembler Une chose à l'autre opposite, Et fait de la copulative Division estrangement, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 457, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. COPULE; provenç. *copulatiu*; espagn. et ital. *copulativo*.

COPULATION (ko-pu-la-sion), *s. f.* Accouplement du mâle et de la femelle. Il y a beaucoup d'animaux qui engendrent sans copulation, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, Mariage.* Maint auteur antique et récent, Bien instruit en toute doctrine, Soutient que la goutte descend De copulation divine, Et que de Bacchus et Cyprine Naquit un enfant maupiteux; Mais nonobstant cette origine, C'est pauvre chose qu'un goutteux, CONRART, dans RICHELET. Parce qu'on avait vu que tous les grands animaux se propageaient par la voie de la copulation, on en avait conclu précipitamment qu'elle était la loi générale de la propagation des espèces, BONNET, *Lettres div.* t. XII, p. 60, dans POUGENS. La société ne dure pas plus longtemps que chaque acte de copulation, J. J. ROUSS. *Orig. Notes.* || En parlant de l'homme et de la femme, on dit souvent copulation charnelle.

— HIST. XIVe s. Iceste copulation Faicte sans generation Et sans droicte necessité, J. BRUYANT, dans *Ménagier*, t. II, p. 16. || XVIe s. En la copulation charnelle, PARÉ, XVIII, 2.

— ÉTYM. Lat. *copulatio* (voy. COPULE).

† **COPULATIVEMENT** (ko-pu-la-ti-ve-man), *adv.* D'une manière copulative.

— ÉTYM. *Copulative*, et le suffixe *ment*.

COPULE (ko-pu-l'), *s. f.* || 1° Terme de logique. Mot qui lie le sujet d'une proposition avec l'attribut; c'est le verbe *être* considéré dans une proposition. || 2° Terme de droit canonique. Union charnelle de l'homme et de la femme. Une promesse de mariage est obligatoire en conscience quand la copule s'en est suivie.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *copula*; du latin *copula*, lien (voy. COUPLE).

† **COPULER** (ko-pu-lé), *v. n.* Terme didactique. Assembler, unir par copule.

— HIST. XIVe s. A ceste doubte est copulée et prochaine une autre [doubte], ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. *copular*; ital. *copulare*; du latin *copulare*, assembler (voy. COPULE).

1. **COQ** (kok; le *q* se fait toujours entendre, excepté dans coq d'Inde qui se prononce: ko-din-d'; dans plusieurs provinces, au pluriel, on prononce non pas des kok, mais des kô, qui est une prononciation ancienne), *s. m.* || 1° Le mâle de la poule. Combats de coqs. Deux coqs vivaient en paix; une poule survint; Et voilà la guerre allumée, LA FONT. *Fabl.* VII, 13. Un misérable coq à point nommé chantait, ID. *ib.* V, 6. Sur la branche d'un arbre était en sentinelle Un vieux coq adroit et matois, ID. *ib.* II, 15. La ville de Sybaris sera décriée à jamais par la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les coqs de peur d'en être réveillés, FONTEN. *Dial.* 2e, *Morts anciens.* Au milieu d'eux le coq, d'un air de majesté, Marche, sûr de sa force et fier de sa beauté, DELILLE, *Par. perdu*, VII. || Par extension, le mâle de plusieurs gallinacés. Coq d'Inde. Coq faisan. Le coq de la perdrix. Si mes paons de leur beau plumage Me font admirer les couleurs, Je crois voir nos jeunes seigneurs Avec leur brillant étalage; Et mes coqs d'Inde sont l'image De leurs pesants imitateurs, VOLT. *Ép.* CVII. || Fier comme un coq, très-fier. || Familièrement. Être rouge comme un coq, être extrêmement rouge. Se dit souvent d'un homme en colère. || C'est un bon coq, se dit d'un homme vigoureux en amour. || Être comme un coq en pâte, avoir toutes ses aises (voy. PÂTE). || Populairement. A nous le coq, à nous la supériorité, à nous le bouquet. || 2° Figure de coq qui se met au plus haut d'un clocher pour servir de girouette. Je sais que l'honneur vous est cher, Que vous avez l'âme insensible, Que vous êtes moins accessible Que n'est le coq d'un haut clocher, SCARRON, *Stances pour un gentilhomme qui était à Bourbon.* Ton œil ne peut se détacher Du vieux coq de ton vieux clocher, BÉRANG. *Bohém.* || Coq gaulois, un des insignes de la nation française. Son aigle est resté dans la poudre, Fatigué de lointains exploits; Rendons-lui le coq des Gaulois, Il sut aussi lancer la foudre, BÉRANG. *Vieux drap.* Le choix de cet oiseau comme symbole de la nation française est de date récente (la première révolution et surtout celle de 1830); il ne paraît guère fondé que sur l'homonymie latine de *gallus* qui signifie à la fois coq et Gaulois. || 3° Familièrement, personnage le plus riche ou le plus important d'un lieu. Il est le coq de son village. Viens, parais, jeune prince, et qu'on te reconnoisse Pour le coq de notre paroisse, VOLT. *Fête de Bellebat.* Il est le coq du bourg, connu pour un Crésus, Et possède du moins cinquante mille écus, HAUTEROCHE, *Deuil*, sc. 4. || 4° Terme d'histoire naturelle. Coq de bruyère ou des bois, espèce de coq sauvage, du genre *tétras*, gallinacés. || Coq de marais, un des noms vulgaires du *tétras bonasie*, dit aussi gelinotte. || 5° Terme de botanique. Coq des jardins, menthe de coq, ou herbe au coq, plante corymbifère d'une odeur agréable. || 6° Terme de pêche. Coq de mer, dorade. || 7° Terme d'horloger. Espèce de platine enjolivée de gravures ou autres ornements dont on couvre le balancier. || Terme de serrurerie. Espèce de crampon qui sert à assurer diverses pièces. || Proverbes. Chétive est la maison où le coq se tait et la poule chante, c'est-à-dire où la femme est maîtresse. || La poule ne doit pas chanter avant le coq, il faut que l'autorité appartienne au mari.... Mon congé cent fois me fût-il hoc, La poule ne doit pas chanter devant le coq, MOL. *F. sav.* V, 3.

— HIST. XIIIe s. Quant sire chantecler li cos Estoit alé.... *Ren.* 1325. De tant li cos est plus viex, de tant vaut il miex, ALEBRANT, f° 47. Chars de cok, ID. *ib.* Si cum vers la mie nuit vint, Onques de rien conte ne tint, Mais à la lei de mendiant S'en est alez el coc chantant, *Grégoire le Grand*, p. 84. La vile seoit en un bos, Moult i ot gelines et cos, Anes [canards], malarz et jars et oes [oies], *Ren.* 1272. || XVe s. Un coq d'Inde sa gorge à toi semblable porte; Combien de riches gens n'ont pas si riche nez!.... BASSELIN, VI. || XVIe s. Ils coqueliquent comme les coqs, ils cloussent comme les poules, PARÉ, *Animaux*, 25. La corne de cerf, le cerfueil, targon, coq, et autres menues herbes, O. DE SERRES, 536. Qui sçait si c'est quelque sens particulier qui descouvre aux coqs l'heure de minuit et du matin? CHARRON, *Sagesse*, I, 11. Coc chante ou non, viendra le jour, BAÏF, dans LEROUX DE LINCY, t. I, p. 172. Ils lui envoyoient mille presens, comme gibiers ou flaccons de vin, et ses femmes lui faisoyent des maucadons et des camises; il estoit traitté comme un petit coq au panier, DESPER. *Contes*, LXI. Il n'y feroit non plus que le coq sur les œufs, COTGRAVE. Jà ne chante le coq, si viendra le jour, ID.

— ÉTYM. Picard, *cou*, *co*; Berry, *cô*; pays de Coire, *cot*; anglo-sax. *coco*; angl. *cock*; bas-bret. *kok*. D'après Diez, c'est une onomatopée. Palsgrave écrit, au pluriel, *quoqz*, prononcé *quoz*. Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *li cos*; au régime singulier, *le coc*; au nominatif pluriel, *li coc*; au régime pluriel, *les cos*.

2. **COQ** (kok), *s. m.* || 1° Terme de marine. Le cuisinier à bord des grands bâtiments. || 2° Dans les corderies, se dit de l'ouvrier qui fait chauffer le goudron.

— ÉTYM. Allem. *Koch*, cuisinier (beaucoup de termes de marine venant de l'allemand), qui lui-même vient du latin *coquus* (voy. QUEUX, *s. m.*).

COQ-À-L'ÂNE (ko-ka-lâ-n'), *s. m.* Discours sans liaison, passant d'un sujet à l'autre. Dès qu'il fut de retour, il me conte son aventure que j'entendais bien du premier coup, encore qu'il y eût bien du coq-à-l'âne en son discours, *Francion*, l. VI, p. 245. J'ai écrit dans les interlignes des coq-à-l'âne si ridicules, VOLT. *Lett. Roi de Prusse*, 8. || *Au plur.* Des coq-à-l'âne. Cependant, quand la rime l'exige, les poëtes n'hésitent pas à écrire coq-à-l'ânes. .... Pour être bel esprit Il faut avec mépris écouter ce qu'on dit, Rêver dans un fauteuil, répondre en coq-à-l'ânes, Et voir tous les mortels ainsi que des profanes, REGNARD, *le Distrait*, IV, 7.

— HIST. XVe s. De moi vraiment Vous vous raillez; Trop vous faillez, Car vous saillez Du coq en l'asne Évidemment, *Le loyer des folles amours*, p. 315, dans LACURNE. C'est bien sauté du coq à l'asne, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 173. || XVIe s. Le cerveau lui voltige tellement que, sautant du coq à l'asne, il s'oublie en moins de quatre mots, CALV. 315. C'est bien sauter du coq à l'asne de parler des uns et des autres en confus et sans discretion, ID. *Instit.* 699. Je te suppli m'excuser si du coq à l'asne vois sautant, MAROT, II, 129. Autant te dy-je des satyres que les François, je ne sçay comment, ont appelées cocs à l'asne.... Cette inepte appellation de coc à l'asne, DU BELLAY, I, 25, *recto.* Un prelat lui parlant un jour [à Henri IV] de la guerre et assez mal, il tourna, comme on dit, du coq à l'asne, et luy demanda de quel saint estoit l'office ce jour là dans son breviaire, *Amours d'Henri IV*, p. 42, dans LACURNE. Coq à l'asne ou bien satyre est composition de propos non liez, couvertement reprenant les vices d'un chacun, BOISSIÈRE, *Poétique*, p. 254, dans LACURNE. Coqs à l'asne ou en l'asne, espece de poesie françoise, GOUJET, *Bibl. franç.* t. XII, p. 97.

— ÉTYM. Cette locution vient, dit-on, de l'histoire du coq et de l'âne, qui, voyageant ensemble et en compagnie du chat, font, la nuit, un grand vacarme et produisent une confusion épouvantable; cette histoire est dans les contes de Grimm. Pourtant les exemples cités dans l'historique semblent montrer que le sens est non le désordre du coq et de l'âne, mais le passage du coq à l'âne, c'est-à-dire d'un sujet à un autre. L'anglais dit: *cock-and-a-bull* (coq et un taureau).

† **COQ-HÉRON** (ko-ké-ron), *s. m.* Ancien nom donné au héron mâle.

† **COQ-SOURIS** (kok-sou-ri), *s. m.* Terme de marine. Voile ou bonnette en deux parties, qui se lace entre le hunier et la vergue de fortune d'un sloop, d'une galiote.

† **COQUALIN** (ko-ka-lin), *s. m.* Écureuil de la Nouvelle-Espagne.

† **COQUANT** (ko-kan), *s. m.* Un des noms de la marouette, oiseau.

† **COQUARD** (ko-kar), *s. m.* || 1° Vieux coq. || Fig. et familièrement, fou, benêt. Et s'il le dit, c'est un coquard, LA FONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° Le produit du croisement du faisan avec la poule.

— ÉTYM. *Coq.*

— HIST. XIVe s. [Tu] Bien me tiens pour quoquart, quant à mon veulz partir [partager]; Es tu donc mes paroilz [mon égal]?... *Girart de Ross.* v. 3177. Ce n'est au pouvoir de son art; Et si le dit, c'est un coquart, *Nat. à l'alchim. errant.* 612. Garçon, nice et coquart [ils] l'aloient apelant, *Guesclin*, 60. || XVe s. Encor te tien-je pour kokart, Quant tu te tiens yci si tard: Va toi couchier.... FROISS. *Épin. amoureuse.*

Mais s'un homme a troicens livres de rente, Tant seulement, chascun sera parez En dissimulation De [illegible], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 243, dans LACURNE. Pilleurs, peu vault, le coquart enseignier, Ne faire au foul de sens longue divise, *ib.* f° 275. Plusieurs coquarts sont bien en point Et ne sauroient finer de quoy Payer la façon d'un pourpoint; Ils n'ont d'argent ne peu ne point, COQUILLART, dans RICHELET. Ceux qui cuident que les femmes soient si leales, sont parfaicts coquards, LOUIS XI, *Nouv.* XXVI. || XVIe s. Mieux vault l'ombre d'un sage vieillard que les armes d'un jeune coquard, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coq.*

† **COQUÂTRE** (ko-kâ-tr'), *s. m.* Demi chapon, poulet chaponné à moitié. || On dit d'un homme qui chante mal, qu'il a une voix de coquâtre.

— ÉTYM. *Coq*, et la désinence péjorative *âtre*.

COQUE (ko-k'), *s. f.* || **1°** Enveloppe extérieure de l'œuf. Les perdreaux courent au sortir de la coque. [Des poëmes] Ensemble lentement tous couvés sous mes ailes, Tous ensemble quittant leurs coques maternelles, Sauront d'un beau plumage ensemble se couvrir, A. CHÉNIER, 191. || Fig. Ce couplet sortait de sa coque [venait d'être fait] le jour que je partis de Paris, SÉV. 426. || Ne faire que sortir de la coque, être encore trop jeune pour certaines choses. || Œufs à la coque, œufs légèrement cuits dans leur coque même. Les œufs furent leur unique ressource [de Mme des Ursins et de sa suite], et encore à la coque, frais ou non, ST-SIM. 382, 160. Et ressemblez à l'œuf cuit dans sa coque; Plus on l'échauffe, et plus se rendurcit, J. B. ROUSS. *Épigr.* II, 5. || Coques, œufs de poisson de mer que l'on emploie pour amorcer les filets avec lesquels on pêche les sardines. || **2°** Enveloppe où s'enferment certaines chrysalides. Les vers à soie se font de leur coque une espèce de tombeau, FÉN. *Exist.* 19. Si Locke eût réfléchi un moment aux idées innées des animaux, il se fût convaincu que c'est par elles qu'une chenille sortant de son œuf.... se choisit une retraite sous une branche.... qu'elle s'y file une coque avec un art admirable.... BERN. DE S.-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.* L'historien immortel du ver à soie s'est assuré que la coque de cet insecte est formée des lacis d'un même fil dont la longueur est de plus de neuf cents pieds de Bologne, BONNET, *Contempl. nat.* 12e part. ch. 4. Les chenilles nous vaudraient bien d'autres richesses, si nous entreprenions de mettre en œuvre les coques de soie que diverses espèces de ces insectes savent se construire; celles qui ne pourraient pas être filées, pourraient au moins être cardées et servir utilement en différentes fabriques, telles que celles des bas, des draps, des feutres, des ouates, du papier, ID. *ib. Œuvres*, t. VIII, p. 318, dans POUGENS. Vous avez vu quelquefois l'ouvrage d'un ver à soie ou les coques que ces petits animaux travaillent avec tant d'art pour s'y emprisonner : elles sont d'une soie fort serrée, mais elles sont couvertes d'un certain duvet fort léger et fort lâche; c'est ainsi que la terre, qui est assez solide, est couverte, depuis sa surface jusqu'à une certaine hauteur, d'une espèce de duvet qui est l'air, et toute la coque du ver à soie tourne en même temps, FONT. *Mondes*, 1er soir. Chaque planète est entourée de son atmosphère comme d'une coque, et roule dans l'espace autour de son soleil, VOLT. *Dial.* XV, 1er *entretien.* Figurez-vous un ver à soie qui s'enterre dans sa coque en filant, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 janv. 1763. || Fig. Il faisait le cafard, Se renfermait.... Dedans sa coque, LA FONT. *Herm.* || **3°** Par analogie, enveloppes ligneuses de certains fruits. Coque de noix, d'amande. || Je n'en donnerais pas une coque de noix, se dit d'une chose dont on ne fait aucun cas. || Dans le langage botanique, la coque est un fruit ou une portion de fruit sec, dont la déhiscence a lieu avec élasticité, à cause d'un ressort membraneux situé à sa base. Coque du Levant, nom des drupes desséchées d'un arbuste sarmenteux du Malabar et des Moluques (*menispermum cocculus, L.*). Elles sont employées pour enivrer le poisson et le prendre facilement; on a cru longtemps que cela ne communiquait au poisson aucune qualité nuisible; mais le contraire paraît aujourd'hui démontré. || **4°** Coques de perles, nom de petites élévations qui se trouvent attachées à la nacre, et que les lapidaires mettent en œuvre en les réunissant deux à deux, de manière à imiter des perles entières. || **5°** Terme de toilette. Coque de ruban, ruban de la longueur de 10 centimètres ou environ, suivant la largeur du ruban, dont les deux bouts mis l'un sur l'autre, et plissés légèrement ensemble, servent à faire un nœud ou un ornement. || Coque de cheveux, cheveux tournés en coque. || **6°** Terme de marine. La coque d'un navire, l'enveloppe des bordages, le corps. || Faux pli qui se fait à une corde trop torte et qu'on n'a pas pris soin de détordre. || **7°** Terme de pêche. Sorte de coquillage bon à manger; c'est le nom vulgaire de la bucarde. || **8°** Terme de serrurerie. Coques, nom de petites pièces de fer qui servent à conduire le pêne d'une serrure. || Larges crampons sur la platine d'un verrou à ressort ou d'un loqueteau. || **9°** Coque d'œuf, défaut de glaçure dans les poteries.

— HIST. XIIIe s. Biau pere, dit la damoisele, Ci a dolereuse novele : Vostre orguel ne vaut une coque; Sachiés que fortune vous moque, *la Rose*, 6541. || XVIe Nature les ha muniz et couvertz de gousses, testz, coques, RAB. *Pant.* III, 8. A toucher plus polie et fine Que n'est une coque marine, DU BELL. IV, 77, *verso.* Des coques de nacre de perles bien dorées, D'AUB. *Hist.* II, 292. Quand l'eau n'estoit plus trouble, on pescha à l'endormie, à quoy ne fut pas espargnée la coque du Levant, ID. *Conf.* I, 9. Il me semble raisonnable que meshuy je m'appile et me recueille en ma coque comme les tortues, MONT. IV, 117.

— ÉTYM. Anc. espagn. *coca;* du latin *concha*, coquille (voy. CONQUE).

COQUECIGRUE (ko-ke-si-grue), *s. f.* || **1°** Animal imaginaire dont le nom est employé dans diverses locutions. On dit qu'une chose arrivera à la venue des coquecigrues, pour dire qu'elle n'arrivera jamais. Vous aurez des coquecigrues, se dit en raillant à quelqu'un qui demande quelque chose. J'ai des coquecigrues, se dit de même en raillant à celui qui demande ce qu'on a là. Mon esprit à cheval sur des coquecigrues, ST-AMANT, dans FURETIÈRE. Toute métaphysique ressemble assez à la coquecigrue de Rabelais, VOLT. *Lett. en vers et prose*, 80. || **2°** Personne qui ne dit que des balivernes. Raisonner comme une coquecigrue. Je trouve des coquecigrues, des momies, SÉV. 433. Elles élèvent fort bien leurs petites filles, elles ne leur apprennent point à mentir ni à dissimuler leurs sentiments; point de coquecigrues ni d'idolâtrie; enfin je les aime, ID. t. VI, p. 344, lett. 628, dans POUGENS. || **3°** Baliverne, conte en l'air. Il nous vient conter des coquecigrues, des coquecigrues de mer.

— REM. Mme de Sévigné et Voltaire écrivent *coxigrue;* et la première édition de l'Académie *coquesigrue.*

— HIST. XVe s. Bien resemblez une coque fague; Barbe n'avez.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 221, dans LACURNE. || XVIe s. Ainsi s'en alla le pauvre colerique; puis passant l'eau au pont Huaux, et raccontant ses males fortunes, fut avisé par une vieille lourpidon, que son royaume lui seroit rendu à la venue des coquecigrues, RAB. *Garg.* I, 49. S'il reculoit, c'estoient des coquecigrues de mer, ID. IV, 31.

— ÉTYM. Normand et Berry, *coquecigrue*, nom de la bugrane gluante, plante; bourguig. *côquesegrue.* Origine inconnue. Ménage dit que dans les cabinets des curieux on nomme *coquecigrues* les coquilles de mer, et il tire le mot de *conchylia acuta*, coquilles aiguës; ce qui n'est pas admissible. D'après Ch. Nisard, il vient du latin *cicus*, *ciccus*, chose de rien, et du grec γρῦ, qui a le même sens; il est possible en effet que *gru* entre dans ce mot bizarre; mais le mot *coque* y entre certainement; en effet outre *coquecigrue*, on a, avec un sens très-analogue, *coquefredouille* dans Cotgrave; *coqueluirie* dans Eust. Deschamps : Faisons donc la departie [allons-nous-en]; Allez à Dieu coqueluirie; Trop de hourt et de barat sçavez; De ceux ne suis ceste fie, *Poésies mss.* f° 450, dans LACURNE. Ajoutez-y *coquefague*, cité au commencement de l'historique; et vous avez *coque* avec *fague*, *fredouille*, *luirie*, *cigrue*, tous suffixes dont le sens est inconnu et qui ne sont peut-être que fictifs et formes de plaisanterie.

† **COQUEFREDOUILLE** (ko-ke-fre-dou-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Un pauvre hère, un homme sans esprit. L'espagnol, ce coquefredouille, Va toujours à l'école et perd toujours bredouille, DESHOULIÈRES, dans le *Dict. de* BESCHERELLE. C'était au temps où la France portait des hommes mâles et non des coquefredouilles embéguinés, *Dict. de Trévoux.*

— ÉTYM. Voyez, pour une conjecture, COQUECIGRUE.

COQUELICOT (ko-ke-li-ko; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel l'*s* se lie; les coquelicots et les blés, dites : les ko-ke-li-kô-z et les blés; coquelicots rime avec repos, faux), *s. m.* Espèce de petit pavot à fleur rouge qui croît dans les champs (*papaver rhœas, L.*). Les pétales du coquelicot sont employés en infusion comme sudorifiques. || Rouge comme un coquelicot, se dit très-souvent de quelqu'un qui devient extrêmement rouge, d'embarras, de colère, etc.

— HIST XIVe s. Un coquelicoq, tout droict sur ses piedz, dont le corps est d'une coquille de perle, pesant quatre marcs sept onces, DE LABORDE, *Émaux*, p. 223. || XVIe s. Quoquelicoq est espece de pavot; Il croist en terre grasse et bien labourée, estant en fleur un peu devant la maturité des bleds, parmi lesquels se mesle il, O. DE SERRES, 626.

— ÉTYM. Picard, *cocriacot.* Ce mot, comme on voit par l'historique, signifie coq; c'est une onomatopée, *coquelicot* ou *coquerico;* puis, les fleurs de cette plante étant rouges, on les a comparées à la crête du coq, dont le nom a passé à la plante. Cependant Marcellus Empiricus ayant dit : papaver silvestre quod gallice *calocatonos* dicitur, Grimm a essayé de le rattacher au celtique : irland. *codlaineam*, *codalan.*

† **COQUELINER** (ko-ke-li-né), *v. n.* Chanter en parlant du coq.

— HIST. XVIe s. Coqueliner un enfant, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coq.* On trouve *coquelineux* avec le sens de : qui fait le coq, qui court après les jeunes filles : Quand ces trois bonnes qualités sont en un personnage, on ne se doit pas esmerveiller s'il est un petit coquelineux, DESPER. *Contes*, IV.

COQUELOURDE (ko-ke-lour-d'), *s. f.* Nom vulgaire de l'anémone pulsatille et de différentes plantes parmi lesquelles on distingue la lychnide coronaire, l'héliotrope du Pérou, l'hépatique des jardins.

— HIST. XVe s. Contrefaisant la coquelourde Soubz un malicieux abit, CH. D'ORL. *Rondel.* 29. || XVIe s. Souventes fois s'esbat et rit A planter une gente bourde, Contrefaisant la coquelourde Soubz un malicieux habit, *Departie d'amours*, p. 279, dans LACURNE.

— ÉTYM. D'après Bourdelot, de *coque lourde*, à cause que la coque en est plus lourde que celle d'autres fleurs; d'après Ménage, de *cloka lurida*, clochette foncée, parce que les fleurs en sont jaunes. Ce qui ajoute à l'incertitude, c'est que *coquelourde* a dans l'historique un sens tout différent et assez mal déterminé.

COQUELUCHE (ko-ke-lu-ch'), *s. f.* || **1°** Sorte de capuchon. Il est vieux. || Fig. et familièrement. Être la coqueluche du lieu, du pays, y être hautement loué, vanté, y être en vogue, fêté, choyé. Lorsque vous étiez la coqueluche ou l'entêtement de certaines femmes qui ne juraient que par vous et sur votre parole, qui disaient : cela est délicieux, qu'a-t-il dit? LA BRUY. V. Lui.... c'est la coqueluche Des filles de Falaise : il étudie en droit Et sait tout son Cujas sur le bout de son doigt, REGNARD, *le Bal*, sc. 7. C'est cependant, dit-on, la coqueluche de Paris, BARON, *Homme à b. fort.* II, 3. Fabrice, mon cher Fabrice, bien loin d'être la coqueluche des femmes de Valladolid, apprends, mon ami, que j'en suis la dupe, LESAGE, *Gil Blas*, I, 17. || Coqueluche signifiant un capuchon, cette locution est équivalente à être coiffé de quelque chose. || **2°** Terme de médecine. Maladie caractérisée par une toux convulsive, et qui attaque particulièrement les enfants. || **3°** *S. m.* Le mâle de l'ortolan des roseaux.

— HIST. XVe s. Adonc regnoit par toutes les parties du royaume une maladie generale qui se tenoit en la teste, de la quelle moururent plusieurs personnes, tant vieux que jeunes, et se nommoit icelle la coqueluche, MONSTRELET, ch. 118. La quelle maladie se nommoit la coqueluche, J. LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 58, dans LACURNE. Le suppliant prinst une aumusse ou coqueluche, DU CANGE, *coqucia.* || XVIe s. La coqueluche des moines, RABEL. dans la *Bib. de St-Victor.* Je ne puis laisser en arriere une maladie qui regna trois mois de cette année-là, nommée la coqueluche, laquelle plusieurs estiment estre marque infaillible de la peste pour l'année d'après, D'AUB. *Hist.* II, 365. Il y a un accident de peste appellé coqueluche, ainsi dit, parce que ceux qui en estoient esprins sentoient une extreme douleur de teste, et à l'estomach, aux reins et aux jambes, avec fievre continue, et souvent avec delire et frenesie, PARÉ, XXIV, 30. Nous vismes en l'an 1557 en plain esté s'elever par quatre jours entiers un reume qui fut presque commun à tous, par le moyen duquel le nez distilloit sans cesse comme une fontaine, avecque un grand mal de teste, et une fievre qui duroit aux uns douze, aux autres quinze heures, que plus que moins, puis soudain, sans œuvre de medecin, on estoit guery; la quelle maladie fut depuis par un nouveau terme appellé par nous coqueluche, PASQUIER, *Recherches*, liv IV, p. 375, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ménage le tire de *cuculuccia*, dérivé de *cucullus*, sorte de capuchon. Le nom de *coqueluche* fut donné, dans le xve siècle, à une sorte de grippe pour laquelle les malades se couvraient la tête d'une coqueluche ou capuchon : puis il a passé à la toux convulsive des enfants, qui est une maladie toute différente de ces épidémies du xve et du xvie siècle.

COQUELUCHON (ko-ke-lu-chon), *s. m.* Terme familier. Capuchon. || Coqueluchon de moine, nom donné par les marchands de coquilles à un certain mollusque (*cuculée auriculifère*).

— ÉTYM. *Coqueluche ;* bourguig. *côqueluchô.*

† **COQUELUCHONNÉ, ÉE** (ko-ke-lu-cho-né, née), *adj.* Disposé en coqueluchon. Elle déguisoit votre fils avec trois jupes si plaisamment coqueluchonnées que.... SÉV. 517.

— ÉTYM. *Coqueluchon.*

COQUEMAR (ko-ke-mar), *s. m.* Pot à anse de terre vernissée, ou d'étain, ou de cuivre, qui sert à faire bouillir de l'eau.

— HIST. XIVe s. Trois petits coquemars, à biberon, et au couvescle sont les armes de Monsr le Dauphin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 223. Un petit coquemart d'argent blanc verré, et y a sur le couvescle un esmail rond, esmaillé de France, ID. *ib.* Item [je laisse] et à Perrot Gerard, Barbier juré du bourg la Royne, Deux bassins et un coquemard, VILLON, *G. testam.*

— ÉTYM. Latin, *cucuma*, chaudron ; ital. *cogoma.*

† **COQUEMELLE** (ko-ke-mè-l'), *s. m.* Champignon d'un très-bon goût.

† **COQUENOUILLER** (ko-ke-nou-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de botanique. Plante d'Amérique dont les graines servent à faire une espèce de pain.

† **COQUEPLUMET** (ko-ke-plu-mè), *s. m.* Homme qui fait le coq, le merveilleux, portant des panaches, un costume éclatant. || Inusité.

— HIST. XVIe s. Maints gentilshommes qui se montrent vaillants coqueplumets sur le pavé de Paris, *Sat. Mén.* dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— ÉTYM. *Coq*, et *plumet.*

† **COQUEREAU** (ko-ke-rô), *s. m.* Terme de marine. Espèce de petit navire.

— ÉTYM. Diminutif de *coque* ou *coche*, bateau (voy. COCHE).

† **COQUERELLE** (ko-ke-rè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Voy. ALKÉKENGE.

— HIST. XVIe s. L'eau de gramen ou chien-dent, dans la quelle aurés dissout fruit de coquerelles, ressemblant à petites cerises, O. DE SERRES, 926.

— ÉTYM. Diminutif de *coque.*

COQUERET (ko-ke-rè), *s. m.* Voy. ALKÉKENGE.

— HIST. XVIe s. L'eau distillée de l'herbe de bassinet ou coqueret, O. DE SERRES, 971. À l'envi sont jà cueillis Les verds tresors de la plaine, Les coquerets et les lis, La rose et la marjolaine, RONS. 467. Et du tendre crystal de nos larmes menues Les fleurs des coquerets blanches sont devenues, ID. 796.

— ÉTYM. Diminutif de *coq*, ainsi nommé par comparaison avec la crête du coq, l'alkékenge portant une baie renfermée dans une vésicule rougeâtre.

COQUERICO (ko-ke-ri-ko), *s. m.* Chant du coq.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **COQUERIE** (ko-ke-rie), *s. f.* Terme de marine. Grande cuisine bâtie sur un quai. || Cuisine de bord.

— ÉTYM. *Coq* 2.

† **COQUERIQUER** (ko-ke-ri-ké), *v. n.* Se dit du chant du coq.

† **COQUERON** (ko-ke-ron), *s. m.* Terme de marine. Chambre à l'avant de certains bâtiments où elle sert de cuisine. Espèces de petites armoires dans les chaloupes.

† **COQUES** (ko-k'), *s. f. plur.* Terme de blason. Espèce de noisettes vertes et en fourreau.

— ÉTYM. C'est le pluriel de *coque*, coquille.

COQUET, ETTE (ko-kè, kè-t'), *adj.* || **1°** Qui a de la coquetterie; qui cherche à plaire. Des manières coquettes. Humeur coquette. Les femmes sont fort coquettes avant le mariage et beaucoup plus après, HAMILT. *Gramm.* 6. Personne ne dansait mieux, et personne n'était si coquet, ID. *ib.* C'était [Fénelon] un esprit coquet qui cherchait à être goûté et voulait plaire, ST-SIM. 31, 107. En gens coquets il [l'amour] change les Catons; Par lui les loups deviennent des moutons, LA FONT. *Courtis.* Un moineau fort coquet Et le plus amoureux de toute la province Faisait aussi sa part des délices du prince, LA FONT. *Fabl.* X, 12. Une femme coquette ne se rend pas sur la passion de plaire.... Elle regarde le temps et les années comme quelque chose seulement qui ride et qui enlaidit les autres femmes; oublie du moins que l'âge est écrit sur le visage, LA BRUY. III. Une femme qui n'a qu'un galant croit n'être point coquette; celle qui a plusieurs galants croit n'être que coquette, ID. *ib.* Le magistrat coquet ou galant est pire dans les conséquences que le dissolu; celui-ci cache son commerce et ses liaisons, et l'on ne sait souvent par où aller jusqu'à lui, ID. XIV. Un homme coquet est quelque chose de pire qu'un homme galant; l'homme coquet et la femme galante vont assez de pair, ID. III. Moi! j'irais épouser une femme coquette! BOIL. *Sat.* X. Ne vous y fiez pas; je lui trouve l'air bien coquet; elle a, ma foi, les yeux fripons, ID. *Héros de romans.* Parlons à cœur ouvert et confessons la dette; Je suis un peu coquet, tu n'es pas mal coquette, REGNARD, *le Distrait*, IV, 3. .... On dit que les femmes coquettes Pour faire réussir leurs pratiques secrètes, Des nouveaux débarqués s'informent avec soin, ID. *Ménechmes*, II, 4. La femme est coquette par état, J. J. ROUSS. *Ém.* V. C'est le tissu des intrigues secrètes, L'emploi savant des parures coquettes, BERNARD, *Art d'aimer*, I. || Par extension. Lorsque la coquette espérance Nous pousse le coude en passant, Puis à tire-d'aile s'élance Et se retourne en souriant, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Chanson.* Que me veux-tu, chère fleurette, Aimable et charmant souvenir? Demi-morte et demi-coquette, Jusqu'à moi qui te fait venir? ID. *À une fleur.* || **2°** Substantivement. .... Quand un coquet fieffé, D'amour, de bonne sorte, une fois s'est coiffé, Cela tient comme glu.... HAUTER. *Crisp. mus.* V, 5. Son rival autour de la poule S'en revint faire le coquet, LA FONT. *Fables*, VII, 13. On nous voit tous pour l'ordinaire, Piller le survenant, nous jeter sur sa peau; La coquette et l'auteur sont de ce caractère, LA FONT. *Fab.* I, 15. Oui, voilà comme il faut que les femmes soient faites, Et non comme j'en sais, de ces franches coquettes Qui s'en laissent conter.... MOL. *Éc. des maris*, II, 12. Le mot de galante aussi n'est pas assez; celui de coquette achevée me semble propre à ce que nous voulons, MOL. *Pourc.* II, 4. Que la peste étouffe les coquets, la coquetterie et tous ceux qui l'ont inventée! BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, II, 13. L'autre se façonne en coquette, Qui sans cesse écoute ou caquette, Et n'a jamais assez d'amants, PERRAUT, *Griselidis.* La coquette tendit ses lacs tous les matins; Et, mettant la céruse et le plâtre en usage, Composa de sa main les fleurs de son visage, BOIL. *Épît.* IX. Lise entend dire d'une autre coquette qu'elle se moque de se piquer de jeunesse, LA BRUY. III. C'est providence de l'amour Que coquette trouve un volage, LA MOTTE, *Fab.* II, 7. Une coquette est un tyran qui veut tout asservir, pour le seul plaisir d'avoir des esclaves, MARMONT. *Contes mor. Heureusement.* || Terme de théâtre. La grande coquette, la comédienne qui joue les grands rôles de femme dans la comédie de caractère. C'est la grande coquette qui fait Elmire dans Tartuffe, Philaminte dans les Femmes savantes, Célimène dans le Misanthrope. On dit aussi jouer les coquettes.

— HIST. XIIIe s. Com maintes femmes par le mont [monde], Qui coraiges remuants ont, Et tout aussi les vont tornant, Comme li cokès [petit coq] torne au vent, *Bl. et Jehan*, 224. || XVe s. Coquette immonde et mal famée Et de tout bon point degarnie, *Vieille moralité*, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Une coquette, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diminutif de *coq; coquet*, dans le sens de galant, ayant été dit d'après une métaphore empruntée aux allures du coq.

† 2. **COQUET** (ko-kè), *s. m.* Petit bateau de rivière, amenant des marchandises de Normandie à Paris.

— HIST. XVIe s. Il n'y eut autre dommage sur les dits François, fors qu'en un coquet où estoient douze hommes de guerre, lequel effondra, et pour ce en noya neuf, qui fut grand dommage, A. CHARTIER, *Hist. de Charles VI et VII*, p. 245, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *coque* ou *coche*, bateau (voy. COCHE 1).

COQUETER (ko-ke-té. Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : je coquette; je coquetterai), *v. n.* Faire des coquetteries. J'aimerais mieux qu'elle coquetât avec M. de Vardes, SÉV. 369. Je coquette fort peu, c'est mon moindre talent, MOL. *Éc. des maris*, I, 6. Car notre ami très-cher aura Toujours vol pour la mijaurée, Collet très-bien tiré, perruque bien poudrée, Et toujours il coquettera, CHAUL. *à M. Sonning.* Ils ont en ce pays de quoi se contenter; Car les femmes y sont faites à coqueter, MOL. *Éc. des f.* I, 6. Ève aima mieux, pour s'en faire conter, Prêter l'oreille aux fleurettes du diable Que d'être femme et ne pas coqueter, SARRAZIN, *Poésies*, dans RICHELET. Si.... Bien moins pour son plaisir que pour t'inquiéter, Au fond peu vicieuse, elle aime à coqueter, BOIL. *Sat.* X. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— ÉTYM. *Coquet* 1. *Coqueter*, dans le XVIe siècle, avait le sens de crier comme le coq. À cet instant il ouyt jetter une grande risée de cachin coquetant à gueule ouverte, d'ond estimant qu'il y eust là à l'entour quelque personne cachée qui, en riant ainsi, se moquast de sa cheute, *Roman d'Alector*, p. 93, dans LACURNE. Les poules coquetans ou, si vous voulez qu'ainsi je le die, caquetans ensemble, PASQUIER, *Lettres*, t. I, p. 606, dans LACURNE. Coqueter des coqs et poulles qui est le langage dont ils nous rompent la teste, quand ils s'entrefont l'amour et dont nous avons formé par une belle métaphore caqueter, lorsque quelques babillards nous repaissent de parolles vaines, ID. *Recherches*, t. VIII, p. 671, dans LACURNE.

† 2. **COQUETER** (ko-ke-té), *v. n.* S'accoupler avec la poule, en parlant du coq. On dit plutôt côcher.

— ÉTYM. *Coq.*

† 3. **COQUETER** (ko-ke-té), *v. a.* Terme de marine. Conduire un bateau au vent à l'aide d'un aviron. On dit plus souvent godiller.

— ÉTYM. *Coquet* 2.

COQUETIER (ko-ke-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les ko-ke-tié-z et la volaille), *s. m.* || **1°** Marchand d'œufs, de volailles. Il se trouva que ce n'étaient [les cavaliers] que des coquetiers qui marchaient toute la nuit pour arriver à Paris, LAROCHEF. *Mém.* 167.... Me vint hier un dindon Du bon pays, d'où trois fois la semaine Les coquetiers arrivent à foison Sur certain quai, près la Samaritaine, CHAULIEU, *Ép. de l'abbé C.* 1707. || **2°** Petit ustensile de table où l'on met l'œuf que l'on mange à la coque. || Au XVIe siècle on disait coquillard, en ce sens.

— ÉTYM. *Coquet*, jeune coq, diminutif de *coq ;* Berry, *coquatier, coquassier.*

† 1. **COQUETTE** (ko-kè-t'), *s. f.* Sorte de poisson de mer.

† 2. **COQUETTE** (ko-kè-t'), *s. f.* || **1°** Variété de laitue. || **2°** Boîte à herborisation.

† **COQUETTEMENT** (ko-kè-te-man), *adv.* D'une façon coquette. Une jeune personne éblouissante, fort coquettement mise et fort leste, J. J. ROUSS. *Confess.* 2e part. liv. VII, 1743-1744.

— ÉTYM. *Coquette*, et le suffixe *ment.*

COQUETTERIE (ko-kè-te-rie), *s. f.* || **1°** Désir d'attirer en plaisant; il se dit surtout des femmes. Avoir de la coquetterie. User de coquetterie. C'est une espèce de coquetterie de faire remarquer qu'on n'en fait jamais, LAROCHEF. *Max.* 107. Le plus grand miracle de l'amour, c'est de guérir de la coquetterie, ID. *ib.* 249. La coquetterie est le fond et l'humeur des femmes; mais toutes ne la mettent pas en pratique, parce que la coquetterie de quelques-unes est retenue par la crainte ou par la raison, ID. *ib.* 241. La galanterie est un faible du cœur ou peut-être un vice de la complexion; la coquetterie est un déréglement de l'esprit, LA BRUY. III. Peut-être que, par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle [Cléopatre] avait formé le dessein de mettre encore à ses pieds un troisième maître du monde [Octave], MONTESQ. *Rom.* 13. Je soutiens qu'en tenant la coquetterie dans ses limites on la rend modeste et vraie; on en fait une loi de l'honnêteté, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || **2°** Goût de la parure, pour plaire. La véritable coquetterie est quelquefois recherchée ; mais elle n'est jamais fastueuse, ID. *ib.* || **3°** Manières, paroles d'une personne coquette. Si elle faisait la moindre coquetterie, SÉV. 301. On craint toujours de voir ce qu'on aime, quand on vient de faire des coquetteries ailleurs, LA ROCHEF. *Pensées*, 116. Il y eut entre Madame et le roi [Louis XIV] beaucoup de ces coquetteries d'esprit, VOLT. *Louis XIV*, 25. La coquetterie est le fond de l'humeur des femmes, et leur vertu n'est qu'une habileté à bien cacher leurs coquetteries, ST-ÉVREM. dans RICHELET. || **4°** Fig. Son style, sa conversation a de la coquetterie. Ce poëte lit ses vers avec une espèce de coquetterie. Vous savez les coquetteries que me fait le roi de Prusse, VOLT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— SYN. COQUETTERIE, GALANTERIE. La coquetterie cherche à faire naître des désirs, la galanterie à satisfaire les siens. Une femme galante veut qu'on l'aime et qu'on réponde à ses désirs; il suffit à une coquette d'être trouvée aimable et de passer pour belle, *Encyclopédie*, XVII, 766.

— ÉTYM. *Coqueter* 1.

† **COQUETTISME** (ko-kè-ti-sm'), *s. m.* Terme de

plaisanterie. Manége, instinct de coquette. Mets-lui le coquettisme en tête, SCARR. *Virg. trav.* I.

— ÉTYM. *Coquette.*

† **COQUILLADE** (ko-ki-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Terme de pêche. Poisson du genre blennie. || 2° Terme de chasse. Espèce d'alouette huppée.

COQUILLAGE (ko-ki-lla-j', *ll* mouillées, et non ko-ki-ya-j'), *s. m.* || 1° Animal revêtu d'une coquille. Les coquillages abondent sur les bords de la mer. Les coquillages composent deux grandes familles; celle des conques dont la coquille est formée de deux ou de plusieurs pièces, et celle des limaçons dont la coquille est d'une seule pièce, tournée ordinairement en spirale, BONNET, *Contempl. nat.* 3e part. ch. 21. || 2° La coquille même. Coquillages fossiles. Il [l'Océan] laisse au sein des monts ses brillants coquillages, Des vengeances du ciel éternels témoignages, BERNIS, *Relig. vengée*, II. Voyez au fond des eaux ces brillants coquillages; La terre a moins de fruits, les bois moins de feuillages, DELILLE, *Trois règnes*, VII. || Or en coquillage. Voy. COQUILLE.

— ÉTYM. *Coquille.*

COQUILLART (ko ki-llar, *ll* mouillées, et non ko-ki-yar), *s. m.* Pierre calcaire parsemée de coquilles.

— ÉTYM. *Coquille.*

COQUILLE (ko-ki-ll', *ll* mouillées, et non ko-ki-ye), *s. f.* || 1° Enveloppe calcaire des mollusques testacés. Les figures agréablement diversifiées des coquilles nous aident à juger de la variété qui règne dans l'organisation des animaux qui en sont les habitants et les architectes, BONNET, *Contempl. nat.* 3e part. ch. 21. Des expériences équivoques avaient trompé M. de Réaumur: la coquille ne croît point par apposition ou par transsudation; elle n'est point moulée sur le corps de l'animal; mais elle est une partie essentielle du corps de l'animal, ID. *Paling. philos.* part. XIe, ch. 5. || Coquille de St-Jacques, espèce du genre peigne. Coquille de Pharaon, connue aussi sous le nom de bouton de chemise. || Or en coquilles, or de coquille, or de coquillage, sorte de pâte faite de miel et de feuilles d'or réduites en poudre, dont on se sert en peinture pour dorer, et qui se vend dans des coquilles. || 2° Coquille qu'on rapporte de certains pèlerinages. Les pèlerins de St-Jacques en Galice et ceux du mont St-Michel en Normandie rapportaient des coquilles à leur chapeau. Prenons, dit-elle, prenons donc Coquilles, rosaire et bourdon, BÉRANG. *Pèler. de Lis.* ....Je porte en Brouage du sel, Et mes coquilles vendre à ceux de St-Michel [c'est-à-dire je fais un travail inutile, je porte de l'eau à la rivière], RÉGNIER, *Sat.* IV. || Fig. À qui vendez-vous vos coquilles? à ceux qui viennent du Mont St-Michel; ou simplement, à qui vendez-vous vos coquilles? c'est-à-dire à qui vous jouez-vous? prétendez-vous m'attraper? On dit dans le même sens: Portez vos coquilles ailleurs, c'est-à-dire vous ne m'attraperez pas. || Bien vendre ses coquilles, faire valoir ses coquilles, ne pas donner ses coquilles, tirer un profit exagéré d'une opération ou d'un service. Ma doctrine est si belle qu'il faudroit l'acheter aux dépens de la vie de tous les hommes; c'est vendre cher ses coquilles, VOLT. *Dial.* XXVIII, 2. || 3° Coque qui enveloppe l'œuf. Quand on a mangé un œuf à la coque, le bon usage est ou plutôt était de briser la coquille. La coquille se forme la dernière en fort peu de temps, et seulement avant la ponte, BUFF. *Animaux, Syst. sur la génér.* ....De ses frêles coquilles En foule on voit sortir le peuple des oiseaux, Sous le sein maternel couvés dans leurs berceaux, DELILLE, *Par. perdu*, VII. || Fig. Ne faire que sortir de sa coquille, être jeune et inexpérimenté. Faire sortir un esprit de sa coquille, donner occasion à un homme de faire paraître son esprit, DESFONTAINES, *Spectat. franç.* Un collégien sortant de sa coquille, BÉRANG. *B. fille.* || Rentrer dans sa coquille, reculer, céder prudemment dans une affaire fâcheuse. Le président de Bellièvre me dit ces propres mots: Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire, RETZ, IV, 267. De là je suis venu à Paris, et, si la guerre continue, j'irai me remettre dans ma coquille jusqu'à la paix, MONTESQ. *Correspondance*, 20. || Fig. Il [Béranger] grelottait dans sa coquille, Quand d'un luth je lui fis l'octroi, BÉRANG. *Épitaphe.* || 4° Par extension, coque qui enveloppe la noix, l'amande, etc. Quand ses filles furent plus grandes, il leur ôta des mains les ciseaux et le rasoir, et leur apprit à lui brûler la barbe et les cheveux avec des coquilles de noix, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, 3e part. ch. 2. || 5° Terme d'arts. Objet en forme de coquille. Vase en coquille. || Terme de cuisine. Ragoût de poisson ou de viandes émincées, dont on remplit des vases d'argent en forme de coquilles. || Terme de sculpture. Petit ornement taillé sur le contour d'un quart de rond. || Terme d'architecture. Voûte formée d'un quart de sphère, qui fait la partie supérieure d'une niche en arcade de plein cintre. Coquille d'escalier, l'intrados de la voûte rampante d'un escalier tournant. || Terme de blason. Guy prit le nom de Laval, et brisa la croix de Montmorency de cinq coquilles, ST-SIM. 188, 8. || 6° Terme de métiers. Partie de la poignée d'une épée qui a la forme d'une double coquille. || Planche sur laquelle s'appuient les pieds du cocher d'une voiture. Bois de charronnage, pour une voie composée de 26 coquilles de 3 pieds et demi de long, *Déclar.* 22 oct. 1715, *tarif.* || Lame de métal pour couvrir le moule de bois d'un bouton. || Chacune des moitiés d'un moule à deux parties. || Coquille de loquet, partie où l'on met le doigt. || Petit instrument de cuivre dont se servent les lapidaires pour tailler le diamant et les autres pierres précieuses. || Terme de métallurgie. Moule solide autour duquel on fait circuler de l'eau pour refroidir le métal après la coulée. || Terme de fonderie. Coquille à boulet, moule en fer ou en fonte. || Terme de cuisine. Sorte de fourneau vertical qui sert à rôtir la viande. || 7° Papier collé qui porte l'empreinte d'une coquille; et adjectivement, papier coquille. || 8° Croûte qui s'élève dans plusieurs parties du pain. || 9° Terme d'imprimerie. Toute faute consistant dans la substitution d'une lettre à une autre. || 10° Ancienne coiffure de femme. || 11° L'ordre de la coquille, ancien ordre de chevalerie, institué en 1292, par un comte de Hollande à l'honneur de St-Jacques. || Chevaliers à coquille, ou chevaliers de l'ordre de St-Michel, ordre institué par Louis XI, pour défendre contre les Anglais le Mont St-Michel. || Proverbe. Qui a de l'argent a des coquilles, c'est-à-dire quiconque a de l'argent a tout ce qu'il lui plaît.

— REM. L'Académie remarque qu'on ne dit ni coquille de tortue ni coquille d'huître, et qu'il faut dire écaille. Cela est vrai pour tortue; mais quant à l'huître, le mot coquille est très-usité.

— HIST. XIIIe s. Il est acordé du commun des patenostriers de coural [corail] et de coquille, à Paris, que nus ne nule du mestier desus dit ne puisse ouvrer par nuit, *Liv. des mét.* 68. || XIVe s. Une coquille d'argent pour mettre le sel, DU CANGE, *coquillia.* || XVe s. Une coquille noire, de St Jacques, garnie d'or, et ung boton d'or au bout, LABORDE, *Émaux*, p. 223. À qui vendez-vous vos coquilles? Entre vous, amans pelerins? CH. D'ORL. *Rond.* || XVIe s. Qu'ils s'en aillent maintenant, et vendent leurs coquilles en plein midi, CALVIN, *Instit.* 45. Quand les genethliaques voudront faire valoir leurs coquilles sous couleur que c'est une chose sainte, ID. *ib.* 124. Voulant les Dieux à la guerre animer, Il fendoit l'air de sa coquille creuse, DUBELL. IV, 44, *verso.* Soudain que les prestres et beneficiers entendirent qu'ils detractoyent de leurs coquilles, ils inciterent les juges de leur courir sus, PALISSY, 100. Fœneste: Vous voyez ce poignard à coquille? Enay: J'eusse plustost pris ce que je voi à vostre homme pour une targue que pour une coquille, D'AUB. *Fœn.* I, 1. Il maintenoit que les huitres, desquelles on rejettoit la coquille en la mer, se refaisoient comme auparavant, ID. *ib.* III, 6. Quel aise peuvent sentir les huguenots cousus dans leurs cuirasses, comme tortues dans leurs coquilles? ID. *Conf.* II, V. Escargots ou limaçons avec leur coquille, escrevisses, huistres avec leur coquille, PARÉ, XXIV, 38.

— ÉTYM. Ital. *cochiglia;* du latin *conchylia*, plur. neutre de *conchylium* (la forme *conquilium* se trouve dans un vieux glossaire), de κογχύλιον, diminutif de κόγχη (voy. CONQUE). On peut aussi penser que *coquille* vient de *coque* (tiré lui-même de *concha*, κόγχα), avec la forme diminutive *ille*, comme dans *flottille* de *flotte*.

† **COQUILLER** (ko-ki-llé), *v. n.* Former des coquilles, se boursoufler, en parlant de la croûte du pain.

— HIST. XVe s. La paste du pain coquillé [sorte de pain] d'un denier doit pezer huit onces deux estellins et obole, *Ordonn. des rois de France*, t. II, p. 352 *bis.* || XVIe s. Le ventre coquillé, blanc et poly, *Roman d'Alector*, p. 54, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Coquille.*

† **COQUILLEUX, EUSE** (ko-ki-lleû, lleû-z', *ll* mouillées), *adj.* Rempli de coquilles. Pierre coquilleuse, mauvaise pierre de construction.

— HIST. XVIe s. Coquilleux, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coquille.*

1. **COQUILLIER** (ko-ki-llé, *ll* mouillées, et non ko-ki-yé), *s. m.* Collection de coquilles. || Montre qui les renferme.

— ÉTYM. *Coquille.*

2. **COQUILLIER, IÈRE** (ko-ki-llé, llè-r', *ll* mouillées, et non ko-ki-yé), *adj.* Terme de géologie. Qui renferme des coquilles. Pierre coquillière. Terrain coquillier.

— ÉTYM. *Coquille.*

† **COQUILLON** (ko-ki-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Argent qui s'attache au bout de la canne, quand on le retire de la coupelle.

— ÉTYM. Diminutif de *coquille.*

COQUIN, INE (ko-kin, ki-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui a un caractère bas et fripon. Grâce pour les grands, grâce pour les coquins, PASC. *Prov.* 4. Vos patrons qui sont de francs coquins, SÉV. 155. Un coquin est celui à qui les choses les plus honteuses ne coûtent rien à dire ou à faire, LA BRUY. *Théophr.* *Coquin.* Je voudrais, pour le supplice d'un coquin, que, pendant quelques heures, chaque jour, il pût avoir le cœur d'un honnête homme, ST-FOIX, *Essai sur Paris*, t. IV, p. 337, dans POUGENS. Le coquin dans le bois a volé quelque coche, RÉGNARD, *Démocr.* I, 2. Un misérable à qui on a ôté le nom de scélérat qu'on ne trouvait pas encore assez abject, pour lui donner celui de coquin comme exprimant mieux la bassesse et l'indignité de son âme, J. J. ROUSS. *Dial.* I. || Un lâche. Il a fui comme un coquin. || Un paresseux, un valet qui ne sert que de parade et n'a rien à faire. Tu te trompes, si, avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent, et ces six bêtes qui te traînent, tu penses que l'on t'en estime davantage, LA BRUY. II. || 2° *S. f.* Une coquine, une femme débauchée, une femme qui trompe beaucoup d'amants. Dépenser son argent auprès de cette coquine de Middleton, HAMILT. *Gramm.* 8. Ma femme en ce pays et dans cette figure! La coquine aura su par quelque ami présent Se faire consoler de son époux absent, REGNARD, *Démocr.* V, 1. || Adjectivement. Cette femme est bien coquine. || 3° Terme de colère sans signification déterminée. Tous les jours le coquin lasse ma patience, REGNARD, *Ménechm.* I, 1. Que me vient donc conter cet assuré coquin? MOL. *Dép. am.* III, 8. Comment vous avez peur d'offenser la coquine! Vous lui parlez d'un ton tout à fait obligeant, ID. *F. sav.* II, 6. Où est-ce donc que nous sommes, et quelle audace est-ce là à une coquine de servante de parler de la sorte devant son maître? ID. *Mal. imag.* I, 5. Ah! ah! vous voilà! je suis ravi de vous trouver, monsieur le coquin. — Scapin: Monsieur, votre serviteur; c'est trop d'honneur que vous me faites, ID. *Scapin*, II, 5. Quand nous faisons besoin, nous autres misérables, Nous sommes les chéris et les incomparables; Et dans un autre temps, dès le moindre courroux, Nous sommes les coquins qu'il faut rouer de coups, ID. *l'Etour.* I, 2. C'est mon coquin de fils qui aura mis la main dessus sans doute, DANCOURT, *Bourg. à la mode*, III, 3. J'ai laissé les dames avec ce gros coquin d'abbé, ID. *la Maison de camp.* sc. 8. Ma coquine [ma femme] les fait rester, ID. *ib.* sc. 7. C'est un bon tour que de faire épouser ma vieille gouvernante au coquin qui fit enlever ma jeune maîtresse, BEAUM. *Mar. de Figaro*, I, 4. || 4° Par plaisanterie et pour indiquer seulement ce qu'il peut y avoir de malicieux, de mystérieux. Vous êtes un heureux coquin. Cet enfant est un aimable petit coquin. Ah! petit coquin, je vous y prends. La curiosité rend ces coquines de femmes si insinuantes, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 5° Adjectivement. Je vous nommerai, quand vous voudrez, vingt belles âmes qui ne sont ni sottes ni coquines, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 15 janv. 1761. || Métier coquin, métier qui ne donne aucune peine. Vie coquine, vie inoccupée, fainéante. || Populairement. Ver coquin, ver solitaire. || Proverbe. À coquin honteux plate besace.

— HIST. XIIe s. Truant estoit, pautonier et coquin, *Garin le loher.* dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XIVe s. Or sont venuz meschans devins, Sorceliers, arquimaus, coquins, Qui vuelent, par art d'invoquer, Sans Dieu les malades saver, *l'Apparition Jehan de Meung*, dans P. PARIS, *Mss. fr.* t. VI, p. 253. Lesquels jeunes hommes ou chemin trouverent un homme en habit de quoquin, DU CANGE, *coquinus.* Un homme querant et demandant l'aumosne, qui estoit vestuz d'un manteau tout plain de paleteaulx, comme un coquin ou caimant, ID. *ib.* || XVe s. Quatre coquins ou au moins gens poures qui queroient et mandioient leur vie, ID. *ib.* Truans coquins qui par feintise Faingent maulx en mainte guise En ces moustiers et font tel presse Qu'à peine y puet [peut] l'en oïr messe, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 342, dans LACURNE. Par ma teste, moquin moquart, Il seroit bien quoquin quoquart Qui en cest euvre loyaument N'ouvreroit et diligemment, *Mir. de Ste*

Generière. || xvie s. Arriere aussi la Habertine, Qui a faict la muse coquine, DUBELL. VII, 79, *recto.* Ou soit que ce petit coquin [son chat] Privé sautelast sur ma couche, ID. VII, 40, *verso.* Et ne savez-vous pas que la nature est coquine? elle aimoit.... MARG. *Nouv.* XLIV. Elle faisoit response qu'elle ne le feroit jamais cocu; mais oui bien, coquin [gueux, ruiné], ID. *ib.* LIX. Ayant ramassé 36 soldats sans aucun officier, il resolut d'aller attendre son coquin de fils à un passage qu'il ne pouvoit eviter, D'AUB. *Vie,* CLV. A coquin honteux plate besace, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 74. Un très homme de bien et d'honneur et nullement coquin ny pressant demandeur après son roy, BRANT. *Cap. fr.* t. III, p. 255, dans LACURNE. Je pensois lors estre le plus grand seigneur de la troupe, et à la fin je me trouvai le plus coquin [gueux], MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 48, dans LACURNE. Coquin, c'est un mendiant volontaire qui haleine ordinairement les cuisines que les latins appellent *coquinas*, PASQUIER, *Recherches*, VIII, p. 718, dans LACURNE. Tantost estendu, s'il luy plaist, A l'ombre d'un vieil chesne il est A l'envers sur l'herbe coquine, BAÏF, *Œuvres*, p. 90, dans LACURNE. Proverbe commun qui dit qu'il n'est vie que de coquins, quand ils ont assemblé leurs bribes, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 358, dans LACURNE. Jaloux de la gibeciere comme un coquin de sa poche, DESPER. *Contes,* t. II, p. 107, dans LACURNE. Pour preuve de ce [elle] employoit les œillades et jambes coquines [action d'avancer la jambe d'une manière provocante] et mille paroles de mignardise et douceur par elle practiquées, *Arrests d'amour,* LIII.

— ÉTYM. Bas-lat. *coquinus*, que l'on dérive de *coquus*, cuisinier, comme qui dirait marmiton. Cela est très-probable. Pourtant Diez se demande si on ne devrait pas le rattacher au scandinave *kok*, gosier, remarquant, à l'appui, que les autres langues romanes n'ont pas le mot *coquin*. On a proposé d'y voir un dérivé de *coq*, comme *coquet*, seulement avec un sens péjoratif d'ordinaire; ce qui permettrait d'expliquer que *coquin* n'a pas toujours un mauvais sens (par exemple, *ces coquins d'enfants* indique une impatience mêlée d'amour); mais les emplois anciens de ce mot ne sont pas favorables à cette conjecture.

† **COQUINER** (ko-ki-né), *v. n.* Mener la vie d'un coquin, d'un gueux; mendier.

— HIST. xve s. Icellui Regnault dit au suppliant que son pere aloit coquinant aval la ville, DU CANGE, *coquinus.* Pierre Perreau, homme plain d'oisiveté, alant mendiant et coquinant par le païs, ID. *ib.* || xvie s. L'instabilité de parler des courtisans qui de jour à autre changent leur maniere de dire pour emprunter ou plus tost mendier des mots aulbeins et coquiner phrases estrangeres, ST-JULIEN, *Mesl. hist.* p. 593, dans LACURNE. Quand l'hiver fut vestu de neige et de bruine, Elle [la cigale] vint du fourmi la prudence louer, Et près de son grenier à traicts d'ailes rouer [tourner], Flatant comme celui qui pour son pain coquine, PERRIN, *Poésies,* p. 10, dans LACURNE. Coquiner envers toutes sortes de gens, CHARRON, *Sagesse,* p. 127, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Coquin.*

COQUINERIE (ko-ki-ne-rie), *s. f.* || **1°** Action de coquin. Il m'a fait une coquinerie. || **2°** Le caractère du coquin. Sa coquinerie est bien connue.

— HIST. XIIIe s. Cheste mains ci truanderie Est nommée et coquinerie, DU CANGE, *coquinus.*

— ÉTYM. *Coquiner.*

† **COQUINET** (ko-ki-né), *s. m.* Petit coquin, petit voleur. Ah! que ce coquinet [de libraire] ôte mon nom [d'une édition]! Il ne faut pas être brûlé tous les six mois, VOLT. *Lett. d'Argental,* 19 mars 1761.

— ÉTYM. Diminutif de *coquin.*

† **COQUIOULE** (ko-ki-ou-l'), *s. f.* Nom vulgaire de plusieurs graminées, et, entre autres, de la fetuque ovine.

1. **COR** (kor), *s. m.* Tumeur épidermique, dure et circonscrite qui se forme aux pieds.

— HIST. xvie s. Clous nommés des vulgaires cors, sont durillons qui viennent aux jointures des orteils; leur cal est dur et espais, comme la corne de lanterne; c'est pourquoy sont appellés cors, PARÉ, V, 21. Si j'ay un cor qui me presse l'orteil, me voylà renfrongné, mal plaisant et inaccessible, MONT. II, 323.

— ÉTYM. Lat. *cornu*, corne (voy. CORNE).

2. **COR** (kor), *s. m.* || **1°** Instrument à vent en cuivre, contourné en spirale et terminé par un large pavillon. Cor de chasse, cor appelé aussi trompe, sur lequel on ne peut exécuter que des chasses ou des fanfares. Donner du cor. Sonner, jouer du cor. La fantaisie de son mari est de sonner du cor à la ruelle de son lit, SÉV. 395.... Quand aux bois Le bruit des cors, celui des voix N'a donné nul relâche à la tremblante proie, LA FONT. *Fabl.* X, 1. On sonna si souvent du cor, que.... HAMILT. *Gramm.* 11. Allons, chasseur, vite en campagne, Du cor n'entends-tu pas le son? BÉRANG. *D. Chasse.* Joyeux chasseurs d'Ille-et-Vilaine, De votre cor je prends le ton, BÉRANG. *Chasse.* || Cor d'harmonie ou cor proprement dit, le même instrument, mais garni de coulisses qui permettent de l'accorder exactement avec d'autres instruments, et de corps de rechange à l'aide desquels on peut jouer dans tous les tons. Duo pour cor et harpe. Trio pour flûte, cor et guitare. || Cor à pistons, autre espèce de cor où des pistons qu'on fait mouvoir avec les doigts allongent ou raccourcissent la longueur du tube, et permettent de donner justes les tons et les demi-tons sans être obligé de boucher plus ou moins le pavillon. Le cor à pistons a plus de ressources que le cor, mais il n'a pas un aussi beau timbre. || Cor anglais, instrument à anche qui est à la quinte au-dessous du hautbois. || Cor de basset (voy. BASSET). || Cors russes, espèces de trompes dont chacune n'a qu'un son et est insufflée par un paysan ou serf, dressé à faire entendre au moment convenable la note unique qu'il a à produire; on les réunit en nombre pour exécuter des symphonies. || Chasser à cor et à cri, chasser au son du cor et à la huée, comme pour les bêtes fauves. || Fig. A cor et à cri, *loc. adv.* Vivement; avec éclat. Vouloir, demander, poursuivre une chose à cor et à cri. Il demande le coadjuteur à cor et à cri, SÉV. 185. || **2°** Cor se dit aussi du musicien. C'est un excellent cor. C'est le premier cor de l'Opéra. || **3°** Cor de mer, coquille dont on se sert pour sonner, parce que la pointe qui la termine, forme une embouchure facile.

— HIST. XIe s. Compain Rolant, car sonez vostre corn, *Ch. de Rol.* LXXXI. Li empereres a fait soner ses corns, *ib.* CXXXIV. || XIIe s. En Saragoze fait soner graille et cor, *Ronc.* p. 39. Li autre l'unt laissié tut sul emmi l'estur, E le corn unt baillié en main à pecheür, Ne l'espée Deu traire nen osent pur poür, *Th. le mart.* 28. || XIIIe s. Un cor a pris, ses chiens apele, Si conmande à metre sa sele, Et sa mesnie crie et huie, *Ren.* 1195. La noise que il menoient de leur nacaires et de leur cors sarrazinois estoit espoventable à escouter, JOINV. 213. Voiz de cor en bataille senefie aide, *Psautier*, f° 23. || xve s. Elle m'a fait souvent monter A cheval, faire mes effors, Aller, chevaucher, tempester, Et courir à cry et à cors, COQUILLARD, *Monologue de la botte de foin.* || xvie s. Lors eux, cuidans que fusse en grand credit, M'ont appellé monsieur à cry et cor, MAROT, *Épigr.* Partout roullent les fruits du plein cor d'abondance, BAÏF, *Œuvres*, p. 132, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *corn;* ital. *corno;* du latin *cornu*, cor et corne (voy. CORNE).

† 3. **COR** (kor), *s. m.* Terme de pêche. Voy. CORBEAU.

— ÉTYM. Lat. *corvus*, corbeau.

† 4. **COR** (kor), *s. m.* Mesure de liquides en usage chez les Hébreux et valant d'après Saigey 180^lit. 88.

† **CORACES** (ko-ra-s'), *s. m. plur.* Terme de zoologie. Nom donné à la famille des corbeaux.

— ÉTYM. Κόραξ, corbeau.

† **CORACIEN, IENNE** (ko-ra-siin, siè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble au corbeau.

— ÉTYM. Κόραξ, κόρακος, corbeau (voy. CORBEAU).

† **CORACIN** (ko-ra-sin), *s. m.* Terme de pêche. Poisson nommé aussi corbeau.

— ÉTYM. Lat. *coracinus*, de κορακῖνος.

† **CORACO....** Préfixe du langage anatomique et qui signifie l'apophyse coracoïde. Joint à un autre mot il indique la situation de la partie dont il s'agit : coraco-brachial, coraco-claviculaire, coraco-hyoïdien, coraco-cubital, etc.

† **CORACOÏDE** (ko-ra-ko-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Apophyse coracoïde, l'apophyse qui termine en dehors le bord supérieur ou cervical de l'omoplate.

— HIST. xvie s. L'omoplate a une autre petite apophyse, appelée coracoïde en grec, à cause qu'elle represente un bec de corbeau, PARÉ, XIII, 9.

— ÉTYM. Κορακοειδής, de κόραξ, κόρακος, corbeau, et εἶδος, forme.

† **CORACOÏDIEN, IENNE** (ko-ra-ko-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Ligament coracoïdien, ligament qui, avoisinant l'apophyse coracoïde, convertit en trou l'échancrure du bord supérieur de l'omoplate.

— ÉTYM. *Coracoïde.*

† **CORAIGNE.** Mot inscrit dans les dictionnaires, mais qui n'existe pas et qui résulte d'une fausse lecture pour cocaigne ou cocagne. Petite boule de pastel (voy. COCAGNE 2).

CORAIL (ko-rall, *ll* mouillées, et non ko-ra-ye), *s. m.* || **1°** Production marine calcaire, remarquable par sa forme rameuse et souvent par sa couleur d'un rouge éclatant. Collection de coraux. Le corail, fixé aux rochers sous-marins, sous la forme d'arbuscules plus ou moins branchus, d'un rouge éclatant, est l'axe pierreux de certains polypes de l'ordre des alcyoniens. Il envoya à l'Académie en 1710 une assez ample relation de ses recherches, et la belle découverte des fleurs du corail y est comprise, FONTEN. *Marsigli.* Le savant Herissant a achevé de démontrer, après les Jussieu et les Guettard, la nature vraiment animale des coraux et des productions analogues, BONNET, *Contempl. nat.* 10e part. ch. 29. Le corail n'est donc point un polypier; il n'est point le nid d'un certain polype; mais il fait réellement corps avec les polypes qui concourent à sa formation, ID. *Palingén. philos.* XIe part. ch. 6. Éponges, polypiers, madrépores, coraux, Des insectes des mers miraculeux travaux, DELILLE, *Homme des champs*, III. Qu'un ver emprisonné formerait le corail; Mais ce noble arbrisseau, ces pierres, cet émail Ne sont que l'ornement et le luxe du monde, ID. *Trois règnes*, V. || Fig. Bouche, lèvres de corail, bouche, lèvres fraîches et vermeilles. || *Au plur.* Collection de pièces de corail. Il y a dans ce cabinet des coraux très-rares. || **2°** Terme de botanique. Bois de corail, arbrisseau d'Amérique, qui porte une graine aussi rouge que le corail de cette couleur. On en fait des bracelets. || Corail des jardins, le piment annuel. || Corail fait au pluriel coraux.

— REM. On disait aussi *coral* au commencement du XVIIe siècle : Sa bouche est de coral, RÉGNIER, *Dial.* Sur cet amas brillant de nacre et de coral, Qui sillonne les flots de ce mouvant cristal, CORN. *Tois. d'or.* II, 3.

— HIST. XIIe s. Jayonces, safirs, calcedoines, Esmeraudes, bonnes sardoines, Et bons coraus et crisolites, Et diamans et ametistes, *Romancero*, p. 59. || XIIIe s. Les patenostriers de coural et de coquille à Paris, *Liv. des mét.* 68. As piés par devers le so lel Avoit un coral brun vermel, *Fl. et Bl.* 617. || XIVe s. Deux peires de paternoster, l'un de coral, l'autre de geet, DE LABORDE, *Émaux*, p. 224. Un arbre de courail, à langues de serpent, ID. *ib.* Courail croist en la mer rouge, et, tant comme il est couvert d'eau, c'est bois blanc et mol, mais si tost que il est hors de l'eaue et que il est touché de l'air, il rougist et devient pierre, ID. *ib.* || XVIe s. De ma bouche asseichée Qui n'a plus de coral, ST-GEL. 229. Y aura plusieurs branches de corail duquel les racines seront toutes au pied du rocher, à fin que les dits couraux ayent apparence d'avoir creu dedans ledit fossé, PALISSY, 63. La poudre des coraux, PARÉ, XXI, 2. Deux drachmes de coral rouge bruslé et lavé neuf fois avec eau rose, ID. XX *bis*, 14. Les coraux blancs et rouges, ID. t. III, p. 636. Les corails sont plantes lapidifiées, qui produisent racines et branches, ID. *Animaux*, 21.

— ÉTYM. Provenç. *coralh;* espagn. *coral;* ital. *corallo;* du latin *coralium* ou *corallium*, du grec κοράλλιον, κουράλιον.

† **CORAILLÉ, ÉE** (ko-ra-llé, llée, *ll* mouillées), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui contient du corail.

— ÉTYM. *Corail.*

† **CORAILLER** (ko-ra-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Crier, en parlant du corbeau.

† **CORAILLÈRE** (ko-ra-llê-r', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Petit bâtiment pour la pêche du corail. On dit aussi coraline.

— ÉTYM. *Corail.*

CORAILLEUR (ko-ra-lleur, *ll* mouillées, et non ko-ra-yeur), *s. m.* Celui qui va à la pêche du corail. || Adjectivement. Un navire corailleur.

— ÉTYM. *Corail.*

† **CORAÏSCHITE** (ko-ra-i-chi-t'), *s. m.* Nom d'une tribu principale de la Mecque, à laquelle Mahomet appartenait.

† **CORALBAG** (ko-ral-bagh), *s. m.* Terme de géologie. Calcaire marneux ou siliceux, riche en polypiers.

— ÉTYM. Mot anglais, de *coral*, corail, et *bag*, sac.

† **CORALINE** (ko-ra-li-n'), *s. f.* Synonyme de coraillère.

† **CORALLAIRE** (ko-ral-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui tient du corail. Polype corallaire. || Qui a l'apparence du corail. Agate coralliaire.

† CORALLE (ko-ra-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de serpents établi aux dépens du genre boa.

† CORALLÉ, ÉE (ko-ral-lé, lée), *adj.* Terme de pharmacie. Qui contient du corail. Remède coralle.

† CORALLIFORME (ko-ral-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme du corail.

— ÉTYM. *Corail*, et *forme*.

† CORALLIGÈNE (ko-ral-li-gè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui produit le corail. Les archipels coralligènes qui naissent dans les mers australiennes.

— ÉTYM. *Corail*, et le suffixe γενής, pris à tort pour qui engendre, puisqu'il signifie qui est engendré.

CORALLIN, INE (ko-ral-lin, li-n'), *adj.* Rouge comme du corail. Lèvres corallines.

— HIST. XVIe s. Soit qu'en riant ses levres coralines Montrent deux rancs de perles crystalines, DU BELLAY, II, 27, *recto.* Porter un colier de coral rouge, coralline, jaspe, de la pierre hematites, O. DE SERRES, 933.

— ÉTYM. Lat. *corallinus*, de *corallium* (voy. CORAIL).

CORALLINE (ko-ra-li-n'), *s. f.* Plante cryptogame de la classe des algues, à rameaux incrustés d'une matière calcaire, ce qui l'a fait prendre longtemps pour un polypier. La coralline est vermifuge.

— ÉTYM. *Corallin.*

† CORALLINÉ, ÉE (ko-ral-li-né, née), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a du rapport avec le corail.

— ÉTYM. *Corail.*

† CORALLOÏDE (ko-ral-lo-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a l'apparence du corail.

— ÉTYM. *Corail*, et εἶδος, forme.

† CORALLOPÈTRE (ko-ral-lo-pè-tr'), *s. m.* Polypier fossile.

— ÉTYM. *Corail*, et le latin *petra*, pierre.

CORAN (ko-ran), *s. m.* Livre qui contient la loi religieuse de Mahomet. Cette réponse se trouve dans l'antépénultième chapitre du Coran, VOLT. *Mœurs*, 7. Voy. ALCORAN.

— ÉTYM. Arabe, *korân*, lecture, du verbe *karn*, lire : la lecture par excellence, comme nous disons la *Bible*, l'*Écriture*, en attachant à ces mots un sens de respect.

† CORBAT (kor-ba), *s. m.* Un des noms du cormoran.

CORBEAU (kor-bô), *s. m.* || 1° Gros oiseau carnassier de la famille des passereaux; il a un plumage très-noir. Et m'ouvrez un passage à l'empire des morts, Dérobant aux corbeaux le butin de mon corps, ROTR. *Antig.* I, 6. Et ton cœur sacrilége aux corbeaux exposé, ID. *St-Genest*, III, 2. Maître corbeau, sur un arbre perché, Tenait en son bec un fromage, LA FONT. *Fabl.* I, 2. Eh! bonjour, monsieur du corbeau, Que vous êtes joli, que vous me semblez beau! ID. *ib.* L'oiseau de Jupiter enlevant un mouton, Un corbeau témoin de l'affaire, Et plus faible de reins mais non pas moins glouton, En voulut sur l'heure autant faire, ID. *Fabl.* II, 16. || Noir comme un corbeau, se dit souvent d'une personne qui a les cheveux noirs et le teint brun. || Le corbeau passait pour être de mauvais augure. .... Un songe, une vapeur, Un corbeau qui croasse, enfin tout vous fait peur, MAIR. *Sophon.* V, 4. ....Un corbeau Tout à l'heure annonçait malheur à quelque oiseau, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Et des affreux corbeaux les noires légions Fendent l'air qui frémit sous leurs longs bataillons, DELILLE, *Géorg.* I. || Se dit familièrement dans ce sens en parlant des personnes. Quel corbeau de mauvais augure! || 2° Terme de chasse. Synonyme de corbine, corneille, choucas, crave, freux. || 3° Autrefois, nom donné à des gens qui dans un temps de contagion enlevaient les pestiférés soit pour les porter à l'hôpital soit pour les enterrer. J'entrai jusques au second étage, où je trouvai deux corps nus, étendus sur la table de la chambre; alors je me retirai bien étonné, et en sortant je rencontrai des corbeaux qui me demandèrent ce que je cherchais, BASSOMPIERRE, *Mémoires*, 1723, in-12, t. I, p. 193 (*Collection* PETITOT, 2e série, t. XIX, p. 364). || Populairement, nom qu'on donne quelquefois aux porteurs des morts. || Ces dénominations viennent de ce que le corbeau recherche les corps morts pour s'en repaître. || Nom donné quelquefois par dénigrement aux prêtres à cause de leurs vêtements noirs. || 4° Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère austral. || 5° Terme d'architecture. Grosse console, moindre en hauteur qu'en saillie, dont l'usage est pour soulager la portée d'une poutre; ces corbeaux sont quelquefois de fer. || 6° Dans l'ancien art militaire, espèce de grappin et de pont volant. Les Romains suppléèrent à cet inconvénient [la supériorité des Carthaginois dans la manœuvre des vaisseaux] par une machine qui fut inventée sur-le-champ et que depuis on a appelée corbeau, par le moyen de laquelle ils accrochaient les vaisseaux des ennemis, passaient dedans malgré eux et en venaient aussitôt aux mains, ROLLIN, *Hist. anc.* t. I, p. 311, dans POUGENS. || 7° Terme de pêche. Corbeau de mer. Poisson qui a le dos bleu, le ventre blanc, les côtés rouges, et la tête fort grande. || Proverbe. Nourris un corbeau, il te crèvera l'œil, c'est-à-dire souvent le mal est rendu pour le bien.

— HIST. XIIe s. E j'arai cumanded à corps que la vitaille te truissent e guarisum, *Rois*, 310. || XIIIe s. De Renart, si comme il conchia le corbel du fromage, *Ren.* 7186. D'un leu [loup] cunte, ki vint jadiz Où uns corbiaus s'esteit assiz Desour le dos d'une berbiz, MARIE, *Fabl.* 50. Je ne sai s'en [si on] apelle potences ou corbiaus, Qui soustiennent leurs cornes [de la coiffure des femmes], que tant tiennent à biaus; Mès tant os-je bien dire que sainte Elizabiaus N'est mie en paradis pour porter tiex borriaus, J. DE MEUNG, *Test.* 1268. || XIVe s. Ensi com je quidoie au palais retourner, Vinrent doy noir corbant mon corps avironner, *Beaud. de Seb.* III, 363. Et la tor est quarrée et lée; De sus par est si bien ornée; La coverture et li corbel Furent moult orgueillox et bel, *Blanchandin, ms. de St-Germain*, f° 178, dans LACURNE. || XVIe s. Venitiens à Trevy font posade, Comme corbeaulx dormans sur la charoigne, J. MAROT, V, 100. Nul lait noir, nul blanc corbeau, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 173. De mauvais corbeau mauvais œuf, OUDIN, *Curios. fr.* Mourut aussi de la maladie.... Rosée, procureur en la cour, et fallut pour l'enterrer envoyer querir des corbeaux à Paris, L'ESTOILLE, *Journal du règne de Henri IV*, La Haye, 1741, t. III, p. 383, année 1606. Il n'est loisible à un voisin mettre ou faire mettre et asseoir les poultres de sa maison dedans le mur moitoyen d'entre luy et son voisin, sans y faire ou faire faire ou mettre jambes parpaignes ou chesnes et corbeaux suffisans de pierre de taille pour porter les dittes poultres, *Coust. génér.* t. I, p. 35.

— ÉTYM. Berry, *corbin;* wallon, *coirbâ;* du latin *corvellus*, diminutif de *corvus*, dont le radical *cor* se trouve dans κόρ-αξ, κορ-ώνη, *cor-nix;* sanscr. *kârava;* mots qui ont une ressemblance frappante avec l'hébreu *harab*, corbeau. Dans le vieux français, au nominatif singulier, *li corbels* ou *li corbaus;* au régime, *le corbel.* Le primitif *corb* ou *corp* se trouve dans l'ancien français.

CORBEILLE (kor-bè-ll', *ll* mouillées, et non kor-bè-ye), *s. f.* || 1° Sorte de panier léger, fait ordinairement d'osier. Une corbeille de fleurs, de fruits. Quand elle entre dans les temples des dieux et qu'elle porte sur sa tête les choses sacrées dans des corbeilles, on croirait qu'elle est elle-même la divinité qui habite dans les temples, FÉN. *Tél.* XXII. Dès que les deux époux eurent touché le seuil de la porte, on plaça pour un instant une corbeille de fruits sur leurs têtes; c'était le présage de l'abondance dont ils devaient jouir, BARTHÉL. *Anach.* ch. 77. Flore sur leur tapis a versé sa corbeille, DELILLE, *Jardins*, IV. || Corbeille de mariage, parures et bijoux que le futur envoie à sa fiancée dans une corbeille d'ornement. Il a dépensé tant pour la corbeille. || 2° Ouvrage d'osier, creux et assez haut, servant d'ordinaire à mettre le pain. Je me mis par son ordre dans une grande corbeille d'osier, couverte d'un ouvrage de soie fait de sa main; puis les deux esclaves qui m'avaient apporté furent appelés, LESAGE, *Gil Blas*, V, 1. || Corbeille de terre, ouvrage de treillage pour contenir des fleurs. || Se dit aussi d'un espace de terre couvert de fleurs et disposé en forme de corbeille au milieu d'une pièce de gazon, et, par extension, d'une contrée verdoyante et fleurie. Ce beau pays, jadis soumis au sceptre de l'antique Nélée, présentait une corbeille de verdure de plus de 800 stades de tour, CHATEAUB. *Mart.* 9. || 3° Terme d'architecture. Forme génératrice du chapiteau autour de laquelle se groupent les ornements, VIOLLET-LEDUC. || Ouvrage en forme de panier rempli de fleurs ou de fruits, qui se place sur une cariatide, ou qui termine quelque décoration d'architecture. || 4° Terme de guerre. Panier rempli de terre, qu'on met sur un parapet pour se couvrir. || 5° Terme de bourse. Espace réservé, à la Bourse de Paris, au milieu de la salle commune, où se réunissent les agents de change pour consommer leur transactions. || 6° Terme de botanique. Corbeille d'or, nom vulgaire de l'*alysson des jardins.*

— HIST. XIIe s. Une corbille [il] trova merveilles grant; Plus de cent pains i a mis maintenant, *Bat. d'Aleschans*, v. 3956. || XIIIe s. De flors assés [il] a fait cueillir, Et corbeilles grandes emplir, *Fl. et Bl.* 2291. || XIVe s. Une grant corbeille d'argent blanc, à quatre et à deux anneaux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 225. La grant corbeille de l'aumosne, d'argent blanc, avec le baston, et est la dite corbeille ciselée des armes de France, ID. *ib.* || XVe s. Une grande corbeille servant pour tirer le pain de dessus la table, ID. *ib.* Son Jhesus qui si bien venger Le devoit, où est-il alé?... Je cuide, quant il l'appela, Qu'il faisoit ou ven ou corbeille, *Mart. de St-Étienne.* Par femme fut en la corbaille à Rome Virgile mis, dont ot moult de hontaige; Il n'est chose que femme ne consumme [d'après le conte du moyen âge de Virgile mis dans une corbeille par une femme], EUST. DESCH. *Ball. de l'empire des femmes.* || XVIe s. .... L'estrange merveille, Qui enfermée estoit en la corbeille, MAROT, IV, 86. Corbeilles, mandes, paniers, O. DE SERRES, 200.

— ÉTYM. Berry, *garboueille;* du latin *corbicula*, diminutif de *corbis*, panier.

† CORBEILLÉE (kor-bè-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Le contenu d'une corbeille.

— ÉTYM. *Corbeille.*

† CORBEJEAU (kor-be-jô) ou CORBIGEAU (kor-bi-jô), *s. m.* Un des noms du courlis. Au coucher du soleil, on y voyait voler le corbigeau et l'alouette, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.*

† CORBICULÉ, ÉE (kor-bi-ku-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une corbeille. || *S. m.* Nom donné au tibia des insectes quand il a la forme d'une corbeille.

— ÉTYM. Lat. *corbicula* (voy. CORBEILLE).

† CORBIEU (kor-bieu). Juron qui est le même que corbleu, l'un et l'autre pour corps-Dieu; voy. CORBIEU.

CORBILLARD (kor-bi-llar, *ll* mouillées, et non cor-bi-yar; le *d* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : les kor-bi-llar et les chevaux : cependant quelques-uns lient cette *s* : les kor-bi-llar-z et les chevaux), *s. m.* || 1° Nom donné autrefois au coche d'eau de Paris à Corbeil. || 2° Par extension, grand carrosse. Inusité en ce sens. Trois grands corbillards comblés de laquais, grands comme des Suisses et chamarrés de livrées tranchantes, parurent dans la cour et débarquèrent toute la noce, HAMILT. *Gramm.* 12. || 3° Char sur lequel on transporte les morts. L'un veut guider le corbillard, Et l'autre d'un ton nasillard Me psalmodie une prière, BÉRANG. *Mon enterr.*

— HIST. XVIe s. Corbillat, grande barque dont on se sert pour aller en un lieu près Paris, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Corbeil.* Dans une gravure d'Iswelinc, qui représente le plan de l'île Saint-Louis et des deux ponts, avec les rues projetées et exécutées vers 1618, on remarque sur la Seine un coche d'eau, nommé *corbillac*, parce qu'il faisait le trajet de Paris à *Corbeil.* Richelet écrit conformément à l'étymologie, *corbeillard.*

CORBILLAT (kor-bi-lla, *ll* mouillées, et non kor-bi-ya), *s. m.* Petit corbeau.

— REM. L'Académie écrit *cornillas*, le petit d'une corneille. Pourquoi cette différence entre *cornillas* et *corbillat?*

— ÉTYM. Diminutif de *corbeau.*

CORBILLON (kor-bi-llon, *ll* mouillées, et non kor-bi-yon), *s. m.* || 1° Sorte de petite corbeille. On sert le pain bénit dans un corbillon. On vit le comédien Destin couché sur un matelas, un corbillon sur la tête, qui lui servait de couronne, SCARRON, *Rom. com.* ch. 2. || 2° Jeu de société, où l'on doit répondre par un mot rimant en *on* à la demande : que met-on dans mon corbillon? Je prétends que ma femme, en clarté peu sublime, Même ne sache pas ce que c'est qu'une rime; Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon.... Je veux qu'elle réponde : une tarte à la crème, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. || 3° Terme de marine. Un demi-baril où l'on met chaque jour le biscuit pour l'équipage. || Proverbe. Changement de corbillon fait appétit de pain bénit, ou, simplement, changement de corbillon fait trouver le pain bon, c'est-à-dire il y a parfois plaisir à changer. Les changements de corbillon sont admirables, SÉV. 367.

— HIST. XIIIe s. Quatre rat à moie [mue] Faisoient monnoie D'un viex corbillon, *Fatrasies*, JUBINAL, t. II, p. 220. Se pains est aportés à col de la vile de Paris en marchié ou en autres jours, il porra avoir tant de corbillons comme il li plaira, *Liv. des mét.* 340. Talemelier puent, au diemenche, porter leur pain en leur corbeillons ou en leur

baques, et porter leur estal ou buffez ou tables, portant que li estaus ne soit plus lons que de 5 piés, *Liv. des mét.* 16. || XIVe s. Mettre en garde le surplus en corbeillons et corbeilles, *Menagier*, II, 4. || XVe s. Il donna tout, chascun le scet, Table, tretteaulx, pain, corbilion, VILLON, *Épitaphe*. || XVIe s. [Palas] Un corbillon tissu d'ozier attique, Avoit l'enfant Erichtone enfermé, MAROT, IV, 85.

— ÉTYM. Diminutif de *corbeille*.

† **CORBILLOT** (kor-bi-llo, *ll* mouillées), *s. m.* Le même que corbillat.

CORBIN (kor-bin), *s. m.* || **1°** Corbeau. Inusité en ce sens. || **2°** Bec-de-corbin, bec-à-corbin, nom d'instruments recourbés et terminés en pointe. || Canne à bec-de-corbin, canne dont la poignée est faite en forme de bec. || Nez en bec-à-corbin, nez qui a une forme recourbée. || Autrefois, espèce de hallebarde armée d'un crochet que portait une compagnie particulière des gardes du roi. Gentilhomme à bec de corbin ou au bec de corbin.... Rodillard de Choupille, Noble au bec de corbin, grand gruyer de Berry, Et qui fut votre père, étant bien mon mari, REGNARD, *Distrait*, I, 4. || Ces sortes de gardes. Cauvisson eut une place dans les cent gentilhommes de la maison du roi, c'est-à-dire les becs de corbin, ST-SIM. 143, 83.

— ÉTYM. Lat. *corvinus*, dérivé de *corvus*, corbeau.

† **CORBINE** (kor-bi-n'), *s. f.* Espèce de corbeau d'Europe. || Corneille vulgaire.

— ÉTYM. *Corbin*, un des noms du corbeau.

† **CORBIVEAU** (kor-bi-vô), *s. m.* Sorte de corbeau d'Afrique.

† **CORBLEU** (kor-bleu). Sorte de juron. Avec moi, corbleu! Il [le roi] verra beau jeu, BÉRANG. *Carabas*. Par la corbleu! gardez d'échauffer trop ma bile, MOL. *Sgan.* I, 1. M'interdire! corbleu! voilà donc de vos œuvres! GRESSET, *Méchant*, V, 9.

— HIST. XIIe s. Outre, cuivers! li cors Deu te honnie, *Ronc.* p. 58. || XIIIe s. Une marastre [j] avoie, le cors Dieu la gravent, *Berte*, XLVII. Et Aliste sa fille, cui li cors Dieu maudie, *ib.* LX. Par le carbiu! mar i fut fait, *Lai d'Ignaur.* Qu'est-ce? dist li vilains, me diras-tu eil [autre chose]? Par le cuer bieu! se je te tenoie, tu ne m'escaperoies hui mais, *Chr. de Rains*, 237. Por le cuer bieu, qu'avez vos fet? *Ren.* 9349. Por la char bieu, ne savez-vous Onques nul bien ne sot li rous? *ib.* 18177. Renart, fet il, par le cuer bé, Tu m'as hui honni et gabé, *ib.* 4641. || XVe s. Par le corps bieu, c'est une robe, Plaine de quoy? Charbieu, de paille? VILLON, *Archer de Bagnolet*.

— ÉTYM. *Corbleu, corbieu;* altération de prononciation pour *corps Dieu*, c'est-à-dire corps de Dieu, Dieu en personne: altération suggérée par le désir de ne pas mettre le nom de Dieu dans des locutions irrévérencieuses. *Par le corps de Dieu* est un juron fait comme *sambleu* (le sang de Dieu, de Jésus-Christ), *morbleu* (*mort-Dieu*, la mort de Dieu, de Jésus-Christ), *ventrebleu* (le ventre de Dieu). Dans *corps Dieu*, Dieu est au régime; ce qui marquait le rapport que nous exprimons aujourd'hui par la préposition *de*, comme dans *hôtel-Dieu*.

† **CORBULE** (kor-bu-l'), *s. f.* Terme de conchyliologie. Genre de coquilles marines, petites, bivalves, de la famille des pandores.

— ÉTYM. Diminutif du latin *corbis*, corbeille.

CORCELET (kor-se-lè), *s. m.* Voy. CORSELET.

† **CORCERONS** (kor-se-ron), *s. m. plur.* Terme de pêche. Morceaux de liége dits aussi flottes, attachés aux empiles.

— ÉTYM. Angl. *kork*, liége.

† **CORCHORE** (kor-ko-r'), *s. f.* Genre de plantes de la famille des liliacées et appartenant aux régions intertropicales.

— ÉTYM. Κόρχορος, espèce de légume.

† **CORCULE** (kor-ku-l'), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné quelquefois au germe.

— ÉTYM. Latin, *corculum*, petit cœur, diminutif de *cor*, cœur.

† **CORDACE** (kor-da-s'), *s. f.* Terme d'antiquité. Sorte de danse inconvenante qui n'était dansée que par des gens ivres ou grossiers.

— ÉTYM. Κόρδαξ.

CORDAGE (kor-da-j'), *s. m.* || **1°** Toute corde qui sert à la manœuvre d'un navire, au jeu d'une machine. On tend les cordages, on lève les voiles, FÉN. *Tél.* XXIII. || Se dit aussi des cordes des maçons, etc. || **2°** Manière de mesurer le bois à la corde.

— HIST. XVIe s. Quand vous serez hors d'aage, Et que vos nerfs sembleront un cordage, MAROT, II, 55. Comme le sanglier qui, après maintes feintes, est contraint de se jeter dans les cordages, YVER, p. 607. Il s'attacha seulement à manier les voiles et le cordage, AMYOT, *Phoc.* 5. Seront les dits priseurs et arpenteurs tenus d'arrester sur le lieu et par chacune piece de terre qu'ils priseront et corderont la quantité et estimation d'icelle, auparavant entrer au cordage et estimation des autres terres qui seront à priser, *Coust. génér.* t. II, p. 815.

— ÉTYM. *Corde*.

† **CORDAGER** (kor-da-jé), *v. n.* Faire du petit cordage. || Peu usité.

— ÉTYM. *Cordage*.

† **CORDASSON** (kor-da-son), *s. m.* Terme de commerce. Sorte de toile grossière.

† **CORDAT** (kor-da), *s. m.* Terme de commerce. Grosse serge de laine croisée et drapée. || Toile d'emballage.

— ÉTYM. *Corde*.

CORDE (kor-d'), *s. f.* || **1°** Terme de musique. Partie de boyau de mouton nettoyée, tendue, séchée et préparée pour être montée sur certains instruments tels que violon et guitare; et aussi fil de métal passé par les filières qu'on monte sur certains instruments tels que la harpe, le piano, etc. Corde de boyau ou corde à boyau. Cordes de boyaux, le cent pesant estimé à 30 livres, *Déclar. du roi, nov.* 1640, *tarif*. Dirions-nous que les cordes d'un violon seraient venues d'elles-mêmes se ranger sur un bois? FÉNEL. *Exist.* VI. Je mets sous ses yeux un instrument à cordes, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Nous croyons entendre des fables, lorsqu'on nous dit que, chez les Grecs, une corde ajoutée à la lyre était une innovation politique; que les sages même en auguraient un changement dans les mœurs, une révolution dans l'État, MARMONT. *Élém. litt.* t. XIX, p. 312, dans POUGENS. || Flatter la corde, la toucher légèrement. || Double corde, manière de jouer du violon ou du violoncelle, en touchant deux cordes à la fois et en faisant ainsi deux parties différentes. La double corde produit souvent beaucoup d'effet. || Fig. Voltaire a brisé la corde la plus harmonieuse de sa lyre, en refusant de chanter cette armée de martyrs, CHATEAUB. *Génie*, II, I, 5. Il faudrait être insensé pour rejeter un culte qui a ajouté de nouvelles cordes à l'âme, ID. *ib.* II, III, 4. || La grosse corde, le *sol* argenté du violon, le *sol* et l'*ut* argentés du violoncelle. || Fig. Toucher la grosse corde, parler de ce qu'il y a de principal dans une affaire. || La grosse corde, le principal personnage. M. de Turenne était dans le moment la grosse corde du parti, RETZ, II, 307. || Toucher la corde sensible, parler de ce qui intéresse le plus. Il ne faut point toucher à cette corde-là, MOL. *les Am. magn.* I, 2. Il faut toucher cette corde délicatement, BOSS. *Lett. quiét.* 416. En causant, je touchai sa corde favorite, l'érudition, DIDER. *Sat. sur les caractères.* || Dans l'ancienne musique, violon à cordes avalées, violon accordé à la quarte. || Terme d'anatomie. Cordes vocales, les ligaments inférieurs de la glotte. Cordes sonores, petits conduits membraneux que contiennent les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. || Notes de la gamme. La voix de ce chanteur est belle dans les cordes élevées. La corde fondamentale. Dans l'accord de septième, *sol si ré fa*, *sol* tout seul est la corde fondamentale. || **2°** Tortis fait de matière textile. La corde d'un puits, d'une cloche. || Mettre une chose en corde, lui donner la forme d'une corde. Tabac en corde. || Fig. Si la corde ne rompt, c'est-à-dire si les moyens employés pour réussir ne manquent pas. Nous allons voir beau jeu si la corde ne rompt, MOL. *l'Étour.* III, 10. Un dauphin [fils de Louis XIV] qui n'a jamais été rien ni de rien, et sur qui la corde a cassé de tant d'espérances, de craintes et de projets, ST-SIM. 295, 28. || Tirer sur la même corde, agir de concert. || Corde sans fin, la corde qui entoure la roue des tours, des rouets à filer, etc. || Corde nouée, ou corde à nœuds, grosse corde garnie de nœuds pour monter le long des murs. || Corde se dit aussi d'une corde qu'on suspend en guise de rampe dans un escalier. Tenez bien la corde. Ne lâchez pas la corde. || Corde dont les enfants se servent pour sauter, soit que, tenant un des bouts dans chaque main, ils la fassent rapidement passer sous leurs pieds, soit que, deux personnes tenant chacune un bout et la faisant tourner, l'enfant saute à chaque tour. Sauter à la corde. Acheter une corde. || Terme de marine. Corde de défense, paquet de grosses cordes pour rompre le choc ou empêcher les avaries. Naviguer à mâts et à cordes, naviguer vent arrière avec toutes les voiles serrées. || Terme de pêche. Maîtresse corde, la plus forte de celles dont on se sert pour pêcher aux cordes. Pêcher aux cordes, pêcher avec une longue corde à laquelle on attache des lignes. || Terme de manége. Grande longe que l'on tient à l'entour du pilier où le cheval est attaché pour le faire manœuvrer. Faire donner un cheval dans les cordes, le dresser à sauter. || Fig. et bassement. Chier des cordes, aller péniblement à la selle. || **3°** Corde de jeu de paume, grosse corde tendue au milieu du jeu de paume et garnie de filets jusqu'en bas pour arrêter la balle qui ne passe pas par-dessus. Friser la corde. Mettre sous la corde. || Fig. Cette affaire a passé à fleur de corde, il s'en est peu fallu qu'elle n'échouât. || Fig. Friser la corde, courir un grand danger, être au moment de périr, de se ruiner ou de faire quelque mauvaise affaire. || **4°** Corde qui, dans les hippodromes, sert à limiter le champ dans lequel courent les chevaux. Tenir la corde se dit de l'écuyer qui, dans une course de chevaux, est le plus près de la corde. Il tient, il a gagné, il a perdu la corde. Et fig. Tenir la corde se dit d'une personne qui a une avance ou un avantage sur les autres. || **5°** Corde d'estrapade, corde avec laquelle on guindait ceux qui étaient condamnés à avoir l'estrapade. Donner trois coups de corde à quelqu'un, le guinder trois fois en haut et le laisser retomber de sa pesanteur à un pied de terre. On a dit aussi trait de corde pour coup d'estrapade. || **6°** Gros câble tendu en l'air sur lequel certains bateleurs font des exercices. Danseur de corde. || Danser sur la corde, marcher, sauter, courir ou danser sur une corde tendue à une hauteur plus ou moins grande. Et fig. Être engagé dans quelque chose de hasardeux. || **7°** Corde qu'on met aux arcs et aux arbalètes. Tendre la corde. Commençons dans deux jours, et mangeons cependant La corde de cet arc: il faut que l'on l'ait faite De vrai boyau.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 27. || Fig. Avoir deux cordes, plusieurs cordes à son arc, plus d'une corde à son arc, avoir plusieurs ressources. || Terme de géométrie. La corde d'un arc, la ligne droite qui joint les deux extrémités de cet arc. Pour le faire [passer l'Escaut], Vendôme suivait la corde, qui était très-courte; pour l'empêcher, Marlborough avait à marcher sur l'arc fort étendu et courbé, ST-SIM. 203, 107. Un bras de mer forme comme la corde de l'arc des montagnes, CHATEAUB. *Itin.* 156. || Terme de vénerie. Demi-corde, endroit fourré de bois, où se réfugient les bêtes fauves. || **8°** Terme d'horlogerie. Corde de montre, corde de boyau qu'on mettait autrefois aux montres et qui servait à tendre le grand ressort; elle est aujourd'hui remplacée par une petite chaîne en acier. Cette montre est au bout de sa corde. || Terme de relieur. Ficelles de diverses grosseurs dont les relieurs se servent pour faire les nervures des livres qu'ils relient. || Corde à feu, mèche de corde servant à mettre le feu aux artifices. || **9°** Corde pour étrangler ou pendre; mort par la strangulation; supplice de la potence. Sans nulle miséricorde, Je serais digne de la corde, RÉGNIER, *Mac.* Un traître qui.... Par argent ou faveur s'est sauvé de la corde, ID. *Sat.* V. C'est avec la corde, le fer ou le poison qu'on ôte pour l'ordinaire la vie aux coupables, BARTHÉL. *Anach.* ch. 19. Quoi! dit-il, sans mourir je perdrai cette somme! Je ne me pendrai pas! Et vraiment si ferai, Ou de corde je manquerai, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. || La corde au cou, dans l'attitude d'un criminel qui va être pendu; et fig. sans condition, à merci. Édouard III exigea que six bourgeois vinssent lui demander pardon la corde au cou, VOLT. *Mœurs*, 75. || Mettre la corde au cou à quelqu'un, le perdre, le ruiner. En l'écoutant seulement [le projet de Georges et du Régent], disait Alberoni, elle [la Hollande] se mettait la corde au cou, ST-SIM. 500, 42. || Filer sa corde, se livrer à des actes qui doivent conduire à la potence, qui doivent mener à la ruine. || Il a frisé la corde, se dit d'un homme qui a échappé à grand'peine à la potence, à une condamnation capitale. Cette locution provient d'une confusion avec *friser la corde* du jeu de paume. || Se racheter de la corde, corrompre le juge de manière à échapper à une juste condamnation. Justice est sans miséricorde A l'égard d'un petit larron; Mais au gros elle fait pardon, Quand il se peut racheter de la corde, dans RICHELET. || Avoir de la corde de pendu dans sa poche, se dit de celui qui gagne toujours, qui a constamment du bonheur; locution tirée d'une vieille et absurde superstition qui attribue à la corde de pendu des vertus magiques. || Un homme de sac et de corde, un vrai scélérat, un homme capable de tout, ainsi dit parce qu'on pendait avec la corde ou noyait dans un sac les scélérats. || **10°** Terme de tisserand. Fil dont une étoffe est tissue. Ce drap a la corde fine. Habit usé jusqu'à la corde. || Fig. Cela est usé jusqu'à la corde, cela est rebattu à satiété. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure

de suite, qui le moment d'après baisse, dégénère et perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, et montre la corde, LA BRUY. II. || Cet homme montre la corde, laisse voir l'embarras de sa position, de ses affaires. Vos soins sont usés, on voit la corde, SÉV. 151. Le prétexte étant si mince, on voyait la corde et le fond, ID. 158. Le roi montra la corde [ce qui le blessait] par le refus chagrin qu'il fit tout net à Monsieur [d'employer à la guerre le duc de Chartres] pour qu'on ne lui en parlât plus, ST-SIM. 91, 203. || **11°** Mesure de bois à brûler, qu'on prenait avec une corde et qui équivaut à peu près à quatre stères. La corde de Paris valait 3,8 stères; la corde de grand bois 4,4, et la corde de port 4,8. Une corde de bois. || Bois de corde qui se nomme à présent bois de stère, le bois qui se mesure, à la différence des fagots, falourdes, etc. qu'on achète au nombre. || **12°** Terme d'anatomie. Corde du tympan, rameau du nerf vidien qui s'introduit dans la caisse du tympan. || Terme de pathologie. Engorgement oblong et plus ou moins douloureux de l'urèthre, qui survient souvent dans la blennorrhagie. || Tension d'un muscle causée par quelque lésion. Il avait mal au bras et y sentait une corde qui le gênait. || Terme de vétérinaire. Corde de farcin, engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés, qui ressemble à une corde. || **13°** Nom, au billard, de deux clous placés sur les deux bandes des côtés, en deçà desquels un joueur doit placer sa bille pour commencer à jouer. || **14°** Un des noms de la lamproie. || **15°** Sous corde, *loc. adv.* qui, dans le commerce, signifie en ballot, sans défaire la corde qui lie le ballot, par opposition à en détail, pièce à pièce. Leur avons permis de vendre des bas par sixains entiers et sous corde, *Lettr. pat.* 26 janvier 1735. || Proverbes. Il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu, c'est-à-dire il ne faut point parler en une compagnie d'une chose qui puisse faire à quelqu'un un secret reproche. || Le fouet et la corde en sont dehors, se dit d'une affaire épineuse sans doute, mais où il n'y a point de peine afflictive à craindre, d'extrême danger à courir.

— HIST. XIIe s. D'enfer puet saint iglise les portes depecier; N'est mie sages hum qui la volt trebuchier; Semble humme qui à corde volt le mund jus sachier, *Th. le mart.* 85. Les cordes de enfern me unt lied, e les laz de mort m'unt saisid, *Rois*, 205. || XIIIe s. [Ils] lui ont mis cele corde, ce fu grant cruauté, *Berte*, XV. Biaus fillues [filleul], faites prendre une corde, et le [la] me faites mettre entour le col, *Chr. des Rains*, p. 43. Nus cordier ne puet ne ne doit nule corde faire de quelque maniere que ele soit.... *Liv. des mét.* 41. Feme sait moult de renart; Deux cordes a en son arc, *Ms. de poésies fr.* avant 1300, t. II, p. 723, dans LACURNE. || XIVe s. Lors te souviengne de celle mort, Et te gard d'aler en son port, Et te gard bien qu'elle ne te morde, Ne qu'à ton coul mecte la corde, *Le liv. du bon Jeh.* 4229. || XVe s. Car les exemples anciens Nous sont et cordes et liens De nous garder des grans perils Que nous trouvons, par leurs escripts, E. DESCH. *Poésies mss* fo 529, dans LACURNE. Car sa doulce misericorde De justice attrempe la corde, Afin que trop griement ne fiere, *Mir. de Ste Genev.* Or nous trayons donc sur Aele, respondirent les deux chevaliers, et ainsi nous aurons deux cordes à un arc, FROISS. II, III, 79. Qui plus despend que n'a vaillant, Il fait la corde à quoy se pend, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 402. || XVIe s. Il y aura beau jeu, si la chorde ne rompt, RAB. *Pant.* IV, 5. Des boyaulx on fera chordes de violons et herpes, ID. *ib.* 6. Tu n'as cousteau, serpe ne serpillon, Qui sceust coupper corde, ne cordillon.... MAROT, II, 43. La royne tenoit pour criminels tous ceux qui touchoient cette corde, D'AUB. *Hist.* I, 96. D'assieger et prendre le roi dedans Dieppe, ou lui faire quitter la partie et s'embarquer pour gagner l'Angleterre : à la verité c'est esté perdre le roiaume qui estoit sous la corde, ID. *ib.* III, 218. Curio, qui defendoit pour lors le party de Cæsar, tira à sa corde Antonius, AMYOT, *Anton.* 7. Comme ce cordier là que l'on paint en la description des enfers, laisse consumer à un asne paissant auprès de luy, autant de chorde de genest, comme il en peult plier et tordre, ID. *De la tranq. d'âme*, 30. Corde triplée est de durée, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 164. A gros larron grosse corde, COTGRAVE. A longue corde tire qui mort d'autrui desire, ID. La lieue de Bourgogne contient cinquante portées de longueur, la portée douze cordes, la corde douze aulnes de Provins, l'aulne deux pieds et demi, le pied douze poulces, *Coust. génér.* t. I, p. 915. Persista toujours en ses denegations; à raison de quoy il ordonna qu'il fust mis à la corde; mais plus on luy bailloit la question forte et cruelle, plus se rendoit opiniastre, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 299, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *coide;* provenç. et ital. *corda;* espagn. *cuerda ;* du latin *chorda*, proprement boyau, puis corde à boyau, puis corde en général, de χορδή.

† 1. **CORDÉ, ÉE** (kor-dé, dée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un cœur de carte à jouer.

— ÉTYM. Lat. *cor*, *cordis*, cœur.

2. **CORDÉ, ÉE** (kor-dé, dée), *part. passé.* || **1°** Mis en corde. Du chanvre cordé. || **2°** Qui a la forme d'une corde. Racine cordée, racine filandreuse et ligneuse. || Terme de blason. Arcs, instruments de musique cordés, ceux dont les cordes sont d'un autre émail que le corps. || Terme de vétérinaire. Flanc cordé, flanc présentant une cavité profonde en avant de l'angle de la hanche. || Terme de pathologie. Chaude-pisse cordée, nom vulgaire de la blennorrhagie dans laquelle il se forme une sorte de corde par la violence de l'inflammation. || Terme de pêche. Lamproie cordée, lamproie qui se corde et cesse d'être bonne à manger.

— ÉTYM. *Corde.*

CORDEAU (kor-dô), *s. m.* || **1°** Petite corde pour mesurer et aligner. Des rues tirées au cordeau. Tout est tiré au cordeau dans Saturne et dans Jupiter, VOLT. *Microm.* 4. Vieux soldats de plomb que nous sommes, Au cordeau nous alignant tous, BÉRANG. *Fous.* Vous ne voyez rien d'aligné, rien de nivelé, jamais le cordeau n'entra dans ce lieu; la nature ne plante rien au cordeau, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || Fig. Ce petit bel esprit, orateur du barreau, Alignant froidement ses phrases au cordeau, VOLT. *la Vanité.* || **2°** Corde menue dont on se sert pour conduire un bateau. Tirer au cordeau. || Dans les courses de chevaux, tenir le cordeau se dit dans le même sens que tenir la corde, pour signifier être, parmi les coureurs, le plus près de la corde intérieure du champ de course. Les coureurs tirent au sort à qui aura le cordeau. || **3°** Corde dont on se servait pour étrangler. On dit aujourd'hui de préférence cordon. Et le plus saint d'entre eux, sauf le droit du cordeau, Vivait au cabaret pour mourir au bordeau, RÉGNIER, *Sat.* X. Elle n'est plus vivante! — Quoi! si tôt? par le feu, le fer ou le cordeau? TRISTAN, *Mort de Chrispe*, V, 10. Celui-ci se l'attache [le lacs] et se pend bien et beau; Ce qui le consola peut-être Fut qu'un autre eût, pour lui, fait les frais du cordeau, LA FONT. *Fabl.* IX, 16. L'empire romain mis à l'encan, et celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau nous marquent l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force, RETZ, II, 93. Louis le Hutin fit périr sa femme Marguerite de Bourgogne par le cordeau, VOLT. *Mœurs*, 75. Le prix de tant de peines [du vizir] a été souvent l'exil ou le cordeau, ID. *ib.* 93. || **4°** Lisières de certaines étoffes de laine de dernière qualité. || **5°** Terme de pêche. Cordeau de nuit, la ligne de fond pour les anguilles. || Cordeaux, morceaux de ficelle, attachés de distance en distance à la ligne de fond.

— HIST. XIIe s. Par la ventaille [du casque] [il] fait les cordals [tresses de sa barbe] sacher, *Ronc.* p. 134. || XIVe s. Pren un cordel, et puis l'attache à la lesse, *Modus*, fo LXXXII, *verso.* Les Cordeaux si peu amorsés es oches qu'ilz chieent [tombent] legierement, se l'esprevier se fiert dedans, *ib.* CXXIII. || XVe s. Et disoient là les aucuns que le duc de Bretagne avoit fait et brassé tout ce cordel, FROISS. III, IV, 29. Furent ammenez à Paris tous liez en un chariot et le cordel au col; mais madame de Guyenne leur sauva la vie par sa priere, *Hist. d'Artus* III, *connest. du duc de Bret.* p. 771, dans LACURNE. || XVIe s. Un usurier à la teste pelée D'un petit blanc acheta un cordeau Pour s'estrangler, MAROT, III, 182. Il commencea à faire aligner et tirer le cordeau pour la citadelle, CARL. VI, 41.

— ÉTYM. Diminutif de *corde;* wallon, *coirdai;* namur. *coirdia;* provenç. et espagn. *cordel.*

† **CORDÉE** (kor-dée), *s. f.* || **1°** Ce qui peut être contenu dans une corde. Une cordée de bois. || **2°** Terme de pêche. Ficelle à laquelle sont attachés plusieurs hameçons.

— HIST. XVIe s. Et ceste longue cordée de fortunes et de rencontres, MONT. III, 230.

— ÉTYM. *Corde.*

† **CORDELAT** (kor-de-la), *s. m.* Étoffe de laine grossière.

— ÉTYM. *Corde.*

CORDELÉ, ÉE (kor-de-lé, lée), *part. passé.* Cheveux cordelés. || Terme d'histoire naturelle. Qui est marqué comme de tours de cordes.

CORDELER (kor-de-lé. *L'l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je cordelle; je cordellerai), *v. a.* Tordre ou tresser en forme de corde.

— HIST. XVIe s. Bourdeille avec ses cheveux gris cordelez, D'AUB. *Fœn.* IV, 13.

— ÉTYM. *Cordelle.*

CORDELETTE (kor-de-lè-t'), *s. f.* Petite corde. || Terme de conchyliologie. Élévation longue et étroite qui règne le long d'une coquille.

— HIST. XIVe s. Sachet de toile pendu à une cordelette, *Ménagier*, II, 5. Bien attaché à une forte et longue cordelette, *Modus*, fo LXXIV. || XVIe s. Il faut mettre entre les dents du patient une cordelette, et frapper dessus, PARÉ, VIII, 2. Le baston sur le quel les dames d'Italie font, à l'aiguille, des cordelettes et autres menus ouvrages, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 369, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *cordelle.*

CORDELIER (kor-de-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie ; les cordeliers et leur couvent; dites: les kor-de-lié-z et....), *s. m.* || **1°** Nom des religieux de l'ordre de St-François d'Assise, qui sont habillés de gros drap brun ou noir avec un petit capuce, un chaperon et un manteau de même étoffe, et qui ont une ceinture de corde où il y a trois nœuds : on les appelle aussi franciscains et frères mineurs. Ils se divisent en conventuels ou de la grande observance à qui il est permis de posséder des immeubles, et en observantins ou de l'étroite observance qui ne peuvent rien posséder. Les cordeliers embrassent les sentiments de Scot, parce que Scot était cordelier, MALLEBR. *Recherche*, V, 6. Un cordelier, son orateur [de Jean duc de Bourgogne], nommé Jean Petit, soutint, en présence du dauphin qui présidait, que le duc d'Orléans, par diverses actions, s'était montré un impie et un tyran, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. V, p. 157, dans POUGENS. || Aller sur la haquenée, sur la mule des cordeliers, voyager le bâton à la main. || Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier, être peu scrupuleux. || Parler latin devant les cordeliers, parler avec assurance d'une chose qu'on connaît mal devant des gens qui la connaissent bien. || Être gris comme un cordelier, être ivre, par un mauvais jeu de mots sur le vêtement gris que les cordeliers portaient autrefois. || **2°** Dans la Révolution française, membre du club des cordeliers, club ainsi nommé parce qu'il siégeait dans un ancien couvent de cordeliers. Camille Desmoulins avait été membre de ce club, et c'est pour cela qu'il intitula *le Vieux cordelier* le journal où il blâmait les excès révolutionnaires et qui le fit bientôt périr sur l'échafaud. || **3°** *S. f.* Cordelières, religieuses de l'ordre de St-François d'Assise, qui doivent leur fondation et leur établissement à Blanche, fille du roi saint Louis. Leur habit se rapproche de celui des cordeliers.

— HIST. XIIIe s Cil cordeler ....Qui tousjours vont deschauz et se frotent au lange, *Chantepleure*, *ms. de St-Germain*, fo 104, dans LACURNE. Or sui Robers, or sui Robins, Or cordeliers, or jacobins, *la Rose*, 11240. || XIVe s. Li uns des cordeliers, qui estoit moult prodons, Salua hautement chevaliers et barons, *Guescl.* 8705. Aus ordres mendians, à la gent cordeliere Donna tant de florins, que cil à voit [voix] legiere Crioient hautement.... *Baud. de Seb.* I, 891. || XVe s. Vous en sçavez assez, et seroit parler latin devant les cordeliers, COMM. III, 4. || XVIe s. Et que surtout il se gardast que son mari ne le vist aller aux cordeliers, MARG. *Nouv.* XXXV. Il la trouva encore en la chapelle, si desesperée, que, s'il lui eut esté licite de se rendre cordeliere, elle y fut demeurée, ID. *ib.* CXIV. Un mal et un cordelier, rarement seul par sentier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 9.

— ÉTYM. *Cordelle;* bourguig. *codelei.*

CORDELIÈRE (kor-de-liè-r'), *s. f.* || **1°** Corde à plusieurs nœuds que les religieux et religieuses de St-François portent autour du corps. || Par analogie, corde élégante en laine ou en soie pour serrer une robe de chambre autour du corps. || **2°** Espèce de collier que l'on mettait autour des armoiries et particulièrement des armoiries des veuves et des filles, pour marquer la dévotion à saint François d'Assise. L'an 1470, Claude de Montagu ayant été tué au combat de Bussy, Louise de la Tour d'Auvergne, sa veuve, prit pour devise une cordelière à nœuds déliés et rompus, avec ces mots : j'ai le corps délié, *Dict. des ordres relig. Cordelière.* || **3°** Autrefois, petite tresse à plusieurs nœuds que les femmes portaient autour du cou. || **4°** Torsade de soie, d'argent ou d'or. || **5°** Terme d'architecture. Baguette sculptée en forme de corde. || **6°** Terme de typographie. Petit rang de vignettes de fonte pour cadres.

— HIST. XVe s. Quatre chaînes d'or, l'une faite à cordeliere, l'autre à petites boucles pleines, l'autre.... GODEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 368, dans LACURNE. || XVIe s. Velour cramoisi, semé de cordelieres d'or, P. CHOQUE, dans LEROUX DE LINCY, *Bibl. des Chartes*, 5e série, t. II, p. 466. Je leur donne le fouet de cordes liées en cordeliere, je les pends par les aisselles, *Satyr. Mén.* p. 98.

— ÉTYM. *Cordelier.*

† **CORDELINE** (kor-de-li-n'), *s. f.* Lisière d'une étoffe de soie. || Petite tringle servant à prendre le verre fondu qu'il faut pour faire le cordon d'une bouteille.

— ÉTYM. *Cordelle.*

CORDELLE (kor-dè-l'), *s. f.* Corde dont on se sert pour le halage des bateaux en rivière et, sur mer, pour divers usages de chaloupes. Nos matelots nous tiraient à la cordelle, CHATEAUB. *Itin.* III, 70. || Par extension. Une clef.... Qui tire à sa cordelle une noix d'arbaleste, RÉGNIER, *Sat.* X. || Fig. On a souvent parlé ailleurs de toute cette cordelle de bâtardise, de toute la séquelle des bâtards de Louis XIV, ST-SIM. 184, 12. || C'est un homme de sa cordelle, c'est un homme de son parti, de sa cabale.

— HIST. XIIIe s. C'est cil qui, por aprivoisier, Bat son chat et puis le rapele, Por le lier à sa cordele, *la Rose*, 9772. Ha! Bel-Acueil, je sai de voir Qu'il vous beent à decevoir, Et faire tant par lor flavele [parole] Q'il vous traient à lor cordele, *ib.* 4080. En tele voie pot aler quarete l'une après l'autre, mais bestes n'i poent aler fors en cordele, BEAUM. XXV, 2. Moult tient bien de sa gent la compaigne serrée, S'ont lor sas [sacs] à lor cols à cordele torsée, *Ch. d'Ant. compl.* 95. Or me dites, por Dieu, se nos tuit nos rendons As freres des cordeles ou as autres maisons [si nous nous faisons tous cordeliers], *Doctrinal, ms. de St-Germain*, f° 103, dans LACURNE. || XIVe s. Une deliée cordelle qui soit si forte qu'elle puisse soffrir le tirer que le chevreul fera quant il sera prins, *Modus*, f° LXXI. || XVe s. Ils s'encontrerent de plein eslai et de droite visée et aussi bien comme s'ils l'eussent ligné à la cordelle, FROISS. II, III, 59. Et [le duc d'Yrlande] attraioit toutes manieres de chevaliers et d'escuyers à sa cordelle et opinion, ID. II, III, 74. || XVIe s. Les Vitelliens avoient jà tiré à leur cordelle les deux plus grands [fils de Brutus], pource qu'ilz hantoient familierement ensemble comme cousins germains, AMYOT, *Publ.* 5. Touchant son cueur, je l'ay en ma cordelle, Et son mari n'a sinon le corps d'elle, MAROT, II, 397. Il se servit d'un sien compagnon, qui d'une fenestre en hors tiroit une cordelle ceinte à travers le corps du travaillant, D'AUB. *Hist.* I, 316. Bestail en cordelle [bétail mené avec une corde], *Coust. génér.* t. I, p. 370. La mort cruelle Qui de ceux-là romp la cordelle, qui s'entraimoient uniquement, *Opuscules de P. Énoc*, p. 83, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *corde*; bourguig. *codelle*; wallon, *coirdale*; namurois, *coirdèle*; Berry, *tirer à la cordelle*, tirer à soi; provenç. et ital. *cordella*.

CORDER (kor-dé), *v. a.* || 1° Mettre en corde. Corder du chanvre. || Par extension, corder du tabac, rouler des feuilles ensemble. Corder un ballot, le ficeler. || 2° Mesurer à la corde. Corder du bois. || 3° Se corder, *v. réfl.* Se tresser en corde. Il y a des matières qui se cordent bien mieux les unes que les autres. || Se durcir au milieu, en parlant de plantes, de racines. Voici le temps que les raves se cordent. || A une certaine époque de l'année, les lamproies se cordent, c'est à dire ont une dureté longitudinale dans le corps et cessent d'être bonnes à manger. || Être mesuré à la corde, en parlant du bois. Le bois tortu ne se corde pas bien.

— REM. On dit souvent dans le peuple *corder* pour : être, vivre en bonne intelligence : Ces époux cordent bien. *Corder* en ce sens n'a sans doute rien de commun avec *corder*, mettre en corde ; ce semble être une apocope de *accorder*.

— HIST. XIIIe s. Li premiers trousiaus donra quatre deniers, et tout li autres trousiau cordé après, deux deniers, *Liv. des mét.* 284. N'aurés de moi, par le cors Dé, Fors cote et sorcot de cordé, *la Rose*, 9336. || XVe s. Par ma foi, Perrot! il n'est pas en ma puissance, mais venez par ci : et faites apporter vos eschelles cordées [faites de cordes], FROISS. II, III, 99. Escheles cordées à graves de fer, pour jeter sur les murs et attacher aux guerites, ID. I, I, 199. Et cordée comme une lamproye, COQUILLART, *Enqueste entre la simple et la rusée.* || XVIe s. 5000 paires de souliers communs, 11000 paires de souliers cordez, D'AUB. *Hist.* III, 87.

— ÉTYM. *Corde*; provenç. *cordar*.

CORDERIE (kor-de-rie), *s. f.* Atelier où l'on fabrique des cordes. || L'art du cordier. Il perfectionna l'art de la corderie; il prouva qu'en tordant moins les câbles, on avait des cordages aussi forts, plus durables, moins pesants, qui exigeaient et moins de matière et moins de main-d'œuvre, CONDORCET, *Duhamel.* || Endroit où l'on dépose les cordes.

— ÉTYM. *Corder.*

CORDIAL, ALE (kor-di-al, a-l'), *adj.* || 1° Terme de médecine Réconfortant. Potion cordiale. Des remedes cordiaux. Afin d'augmenter la gaieté de nos repas indiens par ces douces et cordiales productions de l'Europe, BERN. DE S.-P. *Paul et Virginie*, p. 102. || Substantivement. Les cordiaux, médicaments qui ont la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Avait-elle rempli cette boîte pour son époux de cordiaux achetés du fruit de ses épargnes? CHATEAUB. *Génie*, I, V, 11. || 2° Fig. Qui est dévoué de cœur, qui vient du cœur. C'est un ami cordial. Son accueil fut très-cordial.

— HIST. XIIe s. Chascun pleure sa terre et son païs, Quant il se part de ses coraux amis, *Couci*, XXIV. || XIIIe s. Tu ne leur dois mie estre si tendrement coreux, Que tu en entroblies les poures langoreux, J. DE MEUNG, *Test.* 382. || XVIe s. La cordiale affection de laquelle tousjours ha chery ses subjectz, RAB. *Garg.* I, 31. Une opiatte cordialle, ID. *Pant.* V, *Prol.* Il les a voulu amener à une droite repentance et cordiale, se monstrant si humain envers eux, CALV. *Instit.* 483. Ce ne sont pas tant remedes pour adoucir le mal que venins arrousez de miel, afin de n'offenser point trop par leur rudesse le premier goust, ains tromper et entrer aux parties cordiales avant qu'estre sentuz, ID. *ib.* 499. Une crainte cordiale de son nom [de Dieu], ID. *ib.* 609. Il ne s'y doit ouir autres prieres que cordiales, ID. *ib.* 708. La façon de prier doit provenir d'un desir cordial, ID. *ib.* 677. Vin blanc ou eaux cordiales. — Luy sera appliqué sur la region du cœur un epitheme cordial, PARÉ, IX, 24. Attendu que par crainte ilz decernent de mesmes choses qu'ils feroient par vraye et cordiale amitié, AMYOT, *Démétr.* 40. La modestie, la recognoissance cordiale et serieuse de son peu est un bon tesmoignage de bon et sain jugement, CHARRON, *Sagesse*, p. 233, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cordial*; ital. *cordiale*; du latin *cor*, *cordis*, cœur. L'ancien français disait *coral* et non *cordial*. Pourtant *cordial* se trouve dans *cordialment* dès le XIVe siècle.

CORDIALEMENT (kor-di-a-le-man), *adv.* D'une manière cordiale. Il m'a parlé cordialement. Je vous embrasse très-tendrement et très-cordialement, c'est un mot de ma grand'mère, SÉV. 439. Est-ce là agir sincèrement et cordialement? PASC. *Prov.* 2. Le roi alla au bout de la salle des gardes au-devant de lui [Jacques II]; le roi d'Angleterre se baissa fort comme s'il eût voulu embrasser ses genoux; le roi l'en empêcha et l'embrassa à trois ou quatre reprises fort cordialement, SÉV. 505. Je le pardonne non point seulement de bouche ni en apparence, mais sincèrement, mais cordialement, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 80. || Par antiphrase, haïr cordialement quelqu'un, franchement et ouvertement. MM. Servien et le Tellier se haïssaient cordialement, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 327, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Por quoi je le devroie amer trop corelment, J. DE MEUNG, *Test.* 252. || XIVe s. Et l'admonesterent qu'elle amast cordialment son mari, *Ménagier*, I, 5. Pensez très ententivement et cordialment à tous vos pechiés pour vous en deschargier, *ib.* I, 3. || XVe s. Aimer cordiallement, *Perceforest*, t. IV, f° 138. || XVIe s. Aussi ils ne l'aiment pas cordialement de leur costé comme estans les enfans, mais sont poussez d'une affection mercenaire, CALV. *Instit.* 428. Il avoit une sœur, laquelle luy estoit fort fidele et l'aimoit cordialement, AMYOT, *Fab.* 43.

— ÉTYM. *Cordiale*, et le suffixe *ment*. L'ancien français disait *corelment*.

CORDIALITÉ (kor-di-a-li-té), *s. f.* Bienveillance ouverte et sincère, franche. Accueillir avec cordialité. Parler avec cordialité. Il ne m'y manqua que d'un moment, et le moment m'eût infailliblement donné la liberté; j'en ai la même obligation à M. d'Hacqueville; mais je suis assuré que, de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joie, RETZ, *Mém.* t. III, liv. IV, p. 410, dans POUGENS. Elles s'embrassèrent en pleurant; et il y eut même entre elles de la cordialité et de la franchise, attendu que l'entrevue ne se faisait pas dans un palais, VOLT. *Babylone*, 5.

— HIST. XVIe s. Cordialité, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Cordial.*

CORDIER (kor-dié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les cordiers et les cordes, dites : les kor-dié-z et les cordes), *s. m.* || 1° Fabricant de cordes. || 2° Terme de pêche. Celui qui pêche avec des cordes garnies d'hameçons. || *Adj.* Bateau cordier, celui qui va à cette pêche. Pêcheur cordier.

— HIST. XIIIe s. Il puet estre cordier à Paris qui veut, c'est à savoir faisierres de cordes de toutes manieres de fil, *Liv. des mét.* 41. || XVe s. .... Cy est uns homs, Voire deux meurdriers et larrons.... Donnez-leur l'ordre du cordier [pendez-les], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 235, dans LACURNE. || XVIe s. Faire comme le cordier, gagner sa vie à reculons, OUDIN, *Curios. franç.*

— ÉTYM. *Corde*; provenç. *cordier*; portug. *cordoeiro*; ital. *cordajo*.

† **CORDIFOLIÉ, ÉE** (kor-di-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles en cœur.

— ÉTYM. Lat. *cor*, *cordis*, cœur, et *folium*, feuille.

CORDIFORME (kor-di-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui est en forme de cœur.

— ÉTYM. Lat. *cor*, *cordis*, cœur, et *forma*, forme.

† **CORDIGÈRE** (kor-di-jè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une marque en forme de cœur.

— ÉTYM. Lat. *cor*, *cordis*, cœur, et *gerere*, porter.

† **CORDILLAS** (kor-di-llâ, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de commerce. Nom d'une ancienne étoffe grossière de laine.

— HIST. XVIe s. La plus fine partie destinera elle à faire des fines sarges, et des bons draps, des burats, des reverches, des cordillats, O. DE SERRES, 883.

— ÉTYM. *Corde.*

† **CORDILLE** (kor-di-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Terme de pêche. Jeune thon qui sort de l'œuf.

— ÉTYM. Diminutif de *corde*, à cause de la ténuité du jeune poisson.

† **CORDIMANE** (kor-di-ma-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes faites en forme de cœur.

— ÉTYM. Lat. *cor*, cœur, et *manus*, main.

† **CORDITÈLE** (kor-di-tè-l'), *adj. f.* Terme de zoologie. Qui jette des fils solitaires en manière de cordes; se dit de l'araignée qui, au lieu de toile, fait de ces fils.

— ÉTYM. *Corde*, et le latin *tela*, toile.

† **CORDOMÈTRE** (kor-do-mè-tr'), *s. m.* Terme de musique. Instrument pour mesurer la grosseur des cordes.

— ÉTYM. *Corde*, et *mètre*, mesure.

CORDON (kor-don), *s. m.* || 1° Une des petites cordes dont la corde est composée, une corde totale étant formée de plusieurs cordes partielles tordues ensemble. || Terme de marine. Aussières commises pour servir à la composition du grelin. || Cordon de chanvre, chanvre prêt à filer. || 2° Sorte de petite corde. La bête scélérate A de certains cordons se tenait par la patte, LA FONT. *Fabl.* III, 8. || 3° Corde par laquelle un portier ouvre, de sa loge, la porte. Les portiers tirent le cordon pour ouvrir. Portier, ce soir, gardez-vous de m'attendre; Je veux sortir : le cordon s'il vous plaît, BÉRANG. *Cordon.* || 4° Tissu fait ordinairement d'une matière plus précieuse que le chanvre. Cordon de fil, de soie, de coton, de laine. Cordon rond, plat. Cordon de montre. || Cordon de chapeau, ou, simplement, cordon, le cordon ou ruban dont on entoure la forme d'un chapeau, soit pour le tenir en état, soit pour l'orner. Couvert d'un vieux chapeau de cordon dépouillé, BOIL. *Sat.* X. || Cordons de souliers, les cordons qui servent à attacher les souliers. || Fig. N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un, lui être très-inférieur en mérite. || Les cordons de la bourse, les liens qui la ferment. || Fig. Tenir les cordons de la bourse, avoir le maniement de l'argent dans le ménage. Qu'on soit bien fait, qu'on ait quelque talent; Que les cordons de la bourse ne tiennent [ne soient pas fermés], LA FONT. *Magn.* || Délier, desserrer, dénouer les cordons de la bourse, donner de l'argent. || 5° Lacet de soie qui sert à étrangler. Le Grand Seigneur envoya le cordon au pacha. Ne savez-vous pas [Timon] qu'on ne manque à Athènes ni de cordons coulants ni de précipices? FÉN. XIX, 202. || 6° Cordon d'un ordre de chevalerie, ruban auquel on porte attachées les marques de cet ordre, passé ordinairement en écharpe, de droite à gauche, ou de gauche à droite. Porter le cordon de plusieurs ordres. Cette multitude nombreuse, éblouie et subjuguée par les décorations extérieures, et à qui un cordon en impose plus qu'un bon ouvrage, D'ALEMB. *Éloges, Clermont.* J'aime à fronder les préjugés gothiques Et les cordons de toutes les

[illegible], BÉRANG. *Nour. Diog.* Que de géants là [illegible] je vois paraître! Vieux ou nouveaux, tous nobles à cordons! ID. *Dix mille f.* || Le grand cordon de la Légion d'honneur. || Cordon rouge, ruban large et couleur de feu, auquel est attachée une croix de Saint-Louis. Et aussi la personne qui porte ce cordon. || Le cordon bleu était l'insigne des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Un cordon bleu, un homme décoré du cordon de cet ordre. Il y avait plusieurs cordons bleus. Un vieux Parabère, cordon bleu, lui demanda en parlant de la dernière bataille qu'il avait perdue : Monsieur, pourquoi la donniez-vous? Monsieur, lui répondit le duc de Weimar, c'est que je croyais la gagner; et puis se tourna : Qui est ce sot cordon bleu-là? SÉV. 208. Dans le doigt d'une dame un marquis cordon bleu Vit un gros diamant brillant et plein de feu, BOURSAULT, dans RICHELET. Ils [les maréchaux] préfèrent au cordon bleu De l'honneur l'étoile sacrée, BÉRANG. *Deux cous.* || Par extension. Je n'ai pas trouvé dans le Ménagiana ce que j'avais dit à M. Ménage et dont il était convenu, que l'Académie française était le cordon bleu des beaux esprits; il le disait souvent comme venant de moi, SEGRAIS, *Mémoires, anecdot*, t. II, p. 5. || Familièrement et par plaisanterie. Un cordon bleu, une cuisinière très-habile. || Le cordon noir, ruban large, moiré et noir auquel était attachée la croix de l'ordre de Saint-Michel. || **7°** Terme de blason. Marque qui accompagne l'écusson d'un dignitaire ecclésiastique. Les cardinaux ont un cordon rouge, d'où pendent, de chaque côté, quinze houppes de même couleur, en cinq rangs. Les archevêques ont le cordon et dix houppes de sinople, en quatre rangs. Les évêques l'ont aussi de sinople, mais n'ont que six houppes en trois rangs. || **8°** Cordelette bénite que portaient les membres de certaines confréries. Et l'ordre du cordon des pères recollets, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Cordon de Saint-François, ceinture dont les religieux de Saint-François sont ceints. || Confrérie du cordon de Saint-François, confrérie instituée en mémoire des liens dont Jésus-Christ fut attaché. Être du cordon de Saint-François. || **9°** Terme de botanique. Cordon ombilical, filet plus ou moins développé, plus ou moins délié, qui est fixé d'une part au placenta, et de l'autre à l'ombilic de la graine. || Cordon pistillaire, ensemble de vaisseaux qui vont du stigmate aux ovules. || Terme d'anatomie. Cordon ombilical, et, absolument, cordon, le cordon qui unit le placenta au fœtus. Nouer, couper le cordon. || Cordons nerveux, les principales divisions d'un nerf. || **10°** Terme de jardinage. Cordon, forme donnée à certains arbres fruitiers, tels que le pommier ou le poirier, pour en faire des bordures. Ils sont placés à 1 mètre de distance, courbés à 25 centimètres de hauteur, palissés sur un fil de fer jusqu'à ce que chaque tige ait atteint 1 mètre de longueur; alors on les greffe les uns sur les autres, ils se soutiennent d'eux-mêmes. || Forme donnée à la vigne en treille. || Cordon de gazon, étroite bande de gazon le long de certaines plates-bandes. || **11°** Rangée d'objets placés en file. Un cordon de lampions. Autour de cet amas de viandes entassées, Régnait un long cordon d'alouettes pressées, BOIL. *Sat.* III. || Cordon de martres, plusieurs queues de ces animaux attachées ensemble. || Terme d'eaux et forêts. Lisière, bordure d'arbres. || **12°** Terme de fortification. Cordon de muraille, pierres en forme de cordon qui ceignent les murailles des places fortes. Aux ouvrages de terre, le cordon s'appelle fraise. || **13°** Terme d'architecture. Ornement des murs, consistant dans une bande extérieure de pierre arrondie, qui règne dans toute leur longueur. || **14°** Terme de guerre. Suite de postes établis pour couper certaines communications. La communication étant interdite par un cordon de troupes, VOLT. *Roi de Pr.* 159. || Cordon sanitaire, ligne de défense établie, soit aux frontières d'un État, soit aux limites d'une province, d'un département, et composée de troupes ayant pour consigne de s'opposer à l'introduction des hommes, des animaux et de tous autres objets suspects provenant des lieux où règne une maladie contagieuse. || **15°** Bord façonné qui règne autour d'une pièce de monnaie. || Sorte de lien de fer qui est à chaque moyeu de carrosse, ou près des rais de la roue. || Terme d'artillerie. Cercle de renfort, d'ornement ou de division dans une bouche à feu; on dit aussi astragale. || **16°** Veine de cailloux qui empêche de travailler le bloc d'ardoise. || **17°** Cordon noir, espèce du genre sylvie, oiseau.

— HIST. XIIIe s. Chevalier en mon vivant, N'amai onc fors Marion, La cortoise, la vaillant, Qui m'a donné riche don, Panetiere de cordon, *Ms. de poésies franç. avant* 1300, t. II, p. 550, dans LACURNE. En la corde s'encordent cordée à trois cordons, RUTEB. 181. || XIVe s. Il avoient tendu, par noble establison, De soie un petit fil, menu fu le cordon, *Guescl.* 21533. || XVIe s. Car vous sçavez qu'à gorge blanche et grasse Le cordon noir n'a point mauvaise grace, MAROT, II, 119. Un grand chapeau à large rebras et doubles cordons, AMYOT, *Démétr.* 57. Il demanda à son homme de chambre un cordon d'esmeraudes qu'il avoit porté le jour de devant ses nopces, D'AUB. *Hist.* II, 122. Tel larron, tel cordon, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Corde;* bourguig. *codon;* provenç. *cordo;* espagn. *cordon;* ital. *cordone.*

CORDONNÉ, ÉE (kor-do-né, née), *part. passé.* Le duc d'Anjou porta la toison d'or avec un ruban noir cordonné, en attendant d'en recevoir le collier en Espagne, ST-SIM. 83, 86. || Coquille cordonnée, coquille marquée de saillies en forme de cordons.

CORDONNER (kor-do-né), *v. a.* Tordre en forme de cordon. Cordonner de la soie. Cordonner des cheveux, les tresser.

— ÉTYM. *Cordon.*

CORDONNERIE (kor-do-ne-rie), *s. f.* Le métier de cordonnier. Apprendre la cordonnerie. || Atelier de cordonniers. || Lieu où l'on vend des chaussures. || Dans certains établissements, lieu où l'on dépose les chaussures.

— HIST. XIIIe s. Quiconques fet le mestier de cordouanerie de soulers et de hueses, il doit chascun an douze deniers au roy, *Liv. des mét.* 229.

— ÉTYM. *Cordonnier.*

CORDONNET (kor-do-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l's se lie: des kor-do-nè-z élégants; cordonnets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || **1°** Petit cordon pour attacher, nouer ou enfiler quelque chose. || **2°** Grosse soie torse pour coudre, faite avec la bourre de soie traitée par le peignage. || Ganse de soie ou de fil ferrée par un bout. || **3°** Terme de monnaie. Marque empreinte sur la tranche des pièces d'or ou d'argent.

— ÉTYM. Diminutif de *cordon;* provenç. *cordonet.*

CORDONNIER, IÈRE (kor-do-nié, niè-r'), *s.m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui fait les chaussures. Lisez mon nom, vous le pouvez, messieurs; Mon cordonnier l'a mis autour de ma semelle, LA FONT. *Fabl.* XII, 17. En même temps ils mirent à leur tête un Kelesiski, maître cordonnier, qui leur fit un corps de doctrine qu'on appela les formes de Kelesiski, BOSS. *Variat.* XI, § 173. Je suis cordonnier pour femmes, LESAGE, *Les trois commères*, acte I, sc. 9. Apollodore me dit: il est fils d'un cordonnier, et gendre de Cotys, roi de Thrace; il s'appelle Iphicrate [général athénien], BARTHÉL. *Anach.* ch. 7. || **2°** Nom vulgaire donné à une espèce de goëlands bruns et noirs. || Poisson du golfe de Guinée. || Proverbes. Les cordonniers sont les plus mal chaussés, c'est-à-dire ceux qui ont les choses en main négligent de s'en servir, d'en tirer parti. || Cordonnier, mêlez-vous de votre pantoufle, se dit quelquefois pour avertir quelqu'un de ne pas parler de ce qu'il ne connaît pas, de ce qui est au-dessus de sa portée, par allusion à ce qu'on raconte du peintre Apelle, qui, acceptant la critique d'un cordonnier pour la chaussure d'un de ses personnages, le renvoya aux pantoufles quand il voulut critiquer d'autres parties du tableau. C'est une imitation du proverbe latin : *Ne sutor supra crepidam* (que le cordonnier n'aille pas au-dessus de la bottine).

— HIST. XIIIe s. Nuz cordouaniers ne puet ne ne doit metre bazane avecques cordouan en nule œuvre qu'il face, *Liv. des mét.* 228. Mais onques, ce ne fet douter, Cordoaniers n'ot bons solers; N'ainc drapiers ne fu bien vestus, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 591. || XIVe s. Et mettroit le charpentier en l'angle *a* et le corduennier en *b*, ORESME, *Eth.* 151. || XVe s. Il estoit fils d'un cordouanier d'une petite ville, COMM. VII, 3. Il devint amoureux de la femme d'un cordouannier. — Il fit tant qu'il parla à la belle cordouanniere, LOUIS XI, *Nouv.* LXVII. || XVIe s. La pluspart n'est non plus propre à exercer cest office que seroit un cordouannier à labourer les champs, CALV. *Instit.* 504. Cordonnier, ID. *ib.* 878. A quoy ayde cette coustume que les mariages sont deffendus de l'un mestier à l'aultre; ne peult une de race courdonniere espouser un charpentier, MONT. III, 321. Gain du cordouanier entre par l'huys et ist [sort] par le fumier, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 124.

— ÉTYM. Anc. franç. *cordouan*, cuir, ainsi dit de la ville de *Cordoue*, où on le préparait; provenç. *cordoneir;* ital. *cordovaniere.*

1\. **CORÉE** (ko-rée), *s. f.* Voy. CHORÉE.

† 2\. **CORÉE** (ko-rée), *s. f.* Variété de pommes à cidre du Calvados.

† **CORÉGENCE** (ko-ré-jan-s'), *s. f.* Dignité, fonctions de corégent.

† **CORÉGENT** (ko-ré-jan), *s. m.* Prince qui partage avec un autre les fonctions de régent du royaume.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *régent.*

CORELIGIONNAIRE (ko-re-li-jio-nê-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui professe la même religion qu'un autre. Il defendit les intérêts de ses coreligionnaires.

— REM. Pourquoi l'Académie, qui écrit *corrélation*, *corrélatif*, avec deux *r*, écrit-elle *coreligionnaire* avec une seule *r?*

— ÉTYM. *Co*, avec, et *religion.*

† **CORESSE** (ko-rè-s'), *s. f.* Terme de pêche. Magasin où l'on prépare les harengs saurs à Dunkerque et à Calais.

† **CORET** (ko-rè), *s. m.* Espèce de petite coquille (planorbe) très-abondante au Sénégal dans les eaux douces.

† **CORETTE** (ko-rè-t'), *s. f.* Terme de botanique. Corette potagère (*corchorus olitorius*, *L.*), plante d'Égypte cultivée aussi en Asie et en Amérique pour ses feuilles qui sont alimentaires; dite aussi guimauve potagère, mauve des Juifs. || On le trouve aussi dans les dictionnaires écrit corète.

† **CORGE** (kor-j') ou **COURGE** (kour-j'), *s. f.* Terme de commerce. Paquet de 20 pièces de toile de coton des Indes.

— ÉTYM. Probablement *courge* 2.

CORIACE (ko-ri-a-s'), *adj.* Qui est dur comme du cuir. Chair, viande coriace. Les Orientaux ont tiré parti de la graine coriace et acerbe du café par la torréfaction, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. 1, *Tabl. génér.* || Fig. C'est un homme coriace, se dit d'un avare de qui on a peine à tirer quelque chose. Il faudrait être doué d'une patience bien coriace, HAMILT. *Gramm.* 10. La troisième [fille de Larochefoucauld], plus coriace que les autres, voulut absolument un mari, ST-SIM. 337, 175. Parouba se mit à genoux et dit: Les cieux annoncent Dieu; tout l'équipage était autour du vénérable Freind, regardait et admirait; le coriace Birton avança sans rien regarder et parla ainsi.... VOLT. *Jenni*, 10.

— HIST. XVe s. Pour ce qu'ilz se doubtoient d'estre congneus, ilz entrerent en la forest, si enveloppe-rent leurs escuz d'une herbe qui porte fueilles en maniere de vigne, et qui a les rinceaux longs et corias, *Perceforest*, t. VI, f° 94.

— ÉTYM. On le tire du latin *corium*, cuir. Furetière remarque que le peuple prononçait, de son temps, *corjace;* ce qui est singulier.

CORIACÉ, ÉE (ko-ri-a-sé, sée), *adj.* Qui a la résistance, la ténacité du cuir. || Peu usité.

— ÉTYM. Lat. *corium* (voy. CUIR).

† **CORIAIRE** (ko-ri-ê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui sert au tannage des cuirs. || *S. f.* Terme de botanique. La coriaire, autre nom de la corroyère à feuille de myrte (*coriaria myrtifolia*).

— ÉTYM. Lat. *corium*, cuir.

CORIAMBE (ko-ri-an-b'), *s. m.* Voy. CHORIAMBE.

CORIANDRE (ko-ri-an-dr'), *s. f.* Plante aromatique de la famille des ombellifères (*coriandrum sativum*, *L.*), dont les graines vertes ont une odeur de punaise, et, sèches, un goût très-agréable. Dragées de coriandre. || Fig. Le roi le paya [le premier président] de propos et de la commission de travailler à la diminution du blé dans la ville et banlieue de Paris; il fit semblant d'être content des discours et de cette coriandre, et n'en vécut pas moins enragé, ST-SIM. 69, 133.

— HIST. XVIe s. Dragée commune, ou anis, fenouil, coriande confits, PARÉ, VIII, 14. Anis, coriandre, noix de muguette, ID. XV, 21. Au lieu du pain, ils usent d'une certaine matiere blanche comme du coriandre confict, MONT. I, 237.

— ÉTYM. Lat. *coriandrum*, de κορίανον, coriandre; génev. *coriande.* Le *d* a été appelé par la nasale *n.*

† **CORIARINE** (ko-ri-a-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde trouvé dans la coriaire.

† **CORINDE** (ko-rin-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des sapindées, dont les semences servent à faire des colliers pour les femmes.

† **CORINDON** (ko-rin-don), *s. m.* Pierre précieuse, la plus dure et la plus estimée après le diamant, et dont le caractère essentiel est d'être composée d'alumine pure et d'avoir pour forme cristalline un rhomboèdre aigu de 86,6 degrés. || Graine de l'Inde connue dans le commerce sous le nom de bois de merveille.

— ÉTYM. *Korund*, nom indien; du sanscrit *kuruvinda*, rubis, sel noir, cinabre.

† **CORINDONIQUE** (ko-rin-do-ni-k'), *adj.* Qui a rapport au corindon. || *S. f. plur.* Les corindoniques, genre de roches pierreuses dans lequel on place l'émeri.

† **CORINTHE** (ko-rin-t'), *s. m.* Corinthe blanc, variété de raisin nommée aussi passe ou passarelle.

— ÉTYM. *Corinthe*, ville de Grèce.

CORINTHIEN, IENNE (ko-rin-tiin, tiè-n'), *adj.* Terme d'architecture. Se dit de l'ordre le plus riche des quatre ordres que les Grecs comptaient : le chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, entre lesquelles s'élèvent de petits rangs qui forment les volutes; il fut suggéré par un panier plein de feuilles d'acanthe. Quoique le panier avec l'acanthe n'eussent aucun rapport avec le chapiteau d'une colonne et avec un bâtiment massif, il en imita la manière dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant et réglant sur ce modèle les proportions et les ornements de l'ordre corinthien, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. XI, 1re part. p. 20, dans POUGENS. Une jeune fille de Corinthe prête à marier étant morte, sa nourrice posa sur son tombeau dans un panier quelques petits vases que cette fille avait aimés pendant sa vie, et, afin que le temps ne les gâtât pas sitôt étant à découvert, elle mit une tuile sur le panier, qui ayant été posé par hasard sur la racine d'une plante d'acanthe, il arriva, lorsque au printemps les feuilles et les tiges commencèrent à sortir, que le panier qui était sur le milieu de la racine, fit élever le long de ses côtés les tiges de la plante, qui, rencontrant les coins de la tuile, furent contraintes de se recourber en leur extrémité et faire le contournement des volutes; le sculpteur Callimachus, passant auprès de ce tombeau, vit le panier et de quelle sorte ces feuilles naissantes l'avaient environné; cette forme nouvelle lui plut infiniment, et il en imita la manière dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant et réglant sur ce modèle les proportions et la manière de l'ordre corinthien, PERRAULT, *Vitruve*, IV, 1. || Substantivement. Le corinthien, l'ordre corinthien. Le dorique sans fard, l'élégant ionique, Et le corinthien superbe et magnifique, L'un sur l'autre placés élèvent jusqu'aux cieux Ce pompeux édifice où tout charme les yeux, LA FONT. *Psyché*, I, p. 41.

— HIST. XVIe s. Quand j'ois nos architectes s'enfler de ces gros mots de pilastres, architraves, corniches, d'ouvrage corinthien et dorique et semblables de leur jargon, MONT. I, 382.

— ÉTYM. *Corinthe*, ville de Grèce.

CORIS (ko-ri), *s. m.* Voy. CAURIS.

† **CORISE** (ko-ri-z'), *s. f.* Genre d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorées, dont plusieurs espèces font des piqûres douloureuses.

† **CORLIEU** (kor-lieu), *s. m.* Terme de chasse. Le petit du courlis.

— ÉTYM. Voy. COURLIS.

CORME (kor-m'), *s. f.* Fruit du cormier.

— HIST. XVe s. Le moyne estoit soubçonné qu'il avoit joué la fourbe à monsieur le duc de Guyenne et baillé la corme verte [le poison], et qu'iceluy moine fut cause de le mettre hors de la terre des vivans, *Cabinet du roi Louis XI*, à la suite du COMINES, t. IV, p. 218, dans LACURNE. || XVIe s. Coings, cormes, nefles et cornoille, PARÉ, XVIII, 66. Subit la langue et le gosier leur deviennent si aspres que s'ils avoient pris du jus de cormes vertes, PARÉ, XXIII, 46. Des pepins de cormes ou sorbes, O. DE SERRES, 633. Les cormes sont aussi appellées sorbes, du mot latin *sorbus*, et leur arbre sorbier. Le cormier ou sorbier sera planté en mesme lieu, sous mesme aer que le pommier. — Il y a cormier masle, et cormier femelle; cestui-ci est seul fertile, O. DE SERRES, 693. Et le pavot qui les hommes endort, Et la cormeille au dur noyau de pierre, La corme aussi qui le ventre resserre, RONS. 942.

— ÉTYM. Berry, *corbe*; du latin *cornum*, corme.

† **CORMÉ** (kor-mé), *s. m.* Boisson fermentée faite avec des cormes.

— HIST. XVIe s. Vin, peré, cormé, biere, PARÉ, t. III, p. 637.

— ÉTYM. *Corme*.

CORMIER (kor-mié; l'r ne se lie jamais; au pluriel, l's se lie : les kor-mié-z et les cormes), *s. m.* Nom du sorbier domestique (*sorbus domestica*, L.). Le bois du cormier est fort dur. Ce marbre [le tranchant d'une hache de pierre] avait été inséré comme une greffe dans la tige fendue d'un cormier, CHATEAUB. *Natch.* II, 28. L'if en arc est ployé, le cormier fait des dards, DELILLE, *Géorg.* II.

— HIST. XIIIe s. Il escria s'enseigne pour sa gent raloier, Plus de cinquante mile à lor ars de cormier Reparent à l'estour por Brondadas vengier, *Ch. d'Ant.* VIII, 1080. || XVIe s. Poiriers, pommiers, cormiers, O. DE SERRES, 631. Corniers, cornouillers, meuriers, ID. 642.

— ÉTYM. *Corme*. *Cor*, dans l'ancien français, dérive directement de *cornum*, nom de l'arbre en latin.

† **CORMIÈRE** (kor-miè-r'), *s. f.* Terme de marine. La dernière pièce de bois à l'extrémité de la poupe.

CORMORAN (kor-mo-ran), *s. m.* Oiseau aquatique de l'ordre des palmipèdes. Le cormoran, appelé aussi le pélican chinois, dressé à cet emploi, va chercher pour ses maîtres, en plongeant, le poisson qu'il avalerait sans doute lui-même si un anneau ne resserrait pas son cou, ARMAND, *Gazette médicale* de Paris, année 1860, p. 811. Le cormoran, le bon apôtre, Les ayant mis [les poissons] en un endroit Transparent, peu creux, fort étroit, Vous les prenait sans peine un jour l'un, un jour l'autre, LA FONT. *Fabl.* X, 4. || Les pêcheurs disent aussi cormarin ou cormaran.

— HIST. XVe s. Contre l'aigle trop ont cuer chault, Quant prandre voient leur poulaille À brehiers, à villenaille, À cosmarans qui se font baux [hardis] Pour l'aigle et ne sont que ribaux, E. DESCH. *Poésies mss.* fo 319, dans LACURNE. De cormarans ou de butors, Et d'autres semblables oyseaulx, *ib.* fo 488. || XVIe s. Les animaux qui n'ont qu'un boyau tout droit qui vient de l'estomach au siege, comme le loup-cervier et le cormoran, PARÉ, I, 15.

— ÉTYM. Provenç. *corpmari*; catal. *corbmari*; portug. *corvomarinho*. Il n'est pas douteux que les mots provençal, catalan et portugais viennent de *corvus*, corbeau, et *marinus*, marin; et l'on serait tenté de voir dans *cormoran* une altération de *corbmarin*; mais les étymologistes, vu la provenance du mot qui paraît originaire des côtes de l'Ouest, y reconnaissent une formation pléonastique et hybride, de *cor* pour *corb*, corbeau, et le bas-breton *môrvran*, de *môr*, la mer, et *bran*, corbeau.

CORNAC (kor-nak), *s. m.* Nom qu'on donne dans les Indes au conducteur d'un éléphant, qui, assis sur le cou de l'animal, tient en sa main, au lieu de bride, deux crochets de différente grandeur, dont il se sert pour le gouverner, en le frappant au front. || Par extension, conducteur de toute sorte de bêtes sauvages. || Fig. Homme qui se fait l'introducteur, le prôneur d'un autre. C'est le cornac de ce poëte.

— ÉTYM. Sanscrit, *karnikin*, éléphant.

† **CORNACHINE** (kor-na-chi-n'), *adj.* Terme de médecine. Poudre cornachine, purgatif composé d'antimoine diaphorétique, de diagrède et de crème de tartre, mêlés en parties égales.

† **CORNADE** (kor-na-d'), *s. f.* Coup de corne. Pendant qu'au péril de cent mille cornades je combats des taureaux.... SCARRON, *Dom Japhet d'Arm.* I, 6.

— ÉTYM. *Corne*.

1. **CORNAGE** (kor-na-j'), *s. m.* Terme de vétérinaire. Bruit que les chevaux poussifs font entendre en respirant et que l'on a comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. || Dit aussi sifflage.

— ÉTYM. *Corner*.

† 2. **CORNAGE** (kor-na-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit qui se levait sur les bêtes à cornes.

— HIST. XVIe s. Sur chascun ayant bœufs, quatre deniers pour couple de bœufs, et se appelle le dict droict de cornage, THAUMASSIÈRE, *Coust. de Berry*, ch. 98, art. 5.

— ÉTYM. *Corne*.

† **CORNAILLE** (kor-na-il', *ll* mouillées), *s. f.* Râpures de cornes employées comme engrais.

— HIST. XVIe s. On le menaceoit que s'il se marioit en cette maison, qu'il seroit marié en une corniere de la ville, et que la vaisselle qu'on luy donneroit en mariage seroit de cornailles, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 285. dans LACURNE.

— ÉTYM. *Corne*.

† **CORNAILLER** (kor-na-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Ne pas entrer, en parlant d'un tenon, carrément dans la mortaise.

— ÉTYM. *Corne*.

† **CORNAL** (kor-nal), *s. m.* Espèce de pintade de la Guinée.

† **CORNALIÈRE** (kor-na-liè-r'), *s. f.* Terme d'eaux et forêts. Douve cornue.

— ÉTYM. *Corne*.

CORNALINE (kor-na-li-n'), *s. f.* Agate demi-transparente, et ordinairement d'un rouge foncé, dont on fait des cachets et autres bijoux.

— HIST. XIVe s. Un signet, où il a une corneline en laquelle a un lyon qui mangue une autre beste, assis sur une verge d'or, neellée à lettres et à deux esteles, aux deux côtés, à jour, DE LABORDE, *Émaux*, p. 227. || XVIe s. Un livre d'heures, escript en parchemin, enrichi de rubis et turquoises, couvert de deux grandes cornalynes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. anc. espagn. et portug. *cornelina*; ital. *cornalina* et *corniola*; allem. *Carneol*; du latin *cornu*, corne, parce que la couleur en ressemble à l'ongle rosé du doigt (l'ongle assimilé à la corne); de là le nom d'ὄνυξ, ongle, qu'elle portait en grec.

1. **CORNARD** (kor-nar : le *d* ne se lie jamais : un cor-nar effronté; au pluriel, l's ne se lie pas : des kor-nar effrontés; mais plusieurs la lient : kor-nar-z effrontés), *s. m.* || 1° Qui a des cornes. Un diable, cornard effronté, Vilains, ici guettle vos belles, BÉRANG. *Contrat de m.* || 2° Terme d'injure. Celui dont la femme est infidèle. L'un amasse du bien dont sa femme fait part À ceux qui prennent soin de le faire cornard, MOL. *Éc. des f.* I, 1. Ménélaüs, le franc cornard, SCARRON, *Virg. trav.* II. || 3° Cornard ou conard, membre d'une société bouffonne en Normandie, au XVIe siècle. Il y avait en Normandie un abbé de conards qu'on promenait sur un char, VOLT. *Mœurs*, 82. || 4° Instrument dont se servent les fondeurs de glaces pour ouvrir leur four.

— HIST. XIIIe s. S'est plus cornars qu'uns cers ramés Riches hons qui cuide estre amés, *la Rose*, 4825. || XVe s. Moult est uns clers qui a bon benefice, Dont il se puet seurement gouverner, Foul et cornart [sot], oultrecuidé et nice, Qui mondains veult au secle retourner, EUST. DESCH. *Poésies mss.* fo 357. || XVIe s. Les triomphes de l'abbaye des conards, titre d'un livre imprimé à Rouen en 1587, DU CANGE, *abbas*. Les conards ont leur confrairie à Notre Dame de Bonnes nouvelles où ils ont un bureau pour consulter de leurs affaires. Ils ont par choix et election un abbé mitré, crossé et enrichi de perles, quand solennellement il est traîné en un charriot à quatre chevaux le dimanche gras et autres jours de baccanales, ID. *ib.* Un arest rendu par devant l'abbé des cornards en ses grands jours tenus à Rouen, ID. *ib.*

— ÉTYM. *Corne*; bourguig. *conard*.

† 2. **CORNARD** (kor-nar), *adj. m.* Cheval cornard (voy. CORNEUR).

† **CORNARET** (kor-na-rè), *s. m.* Terme de botanique. Martynie annuelle.

CORNE (kor-n'), *s. f.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Nom d'éminences coniques et dures qui naissent sur le front des ruminants, sur le nez du rhinocéros. Les bêtes à cornes, les bœufs, les vaches, les chèvres, par opposition aux brebis et aux moutons. Un troupeau de bêtes à cornes. Son front large est orné de cornes menaçantes, RAC. *Phèd.* V, 6. Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles, Craignit que quelque inquisiteur N'allât interpréter à cornes leur longueur, Ne les soutînt en tout à des cornes pareilles, LA FONT. *Fabl.* V, 4. On les fera passer [les oreilles du lièvre] pour cornes, Dit l'animal craintif, et cornes de licornes, ID. *ib.* || Fig. Attaquer, prendre le taureau par les cornes, entamer une affaire par le côté le plus difficile, et aussi attaquer en face les difficultés. || Montrer les cornes, se mettre en état de défense. M. de Fréjus commença, tout petit garçon qu'il était encore, à montrer les cornes au cardinal de Noailles, ST-SIM. 450, 38. || Lever les cornes, se mettre en état d'agir contre son supérieur. || Terme de vétérinaire. Catarrhe des cornes, affection de la membrane muqueuse des sinus frontaux du bœuf, caractérisée par l'inflammation et une sécrétion abondante de mucosités. || Fig. Les cornes lui en sont venues à la tête, il en a été tout surpris. || Il est aussi étonné que si les cornes lui venaient à la tête, se dit pour exprimer l'étonnement d'un homme pour quelque nouvelle, quelque événement. Contez cela au coadjuteur pour lui faire venir des cornes à la tête, SÉV. 161. || Faire les cornes à quelqu'un, faire avec les doigts disposés de manière à représenter des cornes, un geste qui est un geste de raillerie et injurieux. On dit aussi dans le même sens : montrer les cornes. || Mettre des cornes à un enfant qui ne sait pas ses leçons, qui fait mal ses devoirs, lui placer derrière les oreilles des feuillets de papier roulés en forme de cornes. Je n'ai dormi qu'un moment, Et voilà son rudiment, Le coquin m'en fait des cornes, BÉRANG. *Me d'école.* || Fig. Porter des cornes, avoir des cornes, être trompé par sa femme, par allusion sans doute aux cornes, symbole de moquerie. Cocu de long et de travers, Sot au delà de toutes bornes, Comment te plains-tu de mes vers, Toi qui souffres si bien les cornes? MALH. IV, 47. Je ne veux point porter des cornes, si je puis, MOL. *Éc. des maris*, I, 2. Voilà un hardi maraut de vouloir planter des cornes à Jupiter, D'ABLANCOURT,

Lucien, t. I, dans RICHELET. Une femme qui ait déjà planté cornes au front de son mari, VOLT. *Phil.* III, 329. || 2° Attribut que la mythologie donnait aux représentations des fleuves et aux satyres. Qui n'a vu dessous leurs combats Le Pô mettre les cornes bas? MALH. IV, 5. || 3° Attribut que la légende chrétienne a donné aux diables. Le diable et ses cornes. Le Tasse, en donnant des cornes à Satan, l'a rendu presque ridicule, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 9. || Fig. Voilà qui fut fait, je lui trouvai des cornes [je le trouvai laid], SÉV. 233. || Il mangerait le diable et ses cornes, se dit d'un grand mangeur. || 4° Corne de cerf, le bois du cerf lorsqu'il est employé dans les arts. Qui croirait avilir l'honneur de ses châteaux, Si de cinquante cerfs les cornes menaçantes N'ornaient pompeusement ses portes triomphantes? DELILLE, *Homme des champs*, I. || Terme de vénerie. Corne, la tête du chevreuil. || Corne de narval ou de licorne de mer, dent conique, droite et longue de la mâchoire supérieure d'un cétacé. || Terme de pathologie. Cornes cutanées, productions morbides qui s'observent chez l'homme, surtout chez les vieillards, à la face, aux mains et aux autres parties du corps habituellement découvertes. || 5° Substance compacte, blanchâtre ou noirâtre, terne ou luisante, dure ou molle, qui revêt ordinairement des parties du corps de certains animaux. || La partie dure qui est aux pieds du cheval, de l'âne, etc. Voyant son maître en joie, il [l'âne] s'en vient lourdement, Lève une corne tout usée, La lui porte au menton fort amoureusement, LA FONT. *Fab.* IV, 5. || Substance cornée. Tabatière, peigne de corne. L'autre [porte des enfers] est faite de corne, et du sein des lieux sombres Elle donne passage aux véritables ombres, DELILLE, *Énéide*, VI. || C'est de la corne, se dit d'une viande qui est dure. || 6° Nom de différents ustensiles. || Corne d'amorce, corne de bœuf façonnée en étui et renfermant de la poudre. || Terme de jeux. Tenir la corne, avoir les dés et jouer pour son compte. *Corne* est ici pour *cornet*. || Terme de vétérinaire. Donner un coup de corne à un cheval, le saigner au palais avec une corne de cerf ou de chevreuil dont le bout est pointu et affilé. || Il n'a pas besoin qu'on lui donne un coup de corne pour avoir de l'appétit, se dit d'un homme qui mange de grand appétit. || Petite palette en corne, dite aussi chausse-pied, dont on se sert pour mettre ses souliers. || Instrument à vent, dont se servent les vachers et qui est ordinairement fait d'une corne. Les Romains se formaient en bataille aux éclats de la corne et du *lituus*, CHATEAUB. *Mart.* 193. || 7° Appendice assimilé à une corne. || Petites touffes de plumes qui sont sur la tête du duc, sorte d'oiseau de nuit. || Éminences pointues que le céraste d'Égypte [serpent] porte au-dessus de chaque œil. || Prolongement qui surmonte la tête ou le corselet de divers insectes. Ce cerf-volant a de belles cornes. || Pédicules qui supportent les yeux des limaçons. Les limaçons montrent leurs cornes. À peine étais-je assis sur une de ces bornes Que deux gros limaçons me présentent les cornes, BOURSAULT, *Merc. gal.* III, 4. || Terme de botanique. Appendices qui naissent sur la fructification de certains cryptogames. Éperons de certaines fleurs. || Terme d'anatomie. Nom de diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent. Les cornes de l'os hyoïde. Les cornes de l'utérus. || 8° Terme du langage poétique. Corne d'abondance, corne de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter, de laquelle il avait voulu, pour récompense, qu'il sortît sans cesse une abondance de toutes sortes de biens. Il le dépeignait tenant en main la corne d'abondance, FÉN. *Tél.* XIV. D'augustes déités Qui viennent sur les pas de la belle espérance Verser la corne d'or où fleurit l'abondance, A. CHÉN. 36. || Corne d'or ou d'abondance. On nommait ainsi autrefois le port de Constantinople, parce que le commerce y transportait tous les produits de l'univers. || 9° Angle saillant et recourbé comme une corne. Les cornes d'un autel antique. || Les cornes de la charrue, nom donné au manche de la charrue, parce qu'il présente en effet deux bâtons qui vont en s'écartant l'un de l'autre comme des cornes. Nouveau Cincinnatus, on l'a vu [M. Lullin de Châteauvieux] tenir alternativement les rênes du gouvernement et les cornes de la charrue, BONNET, *Usage des feuilles*, 5° *mém.* || Chapeau à trois cornes, chapeau dont le bord a été relevé en trois parties, de manière à présenter trois pointes ou cornes. Il n'est guère en usage que chez les ecclésiastiques. Dans le chapeau d'ordonnance qu'on nomme souvent à trois cornes par suite d'anciennes habitudes, une des cornes s'est aplatie et a disparu; il n'en reste vraiment que deux. Le capuce et la toque à trois cornes Ont extorqué des hommages sans bornes. VOLT. *P. diable.* || Corne ducale, bonnet que portait le doge de Venise et qui avait une pointe arrondie sur le derrière. || Faire une corne à un livre, y faire une marque en pliant le coin d'une page. || Cornes du croissant de la lune, les parties du croissant qui sont tournées vers la région du ciel opposée au soleil. Voilà deux grandes cornes [le Péloponnèse et l'Égypte] arrachées au croissant des Turcs, VOLT. *Lett. à Cath.* 45. || Terme de marine. Corne d'artimon, vergue qui porte la voile du mât de ce nom. || Terme de géographie. Sommet anguleux d'une montagne, dit aussi aiguille et dent. || 10° Terme de fortification. Ouvrage à cornes, pièce extérieure, dont la tête est fortifiée de deux demi-bastions, joints par une courtine, et fermés de deux côtés par deux ailes parallèles l'une à l'autre. Prendre les dehors du plus bel ouvrage à cornes, SÉV. 301. C'est la prise d'un ouvrage à cornes, ID. 472. || 11° Terme d'architecture. Corne d'abaque, encoignure du tailloir des chapiteaux corinthiens. || Corne de bélier, ornement qui sert de volute au chapiteau ionique composé. || Corne de vache, espèce de voûte, en cône tronqué. || Maison corne en coin, maison mal orientée. || 12° Terme de botanique. Corne de cerf, nom vulgaire de la sènebière corne de cerf et du plantain. || 13° Corne d'Ammon, genre de coquillage fossile, en forme de corne de bélier. Voy. AMMON. || 14° Terme de métiers. Éminence qui dépasse le rebord d'un réchaud. || Nom de plusieurs outils de tonnelier et de charron. || Raie blanche sur la tranche de cuir indiquant qu'il a été mal tanné. || Proverbes. Il entend de corne, il a mangé de la vache, se dit de quelqu'un qui a mal entendu. || On prend les hommes par les paroles et les bêtes par les cornes.

— HIST. XII° s. Je dis as mesfaisanz: ne voilez [veuillez] exalcer la corne, *Liber psalm.* p. 100. Si ad enpaint Reinalt qu'ariere rehusa [recula], E le corn del mantel hors des mains li sacha, *Th. le mart.* 148. Sedechias, li fiz Chanaa, se fist cornes de fer, si dist.... *Rois*, 335. E Sadoc prist une corne à ulie [huile] del tabernacle, e enuinst à rei Salomun, *ib.* 225. || XIII° s. [La mitre] a deux cornes, dont l'une senefie confession et l'autre satisfacion, *Chron. de Rains*, p. 105. Jehan le Ermin, qui estoit artillier le roy, ala lors à Damas pour acheter cornes et glus pour faire arbalestres, JOINV. 258. Belin [le bélier] s'esmuet de grant ravine; Quant vint au leu [loup], ses cornes cline, *Ren.* 6428. Et Turc aux ars de cor les vont bien destruisant, *Chanson d'Antioche*, t. I, p. 31. || XIV° s. Item un arc de cor d'arbaleste ou prix de vingt sols, DE LABORDE, *Émaux*, p. 223. Arbalestes de cor et d'if, ID. *ib.* || XV° s. Les dames et damoiselles menoient grands et excessifs estats, et cornes merveilleuses hautes et larges, et avoient de chascun costé en lieu de bourleis deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huys d'une chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé et baissassent, ou elles n'eussent pu passer, JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 336, dans LACURNE. Et eurent les Anglois sur corne [furent battus], *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 97, dans LACURNE. Pour bailler aux Anglois sur corne, *ib.* p. 57. Et elle, qui fut tant esbahie que se cornes lui fussent venues, de primesaut ne sut que repondre, LOUIS XI, *Nouv.* XXXI. || XVI° s. Plusieurs garçons lui faisoient des cornes par derriere, en signe de moquerie, MARG. *Nouv.* III. Afin que, quand vos maris vous donneront les cornes de chevreuil, vous leur en donniez de cerf, ID. *ib.* III. On veoit croistre la nuict des cornes à tel qui ne les avoit pas en se couchant, MONT. I, 92. S'humilier et baisser les cornes, ID. II, 227. Des couppes d'argent, des tasses et gobelets faits en forme des cornes d'abondance, AMYOT, *P. Æm.* 55. Suivoient six vingt bœufs gras et refaicts, ayans toutes les cornes dorées et les testes couronnées de festons, ID. *ib.* 56. Et la recueille lon ne plus ne moins qu'une rosée dedans la corne du pied d'un asne, pour ce qu'il n'y a autre sorte de vaisseau qui la puisse contenir, ID. *Alex.* 123. Le mareschal d'Aumont faisoit la corne [l'aile] gauche, aiant à chacun de ses estriers un regiment françois, D'AUB. *Hist.* III, 229. Il se sent tant mon obligé, que c'est pour l'amour de moy qu'il porte cette corne de cheveux, D'AUB. *Conf.* II, 1. Les elephans, estant irrités, chargent les hommes sur leurs cornes, et les jettent si haut, que.... PARÉ, *Animaux*, 13. La corne-de-cerf, le cerfueil, le nazitor ou cresson alenois, et autres menues herbes, O. DE SERRES, 536. Nous fismes une autre grande attaque, en la quelle nous ecornasmes la moitié de la corne, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. II, p. 234, dans LACURNE. Doncq quel proufit vient il à l'humain gendre [au genre humain] Dessus son chief les cornes d'orgueil prendre? *Les triomphes de Pétrarque*, *trad. par le baron* D'OPEDE, f° 97, dans LACURNE. Bœufs portent cornes, et veaux cornettes, DES ACCORDS, *Bigarr.* f° 48, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *conc;* wallon, *coine;* provenç. *corn;* espagn. *cuerno;* ital. *corno;* du latin *cornu;* grec, κέρας; allem. *Horn.* On remarquera dans l'historique, *arc de cor:* c'est un arc fait de deux *cornes* reliées par le milieu avec du bois d'if; que *cor* puisse provenir de *cornu*, c'est ce que prouvent les *cors* du cerf.

† 2. **CORNE** (kor-n'), *s. f.* Le fruit du cornouiller, dit aussi cornouille.

— HIST. XIII° s. Cornes sont froides et sekes; mais quant eles sont bien meüres, si ne sont pas si froides, ALEBRANT, f° 56, *verso*.

— ÉTYM. Voy. CORNOUILLE.

1. **CORNÉ, ÉE** (kor-né, née), *part. passé* de corner 1. Les chiens cornés par le veneur. || Fig. Mauvais propos, cornés dans toute la ville.

2. **CORNÉ, ÉE** (kor-né, née), *part. passé* de corner 2. À quoi on a fait une corne. Carte cornée.

3. **CORNÉ, ÉE** (kor-né, née), *adj.* || 1° Qui est de la nature ou qui a l'apparence de la corne. || Terme d'anatomie. Tissu corné, nom générique sous lequel on réunit les ongles, les cornes, les sabots. La substance cornée de l'ergot [d'un coq] imite assez celle d'une corne, BONNET, *Consid. corps organ.* *Œuvres*, t. VI, p. 78, dans POUGENS. || 2° Terme d'ancienne chimie. Lune cornée, argent corné, le chlorhydrate d'argent. || 3° Pierre cornée, pierre de la nature du jaspe. || 4° Terme de pêche. Harengs cornés, harengs près de frayer, qui deviennent coriaces quand ils ont été mis dans le sel.

— HIST. XVI° s. Quant aux masles [boucs] cornés ou escornés, O. DE SERRES, 329.

† 1. **CORNEAU** (kor-nô), *s. m.* Terme de chasse. Chien issu du mâtin et du chien courant.

† 2. **CORNEAU** (kor-nô), *s. m.* Terme de marine. Conduit des bouteilles et de la poulaine.

— ÉTYM. *Corne.*

CORNÉE (kor-né), *s. f.* Terme d'anatomie. La tunique transparente de l'œil, et la plus épaisse, celle qui en revêt le cinquième antérieur, par laquelle pénètrent les rayons lumineux et qui laisse voir la couleur du fond de l'œil. Quoique nous soyons encore bien éloignés de connaître tout le mécanisme de l'œil, nous savons cependant que la cornée est plus ou moins convexe, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. 6. || Autrefois on distinguait la cornée transparente, celle dont il s'agit plus haut, et la cornée opaque, qui est la sclérotique dite vulgairement blanc de l'œil.

— HIST. XVI° s. La conjonctive et partie de la cornée. — S'il y a du pus entre la cornée et l'uvée, sera vacué par incision, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. *Corné* 3.

† 2. **CORNÉE** (kor-née), *s. f.* Terme d'artificier. La quantité de matière combustible qu'on verse à la fois dans une cartouche d'artifice.

— ÉTYM. *Corne.*

CORNÉENNE (kor-né-è-n'), *s. f.* Terme de géologie. Substance pierreuse qui fait la base des diverses roches mélangées.

— ÉTYM. *Corne.*

† **CORNEILLARD** (kor-nè-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Petit de la corneille.

— ÉTYM. *Corneille.*

1. **CORNEILLE** (kor-nè-ll', *ll* mouillées; et non kor-nè-ye), *s. f.* Oiseau plus petit que le corbeau et noir comme lui. Les cris de la corneille ont annoncé l'orage; Le bélier effrayé veut rentrer au hameau, ST-LAMBERT, *Saisons*, II. Seule errante à pas lents sur l'aride rivage, La corneille enrouée appelle aussi l'orage, DELILLE, *Géorg.* I. || Corneille emmantelée, sorte de corneille qui a une partie du corps noir et le reste grisâtre. Corneille chauve, le freux. Corneille d'église, le choucas. || La corneille d'Ésope, ou la corneille de la fable, se dit d'une personne se parant avec ce qui ne lui appartient pas. || Fig. Bayer aux corneilles, s'amuser niaisement à regarder en l'air la bouche ouverte. Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles; Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles, MOL. *Tart.* I, 1. || Familièrement. Y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix, s'employer à quelque chose avec zèle, sans doute, mais avec maladresse et sans réflexion. || Dans l'antiquité la corneille fournissait des présages. Hélas! s'écria Ésope, les présages sont bien trompeurs! moi qui ai vu deux corneilles, je suis

battu ; et mon maître, qui n'en a vu qu'une, est prié de noce, LA FONT. *Vie d'Ésope*.

— HIST. XIIIe s. Et la corneille a en ses cris Le *k* qui est en lettre mis, JUBINAL, *Senefiance de l'A, B, C*, t. II, p. 280. En tant com il se dementoit, Lieve sa teste et venir voit Une cornaille à la volée, *Ren*. 22841. Au temps que les corneilles braient Et la froidure s'achemine.... RUTEB. II, 66. Sor un fust [il] vit une cornille, Qui de novel s'estoit baignie, *Ren*. 674. La corneille fut en agait, Avant ala, le bec uvri, Fiert l'escaille.... MARIE, *Fabl*. 13. À tart crie la corneille, quant li laz la tient par le col, LEROUX DE LINCY, *Prov*. t. I, p. 174. || XVIe s. Et si faisoit [en lavant son linge] du cul et de la pointe comme une corneille qui abat noix, DESPER. *Contes*, XXXVI.

— ÉTYM. Provenç. *cornelha;* catal. *cornella;* espagn. *corneja;* ital. *cornacchia;* du latin *cornicula*, diminutif de *cornix*, dont le radical *cor* se trouve dans *cor-vus*, corbeau.

† 2. **CORNEILLE** (kor-nè-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de botanique. Lysimachie.

† **CORNEILLON** (kor-nè-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Jeune freux et jeune corbine.

— ÉTYM. *Corneille* 1.

† **CORNÉITE** (kor-né-i-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la cornée.

— ÉTYM. *Cornée*.

† **CORNÉLIEN, IENNE** (kor-né-liin, liè-n'), *adj.* Qui a le caractère du style et du vers de P. Corneille : qui a rapport aux tragédies de Corneille. Le vers cornélien a de la grandeur, de la simplicité et une grave harmonie. J'ai ôté toutes les dissertations cornéliennes qui anéantissent l'intérêt, VOLT. *Lett. Chauvelin*, 25 sept. 1764.

— ÉTYM. *Corneille*, célèbre poëte tragique de la première moitié du XVIIe siècle.

† **CORNEMENT** (kor-ne-man), *s. m.* || **1°** État des oreilles qui cornent. || **2°** Bruit que fait un tuyau quand la soupape est ouverte.

— HIST. XVIe s. De la vient le tintement ou cornement d'oreilles, PARÉ, IV, 10.

— ÉTYM. *Corner* 1.

CORNEMUSE (kor-ne-mu-z'), *s. f.* Instrument de musique champêtre formé d'une espèce de sac de cuir, qui est un réservoir d'air que l'on entretient avec la bouche, et qu'on place sous l'aisselle droite pour chasser l'air par la pression ; à ce réservoir sont adaptés deux tuyaux, l'un percé de trous sur lesquels on dispose les doigts pour produire les différents sons, l'autre ne donnant qu'un son qui forme comme une pédale d'accompagnement. Le berger.... Enfle sa cornemuse en l'honneur de Henri, RÉGNIER, *Épît.* I. Sans oublier la cornemuse, LA FONT. *Fabl.* III, 3. Au dessous du poumon est l'estomac, qui est un grand sac en forme d'une bourse ou d'une cornemuse, BOSS. *Conn.* II, 3. Leurs cris, la cornemuse et le chant des bergères Vont apprendre leur joie aux échos solitaires, ST-LAMBERT, *Saisons*, II. || Proverbe. Quand la cornemuse est pleine, on en chante mieux, c'est-à-dire, quand on a fait bonne chère, on chante mieux, on cause mieux.

— HIST. XIVe s. Et tant qu'une fois entr'oÿ Cornemuses, trompes, naquaires Et d'instrumens plus de sept paires, MACHAULT, p. 76. Une cornemuse esmaillée, DE LABORDE, *Émaux*, p. 228. || XVe s. Si tourna pour tous remedes [dans une lutte] sa teste par dessous le bras de messire Jaques, et aussi [son adversaire] le teint à la cornemuse [sous le bras comme une cornemuse], O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 315, dans LACURNE. || XVIe s. La figure du ventricule est ronde et oblongue, semblable à une musette ou cornemuse, PARÉ, I, 14. Toutes les huiles sont tirées par un vaisseau appellé retorte, et cornemuse des François, ID. XXVI, 14. S'en reviennent rapportans la cornemuse au sac, comme dit le proverbe [sans avoir rien fait], MERLIN COCAÏE, t. I, p. 33, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *cormeuse, cormuse, cormuelle;* provenç. et espagn. *cornamusa;* de *corne*, dans le sens de cor, et *muse*, *musette* (voy. MUSETTE).

† **CORNEMUSEUR** (kor-ne-mu-zeur), *s. m.* Celui qui joue de la cornemuse.

— HIST. XVIe s. Un autre cria tant haut en braillant : sonne, cornemuseur, la pavanne, MERLIN COCAÏE, t. I, p. 175, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cornemuse*.

† **CORNÉOLE** (kor-né-o-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genêt des teinturiers (voy. LYSIMACHIE).

— HIST. XVIe s. Corneole ou chassebosse, O. DE SERRES.

1. **CORNER** (kor-né), *v. n.* || **1°** Sonner du cornet, d'une corne ou d'une trompe. Le vacher a corné dès le matin. || **2°** Parler dans un cornet pour se faire entendre au loin ou pour se faire entendre à un sourd. Il continue et corne à toute outrance : Réveillez-vous.... LA FONT. *Herm.* || **3°** Bourdonner, en parlant des oreilles percevant un bruit qui n'a rien de réel. Les oreilles me cornent. || Fig. Les oreilles vous cornent, se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas ou un bruit qui n'est pas réel. Il faut que les oreilles m'aient corné, MOL. *Malade*, III, 12. Les oreilles me cornent, ID. *Éc. des maris*, I, 5. || Les oreilles ont bien dû vous corner, on a bien souvent parlé de vous. || **4°** *V. a.* Fig. Publier partout. En la quittant, Gulphar alla tout droit Conter ce cas, le corner par la ville, LA FONT. *F. av.* Quelqu'un qui bientôt En mille endroits cornera le mystère, ID. *Mandr.* Vendôme crie, écrit, corne bataille et victoire, et prépare à Mgr de Bourgogne tout l'affront d'avoir manqué le secours, ST-SIM. 208, 54. || Rebattre sans cesse la même chose. J'entends sans cesse corner à mes oreilles : L'homme est un animal raisonnable, LA BRUY. XII. || **5°** Terme de vénerie. Corner les chiens, sonner du cor pour les exciter ou pour les rappeler. Corner requête, sonner du cor pour qu'ils quêtent de nouveau, lorsqu'ils sont en défaut.

— HIST. XIe s. Ce dist Rolanz : cornerai l'olifant, *Ch. de Rol.* CXXVII. Jà li corners ne nous aureit mestier, *ib.* CXXX. || XIIe s. Je cornerai se vous le me louez [conseillez], *Ronc.* p. 81. Tel venjance frai sur Juda e sur Jerusalem que à ces ki l'orrunt, tut les orilles lur en cornerunt, *Rois*, 420. Lores cornad Saül une buisine par la terre, e dist : iço voil que oient li Hebreu, *Rois*, 42. || XIIIe s. Quant il oï la gaite corner le jour, si se leva et ala à l'eglise proier Dieu qu'il li aidast, *Chron. de Rains*, p. 54. Ne ne pourront ouvrer que de la guete cornant au matin jusques à la nuit, sanz candele tant seulement, *Liv. des mét.* 92. Li veneor lor cors cornant, Lesqex vont durement sonant, Tot le païs vont estonant De lor huier, de lor corner, *Ren.* 5497. Si cornent li silvain et huient Que tuit li champ entor en bruient, *ib.* 8676. Humilitez est tant creüe Qu'orguex corne la recreüe ; Orguex s'en va, Diex le cravant, Et Humilitez vient avant, RUTEB. II, 59. Quant il encommençoient à corner, vous deissiez que ce sont les voiz des cynes qui se partent de l'estanc, JOINV. 269. Chetifs pecheours que feront, Quant tous les angels trembleront Et les archangels precieux, Et les buisines corneront Qui la venue annonceront Du tres doulx fils Dieu glorieux? J. DE MEUNG, *Tr.* 1384. || XVe s. La gaite commence à corner et recorner et à mener grand friente, FROISS. II, II, 213. Puis corna le dit messire Guillaume de Douglas un cor, ID. I, I, 131. On peut bien, pour vous, corner prise; Prins estes, point ne m'eschapperez, CH. D'ORL. *Rondeau*. || XVIe s. Le quel [un joueur de tambourin], après que il eut soufflé en la fluste, se meit en corner en gobelet [boire], et nettoyer la vaisselle [manger], JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 222, dans LACURNE. Cornons icy, à son de flaccons, que quiconques aura perdu la soif ne ayt à la chercher ceans, RAB. *Garg.* I, 5. Il n'y a veneur qui ne prend plaisir à corner sa prise, ni amoureux d'avoir la gloire de sa victoire, MARG. *Nouv.* XLIX. Les plainctes qui me cornent aux oreilles, MONT. I, 197. L'esperance ne cesse de corner aux oreilles.... ID. II, 380. Il ne faisoit autre chose que corner la guerre ordinairement et prescher les armes au peuple, AMYOT, *Phocion*, 14. Quelques uns de Blois donneront le premier avis; mais par la responce ils furent appellez corne-guerre et turbulents, D'AUB. *Hist.* II, 282. Deliberer avant que corner la guerre, CHARRON, *Sagesse*, p. 434, dans LACURNE. On dit en ce païs que le poisson corne, quand il est gasté, puant et corrompu, BOUCHET, *Serées*, p. 231, liv. I, dans LACURNE. Ils ne trouvoient bon le gibier sinon qu'il cornast un peu, c'est à dire, sans deguiser les matieres, qu'il ne fut un peu puant, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 432, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *coirner;* provenç. *cornar;* ital. *cornare;* de *corne*, dans le sens de cor.

† 2. **CORNER** (kor-né), *v. a.* Faire une corne à.... Il a corné ce livre à toutes les pages. Chaque joueur cornait ses cartes, VOLT. *Cand.* 22.

— ÉTYM. *Corne*.

† 3. **CORNER** (kor-né), *v. a.* Frapper avec la corne. Cette vache a failli me corner. Éloignez-vous, mes enfants, cette vache corne. || Se corner, *v. réfl.* Se dit en parlant des bœufs qui se battent à coups de cornes.

— ÉTYM. *Corne*. Ces expressions, qui sont de la campagne, doivent être reçues; car elles ont été faites là où seulement elles pouvaient se faire.

† 4. **CORNER (SE)** (kor-né), *v. réfl.* Prendre la forme et la consistance d'une corne.

— ÉTYM. *Corne*.

† **CORNEROTTE** (kor-ne-ro-t'), *s. f.* Un des noms du hibou.

CORNET (kor-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les cornets acoustiques, dites : les kor-nè-z acoustiques ; cornets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || **1°** Petite trompe rustique. Cornet de vacher. Il y a dans la Suisse un air célèbre, appelé le ranz des vaches, que les bergers sonnent sur leurs cornets et dont ils font retentir tous les coteaux du pays, J. J. ROUSS. *Lettre au Mar. de Luxembourg*. || **2°** Sorte de petit cor. Cornet de postillon. Archers, mes compagnons de fêtes, Faites Votre épieu lisse et vos cornets Nets, V. HUGO, *Ball.* 11. || Cornet à piston, petit cor où sont adaptés des pistons, qui, en raccourcissant la colonne d'air, permettent de donner justes toutes les notes. Le cornet à piston est surtout employé dans les orchestres de danse. Je pourrais même apporter mon cornet à piston; mais c'est un instrument qui rappelle le bal masqué, et il n'est peut-être pas assez sentimental pour la circonstance, CH. DE BERNARD, *Un homme sérieux*, § 4. || Cornet à bouquin, instrument grossier, composé d'une simple corne de bœuf, qui sert aux pâtres pour rassembler leurs troupeaux. Espèce de grande flûte dont on se sert dans les chœurs, pour soutenir les voix ; l'étendue n'en est que de l'octave. || Jeu d'orgue dont chaque touche fait parler quatre tuyaux. || Celui qui joue du cornet. || **3°** Cornet acoustique, et, absolument, cornet, petit instrument propre à concentrer et à renforcer les sons, évasé par un bout, resserré à l'autre, et dont se servent les personnes atteintes de dureté d'ouïe. || **4°** Carré de papier roulé en cône. Et j'ai tout Pelletier Roulé dans mon office en cornets de papier, BOIL. *Sat.* III. S'il pouvait éviter le fouet ou obtenir un cornet de dragées en promettant de se jeter demain par la fenêtre, il le promettrait à l'instant, J. J. ROUSS. *Ém.* II. L'un arrangeait sous des cornets un certain nombre de coquilles ou de petites boules, et, sans découvrir son jeu, il les faisait paraître et disparaître à son gré, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 25. L'autre [insecte] roule en cornet une feuille docile Et dans ce simple abri choisit son domicile, DELILLE, *Trois règnes*, VII. || Cornet, cornet de fer-blanc, emmanché d'un long bâton, servant à éteindre les cierges après le service dans une église. || **5°** Ancienne sorte de pâtisserie, faite entre deux fers, composée de beurre, de sucre et d'autres choses et se roulant en manière de cornet. || **6°** Sorte de godet en corne ou en cuir qui sert à agiter et jeter les dés. N'ayant que l'espérance et trois dés au cornet, RÉGNIER, *Sat.* XIV. [Il] Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet, BOIL. *Sat.* IV. || **7°** La partie de l'écritoire dans laquelle on met l'encre. Donner un cornet pour du vin N'est pas grande reconnaissance, VOLT. *Lett. Prusse*, 117. Je le crois bien, monsieur; car voilà le cornet, Et dans le poudrier vous trempiez votre plume, REGNARD, *Distrait*, IV, 9. || **8°** Étui à couleurs du peintre en miniature. || **9°** Terme d'anatomie. Nom de petites lames osseuses contournées sur elles-mêmes en forme de cornets, et situées à l'intérieur des fosses nasales. || Lame recourbée qui partage incomplétement la cavité de certaines coquilles. || Terme d'histoire naturelle. Genre de mollusques appelé aussi calmar. || Cornets de mer, gros coquillages, qui sont tournés en forme de vis, et dont on fait un instrument de musique fort aigu, en les perçant par le bout. || Terme de botanique. Appendice creux et évasé qu'on trouve dans certaines fleurs. || **10°** Terme de marine. Entourage que l'on fait au pied des mâts dans les embarcations. || Cornet d'épisse, sorte de broche pour épisser un cordage. || **11°** Terme d'orfèvre. Plaque de métal destinée à l'essai. || **12°** Cornet de faïence, cornet de porcelaine, vase en forme de cornet dont on se sert pour orner le coin des cheminées; on y met d'ordinaire des fleurs.

— HIST. XIVe s. Là oïssiez cornez et trompes graïllier, *Guescl.* 5861. Un cornet, garny d'argent, et est ledit cornet de cristal, pesant six marcs, DE LABORDE, *Émaux*, p. 228. Un petit cornet d'argent blanc, à mettre encre, ID. *ib.* Un grant cornet de corne, garny d'argent doré, ID. *ib.* || XVe s. Ung petit cornet d'yvoire, garny d'or fin, que Ms. a fait prendre et acheter pour reclamer son esprivier, ID. *ib.* Un cornet de vacher, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXVI. Cornet de l'oeil [coin de l'œil], DU CANGE, *acies*. Maison qui fait le cornet de la rue, ID. *cornetum*. || XVIe s. Rompant son cornet relié à cercles

d'or fin delié Et de sa lyre l'harmonie, AMYOT, *Comment refren. la cholere*, 9. Ainsi comme les cornets et ventoses attirent du cuir ce qu'il y a de pire, aussi les aureilles de curieux attirent tous les plus mauvais propos qui soient, ID. *De la curiosité*, 10. Resolution qui se fait par ventouse et cornets, par seringues et par sangsues, PARÉ, *Introd.* 17. Souffler aux trompes ou trompettes, cors, cornets, etc. ID. VI, 14. Les unes [ventouses] sont grandes, autres petites (appelées petits cornets), les autres moyennes, ID. XV, 68. Ayant disné à des nopces où il n'y avoit gueres de violons, mais où estoit la grand bande des cornets [jeu de mots sur cornes de cocuage], BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 148, dans LACURNE. Les haubois, cornets à bouquin, et saqueboutes du roy en 1614, *Estats de* 1614, par RAPINE, p. 511, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *corne*, dans le sens de cor et dans le sens propre; provenç. *cornet;* espagn. *cornete;* ital. *cornetto. Cornet* a dans l'ancien français signifié aussi angle, coin (anglais, *korner*).

† **CORNETER** (kor-ne-té), *v. a.* Terme de vétérinaire. Appliquer des ventouses.

— HIST XVIe s. Les Allemands ont de particulier de se faire generalement touts corneter et ventouser avecques scarification dans le bain, MONT. III, 222.

— ÉTYM. *Cornet.*

† **CORNETIER** (kor-ne-tié), *s. m.* Celui qui prépare la corne, la refendant et la redressant.

— ÉTYM. *Corne.*

1. **CORNETTE** (kor-nè-t'), *s. f.* || **1°** Sorte de coiffure de femme en déshabillé. Sans nuls atours qu'une simple cornette, LA FONT. *Quipr.* Attends.... que la belle en cornette.... BOIL. *Sat.* X. En rajustant sa cornette, BÉRANG. *Ivrogne.* ....Je me fais des cornettes; Vos chemises de nuit et vos coiffes sont faites, MOL. *Éc. des f.* I, 4. || Fig. Laver la cornette à une femme, la gronder. Ce qu'il avait à faire n'était autre chose que d'avoir le plaisir de lui laver la cornette, SÉV. 23. || On dit très-familièrement qu'une femme est cornette, quand son mari lui est infidèle. On rapproche alors par plaisanterie *cornette* de *cornes* qui se dit de l'homme. || **2°** Autrefois, large bande d'étoffe de soie que les docteurs en droit portaient autour du cou pendante jusqu'à terre. ....Si j'eusse étudié, Jeune laborieux sur un banc à l'école, Galien, Hippocrate ou Jason ou Bartole, Une cornette au col debout dans un parquet, A tort et à travers je vendrais mon caquet, RÉGNIER, *Sat.* IV. || Bande de soie que les professeurs du collége royal à Paris portaient autour du cou, et qui leur avait été accordée par François Ier [le collége royal est aujourd'hui le collége de France]. || Autrefois, dans plusieurs villes, sorte de chaperon que les magistrats portaient sur l'épaule pour caractère de leur dignité. || **3°** Terme de fauconnerie. Houppe ou tiroir de dessus le chaperon de l'oiseau. || **4°** Autrefois étendard de compagnie de cavalerie et de dragons. || Compagnie de cavalerie. Il défit six mille Hongrois avec quinze cornettes de cavalerie, SARAZIN, *Conspiration de Valstein*, dans RICHELET. Il y a telle rose de soulier qui vaut mieux que neuf cornettes impériales, VOIT. *Lett.* 66. || Gros de cavalerie. Le roi marchait à la tête de sa cornette, VAUGEL. *Q. C.* liv. IV, ch. 16. || Cornette blanche était, en France, le nom du premier régiment de cavalerie. || *S. m.* Cornette, l'officier qui portait l'étendard dans chaque compagnie de cavalerie et de dragons; son poste dans un combat était à la tête de l'escadron. Je marie Mlle Corneille à un jeune cornette de dragons, gentilhomme très-aimable, VOLT. *Lett. d'Argental*, 23 janv. 1763. || Officier de certains corps de la maison du roi, mais ne portant point l'étendard. Il était cornette dans la première compagnie de mousquetaires. Ces jeunes gens conduits par un cornette se mirent en bataille, VOLT. *Louis XIV*, 13. M. le duc d'Orléans se dévouerait par la réalité et par l'espérance de cette multiplication de belles récompenses, depuis le 1er lieutenant général jusqu'au dernier enseigne et cornette, ST-SIM. 399, 199. Le cornette Joyce enleva le roi du château d'Holmly, CHATEAUB. *Stuarts*, 210. || *S. f.* Emploi de cornette dans la maison du roi. Acheter une cornette dans les chevau-légers. || Ces différents emplois du terme cornette n'existent plus dans l'armée. || **5°** Terme de marine. Sorte de long pavillon à deux pointes, insigne du commandement d'une division de trois bâtiments au moins. La cornette se hisse à la tête d'un mât comme une flamme.

— HIST. XIIIe s. Et si ont les longues cornettes Et leurs solers faits à blouquetes [petites boucles], DU CANGE, *corneta.* || XVe s. Chapperons à courtes cornettes, *Vigiles de Charles VII*, t. II, p. 168, dans LACURNE. Grans chaperons et cornette à visiere, Peaulx de chameulx, et draps fors et entiers, Garnissez-vous avant qu'iver vous fiert, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 234, dans LACURNE. Pour cornette ou guidon suivre plustost on doit Les branches d'hierre ou d'if, qui monstrent où l'on boit, BASSELIN, XIX. Par commun proverbe on dit Qu'on congnoit femme à sa cornette, COQUILLART, *Droits nouv.* Le duc de Savoye alla à icelle place de Ripaille où il print habit de hermite selon l'ordre de saint Morice, c'est à sçavoir grise robbe, long mantel, et chapperon gris et courte cornette d'un pied ou environ, et un bonnet vermeil par dessous son chapperon, MONSTREL. t. II, p. 102, dans LACURNE. La cornette de son chaperon, LOUIS XI, *Nouv.* LXV. Or vint ce vaillant garni en sa cornette de son petit rasoir, ID. *ib.* LXIV. || XVIe s. Estant agacé de force calomnies contre le roi de Navarre, il donna un desmenti sous la cornette, si bien que les chefs eurent grande peine à le sauver.... que, pour le desmenti, il l'avoit donné sous la cornette, mais en maintenant l'honneur de celui à qui la cornette doit honneur, D'AUB. *Hist.* II, 269. Ils rompent trois ou quatre eglises, arborent deux bannieres en cornettes, ID. *ib.* II, 348. Celui qui portoit la cornette generale essaia de ralier, ID. *ib.* III, 66. Pour drapeaux, la cornette blanche, la generale des Espagnols, celle du collonel des reistres, 16 autres de cavalerie, ID. *ib.* III, 232. Le baron de Clermont qui portoit ma cornette, MONTLUC, *Mém.* p. 580, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cornet*, la *cornette* ayant été comparée à une petite corne; wallon, *coirnète*. La *cornette*, étendard, a été dite ainsi à cause de sa forme: puis le nom de l'étendard a passé à celui qui le portait.

† 2. **CORNETTE** (kor-nè-t'), *s. f.* Un des noms du blé de vache (*mélampyre des champs*), dit aussi plumelle, queue de renard et rougeole.

— ÉTYM. *Cornet.*

† 3. **CORNETTE** (kor-nè-t'), *s. f.* Terme de construction. Ferrement qui défend un coin de mur.

— ÉTYM. *Cornet*, qui s'est dit dans l'ancien français au sens de coin.

† **CORNÉULE** (kor-né-u-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Chacune des petites facettes de l'œil composé des insectes.

— ÉTYM. Diminutif de *cornée.*

CORNEUR (kor-neur), *s. m.* || **1°** Celui qui donne du cor. La nuit venue, arrive le corneur, LA FONT. *Herm.* || Il se dit populairement d'un pleureur, d'un braillard. || **2°** Adjectivement. Cheval corneur, jument corneuse, animal qui est atteint de cornage, qui souffle bruyamment des narines et qui a la respiration courte. On dit aussi cornard et siffleur.

— HIST. XIIIe s. A tant li maroniers [marinier] oï Le cor dont pas ne s'esjoï;... Hors de sa nef est tost sallis, Au corneür le cours en vient, *Bl. et Jeh.* 4078.

— ÉTYM. *Corner;* provenç. *cornador. Corneür*, en français, *cornador*, en provençal, est au régime; le nominatif est *cornere, cornaire.*

1. **CORNICHE** (kor-ni-ch'), *s. f.* Terme d'architecture. Proprement, avance qui règne autour d'un bâtiment et en préserve de la pluie le pied. || Partie composée de moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre et qui règne comme couronnement autour de toutes sortes d'ouvrages, principalement dans les ordres d'architecture où elle est placée sur la frise de l'entablement. Corniche dorique, ionienne, corinthienne. La corniche de la maison. La corniche se mesure depuis la frise jusqu'à la cimaise inclusivement. Les piédestaux ont aussi leurs corniches. La corniche est le couronnement de l'ordre entier, ROLLIN, *Histoire anc.* t. XI, 1re partie, p. 27, dans POUGENS. || Nom donné à tout ornement saillant en menuiserie ou en maçonnerie qui règne au-dessus des portes, des armoires, au-dessous d'un plafond. Corniche de plâtre, de marbre, de bois. La corniche d'un buffet, d'une armoire. || Terme de marine. Pièce de bois sculptée appliquée en dehors de la lisse de hourdi.

— HIST. XVIe s. Les pigeons se mettent sur le toict es cornices ou ceintures environnans le colombier, O. DE SERRES, 383. Moulleures, lozenges, frize et cornise, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. III, p. 63.

— ÉTYM. Wallon, *coronise;* espagn. *corniza;* ital. *cornice, cornicione.* La première idée est de rattacher *corniche* à *corne;* mais d'abord les formes ne s'y prêtent pas, ni le wallon *coronise*, ni l'espagnol *corniza*, ni même l'italien *cornice.* Puis le sens ne s'y prête pas non plus, car la corniche n'est pas une *corne*, c'est-à-dire quelque chose qui s'avance en pointe, mais c'est une saillie qui règne en une certaine étendue. Les étymologistes s'accordent à tirer ce mot du latin *coronis*, grec κορωνίς, signe recourbé; mais il est vrai de dire, comme le remarque Diez, qu'au moins l'italien a confondu le mot avec *cornix, cornicis*, corneille, soit par paronymie (*cornice* en italien signifiant aussi corneille), soit par l'idée de courbure qui s'est attachée au bec de cet oiseau (κορώνη, courbure, couronne, corneille). Quant au français *corniche*, il vient de l'italien.

† 2. **CORNICHE** (kor-ni-ch'), *s. f.* Petite corne. Se trouve dans Mme de Sévigné avec le sens figuré de cocuage, et en jouant sur le mot *corniche.* Madame d'Époisse m'a dit qu'il vous était tombé une corniche sur la tête.... Si vous vous portiez bien et que l'on osât dire de mauvaises plaisanteries, je vous dirais que ce ne sont pas des diminutifs qui font du mal à la tête de la plupart des maris : ils vous trouveraient bien heureux de n'être offensé que par des corniches, *Lettre à Bussy*, 6 juin 1668.

CORNICHON (kor-ni-chon), *s. m.* || **1°** Petite corne. Les cornichons d'un chevreau. || Terme de vénerie. Synonyme d'andouillers. || **2°** Petit concombre propre à confire dans le vinaigre. || Populairement. Un cornichon, un homme niais, qui se laisse attraper. || **3°** Terme de jeux. Nom, dans quelques localités, de la boule qui, jetée la première, sert de but. C'est ce qu'on nomme plus souvent cochonnet. || Cornichon va devant, jeu d'exercice qui consiste à ramasser au plus vite différents objets en courant. || **4°** Variété de raisin dont le grain long et courbé a été comparé au cornichon.

— HIST. XVIe s. J'ouy dire une fois à un bon gentil-homme qu'ils [les romans] avoyent une proprieté occulte à la generation des cornes : et je me doute que lui-mesmes en avoit fait l'experience; car il portoit deux petits cornichons cachez derriere l'oreille, qu'un autre du mestier lui avoit attachez, LANOUE, 142. A trois ans, se despouille ce qui de la corne leur est accreu [aux bœufs] depuis la naissance jusqu'au dit temps, en expulsant l'incrustation, demeurant ce bout-là, appellé cornichon, net et poli sans tortuosité, O. DE SERRES, 296. Jouans à cornichon, *Contes d'Eutrapel*, p. 305, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *corne;* bourguig. *cornichon.* C'est peut-être le *cornichon*, petit concombre, qui a introduit le sens figuré de niais, le concombre étant un fruit peu sapide.

† **CORNICULAIRE** (kor-ni-ku-lè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de lichens.

— ÉTYM. *Cornicule.*

† **CORNICULE** (kor-ni-ku-l'), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Petite corne. || Sorte de vent [illegible] || Ornement qui surmontait le casque des légionnaires romains.

— ÉTYM. Lat. *corniculum*, diminutif de *cornu*, corne.

† **CORNICULÉ, ÉE** (kor-ni-ku-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une petite corne, d'un cornet. || Terme de botanique. Pétales corniculés, pétales des ancolies qui sont en forme de cornet. Fleurs corniculées, celles dont les étamines prennent la forme de pétales en cornet.

— ÉTYM. *Cornicule.*

† **CORNICULIFÈRE** (kor-ni-ku-li-fê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des cornets ou de petites cornes.

— ÉTYM. *Cornicule*, et le latin *ferus*, qui porte.

† **CORNIDIE** (kor-ni-die), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de saxifragacées renfermant des arbres ou arbrisseaux du Pérou et du Chili.

1. **CORNIER, IÈRE** (kor-nié, niê-r'), *adj.* Terme d'architecture. Qui est à la corne, à l'angle des corps de bâtiment. Pièce de bois cornière, poteau cornier, pilastre cornier, pièce de bois, poteau, pilastre qui fait l'encognure d'un bâtiment. || Une jointure cornière, canal pluvial en tuiles qui fait la jonction de deux combles. || Terme forestier. Arbre cornier, arbre qui marque le coin d'une coupe en forêt. || *S. m.* Terme de marine. Cornier, partie élevée des angles de l'arrière d'un bâtiment, au-dessus des hanches.

— HIST. XIVe s. Jusques à la corniere de la dite maison, DU CANGE, *corneria.* || XVIe s. Et pareillement fut partie une tour corniere qui estoit assez puissante et ne put choir tout jus, pour le mur de la ville auquel elle s'appuya, MONSTREL. livre I, ch. 88.

— ÉTYM. *Corne;* Berry, *la corne d'un bois, la cornière d'un bois*, le coin d'un bois. De *cornier* vient l'anglais *korner*, un coin, un angle.

† 2. **CORNIER** (kor-nié), *s. m.* Terme de botanique. Cornouiller.

— ÉTYM. Voy. CORNOUILLER.

1. **CORNIÈRE** (kor-niè-r'), *s. f.* Rangée de tuiles commune à deux pentes de toits qui se joignent, et servant à l'écoulement des eaux pluviales. || *Adj. f.* Une jointure cornière.

— ÉTYM. *Cornier.*

2. **CORNIÈRE** (kor-niè-r'), *s. f.* Équerre de fer posée à l'angle d'un coffre. || Ornement des coins de l'impériale d'une voiture. || *S. f. plur.* Équerres en fer attachées aux angles du marbre d'une presse d'imprimerie pour fixer et maintenir la forme.

— ÉTYM. *Cornier.*

† **CORNIFICIEN** (kor-ni-fi-siin), *s. m.* Nom que Jean de Sarisbery donnait à ceux qui abusaient de la dialectique par leurs arguments cornus.

— ÉTYM. *Cornificianus*, mot forgé par Jean de Sarisbery; de *cornu*, corne, et le suffixe *ficere*, faire.

† **CORNIFORME** (kor-ni-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'une corne.

— ÉTYM. *Corne*, et *forme*.

† **CORNIGÈRE** (kor-ni-jê-r'), *adj.* || **1°** Terme de zoologie. Qui porte des cornes sur la tête. || **2°** Terme de botanique. Qui a des tubercules semblables à des cornes.

— ÉTYM. *Corne*, et le latin *gerere*, porter.

CORNILLAS (kor-ni-llâ, *ll* mouillées), *s. m.* Petit d'une corneille.

— ÉTYM. *Corneille.*

† 1. **CORNILLON** (kor-ni-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Os contenu dans la corne des bœufs.

— ÉTYM. Diminutif de *corne*.

† 2. **CORNILLON** (kor-ni-llon, *ll* mouillées), *s. m.* || **1°** Un des noms locaux du choucas. || **2°** Petit de la corneille.

— HIST. XVe s. Ce que chante la corneille, Si chante le cornillon, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 173.

— ÉTYM. Diminutif de *corneille*.

† **CORNION** (kor-ni-on), *s. m.* Terme de pêche. Partie de la nasse qu'on ajuste à une des extrémités.

— ÉTYM. Diminutif de *corne*.

† **CORNISTE** (kor-ni-st'), *s. m.* Nom donné régulièrement au musicien qui joue du cor.

— ÉTYM. *Cor.* C'est la règle de terminer en *iste* le nom des instrumentistes.

CORNOUILLE (kor-nou-ll', *ll* mouillées, et non cor-nou-ye), *s. f.* Le fruit du cornouiller, rouge et d'une saveur aigrelette.

— HIST. XVIe s. Coings, cormes, nefles et cornoille, PARÉ, XVIII, 66. Les cormes et cornoailles, cueillies devant leur maturité, O. DE SERRES, 237. En la propre maniere que les cerizes, sont confites les cornoailles, c'est assavoir, dans le sucre infus au propre jus de ce fruit, duquel, sans autre humeur, se fait le syrop, appellé corniat du nom du fruit, O. DE SERRES, 864.

— ÉTYM. Picard, *corgnolle;* wallon, *coinioule*, du latin *corniculum*, petite corne (à cause de la forme du fruit), diminutif de *cornu*, corne. Le bourguignon dit *courgelle*.

CORNOUILLER (kor-nou-llé, *ll* mouillées, et non cor-nou-yé, l'*r* ne se lie jamais: au plur. l'*s* se lie: kor-nou-llé-z et cornouilles), *s. m.* Arbre à bois très-dur, qui porte la cornouille (*cornus mas*, *L.*). Et sur le cornouiller la prune se colore, DELILLE, *Géorg.* II.

— HIST. XVIe s. Conserve du fruit de cornalier, PARÉ, XXIV, 19. Charmes, obiers, cornoailliers, erables, O. DE SERRES, 492. Quelque petit nombre de cornoaillers sierra bien parmi les precieux fruitiers, à cause de la beauté des cornoailles, pour leur excellente couleur escarlatine, ID. 693. Le bois du cornoailler est ferme et solide, comme corne, d'où il tire son nom, ID. 694.

— ÉTYM. *Cornouille;* Berry, *courgellier;* bourg. *courgelier*.

CORNU, UE (kor-nu, nue), *adj.* || **1°** Qui a des cornes. Les diables cornus. Front cornu. Un animal cornu blessa de quelque coups Le lion, qui, plein de courroux...., LA FONT. *Fabl.* V, 4. || **2°** Qui a des coins ou angles saillants. Un pain cornu. Une pièce de terre cornue. Du fond de cet antre pierreux, Entre deux montagnes cornues, VOLT. *Ép.* XXVI. || Terme de logique. Argument cornu, sorte d'argument. On donnait le nom de cornu à cet argument-ci: Vous avez ce que vous n'avez pas perdu; or vous n'avez pas perdu des cornes; donc vous avez des cornes, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 18. || On appelait aussi de ce nom le dilemme, parce qu'il frappe de deux côtés (*argumentum cornutum utrinque feriens*) || **3°** Fig. Lièvres cornus, idées folles, extravagantes, ainsi dites parce que les lièvres n'ont pas de cornes. Et de lièvres cornus le cerveau [ils] nous barbouillent, RÉGNIER, *Sat.* IX. || Raisons cornues, raisonnements cornus, raisons bizarres, étranges. Tous vos beaux arguments cornus Pour me persuader de vivre Et pour m'obliger à vous suivre, N'étaient donc que pour m'attraper, SCARRON, *Virg. trav.* II. || Visions cornues, idées folles, extravagantes. Peut-être sans raison Me suis-je en tête mis ces visions cornues, MOL. *Sgan.* 13. J'aime mieux.... Que d'aller follement, égaré dans les nues, Me lasser à chercher des visions cornues, BOIL. *Épît.* XI. || **4°** Terme de botanique. Dont le style ou les anthères sont en forme de corne. || Blé cornu, blé affecté de l'ergot. || **5°** Terme de vétérinaire. Cheval cornu, jument cornue, animal chez lequel la hanche, très-prononcée, forme une forte saillie, défaut dû, soit à une conformation vicieuse, soit simplement à la maigreur. || Proverbe. À mal enfourner, on fait les pains cornus, c'est-à-dire un commencement malhabile fait que la chose ne vient pas à bien.

— HIST. XIIe s. Tuit sont cornu et noir comme aversier [diables], *Bataille d'Aleschans*, v. 126. Nous verrons le fort escu [de] Maistre Gautier le cornu, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 190. || XIIIe s. Li abes prent une maçue, Qui moult estoit grant et cornue, Et le prieur un chandelier, *Ren.* 6954. Jamès bues [bœuf] sa teste cornue Ne metroit à jou de charrue, *la Rose*, 18005. Qui il ataint à coup, contre terre le rue Del son bordon ferré, si que forment i sue; Et les dames lor gietent mainte pierre cornue, *Ch. d'Ant.* VIII, 1138. En mi le front [la bête] estoit cornue D'une corne si très ague.... *Unicorne et serpent.* || XIVe s. Par Mahon, dist Madoines, je vous voi bien cornu, *Baud. de Seb.* XIII, 636. Tu sais que li deable, qui sont noir et cornu, Pour orguel trebuchierent dès li ciel en enfer, *Girart de Ross.* v. 2120. || XVe s. Je fu l'autrier [dernièrement] trop mal venuz, Quant j'alay pour voir Calais; J'entray dedans comme cornus [comme un sot] Sans congié [permission]: lors vint deux anglois.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 230. || XVIe s. Les rabbins des Juifs font une glose cornue sur ce passage, CALVIN, 288. Voilà donc la couleur qu'a eu le Pape et tous ses evesques cornus, de charger les consciences de nouvelles loix, ID. *Instit.* 948. Rochers cornuz, J. MAROT, V, 224. C'est signe que la pierre [dans la vessie] est petite et cornue, ou espineuse, c'est à dire avec asperités, PARÉ, XV, 37. Les chevres escornées de nature, ne sont tant sujettes à avorter que les cornues, O. DE SERRES, 329. Fust-il plus diable qu'il n'est cornu, COTGRAVE.

— ÉTYM. Provenç. *cornut;* espagn. *cornudo;* ital. *cornuto;* du latin *cornutus*, de *cornu* (voy. CORNE).

† **CORNUAU** (kor-nu-au), *s. m.* Poisson de mer qui ressemble à l'alose.

† **CORNUCHET** (kor-nu-chè), *s. m.* Petit cornet.

— HIST. XVIe s. Aussi sont très proprement entés plusieurs arbres en canon, cornuchet, tuiau, flusteau, ainsi ditte telle sorte d'enter, des instruments de ces noms, O. DE SERRES, 670.

— ÉTYM. Diminutif du latin *cornu*.

† **CORNUDE** (kor-nu-d'), *s. f.* Seau de bois à l'usage du savonnier.

— ÉTYM. Le même mot que *cornue*.

† **CORNUDET** (kor-nu-dè), *s. m.* Petit seau de bois.

— ÉTYM. *Cornude.*

CORNUE (kor-nue), *s. f.* Vaisseau, ordinairement de verre ou de grès, dont on se sert en chimie pour certaines distillations. L'illustre Robert Boyle avait longtemps tenu de l'eau dans une cornue à un feu égal, VOLT. *Newt.* I, 8.

— HIST. XVIe s. Les mettre en une retorte ou cornue avec son recipient, PARÉ, XXVI, 9. Ains commandera-on aux vendangeurs, les raisins seuls, et bien qualifiés, estre nettement mis dans les panniers et corbeilles; et de là portés dans les cornues, et finalement charriés au celier, O. DE SERRES, 210, etc.

— ÉTYM. *Cornue*, à cause de sa forme recourbée; provenç. *cornuda*.

† **CORNUELLE** (kor-nu-è-l'), *s. f.* Un des noms de la mâcre.

— ÉTYM. Diminutif du latin *cornu*.

† 1. **CORNUET** (kor-nu-è), *s. m.* Terme d'agriculture. Bident.

— ÉTYM. Diminutif du latin *cornu*.

† 2. **CORNUET** (kor-nu-è), *s. m.* Nom d'une plante corymbifère (*bidens tripartita*, *L.*).

— ÉTYM. Lat. *cornu*.

† **CORNUPÈTE** (kor-nu-pè-t'), *adj.* Terme de numismatique. Qui frappe de la corne. Taureau cornupète.

— ÉTYM. Lat. *cornu*, corne, et *petere*, attaquer, assaillir (voy. PÉTITION). *Bos cornupeta*, dans saint Jérôme.

† **COROLLACÉ, ÉE** (ko-rol-la-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui a l'apparence d'une corolle.

— ÉTYM. *Corolle.*

1. **COROLLAIRE** (ko-rol-lê-r'), *s. m.* || **1°** Terme didactique. Ce qu'on ajoute à l'appui des raisons dont on s'est servi. J'y ajouterai maintenant ce corollaire, que.... BOSS. *Préf.* || **2°** Terme de mathématiques. Conséquence découlant d'une proposition qui vient d'être démontrée. Voulez-vous peindre et toucher, on vous demande des axiomes et des corollaires, CHATEAUB. *Génie*, I, 4. Des traités entiers faits par de grands auteurs se réduisent quelquefois à quelques corollaires que l'on rencontre en chemin, FONTEN. *l'Hôpital.*

— HIST. XVe s. Après je viens au quart exemple de ma dite majeure, auquel je pense noter et proposer huit verités principales.... et conferer huit autres conclusions par maniere de corollaires, MONSTREL. liv. I, ch. 39.

— ÉTYM. Lat. *corollarium*, de *corolla*, petite couronne (voy. COROLLE); dit ainsi de la figure du signe qui indiquait le *corollaire* d'une proposition.

† 2. **COROLLAIRE** (ko-rol-lè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui est de la nature de la corolle.

— ÉTYM. *Corolle.*

COROLLE (ko-ro-l'), *s. f.* Terme de botanique. Enveloppe immédiate des étamines et du pistil; enveloppe interne d'un périanthe double. Si je pouvais t'offrir, pour m'ouvrir ta demeure, Ma goutte de rosée, ou mes corolles d'or, V. HUGO, *Ball.* 2. Cette partie enveloppante et colorée qui est blanche dans le lis, s'appelle la corolle et non pas la fleur comme chez le vulgaire, parce que la fleur est un composé de plusieurs parties dont la corolle est seulement la principale, J. J. ROUSS. *Lett. Élém. botan.*

— ÉTYM. Lat. *corolla*, diminutif de *corona* (voy. COURONNE).

† **COROLLÉ, ÉE** (ko-rol-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une corolle.

— ÉTYM. *Corolle.*

† **COROLLIFÈRE** (ko-rol-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte une corolle.

— ÉTYM. *Corolle*, et le latin *ferus*, qui porte.

† **COROLLIFLORES** (ko-rol-li-flo-r'), *s. f. plur.* Terme de botanique. Plantes dont les fleurs ont une corolle hypogyne.

— ÉTYM. *Corolle*, et le latin *flos*, *floris*, fleur.

† **COROLLIFORME** (ko-rol-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une corolle.

— ÉTYM. *Corolle*, et *forme*.

† **COROLLIN, INE** (ko-rol-lin, li-n'), *adj.* Qui est de la nature de la corolle. Étamines corollines. || Nectaires corollins, ceux qui sont situés sur la corolle.

— ÉTYM. *Corolle.*

† **COROLLITIQUE** (ko-rol-li-ti-k'), *adj.* Terme d'architecture. Colonne corollitique, colonne ornée de feuillages ou de fleurs tournées en spirale autour du fût.

— ÉTYM. Lat. *corolla*, petite couronne (voy. COROLLE).

† **COROLLULE** (ko-rol-lu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Petite corolle.

— ÉTYM. Diminutif de *corolle*.

† **CORONACH** (ko-ro-nach), *s. m.* Chant funèbre des Écossais des montagnes, qui sont de race celtique.

— ÉTYM. Mot celtique.

CORONAIRE (ko-ro-nê-r'), *adj.* || **1°** Terme d'antiquité romaine. Or coronaire, couronne d'or donnée à un général vainqueur par les provinces, les nations alliées ou amies du peuple romain. || **2°** Terme d'anatomie. Artères, veines coronaires, celles qui effectuent la circulation du sang dans le cœur. Elles ont formé les veines qu'on nomme coronaires, DESC. *Fœtus*, 4. || Artère, veine coronaire, artère, veine de l'estomac. || Vaisseaux ainsi nommés parce qu'ils sont disposés en couronne, en rond.

— HIST. XIIIe s. Il loist bien [il est bien permis] au segneur que ses hons de cors devient clers, que il se traie à l'evesque et qu'il li requiere qu'il ne li face pas coronere [tonsure], BEAUM. XIV, 17. || XVIe s. La veine et artere viennent de la gastrique, gastrepiploïque, coronaire et splenique, PARÉ, I, 14.

— ÉTYM. Lat. *coronarius*, en forme de couronne, de *corona* (voy. COURONNE); provenç. *coronari;* espagn. et ital. *coronario*.

CORONAL, ALE (ko-ro-nal, na-l'), *adj.* || **1°** Terme

d'anatomie. Os coronal, l'os qui forme la partie antérieure du front. || *S. m.* Le coronal, les coronaux.

2° Terme de botanique. Périanthe coronal, périanthe qui enveloppe circulairement les organes sexuels.

— HIST. XVIe s. Par le front est entendu tout ce qui est depuis les sourcils jusques à la suture coronale, PARÉ, III, 4. L'os coronal, ID. VI, 4.

— ÉTYM. Lat. *coronalis*, de *corona*, couronne; os ainsi dit à cause de sa forme.

† **CORONELLE** (ko-ro-nè-l'), *s. f.* Tringle de métal qui retient les dents d'un peigne d'acier.

— ÉTYM. Diminutif de *corona* ou *couronne*.

CORONER (ko-ro-nèr), *s. m.* Officier de justice anglaise, qui a dans ses attributions de procéder à des informations avec le jury et douze voisins sur la cause de toute mort violente, ainsi que sur les découvertes de trésors et les débris de naufrages.

— ÉTYM. Angl. *coroner*, du latin *corona*, couronne.

† **CORONET** (ko-ro-nè), *s. m.* Petite couronne qui est l'insigne de la pairie anglaise. Porter le coronet.

— ÉTYM. Angl. *coronet*, diminutif français de *couronne*.

† **CORONIFORME** (ko-ro-ni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une couronne.

— ÉTYM. Lat. *corona*, et *forme*.

CORONILLE (ko-ro-ni-ll', *ll* mouillées, et non ko-ro-ni-ye), *s. f.* Genre de plantes légumineuses, dont les fleurs sont disposées en couronne (*coronilla emerus*, *L.*).

— ÉTYM. Diminutif de *couronne*.

† **CORONIS** (ko-ro-nis'), *s. f.* Terme de diplomatique. Signe qui marque la fin des livres ou celle de tout l'ouvrage dans les manuscrits. || Signe par lequel les grammairiens grecs marquaient une crase.

— ÉTYM. Lat. *coronis*, de κορωνίς, coronis, proprement courbe; ainsi dit de sa forme; de même radical que κορώνη, corneille.

CORONOÏDE (ko-ro-no-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Apophyses coronoïdes, éminences osseuses comparées, à cause de leur forme, au bec d'une corneille.

— ÉTYM. Κορώνη, corneille (voy. CORNEILLE), et εἶδος, forme.

† **CORONOÏDIEN, IENNE** (ko-ro-no-i-diin, diè-n'), *adj.* Qui appartient à l'apophyse coronoïde.

† **CORONULE** (ko-ro-nu-l'), *s. f.* Rebord membraneux de certains fruits. || Couronne ou demi-couronne d'épines qui garnit le sommet du coude ou du tibia de certains insectes.

— ÉTYM. Lat. *coronula*, diminutif de *corona*, couronne.

† **COROSSOL** (ko-ro-sol), *s. m.* Fruit du corossolier.

† **COROSSOLIER** (ko-ro-so-lié), *s. m.* Terme de botanique. Nom de l'*anone muricée*.

† **CORP** (korp), *s. m.* Un des noms de l'ombre, poisson.

— ÉTYM. Lat. *corvus*, corbeau, sorte de poisson.

† **CORPON** (kor-pon) ou **CORPOU** (kor-pou), *s. m.* Terme de pêche. Cinquième chambre, à la tête de la madrague où se prennent les thons.

CORPORAL (kor-po-ral), *s. m.* Terme de liturgie catholique. Nom d'un linge consacré aux usages ecclésiastiques, qui se met sur l'autel pour y poser l'hostie pendant la messe. Je vous ai offerte avec vos bons désirs sur le corporal, BOSS. *Lett. Corn.* 66. || *Au plur.* Des corporaux.

— HIST. XVe s. Le roy desiroit avoir le corporal sur quoy chantoit monseigneur sainct Pierre, COMM. VI, 10. || XVIe s. Les hommes mal vestus, quand ils seroient plieurs de corporaux, si sont-ils à tous coups prins pour espies, DESPER. *Contes*, LXXXII.

— ÉTYM. Lat. *corporale*, de *corpus*, corps (voy. CORPS), corps de Notre-Seigneur, hostie; provenç. *corporal;* ital. *corporale*.

† **CORPORALIER** (kor-po-ra-lié), *s. m.* Sorte de bourse dans laquelle on serre le corporal. On dit aujourd'hui bourse.

— ÉTYM. *Corporal*.

† **CORPORALITÉ** (kor-po-ra-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est corporel. Il s'obstine à soutenir, dans la trinité, de la corporalité, BOSS. *Avert.* 6. Arnobe parle positivement de la corporalité des âmes, VOLT. *Phil.* II, 356.

— ÉTYM. Lat. *corporalitas*, de *corporalis*, corporel.

† **CORPORATIF, IVE** (kor-po-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui a rapport aux corporations; qui est de la nature des corporations. Le prolétaire, seul en face de la puissance centuplée du chef d'industrie, a été rejeté dans l'incertitude, dans la dépendance d'où le travailleur était sorti peu à peu, au moyen âge, par l'organisation corporative, BOULLEAUX, *Sur les coalitions, Courrier de Paris*, 8 juin 1860.

— ÉTYM. Voy. CORPORATION.

CORPORATION (kor-po-ra-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* Réunion de personnes qui forment un corps ayant des règlements, des droits ou priviléges particuliers. || Association d'ouvriers unis par des droits et des devoirs réciproques. Les corporations d'arts, de métiers. À Rome les artisans libres étaient formés en corporations. || En Angleterre, communauté, ensemble des habitants d'une localité. La corporation de Bristol, c'est le corps des habitants.

— ÉTYM. Mot tiré du bas latin *corporatus*, formé en corporation, de *corpus* (voy. CORPS).

† **CORPORÉITÉ** (kor-po-ré-i-té), *s. f.* Terme didactique. Ce qui constitue un corps tel qu'il est. L'âme ne forme des idées spirituelles qu'à l'aide des mots qui en sont les signes, et ces mots prouvent la corporéité de ces idées, BONNET, *Ess. psych. Introduction.* Il ne nous est pas possible de déterminer ce qui est en la puissance du corps, c'est-à-dire ce qui peut sortir du fond de la simple corporéité, par les forces et les seules lois de la nature, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 173.

— ÉTYM. Lat. *corpus*, *corporis*, corps.

CORPOREL, ELLE (kor-po-rèl, rè-l'), *adj.* || 1° Qui a un corps, par opposition à spirituel. Dieu n'est point corporel. Que dirait ce dernier sur ces exemples-ci? Que [aux bêtes] la mémoire est corporelle, LA FONT. *Fabl.* X, 1. La nature intelligente est distincte de la corporelle, DESC. *Méth.* Ce vaste univers que nous appelons monde corporel ou la nature, D'ALEMB. *Encycl. Disc. prélim. Œuvres*, t. I, p. 238, dans POUGENS. || Terme de métaphysique. Individu corporel, un corps qui, composé de plusieurs autres, forme un tout, un individu. Ces corps sont dits unis et composent ensemble un tout de certaine figure, qui est un mode de l'étendue solide, que l'on nomme individu corporel ou suppôt, BOULAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 109. || 2° Qui appartient au corps ou qui le concerne. Les infirmités corporelles. Peine, punition corporelle. Le remède d'immortalité lui est ôté, et une mort plus affreuse, qui est celle de l'âme, lui est figurée par cette mort corporelle à laquelle il est condamné, BOSS. *Hist.* II, 1. Il prit des épicuriens le principe que, pour expliquer les effets corporels, il ne faut recourir qu'aux corps, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, ch. 3, art. 4. Combien l'esprit qui lui découvrait l'avenir le lui montrait-il comme présent et par une lumière aussi infaillible que s'il l'avait vu des yeux corporels! ROLLIN, *Hist. anc.* t. VIII, p. 671, dans POUGENS. Comme ce sont ceux qui n'ont point de bien, qui attaquent plus volontiers celui des autres, il a fallu que la peine corporelle suppléât à la pécuniaire, MONTESQ. *Esp.* XII, 4.

— HIST. XIIe s. E ainsi les arma non mie d'armes corporauz, mais de bonnes paroles, *Machab.* II, 15. Pur amur St-Thomas nus doinst la sue aïe, Que rien ne nus suffraigne à la corporal vie.... *Th. le mart.* 156. || XIIIe s. Nuls ne doit affeblir sa corporel sustance Par boivre jusqu'à ivre, ne pas emplir sa panse, J. DE MEUNG, *Test.* 1747. Bone amor doit de fin cuer nestre; Don n'en doivent pas estre mestre, Ne que font corporel solas, *la Rose*, 4615. Quant à la corporel personne, *ib.* 19230. || XIVe s. Ils en ont les richesses et les biens temporels; Senz ce ne puet durer la vie corporelle, *Girart de Ross.* v. 6313. || XVe s. Il est grant et corporel, par quoy il en est d'autant plus pesant, *Perceforest*, t. V, f° 30.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *corporal;* ital. *corporale;* du latin *corporalis*, *de corpus* (voy. CORPS).

CORPORELLEMENT (kor-po-rè-le-man), *adv.* || 1° D'une manière corporelle. Punir corporellement. || 2° Terme du dogme catholique. En corps même. Manger, recevoir le corps de Jésus-Christ réellement et corporellement. Où la divinité réside corporellement, MASS. *Carême*, *Resp. temples.*

— HIST. XIIIe s. L'espée temporel si est d'autre trempeüre, car par li doit estre fete droite justice sans delai et venjance prise des malfeteurs corporelement, BEAUM. XLVI, 12. || XIVe s. La nature bien disposée corporelment se esjoït et delette es choses qui sont simplement delettables, ORESME, *Eth.* 220.

— ÉTYM. *Corporelle*, et le suffixe *ment*.

† **CORPORIFICATION** (kor-po-ri-fi-ka-sion), *s. f.* Ancien terme de chimie. Action de condenser des vapeurs en un corps solide.

— ÉTYM. *Corporifier*.

CORPORIFIÉ, ÉE (kor-po-ri-fi-é, ée), *part. passé.* Vapeurs corporifiées par le froid. C'est ainsi que l'air corporifié dans les substances s'en dégage pendant leur décomposition pour rentrer dans la masse atmosphérique, BONNET, *Contempl. nat.* ve part. ch. 17, note 1.

CORPORIFIER (kor-po-ri-fi-é), je corporifiais, nous corporifiions; que je corporifie, que nous corporifiions, *v. a.* || 1° Terme de théologie. Supposer, donner un corps à ce qui est esprit. Les hérétiques qui corporifiaient les anges. || 2° Ancien terme de chimie. Fixer en corps les parties éparses d'une substance. Corporifier du mercure. || 3° Se corporifier, *v. réfl.* La terre se corporifie avec les sels et avec les esprits pour la formation des pierres dans la vessie, CHARRAS, *Pharmac.* I, 5 et 8.

— ÉTYM. Lat. *corpus*, *corporis*, et le suffixe *ficare*, faire.

CORPS (kor; l'*s* ne se lie pas: un corps animé, dites: un cor animé; cependant plusieurs prononcent l'*s* dans ce cas: un cor-z animé), *s. m.* || 1° Ce qui fait l'existence matérielle d'un homme ou d'un animal, vivant ou mort. Les corps vivants. Les membres du corps. Corps très-bien conformé. Les maladies qui attaquent le corps humain. Un corps souple et agile. Mais garde de toucher ce misérable corps, CORN. *Médée*, V, 5. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque figure; notre chair change bientôt de nature; notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre, parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, BOSS. *Duch. d'Orl.* Que de corps entassés, que de membres épars! RAC. *Esth.* I, 5. De son corps tout sanglant le misérable reste, ID. *Esth.* III, 8. À ces mots ce héros expiré N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré, ID. *Phèd.* V, 6. Tout nage dans le sang, et on ne tombe que sur des corps morts, BOSS. *Anne de Gonz.* Son époux en cherchait le corps Pour lui rendre en cette aventure Les honneurs de la sépulture, LA FONT. *Fabl.* XIII, 16. Pensez-vous que mon corps, devenu un épi de blé, un ver, un gazon, soit changé en un ouvrage de la nature moins digne d'elle? MONTESQ. *Lett. pers.* 71. || N'être qu'un en deux corps, être lié par une étroite amitié. Il est riche en vertu, cela vaut des trésors; Et puis, son père et moi n'étions qu'un en deux corps, MOL. *F. sav.* II, 4. || Un corps de fer, un homme qui résiste aux plus dures fatigues. || Faire de son corps une boutique d'apothicaire, prendre trop de remèdes, se droguer. || Gagner sa vie, son pain à la sueur de son corps, manger son pain à la sueur de son corps, se procurer par un rude travail ce qui est nécessaire à la subsistance. || Familièrement. Il faut voir ce que cet homme a dans le corps, il faut tâcher de découvrir ses opinions, ses sentiments, et aussi tâter son courage. C'est un homme qui n'a rien dans le corps. || Passer sur le corps d'une troupe ennemie, la renverser. Quoi! vous doutez, dit-il, qu'avec mes huit mille braves Suédois je ne passe sur le corps à quatre-vingt mille Moscovites? VOLT. *Charles XII*, 2. || Fig. Passer sur le corps de quelqu'un, obtenir un emploi auquel son rang lui donnait droit, devenir, de son inférieur, son supérieur. On se voit passer sur le corps par des subalternes, MASS. *Pet. car. Drap.* || Familièrement. Faire rentrer dans le corps, faire rengainer, faire taire. Si tu pouvais savoir quel plaisir on a lors De leur faire rentrer leurs nouvelles au corps.... CORN. *Ment.* I, 6. || Avoir le diable au corps, être d'une audace extrême, et encore, être singulièrement habile, ingénieux. Se dit aussi en parlant d'un cheval fougueux. || Honorer de son corps, a été dit par Molière d'un homme qui épouse une femme, quand il croit lui faire honneur en l'épousant; mais dit pour faire ressortir le ridicule du personnage. Et celle que je dois honorer de mon corps, Non-seulement doit être et pudique et bien née; Il ne faut même pas qu'elle soit soupçonnée, MOL. *Éc. des mar.* III, 2. || Un corps mort, un cadavre d'homme ou de femme. Je ne sais ce que c'est, monsieur, mais il me semble Qu'Agnès et le corps mort s'en sont allés ensemble, MOL. *Éc. des f.* V, 5. || À bras-le-corps, *loc. adv.* En passant les bras autour du corps d'un autre. Il le saisit à bras-le-corps et le retint sur sa chaise malgré lui. La construction est : saisir, prendre le corps à [avec les] bras. || Corps à corps, *loc. adv.* En attaquant de près son adversaire. Combat corps à corps. Étant forcés de combattre de près, ils mirent tous l'épée à la main, et alors il se fit un grand carnage; car on se battait corps à corps, et l'on se portait la pointe de l'épée contre le visage les uns

des autres, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 244, dans POUGENS. || Fig. Comment Voltaire ne comprit-il pas le danger d'une lutte corps à corps avec Bossuet et Pascal? CHATEAUB. *Génie*, III, III, 6.

2° Plus particulièrement, la partie du corps humain qui est entre le cou et les hanches, le tronc. Il a un coup d'épée dans le corps. || À mi-corps, par la moitié du corps. Il était penché à mi-corps par la fenêtre. D'autres animaux à mi-corps, quelquefois des lions en ronde bosse, sont attachés aux bras [de la statue de Diane], BARTHÉL. *Anach.* ch. 72. || Terme d'escrime. Plier le corps en avant, en arrière. Plier le corps sur la jambe droite, sur la jambe gauche. Avancer le corps. Effacer son corps. Tenir le corps ferme. Partir du corps. || Fig. Prendre le lièvre au corps, attaquer, dans une affaire, le point essentiel; locution tirée de la chasse, le chien prenant le lièvre au corps effectivement. || Terme de manége. On dit qu'un cheval a du corps, quand ses côtes sont amples et longues. || **3°** Le corps considéré par opposition à l'âme; la partie sensuelle de l'être humain. Macérer, mortifier son corps.... Dans son premier lustre il est déjà soldat, Le corps attend les ans, mais l'âme est toute prête, CORN. ***Attila***, II, 5. Le ciel n'a point encor, par de si doux accords, Uni tant de vertus aux grâces d'un beau corps, ID. ***Pomp.*** III, 3. Il y a des gens qui plaisent, quelque défaut qu'ils aient au corps et à l'esprit, LA ROCHEF. ***Max.*** dans RICHELET. Ce sont des filles qui n'ont ni au corps ni à l'âme aucun des défauts dont il est parlé dans les constitutions, PATRU, ***Plaid.*** 16, dans RICHELET. Le corps, cette guenille, est-il d'une importance, D'un prix à mériter seulement qu'on y pense? MOL. *F. sav.* II, 7. C'est cette union admirable de notre corps et de notre âme que nous avons à considérer, BOSS. *Conn.* III, 2. Suis-je libre en effet? ou mon âme et mon corps Sont-ils d'un autre agent les aveugles ressorts? VOLT. 2e *Discours*. Ce corps vil et mortel est-il donc si sacré Que l'esprit qui le meut ne le quitte à son gré? ID. *Alz.* V, 3. || Tant que l'âme me battra dans le corps, tant que je serai en vie. || Se tuer le corps et l'âme, se donner beaucoup de mal sans résultat. || Se donner à quelqu'un corps et âme ou de corps et d'âme, se dévouer entièrement à lui. || Faire folie de son corps, se dit d'une femme qui se livre au désordre. Une femme folle de son corps, une femme qui se livre au désordre. || Un corps sans âme, un homme qui ne sait que faire, que devenir. .... Je suis à Paris triste, pauvre et reclus, Ainsi qu'un corps sans âme ou devenu perclus, BOIL. *Sat.* I. || Un corps sans âme, se dit aussi d'un parti, d'une armée sans chef. || Familièrement. Il n'est pas traître à son corps, se dit d'un homme qui ne s'épargne rien, qui ne se refuse pas les commodités de la vie. || Dans la justice féodale, on disait que le corps était perdu quand une condamnation capitale était prononcée, par opposition à l'âme qui pouvait toujours être sauvée. Si elle [la partie] était vaincue [en combat judiciaire], elle ne perdait point le corps, mais le témoin était rejeté, MONTESQ. *Esp.* XX, 15. || Fig. Le corps d'une devise, la figure qui y est représentée, par opposition à l'âme de la devise ou mots qui accompagnent cette figure. || **4°** La personne même. Répondre de quelqu'un corps pour corps, se porter garant de sa loyauté. J'en réponds corps pour corps, CORN. *le Ment.* IV, 9. Je réponds de vous corps pour corps, LA FONT. *Oies*. || Faire bon marché de son corps, s'exposer hardiment au péril, ne pas se ménager assez. || Bourreau de son corps, celui qui ne ménage pas sa santé. || Un drôle de corps, un homme original, plaisant. On dit dans le même sens : c'est un plaisant corps. || C'est un pauvre corps, c'est un homme sans esprit ni vigueur. || Fig. Tomber sur le corps de quelqu'un, l'attaquer vivement en paroles, soit présent, soit absent. || Avoir une mauvaise affaire sur le corps, être impliqué dans quelque affaire compromettante, dangereuse. || La personne du prince. Les gardes du corps. || Terme de jurisprudence. La personne, par opposition aux biens ou aux marchandises. Séparation de corps et de biens. La contrainte par corps. Il ordonna que personne ne serait obligé par corps pour dettes civiles, MONTESQ. *Esp.* XII, 21. Solon ordonna à Athènes qu'on n'obligerait plus le corps pour dettes, ID. *Esp.* XX, 15. || Le par-corps, la contrainte par corps. Craindre le par-corps. || Terme de marine. Périr corps et cargaison, corps et biens, se dit quand tout périt, vaisseau et marchandises. || À corps perdu, *loc. adv.* sans ménagement pour sa personne, sans circonspection. Il se jeta à corps perdu dans la mêlée. Il se jeta à corps perdu dans les entreprises. Je te veux découvrir les maux qui sont attachés à cette profession; tu t'y jetteras, si tu veux, à corps perdu, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. I, dans RICHELET. || À son corps défendant, *loc. adv.* En résistant à une attaque. S'il l'a tué, c'est à son corps défendant. La construction est : à [en] défendant son corps. || Fig. malgré soi, à regret. Je n'y ai consenti qu'à mon corps défendant. Or si parfois j'écris suivant mon ascendant, Je vous jure, encore est-ce à mon corps défendant, RÉGNIER, *Sat.* XV. Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant, MOL. *Tart.* I, 1. || **5°** Bon corps, mauvais corps, bon état, mauvais état de la constitution. Ce roi vit un troupeau qui couvrait tous les champs, Bien broutant, en bon corps.... LA FONT. *Fabl.* X, 10. || Absolument. Corps, l'embonpoint. Prendre du corps. || Faire corps neuf, se dit du rétablissement après une longue maladie. Cela se dit aussi des chevaux mis au vert. || Terme de fauconnerie. Être trop en corps, se dit d'un oiseau, quand il est trop gras et qu'il vole avec difficulté. || **6°** Terme de théologie. Il se dit en parlant du sacrement de l'Eucharistie. Recevoir le corps de Notre-Seigneur. || Corps saint, le corps d'un saint. On trouva dans cette église plusieurs corps saints. || Enlever un homme comme un corps saint, l'enlever de vive force et sans qu'il ait le temps de résister. Ainsi écrite, cette locution est inintelligible; car les corps des saints ne sont enlevés ni de vive force ni sans qu'ils aient le temps de résister; voyez-en l'explication à CORSIN qui est une bonne orthographe, celle-ci étant tout à fait vicieuse. Aussi, comme on ne comprenait plus la locution, on y a attaché un sens tout opposé et en rapport avec *corps saint*, c'est-à-dire enlever en pompe et avec honneur, ainsi qu'on le voit par cette phrase d'une traduction de *Don Quichotte*, citée par LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 9 : « On vint le [Sancho] recevoir sous les armes, on l'enleva en pompe comme un corps saint, et on le porta sur les épaules à la grande église. » Mais le fait est qu'en ce sens la locution n'existe ni dans les textes ni dans les dictionnaires. || Corps glorieux, état où seront les corps des bienheureux après la résurrection. || Familièrement et par antiphrase. C'est un corps glorieux, ce n'est pas un corps glorieux, c'est ou ce n'est pas une personne qui reste longtemps sans éprouver certains besoins corporels. || **7°** Partie des vêtements qui s'applique à la partie supérieure du corps. Je crois toujours que c'est qu'on voit mes pensées au travers de mon corps de jupe, SÉV. 75. Il faut lui mettre un petit corps qui lui tienne la taille, ID. 271. Elle paraît en simple déshabillé, sans corps, ID. 3. || Corset. Sa santé [de Mme de Chevreuse] ne lui permettait pas depuis quelque temps de mettre un corps, ST-SIM. 238, 174. Ces modes étaient extravagantes; c'était un corps qu'on laçait par derrière, VOLT. *Mœurs*, 82. Leurs femmes ignoraient l'usage de ces corps de baleine, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Les bandages du maillot peuvent être comparés aux corps que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse, BUFF. *De l'enfance*. || Corps de baleine, ancien corset de femme fait avec des baleines. D'habiles naturalistes ont soutenu que ces espèces de cuirasses (les corps de baleines serrés) pour renfermer et contenir la taille des enfants sont très-pernicieuses, parce qu'elles gênent la nature, la forcent et souvent l'étouffent; ce fut Catherine de Médicis qui en introduisit l'usage en France, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, t. IV, p. 265, dans POUGENS. || Corps de cuirasse. Il leur avait passé un corps de cuirasse, LA BRUY. XII. || **8°** Par extension de l'idée de corps d'animal à celle d'un objet quelconque, tout ce qui frappe nos sens par des qualités spéciales. L'air, la terre, une pierre, un arbre, un animal, sont autant de corps. L'impénétrabilité des corps. Le corps n'est autre chose qu'une étendue solide et bornée par une figure qui est une manière d'être de cette étendue, BOULLAINVILLIERS, *Réfut. de Spinosa*, p. 31. Les corps ne sont figurés, mobiles, etc. que parce qu'ils sont étendus, CONDILLAC, *Gramm. Précis des leçons préliminaires*, art. 4. Il est certain que nous n'avons aucune démonstration de l'existence des corps; l'auteur célèbre des causes occasionnelles l'avait déjà prouvé; et les raisons qu'allègue le théologien anglais ne font que mettre cette proposition dans un plus grand jour, BONNET, *Essai psychol.* ch. 33. Cependant le cerf vole; et les chiens sur la voie Suivent ces corps légers que le vent leur envoie, DELILLE, *Homme des champs*, I. || En physique, on distingue les corps en solides et en fluides, et ceux-ci en liquides et en fluides élastiques. || Terme de chimie. Corps simples, ceux dont on n'a pu tirer, jusqu'à ce jour, qu'une seule espèce de molécules. Corps composés, ceux qui sont formés de deux ou de plusieurs espèces de molécules. || Les corps célestes, le soleil, les étoiles fixes, les planètes, les satellites et les comètes. Toute leur félicité consiste en ce qu'elles y entendent l'harmonie que les corps célestes font par leurs mouvements, FONTEN. *Mondes*, 3e *soir*. Le fameux problème que les géomètres ont appelé problème des trois corps, parce qu'il consiste à déterminer l'orbite d'un corps céleste attiré par deux autres, D'ALEMB. *Encycl. Disc. prélim. Œuvres*, t. XIV, p. 93, dans POUGENS. || Terme de physiologie. Corps organisé, tout corps ou portion de corps appartenant ou ayant appartenu à un corps vivant, végétal ou animal. || Terme de chirurgie. Corps étrangers, corps qui sont introduits accidentellement ou qui se développent dans l'économie. || Prendre l'ombre pour le corps, prendre l'apparence pour la réalité. || C'est l'ombre et le corps, se dit de deux personnes inséparables. || Faire corps, se dit des choses unies ou adhérentes. Le bourgeon fait corps avec l'écorce. || Fig. Les nouvelles prières faisaient corps avec les anciennes, BOSS. *Messe*. Une magistrature qui ne fait point corps avec les autres, J. J. ROUSS. *Contr.* IV, 5. || **9°** Terme de droit. Corps de délit, fait matériel qui constate le crime. || Corps certain et déterminé, un objet désigné, comme par exemple le cheval qui est dans l'écurie : cela se dit par opposition aux choses de genre. || Corps héréditaire, la masse des biens qui composent une succession. || **10°** La partie principale ou la plus grosse de certains objets. Le corps d'un violon, d'une pompe, d'un carrosse, d'un édifice, d'un vaisseau. || Par extension. Ce n'est là que l'ouvrage d'un académicien; si celui de l'Académie était publié, non-seulement il nous résoudrait une infinité de doutes, mais encore il est vraisemblable qu'il affermirait et fixerait en quelque sorte le corps de la langue, PELLISSON, *Hist. Acad.* t. I, p. 150, dans POUGENS. || Corps de sonde, ensemble d'allonges ajustées les unes à la suite des autres. || Dans l'écriture, le corps d'une lettre, le principal trait de cette lettre. || Quand on parle d'une lettre missive, le corps d'une lettre est cette lettre sans les compliments, la date, la signature, etc. || En typographie, la dimension de la pièce fondue qui supporte l'œil de la lettre et qui se mesure par points typographiques du côté du cran. Au lieu de trismégiste, gros canon, etc. on dit corps 36, corps 44, en sous-entendant points. || La partie d'un poêle, comprise entre le socle et la corniche. || Terme de serrurerie. La tige d'une espagnolette. || **11°** Collection, recueil de pièces. Le corps de l'histoire de France par les bénédictins. Le corps du droit civil. Dans un temps où chaque ville, bourg ou village, avait sa coutume, donner un corps général de lois écrites, c'était vouloir renverser dans un moment toutes les lois particulières sous lesquelles on vivait dans chaque lieu du royaume, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 37. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Montesquieu préparait déjà les matériaux de l'Esprit des lois, par un extrait raisonné des immenses volumes qui composent le corps du droit civil, D'ALEMB. *Éloges*, *Montesquieu*. || **12°** Corps de doctrine, ensemble de principes religieux ou philosophiques. || Corps de la conduite, ensemble de la conduite que tient une personne. Lorsque l'œil est simple et éclairé, il répand la lumière sur tout le corps de la conduite, MASS. *Confér. Conduite*. || Terme de jurisprudence. Corps de preuves, réunion de plusieurs sortes de preuves qui toutes ensemble concourent à former une preuve complète. || **13°** Épaisseur ou consistance que présentent certaines choses. Ce papier, cette étoffe, ce sirop n'a pas de corps. Un vin qui a du corps, de la force. || Fig. Ce sont viandes creuses qui n'ont pas assez de corps pour la sustenter, BOSS. *Bonté*, 2. Il faut donner du corps à toutes les instructions qu'on veut insinuer dans l'esprit de l'homme, FÉN. XXI, 49. || **14°** Réunion de personnes vivant sous les mêmes lois. L'État est un corps politique dont le souverain est le chef. L'Église est un corps mystique dont J. C. est le chef. À moins que d'une tête, un si grand corps chancelle, CORN. *Othon*, III, 2. Le corps politique, aussi bien que le corps de l'homme, commence à mourir dès sa naissance et porte en lui-même les causes de la destruction, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* III, 11. Le corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé vivant, semblable à celui de l'homme, ID. *Économie polit.* Le corps entier du peuple n'affecte, ne flatte ni ne dissimule, MONTESQ. *Rom.* 14. Vois l'empire romain tombant de toutes parts, Ce grand corps déchiré dont les membres épars Languissent dispersés sans honneur et sans vie,

VOLT. *Fanat.* II, 8. Il est venu de tous les États ne former qu'un corps, MASS. *Car. Immut.* Pour faire de tout un même corps, BOSS. *Hist.* II, 13. Les Juifs demeurent toujours en corps de peuple, ID. *ib.* II, 7. || Le corps de l'Église, l'ensemble des fidèles. La profession du christianisme suffit pour faire partie du corps de l'Église; ce qu'il avance contre M. Claude, qui ne compose le corps de l'Église que de vénérables fidèles, BOSS. *Variat.* 3ᵉ *avert.* § 1. C'était un corps d'église qu'il fallait montrer, un corps où l'on prêchât la vérité et où l'on administrât les sacrements, BOSS. *Variat.* XV, § 6. || **15°** Compagnie qui, réunie par un certain lien, a une existence et une fonction dans l'État ou dans l'Église. Le corps du clergé, de la noblesse. Les grands corps de l'État. Le corps législatif. Ce grand corps tous les ans change d'âme et de cœurs, C'est le même sénat et d'autres sénateurs, CORN. *Tite et Bérén.* V, 2. Son inimitié Voulut de ce grand corps retrancher la moitié [des janissaires], RAC. *Baj.* I, 1. Les grands corps s'attachent toujours si fort aux minuties, aux vains usages, que l'essentiel ne va jamais qu'après, MONTESQ. *Lett. pers.* 109. De sorte que tout notre corps est responsable des livres de chacun de nos pères [jésuites], PASC. *Prov.* 9. Un si grand corps [l'ordre des jésuites] ne subsisterait pas dans une conduite téméraire et sans une âme qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements, PASC. *Prov.* 5. Quel parti prenez-vous dans la querelle des deux médecins, Théophraste et Artemius? car c'est une affaire qui partage tout notre corps, MOL. *Amour méd.* II, 3. Les corps, aussi peu infaillibles que les particuliers, payent comme eux le tribut à l'erreur et à la fragilité humaine, D'ALEMB. *Éloges*, *J. Test. de Mauroy.* || Corps constitués, les divers tribunaux ou administrations, par opposition soit au corps de la nation, soit au corps législatif ou constituant. || En droit, collection d'individus qui a une existence légale, exerce des droits propres, pris par opposition aux personnes individuelles. || Le corps de ville, les magistrats de la municipalité. Pierre le Grand reçut les respects du corps de ville, VOLT. *Russie*, II, 8. || Le corps diplomatique, les ambassadeurs et les ministres étrangers. || Corps de métier, réunion des ouvriers d'un même état. || Corps d'état, réunion des personnes d'un même état. || Esprit de corps, opinions bonnes et mauvaises communes aux divers membres d'une corporation. Ce n'est pas seulement dans le militaire qu'on prend l'esprit de corps, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Hélène, la plus célèbre des belles, à laquelle vous devriez, madame, par le même esprit de corps, vous intéresser aussi bien qu'à la dixième muse, P. L. COUR. I, 21. Admis enfin, aurai-je alors Pour tout esprit l'esprit du corps? BÉRANG. *Académ. et Cav.* || Repas de corps, repas d'apparat où se réunissent les membres d'un corps. || En corps, *loc. adv.* En masse, collectivement. Et le sénat en corps vient exprès d'y monter, Pour jurer sur vos lois, aux yeux de Jupiter.... CORN. *Othon*, V, 10. Toute la ville en corps reconnaîtra ce zèle, MOL. *l'Étour.* III, 2. La faculté a été consultée en corps, BOSS. *Comet.* || **16°** Terme du langage militaire. Corps d'armée, grande division d'une armée. Le troisième corps d'armée, ou, simplement, le troisième corps prit position. Corps de bataille, la partie centrale de l'armée. Corps de réserve, corps tenu en arrière pour être appelé au besoin. Il formera un grand corps d'armée, PASC. *Proph.* 26. Il paraît que les Asiatiques ont été des siècles avant de savoir diviser une armée en différents corps, CONDILLAC, *Hist. anc.* I, 18. Un général d'armée n'emploie pas plus d'attention à placer sa droite ou son corps de réserve.... MONTESQ. *Lett. pers.* 110. Ses ordres de mouvement avaient été exécutés avec une telle précision, que tous ces corps, partis du Niémen à des époques et par des routes différentes, malgré des obstacles de tout genre, après un mois de séparation et à cent lieues du point où ils s'étaient quittés, se trouvèrent à la fois réunis à Beszenkowiczi, où ils arrivèrent le même jour et à la même heure, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 7. || Un corps d'infanterie, de cavalerie. Il est aimé dans son corps. Il a rejoint son corps, il a rejoint son régiment. Chaque corps ennemi qui se présenta sur nos flancs comme assaillant fut assailli; la cavalerie fut refoulée dans le bois, et l'infanterie rompue à coups de sabre, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 7. || L'ensemble de ceux qui appartiennent à certaines armes spéciales. Le corps du génie. Le corps d'artillerie. Nos dragons, notre corps d'artillerie, VOLT. *Lett. Mme de St Julien*, 21 sept. 1775. || Corps francs, petits corps de troupes qui n'appartiennent pas à la ligne, qui d'ordinaire ne reçoivent pas de solde, et qui souvent ont un caractère insurrectionnel. || Dans l'ancienne armée française les premiers corps d'infanterie étaient les régiments des gardes françaises et suisses; après marchaient les six vieux corps, qui étaient les régiments de la plus ancienne création, Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie et le Maine; ensuite les six petits vieux corps, qui portaient chacun le nom de son colonel. || Corps de garde, petite troupe qui monte la garde. J'aime les sobriquets qu'un corps de garde impose; Ils conviennent toujours.... LA FONT. *Ballade, sur le nom de Louis le Hardi.* || Lieu où se tient cette petite troupe. || Plaisanteries de corps de garde, plaisanteries grossières. Les quolibets que je hasarde Sentent un peu le corps de garde, LA FONT. *Lett.* XXIII. || Habitudes de corps de garde, se dit d'habitudes de sans-gêne, comme fumer, se coucher nonchalamment, etc. || **17°** Corps d'harmonie, se dit quelquefois d'un corps de musique militaire. || Le corps de ballet, la troupe des danseurs qui exécutent un ballet, par opposition à ceux qui dansent un pas. Corps de ballet désigne aussi la troupe des danseurs. || **18°** Corps de logis, la masse ou la partie principale d'un bâtiment, considérée séparément des pavillons ou ailes. Quand l'architecte travaille au corps du bâtiment, s'il ne songe ni à la cour ni au portail, son ouvrage n'est qu'un assemblage confus de parties magnifiques qui ne sont point faites les unes pour les autres, FÉN. *Tél.* XXII. Trois corps de logis, formant avec l'église un carré long, composent l'édifice des Invalides, CHATEAUB. *Génie*, III, I, 6. || Corps de logis simple, celui qui ne renferme qu'une pièce ou qu'une seule suite de pièces. Corps de logis double, celui qui, dans son épaisseur, renferme deux pièces ou une suite de pièces. || Corps de logis se dit aussi d'un édifice détaché de l'édifice principal. Il occupe un petit corps de logis au fond du jardin. || **19°** Terme d'architecture. Corps, toute partie qui, par sa saillie, excède le nu du mur et sert de champ à quelque décoration. || Terme de construction hydraulique. Corps mort, pièce de bois pour assujettir les mâts au fond de l'eau. || **20°** Terme de marine. Corps mort, objet établi solidement sur le rivage ou sur le fond d'une rade pour l'amarrage des navires. || Corps de voile, voile principale. || Corps de pompe, l'ensemble des pompes principales. || Corps de voilure, la voilure entière. || Corps organisés, nom des équipages de ligne et des compagnies d'ouvriers mécaniciens. || La partie d'un bateau de pêche comprise depuis le mât jusqu'à peu près les deux tiers de sa longueur, tant à l'avant qu'à l'arrière. || **21°** Terme d'anatomie, nom de certaines parties. Le corps calleux. Le corps vitré. || La partie principale de chaque os ou de chaque muscle. Le corps du sphénoïde. Le corps du fémur. Le corps du triceps fémoral. || Le corps jaune, petite vésicule qui est dans l'ovaire. || **22°** Terme de botanique. Le corps ligneux, le bois, la partie de la tige comprise entre la moelle et l'écorce. || Corps cotylédonaire, les cotylédons rapprochés et soudés, de manière à ne faire qu'un seul corps. || **23°** Terme de numismatique. Se dit de toutes les figures empreintes sur les médailles. || **24°** Terme de gravure. La largeur et l'épaisseur de la partie du burin qui est aiguisée en losange. || Terme de peinture. Corps percé, couleur claire placée sur une autre couleur claire.

— HIST. Xᵉ s. Bel avret [elle avait] corps, bellezour anima, *Eulalie.*

— XIᵉ s. Home qui plaide en curt, à cui curt que ço soit, fors là où li cors le rei est.... *L. de Guill.* 28. Gent ad le cors et contenance fiere, *Ch. de Rol.* VIII. Je conduirai mon cors [ma personne] en Roncevaux, *ib.* LXIX. Franceis descendent, si adoubent lur cors, *ib.* CXXXIV. Li amirals en jure quanqu'il puet De Mahomet les vertuz et le cors, *ib.* CCXXXIV.

— XIIᵉ s. Et ton saint cors livras à la passion, *Ronc.* p. 48. Outre, cuivers! [que] li cors Dieu te honnie, *ib.* p. 58. Dusque je soie de vostre cors [sur votre personne] vengez, *ib.* p. 107. Car je mon cors de traïson defent, *ib.* p. 181. Mais [ils] n'i voient rien qui fasse à desplaire N'en cors, n'en bras, n'en bouche, n'en menton, *Couci*, II. Et ses beaus bras et son cors bel et gent, *ib.* V. Comment me puet li cuers au cors durer Qu'il ne s'en part? *ib.* XXII. Se par bataille ne me puis esploitier Tot cors à cors encontre un chevalier, *Li coronemens Looys*, v. 2353. Si m'est au cors une autre amour emprise, Qui me requiert et allume et esprent, QUESNES, *Romancero*, p. 90. Qui puis derraisna [défendit la cause de] France cors à cors à [contre] Broier, *Sax.* IV. De tout vostre gaain ne vous demant-je mie Fors li cors Helissant [la personne d'Helissant], *ib.* VII. Et si dui fil ocis et sa fame au cors gent *ib.* XII. Jofroiz li Angevins se dresse en son estage; Bel chevalier i ot de cors et de visage, *ib.* XXVI. [Que chaque baron aille chez soi] Pour aprester ses homes, son cors et son afaire, *ib.* XXXI.

— XIIIᵉ s. Et mande à tous ceus de l'os, et à petis et grans, que ses cors [sa personne] meismes ira avecques vous en la terre d'outre mer, VILLEH. II. Et d'autre part del bras saint Jorge ne tenoient fors que seulement le cors de la cité, ID. CL. Et li Venicien leur firent marchié plenteureus de toutes choses que il convenoit à cors d'ome et à cors de cheval, *ib.* XXXIII. Mainte ame en fu de cor sevrée et departie, *Berte*, II. Après [ils] le marierent pour son cor [sa personne] honorer, *ib.* III. C'ert [c'était] la fille à la serve, ses cors soit lui [à elle] honnis, *ib.* V. Or soit Diex de mon cor et de m'ame gardere, *ib.* XVIII. À Dieu [elle] s'est comandée et au cor [de] saint Denise, *ib.* XXXI. [Il] n'ot plus d'hoirs de son cor fors Berte la courtoise, *ib.* LXII. En la serve [il] avoit mis cuer et cor et desir, *ib.* LXIII. Dont [donc] ne lui faites mie du cor la vie oster, *ib.* XCVII. Plus [j'] eüsse vo cor [votre personne] honoré et servi, *ib.* CXVIII. D'un samit portret à oysiaus, Qui ere tout à or batus, Fu ses cors richement vestus, *la Rose*, 826. Et aussi quant feme est condampnée à perdre le cors par jugement, et ele dit que ele est grosse, li jugemens ne doit pas estre fes ne mis à execussion, BEAUM. VII, 12. En tel cas doit estre fete recreance à cix qui poent baillier bons pleges, cors por cors, de revenir à jor et de penre droit, ID. LVIII, 18. Li rois ne cil qui tient en baronnie ne doivent lever nul ronci de service, porce qu'il poent penre les cors armés et montés toutes les fois qu'il veulent et qu'il en ont mestier, ID. XXVIII, 9. Selon le [la] coustume, nus cors d'omme n'est pris por dette, s'il n'a par letres son cors obligié à tenir et à metre en prison, ID. XXIV, 12. Li Sarrazins distrent que il n'en feroient riens, se en ne leur lessoit le cors [la personne] le roy en gage, JOINV. 237. Nous trouvames que le roy son cors [de sa personne] avoit fait enfouir les cors des crestiens que les Sarrazins avoient occis, ID. 278. À l'onneur du vrai cors saint, ID. 192.

— XIVᵉ s. En un champ de bataille, corps à corps, per à per, *Guescl.* 2397. Vassaus, dist Polibans, tu scés d'encanterie, Qui desarmés te veus combatre, à cheste fie [à cette fois], Contre mi corps à corps; tu penses à folie, *Baud. de Seb.* XI, 253. Les exposans trouverent un jeune homme couchié sur l'autel de la Magdalaine, où l'en chante et celebre continuelement le corps nostre Seigneur, DU CANGE, *corpus.*

— XVᵉ s. Qui garde le corps ne garde rien, FROISS. II, II, 206. Dont le roi eut si grand joie de sa venue [messire Jean de Hainaut] qu'il le retint pour son corps et de son plus privé et especial conseil, ID. I, I, 269. À l'un des lez de la ville sied le chastel; au corps de la ville estoient le comte d'Eu et de Ghines, ID. I, I, 271. Ils ne cuidoient mie que nul François corps à corps s'osast combattre contre un Anglois, ID. II, II, 69. La tierce bataille eut le roi pour son corps [de sa personne], ID. I, I, 284. Et fut delivrée à Mgr Jean de Hainaut une abbaye de blans moines pour son corps et son tinel tenir, ID. I, I, 30. Or avint ainsi que messire Henri de Flandre, en sa nouvelle chevalerie, et pour son corps avancer et accroistre son honneur, se mit un jour en la compagnie de plusieurs chevaliers, ID. I, I, 86. Et s'elle veult aller au corps [enterrement] De Gautier, Hersant ou Jehannette, EUST. DESCH. *Poésies mss.* fᵒ 496. Et que sa femme soit de corps [serve], ID. *ib.* fᵒ 551. Mauldit soit mon corps, se vous ne vous repentez de la parolle que avez dicte, *Lancelot du lac*, t. II, fᵒ 116. Le pauvre corps de luy n'aura jamais repos, fors tribulation et peine, *Les 15 joyes du mariaige*, p. 166, dans LACURNE.

— XVIᵉ s. La contemplation embesongne nostre ame à part du corps, MONT. I, 68. Avoir encores vingt ans dans le corps, ID. I, 73. Je n'en cognoissois pas seulement le nom [de ces livres], ny ne foys encores le corps, ID. I, 196. À corps perdu, ID. I, 254. Il portoit un corps de cuirasse soubs un habit de religieux, ID. I, 309. Un corps d'ennemis, ID. II, 6. Les autres, luy donnans de loing de grands coups de piques, luy faulserent son corps de cuirace, AMYOT, *Pélop.* 60. Il accusa tout le corps de la ville, ne plus ne moins que si c'eust esté une seule personne privée, du meurtre commis, ID. *Cimon*, 4. Les assiegeans firent un grand retranchement bien tenaillé, avec platte forme et cazemattes, par lequel (comme on dit en telles choses) ils mirent ce corps de logis dehors, D'AUB. *Hist.* II, 154. Ils n'avoient qu'un corps de logis, qui ne pouvoit attendre un canon, ID. *ib.* 193. Ils ne prenoient de l'eau beniste en entrant en l'eglise

qu'en leurs corps deffendant, *Satyre Mén.* p. 70. Un corps [corset] de fer, un pourpoint contrepointé, afin de tenir le corps droit et menu, PARÉ, *Introd.* II. Une once de suc de laictue et de morelle, avec un peu de cire pour luy donner corps, ID. XXI, 2. Corps vuide, ame desolée; Et bien repeu, ame consolée, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 212. Ce que n'entre au corps Entre aux manches ou aux bords, ID. *ib.* Et est entendu le corps de la chastellenie la principale ville ou le principal bourg d'icelle, et les branches sont les autres lieux, *Coust. génér.* t. II, p. 123. Ce feu estoit au corps d'hostel de devant, l'*Amant ressuscité*, p. 524, dans LACURNE. Bon chasteau garde qui sçait son corps garder, COTGRAVE, Homme endormi, corps enseveli, ID. Quand les biens viennent, les corps faillent, ID. Dans les livres de la discipline militaire de Langey vous ne trouverez ny corps de garde ny sentinelle, ains au lieu du premier il l'appelle guet, et le second estre aux escoutes, PASQUIER, *Recherches*, p. 662, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cors;* espagn. *cuerpo;* ital. *corpo;* du latin *corpus;* comparez le celtique : gaél. *corp;* irland. *cuirp;* cornw. *coref;* kymri, *corf, cwrf;* bas-bret. *corf;* d'après Burnouf, *Yaçna*, p. CXIX et p. 137, le même que le zend *kĕhrpa*, corps, sanscrit *kripita*, ventre. Dans l'ancien français, le nominatif est *li cors*, et le régime, par une faute devenue habituelle, *le cors*, aussi avec l'*s;* cependant quelques textes ont la forme régulière *le cor.*

CORPULENCE (kor-pu-lan-s'), *s. f.* La grandeur et la grosseur de l'homme considérées ensemble. Cet homme est d'une grosse, d'une petite corpulence. Quelque garçon d'honnête corpulence, LA FONT. *Mandr.* Être jeune, bien fait, de large corpulence, HAUTEROCHE, *App. trompeuses*, III, 4. Il en est même [des oiseaux de proie] qui, malgré leur grosse corpulence, chassent encore avec assez de légèreté et d'adresse, et c'est ce qu'on remarque en particulier dans le gros oiseau de nuit nommé le grand-duc, BONNET, *Contempl. nat.* 12e part. ch. 28.

— HIST. XVe s. Il n'est mie moult haut de corpulence, ni aussi des moindres, *Bouciq.* IV, ch. 1. || XVIe s. De la sorte elles rendoient leurs enfans plus delivres de leurs membres, mieulx formez et de plus belle et gentille corpulence, AMYOT, *Lyc.* 32. Le soudard de seiche corpulence, ID. *Comm. il faut nourrir les enfants*, 23. S'il est delicat et de petite corpulence et rare, ou robuste et charnu et dense, PARÉ, *Introd.* 22.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *corpulencia;* ital. *corpulenza;* du latin *corpulentia*, de *corpulentus*, corpulent. Le génevois dit *corporance*, usité aussi dans le XVIe siècle : Car on dict, veu sa corporance, Que c'eust esté un maistre bœuf, MAROT, *Épit. de Jehan le Veau.*

CORPULENT, ENTE (kor-pu-lan, lan-t'), *adj.* Qui a beaucoup de corpulence. Un homme gros et corpulent. Une femme corpulente.

— HIST. XVe s. Mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé, fors de bras et d'eschine, CHASTEL. *Éloge de Charles le Hardi.* || XVIe s. Telle semence n'est point espaisse et corpulente, ains liquide et de nature d'eau, PARÉ, XVIII, 45.

— ÉTYM. Provenç. *corpulent;* espagn. et ital. *corpulento;* du latin *corpulentus*, de *corpus* (voy. CORPS).

† **CORPUS** (kor-pus'), *s. m.* Terme latin employé pour signifier la collection du droit romain. Le corpus juris, ou, simplement, le corpus.

— ÉTYM. Voy. CORPS.

CORPUSCULAIRE (kor-pu-sku-lê-r'), *adj.* Qui est relatif aux corpuscules ou atomes. || Philosophie corpusculaire, système de physique, où l'on explique les phénomènes par le mouvement, le repos, la position, l'arrangement, etc. des corpuscules. Ce n'est pas qu'il ne regardât la philosophie corpusculaire ou mécanique comme la seule légitime, mais on n'est pas cartésien pour cela, FONTEN. *Leibnitz.* Quoi qu'il en soit, on ne peut abandonner la philosophie corpusculaire sans tomber dans des pensées qui seront, si l'on veut, spécieuses, nobles, brillantes, mais à qui il manquera de la clarté, FONTEN. *Poli.* Ce qu'on appelait il y a quelques années la philosophie corpusculaire, VOLT. *Dial.* XXIX, 10.

— ÉTYM. *Corpuscule.*

CORPUSCULE (kor-pu-sku-l'), *s. m.* Terme de physique. Corps d'une extrême ténuité. Pour revenir à notre chien, cet être infini ne peut-il pas avoir fait des ressorts si délicats, que les corpuscules qui sortent de ce lièvre, touchant ces ressorts, les fassent agir en sorte que cela les tire vers le lièvre? FÉN. XIX, 440. L'intérieur de mon corps ne peut être pénétré que par des corpuscules très-déliés, VOLT. *Dial.* VII, 2. On découvre, dans différentes sortes d'infusoires, des corpuscules vivants que leurs mouvements et leurs diverses apparences ne permettent guère de ne pas regarder comme de vrais animaux, BONNET, *Palingén. phil.* 5e part. ch. 2. C'est surtout dans la mer qu'on observe un nombre infini de corpuscules phosphoriques, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V, *Harm. anim.* || Corpuscules aériens, poussière très-fine tenue en suspension dans l'atmosphère et devenant visible quand un rayon de soleil pénètre, par une ouverture étroite, dans un lieu obscur.

— ÉTYM. Lat. *corpusculum*, diminutif de *corpus* (voy. CORPS).

† **CORPUSCULISTE** (kor-pu-sku-li-st'), *s. m.* Terme didactique. Partisan de la physique et de la philosophie corpusculaires.

— ÉTYM. *Corpuscule.*

† **CORRADOUX** (ko-rra-dou) ou **COURRADOUX** (kou-rra-dou), *s. m.* Terme de marine. Espace compris entre les deux ponts d'un vaisseau.

— ÉTYM. Ancienne forme pour *corridor.*

† **CORRE** (ko-r') ou **CORRET** (co-rè), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet.

— ÉTYM. Provenç. *corre* (dans Du Cange), qui paraît dériver de *currere*, courir, parce que, le filet ayant été jeté selon le courant de l'eau, on le ramène par un long circuit au lieu où il avait été jeté.

† **CORREAU** (ko-rô), *s. m.* Ancien terme de marine. Bateau qui servait à décharger les navires.

CORRECT, ECTE (ko-rrèkt, rrè-kt'; le *ct* se prononce; Chifflet, *Gramm.* p. 208, l'indique dans le XVIIe s.; le pluriel se prononce comme au singulier: des auteurs corrects et élégants, dites : des auteurs ko-rrè-kt et élégants; mais comment faudrait-il prononcer: ô vous corrects auteurs...? ko-rrè-kt-z auteurs serait bien dur; ko-rrè-kt auteur serait le plus conforme aux anciennes habitudes; mais la prononciation la meilleure serait de prononcer corrects comme respects, c'est-à-dire co-rrè, comme rè-spè), *adj.* || 1° Qui a de la correction, c'est-à-dire une forme exacte et pure. Copie, écriture correcte. Dessin correct. Un peintre correct. Boileau, correct auteur de quelques bons écrits, VOLT. *Ép.* XCV. Il est aisé d'être plus correct que Fénelon, mais il est difficile de penser mieux que lui, CONDILLAC, *Art d'écrire*, III, 2. Quinault, méprisé par Despréaux si injustement, est non-seulement le plus naturel et le plus tendre de nos poëtes, mais le plus pur et le plus correct de tous, D'ALEMB. *Dial. poésie et philos.* t. IV, p. 168, dans POUGENS. || 2° Conforme aux règles. Phrase, locution correcte. || 3° Adverbialement. Il faut parler correct, SÉV. 560. Cette phrase de Mme de Sévigné paraît une imitation de Rabelais.

— HIST. XVIe s. Vous parlez à ceste heure correct, ainsy parlans, jamais ne serez hereticques, RAB. *Pant.* V, 8. Il voulut aussi avoir l'Iliade d'Homere de la correction d'Aristote, que l'on appelle la correcte, comme ayant passé soubs la verge, AMYOT, *Alex.* 10.

— ÉTYM. Latin *correctus*, part. passé de *corrigere;* ital. *corretto* (voy. CORRIGER).

CORRECTEMENT (ko-rrè-kte-man), *adv.* D'une manière correcte. Parler, écrire, dessiner correctement. La Sophonisbe de Mairet est plus correctement écrite [que celle de Corneille], quoique antérieure de près de quarante ans, VOLT. *Lett. Richelieu*, 5 juil. 1773. Parlez toujours correctement devant eux [les enfants], faites qu'ils ne se plaisent avec personne autant qu'avec vous, et soyez sûrs qu'insensiblement leur langage s'épurera sur le vôtre, sans que vous les ayez jamais repris, J. J. ROUSS. *Ém.* I.

— HIST. XVIe s. Vivre correctement, AMYOT, *Comm. disc. le flatt.* 53.

— ÉTYM. *Correcte*, et le suffixe *ment.*

CORRECTEUR (ko-rrè-kteur), *s. m.* || 1° Celui qui corrige. Sévère correcteur. || Titre du supérieur dans quelques ordres religieux, tels que les minimes. || 2° Correcteur d'imprimerie, celui qui lit les premières épreuves pour corriger les fautes d'impression. Le roi et Mme de Maintenon trouvèrent mauvais que M. de Chevreuse eût fait le personnage de correcteur d'imprimerie, ST-SIM. 46, 16. || 3° Correcteur des classes, c'était, dans les colléges, un garçon qui fouettait les écoliers. || 4° Anciennement, nom de certains officiers de la chambre des comptes.

— HIST. XVe s. Doivent les corrigeurs et maistres ou parens des jueunes faire comme le bon medecin, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, part. I, ch. 11. || XVIe s. Si ceste moderation n'est diligemment gardée, il y a danger que de correcteurs nous ne devenions bourreaux, CALVIN, *Instit.* 993. Ce censeur et correcteur des aultres, Caton, a esté reproché de bien boire, MONT. II, 14.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *corrector;* ital. *correttore;* du latin *correctorem*, de *correctum*, supin de *corrigere* (voy. CORRIGER).

† 1. **CORRECTIF, IVE** (ko-rrè-ktif, kti-v'), *adj.* Qui a la vertu de corriger. Saint Clément d'Alexandrie proposait en ce lieu les châtiments qui sont de deux sortes : châtiments correctifs ou, par conséquent, temporels, et châtiments de vengeance, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XVIe s. Un si ancien et long usage [de l'année avant la correction faite par ordre du pape Grégoire] me vendique et rappelle à soy; je suis contrainct d'estre un peu heretique par là; incapable de nouvelleté, mesme correctifve, MONT. IV, 157.

— ÉTYM. Voy. CORRECTION.

2. **CORRECTIF** (ko-rrè-ktif), *s. m.* || 1° Ce qui corrige, tempère. Le sucre est le correctif des acides. || Terme de pharmacie. Ce que l'on ajoute à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action. || 2° Fig. Ce par quoi l'on corrige; termes par lesquels on adoucit ce qu'il y a de trop dur ou d'excessif dans l'expression. Ce dernier mot de ma lettre servira, s'il vous plaît, de correctif au premier, BALZ. *liv.* VII, *lett.* 13. Il ne faut point s'arrêter à certains petits correctifs qu'ils sèment deçà et delà dans leurs écrits, BOSS. *Or.* 1. Ces passages ont leurs correctifs, ID. *Lett. abb.* 113. Les correctifs qu'ils apportaient aux excès des autres, ID. *Var.* 11. La fermeté, c'est le correctif d'une lâche et molle condescendance, BOURD. *Pensées*, t. II, p. 472. Le cardinal de Noailles et sept évêques ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs, VOLT. *Louis XIV*, 37. On ajoute qu'il est d'une âme noire de ne louer personne sans un petit correctif, et que, dans cet ouvrage dangereux, nous n'avons jamais manqué de faire quelque égratignure à ceux que nous avons caressés, VOLT. *Temple du goût, lett. à Cideville.*

— HIST. XVIe s. On le mistionne avec certains correctifs, comme moyeux d'œufs, vin, etc. PARÉ, XXIV, ch. compl.

— ÉTYM. *Correctif* 1.

CORRECTION (ko-rrè-ksion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° Action de corriger ou de changer en mieux. Faire des corrections à un devoir de grammaire, à une pièce de théâtre. La correction des défauts, des abus, des erreurs. Ce critique a fait une très-bonne correction dans un passage corrompu de Cicéron. Le théâtre a une grande vertu pour la correction, MOL. *Préf. du Tart.* Dieu l'avait élevé comme un signal à tous ceux qui aiment la correction des mœurs, FLÉCH. *Panég.* II, p. 297. Ôtons l'impiété, et la joie sera sans mélange; ne nous en prenons donc pas à la dévotion, mais à nous-mêmes, et n'y cherchons du soulagement que par notre correction, PASC. *Pensées*, part. II, art. 17. On sent les abus anciens, on en voit la correction; mais on voit encore les abus de la correction même, MONTESQ. *Espr. Préface.* || Les changements mêmes qu'on fait à un ouvrage d'esprit ou d'art. Les marges de ses manuscrits sont chargées de corrections. Rien n'est plus propre à former le goût que de démêler, dans les corrections d'un grand écrivain, le motif des arrêts qu'il a prononcés contre lui-même, D'ALEMB. *Éloges, Despréaux.* || Recevoir une pièce de théâtre à correction, la recevoir à la condition que l'auteur y fera des corrections. || Terme d'imprimerie. La correction des épreuves, action d'indiquer les fautes de composition ou les changements à faire au texte avant le tirage. Cette épreuve a très-peu de corrections. Correction se dit aussi, en parlant de celui qui corrige, de l'action de faire disparaître ces fautes. || Terme d'astronomie et de physique. Quantité qu'il faut ajouter à une observation, à une mesure, etc. ou en retrancher, pour obtenir le vrai résultat. || Terme de marine. Corrections des routes, corrections qu'on applique à la route et au rumb de vent, pour avoir une détermination plus précise du point d'arrivée. || 2° Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'orateur semble se reprendre pour rétracter plus ou moins ce qu'il a dit. || Sauf correction, sous correction, locution dont on se sert pour modifier ce qu'on vient de dire. Il me semble, sauf correction, que ceci ne vous regarde pas, P. L. COUR. *Lett.* I, 61. Je pense, sauf correction, qu'il a le diable au corps, MOL. *l'Av.* I, 3. || 3° Terme de pharmacie. Opération où l'on fait usage d'un correctif pour tempérer la force de certaines substances. || 4° Réprimande, admonition. Qu'il faut mettre le poids d'une vie exemplaire À ces corrections qu'aux autres on veut faire, MOL.

Mis. III, 5. Combien de désordres a-t-elle arrêtés moins par la force de ses corrections que par la persuasion de son exemple! FLÉCH. *Marie-Thér.* La délation la plus infâme, la superstition l'appelle correction fraternelle, VOLT. *Phil.* II, 128. || **5°** Punition, châtiment. Cela mérite correction. Il a subi la correction. || Maison de correction, lieu destiné à enfermer par autorité publique les personnes dont la conduite est déréglée, et, aujourd'hui, les enfants acquittés pour défaut de discernement. || **6°** Autorité, pouvoir de réprimander, de corriger. Les enfants sont sous la correction du père. || **7°** Forme exacte et pure. La correction du style, du dessin. [Un peu d'écume] objet informe, qui ne demande qu'un peu de couleur blanchâtre, sans aucune figure précise, ni aucune correction de dessin, FÉN. *Exist.* 8. || **8°** Autrefois, bureau où travaillaient les correcteurs des comptes.

— HIST. XVe s. Et n'osoit nul homme de la nation d'Audenarde aller sur les murs de la ville; autrement, qui y fust trouvé, il estoit de correction au point de perdre la teste, FROISS. II, II, 165. Je dis, cher sire, sauve la correction de votre noble conseil, que.... ID. II, II, 194. Sire, ce dit le Moine de Basele, je parlerai puisqu'il vous plaist, sous la correction de mes compagnons [ils avaient exécuté ensemble l'ordre d'aller examiner les dispositions des ennemis], ID. I, I, 286. Comment voyons-nous les jeunes gens adouler et entrister, quant correction leur est presentée, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, I, 10. Sire, dist Estonné, je vous diray soubs la correction de vous et de Dagon.... *Perceforest*, t. I, f° 98. || XVIe s. Cela, sauf votre correction, se doit entendre des jeux de repos, YVER, p. 598. Il voulut aussi avoir l'iliade d'Homere de la correction d'Aristote, AMYOT, *Alex.* 10. Il escrivit bien aigrement et en grande cholere aux Macedoniens qui avoient accepté la correction [modification] du serment, ID. *Eumènes*, 24. Pour sa meschanceté il avoit la mesme correction [ostracisme] que l'on donnoit aux plus gens de bien pour leur grandeur, ID. *Nicias*, 21.

— ÉTYM. Provenç. *correctio;* espagn. *correccion;* ital. *correzione;* du latin *correctionem*, de *correctus*, part. passé de *corrigere* (voy. CORRIGER).

† **CORRECTIONNALISER** (ko-rrè-ksio-na-li-zé), *v. a.* Terme de pratique. Donner à une affaire le caractère correctionnel. Correctionnaliser un crime.

— ÉTYM. *Correctionnel.*

† **CORRECTIONNALITÉ** (ko-rrè-ksio-na-li-té), *s. f.* Terme de pratique. Qualité d'une affaire correctionnelle.

— ÉTYM. *Correctionnel.*

CORRECTIONNEL, ELLE (ko-rrè-ksio-nèl, nè-l'), *adj.* Terme de jurisprudence criminelle. Qui appartient aux actes qualifiés de délits par la loi, par opposition aux crimes et aux contraventions. Tribunal de police correctionnelle. Peine correctionnelle. Toutes les peines qui sont de la juridiction correctionnelle, MONTESQ. *Espr.* XII, 4. || Populairement, la correctionnelle, *s. f.* Le tribunal de police correctionnelle.

— ÉTYM. *Correction.*

† **CORRECTIONNELLEMENT** (ko-rrè-ksio-nè-le-man), *adv.* D'une manière correctionnelle; devant un tribunal correctionnel. Poursuivre correctionnellement. Si un castor est surpris en maraude sur le territoire d'une tribu qui n'est pas la sienne, il est conduit devant le chef de cette tribu et puni correctionnellement, CHATEAUB. *Amér.* 7.

— ÉTYM. *Correctionnelle*, et le suffixe *ment.*

† **CORRECTIVEMENT** (ko-rrè-kti-ve-man), *adv.* De manière à corriger; comme correctif.

— ÉTYM. *Corrective*, et le suffixe *ment.*

† **CORRECTRICE** (ko-rrè-ktri-s'), *s. f.* La supérieure d'un couvent de religieuses minimes, et celle du tiers ordre de St-François de Paule.

— ÉTYM. *Correcteur.*

CORRÉGIDOR (ko-rrè-ji-dor), *s. m.* En Espagne, le premier officier de justice d'une ville, d'une province. Un cacique, un corrégidor formaient le corps militaire et civil des réductions, CHATEAUB. *Génie*, IV, 4, 5. Onze corrégidors, répandus dans la province, sont chargés, sous ses ordres, des détails de l'administration, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 4.

— ÉTYM. Espagn. *corregidor*, de *corregir*, corriger (voy. CORRIGER).

CORRÉLATIF, IVE (ko-rré-la-tif, ti-v'), *adj.* || **1°** Qui est dans une relation telle avec un autre objet que l'un suppose l'autre. Termes corrélatifs, par exemple, père et fils, puisqu'on ne peut pas être père sans avoir un fils (ou une fille), ni fils sans avoir un père. || Terme de droit. Obligation corrélative, obligation relative à une autre obligation. || Quelquefois corrélatif ne signifie pas plus que relatif. Il y a dans le cerveau de l'animal une organisation corrélative aux mouvements que tel ou tel organe doit exécuter, BONNET, *Œuvres mêlées*, t. XVIII, p. 189, dans POUGENS. || **2°** *S. m.* Le corrélatif d'un terme, d'une proposition. On doit toujours rapprocher les mots de leurs corrélatifs, et exprimer ceux qui sont sous-entendus, lorsque l'on veut pénétrer le sens de l'auteur, DU MARSAIS, *Œuvres*, t. III, p. 400. || *S. f.* Une corrélative, une proposition corrélative. Quand le sens d'une proposition met l'esprit dans la situation d'exiger ou de supposer le sens d'une autre proposition, nous disons que ces propositions sont relatives, et que l'une est la corrélative de l'autre, ID. *ib.* t. V, p. 48.

— HIST. XVIe s. Correlatif, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Co*, avec, et *relatif.*

CORRÉLATION (ko-rré-la-sion), *s. f.* Qualité de ce qui est corrélatif. Les termes de père et de fils emportent corrélation. Une étroite corrélation unit ces deux principes. Les mots de sujet et de souverain sont des corrélations identiques dont l'idée se réunit sous le seul mot de citoyen, J. J. ROUSS. *Contr. soc.* III, 13.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *relation.*

† **CORRÉLATIVEMENT** (ko-rré-la-ti-ve-man), *adv.* D'une manière corrélative.

— HIST. XVIe s. Correlativement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Corrélative*, et le suffixe *ment.*

† **CORREPTION** (ko-rrè-psion), *s. f.* Terme de métrique ancienne. Abrégement d'une voyelle longue.

— ÉTYM. Latin *correptio*, abrégement, proprement action d'entraîner, de *corripere*, entraîner, de *cum*, avec, et *rapere*, ravir (voy. RAVIR).

CORRESPONDANCE (ko-rè-spon-dan-s'), *s. f.* || **1°** Échange de lettres. Avoir une correspondance avec quelqu'un. Toutes les personnes de Rome qui ont ici correspondance écrivent en conformité, BOSS. *Lett. quiét.* 149. || Ces lettres mêmes. La correspondance de Voltaire. || **2°** Relations avec des personnes éloignées. Avoir des correspondances suspectes. Nous avons entretenu des correspondances avec les ennemis, BOSS. *Paix*, 2. Il est agréable d'avoir des correspondances dans les pays éloignés, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || En termes de journal, on dit : Ce journal a d'excellentes correspondances. Dans ce journal, la correspondance est peu intéressante. || **3°** Terme de commerce. Rapport d'affaires entre négociants de pays différents. Ce négociant a des correspondances dans toutes les villes de l'Europe. On dit dans une maison de commerce qu'un tel est chargé de la correspondance, est à la correspondance, fait la correspondance. || **4°** Moyen de communication d'un lieu à un autre. La correspondance entre ces deux villes a lieu par mer. || Voiture de correspondance, celle qui prend les voyageurs amenés par les voitures faisant le service des grandes lignes. Les correspondances des chemins de fer desservent les localités qui ne sont pas sur la ligne. || Services de correspondance, postes desservant les lieux où la malle-poste n'arrive pas. || Se dit aussi des omnibus. Demander, prendre la correspondance, une correspondance. Et en parlant du billet même qui donne droit à l'autre voiture : Qui est-ce qui a une correspondance? Donnez-moi votre correspondance. || **5°** Conformité d'une chose à une autre. On trouvera une correspondance parfaite entre ces choses, PASC. *Géom.* Le corps est, à le regarder comme organique, un par la proportion et la correspondance de ses parties, BOSS. *Conn. de Dieu*, III, 1. Deux horloges qui vont un certain temps dans une correspondance parfaite, VOLT. *Newt.* IV, 7. || Terme de peinture et de sculpture. Rapport naturel entre les diverses parties d'une figure. Pécher contre la correspondance. || Correspondance a aussi le sens de corrélation. || **6°** En parlant des personnes, réciprocité de sentiments. Se séquestrer et laisser faire l'époux [Jésus, en langage mystique], c'est là toute la correspondance de l'épouse, BOSS. *Lett. Corn.* 87. Il faut exciter l'un par la protection qu'on lui donnera, l'accroître et l'augmenter, et interdire l'autre autant que la bonne correspondance avec les voisins le pourra permettre, VAUB. *Dîmes*, p. 85. Quoi! écouter impudemment l'amour d'un damoiseau et y promettre en même temps de la correspondance! MOL. *G. Dand.* I, 3. Ce n'est qu'une harmonie et une correspondance parfaite entre un père et un précepteur qui peut assurer le succès d'une bonne éducation, J. J. ROUSS. *Projet d'éducation.*

— HIST. XIVe s. Ne scez tu bien qu'au mouvement Des cieulx est ung entendement, Qui ha ça bas correspondance, Et qui faict, par son influence, A toutes choses avoir estre? *Nat. à l'alch. err.* 727. || XVIe s. La correspondance et relation qui engendre les vrayes amitiez, MONT. I, 208. Pour suyvre encores un peu plus loing cette egualité et correspondance de nous aux bestes, ID. II, 198. Ils estimoyent la servitude de leurs compatriotes comme la leur propre, tant ils avoyent bonne correspondance entr'eux, LANOUE, 48.

— ÉTYM. *Correspondant;* espagn. *correspondencia;* ital. *corrispondenza.*

1. **CORRESPONDANT, ANTE** (ko-rè-spon-dan, dan-t'), *adj.* Qui se correspond. Angles correspondants. || Membre correspondant de l'Institut. Voy. CORRESPONDANT 2. || Qui est en rapport. Une civilisation correspondante aux conditions de temps et de pays.

— HIST. XIVe s. Et ainsi appert il que la mise est grande et l'œuvre est avenant et correspondant, par quoy il s'ensuit que l'euvre soit digne de telle despence, ORESME, *Éth.* 113. Encor y sont plusieurs motz grecs qui n'ont pas mots qui leurs soient correspondans en latin, ID. *Prol.*

— ÉTYM. Espagn. *correspondiente;* ital. *corrispondente* (voy. CORRESPONDRE).

2. **CORRESPONDANT** (ko-rè-spon-dan), *s. m.* || **1°** Personne avec qui on entretient un commerce de lettres. Il a des correspondants dans toutes les villes de commerce. || **2°** Celui qu'on a chargé de quelque affaire dans un lieu où l'on n'est pas, et de qui l'on reçoit des informations régulières. Pour subvenir aux frais de l'entreprise, On lui donna mainte et mainte remise, Toutes à vue, et qu'en lieux différents Il pût toucher par des correspondants, LA FONT. *Belph.* || Se dit aussi de ceux qui sont chargés de la correspondance d'un journal. || **3°** Celui qui est chargé de pourvoir aux besoins d'un jeune homme éloigné de sa famille. Il ne sort qu'avec son correspondant. || **4°** Celui qui est en relation avec un corps savant. Un correspondant de l'Académie. || Membre de l'Institut qui ne réside pas à Paris.

— ÉTYM. *Correspondant* 1.

CORRESPONDRE (ko-rè-spon-dr'), je corresponds, tu corresponds, il correspond, nous correspondons, ils correspondent; je correspondais; je correspondis; je correspondrai; je correspondrais; correspons, correspondons; que je corresponde, que nous correspondions; que je correspondisse; correspondant; correspondu, *v. n.* || **1°** Entretenir une correspondance, un commerce de lettres. Nous avons cessé de correspondre. || **2°** Avoir des communications d'un lieu à un autre. L'inondation empêche cette ville de correspondre avec la capitale. || **3°** Communiquer avec, en parlant des choses. Cette chambre correspond à telle autre. || Se correspondre, communiquer l'un avec l'autre. Ces pièces se correspondent. Ces pièces se sont correspondu autrefois. || **4°** Fig. Rendre sentiment pour sentiment, action pour action, etc. La fille correspond-elle à votre amour? MOL. *l'Av.* IV, 3. La fidélité qu'on apporte à correspondre à la grâce, BOSS. *Lett. abb.* 103. L'attention à son salut pour correspondre aux desseins de Dieu, BOURD. *Carême*, I, *Prédest.* 377. Le pauvre, pour peu qu'il corresponde à la grâce de son état, conserve aisément l'innocence de son cœur, ID. *ib.* II, *Richesses*, 34. || **5°** Être en rapport, en symétrie avec. L'aile gauche de cet édifice ne correspond pas avec l'aile droite. Ces objets se sont longtemps correspondu, mais on les a dérangés. || **6°** Par extension, se rapporter à, être en conformité avec. Cet article correspond à tel autre.

— HIST. XVe s. Et correspondoient toutes ses mœurs à la tournure de sa face, G. CHASTELAIN, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Quand ce vint à la bataille, il s'en fouit très laschement sans y faire aucun acte de vertu, ne qui correspondist aux belles harengues dont il avoit presché le peuple, AMYOT, *Démosth.* 27.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *respondre* (pour *répondre*), où l'*s* latine a été gardée, parce que le mot est venu tard dans le français. Espagn. *corresponder;* ital. *corrispondere.*

CORRIDOR (ko-ri-dor), *s. m.* Allée le long des chambres ou des appartements d'une maison. Cette porte donne sur le corridor. Ici s'offre un perron, là règne un corridor, BOIL. *Art p.* I. || Galerie étroite qui tourne autour d'un bâtiment. || Ancien terme de fortification. Le corridor du bastion, le chemin couvert. || Terme de marine. Se dit quelquefois de la galerie de l'entre-pont.

— HIST. XVIe s. Il met en divers endroits sentinelles perdues, fournit le courridour de rondes, et

les rues de patrouilles, D'AUB. *Hist.* II, 61. La muraille qui estoit sans corridor, ID. *ib.* II, 263.

— ÉTYM. Génev. *colidor;* de l'ital. *corridore* ou de l'espagn. *corredor;* de *correre*, courir : l'endroit où l'on court, où l'on passe. *Colidor*, que disent certaines gens, est un provincialisme et un barbarisme.

CORRIGÉ, ÉE (ko-ri-jé, jée), *part. passé.* || 1° Dont les fautes ont été réparées, enlevées. Édition revue et corrigée. Épreuves corrigées avec soin. || 2° Dont le caractère ou l'esprit s'est amendé. Tout ce que l'on peut faire à force de faillir, c'est de mourir corrigé, LA BRUY. XI. || 3° Puni. L'enfant corrigé par son père. || 4° Tempéré. Des sucs acides corrigés par du sucre. || 5° *S. m.* Dans les colléges, le corrigé, la composition servant de modèle que le professeur communique aux écoliers après qu'ils ont fait eux-mêmes le devoir. Un cahier de corrigés.

† **CORRIGEANT, ANTE** (ko-ri-jan, jan-t'), *adj.* Qui corrige, qui aime à corriger. Des gens [les Spartiates] toujours corrigeants ou toujours corrigés, qui instruisaient toujours et étaient toujours instruits, également simples et rigides, exerçaient plutôt entre eux des vertus qu'ils n'avaient d'égards, MONTESQ. *Esp.* XIX, 16.

† **CORRIGEMENT** (ko-ri-je-man), *s. m.* Action de corriger.

— HIST. XIVe s. Jehan dist au dit Fresquet par maniere de corrigement.... DU CANGE, *correctio.*

— ÉTYM. *Corriger;* ital. *corregimento.* L'ancien français avait aussi *corrigence.*

CORRIGER (ko-ri-jé. Le *g* prend un *e* quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o:* je corrigeais, corrigeons, corrigeant), *v. a.* || 1° Ramener au bien ce qui est mal, à la règle ce qui s'en écarte, redresser. On corrige les défauts d'une personne, et on corrige une personne de ses défauts. Une faute qui devait servir à me corriger de ma présomption, FÉN. *Tél.* I. Le sénat, qui croyait que corriger Rome de ses vieilles superstitions était faire injure au nom romain, BOSS. *Hist.* III, 1. Chacun a débité ses maximes frivoles, Corrigé la police et réformé l'État, BOIL. *Sat.* III. Je sais sur leurs avis corriger mes erreurs, Et je mets à profit leurs malignes fureurs, BOIL. *Ép.* VII. Pourquoi ne pas donner pouvoir aux d'Argensons Qui règlent la police et corrigent la France, De mettre les rimeurs aux Petites-Maisons? CHAULIEU, *Ép. à Lafare*, 1703. || 2° Redresser ce qui est fautif ou défectueux. Corriger un thème, un devoir. Il corrigea longtemps son livre. Corriger les défauts d'un tableau. Le plan fut corrigé par une main habile. || Terme d'imprimerie. Corriger des épreuves, indiquer par certains signes les fautes de composition ou les changements à faire; et aussi exécuter les corrections indiquées par l'auteur ou le correcteur. || Terme de marine. Corriger la route d'un bâtiment, rectifier par l'observation les erreurs provenant de la dérive. || 3° Tempérer, adoucir par quelque mélange de certaines substances. Il faut corriger la crudité de l'eau par un peu de vin. Assez insensé pour imaginer que le bain dans le sang des enfants pouvait corriger le sang des vieillards, VOLT. *Phil.* V, 12. || Fig. Il corrigea habilement ce que ses paroles avaient de trop dur. Et si l'âge à mon rang fait quelque préjudice, Vous en corrigerez la fatale injustice, CORN. *Nicom.* I, 2. J'ai su de mon destin corriger l'injustice, RAC. *Esth.* II, 1. Il était juste que les merveilles de sa mort corrigeassent l'obscurité de sa vie, MASS. *Myst. Assomp.* Pour corriger le sort, il régla qu'on ne pourrait élire que dans le nombre de ceux qui se présenteraient, MONTESQ. *Espr.* II, 2. || Corriger la fortune, se dit d'un joueur qui répare ses pertes en trichant avec adresse. La fortune est devenue mauvaise, il la faut corriger, HAMILT. *Gramm.* 3. || 4° Punir. Il fut sévèrement corrigé. Ne méconnais donc plus la main qui te corrige; Au défaut de la foi, ta gloire même exige Qu'on reconnaisse ici le bras d'un Dieu vengeur, MASS. *Helvétiens*, V. || 5° Se corriger, *v. réfl.* Amender en soi ce qui est mal. Se corriger de ses défauts. Corrigez-vous, humains; que le fruit de mes vers Soit l'usage réglé des dons de la nature, LA FONT. *Quinquina*, II. Molina assure qu'un religieux chassé de son monastère n'est point obligé de se corriger pour y retourner et qu'il n'est plus lié par son vœu d'obéissance, PASC. *Prov.* 6. Il coûte moins à certains hommes de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut, LA BRUY. XI. Il s'était corrigé des excès du vin, très-ordinaires en Moscovie, et dont les suites peuvent être terribles dans celui à qui on ne résiste jamais, FONTEN. *Czar Pierre.* Les hommes [à Sybaris] se frisent avec tant d'art, ils emploient tant de temps à se corriger à leur miroir, MONTESQ. *Gnide*, IV. Personne ne se corrige, dit-on; malheur à ceux pour qui ce principe est une vérité de sentiment, MARMONT. *Élém. de litt.* t. VI, p. 168, dans POUGENS. || Se rectifier l'un l'autre, réciproquement. La découverte de nouveaux instruments, la multiplication même des observations qui se corrigent et se réforment mutuellement, CONDORCET, *Maurepas.* || Être corrigé, en parlant des choses. Les vices de l'esprit peuvent se corriger. Eh! la peur se corrige-t-elle? LA FONT. *Fabl.* II, 14. || Être tempéré, adouci. L'acidité du citron se corrige par le sucre.

— SYN. CORRIGER, REPRENDRE. Celui qui corrige montre la manière de rectifier le défaut. Celui qui reprend ne fait qu'indiquer la faute. Peu de gens savent corriger et beaucoup se mêlent de reprendre.

— HIST. XIIIe s. Toz tex cas et les cas qui de tex [tels] poent naistre deivent estre corregié par sainte Eglise, BEAUM. XI, 28. Li articles qui est royés est ainsi corrigiés.... *Liv. des mét.* 363. || XIVe s. Les consuls ainsi corrigé et blasmé par les peres, BERCHEURE, f° 37, *verso.* Je vous pri, s'il y ha aucunes choses à corrigier dans le livre, que vous y faites enseignes [marques], MACHAULT, p. 148. Ainsi faisoient les nobles du bon temps, et corrigoient les gens qui disoient fables de Dieu, *Modus*, f° LXIII, *verso.* Il pense et promet tousjours à lui mesme de amender sa vie, et si ne se corrige point, *Ménagier*, I, 3. || XVe s. Car seignourir [il] se doit premierement, Et corrigier pour l'exemple d'autrui, E. DESCH. *Des vertus nécessaires au prince.* Mon frere, je vous envoyai l'autre jour une fourme de scellé, afin que m'en envoyissiez ung pareil pour envoyer en Bretaigne; et depuis ay advisé qu'il n'est pas en bonne forme et l'ay fait corriger, *Lettre de Louis XI*, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. I, p. 15. Passelion fut moult joyeulx du beau coffre et se seist au plus près, puis commença à vouloir corriger à tout les doigts à la serrure pour l'ouvrir; et, quant il veit qu'il n'en povoit venir à chef, adonc il commença fort à se courroucer, *Perceforest*, t. IV, f° 46. Concluant que les compaignons fussent bannis, confiscation de biens et heritages, pugnis et corrigiés, et tous les maulx du monde, VIRIVILLE, p. 347. || XVIe s. Qu'il se contente de se corriger soy mesme, MONT. I, 166. Quand Froissard a faict une faulte, il la corrige en l'endroict où il en a esté adverty, ID. II, 110. Eumenes, ayant veu le serment, ne le voulut pas ainsi jurer, ains le corrigea, AMYOT, *Eum.* 23. Apprenant de luy beaucoup de choses, et reciproquement aussi le corrigeant de quelques imperfections qu'il avoit de nature, ID. *Phoc.* 8. Je treuve celle maniere de vouloir corriger et redresser l'un par desvoyer et desbaucher l'autre, incivile et inhumaine, ID. *Démétr.* 2. Le laict d'asnesse pris chaudement, et corrigé avec un peu de sel, PARÉ, XX, 35. Espée, baston et verge meurdriers, varlets, enfans corrigent, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 239.

— ÉTYM. Provenç. *corregir, corrigir;* catal. *corretgir;* espagn. *corregir;* portug. *corrigir;* ital. *correggere;* du latin *corrigere*, de *cum*, et *rigere* pour *regere* (voy. RÉGIR).

† **CORRIGEUR** (ko-ri-jeur), *s. m.* Celui qui corrige. On distingue, en imprimerie, le correcteur et le corrigeur. Le correcteur est celui qui lit l'épreuve et marque les fautes; le corrigeur est celui qui exécute les corrections.

— HIST. XVe s. Doivent les corrigeurs et maistres ou parens des jueunes faire comme le bon medecin, CHRIST. DE PISAN, *Hist. de Charles V*, part. I, ch. 11.

— ÉTYM. *Corriger.*

† **CORRIGIBILITÉ** (ko-ri-ji-bi-li-té), *s. f.* Qualité de celui, de celle qui est corrigible. Sa corrigibilité est possible.

— ÉTYM. *Corrigible.*

CORRIGIBLE (ko-ri-ji-bl'), *adj.* Qui peut être corrigé, en parlant des personnes. Cet homme n'est pas corrigible. || Qui peut recevoir une émendation. Ce texte n'est pas corrigible sans manuscrits.

— HIST. XVe s. Il faut qu'il soit disciplinable et corrigible, *Hist. de la toison d'or*, dans le *Dict.* de DOCHEZ.

— ÉTYM. *Corriger.*

† **CORRIGIOLÉ, ÉE** (ko-rri-ji-o-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une bande colorée en forme de jarretière.

— ÉTYM. *Corrigiola*, diminutif de *corrigia*, courroie (voy. ce mot). *Corrigiole*, dans Paré, XXII, 5, signifie la renouée, plante.

† **CORRIVAL** (ko-ri-val), *s. m.* Rival. Aussi froid qu'un jaloux qui voit son corrival, RÉGNIER, *Sat.* VIII || Inusité.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *rival*. *Corrival*, dit le *Complément du Dict. de l'Académie*, est dans Montaigne, qui l'a formé.

CORROBORANT, ANTE (ko-rro-bo-ran, ran-t'), *adj.* Qui corrobore, qui fortifie. || En termes de médecine, moyens corroborants, les moyens qui, suffisamment prolongés, ont la vertu d'augmenter la force de la constitution. || Substantivement. Les corroborants. Le grand air, le séjour à la campagne, une bonne nourriture sont des corroborants.

— SYN. CORROBORANT, TONIQUE, EXCITANT. Ce qui corrobore donne de la force à la constitution; une bonne nourriture est corroborante. Ce qui est tonique, donne du ton, c'est-à-dire augmente l'activité d'un organe ou même de la constitution entière; les amers sont toniques. Ce qui est excitant cause une excitation momentanée du système nerveux; le café est excitant.

— HIST. XVIe s. Faut appliquer remedes refroidissans et corroborans, pour repousser et empescher la fluxion des humeurs, PARÉ, IX, 5.

— ÉTYM. *Corroborer.*

CORROBORATIF, TIVE (ko-rro-bo-ra-tif, ti-v'), *adj.* || 1° Qui a la vertu de corroborer. Un moyen corroboratif, et, substantivement, un corroboratif. || 2° Terme de grammaire. Qui sert à corroborer, qui ajoute quelque force à l'expression.

— HIST. XVIe s. Choses adstringentes et corroboratives, PARÉ, XX *bis*, 19.

— ÉTYM. *Corroborer.*

CORROBORATION (ko-rro-bo-ra-sion), *s. f.* Action de corroborer; état de ce qui est corroboré.

— HIST. XVIe s. La corroboration du cœur, PARÉ, VIII, 15. Et ont ces dits muscles interuptions nerveuses et transverses, pour la corroboration d'iceux, ID. I, 11.

— ÉTYM. *Corroborer;* provenç. *corroboration;* espagn. *corroboracion;* ital. *corroborazione.*

CORROBORÉ, ÉE (ko-rro-bo-ré, rée), *part. passé.* Corroboré par un verre de vin chaud.

CORROBORER (ko-rro-bo-ré), *v. a.* || 1° Terme de médecine. Donner de la force, du ton. Le vin corrobore l'estomac. || Absolument. Il faut donner à cet enfant étiolé tout ce qui corrobore. || 2° En général, donner appui, force. Ces faits peuvent corroborer mon système.

— HIST. XVe s. Avec ses lettres de son scel, signées de son seing manuel, et corroborées par un acte public et notarié, MONSTREL. I, 49. || XVIe s. Par intervalle on corrobore les entrailles, PARÉ, XX, 36. Par leur aromaticité, ils corroborent la vertu animale, ID. XXV, 46.

— ÉTYM. Espagn. *corroborar;* ital. *corroborare;* du latin *corroborare*, de *cum*, et *roborare*, fortifier, de *robur*, force (voy. ROUVRE).

CORRODANT, ANTE (ko-rro-dan, dan-t'), *adj.* Qui corrode. || Substantivement. Les corrodants. L'eau forte est un corrodant.

— HIST. XVIe s. Les ulceres virulentes et corrodantes, PARÉ, XI, 11.

CORRODÉ, ÉE (ko-rro-dé, dée), *part. passé.* L'estomac corrodé par le poison.

CORRODER (ko-rro-dé), *v. a.* || 1° Ronger, faire des trous, des entamures. La rouille corrode le fer. || Fig. Exercer une action morale malfaisante. L'éloquence dangereuse de démagogues qui corrodent les institutions et les mœurs. || 2° Se corroder, *v. réfl.* Être rongé. Le fer se corrode aisément.

— HIST. XVIe s. Estouper quelque trou du palais, à cause que la verolle auroit corrodé ou corrompu l'os, PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. Provenç. *corroder;* catal. *corroir;* espagn. *corroer;* ital. *corrodere;* du latin *corrodere*, de *cum*, et *rodere*, ronger.

CORROI (ko-roi), *s. m.* Façon que le corroyeur donne au cuir. || Étendoir sur lequel l'apprêteur déplisse et étend les étoffes. || Épaisseur de terre, surtout de terre glaise, qui sert à retenir les eaux des fontaines, des réservoirs, etc. || Terme de marine. Enduit gras dit aussi courée et courai qu'on emploie pour les navires.

— HIST. XIIIe s. Des ci qu'il voit venir le roi, Deux mil armés en son conroi, *Partonop.* v. 2167. Si prist grant cure et grant conroi De moi afaitier et garnir, *ib.* v. 4572. L'autre corroi sont à cent mile nombre, *Agolant*, v. 704. Le conroi de nos et de no maisnie, DU CANGE, *conredium.* || XIVe s. Les conrois qui sont appellé repas, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *conre, conrei*, équipage, nourriture; catal. *conreu;* espagn. *correo;* ital. *corredo;* bas-lat. *conredium* (et *conredum*, dans un texte du IXe siècle), mot hybride de *cum*, avec, et du flamand *réden*, préparer, qui correspond au moyen haut-allemand *ge-reiten*, anglo-saxon *ge-rœdian*, goth.

raidjan. Conroi était un mot très-usité et ayant toute sorte de sens dérivés du sens primitif, qui est préparation.

† **CORROIERIE** (ko-roi-rie), *s. f.* Atelier, art du corroyeur.

— HIST. XIII[e] s. Et est accordé que nus ne poie [appuye] riens, hors de l'uis, de denrées qu'il vende, quant à corroieries, *Liv. des mét.* 226

— ÉTYM. *Corroyer.*

† **CORROMPABLE** (ko-ron-pa-bl'), *adj.* Qui peut être corrompu. Les matières organiques sont facilement corrompables.

— REM. Ce mot, anciennement usité, pourrait être employé à côté de *corruptible*, qui se dit moins communément de la corruption matérielle, et qui vient du latin *corruptibilis*, tandis que *corrompable* est formé directement de *corrompre*.

— HIST. XIII[e] s. Par nature estes corrumpables, *la Rose*, 4424. || XIV[e] s. Et teles choses sont sans necessité et nient corrumpables, ORESME, *Eth.* 173. Nostre nature est composée d'une chose et avec ce, d'une autre chose qui est corrumpable, ID. *ib.* 225. || XV[e] s. Le corps ne puet au monde demourer, Qu'à certain temps ne le faille pourir; Corrompable est; si le faut retourner, Corrupcion et cendre devenir, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 145, dans LACURNE. || XVI[e] s. Il n'estoit aucunement corrumpable par presens, AMYOT, *Péric.* 33.

— ÉTYM. *Corrompre;* provenç. *corrompable.*

CORROMPRE (ko-ron-pre), je corromps, tu corromps, il corrompt, nous corrompons, ils corrompent: je corrompais; je corrompis; je corromprai; je corromprais; corromps, corrompons; que je corrompe, que nous corrompions; que je corrompisse; corrompant; corrompu, *v. a* || 1° Rompre l'ensemble, et, par suite, gâter, détruire. Arsanes mit le feu partout et corrompit tout ce qui pouvait servir à l'usage des hommes, VAUG. *Q. C.* 168. || Fig. Adieu donc! Fi du plaisir Que la crainte peut corrompre, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Vous corrompez tout par d'injustes usages, MASS. *Car. Voc.* Comme toute chair a corrompu sa voie, ID. *ib. Motifs.* Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée Roule, au sein furieux d'Amphitrite étonnée, Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs, Que ne corrompt jamais l'amertume des mers, VOLT. *Henr.* IX. Vous avez corrompu tous les dons précieux Que pour un autre usage ont mis en vous les dieux, ID. *Catil.* I, 1. L'effroi qui me saisit, corrompant mon espoir.... ID. *Triumv.* IV, 6. Vous comprenez assez quelle amertume affreuse Corrompait de mes jours la durée odieuse, ID. *Zaïre*, I, 2. Les novateurs dont les interprétations corrompaient la simplicité de la foi, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 1. Je puis t'abandonner; oui, je mourrai content, J'ai corrompu ta joie, DELAV. *Vêpres, sicil.* IV, 6. || Altérer la forme, la figure, l'état de certaines choses. Corrompre la forme d'un chapeau. Ce sens a vieilli. || Terme de corroyeur. Faire venir le grain à un cuir de vache. Corrompre la vache. || Terme de métallurgie. Corrompre le fer, en pétrir toutes les parties par le feu ou par le marteau. || Terme de cirier. Corrompre la cire, lui ôter la ductilité. || Terme de cartonnier. Corrompre les coupeaux ou cartons, les recourber de manière que la partie concave soit du côté de la peinture des cartes à jouer. || Populairement. Corrompre l'eau, la corriger en y ajoutant un peu de vin, de vinaigre, de sucre, etc. || 2° Gâter par décomposition putride. La décomposition de substances organiques avait corrompu les eaux. La terre que nous habitons n'est devenue salubre que par les travaux de l'homme; dans son origine, elle était couverte de forêts et de marécages qui corrompaient l'air; c'est l'état actuel de Madagascar, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. || 3° Dépraver. Corrompre les mœurs. La flatterie le corrompit. Deux cœurs nés généreux qu'un traître a corrompus, VOLT. *Fanat.* III, 11. Cambyse, fils de Cyrus, fut celui qui corrompit les mœurs des Perses, BOSS. *Hist.* III, 5. || 4° Altérer, modifier en mal, en parlant de la langue, du goût, du style. La lecture des mauvais auteurs corrompt le goût. Corrompre une langue. L'invasion des barbares corrompit le latin. Dans les arts d'imagination, tout ce qui n'est pas neuf ou brillant est inutile; et la multiplication des ouvrages médiocres corrompt le goût au lieu de le former, CONDORCET, *Haller.* || Corrompre un texte. La négligence des copistes a corrompu bien des passages dans les auteurs anciens. Il a omis ces paroles par un dessein outrageux, pour corrompre la pensée de ce père, PASC. *Prov. Réfut. de la rép. à la 12[e] lett.* Il découvre l'orgueil caché et l'hypocrisie des Pharisiens et des docteurs de la loi qui la corrompaient par leurs interprétations, BOSS. *Hist.* II, 6. || 5° Fig. Gagner quelqu'un par dons ou promesses. Il essaya de corrompre ses juges. On corrompit les témoins. C'est à qui se sent faible à corrompre son juge, QUINAULT, *la Comédie sans comédie*, II, 5. Il avait corrompu par argent la garnison, FÉN. *Tél.* XX. On l'accusait aussi d'avoir corrompu à force de présents la prêtresse de Delphes, qui avait ordonné, de la part du Dieu, de rappeler de l'exil, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 591, dans POUGENS. Des moines, parcourant l'Helvétie alarmée, Divisent les tribus et corrompent l'armée, MASS. *Helvétiens*, V. || Séduire, en parlant d'une femme. En poursuivant les fuyards, il fut tué par un des siens dont il avait corrompu la femme, BOSS. *Hist.* I, 10. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par cette marâtre [la seconde femme de l'empereur Constantin] de l'avoir voulu corrompre, trouva son père inflexible, ID. *ib.* I, 11. || Absolument. Les vices n'y sont point un sujet de ridicule; corrompre ou être corrompu ne s'appelle point un usage ou une manière de vivre, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 25. Ce Philippe qui, mieux qu'homme du monde, savait diviser pour réduire et corrompre pour asservir, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VIII, p. 86, dans POUGENS. || 6° Se corrompre, *v. réfl.* Se putréfier. La viande se corrompt rapidement dans les jours chauds et orageux. Je vois qu'un corps tel que l'eau est divisible, muable, sujet à se corrompre, à se geler, BOULAINVILLIERS, *Réfutation de Spinosa*, p. 41. || Se dépraver, s'altérer. Les mœurs se corrompent. La langue grecque se corrompit peu à peu. Cette sagesse insensée, ingénieuse à se tourmenter, habile à se tromper elle-même, qui se corrompt dans le présent, qui s'égare dans l'avenir, BOSS. *Duch. d'Orl.* C'est une chose étonnante comment les langues se forment, s'augmentent, se perfectionnent, et comment, après un certain cours d'années, elles dégénèrent et se corrompent, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. XI, 2[e] part. p. 602, dans POUGENS.

— HIST. XII[e] s. Deus, quel duel [deuil] des prelaz que lur mestier ne funt! Mucie est la lumiere qui esclaire le munt [monde], Il sunt li pullent cors que l'esperit corrunt, *Th. le mart.* 69. || XIII[e] s. Qui gist en mortel pechié est corrumpuz, *Psautier*, f° 21. Li lius [lieu] estoit tout corrompus, et moult i ot mors de gens, *Chr. de Rains*, 177. Nostre coustume a corrumpu ceste loi et suefre que testamens se prueve par deus loiax tesmoins, BEAUM. XII, 40. Et par ce est le [la] droite mesure du souverain corrompue en plusors liex, si comme il est dit dessus, ID. XXVI, 12. Et por ce loonz [conseillons] noz à toute maniere de juges qu'il se gardent de prendre dons par les quix il soient corrompu, ID. XL, 33. Donques li baillis doit estre soufrans et escoutans, en tele maniere qu'il laist à cex qui sont devant li en jugement, dire toute lor volenté et tout ce qu'il lor plera, partie contre autre, et sans corrumpre lor paroles, ID. 19. || XIV[e] s. Ceulx qui ont l'apetit corrompu et la volenté pour malvois vices se delettent en choses qui ne sont pas bonnes à l'ame, ORESME, *Eth.* 19. J'ai pour l'amour de toi grant paine rècheüe, Et en terre et en mer; mais Diex m'a secorue; De nul homme de char n'ai esté corrompue, *Baud. de Seb.* III, 132. Icellui suppliant a congneu que ses diz tesmoings il avoit induis et corroz, et leur avoit promis de donner le vin, mais qu'ilz deposassent à son entension, DU CANGE, *corrumpere.* || XV[e] s. Et pour ce que je n'y veux mettre ni oster [à la matière de ses chroniques], oublier ni corrompre, ni abreger, FROISS. I, I, 1. || XVI[e] s. De peur que les grains ne se corrompent et pourrissent, MONT. II, 186. S'ils faisoient quelque appointement avec serment solennel, il duroit jusques à ce que l'une des parties se trouvast la plus forte, pour le corrompre et violer, et vaincre par malice, LANOUE, 55. Une oligarchie corrompue comme aussi fut celle d'Athenes, ID. 65. Il estimoit estre convenable de deposer la substance du feu en garde de personnes non corrompues ny polluées, AMYOT, *Numa*, 17. Ses ambassadeurs corrompirent deux des meilleures et plus anciennes maisons de la ville, ID. *Publ.* 5. Se laisser corrompre par argent, ID. *Alc. et Cor. comp.* 8. Boire de l'eau puante et corrompue, ID. *Anton.* 21. On luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne, ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour là, pensant corrompre [rompre, vaincre] le temps, contre l'opinion de tous, M. DU BELL. 521. Hormis qu'il se trouvoit fort las et corrompu [courbatu], à cause du tourment qu'il avoit souffert, PARÉ, XIX, 32.

— ÉTYM. Provenç. *corrompre;* catal. *corrompre;* espagn. *corrumper;* ital. *corrompere;* du latin *corrumpere*, de *cum* et *rumpere*, rompre. L'ancien français, à côté du participe *corrompu*, avait aussi *corrot* ou *corrout*, dont le simple se trouve: *un nombre rout* ou *roupt*, un nombre fractionnaire *Corrompu* est un participe fait sur le verbe français; *corrot* provient directement du participe latin *corrúptus*, avec l'accent sur *ru.*

CORROMPU, UE (ko-ron-pu, pue), *part. passé* de corrompre. || 1° Gâté, détruit. Tout le pays ayant été corrompu par l'ennemi qui battait en retraite. || Peu usité en ce sens. || 2° Altéré, en parlant de langues, de textes, etc. Il est étonnant que Belleau, Jodelle et Dubartas aient été sitôt suivis d'un Racan et d'un Malherbe, et que notre langue, à peine corrompue, se soit vue réparée, LA BRUY. I. La critique qui restitue dans les auteurs les endroits corrompus, donne des éditions.... D'ALEMB. *Explic. syst. conn. hum. Œuvres*, t. I, p. 335, dans POUGENS. || 3° Gâté par décomposition putride. De l'eau corrompue. Un sang noir et corrompu coula de sa plaie, FÉN. *Tél.* XV. || 4° Dépravé. Des mœurs corrompues. Je ne veux nulle place en des cœurs corrompus, MOL. *Mis.* I, 1. Les hommes corrompus n'ont aucune pudeur, et ils sont toujours prêts à toutes sortes de bassesses, FÉN. *Tél.* XXIV. Les illusions mêmes de l'amour se purifient dans un cœur chaste et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 27. Leur religion est un mahométisme extrêmement corrompu par les superstitions indiennes, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 8. || 5° Séduit par argent. Une sentinelle ayant été corrompue laissa approcher les assaillants. || On dit quelquefois substantivement. Un corrompu, les corrompus, les gens qui ont de mauvaises mœurs, et surtout les gens qui se laissent corrompre par l'argent, et, en politique, ceux qui par intérêt passent du côté du pouvoir.

† **CORROND** (ko-rron), *s. m.* Terme de métallurgie. Extrémité d'une barre dont l'étirage n'a pas été achevé faute de chaleur suffisante.

CORROSIF, IVE (ko-rro-zif, zi-v'), *adj.* || 1° Qui corrode. Substances corrosives, celles qui, mises en contact avec les parties vivantes, les désorganisent peu à peu. On devait user de remèdes moins corrosifs, BOSS. *Var.* X. Il en renforce les traits comme une eau forte et corrosive, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 3. || Substantivement. Les corrosifs. Le nitrate d'argent est un puissant corrosif. || 2° Fig. La parole corrosive de ce calomniateur.

— HIST. XIII[e] s. A la maille [tache à l'œil] qui est enclose Covient mult curuzive chose, *Ms. St-Jean.* || XV[e] s. La poudre, qui corrosive estoit, lui gasta et mangea trestout l'œil, LOUIS XI, *Nouv.* II. || XVI[e] s. Ulceres corrosives et chancreuses, PARÉ, V, 19. Medicament corrosif, ID. XI, 18.

— ÉTYM. Provenç. *corroziu, corrossiu;* espagn. et ital. *corrosivo;* du latin *corrosivus* (voy. CORRODER).

CORROSION (ko-rro-zion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* Action, effet de ce qui est corrosif. La corrosion de l'estomac par l'arsenic. || Par extension, se dit de l'effet des eaux sur leurs rivages. Il avait grimpé avec une peine infinie sur une roche escarpée, pour voir de là le cours du Serchio et la corrosion qu'il causait à ses rives, FONTEN. *Manfredi.*

— HIST. XIV[e] s. Leur corps seuffre continuelment une maniere de corrosion, ORESME, *Eth.* 225. || XVI[e] s. Dont s'ensuit corrosion aux parties qui sont sous le cuir, PARÉ, V, 11. Par corrosion de certaine humeur acre qui tombe aux gencives, ID. XV, 27.

— ÉTYM. Provenç. *corrosio, corrossio;* espagn. *corrosion;* ital. *corrosione;* du latin *corrosionem* (voy. CORRODER).

† **CORROSIVETÉ** (ko-rro-zi-ve-té), *s. f.* Qualité de ce qui est corrosif.

— HIST. XV[e] s. Et là où corrosiveté aucune se trouvera en ma tractation non agreable à chascun, que icelle vuellent plus imputer à la nature du temps qu'à la perverse et oblique intencion de l'aucteur, G. CHASTEL. *Expos. sur verité mal prise.*

— ÉTYM. *Corrosif.*

† **CORROYAGE** (ko-ro-ia-j'), *s. m.* Art du corroyeur; dernière préparation que le corroyeur donne au cuir. || Terme de métallurgie. Réunion de plusieurs barres de métal qui doivent être soumises à un nouvel étirage.

— ÉTYM. *Corroyer.*

CORROYÉ, ÉE (ko-ro-ié, iée), *part. passé.* Cuir corroyé. || Fer corroyé.

CORROYER (ko-ro-ié; plusieurs disent ko-roi-ié), je corroie, tu corroies, il corroie, nous corroyons, vous corroyez, ils corroient; je corroyais, nous corroyions, vous corroyiez, ils corroyaient; je corroyai; je corroierai; je corroierais; corroie, corroyons; que je corroie, que nous corroyions, que vous

corroyiez; que je corroyasse; corroyant; corroyé, *v. a.* || **1°** Préparer le cuir pour les divers usages auxquels il est destiné. Corroyer des peaux, des cuirs. || **2°** Corroyer du bois, le dégrossir extérieurement. || **3°** Corroyer du fer, le battre à chaud; souder ensemble plusieurs tiges au marteau. || **4°** Pétrir soigneusement le sable, la chaux, etc. avec de l'eau, pour en faire de meilleur mortier; ou battre de la terre glaise pour en faire un corroi. Corroyer un canal, un bassin, le garnir d'un corroi. La plus grande partie des glands n'avaient pas levé; les pluies de l'hiver avaient tellement battu et corroyé la terre qu'ils n'avaient pu percer, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 2ᵉ *mém.* Les murs étaient corroyés de stuc mêlé de bouse de vache, BERN. DE ST-P. *Ch. ind.* || **5°** Terme de fonderie. Corroyer du sable, en écraser toutes les mottes, pour le rendre plus maniable.

— HIST. XIIᵉ s. A honur [il] les fit cunreer, U ke il volorent sejurner, *Rou*, v. 6448. || XIIIᵉ s. La nuit [il] le fait en sa maison jesir, Et conreer et richement servir, DU CANGE, *conredium.* Li mangiers fu richement conreé, ID. *ib.* Et sur ces cercles getent piaus de moutons que l'en appelle piaus de Damas, conreées en alun, JOINV. 230. || XVIᵉ s. Ptolemæus commanda que l'on pendist le corps de Cleomenes, l'ayant devant conroyé, AMYOT, *Agis et Cléom.* 72. L'escorce de laquelle les taneurs courrayent leurs peaux, PALISSY, 21. Les terres argileuses de quoy l'on se sert pour tenir lesdites eaux, faut qu'elles soyent conroyées, ID. 177. Puis faut avoir une chausse de cuir de chien conroyé, PARÉ, XXI, 24. La peau de bouc escorchée, seichée et courroyée par les taneurs, ID. *Animaux*, 21.

— ÉTYM. *Corroi;* anc. wallon, *coureir;* rouchi, *corer;* namurois, *conrer;* provenç. *conrear*, arranger, régaler; espagn. *conrear*, donner la seconde façon à la terre; ital. *corredare.* *Conreer* avait, dans l'ancien français, tous les sens qu'avait *conroi*, et signifiait en général disposer, arranger, préparer. Bien qu'on trouve dans le bas-latin *corregeria*, corroierie, *corregerius*, corroyeur, provenç. *corrigier*, anc. catal. *correjer*, espagn. *correero*, portug. *correeiro*, ital. *corregiajo*, courroie, les sens divers qu'a *corroi* en français montrent qu'il provient de l'ancien français *conroi.*

† **CORROYÈRE** (ko-ro-iê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Espèce de sumac dont les feuilles sont employées pour tanner les cuirs.

— ÉTYM. *Corroyer.*

CORROYEUR (ko-ro-ieur; plusieurs disent ko-roi-ieur; Ménage recommande de ne pas prononcer conroyeur, ce qui était un archaïsme, l'ancienne forme étant *conroi*, et il ajoute qu'on prononce corrayeur), *s. m.* Celui qui corroie les cuirs.... Et l'animal de somme Passe du jardinier aux mains d'un corroyeur, LA FONT. VI, 11. Cléon [un démagogue athénien] était fils de corroyeur et corroyeur lui-même, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 497, dans POUGENS.

— HIST. XIIIᵉ s. Quiconques est corroiers à Paris, il doit ouvrer as us et as coustumes de la vile, *Liv. des mét.* 234. Nus corroiers ne puet rendre son aprenti, se li mestre ne va outre mer ou il ne gist ou lit de langueur, *ib.* 235. Nus ne puet estre baudroier à Paris, ce est à savoir conreeur, de qui por fere conrroies.... *ib.* 224. || XVIᵉ s. Un cordonnier et un conroyeur, D'AUB. *Hist.* I, 78. Peaussiers, corroyeurs, PARÉ, XXIV, 10. Les corrayeurs, PALISSY, 33.

— ÉTYM. *Corroyer;* wallon, *côreû;* namurois, *conreu;* bas-lat. *conreator.* Il y a eu confusion entre *corroyeur* venant de *conreer*, et *corroier* venant de *courroie.*

† **CORRUDE** (ko-rru-d'), *s. f.* Terme de botanique. Asperge sauvage (*asparagus acutifolius*, *L.*).

— ÉTYM. Latin, *corruda.*

† **CORRUGATEUR, TRICE** (ko-rru-ga-teur, tri-s'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui plisse. Muscle corrugateur, et, substantivement, le corrugateur, le muscle sourcilier, parce qu'en se contractant il fait froncer le sourcil.

— ÉTYM. Voy. CORRUGATION.

† **CORRUGATION** (ko-rru-ga-sion), *s. f.* Terme didactique. Froncement, plissement. La corrugation de la peau par l'action des muscles sous-jacents.

— ÉTYM. Lat. *corrugatio*, de *cum*, et *ruga*, ride (voy. RIDE).

CORRUPTEUR, TRICE (ko-ru-pteur, [illegible]), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui corrompt les mœurs, l'esprit ou le goût. Fallait-il dans l'exil chercher des corrupteurs? RAC. *Brit.* I, 2. Eux seuls [les mauvais prêtres] sont les corrupteurs des peuples, MASS. *Confér. Excell.* Fuyant des corrupteurs les conseils désastreux, BRIFFAULT, *Ninus II*, II, 2. Quelus et Saint-Maigrin, Joyeuse et d'Espernon, Jeunes voluptueux qui régnaient sous son nom, D'un maître efféminé corrupteurs politiques, Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques, VOLT. *Henr.* I. Toutes les nouveautés utiles lui semblaient des sacriléges, et tous les étrangers dont le czar se servait pour exécuter ses grands desseins lui paraissaient des corrupteurs, ID. *Russie*, II, 10. Un lâche, un corrupteur, un traître l'a séduite, DUCIS, *Othello*, I, 4. || **2°** Celui, celle qui par dons ou promesses détourne quelqu'un de son devoir. La loi punit les corrupteurs de témoins. Il abdiquera le rôle d'ambassadeur ou de député pour prendre celui de corrupteur, le seul qui puisse lui réussir, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 3. || **3°** Celui qui altère un texte. C'est un insigne corrupteur de l'Écriture, MAUCROIX, *Schisme*, liv. II, dans RICHELET. || **4°** *Adj.* Une doctrine corruptrice. Nous avons rejeté ces présents corrupteurs, Trop étrangers pour nous, trop peu faits pour nos mœurs, VOLT. *Scythes*, I, 1. Que ne puis-je à la fois engloutir sous le Tibre Ces métaux corrupteurs d'un peuple jadis libre! M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. C'est là que tous les préjugés d'une éducation corruptrice sont ébranlés par les maximes de la nature et de la raison, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. X, p. 340, dans POUGENS. Il laissait Barclay faire aux soldats français et à leurs alliés ces adresses corruptrices qui avaient tant ému Napoléon, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 1.

— ÉTYM. Lat. *corruptor*, de *corruptum*, supin de *corrumpere*, corrompre.

CORRUPTIBILITÉ (ko-ru-pti-bi-li-té), *s. f.* État, nature de ce qui est corruptible.

— ÉTYM. Provenç. *corruptibilitat;* espagn. *corruptibilidad;* ital. *corruttibilità;* du latin *corruptibilitatem* (voy. CORROMPRE).

CORRUPTIBLE (ko-ru-pti-bl'), *adj.* || **1°** Qui est sujet à corruption. Les matières corruptibles. Notre âme d'une nature spirituelle et incorruptible a un corps corruptible qui lui est uni, BOSS. *Hist.* II, 6. || **2°** Qu'on peut corrompre, en parlant des personnes. C'est un homme très-corruptible. Ils seraient donc plus délicats que les courtisans et les gens de robe, qui voient tous les jours avec plaisir représenter des marquis fats et des juges ignorants et corruptibles, LESAGE, *Critique de Turcaret.* Cet exemple et mille autres prouvent que l'imagination est la plus corruptible des facultés de l'âme, MARMONT. *Essai sur le goût*, *Œuvres*, t. IV, p. 366, dans POUGENS. || *S. m.* Nom donné à des hérétiques du sixième siècle, qui prétendaient que Jésus-Christ avait été sujet aux douleurs, aux passions, et que sa chair était corruptible.

— HIST. XIVᵉ s. Choses corruptibles, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVᵉ s. Un edifice que feu ne fer ne autre chose corruptile ne pourra consumer, *Boucig.* IV, ch. 15. || XVIᵉ s. Le corps qui est corruptible aggrave l'ame, CALVIN, 57. Le privilege de quoy nostre ame se glorifie, de renger les choses qu'elle estime dignes de son accointance, à desvestir et despouiller leurs conditions corruptibles, et leur faire laisser à part, comme vestemens superflus et viles, l'espesseur, la longueur, la profondeur...., MONT. II, 198.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *corruptible;* ital. *corruttibile;* du latin *corruptibilis* (voy. CORROMPRE).

† **CORRUPTIF, IVE** (ko-ru-ptif, pti-v'), *adj.* Qui a la propriété de corrompre.

— HIST. XIVᵉ s. Chose juste n'est pas corruptive ou corrumpance de cité, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. *corruptiu;* espagn. *corruptivo;* du latin *corruptivus* (voy. CORROMPRE).

CORRUPTION (ko-ru-psion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Rupture d'un ensemble, altération en général. Pour peu qu'on veuille s'appliquer à bien examiner ce système, il sera facile de se convaincre qu'il est le meilleur, le mieux proportionné et le moins sujet à corruption qui se puisse mettre en usage, VAUB. *Dîme*, p. 128. Toute la conséquence qu'on peut tirer de cette diversité d'opinions, c'est que les uns ont considéré la comédie dans sa pureté, lorsque les autres l'ont regardée dans sa corruption, MOL. *Préf. du Tartuffe.* || Altération dans un texte. Il y a corruption dans ce texte-là. || Altération du langage, du goût. Les innovations amènent la corruption des traditions littéraires. La corruption du latin dans les temps qui suivirent l'invasion des barbares. || Par extension. Ce mot est formé de tel autre par corruption. Le chef du conseil d'Aragon portait le titre de grand justicier, et, par corruption, celui simplement de justice, ST-SIM. 89, 152. Cette rue s'appelait anciennement la rue de l'Égyptienne, à cause d'une chapelle de sainte Marie Égyptienne qui est à l'entrée du côté de la rue Montmartre; le peuple, par abréviation et corruption du mot, s'est accoutumé à l'appeler rue de la Jussienne, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. III, p. 182, dans POUGENS. || **2°** Décomposition putride. La corruption de la viande, de l'air. On a cru autrefois que les insectes s'engendraient de la corruption. Tout [les préparations anatomiques] se garantissait de la corruption par le secret de M. Ruysch, FONTEN. *Ruysch.* || **3°** Fig. Dépravation. La corruption des mœurs du siècle. Sans les aveugles, sans les sauvages, sans les infidèles qui restent et dans le sein même du christianisme, nous ne connaîtrions pas assez la corruption profonde de notre nature ni l'abîme d'où Jésus-Christ nous a tirés, BOSS. *Hist.* II, 13. La corruption du cœur consiste dans l'opposition à l'ordre, MALEBR. *Éclairc.* liv. III. La corruption des mœurs, qui peut se maintenir jusqu'à un certain point malgré l'instruction, était infiniment favorisée et accrue par l'ignorance, FONTEN. *Le czar Pierre.* C'est à cette victoire remportée sur Antiochus et à cette conquête de l'Asie, que Pline attache l'époque de la corruption des mœurs dans la république romaine, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 435, dans POUGENS. Il y a deux genres de corruption: l'un, lorsque le peuple n'observe point les lois; l'autre, lorsqu'il est corrompu par les lois, MONTESQ. *Esp.* VI, 12. Et que m'importe à moi que le sénat m'outrage, Que la corruption mette à prix son suffrage? VOLT. *Catil.* I, 2. Jamais on ne doit se décourager; la corruption n'est jamais totale; il y a partout des gens de bien, et, s'il en manque, on en fait naître, MARMONT. *Bélisaire*, XII. Dans la corruption une cour endormie, Avec son empereur disputant d'infamie, LEGOUV. *Épichar. et Nér.* I, 2. Les péchés mêmes des grands deviennent les modes des peuples, et la corruption de la cour s'établit comme politesse dans les provinces, FLÉCH. *Marie-Thér.* || Au sens actif, la corruption que l'on cause, que l'on produit. Les choses mêmes les plus saintes ne sont point à couvert de la corruption des hommes, MOL. *Préf. du Tartuffe.* || **4°** Au sens actif, moyen qu'on emploie pour gagner quelqu'un et le déterminer à agir contre son devoir et la justice. Ses plaintes, ses écrits et la corruption De ceux qu'il crut pouvoir servir sa passion, ROTR. *Vencesl.* II, 1. || Au sens passif. Ce juge est soupçonné de corruption, d'avoir été corrompu. Ne parlons pas des corruptions qu'on a honte de se reprocher; parlons de la lâcheté ou de la licence d'une justice arbitraire qui sans règle et sans maxime se tourne au gré de l'ami puissant, BOSS. *le Tellier.* || Terme de droit. Le crime du fonctionnaire qui trafique de son autorité, et le crime de ceux qui cherchent à le corrompre.

— HIST. XIIᵉ s. Rapresseir lo contretenail [réprimer l'opposition] de nostre corruption, et commencier fors à eissir à la connaissance de veriteit, *Job*, 488. Or vus ai fait ici mult grant digressiun; Car ne vuoil en l'afaire mettre corruptiun, *Th. le mart.* 63. || XIIIᵉ s. Lors fu e cors e deitez Ensemble sans corricion; Lors montas à l'ascencion, RUTEB. II, 22. En toi ne doit avoir nule corrupcion; Car tuit sommes et toutes en ta correpcion, J. DE MEUNG, *Test.* 574. Mondes pleins de corruption, Trop est fous qui en toi se fie, *Les vers du monde.* || XIVᵉ s. Car l'air qui estoit nes et purs, Fu ors et vils, noirs et obscurs, Si que de sa corruption Heurent les gens oppinion Que corrompu en devenoient, MACHAULT, p. 72. Avec ce fut faicte la dicte delivrance par le dit Jehan pour corruption de deniers qu'il en ot, *Lett. de remission*, *Bibl. des Ch.* 4ᵉ série, t. II, p. 59. Le nom de prodige [prodigue] en grec signifie perdicion et une maniere de corrupcion de son estre et de sa substance, par quoy il se peut vivre, ORESME, *Eth.* 103. De communication politique sont trois especes; et les corrupcions ou transgressions de elles sont en nombre equal, ID. *ib.* 245. Tirannie est corrupcion et malvestié ou empirement de monarchie, ID. *ib.* 246. Une lampe de voirre qui devant sa tombe ardoit cheit d'aventure sur le pavement sans nulle corruption, *Chr. de saint Denis*, t. I, f° 36, dans LACURNE. Crime de corruption, si comme quand aucun officier de justice, sous ombre de son office, par corruption ou autrement juge autre à mort sans cause et laisse celuy qui a deservy mort, BOUTILLIER, *Somme rural*, titre XXVIII. || XVIᵉ s. L'un meurt, [illegible] l'autre revit, et toujours la naissance Par la corruption engendre une autre essence, RONS. *Eleg.* 19.

— ÉTYM. Provenç. *corrupcio;* espagn. *corrupcion;* ital. *corruzione;* du latin *corruptionem* (voy. CORROMPRE).

CORS (kor), *s. m. plur.* Terme de chasse. Synonyme d'andouillers, ou chevillures sortant de la corne du cerf. Un cerf de dix cors, et, plus ordinairement, un cerf dix cors, est celui qui a dix de ces chevillures, cinq de chaque côté. L'animal chargé d'ans, vieux cerf, et de dix cors, En suppose un plus jeune et l'oblige par force.... LA FONT. *Fabl.* X, 1. Sur un cerf qu'un chacun nous disait cerf dix cors. MOL. *Fâch.* II, 7. || Un cors, Voy. JEUNEMENT.

— HIST. XIVe s. Si on te demande combien de cors porte le cerf, respond en nonbre per; pource que s'il ne portoit que neuf cors, si tu dois dire qu'il en porte dix, *Modus*, fº VII. || XVe s. Trente deux ans ara [aura] le cerf volant Des grans forests de Gaule et de Bourbon, Au chief leger et au corps remuant; A huit cors jà fera craindre son nom, Et à vint cors sera de tel renom Qu'il destruira, ce dit la lettre escripte, L'isle aux geans et l'asne, veuille ou non; Tele est de lui la prophecie dite, EUST. DESCH. *Poésies mss.* fº 16. || XVIe s. Et Dyana, des forests presidente, Entre plusieurs dryades eminente, Lesquelles font de leurs questes rappors, Quel est le cerf et combien a de cors, G. CRETIN, p. 77, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *cornu*, qui, à côté de *corne*, a donné *cor* de même signification, au pluriel *cors* (voy. COR et CORNE).

† **CORSAC** (kor-sak), *s. m.* Terme de zoologie. Nom vulgaire et spécifique du chien corsac, dit aussi renard de Tartarie, et nommé par Buffon *isatis*.

CORSAGE (kor-sa-j'), *s. m.* || **1º** La taille ou le buste, depuis les hanches jusqu'aux épaules. Achille était haut de corsage, MALH. IV, 5. Sa taille haute et droite et d'un juste corsage, RÉGNIER, *Dial.* Douce d'humeur, gentille de corsage, LA FONT. *Psaut.* Cette drogue lui donnerait D'Éraste et l'air et le corsage, ID. *Coupe.* Du premier Amadis je vous offre l'image; Il fut doux, gracieux, vaillant, de haut corsage, LA FONT. *Poésies mêlées*, LII. Un fourbe cependant, assez haut de corsage, Et qui lui ressemblait de geste et de visage, Prend son temps, et partout ce hardi suborneur S'en va chez les humains crier qu'il est l'honneur, BOIL. *Sat.* XI. || **2º** Il se dit aussi du cerf, du lévrier, du cheval, etc. Ce cheval a un beau corsage. Triste oiseau le hibou, ronge-maille le rat, Dame belette au long corsage, LA FONT. *Fabl.* VIII. || **3º** Par extension. Le corsage d'une robe, la partie qui embrasse le corsage. || **4º** Terme de féodalité. Gens de corsage, ceux qui étaient soumis à la mainmorte personnelle.

— HIST. XIIe s. Respundi nostre sire: N'esguarder pas à sa chiere ne à sun corsage, *Rois*, 59. || XIIIe s. Arpes [harpies] sont oisaus de corsage Et sont pucelles de visage, DU CANGE, *arpa.* || XIVe s. Non pourquant le feri, tout parmi le corsage, Que le sang li en fait salir sus le preage, *Baud. de Seb.* XI, 433. || XVe s. Le flamand, qui le vit de petit corsaige, presuma bien que encore estoit enfant, *Boucic.* I, ch. 9. || XVIe s. Seroit-ce point vostre bonté tant sage, Ou la hauteur de ce tant beau corsage? MAROT, I, 351. Ils ne cedoient rien en grandeur de barbe et de corsage aux anciens pairs de France, *Sat. Mén.* p. 1. Il estoit gresle et menu de corsage, AMYOT, *Cés.* 21. Les enfants ne ressemblent seulement à leurs pere et mere de corsage (comme en ce qu'ils sont grands ou petits, gros ou deliés, camus ou bossus, boiteux ou tortus).... PARÉ, XVIII, 2. Corpsage, PALSGR. p. 198.

— ÉTYM. *Corps*, par l'ancien français *cors* où le *p* étymologique avait disparu.

CORSAIRE (kor-sê-r'), *s. m.* || **1º** Vaisseau armé en course par des particuliers, mais avec l'autorisation du gouvernement. || **2º** S'est dit des vaisseaux équipés dans les pays barbaresques, Alger, Maroc, Tunis, et qui faisaient en tout temps la course contre les chrétiens. Un autre, mal pourvu des armes nécessaires, Fut enlevé par des corsaires, LA FONT. *Fabl.* VII, 14. Voilà qu'un corsaire de Salé fond sur nous et nous aborde, VOLT. *Cand.* 11. || **3º** Adjectivement. Capitaine corsaire. C'est qu'en fait d'aventure il est fort ordinaire De voir gens pris sur mer par quelque Turc corsaire, MOL. *l'Étour.* IV, 1. Je ne vous dirai point combien il est dur pour une jeune princesse d'être menée esclave à Maroc avec sa mère; vous concevez assez tout ce que nous eûmes à souffrir dans le vaisseau corsaire, VOLT. *Cand.* 11. || Substantivement. Les hom[illegible] qui montent ces vaisseaux de course. Les corsaires eurent une belle part de prise. Et toujours avait fait Avec honneur son métier de corsaire, LA FONT. *Calendr.* || **4º** Fig. Homme dur, impitoyable par cupidité. Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire, BOIL. *Sat.* VIII. Mes créanciers sont des corsaires, BÉRANG. *Ma dern. chans.* || **5º** Épervier. || Proverbes. A corsaire, corsaire et demi, c'est-à-dire envers un homme agressif, difficile, on se montre encore plus agressif, plus difficile. || Corsaires contre corsaires font rarement leurs affaires. Corsaires à corsaires, L'un l'autre s'attaquant, ne font pas leurs affaires, RÉGNIER, *Sat.* XII.

— SYN. CORSAIRE, PIRATE. Le corsaire est muni de lettres par son gouvernement et armé seulement en temps de guerre; pris, il est traité comme prisonnier de guerre. Le pirate n'a point de lettres de marque, attaque même en temps de paix, et, pris, est traité comme voleur.

— HIST. XVe s. Certaines gallées coursaires du roy d'Arragon nostre ennemy et adversaire estoient presque toujours sur la mer illec environ, *Lettre d'abolition de Louis XI, Bibl. des Chartes*, 2e série, t. III, p. 64. || XVIe s. Jason fut esleu capitaine de la grande nef d'Argo, avec commission d'aller çà et là, pour oster et chasser tous les coursaires et larrons escumans la mer, AMYOT, *Thésée*, 23. Hommes non chalans de labourer et cultiver la terre, mais de toute ancienneté grands coursaires qui vivoient de ce qu'ils escumoient en la mer, ID. *Cimon*, 13. De corsaire à corsaire n'y prend on que barriques rompues, COTGRAVE. Mesmes se soubçonna on qu'il [André Doria] avoit quelque sourde intelligence avec Barberousse, comme corsaire à corsaire, BRANT. *Cap. étr.* t. II, p. 45, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *corsari*; espagn. *corsario*; ital. *corsare*, *corsale*, de *corsa*, course, qui est provençal, espagnol et italien (voy. COURSE).

† **CORSÉ, ÉE** (kor-sé, sée), *adj.* Qui a du corps, de la solidité, de la consistance. Drap corsé, drap qui a du corps, qui est épais. Vin corsé, vin qui a du corps, de la force. || Cheval corsé, cheval étoffé. || Dans le langage vulgaire, repas corsé, repas abondant.

— HIST. XIIIe s. Uns cevaliers corsus et fors, *Partonop.* v. 7627.

— ÉTYM. *Corps*; génev. *corsé*, membru, vigoureux.

† **CORSECQUE** (kor-sè-k'), *s. f.* Ancienne arme à lame fourchue.

— ÉTYM. *Corse*, île, à cause que cette arme était en usage parmi les Corses.

CORSELET (kor-se-lè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: des kor-se-lè-z-épais; corselets rime avec traits, succès, jamais), *s. m.* || **1º** Léger corps de cuirasse. Les matelots étaient armés de corselets, VAUGEL. *Q. C.* liv. VII, ch. 9. || Petite cuirasse que portaient les piquiers dans le régiment des gardes. || Familièrement. Elle a comme un piquier le corselet au dos, RÉGNIER, *Sat.* IX. || **2º** Terme d'histoire naturelle. La partie du corps des insectes qui correspond au thorax des vertébrés. La mouche nettoie alternativement sa tête, son corselet et sa croupe, BERN. DE ST-P. *Harmon.* liv. II, *animaux.* A son corselet tiennent deux ou quatre ailes avec lesquelles il voltige dans l'air, BONNET, *Contempl. nat.* t. VIII, p. 276, dans POUGENS. || Par extension. Le corselet d'une écrevisse, d'un homard. || Partie antérieure des crochets d'une coquille bivalve à laquelle s'attache le ligament quand il est externe.

— HIST. XVIe s. Un esquadron de corselets, MONT. I, 61. Voyant le bataillon des corselets, des boucliers, la cavallerie, les archers, LA BOÉTIE, 173. Elle, pour loyer de sa vertu, luy donna un corselet et un armet d'or, AMYOT, *Anton.* 97. Serbillon depescha Sallasar avec 600 harquebusiers, 200 mousquetaires et autant de corselets, D'AUB. *Hist.* II, 202. Aucuns trouveront estrange que je fais les testes si foibles et seulement de six rangs de corselets, LANOUE, 321. Cinq compagnies d'espagnols de vieilles bandes, avec leurs corcelets, harquebuses et morions qui reluisoient bien fort, et avec cela braves d'habillemens aussi comme des princes, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 25, dans LACURNE.

— ÉTYM. Double diminutif de *corps*: *cors-el-et*.

† **CORSERON** (kor-se-ron), *s. m.* Terme de pêche. Petit morceau de liége qui fait partie d'une ligne.

† **CORSES** (kor-s'), *s. m. plur.* Ancienne milice du pape, dont la principale fonction était une fonction de police.

— ÉTYM. *Corse*, île; cette garde étant formée [illegible] principalement de Corses.

CORSET (kor-sè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: des kor-sè-z étroits; corsets rime avec traits, jamais, succès), *s. m.* || **1º** Espèce de corsage baleiné lacé derrière, que les femmes portent en dessous de leurs robes, et qui enveloppe et suit exactement les formes du buste depuis la poitrine jusqu'au dessous des hanches. Mettre, lacer son corset. Moi, je crois que son corset Lui rend la taille moins fine, BÉRANG. *Voisin.* Et certain sein ne se reposant point, Allant, venant, sein qui pousse et repousse Certain corset en dépit d'Alibech, LA FONT. *Diable.* || Le corset est aussi employé par les hommes qui veulent se serrer la taille et l'avoir fine. || **2º** Le corps d'une cotte villageoise. C'est la coquette Du village voisin Qui m'offre une conquête En corset de basin, BÉRANG. *Rêverie.* || **3º** Terme de chirurgie. Espèce de bandage fait d'une ou de plusieurs pièces, qui embrasse la plus grande partie du tronc.

— HIST. XIIIe s. Et lors m'envoya querre le roy pour manger avec li; et je y alai à tout [avec] le corcet que l'en m'avoit fait en la prison des rongneures de mon couvertouer, JOINV. 253. Quant on ot chanté tout à trait, Chascuns ala à son retrait, Qui dut son corset devestir Pour le sercot ouvert vestir, MACHAULT, p. 86. || XVIe s. Elle vous avoit un corset D'un fin bleu lassé d'un lasset Jaune qu'elle avoit fait exprès, MAROT, I, 201. Corpset, PALSGR. p. 187.

— ÉTYM. Diminutif de *corps*, par l'intermédiaire de l'ancien français *cors*.

† **CORSETIER, IÈRE** (kor-se-tié, tiè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui fait des corsets. || Adjectivement. Une apprentie corsetière.

— ÉTYM. *Corset.*

† **CORSIN** (kor-sin), *s. m.* Usurier, négociant en argent. Usité seulement dans cette locution: enlever quelqu'un comme un corsin, l'enlever de vive force, sans qu'il ait le moyen de résister. On écrit d'ordinaire: enlever comme un corps saint (voy. CORPS); mais l'enlèvement d'un corps saint, se faisant avec solennité, ne convient pas au sens de la locution, tandis que l'enlèvement d'un corsin (les Lombards et hommes d'argent étaient, dans le moyen âge, exposés à de fréquentes violences) y répond.

— HIST. XIVe s. Malabaille corssin [banquier] de Bourc, DU CANGE, *caorcini.*

— ÉTYM. Bas-lat. *caorcini*, *caturcini*, *caursini*, *cawarsini*, *corsini*, marchands italiens qui faisaient le commerce d'argent; provenç. *chaorcin*, usurier; de *cadurcinus*, habitant de Cahors, ville où les marchands italiens avaient propagé leur commerce, ou plutôt de *Caorsa*, ville du Piémont, comme paraissent l'indiquer la locution conjointe *Lombardi et Caorcini* et les vers cités dans du Cange: Usurier de Chaorse; et Li Sathanas m'i engenra, Et de illuec il m'aporta A Chaourse où on me nourri. *Chaorse*, *Chaourse* reproduit bien plutôt *Caorsa* que *Cahors*. Quant aux vers de Dante. *Enfer*, XI, 49: E però lo minor giron suggella Del segno suo e Sodomma e Caorsa; *Caorsa* peut aussi bien se rapporter à *Caorsa* qu'à *Cahors*.

† **CORSOÏDE** (kor-so-i-d'), *s. f.* Nom d'une pierre figurée, qui est une sorte d'agate, du moins par sa couleur, et qui représente une tête, dont la chevelure imite celle de l'homme.

— ÉTYM. Κόρση, tête, et εἶδος, forme.

CORTÉGE (kor-tè-j'), *s. m.* || **1º** Suite de personnes qui en accompagnent une autre pour lui faire honneur dans une cérémonie. Cortége nombreux. Bacchus entre et sa cour, confus et long cortége.... LA FONT. *Filles de Min.* || Réunion de personnes qui marchent en cérémonie. Il s'est trouvé sur le passage du cortége. || **2º** Par extension, toute suite nombreuse de personnes. Celui-ci vint suivi d'un cortége d'enfants, Voilà le verger plein de gens Pires que le premier, LA FONT. *Fabl.* IX, 5. Ce cortége nombreux d'amis vendus au crime Sentira comme vous l'équité qui m'anime, VOLT. *Catil.* I, 5. Le brillant cortége dont il s'était fait suivre se dissipa sur-le-champ, et il arriva à son logis suivi de ses seuls domestiques, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 90, dans POUGENS. || Poétiquement. La nuit, guidant son cortége d'étoiles, Sur le monde endormi jette ses sombres voiles, LAMART. *Méd.* I, 16. || **3º** Fig. Les infirmités sont le cortége de la vieillesse. L'ordre des vestales se montra à Rome avec un cortége de simulacres et de mystères, DESFONTAINES, *Hist. des Vestales.* Les hommes livrés à l'amour-propre et à son triste cortége ne connaissent plus le charme et l'effet de l'imagination, J. J. ROUSS. *Dial.* II. Tous ces maux sont le premier effet de la propriété et le cortége inséparable de l'inégalité naissante, ID. *Inégalité*, 2e part.

— ÉTYM. Ital. *corteggio*; *corteggiare*, faire la cour, de *corte*, cour (voy. COUR). L'ancien français avait *cortoier*, et le provençal avait *cortejar*, pour aller à la cour, faire la cour.

† **CORTÉGER** (kor-té-jé), je cortége, je cortégeais, nous cortégeons, *v. a.* Faire cortége. Le bon seigneur fut cortégé De maints monstres à face fière, SCARRON, *Virg. trav.* V. || Vieilli; mais il pourrait être rajeuni.

— ÉTYM. *Cortége.*

CORTÈS (kor-tès'), *s. f. plur.* Assemblée représentative en Espagne et en Portugal. Il arriva un courrier d'Espagne avec la copie de l'acte de renonciation du roi d'Espagne, passé le 5 novembre en pleines cortès, ST-SIM. 336, 149.

— ÉTYM. Espagn. *cortes*, pluriel de *corte*, cour (voy. COUR). *Cortes* signifie proprement les cours.

CORTICAL, ALE (kor-ti-kal, ka-l'), *adj.* || **1°** Terme de botanique. Qui appartient à l'écorce. Couches corticales. Les pores corticaux. Bourgeon cortical. Si l'on fait passer un fil d'argent dans l'épaisseur de l'écorce d'un arbre en pleine végétation, on verra ce fil s'avancer chaque année vers l'extérieur de l'arbre, parce qu'il sera emporté par les couches corticales qui suivront la même direction, BONNET, *Contempl. nature*, *Œuvres*, t. VIII, p. 335, note 3, dans POUGENS. || Plantes corticales, celles qui naissent et végètent sur l'écorce. || **2°** Terme d'anatomie. Substance corticale du cerveau, substance externe et grise, qui enveloppe la substance blanche, dite médullaire. || Substance corticale des reins, substance cendrée formant écorce à la glande urinaire. || Substance corticale des dents ou cément, une des substances qui forment les dents composées des mammifères.

— ÉTYM. Lat. *cortex*, *corticis*, écorce; sanscr. *kritti*, de *krit*, fendre.

† **CORTICICOLE** (kor-ti-si-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui vit sur les écorces.

— ÉTYM. Lat. *cortex*, *corticis*, écorce (voy. CORTICAL), et *colere*, habiter.

† **CORTICIFÈRE** (kor-ti-si-fê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une écorce.

— ÉTYM. Lat. *cortex*, *corticis*, écorce (voy. CORTICAL), et *ferus*, qui porte.

† **CORTICIFORME** (kor-ti-si-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a l'apparence de l'écorce.

— ÉTYM. Lat. *cortex*, écorce, et *forme*.

† **CORTICINE** (kor-ti-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Variété de tanin, commune à toutes les écorces ligneuses des végétaux.

— ÉTYM. Lat. *cortex*, *corticis*, écorce, avec le suffixe français *ine*.

† **CORTINE** (kor-ti-n'), *s. f.* || **1°** Terme d'antiquité romaine. Trépied d'airain consacré à Apollon et qui était gardé chez les quindécemvirs. || **2°** Terme de botanique. Réseau filamenteux situé au bord du chapeau dans plusieurs agarics.

— ÉTYM. Lat. *cortina*, chaudière.

† **CORTIQUEUX, EUSE** (kor-ti-keû, keû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a une écorce épaisse. Fruits cortiqueux.

— ÉTYM. Lat. *corticosus*, de *cortex*, *corticis*, écorce (voy. CORTICAL).

CORUSCATION (ko-ru-ska-sion), *s. f.* Terme de physique. Vif éclat de lumière. La coruscation d'un météore. || Le dernier phénomène que présente la coupellation de l'argent, et qui consiste en ce que ce métal, au moment de passer de l'état liquide à l'état solide, jette un éclat très-vif qui ne dure qu'un instant.

— ÉTYM. Lat. *coruscationem*, de *coruscare*, proprement heurter; grec, κορύσσειν; provenç. *coruscacio;* ital. *coruscazione.*

† **CORVE** (kor-v'), *s. m.* Terme de pêche. Bâtiment hollandais peu différent des dogres.

CORVÉABLE (kor-vé-a-bl'), *adj.* Qui est sujet aux corvées. Nous étions la gent corvéable, taillable et tuable à volonté, nous ne sommes plus qu'incarcérables, P. L. COUR. I, 164. || Substantivement. Les corvéables. Le corvéable devait travailler depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant; mais on devait lui laisser un temps raisonnable pour prendre sa nourriture et faire paître son bétail.

— HIST. XVIe s. Les tenanciers sont corveables à misericorde; mais les cours superieures ont accoustumé de les reduire à douze [corvées] par années, LOISEL, *Instit.* liv. VI, tit. 6. Gens de condition mainmortable, taillables haut et bas, courveables à volonté, justiciables en toute justice, ne sont point receuz en tesmoignage pour le seigneur duquel ils sont hommes, *Coust. gén.* t. I, p. 846.

— ÉTYM. Voy. CORVÉE.

CORVÉE (kor-vée), *s. f.* || **1°** Terme de féodalité. Journées de travail gratuit que les vassaux devaient à leur seigneur. Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts, Le créancier et la corvée, Lui font d'un malheureux la peinture achevée, LA FONT. *Fabl.* I, 16. || Corvées réelles, celles qui étaient dues par le fonds ou à cause du fonds. || Corvées personnelles, celles auxquelles étaient soumis les habitants d'un lieu par le fait seul de leur résidence. || Prestation de travail personnel pour l'entretien des chemins. Celui [Turgot] qui vient de supprimer les corvées pourrait bien supprimer l'esclavage [mainmorte], VOLT. *Lett. Christine*, 12 août 1775. Un impôt en travail, ou autrement dit la corvée, est peut-être une heureuse idée fiscale, NECKER, *Compte rendu au roi*, janvier 1781, p. 70. L'impôt qui a remplacé la corvée en nature, impôt connu sous le nom de subvention représentative de la corvée, MONTESQUIOU, *Rapport*, 27 août 1790, p. 8. Les beaux chemins sont un bien et un très-grand bien; mais la corvée est un mal et un très-grand mal, ST-LAMBERT, *Saisons*, II, note 2e. || **2°** Terme militaire. Travaux que font tour à tour les hommes d'une compagnie. On commande tant d'hommes de corvée. || **3°** Nom que les ouvriers donnent à de petits travaux qu'ils vont faire en ville et qui ne leur prennent qu'une partie de leur journée. || **4°** Par extension, travail obligé et gratuit; chose qu'on est requis ou prié de faire, et qui est une charge. Je me serais bien passé de cette corvée. Et commettre aux dures corvées [de la guerre] Toutes ces âmes relevées...., MALH. III, 1. J'ai du déplaisir de la corvée qu'il vous a fait faire, BALZ. *Lett. choisies*, 1re part. liv. III, lett. 4, dans RICHELET.

— HIST. XIIIe s. Jou Hues de Casteillon, quens de St Pol, fach savoir, ke jou tous les homes de Goy ai quité de toute corowée, sauf men droit et me justice, TAILLIAR, *Recueil*, p. 83. Cil qui sont deu par la reson des terres sont cens, gelines, corvées, et plusors autres choses qui plus doivent par la reson des terres que par autres, *Liv. de just.* 240. Et se le [la] corvée est d'omme sans queval, quatre deniers, BEAUM. XXVII, 22. N'a gaires que me voliés pendre, Or le poés de vous atendre; Tele est ore la destinée; Por moi ferés ceste corvée, *Guill. de Palerme.* || XIVe s. Comme l'on ait acoustumé de faire au dehors et près des murs d'icelle ville [Langres] un jeu appelé la courvée.... lequel jeu s'encommence par enfans et aucunes fois se parfait par gens bien aagiez et puissans de corps, en gectant les uns contre les autres pierres grosses et menues au plus efforciement qu'ilz pevent, chacun en esperance de rebouter sa partie, telement que aucune foiz sont navrez ou bleciez, *Trésor des chartes, reg.* 131, *pièce* 20, dans LACURNE. || XVe s. Chascune charrue paierat chascun an trois journées à la crowée de la charrue, DU CANGE, *corvagium.* || XVIe s. Soit déclaré le nom du censeur ou laboureur, de qui on voudra avoir la coruwée, *Coustum. génér.* t. I, p. 812. Quant aux courovées de brach et aux courovées de cheveaux, *Nouv. coustum. génér.* t. I, p. 407, col. 2. Les farces des bateleurs nous resjouissent, mais aux joueurs elles servent de corvée, MONT. I, 331. Servius Tullius dispensa les chevaliers qui avoient passé quarante sept ans, des courvées de la guerre, ID. I, 407.

— ÉTYM. Bas-lat. *corvada*, dans le capitulaire *de Villis* de Charlemagne, et dans des textes postérieurs *corruweia*, *corrua*, *croata;* du bas-lat. *corrogata*, corvée, de *cum*, et *rogare*, prescrire : *corrogata opera*, le travail commandé. *Corrogata* est dans un texte presque aussi ancien que *corvada* du Capitulaire, et décide la question d'étymologie; mais *corvada* prouve que dès le temps de Charlemagne la forme romane existait.

† **CORVÉÏEUR** (kor-vé-ieur), *s. m.* Celui qui travaille à la corvée.

— ÉTYM. *Corvée.*

CORVETTE (kor-vè-t'), *s. f.* Bâtiment de guerre entre le brick et la frégate. Corvette-aviso, sorte de grand brick.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *corbata;* portug. *corveta;* du latin *corbata*, navire de transport.

† **CORVIDÉ** (kor-vi-dé), *s. m.* Terme d'ornithologie. Les corvidés, groupe qui comprend les sous-genres corbeau, pie, geai, cassenoix, etc.

— ÉTYM. Lat. *corvus*, corbeau.

CORYBANTE (ko-ri-ban-t'), *s. m.* Terme d'antiquité grecque. Nom des prêtres de la déesse Cybèle, très-fameux pour certaines dévotions violentes.

— ÉTYM. Zend, *gerevantô*, montagnard; sanscr. *giri*, montagne.

† **CORYBANTIQUE** (ko-ri-ban-ti-k'), *adj.* Terme d'antiquité. Qui appartient aux corybantes. || *S. f. plur.* Les corybantiques, fêtes de Cybèle célébrées par les corybantes.

† **CORYBANTISME** (ko-ri-ban-ti-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Nom donné anciennement à une espèce de frénésie dans laquelle les malades étaient tourmentés par une insomnie continuelle et par des visions fantastiques.

— ÉTYM. *Corybante.*

† **CORYCOBOLIE** (ko-ri-ko-bo-lie) ou **CORYCOMACHIE** (ko-ri-co-ma-chie), *s. f.* Exercice du corycus.

— ÉTYM. Lat. *corycus*, et βολή, jet, ou μάχη, combat.

† **CORYCUS** (ko-ri-kus'), *s. m.* Terme de la gymnastique ancienne. Sac rempli de graines de figue ou de farine pour les gens faibles, et de sable pour les gens forts, et approprié aux forces et à l'âge, quant à la grosseur. On le suspendait par une corde en haut du plafond des gymnases, de manière qu'il fût à la hauteur du nombril de celui qui s'exerçait. On le poussait avec les mains et on le recevait, quand il revenait, avec les mains ou avec le corps.

— ÉTYM. Κώρυκος, sac.

CORYMBE (ko-rin-b'), *s. m.* Terme de botanique. Assemblage de fleurs ou de fruits qui, bien que les rameaux ou pédoncules naissent de divers points de la tige, s'élèvent au même niveau. La fleur de la mille-feuille est en corymbe.

— ÉTYM. Lat. *corymbus*, de κόρυμβος, extrémité terminale.

† **CORYMBÉ, ÉE** (ko-rin-bé, bée) ou **CORYMBEUX, EUSE** (ko-rin-beû, beû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui est disposé en corymbe.

— ÉTYM. *Corymbe.*

CORYMBIFÈRE (ko-rin-bi-fê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte sa fleur en corymbe. || *S. f. pl.* Famille de plantes à fleurs composées. Les corymbifères.

— ÉTYM. Lat. *corymbus* (voy. CORYMBE), et *ferus*, qui porte.

† **CORYMBIFLORE** (ko-rin-bi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les fleurs disposées en corymbe.

— ÉTYM. *Corymbe*, et le latin *flos*, fleur.

CORYPHÉE (ko-ri-fée), *s. m.* || **1°** Terme d'antiquité. Celui qui dirigeait les chœurs dans les pièces du théâtre grec. Des signes placés à la tête d'une pièce de musique en indiquent le rhythme, et le coryphée, du lieu le plus élevé de l'orchestre, l'annonce aux musiciens et aux danseurs attentifs à ses gestes, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. 27. || **2°** Chef des chœurs dans nos opéras. || **3°** Celui qui chante à la fois les chœurs et les solos qui s'y trouvent. || **4°** Chef des chœurs de danseurs ou de danseuses dans les ballets. Les coryphées ou autres chefs du ballet sont employés utilement dans les chœurs qui offrent l'image de ceux des Grecs, NOVERRE, *Lettre* 25 *sur les arts imitateurs.* || **5°** Fig. Celui qui se distingue le plus, qui est au premier rang. Pétrarque était le coryphée des poëtes de son siècle. Il est visible que ce coryphée est vraiment le chrétien parfait, BOSS. *Nouv. myst.* 10. Alexandre, dont nous parlions, c'est le coryphée des destructeurs de l'espèce humaine, P. L. COUR. *Lett.* II, 231. J'aimais l'honneur, et je pensais avec plaisir que je passerais pour le coryphée des domestiques, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 7. || **6°** *S. f.* Terme de zoologie. La coryphée, fauvette d'Afrique, nom vulgaire de la *sylvie coryphée.*

— ÉTYM. Lat. *coryphæus*, de κορυφαῖος, de κορυφή, tête.

CORYZA (ko-ri-za), *s. m.* || **1°** Terme de médecine. Inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales, dite vulgairement rhume de cerveau. || **2°** Terme de vétérinaire. Coryza dans l'espèce chevaline. || Coryza des bêtes bovines. Cette maladie a plus d'intensité chez le bœuf que chez le cheval. || Coryza des bêtes ovines, morve des moutons. || Coryza des porcs, dit aussi ronflement, maladie pernicieuse, qui produit souvent le marasme, et pendant laquelle le nez et le groin se déforment.

— ÉTYM. Κόρυζα.

† **COS** (kos'), *s. m.* Voy. COSS.

COSAQUE (ko-za-k'), *s. m.* || **1°** Homme appartenant à un peuple de l'Ukraine qui fournit à la Russie une cavalerie irrégulière. Viens, mon coursier, noble ami du Cosaque, Vole au signal des trompettes du Nord, BÉRANG. *Chant du Cosaque.* L'empereur regardait et souriait, s'avançant toujours et croyant à une terreur panique; ses aides de camp soupçonnaient des cosaques; mais ils les voyaient marcher si bien pelotonnés qu'ils en doutaient encore; et, si ces misérables n'eussent pas hurlé en attaquant, comme ils le font tous pour s'étourdir sur le danger, peut être que Napoléon ne leur eût pas échappé, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 3. || Fig. et familièrement. Un homme brutal et dur. || **2°** *S. f.* La cosaque, sorte de danse imitée de la manière de danser des cosaques.

— ÉTYM. *Kasak*, en langue kirghise, cavalier ou guerrier.

† **COSAQUERIE** (ko-za-ke-rie), *s. f.* Incursion

brusque et rapide. Cette expédition ne fut qu'une cosaquerie. || Fig. et populairement, action brutale et méchante.

— ÉTYM. *Cosaque.*

† **COSCINOMANCIE** (ko-ssi-no-man-sie), *s. f.* Divination par le moyen d'un crible qu'on faisait tourner.

— ÉTYM. Κόσκινος, crible, et le suffixe *mancie.*

† **COSCOSSONS** (ko-sko-son) ou **COSCOTONS** (ko-sko-ton), *s. m. plur.* Ancien mets composé de farine granulée que l'on faisait cuire dans le bouillon.

COSÉCANTE (ko-sé-kan-t'), *s. f.* Terme de géométrie. La sécante du complément d'un angle.

— ÉTYM. *Co,* et *sécante.*

COSEIGNEUR (ko-sè-gneur), *s. m.* Celui qui possédait un fief avec un autre.

— ÉTYM. *Co,* avec, et *seigneur.*

† **COSEIGNEURIE** (ko-sè-gneu-rie), *s. f.* Seigneurie possédée en commun par plusieurs.

— ÉTYM. *Coseigneur.*

COSINUS (ko-si-nus'), *s. m.* Terme de géométrie. Le sinus du complément d'un angle. || Cosinus verse, le rayon moins le sinus (*co,* avec, et *sinus*).

† **COSISMAL, ALE,** *adj.* Voy. SISMAL.

† **COSME** (ko-sm'), *s. m.* Terme d'antiquité. Nom, en Crète, de magistrats au nombre de dix, chargés de contre-balancer l'autorité des rois.

— ÉTYM. Κόσμος, ordre, arrangement.

1. **COSMÉTIQUE** (ko-smé-ti-k'), *adj.* Propre à embellir la peau, à entretenir les dents, les cheveux, les mains. Préparations cosmétiques. || Substantivement. Un cosmétique dangereux. Les cosmétiques, nom donné aux pommades, aux eaux de senteur, aux savons parfumés et aussi à différentes préparations dans lesquelles entrent les oxydes de plomb, de bismuth, de mercure, d'arsenic.

— ÉTYM. Κοσμητικὸς, de κοσμεῖν, parer (voy. COSMIQUE).

2. **COSMÉTIQUE** (ko-smé-ti-k'), *s. f.* La partie de l'hygiène qui enseigne à faire usage des cosmétiques.

— ÉTYM. *Cosmétique* 1.

† **COSMIQUE** (ko-smi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui appartient à l'ensemble de l'univers. Les espaces cosmiques. Corps cosmique, corps qui roule dans l'espace à la façon des planètes ou des comètes. On croit que les aérolithes sont des corps cosmiques jusqu'au moment où ils entrent dans notre atmosphère. Matière cosmique, matière dont se forment les mondes. || Terme d'astronomie. Lever, coucher cosmique d'une étoile, se dit quand une étoile se lève ou se couche avec le soleil levant, par opposition au lever et coucher acronyque qui est quand une étoile se lève ou se couche avec le soleil couchant. Le lever ou le coucher cosmique se calcule mais ne s'observe pas, attendu que l'étoile est perdue dans les rayons du soleil, tandis que le lever héliaque s'observe, l'étoile se trouvant à l'horizon un peu avant le lever du soleil.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, proprement ordre, arrangement, parure.

† **COSMIQUEMENT** (ko-smi-ke-man), *adv.* Terme d'astronomie. D'une manière cosmique. On dit qu'une étoile se lève ou se couche cosmiquement, quand elle se lève ou se couche au soleil levant.

— ÉTYM. *Cosmique,* et le suffixe *ment.*

† **COSMOCRATIE** (ko-smo-cra-sie), *s. f.* Système de monarchie universelle. La cosmocratie fut affectée par Napoléon Ier.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et κρατεῖν, être le maître.

COSMOGONIE (ko-smo-go-nie), *s. f.* Description hypothétique de la manière dont l'univers ou un monde en particulier a été formé. Aucune nation n'eut une cosmogonie qui eût le moindre rapport à celle des Juifs, VOLT. *Dial.* XXIV, 17. || Idée que se firent de l'origine du monde les anciens poëtes et les anciens sages de la Grèce. || Cosmogonie de Laplace, hypothèse par laquelle ce célèbre astronome explique la formation des planètes et des satellites de notre soleil, en supposant que ce sont des parcelles qui, par l'effet d'un refroidissement progressif, se sont détachées du soleil s'étendant dans un état primitif jusqu'à la limite des dernières planètes.

— ÉTYM. Κοσμογονία, de κόσμος, monde, et γόνος, engendrement.

COSMOGONIQUE (ko-smo-go-ni-k'), *adj.* Qui se rapporte à la cosmogonie. Le système cosmogonique de Buffon.

— ÉTYM. *Cosmogonie.*

† **COSMOGONIQUEMENT** (ko-smo-go-ni-ke-man), *adv.* D'une manière cosmogonique.

COSMOGRAPHE (ko-smo-gra-f'), *s. m.* Celui qui traite de la cosmographie. Il chercha de l'instruction et du secours dans le commerce de M. Buchot, cosmographe et ingénieur du roi, FONTEN. *Couplet.*

— HIST. XIVe s. Les anciens cosmografes, c'est à dire ceulz qui ont fait description de la terre habitable, ORESME. *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Voy. COSMOGRAPHIE.

COSMOGRAPHIE (ko-smo-gra-fie), *s. f.* Description astronomique du monde, ou astronomie descriptive. Un cours de cosmographie est l'étude des mouvements des corps cosmiques, abstraction faite de tous les calculs. Je pose en fait qu'après deux ans de sphère et de cosmographie, il n'y a pas un seul enfant de dix ans qui, sur les règles qu'on lui a données, sût se conduire de Paris à Saint-Denis, J. J. ROUSS. *Ém.* II.

— HIST. XVIe s. Tous les anciens se sont mescontés, pensans avoir trouvé la mesure de la terre habitable, et comprins toute la cosmographie, CHARRON, *Sagesse,* II, 2.

— ÉTYM. Κοσμογραφία, de κόσμος, monde, et γράφειν, décrire.

COSMOGRAPHIQUE (ko-smo-gra-fi-k'), *adj.* Qui se rapporte à la cosmographie.

— ÉTYM. *Cosmographie.*

† **COSMOLABE** (ko-smo-la-b'), *s. m.* Terme d'astronomie. Ancien instrument pour prendre les hauteurs des astres.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et λαβεῖν, prendre.

COSMOLOGIE (ko-smo-lo-jie), *s. f.* Science des lois générales qui gouvernent le monde physique. La cosmologie ou science de l'univers se distribue en uranologie ou science du ciel, en aérologie ou science de l'air, en géologie ou science des continents, et en hydrologie ou science des eaux, D'ALEMB. *Œuvres,* t. I, p. 341, dans POUGENS. La cosmologie est cette science qui s'occupe principalement de l'enchaînement ou de l'harmonie de toutes les parties de l'univers, BONNET, *Palingén.* 13e part. ch. 7. S'il est en cosmologie un principe aussi fécond que certain, c'est celui de cette liaison universelle qui enchaîne toutes les parties de la nature, ID. *ib.*

— ÉTYM. Κοσμολογία, de κόσμος, monde, et λόγος, théorie (voy. LOGIQUE).

COSMOLOGIQUE (ko-smo-lo-ji-k'), *adj.* Qui se rapporte à la cosmologie.

— ÉTYM. *Cosmologie.*

† **COSMOLOGIQUEMENT** (ko-smo-lo-ji-ke-man), *adv.* D'une manière cosmologique.

† **COSMOLOGISTE** (ko-smo-lo-ji-st') ou **COSMOLOGUE** (ko-smo-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe, qui traite de la cosmologie.

— ÉTYM. Voy. COSMOLOGIE.

† **COSMOMÉTRIE** (ko-smo-mé-trie), *s. f.* Science qui traite de la mesure des distances cosmiques. Homme qui possède.... cosmométrie, géométrie, MOL. *Mar. forcé,* 6.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et μέτρον, mesure.

† **COSMONOMIE** (ko-smo-no-mie), *s. f.* Ensemble des lois cosmiques.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et νόμος, loi.

† **COSMONOMIQUE** (ko-smo-no-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cosmonomie.

COSMOPOLITE (ko-smo-po-li-t'), *s. m.* || 1° Celui qui se considère comme citoyen de l'univers. Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || 2° Par extension, celui qui vit tantôt dans un pays tantôt dans un autre; qui adopte facilement les usages des divers pays. C'est un cosmopolite. || Adjectivement. Un philosophe cosmopolite. Une existence cosmopolite. De tous les genres d'êtres organisés, le genre des insectes est seul cosmopolite, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. II, *Anim.*

— ÉTYM. Κοσμοπολίτης, de κόσμος, monde, et πολίτης, citoyen (voy. POLITIQUE).

† **COSMOPOLITISME** (ko-smo-po-li-ti-sm'), *s. m.* Disposition d'esprit qui fait qu'on trouve une patrie aussi bien ailleurs que dans son propre pays. || Disposition opposée à l'esprit de patriotisme exclusif.

— ÉTYM. *Cosmopolite.*

† **COSMORAMA** (ko-smo-ra-ma), *s. m.* Espèce d'optique où l'on voit des tableaux représentant les principales villes ou vues du monde.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et ὅραμα, vue.

† **COSMOS** (ko-smos'), *s. m.* Titre donné par A. de Humboldt au livre où il a décrit l'univers.

— ÉTYM. Κόσμος, monde.

† **COSMOSOPHIE** (ko-smo-so-fie), *s. f.* Étude mystique de l'univers.

— ÉTYM. Κόσμος, monde, et σοφία, sagesse.

† **COSMOSOPHIQUE** (ko-smo-so-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cosmosophie.

† **COSS** (kos'), *s. m.* Nom d'une mesure de longueur usitée chez les Indiens et qui varie suivant les contrées; on trouve les valeurs de 5120 mètres, 3800 et 2800.

— ÉTYM. Sanscrit, *kroça,* 4000 coudées, selon d'autres, 8000.

† **COSSARD** (ko-sar), *s. m.* Un des noms vulgaires de la buse.

† **COSSAS** (ko-sâ), *s. m.* Terme de commerce. Toile de coton écrue fabriquée aux Indes.

† **COSSAT** (ko-sa), *s. m.* Terme rural. Ce qui reste après qu'on a battu les pois, les fèves, les haricots, pour en avoir la graine.

— HIST. XVIe s. Cossats et pailles de feves, O. DE SERRES, 101.

— ÉTYM. *Cosse.*

1. **COSSE** (ko-s'), *s. f.* || 1° Enveloppe de certaines graines légumineuses. Cosse de pois, de fèves. Des pois en cosse. || 2° Fruit de quelques arbustes. Une cosse de genêt. || Cosse de genêts, nom d'un ancien ordre de chevalerie, institué en 1234, par Louis IX ou saint Louis. Le collier était composé de cosses de genêts entrelacées de fleurs de lis d'or, avec une croix fleurdelisée au bout, et la devise *Exaltat humiles.* || 3° Terme de marine. Anneau de fer plat qui, recourbé sur les bords, présente une cannelure propre à recevoir et à maintenir un cordage dont on l'entoure. || 4° Première couche d'une ardoisière. || Parchemin en cosse, la peau de mouton, dont on a fait seulement tomber la laine, c'est-à-dire telle qu'elle sort de la mégie. || 5° Terme de pêche. Cosse d'un bateau, synonyme de corps.

— HIST. XIIe s. Tot le domage te ferai restorer, Chascune cosse [de fèves] un denier acheter, *Bat. d'Aleschans,* v. 7076. || XIIIe s. Courtillage c'est à savoir toute maniere de porées, pois noviauz, feves noveles en cosse vert, *Liv. des mét.* 276. || XVe s. Vecy, faisons faire une fosse, En my un champ de pois en cosse, Puis par aucun blandissement, La menon là tout coyement, *Mir. de ste Genev.* Lors a congié d'aller en ville, Au marchié, au corps [aux enterrements], aux nopces, Aux poys, aux feves et aux cosses, Au moustier, aux festes, aux champs, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 513, dans LACURNE. || XVIe s. Prenez un fagot de troncs de feves avec les cosses, PARÉ, XXV, 32.

— ÉTYM. Namurois, *cose;* rouchi, *cossiau;* du flamand *schosse;* bas-allem. *schote;* angl. *cod.*

† 2. **COSSE** (ko-s'), *s. m.* Nom vulgaire, dans certains cantons, des coléoptères qui rongent, soit les céréales, soit les pois, les fèves. Des cosses se sont mis dans ce blé.

— ÉTYM. Lat. *cossus,* insecte qui vit dans le bois; par confusion du charançon ou cosse du blé avec l'insecte du bois.

† 3. **COSSE** (ko-s'), *s. m.* Le même que coss (voy. ce mot).

COSSER (ko-sé), *v. n.* || 1° Se heurter la tête l'un contre l'autre, en parlant des béliers. || 2° Fig. Il ne fait point bon cosser avec de telles gens et j'en sais des nouvelles, P. L. COUR. II, 296

— HIST. XVIe s. [Ce faon] Saute à l'entour de moy, et de sa corne essaye De cosser brusquement mon mastin qui l'abaye, RONS. 718. Mais d'où vient que mon bouc qui sautoit si alaigre, Qui gaillard dans ces prez cossoit contre mes bœufs, ID. 744.

— ÉTYM. Ital. *cozzare,* heurter, *cozzo,* coup; d'après Diez, du latin *co-icere,* jeter avec, participe *coictus,* d'où l'italien a fait *cozzare,* comme de *directus* il a fait *dirizzare.*

† **COSSIN,** *s. m.* Dit par les relieurs pour COUSSIN.

† **COSSIQUE** (ko-ssi-k'), *adj.* Ancien terme d'algèbre. Racines cossiques, racines d'une équation du second degré. Règle cossique, nom sous lequel on a désigné l'algèbre.

— ÉTYM. Ital. *cosa* ou *cossa,* chose, nom que les anciens mathématiciens d'Italie donnaient à la racine d'une équation.

1. **COSSON** (ko-son), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de coléoptères qui vivent sous l'écorce des arbres et qu'on a souvent confondus avec les espèces du genre charançon.

— HIST. XVIe s. Estant ainsi enflez, humectez et abreuvez, s'ils sont couppez en tel estat, l'humeur qui est dedans les pores s'eschauffera, et engendrera quelques cossons ou vermine, qui quelque temps après gasteront le bois, PALISSY, 29. S'y engendrans des hannetons, coussons, bequerus, et autres bestioles, à sa totale ruine [du blé], O. DE SERRES, 135. Les limaçons, coussons, et semblables ennemis qui rongent leurs jettons [des melons] levés de terre, ID. 539.

— ÉTYM. Lat. *cossus,* insecte du bois.

2. **COSSON** (ko-son), *s. m.* Terme d'agriculture. Le nouveau sarment que donne la vigne après qu'on l'a taillée.

— ÉTYM. Peut-être *cosser;* de même que *jet* vient de *jeter*.

COSSU, UE (ko-su, sue), *adj.* || **1°** Qui a beaucoup de cosses, en parlant des tiges de pois, de fèves. || Fig. et populairement. En conter de cossues, faire des contes extravagants. || **2°** Fig. et populairement, riche. C'est un homme cossu. Une toilette cossue.

— ÉTYM. *Cosse* 1; bourguig. *champ cossu*, champ qui a beaucoup de cosses de pois, et fig. *ein paysan cossu*, un paysan qui a de bonnes récoltes, beaucoup de biens.

COSTAL, ALE (ko-stal, sta-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes. Nerfs costaux. || Cartilages costaux, cartilages dont le nombre est égal à celui des côtes, douze de chaque côté. || Plèvre costale, portion de la plèvre qui revêt la face interne des côtes.

— HIST. XVI[e] s. Le mesentere reçoit nerfs du costal venans de la sixieme conjugaison, PARÉ, I, 16.

— ÉTYM. Lat. *costa* (voy. CÔTE).

† **COSTÉ, ÉE** (ko-sté, stée), *adj.* Terme didactique. Qui est marqué de côtes.

— ÉTYM. *Côte.*

† **COSTIÈRE** (ko-stiè-r'), *s. f.* Terme de construction. Voy. CÔTIÈRE.

† **COSTIFÈRE** (ko-sti-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui porte des côtes.

— ÉTYM. Lat. *costa*, côte, et *ferus*, qui porte.

† **COSTO-CLAVICULAIRE** (ko-sto-kla-vi-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes et à la clavicule. Ligament costo-claviculaire.

— ÉTYM. *Côte*, et *clavicule*.

† **COSTO-STERNAL, ALE** (ko-sto-stèr-nal, na-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes et au sternum. Articulation costo-sternale, l'articulation des sept premières côtes avec les cavités des bords latéraux du sternum.

— ÉTYM. *Côte*, et *sternal*.

† **COSTO-THORACIQUE** (ko-sto-to-ra-si-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes et au thorax.

— ÉTYM. *Côte*, et *thorax*.

† **COSTO-TRACHÉLIEN, ENNE** (ko-sto-tra-ké-liin, liè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes et aux apophyses transverses des vertèbres du cou.

— ÉTYM. *Côte*, et τράχηλος, cou.

† **COSTO-TRANSVERSAIRE** (ko-sto-tran-svèr-sè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Articulation costo-transversaire, articulation entre la tubérosité des côtes et le sommet des apophyses transverses des vertèbres dorsales.

— ÉTYM. *Côte*, et *transverse*.

† **COSTO-VERTÉBRAL, ALE** (ko-sto-vèr-té-bral, bra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres. Articulations costo-vertébrales. Ligaments costo-vertébraux.

— ÉTYM. *Côte*, et *vertébral*.

† **COSTO-XIPHOÏDIEN, ENNE** (ko-sto-ksi-fo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux côtes et à l'appendice xiphoïde du sternum.

—ÉTYM. *Côte*, et *xiphoïde*.

† **COSTULE** (ko-stu-l'), *s. f.* Terme de zoologie. Petite côte. || Stries qui se voient à la surface de certaines coquilles.

— ÉTYM. Diminutif de *costa*, côte.

COSTUME (ko-stu-m'), *s. m.* || **1°** Vérité de coutumes, mœurs, usages, qui est reproduite par les poëtes, les écrivains ou les artistes. C'est la fidélité au costume qui fait le mérite des compositions de ce poëte. Cette louange qui vous est due d'avoir appris le costume aux Français, VOLT. *Lett. Mlle Clairon*, 23 juillet 1765. || **2°** Terme de peinture. Fidélité à reproduire les édifices, les meubles, les armes d'un temps. Observer le costume. || **3°** Manière de se vêtir. Le costume français. || Habillement spécial ou de cérémonie. Costume de bal. Costume de théâtre, de carnaval. Le costume imposant régnait dans les comices; Le costume entourait le lieu des sacrifices, DELILLE, *Imagin.* VII. Toujours en grand costume elle suivait ses pas, Et plaçait les sujets à leur juste distance, ID. *ib.*

— REM. *Costume* n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1740, avec la note qu'il se prononce *costumé*, c'est-à-dire à l'italienne, note qui a disparu dans l'édition de 1760.

— ÉTYM. Ital. *costume*, usage, coutume (voy. COUTUME). Ce mot, emprunté aux Italiens, ne paraît pas avoir été employé en France avant le règne de Louis XIII; et c'est au sens italien d'*usage*, *coutume*, que Félibien et son ami Poussin s'[illegible] d'abord servis.

COSTUMÉ, ÉE (ko-stu-mé, mée), *part. passé.* Costumé à la façon antique. || Bal costumé, bal où les danseurs, danseuses et assistants, ou la plupart, portent des travestissements qui reproduisent plus ou moins fidèlement des costumes de pays, de professions et de l'ancien temps.

COSTUMER (ko-stu-mé), *v. a.* || **1°** Revêtir d'un certain costume. Elle avait costumé sa fille en bergère. || Terme de peinture. Ce peintre costume bien ses personnages. || **2°** Se costumer, *v. réfl.* Cet acteur se costume bien. Se costumer en Turc.

— ÉTYM. *Costume.*

COSTUMIER (ko-stu-mié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les co-stu-mié-z et les costumes), *s. m.* || **1°** Celui qui vend ou qui loue des costumes de théâtre, de bal, etc. Louer un domino chez le costumier. || On le dit aussi au féminin. Une costumière. || **2°** Celui qui a la garde des costumes dans un théâtre.

— ÉTYM. *Costumer.*

† **COSTUS** (ko-stus'), *s. m.* Terme de pharmacie. Racine de l'*auklandia costus* (Falconner), qui est employée comme aphrodisiaque et vermifuge.

— ÉTYM. Latin. *costus*; grec, κόστος.

† **CO-SUJET** (ko-su-jè), *s. m.* Celui qui est, avec d'autres, sujet d'un gouvernement. Les générations prochaines ne croiront pas que, dans un siècle qui n'était pas tout à fait barbare, des citoyens, des co-sujets aient pu réclamer le droit de voter un impôt qu'ils ne payaient point, et de voter pour les autres et non pour eux-mêmes, MIRABEAU, *Collection*, t. I, p. 73.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *sujet*.

COTANGENTE (ko-tan-jan-t'), *s. f.* Terme de géométrie. La tangente du complément d'un angle.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *tangente*.

† **COTARNINE** (ko-tar-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde, produit par action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur la narcotine.

— ÉTYM. Transposition des lettres du mot *narcotine*.

COTE (ko-t'), *s. f.* || **1°** Terme d'administration. La part imposée à chaque contribuable. Cote mobilière. Cote foncière. Payer sa cote. || **2°** Cote mal taillée, arrêté de compte approximatif. Il a fait de tout cela une cote mal taillée. Le régent demanda l'avis à Besons, qui barbouilla et qui proposa une cote mal taillée, ST-SIM. 428, 152. Locution prise de marquer la cote, ce qui était à payer, sur un morceau de bois auquel on faisait une entaille. || **3°** Terme de finance. Indication du prix des effets publics, des valeurs de bourse, du change, etc. || **4°** Marque alphabétique ou numérale servant à classer chaque pièce d'un procès ou d'un dossier. Ces pièces sont sous la cote A, la cote B. || La couverture même. || **5°** Terme d'arpentage. Chiffre qui, dans les nivellements, indique les différences de niveau.

— HIST. XVI[e] s. Cela fit faire une cotte mo-taillée de capitulation, tellement que le capitaine Mathieu ne laissa pas d'en faire la guerre depuis, D'AUB. *Hist.* II, 290. Tous heritages, tant fiefs que mains fermes, venus et escheus par succession soit de ligne directe ou collateralle, sont reputez patrimoniaux, et doivent en succession tenir et suivre la cotte et ligne de celuy duquel primitivement ils viennent, *Coustum. génér.* t. II, p. 853.

— ÉTYM. Provenç. *cota*, *cotta;* catal. *quota;* espagn. *cota*, *cuota;* du latin *quota pars*, quelle partie (voy. QUOTE). Dans d'Aubigné, *cotte mo-taillée* est pour *cotte mal taillée*, *mal*, dans ces sortes de compositions, se prononçant *mau*, comme dans *mau-clerc* (mal-clerc).

CÔTE (kô-t'), *s. f.* || **1°** Terme d'anatomie. Os plat et courbé, situé obliquement sur les parties latérales de la poitrine et articulé en arrière avec les vertèbres, et en avant directement ou indirectement, avec le sternum. Il s'est cassé une côte. Vraies côtes, celles d'en haut qui se joignent au sternum. Fausses côtes, ou côtes flottantes, celles d'en bas qui n'aboutissent point directement à cet os. || Il a les côtes en long, se dit d'un homme bizarre, capricieux, qui ne fait rien comme les autres, et aussi d'un homme paresseux. || Familièrement. Rire à s'en tenir les côtes, rire excessivement. || Par exagération. Rompre les côtes à quelqu'un, le battre à outrance. || Fig. Cette affaire a une côte rompue. V. ROMPU. || Mesurer les côtes à quelqu'un, le battre à coups de bâton, de plat d'épée, etc. || On dit populairement dans le même sens : tricoter les côtes. || On lui compterait les côtes, se dit d'une personne, d'un animal très maigre. || Nous sommes tous de la côte d'Adam, nous avons tous une même origine. Ce marquis indocile, Qui.... Croit que Dieu tout exprès d'une côte nouvelle A tiré pour lui seul une femme fidèle, BOIL. *Sat.* VIII. Et si, durant un jour, notre premier aïeul, Plus riche d'une côte, avait vécu tout seul, Je doute, en la demeure alors si fortunée, S'il n'eût pas prié Dieu d'abréger la journée, ID. *ib.* X. || Il s'imagine être de la côte de saint Louis, il se croit issu d'une très-noble race. Que voulez-vous donc dire avec votre gentilhommerie? Est-ce que nous sommes, nous autres, de la côte de saint Louis? MOL. *Bourg. gentilh.* III, 12. || Fig. Serrer les côtes à quelqu'un, le presser vivement, le poursuivre avec chaleur. || Côte à côte, *loc. adv.* Tout à côté l'un de l'autre. Ils marchaient côte à côte. Tantôt on les eût vus côte à côte nager, Tantôt courir sur l'onde et tantôt se plonger, LA FONT. *Fabl.* III, 12. || Fig. Sa tendresse voudrait se mêler d'aller côte à côte de la mienne, SÉV. 343. || **2°** Terme de vétérinaire. Côte arrondie, indice d'une poitrine développée; côte plate, indice de respiration peu étendue. || **3°** Terme de boucherie. Côtes couvertes du bœuf, morceau qui se trouve entre l'aloyau et le paleron, des deux côtés de l'échine. Côtes découvertes, celles qui sont situées sous le paleron. || Côtes d'aloyau, les côtes du bœuf, ayant un peu de filet jusqu'aux côtes couvertes. || Train de côtes, la partie du bœuf qui contient les côtes, à partir de la troisième pièce de l'aloyau jusqu'à l'épaule. Plats de côtes découverts, la partie placée sous l'épaule et le paleron. Plats de côtes couverts, la partie inférieure de l'entre-côte et des côtes, près de la poitrine. Côtes de surlonges, la partie qui se trouve sous le collier. || La côte, maniement pair ou double, commun aux deux sexes, qui repose sur les dernières côtes, particulièrement sur celle qui limite le flanc avec la poitrine. || **4°** Saillie longitudinale de la surface de beaucoup de tiges et de fruits. Pomme de reinette à côtes. Voilà un melon; il faut qu'elle en mange une petite côte, SÉV. 569. || Nervure médiane et principale dans un grand nombre de feuilles. || Tabac sans côtes, celui dont on a ôté la nervure avant de le corder. || **5°** Terme de marine. Les côtes d'un navire, les pièces qui sont jointes à la quille et qui montent jusqu'au plat bord. C'est le synonyme vulgaire de couple. || **6°** Côte de luth, pièce du corps d'un luth. || **7°** Terme d'architecture. Listels qui séparent les cannelures d'une colonne. || Côtes de coupe, saillies qui séparent la douelle d'une voûte sphérique en parties égales. || Partie en saillie qui dans une croisée sert à recevoir les volets. || **8°** Fig. Le penchant d'une colline. Côte fertile, bien exposée, plantée de vignes. || A mi-côte, à mi-chemin sur le penchant d'une colline. Bâtir à mi-côte. J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre; elle est située à mi-côte; une rivière baigne ses murs et coule ensuite dans une belle prairie, LA BRUY. V. || Fig. Être au pied de la côte, c'est-à-dire être à bout de ressources, par allusion sans doute à un marcheur épuisé qui ne peut plus monter une côte. || **9°** Terme de marine. Rivage de la mer. Une côte basse, sablonneuse, escarpée. Ranger la côte, aller le long de la côte. Donner à la côte, échouer. Le courant portait à la côte. Il lui donna le gouvernement de toute la côte de la mer, VAUGEL. *Q. C.* liv. II, ch. 8. Toute la côte était couverte d'hommes, d'armes, de chevaux et de chariots en mouvement, FÉN. *Tél.* XX. La plupart des peuples des côtes de l'Afrique sont sauvages et barbares, MONTESQ. *Esp.* XXI, 2. Les côtes de cette grande île [Madagascar] sont généralement malsaines; ce malheur tient à des causes physiques qu'on pourrait changer, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. || Se dit, par extension, des approches de la terre, jusqu'à une certaine distance au large. Une côte pleine d'écueils. Les pirates qui couraient nos côtes. La flotte d'Énée était sur ces côtes, FÉN. *Tél.* I. Le jeune homme répondit qu'il avait voulu voir comment les côtes de France étaient faites, qu'il était venu et allait s'en retourner, VOLT. *l'Ingénu*, 1. || Faire côte, faire naufrage à la côte. || Côte de fer, côte formée par des rochers escarpés et perpendiculaires. || Gardes-côtes, voy. GARDE, *s. m.* || *Au plur.* Les contrées voisines de la mer. || **10°** Terme de commerce. Côte de soie, capiton ou fleuret. || Côte rouge, côte blanche, fromages de Hollande. || **11°** Terme de vannier. Nervures qui sont formées par l'entrelacement des menus osiers autour des plus gros.

— HIST. XII[e] s. D'une des costes de l'home voirement.... *Ronc.* p. 152. || XIII[e] s. Je mengue costes de laitues, porce qu'elles me font dormir, ALEBRANT, f° 57. [illegible] continuelment coste à coste [illegible] à une ligne, *Comput*, [illegible] En coste de la

royne [elle] se va agenouiller, *Berte*, XI. Jamais ne gerrez [vous ne vous coucherez] à ma coste, Quant receü avez tel coste, *Ren.* 507. Quant cil joli valet passoient, Et jes [je les] veoie passer Qui me regardoient en coste, Et jadis furent mi chier hoste, *la Rose*, 13055. Et en la fin de son sermon dit ainsi, que il avoit leue la Bible et les livres qui vont en coste la Bible, JOINV. 288. || XIVe s. Nouvelle et premiere porée : ostez les grosses costes comme l'en fait des choulx, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Le bon et saige, qui ad ce besoin m'avoit conduit jusques au lict, demoura de couste moy estourdy, estonny et comme en litargie, A. CHART. *l'Espérance ou consolation des 3 vertus*. Là fit tendre en belle plaine son pavillon, et aussi ses compaignons firent, coste le sien, tendre les leurs, *Boucicq.* I, ch. 16. Quant j'apperçoy que veoir [elle] ne me daigne, Fors que de coste et trop estrangement.... E. DESCH. *Poésies mss.* f° 142, dans LACURNE. || XVIe s. Quand les Corinthiens eurent achevé de monter celle coste, ilz meirent leurs targes et pavois en terre pour reprendre un peu d'haleine, AMYOT, *Timol.* 36. Et se feit porter depuis la cour du roy jusques à la coste de la mer Mediterrane, ID. *Pélop.* 56. Ce chien suivit tousjours son maistre, nageant en mer coste à coste de sa galere, depuis la coste de terre ferme, jusques en l'isle de Salamine, ID. *Caton*, 11. Depuis les clavicules jusques à l'extremité des costes tant vrayes que fausses et diaphragme, PARÉ, I, 1. On donne au malade un tronc ou coste d'asphodele ou de ferule à mascher, ID. VIII, 2. Les costes de poirée ou blette seront choisies, grosses et tendres, coupées de la longueur de demi-pied, O. DE SERRES, 848. Le sieur Cornelio et le comte de Gayas armez et la pique sur le col coste et coste [à côté l'un de l'autre], MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 492, dans LACURNE. Chevaux courants de toute leur roideur, accouplez coste à coste l'un de l'aultre, MONT. I, 358.

— ÉTYM. Berry et saintong. *coûte;* wallon, *coise;* provenç. et ital. *costa;* espagn. *cuesta;* du latin *costa*, côte.

COTÉ, ÉE (ko-té, tée), *part. passé.* Marqué d'une cote. Pièces cotées.

CÔTÉ (kô-té), *s. m.* || **1°** La partie droite ou gauche du corps des animaux, de l'aisselle à la hanche, et, par extension, la partie droite ou gauche de tout le corps, y compris le bras, la jambe, etc. Il était perclus de tout le côté gauche. Se coucher sur le côté. Il porte l'épée au côté. Bientôt quatre bandits lui serrant les côtés, BOIL. *Sat.* VI.... Les arbres parlent peu, Dit le bon la Fontaine; et ce qu'un bois m'inspire, Je veux à mes côtés trouver à qui le dire, DELILLE, *Homme des ch.* I. || Se tenir les côtés de rire, rire immodérément. Le roi se tenait les côtés de rire, HAMILT. *Gramm.* 7. Embrasse-moi, dit Matta se tenant les côtés, ID. *ib.* 3. L'hôte et l'hôtesse éclatèrent de rire et se tinrent longtemps les côtés, VOLT. *Cand.* 17. || Il est sur le côté, il est si malade qu'il ne peut bouger. || Fig. Être en voie de disgrâce, être abattu. Pauvre esprit, te voilà d'abord sur le côté, HAMILT. *Gramm.* 2. || Mettre, jeter quelqu'un sur le côté, le coucher, le renverser par terre. D'un coup d'épée il le jeta sur le côté. || Mettre quelque chose sur le côté, donner à cette chose une position inclinée. || Mettre une bouteille sur le côté, la vider. || Être aux côtés de quelqu'un, être auprès de sa personne. Moi-même, sur son trône à ses côtés assise, Je suis à cette loi comme une autre soumise, RAC. *Esth.* I, 3. Debout à ses côtés, le jeune Éliacin Comme moi le servait en longs habits de lin, ID. *Athal.* II, 2. Idoménée, qui le croit [Télémaque] à ses côtés, s'étonne de le voir qui court au milieu de la campagne, FÉN. *Tél.* XI. || Fig. Mais entendez crier Rome à votre côté.... CORN. *Cinna*, III, 2. Le reste de l'Asie à nos côtés rangée, ID. *Nicom.* II, 3. || Le côté de l'épée, le côté gauche du corps, celui où l'on porte l'épée. || Fig. Mettre quelque chose du côté de l'épée, faire passer quelque chose du côté de l'épée, c'est mettre à couvert quelque somme, de quelque façon qu'on l'ait gagnée, bien ou mal. Mais prompt, habile et diligent À saisir un certain argent, Somme aux inspecteurs échappée, Il a du côté de l'épée Mis, ce diton, quelques deniers, LA FONT. *Lettres*, XXI. || Le côté du cœur, le côté gauche du corps; et fig. l'affection. Ce petit gaillard vous plaît, il est du côté du cœur. || Point de côté, douleur aiguë qui se fait sentir dans la région des côtes. || Terme de manége. Porter un cheval de côté, le faire marcher sur deux pistes, dont l'une est marquée par les épaules, l'autre par les hanches. || Terme de cuisine. Haut côté, les côtés d'un mouton. || Terme de marine. Mettre un bâtiment sur le côté, l'incliner d'un côté, lui faire prendre de la bande. Le mât avait mis le vaisseau sur le côté, FÉN. *Tél.* VI. || Mettre un bâtiment sur le côté, l'abattre en carène. || Le côté droit d'une voile, la partie de la chute de cette voile où les tailles sont régulières. || Faux côté, côté faible d'un navire, côté sur lequel il incline davantage. || **2°** Partie latérale. Les côtés du chemin. Ce côté de la rivière est le moins profond. || Les bas côtés d'une église, les nefs latérales, qui sont plus étroites et d'ordinaire moins hautes que la nef centrale. Les bas côtés du chœur.... sont les parties qui ont le plus résisté à l'effort du temps, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 5. D'autres temples étaient divisés en trois nefs par deux rangs de colonnes; celle du milieu était entièrement découverte et suffisait pour éclairer les bas côtés qui étaient couverts, BARTHÉL. *Anach.* ch. 12. || Les bas côtés d'une route, d'un boulevard, d'une promenade, les voies latérales moins hautes que la chaussée. || **3°** Côté plein, muraille pleine, par opposition à arcade. Le petit monument de marbre qui couvre le saint sépulcre a la forme d'un catafalque, orné d'arceaux demi-gothiques engagés dans les côtés pleins de ce catafalque, CHATEAUB. *Itin.* II, 224. || **4°** Le côté droit, le côté gauche d'une assemblée délibérante, celui qui est à la droite, celui qui est à la gauche du président. || Le côté de l'épître, le côté de l'évangile, le côté droit, le côté gauche de l'autel. || Le côté du roi, le côté de la reine désignaient autrefois le côté droit, le côté gauche du théâtre. || Terme d'architecture. Le côté droit ou gauche d'un bâtiment doit s'entendre par rapport au bâtiment même, c'est-à-dire en supposant que le bâtiment a une droite et une gauche par rapport à sa façade. || **5°** Point opposé à un autre. Le côté espagnol des Pyrénées. Il est de l'autre côté du bois. Mettez-vous de l'autre côté de la table. Pourquoi me tuez-vous? Eh quoi! ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin, cela serait injuste de vous tuer de la sorte; mais, puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste, PASC. *Pensées*, part. I, art. 9. || Fig. Tout le tort est de son côté, SÉV. 55. || Familièrement. De l'autre côté, dans la pièce voisine. Passons de l'autre côté, s'il vous plaît, pour causer à notre aise. || **6°** Face, pan d'un objet. Les côtés d'une pyramide. On avait sculpté des emblèmes sur les quatre côtés du monument. || En parlant des étoffes, le côté de l'envers, le côté de l'endroit. || Fig. Aspect sous lequel on envisage les personnes et les choses. Et, comme je vous dis, toute l'habileté Ne va qu'à le savoir tourner du bon côté, MOL. *Éc. des f.* IV, 8. On regarde les gens par leurs méchants côtés, ID. *Mis.* I, 2. Quand sur une personne on prétend se régler, C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler, ID. *F. sav.* I, 1. Mélanchthon avait pris ce bon mot du beau côté, BOSS. *Var.* 5. Il prend tout du bon côté, ID. *Lett. quiét.* 354. La justice prend toujours les choses d'un mauvais côté, REGNARD, *Sérénade*, 10. Ce qu'on souhaite est vu du bon côté; Ce qu'on possède est vu de l'autre, LA MOTTE, *Fabl.* II, 17. Ils regardaient l'affaire par cent côtés, dont aucun n'était dans son vrai jour, VOLT. *Babouc.* || **7°** Ligne qui circonscrit quelque chose. Les trois côtés d'un triangle. Si je pense à une figure de mille côtés et à une de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, ce n'est pas par des perceptions que je les distingue, ce n'est que par les noms que je leur ai donnés, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. II, ch. 2. || Terme de géométrie. Côté d'un angle, une des lignes qui le forment. || **8°** Dans le sens le plus indéterminé, partie d'une chose, endroit. Attaquer la place du côté le plus faible. De quelque côté qu'on s'y tourne, on voit toujours la mort en face qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours, BOSS. *Duch. d'Orl.* || Fig. Le côté faible d'une chose, ce en quoi elle pèche. Le côté faible d'une personne, son défaut habituel, ou ce qu'elle sait le moins, ou sa passion dominante. || Fig. De mon côté, quant à moi, pour ma part. Je vais, de mon côté, prendre telle et telle mesure. Je veux voir à quel point une femme hardie Saura de son côté pousser la perfidie, VOLT. *Zaïre*, IV, 5. || Du côté de.... dans les rangs de, parmi. De notre côté, il y eut trois morts et dix blessés. Du côté des Athéniens, Périclès, Nicias, Alcibiade; de celui des Lacédémoniens, Brasidas, Gylippe, Lysandre s'y distinguèrent d'une manière particulière, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 24, dans POUGENS. || D'un côté, d'une part; d'autre côté, d'autre part. Quand d'un côté je considère leur puissance et de l'autre ma faiblesse. D'un et d'autre côté l'action est si noire, CORN. *Rodog.* V, 4. D'un et d'autre côté je vous vois soulagée, ID. *Cid*, V, 5. Il ne leur arrivera pas, comme à ceux du caractère opposé, d'être d'un côté de grands hommes, et de l'autre des enfants, FONTEN. *Boerhaave.* Près du grand L'Hôpital montrer le grand Caton, D'un côté Condillac et de l'autre Platon, DELILLE, *Imagin.* VII. || De ce côté, de cette part. Je n'ai rien à craindre de ce côté. || De côté et d'autre, des deux côtés. Les parents accoururent de côté et d'autre pour accommoder l'affaire, MONTESQ. *Lett. pers.* 70. || **9°** Direction. Je vais de votre côté. De quel côté vient le vent? Après dîner, chacun s'en va de son côté, SÉV. 82. Votre dessein était-il d'aller du côté de la ville? MOL. *Don Juan*, III, 4. || Fig. Ne savoir de quel côté tourner, ne savoir que faire, que devenir. De quel côté pencher? à quel parti me rendre? CORN. *Cinna*, III, 3. || De tous côtés, de partout. La foule accourait de tous côtés. De tous côtés on allait à son secours. Seigneur, de tous côtés le peuple vient en foule, CORN. *Nic.* V, 5. || Regarder de quel côté vient le vent, observer les conjonctures pour régler sa conduite, et, le plus souvent, en mauvaise part, n'avoir d'autres règles de conduite que les circonstances. || **10°** Parti. C'est le côté le plus juste. Caton fut du côté de Pompée. || Avoir quelqu'un de son côté, l'avoir de son parti. Tant que vous n'auriez point les juges de votre côté, PASC. *Prov.* 7. Il me dit qu'il y en avait de ceux de son côté qui tenaient.... ID. *ib.* 1. Quand la malignité a la raison de son côté, ID. *P. div.* 99. Ils ne font rien pour mettre le monde de leur côté, MASS. *Myst. Pent.* Mettons Dieu de notre côté, et alors nous serons les plus forts, ID. *Car. Motifs.* || Mettre les rieurs de son côté, faire, dans une discussion, que les assistants rient de la personne avec qui l'on discute. || **11°** Ligne de parenté. Ils sont parents du côté du père. Le côté paternel. Le côté maternel. || Être du côté gauche, être d'une naissance illégitime; locution tirée de ce que, dans les mariages inégaux, l'époux donnait à l'épouse non la main droite mais la main gauche. || Se dit aussi d'une personne qui vit en concubinage. Elle l'a épousé? oui, du côté gauche. || **12°** Terme de typographie. Côté de première, la forme où se trouve la première page de la feuille. || **13°** Du côté de, *loc. prép.* Vers, en faveur de, quant à. Regardez du côté du couchant. Placez-vous du côté du président. C'est la seule chose qui m'oblige quelquefois de tourner la tête du côté du monde, BALZ. liv. I, lett. 3. On la décrie du côté de la tendresse, VOIT. *Lett.* 88. Tous mes vœux sont déjà du côté d'Aristie, CORN. *Sert.* I, 2. Pour lui mettre l'esprit en repos du côté de Jouarre, BOSS. *Lett. Corn.* 30. Pour moi, demeuré seul, une juste colère Tourna bientôt mes vœux du côté de son frère, RAC. *Baj.* I, 1. Je veux que vous n'ayez rien à vous reprocher du côté de la modération, MASS. *Car. Pardon.* Du côté de la fortune, le revers que vous éprouvez est accablant, MARMONT. *Contes mor. École des Pères.* || **14°** De côté, *loc. adv.* En biais, obliquement. Il faut vous tourner un peu plus de côté. || Regarder de côté, du coin de l'œil. Près du feu, deux amants, pleins d'un tendre délire, D'un regard de côté se parlent sans rien dire, DELILLE, *Trois règnes*, I. || Fig. Regarder de côté, regarder avec dédain, ressentiment ou embarras. || De côté, à droite ou à gauche, pour que l'espace reste libre. Ranger une chose de côté. Mettez ce fauteuil de côté, il gêne le passage. Se mettre, se ranger de côté, quitter le milieu du passage pour faire place à quelqu'un ou à quelque chose qui s'avance. Je me mis de côté pour éviter la voiture. || De côté, en passant, négligemment. Vu que par l'homme en place un mot dit de côté D'un faux air de crédit flatte leur vanité, DELILLE, *Homme des ch.* I. || À part, en réserve. J'ai prié ce marchand de me mettre plusieurs objets de côté. Il met tous les ans quelque chose de côté, il fait des économies. || À l'écart. Je mets de côté toutes les raisons que vous aviez de lui pardonner. || Mettre, laisser de côté, abandonner, ne pas se servir de. On laissa de côté plusieurs officiers de mérite. || **15°** À côté, *loc. adv.* Dans une direction latérale, oblique. [Le drôle] Prend à côté, pourvoit à ses affaires, Laisse son maître, à travers champs s'enfuit, LA FONT. *Orais.* Tout père frappe à côté, ID. *Fabl.* VIII, 20. || Fig. Le poëte d'abord parle de son héros; Après en avoir dit ce qu'il pouvait en dire, Il se jette à côté, ID. *ib.* I, 14. || Donner à côté, s'éloigner du but, et aussi se méprendre. || À peu de distance. Serrez-vous, marchez à côté. Est-ce loin? non, c'est tout à côté. || À côté de, *loc. prép.* Tout auprès, à droite ou à gauche de. Sa maison est à côté de la mienne. Se mettre à côté de quelqu'un. Il marchait à côté du grand prêtre, RAC. *Athal.* II, 5. || Fig. Peut-être Babylone, honorant ma mémoire, Mettra Sémiramis à côté des grands

rois, VOLT. *Sémiram.* II, 7. || Passer à côté d'une difficulté, d'une question, ne pas l'aborder, éviter de la résoudre. Être à côté de la question, ne pas bien la saisir, s'en écarter.

— SYN. DE TOUS CÔTÉS, DE TOUTES PARTS. Il y a, entre ces deux locutions, la différence qu'il y a entre *côté* et *part*, c'est-à-dire que *côté* exprime plus spécialement une direction que ne fait *part*. La foule accourut de tous côtés est synonyme, sans nuance bien sensible, de: la foule accourut de toutes parts. Mais on dira : cette forteresse est commandée de tous côtés, mieux que de toutes parts; car ici il importe de spécifier les côtés, les directions.

— HIST. XIe s. Gent [il] ot le cors et les costez ot larges, *Ch. de Rol.* XX. Ma bonne espée que ai ceinte au costet, *ib.* LXXXII. || XIIe s. [A] Gautier [il] en bande les flans et les costez, *Ronc.* p. 94. Nu à nu du costé son roit espié [il] lui vire, *Sax.* X. Joab sacha l'espée e ferid Abner enz el costed, si l'ocist felonessement, *Rois*, 132. || XIIIe s. Et del costet de mi Robin, RAYNOUARD, *costat.* Quant on me veut meurdrir delez vostre costé, *Berte*, XV. Chi vous lairrons ester de Namur qui gist en mauvais costei, *Chr. de Rains*, 232. Un quadrangle du quel li uns des costés soit de trois piés, *Comput*, f° 17. Se [sa] tere esquiet de costé à celi qui est mariés, comme d'oncle ou d'antain, de frere ou de sereur, BEAUM. XIII, 13. Mout de diverses coustumes sont en parties d'eritages qui vienent en descendant ou par esqueance de costé, ID. XIII, 1. Et avec ce il jureront que il ne prenront, ne ne recevront, par eulz ne par autres, ne or, ne argent, ne benefices par de costé [indirectement], ne autres choses, JOINV. 294. Tu feras cele chose [un dez] de six costez quarrée, *Jeu de dez*, JUBINAL, t. II, 230. || XVe s. Et dit qu'il se trairoit avant du costé devers Boulogne, FROISS. I, I, 315. Si s'adressa sur Mgr Geffroy de Chargny, et là, en parlant à lui, il changea un peu de contenance, car il le regarda sur costé en disant.... ID. I, I, 329 Trop a souvent le corps las et travaillé, qui continuellement se gist sur ung costé, *Perceforest*, t. V, f° 44. Se sont si avant entremeslées icelles choses d'un costé et d'autre, que grieve chose m'est à porter, dont il me desplaist tant que plus ne peut, MONSTREL. liv. II, ch. 89. Ils virent bien que la force n'eust pas esté de leur costé, *Bouciq.* I, 32. Et se tenoit droit, la main au costé, qui moult luy avenoit, regardant jouer les autres enfans pour juger de leurs coups, ID. I, 3. Et combien que je n'aye demouré sur le lieu, si fus-je informé, comme les affaires passoient, et le povez bien aisement entendre pour la congnoissance et nourriture que j'avoye eu de l'ung costé et de l'autre, COMM. V, 13. || XVIe s. Ayant à ses costez ledit seigneur, MONT. I, 127. Du costé de l'occident, ID. I, 238. Il n'auroit devant ny derriere luy, ny à costé, rien qui ne lui feist guerre, ID. I, 356. Assis de costé [sur sa mule] comme les femmes, ID. I, 354. Je ne vise pas de ce costé là, ID. IV, 28. Les suyvants d'Alexandre portoient comme lui la teste à costé, ID. IV, 32. Il invita à disner les principaux parens de sa femme, sans toutefois appeler ceux du costé de lui, DESPER. *Contes*, VI. Theseus du costé de sa mere estoit issu de Pelops, AMYOT, *Thésée*, 3. Il se tenoit tousjours assis, ayant deux de ses serviteurs à ses costez, ID. *Péric.* 52. Ainsi l'assault estant donné de tous costez, et tout en un mesme temps, les gens d'Icetes furent incontinent rompus, ID. *Timol.* 31.

— ÉTYM. Bourguig. *coutai;* saintong. et Berry, *coûté;* provenç. *costat;* espagn. *costado;* ital. *costato;* du bas-latin *costatum*, de *costa*, côte. On a dit aussi *costel* qui vient de *costalis*, et qui a donné *coteau* (voy. ce mot).

COTEAU (ko-tô), *s. m.* || **1°** Penchant d'une colline; petite colline. Coteau planté de vignes. Les coteaux qui bordent la Saône. J'ai des argus aux coteaux d'alentour Qui feront leur devoir d'y veiller nuit et jour, ROTR. *Antig.* IV, 1. Si, par exemple, une grande plaine a une pente vers un coteau et s'y termine, toutes les eaux que la plaine recevra du ciel seront déterminées à couler vers ce coteau, qui les rassemblera encore, et elles se trouveront en abondance au pied, FONTEN. *Couplet.* ....Ô coteaux du Taygète, Par les vierges de Sparte en cadence foulés, Oh! qui me portera dans vos bois reculés! DELILLE, *Géorg.* II. Et, comblant les vallons et rasant les coteaux, D'un sol heureux formait d'insipides plateaux, ID. *Jardins*, I. Et le coteau renvoie Bien avant dans la nuit les éclats de leur joie, ID. *Imagin.* VII. En Champagne, en Bourgogne, Les coteaux sont grêlés, BÉRANG. *On s'en....* || **2°** Ordre des coteaux, nom badin qu'on a donné, dans le XVIIe siècle, aux gens d'un goût fin et délicat, qui non-seulement savaient distinguer les meilleurs vins, et de quel coteau ou de quel vignoble ils venaient, mais qui avaient la même délicatesse de goût pour tout ce qui sert à la bonne chère. Un profès de l'ordre des coteaux, ou, simplement, un coteaux, était un gourmand du premier ordre, en faisant entrer dans cette idée tout ce qui fait les délices de la table. Le dîner de M. de Valavoir effaça entièrement le nôtre par l'extrême délicatesse qui a surpassé celle de tous les coteaux, SÉV. 124. Qu'ils se contentent d'être gourmets ou coteaux, LA BRUY. IX. Surtout certain hâbleur à la gueule affamée, Qui vint à ce festin, conduit par la fumée, Et qui s'est dit profès dans l'ordre des coteaux, A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux, BOIL. *Sat.* III. || Saint-Évremont dînant chez M. de Lavardin, évêque du Mans, cet évêque se prit à le railler sur sa délicatesse. « Ces messieurs, dit-il en parlant de lui, du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin, outrent tout à force de vouloir raffiner sur tout.... Pour le vin, ils n'en sauraient boire s'il ne vient d'un des trois coteaux d'Aï, d'Haut-Villiers et d'Avenay. » Saint-Évremont ne manqua pas de faire part à ses amis de cette critique; et ils répétèrent si souvent ce que le prélat avait dit des coteaux, qu'on les appela les *trois coteaux;* et bientôt on imagina l'ordre des coteaux.

— REM. L'orthographe devrait être *côteau*, puisque l'ancienne forme est *costeau;* mais l'usage a effacé l'accent dans l'écriture, après l'avoir effacé dans la prononciation. Il faudrait aussi supprimer l'*e* (cotau) comme le montre l'étymologie.

— HIST. XVIe s. Le soleil ayant tiré et enlevé les vapeurs du brouillas jusques à la cyme des cousteaux, AMYOT, *Timol.* 36.

— ÉTYM. Provenç. *costal;* bas-latin, *costale*, coteau, dans un texte du XIVe siècle, de *costa*, côte.

† **CÔTELÉ, ÉE** (kô-te-lé, lée), *adj.* Terme didactique. Qui est couvert de côtes. || Se dit d'une coquille couverte de saillies longitudinales.

— HIST. XIVe s. Prenez des aguilles qui sont faictes pour enter les pennes d'oyseaulx, et sont pointues aux deux bouz et costelées comme une aguille à peletier, *Modus*, f° XCIV, *verso.*

— ÉTYM. *Côte.*

CÔTELETTE (kô-te-lè-t'), *s. f.* Côte de mouton, de veau, de porc frais. Une côtelette au naturel, une côtelette grillée sans autre apprêt. Une côtelette de veau en papillote. Nous venions de temps en temps dans la belle saison, ma femme et moi, manger le soir une côtelette, BERN. DE ST-P. *Arcad.* || Côtelettes de mouton, les côtes prenant de la fin du filet jusqu'à l'épaule. Côtelettes découvertes, celles qui sont sous l'épaule. || Côtelettes de filet de veau, celles qui prennent un peu avant le bout du rognon avoisinant le ventre et qui se prolongent jusqu'aux côtelettes proprement dites.

— HIST. XIVe s. Seconde assiette : civé de lievres et les costellettes, pois coulés, saleures et grosse char, *Ménagier*, II, 4. Costellettes de fresche saleure, rosties sur le gril, *ib.* II, 5.

— ÉTYM. Diminutif de *côte.*

† **COTELINE** (ko-te-li-n'), *s. f.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe de fil et de coton.

† **COTEPALIS** (ko-te-pa-li), *s. m.* Terme de commerce. Étoffe légère, de soie et de poil de chèvre, qui était fort à la mode il y a une trentaine d'années.

COTER (ko-té), *v. a.* || **1°** Indiquer la cote du prix d'une marchandise, du taux d'une valeur. Coter le cours des effets publics, le prix des sucres. || **2°** Noter. Coter à la marge le numéro d'un article. Si vous aviez coté les endroits, vous m'auriez soulagé de quelques petits soins, BOSS. *Lett. abb.* 139. Je prétends en coter seulement les endroits [de l'affaire de la bulle Unigenitus] qui m'ont passé par les mains, ST-SIM. 318, 155. || **3°** Classer au moyen d'une cote alphabétique ou numérique. Coter les pièces d'un procès. || **4°** Terme d'architecture. Écrire sur un plan, sur une coupe, ou sur une élévation géométrale, les mesures de chaque partie. || Terme d'arpenteur. Noter les niveaux.

— HIST. XVe s. S'il estoit en ma puissance vous pouvoir cotter ou le mois ou la semaine ou le jour de mon retour, je vous le cotterois, *L'amant ressuscité*, p. 47, dans LACURNE. || XVIe s. On cottoit [attribuait] la perte du courage qu'on avoit veu à Monsieur, à la naissance de telles enormitez, D'AUB. *Hist.* II, 439.

— ÉTYM. *Cote;* provenç. *quotar;* ital. *quotare.*

† **COTEREAU** (ko-te-rô), *s. m.* Nom donné aux mercenaires du XIIIe siècle, dits aussi routiers, qui, à diverses reprises, ont désolé la France par leurs brigandages.

— HIST. XIVe s. En celle année furent occis en la contrée de Bourges en Bery sept mille hommes et plus, appelés costereaux, que aucuns gens appellent brigans; tels gens comme costereaux, brigans, gens de compagnie, pillars, robeurs, larrons, c'est tout un, DU CANGE, *coterelli.*

— ÉTYM. *Cotarelli* dans un texte de 1179, *coterelli*, mot dont l'origine est incertaine ; on a indiqué *coterel*, sorte d'arme, dont la dérivation de *culter*, couteau, par un diminutif *colterellus* est fort douteuse; et *cota*, hutte (voy. COTTAGE), d'où *coterellus* paysan, *coterelli*, gens de campagne rassemblés pour le brigandage; ce qui est plus probable (voy. COTERIE).

† **COTERET** (ko-te-rè), *s. m.* Nom des deux principales pièces du métier à tapisserie de haute lisse.

— ÉTYM. Voy. COTRET.

COTERIE (ko-te-rie), *s. f.* || **1°** Mot ancien, qui signifiait un certain nombre de paysans, unis ensemble pour tenir les terres d'un seigneur. || **2°** Aujourd'hui, compagnie de personnes qui vivent entre elles familièrement, ou qui cabalent dans un intérêt commun. Cela l'avait rendu si cher dans toutes leurs coteries, que.... HAMILT. *Gramm.* 10. Deux années ne passent point sur une même coterie; il y a toujours, dès la première année, des semences de division, pour rompre dans celle qui doit suivre, LA BRUY. VII. On n'a qu'à s'informer de leurs sociétés, de leurs coteries, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. Ce qui m'empêchait de vous écrire, c'étaient les coteries [clubs] auxquelles je me trouve livré aujourd'hui, P. L. COUR. *Lett.* I, 16. Qui diantre me poussait à vouloir être de l'Académie, moi qui m'étais moqué quarante ans des coteries littéraires? ID. I, 121. Voltaire et sa coterie Sont à l'index en Barbarie, BÉRANG. *Ste all.* Là, chaque coterie a ses arrangements; Chacun y fait emplette et d'amis et d'amants, DELILLE, *Trois règnes*, III.

— HIST. XIVe s. Trente six mencaudées de terre tenues en coterie du seigneur de Falesque, DU CANGE, *coteria.* || XVe s. Comme Robin de Chaumont escuier tenist en fief et coterie certaines terres de Jehan de Gouy.... ID. *ib.* Tenir en cotterie par l'usage de coustume localle, si est tenir toutes terres en possession de main ferme, c'est à dire qui n'est tenu en fief que rurallement, on appelle entre les coustumiers terre vilaine, et ne doit hommage, service, ost ne chevauchée, fors la rente au seigneur aux termes accoustumez et à la mort double rente en plusieurs lieux, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre 84. || XVIe s. En vilainie, cotterie [biens tenus à cens cottier ou sur cens] ou roture, n'y a bail [il n'y a pas de gardien ou baillistre des héritages], LOYSEL, 189, 547.

— ÉTYM. Bas-latin, *coteria*, société de villageois réunis pour tenir d'un seigneur quelque héritage, de *cota*, cabane (voy. COTTAGE). Diez, à tort, le tire de *cote*, quote-part.

† **CÔTE-RÔTIE** (kô-te-rô-tie), *s. m.* Vin fort estimé du Rhône. Du vieux côte-rôtie; vin est sous-entendu : du vieux (vin de) côte-rôtie.

— ÉTYM. Nom d'une localité ainsi dite, parce que c'est une *côte rôtie* par le soleil.

† **COTEVET** (ko-te-vè), *s. m.* Un des noms de la corbine.

COTHURNE (ko-tur-n'), *s. m.* || **1°** Chaussure élevée des anciens, qui montait jusqu'au milieu de la jambe, et qui était employée particulièrement au théâtre dans la représentation des tragédies. Ils se tiennent sur des cothurnes; c'est une chaussure haute, quelquefois de quatre ou cinq pouces; des gantelets prolongent leurs bras ; la poitrine, les flancs, toutes les parties du corps s'épaississent à proportion, BARTHÉL. *Anach.* ch. 70. || **2°** Fig. Le genre tragique. On ne doit élever sur le cothurne que des personnages pris dans les hauts rangs de la société, CHATEAUB. *Génie*, II, II, 8. On dirait que je suis le savetier qui raccommode toujours les vieux cothurnes de Crébillon, VOLT. *Lett. d'Argental*, 17 sept. 1763. Je me suis fait faire une paire de sabots; mais, si vous faites jouer Oreste, je les troquerai contre deux cothurnes, sous l'ombrage de vos ailes, ID. *ib.* 19 mars 1761. || Chausser le cothurne, composer des tragédies; enfler son style. Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique, BOIL. *Sat.* X. Je ne vois autre chose depuis la mort du roi que des gens qui, par des noms de personnages de ce temps-là, dont ils sont ou dont ils se font, chaussent le cothurne et éblouissent les sots, ST-SIM. 264, 40. À la mention de ce mariage, elle [la duchesse d'Orléans] se douta pour la première fois que Mme de Castries fût sa cousine germaine, et tout aussitôt chaussa le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent, ID. 434, 36.

Il faut prendre un style qui est le cothurne pour moi, SÉV. 504.

— ÉTYM. Lat. *cothurnus*, de κόθορνος, cothurne.

† **COTHURNÉ, ÉE** (ko-tur-né, née), *adj.* Terme d'antiquité. Qui est chaussé du cothurne. Melpomène est représentée cothurnée.

COTI, IE (ko-ti, tie), *part. passé* de *cotir*. Fruit coti.

† **COTICE** (ko-ti-s'), *s. f.* Terme de blason. Nom de bandes qui en côtoient d'autres, et qui prennent ce nom, lorsqu'elles passent le nombre de huit.

— HIST. XVe s. Le conte de Sanserre a une bande d'argent à deux cotisses d'or potencées, *Jehan de Saintré*, 58. || XVIe s. La cottice est plus estroite que la bande, LA COLOMBIÈRE, *Théâtre d'honn.* t. I, p. 143, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *coticium*, tunique, de *cota* (voy. COTTE).

† **COTICÉ, ÉE** (ko-ti-sé, sée), *adj.* Terme de blason. Garni de cotices.

— ÉTYM. *Cotice.*

† **COTIER** (ko-tié), *adj.* Terme d'ancienne coutume. Qui a rapport à un héritage censuel et non noble. Juges cotiers, hommes cotiers, juges, hommes appelés à juger les causes qui étaient soumises à la justice de leur seigneur. || *S. m.* Homme tenant d'un seigneur en roture.

— HIST. XVIe s. Quand un fief ou heritage cottier est tenu de plusieurs conseigneurs, *Coustum. génér.* t. I, p. 592. Un tenancier cottier ne peut sans le consentement de son seigneur feodal bailler l'heritage qu'il tient cottierement à cens ou surcens, *ib.* p. 593.

— ÉTYM. Voy. COTERIE.

CÔTIER, IÈRE (kô-tié, tiè-r'), *adj.* || 1° Qui a rapport aux côtes, qui habite les côtes. Douane côtière. Population côtière. Navigation côtière, le cabotage. Chargements côtiers, chargements qui se transportent par le cabotage. || Pilotes côtiers, pilotes qui connaissent parfaitement les côtes, les rades, les ports, les rivières, et qui entendent la manière d'y gouverner les vaisseaux. Le pilote côtier nous quitta après nous avoir mis hors des passes. Il s'emploie aussi substantivement dans ce sens : un côtier. || 2° Terme de géographie. Fleuve côtier, fleuve qui longe un bassin. L'Orne est un fleuve côtier du bassin de la Seine.

— HIST. XVIe s. Au quel poinct se rendra l'arbre, quand par le temperement des branches costieres [placées de côté], aura esté retenu de verser hors, resistant aux vents, O. DE SERRES, 639. [Dans une dispute] L'un va en orient, l'aultre en occident.... au bout d'une heure de tempeste, ils ne sçavent ce qu'ils cherchent; l'un est bas, l'autre hault, l'autre costier [à côté], MONT. IV, 40.

— ÉTYM. *Côte.*

CÔTIÈRE (ko-tiê-r'), *s. f.* || 1° Suite de côtes de mer. Il croise sur cette côtière. Peu usité. || 2° Planche de jardinage qui va un peu en talus et qui est exposée au midi. On dit plus ordinairement ados. || 3° Terme de construction. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. || Les côtières, pilastres servant de revêtement aux côtés d'une cheminée dont le corps ou tuyau est en saillie sur le mur d'une pièce. || 4° Chacune des deux parties d'un moule à couler les tuyaux de plomb.

— HIST. XIIe s. Bretaigne [ils] unt tut avironnée, Les mers s'en vont lès les costeres, BENOÎT, *Chron.* I, 1284. || XIIIe s. Les espondes furent d'ivorie [prononcez *ivoire*], Et les costieres ensement, *Partonop.* v. 10304. Et li rois s'estoit trais devers la costiere del mont, pour çou que li solaus leur feroit emi le vis, *Chr. de Rains*, 149. Parmi la costiere d'un val Est entrez dedenz le vergier, *Ren.* 19262. || XIVe s. Et Bertran du Guesclin estoit sus la costiere, *Guescl.* 4120. || XVe s. Et encore fit-il une bataille sur costiere toute pure d'archers [uniquement composée d'archers] pour reconforter, si mestier estoit, les plus lassés, FROISS. I, I, 120. Finirons nous de guerroier? Tout est destruit en plaine et en costiere, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 228, dans LACURNE. Et si prochain se mit du prestre, qu'il le pouvoit, en celebrant, de costiere [de côté] apercevoir, LOUIS XI, *Nouv.* LXXIV.

— ÉTYM. *Côtier.*

COTIGNAC (ko-ti-gna; le *c* ne se prononce jamais, pas même quand suit un mot commençant par une voyelle), *s. m.* Confiture de coings. Cotignac d'Orléans. || Cotignac de Bacchus, s'est dit pour fromage. Ô doux Cotignac de Bacchus, Fromage, que tu vaux d'écus! ST-AMAND, dans RICHELET.

— HIST. XIVe s. Pour faire coudoignac, prenez des coings.... *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Parachevans leur repast par quelque confection de cotoniat, RAB. *Garg.* I, 23. S'il toussoyt, c'estoient boytes de coudignac, ID. *Pant.* IV, 32. Le cotignac pris devant le past astraint le ventre, PARÉ, VIII, 14.

— ÉTYM. *Coing*, par l'intermédiaire d'une forme *cotonealum*, de *cotoneum*, qui appartient au coing, au coignassier. *Cotignat* est la forme régulière, et *cotignac* en est une altération; ital. *cotognato.*

† **COTIGNELLE** (ko-ti-gnè-l'), *s. f.* Infusion spiritueuse de coings.

— ÉTYM. Voy. COTIGNAC.

COTILLON (ko-ti-llon, *ll* mouillées, et non ko-ti-yon), *s. m.* || 1° Cotte ou jupe de dessous. Cotillon de serge. Cette fille Qui frétille N'a pourtant qu'un cotillon, BÉRANG. *Frétill.* || Fig. et familièrement. Aimer le cotillon, être adonné aux grisettes, aimer les femmes. || Général du cotillon, s'est dit, dans le XVIIIe siècle, par plaisanterie, des généraux faits par l'influence de la maîtresse du roi. || 2° Jupon des paysannes. Et voilà pour t'avoir, Georgette, un cotillon, MOL. *École des f.* IV, 4. Légère et court-vêtue, elle allait à grands pas, Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile, Cotillon simple et souliers plats, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. Certaine nièce assez proprette Et sa chambrière Pâquette Devaient avoir des cotillons, ID. *Fabl.* VII, 11. || 3° Sorte de branle, où la danse est fréquemment interrompue par de petites actions partielles et ridicules, comme de ramasser un chapeau par terre avec les dents sans y mettre les mains, d'allumer un papier attaché au dos de quelqu'un qui remue sans cesse pour qu'on ne l'allume pas, etc. Le cotillon ne se danse qu'à la fin des bals. Danser un cotillon. Le cotillon se danse à autant de personnes que l'on veut. || Air pour cette danse. || Autrefois, danse à quatre ou huit personnes, chacun faisant son personnage à son tour; et, aussi, nom de la contre-danse anglaise ou country-dance (voy. CONTRE-DANSE 2). Je veux que nous dansions ensemble le rigaudon, la chasse, les cotillons, la jalousie et toutes les autres danses nouvelles, REGNARD, *Critique du lég.* sc. 8. || 4° Au jeu de la guinguette. Remuer le cotillon, mêler le talon, et y prendre une carte en échange de celle qu'on a écartée.

— REM. Comme on écrit *cotte*, il faudrait, pour être conséquent, écrire *cottillon.*

— HIST. XVIe s. Avecques sa cotte laisser sa honte, et la reprendre avecques son cottillon, MONT. I, 96.

— ÉTYM. Diminutif de *cotte*. L'ancien français avait un autre diminutif, c'est *cotele.*

† **COTIN** (ko-tin), *s. m.* Un des noms vulgaires du fustet.

† **COTINGA** (ko-tin-ga), *s. m.* Terme d'ornithologie. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, comprenant des oiseaux à plumage paré de couleurs brillantes et vivant dans les contrées chaudes de l'Amérique.

† **COTIQUE BLANC** (ko-ti-ke-blan), *s. m.* Nom vulgaire d'une coquille univalve (*cyprée anneau*).

COTIR (ko-tir), *v. a.* Meurtrir, en parlant des fruits. La grêle a coti ces poires. Coti est un terme populaire et assez barbare qu'on dit en fait de fruits qui, étant tombés sur quelque chose de dur, se sont meurtris ou froissés en dedans sans être écorchés ou entamés en dehors, LA QUINTINYE, dans MÉNAGE.

— HIST. XIIIe s. Li flots la [roche] hurtent et debatent, Et tous jors à li se combatent, Et maintes fois tant i cotissent Que toute en mer l'ensevelissent, *la Rose*, 5951. || XIVe s. En procedant de paroles à fait, il feri ledit Lorrain, et coti la teste au mur, DU CANGE, *costris.* || XVe s. Tu m'as trop lourdement coyssy, Je suis tout ronps et tout froissy, *Martyre de S. P. et de S. P.* || XVIe s. Cottir, heurter de la teste et des cornes : les daims cottissent l'un contre l'autre, NICOT. Nous ferons librement cottisans sur la terre Pesle mesle choquer nos lances de lierre [dans des bacchanales], J. TAHUREAU, *Poésies,* p. 82, dans LACURNE.

— ÉTYM. Saintong. *coter*, tomber lourdement, *cotit*, meurtrissure par un coup; parler de Loudéac (Côtes-du-Nord), *cotir*, fêler, casser. Étymologie inconnue. Il y a dans l'espagnol *cotin*, coup d'arrière-main, revers (et aussi *cutir*, frapper, mais que Diez rattache, à cause du sens de *se battre pour*, hypothétiquement au latin *competere*, s'appuyant sur *conterere* qui a donné *cutrir*). Il est vraisemblable que *cotir* est le simple qui se trouve en composition dans le provençal *per-cutir*, du latin *percutere*, dans l'espagnol *re-cudir*, *re-codir*, du latin *recutere*, repousser.

COTISATION (ko-ti-za-sion; en poésie, de cinq syllabes), *s. f.* || 1° Action de cotiser, de se cotiser. || 2° Contribution par quote-part. J'ai donné tant pour ma cotisation. On voit que, pour être légitime, cette cotisation doit être volontaire, J. J. ROUSS. *Écon.* 3.

— HIST. XVIe s. Que chacun des confederez se quotiseroit à ce qu'il devroit fournir, et bailleroit banques respondantes de sa taxe et quottisation, M. DU BELL. 182.

— ÉTYM. *Cotiser;* provenç. *cottization.*

COTISÉ, ÉE (ko-ti-zé, zée), *part. passé.* Les membres de l'association cotisés à tant.

COTISER (ko-ti-zé), *v. a.* || 1° Régler la cotisation de quelqu'un. On l'a cotisé à tant. || 2° Se cotiser, *v. réfl.* Fournir sa quote-part. Il faut que chacun se cotise selon ses moyens. Ils n'auraient qu'à se cotiser à proportion des besoins publics, J. J. ROUSS. *Écon.* 3. Chaque gentilhomme se cotisa pour les comédiens selon sa libéralité, SCARRON, *Rom. com.* 2e part. ch. 3. Il y eut un service solennel, et en un moment ils se cotisèrent tous pour cette dépense, qui monta à cinq mille francs, SÉV. 211.... À cinq chevaliers, en nous cotisant tous, Et ramassant écus, livres, deniers, oboles, Nous n'avons encor pu faire que deux pistoles, REGNARD, *Distrait*, I, 6.

— HIST. XVIe s. Les Grecs voulurent qu'il se feist une taille, par laquelle chacune ville fust raisonnablement cottisée selon ses facultez. — Ilz luy donnerent pouvoir et mandement de cottiser et taxer egalement chacune ville, AMYOT, *Arist.* 58. Ilz payoient bien l'argent à quoy ilz avoient esté cottisez, ID. *Cimon*, 18. Que chacun des confederez se quottiseroit à ce qu'il devroit fournir, M. DU BELL. 182. La ville se cottisa à 3000 livres, D'AUB. *Hist.* II, 296.

— ÉTYM. *Cote.*

COTISSURE (ko-ti-su-r'), *s. f.* Meurtrissure faite à des fruits. La cotissure empêche que les fruits ne soient de garde.

— ÉTYM. *Cotir.*

COTON (ko-ton), *s. m.* || 1° Nom donné à une sorte de bourre végétale qui, formée de filaments longs et ténus, environne les semences du cotonnier, arbre que l'on cultive dans l'Inde, aux États-Unis, dans l'Égypte et, depuis peu, dans l'Algérie. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et pierreux : il préfère celui qui est déjà familiarisé par la culture, RAYN. *Hist. phil.* XI, 28. Chaque loge, en s'ouvrant, laisse apercevoir plusieurs graines arrondies, enveloppées d'une bourre blanche, qui est le coton proprement dit, ID. *ib.* Le bois dont le coton vient blanchir les rameaux, MALFIL. *Génie de Virg.* || Coton en laine, coton brut. || Toile, étoffe de coton. Cette multitude, qui a peu de besoins, est presque nue ou est vêtue de coton, c'est-à-dire d'un produit si abondant qu'un arpent peut fournir de quoi habiller trois ou quatre cents personnes, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. I, ch. 25. || Tricot de coton. Il était un roi d'Yvetot.... Et couronné par Jeanneton D'un simple bonnet de coton, BÉRANG. *Yvetot.* || Jeter son coton, se dit de certaines étoffes qui se couvrent d'une sorte de bourre. || Cela jettera un beau coton, se dit d'une chose qui, mal entreprise, produira de mauvais effets. Locution basse, remarque DE CAILLIÈRES, 1690. || Cet homme jette un vilain coton, il file un mauvais coton; sa santé, son crédit, sa réputation est fortement compromise. || Fig. Élever un enfant dans du coton, l'élever trop mollement. Le laquais du coadjuteur, qui était à la Trappe, est revenu à demi-fou, n'ayant pu supporter ces austérités; on cherche un couvent de coton pour l'y mettre, SÉV. 42. Gouvernez-la bien, divertissez-la, amusez-la, enfin mettez-la dans du coton, et nous conservez cette chère et précieuse personne, SÉV. t. I, *Lettre inédite*, p. 201, dans POUGENS. || Par plaisanterie, porte-coton, valet de garde-robe. || 2° Duvet long, entre-croisé et crépu, qui recouvre la surface de certaines feuilles ou d'autres parties de quelques végétaux. Leurs fleurs tendres et délicates, et, durant l'hiver, enveloppées comme dans un petit coton, BOSS. *Connaiss.* V, 2. || 3° Poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens. À peine son menton S'était vêtu de son premier coton, LA FONT. *Remède.* Vraiment sur votre menton La main de l'aimable jeunesse N'a mis encor que son coton, VOLT. *Ép.* 42. Et ne tarderont ses conquêtes [du fils d'Henri IV], Qu'autant que le premier coton Qui de jeunesse est le message, Tardera d'être en son visage Et de faire ombre à son menton, MALH. III, 1. À peine adolescent, de son léger coton La jeunesse en sa fleur ombrage son menton, DELILLE, *Énéide*, IX. || 4° Coton-poudre, ou coton azotique, ou fulmi-coton, substance explosive qu'on obtient par l'action de l'acide azotique sur le coton.

— HIST. XIIIe s. Et li atachierent la crois en un grant chapel de coton [ouatte] par devant, pour ce que il voloit que tous le veissent, VILLEH. XL. Quiconques est chapelier de coton à Paris, il doit jurer

seur sains qu'il fera bone œuvre et leal, *Liv. des mét.* 251. Il peut metre devant son pis et devant son ventre un contrecuer de teille et de coton, *Ass. de J.* I, 170. Il li lancerent le feu grejois qui se prist en la tour, qui estoit faite de planches de sapin et de teile [toile] de coton, JOINV. 215. || XVe s. Je cognoys approcher ma soif, Je crache blanc comme cotton Jacobins aussi gros que un œf, VILLON, *Grand testament.* || XVIe s. L'arbrisseau, portant le cotton, jette des petites pommes, lesquelles, s'approchans de maturité, s'entr'ouvrent en croix à la pointe, comme la grenade, par là faisant jour au cotton, O. DE SERRES, 717.

— ÉTYM. Provenç. *coton;* catal. *cotó;* espagn. *algodon;* portug. *cotão;* de l'arabe *qothon* ou, avec l'article, *al qothon.*

COTONNADE (ko-to-na-d'), *s. f.* Toute sorte d'étoffes de coton. Une pièce de cotonnade. || Dans un sens plus restreint, étoffe de coton de couleur ordinairement à carreaux ou à raies, dont le dessin est tissé et non imprimé.

— ÉTYM. *Coton.*

† **COTONNANT, ANTE** (ko-to-nan, nan-t'), *adj.* Terme de métier. Se dit des lames de cuivre sur lesquelles on aperçoit de petits points blancs.

— ÉTYM. *Cotonner.*

COTONNÉ, ÉE (ko-to-né, née), *part. passé.* || 1° Terme de commerce. Qui est plein et couvert de coton. || 2° Terme de marine. Voile cotonnée, voile usée. || 3° Garni de poil follet. Le prieur remarqua que l'Ingénu avait un peu de barbe; il savait très-bien que les Hurons n'en ont point; son menton est cotonné; il est donc fils d'un homme d'Europe, VOLT. *l'Ingénu*, 2. || Cheveux cotonnés, cheveux courts, frisés et crépus.

COTONNER (ko-to-né), *v. a.* || 1° Remplir de coton. || 2° Se cotonner, *v. réfl.* En parlant de certaines étoffes, se couvrir d'une certaine bourre. Le drap d'Espagne se cotonne. || Absolument. Ce drap cotonne. || 3° Se couvrir d'une sorte de coton ou duvet. Ses joues commencent à se cotonner. || 4° En parlant des fruits, prendre une pulpe molle et spongieuse. Ces pêches se sont cotonnées.

— HIST. XVIe s. Tous lesquels coings sont cottonnés, mais plus les moiens et dorés que les autres, comme marque de bonté, O. DE SERRES, 690. Les peupliers ont la fueille cotonnée d'un costé, mais plus les uns que les autres, ID. 800. En lieu d'un teint vermeil une barbe follette Cotonne son menton.... RONS. 713.

— ÉTYM. *Coton.*

† **COTONNERIE** (ko-to-ne-rie), *s. f.* Culture du coton; champ où croît le cotonnier. Ce vaste espace est rempli par cent soixante caféières, soixante-deux indigoteries et soixante cotonneries, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 38.

— ÉTYM. *Coton.*

† **COTONNETTE** (ko-to-nè-t'), *s. f.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe de coton.

— ÉTYM. *Coton.*

COTONNEUX, EUSE (ko-to-neû, neû-z'), *adj.* || 1° Recouvert d'une sorte de coton ou de duvet. Tige, feuille cotonneuse. Le bourgeon cotonneux du pommier se gonfle et se crève, BERN. DE ST-P. *Harmon.* liv. I, *Tabl. général.* M. de Réaumur a fait représenter la coque de cette chenille à brosses, et il a désigné par les termes d'enveloppe cotonneuse ce que j'ai nommé la coque extérieure, BONNET, *Insectes*, observ. 25. Tapisse de duvet la pêche cotonneuse, DELILLE, *Trois règnes*, VI. || 2° Dont la pulpe est devenue mollasse et spongieuse. Pêches cotonneuses. || Fig. Style cotonneux, style mou et filandreux.

— ÉTYM. *Coton.*

1. **COTONNIER** (ko-to-nié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: les ko-to-nié-z et le coton), *s. m.* Terme de botanique. Plante de la famille des malvacées qui produit le coton (*gossypium herbaceum, L.*).

— ÉTYM. *Coton.*

† 2. **COTONNIER, IÈRE** (ko-to-nié, niè-r'), *adj.* Qui se rapporte au coton. Industrie cotonnière. || *S. m.* Fabricant de toiles, d'étoffes de coton.

— ÉTYM. *Coton.*

† **COTONNIÈRE** (ko-to-niè-r'), *s. f.* Nom vulgaire de plusieurs plantes communes dans les champs, entre autres le filage des champs, le *gnaphalium uliginosum.*

— ÉTYM. *Cotonnier.*

COTONNINE (ko-to-ni-n'), *s. f.* Grosse toile à chaîne de coton et à trame de chanvre, dont on faisait des voiles.

— ÉTYM. *Coton.*

† **COTONNIS** (ko-to-ni), *s. m.* Terme de commerce. Étoffe des Indes moitié soie moitié coton.

CÔTOYÉ, ÉE (kô-to-ié, iée; plusieurs disent ko-toi-ié, iée), *part. passé.* La banquise longtemps côtoyée par le navire. || Terme de blason. Se dit des pals, bandes, barres et autres pièces de même situation, lorsqu'elles sont accompagnées d'autres meubles.

CÔTOYER (kô-to-ié; plusieurs disent kô-toi-ié; Richelet remarque qu'on prononce côteier, prononciation aujourd'hui abandonnée), je côtoie, tu côtoies, il côtoie, nous côtoyons, vous côtoyez, ils côtoient; je côtoyais, nous côtoyions, vous côtoyiez; je côtoyai; je côtoierai; je côtoierais; que je côtoie, que nous côtoyions, que vous côtoyiez; que je côtoyasse; côtoyant; côtoyé, *v. a.* || 1° Aller côte à côte de quelqu'un. Un vassal ne devait pas côtoyer son seigneur. Un valet ne doit pas côtoyer son maître. || Côtoyer une armée, marcher sur son flanc. Ayant ramassé toutes leurs troupes et celles de leurs alliés au nombre de plus de cinquante mille hommes, ils côtoyaient l'armée d'Amilcar, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 356, dans POUGENS. Simon le côtoya de si près dans toutes ses marches et contre-marches, qu'il prévint tous ses desseins et l'obligea de se retirer, ID. *ib.* t. IX, p. 332. Ce jour-là même, une autre route nous amenait Kutusof; il la couvrait tout entière avec quatre-vingt-dix mille hommes; il côtoyait, il dépassait Napoléon, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 3. || 2° Aller le long de. Leurs navires côtoyaient le rivage. Il [le héron] côtoyait une rivière, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. Il y a un grand précipice que l'on côtoie fort longtemps, SÉV. 523. On dit que ce bois que nous côtoyâmes fourmille de voleurs, LA FONT. *Lettres*, VI. On fit faire par les Cosaques des bateaux légers auxquels ils sont accoutumés et qui peuvent côtoyer aisément les rivages de la Crimée, VOLT. *Russ.* I, 8. Nous côtoyons d'abord ces sommets escarpés Que les traits de la foudre ont si souvent frappés, DELILLE, *Énéide*, III. || Absolument. Ils ne firent que côtoyer. || Fig. Se tenir très-près de. Il avait dans son discours à côtoyer un sujet très-scabreux. Dans sa vie aventureuse il côtoya souvent la misère. || 3° Se côtoyer, *v. réfl.* Se suivre en marchant l'un à côté de l'autre. Les deux armées se côtoyèrent longtemps.

— HIST. XIe s. Li emperere fait Rolant costeïr [mettre à son côté], *Ch. de Rol.* CCX. || XIIe s. Tote Bretaigne [il] commence à costoier, Ainz ne fina trusqu'au mont Saint Michiel, *li Coronemens Looys*, v. 2038. Perse [ils] costient, Larchant et Balaguer, *Ronc.* p. 118. Et la pucele toute voie Le chevalier de près costoie [va à côté], *la Charrette*, v. 1997. || XIIIe s. Et en alerent costiant terre et nagant, tant qu'il vinrent à port de salu, *Chron. de Rains*, 225. Lors m'en alai parmi la prée Contreval l'iaue esbanoiant, Tot le rivage costoiant, *la Rose*, 127. || XVe s. Et puis chevaucherent le chemin de Valenciennes, et le costierent à la droite main, et vinrent à Denain, FROISS. I, I, 79. Et se mirent à chemin en costoyant Zelande, ID. I, I, 18. Ainsi qu'ils assembloient les coureurs dessus nommés qui costiés les avoient, ID. I, I, 140. Atant dressa son viaire et voyt parmy sa visiere que c'estoit il voirement; adonc se veult plus aler que devant, mais le roi le costoie et dist : certes il convient que vous venez avecques moy, *Perceforest*, t. VI, f° 94. || XVIe s. Il s'en alloyt coustoyant tousjours son ennemy, AMYOT, *Fab.* 11. Il estoit descendu à sa requeste en la Macedoine dix mille Basternes combatans à cheval, et autres dix mille qui les coustoyoient toujours ès batailles à pied, ID. *P. Æm.* 18. Pyrrus avec deux mille Gaulois, coustoyant le long de la trenchée, essaya de passer de l'autre costé, ID. *Pyrrh.* 63. Ils rebrousserent chemin, ayans opinion que l'armée enemie les costoyeroit, pour esperer une occasion d'attraper quelqu'une de leurs troupes, LANOUE, 627. Quant la clemence ne s'escartoit pas du tout de la severité, ains la coustoyoit et accompagnoit, afin que l'une des voyes fust aydée de l'aultre, CONDÉ, *Mémoires*, p. 552. En costoyant la mer à la queste de leurs mines, aulcuns Espagnols.... MONT. IV, 20. Cettuy-ci [le commerce avec les livres] costoye tout mon cours et m'assiste partout; il me console en la vieillesse et en la solitude.... ID. III, 287.

— ÉTYM. *Côte;* Berry, *coûteger;* ital. *costeggiare.*

COTRE (ko-tr'), *s. m.* Terme de marine. Voy. CUTTER.

COTRET (ko-trè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : kotrè-z et fagots; cotrets rime avec succès, traits, jamais, paix, etc.), *s. m.* || 1° Fagot de bois court et de médiocre grosseur. Acheter un cotret. Brûler des cotrets. J'estime également ceux qui ont la charge des plus grandes affaires et ceux qui n'ont qu'une charge de cotrets sur le dos, si la vertu n'y met de la différence, *Francion*, liv. II, p. 452. || Châtrer des cotrets, en ôter quelques bâtons. || 2° Chacun des bâtons qui composent le fagot. || Familièrement. Un coup de cotret. De l'huile de cotret, des coups de bâton. || Être sec comme un cotret, être fort maigre. Des jambes de cotrets, jambes fort menues. || 3° Morceau de bois qui fait partie des ailes d'un moulin à vent. || Madrier faisant partie du métier de haute lisse.

— HIST. XIVe s. En Greve, un cent de costerez de Bourgogne, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. Le cent de cotterets pour vingt sous parisis, *Journal de Paris*, an 1442. Brief, c'est un gentil compaignon; Et si a ung très beau maintien; Par mon ame, c'est grand dommaige Qu'il n'est porteur de cotherês, COQUILLART, *le Monologue du puits.* Et puis après, pour faire fin, Le cotteret et la bourrée, VILLON, *Repue fr. du souffreteux.* || XVIe s. S'ils se fussent presentez à l'impourveue avec des bastons de cotterets ès mains, LANOUE, 551. Mettant d'un costé les grosses buches et bois de fente et de moule; de l'autre les fagots, bourrées et costerets, O. DE SERRES, 808. Je pense que plusieurs sont aujourd'hui empereurs, roys, ducz, princes et papes en la terre, lesquelz sont descenduz de quelques porteurs de rogoatons et de coustrets, RAB. *Garg.* I, 1.

— ÉTYM. Saintonge, *coterd.* Origine inconnue. Vient-il de *Villers-Cotterets*, localité où il y a de grandes forêts? mais on n'a aucun renseignement qui permette d'affirmer qu'il en est ainsi (en tout cas *Villers-Cotterets* se décompose en *villers-coste-Retz*, près de Retz). D'autre part, il y a dans le bas-latin *costeretum*, en français *costeret*, qui signifie une charge, un panier, une botte (texte de 1295) : Chacune mande [manne] de merlan ou poisson doit deux deniers, et s'ils sont en costerès, chascun costeret doit deux deniers. Ce *costeretum* vient de *costa* dans le sens de panier, botte : une coste de raisins (texte de 1379); *costa circulorum*, une botte de cercles. On peut sans beaucoup de peine passer de l'idée de botte à celle de fagot.

† **COTTAGE** (ko-ta-j'), *s. m.* Petite maison de campagne d'une simplicité rustique, mais élégante.

— ÉTYM. Angl. *cottage*, de *cot*, cabane; bas-latin, *cota*, cabane (voy. COTERIE); du celtique : kymri, *cwtt;* gaël. *coite*, *cot*, chaumière. L'allemand a aussi *Koth;* suéd. *kate*, cabane. Le vieux français avait *cotin*, cabane.

1. **COTTE** (ko-t'), *s. f.* || 1° Jupe de paysanne, plissée par le haut à la ceinture. Cotte de serge. Tenez, voilà votre couronne, rendez-moi ma cotte grise, FÉN. XIX, 5. || Toute espèce de jupe.... J'ai encore un demi-ceint, deux cottes, Une robe de serge, un chaperon, deux bas, Trois chemises de lin, six mouchoirs, deux rabats, RÉGNIER, *Sat.* XI. Ses gens [de Mme de St-Herem] la trouvèrent, ses cottes troussées, entre les mains de cet enragé, ST-SIM. 97, 26. Gaiement frappons Sots et fripons En casque, en mitre, en cotte, BÉRANG. *Marotte.* || Fig. Donner la cotte verte, jeter une fille sur l'herbe en folâtrant avec elle. Le cygne avait fait son devoir, et les deux Sylvains le leur; devoir de courir et rien davantage, hormis qu'ils dérobèrent à la suivante quelques baisers, lui donnèrent quelques brins de thym et de marjolaine, et peut-être la cotte verte, LA FONT. *Psyché*, II, p. 184. || Trousser la cotte d'un enfant, lui donner le fouet. || Corps de cotte, le corps piqué que les femmes portaient sous leurs robes et où elles attachaient leurs jupes ou cottes. || 2° Cotte morte, dans quelques couvents, succession d'un religieux en fait d'habits, de meubles, d'épargnes. || 3° Cotte d'armes, habillement que mettaient autrefois les chevaliers sur leurs armes, tant à la guerre que dans les tournois, et qui était porté par les hérauts d'armes. La cotte d'armes était ouverte par les côtés, avait des manches courtes et descendait jusqu'au nombril. Le roi Jean était remarquable par sa cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, L'ABBÉ DE CHOISI, *Vie du roi Jean*, liv. I, ch. 2. || 4° Cotte de mailles ou cotte d'armes, armure défensive faite en forme de chemise, et tissue de plusieurs petits anneaux ou mailles de fer. Le consul Livinius, après avoir offert des vœux aux Dieux dans le Capitole, partit de Rome revêtu d'une cotte d'armes selon la coutume, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IX, p. 37. Leur cotte à maille d'or et la gaîne éclatante Où repose l'épée à leur côté pendante, DELILLE, *Énéide*, VII. ....Et perce, avec son sein, Sa riche cotte d'or, ouvrage de sa mère, ID. *ib.* X. || 5° Terme de charcuterie. Le boyau de porc qui forme la saucisse.

— HIST. XIIe s. Que est avoir cotte juske al talun,

se avoir n'est esperance juske à la fin? *Job*, 448. || XIIIe s. Cote [elle] ot d'un blanc bliaut et mantel mout très cher, *Berte*, XIX. Et sa cote qui ert [était] en maint lieu despanée, *ib.* XLVI. Cil qui crient par la vile la cote et la chape ont achaté le mestier de freperie, *Liv. des mét.* 200. Fame est plus cointe et plus mignote En sorquanie [souquenille] que en cote, *la Rose*, 1226. Et chascun deit aveir cote à armer et ganbisson se il viaut [veut], *Ass. de J.* I, 170. Li hons de poeste se presente à pié, en pure se [sa] cote, sans armeure, fors de baston et d'escu, BEAUM. LXIV, 3. Le roi sailli de son lit tout deschaus, une cote, sans plus, vestue, JOINV. 196. || XVe s. Et prirent dix ou douze des compagnons ès quels ils se confioient le plus, et se vestirent de povres cotes deschirées et de povres chapeaux, en guise de povres marchands, FROISS. I, I, 131. Une bonne cote hardie Me donna de vingt florins d'or, ID. *Poésies mss.* p. 383, dans LACURNE. Selon l'esté et les yvers Et la saison des temps divers, Fault chauces et cotte hardie [sorte de vêtement], Courtelette, afin que l'en die: Vez là biau pié et faiticet, EUST. DESCH. *Poésies mss.* fo 497, dans LACURNE. A chascun doit souffire, quoi qu'on die, Vivre, une chambre, une cotte, un cheval, *ib.* fo 63. Se povres est, ait de gros drap cotte; Et, quant il doit porter la hotte, Ou faire aucun labour de bras, Ait ung surpeliz de bourras, Qui sa robe honneste lui tiengne, *ib.* fo 518. Escu lui fault, espée et lance, Cotte d'acier et gardebras, *ib.* fo 504. J'ay esté de divers estas, Et oÿ crier plusieurs cris, La cote, la chappe, vieulz draps, L'engin à prendre les souris, Pastez chauls, le sel blanc, le riz, Chastaignes, fromaiges de Brie, *ib.* fo 354. Après que nostre homme fust arrivé à l'ost des Anglois avecques sa cotte d'armes sur le doz, COMM. IV, 7. Si estoient les pucelles vestues de cottes parties d'ung vermeil samys encontre ung blanc, et les jouvenceaux estoient aussy vestus de cottes, mais elles estoient parties d'ung samys jaulne encontre ung azuré, *Perceforest*, t. II, fo 117. Une cotte simple [jupon] de satin, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. Madame se mit en cotte simple [jupon de dessous], et print son atour de nuit, ID. XXXIV. || XVIe s. Aussi Jacques, au lieu de baisser la cotte verte à s'amie, lui baissa la cotte rouge, MARG. *Nouv.* XLIV. Que de plaisir de voir sous la nuit brune, Quand le soleil a fait place à la lune, Au fond des bois les nymphes s'assembler, Monstrer au vent leur gorge descouverte, Danser, sauter, se donner cotte verte, Et sous leur pas tout l'herbage trembler, DES PORTES, *Œuvres*, p. 587, dans LACURNE. Là les buissons et les beaulx taillis verds Estoient si fort de feuillettes couvers, Que très belle umbre faisoient les raminseaulx, Pour y tailler verte cotte à l'envers, *Chasse d'amours*, p. 39, dans LACURNE. Et sur ce point j'eus grant envye De lui donner à descouvert Joyeusement la cotte vert, ROGER DE COLLERYE, *Œuvres*, p. 53, dans LACURNE. Femme sotte se cognoist à la cotte, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *cote;* provenç. *cot*, s. m. et *cota*, *cotha*, *quota;* catal. *cot;* espagn. et portug. *cota;* ital, *cotta;* bas-latin, *cotta*, *cottus* dans un texte du IXe siècle. Diez le tire de *cutis*, peau; mais il y a deux difficultés: la déclinaison et surtout la déclinaison au masculin, supposant *cuta* et *cutus;* puis le sens; au lieu que le celtique et l'allemand se réunissent pour donner une étymologie: gaél. *cot;* angl. *coat*, vêtement; allem. *Kutt*, *Kittel*, tunique.

† 2. **COTTE** (ko-t'), *s. m.* Le petit chabot d'eau douce (*cottus gobio*). || Cotte chabot, petit poisson de mer.

COTTERON (ko-te-ron), *s. m.* Petite cotte courte et étroite. || Vieux.

— ÉTYM. Diminutif de *cotte;* picard, *cotron*, jupon; wallon, *coterai;* namurois, *coteria.*

† **COTTIÈRE** (ko-tiè-r'), *s. f.* Terme de métier. Barre de fer plus large qu'une barre ordinaire.

COTUTEUR, TRICE (ko-tu-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui est chargée d'une tutelle conjointement avec un autre.

— HIST. XVIe s. Celui de plusieurs tuteurs et curateurs qui voudra bailler caution suffisante de rendre compte aux mineurs venuz en age et en acquiter et indemniser leurs cotuteurs, administrera seul au refuz de bailler caution par ses dits cotuteurs, *Coustum. génér.* t. II, p. 1020.

— ÉTYM. *Co*, avec, et *tuteur.*

1. **COTYLE** (ko-ti-l'), *s. f.* Terme d'antiquité. Mesure de capacité pour les liquides et les choses sèches, valant 0 litre, 27.

— ÉTYM. Κοτύλη, cotyle, chose creuse.

2. **COTYLE** (ko-ti-l'), *s. m.* d'après l'Académie, et mieux *s. f.* || 1° Terme d'anatomie. Cavité d'un os dans laquelle la tête d'un autre os s'articule. || 2° Organe semblable à une cotyle, annexé aux bras des céphalopodes.

— REM. On fait, dans les livres médicaux, et l'Académie à leur suite, *cotyle* du masculin; c'est une erreur; κοτύλη est du féminin soit pour signifier une mesure de capacité, soit pour signifier la cavité de la hanche. Ce mot est trop technique pour qu'il y ait force d'usage contre la forme correcte, et pour que l'on crée l'anomalie d'avoir *cotyle* féminin pour la mesure et masculin pour la cavité.

— HIST. XVIe s. La boette dedans laquelle l'os de la cuisse est receu, nommée des Grecs cotyle, des Latins acetabulum, PARÉ, IV, 34.

— ÉTYM. Κοτύλη, chose creuse (voy. le précédent).

COTYLÉDON (ko-ti-lé-don), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Nom des lobes séminaux ou feuilles séminales, l'une des quatre parties essentielles de l'embryon des végétaux phanérogames. Le haricot au moment de la germination, ou lorsqu'il sort de la terre, se divise en deux parties qui sont les cotylédons. || 2° Terme d'anatomie. Lobe charnu du placenta. || Cotylédons utérins, renflements tuberculeux et pédiculés de la muqueuse utérine des ruminants à cornes, auxquels adhèrent les cotylédons du placenta. || 3° Genre de plantes à feuilles charnues et concaves.

— HIST. XVIe s. Les cotyledons ne sont autre chose qu'orifice des extremités des veines et arteres menstruales, ainsi que les excrescences des cotyledons aux bestes brutes ne sont dites chorion, ains appendices d'iceluy; ainsi telle masse de chair aux femmes pour mesme raison ne doit estre appellée chorion, ains cotyledons tumefiés et appendices d'iceluy, PARÉ, I, 34.

— ÉTYM. Κοτυληδών, proprement petite cavité en forme de coupe, de κοτύλη (voy. COTYLE).

† **COTYLÉDONAIRE** (ko-ti-lé-do-nê-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a rapport aux cotylédons.

— ÉTYM. *Cotylédon.*

COTYLÉDONÉ, ÉE (ko-ti-lé-do-né, née), *adj.* En parlant des végétaux, pourvu de cotylédons. S'est dit comme synonyme de phanérogame.

— ÉTYM. *Cotylédon.*

† **COTYLÉMORPHE** (ko-ti-lé-mor-f'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de cotyle.

— ÉTYM. *Cotyle*, et μορφή, forme. Mot préférable à *cotyliforme*, qu'on trouve quelquefois et qui est hybride.

† **COTYLÉPHORE** (ko-ti-lé-fo-r'). *adj.* Terme de botanique. Qui porte de petites cupules. || Qui porte une cotyle, en parlant des bras de quelques céphalopodes.

— ÉTYM. Κοτύλη, cotyle, et φορός, qui porte. Mot très-préférable à *cotylifère*, qu'on trouve quelquefois et qui est hybride.

† **COTYLET** (ko-ti-lè), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes grasses. C'est le nom donné par certains auteurs au genre de crassulacées appelé par l'Académie cotylédon, LEGOARANT.

COTYLOÏDE (ko-ti-lo-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui est en forme de cotyle. Cavité cotyloïde, celle de l'os iliaque dans laquelle s'articule la tête du fémur.

— ÉTYM. Κοτύλη, cotyle, et εἶδος, forme.

† **COTYLOÏDIEN, IENNE** (ko-ti-lo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la cavité cotyloïde. Ligament cotyloïdien.

— ÉTYM. *Cotyloïde.*

COU (kou) ou **COL** (kol), *s. m.* || 1° La partie du corps qui unit la tête au tronc. Le héron au long bec emmanché d'un long cou, LA FONT. *Fabl.* VII, 4. Voyez un peu ce cou d'ivoire s'arrondir sur ces belles épaules, MARMONT. *Contes moraux*, *Lauret.* Elle offre, en détournant sa tête éblouissante, D'un cou semé de lis la beauté ravissante, DELILLE, *Géorg.* I. || Populairement et par pléonasme. Il sera pendu par son cou. || Avoir un cou de grue, le cou d'une grue, avoir le cou long et grêle. || Avoir un cou de cygne, avoir le cou blanc et gracieux, en parlant d'une femme. On dit aussi pour louer le cou d'une femme: cou d'ivoire, d'albâtre, de lis. || Se jeter au cou de quelqu'un, l'embrasser avec effusion. Elle se jette au cou de ce pauvre vieillard, CORN. *le Ment.* II, 5. La petite d'Hudicourt a été huit ou dix jours à la cour toujours pendue au cou du roi, SÉV. 172. Télémaque se jeta au cou de Mentor, FÉN. *Tél.* XXII. Télémaque saute à son cou, ID. *ib.* XI. Je voulus me jeter à son cou pour l'embrasser, ID. *ib.* IV. || Mettre la corde au cou, passer la corde autour du cou de quelqu'un pour le pendre; et fig. ruiner, perdre. La trop grande indulgence de son père lui a mis la corde au cou, *Dict. de l'Acad.* || Se mettre la corde au cou, se perdre soi-même, se mettre dans une position d'où on ne peut se tirer. || Mettre le pied sur le cou de quelqu'un, lui faire violence. || Couper le cou, trancher la tête. Cette révolte n'empêcha pas Antiochus de faire couper le cou au grand prêtre Onias, VOLT. *Phil.* III, 139. || Tordre le cou, donner la mort. Pour le dîner on tordra le cou à quelques poulets. J'aimerais.... que monsieur Satan vous vînt tordre le coû, MOL. *l'Étour.* I, 11. || Être dans l'eau jusqu'au cou, y être presque totalement plongé. Son maître était jusqu'au cou dans les boues, LA FONT. *Or.* || Et fig. Je puis vous promettre, s'il se détermine à ce que vous voulez, de m'y mettre jusqu'au cou pour le succès, ST-SIM. 510, 281. || Fig. Tendre le cou, s'offrir comme une victime, subir quelque grande violence ou injustice sans résister. || Fig. Rompre le cou à quelqu'un, à une affaire, l'empêcher de réussir. || Se rompre, se casser le cou, se blesser grièvement en tombant; et fig. perdre tous ses avantages, toutes ses espérances. || Prendre ses jambes à son cou, s'enfuir au plus vite.... Rendez-moi mon bijou, Et je prends, pour partir, mes jambes à mon cou, REGNARD, *Démocr.* V, 5. || Avoir son cou chargé de quelque chose, porter une charge considérable, avoir une grave responsabilité. || Fig. Ta main sera sur le col de tes ennemis, BOSS. *Hist.* II, 2. Ce peuple [juif] était d'un cou roide et dur d'entendement, VOLT. *Phil.* II, 136. || 2° Le cou ou le col d'une bouteille, la partie longue et étroite par laquelle on l'emplit et on la vide. || Cou de chemise, voy. COL. || 3° Cou de cygne, partie courbée de l'avant-train d'une voiture. || Terme de marine. Cou de cigogne, cou de cygne, tige en fer fixée au pont. || Terme de manége. Cou de cygne, encolure en cou de cygne, encolure de certains chevaux. || 4° Terme de zoologie. Cou-blanc, nom du motteux. || Cou-jaune, nom de la fauvette de St-Domingue (*sylvie pendante* de Latham). || Cou-rouge, le rouge-gorge. || Cou-tors, le torcol. || Cou-coupé, le gros bec du Sénégal. || 5° Terme de botanique. Cou de chameau, narcisse des prés (*narcissus pseudo-narcissus, L.*). || Cou de cigogne, géranium commun dans les bois.

— REM. *Col* est une forme archaïque qui est d'un usage rare, excepté quand il s'agit du goulot d'un vase, d'un passage dans une montagne, de la partie d'une chemise qui entoure le cou, etc.

— HIST. XIe s. De son col [il] jete ses grandes pels de martre, *Ch. de Rol.* XX. || XIIe s. Au col le comte [au cou du comte], *Ronc.* p. 26. Et son col blanc, son chef blond et luisant, *Couci*, V. || XIIIe s. Asseiz plus, ce poeiz savoir, L'acheta [le paradis] sainz Piere et sainz Poulz, Qui de si precieux avoir, Com furent la teste et li coux, L'aquistrent, se teneiz à voir [vrai], RUTEB. 127. Les bras au col doit l'en [l'on] mener Son anemi pendre ou noier, *la Rose*, 7462. || XVe s. Et ce est l'aise des Brabançons; car, où que ils soient, ils veulent estre en vins et en viandes et en delices jusques au cou, FROISS. II, III, 114.

— ÉTYM. Picard et bourguig. *co;* provenç. *col*, espagn. *cuello;* ital. *collo;* du latin *collum.* Dans l'ancien français, au nominatif singulier, *li cols* ou *li cous* (*cou*, prononciation qui est devenue la plus habituelle parmi nous); au régime, *le col* (*col*, prononciation qui est restée dans quelques cas exceptionnels).

† **COUA** (kou-a), *s. m.* Genre d'oiseaux répandu dans les parties chaudes des deux hémisphères.

† 1. **COUAC** (kouak), *s. m.* Onomatopée burlesque qui se dit pour exprimer les fautes que font avec les instruments à anche ou à bocal les débutants qui n'ont pas l'embouchure. On le dit aussi des chanteurs. Faire des couac. || *Au plur.* Des couac.

— HIST. XVIe s. Le renard d'une vistesse soudaine empongne la grole, la quelle ne seut tenir aucune contenance que de faire coua, PALISSY, 88.

† 2. **COUAC** (kouak), *s. m.* Terre argileuse dont les nègres sont très-avides.

† **COUAGGA** (kou-a-gga), *s. m.* Terme de zoologie. Espèce du genre cheval originaire d'Afrique, à raies gris roussâtre en travers de la tête, crinière courte et droite, dit aussi cheval du cap, cheval zébroïde, dauw ou daw.

— ÉTYM. Onomatopée prise du cri de cet animal.

† **COUAILLE** (kou-a-ll'), *s. f.* Nom, en Bretagne, des extrémités d'un étang qui restent à sec pendant la saison des eaux basses.

— ÉTYM. *Queue* (voy. ce mot).

† **COUAQUE** (kou-a-k'), *s. m.* Sorte de mets fait en Amérique avec la racine râpée de manioc, encore fraîche, qu'on étend sur des plaques de fer

rondies pour la soumettre à l'action du feu, en la remuant en divers sens, LEGOARANT.

† COUAR (kou-ar), *s. m.* Nom, en Sologne, de la corneille noire.

COUARD (kou-ar; le *d* ne se lie jamais), *s. m.* || **1°** Poltron, lâche. C'est un franc couard. || *Adj.* Un homme couard. Une femme couarde. De vaillant fait couard, de fidèle fait traître, MALH. I, 4. || Terme de blason. Lion couard, lion qui porte la queue entre les jambes. || **2°** Terme de manége. Tronçon de la queue du cheval. || **3°** Terme de boucherie. Nom d'une région du bœuf dite aussi bord du cimier, ou cimier, ou abords, ou bords du bassin, qui comprend dans son ensemble la base de la queue, la partie postérieure de la croupe, les parties latérales de l'anus (et de la vulve chez la femelle seulement), et enfin l'angle de la fesse. || **4°** Extrémité par laquelle on applique le manche à la faux.

— HIST. XIe s. Pour tout l'or Deu [il] ne volt estre cuard, *Ch. de Rol.* LXIX. || XIIe s. Mais li cohart n'i auront [en paradis] ja pardon, *Ronc.* p. 71. Et non porquant la terre d'outremer [je] Voi en si très grant balance Qu'en chantant [je] veuil prier le roi de France Que ne croie cowairt ne losengier [qui lui conseillent de quitter la croisade], QUESNES, *Romancero*, p. 100. Quant il ont en bataille fiché leur estendart, Ne le maintiennent mie à guise de coart, *Sax.* XIX. Li reis ad dous [deux] privez, Sorel e dan Blanchart, Tost funt del buen malvais e del hardi cuart, *Th. le mart.* 56. || XIIIe s. Il n'i ot si coart qui maintenant ne fust garnis de hardement, H. DE VALENC. IV. Ce dist Renart: trop ies coarde, Ce fis ge por toi esmaier, Einsi te voloie essaier, *Ren.* 1800. Se il [le bailli] estoit couars, il n'oseroit courocier le rice home qui aroit à fere contre le povre, BEAUM. 20. || XIVe s. Il n'est pas dit couart pour ce, se il craint infame ou que l'on ne face villanie à ses gens, ORESME, *Eth.* 79. || XVe s. Si sont Lombards de leur nature riches et couards; nous y ferons nostre profit, FROISS. III, IV, 20. Peu de chose est de fol espoir, Et c'est assés, au dire voir; Car le cowart il fait hardi; Et le joli, Selon les mours qui sont en li, Il li fait ordenance avoir, ID. *Virelay.* || XVIe s. Auprès du feu couards tiennent gros termes, J. MAROT, p. 38, dans LACURNE. C'est une qualité tousjours couarde et basse, MONT. I, 6. Nous le rendons servile et couard [l'entendement], pour ne luy laisser la liberté de rien faire de soy, ID. I, 163. Il n'y a homme si couard qui n'ayme mieulx tumber une fois, que demourer tousjours en branle, ID. I, 251. Ouy, dit-il, je suis couard, voirement timide ès choses villaines et deshonnestes, AMYOT, *De la mauv. honte*, 6. Moy plus couard, je ne requiers sinon.... Mourir oisif en ton giron, Cassandre, RONS. 44, 933

— ÉTYM. Provenç. *coart;* espagn. et portug. *cobarde;* ital. *codardo;* du latin *cauda*, queue (voy. ce mot) : qui est de la queue, c'est-à-dire qui se tient en arrière, ou qui porte la queue basse comme les animaux qui ont peur. *Coart* est le nom du lièvre dans le roman de Renart.

† **COUARDEMENT** (kou-ar-de-man), *adv.* D'une manière couarde, lâchement.

— HIST. XIIIe s. Je vous di que mieus doit plaire A tous, cil qi, sans retraire, Furnist çou qu'il entreprent, Que cil qi couardement Le laist : car j'os tesmongnier K'il le fait par cuer lanier, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. V, p. 347. || XVIe s. Plusieurs gladiateurs se sont veus, au temps passé, aprez avoir couardement combattu, avaller courageusement la mort, offrant leur gosier au fer de l'ennemi et le conviant, MONT. IV, 212.

— ÉTYM. *Couarde*, et le suffixe *ment*.

† **COUARDER** (kou-ar-dé), *v. n.* Se conduire en couard.

— HIST. XIe s. Mal seit du cuer qui au piz [poitrine] se cuarde, *Ch. de Rol.* 85. || XIIe s. Ceste bataille [troupe] n'ira pas cohardant, *Roncisv.* p. 131. || XIIIe s. Je m'en trais [de la fontaine] lors un poi en sus, Que dedens n'osai regarder; Ains commençai à coarder, Quand de Narcissus me sovint, *la Rose*, 1524. || XIVe s. Aux uns dit: prenez l'avant garde; Gardez que nulz ne se couarde, *Le livre du bon Jehan*, 1341. || XVIe s. Estre vaillant et couarder de crainte; Vouloir mourir et vivre par contrainte, RONS. 48.

— ÉTYM. *Couard.*

COUARDISE (kou-ar-di-z'), *s. f.* Poltronnerie, lâcheté. Ma couardise est extrême D'avoir eu le moindre effroi, LA FONT. *l'Amour mouillé.*

— HIST. XIe s. Onques n'aimai cuard ne cuardie, *Ch. de Rol.* CXII. Home qui fasse cuardie, *ib.* CLXX. || XIIe s. Que par lui soit coardie pensée, *Ronc.* p. 132. || XIIIe s. Et [elle] fu mere Rolant, qui fu sans couardie, *Berte*, CXLIV. Et toutes ces coses qu'il lairoit à fere par couardise, BEAUM. 20. || XIVe s. Et en celui qui est fort, ire, couardie, hardiesse ne font nulle rebellion contre raison ou peu, ORESME, *Eth.* 32. Fortitude est plus contraire à couardise que à trop grant hardiesse, ID. *ib.* 53. || XVe s. Et dirai partout où je irai, qu'il m'aura refusé par couardise une jouste de fer de lance [le sire de Langurant défiant au combat le capitaine de Carvilac], FROISS. II, II, 43. Tant se tourmenter de la mort, c'est grande foiblesse et couardise, CHARRON, *Sagesse*, p. 358, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couard;* provenç. *coardia ;* espagn. *cobardia;* ital. *codardia.*

† **COUCHAGE** (kou-cha-j'), *s. m.* || **1°** Action de coucher à l'auberge. J'ai payé tant pour mon couchage. || **2°** Ensemble des objets qui servent au coucher. Un bon couchage. || Terme d'administration militaire. Literie des troupes. || **3°** Terme d'horticulture. Action de coucher, dans une fosse peu profonde, des rameaux destinés à y prendre racine et à devenir des marcottes. || Action de mettre les graines en couche.

— ÉTYM. *Coucher.*

COUCHANT, ANTE (kou-chan, chan-t'), *adj.* || **1°** Qui se couche; mot qui ne se dit guère qu'avec *chien* et *soleil.* || Chien couchant, chien d'arrêt, qui se baisse quand il sent le gibier. On dresse les chiens couchants en telle sorte que.... DESC. *Pass.* I, 50. Contades était un gentilhomme d'Anjou dont le père était connu du roi par plusieurs présents de chiennes couchantes fort belles et fort bien dressées, ST-SIM. 160, 103. || Fig. Faire le chien couchant auprès de quelqu'un, tâcher de capter sa bienveillance par de basses soumissions. Quand il m'est inutile, il fait le chien couchant, MOL. *l'Étour.* IV, 2. || Soleil couchant, qui est près de disparaître sous l'horizon. || Fig. Huet, Fontenelle ont écrit à quatre-vingts ans; il y a de très-beaux soleils couchants, VOLT. *Lett. Hénault*, 7 sept. 1768. || On adore plutôt le soleil levant que le soleil couchant, on flatte plutôt la puissance à son début qu'à son déclin. || **2°** *S. m.* L'occident. Du levant au couchant, du More jusqu'au Scythe, Les peuples vanteront et Bérénice et Tite, CORN. *Tite et Bérén.* V, 5. Du zèle qui pour toi [Dieu] l'enflamme et le dévore, La chaleur se répand du couchant à l'aurore, RAC. *Esth. Prol.* Embrasez par nos mains le couchant et l'aurore [en y portant la guerre par nos mains], ID. *Mithr.* III, 1. La Lusitanie est terminée au couchant par l'Océan, au nord par le fleuve Durius [le Duero], ROLLIN, *Histoire anc. Œuvres*, t. I, p. 243. || Fig. et poétiquement. Vieillesse, déclin. En cet âge penchant Où mon peu de lumière est si près du couchant, MALH. VI, 31. .... Suffisamment instruit Que le plus beau couchant est voisin de la nuit, LA FONT. *Poésies mêlées, Disc. à Mme de la Sablière.* Sur mon couchant enfin ma débile paupière Me ménage avec soin ce reste de lumière, ROTROU, *Vencesl.* IV, 4. Tout passé qu'est le roi dans un âge penchant, Son fils par caractère est plus près du couchant, MAIR. *Soliman*, I, 1. Tant de choses éclatantes ont eu leur orient et leur couchant, VOLT. *Louis XIV*, 19.

— ÉTYM. *Coucher.*

COUCHE (kou-ch'), *s. f.* || **1°** Lit, dans le style poétique et soutenu. Qui vous a si matin tiré de votre couche? ROTROU, *Vencesl.* IV, 4. Son sang à gros bouillons sur cette couche verte [lit de gazon].... CORN. *Rodog.* V, 4. L'aurore matinale Vient frapper de ses feux la couche nuptiale, DELILLE, *Trois règnes*, VI. Sur sa couche de mort il vit pour sa famille, Sent tomber sur son cœur les larmes de sa fille, ID. *ib.* VIII. A ces mots, sur sa couche imprimant son visage, ID. *Énéide*, IV. Si, par nous averti, Il s'endort sur la couche De l'hospitalité, BÉRANG. *Exilé.* || Souiller la couche, abuser de la femme de quelqu'un. Volage adorateur de mille objets divers, Qui va du dieu des morts déshonorer la couche, RAC. *Phèd.* II, 5. || Souiller la couche, se dit aussi de la femme qui manque à la fidélité conjugale. || Familièrement. Bois de lit. Couche de bois de noyer. || **2°** Mariage. Les fruits de sa couche, ses enfants. Dieu a béni leur couche, leur a donné des enfants. Les dieux ne montrent point que sa vertu les touche; D'aucun gage, Narcisse, ils n'honorent sa couche; l'Empire vainement demande un héritier, RAC. *Brit.* II, 8. Et jouir de la couche et des embrassements D'un homme qui fuyait tous ces engagements, MOL. *École des f.* III, 2. || **3°** Linge dont on enveloppe les petits enfants. Une douzaine de couches. || **4°** Enfantement. Être en couche, être dans le travail de l'enfantement et aussi être dans l'état qui suit l'enfantement. Relever de couche, se dit du rétablissement de la santé après l'enfantement. Il arrive tant d'accidents aux femmes en couche, SÉV. 101. Il m'a mandé l'heureuse couche de sa femme, ID. 219. Je sais bien que vous êtes en couche, ID. 259. La première personne qui vient au-devant de lui [pèlerin], c'est sa femme relevée de couches, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 6. || On dit également couche au singulier et au pluriel pour indiquer un seul enfantement. Les couches de cette femme ont été heureuses. Faire ses couches. || Fausse couche, expulsion du produit de la conception qui survient avant le terme de la viabilité du fœtus. Il craint que cette émotion ne lui cause une fausse couche, SÉV. 20. || Fig. Fausse couche, avortement. La raison a fait bien des fausses couches avant de mettre ces deux enfants au jour, VOLT. *Roi de Prusse*, 164. || Les lochies sont vulgairement appelées suites de couches. || Suite de couches, se dit aussi des maladies ou indispositions qui suivent les couches. || Les couches de la Vierge, dévotion à la Vierge où on lui chante des saluts neuf jours avant Noël. || **5°** Terme de jardinage. Préparation de parallélogrammes larges et épais de plusieurs décimètres, formés de fumier, de feuilles, de mousses ou de toutes autres matières fermentescibles, susceptibles de s'échauffer et de conserver leur chaleur pendant un certain temps. Nous vîmes briller si pompeusement tous les trésors de la Hollande [des tulipes] sur quatre couches de fumier.... J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || Couche chaude, celle qui se fait avec du fumier de cheval dans son premier feu, ou peu de temps après sa sortie de l'écurie; elle fournit une chaleur élevée, mais qui baisse rapidement si on ne la ranime avec des réchauds ou bourrelets de fumier chaud renouvelé souvent. || Couche tiède, celle qui se fait avec du fumier de cheval, de vache et des feuilles, le tout bien mélangé; la chaleur en est moins forte que celle de la couche chaude, mais elle se prolonge plus longtemps. Ces deux couches se chargent avec du terreau pur ou une terre mélangée, par quart ou par moitié, de terreau, suivant le temps que doivent y rester les plantes. || Couche sourde, celle qu'on établit dans une tranchée creusée en terre et à laquelle on donne une forme bombée en dessus, recouverte entièrement d'une terre ameublie et mélangée de terreau. Les couches sourdes sont maintenues chaudes par un bourrelet épais de fumier chaud et sec mis dans les sentiers qui les bordent. || **6°** Se dit des choses qu'on met par lits, surtout des fruits, de certains aliments, de certains médicaments, etc. Une couche de beurre, de confitures. Une couche de lard. Arranger différentes choses par couches. || **7°** Lame ou lit de substances qui ont, relativement, de l'étendue et peu d'épaisseur. Comme les différentes couches de l'atmosphère sont capables de dilatation et de compression, D'ALEMB. *Œuvres*, t. XIV, p. 29, dans POUGENS. || Couches géologiques, lits de substances terreuses ou pierreuses. Couches de Purbeck, assise inférieure du terrain wealdien. Couches de Weymouth, calcaires marneux alternant avec des marnes et appartenant à l'étage supérieur du terrain jurassique. Dans mon ouvrage sur les ossements fossiles, je me suis proposé de reconnaître à quels animaux appartiennent les débris osseux dont les couches superficielles du globe sont remplies, CUVIER, *Révolut.* p. 7. || Terme de maçonnerie. Substance étendue qu'on applique sur une autre pour la couvrir. Revêtir un mur d'une couche de plâtre. || Terme de paveur. Sable qu'on répand avant ou après un pavage. || Terme de doreur. Feuille d'or ou d'argent qu'on laisse sur l'objet qu'on veut dorer ou argenter. || Terme de botanique et d'anatomie. Portion de tissu disposée en lame plus ou moins épaisse. Couches ligneuses. Couche musculaire. || **8°** Terme de peinture. Enduit. Donner trois couches de blanc à l'huile. || Couche de teinte, la dernière couche de peinture. || Fig. Madame, farouche et particulière, avec sa couche de gloire, n'en voulut pas faire plus que Mme la Dauphine, ST-SIM. 129, 172. || Très-populairement. Avoir ou se donner une couche, une belle couche, sa petite couche, se griser. || Fig. Trop de peuples, trop de ravages se succédèrent; trop de couches de barbarie furent données coup sur coup, avant que les premières eussent le temps de disparaître et de céder à la force des sciences romaines, TURGOT, 2e *disc. en Sorbonne.* || **9°** A certains jeux, l'enjeu qu'on met sur une carte. La moindre couche était de 20 francs. Tant de couche et de belle, se dit pour avertir qu'on met tant sur la carte et que celui qui est pris paye tant à ceux qui ont encore leurs cartes. || **10°** Terme

militaire. Couche le fusil, disposition plus ou moins courbée d'une crosse. Plaque de couche, semelle de la crosse. || 11° Toile dans laquelle on met le pain pour le faire lever. || 12° Terme de brasseur. Disposition du grain dans le germoir, en un tas carré, avant la fabrication de la bière. || 13° Terme de charpente. Pièce de bois pour supporter des étais ou pour retenir des terres. || 14° *S. f. plur.* Terme de marine. Assemblage de pièces qui entrent dans la composition d'un mât.

— HIST. XIIe s. Il de terre levad, e sur une culche s'assist, *Rois*, 111. En sa culche dormeit, *ib.* 158. || XIIIe s. Un grant tapis d'ovre [œuvre] entaillé Sur la cuche [il] jeta e mist, *Lai del desiré.* Neis [même] au soir, quant ge me couche, Ains que vous reçoive en ma couche; Si cum prodons fait sa moillier, *la Rose*, 8904. Sor tex [telles] couches cum ge devise, Sans rapine et sans convoitise, S'entre acoloient et baisoient Cil cui li geu d'amors plaisoient, *ib.* 8469. De ta fille [Jésus] feïs ta mere; Tiex fu la volonté du pere; De la creche te fit-on coche, Sans orguel est qui là se couche, RUTEB. II, 20. Loing [elle] trova de son hospital Une femme qui aloit mal; La bone dame fist la couche, Dedenz une granche l'accouche, L'enfant receut et en fut ba lie, ID. II, 203. Et assemblé sunt [les animaux], et en leur colche seront raloé, *Psautier*, f° 125. || XVe s. Et douce main pour remuer Le pacient et le ruer Doucement en lit ou en couche, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 420, dans LACURNE. À deux coups ay perdu six francs; Pour autres six voulez-vous bien? Couche, je ne refuse rien, ID. *ib.* f° 375. Porté fu le roy de sa couche en son lit, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, III, ch. 71. || XVIe s. Couche [enjeu], J. MAROT, t. V, p. 108. Ils dormoyent à terre sans lict ne couche, CALVIN, *Instit.* 1013. L'enfant sera puis enveloppé en une couche ou linge, PARÉ, XVI, 37. Nous diviserons le potager par planches, couches, quarreaux, vazes, diversement nommés, O. DE SERRES, 505. La hauteur de la couche [à melons], appellée couvoir, montera jusques à deux ou trois pieds sur terre, ID. 543. La couche nuptiale, MONT. I, 97. Il requit les dieux que tout ce qu'il toucheroit se convertist en or.... son vin feut or, son pain or et la plume de sa couche, ID. II, 339. De quelle espece d'animaux a jamais nature tant honoré les couches, la naissance et l'enfantement [il s'agit des alcyons pour qui la mer devient calme]? ID. II, 197. En quaresme sont toutes maladies semées, c'est la vraye pepiniere, la naïve couche de tous maulx, RAB. *Pant.* V, 29.

— ÉTYM. Provenç. *colga* (voy. COUCHER).

COUCHÉ, ÉE (kou-ché, chée), *part. passé.* || 1° Étendu sur un lit. Les gens de la maison couchés et endormis. Presque tous les hommes, quoique couchés sur des fleurs, ne sauraient dormir, s'il y en a une seule feuille pliée en deux, FONTEN. *Dial. des morts, Milon et Smyndiride.* || 2° Par extension, étendu sur le sol ou sur quoi que ce soit. Il approche du roi couché sur la poussière, RAC. *Théb.* V, 3. Dans ses propres États privé de sépulture, Ou couché sans honneur dans une foule obscure, ID. *Mithr.* I, 3. Le comédien couché dans son carrosse jette de la boue au visage de Corneille qui est à pied, LA BRUY. XII. Quoi mortes! quoi, déjà sous la pierre couchées! Quoi! tant d'êtres charmants sans regards et sans voix! V. HUGO, *Orientales*, 33. || Terme de blason. Pièce couchée, pièce dont la face regarde le côté droit de l'écu. || Terme de botanique. Plante couchée, plante qui étale ses rameaux sur la terre, sans que ceux-ci y envoient des racines. || 3° À soleil couché, un peu après que le soleil est couché. Avant soleil couché. Après soleil couché. || 4° Rédigé. Il y eut une proposition couchée en ces termes, BOSS. *Var.* 1. Cette condition est couchée en termes formels dans le prophète Isaïe.... ID. *Paix*, 2. Voici comment il [ce compromis] est couché dans les Écritures, ID. *Satisf.* 1. Ces cinq articles ainsi abrégés et couchés en règles générales, sont, je ne l'ignore pas, sujets à mille difficultés, J. J. ROUSS. *Paix perpét.* || 5° Inscrit. Elle se trouvait encore couchée sur l'état des dépenses, HAMILT. *Gramm.* 7. N'étant pas couché sur l'état de sa maison, je n'eus rien, J. J. ROUSS. *Conf.* II. Vous êtes couché sur l'état en qualité d'ingénieur des troupes de débarquement, ID. *Hel.* III, 25. .... J'aurais regret d'être obligé d'écrire, Et de vous voir couché dans mon procès-verbal, MOL. *Tart.* V, 4. || Proverbe. On est plus couché que debout, c'est-à-dire la vie est bien courte à l'égard de l'éternité.

COUCHÉE (kou-chée), *s. f.* L'endroit où l'on couche en voyage. Et la couchée encore assez distante, LA FONT. *Orais.* Il n'y a qu'une couchée d'ici à Vannes, SÉV. 168. Je vous suis à toutes vos couchées; vous serez demain à Châlon, où vous trouverez une de mes lettres, ID. 333. Mademoiselle pleura de la séparation de tout ce qu'elle connaissait; mais on sut après, qu'elle s'était consolée dès la première couchée, ST-SIM. 62, 35. Zadig suivit l'ermite à la dernière couchée, VOLT. *Zadig*, 20. Il passa la journée à méditer ce beau dessein, et il en remit l'exécution à la première couchée, LE SAGE, *Gil Blas*, I, 3. || Le souper et le logement des voyageurs dans une hôtellerie. J'y entrai sans un sou pour payer ma couchée, J. J. ROUSS. *Conf.* IV.

— HIST. XVIe s. Puis après, pour faire une entrée honorable à Paris, avoit pris sa couchée à Sainct-Denis, D'AUB. *Hist.* I, 205.

— ÉTYM. *Couché;* provenç. *colcada.*

† **COUCHE-POINT** (kou-che-poin), *s. m.* Trépointe du talon d'un soulier ou d'une botte. || *Au plur.* Des couche-points.

1. **COUCHER** (kou-ché), *v. a.* || 1° Mettre au lit. Coucher un enfant. Les valets de chambre viennent coucher leurs maîtres. Les garçons de la noce venaient coucher l'épousée. || 2° Étendre quelqu'un ou quelque chose tout de son long sur la terre ou sur quoi que ce soit. Coucher une échelle. On coucha le blessé sur un matelas. Coucher une bouteille sur le côté, la vider. || Terme d'horticulture. Plier les rameaux jusqu'à terre et les couvrir de terre pour qu'ils prennent racine. || Terme de doreur. Coucher d'assiette, coucher une couleur rougeâtre pour servir de préparation à recevoir l'or. Coucher de fond, étendre une couleur sur les rouleaux de papier avant de les imprimer. || Fig. Coucher quelqu'un sur le carreau, l'étendre sur la place mort ou grièvement blessé. Dieu dans un moment a couché ce géant [Galérius] sur la terre, CHATEAUB. *Mart.* II, 314. Ainsi le trait fatal dans les rangs se promène, Et comme des épis les couche dans la plaine, LAMART. *Méd.* II, 15. Ils couchèrent sur la plaine environ mille cavaliers, plus de quinze mille fantassins et bon nombre d'éléphants, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. || 3° Incliner, pencher, rabattre quelque chose. La pluie et le vent couchent les blés. Coucher le poil d'un chapeau. Coucher des galons, une dentelle sur une étoffe. La brise qui soulève ou couche les épis, LAMART. *Harm.* I, 5. || Terme de marine. Coucher un bâtiment, l'incliner pour le caréner. On dit aussi que le vent couche un bâtiment, quand il l'incline sur le côté. || Terme de manufacture. Ranger avec la brosse le poil sur un drap tondu à fin. || Fig. Coucher le poil à quelqu'un, le flatter, le cajoler. || 4° Coucher en joue, donner au fusil une position couchée, horizontale, en l'ajustant à l'épaule et contre la joue pour tirer. || Fig. Que l'on couchait en joue, et de plus d'un endroit, Celle dont il a vu qu'une lettre en avance Avait si faussement divulgué la naissance, MOL. *l'Ét.* IV, 1. Il crut que ces longues paupières n'avaient jamais couché que lui en joue, HAMILT. *Gramm.* 7. La villageoise est belle et jeune, je l'avoue; Don Alphonse, en passant, peut la coucher en joue, SCARRON, *Dom Japhet*, I, 1. Si tu t'aperçois que quelque parent de don Gonzale ait de grandes assiduités auprès de lui et couche en joue sa succession, tu m'en avertiras aussitôt, LE SAGE, *Gil Blas*, IV, 7. || 5° Étendre en couche. Coucher une couleur, de l'or, de l'argent sur.... || Terme de peinture. Coucher des couleurs, les étendre avec le pinceau l'une à côté de l'autre avant de les fondre. || 6° Coucher quelque chose par écrit, mettre par écrit. Couche de ses faveurs l'histoire par écrit, RÉGNIER, *Sat.* X. Nous faisons profession de ne coucher dans ces mémoires que ce que nous tenons de celui même dont nous racontons les faits, HAMILT. *Gramm.* 11. Voici comment Luther coucha l'article VI du sacrement de l'autel, BOSS. *Variat.* IV, § 35. ....Tu te souviens qu'au village on t'a dit Que ton maître est nommé pour coucher par écrit Les faits d'un roi.... BOIL. *Ép.* XI. On vient d'exiler un conseiller de notre parlement, parce qu'il a prêté sa plume à coucher les remontrances que le corps a cru devoir faire au roi, MONTESQ. *Correspondance*, 61. Le vieil officier, de son côté, se piquait de savoir bien coucher par écrit, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 12. || 7° Inscrire. Coucher quelqu'un sur une liste, sur l'état des pensions. Coucher un article en recette, en dépense. Dans peu de temps, j'espère Y voir coucher [dans un testament] mon nom en riche caractère, REGNARD, *Lég.* I, 1. || 8° Terme de jeu. Mettre comme enjeu. Il est grand joueur, il couche mille écus sur une carte. Coucher gros, jouer très-gros jeu, et fig. risquer beaucoup. || On dit, au neutre, coucher de tant. || Fig. Coucher gros, avancer quelque chose d'extraordinaire; vieux en ce sens. La corneille.... Qui, croassant partout d'un orgueil effronté, Ne couche de rien moins que l'immortalité, RÉGNIER, *Sat.* II. Vous couchez d'imposture et vous osez jurer! CORN. *le Menteur*, III, 5. Il ne couche pas moins que de faire employer pour lui toutes les puissances, *Trévoux.* Tu couches d'imposture et tu m'en as donné, MOL. *l'Ét.* I, 10. || 9° *V. n.* Prendre son repos de nuit. Coucher dans un lit, sur un matelas. Coucher sur la dure. Chambre à coucher. Pygmalion ne couche jamais deux nuits de suite dans la même chambre, de peur d'être égorgé, FÉN. *Tél.* liv. III. || 10° Loger ou passer la nuit. Il coucha dans une hôtellerie. Coucher en ville. Coucher dans la rue. Elle le retenait souvent à coucher, HAMILT. *Gramm.* 6. .... Vous ennuyez-vous point De coucher toujours seul? une esclave assez belle Était à mes côtés; voulez-vous qu'on l'appelle? LA FONT. *Fabl.* VIII, 11. J'ai couché plus mal quelquefois, dit-il; ayez seulement soin de cet enfant qui me conduit et qui est plus délicat que moi, MARMONT. *Bélisaire*, I. || Coucher à la belle étoile, et, populairement, coucher à l'enseigne de la lune, coucher en plein air. || Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi, ou, simplement, coucher dans son fourreau, coucher tout habillé. || 11° Coucher avec une femme, avoir commerce avec elle. Jupiter, en couchant avec Alcmène, fait une nuit de 24 heures, VOLT. *Mœurs, miracles.* On ne pouvait coucher ensemble la première nuit des noces, ni même les suivantes, sans en avoir acheté la permission, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 41. Un autre vous promet de vous faire coucher avec les esprits aériens, pourvu que vous soyez seulement trente ans sans voir de femme, ID. *Lett. pers.* 58. Déjà, pour commencer dans l'ardeur qui m'enflamme, Je vais dire partout qu'il couche avec ma femme, MOL. *Sganar.* 17. || 12° Se coucher, *v. réfl.* Se mettre au lit. Ils se sont couchés fort tard. Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris? BOIL. *Sat.* VI. Pour moi, fermant ma porte, et cédant au sommeil, Tous les jours je me couche avecque le soleil, ID. *ib.* Je ne me couche point qu'aussitôt dans mon lit Un souvenir fâcheux n'apporte à mon esprit Cent histoires de morts lamentables.... ID. *Sat.* X. Il se couche tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit, LA BRUY. I. T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur; Couche-toi le dernier, et vois fermer ta porte, LA FONT. *Fabl.* XI, 3. || Familièrement. Se coucher comme les poules, se mettre au lit de très-bonne heure. || Populairement. Allez vous coucher, c'est-à-dire laissez-moi tranquille. || 13° S'étendre. Le reste.... se couche contre terre et sans faire aucun bruit Passe une bonne part d'une si belle nuit, CORN. *Cid*, IV, 3. Éconduit, il [le courtisan] insiste; repoussé, il tient bon; qu'on le chasse, il revient; qu'on le batte, il se couche à terre, P. L. COUR. *Simple discours.* || Terme de manége. Le cheval se couche en vache, lorsque, dans le décubitus sternal, les talons de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter et contondre la peau du sommet du coude. || Se coucher sur la volte, se dit d'un cheval qui, malgré son cavalier, force ses inclinaisons dans les changements de direction. || Être couché, étendu. Ce collet est mal taillé, il ne se couche pas bien sur l'habit. Sur deux tréteaux boiteux se couchait une porte, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 14° Passer au-dessous de l'horizon, en parlant des astres. Le soleil se couchera bientôt. À Paris, la Grande Ourse ne se couche jamais. || Proverbes. Pour boire de l'eau et coucher dehors il ne faut demander congé à personne. || Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher, c'est-à-dire il ne faut pas faire, de son vivant, donation de son bien à des enfants ou à des héritiers. || Comme on fait son lit on se couche, c'est-à-dire il faut se résigner à subir les conséquences de sa conduite. || Si vous n'en voulez point, couchez-vous auprès, se dit très-familièrement à une personne qui refuse une offre que l'on croit raisonnable.

— REM. 1. *Se coucher* signifie se mettre au lit, s'étendre pour dormir: nous nous sommes couchés à minuit; et *coucher*, *v. n.* signifie passer la nuit, le temps du sommeil: il a couché en ville. Ainsi il ne faut pas dire: il est allé coucher, mais il est allé se coucher, quand on parle de se mettre au lit: mais on dirait: il est allé coucher dans la rue, c'est-à-dire il est allé passer la nuit dans la rue. || 2. *Coucher*, *v. n.* ne se construit qu'avec l'auxiliaire *avoir*; cependant Racine a dit: Il y serait couché sans manger ni sans boire, *Plaid.* I, 1. C'est une licence que rien n'empêcherait d'imiter en poésie.

— HIST. XIe s. Sur un perron de marbre bloi se culche, *Ch. de Rol.* II. Descent à piet, à la terre se culche, *ib.* CXLVIII. Quant il se dresse, li soleilz

est couchee, *ib.* CLXXVI.. S'en ma merci [il] ne se cuizt à mes piez.... *ib.* CLXXXIX.

— XII[e] s. Et el sepulcre cochier et reposer, *Ronc.* p. 6. Quant à tes piés ele se coucha à bandon, *ib.* p. 48. Li Coche s'a leens, durement s'humelie, *ib.* p. 55. Dès le matin jusqu'à soleil couchant, *ib.* p. 68. Sa chemise qu' [il] eut vestue, [il] M'envoia pour embrasser; La nuit, quant s'amour m'arguë, [je] La met delez moi couchier, *Dame de faiel*, dans *Couci*. E à la nue terre se culchout en ses dras, Que il aveit le jur, ne changout altres pas, *Th. le mart.* 102.

— XIII[e] s. De paour [elle] va à dens sur la terre couchier, *Berte*, XIX. En croi sur l'herbe drue doucement [elle] se couchoit, *ib.* XXVIII. Vous deus dedens ma chambre ensemble [je] coucherai, *ib.* LVII. Rois, ce n'est pas ma fille qui ci estoit couchie, *ib.* XC. Quant il vinrent laiens, si se coucierent et reposerent jusques à l'endemain après la messe que il alerent au castiel où li cuens estoit, H. DE VALENC. XVI. Li rois Loeys ses peres se coucha au lit mortiel, et le convint partir de cest siecle, *Chr. de Rains*, p. 10. Dont sont tous nos François cochié à genoillon; Or oïez de Jhesu, en qui croire devon, Com a fait grant vertu, por confondre Mahon, *Ch. d'Ant.* III, 618. Si tost com ot sepulcre [le St-Sépulcre] iert m'ofrande coucie, Et je l'aurai baisié et m'orison fenie, *ib.* I, 912. Par devant le segneur desoz qui il couque et lieve, BEAUM. 58. Et s'il ne le trueve d'aventure, il doivent aler fere lor semonce à lor ostel où il est couquans et levans, ID. 50. Dusqu'à tant que les paroles sont couquies en jugement, ID. VI, 14. Quant je fus couchié en mon lit, là où je eusse bien mestier [besoin] de reposer, JOINV. 230. Il m'apoia, au passer que je fis, de son glaive entre les deux espaules, et me coucha sur le col de mon cheval, ID. 225.

— XV[e] s. Mon très redouté et souverain seigneur, je me mets et couche du tout en vostre ordonnance et en la disposition de vostre haut et noble conseil, FROISS. II, III, 93. Après ce coup là veissiez Autres coups aller et tenir, Et flourins aller et venir; L'un couchoit de seize tous francs, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 392, dans LACURNE, au mot *effacer*. Auquel [Brissonnet] il faisoit conseiller de se faire prestre et que il le feroit cardinal, à l'autre couchoit [promettait] d'une duché, COMM. VII, 2. Qui sçauroient le coucher en meilleur langage que moy, ID. *Prol.* Coucher une lance en arrest, ID. I, 3. Il dresse le bras dextre à tout la lance au poing ....et quant il fut temps de coucher, il coucha tout droit bonne lance, et tourna sur son ennemy, *Perceforest*, t. V, f° 6. Couchier à dix, lever à six, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 164.

— XVI[e] s. Mais qu'il s'allast coucher, et qu'il couchast bien soigneusement la medaille sur ses roignons, MONT. I, 95. Au lieu de coucher ces advis sur ses meurs, chascun les couche en sa memoire, ID. I, 116. Les femmes couchant à part de leurs maris, ID. I, 237. On les couchoit sur des charriotes pleines de bruyere, ID. I, 238. Je couche de peu [j'avance, je risque peu], car.... ID. IV, 124. Il les portoit l'un après l'autre par terre à chacune rencontre, sans que jamais sa lance fut couchée en vain, YVER, p. 534. La confiscation des meubles appartient au seigneur duquel le confisqué est couchant et levant [domicilié], LOYSEL, 840. Drogues couchées avec le pinceau, PALISSY, 313. Nous ne laisserons pas de coucher par escript les choses dignes de memoire que nous avons peu amasser du roy Numa, AMYOT, *Numa*, 2. Il ne luy restoit plus qu'à coucher l'edict en bons termes, ID. *Solon*, 25. Ils les trouverent qu'il estoit ja soleil couché, ID. *Pyrrh.* 2. Il se trompoit, car il n'eust seu coucher d'un nom plus desagreable aux habitans que celui du roi, D'AUB. *Hist.* II, 441. Se coucher en chapon le morceau au bec [se coucher de très bonne heure], *Débat de folie et d'amour*, p. 99, dans LACURNE. Qui se couche avec les chiens, se leve avec les puces, COTGRAVE. Qui avec malheureux couche, il a froid, quoiqu'il lui touche, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 383. Ils ne sont pas trestous couchez encore, qui auront malvais repos anuict, PALSGR. p. 422.

— ÉTYM. Bourguig. *côchai;* picard et rouchi, *couker;* wallon, *coûki;* namurois, *couchi;* provenç. *colgar*, *colcar;* ital. *colcare*, *corcare*, *coricare;* du latin *collocare*, mettre, poser, de *col*, pour *cum*, avec, et *locare*, placer (voy. LOUER). Le sens général de placer a été réduit au sens particulier de mettre dans un lit ou dans une position analogue à celle qu'on a dans le lit : coucher une lance en arrêt. L'espagn. et le portug. *colgar* signifient appendre.

2. **COUCHER** (kou-ché; l'r ne se lie jamais), *s. m.* || **1°** Action de se mettre au lit. J'étais à son coucher. || Le coucher du roi ou, simplement, le coucher, réception qui précédait le coucher du roi. Je viens du coucher, où le discours n'a roulé que sur vous, HAMILT. *Gramm.* 7. || Petit coucher, l'intervalle de temps entre le bonsoir que le roi donnait à tout le monde étranger, et le moment où il se couchait effectivement, pendant lequel il demeurait avec les officiers les plus nécessaires de sa chambre ou avec ceux qui avaient un privilége particulier pour y rester. Pour aller au Louvre au petit coucher, MOL. *Préc.* sc. 8. || On écrit aussi couché. Moi, pourvu que je puisse être au petit couché, Je n'ai point d'autre affaire où je sois attaché, MOL. *Mis.* II, 5. || Dicton juridique. Au coucher se gagne le douaire, le douaire n'est point acquis à la femme avant que le mariage ne soit consommé. || **2°** Position d'une personne étendue horizontalement. Coucher en supination ou sur le dos, coucher en pronation ou sur le ventre, et coucher sur l'un ou l'autre côté. || **3°** Couchée. Il ne paya rien pour son coucher. || **4°** Manière dont on couche. Un bon coucher. Il est délicat pour le boire, pour le manger et pour le coucher. Le coucher dessus la dure, la psalmodie de la nuit et le travail de la journée attirent le sommeil à ce corps si tendre, BOSS. *la Vallière.* || La garniture du lit, matelas, etc. || **5°** Terme d'astronomie. Moment où un astre passe sous l'horizon. Au coucher du soleil. De beaux couchers de soleil. Les couchers et les levers du soleil. Les astronomes distinguent trois couchers des étoiles: le cosmique, l'acronyque et l'héliaque. || Se dit aussi des tableaux qui représentent le soleil se couchant. Il a dans sa galerie un très-beau coucher de soleil.

— HIST. XVI[e] s. Il luy fut donné deux autres villes, l'une pour son vestir, l'autre pour son coucher, AMYOT, *Thém.* 53. La mollesse au vestir et coucher, MONT. I, 183.

† **COUCHERIE** (kou-che-rie), *s. f.* Terme populaire. Commerce charnel.

— ÉTYM. *Coucher.*

COUCHETTE (kou-chè-t'), *s. f.* || **1°** Bois de lit, et surtout petit lit, comme ceux des enfants. Une couchette de bois de noyer. Tout est aux écoliers couchette et matelas, LA FONT. *Fabl.* V, 11. On appelait les lits couches quand ils avaient dix ou douze pieds de long sur autant de large, et couchettes quand ils n'avaient que six pieds de long et six de large, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. III, p. 71, dans POUGENS. || **2°** Couche. Mais le plus heureux des maris, En quittant sa couchette, Demain se pavanera, BÉRANG. *Célibat.* || Un mignon de couchette, un beau fils, un jeune homme bien fait et de toilette élégante. De ce beau mignon de couchette, SCARRON, *Virg. trav.* II. Le voilà, le beau fils, le mignon de couchette, Le malheureux tison de ta flamme secrète, MOL. *Sganar.* sc. 6.

— HIST. XV[e] s. Et incontinent s'en alla jetter dessus une couchette estant en la chambre, J. DE TROYES, *Chron.* 1465. Il apercut d'aventure, aux pieds de la couchette, un bahut qui estoit à sa femme, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. || XVI[e] s. Battre très bien sa femme et la faire coucher en la couchette, et celle qu'il aimoit au grand lit, MARG. *Nouv.* XXXVII.

— ÉTYM. Diminutif de *couche.*

COUCHEUR, **EUSE** (kou-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui couche avec une autre personne. Son coucheur cette nuit se retourna cent fois, LA FONT. *Gascon puni.* || Il n'y a rien à faire avec cette veuve depuis qu'elle a un coucheur, qu'elle est remariée. || Un mauvais coucheur est celui qui fait du bruit la nuit, qui découvre son camarade, qui l'empêche de dormir; et fig. un homme difficile à vivre, querelleur. Soit que le lit où il coucha ne fût pas bon, ou que Doguin ne fût pas bon coucheur, il ne put dormir de toute la nuit, SCARRON. *Roman com.* ch. 5. || **2°** Coucheur ou couchart, ouvrier qui dépose la feuille de papier sur les feutres. || Coucheuse, celle qui, dans le point d'Alençon, couche la bride; c'est une espèce de réseau.

— HIST. XVI[e] s. Il avoit assez souvent ouï dire quel coucheur c'estoit, DESPER, *Contes*, XLIII.

COUCHIS (kou-chi), *s. m.* || **1°** Couche de sable et de terre sur laquelle on établit le pavé d'un pont. || Pièces de bois qu'on pose sur les fermes des cintres pour supporter une voûte pendant sa construction. || Couchis de lattes, le lattis d'un plancher. || Assemblage de bouts de planches posées horizontalement dans une tranchée de fondation. || **2°** Terme de jardinage. Synonyme de marcotte. || Nouvelles pousses de la garance.

— ÉTYM. *Coucher.*

† **COUCHOIR** (kou-choir), *s. m.* Instrument de relieur. || Petit instrument de buis avec lequel les doreurs prennent les feuilles d'or.

— ÉTYM. *Coucher.*

† **COUCHURE** (kou-chu-r'), *s. f.* Défaut des dents d'un peigne d'acier qui se renversent. || Terme de broderie. Le point d'un fil qui, couché le long du dessin, est embrassé de distance en distance par un autre fil.

COUCI-COUCI (kou-si-kou-si), *loc. adv.* À peu près, tout au plus. Ai-je pas réussi En tout ce que j'ai dit depuis? — Couci-couci, MOL. *l'Étour.* IV, 5. Puisse l'enfant sans merci Vous forcer à rendre hommage À quelque Iris de village, Dont le cœur fourbe et volage Vous aime couci-couci, DESHOULIÈRES, dans RICHELET.

— ÉTYM. Ital. *così così*, ainsi ainsi; de *cum*, avec, et *sic*, ainsi. On l'a aussi écrit à l'italienne: Je prétends être noble et non pas, Dieu merci, De ceux qui seulement le sont così così, TH. CORN. *Don Bertrand Cigaral*, IV, 1. Vu l'étymologie, il serait mieux d'écrire par deux *ss coussi coussi* que, comme on fait, par un *c*. C'est ainsi du reste qu'on l'a souvent écrit: Celui [feu] qui brûla notre Troie, À comparer à celui-ci, N'était qu'un feu coussi-coussi, SCARRON, *Virg. trav.* V.

COUCOU (kou-kou), *s. m.* || **1°** Oiseau du genre des pies qui dépose ses œufs dans le nid des autres oiseaux. Le coucou est un oiseau voyageur. L'élégant historien du coucou a essayé de justifier les procédés singuliers et presque dénaturés de l'oiseau, BONNET, *Contempl. nat.* 5[e] part. ch. 6. Un misérable oiseau pensa me rendre fou À force de crier coucou, coucou, coucou, BOURSAULT, *Merc. gal.* III, 4. Elle [Junon] tient de sa droite une grenade, symbole mystérieux qu'on n'explique point aux profanes; de sa gauche, un sceptre surmonté d'un coucou, attribut singulier qui donne lieu à des contes puérils, BARTHÉL. *Anach.* ch. 53. L'oiseau nommé coucou des Canaries répétait son chant monotone, CHATEAUB. *Voy. Amér.* 340. || **2°** Pendule à coucou, ou, simplement, coucou, nom d'horloges venues d'Allemagne, qui, au lieu de sonner l'heure, font entendre le cri du coucou. || Se dit aussi, par extension, de toutes ces petites horloges de bois qui se font en Allemagne et ne sonnent pas l'heure, mais auxquelles on adapte souvent un réveille-matin. || Nom que les voleurs, dans leur argot, donnent aux montres. || **3°** Jouet d'enfant en forme de soufflet imitant le cri du coucou. || **4°** Terme de jardinage. Fraisier qui fleurit beaucoup, mais ne fructifie pas. || **5°** Petite voiture publique pour les environs de Paris. || **6°** Terme de botanique. Le narcisse des bois. || La lychnide fleur de coucou. || Pain de coucou, la primevère officinale. || **7°** Sorte de jeu de cartes, appelé aussi as qui court. || **8°** Coucou! cri que fait en jouant l'enfant qui croit être bien caché. || **9°** Synonyme mitigé de cocu.

— HIST. XIII[e] s. Villains vestu de gris entre les chevaliers Resanble le cucu entre les espriviers, GEFFROI, *Notices et extraits*, p. 83. Quant du coucou oient le cri, Ne sorent quex oisiaus ce fu, MARIE, *Fable* 22. || XV[e] s. Qui au gieu mourra, je conclus, Sur lui chantera li cucus, Et tuit li tavernier aussi; Atant fine le gieu joli, E. DESCHAMPS, *le Dict du jeu de dés.* || XVI[e] s. J'ay beau lui remonstrer, je ne fais non plus que le coucou aux cannes, COTGRAVE.

— ÉTYM. Onomatopée. Génev. *cocu;* latin, *cuculus;* grec, κόκκυξ; allem. *Kuckuk;* ital. *cucolo;* esp. *cuco.*

† **COUCOUER** (kou-kou-é) ou **COUCOULER** (kou-kou-lé), *v. n.* Se dit du cri du coucou.

— ÉTYM. *Coucou.*

† **COUCOUMELLE** (kou-kou-mè-l'), *s. f.* Nom vulgaire de l'oronge blanche, sorte de champignon.

† **COU-COUPÉ** (kou-kou-pé), *s. m.* Nom vulgaire du gros-bec fascié, qui vient du Sénégal. || *Au plur.* Des cous-coupés.

— ÉTYM. *Cou*, et *coupé;* dit ainsi à cause de la couleur de son collier qui tranche avec celle du corps.

† **COUCOURELLE** (kou-kou-rè-l'), *s. f.* Variété de figue.

COUDE (kou-d'), *s. m.* || **1°** La partie de l'articulation du bras avec l'avant-bras qui est opposée à la saignée, ou, anatomiquement, angle saillant formé par l'apophyse olécrane à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras. Il lui donna un coup de coude. [Un homme déguenillé qui a] Ses grègues aux genoux, au coude son pourpoint, RÉGNIER, *Sat.* II. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude en se retirant, et puis à l'oreille bien bas, ST-SIM. 60, 13. Je ne puis pardonner les coups de coude que je reçois régulièrement et périodiquement, MONTESQ. *Lett. pers.* 24. || Coude à coude, si

près qu'on se touche les coudes. En ce cercle Mme la princesse était à la tête des duchesses, en retour comme elles, et coude à coude de la première, ST-SIM. 64, 73. || Fig. Mettre les mains jusqu'au coude dans quelque chose, en prendre sans réserve, et aussi s'enfoncer tout à fait dans quelque chose, dans quelque sujet. On dit dans le même sens, mettre le bras jusqu'au coude. || Fig. Hausser le coude, aimer à boire, faire un excès de boisson. M. le duc de Bourgogne fut si aise qu'il en haussa le coude jusqu'à tenir des propos si joyeux qu'il ne pouvait le croire le lendemain, ST-SIM. 271, 170. || Terme de vétérinaire. Région du membre antérieur ayant pour base l'olécrane où partie principale de l'os cubitus. || 2° Endroit de la manche qui correspond au coude. Son habit est percé au coude. Sa mère [de l'abbé de Mailly] l'y força [à l'état ecclésiastique], et lui laissa percer les coudes jusqu'à ce qu'il se fît prêtre, ST-SIM. 150, 185. Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint noir, Qui m'a duré deux ans, soit percé par le coude? SCARRON, dans RICHELET. || 3° Angle saillant, brusque changement de direction. Cette muraille fait un coude. La rivière faisait un coude au pied du verger, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. Ici le chemin qui se dirigeait E. et O. fait un coude et tourne au N. CHATEAUB. *Itin.* II, 235. || Endroit d'un cep d'où sort la branche qui donne le raisin. || Coude de baïonnette, partie cylindrique et courbée de la baïonnette des fusils de munition. || Bout de tuyau de plomb servant à raccorder, dans le tournant d'une conduite, les tuyaux de fer. || Bout de tuyau en tôle par lequel on change la direction d'une suite de tuyaux de poêle. || Proverbes. Il ne se mouche pas du coude, on le voit bien sur sa manche, locution par laquelle on fait valoir d'une façon très-familière et quelquefois ironique l'habileté de quelqu'un. On dit aussi dans le même sens : il ne se mouche pas du pied. || Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude, c'est-à-dire il ne faut pas porter les doigts à un œil malade, et, figurément, il ne faut pas toucher aux choses pénibles, douloureuses.

— HIST. XIIe s. Par som le coute [la main] lui fu du cors partie, *Ronc.* p. 115. Sur un cute à un moine li sainz huem s'apuia, En sun seant s'assist.... *Th. le mart.* 139. || XIIIe s. A genous et à coutes [elle] va la terre incliner, *Berte*, XLIII. Mès ce vit il bien tout sans doute Que plus la longor du coute Fu ele levée en l'air amont, RUTEB. II, 136. Tant ont no chevalier aus Sarrazins caplé, Que desci que aus keutes en sont ensanglenté, *Ch. d'Ant.* III, 696. Si vous loe et conseille que toutes les foiz que il nous geteront le feu, que nous metons à coutes et à genoulz, et prions nostre Seigneur que il nous gete de ce peril, JOINV. 222. || XIVe s. Vindrent à l'eglise où il avoit fait espier le conte, et vint par derriere si comme le conte estoit à coudes et à genoulx sur le pavement, *Chr. de St-Denis*, f° 253, dans LACURNE. || XVIe s. Ils se font demander la paix à coudes et à mains jointes, D'AUB. *Hist.* II, 185. Pour eslargir les coudes des Roiaux [les mettre à l'aise], ID. *ib.* III, 218. Lui estant permis de s'en aller la meche esteinte et le mousquet sous le coude, ID. *ib.* III, 337. Le ply du coulde, PARÉ. IV, 23. Ce nom de coulde est usurpé en trois significations : car quelquesfois il est pris pour toute la partie de la main comprise entre le bras et le poignet; quelquesfois pour l'os interieur de la susdite partie; quelquesfois pour la partie superieure du dit os, laquelle tourne dans l'orbite du bras et est appellée olecranon, ID. IV, 26. La vertu assignée aux affaires du monde est une vertu à plusieurs plis, encoignures et coudes, pour s'appliquer et joindre à l'humaine foiblesse, MONT. IV, 131. Ce qui faict veoir tant de cruautez inouies aux guerres populaires, c'est que cette canaille de vulgaire s'aguerrit et se gendarme, à s'ensanglanter jusques aux coudes et deschiqueter un corps à ses pieds, n'ayant ressentiment d'aultre vaillance, ID. III, 109.

— ÉTYM. Picard, *keute;* Berry, *code;* provenç. *code, coide;* catal. *colse;* espagn. *codo;* ital. *cubito;* du latin *cubitus.*

COUDÉ, ÉE (kou-dé, dée), *part. passé.* Qui présente un coude, un angle saillant. Le mur coudé en cet endroit. Si j'ai préféré des haricots coudés naturellement, ç'a été pour éviter les dérangements que j'aurais pu y occasionner en les coudant moi-même, BONNET, *Usage des feuilles*, 5e *mém.* || Arbre, ou essieu coudé, essieu qui porte les grandes roues de la locomotive.

COUDÉE (kou-dée), *s. f.* || 1° Mesure de longueur d'environ un pied et demi, ainsi nommée parce qu'elle représente à peu près la distance du coude au bout du doigt du milieu. On distinguait plusieurs coudées : coudée naturelle chez les Égyptiens, de 450 millimètres; coudée royale, de 525; coudée olympique, de 462; coudée haschémique, de 640. L'empereur Julien marque dans une lettre à Ecdice, préfet d'Égypte, que la hauteur du débordement du Nil s'était trouvée de quinze coudées le 20 septembre [en 362], ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 36, dans POUGENS. Elle [une machine] jetait une pierre du poids de trois cents livres et une flèche de douze coudées à la distance d'un stade, c'est-à-dire à cent vingt-cinq pas de là, ID. *ib.* t. X, p. 37. La hauteur de la figure [la Minerve de Phidias] est de vingt-six coudées; elle est debout, couverte de l'égide et d'une longue tunique : elle tient d'une main la lance, et de l'autre une victoire haute de près de quatre coudées, BARTHÉL. *Anach.* ch. 12. || 2° Familièrement, coudée prise dans le sens d'usage du coude et usitée seulement dans la locution : avoir ses coudées franches, avoir, quand on est assis avec plusieurs personnes, quelque espace autour de soi, de manière à n'être pas gêné par ses voisins; et fig. n'être ni contraint ni gêné dans ce qu'on veut faire. Si c'était une paysanne, vous auriez maintenant toutes vos coudées franches à vous en faire la justice à bons coups de bâton, MOL. *G. Dand.* I, 3. Vous avez toutes vos coudées franches pour votre syndic, SÉV. 176. Villars était ravi de se débarrasser de l'électeur et de ses troupes, pour avoir ses coudées plus franches, ST-SIM. 120, 61.

— HIST. XIIe s. Roiz fu Nabugodonosor; Une image fist faire d'or, Soisante coltées [lisez *coltés*] de haut tour, Et siz coltées out de laour [largeur], *Roman de Rou*, ms. p. 145, dans LACURNE, au mot *coltée.* || XVIe s. Par là, Caen eut ses coudées plus larges, D'AUB. *Hist.* III, 226. Estendre ses coudées, OUDIN, *Curios. fr.* Respondons à l'ambition, que c'est ellemesme qui nous donne goust à la solitude; car que fuit elle tant que la société? que cherche elle tant que ses coudées franches? MONT. I, 273.

— ÉTYM. *Coude;* provenç. *copdada;* catal. *colsada.* Il y a aussi une forme masculine : provenç. *coydat.* C'est une forme masculine semblable (*colté*) qu'il faut lire dans le passage du roman de *Rou* cité dans l'historique; avec *coltées*, dans les deux vers, la mesure n'y est pas; avec *coltés* elle y est. Or, il est de règle que, ces vieux poëtes versifiant très-bien, la mesure doit toujours être exacte.

† **COUDELATTES** (kou-de-la-t'), *s. f. plur.* Terme de marine. Pièces de bois pour recevoir la tapière, dans une galère.

COU-DE-PIED (kou-de-pié), *s. m.* || 1° Terme d'anatomie. Articulation de la jambe avec le pied. || 2° Dans le langage ordinaire, partie antérieure et supérieure du pied, sur laquelle se noue ordinairement la chaussure. || *Au plur.* Des cous-de-pied.

— REM. L'Académie dit que quelques-uns écrivent, abusivement, *coude-pied.* C'est, en effet, une faute; non pas parce que le pied n'a point de *coude*, raison qu'allèguent quelques grammairiens, car il n'a pas non plus de *cou;* mais parce que *cou-de-pied* est l'ancienne locution, et que c'est effectivement à un *cou* que nos anciens ont comparé cette articulation.

— HIST. XIIe s. Uns grans sollers aveit, ke uns freres li porta; Entur le col del pié à nuals les laça, *Th. le mart.* 50. || XVIe s. Il estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, M. DU BELL. 475. La branche sera choisie droite, polie, grosse, comme le col du pied, O. DE SERRES, 801.

— ÉTYM. *Cou, de,* et *pied.*

COUDER (kou-dé), *v. a.* Plier en forme de coude. Couder une barre de fer. J'ai fait entrer, dans un grand poudrier de verre blanc, de dix pouces de hauteur sur trois pouces de largeur, deux des haricots étiolés, en les coudant de manière que leur sommité a été inclinée en bas dans l'intérieur du poudrier, BONNET, *Usage des feuilles*, supplément 2e. || Se couder, *v. réfl.* Prendre la forme d'un coude.

— ÉTYM. *Coude.*

† **COUDOIEMENT** (kou-doi-man), *s. m.* L'action de coudoyer les autres.

— ÉTYM. *Coudoyer.*

† **COUDOIR** (kou-doir), *s. m.* Traverse pour poser le bras dans un canapé.

— ÉTYM. *Couder.*

† **COUDONNIER** (kou-do-nié), *s. m.* Un des noms vulgaires du coignassier.

— ÉTYM. Lat. *cotoneum*, coing (voy. COING).

COUDOYÉ, ÉE (kou-do-ié, iée; d'autres disent kou-doi-ié, iée), *part. passé.* Heurté du coude. Mais Evrard, en passant, coudoyé par Boirude, Ne sait point contenir son aigre inquiétude, BOIL. *Lutr.* IV.

COUDOYER (kou-do-ié; quelques-uns disent kou-doi-ié), je coudoie, tu coudoies, il coudoie, nous coudoyons, vous coudoyez, ils coudoient; je coudoyais, nous coudoyions, vous coudoyiez, ils coudoyaient; je coudoierai; je coudoierais; coudoie, coudoyons, coudoyez; que je coudoie, que nous coudoyions, que vous coudoyiez; que je coudoyasse; coudoyant; coudoyé, *v. a.* || 1° Heurter quelqu'un du coude. Il faut prendre garde de coudoyer les gens. Je coudoyai les plus proches pour me faire place, D'ABLANCOURT, *Lucien*, t. II, dans RICHELET. Jetez-vous dans la foule et tranchez du notable, Coudoyez un chacun, point du tout de quartier; Pressez, poussez, faites le diable, MOL. *Impr. Remerc. au roi.* J'ai trop de répugnance à coudoyer un mort, MOL. *l'Étour.* II, 5. || 2° Fig. La décence même y babille, Et par la gaîté qui prend feu, Se laisse coudoyer un peu, BÉRANG. *Gourmands.* Le vieil arbre que l'âge ploie, Le donjon qu'un moulin coudoie, V. HUGO, *F. d'aut.* 34. || Fig. et familièrement. On n'est pas tous les jours coudoyé par un homme de génie, c'est-à-dire un homme de génie se rencontre rarement. Sans être coudoyé par un Démosthène ou par un Cicéron, DIDER. *Essai sur Claude.* || 3° Se coudoyer, *v. réfl.* Se toucher l'un l'autre du coude. Nous étions si serrés à table, qu'il était impossible de ne pas se coudoyer. On s'arrête, on s'assied, on voit passer la foule Qui sur l'étroit degré se coudoie et se foule, LAMART. *Harm.* III, 6.

— HIST. XVIe s. A pied je me crotte jusques aux fesses, et les petites gens sont subjects par ces rues à estre chocquez et coudoyez, à faulte d'apparence, MONT. IV, 278.

— ÉTYM. *Coude.*

COUDRAIE (kou-drê), *s. f.* Lieu planté de coudriers. || Par extension, toute espèce de bocage. L'ébat qu'on prit sous la coudraie, LA FONT. *Troq.*

— HIST. XIIe s. Je l'ai veü Là jus sous la coudroie, *Romancero*, p. 67. || XVIe s. Es olivetes, amendaies et coudraies, cinq ou six toises d'entre-fossé satisferont, O. DE SERRES. 642. Sous ces adresses nous edifierons la coudraie, soit ou par plant enraciné, ou par branche, ID. 681.

— ÉTYM. *Coudre* 1.

† **COUDRAN** (kou-dran), *s. m.* Terme de marine. Goudron.

— ÉTYM. Voy. GOUDRON.

† **COUDRANNER** (kou-dra-né), *v. a.* Terme de marine. Tremper une corde dans le goudron.

— ÉTYM. *Coudran.*

† **COUDRANNEUR** (kou-dra-neur), *s. m.* Terme de marine. Celui qui goudronne les cordes.

— ÉTYM. *Coudranner.*

1. **COUDRE** (kou-dr'), *s. m.* Coudrier, noisetier.

— HIST. XIIe s. Belles et droites vont les coudres croissant, *Ronc.* p. 156. || XIIIe s. Desor une coudre menue, *Ren.* 23912. Se l'execucion de mort a de quoi soldre, Lors en envoient l'ame en Dieu plus droit que coldre, J. DE MEUNG. *Test.* 1096. Et remirer ces biaus moriers [mûriers], Ces pins, ces codres, ces loriers, *la Rose*, 1298. || XVIe s. Il avoit un coudre blanc en main avec un petit fusil, D'AUB. *Fœn.* II, 10. Glands, fannes, cornouilles, cormes, couldres [noisettes], et semblables fruits bastards que les arbres sauvages produisent, O. DE SERRES. 336. Les barreaux sont de til [tilleul], et la perchette blanche Qui traverse la cage est d'une coudre franche, RONS. 736.

— ÉTYM. Bourg. *queudre;* picard, *keudre, caure;* Berry, *cœudre;* normand, *la coudre;* ital. *córilo;* pays de Côme, *côler;* bas-lat. *colrina*, dans un texte du IXe siècle; du latin *corylus*, noisetier.

2. **COUDRE** (kou-dr'), je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent; je cousais; je cousis, nous cousîmes; je coudrai; je coudrais; couds, cousons, cousez, qu'ils cousent; que je couse, que nous cousions; que je cousisse; cousant; cousu, *v. a.* || 1° Attacher au moyen d'un fil passé dans une aiguille. Coudre deux morceaux d'étoffe. Coudre une pièce à un vêtement. Coudre un bouton, un cahier. La vieille crut qu'on pouvait sans dommages Du livre affreux détacher quelques pages; Elle en prend quatre, et les coud proprement Pour relier un volume vivant [l'enfant de chœur dont la culotte était déchirée], GRESSET, *Lutrin viv.* || Absolument. Elle coud très-bien. Je l'ai vue heureuse et parée; Elle cousait, chantait, lisait, BÉRANG. *Jeanne la rousse.* Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler, De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer, MOL. *Éc. des f.* I, 1. || Fig. On ne sait quelle pièce y coudre, on ne sait quel remède y apporter. || Coudre la peau du renard à celle du lion, joindre la ruse à la force. Car, disait-il, partout où la peau du

lion ne peut atteindre, il faut y coudre la peau du renard, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IV, p. 77, dans POUGENS. Vous savez coudre avec encor plus d'art Peau de lion avec peau de renard, LA FONT. *Poésies mêlées*, XLII, *à Turenne*. || 2° Par extension. À sa naissance on le coud dans un maillot, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || Terme de treillageur. Arrêter les parties d'un treillage en bois par des liens de fer. || Terme de vannier. Lier les sarments avec de l'osier. || Terme de pêche. Coudre un filet, joindre plusieurs filets de la même espèce pour en former un grand. || Terme de marine. Coudre un bordage, le clouer sur les membres. || 3° Fig. Assembler, mettre bout à bout. Si l'on cousait ensemble toutes les heures que l'on passe avec ce qui plaît, l'on ferait à peine d'un grand nombre d'années une vie de quelques mois, LA BRUY. IV. || 4° Assembler sans art. Il croyait avoir tout sauvé en cousant à ses expressions le mot de sacramentel, BOSS. *Var.* 4. De sorte que, pour ne point rompre le fil de la pièce, on s'avisa de les coudre au sujet du mieux que l'on put, MOL. *Fâcheux*, *préf.* Je ferais comme un autre, et, sans chercher si loin, J'aurois toujours des mots pour les coudre au besoin, BOIL. *Sat.* II. Je sais coudre une rime au bout de quelques vers, ID. *ib.* VII. Quand on ne s'applique qu'à des actions détachées, on coud des lambeaux qui ne sont point faits les uns pour les autres, FÉN. XXI, 39. On leur apprend à coudre des phrases de Cicéron, J. J. ROUSS. *Ém.* II. J'ai suivi leur projet quant à l'événement, Y cousant en chemin quelque trait seulement, LA FONT. *Fabl.* VI, 1.

— HIST. XII° s. Bele Yolans en ses chambres seoit, D'un bon samit une robe cosoit, *Romancero*, p. 39. Bele Yolans en chambre coie Sur ses genoux pailes desploie, Cost un fil d'or, l'autre de soie, *ib.* p. 53. Mere, de quoi me chastoiez? Est-ce de coudre ou de tailler? *ib.* p. 54. Adès senti les pointes li clers de la custure, Cum li saint le cusurent après la tailleüre, *Th. le mart.* 168. || XIII° s. Et fu li vaissiaus bien cousus et poiés, et fu assis en l'aigue [l'eau], *Chron. de Rains*, p. 95. Une meschine i troverez; Jo quid ke vus la conustrez: A chandele cust la pucele, *Lai del desiré*. Cele ki esveillée su E le bliaut aveit cosu, *ib.* Un vermeil samit [elle] ot vestu, Estoit à las molt bien cosu, *Lai de Melion*. Se aucuns cavatiers [savetier] mesprent en son mestier, si comme se il keust mauveisement un soulier ou de mauvais fil.... *Liv. des mét.* 233. Et pour ce qu'il convient que il taillent et cousent les robes aus haus homes aussi bien par nuit come par jour, *ib.* 144. Ces povres chapes mau cozues, RUTEB. 256. || XV° s. Si l'emporterent entre leurs bras dedans la forteresse, et luy cousirent, banderent et appareillerent ses playes et le gouvernerent si bien qu'il guarit, FROISS. liv. I, p. 225, dans LACURNE. || XVI° s. Quand la peau du lion n'y peult fournir, disoit-il, il y fault couldre aussi celle du regnard, AMYOT, *Lysand.* 11. Ilz luy montroient leurs mains cousues à coups de flesches avec leurs pavois, ID. *Crassus*, 48. Ayant les cheveux et la barbe tous herissez et pouldreux, et le visage desfaict et cousu pour les ennuis qu'il avoit supportez, ID. *Cicéron*, 60. Il cousut celle pierre en sa ceincture, et puis nia qu'il l'eust prise, ID. *Anton.* 104. L'on couche le patient dedans l'une de ces auges, et puis le couvre l'on de l'autre, et les coust on l'une à l'autre, ID. *Artax.* 20. Toutes les deux trouppes se revinrent coudre ensemble; et cette seconde meslée s'opiniastroit à bon escient, quand.... D'AUB. *Hist.* I, 278. Peu de gens voulant coudre la besongne que cette chaude teste entreprenoit, ID. *ib.* I, 303. Tout cela combattoit cousu de façon que les testes des chevaux alloient jusques aux arçons des ennemis, ID. *ib.* II, 287.

— ÉTYM. Wallon, *keûse*, coudre, *kosou*, cousu; namurois, *keûze*; rouchi, *keute*; saintongeois, *coudut*, cousu; provenç. *coser*, *cozir*, *cuzir*; catal. *cosir*; espagn. *coser*; portug. *cozer*; ital. *cucire*; bas-lat. *cucire*, dans les Gloses d'Isidore, de *consuere* de *cum*, avec, et *suere*, coudre (voy. SUTURE). La forme est très-contracte, mais régulière : *consúere*, donne *cou-re*, et, par l'attraction de la dentale par l'*r*, *coudre*, puis dans les temps primitifs reparaît l'*s* du radical : *je cousais*, *je cousis*.

† **COUDRÉE** (kou-drée), *s. f.* Terme d'agriculture. Terre desséchée.

† **COUDREMENT** (kou-dre-man), *s. m.* Terme de tanneur. Opération qui consiste à tremper les peaux, les unes après les autres, dans une dissolution de noix de galle.

† **COUDRER** (kou-dré), *v. a.* Terme de tanneur. Soumettre les cuirs au coudrement.

COUDRETTE (kou-drè-t'), *s. f.* Coudraie. Tiennette Ou par hasard dormait sous la coudrette, LA FONT. *Troq.* On dansa hors du village, sur le gazon, sous la coudrette, P. L. COUR. II, 99.

— REM. *Coudre* étant féminin dans l'ancien français, *coudrette* en est un diminutif et signifie proprement un petit coudrier; *la coudrette*, dite ainsi d'une façon générale, signifie un ensemble de coudriers, et par conséquent une coudraie.

— HIST. XVI° s. Toy Perrot, prens en don ceste belle chevrette [cornemuse] : Son ventre est fait de cerf, son anche de coudrette, RONS. 745.

— ÉTYM. *Coudre* 1; Ardennes, *caurette*, fruit du coudrier.

COUDRIER (kou-dri-é; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les kou-dri-é-z et les noisettes), *s. m.* Noisetier. Baguette de coudrier. C'est d'une baguette de coudrier que se servent ceux qui font tourner la baguette. Les coudriers noueux, les palmiers toujours verts, DELILLE, *Géorg.* II.

— REM. Dans l'ancienne versification, *coudrier* était de deux syllabes, comme les mots analogues, *ouvrier*, *sanglier*, etc.

— HIST. XVI° s. Des coins de bois de coudrier ou sapin, PARÉ, XIV, 9. Grenadier, coignier, coudrier, O. DE SERRES, 637. Le fruit du coudrier est diversement appellé, avelaines et noisetes, ID. 681. Je mis, pour t'essayer encores devant-hier, Dans le creux de ma main des fueilles de coudrier, RONS. 161.

— ÉTYM. *Coudre* 1; Ardennes et rouchi, *caurier*; wallon, *côri*.

† **COUÉ, ÉE** (kou-é, ée), *adj.* Terme de chasse. Qui a sa queue. Animaux coués, animaux à qui l'on n'avait point ôté la queue. || Inusité.

— ÉTYM. *Queue* (voy. ce mot).

COUENNE (koua-n'), *s. f.* || 1° La peau du cochon raclée. Couenne de lard. || La peau des marsouins. || 2° Terme de médecine. Nom donné quelquefois à certaines taches congénitales ou altérations locales de la peau. || Couenne inflammatoire, couenne pleurétique, concrétion d'un blanc jaunâtre, formée à la surface du sang provenant d'une saignée qu'on laisse se cailler dans un vase. La couenne se montre dans les maladies inflammatoires en général, et surtout dans les phlegmasies de la plèvre ou du poumon.

— HIST. XIII° s. Rasis, Constantin, Avicenne I ont lessié la couenne, *la Rose*, 16164. || XIV° s. Oindre l'escorce ou couane du porc, *Ménagier*, II, 5. Comme un laboureur des champs a plus dure coane que le fils d'un roy, *ib.* III, 2. Quand les sangliers ont boutée et renversée la terre et la couenne de l'erbe pour querre les vers de la terre qu'ils mengent, *Modus*, f° XXXI, *verso*. || XVI° s. On en voit naistre d'aucuns ayans en quelque endroit du corps la figure et la substance d'une coinne de lard, PARÉ, XXII, 3. Coenne de lard, ID. *ib.* Cornue, cuenne, recipient, aludel, materas, ID. III, 638.

— ÉTYM. Normand, *quouane*, gazon, sens qui se trouve à peu près dans un des exemples de l'historique; picard, *quouane*, bête, poltron; wallon, *coiène*; génev. *couanne de lard*, grande saleté, force, vigueur, *avoir la couanne d'oser*; provenç. *codena*; ital. *cotenna*, *codenna*; napol. *cotena*. Origine difficile à déterminer, qui paraît pourtant bien être le latin *cutis*, peau. La difficulté est de trouver un suffixe *enna* ou *ena*; si le mot venait de *cutaneus*, il serait en français *couaine*; et, si l'on supposait que *couaine* se serait changé en *couenne*, il faudrait admettre que ce mot vient du français dans les autres langues romanes; ce dont on n'a aucune preuve. Grandgagnage dit qu'en wallon on trouve *cote di laine*, peau de mouton, et que dans une ordonnance de 1735 on lit : Ordonnons que les laines d'agneaux et autres qui ne tiennent pas à la *cotte*.... *Cote* paraît bien venir de *cutis*; mais le suffixe n'est pas expliqué.

COUENNEUX, EUSE (koua-neû, neû-z'), *adj.* Terme de médecine. Couvert d'une couenne. Sang couenneux. Angine couenneuse, maladie très-grave dont un des caractères est l'exsudation d'une fausse membrane à la gorge.

— ÉTYM. *Couenne*; wallon, *conièse*.

† **COUET** (kouè), *s. m.* Terme de marine. Nom de certaines grosses cordes de vaisseau, qui s'amarrent aux voiles et qui sont différentes des écoutes.

1. **COUETTE** (kou-è-t' ou kouè-t'), *s. f.* || 1° Lit de plumes. Coucher sur une couette. Elle les [les draps] fit venir à moitié de la couette, RÉGNIER, *Sat.* XI. || 2° Pièce creuse, de fer ou de métal, dans laquelle tourne le pivot d'une porte ou l'arbre d'une machine. || 3° Terme de marine. Couettes, ou coittes, ou coites, *s. f. plur.* Nom de deux fortes pièces de bois, qui, placées sous un bâtiment en construction, glissent avec lui quand on le lance à la mer.

— HIST. XII° s. E li liz saint Thomas esteit appareilliez Desus un chaelit qui tut esteit quiriez D'une cuilte purpointe, d'un poi d'estraim junchiez, *Th. le mart.* 102. N'estoit pas de fuerre esmié La couche ne de coutes aspres, *la Charrette*, 1198. || XIII° s. Kieutes [ils] i portent et tapis, *Lai de Melion*. Et ainçois que li rois fust couciés, entrerent il en la sale où li rois Henris estoit acousté sour une côute, *Chr. de Rains*, p. 15. Et quant par nuit dormir voloient, En leu de coites aportoient En lor casiaus monceaus de gerbes, *la Rose*, 8438. Ausinc [sur l'herbe] y poïst l'en sa drue [amie] Couchier comme sur une coite, *ib.* 1403. Et en aucun liu est il qu'on pot penre en cascun ostel une queute por les sorvenans, BEAUM. XXXII, 19. Ne coute ne coussin, linceuil ne oreillier, *Berte*, XXXVIII. Je sui sans coutes et sans liz; N'a si povre jusqu'à Senlis, RUTEB. 3. || XIV° s. De la coete et dou coessin, DU CANGE, *coisinus*. || XV° s. Une povre couste de vieille toile enfumée pour estuper le feu, FROISS. II, II, 157. Si le menerent glorieusement les prelatz et princes jusques en sa chambre, là où il se tint en sa quoyte jusques à my heure après midy, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* p. I, ch. 9. || XVI° s. Or encor que fort peu vinssent aux mains sur les couetes et fagots, desquels la breche estoit remparée.... D'AUB. *Hist.* II, 280. Ils garnissent les nids de plume, laine, ou d'autre matiere molle, comme s'ils leur preparoient une coulte ou un matelas, PARÉ, *Anim.* 4. Ils couvrent les pommes avec du foirre, des linges, des couvertes, mesme avec des cottes de plume, O. DE SERRES, 248. À defaut de poule couvante, poserés les œufs dans un large pannier parmi de la plume de coette, ID. 371. Coettes, cuissins, oreillers, materas, ID. 881.

— ÉTYM. Génev. *coitre*, *couatre*; norm. *coete*, *keute*; provenç. *cousser*, *cosser*, s. m. et *cota*, s. f.; espagn. et portug. *colcha*; du latin *cúlcita* (et *culcitra* qui a donné *coitre* dans le génevois, *colcedra* dans l'ancien espagnol, *cóltrice* dans l'italien). L'*l* qui se trouve dans la plus ancienne forme et dans le portugais, prouve que ce mot ne peut venir du grec κοίτη; dans les formes où l'*l* a disparu, il est arrivé ce qui est arrivé aussi en d'autres mots, par exemple dans *mout* ou *mot* pour *moult*, *molt*. En d'autres termes, les formes sans *l* s'expliquent par une suppression dont il y a des exemples ailleurs, tandis que les formes avec *l* ne pourraient s'expliquer que par un radical où cette lettre existerait.

† 2. **COUETTE** (kou-è-t'), *s. f.* Petite queue. Mot très-familier. || Un des noms de la mouette.

— ÉTYM. Diminutif de *queue*.

† **COUFFE** (kou-f'), *s. m.* Terme de commerce. Sorte de balle, de panier usité à Marseille et dans le Levant. Couffe de séné. Le sol était jonché de sacs de coton, de couffes de riz, CHATEAUB. *Itin.* II, 2°. || On trouve aussi couffle.

— HIST. XIV° s. De chascun cartal, un cofel; et d'un dimieg cartal, un dimieg cofel, DU CANGE, *cofellus*. || XV° s. Il print la coffe, la quelle estoit toute plaine d'eaue, et la gette sur les dittes femmes, ID. *ib.*

— ÉTYM. Latin, *cophinus*, corbeille (voy. COFFRE).

† **COUFIQUE** (kou-fi-k'), *adj.* Terme de philologie. Caractères coufiques, caractères dont se servaient les Arabes avant le IV° siècle de l'hégire. L'écriture coufique n'a pas de points diacritiques.

— ÉTYM. *Coufa*, ville de l'Irak arabe, où cette écriture était en usage.

† **COUGUAR** (kou-gar), *s. m.* Espèce de grand chat d'Amérique, dit aussi lion d'Amérique, tigre rouge, puma (*felis concolor*, *L.*).

— ÉTYM. « Le couguar, nom que nous avons donné à cet animal et que nous avons tiré, par contraction, de son nom brésilien *cuguacu ara*, que l'on prononce cougouacouare, BUFFON, *Hist. nat.* t. IX, p. 216, note. » C'est Margraff qui a donné ce nom de *cuguacu ara*, reproduit par Pison et adopté par Ray; mot guarani qui est écrit plus correctement *guaçu ara* dans le *Dict. guarani* du P. Ruiz, et *guazu ara* dans l'*Histoire du Paraguai* d'Azara.

† **COUI** (kou-i), *s. m.* Fruit gros, dont l'écorce dure sert à faire des ustensiles, et qui est rempli d'une pulpe blanche, aigrelette, employée comme remède populaire. On en fait un sirop, dit sirop de calebasse. C'est le calebassier proprement dit (*crescentia cujete*, *L.*).

† **COUIER** (kou-ié), *s. m.* Corde qui attache la poupe d'un bateau au rivage.

— ÉTYM. *Coue*, la poupe étant comparée à la *queue*.

† **COUILLARD** (kou-llar, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine. Sorte de cargue supplémentaire. || Pièce d'un moulin.

† **COUILLON** (kou-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de marine qui n'est guère usité que dans la Méditerranée. Petit tapon d'étoupe placé dans une poche que l'on fait faire à une voile, de manière à former une espèce de bouton auquel on amarre du bitord pour tendre la voile.

— ÉTYM. Dit par assimilation avec un mot obscène, *couillon*, *couille*, qui vient du latin *coleus*, grec κολεὸς; testicule.

† **COU-JAUNE** (kou-jô-n'), *s. m.* Nom vulgaire du genre fauvette. || *Au plur.* Des cous-jaunes.

COULAGE (kou-la-j'), *s. m.* || **1°** Action de s'écouler par...., de se perdre. Le coulage du sel au travers de ces trémies grillées en dérobe ordinairement dix livres par minot, VAUB. *Dîme*, p. 140. Déduisez les façons, l'impôt, le coulage [du vin], etc. vous trouverez net 140 ou 150 fr. pour le bonhomme, P. L. COUR. II, 283. || Action de couler la lessive. || Introduction, dans un moule, d'un métal qui a été mis en fusion || **2°** Fig. Déchet, perte, résultant d'un gaspillage quelconque. Il y a ici beaucoup de coulage.

— ÉTYM. *Couler.*

COULAMMENT (kou-la-man), *adv.* D'une manière coulante, aisée. Il écrit coulamment. Tout lui fournissait [à Mlle Rose, béate à extases] de quoi dire et instruire naturellement, aisément, coulamment, ST-SIM. 87, 131. Il [Pavillon] succédait aussi coulamment à Benserade dans l'Académie française qu'à Racine dans l'Académie des inscriptions, SAINTE-BEUVE, *Une ruelle poétique sous Louis XIV.*

— ÉTYM. *Coulant*, et le suffixe *ment.*

1. **COULANT, ANTE** (kou-lan, lan-t'), *adj.* || **1°** Qui coule. Quelques-unes des plus coulantes parties du sang, DESC. *Méth.* 5. || Vin coulant, vin léger et agréable à boire. || Nœud coulant, nœud qui se serre et se desserre sans se dénouer. || **2°** Qui verse en abondance. Cette terre coulante de lait et de miel, BOSS. II, *Visit.* 1. || **3°** Fig. Terme de littérature. Qui est comme s'il coulait, aisé, naturel. Ses vers sont bien coulants. Ses vers sont d'un beau style et sa prose est coulante, BOIL. *Sat.* III. Le ton de la conversation y est coulant et naturel, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 14. Rien n'est plus coulant ni plus harmonieux que l'endroit où le poëte décrit la douce et insinuante éloquence de Nestor, ROLLIN, *Traité des Ét.* II, 1. || Dans un sens analogue, dessin coulant. || **4°** Être coulant en affaires, être facile, accommodant. Je l'ai trouvé très-coulant. Il m'avait fait entendre que, si je m'engageais à quitter la plume, on serait coulant sur le passé, J.J. ROUSS. *Confess.* XII. Qui peut voir aujourd'hui ces mêmes ministres [pasteurs protestants], jadis si coulants et devenus tout à coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude? J.J.ROUSS. *Lett. de la mont.* II.

— HIST. XIIIe s. Si a bonnes portes coulans [à coulisses], Por faire ceus defors doulans, Et pour emprendre et retenir, S'il osoient avant venir, *la Rose*, 3839. || XVe s. En ai-je bien eü deus mille Des frans; que sont-il devenu? Si coulant sont et si menu, Quand ma bourse en est pourveüe; Tost en ai perdu la veüe, FROISS. *Le dit dou florin.* Plus que Pithon merveilleux à oultrage, Escorpion qui seult poindre les nus, Cuer plus coulant que couleuvre en marage [marais], Souriecte qui a les dens agus, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 38, dans LACURNE. || XVIe s. En un lieu glissant et coulant, suspendons nostre creance, MONT. II, 241. Le sang s'engendre tout soudain par la transmutation de quelque chair qui se tourne promptement en liqueur coulante, AMYOT, *P. Æm.* 23. Les sangsues qui habitent es eaux claires et coulantes, PARÉ, XV, 69. Afin de rendre les parties plus glissantes et coulantes, ID. XVIII, 32. En manière de lacq coulant, ID. t. II, p. 629. Ils tariront le coulant des fontaines, RONS. 653.

— ÉTYM. *Couler.*

2. **COULANT** (kou-lan), *s. m.* || **1°** Pierre fine qui coule le long d'un collier, d'un cordon, et qui peut le resserrer ou le relâcher à volonté. Cette dame avait un coulant de grand prix. || Nom d'un ornement de pierreries que les femmes ont porté au cou, composé d'un gros diamant et d'une croix au-dessous. || **2°** Anneau de fer ou d'acier au moyen duquel on serre et l'on desserre une chose. Des coulants de bourse. || Terme de lampiste. Enveloppe cylindrique en cuivre, destinée à porter la cheminée de la lampe et qui glisse sur le tuyau de la lampe pour régler la hauteur de la flamme. || **3°** Terme de jardinage. Tige grêle qui s'allonge en coulant sur le sol et donnant de distance en distance des rosettes de feuilles. || Rameau étalé sortant de l'aisselle des feuilles intérieures, tout à fait nu dans une partie notable de sa longueur, et poussant, à son extrémité, d'abord des racines, ensuite des feuilles. Chaque fraisier donne naissance à des coulants qui propagent le plant. || **4°** Outil de l'orfévre et du boutonnier. || **5°** Terme de peinture. La longueur du pli d'une draperie. || **6°** Coulants, *s. m. plur.* Pièces de bois placées verticalement sur les cadres d'un puits de mine, pour empêcher la tine de toucher au boisage.

— HIST. XVIe s. L'escroue et le coulant, lequel au moyen d'une viz se hausse et baisse, PARÉ, IX, 4.

— ÉTYM. *Coulant* 1.

† **COULAVAN** (kou-la-van), *s. m.* Espèce de loriot.

† **COULE** (kou-l'), *s. f.* Espèce de capuchon porté par les religieux et religieuses.

— HIST. XIIe s. Du chef de son braier une clef desfermerent, Et cole et estamine et un froc en osterent, DU CANGE, *culla.* || XIVe s. Froc ou coule de moine, ID. *cucullus.*

— ÉTYM. Bas-latin, *culla.* Ce paraît être une contraction, bien qu'elle soit forte, de *cucullа*, *cucullus*, capuchon, qui a donné régulièrement : provenç. *cogula;* catal. *cugulla;* espagn. *cogulla;* ital. *cucullo.* Mais on a un exemple d'une aussi forte contraction dans l'ancien français *couz*, qui veut dire et représente *cocu;* provenç. *cogul.* On remarquera aussi que *cuculla* veut dire capuchon; mais on trouve *cuculla* dans des textes du moyen âge avec le sens de froc.

1. **COULÉ, ÉE** (kou-lé, lée), *part passé.* || **1°** Introduit en coulant. Du plomb coulé dans les creux. Les esprits coulés dans les muscles par les nerfs répandus dans tous les membres font le mouvement, BOSS. *Connaiss.* II, 6. || Terme d'architecture. Fermé avec du plomb fondu. Ces joints sont mal coulés. || **2°** Coulé à fond, ou, simplement, coulé, enfoncé au fond de l'eau. Le navire coulé par une bordée d'artillerie. || Familièrement. C'est un homme coulé, il est perdu, ruiné. || Question coulée, coulée à fond, question épuisée. || **3°** Glissé furtivement. Quelques pistoles coulées adroitement dans sa main. Un mot important coulé dans l'oreille. || **4°** Terme de gravure. Traits coulés, tailles coulées, traits, tailles qui suivent avec aisance la direction d'un contour. || **5°** Qui n'a pas noué, en parlant des fleurs et des boutons à fruit des plantes. Fleurs coulées. Fruits coulés. Blé coulé.

2. **COULÉ** (kou-lé), *s. m.* || **1°** Terme de musique. Passage qui se fait d'une note à une autre, en les liant par le même coup de gosier, de langue ou d'archet. Le coulé se marque par un trait en arc placé au-dessus des notes liées. || **2°** Sorte de pas de danse, qui n'est autre chose que le glissé. || **3°** Terme de peinture. La première teinte que l'on donne dans une ébauche. || **4°** Terme de fondeur. Ouvrage jeté en moule. || **5°** Terme de broderie. Assemblage de deux points faits séparément sur une même ligne. || **6°** Un coulé, une liaison de la coulée, écriture. || **7°** Un coulé, se dit au billard de l'action de couler. Voilà un beau coulé. Jouez ce carambolage par le coulé.

— ÉTYM. *Coulé* 1.

COULÉE (kou-lée), *s. f.* || **1°** Action de couler. La coulée d'une lessive. La coulée des laves d'un volcan. || **2°** Opération du coulage d'un métal. || Flot de lave, de métal ou de verre à l'état de fusion. Il paraît que ces déjections [du Vésuve] n'étaient point à l'état fluide; car je n'ai vu nulle part de trace d'une coulée de lave, TCHIHATCHEF, *Comptes rendus, Acad. des sc.* t. LIII, p. 1090. || Endroit par où s'écoule la fonte contenue dans un creuset de forge. || **3°** Sorte d'écriture penchée dont toutes les lettres sont unies par des liaisons. Écrire la coulée. Et, adjectivement, une écriture coulée. || **4°** Terme de chasse. Chemin étroit que le cerf suit pour se rendre dans son réduit. || En général, faux chemins que les animaux tracent dans les bois. || **5°** Terme de géologie. Interposition de masses semi-liquides, qui se sont solidifiées sans se stratifier. || **6°** Terme de marine. Adoucissement entre les genoux et la quille d'un vaisseau. || Partie submergée d'un navire recouverte par les bordages appelés ribords.

— ÉTYM. *Coulé* 1; saintongeois, *couline*, coulée, vallon.

†**COULEMELLE** (kou-le-mè-l'), *s. f.* Champignon, dit aussi coulmotte, bon à manger; sorte d'agaric.

† **COULEMENT** (kou-le-man), *s. m.* || **1°** Mouvement des liquides suivant leur pente. || **2°** Terme d'escrime. Coulement d'épée, action de faire glisser d'un bout à l'autre la lame de son épée contre celle de l'adversaire.

— HIST. XVIe s. Mais tout ainsi que l'onde à val des ruisseaux fuit Le pressant coulement de l'autre qui la suit, Ainsi le temps se coule.... RONS. 917.

— ÉTYM. *Couler.*

† **COULEN** (kou-len), *s. m.* Plante légumineuse du Chili (*psoralea glandulosa, L.*) dont les feuilles en infusion sont stomachiques.

† **COULEQUIN** (kou-le-kin), *s. m.* Nom vulgaire de la cécropie, plante.

COULER (kou-lé), *v. n.* || **1°** Se mouvoir, en parlant des liquides. Ce ruisseau, cette fontaine coule lentement. Malc aimait un ruisseau coulant entre des roches, LA FONT. *Captivité de St Malc.* Épargnez-moi des pleurs qui coulent à ma honte, CORN. *Poly.* II, 2. Voyez couler nos pleurs sans y mêler vos larmes, ID. *Hor.* III, 6. L'Inde et l'Hydaspe entier vont couler sous vos lois, RAC. *Alex.* IV, 2. Moi qui.... Par d'austères conseils ai fait couler ses larmes, ID. *Iphig.* V, 6. J'ai pris, j'ai fait couler dans mes brûlantes veines Un poison que Médée apporta dans Athènes, ID. *Phèd.* V, 7. Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines, ID. *Iph.* IV, 6. De vos yeux attendris je vois des pleurs couler, VOLT. *Orph.* I, 6. S'il faut mon sang pour la victoire, Agnès, tout mon sang coulera, BÉRANG. *Charles VII.* L'union de deux rivières en une les fait couler plus vite, parce que, au lieu du frottement des quatre rives, elles n'ont plus que celui de deux à surmonter, FONTEN. *Guglielmini.* L'acier, l'or et l'argent coulent en longs ruisseaux, DELILLE, *Énéide*, VIII. || Par analogie On appelait faire couler l'Eucharistie, la donner détrempée dans une liqueur, BOSS. *Comm.* || Faire couler le sang, engager une lutte, une bataille. Le sang à votre gré coule trop lentement, RAC. *Athal.* II, 5. || **2°** Fig. Quand l'âge dans mes nerfs a fait couler sa glace, CORN. *Cid*, I, 7. Aucun espoir n'y coule [dans mon cœur], où j'ose persister, ID. *Poly.* III, 1. Elle sentit la flamme qui coulait déjà dans son sein, FÉN. *Tél.* VII. Il était convenable qu'il coulât dans son sein quelque étincelle de cet amour, BOSS. III. *Nativ.* 2. Henri voit ces beaux lieux, et soudain à leur vue Sent couler dans son âme une joie inconnue, VOLT. *Henr.* VII. Heureux, dit-on, le peuple florissant Sur qui ces biens coulent en abondance! RAC. *Esth.* II, 9. Par quelle adresse il fit couler jusqu'à vous ses assistances imprévues, FLÉCH. *M. de Mont.* La douce persuasion coulait de ses lèvres, FÉN. *Tél.* X. Des provinces les plus éloignées par les soins des hommes apostoliques coulaient des fleuves de charité, MASS. *Carême*, *Aumône.* Sentant couler dans son âme un détachement secret de toutes les choses créées et une sensible confiance que ses vœux seraient exaucés, FLÉCH. *Panég. Ste Thérèse.* || **3°** Par extension, laisser échapper, en parlant d'un vase, d'un tonneau. Ce tonneau coule. Quand on est enrhumé du cerveau, le nez coule. || La chandelle coule, c'est-à-dire du suif qui ne brûle pas avec la mèche, coule et se répand le long de la chandelle. || **4°** Être plus ou moins fluide. Cette encre ne coule pas assez. || **5°** Passer, en parlant du temps. Elle aurait vu couler sans crainte et sans envie, Chez un prince allié, les restes de sa vie, CORN. *Nicom.* I, 5. Il coulera du temps avant qu'il s'établisse, TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 11. Le temps coule trop vite à son gré, FLÉCH. *Panég.* I, 242. Seize années d'une prospérité accomplie qui coulèrent sans interruption, BOSS. *Reine d'Anglet.* 9. Je voyais près d'Iris couler mes heureux jours, BOIL. *Poésies div.* 6. Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs, RAC. *Brit.* II, 3. Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence, ID. *Phèd.* I, 3. Tous les siècles qui ont coulé jusqu'à nous, vous les regarderiez comme des instants fugitifs, MASS. *Carême, Mort.* Jusqu'à quand verrai-je couler les jours rapides de ma carrière? ID. *Carême, Faus. confi.* Le torrent des siècles, qui entraîne tous les hommes, coule devant ses yeux, ID. *Carême*, *Mort.* Le siècle d'or coula sous ses auspices, Le siècle d'or ne vit que des heureux, MALFIL. *Narcisse*, ch. I. Laissons revenir en foule Mensonge, erreurs, passions; Sur ce peu de temps qui coule Faut-il des réflexions? CHAULIEU, *à la duchesse de Bouillon.* || **6°** Découler, résulter. C'est de lui que coulent ses autres vices, MASS. *Petit carême, Tent. d. gr.* Si je puis une fois établir ce principe, on en verra couler les lois comme de leur source, MONTESQ. *Esp.* I, 3. C'étaient des effets différents, puisqu'ils coulaient de principes divers, ID. *Esp.* XXVII, ch. unique. || **7°** Avoir une facile et heureuse abondance, en parlant du style. Un style qui coule de source. Cette harmonie ravissante fait que, dans la plupart de ses ouvrages [de Sapho], ses vers coulent avec plus de grâce et de mollesse que ceux d'Anacréon et de Simonide, BARTHÉL. *Anach.* ch. 3. || **8°** Terme de fondeur. Cette cloche a coulé, le métal s'est échappé par quelque fente du moule || **9°** Terme d'agriculture. Ne pas venir à bien, en parlant des fleurs qui ne nouent pas et tombent sans se former en fruit. Ou quelque longue pluie, inondant

vos vallons. A-t-elle fait couler vos vins et vos melons? BOIL. *Sat.* III. Les pluies ou les brouillards qui surviennent dans le temps de la floraison et qui font couler les fruits en empêchant l'action des poussières sur les embryons, BONNET, *Lett. div. Œuvres*, t. XII, p. 274, dans POUGENS. Nous voilà saufs de la Saint Aniset, temps cru que pour nos bourgeons: si la vigne peut passer fleur et ne point couler, on ne saura où mettre tout le vin cette année, P. L. COUR. *Gaz. du village*, IV. || Couler, se dit aussi d'une chienne qui paraît pleine et ne fait pas de petits. || 10° Glisser, s'échapper. L'échelle avait trop de pied, elle coula. Cette divinité ne touche point du pied à terre; elle coule légèrement dans l'air comme un oiseau le fend de ses ailes, FÉN. *Tél.* XXIV. || Ce rasoir coule bien, il coupe sans gratter. || Terme de billard. Jouer de telle façon que la bille du joueur, au lieu de faire un angle après le choc, suive la bille atteinte, en ligne droite ou légèrement oblique, pour toucher l'autre bille un peu masquée. Couler après, faire entrer sa bille dans une blouse après la bille de son adversaire. || Terme de manége. Rendre la bride au cheval, afin qu'il aille un peu plus vite, quand il galope autour du manége. Couler au galop, se dit lorsque le cheval va un galop uni et qui avance. || 11° Glisser le long d'une chose. Il saisit la corde et se laisse couler jusqu'à terre. Je voudrais couler sur une rivière tranquille, je suis entraîné par un torrent, MONTESQ. *Esp.* XX, 1. || Passer sans bruit et à la dérobée. Coulez vite le long de cette muraille. L'ennemi commençait à couler sur la droite le long du camp. || Fig. Couler sur quelque chose, en parler à peine, ne pas s'y arrêter. Cet endroit était délicat; il a coulé dessus adroitement. Il me reproche que je coule doucement sur la transsubstantiation, BOSS. *Euch.* 2. Coulant légèrement sur ces sujets, PASC. 2° *conv.* Plutarque, qui le regarde [Philopœmen] avec raison comme un des plus grands capitaines de la Grèce, coule légèrement sur cette action et n'en dit qu'un mot, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 455, dans POUGENS. || 12° Aller au fond de l'eau, en parlant des barques et navires qui s'emplissent d'eau. Il a vu couler à fond l'amiral, SÉV. 478. Maintenant que.... ma nacelle coule bas, irai-je me remettre en mer? BERN. DE S.-P. *Socrate.* || 13° *V. a.* Passer au filtre. Couler un bouillon. Après que cette substance a été délayée dans l'eau, on la coule à travers une espèce de tamis qui retient les parties les plus grossières, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 17. || Couler la lessive, mettre dans un cuvier le linge qu'on veut blanchir, le couvrir d'un morceau de toile dit charrier, sur lequel on met de la cendre; puis jeter de l'eau à peine tiède, et reprendre cette eau; la faire chauffer, la jeter de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à ce que le linge, très-échauffé, laisse l'eau, qui est alors lessive, couler presque bouillante. || Terme de maçon. Couler de la chaux, la délayer après l'avoir éteinte et la verser dans un bassin. Couler une pierre, la sceller en plâtre. Couler les joints, les dalles, y verser du plomb fondu. || 14° Terme de fondeur. Fondre et mouler. Couler une statue, un bronze, une pièce de canon. || Fig. Il [le christianisme] coule la pensée En bronze palpable et vivant, LAMART. *Harm.* IV, 13. || Couler une glace, en faire couler la matière fondue sur une table préparée à cet effet. || 15° Couler bas, ou, simplement, couler un vaisseau, le faire aller au fond de l'eau, en le perçant. Un boulet perça la barque et la coula. || Fig. Couler une question à fond, la traiter sans rien omettre. Couler une affaire à fond, la conclure définitivement. Le prince de Conti coulait tout avec lui [M. le duc] et l'accablait de devoirs et de prévenances, ST-SIM. 220, 217. || Couler quelqu'un à fond, le confondre dans une discussion, ruiner son crédit, son influence. Qu'avant la fin du jour l'autre le coule à fond, PIRON, *Métrom.* IV, 1. || 16° Passer, en parlant du temps que l'on passe. Que ne coule-t-il ses jours comme la bête? MASS. *Carême, Avenir.* Apprends que ton ami plein de gloire et d'années Coule ici près de moi ses douces destinées, VOLT. *Alz.* I, 2. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'orage des passions impétueuses! J. J. ROUSS. *Hel.* IV, 10. Ces barbares coulent des jours inutiles dans une inaction entière, RAYN. *Hist. phil.* I, 17. || 17° Terme de musique. Exécuter des notes en les liant. Couler un trait, un passage. || Terme de danse. Exécuter en glissant. Couler un pas. || Terme de graveur. Conduire des coups de burin en lignes assez droites pour former des tailles. Couler une taille. || 18° Faire glisser, faire arriver furtivement. Il a coulé quelques pièces de mauvais drap parmi celles qu'il m'a livrées. Tu sais adroitement couler ta flatterie, CORN. *Suite du Menteur*, II, 6. Je ne sais quel malheur aujourd'hui me menace Et coule dans mon joie une secrète glace, ID. *Rodog.* I, 7. .... Me coulant en main quelques pistoles, SCARR. *Jodelet*, II, 1. Dans la main, en passant, coulons-lui ce papier, ROTR. *Bélis.* IV, 2. Je coulai mes avis dans ce libre murmure, ID. *Vencesl.* I, 1. Dans les lettres nouvelles d'érection de Piney [en duché-pairie] on fit adroitement couler : « En tant que besoin serait, » ST-SIM. 16, 190. Ah! les discours de Dieu fatiguent alors le pécheur au lit de la mort: il faut ménager sa faiblesse en ne coulant que quelques mots à propos, MASS. *Avent, Mort du pécheur.* Et, faisant succéder les effets aux paroles, Il m'a voulu couler dans la main cent pistoles, LA FONT. *Florentin*, 3. || 19° Terme de chasse. Couler la queue, se dit du cerf qui fuit. || 20° Se couler, *v. réfl.* S'introduire à la dérobée; s'avancer furtivement. En son quartier souvent je me coulais sans bruit, CORN. *le Ment.* II, 5. Ils furent enveloppés d'une troupe qui s'était coulée entre deux eaux, VAUG. *Q. C.* 488. Je vous ai vu dans ce lieu vous couler, LA FONT. *Mari conf.* Par malheur il se trouva là un enfant qui s'y était coulé, FONTEN. *Parménisque.* Viens alors, viens; qu'au travers de la foule De son côté chacun de nous se coule Adroitement et trompe tous les yeux, MALFIL. *Narcisse*, ch. IV. || Par analogie. Leurs gens se coulaient furtivement dans les ordinations de l'Église romaine, BOSS. *Var.* 11. Voilà un traître, un scélérat, qui a violé tous les droits les plus saints, qui s'est coulé chez moi sous le titre de domestique, pour me dérober mon argent et pour me suborner ma fille, MOL. *l'Avare*, V, 5. || Fig. Un faux bruit s'y coula touchant la mort du roi, CORN. *Rodog.* I, 1. Ces sentiments se coulaient insensiblement parmi le peuple, BOSS. *Hist.* II, 5. Toutes sortes d'erreurs se coulaient insensiblement dans l'Angleterre, BOSS. *Variat.* VII, § 71. Elle se coulait dans le sein de l'Église sous prétexte de piété, ID. *Or.* I. || 21° Fig. et familièrement. Se couler, se perdre de réputation ou de fortune.

— SYN. COULER, GLISSER. Il lui coula dans la main, il lui glissa dans la main quelques pièces d'or; il se coula, il se glissa derrière la muraille. Ces expressions sont absolument synonymes pour exprimer une action furtive, à la dérobée; elles ne diffèrent que par la nature de la métaphore; couler, c'est faire aller comme une eau qui s'écoule; glisser, c'est faire aller comme sur la glace.

— HIST. XII° s. Aval la face [l'eau] lui est clere colée, *Ronc.* p. 48. Li brans cola sur la sele dorée, *ib.* p. 66. Li sans vermex [vermeils] jusqu'as piés lui cola, *ib.* p. 80. Sur l'espaule senestre l'espée li cula, Li mantel e les dras tresqu'al cuir encisa, E le braz maistre Edward près tut en dous colpa, *Th. le mart.* 150. || XIII° s. L'espié jusqu'à la croix [il] lui fait au cors couler, *Berte*, III. Non por quant li cos [coup] li coula sour le bras diestre, si que poi s'en failli que il ne li eslossa [brisât], H. DE VALENC. XXVI. Et maintenant qu'il furent tout ens, les portes furent fermées et toutes les barres coulées, *Chr. de Rains*, 205. Vers le rendu [moine] s'en eit alez, Entre ses jambes s'est coulez, *Ren.* 28712. Par deriere l'a assailli, Ferir le cuida, si failli, Le coup li cola en travers, Et dant Costant chaï envers, *ib.* 1235. || XV° s. Mes paroles se vont et viennent; et quant à moy, j'en laisse beaucoup couler, CHASTEL. *Chr. des ducs de Bourg.* p. II, ch. 15. Six grans bateaulx et plusieurs petis à couler l'artillerie pour les servir à ce passage, COMM. I, 9. Atant il haussa son coustel, et en ferit le premier que il trouva, en telle maniere que il luy coulla la lumelle au travers du corps, *Perceforest*, t. IV, f° 28. || XVI° s. Pource que cest argument sera traité ci-après plus au long, je le coule pour ceste heure, CALVIN, *Instit.* 21. Et qui de loing coules tes cleres eaux En l'Ocean d'une assez vive course, DU BELL. II, 8, *verso*. De loing quelquefois reluit Une estoille espoinçonnée, Qui coule ou semble couler, ID. II, 48, *recto*. Le miel qui les oreilles touche, A Nestor couloit de la bouche, ID. III, 18, *recto*. Nostre leçon se coulera sans se faire sentir, MONT. I, 182. L'orage debvra couler par dessus leur teste sans offense, ID. III, 240. Scevola s'estant coulé dans le camp ennemi, ID. I, 307. Il les laissa couler [fuir] en liberté, ID. I, 352. Coulant le long des files, il enhortoit les soldats, ID. III, 94. Une sueur mortelle luy couloit tout le long du corps, ID. IV, 322. Ilz se couloient dedans les jardins le plus finement et le plus cautement qu'ilz pouvoient, AMYOT, *Lyc.* 46. D'entre les veus et offrandes qui sont pendues aux voultes du sanctuaire, il coula un bandeau, qui tumba droittement sur la teste de Timoleon, ID. *Timol.* 10. Il passa et coula par un tamis les cendres du feu, ID. *C. d'Utiq.* 16. Ayant nouvelles que sa navire estoit perie, chargé et tout coulés à bas en pleine mer, ID. *De la tranq. d'âme*, 9. Trouverez-vous mauvais de vostre fidelle moitié si avec plus de franchise que de respect elle coule ses pleurs et ses pensées dans vostre sein? D'AUB. *Hist.* I, 132. Le reste de son armée coulée à fonds avec perte de 30 vaisseaux et plus de 2000 hommes, ID. *ib.* II, 209. La premiere decoction faite, coulée et passée, PARÉ, XVI, 8.

— ÉTYM. Bourguig. *côlai;* provenç. et espagn. *colar;* ital. *colare;* du latin *colare*, filtrer, de *colum*, filtre.

† **COULERESSE** (kou-le-rè-s'), *s. f.* Bassin à l'usage du raffineur de sucre.

— ÉTYM. *Couler.*

† **COULE-SANG** (kou-le-san), *s. m.* Nom d'une espèce de serpent et, en particulier, de la vipère de la Martinique.

— HIST. XVI° s. Le coule-sang a esté ainsi appelé pour autant que le sang coule par tous les conduits du corps qui en a esté mordu; c'est un petit serpent comme une vipere, PARÉ, XXIII, 24.

— ÉTYM. *Couler, sang.*

† **COULETTE** (kou-lè-t'), *s. f.* Terme du rubanier. Petite broche de fer qui sert à faire tourner un rochet de fil ou de soie. || Sorte de filet de pêche.

— ÉTYM. *Couler.*

COULEUR (kou-leur), *s. f.* || 1° Sensation que produit sur l'organe de la vue la lumière diversement réfléchie par les corps. Les couleurs, ainsi que l'a démontré Newton, sont le produit de la décomposition de la lumière. Les couleurs ne sont pas dans les corps colorés, mais dans la lumière; pour qu'on voie un objet, il faut qu'il soit éclairé, J. J. ROUSS. *Ess. Orig. des langues*, ch. 16. || Couleurs primitives, les sept couleurs qui se montrent dans la décomposition de la lumière. Couleurs naturelles des corps, celles qui proviennent de la nature des rayons réfléchis ou réfractés par ces corps (ceux qui absorbent tous les rayons du spectre, moins le rayon rouge, qu'ils réfléchissent ou qu'ils laissent passer à travers leur substance, étant d'une couleur rouge, et ainsi de toutes les autres couleurs). Couleurs complémentaires, celles qui reproduisent la couleur blanche en se combinant à une autre couleur; c'est ainsi que six couleurs du spectre solaire réunies sont toujours complémentaires de la septième couleur avec laquelle elles donnent naissance à la couleur blanche; dans le système du contraste des couleurs, le mot complémentaire a une autre signification, il sert à indiquer la couleur qui est susceptible d'exhausser le ton d'une autre couleur. || Juger, parler d'une chose comme un aveugle des couleurs, en parler sans la moindre connaissance. || Couleur se prend au masculin dans les expressions comme celles-ci: Le couleur de rose, d'or, d'eau, de chair, de citron, etc. Le plumage tire sur le couleur de rose vers la racine, LA FONT. *Psyché*, liv. I, p. 13. Leur laine était d'un couleur de feu si vif qu'il éblouissait la vue, ID. *ib.* II, p. 179. Je vous trouve les lèvres d'un couleur de feu surprenant, MOL. *Impromptu*, 3. Après un substantif ces locutions s'emploient comme un adjectif invariable: un ruban couleur de feu; des souliers couleur de rose. || Terme de métallurgie. Couleur d'eau, brillant violet du fer bien poli, qui a passé au feu. Fer de couleur, fer qui devient cassant à la couleur rouge cerise. Couleurs de recuit, couleurs qui indiquent le degré de carburation de l'acier. || 2° Substance ou matière colorante dont on se sert en teinture, peinture, etc. Broyer, étendre des couleurs. Peindre à pleine couleur, peindre avec un pinceau très-chargé de couleur. Couleurs amies, celles qui s'assortissent agréablement. || Terme de peinture. Couleurs légères, celles qui sont comprises sous le blanc, c'est-à-dire sous la dénomination de couleurs blanches. L'outremer est compté parmi les couleurs légères. Couleurs pesantes, celles qui sont comprises sous le noir. Le brun-rouge, la terre d'ombre, le bistre, etc. sont des couleurs pesantes. Couleurs changeantes, celles qui dépendent de la situation des objets à l'égard de la lumière, comme celle des taffetas changeants, de la gorge des pigeons, etc. Couleurs noyées, celles qui s'affaiblissent insensiblement, comme sont celles qui forment les nuances. Couleurs rompues, couleurs trop vives que les peintres affaiblissent par le mélange d'autres plus sombres. Couleur générale, le résultat de l'ensemble des divers objets colorés qui sont dans un tableau. || Couleur locale, la couleur propre à chaque objet indépendamment de la distribution de la lumière, et, par extension, couleur locale, art de

représenter, soit en peinture, soit dans une composition littéraire, soit même dans une composition musicale, certains détails qu'on croit avoir caractérisé un pays, un temps, etc. Le procédé de la couleur locale a été particulièrement mis en usage par l'école romantique. || Terme de peintre en bâtiment. Couleurs simples, celles qui viennent des végétaux et qui ne peuvent pas souffrir le feu. || Mettre en couleur, peindre un carreau, un parquet, etc. || Terme de teinturier. Couleurs matrices, cinq couleurs dont les autres dérivent. || 3° En parlant des vêtements, toute autre couleur que le blanc et le noir. Elle avait une robe de couleur. Les gens de guerre portent des habits de couleur, les gens d'église en portent de noirs. || Terme de liturgie. Se dit des ornements de l'Église suivant les fêtes qu'elle célèbre. || Couleurs de blason : on en distingue cinq : gueules ou le rouge ; azur ou le bleu; sinople ou le vert; sable ou le noir, et le pourpre qui est mélangé de gueules et d'azur. Ces couleurs sont dites émaux. || Anciennement, livrées. Gens de couleurs, les pages, laquais, cochers et suisses. Cet homme a porté les couleurs, il a été laquais. Comment ! un aumônier portant vos couleurs? HAMILT. *Gramm.* 7. Faire par les couleurs distinguer ses valets, BOIL. *Sat.* V. Tel aujourd'hui triomphe au plus haut de sa roue, Qu'on verrait, de couleurs bizarrement orné, Conduire le carrosse où l'on le voit traîné, BOIL. *Sat.* I. || Porter les couleurs d'une dame, porter des couleurs semblables à celles qu'elle affectionne le plus. Je dois vaincre, j'ai de ma belle Et les chiffres et la couleur, BÉRANG. *Charles VII.* Aux couleurs, au carrosse il ne doute de rien ; Tout était à Lucrèce.... CORN. *Ment.* III, 11. Les couleurs et les chiffres de Mme de Valentinois paraissaient partout, LAFAYETTE, *Princ. de Clèves*, *Œuvres*, t. II, p. 1, dans POUGENS. Remettez-moi le soin de finir vos malheurs, J'irai dans les combats vaincre sous vos couleurs, DELAV. *Vêpres sicil.* II, 3. || Fig. Le mal n'a point d'excuse, il n'est espoir, surprise, intérêt, amitié, faveur, crainte, malheurs, Dont le pouvoir nous autorise À rien faire ou penser qui porte ses couleurs, CORN. *Imit.* I, 15. || 4° Drapeau. Après un assaut acharné, les couleurs françaises flottèrent sur les remparts. Les couleurs nationales. Les trois couleurs, le drapeau ou la cocarde tricolore. ... Qui pouvait répondre Que le ciel.... N'eût point vu sur la tour de Londre Flotter enfin les trois couleurs! BÉRANG. *Cocarde.* Quand secouerai-je la poussière Qui ternit ses nobles couleurs? ID. *Vieux drapeau.* || Terme de marine. Couleurs, *s. f. plur.* Pavillon, drapeau national. || 5° Fig. Caractère propre à telle ou telle opinion. Ses opinions ont complétement changé de couleur. La couleur de ce journal est encore indécise. Prendre couleur, se décider pour un parti politique. M. Judas.... soutient avec chaleur Qu'il n'a joué qu'un seul rôle Et n'a pris qu'une couleur, BÉRANG. *Judas.* || 6° Au jeu de cartes, le rouge et le noir, et chacune des quatre marques : pique, trèfle, cœur et carreau. De quelle couleur tourne-t-il? Je n'ai point de cette couleur. || Au lansquenet, prendre couleur, entrer au jeu et couper. || Nommer la couleur, se dit, à l'hombre, pour signifier : faire la triomphe en indiquant la couleur. || Jeu des trois couleurs, sorte de jeu de hasard que l'on joue avec un plateau et trois dés, portant chacun trois couleurs différentes. || 7° Le teint, la couleur du visage. Déjà l'étonnement lui fait la couleur blême, MALH. I, 12. J'ai couru sur le lieu sans force et sans couleur, CORN. *Cid*, II, 9. Est-ce vous, Ladislas, Dont la couleur éteinte et la vue égarée.... ROTROU, *Vencesl.* IV, 4. Je vous vois sans épée, interdit, sans couleur, RAC. *Phèd.* II, 6. Néron l'a vu mourir sans changer de couleur, ID. *Brit.* V, 7. Vous changez de couleur [vous pâlissez], princesse! ID. *Ath.* V, 4. Son visage changeait à tout moment de couleur, FÉN. *Tél.* V. Quelle étrange pâleur De son teint tout à coup efface la couleur? RAC. *Esth.* II, 7. Longtemps sans mouvement, sans couleur et sans vie, VOLT. *Orphel.* II, 7. || Être haut en couleur, avoir la figure très-colorée. La femme d'Harlay était extrêmement grosse et très-haute en couleur, ST-SIM. 37, 51. M. le duc d'Orléans était de taille médiocre au plus, fort plein sans être gros, l'air et le port aisé et fort noble, le visage large et agréable, fort haut en couleur, le poil noir et la perruque de même, ID. 390, 2. Cunégonde était haute en couleur, fraîche, grasse, VOLT. *Cand.* 1. || Reprendre couleur, perdre sa pâleur, revenir à la vie ; et fig. rentrer en faveur, reparaître dans le monde. || Un homme, une femme de couleur, un mulâtre, une mulâtre. Les gens de couleur. || Terme de médecine. Les pâles couleurs, la chlorose. Les filles malades des pâles couleurs se croyaient possédées, VOLT. *Phil.* V, 358. || 8° Terme de rôtisseur et de boulanger. Qualité colorée qu'on donne à la viande et au pain, par le moyen du feu. Ce rôti, ce pain a pris couleur. || Fig. L'affaire prend couleur, tourne à bien, commence à bien aller. L'affaire du quiétisme, qui dormait un peu à la congrégation du saint-office, reprit couleur, et couleur qui commença à devenir fort louche pour M. de Cambrai, ST-SIM. 66, 189. || 9° Coloris, en parlant d'un tableau. Ce tableau est d'une bonne couleur. || Terme de gravure. Cette estampe est d'une belle couleur, on y reconnaît la couleur du tableau. || Fig. C'est à monseigneur à mettre la dernière couleur, SÉV. 408. || 10° Éclat, brillant du style. Son style a une couleur brillante. Ce morceau manque de couleur. || Expressions considérées en tant qu'elles peignent. Mais je ne trouve pas de couleurs assez noires Pour en représenter les tragiques histoires, CORN. *Cinna*, I, 3. Toutes les langues ont les couleurs entières de l'expression et n'ont pas les mêmes nuances, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. X, p. 270, dans POUGENS. || Terme de musique. Couleurs des sons, se dit quelquefois pour timbre. || 11° Certain caractère des choses. Aux yeux du mélancolique, tout revêt de sombres couleurs. Voir tout couleur de rose, voir tout en beau. Ainsi nous séduisant d'une fausse couleur, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Il m'a rendu ma gloire et préservé mon front Des infâmes couleurs d'un si mortel affront, CORN. *Théodore*, IV, 6. Voilà de quelle couleur sont les réflexions d'une personne de mon âge, SÉV. 182. || Familièrement. J'ai fort causé avec Corbinelli, il est charmé du cardinal; il n'a jamais vu une âme de cette couleur; celles des anciens Romains en avaient quelque chose, SÉV. 337. || Je ne sais de quelle couleur est son argent, c'est-à-dire il ne m'a pas payé ce qu'il me devait, il ne m'a pas fait les gratifications qu'il était convenable qu'il me fît. || On dit dans ce même sens : depuis huit jours je ne connais pas la couleur de ses paroles, il ne m'a parlé depuis huit jours. || 12° Apparence, prétexte, raison palliée. Sous couleur d'aller voir une femme malade, RÉGNIER, *Sat.* XI. Ce traître.... Entra dedans mon cœur sous couleur d'amitié, ID. *Dial.* Pour appuyer cette conjecture, on ne manque ni de preuves ni de couleurs, PATRU, *Plaid.* II, dans RICHELET. Vous cherchez, Ptolémée, avecque trop de ruses, De mauvaises couleurs et de froides excuses, CORN. *Pomp.* III, 2. Et tout ce qui pourra, sous quelque autre couleur, Autoriser ta haine et flatter ta douleur, ID. *Héracl.* I, 2. Mais si tu veux trahir, trouve du moins, ingrat, De plus belles couleurs dans les raisons d'État, ID. *Perthar.* I, 4. Sous couleur de punir un injuste attentat, ID. *Cid*, IV, 5. Sous une autre couleur lui faire ses adieux, ID. *Sertor.* I, 2. Sous couleur de lui servir d'appui, Le met hors du royaume et me répond de lui, ID. *Perthar.* V, 1. Et trouve occasion dessous cette couleur De venger le mépris qu'on fait de sa valeur, ID. *D. San.* II, 1. Vous ne manquerez jamais d'esprit pour donner de belles couleurs aux fautes que vous pourrez faire, MOL. *Comtesse*, 1. Sous couleur de changer de l'or que l'on doutait, ID. *l'Étour.* II, 7. Leurs injustices [des Romains] étaient d'autant plus dangereuses, qu'ils savaient mieux les couvrir du prétexte spécieux de l'équité, et qu'ils mettaient sous le joug insensiblement les rois et les nations sous couleur de les protéger et de les défendre, BOSS. *Hist. univ.* III, 6. S'ils s'en plaignent, c'est avec quelque couleur de justice, ID. *Serm. Sept.* Des gens qui sachent donner au mensonge de belles couleurs, ID. 1er *avert.* De quelque couleur qu'il se déguise, ID. III, *Pent.* 2. On donne de mauvaises couleurs à leurs actions, ID. *Pensées*, 29. Sous couleur de piété, on ne s'aperçoit pas qu'on veut dominer, BOURD. *Avent*, *Sur l'évang.* 418. J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie, RAC. *Esth.* II, 1. Ne prétendrais-tu point, par tes fausses couleurs, Déguiser un amour qui te retient ailleurs? ID. *Baj.* V, 4. || Populairement, mauvaise raison, mensonge. Quelle couleur! J'ai deviné la couleur. || 13° Couleur, nom qu'on donnait, alors que les tulipes faisaient fureur, à celle qui n'était que d'une couleur.

— SYN. COULEUR, COLORIS. Proprement, couleur désigne une couleur particulière; et coloris est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des couleurs. Coloris ne peut pas se prendre pour couleur; mais couleur peut se prendre pour coloris, couleur étant le terme générique et répondant à la sensation pure. Coloris est proprement un terme de peinture; il se dit, au propre, de l'effet produit par la couleur dans un tableau, et, par extension, de la couleur du visage, de celle de quelques fruits et de celle du style.

— HIST. XIe s. Li reis Marsiles ad la culur muée, *Ch. de Rol.* XXXIII. || XIIe s. [Ils font] Engin de mainte color [espèce], Pour tourner joie en tristor, *Couci*, I. Bele Erembors à la fenestre, au jor, Sur ses genous tient paile de color, *Romancero*, p. 49. || XIIIe s. La colors n'estoit pas en semblance de choe [chouette], *Berte*, XXXIII. Quant li rois l'entendi, color [il] prit à muer, *ib.* CXII. Li bateurs d'estain puet taindre son estain de toutes manieres de couleurs, *Liv. des mét.* 76. Il iert biaus, et ele bele; Bien resembloit rose novele De sa color.... *la Rose*, 843. Se leur messe [des ordres mendiants] vaut quatre, il ont bone couleur De dire que leur messe soit de greignor valeur, J. DE MEUNG, *Test.* 996. || XIVe s. Ce que il dit eust aucune couleur, mais comme pourroit il coulourer son dit? ORESME, *Eth.* 296. || XVe s. .... Bon serviteur Sans couleur Vous a esté vrayement, CH. D'ORL. *Requête à Cupidon.* Lors quant de nous approucher je le vy, Couleur changay.... ID. 1. Combien que nous avons couleur de penser que le mareschal, comme dict est, en soit cause, *Boucig. Hist.* III, ch. 5. Et fust ceste guerre depuis appellée le bien publique, pource qu'elle s'entreprenoit soubz couleur de dire que c'estoit pour le bien publique du royaulme, COMM. I, 2. La plus part [des églises] furent pillées soubz umbre et couleur de prendre des prisonniers, ID. II, 13. Ce qu'ilz font et la couleur qu'ils veulent prendre en leurs lectres n'est que pour parvenir à leurs fins, *Lettre de Charles VIII*, *Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 587. || XVIe s. Ils desgorgent toutes les vilenies qu'ils peuvent contre nous, pensans avoir belle couleur de nous blasmer, en ce que.... CALV. *Instit.* 145. Des peuples surprins soubs couleur d'amitié et de bonne foi, MONT. III, 6. Soubs couleur de quelque meurtre, il lui feit trencher.... ID. I, 38. J'en ay veu engloutir du sable pour acquerir les pasles couleurs, ID. I, 308. À quoy faire la provision des couleurs à qui ne sçait ce qu'il a à peindre? ID. II, 9. Cela donna occasion à Mago de souspeçonner quelque trahison, avec ce qu'il ne demandoit que quelque couleur pour s'en aller, AMYOT, *Timol.* 30. Soubs couleur de faire ses preparatifs, et dilayant toujours, ID. *Pélop.* 53. De meschantes robbes rappiecées de drap de couleur, ID. *Agésil.* 49. Cæsar changea sur l'heure de plusieurs couleurs, monstrant evidemment à la face qu'il sentoit toutes sortes de mouvemens en son cueur, ID. *Cicéron*, 50. Maintenant il nous faut traiter des palles couleurs, PARÉ, XVIII, 70. Or convient il de parler des exornations ou figures que l'on dict couleurs de rhetorique, FABRI, *Art de rhétor.* f° 84, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *quelou;* provenç. et espagn. *color;* portug. *cor;* ital. *colore;* du latin *colorem.*

COULEUVRE (kou-leu-vr'), *s. f.* || 1° Reptile de la famille des serpents. Couleuvre de haie. || Nom, dans l'histoire naturelle, de plusieurs serpents dépourvus de glandes à venin et de crochets mobiles venimeux. || Couleuvre d'eau, nom vulgaire du *coluber natrix*, *L.*, dit aussi serpent d'eau, couleuvre à collier et serpent nageur. || Fig. Toute herbe à pour moi sa couleuvre, Et la haine monte à mon œuvre.... V. HUGO, *Crép.* 26. || Avaler des couleuvres, éprouver des mortifications, des dégoûts. Sachant toutes les couleuvres qu'il avale à Paris, SÉV. 456. C'eût été encore une couleuvre à avaler, ID. 590. Ce qui lui fait avaler toutes sortes de couleuvres, ID. 311. Le comte d'Auvergne, nourri de couleuvres sur sa charge depuis longtemps, avala encore celle-ci en silence [nominations d'inspecteurs et de directeurs], ST-SIM. 25, 32. Mme de Maintenon nourrit longtemps Mme de Montespan des couleuvres les plus cruelles, ID. 181, 153. Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres, BOIL. *Sat.* X. Qu'il est doux de lire Virgile et Homère en foulant à ses pieds les Bavius et les Zoïle, et de se nourrir d'ambroisie, quand l'envie mange des couleuvres! VOLT. *Lettre à Albergati*, 23. déc. 1760. Monsieur, j'ai traversé une crise de ce genre, et je ne saurais vous faire l'énumération des couleuvres que l'on m'y prodigua, REYBAUD, *Jér. Paturot*, I, 14. || 2° Couleuvre de pierre, ammonite. || 3° Terme de blason. Armes de certaines maisons. [Le soleil] N'aura point achevé l'an Que tes conquêtes ne rasent Tout le Piémont et n'écrasent La couleuvre de Milan [les Visconti], MALH. II, 2.

— HIST. XIIIe s. Car destinée i envoia Une culuevre grant et fort, Qui les deveure e trait à mort, MARIE, *Fable* 26. Quant il regardoit en ses mains, [il] Trovoit ou laisarde ou culuevre, *Fl. et Bl.* 820. Vers qui de porreture nessent, Et mes serpens et mes coluevres, Tout s'estuidient à mes uevres, *la Rose*, 19219.

— ÉTYM. Wallon, *coloice;* namurois, *coloute;*

provenç. *colobre*, *colobri*, *colobra*; espagn. *culebra*; portug. *cobra*; ital. *colubro*; du latin *colubra*.

COULEUVREAU (kou-leu-vrô), *s. m.* Petit de couleuvre.

— HIST. XVIe s. Comme un faucon perdu dedans les cieux Pour ses appas va poursuivant des yeux Le coulevreau dessus l'herbe menue, R. BELLEAU, *Bergeries*, t. I, p. 53, dans POUGENS.

— ÉTYM. Diminutif de *couleuvre*.

COULEUVRÉE (kou-leu-vrée), *s. f.* Terme de botanique. Plante de la famille des cucurbitacées, dite aussi vigne blanche, vigne vierge (*bryona dioica*, *L.*).

— HIST. XVIe s. Racines de guimauve, coulevrée, semence de lin, PARÉ, XIII, 30. Composer un frontail avec des herbes et fleurs chaudes de melilot, de sauge, de rosmarin, de colevrée blanche, O. DE SERRES, 895.

— ÉTYM. *Couleuvre*.

† **COULEUVRIN, INE** (kou-leu-vrin, vri-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à une couleuvre.

— ÉTYM. *Couleuvre*.

COULEVRINE (kou-le-vri-n'), *s. f.* Espèce de canon, qui, étant plus long que les pièces ordinaires, chassait beaucoup plus loin; le diamètre de son calibre était d'environ cinq pouces et son boulet de seize livres. Voilà vos longues coulevrines Qui soufflent du feu sur mes eaux, V. HUGO, *Orient.* 35. || Ancien terme de guerre. Être sous la coulevrine de la place, se dit d'une maison, d'un logis, d'un emplacement assez près du corps d'une place pour en être soit défendu, soit incommodé. Et fig. Être sous la coulevrine de quelqu'un, avoir son bien dans le voisinage de quelqu'un plus riche et plus puissant que soi, et, par extension, être dominé, être sous la dépendance. Vous êtes sous sa coulevrine. Dans cet emploi, il est sous la coulevrine d'un homme qui le fera marcher droit. Il [l'électeur palatin] devait se reconnaître trop petit prince et trop sous la coulevrine de la France pour ne pas s'accommoder au temps, Mme DE LA FAYETTE, *Mém. cour de Fr. Œuvres*, t. II, p. 31, dans POUGENS.

— HIST. XVe s. Les Anglois firent une sortie sur le chemin de la chaussée, en la quelle ils penserent gangner des coulevrines et ribaudequins qui estoient rangés sur la dite chaussée, *Hist. d'Artus III, connest. de Fr.* p. 777, dans LACURNE. Si laisseroient toute artillerie grosse et menue, reservé arcs, arbalestres et coulevrines à main, BERRY, *Chron. depuis* 1402 *jusqu'à* 1461, p. 454, dans LACURNE. Coulevrines et canons à largesse, CH. D'ORL. *Rondel*, 54. || XVIe s. Il logea deux coulevrines royales, et deux bastardes dans les ridottes plus avancées, D'AUB. *Hist.* III, 20. Il le trouva prenant sa refection sur le flasque d'une couleuvrine, CARL. I, 43. Quatorze grandes coulevrines à 18 pieds de chasse, et le reste coulevrines moyennes et bastardes, ID. VIII, 24. Couleuvrines, serpentines, basiliqs, noms pris des plus pernicieux animaux, comme des serpens, couleuvres et basiliqs, PARÉ, IX, *Préf.*

— ÉTYM. *Couleuvre*; le nom d'animaux ayant été donné à des canons, par exemple *fauconneau*, *basilic*, etc.; génev. *coulouvrine*. Les *coulevrines* étaient très-longues et minces, ce qui permettait la comparaison avec la *couleuvre*.

† **COULEVRINIER** (kou-le-vri-nié), *s. m.* Ancien terme militaire. Soldat chargé de manœuvrer les coulevrines.

— HIST. XVIe s. Piquiers, hallebardiers, coulleuvriniers, suisses, *Lettres*, 6 mai 1501.

— ÉTYM. *Coulevrine*.

† **COULIÈRE** (kou-liè-r'), *s. f.* Fer aplati en verge carrée. || Pièce d'un train de bois.

† **COULIN** (kou-lin), *s. m.* Pigeon ramier.

† **COULINAGE** (kou-li-na-j'), *s. m.* Terme rural. Action d'échauder rapidement avec une torche enflammée l'écorce des arbres à fruits, pour les débarrasser des insectes et des lichens.

1. **COULIS** (kou-li), *s. m.* Terme de cuisine. Suc d'une substance consommée par une cuisson lente. Coulis de perdrix, de pois. Elle avalait, en se couchant, d'excellents coulis, LESAGE, *Gil Blas*, II, 1. || Coulis d'écrevisses, purée obtenue en pilant les écrevisses. Deux dindonneaux au coulis d'écrevisses, VOLT. *Taureau*, 6. || Terme de maçon. Plâtre ou mortier gâché assez clair pour couler entre les joints qu'il est destiné à garnir. || Métal fondu qu'on coule dans les joints.

— HIST. XIIIe s. Et se mengier l'estuet par foiblece, si menguce [qu'il mange] coleis et oef mau [mou], ALEBRANT, f° 28. || XIVe s. Coulis d'un poulet: cuisiez le poulet tant que.... *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Et luy fut mis des coullis en la bouche [de Charles VII qui ne vouloit plus manger de lui-même, craignant qu'on ne l'empoisonnât], COMM. VI, 7. || XVIe s. Bouillons et coulis humectans, PARÉ, VII, 10. Espais comme un coulis d'orge mondé, ID. XVIII, 68. La nuit ne faut estre degarni de quelques bons pressis et bouillons, lesquels sont plus à louer que les coulis, à cause qu'ils [les coulis] sont trop espais, font obstruction aux veines mesaraïques et capillaires du foye, ID. XXIV, 22.

— ÉTYM. *Couler* (voy. COULIS 2).

2. **COULIS** (kou-li), *adj. m.* Vent coulis, vent qui coule, c'est-à-dire qui se glisse à travers les petites ouvertures, les fentes, etc.

— HIST. XIIIe s. Et les entrées estoient bien garnies de bares couleïces, *Chr. de Rains*, 205. Et mangoniaus de maintes guises, Et bones portes coleïces, *Ren.* 18223. || XVe s. Et le premier char passa avant et s'arresta sous la porte coulisse, FROISS. II, II, 221. On doict mectre es portes des chasteaulx et villes, portes colices [herses] et anneaulx de fer, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 36. || XVIe s. Pour les malades, ilz usent de vent couliz, comme de couliz on nourrit les malades de nostre pays, RAB. *Pant.* IV, 43. Il avoit ordonné de faire faire à la porte du parc, sous une grande voute, deux ou trois herses coulisses, M. DU BELL. 113. Un vent coulis me donna tellement contre une hanche, que.... PARÉ, VIII, 41. Aucuns font des huis coulis, lesquelles avec une longue corde haussent et baissent, du bas du colombier, O. DE SERRES, 390. Je la voulois atoucher en cachette Par le coulis [action de couler, de glisser] d'une secrette main Dedans son lit.... PASQUIER, *Œuvres mêlées*, p. 377, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *coladitz*, coulant; du latin *colare*, couler (voy. ce mot). L'ancienne forme est *couleïs*, et suppose un adjectif *colaticius*.

COULISSE (kou-li-s'), *s. f.* || 1° Rainure par laquelle on fait glisser ou couler un châssis, un tiroir, etc. Graisser une coulisse. Des métopes ou petits tableaux de marbre à coulisse séparaient entre eux les triglyphes, CHATEAUB. *Itin.* 192. || Volet qui va et vient dans la rainure. Fermez cette coulisse. || Coulisse de confessionnal, petite planche que le confesseur fait couler quand il veut entendre le pénitent. || Terme d'anatomie. Rainure profonde de la surface des os, qui, tapissée d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale pour faciliter le glissement des tendons qu'elle reçoit, se distingue par là de la gouttière. || Terme d'imprimerie. Coulisse de galée, planche mince qui sert à faire couler les pages sur le marbre. || Terme de marine. Canal que suit, sur le chantier, la quille d'un bâtiment lancé à l'eau sans ber. || Petite porte pratiquée dans la grande porte d'un poêle. || 2° Terme de théâtre. Châssis mobile garni de toiles peintes, qui sert à la décoration latérale. Le feu prit aux coulisses. || Nom qu'on donne à l'espace qui est entre les ais ou les pilastres qui sont aux deux côtés d'un théâtre, et où se tiennent les acteurs avant d'entrer en scène. Fréquenter les coulisses, se mêler souvent aux acteurs dans les coulisses. Nous n'irons plus dans les coulisses Brailler en chœur à l'opéra, BÉRANG. *Concord.* Grands réformateurs, Piliers de coulisses, ID. *Scand.* || Fig. Il se dit de ce qui est propre aux gens de théâtre. Langage, intrigue de coulisses. || Le derrière des affaires. On agit; mais lui se tient dans la coulisse. Voilà ce qu'on dit en public; mais dans la coulisse.... || 3° Rempli qu'on fait à un vêtement pour le serrer au moyen de cordons. Passer un lacet dans une coulisse. || Familièrement. Faire les yeux en coulisse, regarder de côté à la dérobée. Dans le même sens, regarder en coulisse. || 4° Terme de bourse. Petit parquet, non reconnu par la loi, où des courtiers, non autorisés, mais, en dépit d'efforts contraires, consacrés par l'usage et la coutume, font l'office d'agents de change; on ne s'y occupe que des rentes et à peu près exclusivement du 3 0/0. La coulisse est une succursale du parquet pour les affaires exclusivement dites de jeu. || Réunion de courtiers marrons (c'est-à-dire non institués par la loi) ne faisant que des opérations à terme, ne levant ni ne livrant jamais de rentes, mais compensant avec le parquet, et faisant des marchés non escomptables, et des primes dans des conditions de temps tout autres qu'au parquet (du jour au lendemain, par exemple). || 5° Terme de serrurier. Place qui reçoit les charnons d'un charnière. Bouton à coulisse, celui qui est placé sur le palatre ou sur la cloison d'une serrure et qui sert à en ouvrir le demi-tour. || Terme d'horloger. Pièce d'une montre placée sur la petite platine, audessous du balancier. || 6° Terme de terrassier. Sorte de tranchée couverte. || 7° Terme de blason. Herse placée à la porte d'un château ou d'une tour.

— HIST. XVIe s. Cataracte ou coulisse: c'est une concretion d'humeur entre la cornée et l'humeur crystalin, PARÉ, XV, 5.

— ÉTYM. Féminin de l'adjectif *coulis* 2, pris substantivement et signifiant la chose qui coule, qui glisse.

† **COULISSÉ, ÉE** (kou-li-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui a des coulisses. || Terme de blason. Château coulissé, château dont la porte est garnie d'une herse.

— ÉTYM. *Coulisse. Herse coulisse* se trouve dans les anciens textes; voy. COULIS 2.

† **COULISSEAU** (kou-li-sô), *s. m.* || 1° *Au plur.* Les coulisseaux, double coulisse de bois sur laquelle repose un lit à roulettes. || 2° Terme de serrurier. Petit mouvement de tirage monté sur platine pour sonner les domestiques. || 3° Terme de construction. Bâti dans lequel on place des tiroirs.

— ÉTYM. *Coulisse*.

† **COULISSIER** (kou-li-sié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : les kou-li-sié-z à la bourse), *s. m.* Terme de bourse. Celui qui fait des affaires à la coulisse.

— ÉTYM. *Coulisse*.

† **COULISSOIRE** (kou-li-soi-r'), *s. f.* Outil de facteur d'instruments de musique, pour faire les coulisses.

— ÉTYM. *Coulisse*.

† **COULMOTTE** (koul-mo-t'), *s. f.* Voy. COULEMELLE.

COULOIR (kou-loir), *s. m.* || 1° Sorte d'écuelle à fond de toile, par où l'on coule le lait qu'on vient de traire. || 2° Terme d'architecture. Passage intérieur peu large, servant au dégagement, à la circulation. Un couloir obscur. Se promener dans les couloirs. || Le couloir dans les assemblées politiques, le passage qui conduit à la salle des séances et où l'on s'arrête pour causer. Intrigues de couloir. || 3° Terme de marine. Galerie de l'entre-pont. || Terme de poêlier. Petit espace pour la circulation de la fumée. || Terme d'eaux et forêts. Le plan incliné suivant lequel on précipite le bois au bas d'une montagne ou d'un rocher. || 4° Terme d'anatomie. Ancien nom des canaux ou conduits par lesquels sont rejetées en dehors les humeurs excrémentitielles du corps animal. Les couloirs de la bile. Les ulcères, les exutoires étaient des couloirs accidentels ou artificiels.

— HIST. XIVe s. Et fineront, pour la sale, de deux ou trois couloueres pour gecter le gros relief comme souppes, pain trenché ou brisié, tranchouers, chars et telles choses, et deux seaulx pour gecter et recueillir brouets, sausses et choses coulans, DE LABORDE, *Émaux*, p. 230. || XVIe s. Lors coulerés la matiere à travers d'une toile nuefve, violemment, pour la difficulté de sortir du couloir, à cause de son naturel glutineux, O. DE SERRES, 866.

— ÉTYM. *Couler*; saintong. *couroi*.

COULOIRE (kou-loi-r'), *s. f.* Vaisseau disposé, à son fond, de manière à laisser s'écouler la partie la plus liquide de certaines préparations. || Petit vase qu'on met sous le robinet de la cuve lorsqu'on tire le vin. || Espèce de filière d'épinglier.

— HIST. XVIe s. Restant le tiers assés espès, lequel par après l'on passera par une couloire de cuivre, persée à petits trous, O. DE SERRES, 236.

— ÉTYM. *Couloir*.

† **COULON** (kou-lon), *s. m.* Un des noms vulgaires du pigeon. || Coulon-chaud, un des noms vulgaires du tourne-pierre, oiseau. || Coulon de mer, un des noms vulgaires de la mouette.

— ÉTYM. Latin, *columbus*. *Coulon* ou *colon* était, dans l'ancienne langue, le nom du pigeon.

† **COULOTTE** (kou-lo-t'), *s. f.* Outil de plombier. || Pièce qui soutient le bois que refend le scieur de long.

† **COULOUGLI** (kou-lou-gli), *s. m.* Voy. COLOUGLI.

COULPE (koul-p'), *s. f.* || 1° Terme de dogme. La souillure du péché qui fait perdre la grâce. Il fallait détruire la coulpe et la peine du péché, BOSS. II, *Pass.* 3. C'est une vérité de foi que l'absolution du prêtre, en nous remettant, quant à la coulpe, les péchés que nous avons confessés, ne nous en remet pas pour cela toute la peine, je veux dire toute la peine temporelle, BOURD. *Pensées*, t. I, p. 331. Par le baptême la rémission est complète, rémission de la coulpe et rémission de toute la peine; au lieu que dans le sacrement de pénitence Dieu ne remet pas toujours, avec la coulpe et la peine éternelle, ce que nous appelons peine temporelle, ID. *ib.* La coulpe ou l'offense faite à Dieu, FLÉCH. *Serm.* II, 114. Les actions ne sont pas d'une malice de coulpe quand l'intention est

pure, VOLT. *Ingénu*, 15. || Dire sa coulpe d'une chose, en témoigner son repentir. Trois fois la semaine, les capucins disent leur coulpe devant leur gardien, et en présence de tous les religieux. J'en dis ma coulpe et j'en suis tout honteux, LA FONT. *Aveux*. || Battre sa coulpe, dans le style ancien et poétique, se frapper la poitrine en disant son *mea culpa*. Lors bat sa coulpe, à Dieu se recommande, Son cœur défaille et son âme s'en va, CREUZÉ DE LESSER, *la Table ronde*, ch. XIX. || **2°** D'une façon générale, faute. La pauvre Marion trouve tant de vengeurs en ce monde que, quelque grande qu'ait été mon offense, je crains peu d'en emporter la coulpe avec moi, J. J. ROUSS. *Conf*. II. A l'heure où, près de sortir de cette vie, ils seront sollicités par leur conscience à ne pas emporter leur coulpe avec eux, ID. *Dial*. 3.

— HIST. Xe s. Elle colpes non avret [avait], por o no s'coit [pour cela elle ne fut brûlée], *Eulalie*. || XIe s. Clamez vos culpes, si priez dieu merci, *Ch. de Rol*. LXXXVII. N'i a culpe li bers, *ib*. XC. || XIIe s. D'heures en autres [il] va sa coupe battant, *Ronc*. p. 92. || XIIIe s. Bien diriez que n'ai coupe en ceste destinée, *Berte*, XVI. Et vois [vais] je jus ma corpe batre; Il a [y a] en vos mal confessor, *Ren*. 20812. Quant en cope se sentira. Du forfet se repentira, *la Rose*, 10617. Si li sers s'en est foïz et ce n'est pas es colpes à celui qui l'achata, il n'en paiera riens, *Dig*. 148. Le pechié et la colpe en est soe [sienne], non pas de celui qui est à son conseill, *Ass. de J*. 49. Et je vous donrai tant, que la coulpe n'iert pas moie, mès vostre se vous ne voulez demourer, JOINV. 257. || XIVe s. Pour ce disoit Chaton d'un homme ivre, que ce n'est pas la culpe du vin mais est la culpe du bevant, ORESME, *Eth*. 50. || XVe s. Et que ce n'estoit pas sa coulpe qu'elle [Isabelle, femme d'Édouard II] estoit partie de lui, car il ne lui vouloit que tout amour, FROISS. I, I, 11. || XVIe s. [Tu croiras que mon absence] Vient par sentir la coulpe qui me poinct D'aucun mesfait : mais ce n'est pas le poinct, MAROT, II, 165. Que doivent esperer les meschans, qui sans cesse Portent dedans le cueur leur coulpe vengeresse? DUBELL. VIII, 34, *verso*. Il semble qu'en nous esmouvants de l'accusation nous nous deschargeons aulcunement de la coulpe, MONT. III, 78. Les medecins en attribuent la coulpe au patient, ID. III, 210. Perseus, troublé de ses malheurs, cherchoit à rejetter la coulpe de sa desfaitte sur tous autres que sur luy, AMYOT, *P. Æm*. 37. Il ne se pouvoit trouver autre satisfaction suffisante pour abolir la coulpe de nos pechez, CALV. *Instit*. 384.

— ÉTYM. Provenç. *colpa;* espagn. *culpa;* ital. *colpa;* du latin *culpa*.

† **COULT** (koult'), *s. m.* Bois de marqueterie.

COULURE (kou-lu-r'), *s. f.* || **1°** Mouvement d'une chose, d'un liquide qui coule. Ce que les fondeurs craignent le plus, c'est la coulure du métal hors du moule. || **2°** Terme de culture. Accident qui arrive à la grappe en fleur et qui fait que tout ou partie des grains de raisin coulent, ne se développent pas. La vigne est sauvée de la gelée, il n'y a plus que la coulure à craindre. Cette différence vient peut-être des divers accidents auxquels la vigne est sujette dans ce pays-ci, gelées, pluies, coulure, qu'on n'a point tant à craindre dans les pays chauds, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. X, p. 450. || **3°** Terme de pêche. Nom de cordes de crin qui, bordant le haut et le bas des seines, portent des lignes par en haut, et des cailloux par en bas.

— ÉTYM. *Couler*.

† **COUMAILLE** (kou-mâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Roche des mines dans lesquelles la houille est divisée.

† **COUMARINE** (kou-ma-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe cristallisable, d'une odeur aromatique, qui existe dans la fève tonka.

— ÉTYM. *Coumarou*.

† **COUMAROU** (kou-ma-rou), *s. m.* Arbre de la Guiane, de la famille des légumineuses, dont le fruit est la fève tonka (*coumarouna adorata, L.*).

— ÉTYM. Mot galibi.

† **COUMIER** (kou-mié), *s. m.* Arbre laiteux et résineux des forêts de la Guiane.

† **COUNTRY-DANCE** (on devrait prononcer kaoun'-tri-dan-s'; mais on a presque toujours prononcé kon-tre-dan-s', comme pour la *contredanse* française), *s. f.* Voy. CONTREDANSE 2.

COUP (kou ; le *p* ne se prononce pas et ne se lie pas : un kou audacieux; coup se comporte comme loup, où le *p* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des kou-z audacieux; Bèze, au XVIe siècle, remarque que le *p* se prononce au singulier et non au pluriel), *s. m.* **1°** Impression qu'un corps fait sur un autre en le heurtant ; **2°** les coups, le combat ; **3°** blessure, contusion; **4°** la décharge d'une arme à feu; **5°** atteinte, attaque, blessure morale ; **6°** son, bruit que rendent certains corps par le choc; **7°** action rapide d'un organe, d'un instrument, etc.; **8°** coup de main, terme de guerre ; **9°** coup d'œil ; **10°** action vive, effet subit de certaines choses; **11°** chance favorable ou défavorable, circonstance imprévue; **12°** action; **13°** coup d'État, coup de théâtre; **14°** fois, occasion; **15°** coup de vin; **16°** terme de jeu, manière de jouer, chance du jeu ; **17°** tout à coup; **18°** à coup ; **19°** tout d'un coup; **20°** coup sur coup; **21°** après coup; **22°** à tous coups; **23°** pour le coup; **24°** encore un coup; proverbes. || **1°** Impression qu'un corps fait sur un autre en le heurtant. Donner un coup de bâton, un coup de fouet, un coup de marteau. Se donner un coup contre un mur, se faire une contusion en se heurtant. Où chacun seul témoin des grands coups qu'il portait.... CORN. *Cid*, IV, 3. Je veux ici l'attendre et le rouer de coups, SCARRON, *D. Japhet*, IV, 2. C'est un de ces braves de profession, de ces gens qui sont tout coups d'épée, qui ne parlent que d'échiner, MOL. *Fourb. de Scapin*, II, 8. Et les coups de bâton d'un dieu Font honneur à qui les endure, ID. *Amph*. III, 10. Il se donna cinq ou six coups de couteau, SÉV. 143. Le cheval s'approchant lui donne un coup de pied, Le loup un coup de dent, le bœuf un coup de corne, LA FONT. *Fabl*. III, 14. Il ne leur reste qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre, ébranlé par tant de mains et frappé de tant de coups à sa racine, BOSS. *Anne de Gonz*. Le Samien m'avait porté un faux coup, FÉN. *Tél*. V. Au premier coup qu'on lui porte, l'idole se renverse, ID. *ib*. XII. Ils [les mauvais rois dans le Tartare] sont sous les coups de ces esclaves, devenus leurs tyrans impitoyables, ID. *ib*. XVIII. L'onde était écumante sous le coup de rames innombrables, ID. *ib*. II. Il en couvrait d'autres de peaux de sangliers et d'ours, et lâchant sur eux ses chiens de chasse, il les faisait déchirer, ou les tuait à coups de flèches, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 423, dans POUGENS. || Faire le coup de poing, se battre avec le poing fermé. || Coup de poing, instrument pour percer les tonneaux; espèce de pistolets fort petits. || Fig. Rabattre les coups, adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres. || Casser le nez à coups d'encensoir, donner en face des louanges exagérées et grossières. || Faire d'une pierre deux coups, venir à bout de deux choses par un seul moyen. || Frapper les grands coups, employer les moyens décisifs. || Frapper des coups en l'air, perdre sa peine. || C'est un coup dans l'eau, c'est un coup d'épée dans l'eau, se dit d'une tentative inutile. || Avoir un coup de hache à la tête, ou, simplement, avoir un coup de hache, un coup de marteau, être un peu fou. || Terme de manége. Coup de hache, dépression existant au point de jonction de l'encolure avec le garrot. Coup de lance, cavité à la base de l'encolure, à l'épaule, au bras ou à la fesse. Coup de reins, mouvement par lequel le cheval roidit les reins. || Coup de fouet, coup porté avec un fouet. Le soldat anglais reçoit des coups de fouet. Un coup de fouet vigoureusement assené fit partir le cheval au galop. || Terme de pathologie. Coup de fouet, rupture de fibres musculaires ou de muscles minces, qui survient à la jambe pendant un effort, et qui fait éprouver au patient une sensation comme s'il recevait un coup de fouet. || Terme de vétérinaire. Coup de fouet, mouvement brusque observé aux flancs dans la respiration d'un cheval poussif, surtout pendant l'expiration. || Dans le langage général, coup de fouet, effort redoublé par lequel on tente d'obtenir ou d'emporter quelque chose, et, en musique, effort plus brillant que tout le reste, par lequel on finit un morceau. Coup de fouet signifie aussi excitation, action d'animer, de presser. || Terme de marine. Coup de fouet, la dernière crise du coup de vent, ou le coup de vent lui-même, s'il est de peu de durée. || Coup de talon, choc qu'éprouve un navire en passant sur un écueil. || Coup de boutoir, coup porté par le sanglier avec son boutoir; et, figurément, attaque brusque et inattendue en paroles. || Terme de maréchalerie. Coup de boutoir dans la sole, plaie faite par le maréchal, lorsque avec le boutoir il pare trop profondément la sole du cheval. || Terme d'escrime. Coup pour coup, action de deux tireurs qui se touchent en même temps. Coup de temps, coup pris d'opposition sur un développement; et fig. circonstance inopinée, ou occasion qui passe vite. Il a su profiter du coup de temps. || Coup fourré, dans un combat au fleuret, à l'épée, se dit quand chacun des deux adversaires en même temps donne et reçoit un coup. Et, figurément faire un coup fourré, se rendre mutuellement et en même temps de mauvais offices. Ils ont fait un coup fourré. Et contre cet assaut je sais un coup fourré, Par qui je veux qu'il soit de lui-même enferré, MOL. *l'Étour*. III, 6. || Dans un autre sens, porter un coup fourré, rendre en secret un mauvais office. || Terme de jeu de paume. Coup de brèche, coup qui fait entrer la balle dans le dedans, près des encoignures. || Terme de fauconnerie. On dit qu'un oiseau prend coup, quand il heurte trop rudement sa proie. || Terme de maçonnerie. Un mur prend coup, il menace de chute, il fait ventre, il n'est plus à plomb. || **2°** Les coups, le combat. Mais s'il fallait encor que l'on en vînt aux coups, Je combattrais pour elle en soupirant pour vous, CORN. *Hor*. I, 4. Elle-même leur dresse une embûche au passage, Se mêle dans les coups, porte partout sa rage, ID. *Rodog*. I, 6. Hercule respirant sur le bruit de vos coups, RAC. *Phèd*. III, 5. || Fig. Juger des coups, rester spectateur d'une lutte, d'un débat. Nous étions neutres et nous jugions des coups, SÉV. 344. || Sans coup férir, sans combattre, sans en venir aux mains. Il s'empara des positions de l'ennemi sans coup férir. Et fig. et familièrement, sans résistance. Il en est venu à bout sans coup férir. || **3°** Blessure, contusion. Il est tout couvert de coups. Il tomba percé de coups. L'époux expirant sous les coups d'une épouse barbare, MASS. *Car. Avenir*. Percé de tant de coups, comment t'es-tu sauvé? RAC. *Andr*. V, sc. dern. || Coup de feu, plaie produite par une arme à feu. || Le coup de la mort, la blessure, l'accident qui la détermine. Il se jeta à son cou, disant qu'il devinait bien ce qu'il avait à lui dire, que c'était le coup de sa mort, qu'il le recevait de la main de Dieu, SÉV. 173. L'amour lui a donné le coup de la mort, BOSS. I, *Ass*. 1. || Le coup de grâce, celui par lequel le bourreau achevait le patient; et, par extension, ce qui consomme la ruine de quelqu'un. Il souhaite la mort comme le coup de grâce, SÉV. 32. || Populairement et ironiquement. Il a été le plus fort, il a porté les coups, il a été battu. || **4°** La décharge d'une arme à feu. Tirer un coup de canon. Cent pièces de canon tonnèrent sur elle à son arrivée, et la maison où elle entra fut percée de leurs coups, BOSS. *Reine d'Anglet*. Des filous effrontés, d'un coup de pistolet, Ébranlent ma fenêtre et percent mon volet, BOIL. *Sat*. VI. Il ne s'avisa pas seulement de lui tirer son coup, HAMILT. *Gramm*. 5. || Tirer à coup perdu, tirer hors de portée. || Fusil à deux coups, fusil à double canon. || Faire le coup de fusil, prendre part à un combat d'infanterie, se battre en tirailleurs. On dit de même pour la cavalerie, faire le coup de pistolet. Les Mazarins venaient faire le coup de pistolet dans le faubourg St-Antoine, RETZ, II, 213. || Se dit aussi de la charge de l'arme. J'ai encore deux coups de poudre et un coup de plomb. || Terme de chasse. Coup double, coup qui tue deux pièces de gibier. Et fig. Le cardinal prit si bien son temps et ses mesures qu'il fit coup double; le confesseur fut renvoyé, et il en donna un autre auquel il était assuré de faire dire ce qu'il voudrait, ST-SIM. 8, 55. || Par extension. Coup de tonnerre, bruit violent qui accompagne une décharge d'électricité dans un orage. Un violent coup de tonnerre fit trembler toutes les vitres. || Familièrement et par ironie, il est secret comme un coup de tonnerre, comme un coup de canon, il divulgue ce qu'on lui confie. || Coup de foudre, coup que frappe l'électricité dans un orage. Un coup de foudre fendit le peuplier. || Fig. Ce coup de foudre est grand, CORN. *Poly*. II, 1. Un coup de foudre est tout ce que je veux de vous, RAC. *Théb*. V, 6. Les dieux, longs à se résoudre, Ont fait un coup de leur foudre, MALH. II, 4. || **5°** Fig. Atteinte, attaque, blessure morale. En vos beautés parfaites Vous ne pouvez savoir tous les coups que vous faites, RÉGNIER, *Sat*. XIII. Il veut frapper le coup sans notre ministère, CORN. *Héracl*. III, 3. A l'honneur de tous deux il porte un coup mortel, ID. *Cid*, I, 5. Les Sarrasins reçurent de grands coups durant l'empire de Léonce, BOSS. *Hist*. III. Vous vous troublez beaucoup! Mon cœur n'est point du tout ébranlé de ce coup, MOL. *F. sav*. V, 4. Amour est un étrange maître; Heureux qui peut ne le connaître Que par récit, lui ni ses coups, LA FONT. *Fabl*. IV, 1. Mais il me faut tout perdre et toujours par vos coups, RAC. *Andr*. I, 4. S'il préparait ses coups tandis que je vous vois, ID. *Brit*. V, 5. Constantin, après avoir affaibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontières, MONTESQ. *Rom*. 17. || Le dernier coup, ce qui achève d'accabler, de ruiner, etc. ...... Donner le dernier coup à la dernière tête De la rébellion, MALH. II, 12. Donner le dernier coup au parti des tyrans, MOL. *D. Garc*. V, 6. Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette

secte, FLÉCH. *le Tellier.* Il donna le dernier coup à leur empire, BOSS. *Hist.* III, 6. Voilà le dernier coup qu'il fallait donner à notre ignorance, ID. *ib.* II, 11. Cet édit qui donna le dernier coup à l'hérésie, ID. *le Tellier.* Les flatteurs nous donnent le dernier coup, ID. *Resp.* 3. Mme de Jouarre donne le dernier coup à l'exemption, ID. *Lettr. abb.* 76. || Tenir coup, tenir tête. Prête chacune à tenir coup aux gens, LA FONT. *Mazet.* || Le coup de pied de l'âne, insulte qu'un lâche adresse à un homme jadis puissant et maintenant hors d'état de se venger. Locution tirée de la fable où l'âne vient en dernier frapper le lion mourant. || Coup de Jarnac, manœuvre perfide, déloyale. François de Vivonne fut tué en combat public et singulier par Guy Chabot, fils du seigneur de Jarnac, d'où est venu le proverbe du coup de Jarnac, ST-SIM. 352, 133. || 6° Son, bruit que rendent certains corps par le choc. Le premier coup de cloche le réveilla. Au coup de minuit, de midi. Les coups de marteau retentissaient dans toute la maison. Tout est prêt; nous partirons au coup de dix heures. || Familièrement. N'être pas sujet au coup de cloche, au coup de marteau, n'être pas sujet à la cloche, au marteau qui demande que la porte soit ouverte et qui indique qu'on vient réclamer votre office, être libre et maître de son temps. || 7° Action rapide d'un organe, d'un instrument, etc. Un coup de langue. Des coups de gosier sonores. En quelques coups de balai la maison fut nettoyée. || Un coup de dent, action de faire aller la mâchoire pour manger. [L'âne] Craignit qu'en perdant un moment Il ne perdît un coup de dent, LA FONT. *Fabl.* VIII, 17. Il y procédait d'une vitesse toujours égale et trouvait moyen, sans perdre un coup de dent, de me donner louanges sur louanges, LESAGE, *Gil Blas*, I, 2. || Coup de pinceau, application du pinceau pour peindre; et fig. description. Tu demeures surpris et changes de couleur à ce discours; ce n'est là qu'une ébauche; et, pour achever le portrait, il faudrait bien d'autres coups de pinceau, MOL. *D. Juan*, I, 1. Si Molière a rendu Tartuffe odieux au cinquième acte, c'est par la nécessité de donner le dernier coup de pinceau à son personnage, MARMONT. *Élém. litt.* t. VI, p. 141, dans POUGENS. || Coup de chapeau, salutation donnée au passage. Encor? Que de coups de chapeau! MOL. *Éc. des mar.* I, 5. || Traduire à coups de dictionnaire, ne pouvoir traduire qu'en ayant recours fréquemment au dictionnaire. La plupart des livres de certains savants ne sont fabriqués qu'à coups de dictionnaires, et ils n'ont guère lu que les tables des livres qu'ils citent, ou quelques lieux communs ramassés de différents auteurs, MALLEBR. *Rech.* liv. IV, ch. 8. || Coups de ciseaux, coupures qu'on fait avec des ciseaux dans quelque écrit pour les insérer textuellement dans une composition. Faire un journal à coups de ciseaux. || Donner à quelqu'un un coup de main, d'épaule, lui venir en aide, unir momentanément ses efforts aux siens. || Donner un coup de collier, faire un nouvel effort, locution prise des chevaux qui, faisant un effort, appuient sur le collier. || Familièrement. Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit, y aller : cela ne se dit que d'un endroit peu éloigné. || Terme de peinture. Application, sur la toile, de la brosse ou du pinceau chargé de couleur. Peindre au premier coup, peindre d'une manière large, facile, rapide. Coup de jour, trait vif de lumière ou de clair placé à propos. || Terme de musique. Coup de langue, coup de gosier, coup d'archet, manière de lancer le son. || Fig. Coup de bec, de dent, de langue, de patte, propos médisant. Les absents sont assassinés à coups de langue, SCARRON, *Rom. com.* ch. 3. Pour vous, vous représentez une de ces personnes qui prêtent doucement des charités à tout le monde, de ces femmes qui donnent toujours le petit coup de langue en passant, MOL. *Impromptu*, 1. || Coup de filet, action de lancer le filet, et résultat de cette action, prise de poisson; et fig. une capture, un gain. La police, d'un coup de filet, a saisi plusieurs malfaiteurs. Ce seul coup de filet lui a rapporté une grosse somme. || Terme de typographie. Coup de planche, action de poser la planche sur le papier pour l'imprimer. || Coup de piston, la course entière accomplie par un piston dans un corps de pompe, pour se rendre d'une extrémité à l'autre. || 8° Terme de guerre. Coups de main, ceux qui se donnent avec les armes ordinaires, sans artillerie. Une place emportée à coups de main, c'est une place emportée d'emblée, l'épée à la main. || Coup de main, expédition, attaque de vive force, et, en général, toute espèce d'entreprise hardie. S'il est permis, sous ce prétexte, de faire des coups de main, quels États sont en sûreté dans la jeunesse des rois? BOSS. *Variat. Déf.* 1er *disc.* § 16. La Grande-Bretagne n'oublia pas, à Utrecht, que ces voisins entreprenants, soutenus des Canadiens, accoutumés à la chasse et aux coups de main, avaient porté, durant les deux dernières guerres, la désolation dans ses divers établissements, RAYNAL, *Hist. phil.* XVII, 12. || 9° Coup d'œil, vue, regard. Jetez un coup d'œil sur ce tableau. Et dès qu'il m'aura plu d'abattre votre orgueil, Vos têtes pour tomber n'attendront qu'un coup d'œil, CORN. *Attila*, V, 3. Je crains d'en recevoir quelque coup d'œil fatal, Et chasse un ennemi dont je me défends mal, ID. *Théod.* II, 2. Enfin, avant de paraître au parloir, On doit au moins deux coups d'œil au miroir, GRESSET, *Vert-vert*, I. Les opticiens, fondés sur l'expérience, disent que l'étendue d'un coup d'œil est bornée à l'angle droit, BONNET, *Ess. psych.* ch. 38. || Fig. Bannis toute imposture, et d'un coup d'œil plus sage Regarde ce prophète à qui tu rends hommage, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Coup d'œil, sûreté dans l'appréciation des choses. Il avait ce qu'on appelle le coup d'œil d'une justesse et d'une promptitude singulière et peut-être unique; c'était une sorte d'inspiration dont la clarté et la force prouvaient la vérité, du moins pour lui, FONTEN. *Chirac.* Un Condé, dont le premier coup d'œil décidait toujours de la victoire, MASS. *Or. fun. Louis le Grand.* Descartes a envisagé la nature comme un homme qui, plongeant sur elle un vaste coup d'œil, l'embrasse tout entière et en fait pour ainsi dire le plan à vue d'oiseau, TURGOT, *Ébauche du* 2e *discours. Progrès de l'esprit humain*, p. 278. Il avait reçu de la nature ce coup d'œil prompt et juste qui saisit tout ce qui mérite d'être observé et qui ne voit les objets que tels qu'ils sont, CONDORCET, *Linné.* || Coup d'œil, aspect. La vertu n'a de triste que le premier coup d'œil, MASS. *Car. Dégoûts.* Il n'a de beau que la surface et le premier coup d'œil, ID. *Profess. relig.* 1. Le coup d'œil de son retour à sa toute-puissance en Espagne [la princesse des Ursins] ne la dérangea pas plus qu'avait fait la chute de la foudre sur elle à Madrid, ST-SIM. 144, 100. || 10° Action vive, effet subit de certaines choses. Un coup de vent fit écrouler une partie de la muraille. Du premier coup de vent il me conduit au port, CORN. *Poly.* IV, 3. L'hiver était si près de nous, qu'il n'avait fallu qu'un coup de vent de quelques minutes pour l'amener âpre, mordant, dominateur, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 7. || Terme de marine. Coup de mer, choc d'une grosse lame. Bien tenir le coup, résister aux coups de vent et de mer. Faire un coup d'écoute, forcer sa voilure par une brise fraîche. || Terme de médecine. Coup de sang, attaque d'apoplexie, et aussi congestion momentanée du sang vers la tête. || Coup de lumière, effet subit d'une lumière qui apparaît. Malgré l'obscurité du crépuscule où les nations semblent encore errer, des coups fréquents de lumière annoncent l'aurore et la venue du grand jour, HOLBACH, dans DU MARSAIS, *Essai préj.* ch. 14. || Coup de soleil, effet produit, sur une partie quelconque d'un être vivant, animal ou végétal, par l'action d'un soleil ardent. || Coup de soleil, sorte d'érysipèle causé par le soleil. J'attrapai un coup de soleil sur une main, CHATEAUB. *Itin.* 243. || Coup de soleil, ensemble d'accidents cérébraux causés par le soleil, et qui peuvent causer rapidement la mort. || Populairement. Coup de soleil, action de rougir soudainement par honte ou par embarras. || Coup d'air, fluxion ou douleur causée par un courant d'air. || Terme de vétérinaire. Coup de chaleur, congestion sanguine, brusque, rapide, du poumon, quelquefois de l'intestin et plus rarement de l'encéphale, arrivant communément sur les chevaux de trait rapide, pendant le travail et au temps des chaleurs. || Terme d'arts. Coup de feu, action d'activer le feu pour la cuisson ou la fusion de différentes matières. Toute porcelaine, au moment qu'elle reçoit son dernier coup de feu, se trouve dans un état de fusion commencée, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. || Terme de cuisine. Coup de feu, l'action d'activer le feu des fourneaux au moment d'achever la cuisson des mets; et figurément, moment de presse. || Coup de feu, action d'un feu trop ardent sur une préparation culinaire. Le rôti a un coup de feu. || 11° Chance favorable ou défavorable, circonstance imprévue. Coup du ciel. Coup de bonheur. Comment la retrouver sans un coup du hasard? BRIFAUT, *Ninus II*, III, 4. Fais agir ta constance en ce coup de malheur, CORN. *Cid*, II, 3. La fortune se plaît à faire de ses coups, LA FONT. *Fab.* VII, 13. Mille fois la religion a été à la veille d'une destruction universelle; et, toutes les fois qu'elle a été dans cet état, Dieu l'a relevée par des coups extraordinaires de sa puissance, PASC. *Pensées*, part. II, art. 4. Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de faire! toute la terre en est étonnée, BOSS. *Marie-Thér.* Quel coup vient nous confondre! VOLT. *Zaïre*, II, 4. Parle, achève, ô mon Dieu! ce sont là de tes coups, VOLT. *ib.* II, 3. || 12° Action. Voilà un coup d'étourdi. C'est un coup de désespoir. C'est là que votre main peut faire de beaux coups, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Quoi! de tuer un homme auriez-vous conscience? Loin que votre dessein vous fasse aimer d'Hortense, Ce coup augmentera sa haine, il est certain, LA FONT. *Florentin*, 3. Nous savons que ce prince magnanime [Charles II] eût pu hâter ses affaires en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire la tyrannie par un seul coup, BOSS. *Reine d'Anglet.* Vous vouliez toutes deux un coup trop inhumain, CORN. *Rodog.* V, 4. Il n'a point pris le ciel ni le sort à partie, Point querellé le bras qui fait ces lâches coups, ID. *Héracl.* III, 3. Un même coup a mis ma gloire en sûreté, Mon âme au désespoir, ma flamme en liberté, ID. *Cid*, V, 6. Votre bras dans Pharsale a fait de plus grands coups, ID. *Pomp.* IV, 3. S'il a cette vertu, cette valeur insigne, Donnez-lui votre armée, et voyons ces grands coups, ID. *Nicom.* II, 3. Ô coup! ô trahison trop indigne d'un homme! ID. *Cinna*, III, 3. Si de mon propre sang ma main versant des flots N'eût par ce coup hardi réprimé vos complots, RAC. *Athal.* II, 7. Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate, ID. *Andr.* III, 1. Cet ouvrage, madame, est un coup d'Agrippine, ID. *Brit.* V, 1. L'action de Léonidas, avec ses trois cents Spartiates, n'était pas un coup de désespoir, mais une conduite sage et généreuse, comme Diodore de Sicile a soin de le faire remarquer, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 220. Ils ont fait un beau coup vraiment; Mais, pour réparer leur sottise, La folie et l'amour ont fait adroitement Réussir l'heureuse entreprise, REGNARD, *Folies amour. Divertiss.* Je crus faire un coup d'une profonde politique en.... FÉN. *Tél.* XIII. Il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un État, MONTESQ. *Esp. Préface.* Le coup du génie [dans le Misanthrope de Molière] est de l'avoir fait amoureux d'une coquette, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Alembert.* || Faire le coup, faire l'action dont il s'agit, en parlant d'une action mauvaise, ou tout au moins d'une action hardie. Je crois que c'est monsieur votre cher intendant qui a fait le coup, MOL. *l'Av.* V, 2. On ne put pas le convaincre d'avoir fait le coup, BOSS. *Variat.* X. Non, non; Britannicus est mort empoisonné; Narcisse a fait le coup; vous l'avez ordonné, RAC. *Brit.* V, 6. On découvre que le jardinier a fait le coup, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Faire de bons coups, faire de bons tours. Font quelques fois ensemble de bons coups, LA FONT. *Herm.* Faire un mauvais coup, une mauvaise action. Celui qui reçoit de l'argent pour un méchant coup, PASC. *Prov.* XVIII. ....Comme le voilà fait! Débraillé, mal peigné, l'œil hagard! à sa mine, On croirait qu'il viendrait, dans la forêt voisine, De faire un mauvais coup.... REGNARD, *le Joueur*, I, 7. || Faire un coup de tête, faire étourdiment une chose hardie ou extravagante. Faire un coup de sa tête, ne demander conseil à personne. || Un coup de maître, une action digne d'un maître, d'un homme habile, vaillant, etc. Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître, CORN. *Cid*, II, 2. || Coup d'essai, la première fois qu'on tente une chose. Ne cherche point à faire un coup d'essai fatal, CORN. *Cid*, II, 2. Sur ce beau coup d'essai de votre ingratitude, ID. *Nicom.* IV, 5. Ce sont des coups d'essai, mais si grands que peut-être Le Capitole a droit d'en craindre un coup de maître, ID. *Nicom.* III, 2. N'est que le coup d'essai de ses illusions, ID. *Poly.* I, 1. Il fit voir que les plus difficiles victoires ne sont que les coups d'essai de ceux que Dieu même instruit pour la guerre, FLÉCH. *Panég.* II, p. 10. En voilà assez pour des faussetés si vaines; ce ne sont là que des coups d'essai de vos novices, et non pas les coups d'importance de vos grands profès, PASC. *Prov.* XVI. || Coup d'éclat, action qui fait grand bruit, qui attire beaucoup de renom, et aussi action qui rompt avec des habitudes, avec une situation, etc. || Coup monté, coup préparé à l'avance, prémédité. || Manquer son coup, ne pas réussir. Ayant manqué mon coup, je ne fis point de vains efforts contre un si grand nombre d'ennemis, SCARR. *Rom. com.* 2e part. ch. 14. Les anges de la réforme ne manquèrent pas leur coup à cette fois [le tuèrent], BOSS. *Déf.* Une de ces [illegible] qui n'ont jamais manqué leur coup, FÉN. *Tél.* XX. || Dans un sens opposé, porter coup,

sans régime, produire un effet considérable. Ce discours porta coup et fit songer notre homme, LA FONT. *Coupe*. Les événements qui ont porté coup dans la suite, BOSS. *Hist.* III, 2. Ce qui se passe en la vie porte coup au point de la mort, ID. *Imp.* 1. Pour faire des menaces qui portent coup, LA BRUY. X. La plus petite tolérance porte coup, PATRU, *Plaid.* 6, dans RICHELET. Il s'en faut bien que toutes nos habiletés ou toutes nos fautes portent coup, VAUVEN. *Max.* 546. || Porter coup, nuire, faire tort. Le coup est porté, le mal est fait. L'injuste porte coup sur lui-même, MASS. *Ferv.* 2. Le gouvernement portera coup à l'agriculture et au commerce, toutes les fois qu'il entreprendra de fixer le prix des denrées, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. I, ch. 4. || Être sous le coup, être menacé par, être en butte à. Il est sous le coup d'une accusation. || **13°** Coup d'État, mesure violente à laquelle un gouvernement a recours. Il ne faut plus que vous parliez d'agir puissamment, ni de faire des coups d'État qu'avec la reine, BALZ. liv. II, lett. 5. Jamais un coup d'État ne fut mieux entrepris, CORN. *Pomp.* II, 3. Non qu'en un coup d'État je n'approuve le crime, ID. *ib.* I, 1. Et je puis dire enfin que jamais potentat N'eut à délibérer d'un si grand coup d'État, ID. *ib.* I, 1. Au lieu de gouverner par les lois, ils veulent étonner par des coups d'État, CONDILLAC, *Étud. hist.* part. I, ch. 4. || Action qui décide de quelque chose d'important pour le bien de l'État. La bataille de Denain fut un coup d'État. || Entreprise violente par laquelle un personnage s'empare du pouvoir (coup d'État du 18 brumaire par lequel le général Bonaparte devint maître de la France), ou mesure par laquelle un gouvernement change violemment et en dehors des lois la constitution (le coup d'État tenté par Charles X en 1830). || Fig. Tout ce qui est décisif dans quelque affaire importante. Ce mariage fut un coup d'État dans cette famille. C'était un coup d'État, MOL. *le Dép.* III, 7. || Coup d'autorité, usage extraordinaire qu'une personne fait de son autorité envers ceux qui lui résistent. || Coup de théâtre, se dit, en poésie dramatique, d'un événement ou d'une situation, qui frappe tout d'un coup l'esprit, parce qu'on ne s'y attendait pas. On ne forme point les esprits avec des tableaux et des coups de théâtre, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. IX, p. 16, dans POUGENS. Et fig. Son arrivée fut un coup de théâtre. Cela fit un coup de théâtre. || **14°** Fois, occasion, moment. [L'honneur qui] perdu pour un coup jamais ne se recouvre, RÉGNIER, *Sat.* VI. Elles n'arrivent pas à leur dernier degré de perfection du premier coup, DESC. *Diopt.* 1. Il n'est pas permis de faire ces actions-là [actes de vaillance] beaucoup de fois en sa vie; et la fortune, qui vous en a tiré pour ce coup, est un mauvais garant pour l'avenir, VOIT. *Lett.* 118. Les hommes valeureux le sont du premier coup, CORN. *Cid*, II, 3. Certes Rome à ce coup pourrait bien se vanter, D'avoir eu juste lieu de me persécuter, ID. *Pomp.* III, 2. C'est à ce coup qu'il est bon de partir, Mes enfants.... LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Mais le pauvret, ce coup, y laissa ses houseaux, ID. *ib.* XII, 23. Vous ne bougerez pour ce coup, ID. *Cord.* M'empoisonne à tous coups [à chaque instant] leurs plus charmants appas, MOL. *le Dép.* I, 1. Voyons si votre diable aura bien le pouvoir De détruire à ce coup un si solide espoir, ID. *l'Étour.* V, 16. Je l'ai déjà manquée, et même plusieurs coups, ID. *ib.*, V, 6. Sans menacer, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup, BOSS. *Duch. d'Orl.* Tout cela ne se fait pas d'un coup, ID. *Visite*, 2. À ce coup, le Saint-Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint, ID. *Anne de Gonz.* || **15°** Coup de vin, ce qu'on boit de vin en une fois. || Le coup du milieu, le coup qu'on boit entre les deux services. || Le coup de l'étrier, le coup qu'on boit en montant à cheval pour partir. || Familièrement. Boire un coup, un verre de vin. Un jour le cuisinier ayant bu trop d'un coup.... LA FONT. *Fabl.* III, 12. [Tartuffe] But, à son déjeuner, quatre grands coups de vin, MOL. *Tart.* I, 6. Il avait envie d'y boire un coup, HAMILT. *Gramm.* 11. Matta but cinq ou six grands coups pour étouffer un reste de délicatesse qui l'inquiétait, ID. *ib.* 3. Frère Giroflée buvait un coup en attendant le dîner, VOLT. *Cand.* 24. On a vu le bossu passer près de la Ville-aux-Dames, où il a bu un coup, P. L. COUR. II, 276. || Boire à petits coups, peu à la fois, mais souvent. L'aîné [Bellisle] était fort sobre; le cadet aimait à souper et à boire le petit coup, mais sans excès, ST-SIM. 523, 221. Du vin vieux d'un hôte aimable Il faut boire à petits coups, BÉRANG. *P. coups.* || Boire un coup est aussi faire un excès de vin. Il avait bu un coup. || Populairement. Boire un coup, être en danger de se noyer. || **16°** Terme de jeu. Manière de jouer, chance du jeu. Il a fait un beau coup. || Le donner en trois coups, quatre coups, etc. se dit pour exprimer qu'on défie quelqu'un de faire la chose dont il s'agit, qui est difficile, et qu'on n'a pas su ou qu'on ne saurait pas faire soi-même. Je le donne en six coups au fourbe le plus brave, MOL. *l'Étour.* II, 7. || Coup se dit de chaque fois qu'un des joueurs a donné une carte, lancé des dés, etc. Coup forcé, coup qu'il n'est pas possible de parer. Remettre un coup, autoriser quelqu'un à recommencer un coup mal joué. || Coup sûr, coup qui ne peut manquer de réussir. || Fig. Imperceptiblement ensemble ils se rendront, Et malgré vos efforts, mon fils, ils se joindront; C'est un coup sûr.... LA FONT. *Florentin*, 3. || À coup sûr, *loc. adv.* Immanquablement, avec certitude de gain, de succès. Nous réussirons à coup sûr. Ce n'est pas toujours à coup sûr qu'on spécule. Mais vantés, à coup sûr, du Mercure galant, BOIL. *Sat.* XII. || Coup de dés, toute combinaison que les dés peuvent présenter. De leurs différentes combinaisons [osselets à quatre faces dont se servaient les anciens] résultent trente-cinq coups auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, etc. BARTH. *Anach.* ch. 20. Et figurément, c'est un coup de dés ou de dé, c'est une affaire où le hasard aura beaucoup de part. || Rompre le coup, arrêter, détourner une chance des dés, en les empêchant de rouler librement; et fig. empêcher le succès d'une entreprise. || Au trictrac, coup et dés, veut dire que la primauté appartiendra à celui qui amènera le dé le plus fort. || Tout coup vaille, arrive ce qu'il pourra. || Au billard, coup du roi, coup où, la bille étant placée en arrière de la blouse du milieu près de la bande, on va frapper de sa bille la bande du haut, de manière qu'en revenant elle pousse l'autre dans la blouse. || Dans toute espèce de jeux, faux coup, se dit, en général, d'un coup qui n'a pas réussi ou qui n'a pas porté. || Au billard, faux coup de la queue, faute que commet le joueur quand il touche la bille à faux. || Coup de partie, ce qui décide du succès d'une partie de jeu; et fig. du succès d'une affaire. Ce que je viens de faire est un coup de partie Qui les sauve tous quatre et moi-même avec eux, LACHAUSSÉE, *Mélanide*, III, 8. || Coup de bourse, opération de bourse qui réussit, qui apporte un grand profit. || **17°** Toup à coup, *loc. adv.* Soudain et sans qu'on s'y attende. Faire accroire tout à coup à tout un peuple que..... BOSS. *Hist.* II, 13. Tout à coup elle aperçut les débris d'un navire, FÉN. *Tél.* I. || **18°** À coup, à la fois. Le sang des veines y entre si à coup et en si grande quantité que.... DESC. *Pass.* 122. Selon que ce froid vient plus lentement ou plus à coup, ID. *Météor.* 5. Au lieu de descendre doucement dans leur matière, ils y tombent soudainement et à coup, BALZ. liv. VII, lett. 50. || **19°** Tout d'un coup, *loc. adv.* Tout en une fois, à la fois, du premier coup. Et pour voir tout d'un coup vos malheurs terminés, CORN. *Nicom.* V, 7. Et de Servilius l'astre prédominant Dissipa tout d'un coup ce bonheur étonnant, ID. *Sertor.* II, 1. On ne va pas tout d'un coup à la corruption entière, ST-ÉVREM. dans BOUHOURS, *nouv. Rem.* Et croyant entrer tout d'un coup, LAF. *Fabl.* IV, 15. Ou plutôt il fallait, comblant ta perfidie, Lui ravir tout d'un coup la parole et la vie, RAC. *Phèd.* IV, 1. || Dans le sens de tout à coup. Non, monsieur, elle a fermé tout doucement la fenêtre, et s'est allée mettre sur son lit; là elle s'est prise à pleurer amèrement; et tout d'un coup son visage a pâli, ses yeux se sont tournés, le cœur lui a manqué, et elle m'est demeurée entre les bras, MOL. *l'Am. méd.* I, 6. La fille unique de notre maître, attaquée d'une maladie qui lui a ôté tout d'un coup l'usage de la langue, ID. *Méd. m. lui*, I, 5. Comment! il y avait six jours entiers qu'il ne pouvait mourir, et cela le fit mourir tout d'un coup, ID. *le Fest.* III, 1. Ne disons plus que la mort a tout d'un coup arrêté le cours de la plus belle vie du monde; disons qu'elle a mis fin aux plus grands périls dont une âme chrétienne peut être assaillie, BOSS. *Duch. d'Orl.* Il arrive aussi quelquefois qu'un écrivain, parlant de quelqu'un, tout d'un coup se met à sa place et joue son personnage, BOIL. *Sublime*, 23. Le roi fit un grand ha! comme un homme oppressé qui tout d'un coup respire, ST-SIM. 94, 116. || **20°** Coup sur coup, *loc. adv.* Successivement et sans interruption. Coup sur coup je verrai par leur intelligence De mes soins vigilants confondre la prudence, MOL. *Éc. des f.* IV, 7. Trois rendez-vous coup sur coup furent pris, LA FONT. *Magn.* Elle a été deux fois à la Trappe coup sur coup, BOSS. *Lett.* 846. La reine écrivit coup sur coup quatre lettres, ID. *Déf.* Les prophètes qu'il envoie coup sur coup, ID. *Hist.* II, 4. Tant de malheurs qui arrivaient coup sur coup entre ses mains, ID. *Char. frat.* 2. Tandis que.... coup sur coup, Pour ma santé je bois beaucoup, BÉRANG. *Deo grat.* Il produisit coup sur coup divers ouvrages qui certainement devaient lui faire honneur, D'OLIVET, *Hist. acad.* t. II, p. 173, dans POUGENS. || **21°** Après coup, *loc. adv.* Après que la chose est faite. Ces actes n'ont été faits qu'après coup, PATRU, *Plaid.* 5, dans RICHELET. Qu'Esdras y ait ajouté après coup les prédictions, BOSS. *Hist.* II, 13. Elles n'étaient que des additions après coup, ID. *Rem.* L'amour-propre a voulu après coup vous déguiser votre crime, MASS *Car. Tiéd.* 1. Dans tous les autres États les lois sont faites après coup, VOLT. *Lettres à Cath.* 45. Quelques mots auxquels je n'ai réfléchi qu'après coup, J. J. ROUSS. *Conf.* III. || **22°** À tous coups, *loc. adv.* À tous propos, chaque fois. Non, je ne veux plus voir à tous coups hasardé, Un si grand différend par le sort décidé, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, II, 6. || **23°** Pour le coup, *loc. adv.* Pour cette fois. Ah! c'est pour le coup qu'il faut se croire heureux en bêchant son jardin, MARMONT. *Bélis.* II. || Expression d'impatience et d'humeur. Pour le coup, c'en est trop! Pour le coup, l'enfant n'y est plus; comment concevoir qu'on le laisse sortir seul? J. J. ROUSS. *Ém.* III. || **24°** Encore un coup, *loc. adv.* Encore une fois. Madame, encore un coup, cet homme est-il à vous? CORN. *Nicom.* I, 2. Non, mais encore un coup, ne la revoyez point, ID. *Poly.* II, 1. Va-t'en, encore un coup je ne t'écoute plus, ID. *Cid*, III, 4. Allons encore un coup le donner à Chimène, ID. *ib.* V, 4. Ô ma coignée! ô ma pauvre coignée! S'écriait-il, Jupiter, rends-la-moi; Je tiendrai l'être encore un coup de toi, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Il raisonne mal, encore un coup, BOSS. *Déf.* J'espère donc encore un coup, que vous voudrez, ID. *Lett.* 251. Mettons, encore un coup, toute la Grèce en flamme, RAC. *Andr.* IV, 3. Madame, encore un coup c'est à vous de choisir, ID. *Baj.* II, 1. Encore un coup vivez, et revenez à vous, ID. *Esth.* II, 7. || Proverbes. Le coup vaut la balle, le coup vaut l'argent, la chose vaut bien la peine qu'on a prise. || Ses plus grands coups sont rués, s'est dit jadis d'un homme qui est sur l'âge.

— REM. Les grammairiens font observer que *tout d'un coup* se dit de ce qui se fait en même temps: Ils ont résolu de partir tout d'un coup; et *tout à coup* de ce qui se fait soudainement et comme à l'improviste: Ils ont disparu tout à coup. Il faut en effet distinguer *tout à coup*, de *tout d'un coup*; mais la distinction indiquée n'est pas exacte. *Tout à coup* ne peut pas s'employer pour *tout d'un coup*; mais *tout d'un coup* peut avoir le sens de *tout à coup*. Voy. les exemples.

— HIST. XIe s. Tans cols a pris sur son escu boucler, *Ch. de Rol.* XXXIX. Donez mon fief: c'est le colp de Rolant [c'est de frapper Rolant], *ib.* LXVII. De cous ferir, receveir et doner, *ib.* XC. Franc et paien merveilleus colps i rendent, *ib.* CVII. Colp en auras ainz que nous departons, *ib.* CVII.

— XIIe s. Ja par cop d'arme [le haume] ne sera entamez, *Ronc.* p. 36. Nus cops de lance, de dart et de penon, *ib.* p. 51. D'ores en altres i [illegible] va grans cols donant, *ib.* p. 136.

— XIIIe s. Apertement lui va Pepins tel cop donner, *Berte*, III. En la senestre cuisse [elle] a tel cop assené, *ib.* XV. Et veez chi un castiel qui a nom Tenis priès de chi à quatre lieues [Tunis, à quatre lieues de Damiette] que nous prendrons au premier cop, *Chr. de Rains*, 101. Li menestrel du mestier desus dit doivent lesier oevre au samedi au darrenier coup de vespres en la paroisse où il demourent, *Liv. des mét.* 53. Amours, ainc ne fu chevaucie [chevauchée], Tornoiemens, ne os [armée] banie, Où on ne sentist de tes caus, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 613. Vous savés bien qu'au premier cop Ne cope l'en mie le chesne, *la Rose*, 3424. Et ainsi s'en revint et ramena sa gent à pié; et ses trois biaus cops fist-il devant le seigneur d'Arsur et les riches hommes qui estoient en Acre, JOINV. 277. Li rois ot, par la pez fesant, grant coup [beaucoup] de la terre le conte, *ib.* 206. Qui ot le vis [visage] et teint et pale Por les cous qu'il ot receüs, *Ren.* 24858.

— XIVe s. Se vostre faulcon a mal es yeulx, de cop ou de toyes [taies], *Modus*, fo XCIV. Tournemine qui fu prudoms au cops donner, *Guescl.* 18312. L'en estoit en conseill souvant, Grant coup avoit de sage gent; Là oïssiez de beaux langages, *Liv. du bon Jeh.* 1549.

— XVe s. À ces coups [cette fois] passoient et devoient passer le roi de France et ses oncles, FROISS.

II, II, 242. Le bateau n'estoit pas trop grand où nous passasmes, car il n'y pouvoit entrer que deux chevaux au coup [à la fois], ID. II, III, 7. Et puis de petit à petit je menerai tel Jean Lyon que il sera tout rué jus; ainsi serons-nous vengés subtilement et sans coup ferir [Mahieu à ses frères], ID. II, II, 52. Si se retraït en sa bataille et ordonna que toutes gens mangeassent à leur aise et bussent un coup, ID. I, I, 284. Mais il n'a nul recovrement, Quant la mort a son cop feru, CH. D'ORL. *Requête à Cupidon.* Mais les dames si nous prierent très De boire un coup; et illec assez près Nous menerent en lieu bel, cler et frès Pour desjuner, CHRIST. DE PISAN, *Dit de Poissy.* Lors le roy mist sa lance en arrest et se afficha du tout sur les estriers, puis s'appuya sur le coup pour le chevalier tuer, *Perceforest*, t. I, f° 28. Le duc de Normandie s'estoit deliberé ung coup de fuyr en Flandres, mais.... COMM. I, 16. Sage après le coup, ID. *ib.* Son artillerie tyroit à coup perdu par dessus et dedans la ville, ID. III, 3. Disant que on faisoit ces dissimulations pour n'avoir point la guerre aux deux royaulmes à ung coup, ID. III, 6. Ung coup me trouvay present que le seigneur Durfé dist ces parolles au dit duc, ID. III, 8. Qu'est ce cy, à qui sommes nous? Ma maistresse est bien arrivée; À coup à coup, despechez vous, VILLON, 1re *repue fr.* Le mari qui mouroit et enrageoit de faire un coup de sa main, trouva façon de.... LOUIS XI, *Nouv.* LVI.

— XVIe s. Lors me dist à voix espamye : Encore un coup, le cueur me deult, J. MAROT, V, 333. Chargez, compaignons, chargez vos ennemys, et commencez le hust; car le premier coup vault deux, JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, ms. f° 74, dans LACURNE. Il en a faict son coup d'essay, MAROT, II, 144. Pour belle femme l'on visite À tous les coups un laid mari, ID. II, 189. Pour si à coup [soudain] de nous ne l'estranger, ID. II, 294. Ô le bon gain de mort qui nous delivre Tout à un coup de tribulation, ID. II, 322. À la compaigne, à coup, à coup, Hau capitaine pinsemaille, ID. II, 132. Tirer à coups de fleches, MONT. I, 23. À touts coups, ID. I, 36. Le tromper peult servir pour le coup, ID. I, 24. À coups d'aviron, ID. I, 63. À tous les coups qu'il se mettoit à table, ID. I, 35. Tout à [d'] un coup, ID. I, 82. Mort du seul coup de son imagination, ID. I, 91. Ce conte lui vint à coup [tout à coup] frapper l'imagination, ID. I, 94. [Préservatif] contre le coup du soleil et la douleur de teste, ID. I, 95. Arracher quelqu'un du sommeil tout à coup et par violence, ID. I, 195. Je bois le dernier coup quasi tousjours le plus grand, ID. II, 18. Vulcanus en est encor boiteux du coup qu'il print [de la chute qu'il fit], et sera toute sa vie, DESPER. *Cymbal.* 121. Ils esmeurent une partie de la France contre l'autre, et eux cependant jugeoyent des coups, LANOUE, 99. Lors ses souhaits seront à un coup [entièrement] assouvis AMYOT, *Préf.* XIII, 41. Un vaisseau athenien arrive tout coy du commencement, puis tout à coup ceulx qui sont dedans font un grand bruit, ID. *Solon*, 14. À tous coups, ID. *Thém.* 28. Il combattoit à coups de traict et de gect, ID. *ib.* 28. Il m'a fallu ès jours sacrez de mon triumphe ensepvelir coup sur coup, de mes propres mains, mes deux jeunes enfans, ID *P. Æm.* 58. Celuy qui avoit fait le coup s'en fouit incontinent, tenant tousjours son espée nue au poing, ID. *Timol.* 24. Quand il perdit coup à coup ses deux enfans, ID. *Timol. et P. Æm. comp.* 3. Elle avoit desja pris coup, et il estoit trop mal aisé de la retenir qu'elle n'allast en precipice, ID. *Lucull.* 77. Il alloit aussi au senat quand il estoit question de rompre le coup à quelque menée, ID. *ib.* 85. À grand peine peut sa cuirasse resister aux coups de traict et de main qu'il receut, ID. *Dion*, 41. Et si est son cours fort aspre et fort roide, tellement que les troncs d'arbres que l'on jettoit à val la riviere, avoient grand coup, et faisoient grant effort contre les poultres qui soustenoient le pont, ID. *César*, 30. Le duc estoit homme de guerre, remarqué pour, en plusieurs batailles et combats, avoir par ses charges gagné le coup de la partie, D'AUB. *Hist.* I, 360. Et afin que cette maniere d'assurance portast plus de coup, on depesche deux edits l'un dessus l'autre plains de faveur et asseurance à tous ceux qui se voudroient retirer, ID. *ib.* II, 34. Qu'il falloit l'obliger à son avenement pour en tirer une pareille à coup de besoin, ID. *ib.* 158. Toutes les autres volées firent coup [porterent] dans la cavalerie, ID. *ib.* III, 52. Ils baptiserent ce prodigieux et horrible forfait, du nom de coup du ciel, *Sat. Mén.* p. 5. Aussi, de coup à coup, regarderés l'estat de sa cuite, pour prendre avis du poinct de la sortie du feu, O. DE SERRES, 866. Les autres coups hors mains et venans de loin, comme pierres, traicts et dards, *Roman d'Alector*, p. 11, dans LACURNE. Je y ai receu plus de trois cents coups de main et beaucoup plus de traict, *ib.* p. 9. À son reveil elle fut trouvée avoir perdu le sens; car elle tenoit des propos impudiques contre sa nature et costume, changeans et muables coup à quille [comme les coups au jeu de quilles] et s'entretenant comme arene sans chaulx, *ib.* p. 27, dans LACURNE. S'estant transpercez les visages par coups fourrés, comme en ce temps là on usoit de ces mots, BRANT. *Cap. estrang.* t. I, p. 303, dans LACURNE. Procedans sur lieu [pour établir des limites de possessions territoriales], si l'une des parties frapoit aucuns coups à un ou plusieurs cailloux, maintenant estre bornes, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 79. Chacun est recevable pour rehausser et rencherir ces biens, jusqu'à ce que le coup de la main ou de la palmée en sera donné, *ib.* t. I, p. 492. Un coup de langue est plus dangereux qu'un coup de lance, COTGRAVE. Chascun est sage après le coup, ID. En adventure gisent grands coups, ID. Qui vise loin, jamais ne rend son coup heureux, ID.

— ÉTYM. Picard, *keu;* bourguig. *cô;* saintong. *cot;* provenç. *colp*, *cop*, *colbe;* espagn. et portug. *golpe;* ital. *colpo;* bas-latin, *colpus*, dans la loi salique, de *colapus*, *colaphus* qui se trouve avec le sens général de coup; du latin *colaphus*, coup de poing, soufflet, en grec κόλαφος.

COUPABLE (kou-pa-bl'), *adj.* || 1° Qui a commis un crime, un délit, une faute. Quiconque tue est coupable d'homicide, PASC. *Prov.* 14. Pour se rendre coupable devant Dieu, ID. *ib.* 4. Il n'est point de malheur dont je ne sois coupable, RAC. *Brit.* V, 6. Si je te hais, est-il coupable de ma haine? ID. *Andr.* III, 8. Il serait moins coupable à m'avoir moins aimée, CORN. *Sertor.* V, 4. Ils [les méchants] boiront dans la coupe affreuse, inépuisable, Que tu présenteras, au jour de ta fureur, À toute la race coupable, RAC. *Ath.* II, 9. Hélas! de vos malheurs innocente ou coupable, ID. *Phèd.* III, 1. Ils [les grands] se trouveront encore coupables devant vous des désordres publics, MASS. *Pet. car. Vices et vertus.* Pour un fils téméraire et coupable envers vous, VOLT. *Sémiramis*, III, 5. Vous sentez-vous coupable, et pouvez-vous répondre? ID. *Alz.* III, 5. Non, si je suis aimé, non, tu n'es pas coupable, ID. *ib.* III, 4. Lorsqu'un Athénien attente à ses jours, il est coupable envers l'État qu'il prive d'un citoyen, BARTHÉL. *Anach. Introd.* part. II, sect. 1. Ce qui me désespère, s'écriait le jeune Apollodore dans l'égarement de son affliction, c'est que vous mourrez innocent. — Aimeriez-vous mieux, lui répondit Socrate en souriant, que je mourusse coupable? ID. *ib.* ch. 67. || Dans le langage de la galanterie, amant téméraire ou trop impétueux. Quelquefois les femmes, sans égard pour le dictionnaire, prennent le mot de coupable en meilleure part que celui d'innocent, CH. DE BERNARD, *la Chasse aux amants*, § 1. || Terme de dévotion. Se rendre coupable du corps et du sang de Jésus-Christ, recevoir la communion quand on en est indigne. Que l'homme sonde son propre cœur, de peur de se rendre coupable du corps et du sang du Sauveur, FÉN. XVIII, 178. Le plus grand nombre de ceux qui recevront Jésus-Christ en ces jours saints se rendront coupables du corps et du sang du Seigneur, MASS. *Car. Comm.* 1. || Par antiphrase. Malheur aux citoyens coupables de vertu! M. J. CHÉNIER, *Tibère*, I, 1. || 2° On le dit aussi des choses. Trahissant la vertu sur un papier coupable, BOIL. *Art p.* IV. .... De vos fictions le mélange coupable Même à ses vérités [du christianisme] donne l'air de la fable, ID. *ib.* III. Par de pareils objets [une femme trop décolletée] les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées, MOL. *Tart.* III, 2. Seigneur, le croirez-vous qu'un dessein si coupable.... RAC. *Mithr.* III, 3. J'en ai trop prolongé la coupable durée, ID. *Phèd.* I, 3. D'une tige coupable il craint un rejeton, ID. *ib.* I, 1. Et je ne prétends pas que sa coupable audace Une seconde fois lui promette ma place, ID. *Brit.* IV, 3. || 3° Substantivement. Les coupables furent condamnés. .... Il n'est point de coupable en repos, BOIL. *Épît.* XI. Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable, RAC. *Brit.* IV, 3. La coupable est punie et vos mains innocentes, CORN. *Rodog.* V, 5. Une coupable aimée est bientôt innocente, MOL. *Mis.* IV, 2. Tout coupable est timide, VOLT. *Sémiram.* V, 6. Coupables, approchez; De la chaîne des ans les jours de la clémence Sont enfin retranchés, GILBERT, *le Jug. dernier.* Souvent dans sa grandeur quand le coupable en paix Semble de crime en crime affermi pour jamais, DELAV. *Vêpres sicil.* I, 3. || Familièrement et par plaisanterie, se dit d'une personne qui a fait quelque chose qu'elle désire cacher. Vous cherchez l'auteur de cette espièglerie, voici le coupable, la coupable.

— HIST. XIIe s. Pur ço que pur lui fu (ço conuïst) ocis [parce que Thomas fut occis pour lui, Henri II, qui le reconnut], Est venuz al martyr culpables e clamis, E se rent e conuist e forfait e chaitis, *Th. le mart.* 161. Qui en un forfait culpables est de toz, *Job*, 442. || XIIIe s. Li bourgois respondirent que de la mort le bailli lor pesoit et qu'il n'en estoient pas coupable, *Chr. de Rains*, 227. Ainsi [je] sui de sa mort coupable, *Bl. et Jeh.* 1069. Lors se coucha adens à terre, Et trois foiz se rendi copables, Puis se seigna por les deables.... *Ren.* 10867. Tybers s'escuse molement, Que vers lui corpables se sent, *ib.* 2204. Et se li corpables vient por droit avoir, *Liv. de just.* 113. Plusors personnes poent estre coupavles d'un vilain fet, BEAUM. LXI, 43. || XIVe s. Ou cas que il seroit prouvé par tesmoings en forme de droit que il est culpable, ORESME, *Eth.* 162. Celui qui est incontinent, il est culpable du proverbe ou quel nous dison en ceste maniere.... ID. *ib.* 195. || XVe s. Il en fut trouvé non culpable, et pour ce fut tenus prisonnier sans estre mis à mort, FENIN, 1420. || XVIe s. Celui qui hait son frere est coupable de jugement; qui monstre signe de courroux est coulpable d'estre condamné par tout le consistoire; quiconque lui dit injure est coulpable de la gehenne du feu, CALVIN, *Instit.* 302. Coulpable d'impudicité, ID. *ib.* 304. Certes, seigneur, je sens bien que ma faulte Me rend coulpable à ta majesté haulte, DU-BELL. III, 92, *recto.* Les innocens, qui en tels lieux damnables Tiennent souvent la place des coulpables, MAROT, I, 254. Coupable craint de comparaitre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 278. Voilà doncques jusques où je me sens coulpable de ceste premiere partie que je disois estre au vice de la presumption, MONT. III, 67.

— ÉTYM. Provenç. *colpable;* espagn. *culpable;* portug. *culpavel;* ital. *colpevole;* du latin *culpabilis* (voy. COULPE).

† **COUPABLEMENT** (kou-pa-ble-man), *adv.* D'une manière coupable.

— ÉTYM. *Coupable*, et le suffixe *ment;* provenç. *colpablement;* espagn. *colpablemente;* ital. *colpabilmente.*

† **COUPAGE** (kou-pa-j'), *s. m.* Action de couper, c'est-à-dire d'atténuer une liqueur forte par une moins forte. Le coupage de l'alcool par l'eau. Le coupage des vins spiritueux du midi par des vins plus légers.

— ÉTYM. *Couper.*

COUPANT, ANTE (kou-pan, pan-t'), *adj.* || 1° Qui coupe. Ce couteau n'est pas assez coupant. || 2° *S. m.* Tranchant. Le coupant d'un sabre. || Terme de vénerie. Le coupant de l'ongle du sanglier, le bord de l'ongle.

— HIST. XVIe s. Les coupans des costez des traces d'un sanglier, COTGRAVE.

1. **COUPE** (kou-p'), *s. f.* || 1° Action de couper. La coupe d'un taillis. La coupe des foins se fait en juin. La coupe des cheveux, La coupe du gâteau qu'on fait pour le jour des Rois. Rien n'est plus efficace pour redresser les arbres et pour leur donner une tige droite et nette, que la coupe faite au pied, BUFF. *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* Cette association puissante a tourné ses vues vers la coupe du bois, vers la multiplication des troupeaux, vers le coton et le cacao, mais principalement vers le tabac, RAYNAL, *Hist. Phil.* XIII, 12. Vers le temps de la coupe des blés, on entendait au lever de l'aurore les petites sonneries de nos hameaux, CHATEAUB. *Génie*, IV, I, 1. || Faire des coupes dans une substance, la couper en différents sens pour en examiner la structure. Il faisait d'une partie qu'il examinait toutes les coupes différentes qu'il pouvait imaginer, pour la voir de tous sens, FONTEN. *Du Verney.* || Coupe, chaque tonsure qu'on donne aux étoffes de laine. || Partie abattue d'une masse d'ardoise. || Terme de menuiserie. Coupes carrées, celles qui se font dans une pièce de bois perpendiculairement à sa longueur. || 2° Coupe de bois, étendue de forêt abattue ou à abattre. Les coupes réglées sont les aménagements suivant lesquels on coupe chaque année une portion de bois déterminée. On a des bois en coupe réglée autant qu'on en peut consommer, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Le fripon qui me vola la moitié d'une coupe de bois, obtient de l'équité des juges un encouragement de 800 francs, P. L. COUR. I, 148 || Coupe sombre ou d'ensemencement, opération qui consiste à enlever, dans un massif, une partie des arbres qui le composent, de manière à permettre à ceux qu'on laisse sur pied d'ensemencer ce sol au moyen des graines qu'ils produisent et qui se disséminent naturellement.

Coupe claire, opération qui consiste à abattre une partie des arbres précédemment conservés afin d'habituer peu à peu le jeune recru à la lumière. Coupe définitive, opération qui consiste dans l'extraction des derniers arbres laissés sur pied, quand la nouvelle forêt est assez vigoureuse pour n'avoir plus rien à redouter des influences atmosphériques. Coupe de nettoiement, opération qui consiste à enlever les pieds nuisibles, parasites, rachitiques. Coupe à tire et à aire, celle qui se fait sans rien laisser [en tirant, ôtant ce qui est sur l'aire, sur l'emplacement]. || Fig. Coupe réglée, prélèvement qui se répète régulièrement. Sous le premier empire la population de la France était mise en coupe réglée par la conscription. Mettre quelqu'un en coupe réglée, imposer à quelqu'un, d'une façon régulière, des privations, des sacrifices d'argent. || **3°** Endroit où une chose a été coupée. Ce drap est beau à la coupe. La coupe d'un tronc d'arbre. || À la coupe, *loc. adv.* À la condition de couper pour essayer. Acheter un melon à la coupe. On n'a reconnu qu'à la coupe la fausseté de cette pièce de monnaie. || **4°** Terme d'architecture. Plan qu'on suppose couper l'intérieur d'une construction, pour en montrer les dimensions relatives et les détails intérieurs. Coupe perpendiculaire. || Fausse coupe, assemblage qui se trace avec la sauterelle, sans le secours de l'équerre, ni de l'onglet. Fausse coupe, direction d'un joint de tête oblique à la douelle d'une voûte. || **5°** L'art de tailler les pierres La coupe des pierres est un art particulier. M. Desargues, qui était du petit nombre de mathématiciens de Paris, et M. Bosse, fameux graveur, avaient fait une première partie d'un traité de la coupe des pierres, matière alors toute neuve, FONTEN. *Lahire.* || Action de couper le verre avec le diamant. || **6°** Manière dont la coupe est pratiquée, disposition qui en résulte. La coupe de ce cintre est élégante et hardie. La coupe d'un habit. || Par extension. Coupe de corps [du cygne] élégante, formes arrondies, gracieux contours, BUFF. *Cygne.* Dans sa coupe légère, avec solidité, Il réunit la force à la rapidité, DELILLE, *Imagin.* V. || On dit dans le même sens : la coupe du visage; une coupe gracieuse du visage. || Terme de marine. Fausse coupe, coupe manquée d'une pièce de bois ou d'une voile. || **7°** Manière de découper les étoffes, les cuirs. On vante cet ouvrier pour l'habileté de sa coupe. || Terme de marine. Maître de coupe, celui qui coupe les manœuvres d'un bâtiment. Coupe des voiles, action, art de les tailler. || **8°** Fig. Division, distribution. La coupe d'un poëme, d'un ouvrage. || Arrangement des repos dans le vers, dans la phrase. La coupe d'un vers, d'une phrase. Les coupes du style. Un écrivain, qui a de l'oreille et assez d'art pour donner à son style le mouvement de la pensée ou du sentiment qu'il exprime, saura bien varier encore la coupe et le rhythme du vers, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. X, p. 472, dans POUGENS. || **9°** Terme de jeu de cartes. Séparation qu'on fait en deux parties du jeu de cartes qu'un joueur a mêlé. || Faire sauter la coupe, rétablir avec dextérité les deux paquets comme ils étaient avant d'avoir fait couper. || Fig. Cet homme est heureux à la coupe, manière adoucie de dire qu'un homme triche au jeu. || Être sous la coupe de quelqu'un, être le premier en carte, le premier après la coupe. Les joueurs ont souvent cette superstitieuse croyance qu'il y a des gens qui ont une coupe malheureuse, et ils ne veulent point être sous leur coupe. || Fig. Être sous la coupe de quelqu'un, être dans sa dépendance, être exposé à son ressentiment. Chamillart et Tessé ne purent se résoudre à retomber une autre fois sous sa coupe [de Catinat], quelque généreux et chrétien qu'il se fût montré alors, ST-SIM. 180, 2. Un étranger qui n'a rien en France et peu sous une coupe étrangère et souvent ennemie n'était pas un parti aisé à établir, ID. 76, 247. || Terme de gravure. Action et manière d'entamer la planche avec le burin. || **10°** Terme de verrier. Quantité de verre en fusion que l'on prend pour faire une glace soufflée. || **11°** Terme de maçonnerie. Espèce de petit canal qui, placé sous les appuis de croisée, sert à l'écoulement des eaux. || **12°** Manière de nager, qui, consistant à porter, alternativement et avec force, chaque bras en avant et à le ramener le long du corps, d'avant en arrière, coupe l'eau rapidement. Nager à la coupe. Faire la coupe.

— HIST. XIVe s. Se les coustumiers abatent bois et ne font bien la coppe, *Ordonnances des rois*, t. VI, p. 776. || XVIe s. De telle façon que la chemise paroissoit, et estoient ces coupes [manches découpées] touttes attachées avec un grand ruban, GOLEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 710, dans LACURNE. || XVIe s. La garenne sera complantée de plusieurs especes d'arbres de coupe, O. DE SERRES, 410. Vendre à la coupe, OUDIN, *Dict.* Le vers françois lié et enchainé est contraint de se rendre en ceste estroite prison de rithme sous la garde le plus souvent d'une couppe feminine, facheux et rude geolier et incogneu des autres vulgaires, DUBELLAY, p. 31, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. COUPER.

2. **COUPE** (kou-p'), *s. f.* || **1°** Vase à boire, ordinairement plus large que profond. C'est de ma main qu'il prend et l'encens et la coupe, CORN. *Cinna*, I, 3. Recevez de ma main la coupe nuptiale, ID. *Rodog.* V, 3. César prend le premier une coupe à la main, RAC. *Brit.* V, 6. Hérodote parle de six coupes d'or qui pesaient trente talents, ce qui montait à près d'un million, ROLLIN, *Hist. anc.* t. II, p. 110, dans POUGENS. La céleste troupe Dans ce jus vanté Boit à à pleine coupe L'immortalité, J. B. ROUSS. *Cantate* 9. Après avoir distribué des coupes aux convives et fait des libations, on apportait le premier service qui commençait ordinairement par des œufs frais, et on finissait le second par des fruits, d'où est venue l'expression *ab ovo usque ad mala*, pour dire du commencement à la fin, CONDILLAC, *Hist. anc.* XI, 3. La coupe aux larges bords est vide en un moment, DELILLE, *Énéide*, I. Tu peux jeter ta coupe, orgueilleux Diogène, Et boire dans tes mains; moi je garde la mienne, DELILLE, *Imagin.* VI. || Il se dit surtout en poésie. || **2°** Fig. Et d'enfants à sa table une riante troupe Semble boire avec lui la joie à pleine coupe, RAC. *Esth.* II, 9. Vous versez sur nos villes et sur nos provinces la coupe de vos fureurs, MASS. *Avent, Dispos. à la comm.* Il a versé sur nous la coupe de sa fureur, ID. *Car. Mot. de conv.* La bouche du jeune convive [l'enfant qui n'a point encore de dents] n'est point armée, de peur de blesser la coupe du banquet maternel [le sein, le mamelon], CHATEAUB. *Génie*, I, VI, 5. Tous les hôtes qui ont bu avec moi la coupe de la joie, ID. *Mart.* II, 280. Chez l'étranger la mort l'atteint; Qu'il dut trouver sa coupe amère! BÉRANG. *Convoi de David.* || Boire la coupe jusqu'à la lie, souffrir une humiliation, une infortune complète. || **3°** La partie de la communion de l'Eucharistie qui se fait avec le vin qu'on met dans la coupe. Le concile de Constance a retranché la coupe aux laïques qui en avaient autrefois l'usage. Le commandement pour tous les fidèles de participer à la coupe, BOSS. *Comm.* Quant au désir qu'il a du rétablissement de la coupe, ID. *Déclar.* || **4°** Terme d'architecture. Coupe de fontaine, petit bassin en marbre ou en pierre, recevant l'eau du jet. || Partie concave d'une voûte ronde, qui se nomme autrement coupole, d'après les Italiens. || Donner plus ou moins de coupe aux joints des voussoirs d'un arc, en rendre l'inclinaison plus ou moins forte. || **5°** Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère austral. || **6°** La fausse coupe, certaine partie d'un calice. Les calices seront marqués et contre-marqués au bouge, fausse coupe et couvercle, *Règlem. orfèvr* 30 déc. 1679.

— HIST. XIIe s. Lores pristrent la lance e la cupe ki fud al chief Saul; si s'en alerent, *Rois*, 104. || XIIIe s. Li bacin sont andui d'or fin; Em pior [pire] coupe met on vin, *Partonop.* v. 975. Li coupiers ert ciers et vaillans, D'escarboucles resplendissans, *Fl. et Bl.* 91. Et li rois Uters avoit devant lui une moult bele coppe d'or, *Merlin*, 58, *verso.* || XIVe s. Lors lui ala de vin si largement verser Que la coupe convint par dessus suronder, *Guescl.* 153, 174. Une couppe d'argent doré à porter le corps nostre Seigneur, DU CANGE, *coppa.* Une coupe couverte, dorée et esmaillée, et au fonds de ladicte coupe a une ymage de saint Martin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 230. Une autre couppe où il a par dedans une fleur de lys enlevée, et est le couvescle semé d'esmaulx à un clocher pardessus, ID. *ib.* || XVe s. Le suppliant ala acheter une cope [sorte de mesure] de sel pour saler le potage, DU CANGE, *copa.*

— ÉTYM. Picard, *cope ;* provenç. espagn. et portug. *copa ;* ital. *coppa ;* du latin *cuppa* ou *cupa* (voy. aussi CUVE).

1. **COUPÉ, ÉE** (kou-pé, pée), *part. passé.* || **1°** Tranché. Rome a pour ma ruine une hydre trop fertile; Une tête coupée en fait renaître mille, CORN. *Cinna*, IV, 3. Et n'y voyant qu'un tronc dont la tête est coupée, ID. *Pomp.* V, 1. || Avoir le cou coupé, perdre la tête sur l'échafaud. Pomenars ne fait que sortir de ma chambre; nous avons parlé assez sérieusement de ses affaires, qui ne sont jamais de moins que de sa tête; le comte de Créancé veut à toute force qu'il ait le cou coupé; Pomenars ne veut pas : voilà le procès, SÉV. 70. || Barbe coupée. Cheveux coupés. || Familièrement. Elle venait d'être coupée [d'avoir les cheveux coupés], SÉV. 44. || Cette locution n'est plus usitée du tout. || **2°** Terme d'architecture. Pan coupé, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. || Terme de peinture. Contour coupé, contour qui n'est pas bien tournant et qui, étant tranché trop net, paraît dur. || **3°** Interrompu. Pays coupé de canaux. La route est fort coupée et le pays difficile, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Le royaume de Siam, quoique coupé par une chaîne de montagnes qui va se réunir aux rochers de la Tartarie, est d'une fertilité prodigieuse, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 12. || Terme militaire. Dont la retraite est interceptée. L'ennemi coupé par une manœuvre audacieuse. Il annonce que la première ligne de Murat a été surprise et culbutée, sa gauche tournée à la faveur des bois, son flanc attaqué, sa retraite coupée, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 11. || **4°** Terme de marine. Pont coupé, élévation d'une partie du pont de certains bâtiments de commerce. || **5°** Châtré. L'Angleterre ne permet pas la sortie de ses chevaux s'ils ne sont coupés, MONTESQ. *Esp.* XX, 12. || **6°** Fig. Voix coupée par les sanglots. Les échos assoupis ne livrent au zéphyre Que des soupirs mourants, de silence coupés, LAMART. *Méd.* II, 2. || Terme de littérature. Style coupé, style à phrases courtes, et aussi celui où l'orateur, paraissant entraîné par la passion, ne fait pas toujours les phrases complètes, supprime quelque liaison entre les propositions, n'achève pas toujours sa pensée et la laisse deviner en partie. Sa conversation était légère, agréable et instructive par le grand nombre d'hommes et de peuples qu'il avait connus; elle était coupée comme son style, pleine de sel et de saillies, sans amertume et sans satire, D'ALEMBERT, *Éloges, Montesquieu.* || Phrase, strophe bien coupée, phrase, strophe où les repos sont bien ménagés. || **7°** Point coupé, espèce de dentelle faite avec des feuilles pointues. || **8°** Terme de blason. Écu coupé, écu divisé par le milieu, de droite à gauche, par une ligne horizontale ou dans le sens de la fasce. || Animaux coupés, têtes de loups, de sangliers et autres animaux, ou pieds et autres membres, quand ils paraissent nettement séparés du corps. Coupé de l'un ou l'autre, se dit quand, sur un écu ainsi coupé, il y a un animal ou autre pièce ou meuble brochant sur le tout, qui est pareillement coupé, en sorte que l'émail du chef se trouve en la pointe, et, réciproquement, celui d'en bas se trouve en haut. || **9°** Mélangé avec un autre liquide de force moindre. Du vin coupé d'eau. Les vins forts sont coupés avec des vins plus légers. || Absolument. Mélangé avec de l'eau. Lait coupé. Bouillon coupé. || Proverbe. Pain coupé n'a point de maître.

2. **COUPÉ** (kou-pé), *s. m.* || **1°** Voiture bourgeoise, dont la caisse n'a qu'un fond. Un joli coupé. || Adjectivement. Carrosse coupé. || Compartiment antérieur d'une diligence. Prendre une place dans le coupé. || Dans les chemins de fer, coupé-lit, wagon disposé pour le transport de malades ou de blessés. Coupé simple, compartiment où l'on n'a pas de vis-à-vis, exactement comme dans le coupé d'une diligence. || **2°** Pas de danse autrefois en usage. On en distinguait plusieurs : le plus ordinaire comprenait un demi-coupé, c'est-à-dire un plié relevé avec changement de pied, suivi d'un pas glissé. Vois-tu ce petit trait de feinte que voilà? Ce fleuret? ces coupés courant après la belle? Dos à dos, face à face, en se pressant sur elle? MOL. *Fâch.* I, 5. || Demi-coupé, pas de danse qui commence le coupé. Il consiste à rapporter devant le pied qui est derrière, ou réciproquement, en pliant les genoux et se relevant aussitôt. Le demi-coupé exige deux temps; il se fait en avant, en arrière ou de côté. || **3°** Terme d'escrime. Coupé sur pointe ou, simplement, coupé, mouvement de l'épée qui équivaut, quant au résultat, à un dégagement. || **4°** Terme de musique. Mot qui, écrit sur une note, marque que l'on doit la frapper, mais l'abandonner à l'instant, sans lui donner sa valeur de durée. || **5°** Terme de blason. Une des quatre partitions de l'écu. || **6°** Terme de marine. Élévation de quelques centimètres faite à l'arrière sur le pont d'un bâtiment.

— ÉTYM. *Coupé* 1.

1. **COUPEAU** (kou-pô), *s. m.* Sommet d'un coteau, d'une montagne. ....Pour grimper au coupeau Du Parnasse français, REGNIER, *Sat.* I. Voyez-vous au-dessous de ce petit coupeau Le berger Alcidor qui mène son troupeau? RACAN, *Berg.* acte II, sc. 4. || Vieux.

— HIST. XIIe s. Quant ne porent le saint hors del mustier geter; Enz el chief de l'espée grant colp li vait duner, Si que de la corone le coupel emporta,

Fl. e mart. 450. || XIVᵉ s. Bouchier li couru encore sus à tout un grant coustel et l'en feri tellement qu'il le profendi du couplet de la teste jusques au tronc, DU CANGE, *copa*. || XVᵉ s. Car par tropeaulx, Non obstant les cris et rappeaulx Des bons, couvristes les coppeaulx Des heaulmes, A. CHARTIER, *Le livre des 4 dames*. Quant le suppliant eut amassé sa hachette, remonta au dit arbre jusques au coupel d'icellui, DU CANGE, *copa*. || XVIᵉ s. Les plantes humides seront posées en lieu arrousé par le moien de la fontaine sourdant au coupeau de la montaignete, O. DE SERRES, 600.... Le coupeau Du chevelu Parnasse, RONSARD, 476. Quand la fureur qui bat les grands coupeaux.... DU BELLAY, II, 26, *verso*. Ils vindrent à se montrer tout soudain au couppeau de la montagne, AMYOT, *Sylla*, 40. Par les montagnes dont il est parlé en pluriel, on entend communement Sion et Moria, qui estoient deux couppets prochains l'un de l'autre comme des cornes, CALVIN, 287. Depuis le couppet de la teste jusques à la plante des pieds on n'y trouvera un seul grain de bien, ID. *Instit.* 604.

— ÉTYM. Diminutif de l'anc. franç. *coppe*, sommet (voy. DU CANGE, *coppa*); picard, *coupet*, *couplet*, faîte, *coupinette*, cime d'un arbre; norm. *coupet*, cime; wallon, *copète*, sommet; espagn. *copa*, coupe et sommet, *copete*, cime; kymri, *cop* et *copa*; flamand, *kop*; haut-allem. *kuppe*, cime. Tous ces mots paraissent provenir d'une certaine assimilation entre l'apparence d'une *coupe* renversée et le sommet d'un coteau et puis de tout autre objet (voy. COUPOLE).

† 2. **COUPEAU** (kou-pô), *s. m.* Bande de carton, contenant cinq cartes sur sa largeur. On dit aussi coupon. || *S. m. plur.* Terme de gravure. Parties du métal que le burin enlève.

— ÉTYM. Le même que *copeau*.

† **COUPE-BOURGEON** (kou-pe-bour-jon), *s. m.* Petit insecte qui, pendant les mois de mai et de juin, fait de grands dégâts parmi les jeunes pousses; il en coupe l'extrémité, ce qui les fait périr. Dit aussi bêche, lisette. || *Au plur.* Des coupe-bourgeons.

— ÉTYM. *Couper*, et *bourgeon*.

† **COUPE-BOURSE** (kou-pe-bour-s'), *s. m.* Ancien nom des filous qui enlevaient subtilement la bourse et autres objets. || *Au plur.* Des coupe-bourses.

— HIST. XVIᵉ s. Ayant condamné un coupe-bourse d'avoir l'aureille coupée, DES ACCORDS, *Bigarrures des entends-trois*.

— ÉTYM. *Couper*, et *bourse*; voleurs ainsi nommés, parce qu'ils coupaient les cordons qui anciennement tenaient la bourse.

† **COUPE-CERCLE** (kou-pe-sèr-kl'), *s. m.* Instrument qui sert à couper circulairement le carton employé à faire des sphères et autres pièces pour l'astronomie et la géométrie. || Terme de menuisier. Vilbrequin armé d'une couronne tranchante. || *Au plur.* Des coupe-cercles.

— ÉTYM. *Couper*, et *cercle*.

† **COUPE-CHOUX** (kou-pe-chou), *s. m.* || 1° Frère coupe-choux, religieux qui n'est d'aucune considération dans son couvent, et, par dérision, un moine. Ah! préférez à leur audace [de Voltaire et des siens] L'esprit d'un frère coupe-choux, BÉRANG. *Missionn. de Montrouge*. || Par extension, homme sans considération. Le duc de Béthune, son mari, n'était qu'un frère coupe-choux qu'on tolérait à cause d'elle, ST-SIM. 302, 182. || 2° Coupe-chou; *au plur.* Des coupe-choux, nom qu'on a donné, par ironie, à un sabre très-court porté par les fantassins.

— ÉTYM. *Couper*, et *chou*; dénomination passée sans doute du frère chargé du soin des légumes à un sens de moquerie.

† **COUPE-CORS** (kou-pe-kor), *s. m.* Terme de pédicure. Instrument qui sert à couper les cors.

— ÉTYM. *Couper*, et *cor*, durillon.

COUPE-CUL (kou-pe-ku), *s. m.* || 1° Au lansquenet se dit quand celui qui donne ne fait pas une seule carte et amène la sienne la première. || Vieux. On dit maintenant coupe-gorge. || 2° Jouer à coupe-cul, jouer une seule partie sans donner de revanche.

— HIST. XVIᵉ s. Le roi Henri IV, ayant pris Mantes, voulant se divertir, joua une partie de pauline contre des boulangers de la ville, qui lui gagnèrent son argent et ne lui voulurent donner sa revanche, parce que, disoient-ils, ils avoient joué à coupe-cu en trois parties, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Cologne, 1719, t. II, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Couper*, et *cul*.

† **COUPÉE** (kou-pée), *s. f.* Terme de marine. Ouverture faite dans la muraille d'un navire au-dessus du pont supérieur.

— ÉTYM. *Couper*.

† **COUPE-FAUCILLE** (kou-pe-fô-si-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires du muflier. || *Au plur.* Des coupe-faucilles.

— ÉTYM. *Couper*, et *faucille*.

† **COUPE-FOIN** (kou-pe-foin), *s. m.* Instrument propre à couper, à trancher le foin conservé en tas ou en meule. || *Au plur.* Des coupe-foin.

— ÉTYM. *Couper*, et *foin*.

† **COUPE-GAZON** (kou-pe-ga-zon), *s. m.* Instrument pour détacher le gazon par plaques. || *Au plur.* Des coupe-gazon.

— ÉTYM. *Couper*, et *gazon*.

COUPE-GORGE (kou-pe-gor-j'), *s. m.* || 1° Endroit écarté, maison mal famée où l'on court risque d'être assassiné ou volé. Il semble qu'il ait passé toute sa vie dans un coupe-gorge, SÉV. 597. Moabdar est devenu fou, Babylone est un grand coupe-gorge, VOLT. *Zadig*, 15. || Par extension. Les académies de jeux sont souvent des coupe-gorge. Le monde est un coupe-gorge, il n'y a que fraude, ST-ÉVREM. dans RICHELET. Apprenez, maître Jacques, vous et vos pareils, que c'est un coupe-gorge qu'une table remplie de trop de viandes, MOL. *l'Avare*, III, 5. Allons, c'est trop souffrir les chagrins qu'on nous forge; Tirons-nous de ce bois et de ce coupe-gorge, MOL. *Mis.* V, 1. On joue le hoca : c'est un coupe-gorge, SÉV. 224. Allons voir mon notaire; et sortons, si je puis, Du coupe-gorge affreux et du bois où je suis, REGNARD, *Ménechmes*, IV, 6. Un de mes amis me raconte une scène tragique dont il venait d'être témoin dans un de ces coupe-gorge à tapis vert dont je parlais tout à l'heure, CH. DE BERNARD, *la Peau de lion*, § 10. || 2° Au lansquenet, coupe-gorge, se dit du malheur de celui qui, ayant la main, tire sa carte avant que d'en avoir tiré aucune de celles des joueurs; ce qui lui fait perdre tout ce qui est sur le tapis. Il a fait trente fois coupe-gorge aujourd'hui, REGNARD, *le Joueur*, I, 7. Le hasard fit qu'elle [la grande duchesse] coupait M. le Grand, et qu'elle lui donna un coupe-gorge, ST-SIM. 177, 110. || 3° Terme de marine. Courbe de charpente qui, formant la gorge du vaisseau, se courbe vers l'étrave et sous l'éperon. || *Au plur.* Des coupe-gorge.

— HIST. XIIIᵉ s. Et fist en sa manche glacier Ung bien trenchant rasoer d'acier, Qu'il fist forgier à une forge, Que l'en apele cope-gorge, *la Rose*, 12300. Coupe-gorge [sorte d'arme] qui n'ist du fuerre [ne sort du fourreau], Fors quand larrecin vet en fuerre, *Fabliaux mss.* n° 7615, t. II, f° 191, dans LACURNE, au mot *fuerre*. || XVᵉ s. Un grand coustel, appellé coppegorge, autrement ganivete, DU CANGE, *copagorgius*.

— ÉTYM. *Couper*, et *gorge*.

† **COUPEILLON** (kou-pè-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Terme de pêche. Petite truble pour retirer le poisson des poches d'une bourdigue.

COUPE-JARRET (kou-pe-ja-rè), *s. m.* Brigand, assassin de profession. S'étant écrié avec un transport de joie que le coadjuteur n'aurait plus tant de crieurs à gage dans la salle du palais, et le président de Mesmes ayant ajouté, ni tant de coupe-jarrets.... RETZ, *Mém.* t. I, liv. 2, p. 390, dans POUGENS. Je vis ces Albanais qui sont des coupe-jarrets enrôlés, P. L. COUR. *Lett.* I, 69.

— REM. Des grammairiens ont dit que, ne s'agissant pas de couper un seul jarret, il fallait écrire un *coupe-jarrets*. D'autres ont remarqué que, admettant un *coupe-jarret*, il fallait écrire au pluriel aussi des *coupe-jarret*, la pluralité tombant non sur *jarret*, mais sur *hommes* sous-entendu. L'Académie écrit un *coupe-jarret*, des *coupe-jarrets*.

— ÉTYM. *Couper*, et *jarret*.

† **COUPE-LANDE** (kou-pe-lan-d'), *s. m.* Sorte de houe en fer avec laquelle on coupe, entre deux terres, les ajoncs et les autres plantes qui obstruent les terrains incultes. || *Au plur.* Des coupe-lande.

— ÉTYM. *Couper*, et *lande*.

† **COUPE-LÉGUMES** (kou-pe-lé-gu-m'), *s. m.* Instrument pour couper les légumes en menus morceaux. || *Au plur.* Des coupe-légumes.

— ÉTYM. *Couper*, et *légumes*.

COUPELLATION (kou-pèl-la-sion), *s. f.* Terme de chimie. Opération par laquelle on sépare l'argent des autres métaux avec lesquels il est uni, excepté de l'or.

— ÉTYM. *Coupelle*.

COUPELLE (kou-pè-l'), *s. f.* || 1° Petit vase fait avec des os calcinés, réduits en poudre, puis délayés dans l'eau, et dont on se sert pour la coupellation. Mettre à la coupelle. Passer à la coupelle. || Or ou argent de coupelle, or, argent très-fin, qui a passé par l'essai de la coupelle. || Fig. Mon cœur s'est purifié à la coupelle de l'adversité, J. J. ROUSS. *Prom.* 1. || 2° Terme de marine. Pelle de fer-blanc, qui sert aux canonniers pour prendre de la poudre.

— HIST. XVᵉ s. Je crois qu'homme n'est si rusé, Fust fin comme argent de coupelle, Qui n'y laissast linge et drapelle, VILLON, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Lat. *cupella*, diminutif de *cupa*, cuve, coupe (voy. CUVE) : proprement petite coupe.

COUPELLÉ, ÉE (kou-pèl-lé, lée), *part. passé.* Argent coupellé.

COUPELLER (kou-pèl-lé), *v. a.* Terme de chimie. Passer un métal à la coupelle.

— ÉTYM. *Coupelle*.

† **COUPEMENT** (kou-pe-man), *s. m.* Terme de charpentier. Action de couper une pièce avec la scie.

— HIST. XVIᵉ s. Coupement [action de couper], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Couper*.

† **COUPE-PAILLE** (kou-pe-pâ-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Instrument pour couper la paille en fragments très-petits. || *Au plur.* Des coupe-paille.

— ÉTYM. *Couper*, et *paille*.

† **COUPE-PÂTE** (kou-pe-pâ-t'), *s. m.* Terme de boulanger. Instrument pour couper la pâte || *Au plur.* Des coupe-pâte.

— ÉTYM. *Couper*, et *pâte*.

† **COUPE-QUEUE** (kou-pe-keûe), *s. m.* || 1° Instrument de chirurgie vétérinaire composé de deux branches, l'une mâle, qui porte un tranchant demi-circulaire, l'autre femelle, qui est creusée d'une cavité correspondante. || 2° Platine de cuivre que l'on chauffe, et sur laquelle on aplanit l'extrémité inférieure des chandelles à la baguette. || 3° Instrument pour couper les queues des peaux qu'on veut passer en mégie. || *Au plur.* Des coupe-queues.

— ÉTYM. *Couper*, et *queue*.

COUPER (kou-pé), *v. a.* || 1° Diviser un corps avec un instrument tranchant. Couper du pain avec un couteau, du bois avec une hache. David, rencontrant Saül à son avantage, après lui avoir sauvé la vie malgré les instances de tous les siens, se sentit saisi de frayeur pour lui avoir seulement coupé le bord de sa robe et avoir mis la main, quoique d'une manière si innocente, sur sa personne sacrée, BOSS. *Variat.* 5ᵉ *avert.* § 30. || Familièrement. À couper au couteau, se dit de choses épaisses, d'un liquide plus consistant qu'il ne doit l'être. Un brouillard, une fumée à couper au couteau. Voilà un bouillon à couper au couteau. Quelques verres d'un gros vin à couper par tranches, J. J. ROUSS. *Conf.* II. || Absolument. Ce rasoir coupe bien. || Couper la bourse à quelqu'un, lui voler sa bourse. || Couper la gorge à quelqu'un, et, populairement, le sifflet à quelqu'un, l'égorger, le tuer. On coupa la gorge à tous les Français dans les Vêpres siciliennes. || Fig. Couper la gorge à quelqu'un, lui faire perdre sa position, lui causer un grand dommage. || Fig. Couper le sifflet à quelqu'un, le rendre muet. || Familièrement. Je lui couperai les oreilles, se dit par exagération et par menace. Laissez-moi, je lui veux couper les deux oreilles, MOL. *Tart.* V, 2. || On dit aussi couper le nez. Laissez-moi lui couper le nez. — Laissez-le aller; Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier? REGNARD, *Ménechm.* III, 11. || Couper le visage à quelqu'un d'un coup de cravache, lui asséner un coup de cravache à travers la figure. || Fig. Couper la jupe, couper la robe au cul, façon de parler grossière qui se dit à des prostituées ou à des femmes qui ne valent pas mieux. Il me ferait couper ma jupe; Ma foi, je ne suis pas si dupe, SCARR. *Virg. travesti*, dans LEROUX, *Dict. comique*. || Fig. Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un, le supplanter dans une affaire. || Couper pied à un abus, en ôter la cause. || Couper bras et jambes à quelqu'un, lui ôter tout moyen d'agir efficacement, et aussi lui causer une consternation grande. Cette nouvelle m'a coupé bras et jambes. Je m'en consolerai quand je verrai Phocas Croire affermir son trône en se coupant le bras, CORN. *Héracl.* IV, 5. || Fig. Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée De toute ma famille a la trame coupée! CORN. *Hor.* V, 3. Si vous voulez couper d'une race odieuse Dans ses derniers rameaux la tige dangereuse, VOLT. *Orphel.* III, 4. || Couper le mal à sa racine, l'attaquer à sa source et l'extirper. C'en est encor bien moins [de prudence] alors qu'on s'imagine Guérir un si grand mal sans couper la racine, CORN. *Cinna*, II, 2. || 2° Se couper, couper à soi-même. Se couper les ongles. Coupez-vous du pain. En taillant sa plume, il s'est coupé le doigt. Quand on eut appris sa mort chez les barbares, la douleur fut extrême, ils se coupèrent les cheveux, coupèrent les crins de leurs chevaux et de leurs mulets, et remplirent tout le camp

de cris et de gémissements, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 259, dans POUGENS. || Se couper la gorge, se donner la mort en s'ouvrant la gorge. || Se couper la gorge avec quelqu'un, se battre en duel avec lui. Mon ami, lui dit le chevalier, j'ai autant d'envie que vous de me couper la gorge, car je suis outré de dépit; mais ce ne sera pas avec vous, s'il vous plaît, MARMONT. *Contes mor. Laurel.* || **3°** Tailler d'une certaine façon. Il s'entend bien à couper les pierres. Couper un habit. La voilà qui me coupe des serviettes, SÉV. 221. || Terme de gravure. Conduire d'une certaine manière le burin. Ce graveur coupe bien le cuivre. Exécuter en creux ou en relief différents ornements. || Terme de sculpture. Couper le plâtre, faire à la main des moulures ou autres ornements en plâtre. || Terme d'architecture. Couper du trait, faire le modèle d'une voûte ou d'une pièce de trait en petit, avec de la craie, du plâtre, etc. || Absolument, en termes de cordonnier et de tailleur, tailler le cuir ou l'étoffe selon les règles du métier. Il coupe bien. || En termes de jardinage, couper à l'épaisseur d'un écu, couper en moignon, couper en talus, couper en pied de biche, couper carrément, termes de LA QUINTINIE, *Jardins*, t. I. dans RICHELET. || **4°** Enlever, retrancher une partie d'une chose. Couper un pan de bois. || En termes de maçonnerie, couper une pierre, en ôter trop, de sorte qu'elle ne peut pas servir à l'endroit où elle était destinée. || En termes de chirurgie, couper un membre, l'amputer. Couper dans le vif, couper, pour mieux extirper un mal, tout autour dans les chairs vives. || Fig. Couper dans le vif, prendre des mesures énergiques pour mettre fin à une situation mauvaise. || Terme de vétérinaire. Couper un animal, le châtrer. || **5°** Barrer, détourner, intercepter. Couper le cours d'une rivière. Couper une route, un passage. Les ponts furent coupés pour empêcher les ennemis de passer. || Couper le chemin à quelqu'un, le lui barrer, passer devant lui. Son fils et deux valets me coupent le chemin, CORN. *le Ment.* II, 5. Ils avaient coupé le chemin aux Madianites, BOSS. *Polit.* Il fait signe aux siens, qui étaient de l'autre côté de l'arbre, de couper le chemin au perfide Adraste, FÉNEL. *Tél.* XX. Depuis, les Russes ont reproché à Napoléon de ne s'être point décidé à cette manœuvre; mais ont-ils assez songé qu'aller ainsi se placer par delà un fleuve, une ville forte et une armée ennemie, c'eût été, pour couper aux Russes le chemin de leur capitale, se faire couper à soi-même toute communication avec ses renforts, ses autres armées et l'Europe? SÉGUR, *Hist. de Nap.* VI, 3. || Couper les communications, couper les vivres à une place assiégée, empêcher qu'elle ne communique avec le dehors, qu'elle ne se ravitaille. || Fig. Coupons dès cette nuit tout accès à ses vœux, ROTR. *Vencesl.* III, 3. À tous nos démêlés coupons chemin, de grâce, MOL. *Mis.* II, 1. || Couper les vivres à quelqu'un, cesser de subvenir à ses dépenses, lui refuser de l'argent. || Couper le feu, circonscrire, borner l'action de l'incendie. Des capucins travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le feu, SÉV. 20. || Par analogie. Couper la fièvre, empêcher le retour des accès. Avec la seconde écorce du sassafras, ils [les sauvages] coupent les fièvres, CHATEAUBR. *Amér.* 96. || Fig. Je coupe en lui tout intérêt de mentir, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || **6°** Passer devant quelqu'un en le séparant de la personne ou de la chose vers laquelle il va. Elle coupe la duchesse et donne la serviette, SÉV. 27. Tantôt il vous quitte brusquement pour joindre un seigneur ou un premier commis, et tantôt, s'il les trouve en conversation avec vous, il vous coupe et vous les enlève, LA BRUY. IX. Vardes convint avec mon père que le carrosse de M. de Vardes couperait celui de mon père, ST-SIM. 10, 119. Tous [au conseil d'État] étaient assis, et les conseillers d'État y coupaient les secrétaires d'État et le contrôleur général, ID. 417, 7. || Terme de manége. Couper la volte ou le rond, changer de main en faisant des voltes. || **7°** Séparer, diviser. Je couperai cette pièce en deux par une cloison. Ils ont coupé de trop grandes pièces, pour avoir des logements mieux distribués, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || Se croiser avec. Ce chemin coupe la route d'Orléans. Une ligne qui en coupe une autre à angle droit. || Couper l'eau, couper le courant, aller en travers ou en remontant. || Fig. Couper à quelqu'un sa journée, déranger le plan de ses occupations. || Terme de marine. Le vaisseau coupe la lame, quand l'avant court sur la lame et la traverse. || On dit aussi couper la ligne de l'ennemi, quand un ou plusieurs vaisseaux la traversaient et la séparaient en deux, rendant ainsi l'une des parties inutiles pour le combat, alors que les vaisseaux à vapeur n'existaient pas. À Trafalgar, les Anglais coupèrent la ligne française. || Fig. Couper l'équateur, traverser l'équateur. || **8°** Terme de jeu de carte. Prendre avec l'atout une carte de son adversaire. Je coupe le carreau. Le jeu rassemble tout; il unit à la fois Le turbulent marquis, le paisible bourgeois; La femme du banquier, dorée et triomphante, Coupe orgueilleusement la duchesse indigente, REGNARD, *le Joueur*, III, 6. || Absolument. Je coupe à carreau. || **9°** Empêcher, en parlant de la voix, de la parole. La Parque à ce mot lui coupe la parole, CORN. *Rodog.* V, 4. Ce n'est que la douleur qui lui coupe la voix, ID. *Théod.* V, 9. Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée, L'affreuse vérité me serait échappée, RAC. *Phèdre*, IV, 5. Ses pleurs précipités ont coupé mes discours, ID. *Baj.* III, 4. || Couper la parole à quelqu'un, l'interrompre en la prenant soi-même. Couper la parole à son maître, LA BRUY. IV. Néron lui coupe la parole et lui réplique que Claude ne fit jamais accuser personne, DIDER. *Ess. s. Claude.* || **10°** Gercer, en parlant du froid. Le froid m'a coupé les lèvres. || Ce vent coupe la figure, il est vif et froid. || **11°** Tempérer un liquide par un autre. Couper du vin blanc avec du vin rouge. || Absolument. Couper, c'est mélanger d'eau. Couper le bouillon. On a beau couper le lait de mille manières, J. J. ROUSS. *Ém.* I. || **12°** Couper le style, faire des phrases courtes et d'où les liaisons sont absentes. || Mettre les repos dans les phrases, dans les vers. Ce vers est heureusement coupé. L'orateur a mal coupé ses phrases. Il faut couper vos phrases à propos; mais il y a une manière de les couper qui, bien loin d'interrompre l'harmonie, sert à la continuer, D'OLIVET, *Prosodie fr.* art. V, § 2. || Terme de musique. Couper les sons, marquer un silence d'un son à l'autre. || **13°** À la paume, couper le coup, couper la balle, pousser la balle de manière qu'elle ne fasse point de bond. Ils la touchent en biaisant de leur raquette, ce qu'ils nomment couper, DESC. *Diopt.* 5. || Terme de jeu. Couper cul, se retirer après avoir gagné et sans donner de revanche. || Couper les dés, les jeter en retirant le cornet, pour qu'ils restent à la même place. || **14°** Couper court, abréger. Je dirais beaucoup de choses sur ce sujet que je coupe court par mille raisons, SÉV. 346. || Absolument. Couper court au discours; et, elliptiquement, couper au discours. Tout cela va le mieux du monde, Mais enfin coupons au discours, MOL. *Amph.* III, 11. || Par extension, mettre un terme. Coupons court Aux erreurs de la jeunesse, BÉRANG. *Chap.* || Couper court à quelqu'un, le quitter brusquement en lui faisant une réponse brève et décisive. Et absolument : Monsieur, point tant de paroles, coupons court. || **15°** *V. n.* Passer la racloire sur une mesure de grains qui est comble. || **16°** Couper à travers champs, par le plus court chemin, se diriger par la ligne la plus courte. || Terme de vénerie. Un chien coupe, lorsqu'il veut gagner la tête de la meute ou lorsqu'il manque de force. || **17°** Terme de peinture. On dit qu'une couleur coupe quand elle n'est pas assez fondue. || **18°** Terme de danse. Exécuter le pas dit coupé. || Terme d'escrime. Exécuter le dégagement dit coupé. Couper sous le poignet, dégager par-dessous le poignet de son adversaire. Couper sur pointe, porter une botte en dégageant par-dessus la pointe de l'épée de l'adversaire. || On dit aussi couper la mesure, la dégager. || **19°** Terme de jeu de cartes. Séparer en deux un jeu de cartes, après que celui qui les tient les a bien mêlées. || Au jeu du lansquenet, prendre carte et se mettre au nombre des joueurs. Il coupait. || **20°** Terme de marine. Couper à terre, aller directement le cap sur la terre. || Passer entre un vaisseau et un autre. Dans ce moment-là j'avais Ruyter par mon travers, et je voyais l'arrière-garde ennemie dans nos eaux, qui pouvait, en revirant, couper entre notre corps de bataille et la division de M. Gabaret, *Mém. de Villette*, en 1675, dans JAL. || **21°** Se couper, *v. réfl.* Se blesser avec un instrument tranchant. Elle s'est coupée à la main. || Terme de manége. On dit que des chevaux se coupent, quand ils s'entre-heurtent les jambes, ou quand, avec l'un des fers, ils se blessent le boulet de l'autre pied. || Se dit aussi des enfants et des personnes grasses, lorsqu'il leur vient des excoriations aux plis que forme la peau. || **22°** Être coupé. Le roc cède et se coupe aisément. || En parlant des étoffes, se gâter par les plis. Les étoffes fortes se coupent plutôt que celles qui sont souples et déliées. || **23°** S'entre-croiser. Ces deux lignes, ces deux routes se coupent. || **24°** Fig. Se contredire dans ses assertions. On se coupe aisément quand on ne dit pas la vérité. Ces deux réponses se coupent, BOSS. *Nouv. myst.* 90. La comtesse de Soissons, craignant toujours qu'on ne lui eût fait quelque finesse, tourna tant Vardes qu'il se coupa sur deux ou trois choses, Mme DE LA FAYETTE, *Hist. d'Henr. d'Anglet. Œuvres*, t. III, p. 157, dans POUGENS.

— HIST. XIe s. Si ço avent que alquen colpe le poin à altre u le pied, *Lois de Guill.* 13. || XIIe s. Au bon destrier [il] a l'eschine coupée, *Ronc.* p. 66. Ne faiz pas cum saint Piere qui dona la colée : Al serf al prince aveit l'une oreille coupée, *Th. le mart.* 90. Par douz [deux] feis i fu pris : si l'en laissa aler, Mais ainceis li fist l'um les oreilles couper, *ib.* 31. || XIIIe s. Et li François lor remanderent qu'il i seroient l'endemain devant tierce, et le [l'ormeau] copperoient ou despit de lui, *Chr. de Rains*, p. 63. Se feme tient bos [bois] en douaire, elle ne le poet couper devant que il ait sept ans acomplis, BEAUM. XIII, 7. Et quant il les orent pris, il lor coperent les testes à toz, ID. XXX, 63. Et lors il me porterent à terre et me saillirent sur le cors pour moy coper la gorge, JOINV. 240. Mal apertement se partirent les Turs de Damiete, quant il ne firent coper le pont qui estoit de nez [nefs], ID. 216. || XIVe s. Et on voit qu'uns larons qui se met à l'embler, Il n'aconte noient d'une bourse à couper, *Baud. de Seb.* VI, 263. || XVe s. Et à tant je coupe le compte de che chevalier, jusques cy après que j'en releveray le remanant, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* l. I, ch. 54. Que ce vin on ne coupe; Ainçois qu'on boive net; Je pry toute la troupe De vider le godet, BASSELIN, XVIII. || XVIe s. S'estant si lourdement couppé [contredit], MONT. I, 39. C'estoit un precipice si droict et si couppé, que.... ID. I, 156. Un mont coupé, rabotteux et inaccessible, ID. I, 176. Un langage trop serré, coupé, ID. I, 292. Murena en rencontra les uns fuyans, ausquelz il couppa le chemin et les desfeit, AMYOT, *Sylla*, 40. Ses ennemis luy coupoient les vivres, ID. *Lucull.* 4. La montée n'estoit pas fort roide ny couppée [à pic], ID. *ib.* 53. Il faut couper la cause de la fievre par son contraire, PARÉ, XX, 5.

— ÉTYM. *Coup;* picard, *coper;* bourguig. *côpai.*

† **COUPE-RACINES** (kou-pe-ra-si-n'), *s. m.* Instrument propre à couper, à diviser en tranches plus ou moins minces les racines charnues. || *Au plur.* Des coupe-racines.

— ÉTYM. *Couper*, et *racine.*

† **COUPERAS** (kou-pe-râ), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de poche pour prendre le poisson dans les bas parcs nommés courtines.

COUPERET (kou-pe-rè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des kou-pe-rè-z affilés; couperets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Sorte de large et lourd couteau, pour trancher ou hacher la viande. Samuel prend un saint couperet et il hache en morceaux le roi Agag, VOLT. *Phil.* II, 269. || **2°** Terme d'émailleur. Outil d'acier pour couper les filets d'émail. || **3°** Marteau tranchant pour fendre les pavés.

— HIST. XVIe s. Des broches, des coupperets et cousteaux de cuisine, AMYOT, *Crass.* 14.

— ÉTYM. *Couper;* bourguig. *côperô.*

1. **COUPEROSE** (kou-pe-ro-z'), *s. f.* Nom ancien de divers sulfates : couperose verte, sulfate de fer; couperose blanche, sulfate de zinc; couperose bleue, sulfate de cuivre.

— REM. Dans une *Déclaration du roi*, nov. 1640, il est masculin : *couperose blanc*, *couperose vert.* Et un peu plus loin il est écrit : *compros vert*, *compros blanc.*

— HIST. XIVe s. Lors le convient oster du feu et mettre la couperose et gomme, *Ménagier*, II, 5. || XVIe s. Matthiole conseille de donner de la coupperose dissoute en eau rose, parce qu'elle fait vomir et suer et asseller, PARÉ, XXIV, 27. La cataracte ou taie des yeux se fond par la subtile poudre de sucre candi, de tuthie, de couperoze blanche, O. DE SERRES, 897.

— ÉTYM. Espagn. *caparrosa;* ital. *copparosa;* angl. *copperas.* La forme anglaise paraît indiquer que ce mot, d'origine allemande, représente *Kupfer-asche*, cendre de cuivre, chaux de cuivre, de *Kupfer*, cuivre, et *Asche*, cendre; bien qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires *Kupferasche* (on y trouve *Bleiasche*, chaux de plomb), le mot a pu venir en France d'un dialecte allemand des pays limitrophes.

2. **COUPEROSE** (kou-pe-ro-z'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation chronique et non contagieuse des glandes cutanées de la face, caractérisée par des pustules peu étendues, séparées, environnées d'une aréole rosée.

— HIST. XVIe s. Parquoy, pour guarir sa couperose, on luy appliqueroit un vesicatoire fait de cantharides, sur toute la face, à fin d'attirer la matiere des boutons, PARÉ, XXIII, 36. Contre la

couperoze, autrement ditte goutte-roze, ces remedes seront emploiés, O. DE SERRES, 966.

ÉTYM. La *couperose médicale* est rouge; comment a-t-elle pris son nom de la *couperose minérale*, qui est bleue ou verte? Est-ce par une méprise sur la finale *rose* et par l'idée de *cuivré* qui est dans *couperose?* Est-ce par une corruption de *goutte-rose* en *couperose? Couperose*, au sens médical, tient-il à *coprose* (voy. ce mot), un des noms vulgaires du coquelicot? Ces questions restent non résolues.

COUPEROSÉ, ÉE (kou-pe-rô-zé, zée), *adj*. Terme de médecine. Atteint de couperose. Teint, visage couperosé. Je suis toujours couperosée, ma pauvre petite, et je fais toujours des remèdes, SÉV. t. III, lett. 314, dans POUGENS. C'étoit un assez gros homme [d'Huxelles], tout d'une venue, un grand visage couperosé, mais assez agréable, ST-SIM. 116, 7.

— HIST. XVIe s. Son visage estoit fort coupperosé et semé de taches blanches par endroits, dont on dit que le nom de Sylla lui fut imposé à raison de sa couleur, AMYOT, *Sylla*, 2. Les ladres ont toute la face tumefiée et couperosée, de couleur rouge obscure, livide, PARÉ, XXXII, 10. L'autre, tout ventre, lippu, copperosé.... D'AUB. *Hist*. I, 113.

— ÉTYM. *Couperose* 2.

† **COUPEROSER** (kou-pe-rô-zé), *v. a*. Rendre couperosé. || Se couperoser, *v. réfl*. Devenir couperosé.

— HIST. XVIe s. Il ne faudra qu'un hale qui basannera ou noircira vostre femme comme une moresque, qu'un vent qui vous la gersera, qu'une jaunisse qui la vous pallira, qu'une chaleur maligne qui la vous couperosera, *Contes de Cholières*, f° 159, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couperose* 2.

† **COUPERU** (kou-pe-ru), *s. m*. Terme de pêche. Espèce de petite nasse pour le poisson qui reste dans les écluses ou courtines quand l'eau ne s'est pas retirée entièrement.

— ÉTYM. *Couper*, et *ru*, ruisseau.

† **COUPE-SÉVE** (kou-pe-sè-v'), *s. m*. Terme de jardinage. Petit emporte-pièce pour enlever un anneau d'écorce à la floraison, afin d'avoir le fruit plus tôt et plus beau. || *Au plur*. Des coupe-séve.

— ÉTYM. *Couper*, et *séve*.

† **COUPET** (kou-pè), *s. m*. Coquille univalve du genre cône.

† **COUPETÉE**, *s. f*. Voy. COPTÉE.

COUPE-TÊTE (kou-pe-tê-t'), *s. m*. || 1° Celui qui coupe des têtes. Un homme surnommé coupe-tête dans la Révolution à cause des meurtres qu'il avait commis. || 2° Sorte de jeu où les enfants sautent tour à tour les uns par-dessus les autres. Jouer à coupe-tête. || Fig. On disait qu'on avait joué à coupe-tête, quand, après quelques séditions ou révoltes, l'autorité avait fait trancher la tête à plusieurs révoltés.

— HIST. XIVe s. Jehan de la Mare, pour plusieurs paroles sentans commotion du pueple, fu jugié à avoir coppe-la-teste, DU CANGE, *copagorgius*. || XVe s. [Messire Gautier de Mauny intercède en faveur des bourgeois de Calais] A ce point grigna le roi les dents et dit : Messire Gautier, souffrez vous; il n'en sera autrement; mais on fasse venir le coupe teste [bourreau], FROISS. I, I, 321.

— ÉTYM. *Couper*, et *tête*.

COUPEUR, EUSE (kou-peur, peû-z'), *s. m*. et *f*. || 1° Celui, celle qui coupe des étoffes ou des cuirs dans un atelier. || Tailleur d'habits chargé de la coupe de l'étoffe. || Coupeur de poil, ouvrier chapelier qui coupe le poil des peaux. || 2° Celui, celle qui coupe les grappes en vendange. Des coupeurs et des hotteurs. || Se dit aussi de ceux qui coupent le bois aux colonies. Les coupeurs livraient le fruit de leurs peines, soit aux Jamaïcains qui leur portaient du vin de Madère, des liqueurs fortes, des toiles, des habits, soit.... RAYNAL, *Hist. phil*. VI, 25. || 3° Joueur au lansquenet. M. de Vendôme, qui était un des coupeurs, eut dispute avec un autre sur un mécompte de 7 pistoles, ST-SIM. 27, 53. || 4° Coupeur de bourse, un adroit filou. Ces coupeurs de bourse sont bien aimables dans la conversation, SÉV. 430. C'est la vie des voleurs d'aujourd'hui et des coupeurs de bourse, VOLT. *Mœurs, av. propos*. || 5° Terme de chasse. Coupeur, chien qui coupe, c'est-à-dire qui quitte la voie de la bête et prend les devants pour avoir l'avantage sur elle. Je monte donc dessus [mon cheval], et ma joie était pleine De voir filer de loin les coupeurs dans la plaine, MOL. *Fâch*. II, 7. || 6° Terme de zoologie. Coupeur d'eau, nom vulgaire des becs-en-ciseaux ou des oiseaux du genre bec-en-ciseaux. || *S. f*. Coupeuse, nom d'une abeille. C'est aussi sous terre qu'il faut aller chercher le nid d'une autre abeille solitaire, dont l'industrie ne le cède guère à celle de la coupeuse de feuilles et qui travaille à peu près sur le même modèle, BONNET, *Contempl. nat*. 12e part. ch. 39.

— HIST. XIIIe s. Autrement iroit, se li mors ou li navrés estoit presentement avec le copeur [celui qui a fait la blessure], BEAUM. LXIX, 4. || XIVe s. Vilains, tu sembles miex pendeour de larrons Que ne fais charbonnier ne copeur de jarrons, *Girart de Ross*. p. 2359. || XVIe s. Il n'y a pas mestier au monde qui ait besoin de plus grande habileté, que celui des coupeurs de bourses, coupeurs de pendants, DESPER. *Contes*, LXXXI. Un de ces venerables coupeurs de cuir [bourses], ID. *ib*. LXXXIII. Pour la necessaire et prompte expedition des moissons, convient avoir nombre suffisant de couppeurs, O. DE SERRES, 128. Aussi estonné qu'un coupeur de bourses pris sur le fait, H. EST. *Apol. d'Hérod*. p. 656, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couper*.

† 1. **COUPIS** (kou-pi), *s. m*. Terme de marine. Élévation verticale entre le pont coupé et le reste du pont.

† 2. **COUPIS** (kou-pi), *s. m*. Toile de coton des Indes.

† **COUPLAGE** (kou-pla-j'), *s. m*. Terme de mécanique. Assemblage. || Seizième partie d'un train de bois. || Bateaux qui descendent une rivière attachés latéralement deux par deux.

— ÉTYM. *Coupler*.

COUPLE (kou-pl'), *s. f*. || 1° Lien pour attacher ensemble deux ou plusieurs choses pareilles. Une couple pour trois ou quatre chevaux. || 2° Lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble. Où est la couple de ces chiens? || 3° Il se dit, par extension, de deux choses de même espèce, prises ensemble. Une couple d'œufs. Une couple de serviettes. Une couple de pigeons. Au bout d'une couple d'années de pénitence, Mme de Valentinois obtint son retour, ST-SIM. 44, 2. || Adverbialement. Et comme des forçats couple à couple liés, MAIR. *Mort d'Asdrubal*, IV, 4. || Terme de marine. Une couple de haubans, une paire de haubans, faite du même cordage, lequel est plié en deux par le milieu. || 4° *S. m*. Le mari et la femme, l'amant et l'amante, ou deux personnes vivant ensemble dans des relations d'amitié ou d'intérêt. Heureux couple d'amants, notre grande Marie A pour vous combattu le sort, MALH. II, 10. Oui, je vous unirai, couple ingrat et perfide, CORN. *Cinna*, V, 2. Certain couple d'amis en un bourg établi, LA FONT. *Fabl*. VII, 12. Tout vivait en commun sous ce couple adoré, BOIL. *Sat*. XI. De ce couple perfide J'avais presque oublié l'attentat parricide, RAC. *Esth*. II, 3. Au lieu que, dans toute l'antiquité, à peine comptait-on pendant plusieurs siècles trois couples de vrais amis, Épicure avait su en réunir des troupes nombreuses dans une assez petite maison, ROLLIN, *Hist. anc*. liv. XXVI, 1re part. ch. 3, art. 2, § 4. Vous êtes un couple de fripons qui me jouez d'intelligence, J. J. ROUSS. *Hél*. VI, 2. De ce couple qui s'aime Livrons la vie au sarcasme des cours, BÉRANG. *Cachet*. La barque errante Berça sur l'onde transparente Deux couples par l'amour conduits, LAMART. *Médit*. II, 1. || Par extension. Un couple de chiens, de pigeons, le mâle et la femelle. || 5° Terme de marine. Deux pièces liées entre elles qui, placées sur un double rang, forment la membrure. Le maître couple. || Par abus. Couple simple, celui qui est formé d'une seule pièce. || On dit qu'un navire est en couple quand il en touche un autre de long en long, ou quand il se tient exactement par son travers, à petite distance. || Avirons à couple, avirons montés deux à deux, un de chaque bord. || 6° Terme de pêche. Fil de fer un peu courbe, qui porte au milieu un petit poids, et aux deux bouts deux piles garnies d'hameçons. || 7° Terme de mécanique. Nom donné à deux forces égales, parallèles et de direction opposée, qui sont appliquées l'une à l'extrémité d'un levier, l'autre à l'autre.

— REM. *Couple*, vu l'étymologie, aurait dû être toujours du féminin; mais la langue ayant hésité de très-bonne heure sur le genre, l'usage en a profité pour introduire des nuances dans l'emploi du féminin ou du masculin.

— SYN. 1° UN COUPLE, UNE COUPLE. Un couple, au masculin, se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage; il se dit de même de deux animaux unis pour la propagation. Une couple, au féminin, se dit de deux choses quelconques de même espèce, qui ne vont point ensemble nécessairement et qui ne sont unies qu'accidentellement. Il résulte que la construction peut varier, c'est-à-dire qu'on dira toujours, au singulier : un couple de pigeons suffit pour repeupler un pigeonnier; mais on dira au singulier, ou au pluriel, suivant l'idée de celui qui parle : une couple de poulets suffira bien ou suffiront bien pour notre dîner. || 2° UNE COUPLE, UNE PAIRE. Une couple désignant deux choses qui ne sont unies qu'accidentellement, paire désigne deux choses qui vont ensemble par une nécessité d'usage, comme les bas, les souliers, ou une seule chose composée de deux parties ou pièces, comme des ciseaux, des lunettes, des pincettes. Une couple et une paire peuvent se dire aussi des animaux, mais la couple ne marque que le nombre et la paire y ajoute l'idée d'une association nécessaire pour une fin particulière. Un boucher achètera une couple de bœufs, c'est-à-dire deux. Un laboureur doit dire qu'il en achètera une paire, parce qu'il veut les atteler à la même charrue, BEAUZÉE.

— HIST. XIIe s. Cueilliez ces coples por ces chiens retenir, *Garin*, dans DU CANGE, *cupla*. Mal culpe en fist li criatur; Tu [Ève] es trop tendre, e il [Adam] trop dur, *Adam*, *Mystère*, p. 21. || XIIIe s. La dame gist lez sun ami; Ains mès si biau couple ne vi, MARIE, *Ivenec*. || XIVe s. Et les delettacions necessaires sont aucunes corporeles, et teles sont celles qui sunt en boire et mengier et vers oportunité de couple charnel, ORESME, *Eth*. 200. || XVIe s. Il prend plus de plaisir quand on luy faict present d'un bon couple de bœufz, RAB. *Garg*. I, 39. Quand on te voit, il vient à maints Une envie dedans les mains De te prendre avec les gants doubles Pour en donner cinq ou six couples De souffletz.... MAROT, III, 45. Memoire à mon solliciteur, Qui prend à Paris mes paquets, De m'envoyer par ce porteur Un couple de bons perroquets, ST-GELAIS, 250. Voici la jeune Cynthienne, Vefve de son Endymion : Belle couple, heureuse union, DU BELL. II, 76, *recto*. De maint propos ce couple [Énée et Achates] devisoit, ID. IV, 44, *verso*.... Je vis à sa mammelle Mignardement jouer ceste couple jumelle, ID. VI, 61, *verso*. Le plus beau couple de la chrestienté, MARG. *Nouv*. X. Une couple de beaux chevaux, ID. *ib*. XXVI. L'une des plus belles couples qui fust en la chrestienté, ID. *ib*. XL. Comme une couple de chevaux attelez à mesme timon, MONT. I, 183. La couple de vies, justement la plus noble qui feust en Plutarque, ID. III, 195. De quoy ils n'avoyent pas tasté une couple de fois qu'ils ne changeassent vistement d'opinion, LANOUE, 708. Isocrates a escrit un plaidoyer en la defense de Alcibiades, touchant une couple de chevaulx, AMYOT, *Alc*. 18. Peult estre ne sera il point mauvais d'entrelacer, parmy les exemples de ces grands personnages, une couple ou deux de ceulx qui ont un peu trop inconsiderément abuzé de leur licence, ID. *Démétr*. 2. Une couple d'années, D'AUB. *Fœn*. IV, 14. J'en specifierai un couple des plus apparentes [entreprises], ID. *Hist*. II, 169. Un couple de mois, ID. *ib*. II, 347. Un couble de javelots, ID. *ib*. III, 197. Les plus communes mesures sont : arpents, asnées, journaux, sesterées, acres, couples de bœufs, O. DE SERRES, 10.

— ÉTYM. Bourguig. *côple;* génev. *une couble de chevaux;* Berry, *couble*, *coube;* wallon, *cope;* saintong. *couble;* provenç. *cobla;* ital. *coppia;* anc. ital. *cóbbola;* du latin *copula*, lien.

COUPLÉ, ÉE (kou-plé, plée), *part. passé*. Attaché avec une couple. ....Je vois qu'ils se soucient D'avoir chevaux à leur char attelés De même taille, et mêmes chiens couplés, LA FONT. *Cal*. Nous fûmes envoyés au bagne couplés comme des chiens de chasse, J. J. ROUSS. *Ém*. V. || Par extension, réuni comme un couple. Nous fîmes nos sollicitations ensemble, couplés deux dans un carrosse, ST-SIM. 18, 212. Un cinquième fut souvent admis à ce conseil [d'Espagne] étroit; ce cinquième était bien couplé avec Orry, ID. 123, 102. || S'est dit de deux personnes logées ensemble, faute d'espace. La cour en hommes fut nombreuse, et tellement qu'à Compiègne les ducs furent couplés, ST-SIM. 60, 4. || Terme de marine. Flammes couplées, flammes dont la queue, au lieu de flotter, se dédouble pour donner certains signaux. || Dans les chemins de fer, roues couplées, roues accouplées.

COUPLER (kou-plé), *v. a*. || 1° Terme de vénerie. Attacher deux à deux des chiens de chasse. || 2° Autrefois, loger deux personnes ensemble dans les occasions où les logements étaient marqués par des maréchaux des logis. On pouvait, pour honorer les princes du sang, coupler M. le Duc avec M. le duc d'Orléans, ST-SIM. 287, 146. || 3° Coupler du linge, l'attacher en le cousant pour le donner au blanchissage. || Coupler un train de bois, en rassembler les parties.

— HIST. XIIe s. Li vers est d'une rime en cinc clauses cuplez ; Mis languages est bons, car en France fui nez, *Th. le mart*. 166. || XIIIe s. En ton lardier le saleras, Et de la pel fere porras Coroies à copler flaiaus, *Ren*. 16027. Et tuit li autre s'entremenent,

Li uns se lie à l'autre et cople; Onc en estor ne vi tel cople, *la Rose*, 15817. || XIVe s. Et prudence et vertu moral sont couplées et conjointes ensemble et as passions, ORESME, *Eth.* 319. Et les deux amistés dessus dites ne sont pas tousjours couplées ensemble, ID. *ib.* 227. || XVe s. Le chevalier nouvel dont nous parlons, se voult, par son grand hardement, coupler main à main à un Flamand, *Boucicq.* I, ch. 9. Ces Allemans se couploient deux à deux de bonnes cordes, et s'y mettoient cent à deux cents à la fois, COMM. VIII, 5. || XVIe s. [Les choses élémentaires] Qui lors estoient ensemble mal couplées, Et l'une et l'autre en grand discord troublées, MAROT, IV, 12. Les vers sacrez, les celestes augures, Les poincts couplez, les magiques figures, DU BELL. VII, 65, *verso.* Et combien que je couple ici la richesse avec la vertu, si est-ce que je ne la mets que comme servante, LANOUE, 275. Quand les Thebains passoient leur temps aux exercices du corps, Epaminondas trouvoit moyen de les faire tousjours coupler à la lucte aux Lacedæmoniens, AMYOT, *Pélop.* 13. Les seigneurs qui le suivoient se couplerent avec ceux du païs pour passer les arcs triomphaux, D'AUB. *Hist.* II, 112. Nature a voulu que les animaux fussent aiguillonnés d'une ardeur et envie extreme de se coupler ensemble, PARÉ, XVIII, 1.

— ÉTYM. *Couple;* saintong. *coubler.*

COUPLET (kou-plè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: des kou-plè-z élégants; couplets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* 1° Proprement, ce qui est accouplé. || Terme de serrurerie. Nom de deux pièces de fer jointes ensemble avec des charnières et des rivures. Les couplets servent de penture pour les portes et les fenêtres. || Couplets de presse, deux grosses charnières de fer qui attachent le grand châssis ou tympan au coffre de la presse. || Fusil dont le canon est formé de deux pièces vissées ensemble. || 2° Fig. Terme de théâtre. Tirade, morceau de quelque étendue dit par un acteur sans interruption. || 3° Ce qui est accouplé par la rime. Dans les chansons de geste, nom donné à une suite plus ou moins longue de vers sur une même rime. Un couplet sur la rime en *in.* Les chansons de geste sont composées de couplets monorimes. || 4° Dans une chanson, ce qui est couplé, uni par le repos à la fin de la stance; et, de là, stance d'une chanson. Il tourne bien le couplet, il fait bien la chanson. Et fournir sans génie un couplet à Linière, BOIL. *Art p.* II. Denys, sur moi fais donc vite un couplet, BÉRANG. *Damoclès.* Et qu'une faible pointe à la fin d'un couplet, En dépit de Phébus, donne à l'art un soufflet, CORN. *Excuse à Ariste.* Acante ne se put tenir de réciter certains couplets de poésie que les autres se souvinrent d'avoir vus dans un ouvrage de sa façon, LA FONT. *Psyché*, I, p. 14. Par un couplet agaçant une belle, Chanter gaiement son martyre pour elle, BERNARD, *Art d'aimer*, II. || Couplets carrés, couplets de huit vers de huit syllabes chacun. || *Au plur.* Chanson. De joyeux couplets. Nous fîmes quelques couplets de ces Léridas, HAMILT. *Gramm.* 8. Il [la Faye] fut outragé dans les fameux couplets qui causèrent les malheurs du poëte célèbre J. B. Rousseau; mais il ne se vengea de l'outrage que par le mépris, D'ALEMB. *Éloges, la Faye.*

— HIST. XVe s. Et fut le pont achevé, amené et dressé, sauf le dernier couplet qui tournoit de costé, prest à dresser, COMM. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Les coupletz ou charnieres de l'arbaleste, DU CANGE, *copula.* Le suppliant print icelle boete et arracha avec les mains le clou qui tient la charniere ou couplet de la dite boite, ID. *ib.* || XVIe s. Cela n'est pas de mon histoire, mais j'en ay bien voulu reciter ce couplet [trait, chapitre] en passant, CARL. VII, 1. Les plus jeunes [rossignols] ruminent pensifs, et prennent à imiter certains couplets de chanson; le disciple escoute la leçon de son precepteur.... MONT. II, 174.

— ÉTYM. Diminutif de *couple;* bourguig. *côplai.*

COUPLETÉ, ÉE (kou-ple-té, tée), *part. passé.* Coupleté par quelques railleurs.

COUPLETER (kou-ple-té), je couplette, je coupletais, je coupletterai, je coupletterais, coupletant, coupleté), *v. a.* Faire des couplets contre quelqu'un. On l'a coupleté. || Vieux; on dit chansonner.

† **COUPLETIER** (kou-ple-tié), *s. m.* Par dénigrement, faiseur de couplets médiocres. || On dit aussi coupleteur.

— ÉTYM. *Coupleter.*

† **COUPLIÈRE** (kou-pli-ê-r'), *s. f.* Portion d'un train de bois.

— ÉTYM. *Couple.*

COUPOIR (kou-poir), *s. m.* Instrument propre à couper, à rogner. || Instrument de monnayage, qui sert à couper des lames d'or, d'argent, ou de cuivre, pour en faire des flans.

— ÉTYM. *Couper.*

COUPOLE (kou-po-l'), *s. f.* Terme d'architecture. La partie concave d'un dôme. La coupole du Panthéon. || Le dôme même. La coupole de St-Pierre à Rome. C'est ainsi que du sein des vastes métropoles, On voit un riche amas d'édifices épars S'élancer en clochers, s'arrondir en coupoles, Ou s'étendre et s'enfuir en immenses remparts, MASSON, *Helvétiens*, II. Cette capitale, justement nommée par ses poëtes Moscou aux coupoles dorées, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 1. || Fig. Les premiers objets qui s'offrirent à sa vue [de René] furent la vaste coupole d'un ciel bleu, CHATEAUBR. *Natch.* II, 103.

— ÉTYM. Ital. *cupola*, diminutif de *cupa*, coupe (voy. COUPE), par comparaison à une coupe renversée.

COUPON (kou-pon), *s. m.* || 1° Petit reste d'une pièce d'étoffe. Les pièces de toiles et toileries qu'on est dans l'usage de plier par feuillets, auront toutes leurs plis égaux, et il ne pourra être joint ou cousu ensemble plusieurs coupons, *Lettres patentes*, 28 juin 1780, art. 10. || 2° Terme de finance. Coupon d'action, terme formé dans le XVIIIe siècle pour signifier une portion de la division d'une action. Chaque coupon de la compagnie des Indes portait l'empreinte du sceau de la compagnie. || Coupon d'intérêts, promesse d'intérêts jointe à une action et qu'on détache à une échéance déterminée. || 3° Terme de théâtre. Coupon de loge, le billet qui donne droit à une loge entière. || 4° Certaine quantité de bûches liées ensemble. Dix-huit coupons forment un train de bois flotté.

— HIST. XIIIe s. Des coupons de candelle, teille [telle] que on le [la] livre en l'ostel de Flandres, DU CANGE, *copallus.* || XVe s. Et après ce destrier venoit le conte d'Estampes, qui sur ung couppon de lance portait son heaulme, *Jeh. de Saintré*, ch. 60. || XVIe s. Quant aux sierges et coppons que on apporte à l'offrande en la dicte eglise, DU CANGE, *ib.*

— ÉTYM. *Couper.*

† **COUPONNÉ, ÉE** (kou-po-né, née), *adj.* Terme de blason. Partagé.

— HIST. XVe s. Vint en très grant estat le conte de Cambruges, qui fist sa très riche banniere de broderie, à trois lambeaux couponnés d'argent, *J. de Saintré*, 55.

— ÉTYM. *Coupon.*

† **COUPOUI** (kou-pou-i), *s. m.* Terme de botanique. Arbre de la Guiane, de la famille des myrtacées.

COUPURE (kou-pu-r'), *s. f.* || 1° Division faite par un instrument tranchant. J'ai une coupure au doigt. Il y a une coupure à cette étoffe. || Plaie faite par un cheval qui s'entretaille, qui se coupe. || 2° Fossé qu'on ouvre pour faire écouler des eaux. Saigner une rizière, un marais par des coupures. || Par extension, se dit des coupures qui ne sont pas de main d'homme. Dans ses marches Philopémen observait exactement la position des lieux hauts et des lieux bas, toutes les coupures et les irrégularités du terrain, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VIII, p. 134, dans LACURNE. || 3° Terme de fortification. Fossé retranché qui, fait en arrière d'une brèche, coupe tout accès aux assaillants. Il [Charles XII] faisait faire des coupures et des retranchements derrière les murailles, VOLT. *Charles XII*, 8. || 4° Suppression qu'on fait dans une œuvre littéraire, surtout dans les pièces de théâtre, et aussi dans un morceau de musique pour en rendre la marche plus rapide. Pour rassurer les imprimeurs, Courier a fait de grandes coupures [dans le Pamphlet des pamphlets], P. L. COUR. II, 333. || 5° Coupures des monnaies, fraction de l'unité monétaire, du billet de banque type. Multiplier les petites coupures des billets de banque, c'est-à-dire les billets de 200 fr. de 100 fr. et au-dessous. Suivant l'état de la société, suivant le nombre et la valeur des choses qu'elle vend et achète le plus communément, elle a besoin d'une plus ou moins grande quantité de coupures, de fractions des grosses pièces, J. B. SAY, *Cours*, 1840, t. I, p. 415.

— HIST. XIVe s. La chaleur du soleil cuiroit la coupeure [de la plante], et ainsi ne regetteroit jamais par icelui endroit de la coupure, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. Si ces impetueuses furies exercent tousjours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coppures, bruslures, CALV. *Instit.* Pour la douleur il avoit lasché la couppeure, et puis y avoit remis le ferrement à plusieurs fois, AMYOT, *Dion*, 46. Tu delieras la premiere ligature que tu avois faite au dessus du lieu de la coupure [amputation], PARÉ, X, 23.

— ÉTYM. *Couper;* picard, *copure.*

† **COUQUE** (kou-k'), *s. f.* Terme de boulangerie. Sorte de petit gâteau qui se fait en Flandre.

COUR (kour), *s. f.* || 1° Domaine rural: sens primitif, tombé en désuétude, et qui ne se trouve plus qu'en composition et écrit *court* dans des noms de lieux en Normandie, en Picardie, en Lorraine: Harcourt, Brucourt, etc. || Se dit, en Normandie, du terrain et des plantations dépendant immédiatement du bâtiment de la ferme. || 2° Terrain enfermé de murs et à découvert qui fait partie d'une habitation et de ses commodités (c'est ici le tout pris pour la partie; l'ancienne *court* comprenant le logis, la cour, la basse-cour et les terres d'exploitation). Cour d'entrée. Cour de derrière. Cour intérieure. Madame, Massinisse est dans la grande cour, Qu'on prendrait pour un temple où tout le monde accourt, MAIR. *Sophon.* III, 3. || Cour d'honneur, la principale cour d'un palais, d'un château. || Basse-cour, cour d'une ferme, d'une maison de campagne, où l'on nourrit la volaille. Basse-cour, cour séparée de la cour principale et où sont les écuries, les équipages. || Fig. et familièrement. Nouvelles de la basse-cour, de basse-cour, bruits populaires, nouvelles fausses, ridicules. || Basse-cour s'écrit au pluriel basses-cours. || Dans les grandes villes, cour, nom de certains passages, et aussi d'enceintes de maisons. Cour des Miracles. || 3° Le palais du prince: ainsi dit parce que les rois de la première et de la deuxième race et les seigneurs demeuraient habituellement dans des domaines ruraux nommés *court.* Je me rends à la cour. || Avoir bouche à cour, ou bouche en cour, avoir droit de manger à quelqu'une des tables entretenues par le prince. || Le prince et son conseil. Recevoir un ordre de la cour. || Être bien en cour, être en faveur. Vous êtes bien en cour? Pourvoyez-nous d'une riche abbaye, BÉRANG. *Dauph.* || Le gouvernement du prince dans ses rapports diplomatiques. La cour de France, d'Espagne. Les trois cours du Nord sont d'accord. || 4° Les principales personnes qui composent l'entourage d'un prince, et aussi l'air, le ton de la cour, la manière d'y vivre. La cour est partie à la suite du roi. Et ta honte et sa gloire entretiennent la cour, RÉGNIER, *Élég.* 2. Pour moi, j'ai de la cour autant comme il m'en faut, ID. *Sat.* III. De moi ni de ma cour il n'aura la présence, CORN. *Cid*, IV, 5. Et vous qu'avec tant d'art cette feinte a voilée, Recours des impuissants, haine dissimulée, Digne vertu des rois, noble secret des cours, ID. *Rodog.* II, 1. Les silences de cour ont de la politique, ID. *Pulch.* V, 4. Je définis la cour un pays où les gens, Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents, Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être, Tâchent au moins de le paraître, LA FONT. *Fabl.* VIII, 14. Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires; par un mélange étonnant, il n'y a rien de plus sérieux ni ensemble de plus enjoué; enfoncez: vous trouverez partout des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, et, dans une ardente ambition, des soins et un sérieux aussi triste qu'il est vain: tout est couvert d'un air gai; vous diriez qu'on ne songe qu'à s'y divertir, BOSS. *Anne de Gonz.* La bonté de cette princesse qui, malgré les divisions ordinaires dans les cours, lui gagna d'abord tous les esprits, ID. *Duch. d'Orl.* Ceux qui ont vu de quel front il [Charles Ier] a paru dans la salle de Wetsminster et dans la place de Whitehall, peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et majestueux au milieu de son palais et de sa cour, ID. *Reine d'Anglet.* Toi [Dangeau] donc, qui de mérite et d'honneurs revêtu, Des écueils de la cour as sauvé ta vertu, BOIL. *Sat.* V. La cour de Claudius, en esclaves fertile, Pour deux que l'on cherchait, en eût présenté mille, RAC *Brit.* I, 2. .... Hélas! dans cette cour, Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense! ID. *ib.* V, 1. Le changement, madame, est commun à la cour, ID. *ib.* V, 3. Enfin la cour nous hait; le peuple nous déteste, ID. *Esth.* III, 1. Selon qu'il vous menace ou bien qu'il vous caresse, La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse, ID. *Brit.* IV, 1. Quelques femmes de la ville ont la délicatesse de ne pas savoir ou de n'oser dire le nom des rues, des places et de quelques endroits publics.... en cela moins naturelles que les femmes de la cour qui, ayant besoin, dans le discours, des halles, du châtelet, disent les halles, le châtelet, LA BRUY. V. La cour ne rend pas content; elle empêche qu'on ne se soit ailleurs, ID. VIII. Mille gens à la cour y traînent leur vie à embrasser, serrer et congratuler ceux qui reçoivent, jusqu'à ce qu'ils y meurent sans rien avoir, ID. *ib.* La ville dégoûte de la province; la cour détrompe de la ville et guérit de la cour, ID. *ib.* On dit à la cour du bien de

quelqu'un pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que nous disons du bien de lui, la seconde, afin qu'il en dise de nous, LA BRUY. VIII. Il n'y a rien à la cour de si méprisable qu'un homme qui ne peut contribuer en rien à notre fortune, ID. *ib.* N'espérez plus de candeur, de franchise, d'équité, de bons offices, de service, de bienveillance, de générosité, de fermeté dans un homme qui s'est depuis quelque temps livré à la cour, et qui, secrètement, veut sa fortune, ID. *ib.* La cour est comme un édifice bâti de marbre, je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort polis, ID. *ib.* Un esprit sain puise à la cour le goût de la solitude et de la retraite, ID. *ib.* C'est une chose délicate à un prince religieux que de réformer la cour et de la rendre pieuse, ID. XIII. On trouve à la cour une délicatesse de goût en toutes choses, qui vient d'un usage continuel des superfluités d'une grande fortune, MONTESQ. *Esp.* IV, 2. La cour offre à nos yeux de superbes esclaves, Amoureux de leur chaîne, et fiers de leurs entraves, Qui, toujours accablés sous des riens importants, Perdent les plus beaux jours pour saisir des instants, BERNIS, *Épît.* IV, *Indép.* Adieu, il y a une dame de la cour qui m'attend, VOLT. *Jeannot.* Je vais au palais d'une altesse Et j'achète un habit de cour, BÉRANG. *Habit de cour.* || Être effronté comme un page de cour, être hardi jusqu'à l'impudence. || Fig. [Ô Versailles] Tout a fui; des grandeurs tu n'es plus le séjour ; Mais le sommeil, la solitude, Dieux jadis inconnus, et les arts et l'étude Composent aujourd'hui ta cour, A. CHÉN. *Ode* 10. Dans les champs que l'hiver désole, Flore vient rétablir sa cour; L'alcyon fuit devant Éole, Éole le fuit à son tour, J. B. ROUSS. *Cantate*, *Circé*.... Et comme on voit d'abord le bûcheron, Quand le roi des forêts, victime désignée, Doit fatiguer enfin le fer de la cognée, Abattre autour de lui dans un vaste contour La foule d'arbrisseaux qui composait sa cour, MASSON, *Helvétiens*, III. L'avare, d'autre part, n'aime que la richesse ; C'est son roi, sa faveur, sa cour et sa maîtresse, RÉGNIER, *Sat.* IX. || La cour céleste, le ciel où est Dieu avec les anges. || **5°** Homme de cour, celui qui fait partie de la cour, qui a les manières de la cour. Y a-t-il esclave plus esclave que tout ce qui s'appelle gens de la cour? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 485. Messieurs les gens de cour prétendent juger décisivement de la délicatesse des plaisirs, ST-ÉVREM. dans BOUHOURS. Pour un esprit de cour et nourri chez les grands, Tes yeux dans leurs secrets sont bien peu pénétrants, CORN. *Rodog.* II, 2. || Savoir la cour, être au fait des manières de la cour. Son père sait la cour, CORN. *le Ment.* IV, 4. Vous êtes peu du monde et savez mal la cour, ID. *Nic.* III, 8. Elle sait mieux sa cour que les plus vieux courtisans, SÉV. 172. Pompadour était un grand homme, triste et froid, la plus grande partie de sa vie sans cour et sans servir, ST-SIM. 522, 193. || En mauvaise part et indiquant frivolité, complaisance servile, etc. Abbé de cour. Vous n'écoutez point ces docteurs de cour, BOSS. *Préd.* 1. || En mauvaise part et indiquant peu de sûreté dans le commerce. Renards de cour, BALZ. dans BOUHOURS. Mainte peste de cour fit tant, par maint ressort, Que la candeur du juge, ainsi que son mérite, Furent suspects au prince.... LA FONT. *Fab.* X, 10. || **6°** Un ami de cour, un ami qui ne l'est qu'en apparence. Et c'est un faible appui des amitiés de cour, Qu'une vieille amitié contre un nouvel amour, CORN. *Othon*, II, 4. Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour, MOL. *Mis.* II, 5. || De l'eau bénite de cour, vaines promesses, protestations de services et d'amitié qui ne produisent rien. || **7°** Cour plénière, grande assemblée de vassaux que convoquaient les anciens rois de France. Tous ceux qui se présentaient à la cour plénière étaient traités aux frais du prince. || Par extension, Gengis tint dans les plaines de Toncat une cour plénière générale, VOLT. *Mœurs*, 59. || Fig. et familièrement. Avoir, tenir cour plénière, avoir chez soi plus de monde qu'à l'ordinaire, recevoir très-nombreuse compagnie. Que ne lui vit-on pas donner Dans le temps qu'il tint cour plénière Pour une fête singulière? Chantilly fut la scène..., LA FONT. *Lettres*, XXV. || La cour du roi Pétaud, endroit où chacun commande et où tout est confusion, et aussi où chacun veut parler à la fois. Oui je sors de chez vous fort mal édifiée; Dans toutes mes leçons j'y suis contrariée; On n'y respecte rien, chacun y parle haut, Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud, MOL. *Tart.* I, 1. || **8°** Fig. Entourage de gens empressés à plaire à une personne. Depuis qu'il est en place, il a une petite cour. || **9°** Par extension, respects et hommages qu'on rend à une personne, assiduités qu'on a auprès d'elle pour gagner ses bonnes grâces. Faire la cour aux grands. Faire la cour à une jeune personne pour l'épouser. Je le sais, ma princesse, et qu'il vous fait la cour, CORN. *Nicom.* I, 1. [Il] Agit contre son rang pour mieux faire sa cour, ID. *Théod.* I, 2. Héraclius vivrait pour te faire la cour! ID. *Hérac l.* III, 2. Et son âme ployante attendant l'avenir Sait faire également sa cour et la tenir, ID. *Othon*, II, 4. L'autre hiver, faisant ici ma cour, ID. *le Ment.* I, 3. Mais si j'aime, c'est mal me faire votre cour, ID. *D. Sanch.* II, 2. Je ne voudrais pas qu'il fît mal sa cour auprès de madame, MOL. *Critique*, 7. Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. Elle [la belette] porta chez lui [le lapin] ses pénates un jour Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour Parmi le thym et la rosée, LA FONT. VII, 16. Il fit mal sa cour au ministre, HAMILT. *Gramm.* 5. Le plaisir qu'il aura de bien faire sa cour, SÉV. 476. Nous fîmes le soir notre cour à la reine, ID. 174. Si j'étais reine, je croirais qu'elle veut me faire la cour, ID. 132. J'espérais aller leur faire ma cour, BOSS. *Lett.* 283. Je ferai bien votre cour à M. le nonce, ID. *Lett. quiét.* 376. Non, non, sans m'abaisser à lui faire la cour, RAC. *Théb.* IV, 3. Il ne s'agit point de faire sa cour en applaudissant à ses écrits, LA BRUY. I. || Familièrement. Faire un doigt de cour à une personne, témoigner par quelques légers respects ou hommages qu'on veut gagner sa faveur. || Faire la cour de quelqu'un, lui rendre un bon office auprès d'un tiers. J'ai vu le ministre, je lui ai fait votre cour. || Faire sa cour aux dépens de quelqu'un, chercher à plaire en le desservant. Faire sa cour aux dépens d'autrui, BOSS. *Honneur*, 1. || Faire sa cour d'une chose à quelqu'un ou auprès de quelqu'un, se faire un mérite auprès de lui de lui annoncer une chose qui l'intéresse. Il n'en avait pas fait sa cour à sa mère, SÉV. 152. Moi, j'en tiens cent louis [de Condé], chacun m'en fait la cour, LA FONT. *Lett.* XXV. Le loup en fait sa cour, daube au coucher du roi Son camarade absent.... LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. || Faire la cour se dit aussi des choses qui concilient la faveur, les bonnes grâces. Crenay m'avait demandé si je voulais bien être du détachement pour les sacs; j'acceptai les sacs, parce que je sentis que cela ferait ma cour, ST-SIM. 1, 28. || **10°** Siége de justice où l'on plaide (ainsi dit, parce que les cours de justice résidaient primitivement dans la cour du roi ou des seigneurs). Autrefois il se disait de la plupart des tribunaux; aujourd'hui on ne le dit que des tribunaux supérieurs. Cour d'assises. || Cour d'appel, juridiction supérieure dont l'attribution principale est de juger les appels des jugements de première instance. Conseiller à la cour d'appel. || La cour suprême, se dit quelquefois pour la cour de cassation. || Haute cour, tribunal exceptionnel de haute justice. || Sous la monarchie parlementaire, la cour des pairs, la chambre des pairs constituée en haute cour de justice pour connaître d'un crime d'État. || Sous la république de 1848, il y eut aussi une haute cour chargée de juger les crimes contre l'État. || Cour des comptes, juridiction chargée de juger les comptes des comptables de deniers publics et de surveiller l'exécution des lois de finances. || La cour des monnaies, c'était jadis une compagnie souveraine qui jugeait des différends survenant au sujet des monnaies et des manufactures d'or et d'argent. || La cour de parlement, c'était jadis tout le parlement, composé de plusieurs chambres : la grand'chambre, la tournelle civile, la tournelle criminelle, les cinq chambres des enquêtes, les deux chambres des requêtes, et les requêtes de l'hôtel. || La cour des aides, c'était jadis une compagnie souveraine qui jugeait en dernier ressort les causes civiles et criminelles regardant les aides, les impôts, les gabelles, etc. || La cour des aides n'est pas loin, dicton jovial et jeu de mots sur aide, qui s'emploient pour exprimer que, si un mari néglige sa femme, d'autres le remplaceront. || Autrefois, en matière criminelle, hors de cour signifiait qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation. || Aujourd'hui, mettre hors de cour, mettre hors de cour et de procès, déclarer qu'il n'y a pas lieu à suivre. Nous sommes renvoyés hors de cour, RAC. *Plaid.* I, 7. Nous pouvons condamner à la potence ou renvoyer hors de cour, VOLT. *Dial.* 22. || Substantivement. Un hors de cour. Prononcer un hors de cour. || Les membres d'une cour. La cour va en délibérer. || Lieu où siége une cour de justice. Je vais à la cour de cassation. || En termes d'ancienne pratique, cour signifiait pouvoir de juger. Ravoir la cour, obtenir le renvoi d'une cause. La partie menait son seigneur avec elle, afin que, si la défaute n'était pas prouvée, il pût ravoir sa cour, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 32. || Dans le moyen âge, cour d'amour, société provençale de personnes des deux sexes qui traitait ou jugeait des questions de galanterie. Il y avait en Provence la fameuse cour d'amour, et la Picardie, rivale de la Provence, avait aussi ses *plaids et gieus sous l'ormel*, FONTEN. *Hist. théât. fr. Œuvres*, t. III, p. 13, dans LACURNE. || Proverbe du XVIIe siècle : Cour de France et cour romaine Ne veulent de brebis sans laine, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 75.

— REM. **1**. Vaugelas condamnait la locution : être bien en cour; Thomas Corneille la défend; et l'usage l'a sanctionnée. Écrire en cour, se dit pour adresser des lettres à des personnes qui appartiennent à la cour. || **2**. C'est Fontainebleau et point de cour à faire.... plût à Dieu que je pusse vous faire la mienne, VOLT. *Corresp. générale*, 13 mars 1741. Bien que la règle générale ou ordinaire soit qu'un pronom (ici *la mienne*) ne peut se rapporter à un nom pris sans article (ici *point de cour*), comme c'est surtout la clarté qui a suggéré cette règle, la phrase de Voltaire est si claire qu'elle ne doit pas être blâmée, surtout dans un style de caractère léger.

— SYN. HOMME DE COUR, HOMME DE LA COUR. L'homme de cour est celui qui a le ton, les manières, l'esprit de la cour. L'homme de la cour est celui qui en fait partie. On peut être un homme de la cour sans être un homme de cour.

— HIST. XIe s. Qu'il issît à dreit en la curt.... *Lois de Guill.* 6. Meillur vassal n'aveit en la curt nul, *Ch. de Rol.* XVI. || XIIe s. [Il fut] À cort de roi et serviz et losez, *Ronc.* p. 18. En ceste cort [il] vous vient au roi pleger, *ib.* p. 185. Je deïsse et l'estre et l'errement De la grant court de France au dous renom, Où toute valor se baigne, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 182. La corz fu moult pleniere; quatorze rois i ot, *Sax.* XVII. À la cort le manda l'hostes par un garçon, *Sax.* XXII. E quant [il] vus volt tolir vostre curt e fauser, E apele autre curt, de ço le poez [tu le peux] grever, *Th. le mart.* 44. Se [il] ne peüst le roi dunc el païs trover, Le prelat esteüst à la justice aler [il faudrait que le prélat allât à la justice], Ço qu'al rei apartint en real curt finer, Ço qu'atainst al prelat en sa curt terminer, *ib.* 60. Les portes arses, e, en la cort, les herbes nées aussi come en bois, *Machab.* I, 4. || XIIIe s. Et furent huit jours à court, ains qu'il peussent iestre oï, *Chr. de Rains*, 123. Et avoec els [eux] avoit grant plenté de bones gens, et moult sembloit bien court à riche prince, VILLEH. XCIII. Si comme je vous ai dit, tint li empereres sa court au Noel, H. DE VALENC. XV. .... Lasse! mortes sommes, Mes sires, ou ne sai quex hommes Est entrés dedens nostre court, *la Rose*, 14431. Ele [Courtoisie] ere en toutes cors bien digne D'estre emperieris ou roïne, *ib.* 1251. Il deit faire recorder les dittes conoissances en la court pleniere, *Ass. de J.* 89. En la court laie pren un pou d'esperance; En cort des clers n'aie jà jor fiance, En nus prelas nule bone attendance, *Proverbes ruraux et vulgaus.* Se bature est fete devant juge, en cort vestue, l'amende est à la volenté du seigneur, BEAUM. XXX. 20. Aussi bien convient il que la cors soit garnie por fere recort comme por jugement, ID. XXXIX, 8. Sire evesque, fist le roy, entre vous avez establi que l'en ne doit oyr nul escommenié en court laie, JOINV. 291. Entre les chevaliers que monsieur Jehan de Valenciennes ramena, je en y trouvai bien quarante de la cort de Champaigne, ID. 261. || XVe s. Depuis avint que messire jean de Ghistelles fut si mal de cour [en cour] que.... FROISS. II, II, 46. De tous poissons ot illec [à un repas] cours pleniere, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 134, dans LACURNE. Aulcuns flatteurs envieux.... comme assez de telles gens a en cour communement, *Boucicq.* III, ch. 11. Au chevet du lit pour tous jeux, Pend un benoistier qui est gourd, Avec un aspergès joyeulx, Tout plain d'eaue benoiste de cour, COQUILL. *Droits nouveaux.* Puis remonta à cheval, et s'en alla au palais, qui estoit tendu et pavé moult noblement; et là tint il court pleniere, et y souppa, et avecques luy à sa table soupperent les pairs de France et ceux de son sang, MONSTREL. t. III, p. 88, dans LACURNE. Et disoit on que le dit banquet seroit fait à tous venans et comme court ouverte, *ib.* p. 77. À longueur de temps aura raison, si la cour, c'est à entendre le prince en son auctorité soubz lequel il vit, n'est contre luy, COMM V, 18. À la cort le roi, chascuns y est pour soi, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 75. || XVIe s. Si tu sçavois vivre de choux, tu ne ferois pas la court à un tyran, MONT. II, 346. Conseiller en la cour de parlement, ID. III, 205. J'ay mes loix et ma cour pour juger de moy, ID. III, 260. Miserable à mon gré, qui n'a chez soy où estre à soy, où se faire particulierement la

court, où se cacher! MONT. III, 289. Je veois soubs moy mon jardin, ma bassecourt, ma court, ID. III, 288. À chasque court son traistre, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 75 Le seigneur peut faire saisir le fief de son vassal par faute de service de cour et de plaids [c'est-à-dire quand il a manqué à assister aux plaids de sa seigneurie], *Coustum. génér.* t. I, p. 538

— ÉTYM. Norm. *court*, grande ferme; bourguig. *cor;* provenç. *cort;* ital. et espagn. *corte;* du bas-lat. *curtis*, *cortis*, dérivé du latin *cohors* ou *cors*, basse-cour, enclos; grec, χόρτος, qui a même radical que le latin *hortus*, et l'allemand *Garten*, jardin. Le *t* qui appartient à *cour* dans tous les anciens textes et dans toutes les langues romanes, et qui se retrouve dans tous les dérivés, *courtois*, *courtisan*, etc. montre que le mot vient de *curtis* et non de *curia*, fausse étymologie qui commença à se montrer dans le XIVe siècle où l'on se mit à nommer en latin les gens de cour *curiales*. *Curtis* a signifié d'abord la cour, l'enclos, la ferme, puis la résidence rurale des seigneurs et des rois, puis la résidence de leur conseil, de leur autorité et aussi de la justice. Dans l'ancien français, au nominatif singulier *la cors*, au régime *la cort;* au nominatif pluriel, *les cort*, au régime, *les cors*.

† **COURABLE** (kou-ra-bl'), *adj.* Terme de chasse. Bête courable, bête qui est bonne à courir. La taille du lièvre et celle du cerf sont les plus éloignées de la proportion des bêtes courables, SALNOVE, *Chasse du lièvre*, dans RICHELET.

— ÉTYM. *Courir*.

† **COURADE** (kou-ra-d'), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de sardine du Croisic.

† **COURADOUX** (kou-ra-dou), *s. m.* Terme de marine. Espace renfermé entre les deux ponts d'un bâtiment. || Il est vieilli.

COURAGE (kou-ra-j'), *s. m.* || 1° L'ensemble des passions qu'on rapporte au cœur. Au moins, que les travaux, Les dangers, les soins du voyage Changent un peu votre courage, LA FONT. *Fabl.* IX, 2. Vous voilà, vains honneurs qui m'enfliez le courage, Écoulés en un jour comme l'eau d'un orage, ROTR. *Bél.* V, 4. Sans que.... Il te reste aucun fruit que la honte et la rage Qu'un remords inutile allume en ton courage, CORN. *Cinna*, IV, 7. De tous deux Rodogune a charmé le courage, ID. *Rodog.* I, 5. Que tu pénètres mal le fond de mon courage! ID. *ib.* IV, 5. Accordez votre bouche avec votre courage, Pratiquez vos conseils ou ne m'en donnez pas, ID. *Cour de Mélite*, I, 2. La honte suit de près les courages timides, RAC. *Alex.* I, 2. Détrompez son erreur, fléchissez son courage, ID. *Phèd.* I, 5. Quel courage endurci Soutiendra les assauts qu'on lui prépare ici? ID. *Iphig.* IV, 1. Le nom d'amant peut-être offense son courage, ID. *Phèd.* II, 1. Mais de faire fléchir un courage inflexible, ID. *ib.* Je ne sais maintenant qui retient mon courage Que de vingt coups de poing au milieu du visage.... REGNARD, *Fol. amoureuses*, I, 2. Un étranger, Fatime, un captif inconnu Promet beaucoup, tient peu, permet à son courage Des serments indiscrets pour sortir d'esclavage, VOLT. *Zaïre*, I, 1. C'est même une lâcheté de courage, MASS. *Car. Doutes.* Soumettez-lui les fiers courages Des plus nobles peuples du Nord, GRESSET, *Ode au roi Stanislas.* || 2° La personne même, considérée au point de vue de la passion qui l'anime. Ce grand prince calma les courages émus, BOSS. *Louis de Bourb.* Il devient un objet de mépris aux uns, et, ce qui est le plus insupportable à un grand courage, un objet de pitié aux autres, ID. *Reine d'Anglet.* Combien reçut-il d'avis secrets que sa vie n'était pas en sûreté! Et il connaissait, dans le parti, de ces fiers courages dont la force malheureuse et l'esprit extrême ose tout et sait trouver des exécuteurs, ID. *le Tellier.* Ô la lâche personne! ah! le faible courage, MOL. *Dép. am.* IV, 4. Homère aux grands exploits anima les courages, BOIL. *Art p.* IV. Quels courages Vénus n'a-t-elle point domptés? RAC. *Phèd.* I, 1. Cela ne put étonner des courages qui étaient à toute épreuve, et qu'une suite non interrompue de prospérités remplissait d'assurance, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 498, dans POUGENS. || Homme courageux. [La France] Pleine de mœurs et de courages, MALH. II, 3. || 3° Zèle, bonne volonté, ardeur. Je vous servirai de grand courage. Donner courage aux faibles, PASC. dans COUSIN. Il ne perdit pourtant pas courage, ID. *Prov.* 4. Il me disait que je devais prendre courage, FÉN. *Tél.* II. Je me sentis plein de courage contre les plaisirs, ID. *ib.* || 4° Fermeté qui fait supporter ou braver le péril, la souffrance, les revers, etc. Ses négociations, ses traités, tout ce que sa prudence et son courage opposaient à la fortune de l'État, BOSS. *Reine d'Anglet.* S'il y eut jamais une conjoncture où il fallut montrer de la prévoyance et un courage intrépide, ce fut lorsqu'il s'agit d'assurer la garde des trois illustres captifs, ID. *le Tellier.* La vraie épreuve du courage N'est que dans le danger que l'on touche du doigt, LA FONT. *Fabl.* VI, 2. Le vrai courage trouve toujours quelque ressource, FÉN. *Tél.* VI. Ce jeune roi, bien fait, vigoureux, d'une mine haute et fière, avait dans ses yeux la fureur et le désespoir; il était comme un beau cheval qui n'a point de bouche, son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne modérait point sa valeur, ID. *ib.* II. D'un courage naissant sont-ce là les essais? RAC. *Iphig.* I, 2. Le monde, injuste estimateur des choses du ciel, ne laissera pas d'admirer et de faire valoir le courage de ce sacrifice, MASS. *Car. Resp. hum.* Dessus ses grands chevaux est monté mon courage, MOL. *Sgan.* 21. La philosophie peut éclairer; mais d'une âme faible elle n'en saurait faire une âme forte; il y a bien des sortes de courages, CONDILLAC, *Hist. anc.* II, 10. Le vrai courage est une confiance éclairée que rien ne trouble, ID. *ib.* II, 11. || Courage d'esprit, fermeté de l'intelligence qui fait saisir les idées hardies, par opposition à courage de cœur, qui fait braver les périls présents. Ces sortes d'idées hardies, pourvu qu'elles le soient dans de certaines bornes, partent d'un courage d'esprit, rare même parmi ceux qui ont le courage du cœur, FONTEN. *Chazelles.* || Donner courage, inspirer du courage. César qui lisait sa peur sur son visage, Le flattait par pitié, pour lui donner courage, CORN. *Pomp.* III, 1. || Prendre courage, ne pas se laisser abattre; reprendre courage, se relever après avoir été abattu moralement. Prends courage, ma fille, et sache qu'aujourd'hui Ton roi te veut servir et de père et d'appui, CORN. *Cid*, II, 9. || Perdre courage, se décourager. Battus sans jamais perdre courage, BOSS. *Hist.* I, 9. || Il se dit aussi des animaux. Ce chien a du courage. || Familièrement. Prendre, tenir son courage à deux mains, faire effort pour s'affermir dans une résolution. || Courage! interjection d'encouragement, d'excitation. Allons, courage! Du courage! Mais courage, il s'émeut, je vois couler des larmes, CORN. *Poly.* IV, 3. Ménage, qui a dit tant de mots et qui en a dit si peu de bons, avoit pourtant raison de s'écrier à la représentation des Précieuses ridicules: courage, Molière! voilà le bon comique, MARMONT. *Élém. de littér.* t. VI, p. 171, dans POUGENS. || 5° Dureté de cœur (le courage de la fermeté ayant, par exagération, passé à la dureté de cœur, à l'insensibilité). Je n'ai pas le courage de lui refuser cela. Le traître eut le courage de livrer son meilleur ami. Sans que les larmes d'un si bon roi pussent amollir le courage de ces tigres qui le trahissaient si lâchement, VAUG. *Q. C.* 317. || Proverbe. Il n'y a plus que courage, ou il n'y a plus que le courage, locution qui se dit pour encourager en avertissant qu'on est au bout de la peine, du travail, de la course, etc.

— SYN. 1° CŒUR, COURAGE. Courage est un dérivé de cœur, et c'est cette dérivation qui permet de les distinguer, puisque, par là, courage doit contenir quelque chose de plus. En tant que considérés comme ce genre de fermeté qui fait mépriser le danger, cœur et courage sont synonymes; et dans cette phrase de Molière: Et le cœur est digne de blâme Contre les gens qui n'en ont pas (*Amph.* I, 2), courage irait aussi bien. Mais bien que l'on dise combattre avec courage, on ne dit pas combattre avec cœur. Donc ce que la dérivation ajoute à cœur pour former courage, c'est que courage exprime la manifestation du cœur. Quand le cœur se manifeste par des actes extérieurs, il prend le nom de courage. || 2° COURAGE, BRAVOURE. Courage est plus général que bravoure; justement parce que courage tient étroitement à cœur, il exprime tous les genres de courage aussi bien à la guerre que dans la paix. Au contraire bravoure n'exprime que le courage dans le combat.

— HIST. XIe s. Li reis est fiers, et sis curages pesmes, *Ch. de Rol.* IV. Mais je ne sai quels en est sis curages [intention], *ib.* XIII. Gardez, de nous ne turnez le curage [que vous ne changiez de sentiment à notre égard], *ib.* LI. En son curage [il] en est joieus et liét, *ib.* CXCVI. || XIIe s. Entendez mon corage, *Ronc.* p. 13. Respont Rollant: ne me vient en corage [je n'en ai pas envie], *ib.* p. 47. Li cuens Rolant o le courage fier, *ib.* p. 57. Rolanz fu preus et de mout fier corage, *ib.* p. 64. À Olivier [il] en a dit son corage, *ib.* p. 81. Par vasselage [fermeté], son corage [ses sentiments] il cela, *ib.* p. 168. Et de mout bon corage il a reclamé Jhesu, *ib.* p. 196. Mais je n'ai pas corage [intention] que plus le respitons, *ib.* p. 206. Au mont [monde] n'a [il n'y a], voir, si cruel traïson Qu'en bel semblant et corage felon, *Couci*, IX. Je doi avoir grant joie en mon corage, *ib.* XIX. Tant [j'] ai en lui [elle] ferme assis mon corage Qu'ailleurs ne pense... *ib.* [Je] Chanterai pour mon courage Que je veuil reconforter, *Dame de faiel*, dans *Couci*. Diex! Que ferai? Dirai lui [à elle] mon coraige? Irai-je lui dont [donc] s'amour demander? QUESNES, *Romancero*, p. 83. Chanter m'esteut, que m'en est pris coraige, *ib.* p. 85 Tel cinq cent chevalier Qui n'ont cuer ne corage de Saisnes guerroier, *Sax.* XVI. En tous essamples s'est granment reconfortez; Mais nepurquant mult ert el corage trublez, *Th. le mart.* 65. Puet cel estre qu'ensi se voleient vengier De mei, quant lur curage [intention] ne porent avancier? *ib.* 89. Ço est la lei à hume, ke hum te serve en simplicited e purted de sun curage, e tu li faces merci, *Rois*, 145. || XIIIe s. Damoisele, fait ele, fraignez vostre corage; Trop avez hui menée grant dolor et grant rage, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 14. Et bien creant en Dieu et de moult bon courage, *Berte*, LXX. Seignor, fame est et fole et sage, Et moult est fole de corage, *Ren.* 7108. El [Papelardise] fait dehors le marmiteus, Si a le vis [visage] simple et piteus, Et semble sainte creature; Mais sous ciel n'a male aventure Qu'ele ne pense en son corage, *la Rose*, 417. Li valés fu jones et biaus, Si estoit bien d'autel aage Cum s'amie, et d'autel corage, *ib.* 1286. En tel cas prent on aucune fois l'autrui coze, et si n'est pas larrecins, car larrecins n'est pas sans avoir corage d'embler, BEAUM. XXIX, 12. Mais li corages monte as preus et as gentis, *Ch. d'Ant.* II, 490. || XIVe s. Vouloir estre honouré entre les grans et des grans, il vient de bon courage et tel se monstre home, ORESME, *Eth.* 123. Chetif courage, ID. *ib.* 106. La fame de Richart dit mout hautement de mauvais courage au dit exposant.... DU CANGE, *avidere.* || XVe s. Le duc commença à rire et s'excusa, et ne dit pas si très tost ce qu'il avoit sus le courage, FROISS. II, III, 47. On pardonne bien de bouche, mais tousjours demeurent les haines en courages, ID. II, II, 241. Leurs gens n'avoient nul courage de bien faire ni eux defendre, ID. II, III, 17. Et qui eust voulu poursuir, on eust chassé les dits Anglois jusques à la mer, veu le courage que chacun avoit; car ung François eust abatu dix Anglois, *Chron. du siege d'Orléans*, 1429, *Bibl. des Chartes*, t. III, 2e série, p. 207. Vallet, va querir en message Centurion au fier courage; Va tost, dy ly qu'il veigne cy, *la Pass. de N. S. J. C.* En presence de cette noble compagnie, et mesmes plusieurs autres nobles hommes et vertueux courages cy presens, MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 678, dans LACURNE. || XVIe s. Les courages des ennemis sont abbattus, MONT. I, 24. Un mauvais luicteur se feit medecin: courage, lui dict Diogenes; tu as raison; tu mettras à cette heure en terre ceulx qui t'y ont mis aultrefois, ID. III. 210. Remplissant des haines parricides les courages fraternels, ID. IV, 201. Epaminondas, sans faire semblant de rien, avoit de longue main conduit la prattique de lever le courage aux jeunes hommes Thebains, AMYOT, *Pélop.* 13. Il feit renaistre ès courages des soudards une envie de se trouver aux prises.... ID. *Pélop. et Marcel. comp.* 3. Philopœmen le laissa dire, combien qu'il en fust fort despit en son courage [intérieurement], ID. *Philop.* 30. ....Un que je sceusse avoir courage lasche, ID. *Comment disc. le flatt.* 58. Un bon courage decore visage, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 430.

— ÉTYM. Bourguig. *coraige;* provenç. et catal. *coratge;* espagn. *corage;* portug. *coragem;* ital. *coraggio;* d'une forme *coraticum* (comme le prouvent le *tg* du provençal et le double *g* de l'italien), dérivée de *cor*, cœur. Palsgrave, p. 62, au XVIe siècle, dit qu'on prononçait *couraige*.

COURAGEUSEMENT (kou-ra-jeû-se-man), *adv.* Avec courage, fermeté. Ils ravagent tout ce qui est entre la Somme et l'Oise, et, tant que personne ne leur résiste, ils tiennent courageusement la campagne, ils tuent nos paysans et brûlent nos villages, VOIT. *Lett.* 74. Si Gustave en doutait, vous ne le verriez pas Si courageusement s'avancer au trépas, PIRON, *G. Wasa*, IV, 8.

— HIST. XVIe s. Comme il combattait fort courageusement contre ceulx qu'il avait en teste, AMYOT, *Pyrrh.* 70.

— ÉTYM. *Courageuse*, et le suffixe *ment;* provenç. *coratjosamens*.

COURAGEUX, EUSE (kou-ra-jeu, jeu-z'), *adj.* || 1° Qui a du courage. Se montrer courageux dans le malheur. Une âme courageuse. Plus vites que les aigles, plus courageux que les lions, BOSS. *Louis de*

Bourbon. Le premier qui se présenta [au tournoi] était un seigneur très-riche, fort vain, peu courageux, très-maladroit et sans esprit, VOLT. *Zadig*, 19. [Apprends que l'amour est] Courageux et surtout hors de cette faiblesse, Qui force à se chercher et pour soi s'intéresse, CORN. *Imit.* III, 5. || Substantivement. Le courageux est assuré contre les périls dans les entreprises considérables; mais le magnanime va plus loin encore, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || **2°** Qui dénote du courage. Trait courageux. Un courageux dévouement. On opina par boules sur la punition qu'il [l'abbé de Saint-Pierre] avait encourue; toutes les boules, à l'exception d'une seule, furent pour l'exclure de nos séances; cette boule courageuse fut donnée par Fontenelle, D'ALEMBERT, *Éloges, abbé de St-Pierre*.

— HIST. XIIe s. Od [avec] gent hardie e corajuse, Fiere e estrange e bataillose, BENOÎT, II, 1063. Berengers fu corageus et hardiz, *Ronc.* p. 63. Et corageus as armes et fier comme liepart, *Sax.* XIX. || XIIIe s. Il sunt felon et outrageus, De tous maus faire corageus, *la Rose*, 9214. || XVIe s. Il n'estoit point de memoire que jamais ils eussent esté batus en bataille rengée.... au moyen de quoy ilz estoient si courageux [fiers] et si terribles que personne ne les osoit attendre, AMYOT, *Pélop.* 32. Si ses escritps rapportent aucune chose de ses conditions, c'estoit un grand personnage, droicturier et courageux, non d'une vertu superstitieuse, mais philosophique et genereuse, MONT. IV, 63.

— ÉTYM. *Courage*; provenç. *coratjos, coratgos;* anc. espagn. *corajoso;* ital. *coraggioso*.

† **COURAI** (kou-ré), *s. m.* Terme de marine. Voy. COURÉE.

† **COURAILLER** (kou-ra-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Terme populaire. Courir fréquemment; et fig. mener une vie désordonnée ou de débauche.

— ÉTYM. *Courir*.

† **COURALIN** (kou-ra-lin), *s. m.* Espèce de pirogue.

COURAMMENT (kou-ra-man), *adv.* D'une manière courante, avec facilité. Lire, écrire couramment.

— HIST. XVIe s. Lequel leut courantement les dictes lectres en françoys, *Pièce publiée par* LEROUX DE LINCY, *Bibl. des Ch.* 5e série, t. II, p. 185.

— ÉTYM. *Courant*, et le suffixe *ment;* bourg. *coramman*.

COURANT, ANTE (kou-ran, rant-t'), *adj.* || **1°** Qui court. || Adverbialement. Tout courant, en grande hâte. Elle envoie tout courant savoir de Mme du Châtelet, si S. M. [le roi de Prusse] passera, VOLT. *Roi de Prusse*, 14. || Tout courant, sans hésiter, sans peine. Il lit tout courant. || L'Académie met un trait d'union à *tout-courant;* ce qui est singulier et ne peut être suivi. || Terme de vénerie. Chien courant, chien qui court le lièvre, le cerf, etc. J'appelais une chienne courante, SÉV. 232. Un comte de Nassau Hautveiller amena de fort bons chiens courants pour le lièvre, ST-SIM. 49, 73. || **2°** Qui coule continûment. Eau courante. Ruisseau courant. Le climat est sans pluie; on n'entend aux montagnes Bruire en ces lieux aucuns torrents; En ces lieux nuls ruisseaux courants N'augmentent le tribut dont s'arrosent les plaines, LA FONTAINE, *Quinquina*, II. Nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour; en effet nous ressemblons tous à des eaux courantes.... BOSS. *Duch. d'Orléans*. C'est un acte très-méritoire aux Indes, de prier Dieu dans l'eau courante, MONTESQ. *Esp.* XXIV, 26. || **3°** Par extension, écriture courante, voy. COURANTE 3. || Terme de marine. Pièces courantes, pièces qui glissent ou arrivent facilement et librement. || Cape courante, cape dans laquelle il reste assez de voiles pour qu'on puisse gouverner. || Manœuvres courantes, les cordages qui servent constamment à la manœuvre. || **4°** Qui est en cours. Le mois courant. Le terme courant. L'intérêt courant. Et créer une rente Dès le décès du mort courante, LA FONT. *Fabl.* II, 20. || **5°** Qui a cours. Acheter au prix courant. C'était [300 florins d'or] tout au plus 200 livres de la monnaie de France courante de nos jours, VOLT. *Mœurs*, 81. Les lettres phéniciennes étaient le caractère courant de leur nation [les Cutéens], ID. *Phil.* II, 255. || **6°** Terme de banque. Compte courant, voy. COMPTE. || Main courante, voy. BROUILLARD. || **7°** En parlant des mesures, aune courante, toise courante, mètre courant, mesure prise avec l'aune, la toise, le mètre, et considérée par rapport à sa longueur, sans avoir égard à la largeur. || **8°** Terme de botanique. Feuille courante, feuille qui embrasse sa tige et s'allonge sur elle. || **9°** Terme d'imprimerie. Titre courant, titre qui se répète au haut de chaque page. || **10°** Ordinaire, habituel. Il est chargé des affaires courantes. Pour les élections et autres affaires courantes et momentanées, J. J. ROUSS. *Polit.* 9. L'avis courant que leurs complaisants ont soin de leur dicter, est toujours le leur, parce qu'ils n'en ont point à eux, D'ALEMB. *Essai sur la soc. des gens de lettres, Œuvres*, t. III, p. 39, dans POUGENS. || Par analogie. Je n'aurai que les chagrins courants de la vie, SÉV. 341. || **11°** *S. m.* Courant, le cours, la direction d'une eau vive. Un agneau se désaltérait Dans le courant d'une onde pure, LA FONT. *Fabl.* I, 10. Un torrent n'a jamais causé plus de ravage Que lorsqu'à son courant on ferme le passage, VOLT. *Triumv.* IV, 2. || Terme de marine. Direction particulière du mouvement des eaux, qui se portent, comme fait un fleuve, vers un point fixe. Il y a sur cette côte des courants très-dangereux. Si la terre était entièrement inondée par les eaux de l'Océan, ces eaux pourraient, aussi bien que l'air, former sous l'équateur un courant perpétuel, et ce courant serait vers l'est ou vers l'ouest, selon que la profondeur de la mer serait plus ou moins grande, D'ALEMB. *Causes gén. des vents, Œuvres*, t. XIV, p. 28, dans POUGENS. Des courants rapides s'opposent à l'arrivée des navigateurs, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 9. || Fig. Laissez-vous amuser, suivez le courant des plaisirs qu'on peut avoir en province, SÉV. 44. Bien loin d'être emporté par le courant rapide Des flots impétueux de ses bouillants désirs, CORN. *Imitation*, I, 3. Pour ne jamais sortir de l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à suivre vos penchants, vous prêter à vous-même, vous laisser entraîner mollement au courant, MASS. *Car. Fausse confiance*. || Les grands courants de l'opinion, les idées qui, à certains moments et dans certains pays, deviennent générales et entraînent tout. Rien ne résista à ce courant général de l'opinion en France. || **12°** Courant d'air, vent. Fermez cette porte pour éviter les courants d'air. L'atmosphère est agitée par des courants qui sont les vents. || **13°** Courant atmosphérique, dit, par analogie avec les courants de la mer, des vents qui suivent une direction déterminée. Le ballon rencontra les courants supérieurs. || **14°** Terme de physique. Courant électrique, progression en sens opposé des électricités de noms contraires, à travers un conducteur qui, par ses deux extrémités, est en contact avec une source d'électricité. || **15°** La période de temps qui court. Dans le courant de la semaine, de l'année. Harlay crut que cette grande affaire [du pas] lui coûterait à peine le courant d'un hiver à emporter, ST-SIM. 16, 193. || Le courant, le mois qui court. Le cinq du courant. On dit elliptiquement, en termes de bourse et en ce sens : fin courant, c'est-à-dire fin du mois courant. || **16°** En matière de rente, d'intérêt, le terme qui court. Il me doit les arrérages et le courant. || **17°** Terme de théâtre. Mettre une pièce au courant du répertoire, la mettre parmi les pièces qu'on joue habituellement. || **18°** La manière ordinaire de se comporter. Suivez le courant de la maison pour la pauvreté, BOSS. *Lettr. Corn.* 151. || Le courant du monde, la manière ordinaire du monde. Il se laisse aller au courant du monde. || Le courant du marché, le prix actuel des denrées. || **19°** Le courant des affaires, les affaires ordinaires qui se succèdent les unes aux autres, par opposition aux affaires extraordinaires. Les portefeuilles qui ne renferment que le courant, BOSS. *Lettr. abb.* 226. Il était trop distrait par le courant des affaires, trop souvent entraîné par les événements pour.... CONDORCET, *Maurepas*. || Un courant d'affaires, une masse d'affaires à traiter. || Être au courant des affaires, connaître celles qui se font régulièrement tous les jours. || Mettre, tenir quelqu'un au courant d'une affaire, lui en donner connaissance exacte. || Être au courant, n'avoir plus d'arriéré, soit comme travail, soit comme dettes. Se mettre au courant, se débarrasser de l'arriéré. || **20°** Terme de marine. Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies. || **21°** Terme de charpentier. Courant de comble, comble considéré dans sa longueur.

— REM. On dit et on écrit souvent, surtout dans le langage du commerce, *le* 8, *le* 10 *courant*, au lieu de *le* 8, *le* 10 *du courant*. Il est certain que cette forte ellipse a l'inconvénient de présenter *courant* comme se rapportant au 8, au 10, etc.; mais du reste elle n'est pas plus forte que cette autre qui est très-ordinaire : *le* 8, *le* 10 *avril*, au lieu de *le* 8, *le* 10 *d'avril*. Anciennement, jamais cette dernière ellipse ne se faisait. On ne la trouvera pas une seule fois dans la correspondance de Voltaire; mais il semble que l'usage lui a donné droit de bourgeoisie; il semble aussi qu'elle entraîne l'ellipse congénère : *le* 8, *le* 10 *courant*. Mme de Sévigné dit avec le nombre ordinal et sans *le* : le 4e avril.

— HIST. XIe s. Li val profond et les ewes [eaux] curant, *Ch. de Rol.* CXXXVI. || XIIe s. Sor Velantif son bon cheval corant, *Ronc.* p. 37. Corant i vint Margaric de Sebie, *ib.* p. 42. [L'eau] Qui tant par est ravinouse et corans, *ib.* p. 109. || XIIIe s. Il prenoient les nes [navires] toutes ardans à cros de fer, et les tiroient par vive force fors du port, et les menoient el corant del bras, VILLEH. XCVI. || XIVe s. Li peres et la mere si le heoient tant, Que souvent en leurs cuers aloient desirant Que fust mors ou noiez en une eaue corant, *Guescl.* 59. || XVIe s. Un nœud courant, MONT. III, 152. Ceulx qui minent soubs terre, rencontrent souventefois es entrailles de la terre des rivieres courantes, AMYOT, *P. Æm.* 23. Elle avoit attaché un las courant à son col, toute preste à se pendre et estrangler, ID. *Pyrrh.* 62. Il lisoit tout courant les rabins sans points et les expliquoit sans lire le texte, D'AUB. *Vie*, XII. En maniere de laqs courant, PARÉ, XVIII, 33. Elle commettra à la principale de ses servantes la charge des meubles courans par la maison, servans comme en quartier, O. DE SERRES, 880. [Courante, *s. f.* dans le sens de courant, *s. m.*] À la faveur de la mer qui estoit calme, sans vent ne fureur de courante, nos galleres.... M. DU BELL. 597. Et même dans RÉGNIER : Au gouffre du plaisir la courante m'emporte, *Sat.* VII.

— ÉTYM. *Courir*.

1. **COURANTE** (kou-ran-t'), *s. f.* || **1°** Ancienne danse très-grave, qui se dansait sur un air à trois temps. Elle commençait par des révérences, après quoi le danseur et la danseuse décrivaient en pas de courante une figure réglée qui formait une sorte d'ellipse allongée. Le pas de courante se composait de deux parties : la première, nommée spécialement temps de courante, consistait à faire un plié relevé en même temps qu'on ramenait le pied de derrière à la quatrième position en avant par un glissé. La seconde partie du pas de courante consistait en un demi-jeté d'un pied et un coupé de l'autre pied. On voit par cette description que la courante était plutôt une marche noble et pleine de belles attitudes qu'une danse proprement dite, puisqu'on ne s'enlevait pas de terre. Donner une courante. Le bal se donnait tous les soirs, où de très-méchants danseurs dansèrent de très-mauvaises courantes, SCARRON, *Rom. com.* 2e part. ch. 17. Baptiste le très-cher N'a point vu ma courante, et je le vais chercher, MOL. *Fâch.* II, 5. Ma franchise va danser la courante aussi bien que mes pieds, ID. *Préc.* 13. Il ne dansa qu'avec Mme de Crussol qu'il pria de ne lui point rendre sa courante, SÉV. 184. Le roi mena la reine et honora l'assemblée de trois ou quatre courantes, et puis s'en alla au Louvre avec sa compagnie ordinaire, SÉV. t. I, *Lett.* 61, dans POUGENS. Je veux que nous dansions ensemble une courante, REGNARD, *Distrait*, III, 4. || **2°** L'air sur lequel on la danse. Comme à de mes amis, il faut que je te chante Certain air que j'ai fait de petite courante.... (Il chante la courante) N'est-elle pas belle? MOL. *Fâch.* II, 5.

— HIST. XVIe s. Courante [sorte de danse], J. MAROT, V, 212. Danser la volte, la courante, la fissaye et autres danses dissolues, BOUCHET, *Serées*, liv. I, p. 133, dans LACURNE. La volte, la courante, la fissaye, que les sorciers ont amenez d'Italie en France, ID. *ib.* p. 136.

— ÉTYM. *Courir*, peut-être parce qu'on ne tournait pas en place comme dans la pavane, et qu'on ne sautait pas comme dans les branles et les gigues. Il paraît, d'après Bouchet, qu'il y a eu une *courante* qui était une danse dissolue.

2. **COURANTE** (kou-ran-t'), *s. f.* Terme populaire. Diarrhée. De parler elle s'effraya; Dont il eut bien fort la courante, SCARRON, *Virg. trav.* dans LEROUX, *Dict. com.*

— ÉTYM. *Courant*. On a dit *courance* au XVe siècle : Et ne mangeoient les poures gens que prunes et fruitz, dont la courance se preit dans l'ost, et y moururent beaucoup de nos gens, O. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. II, p. 505, dans LACURNE.

† 3. **COURANTE** (kou-ran-t'), *s. f.* Sorte d'écriture cursive.

— ÉTYM. *Courant*.

† 4. **COURANTE** (kou-ran-t'), *s. f.* Meule supérieure d'un moulin, mieux dite tournante.

— ÉTYM. *Courant*.

† **COURANTILLE** (kou-ran-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pêche. Sorte de filet pour les thons.

— ÉTYM. *Courant*; ainsi nommé parce qu'on l'abandonne au courant.

† **COURANTIN, INE** (kou-ran-tin, ti-n'), *s. m.* et *f.* **1°** Celui ou celle qui, aimant à courir, quitte pour cela sa besogne. C'est un courantin, une courantine.

|| 2° Celui qu'on emploie à des courses, à des commissions. Employé d'abord comme courantin dans une étude. || Mot vieilli. On dit aujourd'hui petit clerc, ou, par plaisanterie, saute-ruisseau. || 3° *S. m.* Fusée qui court le long d'une corde tendue.

— ÉTYM. *Courant.*

† **COURAQUET** (kou-ra-kè), *s. m.* Un des noms vulgaires de la rousserolle, plante.

† **COURATARI** (kou-ra-ta-ri), *s. m.* Arbre de la Guyane, dont l'écorce fournit des lanières aux indigènes et dont le bois est bon pour la charpente.

† **COURAU** (kou-rô), *s. m.* Terme de pêche. Petit bateau ; allége.

† **COURAYER** (kou-rè-ié), *v. a.* Terme de marine. Appliquer une couche de courée sur la carène. || On trouve aussi couroyer.

— ÉTYM. Voy. COURÉE.

† **COURBABLE** (kour-ba-bl'), *adj.* Qui peut être courbé.

— ÉTYM. *Courber.*

† **COURBAGE** (kour-ba-j'), *s. m.* Terme didactique. Action de courber.

— ÉTYM. *Courber.*

† **COURBAN** (kour-ban), *s. m.* Fête musulmane qui se célèbre annuellement le 10 du mois consacré au pèlerinage et dans laquelle on immole un grand nombre de brebis.

— ÉTYM. Arabe, *kourbân*, sacrifice.

† **COURBANT, ANTE** (kour-ban, ban-t'), *adj.* Terme didactique. Qui est susceptible de se courber. || Terme de marine. Bois courbant, bois dont les fibres suivent une certaine courbure.

† **COURBARIL** (kour-ba-ril), *s. m.* Le cœur du bois de l'*hymenæa courbaril*, *L.* dont l'écorce laisse écouler une résine dite animé occidental ou copal tendre.

† **COURBARINE** (kour-ba-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Résine de courbaril.

† **COURBATON** (kour-ba-ton), *s. m.* Terme de marine. Fortes pièces de bois qui servaient de contreforts dans une galère.

COURBATU, UE (kour-ba-tu, tue), *adj.* || 1° Terme de manége, signifiant l'état d'un cheval qui n'a pas la respiration et les membres libres, soit qu'il ait été trop poussé, soit que le mal vienne d'une cause intérieure. Comme un vieux cheval de renvoi, Maigre, harassé, courbatu, Venait la débile monture Aux funérailles de Voiture, SARRAZIN, *Pompe fun. de Voit.* || 2° Par extension, il se dit des personnes qui éprouvent une grande lassitude. Je me sens tout courbatu.

— HIST. XVe s. Courbatuz [parlant des maris qui servent mal leurs femmes], *Aresta amorum*, p. 414, dans LACURNE. || XVIe s. La requeste des maris umbrageux, courbatus, boucquineux, farouches, trop tristes, pensifs et desolés, DU VERDIER, *Bibl.* p. 2118, dans LACURNE. Courbatu [en parlant d'un homme assommé de coups], RAB. p. 63, dans LACURNE.

— ÉTYM. Quelques-uns tirent ce mot de *courbature;* mais comment *courbature* aurait-il donné *courbatu?* pas plus que *conjecture* ne pourrait donner *conjectu*. *Courbatu* semble formé de *court* et *battu;* le sens de cette composition serait battre de court, battre à bras raccourci, très-bien battre. Cette conjecture est vraisemblable et par conséquent préférable à cette autre : *courb-battu*, battu de manière à se courber. Le verbe n'est pas usité; cependant il l'est dans les campagnes des environs de Paris: la fièvre le courbat.

COURBATURE (kour-ba-tu-r'), *s. f.* || 1° Terme de vétérinaire. Malaise d'un cheval courbatu. || Vieille courbature, synonyme de phthisie pulmonaire chez le cheval. || 2° Chez l'homme, indisposition caractérisée par une sensation de brisement ou de contusion des muscles et des membres et une extrême lassitude.

— HIST. XVIe s. Un vendeur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de morve, pousse, courbes et courbatures, LOYSEL, 418.

— ÉTYM. Ménage le dérive de *curvatura*, disant que la courbature fait courber les chevaux. Mais voyez à COURBATU les difficultés de cette dérivation, *courbatu* ne pouvant avoir été formé de *courbature*, tandis que *courbature* dérive régulièrement de *courbatu*.

† **COURBATURÉ, ÉE** (kour-ba-tu-ré, rée), *part. passé.* Tout courbaturé.

† **COURBATURER** (kour-ba-tu-ré), *v. a.* Donner, causer une courbature. || Se courbaturer, *v. réfl.* Se donner une courbature.

— ÉTYM. *Courbature.* Ce mot nouveau est régulièrement formé de *courbature*, comme *conjecturer* l'est de *conjecture*. Il n'a pas d'autre sens que *courbattre*, qui n'est resté usité que dans le parler populaire de certains cantons. Il est un peu comme *ciôturer* qu'on dit souvent parce qu'on ne connaît pas assez le verbe *clore*. Ces allongements de mots ne sont pas toujours une richesse dans la langue.

COURBE (kour-b'), *adj.* || 1° Qui est en forme d'arc ou de sinuosité; ou, suivant la définition géométrique, qui n'est ni droit ni composé de lignes droites. Une ligne courbe. Une surface courbe. Encore que son mouvement se fasse en ligne courbe, DESC. *Monde*, 7. Le même bâton qui me paraît droit dans l'air me paraît courbe dans l'eau, BOSS. *Conn. de Dieu*, III, 8. Et ses sonores espingoles Et son courbe damas, V. HUGO, *Orient.* 21. || 2° *S. f.* Terme de géométrie. Ligne courbe. Décrire une courbe. La courbe que décrit la terre autour du soleil. Toutes les courbes peuvent passer pour des suites infinies de lignes droites infiniment petites, FONTEN. *Bernoulli.* Un géomètre ne doit pas être moins glorieux d'avoir donné son nom à une courbe ou à une espèce entière de courbes qu'un prince d'avoir donné le sien à une ville, ID. *Tschirnhaus.* Quelle est la courbe suivant laquelle un vaisseau doit être taillé pour être le meilleur voilier qu'il soit possible? MONTESQ. *Lett. pers.* 97. Nous ne sommes point nés pour mesurer des courbes, VOLT. *Lettr. Prusse*, 19. Alors, pour lui donner une idée de la géométrie des courbes, on lui fit lire un traité fort élémentaire des sections coniques; et, quand il eut acquis ces notions, il entendit sans effort le livre de M. Trabaud sur le mouvement et sur l'équilibre, CONDILLAC, *Gramm. Motif des études*, *Œuvres*, t. V, p. CXLVII, dans POUGENS. Après trois ans d'étude, âgé seulement de dix-sept ans, il donna une nouvelle solution du problème de la courbe d'égale pression dans un milieu résistant, CONDORCET, *d'Arci.* Mais sur d'heureux contours glissant avec mollesse, D'une courbe facile elle aime la souplesse, DELILLE, *Imagin.* III. || Courbes algébriques, courbes dont l'équation ne contient que des fonctions algébriques, par opposition à courbes mécaniques ou transcendantes. On a donné le nom de courbes géométriques à celles dont on a su mesurer exactement la marche; mais lorsque l'expression ou l'échelle de cette marche s'est refusée à cette exactitude, les courbes se sont appelées courbes mécaniques, BUFF. *Homme, Arithm. morale.* || 3° Terme d'architecture. Courbe rampante, se dit du limon courbe d'un escalier. || Les courbes, en charpenterie, sont des pièces de bois coupées en arc. || Terme de marine. Courbe de capucine, celle qui lie en partie l'étrave avec l'éperon. || Courbes d'écubier, deux pièces de bois larges et épaisses qui joignent l'étrave l'une à droite, l'autre à gauche. Pièces de fer analogues aux courbes en bois ou qui les suppléent. || 4° Crossettes de la vigne. || 5° Terme de vétérinaire. Tumeur osseuse, située en dedans du jarret, sur l'extrémité inférieure et interne du tibia. || 6° Sur les rivières, une courbe de chevaux, deux chevaux accouplés qui tirent les bateaux.

—HIST. XIIIe s. Et quant à point se sentira, Et par les rues s'en ira, Si soit de beles aleüres, Non pas trop moles ne trop dures, Trop eslevées, ne trop corbes, Mais bien plesans en toutes torbes, *la Rose*, 13739. Mès certes je ai si grant fain Que tote en ai corbe l'eschine, *Ren.* 10519. || XIVe s. L'escuier dont je di n'i fist arrestement, Print un courbe coutel qui tranchoit roidement, Pietre trancha le chief, voiant toute la gent, *Guescl.* 16822. Le concave et le curve d'une ligne circulaire, ORESME, *Eth.* 30. La grelle [sorte d'engin] doit estre ung peu courbe devers le gros bout, *Modus*, fº CXXIII, *verso.* || XVIe s. L'ame qui est triste à cause de la grandeur du mal et qui chemine courbe et foible et les yeux defaillants, et l'ame qui a faim, te donnera gloire et justice, CALVIN, 99. Cette charge tient l'esprit courbe [affaissé] et croupy, MONT. I, 139. Un aviron droict semble courbe en l'eau, ID. I, 349. Pour dresser un bois courbe, on le recourbe au rebours, ID. IV, 151. Un vendeur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de morve, pousse, courbes et courbatures, LOYSEL, 418. Contre les courbes [des chevaux] faut employer cataplasme fait de sauge, O. DE SERRES, 982. Un jardin aiant des allées droites, des costés droits, des diagonales et des curves, ID. 591. L'ædilitas curulis, ainsi nommée à cause de certaines chaires qui ont les pieds courbes, AMYOT, *Marius*, 5.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *corb;* espagn. et ital. *corvo;* du latin *curvus*.

COURBÉ, ÉE (kour-bé, bée), *part. passé.* || 1° Rendu courbe. Un bâton courbé. Tantôt vous tracerez la course de votre onde; Tantôt d'un fer courbé dirigeant vos ormeaux, Vous ferez remonter leur séve vagabonde Dans de plus utiles rameaux, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 6. || Terme de blason. Se dit des fasces un peu voûtées en arc. || 2° Infléchi, en parlant des personnes. Je ne suis pas courbé sous le poids des années, BOIL. *Sat.* I. Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée, Sous le faix du fagot aussi bien que des ans Gémissant et courbé, marchait à pas pesants, LA FONT. *Fabl.* I, 16. On ne voyait de tous côtés que des femmes tremblantes, des vieillards courbés, de petits enfants les larmes aux yeux, qui se retiraient dans la ville, FÉN. *Tél.* I. Oh! que ne suis-je couvert de cheveux blancs, courbé et proche du tombeau, comme Laërte, mon aïeul! ID. *Tél.* IV. L'ambitieux, courbé sous le fardeau des ans, De la fortune encore écoute les promesses, DESHOULIÈRES, *Poésies*, t. I, p. 171, dans POUGENS. Et notre dernier roi, courbé du faix des ans, VOLT. *Zaïre*, II, 1. Des sacrificateurs courbés par la vieillesse, ID. *Œdipe*, I, 1. || Terme de botanique. Qui est infléchi sur soi-même. || Fig. Courbés sous nos tyrans nous attendons leurs coups, VOLT. *Orphel.* V, 5. Que les enfants de ta mère soient courbés devant toi, ID. *Phil.* IV, 77.

† **COURBEMENT** (kour-be-man), *s. m.* Action de courber; état de ce qui est courbé.

— HIST. XVIe s. Courbement, ROBERT EST. *Dict.*

— ÉTYM. *Courber;* provenç. *corbament.*

COURBER (kour-bé), *v. a.* || 1° Rendre courbe. Courber un bâton. La vieillesse viendra courber ton corps, FÉN. *Tél.* XIX. Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse, LA FONT. *Fabl.* VII, 18. Puis l'infirme vieillesse, arrivant tristement, Presse d'un malheureux la tête chancelante, Courbe sur un bâton sa démarche tremblante.... A. CHÉN. *Élég.* 33. || 2° Fléchir, baisser. Peut-être Assuérus, frémissant de courroux, Si nous ne courbons les genoux Devant une muette idole, Commandera qu'on nous immole, RAC. *Esth.* II, 9. Vous avez jusqu'ici.... Résisté sans courber le dos; Mais attendons la fin, LA FONT. *Fabl.* I, 22. On courbe l'homme, et il reste plié; il prend cette attitude pour celle que lui donne la nature, il s'endort dans sa misère, ST-LAMBERT, *Saisons*, IV, note 4. On courbait la tête sous les bénédictions des évêques, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Fig. Ce Dieu, tyran cruel, monarque imaginaire, Sous le sceptre odieux du pouvoir arbitraire, Devait courber nos fronts.... DELILLE, *Parad. perdu*, VI. Las de courber mon front sous un injuste empire, C. DELAV. *Vêp. sicil.* I, 2. || 3° *V. n.* Courber sous le faix, plier, fléchir. Quatre monstres marins courbent sous ce fardeau, CORN. *Toison d'or*, II, 3. L'ombrage n'était pas le seul bien qu'il sût faire; Il courbait sous les fruits, LA FONT. *Fabl.* X, 2. Ils [des arbres] courbent sous le poids des offrandes sans nombre, ID. *Phil. et Bauc.* || 4° Se courber, *v. réfl.* Devenir courbe. La poutre se courbant sous le poids qu'elle supportait. Ce trône était ombragé de lilas qui se courbaient en voûte, MARMONT. *Contes mor. Mari sylphe.* Jusqu'aux fonds azurés où la voûte des airs S'unit, en se courbant, au vaste sein des mers, ST-LAMBERT, *Saisons*, II. || Avec suppression du pronom réfléchi. On fit courber par force des arbres l'un vers l'autre, et l'on attacha à chacun de ces arbres un des membres du corps de ce parricide, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 450, dans POUGENS. || 5° Plier le corps. Se courber pour ramasser quelque chose. Mais du haut de la porte enfin nous l'avons vue, Un poignard à la main sur Pyrrhus se courber, Lever les yeux au ciel, se frapper et tomber, RAC. *Andr.* V, 5. Lui-même, se courbant, s'apprête à le rouler [le lutrin], BOIL. *Lutrin*, III. || 6° S'incliner. L'insolent devant moi ne se courba jamais, RAC. *Esth.* II, 1. Cette tête élevée vers les cieux n'est pas faite à l'image du Créateur pour se courber devant un homme, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 10. Séraphins, prophètes, archanges, Courbez-vous, c'est un roi; chantez, c'est un martyr! V. HUGO, *Odes*, I, 5. || Fig. [La véritable grandeur] se courbe par bonté vers ses inférieurs et revient sans effort dans son naturel, LA BRUY. II. || 7° S'humilier sous la volonté d'un supérieur. Tout se courbe devant cet homme. || Se dit aussi, dans le langage élevé, des objets inanimés. Ô voyage bien différent de celui qu'elle avait fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! BOSS. *Reine d'Anglet.* Et la mer se courbant sous vos flottes puissantes, DELILLE, *Énéide*, IV.

— HIST. XIIe s. Jo guarderai à mun oes [service] set milie humes ki encore unches ne curberent le genuil devant Baal, *Rois*, 322. || XIIIe s. Corbés sui por le fes de mes pechiez qui trop est griés [lourd],

Psautier, f° 47. || XVIe s. Il n'en ont veu aulcun esdente ou courbé de vieillesse, MONT. I, 236. La figure [de ma bibliothèque] en est ronde; elle vient m'offrant, en se courbant, d'une veue touts mes livres, ID. III, 289. En un endroit où la rive se courboit en forme de croissant, AMYOT, *Publ.* 35. Leurs espées estoient forgées de fer fort mol, de sorte qu'elles se courboient et plioient incontinent, ID. *Cam.* 70. On ne voyoit autre chose que gens courbez vers la terre qui fouilloient des pierres, ID. *Anton.* 58.

— ÉTYM. Berry, *corber*, *corbir;* provenç. *corbar*, *curvar;* anc. espagn. *corvar;* ital. *curvare;* du latin *curvare* (voy. COURBE).

† **COURBET** (kour-bè), *s. m.* Grande serpe avec avec laquelle on coupe les taillis, on abat les branches. || Nom des parties d'un bât de mulet qui sont un peu élevées en arc.

— HIST. XVIe s. Fagots taillés au courbet, *Nouv. coust. génér.* t. II, p. 149.

— ÉTYM. Diminutif de *courbe*.

COURBETTE (kour-bè-t'), *s. f.* || 1° Terme de manége. Air relevé de manége consistant en un saut dans lequel le cheval lève et fléchit les deux membres antérieurs, pendant que, tenant les hanches basses, il les avance sous le ventre. Faire aller le cheval à courbettes. Déjà Phébus, voisin de ses moites retraites, Ne semble plus mener ses chevaux qu'à courbettes, LA FONT. *Ragotin*, I, 1. || Fig. Faire aller un homme à courbettes, avoir plein pouvoir sur lui, le gourmander. || 2° *S. f. plur.* Fig. Politesses, prévenances trop humbles. À quoi servent, monsieur, les façons que vous faites? Parlez donc, je suis las de toutes ces courbettes, REGNARD, *Folies amour.* II, 3. Les princes du sang furent ceux qui parurent avoir le moins de part à tant de courbettes [du duc du Maine], ST-SIM. 362, 29. || Faire des courbettes, ramper devant quelqu'un. Tout en me faisant de grandes courbettes, il travailla tellement à la sourdine, que, ne pouvant porter l'ambassadeur à me donner mon congé, il me mit dans la nécessité de le prendre, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. Ce qui n'empêchera pas que, traité comme Sancho, je ne reçoive partout cent courbettes moqueuses, avec autant de compliments de respect et d'admiration, ID. *Corresp. Lettre à M. de St-Germain*, t. VII, p. 217, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. Un grand coursier syrien, qui d'agiles bonds et courbettes faisait voler autour de soi une épaisse poussiere, YVER, p. 534. Il monta sur un cheval d'Espagne, le plus beau que j'aie veu de longtemps, et se manioit très bien, et faisoit de très belles courbettes, BRANTOME, *Dames gal.* t. II, p. 298, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Courber*.

† **COURBETTER** (kour-bè-té), *v. n.* Terme de manége. Faire des courbettes.

— ÉTYM. *Courbette*.

† **COURBINE** (kour-bi-n'), *s. f.* voy. CORBINE.

† **COURBOTTE** (kour-bo-t'), *s. f.* Balancier auquel on attache les chaînes des soufflets de forge.

† **COURBU** (kour-bu), *s. m.* Variété de raisin.

COURBURE (kour-bu-r'), *s. f.* État, forme d'une chose courbée. La courbure d'un arc. La courbure de la terre. Son lit [d'un fleuve] en longs courants, des vallons sinueux Suivra les doux contours et la molle courbure, DELILLE, *Jardins*, III. Son grand travail fut de donner à ces matériaux le degré de courbure qu'exigeait la sorte d'ouvrage qu'elle voulait construire, BONNET, *Observ.* 28. *Insectes*, t. II, p. 295, dans POUGENS. || Terme de géométrie. Rayon de courbure, le rayon du cercle osculateur. Courbe à double courbure, celle dont les éléments ne sont pas situés dans un même plan, comme l'hélice ou la courbe d'une vis. || Terme d'horticulture. Action de courber une branche trop vigoureuse. || Terme d'architecture. Revers des feuilles de chapiteau.

— ÉTYM. *Courber*.

† **COURCAILLER** (kour-ka-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Se dit du cri de la caille.

COURCAILLET (kour-ka-llè, *ll* mouillées; et non kour-ka-yè), *s. m.* Nom qu'on donne au cri des cailles. || Sifflet qui imite ce cri et qui sert d'appeau pour les attirer. Et des courcaillets pour les cailles, SCARRON, *Virg. trav.* IV. || On a porté autrefois des habits, des chausses en courcaillet, parce qu'elles étaient plissées de la même manière que cet appeau.

— HIST. XVIe s. Un gentilhomme qui avoit un de ses bas de chausses bandé au haut de la cuisse et l'autre en courcaillet, D'AUB. *Fœn.* II, 13. Les hommes ont inventé certains petits instruments de cuir et d'os, nommez courcaillets, qui peuvent exprimer la voix de la caille; la quelle, oyant le courcaillet, pensant que ce soit les femelles, et voulant les venir trouver, tombe dans les filets, BELON, *Chap. de la caille.*

— ÉTYM. Onomatopée.

† **COURCE** (kour-s'), *s. m.* Bois que laisse un vigneron en taillant la vigne.

† **COURCET** (kour-sè), *s. m.* Grande serpe pour tailler les arbres.

† **COURCHOT** (kour-cho), *s. m.* Ver à soie malade.

COURCIVE (kour-si-v'), *s. f.* Terme de marine. Voy. COURSIVE.

— HIST. XVIe s. Recommença sa salue aussi belle et furieuse que devant, des canons de courcie de seize galeres et des autres pieces d'arquebusades, tellement que tout estoit en feu, BRANT. *Dames gal.* t. II, p. 296, dans LACURNE.

† **COURÇON** (kour-son), *s. m.* Terme d'art militaire. Pieu caché dans l'eau. || Bois qui n'a pas la longueur prescrite. || Pièce de fer pour serrer les moules d'une pièce de fonte. || Sorte de fer qui est en barres très-courtes.

— ÉTYM. *Court*.

† **COUREAU** (kou-rô), *s. m.* Terme de marine. Sinuosité entre des bas-fonds et des roches que l'eau recouvre.

— HIST. XVIe s. Il arriva qu'un des bateaux qui avoient passé la troupe fut assablé et ne put estre ramené de là le courau comme les autres, D'AUB. *Hist.* III, 24.

1. **COURÉE** (kou-rée), *s. f.* Terme de marine. Mélange de suif, de soufre et de résine, dont on enduit la carène des bâtiments.

— ÉTYM. C'est la forme féminine de *corroi* (voy. ce mot).

† 2. **COURÉE** (kou-rée), *s. f.* Terme de boucherie. Se dit dans quelques provinces pour le poumon de la bête.

— ÉTYM. Bourguig. *corée;* du latin *cor*, cœur

† **COURESSE** (kou-rè-s'), *s. f.* Espèce de couleuvre.

— ÉTYM. *Courir*.

† **COURET** (kou-rè), *s. m.* Terme de marine. Voy. COURÉE 1.

COUREUR, EUSE (kou-reur, reû-z'), *s. m.* et *f.* || 1° *S. m.* Celui qui est exercé à la course. Un bon, un mauvais coureur. L'on voyait de son temps certains coureurs parcourir dans le cirque l'espace de 160 000 pas, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 80, dans POUGENS. La plupart des villes entretiennent des coureurs accoutumés à parcourir dans un jour des espaces immenses, BARTHÉL. *Anach.* 34. Je suis charmé que vous ayez eu le prix, et qu'il ait eu l'accessit; quiconque vous suit de près est un très-bon coureur, VOLT. *Lett. Gaillard*, 23 janv. 1769. || 2° Valet qui accompagne à pied la voiture. || Homme aux gages d'une personne de qualité qui l'envoyait à une ou plusieurs personnes et qui lui donnait ordre d'en rapporter réponse. J'ai donné ordre à mon coureur, qui vous porte cette lettre, de vous chercher où que vous soyez et de ne point revenir sans votre réponse, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 23. || Coureur de vin, officier qui portait, à la chasse et partout où allait le roi, une valise contenant des serviettes, du pain, du vin, un couteau, une fourchette et quelques pièces de four. || 3° Celui qui va et vient sans cesse d'un endroit à un autre. || C'est un grand coureur, on ne le trouve jamais à la maison. || Coureur de bague, de tête, celui qui court la bague, les têtes. || Coureur de bois, nom, en Canada, de ceux qui vont faire la traite des castors et autres pelleteries. || Familièrement. Coureur de bals, de spectacles, celui qui est de tous les bals, qui suit tous les spectacles. || Coureur de nuit, celui qui se retire tard, qui fait de la nuit le jour. || Coureur, celui qui court d'amourette en amourette. Hé, mon Dieu! je connais mon don Juan sur le bout du doigt, et connais votre cœur pour le plus grand coureur du monde, MOL. *Festin*, I, 2. || Coureur de filles, ou, simplement, coureur, homme de mauvaise vie. J'aurais défié tous les coureurs de filles de Paris d'écrire jamais une seule des lettres d'Héloïse, J. J. ROUSS. *Dial.* I. Un coureur de taverne et de mauvais lieux, ID. *Dial.* II. || 4° *Au plur.* Cavaliers détachés qui, en temps de guerre, battent le pays et éclairent l'armée. Pendant ces événements, Davoust, au sud de Vilna, avait entrevu quelques coureurs de Bagration, qui déjà cherchait avec inquiétude une issue vers le nord, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 5. || 5° Cheval de selle propre pour la course et, particulièrement, pour la chasse. Il était monté sur un excellent coureur. || Terme de zoologie. Les coureurs, nom donné à une famille de l'ordre des rongeurs, à laquelle appartient le lièvre; à un ordre de la classe des oiseaux qui ne volent pas ou ne volent guère et qui courent très-vite; à un groupe d'orthoptères dont les pieds sont propres à la course, tels que les blattes; à une famille de crustacés dont les pieds sont uniquement propres à la course ou qui sont remarquables par leur agilité. || 6° Terme de mines. Filon de charbon de terre à découvert. || 7° *S. f.* Coureuse, jument légère. Une bonne coureuse. || Fig. Coureuse, fille ou femme de mauvaise conduite. Une coureuse de remparts. Une petite coureuse de bonnes fortunes, HAMILT. *Gramm.* 10. Avec les faveurs de toutes les coureuses de la ville, ID. *ib.* 9. Ne voudrait-on point que je mariasse mon fils avec elle? une fille inconnue qui fait le métier de coureuse? MOL. *Fourb.* III, 11. || 8° *Adj.* Qui est bon à la course. Chevaux coureurs, chevaux de relais qui courent la chasse. || Terme d'entomologie. Araignée coureuse, araignée vagabonde et qui ne file pas de toile. || Pieds coureurs, pieds qui ne peuvent servir qu'à la marche, comme chez les carabes. || Terme d'ornithologie. Oiseaux coureurs, oiseaux dont les jambes sont demi-nues, et qui sont très-vites à la course: telle est l'autruche.

— HIST. XIIe s. Desor Paiens tant destrier coreor, *Ronc.* p. 44. || XVe s. Les François et leur route chevauchoient d'un costé, les coureurs allemans d'autre, FROISS. I, I, 139. Lors envoyerent les Anglois leurs coureurs par les villages, et ardirent en une empainte [attaque] plus de soixante en la marche de Reims, ID. II, II, 66. Il est de necessité qu'il y ait coureurs et les mettre voulentiers fors, affin qu'ilz reboutent les coureurs des ennemis, *le Jouvencel*, f° 81, dans LACURNE. || XVIe s. Ordonnent aus dits dismeurs de ce pays d'avoir un coureur de disme juré, qui ayt presté le serment es mains de l'officier de garder tant le droit des dits dismeurs que des laboureurs, *Nouv. Coust. génér.* p. 311.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *corredor;* ital. *corridore;* anc. franç. *coreor;* d'une forme latine *curritorem*, de *currere*, courir (voy. COURIR), forme supposée par l'ancien français *coreor*, d'où *coureur* dérive, comme tous nos substantifs de ce genre, en *eur*, dérivent d'une forme en *cor* de l'ancienne langue: *doncor*, donneur, etc.

† **COURE-VITE** (kou-re-vi-t') ou **COURT-VITE** (kour-vi-t'), *s. m.* Nom d'un genre de l'ordre des échassiers (oiseaux). || *Au plur.* Des coure-vite ou court-vite.

— ÉTYM. *Courir*, et *vite*.

1. **COURGE** (kour-j'), *s. f.* Genre de la famille des cucurbitacées, qui ne diffère de celui des concombres que par ses semences entourées d'un bourrelet très-marqué. || Fruit de ces plantes. De belles courges. || Huile de courges ou de courge (puisque l'Académie écrit huile d'olive), huile qui se tire principalement des semences de la courge potiron, variété de la courge monstrueuse.

— HIST. XIIIe s. [Graines de pin] broïes avoec semence de choourdes ostent l'arsure et le [la] doleur de rains, ALEBRANT, f° 56. Ungz homs qui porte couhourdes doit un denier, DU CANGE, *cucurbita.* || XVIe s. La s'estendoit la friande laictue, Et là s'enfloit la coucourde ventrue, DUBELL. VII, 4, *verso.* Ils disent qu'ils font coalescer une piece de cougourde desseichée au lieu de l'os amputé, PARÉ, VIII, 22. Avec jus de cougourde ou melon, ID. XXI, 22. Quant aux courges, de trois principales sortes en avons-nous, distinguées par ces mots, courges, cougourdes, citrouilles. Les courges et cougourdes ne different qu'en figure, estans de couleur blanche et de semblable goust. Les courges sont longues, y en aiant attaindre jusqu'à cinq ou six pieds. Les cougourdes sont rondes, commodes à estre assechées pour en faire des bouteilles. Je ne doute pas qu'en plusieurs endroits, ces deux especes-ci ne se confondent en leurs appellations, O. DE SERRES, 547.

— ÉTYM. Jura, *courde;* ital. *cucuzza;* du latin *cucurbita.* L'ancien français est de trois syllabes: *coourde*.

† 2. **COURGE** (kour-j'), *s. f.* Bâton un peu recourbé à l'aide duquel on peut porter, sur l'épaule, deux seaux d'eau, l'un en avant, l'autre en arrière. || Terme d'architecture. Corbeau de pierre ou de fer qui supporte le manteau d'une cheminée sans chambranle.

— HIST. XIVe s. Pour deux seaulx et une courge ferrez, pour porter l'eaue ès chambres de madame Ysabel et madame Jehanne de France, DE LABORDE, *Émaux*, p. 230. || XVe s. Un certain baston appelé corge, DU CANGE, *corgo.* || XVIe s. On prend un baston assez plat, comme une courge (dont les chambrieres

portent deux seaux d'eau sur leurs espaules) de largeur de deux pouces et long environ d'une toise, PARÉ, XIV, 25. De tout mur metoyen, chacun des voisins aux quels il appartient peut s'ayder, et percer le dit mur tout outre pour asseoir ses poutres et sommiers en bouchant les pertuis, mesme pour asseoir les courges et consoles des cheminées à fleur du dit mur, *Coust. génér.* t. II, p. 1031.

— ÉTYM. Bas-lat. *corgo*, bâton. Nicot le tire du latin *curvus*, recourbé; mais la forme *corgo* ne s'y prête pas du tout.

† **COURGÉE** (kour-jée), *s. f.* || **1°** Charge d'une courge. || **2°** Sarment de vigne qu'on sépare du cep pour le lier à un échalas plus éloigné.

— HIST. XIVe s. [Que] les supplians aient esté consentans à prendre et emporter de nuit, de une nef estant au port [à Meaux] chargée de vin, environ une courgée de vin en deux seaux, DU CANGE, *corgo*.

— ÉTYM. *Courge* 2.

COURIR (kou-rir), je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent; je courais; je courus, nous courûmes; je courrai; je courrais; cours, courez, courons; que je coure, que tu coures, qu'il coure, que nous courions; que je courusse; courant; couru, courue, *v. n.* || **1°** Aller avec une grande vitesse. Où courez-vous ainsi? Calypso, plus furieuse qu'une lionne à qui on a enlevé ses petits, courait au travers de la forêt, sans suivre aucun chemin, FÉN. *Tél.* VII. Les femmes ne sont pas faites pour courir; quand elles fuient, c'est pour être atteintes, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Elle eût, des jeunes blés rasant les verts tapis, Sans plier leur sommet, couru sur les épis, DELILLE, *Énéide*, VII. || Terme de marine. Faire route. Courir au nord, au sud. || Courir signifie quelquefois s'échapper à la hâte. .... Serviteur au portier, Dit-il, et de courir, LA FONT. *Fab.* IX, 10. || Je cours encore, locution familière, qui s'emploie pour dire: je m'en allai en hâte, on ne m'y rattrapera plus. Cela dit, maître loup s'enfuit et court encor, LA FONT. *Fabl.* I, 5. Les dames dirent qu'il ne fallait pas m'importuner ni faire des façons avec moi, et je cours encore, ST-SIM. 404, 34. || Courir, pris substantivement. Nier, croire et douter sont à l'homme ce que le courir est au cheval, PASC. *Rel.* 8. || Courir sus à quelqu'un, en termes d'ordonnances, de déclarations, se jeter sur lui pour l'arrêter, pour le tuer. On ordonna de lui courir sus. Et fig. poursuivre, persécuter. || On dit dans le même sens courir sur. Nous promettons pour cette grâce De sauter pour les gens en place, De courir sur les malheureux, BÉRANG. *Requête.* || Courir sur, faire la course comme corsaire. En leur obtenant du Portugal des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 35. || On dit dans le même sens courir à. Peuple, vengez mon père et courez à ce traître, VOLT. *Fanat.* V, 4. || Courir s'emploie en une espèce de passif impersonnel, avec le pronom *ce*. On pourra dire à des enfants qui courent: c'est assez couru, c'est-à-dire ne courez plus. || Fig. C'est assez couru dans les voies de l'iniquité, FLÉCH. *Sermons*, II, 237. || Ce n'est pas tout que de courir, il faut partir de bonne heure, c'est-à-dire il ne suffit pas de se hâter, il faut encore se mettre à l'œuvre à temps. Rien ne sert de courir, il faut partir à point: Le lièvre et la tortue en sont un témoignage, LA FONT. *Fabl.* VI, 10. || **2°** Jouter à la course. Ceux qui devaient courir n'attendaient que le signal pour s'élancer dans la carrière. Alexandre ne voulut pas courir dans les jeux olympiques, à moins que des rois n'y courussent. || Courir se dit aussi des chevaux qui disputent le prix de la course. Faire courir, envoyer des chevaux sur le turf pour y courir. || **3°** Fig. Et dans cette entreprise il a bien su courir À la nécessité qu'il voyait de mourir, CORN. *Héracl.* III, 3. Au tombeau comme au trône on me verra courir, ID. *ib.* IV, 1. Ces prisonniers même avec lui conjurés Sous cette illusion couraient à leur vengeance, ID. *ib.* V, 7. Celle qui vous pressait de courir au baptême, ID. *Poly.* I, 1. Qu'avec plaisir, Philippe, on court à le venger [un ennemi], Lorsqu'on s'y voit forcé par son propre danger, ID. *Pomp.* V, 1. De peur que l'ignorant [sa mort], ce peuple ne se flatte, N'attende encor ce prince et n'ait quelque raison De courir en aveugle à qui prendra son nom, ID. *Héracl.* III, 4. Et je suis en suspens, si, pour me l'acquérir, Aux extrêmes moyens je ne dois point courir, MOL. *l'Étour.* III, 2. Les esprits courent à vous aimer, SÉV. 451. Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages, BOIL. *Ép.* I. Ce péril extrême où, pour me secourir, Je vois votre grand cœur aveuglément courir, CORN. *Hérac.* I, 4. Qui se venge à demi court lui-même à sa peine, ID. *Rodog.* V, 1. Mais il court à sa perte et vous traîne avec lui, ID. *Nicom.* III, 1. [Il] Tâche à rompre le cours des maux où vous courez, ID. *Nicom.* III, 2. Je veux bien vous guérir D'une erreur dangereuse où vous semblez courir, ID. *ib.* IV, 5. Ma fille qui s'approche et court à son trépas, RAC. *Iphig.* I, 1. Misérable, tu cours à ta perte infaillible, ID. *Phèd.* IV, 3. Jeune peuple, courez à ce maître adorable, ID. *Esth.* III, 9. Roxane est offensée et court à la vengeance, ID. *Baj.* II, 3. Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime, ID. *Brit.* IV, 3. Mais parmi ces périls où je cours pour vous plaire, ID. *Andr.* I, 4. Tu murmures, vieillard! vois ces jeunes mourir, Vois-les marcher, vois-les courir À des morts, il est vrai, glorieuses et belles, Mais sûres cependant et quelquefois cruelles, LA FONT. *Fabl.* VIII, 1. On vit alors les courtisans courir au-devant de la réforme, proscrire le luxe de leurs tables, étudier avec empressement les figures de géométrie, BARTHÉL. *Anach.* 33. || Courir au plus pressé, faire d'abord ce qui est le plus urgent. Ils ont couru au plus sûr, et ont compris que ce serait une folie de vouloir se sauver comme les autres se damnent, MASS. *Car. Salut.* || Courir sur les brisées de quelqu'un, se mettre en rivalité avec lui. || Courir sur le marché de quelqu'un, enchérir sur lui, tâcher d'obtenir ce qu'un autre a demandé le premier. || Courir à l'hôpital, se ruiner rapidement par des dépenses excessives. || Courir à l'évêché, au bâton de maréchal, être en passe d'y parvenir. || **4°** Marcher vite sans précisément courir, aller en hâte, se dépêcher, s'empresser. Vous ne marchez pas, vous courez. Courir aux armes. Tout le pays se souleva et courut aux armes. Mais, quelques jours après, le dieu l'attrapa bien, Envoyant un songe lui dire Qu'un tel trésor était en tel lieu; l'homme au vœu Courut au trésor comme au feu, LA FONT. *Fabl.* IX, 13. [Ils] courent parmi la ville Émouvoir les soldats et le peuple imbécile, CORN. *Sertor.* V, 3. Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse, Courir chez un malade un assassin en housse? BOIL. *Sat.* VIII. Quand pour le recevoir chacun court sur la rive, RAC. *Mithr.* II, 1. Pharnace entrait à peine Qu'il courut de ses feux entretenir la reine, ID. *ib.* II, 2. Bajazet vit encor; vizir, courez à lui, ID. *Baj.* V, 10. Chère Antigone, allez, courez à ce barbare, ID. *Théb.* II, 4. Ma fille dans Argos courait pleurer sa honte, ID. *Iphig.* III, 1. Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours? ID. *ib.* IV, 6. De l'Inde à l'Hellespont ses esclaves coururent, ID. *Esth.* I, 1. Achille va combattre et triomphe en courant, ID. *Iphig.* I, 1. || Fig. Eh bien! ce stratagème? — Ah! comme vous courez! Ma cervelle toujours marche à pas mesurés, MOL. *l'Étour.* I, 2. Ah! de peur de tomber ne courons pas si fort, ID. *ib.* IV, 1. || Il n'y va pas, il y court comme à la noce, il y va avec ardeur, avec joie. || En termes d'escrime, courir, marcher très-rapidement sur son adversaire. || En courant, à la hâte, d'une manière superficielle, fugitive. Certaines choses que j'avais lues en courant, SÉV. 613. Il ne les lit pas, ou il ne les lit qu'en courant, BOSS. *Avert.* 1. || **5°** Courir après quelqu'un ou quelque chose, aller à sa recherche. Phraate fit courir après Démétrius, BOSS. *Hist.* I, 9. Il faut courir, Olympe, après ces inhumains, RAC. *Théb.* I, 1. Non, il ne courra plus après l'ombre du frère, S'il voit monter la sœur sur le trône du père, CORN. *Héracl.* I, 1. || Fig. Mon cœur court après elle, RAC. *Andr.* II, 5. En effet il courait après le mensonge, mais il était attiré par quelque lueur de vérité, FLÉCH. I, p. 277. Qui ne court après la fortune? LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Mon esprit ne court pas après si peu de chose, MOL. *l'Étour.* III, 3. Le mérite a pour moi des charmes si puissants, que je cours partout après lui, ID. *Préc.* 10. Cet air de parure après lequel on court et qu'on n'attrape guère, HAMILT. *Gramm.* 6. || Courir après l'esprit, affecter d'en montrer sans trop y réussir. || Courir après son argent, continuer à jouer pour tâcher de regagner ce qu'on a perdu, et aussi aller relancer ses débiteurs. Il a mieux aimé diminuer son fonds que d'avoir toujours à courir après ses rentes, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 62. || En un autre sens, courir après l'argent, chercher toutes les occasions d'en gagner. || **6°** Aller et venir çà et là. Il est toujours à courir. L'enragé qu'il était.... s'en alla follement.... Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu, BOIL. *Sat.* VIII. || **7°** Faire des courses, des démarches. Il a couru toute la journée pour ses affaires. Quand on est candidat, on court plus qu'on ne pense, DELAV. *Éc. des vieillards*, I, 5. || Faire courir quelqu'un, lui faire perdre son temps en courses. L'attention qu'on a de ne pas faire courir les ouvriers, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. || **8°** Terme de commerce. Courir franc, ne rien payer pour salaire d'une négociation. || **9°** Abonder, en parlant de vermine et de petits animaux nuisibles. Les souris courent dans cette maison. Les poux courent sur cette chemise. || **10°** Avoir un mouvement de progression, en parlant des choses. Sa plume courait sur le papier. || Laisser courir sa plume, se livrer en écrivant au cours de ses idées. Vous avez laissé courir votre plume et donné un essor à votre imagination, VAUVEN. *Dial. Pasc. et Fén.* || Terme de marine. Faire courir une manœuvre dans ses poulies, faciliter le jeu des cordages. On dit que les amarres courent quand elles glissent. || **11°** Couler. Le sang court dans les veines. Cette affreuse sueur qui court sur son visage, CORN. *Rod.* V, 4. Et nous faisons courir des ruisseaux de leur sang, ID. *Cid*, IV, 3. || **12°** Être répandu, passer de main en main. Il court parmi le monde un livre abominable, MOL. *Mis.* V, 1. Outre les copies qui couraient parmi le peuple, BOSS. *Hist.* II, 3. J'ai longtemps hésité si je donnerais au public ces panégyriques, et je ne m'y suis enfin déterminé qu'après en avoir vu courir quelques éditions sous mon nom, où je n'avais nulle part, FLÉCH. *Préf.* 53. Vous verrez courir de ma façon dans les belles ruelles deux cents chansons, MOL. *Préc.* 10. Il y avait d'autres écrits de Picolomini qui couraient dans le monde, VOLT. *Mœurs*, 96. Lorsque la comédie du *Glorieux* fut donnée au théâtre, il courut, contre cette pièce et contre l'auteur, des couplets qui eurent alors toute la vogue passagère assurée aux satires, D'ALEMBERT, *Éloges, Destouches.* || Les billets de ce négociant courent sur la place, on cherche à s'en défaire. || Faire courir un papier, une brochure, un livre, le remettre à quelqu'un en lui recommandant de le remettre à d'autres et ainsi de suite. Ils firent courir une lettre contre lui, PASC. *Prov.* 15. Vient-il de la province une satire fade, Pour la faire courir on dit qu'elle est de moi, BOIL. *Épît.* VI. || Faire courir une santé, la faire porter successivement par tous les convives. || On dit de même: Dans cette réunion, à ce repas, les propos joyeux, les chansons couraient à la ronde. Là courent à la ronde et les propos joyeux Et la vieille romance et les aimables jeux, DELILLE, *Trois règnes*, I. || Faire courir la voix, demander les avis dans une assemblée délibérante. Locution vieillie. || L'avis qui court, l'avis qui a le plus de voix dans une délibération qui n'est pas encore finie. Locution vieillie. || Courir se dit aussi des bruits qui circulent, des paroles qui se répandent. Il court de lui un bon mot. Je sais que de ma mort il courut un faux bruit, CORN. *Perthar.* IV, 5. Puisque déjà le bruit jusqu'à vous a couru, ID. *Théod.* IV, 5. Et l'on fera courir quelque mauvaise excuse, Dont la cour s'éblouisse et le peuple s'abuse, ID. *Perthar.* III, 2. Ils ont de rang en rang fait courir votre nom, ID. *Othon*, IV, 2. Ce malheureux proverbe qui court dans Paris, PASC. *Prov.* 2. Nous fîmes quelques couplets de ces Léridas qui ont tant couru, HAMILT. *Gramm.* 8. Que dirait-on si le bruit en courait? LA FONT. *Mandr.* Mille bruits en courent à ma honte, RAC. *Brit.* IV, 2. Déjà jusques au camp le bruit en a couru, ID. *ib.* || **13°** En parlant de maladies, sévir d'une façon épidémique. Les maladies qui courent. La scarlatine court dans ce canton, elle a enlevé beaucoup d'enfants. Il courait alors une fièvre dangereuse. Il a couru cette année des dyssenteries. || **14°** Être en voie de, être près d'arriver au terme. Ma provision de bois court à sa fin. || **15°** Se passer, en parlant du temps. L'année qui court. On lui a donné trois mois qui courent à partir de tel jour. Les six mois ne courent qu'à partir du jour de la sommation, PATRU, *Plaid.* 5, dans RICHELET. Ils se repentiront de s'être fait la guerre, Mais avant cette paix il courra bien des mois, MAYNARD, *Poésies*, dans RICHELET. Pour moi je le [le temps] vois courir avec horreur et m'apporter en passant l'affreuse vieillesse, les incommodités et enfin la mort, SÉV. 182. Malgré l'ennui et la fatigue les jours ne laissent pas de passer bien vite; j'en ai passé de bien douloureux, sans compter les mauvaises nuits; et cependant rien n'empêchait le temps de courir, ID. 500. La Parque sur nos pas fait courir devant elle Midi, le soir, la nuit et la nuit éternelle, Et par grâce, à nos yeux qu'attend le long sommeil, Laisse voir au matin un regard du soleil, A. CHÉN. *Élég.* 33. Quand chaque année on est sûr de la suivante, qui peut troubler la paix de celle qui court? J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. || Familièrement. Par le temps qui court, d'après ce qui se passe, dans les circonstances où nous sommes. Dans le temps qui court ce n'est pas un petit mérite, SÉV. 402. || **16°** Être compté, en parlant des intérêts, loyers, appointements.

Ses intérêts, ses gages courent depuis un an. || **17°** S'étendre, se prolonger. Le chemin court entre des vignes au bord du lac. Cette côte court est-ouest, c'est-à-dire va droit d'orient en occident. Ces rochers courent sud-ouest, environ trois lieues. L'Asie est soutenue, tant au nord qu'au midi, par deux grandes chaînes de montagnes qui courent presque depuis l'extrémité occidentale de l'Asie Mineure et des bords de la mer Noire, jusqu'à la mer qui baigne les côtes de la Chine et de la Tartarie à l'orient, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 4. || **18°** En termes de filature, on dit qu'un fil de laine, de soie, etc. court, quand il fournit beaucoup d'ouvrage. || **19°** *V. a.* Poursuivre à la course. Ce n'est pas qu'on s'imagine que la vraie béatitude soit dans le lièvre qu'on court, PASC. *Div.* 2. Monseigneur court le lièvre dans son parc, HAMILT. *Gramm.* 9. Le duc m'a voulu mener courir un cerf avec lui, MOL. *les Préc.* 12. Il courut un cerf au clair de la lune, SÉV. 46. Mme la Dauphine se met à courir les bêtes, ID. 437. || Fig. Ils courent le même lièvre, c'est-à-dire ils prétendent à la même chose. || Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois, c'est-à-dire quand on recherche deux objets à la fois, on les manque l'un et l'autre, il ne faut s'occuper à la fois que d'une chose. || En parlant des personnes qu'on poursuit. Courir quelqu'un l'épée à la main. Et les petits enfants, sitôt qu'on m'aperçoit, Me courent dans la rue.... CORN. *Suite du Ment.* I, 3. L'un d'eux [des secrétaires de Vendôme] le courut [Alberoni] plus de mille pas à coups de bâton à la vue de toute l'armée, ST-SIM. 456, 41. Mais d'aller attaquer de ces bêtes vilaines Qui n'ont aucun respect pour les faces humaines Et qui courent les gens qui les veulent courir, MOL. *Prince d'Él.* I, 2. || **20°** Fig. Rechercher avec empressement. Courir les honneurs. Cet ecclésiastique courait les bénéfices. || Il se dit des personnes. On le court, on le choie. Ce prédicateur est très-couru. Nous les verrions nous courir sans tous ces respects et ces soumissions où les hommes les accoquinent, MOL. *la Princ.* III, 2. C'est assez qu'elle vous ait vue pour me la faire courir, SÉV. 411. Se serait-il engagé à Césonie qui l'a tant couru? LA BRUY. III. Ceux qui courent le favori du prince, comme ses viles créatures, ID. X. L'on court les malheureux pour les envisager, ID. VIII. Ils courent partout celles [les femmes] dont ils espèrent se faire écouter, FONT. *Jugem. de Pluton.* Nous courons quelquefois les hommes qui nous ont imposé par leurs dehors, VAUVEN. *Max.* CCLVIII. C'est ce même chevalier que mademoiselle votre fille court aux Tuileries, DANCOURT, *Cheval. à la mode*, V, 7. || **21°** S'exercer dans une lice à différents jeux d'adresse. Courir la bague, la tête, courir en essayant d'atteindre avec une lance une bague, une tête. En Espagne on court les taureaux. Il fallait courir quatre lances: ceux qui seraient assez heureux pour vaincre quatre chevaliers.... VOLT. *Zadig*, 19. [Il] court le faquin, la bague, escrime des fleurets, RÉGNIER, *Sat.* V. || Courir un prix, en parlant des courses de chevaux, faire courir un cheval pour avoir ce prix. || **22°** Courir le cachet, se dit d'un professeur qui donne des leçons en ville. || **23°** Parcourir. J'ai couru toute la ville sans le trouver. Je n'ai plus qu'à courir les côtes de l'Afrique, CORN. *Pomp.* IV, 3. Tout cassé que je suis, je cours toute la ville, ID. *Cid*, III, 5. On court sans cesse les imprimeries, PASC. *Prov.* 17. Hors vous et moi, monsieur, je ne crois pas que personne s'avise de courir maintenant les rues, MOL. *Sic.* 3. Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons, Je cherche à me pourvoir d'esquifs et d'avirons, À régler mes désirs, à prévenir l'orage, Et sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage, BOIL. *Ép.* V. Je cours tout le sérail, RAC. *Baj.* V, 9. J'ai couru les deux mers que sépare Corinthe, ID. *Phèd.* I, 1. Cher compagnon, me veux-tu croire? Courons ensemble le pays; Tu sais médire, je sais boire : Nous ne manquerons point d'amis, LA FONT. *Daphné*, III, 10. Il courut tous les environs de Montpellier à plus de dix lieues, et en rapporta des plantes inconnues aux gens même du pays, FONTEN. *Tournefort.* || Être fou à courir les rues, à courir les champs, être très-fou. || Courir le monde, voyager en divers pays. Les philosophes ne courent guère le monde, et ceux qui le courent ne sont ordinairement guère philosophes, et par là un voyage de philosophe est extrêmement précieux, FONTEN. *Tournefort.* || Fig. Mais un roi, vraiment roi, qui, sage en ses projets, Sache en un calme heureux maintenir ses sujets, Il faut pour le trouver courir toute l'histoire, BOIL. *Ép.* I. || **24°** Courir la poste, voyager en poste, aller fort vite; et fig. se dépêcher outre mesure. || On dit dans le même sens courir le grand galop. Il dit fort posément ce dont on n'a que faire, Et court le grand galop quand il est à son fait, RAC. *Plaid.* III, 3. || Courir en guide, courir la poste à cheval, ayant devant soi un postillon monté sur un autre cheval. || Anciennement, courir un bénéfice, envoyer un courrier à celui qui a la nomination d'un bénéfice devenu vacant, pour être le premier à le solliciter. || **25°** Terme de guerre. Faire une incursion rapide. Courir le plat pays. Les ennemis laissèrent dans la place une garnison qui se mit à courir toute la contrée. || **26°** Terme de marine. Courir des bordées, ou courir des bords, aller alternativement à droite et à gauche. || Courir le bon bord, se dit des corsaires qui courent sur des bâtiments marchands; et fig. et familièrement, fréquenter les mauvais lieux. || Courir la mer, y faire la course comme corsaire ou pirate. Pour courir cette mer, il ne fallait que des radeaux, des galères et des rameurs, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 5. || **27°** Suivre une profession où l'on a des émules. Courir la carrière littéraire. Une fille guerrière De son guerrier chéri court la noble carrière, VOLT. *Scythes*, II, 2. || **28°** Être en train d'accomplir une certaine année de son âge. J'ai l'honneur de courir ma 50e année, VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 80. Je cours actuellement ma soixante et dix-huitième année, ID. *Lett. Richelieu*, 18 fév. 1771. || **29°** Courir les aventures, se disait des chevaliers qui allaient à la recherche des exploits guerriers. Son frère, ayant couru mainte haute aventure, Mis maint cerf aux abois, maint sanglier abattu, Fut le premier César que la gent chienne ait eu, LA FONT. *Fabl.* VIII, 24. || Dans un sens général, avoir des aventures, quelles qu'elles soient. Notre héroïne se mit à rêver à ses aventures, particulièrement à celles de cette nuit; ce n'étaient pas véritablement les plus étranges qu'elle eût courues, ID. *Psyché*, I, p. 39. || Par extension, être exposé à. Il a couru le risque de périr. Vous courez risque de vous ruiner. Quand je songe aux dangers que je lui fais courir, CORN. *Cinna*, I, 2. Il vous a préservé, sur le point de périr, Du danger le plus grand que vous puissiez courir, ID. *Rodog.* V, 5. Et d'ailleurs quels périls peut vous faire courir Une femme mourante et qui cherche à mourir? RAC. *Phèd.* I, 1. C'est là tout le danger que vous pouvez courir, ID. *Iphig.* II, 1. || Courir fortune, hasard, s'exposer à certaines éventualités. Il a couru hasard de se tuer. Ils sont trop habiles pour vouloir courir la fortune, SÉV. 44. || Courir même fortune, être exposé aux mêmes risques et périls. L. Junius eût couru la même fortune si, pour échapper à la cruauté du tyran, il n'eût feint d'être hébété, et d'avoir perdu l'esprit, VERTOT, *Révol. rom.* I, p. 55. D'où vient qu'ayant voulu courir notre fortune, Il ne partage point l'allégresse commune? VOLT. *Tancr.* V, 1. || Courir une belle fortune, être en passe d'arriver à quelque chose de grand. || **30°** Hanter, fréquenter. Courir les bals, les maisons de jeu, les théâtres, les salons. À courir les fillettes.... Il s'est couvert de dettes, BÉRANG. *Pet. h. gris.* || Courir les ruelles, aller de visite en visite chez les dames. || Courir le bal, aller au bal. De l'habit dont jadis elle courait le bal, Elle s'est mise en homme en cet accès fatal, REGNARD, *Fol. amour.* III, 9. || Familièrement. Courir la pretantaine, aller et venir sans objet bien déterminé. Cette femme court la pretantaine, c'est-à-dire ses allées et venues ne sont pas convenables, excitent les soupçons sur sa conduite. || Populairement. Courir le guilledou, fréquenter, principalement durant la nuit, des lieux suspects. || **31°** Être répandu, propagé. Cette aventure court les salons. || Courir les rues, être su de tout le monde, être commun, vulgaire. Cette nouvelle court les rues. L'esprit court les rues, il est très-commun, tout le monde en a. Honnête homme! et qui ne l'est pas? C'est un mérite qui court les rues, MARMONT. *Contes mor. Bon mari.* Vous trouvez que toute leur capacité et leur étude sur la religion se réduit à certains discours de libertinage qui courent les rues, s'il est permis de parler ainsi, MASS. *Car. Doutes sur la Religion.* || **32°** Terme de marine. Courir les coutures, presser les étoupes qui en ont besoin.

— REM. **1.** *S'en courir* a été usité dans le XVIIe siècle. Il s'en court en disant : à Dieu me recommande, RÉGN. *Sat.* XI. Mon esprit agité Douteux s'en court de l'une à l'autre extrémité, ID. *Élég.* 2. À la fin le pauvre homme S'en courut chez celui qu'il ne réveillait plus, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. L'associé des frais et du plaisir S'en court en haut, ID. *Quiproquo.* Ce discours fut à peine proféré Que l'écoutant s'en court.... ID. *aveux.* Des grammairiens ont condamné cette locution comme fautive; c'est à tort; elle est aussi correcte que *s'en aller* ou *s'enfuir*. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est archaïque et tombée en désuétude. || **2.** On trouve dans quelques auteurs courir *v. n* conjugué avec l'auxiliaire *être*. Je suis courue ici, SÉV. 489. J'y suis courue en vain, ç'en était déjà fait, RAC. *Théb.* V, 2. J'y suis couru, ID. *Bérén.* II, 1. Les grammairiens condamnent cet emploi, disant que *courir* exprimant une action ne peut recevoir l'auxiliaire *être*. Mais *venir* exprime aussi une action et ne s'en conjugue pas moins avec l'auxiliaire *être*. Ici encore l'usage est pour l'auxiliaire *avoir*; l'auxiliaire *être* est très-peu usité, mais est également correct; dans l'ancienne langue il était de plein usage. || **3.** L'usage trouve *cours-je?* trop dur, ou du moins (car *courge* a le même son et n'est pas rejeté) nous ne sommes pas habitués à renverser ainsi les verbes monosyllabiques; on tourne la phrase en : est-ce que je cours?

— HIST. XIe s. Si s'en commourent tote la gent de Rome; Plus tost i vint ki plus tost i peut curre, *St-Alexis*, CIII. [Il] Plus curt à pied que ne fait un cheval, *Ch. de Rol.* LXIX. Puis sont montez sur leur curanz destriers, *ib.* LXXXVIII. Son cheval [il] broche, laisse curre à esforz, *ib.* XCI. Rolant [il] regarde, puis si lui est curut, *ib.* CLIII. || XIIe s. Li destrier [il] broche, il cort par tel randon.... *Ronc.* p. 52. Puis [il] laisse corre tout une randonnée, *ib.* Rolant le vit, sel [si le] corut à aider, *ib.* p. 96. Par toute Espaigne là où corent mes lois, *ib.* p. 122. Tres qu'es chevols lui est li brans [l'épée] coru, *ib.* p. 145. Saisne lui corrent sus par vertu et par ire, *Sax.* X. L'aigue lui cort du cuer parmi les oilz à rais, *ib.* XV. Jo n'ai pas trait m'espée, ne jo ne li cur sure, *Th. le mart.* 36. Quant l'arcevesque veit que tuit li curent sure, *ib.* 107. || XIIIe s. Les larmes de son cuer corrent de tel ravine, Que ses mantaus en mouille et ses bliaus d'ermine, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 24. Ainsi coururent par mer tant qu'ils vindrent à Cademalée, en un trespas [cap] qui sied seur mer, VILLEH. LX. Chascuns i est couru la merveille esgarder, *Berte*, III. [Une ourse] Qui vers lui s'en venoit courant gueule baée, *ib.* XLVI. Courant [elle] vint à sa mere, n'i fit pas long delai, *ib.* LVII. Sachiez, ce jour [il] i ot maint grant destrier couru, *ib.* CXXXVII. Bruiant et Bernart et Beaucent As armes corent maintenant, *Ren.* 26940. Que trop par est ma pance plaine; Au core [à courir] me faudroit [manquerait] l'alaine, *ib.* 20668. Ausinc cuer qui d'amer ne cesse, Ne queurt pas tous jors d'une lesse, *la Rose*, 7594. Qui cercheroit jusqu'en Cartage, Et d'Orient en Occident.... Et corust tous jors sans parcsce, Tant cum porroit, grant aleüre, *ib.* 5399. Lor nature est que doivent corre Por la gent aidier et secorre, *ib.* 5201. Ne jà n'aura [le marchand] assés acquis, Se crient [s'il craint] perdre l'avoir acquis, Et queurt après le remanant Dont jà ne se verra tenant, *ib.* 5093. Onques mès n'avoie veüe Cele iave [eau] qui si bien coroit, *ib.* 115. Encor apartient au baillif que char soit vendue à droit pris, et les autres viandes, et que droites mesures corgent, *Liv. de just.* 70. Toutes crient ensemble : Ce soit à Dieu plaisir! Aus osteus sont corutes por les bordons saisir, *Ch. d'Ant.* VIII, 471. Et s'el lait l'an et le jor passer, toz li tans sera courus contre li, BEAUM. LXV, 17. Autre matiere noz quort sus, si noz soufrerons à tant [nous arrêterons ici], ID. XLVI, 12. Il sanlleroit qu'il peust plus laissier du quint de son heritage, se li torfès et les detes ne sont si grant que tout y quore [y passe, y soit employé], ID. XII, 6. Une coustume quort entre les procureurs en la cort de crestienté, laquele ne quort pas en cort laie, ID. 83. Quant ce fu fait, il le mistrent en la fosse avec son seigneur et avec le cheval tout vif, et puis lancerent sus la fosse planches bien chevillées, et tout l'ost courut a pierres et à terre, JOINV. 266. Et pour ce la renommée couru en estranges terres, dont maint marcheant lessierent à venir en l'ost [renoncèrent à venir], ID. 217. Mort, vielz et jeunes, nous queurt seure; Mort nous prent, nous ne gardons l'eure, J. DE MEUNG, *Tr.* 1345. || XIVe s. En la maniere que aucuns servans vistes et hastis qui s'en cuerent executer avant que il aient oÿ tout le commandement, ORESME, *Eth.* 205. Si comme un cheval quant il queurt bien ou porte bien, il est bon, ID. *ib.* IX, 15. || XVe s. Le comte de Flandre dit : Je m'esmerveille de ces Anglois qui me queurent sus et prennent mon pays.... FROISS. II, II, 207. Et fut la cité de Vennes toute courue et robée [après la prise d'assaut], ID. I, I, 199. Si comme renommée keurt, ID. II, II, 53. Et passerent là une riviere qui y queurt, qui se fiert en l'Escaut, et vient d'amont devers Arleux.... ID. I, I, 79. En priant Dieu, digne pucelle, Qu'il

vous doint longue et bonne vie, Qui vous ayme, ma damoiselle, Jà ne coure sur lui envie, CH. D'ORL. *Bal.* 102. C'est qu'entre tous court voix et renommée De pis avoir pour le pueple et l'eglise, E. DESCH. *Souffrances du peuple.* Male bouche tient bien grand court; Chascun à mesdire estudie; Faulx amoureux au temps qui court Servent tous de goliardie, A. CHART. *La belle dame sans merci.* Il envoya à Callais trois ou quatre cens hommes qui coururent tout le pays de Boullenoys, COMM. III, 6. Et la riviere couroit entre nous et eux, ID. VIII, 7. Je vous [illegible]ins que vous gardez de jamais courir votre cheval en la vallée, LOUIS XI, *Nouv.* LII. || XVIe s. Plustost le Rosne en contremont courra, MAROT, I, 225. Lors que la peur aux talons met des ailes, L'homme ne sçait où s'enfuir, ne courre, ID. III, 8. Ce livre court pieça ez mains des gents d'entendement, MONT. I, 206. Ils se coururent sus, l'espée au poing, ID. I, 256. Tout ce qui est soubs le ciel court une loy et fortune pareille, ID. II, 166. Ceulx qui ont abbregé leurs jours à courir toute la terre habitable, AMYOT, *Préf.* VII, 33. Theseus, voulant courir la mesme fortune que feroient ses citoyens, s'offrit voluntairement à y estre envoyé, ID. *Thesée*, 19. Quand ilz furent depuis parvenus en aage d'hommes, ilz coururent sus à Tarchetius, et le desfeirent, ID. *Rom.* 3. Il trouva la riviere si enflée et courant si roide, qu'il ne s'oza approcher du fil de l'eau, ID. *ib.* 4. Aussi tost qu'ilz apperceurent le signe, ils s'en coururent çà et là enlever les filles des Sabins, ID. *ib.* 20. Hieron envoya à la feste des jeux olympiques, des chevaux pour courir, ID. *Thém.* 47. Ici fait son dernier sejour Euchidas qui d'icy courut jusqu'en Delphes, et racourut de là icy en un seul jour, ID. *Arist.* 50. Il soublagea un peu les debteurs, en retranchant partie des usures qui couroient sur eulx, ID. *César*, 48. Dès le printemps de l'année que nous courons, D'AUB. *Hist.* III, 268. Humer et souffler, courir et corner, n'est pas chose à tolerer, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 305.

— ÉTYM. Bourg. *cori;* Berry, *courre;* picard, *keurir;* provenç. et esp. *correr;* ital. *correre;* du latin *currere.* L'ancienne conjugaison est *courre*, *corre*, reproduisant l'accent latin *cúrrere;* c'est de là que vient le futur, *je courr-ai;* s'il venait de *courir*, il serait *je courir-ai*, les futurs venant de l'auxiliaire *avoir* combiné avec l'infinitif. *Courir* provient d'un changement de la conjugaison latine, *currire* pour *cúrrere*, changement qui n'est pas rare.

† **COURLERET** (kour-le-rè) ou **COURLERI** (kour-le-ri) ou **COURLERU** (kour-le-ru), *s. m.* Un des noms vulgaires du courlis.

— ÉTYM. Voy. COURLIS; picard, *corleru.*

† **COURLIÈRE** (kour-liè-r'), *s. f.* Un des noms vulgaires du courlis.

COURLIEU (kour-lieu) ou **COURLIS** (kourli), *s. m.* Oiseau aquatique du genre des échassiers. Au coucher du soleil le courlis siffle sur la pointe d'un rocher, CHATEAUBR. *Génie*, I, V, 8.

— HIST. XVIe s. Le corlys est oyseau d'aussi grande corpulence comme une aigrette [sorte de héron]; il a gaigné son nom françois de son cri; car en volant il prononce corlieu, BELON, *De la nature des oiseaux*, IV, 12.

— ÉTYM. Furetière et Richelet, *corlieu;* Berry *querlu*, *kerlu;* picard, *corlu*, *corleru*, *corlieu*, *turlui;* milanais, *caroli*, d'après Belon; anglais, *curlew.* Il faut croire, puisque les naturalistes le disent et que d'ailleurs les noms patois semblent y concourir, que ce mot est une onomatopée représentant le cri de l'oiseau. Autrement, on aurait été tenté d'y voir l'ancien français *corlieu*, provençal *corlieu* et *corrieu*, courrier, qui vient de *courir* et dont voici des exemples : XIIe s. Il tramet ses messages et ses corlieus, *Gérard de Ross.* p. 310. Qui parleront plus bel qu'uns pages, Qu'uns trote à pié, ne qu'uns corlieus, DU CANGE, *corerius.* A cest mot [il] trait son roi [aux échecs] et sagement l'aliue [place] Entre roi et aufin [cavalier], derrier la gent corliue [les pions], dans le *Gloss. fr* de DUCANGE, *corliu.* Li courleu furent bien quatre cent en estant Qui porteront les briés [lettres] et seiaus [sceaux] l'amirant, *Ch. d'Ant.* V, 950.

† **COURMI** (kour-mi), *s. m.* Sorte de bière faite d'orge fermentée.

† **COUROI** (kou-roi), *s. m.* Terme de marine. Voy. COURÉE.

— ÉTYM. Le même mot que *corroi.*

† **COUROIR** (kou-roir), *s. m.* Terme de marine. Passage étroit entre des chambres.

— ÉTYM. *Courir.*

† **COUROL** (kou-rol), *s. m.* Nom d'un oiseau d'Afrique.

† **COURONNADE** (kou-ro-na-d'), *s. f.* Terme d'art militaire. Opération par laquelle une troupe entoure le point qui doit être attaqué.

— ÉTYM. *Couronne.*

† **COURONNANT, ANTE** (kou-ro-nan, nan-t'), *adj.* Qui couronne. || Bractées couronnantes, bractées qui forment une couronne au-dessus des fleurs.

COURONNE (kou-ro-n'), *s. f.* || **1°** Ornement de tête fait de feuillage ou de fleurs. Une couronne de feuilles de chêne ou de laurier. Apollon à portes ouvertes Laisse indifféremment cueillir Les belles feuilles toujours vertes Qui gardent les noms de vieillir; Mais l'art d'en faire des couronnes N'est pas su de toutes personnes, MALH. III, 2. Les couronnes ne s'acquièrent pas sans travail; même celles qui ne sont que de laurier ou de myrte s'achètent bien chèrement, VOIT. *Lett.* 46. La chevelure que Dieu jeta comme un voile sur les épaules du jeune homme, et comme une couronne sur la tête du vieillard, CHATEAUB. *Mart.* 128. || Poétiquement. Belles, vous portez à quinze ans La couronne de l'innocence, BÉRANG. *Couronne.* || Terme de géométrie. Couronne circulaire, espace renfermé entre deux cercles concentriques. Pour avoir la surface d'une couronne, il faut multiplier sa largeur par la circonférence moyenne. || **2°** Couronne a été prise de très-bonne heure comme un signe de distinction, de mérite supérieur ou d'autorité. || Terme d'antiquité romaine. Couronne triomphale, celle qui appartenait aux généraux qui obtenaient les honneurs du triomphe; elle fut d'abord de laurier, et d'or dans la suite. Couronne de l'ovation, couronne de myrte qui se donnait aux généraux qui obtenaient l'ovation. Couronne obsidionale, couronne d'épis qui se donnait au général qui avait fait lever un siége. Couronne civique, couronne de chêne qui se donnait à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen. Couronne murale, couronne dont les fleurons avaient la forme de créneaux et qui se donnait à celui qui était entré le premier dans une ville assiégée. Couronne navale, couronne qui se donnait à celui qui, dans un combat naval, sautait le premier dans un vaisseau ennemi. Une couronne de feuilles de chêne, de laurier ou de quelque herbe plus vile encore, devenait inestimable parmi les soldats, qui ne connaissaient pas de plus belles marques que celles de la vertu, ni de plus noble distinction que celle qui venait des actions glorieuses, BOSS. *Hist.* III, 6. || Aujourd'hui, couronne académique, ou, simplement, couronne, prix remporté dans les concours académiques. || Se dit aussi de la couronne qu'on donne dans les colléges en même temps que les livres aux écoliers qui ont remporté un prix. || Fig. Prix, récompense, ornement. Il y a de fausses vaillances qui ont leur couronne, BOSS. *Honn.* 1. Mes frères, vous serez ma couronne au jour de Notre-Seigneur, ID. *Pasc.* Vous êtes leur couronne, leur joie, leur consolation, MASS. *Myst. Résurr.* || **3°** Ornement de tête, signe de dignité. La couronne est l'insigne de la puissance royale et de diverses dignités féodales. Couronne de duc, de comte, de baron. Il reste encore aux meilleurs bourgeois une certaine pudeur qui les empêche de se parer d'une couronne de marquis, trop satisfaits de la comtale; quelques-uns même ne vont pas la rechercher fort loin, et la font passer de leur enseigne à leur carrosse, LA BRUY. XIV. [Le milan] va tout droit imprimer sa griffe Sur le nez de Sa Majesté! — Quoi! sur le nez du roi! — Du roi même en personne. — Il n'avait donc alors ni sceptre ni couronne? — Quand il en aurait eu, ç'aurait été tout un, LA FONT. *Fabl.* XII, 12. || Couronne fermée, celle dont le cercle est rehaussé de fleurons ou ornements qui viennent se rejoindre au-dessus de la tête; couronne ouverte, celle qui n'a que le cercle inférieur plus ou moins orné. Au commencement toutes les couronnes étaient ouvertes; plus tard la couronne impériale et la couronne royale furent fermées. || Couronne impériale, couronne fermée de forme hémisphérique, terminée par un globe surmonté d'une croix; couronne royale, couronne fermée plus large par en haut et surmontée d'un ornement particulier, qui, en France, était la fleur de lis; couronne ducale, couronne ouverte, garnie de huit feuilles ou fleurons; la couronne de marquis n'avait que quatre feuilles et, entre les feuilles, des pointes ornées de trois perles; la couronne de comte était tout autour garnie de perles; celle du vicomte ne portait que quatre perles, et, entre elles, de simples pointes; celle de vidame [lieutenant civil et militaire d'un évêque] portait quatre croix au lieu des quatre perles du vicomte; la couronne de baron, plus exactement nommée *torfil*, consistait en un cercle entouré de plusieurs cordons de perles. || La triple couronne, la tiare du pape, ainsi dite parce que c'est un bonnet rond et élevé, entouré de trois couronnes d'or enrichies de pierreries, et mises, la première par le pape Hormisdas, la seconde par le pape Boniface VIII, la troisième par Jean XXII; le bonnet est surmonté d'un globe portant une croix. || Couronne de fer, la couronne des rois lombards d'Italie. || Couronne antique, couronne formée par une feuille tournée en cercle, et découpée à grandes pointes jusque vers la base ou cercle qui entoure le front, telles étaient les couronnes des princes d'Italie. || La couronne d'épines, celle que l'on mit sur la tête de Jésus-Christ par dérision, à cause qu'il s'était appelé roi des Juifs; et, figurément, ce qui cause un vif déplaisir, une profonde douleur. Cela lui est une couronne d'épines. || **4°** Absolument, la puissance royale, impériale. Les prérogatives de la couronne. Tous ces crimes d'État qu'on fait pour la couronne, CORN. *Cinna*, V, 2. Il crut pouvoir saisir la couronne ébranlée, ID. *Rodog.* I, 1. La justice n'est point une vertu d'État; Le choix des actions ou mauvaises ou bonnes Ne fait qu'anéantir la force des couronnes, ID. *Pomp.* I, 1. Le ciel pour vous ailleurs n'a point fait de couronne, Et l'on s'en rend indigne alors qu'on l'abandonne, ID. *Rodog.* III, 2. La plus belle couronne N'a que de faux brillants dont l'éclat l'environne, ID. *Héracl.* I, 1. Qui sait porter une couronne, Quand il a prononcé, n'aime pas qu'on raisonne, ID. *Sertor.* IV, 2. La couronne, seigneur, orne bien une tête, ID. *Agésilas*, II, 7. De peur que quelque jour, venant à la couronne.... MAIRET, *Soliman*, I, 1. Et l'art et le pouvoir d'affermir les couronnes Sont des dons que le ciel fait à peu de personnes, CORN. *Hor.* V, 3. Harrington ne voyait que la république d'Angleterre, pendant qu'une foule d'écrivains trouvaient le désordre partout où ils ne voyaient point de couronne, MONTESQ. *Espr.* XXIX, 19. || Mettre la couronne sur la tête de quelqu'un, lui donner la puissance souveraine. || Discours de la couronne, discours prononcé par le souverain à l'ouverture d'une session législative. || Fig. C'est un des plus beaux fleurons de sa couronne, c'est une des plus riches possessions ou une des plus nobles prérogatives du prince; et aussi en général, c'est ce qu'une personne a de plus considérable, de plus avantageux. || **5°** État gouverné par un monarque. Quand ils apprendront que, du temps de son ministère, les Anglais ont été battus et chassés. Pignerol conquis, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, VOIT. *Lett.* 74. Le pape saint Grégoire a fait cet éloge singulier de la couronne de France, qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde que la dignité royale surpasse les fortunes particulières, BOSS. *Reine d'Anglet.* Ne lui dites pas que la vie d'un premier prince du sang si nécessaire à l'État doit être épargnée; il répond qu'un prince du sang, plus intéressé par sa naissance à la gloire du roi et de la couronne, doit, dans le besoin de l'État, être plus dévoué que tous les autres pour en relever l'éclat, ID. *Louis de Bourbon.* Cette couronne [le gouvernement espagnol] pourrait être excitée par l'excellente qualité du coton qu'on cultive dans les Philippines, à y élever, avec le secours des habitants du continent, de belles et nombreuses manufactures, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 16. || Le souverain même. Les officiers, le domaine de la couronne. Les diamants de la couronne. || Traiter de couronne à couronne, traiter de souverain à souverain. Cela se dit aussi par raillerie d'un inférieur qui veut traiter avec son supérieur comme s'il était son égal. Le roi [Louis XIII] traita avec le duc d'Épernon de couronne à couronne, VOLT. *Mœurs*, 175. Je ne sais ce que c'est qu'un reproche qu'on fait à nos petits États [de Gex], d'avoir traité de couronne à couronne avec la république de Berne, pour saler notre pot [acheter du sel], ID. *Lett. Dupont*, 23 février 1776. || **6°** Terme de théologie. La couronne de gloire, la béatitude éternelle. Quand je viens à penser que ces personnes [personnes d'une sainte vie] peuvent tomber et être au nombre malheureux des jugés, et qu'il y en aura tant qui tomberont de leur gloire et qui laisseront prendre à d'autres, par leur négligence, la couronne que Dieu leur avait offerte, PASC. *Lettres*, 1er fragment. || La couronne du martyre, la récompense qui est réservée aux martyrs. || Terme de peinture. Ornement que l'on place sur la tête de la Vierge et des saints. || **7°** Couronne ou tonsure cléricale, petit rond que l'on rase au sommet de la tête et qu'on fait plus ou moins grand suivant la qualité des ordres reçus. Couronne d'évêque, de prêtre, de diacre || **8°** Petit chapelet qui n'a qu'une dizaine et

qu'on dit à l'honneur de la sainte Vierge. || **9°** Terme d'astronomie. Couronne australe, Couronne septentrionale, constellations. || **10°** Terme de physique. Foyer d'une aurore boréale vers lequel s'élancent les gerbes de feu. || Météore qui paraît autour du soleil et de la lune, quand la lumière en est réfléchie sur des nuées médiocrement épaisses. On l'appelle plus ordinairement halo. || **11°** Terme de botanique et de jardinage. Réunion, en cercle, des écailles ou lamelles qui naissent de la face interne du sommet de l'onglet des pétales dans certaines corolles. || Touffe de feuilles qui surmonte le fruit de l'ananas. || Greffe en couronne, greffe où, sciant le sujet, on met plusieurs greffes autour de la coupe, entre le bois et l'écorce. || Couronne impériale, fleur rouge ou jaune, composée de plusieurs petites cloches qui lui donnent l'apparence d'une couronne; elle est printanière. Couronne royale, espèce de mélilot. Couronne de terre, le lierre terrestre. || **12°** Terme d'anatomie, de médecine et de chirurgie. Couronne des dents, partie des dents qui se trouve hors des gencives et qui est revêtue d'émail. || Couronne radiante, l'épanouissement des fibres médullaires des pédoncules cérébraux dans les lobes des hémisphères du cerveau. || Couronne de Vénus ou chapelet, pustules sèches ou suppurantes, qui se voient souvent sur le front des individus affectés de syphilis invétérée. || Couronne de trépan, espèce de petit cylindre d'acier, légèrement conique, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie, et qui sert à enlever une rondelle d'os, particulièrement au crâne. || **13°** Terme de vétérinaire. Partie du pied du cheval qui correspond à la deuxième phalange des orteils de l'homme, qui est située entre le paturon et le pied, à l'endroit où le poil joint et couvre le haut du sabot, et qui est formée d'un seul os, portant le nom d'os de la couronne ou de second phalangien. || Terme de vénerie. Bois du cerf, quand les andouillers sont disposés en une sorte de cercle. || Terme de fauconnerie. Duvet au bec de l'oiseau, près de la tête. || **14°** Terme de fortification. Ouvrage à couronne, ou, simplement, couronne, ouvrage fait en forme de couronne qui est avancé vers la campagne, pour communiquer à quelque éminence. Dans ces demi-lunes était un grand ouvrage à couronne, VOLT. *Louis XIV*, 13. || **15°** Terme de géologie. Cratère de volcans portant une sorte de couronnement ou rempart circulaire. || **16°** Terme de blason. Représentation des ornements qu'on met pour timbre aux armoiries afin de marquer la dignité de la personne. La ville de Cologne porte trois couronnes en mémoire des trois rois ou mages que la légende y dit enterrés. || **17°** Nom des ornements qu'on met aux quatre coins d'une couverture de laine. || **18°** Terme d'architecture. La partie plate et la plus avancée de la corniche, et qui se nomme aussi larmier. || **19°** Ornement en faïence qui se met au haut des colonnes de poêle. || Partie d'une lampe qui porte le verre. || Cercle de fer qui entoure la tête d'un pieu pour l'empêcher de se fendre quand on l'enfonce. || Terme de joaillier. La partie la plus éminente d'un diamant rose partagé en deux parties égales. || Terme de marine. Cercle en fer creusé, fixé au cabestan pour virer les câbles-chaînes. || **20°** Terme de musique. Trait en demi-cercle qui surmonte le point d'orgue et le point de repos. || **21°** Couronne, sorte de papier qui est marqué d'une couronne. || *Adj.* Papier couronne. || **22°** Monnaie d'argent d'Angleterre, qui vaut actuellement 5 fr. 81 cent. || Ancienne monnaie de France, frappée sous le règne de Philippe de Valois. || **23°** Nom des coquilles qui sont amples et très-minces.

— HIST. XIe s. Icez plaid afierent à la corone le rei, *Lois de Guill.* 2. De trestuz reis [je] vous present les curunes, *Ch. de Rol.* XXVIII. Jamais en terre [il] ne portera curone, *ib.* LXXII. Je lui toldrai [ôterai] la corune du chef, *ib.* CLXXXIX. || XIIe s. La corone de France doit estre mise avant, Car tuit autre roi doivent estre à lui [elle] apendant, *Sax.* I. Pris la curune de sun chief e le bou [bracelet] de sun braz, e aportés les ai à tei mun seignur, *Rois*, 121. || XIIIe s. Tel coronne [elle] ot au chef, qui mout lui atalente, *Berte*, X. Et de couronne d'or [je] fui par vous couronnée, *ib.* XVI. Tot environ siet en coronne Sa mesnie, qui l'avironne, *Ren.* 8265. Renart respont hastivement : Aurez corone [tonsure] grant et lée, Ne mès que l'eve soit chaufée, *ib.* 1087. Et clerc qui fet querone [se fait prêtre] por tolir autrui son droit et por achever ses meffez, ne doit pas avoir privilege de clerc, *Liv. de just.* 32. Maintenant plede on bien contre cix qui ont couronne de servage, mes que ce soit avant qu'il soient diacre ou sous diacre, BEAUM. XLV, 28. Il n'afiert pas à clerc qu'il veste robe roiée, ne qu'il soit sans coronne aparant de clerc, puisqu'il a eu coronne d'evesque, ID. XI, 43. Je en aurai une coronne es ciex, JOINV. 198. || XIVe s. Changeurs pour chacun marc d'argent que il vendront payeront deux deniers, et ceux qui vendront veselles dorées, esmaillées, couronnes, chapeaux, pelles [perles], pierres, payeront quatre deniers pour livres comme les autres marchandises, *Ordonn. des rois*, t. II, p. 320. Eussions donné cours aux blans à la couronne pour quatre deniers tournois la piece, et depuis ramené à trois, *ib.* t. III, p. 520. || XVe s. Celle ville [une sorte de logis en bois transportable] estoit tellement ouvrée, ordonnée et charpentée, qu'on la pouvoit deffaire par travées ainsi qu'une couronne et rasseoir membre à membre, FROISS. liv. III, p. 121, dans LACURNE. Considerez la grand valeur des presens et aussi la puissance des Parisiens; car il fut dit à moy acteur de ceste histoire qui tous les presens vei, qu'ils avoyent cousté plus de soixante mille couronnes d'or, ID. liv. IV, p. 7. Quant le roi Pelion et la royne Dace furent couronnez, les chevaliers prindrent la royne es honneurs; car l'or et les pierres precieuses gettoient la clarté si grande, qui estoient es couronnes et es chappeaulx qu'elles avoient sur leurs chiefz, que toute la place en resplendissoit, *Perceforest*, t. II, f° 148. Un barbier secret fit aux damoiselles chacune la couronne [tonsure] sur la teste, LOUIS XI, *Nouv.* LX. || XVIe s. Ils les rasent au sommet de la teste, afin que la couronne [tonsure], comme ils disent, signifie dignité royale, CALVIN, *Instit.* 1181. Cheval aiant les couronnes deliées et pelues [garnies de poil], les pasturons courts.... O. DE SERRES, 300. Par la disposition des belles fleurs sortans de ceste plante, elle est ditte couronne imperiale [c'est l'impériale], ID. 578. Grande quantité de bons greffes est inserée en petite coronne sur le tronc d'un gros arbre de leur espece, ID. 673. La figue et le raisin, par jugement universel, sont estimés la coronne de tous autres, ID. 697. Si aucun veut faire retraict et chambres aisées [lieux d'aisance] au long du mur commun et moitoyen, il sera tenu faire un autre mur au long du dit mur, qui aura un pied et demy par bas d'espesseur, admortissant d'un pied jusques à la couronne de la voute des dits retraicts, *Coust. génér.* t. II, p. 264.

— ÉTYM. Bourguig. *côrône;* picard, *corone;* provenç., espagn. et ital. *corona;* portug. *coroa;* du latin *corona;* grec, κορώνη, chose courbe.

COURONNÉ, ÉE (kou-ro-né, née), *part. passé.* || **1°** Orné d'une couronne. La victime était prête et de fleurs couronnée, VOLT. *Mérope*, V, 6. Si bientôt imprimant ses sottes rêveries, Il ne se fait graver au devant du recueil, Couronné de lauriers par la main de Nanteuil, BOIL. *Art p.* II. || Tête couronnée, un roi, un empereur. Encore un lustre ou deux et sous tes destinées J'aurais rangé le sort des têtes couronnées, CORN. *Toison d'or, Prol.* Dès le premier abord notre prince étonné Ne s'est plus souvenu de son front couronné, ID. *Pomp.* III, 1. Et nous vous ferons voir tous vos désirs bornés À vous donner en nous des sujets couronnés, ID. *Rodog.* IV, 2. Don Diègue ravi lui présente enchaînés Au nom de ce vainqueur ces captifs couronnés, ID. *Cid*, IV, 1. Esclave couronnée, Je partis pour l'hymen où j'étais destinée, RAC. *Mithr.* I, 3. Quoi ! mon cœur par vous-même à ce héros donné Pourrait ne l'aimer plus s'il n'est point couronné ? CORN. *Othon*, IV, 3. Quoique le nom d'un savant ait bien du chemin à faire pour aller jusqu'aux oreilles des têtes couronnées, et même seulement jusqu'à celles de son maître, le nom de M. Delisle avait frappé les puissances étrangères, FONTEN. *Delisle.* D'esclaves couronnés à toute heure entourée, VOLT. *Scythes*, II, 1. J'ai préféré Pompée, errant, abandonné, À César tout-puissant, à César couronné, ID. *Triumv.* V, 3. Quand Pépin fut couronné roi, le titre de roi fut uni au plus grand office; quand Hugues Capet fut couronné, le titre de roi fut uni au plus grand fief, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 6. Nous avons vu des rois, vainqueurs de la mollesse, Pour chercher la sagesse, Voyageurs couronnés, parcourir nos climats, GILBERT, *Ode à Monsieur.* || Terme de blason. Armoiries couronnées, armoiries surmontées d'une couronne. || **2°** Qui a reçu une couronne, un prix dans un concours. Cet élève a été couronné trois fois. Ce discours couronné par l'Académie française. D'où vient donc que, sur le grand nombre de pièces qu'ils [Euripide, Eschyle et Sophocle] présentèrent au concours, le premier ne fut couronné que treize fois, le second que dix-huit fois, le troisième que cinq fois? BARTHEL. *Anach.* ch. 69. || **3°** Fig. Ta louange, dans mes vers, D'amarante couronnée, N'aura sa fin terminée Qu'en celle de l'univers, MALH. II, 2. Tu le vois, tous les jours devant toi prosterné, Humilier ce front de splendeur couronné, RAC. *Esth. Prol.* || **4°** Qui a reçu accomplissement, satisfaction, triomphe. Vos vœux sont couronnés et Célie est à vous, MOL. *l'Étour.* V, 16. Voilà bien à tous deux notre amour couronné, ID. *le Dép.* V, 9. Vous y verrez le vice couronné, SÉV. 446. || Une sainte vie couronnée par une mort édifiante. || **5°** Dominé, entouré. Saint-Marc, qui n'a que deux cents maisons, mais agréablement bâties, se présente au fond d'une baie couronnée d'un croissant de collines, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 40. || Surmonté. Ici les coteaux sont couronnés de vignobles et d'arbres fruitiers, FÉN. *Exist.* 11. ....Les fertiles champs couronnés par l'Etna, VOLT. *Tancr.* I, 1. || **6°** Terme de fortification. Ouvrage couronné, dit aussi ouvrage à couronne, ou, simplement, couronne, ouvrage avancé vers la campagne et fait en forme de couronne. || **7°** Écu couronné, sorte d'ancienne monnaie.... L'anneau lui fut donné, Et maint bel écu couronné, Dont peu de temps après on la vit mariée, LA FONT. *Joc.* || **8°** Terme de botanique. Semence couronnée, fruit couronné, semence, fruit qui conserve une partie du limbe du calice || **9°** Terme de vénerie. Cerf couronné, cerf dont les bois, sans perches ni meules, sont formés d'une simple empaumure naissant immédiatement des os frontaux. || **10°** Terme d'histoire naturelle. Spire couronnée, spire d'une coquille univalve où les bords de chaque tour sont garnis de pointes. || **11°** Terme de vétérinaire. Cheval couronné, cheval qui, à l'un des genoux ou à chaque genou, a une place circulaire dépouillée de poils, ce qui provient d'une chute. || **12°** Arbre couronné, arbre sur son retour et qui ne pousse plus de bois qu'à l'extrémité de ses branches; ce qui figure une disposition en couronne. || **13°** Rime couronnée, vieille rime qui redoublait la consonnance comme dans ces vers : Ma blanche colombelle belle Souvent je vais priant, criant, MAROT.

COURONNEMENT (kou-ro-ne-man), *s. m.* || **1°** Action de couronner et particulièrement de mettre la couronne sur la tête d'un souverain. Elle ne doute point de son couronnement [de recevoir la couronne], CORN. *Pomp.* I, 2. Pour le couronnement on se servait de la couronne de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel, princesse digne, par ses vertus, de cette espèce d'immortalité; Marie de Médicis, femme de Henri IV, est la dernière qui ait été couronnée, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t III, p. 360, dans POUGENS. || Terme de blason. Ornement qui se met en tête d'un écusson. || Taille-douce qui représente la manière dont on a couronné quelqu'un. Le couronnement d'épines de Jésus-Christ. || **2°** Fig. Achèvement. .... Pour couronnement d'une action si noire, CORN. *Othon*, I, 1. Son sacrifice a reçu son couronnement, PASC. *Lett.* 4. Quand je prévois la fin et le couronnement de son ouvrage [de Dieu] par les commencements qui en paraissent dans les personnes de piété, ID. *Lettres*, 1er fragment. C'est le couronnement de cette doctrine, ID. *Prov.* 10. Il ne lui manque plus que de mourir, enfin, Pour le couronnement de toutes ses sottises, MOL. *l'Étour.* V, 11. C'était le couronnement du crime, SÉV. 41. || **3°** Terme d'architecture. Ornement d'architecture terminant un édifice ou l'une des parties d'un édifice. La corniche est le couronnement des ordres d'architecture. La vie de l'homme avec tous ses projets s'élève comme une petite tour dont la mort est le couronnement, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* || Ornement fait avec un morceau de fer à jour, qu'on met au-dessus d'une porte de clôture de chœur d'église, de cour ou de jardin. || Couronnement de serrure, nom de certains ornements qui se mettent sur l'écusson et au-dessus de l'ouverture. || Terme de maçonnerie. Couronnement de voûte, le plus haut de l'extrados d'une voûte. || Terme de charpente. About d'un chevron qui est assemblé à enfourchement. || Partie supérieure de certains meubles, de certains vases. Cela forme un beau couronnement. || Terme de marine. Le couronnement d'un vaisseau, la partie qui est au-dessus de la poupe. || **4°** Terme d'art militaire. Couronnement du chemin couvert, prise d'un chemin couvert, de vive force. || Occupation de la crête du glacis par l'assiégeant. || **5°** Terme d'horticulture. Manière de tailler un arbre en forme de couronne. || Terme d'eaux et forêts. Maladie d'un arbre qui se couronne. || **6°** Terme d'accoucheur. Être au couronnement, se dit de la position de la tête de l'enfant, au moment où, après la rupture des membranes, elle se présente à l'orifice utérin, dont le contour lui forme une espèce de couronne. || **7°** Terme de vétérinaire. Lésion du cheval couronné.

— HIST. XIIe s. Tuz cels ad mis Thomas en escumengement [excommunication], Qui à vostre fiz furent à sun corunement, *Th. le mart.* 134. De Deu as poesté e tun corunement: De prince ne de lai ne l'as seculerment, *ib.* 75. || XIIIe s. Et fu cil coronemens en l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil et dui cens et sis, VILLEH. CLIV. Ensi fu esleus li quens Baudoins de Flandres à empereour, et fu pris li jor de son couronement trois semaines après Pasques, ID. CXI. Et fist atourner çou que il convenoit à couronnement de rois, *Chr. de Rains*, p. 10. Et fist ses hommes semonre pour iestre à son coronement, as octaves de la mi-aoust, *ib.* 163. || XVIe s. S'il advenoit que l'enfant eust les mains ou bras au coronement, ou hors les parties genitales, jamais on ne doit tendre, ny essayer l'extraction par iceulx, PARÉ, t. II, p. 629. Le col de la matrice, et principalement la bouche interieure d'icelle, dite vulgairement le couronnement, ID. XVIII, 41. Ceste dignité estoit, par maniere de dire, le couronnement de toutes les charges, AMYOT, *Caton*, 32. Pensant avoir perdu le couronnement [complément] de sa victoire, ID. *Crassus*, 55. Le dit louagier est tenu d'entretenir les bastimens de clouage et placcage.... et pour ce qui touche à la couverture, de couronnement seulement, *Nouv. Coust. génér.* t. I, p. 308.

— ÉTYM. *Couronner;* provenç. *coronamen;* anc. espagn. *coronamiento;* ital. *coronamento*

COURONNER (kou-ro-né), *v. a.* || 1° Orner d'une couronne. Les anciens couronnaient les victimes. Alexandre couronna le tombeau d'Achille. Leurs fronts sont couronnés de ces fleurs que la Grèce Aux champs de Marathon prodiguait aux vainqueurs, VOLT. *Épît.* LXVI. | Fig. Ô Dieu que la gloire couronne, Dieu que la lumière environne, Qui voles sur l'aile des vents, RAC. *Esth.* I, 5. || 2° Mettre solennellement la couronne sur la tête d'un souverain. Couronner un pape, un roi. Charlemagne se fit couronner roi d'Italie, BOSS. *Hist.* I, 11. || Donner le titre de roi, de reine. Ce monarque avant de mourir voulut couronner son fils. Qu'il règne avec éclat sur sa propre conquête, Et que de sa victoire il couronne sa tête, CORN. *Nicom.* II, 3. Mais vous voyez, seigneur, le prince son aîné Dont le bras généreux trois fois m'a couronné [m'a conquis trois royaumes], ID. *ib.* Maintenant que je puis couronner tant d'attraits, RAC. *Bérén.* II, 2. Il va sur tant d'États couronner Bérénice, ID. *ib.* I, 4. Pour couronner ma tête et ma flamme en ce jour, ID. *Théb.* V, 4. Quelque horreur que d'abord un attentat nous donne, L'horreur en diminue alors qu'il nous couronne, DUCIS, *Macbeth*, III, 1. || Être couronné, recevoir ou avoir le titre de roi, de reine. Jamais tant de vertu fut-elle couronnée? RAC. *Esth.* III, 9. || Absolument. Faire roi. Achève.... C'est le dieu qui règne et qui couronne; C'est le dieu qui punit, c'est le dieu qui pardonne, LAMART. *Méd.* II, 7. || 3° Décerner une couronne, un prix soit dans les jeux gymnastiques, soit dans un concours littéraire. Couronner le vainqueur à la course, à la lutte, au ceste. Couronner l'auteur du meilleur ouvrage. Ce discours a été couronné par l'Académie. || 4° Honorer, récompenser. Le ciel va couronner aussi votre vertu, CORN. *Perthar.* IV, 5. Oui, je veux couronner une flamme si belle, ID. *Rodog.* IV, 3. Digne de venger les crimes et de couronner la vertu, BOSS. *Hist.* II, 1. L'Église vit couronner une infinité de martyrs, ID. *ib.* I, 11. Ils l'avaient mis sur le trône pour couronner ses vertus et mettre fin aux désordres que l'anarchie causait parmi eux, ID. *Hist.* I, 7. Je louerais en vain des vertus que Dieu n'aurait pas couronnées, FLÉCH. *Tur.* C'est ainsi que le roi Honore le mérite et couronne la foi, RAC. *Esth.* II, 5. Quand il veut couronner l'innocence, MASS. *Paneg. St J. Bapt.* Pourquoi du saint bonheur sitôt me couronner? V. HUGO, *Odes*, II, 9. || 5° Terme d'architecture. Former le couronnement. Un entablement couronne l'édifice. || 6° Dominer, surmonter. La ville de Rhodes est couronnée de divers petits coteaux, BOUHOURS, *Hist. d'Aubusson*, liv. III. Ces bois semblaient couronner ces belles prairies, FÉN. *Tél.* I. L'immortelle forêt qui couronne l'Ida, DELILLE, *Énéide*, X. || 7° Terme militaire. Garnir de troupes quelque point élevé. Le régiment, chassant devant lui l'ennemi, couronna la hauteur. Les généraux d'artillerie, qui s'étonnaient aussi de leur stagnation, profitèrent promptement de la permission de combattre qu'on venait de leur donner; ils couronnèrent bientôt les crêtes, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 10. || 8° Terme d'horticulture. Couronner un arbre, en tailler les branches à une même hauteur, de manière à former une surface plane. || 9° Terme de vétérinaire. Couronner un cheval, le laisser tomber de façon qu'il se couronne. || 10° Fig. Combler, accomplir. La victoire s'avançait à grands pas pour couronner ses triomphes, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, ch. 6. Lorsque après de longues années il se vit élevé à cette grande charge.... le modeste ministre disait que le roi, pour couronner plutôt la longueur que l'utilité de ses services, voulait donner un titre à son tombeau et un ornement à sa famille, BOSS. *le Tellier.* Et par un beau trépas couronne un beau dessein, CORN. *Cinna*, I, 4. Loin de t'excuser tu couronnes ton crime, ID. *ib.* V, 1. Et que demain l'hymen couronne leur amour, ID. *ib.* V, 3. Il faut ou condamner ou couronner sa haine, ID. *Rodog.* V, 1. Et ce qui couronne tout cela est la prédiction, PASC. *Proph.* 16. Il a voulu couronner son entreprise, SÉV. 565. Ces morts précieuses qui couronnent une belle vie, FLÉCH. *Dauph.* Ce qui couronne la vie de cette princesse, c'est qu'elle fut toujours égale, ID. *Mar. Th.* Mais ce même Amurat ne me promit jamais Que l'hymen dût un jour couronner ses bienfaits, RAC. *Baj.* I, 3. Et Pâris, couronnant son insolente flamme, Retiendra sans péril la sœur de votre femme! ID. *Iphig.* I, 2. Quoi! de mes ennemis couronnant l'insolence J'irais attendre ailleurs une lente vengeance, ID. *Andr.* IV, 3. Jamais aucun succès n'a couronné mes vœux, VOLT. *Tanc.* I, 4. Ceux dont une honorable vieillesse couronne une vie sans reproche, J. J. ROUSS. *Lett. de la mont.* IX. De toutes les opérations que nous avons décrites, il en résulte une qui, pour ainsi dire, couronne l'entendement, c'est la raison, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. II, ch. 11. || 11° Se couronner, *v. réfl.* Se mettre une couronne. Se couronner de fleurs. || Se faire roi. Voilà par quels exploits il sut se couronner, RAC. *Andr.* III, 8. Par d'illustres exploits couronnez-vous vous-même, ID. *Théb.* IV, 3. || 12° Terme d'horticulture. Cet arbre se couronne, il vieillit et la tête s'en dessèche. || Terme de vétérinaire. Ce cheval s'est couronné, en s'abattant, il s'est fait la lésion dite couronnement. || La fin couronne l'œuvre, se dit pour exprimer que l'on doit persévérer jusqu'à la fin, que la vertu ne doit pas se décourager, etc. ou simplement pour exprimer qu'une œuvre est enfin achevée.

— HIST. XIe s. Tel coronet [tel prêtre couronné, tonsuré, l'archevêque Turpin] ne chantat onques messe, *Ch. de Rol.* CXIX. || XIIe s. De Tortolose estoit rois coronez, *Ronc.* p. 41. Sur toute joie est cele couronnée Que j'ai d'amor: Dieu! i faudrai-je donc? *Couci*, VI. Le premier roi de France fist Diex par son commant Coroner à ses anges dignement en chantant, *Sax.* I. En cel contemple ad fait li reis Henris jurer Henri sun fil à rei, e sil fist coruner, *Th. le mart.* 68. Li clers est corunez: Deus deit en lui seeir; Aprendre deit tuz dis; mult li covient saveir, *ib.* 30. E tuit le firent coronier après sa mort, *Machabées*, I, 1. Il et ele [Thibaut et la reine Blanche] lez à lez La [France] tiennent de compagnie; Cil n'en est fors rois clamés [que roi de nom] Qui pieça est coronés, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 189. || XIIIe s. Sire, que la vostre ame soit de Dieu couronnée, *Berte*, XLVI. Dont pristrent li baron conseil de s'aler en Constantinoble, pour coroner le bailli à empereour, VILLEH. CLXIV. Dist Renart : se Diex bien me face, Se je puis un rasoir trover, Je vos vodré bien coroner [tonsurer], *Ren.* 3240. Li fust li roiaumes donnés, Dont il fu puis reis couronnés, Et vicaires de tout l'empire, *la Rose*, 6760. Quand le patriarche corone le roi, la procession lui vient à l'encontre à la porte du mostier, *Ass. de J.* I, 29. || XIVe s. Es olimpiades les tres bons et les tres fors ne sont pas coronnés, mes ceulx qui bien besoignent, ORESME; *Eth.* 18. Et doit l'en aviser que le cheval ait maigres jambes, larges et plates, qu'il n'ait pas les genoulx couronnés, *Ménagier*, II, 3. || XVe s. [Rob. Bruce recommande en mourant, aux barons, que quand son fils] seroit venu en aage, qu'ils luy obeyssent, et qu'ils le couronnassent à roy, FROISS. I, I, 47. Liberalité est es cueurs des hommes effacée et estaincte, et en lieu de ceste couronnée vertu regne avarice et convoytise, *Hist. de la Toison d'Or*, t. II, fo 200. || XVIe s. L'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement couronné et achevé l'œuvre, que vostre feu pere avoit heureusement fondé, AMYOT, *Ép.* Ilz le voulurent couronner de chappeaux de fleurs, pour leur avoir apporté de si bonnes nouvelles, ID. *Thésée*, 26. D'un tel logis le seigneur redouté Va couronné d'honneur et de jeunesse, RONS. 705. Car il est, quant au reste, aussi noble qu'un ange, Tant je l'ay couronné de gloire et de louange, ID. 87.

— ÉTYM. Voy. COURONNE; provenç. et espagn. *coronar*; ital. *coronare*; du latin *coronare*.

† **COURONNURE** (kou-ro-nu-r'), *s. f.* Terme de vénerie. Disposition des menus cors d'un cerf, rangés en forme de couronne.

— HIST. XVIe s. Il jugeoit un vieil cerf à la perche, aux espois, A la belle empaumeure, et à la couronneure, RONS. 210.

— ÉTYM. *Couronner;* provenç. *coronadura.*

† **COUROUCOU** (kou-rou-kou), *s. m.* Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

† **COU-ROUGE** (kou-rou-j'), *s. m.* Un des noms vulgaires du rouge-gorge. || *Au plur.* Des cous-rouges.

— ÉTYM. *Cou*, et *rouge.*

† **COUROUPITE** (kou-rou-pi-t'), *s. m.* Grand arbre de la Guyane dont le fruit est gros comme un melon et renferme une pulpe acide assez agréable.

† **COURPATE** (kour-pa-t'), *s. m.* Nom d'un poisson de la Méditerranée (*tétragonure* de Cuvier).

1. **COURRE** (kou-r'), *v. n.* Infinitif ancien du verbe *courir.* || 1° Au sens de courir, emploi dans lequel il a vieilli et est aujourd'hui hors d'usage. De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde, Allait courre fortune aux orages du monde, MALH. I, 4. Quelques-uns faisaient déjà courre le bruit que j'en étais venu à bout, DESC. *Méth.* Le cardinal fit courre après, SÉV. 201. Ce sera à lui à courre et il courra, ID. 294. Pour s'encourager à courre dans la carrière, BOSS. *Pass.* || Activement. Ne m'estimant ni pour entendre l'économie.... ni pour savoir bien courre la poste, BALZ. liv. II, lett. 4. || 2° Aujourd'hui, terme de chasse qui se dit des chiens qui poursuivent les bêtes. La duchesse y voulut voir courre des lévriers, HAMILT. *Gramm.* 10. || Chasse à courre, chasse qui se fait avec les chiens courants et à cheval. || Laisser courre les chiens, ou, simplement, laisser courre, découpler les chiens. || Le laisser-courre, *s. m.* Le lieu où l'on découple les chiens. Il se trouve au rendez-vous de chasse, il est au laisser-courre, LA BRUY. VII. || Se dit aussi de l'air de cor quand on découple les chiens. Sonner le laisser-courre. || 3° *V. a* Poursuivre la bête. Quand il vous plaira, je vous donnerai le divertissement de courre un lièvre, MOL. *G. Dand.* I, 8. A-t-on jamais parlé de pistolets, bon Dieu! Pour courre un cerf? ID. *Fâch.* II, 7. || Fig. Chercher à obtenir. Nous venons, mon enfant, de courre un bénéfice, REGNARD, *Distrait*, II, 1. || 4° Terme d'équitation. Courre un cheval, le mener à bride abattue.

— REM. Du temps de Vaugelas, l'usage voulait qu'on dît plutôt *courre la poste* que *courir la poste.* Aujourd'hui *courre* n'est plus que terme de chasse.

— HIST. XIIIe s. Et por ce fait il bon courre au devant de tix perix, BEAUM. XXI, 12. On doit courre au devant des fraudes et des bares qui sont fetes es marciés, ID. XXXIV, 47. || XVe s. Fist prendre ledit huyssier et fut plusieurs jours gardé, à la fin on le laissa courre, COMM. III, 1. Or voyez les choses qui se dressoient pour courre sus au dit duc de Bourgongne, ID. III, 1. || XVIe s. Je dis au comte qu'il pourroit courre fortune comme les aultres, MONT. I, 95. J'ay veu quelqu'un de mes intimes amis courre la mort à force, ID. I, 300. S'il fault courre le hazard d'un chois incertain.... ID. III, 62. Toute la Gaule s'estant eslevée pour luy courre sus, ID. III, 172. Il fault laisser courre la riviere soubs le pont, ID. IV, 44. Je viens de courre d'un fil [parcourir] l'histoire de Tacitus, ID. IV, 58.

— ÉTYM. Voy. COURIR.

2. **COURRE** (kou-r'), *s. m.* Terme de vénerie. Endroit où l'on place les chiens, quand on chasse le sanglier, le loup, etc. Un beau courre, pays commode pour la chasse à courre.

— ÉTYM. *Courre* 1.

† **COURRETTE** (kou-rè-t'), *s. f.* Couleuvre de la Martinique.

† **COURRIAU** (kou-rio), *s. m.* Petit chariot à trois roues employé, en Provence, au transport du lignite.

— ÉTYM. *Courir.*

COURRIER (kou-rié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des kou-rié-z actifs), *s. m.* || 1° Porteur de dépêches. Un courrier dépêché porte cette nouvelle, TRISTAN, *M. de Chrispe*, IV, 2. Et depuis jusqu'ici chaque jour ses courriers M'apportent en tribut ses vœux et ses lauriers, CORN. *Pomp.* II, 1. Pour rendre ce commerce de lettres plus sûr et plus prompt, il établit, dans toute l'étendue de son empire, des courriers qui allaient jour et nuit et faisaient une diligence extraordinaire, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 368, dans POUGENS. || Courrier de cabinet, courrier envoyé par les ministres pour les affaires publiques. || Familièrement. Courrier de malheur, celui qui annonce une fâcheuse nouvelle. || 2° Tout homme qui court la poste à cheval. J'ai rencontré quatre courriers. Voyager en courrier. Par votre ordre en courrier j'ai précédé sa chaise, C. DELAV. *Éc. des vieill.* I, 2. || 3° Le préposé qui, voyageant dans

la malle-poste, porte les lettres. Le courrier de Lyon. Répondez-moi courrier par courrier. || La voiture où est le courrier. Voyager par le courrier. || La totalité des lettres qu'on envoie ou qu'on reçoit par le même ordinaire de la poste. Faire, lire son courrier. Il pouvait si peu se gêner que, le samedi même, jour de presque tous les courriers, il ne pouvait attendre pour sortir que le travail fût achevé, J. J. ROUSS. *Confessions*, 2e partie, liv. VII, 1743-1744. || **4°** Nom qu'ont pris un grand nombre de journaux français et étrangers. Le Courrier français. Le Courrier des théâtres, de la mode. || **5°** Terme ecclésiastique. Cellerier, et aussi, procureur ou intendant d'un évêque, d'un abbé, d'une communauté ecclésiastique. || Courrier apostolique, celui qui, dans les temps de persécution, était chargé de porter aux fidèles les lettres des évêques. || Aujourd'hui, officier chargé d'avertir les cardinaux de se trouver aux consistoires, aux chapelles que tient le pape. || **6°** Terme d'art militaire. Courrier volant, projectile creux contenant une missive. || **7°** Nom d'un oiseau qui est le chevalier à pieds rouges. || **8°** Terme de marine. Petit bâtiment armé.

— REM. L'Académie écrit *courir* par une seule *r*, et *courrier* par deux *r*; l'ancienne orthographe, qui est encore dans Furetière, est *courier*.

— HIST. XIVe s. Le chapitre et ses couriers sont en droit d'arrester dans l'enceinte de l'eglise les bayles et mestraux qui ont negligé de faire payer les gens et les aultres revenus de l'eglise dans le temps marqué, *Ordonn. des rois*, t. III, p. 269. || XVe s. Jehan Girard clerc courier et habitué en l'eglise collegiale de St Julien de Brioude, DU CANGE, *cursus*. || XVIe s. Ayant surpris quelques courriers de Philippus, AMYOT, *Démétr.* 28.

— ÉTYM. *Courre* 1; ital. *corriere*. L'ancien français avait *corlieu* (voy. COURLIEU à l'étymologie).

COURRIÈRE (kou-riè-r'), *s. f.* Mot qui n'appartient guère qu'à la poésie. Les soins d'une si noble et si belle courrière, MOL. *le Dép.* I, 2. La renommée, enfin, cette prompte courrière, BOIL. *Lut.* II. Telle ne luit en sa carrière Des mois l'inégale courrière, Et telle dessus l'horizon L'aurore au matin ne s'étale, MALH. III, 1. De ce mois malheureux [août, la St-Barthélemy] l'inégale courrière [la lune] Semblait cacher d'effroi sa tremblante lumière, VOLT. *Henr.* II. Des nuits l'inégale courrière S'éloigne et pâlit à nos yeux, BERNIS, *Quatre part. jour, matin*.... Leur armure guerrière Semble éclipser des nuits la brillante courrière, DELILLE, *Paradis perdu*, IV.

— ÉTYM. *Courrier*.

† **COURROI** (kou-roi), *s. m.* Rouleau sur lequel on étend les étoffes de laine sortant de la teinture. || Apprêt donné au sable par le fondeur.

— ÉTYM. Même mot que *couroi*, *corroi*.

COURROIE (kou-roî), *s. f.* || **1°** Lanière de cuir. Attacher avec des courroies. Nouer, serrer, lâcher la courroie. || Fig. Allonger, étendre la courroie, user avec économie des ressources dont on dispose; et aussi, étendre les profits d'un emploi au delà de ce qui est permis || Serrer la courroie à quelqu'un, restreindre les ressources qu'on lui procure. || Lâcher la courroie, laisser faire, donner des facilités. Il [le régent] se garderait bien de lâcher à l'empereur la courroie assez longue pour que sa puissance pût s'augmenter, ST SIMON, 521, 172. || Faire du cuir d'autrui large courroie, ne pas ménager la bourse d'autrui. || **2°** Bandes de cuir qu'on emploie quelquefois pour communiquer les mouvements. || Courroies de guindage, liens de cuir qui servent au carrosse. || Ancien proverbe. Mieux vaut ami en voie que denier en courroie [la courroie était la ceinture, la bourse], c'est-à-dire, en voyage, il vaut mieux trouver un ami que d'avoir de l'argent en sa bourse.

— HIST. XIe s. Les mains [ils] lui lient à curreies de cerf, *Chr. de Rol.* CCLXXII. || XIIe s. [Ils] portent bones coreges por les mieux esfreer, *Ronc.* p. 201. Mainte en i a ceinte d'une corroie, Qui leur ami ne font fors de guiller [tromper], QUESNES, *Romancero*, p. 87. Dunc veneit à Robert, e sil feseit lever, Baillout lui les curgies à lui discipliner, *Th. le mart.* 103. S'il eüssent sun cors tut nu à nu cergié [cherché, examiné] Des curgies l'eüssent trové tut despecié, *ib.* 156. Elle tenoit une corgie Dont la mule [elle] feroit [frappait] grans cous, *la Charrette*, 2784. || XIIIe s. Nus ne puet estre baudroier à Paris, ce est à savoir coureeur de quir por fere courroies à ceindre et por fere semeles à souliers, se il n'achate le mestier du Roy, *Liv. des mét.* 224. En ton lardier le saleras Et de la pel fere porras Coroies à copler flaiaus, *Ren.* 16027. Adès vaut miex amis en voie Que ne font deniers en corroies [bourse], *la Rose*, 4964. Devant la table le roy, endroit le comte de Dreuez, mangoit monseigneur le roy de Navarre en cote et en mantel de samit bien paré de courroie, de fermail et de chapel d'or, JOINV. 205. Quant frere Remon oÿ ce, il se desirra [déchira] jusques à la courroie et prist à arracher sa barbe, et crier: ai mi, ai mi, ID. 283. || XIVe s. C'est à savoir que Venus la trisceresse née de Cypre avoit une diverse et variable corgiere ou courroie, ORESME, *Eth.* 206. Pour ce dist uns proverbes: miex vaut trouver en voie Un boin certain ami, que denier en coroie, *Baud. de Seb.* I, 1048. || XVe s. Cuident ilz [les menteurs] du monde tenir Tous les deux boutz de la courroye? C'est folie, que vous diroye? CH. D'ORL. *Ball.* 101. Et je les pren; point ne m'ennuie: Si les pendray à ma couroie, *la Pass. de N. S. J. C.* Ha Madame, dit madame à la royne, vous taillez larges courroies d'autruy cuir, *Jéh. de Saintré*, ch. 24. || XVIe s. Il lui donna un coup de pistolet dans la coroie de la salade, D'AUB. *Hist.* III, 56. ....Où pendent sur le haut les courayes funestes (Je tremble en le disant) des homicides cestes Taillez de cuir de bœuf qu'on assomme à la mort, Pelu, non courroyé, large, puissant et fort, RONS. 849. Il veut avoir les deux bouts de la courroie et le milieu, COTGRAVE. Qui cuir voit tailler, courroye en demande, ID.

— ÉTYM. Berry, *courraie;* bourguig. *corroo;* wallon, *corièle;* namurois, *scorièle;* rouchi, *ecoriète;* liégeois, *corie*, bande de cuir; provenç. *correya*, *coritja*, *correja*, et aussi au masculin *correg*, *correy*, *corretz;* catal. *corretj*, au masculin; espagn. *correa;* ital. *correggia;* du latin *corrigia*, courroie, fouet, de *corrigere*, corriger. Quant à l'ancien mot *corgie*, qui a le même sens, il est difficile à expliquer, à cause du déplacement de l'accent, et peut être d'autre origine, à moins qu'on ne suppose que *corrigia* a donné par métathèse *corgiia*, d'où *corgie*.

COURROUCÉ, ÉE (kou-rou-sé, sée), *part. passé.* Animé de courroux. Dieu courroucé contre son peuple. Car les dieux courroucés contre la race humaine, RÉGNIER, *Sat.* III. Il regarda d'un œil courroucé sa pauvre bru, ce qui rabattit un peu de sa joie, SCARRON, *Roman com.* II, 8. || Fig. Les flots courroucés.

COURROUCER (kou-rou-sé. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o:* je courrouçais, nous courrouçons, courrouçant), *v. a.* || **1°** Mettre en courroux. Cette conduite courrouça son père contre lui. || Fig. Déchaîner la tempête et courroucer les flots, DELILLE, *Énéide*, I. || **2°** Se courroucer, *v. réfl.* Se mettre en courroux. C'est ainsi qu'un chrétien se venge et se courrouce, CORN. *Poly.* V, 6. C'est contre le péché que son cœur se courrouce, Et l'intérêt du ciel est tout ce qui le pousse, MOL. *Tart.* I, 1. Prompt à se courroucer, enclin à contredire, VOLT. *Catil.* II, 3. Rien dont le ciel pût se courroucer, MARMONT. *Contes moraux*, *Ann. Lub.* || Fig. La mer se courrouce.

— HIST. Xe s. Si fut Jonas propheta mult correcious et mult ireist, *Fragm. de Valenc.* p. 468. || XIe s. Paien s'en fuient curuçus et irez, *Ch. de Rol.* CLIX. Si lui a dit: à tort vous curuciez, *ib.* XXXV. Ne s'en coruce giens [en rien] cil saintismes hom; Ains priet Deu quet il le lur parduinst [pardonne], *St Alexis*, LIV. || XIIe s. Pernez discipline, que nostre sire alquune fiede [aucune fois] ne se curuist, *Liber psalm.* p. 2. Sa lance est fraite, mout en est corociez, *Ronc.* p. 65. Li uns vers l'autre ne se doit corochier, *ib.* p. 83. Li Saisne s'en tournerent, n'i ot que correcier, *Sax.* IV. Moult par fu l'empereres correciez et irais, *ib.* XV. Ainc ne trova li reis qui plus l'ait corecié, *Th. le mart.* 37. Del saint encens porter el temple s'enhardi; Deus s'en ert cureciez, de liepre le feri, *ib.* 74. Lai saint iglise aveir ses decrez e ses leis; Ele est espuse Deu, qui est sire des reis; Il s'en corecera, se de rien la descreis, *ib.* 29. Se comandeit nous est que nous amons nos proïmes [prochains] si com nos mismes, dont [donc] convient que nos corezons à lur visces alsi com à nos, *Job*, 516. Et il n'en poïst estre cruciez, se il ne veïst et oïst les males œvres de ses proïmes [prochains], *ib.* 441. || XIIIe s. Devant ce que nous vous avons ci conté, vint une novele en l'ost dont li baron furent mouit courrecié et les autres gens, car maistres Foulques de Nulli morut, VILLEH. XLIII. Tant doute [elle craint] à courocier Dieu et sainte Marie, *Berte*, CXIX Ne sai comment ge vous le die, Car ge vous criens à correcier, *la Rose*, 2905. Trop avoit [tristesse] son cuer correcié, Et son duel [deuil] parfont commencié, *ib.* 311. C'est le [la] vilonie que nus puist dire, de quoi cil à qui elle est dite se courrouce plus, BEAUM. XXX, 101. Li hons courouchiés pert legerement son propos, ID. V, 10. Et ces choses fesoit il, vous ramentoi je, pource que vous vous en gardez, parquoy Dieu ne se courrousse à vous, JOINV. 293. || XIVe s. Les Stoiciens disent que un bon homme ne se doit onques troubler ne courroucier pour quelconques adversités, ORESME, *Eth.* 24. Se nous nous courçons trop fort ou trop tost, ou trop peu ou trop tart.... ID. *ib.* 42. Et pour ce tantost l'en se aïre et couresce, ID. *ib.* 205. || XVe s. Car le premier vous n'estes mie Qu'ay courcié en plus grant degré, CH. D'ORL. *Complainte.* Coruciez sommes durement, De vous, chiere dame honorée, Quant ainssy estes demenée, *Résurr. de J. C.* Et se courroucent quant on leur reffuse, COMM. II, 2. Le roy s'en courrouça à luy [s'irrita contre lui de cela], ainsi chascun se teust, ID. IV, 9 Je ne sçauroye dire vers qui nostre Seigneur s'est monstré plus courroucé, ou vers luy qui.... ou vers ses subgectz, ID. V, 9. || XVIe s. Comment Dieu seroit il courroucé à la plus noble de ses creatures, veu que les moindres œuvres qu'il a faites lui plaisent? CALVIN, *Instit.* 179. Se courroucer afin qu'on se contre-courrouce, MONT. III, 144. Valerius ayant entendu de quelques siens amis comme le peuple se plaignoit de cela, il ne s'opiniastra point, ny ne s'en courroucea point à eulx, AMYOT, *Publ.* 18. La mer par plusieurs jours se tint fort haulte, et fut toujours fort courroucée, ID. *Timol* 27. Laissons aux Tarentins leurs dieux qui leur sont courroucez, ID. *Marcel.* 34. Il estoit facile à pardonner quand on l'avoit courroucé, ID. *Pyrrhus*, 17. Bien courroucé de peu pleure, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t II, p. 248. S'il s'en courrouce, qu'il s'en deschausse, *Cymbalum mundi*, p. 104, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *corci;* rouchi, *courcher*, *courchier;* picard, *courcher;* provenç. *corrossar;* anc. catal. *corrosar;* ital. *corrucciare* (voy. COURROUX).

COURROUX (kou-rou; l'*x* se lie: un kou-rou-z aveugle), *s. m.* || **1°** Sentiment d'irritation: s'emploie en poésie et dans le style soutenu. Et même ses courroux, tant soient-ils légitimes, Sont des marques de son amour, MALH. I, 5. Et si de mes discours vous entrez en courroux, RÉGNIER, *Élég.* 5. Sans de l'une ou de l'autre allumer le courroux, CORN. *D. Sanche*, II, 4. Je sais que mes crimes Vous ont causé souvent des courroux légitimes, ROTR. *Vencesl.* V, 4. Je ne sais qui me tient, infâme, Que je ne t'arrache les yeux, Et ne t'apprenne où va le courroux d'une femme? MOL. *Amph.* II, 3. Mais si la cruelle Se met en courroux Au récit fidèle Des maux que je sens pour elle, Oiseaux, taisez-vous, ID. *la Princ.* II, 2e interm. sc. 3. Quoi! Tout ce grand projet qui m'a mise en courroux, ID. *l'Étour.* I, 10. Il se met en courroux, ID. *ib.* I, 2. Un aveu dont d'abord elle a paru contente Faute d'avoir le temps de s'en mettre en courroux, LA FONT. *Fianc.* Laisse-t-elle un moment respirer son époux, Ses valets sont d'abord l'objet de son courroux, BOIL. *Sat.* X. Un esclave est pour elle un objet de courroux, RAC. *Alex.* I, 2. Je ne condamne plus un courroux légitime, ID. *Andr.* II, 4. Poursuivez, s'il le faut, un courroux légitime, ID. *Baj.* V, 4. Et ce juste courroux, Ainsi qu'à tous les Grecs, seigneur, vous rend à vous, ID. *ib.* II, 5. Ce courroux enflammé, ID. *ib.* III, 1. Jouissez à loisir d'un si noble courroux, ID. *ib.* III, 6. Dieu parle, et d'un mortel vous craignez le courroux! ID. *Esth.* I, 3. Comment ce courroux si terrible En un moment s'est-il évanoui? ID. *ib.* II, 9. Croyez-moi, plus j'y pense et moins je puis douter Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater, ID. *Ath.* I, 1. Ces nations frémissaient de courroux, FÉN. *Tél.* XI. || Il se dit aussi de quelques animaux nobles ou féroces. Le courroux du lion. || **2°** Fig. Où la vague en courroux semblait prendre plaisir À feindre de le rendre [le corps de Pompée] et puis le ressaisir, CORN. *Pomp.* V, 1. Ma fortune va prendre une face nouvelle, Et déjà son courroux semble s'être adouci, RAC. *Andr.* I, 1. Des astres ennemis j'en crains moins le courroux, ID. *Esth.* II, 7. Comme Neptune de son trident apaise les flots en courroux, FÉN. *Tél.* XXIII.

— SYN. COURROUX, COLÈRE. Ces deux mots diffèrent non par le sens qui est le même, mais par l'emploi; c'est-à-dire que colère appartient à tous les styles, tandis que courroux n'appartient qu'au style soutenu et à la poésie.

— HIST. XIe s. Qui tort eslevera, ou faus jugement fera par curruz, *Lois de Guill.* 41. || XIIe s. Curuz de rei n'est pas gius [jeu] de petit enfant; Qu'il comence à haïr, seit pur poi u pur grant, Jamais ne l'amera en trestut sun vivant, *Th. le mart.* 38. Seignur, fait-il, j'apel; kar mestier en ai grant: Car cist curuz me vait mult durement grevant, *ib.* 41. [Ils]

ferirent les pecheors en lor ire e les felons en lor corroz, *Machab.* I, 2. Se il pecchent envers tei, e tu par curuz les livres à male veue à lur enemis, *Rois*, 263. || XIIIe s. Berte la debonaire sans corous et sans ire, *Berte*, XIV. Si en ot en son cuer si grant courou et si grant ire que.... *Chr. de Rains*, p. 58. Li pors qui tant curu avoit Que trestout aveglez estoit De lasseté et de corrot, En l'espié se feri debot, *Ren.* 22511. Ens ou milieu je vi haïne Qui de courrous et d'ataïne [querelle] Sembloit bien estre moveresse, *la Rose*, 150. Il ot peur que s'il ne fesoit sa volonté, qu'il ne moreust en couroz ou en hayne, BEAUM. XII, 35. Mestiers est à celi qui se melle d'ofice d'avocat, qu'il sace souffrir et escouter sans courous, ID. V, 10. Quant aucuns a son enfant mort, si comme par fu.... on n'en doit rien demander au pere ne à le [la] mere, car li grant courous qu'il en ont les doit delivrer du damace temporel, ID. LXIX, 5. Le roy respondi que il en pooient faire leur volenté; car il amoit miex mourir bon crestien, que ce que il vesquit ou courrous Dieu et sa mere, JOINV. 247. || XVe s. Et adonc le duc d'Orliens par grant couroulz lui dist : Monseigneur, je n'ay point rompu la paix, FENIN, 1414. || XVIe s. Laquelle ne feroit qu'aigrir nostre courroux, CALVIN, *Instit.* 152. Courroux est vain sans forte main, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 278.

— ÉTYM. Anc. wallon, *coroche;* provenç. *corrotz;* ital. *corruccio*. Étymologie difficile. On a indiqué le latin *coruscare*, briller; mais le sens ne convient pas. Raynouard le rattache à *cour*, sans indiquer comment s'est faite la dérivation. Diez le tire de *cholera*, proprement bile, et figurément colère, par l'intermédiaire d'une forme *coleruccio;* mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il qu'en aucune des formes ne paraisse l'*l* étymologique? On devrait trouver ce mot écrit quelquefois *colrouz*. À l'appui de son dire, Diez cite l'ancien français *courine* qui signifie aussi colère, et qu'il dérive de *cholera*, par une forme *cholerina;* mais là aussi, d'une part, on regrette de ne pas trouver parfois *coulrine*, et d'autre part on a, dans le provençal, *coreilla, corilla*, qui paraît le même que *courine* et qui dérive de *cœur*. En étudiant de près les formes du mot, on en trouve deux au régime singulier, l'une plus rare qui est *corrot*, et l'autre plus commune qui est *corrouz*. La première correspond à l'italien *corrotto*, deuil, et est évidemment un substantif fictif *corruptus*, dérivé du participe *corruptus*. Que *corruptus* ait pu donner *corrot*, et *ruptus*, *rot*, c'est ce que prouvent les exemples suivants : Icellui suppliant a congneu [avoué] que ses diz tesmoings il avoit induis et corroz [corrompus], DU CANGE, *corrumpere*. Roz [rompus] [il] ot les laz del heaume de Baviere, *Bat. d'Aleschans*, v. 622. *Corrot* paraît entraîner *courroux* et le rattacher à *corruptus*, par l'intermédiaire d'une forme *corruptium*. On conçoit sans peine que *corrumpere* ait pris le sens d'aigrir, mettre en peine, irriter; d'ailleurs le fait est certain pour le français *corrot*, et l'italien *corrotto*. L'italien *cruccio, crucciare*, est une contraction de *corruccio, corrucciare*, contraction qui se trouve aussi dans l'ancien français (*crucier*, voy. l'historique de *courroucer*). Une autre contraction française de *courroucer* est *courcier*, de *courrecier* pour *courroucer*.

† **COURROYER** (kou-ro-ié), *v. a.* Mettre au courroi.

— ÉTYM. Voy. CORROI.

† **COURROYEUR** (kou-ro-ieur), *s. m.* Ouvrier qui courroie les étoffes.

— ÉTYM. *Corroyer.*

COURS (kour; quelques personnes prononcent l'*s*, disant kours', ce qui est mauvais; l'*s* ne se lie pas : kou-r éternel des astres; cependant quelques personnes lient cette *s :* le kour-z éternel), *s. m.* || 1° Action de courir, cheminement, progrès, au propre et au figuré. Que d'un cours si rapide La victoire vous ait ramené dans l'Aulide, RAC. *Iphig.* I, 2. C'est pour vous qu'on l'a vu, vainqueur de tant de princes, D'un cours impétueux traverser nos provinces, ID. *Alex.* II, 1. Un entretien dont le cours m'importune, ID. *Bérén.* I, 3. Et pour trancher le cours de leurs dissensions, CORN. *D. Sanche*, I, 2. Pour rompre le cours à toutes les dépenses, MOL. *le Bourg.* V, 2. Il faut, dis-je, pour rompre à toute chose cours.... ID. *l'Étour.* I, 9. Il a arrêté le cours d'une corruption publique, PASC. *Prov.* 8. La violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre.... La violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque, ID. *ib.* 12. Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours, BOSS. *Reine d'Anglet.* Hé quoi! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours? RAC. *Andr.* I, 4. J'ai cru que votre amour allait finir son cours, ID. *Bérén.* V, 7. De mes inimitiés le cours est achevé, ID. *Andr.* I, 1. Des exemples qui arrêtent le cours de l'iniquité, FÉN. *Tél.* XII. Toutes ses passions reprirent leurs cours, ID. *ib.* XVI. || Interrompre le cours d'une chose, l'arrêter, l'empêcher. Les plaisirs dont jamais le moindre remords n'a interrompu le cours, PASC. *Prov.* 4. C'est ce qui nous apprend parfaitement la dépendance perpétuelle où nous sommes de Dieu, puisque, s'il en interrompt tant soit peu le cours, la sécheresse survient nécessairement, ID. *Lettre à Mme Périer*, 5 nov. 1648. De combien de soupirs interrompant le cours, Ai-je évité vos yeux que je cherchais toujours! RAC. *Brit.* III, 7. Je te vis.... Toujours de ma fureur interrompre le cours, ID. *Andr.* I, 1. Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours, De mes prospérités interrompre le cours, ID. *Ath.* II, 5. || Terme de marine. Voyage de long cours, par opposition au cabotage qui se fait sans presque quitter la côte, tandis qu'on s'en éloigne tous les jours dans le voyage de long cours. On est généralement plus longtemps à se rendre de Dunkerque à Cette que de Nantes à Terre-Neuve; mais, quelle que soit la durée du voyage, le premier est nommé cabotage ou grand cabotage, et l'autre long cours, LEGOARANT. Les deux souris s'embarquent dans un vaisseau qui allait faire un voyage de long cours, FÉN. XIX, 57. || Capitaine au long cours, celui qui commande les navires qui font le long cours. || Terme de filature. L'allée et la venue de la navette, dans les fabriques de soie. || 2° Mouvement réel ou apparent des astres. Que puisses-tu, grand soleil de nos jours, Faire sans fin le même cours! MALH. III, 4. Je n'entends point le cours du ciel ni des planètes, RÉGNIER, *Sat.* III. L'astre qui commence son cours, RAC. *Hymne*. Son char vide [du soleil] faisait son cours ordinaire, FÉN. *Tél.* II. || 3° Mouvement d'écoulement, et aussi étendue que parcourt le fleuve, etc. Cette rivière a un cours rapide. Les rivières ne sont guère navigables que dans la dernière moitié de leur cours. Une rivière dont le cours, Image d'un sommeil doux, paisible et tranquille, Lui fit croire d'abord ce trajet fort facile, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. Les bateaux qui suivent le cours d'une rivière, DESC. *Monde*, 10. Les paroles de Mentor étaient semblables à ces paroles enchantées qui calment la mer irritée, font taire les vents et les flots, et suspendent le cours des fleuves, FÉN. *Tél.* XI. Le commerce est comme certaines sources; si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir, ID. *ib.* III. Sur un ruisseau rapide Vers la France entraîné, Il s'assied l'œil humide Et le front incliné; Dans ces champs qu'il regrette, Il sait qu'en peu de jours, Ces flots que rien n'arrête Promèneront leurs cours, BÉRANG. *Exilé*. || Un cours d'eau, un ruisseau, une rivière. Les grands cours d'eau qui traversent l'Amérique méridionale. || Donner cours à l'eau, lui procurer de l'écoulement. || Donner cours à ses larmes, les laisser couler. De ses premiers sanglots laissez passer le cours, RAC. *Bérén.* III, 2. Pleurons et gémissons, mes fidèles compagnes; À nos sanglots donnons un libre cours, ID. *Esth.* I, 5. || Fig. Donner cours à ses transports, à sa fureur. Et laisse-moi, de grâce, attendant Émilie, Donner un libre cours à ma mélancolie, CORN. *Cinna*, III, 2. Je veux pour donner cours à mon ardente haine.... RAC. *Théb.* IV, 1. Nos habitudes ouvrent nos organes et donnent aux esprits un cours facile et prompt, VAUVEN. *Pénétration*. || Prendre son cours, se dit d'une eau qui prend sa pente. Et fig. avoir origine. Et de là prend son cours mon déplaisir secret, CORN. *Cid*, I, 2. La source d'où la grâce a pris son cours, BOSS. *Dév.* 1. || Laisser passer le cours, attendre qu'une eau soit écoulée; et fig. attendre que quelque chose ait cessé. Ulysse.... De ce premier torrent laissa passer le cours, RAC. *Iphig.* I, 1. || Par comparaison avec le cours d'un fleuve, on dit le cours d'une chaîne de montagnes. L'idée qu'il avait d'établir le véritable cours de la ligne des montagnes qui commence à la mer Noire, va parallèlement au Danube jusqu'au mont St-Gothard et continue jusqu'à la Méditerranée, FONTEN. *Marsigli*. || 4° Par analogie. Le cours du sang. Il faut que cette humeur ait son cours. Je voudrais que du ciel le barbare secours De mon sang dans mon cœur eût arrêté le cours, VOLT. *Zaïre*, III, 3. || 5° Cours de ventre, diarrhée. || 6° Développement, enchaînement. Le cours des saisons, des événements. Je lui prête mon bras sans engager mon âme; Je m'abandonne au cours de sa félicité, Tandis que tous mes vœux sont pour la liberté, CORN. *Sertor.* III, 2. Les choses quelquefois prennent un autre cours, ID. *Nicom.* IV, 5. .... Mon sang rompt le cours du mal que j'avais fait, ID. *ib.* V, 10. J'observe comme vous cent choses tous les jours, Qui pourraient mieux aller prenant un autre cours, MOL. *Mis.* I, 1. Ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, BOSS. *Hist.* III, 7. Ce serait à moi qu'il se faudrait prendre du cours qu'ont pris vos deux lettres, ID. *Lett. quiét.* 141. Il n'y a qu'à laisser aller les choses leur cours naturel, MASS. *Car. F. conf.* Il suit le cours des révolutions humaines, ID. *ib. Voc.* Laissant au hasard le cours des siècles et des saisons, ID. *Av. Noël.* Vous ne sauriez.... Conter vos malheurs sans conter mon histoire; Et lorsque, ce matin, j'en écoutais le cours, Mon cœur vous répondait tous vos mêmes discours, RAC. *Mithr.* II, 6. Désormais que ma muse, aussi bien que mes jours, Touche de son déclin l'inévitable cours, LA FONT. *Poésies mêlées*, LXIX. Quand on est au cours des plus grandes affaires, rarement tombe-t-on dans certaines petitesses, VAUVEN. *Sujétion de l'esprit.* || 7° Durée. La nuit est au milieu de son cours. Le cours de notre existence. Dans le cours de la guerre. J'en romprai bien le cours [de sa vie], CORN. *Hor.* III, 6. Dans le cours d'une seule journée Je suis Héraclius, Léonce et Martian, ID. *Héracl.* V, 6. Mais enfin ce héros, sujet au cours des ans, A trop longtemps vaincu pour vaincre encor longtemps, ID. *Sertor.* II, 1. Tout est vain en l'homme si nous regardons le cours de sa vie mortelle, BOSS. *Duch. d'Orl.* Puisqu'à l'âge de 30 ans j'ai assez vécu pour connaître les hommes, et que j'ai vu pendant ce cours toute sorte de personnes, LA BRUY. *Théophr. Av. propos.* Dans le cours d'environ trente ans, Marivaux donna sur la scène française et sur la scène italienne environ trente pièces, qu'il partagea à peu près également entre les deux théâtres, D'ALEMB. *Éloges, Marivaux.* || Cours de la lune, le temps qui s'écoule depuis le premier quartier jusqu'à la pleine lune. || On dit qu'une maladie a son cours quand elle passe inévitablement par certaines périodes. Je pense qu'il fallait que le mal eût son cours, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Il faut que le reste [du mal] ait son cours, et nous comptons sur trois semaines, SÉV. 245. || 8° Enseignement suivi sur une matière. Suivre un cours de chimie, d'algèbre, de littérature. Apprenez, ma fille; faites votre cours [de médecine], ID. 387. Outre les leçons publiques, M. Chirac faisait chez lui des cours particuliers, FONTEN. *Chirac.* || Traité spécial sur un enseignement. Ce professeur a publié un cours de philosophie. || Études universitaires. Ce jeune homme a fini ses cours. || Ancien terme de jurisprudence. Recueil de lois, de canons. Cours civil. Cours canonique. || 9° Circulation, crédit. Cette monnaie n'a plus cours. Donner cours forcé aux billets, obliger de les recevoir comme argent. Une monnaie de cuivre qui avait cours il y a deux mille ans, MONTESQ. *Lett. pers.* 142. Semblable à une monnaie qui n'a point de cours, LA BRUY. I. || Par extension, se dit des écrits ou idées qui ont circulation et crédit. Plusieurs copies qui eurent cours par la ville, HAMILT. *Gramm.* 11. Ces ouvrages [de parti] ont cela de particulier qu'ils ne méritent ni le cours prodigieux qu'ils ont pendant un certain temps, ni le profond oubli où ils tombent, LA BRUY. I. Les choses qui ont cours [qui sont usuelles], ID. XIII. Un ouvrage qui n'ait nul cours [nulle vogue], ID. XII. Jusqu'à ce qu'ils aient vu le cours que l'ouvrage aura dans le monde, ID. I. Les erreurs qui ont aujourd'hui cours dans le monde, MASS. *Myst. Visit.* Il m'apprend un jargon qui a cours dans l'Europe, VOLT. *Amabed*, 1. En général la satire a peu de cours dans les grandes villes, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 9. || Donner cours à une monnaie, à un papier; et, par extension, donner cours à un bruit, à une opinion. Le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des principaux moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile, BOSS. *Hist.* III, 1. Les manières polies donnent cours au mérite, LA BRUY. V. || 10° Terme de commerce. Valeur sur le marché. Acheter des marchandises au cours de la place ou du marché. Rien n'eut cours ni crédit, LA FONT. *Fabl.* VII, 14. || Fig. C'est le cours du marché des affaires humaines, RÉGNIER, *Sat.* XII. La vertu.... Se transforme aux humeurs, suit le cours du marché, ID. *Sat.* V. || 11° Terme de bourse. Le cours est ouvert. Le cours du change, de la rente, des obligations. Les cours sont élevés, les fonds sont en hausse. Puisque le change, dans son cours, éprouve nécessairement des hausses et des baisses alternatives, il est évident que les marchands, tour à tour, donneront tantôt une plus

grande somme pour une plus petite, tantôt une plus petite pour une plus grande, CONDILLAC, *Comm. gram.* I, 17. || Cours moyen, cours également distant du plus haut et du plus bas de la bourse courante. Acheter de la rente au cours moyen. || **12°** L'étendue d'une chose en longueur. Une tapisserie de dix mètres de cours. || **13°** Terme d'architecture. Cours de plinthe, plinthe de pierre ou de plâtre continuée dans les murs de face, à l'effet de marquer la continuation des étages. || Cours de pannes, réunion de toutes les pannes pour faire la longueur du comble. || Cours d'assise, rang continu de pierres dans une bâtisse. || **14°** Lieu agréable qui est un rendez-vous pour se promener à certaines heures à cheval ou en voiture, et qui est ordinairement en dehors de la ville. Au XVIIe siècle, le cours du mardi gras se tenait au bout du faubourg St-Antoine. Hyde-Park, comme on sait, est le cours de Londres, HAMILT. *Gramm.* 7. Il se promène avec des femmes à la plaine ou au cours, LA BRUY. VII. En revenant à Paris, nous trouvâmes au cours presque toutes les filles de qualité à marier, ST-SIM. 28, 72. || Nom de promenades publiques dans les villes. || **15°** Terme de liturgie. Cours ecclésiastique, heures canoniales ou bréviaire.

— **HIST.** XIe s. [Il] Descent à pied, alet i est plein curs, *Ch. de Rol.* CCII. || XIIe s. El curs del tens e del termine Qui est, qui vient et qui sera, BENOÎT, II, 1023. Cum li flaives [fleuve] remfle suvent E crest pur la mer dusqu'en som Par les curs de la luneison, ID. II, 3022. || XIIIe s. Des douze signes par coi li solaus fait son cours, ALEBRANT, f° 1. Des testamens ont hui ces deux ordres [les moines mendiants] le cours; Et si s'en entremetent par commun entrecours; Testamens, sepultures leur font si grant secours, Que de quanque il leur fault treuvent ilec recours, J. DE MEUNG, *Test.* 906. Le cours de nostre vie humaine, ID. *Tr.* 96. Gardez-vous del trot ou del cors, *Fabl. et contes anc.* t. II, p. 186. || XIVe s. Elle [la monnaie] n'a pas son pris ne son cours par nature, mes par la loi et par ordenance humaine, ORESME, *Eth.* 152. Et le sens d'ingremanche [nécromancie] scet-elle bien user, Et le cours des esteles scet-elle regarder, *Baud. de Seb.* XII, 730. || XVe s. Je savoie bien que encore au temps à venir sera cette haute et noble histoire en grand cours, et y prendront tous nobles et vaillans hommes plaisance et exemple de bien faire, FROISS. II, III, 1. Et au corps ils avoient le cours du ventre dont ils mouroient sans remede, ID. II, III, 83. L'escuyer anglois qui venoit là le cours [en courant], pour lui aider, n'y put venir à temps, ID. II, II, 85. Il faut que les choses aient leur cours, ID. II, II, 142. Mais il convient que je l'endure, Puisque c'est le cours de nature, CH. D'ORL. *Ball.* 98.... tant d'ordure y a cours [à la cour] Qu'eureus est cils qui ne la poursuit mie, E. DESCH. *Douleur advenant à ceux qui suivent la cour.* A vostre mort [vous] courez plus que le cours; Trop me merveil comment vie vous dure, ID. *Vie dissipée.* Pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir le cours des tois par un descours seulement, quans milliers de clou et de latte et de tieulle il aura sur un toit, ID. *Poésies mss.* f° 394, dans LACURNE. Escoliers qui vuellent estre licentiés en medecine doivent oïr en la dicte science par cinquante six mois ou par six ans à ordinaire et à cours, non comptées les vacations d'entre Saint Pere et la Sainte Crois, *Ord. des rois de Fr.* t. II, p. 70. || XVIe s. Diane en l'onde il vaudroit mieux trouver Ou voir Meduze, ou au cours s'esprouver Avecques Atalante.... DUBELL. VII, 26, *verso.* Mettre en traficque la raison, et donner aux loix cours de marchandise, MONT. I, 118. J'avois achevé mon cours [mes études], ID. I, 196. On laisse ce vain cours à son auctorité, ID. II, 80. Leur monnoye de fer n'avait point de cours aux autres villes de la Grece, AMYOT, *Lyc.* 14. Aucunes rivieres ne furent destournées de leurs cours, ID. *Fab.* 6. La roideur du cours de la riviere, ID. *Tim.* 42. Ne pouvant demeurer oisif sans rien faire avec un si bon nombre de galeres, il s'en alla en cours, où il prit quelques isles, ID. *Lysand.* 15. Il envoia quelques galleres et fustes en la mer pour descouvrir; ceux-là n'eurent pas fait grand cours qu'ils rencontrerent Uluzali, D'AUB. *Hist.* II, 202.

— **ÉTYM.** Bourguig. *cor de ventre;* provenç. *cors;* esp. *curso;* ital. *corso;* du latin *cursus,* de *currere* (voy. COURIR).

† **COURSABLE** (kour-sa-bl') *adj.* Qui a cours. Nos lois monétaires sur la fabrication veulent que nos espèces aient une valeur coursable supérieure à celle de la matière, MIRABEAU, *Collection,* t. V, p. 86. || Inusité.

— **ÉTYM.** Prov. *corsable,* qui a cours; du latin *cursus,* cours (voy. COURS).

COURSE (kour-s'), *s. f.* || **1°** Action de courir; genre de locomotion qui consiste à aller très-rapidement en penchant le corps en avant. La course diffère de la marche en ce que, tandis que dans la marche il y a toujours un des pieds qui touche le sol, dans la course il y a un moment où aucun des pieds ne touche le sol. Prendre un lièvre à la course. La course n'est pas la seule chose qu'elles [les femmes] fassent maladroitement, mais c'est la seule qu'elles fassent de mauvaise grâce, J. J. ROUSS. *Ém.* V. Nous faisions régulièrement la lieue de poste de 4000 mètres en 15 et 16 minutes.... La pratique avait fini par nous faire trouver toutes simples ces longues et rapides courses.... Après bien des expériences, j'ai remarqué que la vitesse la plus convenable pour toutes les classes d'hommes était celle de 100 pas par minute, et la longueur la plus rapprochée de la moyenne, de un mètre d'un talon à l'autre, LAISNÉ, *Gymnastique pratique,* p. 51. Pas de course gymnastique sur place : au premier commandement, les élèves fixeront leur attention et porteront tout le poids du corps sur la jambe droite; à celui de *en position,* ils lèveront la jambe gauche en avant en baissant la pointe du pied et de manière à ce que la cuisse forme un angle droit avec elle; au commandement de *marche,* ils s'enlèveront un peu sur le pied droit, et ils retomberont immédiatement sur le gauche; ils en feront ensuite autant sur celui-ci pour retomber sur le droit, et ils continueront en comptant, à haute voix, *un,* pour tomber sur le pied gauche, et *deux,* pour retomber sur le droit, ID. *ib.* 55 et 56. || Prendre sa course, se mettre à courir. Ayant pris sa course avec tant d'ardeur, BOSS. *Impén.* 1. || Pas de course, pas militaire plus vite que le pas accéléré et où le corps est en effet penché en avant comme dans la course. || Marche très-rapide, sans que pour cela on coure précisément. La reine dont ma course a devancé les pas, RAC. *Iphig.* I, 4. Elle-même tantôt, d'une course subite, Était venue aux Grecs annoncer votre fuite, ID. *ib.* V, 6. || Fig. Jason de tant de maux borna soudain la course, CORN. *Toison,* I, 1. Quoi! je verrai, seigneur, qu'on borne vos États, Qu'au milieu de ma course on m'arrête le bras, ID. *Nicom.* II, 3. Les apôtres n'avaient pas encore achevé leur course, BOSS. *Hist.* II, 7. Ensanglanter la fin d'une course si belle, RAC. *Alex.* V, 2. Si les bonnes gens vivent encore, ils ne sauraient être fort éloignés du dernier moment de leur course, LA FONT. *Psyché,* I, p. 63. Voulez-vous sans pitié laisser finir vos jours? Quelle fureur les borne au milieu de leur course? RAC. *Phèd.* I, 3. Ou si quelque chagrin en [de vos plaisirs] interrompt la course, ID. *Brit.* II, 3. Ne murmurons donc plus contre les destinées Qui livrent sa jeunesse au ciseau d'Atropos, Et ne mesurons point au nombre des années La course des héros, J. B. ROUSS. *Odes,* II, 10. Quoique enlevé au commencement de sa course, il n'est point d'âme sensible et vertueuse qui ne doive envier une mort telle que la sienne, D'ALEMB. *Éloges, la Trem.* || **2°** Joute où l'on s'efforce de l'emporter par la vitesse. Course à pied, en char. Le chevalier avait fait une course de chevaux, HAMILT. *Gramm.* 11. Entre les différents exercices que cultivaient avec tant de soin les athlètes pour se donner en spectacle dans les jeux publics, la course était celui qui tenait le premier rang; c'était par là que commençaient les jeux olympiques, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres,* t. V, p. 75, dans POUGENS. || Épreuves que l'on fait subir aux chevaux pour juger de la vitesse de leurs allures et de leur vigueur à franchir des obstacles. Courses de vitesse ou de race, celles qui se font au galop. Courses d'épreuve, courses de production, celles qui se font au trot. Courses plates, celles qui se font sur un terrain non accidenté. Courses des barrières, courses au galop dans les hippodromes, où l'on place de distance en distance des obstacles consistant en barrières, en haies mobiles. Course au clocher, celle qui se fait à vue de but et par la voie la plus courte à travers champs, haies et fossés. || **3°** Attaque dans un tournoi. En trois courses il rompit trois lances. || Au jeu de bague, course de tête, exercice par lequel on apprend à atteindre un certain but qui est figuré par une tête. || **4°** Allées et venues, démarches pour une affaire. Faire bien des courses par la ville. || Plus particulièrement. Ce petit clerc, ce commis n'est employé que pour faire les courses || **5°** Excursion. Les courses de nos savants dans ce pays en font connaître les antiquités. Il renonce aux courses ingrates, Revient en son pays, voit de loin ses pénates, Pleure de joie et dit : heureux qui vit chez soi, De régler ses désirs faisant tout son emploi! LA FONT. *Fabl.* VII, 12. Il est ravi que vous ayez fait cette jolie course, SÉV. 142. || **6°** Trajet, distance. Il y a une très-longue course d'ici chez vous. || Trajet que fait une voiture de place d'un endroit à un autre. Prendre un fiacre à la course. || Ce que gagne un courrier, un cocher, un portefaix pour le chemin qu'il a parcouru. || **7°** Cours des astres, des fleuves. Eh! qui guide les cieux en leur course rapide? LA FONT. *Fabl.* X, 1. D'un ruisseau qui peut nuire, interrompre la course, BOURSAULT, *Ésope à la cour,* V, 6. Les fleuves étonnés remontent vers leur source, Les astres de la nuit interrompent leur course, J. B. ROUSS. *Cantate, Circé.* Le Tibre, dont le ciel favorise la course, DELILLE, *Énéide,* VIII. || **8°** Terme de guerre. Expédition qu'une troupe fait en pays ennemi, en vue du butin. Les Scythes ont plutôt fait des courses que des conquêtes, BOSS. *Hist.* III, 3. Les barbares faisaient quelques courses et ravageaient, ID. *Égl.* I. Pourquoi tenter si loin des courses inutiles? RAC. *Mithr.* III, 1. Nous n'allions jamais en course qu'accompagnés de vieilles sorcières, VOLT. *Ph. ignor.* 53. C'était beaucoup pour les chrétiens [espagnols] de pouvoir se réfugier dans ces montagnes et d'y vivre de leurs courses, ID. *Mœurs,* 27. || Fig. Sans cette crainte [de la justice], il [l'homme] ferait des courses continuelles sur les autres, LAROCHEF. *Pensées,* 22. || **9°** Terme de marine. Expédition de corsaires. Armer un navire en course. Aller en course. Une petite flotte et des vaisseaux détachés qui firent la course, ANQUET. *Ligue,* I, 282. Les Danois et les Normands n'étaient point armés en course et ne savaient guère se battre que sur terre, RAYNAL, *Hist. phil.* X, 19. || **10°** Terme de danse. On appelle ainsi le parcours de l'aire de la danse. On distingue la course en rond et la course en carré. Pour la course en rond, le cavalier tenant sa dame par la main se trouve avec elle sur le rayon du cercle qu'il décrit tout entier; c'est donc une sorte de moulinet double, sinon que les dames ne se tiennent pas par la main. Dans la course en carré, le cavalier menant sa dame fait des pas de côte de manière à occuper successivement les quatre côtés du carré, en faisant toujours face à ses vis-à-vis. La demi-course a lieu quand on ne fait pas le tour entier et que, loin de revenir à sa place, on s'arrête à celle du vis-à-vis après un demi-tour. || **11°** Quantité dont un pêne de serrure peut avancer ou reculer. || L'aller et le venir d'une navette, d'un piston. || Terme d'émailleur. Tirer à la course, tirer l'émail en longs filets, après qu'on l'a puisé liquide dans la cuiller.

— **HIST.** XVe s. Et vinrent de course, à pied, l'un contre l'autre [joute de deux chevaliers], FROISS. II, II, 81. Pour moy n'avez rien fait encor; Et s'espeluchiez si l'argent, Ilz sont de bon or et de gent, Du coing du roy, et ont leur course [leur cours], EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 373, dans LACURNE. || XVIe s. Sa galere fut arrestée au milieu de sa course par un remora, MONT. II, 180. Ce chien print sa course, et se jecta dans le feu, ID. II, 183. Les courses et pilleries qu'ilz feirent par l'Italie, AMYOT, *Crassus,* 14. Ilz en prirent, à course de cheval, plusieurs qu'ils trouverent esgarez et errans çà et là parmy les champs, ID. *ib.* 54. Il prit à la course le fan, qui estoit une petite biche de pelage estrange, ID. *Sertor.* 15.

— **ÉTYM.** Provenç. et ital. *corsa* (voy. COURS).

COURSIER (kour-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des kour-sié-z ardents), *s. m.* || **1°** Grand et fort cheval de tournoi ou de bataille. || Poétiquement, un noble et beau cheval. Déjà d'un plomb mortel plus d'un brave est atteint, Sous les fougueux coursiers l'onde écume et se plaint, BOIL. *Épît.* IV. On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage, Rendre docile au frein un coursier indompté, RAC. *Phèd.* I, 1. Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix, ID. *ib.* II, 2. Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois, Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix, ID. *ib.* V, 6. Et fier de porter l'homme et sensible à sa gloire, Le coursier partagea l'orgueil de la victoire, DELILLE, *Homme des champs,* IV. || Fig. Le sang remonte à son front qui grisonne, Le vieux coursier a senti l'aiguillon, BÉRANG. *V. sergent.* || Par plaisanterie. Un ânier, son sceptre à la main, Menait en empereur romain Deux coursiers à longues oreilles, LA FONT. *Fabl.* II, 10. || **2°** Dans la marine ancienne, passage de la proue à la poupe, dans une galère, entre les bancs des forçats. || Le canon qui, placé sous le coursier, faisait feu par la proue. || Dans la marine actuelle, canon de chasse placé à l'avant. || **3°** Conduit qui, amenant l'eau d'un biez de moulin, la fait passer au-dessous de la roue.

— SYN. COURSIER, CHEVAL. Cheval est le nom simple de l'espèce sans aucune idée accessoire. Coursier renferme l'idée d'un cheval courageux et brillant. Coursier est tellement propre à la poésie ou à la haute éloquence, que l'emploi de ce mot dans le style ordinaire suffit à rendre ridicule celui qui s'en sert, à moins qu'il ne le fasse par moquerie.

— HIST. XIIe s. Quant il se voit sor son cheval corsier, *Ronc.* p. 40. Et maint cheval corsier, sor et bai et baucant, *Sax*, t. I, p. 88. || XIIIe s. Et les chevaliers que le roy avoit mis en ses courciers [sorte de navire] pour nos malades deffendre, s'enfouirent, JOINV. 239. || XVe s. Si monta au plus tost qu'il put sur fleur de coursier et prit les champs, FROISS. I, I, 403. Elle remonta sur son coursier, ainsi armée comme elle estoit [la comtesse de Montfort], ID. I, I, 174. Et estoit appelé ce brigand Bacon : et estoit toujours bien monté de bons coursiers, de doubles roncins et de gros palefrois, ID. I, I, 324. Le quel coursier qui estoit grand et fort s'escueillit à courir, et emporta le chevalier malgré lui, ID. I, I, 298. Et avoyent nefs coursieres qui couroient sur les bandes de Normandie pour avoir des nouvelles, ID. liv. II, p. 281, dans LACURNE. Trois manieres sont de chevaux qui sont Pour la jouste, les uns nommez destriers, Haulz et puissans et qui tres grant force ont; Et les moyens sont appellez coursiers, Ceulx vont plus tost pour guerre et sont legiers; Et les derrains sont roncins, et plus bas Chevaulx communs qui trop font de debas, Au labour vont, c'est du gendre villain, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 234, dans LACURNE. || XVIe s. Douze chevaux coursiers d'Hespagne, CARL. IV, 12. Comme ung brave seigneur, monté sur ung furieux coursier, ID. VI, 11. Si se heurterent les deux coursiers de front, AMYOT, *Eum.* 13. Au baron appartient l'espace du faucon et du destrier; et est entendu destrier un grand cheval de guerre, coursier ou cheval de lance, *Coust. gén.* t. II, p. 65.

— ÉTYM. Provenç. *corsier;* espagn. *corcel;* ital. *corsiere;* bas-lat. *corserius;* du latin *cursus* (voy. COURSE).

† **COURSIÈRE** (kour-siè-r'), *s. f.* Terme de marine. Voy. COURSIVE. On dit aussi coursier.

COURSIVE (kour-si-v'), *s. f.* Terme de marine. Demi-pont qu'on fait de chaque côté sur les petits bâtiments qui ne sont pas pontés. || Tout passage pratiqué entre des soutes dans le sens de la longueur du bâtiment.

— HIST. XVIe s. Les soldats aux arbalatieres, poupes, rambades, proues et coursies, tant bien en point et tant bien armez d'armes si claires et reluisantes que c'estoit une très belle chose à voir, BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 18, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Course;* ital. *corsia.*

1. **COURSON** (kour-son), *s. m.* Terme de jardinage. Branche taillée courte par opposition à d'autres taillées longues. || Courson ou, au féminin, coursonne, bois qu'on taille tous les ans sur les branches charpentes de la vigne, et qui porte le produit de la bourre ou œil. || Branches coursonnes, sur le pêcher, celles qui, placées sur la charpente, portent la branche à fruit de l'année.

— ÉTYM. *Court.*

† 2. **COURSON** (kour-son), *s. m.* Sorte de fer très-doux, du Berri.

† 3. **COURSON** (kour-son), *s. m.* Terme de pêche. Endroit dans une rivière où il reste des pieux ou des vestiges d'un ancien moulin.

† **COURSONNE** (kour-so-n'), *s. f.* Voy. COURSON 1.

COURT, COURTE (kour, kour-t'; usage variable pour la liaison du *t;* les uns disent : un kour espace de temps; les autres : un kour-t espace de temps; au pluriel, même incertitude pour l'*s;* quelques-uns disant : les kour espaces de temps; plus souvent : les kour-z espaces de temps), *adj.* || **1°** Qui a peu de longueur. Cheveux courts. Herbe courte. Manteau court. Que le chemin est court d'un palais au tombeau ! ROTR. *Bélis.* V, 4. Il a bien jugé que le plus court chemin de persuader était de plaire, BALZ. *liv.* VI, *lett.* 5. J'en vis plusieurs s'approcher sur une espèce de courte allée qui séparait en deux le terre-plein, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 11. || Anciennement, prévôt, lieutenant criminel de robe courte, juge qui porte l'habit court et l'épée, qui n'est point gradué; ces juges étaient particulièrement établis pour la capture et le jugement des voleurs et des vagabonds. || Terme d'anatomie. Vaisseaux courts, artères et veines qui s'étendent de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac. || Courte paume, courte boule, jeu de paume ou de boule renfermé dans un espace étroit, et où l'on ne pousse pas la paume, la boule de toute sa force, mais où l'on fait voir plus d'adresse en la menant en des endroits limités. || On dit d'un homme adroit et habile, que l'herbe sera bien courte s'il ne trouve à brouter. || Fig. Son épée est trop courte, c'est-à-dire il n'a pas assez de crédit, de capacité, de force pour.... On dit dans le même sens : il a les bras trop courts. || Tirer à la courte paille, décider par le sort au moyen de plusieurs pailles dont la plus courte assigne ce dont il s'agit à celui à qui elle échoit. || Faire la courte échelle, présenter son dos comme marchepied à quelqu'un qui veut escalader un mur. Escalader un mur à la courte échelle. Et, figurément, faire à quelqu'un la courte échelle, lui faciliter les moyens d'arriver à son but. || Tenir quelqu'un de court, lui laisser peu de liberté. Mme de Marsan ne fut regrettée ni des siens, ni de son mari qu'elle tenait de court, et qui demeurait riche usufruitier d'une partie de ses biens, ST-SIM. 73, 203. Le duc de Bourgogne était peu accompagné, et de personne qui le tînt de court, ID. 306, 3. Ne sachant à qui nous en avions, on nous tenait de plus court qu'auparavant, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Prendre quelqu'un de court, ne pas lui laisser assez de temps pour faire la chose dont il s'agit. On l'eût pris de bien court à moins qu'il ne songeât À l'endroit où gisait cette somme enterrée, LA FONT. *Fabl.* IV, 20. || Terme de poterie. Pâte courte, pâte qui ne s'étend pas beaucoup. Cette porcelaine diffère essentiellement des autres, en ce qu'elle est faite d'une pâte plus courte, qu'elle est très-dure et très-solide, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. || **2°** Qui a peu de taille. La trop courte beauté monta sur des patins, La coquette tend ses lacs tous les matins, BOIL. *Ép.* IX. Ce peuple imitateur, ce singe de la cour A commencé depuis un jour D'humilier enfin l'orgueil de ses coiffures; Mainte courte beauté s'en plaint, gronde, tempête, Et, pour se rallonger consultant les devins, Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins La taille que l'on perd en abaissant la tête, CHAUL. *Pour Mme de Lassay.* || Terme de manége. Cheval court, celui dont le corps a peu de longueur du garrot à la croupe. || Terme de chasse. Longue levrette et court lévrier. || **3°** Insuffisant. Il vint des gens qu'on n'attendait pas, et le dîner se trouva court. Le bouillon est un peu court, mettez-y de l'eau. Tu diras qu'aux coffres du roi L'argent est court comme chez moi, BOISROBERT, *Ép.* XII. Voilà ce qu'un marchand appellerait le nécessaire, mais le nécessaire est bien court entre ceux qui trafiquent d'esprit, DIDER. *Lett. à M. de Ramsay.* Depuis lors mes finances ont souvent été fort courtes, mais jamais assez pour être obligé de jeûner, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || Avoir la vue courte, ne pas voir de loin. Pour servir à ceux qui ont la vue courte, DESC. *Diopt.* 2. La faiblesse de sa vue, qui était si courte qu'il ne voyait pas à dix pas, FONTEN. *l'Hôpital.* Et fig. N'avoir pas assez de sagacité, de prévoyance. On dit dans le même sens : un homme à courte vue. On dit aussi : des vues courtes, il n'a que des vues courtes. || Terme de marine. Un navire a le vent court, quand il n'atteint que difficilement, à la bordée, le point vers lequel il se dirige. || Fig. Avoir l'esprit court. La sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit. M. Basnage ne s'aperçoit pas, tant ses lumières sont courtes, qu'il est pris par son aveu, BOSS. *Var. déf.* 1er *disc.* § 65. Cette religion de l'esprit, tout intellectuelle et morale, ils l'ont faite toute physique et matérielle, pour la mettre à leur brute et courte portée, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VII, 8. || Monnaie courte, monnaie qui n'a pas tout à fait le poids requis. || En parlant des personnes, être court de, manquer de. Être court d'argent, de mémoire. Plus heureux cent fois que le roi Si je n'étais court de finance, RÉGNIER, *Ép.* III. Et que deviendra lors cette publique estime Qui te vante partout comme un fourbe sublime Et que tu t'es acquise en tant d'occasions À ne t'être jamais vu court d'inventions? MOL. *l'Étour.* III, 1. Fénelon prit Godet pour un homme sans monde, sans talents, de peu d'esprit et court de savoir, ST-SIM. 34, 136. || Absolument. Être court, n'avoir pas une grande portée d'esprit. C'était [Boufflers] un homme fort court, mais pétri d'honneur et de valeur, ST-SIM. 207, 38. || **4°** Qui est de peu de durée. En hiver les jours sont courts. De quels jours assez longs peut-il borner sa vie, Que notre affection ne les trouve trop courts? MALH. II, 1. Toute action, tout temps, tout lieu Était propre à penser à Dieu; Toute heure était trop courte à cette sainte idée, CORN. *Imit.* I, 18. Leur amitié fut courte autant qu'elle était rare : Le sang les avait joints, l'intérêt les sépare, LA FONT. *Fabl.* IV, 18. Comptons comme très-court, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, BOSS. *le Tellier.* Qu'importe que sa vie ait été si courte? jamais ce qui doit finir ne peut être long, ID. *Duch. d'Orl.* Les autres ennemis n'ont que de courtes haines, RAC. *Théb.* III, 6. Ces jours, si longs pour moi, lui sembleront trop courts, RAC. *Bérén.* IV, 5. Mais toi seul, ô mon Dieu, par siècles tu mesures Ce temps qui sous tes mains coule éternellement; L'homme compte par jours; tes courtes créatures Pour naître et pour mourir ont assez d'un moment, LAMART. *Harm.* IV, 4. || Courte et bonne, disent les dissipateurs en parlant de la vie. La faire courte et bonne, mener joyeuse vie en mangeant sa fortune et ruinant sa santé. || Terme de commerce. Lettre de change à courts jours, celle qui n'a plus que peu de jours à courir. On dit de même, tirer ou remettre à courts jours, c'est-à-dire pour un terme qui doit bientôt échoir. || **5°** Avoir la courte haleine, l'haleine courte, la respiration courte, respirer peu profondément et coup sur coup; être facilement essoufflé. || **6°** Bref. Courte harangue. Une courte réprimande. Une courte prière. [Il] s'est défait de cet esprit jaloux Avec un compliment encor plus court qu'à vous, CORN. *Tite et Bérén.* III, 4. Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte, PASC. *Prov.* 16. || Être court, ne pas parler longuement. Monseigneur, vous avez d'autres affaires que celles du pays de Gex, ainsi je serai court, VOLT. *Lett. Turgot*, 22 déc. 1775. || Pour le faire court, pour abréger. Et pour le faire court, Dire qu'il n'est rien.... RÉGNIER, *Sat.* III. Il le prit en homme de courage, En galant homme, et, pour le faire court, En véritable homme de cour, LA FONT. *Joc.* Enfin, pour faire court, l'aventure fut telle.... MAIRET, *Soliman*, I, 1. On lui dit, pour faire court, Qu'il mette ordre à ses affaires, LA FONT. *Glout.* || **7°** Prompt et facile. Les moyens les plus courts pour réussir. Le plus court expédient. Le général a plus court de céder, mais d'éviter à les avoir dans son armée [les gendarmes et mousquetaires], ST-SIMON, 471, 231. || **8°** Courte honte, refus, affront, insuccès. Il en a eu la courte honte. Qu'il serait pris ainsi qu'au trébuchet Et s'enfuirait avec sa courte honte, LA FONT. *Confid.* || L'explication de cette locution paraît être une honte avec laquelle on demeure court, on est arrêté court. || **9°** Substantivement. Le court, ce qui est court. Savoir le court et le long d'une chose, en connaître tous les détails. || Le plus court, le chemin le plus court. Quel est mon plus court? En passant par là, vous prenez le plus court. || Fig. Le plus court, ce qu'il y a de plus simple, de plus facile. Votre plus court sera, madame la mutine, D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine, MOL. *Sgan.* 1. Il faut qu'avec notre famille Nous prenions dès demain chacun une faucille; C'est là notre plus court, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Votre plus court est de ne dire mot, ID. *Rich.* Il faudrait que votre imagination nous représentât aussitôt leurs figures, elle ne le peut pas; c'est le plus court de croire qu'ils ne sont point, FONTEN. *les Mondes*, 6e *soir.* || **10°** Court, *adv.* Couper court, abréger, ou même interrompre. Et moi, pour trancher court toute cette dispute, MOL. *Femmes sav.* V, 3. Laissez un peu de temps agir la maladie; Cela fait, tranchez court; quelquefois un moment Est maître de toute une vie, LA FONT. *Quinquina*, II. Coupons, morbleu, coupons court Aux erreurs de la jeunesse, BÉRANG. *Chapons.* || Couper court à quelqu'un, le quitter brusquement; rompre l'entretien par une parole brève et décisive. || Se trouver court, être arrêté tout à coup dans une entreprise, faute de moyens, de ressources, de capacité. Les ressources leur ont manqué, et ils se sont trouvés court. Les souscriptions ne vinrent pas, et la compagnie se trouva court. Se trouvant court par celui-là; C'est par l'esprit que je veux dire, LA FONT. *Nic.* N'as-tu point honte, toi, de demeurer court à si peu de chose? MOL. *Scapin*, I, 2. Il demeure court dans ses entreprises, BOSS. *Amb.* 5. La hardiesse humaine n'aime pas à demeurer court, ID. *Gornay.* Puisque, entreprenant de marquer ces faits, il demeure court dans la preuve, BOSS. *Var.* 2e *instruct. past.* § 81. Si j'avais mis nos gens à bord [à terre] Sans argent et sans pierreries, Seraient-ils pas demeurés court? LA FONT. *Fianc.* || Rester court, tout court, manquer de mémoire, être confondu. Je ne saurais plus écrire; me voilà demeurée tout court, SÉV. 99. J'aime mieux demeurer court sur cette demande, BOSS. *Satisf.* D'où vient que son dictionnaire demeure court en celle-ci? ID. *Préf.* Il a la confusion de demeurer court, LA BRUY. *Théophr.* 27. C'est le plus petit inconvénient du monde que de demeurer court dans un sermon ou dans une harangue, LA BRUY.

XII. || Tourner court, en parlant d'un cocher qui ne se donne pas assez d'espace pour faire tourner sa voiture. Un cocher risque de verser quand il tourne court. || Par extension: Tourner court, faire un brusque changement de direction. Il tourna tout court sur l'infanterie des Arabes, LA FAYETTE, *Zayd*, *Œuvres*, t. I, p. 275, dans LACURNE. || Dans un sens analogue, tomber court. Il est bon que j'imite Phœbus qui, sur la fin du jour, Tombe d'ordinaire si court Qu'on dirait qu'il se précipite, LA FONT. *Fianç.* || Tourner court, être interrompu brusquement. L'engagement fut d'abord vif, mais il tourna court; l'avant-garde russe se retira précipitamment derrière le ravin, SÉGUR, *Hist. de Napol.* IV, 8. || Fig. Tourner court, ne pas ménager les transitions dans sa conduite, dans son langage. Ils [les hommes faibles] tournent si court quand ils changent de sentiments qu'ils ne mesurent plus leurs allures, RETZ, IV, 49. Tournons tout court, et venons à la conclusion, BOSS. *Réf.* On a dit un mot de Chantilly, mais cela est tombé si court qu'il n'en est plus question, SÉV. 378. || **11°** Court-vêtu, qui a un vêtement court. Légère et court-vêtue.... LA FONT. *Fabl.* VII, 10. La véritable reine reprenait un bon teint frais et vermeil, mais elle était crasseuse, court-vêtue, FÉN. XIX, 5. D'un regard étonné j'ai vu sur les remparts Ces géants court-vêtus, automates de Mars, VOLT. *Voy. à Berlin.* || Les Orientaux chevauchent court, ils n'allongent pas leurs étriers autant que nous. || Être pendu haut et court, être exécuté à la potence. Sinon, il consentait d'être en place publique Guindé, la hart au col, étranglé court et net, LA FONT. *Fabl.* VI, 19. On le menace, on lui dit que sous peine D'être pendu, d'être mis haut et court En un gibet, il faut que sa puissance Se manifeste avant la fin du jour, LA FONT. *Belph.* || **12°** Tout court, *loc. adv.* Sans ajouter un mot, sans plus d'explication. Il ne fut plus que messire tout court, ID. *Faucon.* Hé bien, monsieur tout court, et non plus monsieur de Sotenville, j'ai à vous dire que.... MOL. *G. Dand.* I, 4. Ce nom de Mademoiselle tout court passa ainsi dans l'esprit du monde pour être affecté à la première petite-fille de France, ST-SIM. 227, 43. || Brusquement, subitement. Je lisais votre lettre et je m'arrêtais tout court, SÉV. 52. Quand il lui échappe quelque chose, elle s'arrête tout court, ID. 181. Souvent l'on trouvait de l'eau en quantité qui arrêtait tout court les ouvriers et semblait devoir les rebuter pour toujours, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 213, dans POUGENS. || Proverbes. On dit d'un homme peu dévot, qu'il fait courte messe et long dîner. || Courte prière pénètre les cieux, ce n'est pas la longueur, c'est la ferveur de la prière qui en fait l'efficacité. || Les plus courtes folies sont les meilleures, il convient de se retirer le plus tôt possible d'une mauvaise affaire où l'on est engagé. || Le chemin le plus long est quelquefois le plus court, c'est-à-dire, en se détournant de la route directe on évite parfois des obstacles et on arrive plus vite au but. || A vaillant homme courte épée, un homme courageux n'a pas besoin d'être bien armé, un homme habile n'a pas besoin d'être bien outillé.

— REM. **1.** Dans le XVIIe siècle, les grammairiens ont discuté la question de savoir si une femme devait dire: je suis demeurée courte ou court. Marguerite Buffet voulait que *courte* fût ici un adjectif et s'accordât. Vaugelas, Chifflet, Th. Corneille ont décidé que *court* était adverbe et invariable; et tel est l'usage aujourd'hui. Une femme dit: je suis demeurée court. L'interprétation de cette locution est: demeurer dans le court, sans aller jusqu'au bout. || **2.** Une femme doit-elle dire: je suis courte d'argent. Les mêmes grammairiens se sont partagés, Marguerite Buffet voulant qu'une femme dît: je suis courte; et les autres: je suis court. L'Académie en fait, dans cet emploi, non un adverbe, mais un adjectif; et la construction grammaticale ne paraît pas permettre ici un adverbe. || **3.** Être court d'argent, et non être à court d'argent, qui est une locution fautive, puisque rien n'y justifie la préposition *à*.

— HIST. XIe s. Curte la cuisse et la crope bien large, *Ch. de Rol.* CXIII. Espiez [ils] ont forz, et les hanstes sont curtes, *ib.* CCXXII. || XIIe s. Gardez bien ces messages [messagers], car lor vivres est cors, *Sax.* XXVII. Car joie a corte durée Qui avient par tel folor, *Couci*, I. Jambes [ils] ont cortes, gros les os, *Rou*, 14459. || XIIIe s. Chascuns l'a fiancé [promis], cours en fu li sermons, *Berte*, XXIII. Il les tenoient si court, que sept ou huit fois les convenoit le jour armer, VILLEH. LXXIV. Et nequedent [cependant] il les tenoit si cours qu'il ne savoient pooir de movoir cascuns de son lieu, *Chr. de Rains*, p. 73. La court retient mieus le court que le lonc, *Ass. de J.* 46. || XVe s. Lors les seigneurs Poulains luy dirent tout court, qu'ils ne le serviroient plus en tel estat, *Jeh. de Saintré*, ch. 50. Incontinent le duc d'Aquitaine coupa court, MONSTREL. *liv.* I, *ch.* 134. Nous avons un de leurs prescherres Tué et lapidé à pierres; Les autres plus en douteront; S'en les tient court, ilz cesseront, *Mart. de S. Étienne.* [Il] Retourna tout court, et [je] croy que, s'il fust passé oultre deux traictz d'arc, qu'il eust été prins comme aucuns autres qui chassoient devant lui, COMM. I, 4. Et pour le vous faire court, il sejourna aucuns jours en la cité, ID. II, 4. Et après le disner, lequel fut court et sec, monterent à cheval, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXI. Il les convint departir, voulsissent ou non; et moult en pesa au chevalier au tref d'argent; mais Gulphar en fut joyeux, car il se sentoit de courte alaine, *Perceforest*, t. VI, f° 37. Très cher sire, bien est vrai que, quand nous eusmes esté entre vous et moy secretement ensemble, aucunes fois je vous ay moult court tenu [sollicité] de sçavoir vostre nom et dont vous estes, *ib.* t. I, f° 39. Pour ce ne laissent pas qu'ilz ne se mettent à la voye par devers la vieille que la jeune damoiselle et ses deux chamberieres tenoient toute courte; car elle s'en vouloit fuyr, *ib.* f° 45. Lors regarde son compaignon et voit que le chevalier le tenoit si court, qu'il ne pouvoit yssir hors de l'eaue et lui avoit ja fait une playe au cousté senestre, *ib.* f° 52. Quant je ouy ce, si fus moult courroucé et convoiteux de sçavoir qui il estoit; si la tins de si court [une femme] et tant la requis qu'elle me dist que c'estoit Lancelot, *Lancelot du lac*, t. III, f° 120. || XVIe s. Il y en a aucuns meschans, lesquels pensent estre leur plus court d'avoir en moquerie toutes religions, CALVIN, *Instit.* 283. Et pour le faire court [en un mot], ID. *ib.* 605. Il nie plat et court que.... ID. *ib.* 573. L'ennemy ne avoyt pensée plus urgente que de sa retraicte, accompaignée de courte honte, RAB. *Pant.* IV, *Nouv. prol.* Si mon argent est court, je me recommanderay à voz aulmosnes, ID. *Épi.* I. Demeurer court [à faire quelque chose], ID. I, 190. Un parler court et serré, ID. I, 191. Et, en estants assiegez tout court [par la neige], ils furent.... ID. I, 262. Si la douleur est violente, elle est courte, ID. I, 304. Ces bœufs, ayants faict leur tasche, s'arrestoient tout court, ID. II, 174. Je trouvay mon plus court de gaigner les solitudes, ID. II, 193. Il tenoit les soldats de plus court, estant prez des ennemis, ID. III, 174. Avoir la veue courte, ID. IV, 32. Pirithous ne s'en fouit point, ains retourna tout court au devant de luy, AMYOT, *Thésée*, 38. Estant pour lors l'argent fort court à Athenes, ces amendes là estoient fort griefves, ID. *Solon*, 44. Les vivres commencerent à estre courts aux Gaulois, ID. *Cam.* 41. En ceste extreme necessité les Atheniens eurent une courte joye pour 150 galeres que l'on apperceut près d'Ægine, ID. *Démétr.* 44. Cela ne se peut pas faire des terres sableuses; parce qu'elles sont toutes courtes et vaines [cassantes, sans consistance], PALISSY, 305. Les vivres estant courts et chers, D'AUB. *Hist.* I, 212. Vienne se trouva en peu de jours courte de vivres, ID. *ib.* III, 349. Les seditieux que l'on tiendra de si court qu'ilz n'oseront entreprendre....CONDÉ, *Mémoires*, p. 643. Avons esté contraints de retourner, je n'ozeray dire avecques nostre courte honte; car elle n'a esté que trop grande, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 89, dans LACURNE. Ayant un desir importun de mon retour, pour en sçavoir moy mesmes, comme l'on dit, le court ou le long, *l'Amant ressuscité*, p. 486, dans LACURNE. Se on ne tient jeunesse bien court, elle sera bien tost gastée, PALSGR. p. 597. Tesmoignage de la foiblesse et insuffisance humaine, qui, à faute de bonne monnoye, employe la courte et la fausse, CHARRON, *Sagesse*, p. 220, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *cor;* provenç. *cort;* espagn. *corto;* portug. *curto;* ital. *corto;* du latin *curtus;* sansc. *krita*, couper.

COURTAGE (kour-ta-j'), *s. m.* || **1°** Profession de courtier. Faire le courtage des vins. Les Juifs commencèrent à exercer le commerce, le courtage et l'usure, VOLT. *Phil.* V, 306. || **2°** Prime qui sert de rétribution au courtier. Un quart pour cent de courtage. || On dit aussi: droit de courtage. Cette affaire [une recommandation au ministre] me mit en goût, et dix pistoles, que je donnai à Scipion pour son droit de courtage, l'encouragèrent à faire de nouvelles recherches, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 9.

— HIST. XIIIe s. Li mesureur ne doivent prendre ne demander, par leur seremens, de la some mesurée que un denier, de la demi some obole, et de mains [moins] noiant, ne pour courratage ne pour autre chose, *Liv. des mét.* 160. Ge m'entremet de corretages, Ge faiz pais, ge joing mariages, *la Rose*, 11881. || XIVe s. Il en volent avoir ensi leur courretaige, *Baud. de Seb.* VII, 580. Il feront l'office de courretier bien et loyaument. Et leur soit deffendu.... sur peine d'estre bannis de la courreterie à tousjours-més, que ils ne fassent nuls faux contracts.... Il ne pourront faire l'office de courreterie.... et ne pourront demander, de leur courretage, fors l'estimation faite d'ancienneté, *Ordonnance*, février 1321. Les proufis et emolumens dou coulletaige des vins, DU CANGE, *corratagium.* || XVe s. Sa fille de chambre est leans Qui la sert de menus suffrages, Elle a sa vieille aux yeux rians, Qui ne la sert que de courtages, COQUILL. *Droits nouv.*

— ÉTYM. Voy. COURTIER.

† **COURTAILLE** (kour-ta-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Épingle manquée.

— ÉTYM. *Court.*

† **COURTAIN** (kour-tin), *s. m.* Nom de l'épée d'Ogier le Danois, chevalier célèbre dans les chansons de geste du cycle carlovingien.

† **COURTANELLE** (kour-ta-nè-l'), *s. f.* Variété de raisin.

COURTAUD, AUDE (kour-tô, tô-d'), *s. m.* et *f.* || **1°** Personne de taille courte et ramassée. Un gros courtaud. || Par dénigrement. Courtaud de boutique, commis marchand. Il n'est courtaud de boutique Qui chez vous ne prenne de vin, RÉGNIER, *Mac.* Il n'est crocheteur ni courtaud de boutique Qui n'estime à vertu l'art où sa main s'applique, ID. *Sat.* V. Si ce visage de courtaud ne sort tout à l'heure, je m'en vais le jeter par les fenêtres, VISÉ, *Devineresse*, I, 13. Et aucun rit de voir les courtauds de boutique, Grossissant à l'envi leur chienne de musique, Se rompre le gosier dans cette belle humeur, Et crier après moi, le valet du menteur, CORN. *Suite du Ment.* I, 3. Le pauvre petit tabellion, en faveur du voyage, avait arboré le plumet et l'épée pour imposer aux clercs et aux courtauds, DANCOURT, *Foire de Besons*, sc. 5. || **2°** Cheval à qui l'on a coupé les oreilles et la queue. Je fis trois charges sur un excellent courtaud bai brun, ST-SIM. 12, 139. || Courtaud, chien à qui l'on a coupé la queue et les oreilles. [Il] Fait crever les courtauds en chassant aux forêts, RÉGNIER, *Sat.* V. || Adjectivement. Un cheval courtaud. Chien courtaud. || Familièrement. Étriller, frotter quelqu'un en chien courtaud, l'assommer de coups. || **3°** Instrument de musique, qui est une sorte de basson raccourci, servant de basse à la musette. || **4°** Anciennement, nom donné à de petites pièces d'artillerie.

— HIST. XVe s. La vigille S. Martin fut chassé un loup terrible et orrible.... et icellui jour fut prins, et n'avoit point de queue, et pour ce fut nommé courtault, et parloit on autant de luy comme on fait du larron.... et disoit on aux gens qui alloient aux champs: gardez-vous de courtault, *Journal de Paris*, p. 182, dans LACURNE. Laisserent chevaulx et harnoys, sauf que les hommes d'armes en emmenerent ung courtault chascuns, COMM. III, 10. || XVIe s. Leur artillerie estoit de six courtaux, deux couleuvrines et deux moyennes, D'AUB. *Hist.* I, 285. Roussins de Prusse, et doubles courtaux de Dannemark, CARL. V, 8.

— ÉTYM. Dérivé de *court;* génev. *courtiaud;* Berry, *cortaud;* ital. *cortaldo.*

COURTAUDÉ, ÉE (kour-tô-dé, dée), *part. passé.* A qui on a coupé la queue et les oreilles. Cheval courtaudé.

COURTAUDER (kour-tô-dé), *v. a.* Couper la queue et les oreilles à un cheval. || On dit aussi coutauder. || Fig. et familièrement. Il sera courtaudé, il sera mal reçu, maltraité.

— ÉTYM. *Courtaud.*

† **COURT-BANDAGE** (kour-ban-da-j'), *s. m.* Sorte de barre de fer. || *Au plur.* Des courts-bandages.

† **COURT-BÂTON** (kour-bâ-ton), *s. m.* Ancienne arme du genre des demi-piques. || Terme de marine. Courbe de charpenterie qui soutient les bouts des bancs et des barrots. || *Au plur.* Des courts-bâtons.

COURT-BOUILLON (kour-bou-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Liquide composé dans lequel on fait cuire le poisson. Le court-bouillon se compose d'eau, de vinaigre ou de vin blanc, de sel, de poivre, girofle, laurier, oignons et carottes en tranches, thym, ail et persil. Le même court-bouillon peut servir tant qu'il est en bon état. Le saumon nous en eût dit davantage, mais il était au court-bouillon, et cela était cause qu'il ne parlait qu'avec beaucoup de difficulté, VOIT. *Lett.* 143. || *Au plur.* Des courts-bouillons.

— ÉTYM. *Court*, et *bouillon*, ainsi dit, parce que

le poisson est cuit dès que le liquide a jeté un bouillon, et qu'ainsi le bouillon, le bouillonnement est court.

† COURT-BOUILLONNÉ, ÉE (kour-bou-llo-né, née, *ll* mouillées), *adj.* Terme de cuisine. Mis au court-bouillon.

— ÉTYM. *Court-bouillon.*

† **COURT-BOUTON** (kour-bou-ton), *s. m.* Pièce de l'attelage des bœufs. || *Au plur.* Des courts-boutons.

† **COURT-CÔTÉ** (kour-kô-té), *s. m.* Partie du harnais placée, de chaque côté, au porte-mors et au-dessus de la tête. || *Au plur.* Des courts-côtés.

† **COURT-CUREAU** (kour-ku-rô), *s. m.* Partie de l'équipage du gros marteau de forge. || *Au plur.* Des courts-cureaux.

COURTE-BOTTE (kour-te-bo-t'), *s. m.* Tout homme de petite taille. || Mot du langage populaire. || *Au plur.* Des courtes-bottes.

— REM. Des grammairiens ont dit qu'il fallait écrire au pluriel des *courte-botte*, attendu que la pluralité tombe sur *homme* sous-entendu : des hommes à courte-botte. Mais une catachrèse permet aussi de considérer les *courtes-bottes* comme la personne même et d'écrire au pluriel des *courtes-bottes.*

— ÉTYM. *Court* et *botte.*

† **COURTE-BOULE** (kour-te-bou-l'), *s. f.* Voy. COURT.

† **COURTE-ÉPÉE** (kour-té-pée), *s. f.* Anciennement, nom de toutes les armes blanches qui avaient peu de longueur, telles que dague, poignard, etc. || *Au plur.* Des courtes-épées, qu'on prononce comme au singulier.

† **COURTE-ÉPINE** (kour-té-pi-n'), *s. f.* Espèce de poisson, nom vulgaire du *diodon atinga* (plectognathes) dit aussi atingua et épine croche.

† **COURTE-GRAISSE** (kour-te-grê-s'), *s. f.* Nom donné en Flandre à l'engrais provenant des fosses d'aisance.

— ÉTYM. *Courte*, et *graisse.* Cela est dit ainsi par euphémisme.

† **COURTE-HALEINE** (kour-ta-lè-n'), *s. f.* Voy. COURT.

† **COURTE-LETTRE** (kour-te-lè-tr'), *s. f.* Terme de fondeur. Lettre dont le corps doit être coupé, à l'extrémité de l'œil, pour le laisser isolé. || *Au plur.* Des courtes-lettres.

† **COURTEMENT** (kour-te-man), *adv.* D'une manière brève. Il racontait si bien les choses passées qu'on croyait les voir, mais il les racontait courtement, FÉN. *Tél.* II. Le roi ajouta courtement les mêmes choses qu'il venait de dire à M. le duc de Chartres, ST-SIM. 2, 45.

— HIST. XVIe s. Courtement, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Courte*, et le suffixe *ment.*

† **COURTE-PAUME** (kour-te-pô-m'), *s. f.* Voy. COURT.

COURTE-POINTE (kour-te-poin-t'), *s. f.* Couverture de lit pour la parade. On faisait son lit [de la maréchale de Noailles] et il n'y avait plus que la courte-pointe à y mettre, ST-SIM. 226, 17. || *Au plur.* Des courtes-pointes.

— HIST. XIIIe s. De floretes lor estendoient Les couste pointes, qui rendoient Tel resplendor par ces herbaiges.... *la Rose*, 8462. Sor couches et sor dras de lis Ont mis tapis et kieutes pointes, *l'Escoufle.* Encore i faut-il coutepointes, Sarges, oreillers biaus et cointes, Pour lit couvrir, *Choses qui faillent en menage.* || XIVe s. Jehanne Dupont, après ce qu'elle ot une fois esté mise en la gehyne en la couste pointe [sorte de torture] seulement.... DU CANGE, *coustepointarius.* || XVe s. Entrementes que Philippe [d'Artevelle] dormoit sur une coutepointe delez le feu de charbon en son pavillon, FROISS. II, II, 192.

— ÉTYM. Génev. *contre-pointe.* Il n'y a là dans ce mot ni *courte* ni *pointe. Courte-pointe* est une fausse prononciation pour *coulte-pointe* ou *coute-pointe*, c'est-à-dire une *coute pointe*, une coute piquée, du latin *culcita puncta* (voy. COUETTE et POINDRE).

† **COURTE-POINTIER** (kour-te-poin-tié), *s. m.* Celui qui fait des courtes-pointes.

† **COURTE-QUEUE** (kour-te-keue), *s. f.* || 1° Espèce de tortue (*cistude caroline*). || 2° Variété de cerise. || *Au plur.* Des courtes-queues.

† **COURTER** (kour-té). || 1° *V. n.* Terme de commerce. Faire le courtage; chercher à vendre une chose. || 2° *V. a.* Courter une marchandise.

— ÉTYM. Voy. COURTIER.

† **COURTEROLLE** (kour-te-ro-l'), *s. f.* Larve du hanneton. || Courtilière.

† **COURTI** (kour-ti), *s. m.* Terme de blason. Tête de More, lorsqu'elle porte un collier d'argent.

COURTIER (kour-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des kour-tié-z actifs), *s. m.* || 1° Terme de commerce. Agent qui s'entremet pour l'achat ou la vente des marchandises, pour les placements de fonds, les opérations de bourse, etc. Les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Asie, VOLT. *Mœurs*, 58. Aussitôt un courtier juif prit la parole.... BERN. DE S.-P. *Café de Surate.* || Il y a cinq sortes de courtiers : 1° les courtiers de marchandises, ayant seuls le droit de faire le courtage des marchandises, d'en constater le cours et d'exercer, concurremment avec les agents de change, le courtage des matières métalliques; 2° les courtiers d'assurances (maritime et fluviale), rédigeant les contrats ou polices d'assurance, concurremment avec les notaires, en attestant par leur signature et certifiant le taux des primes pour tous les voyages de mer ou de rivière; 3° les courtiers-interprètes et conducteurs de navires, faisant le courtage des affrétements; 4° les courtiers de transport par terre et par mer, seuls autorisés, dans les lieux où ils sont établis, à faire les transports par terre et par eau; 5° les courtiers-gourmets-piqueurs de vin, servant, dans l'entrepôt, d'intermédiaire, quand ils sont requis, entre les vendeurs et les acheteurs de boissons, dégustant à cet effet ces boissons et en indiquant fidèlement le cru et la qualité. || Courtier marron, celui qui exerce sans titre. || 2° Fig. Je n'ai point vu de plus insolent vieillard, s'écria un des courtiers de chair humaine [négrier], CHATEAUB. *Natch.* II, 179. C'est une chose merveilleuse que la facilité avec laquelle il se forme une liaison entre les courtiers de galanterie et les femmes qui ont besoin d'eux, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 10. De tout Cythère Sois le courtier : On paira bien ton ministère, BÉRANG. *Ami Robin.* || Courtier électoral, personne qui s'entremet d'élections et qui agit auprès des électeurs au nom et en faveur de quelqu'un. || Au sens figuré, courtier a un féminin. Une courtière de mariage.

— HIST. XIIIe s. On fait le ban qu'il ne soit nus si hardis couletiers ne autres qui accate warde [provision pour autrui], se cieus [celui] n'est presens pour cui il l'acate, TAILLIAR, *Recueil*, p. 431. El mestier devant dit ne puet ne ne doit avoir nul couratier, *Liv. des mét.* 149. Et s'il n'i a coretier ne home qui fist le marchié, *Ass. de J.* I, 213. || XIVe s. Coppin et Jehan corretiers, *Bibl. des Chartes*, 2e série, t. III, p. 423. || XVe s. Alors envoyerent querir des plus souffisans et feables coratiers de chevaulx, *Jeh. de Saint.* ch. 16. Faulx laboureurs, faulx couratiers, Faulx marcheans, faulx regratiers, *Mir. de Ste Genev.* On passe par hic ou par hoc, Sans courratiers ou truchemens, On se rencontre bec à bec, COQUILL. *Le blason des armes et des dames.* || XVIe s. Il ne prend courtier qui ne veut, LOYSEL, 416. Celui qui a ravy ou pris à force femme de libre condition, il ne le condemne qu'en l'amende de cent drachmes d'argent : et celuy qui en aura esté le courratier, et qui l'aura menée, à vingt drachmes seulement, AMYOT, *Solon*, 44. Le même peuple saccagea ceulx que l'on appeloit prosagogides comme qui diroit les courratiers, hommes meschans, qui ne faisoient autre mestier que se promener parmy la ville, et se mesler parmy les citoyens, s'enquerans de ce que chacun alloit disant, faisant ou pensant, pour puis après l'aller rapporter au tyran, ID. *Dion*, 37. Il sera fidele courtier et ministre de quelques folles amourettes, ID. *Comm. discerner le flatteur*, 41. A quoy M. le legat servoit de courratier, pour faire valoir la marchandise, *Sat. Mén.* p. 174. Aujourd'hui, dit Lupolde, les parties ne parlent aux juges que par courratiers et personnes interposées, NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, p. 158, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *couriatier, ière, couratier, ière*, celui, celle qui perd son temps en course; Berry, picard et saintongeois, *couratier*, vagabond, coureur; wallon, *coulti;* rouchi, *coultier;* provenç. *corratier;* anc. catal. *corrater;* ital. *curattiere.* Ménage et, après lui, Raynouard le tirent de *cursitarius;* mais les formes s'y opposent absolument; il vient d'une forme *curatarius*, dérivée de *curare*, soigner (voy. CURE); le courtier est celui qui prend soin d'une affaire.

† **COURTIÈRE** (kour-tiê-r'), *s. f.* Espace dans lequel tourne la roue du moulin à eau.

† **COURTIL** (kour-ti), *s. m.* Petit jardin attenant à une maison de paysan. Il est dans le courtil. || Vieux.

— HIST. XIIIe s. Nus chapeliers de fleurs ne doit ne ne puet cueillir ne fere cueillir au jour de diemenche en ses courtiuz nules herbes, nules fleurs à chapiaus fere.... *Liv. des mét.* 247. Cest cortil fut moult très bien clos De piez de chesne aguz et gros, *Ren.* 1289. Prix de courtix et d'aunois et de gardins doit estre selonc les liex là ù il sieent, BEAUM. XXVII, 19. Et trouvames un hermitage ancien dedans les roches, et trouvames les courtilz que les hermites qui i dormirent anciennement avoient fait, JOINV. 286. Une maison avec le courtil qui apend à la dite maison, DU CANGE, *appendere.* || XVe s. Toutes fois moy et mon jardin, Nous differons en une chose : Je me vueil abreuver de vin, Et d'eau nostre courtil s'arroze, BASSELIN, *Vau de Vire*, 17. || XVIe s. La vieille sortit en ung courtil ou vergier prez sa maison, RAB. *Pant.* III, 17.

— ÉTYM. Génev. *courti, corti;* wallon, *corti;* rouchi, *courti;* provenç. *cortil;* espagn. *cortijo;* ital. *cortile;* du bas-latin, *curtile*, dérivé de *curtis*, métairie (voy. COUR).

COURTILIÈRE (kour-ti-liê-r'), *s. f.* Taupe-grillon, insecte qui vit sous terre.

— HIST. XVIe s. Le plus grand ennemi qu'aient les jardins est la courtilliere; elle est ainsi appellée à Paris, et, en Languedoc, sterpi, et taille-sebe, de l'oignon qu'on y nomme sebe, que ceste meschante beste aime par dessus toute autre viande, O. DE SERRES, 524.

— ÉTYM. *Courtil.*

† **COURTILLAGE** (kour-ti-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* Production des courtils ou jardins. || Vieux.

— HIST. XIIIe s. Courtillage, c'est à savoir toute maniere de porées, pois noviauz, feves novelles en cosse vert.... *Liv. des mét.* 276. || XVe s. Foin, avoine sel, courtillage; Porrée, lart, oingnons, porreaulx, Chambres, tapis, carreaulx d'ouvraige, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 442, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Courtil.*

† **COURTILLE** (kour-ti-ll', *ll* mouillées, et non kour-ti-ye), *s. f.* Partie des faubourgs du nord de Paris où se trouvent beaucoup de cabarets. || Descente de la Courtille, rentrée dans Paris des masques après la nuit du mardi gras passée à la Courtille.

— ÉTYM. *Courtil*, parce qu'il y avait là autrefois beaucoup de jardins et de vignes. La vigne de la Courtille, belle montre et peu de rapport, CYRANO DE BERGERAC, *le Pédant joué*, p. 26.

COURTINE (kour-ti-n'), *s. f.* || 1° Rideau de lit. Vieux, ou du moins il ne se dit guère qu'en vers ou par archaïsme. Vous dormez dessous les courtines Des trois Grâces et des neuf sœurs, VOLT. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Que me veux-tu, femme infidèle? ne m'as-tu pas contraint de te punir? Qu'elle est pâle et hideuse! Elle déroule son suaire et me montre sa blessure, elle arrose de sang mes courtines, DUSILLET, *Yseult de Dôle*, ch. 13. || Fig. Du haut de la montagne pendaient des lianes qui formaient sur les flancs des rochers de grandes courtines de verdure, BERNARD. DE S.-P. *Paul et Virg.* || *S. f. plur.* Terme de blason. Partie du pavillon qui forme le manteau. || 2° Terme de fortification. Front de la muraille d'une place, entre deux bastions. Bellone va réduire en cendres Les courtines de Philipsbourg, VOLT. *Ép.* XXXV. || 3° Terme d'architecture. Façade de bâtiment comprise entre deux pavillons. || 4° Terme de pêche. Sorte de petit parc formé par des filets tendus sur des piquets.

— HIST. XIIe s. Qui le tenroit [tiendrait] tot nu sor la cortine.... *Raoul de C.* 219. || XIIIe s. Tant furent bonnement, bras à bras, souz courtine.... AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 21. [Il] Amenoient une charete Qui enclose ert d'une cortine, *Ren.* 9977. Cil arbre vert par ces gaudines Lor paveillons et lor cortines De lor rains [rameaux] sor eus estendoient, Qui du soleil les deffendoient, *la Rose*, 8474. Trais en sus ung poi la cortine, Qui les reliques encortine, *ib.* 21865. || XVe s. Et avoient le duc et le roi leurs chambres tendues de draps, de courtines et de tapis, FROISS. II, III, 41. [Diane surprise au bain par Actéon] Ne sot de quoi faire courtine, En la fontaine se retire, ID. *Poésies mss.* p. 373, dans LACURNE. Lors mist la main à la courtine pour la tirer arriere, *Perceforest*, t. II, f° 42. Car je sçay qu'entre deux courtines Est tout le bien, toute la joie D'amours, de soulas et la voie, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 563, dans LACURNE. De grasses soupes jacobines Et flans leur faire oblation, Et puis après sous les courtines Parler de contemplation, VILLON, *G. Testam. Legs aux frères mendians et beguines.* || XVIe s. Pour pavillon, qui d'un tel roy soit digne, Tu tends le ciel, ainsi qu'une courtine, MAROT, IV, 311. Et, approchant de la courtine, lui demanderent comme il avoit reposé celle nuit, DESPER. *Contes*, CXXVIII. La seconde chose que l'experience a fait approuver à beaucoup de gens, c'est de destacher les bastions des courtines, mesmes

les porter outre le fossé.... ils ne laissent d'estre très bien defendus de [par] l'harquebuserie des courtines, LANOUE, 337. Ils firent tous merveilleux devoir, combien que l'artillerie [des assiégeants] qui battoit en courtine, les endommageoit fort, ID. 581. Une longue terrasse pratiquée sur les flancs d'un rocher.... à petites tourelles tournées et massonnées à cul de lampe, avancées hors de la courtine de la terrasse, R. BELLEAU, *Bergeries*, p. 1, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry et norm. *cortine*, rideau de lit; wallon, *gordène;* provenç. esp. et ital. *cortina;* bas-lat. *cortina*, petite cour, mur entre bastions, rideau autour d'un autre, en somme quelque chose qui protége; *cortina*, dans Isidore, tapisserie, tenture en peaux; latin classique, *cortina*, chose ronde, espace circulaire, chaudron.

COURTISAN (kour-ti-zan), *s. m.* || 1° Celui qui fait partie de la cour du prince. L'éducation qu'il avait reçue de ce courtisan chrétien qui passa pour l'homme le plus vrai de son siècle, MASS. *Or. fun. Dauphin.* Qui est plus esclave qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu? LA BRUY. VIII. Qui considérera que le visage du prince fait la félicité du courtisan, comprendra un peu comment Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des saints, ID. *ib.* Se dérober à la cour un seul moment, c'est y renoncer; le courtisan qui l'a vue le matin, la voit le soir pour la reconnaître le lendemain, ou afin que lui-même y soit connu, ID. *ib.* Les roues, les ressorts, les mouvements sont cachés; rien ne paraît d'une montre que son aiguille, qui insensiblement s'avance et achève son tour; image du courtisan, d'autant plus parfaite qu'après avoir fait assez de chemin il revient au même point d'où il est parti, ID. *ib.* Et de ses courtisans souvent les plus heureux Vous pressent à genoux de lui parler pour eux, CORN. *Cinna*, I, 2. D'un courtisan flatteur la présence importune.... ID. *ib.* II, 1. Mais un vieux courtisan est un peu moins crédule; Il voit quand on le joue et quand on dissimule, CORN. *Poly.* V, 1..... On voit partout que l'art des courtisans Ne tend qu'à profiter des faiblesses des grands, MOL. *D. Garc.* II, 1. Sachez, s'il vous plaît, monsieur Lysidas, que les courtisans ont d'aussi bons yeux que d'autres, qu'on peut être habile avec un point de Venise et des plumes, aussi bien qu'avec une perruque courte et un petit rabat uni, MOL. *Critique*, sc. 7. Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire; Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire: Le mal se rend chez vous au quadruple du bien, LA FONT. *Fabl.* VIII, 3. Le courtisan n'eut plus de sentiment à soi, BOIL. *Épît.* IX. Le choix des temps et des occasions est la grande science du courtisan, MASS. *Or. fun. Dauphin.* Ce qui est encore plus difficile, quelquefois il résistait en leur faveur [des soldats] à l'impatience des généraux et s'exposait aux redoutables discours du courtisan oisif, FONTEN. *Vauban.* || 2° Celui qui cherche à gagner par des prévenances ou des flatteries les bonnes grâces de quelqu'un. Le maréchal d'Humières, homme d'honneur quoique fort liant avec les ministres et très-bon courtisan, ST-SIM. 23, 12. || Se dit aussi de celui qui recherche les bonnes grâces d'une dame. || 3° Adjectivement. Il en résultera l'avantage d'amortir parmi la noblesse l'esprit courtisan, J. J. ROUSSEAU, *Pol.* 7. || Au féminin. Donc à si peu de frais la vertu se profane, Se déguise, se masque et devient courtisane, Se transforme aux humeurs, suit le cours du marché, Et dispense les gens de blâme et de péché, RÉGNIER, *Sat.* V. Il me crut en grande faveur auprès de M. de Richelieu; et la souplesse courtisane qu'on lui connaît, l'obligeait à beaucoup d'égards pour un nouveau venu, J. J. ROUSS. *Conf.* III.

— HIST. XVIe s. Il avait quelque façon externe qui pouvoit n'estre pas civilisée à la courtisane, MONT. I, 147. Un courtisan [un homme attaché au prince], ID. I, 167. Un cheval, qui n'est ni flateur ny cortisan, verse un roy.... ID. IV, 31. Ces contes sont fort plaisants; mais il faudroit savoir le courtisan [patois] du pays, pour les faire trouver tels, DESPER. *Contes*, LXXII. Des ungs il fut reçu cordialement, des aultres à la courtisanne, CARL. VI, 33. La pauvre reyne était patiente, suportant constamment les assauts de l'envie courtisanne, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 298, dans LACURNE. Par Dieu, ce n'est pas sans cause si l'on dit qu'il se cueille plus d'espines que de rozes au jardin des courtisans, et que pour un verre cassé, auprès des rois et des princes, bien souvent vingt années de services demeurent bien égarées, SULLY, t. III, p. 73, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *cortigiano*, de *corte*, cour (voy. COUR). Comp. le bas-lat. *acortisianus* qui signifie métayer.

COURTISANE (kour-ti-za-n'), *s. f.* || 1° Nom que l'on donne aux femmes de mœurs déréglées, mais non sans quelque élégance, qui sont dans les grandes villes d'Italie. Les courtisanes de Venise. La Courtisane amoureuse, titre d'un *conte de* LA FONTAINE, dont la scène est à Rome. || Par extension, nom donné aux femmes de ce genre dans l'antiquité. Les particuliers qui veulent assurer le succès de leurs entreprises, promettent d'offrir à Vénus un certain nombre de courtisanes qu'il font venir de divers endroits, BARTHÉL. *Anach.* ch. 37. Corinthe érigea un temple à Vénus où plus de mille courtisanes furent consacrées; c'est de ce séminaire que sortirent la plupart de ces beautés célèbres dont Athénée a osé écrire l'histoire, MONTESQ. *Esp.* XXI, 7. || Par une autre extension, dans le style soutenu, toute femme de mauvaise vie qui est au-dessus des simples prostituées. Une vile courtisane. Le Canara est toujours en possession de fournir les courtisanes les plus voluptueuses et les plus belles danseuses de tout l'Indoustan, RAYNAL, *Hist. phil.* III, 16. || 2° Terme d'histoire naturelle. Vénus courtisane, sorte de mollusque (*Venus meretrix*).

— HIST. XVIe s. La courtisane Flora disoit.... MONT. III, 2. Le mot de courtisanne qui est le moins deshonneste synonyme de putain, a pris son origine de la cour de Rome, à sçavoir des premieres devottes qui frequentoient plus que très familierement jour et nuit avec les prelats de Rome, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 576, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Courtisan.*

† **COURTISANERIE** (kour-ti-za-ne-rie), *s. f.* Adulation de courtisan.

— HIST. XVIe s. Maquerellage, flatterie, parasiterie, crocqueterie, courtisannerie, menterie, diablerie, damnerie, et toutes telles sciences et practiques desguisantes ou destruisantes verité, *Alector, roman*, p. 35, dans LACURNE. Pasquier a dit *courtisanie :* Ostez de votre teste cette courtisanie que je vois estre pratiquée par quelques uns qui ne se veulent charger de cause contre les grands, pour ne leur desplaire, *Lettres*, t. I, p. 536, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Courtisanier. Courtisanie,* dérivé immédiatement de *courtisan*, était meilleur et plus logique que *courtisanerie.*

† **COURTISANESQUE** (kour-ti-za-nè-sk'), *adj.* Qui est à la façon des courtisans, peu naturel. Se donner de garde du venin qui est caché sous le miel de vos beaux conseils courtisanesques, VILLEROI, *Mém.* t. III, p. 70. J'emploie non la langue courtisanesque, mais celle des gens avec qui je travaille à mes champs, P. L. COUR. II, 130.

— ÉTYM. *Courtisan*, et la finale *esque*, qui est italienne.

† **COURTISANIER, IÈRE** (kour-ti-za-nié, niè-r'), *adj.* Synonyme inusité de courtisanesque.

— ÉTYM. *Courtisan.*

COURTISÉ, ÉE (kour-ti-zé, zée), *part. passé.* Les ministres courtisés par ceux qui ont besoin d'eux. Une femme courtisée. Toujours prodigue et jamais épuisé, Par conséquent d'un chacun courtisé, J. B. ROUSS. *Allég.* I, 5. || Substantivement. Le courtisan et le courtisé.

† **COURTISEMENT** (kour-ti-ze-man), *s. m.* Action de courtiser.

— HIST. XVIe s. [On voit les courtisans] De mesme façon morguer Et de mesme harenguer, Partout en tout n'ayant qu'un Geste et jargon pour chacun, Selon que differemment S'offre à leur courtisement.... DU VERDIER, *Biblioth.* p. 290, dans LACURNE.

COURTISER (kour-ti-zé), *v. a.* || 1° Faire sa cour à une personne. On t'honore dans Rome, on te courtise, on t'aime, CORN. *Cinna*, V, 1. Il courtisait le peuple en vous servant vous-même, M. J. CHÉN. *Tibère*, III, 1. [Je n'ai] Ni d'un peuple avili courtisé la faveur, ID. *ib.* || 2° Courtiser une femme, chercher à lui plaire. || Fig. Et, tel qu'un souverain, De loin et sur la foi d'une vaine peinture, Par ses ambassadeurs courtisa la nature, DELILLE, *Homme des champs*, III. || Courtiser les muses, s'adonner à la poésie. Juge si, toujours triste, interrompu, troublé, Lamoignon, j'ai le temps de courtiser les muses, BOIL. *Épît.* VI. || On dit dans le même sens : courtiser la gloire, la fortune. || Courtiser le malheur, rendre un juste hommage à quelque noble infortune.

— HIST. XIIe s. Puis t'envoiai à Paris cortoier A quatre cens [avec quatre cents chevaliers], sans point de mensongier, *Raoul de C.* 45. || XIIIe s. Et li dites.... Qu'il vaingne aprendre à cortoier, *Ren.* 18940. || XVe s. L'amour je laisserai faire Et les dames courtiser, Il ne me faut plus qu'à boire D'autant et me reposer, BASSELIN, XXX. On va disant que j'ai fait une amie; Mais je n'en ai point encore d'envie; Je ne sauroy assez bien courtiser, ID. XLIX. || XVIe s. Le premier où j'ay leu courtizer est dans la poesie d'Olivier de Magny, parole qui nous est pour le jour d'hui fort familiere, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 662, dans LACURNE. Des François on ne sçait plus faire un corps d'armée constant et reglé.... c'est au commandant de suyvre, courtizer et plier, à luy seul d'obeir; tout le reste est libre et dissolu, MONT. IV, 199.

— ÉTYM. Voy. COURTOIS; saintongeois, *courtoiser;* provenç. *cortejar*, *cortezar;* espagn. *cortejar;* ital. *corteggiare. Cortoier*, de l'ancien français, signifiait être à la cour du prince, du seigneur; *courtiser* est plus récent. On a dit aussi beaucoup au XVIe siècle *courtisaner.*

COURT-JOINTÉ, ÉE (kour-join-té, tée), *adj.* || 1° Terme de vétérinaire. On dit qu'un cheval est court-jointé, quand il a le paturon court. Point d'épaules non plus qu'un lièvre, court-jointé, MOL. *Fâch.* II, 7. || 2° Terme de fauconnerie. Se dit d'un oiseau qui a les jambes de médiocre longueur.

— ÉTYM. *Court*, et *joint*, *s. m.*, articulation.

† **COURT-MANCHER** (kour-man-ché), *v. a.* Terme de cuisine. Passer une broche de bois dans le manche d'une épaule de mouton, pour rapprocher ce manche du gros de l'épaule. Épaule court-manchée.

— ÉTYM. *Court*, et *manche*, *s. m.*

† **COURT-MONTÉ, ÉE** (kour-mon-té, tée), *adj.* Terme de manége. Cheval court-monté, cheval qui a les reins bas.

— ÉTYM. *Court*, et *monté.*

COURTOIS, OISE (kour-toî, toî-z'; Chifflet, au XVIIe siècle, remarque qu'on tolérait courtais), *adj.* || 1° Gracieux dans ses discours et ses manières. Tout courtois il me suit et d'un parler remis.... RÉGNIER, *Sat.* X. Ils sont toujours parfaitement courtois envers un chacun, DESC. *Pass.* 146. .... Maximin courtois ou furieux, ROTR. *St-Gen.* II, 8. Voyons sous cet habit qui me fait méconnaître, S'il m'est aussi courtois qu'il m'a promis de l'être, ID. *Bélis.* I, 6. || Par extension. Un âne accompagnait un cheval peu courtois, LA FONT. *Fabl.* VI, 16. || 2° En parlant des choses, qui a le caractère de la courtoisie. Façons peu courtoises. Ce monstre si cruel [l'Envie] sous un front si courtois N'a-t-il pas de l'accès en la maison des rois? ROTR. *Bélis.* V, 5. || En langage de chevalerie, on appelait armes courtoises, c'est-à-dire douces et innocentes, des armes qui ne pouvaient blesser, par opposition aux armes à outrance.

— REM. Marguerite Buffet et Bouhours déclarent vieilli ce mot ainsi que *courtoisie*; et de Caillières dit : « Courtois n'est plus guère dans le commerce des gens du monde; civil a pris sa place, de même que civilité a remplacé courtoisie. » Il est certain que dans le langage ordinaire on dit plutôt civil et civilité; mais, dans le style soutenu, et quand on veut ajouter quelque idée d'élégance à la civilité, courtois, courtoisie ont repris faveur, et l'on s'en sert très-bien.

— HIST. XIe s. Et Oliviers li preux et li curteis, *Ch. de Rol.* XLII. || XIIe s. Ses oncles [son oncle] li cortois, *Ronc.* p. 25. Oliviers fu cortois et afaitiés, *ib.* p. 66. Beaus et cortois, pleins de chevalerie, *ib.* p. 126. Fils, mout feroies que cortois.... *la Charrette*, v. 3234. Certes, dame, mout s'honeure Qui cortois est contre tort, *Couci*, IV. Car nuls dons n'est cortois qu'en trop delaie [retarde], *ib.* XVI. Après parla dus Bueves li proz et li cortois, *Sax.* XXXIII. Guillames en fu uns, li buens quens d'Arundel, Sages, curteis e preus e senz nul mal apel, *Th. le mart.* 53. || XIIIe s. Adonc sali li rois es piés, et prist un frain, et s'en ala as cambres cortoises, tous desesperés, et s'estrangle des rienes dou frain, *Chr. de Rains*, p. 16. Et il i entrerent volentiers à son comant, car il estoit larges et courtois, *ib.* p. 79. Belin, ce dist Nobles li rois, Moult estes sages et cortois, Jà mauvès conseil ne donez.... *Ren.* 18108. Moult est esperance cortoise, Qu'el ne laira [laissera] jà une toise Nul vaillant homme jusqu'au chief [à la fin], Ne por peril, ne por meschief, *la Rose*, 2643. Je n'i lesse mie atouchier Chascun vilain, chascun porchier; Ains doit estre cortois et frans Cil de qui tel servise prens, *ib.* 1949. La tierce reson, comment cil qui est porsivis de servitute se pot deffendre, si est par une cause qui n'est pas cortoise, BEAUM. XLV, 16. || XIVe s. Laides paroles ou courtoises, ORESME, *Eth.* 137.... [Les oiseaux de fauconnerie] Que nature fais a si beaux, Si joincts, si courtois, si jolis, *Modus*, f° CVI. || XVe s. Le sire des Flamands ne vouloit pas

épouser la fille du roi d'Angleterre par qui son père avait été tué, les Flamands étaient au contraire portés pour l'alliance anglaise] Si le prirent et mirent en prison courtoise, et bien lui dirent que jamais n'en istroit s'il ne creoit leur conseil, FROISS. I, I, 310. L'escuyer espaignol entra tout premierement dedans [le gué de la riviere] et leur monstra le chemin; quant ils veirent que le passage estoit bon et courtois, si furent tous resjouis, ID. liv. III, p. 242, dans LACURNE. || XVIe s. Qui fit françois il fit courtois, FAUCHET, *Des origines*, liv. I, p. 88, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et anc. espagn. *cortes;* portug. *cortez;* ital. *cortese;* du bas-latin *curtis*, cour (voy. COUR), par l'intermédiaire du suffixe *ois*, *eis*, qui est le représentant du suffixe latin *ensis*. *Chambre courtoise*, dans l'ancienne langue, signifiait latrines, lieux d'aisance.

COURTOISEMENT (kour-toi-ze-man), *adv.* D'une manière courtoise.

— HIST. XIe s. Si lur a dit un mot curteisement, *Ch. de Rol.* LXXXIX. || XIIe s. Uns petit biens vaut mieux, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement, Que cent greignor [plus grands] fait envieusement, *Couci*, XVI. || XIIIe s. Berte [ils] vont saluer mout très courtoisement, *Berte*, IX. Partir s'en doit, mais ce doit estre courtoisement, BEAUM. V, 12. On ne doit nului savoir mal gré, se il requiert son droit deboneremeent et cortoisement, ID. LI, 22. Et fesoit servir si courtoisement à sa court, et largement et habandonnéement, et plus que il n'i avoit eu lonc temps passé, JOINV. 298. || XIVe s. La chose courtoisement traitée, BERCHEURE, f° 64, *verso*. || XVe s. Le comte [de Hainaut] leur respondit moult courtoisement [aux commissaires d'Édouard III] et leur dit.... FROISS. I, I, 45. Et octroia courtoisement le demeurer jusqu'à la volenté de madame la roine, ID. I, I, 25.

— ÉTYM. *Courtoise*, et le suffixe *ment*, provenç. *cortesamentz;* catal. *cortesament;* espagn. *cortesmente;* ital. *cortesemente*.

COURTOISIE (kour-toi-zie), *s. f.* || 1° Civilité relevée d'élégance ou de générosité. Penses-tu que par courtoisie Le monde entier te fasse accueil? BÉRANG. *Portrait*. On vit la courtoisie habiter les châteaux, ST-LAMBERT, *Saisons*, IV. Malgré la courtoisie prescrite aux chevaliers, il régnait, parmi les grands, de la grossièreté et de la rudesse, RAYNAL, *Hist. phil.* I, *introd.* || 2° Bon office, gracieusement rendu. Je vous remercie de votre courtoisie. Mon âme est de merveille également saisie Et de sa diligence et de sa courtoisie, TRISTAN, *Panthée*, III, 8. Votre courtoisie, ô vainqueur généreux, Fait un miracle en moi qui n'est pas ordinaire, MAIRET, *Sophon.* III, 4. || Dans un langage familier et dans un sens qui a vieilli, les faveurs d'une femme. Tous ces beaux suffisants dont la cour est semée Ne sont que triacleurs et vendeurs de fumée; Ils sont beaux, bien peignés, belle barbe au menton; Mais quand il faut payer, au diable le teston; Et, faisant des mourants et de l'âme saisie, Ils croient qu'on leur doit pour rien la courtoisie, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || 3° Terme de fauconnerie. Faire courtoisie aux autours, leur permettre de plumer le gibier.

— HIST. XIIe s. Puis lui a dit deuz moz par courtesie, *Ronc.* p. 58. S'ele le fait, ce sera courtoisie, *Couci*, II, Dame, valor, biauté et courtoisie [il y] A tant en vous qu'on n'i fait qu'amender, *ib.* XXI. Quant je recort la simple cortoisie Et les douz mots que [je] soil [j'ai coutume] à lui [elle] parler, *ib.* XXII. || XIIIe s. Trois ans [il] fut chevaliers, pleins fu de courtoisie, *Berte*, II. Nul mestre ne le doit prendre pour mains de vingt sols parisis, et prendre boin gage ou boin argent, ne ne li est tenus de rien à fere courtoisie, *Liv. des mét.* 389. Doit-il estre pour moi haïs, S'il, por moi faire cortoisie, Languist en la tor Jalousie? *la Rose*, 4171. L'en se merveilla moult quant le roy fist ce.... mez il le fist par sa courtoisie, JOINV. 261. Ceste grant courtoisie fist Diex à moy et à mes chevaliers; car nous eussions le soir gueté en grant peril, ID. 223. Courtoisie est que l'on sequeure [secoure] celi dont on est au desseure [celui qu'on a vaincu], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 278. || XIVe s. Et doit chescun au comancement entendre et prendre garde de qui il reçoit courtoisie, ORESME, *Eth.* 255. Il demanda sa partie [sa part] de la courtoisie [pourboire] des dites fiançailles, ainsi comme au pays est de coustume, DU CANGE, *avantagium*. Menestrels huit francs, sans les cuillers et autres courtoisies, *Ménagier* II, 4. Les aucuns disent qu'ils [les assiégés] trouverent moult de courtoisies en ceux de Brabant, et qu'ils souffrirent par plusieurs fois laisser passer parmi leur ost vivres assez largement pour mener devant Tournay, FROISS. I, I, 139. Gueres plus belle courtoisie ne peut homme faire à autrui que lui prester son argent sec, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 303. Passez, passez hardiement. — C'est donc par commandement? — Certes non est, mais courtoisie, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 512, dans LACURNE. Courtoisie et mesure est une mesme chose; beau filz, à tous tes faitz adjouste maniere et mesure, si auras en toy moult belle vertu, *Perceforest*, t. II, p. 147. Quant la journée du tournoi et les courtoysies des honneurs acquerre seront passées.... *ib.* t. IV, f° 3. || XVIe s. Courtoisie tardive est discourtoisie, COTGRAVE. Courtoisie qui ne vient que d'un costé ne peut longuement durer, ID.

— ÉTYM *Courtois;* provenç. *cortezia;* espagn. et ital. *cortesia*.

† **COURTON** (kour-ton), *s. m.* Troisième qualité de filasse; les quatre qualités sont le chanvre, la filasse, le courton, l'étoupe.

— ÉTYM. *Court*.

† **COURT-PENDU** (kour-pan-du), *s. m.* || 1° Espèce de pomme rouge à courte queue, dite aussi capendu (voy. CAPENDU). || 2° Un des noms du loriot d'Europe. || *Au plur.* Des court-pendus.

— HIST. XVIe s. On peut faire quelque sirop magistral de pommes de reinette ou court-pendu, PARÉ, XX, 28.

— ÉTYM. *Court*, et *pendu*, à cause que la queue est très-courte.

† **COURT-TOUR** (kour-tour), *s. m.* Petit écheveau de soie qui doit être porté à la cuite et à la teinture. || *Au plur.* Des courts-tours.

† **COURT-VÊTU, UE** (kour-vê-tu, tue), *adj.* Qui a des vêtements courts. Voy. COURT.

† **COURT-VITE** (kour-vi-t'), *s. m.* Genre d'oiseaux des pays chauds (échassiers). || *Au plur.* Des court-vite.

— ÉTYM. *Courir*, et *vite*.

COURU, UE (kou-ru, rue), *part. passé* du verbe courir. || 1° Poursuivi. Cerf couru. || 2° Parcouru. Un pays couru par les ennemis. || 3° Recherché. Garçon couru des filles, LA FONT. *Herm.* Ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est couru, LA BRUY. XIII. Il suffisait à Bathylle d'être pantomime pour être couru des dames romaines, ID. XII. Les maris aujourd'hui, monsieur, sont si courus; Et que peut-on, hélas! avoir pour vingt écus? REGNARD, *Légat.* V, 3. Avouez que c'est un fatigant mérite que celui d'être un joli homme, et de ne pouvoir pas faire un pas sans être couru de tout le monde? BARON, *l'Homme à bonnes fortunes*, I, 8. La place de dame d'atour de Mme la duchesse de Chartres était peu courue, ST-SIM. 42, 251. On ne souhaite les fonctions que pour les rétributions qui y sont attachées; les mieux payées sont les plus courues, MASS. *Conf. Ambit.* Des ennemis de la croix de Jésus-Christ et de sa doctrine, et qui, par l'ascendant que leur donne la facilité et l'agrément de leur esprit, sont courus, recherchés, reçus partout avec distinction, ID. *ib. Manière dont les clercs doivent se conduire dans le monde*.

† **COURUE** (kou-rue), *s. f.* Espace de temps pendant lequel on laisse l'eau couler hors des étangs ou réservoirs dans le ruisseau qui sert à flotter le bois.

— ÉTYM. *Couru*.

† **COUSCOU** (kou-skou), *s. m.* Graine de houlque en épi ou de maïs mondée. || On trouve ce mot écrit cuzcuz. Le riz, le maïs, le cuzcuz, le mil, la cassave, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 8.

† **COUSCOUS** (kou-skous'), *s. m.* Mélange de viande et de farine réduites en boulettes très-petites qu'on fait frire dans l'huile.

— REM. On trouve aussi couscoussou; mais les orientalistes disent que cette forme est fautive.

— ÉTYM. Arabe, *kouskous*.

† **COUSEAU** (kou-zô), *s. m.* Botte de paille de froment et de seigle mélangés.

COUSEUSE (kou-zeû-z'), *s. f.* Ouvrière qui coud, et, particulièrement, femme qui coud les livres pour les brocher. || Machine qui coud et fait la besogne des couseuses.

— ÉTYM. *Coudre*, par le participe *cousant*.

† **COUSHITE** (kou-chi-t'), *s. m.* Proprement, nom que la Bible donne aux Éthiopiens; ce nom est étendu par les érudits de nos jours à une population (encore mal déterminée puisqu'on n'en connaît pas la langue) qu'on suppose avoir jeté les fondements des empires puissants de l'Asie occidentale, Babylonie, Susiane, Gédrosie.

— ÉTYM. Hébreu, *Kusch*, Éthiopie.

1\. **COUSIN, INE** (kou-zin, zi-n'), *s. m.* et *f.* || 1° Il se dit de tous les parents ou alliés autres que ceux qui ont un nom spécial. Les cousins germains sont les cousins issus de frères ou sœurs. Les cousins issus de cousins germains sont les cousins au second degré. Cousins au troisième, au quatrième degré, au sixième degré, parents à ce degré. Chacun, jetant les yeux dans un rang ennemi, Reconnait un beau-frère, un cousin, un ami, CORN. *Hor.* I, 4. S'il vous souvient aussi, dès lors un trait de flamme Des yeux de ma cousine avait blessé votre âme, ROTR. *Bélis.* IV, 2. Vous donnant des conseils de cousin à cousine, Il prétend vous tirer de vos égarements, Et par même moyen savoir vos sentiments, LA FONT *Florentin*, I, 6. Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage, Veut qu'encor tout poudreux et sans me débotter, Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter, BOIL. *Épit.* VI. Vois-tu cet autre avec ce visage farouche? C'est Ajax, fils de Télamon et cousin d'Achille, FÉN. *Tél.* XIX. À Rome, le mariage entre cousins germains était permis, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 10. || Mon cousin, titre que le roi de France donnait, dans ses lettres, aux princes du sang, aux cardinaux, aux pairs, aux ducs, aux maréchaux de France. Le roi répondit aux grands d'Espagne, et leur donna à tous le cousin qu'ils ont aussi des rois d'Espagne, ST-SIM. 84, 98. || Familièrement. Je n'eus pas de peine à lui faire entendre [à M. de Beauvillier] que, quand bien même son expulsion ne serait pas résolue, l'intrusion d'Harcourt en était le cousin germain [en était l'équivalent, l'avant-coureur], ID. 221, 236. || Fig. Si cette fortune lui arrivait, le roi ne serait pas son cousin, il en ressentirait un orgueil excessif. || 2° Familièrement. Cousins, personnes qui vivent comme bons amis. Ils sont grands cousins. Si vous faites telle chose, nous ne serons pas cousins. Ces animaux vivaient entre eux comme cousins, LA FONT. *Fabl.* XII, 8. || 3° Cousin de la gueule noire, se dit dans le Berry de ceux qui sont intéressés dans les forges. La gueule noire est une métaphore par laquelle on désigne une usine à fer. || 4° Chanteau de pâtisserie qu'on envoie, quand on rend le pain bénit, aux parents et aux amis. || Proverbe. Tous gentilshommes sont cousins, et tous vilains compères.

— HIST. XIe s. Tedbal de Reims et Milon son cusin, *Ch. de Rol.* XII. || XIIe s. Cil quatre estoient et cosin et parent, *Ronc.* p. 121. Mult nota les paroles que li quens respundi, Pur ço que li quens ert cusins le rei Henri, E erent d'un conseil e durement ami, *Th. le mart.* 52. || XIIIe s. Cil dui conte estoient cousin germain et neveu le roi de France, VILLEH. LI. Qu'à sa cousine [il] puist hastivement venir, *Berte*, XIII. Il estoit en guerre contre Burile, qui ses cousins germains estoit, H. DE VALENC. 11. Paor qui tint la teste encline, Parla à Honte sa cousine, *la Rose*, 3658. Li dis doit le fait resembler; Car les vois as choses voisines Doivent estre à lor faiz cousines, *ib.* 15394. Nos apelons coisins toz cez que la loi apele parenz de par pere ou de par mere, *Liv. de just.* 231. En ce meisme degré sont cil qui sont apelé cosin germain et coisines germaines: ce sont cil qui nessent de deus freres et de deus serors, ou de frere ou de seror, *ib.* 227. Et li fix de mon oncle m'est el secont degré de lignage en montant, et l'apel on cousin germain, BEAUM. XIX, 3. Je ving au conte de Soissons, cui [duquel] cousine germaine j'avoie espousée, JOINV. 227. Sire, se vous ne me lessiez dire que vous soiés cousin au roy, l'en vous occirra touz et nous avec, ID. 240. || XIVe s. Cognoistre sa cousine ou cas dessus dit n'est pas pechié pource que la decretale le deffent, ORESME, *Eth.* 163. || XVe s. Son mari lui rendit la chose telle comme elle lui bailla, combien qu'il en demourast toujours le cousin [dupe], LOUIS XI, *Nouv.* XIX. Et tiens, qui en auroit affaire, qu'on la trouveroit aujourd'hui au rang de nos cousines [courtisanes] en Avignon, à Beaucaire ou autre part, ID. *ib.* LV. Nous ferons venir à notre logis deux jeunes filles de nos cousines [filles de joie], ID. *ib.* LVIII. Mes amis, vous faictes comme celuy qui espouse sa cousine, puis en demande dispensacion, *Petit Jehan de Saintré*, p. 235, dans LACURNE. || XVIe s. Après disner, ayant toujours continué ses premiers propos, ils furent incontinent cousins, DESPER. *Contes*, LXI. Le faillir à gaigner honnestement, est cousin germain de perte, O. DE SERRES, 738. Et diroit on à voir la chere et grace de ces beaux mespriseurs de toutes choses, qu'ils sont cousins germains de quelque grosse souche de bois, *Dial. de* TAHUREAU, p. 46, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cosin*, *cozin*, cousin, *cozina*, cousine; catal. *cosí;* ital. *cugino;* pays de Coire, *cusrin*, *cusdrin;* *cosina*, *cousine;* bas-lat. *cossofrenus*, dans un glossaire du VIIe siècle; du latin

consobrinus, de *cum*, avec, et *sobrinus*, cousin; c'est ce que montrent les formes *cusrin*, *cusdrin*, ou l'*r* est conservée.

2. **COUSIN** (kou-zin), *s. m.* || **1°** Moucheron dont la piqûre est fort incommode (*culex pipiens*). Vous êtes tourmentée des cousins, SÉV. 487. Je le compare aux cousins de votre pays qui font beaucoup de mal, sans qu'on les voie ou qu'on les entende, ID. t. VI, *lett.* 637, p. 404, dans POUGENS. Le cousin qui voltige dans l'air a d'abord été habitant de l'eau; c'est aussi sur l'eau qu'il va déposer ses œufs, BONNET, *Contempl. nat.* 11e part. ch. 5. || **2°** Fig. Chasser les cousins, éloigner les parasites qui prennent prétexte de parenté ou d'amitié, par un jeu de mot sur le double sens que présente le mot cousin. || Par un même jeu de mot. Être mangé de cousins, avoir toujours des cousins chez soi.

— HIST. XVIe s. Cusin, monstre à double aile, au mufle elephantin, Canal à tirer sang, qui, voletant en presse, Sifles d'un son aigu.... RONS. 270. Tant n'est la guespe ennemie au raisin, Ni au bergeail le moleste cusin, AM. JAMYN, liv. V, *Épigr. à Gellia*.

— ÉTYM. Génev. *cusin;* saintong. *cheusson;* du latin hypothétique *culicinus*, diminutif de *culex*, cousin.

COUSINAGE (kou-zi-na-j'), *s. m.* || **1°** Parenté entre cousins. Les prérogatives du cousinage. Il vient les visiter sous le nom de cousin; La soubrette d'ailleurs sait gagner un voisin; Là, tout devenant libre à ce feint cousinage, Ils y vont en secret jouer leur personnage, HAUTEROCHE, *les Apparences trompeuses*. III, 2. || **2°** Tous les parents. Il pria tout son cousinage.

— HIST. XIIIe s. [Il] verra se li ferez amur et cusinage, JORDAN FANTOSME, dans le *Gloss. français* de Du Cange. Et com nature aist establi entre nos un cosinage loial, desloial chose est que nus homs face conchiemant ne barat à autres, *Liv. de just.* 2. Cosin Renart, dist Chantecler, Nus ne se doit en vos fier; Dahez ait vostre cosinage, *Ren.* 1707. || XVIe s. Il [un seigneur au fond de sa province] oyt parler de son maistre [le roi] une fois l'an comme du roi de Perse, et ne le recognoist que par quelque vieux cousinage que son secretaire tient en registre, MONT. I, 333. Les ducs qu'il avoit accousinez [appelés cousins] n'empecherent point les premiers coups de poings du cousinage nouveau, D'AUB. *Fœn.* III, 18. Or ces deux, l'ouye et la parole, se respondent et rapportent l'une à l'autre, ont un grand cousinage ensemble, l'un n'est rien sans l'autre, CHARRON, *Sagesse*, I, 12.

— ÉTYM. *Cousin* 1.

COUSINÉ, ÉE (kou-zi-né, née), *part. passé*. Cousiné par tous les hobereaux de son canton.

COUSINER (kou-zi-né). || **1°** *V. a.* Traiter de cousin. Je le cousine. || Absolument. La grande Mademoiselle cousinait, et distinguait, et s'intéressait fort en ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir, ST-SIM. 5, 71. || Faire l'office de cousin. Guitaud me reconduira en cousinant jusques à une journée de Nevers, SÉV. 339. || **2°** *V. n.* Faire le parasite sous prétexte de cousinage. Il va cousiner chez l'un ou chez l'autre. || **3°** Fig. Ils ne cousinent pas ensemble, se dit de deux personnes mal disposées l'une contre l'autre. || **4°** Se cousiner, *v. réfl.* Se traiter réciproquement de cousins.

— ÉTYM. *Cousin* 1.

† **COUSINERIE** (kou-zi-ne-rie), *s. f.* Voy. COUSINIÈRE 2.

† **COUSINET** (kou-zi-né), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'airelle myrtille. Voy. COUSSINET, qui est plus autorisé.

† **COUSINETTE** (kou-zi-nè-t') *s. f.* Variété de pomme. Voy. COUSSINETTE, qui paraît meilleur.

1. **COUSINIÈRE** (kou-zi-niê-r') *s. f.* Rideau de gaze dont on entoure un lit pour se défendre des cousins. || On dit aujourd'hui plus habituellement moustiquaire.

— ÉTYM. *Cousin* 2.

† 2. **COUSINIÈRE** (kou-zi-niê-r'), *s. f.* Parenté nombreuse et à charge. J'arrive, et n'y suis pas une journée entière, Qu'abîmé tout d'un coup dans une cousinière, Je pense, tant je souffre et d'esprit et de corps, Que jamais assez tôt je n'en serai dehors, DU CERCEAU, dans le *Dict. de* BESCHERELLE.

— ÉTYM. *Cousin* 1.

† **COUSOIR** (kou-zoir), *s. m.* Instrument de relieur et de gantier.

— ÉTYM. *Coudre*.

COUSSIN (kou-sin), *s. m.* || **1°** Sorte de sac rempli de plumes, de crin ou de bourre, et qui sert à supporter quelque partie du corps dans le repos. Coussin de canapé. Une pitié qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, BOSS. *Comet.* Son menton sur son sein descend à double étage; Et son corps ramassé dans sa courte grosseur Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur, BOIL. *Lutr.* I. Sur des coussins il endort la mollesse, BERNARD, *Art d'aimer*, III. Sur les coussins où la douleur l'enchaîne, Quel mal, dis-tu, vous fait ce roi des rois? BÉRANG. *Octavie*. || Coussin de carrosse, espèce de traversin qu'on pose sur les banquettes du carrosse. || **2°** Partie du collier qui s'applique contre l'épaule de l'animal attelé. || **3°** Synonyme de coussinet, dans la machine électrique. || **4°** Terme de relieur. Planche garnie de bourre et de peau pour couper l'or. || Sac de cuir rempli de sable sur lequel on lie les pièces qu'on veut ciseler. || **5°** Coussin de canon, gros billot de bois posé sur le derrière de l'affût et qui soutient la culasse. || Terme de marine. Coussin d'amure, tissu de bitord qu'on met sur le plat-bord du vaisseau, afin d'empêcher que la ralingue de la voile ne s'y coupe, ou sur le beaupré pour recevoir le frottement de certaines manœuvres. || Nom de morceaux de sapin ou de peuplier qu'on met sous les écubiers.

— HIST. XIIIe s. Ne coute ne coissin, linceul ne oreiller, *Berte*, XXXVIII. Tuit se tesent parmi la sale, Et Tybert defferma sa male, Et dist au roi : Sire, or escoute, Lai le coissin, si pren la coute, *Ren.* 18006. || XIVe s. Et de prendre auquetons de soie ou bouquerant Et coittes [couettes] et coussins moillies par avant, *Guescl.* 20162. || XVe s. Lors en moillant de larmes mon coessin, Je regrectay ma dure destinée, CH. D'ORL. *Bal.* 67. || XVIe s. Fournissant les licts de coettes, cuissins, oreillers, materas, O. DE SERRES, 881.

— ÉTYM. Namurois, *cosin;* génev. *coissin;* bourguig. *côssin;* Berry, *coissin*, *cuissin*, *cossin;* espagn. *coxin;* ital. *cuscino;* angl. *cushion;* d'un diminutif *culcitinum*, dérivé du latin *culcita* (voy. COUETTE). Il y a aussi dans les langues romanes : ital. *cóltrice*, lit de plume; provenç. *cousser*, *cosser*, même sens. L'allemand *Kissen*, qui signifie coussin, vient des langues romanes, d'après les germanistes.

† **COUSSINER** (kou-si-né), *v. a.* Garnir de petits coussins. || Se coussiner, *v. réfl.* Se garnir de petits coussins pour remédier aux défauts de la taille.

— ÉTYM. *Coussin*.

COUSSINET (kou-si-nè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des kou-si-nè-z élastiques; coussinets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Petit coussin. Coussinet de selle, de cuirasse. Perrette sur sa tête ayant un pot au lait Bien posé sur un coussinet, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || Fig. et familièrement. Mettre son coussinet sur quelqu'un ou sur quelque chose, s'emparer de quelqu'un ou de quelque chose; locution tirée de l'usage de retenir sa place en y mettant son coussinet. Celui-ci [Maisons], qui voulait circonvenir le prince [duc d'Orléans], ne trouva pas Canillac suffisant; il jeta son coussinet sur moi, ST-SIM. 359, 238. || **2°** Terme de bourrelier. Petit coussin qu'on met sur le garrot des chevaux de carrosse, de peur qu'ils ne s'y blessent. || Rouleau de paille nattée que les couvreurs attachent sous leurs échelles. || Petit sac garnissant les genouillères des bottes. || Terme de graveur. Petit oreiller rond fait de cuir sur lequel on appuie et tourne la planche de cuivre, lorsqu'on grave avec le burin. || Dans une machine électrique, petit coussin en cuir de buffle, enduit d'un amalgame d'étain, sur lequel frotte le plateau circulaire de verre. || **3°** Terme de vétérinaire. Coussinet oculaire, amas de tissu adipeux qui entoure la face postérieure de l'œil. || Coussinet plantaire, la partie du dessous du pied des monodactyles qui compose la fourchette molle ou de chair. || **4°** Terme de botanique. Petite excroissance de la tige sur laquelle repose la base du pétiole des feuilles, dite aussi corps calleux. || **5°** Terme de mécanique. Morceaux de bois ou de métal creusés en demi-cylindres, entre lesquels tournent les tourillons ou collets d'un axe. || **6°** Terme d'architecture. Ornement du chapiteau ionique, qui sert à former les volutes, entre l'ove et l'abaque. || Pierre placée à la partie supérieure d'un pied-droit, et dont le lit inférieur est horizontal, tandis que celui de dessus est taillé en coupe. || **7°** Pièce de fonte qui, portant un rail de chemin de fer, sert d'intermédiaire entre lui et le support proprement dit. || **8°** Terme d'artillerie. Coin de bois sur lequel on appuie le mortier pour le pointer. || **9°** Coussinet des marais, un des noms vulgaires de la plante *vaccinium oxycoccos*, dit aussi canneberge et airelle des marais.

— HIST. XVe s. Mieux amassent [aimeraient] à gogo Gesir sur molz coussines, CH. D'ORL. *Chanson*. || XVIe s. Le duc de Parme y succeda le mesme jour, et le dernier du mois envoia saisir le logis de Cheles, mais les mareschaux de camp du roy y aians mis leur coissinet et mieux soustenus que les estrangers, les pousserent jusques au passage du marais, D'AUB. *Hist.* III, 238. Voudriez-vous mettre vostre coussinet sur une haquenée qu'on a chevauché à dos et qui a les genoux tout escorchez? ID. *Conf.* IV.

— ÉTYM. Diminutif de *coussin;* namurois, *cosinè*.

† **COUSSINETTE** (kou-si-nè-t'), *s. f.* Variété de pomme, dite aussi passe-pomme.

† **COUSTILLADE** (kou-ti-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Coup de couteau. Qui n'aimaient pas la coustillade, SCARR. *Virg. trav.* II. || Inusité.

— HIST. XVIe s. Coutillade, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Coustel*, ancienne et mauvaise orthographe pour *coutel* (voy. COUTEAU); de *coustel* on avait fait aussi *coustiller*, celui qui est armé d'un couteau.

† **COUSTON** (kou-ton), *s. m.* Filaments courts qui restent après que l'on a passé le chanvre écru.

— ÉTYM. Diminutif de *coste* ou *côte*.

COUSU, UE (kou-zu, zu-e), *part. passé* de coudre. || **1°** Des souliers bien cousus. || Fig. des finesses cousues de fil blanc, de gros fil, des finesses grossières et faciles à reconnaître. || Terme de blason, qui se dit d'une pièce d'une autre couleur, ou d'un autre métal, placée sur une autre pièce, comme si elle y était cousue. || **2°** Joint, uni comme par une couture. Que d'éloges charmants cousus les uns aux autres! BOURSAULT, *Merc. gal.* IV, 3. || **3°** Par extension. Elle ne s'est point condamnée à être cousue avec la reine [toujours avec elle], SÉV. 419. || Terme de manége. Cousu à la selle, se dit d'un homme qui est solide à cheval. || Bouche cousue, se dit pour recommander de ne pas divulguer un secret, comme si la bouche était fermée par une couture. Tenir bouche cousue, garder le silence. M. de Revel et moi dans la confidence, nos bouches cousues, SÉV. 574. Lisette, quelque temps tiens la bouche cousue, Si tu peux : va fermer la porte de la rue, REGNARD, *Légat.* III, 8. Adieu, bouche cousue au moins, MOL. *G. Dand.* I, 2. Motus, bouche cousue, LA FONT. *Jum.* || **4°** Avoir les joues cousues, avoir le visage très-maigre, comme si les joues étaient tenues près des os par une couture. || Ce cheval a les flancs cousus, il est maigre et efflanqué. || **5°** Être tout cousu de.... avoir une grande quantité, comme si la chose dont il s'agit était cousue partout à la personne ou à la chose dont on parle. Un livre cousu de passages grecs, hébreux, arabes, de citations de rabbins et d'autres auteurs obscurs et extraordinaires, MALEBR. *Recherche*, IV, 7. Loin de ces sots atrabilaires Qui, cousus de petits mystères, Ne nous parlent qu'incognito, GRESSET, *Chartreuse*. || Être tout cousu d'or, avoir en ornements beaucoup d'or sur ses habits. Aux pieds de prélats cousus d'or Charles dit son confiteor, BÉRANG. *Ch. le Simple*. || Fig. Être tout cousu d'or, être fort riche. Oui, de pareils discours et les dépenses que vous faites, seront cause qu'un de ces jours on me viendra couper la gorge, dans la pensée que je suis tout cousu de pistoles, MOL. *l'Avare*, I, 5. Son voisin au contraire, étant tout cousu d'or, Chantait peu, dormait moins encor, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Ce vieux Crésus, en sablant du champagne, Gémit des maux que souffre la campagne Et, cousu d'or, dans le luxe plongé, Plaint le pays de tailles surchargé, VOLT. *Épît.* LXIV. || Être tout cousu de coups, être couvert de blessures. || Avoir le visage cousu de petite vérole, être très-marqué de petite vérole.

COÛT (koû; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les koû-z et dépens), *s. m.* Ce que coûte une chose. Il ne se dit guère qu'au palais. Le coût de l'acte est de tant. Les menus coûts, les petites dépenses. Monsieur le mort, j'aurai de vous Tant en argent, et tant en cire, Et tant en autres menus coûts, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. Un gentilhomme fera son loyal devoir à mes coûts et dépens, VOLT. *Mœurs*, 100. Et puis, la sainte alliance, que de coûts! que de dépenses! P. L. COUR. II, 94. || Proverbe. Le coût fait perdre le goût, c'est-à-dire le prix élevé d'une chose ôte l'envie de l'acheter.

— HIST. XIIe s. E pur quei dunc te sereie à grief e à charge e à cust? *Rois*, 195. || XIIIe s. Et paierai tout vostre coust as Veniciens, VILLEH. LXXXVIII. Et s'il ne plaisoit à l'aprentiz à aler au mestier, il li convendroit forjurer le mestier, et rendre à son mestre toz les couz et touz les domages qu'il li auroit fez, *Liv. des mét.* 51. [illegible]

de graindre [plus grand] coust, *la Rose*, 14630. Dame, [celui] qui tele vie maine, Sans coust, sans travail et sanz paine, *Lai du conseil*. Ançois l'emportera cil qui le plet maintint à son coust, BEAUM. XII, 24. Et des coz qui y sunt à metre [faire], ID. XIII, 22. Li procureur ne sont pas tenu à procurer les besognes de lor mestres à lor coz, ainçois doivent avoir salaire soufizant, ID. 82. || XVe s. Faites le parfaire bien et noblement, et n'espargnez coust qui y puisse estre, *Perceforest*, t. I, f° 105. || XVIe s. De peu de coust, MONT. I, 18. Nous ne considerons que nostre coust à les recouvrer, ID. I, 312. Loyaux couts sont entendus, frais de lettre [acte], labourages, semences, façons et reparations necessaires, LOYSEL, 460. Clinias ayant armé et equippé une galere à ses propres cousts et despens, AMYOT, *Alc.* 1.

— ÉTYM. Voy. COÛTER; génev. *coûte*, *s. f.*; provenç. *cost*; espagn. et ital. *costo*. L'ancien français avait *coustance* ou *coustange*, encore usité du temps de Malherbe : C'est chose contraire à la nature de se tourmenter le corps et de mépriser les choses qui sont de peu de coustange, *Épît.* V.

COÛTANT (kou-tan), *adj.* Usité seulement dans cette locution : Prix coûtant, le prix qu'une chose a coûté.

† **COUTARDE** (kou-tar-d'), *s. f.* Espèce de pâtisserie, composée de lait, d'œufs, de miel et de fleur de farine.

† **COUTAUDER** (kou-tô-dé), *v. a.* Voy. COURTAUDER.

COUTEAU (kou-tô), *s. m.* || **1°** Instrument tranchant composé d'une lame et d'un manche. Couteau de table. Couteau de poche. Ce couteau coupe bien. Mettre couteaux sur table, donner à manger. || Fig. Porter le couteau sur, supprimer sans miséricorde. Il veut porter le couteau jusqu'aux inclinations les plus naturelles, BOSS. I, *Pdq.* 1. || Fig. Couteau pendant, homme qui en accompagne toujours un autre; locution tirée de l'habitude d'avoir, en certaines professions, un couteau pendu à son côté. Un tel est toujours avec lui, c'est son couteau pendant. || Couteau de tripière, couteau qui tranche des deux côtés; et fig. C'est un couteau de tripière, c'est un couteau à deux tranchants, c'est un couteau qui tranche des deux côtés, celui qui dit du bien et du mal d'une même personne. || Familièrement. On vous en donnera de petits couteaux pour les perdre, se dit aux enfants à qui l'on refuse quelque chose. || Boîte à couteaux, boîte où l'on serre les couteaux. || **2°** Terme de chirurgie. Instrument tranchant dont on se sert pour diviser les parties molles et qui ne diffère du bistouri que parce qu'il est ordinairement plus grand et que la lame est toujours fixée à demeure sur le manche. || Couteau à deux tranchants ou couteau interosseux, dit ainsi parce qu'il sert particulièrement pour pratiquer les amputations dans les articles, et pour diviser les chairs des espaces interosseux à la jambe ou à l'avant-bras. || Couteau lenticulaire, couteau dont on se sert dans la trépanation, pour détruire les inégalités que la couronne du trépan a laissées au voisinage des bords de l'ouverture faite à l'os. || **3°** Poétiquement, coutelas, poignard. Où toi-même, des tiens devenu le bourreau, Au sein de ton tuteur enfonças le couteau, CORN. *Cinna*, IV, 2. Qu'on lui fasse en mon sein enfoncer le couteau, RAC. *Athal.* V, 6. || Fig. Plonger le couteau dans le sein de quelqu'un, lui causer un violent chagrin. Vous par qui je plongeai le couteau dans le sein maternel, J. J. ROUSS. *Hél.* II, 5. Comment mettre le couteau dans le cœur de ses parents? VOLT. *Blanc et noir*. || Être sous le couteau, avoir le couteau sur la gorge, être contraint par force ou par menace. Rien n'est changé, je suis encor sous le couteau, ID. *Tancr.* III, 7. || On dit dans le même sens : mettre le couteau sur la gorge. || Couteaux sacrés, ceux qui servaient à égorger les victimes dans les anciens sacrifices. [Elle] tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés, RAC. *Iph.* V, 4. C'est peu que de vouloir, sous un couteau mortel, Me montrer votre cœur fumant sur un autel, ID. *ib.* III, 6. Les victimes qui tombaient sous le couteau sacré, FÉN. *Tél.* XI. || **4°** Instrument de supplice. L'abandonnerez-vous à l'infâme couteau Qui fait choir les méchants sous la main du bourreau? CORN. *Hor.* V, 3. || Le couteau de la guillotine. || **5°** Couteau de chasse, courte épée qui ne tranche ordinairement que d'un côté, pour couper les branches quand on brosse au travers des bois. || **6°** Courte épée. Il ne porte qu'un couteau. Vieux en ce sens. || Fig. En être aux couteaux tirés, être à couteaux tirés, être en inimitié ouverte. Il était avec lui ouvertement aux épées et aux couteaux, SÉV. 244. D'Achy était aux couteaux tirés avec Puyrobert, ST-SIM. 11, 126. Mme de Montespan fut toujours aux couteaux avec ce ministre [Louvois], ID. 229, 69. || Aiguiser ses couteaux, se préparer au combat, à la dispute. || Jouer des couteaux, se battre à l'épée. J'en suis, et j'y jouerai, comme il faut, des couteaux, SCARRON, *D. Japhet*, III, 4. || **7°** Terme de vétérinaire. Couteau de feu, instrument qui est de fer ou de cuivre, et qui, étant chauffé dans la forge, sert à brûler quelque partie malade d'un cheval. || Couteau anglais, instrument dont les maréchaux anglais se servent pour rogner la corne des sabots et qui remplace le boutoir des ouvriers français. || Couteau de chaleur, latte de bois polie sur ses bords, dont on se sert pour racler la surface de la peau du cheval et abattre la sueur après un exercice forcé. || **8°** Couteau à papier, autrement dit plioir, ustensile en bois ou en ivoire qui sert à couper le papier. || Couteau sourd, instrument des corroyeurs dont le tranchant est fort émoussé. || L'arête du prisme triangulaire qui porte le fléau d'une balance. || Couteau ramasseur, couteau qui ramène constamment la pâte de cacao sous la meule. || **9°** Couteau aimanté, sorte d'instrument en forme de couteau qui servait à des recherches sur le magnétisme. Le couteau aimanté nous découvre, dans les cendres de plusieurs espèces, des particules ferrugineuses, BONNET, *Consid. corps org. Œuvres*, t. V, p. 151, dans POUGENS. || **10°** Terme de marine. Partie saillante du faux étambot, et mèche du gouvernail qui lui est opposée. || **11°** Couteau de St-Jacques, nom d'un coquillage long et plat. || Manche de couteau, coquillage bivalve. || Couteau polonais, espèce du genre *solen*. || **12°** Terme de fauconnerie. Premières pennes des ailes des oiseaux qu'on emploie à la chasse. || Proverbes. Les mauvais couteaux coupent les doigts et laissent le bois. || Tel couteau, tel fourreau. || C'est comme le couteau de Jeannot, se dit d'une chose qui conserve le même nom, mais qui n'a plus rien de ce qui la constituait autrefois. Cette locution est fondée sur ce que Jeannot, personnage de comédie et type des niais, des imbéciles, raconte qu'il a depuis longues années un couteau auquel il a fait remettre successivement et plusieurs fois tantôt une lame, tantôt un manche; et il croit que c'est toujours le même couteau.

— HIST. XIIe s. Il a traite l'espée dont tranche li coutel, *Ronc.* p. 194. Dunc fist saint Thomas prendre li reis senz nul demur, E escorchier le chief à cutaus tut entur, *Th. le mart.* 101. Pristrent sun bon cultel qui valeit une cit, E sun anel ù out un safir mult eslit, *ib.* 152. [Ils] se trenchierent, si cume fud lur usages, de cultels, e rifflerent la charn jusque il furent sanglenz, *Rois*, 317. || XIIIe s. Et li quens de Pierche i fu mors par un ribaut qui li leva le pan dou haubert et l'ocist d'un coutel, *Chr. de Rains*, 157. Miex vodroie à [avec] cotiaus d'acier Piece à piece estre despeciés, *la Rose*, 2906. Li dis Jehans courut sus à celi qui fu tués, le coutel tret, BEAUM. XXXIX, 12. Il se combatent à ceval, armé de toutes armeures, teles comme il lor plest, excepté coutel à pointe et mache [massue], ID. LXI, 7. Devant le roy, tranchoit du coutel le bon conte Jehan de Soissons, JOINV. 205. Il tenoit trois coutiaus en son poing, dont l'un entroit ou manche de l'autre, ID. 259. || XIVe s. Li pons fu avalés, qui estoit levés haus : Chil de l'ost i entrerent, tout mirent as coutiaus, Fors que la damoiselle qui se rendi à iaus [eux], *Baud. de Seb.* VIII, 606. Un tel cop, que il li depart Jus les maistres coutiaus [plumes] de l'ele, *Renart le novel*, dans DU CANGE, *Gloss. franç.* Et doit avoir le chappon de rente [fourni par le fermier ou autre] couteaulz [plumes des ailes] suffisans; et si n'estoient suffisans, on rabat de chascun couteau deux deniers tournois, BOUTEILLER, *Somme rurale*, titre 87. Je Guillaume Tirel, maistre des garnisons de cuisine du roy, certifie à tous que j'ey baillé et fait bailler dix paires de costeaux aux personnes ci-dessus nommées, DE LABORDE, *Émaux*, p. 231. Une paire de cousteaux à tranchier, c'est à sçavoir deux grands et un petit, à manche de lignum alloes, garnis d'or esmailliez de France, et a en chacun une perle au bout, ID. *ib.* || XVe s. Un gros cousteaul d'alemaigne, garni de six cousteaulx, une lyme et ung poinsson, et d'une forsetes, pendans à une courroye de fil blanc, à clouz de leton, ID. *ib.* Le vallet servant doibt mectre son pain et les trençoirs sur la table, et puis doibt tirer les cousteaux, et doigt asseoir les deux grans cousteaux, en baisant les manches, devant le lieu où le prince doibt estre assis, et doibt mettre les poinctes devers le prince en couvrant icelles pointes de la nappe qui est redoublée, et puis doibt mettre le manche vers le prince; et les causes sont, que les grans couteaux se doivent retirer par l'escuyer trenchant, et pour ce sont les manches devers luy, et le petit couteau est tourné au contraire, pour ce que le prince s'en doibt ayder, ID. *ib.* Il avoit deux coutiaulx de bouchier c'on dit rousse, en une gaigne; et estoit de ces lairges coustiaulx de quoy qu'ils escourchent les bestes c'on appelle rousses, ID. *ib.* || XVIe s. Gaisne garnie de deux cousteaulx, à manches d'acier, faits à combats, pour servir à ouvrir les huistres en escaille, ID. *ib.* Celuy se monstre estre bien veau, qui par la poincte rend le cousteau, GÉNIN, *Récréat.* t. II, p. 236. L'ung cousteau aguise l'autre, ID. *ib.* p. 244. Ce cousteau ne vient pas de ceste gaine, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 193. Changer son cousteau à une allumette [faire un troc désavantageux], ID. *ib.* Ceuz qui portent les longs cousteaux ne sont pas tous queux [cuisiniers] ne bourreaux, ID. *ib.* En une belle gaine d'or cousteau de plomb gist et dort, ID. *ib.* Le cousteau n'appaise l'herésie [proverbe tiré des supplices inutiles contre l'hérésie au XVIe siècle], ID. *ib.* Les mauvais couteaux coupent les doigts et laissent le bois, ID. *ib.*

— ÉTYM. Picard, *coutiau*, *coutieu*; Berry, *coutiau*; saintongeois, *coutâ*; provenç. *coltelh*, *cotelh*; catal. *coltell*; espagn. *cuchillo*; portug. *cutello*; ital. *cultello*; du latin *cultellus*, diminutif de *culter* (voy. COUTRE). Dans le vieux français au nominatif singulier, *li culteis* ou *cultaus*; au régime, *le cultel*.

† **COUTEL** (kou-tèl), *s. m.* Serpe pour couper les roseaux.

— ÉTYM. Voy. COUTEAU.

COUTELAS (kou-te-lâ; l'*s* se lie : des kou-te-lâ-z-affilés), *s. m.* || **1°** Sorte d'épée courte, large et tranchante d'un seul côté. Derrière ce héros tirant son coutelas.... CORN. *Pomp.* II, 2. Point de tambours, force bons coutelas, LA FONT. *Fianc.* Le bourreau tenait un grand coutelas pour l'exécution, FÉN. XIX, 16. Au mousquet réuni le sanglant coutelas [baïonnette] Déjà de tous côtés porte un double trépas, VOLT. *Henr.* VIII. Le monstre [J. Clément] au même instant tire son coutelas, ID. *ib.* V. || Grand couteau de cuisine. || **2°** Outil de papetier, propre à rogner. || **3°** Un des noms vulgaires de l'espadon, poisson. || **4°** Terme de marine. Nom de petites voiles qu'on emploie quelquefois à côté des grandes, et qui s'appellent autrement bonnettes à étui.

— HIST. XVe s. Le quel Benoit se mit à defense à tout une grant coutelesse qu'il portoit, DU CANGE, *coutelarius*. Icellui Helie s'efforça de prendre une coutelasse que le suppliant avoit pendue à sa sainture, ID. *ib.* || XVIe s. Ores rouant sa grand masse, Et ores sa coutelace, RONS. 342. Et de la main leurs coutelas trouverent Bien aiguisez qui de l'arçon pendoient, ID. 619. En tous endroits s'estend la dure coutelace; Le fer n'epargne aucun, et les temples sacrés Sont enivrez du sang des hommes massacrés, AM. JAMIN, *Poésies*, p. 248, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couteau*, par l'intermédiaire de *coutel*, avec la finale péjorative ou augmentative *ace*, *accio*, *as*; génev. *coutelar*; ital. *coltellaccio*.

† **COUTELÉ, ÉE** (kou-te-lé, lée), *adj.* Terme de mégissier. Peau coutelée, peau qui a été endommagée par le couteau.

— ÉTYM. *Couteau*.

† **COUTELET** (kou-te-lè), *s. m.* Terme de pêche. Entrée des bourdigues.

COUTELIER, IÈRE (kou-te-lié, liê-r'), *s. m.* et *f.* || **1°** Celui, celle qui fabrique ou qui vend des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, etc. || *Adj.* Maître coutelier. Apprenti coutelier. || **2°** Nom d'un coquillage, qui est dans sa coquille comme un couteau dans sa gaîne. Le coutelier ne rampe point; il perce le sable perpendiculairement, il s'y creuse un trou ou une sorte de cellule qui a quelquefois deux pieds de longueur et dans laquelle il monte et descend à son gré, BONNET, *Contempl. nat.* 12e part. ch. 9.

— HIST. XIIIe s. Fevre marischal, grossier et greifier et hiaumier pueent ovrer de nuiz, se leur plaist, et tout li mestier devant dit, hormis serruriers et couteliers, *Liv. des mét.* 45.

— ÉTYM. *Couteau*, par l'intermédiaire de *coutel*, ital. *coltelliuaio*.

COUTELIÈRE (kou-te-liê-r'), *s. f.* Étui à couteaux de table. || On dit à présent boîte à couteaux.

— HIST. XIVe s. Le suppliant sacha [tira] de la couteliere un coutel, DU CANGE, *coutelarius*.

— ÉTYM. *Coutelier*; ital. *coltelliera*.

† **COUTELINE** (kou-te-li-n'), *s. f.* Grosse toile de coton des Indes.

COUTELLERIE (kou-tè-le-rie), *s. f.* L'art du coutelier. Il entend bien la coutellerie. || Fabrique de couteaux. Établir une coutellerie. || Objets de coutellerie. Acheter, vendre de la coutellerie.

— HIST. XIIIe s. Nus fevre coutelier ne puet ne ne doit ouvrer au jour de feste que li commun de la ville foire [célèbre], ne par nuit, en chose qui apartiegne à son mestier de coutelerie, *Liv. des mét.* 48.

— ÉTYM. *Coutelier.*

† **COUTELURE** (kou-te-lu-r'), *s. f.* Défaut du parchemin endommagé par le couteau.

— ÉTYM. Le verbe fictif *couteler*, formé de *coutel* ou *couteau*.

COÛTER (kou-té), *v. n.* || **1°** Être acquis à un certain prix. Combien vous coûte cette étoffe, ce cheval, cette maison? || **2°** Causer des frais, de la dépense. Combien coûte un cheval à nourrir? Les réparations de sa maison lui ont coûté dix mille francs. || Il m'en coûte bon, j'ai payé fort cher; et fig. cela m'a été très-onéreux, très-pénible. || Coûter cher, revenir à un prix élevé. || Fig. Cette sottise lui coûtera cher, il en sera cruellement puni. Son amitié vous a coûté cher à ce prix, SÉV. 415. Oh! mon fils! que tes jours coûtent cher à ta mère! RAC. *Andr.* III, 8. || Absolument. Les bâtisses, les voyages coûtent. || **3°** Être cause de quelque perte, de quelque effort, de quelque sacrifice. La place à l'emporter coûterait bien des têtes, CORN. *Nicom.* I, 2. Sa perte aux Romains a coûté bien du sang, ID. *Pomp.* V, 3. Cette grandeur sans borne, et cet illustre rang Qui m'a jadis coûté tant de peine et de sang, ID. *Cinna*, II, 1. Pourvu que par ma mort tout le peuple irrité Ne vous ravisse pas ce qui m'a tant coûté! RAC. *Brit.* IV, 2. Hercule à désarmer coûtait moins qu'Hippolyte, ID. *ib.* II, 1. || Coûter la vie, être cause de la mort. Cette imprudence lui coûta la vie. Vous, cruels, vous, tyrans, qui lui coûtez la vie, VOLT. *Tancr.* V, 6. || On dit d'un homme prodigue, que l'argent ne lui coûte guère, il le dépense comme si l'argent ne coûtait rien à gagner. || On dit qu'une chose ne coûte guère, ne coûte rien à un homme qui la prodigue, sans y attacher d'importance ou pour tromper. Il vous promettra tout ce que vous voudrez, cela ne lui coûte rien. Toutes ces accusations d'hérésie qui ne vous coûtent rien qu'à les avancer, PASC. *Lettre de Nicole au P. Amat.* Les larmes ne coûtaient rien à cette femme artificieuse, FÉN. *Tél.* VIII. Denys de Syracuse faisait sans peine l'aveu de ses fautes, apparemment parce qu'elles ne lui avaient guère coûté, BARTHÉL. *Anach.* ch. 63. || Coûter des larmes, être cause d'une grande douleur. Ne croyez pas, seigneur, qu'auteur de mes alarmes, Pharnace m'ait jamais coûté les moindres larmes, RAC. *Mithr.* III, 5. Sa perte à ses vainqueurs coûtera bien des larmes, ID. *Iphig.* II, 5. Songiez-vous aux douleurs que vous m'alliez coûter? ID. *Brit.* II, 6. || **4°** Être fait à regret ou avec difficulté. Madame, ce qu'on fait sans honte et sans remords, Ne coûte rien à dire; il n'y faut point d'efforts, CORN. *Suréna*, II, 2. Jamais résolution ne m'a tant coûté à prendre, VOLT. *Lett.* 28. Il ne coûta rien aux Athéniens d'abandonner leur ville au pillage et à l'incendie, BOSS. *Hist.* III, 5. || Absolument. Les mortifications coûtent, les observances deviennent pénibles, MASS. *Profess. rel.* 2. Cette paresse invincible à qui tout coûte, ID. *Car. Tiéd.* 2. Qu'on interroge les écrivains de génie sur les plus beaux endroits de leurs ouvrages, ils avoueront que ces endroits sont presque toujours ceux qui leur ont le moins coûté, parce qu'ils ont été comme inspirés en les produisant, D'ALEMB. *Mél. litt. Œuvres*, t. III, p. 240, dans LACURNE. || Rien ne lui coûte, il n'épargne rien. || Tout lui coûte, il a de la peine à faire tout ce qu'il fait. || **5°** Impersonnellement. Dans quelque pauvreté que je sois, je voudrais qu'il m'eût coûté mille écus et pouvoir.... VOLT. *Lett.* 25. En vain nous appelons mille gens à notre aide; Plus ils sont, plus il coûte, et je ne les tiens bons Qu'à manger leur part de moutons, LA FONT. *Fab.* XI, 1. || Fig. Il coûte si peu aux grands à ne donner que des paroles, LA BRUY. IX. Le plus fort et le plus pénible est de donner; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire? ID. VIII. Benoît parut instruit sur le vide et l'amertume des plaisirs sans qu'il eût coûté à son innocence pour s'en instruire, MASS. *Panég. St Benoît.* Et je sais ce qu'il coûte à de certaines gens Pour avoir pris les leurs [leurs femmes] avec trop de talents, MOL. *Éc. des femmes*, I, 1. Quand celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers, et à qui il ne coûte pas plus à faire qu'à dire parce qu'il fait tout ce qu'il lui plaît par sa parole, BOSS. *la Vallière.* || Coûte que coûte, à quelque prix que ce soit, quoi qu'il puisse arriver. Locution elliptique qui équivaut à : (que cela) coûte (ce) que (l'on voudra que cela) coûte. || **6°** Impersonnellement avec le pronom *en.* Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter, MOL. *Mis.* V, 2. Mettez ce qu'il en coûte à plaider aujourd'hui; Comptez ce qu'il en reste à beaucoup de familles, LA FONT. *Fabl.* IX, 9. || Fig. Il m'en coûte la vie, il m'en coûte la gloire, CORN. *Cinna*, IV, 7. L'autre [tonnerre] s'écarte en son cours; Ce n'est qu'aux monts qu'il en coûte; Bien souvent même il se perd, LA FONT. *Fabl.* VIII, 20. Quand il en devrait coûter quelque petite chose à la bienséance, SÉV. 138. Sans qu'il en coûte une goutte de sang, ID. 505. Il lui en coûta la vie, BOSS. *Hist.* III, 6. Il apprit ce qu'il en coûta à sauver les enfants de Dieu, ID. *ib.* II, 3. Il ne lui en coûte que de le vouloir, ID. *ib.* II, 1. Il m'en coûterait trop s'il m'en coûtait deux fils, RAC. *Théb.* III, 6. Je l'ai voulu sans doute, Et je le veux toujours, quelque prix qu'il m'en coûte, ID. *Baj.* III, 1. Toi-même, je m'assure, as rougi plus d'un jour Du peu qu'il t'en coûtait pour tromper tant d'amour, ID. *ib.* IV, 5. Crois qu'il m'en a coûté pour vaincre tant d'amour, ID. *Bér.* II, 2. Partons, et quelque prix qu'il en puisse coûter.... ID. *Phèd.* II, 6. Quel plaisir barbare, grand Dieu! pour des chrétiens! il faut qu'il en coûte le sang et la réputation à leurs frères, pour les délasser, MASS. *Paraphr. ps.* XV, *verset* 4. Vous regarderiez comme des insensés ceux qui mettraient en balance des difficultés de pure spéculation, qu'il n'en coûte rien de croire, avec une éternité malheureuse qui au fond peut devenir le partage des incrédules, ID. *Av. Délai de la conversion.* Ils [les apôtres] attendaient que leur maître délivrerait Israël du joug des nations et qu'il les ferait asseoir eux-mêmes sur douze trônes terrestres sans qu'il leur en coûtât ni soins ni peines pour y monter, ID. *Car. Fausse confiance.* Jésus-Christ a donc prévu qu'il nous en coûterait pour aimer nos frères, ID. *ib. Pardon.* Qu'il en coûte pour se préparer des malheurs éternels! ID. *Av. Bonh.* Vous le feriez, quoi qu'il en dût coûter, ID. *Car. Tiéd.* 1. Quelques efforts d'esprit que l'on fasse et quelque assiduité qu'on y donne, on est trop heureux quand il n'en coûte que de demeurer dans son cabinet, FONTEN. *Maraldi.* Il pourra m'en coûter; mais mon cœur s'y résout, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Je sais ce qu'il en coûte, ID. *Tancr.* V, 3.

— REM. **1.** *Coûter* est un verbe neutre, et quand on dit : cela m'a coûté dix francs, beaucoup de peine, quelques larmes, *francs*, *peine*, *larmes* ne sont point des régimes directs; il y a une ellipse, et la locution entière est : cela m'a coûté (pour) dix francs, (pour) beaucoup de peine, (pour) quelques larmes. En effet on ne peut pas dire : dix francs m'ont été coûtés; des larmes me sont coûtées, etc. *Coûter* ne pouvant se tourner par le passif, n'a donc dans les phrases de ce genre que l'apparence de l'actif; il dérive du latin *constare* qui signifie proprement être avec, être acquis; de là provient l'impossibilité d'un passif. || **2.** *Coûter* n'étant pas actif, il faut dire : la somme que cette maison a coûté, et non coûtée; les pleurs que la mort de cet enfant a coûté à sa mère, et non coûtés, etc. Cependant l'Académie, qui dit bien que *coûté* est toujours invariable, note que plusieurs écrivains ont accordé *coûté* en ces cas-là. En voici en effet des exemples. Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés, RAC. *Brit.* V, 3. Que de soins m'eût coûtés cette tête si chère! ID. *Phèd.* II, 5. Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez coûtés depuis votre enfance, FÉN. *Tél.* VII. Il paraît en effet digne de vos bontés; Il mérite surtout les pleurs qu'il m'a coûtés, VOLT. *Comtesse de Givry*, II, 2. Mes manuscrits raturés, barbouillés et même indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée, J. J. ROUSS. *Ém.* liv. I. Un enfant devient plus précieux en avançant en âge; au prix de sa personne se joint celui des soins qu'il a coûtés, ID. *ib.* On ne peut considérer ces exemples que comme des licences condamnables en prose et tout au plus permises en poésie.

— HIST. XIIe s. Car qui le sien donne retraianment [de mauvaise grâce], Son gré en pert, et si couste ensement Com à celui qui volontiers l'otroie, *Couci*, XVI. || XIIIe s. Sixante sols [il] cousta, un an a, en certain, *Berte*, LXXIII. Ma volonté ferez, quoi qu'il doie couster, *ib.* CXII. Renart me quide plus coster Que ne me costera des mois, *Ren.* 16432. Et me dit la royne, que la façon avoit cousté cent livres, JOINV. 285. || XIVe s. De ci ne partirons, quoi qu'il doie couster, S'arons prise la ville.... *Guescl.* 8092. || XVe s. Je voudroie bien avoir un tel messager; il ne vous couste rien, et si savez veritablement tout quant que il avient par le monde, FROISS. II, III, 22. Dit en soi-mesme Jean Lyon : Je mettrai un tel trouble entre cette ville et le comte, qu'il coustera cent mille vies, ID. II, II, 52. Quand le capitaine vit que les seigneurs françois ne se departiroient point sans avoir le fort, qroique il coustast, ID. II, III, 23. .... Ne me chault, couste et vaille! Encor ay denier et maille Qu'oncques ne virent pere ne mere, *Patelin*, 215. Alors luy bailla le varlet un glaive dont la hante estoit à merveilles moult forte et le fer tranchant, et la damoyselle dist que elle veult veoir comment il couste [comment il vaut, est mis en usage], *Lancelot du Lac*, t. III, f° 37. || XVIe s. Les lettres qui me coustent le plus sont celles qui valent le moins, MONT. I, 293. Il me coustoit à m'empescher de le faire, ID. I, 315. Quoyqu'il me couste, je delibere de dire ce qui en est, ID. III, 67. Il ne porta onques robbe qui eust cousté plus de cent drachmes d'argent, AMYOT, *Caton*, 10. Il ne leur feist pas couster pour luy un tout seul denier, ID. *ib.* 13. Il leur portoit envie, de ce qu'ilz avoient la guerre à des ennemis qui leur cousteroient si peu à desfaire, ID. *Philop.* 29. Il se jettoit à clos yeux au danger : aussi lui en cousta il la vie dedans l'isle de Chio, ID. *Phocion*, 8. Cela, direz vous, est bien cher; toutes fois couste mais que [pourvu que] vaille, *Contes de* CHOLIÈRES, f° 20, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *costar*; portug. *custar*; ital. *costare*; du latin *constare*, coûter, proprement, être avec, être fixé, déterminé, de *cum*, et *stare*, demeurer (voy. STABLE).

† **COÛTEUSEMENT** (kou-teû-ze-man), *adv.* D'une manière coûteuse.

— ÉTYM. *Coûteuse*, et le suffixe *ment.*

COÛTEUX (kou-teû, teû-z'), *adj.* || **1°** Qui cause de la dépense. Les voyages sont coûteux. Il est inutile et il serait coûteux de leur opposer de grosses armées, LE P. CATROU, dans DESFONTAINES. Le luxe d'une monarchie rendant le mariage à charge et coûteux, il faut y être invité et par les richesses que les femmes peuvent donner et par l'espérance des successions qu'elles peuvent procurer, MONTESQ. *Esp.* XXVII, ch. unique. || **2°** Fig. Il a eu pour mes avis des déférences coûteuses [qui lui coûtaient à avoir] que je n'oublierai jamais, J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 8. La souveraineté de l'homme, titre si cruel et si coûteux à tous les êtres vivants, RAYNAL, *Hist. phil.* XV, 8. Sans lui reprocher sa coûteuse victoire, LEMERC. *Charles VI*, V, 4. Que m'importe une gloire et coûteuse et peu sûre? ARNAULT, *Marius à M.* III, 6.

— HIST. XIIIe s. Que me vaut ceste cointerie [toilette], Ceste robe cousteuse et chiere? *la Rose*, 8883. Et ceste proeve si est le [la] meillor, et le [la] plus clere, et le [la] mains couteuse de toutes, BEAUM. XXXIX, 2. Heritage qui est cousteus à retenir, ID. XXII, 1. Et je ne sui pas trop cousteux; Je ne manjue feïn ne aveine, JUBINAL, *Denier et Brebis*, t. II, p. 168.

— ÉTYM. *Coûter.*

COUTIER (kou-tié), *s. m.* Tisseur en coutil.

— HIST. XIVe s. Les coustiers et coustieres de la ville de Paris nous ont fait monstrer que les droiz, libertez et franchises de leur mestier de cousterie.... DU CANGE, *couta.*

— ÉTYM. *Couette.*

† **COUTIÈRES** (kou-tiè-r'), *s. f. pl.* Terme de marine. Gros cordages qui, contenant les mâts d'une galère, lui servent de haubans.

COUTIL (kou-ti; l'*l* ne se prononce jamais), *s. m.* Toile serrée et lissée, propre à envelopper des matelas, des oreillers, à faire des tentes, des habits d'été, des robes.

— HIST. XIIIe s. Doivent de chascun drap en carete ou en car un denier, et del keutil un denier, TAILLIAR, *Recueil*, p. 25. || XVe s. Toiles, coutis, or, argent en plate et en vaisselles, FROISS. II, II, 188. Apporterent grant pillage de coutils, de charroy, de pourveances, ID. liv. II, p. 225, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couette*, par l'intermédiaire de l'ancien franç. *keute.*

† **COUTILLADE** (kou-ti-lla-d', *ll* mouillées), *s. f.* Voy. COUSTILLADE.

† **1. COUTILLE** (kou-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom vulgaire de la fétuque dorée, plante.

— ÉTYM. Anç. français, *coutille*, qui signifiait petit couteau; ainsi dit par quelque assimilation.

† **2. COUTILLE** (kou-ti-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Dans le moyen âge, sorte d'arme tranchante.

— HIST. XIVe s. Et s'avoient coustilles, qui bien furent tranchans, DU CANGE, *cultellus.* Garni et premuni d'une grant coutille ou misericorde, ID. *ib.*

— ÉTYM. Lat. *cultellus*, petit couteau (voy. COUTEAU).

† **COUTILLER** (kou-ti-llié, *ll* mouillées), *s. m.* Soldat armé d'une coutille, qui accompagnait un homme d'armes.

— HIST. XVe s. Les hommes d'armes seront montez de trois chevaux, dont l'un sera souffisant de

courre et rompre lance.... les deux autres chevaux ne soient moindres du priz, l'un de XXX escus, et l'autre de XX escus, pour porter leur paige et coustiller, DU CANGE, *cultellus*.

— ÉTYM. *Coutille* 2.

† **COUTISSÉES** (kou-ti-sée), *s. f. plur.* Terme de broderie. Ensouples garnies d'une bande de grosse toile à laquelle on coud l'étoffe à broder.

† **COUTON** (kou-ton), *s. m.* Terme de cuisinière. Ce qui, dans la chair des jeunes poulets, canards ou oies, et avant la pousse des plumes, est le rudiment de la plume ou duvet, et qu'il faut ôter avant de mettre la pièce à la broche.

† **COU-TORS** (kou-tor), *s. m.* Nom vulgaire du torcol, oiseau. || *Au plur.* Des cous-tors.

— ÉTYM. *Cou*, et *tors*.

† **COUTOUBÉE** (kou-tou-bée), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des gentianacées, qui renferme plusieurs espèces appartenant à la Sud-Amérique.

† **COUTOUILLE** (kou-tou-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires du torcol.

† **COUTRAU** (kou-trô), *s. m.* Variété de poire.

COUTRE (kou-tr'), *s. m.* || **1°** Espèce de fort couteau en fer, à lame courte, à tranchant mousse, à dos épais, adapté, en avant du soc, à la flèche de la charrue, et servant à fendre la terre. Et le coutre aiguisé s'imprime sur la terre Moins avant.... MALH. I, 2. J'ai des maisons au bourg, j'ai des troupeaux aux champs, Je fais fendre la terre à vingt coutres tranchants, QUINAULT, *la Comédie sans comédie*, II, 5. Mais gardez d'enfoncer le coutre trop avant, SEGRAIS, *Géorg.* I. || **2°** Fer tranchant pour fendre le bois à échalas. || Outil de fer, dit vulgairement merlin, qui sert à fendre le bois.

— HIST. XVe s. Laver les piez, seur, y alastes.... Or sont-il perciez d'oultre en oultre, A gros clous loncs comme un coutre, *Résurr. de N. S. J. C.*

— ÉTYM. Picard, *keute;* provenç. *coltre;* ital. *coltro;* du latin *culter*.

† **COUTRIER** (kou-tri-é), *s. m.* Sorte de charrue labourant profondément la terre.

— ÉTYM. *Coutre*.

† **COUTUMAT** (kou-tu-ma), *s. m.* Pays régi par le droit coutumier.

COUTUME (kou-tu-m'), *s. f.* || **1°** Manière à laquelle la plupart se conforment. Cela est passé en coutume. Cette vieille coutume en ces lieux établie, CORN. *Cid*, IV, 5. La coutume ne doit être suivie que parce qu'elle est coutume, et non parce qu'elle soit raisonnable, PASC. *Vrai bien*, 9. Aigris par la nécessité, emportés par les coutumes, MASS. *Car. Prière*, I. Les coutumes d'un peuple esclave sont une partie de sa servitude; celles d'un peuple libre sont une partie de sa liberté, MONTESQ. *Esp.* XIX, 27. Si ce n'est pas la religion, ce sont les coutumes qu'on y vénère au lieu des lois, ID. *ib.* II, 4. La coutume, la loi plia mes premiers ans A la religion des heureux Musulmans, VOLT. *Zaïre*, I, 1. Ces raisons ne furent jamais senties dans une cour où la coutume était la loi suprême, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 29. La coutume a sur les hommes une force qui n'a nullement besoin d'être appuyée de la raison, FONTEN. *Oracles*, I, 7. || **2°** Terme de jurisprudence féodale. Législation introduite par l'usage seul en certaines provinces, par opposition à droit écrit. La coutume de Normandie, de Bretagne. Le roi Pepin ordonna que partout où il n'y aurait point de loi, on suivrait la coutume, mais que la coutume ne serait pas préférée à la loi, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 13. Bientôt les coutumes détruisirent les lois, ID. *ib.* 12. || Recueil de droit coutumier particulier à un pays. La coutume porte que.... Sans cesse feuilletant les lois et la coutume, BOIL. *Lutr.* V. Cet avocat qui vient enseigner la coutume de Paris à St-Pétersbourg, VOLT. *Lett. à Cath.* 143. Faire une coutume générale de toutes les coutumes particulières serait une chose inconsidérée, même dans ce temps-ci où les princes ne trouvent partout que de l'obéissance, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 37. || Il s'est dit de certains péages et impôts. Payer la coutume. || Terme de pêche. Poissons de coutume, redevance qu'on donne avant la vente au propriétaire du bateau ou au maître pêcheur. || **3°** Manière ordinaire d'agir, de se comporter, de parler, etc. Si c'est par instinct de nature Ou par coutume de m'aimer, CORN. *Héracl.* V, 1. Sa coutume l'emporte et non pas la raison, ID. *Cinna*, II, 1. Contre sa coutume il ne peut me déplaire, ID. *Hor.* I, 3. Je n'en ferai pas ma coutume, SÉV. 24. Vous savez sa coutume, et sous quelles tendresses Sa haine sait cacher ses trompeuses adresses, RAC. *Mithr.* I, 5. Le sénat aima mieux armer, contre sa coutume, 8000 esclaves que.... BOSS. *Hist.* III, 6. Et tout ce qu'en semblable cas On est en coutume de dire, LA FONT. *Fiancée*. || Avoir la coutume, faire comme chose déterminée par une coutume. Les Anglais ont la coutume de finir presque tous les actes par une comparaison, VOLT. *Lett. à M. Maffei en tête de Mérope*. || Avoir coutume, faire d'ordinaire. Les gens qui ont coutume d'exagérer perdent bientôt toute créance, L'ABBÉ RÉGNIER, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.* Une dame de la première qualité se défit de tous les vains ornements dont elle avait coutume de se parer, BOUHOURS, *Nouv. rem.* || De coutume, *loc. adv.* A l'ordinaire. Il en use comme de coutume. Il se porte mieux que de coutume. Et qu'étant loin de moi, quelque ombre d'amertume Vous fit trouver les jours plus longs que de coutume, RAC. *Théb.* II, 1. || Avoir de coutume, locution vieillie pour avoir coutume. Pour vous ôter l'envie de nous faire courir toutes les nuits comme vous aviez de coutume, MOL. *Scapin*, II, 5. Plus librement que je n'ai de coutume, DESC. *Ép.* || **4°** Fig. En parlant des choses. Ce pommier a coutume de donner du fruit. Cette cheminée a coutume de fumer. || Proverbes. C'est la coutume de Lorris, les battus payent l'amende, se dit quand un homme qui a sujet de se plaindre est encore condamné. || Une fois n'est pas coutume.

— SYN. **1°** COUTUME, HABITUDE. Coutume est objectif, c'est-à-dire indique une manière d'être générale à laquelle nous nous conformons. Au contraire, habitude est subjectif, c'est-à-dire indique une manière d'être qui nous est personnelle et qui détermine nos actions. L'habitude devient un besoin; mais la coutume ne le devient jamais. Cependant on dira également : j'ai la coutume ou j'ai l'habitude de prendre du café, avec cette nuance cependant que avoir la coutume exprime seulement le fait que je prends ordinairement du café, tandis que avoir l'habitude exprime qu'un certain besoin s'y joint. || **2°** J'AI COUTUME, J'AI LA COUTUME. J'ai coutume de fumer, veut dire je fume d'ordinaire; j'ai la coutume de fumer, veut dire que cela est entré dans mes coutumes. C'est cette nuance délicate il est vrai mais réelle qui fait que avoir coutume peut se dire des choses, tandis que avoir la coutume ne peut pas s'en dire. La rivière a coutume de déborder à cette époque de l'année; mais elle n'en a pas la coutume.

— HIST. XIe s. Ço'st la custume en.... *Lois de Guill.* 4. Sa coustume est qu'il parole à leisir, *Ch. de Rol.* X. || XIIe s. Il vous a de chevage la costume requise, *Sax.* XXIII. Custume n'est pas dreiz, bien le poez veeir; Kar chascuns riches hum, qui ne volt nul cremeir [craindre], Alieve sur sa gent custume à sun voleir, *Th. le mart.* 92. || XIIIe s. [Il y] Avoit une coustume ens au Tyois païs, *Berte*, V. Mainte male coustume [impôt] i ot ele establie, *ib.* LX. Dessur les marcheans [elle] fist coustume [impôt] asseir, *ib.* LXIII. Chascun jour [il] l'avoit [cela] à coustume, *Lai d'Ignaur.* Ceste floiche ot fiere coustume, Douçor i ot et amertume, *la Rose*, 1883. Nous disons qu'il soit mis en trois pures defautes, toz sans les jors qu'il puet contremander et essonier par coustume, BEAUM. 48. La difference qui est entre coustume et uzage, si est que toutes coustumes font à tenir, ID. XXIV, 3. Loys rois dit que costume doit valoir loi; quant aucune doutance est de la loi, ele doit avoir l'autorité des choses qui toz jors sunt jugies, *Liv. de just.* 7. || XIVe s. Des choses justes, aucunes en y a qui semblent estre justes seulement par loy ou par coustumes et non pas par nature, ORESME, *Eth.* 111. Ainsi comme au pays est de coustume, DU CANGE, *avantagium*. Oÿe la complainte qui nous a esté faite par la coustume [corps de métier] des tisserans, DU CANGE, *consuetudo*. Cognoistre et determiner sommierement selon la coustume de la mer, ID. *ib.* || XVe s. Un usage est en Angleterre, et aussi est-il en plusieurs pays, que les nobles ont grands franchises sur leur hommes et les tiennent en servage; c'est à dire que ils doivent de droit et par coustume labourer, FROISS. II, II, 106. Ils avoient et ont de coustume encores d'aller.... COMM. II, 3. Coustume rend maistre et devient nature, *Roman du Jouvencel*, f° 80, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 488. || XVIe s. La force de la coustume [habitude], MONT. I, 105. Ce que disent quelques coutumes : quand argent faut, finaison nulle, LOYSEL, 592. Entre enfans, n'y a qu'un droit d'ainesse.... Toutefois, s'il y a diverses successions, coutumes ou bailliages, il prendra droit d'ainesse en chacune d'icelles, ID. 631. Une fois n'est pas coutume [ne suffit pas pour prouver la coutume], ID. 780. Il sortit de son logis, et s'en alla sur la place promener avec ses amis comme il avoit de coustume, AMYOT, *Aratus*, 7. Us et coustumes, ID. *Numa*, 20. Coustume est ce qui a esté gardé d'ancienneté, *Anc. coust. de Normandie*, f° 21, dans LACURNE. Qui croiroit combien est grande et imperieuse l'authorité de la coustume, qui la dit estre une autre nature, ne l'a pas assez exprimé; car elle fait plus que nature, elle combat nature, CHARRON, *Sagesse*, p. 336, dans LACURNE. Gasteau et mauvaise coustume se doivent rompre, COTGRAVE. Le loup alla à Rome, et y laissa de son poil, mais rien de ses coustumes, ID. Les bonnes coustumes sont à garder, et les mauvaises à laisser, LEROUX DE LINCY, t. II, p. 332.

— ÉTYM. Berry, *cotume*, *couteume ;* provenç. *costum*, *s. m.* et *costuma*, *cosdumna*, *s. f.;* espagn. *costumbre*, *s. f.;* portug. *costume*, *s. m.;* ital. *costume*, *s. m.* et *costuma*, *s. f.;* bas-lat. *coustuma*, dans un texte du commencement du VIIIe siècle. Il y a des distinctions à faire dans ces mots romans. Diez fait remarquer que les masculins ne peuvent venir directement de *consuetudinem*, et qu'il faut supposer que le suffixe s'est transformé en *umen: consuetumen*. Quant aux féminins en *e: coutume* et *costumbre*, ils viennent de *consuetudinem*, comme *amertume*, de *amaritudinem*. Enfin les féminins en *a* répondent à un pluriel neutre *consuetumina* (ces neutres pluriels deviennent souvent des noms féminins dans les langues romanes).

1. **COUTUMIER, IÈRE** (kou-tu-mié, miè-r'), *adj.* || **1°** Qui a coutume de faire quelque chose. Il est coutumier de mentir. Je suis coutumière De payer toute la première, LA FONT. *Cord.* || Être coutumier du fait, se dit de quelqu'un qui commet souvent un acte blâmable. || **2°** Ordinaire, habituel. L'inconstance à nos ans coutumière, MALH. I, 4. Et mes yeux, éclairés des célestes lumières, Ne trouvent plus aux siens [de Pauline] leurs grâces coutumières, CORN. *Poly.* IV, 2. || **3°** Qui appartient à la coutume ou droit non écrit. Droit coutumier. || Régi par la coutume. Pays coutumier. Le droit commun de la France coutumière doit servir de loi, PATRU, *Plaidoy.* 10, dans RICHELET. La distinction du pays de la France coutumière et de la France régie par le droit écrit était déjà établie, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 4. || Établi par la coutume. Douaire coutumier. Réserves coutumières. || **4°** Terme d'ancienne législation. Qui n'est pas noble, qui est roturier. Homme coutumier, et, substantivement, un coutumier. || Terme d'eaux et forêts. Usager.

— REM. Voltaire, de son temps, regrettait que ce mot ne fût plus d'usage. Il a repris faveur et est très-bon aujourd'hui.

— HIST. XIIe s. N'oncques cil de Herupe l'en furent costumier [du tribut], *Sax.* XVI. Miex me venroit celui [celle] haïr, Qui de moi nuire est costumiere, Que li amer en tel maniere, GAUTIER D'ARRAS, *Ille et Galeron.* || XIIIe s. Il n'est coustumiers d'outrage, *Lai d'Ignaur.* Et se li plastriers en est costumiers, li mestre li puet deffendre le mestier, *Liv. des mét.* 110. Tout li vins, quiex que il soit, qui vait contremant Marne, il doit de coustume tant come li coustumiers [péager] qui la coustume garde de par lou Roy en veut prendre, laquiele chose seroit à amender se il plait au Roy, *ib.* 301. Par son gré sui-ge coustumiere De parler proprement des choses, Quant il me plest, sans metre gloses, *la Rose*, 7116. Et quant tu iras par les rues, Gar que tu soies costumiers De saluer les gens premiers, *ib.* 2113. Et d'ouvrer est si coustumiers Que il ataint [égale] toz les premiers, RUTEB. II, 106. Se gentis feme prent home vilain coustumier, DU CANGE, *consuetudo*. || XIVe s. Six muis et dix sestier de froment que les coustumiers de la forest doivent chascun, DU CANGE, *areale*. Les hommes coustumier doublent à leur seigneur leur coustume, ID. *auxilium*. De pierdre et de gaaingnier ierent [ils étaient] Coustumier, pour çou peu plorerent; Car si fais est li mestiers d'armes, J. DE CONDET, p. 76. || XVe s. [Édouard chassa de Calais tous les habitants pour le repeupler de purs Anglais] et ne retint que trois hommes : un prestre et deux autres anciens hommes, bons coustumiers des lois et ordonnances de Calais; et fut pour enseigner les heritages, FROISS. I, I, 322. Les bourgeois, qui n'estoient mie bons coustumiers de guerroyer, ID. I, I, 302. Le dieu d'amours est coustumier, A ce jour, de feste tenir, CH. D'ORL. *Ball.* 47. Comme fortune est souvent coustumiere de nuire aux bons et aux vaillants, *Bouciq.* I, ch. 23. Les quelz pillarz prenoient femmes par force, tant nobles que coustumieres, DU CANGE, *consuetudo*. || XVIe s. Ce precepte est salubre en l'usage des amitiez ordinaires et coustumieres, MONT. I, 215. La douleur avant coureuse coustumiere de la mort, ID. I, 302. Selon l'avis de Me Eudes de Sens, reçu contre l'opinion de quelques autres coutumiers, LOYSEL, 137. Femme qui

prend douaire convenancé se prive du coutumier, LOYSEL. 147. Toute prescription annale ou moindre coutumiere court contre les absens et mineurs, sans esperance de restitution, ID. 721. Ès pays coutumiers, ID. 883. Et s'il faut preferer celuy qui le premier Ose prier sa dame et s'en fait coustumier, Sur mes deux compagnons je doy gaigner la place, RONS. 806. Historien coustumier d'extravaguer hors de la verité, AMYOT, *Péricl.* 53.

— ÉTYM. *Coutume*; provenç. *costumier*, *cosdumnier*.

2. **COUTUMIER** (kou-tu-mié), *s. m.* Recueil de coutumes, c'est-à-dire des articles qui forment le droit particulier de quelque pays, de quelque province, ou de quelque juridiction.

— HIST. XVIe s. Un livre intitulé le Coustumier de Rheims, imprimé par Nicolas Bacquenois, l'an 1553, *Coust. génér.* t. I, p. 560.

— ÉTYM. *Coutumier* 1. *Coustumier* a eu aussi le sens d'homme habile dans le droit coutumier : Nul ne soit reçeu à jurer l'assise, s'il n'est suffisant coustumier ou licencié en l'un des droiz civilz ou canons, *Ordonn. des ducs de Bret.* f° 222, dans LACURNE.

† **COUTUMIÈREMENT** (kou-tu-miè-re-man), *adv.* || 1° D'une façon coutumière. Le raisonnement des tout-puissants de ce monde étant trop naturellement et trop coutumièrement celui-ci, que.... ST-SIM. 254, 165. Otanès fit demander à sa fille près de qui elle couchait coutumièrement, P. L. COUR. II, 183. || 2° Suivant la coutume, ou loi des roturiers. Partager coutumièrement.

— HIST. XVe s. Il se leve par chascun jour coutumierement moult matin, *Boucicq.* IV, 11. || XVIe s. Coustumierement un sçavant est moins suffisant que tout aultre, MONT. I, 150.

— ÉTYM. *Coutumière*, et le suffixe *ment*.

COUTURE (kou-tu-r'), *s. f.* || 1° Action de coudre. Faites la couture de cette robe. || Manière de coudre. Belle couture. || L'art de coudre. Apprendre la couture. || Assemblage de deux pièces d'étoffe ou de cuir, par leurs bords, fait avec l'aiguille ou avec l'alêne. Couture ronde, plate. Couture en surjet. Couture à grands points. Mon doigt sur mon manteau lui dévoile à l'instant La couture invisible et qui va serpentant, A. CHÉN. 193. || Feuiller les coutures, ou rabattre les coutures, les replier et aplatir sous le carreau. || Par une extension plaisante, rabattre les coutures, battre quelqu'un, comme si, en frappant sur lui, on rabattait les coutures; et fig. rabaisser l'orgueil, les prétentions de quelqu'un. || À plate couture, *loc. adv.* En rabattant à plat les coutures qu'on frappe, et de là, figurément, battre une armée à plate couture, la défaire complétement. Il accourt tout hors d'haleine, et, après avoir respiré un peu : Voilà, s'écrie-t-il, une grande nouvelle, ils sont défaits à plate couture, LA BRUY. X. L'armée les battit à plate couture, VOLT. *Oreilles*, 7. || 2° Nom donné vulgairement à certaines cicatrices saillantes, allongées, plus ou moins difformes, produites par une balafre et surtout par la petite vérole. Visage plein de coutures. || 3° Terme de marine. Distance entre deux bordages d'un vaisseau qu'on remplit d'étoupe et de calfat. Couture ouverte, celle dont le calfat est sorti. || L'étoupe même qui sert à cette opération. || 4° Terme d'architecture. Assemblage de deux tables de métal par le moyen d'un pli fait sur le bord de chacune d'elles. || 5° Marque des joints du moule sur une figure coulée en plâtre. || Ornement fait sur une botte en forme de couture, quoiqu'il n'y ait pas de couture.

— HIST. XIIe s. Adès senti les pointes li clers de la custure, Cum li saint le cusurent après la tailleüre, *Th. le mart.* 168. L'une nef à l'autre hurter, Et mats cheoir et traverser, Cousture froissier et bois fendre; Port ne rive ne puent [peuvent] prendre, *Roman du Brut*, p. 33, dans LACURNE. || XIIIe s. Li valet couturier du mestier dessus dit qui mesprendront au dit mestier par leur cousture ou par leur fet, *Liv. des mét.* 143. Toute est deroute [la robe] par devant, N'i remest mès cousture entiere Ne par devant ne par derriere, RUTEB. II, 121. S'aucuns pour ses enfans endure Aucune grant male adventure, Ou les amis pour les amis, Loiauté et droit de nature Font et joingnent ceste cousture Par les poins que Dieu y a mis, J. DE MEUNG, *Tr.* 401. || XVe s. Ceux-là furent rompus à plate cousture et chassés jusques au charroy, COMM. I, 3. || XVIe s. La cousture du test [la suture du crâne], MONT. I, 95. L'estroicte cousture de l'esprit et du corps, ID. I, 101. Je n'aime point de tissure où les liaisons et coustures paroissent, ID. I, 192. Il s'est trouvé des philosophes desdaignant cette cousture naturelle [les liens de la parenté], ID. I, 207. Cette saincte cousture [l'amitié], ID. II, 210. Cestuy Gylippus descousut par dessoubs les coustures des sacs où l'argent estoit, et en tira une bonne somme, puis les recousut, AMYOT, *Lysand.* 31. De forte cousture, dure deschirure, COTGRAVE.

— ÉTYM. Bourguig. *côture*; provenç. *cordura*, *costura*, *cozedura*, *cozidura*; espagn. *costura*; du latin fictif *consutura*, formé de *consutum*, supin de *consuere*, coudre (voy. COUDRE).

COUTURÉ, ÉE (kou-tu-ré, rée), *part. passé.* Qui a des coutures, des cicatrices. Visage tout couturé de petite vérole.

† **COUTURER** (kou-tu-ré), *v. a.* Couvrir de cicatrices ou coutures. La variole lui a couturé le visage.

— ÉTYM. *Couture.*

† **COUTURERIE** (kou-tu-re-rie), *s. f.* Atelier de couture.

— ÉTYM. *Couture.*

COUTURIER (kou-tu-rié), *s. m.* || 1° Celui qui fait métier de coudre du linge ou des vêtements. Elle donna du temps pour s'y préparer, et durant ce temps on peut croire que les tailleurs, les couturiers et les brodeurs ne furent pas sans occupation, HAMILT. *Gramm.* 7. Des couturiers qui apportaient de belles étoffes de soie pour habiller la mariée, LESAGE, *Gil Blas*, X, 9. || Cet emploi a vieilli; on dit tailleur. || Celui qui coud bien. Ce garçon est bon couturier. || 2° Terme d'anatomie. Muscle qui s'attache, d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure antérieure et interne du tibia, ainsi nommé parce qu'il sert à porter la jambe dans la position que prennent les tailleurs assis sur l'établi.

— HIST. XIIIe s. Li valet couturier du mestier dessus dit qui mesprandront par leur couture ou par leur fet, *Liv. des mét.* 143. Couturier de lormerie [ouvrages de cuir, brides, etc.], *ib.* 361. || XIVe s. Et puis croisent les jambes ainsi que cousturier, *Guescl.* 22253. || XVe s. Ceste maison estoit toute asseulée hors des autres, et un pauvre homme cousturier y demeuroit, FROISS. II, III, 9. Et le dit cousturier respondit qu'il avoit leans une piece de la robe de son maistre que naguere il avoit taillée, MONSTREL. I, ch. 210. Ne fut trouvé en la maison du suppliant cousturier tant seulement que un pourpoint taillé, DU CANGE, *appire.* Cousturiers qui feront les robbes linges, prendront et auront de la façon d'une robbe linge à homme, d'œuvre commune, huit deniers, et de la chemise à femme, d'œuvre commune, quatre deniers et non plus, et les autres œuvres de linge à la value, *Ordon. des rois de France*, t. II, p. 372. Estre l'un chapuis [menuisier] ou maçon, L'un fevre et autre vigneron, L'un cousturier estre failloit; Ly autres les bestes gardoit, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 548, dans LACURNE. || XVIe s. Ce cousturier cousoit aussitost une manche par derriere comme par devant; tout lui estoit un; de sorte qu'il renonça du tout à ce fascheux cousturage, pour se retirer au plaisant mestier de boire, DESPER. *Contes*, LXXIX. Les muscles cousturiers que nous appellerons muscles longs, PARÉ, I, 8.

— ÉTYM. *Couture;* provenç. *cordurier;* anc. catal. *costurer.*

COUTURIÈRE (kou-tu-riè-r'), *s. f.* || 1° Autrefois ouvrière en linge. || Aujourd'hui, ouvrière en robes. || Celle qui dirige un atelier où l'on confectionne des vêtements de femme. || 2° Espèce du genre fauvette.

— HIST. XIIe s. E pois [il] me fist aprendre à costuriere, *Gerard de Ross.* p. 362. || XVIe s. À la couturiere qui a vacqué quatre jours à adouber les aubbes et aultres draps de l'esglise, unze sols neuf deniers, JAUBERT, *Glossaire.* Le quel on disoit encore n'estre pas son filz legitime, ains avoir esté supposé, estant né d'une cousturiere qui se nommoit Gnathenium, AMYOT, *Aratus*, 64. Les cuisses croisées, comme volontiers font les cousturieres, PARÉ, XIX, 11.

— ÉTYM. *Couturier;* provenç. *corduriera;* espagn. *costurera;* portug. *costureira.*

† **COUVAGE** (kou-va-j'), *s. m.* Voy. COUVAISON.

— ÉTYM. *Couver.*

COUVAIN (kou-vin), *s. m.* Amas d'œufs d'abeilles ou d'autres insectes. Les fourmis cherchent avec avidité le couvain des punaises. || Rayon de cire des abeilles, ne contenant que des œufs et des larves. Il faudrait s'assurer si un essaim qui a du couvain et qu'on prive de sa mère, ne continue pas à travailler, au moins jusqu'au temps où les petits se transforment en mouches, BONNET, *Œuvres*, t. X, p. 98, dans POUGENS. || Faux couvain, couvain corrompu.

— ÉTYM. *Couver;* Berry, *couain.*

COUVAISON (kou-vè-zon), *s. f.* Temps pendant lequel couvent les oiseaux de basse-cour.

— ÉTYM. Latin, *cubatio*, de *cubare* (voy. COUVER).

COUVÉ, ÉE (kou-vé, vée), *part. passé.* Les œufs couvés par la poule. Un œuf couvé. || Fig. Des desseins longtemps couvés éclatèrent enfin. || Un œuf couvé se dit quelquefois au lieu de œuf couvi.

COUVÉE (kou-vée), *s. f.* || 1° Les œufs qu'une femelle d'oiseau couve en même temps. Il y avait tant d'œufs à la couvée. Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée, LA FONT. *Fabl.* VII, 10. || 2° Les petits éclos. Notre alouette de retour Trouve en alarme sa couvée, ID. *ib.* IV, 22. On ne voit pas que le coq se mette aucunement en peine de la couvée, J. J. ROUSS. *Inég.* note M. Poëte, prends ton luth; c'est moi, ton immortelle, Qui t'ai vu cette nuit triste et silencieux, Et qui, comme un oiseau que sa couvée appelle, Pour pleurer avec toi descends du haut des cieux, A. DE MUSSET, *Poésies nouvelles*, *la Nuit de mai.* || 3° Fig. et familièrement. Il se dit de certaines gens et de leur famille. Toute la couvée n'en vaut rien. Quelle tristesse de se séparer de ce qui est bon, et quelle joie de voir partir une foule de Provençaux tels que vous me les nommez! Ne vous souvient-il point de la couvée [visite nombreuse] de Fouësnel, et comme nous tirions agréablement le jour et le moment de leur bienheureuse sortie? SÉV. 346. Et vous souhaite toute sorte de bonheur et à cette jolie couvée qui est sous votre aile, et qui vous doit donner tant de plaisir et de consolation, SÉV. t. VIII, *lett.* 762, dans POUGENS.

— HIST. XIIIe s. Et s'el n'a pas prise provée D'eus deus ensemble la covée, Mes bien en chiet en jalousie Qu'el set ou cuide estre acoupie.... *la Rose*, 9840. || XVe Il viendra d'estrange terre par mer une grande couvée de fortes et merveilleuses gens en la grande Bretaigne qui toute la terre mettra en sa subgection, *Perceforest*, t. V, f° 97. || XVIe s. On remuera les œufs une couple de fois durant la couvée [incubation artificielle], O. DE SERRES, 358. Pour les primeraines couvées seront les cabinets les plus chauds et ensuite les autres par ordre, ID. *ib.* Plusieurs petites couvées pourra-on assembler pour faire une grande bande de poulets, ID. 360. Comme la meilleure conduite des poulets appartient au chapon, ainsi la plus profitable couvée est celle deue à la poule d'Inde, ID. 361. Ainsi pour vous, oyseaux du ciel, Ne sçauriez faire une couvée, MAROT, t. II, p. 365.

— ÉTYM. *Couver;* Berry, *couée;* saintong. *coûée.*

COUVENT (kou-van), *s. m.* || 1° Maison religieuse d'hommes ou de femmes. Mettre une fille au couvent. Les seigneurs et les évêques de France mirent, par le consentement du pape Zacharie en 752, Pepin maire du palais sur le trône, et Childéric le dernier de leurs rois dans un couvent, MÉZERAI, *Hist. de France*, t. I, dans RICHELET. Ah! souffrez qu'un couvent, dans les austérités, Use les tristes jours que le ciel m'a comptés, MOL. *Tart.* IV, 3. .... Après qu'une personne, Bon gré, mal gré, s'est mise en un couvent, LA FONT. *Mazet.* Les garçons dans les colléges et les filles dans les couvents, J. J. ROUSS. *Ém.* I. On tolère quelques asiles pour de vieilles filles à Bahia et à Rio-Janeiro; mais jamais il ne fut permis, dans le Brésil, de fonder aucun couvent pour des religieuses, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 14. || 2° Les religieux, les religieuses qui composent la communauté. Tout le couvent s'assembla. || 3° Pensionnat tenu par des religieuses pour des jeunes filles du monde.

— REM. D'après Vaugelas, on écrivait *convent*, tout en prononçant *couvent*. On trouve en effet dans RÉGNIER, *Sat.* XIII : Jour et nuit elle va de convent en convent. La première édition du Dictionnaire de l'Académie écrit *convent.*

— HIST. XIIIe s. Qui convent [union] a à mal mari, Souvent s'en part à cœur marri, AUDEFR. LE BAST. *Romancero*, p. 21. Il li dit qu'ele est nice et folle, Dont tant demore à la karole, Et dont ele hante si sovent Des jolis valez le convent [société], *la Rose*, 8500. Il n'est pas mestier que li convent des eglises voisent as ples por lor drois maintenir, BEAUMAN. XLV, 42. Et là vint le mestre du Temple et tout le convent, tout deschaus parmi l'ost, pource que leur heberge estoit parmi l'ost, JOINV. 268. || XVe s. Ainsi s'en retournerent à leur convent, COMM. VIII, 19. || XVIe s. Si quelque beau pere affectionné au convent vient à lire ceci, LANOUE, 63.

— ÉTYM. Provenç. *convent*, *conven*, *coven*, accord, convention; *covent*, *coven*, couvent, assemblée; catal. *couvent*; espagn. et ital. *convento*. *Convent* ou *couvent*, dans le sens d'accord, vient du latin *conventum;* dans le sens de réunion, assemblée, couvent, du latin *conventus;* et tous deux

viennent également de *convenire* (voy. CONVENIR). Dès le XIIIe siècle, *convent* a, du sens de réunion, passé à celui de réunion de religieux.

COUVER (kou-vé), *v. a.* || 1° Se tenir sur les œufs pour les faire éclore, en parlant des femelles des oiseaux. La poule a couvé tant d'œufs. J'avais d'abord regardé comme une fable ce que Diodore rapporte de l'industrie des Égyptiens, qui savaient, par une fécondité artificielle, faire éclore des poulets, sans faire couver les œufs par des poules; mais tous les voyageurs modernes attestent la vérité de ce fait, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 98, dans POUGENS. || Absolument. Cette poule veut couver. Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore, À la hâte; le tout alla du mieux qu'il put, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. Il [Diphile] retrouve ses oiseaux dans son sommeil : lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il mue ou qu'il couve, LA BRUY. XIII. || 2° Fig. Entretenir avec soin et mystère. Ennuyés de couver leur cruelle manie, MALH. II, 1. Ce fier serpent qui couve un venin sous des fleurs, RÉGNIER, *Sat.* VI. Je vous avoue, ma très-aimable chère, que je couve une grande joie, mais elle n'éclatera point que je ne sache votre résolution, SÉV. 183. N'est-ce pas sous un beau semblant d'obéissance et de modestie couver la rébellion et la violence dans le sein? BOSS. *Var. Avert.* V, § 14. Vous avez couvé le feu profane dans votre cœur, MASS. *Car. Tiédeur*, 2. L'ouvrage d'un scélérat qui couvait de mauvais desseins, J. J. ROUSS. 1er *dial.* Je vois sur votre visage cette méditation profonde qui couve les germes du génie et les dispose à la fécondité, MARMONT. *Contes mor. Connaiss.* Quel que soit le destin que couve l'avenir, Terre [Italie], enveloppe-toi de ton grand souvenir, LAMART. *Harm.* II, 3. || Couver des yeux, regarder avec plaisir, avec convoitise. Lorsqu'il est jaloux de son trésor et qu'il le couve des yeux, DESC. *Pass.* 169. Telle prenait Goût à le voir et des yeux le couvait [un jouvenceau], Lui souriait, faisait la complaisante, LA FONT. *Psaut.* Messire Jean Chouart couvait des yeux son mort, Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor, ID. *Fabl.* VII, 1. Gaillard corbeau disait en le couvant des yeux [un mouton] : Je ne sais qui fut ta nourrice, ID. *ib.* II, 16. || Préparer, renfermer dans son sein. Ces grands mouvements Couvent, en leurs fureurs, de piteux changements, RÉGNIER, *Sat.* IV. L'air calme couve une pluie, DESC. *Météor.* 2. || Familièrement. Couver une maladie, porter en soi les germes d'une maladie qu'on craint de voir apparaître. || 3° *V. n.* Être entretenu sourdement, préparé en silence, sans paraître. Le feu couve sous la cendre. Tant qu'aucun souffle ne l'éveille, L'humble foyer couve et sommeille, LAMART. *Médit.* II, 6. || Fig. C'est un feu qui couve sous la cendre, se dit d'une passion, d'une haine prête à se réveiller. C'est le feu de l'Etna qui couvait sous la cendre, VOLT. *Catil.* V, 3. Le feu terrible qui paraissait presque éteint couvait sous la cendre, pour éclater bientôt avec plus de fureur que jamais, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || Il faut laisser couver cela, il ne faut le faire qu'après de mûres réflexions. || 4° Se couver, *v. réfl.* Être en sourde préparation. Ne mettez point d'obstacle aux choses qui se couvent, BOSS. *Devoirs*, 2. Tous les gens un peu pénétrants virent bien qu'il se couvait, au sujet de mon livre et de moi, quelque complot qui ne tarderait pas d'éclater, J. J. ROUSS. *Conf.* XI.

— HIST. XIIIe s. Ce sunt cil qui en leur cuer covent leur malice, *Psautier*, f° 37. Chose que li ton cuer covoit, *Ren.* 5720. Une geline oï cover, Qui desoz li avoit douze oes [œufs], *ib.* 23388. Tel mal ai dedenz moi cové, Par quoi me covendra finer; Bien voi ne puis longues durer, *ib.* 8058. Quatre loviax gisent enmi, Et ma dame Hersent la love, Qui ses loviax norrist et cove, *ib.* 361. Car bien est ores esprouvée La traïson qu'avez couvée, *la Rose*, 2954. Com plus couve li feus, plus art, RUTEB. 38. || XIVe s. La très grant traïson qu'il ont longtemps covée Fu en l'ost dessus dit très clairement provée, *Complainte sur la bataille de Poitiers, Bibl. des Chartes*, 3e série, t. II, p. 261. Et ainsi [le feu d'amour] se queuve et engendre, Com li charbons desouz la cendre, MACHAULT, p. 85. Et en droite aventure, je vous acertefie, Met-on les oefs couver, on l'a dit mainte fie, *Guescl.* 4460. || XVIe s. Je me couve continuellement de mes pensées, et les couche en moy, MONT. I, 78. Les tortues et les autruches couvent leurs œufs de la seule vue, ID. I, 101. Les accoustrements nous eschauffent de nostre chaleur, laquelle ils sont propres à couver et nourrir, ID. I, 319. Un vieillard se faict tort et aux siens de couver inutilement un grand tas de richesses, ID. II, 76. Il couvoit de longtemps en son cœur le paganisme, ID. III, 83. Que je couve quelque maladie causée d'excès, YVER, p. 582. Cela descouvrit la maladie cachée et secrette, qui de long temps se couvoit en la ville de Rome, AMYOT, *Marius*, 62. Les plus temeraires se prirent à crier que Crispinus ne couvoit rien de bon en son cueur, ID. *Othon*, 4. La poule couvante ne les poussins esclos ne peuvent souffrir l'incommodité d'un mauvais logis, O. DE SERRES, 358. Qui te retient, disoy je, ainsi tard endormie? Tu ne dois si longtemps en paresse couver; La femme d'un vieillard matin se doit lever, DESPORTES, *Œuvres*, p. 327, dans LACURNE. Elle y peut bien pondre, mais elle n'y couvera pas, COTGRAVE.

— ÉTYM. Berry et normand, *couer;* saintong. *coûer;* wallon, *cover;* génev. *gonver;* Franche-Comté, *gouver;* provenç. *coar;* catal. *covar;* ital. *covare;* du latin *cubare*, être couché.

COUVERCLE (kou-vèr-kl'), *s. m.* Ce qui est pour couvrir et fermer. Le couvercle d'une boîte, d'un pot, d'une marmite. Polyphème referme la porte sur nous avec cet horrible rocher qu'il remue avec la même aisance que si c'eût été le couvercle d'un carquois, FÉN. XXI, 400. || Fig. Trouver couvercle à sa marmite, se dit, dans un parler très-libre, d'une femme qui trouve mari ou amant. Il n'est si décrépite Qui ne trouve, en donnant, couvercle à sa marmite, RÉGNIER, *Sat.* XIII. || Dans le même sens. Il n'est pas si méchant pot qui ne trouve son couvercle, c'est-à-dire il n'y a pas de femme, quelque disgraciée qu'elle soit, qui ne trouve à se marier.

— HIST. XIIIe s. Item un pot qui dessus le couvercle a un chevalerot [figure de chevalier], DU CANGE, *cavaillerii.* Renart tint le covercle haut, Et Tybert saut hors de plain vol, Et Renart let chaoir si fort Le covercle, et si l'empaint, Tybert en a la qeue ataint, *Ren.* 2806. Ens au covercle [de la coupe] par desus, Illec ert paint comme Venus, Pallas et Juno ensement.... *Fl. et Bl.* 465. || XVe s. Ha hay! qui puet avoir osté Du monument et descouvert Le couvescle et entrouvert? *Résur. de N. S. J. C.* || XVIe s. Il teint le couvercle si ferme par le dedans, que plusieurs ensemble qui se preforcerent de l'ouvrir n'y sceurent onques rien faire, AMYOT, *Rom.* 46. Tel pot, tel couvercle, COTGRAVE.

—ÉTYM. Lat. *cooperculum*, de *cooperire* (voy. COUVRIR).

† **COUVERSEAU** (kou-vèr-sô), *s. m.* || 1° Planche mince dont on forme un couvercle pour les meules d'un moulin. || 2° Anciennement. Étoffe, tapisserie servant à couvrir des chaises et autres meubles.

— HIST. XVe s. Leur lit, leur habitation Estoit soubz arbres; les rainsel [rameaux] Furent leur toit et couversel, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 387, dans LACURNE. Le mortier, c'est je veux complaire; le pillon, c'est vous n'aurez rien; Le couverceau, vous me faschez; La fiole, vous me plaisez, COQUILLARD, *Droits nouveaux.*

— ÉTYM. *Couvrir;* provenç. *cubresel*, couvercle.

1\. **COUVERT, ERTE** (kou-vêr, vèr-t'), *part. passé* de couvrir. || 1° Garni, muni de quelque chose qui couvre. Maison couverte en tuile. || Clos et couvert, logé dans une maison qui est bien close et qui a bonne toiture. Le propriétaire doit tenir son locataire clos et couvert. || Fig. Se tenir clos et couvert, se tenir en lieu de sûreté. || Terme de marine. Batterie couverte, batterie de bouches à feu renfermée entre deux ponts. || Ailes couvertes, ailes des insectes qui sont tout à fait cachées sous les élytres. || Terme de botanique. Fruit couvert, fruit que le calice, persistant autour de l'ovaire, et se fermant vers le sommet, enveloppe en entier. || Fig. Servir quelqu'un à plats couverts, ne lui confier un secret qu'en partie, et aussi lui rendre de mauvais offices secrètement. || 2° Vêtu. Il n'était couvert que de simple serge. Un homme bien couvert. Mais que veut ce soldat couvert à la romaine? MAIR. *Sophon.* IV, 1. Dans ce désordre à mes yeux se présente Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante, RAC. *Athal.* II, 5. || D'après de Caillières, 1690, dire un homme bien couvert, était une façon de parler du dernier bourgeois. || Qui a son chapeau sur la tête. Le chancelier Guy de Rochefort était assis et couvert, VOLT. *Mœurs*, 110. || Terme de musique. Couvert, mot qui indique qu'on doit couvrir d'un drap les timbales afin d'en amortir le son. || 3° Mots couverts, paroles qui cachent un sens différent de celui qu'elles expriment. C'est me conseiller de mourir, en paroles couvertes, SÉV. 219. || Mots couverts, paroles honnêtes qui en font entendre d'obscènes. || 4° Allée couverte, allée taillée en berceau. || Pays couvert, pays très-boisé. || 5° Chargé, plein de. Une table couverte de mets. Pays couvert de bois. Ces portiques, ces lieux que vous voyez déserts, De nombreux citoyens seront bientôt couverts, VOLT. *Tancr.* III, 3. L'océan était couvert de ses flottes, RAYNAL, *Hist. phil.* IX, 8. || Par extension. Bientôt nos amis Viendront couverts du sang que je vous ai promis, RAC. *Andr.* V, 4. ....Le héros en prière Demeura tout couvert de feux et de lumière, BOIL. *Lutr.* VI. Tu gémis et tes yeux de larmes sont couverts, VOLT. *Alz.* IV, 7. || Fig. Un discours couvert d'applaudissements. Et j'aime mieux voir morts que couverts d'infamie Ceux que vient de m'ôter une main ennemie, CORN. *Hor.* IV, 2. Nous mourrons, je le sais, mais tout couverts de gloire, VOLT. *Orphel.* IV, 6. || 6° Protégé, défendu. Couverte de toutes parts, la France est capable de tenir la paix avec sûreté dans son sein, mais aussi de porter la guerre partout où il faut, BOSS. *Marie-Thér.* Marie est couverte de la vertu du Très-Haut, ID. IV, *Annonc.* 1. Dans la gloire éternelle. les fautes des saints pénitents, couvertes de ce qu'ils ont fait pour les réparer et de l'éclat infini de la divine miséricorde, ne paraissent plus, ID. *Louis de Bourbon.* Mannheim.... est au confluent du Necker et du Rhin, et couverte d'un côté par un marais, LAFAYETTE, *Mém. Cour de France, Œuvres*, t. II, p. 371, dans POUGENS. Aimé du souverain, de ses rayons couvert, Vous ne servez qu'un maître, et le reste vous sert, VOLT. *Brut.* II, 2. Que l'accusé couvert de votre autorité, Sorte de son palais et parle en liberté, M. J. CHÉN. *Tibère*, V, 5. || Terme d'art militaire. Cette porte est couverte par une demi-lune. Chemin couvert, chemin sur le bord extérieur du fossé et où l'assiégé est à l'abri du feu des assiégeants. || 7° Caché. Et lorsque sous mon nom il se livre à sa perte, Tiendrai-je sous le sien ma fortune couverte? CORN. *Héracl.* IV, 1. Il tient en ma faveur leur naissance couverte, ID. *ib.* V, 3. Mais, tenons, s'il se peut, notre douleur couverte, MOL. *Mélic.* II, 2. Tes yeux sur ma conduite incessamment ouverts M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts, RAC. *Brit.* I, 4. Votre empire n'est plein que d'ennemis couverts, ID. *Alex.* II, 2. Et les feux mal couverts n'en éclatent que mieux, ID. *Andr.* II, 2. Au milieu d'ennemis couverts ou déclarés, LA BRUY. X. Quoi! vous le soupçonnez d'une haine couverte? RAC. *Brit.* V, 1. ....Je ne sais quel ennemi couvert Révélant nos secrets, vous trahit et me perd, ID. *Mithr.* IV, 2. Jalousies tantôt couvertes, tantôt déclarées, BOSS. *Hist.* III, 6. Écouta-t-il Jason, quand sa haine couverte L'envoya sur nos bords se livrer à sa perte! CORN. *Médée*, II, 2. Ce feu, tantôt couvert, tantôt soufflé avec violence, désolait ces beaux climats, VOLT. *Scarmentado.* || Terme de musique. Quinte, octave couverte, synonyme de quinte, octave cachée. || 8° Dissimulé. C'est un homme couvert. || Se tenir couvert, cacher ses pensées, ses projets. Il [Monsieur] se tint couvert au dernier point au sujet des trois ministres, RETZ, *Mém.* liv. III, p. 464, dans POUGENS. || On dit dans le même sens : clos et couvert. || 9° Vin couvert, vin d'une couleur rouge foncée. Il y pleut [dans l'île des Plaisirs] du vin couvert quand le temps est chargé, et, dans les plus beaux jours, la rosée du matin est toujours du vin blanc, FÉN. XIX, 38. || 10° Drap couvert, drap qui n'a pas été tondu d'assez près.

2\. **COUVERT** (kou-vêr; le *t* ne se lie pas; un couvêr épais; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des cou-vêr épais; cependant plusieurs lient: des kou-vêr-z épais), *s. m.* || 1° Logis où l'on est couvert des intempéries. Qu'en peu de jours il eut au fond de l'ermitage Le vivre et le couvert : que faut-il davantage? LA FONT. *Fab.* VII, 3. Des hommes ayant souvent à peine le couvert et la pâture, VOLT. *Mœurs*, 144. On donne le couvert à des passants embarrassés de leur gîte, J. J. ROUSS. *Ém.* V. La solitude a préparé à l'oiseau le vivre et le couvert, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 7. À Dieu ne plaise, dit le lévite, que je loge chez un peuple infidèle, et qu'un Cananéen donne le couvert à un ministre du Seigneur, J. J. ROUSS. *Lév. d'Éphr.* ch. II. || Terme de blason. Château ou tour avec un comble. || 2° Terme de fortification. Ouvrage défendu par un autre. || Glacis qui sert de parapet au grand chemin des rondes. || 3° Ombrage que donne un massif d'arbres. Ce jeune bois donne un beau couvert. Ces boutures de peupliers et des épines qui, après avoir pris racine, ont fait un peu de couvert, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 2e *mém.* || 4° Sous le couvert, avec une enveloppe qui porte l'adresse d'un tiers. Je supplie V. A. R. d'adresser les ordres sous le couvert de M. du Breuil, VOLT. *Lett. Prusse*, 12. On m'a déjà adressé quelques volumes sous le couvert du général Miollis, P. L. COUR. *Lett.* II, 16. || Fig. Sous le couvert de l'amitié, en prenant les dehors de l'amitié. Sous le couvert des formes

judiciaires, en usant loyalement ou déloyalement des formes qu'imposent les lois. || 5° À couvert, *loc. adv.* Les troupeaux ne pouvaient trouver d'étables pour être mis à couvert, FÉN. *Tél.* I. || Fig. Ma fourbe est à couvert, l'autre a tout avoué, MAIR. *Soliman*, III, 9. Il n'est pas de ces rois qui, loin du bruit des armes, Sous des lambris dorés donnent ordre aux alarmes, Et, traçant en repos d'ambitieux projets, Prodiguent à couvert le sang de leurs sujets, CORN. *Victoires du roi.* Mettre à couvert son honneur, LA FONT. *Contr.* Pour savoir, dites-vous, si Jansénius est à couvert, il faut savoir s'il défend la grâce efficace à la manière de Calvin, PASC. *Prov.* 18. Afin de vous mettre par là à couvert du côté des juges, ID. *ib.* 13. Voilà tout ce qu'on peut souhaiter pour mettre l'honneur à couvert, ID. *ib.* 7. Cette définition vous met fort à couvert, SÉV. 442. Pour mettre la conscience à couvert, BOSS. *Var.* 7. On mettait à couvert la faiblesse et l'innocence, MASS. *Prière*, 2. || Mettre son bien, sa fortune à couvert, les garantir contre les dangers de les perdre, contre des répétitions qui pourraient les compromettre. Voyant ses affaires embarrassées, il a mis la dot de sa femme à couvert. On leur permet de mettre une partie de leur bien à couvert, PASC. *Prov.* 8. Mazarin prit ses mesures pour mettre à couvert ses richesses, VOLT. *Louis XIV*, 6. || Terme de commerce. Être à couvert, avoir des garanties sûres pour les avances faites à quelqu'un. || 6° À couvert de, *loc. prépos.* Dans une situation où l'on est couvert, et défendu contre quelque chose. Être à couvert du canon. Une tente où l'on pourra se mettre à couvert de tout, SÉV. 435. Vous qui mettez sa tête à couvert de la foudre, CORN. *Hor.* V, 3. C'est attendre l'issue à couvert de l'orage, ID. *Pulch.* III, 1. La vengeance dont Dieu avait voulu les mettre à couvert, BOSS. *Hist.* II, 9. || Fig. Je veux me voir en vous renaître de ma cendre, Et, par vous à couvert des outrages du temps, Commencer à mon âge un règne de cent ans, ROTR. *Vencesl.* I, 1. ....Nous, à couvert de toutes ses poursuites, De ce coup hasardeux ne craindrons point les suites, MOL. *l'Étour.* III, 7. Quand on est faite comme vous, on doit être à couvert de toutes ces sortes de craintes, ID. *Festin de P.* II, 2. Il entre [dans la rivière], et son cheval le met À couvert des voleurs, mais non de l'onde noire, LA FONT. *Fabl.* VIII, 23. Je me crois à couvert des rhumatismes, SÉV. 282. Dans ces refuges où la pudicité est à couvert des tentations du désespoir et de l'indigence, FLÉCH. *Panég.* II, p. 321. Étant seul à couvert des traits de la satire, BOIL. *Sat.* IX. Votre vertu vous met à couvert du trépas, RAC. *Théb.* II, 2. On y est [dans la vertu] du moins à couvert des dégoûts du monde et des passions, MASS. *Car. Dégoûts.* La vertu la plus entière n'est plus à couvert de la contradiction des langues, ID. *ib. Pet. nombre des Élus.* Que n'opposez-vous pas pour vous mettre à couvert de ce devoir? ID. *ib. Mot. de conv.* Elle mit à couvert de la contagion le trésor de la grâce, ID. *Av. Conc.* Pour mettre son héros à couvert de surprise, VOLT. *Catil.* II, 1. || Dans un tout autre sens, à couvert de, protégé par. Le régiment était à couvert d'un bois. À couvert de sa mauvaise mine, SÉV. 498. Il n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, BOSS. *Lett. quiét.* 464.

— SYN. À COUVERT, À L'ABRI. À l'abri ajoute une idée de protection qui n'est pas dans la locution à couvert. Celui qui est à couvert est simplement couvert; celui qui est à l'abri est protégé, défendu, garanti.

— HIST. XIIIe s. Il deit jurer sur sains que il n'a, ne autre por lui, dou sien à covert ne à descovert, de quei il li puisse fere que plege.... *Ass. de J.* I, 192. Meson en laquele ele doit avoir le covert por son cors garder et garantir, BEAUM. XXX, 100. || XVIe s. S'estant jecté hors du couvert d'un moulin à vent, MONT. I, 49. Il ne change, pour hyver et temps qu'il face, le mesme bonnet qu'il porte au couvert, ID. I, 260. Nul moyen de loger à couvert ses blecez, ID. I, 356. Il le fit lever, lui priant de lui donner le couvert pour cette nuit. — Endurez que je demeure ici à couvert, attendant qu'il soit jour, DESPER. *Contes.* XLIII. Un grand couvert [hangar] comme hale de marché, y sera dressé, O. DE SERRES, 21. Ce que les veneurs en leurs termes appellent couvert, l'opposans à la campagne, PITHOU, *Coust. de Troyes*, p. 535, dans LACURNE. O combien de biens faits obmis, et de mechancetez se commettent sous le couvert des formes, lesquelles l'on ne sent pas, CHARRON, *Sagesse*, p. 43, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couvert* 1; provenç. *cubert*; portug. *coberta*; ital. *coperto.*

3. **COUVERT** (kou-vêr; le *t* ne se lie pas; un couvert élégant; dites : un kou-vêr élégant; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des kou-vêr élégants; cependant plusieurs lient : des kou-vêr-z élégants), *s. m.* || 1° Ce dont on couvre une table, nappe, assiettes, cuillers, fourchettes, etc. avant de servir les mets. On apporte la nappe et l'on met le couvert, RÉGNIER, *Sat.* X. La vieille.... met le couvert, LA FONT., *Fauc.* Sur un tapis de Turquie Le couvert se trouva mis; Je laisse à penser la vie Que firent ces deux amis, LA FONT. *Fabl.* I, 9. Mais, que vois-je! de bons amis Que rassemble un couvert bien mis, BÉRANG. *Acad. et Cav.* || Grand couvert, repas qu'un monarque fait en public avec un certain cérémonial. Mais je vois en pitié le Crésus imbécile Qui jusque dans les champs me transporte la ville; Avec pompe on le couche, on l'habille, on le sert, Et Mondor au village est à son grand couvert, DELILLE, *Homme des ch.* I. || Petit couvert, repas sans cérémonie des rois et princes. Elles [les princesses] mangèrent à leur petit couvert, VOLT. *Babyl.* 4. || 2° L'assiette, la serviette, la cuiller, la fourchette, le couteau et le verre de chaque convive. Mettez un couvert pour Monsieur. Il y avait dans un coin cinq ou six couverts où se mettaient tantôt les unes [des princesses] tantôt les autres, mais qui n'étaient tenus par personne, ST-SIM. 32, 121. Alexandre dressa pour le festin une tente qui contenait cent tables, où par conséquent il pouvait y avoir neuf cents couverts, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 191, dans POUGENS. On lui apporta un couvert; il se jeta d'abord sur l'omelette avec tant d'avidité qu'il semblait n'avoir mangé de trois jours, LESAGE, *Gil Blas*, I, 2. || Avoir toujours son couvert mis chez quelqu'un, être certain qu'on y sera toujours reçu à dîner. || 3° La cuiller et la fourchette réunies. Une douzaine de couverts d'argent à filet. || 4° Étui garni d'un couvert et du couteau. Couvert de vermeil. Il porte toujours son couvert en voyage.

— HIST. XVe s. Messire Gautier de Passac et messire Guillaume de Lignac demourerent avec les chevaliers et les menerent en une belle chambre où on avoit couvert pour disner, FROISS. II, III, 85. Madame ma mère vit que l'on servait madame la Dauphine à couvert, et madame la duchesse de Bourgogne point, DE LABORDE, *Émaux*, p. 232. Quand madame la duchesse mangeoit là où monsieur le Dauphin estoit, l'on ne la servoit point à couvert, et ne faisoit on pas d'essay devant elle, mais beuvoit en sa coupe sans couvrir, ID *ib.* || XVIe s. Puis furent amenez en la grande sale, qu'ils trouverent si riche parée, et le couvert de quatre longues tables si bien ordonné que.... CARL. V, 12.

— ÉTYM. *Couvert* 1; bourguig. *couvar. Mettre le couvert* se disait ainsi parce que, aux tables des rois et des princes, les plats, hanaps, salières avaient un couvercle, sorte de garantie extérieure contre l'empoisonnement; de là *couvert* a pris le sens des assiettes, fourchette, cuiller, couteau, qu'on met devant un convive, et plus particulièrement encore, de la fourchette et de la cuiller.

COUVERTE (kou-vèr-t'), *s. f.* || 1° Terme de manufactures de terres fines. L'émail dont est revêtue la terre mise en œuvre, faïence ou porcelaine, et qui est composé de substances facilement vitrescibles. C'est sur la couverte que l'on peint. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on peut assurer qu'il n'y a point de porcelaine dont la couverte soit plus agréable à la vue, plus égale, plus unie, plus solide et plus fine, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 7. De quels métaux fondus la pâte blanchissante Forma d'un riche enduit leur couverte brillante, DELILLE, *Trois règnes*, IV. || La portion extérieure de la porcelaine qui est à demi vitrifiée par la cuisson. On donne le nom de couverte à cette couche qui constitue proprement la porcelaine, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. || 2° Couverture. Un garde-robe gras servait de pavillon, De couverte un rideau, RÉGNIER, *Sat.* XI. Hors d'usage en ce sens. || Aujourd'hui, couverture de laine employée par les militaires. || Chez les emballeurs, enveloppe extérieure de toiles qui viennent du Levant. || Châssis sur la forme du papetier. || 3° Terme de marine. Toiture des bâtiments désarmés; pont supérieur. || 4° Terme de fauconnerie. L'une des deux grandes pennes du milieu de la queue d'un faucon. || Vol à la couverte, chasse où l'on approche le gibier à la faveur de quelque couvert, haie ou bosquet.

— HIST. XIVe s. Pour ce convint que il jurast; S'il ne l'eust fait, il estoit mast; Mais il joua d'une couverte Et se sauva de plus grant perte, *Liv. du bon Jeh.* 2950. Il s'est, à la couverte, armé souffisamment, *Baud. de Seb.* VIII, 895. || XVe s. Si chevaucherent bien un grand temps à la couverte tousdis en costiant l'ost aux Anglois, FROISS. I, I, 91. || XVIe s. Quand il eut bien fait du mauvais, il fut contraint de s'apaiser pour une couverte de Catalogne que lui donna le sire André, DESPER. *Contes*, XI.

— ÉTYM. *Couvert* 1; provenç. *cuberta;* espagn. *cubierta.*

COUVERTEMENT (kou-vèr-te-man), *adv.* D'une manière couverte, cachée. M. de Mayenne se servit, quoique couvertement, des seize, qui étaient les quarteniers de la ville, RETZ, II, 266. On corrompt mes sujets, on conspire ma perte, Tantôt couvertement, tantôt à force ouverte, DESMARETS, *Mirame*, I, 1.

— HIST. XIIIe s. Car li plusor songent de nuit Maintes choses couvertement Que l'on voit puis apertement, *la Rose*, 19. Et cil meisme qui estoient contre lui estoient si ami couviertement, *Chr. de Rains*, p. 131. || XVe s. Quand jour fut, ces marchands qui estoient couvertement armés.... FROISS. I, I, 131. || XVIe s. Dès la naissance de l'Eglise chrestienne telles diversitez ont aparu, qui se sont continuées tantost couvertement, tantost ouvertement, et dureront jusqu'à la fin du monde, LANOUE, 70. Les femmes scythes crevoient les yeulx à touts leurs esclaves et prisonniers de guerre, pour s'en servir plus librement et couvertement, MONT. III, 342.

— ÉTYM. *Couverte*, et le suffixe *ment;* provenç. *cubertament;* espagn. *cubiertamente;* ital. *copertamente.*

COUVERTURE (kou-vèr-tu-r'), *s. f.* || 1° Toile, drap, étoffe quelconque qu'on étend ou qu'on dresse sur une chose pour la couvrir. Couverture de canapé. Les capuchons sont les plus anciennes couvertures de tête que les ecclésiastiques aient portées à l'église, THIERS, *Hist. des perruques*, ch. 4. || 2° Papier, peau, etc. qui sert à couvrir un livre. La couverture d'un livre. Une riche couverture. || On dit plutôt reliure, quand la couverture est en peau. || 3° Absolument, la couverture d'un lit. Une couverture de laine. Il mit la tête sous les couvertures, HAMILT. *Gramm.* 9. De peur que son père ne découvrît par la lumière qui était dans sa chambre toutes les nuits, qu'il les passait à travailler, il étendait devant sa fenêtre les couvertures de son lit qui ne lui servaient plus qu'à cacher qu'il ne dormait pas, FONTEN. *Hartsoeker.* Des domestiques qui étaient entrés dans sa chambre lui jetèrent des couvertures sur la tête et l'étouffèrent [Démétrius], ROLLIN, *Hist. anc.* t. VIII, p. 576, dans POUGENS. || Faire la couverture, replier le drap et la couverture et préparer le lit de façon à ce qu'il n'y ait plus qu'à se glisser dedans. || Mettre un homme dans la couverture, le berner; et fig. se moquer de lui. Je fus berné vendredi après dîné.... j'eus beau crier et me défendre; la couverture fut apportée, et quatre des plus forts hommes du monde furent choisis pour cela, VOIT. *Lett.* 9. Une des choses qui m'effrayait le plus était que, lorsque j'étais bien haut et que je regardais en bas, la couverture me paraissait si petite, qu'il me semblait impossible que je retombasse dedans, ID. *ib.* || Fig. Tirer la couverture à soi, de son côté, se faire sa part plus grosse qu'il ne serait juste. || 4° Pièce d'étoffe en fil ou en laine, plus ou moins ornée, et attachée par un surfaix sur le corps des animaux et surtout des chevaux, pour les protéger contre le froid, la malpropreté, les insectes. || 5° Terme de jardinage. Objet mauvais conducteur du calorique, employé par les jardiniers pour protéger les semis ou plantes contre le froid ou les rayons du soleil, et qui est fait de paille, de litière, de feuilles, de branches sèches, de paillassons, de caisses en bois, de cloches. || 6° Ce qui forme la surface extérieure d'un toit. Couverture en tuile, en chaume, etc. || 7° Le droit, en Espagne, de se couvrir devant le souverain, droit dont l'octroi est l'objet d'une certaine solennité. D'abord le nouveau grand ou celui qui succède à un autre, car cela est pareil pour la couverture, visite tous les grands; j'y menai mon fils; ensuite il en choisit un pour être son parrain. .... Je remarquai la bonté du roi, qui, en peine que mon fils manquât à se couvrir à temps, lui fit deux fois signe de le faire comme il se relevait de son inclination après le *cobrios* [couvrez-vous]; il obéit, et s'étant couvert, il fit, comme c'est l'usage, un remercîment au roi de demi-quart d'heure, pendant lequel il mit quelquefois la main au chapeau et le souleva deux fois, à une desquelles le roi mit la main au sien, ST-SIM. 576, 254. La couverture de mon second fils se fit le 1er février, jour pour jour, précisément quatre-vingt-sept ans depuis la réception de mon père au parlement, comme duc et pair de France, ID. 589, 81. || 8° Fig. Prétexte, masque,

faux-semblant. Des excuses de mal faire et des couvertures de crimes. Puis outre le saint vœu qui sert de couverture.... RÉGNIER, *Sat.* XIII. L'étroite parenté leur sert de couverture, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, II, 2. C'est pour servir de prétexte et de couverture à l'avarice et à l'ingratitude, PATRU, *Plaidoy.* 9, dans RICHELET. Il paraît que tout ce qu'il [Henri VIII] publia sur l'embarras de sa succession ne fut qu'une couverture, tant de ses nouvelles amours que du dégoût qu'il avait conçu de la reine sa femme, BOSS. *Var.* VII, § 51. Il fallait trouver quelque couverture à un défaut si visible, ID. *ib.* XV. M. le Prince, sensible à la gloire d'une couronne pour un gendre qu'il estimait, cachait sous cette couverture la joie du repos de sa famille, ST-SIM. 48, 62. || **9°** Terme de banque et de commerce. Provisions, cautions données pour assurer un payement. Ce négociant me doit beaucoup, mais j'ai de bonnes couvertures. || Terme de bourse. Dépôt de titres ou d'espèces exigé souvent du client par l'intermédiaire pour diminuer les risques que ce dernier a à courir dans la conclusion des marchés à terme. || **10°** Morceau de gros acier forgé recouvrant un morceau d'acier fin. || Plaque d'une serrure. || Planches inclinées pour garantir de la pluie des piles de bois. || **11°** *S. f. plur.* Plumes recouvrant le dessus et le dessous des pennes des ailes et de la queue des oiseaux.

— HIST. XIIe s. E [tu] dunas à mei la coverture de la tue salut, e la tue destre receut mei, *Liber psalm.* p. 20. A ma dolor n'a mestier couverture; Si souspris sui, que je ne sai que faire, *Couci*, p. 126. Por ce ke il puist ferir et ocire les devotes pensées, s'atapist il desor la covreture de dolor, *Job*, 446. Fiert soi [le feu] es tours, et el maistre clochier; Les covretures covint jus trebuchier, *Raoul de C.* 60. || XIIIe s. Toute la couverture [du lit] à ses deus mains [elle] saisi, *Berte*, LXXXIX. La covreture de la sele Ert d'un brun paile de Castele, *Fl. et Bl.* 1187. || XVe s. Et le bourgeois qui trahit les avoit, se mit à fuire par couverture avec eux [afin de couvrir sa trahison], FROISS. I, I, 190. Je vous vouldroye prier que vous me prestissiez ung de ces escus à porter à ceste assemblée et les couvertures [cottes] et tout l'autre habillement, *Lancelot du lac*, t. III, f° 116. Sire chevalier, que povez vous avoir de ainsi seigner? Certes, dit Nero par couverture [feinte], c'est pour la douleur de ma playe qui se est reprinse à seigner, *Perceforest*, t. V, f° 33. || XVIe s. Les femmes saisissent à deux mains toute couverture de contraster à leurs maris, MONT. III, 81. L'harquebuserie sans couverture se renverse aisement, LANOUE, 321. Les nappes, les couvertures du lit, il vendoit tout cela, DESPER. *Contes*, LXXIX. Elle leur monstra un flambeau ardent de dessus un figuier sauvage, en estendant derriere quelques tapis et couvertures, AMYOT, *Rom.* 49. Des couvertures de licts, ID. *Lyc.* 23. Ses faultes n'ont aucune couverture ne couleur honneste, ID. *Thés. et Rom. comp.* 6. Il ordonna que les couvertures des maisons se feissent avec la cognée, et les huisseries avec la sie seulement, ID. *Lyc.* 23. Leur commune voix [des chirurgiens] est que ce fut le roy St Louys, le tirant en couverture [preuve] de l'appointé qui fut fait entre maistre François Fromond et Robert de Langres, chirurgiens du roy jurez du chastelet d'une part, et maistre François de Troyes prevost d'autre, PASQUIER, *Recherches*, IX, p. 821, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couvert* 1; bourguig. *couvature;* rouchi, *couverto;* wallon, *cofeteu;* provenç. *coopertura, cubertura;* catal. *cubertora;* espagn. *cobertura;* ital. *copritura.* L'ancien français avait aussi *covertor*, *covertur*, *couvretoir*, qui étaient masculins et venaient de *coopertorium.* Fort sont li lac [liens] et grant li couvertour, Ce n'est pas gas, Enquelz cil est ki aime par amours, *Poésies mss.* avant 1300, t. I, f° 63, dans LACURNE.

COUVERTURIER (kou-vèr-tu-rié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des kou-vèr-tu-rié-z' achalandés), *s. m.* Fabricant ou marchand de couvertures de lit.

— ÉTYM. *Couverture;* provenç. *coberturier.*

COUVET (kou-vè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: les kou-vè-z et la braise), *s. m.* Petit pot de cuivre ou de terre qui sert de chaufferette aux marchandes se tenant en plein air.

— ÉTYM. *Couver;* génev. *covet;* bourguig. *côvò*, *couveau*, chaufferette.

COUVEUSE (kou-veû-z'), *s. f.* Poule qui couve. Une bonne couveuse. || Four hydraulique où l'on fait les couvaisons artificielles, soit de graine des vers à soie, soit d'œufs de poule.

— HIST. XVIe s. En quelque lieu qu'on loge les couveuses, O. DE SERRES, 359.

— ÉTYM. *Couver;* picard, *couvoère.*

COUVI (kou-vi), *adj. m.* Des œufs couvis, œufs gâtés soit par un commencement de couvaison, soit pour avoir été trop longtemps gardés.

— HIST. XVe s. Nous allons par peché perissant pour plusieurs dieux, où sommes obeissant; dont puons trop plus que l'œuf couvy, et tout par nostre folye, *Perceforest*, t. I, f° 64.

— ÉTYM. Autre forme de *couvé;* Berry, *coui.*

† **COUVOIR** (kou-voir), *s. m.* Appareil à couver artificiellement des œufs.

— HIST. XVIe s. La hauteur de la couche appellée couvoir [dans un jardin] montera jusqu'à deux ou trois pieds sur terre.... au couvoir, en telle maniere dressé et accommodé, sera semée la graine de melon, O. DE SERRES, 643.

— ÉTYM. *Couver.*

† **COUVRAILLE** (kou-vra-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Nom des semailles dans quelques contrées.

— ÉTYM. *Couvrir.*

COUVRE-CHEF (kou-vre-chèf; Chifflet, *Gramm.* p. 208, au XVIIe siècle, dit que l'*f* ne se prononce jamais), *s. m.* || **1°** Bonnet, chapeau. Jupiter fit à Typhon leur grand chef D'une montagne un couvre-chef, SCARRON, *Gigantomachie.* Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef, LA FONT. *Psaut.* Elle [Mme la duchesse] était sur son lit en robe de veuve bordée et doublée d'hermine, pareille à celle des duchesses veuves, et comme elles ayant le couvre-chef, ST-SIM. 262, 7. || Aujourd'hui il ne se dit plus que par plaisanterie. || **2°** Terme de chirurgie. Bandage pour la tête, ainsi appelé parce que les circonvolutions recouvrent la tête. || *Au plur.* Des couvre-chefs.

— HIST. XIIIe s. Quiconques veut estre teisserandes [ouvrière] de queuvrechiers de soie à Paris, *Liv. des mét.* 99. S'il vuet à s'amie novele Donner cuevrechief ou cotele, *la Rose*, 9808. || XVe s. Chacun de nous prit sa buire et les emplismes, et puis nous mismes au retour vers la ville, nos visages enveloppés de couvre-chefs, FROISS. II, III, 16. Ladicte damoyselle estoit en son habit de dueil et n'avoit que ung couvre chief sur la teste, qui estoit habit humble et simple et pour leur faire pitié par raison, COMM. V, 17. Pour faire draps et cravechiez, Nappes, touailles et oreillez.... *la Nativité de N. S. J. C. Mystère.* || XVIe s. Les femmes mariées, icy prez, en forgent, de leur couvrechef, une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouissance [d'être mariées]; et, venant à estre veufves, le couchent en arriere et ensepvelissent soubz leur coeffure, MONT. III, 332. J'ayme mieulx mourir l'espée au poing à la deffense de la muraille pour le service du roy, que languir en mon list le couvrechief en la teste, pour naturelle mort attendre, JEAN D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, *ms.* f° 27, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *chef* dans le sens de tête; wallon, *courchi.*

† **COUVRE-FACE** (kou-vre-fa-s'), *s. f.* Ancien terme de fortification. Pièce à peu près pareille aux contre-gardes. || *Au plur.* Des couvre-faces.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *face.*

COUVRE-FEU (kou-vre-feu), *s. m.* || **1°** Ustensile dont on se sert pour couvrir le feu et le conserver. || **2°** Coup de cloche qui marquait l'heure de se retirer chez soi et d'éteindre feu et lumière. Sonner le couvre-feu. Elles [les femmes publiques] étaient obligées de s'y rendre à dix heures du matin et d'en sortir dès qu'on sonnait le couvre-feu, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. III, p. 73, dans POUGENS. || *Au plur.* Des couvre-feu.

— HIST. XIIIe s. S'il ne portent lanterne et candelle ardant, puis ke li cloke de cuevrefu ara soné, TAILLIAR, *Recueil*, p. 398. Nus crespignier ne puet ne ne doit ouvrer ne faire ouvrer en nule seson, puis l'eure que quevre feu est sonez à Saint Merry, *Liv. des mét.* 86. S'oïrent covre-feu soner, Et con il l'orent entendu, Onques n'i ont plus atendu, *Ren.* 22086.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *feu;* angl. *curfew.*

† **COUVRE-GIBERNE** (kou-vre-ji-bèr-n'), *s. m.* Étui, soit de toile écrue, soit de cuir verni, dont on enveloppe la giberne. || *Au plur.* Des couvre-gibernes.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *giberne.*

† **COUVRE-JOINT** (kou-vre-join), *s. m.* || **1°** Terme de maçonnerie. Maçonnage qui cache le joint de deux dalles. || **2°** Terme de menuiserie. Tringle de bois dont on couvre les joints des planches. || *Au plur.* Des couvre-joints.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *joint.*

† **COUVRE-LIT** (kou-vre-li), *s. m.* Pièce d'étoffe ou de tapisserie servant à couvrir des lits. || *Au plur.* Des couvre-lits.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *lit.*

† **COUVRE-LUMIÈRE** (kou-vre-lu-miè-r'), *s. m.* Terme de marine. Autrefois petite plaque en plomb ou en cuivre, aujourd'hui petit dôme en plomb ou en cuivre, dont on recouvre la lumière des canons, pour empêcher que rien n'y entre. || *Au plur.* Des couvre-lumières.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *lumière.*

COUVRE-PIED (kou-vre-pié), *s. m.* Petite couverture qui sert à couvrir les pieds. || Couverture en laine ouvragée, ou en étoffe blanche, ou en autre étoffe, généralement assortie aux rideaux, et qui s'étend sur le lit tout entier pour l'orner et cacher le dessous.

— REM. L'Académie ne dit rien sur le pluriel. De son côté Laveaux remarque: « On devrait écrire, au singulier, un *couvre-pieds*, car il s'agit de ce qui couvre les pieds et non le pied. Mais, puisque l'usage veut qu'on écrive *couvre-pied* sans *s* au singulier, on doit l'écrire de même au pluriel; car, au singulier comme au pluriel, il a la même signification. » A ce que dit Laveaux, il faut ajouter que, au pluriel, s'il n'y a pas de faute à écrire *des couvre-pied*, il n'y en a pas non plus à écrire *des couvre-pieds.*

— ÉTYM. *Couvrir*, et *pied.*

† **COUVRE-PLAT** (kou-vre-pla), *s. m.* Couvercle qu'on place sur un plat. || *Au plur.* Des couvre-plats.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *plat.*

† **COUVRE-PLATINE** (kou-vre-pla-ti-n'), *s. m.* Morceau de cuir qui couvrait la platine d'un fusil pour la défendre de l'humidité. || Plaque de plomb dont on recouvre la batterie-platine d'un canon. || *Au plur.* Des couvre-platines.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *platine.*

† **COUVRE-SHAKO** (kou-vre-cha-ko), *s. m.* Couverture de shako en toile cirée. || *Au plur.* Des couvre-shakos.

— ÉTYM. *Couvrir*, et *shako.*

COUVREUR (kou-vreur), *s. m.* Ouvrier qui fait ou répare les couvertures de maison. Un homme de cœur pense à remplir ses devoirs, à peu près comme le couvreur pense à couvrir.... Le premier n'est guère plus vain d'avoir forcé un retranchement, que celui-ci d'avoir monté sur de hauts combles, ou sur la pointe d'un clocher, LA BRUY. II. Et des couvreurs, grimpés au toit d'une maison, En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison, BOIL. *Sat.* VI. La tête ne tourne point aux couvreurs sur les toits, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Adjectivement. Compagnon couvreur.

— HIST. XIIIe s. Et li couvreres ki autrement le [la maison] couverroit, il seroit à dis livres [d'amende], TAILLIAR, *Recueil*, p. 225. Charrons, couvreurs de mesons et toutes autres manieres d'ouvriers qui euvrent du trenchant en merrien, *Liv. des mét.* 104. || XVe s. Cil Vautre estoit un couvreur de maisons, FROISS. II, II, 107.

— ÉTYM. *Couvrir.*

COUVRIR (kou-vrir), je couvre, nous couvrons; je couvrais; je couvris; je couvrirai; je couvrirais; couvre, couvrons; que je couvre, que nous couvrions; que je couvrisse; couvrant; couvert, *v. a.* || **1°** Garantir à l'aide d'une chose qu'on étend ou met sur une autre. Couvrir une voiture avec la bâche. Qu'il voie que tous les hommes portent à peu près le même masque, mais qu'il sache aussi qu'il y a des visages plus beaux que le masque qui les couvre, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Se couvrir, couvrir à soi. Elle s'était couvert la tête de son voile. La jeune fille se mit à pleurer en se couvrant le visage, ID. *Lévite d'Éphr.* ch. I. || Mettre le couvercle. Couvrir la marmite. || Garnir d'un toit. Couvrir une maison en ardoises, en tuiles. || Envelopper. Couvrir un livre. Couvrir un canapé de toile de Perse. || Terme de jeu de dames. Couvrir une dame, mettre une dame sur celle qui est arrivée à dame. || Terme de trictrac. Couvrir une dame, mettre sur une flèche une seconde dame pour empêcher que la première ne soit battue. || Terme de domino. Couvrir un dé, adapter à un dé posé un autre dé qui manque à l'adversaire. || Terme de jeux de carte. Couvrir une carte, mettre une carte sur une autre. Couvrir une carte, mettre de l'argent dessus. Couvrir un momon, accepter le défi d'un momon (voy. MOMON). || Par exagération, couvrir d'or un tableau, un manuscrit rare, en donner un prix excessif. || Terme de banque et de bourse. Donner une couverture, offrir des garanties. || Couvrir le feu, mettre de la cendre dessus pour le conserver. || Populairement. Couvrir la joue à quelqu'un, lui donner un soufflet. || **2°** Couvrir les pauvres, leur donner des vêtements. || Couvrir

quelqu'un, augmenter ses vêtements pour qu'il n'ait pas froid. Cet enfant s'enrhumera, vous ne le couvrez pas assez. || Couvrir un malade, augmenter ses couvertures, pour qu'il n'ait pas froid ou pour qu'il sue. || 3° Charger, remplir à l'extérieur. Couvrir un habit d'or. Ce cabriolet m'a couvert de boue. Les Anglais couvrirent la mer de leurs vaisseaux. Je couvrirai plafonds, voûte, voussure Par cent magots.... VOLT. *Goût.* Ce fut lui qui voulut que son fils, encore enfant, montât sur l'échafaud et qui lui dit : Soyez couvert de mon sang, et apprenez à mourir pour vos rois, ID. *Louis XV*, 25. || Couvrir les bougies, y mettre la dernière couche, en les attachant par la tête au cerceau. || Couvrir les perles, enduire d'essence d'Orient l'intérieur des perles factices. || Fig. Couvrir de honte. Cette action le couvrit de honte. Il ne lui sera pas difficile de couvrir de confusion de simples particuliers comme vous et vos jésuites, qui, par un attentat criminel, usurpent l'autorité de l'Église, PASC. *Prov.* 12, *Défense.* Son infâme Antinoüs, dont il fit un Dieu, couvre de honte toute sa vie [de l'empereur Adrien], BOSS. *Hist.* I, 10. || 4° Être répandu sur, être étendu sur. Une foule nombreuse couvrait les rues et les places. Quand de tels gens couvriront vos remparts, Je vous dirai : dormez, poëtes picards; Devers la Somme on est en assurance; Devers le Rhin tout va bien pour la France, LA FONT. *Poésies mêlées*, XLI. Où se peuvent cacher tes saints? Les pécheurs couvrent la terre, RAC. *Athal.* II, 9. La rougeur me couvre le visage, ID. *Phèd.* I, 3. Tout imita Paris [lors de la St-Barthélemy]; la mort, sans résistance, Couvrit en un moment la face de la France, VOLT. *Henr.* II. Ce sont les vignes qui couvrent principalement les campagnes voisines de la capitale, RAYNAL, *Hist. phil.* II, 18. Aucun physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée, D'ALEMB. *Abus de la crit. Œuvres*, t. IV, p. 256, dans POUGENS. Kutusof, plus confiant dans ses canons que dans ses soldats, ne cherchait à vaincre que de loin; ses feux couvraient tellement tout le terrain occupé par les Français, que le même boulet qui renversait un homme du premier rang allait tuer sur les dernières voitures les femmes fugitives de Moscou, SÉGUR, *Hist de Nap.* X, 8. || Absolument. On dit qu'une encre couvre, quand elle a une bonne teinte noire sur le papier qu'on imprime. || 5° Interposer une chose comme défense ou rempart. Il le couvrit de son corps. L'armée qui nous couvrait des ennemis était invincible, LA BRUY. XII. La plus grande partie de la cavalerie, bardée de fer, couvrait le front de cette aile droite, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. X, p. 219, dans POUGENS. Ces forces destinées à couvrir les établissements de leur nation, à détruire ceux de leur ennemi, étaient plus que suffisantes pour ce double objet, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 23. Les montagnes de Norvége sont des boulevards admirables qui couvrent de ce vent les pays du Nord, MONTESQ. *Esp.* XVII, 3. Elles couvriront les racines des ardeurs du soleil, ID. *Arsace et Ism.* En même temps que sur son flanc droit le maréchal se fait un rempart de ces malheureux, il a regagné les bords du Dniéper, dont il couvre son flanc gauche, et il marche entre deux s'avançant ainsi de bois en bois, de plis de terrain en plis de terrain, profitant de toutes les sinuosités, des moindres accidents du sol, SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 9. || Terme militaire. Couvrir un siége, empêcher que l'ennemi ne le fasse lever. Couvrir ses derrières, empêcher que l'ennemi ne puisse inquiéter l'arrière-garde ou couper les communications. || Terme de marine. Un vaisseau en couvre un autre quand il se place, dans un combat, entre ce vaisseau attaqué et l'ennemi. || Le pavillon couvre la marchandise, c'est-à-dire que, par exemple, un navire de commerce sous pavillon français ne peut être visité par aucun vaisseau de guerre d'une autre nation. || Fig. Couvrir quelqu'un de sa protection. Nous pourrons tous les deux, empressés à lui plaire, Couvrir de nos respects la vieillesse d'un père, DUCIS, *Abuf.* III, 2. || 6° Cacher. Le voile de la nature qui couvre Dieu, PASC. dans COUSIN. Toutes choses couvrent quelque mystère; toutes choses sont des voiles qui couvrent Dieu, ID. *ib.* Dieu ne sort du secret de la nature qui le couvre, ID. *ib.* Les affections temporelles couvrent les biens spirituels où elles conduisent; les joies temporelles couvrent les maux éternels qu'elles causent, ID. *ib.* Vous le couvrez [le moi], vous ne l'ôtez pas pour cela, ID. *ib.* Étant jeune, j'ai su bien user des plaisirs; Ores j'ai d'autres soins en semblables désirs; Je veux passer mon temps et couvrir le mystère, RÉGNIER, *Sat.* XIII. Et ce masque trompeur de fausse hardiesse Nous deguise sa crainte et couvre sa faiblesse, CORN. *Nicom.* III, 4. Qui, pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment, MOL. *Tart.* I, 6. Couvrons à l'infidèle un vif ressentiment, ID. *D. Garcie*, II, 4. L'amour-propre que l'on couvre du beau nom de l'amour de la vérité, SÉV. 96. D'un appareil d'hymen couvrant ce sacrifice, RAC. *Iphig.* III, 6. Je me suis tu cinq ans; et jusques à ce jour D'un voile d'amitié j'ai couvert mon amour, ID. *Bérén.* I, 2. Elle tâchait de couvrir sous ces paroles menaçantes la joie de son cœur, FÉN. *Tél.* I. Le feu qu'il porte dans son cœur est couvert sous de viles apparences, MASS. *Car. Resp.* Le ciel, qui dans mes mains a remis votre enfance, D'une profonde nuit couvre votre naissance, VOLT. *Œdipe*, V, 2. Couvre plutôt ce nom d'un éternel silence, LEMERC. *Idom.* II, 4. La loi était presque anéantie; elle fut couverte par [disparut sous] l'opulence de la cité, MONTESQ. *Esp.* 27. Ces exemples nous montrent combien une religion mal entendue, qui couvre du nom respectable de la divinité les plus grands crimes, est capable de faire illusion à l'esprit humain, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 15, dans POUGENS. Couvrant leurs intérêts de l'intérêt des cieux, VOLT. *Henr.* II. || Terme militaire. Couvrir sa marche, la cacher, la dérober à l'ennemi. || Par extension. Ils [les chats] savent couvrir leur marche, dissimuler leur dessein, BUFF. *Chat.* || Fig. Couvrir sa marche, cacher sa conduite, ses démarches, ses vues, etc. Tantôt couvrant sa marche et ses finesses, LA FONT. *Conf.* || Couvrir son jeu, tenir les cartes que l'on a en main, de manière qu'elles ne soient pas vues des autres joueurs; et fig. cacher ses intentions, ses actions. Il faut avouer que M. le cardinal Mazarin joua et couvrit très-bien son jeu en cette rencontre, RETZ, *Mém.* liv. II, p. 440, dans POUGENS. || 7° Pallier, excuser.... Un adroit mensonge à couvrir le forfait, CORN. *Héracl.* II, 2. Ciel! faut-il que le rang dont on veut tout couvrir, De cent sots tous les jours nous oblige à souffrir! MOL. *Fâch.* I, 6. Non, vous voulez en vain couvrir son attentat, RAC. *Phèd.* V, 3. D'un voile d'équité couvrant mon injustice, ID. *Andr.* IV, 5. Sa haute réputation et l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités, VERTOT, *Révol. rom.* XI, p. 145. On blâme les faveurs dont vous couvrez leurs crimes, DELAV. *Vêpres sicil.* II, 2. Mais quelles qualités purent jamais couvrir les vices qui le rendirent l'objet de la haine de ses sujets? ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 231. L'agrément couvre tout, il rend tout légitime; Aujourd'hui dans le monde on ne connaît qu'un crime, C'est l'ennui.... GRESSET, *Méchant*, IV, 7. || 8° Effacer, réparer, en parlant des fautes, des manquements. Une amnistie a couvert ce délit. Un mariage subséquent couvre le défaut de naissance des enfants. || Terme de pratique. Couvrir la prescription, l'interrompre. Couvrir une nullité, l'écarter de manière qu'elle ne puisse plus être opposée. || Couvrir un crime, s'est dit quelquefois dans un sens analogue. || 9° Dominer, étouffer. Le bruit qui se faisait dans l'assemblée couvrait la voix de l'orateur. Il [le poëte] n'a qu'à dire un mot pour couvrir nos voix grêles, Comme un char en passant couvre le bruit des ailes De mille moucherons, V. HUGO, *F. d'aut.* 11. || 10° Terme de commerce. Suffire à. Le produit de la recette n'a pas couvert les frais. || 11° Couvrir une enchère, enchérir au-dessus de quelqu'un. || 12° En parlant des animaux, s'accoupler avec la femelle. Lorsque les brebis étaient couvertes par les mâles, VOLT. *Phil.* IV, 85. || 13° Se couvrir, *v. réfl.* Se vêtir, s'envelopper. Se couvrir d'un manteau. La fière Fulvie Se couvre, sans rougir, d'un vil déguisement, ID. *Catil.* II, 1. || Mettre un vêtement qui garantisse du froid. Il fait froid, il faut se couvrir davantage. || Fig. Se couvrir d'un sac mouillé, apporter de méchantes excuses. || Se couvrir de diamants, s'en parer avec profusion. || Fig. Se couvrir des apparences, du manteau de la vertu, cacher ses vices sous des apparences d'honnêteté. || 14° Mettre sur sa tête quelque chose qui coiffe. Venez du diadème à leurs yeux vous couvrir, RAC. *Athal.* IV, 5. || Absolument. Mettre son chapeau. Couvrez-vous, monsieur. Henri IV, à l'audience qu'il donna à Dom Pèdre de Tolède, le 3 juillet 1608, dit aux maréchaux de France et aux ducs de se couvrir, voyant que cet ambassadeur entrait et s'avançait sans se découvrir, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. IV, p. 362, dans POUGENS. || Fig. Se couvrir de lauriers, remporter d'éclatantes victoires. Assez d'autres viendront à mes ordres soumis Se couvrir des lauriers qui vous furent promis, RAC. *Iphig.* IV, 6. || 15° Être rempli. La place se couvrit de curieux. Voyez comme son visage se couvre d'une rougeur subite. La terre se couvre de verdure. Ses sept collines Se couvrent à vos yeux de meurtres, de ruines, VOLT. *Catil.* IV, 3. Ses yeux se couvrirent à l'instant d'un épais nuage semblable à celui de la mort, FÉN. *Tél.* VII. || Avec ellipse du pronom *se.* Le héros, à ce discours flatteur, Sentit couvrir son front d'une noble rougeur, VOLT. *Henr.* III. || Se couvrir du sang de quelqu'un, le tuer ou le faire tuer. || Fig. Se couvrir de gloire. Se couvrir de honte. Se couvrir de boue, s'avilir par des bassesses. L'accepter [la vie], ce serait me couvrir d'infamie, ID. *Catil.* V, 6. || Le ciel, le temps se couvre de nuages, ou, absolument, le ciel, le temps se couvre, des nuages s'étendent sur le ciel. Allons, rentrons ici; j'ai changé de pensée; et puis le temps se couvre un peu, MOL. *Sicil.* 10. || Fig. L'horizon se couvre, il survient des obstacles, des circonstances difficiles. || 16° Terme de guerre. Se couvrir d'un bois, d'un retranchement, d'une rivière, s'en faire un abri contre l'ennemi. On remarquera dans le campement de Chatenoy l'éminence qu'occupa ce grand capitaine et le ruisseau dont il se couvrit sous le canon du retranchement de Selestadt, BOSS. *Louis de Bourbon.* || Terme d'escrime. Se couvrir, tenir la pointe de l'épée de son adversaire hors de la ligne du corps. Se couvrir de son épée, manier si adroitement son épée qu'on défende contre les coups toutes les parties de son corps. || Par extension, se défendre, se protéger. Ils leur laissent à peine au bout de dix années, Pour se couvrir de nous, l'ombre des Pyrénées, CORN. *Sertor.* II, 1. Ceux qui se couvraient de l'autorité de la loi civile, BOSS. *Usure.* En vain vous vous couvrez des vertus de vos pères, BOIL. *Sat.* V. || Absolument, au trictrac, se couvrir, placer une seconde dame sur une flèche qui n'en avait qu'une. || 17° Se couvrir de, se cacher sous. Il [Jésus] s'est encore plus caché en se couvrant de l'humanité, PASC. dans COUSIN. Le désir de vaincre est si naturel, que, quand il se couvre du désir de faire triompher la vérité, on prend souvent l'un pour l'autre, ID. *ib.*

— HIST. XI° s. Qui fut cuvert d'un paile alexandrin, *Ch. de Rol.* XXXIV. Cuvert en sont li val et les montagnes, *ib.* LXXXIV.

— XII° s. Et son cheval [il] fait enseler et covrir, *Ronc.* p. 55. Al segnor chi covre le ciel de nues e aprested à la terre pluvie, *Liber psalm.* p. 227. Ou cil qui aint [aime] du cuer à son pooir Et ne s'en sait mie très bien couvrir [cacher], *Couci*, XX. [Au temps] Que bois et prés sont de mainte semblance, Vert et vermeil, couvert d'erbe et de flor, *ib.* XVI. A icel jour [vous] serez tuit mal bailli, Se sa pitié [de Dieu] ne cuevre sa puissance, QUESNES, *Romancero*, p. 97. E covrit confusiun la meie face, *Liber psalm.* p. 88. Reis esteit, e evesques voleit estre altresi; Deus s'en est coreciez, de liepre le covri, *Th. le mart.* 75. E tutes lur funteines estuperez; et tuz lur champs de pierres cuverez, *Rois*, 353.

— XIII° s. [Rue qui] ne fust toute couverte de dras très richement, *Berte*, IX. Au lit au roi Pepin [elle] fait sa fille couvrir [mettre sous les couvertures], *ib.* XIII. [Il] n'i ot fors [que] buissonciaus où du vent [elle] s'est couverte, *ib.* XXXV. Comment le peuvent-il avoir ainsi couvert [caché le meurtre]? *ib.* XCIII. Et la damoisiele fu renvoiie dechà mer, et arriva en Pontiu; et là, couvrî son grant piechié, et ne s'osoit demonstrer au roi Felippe son frere, *Chr. de Rains*, p. 13. Compainz, compainz, ce doivent querre Cil qui sunt en aperte guerre; Mès Male-Bouche est trop couvers, Il n'est mie anemis ouvers, *la Rose*, 7859. En ung destor fu li cuivers [perfide] D'erbes et de fuelles couvers, Por ceus espier et sorprendre Qu'il voit as roses la main tendre, *ib.* 2841. La joie del retor li cuevre Le pensé dont il est en doute, *Lai de l'ombre.* Sens est perdus qui est couvers [caché], *Lai d'Ignaur.* Mais la fame si bien se cuevre, Ne ja n'i sera descouverte, Devant qu'ele soit espousée, *la Rose*, 8712. Coment et de quei les chevaus deivent estre covers, *Ass. de J.* I, 165. Et après, quant li commun veut avoir conte, il se queuvrent qu'il ont conté li uns à l'autre, BEAUM. L, 7. Quant [je] voi ces oisiaus esjoïr Por la douçor de la saison, Lors [je] chant por ma dolor covrir, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 749. Pour couvrir sa desloyauté, et pour geter le blasme sur le calife de la prise de la ville, JOINV. 278. Et quant ce vient après la Saint Remy, les sept rivieres s'espandent par le païs et cuevrent les terres pleinnes [les plaines], ID. 219. Toute sa gent qui estoient mal armées, il les envoia par une valée couverte, ID. 271.

— XIV° s. Le gouvernement des princes françois [titre d'un livre], couvert de cuir blanc à queue, DE LABORDE, *Émaux*, p. 232.

— XV° s. Et jà estoient les tables couvertes en la chambre mesme; adonc demanda il l'eau pour laver, FROISS. III, IV, 23. Par ma foi, respondirent

aucuns, sire, malement pourons-nous savoir, car les Anglois sont couverts quelle chose ils feront ni où ils se trairont, FROISS. II, III, 34. Ils [les brigands] espioient une bonne ville ou un bon chastel; et puis s'assembloient vingt ou trente brigands, et s'en aloient tant de jour que de nuit, par voies couvertes, que ils entroient en celle ville droit sur le point du jour, ID. I, I, 324. Il doubtoit plus la guerre couverte que la guerre ouverte, *Boucicq.* III, ch. 18. Les raisons que sçauroye alleguer en ceste matiere ne sçauroyent couvrir la faute de foy et d'honneur que le duc commist, COMM. V, 6. Beau souper fut en haste couvert et servi, LOUIS XI, *Nouv.* I. Lors, un d'entre eux couvrit la table et mit le banquet dessus, ID. *ib.* XXIX. Elles se bouterent en une chambre au plus près où elles avoient fait couvrir chacune son lit, ID. *ib.* XXX. Bien viengne le roi Perceforest qui a garanty et couvert le mauvais pays de ceste forest, *Perceforest*, t. I, f° 29.

— XVIe s. Haine esmeut contention, mais charité couvre toutes iniquitez, CALVIN, *Instit.* 519. Couvert de sang et de playes, MONT. I, 4. Se couvrir des maulx et inconvenients qui nous menacent, ID. I, 48. Aller la teste couverte, ID. I, 259. Ils alloient à la guerre obscurement couverts et sans atour imperial, ID. I, 354. Il ne leur avoit jamais dit de qui ilz estoient filz, sinon en parolles couvertes, AMYOT, *Rom.* 10. Il y proceda par voye couverte, ID. *Lyc.* 13. Ilz faisoient couvrir leurs chiennes et les meilleurs jumens par les plus beaux chiens et les meilleurs estalons qu'ilz pouvoient recouvrer, ID. *ib.* 30. Ilz se cachoient durant le jour en quelques lieux couverts, là où ilz se reposoient, ID. *ib.* 58. L'on dit que les perdrix s'engressent à couvrir leurs femelles, ID. *Solon*, 38. Je couvray tous les lopins desdits pots desdites drogues couchées avec le pinceau, PALISSY, 319. Monsieur, cependant qu'on couvrira pour vous donner un mauvais soupper, voulez-vous faire un tour d'allée? D'AUB. *Fœn.* I, 5. Il valoit mieux confesser une faute en grammaire, que de la couvrir par des blasphemes, ID. *ib.* II, 1. Un gentil-homme bien couvert s'arresta devant la boutique d'un orphevre, ID. *ib.* IV, 7. Un cabinet de livres couverts bien proprement, ID. *Vie*, V. D'Aubigné s'estoit jetté au devant de lui pour le couvrir de son corps et empescher qu'il ne lui mesavint, ID. *ib.* XLII. Cosseins arresta ceux qui estoient sortis, avec nombre de noblesse et gens couverts, ID. *Hist.* II, 46. L'air nebuleux, couvert et humide, PARÉ, VI, 23. Voire s'en treuve [des vins] de si tardifs, que jamais ne peuvent venir rouges ne couvers [chargés, colorés], quoiqu'on les tienne un mois dans la cuve, O. DE SERRES, 215. O que mal-aisement l'ambition se couvre! RONS. 975. Le feu plus couvert est le plus ardent, COTGRAVE. Retournerent en la salle où l'on commençoit desjà à couvrir [à servir], et se mirent à table, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 14, dans LACURNE. Couvrir la joue [souffleter], OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Berry, *covrir;* bourguig. *côvre;* picard, *cœuvrir;* saintong. *chuvrir;* wallon, *covri;* rouchi, *couver;* provenç. *cobrir*, *cubrir;* espagn. *cubrir;* ital. *coprire;* du latin *cooperire*, de *co*, pour *cum*, et *operire*, couvrir.

† **COUVROSE** (kou-vro-z'), *s. f.* Terme de botanique. Agaric en conque.

— ÉTYM. Ce mot, d'origine d'ailleurs inconnue, paraît tenir à *coprose*, un des noms du coquelicot, et à *couperose* 2.

COVENANT (ko-ve-nan), *s. m.* Ligue ou convention que les Écossais firent ensemble pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580.

— HIST. XIe s. Si hom volt derainer covenant de terre vers soun seignor, *Lois de Guill.* 27. || XIIe s. Et respont Guesnes : tenez me covenant, *Roncisv.* p. 29.

— ÉTYM. Angl. *covenant*, de l'ancien français *covenant*, qui signifiait convention, chose convenue; de *convenir.*

COVENANTAIRE (ko-ve-nan-tê-r'), *s. m.* Celui qui avait adhéré au covenant.

— ÉTYM. *Covenant.*

COVENDEUR (ko-van-deur), *s. m.* Celui qui vend avec un autre un objet possédé en commun.

— ÉTYM. *Co*, du latin *cum*, avec, et *vendeur.*

† **COVET** (ko-vè), *s. m.* Coquille univalve, du genre buccin.

† **COWPOX** (kou-poks'), *s. m.* Éruption qui se manifeste sur les trayons des vaches, et qui contient le virus vaccin, préservatif de la petite vérole.

— ÉTYM. Angl. *cowpox*, de *cow*, vache, et *pox*, bouton, éruption.

† **COXAL, ALE** (ko-ksal, ksa-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la hanche. Les muscles coxaux.

— ÉTYM. Lat. *coxa* (voy. CUISSE).

† **COXALGIE** (ko-ksal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur ou maladie de la hanche.

— ÉTYM. Mot hybride, composé du latin *coxa*, cuisse, et du grec ἄλγος, douleur.

† **COXALGIQUE** (ko-ksal-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la coxalgie.

† **COXO-FÉMORAL, ALE** (ko-kso-fé-mo-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport à l'os coxal et au fémur. L'articulation coxo-fémorale.

— ÉTYM. Lat. *coxa*, cuisse, et *fémoral.*

† 1. **COYAU** (ko-iô), *s. m.* Voy. COYER.

† 2. **COYAU** (ko-iô), *s. m.* Sorte de poisson de mer, du genre spare, peu estimé.

† 1. **COYER** (ko-ié), *s. m.* Nom d'une pièce de bois, entaillée sur la roue d'un moulin, qui sert à soutenir les aubes sur lesquelles l'eau tombe pour faire tourner la roue. || Morceau de bois qui porte sur la partie inférieure des chevrons et sur la saillie de l'entablement, pour former l'avance de l'égout d'un toit.

— HIST. XIVe s. Seimier, id est le coyer [la croupe du cerf], *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Queue.*

† 2. **COYER** (ko-ié), *s. m.* Petit ustensile de bois ou de cuivre dans lequel les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser.

— ÉTYM. Lat. *cotarius*, qui est relatif à la pierre à aiguiser ou *queux*, du latin *cos*, *cotis*, pierre à aiguiser (voy. QUEUX).

CRABE (kra-b'), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Nom du principal genre des crustacés décapodes (*cancer*), dont la plupart des espèces peuvent servir d'aliment. || Dans le langage commun, nom du crabe commun (*carcin ménade*), qui se loge dans le sable de la mer et qui est bon à manger. Crabe tourteau, dit vulgairement tourteau, poupart et gourballe (*cancer pagurus*). || Nom d'un petit crustacé, qui se loge dans l'intérieur des moules et de quelques mollusques bivalves (*pinnothère*). || 2° Terme de médecine. Nom donné, à cause de leur forme, à des excroissances blanchâtres et purulentes qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés de pian. || 3° Crabe de Biarritz (*scorpène-truie* de Linné), sorte de poisson dit en Provence rascasse rouge. || 4° Nom d'une espèce de bois d'Amérique.

— REM. Crabe a été fém. par ex. dans Trévoux.

— HIST. XIVe s. Le chancre de mer, dit en françois crabe, H. DE MONDEVILLE, f° 97.

— ÉTYM. Lat. *carabus*, de κάραβος; picard (St-Valery), *crampe.*

CRABIER (kra-bié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les kra-bié-z' et....), *s. m.* Un des noms de l'*ardée cracra*, dite aussi crabier d'Amérique et héron crabier. || Nom spécifique du martin-pêcheur crabier, ainsi que du chien crabier, du raton crabier et du didelphe crabier ou didelphe cancrivore.

— ÉTYM. *Crabe.*

† **CRABITE** (kra-bi-t'), *s. m.* Crustacé fossile.

— ÉTYM. *Crabe.*

† **CRABOTAGE** (kra-bo-ta-j'), *s. m.* Première foncée d'une ardoisière.

† **CRABRON** (kra-bron), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'insectes hyménoptères.

— ÉTYM. Lat. *crabro.*

† **CRABRONIDE** (kra-bro-ni-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une tribu d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs, qui habitent le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

CRAC (krak'). || 1° Mot exprimant le bruit sec que font les corps durs se rompant ou s'entre-choquant. J'entendis crac, c'était une solive qui éclatait. || Interjection familière, exprimant la soudaineté d'un fait. Crac! le voilà par terre. Aussitôt que la Louche il ouvre, Pour en manger son chien de sou [de fruits qui pendent au-dessus de sa tête], Crac, ils s'en vont je ne sais où, SCARRON, *Virg. trav.* VI. || *S. m.* Un crac semblable à des hélas Accompagna sa culebute, ID. *ib.* II. || 2° Terme de fauconnerie. Maladie des oiseaux de proie.

— ÉTYM. Onomatopée.

CRACHAT (kra-cha; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des cra-cha-z abondants), *s. m.* || 1° Matière évacuée par la bouche après les efforts de l'expectoration. Alors Neptune ayant toussé, Et plusieurs crachats repoussé, Qui voulaient sortir tous ensemble, SCARRON, *Typh.* II. Les crachats, les soufflets, les fouets, les dérisions, MASS. *Carême*, *Passion.* Des crachats infâmes dont on couvre ce visage glorieux, ID. *ib.* || Fig. Se noyer dans son crachat, dans un crachat, échouer, se perdre en des cas où rien n'était si facile que de réussir. || Maison faite de boue et de crachat, maison bâtie de matériaux très-peu solides. || 2° Populairement, nom des plaques des grades supérieurs dans les ordres de chevalerie. Ils ont des titres, et, je crois, Des crachats et même des croix, BÉRANG. *Échelle.* Figurez-vous, sur une estrade, un homme tout brillant de crachats, devant lui une table, et sur la table une urne, P. L. COUR. 2e *lettre particulière.* || 3° Défaut ressemblant à une toile d'araignée, dans une glace. || 4° Crachat de lune, nom vulgaire du nestoc commun (algues), lequel a fait partie du genre tremelle.

— HIST. XVIe s. Comme celui qui crache contre le ciel, et son crachat lui retourne au visage, YVER, p. 565.

— ÉTYM. Voy. CRACHER; Berry, *crât*, *craiat;* provenç. *crai.*

† **CRACHE** (kra-ch'), *s. f.* Terme de métallurgie. Rejet de matières par le devant de la tuyère.

— ÉTYM. Voy. CRACHER.

CRACHÉ, ÉE (kra-ché, chée), *part. passé.* Rejeté par la bouche. Les matières crachées. || C'est son portrait tout craché, se dit d'un enfant qui ressemble parfaitement à son père. En le voyant, l'esprit le plus bouché Y reconnut mon portrait tout craché, VOLT. *Crépinade.* Vous ne sauriez faire Que cet enfant ne soit vous tout craché, LA FONT. *Les deux amis.*

— REM. Pascal l'a employé dans le sens de : sur qui on a craché. Il doit être trahi, craché, souffleté, *Proph.* 21.

CRACHEMENT (kra-che-man), *s. m.* || 1° Action de cracher. Crachement de sang, rejet par la bouche d'un sang qui vient des poumons ou de l'estomac. L'envieux en eut un crachement de sang, VOLT. *Zadig*, VI. || 2° Sortie de gaz et de vapeurs par la lumière d'une arme à feu mal fabriquée ou détériorée.

— HIST. XVIe s. Ayant l'haleine puante et crachement de sang, PARÉ, VIII, 32.

— ÉTYM. *Cracher.*

CRACHER (kra-ché), *v. n.* || 1° Rejeter hors de la bouche. Il ne fait que cracher. Quoi toujours renifler! Moucher, tousser, cracher, et toujours me parler! SCARRON, *Don Japhet*, III, 15. Un homme incommode à tout le monde, malpropre, dégoûtant, sans cesse un lavement ou une médecine dans le ventre, mouchant, toussant, crachant toujours, MOL *Mal. imag.* III, 18. Ceux mêmes qui avaient le privilége de l'approcher ne pouvaient ni rire ni cracher en sa présence, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 93, dans POUGENS. Je vis un petit homme si fier, il prit une prise de tabac avec tant de hauteur, il se moucha si impitoyablement, il cracha avec tant de flegme, il caressa ses chiens d'une manière si offensante pour les hommes, que je ne pouvais me lasser de l'admirer, MONTESQ. *Lettres pers.* 74. || Fig. Cracher au nez, au visage de quelqu'un, l'insulter. Quand on songe à cela, on a envie de lui cracher au nez, SÉV. 282. || Cela est à cracher dessus, cela mérite tout mépris. || Populairement. Cracher blanc, ou cracher du coton, avoir soif, être altéré. || Cracher au bassin, donner de l'argent qu'on voudrait ne pas donner, et aussi donner de l'argent pour contribuer à quelque chose. || Il a craché en l'air et cela lui est retombé sur le nez, ce qu'il a fait a tourné à son désavantage. || Absolument et dans le même sens, cracher en l'air. || Cracher contre le ciel, se dit d'un homme qui blasphème la Providence, ou, en un autre sens, qui insulte des puissances tellement grandes, que l'injure retombe sur lui. || 2° Une arme à feu crache, quand des grains de poudre et des étincelles sont jetés au dehors par la lumière. || Un moule crache, quand il rejette une partie du métal en fusion. || Cette plume crache, se dit d'une plume dont le bec fait jaillir l'encre en écrivant. || 3° *V. a.* Expectorer, rejeter de la bouche. Cracher du sang. Cracher quelque chose de mauvais qu'on a dans la bouche. || Fig. Cracher du latin, dire des mots latins, faire des citations latines. N'allez point déployer toute votre doctrine, Faire le pédagogue et cent mots me cracher, MOL. *le Dép.* II, 7. Cracha du grec et du latin, SCARRON, *Virg. trav.* VI. Auquel des deux, je vous prie, accorderai-je le nom de botaniste, de celui qui sait cracher un nom ou une phrase à l'aspect d'une plante, sans rien connaître à sa structure, ou de celui.... J. J. ROUSS. *Lettr. Élém. sur la bot.* || On dit dans le même sens : cracher des sentences, des proverbes. || Cracher des injures, se répandre en injures. Toutes les cruautés de ces mains qui m'attachent, Le mépris effronté que ces bourreaux me crachent, MALH. *Larmes de saint Pierre.* || Cracher son fait à quelqu'un, lui dire

sans ménagement, injurieusement, ce qu'on pense de sa conduite. Vous n'avez pu vous contenir, et vous lui avez craché son fait au nez. || Terme de marine. Un bâtiment crache ses étoupes, quand la fatigue fait ouvrir les coutures, au point que les étoupes en sortent.

— HIST. XIIe s. Ensi firent Giwui, quant il unt Deu jugié; Vilment l'unt escrié, batu e coleié; Enmi le vis li unt escopi e rachié, *Th. le mart.* 46. || XIIIe s. Et vaut [vin de pomme] especiaument à ciaus [ceux] qui ont le pis [la poitrine] aspre et sec, et qui ne puent legierement rachier, ALEBRANT, f° 43. Renart jut sus tot en travers, Les denz li brisa en la bouche, En la chiere li crache et mouche, Es eulz [yeux] li boute le baston, Et poile as ongles le grenon, *Ren.* 14986. Quant il crachoit le sanc de sa bouche, JOINV. 227. || XVe s. Vrayment, c'estes vous tout poché; Car quoy? qui vous auroit craché Tous deux encontre la paroy D'une maniere et d'un aroy, Si seriez-vous sans difference, *Patelin.* C'estes vous, dy-je, tout craché, *ib.* Et pour plus les injurier, prirent la banniere du roy de France, et l'allerent trainant au long des boues, et marcherent et cracherent sus, *Boucіq.* III, 7. || XVIe s. Avez vous jamais entendu que signifie cracher au bassin?.... Ilz crachoient dedans les plats, affin que les houstes desistassent manger, RAB. *Pant.* IV, *anc. prol.* Comme celui qui crache contre le ciel, YVER, p. 565. Après l'opiniastré combat de traict et de main, le navire est brisé à coups de hache, chaque pertuis crachant du sang, D'AUB. *Hist.* III, 14. Un crache-en-ruelle [un vieillard catarrheux], COTGRAVE. C'est le pere tout craché, OUDIN, *Dict.* Il n'ose cracher de peur d'avoir soif [se dit d'un avare], ID. *ib.* Ils peignent le prisonnier crachant au visage de ceulx qui le tuent et leur faisant la moue, MONT. I, 244.

— ÉTYM. Berry, *crâier*, cracher salement; picard, *raker;* bourguig. *craiché;* wallon, *rèchi*, *rachi;* provenç. *es-cracar;* sicil. *s-craccare;* pays de Coire, *s-cracchiar;* du germanique : anc. scandinave, *hrâki*, salive, *hrækia*, cracher; anglo-sax. *hrækan.* La forme germanique, avec l'*h* devant l'*r*, explique à la fois *cracher* et *racher* qui sont le même mot, comme *Chlodovig* contient à la fois *Clovis* et *Louis.* Il est probable que le latin *screare* renferme un radical commun à celui des langues germaniques (*scr* égal à *hr*) ; mais il ne peut rendre raison des formes romanes; il aurait donné *escreïer*, et non *cracher* ni surtout *rachier.*

CRACHEUR, EUSE (kra-cheur, cheû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui ne fait que cracher.

— ÉTYM. *Cracher.*

CRACHOIR (kra-choir), *s. m.* Sorte de vase où l'on crache, dans les appartements.

— ÉTYM. *Cracher.*

CRACHOTEMENT (kra-cho-te-man), *s. m.* Action de crachoter; fréquente expulsion d'une petite quantité de salive hors de la bouche. Il a un crachotement perpétuel.

— ÉTYM. *Crachoter.*

CRACHOTER (kra-cho-té), *v. n.* Cracher souvent et peu à la fois. Il ne fait que crachoter. Le malade a crachoté toute la matinée.

— ÉTYM. Fréquentatif de *cracher.*

† **CRACIDÉ** (kra-si-dé), *s. m.* Terme de zoologie. Individu du genre crax ou hocco (oiseaux).

† **CRACOVIE** (kra-ko-vie). Arbre de Cracovie, arbre autrefois célèbre, au jardin du Palais-Royal, auprès duquel se rassemblaient les nouvellistes.

† **CRACOVIENNE** (kra-ko-viè-n'), *s. f.* Danse polonaise vive et légère.

— ÉTYM. *Cracovie*, ville de Pologne.

† **CRACOVISTE** (kra-ko-vi-st'), *s. m.* Nom donné aux nouvellistes et gobe-mouches qui se réunissaient sous l'arbre de Cracovie (voy. CRACOVIE).

† **CRACQUE** (kra-k'), *s. f.* Espèce de fente, dans les exploitations de mines.

— ÉTYM. Voy. CRAQUER.

† **CRACRA** (kra-kra), *s. m.* Un des noms vulgaires du fruit de l'arbousier.

† **CRADEAU** (kra-dô), *s. m.* Un des noms vulgaires de la sardine, dans quelques départements.

† **CRADOT** (kra-dô), *s. m.* Un des noms vulgaires de la jeune brème de rivière.

† **CRAFFE** (kra-f'), *s. f.* Banc de pierre qui gêne l'exploitation d'une ardoisière.

† **CRAG** (kragh'), *s. m.* Terme de géologie. Calcaire coquillier de l'étage supérieur du terrain supercrétacé.

— ÉTYM. Mot celtique signifiant pierre, et qui, sous la forme de *crag* ou *crage*, est usité en ce sens dans quelques départements : *les Chaumes de crage.* nom d'une localité près d'Angoulême.

† **CRAI** (krê), *s. m.* Gravier calcaire qui recouvre la plaine de la Côte-d'Or.

— ÉTYM. Le même mot que *crag.*

CRAIE (krê), *s. f.* || 1° Carbonate de chaux amorphe qu'on trouve dans le sein de la terre, où il forme des bancs plus ou moins épais. Les fonds de craie [dans les fleuves] résistent plus que ceux de sable ou de limon, FONTEN. *Guglielmini.* La craie que l'on croyait si moderne se trouve ainsi bien reculée dans les siècles de l'avant-dernier âge, CUV. *Révol.* p. 285. Fuis de ce tuf ingrat la rudesse indocile, Et le fonds plein de craie où gît l'affreux reptile, DELILLE, *Géorg.* II. || Craie coulante, chaux carbonatée pulvérulente, rendue fluide par l'eau. || Crayon de craie, ou, simplement, craie, petit morceau de craie taillé en crayon et avec lequel on écrit sur un tableau noir, ou sur tout autre fond qui n'est pas blanc. Tracer à la craie. || Craie de Briançon, nom impropre donné à la variété écailleuse de la stéatite (talc), qui est un silicate de magnésie et dont les tailleurs se servent pour tracer leurs lignes. || 2° Absolument. Marque que le maréchal-des-logis faisait sur la porte des maisons où les personnes suivant la cour en voyage devaient loger. Loger à la craie. Cette maison est exempte de la craie. || Cet usage est complétement aboli. || 3° Terme de fauconnerie. Maladie des oiseaux de proie, dite aussi pierre.

— HIST. XIIIe s. Car ele ert [était] aussi blanche comme croie qu'on houe, *Berte*, XXXIII. Terre à potier, ne nule autre maniere de terre, ne croie, ne doivent rien de chaucie, *Liv. des mét.* 277. Là prent Diex son repast, son confort et sa joie; Trestout le remanant ne prise ung trait de croie, J. DE MEUNG, *Test.* 1496. || XVe s. Dix muys de vin blanc comme croye, VILLON, *Petit testam.* || XVIe s. Or ne trouverent ilz point là, sur l'heure, de croye ou de terre blanche pour marquer, à raison de quoy ilz prirent de la farine, AMYOT, *Alex.* 50. Quelque excrement blanc semblable à la croye, PARÉ, XVIII, 27.

— ÉTYM. Lat. *creta.*

† **CRAIGNANT** (krè-gnan), *part. présent* indéclinable, qui s'est employé autrefois dans cette seule locution : une personne très-craignant Dieu. Clotaire, prince très-pieux, très-craignant Dieu, VOLT. *Mœurs*, 1er *peuple.*

† **CRAILLEMENT** (kra-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Cri de la corneille.

— HIST. XVIe s. Craillement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Crailler.*

† **CRAILLER** (kra-llé, *ll* mouillées), *v. n.* Se dit du cri de la corneille.

— HIST. XVIe s. Crailler, croailler, COTGRAVE.

— ÉTYM. Onomatopée.

† 1. **CRAIN** (krin), *s. m.* Nom que donnent les mineurs aux fissures de séparation des couches, quand ces fissures sont perpendiculaires, ou à peu près, aux couches de stratification. || Certaines solutions de continuité dans les couches de houille.

† 2. **CRAIN** (krin), *s. m.* Voy. CROU.

CRAINDRE (krin-dr'), je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent; je craignais; je craignis; je craindrai; je craindrais; crains, qu'il craigne, craignons, craignez; que je craigne, que nous craignions, que vous craigniez; que je craignisse; craignant; craint, crainte, *v. a.* || 1° Éprouver le sentiment qui fait reculer, hésiter devant quelque chose qui menace. Qui ne craint pas la mort ne craint pas les menaces, CORN. *Cid*, II, 1. Qui peut tout doit tout craindre, ID. *Cinna*, IV, 3. Il ne faut craindre rien quand on a tout à craindre, ID. *Héracl.* I, 5. Les rois craignent surtout le reproche et la plainte, RAC. *Esth.* III, 1. Je le craindrais bientôt s'il ne me craignait plus, ID. *Brit.* I, 1. Comme il les craint sans cesse, ils le craignent toujours, ID. *Baj.* I, 1. Nous [Phéniciens] avions tout à craindre de sa sagesse [de Sésostris], FÉN. *Tél.* III. C'était une de ses maximes, qu'il fallait craindre les ennemis de loin pour ne les plus craindre de près et se réjouir à leur approche, BOSS. *Louis de Bourbon.* Mentor, qui craignait les maux avant qu'ils arrivassent, ne savait plus ce que c'était que de les craindre dès qu'ils étaient arrivés, FÉN. *Tél.* II. Et dans l'état où j'entre, à te parler sans feinte, Elle a lieu de me craindre, et je crains cette crainte, CORN. *Rod.* I, 5. Prince, je crains le crime et non point le trépas, LA MOTTE, *Inès de Castro*, III, 6. || Absolument. Espérer, c'est se flatter de la jouissance d'un bien; craindre, c'est se voir menacé d'un mal, CONDILLAC, *Traité sens.* part. I, ch. 3, § 8. || Craindre pour quelqu'un, pour quelque chose, craindre qu'il ne lui arrive quelque mal, quelque dommage. Il [Thalès] avait coutume de dire que la preuve d'un bon gouvernement était d'engager les sujets non à craindre le prince, mais à craindre pour lui, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 646, dans POUGENS. || Se faire craindre, inspirer la crainte. Ils se sont fait longtemps craindre. Quand on cherche si fort les moyens de se faire craindre, on trouve toujours auparavant ceux de se faire haïr, MONTESQ. *Lett. pers.* 141. || 2° Révérer, respecter. Craindre son père. Je crains Dieu, cher Abner, RAC. *Athal.* I, 1. La gloire des méchants en un moment s'éteint; L'affreux tombeau pour jamais les dévore; Il n'en est pas ainsi de celui qui te craint : Il renaîtra, mon Dieu, plus brillant que l'aurore, ID. *Esth.* II, 9. Crains Dieu, et garde ses commandements, car c'est là tout l'homme, BOSS. *Duch. d'Orl.* Souvenez-vous que ceux qui craignent les dieux n'ont rien à craindre des hommes, FÉN. *Tél.* XII. Il faut que les sujets espèrent en Dieu et que les souverains le craignent, D'ALEMB. *Éloges*, *Bossuet.* || Familièrement. Ne craindre ni Dieu ni diable, se dit d'un homme méchant et capable de tout. || Par extension. Ce cheval craint l'éperon, il obéit à l'éperon. || 3° En parlant des choses inanimées, éprouver du dommage, ne pas résister. Ces plantes craignent la gelée. Arbres qui ne craignent pas l'hiver. || 4° *V. n.* Craindre avec *de* et l'infinitif, hésiter, ne pas oser. Ne craignons pas de parler en cette circonstance. On ne voit dans ses jugements [du juge qui veut s'agrandir] qu'une justice imparfaite, semblable, je ne craindrai pas de le dire, à la justice de Pilate.... BOSS. *le Tellier.* Sans cesse on prend le masque, et quittant la nature, On craint de se montrer sous sa propre figure, BOIL. *Épît.* XI. Sur les pas d'un banni craignez-vous de marcher? RAC. *Phèd.* V, 1. Des soupirs qui craignaient de se voir repoussés, ID. *Androm.* III, 6. Le cardinal de Richelieu était mort peu regretté de son maître, qui craignit de lui devoir trop, BOSS. *le Tellier.* Viens régner avec nous si tu crains de servir, VOLT. *Fanat.* I, 4. || Avec le subjonctif accompagné de la particule *ne.* Craignez-vous qu'il ne vienne? Je crains qu'en l'apprenant son cœur ne s'effarouche, CORN. *Nicom.* I, 5. Je n'ai jamais importuné Votre Majesté pour lui demander du bien; je crains que je ne l'importune en lui disant qu'elle m'en a fait, FLÉCHIER, dans GIRAULT-DUVIVIER. Je crains presque, je crains qu'un songe ne m'abuse, RAC. *Phèd.* II, 2. Quoi! Craignez-vous déjà qu'ils ne soient écoutés? ID. *ib.* IV, 4. Tout m'est suspect : je crains que tout ne soit séduit; Je crains Néron, je crains le malheur qui me suit, ID. *Brit.* V, 1. Tant qu'il vivra, craignez que je ne lui pardonne, ID. *Andr.* IV, 3. Ah! courez et craignez que je ne vous rappelle, ID. *ib.* IV, 3. On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère, ID. *Andr.* I, 4. || Sans la particule *ne.* Il nous fallait, pour vous, craindre votre clémence, Et que le sentiment d'un cœur trop généreux, Usant mal de vos droits, vous rendît malheureux, CORN. *Pomp.* III, 2. Il craint qu'un indiscret la vienne révéler, ID. *Théod.* V, 1. Mais je crains qu'elle [la patience] échappe et que, s'il continue, Je ne m'obstine plus à tant de retenue, ID. *Nicom.* I, 2. Avec juste raison je crains qu'entre nous deux L'égalité rompue en rompe les doux nœuds, Et que ce jour fatal à l'heur de notre vie Jette sur l'un de nous trop de honte ou d'envie, ID. *Rod.* I, 5. Et le plus grand des maux toutefois que je crains, C'est que mon triste sort me livre entre ses mains, ID. *ib.* I, 7. Vous craignez que ma foi vous l'ose reprocher, ID. *ib.* I, 5. Vous l'accusiez pourtant, quand votre âme alarmée Craignait qu'en expirant ce fils vous eût nommée, ID. *ib.* V, 4. Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute, ID. *Nicom.* I, 2. Je craindrais que peut-être À quelques yeux suspects tu me fisses connaître, MOL. *Fâcheux*, III, 1. Mais hélas! je crains bien que j'y perde mes soins, ID. *D. Garcie*, II, 6. ....Oui, mais qui rit d'autrui Doit craindre qu'à son tour on rie aussi de lui, ID. *Éc. des femmes*, I, 1. Les soins d'un amour extrême Devroient moins vous alarmer; Vous craignez trop qu'on vous aime; Ne craignez-vous point d'aimer? QUINAULT, *Proserpine*, I, 3. Et craignant qu'on me fasse un crime de mes pleurs, CAMPISTRON, *Andronic*, V, 10. Craignant surtout qu'à rougir on l'expose, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. || Bien que la particule *ne* soit réellement explétive, cependant l'usage en a consacré l'emploi; et la supprimer est une licence qui n'est permise qu'à la poésie ; elle l'est aussi quand la construction est interrogative ou implique un sens négatif : Peut-on craindre que des choses si généralement détestées fassent quelque impression dans les esprits? MOL. *Préf. du Tart.* On peut prendre du profit, sans craindre qu'il soit usuraire, PASC. *Prov.* 8 Je crains peu qu'un grand roi puisse en être jaloux, CRÉB. *Électre*, II, 1. || Ne pas craindre, suivi de

que, veut le subjonctif, mais sans la particule *ne*. Je ne crains pas qu'il fasse cette faute. Ne craignez pas que, prêt à vous désobéir, Il apprenne avec moi, seigneur, à vous trahir, CRÉB. *Xerx.* III, 5. Je ne crains pas qu'on soupçonne de partialité sur cet article un homme que l'on n'a pas accusé jusqu'ici d'être fort doucereux, ID. *Préf. d'Idom.* || Si ne pas craindre est dit interrogativement, le *que* suivant est suivi de *ne :* ne craignez-vous pas qu'il ne vienne? Cependant on peut dire aussi sans *ne:* ne craignez-vous pas qu'il vienne? || Craindre, suivi d'un verbe qu'accompagne la négation, exprime la crainte que la chose ne se fasse pas, et par conséquent le désir qu'elle se fasse. Je crains de ne pas le voir. Je craignais qu'il ne vînt pas. || **5°** Se craindre, avoir crainte de soi-même, *v. réfl.* Il se craint soi-même. Il se craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas le soin de leur réputation, RETZ, *Mém.* liv. II, p. 133, dans POUGENS. || Proverbe. Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu, c'est-à-dire les seuls dangers qu'il court sont la côte où il peut échouer et le feu qui le peut embraser.

— REM. **1.** Craindre, suivi d'un verbe à l'infinitif, exige la préposition *de:* je ne crains pas de me tromper, si je parle ainsi; et non : je ne crains pas me tromper. || **2.** La construction de craindre, suivi de *que* et d'un verbe, est le subjonctif; il faut donc se garder d'imiter ces phrases de Fénelon : Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs achèveront de corrompre les mœurs romaines, FÉN. *Dial. des morts*, n° 37. Je craignais que les Grecs nous communiqueraient bien plus leurs arts que leur sagesse, ID. *ib.* Ne craignais-tu pas que Pythias ne reviendrait point et que tu payerais pour lui? ID. *ib.* n° 21. C'est un archaïsme.

— SYN. CRAINDRE, APPRÉHENDER, AVOIR PEUR, REDOUTER. Redouter se distingue des trois autres en ce qu'il exprime la crainte de quelque chose de supérieur, de terrible, à quoi on ne peut résister. Appréhender se distingue de craindre et avoir peur, en ce que, conformément à son étymologie, il indique une vue de l'esprit, une attention portée sur l'avenir, sur la possibilité; ce qu'on appréhende apparaît moins comme probable que comme possible. Au contraire, ce qu'on craint apparaît non-seulement comme possible, mais aussi comme probable. Enfin, avoir peur désigne un état de l'âme où devant le péril le courage fait défaut; on peut craindre le danger et pourtant y faire tête; mais si on a peur du danger, il est le plus fort et nous emporte. Je redoute l'orage veut dire que je le regarde comme formidable; j'appréhende l'orage, qu'il me paraît possible; je crains l'orage, que les effets m'en semblent dangereux pour moi; j'ai peur de l'orage, qu'il m'ôte tout courage.

— HIST. XIᵉ s. Je me crendreie que vous vous meslissiez [faire mêlée, combattre], *Ch. de Rol.* XVIII. Seürs est Charles, que nul homme [il] ne crent, *ib.* XL. || XIIᵉ s. Franc, dit Rollant, bone gent honorée, Sur toutes autres cremue et redoutée, *Ronc.* p. 48. [Je] creim que occis soit ainz que soions là, *ib.* p. 95. Las! je cren mout qu'il n'i ait encombrer, *ib.* p. 165. Mais cil qui faillir crient Est si destrois, quant secours ne lui vient, *Couci*, XXI. Que povre sont li autre chevalier, Si crement la demorance [de rester à la croisade], QUESNES, *Romancero*, p. 101. Car mult cremi de sei, quant le respuns oï; Mult nota les paroles que li quens respundi, *Th. le mart.* 52. Car plus criement assez le terrien seignur Que il ne funt Jesu le puissant createur, *ib.* 28. Li sire est la meie salut; cui crenderai je? *Liber psalm.* p. 31. E crendrunt les genz le tuen num, *ib.* p. 146. Uns hom astoit en la terre Us, ki out num Job, simples et droituriers, cremmanz Deu e repairans ensus del mal, *Job*, 442. || XIIIᵉ s. Et li autre remestrent [restèrent] moult à malaise dedens Constantinople, come cil qui cremoient à perdre toute la terre, VILLEH. CL. Li diex d'amors onc ne cremut, Ne por fortune ne se mut, *la Rose*, 6913. Forment se fist la serve et douter et cremir, *Berte*, LXIII. Si te criement li paien tuit, A pou que chascuns ne s'en fuit, *Ren.* 11269. || XVᵉ s. Un moult haut prince cremu et renommé, FROISS. II, II, 53. Ja pour mesdit, barat ne jenglerie, Ne cesserai de vous craindre et amer De plus en plus, chiere dame sans per, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 141, dans LACURNE. Le peuple doit chascun jour labourer Pour les estas des nobles soutenir, Et si les doit honnourer et cremir, ID. *Gouvern. des rois.* Moins se soucyer et moins se travailler et entreprendre moins de choses, plus craindre à offenser Dieu, COMM. VI, 13. || XVIᵉ s. Reprenez donc vos forces et couraiges, Et ne craignez des François les oultraiges, J. MAROT, V, 16. Je ne crains à vous donner de la peine, MARG. *Lett.* 119. Je ne crains vous recommander ung si homme de bien, ID. *ib.* 120. Ma povre sœur faict un si très grant duel, que je crains bien sa santé, ID. *ib.* 133. Je n'entends point parler de la dicte commission, qui me faict craindre qu'il y ait quelque empeschement, ID. *ib.* 151. Le gentilhomme craignant sa vie s'il offensoit son maistre, et la damoiselle, son honneur, ID. *Nouv.* XL. Le pape, se craignant qu'on luy teinst propos qui.... MONT. I, 41. Ses adversaires craignoient de le piquer, ID. I, 41. Ne craindre point à mourir, ID. I, 69. Si est-il à craindre que la honte les desespere, ID. I, 56. Ils craignoient à m'accoster, ID. I, 194. Craignants qu'ils ne vinssent à.... ID. I, 233. Les medecins ne craignent de s'en servir à toute sorte d'usage, ID. I, 240. Chascun craint à estre espié et contreroollé, ID. I, 332. Je ne veulx ny me craindre, ny me sauver à demy, ID. III, 9. Je crains que c'est un traistre, ID. III, 310. Bien crains je que nous lui aurons très fort hasté sa ruine par notre contagion, et que nous lui aurons bien cher vendu nos opinions et nos arts, ID. IV, 17. Les tyrans qui sont contrains, faisans mal à tous, se craindre de tous, LA BOÉTIE, 49. Quand la maison voisine ard, on doit bien craindre la sienne, YVER, p. 526. Et craignoient les mariniers que leur vaisseau ne peust pas resister à la violence des vagues.—Ils craignoient de rencontrer des hommes, et si avoient peur de n'en rencontrer point pour la grande faulte et necessité qu'ilz avoient de vivres, AMYOT, *Marius*, 65. Le commun populaire craint ordinairement ceulx qui le mesprisent, et avance ceulx qui le craignent, ID. *Nicias*, 3. Il y en a qui disent que tous les princes le haïssent, et mesmes qu'il a à se craindre du ciel, D'AUB. *Fœn.* III, 20. Le duc d'Albe se craignant de la Bourgongne, quoi que les Suisses fussent obligez à la garantir, despecha quelques troupes legeres, ID. *Hist.* I, 339. Estrange est son plumage, et je crains à loger, Pour n'estre point deceu, un si jeune estranger, RONS. 814. Il ne craint ni les rez ni les tondus [il ne craint personne], COTGRAVE.

— ÉTYM. Saintong. *crainre;* provenç. *cremer;* du latin *tremere*, trembler et aussi craindre. L'articulation *tr* s'est changée facilement en *cr;* ce qu'il faut admettre, bien qu'on n'en ait pas d'exemples, l'étymologie étant d'ailleurs appuyée par le sens et par la forme *eindre* qui répond à *emere*, comme dans *empreindre* d'*imprimere*. *Craindre* répond à *trémere* avec l'accent sur *tré*, comme *geindre* à *gémere; cremir* répond à une conjugaison changée, *tremíre*, comme *gémir* à *gemíre;* non pas *tremiscere* ou *gemiscere* qui auraient donné *cremoistre*, *gemoistre* ou *gemaistre*, comme dans les formations de ce genre.

CRAINT, CRAINTE (krin, krin-t'), *part. passé* de craindre. Elle fut plus crainte qu'aimée. Rome poursuit en vous un ennemi fatal Plus conjuré contre elle et plus craint qu'Annibal, RAC. *Mithr.* III, 1. Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre, ID. *Brit.* IV, 3. Les Espagnols sont craints, mais ils sont en horreur, VOLT. *Alz.* I, 1. Qui sont-ils? Des savants renommés par leurs grâces, Des poëtes loués dans toutes les préfaces, Des hommages du Nord dans Paris assiégés, Craints peut-être à la cour et pourtant protégés, GILBERT, *Mon apolog.*

CRAINTE (krin-t'), *s. f.* || **1°** Sentiment par lequel on craint. Ôter de crainte, VOLT. *Lett.* 9. C'est par là que l'on tient ses voisins en contrainte, Ses peuples en repos, ses ennemis en crainte, CORN. *Nicom.* III, 2. S'ils vous tiennent ici, tout est pour eux sans crainte, ID. *ib.* I, 1. Comme si notre Rome eût fait toutes vos craintes, ID. *Hor.* I, 1. J'ai crainte ici dessous de quelque manigance, MOL. *l'Étour.* I, 4. L'homme qui est toujours en crainte, PASC. dans COUSIN. Les barbares furent tenus en crainte par ses armes, BOSS. *Hist.* I, 10. Cet animal est triste, et la crainte le ronge, LA FONT. *Fabl.* II, 14. Cette crainte maudite M'empêche de dormir sinon les yeux ouverts, ID. *ib.* ....Fi du plaisir Que la crainte peut corrompre, ID. *ib.* I, 9. La crainte est aux enfants la première leçon, ID. *Oies.* La crainte est nécessaire quand l'amour manque; mais il la faut toujours employer à regret, comme les remèdes les plus violents et les plus dangereux, FÉN. *Tél.* XXIV. Une âme menée par la crainte en est toujours plus faible, ID. *Éduc. des filles*, ch. 5. Qu'ils pleurent, ô mon Dieu, qu'ils frémissent de crainte, Ces malheureux qui de ta cité sainte Ne verront point l'éternelle splendeur, RAC. *Athal.* II, 9. Que de craintes, mes sœurs, que de troubles mortels! ID. *ib.* III, 8. Le respect et la crainte Ferment autour de moi le passage à la plainte, ID. *Bérén.* II, 2. Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte, ID. *Athal.* I, 1. Jamais crainte ne fut plus juste que la vôtre, ID. *Phèd.* III, 3. Le tyran [Pluton] qui tient en crainte les vivants et les morts, FÉN. *Tél.* XVIII. Comme il était sans crainte, il était sans défense, VOLT. *Œdipe*, IV, 1. || **2°** Sentiment de crainte respectueuse. La crainte de Dieu. Crainte filiale. Celui-ci avait la crainte des dieux, FÉN. *Tél.* XIII. La bonne crainte vient de la foi; la fausse crainte vient du doute, PASC. *Pensées*, part. II, art. 17. [Ô Dieu] rendez-le heureux, en lui conservant votre crainte, qui seule fait le bonheur des peuples et des rois, MASS. *Petit car. Malheur des grands.* || Terme de droit. Crainte révérentielle, synonyme de crainte filiale ou respectueuse. Crainte servile, celle qui naît de la seule appréhension du châtiment. Crainte grave, celle qui est capable d'ébranler même une âme forte, comme la crainte de la mort. Une crainte grave suffit pour annuler un contrat. On dit par opposition : crainte légère. || **3°** Sentiment d'un respect mal placé. Cette disposition renferme premièrement un mépris de Dieu qui la rend très-criminelle, secondement une crainte du monde qui la rend très-insensée, MASS. *Carême, Resp. hum.* Rappelé d'un côté par la voix de Dieu, de l'autre retenu par la crainte des hommes, ID. *ib.* || **4°** Dans la crainte de, avec l'infinitif, ou dans la crainte que, avec le subjonctif et la particule *ne*. Dans la crainte de tomber. Dans la crainte que l'orage ne survienne. || C'est une licence de ne pas mettre *ne*. Le maréchal de Boufflers attaqua deux heures avant l'arrivée de son infanterie, dans la crainte que les ennemis se retirassent, ST-SIM. 119, 51. || **5°** De crainte de, avec l'infinitif. Quoique ce soit un bien que l'un et l'autre attende, De crainte de le perdre, aucun ne le demande, CORN. *Rodog.* II, 2. || De crainte que, avec le subjonctif et la particule *ne*, en craignant que. De crainte que l'on ne vous trompe. De crainte que l'heure ne fût passée. || C'est une licence de ne pas mettre *ne*. Anaxagoras abandonna tout ce qu'il avait, de crainte que le soin de ses propres intérêts le détournât de l'étude, FÉN. *Anaxagoras.* || Elliptiquement, crainte de. Il n'a, crainte du chaud, que l'air pour couverture, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Crainte pourtant de sinistre aventure, Allons chez nous achever l'entretien, MOL. *Amph.* I, 2. Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer, de peur des exactions, et le danger de payer, crainte des surcharges, MONTESQ. *Esp.* XIII, 18. || Crainte de, pris ainsi adverbialement, se dit des choses et jamais des personnes : Il a fait cela crainte de pis; on ne dirait pas : Il a fait cela crainte de vous. Cette locution s'emploie avec un substantif pour complément, plutôt qu'avec un infinitif; cependant on trouve cet exemple-ci de l'infinitif dans J. J. Rousseau, exemple qui pourrait être imité : On n'osait interroger personne, crainte d'apprendre plus qu'on ne voulait savoir, *Hél.* VI, 11. Elle ne s'emploie pas avec *que :* De crainte qu'on ne nous dérange, et non : Crainte qu'on ne nous dérange.

— SYN. APPRÉHENSION, CRAINTE, PEUR. L'appréhension est une vue de l'esprit qui aperçoit un péril comme possible. La crainte est une émotion du cœur à la vue du péril. La peur est, en face du péril, la perte du courage et de la puissance de résister.

—HIST. XIIᵉ s. Cumencement de sapience, la crieme de nostre Segnor, *Liber psalm.* p. 172. Jo tis serfs, dès m'enfance, ai crieme oüd de nostre Seignur, *Rois*, 314. || XIIIᵉ s. Grant craime et grant paor en a, Mès sachiez qu'il se deffendra, S'il li vient nus hom qui l'assaille, *Ren.* 18511. || XVᵉ s. Lequel s'en alla sans dire adieu à son maistre, pour la crainte de sa personne, autrement il eust esté tué ou prins, COMM. I, 2. || XVIᵉ s. Boire à la françoise, et moderéement en crainte de sa santé, MONT. II, 15. Sa gravité estoit melée d'une maniere de crainte, qu'il sembloit qu'il redoubtast la presence du peuple, AMYOT, *Nicias*, 3.

— ÉTYM. *Craint;* wallon, *crimeûre*. L'ancien français *crieme*, *craime* vient directement de l'ancien verbe *cremir*.

CRAINTIF, IVE (krin-tif, ti-v'), *adj.* Qui craint. Une craintive espérance. L'amour que j'ai pour vous hait ces molles bassesses, Où d'un sexe craintif descendent les faiblesses, CORN. *Perthar.* IV, 5. Et depuis quand, madame, êtes-vous si craintive? RAC. *Brit.* II, 6. Je cours, et je ne vois que des troupes craintives D'esclaves effrayés, de femmes fugitives, ID. *Baj.* V, 9. Craintive je te sers, aveugle je te suis, VOLT. *Fanat.* III, 2. Il n'osait voyager, craintif au dernier point, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. Loin ces rimeurs craintifs, dont l'esprit flegmatique Garde dans ses fureurs un ordre didactique, BOIL. *Art poét.* II. Je devins craintif chez mon maître, et dès lors

je devins un enfant perdu, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Cette sensibilité délicate la rendait craintive à l'excès, MARMONT. *Contes moraux*, *Bonne mère.*

— HIST. XIVe s. Leurs femmes qui leur estoient peu humbles, craintives et obeissans, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Il estoit craintif de desplaire à ceux à qui.... COMM. VIII, 12. || XVIe s. Et ne devons alleguer que nos pechez nous doivent rendre craintifs de nous adresser à lui, CALV. *Instit.* 715.... Puis de Mouy les nobles et gentils Et de Boucal les hommes peu craintifs, MAROT, II, 21. Devant le Dieu de Jacob, quand il veut, Terre tremble craintive, ID. IV, 324. A tous qui sont de t'offenser craintifs, Grans biens as fait, depuis les plus petits Jusqu'à ceux de grand aage, ID. IV, 326. Une vieille dame, craintive de ces sorcelleries, MONT. I, 95. Et comme Philippus lui dict que ce Phocas estoit lasche et craintif, l'empereur conclud incontinens par là qu'il estoit doncques meurtrier et cruel, ID. III, 117. Craintive prevoyance, AMYOT, *Nicias*, 3. Homme de sa nature craintif et deffiant, ID. *ib.* 3.

— ÉTYM. *Crainte;* Berry, *crainti.*

CRAINTIVEMENT (krin-ti-ve-man), *adv.* D'une manière craintive. Parler, agir craintivement.

— HIST. XVe s. Estoient si craintivement obeis, AL. CHARTIER, *Quadriloge invectif*, p. 448, dans LACURNE. Elle repondit affréement et comme craintivement, LOUIS XI, *Nouv.* XXVII. || XVIe s. Il ne faut point prier craintivement, quand il nous est commandé de Dieu, CALV. *Instit.* 688.

— ÉTYM. *Craintive*, et le suffixe *ment.*

† **CRAION** (krè-ion), *s. m.* Terme de géologie. Voy. CRAYON.

† **CRAM** (kran), *s. m.* Voy. CRAN 2.

† **CRAMAILLIER** (kra-ma-llé, *ll* mouillées), *s. m.* Râteau denté dont se sert l'horloger. Pièce des montres à répétition.

— ÉTYM. Voy. CRÉMAILLÈRE.

† 1. **CRAMBE** (kran-b') ou **CRAMBÉ** (kran-bé), *s. m.* Terme de botanique. Nom du chou en général, et, en particulier, du colza. || Crambe ou chou marin, genre de plantes appartenant à la tribu des raphanées, famille des crucifères.

— ÉTYM. Κράμβη, chou.

† 2. **CRAMBE** (kran-b') ou **CRAMBÉ** (kran-bé), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de papillons nocturnes dont la chenille s'attache à la vigne.

— ÉTYM. Κραμβίς, chenille du chou.

† **CRAMBITE** (kran-bi-t'), *s. m.* Terme d'entomologie. Tribu d'insectes lépidoptères ayant pour type le crambe.

† **CRAMINER** (kra-mi-né), *v. a.* Fouler et amollir les peaux avant de les tanner. || Étirer les peaux sur un chevalet.

1. **CRAMOISI, IE** (kra-moi-zi, zie), *adj.* Qui a la couleur du cramoisi. Les rameaux des arbres sont parsemés de boutons de fleurs blanches et cramoisies, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. I. *Tabl. génér.* Dans la chevelure blanche du vieillard [Chactas] on place une couronne de plumes cramoisies, CHATEAUB. *Natch.* III, 83. || Familièrement. Devenir tout cramoisi, rougir de honte ou de colère. Mme la duchesse de Berry devint cramoisie et tremblante de colère, ST-SIM. 296, 87.

— HIST. XVe s. Je ne me laisserai mourir de la pepie, Quant en debvroy avoir la face cramoisie Et le nez violet, BASSELIN, II. || XVIe s. 406 aulnes de velours bleu cramoisy, RAB. *Garg.* I, 8. Voulez vous une piece de veloux violet cramoisy, tainct en grene; une piece de satin broché, ou bien cramoisy? ID. *Pant.* II, 11. J'en notay une aultre insigne, à cause d'ung beau floc de soye cramoisyne que elle avoit sus la teste, ID. *ib.* V, 33. Et tousjours les plus cramoisies [cerises] S'en vont les premieres choisies, ST-GELAIS, 42. Un haut-de-chausses de veloux cramoisi rouge, D'AUB. *Fœn.* III, 23. Les longues gousses du garrobier, colorées d'incarnat cramoisi, O. DE SERRES, 556.

— ÉTYM. Espagn. *carmesí*; portug. *carmezim*; ital. *chermisí*, *chermisi;* de l'arabe *karmesi*, cramoisi, dérivé de *kermes* (voy. ce mot).

2. **CRAMOISI** (kra-moi-zi), *s. m.* || 1° Couleur d'un rouge foncé. Voilà un beau cramoisi. || 2° Sorte de teinture qui rend les couleurs plus vives et plus durables. || Fig. Être sot, être laid en cramoisi, être extrêmement sot, extrêmement laid. Locution vieillie. Vous seriez sotte en cramoisi, Si vous nous la donniez ainsi, SCARRON, *Virg. trav.* I. Voudriez-vous bien quitter Carthage? Vous seriez folle en cramoisi, ID. *ib.* IV. || Leroux, dans son *Dict. comique*, dit que cette locution est fort à la mode à Paris et que même, vu sa force, elle ne vieillira jamais. Il s'est trompé.

— ÉTYM. *Cramoisi* 1.

† **CRAMOISIE** (kra-moi-zie), *s. f.* Anémone à peluche.

— ÉTYM. *Cramoisi* 1.

† **CRAMOISIÈRE** (kra-moi-ziè-r'), *s. f.* Variété de poire à couteau.

1. **CRAMPE** (kran-p'), *s. f.* || 1° Contraction, involontaire et douloureuse, de muscles isolés. Avoir des crampes. Il lui prit une crampe. || Autrefois on disait aussi goutte-crampe. || Fig. Avoir la crampe, être lent. N'avoir pas la crampe, être vif, être éveillé sur ses intérêts. || 2° Crampe nerveuse de l'estomac, ou, simplement, crampe d'estomac, douleur vive qui a son siége dans les parois de ce viscère. || Crampes, douleurs que les femmes en couches ressentent souvent dans les membres abdominaux, lorsque la tête de l'enfant s'engage au détroit abdominal. || Crampe des écrivains, affection consistant en une inaptitude de certains muscles des doigts de la main, le pouce, l'indicateur, à se contracter régulièrement pour retenir et diriger une plume, pour appuyer sur les touches d'un piano, etc.

— HIST. XIIIe s. Luxure n'est de riens endormie ne crampe; Partout queurt [court], partout monte, partout gravist et rampe J. DE MEUNG, *Test.* 1753. Vos alez en estei si joint, Et en yver alez si cranche, RUTEB. 211. || XVe s. Mais la crance Ont ceulx dehors, s'il est qui y prent garde, E. DESCH. *Administ. de l'hôtel du prince.* || XVIe s. D'Alvian tint, Petillan recula; Aussi l'on dit en la gloire qu'il a Que son cheval n'eut pas la goutte grappe En Aignadel.... J. MAROT, V, 139. La goutte grampe est une espece de convulsion, faite d'une matiere flatulente, par le moyen de laquelle souventesfois le col, les bras et jambes sont par une grande force retirées, ou estendues, causant une extresme douleur, non toutesfois de longue durée, PARÉ, XXI, 29.

— ÉTYM. Picard, *kranke;* de l'anc. allem. *krampf*, du même radical que *crampon* (voy. ce mot). *Crampe*, *cranche*, *crance*, *grampe*, et même *grappe*, sont toutes formes d'un même mot qui était adjectif: estre *crampe*, avoir les membres contractés, engourdis, avoir la goutte *crampe*, etc.

† 2. **CRAMPE** (kran-p'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Espèce de crampon. || Crampe à chambrière, petite barre ployée en équerre vers les bouts, pour maintenir le mât sur ses tins pendant qu'on le travaille. || 2° Terme de sellier. Voy. CRAMPON.

— ÉTYM. Voy. CRAMPON.

CRAMPON (kran-pon), *s. m.* || 1° Attache en fer qui a un bout recourbé. Ce sont de vieilles murailles [la prison de saint Pierre, à Rome] où l'on montre des crampons de fer, CHATEAUB. *Itin.* II, 239. || Fig. Saint-Simon s'en est servi pour exprimer les appuis à l'aide desquels un homme peut s'élever dans le monde et pousser sa fortune : Noailles n'était admis à rien, en jeune homme qu'on ne connaissait pas assez, et dont le grand vol et les nombreux crampons tenaient en égale attention et défiance, ST-SIM. 238, 168. || 2° Terme de blason. Représentation du crochet de fer dont on se servait pour monter à l'assaut. || 3° Terme de serrurier. Crampon de fermeture, morceau de fer plié en carré et attaché dans la pièce du milieu de la croisée de la fenêtre, dans lequel on pousse le verrou des targettes qui sont attachées sur le châssis de la vitre. || 4° Terme de maréchalerie. Bout de fer recourbé à l'extrémité des éponges du fer à cheval, afin d'assurer la stabilité des bêtes de trait sur le sol. || Pendant les temps de glace, on emploie le crampon à oreilles de chat, dit à l'aragonaise, disposé en forme de pyramide. Pourquoi tant de soldats déjà morts de faim et de froid sous le poids de leurs sacs, chargés d'or au lieu de vivres et de vêtements, et surtout si trente-trois journées de repos n'avaient pas suffi pour préparer aux chevaux de cavalerie, de l'artillerie et à ceux des voitures, des fers à crampon qui eussent rendu leur marche plus sûre et plus rapide? SÉGUR, *Hist. de Nap.* X, 2. || 5° Terme de chemin de fer. Morceau de fer plat servant à fixer provisoirement un coussinet sur sa traverse lorsque le boulon s'est cassé dans le trou. || 6° Terme d'orfévre. Fil de fer retenant ensemble deux pièces qu'on veut souder. || 7° *S. m. plur.* Terme d'imprimerie. Pièces de cuivre en demi-cercle fixées au coffre de la presse et glissant sur les bandes pour procéder au foulage. || 8° Terme de sellier. Petit morceau de cuir qui est en forme d'anneau et qui est sur le devant de la selle pour attacher les fourreaux des pistolets. || 9° Terme de botanique. Appendice de la tige par lequel elle s'accroche aux corps voisins, et qui n'est ni roulé en spirale comme la vrille, ni propre à pomper la nourriture comme les racines. La tige du lierre est pourvue de crampons.

— HIST. XIIIe s. Nus ne puet ouvrer de cranpons qui ne soient bon et fort selonc la grandeur où il s'afierent, *Liv. des mét.* 168. || XVIe s. Je le pendy, accrochant la broche à deux groz crampons qui soustenoyent les hallebardes, RAB. *Pant.* II, 14. Elle trouva les huis couverts, entre autres, celui de la cave, et la serrure et les crampons par terre, DESPER. *Contes*, XLVII. Les deux navires apporterent en mesme temps leur vollée, les crampons et telles escouppetterie qu'il leur fallut quitter le tillac, D'AUB. *Hist.* II, 179. Le fer estant en forme de crampon marin, de quoy on meurdrist les morhous et ballaines, *Pièce publiée* par LEROUX DE LINCY, *Bibl. des Chartes*, 5e série, t. II, p. 179.

— ÉTYM. Allem. *Krampe;* anc. h. allem. *chrapfo*, *chrempfo.* Il y avait dans l'ancien français *crampi*, courbé : L'un pié cranpi et l'autre droit, *Ren.* 1375.

CRAMPONNÉ, ÉE (kran-po-né, née), *part. passé.* Fixé avec des crampons. || Solidement fixé. Et où faudrait-il que la terre fût cramponnée pour résister au mouvement de cette matière céleste et ne s'y pas laisser emporter? FONTEN. *les Mondes*, 1er *soir.* || Fig. et familièrement. Avoir l'âme cramponnée dans le corps, avoir la vie dure, résister à des accidents, à des maladies, qui auraient fait périr bien d'autres. || Dans le même sens. Cramponné à la vie. Cramponné à un dernier espoir. || Terme de blason. Pièces cramponnées, pièces dont les extrémités sont courbées en crampon.

CRAMPONNER (kran-po-né), *v. a.* || 1° Fixer au moyen d'un crampon. Cramponnez bien cette serrure. || 2° Terme de maréchalerie. Cramponner des fers de cheval, y faire des crampons. || Cramponner un cheval, le ferrer à crampons. || 3° Se cramponner, *v. réfl.* S'accrocher. La joubarbe se cramponne dans le ciment, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 5. Mes chenilles tapissèrent de soie toutes les parois du poudrier, ce qui leur donnait plus de facilité pour se cramponner contre le verre, BONNET, *Insectes*, *observ.* 4. || Se cramponner à la fenêtre, à un barreau, etc. se dit en parlant de quelqu'un qui s'y fixe fortement à l'aide des mains. || Fig. S'attacher obstinément à quelqu'un pour en obtenir ce qu'on désire. Cet homme est-il bien de ma race [Juifs]?.... A mes fils comme il se cramponne! BÉRANG. *Échelle.* Je cours après mon homme, et, s'il faut qu'il m'échappe, Je me cramponne après le premier que j'attrape, PIRON, *Métrom.* III, 14. || Se cramponner à une chose, faire tous ses efforts pour ne pas la quitter, pour ne pas la perdre. Se cramponner à un espoir, à la vie. L'abbé d'Estrées se promettait je ne sais comment une fortune en se cramponnant comme que ce fût dans son triste emploi en Espagne, ST-SIM. 131, 199.

— HIST. XVe s. Et l'on se retrahist à son pavillon, et aussi messire Enguerrant, pour leurs bassinets faire cramponner, *Jeh. de Saintré*, ch. 40. || XVIe s. Il fallut paier d'autre monnoie, quand l'amiral et Haumont tapperent à bord, et cramponnerent de haut en bas, D'AUB. *Hist.* II, 208. Les uns et les autres, n'ayant tiré qu'une volée, se cramponnerent ID. *ib.* II, 209. Et l'ayant cramponnée, luy et ses soldats, se lancerent à corps perdu sur la parmente, CARLOIX, I, 10.

— ÉTYM. *Crampon.*

CRAMPONNET (kran-po-nè), *s. m.* Petit crampon || La partie d'une serrure où se meut le pêne. || Conduit du verrou d'une targette.

— ÉTYM. Diminutif de *crampon.*

1. **CRAN** (kran), *s. m.* || 1° Petite entaille dans un corps dur servant à y accrocher ou y arrêter quelque chose. Le cran d'une arbalète. Hausser, baisser une crémaillère d'un cran. || Fig. Chacun d'eux [des courtisans] la monte [leur lâche politique] et la baisse à son cran, RETZ, V, 390. || Monter, descendre d'un cran, passer à quelque chose de supérieur ou d'inférieur. Il méritait bien de monter d'un cran, SÉV. 256. Nous sommes baissées d'un cran, madame Bertrand, nous donnons dans le bas bourgeois, DANCOURT, *Moul. jav.* sc. 4. Mon amour veut dompter des cœurs d'un plus haut rang, Je prends un vol plus fier et suis haussé d'un cran, REGNARD, *Ménech.* IV, 2. De faux brillants, trop de magie Mettent le Tasse un cran plus bas, VOLT. *Goût.* Du reste, que j'aie abandonné les échecs, ou qu'en jouant je me sois remis en haleine, je n'ai jamais avancé d'un cran depuis cette première séance, J. J. ROUSS. *Conf.* V. || 2° Terme d'imprimerie. Petite entaille ou canal qui est vers le bas de chaque caractère et qui se fait dans la fonte même. || 3° Terme de marine. Entaille sur le bourrelet d'une bouche à feu. || Mettre un vaisseau en cran, le mettre en carène ou lui donner le radoub,

|| 4° Terme de métallurgie. Défaut d'un métal mal forgé ou mal étiré. || 5° Nom de certains replis ou inégalités que les chevaux ont aux chairs du palais, et où l'usage est de les saigner lorsqu'ils ont la bouche échauffée. || 6° Morceau d'étoffe que le tailleur ajuste au derrière d'un habit.

— HIST. XVe s. Il convient qu'ils [les Écossais] entrent en l'evesché de Duram, ardant et exilant le païs; ils feront bien grand cran en Angleterre, avant que nos ennemis soient pourveus, FROISS. liv. III, p. 330, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon *cren;* lombard, *crena;* piémont. *cran;* pays de Coire, *crenna;* du latin *crena*, mot qui se trouve dans Pline. Il faut aussi prendre en considération le bas-allem. *karn*, s. m., entaille, bavarrois, *krinnen*, s. f., même sens. *Crena* dans Pline est une leçon douteuse; mais on peut croire que les langues romanes, ayant ce mot, ajoutent quelque autorité au texte. Il n'est pas sûr que *cran*, dans l'exemple ci-dessus de Froissart, soit le même que le *cran* dont il s'agit ici; mais il est certain que dans l'exemple suivant c'est un tout autre mot: Et quand les armes eussent esté accordées, et nous eussions aussi avisé et eslu les nostres, et de ce pris aux Sarrazins cran et ostages, et aussi livré, ce fust raison, FROISS. III, IV, 15. Il y avait en effet dans l'ancienne langue *cran* ou *crand* avec le sens de gage, de sûreté.

2. **CRAN** (kran), *s. m.* Nom vulgaire du cochléaria rustique (crucifères), appelé aussi cram, cron et raifort sauvage.

† **CRANAGE** (kra-na-j'), *s. m.* Terme d'horlogerie. Opération par laquelle on enlève l'excès de matière qui reste à la base des dents d'une roue quand on a formé ces dents.

— ÉTYM. *Craner.*

† **CRANCELIN** (kran-se-lin) ou **CANCERLIN** (kan-sèr-lin) ou mieux **CRANTZELIN** (kran-tse-lin), *s. m.* Terme de blason. Portion de couronne en bande à travers un écu, du chef à la pointe. On attribue à une origine semblable les armoiries de Saxe, du moins quant au crantzelin, puisque l'on dit que Bernard, fils d'Othon d'Ascagne, recevant de l'empereur Frédéric l'investiture de la Saxe, cet empereur lui jeta une couronne de rue [plante] qu'il portait sur la tête durant les chaleurs de l'été, et que ce nouveau duc l'ajouta à ses armoiries comme une faveur singulière, le P. MENESTRIER, *De la chevalerie*, p. 167, dans LACURNE.

— ÉTYM. L'orthographe du P. Menestrier est la bonne, puisque c'est le mot allemand *Kräntzlein*, petite couronne, diminutif de *Krantz*.

† **CRANCHIE** (kran-chie), *s. f.* Nom d'un genre de mollusques céphalopodes.

— ÉTYM. *Crang*, nom d'un naturaliste anglais.

CRÂNE (krâ-n'), *s. m.* || 1° Assemblage des os qui renferment le cerveau et le garantissent. La conformation du crâne n'est pas exactement la même dans les diverses races d'hommes. Les Scythes qui s'abreuvaient de sang dans le crâne de leurs ennemis, VOLT. *Phil.* I, 467. Nous pourrons dévorer nos ennemis vivants, Et nous désaltérer dans leurs crânes sanglants, G. DE LA TOUCHE, *Iphig. en Taur.* I, 4. Et boive avec plaisir dans des crânes sanglants, DELILLE, *Pitié*, II. || Fig. Avoir le crâne étroit, avoir peu de moyens. Mon bon oncle de Fargis est un bon et brave homme, mais il a le crâne étroit, RETZ, I, 32. || 2° Fig. et populairement, homme hardi et querelleur. C'est un crâne. Faire le crâne. || Adjectivement. Avoir l'air crâne. || Cette locution est prise à la même métaphore que celle qui a donné la locution basse et populaire: faire sa tête, se montrer récalcitrant. || 3° Terme de botanique. Espèce de vesse-loup ou lycoperdon.

— ÉTYM. Espagn. *cráneo;* ital. *cranio;* du latin *cranium*, qui vient de κρανίον, crâne, dérivé de κράνον, tête. L'ancien français n'avait pas *crâne;* il disait *test*.

† **CRÂNEMENT** (krâ-ne-man), *adv.* Mot populaire. En crâne, hardiment et vigoureusement.

— ÉTYM. *Crâne*, et le suffixe *ment*.

† **CRANEQUIN** (kra-ne-kin), *s. m.* Ancien terme militaire. Instrument dont les soldats se servaient pour tendre les arbalètes. || Sorte d'arbalète.

— HIST. XVe s. Lequel Haquinet a tendu grenequins et arbalestes à croq, DU CANGE, *crenkinarii*. Lequel prist une arbalestre nommée cranequin et la monta, ID. *ib.* Bande ton crennequin, qui est dire arbalestre à pied, ID. *ib.* Item a legué, donné et devisé à son frere Jehan de Failly son petit grenequin fourny, ID. *ib.*

— ÉTYM. Wallon, *crènekin*, arbalète; du bas-allem. *kraneke*, grue; ainsi dit à cause de la forme.

† **CRANEQUINIER** (kra-ne-ki-nié), *s. m.* Ancien terme militaire. Soldat armé du cranequin.

— HIST. XVe s. Grand nombre d'arbalestriers, de cranequiniers, piquenaires et gens d'armes, FROISS. III, IV, 50. Michel, lors cranequinier de la compaignie, DU CANGE, *crenkinarii*. Les arbalestriers ou crennequiniers auront brigandine ou corsset comme les coustilliers, ID. *ib.* || XVIe s. Et sembloient les anciens cranequiniers de France, *Sat. Mén.* p. 13.

— ÉTYM. *Cranequin.*

† **CRANER** (kra-né), *v. a.* Terme d'horlogerie. Faire l'opération du cranage.

— HIST. XVe s. Seront tenuz de cranner [boucher les crans] autour de le [la] dite maison, DU CANGE, *cranare*.

— ÉTYM. *Cran.*

CRÂNERIE (krâ-ne-rie), *s. f.* Caractère, acte de crâne, bravade, mépris affecté du danger. Ses crâneries n'épouvantent personne. Cet héroïsme en jupon [celui des femmes qui poussent toujours aux duels] tourne d'autant plus à la crânerie qu'il est moins exposé à se voir mis à l'épreuve, CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 6.

— ÉTYM. *Crâne.*

† **CRANGON** (kran-gon), *s. m.* Terme de zoologie. Crangon vulgaire, nom scientifique de la crevette de mer.

— ÉTYM. Κραγγών.

† **CRANIACÉ** (kra-ni-a-sé), *s. m.* Terme de conchyliologie. Nom d'un groupe très-étendu de la famille des brachiopodes, dont la cranie est le type.

† **CRANIE** (kra-nie), *s. f.* Terme d'histoire naturelle. Genre de coquilles bivalves dont le type est la cranie en masque ou cranie personnée, seule espèce actuellement vivante dans les mers de l'Inde et dans la Méditerranée, LEGOARANT.

† **CRÂNIEN, IENNE** (krâ-niin, niè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au crâne. Cavité crânienne. Nerfs crâniens.

— ÉTYM. *Crâne.*

† **CRANIO-ABDOMINAL, ALE** (krâ-nio-a-bdo-mi-nal', na-l'), *adj.* Terme de physiologie. Tempérament cranio-abdominal, celui où prédominent l'influence du cerveau et celle des viscères abdominaux.

— ÉTYM. *Crâne*, et *abdomen*.

† **CRANIO-FACIAL, ALE** (krâ-ni-o-fa-si-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au crâne et à la face.

— ÉTYM. *Crâne*, et *face*.

† **CRANIOGRAPHE** (krâ-nio-gra-f'), *s. m.* Terme didactique. Celui qui a fait une description du crâne.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et γράφειν, décrire.

† **CRANIOGRAPHIE** (krâ-ni-o-gra-fie), *s. f.* Description du crâne.

† **CRANIOGRAPHIQUE** (krâ-ni-o-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la craniographie.

CRANIOLOGIE (krâ-nio-lo-jie), *s. f.* Terme de physiologie. Art au moyen duquel on prétend reconnaître l'intelligence et le moral d'un homme, par l'inspection des différents points de la surface de son crâne.

— REM. L'Académie écrit, sans accent circonflexe sur *cra*, *craniologie* et *cranologie*. Cela oblige à l'ôter aussi des autres composés de *crâne* qui ne sont pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et λόγος, théorie.

† **CRANIOLOGIQUE** (krâ-ni-o-lo-ji-k'), *adj.* Qui a rapport à la craniologie.

† **CRANIOLOGISTE** (krâ-ni-o-lo-ji-st') ou **CRANIOLOGUE** (krâ-ni-o-lo-gh'), *s. m.* Celui qui s'occupe de la craniologie; partisan de la craniologie.

† **CRANIOMANCIE** (krâ-ni-o-man-sie), *s. f.* Art prétendu de deviner les dispositions intellectuelles et morales d'un individu d'après l'inspection de son crâne.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et le suffixe *mancie*.

† **CRANIOMÈTRE** (krâ-ni-o-mè-tr'), *s. m.* Terme didactique. Espèce de compas d'épaisseur avec lequel on mesure les diamètres du crâne.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure.

† **CRANIOMÉTRIE** (krâ-ni-o-mé-trie), *s. f.* Terme didactique. Mesure du crâne.

— ÉTYM. *Craniomètre.*

† **CRANIOMÉTRIQUE** (krâ-ni-o-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la craniométrie.

† **CRANIOSCOPIE** (krâ-ni-o-sko-pie), *s. f.* Terme didactique. Art d'examiner le crâne et d'apprécier, d'après cet examen, les facultés intellectuelles et morales.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et σκοπεῖν, examiner.

† **CRANIOSCOPIQUE** (krâ-ni-o-sko-pi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cranioscopie.

† **CRANIO-THORACIQUE** (krâ-ni-o-to-ra-si-k'), *adj.* Terme de physiologie. Tempérament cranio-thoracique, celui où prédominent l'influence du cerveau et celle de la poitrine.

— ÉTYM. *Crâne*, et *thorax*.

† **CRANIOTOME** (krâ-nio-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Nom des instruments avec lesquels on pratique la section des os du crâne d'un enfant mort quand l'accouchement ne peut se faire.

— ÉTYM. Κρανίον, crâne, et τέμνειν, couper (voy. TOME)

† **CRANIOTOMIE** (krâ-ni-o-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération dans laquelle on emploie le craniotome.

— ÉTYM. *Craniotome.*

† **CRANOIR** (kra-noir), *s. m.* Sorte de lime qui sert à craner.

— ÉTYM. *Craner.*

CRANOLOGIE (krâ-no-lo-jie), *s. f.* Voy. CRANIOLOGIE.

— ÉTYM. Κράνον, tête, et λόγος.

† **CRANQUILLIER** (kran-ki-llié, *ll* mouillées), *s. m.* Nom, dans quelques localités, du chèvrefeuille des bois.

† **CRANSON** (kran-son), *s. m.* Nom vulgaire du cochléaria officinal.

† **CRAOUILLASSE** (kra-ou-lla-s', *ll* mouillées), *s. f.* Un des noms vulgaires de la pie-grièche.

† **CRAOUILLE** (kra-ou-ll') ou **CRAOUILLÈRE** (kra-ou-llè-r', *ll* mouillées), *s. f.* Pie-grièche.

CRAPAUD (kra-pô; le *d* ne se lie pas: un kra-pô énorme; au pluriel, l's se lie: des kra-pô-z énormes), *s. m.* || 1° Reptile batracien qui a les pattes beaucoup plus courtes que celles des grenouilles et dont le corps est couvert de tubercules ou glandes d'où suinte une humeur vénéneuse. Passerai-je sous silence les amours du crapaud, cet animal hideux, et qui peut néanmoins nous intéresser par sa constance, par sa patience et par sa dextérité à servir d'accoucheur à sa femelle? BONNET, *Consid. Corps org. Œuvres*, t. VI, p. 142, dans POUGENS. Ce n'est qu'assez improprement qu'on peut dire que le crapaud est ovipare; c'est que les petits corps qu'il met au jour en si grand nombre ne sont pas précisément des œufs; ils sont, à parler exactement, les têtards eux-mêmes, déjà tout formés, ID. *Contempl. nat.* part. XII, ch. 42. || Pierre de crapaud, sorte de pierre qu'on disait se trouver dans la tête du crapaud, et à laquelle on attribuait des vertus particulières. || Populairement. Sauter comme un crapaud, sauter d'une manière lourde. || Être chargé d'argent comme un crapaud de plumes, n'avoir pas le sou. || Un vilain crapaud, un petit homme fort laid. C'est aussi un terme d'injure qui n'implique pas la laideur. || Fig. et familièrement. Avaler un crapaud, faire quelque chose de désagréable, qui coûte beaucoup. || 2° Crapaud de mer, nom vulgaire de la synancée horride, poisson qui habite la mer des Indes et qui est dit aussi pythonisse. C'est encore le nom de la lophie histrion, poisson. || Crapaud pêcheur, la baudroie, poisson. || Crapaud ailé, nom marchand d'une coquille univalve, le strombe très-large de Linné. || 3° Crapaud volant, nom vulgaire de l'engoulevent, oiseau. || 4° Terme de vétérinaire. Maladie du sabot regardée par quelques auteurs comme de nature cancéreuse. || 5° Terme d'artillerie. Affût de mortier plat et sans roue. || Terme de marine. Forte plate-bande de fer coudée, qui maintient le gouvernail toujours à la même hauteur. || 6° Terme de minéralogie. Pierre grossière qui se trouve dans un bloc de marbre. || 7° Petit fauteuil très-bas pour s'asseoir au coin du feu. || 8° Petite bourse de soie dans laquelle les hommes enfermaient leurs cheveux par derrière. || 9° Crapaud du marais, nom donné par dénigrement à ceux des membres de la Convention qui siégeaient dans le bas et qui suivaient d'ordinaire l'impulsion du pouvoir dominant.

— HIST. XIIe s. Quar des serpenz i et à grant plenté, Laisardes grans et grans crapoz enflés, *Le moniage Guillaume*, v. 2542. || XIIIe s. À deables tant de maistres, dist li crapos à la herse [ancien proverbe], LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 174. Ki crapaut aime, lunette [petite lune] li semble, ID. *ib.* Lesards et coluvres, grants crapots et serpens pesans, *Hiver et esté*. Pour ce qu'elle volt [voulut] se [son] baron [mari] doner un crapaut à megner [manger], *Bibl. des Chart.* 2e série, t. III, p. 423. || XIVe s. Les quelles femmes porterent un gros crapot pour deffaire le sort: et, ce fait, la fille tantost après fu aussi comme toute garie, DU CANGE, *buffo*. || XVIe s. D'où vient donc une si grande licence à ces vers ou crapaux, d'establir patrons et advocats devant Dieu? CALVIN, *Instit.* 699. De plus on a apporté le madrier, pour les barrieres, pour les crapaux, pour les grilles,

D'AUB. *Hist.* II, 350. He le meschant crapaut françois! ID. *ib.* V, 10. Encores que les crapaux n'ayent des dents.... le crapaut est vestu d'une grosse peau dure, PARÉ, XXIII, 32. Au reguard des lettres, d'humanités, de congnoissance des anticques histoires, ils en estoyent chargés comme crapault de plumes, CARL. I, 11. Salade, crapaud, voici la pluie, OUDIN, *Curios. fr.* Comme en la danse des crapauds en laquelle chascun veut estre maistre, JULIEN, *Mesl. hist.* p. 115, dans LACURNE.

— ÉTYM. Berry, *grapaud;* picard, *crapeux;* wallon, *crapôd;* limousin, *gropal;* provenç. *grapaut, crapaut;* anc. catal. *grapalt, grapaut;* catal. mod. *calapat;* bas-lat. *crapaldus, crapollus.* On a indiqué le danois *groen-padde*, crapaud, de *groen*, vert, et *padde*, grenouille; mais la forme du mot ne s'y prête pas. Il vaut mieux recourir avec Grandgagnage et Diez à l'anglo-saxon *creopan;* frison, *kriapa;* holland. *kruipen;* angl. *to creep;* island. *craup*, ramper; l'anglais a aussi *creeper*, vermine qui rampe.

† 1. **CRAPAUDAILLE** (kra-pô-dà-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Ramassis de gens méprisables.

— HIST. XVe s. Allez en Angleterre, orde crapaudaille, que jamais pied n'en puisse retourner, FROISS. II, III, 44. Venez ens, douce damoiselle; Et que vault ceste crapaudaille? Allez en arriere, merdaille, *Patelin.* Elles ont prins chacune un compagnon, et ont fait jusqu'à outrance la folie. Au diable les crapaudailles! laissons-les là, LOUIS XI, *Nouv.* LVIII.

— ÉTYM. *Crapaud.*

2. **CRAPAUDAILLE** (kra-pô-dà-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Par corruption pour crépodaille. Voy. ce mot.

† **CRAPAUDE** (kra-pô-d'), *s. f.* La femelle d'un crapaud. || Terme familier forgé par Voltaire : Demandez à un crapaud ce que c'est que le beau, le *to kalon?* Il vous répondra que c'est sa crapaude, avec deux gros yeux sortant de sa petite tête, une gueule large et plate, un ventre jaune, un dos brun, VOLT. *Dict. Philos.* au mot *Beau.*

CRAPAUDIÈRE (kra-pô-diê-r'), *s. f.* || 1° Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. || 2° Fig. et familièrement, lieu bas, humide, malpropre. Ce jardin est une crapaudière.

— ÉTYM. *Crapaud.*

† **CRAPAUDIN** (kra-pô-din), *s. m.* Plaque creuse en fer dans laquelle on tourne les fers à friser l'étoffe.

CRAPAUDINE (kra-pô-di-n'), *s. f.* || 1° Espèce de pierre qu'on croyait se trouver dans la tête des crapauds et qui est la dent pétrifiée du poisson appelé loup marin. Il est faux que la crapaudine change de couleur et qu'elle sue quand on l'approche du gobelet où il y ait du poison; quoique Boot et quelques autres assurent que la crapaudine se trouve dans la terre, je ne voudrais pas néanmoins contester qu'il ne s'en trouve dans la tête des vieux crapauds, mais il est certain que celle que nous vendons ne provient pas de ces animaux, POMET, *Hist. des drogues*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 233. || 2° Manière d'accommoder les pigeons qui consiste d'abord à les fendre, les élargir et les aplatir, de telle sorte que, tout déformés, on a pu les comparer à des crapauds. Pigeons à la crapaudine. Je n'aime ni le pigeon à la crapaudine ni le pain qui n'a pas de croûte, VOLT. *Lett. d'Autré*, 6 sept. 1765. || 3° Plaque de plomb posée à l'entrée d'un tuyau de bassin ou de réservoir, pour empêcher les crapauds et les ordures d'y entrer. || Soupape de décharge au fond d'un réservoir, d'une baignoire. De petits bouts de bois faisant une espèce de grillage ou de crapaudine, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Fer creux dans lequel pénètre le gond d'une porte. || Terme de mécanique. Bois qui reçoit le pivot d'un arbre vertical. || Terme d'imprimerie. Morceau de fer sur lequel est placée la grenouille. || Terme de marine. Support en fonte d'une caronade. || 4° Terme de vétérinaire. Ulcération située sur la couronne des animaux monodactyles (chevaux, ânes, mulets) et produite par les atteintes que se donne l'animal. || 5° Un des noms vulgaires de l'anarrhique loup, appelé aussi loup de mer et loup marin, poisson. || 6° Un des noms vulgaires de la stachyde droite (*sideritis vela* des officines), plante.

— HIST. XIVe s. Fourme sur couronnelle est quant au travers sur le coup du pié a une soubaudreure [*sic*] qui se hausse, et en huit jours est formée aussi derriere comme devant, et durant ce qu'elle est entiere, l'en l'appelle fourme et fait piés avalés; mais quant elle est crevée, l'en dist crapaudine, et ne garist l'en puis, et est sur le bout de la couronnelle du pié, *Ménagier*, II, 3. || XVe s. Sept anneaux, à pierres crapaudines, DE LABORDE, *Émaux*, p. 232. Une crapaudine assise en un annel, ID. *ib.* Grosses bombardes, gros canons, veuglaires, serpentines, crapaudines, couleuvrines et ribaudequins, JEAN CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 216, dans LACURNE. — XVIe s. Une bague d'argent de Limoge avec une crapodine, D'AUB. *Fœn.* III, 3. L'opinion du vulgaire est fausse, pensant qu'on trouve dedans leur teste une pierre nommée crapaudine, bonne contre le venin, PARÉ, XXIII, 32.

— ÉTYM. *Crapaud;* provenç. *crapaudina.*

† **CRAPELET** (kra-pe-lè), *s. m.* Nom vulgaire du jeune crapaud.

† **CRAPELU** (kra-pe-lu), *s. m.* Variété de crabe.

† **CRAPONE** (kra-po-n'), *s. f.* Sorte de lime bâtarde à l'usage des horlogers.

CRAPOUSSIN, INE (kra-pou-sin, si-n'), *s. m.* et *f.* Terme populaire. Personne courte, grosse et mal faite.

— REM. L'Académie dit que *crapoussin* est aussi une sorte d'animal crustacé. Mais les naturalistes ne le connaissent pas.

— ÉTYM. Dérivé de *crapaud*, avec une signification diminutive.

† **CRAPPE** (kra-p'), *s. f.* Graisse de la meule du moulin.

CRAPULE (kra-pu-l'), *s. f.* || 1° Grossière débauche, surtout dans le boire. Le grand s'enivre de meilleur vin que l'homme du peuple : seule différence que la crapule laisse entre les conditions les plus disproportionnées, entre le grand seigneur et l'estafier, LA BRUY. IX. Tout ce qu'il cherche n'est que crapule et brutalité, PATRU, *Plaidoyer* 11, dans RICHELET. St-Pouange se conduisit dans la Guyenne avec tant de crapule, qu'il ne put y être soutenu davantage, ST-SIM. 104, 114. Claude entouré des affranchis qui abusent de son penchant à la crapule, DIDER. *Ess. s. Claude.* Ne pouvant souffrir ni la gêne de la bonne compagnie, ni la crapule du cabaret, J. J. ROUSS. *Conf.* I. Quand j'aurais passé mes premiers ans dans la crapule, ID. *Hél.* I, 51. La crapule endurcit le cœur, rend ceux qui s'y livrent impudents, grossiers, brutaux, cruels, ID. *Dialogue* 1. Cet homme n'avait jamais voulu se marier; il ne reconnut aucun de ses parents, vécut dans la crapule et mourut d'indigestion, VOLT. *l'H. aux 40 écus, entret. avec le chirurg.* || 2° Par extension, gens crapuleux. N'allez pas avec ces gens-là : c'est de la crapule.

— HIST. XIVe s. Il met tousjours contre luxure Contenance, et contre crepule Abstinence.... GACE DE LA BIGNE, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *crapula;* du latin *crapula*, du grec κραιπάλη, de κρᾶς, tête, et πάλλειν, agiter.

CRAPULER (kra-pu-lé), *v. n.* Vivre dans la crapule. Et quelques-uns trop en tâtèrent, C'est-à-dire qu'ils crapulèrent, SCARRON, *Virg. trav.* VII. || Peu usité.

— HIST. XVIe s. Les hommes gras et replets, ceux qui crapulent et qui usent des bains mal à propos, PARÉ, XX, 22. Par la mauvaise maniere de vivre, et pour avoir crapulé et beu des vins forts, ID. XXI, 4. Et m'ayant dit qu'il estoit difficile à vomir, je luy conseillay qu'il crapulast, et mangeast plusieurs et diverses viandes au souper, ID. XXI, 14.

— ÉTYM. *Crapule.*

† **CRAPULEUSEMENT** (kra-pu-leu-ze-man), *adv.* D'une manière crapuleuse.

— ÉTYM. *Crapuleuse*, et le suffixe *ment.*

CRAPULEUX, EUSE (kra-pu-leû, leû-z'), *adj.* || 1° Qui se plaît, qui vit dans la crapule. C'est un homme crapuleux. || 2° En parlant des choses. Goûts crapuleux. Nous apprîmes qu'il menait une vie débordée et crapuleuse, VOLT. *Jenni*, 4. Toute la joie de Rome ne consistait pas dans les débauches nocturnes et les fêtes crapuleuses de la cour DIDER. *Ess. s. Claude.* Les mœurs crapuleuses auxquelles ils ne sont que trop sujets, J. J. ROUSS. *Pol.* 13. Galérius prolonge dans les ténèbres de la nuit de basses et crapuleuses orgies, CHATEAUB. *Mart.* 122. Au lieu de ses anciennes grâces, je ne lui trouvai plus qu'un air crapuleux qui m'empêcha de m'épanouir avec lui, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII.

— HIST. XVIe s. Les corps cacochymes, crapuleux et vieils, sont coustumierement vexés de telles tumeurs, PARÉ, V, 14.

— ÉTYM. Lat. *crapulosus*, de *crapula*, crapule.

† 1. **CRAQUE** (kra-k'), *s. f.* Terme populaire. Mensonge par exagération et par gasconnade. Ce qu'il dit là n'est pas vrai, c'est une craque.

— ÉTYM. Origine incertaine; à moins que l'on ne suppose que la *craque* est une chose qui sonne, qui *craque*. Collin d'Harleville a fait une jolie comédie intitulée *M. de Crac dans son petit castel;* c'est un Gascon qui pousse à l'excès la manie d'exagérer. À défaut de renseignements historiques, on se demande si c'est la pièce qui a suggéré la locution de *craque*, ou la locution qui a suggéré le nom du personnage.

† 2. **CRAQUE** (kra-k'), *s. f.* Terme de minéralogie. Cavité pleine de cristaux, dans une roche.

— ÉTYM. *Craquer.*

† **CRAQUELAGE** (kra-ke-la-j'), *s. m.* Procédé par lequel on craquelle la porcelaine.

— ÉTYM. *Craqueler.*

† **CRAQUELER** (kra-que-lé. Dans la syllabe *quel*, l'*l* se redouble quand la syllabe qui suit est muette : je craquelle, je craquellerai), *v. a.* Terme de manufacture de porcelaine. Donner à la porcelaine un émail fendillé. || Vases craquelés, vases à fonds divers dont l'émail est fendillé de mille manières, soit en dehors, soit en dedans.

1. **CRAQUELIN** (kra-ke-lin), *s. m.* Sorte de biscuit qui craque sous la dent. Craquelin au beurre. || Nom, dans quelques provinces, de l'échaudé.

— HIST. XVIe s. Il est ordonné que tous les boullangers de Rouen fassent de bon pain blanc, comme mollet, fouache, pain de rouelle, semineaux, cornuyaux, craquelins, cretelées, *Ordonn. d'oct.* 1508.

— ÉTYM. *Craquer* 1.

† 2. **CRAQUELIN** (kra-ke-lin), *s. m.* Terme de marine. Bâtiment d'une charpente trop faible et qui joue ou craque à la mer. || Fig. Homme peu vigoureux.

— ÉTYM. *Craquer* 1.

† 3. **CRAQUELIN** (kra-ke-lin), *s. m.* Crabe qui vient de changer de peau.

— ÉTYM. *Craquer* 1.

† **CRAQUELOT** (kra-ke-lo), *s. m.* || 1° Hareng saur nouveau. || Hareng peu salé et peu fumé. || 2° *S. m. plur.* Terme de pêche. Crustacés dits aussi craquelins venant de subir leur mue, qu'on emploie comme appâts.

— ÉTYM. *Craquer.*

† **CRAQUELOTIÈRE** (kra-ke-lo-tiê-r'), *s. f.* Femme qui prépare les craquelots.

— ÉTYM. *Craquelot.*

† **CRAQUELURE** (kra-ke-lu-r'), *s. f.* Terme de peinture. Défaut du vernis et de la couleur qui s'écaillent. Ce tableau est très-bien conservé; il est impossible d'y découvrir une craquelure.

— ÉTYM. *Craqueler.*

CRAQUEMENT (kra-ke-man), *s. m.* Bruit que font certains corps en craquant. Le craquement d'une poutre. On entendait, à plusieurs centaines de pas, des craquements semblables au claquement d'un fouet ou aux éclats d'un feu d'artifice, BONNET, *Contempl. nat.* part. V, ch. 13. Le bruit sourd et monotone de nos pas, le craquement de la neige, et les faibles gémissements des mourants interrompaient seuls cette vaste et lugubre taciturnité, SÉGUR, *Hist. de Napol.* XII, 2. || Craquement des dents, bruit produit par un mouvement des mâchoires pressées l'une contre l'autre violemment ou convulsivement de manière à faire craquer les dents. || Terme de médecine. Bruit de craquement ou bruit de cuir neuf, bruit produit par le frottement de la plèvre ou du péricarde, quand ces membranes sont devenues inégales et raboteuses par quelque altération.

— HIST. XVIe s. On trouve une cavité et enfonceure, avec quelque bruit d'une petite crepitation ou craquement, PARÉ, XIII, 13.

— ÉTYM. *Craquer* 1. On trouve aussi *craquetis :* Tousjours d'un craquetis leur maschoire cliquoit, RONS. 840.

1. **CRAQUER** (kra-ké), *v. n.* || 1° Produire un bruit sec, en se déchirant ou en se froissant. La glace craquait sous les pieds. Le biscuit craque sous la dent. Faire craquer ses doigts. Nous brûlons du désir de trouver une assiette ferme et une dernière base constante, pour y édifier une tour qui s'élève à l'infini; mais tout notre fondement craque et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes, PASC. *Pensées*, I, 1, éd. Lahure, 1860. Toute la famille priait Dieu dans la case, dont le toit craquait horriblement, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.* || Fig. et familièrement. Cette affaire craque, elle menace de ne pas réussir. L'opposition est victorieuse, et le ministère craque, il est ébranlé. En Europe, tout craquait après la révolution de février. Cet homme vous craquera dans les mains, c'est-à-dire il vous manquera de parole, il vous abandonnera. || 2° Terme de fauconnerie. On dit que la grue craque, quand elle fait du bruit en fermant son bec, et aussi quand elle crie. || Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

— HIST. XVIe s. D'un horrible regard rouant ses yeux ardents Et d'un horrible son faisant cracquer

ses dents, DUBELL. III, 31, *verso*. Ainsi qu'on voit les bien-volantes grues Craquer aigu quand passer il leur faut La mer, pour vivre en un pays plus chaud, RONS. 602. En mangeant ils craquoient et du bec et des ailes, Comme font ces corbeaux qui succent les cervelles Des animaux pourris, ID. 842. ....Et de coups redoublés l'un sur l'autre abondans, Font craquer leur maschoire et claqueter leurs dents, ID. 852.

— ÉTYM. *Crac.*

† 2. **CRAQUER** (kra-ké), *v. n.* Terme populaire. Dire des hâbleries. Cet homme ne fait que craquer.

— ÉTYM. Voy. CRAQUER 1.

CRAQUERIE (kra-ke-rie), *s. f.* Menterie, conte en vue d'attraper, d'en faire accroire. || Populaire.

— ÉTYM. *Craquer* 2.

† **CRAQUET** (kra-kè), *s. m.* Terme de botanique. Espèce de varech.

— ÉTYM. *Craquer* 1.

CRAQUÈTEMENT (kra-kè-te-man), *s. m.* Action de craqueter; bruit produit par ce qui craquète. || Cri de la cigogne.

— ÉTYM. *Craqueter.*

CRAQUETER (kra-ke-té. L'Académie ne conjugue pas *craqueter;* mais comme elle écrit *craquètement*, il faut, par analogie, employer aussi l'accent dans le verbe : je craquète; je craquetais; je craquèterai, craquetant), *v. n.* || 1° Produire un craquement fréquemment répété; produire un petit craquement. Le sel craquète dans le feu. || 2° Il se dit aussi du cri de certains oiseaux. On entend craqueter les cigognes. || 3° Fig. et familièrement, mais dans un sens qui n'est plus en usage. Quand on l'avait [la princesse d'Harcourt] bien fait craqueter [demander grâce], Mme la duchesse de Bourgogne se laissait toucher, ST-SIM. 113, 234.

— HIST. XVIe s. ....de là s'entend le bruit Des gemissans sous le fouet esclattant, Et des gros fers tirez en cracquetant, DUBELL. IV, 55, *recto*. Quand j'oy les Muses cacqueter, Enflant leurs mots d'un vain langage, Il me semble ouyr cracqueter Un perroquet dedans sa cage, ID. III, 91, *recto*. Il faisoit craqueter un fouet aussi bien que charretier de France, MONT. I, 109. Elle se donnoit dans le bras des coups de poinçon, qui luy faisoient craqueter la peau et la saignoient bien en bon escient, ID. I, 309. Comme ce poil craquette, Ce disoit-elle, et brule tout en soy, Ainsi Francus puisse brusler de moi, RONS. 624. L'advertissant s'il ne sent point quelque os craqueter; car si les os de la teste sont rompus, ils ne faudront point lors à faire bruit et craquetis, PARÉ, VIII, 2.

— ÉTYM. *Craquer.*

† **CRAQUETTE** (kra-kè-t'), *s. f.* || 1° Petit billot de fer avec lequel les tailleurs repassent les boutonnières. || 2° Espèce d'écume retirée du beurre fondu.

— ÉTYM. *Craquer* 1.

CRAQUEUR, EUSE (kra-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* Terme populaire. Menteur, hâbleur. C'est un grand craqueur.

— ÉTYM. *Craquer* 2.

† **CRASANE** (kra-za-n'), *s. f.* Mot qui se trouve dans le Dictionnaire de Trévoux. Voy. CRÉSANE et CRASSANE.

CRASE (krâ-z'), *s. f.* || 1° Terme de grammaire grecque. Contraction de syllabes où le son des éléments disparaît. Il y a crase dans κἀγὼ pour καὶ ἐγὼ, dans κἆτα pour καὶ εἶτα; et elle est marquée par la coronis (voy. ce mot). La figure qu'on appelle crase se fait lorsque, deux voyelles se confondant ensemble, il en résulte un nouveau son, par exemple lorsqu'au lieu de dire *à le* ou *de le*, nous disons *au* ou *du*, et de même le mois d'*oût* au lieu du mois d'*août*, DUMARS. *Mél. gramm.* t. V, p. 98. || 2° Terme de physiologie. Crase du sang, des humeurs, juste mélange des parties constituantes des liquides de l'économie animale. || Tempérament, constitution.

— ÉTYM. Κρᾶσις, crase, mélange, de κεράω, mélanger.

† **CRASIOGRAPHIE** (krâ-zi-o-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Description des diverses crases ou tempéraments.

— ÉTYM. *Crase*, et γράφειν, décrire.

† **CRASIOLOGIE** (krâ-zi-o-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Traité des crases et de leur doctrine.

— ÉTYM. *Crase*, et λόγος, traité.

† **CRASIORISTIQUE** (kra-zi-o-ri-sti-k'), *s. f.* Terme didactique. Connaissance des signes des divers tempéraments.

— ÉTYM. *Crase*, et ὁρίζειν, déterminer (voy. HORIZON).

† **CRASPÉDIE** (kra-spé-die), *s. f.* Terme d'entomologie. Genre de diptères, insectes de la Nouvelle-Hollande. || Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes corymbifères, appartenant aux terres australes.

— ÉTYM. Κράσπεδον, frange.

† **CRASPÉDOCÉPHALE** (kra-spé-do-sé-fa-l'), *s. m.* Terme de zoologie. Sous-genre d'ophidiens trigonocéphales.

— ÉTYM. Κράσπεδον, frange, et κεφαλὴ, tête.

† **CRASPÉDONTE** (kra-spé-don-t'), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de coléoptères.

— ÉTYM. Κράσπεδον, frange, et ὀδοὺς, dent.

† **CRASPÉDOPHORE** (kra-spé-do-fo-r'), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre de coléoptères, insectes de la côte de Coromandel.

— ÉTYM. Κράσπεδον, frange, et φορός, qui porte.

† **CRASPÉDOSOME** (kra-spé-do-so-m'), *s. m.* Terme d'entomologie. Genre d'insectes myriapodes.

— ÉTYM. Κράσπεδον, frange, et σῶμα, corps.

† **CRASSAMENTUM** (kra-ssa-min-tom'), *s. m.* Terme de médecine. Mot latin dont on se sert quelquefois pour désigner le caillot qui se forme dans le sang d'une saignée.

— ÉTYM. Lat. *crassamentum*, dépôt, de *crassus*, épais (voy. GRAS).

CRASSANE (kra-sa-n'), *s. f.* Sorte de poire fondante et excellente, dite aussi bergamote crassane.

— REM. L'Académie, au mot *cresane*, dit que *crassane* vaut mieux.

— ÉTYM. Origine inconnue. Viendrait-il du latin *crassus*, épais, parce que la crassane est une poire très-ramassée au lieu d'être longue comme le St-Germain?

† **CRASSANGE** (kra-ssan-j'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes orchidées.

† **CRASSATELLE** (kra-ssa-tè-l'), *s. f.* Genre de coquilles marines bivalves.

1. **CRASSE** (kra-s'), *adj. f.* || 1° Épaisse. Humeur crasse et visqueuse. || 2° Fig. Grossière. Nulle lecture [chez Villeroy], nulle instruction; ignorance crasse sur tout, ST-SIM. 392, 64. Chenonceaux, Blois, Amboise que retracent-ils à l'esprit? Le luxe et la luxure et la crasse ignorance des abbés et des moines, P. L. COUR. I, 180. De l'esprit, de l'enjouement, de l'agrément, peut-être même de la capacité; mais je n'ai guère vu d'ignorance plus crasse, RETZ, *Mém.* liv. II, p. 472, dans POUGENS.

— HIST. XVIe s. En espesseur la terre les surpasse [ces éléments], Et emporta la matiere plus crasse Du lourd monceau, MAROT, IV, 13. Ô temps! ô meurs! ô crasse ignorance! DUBELL. I, 15, *verso*. Leur ame, pour estre crasse et obtuse, est moins penetrable et agitable, MONT. IV, 215.

— ÉTYM. Lat. *crassus* (voy. GRAS). L'ancien français disait *cras* ce que nous disons *gras;* cette ancienne forme n'a été conservée qu'au féminin et dans un sens particulier.

2. **CRASSE** (kra-s'), *s. f.* || 1° Ordure qui s'amasse sur la peau, sur le linge de corps, sur un objet quelconque. Il est plein de crasse. La crasse du linge, des vêtements. Des verres.... Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés, Témoignaient par écrit qu'on les avait rincés, BOIL. *Sat.* III. De ces feuillets, par la crasse endurcis, L'âge avait fait une étoffe en glacis, GRESSET, *Lutrin viv.* || Fig. L'ambition partout chassa l'humilité, Dans la crasse du froc logea la vanité, BOIL. *Lutr.* VI. || Terme de peinture. Couche sale qui se forme à la longue sur les tableaux. || Scorie d'un métal en fusion. || 2° Condition sociale tout à fait inférieure. Être né dans la crasse. Je sais de gros seigneurs qui seraient dans la crasse Sans la révision que je fis de leur race, BOURSAULT, *Fables d'Ésope*, III, 4. Elles [les duchesses d'Elbeuf et de Lesdiguières] ne tenaient rien de la crasse maternelle, pas même leur propre mère qui en était, ST-SIM. 376, 90. De gens du monde [Mlle d'Aubigné] n'en voyait point, et demeurait dans la crasse de quelques commères de son quartier, ID. 51, 100. Né malheureux, de la crasse tiré, VOLT. *Pauvre diable.* || 3° Familièrement. La crasse du collége, manières gauches et dépourvues d'urbanité. D'un air qui ne sentait point la crasse de sa philosophie, SÉV. 660. || 4° Avarice sordide. Mais pour bien mettre ici leur crasse en tout son lustre, BOIL. *Sat.* X.

— HIST. XVIe s. La peur, la faim, mauvaise conseillere, La pauvreté de crasse toute pleine, DUBELL. IV, 47, *verso*. *Sordes* signifie proprement le plus gros excrement lequel sort et exsude dessus la peau et epiderme, où estant amassé il est appellé crasse, PARÉ, XI, 2.

— ÉTYM. *Crasse* 1.

† **CRASSEMENT** (kra-se-man), *s. m.* Terme militaire. Action de crasser une arme; état d'une arme remplie de crasse.

— ÉTYM. *Crasser.*

† **CRASSER** (kra-sé), *v. a.* Terme employé surtout en parlant d'armes à feu. Remplir de crasse une arme à feu. Un fusil crassé. || Se crasser, *v. réfl.* Se remplir de crasse. Ce fusil se crasse.

— ÉTYM. *Crasse* 2; génev. *crasser*, encrasser.

CRASSES (kra-s'), *s. f. pl.* Écailles qui se séparent de quelques minéraux, quand on les bat avec le marteau. || Petites paillettes qui se forment sur le fer rouge tandis qu'on le forge. || Écume de métaux en fusion. || Matières terreuses contenues dans la houille, qui restent sur les grilles des foyers.

— ÉTYM. *Crasse* 2.

CRASSEUX, EUSE (kra-seû, seû-z'), *adj.* || 1° Couvert de crasse. Visage crasseux. Mains crasseuses. Bonnet crasseux. Mon extérieur est simple et négligé, mais non crasseux et malpropre, J. J. ROUSS. *Conf.* VIII. || Fig. Dreux, dans le désespoir de la bassesse plus que très-crasseuse de sa naissance, ne perdait pas une occasion de s'en venger contre la vérité, ST-SIM. 427, 170. || 2° Sordidement avare. Peut-on être si crasseux? Leur manière de vivre, la plus vile et la plus crasseuse qu'on puisse imaginer, J. J. ROUSS. 19e *lettre. Corresp.* t. III, p. 83, dans POUGENS. || Substantivement. Un crasseux, un homme couvert de crasse. || Par extension, un homme désagréable. Un vilain crasseux. Mon mari étant mort, Dieu merci, M. Serrefort ne m'est plus rien; cependant il semble à ce crasseux qu'il me soit de quelque chose, DANCOURT, *Chev. à la mode*, I, 3. || Fig. Avare. Vivre en crasseux.

— HIST. XVIe s. Sur ce rivage un passager estoit, Crasseux, hydeux, qui la face portoit De barbe blanche espessement couverte, DUBELL. IV, 48, *recto*. Lequel excrement sort et exsude dessus la peau et epiderme.... et ceux qui abondent en tel excrement sont nommés crasseux, PARÉ, XI, 3. Cettuy-ci, tout pituiteux, chassieux et crasseux, que tu veois sortir après minuict d'un estude, penses-tu qu'il cherche parmy les livres comme il se rendra plus homme de bien? MONT. I, 278.

— ÉTYM. *Crasse* 2; Berry et saintong. *crassous.*

† **CRASSICAUDE** (kra-ssi-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une queue épaisse.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais (voy. GRAS), et *cauda*, queue.

† **CRASSICAULE** (kra-ssi-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a une tige épaisse.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CRASSICEPS** (kra-ssi-sèps'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une tête épaisse.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *ceps*, de *caput*, tête.

† **CRASSICOLLE** (kra-ssi-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un cou épais.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *collum*, cou.

† **CRASSICORNE** (kra-ssi-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des cornes ou des antennes épaisses.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *corne*.

† **CRASSIFOLIÉ, ÉE** (kra-ssi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles épaisses.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *folium*, feuille.

† **CRASSILABRE** (kra-ssi-la-br'), *adj. f.* Terme de zoologie. Coquille crassilabre, coquille dont le bord droit offre un épais bourrelet.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *labrum*, lèvre.

† **CRASSILINGUE** (kra-ssi-lin-gh'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la langue épaisse. || *S. m.* Nom d'une famille de reptiles sauriens.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *lingua*, langue.

† **CRASSILOBÉ, ÉE** (kra-ssi-lo-bé, bée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des lobes volumineux.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *lobe*.

† **CRASSINERVÉ, ÉE** (kra-ssi-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des nervures épaisses.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *nervus*, nervure.

† **CRASSIPÈDE** (kra-ssi-pè-d'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a les cuisses renflées.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *pes*, *pedis*, pied.

† **CRASSIPENNE** (kra-ssi-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des ailes épaisses.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *penna*.

† **CRASSIROSTRE** (kra-ssi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un bec épais.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *rostrum*, bec.

† **CRASSISQUAMME** (kra-ssi-skoua-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des écailles épaisses.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *squama*, écaille.

† **CRASSISULCE** (kra-ssi-sul-s'), *adj.* Terme de conchyliologie. Qui est marqué de larges sillons. Coquille crassisulce.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, et *sulcus*, sillon.

† **CRASSULACÉE** (kra-ssu-la-sée), *s. f.* Terme de botanique. Famille de plantes, qui tire son nom du genre *crassula*.

— ÉTYM. Lat. *crassus*, épais, parce que les plantes qui composent cette famille ont toutes les parties herbacées épaisses et charnues.

† **CRASSULE** (kra-ssu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes grasses, qui sert de type à la famille des crassulacées, et où l'on distingue la *crassula arborescens*, dite vulgairement pourpier de mer.

— ÉTYM. Voy. CRASSULACÉE.

† **CRAT** (kra), *s. m.* Un des noms vulgaires de l'esturgeon.

† **CRATÉGINE** (kra-té-ji-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière cristallisable extraite de l'écorce de l'alisier (*cratægus oxyacantha*).

CRATÈRE (kra-tê-r'), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Vase à boire, en forme de coupe. Les Grecs et Cariens placent un cratère entre les deux armées, puis, amenant là les enfants de Phanès, les égorgent jusqu'au dernier, P. L. COUR. II, 137. Il fut destiné à consacrer au temple de Junon un grand cratère de bronze qui subsiste encore; les bords en sont ornés de têtes de griffons; il est soutenu par trois statues colossales à genoux et de la proportion de sept coudées de hauteur, BARTHÉL. *Anach.* ch. 74. Le falerne écumait dans de larges cratères, V. HUGO, *Odes*, II, 5. || Terme de l'ancienne université. Les cratères de Sorbonne, de Navarre, coupes d'argent, en forme d'écuelles sans oreilles. || Terme d'astronomie. La constellation de la Coupe. || 2° Terme de géologie. Ouverture par laquelle un volcan rejette des matières enflammées. Le cratère du Vésuve, de l'Etna. Ne se souvient-il plus que la neige glacée Couronne quelquefois les cratères brûlants? MILLEV. *Élég.* liv. II, *Eschyle.* || 3° Bouche ou ouverture d'un fourneau de verrerie par le haut.

— REM. 1. Cratère n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762, et encore avec le seul sens de vase à boire. || 2. Millevoye, dans sa traduction de la 5e églogue de Virgile, a fait, à tort, cratère du féminin : Le chio jaillissant des profondes cratères.

— ÉTYM. Lat. *crater*, du grec κρατήρ, coupe où l'on mêle le vin et l'eau, de κερᾶν, mélanger (voy. CRASE). Le *cratère* d'un volcan a été ainsi nommé à cause de sa forme en coupe.

† **CRATÉRELLE** (kra-té-rè-l'), *s. f.* Genre de champignons.

† **CRATÉRIFORME** (kra-té-ri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. En forme de tasse hémisphérique. || Qui ressemble à un cratère.

— ÉTYM. *Cratère*, et *forme*.

† **CRATÉRION** (kra-té-ri-on), *s. m.* Terme de botanique. Genre de champignons croissant sur les tiges et feuilles pourries.

— ÉTYM. Diminutif de *cratère*, coupe.

† **CRATÉROÏDE** (kra-té-ro-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Synonyme de cratériforme.

— ÉTYM. Κρατήρ, coupe, et εἶδος, forme.

† **CRATICULAIRE** (kra-ti-ku-lê-r'), *adj.* Terme didactique. En forme de grille. Divisions craticulaires.

— ÉTYM. *Craticule*.

† **CRATICULATION** (kra-ti-ku-la-sion), *s. f.* Opération qui consiste à craticuler un dessin.

— ÉTYM. *Craticuler*.

† **CRATICULE** (kra-ti-ku-l'), *s. f.* Ancien terme de chimie. Grille au-dessus du cendrier dans les fourneaux.

— ÉTYM. Lat. *craticula*, petite grille (voy. GRILLE).

CRATICULER (kra-ti-ku-lé), *v. a.* Voy. GRATICULER.

† **CRAUPÉCHEROT** (krô-pé-che-ro), *s. m.* Un des noms provinciaux du balbuzard.

CRAVACHE (kra-va-ch'), *s. f.* Sorte de fouet de cavalier, formé d'une badine courte et flexible. Des coups de cravache. Descendez, reprit l'étudiant irrité de cette apparente résistance, descendez, ou je vous coupe la figure avec ma cravache, CH. DE BERNARD, *un Homme sérieux*, § 24. Si je tenais le polisson qui a écrit ce billet, je lui donnerais cinq cent dix-neuf coups de cravache à travers la figure, REYBAUD, *Jér. Paturot*, I, 14.

— ÉTYM. Espagn. *corbacho;* de l'allemand provincial *Karbatsch*, s. f., qui vient lui-même du slave : bohémien, *karabác*, fouet; polonais, *korbaez;* russe, *korbatsch*.

CRAVAN (kra-van), *s. m.* || 1° Nom vulgaire et spécifique de l'oie cravan qui fréquente les côtes des pays tempérés, tandis que l'oie bernache, avec laquelle on l'a confondue parfois, ne paraît que sur les terres les plus septentrionales, LEGOARANT. || 2° Nom vulgaire et local du genre anatife, dit aussi gland de mer.

— HIST. XVIe s. Cravant, COTGRAVE.

1. **CRAVATE** (kra-va-t'), *s. m.* || 1° Cheval de Croatie. .... Vite, mon cheval; Comment, c'est un cravate.... ABBÉ RÉGNIER, *Voy. de Munich*, dans RICHELET. || Adjectivement. Cheval cravate. || 2° Soldat de cavalerie légère. Il fut poursuivi par un cravate. Le régiment de royal-cravate. S'enrôler dans une compagnie de cravates, VOLT. *Lett.* 20. La crainte des embûches des cravates leur donne l'alarme, ID. *ib.* 67. Je vois fort bien que ce sont des cravates de l'armée ennemie, HAMILT. *Gramm.* V.

— HIST. XVIe s. M. le prince croyant que ce fust toute l'armée qui se retiroit, dit au sieur de Tavannes de pousser à la cravatte [comme des Cravates ou Croates, charger à la tête] avec son regiment, pour tascher d'engager quelque combat, TAVANNES, *Mém.* p. 201, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Croate*, dont Voiture, *lettre* 68, s'est servi : Il y a un certain *Bras de fer* qui est la plus redoutable créature que le ciel voye aujourd'hui; il brise tout ce qu'il touche; et toutes les cruautés des Croates ne sont point comparables aux siennes.

2. **CRAVATE** (kra-va-t'), *s. f.* || 1° Pièce d'étoffe légère que les hommes et quelquefois les femmes se mettent autour du cou. Cravate blanche. Cravate de taffetas. Les hommes portaient alors des cravates de dentelle, qu'on arrangeait avec assez de peine, VOLT. *Louis XIV*, 16. Vous figurez-vous Ce diable habillé d'écarlate? Bossu, louche et roux; Un serpent lui sert de cravate; Il a le nez crochu, BÉRANG. *H. rouge.* || Fig. Une cravate de chanvre, la corde avec laquelle on pend un homme. || 2° La cravate d'un drapeau, sorte d'écharpe brodée dont on orne la hampe d'un drapeau. || 3° Au trictrac, marque qui, mise au fichet, indique qu'on a grande bredouille. || 4° Cravate blanche, pie-grièche à collier blanc. || Cravate jaune, alouette à gorge jaune. || Cravate noire, colibri à cou noir. || Cravate verte, colibri à cou vert. || Cravate dorée, nom vulgaire du jeune âge du colibri topaze. || 5° Terme de vétérinaire. Cravates œsophagiennes, bandes musculaires disposées en cravates autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval. || 6° Terme de marine. Cordage fixé à la tête des bas mâts d'un bâtiment abattu en carène. || Cordage qui suspend une ancre à l'une des extrémités d'une chaloupe. || Ancre prise en cravate, ancre levée au moyen d'un cordage qui entoure la verge, en passant sous les deux bras.

— ÉTYM. *Cravate* 1; parce que cette pièce d'habillement fut dénommée d'après les Cravates ou Croates qui vinrent au service de France.

† **CRAVATÉ, ÉE** (kra-va-té, tée), *part. passé.* Qui a une cravate. Un fat bien cravaté.

† **CRAVATER** (kra-va-té), *v. a.* Mettre une cravate. || Se cravater, *v. réfl.* Mettre sa cravate.

— ÉTYM. *Cravate* 2.

† **CRAVE** (kra-v'), *s. m.* Terme d'ornithologie. Nom donné par quelques auteurs au genre frégile.

† **CRAVÈTE** (kra-vè-t'), *s. f.* Nom de la barge brune.

† **CRAVICHON** (kra-vi-chon), *s. m.* Un des noms vulgaires du prunellier.

† **CRAYÉ** (kra-ié), *s. m.* Nom de la macreuse en Picardie.

† 1. **CRAYER** (krè-ié), *s. m.* Cendre du charbon vitrifiée par un feu ardent.

† 2. **CRAYER** (krè-ié), *v. a.* Marquer avec de la craie.

— HIST. XVe s. ....Ne puisse tailler draps.... qui aura trace de croye en taille de robe ou autre garnement.... sans avoir congié du maistre qui paravant aura croyé ou taillé ledit habillement, *Ordonnance* 1487.

— ÉTYM. *Craie*.

† **CRAYEUX, EUSE** (krè-ieû, ieû-z'), *adj.* Qui tient de la nature de la craie. Nos chevaux enfonçaient dans une terre molle et crayeuse, CHATEAUB. *Itin.* II, 159. || Terme d'agriculture. Terrains crayeux, terrains qui, traités par l'acide nitrique, laissent un résidu de silice libre et d'argile ne s'élevant pas à un dixième pour chacun de ces éléments. || Acide crayeux, ancien nom de l'acide carbonique, tiré de la craie ou carbonate de chaux.

— HIST. XIIIe s. Les terres creouses et sablenoses, *Bibl. des Chartes*, 2e série, t. II, p. 136. || XVIe s. Terres bourbeuses, croieuses, glaireuses, O. DE SERRES, 3.

— ÉTYM. *Craie*.

CRAYON (krè-ion), *s. m.* || 1° Petit morceau de minerai, propre à écrire ou à dessiner. Crayon noir, blanc. Si, au milieu des tableaux de Rubens ou de Paul Veronèse, quelqu'un venait placer ses dessins au crayon, n'aurait-il pas tort de s'égaler à ces maîtres? VOLT. *Brutus*, *Préface.* Le grand coloriste [Rubens] perdait sa palette quand il retrouvait son crayon, CHATEAUB. *Italie*, 44. || Fig. Muses, pour le tracer, cherchez tous vos crayons, BOIL. *Épît.* IV. La nature aujourd'hui de ses propres crayons Vient d'armer une main qu'éclairent ses rayons, A. CHÉN. 152. || Le crayon d'un censeur, d'un critique, la note critique qu'il met à un passage. [Un censeur].... dont le crayon sûr d'abord aille chercher L'endroit que l'on sent faible et qu'on se veut cacher, BOIL. *Art p.* IV. || 2° Petite baguette de bois ou de métal garnie d'un crayon; le bois généralement employé pour la confection de ces crayons est celui du genévrier virginien ou genévrier rouge, dit aussi cèdre rouge. || 3° La manière d'un dessinateur. Cela est d'un crayon large, d'un crayon aisé. || 4° Tout dessin fait au crayon. Il pourra se délasser l'esprit et se réjouir les yeux, sur les crayons que vous lui mettrez entre les mains, BALZ. *Avis écrit.* || Portrait fait au crayon. Il a fait le crayon d'un tel. || 5° La description qu'on fait de quelque personne. Vous nous avez bien dépeint cet homme-là; vous nous en avez fait un fidèle crayon. Quelqu'un n'a-t-il point vu Comme on dessine sur nature? On vous campe une créature. Une Ève ou quelque Adam; j'entends un objet nu; Puis force gens, assis comme notre bergère, Font un crayon conforme à cet original, LA FONT. *Cas.* || 6° La première idée, la première esquisse d'un tableau qui se fait au crayon. || Fig. Esquisse, en parlant des écrits et des discours. Sans pouvoir exprimer par tant d'horribles traits Qu'un crayon imparfait de leur sanglante paix, CORN. *Cinna*, I, 3. Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit impromptu dont le roi a voulu se faire un divertissement, MOL. *l'Am. méd. Préf.* On n'apporte point à ces mémoires ni le savoir, ni l'esprit, ni la méditation qu'il faudrait pour en tracer même un crayon imparfait, PELLISS. *Mém. pour les gens de lettres*, p. 71. Les connaissances humaines ne sont qu'un crayon imparfait de la science de ces esprits, BOSS. *Démons*, 1. Vous trouverez dans ma description un léger crayon de leurs mœurs, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. || 7° Terme de géologie. Sorte de marne, où domine l'argile et le sable, qui se trouve sous la couche de l'humus. || Terre dure et de culture difficile.

— HIST. XVIe s. Soit dit pour un craion [esquisse] de la cour, D'AUB. *Hist.* II, 183. Et pour mettre la derniere main à ce très excellent creon, elle n'avoit pas encores saeze ans accomplis, CARL. III, 7. Quoique la varieté et discordance continuelle des evenements les rejecte de coing en coing et d'Orient en Occident, ils ne laissent de suyvre pourtant leur esteuf, et de mesme creon peindre le blanc et le noir, MONT. I, 248. Dites moy pourquoi c'est qu'on vous represente, vous autres messieurs les avocats, sous le creon des harpies; cela ne nous certifie chose autre, sinon que vous aimez fort la grippe, *Contes de* CHOLIÈRES, f° 82, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Craie;* saintong. *créon*.

CRAYONNÉ, ÉE (krè-io-né, née), *part. passé.* Ces portraits colorés par la flatterie ou crayonnés par le bel esprit, VOLT. *Mœurs*, 160.

CRAYONNER (krè-io-né), *v. a.* || 1° Esquisser, dessiner au crayon. Crayonner une tête. Il ne fait encore que crayonner son tableau. Qu'il crayonne une maison sur une maison, un arbre sur un arbre, un homme sur un homme, afin qu'il s'accoutume à bien observer les corps et leurs apparences, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || 2° Fig. Souventefois le ciel en ses augures De nos maux à venir crayonne les figures, MAIR. *Soliman*, II, 2. Ce roi.... Voulut bien que ma main crayonnât ses exploits, BOIL. *Épît.* X. Dont je veux bien ici te crayonner l'histoire, ID. *Sat.* X. Insipide écrivain, qui crois à tes lecteurs Crayonner les portraits de tes trois Imposteurs, D'où vient que, sans esprit, tu fais le quatrième? VOLT. *Ép.* 97. Ce Corneille qui crayonna L'âme d'Auguste, de Cinna, De Pompée et de Cornélie, VOLT. *le Temple du goût.* || Tracer, écrire rapidement. Il ne fit que crayonner sa réponse aux objections.

— ÉTYM. *Crayon*.

CRAYONNEUR (krè-io-neur), *s. m.* Celui qui dessine ou peint fort mal. Ce n'est qu'un crayonneur.

— ÉTYM. *Crayonner*.

CRAYONNEUX, EUSE (krè-io-neû, neû-z'), *adj.* Qui est de la nature du crayon. Pierre crayonneuse.

— ÉTYM. *Crayon*.

† **CRÉABLE** (kré-a-bl'), *adj.* Qui peut être créé.

— ÉTYM. *Créer*.

† **CRÉAC** (kré-ak), *s. m.* Voy. CRAT.

† CREADIER (kré-a-dié), *s. m.* Terme de pêche. Sorte de filet de l'espèce du traîneau.

1. **CRÉANCE** (kré-an-s'), *s. f.* || **1°** Action de croire, d'ajouter foi. Les opinions que j'avais reçues en ma créance, DESC. *Méth.* S'il faut qu'à cent rapports ma créance réponde…. ROTROU, *Venceslas*, I, 2. Aveuglons leur créance, et passez pour l'époux, ID. *ib.* III, 2. Ceux qui demeureront dans la créance que l'espace n'est pas divisible à l'infini, PASC. *Géom.* Si l'antiquité était la règle de la créance, les anciens étaient donc sans règle, ID. dans COUSIN. Rendre raison de sa créance, ID. *ib.* Vous ne leur attribuez pas ces erreurs dans la créance qu'ils les soutiennent, mais dans la créance qu'ils vous nuisent, ID. *Provinc.* 16. Ce Jérémie qu'Esdras venait de forger avec tous les autres prophètes, comment a-t-il tout d'un coup trouvé créance? BOSS. *Hist.* II, 13. Si vous avez créance à sa doctrine, ID. *Soum.* 2. Si l'idée de ce jugement pouvait être effacée de mon esprit en sorte qu'il n'en restât nul souvenir, nulle créance, BOURD. *Carême*, I, *Jug. dern.* 259. Dans la créance commune et dans les principes…. ID. *ib.* *Prédestination*, 369. || Hors de créance, invraisemblable. Et la chose à chacun Hors de créance doit paraître, MOL. *Amph.* II, 1. || Donner créance à une chose, la rendre croyable. Son caractère donne créance à ses paroles, LA BRUY. V. || Donner créance, ajouter créance, croire. David, ce roi qui avait l'esprit de prophétie, ayant donné créance aux impostures de Siba, PASC. *Prov.* 18. On ne songe qu'à multiplier les bulles, afin que ce soient autant de titres de l'infaillibilité qui en a besoin, et que le monde s'accoutume à ajouter créance, ID. *ib.* 19. Quelle fable incroyable pourrait-on inventer? et peut-on y donner créance sans joindre l'ignorance au blasphème? BOSS. *Hist.* II, 13. Seigneur, à vos soupçons donnez moins de créance, RAC. *Brit.* III, 5. || **2°** Croyance religieuse. Avec le lait, pendante à la mamelle, Je suçai des chrétiens la créance et la foi, ROTR. *St Gen.* III, 6. Il aura vécu conformément à sa créance et à sa religion, BOURD. *Avent*, 56. Pour avoir droit de dire aux athées soit de créance, soit…. ID. *ib.* Les soins qu'on prend de notre enfance Forment nos sentiments, nos mœurs, notre créance, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || **3°** Confiance qu'on inspire et qui fait qu'on est cru. Et tâchez, comme en vous il prend grande créance…. MOL. *Éc. des f.* V, 6. Perdre toute créance dans les esprits, PASC. *Prov.* 4. Ils ont appris quelle créance on doit avoir à ce calomniateur, ID. *ib.* 13. Pour faire perdre à vos auteurs toute créance, ID. *ib.* 9. Quoi, mes pères? Est-ce ainsi que vous abusez de la créance que ces personnes d'honneur ont en vous? ID. *ib.* 13. Lettres qui fussent assez autorisées pour obtenir créance, BOSS. *Lett.* 116. Il fallait un homme qui, pour ne pas irriter la haine publique déchaînée contre le ministère [lors de la Fronde], sût se conserver de la créance dans tous les partis et ménager les restes de l'autorité, ID. *le Tellier.* Vous refusez votre créance à des prodiges qui lui sont très-possibles, MASS. *Panég. St Franç.* Le livre qui mérite le plus de créance, ID. *Car. Avenir.* Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité et encore moins de créance, *Paroles de* LOUIS XIV, dans VOLT. *Louis XIV*, 28. || **4°** Terme de diplomatie. Instruction secrète qui, remise à un ambassadeur, lui permet de conférer avec le souverain auprès duquel il est envoyé. || Lettres ou lettre de créance, lettre par laquelle un ambassadeur justifie de sa mission. || Par extension, lettre de créance, lettre par laquelle un négociant ou un banquier autorise un tiers à toucher de l'argent selon ses besoins ou jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. || **5°** Terme de vénerie. Chien de bonne créance, chien sûr à la chasse. Chien de peu de créance, chien peu sûr. || Terme de fauconnerie. Oiseau de peu de créance, oiseau dont les indications ne sont pas sûres. || Ficelle ou filière avec laquelle on retient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré. || **6°** Ancien terme de marine. Mouiller en créance, faire porter une ancre d'affourche, avec tout le câble, par une chaloupe qui rapporte ensuite le bout du câble à bord du vaisseau.

— SYN. CRÉANCE, CROYANCE. Comme croyance et créance ne sont que la double prononciation d'un même mot, ils doivent nécessairement se rapprocher singulièrement dans la signification. Toutefois l'usage a profité de ces deux prononciations pour introduire les nuances suivantes : au sens de croire une chose quelconque ou une religion, croyance est présentement plus en usage que créance; mais, au sens de confiance, créance est employé de préférence à croyance.

— HIST. XIe s. Bons fut li secles al tens ancienur; Si ert [était] creance, dunt or n'i a nul prut [preu, avantage]. Tut est muez, perdu ad sa colur, *Saint Alexis*, 1. || XIIe s. Sur cele gent qui en Deu n'ont creance, *Ronc.* p. 52. Il guerpira sa creance et son Dé [Dieu], *ib.* p. 117…. Ne t'esmaier mie, empereres courtois; Tousjours te conduira ta creance et tes drois [ton droit], *Sax.* XVIII. || XIIIe s. De foi et de creance enterine et meüre, *Berte*, XLII. Mès ce ne fust boné creance Dont nus ne doit avoir doutance, *Ren.* 10163. L'on peut plaider en la haute court de totes carelles, mès que de sa fei, ce est de sa creance, et de mariage et de testament, *Ass. de J.* 47. Et Haali, quant il vit ce, si traït à li du peuple ce que il pot avoir, et leur aprist une autre creance que Mahommet n'avoit enseignée, JOINV. 260. Il disoit que foy et creance estoit une chose où nous devions bien croire fermement, ID. 197. S'il a foy et ferme creance, Qu'on doit en sept choses comprendre, J. DE MEUNG, *Tr.* 47. || XIVe s. Creance, c'est la ligne qui est attachie à la lesse du faulcon, *Modus*, f° LXXXIII. || XVe s. Quand il ot monstré ses lettres de creance, FROISS. II, II, 223. Il fut determiné de deployer [l'oriflamme du roi de France], pour la cause de ce que les Flamands tenoient opinion contraire du pape Clement et se nommoient en creance [en matière de foi] Urbanistes, ID. II, II, 196. Pourtant que je ne les vis ni scellées, ni approuvées, je n'y ajoutai point de foi ni de credence, ID. II, III, 103. Lequel avoit une lettre de creance adressante audit Symon escripte de la main dudit duc, COMM. III, 9. Luy devoit bailler la dicte lectre et dire sa creance, qui estoit…. ID. IV, 8. Sa creance [du héraut envoyé par Louis XI au roi d'Angleterre] estoit fondée sur le desir que le roy avoit dès long-temps de avoir bonne amytié avec luy, ID. IV, 7. Par très ferme credence qu'il avoit au St Sacrement du baptesme, LOUIS XI, *Nouv.* LXX. || XVIe s. Voire contre sa propre creance [croyance], MONT. I, 21. Que ne peult la coustume en nos jugements et creances, ID. I, 109. Nostre creance [religieuse] a assez d'autres fondements, sans…. ID. I, 248. Jamais chef de guerre n'eut tant de creance sur ses soldats, ID. III, 175. [Ces chefs] qui avoyent une merveilleuse creance entre ceux de la religion, desployerent tout leur art, credit et eloquence pour persuader un chacun, LANOUE, 625. Que l'audace estoit mere de la creance, la creance de la force, elle des victoires, et partant des suretez, D'AUB. *Hist.* III, 180. Et de qui pouvez vous attendre une telle mutation en la creance que de celui qui n'en auroit point? ID. *ib.* III, 186. Et connoissant la verité dont la creance lui causoit plus de mal que la mort, MARG. *Nouv.* LXIV. Il me depescha devers sa majesté pour luy porter, tant par creance que par escrit, tout ce qu'il avoit faict, CARL. X, 25.

— ÉTYM. Autre prononciation de *croyance*, et qui provient du verbe *creire*, tandis que *croyance* vient du verbe *croire*; *creire* et *croire* appartiennent à des dialectes différents de l'ancienne langue.

2. **CRÉANCE** (kré-an-s'), *s. f.* Terme de droit. Droit d'exiger l'accomplissement d'une obligation. Exercer un simple droit de créance. On oppose les droits de créance aux droits réels. || Dans l'usage ordinaire, droit d'exiger le payement d'une somme d'argent. Créance commerciale, litigieuse. Avoir une créance sur quelqu'un. Transporter sa créance. || Dette active fondée sur un titre. Sa créance est bonne. || Le titre même. Transférer sa créance.

— ÉTYM. Le même mot que *créance* 1. La *créance*, dette active, est un titre qui donne *croyance* que telle somme est réellement due.

CRÉANCIER, IÈRE (kré-an-sié, siè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui a une créance sur quelqu'un. Frustrer ses créanciers. Créancier privilégié. C'est une fort mauvaise politique, que de se faire celer aux créanciers, MOL. *Don Juan*, IV, 2. Elle ne se permit pas avec ses créanciers ces compositions adroitement colorées qui souvent ne sont qu'une injustice couverte d'un nom spécieux, BOSS. *Anne de Gonz.* L'État peut être créancier à l'infini, mais il ne peut être débiteur qu'à un certain degré; et, quand on est parvenu à passer ce degré, le titre de créancier s'évanouit, MONTESQ. *Esp.* XXII, 18. || Fig. Les habitants de la campagne, ces créanciers de la terre et de la nature, MIRABEAU, *Collection*, t. II, p. 238. || Adjectivement. Bacchus et peut-être l'Amour L'occupent souvent tour à tour, Sans compter l'hydre créancière, LA FONT. *Lett.* XXIII.

— HIST. XIIe s. Et li prophetes cumandat que ele s'en alast, e vers ses creanciers s'en aquitast, e del surplus sei e ses fiz suztenist e cunreast, *Rois*, 356. || XIIIe s. Tous mes creanciers en deçui [je déçus], Si que ge n'en poi nus paier, S'en me devoit pendre ou noier, *la Rose*, 7976. Le creancier qui tient le gage n'est pas possessor, *Liv. de just.* 90. Nous disons que en cest cas li creanciers pot fere les biens arrester là ù la dete fu fete, BEAUM. 58. || XVIe s. Ne pouvans payer, ilz estoient adjugez à leurs creanciers.—La cruaulté des creanciers usuriers, AMYOT, *Solon*, 20.

— ÉTYM. *Créance* 2.

CRÉAT (kré-a), *s. m.* Terme de manége. Le sous-écuyer dans une école d'équitation. Il était créat dans telle académie.

— HIST. XVIe s. Ce discoureur en savoit jusques là de faire vouloir au roi de deux choses l'une, ou effacer les exploits des liguez par son creat, ou, si la victoire tournoit en faveur des refformez, se voir deffait d'un ingrat trop eslevé, D'AUB. *Hist.* III, 47.

— ÉTYM. Ital. *creato*; espagn. *criado*, serviteur, élève, de *criare*, élever, du latin *creare* (voy. CRÉER).

CRÉATEUR, TRICE (kré-a-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || **1°** *S. m.* Celui qui crée; Dieu. Le créateur du ciel et de la terre. Ces premiers arts que les hommes apprirent, et apparemment de leur créateur, sont l'agriculture, l'art pastoral, celui de se vêtir et peut-être celui de se loger, BOSS. *Hist.* I, 1. Les deux substances [l'âme et le corps] étant de nature si différente, que l'une ne pourrait rien sur l'autre, si Dieu, créateur de l'une et de l'autre, n'avait, par sa volonté souveraine, joint ces deux substances par la dépendance mutuelle de l'une à l'égard de l'autre, ID. *Conn.* III, 2. Créateur incréé de la nature entière, VOLT. *Guèbr.* III, 5. Au lieu d'une substance spirituelle essentiellement distinguée de la matière et qui ne pouvait être unie au corps que par l'institution d'un créateur tout-puissant, BOULLAINVILLIERS, *Réfutat. de Spinosa*, p. 184. Créateur tout-puissant, principe de tout être; Toi pour qui le possible existe avant de naître, Roi de l'immensité, LAMART. *Méd.* I, 7. Salut, principe et fin de toi-même et du monde, Toi qui rends d'un regard l'immensité féconde; Ame de l'univers, Dieu, père, créateur, Sous tous ces noms divers, je crois en toi, Seigneur, ID. *ib.* I, 16. || Le souverain créateur de toutes choses, et, absolument, le Créateur, Dieu. Ce qui appartient à la sagesse du Créateur semble être encore plus au-dessus de notre faible portée, que ce qui appartient à sa puissance, FONTEN. *Leibnitz.* Lorsque du Créateur la parole féconde Dans une heure fatale eut enfanté le monde Des germes du chaos, LAMART. *Méd.* I, 7. || Recevoir son Créateur, communier. || **2°** Par extension, l'inventeur, le premier auteur de quelque chose. Homère est regardé comme le créateur de l'épopée. Corneille qui fut parmi nous le créateur de la tragédie, même en copiant le Cid espagnol, VOLT. *Lett. Faugères*, 3 mai 1776. Je relis Corneille; c'est un créateur; il n'y a de gloire que pour ces gens-là, ID. *Lett. d'Argental*, 26 juin 1761. Il a suivi son plan avec tant d'activité et de succès que, s'il s'est montré dans ses autres ouvrages comme un physicien exact et profond, il a été vraiment créateur dans la physiologie, CONDORCET, *Haller.* || *S. f.* Créatrice, celle qui crée. Phémonoé passe pour la créatrice du vers hexamètre chez les Grecs. || **3°** Celui qui produit. Le créateur d'un produit. || **4°** Adjectivement, créateur, créatrice. Cet esprit créateur qui, dans toute l'étendue du siècle le plus heureux, ne tombe guère en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays savants, FONTEN. *Newton.* Quand la Russie prenait une forme nouvelle sous ses mains créatrices [de Pierre Ier], CONDILLAC, *Études hist.* part. III, ch. 2. Quand l'imagination créatrice eut élevé les premiers monuments, qu'est-il arrivé? Le sentiment général fut sans doute celui de l'admiration, LAHARPE, *Cours de littér. Introd.* Mais ce feu créateur [la vie] qui sert à l'animer [un être vivant], Si je l'avais éteint, comment le ranimer? DUCIS, *Othello*, V, 4. En France, sous le nom de seconde époque, je désignerai le temps où les quatre génies créateurs du XVIIIe siècle n'agissent plus seuls sur la littérature, et sont remplacés ou entourés par le nombre assez grand d'esprits inférieurs mais brillants, qui concoururent à donner aux lettres françaises un caractère de popularité dans toute l'Europe, VILLEMAIN, *Litt. fr. 18e siècle*, 2e partie, 1re leçon.

— REM. Quand *créateur* est pris absolument pour signifier Dieu, l'Académie y met un grand C.

— HIST. XIIe s. Li criere del monde, *Machab.* II, 7. Li uns ert sire, li autre sers, li uns faitre [créateur, faiseur], l'autre faiture, l'uns crierre, l'autre creature, WACE, *Vierge Marie*, p. 45. Cil qui esteit encore à naistre Connut son seignor et sun maistre, Deciples maistre, sers seignor, Creature sun creator, *ib.* p. 46. Tais [tais-toi], Oliver, por Deu le creator, *Ronc.* p. 44. Pour lui [je] m'en vais souspirant en Syrie; Car je ne doi faillir mon creatour, QUESNES, *Romancero*, p. 93. Se sauve l'honor Du

creator i[illegible] tout temps [je] voudroie qu'il] Nuit [illegible] Ne pesance [je] n'auroie, *ib.* p. 68. Car plus criement asez le terrien seignur, Que il ne [illegible] puissant creatur, *Th. le mart.* 28. [illegible] e David e maint autre [illegible]. Quant il orent mesfait vers Deu lur creatur, Mult s'unt humilié.... *ib.* 78. En vain se travelleroit pour esleveir nos cuers, s'il ne savoit ke li creeres de nostre salveteit fust assigiez [assis] en cie., ST BERN. 525. || XIII[e] s. Mès il ne plot au creatour, Qu'on appelle le roi de gloire, Que li nostre eüssent victoire, BARBAZAN, *Fabliaux*, t. I, p. 60. || XV[e] s. Par la grace du souverain roi des rois, qui est notre createur et sauveur et creeur et donneur de toute paix, MONSTREL. liv. I, ch. 102. || XVI[e] s. En la semence gist la vertu creative et formatrice, PARÉ, XVIII, 2.

— ÉTYM. Provenç. *creaire*, *creator;* portug. et espagn. *criador;* ital. *creatore;* du latin *creatorem*, de *creare* (voy. CRÉER). Dans le vieux français et le provençal, *creere* et *creaire* est le nominatif, du latin *creátor* avec l'accent sur *a; creator* est le régime, du latin *creatórem*, avec l'accent sur *to*.

† **CRÉATINE** (kré-a-ti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière inodore, insipide, cristallisant en prismes quadrangulaires, découverte dans l'extrait alcoolique de la viande.

— ÉTYM. Κρέας, viande.

† **CRÉATININE** (kré-a-ti-ni-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe immédiat qui existe dans les muscles avec la créatine et dans le sang.

— ÉTYM. *Créatine.*

CRÉATION (kré-a-sion; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || **1°** Action de Dieu qui crée. La création du monde. Ceux que Dieu, par la régénération, a retirés gratuitement du péché (qui est le véritable néant, parce qu'il est contraire à Dieu, qui est le véritable être) pour leur donner une place dans son Église, après les avoir retirés gratuitement du néant au point de leur création pour leur donner une place dans l'univers, PASC. *Lettre*, 1[er] avril 1648. La création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées, MONTESQ. *Esp.* I, 1. Il y a des philosophes qui distinguent deux créations, celle des choses et celle de l'homme, ID. *Lett. pers.* 113. Femmes, anges mortels, création divine, Seul rayon dont la vie un moment s'illumine, LAMART. *Harm.* IV, II. || Absolument. Depuis la création. L'an 5000 de la création. || **2°** L'univers visible. Les merveilles de la création. C'est l'heure où la nature, un moment recueillie, Entre la nuit qui tombe et le jour qui s'enfuit, S'élève au créateur du jour et de la nuit, Et semble offrir à Dieu, dans son brillant langage, De la création le magnifique hommage, ID. *Méd.* I, 16. Dans la création le hasard m'a jeté; Heureux ou malheureux, je suis né d'une femme, Et je ne puis m'enfuir hors de l'humanité, A. DE MUSSET, *Espoir en Dieu.* || **3°** Action d'établir une rente, etc. La création de la rente trois pour cent. || **4°** Action d'inventer, de fonder, de produire, de nommer à un emploi. La création d'un genre littéraire. Le roman peut être considéré comme une création des modernes. Les créations de l'industrie. On a fait des créations d'un président et de quatre conseillers, SÉV. 587. || Cela est de sa création, c'est-à-dire il a imaginé, supposé la chose. Ces deux charges de proconsul et de maître de la milice sont purement de sa création [de l'abbé Dubos], MONTESQ. *Espr.* XXX, 24. || Par extension, action de former un homme et de faire sa fortune. Ce maréchal [Bessières] devait son élévation à d'honorables services et à l'affection de l'empereur, qui s'était attaché à lui comme à sa création, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 3. || Création d'un rôle, se dit, au théâtre, de celui qui le joue pour la première fois. Ce rôle est une de ses plus belles créations. || **5°** Résultat de la création, ouvrage d'art ou de littérature, établissement politique, social, etc. Ce tableau est une belle création. Les salles d'asile sont une création utile.

— HIST. XIII[e] s. Pouvoirs et vouloirs et bontez, Ces trois sont en ung Dieu comptez, Creerent toute creoison, J. DE MEUNG, *Tr.* 447. || XIV[e] s. La premiere creacion des tribuns, BERCHEURE, f° 61, *recto.* || XV[e] s. Ainsi fut cette grande et dure chevauchée departie, que le roi Edouard, le premier an de sa creation, fit contre les Escots, FROISS. I, I, 45. Chascun me fuit, ne nulz ne me parente; Les riches voy [je vois] trop bien emparentez; Ceulx ont indignacion De moi veoir, de qui creation [famille] Je sui estrais.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 213, dans LACURNE. || XVI[e] s. Il y avoit eu erreur en leur creation, et ilz avoient esté induement esleus, AMYOT, *Marcel.* 4.

— ÉTYM. Provenç. *creatio*, *creazo*, espagn. *creacion;* ital. *creazione;* du latin *creationem*, de *creare*, créer. *Creoison* est formé suivant l'antique règle de changement, comme *oroison* ou *oraison; création* a été refait sur le latin.

† **CRÉATOPHAGE** (kré-a-to-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Voy. CRÉOPHAGE.

CRÉATURE (kré-a-tu-r'), *s. f.* || **1°** Tout ce qui est créé. Les créatures visibles. Les créatures inanimées, les choses brutes. Les créatures animées, les êtres vivants. Que toute créature, à ta sainte présence, S'impose le silence et laisse agir ta voix! CORN. *Imitation*, I, 3. Il faut que je m'élève audessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu, BOSS. *Reine d'Anglet.* Il [l'homme] se fait un monde du petit cercle de créatures qui l'environnent, sur lesquelles il agit ou qui agissent sur lui, NICOLE, *Ess. de mor.* 1[er] traité, ch. 3. S'il se pouvait faire que nous eussions de la raison et que nous ne fussions pourtant pas hommes, et si d'ailleurs nous habitions la lune, nous imaginerions-nous bien qu'il y eût ici-bas cette espèce bizarre de créatures qu'on appelle le genre humain? FONTEN. *Mondes*, 2[e] *soir.* La voix de l'univers, c'est mon intelligence; Sur les rayons du soir, sur les ailes du vent, Elle s'élève à Dieu comme un parfum vivant; Et, donnant un langage à toute créature, Prête, pour l'adorer, mon âme à la nature, LAMART. *Méd.* I, 16. Ce monde qui te cache est transparent pour moi; C'est toi que je découvre au fond de la nature; C'est toi que je bénis dans toute créature, ID. *ib.* || **2°** L'homme par opposition à Dieu. Et moins la créature aura chez toi d'accès, Et plus du Créateur les dons auront d'excès, CORN. *Imit.* III, 12. Car le ciel laisse agir l'ordre de la nature Et n'a pas toujours l'œil sur une créature, ROTR. *Antig.* V, 5. Votre cœur tient un peu trop aux créatures, PASC. *Prov.* 9. Quelque mal qui nous arrive par la créature, BOSS. *Lett. Corn.* 5. Parmi les créatures, ceux qui ont le mieux connu cette vérité.... ID. *Culte.* En nous attachant aux créatures, nous multiplions nos liens, MASS. *Panég. Mart.* Tu n'étais pas encor, créature insensée, Déjà de ton bonheur j'enfantais le dessein; Déjà, comme son fruit, l'éternelle pensée Te portait dans son sein, LAMART. *Médit.* I, 8. Créature d'un jour qui t'agites une heure, De quoi viens-tu te plaindre et qui te fait gémir? Ton âme t'inquiète, et tu crois qu'elle pleure: Ton âme est immortelle, et tes pleurs vont tarir, A. DE MUSSET, *Poésies nouv. Lett. à Lamartine.* Qu'est-ce que leur vie [des mondains]?... un assujettissement servile à la créature, c'est-à-dire au caprice, à la vanité, à la légèreté, à l'infidélité même, BOURDAL. *Carême, Sur la paix chrétienne.* Ce n'est pas une faiblesse à l'âme d'avoir besoin de s'appuyer sur quelque chose de véritable et de solide; ou, si c'est une faiblesse, elle est essentielle à la créature, qui, ne se suffisant pas à elle-même, a besoin de chercher ailleurs le soutien qu'elle ne trouve pas en soi, NICOLE, *Ess. mor.* 1[er] traité, ch. 11. || **3°** Une personne. .... Les arbres et les plantes Sont devenus chez moi créatures parlantes, LA FONT. *Fabl.* II, 1. Et ne sais comme il y manqua [l'âne], Car il est bonne créature, ID. *ib.* VIII, 17. Avec une jeune créature que milord aimait, HAMILT. *Gramm.* 9. La créature de France qui avait le plus de charmes, ID. *ib.* 9. || Une femme dont on parle sans considération. Il y a longtemps que cette créature-là parlait mal de vous, SÉV. 15. Et non pas pour dîner avec des créatures Qui viennent, comme vous, chercher des aventures.—Des créatures! Ciel! quels termes sont-ce là? REGNARD, *Ménech.* II, 5. J'ai quelque souvenir de cette créature, ID. *Démocr.* V, 3. Le père d'Heudicourt mangeait tout à son âge avec des créatures, ST-SIM. 278, 10. Cette dangereuse et impudente créature était la fille de Besmaux, gouverneur de la Bastille, ID. 140, 48. Mailly prit par le bois de Meudon pour n'être point vu, et pour arriver dans le quartier des Incurables où logeait une créature qu'il entretenait, ID. 66, 100. || **4°** Personne qu'on a gagnée par des bienfaits, des présents, et qu'on protége par son crédit. On perdait de Néron toutes les créatures, CORN. *Othon*, I, 1. Je puis, quand il me plaît, faire des créatures, ID. *ib.* II, 1. Elle s'indignerait de voir sa créature À l'éclat de son nom faire une telle injure, ID. *Nicom.* I, 2. Je ne veux que le nom de votre créature, ID. *Sertor.* II, 2. Elle avait des créatures dans la confidence du roi, HAMILT. *Gram.* 11. Il répand ses trésors pour se faire des créatures, BOSS. II, *Nativ.* 2. Un art de se faire des créatures, ID. *Char. frat.* 1. Certes, plus je médite, et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature, RAC. *Brit.* I, 2. Personne ne se fit un point capital d'arrêter un désordre qui donnait aux gens puissants la facilité de placer toutes leurs créatures, RAYN. *Hist. phil.* II, 23. Certaines gens qui ne s'acquièrent des amis que pour s'acquérir des suffrages par leurs moyens; créatures de la cabale, bien différentes de cet Espagnol qui se piquait d'être fils de ses propres œuvres, LA FONT. *Contes*, *préface du* 1[er] *vol.* || **5°** Il se dit des cardinaux, en tant qu'ils sont de la création de tel pape. Les créatures de tel pape avaient la prépondérance dans le conclave. Le pape a fait une promotion de ses créatures : c'est ainsi qu'on l'appelle, SÉV. 188.

— HIST. XII[e] s. Si [l'Amour] me hait plus que nule creature, Et aux autres [je] la voi si debonaire, *Couci*, p. 125. || XIII[e] s. Onques, ce croi, mais une creature N'ot tant de mal pour aimer loiaument, EUSTACHE LE PEINTRE, dans *Couci.* Selon ce qu'ele ert [était] tendre et jeune creature, *Berte*, XLII. || XV[e] s. Que à creature du mond, fors entre eux, ils ne reveleroient leurs secrets ne leur voyage, FROISS. II, II, 65. J'ay tout veü, quant j'ay veü madame.... J'ay tout veü, à parler par droiture, Quant j'ay veü si gente creature, ID. *Poésies mss.* p. 317, dans LACURNE. Lesquels disoient pleinement que c'estoit une creature de Dieu [une sainte personne], *Hist. de la pucelle d'Orl.* p. 513, dans LACURNE. || XVI[e] s. Certes et l'yvoire, et l'or, et les richesses sont bonnes creatures de Dieu, permises, mesme destinées à l'usage des hommes, CALVIN, *Instit.* 664. Je suis votre creature; tout le bien et l'honneur que j'ai viennent de vous, MARG. *Nouv.* XII. N'estant chose moins esmerveillable qu'un simple citoyen [Jacques Cœur] durant sa prosperité eust faict tant de creatures, que de voir tant de creatures avoir recogneu leur bienfaiteur au temps de son adversité, EST. PASQUIER, *Lettres*, liv. III, 1[re] *lettre à M. de Marillac.* On le disoit estre son disciple et sa creature de guerre [de Pescaire], BRANT. *Gouast.* Leur honneur est d'avoir des serviteurs qu'ils appellent creatures, MONTLUC, *Mém.* p 448, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *creatura;* espagn. *criadura;* du latin *creatura*, de *creare*, créer.

CRÉCELLE (krè-sè-l'), *s. f.* Instrument de bois, qui sert à faire du bruit et dont on se sert les jours de la semaine sainte, durant lesquels les cloches ne sonnent pas, c'est-à-dire de jeudi à samedi midi; cet usage de la crécelle n'existe plus. Prenons du saint jeudi la bruyante crécelle, BOIL. *Lutr.* IV. || Instrument dont se servaient les lépreux pour avertir de leur approche. || Jouet d'enfant.

— REM. Furetière n'a que *crecelle* pour le nom de l'instrument et celui de l'oiseau (*crécerelle*). Richelet écrit *cresselle.* Au XV[e] siècle, *crécelle* se dit de l'oiseau de proie.

— HIST. XVI[e] s. Et ce petit moulinet dont nous usons le jeudy et vendredy de la sepmaine sainte au lieu de cloches, que nous appellons cresserelle, a emprunté ce nom du son qu'il produit, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 671, dans LACURNE.

— ÉTYM. Génev. *crenelle.* Origine inconnue. J. Scaliger le tire de *querquedula*, nom de la sarcelle; Saumaise, de *crepitacella*, dérivé de *crepitaculum*, jouet qui fait du bruit; Ménage, du grec κρὲξ, nom d'un oiseau.

***CRÉCERELLE** (kré-se-rè-l'), *s. f.* Oiseau de proie du genre faucon. La pie-grièche combat contre les pies, les crécerelles, BUFFON, *Pie-grièche.*

— HIST. XV[e] s. S'amours voloient aussi bien Comme cercelles et faucons, E. DESCH. *Poésies mss*, f° 440, dans LACURNE. Ostoirs, faucons et espreviers, Gerfaux, saieres, butors, lanniers, Aigles, voultoirs, hobes, cresselles, Esmerillons, huas, cercelles, Et maint autre gendre d'oyseaulx, ID. *ib.* f° 488. Tandis qu'elle disoit ces mots, elle perceut que une cercelle volletoit à l'entour du visage de Nero; elle qui la veut destourner, print le gant de sa main senestre, car elle avoit esgaré celluy de la dextre; si en chassa la cercelle, *Perceforest*, t. V, f° 32. || XVI[e] s. La crescerelle de son naturel espouvente les espreviers, de sorte qu'ils fuyent sa veue et sa voix, PARÉ, *Animaux*, 21.

— ÉTYM. Origine inconnue. Voy. CRÉCELLE.

† **CRÉCERELLETTE** (kré-se-rè-lè-t'), *s. f.* Nom vulgaire du faucon tinnonculoïde, appelé aussi cresserine.

— ÉTYM. *Crécerelle.*

CRÈCHE (krè-ch'), *s. f.* || **1°** Mangeoire des bœufs, des brebis, etc. Mettre du foin dans la crèche. Quelquefois dans la crèche une affreuse vipère Loin du jour importun a choisi son repaire, DELILLE, *Georg.* III. Sous la fougère de la crèche, la brebis lui abandonne son lait, CHATEAUB. *Génie*, I, III, 2. || La crèche, la sainte crèche, celle où Jésus fut mis au

moment de sa naissance. Je prie le saint Enfant de vous attacher à sa crèche, BOSS. *Lett. Corn.* 143. Un ange, dans la nuit, aux pasteurs qu'il éveille, D'un Dieu né dans la crèche annonce la merveille, DELILLE, *Parad. perdu*, XII. || 2° Nom de quelques hôpitaux où l'on reçoit les enfants trouvés, ainsi nommés par allusion à la crèche de Jésus-Christ. || Établissement où l'on donne asile pendant le jour aux petits enfants pauvres âgés de moins de deux ans. || 3° Enceinte de pieux préservant les fondations d'un ouvrage hydraulique. || Terme de marine. Établi qui, dans une corderie, porte les peignes qui servent à préparer le chanvre.

— ÉTYM. XIIIe s. Et armenz [troupeau] ne sera mie as cresches, *Psautier*, f° 186. Depuis que fu nez en la greche Diex de Marie, Ne fu mès tele espouserie, RUTEB. 6. [Dieu le père] De la creche te fit ta coche [à toi Jésus], ID. II, 20. Dou toriel [fils] loent la biauté; Sor lui n'a ordure ne tache; N'a pas esté norri en crache, *Roman de Mahommet*, 1553. Alés, dist-il, em Belleant [Bethléem], Ilueques trouverés l'enfant Jouste le mur en une crebe, DU CANGE, *craccia*.

— ÉTYM. Berry, *écrèche*; bressan, *crèce*; bourguig. *creiche*; wallon, *crèpe*, *cripe*; provenç. *crepia*, *crepcha*, *crupia*; ital. *greppia*; du germanique: allem. *Krippe*; danois, *krybbe*; angl. *crib*; suéd. *crubba*; anglo-sax. *crybbe*; anc. h. allem. *krippa*; comp. aussi le celtique: irland. *grib*.

† **CRÉCHET** (kré-chè), *s. m.* Un des noms vulgaires du motteux.

† **CRÉCISE** (kré-si-z'), *s. f.* Instrument employé dans la construction des fourneaux et des pierres factices.

† **CRÉCY** (kré-si), *s. f.* Variété de carotte très-estimée. Potage, purée à la crécy.

— ÉTYM. *Crécy*, non d'une localité en Picardie.

CRÉDENCE (kré-dan-s'), *s. f.* || 1° Meuble sur lequel on place les verres qui doivent servir à table; buffet, garde-manger. || 2° L'endroit où l'on tient les provisions de bouche dans un séminaire ou un collége. Aller à la crédence. || Ce sens n'est plus en usage dans les colléges actuels. || 3° Sorte de petite table placée au côté de l'autel, où l'on met les burettes et le bassin servant à la messe. L'urne qui était sur une crédence et qui contenait les entrailles [de la Grande Mademoiselle] se fracassa, ST-SIM. 5, 73.

— HIST. XVe s. Il avoit en Rome grande credence [crédit], et estoit moult aymé, *Perceforest*, t. III, f° 102. || XVIe s. Ung petit arbre d'or, nommé credence, garny de sept houppes de grands saphirs et deux petis et de huict langues serpentines, DE LABORDE, *Émaux*, p. 233. Seront mis les essays tout tranchez de pain pour faire la credence à chascun plat de viande quand ilz seront posez sur la table, *Honneurs de la cour*, *ms.* p. 72, dans LACURNE.

— ÉTYM. Ital. *credenza*, buffet, créance, croyance, de *credere*, croire, parce que c'était ordinairement au buffet que se faisait l'épreuve des liqueurs pour la sûreté des princes, ce que les Italiens appellent *far credenza*.

CRÉDENCIER (kré-dan-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des kré-dan-sié-z actifs), *s. m.* Celui qui, dans un collége ou un séminaire, a la garde et la distribution des provisions. || Ce mot n'est plus usité dans les colléges actuels.

— ÉTYM. *Crédence*.

CRÉDIBILITÉ (kré-di-bi-li-té), *s. f.* Ce qui rend une chose digne de croyance. Celui qui doute parce qu'il ne connaît pas les raisons de crédibilité n'est qu'un ignorant, DIDER. *Pens. phil.* 24. Je laisse à part le grossier sophisme d'employer la preuve morale à constater des faits naturellement impossibles, puisqu'alors le principe même de la crédibilité, fondé sur la possibilité naturelle, est en défaut, J. J. ROUSS. *Lett. de la Montagne*, III. Des témoins qui réunissent, au plus haut degré, les conditions qui fondent aux yeux de la raison la crédibilité de quelque fait que ce soit, BONNET, *Paling.* 21e part. ch. 8. Il a commencé par nous dire qu'il allait nous donner un exemple de la crédibilité due aux attestations que nous présentions, MIRABEAU, *Collection*, t. III, p. 242.

— HIST. XIIIe s. Se le vallet aporte avec soi bone creableté et certaine qu'il ait fait le gré de son mestre, *Liv. des mét.* 69.

— ÉTYM. Lat. *credibilis*, de *credere* (voy. CROIRE).

CRÉDIT (kré-di; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie: les cré-di-z ouverts), *s. m.* || 1° Confiance en la solvabilité. Le crédit est l'âme du commerce. Notre trio [de marchands] poussa maint regret inutile, Ou plutôt il n'en poussa point; Le plus petit marchand est savant sur ce point: Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte, LA FONT. *Fabl.* XII, 7. Les Allemands que le fidèle Sancy avait levés sur son propre crédit, ANQUET. *Ligue*, III, 84. L'on sait qu'une personne qui a du crédit emprunte à meilleur marché qu'une personne qui n'en a pas, J. B. SAY, *Traité*, 1841, p. 388. || Faculté d'obtenir des prêts; disposition des détenteurs de capitaux à en faire l'avance à ceux qui les demandent. Le crédit règne dans un pays lorsque les prêts y sont abondants et faciles. Un particulier a du crédit lorsqu'il emprunte facilement les fonds dont il a besoin. || Crédit personnel, celui qui dépend du caractère personnel et des facultés de l'emprunteur. Crédit réel, celui qui repose sur des sûretés spéciales. Crédit hypothécaire. || Crédit agricole, industriel, commercial, celui qui procure des avances à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Crédit foncier, territorial, celui qui prête à la propriété foncière. || Société générale du crédit mobilier, société destinée à faire des prêts sur dépôts de valeurs mobilières, actions, coupons de rentes, etc. || Crédit public, confiance dont jouit un gouvernement pour le payement des intérêts de sa dette, pour les emprunts à faire, etc. La France et l'Espagne ont leurs trésors; l'Angleterre, un grand crédit national, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 50. L'usage du crédit public, quoique ruineux pour tous les États, ne l'est pas pour tous au même point, ID. *ib.* XIX, 11. Le crédit public, comme le crédit personnel, consiste dans la persuasion où est le public, que le débiteur, qui est l'État, s'acquittera fidèlement des engagements qu'il a contractés envers ses créanciers, J. B. SAY, *Cours*, t. II, p. 443, 1840. || Prêter son crédit à quelqu'un, engager sa signature, s'obliger pour faire emprunter à quelqu'un une somme. || Crédit est mort, on ne prête plus, c'est-à-dire on ne vend que contre argent. || Fig. Notre siècle vit sur le crédit du siècle de Louis XIV, VOLT. *Lett. à Mme Dubocage*, 3 sept. 1758. || 2° Terme que le créancier accorde à son débiteur. Accorder un long crédit. Acheter, vendre des marchandises à crédit, c'est-à-dire sans payement immédiat. Mais nous avons là vingt bouteilles, Et le traiteur nous fait crédit, BÉRANG. *Fortune.* On achète des étoffes à crédit, PASC. *Prov.* 8. Je lui ferai crédit de trois mois, SÉV. 74. Votre plaisir serait-il qu'à crédit J'en puisse avoir, non pas pour grosse somme? LA FONT. *Comment l'espr.* Les sauvages, pendant l'été, mettent leurs chiens en pension, à crédit, chez des gardiens, CHATEAUB. *Amér.* 275. Mon hôte à crédit me traite; J'ai bonne chère et vin vieux, BÉRANG. *Homme rangé.* || Familièrement. Faire crédit de la main à la bourse, ou depuis la main jusqu'à la bourse, ne livrer sa marchandise que contre payement. || Fig. Faire crédit d'une chose, en dispenser. Je fais crédit à mon fils de cette reconnaissance, SÉV. dans le *Dict. de* BESCHERELLE. || Fig. À crédit, inutilement, sans fondement. C'est jouer en amour un mauvais personnage Et se rendre après tout misérable à crédit, MOL. *le Dép.* I, 2. Mais les gens de mon air, marquis, ne sont pas faits Pour aimer à crédit et faire tous les frais, ID. *Mis.* III, 1. Qui peut trouver moyen d'être fait de la sorte Ne soupire guère à crédit, ID. *Psyché*, III, 1. Cela se dit à crédit et sans démonstration, GUI PATIN, *Lettres*, 727. || Elle a pris à crédit un pain sur la fournée, se dit d'une fille devenue grosse avant le mariage. || 3° Somme mise à la disposition de quelqu'un dans une banque, chez un commerçant. || Ouvrir un crédit à quelqu'un, et aussi faire un crédit à quelqu'un, l'autoriser à toucher à une caisse, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, et aussi s'obliger à prêter sur demande à la personne désignée une somme à des conditions déterminées. Avoir un crédit chez un banquier, être autorisé à toucher chez lui une certaine somme. || Lettre de crédit, lettre dont le porteur peut toucher de l'argent chez ceux à qui elle est adressée. || Terme d'administration. Somme allouée, pour tel usage déterminé, par voie de budget. Crédit ordinaire, supplémentaire, extraordinaire, etc. || 4° La page droite d'un livre de compte qui s'intitule *avoir*, et où l'on écrit ce qui est dû à quelqu'un, ce qu'on a reçu de quelqu'un par opposition à *débit*, partie d'un compte où l'on porte ce qui a été fourni à quelqu'un ou payé à quelqu'un. Tout compte courant est tenu par crédit et par débit. Portez cet article à mon crédit. || Avoir crédit en banque, être inscrit comme créancier sur les livres de la banque. || Crédit se dit aussi pour signifier la note de ce qu'un marchand doit faire entrer à son profit dans le tableau d'un compte, et encore la note de tous les articles qui doivent être portés en recette sur un compte. || 5° Terme de commerce et de banque. Confiance dont jouissent certains effets sur la place. Les billets de cette compagnie prennent crédit. || 6° Considération, influence dont jouit une personne. Elle aura du crédit en l'empire d'amour, RÉGNIER, *Sat.* VII. La fameuse Macette, à la cour si connue, Qui s'est aux lieux d'honneur en crédit maintenue, ID. *Sat.* XIII. Quelque peu de crédit que chez vous il obtienne, CORN. *Poly.* I, 3. Et vous pensez par là leur ôter tout crédit, ID. *Nicom.* III, 5. Mais pour peu qu'il m'aimât, du moins il m'aurait dit Que je garde en son âme encor quelque crédit, ID. *Tite et Bérén.* II, 7. Certes, vous m'allez mettre en crédit par la ville, ID. *le Ment.* III, 5. [Il] Passe pour homme illustre et se met en crédit, ID. *ib.* I, 6. Si mon crédit peut obtenir sa grâce, ROTROU, *Bélis.* I, 2. Ah! ma sœur! si sur vous je puis avoir crédit, MOL. *le Dép* II, 3. Rome où Diana [un casuiste] est en si grand crédit, PASC. *Prov.* 6. Par le crédit qu'ils ont dans le monde, ID. *ib.* 15. Si j'avais du crédit en France, ID. *ib.* 2. Sauver la vérité sans perdre notre crédit, ID. *ib.* Les jésuites ont assez bonne opinion d'eux-mêmes, pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion, que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences, ID. *ib.* 5. Ils s'acquirent un grand crédit par la pureté de leur doctrine, BOSS. *Hist.* II, 5. M. Colbert commença à prendre auprès du roi le crédit qui le rendit depuis le premier homme de l'État, LA FAYETTE, *Henriette d'Anglet. Œuvres*, t. III, p. 112, dans POUGENS. Pour se mettre en crédit auprès du roi, HAMILT. *Gramm.* 8. Par l'entremise de quelque personne d'autorité et de crédit sur son esprit, FLÉCH. *Serm.* I, 295. Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit, RAC. *Brit.* I, 1. Princesse, en leur faveur employez mon crédit, ID. *Esth.* III, 5. Son adroite vertu ménage son crédit, ID. *Brit.* IV, 4.... À peine elle vous vit Que votre exil d'abord signala son crédit, ID. *Phèd.* I, 1. Ils ne souhaitent point de voir les méchants en crédit, FÉN. *Tél.* VIII. Un amant mort pour nous nous mettrait en crédit, REGNARD, *Joueur*, II, 11. Le crédit impérieux qui voudrait envahir avec orgueil et violence des honneurs destinés à la réunion du mérite et des vertus, D'ALEMB. *Éloges*, *Lang. de Gergy.* Alvarez aurait-il assez peu de crédit? VOLT. *Alz.* IV, 3. Ce crédit si vanté doit-il durer toujours? ID. *Tancr.* I, 4. || 7° Autorité dont jouit une chose. Mettre une nouvelle, une opinion en crédit, la répandre, lui donner de l'autorité; lui donner du crédit, la confirmer. Quand cette femme aurait dit vrai Dans une chambre tapissée, On s'en serait moqué; la vogue était passée Au galetas; il avait le crédit, LA FONT. *Fabl.* VII, 15. Et voir si ce n'est point une vaine chimère Qui sur ses sens troublés ait su prendre crédit, MOL. *Amph.* III, 1. La fable en son nom la demande; Vous savez quel crédit ce mensonge a sur nous, LA FONT. *Fabl.* VII, *dédic.* Tant d'autres histoires qui ont eu crédit au monde, PASC. *Juifs*, 5. C'est de la prose rimée qu'Horace a mise en crédit, SÉV. 293. Votre rang ne donnait-il pas du crédit à vos passions et à vos exemples? MASS. *Myst. Misér.* || 8° Créance, confiance. Je crois sur sa parole et lui dois tout crédit, CORN. *Sert.* II, 4. Donnez-vous à l'erreur encor quelque crédit? ID. *Héracl.* IV, 4. N'écoute pas tout ce qu'on dit, Et souviens-toi qu'une âme forte Donne malaisément crédit À ces bruits indiscrets où la foule s'emporte, ID. *Imit.* I, 4. Quand son instruction est salutaire et bonne, Donne-lui prompt crédit, Et, sans examiner quel maître te la donne, Songe à ce qu'il te dit, ID. *ib.* I, 5. Des gens à qui l'on peut donner quelque crédit, MOL. *Éc. des maris*, II, 3.

— SYN. CRÉDIT, FAVEUR. Le crédit est, proprement et étymologiquement, la confiance qu'inspire notre solvabilité, et qui fait qu'on nous prêtera de l'argent et, figurément, qu'on aura pour nos avis ou nos demandes une déférence méritée par notre caractère, par notre position, par notre talent, etc. Au contraire la faveur est toute gratuite; c'est un sentiment favorable qu'on a pour nous. On dit la faveur du prince, le crédit d'un ministre. Le crédit de Sully triompha souvent de la faveur des maîtresses.

— HIST. XVe s. Deux chevaliers qui avoient grant credit avecques ledit conte de Charolois, COMM. I, 2. Ceux qui gouvernoient ledit roy appellerent en cour, en authorité et à credit, ledit duc de Lorraine, pour en avoir part et aide, ID. VII, 1. || XVIe s. Qui pour acquerir le nom de sçavans, traduisent à credit les langues, dont jamais ils n'ont entendu les premiers elements, DUBELL. I, 9, *recto*. Qu'on aille donc maintenant baiser les reliques au credit de si lourds menteurs, CALV. *Instit.* 151. Les oracles avoient commencé à perdre leur credit, MONT. I, 42. Qu'il

ne loge rien en sa teste par simple auctorité et à credit, ID. I, 162. Et craignoient tous, à credit, un que personne n'avoit veu, LA BOETIE, 56. Et si on considere combien la pluspart des hommes sont aujourd'hui mal montez et mal dextres à la lance, on aura honte de les mettre en un corps simple, qui est autant que se faire battre à credit, LANOUE, 293. Quand ces paradoxes auront esté bien examinez, aucuns leur donneront paravanture autant de credit qu'à l'opinion vulgaire, ID. 307. En ce pays-là le charroy n'a point de credit, et n'y en peult-on mener, CARL. X, 24. Nous croyons, jugeons, agissons, vivons, et mourons à credit, selon que l'usage public nous apprend, CHARRON, *Sagesse*, I, 17. Homme et femme conjoincts par mariage sont uns et communs en biens, meubles, debtes et credits faits tant devant leur mariage que durant, *Coust. génér.* t. I, p. 919. Toutes leurs debtes et credites, *ib.* t. II, p. 260. Je m'adresseray à ceux qui n'en parlent point à credit, ains semblent avoir de quoy payer, H. EST. *Apol. d'Hérod. Préface.* Servir Dieu à credit et par procureur, COTGRAVE. Assez a qui bon credit a, ID.

— ÉTYM. Ital. *credito*, du latin *credere*, croire (voy. CROIRE).

CRÉDITÉ, ÉE (kré-di-té, tée), *part. passé.* Qui a un crédit, une somme à toucher. Crédité d'une somme considérable. || *S. m.* Celui auquel on a ouvert un crédit. Le crédité.

CRÉDITER (kré-di-té), *v. a.* Terme de commerce. Inscrire au crédit ce qu'on doit à quelqu'un, ce qu'on a reçu de lui. Je vous ai crédité des 500 fr. que vous m'avez versés. Être crédité sur une ville, avoir des lettres de crédit sur cette place.

— ÉTYM. *Crédit.*

† **CRÉDITEUR** (kré-di-teur), *s. m.* Terme de commerce. Celui qui a des sommes portées à son crédit sur les livres.

— ÉTYM. *Créditer.* Autrefois *créditeur* avait le sens de créancier : Monsieur, mon bon ami, j'estois icy à mesme pour payer ma debte; mais j'ay trouvé un bon crediteur qui me l'a remise, MONT. IV, 333.

CREDO (kré-do), *s. m.* || 1° Le premier mot et le nom du symbole des apôtres, qui contient en douze articles les dogmes principaux de la foi. Le credo se chante à toutes les messes chantées le dimanche, excepté aux messes de mort; mais en semaine on le chante ou on ne le chante pas, suivant la férie. || Apprendre son credo, apprendre les premiers éléments de sa religion. || 2° Par extension, ce que l'on prend pour règle de ses opinions. Il prend son credo dans son journal.

— HIST. XVIe s. On parle de luy comme de Pilate dans le credo, OUDIN, *Curios. fr. add.*

— ÉTYM. *Credo*, je crois (voy. CROIRE). *Credo* s'est dit pour *crédit :* Il vous plaise nous envoyer quelque peu d'argent pour nous povoir entretenir jusques à la venue de nostre dit maistre; car, madame, nous n'avons plus que frire synon sur credo, *Lett. de* LOUIS XII, t. III, p. 172, dans LACURNE.

CRÉDULE (kré-du-l'), *adj.* || 1° Qui croit trop facilement. Écoute, père aveugle, et toi, prince crédule, CORN. *Héracl.* IV, 4. Et ton esprit crédule ose s'imaginer Qu'Auguste pouvant tout peut aussi me donner, ID. *Cinna*, III, 4. Avoir pour deux méchants une âme si crédule, ID. *Nicom.* III, 8. Un fol allait criant par tous les carrefours Qu'il vendait la sagesse; et les mortels crédules, De courir à l'achat.... LA FONT. *Fabl.* IX, 8. L'éclat de tant de gloire avait jusqu'à ce jour Ébloui mon âme crédule, QUINAULT, *Amad.* I, 3. Je ne puis plus tromper une amante crédule, RAC. *Baj.* II, 5. Es-tu toi-même si crédule Que de me soupçonner d'un courroux ridicule? ID. *ib.* IV, 7. Je sais combien, crédule en sa dévotion, Le peuple suit le frein de la religion, ID. *ib.* I, 2. ....Crédule, je l'aimais, ID. *Iphig.* II, V. Crédule jusqu'à croire à tous ces vains discours Et qu'il était encor d'éternelles amours, SEGRAIS, *Égl.* 2. Il a ressenti le malheur d'être trop crédule pour une femme, FÉN. *Tél.* XIX. Putiphar, trop crédule aux paroles de sa femme, entra dans une grande colère, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. V, 2e part. ch. 2, art. 2. J'ai trompé son esprit crédule à mes discours, LEMIERRE, *Charlem.* III, 3. Que l'aîné, peu crédule à la vie, à la gloire, V. HUGO, *Voix intérieures*, II, 6. Trop crédule en ton serment perfide, LEMERC. *Agam.* V, 5. Habile à soulever le crédule vulgaire, DELILLE, *Énéide*, XI. Crédule par espoir, par désespoir peut-être, il s'enivre quelques instants de cette apparence [de négociations], et, pressé d'échapper au sentiment intérieur qui l'oppresse, il semble vouloir s'étourdir en s'abandonnant à une joie expansive, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || Substantivement. Or je vous demande, qui est ici le crédule? MASS. *Car. Avenir* || 2° En parlant des choses. Avec une facilité trop crédule, PASC. dans COUSIN. Attendrons-nous qu'un nouveau Lulle, Fier de ses chimiques travaux, Promette à notre espoir crédule L'art de commander aux métaux? LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 522, dans POUGENS. Je ne m'aveugle point; d'un sot orgueil épris, Mon crédule Apollon sur son faible génie N'a point fondé l'espoir de leur ignominie [de Voltaire et des autres écrivains ses amis et sectateurs], GILBERT, *Mon apologie.* Partouneaux crut à cette fausse nouvelle; car, en fait de malheurs, l'infortune est crédule, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 7.

— HIST. XIVe s. Et se maistre Jehan estoit si credule à eulz et à leurs douces paroles es quelles il se fiast trop ... *Ménagier*, II, 3.

— ÉTYM. Lat. *credulus*, de *credere* (voy. CROIRE).

† **CRÉDULEMENT** (kré-du-le-man), *adv.* D'une manière crédule.

— ÉTYM. *Crédule*, et le suffixe *ment.*

CRÉDULITÉ (kré-du-li-té), *s. f.* État d'esprit du crédule. Avec quelle insolence et quelle cruauté Ils se jouaient tous deux de ma crédulité! RAC. *Baj.* IV, 5. Pardonne, cher Hector, à ma crédulité, ID. *Andr.* III, 6. Moi-même, rougissant de sa crédulité, ID. *Baj.* III, 4. [Il faut] De la crédulité donner à tous l'exemple, VOLT. *Fanat.* II, 5. Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, Notre crédulité fait toute leur science, ID. *Œdipe*, IV, 1. Mais depuis que l'aspect des hautes vérités Le retira, dit-il, de ses crédulités.... LEMERC. *Clovis*, I, 2. Que faites-vous par vos crédulités et vos complaisances? vous animez le médisant, vous réchauffez le serpent qui pique, FLÉCH. dans le *Dict. de* DOCHEZ. La crédulité des peuples, qui est toujours au-dessus du ridicule et de l'extravagant, réparait tout, MONTESQ. *Rom.* t. VI, p. 246, dans POUGENS. Votre inépuisable crédulité ne me fâche plus, mais elle m'étonne toujours, J. J. ROUSS. *Lett. d'Ivernois*, *Corresp.* t. VI, p. 364, dans POUGENS. On sait qu'un vif intérêt enfante la crédulité, et qu'ainsi le nombre des charlatans dans chaque science croît en raison de l'importance plus grande que les hommes attachent à son objet, CONDORCET, *Bucquet.*

— HIST. XIIe s. Li agaitanz anemis fait à la fois alcun semblant de pieteit, por ke il à la fin de creduliteit puist parvenir, *Job*, 454. || XIVe s. La credulité ou opinion. — Teles credulitez et suspections, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Lat. *credulitatem*, de *credulus* (voy. CRÉDULE).

† **CRÉE** (krée), *s. f.* Terme de commerce. Ancienne sorte de toile de Bretagne. Dispensons les fabricants de tramer de barres transversales aux deux chefs des toiles nommées Bretagnes et de celles nommées crées [la marque de ces toiles devait porter *creas nuevas*], *Lettres patentes*, 16 déc. 1780.

— ÉTYM. Espagn. *crea*, sorte de toile.

CRÉÉ, CRÉÉE (kré-é, kré-ée), *part. passé.* || 1° Tiré du néant. Le monde créé de Dieu. Et moi je passe aussi parmi l'immense foule D'êtres créés, détruits, qui devant toi s'écoule, LAMART. *Harm.* IV, 11. || 2° Produit. Les industries créées dans ce pays. Une suite d'opérations faites sur des corps pour ainsi dire étrangers à la nature et créés dans les laboratoires, CONDORCET, *Bucquet.* Si la vie et la mort ne sont pas même, hélas! Deux mots créés par l'homme et que Dieu n'entend pas! LAMART. *Harm.* IV, 11. || Rôle créé, se dit, au théâtre, d'un rôle qui est joué pour la première fois. Elle n'ose aborder un rôle créé par cette grande tragédienne. || 3° *S. m.* Celui qui est créé. Si un être intelligent avait créé un être intelligent, le créé devrait rester dans la dépendance qu'il a eue dès son origine, MONTESQ. *Esp.* I, 1. || Le créé, l'ensemble des créatures. Afin que nous soyons contraints de sortir de nous-mêmes, il faut qu'une plaie profonde de notre cœur fasse que tout le créé se tourne pour nous en amertume, FÉN. *Lett. spirit.* 195. || On emploie rarement créé comme substantif, et seulement dans les cas tout spéciaux comme ceux qui sont indiqués dans les exemples.

CRÉER (kré-é), je crée, tu crées, il crée, nous créons, vous créez, ils créent; je créais, nous créions, vous créiez; je créai, nous créâmes; je créerai; je créerais; crée, créons, créez; que je crée, que nous créions, que vous créeiez; que je créasse; créant; créé, créée, *v. a.* || 1° Tirer quelque chose du néant. Dieu a créé le ciel et la terre. La première époque vous présente un grand spectacle : Dieu qui crée le ciel et la terre par sa parole et qui fait l'homme à son image, BOSS. *Hist.* I, 1. Selon Platon, Dieu ne crée rien, il ne meut rien; il règle seulement autant qu'il le peut le mouvement que la matière a déjà par elle-même, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 19. Pour créer l'univers et le réduire en poudre, Que te fallait-il? deux instants, C. DELAV. *Paria*, IV, 7. || Absolument. Une dérision d'un être habile à nuire, Qui s'amuse sans but à créer pour détruire, LAMART. *Harm.* IV, 11. || 2° Inventer, imaginer, en parlant de l'homme. Créer des mots. Lavoisier a créé la chimie pneumatique. La paléontologie a été créée par Cuvier. Notre esprit qu'Amour seconde, Au coin du feu crée un monde Qu'un doux ciel toujours féconde, Où s'aimer tient lieu de bien, BÉRANGER, *l'Hiver.* Celui-ci [Boileau] passe Juvénal, atteint Horace, semble créer les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie; il a, dans ce qu'il emprunte aux autres, toutes les grâces de la nouveauté et tout le mérite de l'invention, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. fr.* || Absolument. La nature est à vous, et votre main féconde Dispose pour créer des éléments du monde, DELILLE, *Jardins*, I. || Terme d'histoire naturelle. Créer un genre, une espèce, l'établir en en indiquant les caractères particuliers. || Créer un rôle, se dit, au théâtre, de celui qui le joue le premier. C'est Levasseur qui a créé le rôle de Bertram dans *Robert le Diable.* || 3° Produire, susciter. L'ordre de choses que la Révolution a créé en France. Il avait une armée et j'en forme aujourd'hui, Il m'a fallu créer ce qui s'offrait à lui, VOLT. *Catil.* II, 3. .... Je sus, créant une armée, Me faire le vengeur de la terre opprimée, SAURIN, *Spartac.* III, 4. Et le nom d'un tel chef eût créé des soldats, C. DELAV. *Vêpres sicil.* IV, 4. || Se créer, créer à soi. Il sut se créer des ressources. Par leur maladresse, ils se sont créé bien des difficultés. Les besoins factices qu'il s'est créés. || 4° Fonder, instituer. Créer une académie. Créer des emplois. C'est alors qu'on créa les préfectures. On créa une seconde compagnie, une troisième, plusieurs successivement; et le gouvernement, qui se faisait une habitude d'en créer, croyait toujours qu'il lui était avantageux d'en créer encore, CONDILLAC, *Comm. gouv.* part. 2e, ch. 17. || Nommer à un emploi qui n'existait pas. On créa des préfets. On jugea pourtant à propos de créer de nouveaux magistrats, avant que de nommer des députés, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. X, p. 93, dans POUGENS. || 5° Créer une rente, fournir l'argent nécessaire pour la rente. Créer une pension, allouer une pension sur les fonds à ce consacrés. Créer des actions, fonder une opération industrielle ou financière à laquelle on fait face pécuniairement à l'aide d'actions. || Créer une pension sur un bénéfice, se dit proprement du pape qui octroie l'établissement d'une pension sur un bénéfice. || 6° Se créer, *v. réfl.* Être créé. Suivant la doctrine de Démocrite et d'Épicure, rien ne se crée dans la nature.

— HIST. XIIe s. Loez lui, soleil et lune; loez lui, tutes esteilles e lumiere; loez lui, ciel des ciels; kar il dit, e fait sunt; il medesmes manda, e cried sunt, *Liber psalm.* p. 229. Net cuer crie en mei, Deus [Dieu, crée en moi un cœur pur], *ib.* || XIVe s. Le dittateur creoit un autre office que il apeloit mestre des chevaucheurs, BERCHEURE, f° 2, *verso.* || XVIe s. Les prebstres le creerent augur, AMYOT, *Marcel.* 2. Estant nos villes pauvres et troublées comme elles sont, nos gens de guerre mal creez et disciplinez, VILLEROY, *Mém.* t. II, p. 206, dans LACURNE. Il n'y a insolence que le soldat mal creé, et en de tels endroits, ne fasse, BRANT. *Cap. fr.* t. I, p. 298, dans LACURNE. Quitte des debtes creez par le defunt son mary, si elle ne s'est expressement obligée, *Coust. gén.* t. I, p. 154.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *crear;* ital. *creare;* du latin *creare;* de même radical que le zend *kerĕ*, faire; sanscrit, *kri*, faire.

† **CREMA** (kre-ma), *s. f.* Terme de métallurgie. Le résultat de l'oxydation du fer dans le fourneau.

— ÉTYM. Lat. *cremare*, brûler, qui a donné à plusieurs patois *cremer.*

CRÉMAILLÈRE (kré-ma-llè-r', *ll* mouillées, et non kré-ma-yê-r'), *s. f.* || 1° Pièce de fer plate, dentelée et recourbée par le bas, qu'on suspend dans les cheminées pour soutenir la marmite et d'autres vaisseaux sur le feu. Hausser, baisser la crémaillère. || Familièrement. Pendre la crémaillère, donner un repas pour célébrer son installation dans un nouveau logement. || Aller pendre la crémaillère chez quelqu'un, être invité à ce repas. || 2° Terme de mécanique. Pièce munie de crans, qui sert à relever ou à baisser une partie mobile. Fauteuil à crémaillère. || Terme d'horlogerie. Pièce d'une montre ou pendule à répétition qui sert à la faire sonner. || Tringle de bois dentelée qui reçoit les tablettes d'une bibliothèque. || Pièce d'un pupitre mobile.

|| Garniture de fer mise en travers derrière les portes cochères. || Terme de marine. Crénelures pratiquées dans deux pièces de bois composant une vergue d'assemblage. || Instrument pour rider les haubans. || 3° Terme militaire. Ligne défensive offrant la forme d'une scie. || Terme de fortification. Ouvrage à crémaillère, ouvrage qui offre cette disposition. || 4° Terme de botanique. La cuscute.

— HIST. XIVe s. Veez-le çà venir parmi celle chaussie A celle jaque noire comme une cremaillie, *Guescl.* 1579. Crammis, DU CANGE, *crammale*. Une cramelie de fer, ID. *ib.* Deux greilz, un trepied et une cremeille aux armes de monsieur le Dauphin, DE LABORDE, *Émaux*, p. 233. || XVIe s. Cremaillée, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Wallon, *cramâ;* rouchi, *crém'glie, cramé-glie;* picard, *cramaillé, crémaillé, crimbilli;* génev. *comâcle, coumâcle;* Isère, *coumaclo;* provenç. mod. *cumascle;* champ. *cramaille;* espagn. *gramallera;* bas-lat. *cramaculus* du XIe siècle, *cremasculus, cremasclus* du XIVe siècle. Origine douteuse : on propose le grec κρέμασθαι, être suspendu; ce qui est excellent pour le sens, mais les mots grecs n'ont guère pénétré directement dans les langues romanes; ou le verbe latin *cremare*, brûler, parce que la crémaillère est exposée au feu; mais le sens est peu favorable à cette dernière dérivation, la forme du mot l'est davantage : bas-latin *cremium*, morceau de bois sec, fagot, d'où on tirerait un dérivé *cremail;* enfin, le bas-allemand *Kram*, crampon (voy. CRAMPON), qui est appuyé par la plus ancienne forme laquelle a un *a*.

CRÉMAILLON (kré-ma-llon, *ll* mouillées, et non cré-ma-yon), *s. m.* Petite cremaillère qui s'accroche à une autre plus grande.

— HIST. XVIe s. Cremillon, DU CANGE, *cremale.*

— ÉTYM. Voy. CRÉMAILLÈRE.

† **CRÉMANT** (kré-man), *adj. m.* Vin de Champagne crémant, vin se couvrant d'une mousse légère et peu abondante.

— ÉTYM. *Crème.*

† **CRÉMASTER** (kré-ma-stèr'), *adj.* Terme d'anatomie. Le muscle crémaster ou, substantivement, le crémaster, faisceau musculeux, franchissant l'anneau inguinal et formant au cordon testiculaire une gaîne incomplète.

— HIST. XVIe s. Les muscles suspensoires ou cremasteres, PARÉ, I, 28.

— ÉTYM. Κρεμαστήρ, suspenseur.

† **CRÉMATION** (kré-ma-sion), *s. f.* Usage de brûler les corps des défunts, par opposition à inhumation.

— ÉTYM. Lat. *crematio*, de *cremare*, brûler.

CRÈME (krê-m'), *s. f.* || 1° Matière épaisse, onctueuse, d'un blanc jaunâtre, agréable au goût, qui s'élève à la surface du lait abandonné à lui-même, et de laquelle on extrait le beurre. || Crème fouettée, crème qui, à force d'être battue, devient tout en écume. || Fig. Ce n'est que de la crème fouettée, se dit d'un écrit brillant, mais dépourvu de qualités solides. Cette Zulime [tragédie] que je n'ai jamais regardée que comme de la crème fouettée, VOLT. *Lett. à d'Argenson*, 18 juin 1740. || 2° Fig. Ce qu'il y a de meilleur en certaines choses. Il n'y a plus rien à gagner, on a pris toute la crème. Cette famille est la crème des honnêtes gens. || 3° Mets composé de lait et d'œufs. Crème à la fleur d'orange, à la vanille, au café, au chocolat. || Préparation qu'on obtient en mêlant du jaune d'œuf et du sucre avec du lait préalablement chauffé à 60 degrés centigrades, et soumettant ensuite le mélange à l'action de l'eau bouillante, qui le transforme en une masse de consistance molle. || 4° Nom de diverses préparations que l'on prescrit souvent aux malades dans les convalescences. || Crème de pain, de riz, etc. espèces de bouillies faites avec le pain, le riz, cuits dans l'eau ou le lait, édulcorées et aromatisées. || 5° Nom de certaines liqueurs, qui sont des ratafias et qui ont été nommées crèmes à cause de leur consistance sirupeuse. Crème des Barbades, de Moka. Crème de vanille. Crème de noyaux. || 6° Terme d'ancienne chimie. Substance se réunissant à la surface de certaines dissolutions. || Crème de chaux, carbonate de chaux qui s'amasse sous la forme de pellicule à la surface de l'eau de chaux exposée au contact de l'air. || Crème de tartre, tartrate acide de potasse. || C'est par une assimilation semblable qu'on nomme quelquefois crème la pellicule qui se forme sur le lait chaud.

— HIST. XIIIe s. De ce puis bien dire mon esme [opinion], De poisson autant que cresme Aura ma fame, RUTEB. 8. La crasme [dans un combat du gras et du maigre] vint lance levée Parmi le fond d'une vallée, BARBAZAN, *Fabliaux*, t. IV, p. 89. || XVe s. Certes drap est cher comme cresme, Vous en aurez, si vous voulez, *Patelin.* || XVIe s. Leur instruction [de Sénèque et de Plutarque] est de la cresme de la philosophie et presentée d'une simple façon et pertinente, MONT. II, 105. Se vend aussy cher comme creme, R. BELLEAU, *Œuvres*, t. II, p. 119, dans LACURNE. Sa coiffure est de cresme, elle couvre le lait [calembour entre *lait* et *laid*], OUDIN, *Curios. fr. add.*

— ÉTYM. Provenç. *crema;* du latin *cremum*, avec un changement de genre. D'après Bèze, au XVIe siècle, on prononçait (*correpte*) *créme*, pour le distinguer de *chrême.*

CRÉMENT (kré-man), *s. m.* || 1° Terme de grammaire latine. Nombre de syllabes qu'un nom a de plus à ses autres cas qu'au nominatif, ou qu'un verbe a de plus qu'à la seconde personne du présent de l'indicatif. || 2° Terme d'ancienne législation. Accroissement de terrain qui se forme dans les rivières ou sur les rivages.

— ÉTYM. Lat. *crementum*, accroissement, de *crescere* (voy. CROÎTRE).

CRÉMER (kré-mé. L'accent aigu de *cré* se change en grave quand il est suivi d'une syllabe muette : il crème, excepté, suivant la règle non conséquente de l'Académie, au futur et au conditionnel où l'accent aigu est conservé : il crémera), *v. n.* Se couvrir de crème, en parlant du lait.

— HIST. XVIe s. L'eau estant eschauffée, ils la mettent à sobriété dans les aires où l'on fait cresmer le sel, PALISSY, 257.

— ÉTYM. *Crème.*

† **CRÈMERIE** (krè-me-rie), *s. f.* Établissement où l'on vend de la crème, du laitage, des œufs.

— ÉTYM. *Crème.*

† **CRÉMEUX, EUSE** (kré-meû, meû-z'), *adj.* Qui a beaucoup de crème. Lait crémeux.

— ÉTYM. *Crème.*

CRÉMIER, IÈRE (kré-mié, miè-r'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui tient une crèmerie.

— ÉTYM. *Crème.*

† **CRÉMILLÉE** (kré-mi-llée, *ll* mouillées), *s. f.* L'une des gardes d'une serrure.

— ÉTYM. Voy. CRÉMAILLÈRE.

† **CRÉMOCARPE** (kré-mo-kar-p'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit se divisant en deux coques qui restent suspendues (ombellifères).

— ÉTYM. Κρεμάω, suspendre, et καρπὸς, fruit.

† **CRÉMOMÈTRE** (kré-mo-mè-tr'), *s. m.* Petit instrument de verre servant à déterminer la proportion de la matière grasse contenue dans le lait.

— ÉTYM. *Crème*, et μέτρον, mesure.

† **CRÉMONE** (kré-mo-n'), *s. m.* Un crémone, un violon fabriqué à Crémone, ville d'Italie.

† **CRÉMOSPERME** (kré-mo-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Dont la graine, attachée par le sommet ou par la partie moyenne, est comme suspendue.

— ÉTYM. Κρεμάω, suspendre, et σπέρμα, graine.

CRÉNAGE (kré-na-j'), *s. m.* Action de créner des caractères d'imprimerie.

— ÉTYM. *Créner.*

† **CRÉNATE** (kré-na-t'), *s. m.* Nom des sels que forme l'acide crénique.

— ÉTYM. *Crénique.*

† **CRÉNATÉ, ÉE** (kré-na-té, tée), *adj.* Qui contient des crénates. Eaux minérales crénatées.

† **CRÉNATULE** (kré-na-tu-l'), *s. f.* Terme de conchyliologie. Genre de coquilles bivalves habitant les mers des contrées chaudes et vivant dans les éponges.

— ÉTYM. *Créner.*

CRÉNÉ, ÉE (kré-né, née), *part. passé.* || 1° Lettre crénée. || Substantivement. Une crénée, une lettre crénée. || 2° Terme de botanique. Pourvu de crans ou crénelures.

CRÉNEAU (kré-nô), *s. m.* || 1° Terme d'ancienne fortification. Toute ouverture pratiquée au sommet d'une tour ou d'une courtine et qui servait à la défense. On ne pouvait pas avoir des créneaux dans des maisons roturières sans la permission du seigneur justicier. || Aujourd'hui, ouverture pratiquée dans un parapet, dans un mur de caserne, pour tirer sur l'ennemi au moyen de fusils. Les créneaux reçoivent vulgairement le nom de meurtrières. Grâce à mes créneaux, A mes arsenaux, Je puis au préfet Dire un peu son fait, BÉRANG. *Carabas.* || 2° Terme militaire. Intervalle entre deux hommes, deux pelotons dans l'ordre de bataille. Les chefs de peloton se placent dans les créneaux. || Terme de marine. Tuyau de plomb ou de bois servant au passage des ordures. || 3° Ouvertures aux fourneaux des potiers.

— HIST. XIIe s. En haute tour se siet bele Isabel, Son beau chef blon [elle] mist fors par un crenel, *Romanc.* p. 70. Quant moins se donent garde cil qui sont au crenel, *Sax.* IX. || XIIIe s. Mes se de loing le veés estre Ou à crenel ou à fenestre, Regardés le piteusement, *la Rose*, 7358. Bel-Acueil quiert de chambre en chambre, Qui s'iert as karniaus apuiés De la prison, tous ennuiés, *ib.* 12753 A chascun des carniaus dont il y avoit bien cinq cens, avoit une targe de ses armes et un panoncel, JOINV. 268. As fenestres vont tot entor; Et le chevalier tint l'espié, A un carnel s'est apuié, *Ren.* 22576. || XIVe s. Lanterne à carneaux, DE LABORDE, *Émaux*, p. 195. || XVe s. Jà pour creniel, pour tour ne pour guerite, Je ne lairrai qu'à occoision ne die : Sus toutes flours j'aime la marguerite, FROISS. *Bal.* D'autre part, à un autre creneau estoit le sire de Sorel monté sur une eschelle et se combattoit, main à main, à ceux de dedans, ID. II, II, 11. || XVIe s. Au derriere d'un creneau demi abbatu estoient soixante d'hommes d'armes bourguignons, pour au besoing renforcer l'assaut, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 69, dans LACURNE. Ils furent pendus aux crenaux du chasteau, D'AUB. *Hist.* I, 93. Roche-Morte avoit esté tué dans le chasteau comme il dormoit sur un creneau, ID. *ib.* II, 443. Il fallut l'entrecouper de petites traverses qui couvroient chacune le carneau et le passage de l'autre, ID. *ib.* II, 368. Aussi pourra-on espargner en l'extremité de l'espalier des creneaux ou merlets, O. DE SERRES, 654.

— ÉTYM. Picard, *carnaux;* provenç. *cranel;* de *cran.* Dans l'ancien français le nominatif est *li crenels* ou *li crenaus;* le régime est *le crenel.*

CRÉNELAGE (kré-ne-la-j'), *s. m.* Opération par laquelle on fait un cordon sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie, cordon où l'on met l'empreinte de la légende ordonnée par les édits du souverain. || On donne aussi le nom de crénelage à l'opération par laquelle on fait de très-petits crans sur le rebord d'une pièce de monnaie, opération dite aussi grènetis.

— ÉTYM. *Créneler.*

CRÉNELÉ, ÉE (kré-ne-lé, lée), *part. passé.* || 1° Garni de créneaux. Une muraille crénelée enferme Jérusalem dans son entier, CHATEAUB. *Itin.* III, 43. || Terme de blason. Pièces crénelées, pièces qui ont des créneaux sur l'un des bords. || 2° Terme d'histoire naturelle. Ailes crénelées, ailes d'insectes, légèrement incisées sur les bords. || Terme de botanique. Feuille crénelée, feuille garnie de crénelures.

† **CRÉNELÉE** (kré-ne-lée), *s. f.* Nom d'un poisson du genre des perches.

CRÉNELER (kré-ne-lé. La syllabe *nel* double l'*l*, quand la syllabe qui suit est muette : je crénelle; je crénellerai), *v. a.* || 1° Munir de créneaux. Créneler une muraille. || 2° Créneler une roue, y faire des dents. || 3° Faire un cordon sur l'épaisseur d'une monnaie.

— HIST. XIIe s. Qui lui escrie en la tor crenelée, *Ronc.* p. 146. || XIIIe s. [Elle] Vit de Montleheri la grant tor crenelée, *Berte*, LXXXII. || XIVe s. Espinars ont longue fueille et crenelée comme fueille de chesne, *Ménagier*, II, 2. || XVIe s. La cousture des os est dentelée ou crenelée à la façon des dents de scie, PARÉ, IV, 43.

— ÉTYM. *Créneau*, par l'intermédiaire de *crenel.*

CRÉNELURE (kré-ne-lu-r'), *s. f.* || 1° Division en forme de créneaux. Dentelles en crénelure. || 2° Terme d'anatomie. Division fine des bords des os qui s'unissent par suture dentée. || Terme de botanique. Découpure obtuse, droite, perpendiculaire au bord des feuilles ou des pétales. || 3° Terme d'architecture. Dentelure faite à des créneaux. || Terme de menuiserie. Ravalement en dent de scie.

— ÉTYM. *Créneler.*

CRÉNER (kré-né. L'accent aigu de *cré* se change en accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je crène, excepté au futur et au conditionnel, suivant l'usage de l'Académie : je crénerai, je crénerais), *v. a.* Terme de fondeur en caractères. Évider la partie qui déborde le corps d'une lettre. || Marquer d'un cran, d'une entaille, la tige d'une lettre, d'un filet.

— HIST. XVIe s. Le premier spondyle a esté fait aussi en sa partie anterieure crené et tenu, et quasi sans corps, pour recevoir l'apophyse [odontoïde], PARÉ, IV, 6.

— ÉTYM. *Cran.*

† **CRÉNERIE** (kré-ne-rie), *s. f.* Action de créner les lettres.

† **CRENET** (kre-nè), *s. m.* Nom génevois du courlieu. Je m'amusais à rappeler de temps en temps des crenets, J. J. ROUSS *Hél.* IV, 16.

— REM. C'est à tort que des dictionnaires donnent *crenel*.

† **CRÉNEUR** (kré-neur), *s. m.* Ouvrier chargé de créner.

— ÉTYM. *Créner*.

† **CRÉNIFÈRE** (kré-ni-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des crénelures.

— ÉTYM. *Cran*, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

† **CRÉNIOT** (kré-ni-o), *s. m.* Espèce d'auge à l'usage du verrier.

† **CRÉNIQUE** (kré-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide crénique, substance acide qu'on trouve dans certaines eaux minérales.

— ÉTYM. Κρήνη, source.

† **CRÉNIROSTRE** (kré-ni-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec crénelé.

— ÉTYM. *Cran*, et le latin *rostrum*, bec.

† **CRÉNON** (kré-non), *s. m.* Première division d'un bloc d'ardoise au fond de la carrière.

— ÉTYM. *Cran*.

† **CRÉNULÉ, ÉE** (kré-nu-lé, lée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des crénelures petites et nombreuses.

— ÉTYM. *Cran*.

† **CRÉNURE** (kré-nu-r'), *s. f.* Trou dans les barres d'un châssis de presse d'imprimeur.

— ÉTYM. *Cran*.

† **CRÉOGÉNIE** (kré-o-jé-nie), *s. f.* Terme didactique. Génération, production de la chair.

— ÉTYM. Κρέας, chair, et le suffixe grec ....*génie*, production.

† **CRÉOGRAPHIE** (kré-o-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Description des chairs.

— ÉTYM. Κρέας, chair, et γράφειν, décrire.

CRÉOLE (krè-o-l'), *s. m.* et *f.* || 1° Homme blanc, femme blanche originaire des colonies. Un œil noir où luisaient des regards de créole, V. HUGO, *Orient.* 33. Les enfants qui ont reçu le jour dans cet autre monde ne portent plus le nom de *chapetons* qui honorait leurs pères; c'est ainsi qu'on appelle ceux qui sont issus de sang espagnol dans le nouvel hémisphère, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 20. La supériorité que les chapetons affectent sur les créoles, ceux-ci la prennent sur les métis, ID. *ib.* 21. Les créoles sont en général bien faits; à peine en voit-on un seul affligé des difformités si communes dans les autres climats, ID. *ib.* XI, 31. || *Adj.* Une femme créole. || Nègre créole, nègre né aux colonies, par opposition au nègre qui provient de la traite. || 2° Espèce de coquille du genre Vénus.

— REM. Les dictionnaires de Furetière et de Richelet ont *criole*.

— ÉTYM. Ital. *creolo;* de l'espagn. *criollo*. L'origine de *criollo* est douteuse; si on le fait venir de l'espagn. *criar*, élever, nourrir, la formation est tout à fait irrégulière; d'autres prétendent que c'est un mot caraïbe; l'Académie espagnole dit que c'est un mot inventé par les conquérants des Indes occidentales et transmis par eux.

† **CRÉOLISÉ, ÉE** (kré-o-li-zé, zée), *adj.* Néologisme. Qui est acclimaté, habitué aux colonies.

— ÉTYM. *Créole*.

† **CRÉOLISER** (kré-o-li-zé), *v. n.* Néologisme. S'abandonner à la nonchalance qui caractérise les créoles.

— ÉTYM. *Créole*.

† **CRÉOPHAGE** (kré-o-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui se nourrit de chair. || On dit plutôt carnivore.

— ÉTYM. Κρέας, chair, et φαγεῖν, manger.

† **CRÉOPHAGIE** (kré-o-fa-gie), *s. f.* Habitude de se nourrir de chair.

† **CRÉOPHILE** (kré-o-fi-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui aime la chair, en parlant des insectes diptères.

— ÉTYM. Κρέας, chair, et φίλος, qui aime.

† **CRÉOSOTE** (kré-o-zo-t'), *s. f.* Terme de chimie. Substance à saveur caustique, à odeur forte et désagréable, qu'on tire du goudron de bois par distillation. La créosote est employée contre le mal de dents.

— ÉTYM. Κρέας, chair, et σώζειν, conserver, à cause de la vertu qu'elle a de conserver les viandes.

† **CRÊPAGE** (krê-pa-j'), *s. m.* Apprêt qu'on donne au crêpe.

— ÉTYM. *Crêper*.

1. **CRÊPE** (krê-p'), *s. m.* || 1° Sorte d'étoffe claire, légère et comme frisée, faite de laine fine ou de soie crue et gommée. Crêpe blanc, noir, rose. Robe, voile de crêpe. Crêpe lisse, celui qui n'est pas frisé. Ils feront aussi des crêpes unis et gros crêpes, de la même façon et qualité que ceux qui viennent de Boulogne, *Statuts des marchands de draps d'or*, 9 juillet 1667, art. 57. Voiles, crêpes, habits, lugubres ornements, CORN. *Cid*, IV, 1. Pourquoi flotte à longs plis ce crêpe menaçant? V. HUGO, *Odes*, I, 3. || Porter un crêpe, porter en signe de deuil un crêpe noir au chapeau, au bras ou à l'épée. Les tambours étaient couverts de crêpe, SÉV. 211. La plupart des souverains de l'Europe mirent des crêpes funèbres pour pleurer la mort d'un régicide [Cromwell], CHATEAUB. *Stuarts*, 281. Mais si d'un long crêpe voilée, Mon amante dans la vallée Venait pleurer quand le jour fuit, MILLEV. *Chute des feuilles.* || Fig. Ces tristes vers en deuil, d'un long crêpe voilés, Ne voyant que des maux sur la terre où nous sommes, A. CHÉN. *Élég.* 21. À l'heure où l'âme solitaire S'enveloppe d'un crêpe noir Et n'attend plus rien de la terre, LAMART. *Harm.* I, 9. || 2° Poétiquement. Le crêpe de la nuit, les ombres de la nuit. Dès que l'ombre tranquille Viendra d'un crêpe noir envelopper la ville, BOIL. *Lutr.* I. || Fig. Nous jouissons par avance du plaisir de vous avoir; cette espérance a dissipé un crêpe noir que votre absence avait mis sur ma vie, SÉV. 298. || 3° Crêpe de Chine, espèce de châle d'été en soie ordinairement orné de broderies. || 4° Terme de coiffeur. Cheveux nattés et frisés par le bout.

— HIST. XIII[e] s. Tant par estoient [ses cheveux] crespe et blonde, RUTEB. II, 202. Ces cheveux si crespes et si biaux Fist coper sainte Elysabiaus, ID. *ib.* || XV[e] s. Homme, femme, tant soit blanc ne poli, Crespe ne blont, fort, appert ne joli, E. DESCH. *Profiter de la jeunesse.* || XVI[e] s. Et combien qu'il vist cette dame vefve, avec son crespe noir, MARG. *Nouv.* XVI. L'on doit mettre dessus de la toile de crespe, à fin que, lorsqu'on les essuye, on ne les touche à nud; et au travers de la dite toile crespe la sanie sort librement, PARÉ, X, 9. Pour eviter ledit prurit, pourrez couvrir les emplastres de quelque taffetas ou linge delié appelé crespe, ID. XVI, 13. Elle qui tient dessus sa face un voile, Par le travers du crespe l'apperceut, RONS. 640. Là Jason descendit, qui ne faisoit encor Que friser son menton d'un petit crespe d'or, ID. 639. Il estoit de belle taille, ayant les cheveux crespes et espez, AMYOT, *Cimon*, 9. Dieu, qui en mon Loyre mouilles L'or de tes crespes cheveux, DUBELL. II, 37, *verso.* Ô front crespe et serein! ID. VI, 26, *verso.* Couvrechief de crespe empesé, *Honneurs de la cour, ms.* p. 34, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cresp*, *crisp;* catal. *cresp;* espagn. et ital. *crespo;* du latin *crispus*. Dans l'ancienne langue, *crespe* est un adjectif signifiant crêpu.

2. **CRÊPE** (krê-p'), *s. f.* || 1° Aliment commun dans l'ouest de la France où il est fait avec de la farine de blé noir détrempée, puis cuite en l'étendant par couches minces sur une poêle destinée à cet usage. Crêpe beurrée. Crêpe sèche. || 2° Sorte de petite galette faite avec la farine de froment, à laquelle on joint souvent du sucre, des œufs et quelque aromate et que l'on fait cuire à la poêle avec un tout petit morceau de beurre ou de graisse.

— HIST. XIV[e] s. Crespes: prenez de la fleur [de farine], et destrempez d'œufs.... *Ménagier*, II, 5. Pastés de chappons et crespes, *ib.* II, 4. Bignet ou crespe, DU CANGE, *crespellæ*.

— ÉTYM. *Crêpe* 1, dite ainsi parce que la cuisson la *crêpe* pour ainsi dire.

CRÊPÉ, ÉE (krê-pé, pée), *part. passé.* Étoffe crêpée. Cheveux crêpés.

† **CRÊPELU, UE** (kré-pe-lu, lue), *adj.* Frisotté. Son poil.... crêpelu ressemble une toison de soie, RÉGNIER, *Dial.* || Vieilli.

— HIST. XVI[e] s. Et de la sueur excitée par le combat, son beau poil s'escarmouchoit tout crespelu, d'une si bonne grace que.... YVER, p. 535. Cheveux crespelus, PARÉ, *Monstres*, *app.* 3. La creste rouge comme escarlate, grande, redoublée, crespelue, O. DE SERRES, 350. Sa longue oreille velue D'une soye crespelue, DU BELLAY, VII, 37, *recto.* .... Marche à longs pas, et d'un doré lien.... Noue à l'entour ses cheveux crespelez, ID. IV, 10, *verso.*

— ÉTYM. Diminutif de *crêpu*.

CRÊPER (krê-pé), *v. a.* || 1° Friser en manière de crêpe. Crêper une étoffe. Crêper des cheveux. || 2° Se crêper, *v. réfl.* Devenir crêpu. Ses cheveux commencent à se crêper. || Se crêper, crêper ses cheveux. Elle a l'habitude de se crêper.

— HIST. XVI[e] s. Courez vitement me querir ma robe fourrée d'agneau crespée, DESPER. *Contes*, XVIII. En cependant que les rides ne font Cresper encor l'aire de nostre front, RONS. 117. Je voy les ondes encor' De ces tresses blondelettes Qui se crespent dessous l'or Des argentines perlettes, DUBELL. VII, 16, *recto.* Mais qu'en me façonnant comme un soldat pratique, J'eusse appris à cresper [brandir] le long bois d'une pique, À piquer un cheval, le manier en rond, R. BELLEAU, *Berger.* t. I, p. 3, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *crespar;* ital. *crispare;* du latin *crispare*, de *crispus* (voy. CRÊPE 1).

1. **CRÉPI, IE** (kré-pi, pie), *part. passé* de crépir. Murs crépis à la chaux.

2. **CRÉPI** (kré-pi), *s. m.* Terme d'architecture. Enduit de muraille en mortier ou en plâtre. Faire un crépi. La neige bouche en dehors les vides de la bâtisse [du castor] et lui sert de ravalement ou de crépi, CHATEAUB. *Amér.* 123.

— HIST. XVI[e] s. Le crespi ou blanchiment se deschet dans peu de temps par les pluies, O. DE SERRES, 383.

— ÉTYM. *Crépir*.

† **CRÉPIDE** (kré-pi-d'), *s. f.* Terme d'antiquité romaine. Espèce de chaussure antique ferrée et qui ne couvrait pas tout le pied.

— ÉTYM. Lat. *crepida*, de κρηπίς.

† **CRÉPIDÉ, ÉE** (kré-pi-dé, dée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à une crépide. || *S. f.* Les crépidées, nom d'une famille de plantes à fleurs composées.

† **CRÉPIDOPODES** (kré-pi-do-po-d'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Nom d'un ordre dans la classe des mollusques, lequel comprend ceux dont le dessous du corps est formé par une sorte de semelle.

— ÉTYM. Κρηπίς, chaussure, et πούς, ποδός, pied.

† **CRÊPIÈRE** (kré-piè-r'), *s. f.* La femme qui fait des crêpes pour les vendre.

— ÉTYM. *Crêpe* 2.

CRÉPIN (SAINT-) (sin-kré-pin), *s. m.* || 1° Nom de tous les outils et de toutes les marchandises qui servent au métier de cordonnier, excepté les cuirs. || Nom du sac dans lequel tout cela est renfermé. || Fig. Perdre tout son saint-crépin, perdre tout ce qu'on possède. Ce même jour les ennemis Traînèrent canons plus de six, Dont ils firent battre en ruine Le château de M. de Luyne, Lesigny, qui le lendemain Fut pris et tout son saint-crépin, ST-JULIEN, *Le courrier burlesque et la guerre de Paris* (la Fronde). || 2° Être dans la prison de Saint-Crépin, avoir des chaussures trop étroites et qui font mal. || 3° *S. f.* La St-Crépin, fête de St Crépin qui est le 23 octobre. St-Crépin, la mort aux mouches, *Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France*, 1847.

— ÉTYM. *Saint Crépin*, saint sous le patronage duquel était la confrérie des cordonniers, en latin *Crispinus*, diminutif de *Crispus* (voy. CRÊPE).

CRÉPINE (kré-pi-n'), *s. f.* || 1° Sorte de frange, tissue et ouvragée par le haut, qu'on emploie pour l'ornement des dais, des lits et d'autres meubles. Crépine d'or et d'argent. La crépine d'un lit, d'un dais. Le grand appartement [de Versailles] était meublé de velours cramoisi avec des crépines et des franges d'or, ST-SIM. 67, 113. Quoi qu'il vous dise d'une crépine d'or à deux taffetas, rien n'est si joli, si bien et si frais pour l'été, que de faire, de ces beaux taffetas, des meubles tout unis et la tapisserie aussi, SÉV. t. VIII, lett. 86, p. 396, dans POUGENS. Une crépine de faux or devenu noir par laps du temps, avec une armoire d'ébène, ornée de figures grossièrement sculptées, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 13. || 2° Espèce de petite toile de graisse qui couvre la panse de l'agneau et qu'on étend sur les rognons quand l'agneau est habillé.

— HIST. XIII[e] s. Et dessus la crespine atache Une moult precieuse atache, *la Rose*, 21223. || XIV[e] s. La toile de la fressure d'un porc que l'en dit la crespine, *Ménagier*, II, 5. || XVI[e] s. Prenés moelles de cerf, de beuf et de mouton, crespine de chevreau, O. DE SERRES, 937. Il contraignoit les jeunes garçons à porter cheveux longs comme filles et des crispines et autres affiquets d'or par dessus, AMYOT, *Mor.* t. IV, p. 198, dans RAYNOUARD. À l'instant survint une damoiselle vestue d'un manteau jaune, le visage couvert d'un samy verd, et sur son chef une crespine de fil d'argent, *D. Flores de Grèce*, f° LXXVIII, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Crêpe* 1; provenç. *crespina*.

† **CRÉPINETTE** (kré-pi-nè-t'), *s. f.* || 1° Terme de cuisine. Viande émincée qu'on met dans des morceaux de crépine de porc frais; telles sont les saucisses plates, etc. || 2° Terme de botanique. Un des noms vulgaires de la renouée.

— HIST. XIII[e] s. Aumosnieres ou crespinetes Ou autres joelés [joyaux] petis, *la Rose*, 7476. || XVI[e] s. La renouée ainsi dite de ses branches aians plusieurs nœuds près à près l'un de l'autre.... il y en a de

trois especes, dont l'une est appellée crespinete, O. DE SERRES, 612.

— ÉTYM. Diminutif de *crépine*.

† **CRÉPINIÈRE** (kré-pi-niè-r'), *s. f.* Un des noms vulgaires de l'épine-vinette.

CRÉPIR (kré-pir), *v. a.* || **1°** Enduire de plâtre ou de mortier un mur en se servant d'un balai et sans employer régulièrement la truelle. || **2°** Terme de corroyeur. Prendre un cuir lorsqu'il est sorti de l'eau et lui faire venir le grain. || **3°** Crépir du crin, le faire bouillir pour le friser.

— HIST. XIVe s. Esclice à crespir les cheveus, DU CANGE, *crispicapillus*. || XVIe s. De toutes les maisons qu'il avoit aux champs, il n'y en avoit pas une dont les murailles fussent crespies ny enduittes, AMYOT, *Caton*, 10. Les ladres ont la peau crespie comme une oye maigre deplumée, à sçavoir aspre, aride et inegale, PARÉ, XXII, 10. Cela n'est que crespir la muraille, qui cheoit de vieillesse, au lieu de la rebastir, O. DE SERRES, 115. Et de ses maisons aux champs il [Caton l'ancien] n'en avoit aulcune qui feust crepie et enduite par dehors, MONT. I, 384.

— ÉTYM. Lat. *crispare* (voy. CRÊPE 1). L'exemple où l'on dit *crespir les cheveux*, montre que *crépir* et *créper* est le même mot sauf la conjugaison; *crépir la muraille* ayant été dit à cause de l'apparence grenue que donne le crépi.

† **CRÉPISSAGE** (kré-pi-sa-j') ou **CRÉPISSEMENT** (kré-pi-se-man), *s. m.* Action de crépir.

— HIST. XVIe s. Crespissement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Crépir*.

CRÉPISSURE (kré-pi-su-r'), *s. f.* Résultat de l'action de crépir. La crépissure de cette muraille est bien faite.

— HIST. XVIe s. Crespisseure, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Crépir*.

† **CRÉPITACLE** (kré-pi-ta-kl'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit qui s'ouvre avec bruit.

— ÉTYM. Lat. *crepitaculum*, instrument qui fait du bruit, de *crepitare* (voy. CRÉPITER).

† **CRÉPITANT, ANTE** (kré-pi-tan, tan-t'), *adj.* || Terme didactique. Qui produit un bruit de crépitation. || Terme de médecine. Râle crépitant, bruit que fait entendre la respiration dans la pneumonie au premier degré et dans l'œdème du poumon.

CRÉPITATION (kré-pi-ta-sion), *s. f.* Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, ou de certains sels projetés sur le feu. || Terme de chirurgie. Bruit que produisent les fragments d'un os, lorsqu'on leur communique quelques mouvements. || Terme de médecine. Crépitation douloureuse des tendons, affection dans laquelle, pendant un mouvement, les tendons font entendre une crépitation. || Bruit que produit l'air dans les canalicules pulmonaires, ou dans les aréoles du tissu lamineux en cas de pneumonie commençante ou déclinante et d'emphysème.

— HIST. XVIe s. En maniant la partie fracturée, on sent une crepitation et attrition, ou croquement, c'est à dire, un bruit qui vient du frayement des os, PARÉ, XIII, 2. Avoir ouy et senti un bruit de crepitation ou craquement des dits os, ID. XVIII, 13.

— ÉTYM. Lat. *crepitatio*, de *crepitare*, crépiter.

† **CRÉPITER** (kré-pi-té), *v. n.* Faire un bruit comme de pétillement.

— ÉTYM. Lat. *crepitare*, fréquentatif de *crepare*, faire du bruit.

† **CRÉPODAILLE** (kré-po-dâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Sorte de crêpe fort mince. Une coiffe de crépodaille. || On dit par corruption crapaudaille ou crapodaille. Feront des toiles de soie, gaze, étamines, crapaudailles, prisonnières.... qui seront, tant en chaîne qu'en trame, de bonne et pure soie, *Statuts des marchands de draps d'or*, 9 juillet 1667, art. 57.

— ÉTYM. *Crêpe* 1; voy. CRÉPONAILLE.

CRÉPON (kré-pon), *s. m.* Sorte d'étoffe légère faite de la plus fine laine. || Petit morceau d'étoffe pour étendre le rouge sur la figure.

— HIST. XVIe s. Que les crespons de leur blonde coutille, RONS. 67. Or les frizant en mille crespillons, ID. 23. En mille crespillons les cheveux se frizer.... DUBELL. VI, 27, *recto*.

— ÉTYM. *Crêpe* 1.

† **CRÉPONAILLE** (kré-po-nâ-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Sorte de crêpe fort délié.

— REM. Il est probable que *crépodaille* est une corruption de *créponaille*, formé sans peine de *crépon*, tandis que la formation de *crépodaille* ne se conçoit pas, à cause du *d*.

— ÉTYM. *Crépon*.

† **CREPS** (krèps), *s. m.* Sorte de jeu de dés qui vient d'Angleterre.

CRÉPU, UE (kré-pu, pue), *adj.* Très-frisé, crêpé. De la laine crépue. Des cheveux crépus. La mousse est une petite herbe frisée et crêpue, LA QUINTINYE, *Jardins fruitiers*, t. I, p. 109, dans RICHELET. Sur cette côte qui s'étend depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Bonne-Espérance, les habitants ont tous, après le Niger, la tête oblongue, le nez large, écrasé, épaté, de grosses lèvres, une chevelure crépue comme la laine de nos moutons, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 10. || Terme de botanique. Feuilles crépues, feuilles dont le bord est ondulé et chargé de petites rides très-rapprochées. || Terme de zoologie. Coquilles crépues, coquilles découpées régulièrement et quelquefois transversalement par des sillons onduleux.

— HIST. XVe s. Il regarda au rays de la lune son visaige qu'elle avoit jaulne, vieil et crespy, les joues pendant aval.... *Perceforest*, t. II, f° 30. || XVIe s. Cheveux crespus, PARÉ, *Introd.* 7. Aussi se cognoit aucunement l'aage des chevaux aux balievres crespues de dessus, contant pour autant d'années qu'on y treuve de plissures, O. DE SERRES, 304.... Un ret d'or me tendoit, Qui tout crespu sur sa face pendoit, RONS. 2. Le front ridé, les yeux de travers, pleurans, si rouges qu'ils ressembloient escarlatte, les joues crespues, les levres renversées, *Nuits de Straparole*, t. I, p. 337, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Crêpe* 1; wallon, *crespou;* namurois, *crespu;* rouchi, *kerpu*.

† **CRÉPURE** (kré-pu-r'), *s. f.* Action de crêper; qualité de ce qui est crêpé. Il paye tant pour la crépure de ses cheveux.

— ÉTYM. *Créper*.

CRÉPUSCULAIRE (krè-pu-sku-lè-r'), *adj.* || **1°** Terme d'astronomie. Qui appartient au crépuscule. Lumière crépusculaire. Cercle crépusculaire, cercle de la sphère qui passe par le degré où cesse le crépuscule. || Fig. Avant cette histoire légendaire, qui commence avec Romulus, il y en a une autre où la réalité est encore plus difficile à découvrir, mais qui n'est pas pour cela dénuée de toute réalité; c'est ce qu'un homme qui avait un sentiment profond des temps primitifs, M. Ballanche, appelait si bien l'histoire crépusculaire, AMPÈRE, *Hist. rom. à Rome*, t. I, p. 75. || **2°** Terme de zoologie. Qui ne se montre que le soir, en parlant de certains animaux et surtout de certains papillons.

— ÉTYM. *Crépuscule*.

CRÉPUSCULE (kré-pu-sku-l'), *s. m.* || **1°** Nom donné à la lumière qui reste après le coucher du soleil. Ainsi l'aurore et les crépuscules sont une grâce que la nature nous fait, c'est une lumière que régulièrement nous ne devrions point avoir et qu'elle nous donne par-dessus ce qui nous est dû, FONTEN. *Mondes*, 3e soir. On dirait [pendant une nuit claire], en voyant ce monde sans échos, Où l'oreille jouit d'un magique repos, Où tout est majesté, crépuscule, silence.... LAMART. *Harm.* II, 4. Il est pour la pensée une heure.... une heure sainte Alors que, s'enfuyant de la céleste enceinte, De l'absence du jour pour consoler les cieux, Le crépuscule aux monts prolonge ses adieux, ID. *Méd.* II, 7. || Fig. Je jouis peu, mais j'aime encore; Je verrai du moins vos amours; Le crépuscule de mes jours S'embellira de votre aurore, VOLT. *Ép.* 73. || **2°** Par abus, crépuscule se dit aussi pour la lumière qui précède le lever du soleil; il se nomme aube (voy. ce mot). On sait que le crépuscule, quelle qu'en soit la cause, commence le matin et finit le soir, quand le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon, D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli*. Ainsi l'éclat douteux du crépuscule sombre Semble insensiblement se dégager de l'ombre, DELILLE, *Pitié*, III.

— ÉTYM. Latin, *crepusculum*, dérivé de *creperus*, douteux, incertain.

† **CRÉPUSCULIN, INE** (kré-pu-sku-lin, li-n'), *adj.* Néologisme. Qui appartient au crépuscule. Lueur crépusculine.

— ÉTYM. *Crépuscule*.

† **CRÈQUE** (krè-k'), *s. f.* Fruit du créquier.

CRÉQUIER (kré-kié), *s. m.* || **1°** Nom donné au prunier épineux, prunellier, dans la basse Picardie. || **2°** Terme de blason. Prunier sauvage. Le créquier en blason ressemble à un chandelier à sept branches.

— HIST. XVe s. Crequiers sont arbres qui ont poi de feuilles et ont foison de picans; et en fait on volontiers closture; car ils croissent communement en hayes, et font leurs poignans tant crainte.... DU CANGE, *crequier*, *Gloss. franç.*

— ÉTYM. Du Cange le tire du mot forgé *cerisicarius;* mais la dérivation est de l'allemand *Krieche*, danois *kræge*, suédois *krikon*, prunelle hâtive.

† **CRÈS**, *s. f.* Fausse orthographe pour *crée* (voy. ce mot).

CRESANE (kre-za-n'), *s. f.* Voy. CRASSANE.

— REM. L'Académie, qui donne *cresane*, dit que pourtant *crassane* vaut mieux.

CRESCENDO (krè-chin-do, ou, plus ordinairement, et en s'écartant de la prononciation italienne, crè-ssin-do), *s. m.* Terme de musique. Augmentation progressive des sons de la voix et des instruments. Ce crescendo est magnifique. || Adverbialement. Ce passage doit être exécuté crescendo. || Fig. Ce fut un crescendo de louanges. La calomnie s'élance, étend son vol, tourbillonne.... et devient un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription, BEAUM. *Barb. de Séville*, II, 8. || *Au plur.* Des crescendo.

— ÉTYM. Ital. *crescendo*, participe de *crescere*, du latin *crescere* (voy. CROÎTRE).

† **CRÉSEAU** (kré-zô), *s. m.* Terme de commerce. Étoffe de laine croisée à deux envers.

— ÉTYM. *Croiser*.

† **CRESSANE** (krè-sa-n'), *s. f.* Plusieurs personnes disent cressane au lieu de cresane (voy. CRESANE).

† **CRESSE** (krè-s'), *s. f.* Nom de la passerage.

— ÉTYM. Allem. *Kresse;* danois, *karse* (voy. CRESSON).

† **CRESSERELLE** (krè-se-rè-l'), *s. f.* Autre orthographe de crécerelle.

† **CRESSERELLETTE** (krè-se-rè-lè-t'), *s. f.* Voy. CRÉCERELLETTE.

— ÉTYM. Diminutif de *cresserelle*.

CRESSON (krè-son; quelques personnes prononcent kre-son, mais à tort), *s. m.* Plante qui croît dans les eaux vives, dite vulgairement cresson d'eau, cresson de ruisseau, et cresson de fontaine (*sisymbrium nasturtium, L.*). || Cresson de rivière, nom vulgaire du *nasturtium sylvestre*. || Cresson alénois, cresson des jardins, nasitor, cresson cultivé, passerage cultivée (*lepidium sativum, L.*). || Cresson sauvage (*cochlearia coronopus, L.*, ou *senebiera coronopus*). || Cresson des prés, cresson élégant, nom vulgaire de la cardamine des prés (crucifères). || Cresson de Para (*spilanthes oleracea, L.*), plante synanthérée du Pérou. || Cresson d'Inde, nom donné parfois aux espèces du genre capucine (tropéolacées). || Cresson doré, nom vulgaire du *chrysosplénion oppositifolié* (saxifragacées), dit aussi cresson de roche, dorine et saxifrage dorée. || Cresson de chien, la véronique beccabunga (rhinanthacées). || Cresson des ruines et des décombres, le lépidier rudéral. || Cresson de terre, la barbarée précoce (crucifères), dite aussi roquette des jardins, LEGOARANT.

—HIST. XIIIe s. Kersons est de deux manieres, si com de riviere et de cortiex [courtils, jardins], ALEBRANT, f° 61. Tout le creson qu'on vendra, TAILLIAR, *Recueil*, p. 268. || XVe s. L'en ne restraint buche, espices, boisson, Chambres, ne dons, ne la desordonnance, Fors purée, poys, cresson.... E. DESCH. *Admin. de l'hôtel du prince*. Toûtefois, ne demoura pas qu'elle ne se mist en ses devoirs pour l'oster hors de cette melancolie, et pour assiette, en lieu de cresson, elle lui dit, LOUIS XI, *Nouv.* XXXIII. || XVIe s. On y appliquera du cresson pilé et fricassé avec graisse de porc, PARÉ, XV, 2. Le nazitor ou cresson alenois, O. DE SERRES, 536. Des cataplasmes faits avec des berles, ou cresson d'eau, ID. 926.

— ÉTYM. Picard, *kerson;* catal. *crexen;* ital. *crescione;* bas-lat. *crissonus*, dans un manuscrit du IXe siècle, f° 178, Bibl. impér. suppl. lat. n° 1319; anc. haut-allem. *kressa*. Diez dérive non le roman de l'allemand, mais l'allemand du roman, attendu que ce mot *kressa* n'a aucune racine dans les langues germaniques; et il admet l'ancienne étymologie de *crescere*, croître, à cause de la rapidité avec laquelle croît cette plante.

CRESSONNIÈRE (krè-so-niè-r'), *s. f.* Endroit sur le bord des ruisseaux où le cresson pousse en abondance. || Terrain sablonneux, très-humide, légèrement incliné, sur lequel on fait des plantations ou semis de cresson de fontaine pour les usages domestiques. La cressonnière se déplace de toute la longueur de son banc [plate-bande], CHATEAUB. *Génie*, I, V, 11.

— HIST. XVe s. Une petite mare ou cressonniere, DU CANGE, *cressonaria*. Claudius se penoit de leurs chevaulx reprendre par la praerie, mais il n'en put reprendre que les trois, si que le cheval de Cassiel demoura en une cressonniere, *Perceforest*, t. I, f° 74.

— ÉTYM. Bas-lat. *cressonaria*, du XIIIe siècle (voy. CRESSON).

CRÉSUS (kré-zus'), *s. m.* Homme extrêmement riche. C'est un Crésus.

— HIST. XVe s. Plus saiges est que Salemon, Et plus riche que ne fut Crise, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 66, dans LACURNE.

— ÉTYM. Κροῖσος, Crésus. Crésus, roi de Lydie, fut un prince extrêmement riche, DUMARSAIS, *Tropes, antonomase.*

CRÉTACÉ, ÉE (kré-ta-sé, sée), *adj.* Terme de géologie. Qui est de la nature de la craie; qui est formé de craie. Terrain crétacé.

— ÉTYM. Lat. *cretaceus*, de *creta*, craie (voy. CRAIE).

CRÊTE (krê-t'), *s. f.* || 1° Excroissance charnue que les coqs et quelques autres gallinacés ont sur leur tête. Pâté aux crêtes de coq. La gent qui porte crête au spectacle accourut, LA FONT. *Fab.* VII, 12. || Fig. Lever la crête, témoigner de l'audace, de l'outrecuidance, et aussi se montrer avec plus de hardiesse. Dressant la crête et battant l'aile, Glapir quelque alarme nouvelle Dans tous les poulaillers dévots, GRESSET, *Ombres.* || Baisser la crête, perdre de sa confiance, de ses forces. || Rabaisser la crête à quelqu'un, donner sur la crête à quelqu'un, l'humilier, lui infliger une mortification. || 2° Proéminence charnue sur la tête de quelques reptiles.... Et leur tête hideuse Dépasse encor son front [de Laocoon] de sa crête orgueilleuse, DELILLE, *Énéide*, II. || Crête de morue, certain endroit du dos de la morue vers la tête. || 3° Huppe qui orne la tête de divers oiseaux. La crête d'une alouette. || 4° Pièce de fer en forme de crête qui surmonte un casque ou autre coiffure semblable. || Par extension, ornement en forme de crête. Une crête de pourpre en relève l'orgueil [du casque], DELILLE, *Paradis perdu*, IX. || 5° Cime, sommet. La crête d'un toit, d'une montagne. Élevons-nous, avançons vers les grandes crêtes, vers les sommets escarpés des grandes chaînes, CUV. *Révol.* p. 24. Je franchirais ces monts à crête immense, Où je crois voir nos vieux drapeaux flottants, BÉRANG. *Feu du pris.* || À la Convention, la crête s'est dit de la partie la plus exaltée du parti montagnard. || 6° Terre relevée sur les bords d'un fossé qui sépare deux champs. || 7° Terme d'architecture. L'ensemble des tuiles faîtières d'un toit. || Le chaperon d'une muraille. || 8° Terme de fortification. La partie supérieure du glacis ou parapet du chemin couvert. || La ligne de feu d'une redoute. || 9° Terme d'anatomie. Saillie osseuse, étroite et allongée. La crête de l'os des iles. || Terme de pathologie. Crêtes de coq, excroissances aplaties, tenant à la peau par un de leurs bords et dont l'autre est irrégulièrement découpé. || 10° Terme de conchyliologie. Crête de coq, nom vulgaire de l'huître crête de coq et du strombe cristé. || 11° Terme de botanique. Sorte d'axe plat et angulaire. || Crête-de-coq. Voy. ce mot à son rang alphabétique. || 12° Terme de minéralogie. Crête de coq, nom donné à des cristaux indéterminables qui, étant minces et arrondis sur les bords, imitent jusqu'à un certain point des crêtes de coq. || 13° Petite passementerie à dent comme une crête, sorte d'agrément, servant à border ou encadrer des rideaux, des siéges, etc. || 14° Tas de blé qui est dans un bateau et qui est élevé en forme pyramidale. Mettre du blé en crête.

— HIST. XIIIᵉ s. Nul garnement de ventres, de braieus, ou de creistes, de croupes, de gorges ou d'escroies ne doivent riens de tonlieu, *Liv. des mét.* 326. Renart ne fait pas grand sejor, Ains saut sur la creste del for, *Ren.* 8116. Et i poent faire fossé de vingt piés de lé, et plantin sur le [la] creste du fossé qui leur iert [sera], TAILLIAR, *Recueil*, p. 160. || XVᵉ s. Et se rangerent archers tous sur les dos et crestes des fossés autour de la ville, chacun les arcs tendus et appareillés pour traire, FROISS. II, III, 41. || XVIᵉ s. Or Osiander, amenant une cavillation si puerile, pense avoir tout gagné; il leve les crestes, et remplit beaucoup de feuillets de vanteries, CALV. *Instit.* 575. Le chevalier du dragon le prevint et luy donna autre tel coup sur la creste de l'armet qu'il la luy entama et le test si avant, que force luy fut cheoir à la renverse, *Don Flores de Grece*, fᵒ CXXXIII. Fourni d'entendement comme un oison de creste, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *crèse;* génev. *crest, crêt;* provenç. et espagn. *cresta;* ital. *crista;* du latin *crista.*

CRÊTÉ, ÉE (krê-té, tée), *adj.* Qui a une crête. || Terme de blason. Animal crêté, animal représenté avec une crête d'un autre émail que le corps. || Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une crête, qui imite une crête. || Terme de minéralogie. Cristal crêté, cristal indéterminable, qui est mince et arrondi sur les bords.

— HIST. XIVᵉ s. À rire commença, s'a les sourcilz levez; Bertran le regarda comme lyon cretez, *Guescl.* 1644. || XVIᵉ s. Du Guesclin se jetta sur lui comme lion creté, *Mém. s. du G.* ch. 10. Ce n'est pas raison qu'à faulte de rime ils me refusent la dispense [d'user de terres libres] que mesme des hommes ecclesiastiques, des nostres et des plus cretez, jouissent en ce siecle, MONT. III, 375.

— ÉTYM. Lat. *cristatus*, de *crista*, crête.

CRÊTE-DE-COQ (krê-te-de-kok), *s. f.* Un des noms vulgaires de la célosie à crête (amarantacées) et du rhinanthe crête-de-coq (rhinanthacées). || *Au plur.* Des crêtes-de-coq.

† **CRÊTELER** (krê-te-lé), *v. n.* Crier en parlant de la poule qui vient de pondre.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **CRETELLE** (kre-tè-l'), *s. f.* Nom d'une plante (*cynosurus cristatus*) assez commune dans les prairies et les bois et qui fournit un foin de bonne qualité.

— ÉTYM. Peut-être diminutif de *crête.*

† **CRÊTE-MARINE** (krê-te-ma-ri-n'), *s. f.* La passe-pierre.

— ÉTYM. Voy. CRISTE-MARINE.

† **CRÊTER** (krê-té), *v. a.* Cacher, à l'aide de l'agrément dit crête, les broquettes, par exemple sur le bois d'un siége. || Arrêter avec de petits clous l'étoffe sur le bois d'un siége.

— ÉTYM. *Crête.*

CRÉTIN (kré-tin), *s. m.* Nom d'individus de l'espèce humaine disgraciés de la nature, de l'idiotisme le plus complet, d'une taille de moins de cinq pieds, et ayant la tête mal conformée, l'apparence extérieure chétive et la peau flétrie, jaunâtre ou pâle. Les crétins du Valais et des vallées voisines procureraient de riches moissons aux physiologistes qui voudraient approfondir un sujet si digne d'être approfondi, BONNET, *Paling. phil.* 2ᵉ part. ch. 4. || Fig. Homme stupide au dernier point.

— REM. *Crétin* n'est ni dans Furetière ni dans Richelet ni dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à 1835.

— ÉTYM. Génin le tire de *christianus*, à cause que les imbéciles étaient considérés comme des personnes innocentes et chrétiennes. Mais un mot si récent dans la langue ne peut venir de là; et il faut le tirer de l'allemand *Kreidling*, crétin, dérivé de *Kreide*, craie (voy CRAIE), à cause de la couleur blanchâtre de la peau des crétins.

† **CRÉTINISER** (kré-ti-ni-zé), *v. a.* Néologisme. Rendre crétin, faire tomber dans l'idiotisme. || Se crétiniser, *v. réfl.* Devenir crétin.

— ÉTYM. *Crétin.*

CRÉTINISME (kré-ti-ni-sm'), *s. m.* Vice de conformation des crétins. || Fig. et familièrement, sottise profonde, imbécillité.

— ÉTYM. *Crétin.*

† **CRÉTIQUE** (kré-ti-k'), *adj.* Terme de métrique grecque et latine. Pied crétique, pied formé d'une longue entre deux brèves. C'est la même chose que l'amphibraque. || Vers crétique, vers composé de plusieurs pieds de ce nom.

— ÉTYM. Lat. *creticus.*

CRETONNE (kre-to-n'), *s. f.* Toile blanche, très-forte, qui se fabrique du côté de Lisieux en Normandie, et qui a reçu le nom de celui qui en a fabriqué le premier. Les cretonnes ont la chaîne de chanvre et la trame de lin.

† **CRETONNIER** (kre-to-nié), *s. m.* Celui qui achète les résidus des suifs en rame.

— ÉTYM. *Cretons.*

CRETONS (kre-ton), *s. m. plur.* Partie grossière des graisses de bœuf et de mouton, qu'on met en pains pour la nourriture des chiens de basse-cour ou de chasse. || Terme de charcuterie. Morceau de graisse de porc frais ou panne apprêtée.

— HIST. XIVᵉ s. Cremium, gallice creton, quod fit ex carnibus assatis, DU CANGE, *cremium.*

— ÉTYM. Picard, *croton*, graillon. Origine inconnue. Il y avait dans l'ancien français *cretonnée*, qui était une sorte de mets, *Ménagier*, II, 4.

† **CREUSAGE** (kreu-za-j'), *s. m.* Action de creuser, principalement chez les graveurs. || On dit aussi le creusage d'un puits.

— ÉTYM. *Creuser.*

† **CREUSANE** (kreu-za-n'), *s. f.* Voy. CRESANE. *Creusane* est une prononciation de *cresane* où l'e muet prend le son de *eu.*

1. **CREUSÉ, ÉE** (kreû-zé, zée), *part. passé.* Taillé en excavation. En un lieu souterrain par nos pères creusé, RAC. *Athal.* V, 1. || Rendu creux. De ses yeux affaiblis et creusés par les pleurs, DUCIS, *Lear*, II, 2. || Fig. Étudié avec soin. Une question creusée par un homme habile.

2. **CREUSÉ** (kreu-zé), *s. m.* Résultat de l'action de creuser. Ces effets, qui peuvent pour un moment fixer l'attention du passant, ne sont que d'insignifiants accidents à côté des creusés effectués par les rivières du pays, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LII, p. 1116.

CREUSEMENT (kreu-ze-man), *s. m.* Action de creuser. Tous ces travaux [reboisement, barrages, rigoles] réduiront considérablement le cube des matières aujourd'hui sujettes à être entraînées par les eaux, et de là résultera un creusement naturel et général du lit [du fleuve], DAUSSE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIII, p. 1250.

— ÉTYM. *Creuser.*

CREUSER (kreu-zé), *v. a.* || 1° Pratiquer une cavité. Creuser un puits. Creuser la terre. Creuser un tronc d'arbre. Et dans le roc qui cède et se coupe aisément, Chacun sait de sa main creuser son logement, BOIL. *Ép.* VI. Peut-être aussi est-ce à cause de cela que la nature a creusé, dans la lune, des espèces de puits qui sont assez grands pour être aperçus par nos lunettes, FONTEN. *Mondes*, 3ᵉ soir. La main du temps creusa les voûtes sombres D'un antre noir, séjour des tristes ombres, J. B. ROUSS. *Allég.* 5ᵉ, liv. II. Thémistocle, qui voulait rendre sa nation la plus puissante de la Grèce, pour en être le premier citoyen, fit creuser un nouveau port, construire un plus grand nombre de galères, BARTHÉL. *Anach. introd.* part. II, sect. 2. || Fig. Creuser sa fosse ou son tombeau, altérer sa santé par des excès. || Fig. Creuser un abîme, creuser un précipice, causer la perte, la ruine. Aussi bien sous mes pas c'est creuser un abîme Que retenir ma main sur la moitié du crime, CORN. *Rodog.* V, 1. L'hymen semble à mes yeux cacher quelque supplice, Le trône sous mes pas creuser un précipice, ID. *ib.* I, 7. Préparons son supplice ou creusons mon cercueil, VOLT. *Fanat.* I, 4. Elle trouva qu'elle s'était ôté elle-même le cœur et l'estime de son mari et qu'elle s'était creusé un abîme dont elle ne sortirait jamais, LAFAYETTE, *Princesse de Clèves*, *Œuvres*, t. II, p. 165. Ainsi tout ce qui pouvait tourner à sa perte, tournerait à sa gloire; cette journée [l'entrée à Moscou] allait commencer à décider s'il était le plus grand homme du monde ou le plus téméraire; enfin s'il s'était élevé un autel ou creusé un tombeau, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 4. || Terme de graveur. Revenir sur une taille pour la rendre plus profonde. Dans la gravure sur bois, évider. || Terme de marine. Nettoyer un port, le rendre plus profond. || 2° Fig. Les biens de la terre ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide, CHATEAUB. *Génie*, I, 6, 1. || Se creuser le cerveau, se donner beaucoup de peine pour découvrir, comprendre, imaginer. Les réflexions dont vous vous creusez la tête, SÉV. 427. Je me creuse la tête à deviner, ID. 164. Ne vous y creusez point trop l'esprit, ID. 37. Ne vous amaigrissez point, ne vous creusez point les yeux et l'esprit, ID. 467. Pendant que je me creuse la tête [pour écrire la lettre], ID. 99. Vous vous creusez l'esprit d'une si étrange manière, ID. 86. Je me creuse la cervelle pour savoir comment un corps en pousse un autre, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, mariage.* || 3° Creuser le visage, les traits, les amaigrir. Les soucis lui ont creusé le visage. || 4° Fig. Étudier avec soin, pénétrer avant dans un sujet. Creuser une question. On n'a garde d'en creuser toute la profondeur, MASS. *Car. Conf.* Nos actions parfois ont un air de vertus; Qu'on les creuse, c'est vice ou faiblesse et rien plus, LAMOTTE, *Fabl.* V, 13. Du profond Spinosa je creusais le système, BERNIS, *Relig. vengée*, V. || Creuser un homme, le sonder, c'est, d'après Bouhours, une locution née à la cour. || 5° Absolument. Faire un creux. Creuser en terre, sous terre. On trouva un trésor en creusant. || Fig. Tacite creuse pour découvrir les plus grands raffinements dans les conseils de l'empereur, FÉN. XXI, 237. Si nous creusons dans les abîmes, nous l'y trouverons, MASS. *Car. Temples.* .... Les Anglais pensent profondément; Leur esprit, en cela, suit leur tempérament; Creusant dans les sujets et forts d'expériences, Ils étendent partout l'empire des sciences, LA FONT. *Fabl.* XII, 23. La raison s'attache à creuser jusque dans l'avenir, LE PÈRE CHEMINAIS, dans BOUHOURS, *Nouv. rem.* || 6° Se creuser, *v. réfl.* Devenir creux. Ce vieil arbre commence à se creuser. Elle [Amélie] maigrissait, ses yeux se creusaient, CHATEAUB. *René*, 195. Les premiers canons qui se présentèrent atteignirent l'autre rive; mais de moment en moment l'eau s'élevait, en même temps que le gué se creusait sous les roues et sous les efforts des chevaux; un chariot s'engrava, d'autres s'y arrêtèrent, et tout fut arrêté, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 13. || Terme de marine. La mer se creuse, se dit quand les sillons qui séparent les vagues deviennent plus profonds. || Fig. Se creuser, penser beaucoup à une chose, à quelqu'un. Je vous vois, vous m'êtes présente, je pense et

repense à tout, ma tête et mon esprit se creusent, SÉV. 33.

— SYN. CREUSER, APPROFONDIR. Creuser, c'est faire un creux; approfondir, c'est rendre profond ce qui est déjà creux. Dès lors, au figuré, approfondir dira plus que creuser. Creuser une question c'est pénétrer comme on pénètre dans la terre qu'on creuse, et y faire un certain chemin; l'approfondir, c'est aller jusqu'au fond.

— HIST. XIIe s. Il fait croser souz terre à pic et à martel, *Sax.* IX. || XIIIe s. E la roche est ensi crusée Cum une maison bien ovrée, *Grégoire le Grand*, p. 93. || XVIe s. Les gouttes d'eau qui tombent dessus une roche dure, la creusent, AMYOT, *Comm. nourrir les enf.* 5. Creuser un fossé, ID. *Marius*, 28. Les concupiscences nous suyvent souvent jusque dans les cloistres et dans les escholes de philosophie; ny les deserts ny les rochiers creusez ny la haire ny les jeusnes ne nous en desmelent, MONT. I, 275.

— ÉTYM. *Creux;* provenç. *crozat*, creusé.

CREUSET (kreû-zè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l's se lie: des kreû-zè-z en platine; creusets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || **1°** Vaisseau de terre ou de métal, de forme et de grandeur variables, mais ordinairement rétréci vers son fond, destiné à être mis au milieu du feu, pour obtenir la fusion des corps très-réfractaires. Un autre avantage bien rare de la porcelaine des Indes, c'est que sa pâte est admirable pour faire des creusets et mille autres ustensiles de ce genre, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 27. Leurs successeurs [de Newton et Leibnitz] s'imaginèrent tenir Dieu dans leurs creusets et dans leurs télescopes, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 3. Ton art [l'alchimie] est sûr; le Pactole et Jouvence Dans le creuset vont marier leurs flots, BÉRANG. *Alchim.* || Creusets brasqués, creusets dont l'intérieur est garni d'une pâte faite avec du charbon de bois pulvérisé, légèrement humecté et fortement battu. || Terme de métallurgie. Partie inférieure et distincte d'un fourneau, dans laquelle se tient le métal fondu. || **2°** Fig. Sa main est un creuset qui fond l'argent, SÉV. 439. Chez Mme de Maintenon, sans nom de maîtresse ni d'épouse, était déjà le creuset de la cour et de l'État [c'est-à-dire le lieu où se fondaient, se décidaient toutes les affaires de la cour et de l'État], ST-SIM. 413, 188. Tout son mérite [de Corneille], à l'heure qu'il est, ayant été mis par le temps comme dans un creuset, se réduit à huit ou neuf pièces de théâtre qu'on admire, BOIL. *Longin*, réflex. 7e. Raffinez sur tous les plaisirs, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset, MASS. *Pet. car. Malh.* Hélas! j'aimais en vous un or faux et perfide, Par le creuset du temps en vapeur converti, J. B. ROUSS. *Odes*, III, 9. Feu sacré dont brûla ton âme généreuse Qui s'épurait encore au creuset du malheur, VOLT. *Odes*, XII. || **3°** Nom de quelques champignons ayant la forme d'un creuset. || Sorte d'agaric des caves très-humides, nommé aussi basset.

— HIST. XIIIe s. Croiseus por argent fondre, TAILLIAR, *Recueil*, p. 19. || XVe s. Encore firent faire ceux de Gand un engin, et asseoir devant la ville qui jetoit croisseux de cuivre tout bouillans, FROISS. II, II, 161. || XVIe s. Fourneaux avec creusets, pour faire reduction des metaux calcinés, PARÉ, t. III, p. 638.

— ÉTYM. Wallon, *crizou;* namurois, *crîjou;* espagn. *crisol*, creuset; *crisuelo*, lampe; ital. *crogiuolo*, *crociuolo*, creuset; *crogiolo*, cuisson; *crogiare*, rôtir; angl. *cruset;* bas-lat. *crosollus*, *cresollus*, *cruselinum*, *crusellus;* anc. franç. *creuseul*, *croissol*, *crusset*, *crasset*, espèce de lampe. Mot d'origine difficile. Diez, sans s'occuper des autres formes, tire l'espagnol *crisuelo* et, par suite, *crisol* du basque *criselua*, *cruselua*, lampe. La forme primitive en français est *croiseul* (*creuset* n'en est qu'une altération); à *croiseul* répondent l'espagnol *crisuelo*, *crisol*, et l'italien *crogiuolo;* cet accord paraît écarter l'étymologie prise au basque, qui dès lors a plutôt emprunté que donné ce mot. L'étymologie est certainement le bas-latin *crucibulum* qui n'a pu être refait sur les mots romans et qui au contraire leur a donné naissance. *Crucibulum* paraît être dérivé de *crux*, croix, et avec la finale instrumentale *bulum*, parce que ces sortes de lampes portaient deux mèches en croix, ce qui faisait quatre becs. De lampe, le sens a passé à creuset.

† **CREUSEUR** (kreû-zeur), *s. m.* Celui qui creuse, approfondit, va au fond des choses. Des gens ingénieux et profonds, des creuseurs d'antiquité, VOLT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Creuser.*

† **CREUSISTE** (kreû-zi-st'), *s. m.* Fabricant de creusets.

— ÉTYM. Voy. CREUSET.

† **CREUSOIR** (kreû-zoir), *s. m.* Outil pour creuser la table d'un instrument de musique.

— ÉTYM. *Creuser.*

† **CREUSOT** (kreû-zo), *s. m.* Nom de quelques champignons. Voy. CREUSET.

† **CREUSURE** (kreû-zu-r'), *s. f.* Terme d'art. Cavité, dans une pièce, pour quelque objet.

— ÉTYM. *Creuser.*

1. **CREUX**, **CREUSE** (kreû, kreû-z'), *adj.* || **1°** Qui a une cavité intérieure. Une roche creuse. L'aigle avait ses petits au haut d'un arbre creux, La laie au pied, la chatte entre les deux, LA FONT. *Fabl.* III, 6. Théodoret dit que Théophile, évêque d'Alexandrie, fit voir à ceux de cette ville les statues creuses où les prêtres entraient par des chemins cachés pour y rendre les oracles, FONTEN. *Oracles*, I, 16. || On dit d'un repas insuffisant, qu'il n'y en a pas pour la dent creuse de quelqu'un; et fig. il n'y a pas de quoi le satisfaire. || **2°** Profond. La rivière est fort creuse à cet endroit. Fossé, chemin creux. Il représentait les forêts sombres qui couvrent les montagnes et les creux vallons, FÉN. *Tél.* II. || Assiettes creuses, assiettes plus profondes que les autres, et dans lesquelles on sert d'ordinaire la soupe. || Terme de marine. Mer creuse, se dit de la mer quand il s'y forme des lames considérables. || **3°** Amaigri, cave. Avoir les joues creuses. Ses yeux creux et austères se changent en des yeux bleus d'une douceur céleste et pleins d'une flamme divine, FÉN. *Tél.* XXIV. || **4°** Vide. Avoir le ventre creux, n'avoir pas mangé depuis longtemps. || Terme de chasse. Trouver buisson creux, ne pas trouver le gibier où on espérait le trouver; et fig. ne pas trouver la personne ou la chose qu'on était allé trouver. || Drap creux, drap d'un tissu trop lâche, mal fabriqué. || Terme de jeu. Jeu creux, jeu de cartes incomplet. || **5°** Viande creuse, viande peu substantielle, mets qui nourrit peu. Les écrevisses sont viandes creuses. || Fig. Divertissement qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. La musique est une viande bien creuse pour un homme affamé, *Dict. de l'Académie.* || Se repaître de viandes creuses, s'infatuer d'idées chimériques, d'espérances folles. Ma foi, si vous songez à nourrir votre esprit, C'est de viande bien creuse, à ce que chacun dit, MOL. *Femm. sav.* II, 7. Oser lui préférer de légères douceurs, C'est d'une viande creuse aisément se repaître, FONTEN. *Poésies div. Œuvres*, t. X, p. 387, dans POUGENS. || **6°** Vain, vide, chimérique. Que le cœur de l'homme est creux et plein d'ordures, PASC. dans COUSIN. Ne me plaignez que de n'avoir point ma chère fille, qui me fait une si charmante et si aimable occupation et sans laquelle ma vie est toute creuse, SÉV. 478. Au lieu d'un bien solide et effectif, ils n'ont embrassé que l'image creuse d'une vertu fantastique, PASC. *Pensées*, part. II, art. 1. J'ai honte de discourir si longtemps sur des visions plus creuses que celles des malades, BOSS. *Var.* XIII, § 43. Des spéculations creuses, FLÉCH. *Serm.* I, 275. Des philosophes voudraient ébranler cette vérité [le libre arbitre] par de creuses spéculations, FÉN. *Exist.* 63. À Dieu ne plaise que j'autorise une vaine crédulité pour de creuses visions, ID. XVII, 255. Vous êtes insupportable, dit-elle, de me pousser à bout avec un raisonnement aussi creux que celui-là, FONTEN. *Mondes*, 2e *soir.* Comment donc, point de nature et tout est art? quelle idée creuse! VOLT. *Dial.* XXIX. Des idées creuses, soi-disant profondes, revêtues d'un style de rhéteur ou d'écolier, qu'on appelle de l'éloquence et quelquefois du sublime, D'ALEMB. *Éloges*, *Marivaux.* || Une tête creuse, un esprit creux, un homme qui a peu de bon sens. || **7°** Adverbialement. Sonner creux, se dit du son que rendent les corps creux et vides quand on les frappe. Ce tonneau vidé sonne creux. || Songer creux, se laisser aller à de vaines rêveries, poursuivre en idée des chimères. || Songe-creux, voy. ce mot à son ordre alphabétique.

— HIST. XIIIe s. Renart le vit si adreciez, Ne s'ose à lui abandonner, Ainz ne fina d'esperonner Jusqu'à l'entrée du val crues, *Ren.* 569. El [elles] versent vin en gorge cruese, Tout ainsinc cum en une huese, *la Rose*, 13649. Se les ées [abeilles] sont en creus de chesne ou d'autre arbre, DU CANGE, *apicularii.* || XVe s. Dieu sçet se il songe creux et trouble, COQUILL. *Droits nouv.* || XVIe s. Le comte voiant la difficulté d'aller à la charge à lui par l'eau qui estoit fort creuse.... D'AUB. *Hist.* III, 252. Chemin creux, ID. *ib.* III, 263. Et alla envelopper Ptolemæus sans estre apperceu, à cause qu'il alla par chemin creux et bas, AMYOT, *Pyrrh.* 63. Songer creux, OUDIN, *Curios. fr.* Avoir le ventre creux, ID. *ib.* Cerveau creux, ID. *ib.* De la viande creuse, ID. *ib.*

— ÉTYM. Bourguig. *crô;* Berry, *cros*, *crot;* saintongeois, *creut;* provenç. *crus;* bas-lat. *crosum* et *crotum.* Diez propose, dubitativement il est vrai, *corrosus*, rongé et, par suite, creusé. Mais, en prenant les formes dans leur ensemble, qui ont une *s* ou un *t*, il semble qu'il faut, pour étymologie, un mot qui permette à la fois ces deux lettres; or on a le latin *crypta*, grotte (voy. GROTTE), qui a donné à la fois le provençal *crosa* et *crota.* Ici la dérivation de *crypta* est indubitable, et rien n'empêche de l'étendre à *creux.*

2. **CREUX** (kreû; l'*x* se lie: un kreû-z énorme), *s. m.* || **1°** Cavité. Faire un creux en terre. Le creux d'un arbre. Trou ni fente ni crevasse Ne fut large assez pour eux; Au lieu que la populace Entrait dans les moindres creux, LA FONT. *Fabl.* IV, 6. Quand Maurice peut tout du creux de son cercueil, CORN. *Héracl.* I, 3. Alors ces malheureux vaincus rappelleront à leur compagnie leur superbe triomphateur; et du creux de leur tombeau sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs.... BOSS. *Duch. d'Orl.* Nous nous mîmes dans le creux d'un vieux chêne, jusqu'à ce que le bruit de notre évasion se fût dissipé, MONTESQ. *Lett. pers.* 67. Le squelette de la Mort laisse passer les rayons livides de la lumière infernale entre les creux de ses ossements, CHATEAUBR. *Mart.* 263. Esprits aériens de la terre et des eaux Qui murmurez dans le creux des ruisseaux, C. DELAV. *Paria*, II, 6. Dans le creux du rocher, sous une voûte obscure, S'élève un simple autel, LAMART. *Méd.* I, 26. || Fig. Je ne puis arracher du creux de ma cervelle Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle, BOIL. *Sat.* VII. || **2°** Partie concave. Le creux de la main, de l'estomac. Le creux de l'aisselle, de la nuque. Puiser de l'eau dans le creux de la main. Il reçut un coup de poing au creux de l'estomac. Il lui alla mettre le coude dans le creux de l'estomac, SCARRON, *Rom. com.* ch. VI. || Plein le creux de la main, se dit d'une petite quantité de quelque chose qui peut se tenir dans la main. Vous avez bien peu de haricots pour un plat; il n'y en a que plein le creux de la main. || **3°** Terme de chant. Avoir un beau creux, avoir du creux, avoir une voix qui descend fort bas. Ne vous étonnez pas si mon creux est profond, Et si ma voix descend jusqu'à la double octave, RICHELET. En grossissant le son de sa voix, qui est naturellement doux, elle en corrompt la douceur et forme un creux assez désagréable, LESAGE, *Gil Blas*, III, 6. || **4°** Terme de sculpture. Moule dans lequel on coule les substances qui en doivent prendre la forme en relief. || Matrice du coin à frapper les médailles. Graver en creux. || **5°** Terme de marine. Creux d'un vaisseau, la hauteur qui est depuis le dessous du premier pont jusque sur la quille. || Creux d'une voile, le sein où elle reçoit et enferme le vent. || **6°** Vide. Je n'aime pas ces fables: nourri depuis beaucoup d'années de l'Écriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XIVe s. Li sarrasin en croz tuit ensemble mis furent, Non où les cristiens ne près du cemetere, *Girart de Ross.* v. 4272. Le suppliant et son compaignon prinrent en ung crot dedans terre, environ quatre sextiers de seigle, DU CANGE, *crotum.* Il chey ou dit cros ou fosse qui estoit derriere lui, ID. *crosus.* || XVe s. Le suppliant feist ou celier de l'ostel un crot ou une fosse et y enterrast et couvrist la vaisselle d'argent, ID. *crotum.* || XVIe s. Plustost naistroit du poil dedans ce creux de ma main, Crassus, que tu voyes la cité de Seleucie, AMYOT, *Crassus*, 35. Fossé de douze pieds de large et de six de creux en œuvre, D'AUB. *Hist.* III, 526.

— ÉTYM. *Creux* 1; bas-lat. *crosum*, *crotum;* provenç. *cros.*

† **CREVAILLE** (kre-va-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Mot populaire. Repas où l'on mange avec excès.

— HIST. XVIe s. Crevailles, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Crever.*

† **CREVAISON** (kre-vê-zon), *s. f.* Terme tout à fait trivial. Mort. Il a fait sa crevaison.

† **CREVALE** (kre-va-l'), *s. m.* Sorte de poisson.

CREVASSE (kre-va-s'), *s. f.* Fente étroite à la surface des corps. La sécheresse fait des crevasses à la terre. Avoir des crevasses aux mains. Dans l'endroit où la tige du chardon s'implante dans la tête, est une sorte de fente ou de crevasse qui annonce que cette tête est habitée par une chenille; on ne voit pas cette crevasse dans les chardons qui ne sont pas habités, BONNET, *Observ.* 19, *Insectes.* Ici d'affreux débris, des crevasses affreuses, Des ravages du temps empreintes désastreuses, DELILLE, *Homme des champs*, III. Ils s'emportèrent au loin dans la plaine haute et voulurent s'emparer des canons

ennemis, mais une des crevasses profondes dont le sol russe est sillonné les arrêta sous un feu meurtrier, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 2. || Terme de marine. Ouverture dans la carène d'un vaisseau. || Terme de gravure. Tailles confondues. || Terme de vétérinaire. Fentes qui surviennent au pli du paturon et au boulet, chez les chevaux et les bêtes asines.

— HIST. XIIe s. Li abimes l'abisme apelet, en la voiz de tes crevaces, *Liber psalm.* p. 56. || XIIIe s. L'autre tremble toute effraée, Tant se sent foible et esbaée, Et pourfendue de crevaces En plus de cinq cens mile places, *la Rose*, 6137. Et par tous ces ostex [ils] se boutent, Ne clés ne barres ne redoutent, Ains s'en entrent par les fendaces, Par chatieres et par crevaces, *ib.* 18636. || XVe s. Elle s'avança de venir ouyr et regarder par les crevances des fenestres et secrets treillis d'icelles, LOUIS XI, *Nouv.* C. || XVIe s. Les scissures ou crevasses, lesquelles surviennent le plus souvent après la curation, PARÉ, XVI, 36. Dans une crevasse de montagne, D'AUB. *Hist.* II, 338. Celui qui a des crevasses aux doigts, MONT. II, 319.

— ÉTYM. *Crever;* provenç. *crebassa;* bas-lat. *crepatia*, du latin classique *crepare*, éclater.

CREVASSÉ, ÉE (kre-va-sé, sée), *part. passé.* Un vieux mur tout crevassé.

† **CREVASSÉE** (kre-va-sée), *s. f.* Chose crevassée, un mur, un plafond, etc.

CREVASSER (kre-va-sé), *v. a.* || **1°** Faire des crevasses. Le froid lui a crevassé les mains. || Terme de gravure. Faire un pâté, un pochis. || **2°** Se crevasser, *v. réfl.* Être crevassé. Cette muraille commence à se crevasser. Le navire, comblé de morts et de mourants, S'entr'ouvre, se crevasse.... BRÉBŒUF, *Phars.* III.

— HIST. XVe s. Là fouirent et houerent et piquerent Anglois tant que la moitié de la tour, par defaute de pied, s'ouvrit et crevaça, FROISS. II, III, 33. || XVIe s. Une espece de verrue avec asperités crevassées, PARÉ, XVIII, 86.

— ÉTYM. *Crevasse;* provenç. *crebassar.*

CREVÉ, ÉE (kre-vé, vée), *part. passé.* || **1°** Qui a éclaté. Un fusil crevé par la charge. Un frémissement dans l'air dont le bruit est semblable à celui d'une grosse pluie qui tombe d'un nuage dissous et crevé tout à coup, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 26. || Terme de marine. Cordage crevé, cordage dont l'un des torons est déchiré ou cassé. || **2°** Mort. Dom Joseph portera l'habit que vous lui voyez, à moins que ses parents crevés de la peste n'en aient laissé dont personne ne veuille, P. L. COUR. *Lett.* II, 283. || **3°** Bouffi. Madame de Verneuil n'est plus rouge ni crevée comme elle était, SÉV. 128. || **4°** Substantivement. Un gros crevé, un homme fort gros. Je ne suis plus une grosse crevée, SÉV. 294. || Manger, boire, ronfler, rire comme un crevé, c'est-à-dire avec excès. || **5°** *S. m.* Terme de tailleur et de couturière. Ouverture longitudinale pratiquée aux manches de certains vêtements.

† **CRÈVE-CHASSIS** (krè-ve-châ-si), *s. m.* Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

† **CRÈVE-CHIEN** (krè-ve-chiin), *s. m.* Un des noms vulgaires de la morelle noire. || *Au plur.* Des crève-chiens.

— ÉTYM. *Crever*, et *chien*. La morelle noire ne paraît mériter aucunement une pareille dénomination.

CRÈVE-COEUR (krè-ve-keur), *s. m.* Grand déplaisir, déboire mêlé de dépit. Quel crève-cœur! Il n'y a point de crève-cœur plus grand à un homme d'honneur, que s'il faut qu'il aime ce qu'il ne prend point plaisir d'aimer, MALH. *Traité des bienfaits de Sénèque*, II, 18. Si Vaudemont fut satisfait d'avoir le maréchal de Villeroy en Italie, ce fut un nouveau crève-cœur pour Tessé, ST-SIM. 97, 30. L'incroyable contrainte où l'humeur de M. le Prince tenait tout ce qui était réduit sous son joug, donna un extrême crève-cœur à cette aînée [de ses filles], ID. 4, 62. || *Au plur.* Des crève-cœur.

— HIST. XIIIe s. Mais corroz qu'en a de s'amie, Cil corroz a nom crievecuer, *Partonopex*, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || XVIe s. Que ce leur est un grand crevecœur de voir.... D'AUB. *Hist.* II, 44. Si par crevecœur du rejet que vous.... CARL. IV, 9. Feu monsieur le mareschal de Montluc, ayant perdu son fils, me faisoit fort valoir, entre ses aultres regrets, le desplaisir et creve cœur qu'il sentoit de ne s'estre jamais communiqué à lui, MONT. II, 82. Or si mon sein, rempli de crève-cœur extreme Des taches de nos grands, a tourné sur eux-mesmes L'œil de la verité.... D'AUB. *Tragiques, les princes*, liv. II.

— ÉTYM. *Crever*, et *cœur*.

CREVER (kre-vé. La syllabe *cre* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette : je crève, je crèverai). || **1°** *V. n.* Se rompre par excès de tension, par surcharge; sens qui ne s'applique qu'à des objets considérés comme susceptibles d'être gonflés. Ce sac crèvera si vous l'emplissez tant. Et je veux [dit une suivante à sa maîtresse], si jamais j'ai contre vous manqué, Crever comme un boudin que l'on n'a pas piqué, SCARRON, *Jodelet*, II, 1. .... La chétive pécore S'enfla si bien qu'elle creva, LA FONT. *Fabl.* I, 3. Ou ma vie ou la sienne, importunes sangsues, Doivent crever du sang dont elles sont repues, ROTR. *Antig.* I, 6. .... L'abondance à pleines mains Verse en leurs coffres la finance, En leurs greniers le blé, dans leurs caves les vins : Tout en crève.... LA FONT. *Fabl.* VII, 6. || Terme de jardinier fleuriste, qui se dit des œillets et de leur étui quand la quantité des feuilles les fait ouvrir et éclater. Il est difficile d'avoir de beaux œillets et de les empêcher de crever. || **2°** Éclater avec explosion. Le canon creva dès le second coup. Son fusil lui creva dans la main, SÉV. 476. À leurs pieds aussitôt cent nuages crevèrent, LA FONT. *Phil. et Bauc.* || Fig. Je vois se former de loin un nuage de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules, MOL. *Fourberies*, I, 1. Je voulus parier, quoique tout respirât la noce, qu'elle ne s'achèverait pas; en effet, le jeudi, le temps se brouilla, et la nuée creva le soir à dix heures, SÉV. 12. Reine, n'attendez pas que le nuage crève, RAC. *Ath.* II, 6. || Crever dans la main, se dit d'une arme à feu qui éclate dans la main au moment où on la tire; et, figurément, crever dans la main, n'être d'aucun service. Le pouvoir et l'impunité rendent les forts audacieux; le bon droit seul est l'arme des faibles; et cette arme leur crève ordinairement dans les mains, J. J. ROUSS. *Lett. au chev. d'Éon*, *Corresp.* t. VI, p. 255, dans POUGENS. || **3°** Terme de médecine. Aboutir. L'abcès est près de crever. || **4°** Crever de graisse ou d'embonpoint, être excessivement gras. || Crever se dit de ceux qui ont trop mangé. Il soupe, il crève; on y court, On lui donne maints clystères, LA FONT. *Glout.* Ils mangeront jusqu'à regorger, jusqu'à crever, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Crever dans sa peau, être d'un embonpoint excessif; et, figurément, enrager en secret de quelque grand dépit. || Par extension. Crever de santé, avoir une santé florissante et de l'embonpoint. Un gros garçon qui crève de santé, Mais qui de sens a bien moins qu'une buse, J. B. ROUSS. *Épigr.* III, 13. || Crever d'argent, de biens, avoir beaucoup d'argent, de biens. Mme de Coulanges, qui crève d'argent, a prêté mille francs à Mlle de Méri, SÉV. t. VIII, *Lett.* 790, p. 116, dans POUGENS. || **5°** Être en proie à quelque passion qui cause du tourment, à quelque sentiment qui cause de l'impatience et que l'on renferme en soi, que l'on a honte de laisser voir. Que son cœur convoiteux d'avarice ne crève, REGN. *Sat.* X. Et chacun, en riant, en parle à cœur ouvert, Dont je crève de rage, ID. *Elég.* 2. Je crève de dépit, MOL. *les Préc.* I, 7. Et que puisse l'envie en crever de dépit, ID. *Tart.* III, 7. Pour le faire crever de honte et de ressentiment, HAMILT. *Gramm.* 9. || Absolument. Il fallait crever ou communiquer ses chagrins, HAMILT. *Gramm.* 8. Sa mère pensa crever en la revoyant, SÉV. 535. Le peu de fruit d'attenter sur ta vie Fera crever la haine et lassera l'envie, ROTR. *Bélis.* IV, 6. [Ô Boileau] J'embrasserai Quinault, en dusses-tu crever, VOLT. *Ép.* 95. Les gens crèveraient plutôt que de ne pas jaser, et vous tout le premier, P. L. COUR. 2e *lettre particulière*. || Crever de rire, rire excessivement de choses ridicules. Et dont les beaux discours.... Feraient crever de rire un saint du paradis, RÉGN. *Sat* X. Les sermons dont vous parlez font crever de rire, SÉV. 398. Les étrangers crèvent de rire quand ils voient, dans nos tragédies, le seigneur Agamemnon et le seigneur Achille qui lui demande raison aux yeux de tous les Grecs, et le seigneur Oreste brûlant de tant de feux pour madame sa cousine, P. L. COUR. *Trad. d'Hérod. préface.* || Crever de faim, avoir grand faim, être dans le dénûment. Je ne veux pas me défaire de mon blé autrement, dussiez-vous crever de faim, MONTESQ. *Lett. pers.* 11. || **6°** Mourir en parlant des bêtes, et aussi par dédain ou colère en parlant des hommes. Fait crever les courtauds en chassant aux forêts, RÉGNIER, *Sat.* V. Et que vous n'êtes point crevé de toutes les médecines qu'on vous a fait prendre, MOL. *Mal. imag.* III, 3. Ils firent tant Qu'on les vit crever à l'instant, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. Elle et son équipage ont pensé crever des chaleurs, SÉV. 577. Un homme qui tombe de cheval et qui crève sur la place, ID. 66. Mme d'Elbeuf a pensé crever, ID. 212. Mme de Lavardin est enrhumée à crever, ID. 389. Tu crèveras bientôt du venin que tu jettes, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, IV, 7. Les Juifs faisaient boire d'une eau mêlée de cendre à leurs femmes soupçonnées d'adultère; les coupables ne manquaient pas d'en crever, VOLT. *Mœurs*, 22. Il [Satan] jure, il grimace, il se tord, Il crève comme un hérétique, BÉRANG. *Mort du Diable.* || **7°** Terme de cuisine. Faire crever le riz, le faire gonfler à l'eau bouillante ou à la vapeur. || **8°** À certains jeux, crever c'est perdre la partie, parce qu'on a fait plus de points qu'il n'en fallait pour la gagner. || **9°** *V. a.* Faire éclater, rompre avec effort, violence. Cette forte charge creva le canon. Et la foudre qui va partir, Toute prête à crever la nue, Ne peut plus être retenue, CORN. *Poly.* IV, 2. || **10°** Faire manger à l'excès. Il les creva de bonne chère. || **11°** Crever les yeux, crever le globe de l'œil de manière qu'il se vide et cesse de voir. On creva les yeux à Philippique, BOSS. *Hist.* I, 11. Dans une émeute populaire, un jeune homme nommé Alcandre creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 520, dans POUGENS. Il [Louis le Débonnaire] fit crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, son neveu, qui était venu implorer sa clémence, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 20. || Se crever les yeux, se percer les yeux ou se les détruire d'une façon quelconque. Semblable en quelque chose à cet ancien que l'on dit qui se creva les yeux pour n'être pas distrait dans ses méditations philosophiques, FONTEN. *Amontons.* || Fig. Crever les yeux, se dit de choses qui sont sous les yeux et que cependant on n'aperçoit pas. Cela crève les yeux, cela est d'une évidence palpable. Les saletés y crèvent les yeux, MOL. *Critique*, 3. Pour moi, je ne vois pas ces exemples fameux. — Moi, je les vois si bien qu'ils me crèvent les yeux, ID. *F. sav.* IV, 3. Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement, PASC. *Imag.* 5. || Crever le cœur, faire dans la région de l'estomac une plaie qui cause la mort. Il s'est jeté comme un furieux et s'est crevé le cœur, SÉV. 460. || Fig. Exciter une vive compassion. Cela nous creva le cœur, SÉV. 149. || **12°** Crever un cheval, le fatiguer à le faire mourir, le rendre fourbu.... [un faix] Suffisant de crever un genet de Sardaigne, RÉGNIER, *Sat.* VI. L'autre crevait son cheval pour arriver avant, HAMILT. *Gramm.* 5. M. Colbert pensa crever ses chevaux, SÉV. 386. Toujours à l'avant-garde, crevant mes chevaux, et me chargeant de toutes les commissions, P. L. COUR. *Lett.* I, 163. Le duc d'Angoulême crève les chevaux sur la route de Bayonne, ID. II, 268. || Que la peste te crève, sorte d'exclamation de dépit, qui se dit à quelqu'un qui nous cause peine ou colère. || **13°** Se crever, *v. réfl.* Éprouver une rupture à force de distension. Le sac, trop empli, se creva. || Se crever de boire et de manger, ou simplement, se crever. Le jeune renard mange tant qu'il se crève, et peut à peine aller mourir dans son terrier, FÉN. XIX, 48. Soit qu'on meure de faim ou qu'on se crève, on dit toujours : ah! si M. de Formont était là! VOLT. *Lett. en vers et en prose*, 19. Comment es-tu mort, Callidémidès? Car, pour moi, tu sais que je me crevai en un festin chez Dinias, qui est une belle fin pour un parasite, D'ABLANCOURT, *Lucien*, *Dial. de Zénophante et Callidémidès.* || **14°** Être fatigué outre mesure. Se crever de travail, de fatigue, travailler avec excès. Il est vieux et usé, il s'est crevé à me suivre; qu'en faire? LA BRUY. IX.

— REM. Crever, *v. n.* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il indique une action : la bombe a crevé, c'est-à-dire elle a fait explosion; avec l'auxiliaire *être*, quand il indique un état : la bombe est crevée, c'est-à-dire l'explosion est faite, accomplie.

— HIST. XIe s. Si alcuns crieve l'oil à l'altre.... *L. de Guill.* 21.

— XIIe s. L'aube creva [parut], si prist à ajourner, *Ronc.* p. 119. Ainz lui verrez le cuer au cors crever, *ib.* 158. [Ils jurèrent que] Par desuz le mentun la lengue lui trarunt, E les oilz de sun chief andous [tous deux] li creverunt, *Th. le mart.* 135.

— XIIIe s. Hé! envieus, chose dolente, Que te vaut d'un amant grever? Par foi, pour ce porras crever, *Roman de la Poire.* Et fist à cescun des arbalestriers un poing copper, et as siergans à cescun un oel crever, *Chr. de Rains*, p. 72. Quant povres jentiex hom demeure En son païs une seule heure, On li devroit les iex crever, *Bl. et Jeh.* 25. Fait Chantecler : et je le voil, La male goute li criet l'oil Qui s'entremet de someillier À l'eure que il doit veillier, *Ren.* 1702. Renart commence à apeler Qu'ilueques ne volt plus ester, Que jà estoit l'aube crevée, *ib.* 1175. En ort leu m'orent [les moines] ostelé; De poor dui [je dus] estre crevez; Moult ai esté par toi grevez, *ib.* 14370. Amors, ainc ne fu chevauchée,

Tournoiemens ne os banie [armée à bannières]. Où on ne sentist de tes caus [coups]; Tu fais faire chevalerie, Tu fais perdre l'ame et la vie; Tu fais crever ces chevaus, *Hist. litt.* t. XXIII, p. 613. Les ovres regarder devés, Se vous n'avez les iex crevés, *la Rose*, 11114. Lor piez lavez et furent oint, Qui crevé erent de mesaise, RUTEB. II, 203.

— XIVe s. Et le comte d'Auxerre, à qui l'ueil on creva, Fu à Robin Carole, qui puis le delivra, *Guescl.* 6355. Et les fossez remplis avironnéement, Et les gros murs minez et crevez laidement, *ib.* 19577. Picquiez d'une espingle les boudins quant ils s'enflent, ou autrement ils creveroient, *Ménagier*, II, 5. Et soit tant bouly que l'orge creve, *ib.*

— XVe s. Allez, allez querre vostre comte d'Armignac, qui s'est tué et crevé à boire fontaine devant Alexandrie, FROISS. III, IV, 20.

— XVIe s. Il fut blecé à travers le corps si à point que son aposteme en creva, MONT. I, 254. Deliberé de crever [mourir] plus tost que de luy ouvrir la porte, ID. I, 278. Se crever les yeulx, ID. *ib.* Il fault aller ou crever, ID. IV, 169. Ne vous ay-je point dit que cette nuée se creveroit à la fin quelque jour, avec orage et tempeste qui tumberoit sur nous? AMYOT, *Fab.* 26. Il crevoit de despit, voyant que les nobles faisoient tout ce qu'ilz pouvoient à le [Sylla] poulser en avant, ID. *Marius*, 58. À force de crier après luy et de se tourmenter, il feit crever l'apostume qu'il avoit dedans le corps, ID. *Sylla*, 75. À la fin il y perdit un œil qui luy fut crevé en combatant, ID. *Sertor.* 4. En prononçant seulement une harengue qu'il a estudiée de longue main, il est en danger de crever et estouffer devant vous, ID. *Phoc.* 13. Ces choses luy creverent le cueur, ID. *Cicéron*, 41. Ilz s'encoururent devers Cleomenes en si grande haste que les chevaulx en creverent, ID. *Agis et Cléom.* 47. Les assiegez aussi tirerent un grand rempart derriere le bastion de l'evangile, où une mine creva sur six vingts pionniers, D'AUB. *Hist.* II, 46. Ils surchargerent l'artillerie de telle façon qu'elle creva toute entre les mains des Turcs, ID. *ib.* II, 200. Nous lui jurerons toutte fidelité et service tant pour cet affaire en general, que pour son particulier, pour crever tous à ses pieds pour son dit service, ID. *ib.* 228. Les autres crevans de rire, ID. *ib.* II, 230. Eux vont pour le desgager selon que le chemin assez large permettoit; mais tout cela estoit crevé [rempli] de cette fleur de gentils-hommes gascons, qui tous frais venus avoient eu commandement de mesler sans taster, ID. *ib.* II, 254. La glace creva et enfonça plus de 120 hommes, ID. *ib.* III, 203. Que, sans le respect qu'il portoit au roi, il eust faict crever de harquebuzades tous les mareschaux de logis, CARL. III, 10.

— ÉTYM. Provenç. *crebar;* espagn. et portug. *quebrar;* ital. *crepare;* du latin *crepare*, crever.

† **CREVET** (kre-vè), *s. m.* Lacet de tresse ferré aux deux bouts.

CREVETTE (kre-vè-t'), *s. f.* || **1°** Petite écrevisse de mer, dite aussi chevrette ou salicoque, très-bonne à manger (*palæmon squilla*, *Fabricius*). || Crevette d'eau douce ou des ruisseaux, puce d'eau, nom vulgaire d'un très-petit crustacé commun dans nos ruisseaux (*gammarus fluviatilis*). || 2° Terme d'art militaire. Espèce de grenade à feu.

— HIST. XVIe s. Escrevette, OUDIN.

— ÉTYM. Allem. *Krabbe*, qui vient du latin *carabus*. *Escrevete* paraît formé sur le modèle de *escrevise*.

† **CREVETTINE** (kre-vè-ti-n'), *s. f.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de crustacés qui sont tous parasites.

— ÉTYM. Diminutif de *crevette*.

† **CRÈVE-VESSIE** (krè-ve-vè-sie), *s. m.* Appareil de physique dans lequel on fait enfoncer et crever une membrane par la pression atmosphérique. || *Au plur.* Des crève-vessies.

— ÉTYM. *Crever*, et *vessie*.

† **CREVICHE** (kre-vi-ch'), *s. f.* Un des noms vulgaires de la crevette.

— ÉTYM. Autre forme de *crevette*.

CRI (kri), *s. m.* || **1°** Voix poussée avec effort, de manière à être entendue au loin; et, par extension, d'abord les voix inarticulées que nous arrache la douleur ou une passion violente, et ensuite les voix confuses, les sons indistincts d'une multitude qui demande une chose; enfin, par exagération, les paroles emphatiques ou trop enflées d'un orateur ou d'un poëte. Nous nous levons alors, et tous en même temps Poussons jusques au ciel mille cris éclatants, CORN. *Cid*, IV, 3. Un grand peuple, seigneur, dont cette cour est pleine, Par des cris redoublés demande à voir la reine, ID. *Pomp.* V, 6. Elle jeta des cris, elle versa des pleurs, ID. *Médée*, I, 1. Tout le peuple à grands cris demande Nicomède, ID. *Nic.* V, 4. Comment, bourreau, tu fais des cris? MOL. *Amph.* I, 2. Elle se mit à faire des cris effroyables, HAMILT. *Gramm.* 10. Il lui baisa la main, fit des cris, SÉV. 400. Qui frappe l'air, bon Dieu, de ces lugubres cris? Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris? BOIL. *Sat.* VI. Que produira l'auteur après de si grands cris? La montagne en travaille enfante une souris, ID. *Art poét.* III. Nos Grecs n'ont répondu qu'avec un cri de rage, RAC. *Andr.* V, 3. La moitié s'épouvante et sort avec des cris, ID. *Brit.* V, 5. Pendant que tout gardait un silence paisible, Sa voix s'est fait entendre avec un cri terrible, ID. *Esth.* II, 1. Nos Lévites pleuraient de joie et de tendresse, Et mêlaient leurs sanglots à leurs cris d'allégresse, ID. *Athal.* V, 1. Il poussait des cris horribles, FÉN. *Tél.* XV. On poussa d'abord de grands cris de joie, ID. *ib.* XVI. Quant aux cris naturels, l'homme les formera aussitôt qu'il éprouvera les sentiments auxquels ils sont affectés, CONDILLAC, *Conn. humaines*, sect. II, ch 4. Les cris naturels introduisent nécessairement l'usage des inflexions violentes, puisque différents sentiments ont pour signe le même son varié sur différents tons; ah, par exemple, selon la manière dont il est prononcé, exprime l'admiration, la douleur, le plaisir.... ID. *ib.* part. 2e, sect. 1re, ch. 2. Ces chants vont se changer en des cris de tristesse, VOLT. *Tancr.* V, 5. || N'avoir qu'un cri, ne jeter qu'un cri, crier constamment, se plaindre sans discontinuer. Ce pauvre malade n'a qu'un cri, tant la douleur est vive. Mme de Rochefort n'a qu'un cri, depuis que vous avez écrit à ses cousines sans lui dire un mot, SÉV. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Familièrement. N'avoir qu'un cri après quelqu'un, se dit de plusieurs personnes qui en désirent une autre impatiemment. || Ne faire qu'un cri, pousser un seul cri. Eudoxe en le voyant ne fait qu'un cri et tombe évanouie, MARMONT. *Bélisaire*, ch. VI. || Fig. Jeter, pousser les hauts cris, se récrier, se plaindre amèrement. || On dit aussi dans le même sens crier les hauts cris, faire les hauts cris. Je le trouvai criant les hauts cris, SÉV. 32. Mme de Brissac de crier les hauts cris, ID. 117. Mme d'Elbeuf a crié les hauts cris, ID. 212. M. le Prince et son parti firent les hauts cris, ST-SIM. 91, 109. || **2°** Paroles prononcées en criant et de manière à être entendues au loin. Cri de guerre. Cri de ralliement. Un cri d'alarme se fit entendre. || Cris de Paris, cris des petits marchands qui offrent de vendre ou d'acheter par la ville de menues denrées, des ouvriers ambulants qui offrent de faire de menus ouvrages. || Acclamation. Les cris de vive le roi! retentissaient de tous côtés. J'ai vu de rang en rang cette ardeur répandue, Par des cris généreux éclater à ma vue, RAC. *Alex.* I, 2. Sont autant de témoins dont le cri glorieux A déposé pour vous au tribunal des Dieux, VOLT. *Sémiram.* I, 5. || Cri public, ce qu'on publie à son de trompe par ordre de justice. Il est défendu par cri public. || Les cris de l'école, les paroles bruyantes, qui se font entendre dans les argumentations des écoles. Juvénal, élevé dans les cris de l'école, Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole, BOIL. *Art p.* II. Tout est trouble et discorde, et les cris de l'école Égalent en fracas les cavernes d'Éole, DELILLE, *Trois règnes*, II. || Terme de chasse. Mots que prononcent les chasseurs quand ils parlent aux chiens pour les flatter ou les exciter à poursuivre la bête. Chasser à cor et à cri, chasser avec le cor et les chiens; et fig. Demander à cor et à cri, demander à haute voix, d'une voix pressante. || Terme de blason. Cri d'armes, cri de guerre, ou, simplement, cri, un ou plusieurs mots en forme de devise qu'on place ordinairement au cimier des armes. Comme ces mots étaient anciennement sur les bannières, c'était dans les batailles le cri de ceux qui suivaient une bannière. || **3°** Gémissement, plainte, accusation. Dieu entend les cris des veuves et des orphelins. Et mes cris éternels L'arrachèrent du sein et des bras paternels, RAC. *Phèd.* I, 3. Son père par vos cris dès longtemps prévenu, ID. *ib.* III, 3. Voilà, voilà les cris que je craignais d'entendre, ID. *Iphig.* IV, 5. Sion, le jour approche où le Dieu des armées Va de son bras puissant faire éclater l'appui, Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui, ID. *Esth.* I, 1. Les cris élevés contre l'inoculation, même avant qu'on eût essayé de la mettre en usage, CONDORCET, *Tronchin.* || **4°** Opinion publique. Il n'y a qu'un cri contre lui. Le cri public. La renommée se fait entendre et le cri de la louange devient général, DESFONTAINES. Quoiqu'il n'y ait qu'un cri contre ceux qui ont l'imprudence de jouer, sans s'être informés de la valeur des jetons, chacun peut impunément parler sans avoir appris la valeur des mots, CONDILLAC, *Traité des syst.* ch. 18. Si quelquefois les femmes sortaient des bornes de cette modestie, le cri public montrait que c'était une exception, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Alemb.* || **5°** Fig. Appel qui émane des choses, des sentiments. Étouffer le cri de la conscience. Les cris du sang, sa force et ses impressions, VOLT. *Fanat.* IV, 1. Allez, sacrés vengeurs de vos princes meurtris, De leur sang par sa mort faire cesser les cris, RAC. *Athal.* V, 6. Le cri de l'innocence, qui, dans le moment de l'action, appelle des témoins, appelle des juges, MONTESQ. *Esp.* XXIX, 15. À l'instant va s'élever contre moi cette philosophie d'un jour qui naît et meurt dans le coin d'une grande ville et veut étouffer de là le cri de la nature, J. J. ROUSS. *Lettre à d'Alemb.* De ses mânes sanglants j'apaiserai les cris, VOLT. *Œdipe*, III, 5. Et l'on entend dans les bois d'alentour La voix mourante ou le cri de l'amour, BERNARD, *Art d'aimer*, III. Le cri de leur remords est monté jusqu'à moi, DELILLE, *Parad. perdu*, XI. Cri de l'honneur, DUCIS, *Othello*, III, 5. Avant Gustave Vasa, tout Suédois était militaire; au cri du besoin public, le laboureur quittait sa charrue et prenait un arc, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 9. Entends du haut des cieux le cri de nos besoins, LAMART. *Méd.* I, 16. || **6°** Voix propre à chaque animal. Le cri de la corneille annonce de la pluie. La poule qui partage un ver à ses enfants N'a pas le même cri que la poule éperdue Dont l'horrible faucon vient de frapper la vue, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. Un effroyable cri [d'un monstre] sorti du sein des flots Des airs en ce moment a troublé le repos, RAC. *Phèd.* V, 6. || **7°** Bruit strident. Le cri de la scie. N'entend-on pas le qui-vive des gardes, Qui se mêle au cri des verrous? BÉRANG. *Louis XI.* || Poétiquement. J'ai souvent sur ma tête Entendu les fureurs, les cris de la tempête, DUCIS, *Othello*, I, 8. || **7°** Le cri de l'étain, craquement que ce métal fait entendre quand on le plie. || **8°** Donner du cri à la soie, la soufrer.

— SYN. CRI, CLAMEUR. Cri est beaucoup plus général que clameur; il se dit de tout grand bruit de voix produit par l'homme ou par les animaux, tandis que clameur exprime quelque chose de collectif. Un homme pousse un cri, mais il ne pousse pas une clameur; au contraire on dira la clameur de la foule. Cependant la Fontaine a dit, et très-bien dit: Une montagne en mal d'enfant Jetait une clameur si haute.... *Fabl.* V, 10. Mais ici la montagne est quelque chose de gigantesque qui équivaut à quelque chose de collectif.

— HIST. XIe s. Cil ki prendra larun sanz suite et cri, *Lois de Guill.* V. Donc [ils] recomencent et le hu et le cri, *Ch. de Rol.* CLI. || XIIe s. Li quens Ernouf en out de traïson grant cri [blâme], Mais onques por le blasme le chastel ne guerpi [quitta], *Rou*, *ms.* p. 65, dans LACURNE. Qu'à l'assembler [à l'attaque] ot tel noise et tel cri, *Ronc.* p. 72. Grans fu la noise et li cris de la gent, *ib.* p. 77. Devant lui vient, si lui crie à haut cri, *ib.* p. 142. Charles li rois fist faire et son ban et son cri, *ib.* p. 191. Que, s'en tute la terre eüst clerc si hardi, Qui à Rome apelast al lues le rei Henri, Sereient erranment tuit si chasel saisi, E il mis en prisun, cum s'il eüst mal cri, *Th. le mart.* 66. Seignur, par amur Deu, nel faites pas einsi; S'un ocist l'arcevesque, vus en aurez le cri; Car tus li païs scet que vus l'avez haï, *ib.* 42. || XIIIe s. Qui de fausser ont le cri [ont la réputation de tromper], *Ms. de poésie fr.* avant 1300, t. IV, p. 407, dans LACURNE. Orgueil de serf, ueil de larron, Langue de leu [loup], cri de paon, *Partonop. Ms. de St-Germ.* f° 164, dans LACURNE. Lors a la male serve un mout grant cri jeté, *Berte*, XV. Chascuns entre en la chambre, quant il oient le cri, *ib.* LXXXIX. Chascuns maudit la serve et crient à haus cris.... *ib.* XCIX. Que vous n'aurez ne cri ne non De m'amor, pour rien que je voie, *Lai de l'ombre.* Cascuns est tenus de penre [prendre] le bani son segneur; et, s'il ne le pot penre, de lever le cri après li, et de porsivir tant qu'il soit pris, BEAUM. XXXIV, 32. Et quant li cris a esté fet communement par les eglises, il doivent regarder combien il sont tenu à paier, ID. XII, 31. Quant les bouchiers et les autres homes de l'ost et les femmes qui vendoient les danrées oïrent ce, il leverent le cri en l'ost, et à [avec] l'aide de Dieu il secoururent le conte, JOINV. 233. || XVe s. Et fit-on à savoir par un cri et par un heraut que, le premier qui entreroit dedans Duras, il gagneroit cinq cents francs, FROISS. II, II, 11. Elle m'a fait souvent monter À cheval, faire mes effors, Aller, chevaucher, tempester, Et courir à cry et à cors, COQUILL. *Monol. de la botte de foin.* || XVIe s. Les pauvres femmes se leverent à cri [en criant], tant estonnées de voir leur maistresse comme morte, MARG. *Nouv.* XV. Et

les vieilles desolées Se tordent leurs cheveux gris, Voyant leurs filles en cris Par ces bourreaux violées, YVER, p. 526. Et si doit [l'aîné] avoir le nom, le cri et les armes pleines, LOYSEL, 615. Le herault s'escria si hault que son cry fut ouy de toute l'assemblée, AMYOT, *Flamin.* 20. Les cris et proclamations publiques, ID. *Solon*, 11.

— ÉTYM. Provenç. *crit*, *crida;* catal. *crit;* espagn. *grito;* ital. *grido* (voy. CRIER).

† **CRIAGE** (kri-a-j'), *s. m.* Action et office de celui qui fait le cri public, c'est-à-dire qui va criant les choses que l'on veut faire savoir à tous.

— HIST. XIIIe s. Et il les peut toz faire vendre l'un après l'autre au criage par le dit crior, *Ass. de Jér.* I, 198. || XVe s. À cause de mon office de criage, DU CANGE, *cridatio*.

— ÉTYM. *Crier*.

CRIAILLER (kri-â-llé, *ll* mouillées, et non kri-â-yé), *v. n.* || 1° Crier fréquemment et d'une manière désagréable. Si on ne leur donnait jamais [aux enfants] ce qu'ils auraient demandé en pleurant, ils apprendraient à s'en passer; ils n'auraient garde de criailler et de se dépiter pour se faire obéir, ROLLIN, *Traité des Ét.* liv. VI, 1re part. ch. 1, art. 3. .... Je criaille Pour les mieux exciter à se donner bataille, DU FRENY, *Réconc. norm.* V, 11. || Par extension. Ma plume criaille et ne fait que des filets, SÉV. 368. || 2° Crier fréquemment après quelqu'un, se répandre en gronderies, en plaintes. Il ne fait que criailler. Criaillez tant que vous voudrez contre les encyclopédistes, VOLT. *Lett. Richelieu*, 23 août 1765.

— HIST. XVIe s. Peuple qui vole en troupes infiny, Et criaillant sur les rives cognues, Se presse ensemble aussi espais que nues [note de Ronsard: fréquentatif de crier, fort usité en Vandomois, Anjou et Maine], RONS. 602. On ne cesse de criailler à nos aureilles, comme qui verseroit dans un entonnoir; et nostre charge ce n'est que redire ce qu'on nous a dict, MONT. I, 160.

— ÉTYM. Fréquentatif de *crier;* provenç. *crizaillar*.

CRIAILLERIE (kri-â-lle-rie, *ll* mouillées, et non kri-â-ye-rie), *s. f.* || 1° Action de criailler. Ce qui nourrit les criailleries des enfants, c'est l'attention qu'on y fait, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. || 2° Action d'importuner par des plaintes et des récriminations. Délivrez-moi, monsieur, de la criaillerie, MOL. *Tart.* V, 7.

— ÉTYM. *Criailler*.

CRIAILLEUR, EUSE (kri-â-lleur, lleu-z', *ll* mouillées, et non kri-â-yeur), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui ne fait que criailler. Tous ces gens de guerre étaient autant de criailleurs à gage, RETZ, II, 275. Le commandeur de St-Simon, chef des criailleurs du parti des princes, ID. *Mém.* t. II, liv. III, p. 377, dans POUGENS. Non-seulement il faut crier, mais il faut faire crier les criailleurs en faveur de la vérité, VOLT. *Lett. Damilaville*, 29 sept. 1764.

— ÉTYM. *Criailler*.

CRIANT, ANTE (kri-an, an-t'), *adj.* Qui crie. Une voix criante. Peu usité; on dit de préférence criard. || Par extension, qui excite à se plaindre hautement, en parlant des choses. Des injustices criantes. Un passe-droit criant. On ne peut faire une altération plus criante, BOSS. *Conc.* On se contente de renoncer à certains vices criants qui étaient à charge, MASS. *Car. Causes de rechute*. Pourvu que la conscience ne vous reproche pas de vice grossier et criant, ID. *ib. Riche*. Il serait d'une injustice criante de ne pas adresser la même insulte à Burrhus, DIDER. *Ess. s. Claude*. Tel était l'état de Sparte, quand Agis songea à remédier à des abus si criants, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. VII, p. 525, dans POUGENS. La Suède éprouva au dedans les vexations les plus criantes et perdit au dehors une partie de sa réputation, CONDILLAC, *Étud. hist.* part. IIe, ch. 6.

CRIARD, ARDE (kri-ar, ar-d'), *adj.* || 1° Qui crie souvent. Un enfant criard. L'être entouré d'un tas d'enfants criards, MAD. DESHOUL. *Ballade*. La même cause qui le rend [un enfant] criard à trois ans le rend mutin à douze, querelleur à vingt, impérieux à trente, et insupportable toute sa vie, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. || Oiseaux criards, les oiseaux niais qui n'ont qu'un cri désagréable. || Dettes criardes, petites dettes que l'on contracte chez les fournisseurs d'objets de première nécessité et dont le payement est sollicité avec importunité. Mémoire juste et bref de nos dettes criardes Que Mathurin Géronte aurait tantôt promis Et promet maintenant de payer pour son fils, REGNARD, *Joueur*, III, 4. À condition que toutes les dettes criardes qu'il a faites dans ce pays-ci seraient préalablement acquittées, VOLT. *Lett. Beaumont*, 16 février 1770. Je n'ai jamais su faire des dettes criardes, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || 2° Aigre. Voix criarde. Sons criards. Instrument criard. Comment concevrez-vous jamais que la langue française, dont l'accent est si uni, si simple, si modeste, si peu chantant, soit bien rendue par les bruyantes et criardes intonations de ce récitatif? J. J. ROUSS. *Lett. sur la mus. franç.* || Toiles criardes, et, substantivement, des criardes, nom de toiles extrêmement gommées qui font un certain bruit lorsqu'on les emploie. || Fig. Terme de peinture. Tons criards, couleurs criardes, tons, couleurs qui tranchent trop fortement, qui font sur l'œil l'effet blessant que font des sons discordants sur l'oreille. || 3° Qui gronde sans cesse et à grand bruit. Cette femme est bien criarde. Humeur criarde. Tantôt, aigre et criard, parle en maître irrité, DELILLE, *Trois règnes*, VIII. || Substantivement. C'est un grand criard. Vous êtes une criarde. Le roi des dieux ne sait auquel entendre; Son fils Mercure aux criards vient encor, LA FONT. *Fabl.* V, 1. C'était d'abord un petit criard qui étourdissait tout le monde, et vous êtes témoin qu'on ne l'entend pas plus à présent dans la maison que s'il n'y avait point d'enfant, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 3. || 4° *S. m.* Un des noms vulgaires du pluvier à collier.

— HIST. XIIIe s. Ce dist Renart : trop ies criarde; Ce fis je por toi esmaier; Einsi te voloie essaier, *Ren.* 1801. || XVIe s. Et à tous ceux qui auroient des chevaux criarts, de leur lier et serrer la langue, CARL. V, 11. Un seditieux criart, AMYOT, *P. Æm.* 60.

— ÉTYM. *Crier*.

† **CRIBLAGE** (kri-bla-j'), *s. m.* Action ou opération de cribler.

— HIST. XVIe s. Criblage, OUDIN, *Dict.*

CRIBLE (kri-bl'), *s. m.* Instrument percé d'un grand nombre de trous, par lesquels on sépare ce qui est plus fin de ce qui est plus gros. || Percé comme un crible, percé de tous les côtés. La peau est percée partout comme un crible, FÉN. *Exist.* 32. || Crible à pied, crible composé d'une trémie dans laquelle on verse le grain. || Planche percée de trous et maintenant les tuyaux dont les embouchures sont placées dans le sommier de l'orgue. || Terme de métallurgie. Espèce de claie dans laquelle on passe les minerais, pour les réduire à une grosseur uniforme. || Terme de mathématique. Crible d'Ératosthène, méthode pour déterminer les nombres premiers.

— HIST. XIIIe s. Tu iez saluz de nostre essence, Balaiz de nostre vanitei, Cribles de nostre concience, RUTEB. II, 14. || XVIe s. Ses murs seroient tous percez comme un crible, *Mém. s. D. G.* ch. 32. Les semences sauvages qui sont de mesme forme en grandeur et grosseur que le froument, se trouvans meslées parmy, sont bien malaisées à trier, et separer d'ensemble avec le crible : .... aussi est l'amitié très difficile à cribler et discerner d'avec la flaterie, AMYOT, *Comm. disc. le flatt. de l'ami*, 10. Cest os a esté nommé des Grecs ethmoïde, des latins spongieux ou cribleux, pource qu'en luy y a plusieurs trous comme aux esponges, et non pas droits comme un crible, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Berry, *cruble;* génev. *quible;* wallon, *crile;* rouchi, *creule*, *grible;* du latin *cribrum*.

CRIBLÉ, ÉE (kri-blé, blée), *part. passé*. || 1° Passé au crible. Du sable criblé. || 2° Percé de trous comme un crible. Mur criblé de coups de canon. Criblé de blessures. Criblé de petite vérole. Le vaisseau ennemi, criblé de coups, ne put être sauvé, et coula bas le lendemain, FONTEN. *Renau.* || Terme d'anatomie. Lame criblée ou cribleuse, portion horizontale de l'os ethmoïde. || Fig. Être criblé de dettes, avoir beaucoup de dettes. Criblé de ridicules, se dit d'une personne très-ridicule.

† **CRIBLETTE** (kri-blè-t'), *s. f.* Genre de mousses.

— ÉTYM. *Crible*.

CRIBLER (kri-blé), *v. a.* || 1° Passer au crible. Il faut cribler le froment et rejeter l'ivraie, VOLT. *Sing. de la nat.* 186. || Fig. Et criblant mes raisons pour en faire un bon choix, RÉGNIER, *Sat.* XIV. Nous criblons le discours au choix se variant, ID. *Sat.* IX. || 2° Percer de trous nombreux. Cribler quelqu'un de coups de stylet. || Fig. Le mal nous crible et nous pénètre de tous côtés, VOLT. *Memmius*, X. || 3° Se cribler, *v. réfl.* Être criblé. Ces parties se criblant dans les petites branches des carotides, DESC. *Fœtus*, 3. || Se percer l'un l'autre de beaucoup de coups. Sœurs [Cités sœurs, Semlin, Belgrade], à vous cribler de blessures Espérez-vous un grand renom? V. HUGO, *Orient.* 35.

— HIST. XVIe s. Je cognois que je seme au rivage infertile, Que je veulx cribler l'eau, et que je bats le vent, DUBELL. VI, 15, *verso*. L'on couvrira les pepins de deux doigts de terre, qu'on y criblera par dessus, O. DE SERRES, 632.

— ÉTYM. Picard, *guerbler;* wallon, *crîler;* rouchi, *creuler*, *gribler;* génev. *quibler;* Berry, *cru-bler;* espagn. *cribar;* portug. *crivar;* du latin *cribrare* (voy. CRIBLE).

CRIBLEUR, EUSE (kri-bleur, bleû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui crible.

— ÉTYM. *Cribler*.

† **CRIBLEUX, EUSE** (kri-bleû, bleû-z'), *adj.* Terme d'anatomie. Os cribleux, l'ethmoïde. Le nez a un os cribleux pour faire passer les odeurs jusqu'au cerveau, FÉN. *Exist.* 38.

— ÉTYM. *Crible*.

† **CRIBLIER** (kri-bli-é), *s. m.* Celui qui fait les cribles.

— ÉTYM. *Crible*.

CRIBLURE (kri-blu-r'), *s. f.* Tout ce qui, étant le plus gros, ne passe pas au crible. On donne les criblures aux volailles.

— HIST. XIVe s. Car bien scait-on que la criblure N'en pust faire basse nature, *Tr. d'alch.* 843. || XVIe s. Le farrage est une composition de plusieurs sortes de grains francs et sauvages, qu'on tire des cribleures des bleds, O. DE SERRES, 277.

— ÉTYM. *Cribler;* génev. *quiblure*.

CRIBRATION (kri-bra-sion), *s. f.* Terme de pharmacie. Opération par laquelle on sépare les parties menues ou fines de certains médicaments d'avec les parties les plus grossières.

— ÉTYM. Lat. *cribrare* (voy. CRIBLER).

† **CRIBRIFORME** (kri-bri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est en forme de crible.

— ÉTYM. Lat. *cribrum*, crible, et *forma*, forme.

1. **CRIC** (kri; le *c* ne se prononce jamais), *s. m.* Instrument de mécanique, composé d'une roue dentelée, qui se tourne avec une manivelle, et qui donne le mouvement à une barre de fer dentelée aussi. On se sert du cric pour lever toutes sortes de fardeaux. || Terme de carrosserie. Pièce de fer dentée, qui tient chaque soupente tendue. Une des soupentes de la voiture s'était détachée de son cric.

— HIST. XVIe s. Il vous faut des souliers à cricq, D'AUB. *Fœn.* I, 2.

— ÉTYM. Pourrait-on penser à *saint Cricq*, le nom d'un saint ayant été donné métaphoriquement à un instrument très-secourable (*Cricq* est *Quiricus*, altéré de *Cyricus*); ou à l'onomatopée *cric*, à cause du bruit que fait l'instrument?

† 2. **CRIC** (krik). Onomatopée qui exprime le bruit d'une chose qu'on déchire. || Substantivement. On entendit un léger cric.

† 3. **CRIC** (krik), *s. m.* Se trouve quelquefois pour criss (voy. ce mot).

CRIC-CRAC (krik-krak), *s. m.* Onomatopée qui exprime le bruit que font certains corps solides en se brisant ou en se déchirant.

† **CRICÉAL, ALE** (kri-sé-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. L'os cricéal, ou, substantivement, le cricéal, la quatrième paire d'os auxiliaires des arcs branchiaux, chez les poissons.

— ÉTYM. Κρίκος, cercle.

† **CRICET** (kri-sè), *s. m.* Un des noms du hamster.

† **CRICETIN** (kri-se-tin), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de petits rongeurs qui renferme les marmottes et les hamsters.

— ÉTYM. *Cricet*.

† **CRICK** (krik), *s. m.* Nom donné à Cayenne au *psittacus agilis*, dit aussi perroquet crick, et qu'on y a étendu à tous les perroquets, LEGOARANT.

† **CRICO....** Préfixe anatomique qui vient de κρίκος et signifie cercle.

† **CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE** (kri-ko-a-ri-té-no-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Nom de plusieurs muscles qui s'attachent aux cartilages cricoïde et aryténoïde. || Substantivement. Les crico-aryténoïdiens.

† **CRICOÏDE** (kri-ko-i-d'), *adj.* Terme d'anatomie. Cartilage cricoïde, ou, substantivement, le cricoïde, cartilage à la partie inférieure du larynx.

— ÉTYM. Κρικοειδής, de κρίκος, anneau, et εἶδος, forme.

† **CRICO-PHARYNGIEN, IENNE** (kri-ko-fa-rin-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx. Les muscles crico-pharyngiens, ou, substantivement, les crico-pharyngiens.

† **CRICOSTOME** (kri-ko-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la bouche ou l'ouverture ronde.

— ÉTYM. Κρίκος, cercle, et στόμα, bouche

† **CRICO-THYROÏDIEN, IENNE** (kri-ko-ti-ro-i-diin, diè-n') et mieux **CRICO-THYRÉOÏDIEN**,

IENNE (kri-ko-ti-ré-o-i-diin, diè-n'), *adj.* Qui appartient à la fois aux cartilages cricoïde et thyréoïde. Les muscles crico-thyréoïdiens, et, substantivement, les crico-thyréoïdiens.

† CRICO-TRACHÉAL, ALE (kri-ko-tra-ké-al, a-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au cartilage cricoïde et à la trachée-artère.

† CRI-CRI (kri-kri), *s. m.* Le grillon domestique. || Le bruant proyer. || *Au plur.* Des cri-cris.

— ÉTYM. Onomatopée.

CRID (krid'), *s. m.* Voy. CRISS.

CRIÉ, ÉE (kri-é, ée), *part. passé.* Des paroles criées à la hâte. Un air crié et non chanté. || Vendu à la criée. Des marchandises criées.

CRIÉE (kri-ée), *s. f.* || 1° Terme de pratique. Proclamation pour annoncer la vente des biens en justice. Le code a substitué les affiches à la criée. || 2° Vente publique aux enchères. Une vente à la criée. || Audience des criées, celle où l'on vend les biens dont la vente a lieu devant le tribunal.

— HIST. XIIe s. Illoc refut la criée si grant, *Ronc.* p. 156. || XIIIe s. Là oïssiez de joie commencer tel criée, *Berte*, CXXVI. Tel noise font et tel criée, Qu'en les oïst d'une lieuée, *Ren.* 11801. Quant il oïrent la criée.... *ib.* 13312. Il appela son pere moult à haute criée, *Ch. d'Ant.* V, 1916. || XVIe s. Le sergent qui faisoit la criée, AMYOT, *Thém.* 36.

— ÉTYM. *Crié;* provenç. *cridada.*

CRIER (kri é), je criais, nous criions, vous criiez; que je crie, que nous criions, que vous criiez; je crierai; je crierais; on écrit aussi quelquefois crîrai, crîrais; *v. n.* || 1° Faire un ou plusieurs cris. Écoutez, l'enfant crie. Le chien battu criait. Les canards s'ébattent dans cette mare et crient. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles; On a beau la prier; La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles Et nous laisse crier, MALH. VI, 18. S'il savait son affaire, Il crierait comme moi, LA FONT. *Fabl.* VIII, 12. Dans les rues les petits enfants crient sur lui, SÉV. 145. Aussitôt on accourt; tout le peuple empressé Crie, pousse, se bat pour être bien placé, FÉN. XXI, 305. D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes Expirent de frayeur sur leurs lèvres béantes, DELILLE, *Énéide*, VI. || Fig. Plumer ou tuer la poule sans la faire crier, exiger sans bruit et sans éclat des choses qui ne sont pas dues, rapiner tacitement. || Familièrement. Il crie comme si on l'écorchait, ou comme un aveugle qui a perdu son bâton, il pousse de grands cris. || Crier comme un perdu, comme un fou, comme un enragé, comme un beau diable, expressions familières qui signifient crier très-fort. || Crier à pleine tête, à tue-tête, du haut de sa tête, crier de toute sa force. || Terme de chasse. Quand les chiens chassent, on ne dit pas les chiens aboient, mais les chiens crient. || 2° Parler fort haut ou trop haut. Il est tellement sourd qu'il faut crier pour se faire entendre. Il ne saurait discuter sans crier. Cette femme-là ne chante pas, elle crie. || Discuter avec aigreur. C'était à qui crierait le plus haut, le plus fort. || 3° Dire en criant. Se tournant de leur côté il leur cria: Ils ont vécu, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XII, p. 211. Elle crie au second qu'il secoure son frère, CORN. *Hor.* IV, 2. Et je pense avoir même entendu quelque voix Nous crier qu'on apprît à dédaigner les rois, ID. *Suréna*, V, 5. || Fig. On rapporte qu'il [Alexandre blessé] dit : Tous jurent que je suis fils de Jupiter; mais ma blessure me crie et me fait sentir que je suis homme, ROLL. *Hist. anc. Œuvres*, t. VI, p. 491. || Avertir avec instance. Il y a longtemps que je lui crie d'être sage, de prendre garde à lui. Et que sert à Cotin la raison qui lui crie: N'écris plus, guéris-toi d'une vaine manie? BOIL. *Sat.* VIII. || 4° Prononcer un ou plusieurs mots en criant. Les sœurs crient miracle, et chacune ravie Conçoit pour son vieux père une pareille envie, CORN. *Médée*, I, 1. J'entends crier au voleur, au feu, SÉV. 20. M. de Cambrai et ses amis crient ici victoire, BOSS. *Lett. quiét.* 176. Rendons grâce à lui seul [Dieu] du rayon qui nous luit, Sans nous enfler d'orgueil et sans crier ténèbres Aux enfants de la nuit, LAMART. *Harm.* I, 6. || Crier famine, crier misère, se plaindre hautement de la gêne où l'on se trouve. Elle alla crier famine Chez la fourmi sa voisine, LA FONT. *Fabl.* I, 1. Nous avons eu beau crier misère, SÉV. 288. || Crier famine sur un tas de blé, se plaindre de manquer des choses dont on est amplement pourvu. || Crier vengeance, faire appel à la vengeance. Il leur criait vengeance et changeait de pensée, VOLT. *Orphel.* V, 1. || En parlant des choses. Son sang criera vengeance et je ne l'orrai pas! CORN. *Cid*, III, 3. Voilà qui crie vengeance au ciel, MOL. *l'Av.* I, 5. || Anciennement. Crier haro (voy. HARO), arrêter un homme pour le conduire sur-le-champ devant le juge. A ces mots on cria haro sur le baudet, LA FONT. *Fabl.* VII, 1. || Fig. Crier haro sur quelqu'un, appeler sur lui la haine, la colère des autres. || 5° Intercéder. Tous les trésors du ciel vont se répandre sur la terre; la voix du sang de Jésus-Christ crie pour vous, MASS. *Car. Motif de conv.* || Faire appel aux sentiments. Le sang de nos rois crie et n'est point écouté, RAC. *Athal.* I, 1. Que je découvre ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé; que je fasse crier son sang comme celui d'Abel, et que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorée, FLÉCH. *Turenne.* || Être criant. Malgré les cris de cette noblesse, malgré l'abus qui criait de lui-même, MONTESQ. *Esp.* XXVIII, 18. Je ne vous ferai sur cela aucun commentaire, la chose crie; vous en serez révolté, P. L. COUR. I, 109. || 6° Répéter de tous côtés. On criait de tous côtés que la république était rétablie, VERTOT, *Révol. rom.* liv. XIV, p. 316. || 7° Réprimander d'une manière aigre et bruyante. Il ne fait que crier. Elle a bien crié après lui. || 8° Faire entendre hautement le blâme, la plainte. Tout le monde crie de cela, crie contre ce ministre. Mais entendez crier Rome à votre côté, CORN. *Cinna*, III, 2. Ô temps! ô mœurs! j'ai beau crier; Tout le monde se fait payer, LA FONT. *Fabl.* XII, 6. Hélas! j'ai beau crier et me rendre incommode, L'ingratitude et les abus N'en seront pas moins à la mode, ID. *ib.* XII, 16. Je vous crois; mais pourtant on crie, on vous menace, BOIL. *Sat.* IX. De zélés indiscrets qui crieront en public contre eux, qui les accableront d'injures, MOL. *D. Juan*, V, 2. Qui criaient après les vices de leur siècle, ID. *Préf. de Tart.* Il voulut les faire crier contre l'injustice du ciel, HAMILT. *Gramm.* 10. D'où vient que Tertullien crie si souvent contre les philosophes et les nomme tantôt les patriarches des hérétiques, tantôt les cuisiniers de toutes les hérésies? PELLISS. *Mém. pour les gens de lettres*, p. 84. Ceux qui criaient contre les abus, BOSS. *Var.* VI. Il est le premier à crier contre les dépenses excessives, FÉN. *Tél.* XIII. Cet impôt fait beaucoup crier le peuple en France, J. J. ROUSS. *Pol.* 11. La nation française qui crie si aisément et qui plus aisément encore se lasse de crier, D'ALEMB. *Destruct. des jés Œuvres*, t. V, p. 71, dans POUGENS. || 9° Crier vers Dieu, élever la voix vers Dieu, l'implorer. À qui crierai-je, Seigneur, si ce n'est à vous? PASC. *Prière.* Grand Dieu, vous refuserez-vous à la brebis qui revient? Le sang de l'agneau qui crie vers vous et qui coule sur l'autel, ne se fera-t-il pas entendre? MASS. *Or. fun. Conti.* || Dans le même sens, crier à quelqu'un. Et ce peuple, en tout temps chargé de vos bienfaits, Crie encore à son père et demande la paix, VOLT. *Fanat.* I, 1. || 10° Crier à, crier contre. Crier à l'injustice, à l'oppression. S'il défend avec courage la souveraine puissance dont il est revêtu, on crie au tyran, VERTOT, *Révol. rom.* liv. III, p. 252. Sans s'exposer à nous faire crier au blasphème, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Jusqu'à ce qu'on en ait la preuve, ses confrères de l'Académie et du clergé ne sont-ils pas en droit de crier au mensonge? D'ALEMB. *Apolog. de Clermont Tonn.* Les bigots, par rancune, Au sorcier criaient tous, BÉRANG. *Ménétr. de Meudon.* || Appeler à. Mon amour et ma haine et la cause commune Crieront à la vengeance.... CORN. *Attila*, II, 6. Le clergé d'un côté, les pasteurs de l'autre criaient à la religion, VOLT. *Mœurs*, 171. || Se récrier à cause de quelque chose. La santé dans ces murs tout d'un coup répandue Fait crier au miracle, CORN. *Œdipe*, V, 11. Vous allez, monsieur, peut-être crier au paradoxe, DIDER. *Lett. s. les sourds.* || 11° Proférer un cri de ralliement, une acclamation. Les Français criaient autrefois Montjoie! On cria vivat! Du haut de nos remparts j'ai vu descendre en larmes Le peuple qui courait et qui criait aux armes, RAC. *Théb.* V, 2. || 12° Produire un bruit strident. Cette porte crie. L'essieu crie et se rompt; l'intrépide Hippolyte Voit voler en éclats son char tout fracassé, RAC. *Phèd.* V, 6. C'est le vent, me dites-vous, Qui fait crier la serrure, BÉRANG. *Mère av.* || Ses boyaux lui crient, se dit du bruit que font les entrailles. || 13° Publier à cri, annoncer au nom de l'autorité. On a crié à son de trompe que chacun balayât le devant de sa porte. || Impersonnellement et au passif. Il fut crié de par le maire que.... || 14° *V. a.* Crier les hauts cris, jeter de grands cris. Je le trouvai criant les hauts cris, SÉV. 32. Mme de Brissac de crier les hauts cris, ID. 117. || Crier un air, le chanter d'une manière criarde. || Prononcer en criant. Debout sur le rivage, il lui cria ses adieux. || Demander en criant. Et ne point écouter le sang de mes parents Qui ne crie en mon cœur que la mort des tyrans, CORN. *Héracl.* III, 2. || 15° Dire une chose hautement, proclamer. Il ira crier cela partout. Qu'est-ce donc que nous crie cette avidité et cette impuissance? PASC. dans COUSIN. || 16° Crier un objet perdu, annoncer qu'un objet a été perdu, afin qu'il soit rapporté. Crier une marchandise, annoncer le prix auquel elle se vend. On a crié du vin à quinze sous. Crier des meubles, les mettre à l'enchère. Crier des pommes, de la salade, les vendre dans les rues en les annonçant par le cri. Crier un bulletin, une ordonnance, la vendre dans les rues, en l'annonçant par un cri. Je me contentais d'entendre ici, toutes les semaines, crier votre nom et vos victoires et de pouvoir apprendre de vos nouvelles en les achetant, VOIT. *Lett.* 82. || Autrefois, crier à son de trompe, crier à ban, crier à trois briefs jours, citer un criminel à comparaître dans un temps donné. Il fut crié à son de trompe. || 17° Crier quelqu'un, le gronder. Tu ne me diras plus, toi qui toujours me cries, Que je gâte, en brouillon, toutes tes fourberies, MOL. *l'Étour.* II, 14. Pourquoi me criez-vous? ID. *Éc. des f.* V, 4. || Cette locution a vieilli; mais elle reste en usage dans plusieurs provinces, particulièrement en Normandie. || 18° Se crier, *v. réfl.* Être crié. Les marchandises qui se crient sur la voie publique. || Proverbes. On a tant crié Noël qu'à la fin il est venu, se dit d'une chose très-désirée et qui s'accomplit à la fin. || Il est comme les anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche, il se plaint d'avance par peur et sans cause (voy. ANGUILLE).

— HIST. XIe s. Cel nen i a qui ne crie: Marsile! *Ch. de Rol.* CXXIV. Adoubez vous, si criez vostre enseigne, *ib.* CCXXXIII. Li chrestien te reclaiment et crient, *ib.* CCXCIII. || XIIe s. Plorent et crient chascuns de ses casez [vassaux], *Ronc.* p. 18. Au roi de gloire merci [il] prist à crier, *ib.* p. 109. Baligans crie trois mos à un tenant [d'une seule teneur], *ib.* p. 136. Devant lui vient, si lui crie à haut cri, *ib.* p. 142. En sa grant ost [il] fait banir et crier, *ib.* p. 177. Et quant je plus merci vous doi crier, Lors vous truis je [je vous trouve] cruel si durement, *Couci*, X. Diex! quant crieront outrée, Sire, aidez à pelerin, Pour qui [je] sui espouvantée; Car felon sont Sarazin, *Dame de faiel*, dans *Couci.* Empris [j'] ai greignor folie Que li faus enfes [enfant] qui crie Pour la bele estoile avoir, *ib.* III. Merci [je] lui cri, qu'onc [je] ne fis vilenie; Car vilain fait bone amour desevrer [séparer], *ib.* XXII. Quant vit que il n'aura l'amur al rei Henri, Az piez lui est chaū [tombé]; si li cria merci, *Th. le mart.* 33. Quant fui fait arcevesque e Deus m'i aleva, Tu diz que li regnez encontre ço cria, Et la mere le rei le desamonesta, *ib.* 88. || XIIIe s. Leur cries merci que il aient de toi pitié et de ton pere, VILLEH. XLII. Li bien d'amours si doivent estre emblé, Que nus [nul] ne sache; et quant il sont crié [devenus publics], Dame enquert [encourt] blasme, et joie en amenrie [diminue], Et sius amis i pert sa seignourie, *Anc. poésies fr. Vatican*, dans LACURNE. Lors crierez haro, qu'ele vous veut meurdrir, *Berte*, XIII. Quant il venoit en sa meson [de la dame], Li sejors n'i ert pas criez; Mais si comme il estoit montez, Aloit coiement à s'amie, *Lai du conseil.* Cil qui crient par la vile la cote et la chape ont achaté le mestier de freperie en la maniere desus devisée, *Liv. des mét.* 200. Li rois a fait son ban crier, Par tot plevir et afier, Que qui porra Renart tenir.... *Ren.* 11959. Nos avons plusors fois commandé en assises, que cascuns ait pooir de penre toz tes qui s'enfuient, sor qui on crie hareu! tant qu'on sace por quoi li hareus fu criés, BEAUM. LII, 16. Le legat me crut et fist crier les trois processions en l'ost par trois samedis, JOINV. 218. Pluseurs des marcheans de Babiloinne [le Caire] crioient après le soudanc, que il leur feist droit du conte Gautier, ID. 271. Le sire du Chastel estoit criez [accusé par le cri public] de desrober les pelerins et les marchans, ID. 210. Conscience ne lesse cuer pecheour durer; Ja pechié si très pou n'i venra pasturer, Qu'elle ne crie hareu sanz soi asseürer, J. DE MEUNG, *Test.* 1567. || XIVe s. Atant se partit le parlement; et ung autre fut crié à Compiegne ou mois de septembre, *Chron. de St-Denis*, t. I, f° 165, dans LACURNE. || XVe s. Pour estre à Condé sur Escaut, à un tournoi qui là estoit crié, FROISS. I, I, 27. Et avoit fait crier [Mgr de Charolois] que chascun portast crochetz pour attacher ses chevaulx, COMM. I, 6. Supplyerent au roy qu'elle ne fust point encores cryée [la trêve], ID. IV, 11. || XVIe s. Les paroles mesmes crient qu'on leur fait violence, en sorte qu'il n'est ja mestier de refuter cette belle subtilité, CALV. 43. Le sang d'Abel crioit à Dieu.... L'effusion du sang crie vengeance, ID. 60. Elle commença à crier au larron, tant que sa teste le pouvoit porter, MARG. *Nouv.* LVIII. Ce n'a pas esté vous

qui m'avez decelé, mais celui qui a la voix plus criante que le chien, et le cœur plus ingrat que nulle beste, MARG. *Nouv.* LXX. La reserve de ce peu de solde ne suffiroit pas pour faire seulement un jour bonne chere et crier ripaille, LANOUE, 279. C'estoit pour contenter les estrangers, qui crioient incessamment à l'argent, ID. 678. Romulus vouloit retourner au combat, criant tant qu'il pouvoit à ses gens, qu'ilz monstrassent visage à l'ennemi; mais ilz ne laissoient point pour son hault crier, de fouir tousjours aval de roupte, AMYOT, *Rom.* 28. Le roy de Perse avoit fait crier à son de trompe qu'il donneroit deux cents talents à celuy qui le luy ameneroit, ID. *Thém.* 48. L'un de ses tuteurs fut d'advis de le faire crier par la ville, ID. *Alc.* 5. Si lancea son cheval droit à luy, en luy criant un cri de desfiance, ID. *Marcel.* 8. Crier à pleine teste, ID. *Nicias*, 14. Crier aux voleurs, D'AUB. *Fœn.* II, 14. La terre trembla à St-Maixent en 1512 tellement que les soleaux et autres bois des maisons crioient en leurs mortaises, *Not. du roman d'Alexandre en prose, Ms. de St-Germain*, dans LACURNE. Crier le loup plus grand qu'il n'est, COTGRAVE. Tandis que le chien crie, le loup s'enfuit, ID. *ib.*

— ÉTYM. Berry, *querier;* provenç. et anc. espagn. *cridar;* espagn. mod. et portug. *gritar;* ital. *gridare;* angl. *to cry.* On a indiqué l'allemand *kryten*, crier; goth. *grêtan*, pleurer (sens que *to cry* a en anglais); et le celtique: cornw. *ys-gre*, du simple *cre*, cri. Mais Diez le rattache à l'ancienne étymologie latine *quĭrītare*, appeler les quirites, les citoyens à son secours; l'*i* bref a facilement disparu, comme dans *St Cricq* de *Quiricus*, dans *triacle* de *theriaca;* il est resté *kritare*, qui a donné sans peine *crier*, *cridar*, *gritare*. Les formes parallèles dans les autres langues empêchent de rapporter *cri* ou *crier* à une onomatopée.

CRIERIE (krî-rie), *s. f.* Cris importuns. Faites cesser cette crierie. Il ne peut plus supporter cette crierie des avocats, LA BRUY. *Théophr.* 26.

— HIST. XVᵉ s. Tel meschef, douleur et crierie avoit en la salle qu'on ne savoit auquel entendre, FROISS. III, IV, 32. || XVIᵉ s. Cela emeut une crierie et un tumulte, le plus grand qui.... AMYOT, *Cam.* 72. Il ne se laissa point aller aux crieries d'une commune, ID. *Péric. et Fab. comp.* 4. Tels airs nullement mesprisés par l'amiral, furent estouffez par la crierie des impatiens, D'AUB. *Hist.* I, 304. À la sollicitation et crieries de l'ambassadeur d'Espagne, ID. *ib.* II, 457.

— ÉTYM. *Crier.*

CRIEUR, EUSE (kri-eur, eû-z'), *s. m. et f.* || 1° Celui, celle qui crie, qui élève la voix. Tous les gens de guerre, qui étaient autant de crieurs à gage pour moi dans les rues et dans la salle du palais, RETZ, *Mém.* t. I, liv. II, p. 374, dans POUGENS. Fais mettre pied à terre à cette crieuse, SCARRON, *Rom. com.* 2ᵉ part. ch. 11. C'est bien fait de fermer la porte à ce crieur, RAC. *Plaid.* II, 10. || 2° Celui qui fait la proclamation des ordonnances, l'annonce des enchères, etc. Un crieur public. Les crieurs de la bourse. Un crieur de bulletins. Un crieur assiste tous les jours à la Bourse, pour dire à haute voix le cours des effets publics au fur et à mesure des négociations. Le crieur des dieux est Mercure; c'est un de ses cent métiers, LA FONT. *Psyché*, II, p. 146. || Juré crieur, ou, simplement, crieur, autrefois officier public chargé par la ville de faire des annonces au nom des particuliers, d'inviter aux funérailles et de fournir la tenture, etc. La physionomie, le maintien et toute la figure de Laurière serrait le cœur de tristesse; elle [sa physionomie] était faite pour être crieur d'enterrement, ST-SIM. 199, 152. || Juré crieur s'est dit aussi de certains officiers qui publiaient des édits. || 3° Celui, celle qui court habituellement les rues en annonçant par un cri ce qu'il vend. Les crieurs des rues. Et fût-il crieur de moutarde, Vous en avez toujours pitié, RÉGNIER, *Mac.* || Crieuse de vieux chapeaux, nom qu'on donnait aux femmes qui vont par les rues de Paris criant vieux habits, vieux galons, et achetant les vieilles défroques. La marquise de Charlus était toujours faite comme une crieuse de vieux chapeaux, ST-SIM. 525, 245.

— HIST. XIIIᵉ s. Li crieres crie le ban, *Roman de Perceval*, dans RAYNOUARD, *Lexique.* Li boutonier doivent lesier œvre en charnage au premier crieur du soir, et en quaresme si tost come complie est sonée, *Liv. des mét.* 186. Quant li viex [le Vieux de la montagne, le chef des Assassins] chevauchoit, il avoit un crieur devant lui qui portoit une hache danoise à long manche tout couvert d'argent, JOINV. 261.

— ÉTYM. *Crier;* provenç. *cridaire*, *cridador;* catal. *cridayre*, *cridadore;* espagn. *gritador;* ital. *gridatore.* Dans l'ancien français, *criere*, dans le provençal, *cridaire* est au nominatif, du bas-latin *cridátor*, avec l'accent sur *dá; crieor* et *cridador* est le régime, de *cridatórem*, avec l'accent sur *tó.*

† **CRIGNARD** (kri-gnar), *s. m.* Un des noms vulgaires de la sarcelle.

CRIME (kri-m'), *s. m.* || 1° Très-grave infraction à la morale ou à la loi, ou punie par les lois, ou réprouvée par la conscience. Le crime de meurtre, de faux. Un crime politique. Crime de trahison, de lèse-majesté. Il y a quatre sortes de crimes : ceux de la première espèce choquent la religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisième, la tranquillité; ceux de la quatrième, la sûreté des citoyens, MONTESQ. *Espr.* XII, 4. Les crimes contre la religion doivent être punis par la privation des biens que la religion procure; les crimes contre les mœurs, par la honte; les crimes contre la tranquillité publique, par la prison ou l'exil; les crimes contre la sûreté, par les supplices, D'ALEMB. *Anal. Espr. des lois*, *Œuvres*, t. VI, p. 310, dans POUGENS. Toute l'horreur du crime a sa source dans l'âme, TRISTAN, *Mort de Chrispe*, II, 1. Règne, de crime en crime enfin te voilà roi, CORN. *Rod.* V, 4. Celui-là fait le crime à qui le crime sert, ID. *Médée*, III, 3. C'est ce qu'on nomme crime et ce qu'il a puni, ID. *Hor.* V, 3. Non qu'en un coup d'État je n'approuve le crime; Mais, s'il n'est nécessaire, il n'est point légitime, ID. *Pomp.* I, 1. À tout prix un grand cœur achète un grand crédit, Et tout crime est permis lorsqu'il vous agrandit, ROTR. *Bélis.* II, 8. Ainsi que les vertus, les crimes enchaînés Sont toujours ou souvent l'un par l'autre traînés, ID. *Vencesl.* IV, 6. Et pour ce cœur instruit par une âme si noire, Des crimes éclatants ressemblent à la gloire, BRÉBEUF, *Phars.* VIII. Le crime heureux fut juste et cessa d'être crime, BOIL. *Sat.* XI. J'ai conçu pour mon crime une juste terreur; J'ai pris la vie en haine, et ma flamme en horreur, RAC. *Phèd.* I, 3. Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes, ID. *ib.* IV, 2. Je veux de tout le crime être mieux éclairci, ID. *ib.* V, 4. Si de vos flatteurs vous suivez la maxime, Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime, ID. *Brit.* IV, 3. A-t-on tant de vertus après un si grand crime? VOLT. *Sémiram.* IV, 2. .... Les crimes secrets ont les dieux pour témoins, ID. *ib.* V, 8. Quand le crime est sans fruit, on n'aime plus le crime, M. J. CHÉNIER, *Gracques*, II, 3. Est-ce un dieu qui trompe le crime? Toujours d'une auguste victime Le sang est fertile en vengeur! Toujours, échappé d'Athalie, Quelque enfant que le fer oublie, Grandit à l'ombre du Seigneur, LAMART. *Méd.* I, 15. La fortune toujours du parti des grands crimes, Les forfaits couronnés devenus légitimes, ID. *ib.* I, 7. || Crime contre nature, se dit des crimes qui outragent la nature, le parricide par exemple, et quelquefois, plus particulièrement, des débauches contre nature. Cette soif insatiable de l'or a donné naissance au plus infâme, au plus atroce de tous les commerces, celui des esclaves; on parle des crimes contre nature et l'on ne cite pas celui-là comme le plus exécrable, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 15. || Crime d'État, crime commis contre la sûreté de l'État et aussi crime politique, crime qui a pour but de conserver ou de prendre le pouvoir. Quand le crime d'État se mêle au sacrilége, Le sang ni l'amitié n'ont plus de privilége, CORN. *Poly.* III, 3. Tous ces crimes d'État qu'on fait pour la couronne, ID. *Cinna*, V, 2. J'en saurai près de lui faire un crime d'État, ID. *Théod.* V, 7. On n'attend point alors qu'il s'ose tout permettre, C'est un crime d'État que d'en pouvoir commettre, ID. *Nicom.* II, 1. || Fig. Faire un crime d'État de quelque chose, y attacher un blâme excessif, injuste. Et d'un mot innocent faire un crime d'État, BOIL. *Sat.* IX. || Terme de jurisprudence. Infraction punie d'une peine afflictive ou infamante et jugée par la cour d'assises, par opposition à délit ou simple contravention. || 2° En général, faute, acte répréhensible. L'ingratitude est un crime. Jésus-Christ a porté la peine de nos crimes. Hélas! si jeune encore, Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur? RAC. *Esther*, I, 5. Des offenses d'autrui malheureuses victimes, Que nous servent, hélas! des regrets superflus? Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus, Et nous portons la peine de leurs crimes, ID. *ib.* Vous qui deviez être mon sauveur, vous devenez mon crime, MASS. *Av. Disp.* Vous nous dites si souvent que votre conscience ne vous reproche pas de grands crimes, que vous n'êtes ni bon ni mauvais, et que votre seul péché c'est l'indolence et la paresse, ID. *Avent*, *Jug. univ.* Le crime est d'obéir à des ordres injustes, VOLT. *Orphel.* III, 3. || 3° Par exagération, action blâmable. C'est un crime d'avoir abattu de si beaux arbres. Le clergé a trouvé des terres incultes : il y a fait croître des moissons.... il a appliqué ses revenus à des monuments publics, vous l'accusez à la fois du crime de deux bienfaits, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 8. || Faire un crime à quelqu'un d'une chose, l'en blâmer et souvent avec injustice. Ô ciel! m'auriez-vous fait un crime De cette insensibilité? MOL. *Psyché*, II, 4. Il vous fait un crime des choses les plus innocentes, FÉN. *Tél.* VII. Mais les républicains ne se font pas un crime D'immoler un tyran, VOLT. *Triumv.* II, 2. Gourmands, cessez de nous donner La carte de votre dîner; Tant de gens qui sont au régime Ont droit de vous en faire un crime, BÉRANG. *Gourm.* || Voir du crime à une chose, blâmer, incriminer une chose innocente ou indifférente. Un détail que certaines gens qui voient du crime à tout ne manqueraient pas d'accuser d'irréligion, DIDER. *Lett. sur les aveugles.* || Imputer à crime, accuser quelqu'un de quelque chose comme d'un crime. || Son crime est, tout son crime est, se dit de légers manquements qu'on veut atténuer contre des gens qui les exagèrent. Tout mon crime est d'avoir parlé avec trop de franchise. || Ce n'est pas un grand crime, est-ce donc un grand crime? se dit pour atténuer un reproche excessif au sujet de quelque infraction que nous regardons comme légère ou même comme indifférente. || Tenir à crime, regarder comme un crime. Mais je tiendrais à crime une telle pensée, CORN. *Héracl.* II, 7. || 4° Fig. *Au sing.* nom collectif de ceux qui sont criminels. Je ne sais de tout temps quelle injuste puissance Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence, RAC. *Andr.* III, 1. C'est ainsi que le crime, à lui-même odieux, Jusque dans son repos se trahit à ses yeux, DUCIS, *Abuf.* IV, 1. || 5° Vie de désordre. L'habitude du crime. Être porté au crime. Être endurci dans le crime. Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés, RAC. *Phèd.* IV, 2. Le crime quelquefois suit de près l'innocence, VOLT. *Fanat.* III, 3. Du crime ainsi toujours le crime ouvre la route, LEMERC. *Agam.* V, 11.

— HIST. XIVᵉ s. Pour quelque crim ou excès, se le crim n'est capital, *Ordonn. des rois de France*, t. V, p. 706. || XVᵉ s. Cas de crime est trop vilain, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 256. || XVIᵉ s. Le roy voyant la grant crime et forfaict Que Genevoys envers luy avoient faict, J. MAROT, V, 24.

— ÉTYM. Provenç. et catal. *crim;* espagn. *crimen;* portug. *crime;* ital. *crimine;* du latin *crimen*, grec κρῖμα, jugement, de κρίνειν, juger (voy. CRISE).

† **CRIMINALISABLE** (kri-mi-na-li-za-bl'), *adj.* Qui peut être criminalisé.

— ÉTYM. *Criminaliser.*

† **CRIMINALISANT, ANTE** (kri-mi-na-li-zan, zan-t'), *adj.* Qui cause, amène, produit la criminalité.

CRIMINALISÉ, ÉE (kri-mi-na-li-zé, zée), *part. passé.* Affaire criminalisée.

CRIMINALISER (kri-mi-na-li-zé), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Changer un procès civil ou correctionnel en un procès criminel. Criminaliser une affaire. || 2° Se criminaliser, *v. réfl.* Passer de l'état civil à l'état criminel. Il est à craindre que l'affaire ne se criminalise. || Se rendre coupable. Ils [les matelots] appréhendèrent de se criminaliser par ce commerce avec l'Espagnol, RETZ, IV, 328. || Peu usité en ce dernier sens.

— HIST. XVIᵉ s. Il criminalise les absous par declarations verifiées au parlement, SULLY, *Mém.* t. XII, p. 354, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Criminel.*

CRIMINALISTE (kri-mi-na-li-st'), *s. m.* Juriste qui écrit sur les matières criminelles ou qui y est très-savant. Un savant criminaliste. M. le Noir, qui est, dit-on, le meilleur criminaliste du royaume, VOLT. *Lett. Damilaville*, 24 sept. 1766. Semblables à d'atroces criminalistes, vous vous fatiguez à chercher un coupable, DIDER. *Ess. s. Claude.*

— ÉTYM. *Criminel.*

CRIMINALITÉ (kri-mi-na-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est criminel.

— HIST. XVIᵉ s. Criminalité, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Criminel.*

CRIMINEL, ELLE (kri-mi-nèl, nè-l'), *adj.* || 1° Qui est coupable d'un crime ou de toute grave infraction à la morale. Un homme criminel. On n'est point criminel quand on punit un crime, CORN. *Cinna*, III, 1. Celui qui, sans autorité, tue un criminel, se rend criminel lui-même, PASC. *Prov.* 14. Je le crois criminel puisque vous l'accusez, RAC. *Phèd.* V, 7. Pour bien comprendre toute la confusion dont sera

couverte l'âme criminelle, lorsqu'elle sera montrée à toutes les créatures et que tous ses vices les plus secrets seront exposés au grand jour, MASS. *Avent, Jug. univ.* || Fig. Qui appartient à une personne criminelle, qui lui sert à commettre, à concevoir le crime. Des regards criminels. Grâces au ciel! mes mains ne sont pas criminelles, Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles! RAC. *Phèd.* I, 3. || 2° En parlant des choses. Attachements criminels. Une passion criminelle. Une vie criminelle, une vie passée dans le crime. Vanité de choisir pour souverains bonheurs Des plaisirs criminels les damnables mollesses, CORN. *Imitation*, I, 1. Un amour criminel causa toute sa haine, RAC. *Phèd.* IV, 1. Il n'y aura plus d'adoucissement qui ne vous devienne criminel, MASS. *Car. Fausse confiance.* Je mouille devant lui de larmes criminelles Ces lieux où tu m'as dit qu'il choisit son séjour, VOLT. *Zaïre*, IV, 1. Zaïre n'a point vu ce billet criminel, ID. *ib.* IV, 7. || 3° Terme de droit. Qui a rapport au jugement des crimes. Tribunal, juge criminel. Ce même prince ordonna qu'on n'exécutât personne à mort, avant que le procès criminel lui eût été envoyé et même présenté trois fois, VOLT. *Louis XIV*, 39. L'ordonnance criminelle ne devait-elle pas être aussi favorable à l'innocent que terrible au coupable? ID. *Louis XV*, 42. La procédure criminelle des Romains, ID. *ib.* 42. || Qui a rapport au crime, par opposition à délit. Une affaire criminelle. || 4° *S. m.* et *f.* Celui, celle qui a commis un crime. Un criminel. Une criminelle. Quiconque sans l'ouïr condamne un criminel.... CORN. *Médée*, II, 2. Parce qu'il a plu à sa providence [de Dieu] de conserver les sociétés des hommes et de punir les méchants qui les troublent, il a établi lui-même des lois pour ôter la vie aux criminels, PASCAL. *Prov.* 14. Et n'allez point, pour fuir la raison qui nous presse, Donner le nom d'amour au trouble inanimé Qu'au cœur d'un criminel la peur seule a formé, BOIL. *Ép.* XII. Il y a des criminels que le magistrat punit, il y en a d'autres qu'il corrige, MONTESQ. *Espr.* XXVI, 24. Chez les Germains, à la différence de tous les autres peuples, la justice se rendait pour protéger le criminel contre celui qu'il avait offensé, ID. *ib.* XXX, 20. Les criminels tremblants sont traînés au supplice, VOLT. *Orphel.* V, 5. Les malfaiteurs ont été condamnés aux mines, aux travaux publics; leurs châtiments sont devenus utiles à l'État : institution non moins sage qu'humaine; partout ailleurs on ne sait que tuer un criminel avec appareil, sans jamais avoir empêché les crimes, ID. *Russie*, I, 8. || Criminel d'État, celui qui a commis un crime d'État. Et depuis qu'on les traite en criminels d'État, CORN. *Poly.* I, 3. D'un criminel d'État l'importante cassette, MOL. *Tart.* V, 6. De quoi l'accuse-t-il? et par quel attentat Devient-elle en un jour criminelle d'État, RAC. *Brit.* I, 2. || 5° *S. m.* Terme de droit. Juridiction criminelle. Procéder au criminel. C'est à moi que vous aurez affaire, messieurs; si tout le monde me ressemblait, vous n'auriez pas si beau jeu; je vous attaque tous au criminel, PICARD, *Duhautcours*, IV, 9. || Fig. Au criminel, en mauvaise part. Juvénal était un fâcheux qui prenait toutes choses au criminel, BALZ. *le Barbon.* Ces exemples leur devraient apprendre à ne prendre pas au criminel d'autres expressions aussi fortes, BOSS. *Var.* 13. || Aller d'abord au criminel, juger malignement de quelque chose sur de légères apparences. || Ancien terme de jurisprudence. Le grand criminel, se disait des procès qu'on jugeait à la tournelle criminelle et sur lesquels il pouvait intervenir condamnation à peine afflictive. Le petit criminel se disait de ceux où il ne s'agissait que de réparations ou d'amendes. || Aujourd'hui le grand criminel se dit des affaires de crimes du ressort de la cour d'assises; petit criminel, des affaires de délits du ressort du tribunal correctionnel.

— HIST. XIe s. Venger [tu] te peus de la gent criminel, *Ch. de Rol.* CLXXV. || XIIIe s. Il n'avoit fet envers le roi nul fait criminel, *Chr. de Rains*, 233. De mainte guise a gent el monde, Que li un sont de pechié monde, Et moult i en a d'entechiez De toz les criminiés pechiez, *Ren.* 15648. Que nos ne façons hui pechié criminal, *Psautier*, f° 191. || XIVe s. La punicion des crimineulx, BERCHEURE, f° 59, *recto.* || XVe s. Que si aucuns faisoit le contraire de ce que dessus est dit,... de celle offense que par la connoissance des officiers du seigneur et des lois à qui il appartiendra, le fait soit criminel, FROISS. II, II, 241. Crimineux de leze-majesté, COMM. III, 6. Le connestable estoit declairé ennemy et crimineulx vers tous les deux princes, ID. III, 11. Quant ils furent à cheval, l'estour [combat] commença moult criminel [violent] et plus fort que par advant, *Perceforest*, t. III, f° 47. Disans les uns aux autres que jamais n'avoient veu si criminelle [violente] bataille, *ib.* f° 105. || XVIe s. Executer les criminels au lieu où le crime est commis, MONT. I, 71. Ce noble criminel [Socrates], ID. IV, 217. Combien ay je veu de condamnations plus crimineuses que le crime! ID. IV, 241.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *criminal;* ital. *criminale;* de *criminalis*, du latin *crimen* (voy. CRIME). Au XVe siècle, *criminel* avait pris le sens de violent, sanglant.

CRIMINELLEMENT (kri-mi-nè-le-man), *adv.* || 1° D'une manière criminelle. Agir criminellement. || 2° Terme de droit. Par-devant la juridiction criminelle. Protagoras, un des plus illustres sophistes de son temps, ayant commencé un de ses ouvrages par ces mots : Je ne sais s'il y a des dieux ou s'il n'y en a point, fut poursuivi criminellement et prit la fuite, BARTHÉL. *Anach.* ch. 21. Le chef des Achéens [Philopœmen, après sa mort] fut poursuivi criminellement devant le proconsul Mummius, CHATEAUB. *Mart.* 104. || Fig. Expliquer criminellement une chose, en juger criminellement, l'interpréter en mauvaise part.

— HIST. XIVe s. L'en leur dist journée à criminalment respondre, BERCHEURE, f° 61, *recto.* Accusé criminelment, ID. f° 46, *verso.* || XVe s. S'aulcuns vouloient empeschier le bien de la paix, fust en parolle ou en faict, qu'ils en fussent criminellement pugnis, J. LEFEVRE DE ST-REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 41, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Criminelle*, et le suffixe *ment;* provenç. *criminalmen;* catal. *criminalment;* espagn. et ital. *criminalmente.*

CRIN (krin; l'*n* ne se lie pas : un crin et la queue; au pluriel, l'*s* se lie : les krin-z et la queue), *s. m.* || 1° Terme très-familier ou de dénigrement. Les cheveux de l'homme. Il a les crins rudes, le crin noir. Prendre aux crins, saisir quelqu'un par les cheveux. Se prendre aux crins, se saisir l'un l'autre par les cheveux, se battre. Je m'attendais à tout moment à voir ces messieurs s'échauffer et se prendre aux crins, fin ordinaire de leurs dissertations, LESAGE, *Gil Blas*, XI, 14. || Poétiquement, cheveux, en parlant de tout autre être que l'homme. La discorde aux crins de couleuvre, Peste fatale aux potentats, MALH. III, 2. Dès que Thétis chassait Phébus aux crins dorés, LA FONT. *Fabl.* V, 6. La discorde aux crins de couleuvre se mêla parmi les duchesses, SÉV. 245. Je poursuis la comète aux crins étincelants, A. CHÉN. 236. || 2° Nom donné aux poils qui garnissent l'encolure et la queue du cheval, le bout de la queue des espèces du genre bœuf. Matelas, tamis de crin. Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé, RAC. *Phèd.* V, 6. D'autres [oiseaux] dérobent un crin à une cavale, ou le brin de laine que la brebis a laissé suspendu sur la ronce, CHATEAUB. *Génie*, I, V, 6. Si c'est un cheval [statue], les crins sont tournés d'une main hardie, ils voltigent et semblent être le jouet du vent, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. fr. Préface.* Les crins de son cheval, en aigrettes flottantes, Balancent sur son front leur ornement guerrier, DELILLE, *Enéide*, X. || Cheval à tous crins, cheval qui a tous ses crins, à qui on n'a point coupé de crins. || À tous crins se dit familièrement aussi en parlant d'une personne qui porte ses cheveux longs et en désordre : une tête romantique à tous crins. || Faire les crins, couper avec des ciseaux les crins de la partie inférieure des membres du cheval, afin de lui donner plus de finesse apparente. || Crin crêpi, celui qui a été filé comme une corde, et qu'on a ensuite fait bouillir pour le friser. Crin plat, celui qui est tel qu'il a été tiré de l'animal. || Terme de pêche. Crin d'empile, crin très-fort sur lequel on monte un ou plusieurs hameçons. || Populairement, être comme un crin, être irritable, se fâcher pour la moindre chose. || 3° Par extension, poils de quelques autres animaux. Les crins d'un lion. [Un dragon en forme de lutrin] Dont le triangle affreux tout hérissé de crins.... BOIL. *Lutr.* IV. || 4° Fissure dans un filon de mine. || 5° Terme de botanique. Crin végétal, nom donné aux feuilles de la zostère marine et de la zostère méditerranéenne, lesquelles sont employées à faire des matelas, à rembourrer des banquettes. || Crin de cheval, espèce de lichen. || 6° Terme de zoologie. Crin de fontaine ou de mer, nom vulgaire du dragonneau (entozoaires).

— HIST. XIIe s. Les crins [elle] ot lons et blons plus que li ors luisans, *Sax.* V. || XIIIe s. À Blanchefleur sa femme qui les crins avoit blois [blonds], *Berte*, LXI. Bel-Acueil, sans dire autre chose, Le chapel prent, et si le pose Sor ses crins blons, et s'asseüre, *la Rose*, 12933. || XVe s. Sain est mon corps, blanc sont mi crin, E. DESCH. *Poésies ms.* f° 31, dans LACURNE. Elle avoit sur ces crins un chapel d'or à pierres precieuses, *Perceforest*, t. I, p. 75. || XVIe s. Une jeune poultre qui avoit le poil et les crins rouges fort luysans, AMYOT, *Pélop.* 39. Alexandre le grand à la mort d'Ephestion feit tondre les crins des chevaulx et des mulets, ID. *ib.* 63. Longue barbe et long crin font les hommes plus beaux, RONS. 751. Et si, en beuvant, quelque goutte en tumboit sur le crin de leurs chevaux [chez les Tartares], il estoit tenu de la leicher avec la langue, MONT. I, 367.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *crin;* portug. *crina;* ital. *crine;* du latin *crinis*, proprement tissu de cheveux, chevelure divisée en tresses, que les étymologistes latins rapportent à *cernere*, séparer, le même que κρίνειν, séparer, juger (voy. CRISE). L'ancienne langue employait *crin* dans le meilleur style pour signifier les cheveux de l'homme ou de la femme.

† 1. **CRINAL, ALE** (kri-nal, na-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est de la grosseur d'un crin.

— ÉTYM. *Crin.*

† 2. **CRINAL** (kri-nal), *s. m.* Ancien terme de chirurgie. Nom d'un instrument servant à comprimer la fistule lacrymale.

— ÉTYM. *Crin ;* ainsi dit parce que l'une des extrémités était garnie d'un petit coussinet de crin.

† **CRINCELLE** (krin-sè-l'), *s. f.* Espèce d'oiseau de proie.

CRINCRIN (krin-krin), *s. m.* Terme très-familier. Mauvais violon. Monsieur, ce sont des masques Qui portent des crincrins et des tambours de basques, MOL. *Fâch.* III, 5. || Mauvais violoniste.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **CRINICORNE** (kri-ni-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les antennes terminées par une longue soie, ou les antennes velues.

— ÉTYM. *Crin*, et *corne.*

CRINIER (kri-nié; l'*r* ne se lie pas; au pluriel, l'*s* se lie : les kri-nié-z et le crin), *s. m.* Celui qui travaille le crin. Les criniers sont exposés à la pustule maligne.

— ÉTYM. *Crin.*

CRINIÈRE (kri-niè-r'), *s. f.* || 1° Les crins du cou de certains animaux. Longue crinière. Le lion hérissa sa crinière, FÉN. *Tél.* II. Fille se coiffe volontiers D'amoureux à longue crinière [il s'agit du lion et d'amoureux comparables au lion], LA FONT. *Fabl.* IV, 1. || Assemblage de crins garnissant, dans le cheval, tout le bord supérieur de l'encolure, se continuant en avant par le toupet et se terminant en arrière sur le garrot. Et secouant dans l'air sa crinière flottante, DELILLE, *Géorg.* III. Les officiers russes nous montraient ces chevaux d'un aspect encore sauvage, à peine domptés, et dont la longue crinière balayait la poussière de la plaine, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 10. || 2° Par extension. La crinière d'un casque, ornement en crins de cheval qui est adapté à un casque et qui est flottant. || 3° Fig. Poétiquement. L'air siffle, le ciel se joue Dans la crinière des flots, LAMART. *Harm.* I, 3. || 4° Par dénigrement ou par plaisanterie, chevelure grande. Vilaine crinière. Ce nouvel Adonis à la blonde crinière, BOIL. *Lutr.* I. || 5° Toile ou treillis qui, accompagnant le caparaçon, couvre le cou et la tête du cheval. || Terme d'histoire naturelle. Crête hérissée sur le cou, ou huppe de plumes effilées sur la tête de certains oiseaux.

— ÉTYM. *Crin.* On ne trouve dans les anciens textes que *crignete*, *crinie*, *crine.*

† **CRINIFÈRE** (kri-ni-fè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte une crinière.

— ÉTYM. *Crin*, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

† **CRINIFLORE** (kri-ni-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la corolle partagée en segments longs et grêles.

— ÉTYM. *Crin*, et *fleur.*

† **CRINIFORME** (kri-ni-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un crin.

— ÉTYM. *Crin*, et *forme.*

† **CRINIGÈRE** (kri-ni-jè-r'), *adj.* Synonyme de crinifère.

— ÉTYM. *Crin*, et le latin *gerere*, porter.

† **CRINOÏDE** (kri-no-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à un lis.

— ÉTYM. Κρίνον, lis, et εἶδος, forme.

† **CRINOLE** (kri-no-l'), *s. f.* Terme de botanique. Crinole américaine, dite vulgairement lis asphodèle. Crinole africaine, appelée tubéreuse bleue.

— ÉTYM. Κρίνον, lis.

† **CRINOLINE** (kri-no-li-n'), *s. f.* || 1° Étoffe de crin dont on fait des cols, des sacs, des couvertures de meubles, des jupons ; la chaîne de l'étoffe est en fil noir et la trame en crin. Casquette de crinoline. Jupe garnie de crinoline. || 2° Espèce de jupon originairement fait avec cette étoffe, que les femmes mettent dessous pour gonfler les robes en forme de cloche. Une crinoline en acier.

— ÉTYM. Dérivé de *crin*.

† **CRINON** (kri-non), *s. m.* || 1° Terme d'histoire naturelle. Nom vulgaire de plusieurs vers nématoïdes, qui vivent en parasites chez les animaux. || 2° Terme de médecine. Synonyme de comédon (voy. ce mot).

— ÉTYM. *Crin*, à cause de la forme de ces vers.

† **CRINULE** (kri-nu-l'), *s. m.* Terme de botanique. Poil tordu qui, renfermé dans l'ovaire de certaines plantes, supporte les séminules.

— ÉTYM. Diminutif de *crin*.

† **CRIOBOLE** (kri-o-bo-l'), *s. m.* Terme d'antiquité. Sacrifice d'un bélier, en l'honneur d'Atys.

— ÉTYM. Κριός, bélier, et βόλος, jet, sacrifice.

† **CRIOCÉPHALE** (kri-o-sé-fa-l'), *adj.* Qui a une tête de bélier.

— ÉTYM. Κριός, bélier, et κεφαλή, tête.

† **CRIOCÈRE** (kri-o-sè-r'), *s. m.* Insecte nuisible aux céréales.

— ÉTYM. Κριός, bélier, et κέρας, corne.

† **CRIOCÉRIDE** (kri-o-sé-ri-d'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui ressemble à un criocère. || *S. m.* Les criocérides, ordre de coléoptères.

† **CRIPART** (kri-par), *s. m.* Un des noms vulgaires du grimpereau.

— ÉTYM. *Crimper*, *grimper* (voy. GRIMPER).

CRIQUE (kri-k'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Petite anse dans les anfractuosités d'un rivage. Nous entrâmes au port de Sunium, c'est une crique abritée par le rocher, CHATEAUB. *Itin.* 252. || Coupure formant un canal se prolongeant dans les terres. || 2° *S. f. plur.* Terme de fortification. Fossés autour des places fortes, coupant le terrain et empêchant l'ennemi d'y conduire des tranchées. || Terme d'armement militaire. Crique d'armurerie, fissure ou défectuosité des métaux employés dans la fabrication des armes.

— HIST. XIVe s. Un marais aboutant d'un bout aus marais de l'abbé de Fecamp, et, de l'autre bout, à la crigue de Vatevilie, DELILLE, *Agriculture du moyen âge*, p. 291. Nous voulons qu'il soit fait à la crique de l'Eure et devant la ville de Harefleur, port et hable, DU CANGE, *creca*.

— ÉTYM. Holland. *kreek* ; angl. *creek* ; de l'anglosax. *crecca*.

† **CRIQUER** (kri-ké), *v. n.* Se fendiller, en parlant de l'acier qui se fendille lors du refroidissement.

— ÉTYM. *Crique*, qui signifie fente, crevasse.

1. **CRIQUET** (kri-kè ; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire ; au pluriel, l's se lie : les kri-kè-z agiles ; criquets rime avec traits, jamais, paix, succès), *s. m.* || 1° Insecte du genre *acridion* qui, sous le nom abusif de sauterelle (la sauterelle appartient au genre *locuste* et est inoffensive), ravage souvent de vastes étendues de pays (*acridion migratorium*, criquet émigrant). || 2° Nom vulgaire d'un insecte qui se retire ordinairement dans les murs des cheminées et des fours et qui fait entendre un petit cri aigu. || 3° Nom, dans la Picardie, de la sarcelle d'été ou petite sarcelle, dite aussi criquard.

— HIST. XIIIe s. Or me dites, sire crequet [cigale], Dont vos serviez en esté, Quant je porchaceie le blé ? Ce dict li crequet : je chantoue Sor ma fosse et me delitoue, CHAST. *Prol.* 202-206.

— ÉTYM. Provenç. mod. *cricot* ; picard, *créqueillon* ; angl. *cricket*. Onomatopée. Comp. bas-allem. *krieken*, crier comme le criquet ; *krekel*, criquet ; kymri, *cricell*.

2. **CRIQUET** (kri-kè), *s. m.* Petit cheval faible et de vil prix. || Par extension, homme faible et de petite taille. || Criquet se dit aussi populairement comme synonyme de piquette (petit vin), et même adjectivement : du criquet, un petit vin criquet.

— ÉTYM. Wallon, *crakète*, petite pomme mal venue ; namurois, *crachot*, mauvais petit fruit. Origine du reste inconnue.

3. **CRIQUET** (kri-kè), *s. m.* Jeu d'adresse. Voy. CROSSE.

— HIST. XVe s. Le suppliant arriva en ung lieu où l'on jouoit à la boulle, près d'une attache ou criquet. DU CANGE, *crieia*.

† **CRIQUETIS** (kri-ke-ti), *s. m.* Terme de gravure. Petit bruit aigre que fait le burin sur un mauvais cuivre.

— ÉTYM. *Criquet* 1.

CRISE (kri-z'), *s. f* || 1° Terme de médecine. Changement qui survient dans le cours d'une maladie et s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorrhagie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. Crise heureuse. Crise funeste. Une opinion astrologique et fausse a attribué une influence à la lune sur les crises. Après cela nous [la terre] pouvons bien prétendre à envoyer des influences à la lune et à donner des crises à ses malades, FONTEN. *Mondes*, 2e soir. || Dans le langage commun, crise nerveuse, attaque de nerfs. || Crise magnétique, nom de l'état où tombent les personnes magnétisées. || 2° Fig. Moment périlleux et décisif. Une crise se prépare. Les affaires sont dans un état de crise. Une crise politique très-dangereuse. Mais les voici tous deux : l'affaire est dans sa crise, REGNARD, *le Bal*, 5. Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions, J. J. ROUSS. *Ém.* III. Dans les instants de crise la jeunesse est communément mieux avisée que la vieillesse, DIDER. *Ess. s. Claude*, liv. II. Je ne sais quelle humeur nos volontés maîtrise Et de nos passions est la certaine crise, THÉOPHILE, *Sat.* I. La vraisemblance [dans les tragédies de Racine] y est merveilleusement observée, avec une profonde connaissance du cœur humain dans les différentes crises des passions, RAC. *Lettres*, 6e *recueil*, *de Guilleragues à Racine*. Tout État libre où les grandes crises n'ont pas été prévues est à chaque orage en danger de périr ; il n'y a que les Polonais qui de ces crises mêmes aient su tirer un nouveau moyen de maintenir leur constitution, J. J. ROUSS. *Gouv. de Pologne*, ch. 9. || Trouble dans la production. Crise industrielle, commerciale, dérangement, perturbation des opérations industrielles, des transactions commerciales, qui en suspend le cours. Crise financière, embarras considérable dans les finances publiques ou dans les affaires. Crise monétaire, embarras qui provient de la rareté de la monnaie. Les crises amènent tantôt le renchérissement des produits, tantôt l'avilissement des prix. La crise des vins. La crise des subsistances. || Crise ministérielle, moment où un ministère est dissous sans être encore remplacé. || Crise de la nature, nom donné aux grandes convulsions qui surviennent dans le globe terrestre. Comme si la nature souffrait une espèce de crise et que la puissance céleste ne produisît qu'avec effort, MONTESQ. *Lett. pers.* 39.

— ÉTYM. Κρίσις, de κρίνειν, séparer, juger.

† **CRISIAQUE** (kri-zi-a-k'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui est dans l'état de crise dite magnétique. || Adjectivement. Accès crisiaque.

— ÉTYM. *Crise*.

† **CRISPATIF, IVE** (kri-spa-tif, ti-v'), *adj.* Terme de botanique. Préfoliation crispative, celle où les feuilles sont pliées et comme crispées.

— ÉTYM. *Crisper*.

CRISPATION (kri-spa-sion ; en poésie, de quatre syllabes), *s. f.* || 1° L'effet que l'approche du feu produit sur les parties extérieures des choses en les resserrant et en les repliant sur elles-mêmes. || Même effet produit par le froid, par le vent, etc. || 2° Terme de médecine. État de spasme qui survient quelquefois chez les personnes nerveuses, les femmes hystériques, etc. || Fig. Causer des crispations, donner des crispations, causer une vive impatience, une vive irritation.

— ÉTYM. *Crisper*.

CRISPÉ, ÉE (kri-spé, spée), *part. passé.* Qui offre l'état dit crispation. Dont la surface est un peu crispée par le souffle de quelque vent, DESC. *Monde*, 15. || Qui est atteint de crispation. Enfin mon pied crispé touche au bord de l'abîme, LAMART. *Rhin*, II, 242. Lorsque j'entendis parler d'aller faire la révérence à M. de T..., j'en devins réfractaire et crispée, Mme DE CRÉQUI, dans le *Dict. de* DOCHEZ. || Terme de botanique. Qui est muni de lanières fines et courtes dirigées en différents sens.

CRISPER (kri-spé), *v. a.* || 1° Causer la crispation. Le froid crispe la peau. Le feu crispe le parchemin. || 2° Par extension, donner au visage une apparence comparée à la crispation. Le mécontentement crispa son visage. || 3° Fig. Causer une vive impatience. Leur nonchalance me crispe les nerfs. || 4° Se crisper, *v. réfl.* Les cheveux se crispent à une forte chaleur. || Éprouver et manifester une irritation. On voyait cet homme se crisper en écoutant leurs bravades.

— ÉTYM. Norm. *crépir*, se tirer, se tendre ; *il se crépit sur ses ergots*, il se dresse sur la pointe des pieds ; génev. *grisper*, agacer, impatienter ; du latin *crispare* (voy. CRÊPE).

† **CRISPIFLORE** (kri-spi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des pétales frisés ou ondulés sur les bords.

— ÉTYM. Lat. *crispus* (voy. CRÊPE), et *flos*, fleur

† **CRISPIFOLIÉ, ÉE** (kri-spi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles frisées et ondulées sur les bords.

† **CRISPIN** (kri-spin), *s. m.* Valet de comédie avec un costume et un caractère convenus ; le crispin est tout en noir, en pantalon collant, et avec un petit manteau qui descend à peine jusqu'aux reins et dont il s'enveloppe souvent ; il est attaché à son maître, mais lui fait cependant d'assez mauvais tours quand l'occasion s'en présente. Lesage a fait une comédie intitulée : Crispin rival de son maître. Le crispin, c'était Monrose, ne m'a pas paru merveilleux, P. L. COUR. *Lett.* II, 137. || Fig. C'est un crispin, se dit d'un homme qui a des allures du Crispin de la comédie. || Petit manteau à l'usage des femmes et des enfants. Il y a aussi des crispins pour les hommes.

— ÉTYM. Lat. *Crispinus*, nom propre, dérivé de *crispus* (voy. CRÉPIN). Hauteroche et Regnard ont plusieurs fois employé ce personnage. Poisson, comédien célèbre, en détermina le caractère.

† **CRISS** (kris'), *s. m.* Poignard à l'usage des Malais. || On dit aussi crid. Ce peuple [malais] ne marche jamais sans un poignard qu'il appelle crid, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 16. Leur arme favorite, le crid, est d'un pied et demi de long ; il a la forme d'un poignard dont la lame s'allonge en serpentant, ID. *ib.* II, 10.

— REM. Plusieurs officiers de marine qui ont été à Sumatra, où cette arme est fort commune, assurent que *crid* est à rejeter, et qu'il faut adopter *criss*, LEGOARANT.

† **CRISSEMENT** (kri-se-man), *s. m.* Action des dents qui crissent.

— ÉTYM. *Crisser*.

CRISSER (kri-sé), *v. n.* Produire un son aigre, en parlant des dents qui glissent les unes sur les autres.

— ÉTYM. Onomatopée.

† **CRISSURES** (kri-su-r'), *s. f. plur.* Crispures formées dans les barres ou les feuilles de métal.

— ÉTYM. *Crisser*.

† **CRISTAIRE** (kri-stê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom d'un genre de plantes du Pérou.

CRISTAL (kri-stal), *s. m.* || 1° Cristal de roche, ou, simplement, cristal, quartz hyalin incolore, la plus dure de toutes les variétés de quartz, qui présente dans sa forme primitive des prismes à six pans terminés par deux pyramides, et qui est d'une limpidité parfaite. M. Bourguet avait découvert que le cristal est formé de la répétition d'un nombre presque infini de triangles qui représentent, pour ainsi dire, le tout très en petit, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvres*, t. V, p. 301, dans POUGENS. Le cristal, comme tous les corps bruts.... ID. *ib.* p. 371. Le cristal de roche, dont on trouve des masses du poids de plusieurs quintaux, est la plus commune des pierres précieuses et la moins dure de toutes ; il affecte ordinairement la figure d'une pyramide à six côtés, ID. *Contempl. nat.* 3e part. ch. 4. Colore les métaux, et forme le cristal, Frère du diamant et son brillant rival, DELILLE, *Passage du St-Gothard.* || Par extension. Semblable à de l'eau gelée dont le vil cristal se fond entre les mains qui le serrent et ne fait que les salir, BOSS. *Anne de Gonz.* || Terme d'astronomie ancienne. Ciel de cristal, ciel imaginé pour rendre raison de certaines conditions et apparences du ciel. Ces philosophes, pour expliquer une sorte de mouvement dans les corps célestes, faisaient, au delà du dernier ciel que nous voyons, un ciel de cristal qui imprimait ce mouvement aux cieux inférieurs, FONTEN. *Mondes*, 1er *soir.* Mais on a vu des comètes qui, étant plus élevées qu'on ne croyait autrefois, briseraient tout le cristal des cieux par où elles passent et casseraient tout l'univers ; et il fallut se résoudre à faire les cieux d'une matière fluide, telle que l'air, ID. *ib.* || 2° Par analogie, nom d'un verre blanc d'une grande transparence, plus pesant que les verres ordinaires, et qui contient de l'oxyde de plomb. Flacon de cristal. Cristal de Venise, de Bohême. Dans un beau palais de cristal, Hélas ! Urgande est retirée, BÉRANG. *Pet. fée.* Il faut que je me conserve aussi soigneusement que si j'étais de cristal, BALZ. liv. I, lett. 4. Si j'avais un cœur de cristal où vous puissiez voir, SÉV. 397. Je parle de cette foi vive qui.... le voit [l'agneau] non pas en énigme et comme à travers un cristal, mais face à face, MASS. *Avent. Disp.* C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie, L'onde qui fuit, par l'onde incessamment suivie, Tout

souffle, tout rayon ou propice ou fatal Fait reluire et vibrer mon âme de cristal, V. HUGO, *F. d'aut.* I. || Objet en cristal. De beaux cristaux. Magasin de cristaux. Que de cristaux, de bronzes, de colonnes! Tributs de l'amour à l'amour, BÉRANG. *Pauvre femme.* Reste, reste avec nous, ô père des bons vins, Dieu propice, ô Bacchus, toi dont les flots divins Versent le doux oubli de ces maux qu'on adore; Toi devant qui l'amour s'enfuit et s'évapore, Comme de ce cristal aux mobiles éclairs Tes esprits odorants s'exhalent dans les airs, A. CHÉN. *Élég.* 22. Quand partout à l'entour de vos pas vous voyez Briller et rayonner cristaux, miroirs, balustres, Candélabres ardents, cercle étoilé des lustres, Et la danse, et la joie au front des conviés, V. HUGO, *F. d'automne*, XXXII. || Cristal de montre, verre de montre. || 3° Poétiquement, cristal se prend pour eau limpide. Et de teindre de sang le cristal de son onde, ROTROU, *Bélis.* I, 2. Dans le cristal d'une fontaine Un cerf se mirant autrefois Louait la beauté de son bois, LA FONT. *Fabl.* VI, 9. Dans le cristal d'une onde pure, ID. *ib.* Quand Junon sur l'Ida plut au maître du monde, Noüs l'avait tenue au cristal de son onde, A. CHÉN. 231. Quittez le cristal humide De nos ruisseaux toujours clairs, DELAV. *Paria*, II, 6. Je consulte souvent le cristal d'un ruisseau; Mes rides s'y font voir, par ces vérités dures J'accoutume mes sens à l'horreur du tombeau, CHAULIEU, *Retraite.* Le Ladon venait mêler son cristal pur au cours de l'Alphée, CHATEAUB. *Mart.* 55. Ce sont de ces beaux jours de cristal de l'automne, qui ne sont plus chauds, qui ne sont pas froids; enfin j'en suis charmée, SÉV. t. V, lett. 463, p. 107, dans POUGENS. || 4° Terme de minéralogie. Solide polyédrique terminé par des facettes, planes, unies, régulières, qui sont placées symétriquement les unes par rapport aux autres, et dont les inclinaisons mutuelles suivent des lois déterminables. Les cristaux de sel marin sont cubiques. || Cristal minéral, sel de Prunelle, l'azotate de potasse fondu dans son eau de cristallisation. || Cristal d'Islande, carbonate de chaux rhomboédrique. || Terme d'ancienne chimie. Cristaux de lune, de Mars, de Vénus, l'argent, le fer et le cuivre réduits en forme de sels. || 5° Cristaux du sang, cristaux qui se forment dans le sang tiré de la veine.

— HIST. XIe s. Toute [il] lui freint la boucle de cristal, *Ch. de Rol.* XCIV. Flors et cristaus [du haume] il acravente jus, *ib.* CXLIV. || XIIe s. Et cest anel à cristal noelé, *Ronc.* p. 31. Cil escu luisent, à pierres de cristal, *ib.* p. 78. Amont es haumes où luisent li cristal, *ib.* p. 144. Tu ies fieblette et tendre chose, E es plus fresche que n'est rose; Tu es plus blanche que cristal, Que nief [neige] qui cheit sor glace en val, *Adam*, *Mystère*, p. 21. || XIIIe s. Les deux verrieres sont de grace Plus luisanz que cristauz ne glace, RUTEB. II, 43. Ce voit l'en clerement miex que par ung cristal, J. DE MEUNG, *Test.* 524. || XIVe s. Deux petits barils, à entonnoir de cristal, à mettre basme, DE LABORDE, *Émaux*, p. 234. Cristal est une pierre reluysant et clere, qui a couleur de eaue, car elle est engendrée de nege ou de la glace endurcie par moultz de temps, ID. *ib.* Deux fourchettes d'argent dont le manche est de cristal, ID. *ib.* || XVe s. Une forme d'image plus claire que n'est cristal s'apparut à Robert l'ermite, FROISS. III, IV, 44. Un grant pot de cristal, à deux ances de mesmes, garny d'argent doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 234. Ung hault gobelet de cristal ou de berique, en maniere de coupe, seant sur un pié d'or cizelé, ID. *ib.* Une petite saliere dont le corps est d'une maniere de cristal sur le vert, ID. *ib.* Ung eschequier d'argent garny d'eschez de cristal, ID. *ib.* || XVIe s. Ung chapellet de cristal vert, faict en façon de glands, garny d'or, ID. *ib.* Une pierre de cristal, où est gravée la bataille de Pavie, aiant ung cercle d'or allentour, reposant sur une aultre pierre de cristal en columne de deux doigtz de long à huict quarrés, ID. *ib.* p. 235. Ung grand mirouer de cristal de roche, garny d'ebene, ID. *ib.* La froide bize ferme Le gozier des oiseaux, Et les poissons enferme Soubz le crystal des eaux, DUBELL. II, 63, *verso.* Dans iceluy rocher, je feray enchasser plusieurs pierres rares, comme sont calcidoines, jaspes, porfires, marbres, cristals, PALISSY, 70. Specialement l'huile de cristal, bue en petite quantité avec du vin blanc, O. DE SERRES, 926.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cristal;* catal. *cristall;* ital. *cristallo;* du latin *crystallum*, du grec κρύσταλλος, cristal, proprement glace, de κρύος, froid.

CRISTALLERIE (kri-sta-le-rie), *s. f.* || 1° Art de fabriquer des objets en cristal. || 2° Fabrique de cristaux.

— ÉTYM. *Cristal.*

† **CRISTALLIER** (kri-sta-lié), *s. m.* Graveur en cristal artificiel. || Armoire où l'on range des cristaux.

— ÉTYM. *Cristal.*

† **CRISTALLIÈRE** (kri-sta-liè-r'), *s. f.* Mine de cristal. || Machine sur laquelle on travaille les cristaux.

— ÉTYM. *Cristal.*

† **CRISTALLIFÈRE** (kri-stal-li-fè-r'), *adj.* Terme didactique. Qui contient des cristaux.

— ÉTYM. *Cristal*, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

CRISTALLIN, INE (kri-sta-lin, li-n'), *adj.* || 1° Qui a la transparence du cristal. Au bord d'un frais ruisseau dont les eaux cristallines Tombaient, parmi des rocs, du sommet des collines, DELILLE, *Trois règnes*, III. Notre humble ruisseau.... Déroule sa nappe argentine Et dans son onde cristalline Aime à bercer le doux rayon, LAMART. *Ép. à V. Hugo.* || Terme d'anatomie. Lentille cristalline, le cristallin; capsule cristalline, capsule qui enveloppe le cristallin. La figure de l'humeur qu'on nomme l'humeur cristalline, DESC. *l'Homme.* || 2° Terme de minéralogie. Qui appartient aux cristaux. Formes cristallines. Une substance à l'état cristallin. || Système cristallin, ensemble de lois qui régissent les formes cristallines. || 3° *S. m.* Terme d'anatomie. Petit corps transparent et de forme lenticulaire, situé à la partie antérieure de l'humeur vitrée de l'œil. Les réfractions que la lumière éprouve dans le cristallin, VOLT. *Dial.* 25. Il est certain que le cristallin s'avance ou se recule, afin que les rayons de lumière viennent précisément se réunir sur la rétine, CONDILLAC, *Conn. hum.* sect. 6. || Terme d'astronomie ancienne. Chacun des cieux transparents et concentriques qui, suivant Ptolémée, enveloppent la terre au delà des cercles des planètes. Le premier, le second cristallin.

— HIST. XVe s. De la teste en dessus estoit en regard comme ung escharboucle,.... et en dessoubs au cristalin corsaige donnoit lumiere, G. CHASTEL. *Expos. s. vérité.* || XVIe s. Ce qui se pourroit tenir dedans quelque montre de verre ou de cristallin, CALV. 159. Je vous supply de prendre, pour tout mets, Un cristalin miroir, que vous transmets, MAROT, I, 373. Par le dedans ces cailloux sont blancs et cristallins, PALISSY, 45. Le second humeur, et moyen en situation, est appellé crystallin, pour la couleur claire et luisante qu'il a semblable au crystal, si on luy peut attribuer aucune couleur, PARÉ, IV, 6. Ung voirre cristallin couvert, garny d'or, DE LABORDE, *Émaux*, p. 235.

— ÉTYM. Provenç. *cristallin;* catal. *cristalli;* espagn. et ital. *cristallino;* du latin *crystallinus*, de *crystallum*, cristal.

† **CRISTALLINE** (kri-sta-li-n'), *s. f.* || 1° Terme de médecine. Phlyctènes transparentes, réunies quelquefois en grappe et environnées d'un cercle rouge, qui surviennent au prépuce. || 2° Terme de botanique. Nom de la ficoïde glaciale, dont quelques parties ont une apparence cristalline. || 3° Terme de chimie. Substance organique qui existe dans le cristallin.

— ÉTYM. *Cristallin.*

† **CRISTALLINIEN, IENNE** (kri-sta-li-niin, niè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Appareil cristallinien, l'ensemble des organes représentés par la capsule du cristallin ou cristalloïde et le cristallin même.

— ÉTYM. *Cristallin.*

† **CRISTALLISABILITÉ** (kri-sta-li-za-bi-li-té), *s. f.* Terme de chimie. Propriété de se cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

— ÉTYM. *Cristallisable.*

† **CRISTALLISABLE** (kri-sta-li-sa-bl'), *adj.* Terme de chimie. Qui est susceptible de se cristalliser, de prendre une forme cristalline.

— ÉTYM. *Cristalliser.*

† **CRISTALLISANT, ANTE** (kri-sta-li-zan, zan-t'), *adj.* Terme de chimie. Qui se cristallise, qui est propre à se cristalliser.

CRISTALLISATION (kri-sta-li-za-sion), *s. f.* || 1° Terme de chimie. Opération intime et moléculaire, par laquelle les corps prennent une forme régulière et polyédrique, soit en passant de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, soit en se séparant d'une dissolution ou d'un composé dont ils faisaient partie. La cristallisation étend son domaine dans tout le règne minéral, quoique nous ne parvenions pas à la démêler partout, BONNET, *Contempl. nat.* 3e part. ch. 5. La cristallisation d'un sel toujours assujetti à prendre une même forme n'est-elle pas un phénomène aussi admirable que la génération constante des animaux? CONDORCET, *Haller.* || Fig. et par plaisanterie, congélation. J'ai passé un hiver sur les bords du Rhin; j'y pensai geler à vingt ans; je ne fus jamais si près d'une cristallisation complète, P. L. COUR. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° Terme de minéralogie. Concrétion de cristaux. De belles cristallisations.

— ÉTYM. *Cristalliser.*

CRISTALLISÉ, ÉE (kri-sta-li-zé, zée), *part. passé.* Substances cristallisées. Et tantôt, dans la nuit des antres souterrains, En blocs cristallisés il se livre à nos mains, DELILLE, *Trois règnes*, I. || Par extension, congelé. Ces flots cristallisés en montagnes de glace, ID. *ib.* III.

CRISTALLISER (kri-sta-li-zé), *v. a.* || 1° Condenser en cristal. L'opération moléculaire qui cristallise un sel. || Terme de teinturier. Cristalliser la soie, la laisser se couvrir de petits prismes d'alun. || 2° *V. n.* Se former en cristal. Le sel marin cristallise en cubes. || 3° Se cristalliser, *v. réfl.* Se condenser en cristal. || Avec suppression du pronom *se.* Faire cristalliser un sel.

— ÉTYM. *Cristal.*

† **CRISTALLISOIR** (kri-stal-li-zoir) et non **CRISTALLISEUR** (kri-sta-li-zeur), qu'on trouve et dont la finale ferait ici contre-sens, *s. m.* Terme de chimie. Vase où l'on fait cristalliser une liqueur.

— ÉTYM. *Cristalliser.*

† **CRISTALLO - ÉLECTRIQUE** (kri-stal-lo-é-lè-ktri-k'), *adj.* Terme de physique. Qui se rapporte à l'électricité développée par la chaleur dans certains cristaux, par exemple la tourmaline et la topaze.

† **CRISTALLOGÉNIE** (kri-stal-lo-jé-nie), *s. f.* Terme didactique. Science de la formation des cristaux.

— ÉTYM. *Cristal*, et le suffixe *génie*, production.

† **CRISTALLOGRAPHE** (kri-stal-lo-gra-f'), *s. m.* Celui qui s'occupe de cristallographie.

CRISTALLOGRAPHIE (kri-stal-lo-gra-fie), *s. f.* Science qui apprend à décrire les cristaux avec le secours d'une langue de convention, composée de mots et de signes algébriques et géométriques.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, cristal, et γράφειν, décrire (voy. GRAPHIQUE).

† **CRISTALLOGRAPHIQUE** (kri-stal-lo-gra-fi-k'), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la cristallographie.

— ÉTYM. *Cristallographie.*

† **CRISTALLOÏDE** (kri-stal-lo-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a l'apparence d'un cristal. || *S. f.* Terme d'anatomie. La cristalloïde, la capsule cristalline ou du cristallin.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, cristal, et εἶδος, forme.

† **CRISTALLOLOGIE** (kri-stal-lo-lo-jie), *s. f.* Traité des cristaux.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et λόγος, théorie.

† **CRISTALLOLOGIQUE** (kri-stal-lo-lo-ji-k'), *adj.* Qui est relatif à la cristallologie.

† **CRISTALLOMANCIE** (kri-stal-lo-man-sie), *s. f.* Prétendue divination à l'aide d'une glace bien polie.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et le suffixe *mancie.*

† **CRISTALLOMÉTRIE** (kri-stal-lo-mé-trie), *s. f.* Mesure des formes géométriques des cristaux.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et μέτρον, mesure.

† **CRISTALLOMÉTRIQUE** (kri-stal-lo-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la cristallométrie.

† **CRISTALLONOMIE** (kri-stal-lo-no-mie), *s. f.* Connaissance des lois de la cristallisation.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et νόμος, loi.

† **CRISTALLONOMIQUE** (kri-stal-lo-no-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cristallonomie.

† **CRISTALLOPHYLLIN** (kri-stal-lo-fil-lin), *adj. m.* Terme de géologie. Terrain crystallophyllin, terrain talqueux ou cristallin.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et φύλλον, feuille.

† **CRISTALLOPHYSIQUE** (kri-stal-lo-fi-zi-k'), *adj.* Qui concerne les phénomènes physiques des cristaux dans le clivage, dans la polarisation, etc.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et *physique.*

† **CRISTALLOTECHNIE** (kri-stal-lo-tè-knie), *s. f.* Terme didactique. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications que chacun d'eux comporte. || Art de travailler les cristaux.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et τέχνη, art.

† **CRISTALLOTECHNIQUE** (kri-stal-lo-tè-kni-k'), *adj.* Qui a rapport à la cristallotechnie.

† **CRISTALLOTOMIE** (kri-stal-lo-to-mie), *s. f.* Art de couper les cristaux.

— ÉTYM. Κρύσταλλος, et τομή, coupe.

† **CRISTALLOTOMIQUE** (kri-stal-lo-to-mi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cristallotomie.

† **CRISTATELLE** (kri-sta-tè-l'), *s. f.* Genre de polypes qui vivent dans les eaux douces de France et d'Allemagne.

† **CRISTÉ, ÉE** (kri-sté, stée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est couronné d'appendices en forme de crête.

— ÉTYM. Lat. *cristatus*, de *crista* (voy. CRÊTE).

† **CRISTEL** (kri-stèl), *s. m.* Un des noms vulgaires de la crécerelle.

† **CRISTELLE** (kri-stè-l'), *s. f.* Instrument du fabricant de lisses.

† **CRISTE-MARINE** (kri-ste-ma-ri-n'), *s. f.* Un des noms de la passe-pierre, perce-pierre, bacile, fenouil marin (*crithmus maritimus, L.*).

— HIST. XVIe s. Dans les rochers des isles de Xaintonge l'on y cueille aussi de la criste-marine, autrement appellée perce-pierre, PALISSY, 247. La corne de cerf, le cerfueil, ache, chreste-marine, et autres menues herbes, O. DE SERRES, 536.

— ÉTYM. Voy. CRITHME.

† **CRISTI!** (kri-sti) interjection, sorte de juron familier et abrégé, qui ne s'emploie que dans le style très-négligé. Les comiques contemporains en font usage. Cristi! que j'ai envie de dormir.

— ÉTYM. Abrégé de *sacristi*.

† **CRITÈRE** (kri-tè-r'), *s. m.* Voy. CRITERIUM.

CRITERIUM (kri-tè-ri-om'), *s. m.* Terme de philosophie. Marque qui fait discerner, juger. Le criterium de la vérité. Dans cette foule de sentiments, quel sera notre criterium pour en bien juger? J. J. ROUSS. *Sciences*, II. || *Au plur.* Des criteriums.

— REM. Quelques auteurs ont francisé ce mot et dit *critère*. Il est clair que l'étude des sciences et de l'organisation sociale est le véritable critère expérimental pour juger si une idée a ou n'a pas l'importance qu'y attache dans ses réflexions solitaires l'auteur d'une table de catégories, COURNOT, *Traité de l'enchaînement des idées*, cité dans *Revue de l'instr. publique*, 26 déc. 1861, p. 811.

— ÉTYM. Lat. *criterium*, du grec κριτήριον, de κρίνειν, juger (voy. CRISE).

† **CRITHME** (kri-tm'), *s. m.* Perce-pierre ou bacile, plante (*crithmus maritimus, L.*).

— ÉTYM. Κρίθμον ou κρῆθμον.

† **CRITHOMANCIE** (kri-to-man-sie), *s. f.* Terme d'antiquité. Divination qui se pratiquait par des gâteaux d'orge offerts aux dieux.

— ÉTYM. Κριθή, orge, et le suffixe *mancie*.

† **CRITHOPHAGE** (kri-to-fa-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit d'orge.

— ÉTYM. Κρίθη, orge, et φαγεῖν, manger.

† **CRITICISME** (kri-ti-si-sm'), *s. m.* Terme de philosophie. Système de Kant, fixant les limites dans lesquelles notre faculté de connaître s'exerce légitimement.

— ÉTYM. *Critique.*

† **CRITICISTE** (kri-ti-si-st'), *adj.* Terme de philosophie. Qui appartient au criticisme. || Substantivement. Partisan de ce système.

— ÉTYM. *Critique.*

CRITIQUABLE (kri-ti-ka-bl'), *adj.* Qu'on peut critiquer. Ceci est très-critiquable.

— ÉTYM. *Critiquer.*

1. **CRITIQUE** (kri-ti-k'), *adj.* || 1° Qui a rapport à la critique en fait d'ouvrages d'esprit ou d'art. Observations critiques. Dissertations critiques. Je me suis abstenu de toucher à leurs personnes, pour ne parler que de leurs ouvrages dont j'ai fait des éloges critiques plus ou moins étendus, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. fr. Préface.* || 2° Porté à la censure. Ce greffier [le père de Boileau] doux et pacifique, De ses enfants au sang critique N'eut point le talent redouté, BOIL. *Poésies div.* 10. Toute parole libre leur paraît critique et séditieuse, FÉN. *Tél.* XIV. || Un esprit critique, homme qui voit tout par les endroits faibles et qui s'en explique librement. Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique; On ne sait bien souvent quelle mouche le pique, BOIL. *Sat.* IX. || Terme de philosophie sociale. L'esprit critique, l'esprit qui se développe à certaines époques de transition, qui s'occupe d'examiner les doctrines et les institutions, d'en rechercher les bases, et qui rejette celles qui n'ont pas résisté à cet examen. L'esprit critique est l'avant-coureur de l'esprit de révolution. || Age, époque critique, par opposition à époque organique, celle où l'esprit critique domine. Une période critique de cinq siècles a précédé la révolution française. || 3° Terme de médecine. Qui indique une crise. Phénomènes critiques. Pouls critique. || Temps ou âge critique, époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation, ainsi nommé à cause des indispositions ou des maladies plus ou moins graves qui y sont fréquentes. Les femmes galantes échappent difficilement au péril du temps critique; le dépit d'un abandon qui les menace achève de vicier le sang et les humeurs dans un moment où le calme qui naît de la conscience d'une vie honnête serait salutaire, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 14. || Jour critique, jour dans lequel, suivant les remarques des médecins hippocratiques, une crise survient d'ordinaire. || Jour critique se dit aussi du jour où une femme a ses règles. || 4° Par extension, difficile, dangereux, décisif. L'instant critique est venu. Les moments critiques de la vie. Se trouver dans une position critique. Vous êtes dans l'âge critique où l'esprit s'ouvre à la certitude, où le cœur reçoit sa forme et son caractère et où l'on se détermine pour toute la vie, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. On voit par là que c'est dans le moment critique où les républiques se corrompent, qu'on y a besoin de l'éloquence, MARMONT. *Élém. de litt.* t. VI, p. 388, dans POUGENS. Un entretien digne de remarque qu'on entendit cette même nuit montrera tout ce qu'avait de critique sa position, et comment il la supportait, SÉGUR, *Hist. de Nap.* XI, 2.

— HIST. XVIe s. Quelquefois aussi les fistules sont critiques de plusieurs autres maladies, PARÉ, XI, 22.

— ÉTYM. Κριτικός, de κρίνειν, juger (voy. CRISE).

2. **CRITIQUE** (kri-ti-k'), *s. m.* || 1° Celui qui juge des ouvrages d'esprit ou d'art. Un habile critique. Craignez-vous pour vos vers la censure publique, Soyez-vous à vous-même un sévère critique, BOIL. *Art p.* I. Quoi! ce critique affreux n'en sait pas plus que nous! ID. *Épît.* I. La plupart des critiques de profession ont un avantage dont ils ne s'aperçoivent pas peut-être, mais dont ils profitent comme s'ils en connaissaient toute l'étendue: c'est l'oubli auquel leurs décisions sont sujettes, et la liberté que cet oubli leur laisse d'approuver aujourd'hui ce qu'ils blâmaient hier, D'ALEMB. *Éloges, du Marsais.* Zoïle d'Amphipolis, rhéteur, critique et grammairien, BARTHÉL. *Anach.* table 6e. J'ajouterai même, et notre expérience le prouve, que les bons critiques ne viennent que longtemps après les bons philosophes, CONDILLAC, *Hist. anc.* XI, 2. Le critique supérieur doit avoir dans son imagination autant de modèles qu'il y a de genres différents; le critique subalterne est celui qui, n'ayant pas de quoi se former ces modèles transcendants, rapporte tout, dans ses jugements, aux productions existantes, MARMONT. *Élém. de litt.* t. VI, p. 238. Chacun, vous dénonçant à la haine publique, Se dit: fuyez cet homme, il mord, c'est un critique, GILBERT, *Mon apologie.* Un critique, jaloux de plaire aux bons esprits, Toujours du bien public occupe ses écrits, ID. *ib.* Le grand reproche que tous les critiques anglais nous font, c'est que tous nos héros [de tragédie] sont des Français, des personnages de roman, des amants tels qu'on en trouve dans Clélie, dans Astrée et dans Zaïde, VOLT. *Dict. phil. Goût*, § 2. || Celui qui s'occupe de la discussion des anciens faits et des anciens textes. Saumaise, le plus grand critique de nos jours, MALLEBR. *Recherche*, liv. II, part. 3, ch. 3. || 2° Censeur de la conduite d'autrui. C'est un critique fâcheux. Quoi! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique, MOL. *Tart.* I, 1. Car il contrôle tout, ce critique zélé, ID. *ib.* Les critiques du temps m'appellent débauché, Que je suis jour et nuit aux plaisirs attaché...., RÉGNIER, *Sat.* V.

— ÉTYM. *Critique* 1.

3. **CRITIQUE** (kri-ti-k'), *s. f.* || 1° L'art de juger les productions littéraires, les ouvrages d'art, etc. Les règles de la critique. Critique littéraire, critique où l'on examine si l'ouvrage est composé de manière à plaire aux lecteurs, si les inventions en sont neuves, etc. Critique grammaticale, critique où l'on examine un ouvrage, un discours, une lettre, un poëme par rapport au style, si les phrases sont correctes, si les mots sont bien choisis, si les vers sont bien faits, si les figures sont à leur place. Les jolies façons de parler que voilà! Que vous êtes, madame, une rude jouteuse en critique! MOL. *Crit. de l'Éc. des femmes*, III. Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touchés de fort belles choses, LA BRUY. I. La critique souvent n'est pas une science, c'est un métier où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie, ID. *ib.* Et mis sur la sellette aux pieds de la critique, Je vois bien tout de bon qu'il faut que je m'explique, BOIL. *Sat.* X. Si la critique est juste et pleine d'égards, vous lui devez des remercîments et de la déférence; si elle est juste sans égards, de la déférence sans remercîments; si elle est outrageante et injuste, le silence et l'oubli, D'ALEMB. *Apol. de l'étude, Œuvres*, t. IV, p. 224, dans POUGENS. L'esprit de critique, vraiment utile à la littérature et au bon goût, qui n'est autre chose que le discernement juste et fin des beautés et des défauts d'un ouvrage, ID. *Éloges, Moncrif.* Autrefois, dans le XVIe siècle et bien avant dans le XVIIe, les littérateurs s'occupaient beaucoup dans la critique grammaticale des auteurs grecs et latins; et c'est à leurs travaux que nous devons les dictionnaires, les éditions correctes, les commentaires des chefs-d'œuvre de l'antiquité, VOLT. *Dict. philosophique; gens de lettres.* Je crois que les allusions à la politique contemporaine sont une faute dans l'art; ce n'est pas la censure qui doit les empêcher, c'est la critique, VILLEMAIN, *Littér. fr.* 18e *siècle*, 2e partie, 2e leçon. || 2° Jugement porté par un critique. C'est une des meilleures critiques qui aient été faites. Le Cid est l'un des plus beaux poëmes que l'on puisse faire; et l'une des meilleures critiques qui ait été faite est celle du Cid, LA BRUY. I. Il y a peu de bons livres dont on ne puisse faire une critique très-bonne, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 322, dans POUGENS. || 3° Discussion des faits et des textes. Malgré les progrès que l'on a faits depuis dans les langues et dans la critique, MASS. *Panég. St Thom.* Quiconque a quelque critique et un bon sens pour l'histoire, CHATEAUB. *Génie*, II, V, 9. Les histoires manuscrites n'étaient pas à la portée de la critique universelle, comme elles sont aujourd'hui, VOLT. *Russie*, II, 10. Bientôt Acusilaüs, Phérécyde, Hécatée, Xanthus, Hellanicus et d'autres encore montrèrent plus de critique, BARTHÉL. *Anach.* ch. 65. La critique elle-même, dont on fait tant de bruit, n'est qu'un art de conjecture, l'art de choisir entre plusieurs mensonges, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Critique philologique, critique où l'on considère si tous les mots, toutes les idées sont bien à l'auteur, s'il n'y a pas des phrases interpolées, ou des formes de style qui ne puissent pas lui appartenir. || Critique historique, critique où l'on cherche si tous les faits énoncés sont conformes à la vérité historique, ou au moins aux témoignages des principaux historiens, s'il n'y a pas d'anachronismes, etc. || Dans le langage philosophique, la critique opposée à l'affirmation d'une doctrine. C'est de la pure critique. || 4° Ce qui fait ressortir indirectement les défauts d'une chose. Sa conduite est une critique de la vôtre. Cette parodie est une critique fort spirituelle de la pièce. || 5° Blâme qu'on déverse sur autrui. Rien n'est à l'abri de sa critique. La jeunesse se livre à une critique présomptueuse, FÉN. *Tél.* XII. ....Il n'est grands ni petits Que de votre critique on ait vus garantis, MOL. *Écol. des femm.* I, 1. || 6° Les gens qui critiquent. Il ne peut échapper aux traits de la critique. || 7° Terme de pratique. Discussion rigoureuse des moyens proposés par la partie adverse. || 8° Terme de philosophie. Nom donné quelquefois au système de Kant ou criticisme.

— SYN. CRITIQUE, CENSURE. Critique est plus général que censure; c'est l'examen attentif de la chose dont il s'agit, examen qui peut donner un résultat favorable ou défavorable. Au contraire, censure exprime toujours une correction, un blâme, une autorité qui prononce un jugement. La critique des livres les examine, les juge, et, s'ils lui paraissent bons, ne les censure pas; la censure prononce un jugement, résultat d'un examen qui condamne.

— ÉTYM. *Critique* 1.

CRITIQUÉ, ÉE (kri-ti-ké, kée), *part. passé.* || 1° Soumis à la critique. Les livres critiqués dans ce journal. Des textes ainsi critiqués et éclaircis. Je demeure d'accord de bonne foi que mes vers n'étaient pas bons, aussi ne furent-ils pas critiqués, LESAGE, *Gil Blas*, V, 1. || 2° Blâmé. Sa conduite critiquée même par ses partisans.

CRITIQUER (kri-ti-ké), *v. a.* || 1° Faire l'examen critique des ouvrages d'art ou d'esprit. Critiquer un ouvrage, un auteur. On critiquait ce vers. Il faut, autant qu'on peut, apporter des exemples illustres des choses qu'on dit, lorsqu'elles sont de conséquence, et c'est quelquefois faire honneur à un livre que de le critiquer, MALLEBR. *Recherche*, II, III, 4. Il a bien critiqué le livre qu'il avait dans la tête, il n'a pas critiqué celui de l'auteur, MONTESQ. *Esp. Défense*, 2e partie. || Absolument. Il vaut mieux admirer à tort que critiquer sans raison. || 2° Blâmer. Critiquer les actes d'un ministre. Il critique tout le monde. Un esprit chagrin qui critiquait toutes mes actions, FÉN. *Tél.* XIII. Critiquer gens, m'est, dit-il, fort nouveau; Ce n'est mon fait, et toutefois, madame, Je vous dirai tout net que ce discours.... LA FONT. *Court.* || 3° Se critiquer, *v. réfl.* Faire la critique de soi-même, être un critique à soi-même. || Se critiquer l'un l'autre. Ils se sont critiqués avec acerbité.

— HIST. XVIe s. La maladie de soy criticquoit [avait

une crise] et tendoyt à sa fin, encores que le medecin n'y survint, RAB. *Pant.* III, 41. L'oraige me semble criticquer et finir en bonne heure, ID. *ib.* IV, 22.

— ÉTYM. *Critique* 1.

† CRITIQUEUR (kri-ti-keur), *s. m.* Celui qui a la manie de critiquer. Les critiqueurs sont un peuple sévère, LA FONT. *Remède.*

— ÉTYM. *Critiquer.*

† **CRITONIE** (kri-to-nie), *s. f.* Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

† **CROAILLEMENT** (kro-a-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Voy. CRAILLEMENT.

† **CROARD** (kro-ar), *s. m.* Crochet dont le fondeur se sert pour arracher le laitier.

† **CROASSANT, ANTE** (kro-a-san, san-t'), *adj.* Qui croasse. Le peuple croassant, les corbeaux. || Fig. Se dit de mauvais poëtes, de mauvais musiciens.

CROASSEMENT (kro-a-se-man), *s. m.* Le cri des corbeaux. Là on n'entendait que le croassement des corbeaux, FÉN. *Tél.* XVIII. Les cris des pédants annoncent ce grand changement comme les croassements des corbeaux annoncent le beau temps, VOLT. *Lett. Gallitzin*, 14 août 1767. || Fig. Les croassements de l'envie.

— HIST. XVIe s. Un souffle du vent contraire, le croassement d'un vol de corbeau, le faulx pas d'un cheval.... suffisent à le renverser [l'homme] et porter par terre, MONT. II, 190.

— ÉTYM. *Croasser.*

CROASSER (kro-a-sé), *v. n.* || 1° Il se dit des corbeaux qui crient. Un songe, une vapeur, Un corbeau qui croasse, enfin tout vous fait peur, MAIR. *Sophon.* V, 4. Comparez.... Le corbeau qui croasse au brillant rossignol, DELILLE, *Trois règnes*, VII. || 2° Fig. Ses rivaux obscurcis autour de lui croassent, BOIL. *Ép.* VII. Vainement de Dijon l'impudent écolier Croassa contre lui [Delille] du fond de son bourbier, VOLT. *Ép.* XCIV. Je ne doute point que le public ne soit étourdi et fatigué d'entendre, depuis quelques années, de vieux corbeaux croasser autour de ceux qui, d'un vol libre et d'une plume légère, se sont élevés à quelque gloire par leurs écrits, LA BRUY. *Disc. à l'Acad. fr. Préface.* Or à présent que le Parnasse Est vilainement infesté, Ce n'est plus qu'un mont déserté Où maint et maint corbeau croasse, LA FARE, *à Rousseau.*

— HIST. XVIe s. Ils crouaillent comme corbeaux, PARÉ, *Anim.* 25.

— ÉTYM. Onomatopée. *Crô*, corbeau dans le patois des Vosges.

CROATE (kro-a-t'), *s. m.* Voy. CRAVATE, *s. m.*

1. **CROC** (krok), *s. m.* Mot qui exprime le bruit que fait une chose qui se brise sous la dent, sous le pied, etc. Cela fait croc sous la dent. Sa galère aussitôt fit croc Et puis crac.... SCARRON, *Virg. trav.* V.

— ÉTYM. Onomatopée.

2. **CROC** (kro; le *c* ne se prononce pas, même devant une voyelle, excepté dans croc-en-jambe, dites : kro-k en jambe; au pluriel, krô; l'*s* se lie : des krô-z aigus), *s. m.* || 1° Sorte de grappin de fer ou de bois auquel on suspend quelque chose. Pendre de la viande au croc. Apprends-moi ton métier, camarade, de grâce; Rends-moi le premier de ma race, Qui fournisse son croc de quelque mouton gras, LA FONT. *Fabl.* XII, 9. || Pendre au croc un habit, l'y suspendre quand on le quitte. Je pendis au croc une seconde fois mon habit, pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin, LESAGE, *Gil Blas*, II, 3. || Fig. Pendre son épée au croc, mettre les armes au croc, quitter le métier des armes, la vie militaire. Je veux pendre l'épée au croc, MOL. *les Préc.* 12. Si Dieu ne change mes résolutions, je mettrai bientôt mon armure au croc, P. L. COUR. *Lett.* I, 285. || Mettre un procès au croc, le pendre au croc, cesser de le poursuivre. || Être au croc, être interrompu, empêché. Quoi! la pièce [comédie] est au croc une seconde fois, PIRON, *Métrom.* IV, 5. || Avoir à son croc, avoir certaines choses utiles accrochées au croc. Bonne chasse, dit-il [le loup en apercevant un cheval], qui t'aurait à son croc, LA FONT. *Fabl.* V, 8. || Fig. Amour n'avait, à son croc, de pucelle Dont il crût faire un aussi bon repas, LA FONT. *Comment l'espr.* || Fig. Mille autres moutons comme moi, Pendus aux crocs sanglants du charnier populaire, Seront servis au peuple-roi, A. CHÉN. 269. || 2° Longue perche dont le bout est armé d'un crochet. Un croc de batelier. Une partie des soldats était occupée à tirer avec des crocs les corps entassés dans les maisons [dans le siége de Carthage par Scipion Émilien], CHATEAUB. *Itin.* III, 157. || Les crocs de la ville, se disait, à Paris et dans d'autres grandes villes, de grands crocs dont on se servait pour abattre les maisons qui brûlaient, à l'effet d'éteindre le feu. Enfin sous mille crocs la maison abîmée Entraîne aussi le feu qui se perd en fumée, BOIL. *Sat.* VI. || 3° Terme d'agriculture. Croc ou crochet, instrument aratoire à une, deux ou plusieurs dents aiguës, faisant avec le manche un triangle plus ou moins ouvert. Le croc est principalement employé dans la petite culture. || 4° Terme de marine. L'extrémité recourbée d'un grand nombre d'ustensiles de fer. || Croc à émerillon, celui qui tourne sur l'estrope ferrée d'une poulie. || Dans le langage des marins. Coup de croc, petit verre d'eau-de-vie, dit aussi coup de sec. Nous prîmes un coup de croc. || 5° Dents recourbées ou pointues de certains animaux. Ce mâtin a de grands crocs. ....Sa gueule faisait une laide grimace, Qui, parmi de l'écume, à qui l'osait presser, Montrait de certains crocs.... MOL. *Princ. d'Élide*, I, 2. || Par extension, pince d'écrevisse. Eh bien! cet animal aux longs crocs, au pas lent [l'écrevisse], Montre au sage étonné que ce spectacle enchante, Les débris renaissants de sa serre tranchante, DELILLE, *Trois règnes*, VII. || 6° Terme de botanique. Croc de chien, arbre épineux des Antilles, ainsi nommé parce que ses épines arrêtent les chiens à la chasse; le fruit en est une prunelle jaune. || 7° *Au plur.* Moustaches recourbées en crochet. Sa bouche était surmontée de deux crocs de moustache rousse.

— REM. Le peuple dit souvent *un croc* pour un voleur, un escroc; mais ce paraît être une corruption du mot *escroc*, et non une figure du mot *croc.*

— HIST. XIIe s. E chaesnes, e crocs, e phieles, e mortiers e encensiers, tut de fin or, *Rois*, 257. || XIIIe s. Il prenoient les nés [nefs] toutes ardans à crocs de fer, et les tiroient par vive force fors du port, VILLEH. XCVI. Et fu li vaissiaus [une outre] saciés fors à graus de fier, et fu aportés à terre, *Chr. de Rains*, 96. Il s'en vont querre le cheval, Qui aloit noant [nageant] contreval, Du croc le prennent par les renes, *Bl. et Jeh.* 2723. Ausinc doit fame par tout tendre Ses raiz por tous les hommes prendre; Car por ce qu'el ne puet savoir Des quiex el puist la grace avoir, Au mains por ung à soi sachier, A tous doit son croc atachier, *la Rose*, 13798. El feu le jettent erranment, Od crocs de fer ens le buterent, MARIE, *Purgatoire*, 889. Deable à leur croc les ensaichent, Enz en enfer dedenz les saichent, G. DE COINSY, *Ste Leocade*, v. 373. || XIVe s. Lors jeterent lor ancre, et les grans cros d'achier, Dont il firent ensamble leur vaissiaus attachier, *Baud. de Seb.* IV, 710. || XVe s. De moy ne serez escondit, S'aucune chose desirez A vostre bien, quant l'escriprez; Paine mectray, d'entente franche, Que l'ayez de croq ou de hanche, CH. D'ORL. *Réponse à Frédet.* Ayans [dans un combat singulier] bastons accoustumés.... sans avoir alesnes, ne crocs, broches, poinsons, fers barbelez, aguilles, pointes envenimées.... MONSTR. t. I, ch. IX, p. 8, 1402, dans LACURNE. Je vueil gaigner mon pain en toute place, Sans ressongnier [craindre] justice ne ses cros, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 236, dans LACURNE, au mot *cros.* || XVIe s. Et toi, miserable goutteux, as-tu pendu plaisir au croc? GOUPILLE, *Plaisants devis*, dans LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 164. Maintenant de croc et de hanche, que toutes voyes estoient licites contre les Lutheriens, tant fussent elles estranges, LAPLANCHE, *Estat de la Fr. sous Franç. II*, p. 146, dans LACURNE. Il pressa de là en avant le sauvage qui l'avoit pressé, et quant et quant lui donna de croc et hanche si bien qu'il le mit tout plat sur l'herbe, *D. Flores de Grece*, f° CXX, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *croc*; ital. *crocco*; d'un radical qui est également germanique et celtique : anc. scandin. *krôkr*; angl. *crook*; kymri, *crôg*; breton, *krôk.* Il n'est pas sûr que *graus*, dans la Chronique de Rains, soit *crocs*; ce peut être un mot ayant pour radical *grap* (voy. GRAPPIN).

CROC-EN-JAMBE (kro-kan-jan-b'), *s. m.* || 1° Tour dans la lutte qui consiste à faire manquer le pied à l'adversaire en passant la jambe derrière la sienne. D'un croc-en-jambe par après, Je le renverserai sur l'herbe, SCARRON, *Jodelet maître et valet*, dans LEROUX, *Dict. com.* Parmi les tours de souplesse, c'était un avantage considérable de se rendre maître des jambes de son antagoniste, ce que nous appelons supplanter, donner le croc-en-jambe, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. V, p. 67, dans POUGENS. || 2° Fig. Manière adroite de supplanter quelqu'un. Un courtisan lui a donné un croc-en-jambe. Rameau, qui fut chargé des changements indiqués par Mme de la Poplinière, m'envoya demander l'ouverture de mon grand opéra, pour la substituer à celle que je venais de faire; heureusement je sentis le croc-en-jambe, et je la refusai, J. J. ROUSS. *Conf.* VII. || *Au plur.* Des crocs-en-jambe, que l'on prononce comme au singulier, c'est-à-dire sans faire sentir l'*s.*

— ÉTYM. *Croc, en*, et *jambe.* Au XVIe siècle il y a un autre tour de lutte qui est désigné par *croc et hanche* (voy. l'hist. de CROC).

† **CROCÉIPENNE** (kro-sé-i-pè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des ailes safranées.

— ÉTYM. Lat. *croceus*, safrané, et *penna*, aile.

1. **CROCHE** (kro-ch'), *adj.* Courbé en crochet. Jambes croches. Genou croche. || Fig. Avoir la main croche, être d'un naturel rapace.

— HIST. XIVe s. De leurs croques [bâtons recourbés], dont ilz apuyoient leurs hottes, [ils] escarmoucherent plusieurs cops l'un contre l'autre, DU CANGE, *croqum.* || XVe s. Ils eurent debat ensemble pour cause de certaine vigne à croches [coursons], es quelles croches le dit Mauclerc avoit getté certaines pierres, DU CANGE, *crocha.* || XVIe s. La main à demy serrée et les doigts un peu croches [signifiaient] consentement, MONT. II, 231.

— ÉTYM. *Croc* 2.

2. **CROCHE** (kro-ch'), *s. f.* Terme de musique. Note qui vaut le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire. Double, triple, quadruple croche, notes qui n'ont que la moitié, le quart, le huitième de la valeur d'une croche. La musique pour eux n'est pas la science des sons, c'est celle des noires, des blanches, des doubles croches; et, dès que ces figures cesseraient d'affecter leurs yeux, ils ne croiraient jamais voir réellement de la musique, J. J. ROUSS. *Dissert. sur la mus. mod. Préf.* || Demi-croche, note qui vaut la moitié d'une croche, et qu'on nomme ordinairement double-croche.

— ÉTYM. *Croche* 1, ainsi dite à cause de la forme.

† **CROCHECHAT** (kro-che-cha), *s. m.* Nom donné dans quelques localités du sud-ouest aux tailleurs.

— HIST. XVe s. Que se aucuns cousturiers appellez crochechatz, qui besoignent en chambre et maisons secretement et ne paient aucuns devoirs au Roy ne à la ville.... *Règl. du* 18 *mars* 1483, *approuvés par ordonn. de mars* 1486.

— ÉTYM. *Croche* 1, à cause de la position des tailleurs travaillant sur l'établi.

† 1. **CROCHER** (kro-ché), *v. a.* || 1° Égaliser les boucles du tricot. || 2° Terme de marine. Passer le croc d'une poulie là où elle doit agir. Crocher des palans sur des élingues pour hisser des fardeaux. || Croche! Commandement pour faire prendre à un matelot un cordage sur lequel il doit haler, etc.

— ÉTYM. *Croc* 2.

† 2. **CROCHER** (kro-ché), *v. a.* Terme de graveur. Tirer au burin les queues des notes de musique.

— ÉTYM. *Croche* 2.

† **CROCHES** (kro-ch'), *s. f. plur.* Espèce de tenailles avec lesquelles on tient sur l'enclume les barres de fer rouge.

— ÉTYM. *Croche* 1.

CROCHET (kro-chè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des kro-chè-z aigus; crochets rime avec traits, jamais, paix, succès), *s. m.* || 1° Petit croc. Un crochet de fer. Cette porte, ce volet est retenu en dedans par un crochet. Qui n'avait pour serrure autre engin qu'un crochet, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Fig. Aller aux mûres sans crochet [sans crochet pour tirer les branches à soi], entreprendre quelque chose sans avoir les choses nécessaires pour y réussir. || Clou à crochet, clou dont la tête a la forme d'un crochet. || Broder au crochet, broder avec une aiguille à pointe recourbée et à manche. || Terme de chirurgie. Nom de certains instruments dont les accoucheurs se servaient souvent autrefois pour extraire de la matrice un fœtus qui ne pouvait en être expulsé par les contractions utérines. || 2° Crochet de serrurier, petite branche de fer recourbée dont on se sert pour ouvrir les serrures dont les clefs sont perdues. || 3° Crochet de botte, dit aussi tire-bottes, morceau de fer courbé ou coudé, à charnière ou non, qu'on passe dans le tirant d'une botte pour aider à la chausser. J'ai perdu un crochet de bottes. Une paire de crochets de bottes. || 4° Terme d'agriculture. Voy. CROC. || 5° Crochet de chiffonnier, bâton armé d'un petit croc en fer pour ramasser les chiffons. || 6° Instrument dont on se sert pour peser. || 7° Crochet à blaireau, instrument pour tirer les blaireaux et renards de leurs trous. || 8° Terme de doreur. Instrument de fer recourbé avec lequel on remue l'or et le vif-argent, quand on les a mis dans le creuset pour les amalgames. || 9° Terme de pêche. Perche munie d'un instrument de fer pour tirer hors des rochers les coquillages, les crustacés et les

poissons. || 10° Le crochet d'une tuile, le petit rebord qui sert à l'arrêter sur la latte. || Petite attache du fourreau de l'épée. || Patte de fer dentée contre laquelle bute la planche que rabote le menuisier. || 11° Terme de marine. Excédant en bois qu'on laisse quelquefois au bas des caisses des mâts de perroquet et de cacatois, pour les arrêter, quand on les guinde. || Crochet de voilier, crochet servant à contenir la toile qui est sur ses genoux pendant qu'il la coud. || 12° Ciseaux en forme de crochet à l'usage des tourneurs. || 13° Dents aiguës de quelques animaux. Les crochets venimeux d'un serpent. || Terme de vétérinaire. Crochets ou dents angulaires, quatre dents qui, chez le cheval et les espèces du même genre, sont placées (deux à chaque mâchoire, une de chaque côté) dans l'espace interdentaire, plus près de la dent du coin que de la première molaire. || Crochet, adjectif invariable, dont on se sert dans ces locutions: cheval crochet, jument crochet, chevaux crochet, pour exprimer que les pinces sont trop en dedans. Cet adjectif a pour opposé panard. || Par extension, nom donné à d'autres parties crochues chez les animaux. Les crochets qui terminent les jambes de ce fourmilion sont si aigus qu'ils ont prise sur le verre même, BONNET, *Observ.* 41, *insectes.* Leur tête armée de deux crochets ne ressemble point à celle des autres animaux, ID. *Consid. corps organ. Œuvres*, t. VI, p. 246, dans POUGENS. || Terme de fauconnerie. Les ongles des griffes de l'aigle. || 14° Petite mèche de cheveux frisés, arrondie et collée sur le front ou sur les tempes. Ses cheveux frisaient à la vieille mode, le crochet sur les tempes, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Nous avons toutes deux enragé tout le jour Contre un maudit crochet qui prenait mal son tour, RÉGNARD, *le Distrait*, I, 2. Sans oublier les deux crochets que ses cheveux noirs faisaient sur les tempes, selon la mode de ce temps-là, J. J. ROUSS. *Conf.* I. || On dit aujourd'hui accroche-cœur. || 15° Les crochets d'un commissionnaire, sorte de hotte ouverte ou de support sur lequel les portefaix placent les objets qu'ils portent à dos. || Fig. Être sur les crochets, être aux crochets de quelqu'un, vivre à ses dépens. Nous avons déjà séjourné quinze jours sur mes crochets, je vous prie que nous comptions ensemble, REGNARD, *Attendez-moi sous l'orme*, sc. 1. || 16° Terme de jardinage. Taille en crochet, façon de tailler certaines branches fruitières du pêcher. || 17° Brusque changement de direction. La route fait un crochet en cet endroit. Il a fait un crochet pour m'éviter. Je fis le crochet à droite en approchant de la barrière, J. J. ROUSS. *Prom.* 6. || Terme de fortification. Crochets de tranchée ou de retour, petites places d'armes pratiquées aux brisures des boyaux. || 18° *Au plur.* Terme d'imprimerie. Les crochets sont au nombre des signes dont on se sert dans l'écriture, autres que les lettres; les crochets sont différents des parenthèses; celles-ci se font ainsi ( ), au lieu que les crochets se font en ligne perpendiculaire, terminée en haut et en bas par une petite ligne horizontale [ ], DU MARSAIS, t. V, p. 99. J'ai mis entre deux crochets de parenthèse quelques mots qui ne sont pas dans le cérémonial, ST-SIM. 445, 206. || La parenthèse est le membre de phrase enfermé; mais on prend souvent parenthèse pour le caractère même et alors on l'appelle parenthèse quand il est arrondi, et crochets quand c'est une ligne droite terminée par des angles. || On nomme aussi crochets certaines figures recourbées qui servent à lier ensemble deux ou plusieurs articles. || 19° Trait qui se met à la queue de certaines notes de musique. || Maladie de l'œillet, sorte de nœud qui se forme sur la tige des marcottes et lui fait faire le crochet. || 20° *Au plur.* Terme d'architecture. Ornements terminés par des feuillages et des bourgeons enroulés. || 21° Crochet de matelot, nom vulgaire et marchand d'une coquille (*pterocera chiragra*), encore appelée griffe du diable et grande araignée mâle, LEGOARANT.

— HIST. XIII° s. Lors va tout pendre à un crochet, Et vest sa robe seculiere, *la Rose*, 19614. || XIV° s. Le charretier prist un baston qui pendoit à corde aus chevilles de sa charrete, appellé le croichet, dont l'en lie la charrette, DU CANGE, *crochetum.* A la quelle danse l'en joue du croichet des jambes par telle maniere que souvent l'en chiet à terre, ID. *ib.* Le quel bergier haussa un croquet qu'il tenoit en sa main, dont il rechassoit ses brebis, ID. *croqum.* || XV° s. Il prist une eschace appellée crochet, ID. *ib.* [Il faut en cuisine] Crochet, havet; car se ne fust, L'en s'ardist [se brûlât] la main à saichier [tirer] La char du pot sans l'acrochier, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 497, dans LACURNE. || XVI° s. Son cheval, s'estant mis dans la hale de Maulevrier, passa par les boucheries, et le laissa pendu au crochet de veaux, D'AUB. *Fœn.* III, 5. Quelques-uns lui conseilloient de forcer le Pont-de-Say, mais luy ne se voulut attacher à rien n'ayant pas les crochets [au fig.] qu'il falloit, ID. *Hist.* I, 265. De se presenter au pape sans latin, c'estoit aller aux mures sans crochet, DESPER. *Contes*, VII. Le seigneur chastellain a droit de police, faire bans, cris, proclamation en sa ville ou bourg, mettre et induire peine sur ses sujets selon la qualité du cas, aussi bailler aulnes, pois, balances et crochets, *Coust. génér.* t. II, p. 545. Nous avançames avec six pieces de canon de six livres de balle menez au crochet pour forcer les barricades, BASSOMPIERRE, *Mém.* t. IV, p. 9, dans LACURNE.

— ÉTYM. Diminutif de *croc;* picard, *crouket;* bourguig. *creuchô.*

† **CROCHETABLE** (kro-che-ta-bl'), *adj.* Qui peut être ouvert avec des crochets de serrurier. Serrure crochetable.

— ÉTYM. *Crocheter.*

† **CROCHETAGE** (kro-che-ta-j'), *s. m.* || 1° Action de crocheter. || 2° Terme d'agriculture. Binage exécuté avec le croc ou crochet.

— ÉTYM. *Crocheter.*

CROCHETÉ, ÉE (kro-che-té, tée), *part. passé.* De ce caveau la porte crochetée, PIRON, *Contes.*

† **CROCHETÉE** (kro-che-tée), *s. f.* Terme de marine. Étendue d'une toile à voiles, que l'ouvrier fait sans reprendre son crochet.

— ÉTYM. *Crochet.*

CROCHETER (kro-che-té. La syllabe *che* prend un accent grave quand la syllabe qui suit est muette: je crochète, je crochèterai; ou elle double le *t:* je crochette, je crochetterai; l'Académie ne dit rien sur la conjugaison de ce verbe), *v. a.* Ouvrir une serrure avec un crochet. || Par extension. Crocheter une porte, l'ouvrir avec effraction. || Fig. Ils [Chevreuse et Beauvilliers] m'ont laissé ignorer ce qui se passa, et je n'ai pas cru devoir crocheter des amis si respectables, ST-SIM. 334, 124.

— HIST. XV° s. Aucuns larrons et gens de mauvaise vie que on appelle communement crocheteurs, ont en nostre pays de Languedoc crocheté plusieurs eglises et autres lieux, DU CANGE, *crochetum.* || XVI° s. Crochetastes vous oncques bouteilles? RAB. *Gar.* 1, *Prol.* Ung pelican, ung crochet, et quelques aultres ferremens dont il n'y avoyt porte ny coffre que il ne crochetast, ID. *Pant.* II, 16. Perdre tout respect et contenance pour crocheter soubdain, où que nous soyons, les lettres qu'on nous apporte, MONT. II, 42. Ils se mettront à crocheter les lettres missives d'autruy, AMYOT, *De la curiosité*, 15. Je pourrois crocheter quelque benefice que je ferois tenir par un cuisinier de prestre, PALISSY, 82. Durant ces affaires on lui crocheta le buffet, et quatre cens livres dedans. — Un rossignol à crocheter, D'AUB. *Fœn.* III, 3. N'y ayant bague qu'il ne crochetast ny lance qu'il ne rompist, *Mém. d'Angoulesme*, p. 28, dans LACURNE, Ne faut fureter ni crocheter les secrets des princes, CHARRON, *Sagesse*, p. 411, dans LACURNE. De peur que les paquets ne fussent crochetez et ouverts, RABELAIS, *Lettres*, p. 17, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Crochet;* génev. *crocheter*, agrafer.

CROCHETEUR (kro-che-teur), *s. m.* || 1° Portefaix qui fait usage de crochets. Et qu'il n'est crocheteur ni courtaud de boutique Qui n'estime à vertu l'art où sa main s'applique, RÉGNIER, *Sat.* V. Parler comme à St-Jean parlent les crocheteurs, ID. *Sat.* IX. Il n'a écrit que pour la lie de Romulus et pour les crocheteurs du marché de Rome, BALZ. *le Barbon.* Cette argenterie fut apportée chez moi et laissée par des crocheteurs, ST-SIM. 386, 218. Un beau crocheteur n'est pas un bel homme, DIDER. *Lett. à Mlle Voland.* Nous autres anatomistes, m'a-t-il dit une fois, nous sommes comme les crocheteurs de Paris, qui en connaissent toutes les rues jusqu'aux plus petites et aux plus écartées, mais qui ne savent pas ce qui se passe dans les maisons, FONTEN. *Mery.* Un crocheteur mit le sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts; le maréchal le tua d'un coup de pistolet, RETZ, *Mém.* t. I, liv. 2, p. 175, dans POUGENS. Cette description est si burlesque, qu'on dirait d'un crocheteur qui est de confrérie, FONTEN. *Rem. sur Aristophane, Œuvres*, t. IX, p. 415, dans POUGENS. || Santé de crocheteur, santé robuste. || 2° Crocheteur de serrures, de portes, voleur avec effraction. || Par extension. Un coureur de cabarets, un crocheteur de bourses, qui va pochetant quelques écus çà et là chez le premier venu qu'il rencontre, J. J. ROUSS. *Lett. à M. de Tonnerre, Corresp.* t. VII, p. 87, dans POUGENS.

— REM. *Crocheteur*, celui qui force les portes, vient de *crocheter; crocheteur*, portefaix, vient de *crochet;* mais *crochet* aurait dû donner *crochetier;* il y a donc eu une paronymie qui a confondu *crochetier* dans *crocheteur.*

— HIST. XV° s. C'est ung crocheteur trop habille Pour embler joye qui tant vault; Copper une oreille lui fault; Il est fort larron entre mille, CH. D'ORL. *Rondeau.* Et audit temps par la justice ordinaire de Paris furent prins larrons, crocheteurs et autres malfaicteurs, J. DE TROYES, *Chron.* 1466. Bon crocheteur toutes portes crochette, *Faifeu*, p. 16, dans LACURNE. || XVI° s. Quelque crocheteur, en portant un faix par la ville, le heurta assez indiscretement, DESPER. *Contes*, LXX. Faire comme le crocheteur, descharger à la porte, OUDIN, *Curios. fr.* Comme les joueurs de comedie, vous les voyez sur l'eschaffaud faire une mine de duc et d'empereur; mais tantost après les voylà devenus valets et crocheteurs miserables, MONT. I, 326. Crocheteurs et menu peuple, qui se desbauchent de leurs maisons les festes, et ne demandent que à remuer, pour piller et saccager, CONDÉ, *Mémoires*, p. 598.

— ÉTYM. *Crocheter.*

† **CROCHETIER** (kro-che-tié), *s. m.* Ouvrier qui fait des crochets d'agrafe. || Celui qui fait des crochets pour les portefaix.

— ÉTYM. *Crochet.*

† **CROCHETON** (kro-che-ton), *s. m.* Chacune des deux petites branches des crochets d'un portefaix.

— ÉTYM. *Crochet.*

† **CROCHEU** (kro-cheu), *s. m.* Outil percé de trous pour mettre les pointes des cardes quand on veut leur faire prendre de nouveaux angles. || Instrument à l'usage des cordiers.

— ÉTYM. *Croc* 1.

CROCHU, UE (kro-chu, chue), *adj.* Recourbé en croc. Un fer crochu. Nez crochu. Un bec crochu. Des ongles crochus. Sur la même ligne M. de Montchevreuil et M. de Villars s'accrochèrent l'un à l'autre d'une telle furie; les épées, les rubans, les dentelles, les clinquants, tout se trouva tellement mêlé, brouillé, embarrassé; toutes les petites parties crochues étaient si parfaitement entrelacées que nulle main d'homme ne put les séparer, SÉV. 502. || Atomes crochus, atomes supposés crochus, dans le système de Démocrite et d'Épicure, afin de s'arrêter quand ils se rencontrent. || Fig. Avoir les mains crochues, être porté à dérober. Et que leur main crochue, à voler toujours prête, Aime mieux écorcher que de tondre la bête, BOURSAULT, *Merc. gal.* V, 7. || Terme de manége. Cheval crochu, dit aussi clos du derrière, cheval qui a les jarrets trop rapprochés l'un de l'autre. || Terme de minéralogie. Cassure crochue, celle dont la surface présente de petites aspérités contournées. || Terme d'anatomie. Os crochu ou unciforme, le quatrième os de la seconde rangée du carpe, ainsi nommé à cause de l'éminence recourbée qu'il présente en avant et en dedans.

— HIST. XIII° s. Et puis li mist-on le [la] croche en la main qui estoit crochue desures et aguë par desous, *Chron. de Rains*, p. 104. Recorbillies et croçues Avoit les mains icele ymage, *la Rose*, 186. || XVI° s. Par quoi il feut force qu'ils [les Épicuriens] fournissent encores à leurs atomes des queues courbes et crochues pour les rendre aptes à s'attacher et se coudre, MONT. II, 292.

— ÉTYM. *Croc;* provenç. *crocut.*

† **CROCIDURE** (kro-si-du-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de mammifères qui a été séparé des musaraignes.

— ÉTYM. Κροκίς, duvet, et οὐρὰ, queue.

† **CROCINE** (kro-si-n'), *s. f.* Terme de chimie. Jaune de safran.

— ÉTYM. Lat. *crocus*, safran.

† **CROCIPÈDE** (kro-si-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes de couleur safranée.

— ÉTYM. Lat. *crocus*, safran, et *pes*, *pedis*, pied.

† **CROCIQUE** (kro-si-k') ou **CROCONIQUE** (kro-ko-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide crocique ou croconique, corps qui se trouve dans le produit volatil formé par l'action de l'oxyde de carbone sur le potassium.

— ÉTYM. Lat. *crocus*, safran; à cause de la couleur jaune de ce produit.

CROCODILE (kro-ko-di-l'), *s. m.* Espèce de grand lézard amphibie qui habite les contrées chaudes. Le crocodile, ce terrible amphibie, dont la voracité est extrême, qui hante les grands fleuves de l'Inde, de l'Afrique et de l'Amérique, et qui ressemble tant par sa forme au lézard, est, comme lui, ovipare et pond comme lui dans le sable, BONNET, *Contempl. nat.* 11° part. ch. 5. De son double séjour équivoque

habitant, Le crocodile sort de l'arène féconde, Et balance indécis entre la terre et l'onde, DELILLE, *Parad. perdu*, VII. || Fig. C'était s'attendre à la pitié d'un crocodile, HAMILT. *Gramm.* 8. Crocodile trompeur, De qui le cœur félon est pire que.... MOL. *Dép. amour.* I, 6. Ah! crocodile qui flatte les gens pour les étrangler, MOL. *G. Dand.* III, 8. || Larmes de crocodile, larmes d'hypocrite, douleur feinte par le moyen de laquelle on s'efforce de surprendre; locution tirée de la fable d'après laquelle le crocodile pleurait pour attirer les passants. Le crocodile ainsi tue en versant des pleurs, La sirène en chantant, et l'aspic sous les fleurs, ROTROU, *Bélis.* V, 5. Larmes de crocodile, yeux lascifs, doux langage, Soupirs, souris flatteurs, tout est mis en usage, Quand il s'agit d'attraper un amant, LA FONT. dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— HIST. XVIe s. On fait un medicament du crocodile, nommé crocodilée, contre les suffusions et cataractes des yeux, PARÉ, *Monstres, app.* 1. || XVIe s. Quant à la force, il n'est animal au monde en butte de tant d'offenses que l'homme; il ne nous fault point une baleine, un elephant et un crocodile ny tels autres animaulx, desquels un seul est capable de desfaire un grand nombre d'hommes, MONT. II, 171.

— ÉTYM. Lat. *crocodilus*, de κροκόδειλος; provenç. *cocodrilh*, *cocodrilhe*, et aussi *calcatrics*, s. f.; anc. franç. *cocatrix;* espagn. *cocodrilo;* ital. *coccodrillo.*

† **CROCONIQUE** (kro-ko-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Voy. CROCIQUE.

† **CROCYDISME** (kro-si-di-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Synonyme de carphologie.

— REM. On écrit à tort *crocidisme*, par un *i*, le verbe grec étant κροκυδίζειν.

— ÉTYM. Κροκυδισμός, action de ramasser de petits flocons, de κροκύς, petit flocon.

† **CROIE** (croî), *s. f.* Terme de fauconnerie. Sorte de gravelle des oiseaux de proie.

† **CROILER** (kroi-lé) ou **CROLER** (kro-lé), *v. n.* Terme de fauconnerie. Se vider par le bas.

CROIRE (kroi-r'; en 1703, la prononciation indiquée est *crere*, sur le théâtre on disait *je croa* et non pas *je cres;* plusieurs prononcent *crere*, dit Chifflet, *Gramm.* p. 201; *je crais*, dit Vaugelas; la prononciation longtemps incertaine, comme on voit, est maintenant fixée), je crois, nous croyons, vous croyez, ils croient; je croyais, nous croyions; je crus, nous crûmes; je croirai; je croirais; crois, croyons, croyez; que je croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient; que je crusse; croyant; cru, crue, *v. a.* 1° Être persuadé qu'une chose est vraie, réelle; 2° ajouter foi à, obéir à, suivre l'avis; 3° en croire; 4° penser, présumer, s'imaginer; 5° s'en rapporter à, compter sur; 6° *v. n.* ajouter foi; 7° avoir la foi; 8° croire à, avoir confiance en; 9° croire à, être persuadé de l'existence de....; 10° croire en, être persuadé de l'existence de....; 11° se croire, avoir certaine opinion de soi; être cru. || 1° V. *a.* Être persuadé qu'une chose est vraie, est réelle. Un Turc, un hérétique qui ne croit ni ciel, ni saint, ni Dieu, ni loup-garou, MOL. *D. Juan*, I, 1. Mais encore faut-il croire quelque chose dans le monde; qu'est-ce que vous croyez? ID. *ib.* III, 1. La promptitude à croire le mal sans l'avoir assez examiné est un effet de l'orgueil et de la paresse, LAROCHEF. *Max.* 267. Incrédules les plus crédules, ils croient les miracles de Vespasien pour ne pas croire ceux de Moïse, PASC. *Pens. Part.* II, art. 17. Vous ne pouviez plus mal choisir que d'accuser le Port-Royal de ne pas croire l'Eucharistie, ID. *Prov.* 16. Il ne croit donc pas le sacrifice de la messe, ID. *ib.* Le pape entreprend donc sur nos libertés dans cette bulle où il veut nous obliger de croire ses décisions, ID. *ib.* 19. Quand les pères ont condamné Eutychès, parce qu'il ne croyait qu'une nature en Jésus-Christ, a-t-il dit que non et qu'il en croyait deux? ID. *Lett. de Nicole au P. Annat.* En montrant la vérité, on la fait croire, ID. dans COUSIN. C'est un aveuglement de vivre mal en croyant Dieu, ID. *ib.* Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigration des âmes? BOSS. *Hist.* II, 6. Tels sont les prodiges qu'il faut croire quand on ne veut pas croire les miracles du Tout-puissant? ID. *ib.* II, 13. Au troisième jour il ressuscite, il paraît aux siens qui l'avaient abandonné et qui s'obstinaient à ne pas croire sa résurrection, ID. *ib.* II, 6. Ces hommes délicats qui ne croient pas la vérité de Jésus-Christ et de la parole, FLÉCH. *Serm.* I, 69. Les uns croient la Providence, les autres la nient, FÉN. *Pyrrh.* Ce qu'il croyait il le voyait, au lieu que les autres croient ce qu'ils voient, FONTEN. *Carré.* Le gouverneur ne savait que croire des dieux, il était obsédé d'Épicuriens, ID. *Oracles*, ch. 14. Il a recours au Dieu de ses pères; il redoute ses jugements qu'il faisait semblant de ne pas croire, MASS. *Car. Doutes sur la relig.* Nous nous laissons mollement entraîner au cours fatal qui nous emporte sur le préjugé général que nous ne croyons rien, ID. *ib.* Vous tremblez sur un avenir que vous vous étiez vanté de ne pas croire, ID. *ib. Vérit. de la relig.* Ceux de Formose croient une espèce d'enfer, MONTESQ. *Espr.* XXIV, 11. Ces auteurs, me repartit-il, n'ont pas cherché dans l'Écriture ce qu'il faut croire, mais ce qu'ils croient eux-mêmes, ID. *Lett. pers.* 134. Si quelque chose justifie ceux qui croient une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire.... VOLT. *Louis XIV*, 25. Vous croyez tous les maux que votre âme redoute, ID. *Mérope*, I, 2. Si ces philosophes croient l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, J. J. ROUSS. *Hél.* III, 18. || Croire une chose comme l'Évangile, comme un article de foi, la croire fermement. || Croire tout comme article de foi, être extrêmement crédule. || Familièrement. J'aime mieux le croire que d'y aller voir, se dit de choses qu'on dédaigne de vérifier, ou qu'on n'a pas le temps ou le moyen de vérifier. || Si vous ne le croyez pas, allez-y voir, se dit à une personne qui doute. || Terme de pratique. Croire un titre, le recevoir pour preuve. || Faire croire une chose, la persuader. Nous serions coupables de faire croire une fausseté. Je fis croire et je crus ma victoire certaine, RAC. *Andr.* I, 1. || Se faire croire, obtenir créance. Ce voyageur raconte de telles choses, qu'il a beaucoup de peine à se faire croire. Ô bienheureux soupirs, favorables moments, Où l'un et l'autre cœur, plein de doux sentiments, Aime et le dit et se fait croire! LA FONT. *Daphné*, III, 4. || Se faire croire une chose, se la persuader à soi-même. L'homme est ainsi fait qu'à force de lui dire qu'il est un sot, il le croit; et, à force de se le dire à soi-même, on se le fait croire, PASC. *Pensées*, art. XXIV, 38, éd. Lahure, 1860. || 2° Ajouter foi à, obéir à, suivre l'avis. Croyez-vous cet homme-là? Il ne croit pas les médecins. Je vous crois. Croyez-moi, ne faites point cela. Il croit cette âme basse et se montre sans foi; Mais, s'il croyait la sienne, il agirait en roi, CORN. *Pomp.* II, 1. Ah! ah! qui des deux croire? Ce discours au premier est fort contradictoire, MOL. *l'Étour.* I, 4. Les sages le prévirent; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? BOSS. *Reine d'Anglet.* Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru; son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles et lui attire toute sorte de confiance, LA BRUY. V. Non, ou vous me croirez, ou bien de ce malheur Ma mort m'épargnera la vue et la douleur, RAC. *Brit.* IV, 3. Oui, monsieur, je vous crois, comme mon propre père, ID. *Plaid.* I, 7. Qui l'aurait crue [la maréchale de Clérambault], on eût fait son repas sans quitter les cartes, ST-SIM. 104, 116. Souffle sur ton amour, ami, si tu me crois, A. CHÉN. 159. || Par extension. J'ai failli, je l'avoue, et mon cœur imprudent A trop cru les transports d'un désir trop ardent, CORN. *Nic.* II, 2. Et croire la pitié qui me pourrait surprendre, ROTROU, *Bélis.* IV, 8. Et de mille remords son esprit combattu Croit tantôt son amour et tantôt sa vertu, RAC. *Andr.* V, 2. || *S. m.* Le croire, l'action d'ajouter foi. Jamais on ne toucha mieux le naturel de la croyance en matières de choses humaines que quand on a dit que le croire est une courtoisie; car, comme c'est une courtoisie de croire à un homme d'honneur, aussi est-ce une incivilité bien rustique de démentir de braves et fidèles écrivains, GARASSE, *Rech. des recherches*, p. 806, dans LACURNE. || 3° En croire, locution dans laquelle *en*, signifiant proprement *sur cela*, est devenu explétif. Ne vous alarmez pas, elle ne m'en croit pas, CORN. *Perthar.* I, 4. Je n'en serai point cru à mon serment, et l'on dira que je rêve, MOL. *Georg. Dand.* II, 8. Les enfants n'en veulent plus croire leurs grands-pères, BOSS. *Hist.* II, 2. De cette sorte, saint Jean-Baptiste, qu'on jugea digne d'être le Christ, n'en fut pas cru quand il montra le Christ véritable, ID. *ib.* II, 10. On aimera mieux qu'un faussaire soit prophète qu'Isaïe, ou que Jérémie, ou que Daniel; ou bien chaque siècle aura porté un faussaire heureux que tout le peuple en aura cru, ID. *ib.* II, 13. M'en croirez-vous? Lassé de ses trompeurs attraits, Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais, RAC. *Andr.* III, 1. Ah! fallait-il en croire une amante insensée? Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée? ID. *ib.* V, 3. Quelle faiblesse à moi d'en croire un furieux? ID. *Mithr.* III, 4. Je m'en fie à Burrhus; j'en crois même son maître, ID. *Brit.* V, 1. Là, si vous m'en croyez, d'un amour éternel Nous irons confirmer le serment solennel, ID. *Phèd.* V, 1. Ah! si vous m'en croyez, ne m'interrogez pas, VOLT. *Œdipe*, III, 4. J'obéis sans rien craindre et j'en crois les oracles, ID. *Sémiram.* V, 4. || À l'en croire, s'il faut l'en croire, locutions qui expriment le doute. À l'en croire, tout est perdu. || Par extension. En croirez-vous cette lettre? S'il en croit votre ardeur, je suis sûr du trépas; Mais peut-être, madame, il ne l'en croira pas, CORN. *Sertor.* V, 4. Et vous n'en croirez pas toute cette colère, ID. *Toison*, IV, 3. En crois-tu mes soupirs? en croiras-tu mes larmes? ID. *Héracl.* V, 3. J'en ai cru le hasard, ROTROU, *Bélis.* II, 10. Si j'en crois leurs alarmes, RAC. *Andr.* I, 4. Que n'en croyais-je alors ma tendresse alarmée? ID. *Iphig.* I, 1. Que si j'en crois ma gloire, il y faut renoncer, ID. *ib.* II, 7. En croirez-vous toujours un farouche scrupule? ID. *Phèd.* I, 1. Je connais mal peut-être une loi si nouvelle, Mais j'en crois ma vertu qui parle aussi haut qu'elle, VOLT. *Alz.* III, 5. Et j'en croyais trop tôt un déplaisir mortel, ID. *Zaïre*, IV, 7. Ciel! que vois-je! en croirai-je ma vue? ID. *Triumv.* II, 4. N'en croyez pas, madame, un orgueil téméraire, ID. *Mérope*, I, 3. || En faire croire, dire des mensonges, tromper la crédulité. À qui vous veut ouïr, vous en faites bien croire, CORN. *Ment.* I, 6. Il en ferait bien croire à des esprits mal faits, QUINAULT, *la Comédie sans comédie*, II, 5. || 4° Penser, présumer, s'imaginer. Que va-t-on croire de moi? Vous ne sauriez croire combien cela me contrarie. Il a cru bien faire. Je vous pardonne d'avoir cru sur la foi du P. Bauny qu'Aristote ait été de ce sentiment, PASC. *Prov.* 4. Si on leur fait entendre que vous croyez pouvoir faire votre salut en calomniant vos ennemis, PASC. *Prov.* 15. Je ne crois pas que j'en pusse sortir, si on y recevait de vos nouvelles, SÉV. 164. Mais c'est un jeune fou qui se croit tout permis Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis, BOIL. *Sat.* IX. Un homme ne veut point croire qu'il soit orgueilleux, ni lâche, ni paresseux, il veut croire qu'il a raison, BOSS. *Connais.* I, 16. Elle croyait servir l'État, elle croyait assurer au roi des serviteurs en conservant à Dieu des fidèles, ID. *Reine d'Anglet.* Assiége-t-il quelque place, il invente tous les jours de nouveaux moyens d'en avancer la conquête; on croit qu'il expose les troupes; il les ménage en abrégeant le temps des périls par la vigueur des attaques, ID. *Louis de Bourbon.* Augustin crut que la pénitence n'avait rien qui déshonorât le sacerdoce, FLÉCH. *Panég.* I, p. 260. Vous croyez qu'un amant vienne vous insulter? Il vous rapporte un cœur qu'il n'a pu vous ôter, RAC. *Andr.* II, 1. Mais cependant, seigneur, que faut-il que je croie D'un bruit qui me surprend et me comble de joie? ID. *Iphig.* I, 2. Que croira-t-on de vous, à voir ce que vous faites? ID. *Andr.* III, 1. Les grands ne comptent le reste des hommes pour rien et ne croient être nés que pour eux-mêmes, MASS. *Pet. carême*, *Obstacl.* Jésus-Christ souffre à notre place et les grands croient que tout doit souffrir pour eux, ID. *ib.* À voir le climat affreux de la Moscovie, on ne croirait jamais que ce fût une peine d'en être exilé, MONTESQ. *Lett. pers.* 50. Il en est de l'esprit et du goût comme de la philosophie; rien n'est plus rare que d'en avoir, plus impossible que d'en acquérir, et plus commun que de s'en croire beaucoup, D'ALEMB. *Essai sur la société des gens de lettres*, *Œuvres*, t. III, p. 44, dans POUGENS. || Trop croire de, avoir une trop haute opinion de. Rome a trop cru de moi, CORN. *Hor.* II, 1. Et j'y pouvais un jour, sans trop croire de moi, Prétendre, en les servant, un honorable emploi, MOL. *l'Étour.* V, 3. || Je crois, à ce que je crois, employés comme incise, c'est-à-dire d'après mon opinion, selon mon sentiment. Vous ferez bien, je crois, de ne plus fréquenter cet homme-là. Il avait, à ce que je crois, étudié la question la matinée. || Je crois bien, signifie en certaines circonstances déterminées par le contexte : cela n'est pas étonnant. Il n'aime plus cette personne, je crois bien, elle n'est plus la même, PASC. *P. div.* 38. || Regarder comme. On le crut fou. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, méprisant, désobligeant; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire, LA BRUY. V. || Croire quelque chose à quelqu'un, croire qu'il possède cette chose. Je lui crois beaucoup d'habileté. Je croyais à cet homme plus de droiture qu'il n'en a. || 5° S'en rapporter à, compter sur. Je croirais ses conseils et je verrais Pyrrhus, RAC. *Andr.* III, 5. J'ai prononcé sa grâce et je crois sa promesse, ID. *Baj.* III, 6. Je fus sourde à la brigue et crus la renommée, ID. *Brit.*

IV, 2. Un malheureux sans nom, si l'on croit l'apparence, VOLT. *Mérope*, II, 1. || 6° *V. n.* Ajouter foi. Je crois sur sa parole, et lui dois tout crédit, CORN. *Sertor.* II, 4. Juste retour, monsieur, des choses d'ici-bas; Vous ne vouliez pas croire, et l'on ne vous croit pas, MOL. *Tart.* V, 3. || Être porté à se soumettre aux autorités supérieures, célestes. L'esprit croit naturellement, et la volonté aime naturellement, de sorte que, faute de vrais objets, il faut qu'ils s'attachent aux faux, PASC. *Pensées*, part. I, art. 10. Qu'il croie par raison ou par erreur, BOSS. *Hist.* II, 13. Du monde des humains inexplicable histoire! Partout c'est le besoin d'adorer et de croire, DELILLE, *Imagin.* VIII. || 7° Avoir la foi. À la première prédication des apôtres, beaucoup crurent. Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée, CORN. *Poly.* V, 5. Il y a trois moyens de croire : la raison, la coutume, l'inspiration, PASC. *Pensées*, art. XXIV, 43, éd. Lahure, 1860. Le miracle qu'elle attendait est arrivé; elle croit, elle qui jugeait la foi impossible, BOSS. *Anne de Gonz.* || 8° Croire à, avoir confiance en, ajouter foi à. Il [Attila] croyait fort aux devins, et c'était peut-être tout ce qu'il croyait, CORN. *Attila*, *Préf.* Quoi! vous ne croyez pas au séné, ni à la casse, ni au vin émétique? — Et pourquoi veux-tu que j'y croie? MOL. *le Fest.* III, 1. Allez, ne croyez point à monsieur votre père, ID. *Tart.* II, 2. Direz-vous qu'ils la reçoivent [cette constitution] extérieurement, mais que dans leur âme ils n'y croient pas? PASC. *Lett. de Nic. au P. Annat.* O ciel! qu'on doit peu croire Aux dehors imposants des humaines vertus! GRESSET, *Édouard III*, II, 6. || 9° Croire à, être persuadé de l'existence de, de la vérité de. Il proteste de son innocence; mais je n'y crois pas. Comment n'eussent-ils pas cru aux oracles? ils croyaient bien aux songes, FONTEN. *Oracl.* I, 8. Le mot célèbre de Fontenelle à un prince qui lui disait qu'il croyait peu à la vertu : monseigneur, il y a d'honnêtes gens, mais ils ne viennent pas vous chercher, CONDORCET, *Maurepas.* Ainsi de nouvelles erreurs entretiennent dans des erreurs anciennes; et on croit à toutes avec d'autant plus de confiance, qu'on croit à un plus grand nombre, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 3. Je crois à la victoire et non pas à la paix, LUCE DE LANCIVAL, *Hector*, V, 4. Je ne crois plus aux Dieux, je crois aux fils ingrats, C. DELAV. *Paria*, III, 4. Il est dit : croyez à l'Église; mais il n'est pas dit : croyez aux miracles, à cause que le dernier est naturel et non pas le premier; l'un avait besoin de précepte, non pas l'autre, PASC. *Pensées*, art. XXXIII, 8, éd. Lahure, 1860. || 10° Croire en, être persuadé de l'existence de. Croire en Dieu. Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse, BOIL. *Sat.* I. || Croire en soi, avoir une idée exagérée de son mérite. || 11° Se croire, *v. réfl.* Avoir certaine opinion de soi. Cet homme se croit habile. Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose, CORN. *Cinna*, III, 4. Il n'y a que deux sortes d'hommes : les uns justes qui se croient pécheurs, les autres pécheurs qui se croient justes, PASC. *Pensées*, art. XXV, 72, éd. Lahure, 1860. || Penser quelque chose au sujet de soi. Il se croyait au moment de réussir. Je me croirais haï d'être aimé faiblement, VOLT. *Zaïre*, I, 2. || Avoir confiance en soi. Tout est illustre en eux quand ils daignent se croire, CORN. *Pomp.* II, 1. Écoutez tout le monde, croyez peu de gens, gardez-vous bien de vous croire trop vous-même, FÉN. *Tél.* XXIV. || Être cru. Ce qui se dit souvent finit par se croire. || S'en croire, obéir au sentiment qu'on a. Mais, si je m'en croyais, je ne le verrais pas, RAC. *Andr.* II, 1. || S'en croire beaucoup, s'en croire beaucoup trop, avoir en ses forces ou son mérite une confiance exagérée. || Proverbe. Croyez cela et buvez de l'eau, c'est-à-dire buvez de l'eau pour mieux digérer de pareils contes.

— REM. 1. *Croire*, suivi de *que*, dans une phrase affirmative, veut l'indicatif : Je crois que cela est. Mais autrefois il n'en était pas ainsi; et le sens dubitatif qui est naturellement attaché à *croire* faisait qu'on mettait volontiers le subjonctif : La plus belle des deux je crois que ce soit l'autre, CORN. *le Ment.* I, 4. Je croyais bien qu'on fût damné pour n'avoir pas de bonnes pensées, mais.... PASC. *Prov.* 4. Vous croyez donc qu'il faille avoir Beaucoup de peine à Rome en fait que d'aventures? LA FONT. *Cand.* Elle croyait que le petit Noirmoutier dût être aveugle, SÉV. 6. Je croyais que tout fût perdu, ID. 114. Je croyais que vous n'eussiez point fait réponse au cardinal, ID. 128. Il croyait que ce dût être le 15e de ce mois, ID. 324. Malgré ce rejet actuel du subjonctif, on l'admettra sans peine dans une phrase telle que celle-ci : Nous nous demandons sans cesse ce qu'on croit que nous soyons, MASS. *Myst. Incarn.* || 2. *Croire* suivi de *que*, dans une phrase négative ou interrogative, veut le subjonctif : Je ne crois pas qu'il vienne. Croyez-vous qu'il le fasse? Avez-vous cru qu'il partît si tôt? Je ne croyais pas qu'il payât. Croyez-vous encore qu'il ait de l'habileté, après toutes les sottises qu'il a faites? || 3. *Croire*, dans une phrase interrogative, suivi de *que*, peut être suivi du futur de l'indicatif ou du conditionnel : Croyez-vous qu'il payera ses dettes? Aviez-vous cru qu'il payerait ses dettes? Les grammairiens se sont efforcés d'établir une différence de sens entre ces constructions et celles où l'on met le subjonctif; croyez-vous qu'il paye? aviez-vous cru qu'il payât? mais toutes les différences paraissent arbitraires. || 4. *Croire* se construit avec un verbe à l'infinitif sans préposition intermédiaire; on n'imitera donc pas les exemples suivants : Ils [les évêques de Beauvais et Beaufort] crurent d'en venir facilement à bout, LAROCHEF. *Mém.* 9. Mais enfin croyez-vous de vivre toujours? J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 5. On a dit *en croire à* : Vous n'en avez cru ni à ma parole ni à l'expérience, BOSS. cité dans le *Dict. de* BESCHERELLE. Il est mort; cependant si j'en crois à mes yeux.... CRÉB. *Électre*, IV, 1. Cet homme, car déjà j'en crois à ma fureur, BERNIS, *Religion*, I, 233. Cette locution n'est pas incorrecte en soi, puisqu'on dit activement en croire; mais elle est peu usitée.

— SYN. 1° CROIRE QUELQUE CHOSE, CROIRE À QUELQUE CHOSE; CROIRE QUELQU'UN, CROIRE À QUELQU'UN. Croire quelque chose, c'est l'estimer véritable : Je crois ce que vous me dites. Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier : Je ne crois pas à l'efficacité de ce remède. Croire quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit : Il ne faut pas croire les menteurs. Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence : Croire aux sorciers, c'est croire qu'il y en a; Croire les sorciers, c'est croire ce qu'ils disent. || 2° FAIRE CROIRE, FAIRE ACCROIRE. Faire croire, c'est persuader à autrui une chose que l'on croit vraie ou que l'on croit fausse. Faire accroire, c'est persuader à autrui une chose que l'on sait fausse. Aussi faire croire peut se dire des choses comme des personnes : Ce nuage de poussière me fit croire qu'une troupe de cavaliers venait; mais faire accroire ne peut se dire que des personnes.

— HIST. XIe s. Il dit au rei : jà mar crerez Marsile, *Ch. de Rol.* XIV. Iert i sis nies [son neveu y sera] li quens Rolans, ce crei [je crois], *ib.* XLII. Mort sont li conte, se est qui mei en creit, *ib.* XLII. Del rei paien, sire, por ver [pour vrai] creez, *ib.* LIII. [Il] Ne creit en Deu le fil sainte Marie, *ib.* CXII. Respont li dus : sire, je vous en crei, *ib.* CCLII. Li reis creit Deu, faire veut son service, *ib.* CCLXVIII. Creire [elle] veut Deu, chrestientet demande, *ib.* CCXCII.

— XIIe s. Ostages bien creüz [en qui on puisse se fier], *Ronc.* p. 12. Se ne creez mes dits, *ib.* p. 22. Creez [croyez] mon los [conseil], *ib.* p. 27. Si voirement come nous le creon, *ib.* p. 48. Las! se jel pert, de ce sui bien creanz, Jamais n'ert jor que n'en soie dolans, *ib.* p. 86. Et si [il] cresra sainte crestienté, *ib.* p. 117. Dame, cil dex en cui [nous] somes creant, *ib.* p. 121. [Dame] qui croit faus druz [amant] menteor, *Couci*, I. Je sai moult bien qu'ele croit les felons, *ib.* XIII. Conseil [il] aura creü moult fol et enfantif, *Sax.* XXIV.

— XIIIe s. Biaus sire, nous avons vos lettres veües, qui nous dient que nous vos creons de tout ce que vos dirés, VILLEH. LXVI. Et vos feistes mout mal quant vos les creütes, ID. CXXIII. Les lettres disoient que autant les creüt-on comme lor seigneurs, ID. X. Bien fait qui se porvoit En croire ce qu'il doit, Ce dit li vilains, *Proverbes du comte de Bret. Ms. de St-Germ.* f° 114, dans LACURNE. Çà est li bons vins de Soissons; Sor l'erbe vert et sor les jons Fait bon boivre à henap [coupes] d'argent; Caiens [céans] croit l'en [l'on fait crédit] toute la gent; Caiens boivent et fol et saige, CORTOIS D'ARTOIS, *Ms. de St-Germ.* f° 83, dans LACURNE. Se croire me voulez, bien serez assenée [dirigée], *Berte*, XLVI. Constance, dist Symons, je croi que elle ait faim, *ib.* XLIX. Sachiez, vous en avez mauvais conseil creü, *ib.* LI. Un certain messager qui bien faisoit à croire [en qui on se pouvait fier] Pour bien faire message, n'estoit pas com le loire, *ib.* LXVI. Je croi qu'ele soit morte, *ib.* XCV. Ains croi [je] que sans point de demore, Son hommage [tu] li renoiasses, Ne jamès par amor n'amasses, *la Rose*, 4264. Amors, qui te fait en li croire, Te tolt ton sens et ta memoire, Et de ton cuer les iex avugle, *ib.* 6929. Et trouva que le Vieil de la Montagne ne creoit pas en Mahommet, ainçois creoit en la loy de Haali, qui fu oncles de Mahommet, JOINV. 260. Il a maint preuhomme chevalier en la terre des Crestiens et des Sarrazins, qui onques ne crurent Dieu ne sa mere, ID. 275. Le saint roi se esforça de tout son poir, par ses paroles, de moi faire croire en la loi crestienne, ID. 197. Ertaut de Nogent fu le bourgois du monde que le conte creoit le plus, ID. 205. Moult de ses gens li loerent [conseillèrent] que il attendist tant que ses gens feussent revenus, parce que il ne li estoit pas demouré que la tierce partie de ses gens; et il ne les en voult onques croire, ID. 214.

— XIVe s. Et il s'en croient au jugement de ceulz qui sont bons et sages, ORESME, *Eth.* 243. Qui croit paroles doucereuses souvent les trouve venimeuses, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 387. Vous parlez saigement; Se ne croy vo conseil, jammais Diex ne m'ament [m'amende]; Car de boin conseil croire, vienent li bien souvent, *Baud. de Seb.* VIII, 460.

— XVe s. Il estoit moult aimé et cru en la ville, FROISS. I, I, 190. Puis que nature s'entremit D'entailler si digne figure, Il est à croire qu'elle y mit De ses biens à comble mesure, ALAIN CHART. *Excusation de maitre Alain.* Et le roy, croyant ces choses, s'en alla audit pais de Normandie, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1475. Et pour ce à vous bien confesser me doy De croire [prêter] ainsi, dont j'ai grant repentance, Quant on n'a pas renvoyé devers moy Un prest que fis.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 343, dans LACURNE. Suppliant au roy ne vouloir legierement croire contre luy et son filz, COMM. I, 1. Le bruyt d'artillerie faisoit croire de tous les deux costez quelque grande entreprinse, ID. I, 11. Quant le roy eut ce ouy, il dit à Tanor : Tanor, ne me croyez jamais, se celluy qui là a parlé n'est Salphar de Liban, *Perceforest*, t. VI, f° 107. Le roy y estoit en personne, qui à ce siege ne croyoit personne [ne s'en rapportait à personne], *ib.* t. V, f° 101. Il ne fut pas maistre pour lors ne cru de faire son vouloir, LOUIS XI, *Nouv.* I.

— XVIe s. Il appert par les livres des anciens Peres que cela estoit receu sans difficulté, de dire croire l'Eglise, et non pas en l'Eglise, CALV. *Instit.* 811. Ils l'envoyarent vivre en la forest de Biere; je croy qu'elle n'y soit plus maintenant, RAB. *Gar.* I, 21. Messieurs, je croy que vous soyez faict mal, pardonnez le nous, ID. *Pant.* II, 25. Je croy en Dieu le pere tout-puissant.... Je croy la saincte et catholicque Eglise Estre des sainctz et des fideles une Vraye union, entre eux en tout commune.... Finalement croi la vie eternelle, MAROT, IV, 342. Je croy que, avant que recepvez ceste reponse, vous aurez du roy ce que avés demandé, MARG. *L.* 50. Je vous supplie le croire de ce que je l'ay prié vous dire, ID. *ib.* 49. S'il en faut croire du Bellay, MONT. I, 25. Je ne croy pas que ces mouvements se feissent avecques discours [réflexion], ID. I, 50. Si ce sont medecins, je les crois en ce qu'ils disent de.... ID. I, 58. Je crois de la medecine tout le pis ou le mieulx qu'on vouldra, ID. I, 130. Ils croyent les ames immortelles, et les mauldites estre logées du costé de l'occident, ID. I, 238. Les grands esprits font un aultre genre de bien-croyants, ID. I, 389. Au moins se trouveroit-il une chose qui se croiroit par les hommes d'un consentement universel, ID. II, 319. Il ne fault pas croire à chascun, dict le precepte, ID. II, 331. Du mont souvent armée devalla, Croyant pour vray qu'en la campaigne il soit : Puis ne trouvant personne, s'en alla, Et croit qu'il est monté par autre voye, LA BOÉTIE, 487. Je n'en diray pas davantage, sinon que je me fay croire qu'elle en viendroit à bout en huit jours, LANOUE, 437. Et, pour cela, il s'en faisoit croire, et parloit, d'une braveté grande, DESPER. *Contes*, XLII. Ses amis allerent enhortans le peuple assistant de croire à ce qu'il avoit dit, AMYOT, *Solon*, 11. Les Megariens le creurent facilement, ID. *ib.* 12. Ne croire point aux dieux, ID. *Péric.* 60. Il leur feit à croire que Alexandre s'estoit, en dormant, apparu à luy, ID. *Eum.* 25. Plusieurs croient que le poëte et l'historien soient d'un mesme mestier; mais ils se trompent beaucoup, RONS. 514. Legier croire [croire légèrement] fait decevoir; Il faut congnoistre avant que aymer, *l'Amant rendu Cordelier*, p. 514, dans LACURNE. Ne croire à Dieu que sur bons gages, COTGRAVE. Fol ne croit jusques à tant qu'il reçoit, ID. Pour neant demande conseil qui ne le veut croire, ID. Qui sempres croit et asne meine, son corps ne sera jà sans peine, ID.

— ÉTYM. Saintong. *crére*; wallon, *creure*; Berry, *creire*; provenç. *creire*; espagn. *creer*; portug. *crer*; ital. *credere*; du latin *credere*.

CROISADE (kroi-za-d'), *s. f.* || 1° Expédition contre les Mahométans, entreprise par les chrétiens pour le recouvrement de la Palestine. Prêcher la croisade

au temps des croisades. Cette province qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du turc Soliman, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie Mineure, établit le siége de sa domination à Nicée et menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades, VOLT. *Mœurs de l'Orient au temps des croisades.* Tel était l'état de l'Asie Mineure lorsqu'un pèlerin d'Amiens suscita les croisades, ID. *ib. De la 1re croisade.* On sait combien l'abbé Suger, aussi grand homme d'État que l'abbé de Clairvaux était grand orateur, s'opposa à cette croisade malheureuse que Louis le Jeune entreprit par le conseil de saint Bernard, D'ALEMB. *Abus de la crit. Œuvres*, t. X, p. 276, dans POUGENS. Parmi les préparatifs de la croisade, on ne doit pas oublier le soin que prenaient les croisés de faire bénir leurs armes et leurs drapeaux, MICHAUD, *Hist. des Crois.* I, an 1095. || Par extension, l'expédition contre les Albigeois; les expéditions en Espagne pour combattre les Maures qui occupaient ce pays. Lisez l'histoire de la croisade contre les Albigeois; lisez celle de la conquête du Mexique ; vous verrez que les croisés n'avaient pas commis moins d'horreurs dans le Languedoc que les Espagnols en commirent dans l'Amérique, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuvres*, t. IV, p. 319, dans POUGENS. || 2° Fig. Tentatives pour diriger l'opinion sur ou contre quelque chose. À la sortie des troubles révolutionnaires, quelques esprits entreprirent une croisade contre les idées qui venaient de triompher. Croisade contre les préjugés. Il y a environ quatre ans que je prêche cette petite croisade, VOLT. *Lett. à Cath.* 119. || 3° Synonyme de croisure ou de croisement, en parlant des cocons. || 4° Constellation antarctique, dite aussi Croix du Sud, composée de quatre étoiles en croix, qui sert à distinguer le pôle, au delà de la ligne, comme la Petite Ourse de notre côté.

— HIST. XIIIe s. Ce fu aussi comme une prophecie de la grant foison de gens qui moururent en ce douz [double] croisement, JOINV. 201. Ce que la chasuble estoit de sarge de Reins, senefie que la croiserie sera de petit exploit aussi, comme vous verrés se Dieu vous donne vie, ID. 299. || XVe s. Au quel temps fut par nostre saint pere le Pape ordonné une croiserie sur les Pragois, MONSTREL. I, 236. Une croisée pour aller sur les Turcs et infidelles de nostre foy, MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 702, dans LACURNE. || XVIe s. L'espalier peut estre dressé, soit en traversant aucun desdits jardins, par croisades et autrement, ou posé ailleurs pour en faire de longues allées, droites, curves, et d'autres figures, O. DE SERRES, 650. Croisades [signes de croix que le prêtre fait sur l'hostie], H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 555, dans LACURNE. Si pour cela elles ne s'amendent, on leur fera faire [à des religieuses] des croisades [se tenir les bras étendus en forme de croix] au meilleu du dit chœur, DU CANGE, *crux.*

— ÉTYM. *Croiser;* provenç. *crozada;* espagn. *cruzada;* ital. *crociata. Croisade* est récent et refait sur l'espagnol et l'italien; autrefois on disait *croiserie* ou *croisement* ou *croisée.*

† **CROISAT** (kroi-za), *s. m.* Monnaie d'argent marquée d'une croix et d'une image de la sainte Vierge, qui se fabriquait à Gênes et qui valait environ un écu et demi de France.

— ÉTYM. *Croix.*

1. **CROISÉ, ÉE** (kroi-zé, zée), *part. passé.* || 1° Qui est en croix. Ayant les jambes croisées. Je vis au pied d'un buisson, à trente pas de moi, une espèce de soldat qui, sur deux bâtons croisés, appuyait le bout d'une escopette, LESAGE, *Gil Blas*, I, 2. || Avoir les bras croisés, croiser ses bras sur sa poitrine. Et les deux bras croisés, du haut de son esprit, Il regarde en pitié tout ce que chacun dit, MOL. *Mis.* II, 5. Lorsque, les bras croisés sur sa large poitrine.... LAMART. *Nouv. méd.* 7. || Fig. Demeurer les bras croisés, demeurer dans l'inaction. Et ta vertu, qui craint de trop paraître au jour, Attend les bras croisés qu'il t'immole à ton tour, CORN. *Attila*, V, 5. M. de Lorraine ne demeurera pas les bras croisés, SÉV. 317. || Terme de botanique. Feuilles croisées, rameaux croisés, feuilles, rameaux qui se suivent et se croisent à angle droit. || 2° Coupé à angle. Un chemin croisé par un autre. || 3° Fig. Contrarié, gêné, traversé. Croisé dans ses démarches par un adversaire habile. Que cet esprit règne seul et ne soit point croisé par un autre, MONTESQ. *Esp.* V, 6. C'est dans les pays de la liberté que le négociant trouve des contradictions sans nombre; et il n'est jamais moins croisé par les lois que dans les pays de la servitude, ID. *ib.* XX, 12. Deux petits princes d'Allemagne ne peuvent faire l'échange d'un fief ou d'un domaine, sans être croisés ou secondés par les cours de Vienne, de Versailles ou de Londres, RAYNAL, *Hist. phil.* XIX, 3. || 4° Étoffe croisée, et, substantivement, du croisé, étoffe fabriquée à quatre marches au moins et dont les fils de la trame sont plus serrés que dans l'étoffe à deux marches. || 5° Terme d'anatomie. Ligaments croisés, deux ligaments très-forts situés à la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale. || 6° Rimes croisées, celles qui sont alternées, au lieu d'aller par couples. N'est-ce pas plutôt aux poëmes d'une longue étendue qu'il eût fallu permettre les rimes croisées? je le croirais, non-seulement parce que les vers masculins et féminins entrelacés n'ont pas la fatigante monotonie des distiques, mais parce que leur marche libre, rapide et fière, donne du mouvement au récit, de la véhémence à l'action, du volume et de la rondeur à la période poétique, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. XI, p. 467. Voici le commencement de la belle ode de Pétrarque à la fontaine de Vaucluse en vers croisés, VOLT. *Mœurs*, 82. || Vers croisés, ceux où des vers de mesure inégale reviennent à tour de rôle et avec symétrie. Ce sont, par exemple, des vers croisés si l'on met deux alexandrins puis un vers de huit syllabes, puis deux alexandrins, un vers de huit syllabes et ainsi de suite. || 7° Terme de guerre. Feux croisés, feux convergents qui prennent en écharpe les points battus. || 8° Terme de danse. Chassé croisé, chassé que le danseur et la danseuse font en même temps l'un à droite et l'autre à gauche. || 9° Terme d'escrime. Tireur croisé, tireur qui n'est pas bien en ligne, et qui a le pied droit trop en dedans. || 10° Terme de physiologie et d'élève de bestiaux. Race croisée, race qui est le résultat d'un croisement. || 11° Qui a pris part à une croisade. Les princes croisés.

2. **CROISÉ** (kroi-zé), *s. m.* Celui qui prenait la croix pour combattre les infidèles. L'armée des croisés. On fit la revue près de Nicée, et il se trouva cent mille cavaliers et six cent mille hommes de pied, en comptant les femmes; ce nombre, joint avec les premiers croisés qui périrent sous l'hermite Pierre et sous d'autres, fait environ onze cent mille, VOLT. *Mœurs, 1re croisade.* Jérusalem fut prise par les croisés le 5 juillet 1099, tandis qu'Alexis Comnène était empereur d'Orient, Henri IV, d'Occident, et qu'Urbain II, chef de l'Église romaine, vivait encore, ID. *ib.* Le plus politique de tous ces croisés et peut-être le seul, fut Bohémond, fils de ce Robert Guiscard conquérant de la Pouille, ID. *ib.* Les croisés trouvèrent partout des trahisons, de la perfidie, et tout ce qu'on peut attendre d'un ennemi timide, MONTESQ. *Rom.* 23. || Nouveaux croisés, les confédérés polonais sous Stanislas Auguste.

— HIST. XIIe s. Tout a croisiés amoureus à entendre D'aler à Dieu ou de remanoir ci, *Couci*, XXIV. || XIIIe s. Et après [il] i envoia un suen cardonal, maistre Perron de Chappes, croisié, et manda por lui le pardon tel com vos dirai, VILLEH. I. On ne doit pas fere assesseur d'omme que cil ne puist justicier qui le fet, s'il le trueve en meffet; si comme de clerc ou de croisié, BEAUM. 37. Quiconques est croisié de le [la] crois d'outremer, il n'est tenus à respondre en nule cort laie, ID. XI, 8. Et quant elle sot que il fu croisié, ainsi comme il meismes le contoit, elle mena aussi grand deul comme se elle le veist mort, JOINV. 208.

— ÉTYM. *Croiser.*

3. **CROISÉ** (kroi-zé), *s. m.* || 1° Sorte d'étoffe (voy. CROISÉ 1, n° 4). || 2° En termes de blason, un croisé se dit du globe impérial et des bannières qui portent une croix. || 3° *S. m. plur.* Bâtons qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

CROISÉE (kroi-zée), *s. f.* || 1° Fenêtre en croix comme on en voit dans les vieux châteaux, où l'espace total était divisé en quatre par une croix de pierre. || Aujourd'hui châssis vitré, ordinairement à battant, qui clôt une fenêtre. Fermer, ouvrir la croisée. || 2° Par extension, ouverture pratiquée dans le mur d'un édifice pour donner du jour à l'intérieur, et que clôt le châssis. || Demi-croisée, petite fenêtre qui n'a que la moitié de la largeur d'une croisée, bien qu'elle en ait toute la hauteur. || 3° Endroit où se croisent les chemins. À la première croisée de chemins qu'elle rencontra, LA FONT. *Psyché*, II, p. 146. Je délibérais aux croisées des chemins, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. || 4° Petits bâtons croisés au haut de la ruche par dedans, autour desquels les abeilles font leur cire. || Sorte de triangle, fixé à la lanterne d'un moulin, et communiquant un fort mouvement d'oscillation au babillard. || Les quatre branches insérées dans l'axe d'un dévidoir. || 5° Terme de tisserand. Entrelacement de fils bien serrés ensemble. || Terme d'horloger. Rayons qui maintiennent le centre d'une roue. || Terme de marine. Partie de l'ancre qui forme la croix sur la verge. || La grande envergure des voiles vue en mer; la longueur de leurs vergues en rade. || Terme d'imprimerie. Pièces de bois qui, se croisant, sont attachées aux tourillons d'en haut d'une presse. || Outil du couverturier et du potier d'étain.

— HIST. XIVe s. Avoir emploiez nos carreaulx et grez es terres d'aucuns seigneurs hors de la croisie [voirie] de Paris, DU CANGE, *croiseia.* Jehannot fu feruz d'un espié ou de la croisie d'icellui espié, ID. *ib.* || XVe s. Entr'autres en y a une [épée] qui a cinq croix en la croisée, *Bibl. des Chartes*, 4e série, t. V, p. 363. Lances leur furent baillées, et là de premiere course ne firent point d'atteinte; à la seconde firent une rude croisée, OL. DE LA MARCHE, *Mém.* liv. I, p. 322, dans LACURNE. À la neufiesme et derniere course d'icelles armes, le chevalier atteindit sur le bord de la croisée de l'armet de l'escuyer, et fut l'atteinte si grande que la coiffe fut enfoncée jusques à la teste, ID. *ib.* Il trouva une espée qui avoit un pied et demy de long, tant richement estoffée qu'il la faisoit bon veoir, et sur la croisée avoit un brevet qui disoit.... *Perceforest*, t. IV, f° 37. Icelui duc le fit pendre sur son chemin, avec deux autres qui estoient du party de ceux de la ville de Gand, à la croisée d'un moulin à vent, M. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 654, dans LACURNE. || XVIe s. Un autre aleman luy rua une halebarde sur la teste de telle force, que jusques à la croisée de l'eschine le fouldroya, J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 168 dans LACURNE. S'estant doncques mis à l'une des croysées de la fenestre, et les dits sieurs en l'autre, CARL. II, 11. Il y aura une grande hallée, qui croisera ledit jardin, et aux quatre bouts de ladite croisée, il y aura un amphitheatre, PALISSY, 58.

— ÉTYM. *Croisé 1*, à cause de la disposition des montants et des traverses; Berry, *queroisée;* wallon, *creûhelade.*

† **CROISELLE** (kroi-zè-l'), *s. f.* Espèce de papier.

CROISEMENT (kroi-ze-man), *s. m.* || 1° Action par laquelle deux choses se croisent. Le croisement de deux chemins. || Terme d'escrime. Le croisement du fer, action de se mettre en garde contre son adversaire. || 2° Terme de chemin de fer. Passage, par une voie diagonale, des wagons d'une voie sur une autre. || 3° Action d'accoupler des animaux de même genre, mais de races différentes. Cette race de moutons a été fort améliorée par son croisement avec le mérinos.

— HIST. XVIe s. Une torse de corps, un croisement de cuisses l'une sur l'autre mal-honeste, AMYOT, *Com. il faut ouïr*, 21.

— ÉTYM. *Croiser.*

CROISER (kroi-zé), *v. a.* || 1° Disposer deux choses en croix. Croiser les jambes. || Se croiser les bras, mettre ses bras en croix sur sa poitrine; et fig. demeurer dans l'inaction. Mon maître en sort, croise les bras, me regarde et me dit : courage! J. J. ROUSS. *Conf.* I. || Croiser son habit, son châle, rapprocher les devants d'un habit, d'un châle, de manière à s'envelopper entièrement. || Terme d'escrime. Croiser le fer, engager les épées et aussi se battre à l'épée. Le fer croise le fer, les coups suivent les coups, DELILLE, *Énéide*, XI. || Croiser la baïonnette, en présenter la pointe en avant; mouvement ainsi dit parce que le fusil est mis à peu près en croix avec le corps. || 2° Terme de tisserand. Croiser les soies, les tordre par le moyen d'un métier à tirer les soies. || Croiser une étoffe. Faire passer des fils de la trame d'une étoffe dans une double trame. || Terme de vannier. Mettre les osiers les uns sur les autres en les travaillant. || 3° Terme de versification. Croiser les rimes, croiser les vers, écrire une pièce de vers en rimes croisées. M. de Voltaire a croisé les vers de la tragédie de Tancrède, et au moins cette singularité n'a-t-elle pas nui au succès de la pièce, l'une des plus intéressantes du plus pathétique de nos poëtes, MARMONT. *Élém. de litt. Œuvres*, t. V, p. 119, dans POUGENS. || 4° Terme de manége. Croiser la gaule en arrière, frapper le cheval sur la croupe. || 5° Couper, traverser, en parlant d'une route, d'une ligne. Cette route croise celle qui va de Paris à Lyon. Je le vis devant moi qui croisait le chemin. L'éclair croise l'éclair; l'air mugit, le ciel gronde, DUCIS, *Oscar*, III, 1. C'est un gouffre obscurci de sapins centenaires Où les torrents et les tonnerres Croisent des éclairs et des flots, V. HUGO, *Odes*, III, 6. || Terme de chasse. Croiser les chiens, traverser la voie de l'animal qu'ils poursuivent. || Terme de gravure. Croiser, couper une suite de tailles par d'autres tailles. || On dit qu'une lettre, qu'un courrier en croise un autre, quand

deux lettres, deux courriers, partis de points opposés, passent l'un à côté de l'autre en suivant une direction inverse. Cette lettre a croisé peut-être celle où elle sert de réponse, SÉV. 294. || Fig. Croiser quelqu'un, le traverser dans ses desseins. De quelle manière les choses viennent croiser notre chemin, SÉV. 141. Il faut ajouter ici une autre bagatelle, parce que j'ai cru lui devoir des suites qui ont fort croisé ma vie, ST-SIM. 108, 159. Mes amis, relisez Richardson, vous ne déprimerez plus de grands talents qui vous croisent ou qui vous humilient, DIDER. *Éloge de Richardson.* Résolu de décrier un art qui croisait son autorité, ID. *Pens. phil.* 47. || 6° Biffer, effacer en raturant. Il a croisé trois ou quatre articles de mon compte. || 7° Accoupler des animaux de même genre, mais d'espèces différentes. Croiser des moutons français avec des mérinos. Peut-être même ne perdent-ils pas à ce mélange, s'il est vrai que les hommes gagnent, comme les animaux, à croiser leurs races, RAYNAL, *Hist. phil.* VIII, 7. || 8° *V. n.* Passer l'un sur l'autre, en parlant des pans d'un vêtement. Cet habit croise trop. || Les branches de l'espalier croisent, quand elles passent les unes sur les autres et font une manière de croix. || 9° Terme de marine. Il se dit des navires qui vont et viennent dans un même parage. Croiser à vue de terre. Croiser au large. Vos vaisseaux ont croisé jusqu'à l'île d'Ouessant, SÉV. 586. || 10° Se croiser, *v. réfl.* Être ou se mettre en travers l'un sur l'autre. Les deux glaives se croisent. Le point où deux lignes, deux chemins se croisent. || 11° Aller dans une direction différente ou opposée. Nous nous croisâmes en route. Le fleuve était couvert de nacelles qui se croisaient dans tous les sens. Nos deux lettres se croisèrent. Nous nous aimions sans nous connaître; Nos baisers se croisaient dans l'air, BÉRANG. *Maudit print.* Ils parcouraient tumultueusement la ville, cherchant les uns des vivres, d'autres des fourrages, quelques-uns des logements; on se croisait, on s'entre-choquait, et, l'affluence augmentant à chaque instant, ce fut bientôt comme un chaos, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IV, 7. En même temps la file des voitures s'arrêtait incertaine, le trouble s'y mettait : les uns voulaient continuer, d'autres retourner; elles se croisèrent, se culbutèrent; ce fut bientôt un tumulte, un désordre complet, ID. *ib.* IX, 3. || Fig. Des intrigues qui se mêlent et se croisent. || Ils se croisent dans leurs prétentions, ils se font mutuellement obstacle. On voit dans le monde, des personnes publiques, des familles d'un grand nom, se croiser, se détruire, se regarder avec des yeux jaloux, MASS. *Car. Pard. des off.* Il faut que l'État soit neutre en sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point, MONTESQ. *Esp.* XX, 13. || 12° S'engager dans une croisade. L'avanie détermina les Vénitiens à se croiser contre les Turcs, MONTESQ. *Rom.* 23. || Par extension, entrer dans une expédition commune faite par une coalition; cela ne se dit guère que d'expéditions faites au nom de principes religieux ou monarchiques. Les rois se croisèrent contre la Révolution française. || 13° S'accoupler par croisement. Le loup peut se croiser avec le chien. || 14° Se croiser, se dit d'un cheval dont les deux bipèdes latéraux ne suivent pas la même ligne dans la marche en avant, et dont les hanches vacillent de côté et d'autre. || 15° Terme de tailleur. Se croiser sur l'établi, s'y asseoir pour travailler et se mettre les jambes l'une sur l'autre.

— HIST. XIe s. Cruisiedes [il] a ses blanches mains les beles, *Ch. de Rol.* CLXIV. || XIIe s. [Il] croisa la main, s'est un peu aclinez, *Ronc.* p. 53. Ne remainrai avecques ces tirans Qui sont croisé à loier Pour dimer clers et bourjois et sergens; Plus en croisa envie qu'encreance [l'envie en détermina plus à se croiser, que la foi, la croyance], QUESNES, *Romancero*, p. 97. Mais se volez la terre e le regne laissier Pur le servise Deu, e vus voilliez cruisier, *Th. le mart.* 115. || XIIIe s. Tuit cil qui se croiseroient et feroient le servise Dieu un an en l'ost seroient quites de tous les pechiés, VILLEH. I. Il en orent tel duel [deuil] que chascuns se croisa, *Berte*, CVIII. Chi vous lairons dou roi Richart qui est emprisonnés; si dirons dou comte de Blois qui monta sour mer à Marselle, voile croisiet, *Chr. de Rains*, p. 46. Et il me dit ainsi : Sire, vous verrés que le roy se croisera demain, JOINV. 299. Après ce que il fu croisié, se croisierent Robert le conte d'Artois, Auphons [Alphonse] conte de Poitiers, etc. ID. 208. || XVe s. Et seoit le dit duc de Bourbon par usage le plus du jour au dehors de son pavillon, jambes croisées, FROISS. III, IV, 15. Quand [les chevaliers envoyés en Bretagne par Richard] purent sentir qu'ils eurent vent pour partir, ils croiserent leurs nefs et entrerent en leurs vaisseaux et desancrerent et partirent, ID. II, II, 69. Ces capitaines firent en Bigorre plusieurs courses et envahies, et se croisoient en courant et chevauchant le pays, ID. II, III, 6. Là s'arresta le chevalier sur les champs et dit : « Vez-ci Berne », et estoit sur un chemin croisé, et ne savoit lequel faire ou d'aller à Morlens ou à Pau, ID. II, III, 11. Jà leur avoit on baillé nouvelles lances; et se cuiderent très bien atteindre, mais non firent; car les chevaux croiserent, par quoy leurs coups n'eurent point de force; si passerent outre, ID. liv. IV, p. 44, dans LACURNE. [Le connétable de Clisson] se couvroit contre les coups [de son assassin] et croisoit son badelaire [épée] en soy deffendant vaillamment, ID. liv. IV, p. 142. || XVIe s. Parquoi adonc ensemble se serrerent, Tindrent bonne ordre, et leurs picques croyserent, J. MAROT, V, 137. Comme ilz vindrent à s'entrecharger, les espées croisans glisserent jusques sur leurs mains, AMYOT, *Pomp.* 27. Quand je me suis veu croisé par mes inferieurs, et par ceux mesmes, qui sous mon nom estoient entrez à son service, je me suis payé, en disant : Eux et moi avons bien servi, D'AUB. *Hist. préf.* 6. Ces deux compagnies trouvent à une lieue St Jean Puigaillard qui leur croisoit le chemin, ID. *ib.* I, 335. Les chrestiens pour expier leurs crimes se croisoient, et alloient faire la guerre contre les mescreans, *Sat. Mén.* p. 68. Il faut que la nourrice soit de bonne habitude, et bien saine, bien quarrée de poitrine, et bien croisée d'espaules, PARÉ, XVIII, 23.

— ÉTYM. Wallon, *creûheler;* Berry, *queroiser;* provenç. *crozar;* catal. *crusar;* espagn. et portug. *cruzar;* ital. *crociare;* du latin *crux*, croix.

† **CROISERIE** (kroi-se-rie), *s. f.* Ouvrage de brins d'osier croisés les uns sur les autres.

— ÉTYM. *Croiser.*

† **CROISETÉ, ÉE** (kroi-ze-té, tée), *adj.* Terme de blason. Croix croisetée, croix garnie d'une croisette.

— ÉTYM. *Croisette.*

† **CROISETTE** (kroi-zè-t'), *s. f.* || 1° Terme de blason. Petite croix. || 2° Terme de marine. Barre de perroquet. || Cheville qui joint le bâton du pavillon avec le mât qui est au-dessus. || 3° Terme d'escrime. Fleuret de maître d'armes. || 4° Terme de botanique. Plante des champs (*gaillet crucié*), dite aussi croix de St-André (*gentiana cruciata, L.*). || 5° Terme de minéralogie. Un des noms de la staurotide ou pierre de croix.

— HIST. XVe s. Et sur le chevron messire Robert portoit une petite croisette d'or, FROISS. I, I, 134. Que ma borce est mal garnie ! Aler ne puis en compaignie; Y n'i a miton ni croisete [petite monnaie] .... *Le jeu des trois rois.* || XVIe s. Ils estoient tous couverts de tapis parsemez de croisettes de Lorraine, noires et rouges, *Sat. Mén.* p. 26. Greves faites d'argent et jointes à clous d'or; D'or les boucles estoient, où sourdoient eslevées Mille croisettes d'or au burin engravées, RONS. 932.

— ÉTYM. Diminutif de *croix;* provenç. *crozeta.*

† **CROISETTÉ** (kroi-zè-té), *adj.* Voy. CROISETÉ.

CROISEUR (kroi-zeur), *s. m.* || 1° Terme de marine. Vaisseau de guerre qui est en croisière. || Adjectivement. Un bâtiment croiseur. Malgré la vigilance de dix bâtiments croiseurs avec quatre-vingt-six canons, RAYNAL, *Hist. phil.* VII, 14. || Capitaine d'un vaisseau croiseur. || 2° Hirondelle de mer. || 3° Dans les mines, filon qui en coupe un autre.

— ÉTYM. *Croiser.*

† **CROISIER** (kroi-zié), *s. m.* Nom d'un ordre religieux, congrégation de chanoines réguliers.

CROISIÈRE (kroi-ziè-r'), *s. f.* || 1° Terme de marine. Action de croiser. Tenir la croisière. La croisière a duré trois mois. Après trente et un jours de croisière sans rien trouver, je joignis, le 18 juin, une flotte hollandaise que j'attendais depuis quinze jours, *Rapport de* J. BART, 1696, dans JAL. || 2° Parages où l'on croise. La Manche est une mauvaise croisière. Les croisières n'y sont pas faciles, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 46. || 3° Vaisseaux qui croisent. Une forte, une nombreuse croisière. || 4° Rencontre de deux chemins de fer qui se croisent de niveau.

— HIST. XVe s. Adonc les prelats en leurs prelatations et seigneuries commencerent à prescher ce voyage par maniere de croisiere [croisade], FROISS. II, II, 207.

— ÉTYM. *Croiser.*

† **CROISILLE** (kroi-zi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Pièce du rouet des fileurs de corde, qui porte les molettes.

— ÉTYM. *Croiser.*

CROISILLON (kroi-zi-llon, *ll* mouillées, et non kroi-zi-yon), *s. m.* || 1° La traverse d'une croix. La croix de Lorraine avait deux croisillons. || 2° Ce qui sépare une croisée de fenêtre en deux. Croisée à deux croisillons. || Petites tiges de bois ou de plomb qui remplissent le châssis d'une croisée. || 3° Morceaux de charpente qui se croisent perpendiculairement. || 4° *S. m. plur.* Branches de fer qui, se croisant dans le cœur d'un arbre tournant, l'empêchent de se fendre.

— HIST. XIVe s. Une autre crois à double croisellon, où il a du fust de la vraie crois, *Bibl. des Chartes;* 4e série, t. V, p. 170. || XVIe s. Ils portent leur petard à la grille d'un canal qui entroit dans la ville, appliquent ce petard, le font jouer, et en emportent un croison, D'AUB. *Hist.* III, 246.

— ÉTYM. *Croix.*

† **CROISOIRE** (kroi-zoi-r'), *s. f.* Instrument pour rayer le dessus du biscuit de mer.

— ÉTYM. *Croiser.*

CROISSANCE (kroi-san-s'), *s. f.* || 1° Développement progressif des corps vivants, particulièrement en hauteur. Prendre sa croissance. L'âge de croissance. Avoir toute sa croissance. || 2° On donne ce nom à certaines rocailles, ou à des herbes de mer congelées, dont on fait l'ornement des grottes. Celles qu'on appelle croissances des Indes sont en forme de crête de coq.

— HIST. XIVe s. Les metalx n'ont fors que l'essence; Les herbes ont estre et croissance, *Nat. à l'alch. err.* 76. || XVe s. La lune estoit à neuf jours de croissance, E. DESCHAMPS, *Naiss. de Charles VI.* || XVIe s. Ce que fait aussi ledit Egyptiac appliqué seul sur la croissance de la chair mauvaise, PARÉ, IX, 6. Creons, ordonnons et establissons deux foires de croissance [de plus] au dit lieu de Montargis, outre celle qui a accoustumé seoir, THAUMASSIERE, *Cout. de Berry*, p. 406, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *creissensa;* catal. *crexensa;* anc. espagn. *crecencia;* ital. *crescenza;* du latin *crescentia*, de *crescens* (voy. CROISSANT 1).

1. **CROISSANT, ANTE** (kroi-san, san-t'), *adj.* Qui croît. Fureur croissante. Une population croissante. Un bruit croissant. Je priais; par degrés d'affreux pressentiments D'une terreur croissante ont pénétré mes sens, DELAV. *Vêpres sicil.* III, 1. Que Dieu bénisse votre famille croissante et donne à ma patrie, dans vos enfants, des citoyens qui vous ressemblent, J. J. ROUSS. *Lett. à M. Moultou, Corresp.* t. V, p. 152, dans POUGENS. Je sentis à mon trouble croissant que j'allais me perdre, et je m'arrêtai, ID. *Hél.* I, 1. || Terme de marine. Échelle de latitude croissante, échelle au moyen de laquelle on mesure les distances parallèles à l'équateur, sur les cartes dont tous les méridiens sont parallèles entre eux.

2. **CROISSANT** (kroi-san), *s. m.* || 1° Temps pendant lequel la lune croît, c'est-à-dire a une augmentation apparente, et, par une extension naturelle, temps depuis la lune nouvelle jusqu'à la pleine lune. Au dixième croissant de la lune nouvelle, On peut du fier taureau dompter le front rebelle, DELILLE, *Géorg.* I. || Par restriction à la forme, on nomme croissant la figure échancrée de la lune plus petite que le demi-cercle. Le croissant se dit de la nouvelle lune jusqu'au premier quartier; il se dit aussi de la figure échancrée depuis le dernier quartier jusqu'à la nouvelle lune. La lune est dans son croissant. Le croissant de la lune, constamment dirigé vers le soleil, indique évidemment qu'elle en emprunte sa lumière, LA PLACE, *Expos.* I, 3. || Fig. et par plaisanterie, être logé au croissant, être de la confrérie des maris trompés par leurs femmes. Son ascendant Toujours l'entraîne à loger au croissant, *Théâtr. ital. Baguette de Vulcain*, dans LEROUX, *Dict. comique.* || Croissant solaire, forme en croissant que présente le soleil à un certain moment d'une éclipse. || 2° Terme de blason. Le croissant prend différents noms suivant sa situation : croissant renversé, croissant couché, croissant montant, croissants adossés. || 3° Les armes de l'empire turc. Mahomet II arbora le croissant sur les murs de Constantinople. || La Turquie. Faire trembler Memphis ou pâlir le croissant, BOIL. *Sat.* IX. Le sort longtemps barbare Me fit quitter bientôt l'empire du croissant, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Contre le croissant déployant leur bannière, ID. *Tancr.* III, 4. || 4° Ce qui a la forme du croissant de la lune. Cela est en forme de croissant. || Nom d'ouvrages nouveaux dans les places de guerre (au temps de Louis XIV). Ces ouvrages inconnus jusques ici dans notre fortification se nomment des flèches à cause de leur figure, et sont, à l'égard de ces angles saillants, ce qu'est une contre-garde à l'égard d'un bastion; il y a aussi, entre les deux, d'autres petits

ouvrages qu'ils nomment croissants; et tout cela palissadé, quoique de terre simplement, se défend assez bien l'un l'autre, quand on a beaucoup de monde et beaucoup de feu, PELLISSON, *Lett. hist.* t. III, p. 329. || 5° Un instrument de fer en arc, emmanché dans un long bâton, qui sert à tondre les charmilles et autres palissades. || 6° Petites branches de fer poli, faites en forme de croissant, qu'on scelle au dedans des jambes des cheminées pour tenir la pelle et les pincettes. || Branches de fer ou de cuivre pour soutenir les portières, ou les rideaux d'une fenêtre. || 7° Terme de serrurier. Évidement dans la platine d'une targette, d'un loqueteau, d'un verrou à ressort. || Terme de luthier. Enfoncement fait en forme de demi-cercle aux côtés des violons, des violes et basses violes. || 8° Terme de marine. Portion de cercle décrite par le bout de la barre du gouvernail. || Massifs de bois dur, qui, placés sur l'avant des affûts, d'une flasque à l'autre, facilitent le pointage des canons. || 9° Terme de vétérinaire. Éminence semi-lunaire existant à la surface de la sole du cheval et formée par une déviation de l'os du pied, dans la fourbure chronique. || 10° Ordre du Croissant, ordre de chevalerie institué au quinzième siècle par René d'Anjou, dit le bon roi de Sicile, et composé de trente-six chevaliers, qui avaient un croissant d'or pour marque, avec le mot Loz pour devise. || 11° Papier qui offre trois croissants dans le filigrane. || 12° Petit pain ou petit gâteau qui a la forme d'un croissant.

— HIST. XIII° s. Il fist la lune en ses tens, en croissant et en decors, *Psautier*, f° 124. Soleil et lune et ans et jors, Et les croisans et les decors, *Partonop.* v. 855. Nus chapuisieres ne puet metre croissant de fust en harçon ne en haume, en quelque lieu que ce soit, *Liv. des mét.* 216.

— ÉTYM. *Croissant* 1, à cause que la lune est en croissance (au moins dans une de ses phases) quand elle a la forme d'un croissant; angl. *crescent*.

† **CROISSEMENT** (kroi-se-man), *s. m.* Action de croître.

— HIST. XII° s. Li parreins fu ocis e gist en Orient; Car sainte iglise esteit idunc en creissement, *Th. le mart.* 157. Maintes foiz, si com nos avons là desor dit, est nostre oevre occaisons de dampnation, et si quidons ke ele soit creissemenz de vertut, *Job*, 469. || XVI° s. Ces dents se peuvent regenerer et ont croissement continuel jusques à la mort, PARÉ, IV, 2. Les croissements des vignes et la couppure des sarmens, LAUR. DU PREMIER FAICT, *Trad. de la vieillesse de Cicéron*, f° 35, dans RAYNOUARD. En tous baux et fermes de censes et metairies faits à outrée ou enchere publique, il y a regulierement tiercement, moitiement et croissement qui doivent estre faits dedans quarante jours, à prendre du jour de l'outrée premiere et principale, *Coust. génér.* t. II, p. 1068.

— ÉTYM. *Croître;* provenç. *creisshement, creycement;* anc. catal. *crexement;* espagn. *crecimiento;* ital. *crescimento.*

CROISURE (kroi-zu-r'), *s. f.* La tissure de la serge qui se fait en croix, par opposition à celle du drap qui se dit filure. || Terme de marine. Croix que les vergues font avec les mâts. || Croisure d'un cordage, l'endroit où les doubles se rencontrent. || Action de croiser les rimes de vers, d'entre-croiser de différentes mesures. La diversité de la mesure et de la croisure des vers que j'y ai mêlés, CORN. *Rodog. examen.* || Terme de blason. Centre d'un écu divisé en quatre quartiers. || Opération par laquelle, les cocons étant transformés en soie grége, on croise deux brins à la sortie des filières. || La levée la plus large dans un marais salant.

— HIST. XV° s. Estoit gent en corsage plus qu'autre; droict comme un jonc; fort d'eschine et de bras, et de bonne croisure, G. CHASTEL. *Éloge du bon duc Philippe.*

— ÉTYM. *Croiser.*

CROÎT (kroî; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : les croî-z appartiennent....), *s. m.* || 1° Terme d'agriculture. Augmentation d'un troupeau par les naissances de chaque année. Le cheptel se donne à perte et à croît. || 2° Terme de droit. Le croît des animaux. Le croît appartient au propriétaire. ....La plupart sont déjà Aussi grandes que leurs mères; Le croît m'en appartient, LA FONT. *Fabl.* IV, 12. || Bail à croît, bail de bétail fait à charge d'en partager le produit. || Croît de cens, synonyme de surcens.

— HIST. XIII° s. Qui vos donra [donnera] de rentes crois, *Partonop.* v. 6309. Et se aucuns tient en fié franc, la garde de l'enfant et des choses sont ou pooir au plus prés, et sunt tuit li croiz des fruiz et dou fié à celi qui l'a en garde, *Liv. de just.* 58. Mors fait laissier usure et crois, HELINAND, *Vers sur la mort*, dans RAYNOUARD. || XIV° s. Un agneau que le suppliant avait baillié en croiz et en chatel [cheptel] à Guiot, DU CANGE, *crescentia.* Comme le suppliant eust pris à crois et en chastel deux buefs, ID. *ib.* || XVI° s. L'homme marche entier vers son croist et vers son decroist, MONT. III, 274. Ceux qui ont droit de mettre bestes chevalines et vaches avec leurs suittes, n'y mettront que le croist et suitte de l'année seulement, *Coust. génér.* t. II, p. 8. Toutes manieres de bestes se peuvent bailler à croist et chaptel, le dit chaptel estimé par le bail pour tel prix qu'il sera convenu entre les parties, *ib.* t. I, p. 888.

— ÉTYM. *Croître;* wallon, *cruz*, le surplus d'une chose; Berry, *croît*, croissance (cet enfant a fait son croît), et le *cret*, le croît; provenç. *creys.*

CROÎTRE (kroî-tr'; au XVII° siècle plusieurs prononçaient craître; et en effet les poëtes font rimer croître avec des sons en *aître;* La victoire aura droit de le faire renaître; Si ma haine est trop faible, elle la fera croître, CORN. *Sert.* III, 4; Celui qu'ils craignaient fut le maître; Proposez-vous d'avoir le lion pour ami, Si vous voulez le laisser croître, LA FONT. *Fab.* II, 1; À de moindres objets tu peux le reconnaître; Contemple seulement l'arbre que je fais croître, LOUIS RAC. *Religion*, I. Quel parti prendre? où suis-je? Et qui dois-je être? Sur quel terrain puis-je espérer de croître? VOLT. *Pauvre diable.* Cette prononciation est tout à fait abandonnée par l'usage), je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent; je croissais; je crûs, tu crûs, il crût, nous crûmes, vous crûtes, ils crûrent; je croîtrai; je croîtrais; croîs, croissons; que je croisse, que nous croissions; que je crusse; crû, crue; croissant, *v. n. irrég.* || 1° Acquérir une taille plus grande, se développer, en parlant des êtres animés. Cette pluie a fait croître les blés. Ils sont crûs de six grands doigts, VOIT. *Lett.* 42. Laissez-le croître, ce roi chéri du ciel; il saura tantôt se servir, tantôt se passer de ses plus fameux capitaines, BOSS. *Louis de Bourbon.* Ainsi l'on vit l'aimable Samuel Croître à l'ombre du tabernacle, RAC. *Athal.* II, 9. Le bois qui, dans le même terrain, croît le plus vite est le plus fort; celui qui a crû lentement est plus faible que l'autre, BUFFON, *Exp. sur les végét.* 1er *mém.* Toutes les parties d'un corps organisé ont à croître, et, tandis qu'elles croissent, elles continuent à s'acquitter des fonctions qui leur sont propres, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvres*, t. V, p. 300. Ce jeune homme qui croissait pour changer la face de la botanique, CONDORCET, *Linné.* Ce retard donnait aux moissons nouvelles des Russes le temps de croître; elles nourriront sa cavalerie [de Napoléon]; son armée traînera moins de transports à sa suite, SÉGUR, *Hist. de Nap.* II, 5. || Ne faire que croître et embellir, se dit d'une jeune personne qui devient plus belle en devenant plus grande. || Fig. Des caresses qui ne faisaient que croître et embellir, HAMILT. *Gramm.* 11. Une passion qui ne fait que croître et embellir, VOLT. *Lett. à Cath.* 63. || Ironiquement. L'approche de l'air de la cour a donné à son ridicule de nouveaux agréments, et sa sottise tous les jours ne fait que croître et embellir, MOL. *Comt. d'Escarb.* 1. || Il est crû comme un champignon, tout en une nuit, se dit d'un homme de néant qui a fait une grande fortune en peu de temps. || 2° Par extension. Croître en beauté, en sagesse, en vertu, acquérir progressivement plus de beauté, plus de sagesse, plus de vertu. || 3° Provenir, en parlant des végétaux. Il ne croît pas de blé en ce pays. La vigne ne croît pas dans les pays du nord. || Par extension, en parlant de choses inanimées. Cette pierre est crue en une grande montagne, PASC. *Proph.* 25. || Fig. Il y croît [à Paris] des badauds autant et plus qu'ailleurs, CORN. *Ment.* I, 1. || 4° Devenir plus grand, en parlant des choses inanimées. Les pluies ont fait croître la rivière. La lune commence à croître. Le Dieu de Seine était dehors À regarder croître l'ouvrage, MALH. II, 3. Puisque le jugement nous croît par le dommage, RÉGNIER, *Épît.* II. Ton nom ne peut plus croître, il ne lui manque rien, CORN. *Hor.* II, 5. Ainsi l'ont autrefois versé [leur sang] Brute et Manlie; Mais leur gloire en a crû loin d'en être avilie, ID. *Poly.* V, 4. Mais malgré ma bonté qui croît plus tu l'irrites, ID. *ib.* V, 2. Votre péril croîtrait, et je serais perdue, ID. *Rodog.* III, 1. Malgré tous mes respects je vois de jour en jour Croître sa résistance autant que mon amour, ID. *Perthar.* II, 3. ....Un si rare mérite Semble croître de prix quand par force on le quitte, ID. *Sertor.* I, 3. Vos impostures croissent tous les jours, PASC. *Prov.* 15. C'est ainsi que vous faites croître peu à peu vos opinions, ID. *ib.* 13. La faveur de Mme de Maintenon croît toujours, SÉV. 432. Les persécutions feront croître l'Église, BOSS. *Hist.* II, 7. Sa grandeur est crue selon la mesure de sa bassesse, ID. *Asc.* I. Cependant l'empire des Perses allait croissant, ID. *Hist.* I, 8. Que le trouble, toujours croissant de scène en scène, À son comble arrivé, se débrouille sans peine, BOIL. *Art p.* III. [Cet amour] Dont les feux avec nous ont crû dans le silence, RAC. *Baj.* II, 5. Je sens croître ma joie et mon étonnement, ID. *Iphig.* II, 2. Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit, ID. *Brit.* I, 1. Ah! laisse à ma fureur le temps de croître encore, ID. *Andr.* II, 1. Le trouble semble croître en son âme incertaine, ID. *Phèd.* V, 5. Votre douleur redouble et croît à chaque pas, ID. *Iphig.* II, 1. Plus la dépravation sembloit croître parmi les hommes.... MASS. *Av. Noël.* Il y a, dans la cour d'une mosquée, une colonne où l'on marque les degrés de l'accroissement du Nil, et, chaque jour, des crieurs publics annoncent dans tous les quartiers de la ville de combien il est crû, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 37, dans POUGENS. De sorte que le pouvoir va croissant et la sûreté diminuant, jusqu'au despote, sur la tête duquel est l'excès du pouvoir et du danger, MONTESQ. *Esp.* VIII, 5. La quantité de marchandises et denrées croît par une augmentation de commerce, ID. *ib.* XXII, 8. Depuis les Perses nous voyons croître le luxe en Asie et, par conséquent, les dépenses; mais nous ne voyons pas croître les richesses prises pour la masse des denrées et des matières premières, CONDILLAC, *Hist. anc. Lois*, ch. 9. Comme si l'objet de l'intrigue n'était pas rempli quand l'intérêt croît d'acte en acte, MARM. *Rép. à La Harpe*, *Œuvres*, t. XVII, p. 31, dans POUGENS. Et les maux de l'exil et de l'oppression Croissent au souvenir de sa chère Sion, DELILLE, *Pitié*, IV. || 5° *V. a.* Augmenter, accroître. Qu'à des cœurs bien touchés tarder la jouissance C'est infailliblement leur croître le désir, MALH. II, 8. M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs, CORN. *Cid*, II, 8. Regarde-le plutôt pour exciter ta haine, Pour croître ta colère et pour hâter ma peine, ID. *ib.* III, 4. Mais la plus belle mort souille notre mémoire, Quand nous avons pu vivre et croître notre gloire, ID. *Cinna*, II, 1. Ma mort était ma gloire, et le destin m'en prive Pour croître mes malheurs et me voir ta captive, ID. *Pomp.* III, 4. Loin de me soulager, vous croissez mes tourments, ID. *Médée*, V, 3. De ceux qui m'ont trahi croissez l'indigne nombre, ID. *Perthar.* V, 3. Me plaindre à l'empereur serait croître ma peine, ROTROU, *Bélis.* III, 3. Peuvent-ils [les domestiques] croître leurs gages en se garnissant? PASC. *Prov.* 6. Je ne prends point plaisir à croître ma misère, RAC. *Baj.* III, 3. Que ce nouvel honneur va croître son audace, ID. *Esth.* III, 3. Tu verras que les Dieux n'ont dicté cet oracle Que pour croître à la fois sa gloire et mon tourment, ID. *Iphig.* IV, 1. Faut-il payer si cher cette paix d'un moment Qui croîtrait à la fois ma honte et mon tourment? DELILLE, *Par. perdu*, IV. Pourquoi chercher vous-même à croître vos ennuis? DUCIS, *Othello*, V, 2. || Proverbe. Mauvaise herbe croît toujours, se dit par plaisanterie des enfants qui grandissent beaucoup. || À chemin battu il ne croît point d'herbe. || On disait par plaisanterie à ceux qui se plaignent qu'une chose n'est pas assez grande : Faites-la éterner et lui dites : Dieu vous croisse.

— REM. 1. *Croître* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il exprime l'action de croître : La rivière a crû d'un pied; cet enfant a crû de trois centimètres. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, quand il exprime l'état : La rivière est crue; cet enfant est crû de deux pouces. || 2. *Croître* a été employé activement; c'est du reste un archaïsme, mais qui est de très-bon usage dans la poésie et la prose élevée.

— SYN. CROÎTRE, AUGMENTER. Croître se dit des êtres animés dont la taille devient plus grande : Cet enfant croît rapidement; cet arbre a crû beaucoup dans l'année. Augmenter ne peut se dire des êtres animés : ni un enfant ni un arbre n'augmentent; augmenter implique une idée d'agrandissement en tous sens qui n'est pas dans croître. Mais quand il s'agit de choses au propre ou au figuré, croître et augmenter sont synonymes; sa générosité croît ou augmente tous les jours; l'incendie croît ou augmente; avec cette nuance cependant que croître porte à l'esprit l'idée d'un développement semblable à celui d'un être animé, et augmenter celle d'un agrandissement brut et en tout sens.

— HIST. XI° s. Soleil n'i luist, ne blet n'i puet pas creistre, *Ch. de Rol.* LXXVI. || XII° s. En France crut si dolereus tourment, *Ronc.* p. 67. Dex! puis leur est si grant peine creue, *ib.* p. 69. Par Guenelon me

croist peine mout grant, *Ronc.* p. 86. Car sor chascun [il] fist croistre un aubespin, *ib.* p. 155. Croistre [il] vous veut d'onor et de bernage, *ib.* p. 159 Belle niece Aude, or vous croist segnorie, *ib.* p. 160. Ja n'i croistra vos los ne vos honors, *Couci*, VII. Si [la reine Blanche] fait fermer [fortifier] chastiaus, pour mieus valoir; De tant sont jà par lui [elle] creü si hoir, HUES DE LA FERTÉ, *Romancero*, p. 183. || XIIIe s. Dame, ce dist li rois, honor vous est creüe, *Berte*, LXXX. En plorant s'en part Berte, cui Diex croisse bontés, *ib.* CXXXII. Et tout adiès croissoit li os [l'armée] de jor en jour, H. DE VALENC. 11. Et bien saciez de voir que vous avez aillours deux tans de gens que vous n'avez chi, et se iestes en vostre terre, et toujours vous croistront gent, *Chr. de Rains*, p. 76. Devant els [ils] virent un enfant; Genz ert et grant et ben creüz, *Lai del desiré.* Car les gens le conte croissoient, Qui plus et plus tous jours venoient, *Bl. et Jeh.* 4236. Toute autre maniere de fruit crut en regne de France, aus, oignons, *Liv. des mét.* 32. Quant li arbres furent creü, *la Rose*, 599. Et si estoit [un pin] si haut creüs, Qu'ou vergier n'ot nul si bel arbre, *ib.* 1438. Cil qui à lui ira de moi iert afiés; Si li croistrai sa rente de mil mars d'or pesés; Si iert tote sa vie mes drus et mes privés, *Ch. d'Ant.* V, 470. Tout soit-il ainsi que li vin ou li blé soient encore sor les liex où il crurent, BEAUM. XLIV, 41. Et se le [la] mesure est plus grans qu'à Clermont, si comme ele est en aucunes viles, on doit croistre du pris, ID. XXVII, 16. || XIVe s. Donnons povoir de mander et assembler gens d'armes et de pié, de les croistre et amenuiser toutes et quantes fois que bon vous semblera, *Ord. des rois*, t. III, p. 160. Et les richesses de celui qui pesche [pèche] en prodigalité ne croissent pas moult, ORESME, *Eth.* 108. || XVe s. Finalement leur defense ne valut neant, car gens d'armes frisques et nouveaux croissoient toudis sur eux, FROISS. I, I, 108. Les saisons passerent, et ce jeune duc de Guerles cresist en honneur, en force, en sens et en grand vouloir de faire armes, ID. II, III, 94. Afin qu'en eulx dignité plus en cresse, CH. D'ORL. *Compl. de la France.* Estez nourrist et croist selon raison Vignes et blez et tous biens de nature, E. DESCH. *Adieu jeunesse.* Afin que chascun soit engrant [désireux] De croistre [enchérir], et que au plus offrant.... ID. *Poésies mss.* f° 407, dans LACURNE. Pour lors-le cueur lui estoit creu, et ne se trouvoit point humble envers ledit duc comme autrefois, COMM. II, 5. || XVIe s. Ce qu'ilz ont fait, car par rapt, tromperie, Ont augmenté et creu leur seigneurie, Malle herbe croist trop plus que l'on ne veut, J. MAROT, V, 69. Il mesloit dans sa mangeaille des pierres pour en croistre la mesure, MONT. II, 176. En la grande place de Syracuse l'herbe estoit crue si haulte et si forte que les chevaux y paissoient, AMYOT, *Timol.* 32. Au moyen de quoy le cueur leur estant creu, ilz allerent incontinent mettre le siege devant la ville d'Acerres, ID. *Marcel.* 6. En une abbaye au dessous de Beaurevoir, où croist la rivière de l'Escaut, M. DU BELL. 43.

— ÉTYM. Berry, *crêtre;* wallon, *crèhe*, au participe, *créhou*, crû; namurois, *crèche*, au participe, *créchu;* rouchi, *crécher;* saintong. *crêtre;* provenc. *crescer*, *creisser;* catal. *crexer*, espagn. *crecer;* ital. *crescere;* du latin *crescere*.

CROIX (kroî; l'*x* se lie : une croî-z argentée), *s. f.* || 1° Sorte de gibet où l'on attachait, dans l'antiquité, certains criminels. Le supplice de la croix. Il le fit attacher en croix au pied du rocher, VAUGEL. *Q. C.* liv. VII. Les haches et les croix sont lasses de trépas, ROTR. *St Gen.* II, 8. Un soldat qui gardait les croix vit de la lumière dans le monument, ST-ÉVREMOND, *Matrone d'Éphèse.* Ils l'attachèrent à une croix qui était un supplice ordinaire chez les Carthaginois, et l'y firent périr, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 330, dans POUGENS. La colère du roi n'étant pas encore assouvie, il fit voir un spectacle horrible aux yeux même des vainqueurs; ces deux mille hommes étant restés du massacre, après qu'on fut las de tuer, il les fit attacher en croix le long du rivage, ID. *ib.* t. VI, p. 289. À la croix, il [Jésus] regarde dans les prophéties ce qui lui restait à faire, il l'achève, et dit enfin : Tout est consommé, BOSS. *Hist.* II, 6. Aussitôt qu'il [Jésus] fut à la croix, le voile qui couvrait le sanctuaire fut déchiré de haut en bas, et le ciel fut ouvert aux âmes saintes; c'est au sortir de la croix et des horreurs de son supplice qu'il parut à ses apôtres, glorieux et vainqueur de la mort, afin qu'ils comprissent que c'est par la croix qu'il devait entrer en la gloire et qu'il ne montrait point d'autre voie à ses enfants, ID. *ib.* La croix est la vraie épreuve de la foi, le vrai fondement de l'espérance, le parfait épurement de la charité, en un mot le chemin du ciel; Jésus-Christ est mort à la croix, il a porté sa croix toute sa vie; c'est à la croix qu'il veut qu'on le suive, et il met la vie éternelle à ce prix, ID. *ib.* Et, d'une infâme croix souffrant l'ignominie, Doit la mort aux ingrats qui lui devront la vie, DELILLE, *Par. perdu*, XII. || 2° Le bois même où Jésus-Christ fut attaché. La vraie, la sainte croix. || Invention de la sainte croix, Exaltation de la sainte croix, nom de deux fêtes que l'Église romaine célèbre : la première le 3 mai, en mémoire de ce que sainte Hélène, mère de Constantin, trouva la vraie croix; la seconde le 14 septembre, en mémoire de ce que Héraclius rapporta sur le Calvaire la vraie croix enlevée quatorze ans auparavant par Cosroès roi de Perse. || Fig. Mettre une injure, une disgrâce, son ressentiment au pied de la croix, se résigner, pardonner pour l'amour de Dieu. || 3° Par extension, le christianisme. Faire triompher la croix. L'étendard de la croix. La prédication du mystère de la croix est folie à ceux qui périssent et ne paraît un effet de la puissance de Dieu qu'à ceux qui se sauvent, c'est-à-dire à nous, BOSS. *Hist.* II, 11. Un ouvrage [le monde] dont il [l'homme] entendait la sagesse ne l'a point touché; un ouvrage lui est présenté où son raisonnement se perd, et où tout lui paraît folie, c'est la croix de Jésus-Christ, ID. *ib.* La conversion du monde ne devait être l'ouvrage ni des philosophes ni même des prophètes; il était reservé au Christ, et c'était le fruit de sa croix, ID. *ib.* Constantin devenu la conquête de la croix, MASS. *Pet. car. Drap.* Paris va révérer le martyr de la croix, VOLT. *Zaïre*, II, 3. Quand la croix, si honteuse et si dure aux pervers, N'aurait pas subjugué le perfide univers, À sa morale seule on la croirait divine, BERNIS, *Relig. vengée*, X. || 4° Terme de dévotion. Affliction que Dieu envoie aux hommes pour les éprouver. Aussi le corps se plaint, le corps gémit sans cesse, Accablé sous les moindres croix, CORN. *Imit.* I, 21. La loi la plus propre à l'Évangile est celle de porter sa croix, BOSS. *Hist.* II, 6. Jésus ne promet que des afflictions et des croix, ID. *Serm. Sept.* Les croix que Dieu nous envoie, ID. *Souff.* 2. Leurs croix leur sont insupportables, FLÉCH. *Serm.* I, 95. On a bien de la peine à se convaincre de la bonté avec laquelle Dieu accable de croix ceux qu'il aime, FÉN. XVIII, 430. Les dégoûts du monde sont des croix forcées qui nous viennent sans nous consulter, MASS. *Car. Dégoûts.* Porter les croix que sa bonté nous ménage, ID. *Av. Affl.* Un lien mal assorti devient votre croix de tous les jours, ID. *ib.* Il faut trouver le secret de porter sa croix, ID. *Car. Samar.* Le monde nous fournit des croix et des afflictions, ID. *ib. Mot. de conv.* || Chacun a sa croix, chacun a ses peines, ses souffrances. || 5° Simulacre représentant la croix de Jésus-Christ. Élever, planter une croix. Porter une croix. Tandis qu'il assiégeait Maxence dans Rome, une croix lumineuse lui parut en l'air devant tout le monde avec une inscription qui lui promettait la victoire.... Le lendemain il gagna cette célèbre bataille qui défit Rome d'un tyran et l'Église d'un persécuteur; la croix fut étalée comme la défense du peuple romain et de tout l'empire, BOSS. *Hist.* I, 11. Jusqu'au jour, où des morts perçant la voûte sombre, Une voix, dans le ciel les appelant sept fois, Ensemble éveillera ceux qui dorment à l'ombre De l'éternelle croix, LAMART. *Méd.* 22. Il fallut de longs efforts pour arracher à la tour du Grand-Yvan [au Kremlin] sa gigantesque croix; l'empereur voulait qu'à Paris le dôme des Invalides en fût orné, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VIII, 10. || Aller, marcher avec la croix et la bannière, se dit d'une solennité ecclésiastique, quand, en procession et avec la croix et la bannière de l'église, on va recevoir un grand dignitaire de l'église, un évêque, un cardinal, etc. || Fig. Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière, aller à sa rencontre, le recevoir avec beaucoup d'appareil. || Il faut aller le chercher avec la croix et la bannière, se dit de celui avec lequel on est obligé de faire de grandes cérémonies. || Terme de jurisprudence des temps barbares et aussi du moyen âge. Jugement de la croix, jugement qui se faisait par la croix, sans qu'on sache exactement en quoi l'épreuve consistait; cependant les érudits pensent que celui qui subissait ce jugement était mis au pied d'une croix, les bras étendus en croix, et qu'il était condamné s'il ne pouvait garder cette position un temps déterminé ou aussi longtemps que son adversaire. Charlemagne ordonna que, s'il survenait quelque différend entre ses enfants, il fût terminé par le jugement de la croix; Louis le Débonnaire borna ce jugement aux affaires ecclésiastiques, MONTESQ. *Esp* XXVIII, 18. || Croix qu'on élevait autrefois aux lieux où était arrivé un accident, où s'était commis un assassinat. || Croix de Saint-André ou croix de Bourgogne, croix en forme d'X. || Dans la charpente, croix de Saint-André se dit de l'assemblage de poteaux ou de pièces de bois qui se coupent diagonalement et qui arc-boutent les pièces d'un pan de charpente. || Croix de Saint-André s'est dit de pièces de bois disposées en croix de Saint-André sur lesquelles le bourreau étendait le criminel qu'il allait rouer. || Croix de Saint-André se dit du pavage d'une place à laquelle aboutissent quatre rues. || Dans la marine, croix de Saint-André se dit d'une forte sangle placée quelquefois en sautoir sur l'avant de la misaine pour la fortifier. || Croix grecque, croix dont les quatre branches sont d'égale longueur. Croix latine, croix dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres. Une église est bâtie en croix grecque, en croix latine, quand elle représente une croix grecque, une croix latine : le plan de l'église de Sainte-Geneviève à Paris est une croix grecque; celui de l'église Notre-Dame est une croix latine. || 6° Petit ornement, en forme de croix. Cette croix dont cent fois mes soins vous ont parée, Peut-être entre vos mains est-elle demeurée Comme un gage sacré de la fidélité Que vous deviez au Dieu que vous avez quitté, VOLT. *Zaïre*, I, 1. || Croix pectorale, croix d'or, d'argent ou de diamants que les archevêques, évêques, etc. portent suspendue au cou. || Prendre la croix, s'enrôler dans une croisade contre les Mahométans ou les hérétiques; locution qui vient de ce que les croisés portaient sur leurs vêtements la figure d'une croix. Tout le monde prit donc la croix et les armes, MONTESQ. *Rom.* 23. Adémar de Monteil, évêque du Puy, demanda le premier à entrer dans la voie de Dieu et prit la croix des mains du pape; plusieurs évêques suivirent son exemple.... tous les fidèles promirent de respecter les décisions du concile, et décorèrent leurs vêtements d'une croix rouge, de drap ou de soie; ils prirent dès lors le nom de croisés, MICHAUD, *Hist. des crois.* I, an 1095. || Privilége de la croix, privilége qu'avaient les croisés de n'être pas poursuivis pour dettes, de ne pas payer d'intérêt des sommes à eux prêtées, de ne payer ni collectes ni tailles. || Filles de la Croix, filles vivant en communauté dont l'occupation était de tenir des écoles chrétiennes et d'instruire les personnes de leur sexe; l'institut est de 1265. || Chanoines de la Sainte Croix, chanoines réguliers fondés par Théodore de Celles en 1211, qui suivaient la règle de saint Augustin, qui étaient vêtus de blanc avec un scapulaire noir et une croix blanche et rouge par-dessus et qui, en chantant l'office au chœur, portaient l'aumusse noire. || 7° Le signe de la croix, signe que les chrétiens font en portant la main au front, à la poitrine, puis à l'une et à l'autre épaule. || Fig. Quand je le vis entrer, je fis un grand signe de croix, j'éprouvai de la surprise, de la peur. || 8° Croix de par Dieu, croix de par Jésus, alphabet où l'on apprenait à lire aux enfants, ainsi dit parce que le titre est orné d'une croix, qui se nommait croix de par Dieu, c'est-à-dire croix faite au nom de Dieu. C'est un homme qui sait la médecine à fond, comme je sais ma croix de par Dieu, MOL. *Pourc.* I, 7. Ce siècle-là [de Louis XIV] est en tout supérieur au vôtre depuis l'astronomie jusqu'à la croix de par Dieu, P. L. COUR. *Lett.* II, 210. || Fig. Les commencements tout à fait élémentaires. Prétend-il nous renvoyer à la croix de par Dieu? || En être encore à la croix de par Dieu, être obligé de recommencer une affaire, quelque procédure mal faite. || 9° Disposition en forme de croix. Les pétales des crucifères sont disposés en croix. Avoir, mettre les jambes en croix. Il met ses bras en croix, PASC. *Proph.* 28. || Baiser les pouces en croix, faire les vœux les plus ardents pour le succès d'une affaire. || La croix de l'épée, sorte de croix que formait la poignée des épées des chevaliers et que forme encore la poignée de l'épée quand on n'en considère que la partie horizontale et la partie perpendiculaire. || Mariage sur la croix de l'épée, sorte de promesse militaire de mariage. Il entre avec un homme à lui dans ce couvent, trouve Mlle de Vaubrun qui l'attendait, la prend, la met dans un carrosse, la mène chez M. de Gesvres, fait un mariage sur la croix de l'épée, couche avec elle, et, ce matin, dès la pointe du jour, ils ont disparu tous deux, et on ne les a pas encore trouvés, SÉV. t. IX. *Lett.* 871, p. 3, dans POUGENS. || Terme de botanique. Croix de Calatrava ou de Saint-Jacques, espèce d'amaryllis. || Croix de chevalier de Jérusalem ou de

Malte, ou, simplement, croix de Jérusalem, plante d'ornement. || Croix de Saint-André, croisette velue. || Croix de Lorraine, espèce de cactus. || **10°** Marque formée de deux traits croisés. Faire une croix au bas d'un acte quand on ne sait pas signer. Marquer quelque chose d'une croix. || Fig. Il faut faire la croix, faire une croix à la cheminée, se dit quand quelqu'un fait quelque chose de singulier, qui ne lui est pas habituel, quand il commet une grosse sottise. Quand nous serons à dix, nous ferons une croix, MOL. *l'Étour.* I, 11. || Faire une croix, se dit surtout quand on voit une personne entrer dans une maison où elle n'était pas venue depuis longtemps. || Terme de musique. Signe qui marquait un trille. La croix ne s'emploie plus que dans la basse chiffrée pour indiquer les intervalles augmentés, etc. || **11°** Décoration de divers ordres de chevalerie. La croix de Malte, du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de la Légion d'honneur. Souvent ce lâche effronté Porte l'habit militaire Avec la croix au côté, BÉRANG. *Judas.* Mon fils le baron, Quoiqu'un peu poltron, Veut avoir des croix; Il en aura trois, ID. *Carabas.* ....Ailleurs de vieux guerriers, Échangeant pour du pain, en les baignant de larmes, Ces croix prix de leur sang et l'honneur de leurs armes, DELILLE, *Homme des champs*, IV, *Var. et add.* || Absolument, la croix, celle de la Légion d'honneur. Il a eu la croix pour une action d'éclat. || *S. m.* Grand-croix, celui qui a le grade le plus élevé dans la plupart des ordres de chevalerie dont une croix est l'insigne. Le corps du grand maître d'Aubusson fut porté à l'église Saint-Jean sur les épaules des principaux grand-croix, BOUHOURS, *Hist. d'Aubusson*, liv. VI. Il [Renau] fut fait conseiller du conseil de marine et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, FONTEN. *Renau.* || *S. f.* Grand'croix, la décoration même que portent les grand-croix. On assure qu'il va recevoir la grand' croix de la Légion d'honneur. || **12°** Le côté d'une pièce de monnaie opposé à la face et marqué autrefois d'une croix. Croix ou pile. Sans croix ne pile et n'ayant rien en somme Qu'un vieil habit.... LA FONT. *Mazet.* || Croix ou pile, croix et pile, croix-pile, sorte de jeu de hasard où l'un des joueurs jette une pièce de monnaie en l'air, l'autre nommant le côté qu'il veut de la pièce et gagnant si la pièce tombée présente ce côté. Æneas, en tout fort habile, Voulut qu'on jouât à croix-pile, SCARRON, *Virg. trav.* V. Pesons le gain et la perte, en prenant croix que Dieu est, PASC. *Moyens*, 1. Il y a un chaos infini qui nous sépare; il se joue un jeu à cette distance infinie où il arrivera croix ou pile; que gagnerez-vous? Par raison, vous ne pouvez affirmer ni l'un ni l'autre; par raison, vous ne pouvez nier aucun des deux, ID. *Pensées*, part. II, art. 3. Supposons que l'on projette en l'air une pièce large et très-mince dont les deux grandes faces opposées que nous nommerons *croix* et *pile* soient parfaitement semblables; cherchons la probabilité d'amener *croix* une fois au moins en deux coups, LAPLACE, *Essai philos. sur les probabilités,* au commencement. || Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile, à croix-pile, se dit de deux choses dont le choix est indifférent. || **13°** Terme d'astronomie. Croix australe, Croix du Sud, nom d'une constellation de l'hémisphère austral. || Grande Croix, le carré de Pégase. || **14°** Latte croisée que les maçons et couvreurs suspendent au bout d'une corde quand ils font une réparation au haut de la maison. Là je trouve une croix de funeste présage ; Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison, BOIL. *Sat.* VI. || Croix géométrique ou bâton de Jacob, instrument composé d'un long bâton et d'un autre plus court mis en croix, dont les pilotes se servaient pour prendre les hauteurs. || Terme de vénerie. Croix de cerf, petit cartilage en forme de croix, qui se trouve dans le cœur du cerf. || Morceau de bois portant les têtes de chardon à carder. || **15°** Croix de mer, l'huître appelée manteau. || Pierre de croix, nom d'une sorte de pierre. M. Bucquet a donné à l'Académie un mémoire sur la pierre à qui sa configuration singulière a fait donner le nom de pierre de croix, CONDORCET, *Bucquet.* || **16°** Terme de manége. Faire la croix à courbettes ou à ballottades, faire exécuter à un cheval des sauts, tels qu'ils simulent la figure d'une croix. || **17°** Terme de blason. La réunion du pal et de la fasce. La croix est une des douze pièces honorables de l'écu. || Croix à degrés, celle dont le pied est posé sur une sorte d'escalier. || Croix de Toulouse, croix vidée, tréflée et pommelée d'or, qui se met sur les armoiries qu'on prétend être descendues du ciel. || Croix de Lorraine, croix qui a deux traverses ou croisillons. || **18°** Terme de marine. Forme que prennent les deux câbles d'un bâtiment affourché, lorsqu'en évitant il passe par-dessous le câble qui ne travaille pas. || Être en croix, se dit des vergues brassées perpendiculairement à leurs mâts.

— SYN. CROIX, AFFLICTIONS. Croix est du langage de la dévotion et exprime les peines que Dieu envoie aux hommes pour les éprouver. Afflictions n'implique rien de pareil; c'est le terme général qui indique les souffrances morales, sans se rapporter ni à une religion particulière ni à une dispensation de la Providence.

— HIST. XI° s. [La lance] Dont nostre sire fut en la cruiz navret, *Ch. de Rol.* CLXXIX.

— XII° s. Monnayers [nous] ferons querre, lues que [dès que] pourrons ainçois; D'acier leur ferons faire angevins et mansois [monnaies]; Du quint de nostre terre aurons piles et crois, *Sax.* XXXIII.

— XIII° s. Et par la grace de Dieu si advint que li quens Thiebaus de Champaigne et de Brie prist la crois, VILLEH. II. Sachiez que la renommée de cil saint homme alla tant qu'ele vint à l'apostoille de Rome, Innocent, et l'apostoille envoya en France et manda al prodome que il empreschast des croiz [croisades] par s'autorité, ID. I. L'espieu jusqu'à la croi [il] lui fait au corps couler, *Berte*, III. Dame Dieu, qui en croi fu pour nous estendus, *ib.* XXIV. En croi sur l'herbe drue doucement [elle] se couchoit, *ib.* XXVIII. Piteusement [elle] fait croi de ses bras sur son pis, *ib.* XXX. Ens en la sainte crois pour ton peuple sauver, *ib.* XLIII. Li trahitres a pris à dire, Rist et fist crois en mi sa chiere [visage], *Lai d'Ignaur.* Coustume est en moult de liex qu'on fet crois de pierre ou de fust es quarrefors des quemins ou en autres liex, BEAUM. XXV, 24. Et lors frere Remon ala dire au roy, qui estoit en croiz sur le pont de la nef, tout deschaus, en pure cote.... JOINV. 283. Et ont renoncié au privilege de croix prise ou à prendre, DU CANGE, *crux.* Alors fu une croiserie [croisade] Dont on portoit la crois partie; Les crois furent, si come semble, De blanc et de vermeil ensemble, ID. *ib.* Et lors fist l'en un croisement, Dont on portoit la croix devant, ID. *ib.*

— XIV° s. [Que] Jehan, la vigile de l'ascension nostre Seigneur y portast un confanon ou baniere de l'eglise de Landricourt aux processions et crois, en la compaignie du curé et des gens d'icelle ville, DU CANGE, *crux.* Le quel Jehan lui respondi qu'il renioit Dieu et la croix de Beleen, s'il mouroit jà par autres mains que par les siennes, ID. *ib.* La premiere letanie en trois manieres est appelée, au premier letanie gregnour; au secont est dite procession de sept fourmes, au tierz est dite croix noires, ID. *ib.* Car la table estoit d'or; en croix aloit ployant Par charnieres d'or fin qui bien furent seant, *Guescl.* 9095. Et dois savoir que si croix [barres faites en croix sur une écriture] y a.... BOUTEILLER, *Somme rural*, p. 186, titre 30, dans LACURNE. Le moulin à vent et tout ce qui se meut et tourne à celuy moulin, est meuble; et tout ce qui ne se tourne, c'est à sçavoir l'estache du moulin, l'estanfique et croix qui le porte, tout ce est heritage, ID. *ib.* titre 74, p. 431.

— XV° s. Si se refroida grandement de cette croix [croisade] emprise et preschée, et contremanda ses officiers, FROISS. I, I, 63. Par despit [l'hôtelier] m'a dit: est-ce maniere De delivrer trois chevaulx la sepmaine Sans croix avoir; vuidez, allez arriere; Vous n'arez plus de moy ne foing n'aveine, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 208, LACURNE. Là comptent hault, et ne leur chault du pris, Tant qu'il ne m'est demeuré croix ne pille, *ib.* f° 275. A la porte de mon logis et de ma chambre me firent plus de cent croix blanches et des rymes contenant que.... COMM. III, 6. Il lui fit bailler cinquante mil florins à la croix sainct André, ID, III, 6. Le roy eut nouvelles de l'empereur qu'il avoit fait rafreschir ceulx de la dicte ville de Nuz.... et partant mist le dit duc de Bourgogne [qui l'assiégeait] à sa croix de par Dieu [le mit au même point qu'il était au commencement du siége], *Chr. scandal. de Louis XI*, p. 228, dans LACURNE. Quant à moi, je croy qu'on va plus à la court pour la croix d'or et d'argent [pièces de monnaie] que pour l'amour de celle de cedre et de cyprès où Dieu souffri mort, *le Jouvencel*, f° 25, dans LACURNE. Se aucun damné [condamné] ou fuitif s'enfuit à l'eglise ou en cymitiere ou en lieu saint, ou si il s'aert [s'attache] à une croix qui soit fichée en terre, la justice laye le doit laisser en paix par le privilege de l'eglise, si qu'elle ne mette la main à luy, DU CANGE, *crux.*

— XVI° s. Le numbre de nos croix c'est à dire afflictions, ennuiz, fascheryes est selon le numbre de noz varletz, RAB. *Pant.* V, 17. Qu'un chacun porte sa croix, CALV. *Instit.* 648. Toute sa vie n'a esté qu'une espece de croix perpetuelle, ID. *ib.* Mon frere, marquez-moi ceux qui ne sont pas bons, et y faites une croix, DESPER. *Contes*, I. Parquoy Cæsar le feit mettre en croix, AMYOT, *Anton.* 104. Mettre un pied en croix par dessus l'autre [croiser les jambes], ID. *Que la vertu se peut apprendre*, 4. Elle commanda aux bourreaux qu'ilz crucifiassent et attachassent son corps à trois croix, ID. *Artax.* 21. Ce muscle s'en va obliquement, croisant le premier en croix bour guignonne, PARÉ, IV, 15. Chacune maison a sa croix et passion, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 270.

— ÉTYM. Wallon, *creûs;* rouchi, *cro;* Berry, *queroix, queroué;* picard, *cros;* provenç. *crotz;* espagn. *cruz;* ital. *croce;* du latin *crux, crucem.*

CROIX-PILE (kroi-pi-l'), *s. f.* Voy. CROIX.

† **CROLER** (kro-lé), *v. n.* Terme de fauconnerie, qui se dit des oiseaux de proie, pour fienter, se vider par le bas.

— ÉTYM. Sans doute *crouler* ou *croler*, qui s'est dit pour agiter, et qui ici exprime les mouvements de l'oiseau dans la défécation.

† **CROMLEK** (krom'-lèk), *s. m.* Pierres verticales, disposées symétriquement en cercle et qu'on attribue aux anciens Celtes.

— ÉTYM. Bas-breton, *kroumlech'*, de *kroumm*, courbe, et *lech'*, pierre sacrée.

† **CROMMYOMANCIE** (kro-mmi-o-man-sie), *s. f.* Prétendue divination qui se pratiquait au moyen d'un oignon.

— ÉTYM. Κρόμμυον, oignon, et le suffixe *mancie.*

CROMORNE (kro-mor-n'), *s. m.* Ensemble des tuyaux qui entrent dans un des jeux de l'orgue. || Sorte de trompette. Le cromorne fait la partie du cor anglais et se trouve à la quinte au-dessous du hautbois; il est à anche comme ce dernier, et, celui-ci étant à l'unisson de la trompette, le cromorne donne aussi la quinte au-dessous de la trompette, et non l'unisson de la trompette, comme le dit l'Académie, LEGOARANT.

— ÉTYM. Allem. *Krummhorn*, de *krumm,* courbe, et *Horn*, corne, cor (voy. COR et CORNE).

† **CRON** (kron), *s. m.* Terre sablonneuse où l'on voit beaucoup de débris de coquillages.

† 1. **CRÔNE** ou **CROSNE** (krô-n'), *s. f.* Terme de pêche. Endroit garni d'herbage et de racines dans lesquels se retire le poisson.

† 2. **CRÔNE** (krô-n'), *s. m.* Terme de marine. Machine qui sert dans les ports pour charger et décharger les navires.

† **CRONOGRAPHIE** (kro-no-gra-fie), *s. f.* Description de la planète Saturne.

— ÉTYM. Κρόνος, Saturne, et γράφειν, décrire.

† **CRONOGRAPHIQUE** (kro-no-gra-fi-k'), *adj.* Qui est relatif à la cronographie.

† **CROQUADE** (kro-ka-d'), *s. f.* Terme de peinture. Composition faite à la hâte et comme on fait un croquis, qui, lui, est non pas une composition, mais l'esquisse rapide d'une composition.

— ÉTYM. *Croquis.*

1. **CROQUANT** (kro-kan), *s. m.* || **1°** Terme méprisant. Un homme de rien, sans consistance, sans valeur. Passe un certain croquant qui marchait les pieds nus; Ce croquant par hasard portait une arbalète, LA FONT. *Fabl.* II, 12. Quoi! après la figure que nous avons faite, à la barbe des grands et des étrangers de l'armée, quitter la partie comme des sots, plier bagage comme des croquants au premier épuisement des finances, HAMILT. *Gramm.* 2. Quoi! Dorante, cet homme à maintien débonnaire, Ce croquant qu'à l'instant je viens de voir sortir, REGNARD, *le Joueur*, IV, 9. Ces croquants-là vous disent plus de sottises dans une brochure de deux pages que la meilleure compagnie de Paris ne peut dire de choses agréables et instructives dans un souper de quatre heures, VOLT. *L'homme aux 40 écus, un bon souper.* Bien qu'après coup tous ces croquants Osent me traiter d'antiquaille, BÉRANG. *Prétint.* || **2°** *S. m. plur.* Paysans qui se révoltèrent en Guienne sous Henri IV. La révolte des croquants.

— HIST. XVI° s. La petite guerre des croquans, ainsi nommez, pour ce que la premiere bande qui prit les armes fut d'une paroisse nommée Croc de Limousin, D'AUB. *Hist.* III, 382. Discourir sur un ordre nouveau, menacer de se faire croquan, et sur la monnoye de sa reputation mandier quelque pauvre repas, ID. *Conf.* I, 5. La deroute des croquans en Limousin au nombre de quinze mille, SULLY, *Mém.* t. III, p. 159, dans LACURNE.

— ÉTYM. D'après d'Aubigné *croquant* vient du nom du village de *Croc;* d'après de Thou, de ce que les paysans révoltés criaient: *aux croquants*, c'est-à-dire à ceux qui croquaient, mangeaient les pauvres gens; ce qui, sans venir en confirmation de

cette dernière étymologie, contredirait celle de d'Aubigné, c'est *croquart* qui se trouve dans Froissart, I, I, 325 : Ce croquart chevauchoit une fois un jeune coursier.

2. **CROQUANT, ANTE** (kro-kan, kan-t'), *adj.* || 1° Qui croque. Biscuit croquant. || 2° *S. f.* Croquante, sorte de tourte croquante. || *S. f. plur.* Gâteaux d'amandes séchées au four. || *S. m.* Nom des cartilages dans la viande de boucherie.

— ÉTYM. *Croquer.*

CROQUÉ, ÉE (kro-ké, kée), *part. passé.* || 1° Mangé. Des poulets croqués par le renard. || 2° Esquissé. Ce sont tous les plus violents sentiments qu'on puisse imaginer; mais ils sont croqués comme les grosses peintures; toutes les couleurs y sont; il n'y aurait qu'à les étaler, SÉV. 143. Il y a des chapitres importants qui ne sont que croqués, DIDER. *Réflex. s. l'esprit.* Qui voudrait te compter pour une créature? Tu n'en es qu'un essai croqué, LAMOTTE, *Fables*, III, 8.

† **CROQUE-ABEILLES** (kro-ka-bè-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Espèce de mésange. || *Au plur.* Des croque-abeilles.

— ÉTYM. *Croquer*, et *abeille.*

† **CROQUE-LARDON** (kro-ke-lar-don), *s. m.* Écornifleur, parasite. || *Au plur.* Des croque-lardons.

— HIST. XVIe s. S'il n'y avoit que les enfants ou femme à la maison, lorsqu'il alloit en queste, il estoit si subtil et affecté croquelardon qu'il en avoit cuisse ou aile, *Contes d'Eutrapel*, dans le *Dict. de* DOCHEZ.

— ÉTYM. *Croquer*, et *lardon.*

† **CROQUEMBOUCHE** (kro-kan-bou-ch'), *s. m.* Terme de pâtissier. Toute sorte de pâtisserie croquante, et, particulièrement, certains petits bonbons glacés qu'on met comme ornement sur certaines pâtisseries. Des croquembouches bien faits.

— ÉTYM. *Croquer, en, bouche.*

† **CROQUEMENT** (kro-ke-man), *s. m.* Action de faire le bruit qui se produit quand on croque quelque chose.

— HIST. XVIe s. En maniant la partie fracturée, on sent une crepitation et attrition, ou croquement, c'est à dire un bruit qui vient du fragment des os, PARÉ, XIII, 2.

— ÉTYM. *Croquer.*

† **CROQUE-MITAINE** (kro-ke-mi-tè-n'), *s. m.* Monstre imaginaire, qui figure dans quelques contes de fées, et dont on fait peur aux petits enfants. Toi .... Prends l'arme de ce héros; Puis, en vrai croque-mitaine, Tu feras peur aux marmots, BÉRANG. *Mirmid.* || Avec le sens général d'épouvantail. C'est son croque-mitaine. || *Au plur.* Des croque-mitaines.

— ÉTYM. *Croquer*, et *mitaine.* Mais que signifie *mitaine* ici? Est-ce pour dire à l'enfant que le monstre croquera ses *mitaines* et ses doigts avec? ou bien est-ce une altération du flamand *metjien*, petite fille, comme l'ont dit quelques-uns; étymologie satisfaisante pour le sens? Ce mot n'est pas dans les anciens dictionnaires.

CROQUE-MORT (kro-ke-mor), *s. m.* Nom donné par plaisanterie ou moquerie à celui qui transporte les morts au cimetière. || *Au plur.* Des croque-morts.

— ÉTYM. *Croquer*, et *mort*, parce que ces hommes vivent de leur emploi, ou plutôt parce qu'ils emportent les morts.

† **CROQUE-MOUTONS** (kro-ke-mou-ton), *s. m.* Nom donné, sous Henri IV, à une sorte de cavalerie légère.

— HIST. XVIe s. La cavalerie legere d'Henri IV pouvoit estre de cinq cents chevaux et cinq cents arquebusiers que l'on appelloit croque-moutons, *Mém.* D'ANGOULESME, p. 38, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Croquer*, et *mouton;* sobriquet venant sans doute des pilleries que faisaient les soldats.

† **CROQUE-NOISETTE** (kro-ke-noi-zè-t') ou **CROQUE-NOIX** (kro-ke-noi), *s. m.* Nom du muscardin, espèce de loir. || *Au plur.* Des croque-noisettes.

— ÉTYM. *Croquer*, et *noisette.*

CROQUE-NOTE (kro-ke-no-t'), *s. m.* Par dénigrement, musicien pauvre et pauvre musicien sans talent et sans ressources. || Par dénigrement aussi, musicien habile à croquer les notes, c'est-à-dire qui exécute assez bien, mais sans autre mérite. [Écoliers] qui dans mes mains ne devinrent pas de grands croque-notes, J. J. ROUSS. *Conf.* IV. Comme je ne fus jamais un grand croque-note, ID. *ib.* VIII. || *Au plur* Des croque-note ou croque-notes.

— ÉTYM. *Croquer*, et *note.*

CROQUER (kro-ké). || 1° *V. n.* Faire un bruit sec, en parlant des choses que l'on broie en mâchant. Les macarons croquent sous la dent. || 2° *V. a.* Manger des choses croquantes. Croquer des pralines. || 3° Par extension, dévorer. Le monarque des dieux leur envoie une grue Qui les croque, qui les tue, Qui les gobe à son plaisir, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Croquons-les; le galant ne fit pas à demi, ID. *ib.* V, 18. ....Vous leur fîtes, seigneur, En les croquant, beaucoup d'honneur, ID. *ib.* VII, 1. Aussitôt qu'à portée il vit les contestants, Grippeminaud, le bon apôtre, Jetant des deux côtés la griffe en même temps, Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre, ID. *ib.* VII, 16. Les députés [lapins] retournèrent dire à leurs frères que cet étranger [le chat] n'avait garde de croquer les lapins, puisqu'il croyait en bon bramin à la métempsycose, FÉN. t. XIX, p. 52. || Fig. et familièrement. N'en croquer que d'une dent, être loin d'avoir obtenu ce qu'on désirait. Mais ils n'en croqueront, ma foi, que d'une dent, REGNARD, *Démocr.* IV, 3. Je leur jurerais, de mon côté, que les Thiriot et autres n'en croqueraient que d'une dent, VOLT. *Lett. d'Argental*, 13 juillet 1763. Il a rompu tout net le contrat, à cause de l'aversion qu'il a pour la famille de Cléante.... par là vous voyez que ce Cléante n'en croquera que d'une dent, LA CHAPELLE, *Carrosses d'Orl.* sc. 10. || 4° Fig. Croquer une fille, un jeune cœur, obtenir les faveurs d'une femme. [Le jeune homme] Trop bien croyait, ces sœurs étant peu sages, Qu'il en pourrait croquer une en passant, LA FONT. *Mazet.* Par où le drôle en put croquer, Il en croqua; femmes et filles, Nymphes, grisettes, ce qu'il put, Toutes étaient de bonne prise, ID. *Pâté.* Il eût de la pomme d'Ève, Ah! Croqué jusqu'au dernier pepin, BÉRANG. *Turlupin.* Turpin d'abord trouve lui-même Cœur de vingt ans non profané; Mais un bon moine de Télème Le croque à l'instant sous son né, ID. *M. de Charl.* || 5° Faire l'esquisse d'un tableau, d'un portrait. || Croquer le marmot, maugréer en attendant quelqu'un qui ne se presse pas. Monsieur le nouveau secrétaire, me disais-je pendant ce temps-là, prenez, s'il vous plaît, patience, vous croquerez bien le marmot, avant que vous le fassiez croquer aux autres, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 3. || Croquer le marmot, dit Furetière, attendre longtemps sur les degrés, dans un vestibule, et, en général, en un lieu quelconque; locution venue de ce que les compagnons peintres, quand ils attendent quelqu'un, s'amusent à faire sur les murailles le croquis de marmots. || Enfant gentil à croquer, d'une gentillesse extrême. || Cela se dit aussi d'une jeune personne très-jolie ou très-agréable. Elle est jolie à croquer, gentille à croquer, ou, simplement, elle est à croquer. || 6° Faire l'esquisse, l'abrégé d'un discours, d'un récit. C'est un fait qui mérite d'être un peu expliqué pour réparer ce que j'ai trop croqué en parlant du retour du père [Villeroy], ST-SIM. 170, 13. Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la croque; c'est comme si un barbouilleur voulait toucher à un tableau de Raphaël, SÉV. t. VIII, *Lett.* 761, p. 31, dans POUGENS. || Terme de musique. Croquer des notes, ne pas faire entendre toutes les notes d'un morceau, d'un trait. Croquer un passage, un trait, les passer. || 7° À la croque au sel, *loc. adv.* Sans autre assaisonnement que du sel. Manger du poulet à la croque au sel. Des artichauds, des radis à la croque au sel. || Populairement et par menace, en parlant d'un homme à qui on se croit très-supérieur, je le mangerais à la croque au sel.

— HIST. XVe s. Or vous retournerez si povres et si nuds que les poux vous estrangleront, et vous les croquerez entre vos ongles, FROISS. I, III, 18. Il aperçut sur le bord de la cuve un très beau diamant qu'elle avoit osté de son doigt, doutant de l'eau le gaster : si le croqua si souplement qu'il ne fut d'ame aperçu, LOUIS XI, *Nouv.* III. || XVIe s. Vrai est que ces os lui croquoient parfois sous les dents; mais ils passoient nonobstant, DESPER. *Contes*, LXXV. Ils le serroient, le tournoient, le viroient en la foule, pour trouver moyen de croquer [escroquer] cette gibeciere, ID. *ib.* LXXXI. Il y a aussi de la noblesse, qui pour des querelles qu'elle prend sans propos, ou pour croquer la depouille d'un gros benefice, fait des ports d'armes, LANOUE, 106.

— ÉTYM. *Croc*, onomatopée.

† 2. **CROQUER** (kro-ké), *v. a.* Terme de marine. Croquer le croc de palan, le passer dans l'arganeau de l'ancre, afin de la remettre au bossoir.

— ÉTYM. *Croc* 2.

CROQUE-SOL (kro-ke-sol), *s. m.* Synonyme de croque-note dans la seconde acception. Il ne s'est pas donné, que je sache, pour un croque-sol ni pour un chantre de cathédrale, J. J. ROUSS. *Dial.* II. Un croque-sol, rendant plutôt les sons que les phrases, lit la musique la plus énergique sans y rien comprendre, ID. *Dict. de mus.* au mot *croque-note.* || *Au plur.* Des croque-sols.

— ÉTYM. *Croquer*, et *sol*, note de musique.

CROQUET (kro-kè; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des kro-kè-z appétissants; croquets rime avec traits, succès, paix), *s. m.* || 1° Sorte de biscuit fort dur, garni d'amandes. Depuis ce temps-là, toute la famille royale aime les croquets, et l'on a même remarqué que, plus les princesses de cette maison sont aimables, plus elles ont du goût pour ces sortes de pain d'épice, CHAULIEU, *Lett. à Mme de Lassay*, *Œuvres*, t. I, p. 119, dans POUGENS. || Sorte de pâtisserie sèche et assez mince qui croque sous la dent. || Fig. et populairement. Être comme un croquet, être irritable, impatient, à cause de quelque chose qui a contrarié ou blessé. || 2° La bernache.

— ÉTYM. *Croquer* 1.

CROQUETTE (kro-kè-t'), *s. f.* Boulette de riz ou de pâte de pommes de terre, frite dans la poêle, de manière à présenter une surface croquante.

— ÉTYM. *Croquet* 1.

† **CROQUEUR, EUSE** (kro-keur, keû-z'), *s. m.* et *f.* Celui, celle qui croque quelque chose. Un vieux renard....Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins, LA FONT. *Fabl.* V, 5. || Fig. Un croqueur de femmes, un homme qui gagne facilement les bonnes grâces des femmes.... Tout le minois d'un vrai croqueur de nonnes, LA FONT. *Lun.*

— ÉTYM. *Croquer.*

CROQUIGNOLE (kro-ki-gno-l'), *s. f.* || 1° Sorte de pâtisserie sèche et très-dure. Manger des croquignoles. || 2° Chiquenaude donnée sur la tête ou sur le nez. S'appliqua mainte croquignole, Pocha ses yeux, mordit ses doigts, SCARR. *Virg. trav.* IV. Au défaut de six pistoles, Choisissez donc sans façon D'avoir trente croquignoles Ou douze coups de bâton, MOL. *Mal. imag.* I, 1er intermède. L'un me baille un soufflet, et l'autre un coup de pied, L'autre une croquignole; enfin chacun s'empresse, Tout du mieux qu'il le peut, à me faire caresse, REGNARD, *Démocr.* V, 2. Je prends la liberté de donner quelques croquignoles à leur maître [des janissaires], VOLT. *Lett. à Cath.* 76. Ils prétendent que je me mets à genoux pour leur donner des croquignoles, ID. *Roi de Prusse*, 187.

— ÉTYM. Sans doute du verbe *croquer* à cause du bruit qui se produit; mais la dérivation ne s'explique guère; elle est plus claire dans le wallon *crokète.*

† **CROQUIGNOLER** (kro-ki-gno-lé), *v. a.* Donner des croquignoles.

— ÉTYM. *Croquignole.*

CROQUIS (kro-kî; l'*s* se lie : un kro-ki-z admirable), *s. m.* || 1° Terme d'art, surtout de peinture. Ouvrage fait à la hâte, qui n'a que les premiers traits, au-dessous encore de l'esquisse. Faire le croquis d'une figure. || Esquisse d'un ensemble dont les détails ne sont pas terminés. || 2° Par extension. Il a jeté sur le papier un croquis de son poëme. Lekain a une vieille Éryphile de moi; c'est une esquisse assez mauvaise de la Sémiramis; il serait ridicule que ce croquis parût, VOLT. *Lett d'Argental*, 8 mars 1775. Renvoyez ce croquis, afin qu'on tâche de vous présenter un tableau, ID. *Lett. Chauvelin*, 28 août 1765.

— REM. *Croquis* ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762; il n'est pas non plus dans Furetière.

— ÉTYM. *Croquer* 1.

† **CRORE** (kro-r'), *s. m.* Nom donné, dans l'Inde, à une monnaie de compte valant cent lacks de roupies, pouvant dès lors être estimée à vingt-cinq millions de francs.

† **CROSSANDRE** (kro-ssan-dr'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des acanthacées, ne contenant que deux espèces originaires de l'Inde.

— ÉTYM. Κροσσός, frange, et ἀνήρ, mâle, étamine.

CROSSE (kro-s'), *s. f.* || 1° Le bâton pastoral des évêques. Les évêques n'avaient autrefois que des crosses de bois. Au temps passé du siècle d'or, Crosse de bois, évêque d'or; Maintenant changent les lois, Crosse d'or, évêque de bois, COQUILLE, dans RICHELET. Où le vice orgueilleux s'érige en souverain Et va la mitre en tête et la crosse à la main, BOIL. *Sat.* I. Afin qu'un jour l'épée ou bien la crosse Trouvent un sot dans un Caton précoce, J. B. ROUSS. *Épît.* II, 6. || 2° La partie recourbée d'une tête de canne; et aussi, dans plusieurs provinces, le nom de la béquille qui se pose sous l'aisselle pour marcher sans toucher à terre; on dit alors : marcher aux crosses. || Bâton recourbé, avec lequel les enfants s'amusent à chasser une pierre ou une boule. || 3° La partie, plus grosse que le reste, qui termine le bois

d'un fusil. La crosse d'un fusil. Donner des coups de crosse. Deux soldats.... Leurs crosses à l'épaule avançaient sur sa trace, LAMART. *Joc.* III, 94. || La crosse du mousquet était autrefois recourbée et faite en croc. || Mettre la crosse en l'air, retourner le fusil, ce qui est, de la part d'une troupe, le signe qu'elle cesse de combattre ou qu'elle se rend. || 4° Bâton allongé servant à fixer les claies d'un parc à moutons. || Pièce du gouvernail d'un bateau. || 5° Crosse d'aiguière, anse d'une aiguière faite en forme de crosse. || Couteau à crosse, couteau dont le manche est arrondi par le bout. || 6° Terme de métallurgie. Barre de fer que le marteleur ou le fondeur, avant de retirer la loupe du creuset, soude à cette loupe, afin de la manœuvrer avec plus de facilité sous le marteau. || 7° Terme de botanique. Inflorescence en crosse, fleurs portées par un axe recourbé sur lui-même, comme dans les borraginées. || Terme d'anatomie. Crosse de l'aorte, la partie recourbée de ce gros vaisseau.

— HIST. XI° s. En l'archevesque est bien la croce salve, *Ch. de Rol.* CXIII. [Il pensait] Que pur co [ce] deüst perdre e croce e dignité, *Th. le mart.* 43. || XIII° s. Et puis li mist on le [la] croche en la main seniestre, *Chr. de Rains*, 104. Li chevaliers tint une croce Dont il va les boissons batant; Et li veneres va cornant, *Ren.* 22372. Et lors il se leva, et s'apuia sur sa croce, JOINV. 198. L'evesques Pierre de Chaalons beney en abbé M. Jehan de Mymeri, et li donna la croce, ID. 291. || XIV° s. Comme plusieurs jeunes gens feussent assemblez pour chouler [sorte de jeu] à la crosse les uns contre les autres, DU CANGE, *crossare.* || XV° s. Deux crosses [abbayes crossées], college ensement [dans la ville de Vertus], EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 364, dans LACURNE. Tous biens mondains et toute crosse [gloire ou richesse] avoye [j'avois], *ib.* f° 188. Le long de la procession de l'Eglise il y avoit treize crosses [évêques], dont l'archevesque de Bordeaux faisoit le bout du costé dextre, MATH. DE COUCY, *Hist. de Ch. VII*, p. 734, dans LACURNE. Le duc de Bourgogne estoit retourné en son païs, et avoit le cœur très elevé pour cette duché qu'il avoit jointe à sa crosse, COMM. p. 247, dans LACURNE. || XVI° s. Le sergent de qui Goas avoit tiré promesse de ne tirer que le bourre n'entrast, et de rompre croce sur cap, passe plus de la moitié du champ. — Les uns leverent la croce en haut, D'AUB. *Hist.* I, 288. L'archevesque de Coulongne avec 1500 chevaux, et 900 que lui envoia l'electeur de Treves, quitta la croce et vint renforcer le siege, ID. *ib.* II, 69. Ses Anglois, pour braver, jetoient leurs chapeaux en l'air, et quand ce fust à tirer, n'aprocherent point la crosse de demi-pied du menton, ne blesserent aucun de cette cavalerie, ID. *ib.* III, 260. Les soldats du dedans aians joué de la crosse après avoir tiré....ID. *ib.* 405. Cet homme de crosse [ce prélat], ID. *ib.* 438. Les malades cheminent quelque temps sur des crosses, PARÉ, XIII, 21. Alors il chemine sans baston, potence ou croce, ID. XIV, 42.

— ÉTYM. Génev. *crosse*, béquille; provenç. *crossa;* anc. espagn. *croza;* ital. *croccia*, *gruccia*; bas-lat. *crucia*, *crocia*, *crossa*, *croceus*, bas-latin qui lui-même est un dérivé du latin *crux*, croix. L'allemand *Krücke*, béquille, bon pour le sens, ne l'est pas pour la forme : il n'aurait pas donné le *c* doux ou les deux *ss.*

1. **CROSSÉ, ÉE** (kro-sé, sée), *adj.* Qui a droit de porter la crosse. Il n'y avait ni évêque, ni abbé crossé, VOLT. *Phil.* III, 300.

— ÉTYM. *Crosse.*

2. **CROSSÉ, ÉE** (kro-sé, sée), *part. passé.* || 1° Poussé avec la crosse. Balle crossée. || 2° Maltraité. Barbésieux [était] crossé par le roi comme un jeune homme, des débauches et des disparates duquel il était souvent mécontent, ST-SIM. 474, 79.

CROSSER (kro-sé). || 1° *V. n.* Jouer à la crosse. Cet enfant est allé crosser. || 2° *V. a.* Crosser une balle, une pierre, la pousser avec la crosse. || Fig. et familièrement, traiter durement, avec mépris. On l'a crossé comme il le méritait. [Les Sulpiciens] troupe de barbes sales qui sans elle [Mme de Maintenon] n'avaient point de consistance, et que les jésuites tôt ou tard crosseraient avec le pied, ST-SIM. 345, 23. || 3° Terme populaire. Se crosser, *v. réfl.* Se battre, se chamailler.

— HIST. XIV° s. Ainsi que les diz enfans croissoient ensemble [jouoient avec une crosse], DU CANGE, *crossare.* || XV° s. Du quel baston icellui Jehan donna au suppliant pluseurs cops et collées, tant qu'il fist ploier et crosser le fer dudit baston, ID. *ib.* Item plus, je adjoins à la crosse Celle de la rue Sainct Anthoine, En ung billart de quoy on crosse, VILLON, *Petit testam.* || XVI° s. Aussi chascun n'a pas merité que d'un roy La liberalité luy face comme à toy, Ou son archet doré, ou sa lyre crossée [cela s'adresse à Ronsard], DU BELL. VI, 9, *verso.*

— ÉTYM. *Crosse.*

CROSSETTE (kro-sè-t'), *s. m.* || 1° Terme d'agriculture. Branche de vigne ou de figuier, portant un peu de bois de l'année précédente, et qui sert à faire des boutures. || 2° Terme d'architecture. Partie d'un voussoir qui est prolongée horizontalement au delà du joint de la voûte. || *S. f.* Nom qu'on donne, dans les bâtiments, aux retours des chambranles de portes et de fenêtres; comme aux plâtres de couvertures, qui sont à côté des lucarnes.

— HIST. XVI° s. Il ne pensera qu'à choisir les bonnes races de raisins, planter les margoutes et les crossettes, les provigner, tailler, marrer, O. DE SERRES, 15. Une vigne dont les crocetes ont esté portées directement de Candie, ID. 151. Vous cueillirez les crocetes pour aussitost, ou gardées durant quelques jours, estre plantées, ou mises barber ou cheveler, pour en faire des sautelles, ID. 161.

— ÉTYM. Diminutif de *crosse.*

CROSSEUR (kro-seur), *s. m.* Celui qui joue à la crosse.

— ÉTYM. *Crosser.*

† **CROSSILLON** (kro-si-llon, *ll* mouillées), *s. m.* Extrémité recourbée d'une crosse

— ÉTYM. *Crosse.*

† **CROSSOSTYLIDE** (kro-sso-sti-li-d'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des myrtacées, qui n'a qu'une espèce trouvée à Tahiti.

— ÉTYM. Κροσσὸς, frange, et στυλὶς, colonnette.

† **CROSSOTE** (kro-sso-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de coléoptères dont les espèces appartiennent à l'Afrique.

— ÉTYM. Κροσσὸς, frange.

† **CROSSURE** (kro-ssu-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de reptiles de la famille des sauriens.

— ÉTYM. Κροσσός, frange, et οὐρὰ, queue.

† **CROTALAIRE** (kro-ta-lè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des papilionacées.

— ÉTYM. Κρόταλον, grelot.

† **CROTALE** (kro-ta-le), *s. m.* || 1° Terme d'antiquité. Sorte de cliquette. Et le rauque tambour, les sonores cymbales, Les hautbois tortueux et les doubles crotales, Qu'agitaient en dansant sur ton bruyant chemin Le faune, le satyre et le jeune sylvain, A. CHÉN. *Idylle*, *Bacchus.* || 2° Terme d'histoire naturelle. Nom de serpents qui ont des crochets cannelés et fistuleux sur l'os susmaxillaire, lequel ne porte pas d'autre dent, et auxquels appartient le serpent à sonnette.

— ÉTYM. Κρόταλον, sonnette.

† **CROTALIDÉ, ÉE** (kro-ta-li-dé, dée), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à un crotale. || *S. m. plur.* Crotalidés, famille de l'ordre des reptiles ophidiens.

† **CROTALOÏDE** (kro-ta-lo-i-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la forme du crotale, serpent. || *S. m. plur.* Les crotaloïdes, famille de reptiles qui a pour type le genre crotale.

— ÉTYM. Κρόταλον, grelot, et εἶδος, forme.

† **CROTALOPHORE** (kro-ta-lo-fo-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Le même que le crotale, serpent.

— ÉTYM. Κρόταλον, grelot, et φορὸς, qui porte.

† **CROTALURE** (kro-ta-lu-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des grelots à la queue. || *S. m. plur.* Les crotalures, synonyme de crotaloïdes.

— ÉTYM. Κρόταλον, grelot, et οὐρὰ, queue.

† **CROTAPHAL** (kro-ta-fal), *adj.* Terme d'anatomie. Se dit d'une des pièces élémentaires du crâne.

— ÉTYM. Κρόταφος, tempe.

† **CROTAPHIQUE** (kro-ta-fi-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la tempe.

— ÉTYM. Κρόταφος, tempe.

† **CROTAPHITE** (kro-ta-fi-t'), *s. m.* Terme d'anatomie. Le crotaphite, ou, adjectivement, le muscle crotaphite, le muscle temporal.

— HIST. XVI° s. Les crotaphites, qui du milieu de leur ventre produisent leurs tendons, PARÉ, I, 8. Le muscle nommé crotaphite, c'est à dire temporal, ID. IV, 9.

— ÉTYM. Κροταφίτης, de κρόταφος, tempe.

† **CROTON** (kro-ton), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire du *croton tiglium*, *L.* qui fournit le bois des Moluques, et dont les graines, dites graines de Tilly, donnent par expression l'huile connue sous le nom d'huile de croton. Cette huile est un très-violent purgatif.

— ÉTYM. Κρότων, nom que les Égyptiens donnaient au kiki ou ricin commun.

† **CROTONIQUE** (kro-to-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide crotonique, acide préparé en saponifiant avec la potasse l'huile de croton.

CROTTE (kro-t'), *s. f.* || 1° Fiente globuleuse de certains animaux. Crottes de cheval. Crottes de brebis, de lapin. [L'escarbot] Sur la robe du dieu fit tomber une crotte; Le dieu, la secouant, jeta les œufs à bas, LA FONT. *Fabl.* II, 8. || 2° Boue des rues. Il fait bien de la crotte. Il y a de la crotte sur votre habit. Ce sont des incommodités de Paris que j'appréhende beaucoup plus que les crottes, ni que la rencontre de charrettes, BALZ. liv. VII, lett. 27. Des crottes dans toutes les rues, SCARR. *Sonnet sur Paris.* Nouvelle pension fatale à ma calotte, Précipice élevé qui te jette en la crotte, BOIL. *Chapelain décoiffé.* Sa mignonne chaussure fut bientôt percée; elle enfonçait dans la crotte, J. J. ROUSS. *Conf.* IX. || Les chiens ont mangé les crottes ou la crotte, se dit quand la gelée a séché les rues. || Fig. Être, tomber dans la crotte, être, tomber dans une condition basse et misérable. || 3° Cicatrices, croûtes sur la peau. Et fut pour étriller mes galles et mes crottes, RÉGNIER, *Sat.* X. || Vieilli en ce sens.

— REM. Le sens primitif est fiente de certains animaux; aussi, quand ce mot a passé au sens de boue, on l'a d'abord employé au pluriel. Aujourd'hui, au contraire, avec cette acception de boue, il ne se dit guère qu'au singulier.

— HIST. XIV° s. Les fientes des lievres et des connins sont apelées crotes, *Modus*, f° VI, *verso.* || XV° s. Sinon aux trahistres chiens mastins Qui m'ont fait manger dures crostes Et boire eau maintz soirs et matins, Que ores je ne crains pas trois crottes, VILLON, *G. testam.* || XVI° s. Verole de Rouen et crottes de Paris ne s'en vont jamais qu'avec la piece, LE DUCHAT, *sur Rabelais*, p. 98, dans LACURNE. Ses paroles s'entretiennent comme crottes de chevre [sont sans suite], OUDIN, *Curios. fr. add.* Au jugement, crotte de chat vaudra autant que marc d'argent, ID. *ib.*

— ÉTYM. Provenç. *crota de cabra*, crotte de chèvre. On le tire ordinairement de *crusta*, croûte; mais la forme provençale ne permet pas cette dérivation. Diez demande s'il ne viendrait pas du germanique : suédois, *klôt;* allemand, *Kloss*, masse globuleuse; le changement de l'*l* en *r* ne faisant pas difficulté. Il n'est pas complétement sûr que *crotte*, dans le sens de croûte, cicatrice, soit de même origine que *crotte* dans le sens de boue ou de fiente; à la vérité, on peut croire que *crotte*, dans le sens de galle ou cicatrice, provient d'une comparaison de l'apparence qu'a un visage couturé avec un visage sali par des crottes ou de la crotte; mais il est possible aussi que *crotte* ait ici le sens de creux, cavité, qu'il a dans l'ancien français (voy. GROTTE).

CROTTÉ, ÉE (kro-té, tée), *part. passé.* || 1° Sali par la crotte. Un habit crotté. Me vit en se levant si sale et si crotté, RÉGNIER, *Sat.* XI. Mci crotté jusqu'au cul, et mouillé jusqu'à l'os, ID. *ib.* L'amour est nu, mais il n'est pas crotté, LA FONT. *Orais.* Il était crotté jusques aux genoux, HAMILT. *Gramm.* 9. || Familièrement. Être crotté comme un barbet, jusqu'aux oreilles, jusqu'à l'échine, l'être beaucoup. Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine, S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine, BOIL. *Sat.* 1. || Il fait bien crotté dans les rues, il y a beaucoup de boue. || 2° Fig. Qui a l'air misérable et sale. Il a l'air crotté. Il est bien crotté. || Poëte crotté, un poëte misérable. Ce ne seront point quelques poëtes crottés et mal vêtus, qui diront du bien de lui, BALZ. *Avis écrit.* Campistron était de ces poëtes crottés qui meurent de faim et qui font tout pour vivre, ST-SIM. 205, 2.

CROTTER (kro-té), *v. a.* Salir de crotte. Crotter son pantalon. Ah! je devais du moins lui jeter son chapeau, Lui ruer quelque pierre ou crotter son manteau, MOL. *Sganar.* SC. 16. || Se crotter, *v. réfl.* Se salir avec de la boue. Prenez garde de vous crotter.

— HIST. XIII° s. Et lessiez ester les gelines Qui trop ont megres les eschines; Megres sunt et entrepelées, Dures et vieilles et crotées, *Ren.* 2882. || XIV° s. Si les chiens sont mouillés ou crottés, *Ménagier*, III, 2. L'en doit laver le lart [tiré des pois où il a bouilli] de l'eaue de la char, afin qu'il n'appere point crotté de pois, *ib.* II, 5. || XV° s. Les compagnons d'icelles nopces porterent le cochet, autrement dit le plat de l'espousée, en une taverne, où ils firent plein plat de souppes crotées, DU CANGE, *crotatus.* || XVI° s. Le chemin n'est ny fascheux, ny crotté, MAROT, II, 29. En verité, damoyselle, vous estes crottée, PALSGR. p. 445. Qu'on lui face du feu viste, le poure homme est crotté jusques aux genoulx, ID. p. 636. Notre

Dame des Crottes, non pas qu'elle soit crotée, mais pour ce qu'elle est en quelque creux sous terre fait en façon de cave, car ce mot crote en cette signification vient du grec *crypta*, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 603, dans LACURNE. Nous disons qu'un homme qui est fort crotté est crotté en archidiacre, PASQ. *Recherches*, liv. VIII, p. 700, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Crotte.* Quant à *soupe crottée*, *soupes* signifiant tranches de pain, *crottées* désignait sans doute quelque chose qui les crottait, qui les garnissait, comme dans le *Ménagier* : du lard crotté de pois.

† **CROTTIFIER** (kro-ti-fié), *v. a.* Terme burlesque pour dire crotter. Jusqu'à la cheville du pied Le rendait crottifié, SCARRON, *Virg. trav.* V.

— ÉTYM. *Crotte.*

CROTTIN (kro-tin), *s. m.* Nom donné aux excréments formés d'un certain nombre de petites parcelles ou pelotes, comme ceux du mouton, du cheval.

— ÉTYM. Diminutif de *crotte.*

† **CROTTON** (kro-ton), *s. m.* Morceau de sucre qui n'a pu passer par le sas.

— ÉTYM. *Crotte*, à cause de la forme.

† **CROTU, UE** (kro-tu, tue), *adj.* Marqué de petite vérole. Veux-tu que je coure baiser un visage noir et crotu? J. J. ROUSS. *Nouv. Hél.* IV, 8.

— ÉTYM. *Crotte.* On trouve *croteux:* Après cestuy, je vous empoignay la teste d'une croteuse femme d'un officier royal, PALISSY, 95.

† **CROU** (krou), *s. m.* Sorte de terre, dite aussi crain, argileuse et pierreuse, qui ne se laisse pas pénétrer par les racines des plantes, et s'oppose plus ou moins à la culture.

— ÉTYM. Le même que *crau.*

† **CROUAS** (krou-â), *s. m.* Un des noms provinciaux de la corbine.

† **CROUCHAUT** (krou-chô), *s. m.* Nom d'une pièce de bois, qui fait la rondeur du devant d'un bateau.

† **CROUE** (kroû), *s. f.* Nom, dans la Lorraine, de portions de terres que les propriétaires abandonnent aux vignerons pour y cultiver des légumes.

CROULANT, ANTE (krou-lan, lan-t'), *adj.* Qui croule ou est prêt à crouler. Un édifice croulant. Quoi! ni leurs murs croulants n'ont pu les écraser, Ni leurs remparts en feu n'ont pu les embraser! DELILLE, *Énéide*, VII. || Fig. Une société croulante, une société dont une cause quelconque sape les appuis.

— HIST. XIII[e] s. Or estoit si vix [vif] et crollans, *Roi Guillaume*, p. 82, dans le *Gloss. fr.* de DU CANGE.

— ÉTYM. *Crouler.*

† **CROULARD** (krou-lar), *s. m.* Nom du traquet ou tarier (oiseau).

† **CROULE** (krou-l'), *s. f.* Chasse aux bécasses à l'époque de l'accouplement, au printemps.

CROULEMENT (krou-le-man), *s. m.* Action de crouler. Le croulement d'un bastion, d'une terrasse. Les rats qui sentent de loin le prochain croulement d'un logis l'abandonnent à temps, ST-SIM. 447, 229.

— HIST. XVI[e] s. [Les mœurs changent, se corrompent] Toutesfois, pour la difficulté de nous mettre en meilleur estat, et le dangier de ce croullement.... si je pouvois planter une cheville à nostre roue, MONT. III, 64. L'engraveure d'un cachet fut cause du plus horrible croulement que cette machine aye oncques souffert [la guerre civile de Sylla et Marius], ID. IV, 167. Le croulement et tremblement des coches [voitures], ID. IV, 189.

— ÉTYM. *Crouler.*

CROULER (krou-lé), *v. n.* || 1° S'affaisser avec fracas, en parlant de masses solides qui tombent. N'est-ce que quand la maison croule Qu'on permet de crier au feu? BÉRANG. *G. nat.* Ses greniers crouleront sous leur charge pesante, SEGRAIS, *Géorg.* I. Ces gigantesques monts crouleront à leur tour, LAMART. *Harm.* II, 3. L'illusion n'est plus, et son temple a croulé, BERNIS, *Relig. vengée*, III. Tes greniers crouleront sous tes grains entassés, DELILLE, *Géorg.* I. A demi renversé croule un antique mont Avec les vieux sapins qui couronnent son front, ID. *Parad. perdu*, VI. Et sur son frêle appui le colosse a croulé, ID. *Trois règnes*, I. || 2° Fig. Je vois crouler sur moi le fatal édifice Que mes mains élevaient avec tant d'artifice, VOLT. *Marianne*, II, 1. Tous leurs systèmes [à ceux-ci ou à ceux-là] croulent par quelque endroit, ID. *Newt.* II, 7. Ce point une fois manqué, il est aisé de voir que tout le système de M. l'abbé Dubos croule de fond en comble, MONTESQ. *Esp.* XXX, 24. L'ouvrage de la sagesse n'est pas éternel, mais celui de la folie s'ébranle sans cesse et ne tarde pas à crouler, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 33. || 3° *V. a.* Agiter, secouer. En ce sens il a vieilli, mais il reste très-usité comme terme provincial. Je les compare à ces ambitieux Qui, monts sur monts, déclarèrent la guerre Aux immortels; Jupin, croulant la terre, Les abîma sous des rochers affreux, LA FONT. *Ballade au roi*, 1684, *Poésies mêlées*, LVII. || Terme de marine. Lancer à la mer. Crouler un vaisseau. || Terme de vénerie. Crouler la queue, remuer la queue, en parlant d'une bête qui s'effraye.

— REM. Crouler se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand il exprime l'acte: la maison a croulé cette nuit; avec l'auxiliaire *être*, quand il exprime l'état: la maison est croulée depuis hier.

— HIST. XI[e] s. De son algeir [dard] [il] a la haste crollée [agitée], *Ch. de Rol.* XXXIII. || XII[e] s. Par tel vertu [il] l'a [la lance] crolée et brandie, *Ronc.* p. 33. Et de cors et de membres [elle] par fu si avenanz, Qu'onques Dex ne fist homme, tant soit vielz ne crolanz, Se l'osast esgarder, ne li muast talanz, *Sax.* V. E nostre sires ferrad [frappera] Israel, e croler le frad si cume fait li rosels par cele riviere, *Rois*, 293. Les fundemenz des munz sunt esmeüz e crodlez; kar nostre sires est curuciez, *ib.* 205. || XIII[e] s. Et assemblerent si grant ost qu'avis estoit que toute la terre deust croller dessous aus [eux], *Chr. de Rains*, 144. Et fist garnir Saintes et les autres quatre castiaus moult bien, et s'en revint en France, et n'estoit roiaumes qui contre lui s'osast croller, *ib.* 195. Et quant il entendit teus paroles, si crolla la tieste, et dist que par l'ame son pere biel li estoit, *ib.* p. 74. Tapiz s'est desoz une espine, Que ne volt mie estre veüz, Ne s'est crolez, ne s'est meüz, Cóiz se tient et puis si escoute, *Ren.* 6016. || XV[e] s. De paour le corps me croule tous, *la Pass. de N. S. J. C.* || XVI[e] s. Adonc veissiez armes bruyre et crouller, Chevaulx hennir, harnoys estinceller, J. MAROT, V, 149. A ce seul mot, un gros marteau carré Frappe tel coup contre un portal barré Qu'il fait crousler les tours du lieu infame, MAROT, I, 253. [Les vents] Croulent son tronc d'une horrible menace, Et de fueillars pavent toute la place, DU BELL. IV, 19, *recto*. Ung aultre jour, s'exerceoyt à la hasche, laquelle tant bien croulloyt, que.... RAB. *Garg.* I, 23. Abattans les noiz, croullans tous les fruictz des arbres, ID. *ib.* I, 26. C'est un bastiment qui croulera tout, si vous y touchez, MONT. I, 316. La secousse de nos entrailles en est si violente qu'il est malaysé qu'elle ne croule tout le corps, ID. I, 356. J'ay le pied si instable et si mal assis, je le treuve si aysé à crouler et si prest au branle.... ID. II, 323. Ils manient cette matiere, comme gents qui ont peur de s'eschaulder: croulez la tant soit peu; elle leur eschappe, ID. IV, 56. Tout croule autour de nous [change et se ruine], ID. IV, 86. Ils sentent le poids du joug, et ne peuvent tenir de le crouler, ID. IV, 364. Courant çà et là, et croulant sa lance toute teinte du sang qui couloit au long, AMYOT, *Galba*, 32. La terre du fossé par sa propre pesanteur croule d'elle-mesme de jour à autre, O. DE SERRES, 409. Pour garder les dents qu'elles s'esbranlent, les affermir croulans, les nettoier estans ordes et sales, ID. 904.

— ÉTYM. Normand, *croller*, remuer; Berry, *groûler*, *grouller*, remuer; wallon, *hrouler*, tamiser; bourguig. *craulai ;* provenç. *crollar*, *crotlar ;* ital. *crollare*. Les formes *crodler*, *crotlar*, nécessairement plus anciennes que les autres, conduisent à un verbe bas-latin *co-rotulare* (*rotulare* a donné en effet le provençal *rotlar*), de *co*, avec, et *rotulare*, rouler (voy. ROULER).

CROULIER, IÈRE (krou-lié, liè-r'), *adj.* Qui s'enfonce sous les pieds, qui s'éboule, qui est mouvant, en parlant de la terre. Terre croulière. Prés crouliers.

— ÉTYM. *Crouler.*

† **CROULIÈRE** (krou-liè-r'), *s. f.* Terrain qui est mouvant et qui n'est propre à aucune culture.

— HIST. XV[e] s. Et par dessus les montagnes et au plain des valées estoient crolieres et grans marais, FROISS. I, I, 37.

— ÉTYM. *Crouler.*

CROUP (kroup'), *s. m.* Terme de médecine. Sorte d'angine, commune chez les enfants, et se caractérisant par le développement de fausses membranes dans les voies respiratoires et par une toux singulière qu'on a comparée au cri d'un jeune coq. Le croup, monstre hideux, épervier des ténèbres, Sur la blanche maison brusquement s'abattit, Horrible, et, se ruant sur le pauvre petit, Le saisit à la gorge; ô noire maladie! De l'air par qui l'on vit sinistre perfidie! Qui n'a vu se débattre hélas! ces doux enfants Qu'étreint le croup féroce en ses doigts étouffants? Ils luttent; l'ombre emplit lentement leurs yeux d'ange, Et de leur bouche froide il sort un râle étrange, Et si mystérieux qu'il semble qu'on entend, Dans leur poitrine où meurt le souffle haletant, L'affreux coq du tombeau chanter son aube obscure, V. HUGO, *Contempl.* III, 23. || Faux croup, maladie qui présente les principaux symptômes du croup, la difficulté de respirer et la voix croupale, mais où il n'y a point de fausses membranes; ce qui la rend infiniment moins dangereuse.

— ÉTYM. Mot usité à Édimbourg pour désigner cette maladie, ainsi que le dit Francis Home, dans son *Traité du croup*, 1765, et qui de là est passé dans la langue médicale; génev. *group.*

CROUPADE (krou-pa-d'), *s. f.* Terme de manége. Saut d'un cheval, qu'il fait en troussant les jambes de derrière sous le ventre, sans montrer ses fers, et qui est plus relevé que la courbette. Le cheval fit une croupade qui remit Ragotin en selle, SCARR. *Rom. com.* ch. 19.

— ÉTYM. *Croupe.*

† **CROUPAL, ALE** (krou-pal, pa-l'), *adj.* Terme de médecine. Qui a le caractère du croup. Voix croupale, voix des enfants affectés de croup et qui a été comparée au chant d'un jeune coq ou au son rendu par un tube d'airain dans lequel on souffle avec force.

— ÉTYM. *Croup.*

CROUPE (krou-p'), *s. f.* || 1° Partie du cheval et de quelques autres animaux qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue. Ce cheval a une belle croupe, n'a guère de croupe. Une croupe, en largeur à nulle autre pareille, MOL. *Fâch.* II, 7. Sa croupe se recourbe en replis tortueux, RAC. *Phèd.* V, 6. || Croupe avalée, celle qui tombe trop tôt et qui fait que l'origine de la queue est mal placée. Croupe de mulet, croupe pointue, aiguë. Croupe double, croupe formée par des muscles très-développés, et présentant dans son milieu un sillon longitudinal. || Porter la croupe au mur, faire aller un cheval de côté, la croupe tournée vers la muraille ou la barrière, et la tête et les épaules vers le centre du manége. || Gagner la croupe du cheval de son ennemi, l'approcher par derrière. || Monter en croupe, monter à cheval derrière la personne qui est en selle. Je suis tout seul à pied; lui de m'offrir la croupe, RÉGNIER, *Sat.* VIII. La dame en croupe et le galant en selle, SÉV. 432. La princesse en croupe se met, LA FONT. *Fiancée.* Porter en croupe belles damoiselles, HAMILT. *Gramm.* 4. L'homme.... mit son fils en croupe, LA FONT. *Fabl.* III, 1. || Prendre quelqu'un en croupe, le mettre derrière soi à cheval. || Fig. Un double ennui Allait en croupe à la chasse avec lui, LA FONT. *Fauc.* Le chagrin monte en croupe et galope avec lui, BOIL. *Ép.* V. Moitié figue, moitié raisin, avec la fraude en croupe, elle [Mme de Chevreuse] arracha le tabouret pour la princesse Guéméné, ST-SIM. 57, 217. || 2° Terme de chasse qui se dit quelquefois pour cimier. || 3° Partie renflée d'une montagne. Nous franchîmes une des croupes du mont Sardène [près de Smyrne], CHATEAUB. *Itin.* II, 33. Ils s'étaient saisis de la croupe du mont, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, chap. 4. Lorsque ses anciens vainqueurs se réunissent pour l'attaquer dans cette position heureuse, il lâche un grand nombre de bœufs sur la croupe de ses montagnes, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 4. Sur la croupe du mont ses mains allaient chercher L'eau qui tombait des cieux dans le creux du rocher, DELILLE, *Trois règnes*, V. || 4° Terme d'architecture. Partie arrondie du comble qui surmonte le chevet d'une église. || Demi-croupe, la partie du toit formant le retour d'un comble en appentis. || 5° Intérêt qu'on donne à quelqu'un dans les profits d'une place ou d'une entreprise financière; expression figurée dans laquelle on compare cet intérêt à la place secondaire qu'occupe sur un cheval l'homme mis en croupe.

— HIST. XI[e] s. Courte la cuisse et la crupe bien large, *Ch. de Rol.* CXIII. || XII[e] s. Parmi les cropes des destriers arabis, *Ronc.* p. 72. El destrier monte à la crupe estelée; A son col pent une targe roée, *Raoul de C.* 71. || XIII[e] s. Li roncis [le cheval] est magres et las, Crupe et ague et les flans bas, *Partonop.* V. 777. Lors vindrent avant les sis batailles des barons de France qui estoient armées, et lor sergent et lor escuier à pié derriere, seur les cropes de leur chevaus, VILLEH. LXXXI. Et se ferirent sous les blasons si roidement, que il rompirent poitraus et chaingles et se porterent à terre par dessus les crupes des chevaus, *Chr. de Rains*, p. 65. A destre main [elle] batoit sa coupe.... Douche suer, mais batés la crupe Ki vous fait faire les pechiés, *Lai d'Ignaur.* Garnement de ventres, de braieus, de croupes, de gorges ou

d'escroies, *Liv. des mét.* 326. Et Renart prist la qeue as denz, Et li renverse sor la crope, *Ren.* 595. || XVe s. Et si avoient les Escots leurs deux premieres batailles establies sur les deux croupes de montagnes, FROISS. I, I, 41. || XVIe s. Il apperceut un valet portant en croupe une malle rouge, D'AUB. *Vie*, XIII. Il le mit en croupe derriere lui, ID. *ib.* XIV. Prenant sur une crouppe de montagne place de bataille, ID. *Hist.* I, 273. Ceux-là donnerent en crouppe et en flanc, si bien que les Roiaux quitterent le pied, ID. *ib.* 348. Granderis avec huict chevaux et autant d'arquebusiers en crouppe alla enlever un logis, ID. *ib.* II, 43. Le roi de Navarre aiant mis les passions huguenottes en crouppe, ID. *ib.* 43. Le roi y sejourna quelques jours, pour donner ordre à plusieurs affaires que ses diligences avoient laissés en croupe, ID. *ib.* III, 226. Afin que vous ne vous amusiez pas à la beauté de son poil ou largeur de sa croupe, MONT. I, 324. Ils eussent fait leurs affaires sans se mesler de celles d'autruy, ains les laisser en croupe [rejeter, laisser derrière soi], BRANT. *Cap. fr.* t. II, p. 342, dans LACURNE. Tous mes parents [c'est Alexandre qui parle après sa mort] demeurerent non seulement en croupe, mais aussi furent miserablement meurtris par ceux que j'avois eslevez, PASQUIER, *Recherches*, p. 902, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bourguig. *crôpe;* Berry, *crope;* namur. *crupe;* saintong. *courpe;* provenç. *cropa;* catal. *gropa;* espagn. *grupa;* portug. *garuppa;* ital. *groppa.* Le radical de ce mot signifiant quelque chose de ramassé, se trouve dans le germanique : scandinave, *kryppa;* allem. *Kropf*, protubérance; et dans le celtique : gaél. *crup*, ramasser, conglomérer.

CROUPÉ, ÉE (krou-pé, pée), *adj.* Terme de manége. Qui a une croupe formée de telle manière. Un cheval bien croupé.

— ÉTYM. *Croupe.*

† **CROUPETON (À)** (krou-pe-ton), *loc. adv.* Dans une situation accroupie.

— HIST. XVe s. Or resgardez, ils veulent pondre : Veez comme ilz sont à croupetons, *Mart. de St P. et St Paul.* Ainsi le bon temps regretons Entre nous pauvres vieilles sottes, Assises bas à croppetons, Tout en ung tas comme pelottes, VILLON, *Regrets de la belle Heaulmyere.*

— ÉTYM. *Croupe;* génev. *à crepetons;* Neufchâtel, *à crepotons;* Lorraine, *à cripotons.*

† **CROUPEUX, EUSE** (krou-peû, peû-z'), *adj.* Terme de médecine. Qui appartient au croup; qui est affecté du croup.

CROUPI, IE (krou-pi, pie), *part. passé* de croupir. Ne se dit que des liquides qui sont gâtés par la stagnation. De l'eau croupie.

† **CROUPIAT** (krou-pi-a), *s. m.* Terme de marine. Nœud qu'on fait sur le câble. || Aussière ou grelin frappé sur un des câbles que l'on paumoie à cet effet au moment de s'en servir; on le fait passer par un des sabords de l'arrière.

† **CROUPIEN, IENNE** (krou-piin, piè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscles croupiens, les trois muscles qui forment la croupe.

— ÉTYM. *Croupe.*

CROUPIER (krou-pié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des krou-pié-z adroits), *s. m.* || 1° Celui qui est associé avec le joueur tenant la carte ou le dé. C'est un bon croupier, il conseille bien. Chamillart prit des croupiers [au jeu du roi], parce que le jeu était gros; il y fut heureux, ST-SIM. 70, 148. || 2° Anciennement, celui qui assistait le banquier à la bassette et l'avertissait des cartes qu'il passait. || Le commis qui tient le jeu pour le compte du banquier dans les établissements de jeu. || 3° Celui qui prend part à quelque affaire de finance, sans s'y faire nommer. Sur les trente-cinq sous réservés aux fermiers généraux, dix-neuf sont partagés à des croupiers inutiles, NECKER, *Compte rendu au roi*, janv. 1781, p. 43. || Celui qui a un intérêt dans la part d'un associé; un sous-associé. || Fig. Celui qui est dans les intérêts d'un autre et les soutient secrètement. Dubois avait obtenu du régent de n'en parler à personne [du traité de La Haye]; mais je n'ai jamais douté que le duc de Noailles et Canillac, alors ses croupiers, n'en fussent exceptés, ST-SIM. 454, 128. Le duc de la Force fut bien averti de se défier de d'Aumont à Sceaux et de se conduire comme avec le croupier de Mme du Maine, ID. 378, 110. || 4° Terme de droit canonique. Confidentiaire prêtant son nom à celui qui plaide pour un bénéfice. || 5° Adjectivement. Qui est en croupe, derrière une personne en selle. Lorsqu'il l'espérait le moins, le cavalier croupier se laissa tomber à terre et se mit à rire, SCARRON, *Rom. com.* I, 2e part.

— ÉTYM. *Croupe;* à cause que le *croupier* est celui qu'on prend pour ainsi dire en croupe, qui devient compagnon, associé.

CROUPIÈRE (krou-piê-r'), *s. f.* || 1° Partie du harnais qui, passant par-dessous la queue du cheval, vient se rattacher à la selle par-dessus la croupe. Mettre, passer la croupière. Je fis cinq charges en tout; j'en fus quitte pour la croupière de mon courtaut coupée, ST-SIM. 12, 140. || Tailler des croupières, se dit des cavaliers qui en poursuivent d'autres l'épée dans les reins, d'assez près pour couper les croupières des chevaux. Les ennemis pensant nous tailler des croupières Firent trois pelotons de leurs gens à cheval, MOL. *Amph.* I, 1. Les guerriers du roi très-chrétien A qui vous taillez des croupières, VOLT. *Roi de Prusse*, 114. || Fig. Malmener quelqu'un, lui susciter des embarras. Je m'en vais lui tailler des croupières. || Hausser la croupière, se dit, dans un langage très-libre, d'une femme qui a des galants. || 2° Terme de marine. Grelin qui, attaché par un bout au câble près de l'ancre avant de la mouiller, passe de l'autre bout par l'un des sabords de l'arrière. || Mouiller en croupière, jeter une ancre du côté de la poupe pour maintenir les ancres de l'avant et empêcher un vaisseau de se tourmenter. || 3° *S. f. plur.* Pièces qui tiennent en état le devant ou le derrière d'un train de bois.

— HIST. XIIIe s. Tardif, qui porte la baniere, Li a donné une cropiere, *Ren.* 11617. || XVIe s. La vieille prit le bas du mulet du moine, mit la croupiere dans son cou, le bas sur son ventre, D'AUB. *Fœn.* III, 3. Quelqu'un d'eux qui eut l'œil à la croupiere, vid que ceux qui les devoient soustenir estoient à l'eau, ID. *Hist.* III, 249.

— ÉTYM. *Croupe;* saintong. *courpière;* Berry, *cropiere;* provenç. *cropiera;* catal. *gropera;* espagn. *grupera;* ital. *groppiera.*

CROUPION (krou-pi-on), *s. m.* || 1° Nom donné à la partie inférieure du tronc des oiseaux, composée des dernières vertèbres dorsales; éminence qui est au-dessus du coccyx. L'Albanais voulut me régaler d'une de ces poules sans croupion et sans queue, CHATEAUB. *Itin.* 153. || 2° Dans les mammifères, la base de la queue. || 3° Chez l'homme, nom vulgaire de la partie inférieure et postérieure du bassin, formée par le bas du sacrum et par l'os coccyx. || 4° Dans l'histoire d'Angleterre, nom du long parlement qui fit la guerre à Charles Ier et fut renvoyé par Cromwell.

— HIST. XVe s. Mais de cela il ne m'en chault, Mes grans deduictz en sont passez; Plus n'en ay le cropion chault, VILLON, *Envoi d'une ballade à sa mie.* || XVIe s. Deux sergens l'emmenerent, lui donnant du pommeau de la dague dans le croupion pour le faire aller, D'AUB. *Fœn.* III, 6. La commissure de l'os sacrum avec le cropion, PARÉ, IV, 35. Le croupion, nommé os coccyx, est composé de quatre petits osselets, ID. XIII, 15. Que c'est un miserable soupé, si on n'a saoulé les assistans de cropions de divers oiseaulx, et que le seul bequefigue merite qu'on le mange entier, MONT. IV, 282.

— ÉTYM. *Croupe;* saintong. *courpignon;* Berry, *cropion.* On trouve *crespon* (qui d'ailleurs ne peut venir de *croupe*) avec un sens très-analogue à *croupion :* XIIIe s. Cil point [pique] l'asne del aguillon Par derriere sor le crespon, *Ren.* 222.

† **CROUPIONNER** (krou-pio-né), *v. n.* Terme de manége. Plier les reins en élevant plusieurs fois la croupe sans ruer, en parlant d'un cheval faible ou gêné du derrière.

— ÉTYM. *Croupion.*

CROUPIR (krou-pir), *v. n.* || 1° S'accroupir; sens ancien et qui n'est plus du tout usité. || Par extension et avec un sens spécial, être dans l'ordure, en parlant des enfants, des malades. Cet enfant croupit dans ses langes. || Fig. Demeurer en des conditions comparées à l'état d'un enfant qui croupit dans l'ordure. Croupir en une extrême misère, VAUGEL. *Q. C.* liv. V. Las de vous signaler et de vaincre en tous lieux, Allez, allez croupir en un calme odieux, BRÉBEUF, *Phars.* V. Que ceux qui croupissent dans le péché s'en retirent promptement, MAUCROIX, *Homélie* 21, dans RICHELET. Vous n'avez point de honte de croupir dans la même ordure, BOSS. *Bonté*, II. Nous aimons mieux croupir dans notre ignorance que de chercher à en sortir, ID. *Hist.* II, 13. Enfin, lui dit-il, c'est l'amour du luxe qui est cause de cette fainéantise où tous les esprits, excepté un petit nombre, croupissent aujourd'hui, BOIL. *Longin, Sublime*, 35. Croupissant comme vous faites tranquillement dans des passions injustes, MASS. *Car. Fausse confiance.* Dans quelle ignorance avaient croupi les peuples d'Occident, VOLT. *Mœurs*, 73. C'est en vain que je connais les devoirs, si je croupis dans l'erreur, DIDER. *Religion naturelle*, 1. Mais à l'homme on crie en tout lieu, Qu'il s'agite, Ou croupisse au gîte, Tu nais, bonjour, tu meurs, adieu, BÉRANG. *Bohém.* || 2° En parlant des eaux, être stagnantes, se corrompre par la stagnation. Et fonder un empire où croupissaient des eaux, MILLEV. *Invention poétique.* Au fond des bois croupit une eau dormante et sale; Là, le monstre se plaît aux vapeurs qu'elle exhale, LA FONT. *Adonis.* || Fig. Ces fautes passagères qui, n'ayant pas longtemps croupi dans le cœur, n'ont pas eu le loisir de le gâter, MASS. *Conférences, Voc. à l'état eccl.* || Demeurer dans des conditions de putréfaction, en parlant de matières végétales. De la paille qui croupit dans une mare. Le fumier croupissait dans la cour de cette ferme.

— REM. Croupir se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut exprimer l'action : cette eau a croupi longtemps; et l'auxiliaire *être*, quand on veut exprimer l'état : cette eau est croupie.

— HIST. XIIIe s. El chemin se croupi Renarz, Si coloie [tourne le cou] de toutes parz, *Ren.* 765. Lors s'estoit li prestre avancié; Si a veü trestot debot Renart, qui seur un angle crot, *ib.* 23448. Bleciée fu, si ot peor, Qant ele ne vit son seignor : En la sele où il seut seïr, Vit dant Tybert desus cropir, *ib.* 2614. Et quant el voit la mescheance, Si quiert honteuse chevisance, Et s'en vait au bordiau cropir, Plaine de duel et de sopir, *la Rose*, 6183. Si voit-il sovent que ge plore, Et que ge me plains et sospir, Por ce qu'il me fait trop cropir Delez la haie, que ge n'ose Passer por aler à la rose, *ib.* 3246. Des autres fu [Povreté] un poi loignet, Cum chien honteus en ung coignet, Se cropoit [s'accroupissait] et s'atapissoit, *ib.* 457. Princes nobles, bons rois des Frans, Ne me fai plus croupir sous bans Ni dessous haches, *Un dit de vérité.* || XIVe s. Qui croust en sa maison, il n'aura jà que paine; N'aventure n'ara qui à honneur le maine, *Guescl.* 16678. Yver fait champs et arbres vieulx, Leurs barbes de neiges blanchir; Et est si froid, ort, pluvieux, Qu'emprès le feu convient croupir, CH. D'ORL. *Ball.* 121. || XVIe s. Embarrassé d'une grande diversité de choses, l'esprit perd le moyen de se demesler, et cette charge le tient courbe et croupy, MONT. I, 139. J'escrivois cecy environ le temps qu'une forte charge de nos troubles se croupit plusieurs mois, de tout son poids, droict sur moi, ID. IV, 198. Notre esprit se constipe et se croupit en vieillissant, ID. IV, 221. La plus calamiteuse et fraile de toutes les creatures, c'est l'homme; elle se sent et se veoid logée icy parmy la bourbe et le fient du monde, attachée et clouée à la pire, plus morte et croupie partie de l'univers, au dernier estage du logis et le plus esloingnié de la voulte celeste, ID. II, 156. La sanie eschauffe les parties qu'elle touche et croupit, et d'elles s'eslevent vapeurs putredineuses, PARÉ, VIII, 33.

— ÉTYM. *Croupe;* Berry, *gourmir*, *groumir;* provenç. *crupir.*

CROUPISSANT, ANTE (krou-pi-san, san-t'), *adj.* Qui croupit. L'eau croupissante des marais et des étangs. Dans une plaine marécageuse et souvent inondée, le long d'un grand nombre de canaux remplis d'une eau croupissante, RAYNAL, *Hist. phil.* I, 2.

† **CROUPISSEMENT** (krou-pi-se-man), *s. m.* État de ce qui croupit.

— ÉTYM. *Croupir.*

† **CROUPON** (krou-pon), *s. m.* Cuir de bœuf tanné, sans la tête ni le ventre.

— ÉTYM. *Croupe.*

† **CROUSILLE** (krou-zi-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de pêche. Espèce de parc en filets qu'on établit, en Provence, au bord des étangs.

† **CROUSTADE** (krou-sta-d'), *s. f.* Terme de cuisine. Préparation de certains mets avec une croûte de pain.

— ÉTYM. *Croûte.*

† **CROUSTILLANT, ANTE** (krou-sti-llan, llan-t', *ll* mouillées), *adj.* Qui croque comme la croûte.

— ÉTYM. *Croustiller.*

CROUSTILLE (krou-sti-ll', *ll* mouillées, et non krou-sti-ye), *s. f.* || 1° Petite croûte. || Par extension, petit repas. Il ne faut pas que les plaisirs deviennent des fatigues et que les chasseurs règlent la vie des dames sur l'heure de leur appétit; je trouve cette vision fort plaisante de faire quelqu'un le maître du temps, du lieu et des mets de vos croustilles, SÉV. 446. || 2° Sorte d'agrément qu'on mettait aux coiffures des femmes.

— ÉTYM. Diminutif de *croute.*

CROUSTILLER (krou-sti-llé, *ll* mouillées, et non krou-sti-yé), *v. n.* Manger pour boire après le repas

de petites croûtes de pain. Il se met à croustiller. || Activement. .... J'étais occupé à croustiller là-bas les restes du soupé, LEGRAND, *l'Amour diable*, sc. 2.

— ÉTYM. *Croustille.*

CROUSTILLEUSEMENT (krou-sti-lleû-ze-man, *ll* mouillées), *adv.* D'une manière plaisante, graveleuse.

— ÉTYM. *Croustilleuse*, et le suffixe *ment.*

CROUSTILLEUX, EUSE (krou-sti-lleû, lleû-z', *ll* mouillées, et non krou-sti-yeû), *adj.* Qui produit sur l'esprit l'effet que quelque chose de croustillant produit dans la bouche, plaisant, graveleux, dangereux. Des contes croustilleux. Anecdote croustilleuse. Le juge les a prises [les pages], a cherché l'endroit croustilleux, a déchiré les feuillets et les a jetés au feu, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXXIV, p. 94, dans POUGENS.

— REM. D'après De Caillières, 1690, qui donne ces exemples : Cela est croustilleux, cet homme est croustilleux, c'étaient alors des locutions basses. Aujourd'hui ce sont des locutions familières.

— ÉTYM. *Croustille.*

CROÛTE (krou-t'), *s. f.* || 1° La partie extérieure du pain, durcie par la cuisson. [Le dîner de M. le Prince] C'était un potage, et la moitié d'une poule rôtie sur une croûte de pain, ST-SIM. 225, 54. Quand nous mangeons quelque croûte de pain, il nous est avis que nous faisons un bien grand bruit, mais il n'y a personne que nous qui l'entende; ainsi en est-il de ce pauvre rimailleur, *Francion*, liv. VI, p. 231. Nous y rencontrâmes un homme de vingt-sept à vingt-huit ans, qui trempait des croûtes de pain dans une fontaine, LESAGE, *Gil Blas*, II, 8. || Familièrement. Casser la croûte, une croûte avec quelqu'un, manger amicalement et sans façon avec lui. || Absolument. Casser la croûte, manger un morceau. || Fig. Ne manger que des croûtes, faire maigre chère. || 2° Absolument, gros morceau de pain où il y a plus de croûte que de mie et que l'on fait tremper dans le pot au feu. Manger une croûte au pot. || Croûte au pot, tranches de pain qu'on met au fond d'une casserole, qu'on laisse gratiner avec un peu de bouillon, qu'on dresse dans la soupière et sur lesquelles on verse le bouillon. || On dit dans un sens analogue croûte au madère. || Croûte aux champignons, croûte de pain frite dans du beurre, sur laquelle on sert les champignons préparés d'une certaine façon. || 3° La pâte cuite qui enferme un pâté, une tourte, un vol-au-vent. || 4° Le dessus de certaines choses. Il s'est fait une croûte de tartre autour du tonneau. Le limon que le Tanaïs avait apporté avait formé une espèce de croûte sur le Bosphore, MONTESQ. *Rom.* 17. Le terrain qui s'étend sous son front escarpé, D'une croûte brillante au loin enveloppé, Trahissait le trésor des mines souterraines, DELILLE, *Paradis perdu*, I. || Croûte terrestre, la portion superficielle du globe terrestre qui est accessible à l'observation des hommes et que l'on suppose portée sur un noyau central de matières en fusion. La terre, selon Woodward, n'est qu'une croûte superficielle et fort mince qui sert d'enveloppe au fluide qu'elle renferme, BUFF. *Théor. de la terre*, 2e *disc.* Ainsi Descartes l'a regardé [un corps céleste] comme ayant été autrefois un soleil, obscurci et étouffé depuis par une croûte épaisse dont il s'est couvert, D'ALEMB. *Abus de la critique*, *Œuvres*, t. IV, p. 255, dans POUGENS. L'étude des tremblements de terre importe à la science, qui commence à dresser des tables et des inventaires de la croûte terrestre, MARCHAND, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIII, p. 1259. || Fig. Une croûte d'ignorance et d'avarice a tellement recouvert les principes invariables de la doctrine monétaire.... MIRABEAU, *Collection*, t. V, p. 63. || 5° Terme de marine. Partie irrégulière et inégale d'épaisseur que l'on scie en planche, plus ou moins épaisse, sur une pièce de bois de construction. || 6° Nom vulgaire de petites plaques formées sur la peau ou à l'origine des membranes muqueuses par une humeur muqueuse ou purulente qui se dessèche et se solidifie. Croûtes varioleuses. Croûtes vaccinales. Croûtes dartreuses. || Son corps n'est qu'une croûte, il est tout couvert de gale. || Croûtes de lait, éruption exanthématique qui occupe particulièrement le cuir chevelu et le visage chez les enfants à la mamelle. || 7° Terme de botanique. Partie du lichen qui, produisant les fructifications, est adhérente aux pierres, aux écorces, etc. || 8° Cuir en croûte, cuir plané, poudré, tanné et séché, en sortant de la fosse au tan. || Croûte de garance, superficie dure de la garance pulvérisée et mise en pipe ou en sac. || 9° Terme de peinture. Vieux tableau noirci et gercé par le temps et que l'on compare à quelque chose de croûteux. Toujours point de coloris, ou plutôt un ton blafard, qui donne l'air d'une croûte à celui-ci [tableau] et qui répugne au spectateur, BACHAUMONT, *Mém. secrets*, t. XXX, p. 170, dans POUGENS. || Mauvais tableau. Ce peintre ne fait que des croûtes. || Tableau douteux, copie qu'on voudrait faire passer pour un original. || 10° Locution populaire. C'est une croûte, c'est une vieille croûte, se dit d'un homme encroûté dans la routine, dans des idées arriérées. || Proverbe. Croûte de pâté vaut bien pain.

— HIST. XIIe s. Porterons nos auvec nos nule chose, Ne pain, ne vin, ne nulle crostre grosse? *Raoul de C.* 286. || XIIIe s. Durs fu li pains et crouste et mie, RUTEB. 173.

— ÉTYM. Artois, *cruste;* bourguig. *crôte;* wallon, *crose;* provenç. *crosta;* espagn. *costra;* ital. *crosta ;* du latin *crusta.* Le latin *crusta* signifie tout ce qui enveloppe, et la *croûte de pain* n'y est qu'un sens particulier; par conséquent l'ordre des sens devrait commencer non par la croûte de pain, mais par le sens qui est le plus général. Mais en français, à en juger par l'historique, *croûte de pain* est l'acception ancienne, d'où alors les autres dérivent.

CROÛTELETTE (krou-te-lè-t'), *s. f.* Petite croûte, petit morceau de pain. Manger une croûtelette en goûtant du vin.

— ÉTYM. Diminutif de *croûte;* provenç. *crostela;* catal. *crosteta ;* espagn. *costrilla.*

† **CROÛTER (SE)** (krou-té), *v. réfl.* Se couvrir de croûte, se durcir en croûte.

— HIST. XVIe s. On n'en cognoissoit rien à l'œil, pour ce que le dessus [de ce bourbier] estoit crousté, AMYOT, *Rom.* 27. ....Et les glaçons Dont janvier crouste la terre De l'eau prompte à se brider, RONS. p. 337.

— ÉTYM. *Croûte.*

† **CROÛTEUX, EUSE** (krou-teu, teû-z'), *adj.* Qui a des croûtes, des galles.

— HIST. XVIe s. Lors il advient ron   et gralele crouteuse, PARÉ, *Introd.* 6. Pustules malignes et crousteuses, ID. V, 7.

— ÉTYM. *Croûte.*

CROÛTIER (krou-tié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des krou-tié-z indignes), *s. m.* Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. || Brocanteur qui se charge de vieux et mauvais tableaux et qui cherche à tromper.

— ÉTYM. *Croûte.*

CROÛTON (krou-ton), *s. m.* || 1° Le bout du pain avant qu'il soit entamé, et aussi un morceau de pain entouré de croûte. Donnez-moi un croûton. Ils veulent absolument qu'on mange un croûton à certains jours, VOLT. *Lettr. Mme du Deffant*, 24 avril 1769. || 2° Petites croûtes grillées ou frites. Purée aux croûtons. || 3° Terme de dénigrement. Mauvais peintre. Ce n'est qu'un barbouilleur, un croûton. || 4° Populairement. Celui qui est entiché de routine, d'idées arriérées.

— ÉTYM. *Croûte;* Berry, *crouston*, *crousson.*

† **CROWN-GLASS** (krôn'-glas'), *s. m.* Espèce de verre constitué par 1 atome quadrisilicate de potasse et 1 atome quadrisilicate de chaux. C'est un verre blanc de la plus belle qualité, qui est employé dans les lunettes achromatiques.

— ÉTYM. Angl. *crown-glass*, proprement verre de couronne; de *glass*, verre, et *crown*, couronne.

CROYABLE (kro-ia-bl'; d'autres disent kroi-ia-bl'), *adj.* || 1° Digne d'être cru, en parlant des personnes et des choses. J'ai voulu être hardi quelquefois, afin d'être croyable toujours, BALZ. *à Richelieu.* J'entre en des sentiments qui ne sont pas croyables, CORN. *Poly.* III, 5. Ô toi qui me connais, te sembloit-il croyable Que....? RAC. *Phèd.* II, 1. Les dix seigneurs qui étaient avec le dauphin étaient aussi croyables que les dix qui avaient accompagné le duc de Bourgogne, ST-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. V, p. 202, dans POUGENS. On ne croirait pas ces choses, si tout n'était pas croyable de la part d'un homme en démence qui voulait passer pour Dieu, CONDILLAC, *Hist. anc.* II, 10. Mais peut-être que vous avez jugé que cette fortune était tellement au delà de ce que je devais espérer, qu'il vous fallait avec loisir chercher des termes pour me la rendre croyable, VOIT. *Lett.* 1. || 2° Substantivement. Tout renchérit au delà du croyable, tandis qu'il ne restait plus de quoi acheter au meilleur marché, ST-SIM. 223, 261.

— REM. *Il est croyable que....* veut l'indicatif : Il est croyable que cela est ainsi. *Il n'est pas croyable que.. . Est-il croyable que....* veut le subjonctif: Il n'est pas croyable que cela soit ainsi. Avec l'imparfait et la négation ou l'interrogation, le verbe suivant se met également à l'indicatif; mais il peut se mettre aussi au conditionnel: Il était croyable, il n'était pas croyable, était-il croyable, n'était-il pas croyable que vous iriez dans cet endroit, que vous feriez une telle chose?

— HIST. XIIe s. Li tuen testimonie [témoignages] credable fait sunt mult, *Liberpsalm.* p. 136. || XIIIe s. Quiconques veut estre boucliers d'archal à Paris, estre le puet, por tant que il se face creable par devant le prevost de Paris que il soit preudome et loial, *Liv. des mét.* 59. Et à cel recort soufist une seule personne creable et envoïe de par le [la] cort ou uns serjans serementés, BEAUM. IX, 6. Et s'il ensonioit [s'excusait], et li sires requeroit qu'il se feist creavles de l'ensoine, il le feroit, ID. LXVII. Or doit regarder li quel tesmong sunt plus creable et de mellor renommée, ID. XL, 36. Se home u feme venoit avant, qui se fesist creaule que ce fust sien [l'objet mis en gage], il le raveroit quitement, TAILLAR, *Recueil*, p. 227. Car se li faus traïstres pooit estre veables [visible], De rien qu'il en ostast ne seroit jà creables, J. DE MEUNG, *Test.* 1779. || XIVe s. Et celui qui noie [nie] ceste raison, il ne a pas paroles plus croyables, ORESME, *Eth.* 296. Je trouve ches aucuns aucteurs, et ce est plus creable.... BERCHEURE, fo 42, *verso.* La quelle chose fut assez creable au peuple, qui estoit indigné contre son seigneur, *Ménagier*, I, 6. || XVe s. Ainsi que leur disoient chacun jour gens creables, chevaliers et escuyers, qui bien le cuidoient savoir, FROISS. I, I, 31. || XVIe s. Il n'est pas croyable combien cela le faisoit aimer, souhaiter et desirer des soudards, AMYOT, *Anton.* 5. La malignité de ce Theophanes n'a pas tant rendu cela croyable, comme le naturel de Pompeius l'a fait tenir pour incroyable, ID. *Pomp.* 70. Saint Paul, estant de son dire croyable, MAROT, I, 278.

— ÉTYM. *Croire.*

CROYANCE (kro-ian-s'; d'autres disent kroi-ian-s'. D'après Vaugelas et Marguerite Buffet on prononçait créance), *s. f.* || 1° Action de croire, confiance. Charles XII supportait la fatigue au delà de toute croyance. Puis-je à de tels discours donner quelque croyance? CORN. *Cid*, I, 2. Doit-on quelque croyance à des âmes si noires? ID. *Nicom.* III, 8. Ceux dont il a gagné la croyance et l'appui, ID. *Sertor.* I, 1. Donnez moins de croyance à votre passion, ID. *Cinna*, IV, 4. Et, ce qui n'a pas peine à gagner la croyance, MOL. *D. Garc.* V, 1. L'opinion sur les faits, soit moraux, soit physiques, est tantôt de pleine croyance, tantôt de simple adhésion, MARMONT. *Élém. litt.* *Œuvres*, t. X, p. 506, dans POUGENS. || Crédibilité. L'effet à tes discours ôte toute croyance, CORN. *Héracl.* IV, 6. || 2° Opinion, attente, prévision. Cela est arrivé contre la croyance de tout le monde. || 3° Persuasion ou conviction intime. Tournez sur Vinius toute la défiance Dont veut ternir ma gloire une injuste croyance, CORN. *Oth.* V, 1. La croyance de n'être entendu de personne me faisait parler aussi haut que si j'eusse parlé à quelque confident, SCARR. *Rom. com.* 2e part. ch. 14. La croyance répandue partout que rien ne leur résistait, faisait tomber les armes des mains à leurs ennemis, et donnait à leurs alliés un invincible secours, BOSS. *Hist.* III, 6. || 4° Foi religieuse. Peut-être qu'après tout ces croyances publiques.... CORN. *Poly.* IV, 6. Les décrets des conciles, la doctrine des Pères, l'ancienne tradition du saint-siége et de l'Église catholique n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables; chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance, BOSS. *Reine d'Anglet.* Je le vois trop; les soins qu'on prend de notre enfance Forment nos sentiments, nos mœurs, notre croyance, VOLT. *Zaïre*, I, 1. On suppose que la croyance des hommes détermine leur morale, et que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.* || Par extension, adhésion accordée comme une espèce de foi à des opinions qui ne sont pas religieuses. Croyances philosophiques. Les croyances morales de l'humanité.

— SYN. CROYANCE, FOI. La foi est une persuasion déterminée par l'autorité de celui qui a parlé. La croyance est une persuasion déterminée par quelque motif que ce puisse être.

— HIST. XIIIe s. Leur creance est tele que nul ne peut morir que à son jour, et pour ce ne se veulent il armer, JOINV. 230. || XIVe s. Il eurent tele croiance par un signe ou argument qui n'est pas souffisant, ORESME, *Eth.* 231.

— ÉTYM. *Croyant* (voy. CRÉANCE).

CROYANT, ANTE (kro-ian, ian-t'; d'autres disent kroi-ian, ian-t'). || 1° *Adj.* Qui a la foi religieuse. Elle est redevenue croyante. Les âmes croyantes.

Une nation croyante. J'étais croyant, je l'ai toujours été, quoique non pas comme les gens à symboles et à formules, J. J. ROUSS. *Dial.* I. M. Lambercier, bien qu'homme d'Église, était croyant en dedans, ID. *Conf.* II. Le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées; il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, J. J. ROUSS. *Lett. à l'archev. de Paris.* Ma conviction religieuse, en grandissant, a dévoré mes autres croyances; il n'est ici-bas chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi, CHATEAUB. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 2° *S. m.* et *f.* Fidèle, en parlant de la religion chrétienne. Abraham mérita d'être le père des croyants, MASS. *Panég. St Benoît.* Le corps des chrétiens se distinguait en croyants ou fidèles, et en catéchumènes, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2. || Les sectateurs de la religion musulmane se donnent aussi le titre de croyants. Commandeur ou chef des croyants était le titre que prenaient les califes.

— HIST. XII° s. Cele out à nom Sebile, qui puis fu bien creanz [croyante], *Sax.* V. || XIII° s. Et bien creant en Dieu et de mout bon courage, *Berte*, LXX. Et disoit que il [le cordelier] ne trouvoit ne es creans ne es mescreans, que onques reaumes se perdist ne chanjast de seigneurie à autre, mez [mais] que par defaute de droit, JOINV. 199.

— ÉTYM. *Croire.*

† **CROYE** (kroî), *s. f.* Voy. CROIE.

1. **CRU** (kru), *s. m.* || 1° La quantité dont une chose a crû, a pris croissance. Ces arbres ont bien poussé, voilà le cru de cette année. || 2° Production. On leur a défendu d'apporter d'autres marchandises que celles du cru de leur pays, MONTESQ. *Esp.* XX, 8. Son vin noir et grossier mais désaltérant et sain est du cru de sa vigne, J. J. ROUSS. *Ém.* III. || 3° Terroir considéré comme ce qui fait croître les végétaux et leurs produits. Ce vin-là est d'un bon cru. Après ce qui lui vient de son cru, rien ne lui paraît de meilleur goût que le gibier et les truffes que cet ami lui envoie, LA BRUY. III. Droit qui fut fixé à cinq pour cent sur toutes les marchandises des Indes et de la Chine, et à trois pour cent sur toutes celles du cru des îles de France et de Bourbon, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 26. Les seules denrées du cru couvrent notre table, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 2. Des vins d'un cru céleste épanchent leurs trésors, DELILLE, *Parad. perdu*, V. || Vin du cru, vin fait sur le lieu même où il est bu. Moi, gai comme un dieu sans nectar, Au vin du cru je me résigne, BÉRANG. *Nourrice.* || Fig. Cet ouvrage est une compilation, l'auteur n'y a rien mis de son cru. Ce que nous désirons aujourd'hui avec tant de chaleur et de besoin vient immédiatement du cru de Dieu, BALZ. *Disc. à la régente.* Le vieux marchand me dit à l'oreille : On voit bien que ce n'est pas de son cru [à M. de Beaufort], RETZ, III, 167. Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru qui ne coûtent rien, MOL. *Avare*, I, 5. C'est de votre cru que vous dites cela, BOSS. *Instr.* 2. Il n'a rien de son cru que le mensonge, ID. I, *Pent.* 1. La pièce est de mon cru, RAC. *Épigr.* Il sait par cœur une infinité de bons contes qu'il a récités tant de fois comme de son cru, qu'il est parvenu à se figurer qu'ils en sont effectivement, LESAGE, *Gil Blas*, III, 11. || Fig. Le vin de mon cru, le vin de son cru, les actions, les pensées, les paroles de quelqu'un. Lorsque Mondor osa te dire en face Que tu saignas du nez dix fois au moins, Te citant l'heure et le jour et la place.— Conte grossier que personne n'a cru, Qui n'était pas digne de ma colère : On me connaît, et le vin de mon cru Ne passera jamais pour de l'eau claire, PONS (de Verdun), *les Excuses* dans les *Contes et poésies diverses*, p. 191. || 4° Terme de chasse. Milieu d'un buisson, dit plus communément creux, où la perdrix se retire quelquefois pour éviter la poursuite des chiens.

— REM. *Cru* n'est pas autre chose que le participe passé du verbe *croître* qui s'écrit *crû;* l'Académie devrait donc l'écrire avec un accent circonflexe, comme elle fait pour *dû* : réclamer son dû.

— HIST. XVI° s. Est dit vin du cru de la ditte ville tout vin qui croist dedans les limittes du ruisseau de Saint Jouandeau.... *Nouv. coust. génér.* t. IV, p. 911. Je sçais très bien sentir, à mesurer ma portée, que mon terroir n'est aulcunement capable d'aulcunes fleurs trop riches que j'y treuve semées et que touts les fruicts de mon creu ne les sçauroient payer, MONT. II, 99.

— ÉTYM. *Crû*, participe de *croître.*

2. **CRU, CRUE** (kru, krue), *adj.* || 1° Qui n'est point cuit. De la viande crue. Des fruits crus. Préparer les viandes qu'auparavant ils dévoraient crues, J. J. ROUSS. *Inég.* 2° part. || Fig. La sagesse toute sèche et toute crue fait mal au cœur, BALZ. liv. VI, lett. 5. Ils n'en suivaient pas la doctrine toute crue, BOSS. *Var.* XI. || 2° Qui est d'une digestion difficile. Le concombre est très-cru. || 3° De l'eau crue, eau chargée de sels et qui ne peut dissoudre le savon ni cuire les légumes. L'eau que je buvois était un peu crue et difficile à passer, comme sont la plupart des eaux des montagnes, J. J. ROUSS. *Conf.* VI. || 4° Qui n'a pas encore subi de préparation. Cuir cru. Soie crue. Métaux crus, ceux qui sont tels qu'ils sortent de la mine. || Chanvre cru, chanvre qui n'a pas été trempé dans l'eau. || 5° Qui n'a pas encore subi une élaboration suffisante. Ces semences, tant qu'elles sont vertes et crues, demeurent attachées à l'arbre pour prendre leur maturité, BOSS. *Conn.* V, 2. || Terme de médecine. Humeurs crues, matières crues, celles qui n'ont pas reçu le degré de coction nécessaire. || 6° Qui est à l'état de simple ébauche, en parlant des choses de l'esprit. Ce n'est encore là que sa pensée toute crue. Ronsard avait forcé notre langue par des inversions trop hardies et obscures; c'était un langage cru et informe, FÉN. t. XXI, p. 191. || 7° Terme de peinture. Un ton cru, ton qui ne se fond pas avec les autres. Couleur crue, couleur trop tranchante. Ce ne sont point les feuilles d'un vert cru qui font les admirables paysages, CHATEAUB. *Itin.* 111. || Lumière, ombre crue, se dit quand les grands clairs ne sont pas séparés des grands bruns par des gradations de nuances. || 8° Choquant, dur, en parlant des expressions, du langage. Cela est bien cru. Je te vois accablé d'un chagrin si profond, Que j'excuse aisément ta réponse un peu crue, CORN. *la Veuve*, III, 3. || À cru, d'une façon crue. Elle veut qu'en détours la chose s'enveloppe, Et ce mot dit à cru lui cause une syncope, REGNARD, *le Joueur*, II, 4. || Peu décent, trop libre. Ils ont tenu devant elle des discours un peu trop crus. || 9° À cru, *loc. adv.* Sur la peau nue. Bottés à cru les gros milours [milords], Armés d'épieux, en habits courts, SCARR. *Virg. trav.* IV. Il prit les bottes qui étaient au pied du lit et les ayant chaussées à cru.... s'alla mettre auprès de l'Olive, ID. *Rom. com.* 2° part. ch. 2. Leurs transparents seraient plus beaux, si elles voulaient les mettre à cru, SÉV. 324. N'avoir de la dévotion que ce retranchement me paraît être bottée à cru, ID. 548. Un surtout emprunté Vêtit à cru ma triste nudité, VOLT. *P. diable.* || Monter à cru, monter un cheval sans selle ni couverture. Il fut étonné de voir Massinissa, âgé pour lors de plus de quatre-vingts ans, monté à cru sur un cheval selon la coutume de son pays, donner partout les ordres comme un jeune officier et soutenir les fatigues les plus dures, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 519, dans POUGENS. Les barbares [Francs] montaient à cru des étalons sauvages, CHATEAUB. *Mart.* 190. || Terme d'architecture. Une construction porte à cru, quand elle repose sur le sol même, et non sur des fondements. || Teindre sur le cru, ou teindre à demi-bain, mettre les soies à la teinture, sans qu'elles soient bien décreusées.

— REM. Cet adjectif se met toujours après son substantif.

— HIST. XIII° s. Riens qu'on peüst mangier [il] n'i ot ne cru ne cuit, *Berte*, XXXVI. Et quanqu'il i aura de cuirier [cuir] cru es charretes, *Liv. des mét.* 280. || XIV° s. Mais les autres plus impurs sont, Por ce que le vif argent ont Trop crud et leur soulphre terrestre Trop aduste.... *Nat. à l'alch. err.* 129. || XV° s. Au roy fut faicte la responce non point creue, mais la plus honneste qu'on l'eust peu entendre, COMM. II, 13. || XVI° s. Son herbe tant verde et crude que conficte et preparée, RABEL. III, 47. Ils trouvoient trop crud de dire qu'il n'estoit pas plus vraisemblable que la neige feust blanche que noire, MONT. II, 317. Ce fut aussi un estat nouveau quand la ligue formée monstra les cornes en desploiant ses tiltres et ses forces armées à cru de toutes les fonctions et authoritez d'un parti, D'AUB. *Hist.* II, 485. Un feuillant boiteux, qui armé tout à crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains, *Sat. Mén.* p. 13. Le labeur toutesfois ses membres ne consomme, Tant il est cru [verd] vieillard, RONS. 746. Aucuns font leur mere ou saloir, d'une peau de beuf crue, un peu salée, O. DE SERRES, 839. Armure à cru, MONET, *Dict.* Un discours bien crud, OUDIN, *Curios. fr.* Vous me la baillez crue [vous me la donnez belle], *les Marguer. de la Marguerite*, t. I, f° 90, dans LACURNE.

— ÉTYM. Liégeois, *crou;* namurois, *cru*, froid et humide en parlant du temps; provenç. *cru;* espagn. et ital. *crudo;* du latin *crudus.*

3. **CRU, CRUE** (kru, krue), *part. passé* du verbe *croire.* || 1° À quoi on donne croyance. Une nouvelle crue légèrement. Les miroirs trop peu crus par celles qui les consultent. Quel plaisir d'aimer la religion, de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et par de si solides esprits! LA BRUY. XVI. Il resta encore à la piété de la troisième race [les Capétiens] assez de fondations à faire et de terres à donner; les opinions répandues et crues dans ces temps-là auraient privé les laïques de tout leur bien, s'ils avaient été honnêtes gens, MONTESQ. *Esp.* XXXI, 10. || 2° À qui on donne croyance. Un sage ami cru trop tard. Les dieux crus par les païens. || 3° Regardé comme, tenu pour. Hercule cru fils de Jupiter.

CRÛ, CRUE (kru, krue), *part. passé* du verbe *croître.* Les arbres crus depuis mon départ. La rivière crue et menaçante empêchait le passage.

CRUAUTÉ (kru-ô-té), *s. f.* || 1° Penchant à infliger des souffrances et la mort. Exercer sa cruauté contre des innocents. Quels foudres lancez-vous quand vous vous irritez, Si même vos faveurs ont tant de cruautés? CORN. *Hor.* III, 1. Il y a de la cruauté à tuer un homme, PASC. *Prov.* 7. Insensé qui ne voit pas que sa cruauté, à laquelle il se confie, le fera périr, FÉN. *Tél.* III. Les remparts abattus, les palais mis en cendre Sont de ta cruauté les plus doux monuments, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 8. La loi séparait sans cesse la monarchie; la crainte, l'ambition et la cruauté voulaient la réunir, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 29. Le tyran le plus dur, l'esclave le plus bas, Si dans une même âme ils confondaient leur être, En lâche cruauté ne l'effaceraient pas, MASSON, *Helvét.* II. || 2° Action cruelle. Les cruautés de Néron. Il exerce des cruautés inouïes, BOSS. *Hist.* II, 5. Père dénaturé, malheureux politique, Esclave ambitieux d'une peur chimérique, Polyeucte est donc mort, et par vos cruautés Vous pensez conserver vos tristes dignités, CORN. *Poly.* V, 6. J'en ai fait un martyr, sa mort me fait chrétien ; J'ai fait tout son bonheur, il veut faire le mien; C'est ainsi qu'un chrétien se venge et se courrouce : Heureuse cruauté dont la suite est si douce! ID. *ib.* L'excès de la douleur m'a fait commettre contre Lichas une cruauté que je me reproche, FÉN. *Tél.* XV. || 3° Chose fâcheuse; acte rigoureux. Quelle cruauté de se voir trahi par ses amis! Vous refusez de me voir, quelle cruauté! Je ne me ferais pas de cruautés comme cette fois [je ne m'infligerais pas une peine si grande], SÉV. 287. || Les cruautés du sort. Que nos plaisirs passés augmentent nos supplices! Qu'il est dur d'éprouver après tant de délices Les cruautés du sort! LA FONT. *Psyché*, II, p. 133. Partout environnés des cruautés du sort, Des fureurs des méchants, des piéges de la mort, VOLT. *Dés. de Lisbonne.* Je plains Gusman, son sort a trop de cruauté, ID. *Alz.* V, 2. || 4° La cruauté, les cruautés d'une maîtresse, son indifférence ou ses rigueurs. Que je bénis, seigneur, l'heureuse cruauté Qui vous rend.... — Tu l'as vu comme elle m'a traité, RAC. *Andr.* II, 5.

— HIST. XII° s. Par vos grant cruautez, *Ronc.* p. 14. Membrer vous doit que laide cruauté Fait qui ocist son lige homme demaine, *Couci*, XIV. || XIII° s. Or oés se ceste gens devoient terre tenir, qui si grant cruauté faisoient li uns envers les autres, VILLEH. CXV. [Ils] Lui ont mis cele corde; ce fut grant cruauté, *Berte*, XV. Il meïsmes n'a pas vergoigne De recongnoistre, ains le tesmoigne, Et sa crualté pas ne cele, Quant perilleus miroir l'apele, *la Rose*, 20615. Ne nul testamens ne doit mie estre fes selonc crualté, mais selonc misericorde, BEAUM. XII, 55. || XIV° s. Crudelité ou ire, ORESME, *Eth.* 204. XV° s. Sire de Laval, respondit le duc, laissez moy faire ma voulenté; car Clisson m'a tant de fois courroucé, que maintenant il est heure que je luy monstre; et partez vous d'icy; je ne vous demande rien; laissez moy faire ma cruauté; car je vueil qu'il meure, FROISS. liv. IIII, p. 198, dans LACURNE. Et encores par tel folie As-tu hui fais regrès et plains; Tu es un jeune homme tous plains De cruautés [de souffrances], ID. *Poésies mss.* p. 12, dans LACURNE. Et prendrons tribus et apatissemens sur nos adversaires le plus que pourrons; et sur ceulx de nostre parti ferons aucune cruaulté [imposition] la moindre et la plus douce que faire se pourra, *le Jouvencel*, f° 31, dans LACURNE. Quant la dame se fust aucun peu advisée et qu'elle eut fort regardé le fondement du temple et la cruauté [aspect horrible] des lance, qui y apparoient, *Perceforest*, t. IV, f° 73. || XVI° s. C'est comme une Heleine, pour laquelle les ennemis de la verité aujourd'hui bataillent en si grande crudelité, en si grande fureur, en si grande rage, CALV. *Instit.* 1161. Comment se vient-il à enflamber de une telle cruauté? ID. *ib.* 1199. Parquoi, si vous aimez ma vie, en sauvant votre conscience de crudelité,

vous me la sauverez, MARG. *Nouv.* XXII. Que nul ne faict cruauté en la rendant, que les premieres s'appellent cruautés, les secondes justice, D'AUB. *Hist.* I, 155. Je ne leu jamais tant de rigueur (je ne dirai cruauté) comme celle qui fut exercée contre cette dame [Marie Stuart], ny de constance comme celle qui se trouva en elle, PASQUIER, *Rech.* liv. VI, p. 612, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *cruzeltat; crueltat;* catal. *crudeltat;* espagn. *crueldad;* portug. *crueldade;* ital. *crudeltà;* du latin *crudelitatem*, de *crudelis* (voy. CRUEL). *Crudelité* qu'on trouve dans quelques textes était refait sur le latin, qui, à l'origine, avait donné régulièrement *cruelté*, *crualté*, *cruauté*.

† **CRUCHADE** (kru-cha-d'), *s. f.* Sorte de bouillie de maïs.

—ÉTYM. *Cruche;* cette préparation se faisant dans une cruche.

CRUCHE (kru-ch'), *s. f.* || 1° Vase en poterie à large panse Aller querir de l'eau avec une cruche. D'un vin pur et vermeil il fait remplir sa coupe; Il l'avale d'un trait, et, chacun l'imitant, La cruche au large ventre est vide en un instant, BOIL. *Lutr.* I. Le pilote couronné de fleurs laissait le gouvernail et tenait en sa main une grande cruche de vin qu'il avait presque vidée, FÉN. *Tél.* IV. || 2° Quantité de liquide contenue dans une cruche. Une cruche d'huile. Répandre une cruche d'eau. Joseph ne cessa de me donner à boire de grandes cruches d'eau, CHATEAUB. *Itin.* 245. Une cruche de vin de Falerne se vendait cent deniers romains, MONTESQ. *Esp.* VII, 2. || 3° Familièrement. Personne ignorante et stupide. J'aimerais mieux cent fois être grosse pécore, Devenir cruche, chou, lanterne, loup-garou, Et que monsieur Satan vous vînt tordre le cou, MOL. *l'Étour.* I, 11. Cornes cela! vous me prenez pour cruche! Ce sont oreilles que Dieu fit, LA FONT. *Fabl.* V, 4. Le cousin me connaît; oh! je ne suis pas cruche, Tel que vous me voyez, REGNARD, *le Bal*, 7. N'y aurait-il pas moyen de réveiller le deux-cents [nom d'un conseil à Genève]? s'il ne voit pas ici son intérêt, ses membres ne sont que des cruches, J. J. ROUSS. *Lett. à M. d'Ivernois, Corresp.* t. VI, p. 161, dans POUGENS. || Vous le feriez devenir cruche, se dit à ceux qui veulent trop s'opiniâtrer ou trop tourmenter un homme. || Proverbe. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse ou qu'enfin elle se brise, c'est-à-dire quand on s'expose souvent à quelque danger, à quelque tentation, on y succombe. || Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle s'emplit, arrangement du proverbe par Beaumarchais, pour signifier qu'une fille qui s'expose finit par succomber.

— HIST. XV° s. Jehanne print sa cruye ou bouteille, pour aler à l'eaue en une fontaine, DU CANGE, *cruga*. Pour ce est bien dit que tant va la cruche à l'eaue que le cul y demeure, LE CHEV. DE LA TOUR, *Instr. à ses filles*, f° 33, dans LACURNE. || XVI° s. La cruche va si souvent à la fontaine, qu'à la fin elle se rompt le col, DESPER. *Contes*, LXXXI. Telle terre, telle cruche, COTGRAVE. Ce chien, estant en peine d'avoir l'huile qui estoit dans le fond d'une cruche où il ne pouvoit arriver de la langue, alla querir des cailloux et en meit dans cette cruche jusques à ce qu'il eust faict haulser l'huile plus prez du bord, où il la peust attaindre, MONT. II, 176.

— ÉTYM. Kymri, *crwc*, dont le radical est aussi dans l'allemand: anc. h. allem. *cruoc*, *krôg;* allem. mod. *Krug*.

CRUCHÉE (kru-chée), *s. f.* La quantité de liquide que contient une cruche. Une cruchée de vin. Va-t'en tout à l'heure à la fontaine de Jouvence, et m'en rapporte une cruchée d'eau, LA FONT. *Psyché*, II, p. 176.

— ÉTYM. *Cruche.*

† **CRUCHER** (kru-ché), *v. n.* Ancien terme de musique. Se disait du son du tuyau d'orgue appelé cromorne.

† **CRUCHERIE** (kru-che-rie), *s. f.* Terme très-familier. Bêtise, ânerie.

— ÉTYM. *Cruche.*

† **CRUCHETTE** (kru-chè-t'), *s. f.* Petite cruche.

— HIST. XVI° s. Cruchette, COTGRAVE.

— ÉTYM. Diminutif de *cruche*.

CRUCHON (kru-chon), *s. m.* Petite cruche. || Le contenu d'un cruchon. Boire un cruchon de bière.

— HIST. XV° s. Ung crugeon d'uylle, DU CANGE, *cruga*. || XVI° s. Un cruion d'huile de noix, D'AUB. *Fœn.* III 3.

— ÉTYM. Dérivé de *cruche;* provenç. *crugo*.

† **CRUCIADE** (kru-si-a-d'), *s. f.* Bulle accordée par les papes aux rois d'Espagne et de Portugal, pour lever sur les ecclésiastiques des décimes destinés aux guerres contre les infidèles.

— ÉTYM. *Cruciade*, croisade.

CRUCIAL, ALE (kru-si-al, a-l'), *adj.* Terme technique. Qui est fait en croix. Des ferrements cruciaux. Ah! quel plaisir je vais prendre à faire sur son corps [un corps à disséquer] une incision cruciale et à lui ouvrir le ventre depuis le cartilage xiphoïde jusqu'aux os pubis! HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, II, 4. Le chirurgien me fit d'abord une incision cruciale, VOLT. *Cand.* 28.

— HIST. XVI° s. Faut faire la section triangulaire ou cruciale, de grandeur qu'il sera besoin, PARÉ, VIII, 4.

— ÉTYM. Lat. *crux*, croix (voy. CROIX).

† **CRUCIANELLE** (kru-si-a-nè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de la famille des rubiacées (*crucianella*).

— ÉTYM. Lat. *crux*, *crucis*, croix.

CRUCIFÈRE (kru-si-fè-r'), *adj.* || 1° Terme d'architecture. Colonne crucifère, monument de religion, qui porte une croix, dans les cimetières et sur les grands chemins. || 2° Terme de botanique. Plantes crucifères, plantes ainsi nommées à cause de la disposition de leurs pétales qui est en forme de croix. || *S. f. plur.* La famille des crucifères. La nombreuse famille des crucifères ou fleurs en croix, laquelle compose une classe entière dans presque tous les systèmes des botanistes, J. J. ROUSS. *Lett. sur la botan.*

— ÉTYM. Lat. *crux*, croix (voy. CROIX), et le suffixe *fer*, qui porte.

† **CRUCIFIANT, ANTE** (kru-si-fi-an, an-t'), *adj.* Terme de dévotion. Qui crucifie, qui mortifie. On s'unit bien mieux à Dieu en sa volonté crucifiante, FÉN. XVIII, 207. Ôtez de la morale les maximes crucifiantes, la violence, l'humilité, MASS. *Car. Mot. de conv.*

— ÉTYM. *Crucifier.*

CRUCIFIÉ, ÉE (kru-si-fi-é, ée)', *part. passé.* || 1° Mis en croix, soumis au supplice de la croix. Les jésuites, quand ils se trouvent en des pays où un Dieu crucifié passe pour folie, suppriment le scandale de la croix et ne prêchent que Jésus-Christ glorieux et non pas Jésus-Christ souffrant, comme ils ont fait dans les Indes et dans la Chine, PASC. *Prov.* 5. Et nous, continue l'Apôtre, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, scandale aux Juifs (et non pas miracle), folie aux gentils (et non pas sagesse), mais qui est aux Juifs et aux gentils appelés à la connaissance de la vérité, la puissance et la sagesse de Dieu, BOSS. *Hist.* II, 11. Ouvrez les yeux, incrédules; n'est-il pas vrai que la rémission des péchés vous a été prêchée au nom de Jésus-Christ crucifié? ID. *ib.* II, 10. Cette fable avait indisposé les Siamois contre la religion d'un Dieu crucifié, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 13. || Substantivement. Ô ridicule erreur, de vanter la puissance D'un imposteur, d'un fourbe et d'un crucifié! ROTROU, *St Gen.* V, 2. Si tu ne veux périr, charge sur toi ta croix, Suis du crucifié les douloureuses traces, CORN. *Imit.* II, 12. C'est ce monde qui doit être pour vous un crucifié, c'est-à-dire un objet d'horreur, MASS. *Car. Élus.* Leur premier législateur [des chrétiens] leur a fait accroire qu'ils sont tous frères, depuis qu'ils ont renoncé à notre religion [le paganisme] et qu'adorant le crucifié, ils vivent selon ses lois : de sorte qu'ils méprisent tout et croient que tout est commun, recevant ses dogmes avec une obéissance aveugle, D'ABLANCOURT, *Lucien, Mort de Peregrinus.* || 2° Terme de dévotion. Mortifié. Quelle vie! une vie souffrante et crucifiée! FLÉCH. *Dauph.* || Fig. Être crucifié avec Jésus-Christ, être entièrement mort au monde.

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFIMENT** (kru-si-fi-man), *s. m.* || 1° Action de crucifier et aussi le supplice de la croix. L'action du crucifiement semble avoir élevé Jésus pour être l'objet de tout le monde; il est en butte à toute contradiction d'un côté; et de l'autre il est l'objet de l'espérance du monde, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Nos sibylles ont prédit le crucifiement de cet ami de la vérité, VOLT. *Phil.* V, 264. || Tableau représentant Jésus-Christ sur la croix. Le crucifiement de Rubens. || 2° Fig. Mortification. Le crucifiement de la chair. Elle [Ste Thérèse] porte la charité jusqu'à l'union intime avec son époux, l'humilité jusqu'à l'anéantissement, la pauvreté jusqu'à l'entier dépouillement des biens et du désir de les posséder, la chasteté jusqu'au continuel crucifiement de sa chair, FLÉCH. *Panég. Ste Thérèse.*

— ÉTYM. *Crucifier;* provenç. *crucifiamen;* anc. catal. *crucificamen*.

CRUCIFIER (kru-si-fi-é), je crucifiais, nous crucifiions, vous crucifiiez; que je crucifie, que nous crucifiions, que vous crucifiiez, *v. a.* || 1° Infliger le supplice de la croix. Alexandre, ayant pris une ville où plusieurs rebelles s'étaient enfermés, en emmena huit cents à Jérusalem, et les fit tous crucifier en un même jour, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. IX, p. 451, dans POUGENS. ....Et les auteurs du crime Sont fils de ces bourreaux qui t'ont [ô Jésus] crucifié, MALH. VI, 37. Ne suffit-il pas de voir par l'Évangile que ceux qui crucifiaient Jésus-Christ avaient besoin du pardon qu'il demandait pour eux, quoiqu'ils ne connussent pas la malice de leur action? PASC. *Prov.* 4. Il est vrai que, dans la dernière persécution, et trois cents ans après Jésus-Christ, les païens, qui ne savaient plus que reprocher ni à lui ni à ses disciples, publièrent de faux actes de Pilate, où ils prétendaient qu'on verrait les crimes pour lesquels il avait été crucifié, BOSS. *Hist.* II, 12. || Par exagération. Je me lasse plutôt laissé crucifier Que.... RÉGNIER, *Sat.* XI. || Se faire crucifier pour quelqu'un, lui être complétement dévoué. || Se faire crucifier pour quelque chose, souffrir tout pour cette chose. || 2° Fig. Mortifier, sacrifier. [Celui qui] De la chair et des sens tellement se défie, Qu'à force de ferveur l'esprit les crucifie, CORN. *Imit.* III, 48. Les macérations vivifient l'âme en crucifiant le corps et la chair, PATRU, *Plaid.* 15, dans RICHELET. Il faut renoncer à tout, tout crucifier pour le suivre, BOSS. *Hist.* II, 11. Pour lui apprendre à crucifier sa propre chair, ID. *Serm. Quinq.* 1. Nous devons crucifier en nous le vieil homme, ID. *Pén.* 3. La nuit du prétoire, les crachats, les soufflets, les fouets, les dérisions, le bois fatal, ces images affreuses la crucifient par avance [l'âme de J. C.], MASS. *Car. Passion.* Les chrétiens ont crucifié leur chair avec ses désirs, ID. *Car. Riche.* Il faut vous appliquer à crucifier vos sens, ID. *Myst. Misér.* || Absolument. Mais elle est menée par une autre voie, par celle qui crucifie davantage, BOSS. *Anne de Gonz.*

— HIST. XII° s. Ne sunt pas fil Jesu, ainz sunt tuit forslignié; N'erent uan [cette année], s'il poent, pur Deu crucifié, *Th. le mart.* 127. E si cum en Calvaire unt Deu crucifié, *ib.* 150. || XIII° s. Dame en cui nous nous fions, Devant vous nous crucefions; Dame, par Dieu merchi prions, Et vos crions, Vierge saintisme, *Poésies fr. avant* 1300, t. II, p. 872, dans LACURNE. Que, puisque Dieu laissa son cors crucefier, *Berte*, XI. Si m'aïst Diex li crucefis, *la Rose*, 19409. Lors m'assaillent tuit de rechief; Chascun à hors bouter me tent: Il ne me grevast mie tant Qui me vosist crucefier, *ib.* 15271. || XV° s. Toutes excuses mises derriere, sa commune crioit: Crucifige! crucifige! G. CHASTELAIN, *Chron. du duc Philippe*, ch. 55. || XVI° s. Elle commanda aux bourreaux qu'ils crucifiassent et attachassent son corps en travers à trois crois, AMYOT, *Artax.* 21.

— ÉTYM. Picard, *cruchifié*, mortifié; provenç. et espagn. *crucificar;* de *crux*, croix, et *ficar*, ficher (voy. FICHER). L'italien dit *crocifiggere*, dérivé directement du latin *figere*, fixer.

CRUCIFIX (kru-si-fi; l'*x* se lie: un kru-si-fi-z en ivoire), *s. m.* || Représentation de Jésus-Christ attaché à la croix. Un crucifix de bois. Baiser le crucifix. Des pieds d'un crucifix devant lequel il avait accoutumé de faire sa prière, il écrit à Érasme des choses si tendres sur les douleurs ineffables de Jésus-Christ, BOSS. *Var.* II, § 24. Madame demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine, sa belle-mère, comme pour recueillir les impressions de constance que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs, ID. *Duch. d'Orl.* M. de Condom [Bossuet] lui parlait toujours; et elle lui répondait avec le même jugement que si elle n'eût pas été malade, tenant toujours le crucifix attaché sur sa bouche; la mort seule le lui fit abandonner, Mme DE LA FAYETTE, *Hist. d'Henr. d'Angleterre, Œuvres*, t. III, p. 187, dans LACURNE. Je n'osais!... mais le prêtre entendit mon silence, Et, de ses doigts [de la morte] prenant le crucifix : Voilà le souvenir et voilà l'espérance; Emportez-les, mon fils, LAMART, *Nouv. méd.* 22. || Mettre une injure au pied du crucifix, la souffrir patiemment pour l'amour de Dieu. || Fig. et familièrement. Un mangeur de crucifix, un faux dévot. Aller dans les églises manger les crucifix. || Confrérie du crucifix, à Rome, société de bienfaisance. || Populairement. Faire le demi-crucifix, c'est demander l'aumône, parce qu'on n'étend qu'un bras pour la recevoir.

— HIST. XII° s. Entrée en est el mostier saint Geri; En crois se met devant le crucefi; Dieu reclama qui onques ne menti, *Raoul de C.* 46. || XIII° s. Quiconques veut estre ymagiers à Paris, ce est à savoir tailleres de crucefix, *Liv. des mét.* 155. Se raison vient, point n'en creés; S'el vous aportoit crucefix, Nel creés point ne que ge fiz [ne la croyez pas plus que je ne la crus], *la Rose*, 15907. Diex veut que

vous l'alez vengier, Sans controver nul autre essoine, Ou vous lessiez le patrimoine Qui est du sanc au crucefi: Mal le tenez, je vous afi.... RUTEB. 96. || XIVe s. Et riches croces à evesques, A abez et à archevesques, Crucefiz et ymagerie D'argent et d'yvoire entaillie, *Dict des marcheans*, dans DE LABORDE, *Émaux*, p. 237. || XVIe s. Je n'estois pas grand mangeur de crucifix, et je sentois un peu le fagot, *Sat. Mén.* p. 72. Quel devotieux Ypocrite, Qui faisiez semblant de manger Les crucefix, et estre hermite! *l'Amant rendu cordelier*, p. 532, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. *crucific;* espagn. *crucifixo;* ital. *crocifisso;* du latin *crucifixus*, de *crux*, croix, et *fixus*, attaché (voy. FIXE).

† **CRUCIFIXION** (kru-si-fi-ksion), *s. f.* Action de crucifier. Dans le manichéisme la crucifixion du Christ est le symbole des souffrances de la nature et de l'âme humaine, NICOLAS, *Rev. Germ.* t. VIII, p. 685.

— ÉTYM. *Crucifix.*

† **CRUCIFORME** (kru-si-for-m'), *adj.* Qui est en forme de croix. || Terme d'anatomie. Ligaments cruciformes. Petits ligaments en forme de croix qui affermissent l'articulation des phalanges.

— ÉTYM. Lat. *crux* (voy. CROIX), et *forma* (voy. FORME 1).

† **CRUCIGÈRE** (kru-si-jê-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une croix.

— ÉTYM. Lat. *crux*, croix, et *gerere*, porter.

† **CRUCIROSTRE** (kru-si-ro-str'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a le bec croisé.

— ÉTYM. Lat. *crux*, croix, et *rostrum*, bec.

CRUDITÉ (kru-di-té), *s. f.* || 1° État de ce qui est cru. La crudité des fruits, des viandes. Le fruit est mûr et garde, en sa douce âpreté, D'un fruit à peine mûr l'aimable crudité, A. CHÉN. *Arcas et Palémon.* || 2° Aliments crus. Manger des crudités. || 3° Terme de médecine. La crudité des humeurs, l'état des humeurs qui ne sont pas encore arrivées à ce que les anciens médecins nommaient coction. || Crudité des maladies, état où elles n'offrent encore aucun signe de coction. || 4° Mal d'estomac venant de la mauvaise qualité de certains aliments dont la digestion est difficile. || Fig. Tu dis.... Que mes vers à les ouïr lire Te font venir des crudités, MALH. IV, 15. Nos faiseurs de notes ne rapportent dans leurs écrits que la crudité et l'indigestion de leur lecture, BALZ. liv. V, lett. 18. || 5° Fig. Qualité de ce qui est non mitigé, comme les substances qui ne sont pas mitigées par la cuisson ou la maturation. En ce sens il s'emploie dans les cas suivants. || Crudité de l'eau, état de l'eau qui contient une forte proportion de sels calcaires et qui est froide, indigeste. || Terme de peinture. Effet dur et tranchant des tons crus. || Expression qui est trop libre, ou qui a quelque grossièreté. Les crudités sont de mauvais goût. La politesse n'avait point appris aux héros d'Homère à se quereller noblement, et la crudité des injures qu'Achille dit à Agamemnon n'était encore que de la franchise, MARMONT. *Ess. sur le goût, Œuvres*, t. IV, p. 347, dans POUGENS.

— ÉTYM. Provenç. *cruditat;* ital. *crudità;* du latin *cruditatem*, de *crudus*, cru.

† **CRUDIVORE** (kru-di-vo-r'), *adj.* Terme didactique. Populations crudivores, celles qui ne se nourrissent que d'aliments crus.

— ÉTYM. Lat. *crudus*, cru, et *vorare*, manger.

CRUE (krue), *s. f.* || 1° Élévation du niveau des eaux d'un cours d'eau, par suite de pluies ou de fonte de neiges. Ce fleuve [Nil], qui prend sa source dans l'Éthiopie, doit son accroissement à des nuages qui, retombant en pluie, occasionnent sa crue périodique, RAYNAL, *Hist. phil.* XI, 3. Montez à travers Blois cet escalier de rues Que n'inonde jamais la Loire au temps des crues, V. HUGO, *F. d'aut.* 2. || 2° Croissance. Cet enfant, cet arbre n'a pas pris toute sa crue. || 3° Autrefois l'augmentation des tailles. La crue de la taille. || Dans l'ancienne pratique et en matière d'inventaire, le cinquième denier au-dessus de la prisée, lequel était attribué aux commissaires-priseurs, parce qu'alors ils étaient responsables. La crue est abolie. Estimation à juste prix et sans crue. || En un autre sens. Je ne sais qui a pu imaginer que nous demandions à prendre le sel de la ferme à bas prix, pour en tirer un petit profit qu'on appelle crue, VOLT. *Lett. Dupont*, 10 oct. 1775.

— HIST. XIIIe s. Ne scet l'en [l'on] dont celle creue [du Nil] vient, mez que de la volenté de Dieu, JOINV. 220. || XVe s. Qui du marchié le denier à Dieu prent, Il n'y peut mectre ne rabat ne creüe, CH. D'ORL. *Rond.* Octroions que tout le sel qui sera vendu es grenier à sel de nostre pays de Normandie.... soit vendu à la creue de douze deniers tournois sur chacun minot..... pour les deniers qui vendront [viendront] de ladite creue.... tourner et convertir au profit de nostre dit conseiller, VALLET DE VIRIVILLE, *Chron. de la Pucelle*, p. 78. || XVIe s. Que les creues des compagnies de gens de pied, et la levée des Suisses n'estoit à autre fin que pour ruiner les huguenots, CASTELNAU, 196. Joinct les ordinaires commissions des creues et recreues, que l'on distribue par toutes les provinces, causées sur levées des deniers, pour la subvention de ses affaires, CARL. IV, 5.

— ÉTYM. Féminin du participe *crû;* provenç. *creguda;* catal. *crescuda;* espagn. *crecida.*

CRUEL, ELLE (kru-èl, è-l'), *adj.* || 1° Qui aime à infliger des souffrances, la mort. Un tyran cruel. Le cruel Henri VIII fit périr plusieurs de ses femmes. Valérien ne fut cruel qu'aux chrétiens, BOSS. *Hist.* I, 10. J'ai mendié la mort chez des peuples cruels, RAC. *Andr.* II, 2. Mes inhumaines sœurs sont d'autant plus cruelles, Qu'elles le sont par piété, LAMOTTE, *Odes*, t. I, p. 500, dans POUGENS. Perfide par instinct et cruel par penchant, Son âme est un enfer et sa vie un long crime, MASSON, *Helvét.* II. Dans cette guerre à mort, leur donner la vie [aux prisonniers], c'eût été se sacrifier soi-même; on fut cruel par nécessité; le mal venait de s'être jeté dans une si terrible alternative, SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 8. || Les plus cruels ennemis, les ennemis les plus acharnés. || Il se dit de quelques animaux. Le tigre est un animal cruel. || 2° Qui a un caractère de cruauté, en parlant des choses. Un ordre cruel. Une politique cruelle et ambitieuse. Une guerre cruelle, sanglante, acharnée. Cruelle bataille, RAC. *Théb.* III, 4. On fit une cruelle boucherie de ces brigands, VERTOT, *Révol. rom.* XI, p. 143. Loin de ces lieux cruels précipitez vos pas, RAC. *Iphig.* IV, 10. Je suis persuadé plus que jamais de l'innocence des Calas et de la cruelle bonne foi du parlement de Toulouse, VOLT. *Lett. d'Argental*, 21 juin 1761. Une guerre longue et cruelle, inutile à l'Autriche, funeste à la France, profitable aux seuls Anglais, et glorieuse au seul roi de Prusse, qui, après l'avoir soutenue pendant sept ans contre la moitié de l'Europe, l'a terminée sans perdre un village, D'ALEMB. *Éloges, milord Maréchal.* Ses expériences n'avaient pu être faites sans assujettir un grand nombre d'animaux à des douleurs cruelles; et c'eût été acheter bien cher une vérité inutile; M. de Haller le sentait, CONDORCET, *Haller.* || 3° Dur, sévère, rigoureux, en parlant des personnes et des choses. Père, tuteur cruel. Une peine cruelle. Des devoirs cruels à remplir. C'est cette vertu même à nos désirs cruelle, Que vous louez encore en blasphémant contre elle, CORN. *Poly.* II, 2. Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds, RAC. *Iphig.* II, 2. Hélas! fus-je jamais si cruel que vous l'êtes? ID. *Andr.* I, 4. Tous deux haïs du peuple, et tous deux admirés; Enfin, par leurs efforts ou par leur industrie, Utiles à leurs rois, cruels à la patrie, VOLT. *Henr.* VII. Ses parents, à la fois jacobites et catholiques, étaient opprimés, à ce dernier titre, sous des lois cruelles, indignes de la sagesse et de l'humanité des lois anglaises, mais qu'une fausse politique avait crues nécessaires dans le siècle dernier, CONDORCET, *d'Arci.* || 4° Douloureux, fâcheux. C'est une chose cruelle que d'être abandonné de ses amis. Quels reproches cruels ne nous ferons-nous pas? CORN. *Sertor.* II, 2. Je dois vous annoncer, Léandre, une nouvelle, Mais la trouverez-vous agréable ou cruelle? MOL. *l'Étour.* II, 10. Le ciel eut pour ses vœux une bonté cruelle, LA FONT. *Fabl.* VII, 17. C'est une cruelle chose que de mettre sa vie entre les mains d'un médecin, qui croit fermement qu'il va prendre possession d'une souveraineté en Italie, SÉV. t. X, lett. 1012, dans POUGENS. Ce ne peut être que cette seule curiosité qui vous ait fait faire une si cruelle imprudence, Mme DE LAFAYETTE, *Princ. de Clèves, Œuvres*, t. II, p. 185, dans POUGENS. Non, vous ne verrez pas cette fête cruelle, RAC. *Baj.* II, 5. Ah! souvenir cruel, ID. *Andr.* I, 4. Et ton nom paraîtra dans la race future Aux plus cruels tyrans une cruelle injure, ID. *Brit.* V, 6. [C'est lui qui] Veut, la force à la main, m'attacher à son sort Par un hymen pour moi plus cruel que la mort, ID. *Mithr.* I, 2. Mesdames [les sœurs du roi] savaient combien est cruelle pour ceux qui souffrent, la perte du médecin dont ils attendent la conservation de leur vie ou la fin de leurs douleurs, CONDORCET, *Bourdelin.* || Destin, sort cruel, destin, sort tout à fait contraire. Que ma destinée est cruelle! MOL. *le Fest.* III, 4. || 5° Insensible. Beauté cruelle. Et même en ce moment où ta bouche cruelle Vient si tranquillement m'annoncer le trépas, RAC. *Andr.* IV, 5. Avec quels yeux cruels sa rigueur obstinée Vous laissait à ses pieds peu s'en faut prosternée! ID. *Phèd.* III, 1. Eh! comment font tant de jeunes filles qui, pendant des mois entiers, résistent à leur penchant, cachent leur amour, et paraissent non-seulement insensibles, mais encore cruelles à un amant qui leur plaît? SAINT-FOIX, *Oracle*, sc. 7. || Dans le langage familier. Cette femme passe pour n'être pas cruelle, elle cède facilement à ceux qui la poursuivent. || 6° Un cruel homme, un fâcheux, un ennuyeux personnage; une cruelle femme, une femme bien insupportable. || 7° Substantivement. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles; On a beau la prier; La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles, Et nous laisse crier, MALH. VI, 18. Vous triomphez, cruelle, et bravez ma douleur, RAC. *Iphig.* II, 5. Un cruel (comment puis-je autrement l'appeler?) Par la main de Calchas s'en va vous immoler, ID. *Iphig.* III, 6. Je ne t'ai point aimé, cruel? qu'ai-je donc fait? ID. *Andr.* IV, 5. || 8° Femme qui n'écoute pas un amant. Venge-toi d'une ingrate et quitte une cruelle, CORN. *Nicom.* V, 1. Soulagez mon tourment, disais-je à ma cruelle; Ma mort vous ferait perdre un amant si fidèle Qu'il n'en est point de tel en l'empire amoureux, LA FONT. *Poésies mêlées*, XLV. Mon fils me parle de la grosse cousine d'une étrange façon; il ne désire qu'une bonne cruelle pour le consoler un peu, SÉV. t. VII, p. 649, p. 17, dans POUGENS. Les cruelles ne me sont rien, Je ne crains que les infidèles, FONTEN. *Poésies past. Œuvres*, t. IV, p. 22, dans POUGENS. Ceux qui sont accablés des rigueurs d'une cruelle y viennent soupirer, MONTESQ. *Gnide*, 1. Si elle vous nomme audacieux, vous l'appellerez cruelle; les femmes aiment beaucoup qu'on les appelle cruelles, BEAUMARCH. *Barbier*, IV, 5. || Familièrement. Ne pas trouver de cruelles, être toujours heureux en amour. Jamais surintendant ne trouva de cruelles, BOIL. *Sat.* VIII. || Familièrement. Faire le cruel, se montrer dédaigneux à l'égard des femmes. || 9° *S. f.* Cruelle, nom qu'on donne à de l'eau-de-vie rendue plus brûlante par l'addition de substances âcres.

— REM. 1. On dit (les exemples rapportés le prouvent) être cruel à quelqu'un. Mais on dit aussi : être cruel envers quelqu'un. || 2. Il faut faire attention à la différence de sens que produit quelquefois la place de *cruel :* un homme cruel, c'est un homme qui a de la cruauté; un cruel homme, c'est un homme insupportable.

— HIST. XIIe s. Cruez hom est Rollant, *Ronc.* p. 20 Ja de crueul au desseure [dans le triomphe] N'orrés [vous n'ouirez] dire bon recort, *Couci*, IV. Ha! douce riens cruels, tant mar [je] vous vi, Quant pour ma mort nasquites sans merci, *ib.* IX. Au mont [monde] n'a [il n'y a], voir, si cruel traïson Qu'un bel semblant et courage felon, *ib.* IX. Lors vous truis je [je vous trouve] cruel si durement, *ib.* X. Car tant est fors et crueus sa prisons, *ib.* XIII. Mais j'ai de ce moult cruel avantage, Qu'il les m'esteut sur mon cuer obeir, *ib.* XIX. Cele [ma dame] me fut crueus à l'acointier, *ib.* XXI. Je chanterai, car plus ne m'en puis taire, Pour conforter ma cruel aventure, *ib.* p. 125. [Ils] Ne leur poïssent [pussent] faire un plus cruel cembel [combat], *Sax.* IX. Si que li rois puist dire.... Qu'onc vers lui ne plaidierent si cruel aversaire, *ib.* XXXI. || XIIIe s. [Toi] Qui ainsi m'as traïe de traïson crual, *Berte*, XXVI. Tant cum Gauvains li bien apris Par sa cortoisie et le pris, Autretant et de blasme Keus Por ce qu'il fu fel et crueus, *ib.* 2106. Et por ce que lor espée esperituel est plus cruel que le [la] temporel, porce que l'ame y enquort, doivent moult garder cil qui l'ont en garde, qu'il n'en fierent sans reson, BEAUM. XLVI, 11. Trop sont li mal cruel à soustenir Ke fine amours me fait sentir souvent, *Bibl. des Chartes*, t. V, 4e série, p. 487. || XVe s. Les aucuns en donnent le droit de la guerre qui fut en ce temps si grande et si cruelle en Flandre, FROISS. II, II, 62. Le prince de Galles, qui estoit courageux et cruel comme un lyon, print ce jour grant plaisir à combattre et chacer ses ennemis, ID. liv. I, p. 195, dans LACURNE. Tout homme armé doit estre par effect Crueulx devant, piteus après victoire, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 109, dans LACURNE. || XVIe s. Mais la cruelle, accoustumée A tromper son poursuivant, S'enfuit comme une fumée Qui se perd au gré du vent, RONS. 549. Par trop cruel à son ennemy Sera rude à son amy, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 367.

— ÉTYM. Bourguig. *crual, crouel;* provenç. *cruzel, cruel;* espagn. *cruel;* ital. *crudele*, du latin *crudelis*, dérivé de *crudus*. Dans l'ancien français au nominatif singulier *cruels* ou *crueus* pour les deux

genres; au régime *cruel* pour les deux genres, au pluriel nominatif *cruel* pour les deux genres; au régime *cruels* ou *crueus*. De cette forme *cruels* ou *crueus*, on avait tiré un adjectif irrégulièrement formé *crueus*, *crueuse*: De plus crueuse beste ne fu parole oïe, *Berte*, II; En si crueuses batailles et si perilleuses, FROISS. I, I, 1.

CRUELLEMENT (kru-è-le-man), *adv.* || 1° D'une manière cruelle, avec cruauté. Il le fait mourir cruellement. Cruellement docile aux leçons de ton maître, VOLT. *Fanat.* III, 8. || 2° D'une façon douloureuse. Cruellement humilié. Cruellement blessé, mais trop fier pour me plaindre, VOLT. *Zaïre*, IV, 2. Cruellement trompé, je t'ai trompé toi-même, ID. *Tancr.* V, 6. La marmotte a les quatre dents de devant assez longues et assez fortes pour blesser cruellement, BUFF. *Marmotte.* Enfin on atteignit Gjatz avec la nuit; mais cette première journée d'hiver avait été cruellement remplie; l'aspect du champ de bataille, de ces deux hôpitaux abandonnés, cette multitude de caissons livrés aux flammes, ces Russes fusillés.... SÉGUR, *Hist. de Nap.* IX, 8. || 3° Familièrement. Cruellement laid, très-laid. Chamillart se trouva d'autant plus flatté [de la demande de la Feuillade] que sa fille était cruellement vilaine, ST-SIM. 99, 66. L'esprit y est toujours naturel et exempt de ce jargon ridicule, à la fois puéril et barbare, dont plusieurs de nos pièces modernes sont si cruellement infectées, D'ALEMB. *Éloges*, *Boissi.* Sa gloire, cruellement obscurcie par la fin de son règne, au moins si on en juge par les événements, ID. *Éloges*, *Card. d'Est.*

— HIST. XIII° s. Et quant il meffont, li baillis les doit plus cruelment punir de lor meffet que nule autre maniere de gent, BEAUM. 25. || XV° s. [Le prince doit] Requerir crueusement Son ennemi, et mener doucement Ses vrais subgiez, sans asservir nulli, E. DESCH. *Des vertus nécess. au prince.*

— ÉTYM. *Cruelle*, et le suffixe *ment;* provenç. *cruzelmen;* catal. *crudelment;* espagn. *cruelmente;* ital. *crudelmente.* L'ancien adverbe était *cruelment*, régulièrement formé, et *crueusement*, irrégulièrement formé.

† **CRUENTATION** (kru-an-ta-sion), *s. f.* Nom donné par les anciens médecins au phénomène du suintement et même du jaillissement de sang, plus ou moins de temps après la mort, par les plaies d'une personne tuée; phénomène auquel on attachait une valeur superstitieuse et fausse pour la découverte des meurtriers.

— ÉTYM. Lat. *cruentatio*, de même radical que *cruor* (voy. ce mot).

† **CRUMÉNIFÈRE** (kru-mé-ni-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte une bourse.

— ÉTYM. Lat. *crumena*, bourse, et *fer*, qui porte.

† **CRUMÉNOPHTHALME** (kru-mé-nof-tal-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de poissons qui ont l'œil entouré d'une bourse. || *S. m. pl.* Les cruménophthalmes, famille de poissons de mer du genre des scombres.

— ÉTYM. Mot hybride formé du latin *crumena*, bourse, et du grec ὀφθαλμός, œil.

CRÛMENT (kru-man), *adv.* D'une manière crue, sans ménagement ni correctif. Mademoiselle, personne n'est encore mort de votre absence, hormis moi; et je ne crains point de vous le dire aussi crûment, parce que je crois que vous ne vous en souciez guère, VOIT. *Lett.* 110. Ne lui laissez point penser tout crûment qu'on la sacrifie, SÉV. 441. Oui, pour vous, dit Cloris, qui passez cinquante ans... Car, pour vous découvrir le fond de ma pensée, Je me plais aux livres d'amour. Cloris eut quelque tort de parler si crûment, LA FONT. *Ballade.* Je sens qu'un prince très-délicat sur la charité du prochain pourrait s'effaroucher aisément de ce qui est dit un peu crûment par rapport à sa délicatesse, ST-SIM. 265, 66. Non d'un vrai sec et crûment historique, Mais de ce vrai moral et théorique, Qui, nous montrant les hommes tels qu'ils sont, De notre cœur nous découvre le fond, J. B. ROUSS. *Ép.* II, 4. Rendre crûment la vérité commune est le talent d'un ouvrier; faire mieux que n'a fait la nature ellemême et l'embellir en l'imitant est l'art réservé au génie, MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. VII, p. 45, dans POUGENS. Les femmes, à qui l'on reproche tout crûment dans les Harangueuses [d'Aristophane] de se soûler, de ferrer la mule et bien d'autres espiègleries, ID *ib.* t. IX, p. 398.

— HIST. XVI° s. Ce propos, encore qu'il soit dit un peu trop cruement et temerairement, pourroit sembler veritable, AMYOT, *Phoc.* 1.

— ÉTYM. *Crû* pour *crue*, et le suffixe *ment.*

† **CRUOR** (kru-or), *s. m.* Terme d'anatomie. Matière colorante du sang, ou, plus souvent, le caillot lui-même, et, quand il y a couenne, la partie du caillot colorée par les globules sanguins.

— ÉTYM. Lat. *cruor*, sang. Il y a dans le celtique : irlandais, *cru;* kymri, *crau*, sang.

† **CRUORIQUE** (kru-o-ri-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient au cruor. Éléments cruoriques du sang, parties solides de ce liquide, qui, par leur réunion, constituent le caillot.

— ÉTYM. *Cruor.*

CRURAL, ALE (kru-ral, ra-l'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la cuisse. L'artère crurale. Les nerfs cruraux. || Plexus crural, réunion des branches antérieures des quatre dernières paires de nerfs lombaires et des quatre premières paires de nerfs sacrés. || Arcade crurale, repli formé par l'aponévrose abdominale et qui est fixé d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, de l'autre au pubis. || Canal crural, aussi nommé anneau crural, anneau fémoral, canal par où passent les vaisseaux cruraux à leur sortie de l'abdomen.

— HIST. XVI° s. La huitieme ramification fait les iliaques, jusques à ce qu'elles soyent hors du peritoine, où les crurales commencent, PARÉ, I, 22. Le muscle crural, ID. IV, 37.

— ÉTYM. Lat. *cruralis*, de *crus*, jambe.

† **CRUSCA** (krou-ska), *s. f.* Académie de la Crusca, académie célèbre, établie à Florence en 1582, pour le perfectionnement de la langue italienne. Il faut voir aussi une autre espèce de ménagerie, c'est la salle de l'académie de la Crusca, où le siége de toutes les chaises sur lesquelles on se met est une hotte et le dos une pelle à four; le directeur est élevé sur un trône de meules; la table est un pétrissoir; les garde-robes sont des sacs; on tire les papiers d'une trémie; celui qui les lit a la moitié du corps passé dans un blutoir et cent autres coïonneries relatives au nom de la Crusca, qui signifie son de farine; car le but de son institution est de bluter et ressasser la langue italienne, pour en tirer ce qu'il y a de plus fine fleur de langage, rejetant ce qu'il y a de moins pur, DE BROSSES, *Lettres sur l'Italie*, t. II, lettre 2.

† **CRUSCANTISME** (krou-skan-ti-sm'), *s. m.* Purisme, en parlant de la langue italienne. Il avait rapporté [de l'université] une assez forte dose de cruscantisme, J. J. ROUSS. *Conf.* III.

— ÉTYM. *Crusca.*

CRUSTACÉ, ÉE (kru-sta-sé, sée), *adj.* || 1° Terme de zoologie. Qui a l'apparence d'une espèce de croûte. Les vers dont le corps est logé dans un tuyau crustacé ou pierreux semblent lier les insectes avec les coquillages, BONNET, *Contempl. nat.* 3° part. ch. 20. Les œufs des insectes sont de deux genres : les uns sont membraneux, comme ceux des tortues et des reptiles; les autres sont crustacés, comme ceux des oiseaux, ID. *ib.* t. VIII, p. 121, dans POUGENS. || Terme de botanique. Péricarpe crustacé, celui qui est mince, très-fragile, et que l'eau ne peut ramollir. || 2° Terme de zoologie. Qui est revêtu d'une sorte de croûte, d'une écaille. || *S. m. plur.* Nom d'une classe comprenant tous les animaux articulés, qui ont la tête confondue avec le thorax, une croûte extérieure plus ou moins calcaire, des pieds articulés au nombre de 5 à 7 paires, et qui respirent, soit par des branchies, comme les crabes, les écrevisses, les cloportes, soit par la peau, comme les lernées. || 3° Terme de médecine. Qui est accompagné de croûtes à la peau. Dartre crustacée. Lèpre crustacée.

— ÉTYM. Lat. *crusta*, croûte.

† **CRUSTACÉEN, ENNE** (kru-sta-sé-in, è-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a rapport aux crustacés.

† **CRUSTACITE** (kru-sta-si-t'), *s. m.* Crustacé fossile.

† **CRUSTODERME** (kru-sto-dèr-m'), *adj.* Terme de zoologie. Se dit de poissons qui ont la peau dure et croûteuse. || *S. m. pl.* Les crustodermes, tribu de poissons qui ont la peau ainsi constituée.

— ÉTYM. Mot hybride formé du latin *crusta*, croûte, et du grec δέρμα, peau.

† **CRUSTULIFORME** (kru-stu-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un échaudé.

— ÉTYM. Lat. *crustula*, diminutif de *crusta*, petite croûte, et *forme.*

CRUZADE (kru-za-d'), *s. f.* Cruzade vieille, monnaie d'or des Portugais, valant 3 fr. 30 c. Cruzade neuve, monnaie d'argent valant un peu moins de 3 francs.

— ÉTYM. Portug. *cruzado*, de *cruz*, croix (voy. CROIX); ainsi dite de ce qu'elle a été fabriquée à l'occasion de la croisade accordée par le pape Nicolas V au roi de Portugal.

† **CRYMODE** (kri-mo-d'), *adj.* Ancien terme de médecine. Fièvre crymode, fièvre caractérisée par un état algide. || *S. m. plur.* Les crymodes, genre d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes.

— ÉTYM. Κρυμώδης, glacial, de κρυμὸς, froid.

† **CRYMOPHILE** (kri-mo-fi-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui aime les pays froids.

— ÉTYM. Κρυμὸς, froid, et φίλος, qui aime.

† **CRYOLITHE** (kri-o-li-t'), *s. f.* Spath du Groënland, variété du fluate d'alumine.

— ÉTYM. Κρύος, froid, et λίθος, pierre.

† **CRYOMÈTRE** (kri-o-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument servant à faire connaître l'intensité du froid.

— ÉTYM. Κρύος, froid, et μέτρον, mesure.

† **CRYOPHORE** (kri-o-fo-r'), *s. m.* Terme de physique. Instrument congelant l'eau par l'effet de l'évaporation.

— ÉTYM. Κρύος, froid, et φορὸς, qui porte.

† **CRYPHIE** (kri-fie), *s. f.* Terme de paléographie. Signe en forme d'une demi-circonférence ponctuée au centre (◡), avec lequel on note les passages obscurs.

— ÉTYM. Κρύφιος, caché, de κρύπτειν, cacher (voy. CRYPTE).

† **CRYPSORCHIDE** (kri-psor-chi-d'), *s. m.* Voy. CRYPTORCHIDE.

— ÉTYM. Κρύψορχις, de κρύπτειν, cacher, et ὄρχις, testicule.

† **CRYPTANDRE** (kri-ptan-dr') ou **CRYPTANDRIQUE** (kri-ptan-dri-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui n'a pas d'organes mâles apparents.

— ÉTYM. Κρυπτὸς, caché, et ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme, mâle.

† **CRYPTANTHE** (kri-ptan-t'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fleurs sont très-peu apparentes.

— ÉTYM. Κρυπτὸς, caché, et ἄνθος, fleur.

† **CRYPTANTHÉRÉ, ÉE** (kri-ptan-té-ré, rée), *adj.* Terme de botanique. Dont les étamines ne sont pas apparentes.

— ÉTYM. Κρυπτὸς, caché, et *anthère.*

CRYPTE (kri-pt'), *s. f.* || 1° Caveau souterrain, servant de sépulcre dans certaines églises. Les premières cryptes ou grottes ont été taillées dans le roc ou maçonnées sous le sol, pour cacher aux yeux des profanes les tombeaux des martyrs; plus tard, au-dessus de ces hypogées vénérés par les premiers chrétiens, on éleva des chapelles et de vastes églises; puis on établit des cryptes sous les édifices destinés au culte pour y renfermer les corps saints recueillis par la piété des fidèles, VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'arch. Crypte.* || 2° Terme d'anatomie. Synonyme de follicule, sorte de petite glande caractérisée par sa forme de sac. || L'Académie dit qu'en ce sens *crypte* est d'ordinaire masculin. Le fait est que les anatomistes lui donnent ce genre; mais il n'y a aucune raison pour faire subir à ce mot, contre l'étymologie et contre l'usage de la langue générale, un changement de genre qui, même suivant la remarque de l'Académie, n'est pas universel. Pour une anomalie semblable, voy. COTYLE. || 3° *S. m.* Genre d'insectes hyménoptères de la famille des pupivores, tribu des ichneumonides.

— ÉTYM. Provenç. *crota*, *cropta;* du latin *crypta*, du grec κρύπτη, crypte, de κρυπτὸς, caché (voy. GROTTE).

† **CRYPTIE** (kri-ptie), *s. f.* Simulacre d'expédition dans laquelle les jeunes gens de Sparte s'accoutumaient aux opérations militaires, battaient la campagne et se tenaient en embuscade comme s'ils étaient en présence de l'ennemi; plusieurs auteurs ajoutent que dans cette cryptie on faisait la nuit la chasse aux Hilotes et qu'on tuait ceux qu'on rencontrait.

— HIST. XVI° s. Quant à celle [ordonnance] qu'ilz appelloient *cryptia*, comme qui diroit la secrette.... ceste ordonnance estoit telle : les gouverneurs qui avoient la superintendance sur les jeunes hommes, à certains intervalles de temps choisissoient ceulx qui leur sembloient plus advisez, et les envoyoient aux champs, l'un deçà l'autre delà, portans quand et eulx des dagues et ce qui estoit necessaire pour leur vivre seulement; ces jeunes hommes, estans espars emmy les champs, se cachoient durant le jour en quelques lieux couverts, là où ilz se reposoient, puis sur la nuict s'en alloient espier les chemins, et y tuoient le premier qu'ilz rencontroient des Ilotes, AMYOT, *Lyc.* 58.

— ÉTYM. Κρυπτεία, de κρυπτὸς, caché.

† **CRYPTO....** Préfixe qui, venant de κρυπτὸς, signifie caché.

† **CRYPTOBIOTE** (kri-pto-bi-o-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Dont la vie est à l'état latent.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et βιότης, vie.

† **CRYPTOBRANCHE** (kri-pto-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui respire par des branchies cachées.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et *branchie.*

† **CRYPTOCALVINISTE** (kri-pto-kal-vi-ni-st'), *s. m.* Nom donné, au XVIᵉ siècle, à des calvinistes qui, cachant leur croyance, affectaient les pratiques du catholicisme.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et *calviniste.*

† **CRYPTOCARPE** (kri-pto-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Dont les fruits sont cachés.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et καρπός, fruit.

† **CRYPTOCÉPHALE** (kri-pto-sé-fa-l'), *adj.* Terme d'entomologie. Dont la tête est cachée.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et κεφαλή, tête.

† **CRYPTOCÈRE** (kri-pto-sè-r'), *adj.* Terme d'entomologie. Dont les antennes sont cachées.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et κέρας, corne.

† **CRYPTODÈRE** (kri-pto-dè-r'), *adj.* Terme d'erpétologie. Qui a le cou caché.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et δέρη, cou.

CRYPTOGAME (kri-pto-ga-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a les organes de la fructification cachés. || *S. f.* Les mousses, les fougères sont des cryptogames.

— REM. Autrefois on donnait le nom de *cryptogames* aux plantes dont on ne connaissait pas le mode de fructification. Aujourd'hui on réserve le nom de *cryptogames* aux plantes dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés, et l'on appelle *agames* celles dont on ne connaît pas les organes sexuels.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et γάμος, mariage.

CRYPTOGAMIE (kri-pto-ga-mie), *s. f.* Classe des plantes cryptogames; la dernière des vingt-quatre classes de Linné.

— ÉTYM. *Cryptogame.*

† **CRYPTOGAMIQUE** (kri-pto-ga-mi-k'), *adj.* Terme de botanique. Qui appartient à la cryptogamie.

† **CRYPTOGASTRE** (kri-pto-ga-str'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a l'abdomen caché.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et γαστήρ, ventre.

† **CRYPTOGÈNE** (kri-pto-jè-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est engendré dans un lieu caché, dans l'intérieur d'un autre corps vivant.

— ÉTYM. *Crypto....* préfixe, et γενής, engendré.

† **CRYPTOGRAMME** (kri-pto-gra-m'), *s. m.* Terme didactique. Petit écrit en caractères secrets.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et γράμμα, écrit.

† **CRYPTOGRAPHE** (kri-pto-gra-f'), *s. m.* Celui qui écrit en chiffre. || Instrument propre à écrire en un chiffre qui ne puisse être lu.

— ÉTYM. Voy. CRYPTOGRAPHIE.

CRYPTOGRAPHIE (kri-pto-gra-fie), *s. f.* Art d'écrire en caractères secrets qui sont ou de convention ou le résultat d'une transposition des lettres de l'alphabet. La cryptographie est la même chose que l'écriture en chiffre. || L'art d'exprimer secrètement ses sentiments et ses pensées, soit par des mots obscurs, ou par des écrits équivoques, ou par des mouvements et des signes.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et γράφειν, écrire.

† **CRYPTOGRAPHIQUE** (kri-pto-gra-fi-k'), *adj.* Qui a rapport à la cryptographie.

† **CRYPTOLOGIQUE** (kri-pto-lo-ji-k'), *adj.* Terme didactique. Qui renferme la recherche des effets produits par des causes cachées. Le point de vue cryptologique de chacune des sciences. Mot formé par Ampère dans sa classification des sciences.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et λόγος, doctrine.

† **CRYPTONEURE** (kri-pto-neu-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui n'a pas de nerfs apparents.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et νεῦρον, nerf.

† **CRYPTONYME** (kri-pto-ni-m'), *adj.* Terme didactique. Dont le nom est caché. Ouvrage cryptonyme, ouvrage qui contient le nom de l'auteur véritable déguisé par une anagramme. || Auteur cryptonyme, auteur qui a caché ou déguisé son nom.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et ὄνομα, nom.

† **CRYPTOPODE** (kri-pto-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des pattes cachées.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et πούς, pied.

† **CRYPTOPORE** (kri-pto-po-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des pores peu apparents.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et *pore.*

† **CRYPTOPORTIQUE** (kri-pto-por-ti-k'), *s. m.* Terme d'architecture. Portique souterrain. || Arc pris en sous-œuvre dans un vieux mur et au-dessous du rez-de-chaussée. || Décoration de l'entrée d'une grotte.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et *portique.*

† **CRYPTORCHIDE** (kri-ptor-ki-d'), *s. m.* Terme de pathologie. Celui dont le scrotum ne renferme pas de testicules. || On dit aussi crypsorchide.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et ὄρχις, testicule.

† **CRYPTORCHIDIE** (kri-ptor-ki-die), *s. f.* ou **CRYPTORCHIDISME** (kri-ptor-ki-di-sm'), *s. m.* Terme de pathologie. État du cryptorchide.

† **CRYPTORISTIQUE** (kri-pto-ri-sti-k'), *adj.* Terme didactique. Qui, à l'aide de ce que l'on découvre en analysant les données de l'observation, sert à déterminer ce qu'elles renferment de caché. Terme formé par Ampère dans sa classification des sciences.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et ὁρίζειν, déterminer.

† **CRYPTOSTÉMONE** (kri-pto-sté-mo-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui n'a point d'étamines visibles.

— ÉTYM. Κρυπτός, caché, et στήμων, filet.

CRYSTAL et ses dérivés, voy. CRISTAL, etc.

† **CRYSTALLINE** (kri-sta-li-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance organique, qui existe dans le cristallin. Voy. CRISTALLINE.

— REM. Puisqu'on a supprimé partout l'*y* dans les dérivés de *cristal*, il vaudrait mieux écrire *cristalline.*

— ÉTYM. *Cristallin.*

C-SOL-UT (sè-sol-ut'). Ancien terme de musique. Le ton d'ut.

— ÉTYM. Dans la suite des notes représentées par des lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, le *c* distingue l'*ut*; les tons ont été indiqués par les noms de la tonique et de la dominante : a-mi-la; b-fa-si; c-sol-ut, etc.

† **CTÉNITE** (kté-ni-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Coquillage du genre peigne.

— ÉTYM. Κτείς, κτενός, peigne.

† **CTÉNODONTE** (kté-no-don-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les dents en forme de peigne.

— ÉTYM. Κτείς, κτενός, peigne, et ὀδούς, dent.

† **CTÉNOBRANCHE** (kté-no-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des branchies pectinées.

— ÉTYM. Κτείς, κτενός, peigne, et *branchie.*

CUBAGE (ku-ba-ge), *s. m.* Action de cuber. || Méthode pour cuber. Le cubage des bois de construction. || Quantité d'unités cubiques que renferme un volume donné.

— ÉTYM. *Cuber.*

† **CUBATION** (ku-ba-sion), *s. f.* Action de cuber, de mesurer un solide. || Assez mauvais synonyme, d'ailleurs très-peu usité, de cubage.

— ÉTYM. *Cuber.*

† **CUBATURE** (ku-ba-tu-r'), *s. f.* Réduction géométrique d'un solide quelconque à un cube équivalent en volume. La cubature de la sphère ou la cubature des coins et des pyramides sphériques que l'on démontre égales à des pyramides rectilignes est encore un morceau de M. de Lagny, neuf, singulier et qui seul prouverait un grand géomètre, FONTEN. *Lagny.*

— ÉTYM. *Cuber. Cubature* est une formation irrégulière faite sur le modèle de *quadrature;* la forme régulière serait *cubure.*

CUBE (ku-b'), *s. m.* || 1° Terme de géométrie. Solide à six faces qui sont des carrés égaux. Les dés ont la forme du cube. Cet Être Suprême n'a pas pris des cubes, de petits dés pour en former la terre, VOLT. *Dial.* 25. Un cube est un solide dont la base, la hauteur et la profondeur sont égales, CONDILLAC, *Lang. calc.* I, 6. || 2° Terme d'arithmétique. Le produit d'un nombre par son carré. Si on multiplie quatre par deux, le produit huit prend le nom de cube, parce qu'il est en effet la mesure d'un cube, c'est-à-dire d'un solide qui aurait deux de base, deux de hauteur, deux de profondeur, CONDILLAC, *ib.* Dieu a ordonné que toutes nos planètes tournassent autour du soleil, de façon que les cubes de leurs distances seraient toujours comme les carrés de leurs révolutions, VOLT. *Dial.* 25. || 3° Adjectivement. Mètre, pied cube, mesure qui a un mètre, un pied, dans les trois dimensions. || La racine cube d'un nombre, le nombre qui, multiplié deux fois par lui-même, reproduit le nombre donné. Deux est la racine cube de huit.

— HIST. XIIIᵉ s. Se aucune chose remaint, li nombres que tu proposes n'est pas cubes, mais tu as le plus grant desous, *Comput*, fᵒ 16. Se tu vels trover le combe d'un piler reont.... *ib.* fᵒ 20. || XIVᵉ s. Espace remplie de huit cubes, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIᵉ s. Les quelles paroles ayants été prises au bond par un ou deux du nombre du cube quarré [les Seize], *Sat. Mén. Catholicon, avant-propos.*

— ÉTYM. Lat. *cubus*, de κύβος.

CUBÉ, ÉE (ku-bé, bée), *part. passé.* Une pyramide cubée a pour expression la base multipliée par le tiers de la hauteur.

† **CUBÈBE** (ku-bè-b'), *s. m.* Terme de botanique. Fruit du *piper cubeba* ou *cubeba officinarum*, et du *cubeba canina.*

— HIST. XIVᵉ s. Citoual, cubebbes [employé dans la cuisine], *Ménagier*, II, 5. || XVIᵉ s. Aussi est bon, mascher des cubebes, gingembre, et boire de bon vin, O. DE SERRES, 903.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *cubeba;* portug. *cubebas;* ital. *cubebe;* de l'arabe *cubaba.*

† **CUBÉBIN** (ku-bé-bin), *s. m.* ou **CUBÉBINE** (ku-bé-bi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe neutre découvert dans le cubèbe.

— ÉTYM. *Cubèbe.*

CUBER (ku-bé), *v. a.* || 1° Terme de géométrie. Évaluer le volume d'un solide. Cuber des bois de construction. || 2° Terme d'arithmétique. Élever un nombre au cube ou troisième puissance. || 3° Se cuber, *v. réfl.* Être cubé. Le bois se cube.

— HIST. XIIIᵉ s. Se tu vels trover la mesure de l'espere [sphère] reonde, tu troveras le dyametre du cercle, tu comberas ce dyametre en son quarré, et si note bien que.... *Comput*, fᵒ 20.

— ÉTYM. *Cube.*

† **CUBILOT** (ku-bi-lo), *s. m.* T. de métallurgie. Cylindre portant plusieurs tuyères sur les côtés.

CUBIQUE (ku-bi-k'), *adj.* || 1° Terme de géométrie. Qui appartient au cube. Forme cubique. Qu'on mette dans un vivier cent pieds cubiques d'eau, VOLT. *Newt.* III, 11. || 2° Terme d'arithmétique. La racine cubique d'un nombre, le nombre qui, multiplié deux fois par lui-même, donne le nombre proposé. 3 est la racine cubique de 27. || 3° Ancien terme d'algèbre. Équation cubique, équation du troisième degré.

— HIST. XIVᵉ s. Nombre solide et cubique : figure cubique ou quarrée, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XVIᵉ s. Extraire la racine cubique d'ung nombre, c'est sercher ung nombre qui multiplié en soy et puis ceste multiplication encores multipliée par celuy nombre, ceste seconde multiplication soit egale au nombre proposé de qui on a extrait la racine, EST. DE LA ROCHE, *Arismetique*, fᵒ 33, *verso.*

— ÉTYM. Κυβικός, de κύβος, cube.

CUBITAL, ALE (ku-bi-tal, ta-l'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient au cubitus ou à la partie de l'avant-bras où cet os se trouve. Nerf cubital. Muscles cubitaux. || Os cubital, troisième os de la première rangée du carpe, plus connu sous le nom de pyramidal. || 2° Qui a une coudée de longueur. || Écriture cubitale, se disait, par exagération, d'une écriture dont les caractères étaient très-allongés.

— ÉTYM. Lat. *cubitalis*, de *cubitus*, coudée ou cubitus.

† **CUBITO-CARPIEN, ENNE** (ku-bi-to-kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport au cubitus et au carpe. Muscle cubito-carpien.

† **CUBITO-MÉTACARPIEN, IENNE** (ku-bi-to-méta-kar-piin, piè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle cubito-métacarpien, ou, substantivement, le cubito-métacarpien oblique, nom donné par les vétérinaires à un petit muscle situé obliquement à la partie inférieure de l'avant-bras du cheval.

— ÉTYM. *Cubitus*, et *métacarpien.*

† **CUBITO-PHALANGIEN, IENNE** (ku-bi-to-fa-lan-jiin, jiè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Muscle cubito-phalangien, ou, substantivement, cubito-phalangien, nom donné par les vétérinaires à un muscle fléchisseur situé dans la région postérieure de l'avant-bras du cheval.

— ÉTYM. *Cubitus*, et *phalangien.*

CUBITUS (ku-bi-tus'), *s. m.* Terme d'anatomie. Os de l'avant-bras, qui en occupe la partie interne et s'étend du coude au carpe. || Le 4ᵉ article des pattes antérieures des hexapodes et la nervure interne ou postérieure de leurs ailes.

— HIST. XVIᵉ s. La situation du radius est oblique, et celle du cubitus droite, PARÉ, IV, 26.

— ÉTYM. Lat. *cubitus*, l'os cubitus, de κύβιτον, le coude (voy. COUDE).

† **CUBO** (ku-bo), *s. m.* Nom, au Japon, depuis la révolution de 1585, de l'empereur temporel par opposition au dairo qui est l'empereur spirituel.

† **CUBOCUBE** (ku-bo-ku-b'), *s. m.* Terme de mathématique. Cube du cube ou neuvième puissance.

— ÉTYM. Κυβόκυβος.

† **CUBOÏDE** (ku-bo-i-d'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un cube. || Terme d'anatomie. L'os cuboïde, ou, simplement, le cuboïde, os court et cubique, situé à la partie antérieure et supérieure du tarse, et articulé avec le calcanéum. || Terme de minéralogie. Se dit d'un rhomboïde très-peu différent du cube.

— HIST. XVIᵉ s. Le dernier des nommés [os du

tarse] est appellé cyboïde, pour la similitude qu'il a avec un dé, combien qu'il ne luy ressemble gueres, PARÉ, IV, 38.

— ÉTYM. Κυβοειδής, de κύβος, cube, et εἶδος, forme.

† **CUBO-PRISMATIQUE** (ku-bo-pri-sma-ti-k'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui participe du cube et du prisme.

† **CUCERON** (ku-se-ron), *s. m.* Insecte qui dévore les légumes.

CUCUBALE (ku-ku-ba-l'), *s. m.* Terme de botanique. Genre de plantes qui, ayant été démembré, ne contient plus qu'une espèce (*cucubalus baccifer*).

† **CUCULÉS** (ku-ku-lé) ou **CUCULIDES** (ku-ku-li-d'), *s. m. plur.* Terme d'histoire naturelle. Famille d'oiseaux analogues au coucou.

— ÉTYM. Lat. *cuculus*, coucou.

† **CUCULINES** (ku-ku-li-n'), *s. f. plur.* Terme d'histoire naturelle. Abeilles parasites qui, comme le coucou, mettent leur progéniture dans le nid d'autrui.

— ÉTYM. Lat. *cuculus*, coucou.

† **CUCULLAIRE** (ku-kul-lê-r'), *adj.* Qui est en forme d'un capuchon. Muscle cucullaire, nom donné quelquefois au muscle trapèze à cause de sa ressemblance avec le capuchon d'un moine, lorsqu'on le considère avec son congénère.

— ÉTYM. Lat. *cucullus*, capuchon.

† **CUCULLE** (ku-ku-l'), *s. f.* Les chartreux nomment cuculle ce que les autres religieux appellent scapulaire.

— ÉTYM. Lat. *cuculla*, capuchon.

† **CUCULLIFÈRE** (ku-kul-li-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des appendices en forme de capuchon ou de cornet.

— ÉTYM. Lat. *cucullus*, capuchon, et *fer*, qui porte.

† **CUCULLIFOLIÉ, ÉE** (ku-kul-li-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles en forme de capuchon.

— ÉTYM. Lat. *cucullus*, capuchon, et *folium*, feuille.

† **CUCULLIFORME** (ku-kul-li-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un capuchon ou d'un cornet.

— ÉTYM. Lat. *cucullus*, capuchon, et *forme*.

† **CUCUMÉRACÉ, ÉE** (ku-ku-mé-ra-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à un concombre.

— ÉTYM. Lat. *cucumer*, concombre.

† **CUCUMÉRIN, INE** (ku-ku-mé-rin, ri-n'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à un grain de courge.

— ÉTYM. Lat. *cucumer*, concombre.

† **CUCUMIFORME** (ku-ku-mi-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un concombre.

— ÉTYM. Lat. *cucumis*, concombre, et *forme*.

† **CUCUPHE** (ku-ku-f'), *s. m.* Ancien terme de pharmacie. Espèce de bonnet à double fond, contenant entre ses deux fonds un mélange de poudres aromatiques.

— ÉTYM. Bas-lat. *cucufa*, coiffe, qui est une forme, avec réduplication, du bas-latin *cufa* (voy. COIFFE).

CUCURBITACÉE (ku-kur-bi-ta-sée), *adj. f.* Terme de botanique. Plantes cucurbitacées, plantes herbacées, à tiges rampantes, telles que les melons, les concombres, etc., et, substantivement, les cucurbitacées, famille de plantes dont la courge est le type.

— ÉTYM. Lat. *cucurbita*, courge.

† **CUCURBITAIN** (ku-kur-bi-tin), *s. m.* Voy. CUCURBITIN.

CUCURBITE (ku-kur-bi-t'), *s. f.* || 1° Partie de l'alambic qui s'introduit dans le fourneau et dans laquelle on met la matière à distiller. || 2° Nom d'une pierre argileuse, dont la figure approche de celle du concombre.

— HIST. XIVe s. Par alambics et descensoires, Cucurbites, distillatoires, Par pelicans et matheras, Oncques tu ne l'arresteras Cestuy vif-argent tant folage, *Nat. à l'alch. err.* 40.

— ÉTYM. Lat. *cucurbita*, courge (voy. ce mot), à cause de la forme.

† **CUCURBITÉ, ÉE** (ku-kur-bi-té, tée), *adj.* Qui est en forme de courge. Les branches du calebassier se chargent de fruits cucurbités dont on peut faire toute sorte de vaisselle, BERN. DE ST-P. *Harm.* 6, *Science des enfants*.

— ÉTYM. Lat. *cucurbita*, courge.

† **CUCURBITIN, INE** (ku-kur-bi-tin, ti-n'). || 1° *Adj.* Terme de botanique. Qui a de la ressemblance avec un potiron, en parlant des baies de certaines plantes. || 2° *S. m.* Terme d'histoire naturelle. Nom donné au tænia (*tænia solium*), parce qu'il est composé d'anneaux qui ressemblent à des semences de courge. Les anciens nommaient cucurbitins ces anneaux qui sont souvent rendus isolés et qu'ils prenaient pour des vers particuliers. Chaque anneau paraît un véritable ver; et ce sont ces anneaux ainsi détachés qui ont été nommés par erreur vers cucurbitins, de leur ressemblance avec la graine de courge, BONNET, *Nouv. rech. Tænia.*

— ÉTYM. Lat. *cucurbita*, courge.

† **CUCURI** (ku-ku-ri), *s. m.* Sorte de chien de mer.

† **CUDELÉ, ÉE** (ku-de-lé, lée), *adj.* Ancien terme de vétérinaire. Affecté d'eaux aux jambes en parlant d'un cheval.

† **CUEILLAGE** (keu-lla-j', *ll* mouillées), *s. m.* || 1° Action de cueillir les fruits. || Saison où on les cueille. || 2° Action d'enlever le verre en fusion avec la sarbacane. || Quantité de matière prise à la fois.

— ÉTYM. *Cueillir.*

† **CUEILLAISON** (keu-llê-zon, *ll* mouillées), *s. f.* Terme d'agriculture. Époque de cueillir.

— ÉTYM. *Cueillir.*

† 1. **CUEILLE** (keu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme d'agriculture. L'action de cueillir. La cueille est faite.

— ÉTYM. Voy. CUEILLIR. On a dit au masculin dans le XVe siècle : Soit la terre labourée Et la revenue en cueil, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 69, dans LACURNE.

† 2. **CUEILLE** (keu-ll', *ll* mouillées), *s. f.* Terme de marine. Largeur d'une pièce de toile à voile.

— ÉTYM. *Cueillir*, dans le sens de rassembler.

† **CUEILLÉE** (keu-llée, *ll* mouillées), *s. f.* Faisceau de fils redressé par l'engin de l'épinglier.

— ÉTYM. *Cueillir*, dans le sens de rassembler.

† **CUEILLEMENT** (keu-lle-man, *ll* mouillées), *s. m.* Action de cueillir.

— HIST. XVIe s. Cueillement, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cueillir.*

CUEILLETTE (keu-lle-t', *ll* mouillées, et non keu-yè-t'), *s. f.* || 1° Récolte de certains fruits. La cueillette des olives, des pommes. Oui, d'abord vivant de nos miettes, Il [l'homme] prit de nous [singes] l'art des cueillettes, BÉRANG. *Orangs-out.* || 2° Collecte, produit d'une quête. Faire une cueillette pour les pauvres. || En ce sens il est vieux. || 3° Terme de marine. Charger un navire en cueillette, à la cueillette, le charger de marchandises appartenant à divers. Si le vaisseau est chargé à cueillette ou au quintal ou tonneau, le marchand qui voudra retirer ses marchandises avant le départ du vaisseau, pourra les faire décharger à ses frais, en payant la moitié du fret, *Ordonn.* août 1681. || 4° Récolte des chiffons à faire le papier.

— HIST. XIIIe s. Si que il apert que les coilloites aient perdu le droit du cours de lor nature, BEAUM. XLIV, 34. || XIVe s. La queuillette de 10 000 livres parisis que la ville de Paris paie pour la chevalerie du roy Loys fils le roy Philippe le bel, DU CANGE, *auxilium*. Les fruiz des vignes venuz à meurté et presque en estat de cueillette, ID. *collecta*. || XVe s. Or avint ainsi que messire Henri de Flandre se mit un jour en la compagnie et cueillette de plusieurs chevaliers, FROISS. I, I, 86. Le comte Derby fit une cueillette et un amas de gens d'armes et d'archers, ID. I, I, 232. En temps d'esté, doit on assigier les chasteaulx et citez, affin que ilz ne puissent faire leur cueilte, CHRIS. DE PISAN, *Charles V*, II, ch. 34. || XVIe s. On lui avoit laissé plus de rameaux que de coustume, parce qu'on la vouloit arracher après la cueillie, PALISSY, 30. Le laboureur attend patiemment le temps et saison de cueillette, après avoir semé, ID. 192. Cueillettes d'aumosnes pour les pauvres et necessité des eglises, D'AUB. *Hist.* II, 174. Il y a plus de proufit de faire tousjours suffisante cueillette des fruicts, que d'en avoir une fois à grand foison, LA BOETIE, 233. Il envoya vers le pape luy remontrer la disette du pays et le prier de luy donner deux cueillettes l'an d'après, *Moyen de parvenir*, p. 310, dans LACURNE.

— ÉTYM. Le même que *collecte;* provenç. *culhida;* portug. *colheita;* ital. *colletta.*

† **CUEILLEUR, EUSE** (keu-lleur, lleû-z', *ll* mouillées), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle qui cueille. || Être fait en cueilleur de pommes, être mal accoutré, ou être accoutré comme quelqu'un se préparant à quelque ouvrage rustique, à quelque travail pénible. || 2° Celui qui prend le verre fondu dans le pot. || 3° Pièce du rouet à filer l'or.

— HIST. XIVe s. Willaume Lefevre cuelieur ou receveur du paage du pont de Pinquigny, DU CANGE, *collectarius*. || XVIe s. Adventuriers en cueilleurs de chastaignes Furent transmis ung baston blanc au poing, J. MAROT, t. V, 98. Diogenes recoursa ses manches jusques es coubtes, se troussa en cueilleur des pommes, RAB. *Pant.* III, *prol.* Il s'en alloit par les rues, tantost habillé en marinier, tantost en magister, tantost en cueilleur de prunes, et toujours en fou, DESPER. *Contes*, LXX. Mon galland fut mis en cueilleur de pommes, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 461, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cueillir;* wallon, *codeû;* namurois, *coudeû;* provenç. *culhidor.*

CUEILLI, IE (keu-lli, llie, *ll* mouillées, et non keu-yi), *part. passé* de cueillir. Des fruits cueillis à point. Les plantes cueillies le matin à la rosée ou le soir à l'humidité ou le jour durant la pluie, ne se conservent point; il faut absolument choisir un temps sec, J. J. ROUSSEAU, *Lettre élément. sur la botanique.* || Fig. [L'ode] Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, Qui mollement résiste, et, par un doux caprice, Quelquefois le refuse afin qu'on le ravisse, BOIL. *Art p.* II.

† **CUEILLIE** (keu-llie, *ll* mouillées), *s. f.* || 1° Terme de maçonnerie. Trait de plâtre par lequel les maçons commencent pour dresser un enduit. La cueillie sert aussi à former les angles. || 2° Terme d'épinglier. Faisceau de fils de laiton redressés par l'engin.

— ÉTYM. *Cueillir.*

CUEILLIR (keu-llir, *ll* mouillées, et non keu-yir), je cueille, nous cueillons; je cueillais; je cueillis; je cueillerai; je cueillerais; cueille, cueillons, cueillez; que je cueille, que nous cueillions; que je cueillisse; cueillant, cueilli, *v. a.* || 1° Détacher des fruits, des fleurs, des feuilles de la tige. Cueillir des fruits, des fraises, des raisins. Cueillir une rose. Cueillir des feuilles de mûrier. Les nymphes se mirent à cueillir des fleurs, FÉN. *Tél.* VII. Ces herbes ne sont pas d'une vertu commune; Moi-même, en les cueillant, je fis pâlir la lune, CORN. *Médée*, IV, 2. Telle qu'une bergère au plus beau jour de fête De superbes rubis ne charge point sa tête, Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants, Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements, BOIL. *Art p.* II. Le gouvernement fait cueillir tous les ans cette plante par dix mille soldats tartares, dont chacun doit rendre gratuitement deux onces du meilleur ginseng, RAYNAL, *Hist. phil.* V, 24. || Cueillir un bouquet, cueillir des fleurs pour en faire un bouquet. Il oublie à les voir [les fleurs] l'emploi qui le demande, Et s'égare à cueillir une belle guirlande, A. CHÉN. *Idylles, Hylas.* || Fig. Quelque fruit que par là j'espère de cueillir, CORN. *Cinna*, III, 3. || Cueillir des palmes, des lauriers, remporter des victoires. C'est le fruit que j'attends des lauriers qui m'attendent; Heureux si mon destin, encore un peu plus doux, Me les faisait cueillir sans m'éloigner de vous, CORN. *Pomp.* IV, 3. Tout le fruit qu'on en cueille est de se mettre mal, Et d'avancer par là les desseins d'un rival, MOL. *le Dép.* I, 2. Mayenne..., Songe à cueillir le fruit sans en être complice [du crime de J. Clément], VOLT. *Henr.* V. || 2° Cueillir un baiser, prendre un baiser à une femme. C'est du poison que j'ai cueilli sur tes lèvres, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 14. Il [l'Amour] dormait; un souris sur sa bouche formé L'entr'ouvrait mollement; et de jeunes abeilles Viennent cueillir le miel de ses lèvres vermeilles, A. CHÉN. *Idylles, imité de Platon.* || 3° Cueillir, dans le langage des maçons, faire une cueillie. Cueillir une fenêtre en plâtre. || 4° Terme de marine. Plier une manœuvre en rond ou en ellipse. || 5° Prendre le verre fondu avec la canne. || 6° Boucler la soie étendue sur les platines. || 7° Couper le fil destiné à faire les épingles. || 8° Se cueillir, *v. réfl.* Être cueilli. C'est en cette saison que les pommes se cueillent.

— REM. L'orthographe de *cueillir* et de ses formations est très-irrégulière. Le *c* y prend un *u* après lui à la manière du *q;* et cet *u* est supposé encore après l'*e* pour en former le son *euil;* l'orthographe rationnelle serait *cœuillir*, où l'*o* de *œ* rappellerait l'étymologie, en même temps qu'il conserverait le son dur du *c* comme dans *cœur*, et l'*u* placé après l'*e* donnerait le son *eu* qu'on doit entendre, tandis que *eil* ne peut faire que *eil*, comme dans *pareil*, JULLIEN, *Thèses de gramm.* p. 121.

— HIST. XIe s. Rolans sis niez me coillit en haür [haine], *Ch. de Rol.* CCLXXIV. || XIIe s. Par vos barons en fut raisons cellie [accueillie], *Ronc.* p. 10. Ele fist tant que ele m'ot bien pris Par traïson que [elle] cueille et mouteploie [multiplie], *Couci*, p. 124. L'arcevesques Thomas ad esté mis servanz; Mes rentes ad cueillentes tutes par plusurs ans, *Th. le mart.* 33. Mais à voz letres puis e veeir e sentir Que ne puis pas les grapes des espines cuillir Ne des runces les fiches.... *ib.* 85. L'arcevesque Thomas ad vers le rei mespris; Il de tut le reaume ad esté poestis, E les rentes cueilletes tutes e ans e diz, *ib.* 53. || XIIIe s.

La dame est jà par la verdour [verdure], En un verger cueillant la flour, AUDEFR. LE BASTARD, *Romancero*, p. 9. Et cil des cinc nés [navires], si tost comme il porent apercevoir le jor, cueillirent leur voiles et s'en alerent sans parler à nullui, VILLEH. CXLVIII. Celui qui queut la coustume [perçoit la taxe], *Liv. des mét.* 7. Plus en quiaut [il en cueille plus] de pleine jaloie [sorte de mesure], *Ren.* 19272. Mès or vendent [les juges] les jugemens, Et bestornent les erremens, Et taillent et cuellent et saient [scient], Et les povres gens trestout paient, *la Rose*, 6607. Mais li termes moult lons estoit, Com li ert vis, du fruit cuellir, *Fl. et Bl.* 386. Les plusor vont les pieres en lor mances coillir [ramasser en leurs manches], *Ch. d'Ant.* VIII, 493. Gentius dus [duc], monté sont en la cité garnie, Trente ou plus, ne savons, Diex lor soit en aïe! Tant avoit sor l'eschiele de nostre gent coillie [rassemblée], Que por le fais des armes est rompue et froisie, *ib.* VI, 827. Encore, qui acate, et, por doute de rescousse, queut blés, mars ou vins, en l'eritage qu'il a aceté, ains le tans de droite meurison, BEAUM. XLIV, 34. Et li rescoveres vient ains le tans qu'il fust poins de coillir, ID. XLIV, 31. Et s'ele ne se pot partir [partager] si comme viviers ou travers ou teles cozes sanllavles, li sires les doit fere coillir porfitavlement as cos [coûts] des compaignons, ID. XXI, 31. Une des galies le roy le queilli et l'aporta en nostre nef, là où il nous conta comment ce li estoit avenu, JOINV. 287. || XIVe s. Après ce que les fruis sont cuillis, ORESME, *Eth.* 246. || XVe s. Et avoit intention d'arriver à Harfleu; mais un tourment le prit et cueillit en mer, qui lui dura plus de quinze jours, FROISS. I, I, 214. Tous ces seigneurs s'estoient cueillis en grant desir de là venir, et faire leur pouvoir de la conquerir [la ville], ID. I, I, 86. Il prit et cueillit environ quarante lances de bons compagnons, ID. I, I, 79. Elle sera tousjours coincte, jolie et bien cueillie, *Aresta amorum*, p. 241, dans LACURNE. Et le chevalier qui tant avoit aydé à monseigneur Yvain, dit qu'il ne le laissera devant qu'il soit guary; si fait cueillir le pavillon à son nepveu et une coutte pointe; car il pense bien que mestier il aura de pavillon, se gesir le convient hors de la ville, *Lancelot du Lac*, t. I, f° 149. Puis osta son heaulme, et abbatit sa ventaille pour mieulx cueillir le vent, car il avoit eu trop de chault, *ib.* t. III, f° 18. Et avoit cueilly et perceu grant argent contant, COMM. IV, 12. Vestus de toile blanche et deliée cueillie [ramassée] à l'entour d'eux si mignonement que c'estoit merveilles à veoir la beaulté de leur vesture, *Perceforest*, t. I, f° 21. Et quant ce vint à l'approcher, Lionnel baisse sa lance et va cueillir la ventaille du heaulme du chevalier, et lui rompt le laz, et emporte son heaulme enmy le camp, *ib.* f° 108. Car là [il] cueilloit cueur et hardement en tous ses faitz, *ib.* t. II, f° 82. Adonc fut temps de nappes oster; si les cueillirent escuyers et sergens; après se leverent dames et damoiselles et chevaliers, *ib.* t. I, f° 134. || XVIe s. Le doulx fruict d'amourettes, lequel veult Venus estre secretement et furtifvement cueilly, RAB. *Pant.* II, 18. Les mousches en sont tant friandes que merveilles, et se y cueilleroyent facillement, et y feroyent leurs ordures, ID. *ib.* II, 15. Roses aussi de diverses couleurs, S'on ne les cueult, sans profiter perissent: Et s'on les cueult, les cueillans les cherissent, MAROT, II, 288. Fol, dit-il, ce que tu semes ne cueille point de vigueur, sinon qu'il soit mort auparavant, CALVIN, *Instit.* 795. Je cueilliray tellement la somme de ce qu'il dit là, que j'useray mesme de ses mots tant qu'il me sera possible, ID. *ib.* 1014. Pour la culture de la terre, si je m'en voulois mesler, je cueillirois plus d'orge et de froument, LA BOÉTIE, 229. Cæsar, s'esmerveillant de son gentil cueur, luy alla au devant avec grands cris de joye pour le cueillir et caresser, AMYOT, *César*, 20. Parc de vignoble où il se cueult tous les ans environ deux cents queues de vin blanc et clairet, CARL. II, 40. On fera une cousture, en cueillant et comprenant du processus du peritoine tant profondement qu'il en soit retressi, PARÉ, VI, 15. L'on cueillira les noisilles ou avelaines devant qu'elles aient grené, O. DE SERRES, 860. Livres auxquels on peut cueillir quelque plaisir, *Nuits de Straparole*, ép. t. I, p. 2. Quant il vit l'englois qui tel orgueil demena, il cueilly force et hardement, et prist en soy grant air, et proposa de illec vivre ou mourir où il conquerroit honneurs, MENARD, *Hist. de du Guescl.* p. 232, dans LACURNE. La Cypris de sa main cueut trois pommes dorées, BAÏF, *OEuvres*, p. 186, dans LACURNE.

— ÉTYM. Wallon, *code;* namurois, *coude;* Berry, *quillir* (prononcé *ki*); provenç. *coillir*, *cuelhir*, *culhir;* catal. *cullir;* espagn. *coger*; portug. *colher;* ital. *cogliere;* du latin *colligere*, de *col*, *cum*, et *legere*, recueillir. Les formes en *ir* sont irrégulières, et proviennent d'une transformation de *colligere* en *colligire;* du reste, la conjugaison suit *colligere*, et non *colligire: je cueille, cólligo; il cueille* ou, anciennement, *il queut, cólligit;* au futur, *je cueillerai* (*cueiller-ai*), et non *cueillir-ai*, qui s'est dit cependant au XVIe siècle et au XVIIe. « A la cour tout le monde dit *cueillira* et *recueillira;* à la ville tout le monde dit *cueillera* et *recueillera;* et, cela présupposé, que s'ensuit-il autre chose, sinon que *cueillira* et *recueillira* est comme il faut parler? VAUGEL. *Rem.* t. II, p. 885. » L'usage a prononcé pour *cueillerai*, qui suit la conjugaison de *colligĕre*, contre *cueillirai* qui suit la conjugaison de *colligīre*. Dans certaines provinces on dit *cueiller*, de la 1re conjugaison.

† **CUEILLISSAGE** (keu-lli-sa-j', *ll* mouillées), *s. m.* Action de cueillir la soie sur les platines. || Mouvement du métier à bas qui plie le fil étendu sur les aiguilles.

— ÉTYM. *Cueillir.* La formation est barbare, *cueillir* n'ayant jamais fait *cueillissant* au participe présent; il faudrait dire *cueillage.*

CUEILLOIR (keu-lloir, *ll* mouillées, et non keu-yoir), *s. m.* Panier où l'on met la cueillette. || Corbeille attachée au bout d'un long bâton pour cueillir les fruits des hautes branches. Les dômes découpés en feuillage ou creusés en forme de cueilloir deviennent autant de corbeilles, CHATEAUB. *Génie*, III, V, 5. || Espèce de cisaille pour cueillir des fruits délicats.

— ÉTYM. *Cueillir.*

† **CUFFAT** (ku-fa), *s. m.* Sorte de tonne, employée dans les puits de mines, pour transporter le minerai et les mineurs.

— ÉTYM. Bas-lat. *cupha*, qui s'est dit pour *cupa*, coupe, sorte de vase.

† **CUFIQUE** (ku-fi-k'), *adj.* Voy. COUFIQUE.

† 1. **CUIDER** (kui-dé), *v. n.* Terme vieilli et tombé en désuétude. || 1° Croire, penser. Me cuidant tromper, tu voudrais faire accroire.... RÉGNIER, *Élég.* 2. Il se plaît aux trésors qu'il cuide ravager, ID. *Sat.* IX. Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui, Qui souvent s'engeigne soi-même, LA FONT. *Fabl.* IV, 11. || 2° Se cuider, *v. réfl.* Se pavaner, faire l'outrecuidant. Quelques vieux et plats courtisans, comme Dangeau, Cavoie, regrettèrent de n'avoir plus à se cuider parmi les sots et les ignorants, dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui s'éteignait avec le roi, ST-SIM. 417, 21.

— HIST. XIe s. Et des mellors qui al champ [de bataille] quient estre, *Ch. de Rol.* CLV. Si grand duel [deuil] a, sempres cuida morir, *ib.* CCLV. || XIIe s. Je le cuidai à mon neveu doner, *Roncisv.* p. 157. Bien [je] cuidai vivre sans amour Des ore en pais tout mon aé [âge, vie], *Couci*, II. Or quidout qu'il fust tels cum il l'out ainz veü, *Th. le mart.* 39. || XIIIe s. Cil qui onques mès ne l'avoient veüe ne cuidoient mie que si riche cité peüst avoir en tout le monde, VILLEH. LXI. Quiconque cuide ne qui die Que soit folor ou musardie De croire que songes aviengne, Qui ce voldra, pour fol m'en tiengne, *la Rose*, 11. || XVe s. Ceste beste [l'ours] est de telle nature que ce qu'elle tient, soit homme ou beste, quant il ne se remue plus, elle le laisse là, cuydant qu'il soit mort, COMM. IV, 3. || XVIe s. Je cuyde que soye descendu de quelque riche roy, RABEL. *Garg.* I, 1. Ils marchoient en desordre, comme ceux qui cuidoient bien estre hors de tout dangier, MONT. I, 343. Or est-ce bien un grand abus, s'on cuide Que d'inventer la fontaine soit vide, LA BOETIE, 479. Si cuida Theseus au commencement user de force, mais il fut contraint par les brigues et menées de ses adversaires de s'en deporter, AMYOT, *Thés.* 43.

— ÉTYM. Provenç. *cuidar*, *cuiar;* espagn. *cuidar;* ital. *coitare;* du latin *cogitare*, penser, de *cum*, avec, et *agitare* (voy. AGITER).

† 2. **CUIDER** (kui-dé), *s. m.* Panier long pour cueillir et porter les fruits.

CUILLER ou, suivant l'orthographe de quelques-uns, dit l'Académie, **CUILLÈRE** (kui-llê-r', *ll* mouillées, et non kui-yê-r; la prononciation est la même pour les deux orthographes, bien que, pour la première, quelques-uns disent kui-llé; ce qui est une prononciation tombant en désuétude. Henri IV ayant dit à Malherbe qu'il fallait prononcer *cuiller*, et le faire faire masculin, Malherbe répondit que, tout puissant qu'était le roi, il ne ferait pas qu'on dît ainsi en deçà de la Loire. D'autre part Ménage remarque que le petit peuple de Paris prononce *cueillé*, la *cueillé du pot*, et que les honnêtes bourgeois y disent *cueillère;* l'usage a aussi écarté la prononciation *cueillère*), *s. f.* || 1° Petite palette creuse tenue par un manche, dont on se sert pour porter à sa bouche les aliments peu consistants ou pour les servir à table. Cuiller de fer, d'argent, d'étain. Cuiller à potage. Cuiller à ragoût. [Dans les catacombes] Anciens calices, anciennes croix, anciennes cuillers pour administrer la communion, CHATEAUB. *Italie*, 38. || Cuiller à pot, cuiller large et profonde, avec laquelle on prend le bouillon dans le pot-au-feu pour tremper la soupe. || Cuiller à punch, grande cuiller dans laquelle la palette, au lieu d'avoir sa longueur dans la direction du manche, l'a perpendiculairement à ce manche; de plus elle est terminée par des goulots à droite et à gauche, afin de pouvoir verser commodément la liqueur soit dans les verres pour la boire, soit dans le bol lui-même lorsqu'on brûle l'eau-de-vie. || Petite cuiller se dit des cuillers à café. || Biscuit à la cuiller, biscuit long et mince, fort léger, qu'on trempe ordinairement dans le vin; ainsi nommé parce que, pour le faire, on en répand la pâte en long sur le papier avec la cuiller. || Terme de botanique. Pétales, feuilles en cuiller, pétales, feuilles qui en ont la forme. || Chevaliers de la cuiller, nom que prirent, dans le XVIe siècle, des nobles du pays de Vaud, s'étant vantés, dans une orgie, de manger les Génevois à la cuiller. || 2° Ustensile de cuisine. Cuiller de bois. || Par extension, nom d'instruments de formes diverses employés dans les arts. Cuiller à fondre du plomb. Cuiller à brai. || Cuiller à projection, demi-sphère creuse, en fer ou en fonte, munie d'un manche à bois, à l'aide de laquelle, dans les laboratoires, on fait fondre les métaux, les alliages, on verse certains corps dans les creusets chauffés au rouge. || Outil pour transporter les boulets rouges du gril à la pièce. || Pierre creusée en rond ou en ovale pour recevoir l'eau d'un tuyau de descente. || Morceau de fer qui embrasse le bout de l'essieu des roues de devant d'un carrosse. || 3° Tarière de sabotier. || 4° Terme de marine. Sorte de foret acéré et coupant, pour percer les pompes. || Instrument pour décharger les bouches à feu. || 5° Herbe à cuillers, cochléaria. || 6° Nom vulgaire de la spatule, espèce de héron qui ne diffère du héron que par le bec, qu'il a de la forme d'une cuiller, d'où il tire son nom. || 7° Nom de certaines coquilles de mer.

— HIST. XIIe s. Il s'abaissa [se baissa], si a pris un cuillier, *Bat. d'Aleschans*, v. 3886. Cuilliers, cupes, hanas d'argent, d'or esmeré, *Th. le mart.* 152. || XIIIe s. Quilliers de boys ou de fust, *Liv. des mét.* 321. Lors sai je bien et puis savoir, Li vilain dit raison et voir, Qui dit qu'entre bouche et quiller Avient sovent grand encombrier, *Ren.* 4077. || XIVe s. Autre plus petit estuy pour mettre une petite cuillier d'or de la royne, DE LABORDE, *Émaux*, p. 238. Cuillers d'argent, quatre douzaines, *Ménagier*, II, 4. || XVe s. On ne perdroit pas ceans une cueillier d'or ou d'argent, ni rien qui soit, que il ne le sceust tantost, FROISS. II, III, 22. Vela à tel pot, tel culier, COQUILL. *Plaidoy. de la simple.* Une petite cullier à nectoyer la langue, DE LABORDE, *Émaux*, p. 238. Après mengier, cuiller, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 193. || XVIe s. Trudon, prenez toutes ces cuilleres d'argent, et ce drageouer, RAB. *Pant.* IV, 13. On dit que bien souvent entre bec et cuiller Il vient destourbier, J. LE HOUX, *Vau de Vire*, 26. Faut mettre en la vessie l'autre bout qui est cave en façon de cueiller, PARÉ, XV, 45. Une cuillere d'argent, ID. XX *bis*, 26. Plein une cuillier, ID. XXIV, 49. Avec une cueiller on recueillira le beurre, O. DE SERRES, 285. Les grosses pieces de fruit seront plongées dans l'eau, une à une, avec la cueiller persée, ID. 869. Entre tant de maisons armées, moy seul, que je sçache, en France, de ma condition, ay fié purement au ciel la protection de la mienne, et n'en ay jamais osté ny cueillier d'argent, ny tiltre, ny tapisserie, MONT. III, 9. Entre la bouche et la cueillier souvent advient grant destourbier, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *cui;* Berry, *quillère* (prononcé *ki*); saintong. *chillère*, *chulière;* provenç. *culhier*, *cuiller*, *cuilier*, *culler;* du latin *cochleáre*, de *cochlea*, par comparaison de la cuiller avec la coquille du limaçon. Le wallon *cui* vient du nominatif *cóchlear*, avec l'accent sur *co.*

CUILLERÉE (kui-lle-rée, *ll* mouillées, et non kui-ye-rée), *s. f.* Quantité contenue dans une cuiller. Une cuillerée de potage, de sirop. Une cuillerée à café équivaut à cinq grammes d'eau commune; une cuillerée à bouche équivaut à quatre cuillerées à café, et par conséquent à vingt grammes; il faut huit cuillerées à bouche pour un verre ou une verree.

— HIST. XVIe s. Deux ou trois cueillerées d'huile d'amandes douces, PARÉ, XVIII, 16. On en donnera,

avec de l'huile d'olive, une cuillerée d'argent, O. DE SERRES, 941.

— ÉTYM. *Cuiller.*

CUILLERON (kui-lle-ron, *ll* mouillées, et non kui-ye-ron), *s. m.* Partie creuse d'une cuiller. || Cuilleron ou balancier, appendice placé derrière les ailes des insectes diptères. || Pétale ou autre partie d'une fleur ou plante qui a la forme d'une cuiller. || Pièce qui, dans un fusil de munition, retient la baguette.

— ÉTYM. Diminutif de *cuiller.*

† **CUINE** (kui-n'), *s. f.* Cornue qui servait à la distillation de l'eau-forte.

— HIST. XVIe s. Cornue, cuenne, recipiens, PARÉ, t. III, p. 638.

— ÉTYM. Origine inconnue.

1. **CUIR** (kuir), *s. m.* || 1° Peau épaisse de certains animaux. L'épaisseur du cuir qui couvre l'éléphant. || Terme d'anatomie. Cuir chevelu, la peau qui recouvre le crâne et où naissent les cheveux. || 2° Peau des animaux séparée de la chair et corroyée. Cuir de vache. Les cuirs, fruit unique des courses des boucaniers, avaient été le premier objet d'exportation de St-Domingue, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 35. Nos cuirs dorés, où il n'entre pas la moindre parcelle d'or, montrent que nous savons au moins, dans certains arts, imiter la sage économie de la nature, BONNET, *Palingén. phil.* 11e part. ch. 4. || Par plaisanterie, un orfèvre en cuir, un savetier. || Cuir bouilli, cuir cuit et préparé qu'on emploie sous diverses formes. || Un visage de cuir bouilli, visage de mauvaise couleur. || Cuir cru, vert ou en vert, cuir qui n'a reçu aucune préparation. || Cuir plaque, cuir tanné et corroyé dans son tan. || Cuir à l'orge, cuir qu'on fait fermenter dans une pâte d'orge. || Cuir à œuvre, cuir mince des petits bœufs. || Cuir de Valachie, cuir préparé dans un passement d'orge. || Cuir en triple, cuir pelé et rincé. || Cuir de Transylvanie, cuir préparé à la farine de seigle. || Cuir de poule, cuir qui sert à faire des gants. || Cuir de Russie ou de Roussi, cuir de vache préparé en Russie. La locution cuir de Russie est la seule correcte; cuir de Roussi en est une vieille corruption. Ses souliers étaient si couverts de rubans, qu'il ne m'est pas possible de vous dire s'ils étaient de roussi, de vache d'Angleterre ou de maroquin, *Récit en prose et en vers de la farce des précieuses*, Paris, 1660. || Cuir de Russie est aussi la peau de phoque tannée avec l'écorce du bouleau noir. || 3° Cuir à rasoir, ou, simplement, cuir, bande de cuir tendue sur une palette pour donner le fil aux rasoirs. || 4° Familièrement, la peau. Le beau corps, le beau cuir! LA FONT. *Roi Cand.* C'est bien le cuir plus doux! ID. *Berc.* Une grosse Aricie [l'Aricie de la Phèdre de Racine], au cuir rouge, aux crins blonds, N'est là que pour montrer deux énormes tetons, Que malgré sa froideur Hippolyte idolâtre, DESHOULIÈRES, *Poésies*, t. II, p. 219, dans LACURNE. || Entre cuir et chair, sous la peau. || Fig. et familièrement. Pester entre cuir et chair, s'impatienter sans oser le faire paraître. || 5° Cuir de laine, épaisse et forte étoffe croisée. || 6° Cuir des arbres, le *rhacodion xylostome.* || Cuir de montagne, cuir fossile, asbeste. || Proverbe. Faire du cuir d'autrui large courroie, se dit de ceux qui sont libéraux du bien d'autrui.

— HIST. XIe s. En [pour cela, pour servir son roi] doit hom perdre et du quir et du peil, *Ch. de Rol.* LXXVII. Dur [ils] ont le quir ensement come fer, *ib.* CCXXXV. || XIIe s. Sur l'espaule senestre l'espée li cula, Le mantel e les dras tresqu'al cuir encisa, E le braz maistre Edward près tut en dous colpa, *Th. le mart.* 150. Coustume est de mecine, ke ele la chalor des entrailhes trait par defors el cuir, et de ce dont ele navret par defors sanet ele par dedens, *Job*, 489. Un cuir boli [sorte d'armure] a en son dos gité, Par desore ot un clavain afautré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 239. || XIIIe s. La carre du roi Phyon fut de cuir d'elephant bouilli, dont le tabernacle et la marcelle fu peint à collors et à vernis, ID. *ib.* Si garnissiez si vos chasteax De perrieres, de mangoneax; Si faites cuir et verge atraire, Fer et merrien por engin faire, *Partonop. Ms. de St-Germain*, f° 168, dans LACURNE. Qui cuir voit tailler, Corroies demande, Ce dit li vilains, *Prov. du vilain, Ms. de St-Germ.* f° 74, dans LACURNE. Ouvrier de cuir bouilli, *Liv. des mét.* 164. Au mains ne puet il pas tout perdre, S'il se devoit au cuir aerdre, *la Rose*, 10824. Uns Turs i mist la sele, qui fu à or vernis, Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis; Son poitral li laça qui fu de cuir bolis, *Ch. d'Ant.* IV, 189. S'il y a sanc dont cuirs soit perchiés, li bateres doit estre pris.... BEAUM. XXX, 17. Les veines petites entre cuir et chair, ALEBRANT, f° 13. || XIVe s. Une courroye de cuir de lyon, sans nulle ferrure, DE LABORDE, *Émaux*, p. 241. Une ceinture de cuir de lioun, harnessé d'or od camaeux, ID. *ib.* p. 240. Deux escrins de cuir boulli que il fit à la royne, l'un pour une nef d'argent, et l'autre pour un chariot d'argent qui porte une nef, ID. *ib.* p. 239. Un livre en un fourrel de quir bouli, ID. *ib.* Un livre couvert de cuir rouge à empreintes, ID. *ib.* p. 240. || XVe s. Un estuy de cuir noir, où il a quatre compas d'argent, ID. *ib.* Un grant livre couvert de cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, ID. *ib.* Le service de la chappelle du Roy, couvert de cuir rouge marqueté, ID. *ib.* Jamais mestier aprendre ne voudray; Car ces ouvriers ont trop courbes les dos; Je voy qu'ils n'ont que le cuir et les os, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 238, dans LACURNE. Lors s'affiche es estriers dont les couroyes estoient de cuir de soye, *Perceforest*, t. II, f° 46. || XVIe s. Un de ces venerables coupeurs de cuir [bourse], DESPER. *Contes*, LXXXIII. L'epiderme, le vray cuir, le pannicule charneux meslé avec la gresse, PARÉ, I, 2. Un bonnet de cuir bouilli, ID. VIII, 22. On gardera ceste composition bien enveloppée dedans un cuir, ID. XXIV, 8. Le fin cuir transparent qui trahit sous la peau Mainte veine en serpent.... D'AUB. *Tragiques*, liv. III. Il ne faut pas toujours estre chaussé ainsi : Il faut qu'il ait souvent la botte de Roussi, Et l'esperon aux pieds, encore qu'il ne pense Que de passer le jour à l'entour d'une danse, *Discours sur la mode*, en 1613.

— ÉTYM. Génev. *cuer*, *couer* (l'*r* sonne); wallon, *cûr;* namurois, *cû;* provenc. *cuer, cur;* anc. catal. *cuyr;* espagn. *cuero;* ital. *cuojo;* du latin *corium;* grec, χόριον.

2. **CUIR** (kuir), *s. m.* Terme populaire. Faute de langage qui consiste à prononcer à la fin d'un mot qu'on lie à un autre, un *t* pour un *s*, j'étai-t à la campagne, et réciproquement, il étai-z à la campagne, ou à intercaler une liaison là où il n'en faut point, j'ai-z été. Faire un cuir, des cuirs. A faire mon d'voir toujours prête, Not' maître, je v'nons vous offrir C'te paire de rasoirs pour vot' fête; Acceptez-la z'avec un cuir, DÉSAUGIERS, *le Dîner de Madelon*, sc. 3.

— ÉTYM. On prétend que ce mot vient du substantif *cuir*, employé pour désigner la peau des animaux, et qu'on s'en est servi en ce sens à raison de l'analogie que présentent les expressions *écorcher un mot* et *faire un cuir* avec l'action d'enlever la peau des animaux pour en faire du cuir; peut-être aussi est-ce à *cuir de rasoir* qu'il faut le rapporter, ces lettres ainsi prononcées étant de prétendus adoucissements de la prononciation, comme le cuir adoucit le rasoir.

CUIRASSE (kui-ra-s'), *s. f.* || 1° Arme défensive qui recouvre le buste. Cuirasse de cuir, d'acier. Il y avait des cuirasses d'un métal si dur, qu'elles étaient absolument à l'épreuve des coups; Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius surnommé Poliorcète, et, pour en montrer l'excellence, il fit lancer une flèche par une machine nommée catapulte qui n'était qu'à vingt-six pas de distance, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. XI, 1re part. p. 377, dans POUGENS. Avec quelque force que la flèche fût lancée, à peine effleura-t-elle la cuirasse, et y laissa-t-elle quelque trace, ID. *ib.* Ce qu'il y avait de plus admirable dans cette cuirasse, c'est que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, était composé de trois cent soixante plus petits fils qu'on distinguait aisément, ID. *ib.* p. 378. || Endosser la cuirasse, prendre le parti des armes. Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire, VOLT. *Henr.* IV. || Le défaut de la cuirasse, l'intervalle entre le bord de la cuirasse et les autres pièces qui s'y joignent. || Fig. Trouver le défaut de la cuirasse, trouver l'endroit faible, le côté sensible. || 2° Sorte de revêtement osseux que produisent les écailles serrées de certains poissons. || 3° Cuirasse marine ou flottante, appareil destiné à soutenir sur l'eau en laissant la faculté de mouvoir les bras et les jambes. || 4° Revêtement en fer qui protége les navires contre l'action du boulet.

— HIST. XIIIe s. Qui lor veist d'une part et d'autre pourpoins, quiries et escus enarmer, et sieles et poitras apparellier.... *Chr. de Rains*, p. 76. Li uns endosse sa cuirie, L'autre prent son chapel de fer, *Ren.* 3454. Lor darz, lor arz et lor cuirées Orent delez eus apoiées, *la Rose*, 15891. || XVe s. Et devez savoir que les Sarrazins ne sont pas si bien armés ni si forts comme sont les chrestiens.... Et s'arment le plus de cuiries et portent targe à leurs cols moult legeres, FROISS. III, IV, 15. || XVIe s. Ce qui faisoit en tout peu moins de six cens arquebusiers et soixante cuirasses [cuirassiers], D'AUB. *Hist.* I, 311. Ils se firent faire place avec huict cornettes de cuirasses [comme ils les appelloient] et dix d'arquebusiers à cheval, ID. *ib.* I, 315. Il lui planta une harquebusade dans l'estomac de sa cuirasse, ID. *ib.* II, 380. Gens cousus en leurs cuirasses comme tortues, ennemis de l'aise et du repos, ID. *ib.* III, 289.

— ÉTYM. *Cuir;* provenç. *coirassa*, *cuirassa ;* espagn. *coraza;* ital. *corazza.* L'ancien français disait *cuirie* ou *cuirée. Cuirasse* est formé de *cuir*, avec le suffixe *ace* ou *asse*, sur l'exemple du provençal, de l'espagnol et de l'italien.

CUIRASSÉ, ÉE (kui-ra-sé, sée), *part. passé.* || 1° Armé d'une cuirasse. || 2° Terme de zoologie. Revêtu d'une sorte de cuirasse. || 3° Fig. Âme cuirassée contre les revers. || Il croyait le surprendre, mais il l'a trouvé bien cuirassé, il l'a trouvé sur ses gardes. || En un mauvais sens, dont l'âme est endurcie. Cuirassé aux affronts. Cuirassé contre les remords. Hypocrite, jaloux, cuirassé d'impudence, Vous ne l'ignorez pas, votre méchanceté Donna seule à vos vers quelque célébrité, GILB. *Apologie.*

† **CUIRASSEAU** (kui-ra-sô), *s. m.* Prononciation fort commune, mais fort mauvaise, de la liqueur nommée curaçao (voy. CURAÇAO).

CUIRASSER (kui-ra-sé), *v. a.* Armer, revêtir quelqu'un d'une cuirasse. || Se cuirasser, *v. réfl.* Se revêtir d'une cuirasse. || Fig. Se cuirasser contre la pitié, contre les remords.

— ÉTYM. *Cuirasse.*

CUIRASSIER (kui-ra-sié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : les kui-ra-sié-z et les dragons), *s. m.* Soldat armé d'une cuirasse. || Aujourd'hui cavalier portant casque et cuirasse. Régiment de cuirassiers. Revel le suit de près; sous ce chef redouté Marche des cuirassiers l'escadron indompté, BOIL. *Ép.* IV. Le roi lui montre le nouveau flanc de l'ennemi : il faut l'enfoncer jusqu'à la hauteur de la gorge de leur grande batterie; là, pendant que la cavalerie légère poussera son avantage, lui, Caulaincourt, tournera subitement à gauche avec ses cuirassiers, pour prendre à dos cette terrible redoute, dont le front écrase encore le vice-roi, SÉGUR, *Hist. de Nap.* VII, 11.

— HIST. XVIe s. Cuirassier, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cuirasse.*

† **CUIRATIER** (kui-ra-tié), *s. m.* Celui qui travaille à la préparation des cuirs.

— ÉTYM. *Cuir.*

CUIRE (kui-r'), je cuis, nous cuisons; je cuisais; je cuisis; je cuirai; je cuirais; cuis, cuisons; que je cuise, que nous cuisions; que je cuisisse; cuisant, cuit, *v. a.* || 1° Préparer les aliments par l'action de la chaleur. Cuire du bœuf dans une marmite. Cuire du pain, des pommes au four. || Par extension, il se dit de la préparation qu'on donne à de certaines choses par l'action du feu. Cuire du plâtre, de la chaux, de la brique. Cuire du fil, de la soie. || Dans le style familier, faire périr par le supplice du feu. C'était [ma nation] un composé d'ignorance, de superstition, de bêtise, de cruauté et de plaisanterie; on commença par pendre et par faire cuire tous ceux qui parlaient sérieusement contre les papegauds, VOLT. *Dial.* 10. || Un boute-tout-cuire (voy. BOUTE-TOUT-CUIRE). C'est une vraie boute-tout-cuire, Qui ne fait que sauter et rire, Et ne va jamais qu'au galop, SCARRON, *Virg. trav.* II. || 2° Opérer la cuisson, en parlant du feu, de la chaleur. Un feu doux et modéré cuit un rôti à point. || 3° Absolument. Ce boulanger cuit deux fois par jour, il met deux fois une fournée de pain à cuire. || 4° Amener à maturité, en parlant du soleil et de la chaleur. Le soleil n'est pas assez chaud pour cuire les melons. || 5° Terme de médecine. Digérer, élaborer. Il y a des aliments que l'estomac a peine à cuire. Cuire un rhume. || 6° *V. n.* Devenir cuit. Il faut que cette viande cuise dans son jus. Être plus ou moins facile à cuire. Ces légumes, ces pois ne cuisent pas bien. || Fig. J'ai été ravie de ce discours, mettons-le cuire, nous y penserons quelque jour, SÉV. 379. Je vous ai vu mettre cuire des pensées et rêver profondément pour des sujets qui le méritaient moins, ID. 460. || 7° Causer une douleur brûlante. Je me suis brûlé, la main me cuit. Les yeux me cuisent comme du feu. C'est un mal [l'amour] qui jamais n'entendit raillerie, Qui cuit et qui chatouille, et qui sut de tout temps Donner à corps perdu sur les honnêtes gens, HAUTEROCHE, *Crisp. music.* V, 3. Un aiguillon qui, prompt à la venger, Cuit plus d'un jour à qui l'ose outrager, J. B. ROUSS. *Ép.* I, 1. || En cuire, *v. impers.* Être l'occasion d'un désagrément, d'un regret, d'un repentir. Il vous en cuira quelque jour. Il pourra bien vous en cuire. Chacun d'eux s'éveilla chapon, Dont cuit à la pauvre volaille, PIRON, *Fabl.* || 8° Se cuire, *v. réfl.* Devenir cuit. Le gigot à la casserole se cuit

à petit feu. || Fig. Tout se cuisait de loin en Bretagne, on y flattait les Bretons d'une conquête d'indépendance qui ne serait due qu'à leur union et à leur fermeté, ST-SIM. 479, 195. || Proverbes. Trop gratter cuit, trop parler nuit, c'est-à-dire il faut se garder de trop parler. || Vous viendrez cuire à mon four, vous aurez quelque jour besoin de moi, et j'aurai l'occasion de me venger.

— HIST. Xe s. Elle colpes non avret, por o no s'coist [ne fut pas brûlée], *Eulalie.* || XIIIe s. Aucunes fois les fait on sainnier [les artères de la tête], et cuire [brûler] après chou [ce] qu'ele sont trancies, ALEBRANT, f° 12. Riens qu'on peüst manger, [i'] n'i ot ne cru ne cuit, *Berte*, XXXVI. Haister [rôti] [il] quisseit sur le bracer D'un sangler parcreü et grant, *Lai del desiré.* Que nuls ne cuise ou rotisse oues [oies] ou veel, agniaux, chevraus ou cochons, se il ne sont bons, loyaux et souffisans pour manger et pour vendre, *Liv. des mét.* 176. Nul talemelier ne doit cuire au dimenche ne au jour de Noel, ne.... *ib.* 10. Li rois Nobles est en mal point, N'en puet partir en nule guise Que de cest siege ne se cuise, *Ren.* 27646. Forment li delt et cuit sa plaie, *ib.* 2094. Ceus [ces vents] versent bléz et vignes cuisent, Et flors et fruiz d'arbres abatent, *la Rose*, 28114. Il ot angoisse en la pointure, Mès moult m'assoage [soulage] l'ointure; D une part m'oint, d'autre me cuit, Ainsinc m'aïde, ainsinc me nuit, *ib.* 1889. Atten e sueffre la detrece, Qui orendroit te cuit et blece, *ib.* 2042. Les bras li ont loiés et les piés environ, Les garés [jarrets] li ont quis à fu et à charbon, À soufre tout ardant, et puis après à plon, *Ch. d'Ant.* v, 340. Autant vaut fours qui ne cuist, comme chartre qui n'est uzée, BEAUM. L, 1. || XIVe s. Pain bien à point cuit ou bien fait, ORESME, *Eth.* 65. || XVe s. Cher sire, un jour viendra que telles choses vous seront si renouvelées qu'elles vous cuiront, FROISS. III, IV, 66. Veuillent au roy monstrer que je suis cuis; Il m'aidera par leur bonne raison De trois cens frans; d'autre chose ne ruis [je ne demande], E. DESCH. *Poésies mss.* f° 223, dans LACURNE. Les chasteaulx prins par malefice, Dont maint païs ont esté cuis, *ib.* f° 299. Et pour ce dit vray le proverbe, que à grant peine peut fuyr celluy qui a les pieds cuictz, *Perceforest*, t. IV, f° 22. Et tant plus me doit cuire quand vous avez faict contre mon gré, CHASTEL. *Chr. des D. de Bourg.* II, ch. 5. Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict, Je suis paillard, la paillarde me duit, VILLON, *Ball.* || XVIe s. Je pourrai bien avoir telle haine qu'elle vous cuira, MARG. *Nouv.* XLIII. Ils les cuisent et apprestent à diverses saulces, MONT. I, 106. Ils font cuire le corps du trespassé, ID. I, 112. Ils en font des grils à cuire viande, ID. I, 237. Si n'y en eut-il pas un à qui les paroles de Marcellus ne cuisissent plus que ses propres bleceures, AMYOT, *Marcel.* 43. On leur bailloit leur orge toute mondée et escorchée, à fin qu'ils la cuisissent mieulx et la digerassent plus tost, ID. *Eum.* 22. Le jour il dormoit ou se promenoit tout yvre pour cuire et digerer le vin qu'il avoit trop pris la nuict, ID. *Anton.* 12. Si vous y faillez, vostre desobeissance sera chastiée par vos envieux, qui esleveront en risées les merveilles de Dieu dans mes delivrances et vous feront cuire de vostre curieuse vanité, D'AUB. *Vie*, III. Si je voulois cuire, le four cherroit [tomberait], OUDIN, *Curios. fr. add.* Elle a payé au boulanger, il ne luy cuit plus, ID. *ib.*

— ÉTYM. Wallon, *cûre*, cuire, *cût*, cuit; saintong. *cheure;* bourguig. *cœu*, cuit; provenç. *cozer*, *coire*; espagn. *cocer;* ital. *cuocere;* du latin *coquere*, de même radical que le grec πέσσειν, le sanscrit *pacha* (le *p* sanscrit devenant souvent *c* en latin, comme dans *pancha*, πέντε, *quinque*, cinq, et la syllabe *cha* étant ici représentée en grec par σσ et en latin par *qu*). Dans l'ancien français, *cuire*, outre son sens ordinaire, avait celui de faire périr par le supplice du feu.

† **CUIRER** (kui-ré), *v. a.* Garnir de cuir une malle de bois. Malle cuirée.

— HIST. XIIIe s. Dont fist Hues d'Aire faire un chat [machine de guerre], et le fist bien cuirier et acesmer [parer], H. DE VALENC. XXXIV.

— ÉTYM. *Cuir.*

† **CUIRET** (kui-rè), *s. m.* Morceau de cuir que le chapelier met entre la chanterelle et la corde de l'arçon. || Peau pelée.

— ÉTYM. *Cuir.*

† **CUIRIE** (kui-rie), *s. f.* Ancien nom de la cuirasse (voy. CUIRASSE à l'historique).

† **CUIRIER** (kui-rié), *s. m.* Terme de pêche. Tablier de cuir.

— ÉTYM. *Cuir.*

† **CUISAGE** (kui-za-j'), *s. m.* Terme de charbonnier. Réduction du bois en charbon.

— HIST. XIVe s. L'argent pour le cuisage de sept hostiaux de pain, DU CANGE, *cuechum.*

— ÉTYM. *Cuire.*

CUISANT, ANTE (kui-zan, zan-t'), *adj.* || 1° Qui se cuit facilement. Ces légumes sont cuisants. || 2° Qui cause une douleur brûlante, vive. Douleur cuisante. Elle [une fourrure] garantirait des froids les plus cuisants, LA FONT. *Fabl.* V, 20. Un mal cuisant déchire ma poitrine, Ma faible voix s'éteint dans les douleurs, BÉRANG. *Malade.* || Fig. Et que leur belle muse à mordre si cuisante, RÉGNIER, *Sat.* IX. Fuyez ce médisant, son parler est cuisant, ID. *ib.* XII. || Terme de botanique. Tiges cuisantes, tiges parsemées de poils piquants et qui causent une certaine inflammation par la piqûre. || 3° Fig. Qui cause une vive peine morale. Mais puisque dans un mal si doux et si cuisant Votre vertu combat et son charme et sa force, CORN. *Cid*, I, 4. Et l'on doit mettre au rang des plus cuisants malheurs La mort d'un ennemi qui coûte tant de pleurs, ID. *Cinna*, I, 1. Je sens au fond du cœur mille remords cuisants, ID. *ib.* III, 2. Mon plus cuisant chagrin est de ne vous voir pas, ID. *Perthar.* IV, 5. Quel caprice, Philon, l'amène jusqu'ici M'expliquer elle-même un si cuisant souci? ID. *Tite et Bér.* III, 4. Travaux cuisants, ROTROU, *St Gen.* III, 7. C'est prendre peu de part à mes cuisants soucis Que de rire et me voir en l'état où je suis, MOL. *Dép. am.* IV, 1. Et quelque mal cuisant que m'aient causé vos yeux, ID. *l'Étour.* I, 3. Ce qu'elle pouvait moins supporter que tout le reste était le souvenir de l'état où elle avait passé la nuit, et les cuisantes douleurs que lui avait causées la pensée que M. de Nemours aimait ailleurs et qu'elle était trompée, Mme DE LA FAYETTE, *Princ. de Clèves, Œuvres*, t. II, p. 154, dans POUGENS. L'horreur, les cuisants remords, la consternation, la fureur, la rage, le désespoir marchent avec lui, FÉN. *Tél.* XX. Il a excité dans votre cœur des remords vifs et cuisants, MASS. *Carême*, *Pass.* Plus leur salut [des pécheurs] lui paraît déploré, plus ses entrailles sont déchirées de mille douleurs cuisantes et secrètes, ID. *Confér. Zèle contre les vices.* Chagrins toujours cuisants! honte toujours nouvelle! VOLT. *Sémiram.* II, 4. Mes bons amis, du sort et de l'envie On brave ainsi les traits cuisants, BÉRANG. *Mes cheveux.*

— HIST. XIIIe s. ....Ore me dist vostre boche Les foles paroles cuisanz, *Ren.* 20683. Car riens n'en puet à chief venir [des femmes], Quant des secrez sunt parçonieres, Tant sunt orguilleuses et fieres, Et tant ont les langues cuisans Et venimeuses et nuisans, *la Rose*, 16867. || XIVe s. Navets sont durs et mal cuisans, jusques à ce qu'ils aient esté au froit et à la gelée, *Ménagier*, II, 5. || XVe s. Pauvreté, chagrine, dolente, Tousjours despiteuse et rebelle, Dit quelque parolle cuysante; S'elle n'ose, si le pense elle, VILLON, *Grand test.* || XVIe s. Son feu, je le confesse, est plus actif, plus cuisant et plus aspre [l'amour], MONT. I, 209. Les febves creues en un champ sont cuisantes. — Il y a d'autres eaux desquelles les legumes seront cuisans, PALISSY, 17.

— ÉTYM. *Cuire.*

† **CUISEUR** (kui-zeur), *s. m.* Ouvrier qui dirige le feu d'un fourneau à briques. || Celui qui fait cuire du vin.

— HIST. XIIIe s. Si le fournier faisait dommage aux cuiseeurs [ceux qui vont cuire à un four], le sire leur devroit amender, *Ordonn. des rois*, t. I, p. 199.

— ÉTYM. *Cuire.*

CUISINE (kui-zi-n'), *s. f.* || 1° Pièce d'une maison, où l'on fait cuire les mets. Portez ces provisions à la cuisine. Ustensile de cuisine. Chef, garçon, aide de cuisine. || Fonder la cuisine, pourvoir à la subsistance. Dans un nouveau ménage, il faut commencer par fonder la cuisine. Si c'est sur mon bien seul qu'il fonde sa cuisine, Je t'assure déjà qu'il mourra de famine, Et qu'il n'aura pas lieu de rire à mes dépens, REGNARD, *Légat.* III, 3. || Se ruer en cuisine, manger avidement beaucoup; et fig. dépenser beaucoup pour la bonne chère. || Fig. La cuisine est bien froide, n'est guère échauffée dans cette maison, on y fait maigre chère. La beauté, les attraits, l'esprit, la bonne mine Échauffent bien le cœur, mais non pas la cuisine, CORN. *Mélite*, I, 1. Dans sa retraite où le pauvre homme n'eut Pour le servir qu'une vieille édentée, Cuisine froide et fort peu fréquentée, LA FONT. *Faucon.* J'étais assis près d'un maître cafard, Lequel me dit : Vous avez bien la mine D'aller un jour échauffer la cuisine De Lucifer; et moi, prédestiné, Je rirai bien quand vous serez damné, VOLT. *Défense du mondain.* || Faire aller, faire rouler la cuisine, avoir soin de ce qui regarde la dépense ordinaire de la table. || Familièrement. Du latin de cuisine, du latin mauvais et plat tel que le faisaient les cuisinières et les marmitons dans les anciens collèges, où c'était la règle que tout le monde parlât latin. || Cuisine-bouche, cuisine où l'on apprête les mets qui doivent être servis au roi. || Cuisine-poêle, ustensile propre à chauffer les appartements et à faire cuire les mets. || 2° Le personnel de la cuisine. Il a laissé sa cuisine à Paris. || 3° L'ordinaire d'une maison, la chère qu'on y fait. Faire maigre cuisine. Jamais idole, quel qu'il fût, N'avait eu cuisine aussi grasse, LA FONT. *Fabl.* IV, 8. Qui vous a pu plonger en cette humeur chagrine? A-t-on par quelque édit réformé la cuisine? BOIL. *Sat.* III. || Faire la cuisine, apprêter à manger. Au noble hôtel de la Vermine, On est logé très-proprement : Rivarol y fait la cuisine, Et Chamcenetz l'appartement, BEAUMARCH. *Épigr.* || Flaireur de cuisine, parasite. Tu viens ici mettre ton nez, Impudent flaireur de cuisine, MOL. *Amphit.* III, 7. || Fig. et familièrement. Être chargé de cuisine, être gras, avoir gros ventre. || 4° L'art d'apprêter les mets. Savoir la cuisine. La cuisine française. La cuisine anglaise. Et Malherbe et Balzac, si savants en bons mots, En cuisine peut-être auraient été des sots, MOL. *Femm. sav.* II, 8. Qu'importe qu'elle manque aux lois de Vaugelas, Pourvu qu'à la cuisine elle ne manque pas, ID. *ib.* II, 7. Enfin son goût pour cette nation [Anglais] était si décidé qu'il en préférait même la cuisine à la nôtre trop justement célèbre dans toute l'Europe, D'ALEMB. *Éloges, Milord Maréchal.* || 5° Fig. et familièrement, cuisine se dit quelquefois des préparatifs et tripotages pour les affaires. La cuisine politique. La cuisine électorale. || 6° Boîte longue à différents compartiments, où l'on mettait divers ingrédients propres pour les ragoûts. || 7° Terme de marine. Caisse de tôle, divisée en plusieurs parties, pour mettre les chaudières, casseroles, etc.

— HIST. XIIe s. Par devers la quisine sunt entré el vergier, *Th. le mart.* 144. E à sa quesine furent asis, chascun jur, dis bues gras de guarde e vint ki veneient de la cumune pasture, *Rois*, 239. || XIIIe s. Si prist la reube à un garchon et se mist en la quisine à tourner les capons, *Chr. de Rains*, p. 46. Chacun jor jusqu'à quaroime, cosine à huile, et à chacun un haran, DU CANGE, *coquina.* Que touz ceulz qui voudront tenir estal ou fenestre à vendre cuisine, sachent appareilliier toute maniere de viandes conmunes et prouffitables au peuple, *Liv. des mét.* 175. Et vit la cuisine fumer Où il ot fait feu alumer, *Ren.* 937. Vins en pos ou en barix, ou viandes prestes à envoier à la quisine, BEAUM. 33. || XIVe s. Tost et isnelement est en fuite tournés; En le [la] cuisine vint li cuivers deffaés, *Baud. de Seb.* VIII, 950. Vous deux qui avez perdu, paierez chascun un pot de servoise, et nous autres paierons la cuisine et le pain, DU CANGE, *coquina.* || XVe s. Il en est temps, car vo biauté decline, En charité donnez de vo cuisine Aux povres gens, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 206, dans LACURNE. || XVIe s. Il y en eust deux qui se lasserent de trotter, pource qu'ils estoient un petit chargés de cuisine [d'embonpoint], DESPER. *Contes*, XXVIII. Il leur dist : Seigneurs, la table est mise leens pour nous disner et aisier, et est la cuisine au feu et le vin au celier; de quoy il nous fauldra boire et mengier, MENARD, *Hist. de du Guesclin*, f° 427, dans LACURNE. Elle commença à se remuer en cuisine, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 225, dans LACURNE. Il dit que le premier bastiment d'une maison doit estre la cuisine, c'est à dire le revenu et le fonds pour l'entretenir, DU VERDIER, *Biblioth.* p. 153, dans LACURNE. Grasse cuisine, maigre testament, COTGRAVE. De grasse cuisine povreté s'avoisine, ID. Mauvais chien ne veut jamais compaignon en cuisine, ID. Cuisine estroite fait bastir grande maison, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. II, p. 194.

— ÉTYM. Saintong. *cheunne;* wallon, *couhène;* namurois, *coujène;* rouchi, *cuisène;* bourguig. *cusène;* provenç. *cozina;* espagn. *cocina;* portug. *cozinha;* ital. *cucina;* du latin *coquina*, de *coquere*, cuire (voy. CUIRE).

CUISINER (kui-zi-né), *v. n.* Faire la cuisine. Elle aime à cuisiner. Il cuisine assez bien.

— HIST. XIIIe s. Et en l'iave et en rost [ils] ont la char quisiné, *Ch. d'Ant.* V, 16. || XVIe s. Ils apprennent à se chausser, à se vestir, à donner à boire, à cuysiner, et n'y a rien de tout cela qu'ils sçachent bien faire, s'ils ne l'ont appris, AMYOT, *Que la vertu se peut apprendre*, 1.

— ÉTYM. *Cuisine;* provenç. *cosinar;* espagn. *cocinar;* portug. *cosinhar;* ital. *cucinare.*

† **CUISINERIE** (kui-zi-ne-rie), *s. f.* Terme très-familier pour dire la manière de faire la cuisine.

— HIST. XVIe s. Cuisinerie, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Cuisiner.*

CUISINIER, IÈRE (kui-zi-nié, niê-r), *s. m.* et *f.* || 1° Celui, celle dont la fonction est de faire la cuisine. Un bon cuisinier. Une mauvaise cuisinière. Que de son cuisinier il s'est fait un mérite, Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite, MOL. *Mis.* III, 5. Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne, et, le tenant au cou, Il allait l'égorger, puis le mettre en potage, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Un bon cuisinier coûtait quatre talents, MONTESQ. *Esp.* VII, 2. Après m'avoir dit en passant que Cadmus, l'aïeul de Bacchus, le fondateur de Thèbes, commença par être cuisinier du roi de Sidon, BARTHÉL. *Anach.* ch. 25. || Fig. La gaieté, les travaux rustiques, les folâtres jeux sont les premiers cuisiniers du monde, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || 2° Personne qui sait faire la cuisine. || 3° Le Parfait Cuisinier, la Cuisinière bourgeoise, livres où l'on traite de la cuisine. Mithœcus qui nous a donné le Cuisinier sicilien, BARTHÉL. *Anach.* ch. 25. Le Cuisinier français, qui n'est pas un bon livre, Nous donne quelquefois des maximes à suivre : J'emprunterai de lui ce refrain bien connu : Servez chaud.... BERCHOUX, *Gastron.* III.

— HIST. XIII° s. Que se aucune personne est devant estal ou fenestre de cuisinier pour marchander ou achater des dits cuisiniers, que si aucuns des autres cuisiniers l'appele devant que l'on soit partiz de son gré de l'estal ou fenestre, si soit en la peine de cinq sols, *Liv. des mét.* 137. || XVI° s. Ainsi tu attraperois quelque benefice, que tu ferois tenir par quelque cuisinier de prestre et tu prendrois le revenu, PALISSY, 81. Il donna la maison d'un citoyen de Magnesie à un cuisinier, pour autant qu'il avoit bien appareillé un soupper, AMYOT, *Anton.* 27. Style de ramoneur de cheminée ou de cuisinier, RAB. p. 109, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cuisine;* saintong. *cheunier;* bourguig. *cusenei;* provenç. *cosiner;* espagn. *cocinero;* portug. *cozinheiro;* ital. *cuciniere.*

CUISINIÈRE (kui-zi-niè-r'), *s. f.* Ustensile en ferblanc, où l'on met la viande rôtir à la broche. On l'appelle aussi rôtissoire.

— ÉTYM. *Cuisinier.*

† **CUISSAGE** (kui-sa-j'), *s. m.* Terme de droit féodal. Droit qu'avait le seigneur de mettre la jambe dans le lit de la nouvelle mariée la première nuit des noces, et aussi, dans quelques localités, droit de coucher avec la nouvelle mariée la première nuit : droits qui d'ordinaire étaient rachetés à prix d'argent. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, VOLT. *Mœurs*, 51.

— HIST. XVI° s. Je me suis laissé dire qu'il n'y a pas longtemps qu'aucuns seigneurs, mesme ecclesiastiques, avoient droict par ancienne coustume de mettre une jambe dans le lit où couchoit l'espousée la premiere nuit de ses noces; il y en eut un le quel voulant outrepasser les limites de son devoir d'une effrenée lubricité, fist perdre cette coutume au pris de sa vie, DU VERDIER, *Div. leçons*, p. 96. dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cuisse.*

CUISSARD (kui-sar; le *d* ne se lie pas : un kuisar épais; au pluriel, l'*s* ne se lie pas : des kui-sar épais; cependant plusieurs la lient : des kui-sar-z épais), *s. m.* || 1° Partie de l'armure qui couvrait les cuisses de l'homme d'armes. Les Troyens et les Grecs, armés de piques, de massues, d'épées, de flèches et de javelots, couverts de casques, de cuirasses, de cuissards et de boucliers, les rangs pressés, les généraux à leur tête, s'avançaient les uns contre les autres, BARTHÉL. *Anach. introd.* part. 1re. Contemplez ces armets, ces casques, ces cuissards Des Nemours, des Clissons, des Coucis, des Bayards; J'aime à les revêtir de ces armes antiques, DELILLE, *Imag.* IV. || 2° Instrument destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse. Dans ce sens, plusieurs écrivent *cuissart;* ce qui est une inutile variation d'orthographe.

— HIST. XIII° s. Cuissots, braconniere de maille Avoir te fault, et n'y fais faille, DU CANGE, *cuissetus.* Un cuisiaux gamboisez, ID. *ib.* || XV° s. Il l'aconsuivit bas ens es cuisses, et lui perça du glaive tout outre les cuisseaulx, FROISS. II, II, 81. || XVI° s. Les jambes armées de greves et de cuissots, vestus de hocquetons noirs, AMYOT, *P. Æm.* 30. Il leur persuada de s'armer les cuisses et jambes de bons cuissots et bonnes grefves, ID. *Philop.* 13. Voici comment je voudrois qu'ils fussent accommodez, à sçavoir de corcelets noirs assez legers, car les pesans accablent, avec les cuissots, demi brassals et la bourguignote, LANOUE, 237. Armés de greves, genouilleres, cuyssots, cuyrasse, CARL. VII, 13.

— ÉTYM. *Cuisse.* Les anciens textes ne donnent que *cuissau* ou *cuissot.*

† **CUISSARDÉ, ÉE** (kui-sar-dé, dée), *adj.* Armé de cuissards.

CUISSE (kui-s'), *s. f.* || 1° La partie du corps de l'homme et des animaux qui s'étend de la hanche jusqu'au genou. || Terme de manége. Aide des cuisses, mouvements des cuisses, par lesquels le cavalier fait mouvoir à son gré le cheval. || Chez les ruminants et les solipèdes, la partie qu'on nomme vulgairement cuisse, est, à proprement parler, la jambe; car c'est là qu'est le tibia, l'os de la cuisse étant très-court et comme caché par les chairs, contre l'abdomen. || 2° Une cuisse de noix, un des quartiers de la noix. || 3° Terme d'architecture. Cuisse de triglyphe, la côte qui est entre deux glyphes. || 4° Pilier qui supporte la couronne et l'arche dans une verrerie. || Matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four. || 5° Sorte de coquille, du genre des huîtres. || 6° Terme de serrurerie. Cuisses de grenouilles, certains anneaux de clefs limés et arrondis. || 7° Rose cuisse de nymphe, ou cuisse de nymphe, variété de rose blanche avec une nuance rosée.

— HIST. XI° s. [Un cheval qui a] Courte la quisse et la croupe bien large, *Ch. de Rol.* CXIII. || XII° s. Entre ses cuisses [le cheval] fu souz lui mort jetez, *Ronc.* p. 96. Là ù parlout al rei saint Thomas à cheval, De quisse en quisse sist, sovent changot estal, L'une quisse en la selle et l'autre contreval, *Th. le mart.* 114. || XIII° s. D'un coutel en vo [votre] cuisse vous conviendra ferir, *Berte*, XIII. Et se porterent à terre par dessus les cropes des chevaux lor siele entre les cuisses, *Chr. de Rains*, p. 65. Oïl, dit Renart, par ma foi, Je le tieng par col et par cuisse; Ne m'eschapera que je puisse, *Ren.* 2909. Devant li mete ou cuisse ou ele, Ou buef ou porc devant li taille, Selonc ce qu'il auront vitaille Soit de poisson, ou soit de char, *la Rose*, 13306. La quisse d'asne crue font cent sous acater [dans une famine]; Cinq sous vent on la poire, quant on la peut trouver, *Ch. d'Ant.* IV, 598. || XIV° s. Wistaces de Boulongne va ferir Galerant, Cousin germain Gaufroi, le felon soudoiant; La cuisse li abat, toute li va rasant, *Baud. de Seb.* VII, 287. || XVI° s. Il fut dict, que de chascun costé on ne pourroit amener que cent gentilshommes la lance sur la cuisse, D'AUB. *Hist.* I, 140.

— ÉTYM. Bourguig. *queusse;* provenç. *cueissa, coissa, cuyssa;* portug. *coxa;* ital. *coscia;* du latin *coxa.*

† **CUISSEAU** (kui-sô), *s. m.* Terme de boucherie. Partie du veau prenant un peu au-dessous de la queue dans toute la circonférence de l'animal, et se prolongeant jusque vers le rognon.

— ÉTYM. *Cuisse.*

CUISSE-MADAME (kui-se-ma-da-m'), *s. f.* Poire de forme allongée et de couleur fauve. || On dit aussi cuisse-dame. || *Au plur.* Des cuisses-madame.

† **CUISSETTE** (kui-sè-t'), *s. f.* La moitié des fils d'une portée, en termes d'ourdisseur.

— ÉTYM. Diminutif de *cuisse.* Autrefois la *cuissette* était une sorte d'étoffe. Or a bonne pane de gris, De menu vair et de cuissettes, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 514, dans LACURNE. Le quel sera tenu faire pour son chef d'œuvre ung manteau de cuissettes noires, du nombre de huit cens jambes et huit tiers de hauteur, *Ordonn.* juillet 1486.

† **CUISSIÈRE** (kui-siê-r'), *s. f.* Garniture de peau qui recouvre la cuisse gauche du tambour, depuis le genou jusqu'aux reins, pour la préserver du frottement.

— ÉTYM. *Cuisse.*

CUISSON (kui-son), *s. f.* || 1° Action de cuire : opération qui consiste à soumettre dans des vases, et pendant un temps limité, à l'action d'une température d'au moins 100°, des substances organiques solides ou dissoutes. || Pain de cuisson, le pain de ménage que l'on fait chez soi. || Cuisson du sucre, se dit de la préparation du sirop de sucre. || 2° Espèce de douleur, qui est causée par une brûlure légère, par la piqûre des orties, par certaines affections cutanées, par le frottement trop prolongé des parties.

— HIST. XIII° s. Où François par mesaventure Reçurent si male cuisson, G. GUIART, t. II, p. 241, v. 6248 (15228). Et que toutes cuisson de plates et toutes trumelles de plates soient faites en ceste maniere ou en meilleur, *Liv. des mét.* 372. || XVI° s. S'il y a grande ardeur, cuisson et douleur, on fera asseoir le malade en un demy bain, PARÉ, XI, 25. Il faut que, pour donner cuisson à la farine, le laict cuise semblablement longtemps, ID. XVIII, 29. Viandes froides et de difficile cuisson [digestion], ID. I, 14. Et Dionysius Heracleotes, affligé d'une cuison vehemente des yeulx, feut rengé à quitter ces resolutions stoïques, MONT II, 211.

— ÉTYM. Génev. *cuison;* picard, *cuichon;* du latin *coctionem*, de *coquere*, cuire.

CUISSOT (kui-so; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel, l'*s* se lie : des kui-so-z appétissants; cuissots rime avec dos, faux, sauts, etc.), *s. m.* Terme de vénerie. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier. || Pièce d'armes, voy. CUISSARD.

— HIST. XVI° s. Prenez un cuissot de porc, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. *Cuisse.*

CUISTRE (kui-str'), *s. m.* || 1° Valet de collége. J'ai été cuistre dans le collége de l'Assomption. || 2° Par extension, pédant encrassé. Quelque ancré qu'il fût [Godet, évêque de Chartres], son extérieur de cuistre le rassura [Fénelon], ST-SIM. 34, 135. M. Furia est un cuistre, ancien cordonnier comme son père, P. L. COUR. I, 64. Nul front sinistre; Propos de cuistre, Airs de ministre N'y sont point permis, BÉRANG. *Cocagne.* Allez, cuistre fieffé, MOL. *Bourg. gent.* II, 4. Pauvre enfant, se disait le vieillard, tu chantes comme l'oiseau que tient en joue le chasseur : tout le monde conspire à te marier avec ce cuistre, CH. DE BERNARD, *Un Homme sérieux*, § 13.

— HIST. XI° s. Revint li costre à l'imagine el muster, *St Alexis*, XXXVI. || XIII° s. A un soir vint à la chapiele; Et li coustres ferme les huis, *Roman de Robert le Diable.* || XV° s. Le coustre, tenant le lieu de son compagnon estant à Rome.... LOUIS XI, *Nouv.* XLII. || XVI° s. Cuistre (domestique qui cuit pour les écoliers), OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. Diez le tire de *cocistro*, qui est dans les Gloses d'Isidore avec le sens de cuisinier; mais on ne trouve aucun exemple ancien de ce mot; ce qui serait étrange, s'il venait de cette glose, au lieu que cela sera tout naturel si l'on suppose que *cuistre* n'est qu'une autre prononciation de *coustre*, sacristain (qui vient, lui, du latin *custos*, gardien, avec épenthèse de l'*r;* voy. CUSTODE; allem. *Küster*); le sens aura facilement passé de serviteur d'église à serviteur de collége.

CUIT, CUITE (kui, kui-t'), *part. passé* de cuire. || 1° Qui a subi la cuisson. Du pain bien cuit. Des pommes cuites. Du vin cuit. A l'heure dite il courut au logis De la cigogne son hôtesse, Loua très-fort sa politesse, Trouva le dîner cuit à point, LA FONT. *Fabl.* I, 18. || Fig. Avoir du pain cuit, avoir une fortune assurée et pouvant dispenser de tout travail. || Proverbe. Liberté et pain cuit, c'est-à-dire les deux plus grands biens en ce monde sont d'être libre et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. || 2° Qui a subi par le feu une préparation comparée à la cuisson. Terre cuite. Statue cuite. || 3° Qui a subi élaboration, coction. Les aliments cuits dans l'estomac. Un rhume cuit et qui tire à sa fin. || 4° Fig. Qui est à point. Nous avons dans la tête un fort joli mariage, mais il n'est pas cuit; la belle n'a que quinze ans, et l'on veut qu'elle en ait davantage pour penser à la marier, SÉV. 242. || Familièrement. Il est cuit, c'est un homme cuit, c'est-à-dire sa fortune est ruinée, son crédit est perdu; ou, dans un langage plus que familier, il va mourir. On dit aussi : Il a plus de la moitié de son pain de cuit, il ne vivra plus longtemps.

CUITE (kui-t'), *s. f.* || 1° Sorte de cuisson donnée à la porcelaine, aux briques, au plâtre, etc. La première, la seconde cuite. || 2° Ce qu'on cuit en une fournée. Toute la cuite est perdue. || Maître de cuite, celui qui dirige cette opération. || 3° Concentration d'un liquide. La cuite d'un sirop. || 4° Petit-lait provenant de la fabrication des fromages de Gruyère.

— HIST. XIII° s. Et se son levain est fait, il puet cuire la cuite du levain, *Liv. des mét.* 14. || XVI° s. Exceptez les escrevices, que l'on cardinalise à la cuycte, RAB. *Gar.* I, 39. Il inventa les horologes et quadrans pour entendre le temps de la cuycte de pain, ID. *Pant.* IV, 61. Telles chairs, bien que grasses, ne sont jamais de bonne cuitte, se diminuans de beaucoup au feu, O. DE SERRES, 841. A quoi aura aidé, un peu de gros vin rouge, qu'aurés auparavant jetté dans le moust, sur la fin de sa cuite, ID. 817.

— ÉTYM. *Cuite;* Berry, *cuisse.*

† **CUIVRAGE** (kui-vra-j'), *s. m.* Action de cuivrer, de recouvrir de cuivre; résultat de cette action. Le cuivrage s'obtient au moyen du cyanure de cuivre dissous dans les cyanures alcalins.

— ÉTYM. *Cuivrer.*

CUIVRE (kui-vr'), *s. m.* || 1° Métal rougeâtre, moins dur que le fer; les anciens chimistes l'appelaient Vénus, à cause de sa tendance à s'unir avec les autres métaux. Avant la première guerre punique le cuivre était à l'argent comme 960 est à 1; il est à peu près aujourd'hui comme 73 ½ est à 1, MONTESQ. *Esp.* XXII, 5. A la suite de l'argent paraît

le cuivre qui a avec ce métal une grande affinité; il est lui-même suivi de l'étain, du plomb, du fer, BONNET, *Contempl. nat.* 3e part. ch. 4. Le cuivre précieux que, depuis un temps immémorial, on tire des mines de Délos et que l'art industrieux convertit en vases élégants, BARTHÉL. *Anach.* 76. || Cuivre jaune, voy. LAITON. Le cuivre naturel est rouge; et ce qu'on nomme cuivre jaune est du cuivre jauni avec la calamine [c'est-à-dire allié au zinc, qui, en une certaine proportion, lui donne la teinte de l'or], ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. X, p. 605, dans POUGENS. || Cuivre vierge, celui qui sort de la mine. Cuivre blanc, alliage de cuivre, d'arsenic et de zinc. Cuivre noir, celui qui n'a pas été encore parfaitement purifié. Cuivre de rosette, celui qui a été entièrement purifié des autres métaux. || 2° Terme de graveur. Planche gravée sur cuivre. Acheter les cuivres d'un ouvrage. || Couper le cuivre, manier le burin. || 3° Terme de musique. L'ensemble des instruments à vent dont le corps est métallique. Le cuivre ou les cuivres dominent dans cet orchestre. Et moi, je vais rester, souffrir, agir et vivre; Voir mon nom se grossir dans les bouches de cuivre De la célébrité, V. HUGO, *Voix*, 29. || 4° Terme de minéralogie. Cuivre bleu, variété bleue de carbonate de cuivre. Cuivre corné, chlorure de cuivre. Cuivre gris, sulfure de cuivre antimonifère. || Banc de cuivre, pierre dure et jaunâtre, employée à paver les cours des maisons.

— HIST. XIIIe s. Sus un coffre ferré de cuivre, *Lai de l'ombre* || XIVe s. Roches sont moult agues, et li fosse [fouit] on toudis; Car li ors croist desous, et argens et vernis, Qœuvres, metaus, estains, tout croist en che pourpris, *Baud. de Seb.* XIII, 64. || XVe s. Venus par le cuyvre entendon, Et aussi c'est moult bien son nom, LA FONT. 415.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, de Κύπρος, l'île de Chypre, à cause du cuivre qu'on trouvait dans cette île.

1. **CUIVRÉ, ÉE** (kui-vré, vrée), *adj.* || 1° De couleur de cuivre, c'est-à-dire rougeâtre (il ne faut pas confondre cuivré et bronzé). Teint cuivré. Peau cuivrée. Dans la siphylis certaines taches de la peau ont une teinte cuivrée. Tout son corps frotté d'huile avait une couleur cuivrée, CHATEAUB. *Natch.* II, 357. Colonne! il m'a semblé qu'éblouissant mes yeux Tes bataillons cuivrés cherchaient à redescendre! V. HUGO, *Odes*, III, 7. || 2° Voix cuivrée, voix qui a un timbre éclatant comme celui des instruments de cuivre. On dit dans le même sens : voix métallique.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† 2. **CUIVRÉ, ÉE** (kui-vré, vrée), *part. passé.* Revêtu de lames de cuivre.

† **CUIVRÉE** (kui-vrée), *s. f.* Fausse dorure faite avec du cuivre en feuilles.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† **CUIVRER** (kui-vré), *v. a.* Revêtir de cuivre en feuilles. || Pratiquer l'opération du cuivrage. || Se cuivrer, *v. réfl.* Être revêtu de cuivre. Tous ces ouvrages doivent se cuivrer.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† **CUIVRETTE** (kui-vrè-t'), *s. f.* Terme de musique. Petite anche de cuivre dans certains instruments à vent.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† **CUIVREUX, EUSE** (kui-vreû, vreû-z'), *adj.* Qui a rapport au cuivre, qui en est formé. || Terme de musique. Qui a le son du cuivre. || Terme de peinture. Qui approche de la couleur du cuivre. Tons cuivreux.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† **CUIVRIQUE** (kui-vri-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport au cuivre. Oxyde cuivrique, deutoxyde de cuivre.

— ÉTYM. *Cuivre.*

† **CUIVROT** (kui-vro), *s. m.* Outil d'horloger, pour recevoir les tiges des pièces qu'il s'agit de tourner.

† **CUJELIER** (ku-je-lié), *s. m.* Un des noms vulgaires de la farlouse ou alouette des bois (*alaude cujelier*), appelée aussi cochelerieu, cochelevier, turlut et turlutoir, LEGOARANT.

CUL (ku; l'*l* ne se prononce jamais, même devant une voyelle) ou **CU** (ku), *s. m.* || 1° Le derrière de l'homme et des animaux. Il tomba sur son cul. Donner des coups de pied au cul. Chacune sur le cul au foyer s'accroupit, RÉGNIER, *Sat.* XI. Trébuchant par le cul s'en va devant derrière, ID. *ib.* Revenez, mes fesses perdues, Revenez me donner un cul, SCARRON, *Poésies diverses*, *Œuvres*, t. VII, p. 233, dans POUGENS. Qui le fit aller choir sur le cul, aux pieds des comédiennes, après une rétrogradation fort précipitée, ID. *Rom. comique*, ch. 10. Voulez-vous parier que je vais donner un coup de pied au cul de Béchameil, et qu'il m'en saura le meilleur gré du monde? ST-SIM. 118, 34. Pour moi, j'ai pratiqué toujours cette leçon dans ma petite philosophie; et je ne suis jamais revenu au logis, que je ne me sois tenu prêt à la colère de mes maîtres, aux réprimandes, aux injures, aux coups de pied au cul, aux bastonnades, aux étrivières; et, ce qui a manqué à m'arriver, j'en ai rendu grâces à mon bon destin, MOL. *Scapin*, II, 8. Depuis la nuque du col jusqu'au cul, VOLT. *Cand.* 2. Quoi! vivrez-vous donc toujours, Vieux petits culs nus d'amours? BÉRANG. *Pauvres am.* || Cul par-dessus tête, chute dans laquelle on fait la culbute. Ils renversent cul par-dessus tête le pauvre homme et le cheval, SÉV. 186. || Il a le cul rompu, se dit de celui qui marche mal et en traînant les jambes. Il est crotté jusqu'au cul, il est très-crotté. || Avoir toujours le cul sur une chaise, être constamment assis. || Avoir le cul sur la selle, être à cheval. On dit d'un officier actif et vigilant, qu'il a toujours le cul sur la selle. || Par extension. Avoir le cul sur la selle, être toujours assis. Si vous étiez dans un autre état, je vous dirais de marcher.... je suis persuadée que la plupart des maux viennent d'avoir le cul sur la selle, SÉV. 79. || Demeurer entre deux selles le cul par terre, échouer dans la poursuite de deux choses. Je vois ces héros retournés Chez eux avec un pied de nez, Et le protecteur des rebelles Le cul à terre entre deux selles, LA FONT. *Lettres*, XXIII. || Faire une chose à écorche-cul, la faire à regret en rechignant. || La tête a emporté le cul, se dit d'une personne qui est tombée la tête la première. || Terme de joueur. À cul levé, c'est-à-dire que celui qui perd s'en va. Jouer à cul levé. || Aller de cul et de tête, s'y prendre avec ardeur, mais sans précaution et sans mesure. M. de Vendôme fit donner ses troupes d'arrivée, de cul et de tête, sans ordre et sans règle, ST-SIM. 204, 234. || Il perdrait son cul s'il ne tenait, se dit d'un homme négligent qui perd tout ce qu'il a, d'un joueur qui perd tout son avoir au jeu. || Tenir quelqu'un au cul et aux chausses, le censurer sans ménagement. On n'est point plus ravi que de vous tenir au cul et aux chausses, MOL. *l'Av.* III, 6. Cette locution signifie aussi serrer de près. || Donner du pied au cul à un valet, le chasser de son service. Donner du pied au cul à quelqu'un, le chasser honteusement. Et qui me donneriez bientôt du pied au cul, Lorsque vous me verriez être sans quart d'écu, SCARRON, *Hér. ridic.* dans LEROUX, *Dict. comique.* || Prendre son cul pour ses chausses, se méprendre grossièrement. || Montrer le cul, avoir des habits très-mauvais. Monsieur mon père, on me voit le cul de tous les côtés [je suis en guenilles], HAUTEROCHE, *Crispin médecin*, I, 6. || Montrer le cul, signifie aussi avoir peur. Il avait fait le brave, mais, au faire et au prendre, il montra le cul. || Se lever le cul devant, n'être pas de bonne humeur, en se levant, et durant la journée. || Arrêter quelqu'un sur le cul, l'arrêter tout court. Le feu de l'infanterie arrêta la cavalerie sur le cul. || Mettre une personne à cul, la mettre dans l'impossibilité d'éluder plus longtemps. || Être à cul, être sans ressources. || En avoir dans le cul, être perdu, vaincu, sans ressource. Nous en avons eu dans le cul, SCARRON, *Virg. trav.* I. || Ils se tiennent tous par le cul comme des hannetons, ou comme des juifs, se dit de plusieurs gens alliés en même famille. || Ce sont deux culs dans une chemise, ce sont des gens intimement liés. || Un bout de cul, un petit homme gros et trapu. || Baiser le cul de la vieille, se dit d'un joueur qui a perdu sans avoir pu gagner ni prendre un seul point. || Baiser ou lécher le cul à quelqu'un, lui témoigner une soumission servile et aussi faire tout ce qu'il veut. Le chancelier me répondit qu'il voudrait me baiser au cul, et que cela [le projet de paix] fût exécuté, ST-SIM. 152, 216. || Toutes ces locutions sont du langage très-familier ou du langage bas. || 2° L'anus par où sortent les excréments. || Fig. et bassement. Péter plus haut que le cul, entreprendre des choses au-dessus de ses forces, prendre des airs au-dessus de son état. || Bassement. On lui boucherait le cul d'un grain de millet, se dit d'une personne qui a une grande peur. || 3° La personne. Cul de plomb, homme sédentaire. Je fis le cul de plomb, travaillant des mieux avec les autres clercs, *Pièces comiques*, dans LEROUX, *Dict. comique.* || Cul blanc, nom de petits merciers qui vont par la campagne vendre de menues marchandises qu'ils portent sur leur dos. || Cul-de-jatte, personne estropiée qui ne peut faire usage de ses jambes. De pauvres culs-de-jatte. Il est cul-de-jatte. Locution tirée de ce que les pauvres qui sont culs-de-jatte ont le derrière appuyé sur une espèce de jatte. Souvent le doux penser me flatte De n'être plus un cul-de-jatte, Et qu'un jour je pourrai marcher, Et où vous serez, vous chercher, SCARRON, *Poésies div. Œuvres*, t. VII, p. 10, dans POUGENS. Je suis un cul-de-jatte à qui membres tortus Font grand mal à toute heure, ID. *ib.* p. 45. La pauvre veuve [Maintenon] rougit, non pas de la réputation du cul-de-jatte [Scarron] attaquée, mais d'entendre prononcer son nom et devant le successeur [Louis XIV], ST-SIM. 66, 103. Qu'on me rende impotent, Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme je vive, c'est assez, je suis plus que content, LA FONT. *Fabl.* I, 15. Vous n'êtes qu'un manchot, et vous osez prétendre à ma fille? Savez-vous bien que je l'ai refusée à un cul-de-jatte? LESAGE, *Diable boiteux*, ch. 8. || 4° Cul-de-poule, renflement en forme du cul de la poule. || Fig. et familièrement. Faire le cul de poule, faire une espèce de moue en avançant et pressant les lèvres. || Cul-de-poule, partie arrondie de la plaque de couche d'un fusil. || Terme de chirurgie. Éminence qui se forme à l'ouverture de quelques fistules. || Terme de vétérinaire. Cul-de-poule, ulcère dont les bords sont saillants; éminence que la graisse forme près de l'anus du cheval. || Terme de serrurerie. Cul-de-poule, renflement que l'on donne au corps d'une espagnolette, au droit de la poignée. || 5° Le dos. Nous étions campés le cul dans le Necker, à la petite portée de canon d'Heidelberg, ST-SIM. 22, 258. On campa le cul à Manheim et la gauche appuyée au bord du Necker, ID. 29, 87. || 6° Cul s'est dit de certains jupons rembourrés que mettent les femmes et qu'aujourd'hui on nomme plus décemment tournure. Si l'on porte encore des culs, dans ce cas je vous prierai de m'en envoyer deux, Mme DE GENLIS, *Adèle et Théodore*, t. II, lett. 28. || 7° Par extension, la base, le fond de certains objets. Le cul d'une bouteille, d'une barrique. Quelques grains de sel dans le cul d'un pot de terre cassé, LESAGE, *Guzm. d'Alfarache*, I, 5. || Mettre un tonneau sur le cul, le lever sur son fond, et aussi le vider. L'on mange peu; l'on boit en récompense; Quelques tonneaux sont mis sur cul, LA FONT. *Fianc.* Un baril défoncé, deux bouteilles sur cul, Qui disaient, sans goulet : nous avons trop vécu, RÉGNIER, *Sat.* XI. || Cul de bouteille, se dit de la couleur d'un vert très-foncé. Cette nuance est cul de bouteille. || Terme de vétérinaire. L'œil de ce cheval est cul de verre, il est de couleur de bouteille, et par conséquent il a une cataracte. || 8° Cul d'artichaut, la partie charnue d'un artichaut, celle qui porte le foin. Ils ont un goût supérieur à celui de nos choux et semblable à celui des culs d'artichaut, BERN. DE ST-PIERRE, *Étude.* 5. On vous a déjà reproché de dire.... un cul d'artichaut, un cul-de-lampe, un cul-de-sac; à peine vous permettez-vous de parler d'un vrai cul devant des matrones respectables, et cependant vous n'employez pas d'autre expression pour signifier des choses auxquelles un cul n'a nul rapport, VOLT. *Disc. aux Velches.* || 9° Le derrière d'une charrette. Mettez cela au cul de la charrette. Mettre une charrette à cul, la mettre les limons en l'air. || 10° Cul de basse-fosse, cachot souterrain creusé dans la basse fosse même. || Par extension. Vous rebutez mes vœux, vous me poussez à bout; Mais un cul de couvent me vengera de tout, MOL. *Éc. des femmes*, V, 4. || 11° Cul-de-sac, rue qui n'a qu'une issue; maintenant de préférence on dit impasse. Nous descendîmes à la contrée des Francs [à Boulaq], espèce de cul-de-sac dont on ferme l'entrée tous les soirs, CHATEAUB. *Itin.* III, 80. Un mur pour vue, un cul-de-sac pour rue, peu d'air, peu de jour, peu d'espace, des grillons, des rats, des planches pourries, J. J. ROUSS. *Confes.* V. || Par extension, un cul-de-sac, un lieu qui n'a pas d'issue. Avancer est chose impossible dans la position où nous nous trouvons; par pitié ou par amitié, tire-moi de ce cul-de-sac [l'extrémité de l'Italie], P. L. COUR. *Lett.* I, 164. || Fig. Un cul-de-sac, un emploi qui ne peut mener à rien. Bissy vit que ses affaires à Rome par rapport à la Lorraine et à ses espérances prenaient un tour à ne lui plus faire regarder Toul comme un cul-de-sac, ST-SIM. 345, 23. || Terme de marine. Cul-de-sac, enfoncement de la mer dans les terres. || Terme de pêche. Fond du filet. || 12° Terme d'architecture. Cul en pendentif, voûte sphérique qui est rachetée par quatre fourches ou pendentifs. || Cul de niche, fermeture cintrée d'une niche sur un plan circulaire. || Cul-de-four, voy. FOUR. || 13° Cul-de-lampe. Terme d'architecture. Tout support en encorbellement qui n'est pas un corbeau, c'est-à-dire qui ne présente pas deux faces parallèles perpendiculaires au mur. VIOLLET-LE-DUC. Le cul-de-

lampe est dit ainsi parce qu'il imite le cul d'une lampe, le bas, le fond d'une lampe portée à la main. || Cabinet saillant en dehors d'une maison, et dont la partie inférieure a cette forme. || Terme de construction militaire. Cul-de-lampe, encorbellement qui sert à maintenir une tourelle, une guérite de rempart qui ne monte pas de fond. || Terme d'imprimerie. Cul-de-lampe, ornement aujourd'hui peu employé et qui servait à remplir un blanc de page. Des culs-de-lampe. Que voulait-il qu'un musicien fît de toutes ces comparaisons façonnées en ariettes, qui terminent des scènes comme des culs-de-lampes, ou qui plutôt sont dans le chant comme des bouquets d'artifice pour obtenir l'applaudissement? MARMONT. *Élém. litt. Œuvres*, t. IX, p. 104, dans POUGENS. || Terme de fonderie. Cul-de-lampe, partie du canon comprenant le relief de la culasse et du bouton. || Terme de serrurerie. Cul-de-lampe, le faux fond d'une serrure, le bouton d'une porte. || Terme de pêche. Cul-de-lampe, enceinte qu'on forme derrière les bords d'un étang pour retenir l'eau. || Cul-de-lampe, nom de plusieurs coquilles univalves. || **14°** Terme de fortification. Cul de chaudron, fond arrondi de l'entonnoir d'une mine, lors qu'elle a fait explosion. || **15°** Terme de serrurerie. Cul de chapeau, se dit des extrémités de la platine d'une targette, d'un verrou, qui sont découpées en demi-rond. || **16°** Terme de marine. Le cul, l'arrière d'un vaisseau, la poupe. || Mettre cul en vent, mettre vent en poupe par un gros temps. || Cul de pot, nœud qui se fait au bout d'un cordage pour y former un bouton. || Cul-rond, grand bateau de pêcheur en forme de gondole. || Cul ou queue d'une poulie, partie de la caisse de la poulie opposée au point d'attache. || **17°** Terme d'artillerie. Faux-cul, masse de matière, ou gâteau qui se forme sous les pilons des mortiers à poudre. || **18°** Paille-en-cul, oiseau de mer dit aussi paille-en-queue, et oiseau des tropiques, qui, à la queue, a deux longues plumes dépassant toutes les autres. || *Au plur.* Des paille-en-cul, des paille-en-queue. || Cul-blanc, nom de la bécassine et d'un autour. Des culs-blancs. Le motteux ou cul-blanc niche, comme le todier, sous terre, mais d'une manière différente, et avec des précautions que le todier n'est pas obligé de prendre, BONNET, *Contempl. nat.* 12ᵉ part. ch. 28. || Cul d'or, espèce de merle d'Afrique (*turdus aurigaster*), insectivore. || Cul rouge, rossignol de muraille. || Cul rousset, gorge-bleue et rossignol de muraille. || Cul luisant, femelle du ver luisant. || Cul de singe, nom vulgaire d'une coquille du genre pourpre. || **19°** Cul de mulet, variété de figue. || Cul noué, variété de pomme à cidre. || Cul tout nu, le colchique d'automne. || Cul de chaudron, nom vulgaire de l'amélanchier, plante.

— HIST. XIIIᵉ s. Mal se cuevre cui li cul pere [paraît], *Prov. du vilain, Ms. de St Germ.* fᵒ 75, dans LACURNE. Son cul [il] a par l'oreille pris [il a pris son cul à deux mains, il s'est mis à courir], Si a passée la charriere, *Fabliaux mss.* p. 122, dans LACURNE. || XIVᵉ s. Si fort au mur justot, et de tel destrier, Que de cul et de pointes versoit jus dou destrier, *Baud. de Seb.* XIII, 690. Icellui Cervoise donna au dit Dufresne avecques le cul de sa dague deux ou trois cops sur la teste, DU CANGE, *culata*. || XVᵉ s. Je serai le premier à recouvrer les torfaits lesquels on nous fait encore tous les jours par la simplesse et la lascheté de vous et par especial de nostre chef le roi qui est allié par mariage à son adversaire; ce n'est pas signe qu'il le veuille guerroyer. Nennil, il a le cul trop pesant; il ne demande que le boire et le manger, FROISS. III, IV, 56. Et firent de grans blasphemes au Roy, comme monstrer leur cul et autres villenies, J. DE TROYES, *Chron.* 1476. Tu seras partout diffamé; Car, quant l'en te monstroit les voies De marier, tu respondoies A ceuls qui t'en parloient lors, En ce blasmant, le cul dehors, Alleguant franchise, franchise; Et tu as fait de femme prise, EUST. DESCH. *Poésies mss.* fᵒ 418, dans LACURNE. Mais au dessoubs fault faire voile Depuis les reins jusques au piet Du cul de robe qui leur chiet [leur tombe, aux femmes] Contre val comme un fons de cuve Bien fourré, où elle s'encuve; Et ainsi ara la meschine Gresle corps, gros cul et poitrine, *ib.* fᵒ 491. Qui fait les choses mal aler, Qui nous a fait tant de dolour, Les fous ès estas eslever, Les saiges laisser en descour, Les vaillans mettre au cul du four, *ib.* fᵒ 431. Deux grans chandeliers, fais à cul de lampe, et en icelui cul de lamppe avoit sept des plus grans miroirs qu'on troeuve, ayant chacun huit branches estoffées de feullages pour au bout de chacune branche mettre ung flambeau de cirre ardant, DE LABORDE, *Émaux*, p. 201. Quarante hommes d'armes qui estoient au roi, furent chassés cul par dessus teste par les coureurs et quelque nombre de gens de l'avant-garde du duc, *Bibl. des Chartes*, 4ᵉ série, t. I, p. 430. Vouster, jouster, rompre la lance, Et mettre ung homme le cul par terre, COQUILLART, *Blason des armes et des dames*. || XVIᵉ s. Là environ cent villageois armés de fondes et de quelques arbalestes arresterent sur cul cette armée, D'AUB. *Hist.* I, 68. Sommerive se sauva par le pont de fourches, et le fit rompre à son cul, ID. *ib.* I, 153. Ils firent encore une grande sortie, où ils mirent haut le cul tous les gabions, ID. *ib.* II, 46. En l'orifice de toutes ces fistules se voit quelque callosité eminente, que les chirurgiens appellent vulgairement cul de poulle, PARÉ, XI, 24. J'ay crainte, madame, à parler par reverence, que ce povre duc n'en soit de deux selles le cul à terre, *Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 252, dans LACURNE. La lance lui feit voler du poing, et meit son cheval du cul, lequel fut puissant et se releva, JEAN D'AUTON, *Annales de Louis XII*, p. 147, dans LACURNE. Encores que ce gros cul empesche les femmes qui le portent, si est-ce que, quand elles veulent, elles le laissent; et en ay veu plusieurs qui disoient: apportez moy mon cul, j'ay laissé mon cul à la maison, et me suis tant advancée que je suis venue icy sans mon cul, BOUCHET, *Serées*, liv. III, p. 61, dans LACURNE. Voulant faire marcher son homme à la premiere poincte d'un assaut qui se donnoit à Vezelay, il le trouva tout autre qu'il n'estoit, mangeant le cul de poullet sur le bon homme [le paysan], *ib.* p. 69. Entre deux selles le cul à terre, GÉNIN, *Recréat.* t. II, p. 239. Qui vous fait mal, Macée, pour nous faire une mine pire qu'un excommuniement? vous vous estes levée le cul le premier; vous estes bien engrongnée, *la Comédie des proverbes*, I, 5. On reclust Balde au fonds de la terre soubz le cul du diable, et ne luy octroye on point une seule dragme de jour ou de lumiere, MERLIN COCAÏE, t. I, p. 135, dans LACURNE. Après avoir rué plusieurs coups l'un sur l'autre, et voyant que leur force ne diminuoit en rien, delibera jouer à quitte ou double, parquoy baissant la teste et se parant au mieulx qu'il peult, entra sur Macarée de cul et de teste, luy ruant un coup de taille, duquel il pensoit luy couper les jarretz, *D. Flores de Grece*, fᵒ CVIII, dans LACURNE. Ce n'est qu'un cul et une chemise, OUDIN, *Curios. fr.* Il est bien caché à qui l'on voit le cul, ID. *ib.* Quand il a quelque chose à la teste, il ne l'a pas au cul, ID. *ib.* Il s'est sauvé par le cul de sa bourse [à force d'argent], ID. *ib.* Gratter son cul au soleil [avoir patience], OUDIN, *Dict*

— ÉTYM. Saintong. *chul;* provenç. *cul;* espagn. et ital. *culo*; du latin *culus*; il y a aussi dans le gaélique *cûl;* kymri, *kil*, cul.

† **CULAIGNON** (ku-lè-gnon), *s. m.* Terme de pêche. Fond d'un filet.

— ÉTYM. *Cul.*

† **CULART** (ku-lar), *s. m.* Partie de l'équipage d'un gros marteau de forge.

— ÉTYM. *Cul.*

CULASSE (ku-la-s'), *s. f.* La partie qui fait le fond du canon, d'une arme à feu. || Terme de marine. Le gros de la vergue d'une ancre. || Terme de jardinage. Partie de la racine qui se trouve immédiatement au-dessous du collet. || Terme de bijoutier. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau.

— ÉTYM. *Cul;* saintong. *chulasse.*

† **CULASSEMENT** (ku-la-se-man), *s. m.* Action de culasser.

— ÉTYM. *Culasser.*

† **CULASSER** (ku-la-sé), *v. a.* Mettre la culasse d'une arme à feu.

— ÉTYM. *Culasse.*

† **CULATE** (ku-la-t'), *s. f.* Terme militaire. Partie qui, étant en arrière de la lumière ou du noyau du canon, aboutit à un gros bouton de métal.

— HIST. XVIᵉ s. Culatte de canon, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Cul.*

† **CULAVE** (ku-la-v'), *s. f.* Vase de terre ou de tôle pour faire recuire des ouvrages de verre.

† **CUL-BAS** (ku-bâ), *s. m.* Sorte de jeu analogue au jeu dit commerce, sauf qu'on s'y défait de ses cartes au lieu d'en amasser.

— ÉTYM. *Cul*, et *bas*, adj.

CUL-BLANC (ku-blan), *s. m.* Voy. CUL.

† **CULBUTABLE** (kul-bu-ta-bl'), *adj.* Qui peut être culbuté, renversé. Ce ministère est aisément culbutable.

— ÉTYM. *Culbuter.*

† **CULBUTANT** (kul-bu-tan), *s. m.* Variété de pigeon.

CULBUTE (kul-bu-t'), *s. f.* || **1°** Sorte de saut qui consiste à faire un tour sur soi-même, en se renversant en avant ou en arrière. Jusqu'à ce que la maudite bête, ne se ressentant plus de sa chute, remit à faire ses ronds et ses culbutes ordinaires, LE SAGE, *Gil Blas*, VII, 16. Ne savez-vous pas que, parmi les Velches, il y a des tigres acharnés à dévorer les hommes, comme il y a des singes occupés à faire la culbute? VOLT. *Lett. Richelieu*, 18 févr. 1771. Nos marchands turcs faisaient des espèces de culbutes religieuses, CHATEAUB. *Itin.* III, 70. || Faire la culbute, tomber en roulant; et fig. tomber de la faveur dans la disgrâce, de la richesse dans la pauvreté. Je suis bien aise qu'il n'ait point fait la culbute, SÉV. 582. On dit que toutes les pièces nouvelles à Fontainebleau ont fait la culbute, VOLT. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || A la culbute, en désordre, à la diable. Tout a été à la culbute à cause de ces huit jours que j'ai été sans lettres, SÉV. 420. || **2°** Anciennement, nœud de rubans de couleur que les jeunes demoiselles portaient presque sur le derrière de la coiffe. || Proverbe. Au bout du fossé la culbute, voy. BOUT.

— REM. Régnier écrivait culebute : Et du haut jusqu'au bas je fis la culebute, *Sat.* XI. La Fontaine aussi : Non sans rire en secret, songeant à cette chute, De mon invention et de sa culebute, *Florentin*, I, 8.

— HIST. XVᵉ s. Maistre Bidault de Cullebutte, Grand abatteur de prime lutte, COQUILLART, *Enquête de la simple et de la rusée*. || XVIᵉ s. Faire faire la culbute, OUDIN, *Curios. fr.* Chrysippus disoit qu'un philosophe fera une douzaine de culebuttes en public, voire sans hault de chausses, pour une douzaine d'olives, MONT. II, 349.

— ÉTYM. Voy. CULBUTER.

CULBUTÉ, ÉE (kul-bu-té, tée), *part. passé.* Renversé comme par une culbute. Culbuté par un grand chien qui courait impétueusement. || Par extension. L'infanterie culbutée par la cavalerie. Une fortune culbutée par des jeux de bourse. Ceux qui ne furent point tués, blessés ou démontés, et qui purent arriver jusqu'au bout du défilé, furent aisément culbutés, et mirent le désordre dans notre gendarmerie qui devait les soutenir, SAINT-FOIX, *Ess. Paris, Œuvres*, t. V, p. 123, dans POUGENS.

CULBUTER (kul-bu-té), *v. a.* || **1°** Faire faire la culbute à quelqu'un, le renverser violemment. Il le culbuta du haut en bas de l'escalier. J'ai transi de vous voir passer de nuit cette montagne [Tarare] que l'on ne passe jamais qu'entre deux soleils et en litière; je ne m'étonne pas si vos parties nobles ont été si culbutées, SÉV. 21. || Par extension. Culbuter l'ennemi, le rompre et le mettre en fuite. Caulaincourt répondit : vous m'y verrez tout à l'heure mort ou vif; il part aussitôt et culbute tout ce qui lui résiste; puis, tournant subitement à gauche avec ses cuirassiers, il pénètre le premier dans la redoute sanglante où une balle le frappe et l'abat, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VII, 11. Dix mille chevaux russes, dans une rencontre d'avant-garde, avaient culbuté Sébastiani et sa cavalerie, ID. *ib.* VI, 1. || Fig. Culbuter quelqu'un, le faire tomber du pouvoir; ruiner son crédit. Une coalition dans le parlement culbuta le ministère tory. Les amis de Law tirèrent sur le temps et culbutèrent le garde des sceaux, ST-SIM. 451, 114. || Terme d'imprimerie. Se dit en parlant des feuilles que l'on met tout de suite en retiration sur la même forme et que l'on retourne in-octavo. || **2°** *V. n.* Tomber, faire la culbute. Il fit un faux pas et culbuta. Heurtant une porte.... ainsi [aussitôt] qu'elle obéit, je vins à culbuter, RÉGNIER, *Sat.* X. || Fig. Tomber du pouvoir ou de la richesse. Il faut relever d'anciennes familles qui relèveront la monarchie si elle culbute en Espagne, P. L. COUR. II, 267. Qu'un ministre culbute, Il doit tout, à l'en croire, emporter dans sa chute, C. DELAV. *la Popularité*, IV, 3. La Touane et Sauvion, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, culbutèrent et firent banqueroute, ST-SIM. 92, 215. || **3°** Se culbuter, *v. réfl.* Faire la culbute. Et les petits en même temps, Voletants, se culebutants, LA FONT. *Fabl.* IV, 22. (La Fontaine a écrit ici *culebuter*, comme il écrivait *culebute*; voy. CULBUTE.)

— HIST. XVIᵉ s. Les forts chevaux qui de peur tresbuscherent, Culebutans tous ensemble, arracherent Leurs cols du joug, MAROT, IV, 72. Et d'où vient que l'yvrognerie, la morsure du chien enragé, une fievre ardente, un coup en la teste, une fumée montant de l'estomach, et autres accidens, feront culbuter et renverseront entierement le jugement.... CHARRON, *Sagesse*, I, 14.

— ÉTYM. *Cul*, et *buter* ou *bouter*, mots qui d'ailleurs sont étymologiquement identiques.

† **CULBUTEUR** (kul-bu-teur), *s. m.* Terme de physique. Petite figure représentant grossièrement un homme, et qui descend toute seule les degrés d'une sorte d'escalier, en faisant sur elle-même une culbute à chaque marche, par le seul déplacement de son centre de gravité.

— ÉTYM. *Culbuter.*

CULBUTIS (kul-bu-ti), *s. m.* || 1° Amas confus de choses culbutées, en désordre. || Scarron écrit *culebutis* : Çà, mettons la main à la plume, Et du rude culebutis De ces grands hommes mal bâtis Faisons une gaie peinture, *Gigantom.* ch. v. || 2° Action de culbuter, culbute. Hélas! si contre quelque butte Il eût fait une culebute, Par cet heureux culebutis Nous eussions été garantis, SCARRON, *Virg. trav.* II.

— ÉTYM. *Culbuter.*

CUL-DE-FOUR (ku-de-four), *s. m.* Voy. FOUR.

CUL-DE-JATTE (ku-de-ja-t'), *s. m.* Voy. CUL.

CUL DE LAMPE (ku-de-lan-p'), *s. m.* Voy. CUL.

CUL-DE-POT ou **CUL DE POT** (ku-de-po). Voy. CUL.

CUL-DE-POULE (ku-de-poule), *s. m.* Voy. CUL.

CUL-DE-SAC (ku-de-sak), *s. m.* Voy. CUL.

CULÉE (ku-lée), *s. f.* || 1° Terme d'architecture. Massif de maçonnerie qui soutient, dans leur poussée, les voûtes des dernières arches d'un pont. || Culée d'arc-boutant, pilier qui soutient les retombées d'un arc-boutant d'église. || Terme de ponts et chaussées. Rang de pieux pour soutenir les terres. || 2° La culée du cuir est la partie la plus proche de la queue de l'animal. || 3° Terme de marine. Action de culer, chemin fait par l'arrière; coup que la quille d'un vaisseau donne quelquefois contre le fond. Schouten, en parlant d'un tremblement de terre qui se fit aux îles Moluques, dit que les montagnes furent ébranlées, et que les vaisseaux qui étaient à l'ancre sur trente ou quarante brasses, se tourmentèrent comme s'ils se fussent donné des culées sur le rivage, BUFFON, *Théorie de la terre*, art. XVI. || 4° Terme d'eaux et forêts. Souche.

— ÉTYM. *Culer.*

† **CULEMENT** (ku-le-man), *s. m.* Terme de marine. Action d'un navire qui cule.

— ÉTYM. *Culer.*

CULER (ku-lé), *v. n.* || 1° Terme de marine. Aller en arrière. Mettre ou brasser les voiles à culer. Le navire est masqué par une épouvantable rafale et forcé de culer entre une mer horrible, *Presse scientifique*, t. II, p. 417. || Le vent cule, il souffle d'une direction plus d'arrière qu'auparavant. || 2° Fig. Reculer en parlant des personnes et des animaux. || On dit aussi la charrette cula.

— HIST. XVI° s. Et s'estant culé dedans ledit ruisseau, le renart entroit petit à petit pour faire fuyr toutes les puces du corps en sa teste, PALISSY, 87.

— ÉTYM. *Cul;* saintong. *chuler.*

† **CULERON** (ku-le-ron), *s. m.* Terme de manége. Partie de la croupière qui porte la queue du cheval.

— HIST. XVI° s. Culeron, OUDIN, *Dict.*

— ÉTYM. *Cul.*

† **CULETIN** (ku-le-tin), *s. m.* Terme de pêche. Voile que les pêcheurs de morue mettent pour hâter la dérive d'un vaisseau qui va côté en travers.

† **CULETON** (ku-le-ton), *s. m.* Terme de forges. Partie opposée à la têtière des soufflets.

† **CULICIDE** (ku-li-si-d'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une famille d'insectes ayant pour type le genre cousin.

— ÉTYM. Lat. *culex*, cousin.

† **CULICIFORME** (ku-li-si-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à un cousin.

— ÉTYM. Lat. *culex*, cousin, insecte, et *forma*, forme.

† **CULICIVORE** (ku-li-si-vo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui se nourrit de moucherons.

— ÉTYM. Lat. *culex*, cousin, et *vorare*, manger.

CULIER (ku-lié), *adj. m.* Usité seulement dans cette locution : boyau culier, le rectum.

— HIST. XV° s. On en a de vache et brebis, De buefs, de pourceaulx, de moutons, Boyaulx culliers, pance et le pis, Teste de veau.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 346, dans LACURNE. || XVI° s. Un d'entre eux print un morceau de gros boyau cullier [dans un plat de tripes], PARÉ, *Introd.* 2.

— ÉTYM. *Cul.*

CULIÈRE (ku-liè-r'), *s. f.* || 1° Sangle de cuir au derrière d'un cheval pour maintenir le harnais. || 2° Terme d'architecture. Pierre creuse qui reçoit la chute des eaux d'un tuyau de descente.

— HIST. XIII° s. Il trouva un Turc qui estoit monté sur le cheval Monseigneur Gauchier de Chasteillon, et estoit la culiere toute sanglante du cheval, JOINV. 251.

— ÉTYM. *Cul.*

CULINAIRE (ku-li-nê-r'), *adj.* Qui se rapporte à la cuisine. Préparation culinaire. L'art culinaire, l'art de préparer les aliments.

— HIST. XVI° s. Culinaire, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *culinarius*, de *culina*, cuisine.

† **CULINAIREMENT** (ku-li-nê-re-man), *adv.* À la façon d'un cuisinier, selon l'art culinaire. Culinairement parlant.

— ÉTYM. *Culinaire*, et le suffixe *ment*.

† **CULIT-API** (ku-li-ta-pi), *s. m.* Arbre dont l'écorce est aromatique et sert de parfum (rubiacées).

† **CULLAGE** (ku-la-j'), *s. m.* Terme de féodalité. Droit prétendu par les seigneurs sur les nouvelles mariées la première nuit de leurs noces, et qui se rachetait moyennant argent. || Se disait aussi d'une espèce de pourboire que le nouveau marié, en certaines contrées, payait à ses compagnons la première nuit de ses noces. || On trouve aussi l'orthographe *culage*.

— HIST. XV° s. Item a le dit seigneur au lieu de St Martin droit de cullage quant on se marie, DU CANGE, *collecta.* || XVI° s. Les quelz compaignons envoyerent ou dit hostel où se faisoient des nopces pour demander à l'espousé son culaige, ainsi qu'ilz ont accoustumé de faire ou dit lieu [St-Leu] en Rethelois, ID. *culagium.*

— ÉTYM. *Cul.*

† **CULLETER** (ku-le-té), *v. a.* Avoir le cul sur quelque chose, sur une selle, un siége. || Terme vieilli.

— HIST. XV° s. Ce bon chevalier, qui tout le jour avoit culleté sa selle tant à la queste des lievres comme pour querir logis, LOUIS XI, *Nouv.* LXXXI.

— ÉTYM. *Cul.*

† **CULMIFÈRE** (kul-mi-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte un chaume, comme le blé, le seigle.

— ÉTYM. Lat. *culmus*, chaume, et *fer*, qui porte.

† **CULMINANCE** (kul-mi-nan-s'), *s. f.* Terme de géologie. Nom donné aux points les plus élevés d'un terrain, d'une chaîne Le piton du Trenze, pyramide haute, rudement sculptée, n'est, malgré son aspect ardu, que l'extrémité d'une arête détachée des culminances granitiques du Bois-des-Armes, FOURNET, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LII, p. 1118.

— ÉTYM. *Culminant.*

CULMINANT, ANTE (kul-mi-nan, nan-t'), *adj.* Terme d'astronomie. Qui culmine. || Point culminant, point du ciel où un astre atteint sa plus grande hauteur sur l'horizon. || Par extension. Le mont Blanc est le point culminant des Alpes. || Fig. Le plus haut degré. Le point culminant de sa fortune.

— ÉTYM. *Culminer.*

CULMINATION (kul-mi-na-sion), *s. f.* Terme d'astronomie. La plus grande élévation qu'un astre atteigne au-dessus de l'horizon; le moment de cette plus grande élévation. La longitude de Batna a été provisoirement déduite de la carte de la province de Constantine et de l'observation de quelques culminations lunaires combinées avec les observations correspondantes de Greenwich, *Comptes rendus, Acad. des sciences*, t. LI, p. 991.

— ÉTYM. *Culminer.*

CULMINER (kul-mi-né), *v. n.* Terme d'astronomie. Atteindre son point culminant en parlant d'un astre. L'astre culmine quand il passe au méridien. La médaille représente un combat, avec un soleil qui culmine sur la tête des combattants, VOLT. *Siècle de Louis XIV*, 9.

— ÉTYM. Lat. *culminare*, de *culmen*, sommet (voy. COMBLE 3).

CULOT (ku-lo; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* || 1° Terme enfantin. Petit cul. Si tu n'es pas sage, je te donnerai sur ton culot. || 2° La partie la plus basse d'une lampe d'église. || La partie la plus basse d'un bénitier de chambre. || 3° Terme de fondeur. Lingot qui reste au fond du creuset après la fonte. || Masse métallique qui se trouve au fond du creuset, après une fonte en petit qu'on a exécutée dans un laboratoire. || Plateau de terre cuite sur lequel on pose le creuset dans le fourneau pour le garantir de l'action trop vive du feu. || 4° Résidu noirâtre qui s'amasse au fond d'une pipe. || 5° Terme d'architecture. Ornement de sculpture et d'architecture approchant de la forme d'une tige d'où naissent des fleurs, des feuillages. || 6° Terme de métier. Escabelle sur laquelle le miroitier pose la sébile au vif-argent. || Terme de chandelier. Culot du moule, espece de petit entonnoir mobile fait de fer-blanc ou d'étain. || 7° Terme de marine. Fond d'une gargousse. || Terme d'artillerie. La partie d'une bombe diamétralement opposée à la fusée et où le métal a le plus d'épaisseur. || Terme d'artificier. Base de la fusée sur laquelle on appuie la cartouche pour la charger. || 8° Nom vulgaire du dernier éclos d'une couvée. || Nom vulgaire du dernier expulsé des fœtus chez les mammifères qui font plusieurs petits, comme les chiennes, les lapines, les truies, etc. lequel, occupant le fond de la corne utérine, est généralement plus petit et moins vigoureux que les autres. || Populairement, le dernier né des enfants dans une famille. || Fig. Le culot d'une compagnie, le dernier reçu dans une compagnie. || 9° *S. m. pl.* Terme de géognosie. Dykes terminés en cônes ou en dômes.

— HIST. XVI° s. Avec des marchands estrangers pour fournir quantité de cuivres, rosette, potin, culot, hallebardes, estain, mitraille et autres metaux, SULLY, *Mém.* t. IV, p. 78, dans LACURNE. Qui ne chastie culot, ne chastie culasse, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cul;* wallon, *coulo*, *houlo*.

† **CULOTTAGE** (ku-lo-ta-j'), *s. m.* Action de culotter. || Action de noircir, en fumant, le bas du fourneau d'une pipe.

— ÉTYM. *Culotter.*

CULOTTE (ku-lo-t'), *s. f.* || 1° Vêtement d'homme, qui couvre depuis la ceinture jusqu'au bas des jambes. || Culotte courte, et, par abréviation, culotte, vêtement qui couvre depuis la ceinture jusqu'au dessous des genoux. Culotte à boucles. Je ne lui ai point fait de visite [à M. de Gérando], parce qu'il m'eût fallu pour cela une culotte et un chapeau d'une certaine façon, P. L. COUR. *Lett.* II, 9. || Culotte de peau, culotte faite en peau qui a été autrefois à l'usage des militaires; et, figurément et familièrement, un militaire qui n'a rien d'élevé au-dessus de sa profession. Ce n'est qu'une culotte de peau. Une vieille culotte de peau. || Fig. Dans cette maison c'est la femme qui porte la culotte, elle est plus maîtresse que son mari. || On dit aussi une paire de culottes, ou, simplement, des culottes. Apportez-moi mes culottes. Les culottes du médecin ne tomberaient pas d'elles-mêmes le soir, entraînées par le poids de l'argent.... DIDER. *Lett.* || 2° Terme de boucherie. Partie de la cuisse du bœuf qui comprend l'échine depuis le dessus de la queue jusqu'au filet et à peu près, en allant en pointe vers le pis, entre la tranche grasse et la bavette. || Terme de cuisine. Culotte de pigeon, la partie de derrière d'un pigeon. || 3° La culotte d'un pistolet, le morceau de métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet. || 4° Tuyau de plomb, de fonte, de tôle ou de terre cuite, ayant deux branches et destiné à réunir deux suites de tuyaux ou embranchements. || 5° Culotte de Suisse, nom de certains verres à patte dont on se servait pour boire, ainsi nommés parce qu'ils étaient rayés comme la culotte que portaient alors les Suisses. || 6° Culotte de Suisse, coquille univalve. || Culotte de velours, variété de coq. || Culotte de chien, espèce d'oranger. || Culotte de Suisse, variété de poire de la forme de la poire d'Angleterre, mais rayée de bandes vertes et jaunes qui alternent. || Culotte se dit, dans les grandes feuilles de l'anémone, de la moitié qui est la plus proche de la queue. || 7° Partie d'une pipe noircie par le tabac. || 8° Terme de marine. Culotte ou paire de culottes, sorte d'étendard. || Tailler des culottes à un navire, le forcer à mettre toutes ses voiles dehors pour la fuite. || 9° Dans un langage très-familier, au domino et à quelques autres jeux, perte de toutes les parties que l'on joue. Quelle culotte! Donner une culotte. || C'est aussi, au domino, la perte d'un seul coup, quand cette perte est d'un nombre de points élevés. On dit aussi qu'un domino est culotte quand il n'y en a pas d'autre semblable dans les dés pris. Ainsi le joueur qui pose le double six n'ayant pas d'autre six pose un dé culotte. || 10° Dans un langage très-trivial, se donner, prendre une culotte, s'enivrer.

— REM. On emploie souvent culotte pour pantalon; il y a cependant une différence entre ces deux parties de l'habillement : la culotte se dit de tout le vêtement inférieur, allant jusqu'au bas de la jambe, mais plus souvent s'arrêtant au genou; le pantalon ne se dit que du vêtement qui descend jusque sur le cou de pied.

— ÉTYM. *Cul* ou *culot;* saintong. *chulotte.*

CULOTTÉ, ÉE (ku-lo-té, tée), *part. passé.* Cet homme est mal culotté. Votre Majesté Est mal culottée, *Chanson du roi Dagobert.* || Pipe culottée. || On dit que les pieds de certains oiseaux sont culottés, lorsque les plumes des cuisses sont allongées et pendantes.

CULOTTER (ku-lo-té), *v. a.* || 1° Mettre, attacher la culotte à quelqu'un. Culotter un enfant. || Absolument. Ce tailleur culotte bien, il fait des culottes

qui vont bien. || 2° Populairement, culotter une pipe, lui donner, à force de fumer dedans, un certain enduit noir dans le bas du fourneau qui rend l'usage de cette pipe beaucoup plus agréable. Elle [Malvina] fumait des panatellas et culottait des pipes avec un bonheur particulier, REYBAUD, *Jérôme Paturot*, I, 14. Maintenant, guerrier, ajouta Malvina, acceptez cette pipe, et culottez-la en mon honneur, ID. *ib.* || 3° Se culotter, *v. réfl.* Mettre sa culotte. Cet enfant ne peut encore se culotter. || Devenir culotté. Cette pipe commence à se culotter.

— ÉTYM. *Culotte.*

† **CULOTTEUR** (ku-lo-teur), *s. m.* Celui qui culotte des pipes.

— ÉTYM. *Culotter.*

CULOTTIER (ku-lo-tié; l'*r* ne se lie jamais), *s. m.* Celui qui fait et qui vend des culottes de peau, des gants, des guêtres de cuir, etc. || Adjectivement. Marchand culottier.

— ÉTYM. *Culotte.*

† **CULOTTIÈRE** (ku-lo-tiè-r'), *s. f.* Ouvrière qui fait des culottes, des pantalons. || *Adj.* Marchande culottière.

— ÉTYM. *Culotte.*

† **CULOTTIN** (ku-lo-tin), *s. m.* Anciennement, espèce de culotte fort étroite. || Fig. Enfant nouvellement culotté.

— ÉTYM. *Culotte.*

CULPABILITÉ (kul-pa-bi-li-té), *s. f.* État de celui qui est coupable, ou de ce qui est coupable. La culpabilité de l'accusé n'est pas douteuse. La culpabilité d'une action.

— REM. Ce mot ne se trouve ni dans Richelet, ni dans Furetière, ni dans les anciennes éditions de l'Académie.

— ÉTYM. Lat. *culpabilis*, coupable (voy. ce mot).

† **CUL-ROUSSELET** (ku-rou-se-lè), *s. m.* Un des noms vulgaires de la sylvie rouge-queue (oiseaux insectivores), appelée aussi rossignol de muraille, LEGOARANT.

— ÉTYM. *Cul*, et *rousselet*, diminutif de *roux*.

† **CUL-ROUSSET** (ku-rou-sè), *s. m.* Nom sous lequel Buffon a décrit l'*embérize des prairies* (oiseaux granivores), nommée par d'autres bruand du Canada. || Un des noms vulgaires de la sylvie suédoise (granivore) dite aussi gorge-bleue, ou fauvette gorge-bleue de certains auteurs, LEGOARANT. || *Au plur.* Des culs-roussets.

— ÉTYM. *Cul*, et *rousset*, diminutif de *roux*.

CULTE (kul-t'), *s. m.* || 1° Honneur qu'on rend à la Divinité. Le culte du vrai Dieu. Le culte divin. Les théologiens distinguent trois sortes de culte : celui de latrie qui n'appartient qu'au souverain être; celui de dulie, qui se rend aux saints; et celui d'hyperdulie qu'on doit à la sainte Vierge. La réponse des Juifs était aisée : Les illusions des magiciens n'ont jamais un effet durable, ni ne tendent à établir, comme a fait Moïse, le culte du Dieu véritable et la sainteté de vie, BOSS. *Hist.* II, 12. Quel est cet aveuglement dans une âme chrétienne, et qui le pourrait comprendre, d'être incapable de manquer aux hommes et de ne craindre pas de manquer à Dieu; comme si le culte de Dieu ne tenait aucun rang parmi les devoirs, ID. *Anne de Gonz.* || 2° Dans les religions polythéistiques, honneurs qu'on rend aux dieux. Le culte des idoles, des faux dieux. Les Chinois rendent à leurs ancêtres une espèce de culte. Qui oserait raconter les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs? Leurs amours, leurs cruautés, leurs jalousies et tous leurs autres excès étaient le sujet de leurs fêtes, de leurs sacrifices, des hymnes qu'on leur chantait, et des peintures que l'on consacrait dans leurs temples; ainsi le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des dieux, BOSS. *Hist.* II, 5. Platon, qui voyait la Grèce et tous les pays du monde remplis d'un culte insensé et scandaleux, ne laisse pas de poser comme un fondement de sa république, qu'il ne faut jamais rien changer dans la religion qu'on trouve établie et que c'est avoir perdu le sens que d'y penser, ID. *ib.* Ces enseignes étaient aux soldats un objet de culte, ID. *ib.* II, 9. Il se mêlait de la politique dans les honneurs qu'ils [les païens] rendaient à Jésus-Christ : ils prétendaient qu'à la fin les religions s'uniraient et que les dieux de toutes les sectes deviendraient communs; les chrétiens ne connaissaient pas ce culte mêlé et ne méprisèrent pas moins les condescendances que les rigueurs de la politique romaine, ID. *Hist.* II, 12. Ne descendez-vous pas de ces fameux lévites Qui, lorsqu'au dieu du Nil le volage Israël Rendit dans le désert un culte criminel.... RAC. *Ath.* IV, 3. || Fig. Se vouer au culte des muses, s'adonner à la poésie, aux arts libéraux. || 3° Religion considérée dans ses manifestations extérieures. Interdire, abolir, rétablir un culte. La liberté des cultes. Après avoir marqué que les Romains avaient honoré les dieux sans statues pendant plus de 170 ans, Varron ajoute que, si l'on avait conservé cette coutume, le culte des dieux en serait plus pur et plus saint, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 442, dans POUGENS. Moins un culte est raisonnable, plus on cherche à l'établir par la force, J. J. ROUSS. *Lettre à l'arch. de Paris.* Ne confondons point le cérémonial de la religion; le culte que Dieu demande est celui du cœur, et celui-là, quand il est sincère, est toujours uniforme, ID. *Ém.* IV. Je lui dirai le culte où mon cœur est lié, VOLT. *Zaïre*, V, 3. Pour un de ces tyrans que notre culte abhorre, ID. *Tancr.* II, 6. || Le culte extérieur, les cérémonies qui se pratiquent au dehors des temples. La religion des Natchez se bornait à l'adoration du soleil; mais cette croyance était accompagnée de beaucoup de culte, et, par conséquent, suivie de mauvais effets, RAYNAL, *Hist. phil.* XVI, 7. || Le culte domestique, les prières, les lectures pieuses, etc. qui se font en commun dans la famille. || 4° Par extension, vénération profonde. Ils rendaient à sa mémoire une sorte de culte. Impatient des cultes qu'on rend à la fortune d'un ministre, HAMILT. *Gramm.* 5. Fagon aimait en tout la médecine jusqu'au culte, ST-SIM. 11, 158. Oui, j'eus pour Scipion Ce culte qu'il est doux d'accorder au génie, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. Eh! qui pourrait compter tous les cultes divers Qui font de l'intérêt le dieu de l'univers? DELILLE, *Imag.* VIII.

— REM. Vaugelas observe que *culte* est fort nouveau dans la langue; que Coeffeteau n'en a jamais usé, le rejetant à cause de sa rudesse et de la mauvaise équivoque, et que plusieurs personnes de la cour, hommes et femmes, le condamnent et ne le peuvent souffrir; mais pourtant qu'il est employé par les meilleurs écrivains, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, etc. *Culte* a heureusement triomphé de tous ces obstacles.

— ÉTYM. Lat. *cultus*, de *cultum*, supin de *colere*, cultiver.

† **CULTELLAIRE** (kul-tèl-lê-r'), *adj.* Terme didactique. Qui a la forme d'un couteau. Cautère cultellaire.

— HIST. XVI° s. Des quels cauteres aucuns sont cultellaires, les autres ponctuels, les autres olivaires, PARÉ, XVI, 33.

— ÉTYM. Lat. *cultellus*, couteau.

† **CULTELLATION** (kul-tèl-la-sion), *s. f.* Terme d'arpentage. Quand le terrain à mesurer a une déclivité très-sensible, on est obligé d'effectuer le chaînage en descendant, et le porte-chaîne tient la poignée de la chaîne à une certaine hauteur au-dessus du sol, pour qu'elle soit au même niveau que l'autre poignée. Se retournant alors vers le porte-chaîne pour juger de la hauteur à laquelle il doit tenir sa poignée, il met en contact avec celle-ci extérieurement la fiche plombée et la laisse tomber verticalement, en ayant soin de ne faire aucun mouvement qui puisse donner à cette fiche une impulsion oblique. Elle s'implante dans le sol par la pointe, marquant ainsi le pied de la verticale. Le porte-chaîne l'enlève et la remplace par une fiche ordinaire, que le chaîneur lève ensuite après que la fiche suivante a été plantée. Cette manière de déterminer le pied de la verticale qui correspond à la poignée de la chaîne élevée au-dessus du sol constitue ce que l'on appelle la *cultellation*. Dans l'origine, on se servait, au lieu de la fiche plombée, d'un couteau qu'on tenait suspendu la pointe en bas et qu'on laissait tomber; en s'implantant dans le sol il marquait le pied de la verticale, BRETON DE CHAMP.

— ÉTYM. Lat. *cultellus*, à cause du couteau, *cultellus*, qui était employé à cette opération.

† **CULTISME** (kul-ti-sm'), *s. m.* Système de recherche et d'affectation qui prévalut pendant quelque temps dans la littérature espagnole, et l'école du poëte Gongora.

— ÉTYM. Espagn. *culto*, poli, recherché, et la terminaison *isme* qui signifie l'étude spéciale et exclusive d'une chose.

CULTIVABLE (kul-ti-va-bl'), *adj.* Susceptible de culture. Un sol cultivable. Les pays les plus aisément cultivables sont nécessairement les premiers peuplés et les premiers florissants, VOLT. *Mœurs, introd. Syrie.*

— ÉTYM. *Cultiver.*

CULTIVATEUR, TRICE (kul-ti-va-teur, tri-s'), *s. m.* et *f.* || 1° Celui qui cultive la terre ou un certain produit de la terre. Un riche cultivateur. Un cultivateur de lin, de trèfle. L'agriculture ne peut se perfectionner que lorsque des propriétaires riches, devenus cultivateurs, s'occuperont des progrès de l'art par curiosité, par intérêt, par ce sentiment naturel qui attache l'homme à l'objet de ses travaux, CONDORCET, *Duhamel.* Sages cultivateurs, dans vos humbles asiles Vos hivers sont remplis, vos loisirs sont utiles, ST-LAMBERT, *Saisons, hiver.* Un sage cultivateur doit dépenser ses moments avec la même économie que ses revenus, BARTHÉL. *Anach.* ch. 59. Nouveau cultivateur, armé d'un aiguillon, L'Amour guide le soc et trace le sillon; Il presse sous le joug les taureaux qu'il enchaîne; Son bras porte le grain qu'il sème dans la plaine, A. CHÉN. p. 74. || Dans certaines provinces, celui qui est à la tête d'une exploitation agricole. || *Au féminin*, cultivatrice. Dans un village habite une demoiselle L.... cultivatrice, âgée de 74 ans, *Journ. des Débats*, 2 déc. 1860. || *Adj.* Les peuples cultivateurs. Le premier fondement d'une société cultivatrice ou commerçante est la propriété, RAYNAL, *Hist. phil.* XVIII, 35. Le fer cultivateur et le bronze qui tonne, DELILLE, *Trois règnes*, V. || 2° *S. m.* Cultivateur, charrue légère, remplaçant la houe dans les binages, employé conséquemment dans la culture des plantes en lignes, et caractérisé par l'existence du versoir. || Nom donné aussi, dans la pratique, aux binoirs, aux buttoirs, aux houes à cheval, aux ratissoirs, aux scarificateurs, aux extirpateurs, qui remplacent dans quelques circonstances le cultivateur proprement dit.

— REM. *Cultivateur* n'est, dans le Dictionnaire de l'Académie, qu'à partir de l'édition de 1762. Mais c'était un mot tombé en désuétude; car il est dans les plus anciens textes de la langue.

— HIST. XII° s. A tei dunrai la terre de Chanaan; cum il esteient de petit numbre, e très poi [peu] li cultivedur de li [elle], *Liber psalm.* f° 155. E Jacob cultivere fud en la terre de Cham, *ib.* p. 156. || XIV° s. Aus cultivateurs et laboureurs de terre. — Les cultiveurs des terres et les pasteurs, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. || XV° s. Cultivateur de paix [celui qui aime la paix], JUVEN. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 290, dans LACURNE. || XVI° s. Au moyen de l'industrie et diligence des cultivateurs d'icelle [langue française], DUBELL. I, 6, *verso.*

— ÉTYM. *Cultiver*; provenç. *cultivaire*, *coltivador*; espagn. *coltivador*; ital. *coltivatore*. Le provençal *cultivaire* et le vieux français *cultivere* sont le nominatif singulier : le provençal *coltivador* et le vieux français *cultivedur* sont le régime singulier; au pluriel, le nominatif est *cultivedur*, et le régime *cultivedurs*. *Cultivedur* ou *cultivedor* s'est changé en *cultiveur*; et *cultivateur* est plus récent et tiré directement de *cultiver*; *cultiveur* était plus court et plus logique.

† **CULTIVATION** (kul-ti-va-sion), *s. f.* Travail nécessaire pour mettre la terre en culture. On juge avec raison que, lorsqu'une nation n'est recherchée ni dans sa nourriture, ni dans son habillement, ni dans son logement, il suffit, pour la faire subsister dans l'abondance et dans l'aisance, d'employer le quart des citoyens aux travaux journaliers de la cultivation et des arts grossiers, CONDILLAC, *Comm gouv.* part. I, ch. 26. Loin d'attaquer la cultivation des colonies par des impôts, on devrait l'encourager par des libéralités, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 51. Celui qui, comme Penn, ordonnerait la cultivation de sa colonie, et lui défendrait la guerre, celui-là, sans doute, serait un dieu sur la terre, ID. *ib.* XIX, 9.

— HIST. XVI° s. Cultivation, COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cultiver.*

CULTIVÉ, ÉE (kul-ti-vé, vée), *part. passé.* || 1° Mis en culture. Un terrain bien cultivé. Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté, MONTESQ. *Esp.* XVIII, 3. Tout terrain qui n'est pas cultivé appartient également à tous les hommes, CONDILLAC, *Hist. anc. Lois*, ch. 15. Qu'elle est belle cette nature cultivée! que par les soins de l'homme elle est brillante et pompeusement parée! BUFF. *Morceaux choisis*, p. 21. || 2° Fig. Les bons sentiments cultivés dans cet enfant par sa mère. Les lettres et les sciences cultivées dans nos pays. Pour de l'esprit, elle n'en manque pas; elle l'a même assez cultivé, LESAGE, *Gil Blas*, IV, 6. Il étudia la langue anglaise, presque inconnue en France à l'époque où il aurait pu l'apprendre, mais devenue pendant son ministère la langue étrangère la plus cultivée, CONDORCET, *Maurepas.* || Un esprit cultivé, un homme instruit, orné de connaissances agréables. Un bon esprit cultivé est, pour ainsi dire, composé de tous les esprits des siècles précédents, FONTEN. *Digr. anc. et mod. Œuvres*, t. IV, p. 191, dans POUGENS. Si ce siècle n'est pas celui des grands talents, il est celui des esprits cultivés, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 24 sept. 1766. Il n'y a rien de suivi dans les conseils

de ces nations sauvages et mal cultivées, BOSS. *Hist.* III, 3. || 3° Entretenu, conservé. D'honorables amitiés cultivées avec un soin digne de louange.

† **CULTIVEMENT** (kul-ti-ve-man), *s. m.* L'action de cultiver. Le cultivement des terres.

— HIST. XIVe s. Toutes choses appartenantes au cultivement [culte] des demones, ORESME, *Éth.* 114. Je regarderai l'onneur et le cultivement de Dieu et des eglises, *Chr. de St-Denis*, t. I, f° 180, dans LACURNE. || XVe s. Une autre porcion de peuple fu par lui commise au labour et coultivement des terres, CHRIST. DE PISAN, *Charles V*, II, 2. || XVIe s. On laisse les pauvres ignares pour le cultivement de la terre, PALISSY, 17.

— ÉTYM. *Cultiver;* provenç. *coltivament;* ital. *coltivamento.*

CULTIVER (kul-ti-vé), *v. a.* || 1° Travailler la terre pour lui faire produire les végétaux utiles aux besoins de l'homme et des animaux domestiques. Cultiver un jardin. Il cultive son champ de ses propres mains, FÉN. *Tél.* VI. Un des premiers soins du prince était de faire fleurir l'agriculture; et les satrapes dont le gouvernement était le mieux cultivé avaient la plus grande part aux grâces, BOSS. *Hist.* III, 5. || Se livrer, s'adonner à la culture de certaines plantes. Cultiver la vigne. Je ne veux, je n'attends rien de vous, et je mourrai en cultivant ma vigne, MARMONT. *Contes moraux*, *Lauret.* Je confie à vos soins Les plantes que par choix cultivait ma tendresse, C. DELAVIGNE, *Paria*, III, 1. || 2° Fig. Cultiver la poésie, la musique. M. Lieutaud [médecin à la cour] donnait à l'étude tout le temps que ses devoirs lui laissaient; il cultiva les sciences dans son nouveau séjour comme il les avait cultivées dans sa patrie; il demeurait à Versailles, mais il ne vivait pas à la cour, CONDORCET, *Lieutaud.* Il apprit à cultiver les vertus, FÉN. *Tél.* XXI. L'histoire naturelle peut passer aujourd'hui, par la manière dont elle est traitée, pour la plus intéressante de toutes les sciences que les hommes cultivent, et celle qui vous ramène le plus naturellement de l'admiration des ouvrages à l'amour de l'ouvrier, J. J. ROUSS. *Projet d'éducation.* Combien de citoyens aujourd'hui prévenus Pour ces arts séduisants que l'Arabe cultive! VOLT. *Tancr.* I, 1. Nos modestes aïeux Parlaient moins de vertus et les cultivaient mieux, GILBERT, *XVIIIe siècle.* || 3° Former, développer. Cultiver sa mémoire. Les Grecs, naturellement pleins d'esprit et de courage, avaient été cultivés de bonne heure par des rois et des colonies venues d'Égypte, BOSS. *Hist.* III, 5. Leur esprit était vif et ferme; mais ils prenaient peu de soin de le cultiver, mettant leur confiance dans leurs corps robustes et leurs bras nerveux, ID. *ib.* III, 3. Dans les douceurs qu'il goûtait avec ses enfants, il ne cessait de leur inspirer les sentiments de la véritable vertu; et ce jeune prince, son petit-fils, se sentira éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains, ID. *Louis de Bourbon.* Il est temps de montrer cette ardeur et ce zèle Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivé, RAC. *Ath.* IV, 2. Vous cultivez déjà leur haine et leur fureur, ID. *Athal.* II, 7. Soumise à mon époux et cachant mes ennuis, De son fatal hymen je cultivais les fruits, ID. *Phèd.* I, 3. Ce malheureux Brutus Dont Caton cultivait les farouches vertus, VOLT. *M. de Cés.* I, 1. Ces semences de haine Que mes soins en secret cultivaient avec peine, ID. *Sémir.* II, 4. J'avais cultivé quelques talents agréables, J. J. ROUSS. *Hél.* I, 1. Avec quelle tendresse Ce père infortuné cultiva ma jeunesse, DUCIS, *Hamlet*, II, 5. Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs, Ont défriché la vie et cultivé les mœurs, DELILLE, *Énéide*, VI, 893. || Faire prospérer. De ton trône agrandi portant seul tout le faix, Tu cultives les arts, tu répands les bienfaits, BOIL. *Ép.* VIII. || 4° Entretenir des relations amicales et bienveillantes avec quelqu'un. J'ai toujours eu beaucoup d'attache à le cultiver [Ménage], et je n'ai jamais voulu manquer de reconnaissance à tous les bons offices qu'il m'a rendus, SEGRAIS, *Mémoires*, t. II, p. 109. Vous devez cultiver avec soin Mgr Giori, BOSS. *Lett. quiét.* 258. Il est doux de voir ses amis par goût et par estime; il est pénible de les cultiver par intérêt, LA BRUY. IV. Les respecter, les cultiver, leur plaire, MASS. *Car. Mélange.* Ces soins et ces empressements à cultiver l'estime des hommes, ID. *Car. Tiédeur.* 2. On ouvre sa maison à des serviteurs de Dieu, on cultive leur amitié; on conserve avec eux des liaisons d'estime et de confiance, ID. *ib. Véritable culte.* Vous n'en cultivez pas moins des liaisons fatales à votre innocence, ID. *ib. Rech.* Est-ce la prudence chrétienne qui cultive les grands pour en faire les protecteurs de la vérité? ID. *Confér.* 1, *Cond. des clercs dans le monde.* || C'est un homme qu'il faut cultiver, c'est une connaissance à cultiver, c'est un homme dont il faut entretenir la bienveillance. || 5° Se cultiver, *v. réfl.* Être cultivé. Ces terres se cultivent facilement. || Fig. Le plaisir de la société entre amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque différence d'opinions sur les sciences, LA BRUY. V. L'amitié qui se cultive aux dépens du devoir, n'a plus de charmes, J. J. ROUSS. *Lettre à M. Moultou*, t. V, p. 172, dans POUGENS.

— HIST. XIe s. Cil qui custivent la terre, *L. de Guill.* 33. || XIIe s. Sunt lur ententes totes mises A la terre de lung gastie, Povre, deserte et enermie, Cum coiltivée funt à dreit, BENOIT, *Chron.* v. 7059. Elle [la terre] ert maleite soz ta main, Tu la cotiveras en vain, *Adam, Mystère*, p. 35. || XIIIe s. Se la terre n'est bien semée Et cultivée et gaegniée, El ne vaut guere, *Choses qui faillent en ménage.* || XIVe s. Les champs qui n'avoient pas este coutivez, BERCHEURE, f° 39, *verso.* || XVe s. Belle sœur, cy garde prenon; Quand elle [la vigne] est fouie et fuenbrée [fumée] Et tailliée et bien cultivée.... *Mir. de Ste Genev.* || XVIe s. Terre portoit les fruicts tost et à poinct Sans cultiver, MAROT, IV, 17. Pour la coulpe de ceux qui l'ont eue en garde [nostre langue] et ne l'ont cultivée à suffisance, DUBELL. I, 5, *verso.* Il destourna le peuple au labourage, à fin que, cultivant la terre, il se cultivast et s'addoulcist aussi soy mesme, AMYOT, *Numa*, 28. Laissant durant ce temps là les terres en repos, en les cultivant toutesfois; à ce que les herbes y croissans, n'en succent la substance, O. DE SERRES, 90.

— ÉTYM. Saintong. *coutiver;* provenç. *cultivar, coltivar;* ital. *coltivare;* d'un adjectif *cultif* qu'on peut supposer dérivé de *cultus*, participe passé de *colere.*

† **CULTORISTE** (kul-to-ri-st'), *s. m.* Nom de poëtes espagnols de l'école de Gongora, qui se livrèrent au cultisme.

— ÉTYM. Voy. CULTISME.

† **CULTRICOLLE** (kul-tri-ko-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a le cou ou le corselet en forme de couteau.

— ÉTYM. Lat. *culter*, couteau (voy. COUTRE), et *collum*, col.

† **CULTRIDENTÉ, ÉE** (kul-tri-dan-té, tée), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les dents en forme de couteau.

— ÉTYM. Lat. *culter*, couteau, et *dent.*

† **CULTRIFOLIÉ, ÉE** (kul-tri-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a les feuilles en forme de couteau.

— ÉTYM. Lat. *culter*, couteau, et *folium*, feuille.

† **CULTRIFORME** (kul-tri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un couteau.

— ÉTYM. Lat. *culter*, couteau, et *forme.*

† **CULTRIROSTRE** (kul-tri-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec en forme de couteau.

— ÉTYM. Lat. *culter*, couteau, et *rostrum*, bec.

† **CULTURAL, ALE** (kul-tu-ral, ra-l'), *adj.* Qui est relatif à la culture. Les procédés culturaux. L'administration des forêts a été quelquefois conduite à sacrifier la question culturale à la question financière.

— ÉTYM. *Culture.*

CULTURE (kul-tu-r'), *s. f.* || 1° Travail de la terre, ensemble des opérations propres à obtenir du sol les végétaux dont l'homme et les animaux domestiques ont besoin. La culture du blé, du tabac, de la garance, de la vigne. L'antiquité admira les riches moissons d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture, BOSS. *Hist.* III, 4. Le choix que ces deux illustres poëtes ont fait de cette matière pour la traiter en vers, nous marque en quel honneur étaient chez les anciens la culture des terres et la nourriture des troupeaux, deux sources innocentes de richesses et d'abondance pour un pays, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. II, p. 600, dans POUGENS. On peut juger de l'attention que l'on donnait à la culture des terres par le soin que prit l'un des plus puissants rois de Syracuse [Hiéron II] de composer un livre sur cette matière, où il donnait de sages avis et d'excellentes règles pour entretenir et augmenter la fertilité du pays, ID. *ib.* t. X, p. 416. La culture des champs, la guerre sont nos arts, VOLT. *Minos*, II, 1. Aussi ne voit-on les prodiges de la culture et de l'abondance que dans les campagnes divisées entre une foule de possesseurs, MARMONT. *Pays. nord. Œuvres*, t. XVII, p. 91. Ils ont pour maxime de tirer de la culture tout ce qu'elle peut donner, non pour faire un plus grand gain, mais pour nourrir plus d'hommes, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 10. St Boniface, avec les religieux de son ordre, commença toutes les cultures dans les quatre évêchés de Bavière, CHATEAUB. *Génie*, IV, VI, 7. || Grande culture, exploitation d'un vaste terrain, d'une grande ferme, d'après les meilleurs procédés, et employant les machines soit pour labourer, soit pour moissonner, soit pour faucher, etc. Petite culture, celle des petites parcelles, qui se fait généralement à bras. Culture alterne, assolement où l'on cultive chaque année des plantes diverses, sans laisser reposer la terre. || Mode d'exploitation du sol. Culture jardinière, maraîchère. Culture à moitié fruits. || Culture a aussi la signification générale d'agriculture; c'est en ce sens qu'on dit la culture pastorale. || Bail à culture ou locatairie perpétuelle, convention par laquelle on affermait un bien à perpétuité, à la condition de le cultiver et de payer une redevance. || 2° Terrain cultivé. L'étendue des cultures. On a constaté le bon état des cultures. || 3° Action de cultiver un végétal, un produit de la terre. Culture du blé, de la vigne, du chanvre, du mûrier. La culture des arbres isolés fait des progrès. || Les cultures, nom donné, dans certaines colonies, à la culture de plantes particulières, telles que la canne à sucre, le café, le poivre, etc. Si les premiers Français qui parurent à St-Domingue avaient songé à établir des cultures, ils auraient occupé, comme ils le pouvaient, la partie de l'île qui est située à l'est; elle a des plaines vastes et fertiles, RAYNAL, *Hist. phil.* XIII, 46. || 4° Fig. La culture des lettres, des sciences, des beaux-arts. Le peu de connaissance que j'ai, je le dois à la culture des bonnes lettres, PATRU, *Harangue de Cicéron pour Archias*, dans RICHELET. Quoique livré presque uniquement à des études et à des ouvrages ecclésiastiques, il n'avait pas entièrement abandonné la culture des lettres, D'ALEMB. *Éloges, Fleury.* Si la culture des sciences est nuisible aux qualités guerrières, elle l'est encore plus aux qualités morales, J. J. ROUSS. *Disc. rétabl. des sciences.* || Instruction, éducation. Un esprit sans culture. La culture du cœur, des sentiments. Des premiers ans du roi [Charles IX] la funeste culture N'avait que trop en lui corrompu la nature, VOLT. *Henr.* III. Tout ce qui flatte le plus notre vanité n'est fondé que sur la culture que nous méprisons, VAUVEN. *Max.* 687.

— HIST. XIIIe s. Si comme je voil demander à Jehan une couture de terre ou toz les heritages qui furent Pierre.... BEAUM. VI, 28. Li leus [le loup] s'en va grant aleüre Droit au jument par la costure, *Ren.* 7536. Vigne de noble fruit chargée Sans humaine cultiveüre, Violete non violée, Cortilz touz enceinz à closture, RUTEB. II, 12. || XVIe s. A esté baillé à Jehan une aucquette ou couture, DU CANGE, *auca.* Et les vivans contens de la pasture Produicte alors sans labeur ne culture, MAROT, IV, 17. Que si les anciens Romains eussent esté aussi negligens à la culture de leur langue.... DUBELL. I, 6, *recto.* Que le jardinier se resolve de ne lui espargner la culture, ne l'arrouser au besoin, O. DE SERRES, 530. Meslant non seulement à la culture des terres et ornement des villes les arts de deçà, mais aussi meslant les vertus grecques et romaines aux originelles du pays, MONT. IV, 19.

— ÉTYM. Berry, *couture;* picard, *couture*, grand champ cultivé; provenç. et espagn. *cultura;* ital. *coltura;* du latin *cultura*, de *cultum*, supin de *colere.* Dans l'ancien français, *couture* ou *culture* signifie une pièce de terre cultivée.

CUMIN (ku-min), *s. m.* Terme de botanique. Plante ombellifère, dont les graines sont quelquefois employées pour aromatiser le pain, le fromage (*cuminum cyminum, L.*). On nous présente d'abord plusieurs espèces de coquillages, les uns tels qu'ils sortaient de la mer; d'autres cuits sur la cendre ou frits dans la poêle; la plupart assaisonnés de poivre et de cumin, BARTHÉL. *Anach.* ch. 25. || Cumin bâtard, nom vulgaire de la *lagoécie cuminoïde* (ombellifères). || Cumin cornu, nom vulgaire de la *nigelle cultivée* (renonculacées) et particulièrement de ses semences. On l'appelle encore faux cumin. || Cumin des prés, nom vulgaire du *carum carvi* (ombellifères), dit aussi carvi.

— HIST. XIIIe s. Sur poivre, sur coumin, sur espices, sur cire, *Berte*, LXIV. Il puet vendre poivre, coumin, canele, regulisse et cire qui ne soit pas ouvrée, *Liv. des mét.* 32. Je ne suis pas de ces povres preescheurs, ne de ces povres herbiers qui portent boites et sachez, et si estendent un tapiz, car teiz veut poivre et coumin et autres espices, RUTEB. 256. || XVIe s. Dragée faite d'anis, de fenouil, commin et carvi, O. DE SERRES, 917.

— ÉTYM. Κύμινον, de l'hébreu *kamon.*

† **CUMINÉE** (ku-mi-née), *s. f.* Nom d'une tribu de

la famille des ombellifères, ayant pour type le cumin.

† **CUMINIQUE** (ku-mi-ni-k') ou **CUMINYLIQUE** (ku-mi-ni-li-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cuminique ou cuminylique, acide produit par l'action de la potasse caustique sur l'essence de cumin.

— ÉTYM. *Cumin.*

† **CUMINOÏDE** (ku-mi-no-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au cumin.

— ÉTYM. *Cumin*, et εἶδος, forme.

CUMUL (ku-mul), *s. m.* || 1° Terme de jurisprudence. Action de cumuler une chose avec une autre. Le cumul des peines. Le cumul de la réserve et de la quotité disponible est permis, c'est-à-dire la qualité d'héritier à réserve et celle de légataire peuvent être réunies. || 2° Dans la langue générale, jouissance simultanée de plusieurs emplois ou de plusieurs traitements. Loi sur le cumul des places. Le cumul de deux chaires n'est pas interdit.

— ÉTYM. Voy. CUMULER.

† **CUMULARD** (ku-mu-lar; le *d* ne se lie pas : ku-mu-lar éhonté; *au plur.* des ku-mu-lar éhontés; cependant quelques-uns disent en liant : des ku-mu-lar-z-éhontés), *s. m.* Terme familier, toujours pris avec un sens de reproche. Celui qui occupe simultanément plusieurs places rétribuées.

— ÉTYM. Voy. CUMULER.

CUMULATIF, IVE (ku-mu-la-tif, ti-v'), *adj.* Terme de jurisprudence. Qui cumule. Disposition cumulative, disposition de loi répétant une autre disposition qui a le même objet.

— ÉTYM. *Cumul.*

† **CUMULATION** (ku-mu-la-sion), *s. f.* Action de cumuler. Cumulation de deux moyens. Système de la cumulation des peines.

— ÉTYM. *Cumuler.*

CUMULATIVEMENT (ku-mu-la-ti-ve-man), *adv.* Avec cumul, à la fois. Statuer cumulativement.

— HIST. XVI° s. Les roys vos ayeul, pere et frere, voulans empescher l'acroissement de ces seditions, ont, après plusieurs commutations d'edictz, assemblé cumulativement toutes les puissances de leurs cours souveraines, CONDÉ, *Mémoires*, p. 624.

— ÉTYM. *Cumulative*, et le suffixe *ment.*

CUMULÉ, ÉE (ku-mu-lé, lée), *part. passé.* Des places cumulées par un homme avide.

CUMULER (ku-mu-lé), *v. a.* || 1° Terme de jurisprudence. Assembler, réunir. Cumuler plusieurs genres de preuves, des droits, des actions. || 2° Dans le langage général, avoir simultanément la jouissance de plusieurs emplois, de plusieurs traitements. Cumuler plusieurs places. || Absolument. Occuper plusieurs emplois. Il cumule.

— HIST. XIV° s. Touz les malx que tu as ousé fere en cumulant l'un sur l'autre, BERCHEURE, f° 69, *recto.* || XV° s. Et en cumulant mal sur mal, Li mastins.... Vint son orde pence alachier, Tellement que par son outraige Nous despissa sur le visaige, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 406. Or et argent sont cause de grant mal Qui tousjours va cumulant, ID. *ib.* f° 433. || XVI° s. Du Dieu vivant superbes adversaires, Qui monts sur monts s'efforcent cumuler, MAROT, I, 271.

— ÉTYM. Lat. *cumulare* (voy. COMBLE 1).

† **CUMULO-STRATUS** (ku-mu-lo-stra-tus'), *s. m.* Terme de météorologie. Voy. CUMULUS.

— ÉTYM. Lat. *cumulus*, et *stratus*, étendu, stratifié.

† **CUMULUS** (ku-mu-lus'), *s. m.* Terme de météorologie. Nom des nuages, communs dans les beaux jours d'été, qui ressemblent à des montagnes de neige lorsqu'ils sont à l'horizon. || Cumulo-stratus, nuages plus entassés et plus denses qui répandent sur l'atmosphère une teinte noire ou bleuâtre.

— ÉTYM. Lat. *cumulus*, tas, amas.

† **CUNCTATEUR** (kon-kta-teur), *s. m.* Général ou homme d'État qui sait temporiser. || Temporiseur. Je reverrai Mariamne et Zulime quand je retrouverai ma tête, j'entends ma tête poétique; à présent je suis tout en prose; me voilà cunctateur; attendons; Zulime, Mariamne, Olympie, tout cela viendra si je vis, VOLT. *Lett. d'Argental*, 10 déc. 1762.

— HIST. XVI° s. Cela fit haster ce cunctateur de gagner Orleans, D'AUB. *Hist.* I, 104.

— ÉTYM. Lat. *cunctator*, de *cunctari*, temporiser.

† **CUNÉAIRE** (ku-né-è-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'un coin.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin.

† **CUNÉEN, ENNE** (ku-né-in, è-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient aux os cunéiformes. Articulations cunéennes, ligaments cunéens, articulations et ligaments qui unissent entre eux les os cunéiformes.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, à cause de la forme de ces os.

† **CUNÉIFOLIÉ, ÉE** (ku-né-i-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles cunéiformes.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, et *folium*, feuille.

CUNÉIFORME (ku-né-i-for-m'), *adj.* Qui est en forme de coin. || Écriture cunéiforme, écriture des Assyriens, des Mèdes et des Perses, formée de figures en fer de lance ou en clous, diversement combinées. L'écriture cunéiforme des Perses est aujourd'hui déchiffrée et expliquée; sur celle des Assyriens et des Mèdes, beaucoup plus difficile, on n'a encore que des essais; cependant on lit les noms propres et certains autres mots, du moins dans le système assyrien. || Terme de botanique. Feuilles, pétales cunéiformes. || Terme d'anatomie. Les os cunéiformes, et, substantivement, les cunéiformes, nom de trois os de la seconde rangée du tarse. Le premier, le second, le troisième cunéiforme.

— HIST. XVI° s. L'os basilaire ou cuneïforme, PARÉ, III, 4.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, et *forme.*

† **CUNÉIROSTRE** (ku-né-i-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec en forme de coin.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, et *rostrum*, bec.

† **CUNÉO-CUBOÏDIEN, IENNE** (ku-né-o-ku-bo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux cunéiformes et à l'os cuboïde.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, et *cuboïde.*

† **CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE** (ku-né-o-ska-fo-i-diin, diè-n'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os scaphoïde.

— ÉTYM. Lat. *cuneus*, coin, et *scaphoïde.*

† **CUNETTE** (ku-nè-t'), *s. f.* Terme de fortification. Fossé creusé au milieu d'un grand fossé de forteresse. On dit aussi cuvette.

— ÉTYM. Diminutif de *cuna*, mot bas-latin, qui se trouve pour *cuva*, cuve.

† **CUNICULAIRE** (ku-ni-cu-lê-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'une famille de rongeurs qui renferme le lapin et les mammifères voisins. Les cuniculaires.

— ÉTYM. Voy. CUNICULÉ.

† **CUNICULÉ, ÉE** (ku-ni-ku-lé, lée) ou **CUNICULEUX, EUSE** (ku-ni-ku-leû, leû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui renferme une excavation longue et profonde, en forme de terrier de lapin.

— HIST. XVI° s. Il avoit d'autres ulceres sinueuses et cuniculeuses autour du genouil, PARÉ, IX, 14.

— ÉTYM. Lat. *cuniculus*, lapin, terrier (voy. CONIN).

CUPIDE (ku-pi-d'), *adj.* || 1° Qui désire ardemment. Relevé, courageux, et cupide d'honneur, RÉGNIER, *Sat.* V. || Peu usité en ce sens. || 2° Qui a de la cupidité, avide d'argent. Un administrateur cupide. Une cupide ardeur. Frappant du même coup, par un sage décret, Et sur l'homme cupide et sur l'homme indiscret, ARNAULT, *Blanche et Montcassin*, I, 2.

— REM. On a dit que ce mot était dû à Rœderer; mais, comme on voit, il est bien plus ancien.

— HIST. XV° s. Plus encores infiniment estoit cupide et insatiable de richesses, *l'Amant ressuscité*, p. 106, dans LACURNE. || XVI° s. Cupide, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *cupidus*, de *cupere*, désirer.

† **CUPIDEMENT** (ku-pi-de-man), *adv.* D'une façon cupide.

— ÉTYM. *Cupide*, et le suffixe *ment.*

† **CUPIDIQUE** (ku-pi-di-k'), *adj.* Qui a rapport à Cupidon. || Peu usité.

— HIST. XVI° s. Et si deliberay, Pour rencontrer cette dame pudique, De m'en aller au temple cupidique, MAROT, dans LEROUX, *Dict. comique.*

— ÉTYM. Voy. CUPIDON.

CUPIDITÉ (ku-pi-di-té), *s. f.* || 1° Dans un sens général, vif désir quelconque. En quelque état que l'on soit, il ne peut être permis d'agir par cupidité, ni de se conduire par sa volonté et par son caprice, NICOLE, *Ess. mor.* 2° traité, ch. 8. || 2° Passion ardente de posséder quelque chose. Les hommes se révoltent contre Jésus, parce qu'ils ne veulent pas se convertir, s'humilier, se mortifier, combattre leurs cupidités et leurs passions, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Vous qui devez réprimer vos cupidités, vous êtes contraint de satisfaire celles des autres, ID. *ib.* Il s'applique à discerner la cause du juste d'avec celle du pécheur; à découvrir la vérité au travers des voiles du mensonge et de l'imposture dont les cupidités humaines le couvrent, FLÉCH. *le Tellier.* Je déracinai de mon cœur les cupidités et les convoitises qui donnent du prix à tout ce que je quittais, J. J. ROUSS. *Promenade* 3°. Nous, jouet des partis à la fois suscités Par votre faste vain et vos cupidités, LEMERC. *Frédég. et Brunch.* III, 5. Il est probable qu'au fond de ces tracasseries il y avait quelque cupidité de domination, CHATEAUB. dans le *Dict. de* DOCHEZ. || 3° En particulier, désir immodéré de fortune, d'argent. On ne doit attendre d'approbation que des véritables gens de bien et d'honneur, désintéressés et un peu éclairés, parce que la cupidité de tous les autres se trouvera lésée dans cet établissement, VAUB. *Dîme*, p. 203. Dans ce pays heureux la cupidité était étrangère, MONTESQ. *Lett. pers.* 12. Tant que le luxe régnera chez les grands, la cupidité régnera dans tous les cœurs, J. J. ROUSS. *Gouvern. de Pologne*, ch. 3. La barbare et dévorante cupidité des gens d'affaires, à qui la protection donnait un nouvel essor, RAYNAL, *Hist. phil.* IV, 1. Il n'est rien d'indigne et de bas que la cupidité n'engendre, MARMONT. *Bélis.* XIII. Bientôt régnerait moins de cupidité Et de meilleures mœurs et plus d'égalité, M. J. CHÉN. *Gracques*, II, 3. Des temples dépouillés les trésors vénérables Abandonnés en proie à la cupidité.... DELAV. *Vêpres sicil.* II, 6. || Dans le langage philosophique, le désir des biens matériels, le penchant à les acquérir.

— REM. Ce mot était condamné par les puristes du XVII° siècle, Vaugelas, Chifflet. Bouhours, *Nouv. remarques*, ne le concède qu'à la chaire et dans le sens théologique; et il ne voudrait pas qu'on dît la cupidité de régner, la cupidité des richesses. Aujourd'hui il est en plein usage, soit absolument pour exprimer la soif des richesses, soit, ce qui est moins commun mais usité toutefois, avec un complément. Pourtant Th. Corneille l'avait défendu : « Il me semble que ce n'est point mal parler que de dire : la terre n'a point d'endroits si cachés où, pour trouver l'or et les diamants, la cupidité des hommes ne fasse fouiller (VAUGEL. *Rem. notes*, t. II, p. 535, dans POUGENS). » L'Académie de son côté en avait assuré l'existence : « Cupidité est un fort bon mot dont il ne faut point faire scrupule de se servir pour signifier la concupiscence; d'ailleurs, comme il marque un désir immodéré, on croit qu'on ne le doit pas condamner en cette phrase : la cupidité, l'insatiable cupidité des richesses (*Observ.* sur VAUGEL. p. 328, dans POUGENS). »

— HIST. XV° s. Cupidité commande, Richesse est honorée, E. DESCH. dans le *Dict. de* DOCHEZ. Donne toy garde des rochiers de cupidité effrenée, J. LEMAIRE, *Pallas parlant à Pâris.* || XVI° s. Ilz estoient tous deux jeunes et ardents de cupidité d'honneur, AMYOT, *Lucull.* 10. La cupidité d'avoir un tel livre si beau et si rare, BRANT. *Charles-Quint.* J'ai prins plaisir de veoir, en quelque lieu, des hommes, par devotion, faire vœu d'ignorance, comme de chasteté, de pauvreté, de penitence : c'est aussi chastrer nos appetits desordonnez, d'esmousser ceste cupidité qui nous espoinçonne à l'estude des livres, et priver l'ame de ceste complaisance voluptueuse qui nous chatouille par l'opinion de science, MONT. II, 195. Les cupiditez sont ou naturelles et necessaires, comme le boire et le manger; ou naturelles et non necessaires.... ou elles ne sont ny naturelles ny necessaires; de ceste derniere sorte sont quasi toutes celles des hommes, ID. IV, 184. Les autres [désirs] sont outre nature, procedans de nostre opinion et fantaisie, artificiels, superflus, que nous pouvons, pour les distinguer par nom des autres, appeler cupidités, CHARRON, *Sagesse*, I, 24.

— ÉTYM. Provenç. *cupiditat* et *cobeitat;* ital. *cupidità;* du latin *cupiditatem*, de *cupidus*, cupide. Le provençal *cobeitat* est la forme ancienne, *cupiditat* la forme refaite sur le latin; et *convoiter* (voy. ce mot) a été fait comme *cobeitat.*

† **CUPIDON** (ku-pi-don), *s. m.* Terme de mythologie. Nom du dieu de l'amour, fils de Vénus. En même temps j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes s'agitant le faisaient voler autour de sa mère; quoiqu'il eût sur son visage la tendresse, les grâces et l'enjouement de l'enfance, il avait je ne sais quoi dans ses yeux perçants qui me faisait peur, FÉN. *Tél.* IV. || *Au plur.* Les Cupidons, petits génies ailés qui accompagnent l'Amour et Vénus. Trois douzaines de Cupidons Qu'une actrice a mis sur la paille, BÉRANG. *Pauvres amours.* || Fig. Homme qui se croit beau et qui fait l'aimable.

— HIST. XIII° s. Car Cupido li fils Venus Sema ici d'amors la graine, *la Rose*, v. 1599. || XVI° s. De Cupido le diadesme Est de roses un chapelet, MAROT, I, 174. Parler de Venus ou de Cupidon met la femme en seve et saison, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 56.

— ÉTYM. Lat. *cupido*, de *cupere*, désirer, *cupidus*, désireux.

† **CUPRATE** (ku-pra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel de deutoxyde de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre.

† **CUPRESSIFOLIÉ, ÉE** (ku-prè-ssi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Dont les feuilles ressemblent à celles du cyprès.

— ÉTYM. Lat. *cupressus*, cyprès, et *folium*, feuille.

† **CUPRESSIFORME** (ku-prè-ssi-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au cyprès.

— ÉTYM. Lat. *cupressus*, cyprès, et *forme*.

† **CUPRESSINÉ, ÉE** (ku-prè-ssi-né, née), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au cyprès. || *S. f. plur.* Les cupressinées, tribu de conifères ayant pour type le genre cyprès.

— ÉTYM. Lat. *cupressus*, cyprès.

† **CUPRESSITE** (ku-prè-ssi-t'), *s. f.* Nom donné à des végétaux fossiles analogues au cyprès.

— ÉTYM. Lat. *cupressus*, cyprès.

† **CUPRICOLLE** (ku-pri-ko-l'), *adj.* Terme d'entomologie. Qui a le cou ou le corselet de couleur cuivreuse.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et *collum*, col.

† **CUPRIDES** (ku-pri-d'), *s. m. plur.* Terme de minéralogie. Famille qui renferme le cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre.

† **CUPRIFÈRE** (ku-pri-fè-r'), *adj.* Terme de minéralogie. Qui renferme du cuivre. Minerai cuprifère.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

† **CUPRIPENNE** (ku-pri-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes ou les élytres couleur de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et *penna*, aile.

† **CUPRIQUE** (ku-pri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cuprique, acide métallique produit par la transformation de l'oxyde de cuivre sous l'influence de la potasse chlorée.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre.

† **CUPRIROSTRE** (ku-pri-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec ou la trompe couleur de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et *rostrum*, bec.

† **CUPROFULMINATE** (ku-pro-ful-mi-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Fulminate de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et *fulminate*.

† **CUPROXYDE** (ku-pro-ksi-d'), *s. m.* Terme de minéralogie. Oxyde de cuivre.

— ÉTYM. Lat. *cuprum*, cuivre, et *oxyde*.

† **CUPULAIRE** (ku-pu-lè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une cupule. || Bractées cupulaires, celles qui forment une cupule ovale et membraneuse sous la baie.

— ÉTYM. *Cupule*.

CUPULE (ku-pu-l'), *s. f.* Terme de botanique. Assemblage de petites bractées, soudées entre elles par la base, formant une espèce de coupe ou godet qui entoure les fleurs et persiste autour du fruit. Le gland, la noisette, la fève, la châtaigne, se développent dans une cupule.

— HIST. XVIe s. Cupule, COTGRAVE.

— ÉTYM. Lat. *cupula*, diminutif de *cupa* (voy. CUVE et COUPE).

† **CUPULÉ, ÉE** (ku-pu-lé, lée), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une cupule.

— ÉTYM. *Cupule*.

† **CUPULIFÈRE** (ku-pu-li-fè-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui porte une cupule. || *S. f. plur.* Les cupulifères, famille de plantes distraites des amentacées, dont le caractère essentiel consiste en ce que chaque fleur femelle est recouverte, en partie ou en totalité, par une cupule écailleuse.

— ÉTYM. *Cupule*, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

† **CUPULIFORME** (ku-pu-li-for-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a la forme d'une cupule.

— ÉTYM. *Cupule*, et *forme*.

† **CURABILITÉ** (ku-ra-bi-li-té), *s. f.* Qualité de ce qui est curable.

— ÉTYM. *Curable*.

CURABLE (ku-ra-bl'), *adj.* Qui peut être guéri. Ce mal est curable.

— HIST. XIVe s. Moult de maladies puent advenir aux faulcons, de quoy les uns sont curables et les autres non, *Modus*, fº XCI, *verso*. Passion curable tant comme par aage comme par pauvreté, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *curable;* portug. *curavel;* ital. *curabile;* du latin *curare* (voy. CURE).

CURAÇAO (ku-ra-so, et non, comme disent quelques personnes, kui-ra-so), *s. m.* Liqueur qui est faite avec de l'eau-de-vie, de l'écorce d'oranges amères et du sucre.

— ÉTYM. *Curaçao*, une des Antilles.

1. **CURAGE** (ku-ra-j'), *s. m.* Action de curer; résultat de cette action.

— ÉTYM. *Curer*

2. **CURAGE** (ku-ra-j'), *s. m.* Terme de botanique. Nom vulgaire du *polygonum poivre d'eau*, dont la saveur est âcre et brûlante, dit aussi poivre d'eau, persicaire âcre, persicaire brûlante.

— HIST. XVIe s. Curage s'esleve mieux et plustost plantée de racine, que par semence, et en terroir humide qu'en sec; en latin s'apelle persicaria, à cause que ses fueilles ressemblent aucunement celles du pescher, O. DE SERRES, 621.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† **CURANDERIE** (ku-ran-de-rie), *s. f.* Métier du curandier. Ils se transporteront dans les blanchisseries ou curanderies, à l'effet de vérifier si les toiles que les blanchisseurs ou curandiers ont entre les mains sont revêtues des marques prescrites, *Instruction Necker, impr. du cabinet du roi*, 1781.

† **CURANDIER** (ku-ran-dié), *s. m.* Ancien nom de ceux qui blanchissent les toiles. Les curandiers ou blanchisseurs ne pourront recevoir aucunes pièces de toiles qu'elles ne soient revêtues de la marque, *Lett. pat.* 28 juin 1780, art. 11.

— ÉTYM. *Curer*.

† **CURARE** (ku-ra-r'), *s. m.* Poison avec lequel les indigènes de l'Amérique méridionale empoisonnent leurs flèches et qui est d'une extrême énergie.

— ÉTYM. Mot américain.

† **CURARINE** (ku-ra-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe extrait du curare.

CURATELLE (ku-ra-tè-l'), *s. f.* Terme de droit. Charge de curateur. La curatelle d'un mineur, d'une succession vacante. Même ses parents, à ce que dit M. Perrault, agirent pour obtenir qu'il fût mis en curatelle, D'OLIVET, *Hist. Acad.* t. II, p. 191, dans POUGENS.

— REM. L'Académie écrit *curatelle* avec deux *ll;* tandis qu'elle écrit *cautèle*, *clientèle*, avec l'accent et une seule *l ;* il vaudrait mieux écrire uniformément d'une façon ou de l'autre.

— ÉTYM. Voy. CURATEUR.

CURATEUR (ku-ra-teur), *s. m.* || 1º Celui qui est chargé d'assister un incapable, de régir des biens par autorité de justice. Curateur d'un mineur émancipé, d'un contumax, d'une succession vacante. Établir, nommer un curateur. || Curateur au ventre, celui que le conseil de famille nomme pour veiller aux intérêts de l'enfant dont une femme est grosse lors du décès de son mari. || Curateur au mort, curateur du mort, autrefois celui que le juge nommait d'office pour défendre un homme accusé de s'être donné la mort. || Curateur à la mémoire, celui qui est chargé de poursuivre la réhabilitation d'un condamné. || Fig. Il faudrait lui donner un curateur, se dit d'un homme qui fait des dépenses excessives. || 2º Membre du conseil d'une université en Hollande et dans quelques pays du nord. Le succès de ses leçons [de Boerhave] fut tel que, sur un bruit qui courut qu'il devait passer ailleurs, les curateurs de l'université de Leyde lui augmentèrent considérablement ses appointements, à condition qu'il ne les quitterait point, FONTEN. *Boerhave.* || 3º Terme d'histoire romaine. Officier municipal préposé à diverses fonctions de police ou d'administration.

— HIST. XIVe s. Curateurs et gardes des choses communes de l'ostel, ORESME, *Thèse de* MEUNIER. J'ai bien vint et cinq ans, hors sui d'avouerie; Curator ne tutor ne m'ont plus en baillie, *Girart de Ross.* v. 893. Il y a difference entre tuteur et curateur; car, à proprement parler, le tuteur est ordonné à la cure des pupilles, et le curateur à la cure de ceux qui sont furieux et qui gouverner ne se sçauroient, ou de ceux qui sont expatriez, ou de ceux qui sont sousaagez ou langoureux, BOUTEILLER, *Somme rural*, titre XIII, p. 58, dans LACURNE. Toutefoiz qu'il plaira à Dœurri, lui venu en aaige, ou à son tuteur ou cureur, DU CANGE, *aagiatus.* || XVIe s. Tuteur et curateur n'est qu'un, LOYSEL, 180. Luy encore vivant, son frere Marcus, comme son curateur, eut l'administration de ses biens, AMYOT, *Lucull.* 87. Le mineur deceu peut, pendant sa minorité, estre restitué pour raison de la deception, erreur ou faute faicte par son tuteur ou curateur; et pour ce faire luy doit estre pourveu de curateur ad causam, *Coust. génér.* t. II, p. 783.

— ÉTYM. Provenç. *curaire*, *curador ;* espagn. *curador;* ital. *curatore;* du latin *curatorem*, de *curare*, soigner (voy. CURE). En provençal, *curaire* est au nominatif, de *curator; curador* est au régime, de *curatorem*.

CURATIF, IVE (ku-ra-tif, ti-v'), *adj.* Qui a rapport à la cure d'une maladie. Moyens curatifs. Indications curatives, celles qui font connaître le traitement à employer. Traitement curatif, celui qui est employé pour obtenir la guérison, par opposition à traitement préservatif. || Substantivement, au masculin. Employer les curatifs.

— HIST. XVIe s. La troisieme partie de medecine, nommée therapeutique, c'est à dire curative des maladies et autres affections qui offensent et blessent la santé, PARÉ, *Introd.* 3.

— ÉTYM. Lat. *curare*, soigner (voy. CURE).

CURATION (ku-ra-sion), *s. f.* Terme de médecine. Ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison d'une maladie.

— HIST. XIVe s. Les auteurs temptent et se efforcent de dire et de mettre en escript non pas tant seulement les curacions, mes, avecques, la maniere comme il convient faire les cures, ORESME, *Eth.* 332. || XVe s. Entre les curations [soins] des besongnes, que nous avons et devons avoir pour le bien et utilité et conservation de nostre domination, le souverain desir que nous avons, c'est de nourrir paix, amour et union entre noz subjectz, MONSTREL. t. I, ch. 96, p. 155, dans LACURNE. || XVIe s. En la curation des maladies spirituelles et mauvaises coustumes, LANOUE, 197. D'en entreprendre la curation, j'en laisse la charge aux medecins, PARÉ, *Au lecteur*.

— ÉTYM. Provenç. *curation;* espagn. *curacion;* ital. *curazione;* du latin *curationem*, de *curare* (voy. CURE).

CURATRICE (ku-ra-tri-s'), *s. f.* Celle qui est chargée d'une curatelle. Elle est curatrice de son mari, de ses enfants.

— ÉTYM. *Curateur*.

† **CURCULIONIDE** (kur-ku-li-o-ni-d'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Les curculionides, la famille des charançons.

— ÉTYM. Lat. *curculio*, charançon.

CURCUMA (kur-ku-ma), *s. m.* Terme de botanique. Plante dont la racine est appelée dans le commerce safran des Indes et curcuma, dite terre-mérite, quand elle est réduite en poudre, et donnant une matière colorante jaune que les alcalis changent en rouge de sang et qui devient par là un réactif chimique.

— ÉTYM. Arabe, *courcoum*, qui vient du sanscrit *kunkuma*, safran. On le trouve écrit aussi *culcuma*.

† **CURCUMINE** (kur-ku-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière colorante jaune du curcuma.

1. **CURE** (ku-r'), *s. f.* || 1º Soin, souci. Ce mot ne se dit guère qu'avec le verbe *avoir* et sans article. Il n'a cure de rien. L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller, Se plaint en son patois; le meunier n'en a cure, LA FONT. *Fabl.* III, 1. Les Biron le sucèrent [Noyer] si parfaitement qu'il est mort sur un fumier, sans que pas un d'eux en ait eu souci ni cure, ST-SIM. 479, 192. Sa femme languit et meurt; le mari n'en a cure, et c'est là, dit-on, ce qui l'a tuee, P. L. COUR. *Lett.* II, 95. || Proverbes. On a beau prêcher à qui n'a cure de bien faire, se dit de ceux qui n'ont aucun soin de profiter des instructions qu'on leur donne. || A beau parler qui n'a cure de bien faire, les belles paroles de celui qui se conduit mal ne persuadent pas. || 2º Terme de médecine. Traitement d'une maladie, d'une blessure, qui en produit la guérison. Il a entrepris cette cure. Cure difficile. Il en fit prendre soin, la cure fut complète, CORN. *Poly.* I, 4. Un médecin d'importance qui fait des cures merveilleuses, MOL. *Am. médecin*, III, 4. S'il fait cette cure, il ne sera pas mal à la cour, SÉV. 422. Votre prieur a fait là une belle cure, ID. 441. Ce qui arriva de cela [une saignée de pied], c'est que ma difficulté de respirer ne diminua point, et que, le lendemain, ayant marché mal à propos, le pied m'enfla de telle sorte que j'en fus trois semaines dans le lit; c'est là toute la cure qu'il [Perrault le médecin] m'a jamais faite, que je prie Dieu de lui pardonner en l'autre monde, BOIL. *Longin*, *Subl. réflex.* I. Tous deux [les médecins] s'étant trouvés différents pour la cure, Leur malade paya le tribut à nature, LA FONT. *Fabl.* V, 12. Par là, le plus difficile étant fait, il formait en lui-même le plan de la cure et le suivait avec une constance inébranlable.... FONTEN. *Chirac.* Cette cure coûta à M. Littre quatre mois de soins les plus assidus et les plus fatigants, ID. *Éloges*, *Littre.* Chaque médecin [en Égypte], si l'on en croit Hérodote, se renfermait dans la cure d'une seule espèce de maladie, les uns pour les yeux, d'autres pour les dents, et ainsi du reste, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 94, dans POUGENS. || Cure radicale, celle qui consiste à faire disparaître complètement une affection interne ou chirurgicale. Cure palliative, celle qui ne fait qu'enlever quelques-uns des symptômes d'une maladie et qui en laisse subsister le fond. || Cure d'eaux minérales, cure de bains de mer, saison passée aux eaux, afin d'en faire un emploi mé-

thodique pour un but déterminé. || On dit de même: cure de petit-lait, cure de raisin, usage du petit-lait, du raisin pendant un certain temps et en grande quantité chaque jour. || 3° Terme de fauconnerie. Peloton de chanvre, de coton ou de plume qu'on fait avaler à un oiseau de chasse pour dessécher son flegme. Les oiseaux se portent mieux quand ils ont rendu leur cure. Ce faucon tient sa cure. Armer les cures, les préparer pour les faire avaler || Se dit aussi des excréments des oiseaux de proie. || 4° Revêtement des moules à laiton avec de la bouse de vache.

— SYN. 1° CURE, CURATION. Il y a cette différence entre cure et curation, que le premier de ces mots indique un traitement achevé et le second un traitement proposé ou actuellement employé. || 2° CURE, GUÉRISON. Il y a cette différence entre cure et guérison, que le premier se rapporte au médecin, et le second au malade. On fait une cure, on procure une guérison. On dit une belle cure, c'est-à-dire qui fait honneur à celui qui l'a entreprise; et l'on dit une guérison prompte et parfaite. Enfin, cure exigeant l'intervention d'un traitement, ne se dit guère que des maux qui ont quelque durée, quelque gravité, tandis que guérison se dit de toute espèce de maux, petits ou grands.

— HIST. XI° s. Ce sait hom bien, n'ai cure de menace, *Ch. de Rol.* XX. Dist Olivers : n'ai cure de parler, *ib.* XC. Qui si sont fier, n'ont cure de leur vie, *ib.* CLXXXIV. || XII° s. Nos bons Franzois n'ont cure de fuir, *Ronc.* p. 60. J'aim et desir ce qui de moi n'a cure, *Couci*, p. 125. || XIII° s. Et Tybers et la vieille n'ont cure d'arester [de s'arrêter], *Berte*, XVII. Com cele qui n'avoit fors de bien faire cure, *ib.* XLII. Et fist souper ses chevaliers et sa gent de haute cure et donner avoine as chevaux, *Chr. de Rains*, p. 15. De l'autre amor dirai la cure [guérison] Selonc la devine Escripture, *la Rose*, 4415. Ton cuer ne porras apaier, Ains iras encor essaier Se tu verras par aventure Ce dont tu ies en si grant cure, *ib.* 2348. || XIV° s. La cure des filz appartient au pere, ORESME, *Eth.* 247. Il met sa cure et son entente à si bonnes sciences, ID. *ib. Prol.* Et qui ne les fait, il n'a cure de estre bon, ID. *ib.* 41. Avoir cure et diligence de savoir particulierement les comptes des mises et receptes, c'est condicion de homme qui a vice de parvificence, ID. *ib.* 113. || XV° s. Monseigneur Jean le Bel, qui grand cure et toute bonne diligence mit en cette matiere, FROISS. *Prol.* Ils en trouverent si grand foison [de richesses], que garçons n'avoient cure de draps fourrés de vair, ID. I, I, 266. Si fit adonc en ce temps de celui qui puis fut le roi de France, la plus belle cure dont on pust ouïr parler, ID. II, II, 70. Et prenoit tout le soin et la cure de l'ost [Charles de Bourgogne], COMM. VI, 13. || XVI° s. Nous ne sommes point si malades les uns que les autres, ni d'une mesme maladie: et pour tant il n'est jà mestier que la cure soit pareille en tous, CALVIN, *Instit.* 552. Il faut rejeter loin toutes cures [soins] estranges, par lesquelles l'entendement soit transporté çà et là, ID. *ib.* 675. Il se jecta en la pauvreté, pour se desfaire des indignitez et cures de la maison, MONT. IV, 77. Consumer son ame de cures et d'ennuis, AMYOT, *Comm. il faut nourrir les enfants*, 37. Ceulx qui louent les hommes vertueux sans les aimer, ceux-là reverent bien leur renommée, mais ilz ne portent point d'affection à leur vertu, ny n'ont cure de l'imiter, ID. *C. d'Utiq.* 15. Comme le medecin Menecrates, pour avoir esté heureux en la cure de quelques maladies desesperées, eust esté surnommé Jupiter, ID. *Agésil.* 34. Il ne s'est fait cure tant grande et difficile fust-elle, où ma main et mon conseil n'ayent esté requis, PARÉ, *Au lecteur.* Je mets après cela la cure generale, puis la particuliere, avec les instrumens propres pour la curation de quelque maladie que ce soit, ID. *ib.* Il est tout presché qui n'a cure de bien faire, COTGRAVE.

— ÉTYM. Wallon, *keure;* provenç. espagn. et ital. *cura;* du latin *cura*, *coira*, *coera*, que quelques étymologistes ont essayé de ramener à une forme *cov*, *cav*, radical de *cavere*, avoir soin, prendre garde.

2. **CURE** (ku-r'), *s. f.* || 1° Terme du culte catholique. Anciennement bénéfice, aujourd'hui charge ecclésiastique dont le titulaire a soin de la conduite des âmes dans une certaine étendue de pays qu'on nomme une paroisse. Si j'avais quelque pauvre cure de bonnes gens à desservir, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. || Dans le langage ordinaire, cure signifie aussi succursale. || 2° Le presbytère, l'habitation du curé. Aller à la cure.

— HIST. XIV° s. [Le pape Jean] la cure de Ste Eglise gouvernoit, et l'avoit receue après le pape Hormisde, *Chron. de St Denis*, t. I, f° 18, dans LACURNE. || XV° s. On ne peut desservir deux cures, Ne prendre gaiges en deux cours, *Ch. d'Orl. Chanson*, 91.

— ÉTYM. Voy. CURÉ; saintongeois, *chure;* wallon, *keure.*

1. **CURÉ** (ku-ré), *s. m.* || 1° Prêtre placé à la tête d'une paroisse, et soumis dans l'exercice de ses fonctions à l'évêque du diocèse. On ne peut pas faire une loi qui obligeât les curés à dire la messe, PASC. *Prov.* 6. Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les curés; ils travaillèrent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zèle incroyable, RETZ, *Mém.* liv. III, p. 105, dans POUGENS. Feu M. le duc de Bourgogne avait la plus grande estime pour les curés de Paris; il était persuadé qu'il fallait leur faire l'accueil le plus favorable à la cour, et leur accorder, autant qu'il était possible, les petites grâces qu'ils demandaient pour des familles, SAINT-FOIX, *Ess. Paris*, *Œuvres*, t. IV, p. 214, dans POUGENS. Mon bon ami, je ne trouve rien de si beau que d'être curé; un bon curé est un ministre de bonté, comme un bon magistrat est un ministre de justice, J. J. ROUSS. *Ém.* IV De bons curés seront, quand on le voudra bien, dans les villes et dans les campagnes, des missionnaires perpétuels, et de plus des arbitres, des conciliateurs, de fidèles dépositaires de la confiance des familles, des liens de concorde, de zélés surveillants de la tranquillité publique, MARMONT. *Élém. litt.* t. VI, p. 70, dans POUGENS. Le curé ne doit connaître ni saisons, ni distance, ni contagion, ni soleil, ni neige, s'il s'agit de porter l'huile au blessé, le pardon au coupable, ou son Dieu au mourant, LAMART. dans le *Dict.* de DOCHEZ. Coupable ou malheureux, vous n'avez rien à taire; Pardonner, soulager, c'est tout mon ministère; Je suis l'œil et la main et l'oreille de Dieu, Sa providence à tous, le curé de ce lieu, ID. *ib.* Un mort s'en allait tristement S'emparer de son dernier gîte; Un curé s'en allait gaiement Enterrer ce mort au plus vite, LA FONT. *Fabl.* VII, 11. || Spécialement, en termes d'administration, le curé d'une église paroissiale, par opposition à la succursale. || Dans le langage ordinaire, par politesse, on donne le nom de curé au simple succursaliste. || Familièrement. C'est Gros-Jean qui remontre à son curé, se dit d'un ignorant qui prétend conseiller un plus habile que lui. || Curé primitif, titre porté par certaines communautés régulières qui avaient jadis possédé des cures et qui en avaient gardé quelques droits. || Monsieur le curé n'aime pas les os, que lui donnez-vous à manger? Jeu d'enfants ou attrape fondée sur l'homophonie d'*os* et de la voyelle *o*. Il faut répondre par un mot dans le nom duquel la voyelle *o* n'entre pas : des navets, du veau, un canard, etc. Mais si l'on dit des carottes, des abricots, etc. on donne un gage. || 2° Morceau de chapeau dont le coutelier se sert pour tenir les pointes des pièces sur le polissoir. || 3° Variété de tulipe d'un gris de lin fort pâle. || Proverbes. Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé. || Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir M. le curé, se dit à ceux qui s'empressent trop de faire quelque chose. || Il a affaire au curé et aux paroissiens, se dit de celui qui a affaire à plusieurs parties ensemble. || Qui croit sa femme et son curé est en danger d'être damné, c'est-à-dire une femme est capable de faire damner un homme nonobstant les bonnes instructions de son curé.

— HIST. XIII° s. Laie gent aiment moult leur bon prestre curé, J. DE MEUNG, *Test.* 700. Sans avoir cureur [souci], [les moines] ont l'avoir, Et li curez n'en puet avoir, S'à peine non, du pain pour vivre, Ne achater un petit livre Où il puisse dire complies, RUTEB. 193. || XIV° s. Je més la main à vous pour che que vous devés À monsignor che prestre qui est no bons curés, *Baud. de Seb.* VII, 681.

— ÉTYM. Bas-latin, *curatus*, curé, de *cura*, soin (voy. CURE 1): celui qui est chargé d'un soin, du soin des âmes. Quelques-uns ont voulu le rattacher au latin *curio*, prêtre de la curie; mais la forme du mot ne le permet pas.

2. **CURÉ, ÉE** (ku-ré, rée), *part. passé.* Nettoyé. Un fossé bien curé.

† **CUREAU** (ku-rô), *s. m.* Instrument du tondeur de draps.

— ÉTYM. *Curer.*

CURE-DENT (ku-re-dan), *s. m.* Instrument étroit et pointu dont on se sert pour ôter des dents ce qui s'y est engagé. || Cure-dent d'Espagne, sorte de carottes. || *Au plur.* Des cure-dents.

— HIST. XV° s. Ung curedent, onquel est mis en œuvre ung diamant nommé la lozenge et une grosse pointe de dyamant et une grosse perle, DE LABORDE, *Émaux*, p. 242. || XVI° s. De quatre choses Dieu nous garde : Des patenostres du vieillard [le connétable de Montmorency], De la grand main du cardinal, Du cure-dent de l'amiral, Et la messe de l'Hospital, DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, f° 107.

— ÉTYM. *Curer* et *dent.*

CURÉE (ku-rée), *s. f.* || 1° Terme de vénerie. Portion de la bête que l'on donne aux chiens après qu'elle est prise. Curée chaude, morceau de la bête qu'on donne aux chiens aussitôt qu'ils l'ont prise. Curée froide, celle qu'on leur prépare ailleurs et qui se fait de morceaux de pain trempés au sang de la bête, qu'on met sur sa peau avec quelques morceaux de chair tels que la cervelle et le col. Témoin les chiens dont on anime le courage pour la chasse d'un animal en leur donnant curée, BOSS. *Conn. de Dieu*, V, 4. || Sonner la curée, sonner du cor pour appeler les chiens à la curée. L'âme plus altérée Que ne l'aurait un chien au son de la curée, RÉGNIER, *Sat.* X. || Mettre les chiens en curée, augmenter leur ardeur par la curée qu'on leur donne. On dit aussi que les chiens sont en curée, quand ils sont animés par l'attente de la curée. || Fig. Mettre en curée, exciter par l'appât de quelque avantage; être en curée, être excité par quelque appât. M. le duc, en curée de l'usurpation du service seul de la communion du roi, ST-SIM. 189, 26. || Faire curée, se dit des chiens qui dévorent la bête avant l'arrivée du veneur. Il tombe en ce moment, La meute en fait curée; il lui fut inutile De pleurer aux veneurs à sa mort arrivés, LA FONT. *Fabl.* V, 15. || Fig. Et ce sont vrais Satans dont la gueule altérée De l'honneur féminin cherche à faire curée, MOL. *Éc. des f.* III, 1. || Défendre la curée, empêcher à coups de fouet que les chiens n'approchent trop tôt de la curée. || 2° Par extension, toute espèce de pitance. Eh! qu'importe quel animal? Dit l'un de ces mâtins, voilà toujours curée, LA FONT. *Fabl.* VIII, 25. [La grenouille] Prétend qu'elle en fera gorge chaude et curée, ID. *Fabl.* IV, 11. [le Sénat] Dont plus de la moitié piteusement étale Une indigne curée aux vautours de Pharsale, CORN. *Pomp.* I, 1. || Fig. Pour recueillir les restes de Moscou, dont l'incendie n'a que trop légitimé le pillage, et pour arracher les soldats à cette grande curée, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 7. Cette convoitise des offices et états (curée autrefois réservée aux nobles limiers) est devenue plus âpre depuis que tous y peuvent prétendre, P. L. COUR. I, 168. || Être âpre à la curée, être très-avide de butin, de lucre. Le ministre se mit à rire en me voyant si âpre à la curée, LESAGE, *Gil Blas*, VIII, 9. || Curée des places, la poursuite des places, particulièrement après un changement de régime qui fait beaucoup de vacances. La curée qui suivit la révolution de 1830. *La Curée*, titre d'une pièce des *Ïambes* de BARBIER.

— HIST. XIV° s. L'apprentis demande comme on doit faire la cuirée aux chiens. Modus respond : pren le foye du cerf, le poulmon, le jargel et le cuer, et soit descoupé par morceaux sur le cuir et sur le sang qui est sur le cuir, et fay effondre la pance et vuidier et très bien laver, et puis descoupper sur le cuir, avecques les autres choses, et soit la brouaille ou bouelle [boyaux] gardée à part; et puis pren du pain, et soit descouppé par morceaux, et qu'il y ait plus pain que chair; puis soit soublevé le cuir hault aux mains d'un chascun costé, et soit meslé ensemble aux mains la chair et le pain dedans le cuir; et quant il sera bien meslé, si soit estendu le cuir à terre, et soit ce dedens esparty sur le cuir; et puis doit on laisser aller les chiens sur le cuir à la cuirée, *Modus*, f° XXIII, *verso.* || XV° s. La prise de l'ourse vue et la curée faite, jà estoit basse nonne, FROISS. III, IV, 24. Lequel veneur pria au dit Symon qu'il voulsist aler querir un cheval pour faire la cuirée aux loups, auxquels loups icellui veneur avoit eu-tention de chacier, DU CANGE, *cuirea.* || XVI° s. Alleguant que de laditte entreprise, ores qu'elle fut bien executée, ne dependoit point tant d'avantage aux affaires du Roy, comme de desavantage d'une curée donnée (si mal en advenoit) aux ennemis, M. DU BELL. 367. Scribonia, conseillant Libo son nepveu de se tuer plus tost que d'attendre la main de la justice, luy disoit que c'estoit proprement faire l'affaire d'aultruy, que de conserver sa vie pour la remettre entre les mains de ceulx qui la viendroient chercher trois ou quatre jours aprez, et que c'estoit servir ses ennemis, de garder son sang pour leur en faire curée, MONT. II, 32.

— ÉTYM. *Cuir*, parce que, comme on voit dans *Modus*, la curée se donnait dans un cuir. À la vérité on aurait pu songer à *courée*, *corée* (de *cor*, cœur), mot très-usité dans l'ancien français et dans quelques provinces pour signifier les viscères de ..

poitrine (cœur et poumon), à cause que ces viscères du cerf se donnaient aux chiens en curée; mais la forme *cuirée* et le fait qu'on ne trouve pas *corée* avec le sens de *curée*, excluent cette étymologie. Voici un exemple de *courée* : Le curé incontinent s'en va acheter force courées [mou] de veau et de mouton, et les mit toutes cuire en une grande oulle, DESPER. *Contes*, XXXVI.

† **CURE-FEU** (ku-re-feu), *s. m.* Instrument pour ôter le mâchefer du fourneau. || *Au plur.* Des cure-feux.

— ÉTYM. *Curer*, et *feu*.

† **CURE-LANGUE** (ku-re-lan-gh'), *s. m.* Lame d'ivoire, d'écaille, de corne, dont on se sert pour racler la langue. || *Au plur.* Des cure-langues.

— ÉTYM. *Curer*, et *langue*.

† **CUREMENT** (ku-re-man), *s. m.* Action de curer les puits, les fossés, etc.

— ÉTYM. *Curer*.

CURE-MÔLE (ku-re-mô-l'), *s. m.* Machine servant à curer un port. || *Au plur.* Des cure-môles.

— ÉTYM. *Curer*, et *môle*.

CURE-OREILLE (ku-ro-rè-ll', *ll* mouillées), *s. m.* Petit instrument dont on se sert pour se nettoyer les oreilles. || *Au plur.* Des cure-oreilles.

— HIST. XVIe s. Pour une douzaine de curoreilles d'ivoire, à deux sols piece, DE LABORDE, *Émaux*, p. 242. A Gilles Suramond, orfevre du Roy, pour ung estuif d'or garny d'un curedans et un cure-oreille, ID. *ib.* Disans cela se pouvoir faire à-tout [avec] une cur'aureille, O. DE SERRES, 197.

— ÉTYM. *Curer*, et *oreille*.

† **CURE-PIED** (ku-re-pié), *s. m.* Instrument de palefrenier pour nettoyer le dedans du pied des chevaux. || *Au plur.* Des cure-pieds.

— ÉTYM. *Curer*, et *pied*.

CURER (ku-ré), *v. a.* || 1° Enlever des immondices accumulées. Curer un puits, un fossé, un port. || Curer la charrue, la débarrasser de la terre qui s'y attache. || Curer une vigne en pied, ôter du cep des vignes tout le bois inutile. || Se curer les dents, les oreilles, se nettoyer les dents, les oreilles avec un cure-dent, un cure-oreille. || Terme d'eaux et forêts. Enlever les branches mortes, les chicots, les souches mal venues. || 2° Terme de fauconnerie. Donner une cure à un oiseau. || *V. n.* Rendre la cure, en parlant de l'oiseau. Le faucon a curé.

— SYN. CURER, ÉCURER. Si vous nettoyez quelque chose en le frottant avec du grès, du sable, etc. pour le rendre clair, vous écurez, mais, si vous ôtez d'une concavité quelconque ce qu'elle peut renfermer de sale, vous curez. On doit donc dire et l'on dit : écurer des couteaux, des chandeliers, etc. et curer des puits, des fossés, des rivières.

— HIST. XIIIe s. Ne sueffre sor toi nule ordure Lave tes mains, et tes dens cure, *la Rose*, 2176. Et furent les fossés curez dehors et dedans, JOINV. 275. || XIVe s. Nous loons un bon homme aucune foiz en disant qu'il ne cure des honneurs mondains, ORESME, *Eth.* 49. Aucune foiz par negligence ou pour ce que l'en n'en cure, sont aucuns ars empirez et oubliez en tout ou en partie par procès de temps, ID. *ib.* V, 16. || XVe s. Toutes voies point il [le comte de Foix] n'arresta jusques à tant qu'il lui eust donné cinq coups d'une dague; et puis après commanda le comte qu'il fust mis dans la fosse, et il le fut, et là mourut, car il fut povrement curé de ses plaies, FROISS. II, III, 10. || XVIe s. Plus on attend, plus s'enracine le mal; toutesfois il est encores guerissable, moyennant qu'on le cure par les causes plustost que par les accidens, LANOUE, 254. Gens de bras pour applanir les chemins, bastir ponts à passer les eaux, curer les rivieres, AMYOT, *Lucull.* 49. Le temps de curer [émonder] les jeunes arbres est lorsqu'ils sont en seve, pour tant plus facilement en estre leurs plaies recouvertes, O. DE SERRES, 639.

— ÉTYM. Berry, *cuer*, nettoyer; provenç. *curar*, soigner et curer; du latin *curare* (voy. CURE). Dans l'ancien français, *curer* signifiait à la fois soigner, avoir souci, et nettoyer.

† **CURET** (ku-rè), *s. m.* Peau de buffle ou d'autre animal servant, dans la dorure de quelque pièce, à frotter les pierres sanguines avec de la potée d'étain

— HIST. XVe s. Ainsi que le suppliant ot lié ses beufs à la charrue, aperceut qu'il avoit oublié son curet dont il curoit sa terre et sa charrue, DU CANGE, *curata*.

— ÉTYM. *Curer*. Dans l'ancien français, *curet* signifiait ce qu'on nomme aujourd'hui *curoir*.

† **CURÈTE** (ku-rè-t'), *s. m.* Terme d'antiquité. Prêtre de Cybèle.

— ÉTYM. Κούρητες, proprement les jeunes, de κοῦρος, jeune homme.

† **CURETTE** (ku-rè-t'), *s. f.* Terme de chirurgie. Instrument, en forme de cuiller, qui sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après l'opération de la taille. || Terme de couverturier. Petit instrument qui a un manche de bois et des dents de fer, dont on se sert pour curer les chardons qui sont remplis de laine. || Terme de marine. Sorte de gratte servant à nettoyer l'intérieur des pompes. || Terme de métiers. Instrument pour nettoyer un trou de mine. || Outil pour nettoyer le coutre de la charrue. || Outil de bois propre à nettoyer le métal des armes. || Terme de botanique. Nom de plusieurs champignons.

— HIST. XVIe s. Instrument d'argent nommé curette, propre pour l'extraction d'une pierre, sonder s'il y en a d'autres, et aussi pour recueillir et amasser le sable, PARÉ, XV, 45.

— ÉTYM. *Curer*.

CUREUR (ku-reur), *s. m.* Celui qui cure et nettoie les puits, etc.

— HIST. XVe s. Vous savez que devant il y a pailles et fumiers qui sont boutez tous hors des estables des cureurs de chevaulx, *le Jouvencel*, f° 40, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Curer*.

CURIAL, ALE (ku-ri-al, a-l'), *adj.* Qui concerne une cure ecclésiastique. Fonction curiale. Droits curiaux. La maison curiale, le presbytère.

— ÉTYM. *Cure* 2.

† **CURIALE** (ku-ri-a-l'), *s. m.* || Terme d'histoire romaine. Membre de la classe appelée aux honneurs et aux charges des cités sous l'Empire. La seconde classe des citoyens était celle des curiales ou décurions, c'est-à-dire des propriétaires aisés, membres, non du sénat romain, mais de la curie ou corps municipal de leur cité, GUIZOT, *Hist. de la civilis. en France*, 2e leçon. Aucun curiale ne pouvait, par un acte personnel et volontaire, sortir de sa condition; il leur était interdit d'habiter la campagne, d'entrer dans l'armée, d'occuper des emplois qui les auraient affranchis des fonctions municipales, avant d'avoir passé par toutes ces fonctions, depuis celle de simple membre de la curie jusqu'aux premières magistratures de la cité, ID. *ib.* Les curiales ainsi enfermés de gré ou de force dans la curie, ID. *ib.* Ils administraient les affaires du municipe, ses dépenses et ses revenus, soit en délibérant dans la curie, soit en occupant les magistratures municipales; dans cette double situation, les curiales répondaient non-seulement de leur gestion individuelle, mais des besoins de la ville, auxquels ils étaient tenus de pourvoir eux-mêmes, en cas d'insuffisance des revenus, ID. *ib.*

— ÉTYM. Latin, *curialis*, de *curia*, curie. Vers la fin de l'empire *curialis* avait reçu parfois le sens de courtisan; ce sens fut repris dans la latinité du moyen âge; et au XVe siècle on voit, dans le français, *curial* avec le sens de courtisan : O curial, tant en court a d'envie Et de tourment qui d'accroistre ne cesse, Que dire puis partout sans villenie : Foulz la poursuit, et sages la delesse, EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 26, dans LACURNE. Dieux, qu'à ces cours ont de dueil et de peine Ces curiaux qui dedans sont boutés, ID. *ib.* f° 103. Cet emploi de *curial* vint d'une confusion avec une fausse étymologie de *cour* (voy. COUR).

† **CURIATE** (ku-ri-a-t'), *adj.* Terme d'histoire romaine. Qui se compose de la réunion des curies. Comices curiates. || Qui est voté par les curies assemblées. Loi curiate.

— ÉTYM. Lat. *curiatus*, de *curia*, curie.

CURIE (ku-rie), *s. f.* || 1° Terme d'antiquité romaine. Division de la tribu chez les Romains. Romulus partagea le peuple romain en trois tribus, et chaque tribu en dix curies; mais il n'y avait de curies que pour le peuple de l'enceinte de Rome; et voter par curies, c'était voter en appelant seulement au vote les gens de la ville. Le peuple chercha toujours à faire par curies les assemblées qu'on avait coutume de faire par centuries, et à faire par tribus les assemblées qui se faisaient par curies, MONTESQ. *Esp.* XI, 14. || Comices par curie, l'assemblée des patriciens, AMPÈRE, *Hist. rom. à Rome*, t. II, p. 332. Les curies n'étaient composées que de *gentes* [familles] patriciennes; elles se rassemblaient dans le *Comitium*, ID. *ib.* Chaque curie avait une voix qui exprimait l'opinion de la majorité de ses membres, ID. *ib.* || Le lieu où s'assemblait le sénat. || 2° Par extension, le sénat des villes municipales. || La classe des curiales. || 3° Ensemble des diverses administrations qui constituent le gouvernement papal.

— ÉTYM. Latin, *curia*, curie, et édifice consacré à une curie, lieu d'assemblée. Les étymologistes latins dérivent *curia* de *cura*, soin; mais ceux d'aujourd'hui pensent qu'il n'est guère possible de séparer *curia* de *centuria*, et que, celui-ci étant une contraction de *centumviria* (voy. CENTURIE), celui-là doit être une contraction de *co-viria*, de *cum*, avec, et *vir*, homme : réunion d'hommes.

CURIEUSEMENT (ku-ri-eû-ze-man), *adv.* || 1° Avec soin. Aussi bien, que sert-il de regretter des plaisirs absents et de chercher curieusement tous les défauts de sa condition? BALZ. *Liv.* VII, *lett.* 26. Les Égyptiens conservaient curieusement les corps morts, BOSS. *Hist.* III, 3. Un autre décrit curieusement et fort au long les petites choses, et passe légèrement sur les grandes, RAC. *Extrait du Traité de Lucien : Comment il faut écrire l'histoire.* Ceux de ses auditeurs qui auraient le mieux entendu finesse, auraient jugé, non sans fondement, que cette manière de s'exprimer, si curieusement éloignée de la forme ordinaire, renfermait implicitement un trait de satire trop aiguisé pour être senti par la multitude, D'ALEMB. *Œuvres*, t. X, p. 120, note 3, dans POUGENS. || Avec soin et délicatesse. Tablette curieusement sculptée. || 2° Avec curiosité, avec désir de voir et de savoir. Observer, s'enquérir curieusement.

— HIST. XIIe s. E à ordener coriosement chascone part covient à celui qui fait l'estoire [l'histoire], *Machabées*, II, 2. || XIIIe s. Il m'est avis que c'est resons, porce que cascuns gart plus curieusement celi dont il est hoirs, BEAUM. LXIX, 2. || XIVe s. Elle [une voie] estoit moult curieusement gardée, *Chron. de St-Denis*, f° 171, dans LACURNE. Punissez-les des peines dessus contenues hastivement et curieusement , *Ordonn. des rois de Fr.* t. II, p. 88. || XVe s. Et si disoit-on que plusieurs femmes y alloient curieusement de nuict et de jour, JEAN DE TROYES, *Chron.* 1478. || XVIe s. Il nourrit curieusement la mere d'Eudamidas, MONT. I, 216. Personne n'est exempt de dire des fadaises; le malheur est de les dire curieusement, ID. t. III, p. 1, dans LACURNE. Entre ceux qui sont adonnez (mais trop curieusement) à la poursuite de divers objets, LANOUE, 458. Il faut traicter ce mal bien curieusement, de peur de faire tomber le malade en convulsion, PARÉ, XV, 24. Des confitures et issues de tables curieusement labourées et apprestées, AMYOT, *Lucull.* 80. Sans mot dire, ny curieusement enquerir ny chercher que c'estoit, ID. *Crassus*, 7.

— ÉTYM. *Curieuse*, et le suffixe *ment*; provenç. *curiosamen*; espagn. et ital. *curiosamente*.

CURIEUX, EUSE (ku-ri-eû, eû-z'), *adj.* || 1° Qui a cure de, soin de, souci de. Il est vrai que Platon, curieux observateur des antiquités, fait le royaume de Troie, du temps de Priam, une dépendance de l'empire des Assyriens, BOSS. *Hist.* III, 4. On peut croire que les Assyriens étaient peu connus du côté de l'Occident, puisqu'un poëte [Homère] si savant et si curieux d'orner son poëme de tout ce qui appartenait à son sujet, ne les y fait point paraître, ID. *ib.* Ceux qui connaissent tant soit peu les antiquités savent combien les premiers temps étaient curieux d'ériger et de conserver de tels monuments et combien la postérité retenait soigneusement les occasions qui les avaient fait dresser, ID. *ib.* II, 3. Peu curieux à bien remarquer ce qui paraît, mais profond à pénétrer ce qui se cache, ST-ÉVREM. II, 451. Elle n'est curieuse que d'une propreté fort simple, MOL. *l'Av.* II, 6. Et le cheval qu'à l'herbe on avait mis, Assez peu curieux de semblables amis [le loup et le renard].... LA FONT. *Fabl.* XII, 17. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu; curieuses et avides du denier dix ; uniquement occupées de leurs débiteurs.... LA BRUY. VI. Les mœurs dans cet âge [l'enfance] sont assez les mêmes, et ce n'est qu'avec une curieuse attention qu'on en pénètre la différence, ID. XI. Il semble souvent que nous soyons plus curieux de montrer que nous savons beaucoup de choses, que de faire voir que nous savons bien celles que nous traitons, CONDILLAC, *Art d'écr.* IV, 1. || En parlant des choses. [Il] Examine d'un œil et d'un soin curieux Où les vagues rendront ce dépôt précieux, CORN. *Pomp.* II, 2. C'est les examiner d'un soin trop curieux, ROTR. *Vencesl.* IV, 1. Vous voulez qu'on évite un soin trop curieux, Et des vains ornements l'effort ambitieux, LA FONT. *Fabl.* V, 1. Une espèce de miséricorde inquiète et curieuse, qui songe à tous les maux qu'on peut souffrir, FLÉCH. III, 380. || 2° Qui est désireux de voir et de savoir. Je suis curieux de voir la fin de cette affaire. .... Si Votre Majesté Est curieuse de beauté, Qu'elle fasse venir mon frère, LA FONT. *Joc.* Nos soldats furent curieux de voir le pays, FÉN. *Tél.* X Curieux, incertains, quelle fortune aurait courue

un grand roi, une grande reine, LA BRUY. *Dis. à l'Acad.* Les astrologues n'avaient garde de rechercher une précision qui aurait rendu leur art impraticable; et ceux qui les consultaient, curieux qu'on leur dit l'avenir, étaient contents, pourvu qu'on leur prédit quelque chose, CONDILLAC, *Traité des sys.* ch. 5. || Absolument. Vous êtes curieuse et voulez trop savoir, CORN. *Héracl.* II, 8. Elle bénit mille fois le défaut du sexe, se sut très-bon gré d'être curieuse, bien fâchée de n'avoir pas contrevenu dès le premier jour aux défenses qu'on lui avait faites et à ses serments, LA FONT. *Psyché*, I, p. 85. Elle était femme et, partant, curieuse; L'œil toujours sur sa boîte, on la voit soucieuse, LAMOTTE, *Fabl.* IV, 7. Les hommes sont toujours curieux, toujours portés naturellement à rechercher la cause de ce qu'ils voient; j'entends les hommes qui ont un peu plus de génie que les autres, FONTEN. *Sur l'histoire*, *Œuvres*, t. IX, p. 353, dans POUGENS. || En parlant des choses. Ah! que vous enflammez mon désir curieux! RAC. *Esth.* II, 7. Déchirera son sein et d'un œil curieux Dans son cœur palpitant consultera les dieux, ID. *Iphig.* IV, 4. Et sa fuite a trompé mon désir curieux, MOL. *Sgan.* V. Télémaque lui fit diverses questions curieuses, FÉN. *Tél.* VIII. Sans cesse je vous suis d'un regard curieux, C. DELAV. *Vêpres sicil.* I, 4. || 3° Indiscret, qui cherche à pénétrer ce qui ne le regarde pas. Ne soyez pas si curieux que de fouiller dans mes papiers. || En bonne part. C'est un homme curieux, qui ne néglige aucune occasion de s'instruire. Il n'y a qu'à répondre qu'ils n'ont point connu cette partie de l'histoire et qu'ils ne sont pas moins contraires aux plus curieux et aux mieux instruits des auteurs de leur nation qu'à l'Écriture, BOSS. *Hist.* I, 7. La secte des philosophes italiques et celle des ioniques la remplissaient [la Grèce] de grands hommes, parmi lesquels il se mêla beaucoup d'extravagants, à qui la Grèce curieuse ne laissa pas de donner le nom de philosophes, ID. *Hist.* I, 8. On n'est curieux qu'à proportion qu'on est instruit, J. J. ROUSS. *Ém.* V. || 4° Qui recherche, rassemble des objets rares, précieux. Il est curieux de tableaux, de vieux livres. || 5° Digne de curiosité. Travail curieux. Un livre curieux. L'aventure est curieuse. Voilà qui est curieux. Il faut sur des sujets plus grands, plus curieux, Attacher de ce pas ton esprit et tes yeux, BOIL. *Sat.* X. Valentin Conrart, premier secrétaire de l'Académie française, n'avait point fait d'études; c'est ce que nous apprend un passage curieux de l'histoire de l'Académie par l'abbé d'Olivet, D'ALEMB. *Éloges*, *Marivaux*. On peut voir, dans les œuvres de Fontenelle, une lettre curieuse de ce philosophe sur cet opéra de Bellérophon, qui n'était pas de cet inimitable poëte lyrique [Quinault] et qui était presque digne d'en être, ID. *Éloges*, *Lamotte*. La nature a mille détails qui seraient vrais, qui rendraient même l'imitation plus vraisemblable et qu'il faut pourtant éloigner, parce qu'ils manquent d'agrément ou d'intérêt ou de décence, et que nous cherchons, au théâtre et dans l'imitation poétique en général, une nature exquise, curieuse et intéressante, MARMONT. *Élém. littér.* *Œuvres*, t. VIII, p. 148, dans POUGENS. || Sciences curieuses, se disait de celles qui, étant connues de peu de personnes, avaient des secrets particuliers. || Bête curieuse, animal rare et qui excite la curiosité; et fig. et familièrement, personne qu'on veut voir comme une bête de ce genre. Ils en auraient savamment parlé dans de belles relations, comme d'une bête fort curieuse qui ressemblait assez à l'homme, J. J. ROUSS. *Inég.* note 1. || 6° *S. m.* Ce qu'il y a de remarquable, de digne de curiosité. Le curieux de l'affaire est que.... || 7° Celui, celle qui a de la curiosité. C'est un curieux. Il faut punir cette petite curieuse. Le sens de sa parole [de Dieu] est souvent si sublime Et si mystérieux, Qu'à trop l'approfondir il égare, il abîme L'esprit du curieux, CORN. *Imit.* I, 5. Rien n'échappe aux regards de notre curieuse, BOIL. *Sat.* X. Un curieux, qui s'approcha de trop près du lieu où nous étions enfermées, reçut un coup mortel qui lui ôta pour jamais la lumière du jour, MONTESQ. *Lettr. pers.* 47. || 8° Amateur de curiosités. Le cabinet d'un curieux. J'ai reçu, l'autre semaine, dix-huit cents livres de ce curieux pour les deux grands tableaux dont votre père avait refusé deux mille écus quelque temps avant que de partir, REGNARD, *Retour impr.* sc. 4. *Causeries d'un curieux*, variétés d'histoire et d'art tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins par Feuillet de Conches. || Société des Curieux de la nature, société de naturalistes fondée à Augsbourg, en Allemagne, en 1670, et qui a publié un recueil encore consulté aujourd'hui.

— HIST. XIe s. Et li Franceis dolent et curius [soucieux], *Ch. de Rol.* CXXXV. || XIIe s. Returnum; par aventure, mis peres ad jà les adnes mis à nunchaleir, e pur nus est curius [inquiet], *Rois*, 29. || XIIIe s. Las! j'en doi bien avoir paor, Quant je voi que losengeor, Et traïtor, et envieus Sunt de moi nuire curieus, *la Rose*, 4056. Ce sunt cil qui sunt curieus De desprisier et de blasmer Tous ceus qui font miex à aimer, *ib.* 1040. Il qui fu moult ententif et moult curious à metre le dit roiaume en bon point et en bon estat, *Ass. de J.* I, 22. Moult doivent penre garde li pere et le [la] mere à qui il font nourrir leur enfant; car nourrices poi curieuses ont mis maint enfant à mort, BEAUM. LXIX, 5. Sui de moi croizier curieux, Por venir à la joie cleire, RUTEB. 134. || XIVe s. Ou avoir robes curieuses, Joiaus, deniers, chevaus, destriers Dont d'or fin fussent li estriers, MACHAULT, p. 96. En convent de nonnains [elle] se mist religieuse; De vraie humilité fut tousjours curieuse, *Girart de Ross.* v. 2391. Li peres [les sénateurs] curieux de l'estat du commun, BERCHEURE, f° 67, *verso*. || XVe s. Et si devant ils avoient esté curieux et soigneux du faict du Royaume, encores delibererent de l'estre plus, JUVÉN. *Charles VI*, 1380. || XVIe s. Curieux de cognoistre qui il estoit, MONT. I, 8. Pour se sauver des continuelles et curieuses recherches qu'on faisoit de luy, ID. I, 138. Mettre son argent es choses curieuses et superflues, AMYOT, *Caton*, 36. Un corps bien complexionné n'a que faire, ny de nourriture, ny de vesture curieuse et superflue, ID. *Arist. et Caton comp.* 8. Il n'y auroit homme, tant fust-il curieux ou subtil à rechercher et reprendre les faultes d'autruy, qui peust trouver un seul point à blasmer en luy, ID. *Cimon et Lucul.* 2. Quant à luy, il n'estoit aucunement curieux de viandes exquises, ID. *Alex.* 42. Les curieux laissent perdre et abandonnent leurs affaires propres pour vaquer à enquerir ceulx d'autruy, ID. *De la curiosité*, 12. Quiconque se veut bien aider de telles armes, il en doit estre curieux, comme on est d'un cheval, LANOUE, 314.

— ÉTYM. Provenç. *curios;* espagn. et ital. *curioso;* du latin *curiosus*, de *cura* (voy. CURE 1).

CURION (ku-ri-on), *s. m.* Prêtre qui présidait aux sacrifices d'une curie. || Le chef d'une curie.

— ÉTYM. Lat. *curio*, de *curia*, curie.

CURIOSITÉ (ku-ri-ô-zi-té), *s. f.* || 1° Souci, soin. De rendre un cœur content, de combler une âme de joie, de prévenir d'extrêmes besoins ou d'y remédier, leur curiosité ne s'étend point jusque-là, LA BRUY. IX. Pour moi qui ai peut-être examiné leur vie avec autant de curiosité que personne, ST-ÉVREM. II, 121. || 2° Penchant à voir et à savoir. Satisfaire, contenter sa curiosité. Curiosité indiscrète. Curiosité défendue. Depuis qu'assujettie aux Romains, Athènes n'avait plus à traiter de la paix et de la guerre ni des affaires d'État, elle s'était toute tournée à la curiosité, BOSS. dans le *Dict. de* DOCHEZ. La curiosité quelquefois nous trahit, CORN. *Othon*, IV, 4. Eh bien, soit jalousie ou curiosité, ID. *Perthar.* III, 2. La curiosité n'est pas, comme l'on croit, un simple amour de la nouveauté; il y en a une d'intérêt qui fait que nous voulons savoir les choses pour nous en prévaloir; il y en a une autre d'orgueil qui nous donne envie d'être au-dessus de ceux qui ignorent les choses et de n'être pas au-dessous de ceux qui les savent, LA ROCHEF. *Prem. pens.* 57. J'ai naturellement fort peu de curiosité pour la plus grande partie de tout ce qui en donne aux autres gens, ID. *Portrait*. La faiblesse humaine est d'avoir Des curiosités d'apprendre Ce qu'on ne voudrait pas savoir, MOL. *Amph.* II, 3. Mais pour les nouveautés On peut avoir parfois des curiosités, ID. *Éc. des mar.* I, 5. La curiosité qui vous presse est bien forte, ID. *Tart.* II, 2. Imprudence, babil et sotte vanité, Et vaine curiosité Ont ensemble étroit parentage; Ce sont enfants tous d'un lignage, LA FONT. *Fabl.* X, 3. Voilà Psyché fort embarrassée! deux curiosités à la fois! y a-t-il femme qui y résistât? ID. *Psyché*, I, p. 63. L'appréhension, le dépit, la pitié, la colère, et le désespoir, la curiosité principalement; tout ce qui porte à commettre quelque forfait et tout ce qui en détourne, s'empara du cœur de notre héroïne et en fit la scène de cent agitations différentes, ID. *Psyché*, I, p. 82. Si la curiosité me prenait de savoir si ces propositions sont dans Jansenius, son livre n'est pas si rare ni si gros que je ne le pusse lire tout entier pour m'en éclaircir, PASC. *Prov.* 1. Vous ne pensiez pas que personne eût la curiosité de savoir qui nous sommes, ID. *ib.* 8. La curiosité n'est que vanité; le plus souvent on ne veut savoir que pour en parler, ID. *Pensées*, part. I, art. 5. Vous serez peut-être en curiosité de savoir qui m'y a mené; je vous le vas dire, SEGRAIS, *Île imaginaire*, t. II p. 160. Mais j'ai vu près de vous ce superbe Hippolyte; Et même, en le voyant, le bruit de sa fierté A redoublé pour lui ma curiosité, RAC. *Phèd.* II, 1. Ce qui augmenta encore la douleur de sa perte [de Sésostris], c'est que son fils Bocchoris n'avait ni humanité pour les étrangers, ni curiosité pour les sciences, ni estime pour les hommes vertueux, ni amour de la gloire, FÉN. *Tel.* II. La curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objets des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité, VOLT. *Louis XIV*, 28. La curiosité n'est que le désir de quelque chose de nouveau; et ce désir ne peut naître que lorsqu'on a déjà fait des découvertes, et qu'on croit avoir des moyens pour en faire encore, CONDILLAC, *Trait. sens.* part. II, ch. 7. Parmi tant de malheurs, on cherche avec une curiosité triste le destin de la ville de Rome, MONTESQ. *Rom.* 19. Dans l'ordre de nos besoins et des objets de nos passions, le plaisir tient une de nos premières places, et la curiosité est un besoin pour qui sait penser, D'ALEMB. *Disc. prél. Encycl.* *Œuvres*, t. I, p. 195 dans POUGENS. Cette erreur [l'astrologie], chère à son amour propre [de l'homme] et nécessaire à son inquiète curiosité, est aussi ancienne que l'astronomie, LAPL. *Exp.* V, 1. Tertullien disait qu'après Jésus-Christ la curiosité ne nous était plus d'aucun usage, et que l'exercice nous en était interdit depuis que l'évangile nous avait été annoncé, BOURDAL. *Car. Sur la paix chrétienne.* || La curiosité d'une chose, l'intérêt qu'elle excite en tant que chose curieuse. On en a vu [des ânes] d'assez bien dressés pour faire curiosité de spectacle, BUFF. *Âne.* || Familièrement. Pour la curiosité du fait, pour s'assurer si une chose dont on doute est réelle. Vous m'obligerez, pour la curiosité du fait, de me communiquer une lettre si singulière. || Pour la curiosité du fait, se dit aussi pour exprimer qu'on voudrait être témoin de quelque chose. Ainsi on dira à un avocat qui ne plaide jamais: Je voudrais vous entendre plaider une fois, pour la curiosité du fait. || 3° Indiscrétion, espionnage. Sa curiosité fut punie. Il eut la curiosité d'écouter à la porte. Une curiosité téméraire. || 4° Goût d'amateur pour certaines choses. J'avais la passion de bâtir, la curiosité des tableaux. La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point; ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est couru, à ce qui est de mode; ce n'est pas un amusement, mais une passion, et souvent si violente qu'elle ne le cède à l'amour et à l'ambition que par la petitesse de son objet, LA BRUY. XIII. || 5° Choses rares, nouvelles, singulières. Magasin de curiosités. Nous ne pûmes voir les curiosités de la foire. Il manquait encore à la collection d'histoire naturelle quantité de choses des Indes; il jugea qu'il ne pouvait avoir promptement ces curiosités qu'en les allant chercher en Angleterre et en Hollande, FONTEN. *Marsigli.* || Se dit aussi des passages rares, peu connus, intéressants, dans les auteurs. On indique les sources, on marque souvent les origines et les progrès, on ramasse cent belles curiosités de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la pratique des arts, *Préf. du Dict. de* FURETIÈRE. || La curiosité, les curieux, les amateurs de choses curieuses. Le nom de cet amateur subsistera longtemps dans la curiosité. Peu usité en ce sens. || Espèce de grande boîte que portent sur le dos certains savoyards et où ils montrent des choses curieuses.

— HIST. XIIIe s. Vie, senz, curioseté En dras, e vivre ad grant plenté, MARIE, *Purgatoire*, 1429. || XVe s. Ont tous, par bonne deliberation, fait très humble regratiation à vostre royale majesté de la très noble curiosité et souvenance que avez perseveramment à la conservation, paix et union de vos très humbles sujets, GODEFROY, *Observ. sur Charles VIII*, p. 503, dans LACURNE. || XVIe s. Les seconds sont gens qui ont de la doctrine, lesquels sont sollicitez par la curiosité de leur esprit, de sonder les plus belles œuvres de nature, LANOUE, 458. La curiosité grande qu'il avoit de telz arts, et de telz ouvrages qu'il amassoit de tous costez à gros frais, AMYOT, *Lucul.* 78. Paulus Æmilius trouva l'armée qui estoit pleine de babil et de curiosité, pour autant que chasque soudard se mesloit de faire du capitaine, ID. *Galba*, 1. Un sien serviteur auquel il avoit commandé faire ledit cataplasme, (faute de curiosité) l'avoit meslé avec une portion d'unguent auquel il y avoit du vif-argent, PARÉ, VI, 3.

— ÉTYM. Provenç. *curiositat*, *curiozetat;* espagn. *curiosidad*, ital. *curiosità;* du latin *curiositatem*, de *curiosus*, curieux.

† **CURLE** (kur-l'), *s. f.* Rouet de cordier pour le fil de caret.

† **CURLU** (kur-lu), *s. m.* Nom du courlis en Bourgogne.

† **CUROIR** (ku-roir) ou **CURON** (ku-ron), *s. m.* Bâton pour nettoyer la charrue.

— HIST. XIVe s. Le signifiant trouva sa charrue, où il print un baston que l'en appelle cureur, DU CANGE, *curata.* || XVIe s. Des fourchettes, tenailles et curoires qu'on tient dans les foyers, D'AUB. *Fœn.* IV, 13.

— ÉTYM. *Curer.* Dans l'ancien français on disait aussi *curet.*

† **CURRENTE CALAMO** (ku-rrin-té-ka-la-mo). Expression adverbiale signifiant au courant de la plume, c'est-à-dire qu'on écrit rapidement et sans soigner son style.

— ÉTYM. Lat. *currente calamo*, avec le calame courant (le calame était la plume des anciens).

† **CURSEUR** (kur-seur), *s. m.* Terme de géométrie. Petit corps qui glisse dans une fente ou coulisse pratiquée au milieu d'une règle, d'un compas, etc. || Terme d'astronomie. Fil qui, traversant le champ d'un micromètre, et se mouvant au moyen d'une vis, sert à renfermer les deux bords d'un astre pour en mesurer le diamètre apparent.

— ÉTYM. Lat. *cursor*, coureur, de *cursum*, supin de *currere*, courir (voy. COURIR).

CURSIF, IVE (kur-sif, si-v'), *adj.* Qu'on écrit à la main courante. Écriture cursive. Lettres cursives. Caractères cursifs. De cette espèce d'écriture cursive [des inscriptions] les traits de chaque lettre, à peine ébauchés, se doivent le plus souvent deviner, P. L. COUR. II, 355. || Substantivement. La cursive, écriture courante, sorte d'écriture autrement nommée anglaise (voy. ce mot).

— ÉTYM. Voy. CURSEUR.

† **CURSIVEMENT** (kur-si-ve-man), *adv.* D'une manière cursive.

— ÉTYM. *Cursive*, et le suffixe *ment.*

† **CURSORIPÈDE** (kur-so-ri-pè-d'), *adj.* Terme d'ornithologie. Qui a des pattes propres à la course.

— ÉTYM. Lat. *cursor*, coureur (voy. CURSEUR), et *pes, pedis*, pied.

† **CURTIPÈDE** (kur-ti-pè-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a un pied ou un support court.

— ÉTYM. Lat. *curtus*, court, et *pes, pedis*, pied.

† **CURTIROSTRE** (kur-ti-ro-str'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a le bec ou le rostre court.

— ÉTYM. Lat. *curtus*, court, et *rostrum*, bec.

† **CURTITUDE** (kur-ti-tu-d'), *s. f.* Terme didactique peu usité. État de ce qui est court. L'extrême curtitude des anneaux (je demande grâce pour cette expression) m'en avait vraisemblablement imposé, et d'autant plus que je n'avais point vu encore de tænia à anneaux longs, BONNET, *Nouv. rech. tænia.*

— ÉTYM. Latin, *curtus*, court (voy. ce mot).

CURULE (ku-ru-l'), *adj.* Terme d'antiquité romaine. Chaise curule, fauteuil d'ivoire sur lequel les premiers magistrats de Rome s'asseyaient et qui avait les pieds courbes et des ornements d'ivoire. || Magistrats curules, ceux qui siégeaient sur une chaise curule. Partager avec les nobles les magistratures curules, MONTESQ. *Rom.* 8 || Édilité curule, édilité qui donnait droit à une chaise curule.

— HIST. XIVe s. Cele curule estoit la cele et la chaiere en laquelle se seoient les mestres des offices, BERCHEURE, f° 13, *verso.* || XVIe s. Chaire curule comme ilz l'appellent, c'est à dire qui se porte sur un chariot par la ville, AMYOT, *Marius*, 6.

— ÉTYM. Même radical que dans *currus*, char, comme le montre l'exemple cité d'Amyot, bien que *currus* ait deux *r*; mais anciennement les Romains n'avaient pas de lettres doubles, et ils écrivaient *curus.*

† **CURURE** (ku-ru-r'), *s. f.* Produit du curage des étangs, des mares, des puits, composé de substances terreuses et de détritus organiques dans un état variable de décomposition.

— HIST. XIVe s. Quiconque vouldra bouter, balayer ou nettoyer devant son huis, faire le devra et pourra, par si que tantost la dicte cureure et nettoyeure sera ostée et portée au lieu accoustumé, *Ordonn. des Rois de Fr.* t. III, p. 97.

— ÉTYM. *Curer.*

† **CURVATEUR** (kur-va-teur), *adj.* Terme didactique. Qui courbe.

— ÉTYM. Lat. *curvare*, courber.

† **CURVATIF, IVE** (kur-va-tif, ti-v'), *adj.* Terme didactique. Qui se courbe légèrement. Feuilles curvatives, celles dont le mulement, dans le bourgeon, est à peine sensible, à cause de leur peu de largeur.

— ÉTYM. Lat. *curvare*, courber.

† **CURVEMBRYÉ, ÉE** (kur-van-bri-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a un embryon recourbé.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *embryon.*

† **CURVICAUDE** (kur-vi-kô-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une queue recourbée.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *cauda*, queue.

† **CURVICAULE** (kur-vi-kô-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a une tige courbée.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *caulis*, tige.

† **CURVICOLLE** (kur-vi-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou courbé.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *collum*, col.

† **CURVICOSTÉ, ÉE** (kur-vi-ko-sté, stée), *adj.* Terme de zoologie. Se dit des poissons marqués de petites côtes courbes.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *costa*, côte.

† **CURVIDENTÉ, ÉE** (kur-vi-dan-té, tée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est muni de dents recourbées.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *dens*, dent.

† **CURVIFLORE** (kur-vi-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs à corolle courbe.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *flos, floris*, fleur.

† **CURVIFOLIÉ, ÉE** (kur-vi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles recourbées.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbé, et *folium*, feuille.

† **CURVIGRAPHE** (kur-vi-gra-f'), *s. m.* Instrument de mathématiques servant à tracer des courbes.

— ÉTYM. Mot hybride, composé du latin *curvus*, et du grec γράφειν, tracer.

CURVILIGNE (kur-vi-li-gn'), *adj.* Terme de géométrie. Formé par des lignes courbes. Figure curviligne.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *ligne.*

† **CURVINERVÉ, ÉE** (kur-vi-nèr-vé, vée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles à nervures courbées.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *nervus*, nervure.

† **CURVIPÈDE** (kur-vi-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des jambes courbées.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *pes, pedis*, pied.

† **CURVIROSTRE** (kur-vi-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec recourbé.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *rostrum*, bec.

† **CURVISÈTE** (kur-vi-sè-t'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a des soies recourbées.

— ÉTYM. Lat. *curvus*, courbe, et *seta*, soie.

† **CURVITÉ** (kur-vi-té), *s. f.* Courbure. Peu usité.

— HIST. XIVe s. La concavité et la curvité de telle ligne, ORESME, *Thèse de* MEUNIER.

— ÉTYM. Provenç. *curvitat;* espagn. *curvidad;* ital. *curvità;* du latin *curvitatem*, de *curvus* (voy. COURBE).

CUSCUTE (ku-sku-t'), *s. f.* Terme de botanique. Plante parasite (convolvulacées) dont la tige s'attache aux herbes voisines peu de temps après sa germination, y prend sa nourriture au moyen de suçoirs et étouffe les végétaux envahis. La cuscute commune, *cuscuta europæa, L.*

— ÉTYM. De l'arabe *chochout*, d'après Defrémery; espagn. *cuscuta;* ital. *cuscuta, cussuta*, danois, *kaskute.*

† **CUSPARIN** (ku-spa-rin), *s. m.* Terme de chimie. Principe neutre découvert dans l'écorce de l'angusture vraie (*galipea cusparia*).

† **CUSPIDE** (ku-spi-d'), *s. f.* Terme de botanique. Pointe aiguë et allongée.

— ÉTYM. Lat. *cuspis, cuspidis*, pointe.

† **CUSPIDÉ, ÉE** (ku-spi-dé, dée), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Muni d'une pointe aiguë et dure. Dents cuspidées.

— ÉTYM. *Cuspide.*

† **CUSPIDIFÈRE** (ku-spi-di-fè-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des pointes.

— ÉTYM. *Cuspide*, et le suffixe latin *fer*, qui porte.

† **CUSPIDIFOLIÉ, ÉE** (ku-spi-di-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles cuspidées.

— ÉTYM. *Cuspide*, et le latin *folium*, feuille.

† **CUSPIDIFORME** (ku-spi-di-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une pointe.

— ÉTYM. *Cuspide*, et *forme.*

† **CUSSET** (ku-sè), *s. m.* Nom d'une variété de pomme à cidre dans les environs d'Avranches.

† **CUSSON** (ku-son), *s. m.* Se dit quelquefois pour cosson.

† **CUSSONÉ, ÉE** (ku-so-né, née), *adj.* Piqué par les vers, en parlant du bois.

— ÉTYM. *Cusson.*

1. **CUSTODE** (ku-sto-d'), *s. f.* || 1° Rideau. Vieux en ce sens. || Fig. Donner le fouet sous la custode, réprimander en secret. || 2° Courtines à côté du maître autel. || Pavillon qu'on met sur le saint ciboire. || 3° Partie intérieure d'un carrosse qui est à chaque côté du fond, et contre laquelle on s'appuie. || 4° Chaperon d'un fourreau de pistolet.

— HIST. XIVe s. Icelle suppliante prist huit cuvellettes d'argent estans en une custode [boîte], DU CANGE, *custoda.* || XVe s. Et cheut le tonnerre en la chambre de la reyne, et brusla toutes les custodes et courtines de son lict, ID. *ib.* Quelque une qui a front ridé Porte devant une custode [voile], Et puis on dit qu'elle a cuidé Trouver une nouvelle mode, COQUILL. *Droits nouv.* Trois custodes de cuir, paintes d'or, où a en chacune custode deux fluetes d'yvoire que grandes que petites, DE LABORDE, *Émaux*, p. 242. || XVIe s. A Jehan Ancel, orfebvre, pour une custode de cuivre, XX sous, ID. *ib.* Des temples saincts rompre les edifices, Piller, rober custodes et calices, J. MAROT, V, 56. La nourrice eut le fouet sous la custode, et l'eust eu par les quarrefours, n'eust esté de crainte de deshonorer la maison, ID. XVI, 2. Les fenestres et portes de sa chambre, et custodes de son lit seront closes et fermées, PARÉ, XVIII, 34. Coettes, cuissins, oreillers, materas, couvertes, rideaux, pavillons, custodes, O. DE SERRES, 881. Charles IX, quelques moments avant sa mort, dit qu'on lui tirast sa custode [rideau], voulant essayer de reposer; sa nourrice s'approcha du lit tout doucement, et tira la custode, *Journ. d'Henri III*, t. I, p. 33, an 1574, dans LACURNE. On entreprend contre Charles une tragedie [les Vêpres siciliennes] qui fut jouée à trois personnages dont Prochite estoit sous la custode..., PASQUIER, *Rech.* liv. VIII, p. 744, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *custoda;* voy. le suivant.

† 2. **CUSTODE** (ku-sto-d'), *s. m.* Dans les couvents de capucins et de récollets, religieux qui fait l'office du provincial en l'absence du provincial. || Titre de dignité dans quelques églises. || Titre du président de l'Académie des Arcades à Rome. || En Italie, nom des gardiens des monuments, des musées.

— HIST. XIIe s. Iloc avoit un segrestein [sacristain] Custode e garde e marrogler [marguillier], BENOÎT, *Chron.* t. II, p. 346, v. 25447. || XIIIe s. En un leu [lieu] dont il ert [était] custodes, RUTEB. 262.

— ÉTYM. Provenç. *custodi;* espagn. *custodio;* ital. *custode;* du latin *custos, custodis*, que les étymologistes latins décomposent en *cus-tos* pour *curtos*, de *curare*, soigner. Le sacristain se dit en Normandie *custou.*

† **CUSTODIE** (ku-sto-die), *s. f.* Subdivision d'une province de moines mendiants.

— ÉTYM. Provenç., espagn. et ital. *custodia*, garde, surveillance; du latin *custodia* (voy. CUSTODE 2).

CUSTODI-NOS (ku-sto-di-nôs'), *s. m.* Prête-nom qui garde un bénéfice ou un office pour le rendre à un autre dans un certain temps et qui, n'en ayant que le titre, laisse les fruits à celui qui possède en effet. M. le comte sentait du scrupule de posséder, sous le nom de custodi-nos, plus de 100000 livres de rente en bénéfices, RETZ, I, 17.

— HIST. XVIe s. Les princes seculiers ont, sur ces commandes, basti tantost des œconomes, tantost des custodinos et depositaires, la pluspart gens de nulle valeur, qui, sous de grandes soutanes et bonnets à l'episcopale, gardent les eveschez et abbayes qui à un capitaine et guerrier, qui à un huguenot, qui à gens mariez, qui à une dame, PASQUIER, *Lett.* t. II, p. 607, dans LACURNE.

— ÉTYM. Lat. *custodi*, garde, impératif de *custodire* (voy. CUSTODE 2), et *nos*, nous.

† **CUTAMBULE** (ku-tan-bu-l'), *adj.* Terme de zoologie et de médecine. Qui rampe sur ou sous la peau, se dit de parasites logés sur ou dans la peau et de douleurs vagues qui se font sentir, comme on dit, entre cuir et chair.

— ÉTYM. Latin *cutis*, peau, et *ambulare*, aller, marcher.

CUTANÉ, ÉE (ku-ta-né, née), *adj.* Terme de médecine. Qui appartient à la peau. Maladie cutanée.

— ÉTYM. Lat. *cutis*, peau (voy. CUTICULE).

† **CUTICOLE** (ku-ti-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui vit dans ou sur la peau.

— ÉTYM. Lat. *cutis*, peau, et *colere*, habiter.

† **CUTICULAIRE** (ku-ti-ku-lè-r'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la cuticule.

CUTICULE (ku-ti-ku-l'), *s. f.* Terme d'anatomie. Épiderme.

— HIST. XVIe s. Nous l'appellons [l'épiderme] en nostre langage cuticule ou petite peau, PARÉ, I, 3.

— ÉTYM. Latin *cuticula*, diminutif de *cutis*, peau; grec, κύτος, ou σκύτος, peau, cuir, d'où *scutum*, bouclier, à cause que la peau y était employée (voy. ÉCU).

† **CUTIDURE** (ku-ti-du-r'), *s. f.* Terme de vétérinaire. Nom donné par quelques vétérinaires au bourrelet du pied du cheval.

— ÉTYM. Lat. *cutis* peau, et *dura*, dure.

CUTTER (ko-tr'), *s. m.* Terme de marine. Petit navire de guerre à un seul mât. On écrit aussi cotre.

— ÉTYM. Angl. *cutter.*

† **CUVAGE** (ku-va-j'), *s. m.* Endroit où on met les cuves. Les commis entrèrent par une porte qui y communique et qui leur parut être celle d'une espèce de cellier ou cuvage faisant partie de la maison voisine, *Arrêt du Conseil d'État*, 22 juillet 1721. || Les cuves dont un héritage est garni. || Action de cuver le vin. Plusieurs jours de cuvage.

— ÉTYM. *Cuve.*

CUVE (ku-v'), *s. f.* || 1° Grand vaisseau de bois qui n'a de fond que d'un côté, composé de douves, lié avec des cerceaux en bois ou en fer, et dans lequel se met la vendange. La cuve de Clairvaux passait pour tenir quatre cents muids. Les celliers sont ouverts, la cuve est réparée, ST-LAMBERT, *Saisons*, III. Près de la cuve qui bouillonne On voit s'égayer le vieillard, BÉRANG. *Champs.* || À fond de cuve, en manière de grande cuve. Fossé à fond de cuve, fossé qui n'a point de talus. || Fig. Déjeuner, dîner à fond de cuve, déjeuner, dîner amplement. || 2° Par extension, grand vaisseau de bois en forme de cuve, dans lequel se font diverses opérations. Cuve de brasseur. Cuve de teinturier. || 3° Grand vase en pierre, en marbre, en bronze destiné à contenir de l'eau, tel que les baignoires, les fonts baptismaux. || 4° Nom, dans les laboratoires, de vases rectangulaires, en bois ou en pierre, remplis d'eau ou de mercure, et dans lesquels on manipule les gaz. || 5° Terme de forges. Partie cylindrique et centrale du haut fourneau, dans laquelle s'opèrent les charges et qui est superposée à la partie dite les étalages. || 6° Cuve de Vénus, un des noms du chardon à foulon.

— HIST. XII° s. Isnelement fu li fons aprestés; C'est une cueve de vert marbre listés, *Guill. d'Orange, Variantes*, t. II, p. 311. || XIII° s. Si m'estuet que j'aille as estuves, Tout aions nous ceans des cuves; N'i vaudroit riens baing sans estuves, *la Rose*, 14562. Malbailliz fu et deceüz, Car dedenz la cuve est cheüz, *Ren.* 12016. || XIV° s. Fist le roy dresser pierres et mangonneaulx et une tour sus quatre roes et une cuve de boys, et fist apareiller et amasser quant que il peut assembler de tourmens [machines de guerre], puis les fist lancer de toutes parts et assaillir par grant vertu, *Chron. de St-Denis*, t. II, f° 30, dans LACURNE. || XV° s. Et y a un très beau clos.... et dedans ce clos, très grand foison de vignobles; car, an par autre, y ont bien les freres entre cent et six vingts cuves de vin, FROISS. II, III, 100. Et [elle] si dira : encor je vueil Une futaine, monseigneur, Et me faut un mantel greigneur, Que je n'ay adroit fons de cuve [nom d'une sorte d'habillement de femme], EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 496, dans LACURNE. || XVI° s. Cet assaut opiniastré et très bien deffendu principalement par les feux artificiels, fit en fin quitter la basse-court aux Anglois et se retirer dans la cuve, où ils se rendirent à vie sauve, D'AUB. *Hist.* I, 28. Le peuple qui couroit aux barricades y trouva tant de tonneaux et de cuves plaines de bled au lieu de terre, que.... ID. *ib.* II, 313. Espatules droites et renversées, cuves, cuvettes, cuveaux, chaires à demis baings, PARÉ, t. III, p. 639. Les fossés sont creusés en talussant, non à fons de cuve et droite pente, O. DE SERRES, 745. Grosse ville close, dont les fossez sont moult larges, plains d'eau vive, faitz à fons de cuve, P. CHOQUE, dans LEROUX DE LINCY, *Bibl. des Chart.* 5° série, t. II, p. 166. Il y avoit aux carrefours à Rome des vaisseaux et demy cuves pour y apprester à pisser aux passants, MONT. I, 372.

— ÉTYM. Berry, *cube, cue*; wallon, *coûve*; provenç. et espagn. *cuba*; du latin *cupa*; comparez *coupe*, vase.

CUVÉ, ÉE (ku-vé, vée), *part. passé.* Le vin trop cuvé sent la rafle. Ces gens qui, leur boisson cuvée.... LA FONT. *Fér.* Assez souvent d'un vin bien pris et mal cuvé Je vous ai vu le chef plus lourd qu'à l'ordinaire, REGNARD, *Ménechmes*, I, 2. || Fig. Cet homme, sa colère cuvée, se repentit de ce qu'il avait fait.

CUVEAU (ku-vô), *s. m.* Petite cuve.

— HIST. XV° s. Qui fait vignes, li coux [le coût] est grans; Car bastons y fault à oultraige, Cuves, cuvaux, queux, reliaige.... EUST. DESCH. *Poésies mss.* f° 363, dans LACURNE. Chaudiere, baignoire et cuviaux, *ib.* f° 442. || XVI° s. Pour ton ber [ô vin], tu eus un cuveau; Tu es sain; mais, abreuvé d'eau, C'est alors qu'il t'empire, J. LE HOUX, XVI.

— ÉTYM. Diminutif de *cuve*; bourguig. *quevea*; provenç. *cubel.*

CUVÉE (ku-vée), *s. f.* || 1° Quantité de vin qui se fait à la fois dans une cuve. Il a fait trois cuvées de vin. Ces tonneaux sont de la même cuvée. Dans presque tous les cantons de la Grèce on fait plus ou moins infuser des pommes de pin au fond des cuvées, CHATEAUB. *Itin.* I, 176. || La première, la seconde, la troisième cuvée, expressions qui indiquent des époques différentes de cuvage du vin, ou bien aussi des qualités différentes. || 2° Fig. et familièrement. Seconde cuvée, nouvelle façon. || Il est de la dernière cuvée, il est fait depuis peu. || En voici d'une autre cuvée, se dit d'un conte, d'un récit qu'une personne commence quand une autre vient d'en finir un. || 3° Mélange de vins que font certains marchands.

— HIST. XVI° s. Prenant en tel endroit là le vin que desirés garder, meslangé du premier et du dernier de la cuvée, O. DE SERRES, 227.

— ÉTYM. *Cuvé.*

CUVELAGE (ku-ve-la-j'), *s. m.* Ensemble des étais et des planches dont on garnit l'intérieur des puits de mine, afin d'en prévenir les éboulements ou d'empêcher l'irruption des eaux. Les cuvelages toujours immergés durent plus longtemps que le reste du boisage. || Action d'introduire, dans un puits artésien, un tube qui, partant du point le plus bas du puits, s'élève jusqu'à son sommet.

— ÉTYM. *Cuveler.*

CUVELÉ, ÉE (ku-ve-lé, lée), *part. passé.* Puits de mine cuvelé.

CUVELER (ku-ve-lé. L'*l* se double quand la syllabe qui suit est muette : je cuvelle, je cuvellerai), *v. a.* Faire le cuvellement d'un puits. || Se cuveler, *v. réfl.* Être cuvelé. Les mines se cuvellent.

— ÉTYM. *Cuve*, par l'intermédiaire de *cuvel* ou *cuveau*; *cuveler*, c'est faire une sorte de *cuve* à l'intérieur du puits de mine. Il y avait dans l'ancien français *cuvelée*, signifiant plein un cuveau : Chascune pieche de sieu [suif], quvelée ou augie [plein une auge], se elle poise cinq livres ou plus, doit obole de rivage, *Liv. des mét.* 305.

† **CUVELLEMENT** (ku-vè-le-man), *s. m.* Opération qui consiste à garnir d'étais et de planches un puits de mine.

— ÉTYM. *Cuveler.*

CUVER (ku-vé), *v. n.* || 1° Séjourner dans la cuve, en parlant de la vendange. Lorsqu'on laisse cuver les vins nouveaux sous la râpe.... DESC. *Méth.* 5. Elle prépare un vin sec en l'empêchant de cuver, J. J. ROUSS. *Hél.* V, 7. || Fig. Là les vapeurs du vin nouveau Cuvèrent à loisir, LA FONT. *Fabl.* III, 7. || 2° *V. a.* Fig. et familièrement. Cuver son vin, dissiper son ivresse en dormant. Sitôt que leur vin fut cuvé, Et que le soleil fut levé, SCARRON, *Virg. trav.* dans LEROUX, *Dict. comique.* Sogdien, de concert avec Pharnacias, un des eunuques de Xerxès, vint un jour surprendre le nouveau roi, qui, après s'être enivré un jour de fête, s'était retiré dans sa chambre pour y cuver son vin, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. III, p. 567, dans POUGENS. Peins-nous ses feux [de Tibère] qu'en secret tu redoutes, Quand sur ton sein il cuve son nectar, BÉRANG. *Octavie.* || Fig. Se calmer, revenir à la raison. Surville, ayant cuvé son vin, mit en usage tout ce qu'il put pour satisfaire la Barre, ST-SIM. 150, 191. Memnon cuve un peu son vin et il envoie chercher de l'argent, VOLT. *Memnon.* || On dit dans le même sens cuver sa colère. On le laissa cuver sa colère. || 3° Mêler plusieurs sortes de vins.

— HIST. XVI° s. Les vins moins sujets à corruption, sont ceux qui le moins auront cuvé, O. DE SERRES, 227. Et, puisqu'il me fault faire la honte toute entiere, il n'y a pas un mois qu'on me surprint ignorant de quoy le levain servoit à faire du pain, et que c'estoit que faire cuver du vin, MONT. III, 59.

— ÉTYM. *Cuve*; Berry, *cuber.*

† **CUVERIE** (ku-ve-rie), *s. f.* Nom, en quelques provinces, de l'endroit du cellier où se trouvent les cuves. || Art de faire cuver la vendange. Les habitants de la ville de Châteaudun se sont avisés de faire bâtir des maisons et cuveries au delà de la fausse porte de l'un des faubourgs de ladite ville, où ils façonnent leurs vins et boissons, *Arrêt du Conseil d'État*, 13 oct. 1722.

— ÉTYM. *Cuver.*

CUVETTE (ku-vè-t'), *s. f.* || 1° Vase large et à bords très-évasés. Un bloc de marbre était si beau Qu'un statuaire en fit emplette : Qu'en fera, dit-il, mon ciseau? Sera-t-il dieu, table ou cuvette? LA FONT. *Fabl.* IX, 6. || 2° Terme d'architecture. Sorte d'entonnoir où affluent les eaux de descente pour s'écouler par un tuyau. || 3° La cuvette d'un baromètre, petit vase plein de mercure où plonge l'extrémité inférieure d'un baromètre, et, par extension, l'extrémité du tube recourbé et fort élargi qui remplace la cuvette primitive dans les baromètres recourbés. || 4° Terme de fortification. Le même que cunette. || 5° Petit fossé creusé entre chaque arbre bordant une route ou une avenue. || 6° Petit bassin en bois ou en pierre pour la facilité des arrosements. || 7° Vaisseau qui reçoit l'eau d'une source pour la distribuer à différents endroits. || 8° Marbre à cuvette, marbre formant le dessus d'un guéridon ou d'une toilette. || 9° Appareil adapté aux siéges de garde-robe pour empêcher les mauvaises odeurs. || 10° Plaque de cuivre qui couvre en arrière le mouvement de certaines montres. Montre à cuvette. || Partie de la harpe qui sert de base à l'instrument et qui contient les pédales.

— HIST. XIV° s. Une cuvette de bort [bois] d'Illande à faire les fons pour baptiser, DE LABORDE, *Émaux*, p. 167. || XVI° s. Les inquisiteurs faisoient lier les prisonniers la teste entre les jambes, et les faisoient mourir dans des cuvettes pleines d'eau, D'AUB. *Hist.* I, 252. La cuvete ou fouloire est mise sur la cuve [pour le vin], O. DE SERRES, 211. Les chairs de pourceau sont salées en menues pieces dans des cuvettes ou grands barils, et là gardées toute l'année, ID. 837.

— ÉTYM. Diminutif de *cuve.*

CUVIER (ku-vié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie : des cuvié-z en bois), *s. m.* Cuve pour la lessive. || Cuve où se trempe l'acier.

— HIST. XIII° s. Lors s'en ira chez l'estuvier; Mès jà ne cuve ne cuvier Par aventure ne querra, Mès o son ami se gerra, *la Rose*, 14576.

— ÉTYM. *Cuve.*

† **CYAME** (si-a-m'), *s. m.* Terme de zoologie. Animal parasite qui vit sur la baleine.

— ÉTYM. Κύαμος, fève; dit ainsi par assimilation.

† **CYAMOÏDE** (si-a-mo-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à une fève.

— ÉTYM. Κύαμος, fève, et εἶδος, forme.

† **CYANATE** (si-a-na-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanique avec une base.

— ÉTYM. *Cyanique.*

† **CYANE** (si-a-n'), *s. m.* Terme de chimie. Synonyme de cyanogène.

— ÉTYM. Voy. CYANOGÈNE.

† **CYANÉICOLLE** (si-a-né-i-ko-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le cou bleu.

— ÉTYM. Lat. *cyaneus*, de κυάνεος, κύανος, bleu, et *collum*, col.

† **CYANÉPHIDROSE** (si-a-né-fi-drô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Sueur abondante qui colore le linge en bleu.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et ἐφίδρωσις, épanchement de sueur, de ἐπὶ, sur, et ἱδρὼς, sueur.

† **CYANEUX** (si-a-neû), *adj. m.* Terme de chimie. Acide cyaneux, un des acides du cyanogène.

— ÉTYM. Voy. CYANIQUE.

† **CYANHYDRIQUE** (si-a-ni-dri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cyanhydrique, produit de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène, dit anciennement acide hydrocyanique et acide prussique.

— ÉTYM. *Cyani....* préfixe, et *hydrique*, affixe qui signifie en chimie *hydrogène.*

† **CYANI....** préfixe signifiant bleu et venant de κύανος, bleu.

† **CYANIBASE** (si-a-ni-ba-z'), *s. f.* Terme de chimie. Combinaison de cyanogène qui joue le rôle de base dans d'autres composés.

— ÉTYM. *Cyane*, et *base.*

† **CYANICORNE** (si-a-ni-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes ou les antennes bleues.

— ÉTYM. *Cyani....* préfixe, et *corne.*

† **CYANIDE** (si-a-ni-d'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison du cyanogène avec un métalloïde ou un métal électro-négatif.

— ÉTYM. *Cyane.*

† **CYANIPÈDE** (si-a-ni-pè-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes bleues.

— ÉTYM. *Cyani...* préfixe, et le latin *pes, pedis*, pied.

† **CYANIPENNE** (si-a-ni-pè-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes bleues.

— ÉTYM. *Cyani....* préfixe, et le latin *penna*, aile.

† **CYANIQUE** (si-a-ni-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cyanique, acide obtenu par la dissolution de l'acide cyanurique, et qui est le second degré d'oxydation du cyanogène.

— ÉTYM. Κύανος, bleu.

† **CYANIROSTRE** (si-a-ni-ro-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le bec bleu.

— ÉTYM. *Cyani....* préfixe, et le latin *rostrum*, bec.

† **CYANISME** (si-a-ni-sm'), *s. m.* Terme de physique. Intensité de l'azur céleste mesurée au moyen du cyanomètre.

— ÉTYM. Κύανος, bleu.

† **CYANITE** (si-a-ni-t'), *s. f.* Terme de minéralogie. Silicate d'alumine contenant une faible quantité de fer.

— ÉTYM. Κύανος, bleu

† **CYANOCARPE** (si-a-no-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits bleus ou bleuâtres.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et καρπὸς, fruit.

† **CYANOCÉPHALE** (si-a-no-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la tête bleue.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et κεφαλὴ, tête.

† **CYANODERMIE** (si-a-no-dèr-mie), *s. f.* Terme de médecine. Coloration en bleu de la peau.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et δέρμα, peau.

† **CYANOFERRATE** (si-a-no-fè-rra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Nom donné aujourd'hui aux composés nommés autrefois prussiates de fer. On dit aussi ferrocyanate.

— ÉTYM. *Cyane*, et *fer*.

† **CYANOFERRE** (si-a-no-fê-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de fer et de cyanogène.

— ÉTYM. *Cyane*, et le latin *ferrum*, fer.

† **CYANOFERRIQUE** (si-a-no-fè-rri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cyanoferrique, combinaison d'acide cyanhydrique et de cyanure de fer, qui fait la base du bleu de Prusse.

— ÉTYM. *Cyanoferre*.

† **CYANOFERRURE** (si-a-no-fè-rru-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison de cyanoferre avec un corps simple.

— ÉTYM. *Cyanoferre*.

† **CYANOGASTRE** (si-a-no-ga-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le ventre bleu.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et γαστὴρ, ventre.

† **CYANOGÈNE** (si-a-no-jè-n'), *s. m.* Gaz incolore, d'une odeur pénétrante, composé d'azote et de carbone, mais qui a la propriété de se comporter comme un corps simple.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et *gène*, suffixe grec qui, dans la nomenclature chimique, signifie qui engendre; fautivement, car en grec γενὴς signifie qui est engendré (voy.... GÈNE, suffixe). Gay-Lussac, qui a découvert le *cyanogène*, lui donna ce nom, parce c'est un des principes constituants du bleu de Prusse.

† **CYANOGYNE** (si-a-no-ji-n'), *adj.* Terme de botanique. Qui a le pistil bleu.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et γυνὴ, femme, femelle, pistil.

† **CYANOÏDE** (si-a-no-i-d'), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble au bluet.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et εἶδος, forme.

† **CYANOLEUQUE** (si-a-no-leu-k'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est bleu et blanc.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et λευκὸς, blanc.

† **CYANOMÈLE** (si-a-no-mè-l'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est bleu et noir.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et μέλας, noir.

† **CYANOMÈTRE** (si-a-no-mè-tr'), *s. m.* Terme de physique. Instrument qui sert à déterminer le degré d'intensité du bleu de l'air.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et μέτρον, mesure.

† **CYANOPATHIE** (si-a-no-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Voy. CYANOSE.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et πάθος, maladie.

† **CYANOPHOSPHORE** (si-a-no-fo-sfo-r'), *s. m.* Terme de chimie. Corps fulminant produit par l'action du phosphore sur le cyanure de mercure.

— ÉTYM. *Cyane*, et *phosphore*.

† **CYANOPHTHALME** (si-a-no-ftal-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les yeux bleus.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et ὀφθαλμὸς, œil.

† **CYANOPODE** (si-a-no-po-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les pattes bleues.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et πούς, ποδὸς, pied.

† **CYANOPOTASSIQUE** (si-a-no-po-ta-ssi-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui est composé de cyanogène et de potassium. Gaz cyanopotassique.

† **CYANOPTÈRE** (si-a-no-ptè-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les ailes bleues.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et πτερόν, aile.

† **CYANOPYGE** (si-a-no-pi-j'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le croupion bleu.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et πυγή, croupion.

† **CYANOPYRRHE** (si-a-no-pi-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui est bleu et roux.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et πύῤῥος, roux.

† **CYANOSE** (si-a-nô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Coloration bleue, quelquefois noirâtre ou livide de la peau, produite par différentes affections, et entre autres par le passage du sang veineux dans le sang artériel, quand le trou de Botal, ouvert chez le fœtus, ne se ferme pas à la naissance. || *S. m.* Terme de minéralogie. Le cyanose, le cuivre sulfuré.

— ÉTYM. Κυάνωσις, de κυανόω, rendre bleu, de κύανος, bleu.

† **CYANOSÉ, ÉE** (si-a-nô-zé, zée), *part. passé.* Terme de médecine. Qui est atteint de cyanose. || Qui présente la couleur violacée de la face et des lèvres dans diverses affections du poumon ou du cœur qui gênent la respiration. || Rendu d'un bleu livide. La peau cyanosée par le choléra.

† **CYANOSER** (si-a-nô-zé), *v. a.* Terme de médecine. Donner une couleur tirant sur le bleu. Le choléra cyanose la peau.

— ÉTYM. *Cyanose*.

† **CYANOTE** (si-a-no-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les oreilles bleues.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et οὖς, ὠτὸς, oreille.

† **CYANOTIQUE** (si-a-no-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui concerne la cyanose; qui a la couleur des individus cyanosés.

— ÉTYM. Voy. CYANOSE.

† **CYANOURE** (si-a-nou-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la queue bleue.

— ÉTYM. Κύανος, bleu, et οὐρὰ, queue.

† **CYANURATE** (si-a-nu-ra-t'), *s. m.* Terme de chimie. Sel produit par la combinaison de l'acide cyanurique avec une base.

— ÉTYM. *Cyanurique*.

† **CYANURE** (si-a-nu-r'), *s. m.* Terme de chimie. Combinaison du cyanogène avec un corps simple.

— ÉTYM. *Cyane*.

† **CYANURÉ, ÉE** (si-a-nu-ré, rée), *adj.* Terme de chimie. Qui est converti à l'état de cyanure.

† **CYANURINE** (si-a-nu-ri-n'), *s. f.* Terme de chimie. Substance azotée particulière, trouvée dans l'urine bleue.

— ÉTYM. *Cyanurique*.

† **CYANURIQUE** (si-a-nu-ri-k'), *adj.* Terme de chimie. Acide cyanurique, acide découvert dans les produits de distillation de l'acide urique. On dit aussi cyanurénique.

— ÉTYM. *Cyane*, et οὖρον, urine.

CYATHE (si-a-t'), *s. m.* Terme d'antiquité. Espèce de gobelet. || Sorte de mesure pour les liquides valant 0^{lit},045.

— ÉTYM. Κύαθος, ayant pour radical κύος, κύαρ, cavité.

† **CYATHIFORME** (si-a-ti-for-m'), *adj.* Terme didactique. Qui est en forme de coupe. Émission cyathiforme du côté du soleil, en forme de calice et à bords renversés [dans la comète de 1861], FAYE, *Acad. des sc. Comptes rendus*, t. LIV, p. 67.

— ÉTYM. Lat. *cyathus*, du grec κύαθος, coupe, et *forme*.

† **CYATHOÏDE** (si-a-to-ï-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'un gobelet ou d'une soucoupe.

— ÉTYM. *Cyathe*, et εἶδος, forme.

† **CYATHOPHORE** (si-a-to-fo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte des excavations en forme de coupe.

— ÉTYM. *Cyathe*, et φορὸς, qui porte.

† **CYBERNÉTIQUE** (si-bèr-nè-ti-k'), *s. f.* Nom donné par Ampère à la partie de la politique qui s'occupe des moyens de gouverner.

— ÉTYM. Κυβερνητική, de κυβερνᾶν (voy. GOUVERNER).

† **CYCÉON** (si-sé-on), *s. m.* Terme d'antiquité. Préparation alimentaire des Grecs, faite ordinairement avec du vin, de la farine d'orge grillée, du miel, de l'eau et du fromage.

— ÉTYM. Κυκεὼν, de κυκᾶν, remuer, brouiller.

† **CYCLADE** (si-kla-d'), *s. f.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de coquilles.

— ÉTYM. Κυκλὰς, disposé en rond, de κύκλος, cercle.

† **CYCLADIN** (si-kla-din), *s. m.* Nom donné à l'animal qui habite les coquilles du genre cyclade.

CYCLAME (si-kla-m') ou **CYCLAMEN** (si-kla-mèn'), *s. m.* Genre de plantes communes à racines vivaces. Une des espèces dite pain de pourceau est le *cyclamen europæum*, *L.* || Une plante de cette espèce est cultivée en serre et fleurit dans les mois de l'hiver. || *Au plur.* Des cyclamens.

— HIST. XVIe s. Il faut user de plus forts [clystères], ausquels on mettra du cyclamen et de la centaure, PARÉ, XV, 65 *bis*.

— ÉTYM. Lat. *cyclamen*; grec, κυκλάμινος.

† **CYCLAMINE** (si-kla-mi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Matière neutre tirée du *cyclamen* et ayant des propriétés vénéneuses analogues à celles du curare.

† **CYCLAMOR** (si-kla-mor), *s. m.* Terme de blason. Espèce de bordure, dite aussi orle rond.

— ÉTYM. Il semble que, dans ce mot singulier, il y a *cycle*, rond, et *orle*.

CYCLE (si-kl'), *s. m.* || 1° Terme d'astronomie. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années, à la fin de laquelle des phénomènes astronomiques doivent se représenter dans le même ordre que précédemment. Les Chinois inventèrent un cycle qui commence 2602 ans avant le nôtre, VOLT. *Mœurs*, 1. La période victorienne est formée de la multiplication des cycles du soleil et de la lune, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 1. || Cycle lunaire, cycle qui ramène les lunaisons dans le même ordre. Le premier de ces astronomes [Méton] se rendit célèbre par le cycle de dix-neuf années correspondantes à 235 lunaisons qu'il introduisit dans le calendrier, LAPLACE, *Exp.* V, 2. Le jour où Méton observa le solstice d'été concourut avec le 27 juin de notre année julienne; et celui où il commença son nouveau cycle, avec le 16 juillet, BARTHÉLEMY, *Anach.* ch. XXXI, note 10. || Cycle solaire, cycle de 28 ans inventé pour déterminer les sept jours de la semaine au moyen des lettres dominicales. || Cycle chaldéen, période de 600 années qui était égale à 7421 mois lunaires. || Cycle caniculaire ou sothiaque, période égyptienne de 1460 ans. || Cycle de Callippe, période de 76 ans inventée pour corriger le cycle de Méton. || 2° Terme de médecine ancienne. Certain nombre de jours pendant lesquels on disposait l'alimentation et les exercices suivant un certain ordre d'abord ascendant, puis descendant. || Cycle résomptif, cycle ayant pour objet de restaurer le malade fatigué de remèdes imprudemment employés, et consistant en un régime où la nourriture et les exercices, d'abord entièrement supprimés, étaient ensuite graduellement augmentés. || Cycle métasyncritique ou récorporatif, cycle qu'on faisait suivre au malade immédiatement après le précédent et qui n'en différait que par des aliments un peu moins faciles à digérer. || 3° Terme de botanique. Ligne spirale entre deux feuilles qui se correspondent exactement sur une tige ou un rameau. || 4° Terme de littérature. Cycle épique, l'ensemble des poëmes (la plupart perdus et dont l'Iliade et l'Odyssée faisaient partie) où est célébrée l'histoire des temps fabuleux de la Grèce et celle de la guerre de Troie. Cycle troyen. || Par extension, tout ensemble d'épopées qui se rapportent à une même époque. Le cycle de Charlemagne, de la Table Ronde.

— ÉTYM. Κύκλος, cycle, cercle.

† **CYCLIDE** (si-kli-d'), *s. f.* Terme de géométrie. Sorte de surface nommée ainsi par Ch. Dupin.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle.

CYCLIQUE (si-kli-k'), *adj.* || 1° Terme d'astronomie. Qui se rapporte à un cycle. Chronologie cyclique, chronologie fictive qui, au lieu d'être historique, repose sur des cycles astronomiques ou autres. || 2° Terme d'antiquité grecque. Poëtes cycliques, ceux qui racontèrent l'histoire des temps fabuleux de la Grèce; poésies cycliques, leurs compositions. Eumiclée de Cypre, poëte cyclique, BARTHÉL. *Anach.* table 6e. || Substantivement, les cycliques. On entend par cycliques les anciens écrivains qui ont mis en vers l'histoire des siècles héroïques, ID. *ib.* || 3° Poëtes cycliques, poëtes qui composent de petits ouvrages, tels que des chansons. On dit de même : Poésies cycliques. || Ce sens est très-peu usité. || 4° Terme de littérature. Poëme cyclique, sorte de poëme épique qui ne s'astreint pas aux unités, ou qui raconte toute une histoire depuis ses premiers commencements, comme les Métamorphoses d'Ovide, les Amadis de Creusé de Lessert. Ce nom, qui n'est pas admis par tous les littérateurs, a été proposé par Scaliger, et adopté par Casaubon, Mme Dacier et d'autres.

— ÉTYM. Κυκλικὸς, de κύκλος, cycle.

† **CYCLOBRANCHE** (si-klo-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les branchies disposées en cercle.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et *branchies*.

† **CYCLOCARPE** (si-klo-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits arrondis.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et καρπὸς, fruit.

† **CYCLOCÈLE** (si-klo-sè-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a un canal intestinal disposé en cercle.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et κοῖλος, creux.

† **CYCLOCÉPHALE** (si-klo-sé-fa-l'), *adj.* Terme de tératologie. Nom donné à des monstres qui ont deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane. Un monstre cyclocéphale, et, substantivement, un cyclocéphale.

— ÉTYM. *Cyclope*, et κεφαλὴ, tête.

† **CYCLOCÉPHALIE** (si-klo-sé-fa-lie), *s. f.* État du cyclocéphale.

† **CYCLOGASTRE** (si-klo-ga-str'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a le ventre orbiculaire.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et γαστὴρ, ventre.

† **CYCLOGRAPHE** (si-klo-gra-f'), *s. m.* Poëte qui avait traité une époque de l'histoire fabuleuse de la Grèce.

— ÉTYM. Κύκλος, cycle, et γράφειν, écrire.

† **CYCLOÏDAL, ALE** (si-klo-i-dal, da-l'), *adj.* Terme de géométrie. Qui appartient à la cycloïde; qui en a la forme; qui décrit une cycloïde. Des pendules cycloïdaux. || *S. f.* La cycloïdale, synonyme de la cycloïde. Une courbe quelconque étant proposée, il la conçoit comme immobile, et en même temps il conçoit qu'une autre courbe égale et semblable, c'est-à-dire la même en espèce, roule sur elle et applique tous ses points aux siens les uns après les autres; en joignant à cette considération celle de la développée qui aurait produit la courbe proposée, non-seulement il tire du roulement de cette courbe sur elle-même une roulette en cycloïdale décrite à la manière ordinaire par un point fixe de la courbe mobile..., FONTEN. *Bernoulli.*

— ÉTYM. *Cycloïde.*

CYCLOÏDE (si-klo-i-d'), *s. f.* Terme de géométrie. Ligne courbe produite par l'entière révolution d'un point appartenant à un cercle qui tourne sur un plan. Quand les plus grands géomètres du XVIIe siècle se mirent à étudier une nouvelle courbe qu'ils appelèrent la cycloïde, ce ne fut qu'une pure spéculation, FONTEN. *Utilité des math. Préface.* La cycloïde a un grand nombre de propriétés très-singulières; et celle d'être la courbe de la plus vite descente n'est pas une des moins remarquables, D'ALEMB. *Éloges, Bernoulli.* || Horloge fondée sur le principe de la cycloïde, d'où dérivent nos horloges à pendule. Ils furent peut-être les premiers en Italie qui eurent une horloge à cycloïde, FONTEN. *Manfredi.*

— ÉTYM. Κυκλοειδὴς, de κύκλος, cercle, et εἶδος, forme.

† **CYCLOLITHE** (si-klo-li-t'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre des polypiers fossiles.

† **CYCLOMÉTRIE** (si-klo-mé-trie), *s. f.* Terme de mathématique. Art de mesurer des cercles ou des cycles. Un des grands objets de M. Lagny était sa cyclométrie, ou mesure du cercle, FONTEN. *Lagny.*

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et μέτρον, mesure.

† **CYCLOMÉTRIQUE** (si-klo-mé-tri-k'), *adj.* Qui a rapport à la cyclométrie.

† **CYCLOMORPHE** (si-klo-mor-f'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la forme d'un disque.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et μορφὴ, forme.

† **CYCLONAL, ALE** (si-klo-nal, na-l'), *adj.* Terme de météorologie. Qui appartient au cyclone. On a vu la mer se briser, lorsque le tourbillon était encore à six cents milles de distance; la mer est alors confusément agitée; car la lame de progression et la lame cyclonale se croisent, *Presse scientifique*, t. II, p. 421.

— ÉTYM. *Cyclone.*

† **CYCLONE** (si-klo-n'), *s. m.* Terme de météorologie. Tempête tournante, c'est-à-dire tempête qui balaye la terre ou la mer en tournant sur elle-même. Les cyclones se font sentir particulièrement dans la mer des Indes.

— SYN. CYCLONE, TROMBE, TOURBILLON. Le cyclone est une tempête qui balaye en tournoyant; le tourbillon y ressemble, mais il n'est pas le caractère propre d'un orage, il n'en est que l'effet accidentel. La trombe n'est point accompagnée de tempête, c'est une colonne qui se promène et ravage en se promenant; on dit que des coups de canon ont fait évanouir certaines trombes; ils ne pourraient rien contre un cyclone.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle.

† **CYCLONOTE** (si-klo-no-t'), *adj.* Terme de zoologie. Qui porte un cercle coloré sur le dos.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et νῶτος, dos.

CYCLOPE (si-klo-p'), *s. m.* || 1° Terme de mythologie. Espèce de géants qui n'avaient qu'un œil rond au milieu du front, qui habitaient la Sicile, et que certains récits mythologiques donnaient pour aides à Vulcain dans ses forges de l'Etna. Apollon, indigné de ce que Jupiter par ses foudres troublait le ciel dans les plus beaux jours, voulut s'en venger sur les cyclopes, qui forgeaient les foudres, et les perça de ses flèches, FÉN. *Tél.* II. Il me représentait d'un côté les cyclopes, géants monstrueux qui dévorent les hommes, ID. *ib.* I. Le public vous a l'obligation de connaître le Vésuve et l'Etna beaucoup mieux qu'ils ne furent connus du temps des cyclopes, VOLT. *Lett. Hamilton*, 17 juin 1773. Lassés de leurs fardeaux énormes, Les cyclopes à demi nus Reposent leurs têtes difformes Sur leurs travaux interrompus, BERNIS, *Quatre part. du jour, Midi.* On attribua tous ces ouvrages [les murs cyclopéens] aux cyclopes, dont le nom réveille des idées de grandeur, puisqu'il fut donné par les premiers poëtes tantôt à des géants, tantôt à des enfants du ciel et de la terre chargés de forger les foudres de Jupiter, BARTHÉL. *Anach.* ch. 53. || 2° Nom d'un ancien peuple d'Arcadie. Les cyclopes primitifs d'Arcadie paraissent, selon les traditions recueillies par Aristote, avoir habité originairement la Thrace, PETIT-RADEL, *Rech. sur les monum. cyclop.* p. 11. || 3° Terme de tératologie. Nom donné autrefois aux monstres cyclocéphales dont les deux yeux étaient réunis en un seul. Tantôt c'est une espèce de cyclope sans nez ni bouche et qui n'a qu'un œil au milieu du front; tantôt c'est un fœtus absolument privé de sexe et d'anus, BONNET, *Consid. corps organ. Œuvres*, t. VI, p. 455, dans POUGENS. || 4° Terme de zoologie. Genre de coquillages qui se trouvent dans les eaux stagnantes et dont la couleur varie beaucoup.

— ÉTYM. Κύκλωψ, de κύκλος, cercle, et ὤψ, œil.

CYCLOPÉEN, ENNE (si-klo-pé-in, è-n'), *adj.* Qui fut fait par des cyclopes, peuple qu'on dit arcadien ou pélasgique. Se dit de constructions et de monuments de temps très-reculés, et faits avec des blocs de pierre énormes. Quelques antiquaires attribuent ces constructions aux Pélasges et les nomment pélasgiques. On trouve des constructions cyclopéennes à Mycènes et à Tirynthe en Grèce, à Signia en Italie, et en beaucoup d'autres lieux. La plus ancienne construction, celle qu'on voit au bas du frontispice, est celle que les poëtes grecs ont appelée cyclopéenne, parce qu'on en attribuait l'origine au peuple arcadien de ce nom, PETIT-RADEL, *Rech. sur les monum. cyclop.* p. 11.

— ÉTYM. *Cyclope.*

† **CYCLOPHORE** (si-klo-fo-r'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui porte un ou plusieurs cercles colorés.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et φορὸς, qui porte.

† **CYCLOPHYLLE** (si-klo-fi-l'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles orbiculaires.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et φύλλον, feuille.

† **CYCLOPIE** (si-klo-pie), *s. f.* Terme de tératologie. Conformation des monstres dont les deux yeux se sont confondus en un seul.

— ÉTYM. *Cyclope.*

† **CYCLOPIEN, IENNE** (si-klo-piin, piè-n'), *adj.* Terme de tératologie. Monstre cyclopien, monstre affecté de cyclopie.

— ÉTYM. *Cyclope.*

† **CYCLOPTÈRES** (si-klo-ptè-r'), *s. m. pl.* Terme de zoologie. Genre de poissons de mer de l'ordre des branchiostéges, dont les nageoires sont arrondies.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et πτερὸν, aile.

† **CYCLOSE** (si-klô-z'), *s. f.* Terme de botanique. Mouvement de giration des liquides qui a lieu dans certaines plantes.

— ÉTYM. Κύκλωσις, de κυκλόω, mettre en cercle, de κύκλος.

† **CYCLOSPERME** (si-klo-spèr-m'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des graines orbiculaires.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et σπέρμα, graine.

† **CYCLOSTOME** (si-klo-sto-m'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la bouche ou l'ouverture ronde. || *S. m. plur.* Nom de la quatrième division de la classe des poissons, caractérisée par une peau molle, sans écaille, une seule nageoire et la bouche ronde.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et στόμα, bouche.

† **CYCLOTHÈLE** (si-klo-tè-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a des papilles orbiculaires.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et θηλὴ, papille.

† **CYCLOTOME** (si-klo-to-m'), *s. m.* Nom de deux instruments inusités aujourd'hui, destinés à fixer l'œil et à inciser la cornée, dans l'opération de la cataracte.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et τομὴ, section.

† **CYCLOZOAIRE** (si-klo-zo-è-r'), *s. m.* Terme de zoologie. Se dit d'animaux d'une configuration circulaire.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et ζῶον, animal.

† **CYCLURE** (si-klu-r'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a une queue orbiculaire.

— ÉTYM. Κύκλος, cercle, et οὐρὰ, queue.

† **CYCNOÏDE** (si-kno-i-d'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble au cygne.

— ÉTYM. Κύκνος, cygne, et εἶδος, forme.

† **CYÉSIOLOGIE** (si-é-zi-o-lo-jie), *s. f.* Terme didactique. Théorie, histoire des phénomènes de la grossesse.

— ÉTYM. Κύησις, grossesse, et λόγος, traité.

CYGNE (si-gn'), *s. m.* || 1° Oiseau palmipède, aquatique, du genre de l'oie. Le cygne règne sur les eaux à tous les titres qui fondent un empire de paix, la grandeur, la majesté, la douceur; avec des puissances, des forces, du courage et la volonté de n'en pas abuser et de ne les employer que pour la défense, il sait combattre et vaincre sans jamais attaquer, BUFFON, *Cygne.* À sa noble aisance, à la facilité, à la liberté de ses mouvements sur l'eau, on doit reconnaître le cygne, non-seulement comme le premier des navigateurs ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous ait offert pour la navigation; son cou élevé et sa poitrine relevée et arrondie semblent en effet figurer la proue du navire fendant l'onde; son large estomac en représente la carène; son corps, penché en avant pour cingler, se redresse à l'arrière et se relève en poupe; la queue est un vrai gouvernail; les pieds sont de larges rames; et ses grandes ailes, demi-ouvertes au vent et doucement enflées, sont les voiles qui poussent le vaisseau vivant, navire et pilote à la fois, ID. *ib.* À leur tête s'avance et nage avec fierté Le cygne au cou superbe, au plumage argenté, DELILLE, *Jardins*, III. || Avoir la blancheur du cygne, être d'une blancheur éclatante. Longtemps on n'a connu que le cygne blanc; aussi en a-t-on fait le type de la blancheur. Aujourd'hui on connaît des cygnes noirs, originaires de la Nouvelle-Hollande. || Il est blanc comme un cygne, se dit d'un homme qui a la barbe et les cheveux tout blancs. || Cou de cygne, en parlant d'une femme, cou élégant et flexible. J'ai pris femme noble aux doux yeux, Aux mains blanches, au cou de cygne, BÉRANG. *Contr. de m.* || Familièrement et par antiphrase. Blanc comme un cygne qui casse des noix, c'est-à-dire noir comme un corbeau. || Fig. Faire un cygne d'un oison, louer une personne, une chose démesurément. || Le chant du cygne, chant mélodieux que l'antiquité attribuait au cygne près de mourir. Ce sera là que ma lyre, Faisant son dernier effort, Entreprendra de mieux dire Qu'un cygne près de sa mort, MALH. II, 2. Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne; et, le tenant au cou, Il allait l'égorger, puis le mettre en potage; L'autre, prêt à mourir, se plaint en son ramage, LA FONT. *Fabl.* III, 12. Ce que l'on dit des cygnes, qu'ils ne chantent que quand ils sont près de mourir et qu'alors ils chantent mélodieusement, n'est fondé que sur une erreur populaire, ROLLIN, *Hist. anc. Œuvres*, t. I, p. 60, dans POUGENS. À leurs chants on croirait entendre dans les cieux De cygnes argentés un chœur mélodieux, DELILLE, *Énéide*, VII. Je suis un cygne aussi; je meurs, je puis chanter, LAMART. *Socr.* 342. Mais il ne faut pas qu'on ignore Qu'en chantant le cygne a fini, BÉRANG. *Ma dern. chans.* || Figurément, le chant du cygne, la dernière composition d'un musicien, d'un poëte distingué. || 2° Fig. Poëte, orateur, musicien illustre surtout par la douceur et le fini de ses compositions, plutôt que par l'originalité et la grandeur. Le cygne de Mantoue, Virgile. Le cygne de Cambrai, Fénelon. De Bossuet, on dit l'aigle de Meaux; on ne dirait pas le cygne. || 3° Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional. || 4° Cou de cygne, partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée afin de laisser passer les roues de devant quand la voiture tourne.

— HIST. XIIe s. Paons rotiz et bons cisnes pevreis, Et venoison à molt riche plenté : Que tout li pires an ait tot à son gré, *Raoul de C.* 62. || XIIIe s. Et contrefaisoient le cinne qui chante quant il doit morir, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 293. C'est oisel cler semé en terre, Si legierement congnoissable, Qu'il est au cine noir semblable, *la Rose*, 8746. Puis-ge voler avec les grues, Voire saillir outre les nues, Cum fist li cine Socratès? *ib.* 5443. Quant il encommençoient à corner, vous deissiez que ce sont les voiz des cynes qui se partent de l'estanc, JOINV. 269. Qui partout rent l'ame benigne, Qui en trait toute riens maligne, Et d'innocence si l'acesme, Qu'il la fait plus blanche que cygne, J. DE MEUNG, *Tr.* 261. || XVe s. Au roi fut presenté ung cherf-volant, au duc d'Orliens ung blanc chisne, au duc de Bourgoigne un lyon, G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* 1re part. ch. 20. || XVIe s. Aussi blanches que cignes, CARL. III, 30. Tout blanc oysel n'est pas cygne, *Rozier histor.* I, 7. On ne voit cyne noir, nulle neige noire, LEROUX DE LINCY, *Prov.* t. I, p. 17. Vous y serez cogneu comme un oyson parmy les cygnes, je voulois dire comme un cygne parmy les oysons, D'AMBROISE, *Les Napolitaines*, *Anc. théâtre fr* t. VII, p. 256.

— ÉTYM. Picard, *cyngne*; provenç. *cigne*; espagn.

cisne; ital. *cigno;* du latin *cycnus*, de κύκνος, qui tient au latin *ciconia*, cigogne, par l'intermédiaire du sanscrit *çakuni*, oiseau en général.

† **CYLINDRACÉ, ÉE** (si-lin-dra-sé, sée), *adj.* Terme didactique. Qui est à peu près cylindrique.

— ÉTYM. *Cylindre*, et le suffixe *acé.*

† **CYLINDRAGE** (si-lin-dra-j'), *s. m.* Pression du cylindre sur les corps qu'on lui soumet, et résultat de cette action.

— ÉTYM. *Cylindrer.*

CYLINDRE (si-lin-dr'), *s. m.* || 1° Corps arrondi, allongé, et d'un diamètre égal dans toute sa longueur. Cylindre droit. Cylindre oblique. Il sortait de dessous l'horizon des zones de pourpre et de rose, magnifiques rubans déroulés de leur cylindre, CHATEAUB. *Natch.* III, 69. || Terme de géométrie. Surface décrite par une ligne droite assujettie à être toujours parallèle à elle-même et à se mouvoir le long d'une circonférence. Archimède, qui voulut orner son tombeau de sa plus belle découverte géométrique et ordonna que l'on y mît un cylindre circonscrit à une sphère.... FONTEN. *Bernoulli.* || 2° Rouleau armé de lames de fer, qui sert à broyer, à allonger. Les cylindres d'un laminoir. || Cylindre à lustrer, cylindre employé dans les fabriques d'étoffes. || Cylindre gravé, cylindre servant à l'impression des toiles peintes. || Terme d'agriculture. Rouleau dont on se sert pour écraser les mottes, pour aplanir les allées. || 3° Vase de métal qu'on remplit de braise et qu'on plonge dans un bain pour faire chauffer l'eau ou pour la maintenir chaude. || 4° Terme d'archéologie. Cylindres babyloniens, pierres taillées dont on faisait des cachets et des amulettes. || 5° Terme de paléographie. Petit rouleau, autour duquel on pliait une pièce de papyrus ou de parchemin pour en faire un volume. || 6° Sommet cylindrique d'une montagne. || 7° Terme de musique. Cylindre noté, le cylindre de bois des serinettes et des orgues de barbarie. || 8° Nom donné quelquefois au stéthoscope. || 9° Nom donné à des coquillages dits aussi volutes ou rouleaux. || 10° Terme de mécanique. Gros tube circulaire dans lequel se meut le piston des pompes, ou dans lequel la vapeur donne au piston le mouvement de va-et-vient.

— ÉTYM. Κύλινδρος, de κυλίειν, faire rouler.

† **CYLINDRE-AXE** (si-lin-dra-ks'), *s. m.* Terme d'anatomie. Substance solide, flexible, fragile, qui se trouve au centre de chaque tube nerveux.

— ÉTYM. *Cylindre*, et *axe.*

† **CYLINDRER** (si-lin-dré), *v. a.* Terme didactique. Donner la forme d'un cylindre. || Terme de métier. Faire passer au rouleau, au cylindre.

— ÉTYM. *Cylindre.*

† **CYLINDRICITÉ** (si-lin-dri-si-té), *s. f.* Terme didactique. Forme de ce qui est cylindrique.

— ÉTYM. *Cylindrique.*

† **CYLINDRICORNE** (si-lin-dri-kor-n'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a les cornes ou les anthères cylindriques.

— ÉTYM. *Cylindre*, et *corne.*

† **CYLINDRIFLORE** (si-lin-dri-flo-r'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fleurs cylindriques.

— ÉTYM. *Cylindre*, et le latin *flos*, *floris*, fleur.

† **CYLINDRIFORME** (si-lin-dri-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme cylindrique.

— ÉTYM. *Cylindre*, et *forme.*

† **CYLINDRIMÈTRE** (si-lin-dri-mè-tr'), *s. m.* Instrument pour fabriquer avec précision les roues d'horlogerie.

— ÉTYM. *Cylindre*, et μέτρον, mesure.

CYLINDRIQUE (si-lin-dri-k'), *adj.* Qui a la forme d'un cylindre.

— ÉTYM. Κυλινδρικός, de κύλινδρος, cylindre.

† **CYLINDRIQUEMENT** (si-lin-dri-ke-man), *adv.* En forme de cylindre.

† **CYLINDROCARPE** (si-lin-dro-kar-p'), *adj.* Terme de botanique. Qui a des fruits cylindriques.

— ÉTYM. *Cylindre*, et καρπός, fruit.

† **CYLINDROÏDE** (si-lin-dro-i-d'). || 1° *Adj.* Terme didactique. Qui approche de la forme cylindrique. || 2° *S. m.* Terme de géométrie. Surface cylindrique ayant une base différente du cercle.

— ÉTYM. *Cylindre*, et εἶδος, forme.

† **CYLINDRO-OGIVAL, ALE** (si-lin-dro-o-ji-val, va-l'), *adj.* Forme cylindro-ogivale, forme que l'on donne à la balle dans les armes à feu d'aujourd'hui. Projectiles cylindro-ogivaux.

— ÉTYM. *Cylindre*, et *ogive.*

† **CYLINDROSE** (si-lin-drô-z'), *s. f.* Terme d'anatomie. Sorte de suture du crâne.

— ÉTYM. *Cylindre.*

† **CYLINDROSOME** (si-lin-dro-so-m'), *adj* Terme de zoologie. Qui a le corps cylindrique.

— ÉTYM. *Cylindre*, et σῶμα, corps.

CYMAISE (si-mê-z'), *s. f.* Terme d'architecture. Membre ou moulure qui est au sommet d'une corniche. Cymaise droite. Cymaise renversée. S'il est petit, il [le dôme] n'est plus qu'une calotte ignoble qui s'élève au-dessus des entablements tout exprès pour rompre la ligne harmonieuse de la cymaise, CHATEAUB. *Itin.* 97.

— HIST. XVI° s. Et au regard des lancieres jambes de cheminée et cymaises, le voisin les pourra percer tout outre le dit mur, pour y asseoir les dites lancieres et cymaises afleur du dit mur, *Coust. génér.* t. I, p. 201.

— ÉTYM. Lat. *cymatium*, de κυμάτιον, cymaise, proprement petit flot, diminutif de κῦμα, flot; ainsi dit parce que la cymaise forme une sorte d'ondulation.

† **CYMATION** (si-ma-ti-on), *s. m.* Terme de botanique. Fructification des lichens.

— ÉTYM. Κυμάτιον, cyme, de κῦμα, proprement flot.

CYMBALAIRE (sin-ba-lê-r'), *s. f.* Terme de botanique. Nom vulgaire de la *linaria cymbalaria*, *L.* (scrofulariacées), et de la *saxifraga cymbalaria*, *L.* (saxifragacées).

— ÉTYM. *Cymbale*, par comparaison de forme.

CYMBALE (sin-ba-l'), *s. f.* || 1° Chez les anciens, instrument de percussion fait d'airain. || Dans le langage de l'Écriture, bruit éclatant et vain. Les vérités les plus terribles ne sont plus pour eux qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante, MASS. *Car. Parole.* Sans amour, ma gloire n'égale Que la gloire de la cymbale, Qui d'un vain bruit frappe les airs, RAC. *Cantiques spirit.* 1. || 2° *Au plur.* Aujourd'hui, instruments de percussion consistant en deux disques ou plateaux que l'on frappe l'un contre l'autre. Jouer des cymbales. Une cymbale, l'un des deux disques. J'ai trouvé une cymbale. Je ne sais à qui est cette cymbale. Au moyen de ce tambour, on ôterait cette ferraille de cymbales qui fait un très-mauvais effet, J. J. ROUSS. *Mus. milit.* || 3° Nom d'un jeu d'orgue à bouche et en étain compris parmi les jeux de mutation. Dans cet orgue le jeu de la cymbale est remarquable. || 4° Plante des murailles.

— HIST. XII° s. Loez lui en cymbles bien sonanz, loez lui en cymbles de ledece [liesse, joie], *Liber psalm.* p. 231. || XV° s. Engineurs, maçons, charpentiers, Que fumée suit voulentiers, Joueurs d'orgues ou de cymbale Feront mestier es maistres sales, E. DESCH. *Poésies mss.* f° 405, dans LACURNE. || XVI° s. L'enroué des cymbales, DUBELL. VII, 53, *recto.* Un elephant ayant à chascune cuisse un cymbale pendu, et un aultre attaché à sa trompe, MONT. II, 176.

— ÉTYM. Κύμβαλον, de κύμβος, chose creuse. Au XVI° siècle, *cymbale* était masculin, et Vaugelas prévient contre l'emploi de ce genre et dit que ce mot est toujours féminin. On avait jadis le verbe *cymbaler:* Fuyez l'infâme inhumaine personne De qui le nom si mal cimbale et sonne Qu'abhorré est de toute oreille sainte, MAROT, III, 54. *Cymbale* a été fait postérieurement sur le latin *cymbalum*, qui, ayant l'accent sur *cym*, avait donné dans l'ancienne langue *cymble*, comme cela devait être.

CYMBALIER (sin-ba-lié; l'*r* ne se lie jamais; au pluriel, l'*s* se lie: des sin-ba-lié-z et leurs cymbales), *s. m.* Celui qui joue des cymbales.

— ÉTYM. *Cymbale.*

† **CYMBALOÏDE** (sin-ba-lo-i-d'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une cymbale, d'une clochette.

— ÉTYM. *Cymbale*, et εἶδος, forme.

† **CYMBIFOLIÉ, ÉE** (sin-bi-fo-li-é, ée), *adj.* Terme de botanique. Qui a des feuilles en forme de nacelle.

— ÉTYM. Lat. *cymba*, nacelle, et *folium*, feuille.

† **CYMBIFORME** (sin-bi-for-m'), *adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une nacelle.

— ÉTYM. Lat. *cymba*, nacelle, et *forme.*

CYME (si-m'), *s. f.* Terme de botanique. Mode d'inflorescence, où les pédoncules, nés d'un même point de la tige, se ramifient ensuite irrégulièrement et se terminent tous à peu près à la même hauteur. || On trouve aussi écrit *cime.*

— ÉTYM. Voy. CIME; normand. *chimes*, rejetons de choux; wallon, *chimê*, bourgeon.

† **CYMETTE** (si-mè-t'), *s. f.* Rejeton de certains choux dits aussi choux de Bruxelles.

— ÉTYM. Diminutif de *cyme;* picard, *chimette.*

† **CYMEUX, EUSE** (si-meû, meû-z'), *adj.* Terme de botanique. Qui a ses fleurs disposées en cyme.

— ÉTYM. *Cyme.*

1. **CYNANCHE** (si-nan-k') ou **CYNANCIE** (si-nan-sie), *s. f.* Terme de médecine. Espèce d'angine, dans laquelle les malades tirent la langue à peu près comme font les chiens haletants. || Inusité présentement; on dit angine.

— ÉTYM. Κυνάγχη, de κύων, κυνός, chien, et ἄγχειν, étrangler.

† **CYNANQUE** (si-nan-k'), *s. f.* Terme de botanique. Nom de la *cynanche monspelliensis*, *L.* qui fournit un suc drastique, dit scammonée de Montpellier, et de la *cynanche vincetoxicum*, *L.* appelée vulgairement dompte-venin.

— ÉTYM. Κυνάγχη, étranglement des chiens (voy. le précédent), parce que cette plante passait pour funeste aux chiens.

† **CYNANTHÉMIS** (si-nan-té-mis'), *s. f.* Terme de botanique. Nom scientifique de la camomille puante.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et ἀνθεμίς, sorte de camomille.

† **CYNANTHROPIE** (si-nan-tro-pie), *s. f.* Terme de médecine. Espèce de mélancolie dans laquelle le malade s'imagine être changé en chien.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et ἄνθρωπος, homme.

† **CYNAPINE** (si-na-pi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Alcaloïde trouvé dans l'*æthusa cynapium.*

— ÉTYM. Lat. *cynapium*, de κύων, κυνός, chien, et ἄπιον, ache.

† **CYNARÉES** (si-na-rée), *s. f. plur.* Terme de botanique. Groupe de plantes (synanthérées) auquel appartiennent l'artichaut, le chardon bénit, la chausse-trape, le bluet, la bardane, etc.

— ÉTYM. Κυνάρα, nom d'une plante indéterminée.

† **CYNAROCÉPHALES** (si-na-ro-sé-fa-l'), *s. f. plur.* Terme de botanique. Voy. CYNARÉES.

— ÉTYM. Κυνάρα, nom d'une plante indéterminée, et κεφαλή, tête.

† **CYNÉGÉTIQUE** (si-né-jé-ti-k'). || 1° *Adj.* Qui regarde la chasse et les chiens. Les exercices cynégétiques. || 2° *S. f.* Art de la chasse avec les chiens, et aussi de la chasse en général.

— ÉTYM. Κυνηγετική, de κύων, κυνός, chien, et ἄγειν, conduire.

† **CYNGALAIS, AISE** (sin-ga-lê, lê-z'), *adj.* Qui est de Ceylan. La langue cyngalaise. || On trouve aussi Ceylanais, aise.

† **CYNIPS** (si-nips'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre d'insectes hyménoptères auquel appartient celui qui fait la noix de galle, la caprification des figuiers, etc.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et ἴψ, sorte d'insecte.

CYNIQUE (si-ni-k'), *adj.* || 1° De chien. Fièvre adurante et soif plus que cynique, J. B. ROUSS. I, *Épigr.* 5. || Peu usité en ce sens. || Terme de médecine. Spasme cynique, mouvement convulsif des joues, par lequel les lèvres s'écartent de manière à laisser voir les dents comme un chien irrité. || 2° Qui appartient à une philosophie affectant de braver les convenances. Diogène, philosophe cynique. Antisthène d'Athènes, disciple de Socrate et chef de la secte cynique, IV° siècle avant J. C., BARTHÉL. *Anach.* table 5. || Par extension, effronté. Homme cynique et bravant les convenances. Ses cyniques discours. Les trois lettres sur le gouvernement sont d'un style dur, cynique et plus insolent que vigoureux, VOLT. *Lett. Damilaville*, 19 sept. 1766. Je me fis cynique et caustique par honte, j'affectai de mépriser la politesse que je ne savais pas pratiquer, J. J. ROUSS. *Confess.* VIII. || Obscène. Être cynique dans son langage. Vers cyniques. Et si du son hardi de ses rimes cyniques Il [Régnier] n'alarmait souvent les oreilles pudiques, BOIL. *A. poétique*, II. || 3° *S. m.* Philosophe cynique. Les cyniques étaient mordants et sans pudeur. Quoique je ne fisse pas profession de mépriser la gloire en cynique.... DESC. *Méth.* Cratès fleurissait à Thèbes vers la 113° olympiade et effaçait tous les autres cyniques de ce temps, ROLLIN, *Hist. anc.* liv. XXVI, 1re part. ch. 2, art. 6. Ils [les cyniques] reprochaient aux autres leurs défauts sans garder aucun ménagement, ajoutant même à leurs reproches un air de mépris et d'insulte; c'est ce qui, selon quelques-uns, leur fit donner le nom de cyniques, parce qu'ils étaient mordants et qu'ils aboyaient après tout le monde comme des chiens, ID. *ib.* Souvent sous le manteau du cynique et du stoïcien, sous les apparences du désintéressement, du mépris des grandeurs, de la louange, des plaisirs, nous ne trouverons que des âmes bilieuses, rongées par l'envie, dévorées d'ambition, embrasées du vain désir d'une gloire usurpée toutes les fois qu'on ne la doit point aux avantages réels qu'on procure à la société, D'HOLBACH. *Ess. préj.* ch. 7, dans DUMARSAIS, *Œuvres* Les railleries, les satires, les invectives furent leurs

armes, et ils ne ménagèrent personne; voilà le caractère d'esprit qui était commun à tous les cyniques, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 18. Tout dégénère et surtout les vertus portées à l'excès; d'ailleurs, comme il est plus aisé de les contrefaire, cette secte parut appeler à elle tous ceux qui, sans mérite, furent ambitieux de se faire un nom; les cyniques passèrent donc du mépris des vices au mépris des mœurs et des bienséances; ils devinrent impudents, ils mirent la sagesse à ne rougir de rien, ID. *ib.* || Homme effronté et sans pudeur. Issu de ces grands magistrats, Harlay en eut toute la gravité qu'il outra en cynique, ST-SIM. 17, 197.

— ÉTYM. Κυνικός, de κύων, κυνός, chien.

† **CYNIQUEMENT** (si-ni-ke-man), *adv.* D'une manière cynique.

— ÉTYM. *Cynique*, et le suffixe *ment.*

CYNISME (si-ni-sm'), *s. m.* || 1° La philosophie des cyniques. Le cynisme fit de grands progrès dans la Grèce. Né à Thèbes, avec de grands biens, Cratès les abandonna pour se dévouer au cynisme, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 18. Diogène, d'une imagination plus ardente et plus propre, s'il est possible, à l'enthousiasme, perfectionna le cynisme, c'est-à-dire qu'il renchérit sur les excès de son maître, ID. *ib.* || 2° Par extension, effronterie, impudence, obscénité. Le cynisme de sa conduite, de son langage.

— ÉTYM. Κυνισμός (voy. CYNIQUE).

CYNOCÉPHALE (si-no-sé-fa-l'), *s. m.* Terme d'histoire naturelle. Genre de singes (quadrumanes) comprenant le babouin (cynocéphale babouin); le cynocéphale hamadryade, dit aussi tartarin et papion à perruque; le cynocéphale papion; le cynocéphale mormon, dit vulgairement mormon.

— ÉTYM. Κυνοκέφαλος, de κύων, κυνός, chien, et κεφαλή, tête.

CYNOGLOSSE (si-no-glo-s'), *s. f.* Terme de botanique. Plante ainsi appelée à cause de la forme de ses feuilles (*cynoglossum officinale, L.*), dite aussi langue de chien.

— HIST. XVI° s. Pilules de cynoglosse, PARÉ, XXI, 2.

— ÉTYM. Κυνόγλωσσον, de κύων, κυνός, chien, et γλῶσσα, langue.

† **CYNOGRAPHIE** (si-no-gra-fie), *s. f.* Terme didactique. Histoire du chien.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et γράφειν, décrire.

† **CYNOMORPHE** (si-no-mor-f'), *adj.* Terme de zoologie. Qui ressemble à un chien.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et μορφή, forme.

† **CYNOPHILE** (si-no-fi-l'), *adj.* Qui aime les chiens.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et φίλος, ami.

† **CYNOREXIE** (si-no-rè-ksie), *s. f.* Terme de médecine. Faim canine.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et ὄρεξία, appétit.

† **CYNORRHODON** (si-no-rro-don), *s. m.* Terme de botanique. Nom ancien du rosier sauvage ou églantier. || Maintenant, nom du fruit de cet arbrisseau, qui est ovoïde, d'un rouge vif et qu'on nomme populairement gratte-cul. Conserve de cynorrhodon.

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et ῥόδον, rose; génev. *quinarrodon.*

CYNOSURE (si-no-zu-r'), *s. f.* || 1° Terme d'astronomie. Nom d'une constellation du pôle nord, dite aussi Petite Ourse. || Fig. Ce qui sert de guide, d'étoile polaire. Eux qui l'ont honoré, qui l'ont comblé de présents, qui l'ont regardé comme la Cynosure et comme l'ancre sacrée au plus chaud des tempêtes soulevées contre leurs États, GARASSE, *Recherche des rech.* p. 39, dans LACURNE. || Peu usité en ce sens. || 2° *Adj.* Terme de zoologie. Qui a une queue semblable à celle du chien. || 3° *S. f.* Terme de botanique. Genre de graminées dont plusieurs espèces croissent en France et y portent vulgairement le nom de *crételles.*

— ÉTYM. Κύων, κυνός, chien, et οὐρά, queue.

† **CYPÉRACÉ, ÉE** (si-pé-ra-sé, sée), *adj.* Terme de botanique. Qui ressemble à un souchet. || *S. f. plur.* Famille de plantes monocotylédones dont le *cyperus*, souchet, est le type.

— ÉTYM. Κύπερος, souchet.

† **CYPÉROÏDÉES** (si-pé-ro-i-dée), *s. f. plur.* Terme de botanique. Voy. CYPÉRACÉES.

— ÉTYM. Κύπερος, cyprès, et εἶδος, forme.

† **CYPHELLE** (si-fè-l'), *s. f.* Terme de botanique. Genre de champignons croissant sur les troncs d'arbres.

— ÉTYM. Κύφελλα, oreilles.

† **CYPHOSE** (si-fô-z'), *s. f.* Terme de médecine. Courbure anomale de la colonne vertébrale en arrière, c'est-à-dire dont la convexité est postérieure.

— ÉTYM. Κύφωσις, courbure, gibbosité.

CYPRÈS (si-prê; l's se lie: un si-prê-z élevé; cyprès rime avec traits, paix, forêts, etc.), *s. m.* || 1° Terme de botanique. Plante de la famille des conifères. Le cyprès est un arbre funéraire qu'on plante sur les tombes. Mes mains ornèrent ce bocage; Nul ne me suivra qu'un cyprès, CHAULIEU, *Louange de la vie champ.* ....Et toi, triste cyprès, Fidèle ami des morts, protecteur de leur cendre, Ta tige, chère au cœur mélancolique et tendre, Laisse la joie au myrte et la gloire au laurier, DELILLE, *Jardins*, IV. Le cyprès joint son deuil au deuil de ces mystères, ID. *Énéide*, III. || Noix de cyprès, cônes globuleux, à écailles charnues, soudés avant la maturité seulement et qui, cueillis alors, sont usités comme très-astringents. || 2° Fig. La mort, le deuil, la tristesse. Les cyprès funèbres. Seule terre où je prends mes cyprès et mes palmes, MALH. V, 20. J'irai sous mes cyprès accabler ses lauriers, CORN. *Cid*, IV, 2. Souvent, pleurant sur eux [les guerriers], dans ma douleur muette, J'ai trouvé leur cyprès plus beau que nos lauriers, V. HUGO, *Odes*, V, 8. || Changer les lauriers en cyprès, changer la victoire en deuil, faire trouver la mort dans la victoire. || 3° Petit cyprès, espèce de santoline.

— HIST. XIII° s. Nus tabletier ne puet metre avec buis nule autre maniere de fust qui ne soit plus chier que buis, c'est à savoir cadre, benus [ébène], bresil et ciprès, *Liv. des mét.* 173. || XIV° s. Ou dit estude [cabinet] avoit un escrin de cyprès marqueté et ferré d'argent, DE LABORDE, *Émaux*, p. 166. || XVI° s. Alum, escorce de grenade, noix de cyprez, PARÉ, VI, 8. Les masle et femelle du cyprès se discernent facilement: le masle seul porte des coques ou noix semblables à petites pommes de pin, O. DE SERRES, 559. Le cyprès ne se peut edifier que par semence, estans leurs branches inracinables, et leurs tiges vuides de rejettons, ID. 558.

— ÉTYM. Provenç. *cypres;* anc. catal. *ciprer;* espagn. *cipres;* portug. *cipreste;* ital. *cipresso;* du latin *cupressus*, du grec κυπάρισσος.

† **CYPRIEN** (si-pri-in), *adj.* Terme d'ancienne métrique. Pied cyprien, pied de cinq syllabes: une brève, une longue, deux brèves et une longue. L'anticyprien se composait d'une longue, une brève, deux longues et une brève.

— ÉTYM. Lat. *cyprius*, qui signifie et le pied cyprien et appartenant à l'île de Chypre.

† **CYPRIÈRE** (si-pri-ê-r'), *s. f.* Bois de cyprès. Outougamitz se sentit près de mourir de joie lorsqu'il aborda la cyprière, CHATEAUB. *Natch.* II, 75. Les grues qui font de si beaux voyages au-dessus des savannes, des cyprières, ID. *Génie*, I, V, 8.

— ÉTYM. *Cyprès.*

† **CYPRIN** (si-prin), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de poissons d'eau douce qui a pour type la carpe (*cyprinus carpio*).

— ÉTYM. Lat. *cyprinus*, espèce de carpe.

† **CYPRIPÈDE** (si-pri-pè-d'), *s. m.* Orchidée nommée aussi sabot de Vénus.

— ÉTYM. *Cypris*, et le latin *pes*, *pedis*, pied.

† **CYPRIS** (si-pris'), *s. f.* Un des noms de la déesse Vénus.

— ÉTYM. Κύπρος, l'île de Chypre, où Vénus était particulièrement honorée.

† **CYPSÈLE** (si-psè-l'), *s. m.* Terme d'ornithologie. Nom moderne du genre martinet.

— ÉTYM. Κύψελος, nom d'une espèce d'hirondelle.

† **CYR (SAINT-)** (sin-sir). Nom d'une communauté religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, que fonda Louis XIV et à laquelle il donna l'ancienne abbaye des filles de l'ordre de Saint-Benoît à Saint-Cyr, près Versailles, ainsi que l'abbaye de Saint-Denis, pour y élever les jeunes filles nobles dont les pères avaient vieilli ou étaient morts dans le service. La célèbre maison de Saint-Cyr ayant été principalement établie pour élever dans la piété un fort grand nombre de demoiselles rassemblées de tous les endroits du royaume, on n'a rien oublié de tout ce qui pouvait les rendre capables de servir Dieu dans les différents états où il lui plaira de les appeler.... Les personnes illustres qui ont bien voulu prendre la principale direction de cette maison, ...me firent l'honneur.... de me demander si je ne pourrais pas faire, sur quelque sujet de piété ou de morale, une espèce de poëme où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer; je leur proposai le sujet d'Esther, qui les frappa d'abord, cette histoire leur paraissant pleine de grandes leçons d'amour de Dieu et de détachement du monde au milieu du monde même, RAC. *Esther*, *Préface.* || Aujourd'hui école militaire pour les officiers d'infanterie et de cavalerie. Saint-Cyr, où Napoléon I[er] transféra l'école militaire de Fontainebleau, fut rendu momentanément à la fondation de Louis XIV par Louis XVIII, puis redevint définitivement en 1818 école militaire.

† 1. **CYRÉNAÏQUE** (si-ré-na-i-k'), *adj.* École cyrénaïque, école philosophique fondée à Cyrène par Aristippe, l'an 380 avant J. C. et qui plaçait le souverain bien dans la volupté. || *S. m.* Les cyrénaïques, les partisans de cette école. La volupté, à laquelle les cyrénaïques rapportaient tout, n'était qu'un plaisir de sensation; et, pour en jouir, ils se livraient à tout ce qui peut faire une impression vive et agréable, CONDILLAC, *Hist. anc.* III, 25.

† 2. **CYRÉNAÏQUE** (si-ré-na-i-k'), *s. m.* Sectaire du II° siècle qui proscrivait la prière.

† **CYRILLIEN** (si-ril-liin) ou **CYRILLIQUE** (si-ril-li-k'), *adj.* Alphabet cyrillique, alphabet servien inventé, dit-on, par saint Cyrille.

† **CYROPÉDIE** (si-ro-pé-die), *s. f.* Titre d'un ouvrage où Xénophon raconte l'éducation et la vie de Cyrus.

— ÉTYM. Κῦρος, Cyrus, roi des Perses, et παιδεία, éducation.

† **CYRTOCÉPHALE** (sir-to-sé-fa-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui a la tête courte et ramassée.

— ÉTYM. Κυρτός, court et ramassé, et κεφαλή, tête.

† **CYRTOMÈTRE** (sir-to-mè-tr'), *s. m.* Terme de médecine. Instrument destiné à mesurer la poitrine.

— ÉTYM. Κύρτος, cage, et μέτρον, mesure.

† **CYRTOMÉTRIE** (sir-to-mé-trie), *s. f.* Terme de médecine. Mensuration de la poitrine.

— ÉTYM. *Cyrtomètre.*

† **CYSTALGIE** (si-stal-jie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur nerveuse de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et ἄλγος, douleur.

† **CYSTÉOLITHE** (si-sté-o-li-t'), *s. m.* Terme de médecine. Calcul vésical.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et λίθος, pierre.

† **CYSTEUX, EUSE** (si-steû, steû-z'), *adj.* Terme didactique. Qui est rempli de vessies ou kystes.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, kyste.

† **CYSTHÉPATIQUE** (si-sté-pa-ti-k'), *adj.* Terme d'anatomie. Qui appartient à la vésicule biliaire et au foie. Conduit cysthépatique, conduit qui porte la bile du foie dans la vésicule biliaire.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et *hépatique.*

† **CYSTIBRANCHE** (si-sti-bran-ch'), *adj.* Terme de zoologie. Dont les branchies sont contenues dans des cavités vésiculaires.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et *branchies.*

† **CYSTICERQUE** (si-sti-sèr-k'), *s. m.* Terme de zoologie. Genre de vers intestinaux qui ont le corps presque cylindrique et dont la tête est garnie de quatre suçoirs.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et κέρκος, queue.

† **CYSTIDION** (si-sti-di-on), *s. m.* Terme de botanique. Nom donné à un fruit monosperme non adhérent au calice, et dont le péricarpe est peu apparent, quoique le cordon ombilical soit distinct.

— ÉTYM. Κυστίδιον, diminutif de κύστις, vessie.

† **CYSTINE** (si-sti-n'), *s. f.* Terme de chimie. Produit anomal de la secrétion des reins.

— ÉTYM. Κύστις, vessie.

† **CYSTIPATHIE** (si-sti-pa-tie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie de la vessie considérée d'une manière générale.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et πάθος, maladie.

CYSTIQUE (si-sti-k'), *adj.* || 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à la vessie ou à la vésicule biliaire. || Bile cystique, celle qui a séjourné dans la vésicule biliaire. || Conduit cystique, canal qui s'étend du col de la vésicule biliaire à la partie supérieure du canal cholédoque. || 2° Terme de zoologie. Vers cystiques, sorte d'entozoaires dits aussi cestoïdes. || 3° Terme de chirurgie. Tumeurs cystiques, tumeurs principalement composées de kystes multiples.

— HIST. XVI° s. Et est appellée ceste distribution [du 1[er] rameau de la veine porte] cystique ou bouteillere double, PARÉ, I, 21.

— ÉTYM. Κύστις, vessie.

† **CYSTIRRHAGIE** (si-sti-rra-jie), *s. f.* Terme de médecine. Hémorrhagie de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et ῥαγή, éruption (de sang).

† **CYSTIRRHÉE** (si-sti-rrée), *s. f.* Terme de médecine. Catarrhe vésical.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et ῥεῖν, fluer.

CYSTITE (si-sti-t'), *s. f.* Terme de médecine. Inflammation de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, d'un radical κύειν, enfermer.

† **CYSTITOME** (si-sti-to-m'), *s. m.* Terme de

chirurgie. Instrument employé dans l'opération de la cataracte pour diviser la partie antérieure de la capsule du cristallin. || Autre instrument employé dans l'opération de la taille, pour inciser le périnée et pénétrer dans la vessie (voy. CYSTOTOME).

— ÉTYM. Κύστις, capsule, vessie, et τομή, section.

† **CYSTOCÈLE** (si-sto-sè-l'), *s. f.* Terme de chirurgie. Hernie de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et κήλη, tumeur.

† **CYSTODYNIE** (si-sto-di-nie), *s. f.* Terme de médecine. Douleur rhumatismale, siégeant dans la tunique musculaire de la vessie urinaire.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et ὀδύνη, douleur.

† **CYSTOÏDE** (si-sto-i-d'). || 1° *Adj.* Terme d'histoire naturelle. Qui ressemble à une vessie || 2° *S. m.* Cystoïdes, entozoaires composés d'une vessie avec appendices pourvus de trompes, sans apparence de tube digestif.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et εἶδος, forme.

† **CYSTOLITHIQUE** (si-sto-li-ti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui a rapport aux calculs vésicaux.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et λίθος, pierre.

† **CYSTOPLASTIE** (si-sto-pla-stie), *s. f.* Terme de chirurgie. Restauration de la vessie qui a subi, par quelque accident, une certaine perte de substance.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et πλάσσειν, former.

† **CYSTOPLÉGIE** (si-sto-plé-jie), *s. f.* Terme de médecine. Paralysie de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et πλήσσειν, frapper, paralyser.

† **CYSTOPTOSE** (si-sto-ptô-z'), *s. f.* Terme de chirurgie. Relâchement de la membrane interne de la vessie, qui occasionne la chute de cette membrane à travers le col de l'organe.

— ÉTYM. [illegible]τις, vessie, et πτῶσις, chute.

† **CYSTOPY[illegible]E** (si-sto-pi-i-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui ti[illegible] à la suppuration de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et πύον, pus.

† **CYSTOSPASTIQUE** (si-sto-spa-sti-k'), *adj.* Terme de médecine. Qui tient au spasme de la vessie.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et σπαστικὸς, qui a rapport au spasme.

CYSTOTOME (si-sto-to-m'), *s. m.* Terme de chirurgie. Instrument dont on se sert pour inciser le périnée et la vessie, dans l'opération de la taille.

— ÉTYM. Κύστις, vessie, et τομή, incision.

CYSTOTOMIE (si-sto-to-mie), *s. f.* Terme de chirurgie. Opération appelée aussi lithotomie ou taille, dont le but est de se frayer une route à travers les tissus pour arriver jusqu'à la vessie, afin d'en extraire les calculs ou autres corps étrangers qui peuvent s'y trouver contenus.

— ÉTYM. Voy. CYSTOTOME.

† **CYTHÈRE** (si-tè-r'), *s. f.* Ile de la Méditerranée, célèbre par le culte de Vénus. || Jeux de Cythère, jeux, agaceries des amants. L'aisé, le tendre Saint-Aulaire, Plus vieux encor qu'Anacréon, Avait une voix plus légère; On voyait les fleurs de Cythère Et celles du sacré vallon Orner sa tête octogénaire, VOLT. *Temple du goût.* || L'enfant de Cythère, l'Amour. || Voyager à Cythère, faire un voyage à Cythère, se livrer aux plaisirs de l'amour.

† **CYTHÉRÉE** (si-té-rée), *s. f.* Terme de mythologie. Nom donné à Vénus, à cause de l'île de Cythère où cette déesse fut portée sur une conque marine. || Terme de zoologie. Genre de coquilles marines bivalves, élégantes et brillantes.

† **CYTINACÉES** (si-ti-na-sée) ou **CYTINÉES** (si-ti-née), *s. f. plur.* Terme de botanique. Famille de plantes tirant son nom du genre *cytinus.*

— ÉTYM. Κύτινος, calice charnu du grenadier.

CYTISE (si-ti-z'), *s. m.* Genre de plantes légumineuses, dont le *cytisus laburnum* est le type. Conduire la génisse à la source qu'elle aime, Ou suspendre la chèvre au cytise embaumé, LAMART. *Méd.* II, 15. Partout où la nature est gracieuse et belle, Où le chevreau lascif mord le cytise en fleur, V. HUGO, *F. d'aut.* 38. Tel des Alpes nous vient le cytise riant, DELILLE, *Homme des champs*, II. || Faux cytise, nom vulgaire de l'*anthyllide cytisoïde* (légumineuses).

— ÉTYM. Κύτισος, cytise.

† **CYTISINE** (si-ti-zi-n'), *s. f.* Terme de chimie. Principe trouvé dans les graines du cytise.

† **CYTOBLASTE** (si-to-bla-st'), *s. m.* Terme de physiologie végétale. Nom donné au noyau des cellules, lorsqu'on croyait que toute cellule commençait par l'état de nucléole.

— ÉTYM. Κύτος, cellule, et βλαστὸς, germe.

† **CYTOBLASTÈME** (si-to-bla-stê-m'), *s. m.* Terme d'anatomie. Matière amorphe, liquide ou demi-liquide, où naissent certains éléments anatomiques. On dit actuellement blastème.

— ÉTYM. Κύτος, cellule, et βλάστημα, germination.

† **CYTOTHÈQUE** (si-to-tè-k'), *s. f.* Terme de zoologie. Partie de la chrysalide qui couvre le tronc de l'insecte.

— ÉTYM. Κύτος, tronc, et θήκη, loge.

CYZICÈNE (si-zi-sè-n'), *s. m.* Nom qu'on donnait chez les Grecs à une grande salle exposée au nord et qui répondait au cénacle des Latins. On fait encore de grandes salles d'autre manière que celles que l'on voit en Italie, appelées en grec cyzicènes; on les fait tournées au septentrion, et en sorte qu'elles ont vue le plus souvent sur les jardins et que leurs portes sont dans le milieu; ces salles doivent être assez larges pour contenir deux tables à trois lits et opposées l'une à l'autre, avec la place qui est nécessaire tout à l'entour pour le service; elles ont à droite et à gauche des fenêtres qui s'ouvrent comme des portes, afin que de dessus les lits on puisse voir dans les jardins; la hauteur de ces salles est de la moitié de la longueur ajoutée à cette même largeur, PERRAULT, *Vitruve*, VI, 6.

— ÉTYM. *Cyzicenus*, de la ville de Cyzique en Mysie. Les *cyzicena triclinia*, les salles à manger de Cyzique, sont cités dans les auteurs latins.

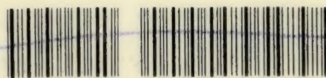
CZAR (kzar), *s. m.* Titre des souverains de Russie Voy. TSAR, qui est la vraie orthographe russe; *czar* est une forme polonaise qu'on ne doit pas employer en parlant des Russes. Le czar a composé lui-même des traités de marine, et l'on augmentera de son nom la liste peu nombreuse des souverains qui ont écrit, FONTEN. *Le czar Pierre.* Quant au titre de czar, il se peut qu'il vienne des tzars ou tchars du royaume de Casan; quand le souverain de Russie Jean ou Ivan Basilidès eut, au seizième siècle, conquis ce royaume subjugué par son aïeul, mais perdu ensuite, il en prit le titre, qui est demeuré à ses successeurs, VOLT. *Russie*, I, 2.

CZARIENNE (kza-riè-n'), *adj. f.* Voy. TSARIENNE, seule forme exacte.

CZARINE (kza-ri-n'), *s. f.* Titre de l'impératrice de Russie. Voy. TSARINE, seule forme exacte. L'estime qu'il en conçut [Pierre Ier de sa femme] l'engagea à la faire couronner czarine, ST-SIM. 323, 102. Comme il avait déclaré par édit qu'il était maître de disposer de sa succession, il la laissa à la czarine sa veuve, qui fut reconnue par tous les ordres de l'État souveraine impératrice de Russie, FONTEN. *Czar Pierre.*

CZAROWITZ (kza-ro-vits'), *s. m.* Le fils, l'héritier du czar, voy. TSAROWITS, seule forme exacte. || Voltaire écrivait ce mot par un *v.* Parmi les prisonniers [à Nerva] se trouva ce fils du roi de Géorgie qui fut envoyé à Stockholm; on l'appelait Mitteleski, czarovitz, fils du czar, ce qui est une nouvelle preuve que ce titre de czar ou tzar ne tirait point son origine des césars romains, *Russie*, I, 11. Le czarovitz [le fils de Pierre le Grand] était né du premier mariage de Pierre avec Eudoxie Lapoukin, mariée en 1689, *ib.* II, 3.




a39003 006017247b

